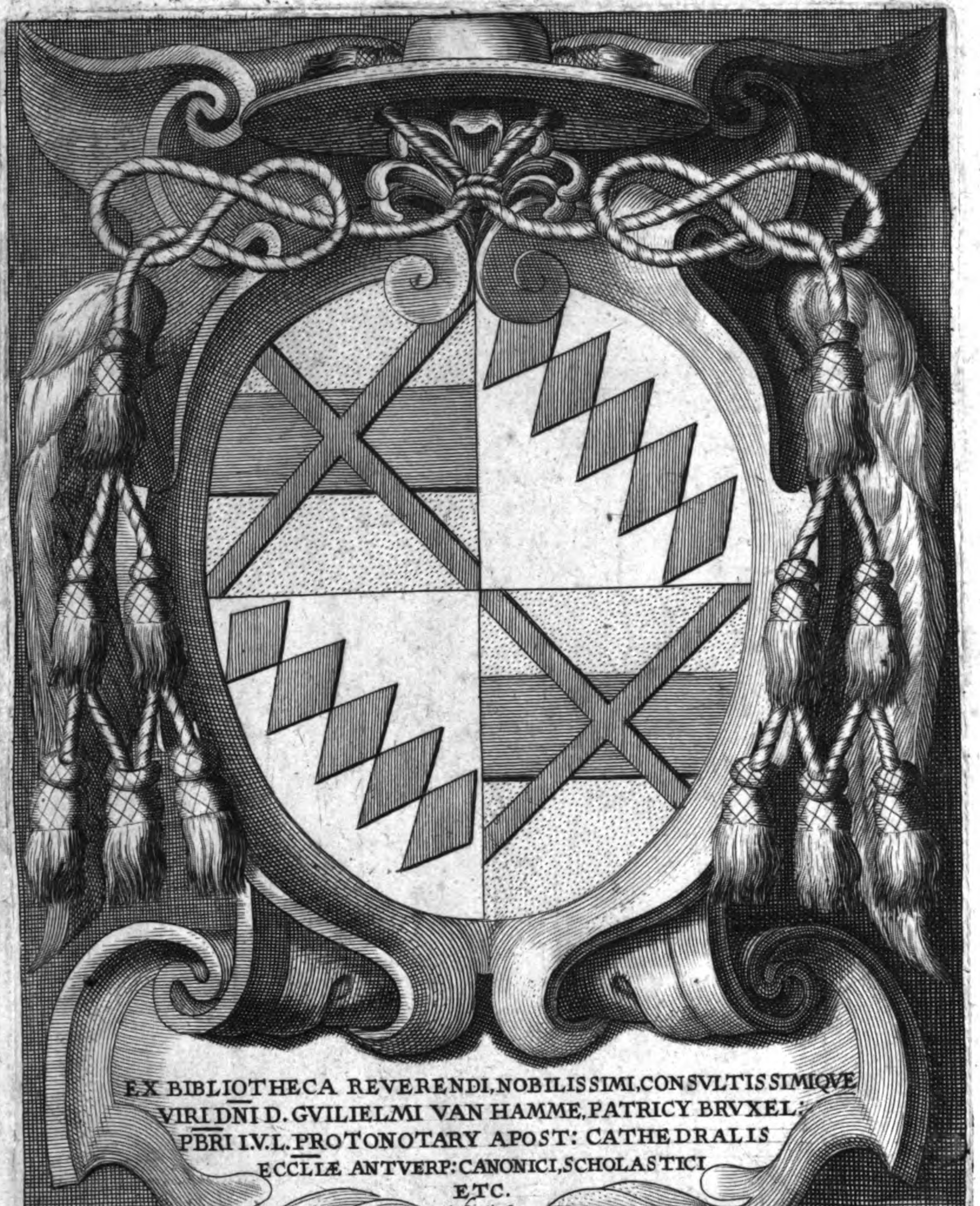

EX BIBLIOTHECA REVERENDI, NOBILISSIMI, CONSVLTISSIMIQVE
VIRI DNI D. GVILIELMI VAN HAMME, PATRICY BRVXEL:
PBRI I.V.L. PROTONOTARY APOST: CATHEDRALIS
ECCLIÆ ANTVERP: CANONICI, SCHOLASTICI
ETC.
1659.


TESSERA IMP. NOBILITATIS AB AVG. IMPERATORE
CAROLO VI. INDVLTA I. P. DE LVDEWIG,
DIE XI. MENS. APRIL M. D. CCXIX.

LES

GRANDES ANNALES,

ET HISTOIRE GENERALE DE FRANCE, DES LA VENVE DES FRANCS EN GAVLE, IVSQVES AV REGNE DV ROY TRES-CHRESTIEN HENRY III.

Contenans la conqueste d'iceux François du pays Gaulois, les courses de plusieurs nations estranges en iceluy: la suitte des familles du sang Royal, & l'ordre de l'Estat François: les genealogies, & effigies des Roys, qui ont regné iusqu'à present: la source de plusieurs maisons de ce Royaume: l'establissement des Officiers de la Couronne, & tout ce qui concerne le gouuernement de la Monarchie de France, soit pour la paix, soit pour la guerre: suiuant les Pancartes anciennes, les Loix du païs, & la Foy des vieux exemplaires: Le tout fait, recueilly & mis en ordre, & party en deux Tomes.

Auec les Tables des Matieres, Chapitres, & noms des Autheurs.

Au tres-Chrestien Roy de France & de Poloigne Henry III.

PAR

FRANÇOIS DE BELLE-FOREST Comingeois, & Annaliste de sa Majesté tres-Chrestienne.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez Gabriel Buon, au Cloz Bruneau, à l'enseigne Sainct Claude.
M. D. LXXIX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

J. P. Ludovicus
Stala Svec.
Lugd. Bat. cIↃIↃxccvii.

AV TRES-CHRESTIEN, SERENISSIME ET INVINCIBLE ROY DE FRANCE ET DE POLOIGNE, HENRY III.

SIRE, comme ainsi soit que l'Histoire, qui est la vraye image & maistresse de la vie des hommes, & le veritable secretaire des choses passees, ait & comprenne en soy trois especes, l'vne desquelles se rapporte à l'homme, & aux actions conseruatrices de la société humaine: l'autre qui contemplant la nature, declaire les causes & les progrez d'icelle: & la troisiesme ayant sa visee & son but au Ciel, s'efforce aussi de discourir des causes celestes, & de l'ordre mis en ce monde par Dieu Autheur de tout cest vniuers: Cõme donc l'Histoire aye ces contemplations pour subiect, et luy seruans d'obiect: aussi fault-il que pour n'offencer Dieu, et n'abuser les hommes, et faillir en la nature, elle soit appuyee de raisons necessaires, probables et pleines de pieté, esquelles reluisent prudence, science, religion, verité, integrité et modestie: puis que c'est par elle qu'il faut enseigner tous les moyens de se gouuerner, soit en particulier, ou soubs la loy commune d'vne Republique bien establie, et soubs l'auctorité d'vn souuerain: cõme par le mesme instinct de nature l'hõme est aprins et poussé à reuerer vn chef, et que ceste façõ de gouuernement Monarchique est la plus approchante de la nature, que pas vne des autres. Et de fait et l'vne et l'autre des especes de l'Histoire nous monstrent à l'œil quelle necessité a forcé l'homme de s'assubiettir à vn chef et souuerain, & à le recognoistre comme l'image et le Lieutenant de Dieu en terre, puis que ceste Maiesté diuine mesme a introduit la Monarchie parmy son peuple esleu, afin que son fils nostre Sauueur, Roy des Roys, et le chef des Monarques, vint en ce monde, issant du sang des Roys et des Princes les plus honorez et renõmez de la terre, L'Histoire (dy-ie) nous apprẽd apres que la nature inspiree de Dieu nous l'a emprainct en l'ame, que les Roys nous sont donnez de Dieu, appellez ses Oincts et ses bõs seruiteurs, establiz en perpetuelle suitte de generations, et venans par succession de sang à leurs Couronnes, ainsi que les sieges des Assyriens, Egyptiens, Persans, Grecs & les Iuifs, nous le declarent & expressement & manifestement. Que s'il y a eu quelque alteration en cest ordre, n'est raison de la tourner à consequence, veu que ce sont des faits de la iustice de Dieu, qui dispose comme il luy plaist de ses creatures, & qui pour les pechez tant des Roys que de leurs subiects, permect le changement des Couronnes. Or ay-ie mis cecy en auant (Sire) pource qu'ayant dés long temps commencé d'escrire l'Histoire de France, & depuis receu commandement de vostre Maiesté par le Sieur Doron, le Lecteur d'icelle, et fauteur de mes estudes, et par mesme moyen vous m'ayant honnoré du tiltre de vostre Annaliste et Chroniqueur: sçachant l'iniquité de plusieurs, et la malice des ennemis de vostre posterité, lesquels ne desirans rien tant que l'alteration et ruyne entiere de vostre Couronne: n'ont aussi laißé poinct en l'Histoire,

ſans y donner quelque attainte & ſans taſcher de le peruertir : les vns voulans eſgaller les membres au chef, les autres renuerſans le meſme ordre qui eſt en la nature, ſ'efforçans de rendre le ſouuerain ſubiect, & comme iuſticiable ſoubs la volonté de ſes ſubiects, tout ainſi que iadis furent les Roitelets Spartains, ou que ſont à preſent les Ducs (ſans auctorité) à Veniſe. Les vns ont recerché ne ſçay quelles loix de l'election, pour inſolemment armer le peuple contre ſon Roy, & donner plus d'auctorité à la Nobleſſe qu'elle n'a, puis qu'elle depend des Roys, & que ce ſont eux qui, pour leur ornement & ſeruice, l'ont eſtablie. Les autres plus courtois, (ou pluſtoſt hypocrites) ont bien receu la ſucceſsion, mais la font ſi freſchemẽt, & de ſi peu de temps en ça auctoriſee, que leur feinte bonté eſt auſsi dangereuſe, que l'ouuerte malice des autres. Il y en a qui ſe targuent du nom des Eſtats ſans recercher l'origine de cecy, ny conſiderer d'où ces aſſemblees ont leur auctorité, & de qui eſt-ce qu'elles prennent force. A toutes ces calomnies & cauillations (Sire) ay-ie trauaillé de ſatisfaire en ceſte voſtre Hiſtoire Françoiſe, ſans vſer de flaterie ny diſsimulation aucune : ains ay librement & franchement ſuiuy le trac & les pas des anciens, & les premiers & plus ſaincts eſtabliſſemens de ce Royaume. Ay eſcrit les deportemens des François enuers leurs Roys, voz maieurs & deuanciers ; & auec quel honneur & reuerence ils ont obey à leurs loix & ſainctes ordonnances : ſinon lors que les ſeditions ont cauſé quelque peruertiſſement en l'Eſtat, & changement és volontez des ſubiets : qui ſont accidents pleins de violence, & eſloignez de la vraye eſſence du corps d'vne Republique bien & deüement eſtablie. Auſsi verra l'on par le cours de ceſte Hiſtoire, que tous les attentats de ces perturbateurs du repos public ſ'en ſont allez en fumee, & que les boutefeux ont prins fin, & le ſang des Roys (par la grace de Dieu) eſt demeuré ſain, ſauf, & en ſa grandeur iuſqu'à preſent, & durera encor ſoubs la faueur du tout-puiſſant, qui tient les cœurs des Roys en ſa main, & qui leur ſouſtient la force, & conſerue leurs Sceptres et Couronnes. Et pour reiecter ces faulces opinions, et afin de remetre en ordre l'hiſtoire par trop confuſe des François, ay-ie entrepris ceſt œuure, que ie dedie au plus grand Roy, & au plus debonnaire & pitoyable Prince de la terre : afin que ſa Maieſté voye les trauaux du plus humble & obeiſſant de ſes ſubiects, & y remarque la verité de l'eſtat François, & icelle fondee en raiſon, & en praticque, & où i'ay pour garants des bons Autheurs, & des loix, & anciennes couſtumes de voſtre Royaume Gaulois. Et Gaulois le peux-ie vrayement appeller (Sire) puis que (par la grace de Dieu, & pour le grand deſir que i'ay de continuer à iamais à vous faire tres-humble ſeruice) i'ay prouué en ceſt œuure, que ceux que iuſques à preſent on a eſtimé auoir prins ſource, ou des Troyẽs, ou des Germains, ſont vrays originaires de Gaule : comme encore ie monſtre que ce grand & ſage Roy Hue Capet, Prince de France & Comte d'Aniou, ſouche treſilluſtre de voſtre Royale famille, eſtoit Gaulois naturel, & non point iſſu de Saxe : ſi ce n'eſt qu'on l'appellaſt Saxon, à cauſe que ſa mere auoit l'origine Saxonne. Ayant donc mis fin, ſoubs l'aueu du grand & ſereniſsime Henry Roy de France & de Pologne, à ceſte longue & penible Hiſtoire, ie la poſe auſsi à ſes pieds, auec le cœur & l'affection et deſir de celuy qui l'a recueillie : à fin qu'elle eſtant garantie d'vn ſi puiſſant Monarque, i'aye auſsi ceſt heur et honneur que d'eſtre regardé d'vn œil pitoyable de ceſte maieſté, & que mes trauaux ſi longs puiſſent trouuer en

uer en ce mien grand Roy, souuerain seigneur, et debonnaire maistre, quelque repos pour soustenir l'aage vieillissant qui desormais me vient assaillir, et par mesme moyen ie puisse, auec plus de gaillardise, et de loisir, continuer mes estudes, pour les dedier à vous (Sire) et à vostre France: puis que les choses qui vous sont offertes, faut que par les rays de vostre Royaulté, soyent espandues par tout le rond de vostre Monarchie Gauloise. Estant ainsi recogneu, porté, aidé, et fauorisé, ie seray de tant plus obligé à prier Dieu pour vostre sacree & Royale Maiesté: comme ie fais sans cesse, suppliant sa toute-puissance en toute humilité,

SIRE, qu'il luy plaise dresser les actions de vostre Maiesté à sa gloire, à vostre salut & grandeur, & à la conseruation & accroissement de vostre Royale Couronne. De Paris ce quinziesme de Feurier, 1579.

Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur & subiect.

F. DE BELLE-FOREST.

CATHALOGVE DES ROIS DE FRANCE

CONTENVZ EN CESTE HISTOIRE, SVIVANT les lignes d'iceux, auec le nombre des ans qu'ils ont regné: vn nombre monstrant leur aduenement à la Couronne,& l'autre leur decez.

Du sang des Merouinges.

Roys du sang Austrasien des Pepins & Carlouinges.

26 Char-

PRIVILEGE DV ROY.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France, & de Poloigne, A noz amez, & feaux Conseillers tenans noz Cours de Parlemẽt de Paris, Rouen, Tholose, Dijon, Aix, Grenoble, Bretaigne, Baillifz, Preuostz, & Seneschaux desdictz lieux, Lyon, Poictiers, Orleãs, Tours, Bourges, Angers, Chãpagne, & tous noz iusticiers, ou leurs Lieutenans salut, & dilection. Receu auons l'humble supplication de nostre cher, & aymé Gabriel Buon Libraire iuré en nostre Vniuersité de Paris, lequel nous a faict remonstrer que le sieur DE BELLEFOREST (nostre Annalliste) luy auroit mis entre mains la copie des grandes Annales, & Histoire generale de France, lesquelles il a (par nostre commandement expres) poursuiuies, & mises à fin, iusques à nostre regne, cõmençant dés l'origine, & venuẽ des François en Gaule: Courses de plusieurs natiõs en icelle, source des maisons, discours de l'Estat, & recherches des familles plus illustres du Royaumme, guerres, traictez de paix, & tout ce qui peut concerner le gouuernement de la Monarchie de France: lequel œuure ledict suppliant mettroit volontiers en lumiere, mais il craint que si tost qu'il l'aura paracheué d'imprimer, & mis en vẽte, que quelques Libraires, ou Imprimeurs les voulussent semblablement imprimer, & par ce moyen le frustrer de ses peines, & grandz frais, qu'il luy à conuenu faire, & fera encores pour le paracheuement dudict œuure, si par nous ne luy estoit sur-ce pourueu: requerant humblement lettres de permission, & defenses à ce requises. Nous, ces choses considerees, desirant telles, & loüables œuures, sortir entierement effet, & venir en lumiere entre noz subiectz à ceste cause, nous inclinant liberalement à la supplicatiõ dudict Buon, qu'il se puisse releuer des frais, qu'il luy a conuenu, & conuiendra faire, pour mettre en lumiere ledict œuure: & pour ces causes, & autres à ce nous mouuans, auons, de nostre grace speciale, pleine puissance, & authorité Royalle, par ces presentes donné, & donnons priuilege, congé, licence, & permission d'imprimer, ou faire imprimer lesdictes grandes Annales, & Chroniques de France, & icelles vendre, & distribuer, iusques au temps, & terme de dix ans à compter du iour qu'elles seront paracheuees d'imprimer: auecques expresses inhibitions, & defenses à tous Libraires, Imprimeurs, & tous autres de quelque qualité, ou cõdition qu'ilz soient, n'en imprimer, ou faire imprimer, vendre, distribuer, ny mesmes en tirer, ou faire tirer Epithome, ou abregé, sans le consentement dudict sieur de BELLEFOREST, & Buon, sinon de celles qu'aura faict imprimer ledict Buon, sur peine aux cõtreuenãs de confiscation desdictz liures, & d'amande de cent marcs d'argent: partie à nous, aux pauures, & l'autre audict suppliant, & de tous despens, dommages, & interests enuers lesdites parties: & outre voulons, & nous plaist qu'en mettãt, ou faisant mettre au commencement, ou à la fin desdictes grandes Annales l'extraict de ces presentes, elles soient tenues pour suffisantes, figuifiees, & veuẽs à la cognoissance de tous, comme si expressement elles auoient esté signifiees particulieremẽt. Si vous mandons à chacun de vous endroit soy, & si comme à luy apartiendra, que de noz presens, priuileges, congé, & permission, & de tout le contenu en icelle, vous faictes, & laissez ledict Buon, & ceux qui auront charge de luy, iouir, & vser pleinement, & paisiblemẽt sans leur faire, ou donner empeschemẽt au contraire: lequel, s'il leur estoit faict, reparez, remettez, ou faictes reparer, & remettre incontinent & sans delay, au premier estat, & deu, & à ce faire souffrir, & obeir contraignez ou faictes contraindre, par toutes voyes deuẽs, & raisonnables, tous ceux qui pour ce faire seront à contraindre: car tel est nostre plaisir: nonobstant oppositions, ou appellations quelconques, & sans preiudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre differé, & quelconques lettres à ce contraires. Donné à Paris le seiziesme iour de Ianuier, l'an de grace mil cinq cens soixante dix-neuf, & de nostre regne le cinquiesme.

Par le Roy en son Conseil,

Signé DE NEVFVILLE.

DIVER-

DIVERSES CONSIDERATIONS SVR L'ORIGINE DES FRANCOYS.

AYANT à deduire les faits, gestes, armes, courses, conquestes & victoires des peuples, qui soubs les Roys puissans des Françoys, ont enuahy la Gaule, plusieurs doubtes se nous representent: & auons des erreurs à rejetter, esquelles plusieurs se sont pleuz grandement, & à euiter des escueils, ausquels la pluspart de leur bon gré se sont aheurtez, sans aduiser au peril qu'ils encouroient, de tomber en quelque abysme dommageable de mensonge, qui est le sujet le plus pernicieux qu'on puisse proposer en l'histoire: & ce neantmoins le fondement d'icelle, és narrations des origines des peuples les plus puissans de la terre, est prins sur des fables autant indignes de ces nations, que mal seantes à vn discours si serieux que doit estre l'Histoire. Qui est l'homme tant soit peu versé aux lettres Romaines, qui ne sçache que Tite Liue commence la fondation du sang Romain par vne fable trop impudente, & par vne impieté tant esloignee du vray, que ie m'estonne comme ces graues Censeurs de Rome, ont peu iadis souffrir (ayans choses plus vrayes & autentiques) que ce Padoüan leur ayt ainsi imposé, & se soit mocqué d'eux, les faisant descendre d'vne couche illicite, & des amours des Dieux auec les Dames mortelles? Et entre nous, qui portons le tiltre masle de France, haults à la main, & belliqueux, encore s'est venuë loger ceste delicate courtisane fable, & nous a tellement chatouillé les oreilles, que nous plaisans, au nom des Hectors, Paris, & autres tels Images Phrygiens, nous auons creu aussi que les François, Cymbres, ou Sicambriens estoient descenduz de la race & sang Troyen, & issuz du milieu de l'Asie. Ie sçay bien que plusieurs trouueront & nouueau & estrange, de ce que ie tasche d'obscurcir la memoire de ceux qu'ils tiennent pour leurs Peres & Majeurs, & que mes escrits reiettent du tout ce qu'ont dict de si auantageux, pour les Troyens, & que ie leur oste la gloire d'estre les ayeulx de tant de peuples, qui sont à present en Europe, lesquels tous se disent enfans & semence des reliques de Troye, pillee, rasee & destruicte: mais d'autre part ie me deffens par ce trait, que descriuant l'Histoire ie ne peux reçeuoir, que les choses vrayes pour la fonder, fortifier & maintenir en son estre: & voyant que nulle preuue valable se nous represente pour porter & deffendre la cause des Troyens, entât qu'on les dit Peres des François: ie prieray aussi chacun, qu'abondant en son sens, il me vueille escouter patiemment, & voir les raisons auec lesquelles ie confirme mon dire: & lors ie m'asseure, qu'il n'y aura aucun si difficile à persuader, qui ne voye assez euidemment que ie parle auec fondement & droict commun, & que mes parties sont esloignees de ce qui est le plus necessaire, pour leur gain de cause: car bien que ie ne nie pas, auec plusieurs, que Troye ne fut onc, d'autant que ce seroit desmentir toute l'antiquité: si est-ce que ie ne peux receuoir que les Gaules, ny la Germanie, & moins les pays Septentrionaux, toutes regions fort amples, bien peuplees, & des premieres habitees, ayent eu pour Roys & côquereurs les Troyens, veu qu'il n'y a Autheur autentique qui le die, & nous le tesmoigne. Et de faict Dion Pruséen surnommé Bien-disant, ou Bouche-d'or, estant Phrygien de nation, & soustenant la cause & party de ceux de son pays, pour oster ceste marque d'infamie de dessus les Illyens ou Troyens, qu'ils eussent esté vaincuz par les Grecs,: il recite ce qu'il auoit apprins des Prestres Egyptiens, sur le faict de la guerre Argiue & Troyenne, & conclud que iamais les Grecs ne prindrent Troye, ny vainquirent les Troyens. Cestuy pourroit grandement aider à noz bastisseurs du sang Phrigien en Gaule, lors qu'il faict Troye tousiours heu-

Quelles espines à oster de l'Histoire.

Tite Liue fabuleux.

Fables receües par les Françoys.

L'Histoire ne reçoit le mensonge.

Nations plus anciennes que les Troyens.

Diô Prusséen, orais. 11. aux Iliens.

reuse, & sans auoir senty les mains des Gregeois: car ainsi y auroit il moyen de haut chanter la gloire des nostres, estans descenduz d'hommes si vaillans, & lesquels chasserēt les Argiues & autres Gregeois de leur Prouince à belle force d'armes. Mais cest Autheur ayant faict succeder à Priam, non Hector, quoy qu'il luy suruesquit, ains Scamandre: il ne faict mention quelconque des enfans de Hector, ny de leur lignee, *Quels Troyēs meinent Colonie hors leur pays.* là où il n'oublie point ny Enee ayeul des Princes de Rome, ny Antenor, duquel les seigneurs magnifiques de Padoüe se disent estre descēduz, ny Helen, qui fut Roy des Molosses en Albanie. Que si Hector eust eu des enfans qui eussent conduit quelque Colonie iusqu'aux Palus Meotides, asseurez vous q̃ Dion ne l'eust passé soubs silēce, eu esgard à l'honneur qu'en son oraison Iliacque il porte à Hector & aux siens, & au soing qu'il a de publier ses victoires & faits illustres. Et de faict si vn Francion (tant chanté par noz fabuleux faiseurs d'Annales) ou Scamandre, ou autre des enfans de Hector fust il naturel ou legitime, eust basty vne cité à la Tane, & fust depuis passé en *En quel temps viuoit Dion Prusien.* Germanie, comme on nous veult faire accroire: Dion, qui viuoit du temps de l'Empereur Nerua, quelque cent ans apres la mort de nostre Sauueur, n'eust ignoré ce fait tant digne de cognoissance & faisant à l'honneur de son pays: que les Cimbres & Francs fussent descenduz de la race de Priam, & des restes des citoyens de Troye: veu que les Cimbres auoient estonné tant de fois la cité de Rome, & que desia le nom des Francs commençoit à estre cogneu: & (qu'en somme) il ne pouuoit moins faire que d'auācer ceste Histoire, s'il eust eu quelque simple verisimilitude pour fon- *Pourquoy le nō Troyē tant aymé iadis.* der son dire, & faire recognoistre ces peuples farousches aux Romains, comme leurs parents proches: entant que chacun lors se glorifioit de pouuoir se dire issu du sang Troyen: afin que par là il prouuast sa race estre celle mesme des Romains, qui estoiēt les chefs & gouuerneurs de la Monarchie. Et voila pourquoy tout le monde trauailloit à se monstrer estre descendu de quelque estoc Troyen, & n'y auoit ville ny prouince qui ne taschast de prouuer qu'elle auoit esté ou fondee ou peuplee par les Iliés, afin d'auoir l'honneur d'estre les bons & loyaux cousins des Senateurs de Rome. Et *Lucain li. 1. de la guerre ciuile.* c'est la cause qui meut Lucain de se moquer en ses vers des Auuergnaz, pour autant qu'ils osoient (ainsi parle il) se publier estre parens des Latins & Romains, c'est à dire, estre descenduz du sang de Troye. Vn desir semblable esmeut ce Hunibauld, duquel, *Hunibauld de quel tēps il viuoit.* Trithemie a desloré & espluché les escrits, & lequel il dit que viuoit du temps de Clouis Roy des François, qui le premier feit profession du Christianisme: car ne sçachant bien la deduction de l'Histoire ancienne, & ayant ouy parler des noms d'Antenor & autres mentionnez en Homere, faisant allusion d'iceux auec aucuns des Princes François, il donna commencement à ceste fable, de laquelle ceux qui sont venuz apres luy se sont laissez embaboüiner, sans regarder de plus loing aux ori- *Abus suiuy de plusieurs.* gines, ny voir les absurditez qui s'ensuyuoient d'vne telle croyance, tant pour l'abus de la chose mesme, que confusion des noms, & oubly des temps, & supputation des annees: leur suffisant de dire seulement que les François descendoient des Troyens, sans s'arrester à voir & esplucher si la chose estoit faulce ou veritable. Et ce neātmoins *Gregoire de Tours li. 2. de l'Histoire de France.* le sainct Prelat Gregoire, Archeuesque de Tours, parlant des François, se garde bien de les dire Troyens, ou mettre en auant aucun Roy ou Prince de ces fabuleux que Hunibauld allegue: & moins imagine il vn Francion duquel les François ayent prins leur nom: n'osant l'Euesque religieux rien dire qui ne se peut deffendre auec quelque raison: & encor en ce qu'il dit, se garentit il de l'authorité de Sulpice Alexandre, & *Autheurs suyuis par Gregoire.* d'vn Historiographe nommé René Frigeride, afin qu'encor de ce qu'il mettoit en auant, il n'en peut estre reprins & blasmé par les enuieux. Ce que moy aussi voulant euiter, suis resolu de ne rien proposer sans raison fort euidente, & sans auoir garant & autheur autentique & illustre, puis qu'il faut escrire aux François, hommes de grand esprit, & lesquels ne se payent à present que de choses hautes & serieuses: toutefois pour le passe-temps des curieux, & afin que les enuieux cognoissent que i'ay plus fueilleté de liures qu'ils ne pensent, & ay fait, suyuant ma coustume, de grandes recerches aussi bien en cest endroit qu'en d'autres: ie veux proposer d'où est venue *Euripide en la Tragedie Andromache.* l'opinion des plus doctes, croyans que les Cimbres ou Francs soient issuz des restes de Troye. Euripide Poëte Grec, & Tragique, en son Andromache, acte premier, ayāt introduict Andromache espouse de Hector, & lors esclaue de Pyrrhe fils d'Achille, se

plaignant

plaignant de la ialousie de Hermioné, femme de Pyrrhe, vse de ces mots: ὦ φίλτατε Ἕκτορ, & ce que s'ensuit au texte Grec, qui porte en nostre lãgue: Ie ne me faschay onc (trescher amy Hector) de ces amours, encor que tu t'affectionnasses ailleurs: plustost ay-ie nourriz & allaittez de mes propres mãmelles, tes bastards, afin de ne te desplaire en chose aucune: & ainsi faisant par ma vertu, i'ay acquis la grace de mon espoux. Sur ce passage de Euripide se sont ioüez quelques cõmentateurs Grecs alleguez par Arsenie moderne Autheur Gregeois, desquels s'aidant, il vse de ces parolles: (ie les diray en François, encor que i'aye la copie Grecque de l'Autheur, à moy communiquee par le seigneur du Faux Angeuin, homme de grandes recerches, & bonnes lettres) On dit que cecy est auancé contre la verité de l'Histoire, en laquelle il ne se trouue point que Hector eust des enfans d'autre femme, que de son espouse Andromache. Mais ceux qui sont de cest aduis, se trompent lourdement, car Anaxicrate, au second liure des Argoliques, tient & dit ainsi: Amphinée & Scamandre furent enfans de Hector, & vn qui estoit bastard, lequel mourut au sac de Troye, & les deux legitimes furent sauuez, l'aisné desquels, à sçauoir Scamandre, s'en alla vers la Tane, & se tint aux Paluz Meotides. Voyez icy vn beau passage, pour donner cœur à noz amis des Troyens Francisez: mais nous n'auons rien de suite, qui preuue que ce Scamandre soit chef de la race des François, & n'en auons encor veüe la succession originaire: & si on prend esgard à ce que Trithemie chante, suiuant son Hunibauld, nous verrons aussi que luy deffaillant ceste suite de lignee, il laisse plusieurs centaines d'annees sans parler des predecesseurs de celuy qu'il dit le premier Roy des François, qui est vne faulte plus qu'euidente, d'autant qu'aumoins failloit il dire, de qui ce Roy Marcomir & son pere Antenor estoient fils, car il est impossible que l'ayeul fust autre qu'homme de marque s'il estoit descendu du sang Royal des Troyens. Mais quoy? ayant laissé pres de 400. ans en arriere, depuis la ruyne supposee de Troye, iusqu'à ce premier Roy, il ne luy estoit commode de fournir à ceste description de race. Vous y voyez vne autre faute bien aisee à descouurir, qui est, qu'ayãt discouru d'aucuns Roys de ces Francs, & iceux ayans des noms du tout esloignez des Grecs, & Asiens, voisins de Bosphore, il vient puis apres à nous forger des Frãcions, & Paris, & Helens & Cãbres, pour bastir mieux à son aise le fondement de sa fable, à la refutation de laquelle il est desormais temps de venir. D'autant que bien que les Poëtes ayent des fureurs diuines, & qu'ils traitẽt les hauts, & secrets mysteres de Nature, par les figures de leur façon de parler: si est ce que n'y d'Homere, ny d'Euripide, ny de pas vn autre Grec, vous ne pouuez recueillir ces races Frãcionistes, ny ces semẽces gardees au ciel pour la posterité: ce que voyant nostre grand Poëte Gaulois, Pierre de Ronsard, & desirãt de trouuer ceste souche du sang François, mais ne sçachant où prendre ce Frãcus, ou Astianax, qui seroit, au dire d'Anaxicrate, le bastard de Hector, grande honte aux François de l'auoir pour ayeul s'ils ne vouloient en cela ressembler aux Romains, qui se vantent estre issus d'vn incestueuse Damoiselle, & de deux bastards gemeaux: ne sçachant, dis-ie, où prendre ce Francus donnant source à noz François, à cause que tous dient, & le tiennent pour vn article de foy Poëtique, que cest Astianax fut precipité du hault d'vne tour, il le sauue & garentit de ceste cheute & precipice mortel, par vne fainte qu'il tesmoigne, & faint auoir esté dressee par Iupiter: ce que ses vers vous exprimeront mieux que ma prose, lors qu'en sa Franciade il parle en ceste sorte:

Arsenie Autheur Grec.

Anaxicrate est allegué par Strabon, li.16. mais non sur ce propos.

Faulte en Hunibauld & Trithemie.

Trithemie discontinue la race des Troyens.

Poëtes sont Secretaires de Nature.

Astianax precipité d'vne tour.

Des bras aymez ie desrobe le fils,
Lors en sa place vne feinte ie feis:
Que ie formay du vain corps d'vne nue,
Pour estre vn iour en lieu de luy cogneuë,
Du tout semblable à l'heritier d'Hector:
Mesmes cheueux crespeluz de fin or,
Les mesmes yeux, le front mesme, & la taille:
Puis ceste feinte à la mere ie baille,
Pour la donner à Pyrrhe, & tout soudain,
Enueloppant l'enfant dedans mon sein,
Loing le sauuay de l'espee homicide:
Le vain, sans plus, fut proye d'Eacide.

Ronsard liu.1. de la Franciade.

Puis dōc que Troye ne peut nous dōner source que par nuages & feintes, c'est raison que nous taschions de cercher ailleurs nostre origine: car de receuoir que ces fugitifs Troyēs se soiēt arrestez aux Paluz Meotides, bien que ne nous en apparoisse, nous le pouuōs bien faire, d'autāt que desia les Cimbres & Cimmeriēs leur estoiēt alliez: & qu'ayās pitié d'eux, ils les logerēt & secoururēt cōme auparauāt ils leur auoient dōné secours, contre les Gregeois: ce qui sert d'vn grand argumēt pour reieter l'opinion de ceux qui nous veulēt faire acroire que les Cicambriens sont issus de Troye, puis que Troye estant encor sur pieds & en sa fleur: les Cimbres auoiēt telle puissance, que de s'armer cōtre les Grecs, pour la deffēce de leurs cōfederez. Or ces Cimbres ou Cimmeriens auoient occupé ce destroit sur les Scythes & les Grecs: d'autāt que leur propre origine estoit de Gaule, ainsi que i'espere vous deduire cy apres. Cecy a esté cause que plusieurs, & iceux de grandes lettres & de gentil esprit, venās sur le mot & appellation des Frāçois disent qu'il est fort ancien, & ne trouuēt bon ce que les nostres ont escrit, que ces peuples furēt ainsi appellez Frācs en langue Attique (c'est à dire Grecque) cōme qui diroit farouches & indōptables, & par cōsequent libres: mais en aucūs liures escrits à la main, tāt s'en faut qu'on attribue cest hōneur aux Grecs, que plustost on le dōne aux Septentrionaux, & y a escrit en Latin, *quos Frācos, Arctica lingua, nominarunt*. Vous oyez qu'il dit q̄ la lāgue Arctique, c'est à dire Septētrionale les nōme Frācs: & par là nous est loisible de cōclurre que le mot de Frācs ou Frāçois, n'est ny Grec ny Romain, ny Troyen, mais pur Cimbre, & sorty de la boutique de noz peres, lesquels ayāt couru si loing, & ne pouuās estre domptez par pas vn des Tyrans, qui se sont dits Monarques de la terre, se sont aussi attribuez ce nom de Francs, duquel encor nous prēnons ce peu qui nous reste de gloire. Et ne faut nous arrester, ny à ce que les Romains n'ont fait mētion que bien tard des Frāçois, & n'ont eu d'eux aucune cognoissance, que quelques ans apres l'Ascēsion de nostre Seigneur: car ce n'est pas à dire que pour cela ils ne fussent point, & que leur nom fut enseuely en quelque cachot hors de toute memoire: il est vray que les Romains n'ayans penetré, non plus que ne feit onc Alexādre, iusqu'aux terres de ces Cimbres Francs, en ignorerēt aussi le nom, iusqu'à ce que ceux cy faisans sentir quelle estoit leur male vertu, feirent aussi recognoistre leur nom, & mieux les effets cachez soubs iceluy. Et ne me soucie si se sont les Vrences ou Frāces mis en auāt par Strabon, ou les Frāgons mentiōnez par Ciceron és Epistres à son amy Attique, me suffisant que ceux cy sont cogneuz de longue main: & quoy que non, soubs le nom de Frācs, si tost ne si souuēt, si est ce qu'il falloit que leur fust dōné long tēps auāt que d'estre cogneus par les Romains, puis qu'ils le porterēt en Germanie: ce que sçachant Hunibauld, & apres luy Trithemie, & voyant que desia auāt que nostre Seigneur vinst pour nostre salut prēdre chair, ce peuple se nommoit Frāçois, ils ont prins l'occasiō, de luy dōner vn Roy, duquel ceste appellatiō luy fut imposee: surquoy ie vay vous alleguer les propres mots de Trithemie, disant ainsi: *Sicambri autē sub eorum rege Franco, audacissimè dimicantes, nomen sui Ducis Franci, quasi numen quoddā, crebrius vociferantes, clamabant: Hie Franc, Hie Franc: postremò victi sunt Gotthi, & plusquā octoginta eorum millia perempti: cæteri fuga lapsi cum liberis, & coniugibus, in pristina latibula sunt reuersi: & sic fines suos decennio ab alienigenis deuastatos, & occupatos, Saxones, auxilio Francorum, & Doringorū, læti receperunt: ex eo tēpore Sicambri, priscū nomen deponentes, regis amore sui, Francos sese nuncupare cœperunt.* Vous oyez cōme les Cicambriens, estans au secours des Saxons, soubs la conduite de leur Roy Francon, vainquirent les Goths, & que pource que le Roy Francon se porta tres-vaillamment, ses subiects voulurent de là en auant estre nommez François, du nom de leur Prince: ce qui aduint enuiron le temps mesmes que nostre Sauueur fut conceu du sainct Esprit au ventre de la Vierge, suiuant la supputation des Autheurs sus-alleguez, qui ont descrit l'Histoire originaire (mais fabuleuse) des François. Toutesfois, & Iornandez autheur Goth, & ancien, & les autres qui ont apres luy escript les gestes des Roys Goths, ne font mention aucune de cecy: ains (qui plus est) s'attribuent ces Cimbres, comme freres & issuz de mesme sang & terre auec eux: & tels qui compris au pays Gotthique, ont faict teste & aux Grecs & à tous autres voulans faire guerre aux nations Scythiennes & Septentrionales. Ce propos nous achemine à vn autre, comme les sciences, & les Histoires ont (ne sçay quelle) liaison & enchaisnement ensemble, à sçauoir à celle opinion que les Allemans deffendent oppiniastrement que les Cimbres sont Germains, & que parcon-

Cimbres sont auant que les Troyens.

Goropie liure 1.

Frāçois est mot fort ancien.

D'où viēt le mot de Franc.

Strabon liure 4. et 7. Cic. à Attique l. 14.

Trithemie en son abregé liu. 1.

Cimbres tenus pour Goths.

Voy Olae le Grād, en son Histoire Gotthique.

par consequent les François sont descenduz de leur sang: & pour couurir ce ieu, ils ont de bons Autheurs, & des preuues qui semblent estre non reprocheables: mais nous esperons que leurs propres raisons, pourront seruir pour les confondre: & que par les anciens Autheurs nous prouuerons ces Cimbres auoir esté Gaulois, & si les François sont descenduz de ce costé, il faudra dire aussi, qu'ils sont originaires de nostre Gaule: & que venans la conquerir, ils n'ont fait que r'entrer en leur ancienne possession de laquelle, ou le trop de peuple, ou la necessité du temps, ou l'iniquité d'iceluy, & les desbords de l'Ocean, auoient contraints de changer de siege. Si donc les Cimbres sont ceux qui depuis ont esté appellez Sicambres, & en fin François, il sembleroit qu'ils eussent donné l'honneur aux Danois, d'estre les ayeuls des François: d'autant que le pays de Dãnemarch est celle Isle, ou presque Isle, qui seruoit iadis de demeure à ce peuple farouche: ce qui a esté cause que, & les Historiens Goths & les Escriuains Danois, se sont faits les enfans & concitoyens des Cimbres. Au reste pour prouuer ce peuple estre Germain, on allegue vn texte de Tacite, duquel voicy les paroles. Au mesme Goulphe de Germanie (il parle de celuy où le Rhin entre dedans la mer) se tiennent les Cimbres, troupe à present fort petite, mais grandement renommee, entant que le bruit ancien de leurs hauts faits s'espand en diuers lieux: en tous les deux riuages, on void encor l'assiette du Camp, & espaces d'icelle, par le circuit duquel vous cognoistrez encor, & la force & la multitude infinie de ceste nation, & croirez l'issue merueilleuse de sa ruine. Or est il que par la description de Tacite, les Cimbres auoisinent les Frisons, & se tiennent le long de l'Ocean, vers le lieu où le Rhin entre en la mer: ce qui vous fait cognoistre qu'ils ne sont autres que les Holandois & Brabançons, y comprins leurs voisins, lesquels iadis ont esté comprins en Gaule, & à present sont vne partie d'Allemaigne ou (pour mieux parler) Germanie, en laquelle les comprend aussi Strabon, parlant ainsi. D'entre les Germains ceux (desquels nous auons parlé) qui sont les plus Septentrionaux, s'estendent le long de la mer Oceane: & les cognoist-on depuis les bouches du Rhin, iusques au fleuue Albis, ores Elb: & les plus fameux desquels sont les Sicambres & Cimbres. Cependant le mesme Strabon, comme s'il eust preueu la faute de ceux qui depuis ont feinte vne cité de Sicambre, aux Paluz Meotides faisant mention des courses des Cimbres dit bien, suiuant le tesmoignage de Possidonie, les parolles qui s'ensuiuent. Iceluy (il parle de Possidonie) auec vne assez valable coniecture recueille, & maintient les Cimbres auoir esté des voleurs & gens vagabonds, & lesquels à force d'armes paruindrent iusqu'aux Paluz Meotides, desquels le Bosphore Cimmerien fut appellé ainsi, à cause que les Grecs nomment les Cimbres, Cimmeriens en leur langue. Le mesme tesmoigne que les Boies iadis habiterent le long de la forest Hercinie, lesquels en rechasserét les Cimbres, qui s'y pensoiét domiciler: ce qui fut cause que ceux cy descendirent vers le Danube, où se tenoient les Scordisques, y venuz de Gaule: puis furent vers les Tauristes & Taurisques, qui aussi estoient Gaulois: puis vers les Heluetiens fort abondans en or, & qui viuoient paisibles. Tous ceux cy voyãs, que leurs richesses alloient en accroissant par les pilleries des Cimbres, ils s'adonnerent aussi à piller, & se rendirent confederez & compagnons des Cimbres passans en Italie, entre lesquels furent ceux de Zurich. Ces passages de Strabon, & de Tacite sont alleguez par ceux qui veulent prouuer que les Cimbres sont Germains, quoy que la consequence n'en soit necessaire: d'autant que Possidonie, n'osant les dire tels, pour ne voir leur arrest asseuré en la Germanie: les appelle voleurs, pillards & vagabõds, les faisans courir par tout, pour cercher nouueaux sieges: sans qu'il exprime d'où ils auoient prins origine. Au reste ceux qui nous font Germains, voyant que ces passages n'estoient assez forts pour establir & fonder auec fermeté leur oppinion, d'autant qu'on les peut destourner en autre sens, ont eu recours à des Autheurs plus modernes, & se sont couuerts de l'authorité d'Agathias qui viuoit enuiron le temps de l'Empereur Iustinian premier du nom, d'autant que cestuy dit purement. Et sans rien farder, que les François sont Germains: mais le mal que i'y voy, est, qu'il confesse le tenir d'vn ouyr dire, lors qu'il vse de ces parolles. Or est ceste nation (il entẽd la Frãçoise) voisine d'italie & limitrophe d'icelle: Toutefois les anciens ont dit que les Frãçois estoient Germains, ce qui se preuue facilement par là, qu'ils habitent aupres du Rhin, & possedẽt les ter-

Cimbres pourquoy laisserent leur pays.

Cornelle Tacite liure des mœurs des Germains.

Où assis la terre des Cimbres.

Strabon liure 7.

Sicambres distinguez des Cimbres par Strabon, mais en mesme pays.

Cimbres appellez Cimmeriens par les Grecs.

Peuples Gaulois en Germanie.

Cimbres voleurs et vagabõds.

Agathie liure 1.

res voisines de ce fleuue, estans maistres de la pluspart des Gaules, non qu'elles leur soient propre heritage, ains les ont conquises par force d'armes, & occupees pour les tenir à perpetuité. Au reste leurs courses, hors leur premier siege, sont de bien long téps puis qu'Homere les a cogneües & sceües, ainsi que dit Strabô en sa Geographie, car ils se tenoient au Bosphore Cimmerien: & bien que (dit Strabon) il ne sceut point leur nom seulement, ains encor eut cognoissance du Bosphore Cimmerien; vers lequel quelques annees auant son aage, ces peuples auoient fait leurs courses rauageât toutes les Prouinces, iusques en Ionie: & effigia par certaines circonlocutions, la region où se tenoient ces Cimbres, appellant leur terre obscure & caligineuse, lors qu'il dit en l'Odissee: qu'vn air espais & nuages sombres les couurent, & que iamais le Soleil ne reluit sur eux, ains viuent en tenebres perpetuelles. Ce passage fait grandemêt pour ceux qui tiennent, que les Cimbres sont issuz des pays Gothiques, & de celle grande estendue de terre qu'aucuns ont estimé estre vne Isle, où sont les regions de Gothie, Suece, Noruege, Biarmie & autres: d'autant que le pays estant soubs le Pole Artique, on y est en aucuns endroits la moitié de l'an, en nuict continuelle comme le reste est vn iour sans nulle obscurité, ainsi que nous le tenons de ceux du pays mesme qui nous en ont laissé l'Histoire, memoires, & descriptions en lumiere. Et pour le côtentement du lecteur diligent & curieux, i'adiousteray à ce passage de Strabon, & d'Homere, ce que Valere Flacce, parlât de ces Cimmeriens, escrit en ses Argonautes, lequel suiuant presque mot à mot, ce qu'Homere poursuit en l'onziesme de son Odissée, ou Vlyssée, met les vers Latins qui s'ensuyuent.

Strabô l. 1.

Homere Odissée. λ

Voy Olae & Iean. le Grand.

Valere Flacce li. 3. des Argonautes.

Est procul ad Stygiæ deuexa silentia noctis
Cimmerium domus, est superis incognita tellus:
Cæruleo tenebrosa situ, quò flammea nunquam
Sol iuga, sydereas nec mittit Iupiter auras
Stant tacitæ frondes, immotáque sylua comanti.
Horret verna iugo, specus, vmbrarúmque meatus
Subter, & Oceani præceps fragor, arúdque nigro
Vasta metu, & subitæ post longa silentia noctes.

Vous diriez q̃ ce Poëte veut descrire quelque cachot d'Enfer, duquel ceux qui sont en ce haut Hemisphere n'ont cognoissance quelcôque, où les tenebres s'espaississent, côme durât que la nuict nous couure de son brun manteau, & que le ciel ne nous môstre qu'vne face azuree & noirastre sans aucune clarté: le Soleil estât esloigné de nous, la douceur de l'air nous estant deniee: l'hyuer tousiours rendant les arbres despouillez de leur beauté, & la terre estant vague & en solitude: la mer effrayant chacun par ses muglemens & horribles murmures, & en somme, où les nuits y sont presque continuelles. Ainsi ne faut pas s'esbahir si les Cimbres sortis d'vn ciel & air plus serain, quiterent ces horreurs glaciales, & s'ils tascherent de s'emanciper de ces prisons si mal plaisantes, & venir conquerir des terres plus belles, saines & fertiles. Tant y a, que pas vn de ces deux Autheurs ne dit que ces Cimmeriés fussent Troyens ny Germains, & nous auons veu cy dessus, qu'ils estoient sortis premieremêt de l'Ocean Germanique, & d'aupres des bouches du Rhin: où i'ayme mieux que nous alliôs les recercher, que courir iusqu'aux têps immemoriaux & fonder nostre dire sur des doutes, incertainetez & côiectures, où il est questiô de poser les fondemês asseurez d'vne vraye Histoire telle que celle de Frâce: ioinct que ie ne veux aller vers vn cheual Troyé pour en tirer la souche de noz Roys, puis qu'il m'est loisible de la prendre de leur propre pays, & la plâter en la Gaule mesme, à laquelle toutes les natiôs voisines l'ont voulue desrober, sans que ie m'arreste, ny aux ethimologies ou trop curieuses ou trop esloignees du subiect, ny aux recerches des races & genealogies, iusques aux enfans de Noé, & aux premiers Gomerites, ny autres pl' anciés: car ie n'aurois iamais fait, si ie voulois esplucher toutes ces matieres, autant superflues qu'incertaines, & de la pluspart desquelles chacun s'aide selon sa fantasie, sans se soucier si la chose le peut souffrir: les vns s'aidâs du Grec, les autres de l'Hebrieu, & autres chacun de sa langue maternelle, à laquelle il s'efforce d'assubietir tous les vocables de l'vniuers: là où ie ne pretends aller si loing, ains prendre les Francs Gaulois en la Gaule tant seulement.

Que les François sont vrayement Gaulois, & de l'institution & succession de leurs Roys, auant qu'ils r'entrassent en Gaule, & de leur approche en icelle.

IE sçay bien que ceux qui deffendent la cause des Germains, s'aiderõt encor de Vellée Patercule, lequel parlant des Cimbres, & Teutons les dit estre Germains:&en mesme lieu tesmoigne qu'ils passerẽt le Rhin, pour entrer és prouinces Romaines, ia long temps auant la venuë de nostre Seigneur au monde: mais ils n'aduisent pas qu'auant que ce peuple s'arrestast pres du Rhin, & outre iceluy, il auoit desia deffaits les Romains en Gaule, suiuant le tesmoignage de l'autheur mesme: & que par là nous pouuons recueillir que les Cimbres se tenans en Germanie n'estoient non plus Germains que les Tectosages, & Boies venuz de Gaule en icelle, ou que les Galates s'estans domicilez en Asie, ains y tenoient place de conquerans, & lesquels chassez par les Goths des pays Septentrionaux, reuenoiẽt en leur pays Gaulois, pour en chasser les Romains qui en estoient vsurpateurs. Et de cecy me fera foy Appian Alexãdrin, qui appelle Celtes les Cimbres: lesquels Celtes sont sans nulle controuerse, Gaulois, selon que tous les Geographes le tesmoignẽt, & les particularisent, & mettent dés le fleuue de Garonne iusqu'à la riuiere de Seine: bien que les Grecs comprennent tous les Gaulois soubs ce nom de Celtes, mais non les Germains, quelque chose qu'en dient Irenique ny Goropie, si ce n'est que nous entendons la basse Allemaigne, laquelle és anciens denõbremẽs est toute comprise, soubs le nom de Gaule. Voire Herodote ne dit pas que les Celtes s'estẽdent tant que ceux cy diẽt, ains luy suffit de proposer que les Celtes sont les derniers peuples d'Europe vers le soleil couchant: mais reuenans au tesmoignage d'Appian Alexandrin, parlãt des Cimbres qu'il fait Gaulois: voicy les parolles desquelles il vse: Apulee publia vne loy, par laquelle il vouloit que toutes les terres estans de la subiection Romaine en la prouince Galate, fussent departies: or les Cimbres peuple de nation Celtique, l'auoient occupee, & Caius Marius naguere les ayant conquises, cõme si plus elles n'eussẽt esté des appartenãces des Galates: & en feit le peuple Romain seigneur & proprietaire. Vous voyez icy les Cimbres appellez Celtes, & par mesme moyen Gaulois, & cõme ils s'estoient saisis du pays de Galatie, qui estoit l'ancienne conqueste des Gaulois. Plus intelligiblemẽt les fait il Gaulois, souz le nom des Celtes en autre endroit où il vse de ces paroles: Le renom cõmun est que les Antares, ayãs offencé Apollon, tõberent en extreme calamité & ruine: d'autant qu'iceux, accõpaignez des Celtes que l'on appelle Cimbres, furent assieger Delphe, & que là tous estãs effroyez, se departirent d'vn & d'autre costé: & plusieurs d'iceux s'enfuyans auant le combat, à cause qu'ils se veirent assailliz d'orages, pluyes & foudroyantes tempestes. Voila vn passage fort propre pour establir nostre fondement, que les Cimbres sont naturels Gaulois: car puis que ce sont eux qui furent assaillir le Temple de Delphe, où ils sentirent la punitiõ soudaine de leur sacrilege, il n'y a plus de doute qu'ils ne soient Gaulois: d'autant qu'il n'y a autheur ny Grec ny Latin qui ne les tienne pour tels, & pour vrays Celtes, quoy que les Allemãs vueillẽt dire, & corrõpre le mot Senõs, & en faire des Semnons, & que les Bruts, issuz de l'Isle de la grande Bretaigne osent desmẽtir tout le mõde, & s'attribuer l'hõneur que Brẽnus fut natif de leur isle. Ceux cy se sont lourdement abusez là où les Germains ont en quelque raison, eu esgard à ce que les Grecs, nõmans les Cimbres Celtes, prenoient le nom particulier pour le general, & s'aidoient de celuy de Celtes, pour cõprendre, ainsi que dit est, tout le reste des Gaulois: & encor plus, pource qu'ils ont dit que ces Cimbres Celtes se tenoient le lõg du Rhin: car ainsi parle Suidas, Autheur Grec: lequel neantmoins tant s'en faut qu'il face pour eux, que plustost il leur cõtrarie, lors qu'il dit, Κελτοί, ὄνομα ἔθνους οἱ λεγόμενοι γερμανοί les Celtes est vne natiõ, qu'on appelle Germains, se tenãt le long du Rhin: mais pour voir que le mot de Celte est pris pour Gaulois, peu apres cela il adiouste ces mots, qui sont tournez en Latin par vn Allemãd en ceste sorte: *At Gallorũ Princeps quidam, & corpore decoro, & animo fortissimo præditus, ante suum agmen progressus, hostium fortissimũ prouocat:* Au Grec il y a Ἀνὴρ δέ τις τῶν Κελτῶν, *quidam vir primarius e Celtis*, vn des premiers d'entre les Celtes. Ce qui pourroit donner argument à noz parties que cestuy estoit Germain, si & Tite Liue & tous les Historiens Latins ne faisoient pour nous en cest endroit, d'autant qu'il est icy parle du combat qu'vn Capitaine Romain nõmé Valere

Vellee li. 1.

Cimbres appellez Celtes.

Voy Pomponie Mele.

Herodote liure 4.

Appiã li. 1. des guerres ciuiles.

Appian en son Illyrique.

Et Allemãs & Anglois sont Senonois de leur pays.

Suidas en ses Historiques.

eut contre vn Gaulois, lequel il vainquit par le moyen d'vn Corbeau, qui se rua sur le Gaulois, d'où aduint que les successeurs de ce Valere, furent surnommez depuis Coruins en souuenance de ceste victoire. Mais pour reuenir à ces Celtes qui vindrent cõtre les Grecs, & pillerẽt le Tẽple de Delphes, il faut mõstrer par autre preuue qu'ils n'estoient point Germains, ains Gaulois naturels, que Appian appelle Cimbres: comme aussi font d'autres, ainsi que i'espere deduire cy apres: & sur cecy oyons Pausanie, Autheur Grec, & assez ancien, qui faisant mention de noz Gaulois, vse de ces mots: Olbiade fils de Calippe, fut celuy lequel feit teste aux Gaulois rauageans la Grece, & y entrans par les Thermopyles. Ces Gaulois habitẽt és extremitez de l'Europe, voisins d'vne mer large & spacieuse, les derniers limites desquels ne sont point descouuerts par aucun voyageur. Puis il adiouste. Ils ont esté sur le tard nommez Gaulois, car anciennement, & d'eux mesmes & des estrangers ils estoient appellez Celtes: & apres cela il fait vn beau discours de ce qu'ils feirent, & souffrirent en Delphe, & du passage desquels le mesme Autheur en autre lieu dit, que l'Oracle auoit prophetisé long temps au parauant, parlant en ceste sorte:

Pausanie liure 1. és Attiques.

Pausanie liur. 10. és Phoc.

Tunc Hellesponti angustas vbi transiit oras
Noxius iniustis Galatarum exercitus armis,
Vastabunt Asiam: sed his propè littora Ponti
Qui degunt, grauiora prement non tempore longo
Nam dabit vltorem superæ rex Iupiter arcis,
Præclaro insignis natum de semine Tauri,
Is Galatas omnes miseranda cæde necabit.

Lors ayant l'armee nuisible des Galates, auec leurs armes iniustes, trauersé le destroit de l'Hellespont, elle rauagera l'Asie, & affligera ceux qui se tiennent le long de la mer Majour, mais non guere long temps: Car Iupiter le Roy des hauts Palais donnera vn vengeur issu du sang illustre de Taure, lequel mettra tous les Galates à mort. I'ay tourné ainsi ces vers Latins, prins du Grec de Pausanie, pour contenter ceux qui ne sont si heureux que d'entendre autre langue que les vulgaires. Apres cecy, il vous descrit l'Histoire au long, & ne se faint point d'appeller ceux que les autres nomment Cimbres, Gaulois: & leur donner pour Chef Cambaule Bolgie ou Belgie, Brennus Acichorius, & Cerethrius: Cambaule ayant couru iusques en Thrace, n'osa point passer plus outre, là où les autres s'estans diuisez en trois bandes, Cerethrius fut contre les Thraciens, & Tribales: Brẽnus & Acichorius prindrent la route de Pannonie: & Bolgie fut contre les Illyriens & Macedoniens, qu'il vainquit, & occit leur General, nommé Ptolomee. Ie laisse à part les hauts faits d'armes, les victoires & conquestes de ces Gaulois, que Pausanie met en auãt, & comme ils furent deffaits à Delphe: me suffisant qu'vn Autheur si graue & ancien nous esclaircit, que ces conquerans estoient Gaulois: car puis que les autres tiennẽt que les Cimbres, furẽt ceux qui feirent ceste conqueste, il s'ensuit qu'eux msmes aussi n'estoient autres que naturels des Gaules, & ces mesmes Sicambres qui depuis ont esté & sont encores tant renommez soubs le nom de François Gaulois, encor ont ils esté estimez par Plutarque en la vie de celuy Marius, qui les vainquit: les parolles duquel i'ameneray icy, de la traduction de ce tresdocte, sage & religieux Prelat M. Iacques Amiot, Euesque d'Auxerre, Conseiller du Roy & grand Aumosnier de France, auquel tous les François sont redeuables tant pour la nourrriture des Princes Royaux qu'il a faite, que pour les bons & tres-sçauans Autheurs qu'il a mis en lumiere, lequel comme il est propre & disert en son langage, fait aussi parler elegamment Plutarque en nostre langue: lequel sur le propos des Cimbres, vse de ces paroles. Or ne sçauoit on à la verité quelle nation c'estoit, ny dont elle estoit partie, tant pource qu'ils n'auoient aucune communication auec autres peuples, que pource qu'ils venoient de pays fort lointain, comme vne nuee de peuples qui s'espãdoit dessus la Gaule, & dessus l'Italie: bien se doutoit on que c'estoit vne nation d'Allemaigne, qui habitoit le long de l'Occean Septentrional, & le coniecturoit on à voir la grandeur de leurs corps, & aussi qu'ils auoient les yeux chastains & roux, auec ce que les Allemans en leur langage, appellent les

Capitaines des Gaulois en Grece.

Macedoniens deffaits par les Gaulois.

M. I. Amiot Euesque d'Auxerre, et grãd Aumosnier de France.

Plutarque en la vie de Marius.

lent les Brigāds Cimbres. Les autres disent que la Celtique, pour la grāde & profonde estendue du pays, du costé de la grande mer Oceane és parties Septentrionales, en tirāt vers les maretz Meotides, & le Soleil leuāt, s'estēd iusqu'en la Scythie ou Tartarie Pōtique: & que pour le voisinage, ces deux natiōs se meslerēt ensemble, & sortirēt de leur pays: non qu'ils feissent ce grād voyage tout d'vne tire, mais à plusieurs reprinses, marchants tous les ans sur le temps nouueau plus auant en païs: de sorte que par long traict de tēps, ils trauerserēt ainsi à force d'armes toute la terre ferme d'Europe: encor qu'ils eussent plusieurs noms particuliers selon la diuersité de leurs nations: toute la masse ensemble neantmoins s'appelloit l'armee des Celtes-Scythes, cōme qui diroit les Celtes Tartares. Vous oyez cōme ce sçauāt Euesque à tiré le sens de Plutaque, & cōme cestuy accorde auec les autres, qui tiēnent les Cimbres pour Celtes & Gaulois, & dient qu'ils habiterent vn tēps pres les Paluz Meotides: ce qui cōfirme nostre propos q̄ les Cimbres & Sicābres, depuis nōmez François, sont sans nulle difficulté Gaulois naturels, & nō pas descēdus ny de Troye ny de Germanie: si l'on ne vouloit abuser de la demeure qu'ils ont fait en Germanie, en lieu de leur source originaire. Et de fait tous ces passages par nous alleguez, vous font voir euidēmēt (eu esgard aux courses de ce peuple à son habitation & à ses cōquestes) qu'oyāt parler des Cimbres, Sicābres & Celtes, vous ne pouuez autre chose cōprendre que les Gaulois: & de mesme maintenir que les François sont originaires de Gaule. Et ne faut point s'arrester à ce qui est dit que les Celtes s'estēdoient iusqu'en Scythie, & par là cōclurre que la Celtique comprint la Germanie, ains le prendre au vray sens des autheurs anciēs, lesquels ont ainsi parlé, à cause que les Celtes auoiēt couru toute la Germanie, & là plāté leur siege & domicile: tesmoins les Scordisques, les Boies, les Tectosages & les Cimbres, Heluetiens & Teutōs: tous lesquels (ainsi que dit auons) sont cōprins par Appiā entre les Gaulois occupateurs de Germanie. Au reste Cesar mesme cōfesse que les Brabāçons, qui sont Gaulois, cōme le reste des pays bas, estoiēt issus des Cimbres & Teutōs arrestez aupres du Rhin: ce qui encor sert grandement à nostre cause. De ce pas ils se ruerent sur l'Allemaigne, & furent eslire domicile iusques en Pannonie, où encor les Romains les poursuyuirent: ce que tesmoigne Suetone en la vie de l'Emp. Tibere, disant ainsi: Il feit apres la guerre aux Rhetiēs & Vindeliciēs, puis aux Pānoniēs, & en fin aux Germains. Au voyage Rhetien ou des Grisons, il vainquit les peuples habitās és Alpes: en celuy de Pannonie, il dompta les Brences & Delmates. Oyez que desia les Cimbres auoient changé de nom, & qu'on les appelloit Brences ou Frences, qui sont ceux desquels parle Strabon, ainsi qu'ailleurs nous auons dit: & les mesmes Gaulois qui auec les Teutons s'estoient retirez vers la mer Maiour, & depuis passez en Pannonie. De ceste victoire de Tibere sur les Cimbres, parle Horace en ses vers, Ode 14. disant ainsi (ie le diray comme luy) en Latin.

François originaires de Gaule.

Pourquoy la Celtique estendue iusqu'en Scythie.

Cesar li. 2. de la guerre Gallique.

Suetone en la vie de Tibere c. 9.

Horace Ode 14.

Auspiciis pepulit secundis.   *Te cæde gaudentes Sicambri*
Nilus, & Ister, te rapidus Tygris,   *Compositis venerantur armis.*

Par là monstrant que le Nil, le Danube, & le Tygre, fleuues renommez obeissoient à l'Empereur, & que les Sicābres par luy vaincuz, luy faisoiēt reuerence. Et de tāt plus respecte-ie ce passage d'Horace, que ie voy cōbien doctemēt il a prins les Brences ou Frences pour les Sicābres, ou ceux cy pour les autres, d'autant que cecy nous asseure que Cimbres, Sicābres & Frēces, ne sont qu'vne mesme nation & vn seul peuple. Ainsi auōs nous cōduitz noz peres iusques en Austriche & au païs de Tirol, qui est vne partie de Pānonie, d'où auāt il nous sera aisé de les ramener en Gaule, quoy qu'ils fussent & domicilez & naturalisez en Germanie. Ayāt demouré vn fort long tēps en Pannonie, & tenu la haute & la basse, & en icelle basty vne cité nōmee Sicābre, au lieu mesme où encor à present on voit les ruines de Bude l'anciēne, ils s'y tindrēt fort lōg tēps auec le nom de Sicābriēs, estās faits tributaires par Traiā Emp. soubs la foy duquel & de ses successeurs ils vesquirent long tēps, allās en guerre auec les Romains, & ceux cy respectant grādement la legion des Sicābriens, ainsi qu'on le peut recueillir du Poëte Claudian, qui viuoit soubs l'Empire d'Arcadie & Honorie: lequel vse de ces parolles Latines.   *Militet vt nostris, detonsa Sicambria, signis.*
Et en vn des Panegyricques faits à l'honneur de l'Emp. Honorie, il met les Sicambres & François en mesme ranc, disant ainsi.

Claudian 1. li. contre Eutropius.

Claudian Panegyricque 2. pour Honorie.

Ante ducem nostrum flauam sparsere Sicambri
Cæsariem, pauidóque orantes murmure Franci
Procubuere solo: miratur Honorius absens.

Deuant nostre chef marchoient les Sicãbres à tout leur blõde perruque esparse: & les Frãçois d'vne face craintiue se prosternerẽt deuãt luy: tellemẽt qu'Honorie absent est admiré & reueré de chacun. Tous lesquels passages cõfessent euidẽment que les Brẽces & Sicãbres, estoient alliez des Romains, & alloiẽt à leur soulde, & seruoient cõme de pauois sur les limites des Goths & autres Barbares, pour le seruice de l'Empire de Rome. Et ainsi il me semble auoir prouué assez susisammẽt que les Francs & Sicãbres ne furẽt onc Troyens, ains plus anciẽs beaucoup que Troye: ny Germains, sinon entãt qu'ils se tenoiẽt en Germanie, y ayãs acquis des terres pour y faire demourãce. Reste à venir à vn 3. poinct & celuy de grãde consequẽce, à sçauoir à la successiõ des Princes de ce peuple, soit qu'ils portassent le nom de Roys ou de Ducs, & de conducteurs, ou autre nom honorable: d'autant que plusieurs & iceux, gens de grandes lettres, se sont aheurtez à l'electiõ, & ont voulu brider l'auctorité des Roys soubs vne Loy & coustume, non praticquee guere souuẽt par ce peuple. Ie dis guere souuẽt, pource que quelquesfois est il aduenu que l'insolence d'aucũs Princes, à fait oublier les subiets en leur deuoir, & mespriser la Loy, & coustume receüe entr'eux dés le premier establissemẽt de leurs Princes. Ie ne veux courir iusqu'aux siecles plus esloignez, ny vous represẽter toute la suyte & cõtinuation des anciens Roys de ce peuple Frãc & hardy, retenant la vaillãce de ses ayeulx les Gaulois, selon qu'Hunibauld & Trithemie l'ont effigiee: ains me cõtenteray de ceux qui ont esté les plus cogneuz par les Histoires Romaines, dés le tẽps mesme q̃ les chefs de l'Empire cõmencerent à sentir que valoit la main & force de ceste nation si puissante. Et fais cecy, afin que ie ne sois forcé de confesser que les Frãcs ont tasché d'entrer en Gaule, & se l'assubietir, auãt long tẽps que Cesar y passast ce qui toutesfois n'est hors de probabilité: veu que desia nous tenõs que Cimbres & Sicãbres si ne sont vn peuple, aumoins sont ils sortiz de mesme estoc, & en fin ont esté vniz ensemble: & que les Frãçois sont Sicãbres ce que S. Remy, lors que baptisa Clouis, mõstre assez clairemẽt, disant à ce grand Roy: Humilie toy courtois Sicãbre, adore desormais ce que tu as bruslé, & brusle ce que tu as adoré. Car puis qu'ils se tenoient en Allemaigne, & les Romains les iugeoient pour Germains: ne faut aussi s'esbahir si les nostres n'ayans les liures anciẽs des Gaulois, se sont arrestez à l'Histoire estrangere: & si nous ne voulons du tout nous tenir à ce que les sus-alleguez Autheurs en disent, eu esgard à ce qu'on n'adiousteroit point foy à nostre dire, si nous ne le fondiõs sur l'auctorité de ceux qui ont esté les ennemis de nostre gloire, & les accableurs de la puissance de noz peres. Mais reuenõs à propos, Trithemie suyuant la trace de Hunibauld, met en auant Anthare, fils de Cassander, & de cestuy fait venir Francion, qui viuoit du temps du grand Roy Herode, & peu auant que nostre Sauueur nasquit: duquel Francion vint Clogion, lesquels ils disent auoir enuahy & rauagé les Gaules, ce qui ne peut estre receu, veu que soubs l'Empire d'Auguste, & de Tibere son successeur, les Romains estoient paisibles possesseurs de la Gaule, & d'vne meilleure partie de la Germanie: il est bien vray que les Frisons feirent la guerre aux Romains, & qu'on pourroit dire que les François estoiẽt auec eux, quoy que Tacite n'en parle point, faisant ce discours des Frisons, & du tribut qu'ils payoient aux Romains, plustost nõme il Verrite & Malorige chefs de ceste nation d'outre le Rhin, lesquels furent en fin cõtrains soubs Neron de se soubsmettre & de venir à Rome, pour y faire hõmage. Cepẽdant, laissant les raisons qu'on peut desduire sur ces courses de Clogiõ auec les Frisons contre les Romains, nous cõtinuerons les Roys, si bien qu'à Clogion succeda Herimer, & à luy Marcomer: à cestuy Clodomer qu'on dit auoir eu pour fils & heritier Antenor, & cestuy Rathere, lequel on estime auoir fondee & nõmee la ville de Roterdan en Holande, ces Roys (ainsi que disent Hunebauld & Trithemie) cõmandoiẽt en Holãde, & en Frise, vray heritage ancien des Cimbres. Apres Rathere regna son fils Richemer, qu'on dit auoir cõduit la premiere Colonie des François en la marche de Brãdebourg, & estre chef des Germains, pour empescher que les Goths, Wandales & autres peuples de Septentrion ne courussent la Germanie. A Richimer succeda Odemar, duquel fut fils Marcomir second du nom, & à cestuy fut heritier Clodomir second, qui eut pour successeur son fils aisné Pharibert, lequel renouuela l'anciẽne

S. Remy appelle Clouis Sicambre: voy Gregoire de Tours li. 2. chap. 31.

Roy François auãt q̃ reuenir en Gaule.

Tacite l. 4. des Annales et li. 13.

Succeßion des Rois des François.

alliãce des Frãcs & Sicãbres auec les Germains, parmy lesquels ils habitoiẽt. Or faut il cõsiderer icy que les suppositiõs des noms Grecs,& tirez de ceux que iadis on dõna aux Troyens ne sont plus receües,approchãs du tẽps,où l'Histoire Romaine pouuoit dementir les flateurs de Troye: si bien que les Frãcs Allemanisez,retenoiẽt où les appellations anciennes,ou prenoient de celles du pays,où ils s'estoient naturalisez. Pharabert eut pour fils & successeur Sunõ,& cestuy Hilderic,ou Childeric soubs le regne duquel viuoit vn certain Philosophe de ceste natiõ, apellé Hildegast,qu'on dit auoir esté celuy qui adoucit & ciuilisa les mœurs farousches des François, & les reduisit à vne façon de viure plus courtoise, familiere &cõpagneable: car ayãs frequẽté tant de peuples estrãges & cruels, & couru par tant de prouinces, humé l'air de toutes, ayans tousiours le fer aux mains,il estoit impossible qu'ils ne fussẽt& cruels & sanguinaires, & sans autre droit que celuy que leur dõnoit leur volonté & conuoitise. A Childeric premier succeda Barthere son fils,soubs lequel les Frãcs & Germains passerẽt en Italie,gastãs tout iusques à Rauẽne: où il faut voir que les Historiẽs ne font estat que des Germains, à cause que soubs leur nom les autres nations sont cõprinses, cõme habitans en Germanie, aduenant cecy soubs l'Empire de Licinie Valerian enuiron l'an de nostre salut 262.& cependãt des lors les Frãçois auoient des Roys successifs & venãs nõ par la voix & suffrages du peuple,ains par heritage, & cõme naturellemẽt entrans en la succession legitime de leurs peres. A Berthere fut dõné pour successeur Clodie, lequel voulãt assaillir l'estat Romain, desia cõmençant à diminuer, enuirõ l'an de nostre salut 270.fut repoussé par l'Emp.Probus: ce q̃ Vopisque semble toucher lors qu'il dit: Quel coing du mõde y a il, qu'il n'aye trauersé par ses victoires? De ceci peuuent dõner tesmoignage les Marmarides vaincuz en Afrique: tesmoins les Frãçois, quoy q̃ defẽduz par des marets nõ accessibles. Et toutesfois Trithemie,cõtrariãt à ce texte, dit, que ce Clodius feit cecy en l'an 12.de son regne,qui estoit le 5. de l'Empire de Probus: ce qui n'est pas impossible,veu q̃ Probus ayãt tost apres esté occis, & Proclus & Bonosus taschãs de se faire Empereurs en Gaule, il estoit aisé aussi à ce Clodie d'essayer ceste conqueste,que iamais il ne peut cõduire à son effect. Ce Roy estãt mort, Walther son fils vint à la Couronne, & se tenoit encor ceste nation au pays de Frise, & où elle pouuoit s'arrester, y mis pour seruir de Frõtiere aux Saxõs pour les Romains, d'autãt que ceux cy refusoiẽt d'obeir, & que les Frãçois n'aspiroiẽt qu'à se faire Seigneurs de Gaule: & neãtmoins de fois à autre ils rõpoient la foy aux Romains, & taschoient de s'emãciper de leur seruitude. Apres Walther regna sur les Frãçois son fils aisné, nõmé Dagobert: soubs lequel, les Frãçois & Saxons liguez ensemble feirent des courses par mer sur la Gaule Belgique & les pays Armoriques, qui cõprẽnent & la Bretaigne & partie de la Guyẽne: dequoy voicy cõme parle Eutrope. En ce mesme tẽps Carausius hõme de basse cõdition, ayant charge de chasser les François & Saxons, lesquels couroient les limites de Belge & des Armoriques, ayãt souuent pris quelques Barbares, sans iamais rendre aux habitans du pays la proye qu'on leur auoit ostee, & que cestuy auoit reconquise, ny en enuoyant rien aux Empereurs (car c'estoit soubs Diocletian & Maximin) comme on le soupsçõnast d'auoir cõplot sur les Barbares & de les laisser passer, pour s'enrichir des despouilles, fut condamné à mort par le cõmandement de Maximin: mais au contraire se dit Emper.& se feit seigneur de Bretaigne. A ce Dagobert succeda Clogion, qui ne regna que 2.ans, d'autant qu'il fut occis en bataille, dit Trithemie: mais les Historiens Romains chãtent bien autremẽt, & entre iceux est Eutrope, qui parle ainsi. Hercule s'en alla en Gaule, faignãt d'auoir esté chassé par son fils, & cõme s'il eust voulu se ioindre à son gendre Cõstantin, lequel neantmoins il ne taschoit que de ruiner, & cerchoit les moyẽs de le faire mourir: d'autãt qu'il le voyoit regner paisiblement en Gaule, aymé & caressé tant de la Gendarmerie que des Prouinciaux & habitãs du pays: à cause qu'il auoit vaincu les Frãçois & Allemãs, & faits leurs Roys prisonniers, lesquels, ayãt dressé vn magnifique spectacle pour le plaisir du peuple, il exposa aux bestes: voyez là vn cruel genre de supplice contre ceux qui s'estoiẽt reuoltez de l'Empire: aduenãt cecy enuiron l'an de nostre salut 319. & l'an 18. de l'Empire de Constãtin le Grand. Or Clogion estãt decedé, les Frãçois ne receuans encor pour chefs q̃ ceux qui estoiẽt idoines à cõmander à la guerre, à cause que tousiours ils auoiẽt les armes au poing: Trithemie dit, qu'ils auoiẽt aussi vne loy par laquelle estoit

Noms Germains demeurent aux François.

Hildegast police les François.

François cõprins soubs le nom de Germains.

Voy Orose l.7.ch.22. Eutrope li. 10.

Vopisque en la vie de Probus.

Eutrope liure 10.

Courses des François & Saxons en Gaule, l'an 300.

Eutrope liu.11.

deffendu, que les enfans des Roys ne fussent receuz à la Couronne, s'ils n'estoient aagez pour le moins de 24. ans: & par ainsi les enfans de Clogiõ (pour estre mineurs) ne succedarent point, ains leur oncle Clodomir fut celuy qui eut la Royauté. Ce fut soubs cestuy, que les François furent se tenir en celle region de Germanie, qui ores d'eux est appellee Franconie, se faschans d'estre tousiours exposez aux courses des Romains, & de soustenir l'effort de la guerre: & y fut enuoyé Genebauld, frere de ce Roy Clodomir 3. du nom duquel (estant nõmé Duc, & non Roy) sont depuis descẽdus les Ducs de la Frãce ou Franconie Orientale: Car Clodomir & son fils Richimer apres luy, ayans tiltre de Roy, se tindrent le long du Rhin: ce que nous recueillõs de l'Histoire d'Ammian Marcellin, parlant en ceste sorte: c'est de Iulian l'Apostat qu'est faite mẽtion qu'il se tint à Cologne, d'où il ne partit, iusqu'à ce que la fureur des Rois Frãçoys fut appaisee, & que les ayant effrayez, il feit auec eux vne telle paix, qui profitast à l'aduenir à la Republique de Rome: d'autant que ce qui suit apres mõstre bien qu'il gaignoit les François, afin qu'iceux ne remuans point, il eust meilleur marché des Allemãs, cõtre lesquels il auoit affaire. Auec plus d'euidẽce ailleurs mõstre il que les Frãçois estoient venuz iusques par deça le Rhin, & auoiẽt couru iusqu'à la Meuse: lesquels Iulian en fin cõtraignit de se retirer en leurs maisons outre le Rhin: & par là vous voyez que les Frãçois auoiẽt des Ducs en leur Frãconie & des Rois sur les limites de Gaule: & peu apres il dit que les Frãçois, que coustumieremẽt on appelloit Saliẽs, enuoyerẽt des Embassadeurs vers Cesar à Tongres, mais par feinte, esperãs soubs ce pretexte de paix surprendre les Romains, lesquels Iulian deceut & les surprit lors que le moins ils y pensoient. Tant y a que Richimer fut occis en guerre contre les Romains, soubs l'Empire de Constans, fils de Constantin le Grand, enuiron l'an de nostre salut trois cens cinquante, luy succedant Theodemer son fils qu'il auoit eu de Hastille fille du Roy des Saxons. Iulian l'Apostat estant prest à sortir de Gaule, pour aller contre les Perses, ce ieune Roy Theodemer, accompaigné de son cousin Dagobert, fils de Genebauld Duc de Franconie, passa en Gaule, & pilla la cité de Treues, de la ruine de laquelle se plaint grãdement le S. Euesque de Marseille Saluian en ses liures de la Prouidence: mais sa course & cõquestes luy furent si malheureuses, qu'ayãt vaincus les Romains & Gaulois Italianisez par plusieurs fois il fut en fin deffait & prins, & auec luy sa mere, sur lesquels les Romains vserent de telle & tant execrable cruauté, qu'ils leur feirent trancher les testes: dont ne se faut estonner si leurs enfans & successeurs n'ont peu depuis estre en repos, iusques à ce que vengeant ceste iniure ils ont chassé & l'Empire & le nom Romain: & les chefs estans en Gaule, pour les Empereurs, de toute ceste si ample & si excellẽte Prouince: & fut faitte ceste execution par Iulian l'Apostat, & par ses Capitaines: & succeda à Theodemer son fils Clogion. Lequel feit tous ses efforts de venger la mort de ses peres & ayeul, mais il fut vaincu par Valentinian, & fallut qu'accordast auec luy: & en fin le secourut contre les Goths, non d'amitié qu'il eust aux Romains, mais plustost à cause que les Goths le deuançoient en la conqueste des Gaules: & ce fut lors que Valentinian affranchit les François du tribut qu'ils souloient payer aux Empereurs de Rome. Ce Clogion mourant laissa son fils aisné Marcomir heritier de la Couronne, tousiours soubs l'obeissance des Romains, cõtre lesquels il eut guerre par quatre ans cõtinuels, & les vainquit pres de Cologne, soubs Iulian l'Apostat: & c'est de ceste bataille que font mention Eutrope & Ammian Marcellin, où ayans fait les Germains (soubs lequel nom ils comprennent les François) au commẽcement vainqueurs, en fin ils les disent auoir esté deffaits: & les Roys s'estans mis en fuitte, ils font que Chonodarius fut prins, & que par ce moyen les Romains recouurerent ce que les François & leurs alliez auoient prins és Gaules: & encor' Eutrope dit que Valẽtinian deffit les Saxõs, sur les mesmes limites des terres que tenoient les François. Mais quãt à mon esgard ie croiray plustost Trithemie en cest endroict que pas vn de ces sus-alleguez: estant vraysemblable que si Marcomir eust esté ainsi traité, qu'il n'eust osé si tost refuser le tribut aux Romains & leur faire la guerre, en laquelle il fut occis par l'Empereur Valentinian, l'an de nostre salut trois cens quatrevingts quatorze: ce qui fut cause que la plus part des Seigneurs François ayans perdu leur chef, s'en allerent en Franconie: & Dagobert, frere du deffunct Marcomir fut declaré Regent & Chef de ceste nation ainsi des-

Trithemie liu. 1. de ses Annales.

Ammian Marcellin liu. 16.

Ammian liur. 17.

François appellez Saliens.

Treues ruinee par les Frãçois, voy Saluiã liure 6.

Theodemer decapité.

Clogion 2. du nom, fils de Theodemer.

Eutrope liure 11. Am. Marcel. liu. 17.

Richimer occis.

ainsi desconfite, lequel gouuerna ses subiets en paix, iusqu'à ce que Valentinian enuoya vers luy, & le reste des Francs demander le tribut, que iadis ils souloient payer, allegant que les dix ans de franchise estoient expirez: mais eux se souuenans de la mort, tant de Richemer que de Theodomer & Marcomer, & irritez de ce qu'on les vouloit faire tributaires, eux s'estãs affranchiz au pris de leur sang, occirent ceux que l'Empereur leur auoit enuoyez: & sçachans qu'on les assailliroit, commencerent les premiers la guerre, & entrerent auec grandes forces en Gaule, soubs la conduicte de Sunnon, & Gundebauld, cestuy estant fils aisné du Regent en France Dagobert, & vray heritier de la Principauté: & fut vaincu pres de Treues, ce qui causa la haine des François contre les Treueriens, & depuis leur seconde ruine, car les François ruinerent depuis ceste cité de fons en comble. Valentinian mort, les François s'auancent de repasser le Rhin, & enuahir les Gaules: mais Arbogaste Lieutenãt pour l'Empereur en Gaule, leur vint au cõtre à Cologne, & empescha leur passage: & durerent ces guerres iusques au temps des enfans du grand Theodose, assauoir Arcadie & Honorie. En fin Dagobert Duc, & Regent des François, estant mort l'an de nostre salut 398. son fils qui aussi estoit neueu du Roy Marcomer, vint à la Regence, sans q̃ iamais il se portast pour Roy, ains furent les François en cest interregne par l'espace de 26. ans: au bout desquels, & cestuy mourant sans enfans, luy succeda en la regence ce Pharamond fils de Marcomer Duc de Frẽconie, issu de Genebauld, frere du Roy des François Marcomer second du nom: & c'est ce Pharamond celuy que ses subiets declarerent Roy comme legitime Prince & le plus proche du sang des Roys au default de la ligne directe, suiuant que depuis a tousiours esté pratiqué en ce Royaume: quoy qu'il ne passast onc le Rhin pour faire cõqueste en Gaule, laissant ce soucy à ses successeurs, & luy s'adonnant cependant à policer les siens, & à faire des loix qui leur fussent salutaires. Et ce qui le destourna d'attenter ceste conqueste, fut que les Goths auoient esté inuestis d'vne grande partie des Gaules par les Empereurs: & que les Wandales & Bourguignons estoient sur les limites de Germanie, possedans vne autre portion de Gaule, lesquels auoient repoussez desia les François, voulans passer le Rhin soubs la cõduite de Genebauld: ainsi il aima mieux temporiser vn peu, iusqu'à tant que luy renforcé, & ceux cy, ou affoiblis, ou ne pensans plus aux François, ou prenant accord auec eux, il peust poursuiure & effectuer son entreprise. Ainsi voyez vous clairement que la succession de tout temps a esté pratiquee entre les François: & que si à l'aduenemẽt à la Principauté de quelque nouueau Roy, ou Prince, le peuple & seigneurs assistoient & vsoient de quelques ceremonies ressentant l'election, c'estoit pour mieux approuuer & confirmer ceste succession, & faire l'hommage à celuy qui succedoit à leur Prince deffunct. Outre ce vous ay-ie declaré suffisammẽt & auec bonnes & valables raisons quels sont les François, d'où descenduz, & quelles ont esté leurs courses, vous reiectant les fautes de ceux qui les faisoient Troyens, & qui nous repaissent de fables & de coniectures & mal basties, & sans preuue quelcõque. Au reste ne faut trouuer mauuais si encor ie ne reçoy les François pour Germains: d'autant qu'ils n'en sont point originaires, non plus que de Scythie, & moins s'en doit on offencer, puis que i'ay prouué par bons Autheurs ce que ie dis, sans faire tort aux Germains, desquels quãd bien nous aurions origine, ce nous seroit hõneur, eu esgard à la vaillance & antiquité & haut courage de ceste excellente nation: de laquelle ie ne veux nier que noz François n'ayent tiré plusieurs choses, puis que si long tẽps ils ont esté domicilez és terres d'iceux. Et de fait on scait bien que les Germains, iadis ont prins grand plaisir à estre perruquez, & porter longue leur cheuelure, cõme aussi tous les Gaulois, la region desquels pour cela a esté appellee Comee ou Cheuelee, selon que Pline le tesmoigne: ce qui me fait croire que le droit de cheuelure fut maintenu parmy les François, ja dés le temps que leurs ancestres sortirent de Gaule. Il est vray que depuis entre les Francs ou François, il ne fut loisible à autres, qu'aux Roys & Princes du sang de porter longs les cheueux, soit pource que les autres estans ordinairement à la guerre, falloit aussi que pour s'armer plus à leur aise, ils coupassent & cheueux & barbe. D'où est que vous voyez que Clotilde choisit plustost la mort pour ses neueux, enfans de Clodomir, que les voir tondre, car c'estoit vn signe de priuation d'estat, & qu'on les degradoit de l'authorité Royale, & declaroit inhabiles de

Dagobert Regent des François.

Valentinian demãde tribut aux François.

Gũdebauld fils de Dagobert Duc des François.

François deffaits à Treues.

Dagobert meurt, & Gõdebauld son fils regne.

Pharamõd appellé à la succeßion pour estre du sang Royal.

Qui empescha Pharamond de passer en Gaule.

Succeßion tousiours receüe entre les François.

Pline l. 4.

succeßion quelconque. Außi fut il ainsi pratiqué sur Theodoric, lequel estant demis de son royaume, on luy coupa les cheueux, pour signe & memoire de son degrademét. Il y a plusieurs pareils passages sur ce mesme propos, tant en Agathie qu'en noz Annalistes, par lesquels vous recueillez que ce droict de cheuelure (qui fut iadis commun aux Gaulois & Sicambres) fut depuis cõmuniqué aux seuls enfans Royaux: & de faict les Bourguignons cõbatans contre Clodomir & ses freres, ayans occis Clodomir, ils veirent & cogneurét à la cheuelure qu'ils auoient occis le chef de l'armee, & le Prince souuerain des François. Surquoy ie m'esbahy qu'vn sçauant hõme de nostre temps se soit abusé, prenant Clouis pour Clodomir, & blasmant Agathie, d'auoir mis le fils au lieu du pere: comme ainsi soit qu'il ne dit point que le Prince François fut fait prisonnier, ains que les Bourguignons cogneurent par les cheueux d'iceluy que c'estoit le souuerain, & au parauant il auoit mis en jeu les quatre enfans de Clouis allans contre les Roys de Bourgoigne, à ce faire sollicitez par leur mere Clotilde: ce que ie mets en auant, afin que les François voyent que si ce sçauant hõme s'est trompé en chose tant aisee en l'Histoire Françoise, qué facilement il aura failly és plus difficiles, dequoy ie laisse libre le iugement aux hommes qui ont l'ame simple & sans aucun transport ny peruertie affection. I'auroys plusieurs autres choses à desduire, n'estoit que d'autres, & iceux gens dignes de loüange & bien versez aux bõnes lettres, m'ont deuancé, sur lesquels ie ne veux entreprédre, d'autant qu'ils ont heureusement traicté les choses desquelles il eust esté besoing de discourir en cest endroict, & que pour l'esgard d'autres subiets, i'en ay discouru tant en mon Histoire vniuerselle qu'en ma Cosmographie, & principalement sur ce qui concerne la diuision des Gaules. Au reste le bening lecteur ne s'offensera point, si i'ay en ceste preface autrement parlé qu'en celle que ie feis il y a quelques ans sur les Annales par moy augmẽtees de Nicole Gilles, touchant l'origine des François, d'autãt que lors il me suffisoit de refuter l'opinion des amis des Phrigiens, & sans passer outre, ie m'arrestay aux Germains, & les feis peres & autheurs de la nation Françoise: là où à present, que i'ay basty vn œuure accomply, & que fournissant aux raisons de ma nation, i'ay eu loisir de lire & fueilleter les bons liures: i'ay aussi veu tant ma faute, que de ceux que ie suiuois, pour de laquelle me purger, i'ay außi dressé le discours, & fait vne belle ouuerture à tant de doctes hõmes qui sont en Gaule, afin que vengeans le tort fait à leurs ancestres, ils ne facent ceste iniure aux François que de leur dõner autre source que Gauloise. Que si les Frãçois ont vsé de quelques mots (voire de tout le langage Germain) que cela ne les esmeuue en rien, puis qu'il estoit impoßible, qu'ils demourasset auec eux sans y apprẽdre leur iargon: ioint qu'ils voyent qu'en peu de temps ils oublierent ces vocables, & qu'en laissant les loix Ripuaires, & embrassant le droict ancien Gallique, ils laisserent außi les dictions Allemandes, & Saxõnes. Surquoy ie veux prier le lecteur, que si quelquefois il voit des mots non purement Frãçois, ou qui sentent leur Italianisme, Grecisme ou Latinisme, (qu'on me pardonne si ie parle si hardimét) qu'il pense que ie n'en vse point de plaisir que ie prenne en ceste mal-plaisante nouueauté: car s'il y a hõme en ce Royaume qui admire l'antiquité Gauloise, i'en ay les desirs de la poursuiure, & faire reuiure: mais i'ay esté cõtraint, & par le sot vsage, & pour n'oser mettre en cãpagne ces mots vieux, craignans les oreilles par trop chatouilleuses & delicates des François de nostre tẽps, ausquels n'y a rien qui plaise que la nouueauté. Non pourtãt suis-ie d'aduis, que ceux qui escriuent, soient astraints & liez à des reigles si seuerement reformees, qu'il ne soit loisible de sortir onc des limites de noz Gaulois: cõme ainsi soit que le langage qu'à present nous parlons, est si esloigné de l'ancien, que rapporté à celuy des vieux siecles, ou cestuy sera reietté comme auorton, ou l'autre delaissé comme grossier & sans ornement quelconque. Mais ie serois marry de croire ny l'vn ny l'autre, ains suis contant d'embrasser l'antiquité, & ne mespriser ce qui est moderne: & si noz peres n'ont faict conscience de latiniser, & qu'aucuns sçauans de nostre temps rapportent la plupart de noz vocables aux Grecs, & par mesme moyen facet tort à leurs ayeulx, qui ont parlé & enseigné auant que la Grece fust florissante, & polie à cause des lettres: qu'on ne s'offense point aussi si nous vsons (selon le temps) des mots receuz de chacun, & prins de noz voisins, comme aussi ils en ont emprunté des nostres. Et de fait, quel est l'homme ayant frequenté les Italiens, & hanté en Italie, qui ne die & confesse que le verbe

Agathie liure 1. de la guerre des Goths.

Cianciar

Cianciar ne ſoit pur Italien & des plus ornez & moins cõmuns, emportant le meſme que le Latin *Nugari*, & le noſtre babiller, & bourder ? Et toutesfois tant ſ'en faut qu'il ſoit venu d'Italie, que pluſtoſt il eſt naturel Limoſin, & l'ay ouy ſouuent dire à des ſimples bergeres és lieux les plus eſgarez de la cõtree. Ce qui me fait croire que nous penſons (ie parle de ceux qui ne ſont des plus fins & auancez en la praticque des langues vulgaires) ſouuent parler comme les eſtrangers, que nous ne prenõs rien qui ne ſoit du noſtre, ce qui ſe pourroit prouuer par la conference des langues, la pourſuite de laquelle ie laiſſe à ceux qui ont le plus de loiſir & de ſçauoir que moy, qui eſtant natif d'vn coing des plus eſloignez de ce Royaume, & où l'on parle le plus mal, ay fait aſſez de coucher ces Annales par eſcrit, ſans m'attribuer aucune gloire ſur les autres de bien dire en François, quoy qu'aucuns me vuillent perſuader, que ie penſe eſtre le maiſtre de bien dire, qui ne ſuis que leur diſciple, & ſuis tous les iours apprenant en leurs liures, leſquels comme ſont pleins de grand ſçauoir, n'ont faute aucunement de bon langage, & à l'imitation deſquels ie taſche de façonner mon ſtile. Au reſte, ayãt à faire vn long diſcours & de choſes & grandes & diuerſes, comme les hommes ſont faultiers & ſubiets à erreur, ie ſouhaite auſſi la candeur de ceux qui liront ce preſent œuure, les priant de ſupporter la foibleſſe de celuy qui (faillant) ne fait rien par malice, & luy remonſtrer courtoiſement ſa faulte, laquelle volontiers il taſchera d'amender. Proteſtant neantmoins ne dire, ny eſcrire choſe faiſant contre la ſaincte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, de laquelle il eſt le fils tres-hũble, & tres-obeiſſant, & l'honneur & grandeur de laquelle il deffend : que ſi és choſes purement temporelles, ie ne m'accommode à l'aduis de pluſieurs qui embraſſent l'auctorité du ſainct ſiege auec trop de zele, qu'on penſe que la ſouueraineté, priuileges & prerogatiues de la couronne de France me font parler ſelon que le porte la verité de l'Hiſtoire. Mais en ce qui eſt de la foy & des conſtitutions de l'Egliſe, ja Dieu ne plaiſe que i'y doubte ou q̃ i'en parle autrement que doit faire vn bon Chreſtiẽ & vray Catholique. Dauantage proteſté-ie ne dire choſe ſans auoir bon garant & Autheur, ſouſtenant ce que ie dis : mais tel Autheur, qui ſoit ſans ſoupçon de trop de partialité, ou de flaterie, qui ſont deux vices fort à blaſmer en l'Hiſtoire. Outre ce m'aidé-ie des Hiſtoires eſtrangeres, & en ay tiré de grands ſecrets, & des poincts plus que neceſſaires pour l'eſclairciſſement des affaires de ce Royaume, & pour parfaire ce qui deffailloit en preſque tous ceux qui ſe ſont meſlez de deſcrire les geſtes & des Roys de Frãce, & des Princes & Seigneurs ſubiets à ceſte Couronne. Que ſi i'ay contredit à quelques vns, ce n'a eſté par arrogance, ou pour paroiſtre plus ſçauoir qu'eux, ains ſeulement pource que la verité eſt de mon coſté, & que ma pretente eſt de repurger l'Hiſtoire & de fables & de meſdiſances, & de ſuppoſitions & de doubtes : & en fin de tout ſoupçon de menſonge. I'ay rejetté pluſieurs choſes tant pour n'eſtre neceſſaires, que pour trop tenir de la fable, & les aucunes pour ſembler chatoüilleuſes & offençants les oreilles delicates des hõmes plus ſubtils, ay taſché d'vnir les monarchies ſpirituelles & temporelles, à cauſe que de tout temps en Gaule la police y a tellement eſté eſtablie, que la Preſtriſe & la Royauté ſe ſont maintenues enſemble pour la deffenſe de leur auctorité, eſtans icelles les fondemens plus ſeurs & fermes du corps de la Republique, & en ſomme ie n'ay laiſſé (à mon poſſible) choſe qui peuſt ſeruir à l'ornement de ceſte treſchreſtienne Couronne, au ſeruice de mon Roy & ſouuerain, par le commandement duquel i'ay continué ce que i'auois commencé, & (par la grace de Dieu) mis à fin, pour le poſer aux pieds de ſa majeſté & deuant les yeux, & au iugement de toute la France, de laquelle eſtant nourriſſon, & de long temps ayant deſiré de faire quelque cas de remarquable, pour monſtrer combien ie ſuis ſoigneux de ſa grandeur, i'ay dreſſé ceſte Hiſtoire, à laquelle il faut deſormais donner commencement.

LIVRE PREMIER DE L'HISTOIRE ET ANNALES DE FRANCE.

De Pharamond, & de ses conquestes. Chapitre premier.



SVYVANT ce que dessus a esté dict des origines & courses des Francz ou François, quelque part qu'ils se tinssent, il est clair aussi que tousiours ils ont esté souz vn Chef les conduisant en guerre, & qui en temps de paix presidoit sur ce peuple, & y auoit l'authorité de Prince souuerain, soit qu'il portast le nom de Duc, ou qu'il fut honoré de l'authorité Royale. Et que cecy soit vray, afin que ie n'appuye point mon dire sur les simples narrations, de ceux qui (suyuans les fables de Hunibault nous bastissent ne sçay quels Priams, & autres issus de l'estoc Troïen qu'ils vont querir iusqu'aux siecles plus anciens, & cecy sans preuue, & sans continuation de genealogie, quoy que ces deux choses soyent plus que necessaires en l'histoire, & sur tout en celle, où il est question du premier establissement d'vne nation telle, & si puissante qu'a esté la Françoise.) Afin donc que ie ne m'appuye sur vn rouseau sans effort, i'allegueray les auteurs Romains, qui mettent des Roys sur les Francs auant que Pharamond fut appellé à la couronne, & du sang d'esquels cestuy d'escendit, ce peuple ne voulant estre gouuerné que par des princes legitimes & issuz de l'estoc des premiers qui l'auoyent conduit en guerre, & eu les maniements de leur estat, & la souueraine authorité en la republique. Ie vous ay cy dessus alleguez Clogion, & Marcomer, le premier desquels viuoit Roy sur les François en l'an de nostre Seigneur trois cens dixhuict sous Constanti[illegible]and, & lequel Clogion mourut en bataille cõtre les Romains. Et en Ammian Marcellin vous lyrez comme Theodomer, qui aussi est nommé Roy des François, fut pris en guerre auec sa mere Hastile, sous Constant Empereur, & eut la teste trenchee: & en somme vous voyez és autheurs vne longue suitte de Princes de ceste nation Germanique iusques à ce Pharamõd, que nos Annalistes appellent le premier Roy de Frãce, quoy qu'assez mal à propos ils le dient, veu ce que dessus, & ce qui se peut recueillir des anciennes & plus veritables histoires. Or ay-ie proposé cecy expres, & repeté ce qu'en ma preface i'ay deduit amplement, afin d'oster vn scrupule, qui afflige l'esprit de quelques hommes plus chatouilleux que de raison, lesquels estans amys de nouuelleté, prenẽt aussi plaisir au changement des Monarchies. Entant que si Pharamond a esté estably Roy par election, & qu'il ne soit loisible de passer oultre, que suyuant la premiere forme obseruée en creant vn Roy, vous verrez quelle consequence on veut tirer de là: & qu'auec preiudice des Roys, & Princes du sang ces elections sont mensiõnees, & la puissance de l'estat dõnee au peuple pour abatre & la Royale maiesté, & la succession de si long temps obseruée en la maison de France. Et pource que de nostre temps, & n'a gueres il y a eu vn homme docte, veritablement autant qu'autre de sa robe, & sur tout en la science de laquelle il fait profession, qui est la iurisprudence, lequel, pour ne sçay quelle occasion, s'affectiõnant mal à ses Roys, & despoüillant celle reuerence, & amitié que les Franc Gaulois, portent à leurs Princes, s'est aussi acharné sur l'election, & a voulu accabler la puissan-

Voy Euseb. liure. 10. de l'hi. Romaine.

Am. Marcellin. liu. 16.

A quoy tendent ceux qui louënt tãt l'election.

ce des Roys, ſous la force de la volonté effrenée d'vn peuple: & pour ce faire a eu recours aux premiers eſtabliſſemens des Roys en France, & ſur les François: & parce moien a taſché de rendre ce Royaume electif tout ainſi ou qu'vn Duc à Veniſe ou que l'Empereur en Allemaigne. Ie ne peux pas nier en ceſt endroit que de tout temps en vne republique bien ordonnee, & où les loix ont eu vigueur, & la raiſon force, on n'aye veu vne bien grande & ſegnalée difference entre le Roy, & le Royaume ou republique, entant que le Roy eſt vn, & ſingulier Chef du reſte du corps, & que le Royaume eſt la cõmunauté des citoyens, & ſubiets, & que par conſequent il ne faille que les Rois ſoyẽt tels enuers les ſuiets que le Chef à l'endroit des membres, le tuteur enuers ſon Pupille, & que le paſteur pour le prouffit de ſon troupeau: mais de mettre eſgalité entre ces deux, & de donner authorité au moindre ſur le plus grand, ce ſeroit folie à le propoſer, & eceruellée temerité à le maintenir, & vouloir deffendre. Et que cecy ſoit vray, mon dire plus que raiſonnable ie le pourray confirmer par l'eſtabliſſement des Roys en Iudee, où Dieu monſtre par ſon Prophete Samuel, le droit que les Roys ont ſur leurs ſuiets, ie ne dis pas ſeulement ceux de Iudee, ains tous autres, puis qu'il eſt ainſi que la nature nous aprend à choiſir ceſte ſeule forme de gouuernement, comme la plus neceſſaire: ie le pourray (dis-ie) prouuer par ce paſſage de la Bible, mais ie l'ayme mieux confirmer par vn trait, & exemple de noſtre hiſtoire de France, afin que d'où l'on prend le venin, nous en tirons auſſi le remede.

Difference du Roy au Royaume.

Quel doit eſtre le Roy à ſon peuple.

Vous qui liſez nos hiſtoires, ſçauez auſſi que du temps du Roy Clouis, & auant qu'il fut chreſtienné, les François n'eſtoient ſi conſcientieux que paſſans par les terres des Gaulois Chreſtiens, ils ne pillaſſent leurs Egliſes, ſi bien qu'ayans butiné vne Egliſe, & emporté vn vaſe & beau, & grand, L'Eueſque du lieu fut ſupplier Clouis de luy faire rendre, ce que le Roy ne luy refuſa point, pource luy commanda de le ſuyure iuſqu'à Soiſſons, où l'on deuoit partager le butin ſelon la couſtume ancienne, & ſuyuant la loy de la guerre. A Soiſſons comme le Roy demandaſt ce vaſe ſeul pour tout ſon droit du pillage, & que tous les ſoldats & Capitaines, luy euſſent dit, & qu'eux, & tous leurs biens eſtoyent en ſa puiſſance: il y eut vn fol, & temeraire qui ne vouloit que le Roy eut autre cas que ce qui luy en eſcherroit par ſort: oyez comme parle Gregoire de Tours, Tous eſtans eſtonnez de ceſte parole, le Roy diſſimula ſon courroux, & le dõpta par ſa pacience, & de bonnaireté, ce neantmoins prit il le vaſe, & le rendit au meſſager Chreſtien le renuoyant à ſon Eueſque: & depuis il punit celuy qui luy auoit fait telle reſiſtance, donnant par là entendre aux autres quelle eſtoit l'authorité du Roy, & combien les ſubiects luy doiuent de reſpect, & d'obeiſſance. Ie n'ay propoſé cecy pour autre raiſon que pour monſtrer que iamais ne fut que les Roys en France n'ayẽt eu leur ſouueraine puiſſance ſur les ſubiects és choſes qui ſont de la raiſon, & où l'eſtat du Royaume, & le bien public ne ſont point intereſſez. Ie dis, où les droits du public ne ſont endommagez, entant que (comme dit eſt cy deſſus) il faut que le Roy, & Chef ſe comporte tellement auec ſes membres, & parties du Royaume qui ſont du corps public, qu'il ne change, ou altere rien qui ſoit de la compoſition d'iceluy, car alterant ceſt eſtat, il ſeroit cauſe de ſa propre ruine, entant que le Prince n'a grãdeur que celle qu'il reçoit de ceux ſur leſquels il a commandemẽt: & leſquels en ceſt endroit de l'alteration du bien public, peuuent iuſtement s'oppoſer aux affections de leur Prince, non entant qu'il le veut ainſi comme Roy, mais pource que ſa pourſuite derogue à ſon office, & authorité, le Roy eſtant eſtably pour le Royaume, c'eſt à dire non pour ſon prouffit particulier, ou pour tout faire à ſa fantaſie, ains pour le bien de tous, pour le ſupport des ſubiects, & auancement de celle couronne, & puiſſance, à laquelle le ſang, & ſucceſſion de ſes anceſtres l'ont appellé. Et de cecy auons nous vne belle preuue en la vie du Roy, & Empereur Charlemaigne, lequel cuidant que l'Empire fut pour demeurer à iamais en ſa race, voulut auſſi aſſubiectir le Royaume François aux conſtitutions Imperiales, & abolir l'ancien droit des Francs-Gauloys, & les loix receuës en ce Royaume: mais les ſeigneurs du pays s'y oppoſerent: & fallut que le Roy ſe façonnaſt à leur volonté, à cauſe que le bien public de France eſtoit intereſſé par ce deſſein Royal, quoy que l'Empereur penſaſt auantager la France. Et c'eſt pourquoy ie dis qu'il y a des limites en la puiſſance Royale, par leſquels on luy borne ſon authorité, affin que la puiſſance de tout faire n'engendraſt tyrannie, qui eſt la mortelle ennemie, & de l'e-

ſtat

Greg. de Tours liu. 2. ch. 27.

Comme la ſouueraineté des Roys eſt limitee.

ſtat public, & de la grãdeur Royale: & de la liberté de la republique. C'eſt pourquoy les Françoys, qui ont eſté des plus ſages politiques de la terre, & ceux qui le plus ſeurement ont eſtablye la puiſſance & ſouueraineté de leurs Roys: voyants que tout ainſi que les hommes viuent d'autant plus longuement, & ſainement, comme ils ſont de bonne cõplexion, & qu'ils vſent de regime, que les republiques auſſi ſont de plus longue duree, comme mieux elles ſont policees dés leur premier eſtabliſſemẽt: ont auſſi donné vn moyen à leur police ſi bon, & vn ordre ſi biẽ dreſſé, que ny les Roys abuſent du public, ny les particuliers oſent meſpriſer la puiſſance Royale: Car les Roys venãts à ſe gaſter & deprauer, ou abuſants de leur ſouueraineté, auſſi a l'on pourueu à ce deſreiglement, & cerché, & trouué des freins pour dompter ceſte puiſſance, & authorité abſolue, ou pour obuier aux malheurs qui peuuent ſuruenir és minoritez ou maladies des Princes, quoy que nõobſtãt ces moyẽs l'authorité Royale demeure en ſon entier, non du tout abſolue, ny de tant reſtrainte que le pouuoir luy ſoit oſté, mais modeſtement contenue par la ſainċteté des loix, des couſtumes, & ordonnances anciẽnes, que les Roys ne peuuent anichiler, comme eſtans nées auec leur couronne: de ſorte que par l'aboliſſement d'icelles ce ſeroit cauſer l'alteration de la couronne, & maieſté du Royaume. Or les trois points, par leſquels ceſte royauté, eſt, & a de tout temps eſté tenue en deuoir en Gaule, & depuis entre les Roys Francs-Gauloys, ſont la Religion, la Iuſtice, & la Police, qui ſont les plus ſolides fondemens qu'on puiſſe poſer pour eſtablir quelque grande puiſſance. Vous ſçauez que les anciens Druydes eſtoyent tellement reſpeċtez entre les Gauloys, que rien ne ſe faiſoit ſans eux, & que les Princes ne pouuoient entreprendre choſe aucune, ſans l'aueu de ceſte troupe, qui eſtoit comme le Senat eccleſiaſtique parmy ce peuple lors idolatre: or ſi ceſte maieſté eſt demouree aux Prelats de ce Royaume, depuis que les Roys eurent receu le bapteſme, que ceux qui lyſent l'hiſtoire Françoiſe regardent de pres aux affaires, & ils verront que nulle choſe ſ'eſt paſſee ſans le cõſeil des eccleſiaſtiques, leſquels bien ſouuent ſe ſont oppoſez aux deſſeins & entrepriſes des Roys pour les voir nuiſibles à la republique. C'eſt pourquoy és patentes anciennes des Roys premiers de quelle que ç'ait eſté des familles, vous voyez que le conſentemẽt tant des prelats que ſeigneurs du Royaume eſtoit requis pour eſtablir ce que les Roys vouloient ordonner comme choſe ſtable: & qu'il ſoit ainſi, vous voyez que Charles-maigne en la preface des loix Françoiſes, vſe de ces paroles: Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt regnant à perpetuité: Moy Charles, par la grace, & miſericorde de Dieu Roy, & reċteur du Royaume des Françoys, & deuot deffenſeur de la ſainċte Egliſe, à tous les ordres eccleſiaſtiques, & aux puiſſances ſeculieres, ſalut: Puis adiouſte: Nous conſiderans d'vne affeċtion paiſible procedant d'vne ſainċte intention, à nous ioinċts les Preſtres, & nos Conſeillers, prions Dieu inceſſamment qu'il luy plaiſe garder, & conſeruer & nous, & noſtre Royaume. Et apres ce il pourſuit, diſant: A ceſte cauſe il nous a ſemblé bon de prier voſtre diligẽce (ô paſteurs des Egliſes de Ieſus Chriſt, & doċteurs de ſon troupeau treſcleres lumieres de ce mõde) que teniez l'œil ſur vos brebis, affin que le loup n'en ſaiſiſſe quelqu'vne ſ'eſgarant des traditions de nos anceſtres. Et pour ceſte cauſe auons nous enuoyez nos officiers, leſquels ſous l'authorité de noſtre nom, corrigent auec vous, & ſous voſtre cenſure chaſtient ce qui ſera à corriger, & changer. Es meſmes patentes ce bon Roy ſe ſousmeċt (non d'vne affeċtion, & deuotion particuliere, ains ſuiuant la couſtume ancienne) au iugement des eccleſiaſtiques, és choſes meſmes qui eſtoient de la police ordinaire du Royaume, affin qu'on ne penſe que pour le ſeul eſtat de l'Egliſe ceſte puiſſance fut donnee aux eccleſiaſtiques. Auſſi n'a point eſté ſans raiſon qu'entre ces ſeigneurs, auſquels on a donné le nom de Pair en France, la Court deſquels vuidoit diffinitiuement de toutes choſes, on a mis des eccleſiaſtiques, qui ſont comme les chefs, & ceux qu'il faut appeller (ſuyuãt le droit ancien) au maniement, & reſolutions des choſes plus importantes qui ſe traitent, & manient pour le bien, ſupport, & deffence de la Couronne.

Tyrannie eſt ennemye de l'eſtat Royal, & liberté du public.

Pourquoy la puiſſãce des Roys limitee.

Loix ne peuuẽt eſtre violees ſans dãger par les Roys.

Trois moyens pour cõtenir les Roys en leur devoir.

Druides iadis eſtoiẽt Preſtres.

Eccleſiaſtiques appellez aux cõſeils des Roys.

Et en la race, & famille des Capets vous voyez que les Roys, tant pour monſtrer leur bonté, & courtoiſie que pour ne frauder aucun de ſon ranc, n'y alterer l'eſtat public ou abolir l'obſeruation des couſtumes anciẽnes, ont auſſi teſmoigné de faire rien ſans le conſentement de ceux qui ſont les premiers en l'Egliſe. Et auſquels eſt donnée la religion en main pour l'enſeigner au peuple, & de cecy auons nous preuue toute eui-

dente és patentes du Roy Louys le gros donnée sur la fondatiõ de l'Abbaye de sainct Victor, les parolles desquelles sont de telle substance.

Nous Louys par la grace de Dieu, Roy des François, instruits par l'exéple de noz ancestres, & accusez de nostre cõsciẽce, mettãt deuãt noz yeux le iour du dernier iugemẽt: Voulons, & auons ordonné par le conseil & consentemẽt des Archeuesques, & Euesques, & Seigneurs de nostre Royaume, que l'Eglise dediee au nom de sainct Victor, soit ordonnee pour des Chanoines: & ce qui s'ensuit és susdictes lettres de fondation: que i'ay alleguees pour monstrer l'authorité du Clergé de tout temps en France, & comme il a seruy tousiours de frain aux Roys pour les destourner de faire chose qui fut preiudiciable à la couronne & republique Françoise. De mesme en vsa au parauãt Dagobert fondant l'Abbaye de sainct Denys, où il obserue l'ordre deu & gardé en France, lors qu'il adresse ses patentes aux Euesques, & Abbez premierement, puis aux Cõtes, Centeniers, Vicaires, ou Viguiers & autres ses agentz, car de tels mots vsé il en ses patẽtes susdictes, ainsi que i'espere vous mõstrer en la vie de ce Roy, puis que l'establissemẽt de la Royauté entre les Francs Gauloys nous appelle ailleur, afin de poursuiure nostre premier propos. Oultre les considerations susdites, la grãdeur des Roys gist aussi à reuerer ce qui est de la religon, de quoy nous ne ferõs plus long discours, nous suffisant que les Roys de France ont de tout temps esté fort religieux, & tresaffectiõnez à l'accroist, & deffence des Eglises. Le second frein qui contient les Roys de France en deuoir, est celle maiesté de la iustice, & Magistrats establis pour la departir, & rẽdre à chacũ, & l'authorité que les Parlements ont si grande, que les lettres des Roys ne sont receuës ny les edits tenus pour establiz, si la court de Parlement ne leur donne effort, & vigueur: & tout cecy a esté fait afin que les Roys n'abusent de celle puissance absoluë que le tiltre Royal leur donne, & afin que les Frãçois se conseruent leur franchise. Et bien que les Roys soyent Chefs de la iustice, & que ce soit à eux à faire les loix, si est-ce que leur ame, qui est la iustice, fault qu'en face l'espreuue: là où les arrests des Courts souueraines sont inuiolables, & non suietes à alteration quelconque. Et de là procede le troisieme frein tenant en bride la puissance des Roys, lequel gist és ordonnances Royales mesmes: car bien que les Princes les ayent faites, & establies, si ont elles (apres leur reception) telle force que lon n'en voit pas violer vne seule par ceux qui en sont les autheurs: si bien que le Roy, est celuy mesme qui rend limitee celle puissance, qu'il semble que la nature luy donne souueraine: & assuiettit de son bon gré sa volonté à sa propre rigueur, de laquelle puis apres iustement il ne se peut dispẽser. Ie dis iustement, pour ce qu'en France les Roys ne sont comme les Princes Spartains, ou cõme les Ducs de Venise, ains sont absolus, & souuerains, si bien qu'ils peuuẽt tout, bien que tout ne leur soit loisible, eux mesmes s'estãts asseruis à la loy dés la premiere institutiõ, & election que les François feirẽt d'vn Monarque, ainsi que pouuez recueillir du passage sus allegué pour le fait de Clouis, duquel toute l'armee se dit estre suiette, & confessa n'auoir rien qui ne fut en la puissance du Roy pour en disposer à sa fantasie: & toutesfois luy ne voulant contreuenir à la loy, ne voulut aussi rien faire sans le conseil & consentement de l'assemblee. Et c'est pourquoy de tous les corps des estats on en fait vn qui sert d'vn quatriesme frein aux Roys. Et c'est celuy qui a le plus de puissance, & lequel bien que soit fait suyuãt la volonté des Roys, si est-ce que la raison le voulant, & requerant, il peut s'opposer à la mesme dignité Royale: à cause que ce corps public est composé tant du Chef que des membres, & que l'Eglise, la Noblesse, & la Iustice, & le peuple y sont vniz pour le bien, & proufit du Royaume. Et c'est sur l'authorité de ces estats que se fondẽt ceux qui veulẽt abuser du pouuoir des subiets, pour dompter & alterer iniustemẽt celle authorité des Roys à eux de Dieu octroyee, par les peuples donnee, & naturellement à eux deuë, & de laquelle nul se doit exempter, & ne peult luy resister, sans desobeir manifestement aux diuines ordonnances. Que si les Roys se sont soumis à la loy, c'est pour leur grandeur, & hõneur, & non afin que de là on tire vne consequence telle, que c'est aux subiets de faire, & deffaire les Roys, puis que c'est par l'election des suiets que la courõne leur a esté octroyee. Car depuis qu'vn Roy est esleu, sacré, & Couronné, qu'on l'a fait auec condition que son estat sera successif, qu'on luy a fait les serments de fidelité, qu'on s'est asseruy & assuiecty à ses loix, & volontez, il n'est plus loisible aux suiets de venir à election, puis qu'il est ainsi que par la premiere ils se sont despouillez de leur liberté de choisir, & eslire les

Officiers quels du temps de Dagobert.

Second frein donné aux Roys.

Troisieme frein des Roys.

Les Roys nõ forcez à la loy que de leur volonté.

Force des estats en France.

les Princes: & ont donné au sang des Roys & semẽce des Princes, ce qui premieremẽt consistoit en leur puissance. Comme ainsi soit qu'apres que les François se voyans sans Roy depuis qu'ils reprindrẽt cœur des routes, & deffaites souffertes par les Romains, & que l'estat public auoit senty grande alteration du depuis qu'ils cesserent d'auoir des Roys, qui ne fut pas guere long temps, ils vindrent non proprement à l'election, ains à faire droit à ceux qui estoyent du sang des Roys legitimes: entant que suyuant les paroles d'Aymon moyne de sainct Germain, Pharamõd fut fils de celuy Roy Marcomer que les Romains deffirent l'an de grace trois cens nonante trois, d'où aduint qu'ils furent vintsix ans ou d'auantage sans Roy, & iusqu'à tant qu'ils appellerent Pharamond à la succession de son pere. Que les plus chatoüilleux contemplẽt icy s'ils ont dequoy s'armer contre ce choix, & contre l'ordre obserué de tout temps par les François n'ayans ny Roy, ny Duc ou conducteur general que ceux du sang Royal, & l'vn mourant le plus proche luy succedoit, affin que la race des Princes ne defaillit parmy ce peuple. Que si Aymon, & autres appellent cecy election, il ne me chault du nom, car i'ay esgard à la chose mesme qui me fait contempler la succession de la Seigneurie en vn mesme sang, sans que faisans les François la confirmation de leurs chefs, il n'est point dit, qu'ils en prinssent d'autres que les enfans heritiers, & ayans cause de ceux qui sur eux auoient eu commandement. Ce qui me fera reiecter l'opinion de ceux qui nous faignent ne sçay quelle assemblee des estats François sur le fait de l'election, lors qu'ils estoient sans Roy, & nous proposent de belles harangues & discours faits audits estats touchant les genres de gouuernement, & si on deuoit plustost embrasser la Democratie, ou Aristocratie, que la Monarchie: car i'ay prouué desia que les Frãçois auoient des Roys, & que le sang des Princes n'auoit encor defailly entre eux: parainsi ne faut alleguer à ces fins telle assemblee, ny les harãgues y proposees, cõme ainsi soit q̃ l'histoire nous fait voir que les Frãçois auoiẽt des Roys auãt cestuy Pharamõd qu'on appelle premier, ce que pouuõs tirer de Gregoire de Tours parlãt en ceste sorte, alleguãt l'histoire de Sulpice Alexãdre: Peu de iours apres Marcomer, & Sunnon Royaux des François, ayants parlementé ensemble assez legeremẽt auec Arbogaste, & donné ostages suiuant la coustume, le Romain se retira à Treues. Or (dit le bon Euesque Gregoire) luy les nõmant royaux, nous ne sçauõs s'ils estoient Roys, ou lieutenãs des Roys ou si on les respectoit pour Princes auec authorité Royale. Et plus bas il monstre que le mesme autheur fait mention ouuerte des Roys de ceste nation auec ceux qui commandoient sur les Alemans: & en fin parlant de Clogion Roy des François, il dit que Merouee pere de Childeric estoit issu de la race de ce Clogion, d'où s'ensuit que non l'election, ains la succession auoit donné le Royaume à Pharamond, & à sa posterité. Et quant aux passages qu'aucuns alleguent, & de Gregoire de Tours, & d'Aymon, & de Sigebert, par où ils monstrent que le peuple chassa certains Roys, & y en mit d'autres: il est aisé à respondre à cecy, que contre la loy, & coustume on y procedoit, & que l'exemple n'estant point imitable, ne faut le tirer en consequence, plustost faut blasmer, & la misere du temps, & l'infidelité des suiects: & voir l'ire de Dieu qui permettoit cecy pour le chastiement des Princes. Ausquels (estans dechassez) vous n'en voyez surroger d'autres que les plus proches du sang, sauf lors que le premier Childeric fut deposé, & qu'Eude Comte d'Anjou vint par vsurpation à la couronne: & ce n'estoit le peuple, ny estats du païs qui faisoient ces choses, ains les Seigneurs tenãs, & maniãs les affaires, lesquels faisoiẽt & des Roys, & du Royaume à leur fantasie alterãs, & peruertissans ce qui estoit de la maiesté, prerogatiue, & authorité du nom royal, ce que facilement vous recueillirez de l'histoire la lisant sans transport, ny affection sinistre, ains seulement auec desir d'en tirer la verité. Entant qu'apres la mort de Dagobert second du nom, comme les cartes fussent estrangement broüillees en Gaule, & que desia les Pepins y feissent ployer chacun à leur deuotion, ce neantmoins les Frãçois appellerent à la couronne vn Daniel clerc tonsuré, le voyans du sang royal, & Charles Martel feit Roy Clotaire, & depuis le peuple donna la royauté à Thierry fils de Dagobert. Et ie vous prie qu'on me monstre que du temps que les loix ont esté en vigueur, & que le Royaume a esté regy suiuant la police ancienne, le peuple aye deposé les Roys, ou qu'il ait eu l'electiõ en main, ainsi qu'on nous la veut faire recognoistre: & si on nous le fait voir, nous aduiserons aussi, & prendrons conseil à suiure leur party. Ce pendant faut venir à vn poinct qu'ils nous alleguent, & sur lequel ils fondent

Aymon moyne liu. 1. de l'hist. chap. 4.

Comme se doit entẽdre le mot d'election.

Greg. de Tours li. 2. chap. 9.

Greg. li. 2. ch. 12. & li. 4. ch. 51. Aymõ li. 1. ch. 4. & li. ch. 51. & 67.

leur aduis, comme sur vn plant, auquel on ne peut sur-fonder que ce qu'ils en croient: c'est que iadis la forme de l'election estoit en ce cogneuë, & le signe de l'approbation manifestee, quand on posoit le nouueau Roy sur vn Pauois, & qu'on l'esleuoit par sur le peuple, affin que chascun luy feit reuerence: mais cecy n'incommode aucunement nostre opinió, veu que cela n'estoit qu'vne ceremonie toute telle que le Sacre à present, par laquelle on establissoit les Roys en la possession de ce à quoy les apelloit le droit de succession.

Côme les Roys estoyent sacrez, & receuz iadis.

Pourquoy l'election estoit receu, & à quelle fin.

Non que du tout ie vueille nier que l'electió ne fut goustee par ce peuple, mais ie dis que ce n'estoit que pour authoriser le sang des Princes Royaux, veu que seuls ils estoient choisis pour venir à la couronne: & en signe dequoy encor à present au Sacre de noz Roys, on demande au peuple assistant s'il veut que le Roy qu'on sacre commande sur luy, plus pour tenir ceste forme de consentemét, que de necessité qu'on en aye, puis que la coustume, & les premiers establissements, (ainsi que dit est) nous les font venir par succession, & non par l'electió chose fort nuisible à l'estat, & de laquelle ne sortit onc guere grand prouffit aux republiques. Que si on s'aide du passaige du susdit Aymon, où il dit qu'apres la mort de Pepin les François ayants assemblé les estats generaux, se feirent, & constituerent pour Roys les deux fils du Roy deffunct, auec telle condition, qu'ils partiroient esgalement le Royaume ensemble: il est aisé à satisfaire à cecy, que puis que Pepin estoit vsurpateur, ce n'est de merueille si l'on craignoit que ses enfans fussent deboutez du Royaume, & par ainsi fallut que les estats s'en meslassent, & authorisassent ceste race comme vraye & legitime, pour desormais tenir la Couronne. Et que cecy soit vray, qu'on voye ce qui est dit sur la fin de l'histoire de Charles le Grand, & on y trouuera que tant s'en fault que l'election eut lieu soubs Charles le Grand, qu'absoluëment le Roy nomma son successeur, ainsi que dit Aymon, parlant ainsi: L'Empereur passa son hyuer à Aix, & sur le commencement du printemps il enuoya Amalharie Euesque de Treues, & l'Abbé Pierre en Constantinople pour traicter la paix auec Michel Empereur des Grecs. Puis assemblant les estats generaux, & ayant fait venir Louïs son fils Roy d'Aquitaine, le couróna, & se l'associa à l'Empire. Vous oyez qu'il n'est faite mention aucune d'election, ny de consentement du peuple, mais que Charles-maigne nomma son fils Roy, & successeur à l'Empire, & Royaume des François. Puis voyez comme Louïs oyãt la mort de son pere vint en France pour iouïr de la succession, & telles sont les parolles de l'Historien: Louïs aduerty de la mort de son pere estant en Aquitaine y passant son hyuer, il arriua à Aix le trentiesme iour apres le trespas d'iceluy, & auec le consentement, & faueur de tous les François, il succeda à son pere. Quoy? est il faite icy mention que les François éleussent Louïs, ou qu'ils luy feissent autre cas que le confirmer en la succession par les hommages & serments de fidelité? car ce consentement n'emporte autre chose que les receptions reciproques des serments tant du Roy que de ses suiets. Et encor, afin qu'on ne se trompe sur ces mots de reception par la faueur, & commun consentement des François, qu'on prenne garde de pres à la maniere de parler de l'historien, qui dit ainsi: l'Empereur, donc vint au Palais d'Aix, & là fut il receu amyablement, & auec faueur de tous ses parens & alliez, & de plusieurs miliers de François, lesquels de rechef le nommerent, & declairerent Empereur. Ce n'est icy du Royaume qu'il est mention, auquel il estoit ja donné pour Prince par l'inuestiture du pere, & suyuant la succession hereditaire, ains du tiltre Imperial, que les François luy donnent derechef, authorisans la volonté du pere, & suyuans la coustume ancienne des Romains soldats appellans leur Princes à telle dignité. Ainsi ie m'estonne de ceux qui sur peu de raison veulent fonder vne opinion si preiudiciable à toute vne republique, & par ce moyen troubler vn estat si bien fondé que celuy de la couronne, & monarchie de la France. Et d'autant que ces deffenseurs de l'election s'arment des estatz, & mettent les assemblees generales en auant, cuidãs par là establir leur dire, ie voudroy qu'ils vsassent de ces armes ainsi qu'ils doiuent, car le faisans ils verroient que ce feroit plus pour la maiesté des Roys, qu'à leur preiudice: entant que vous ne trouuez que du téps que la republique n'a point esté esbranslee en ce Royaume, c'estoient aussi les Roys, & non autres qui ayent fait l'assemblee des estats, ainsi que facilemét on peut recueillir d'infinis passages des anciens qui ont escrit nostre histoire. Ce qui nous suffira d'auoir touché comme en passant, d'autant que chacun le peut puiser és lieux par moy ja alle-

Electió de Roy nuisible où il y a des enfans pour succeder.

liur. 4. ch. 67.

Aymon liu. 4. ch. 101. & li. 5. ch. 9.

Liu. 4. ch. 102.

Liu. 5. ch. 10.

Les Roys estoyent ceux qui assembloiët les estats.

ja alleguez: car il faut venir à nostre Pharamond que les Annalistes tous font le premier Roy des François, c'est à dire le Chef, & souche de la race de ceux qui depuis ont cõmandé sur les François en Gaule, d'autãt que iamais il ne passa le Rhin, & n'establit son regne sur les Gaules, & duquel vous ne trouuez autre chose presque que le nom, à cause que ses faits ne furent de grand effect, obstant la puissance Romaine, & celle des Bourguignons, Gothis, & autres estrangers, qui s'estoient desia saisis des Gaules. Il est vray, que comme desia les François eussent (ainsi que dit est cy dessus) secoüé le Ioug de seruitude, & se fussent emancipez de l'obeissance des Romains, tout aussi tost qu'ils eurent restably parmy eux la puissance Royale que les guerres, & afflictiõs souffertes leur auoyent fait discontinuer, Pharamond leur souuerain, voulant plustost fonder le plant de son authorité par loix que par armes, & adoucir la brauade de ses suiets auant que de leur dresser nouuelle partie pour faire leurs conquestes, il se resolut de faire choix d'hommes pour dresser la police, & laisser à la posterité la reigle de viure & le moyen de conseruer leur estat par la iustice de ses ordonnances desquelles nous parlerons au chapitre ensuiuant.

Pharamõd homme de paix, fait des loix.

DE LA LOY SALIQVE, INSTITVTION, & considerations en icelle.

CHAP. II.

NOSTRE temps a esté si pernicieux, & les hõmes viuans en iceluy si fascheux, & difficiles à cõtenter, que non seulement ont ils voulu penetrer iusqu'au secret des saincts escrits (poussez peut estre de quelque pieté, mais trop curieuse) ains encor se sont ils auancez iusqu'à vouloir iuger, & des choses diuines, & de l'estat public, & administration des Royaumes. De ceste presomptueuse curiosité ont pris source deux horribles monstres, à sçauoir l'heresie, & la rebellion, chacun pensant trop sçauoir, & la plus part se dispensans sur vn fondement imaginé de liberté, reuoquans toute chose en doute, & ne voulans receuoir l'histoire ancienne, sinon entant qu'elle chatouilloit leur fantasie. C'est pourquoy les vns se sont attachez aux Roys, & à leur maiesté, les priuants par leurs discours de ce que la mesme nature leur donne, & ostans la successiõ (ainsi que dit a esté) pour y establir ne sçay quelle Chimere mõstrueuse d'electiõ, taschent de peruertir l'estat de si long temps bien dressé en ce Royaume. D'autres n'estans si furieux, ou mal affectionnez à leur païs, ont renouuellé ce que les Anglois mirent en auant contre Philippe de Valois, lors qu'ils s'efforcereut de luy rauir la couronne: disants que la loy Salique est plus nouuelle que dés le temps des Merouinges, & que ce fut lors que ceste querelle estoit deduite pour le fait de la maison de Valois, que premierement il fut faite mention de la loy susdite. Comme ceux cy sont plus modestes que les establisseurs d'election, aussi est leur dire plus tolerable, tant pour le peu de cognoissance que noz ancestres ont eu de l'histoire, que pour auoir parlé assez legerement de ceste loy, & autres qui ont esté publiees dés les premiers Monarques de ce Royaume. Au reste ie n'en blasme pas vn de ceux qui ont disputé contre ceste loy, sçachant que les nostres discourans sur ces doubtes le font plus pour en tirer la verité, que de desir qu'ils ayent d'inualider vne ordõnance si saincte, vne coustume si prouffitable & vne loy, laquelle a esté pratiquee par tous les peuples, Royaumes, & grãdes seigneuries qui iamais furent en tout l'vniuers.

Misere de nostre tẽps.

Or & la verité estant descouuerte, & les hommes y voyans plus clerement, on a veu combien calõnieusement ont fait ceux qui ont tasché d'aneantir ceste loy, & qui l'ont interpretee autremẽt que ne porte le vray sens, ou qui (faisans pis) l'ont du tout deniee, & tasché de prouuer que l'inuentiõ d'icelle est nouuelle: qui est cause qu'icy ie me suis vn peu arresté sur l'establissement d'icelle, non pour contredire à personne, ains pour deffendre le droit de ceste couronne, & monstrer que les anciens ont eu cognoissance

de ceste loy des heritages, encore que Gregoire de Tours, ny le moyne Aymon n'en facent point mention aucune, lesquels s'en sont dispensez pour voir la chose si claire, qu'il ne failloit point en discourir estát chacun tout abreuué de ceste ordonnance, tout ainsi que de la succession, veu que le moyne Aymon dit que Clouis succeda par droit hereditaire à Childeric son pere, ainsi que dirons en son lieu. Donc il ne s'ensuit pas que si ceux cy n'en ont parlé, que pourtant la loy doiue estre blasmee de nouuelleté, veu qu'il y en a d'autres qui en ont laissé la memoire. Au reste, ce seroit blasmer trop lourdement les Fráçois de les exempter de toute police, comme ainsi soit, qu'il n'y eut onc nation si barbare, laquelle ne se soit bridee par quelque loy, pour le seul respect de sa force, & grandeur, sçachans par le mesme instinct de nature, que la loy est la reigle de tout estat, & la vraye discipline pour tenir les hommes en deuoir. Ie ne veux aussi de tant nous flatter que ie face le commencement de ceste monarchie parfait auant que prendre accroissance, veu que je n'ignore point que ny les Hebrieux, ny les Grecs, ny les Romains n'ont esté aussi tost bien policez, que nais, & que leur republique fut simplement esbauchee: ce que nous pouuons dire aussi des François, lesquels apres l'affliction de leurs premiers Roys, & grandes guerres des Ducs leur succedans, feirent assez de se preualoir contre les Romains, & de leur rauir la Gaule, & se domicilier en icelle, n'ayás le loisir des premiere abordee de faire autre loy que celle que la victoire met en main au vainqueur. Aussi sçauons nous que les François quelques loix que Pharamond eut basty, furent vn long temps plus adonnez à la guerre qu'à la police de la paix, & que mesprisans les rescripts de leurs Roys, ils se plaisoient aux loix Romaines, ainsi que le pouuons recueillir d'Aymon moyne, parlant en ceste sorte.

Aymõ li. 1. ch. 12.

Nulle nation sans loy.

François vsent des loix Romaines.

Aymõ. li. 4. ch. 28.

L'an XIII. du regne de Dagobert, Sadregisil Duc des Aquitaniens fut massacré par quelques siés ennemis qui l'assaillirét traistreusemét: C'est ce Sadregisile, celuy qui Dagobert estant encor' en bas aage (ainsi que dit est) fut par ce Prince foüeté, & diffamé, lors qu'il luy feit raire sa barbe. Les enfans duquel bien qu'eussent le moyen de venger l'iniure faite à leur pere, sur ceux qui auoient espandu son sang, si est-ce qu'ils aimerent mieux viure oisifs, & à leur aise, que poursuiure la vengeance du sang espandu de leur pere. A ceste cause quelques Seigneurs du Royaume assistans aux estats publics, suyuát les constitutions des loix Romaines, (qui commandent que les enfans qui refuseront de venger la mort de leur pere occis, soyent aussi priuez de leur heritage) desnüerent ces enfans auilis de tous les biens, & possessiós paternelles, sans leur laisser chose quelconque pour se maintenir: & le Roy donna la plus-part de leurs possessions à ceux qui seruoyent en l'Eglise de sainct Denys. Mais quoy? dirons nous que les François estoient sans auoir loy aucune? ja ne plaise à Dieu que nous-nous oublions si lourdemét, veu que les anciens nous apprennét du contraire, & nous font voir qu'auant Charles le grand il y auoit des loix Françoises, & icelles differentes à celles des Romains: sur quoy ie vous allegueray les parolles d'Eghinard secretaire de ce grand Empereur Charlemaigne, lequel parle ainsi en la vie de son maistre: Apres qu'il fut honnoré du nom & tiltre Imperial, voyant que plusieurs choses manquoient és loix de son peuple (car les François ont deux loix, lesquelles se contrarient en diuers endroits) il se pensa, & resolut d'adiouster ce qui defailloit, & accorder celles qui estoiét differentes, & ensemble corriger ce qui estoit corrompu, & peruerty en ces ordonnances. Voulez vous qu'homme parle plus clairement que fait Eghinard disant que les anciens François auoient deux loix entre elles differente? smais il ne specifie point quelles estoient ces constitutions, où quel en fut le nom. Et pour ce il nous faut considerer ce qui est de la diuision des François les vns estans dits & nommez Orientaux, & autres Occidétaux depuis qu'ils furent passez en Gaule, les vns appellez Saliés du fleuue Sala (ainsi que dirons cy apres) & les autres Francs Gaulois pour se tenir en Gaule: & par ainsi aux vns estoit propre celle loy qui est dicte Salique, & aux aultres la Francique, non qu'vsans chacun de la sienne, il quittast celle de son allié, car ces loix leur estoient communes, ainsi que voyez par les parolles du susdit secretaire de l'Empereur Charlemaigne: & ainsi vous voyez que l'authorité de la loy Salique est de plus long temps que le siege des Roys François en Gaule, veu que (comme dit est) iamais Pharamond ne s'arresta en ce païs, & qu'il ne passa le Rhin pour conquester les terres Gauloises: & neátmoins appert il que luy sans autre est celuy qui a fait ceste loy, ainsi que le pouuons prouuer par les auteurs anciens, tels que sont Sigebert & Othon de Frisnighen, l'vn desquels viuoit en l'an mil cent dix

Eghinard en la vie de Charlemaigne.

Deux loix anciennes des François.

dix: & l'autre du temps de l'Empereur Federic premier du nom, à sçauoir en l'an de grace mil cent soixante, le premier desquels parle en ceste sorte: Sunnon & Marchomer Ducs des François estans morts, les François faisans vne assemblee generale, delibererent d'auoir vn Roy, tout ainsi que le reste des nations: & ordonnerent Roy sur eux Pharamond fils de Marchomer, lequel regna vnze ans. Puis plus outre il dit: En l'an quatre cents vingt deux, les François commencerent auoir vsage de loix, feirent & composerent la loy Salique par l'industrie de quatre Seigneurs esleuz des principaux d'entre eux, les noms desquels s'ensuiuent, Vsogast, Bosogast, Salogast, & Widigast. Ces quatre Seigneurs s'assemblerent par trois fois diuerses pour cest effect, & pour discourir sur les origines des choses és villes de Germanie nommees Saleugham, Bodocham, & Wingeham: espluchants tous les propos & affaires, comme se resoluants de iuger tout ainsi que le declaire, & prescript la loy Salique. Voyez là les paroles de Sigibert authorisant l'antiquité de la loy Salique de plus long temps que depuis les Capets, auquel accorde Otthon de Phrisinghen parlant ainsi: Estant mort Sunnon, Pharamond fils de Marcomir, par l'authorité du conseil fut creé Roy: & depuis les François eurent des loix, desquelles furent auteurs Wisigast, & Salogast, de ce Salogast eut source celle loy, qui de son nom porte le nom de Salique, & de laquelle vsent encor à present les plus nobles d'entre les François, lesquels sont appellez Saliques. Contéplez bien de pres icy les paroles de cest auteur, & verrez que non seulemét il va rechercher la loy iusqu'aux Roys anciens, & qui sont la vraye souche des premiers qui de ceste race entrerent en Gaule, ains encor il monstre que ceste loy Salique n'estoit gardee que par les nobles, & illustres de ceste nation, affin que par là nous ratiffions ce qui a esté dit cy dessus, qu'és causes ordinaires, les François suiuoiét les loix Romaines, mais en matiere de succession des grands, on se gouuernoit par la loy Salique. Et par ainsi sera affoiblie l'opinion de ceux qui fondent ceste loy sur vn commun erreur faisant droit, puis que l'effect s'en est ensuiuy, & qu'on voit la chose estre establie: & si ça esté vne coustume (ainsi qu'il est aisé à prouuer) qui fut suiuie de toutes les nations estimees Barbares, elle fut lors fondee, & authorisee pour ordonnance perpetuelle. Et ne me chault de ce que quelqu'vn dit que les liures de ceste loy ont esté trouuez, puis quelques ans en ça, puis que desia nous auons monstré dés quel temps il est parlé de la loy Salique, à sçauoir auant qu'on reuoquast en doubte le droit qu'ont à la couronne les princes qui descendent du sang Royal par ligne masculine, & dés la premiere institution des Roys François en Gaule, lesquels ont gardé la loy en ce pays, establie en Germanie par Pharamond. Au reste, quand il n'y auroit autre raison donnant pied, & fondement à ceste ordonnance, que la coustume enuieillie, & du tout enracinee au coeur des François, & Princes, & Gentilshommes, & roturiers, encore luy suffiroit il pour se tenir si stable, qu'il est hors de toute puissance, & raison à ce contraire de l'alterer, ny rendre aneantie. Et que la coustume nous l'ait pratiqué, vous le pouuez recueillir du succez de la succession Françoise apres la mort de Clodion le Cheuelu, lequel estant decedé, ses enfans non estans d'aage pour regner, si est-ce que Merouee sorty de l'estoc masle y succeda, & donna nom à la premiere souche de la race Royale. Ce n'est pas tout, car comme la Gaule fut ia paisible à ces Francs-Gaulois, & que les enfans de Clouis y tinssent la couronne, vous voyez que Childebert estant mort ayant deux filles, & sans aucun masle, elles ne vindrent point à la succession, ains escheut le Royaume à Clothaire frere puisné du susdit Roy Childebert: ce qu'on n'eut fait, si la loy n'eut la mesme vigueur qu'on luy veit auoir du temps que l'Anglois querella la couronne contre Philippe de Valois. Cherebert d'auantage decedant laissa trois filles en vie: mais quoy? l'heritage du Royaume leur fut il adiugé, comme aux heritieres legitimes? Tant s'en faut, car ce fut le Roy Sigebert qui vint à succession de son frere, suiuant la loy publiee par Pharamond en la terre des Saliens, & receuë, & authorisee par les Francs-Gaulois qui se tenoient en Gaule, lesquels ne vouloient laisser la police de leurs ancestres. Et le bon Roy d'Orleans, & de Bourgoigne Gontran puisné de la maison de France, comme estant fils de Clothaire premier du nom, & petit fils, & neueu du grand Clouis, venát à mourir, fut ce point sa fille Clotilde qui succeda aux estats, & heritage de son pere? Riens moins: car iceux mouuants purement, & simplement de la couronne, ainsi que pieces à elles incorporees, suyuant la loy Salique, ils reuindrent au masle plus proche du sang, c'est à dire, qui estoit du co-

Sigebert en ses Chroniques de l'an 422.

Otthon de Phrising. Chroniq. l.4.ch.32.

La coustume fait loy.

Loy Salique pratiquee.

Filles de Childebert n'heritent de la couronne.

Exemples sur la pratique de la loy Saliq.

ste masculin, à sçauoir à Sigebert Roy de Mets, & frere de Gontran susdit.

Qui niera qu'en la race, & famille des Pepins, ou Carlouinges, lors que la misere du temps donna & cœur, & moyen aux bastards Louys, & Carloman de se faire Roys en France, qu'il n'y eut des filles des Roys, & des Princes issus du sang du costé feminin? & toutesfois, vous ne voyez que iamais noz peres se soyent auancez iusques à là que d'estranger la Royauté, & de peruertir la loy ancienne, & la mieux dressee, & plus necessaire de la terre, en ce qui concerne l'establissement, & duree d'vn Royaume. Quant à la race des Capets c'est elle qui a le mieux que toute autre conserué le droit de la couronne, & gardé aux loix leur maiesté touchant la succession de la couronne, & la conseruation des heritages, & droits des enfans Royaux tant masles que femelles. Car bien que Louys Hutin mourut sans hoir masle, d'autant que Iean son fils mourut allant à son Sacre & qu'il y eut vne fille, si est-ce que la couronne ne vint à la fille, ains à Philippe le Long frere de Louys: & de Philippe, mourant sans hoir masle, fut successeur Charles le Bel son frere, sans que ny le Roy de Nauarre fils de la fille de Hutin, ny le Comte de Flandres fils de la fille de Philippes le long, eussent aucun droit ny pretendissent rien en la couronne, comme resolus en ce que de tout temps est pratiqué en ce Royaume, & maintenu pour loy inuiolable, à sçauoir qu'en matiere de successiõ Royale, nulle part de heritage peut venir aux filles. Et cecy fut cause qu'Edouard Roy Anglois perdit sa poursuitte querellant ce Royaume contre Philippe de Valoys: car encore que la courõne eut peu tomber en quenoille, si est-ce que l'Anglois n'y eut eu si bon droit que ou le Nauarrois, ou le Flamand, qui le precedoiẽt par droit d'aisnéesse: mais la loy de France empeschoit & aux vns, & aux autres le chemin de venir à la Royauté, ie ne veux m'arrester en c'est endroit surce que plusieurs ont discouru touchant le priuilege general que par toutes natiõs les masles ont eu par dessus les femelles: comme ainsi soit qu'entre les enfans d'Israël, qui a esté le peuple le mieux policé de l'vniuers, vous ne trouuez point que és departemens publics des lots des tribus, la fille de Iacob y aye esté nombree, comme si par ce preiugé les femmes eussent esté reiettees de l'heritage des principautez. Ie dis des principautez, entant que és successions des particuliers il n'y a loy qui doyue frauder les filles, n'y les abastardir iusqu'à là que de les priuer du tout de l'heritage des ancestres: bien que par raison feodale il n'y a femme qui puisse succeder, veu que la loy a voulu choisir les plus puissants pour leur donner la charge des choses de grande importance, & lesquelles ont besoing de garde, & de deffence. Et quand bien les femmes seroiẽt capables des heritages és matieres feodales, si est-ce que és Royautez il n'y a moyen quelconque, comme ainsi soit que le Royaume n'est pas tant heritage que dignité, ayant esgard à l'administratiõ du public: & s'il est escheant par succession, non pourtãt perd il la charge, & ne dispense les Roys du deuoir que porte ceste authorité, & à quoy elle les oblige: laquelle encor est la seule cause qui empesche que les dames ne peuuent y attaindre legitimement. Ie dis legitimement pour autant que la plus-part des loix bien dressees ont deffendu que le maniement Royal fut donné successif & hereditaire aux femmes: & s'il y a des païs qui en vsent autrement, c'est plustost coustume prise du droit des particuliers, que de loy prise en la police de l'erection des principautez. Or qu'on ne glose point sinistrement nostre dire, & qu'on ne die que je vueille par tels propos oster le droit de Regences aux Roynes de France, lors que ie parle du gouuernemẽt public, car autre cas est estre Regent d'vn Royaume qui est vne dignité de peu de duree, & estre Roy hereditaire: & venant à cest heritage par succession de pere en fils. Et je sçay, & l'ay traicté ja assez souuent que l'effect nous a fait voir par vne infinité d'exemples que non seulement en France il a esté chose coustumiere que les Roynes ayent eu la surintendence du Royaume, ains en plusieurs autres pays, esquels la dignité Royale leur estoit interdicte par coustume enuieillie, & receuë de tout temps, tout ainsi que les François ont acceptee, & confirmee l'anciẽne loy nommee Salique. Du nom de laquelle il faut parler vn peu, d'autant qu'on a mis diuerses opinions sur l'occasion d'iceluy, & de son origine aussi bien qu'on a discouru sur l'antiquité ou nouuelleté de ceste ordonnance: Plusieurs donc s'estans aheurtez sur-ce mot de Salique, ont aussi traicté d'iceluy suyuant qu'ils se chatouïlloient en leurs inuentions, & fantasies, les aucunes desquelles faisoyent quelque approche de la verité, & les autres y sembloyent donner attaincte, & y en auoit qui du tout en estoyent éloignees. Les subtils ou plustost grossiers latiniseurs

Louys Hutin sans hoir masle

Philippe le Long sans hoir masle.

Raison feodale oste l'heritage aux femmes.

Regence peut estre donnee aux Roynes.

ſeurs ont eſtimé que le mot Salique vient du vocable Latin ſal, qui eſt autant à dire que ſel, comme voulants monſtrer que ceſte loy eſt comme le ſel, & ſaulce de toutes les conſtitutions Françoiſes: mais ces mots ainſi cabaliſez ne peuuent eſtre receus de nous qui aymons mieux raporter noz diſcours aux effects, & verité, que parler en pedant, & nous fonder ſur des Ethimologies confictes en coniectures. Et je vous prie ſi Pharamond eſtoit homme fort verſé à la langue Latine pour baptiſer ceſte loy latinement, puis qu'ils ſe contenoit au pays Germain, & és terres non ſubiectes à l'Empire Romain: par ainſi il faut prendre noſtre fondement d'ailleur, puis que ceſtuy eſt trop mal aſſis pour y aſſeoir, & poſer noſtre appuy, & en tirer reſolution certaine. D'autres qui ont eſgard à certains mots Germains qui ſont demourez en la langue Franco-Gauloiſe, depuis l'vnion des deux peuples ſous vn meſme Prince, ont eſté d'aduis que la loy Salique porte ſon nom du vocable Sale, ou conſiſtoire, à cauſe qu'en lieux tels elle fut ordonnee en la commune aſſemblee des Eſtats: mais ceſte raiſon me ſemble auſſi froide que la precedente, comme ainſi ſoit qu'en lieu de fortifier l'ancienneté de loy, elle la rendroit toute nouuelle, & la reuoqueroit aux dernieres races des Princes, ſous leſquels le mot de ſale a eſté en vſage premierement. Au reſte laiſſans à part ce qui giſt, & conſiſte en veriſimilitude par trop obſcure, venons à l'eclerciſſement des choſes, & repetons ce qui a eſté dit cy deſſus, à ſçauoir qu'il y a eu deux ſortes de Frãçois, deſquels parle Ammian Marcellin en ſon hiſtoire: les premiers ſont appellez Saliens, deſquels Ammian parle en ceſte ſorte: Ce qu'eſtant fait, il ſ'adreſſa premieremẽt contre les Francs, ou François, à ſçauoir ceux que la couſtume appelle Saliens, & leſquels au tẽps paſſé auoiẽt bien eu la hardieſſe de ſ'arreſter, & poſer leur ſiege és terres Romaines, en vn lieu nommé Toxiandre: l'autre ſorte de François eſt par le meſme Marcellin appellee des Atthuariens (qu'aucuns eſtiment que faut appeller Auſuariẽs) deſquels il parle ainſi: Iulian ayant paſſé le Rhin, ſoudain il ſe rua ſur la region des Francs qui ſ'appellent Atthuariens hommes ſans repos, & leſquels par trop licentieuſement ſe ruoyent ſur les frontieres des Gaules.

Opinions ſur le mot de Salique

Ammian Marcellin liu. 17.

Ammian Marcellin liu. 20.

I'ay allegué ces paſſages, pource que par iceux nous voyõs que l'Alemaigne a eſté la mere des François, & que le mot de Salien eſt plus propre à donner nom à la loy Salique, que non pas ny le ſel, ny vne ſale, puis que le temps paſſé les loix ont eſté renommees ou de leurs inuenteurs, ou du pays où elles furent ordonnees, ou des peuples ſur leſquels elles furent eſtablies. Or de dire (comme il ſoit ainſi que quatre Seigneurs eſcriuirent ceſte loy, & que l'vn d'eux eut à nom Salogaſt) que la loy fut auſſi de luy ainſi nommee, il n'y a raiſon aſſez valable, veu qu'elle ayant eſté faite ſous vn Roy, elle eut pluſtoſt porté le nom d'iceluy, que des Iuriſconſultes appellez pour l'eſtabliſſement de ceſte ordonnance: ainſi que nous voyons en eſtre aduenu des loix de Theodoſe, & des conſtitutions de Iuſtinian. Car il n'eſt vrayſemblable que ſi Pharamond eſtant Roy ceſte loy fut faite, qu'il eut ſouffert que d'autre que de luy elle eut eſté renommee, puis que le tiltre, & authorité Royale emporte ſouueraineté, & le poinct ſouuerain de la dignité giſt en l'eſtabliſſement des loix, & correction de la police. Auſſi voyons nous qu'il n'y a Prince qui ſouffre que l'honneur luy ſoit oſté en ceſt endroit, & que chacun porte ſon nom paint au front des loix qu'ils auront eſtablies, tant entre les Gots qu'entre les Lombards, parmy leſquels les Senats, & aſſemblees d'eſtats auoyent plus de vigueur, que non pas entre les François, ainſi qu'aiſément vous pouuez recueillir des hiſtoires. Ainſi il ne ſe peut faire, & ne deuons eſtimer que de Salogaſt ceſte loy ſoit renommee, ſi nous ne voulons deſmentir les eſcrits des anciens, qui ne nous laiſſent point les François ſans Prince ſouuerain: & eux eſtans auec puiſſance ne receuant de compaignon, n'eſt auſſi à croire que la loy aye pris le nom des cõſeillers appellez par le Prince, leur eſtãt aſſez d'honneur d'eſtre nommez comme aſſeſſeurs du Roy en ceſt affaire, ſans qu'on leur attribue plus que de raiſon, & qu'on die que de Salogaſt, & non des autres ceſte loy eſt renommee. Auſſi en la preface de la loy Salique, il eſt faite mention de ne ſçay quels lieux appellez Salegheue, Bodogheue, & Windogheue, eſquels par trois diuerſes aſſemblees furent dreſſez les articles de ceſte loy, & ordonnance, ce qui a donné occaſion à pluſieurs de penſer que ce mot de Salique a pris ſon origine de celle ville premierement nommee. Mais la raiſon m'en ſemble ſi peu apparente que i'ayme mieux reuenir à ce poinct que des peuples Saliẽs, la loy Salique fut

Loy Saliq. non nõmee de Salogaſt.

En quoy giſt la ſouueraineté des Roys.

renõmee, lesquels prindrẽt ce nom pour auoir demouré vn long tẽps le long du fleuue Sala en Germanie, qui est voisin des Thuringiẽs, & où encore est la regiõ de Frãconie, laquelle a pris le nõ des Frãçois, ou Frãcs-Saliẽs, ainsi que d'eux est ditte la loy Salique.

D'où propremẽt est dicte la loy Salique.

Au reste faut noter que (comme auons dit cy dessus) les François estant venus en Gaule changerent quelque peu l'estat de leur police, entant qu'ils se façõnerent suyuant les loix Romaines en aucuns endroicts, de sorte que plusieurs villes retindrent le droit Romain, duquel elles vsent encore, qui leur sert comme de coustumier à cause que les François pour les gaigner, les souffrirent viure suyuant la coustume de leurs ancestres. les autres viuoyent selon l'ordonnance Gotthique, & par l'institution des loix du Roy Theodoric, ainsi, que faisoit la plus-part de nostre Aquitaine: & les autres ont suiuy la loy Gombette qu'on estime auoir eu source des Roys de Bourgoigne: & par ce moyen les Francs Gaulois vsoyent ores du droit Romain, tantost de la loy Salique, & vn autre-fois de la Gombette: mais les Saliens, & François estoient plus priuilegez que les autres, ainsi que vous pourrez facilement recueillir des loix comprises sous le mot de Salique, comprises au volume fait, & dressé par les Seigneurs qu'auons nommez cy dessus. Il y a eu d'autres loyx lesquelles ont porté le nom de Franciques, ou Françoises lesquelles sont plus recentes, d'autant qu'elles furent faictes par les Roys de l'estoc de Pepin, à sçauoir par Charlemaigne, Loys le Debonnaire, & autres du sang des Carlouinges, le volume desquelles on voit encore, mais elles sont hors d'vsage, comme aussi sont presque toutes les ordonnances faictes sous Pharamond, & soubs les Merouinges, sauf celle qui a esté plus introduicte par vn droit commun de la nation, & priuilege du sang Royal, que par loy escrite, touchant les successions de la couronne, de laquelle les filles sont deboutees. Ie dis que par la loy escrite és constitutions de Salogast & ses compaignons il n'est faicte mention aucune de la couronne ny succession d'icelle, entant que le tiltre de la loy qui est le soixãtedeuxiéme en nombre, & au sixiéme paragraphe, ne fait mention que des Aleuz, & estend son effort, & vigueur non sur le sang Royal, ains sur tous les Saliens ou François. Par-ainsi ce n'est bien establir l'estat de ceste loy Royale, que de la poser sur ceste constitution, ains faut la rapporter à vne loy métale, & grauee au cœur des Princes, laquelle a esté authorisee par la pratique & coustume, & par la necessité, & auancement du bien public, de telle sorte, que (comme auons dit) il ne se treuue, ou lit, que depuis que les François ont commencé le fondement de leur Royaume, iamais ceste loy, ou plustost coustume, ait esté alteree, ou (qui plus est) qu'elle ait esté reuoquee en doubte obstinément, que par le Roy Anglois sorty d'vne fille de France, à ce instigué par le Comte Robert d'Arthois, qui se pensoit brouiller l'estat de France auec ne sçay quelles chicaneries, que les agents de l'Anglois mirẽt en auant en la presence des Seigneurs de ce Royaume: lesquels (ainsi que verrons en son lieu) eurent esgard sagement à l'ancienne succession de leurs Roys plus que non pas aux paroles de ceste loy qu'on dit Salique, laquelle n'a pouuoir d'establir ce que la pratique a enraciné en France au grand bien du Royaume, puis que par ce moyen nous ne tombons point en danger d'estre gouuernez par des estrangers s'allians en France, estant si saincte ceste couronne que les seuls Princes d'icelle sont ceux qui legitimemẽt y peuuent venir. Et sans mentir, si ceste loy eut esté alteree, & abolie en ce Royaume, il n'eut eu garde de durer si long temps, veu les grandes trauerses qu'il a souffertes, & la diuersité des ennemis qui l'ont assailly, & les diuisions suscitees pour le gouuernement: si bien que nul a osé toucher à cest establissement, comme l'estimãs sacré-sainct, & voyans en iceluy la solidité, & duree de ceste couronne. Les malheurs aussi des voisins nous ont fait voir & sentir l'heur que nous apporte l'obseruation de ceste loy Salique: & le changement de l'estat des autres Royaumes, nous donne à cognoistre combien sagement ont fait les François d'oster la puissance aux filles de succeder au Royaume. Lysez les Histoires d'Angleterre, & d'Espaigne, & si ceste maniere de succession n'a peruerty l'estat, & alteré l'ordre des choses, ie veux qu'on estime que vainemẽt i'ay mis en auãt toutes ces choses: & sur tout qu'on voye qu'elle indignité est celle là qu'vn grãd Roy soit suiet aux appetis & fantasies d'vne femme, & que d'elle il depende, & que sans elle il ne soit qu'vn ombrage de principauté, tel que fut Ferdinand d'Arragon en Castille, d'où il faillut sortir apres la mort de sa femme: & si de pareilles exẽples sont aduenus de nostre temps, ie m'en raporte

Diuerses loix receuës par les François, & pourquoy.

Loix Frãciques par qui faites.

Loy Salique cõmẽt establie.

Bien que la loy Salique cause.

porte

porte à ceux qui ſçauent quels ont eſté les affaires des Royaumes de noſtre ſiecle. Or laiſſans toutes ces cōſideratiōs faut reuenir là, que Pharamōd eſtát fait Roy, bien qu'é-leu, eſtoit du ſang des anciés Princes de l'eſtoc Fráçois, afin qu'ō ne ſ'arme putemét de l'election, & qu'on voye q̄ les anciés ne voulurét priuer de leur droit, ceux qui eſtoient ſortis du ſang des premiers Roys, il cōmença auſſi l'eſtabliſſemét de ſa principauté, non par les armes, à cauſe qu'il voyoit ſon peuple, & trop farouche, & peu ciuil pour auoir ſi long temps manié les armes, & ſuiuy les guerres & encor foible pour les ſecouſſes, & deffaites receuës par les Romains: ſi bien que cognoiſſant combien la police eſt neceſſaire à vn eſtat, & quelle force les loix donnent à vn Prince, & à la maieſté de ſon nom, & combien la iuſtice peut pour tenir le peuple en deuoir, il poliça ſon pays Fráconien (car il ne paſſa onc en Gaule, & n'y donna onc attainte par aucune conqueſte) & aſſemblant le conſeil du pays donna charge aux Seigneurs cy deſſus nommez de faire les loix que nous appellons Saliques. Sur quoy eſt à noter que les François ayant eſté ſi ſouuent maſtinez par les Empereurs, & reduits ſous la loy Romaine, iuſqu'à payer tribut, ſe voulans emanciper de telle ſubiection, denierent le tribut à Valentinian, & paſſerent en Gaule, l'an de grace trois cens nonante ſix, mais repouſſez, & batus ſe retirerent iuſqu'en l'an quatre cens trois, qu'ils paſſerent le Rhin, mais encor ils furét repouſſez par les Bourguignons, & Wandales, deſquels, & de leur venuë en Gaule, nous dirons cy apres quelque mot, afin de donner & luſtre, & accompliſſement à l'hiſtoire. Emancipez donc du tribut, ils reſtablirent (comme dit eſt) l'eſtat Royal, qui auoit ceſſé quelque temps parmy eux, & le Roy creé, & eſtably ſuiuant la couſtume ancienne, il ſ'adonna à la police, pour donner fondement à ſon regne, & moyen à ſon peuple de reprendre cœur, & ſe rauoir des guerres & pertes paſſees. Ainſi Pharamōd ſe tint en Germanie, & en celle partie qui porte le nom de France orientale, où il regna l'eſpace de onze ans, & mourut l'an de noſtre Seigneur quatre cens trente, ſeant à Rome ſucceſſeur de ſaint Pierre, Celeſtin premier du nom, & Theodoſe le ieune, tenant l'Empire en Conſtantinople, & à Pharamond ſucceda Clodion le Cheuelu, duquel nous ferons cy apres mention, ayans parlé premierement des choſes qui ſe paſſerét en Gaule du temps que Pharamond fut & Duc, & Roy en la France orientale: & duquel premier Roy, voicy cōme chante Ronſard, Homere Gaulois en ſa Franciade.

Pourquoy Pharamōd veſquit en paix.

L'an de grace quatre cens trēte.

Ronſard li. 4. de la Franciade.

Quel eſt celuy de Royale apparence,
Qui d'vn grand pas tous les autres deuance,
Et d'oliuier ſe couronne le front?
Elle reſpond: c'eſt le Roy Pharamond,
Qui des Germains froidiſſant vn peu l'Ire,
Et le deſir conceu ſous Marcomire
D'aſuiectir les terres, & les Rois,
Adoucira ſon peuple par les loix:
Et leur fierté Sicambroiſe, & Scythique
Amollira par la douceur Salique,
Pour retirer du chaud amour de Mars
Le cœur felon de ſes braues ſoudars.

Les hiſtoires de France, & de Bourgoigne ſont ſi bien ioinctes enſemble, qu'on ne peut traiter l'vne, ſans donner attainte à l'autre, puis que par les alliances de ces deux maiſons eſt venue la grádeur de la couronne de Fráce, tant ſpirituelle que temporelle, ainſi que verrons par le diſcours de l'hiſtoire: par ainſi grandement faillent ceux, qui dreſſans le plant des narratiōs de ce qui eſt aduenu és pays, les geſtes des Roys, duquel ils deſcriuent, laiſſent les acceſſoires qui ſeruent de tant au poinct principal, que ſans iceux on ne peut auoir l'entiere & parfaite cognoiſſance d'iceluy. Car cōment pourrez vous ſçauoir ny entendre la cauſe du nom de celle partie des Belges, qui à preſent ſ'appelle Bourgoigne, ſi vous ne ſçauez qu'il y a eu vn peuple eſtranger qui y eſt venu habiter, & que d'iceluy elle a eſté renōmee? Et quoy que i'aye aſſez amplemét diſcouru tát en mon hiſtoire vniuerſelle, qu'en ma Coſmographie, & en la deſcription de Fráce, ce qui ſe peut dire de la Bourgoigne, & Bourguignōs, ſi ne laiſſeray-ie pas pourtát d'en toucher encor vn mot en paſſant, & de vous deſchiffrer, quels furét ces peuples, qui les premiers donnerét ce nom de Bourgoigne, à vn cartier de la Gaule plus voiſine de la

Bourguignons, & de leur origine.

Germanie. Ie ne veux m'arrester sur le lieu, duquel sont sortis ces vaillans hommes, qui depuis conquirent tant de terres en Gaule, ou plustost qui regaignerẽt le pays qui leur estoit naturel, & originaire, ainsi qu'auõs discouru en nostre Cosmographie, d'autãt q̃ les opinions en estãt diuerses, elles ont aussi rendu la chose incertaine: veu q̃ Pline discourãt des Germains met les Wandiles, ou Wandales entre eux, & du rãc, & nõbre des Wuandales il fait les Bourguignõs: & Iornãdez tire ce peuple de la prouince Scãdinauie, cõme aussi les Goths, Lõbards, & Normãds en ont pris origine: mais Procope les dit auoir fait leur demeure le lõg des paluz Meotides, ne sçay s'il en parle comme il faut de l'origine, cõme ainsi soit qu'estãt Grec, il n'en pouuoit si vrayemẽt parler q̃ Iornãdez, Goth de natiõ, & parainsi mieux informé q̃ luy de l'origine de ces peuples, lesq̃ls biẽ qu'ayẽt iadis tenu quelque tẽps les paluz Meotides, ne s'ensuit pourtãt qu'ils en fussent originaires, ains q̃ gaignãs pays ils s'y estoiẽt arrestez, ainsi que les autres peuples a-uoiẽt fait ailleur en leurs courses, & migratiõs. Ie ne m'arresteray (dis-ie) sur ce discours d'origine, & moins sur la cause du nõ Bourguignõ en ayãt discouru ailleur suffisãment, ains me suffira de dire q̃ ce peuple s'estãt arresté en la Germanie entre les fleuues Albis, & Wistule (qui est à present la regiõ nõmee Pomeranie) se saisirẽt encor des terres qui sõt entre le Boristhé, & le susdit Wistule, qui est maintenãt le Royaume puissãt de Poloigne: d'où ils furẽt chassez par leur propres parẽs les Gepides, hõmes chatouilleux, & furieux qui s'attacherẽt aux Goths, & les deffirẽt: mais voulãs vser de pareille insolẽce cõtre les Lõbards, ils furẽt chastiez de leur folie, & deffaits, & ruinez par ceux qu'ils se pensoiẽt accabler sans grãde peine. Ces Bourguignõs ne furẽt tellemẽt ruinez par les Gepides, qu'il ne leur restast des forces suffisantes pour se preualoir, & pour regaigner terre aux despẽs de l'Empire Romain, veu qu'enuirõ l'an de nostre salut CCLXXVI. ils coururẽt la Germanie, & vindrẽt iusques sur les riues du Rhin, ayãs quelque cent mille cõbatãs, & cecy, lors q̃ Valẽtinian tenoit l'Empire, ce q̃ tesmoigne Eutrope en l'histoire Romaine, parlãt ainsi: Valẽtinian accabla sur les limites des Frãcs, les Saxons, qui se tenoiẽt le lõg des riues, & pays nõ accessibles de l'Oceã, & qui estoiẽt vn peuple terrible, à cause de leur force, & adresse, & parainsi dãgereux aux frontieres des Romains, sur les terres de l'Empire, desquels il s'aprestoit de se ruer. Aussi lors cõmença se monstrer & sortir vn nouueau gẽre d'ennemis, & nõ qui estoit incogneu, lesquels en nombre (ainsi qu'on dit) de plus de quatre vingts mille cõbatãs, s'estoiẽt arrestez sur le Rhin. Ceux cy du tẽps de Druse, & les Tiberes enfans adoptifs d'Auguste dõpterent la Germanie interieure, se tenãs en la campaigne par cantõs, & cartiers, estoiẽt multipliez en vn nõbre tresgrãd, & auoiẽt pris nõ de leur industrie, d'autãt qu'ayãs basty le lõg des limites plusieurs hameaux, qu'ils appelloiẽt Bourgs, ils furẽt pour cela nõmez Bourguignons: la force desquels estoit & grãde, & pernicieuse, ainsi qu'auiourd'huy encor peuuent tesmoigner les Gaules: & telles sõt les paroles d'Eutrope, qui vous fõt foy de la course furieuse des Bourguignõs en Gaule, & ensẽble de la cause de leur nom, q̃ presque tous les anciẽs ont receue sauf Luithprãd Pauesan, qui en parle trop animeusemẽt, cõme ennemy de ce peuple: & Agathie, qui ne les nõme point Bourguignõs, ains Burguziõs, & ne fait estat quelconque de bourgs, ou hameaux causans leur appellatiõ, cõme aussi ie ne pẽse qu'ils en ayẽt esté renõmez, ainsi q̃ ie l'ay discouru en la Cosmographie, parlant du Royaume Bourguignon, & du peuple qui y habite: & pource laisseray-ie ces curieuses recerches, me suffisãt de vous dire q̃ le saint Euesque d'Auuergne Sidonie Apollinaire, du tẽps, duquel ce peuple passa en Gaule, & y cõquit tãt de terres, descriuant les Bourguignõs, ne les fait autres q̃ Wandales: lesquels le bõ Archeuesque de Tours Gregoire dit auoir esté Arriẽs, aussi biẽ q̃ les Wandales, auquel accorde Adõ en sa chronique, lequel estoit Archeuesque de Viẽne en Dauphiné. Ce ne fut encor en ce tẽps, & sous le regne de Valẽtiniã, q̃ le Bourguignõ s'arresta du tout en Gaule aïs, sous le ieune Theodose, enuirõ l'an de nostre salut CCCCXIIII. q̃lques sept ou huit ans auãt q̃ Pharamõd fut fait Roy des Frãçois en la Frãce oriẽtale, & Germanique, & ainsi les Bourguignõs furẽt plustost possesseurs de la Gaule, que les Frãçois, & feirẽt tout effort pour empescher, & leur oster le moyẽ de s'y domicilier, ce qui fut cause depuis des tramees de Clouis cõtre le sãg Royal de Bourgoigne. Or poserẽt les Bourguignõs leur arrest en la Gaule Belgique, & ẽs terres des Sequanois, & Frãche-Cõté, & passãs la Saone conquirẽt l'Austunois, les Chalonois, Niuernois, Bourbõnois, & autres païs & terres voisines. Et qu'ils fussent voisins d'Auuergne, le mõstre Sidonie Apollinaire, escriuãt à l'Ampridie, dit ainsi:

Pline li. 4. ch. 14.

Iornandez en sa guerre Gotthique.

Procope li. 1. de la guerre Vvandale.

Où fut le siege ancië des Bourguignons.

Eutrope li. 12. de l'histoire Romaine.

Luithprãd li. 3. ch. 12.

Sidonie li. 5. epist. 5. à Siagrie.

Greg. de Tours li. 2. de l'hist. ch. 9.

Annales de Cõstantinop. li. 13.

Où s'arresterent les Bourg. en Gaule.

Sidonie li. 8. epist. 9.

L'on

L'on voit icy vaguer l'Herule au paint visage,
Lequel à son logis au loingtain marescage
Du profond Ocean, & duquel la couleur
Se ressent à l'obiect de la grand profondeur
Des eaux de la marine: icy souuent frequante
Le Geant Bourguignon, qui sous la main puissante
De ce prince Romain va le genouil ployant
Auec vn doux parler est la paix demandant.

Voyla quant à l'entree du Bourguignon en Gaule, & aux conquestes qu'il y feit, n'ayant personne qui luy en empeschast la saisie, veu que Stilicon Wandale naturel, desirant d'empieter l'Empire, luy tenoit la main, ainsi qu'il faisoit au reste des Barbares, si ainsi il faut nommer ceux qui ont depuis surpassez, & Grecs, & Romains, en pieté, religion, iustice, & courtoisie. Et pource que suyuant Gregoire de Tours, i'ay dit que les Bourguignons estoient heretiques, il faut entendre qu'ils ne furent long téps en Gaule sans prester l'oreille aux prescheurs catholiques, & sans se côuertir à la vraye religion: ce qui aduint en l'an de grace quatre cens trente quatre, regnant sur les François Clodion le Cheuelu, & Gondisol, tenant la couronne Royale de Bourgoigne. Et puis que nous sommes sur ce propos, afin que cy apres il ne faille vser de repetition, il ne sera hors de raison, si nous monstrons quels Roys ont commandé sur ce peuple, auant que Clouis espousast Clotilde, fille de l'aisné des Princes de Bourgoigne, & les irons recercher en la Pologne, & Sarmatie, lors que (côme auons dit) ils se tenoient le long du fleuue Wistule: car ce discours seruira de beaucoup pour l'ornemét de nostre histoire, & pour le contentemét de ceux qui la lyront. Les plus anciens Roys de ce peuple sont recitez auoir esté Ancyla, & Hermeric enfás d'Ataulphe Roy des Goths, apres lesquels succederent Hunimond, Turismond, Waldric, & Sigismond: Bermond, Walamyr, & Winderich: mais quand ce peuple fut se tenir le long du Rhin, & en celle region que les anciens appelloient Capellatie (qui est ores le Palatinat) il eut aussi les Roys qui s'ensuiuét: Athanaric, & Ganser, le premier desquels espousa Blysinde niepce de Marcomir Roy des François, se tenans lors en Phrise, & au pays de Gueldres. De ce mariage sortirent deux enfans Gondioch, & Gondisol. Cestuy est nômé par les Alemans Gaudegesel, qui signifie compaignon doré, lequel fut le premier qui passa le Rhin, & se saisit des terres des Heduois, & Sequanois, delaissees par les Romains: & fut côuerty à la foy, & vnion de la saincte Eglise catholique par Domitiá Euesque de Geneue, Rustique pasteur de saint Maurice, Patrice prelat de Tarétaise, & Theodole Euesque de Syon. A cestuy succeda Gondioch son frere, que d'autres appellét Gondiscarie, ou Gauacher, ou selon la prolation Germanique Gaudeakher, qui signifie bon chäp, lequel suiuát la trace de son frere, fut aussi bon Chrestien, & embrassa la religion catholique, quoy qu'au cômencement il fut arrien, & viuoit du téps de Meroué, ainsi que verrons cy apres: il eut guerre contre Etie Capitaine Romain, à cause que ce Roy Bourguignon auoit vsurpé sur l'Empire les pays de Lyonnois, & des Allobroges, & la Prouence iusqu'à Marseille, & qu'il auoit assiegé, & pris par force la cité de Nice en Prouence. Or quoy qu'Etie le vainquit plusieurs fois, si est-ce que Gondioch ne cessa onc de poursuiure iusqu'à tant que le Romain fut côtraint de luy accorder la paix, afin de s'aider de luy contre les autres nations qui assailloient les Gaules. Aussi se trouua il en la bataille qu'Etie eut contre Attile, & les Huns és champs Chaalonnois en l'an de grace CCCCLV. ainsi que verrons cy apres, & y mourut ce Gondioch soustenant & la cause de la religion Chrestiéne, & l'hôneur, & prouffit de l'Empire Romain: laissant pour successeurs quatre enfans Gondebault, Gondegisil, Chilperic, & Godomer, desquels sera faite plus ample métion en la vie de Clouis, qui végea la mort de Chilperic son beau pere, & duquel estoit issue la Royne Clotilde: & voila ce que i'auoy à dire des Bourguignôs, & de leur origine, de leurs courses, & migrations, & des Roys qui par tous les lieux de leurs demeures ont cômandé sur ceste braue nation, ne voulant que nostre histoire eut deffaut de chose qui peut estre requise en icelle. En l'an CCCCXIIJ. & du regne de Pharamôd le deuxiéme fut grandemét affligee l'isle de la gráde Bretaigne (que maintenát on nôme Angleterre) par les Pictes, & Escossois, lesquels auoiét cômencé d'y faire leurs courses & rauages ia dés l'an de nostre salut trois cens septante six, sous Valentinian Empereur, mais ils en furent chassez par Maxime, lieutenát pour

Bourguignôs quittent l'Arrianisme.

Histoi. Tripartite li. 12. ch. 4.

Ordre des Roys de Bourgoigne.

Parqui côuertis les Roys de Bourg.

Conquestes de Gondioch.

Annal. de Constantinople l. 14.

Roy Gondioch, occis par les Huns.

Voy l'hist. des Escossois.

l'Empereur, qui occist le Roy des Escossois, nõmé Eugene, en bataille: mais depuis ils y reuindrét en l'an de grace trois cens nonãte six, & l'an quatre cens ving cinq, ils furent chassez par les legions Romaines, ainsi que pouuez recueillir de l'histoire ecclesiastique de Bede, auquel ie vous renuoye, me suffisant de vous marquer le temps de ces rauages pour la diuersité, & embellissement de ces narrations. Or quoy que plusieurs facent mention de ces peuples Pictes, & Escossois: si est-ce que peu s'en treuue, qui vous dient d'où ils sont venuz, & quelle fut leur origine, sauf qu'ils mettent en auant qu'ils estoient des parties d'outre mer, car ainsi parle Adon Archeuesque de Vienne: qui a fait penser à plusieurs, que ces gens estoient de la region Scythique, & de la race des Agathyrses: ce que ie ne veux ny blasmer, ny accorder, comme ainsi soit que Sigebert dit, que les Pictes, & les Huns conduits par leurs chefs Gnamon, & Melga passerent en la grande Bretaigne, la voyans vuide de secours, à cause que Maxime en auoit emmené toute la noblesse, & la force de la grande Bretaigne: mais cela ne nous fait foy qu'ils soient issus des Scythes, qui n'eussent eu si soudainement le moyen de faire vn si long voyage que de venir de la Scythie plus loingtaine iusques en la grãde Bretaigne dés aussi tost que Maxime fut passé auec les forces en Gaule. Ce qui me fait penser que ces Pictes estoient habitans des isles voisines, eu esgard à ce que Bede dit que les Pictes vindrent du costé Aquilonaire, & septentrional, & les Escossois de la partie Australe: si bien que les vns estoiét de l'isle d'Hibernie, ores Irlande, & les autres de celle que les anciés ont nõmee Thulé, & l'ont mise en l'extremité du monde. Et de cecy me fait foy Claudian parlãt de l'ayeul de l'Empereur Honorie, lors qu'il dit ainsi:

Bede liu. 1. de l'hist. ecclesiast. ch. 12. 13. & 14.

Adõ en sa Chroniq. aage 6.

Sigebert en sa Chron.

Claudian au Paneg. du 4. Consulat d'Honorie.

Celuy qui se campa en la Calidonie:
Y endurant le froid, & qui en la Libye,
En souffrant les ardeurs, qui se monstra l'effroy
Du More, & qui dompta des Britanics l'arroy,
Rauageant des austraux les terres chaleureuses,
Et des hommes du Nort les maisons froidureuses:
Mais qu'a peu contre luy vn froid tousiours durant,
Ou quoy l'ardeur des cieux sans cesse brillonnant,
Ou la mer incogneuë encontre sa puissance?
Veu que du sang Saxon on voit en abondance
Les Orcades rougir: & Thulé voit les corps
Des Pictes estendus sur son areine morts:
Et le terroir glacé d'Hirlande à chacune heure
Les corps des Escossois entassez encor pleure.

Ieã Maior lis. 1. ch. 9. & 10.

Quoy qu'il en soit les Escossois n'ont autre origine que de l'isle de Irlãde, ou Hibernie, & les Pictes s'estans ioincts auec eux, & venans de la Scythie par succession de téps se saisirent de celle partie de la grande Bretaigne, qui regarde le plus au septentrion, & laquelle d'eux porte le nom d'Escosse: car c'est ainsi que le tesmoignent les historiens, & annalistes d'Ecosse, qui sera cause que ie ne m'y arresteray d'auantage. Au reste la grande Bretaigne ne fut pas seulemét assaillie alors par les Pictes, & Escossois, ains par les Saxõs, ce que l'histoire Angloise recite, que Bede tesmoigne, & que Claudian chãte en son Panegirique de Stilicõ Wandale, les vers duquel vous pourrez recercher, cõme aussi feilleter les liures des Anglois: car ie ne discours que de ce qui se passa sous Pharamond, à sçauoir comme toutes les nations susdictes se desbordans coururent sus aux Britannics, lesquels enuoyerent demander secours à l'Empereur qui leur octroya, & establit vn moyne du sang Royal appellé Constantin pour leur Roy, deliurant l'isle de ceste persecution des barbares: mais dés aussi tost que les Romains se furét retirez de l'isle, toutes ces nations susdictes reuindrent auec plus d'effort, & venãs aux mains, ils occirent le Roy susdit, & gasterent toute la Prouince. Ce qui fut cause qu'Ambroise, & Vter freres du Roy deffunct se sauuerent en la petite Bretaigne, qui est l'ancien pays des Armoriques en Gaule, où ils se tindrent, attendans que la fortune leur ouurit le sein, & que les moyens leur fussent donnez pour rentrer en leur heritage, & en chasser les vsurpateurs. Et sur ces fuites a l'on fondé ne sçay quels Romans, & fables d'vn Roy Ban Benoic commandant sur les Armoriques, duquel est faicte

Cõstãtin Roy de la grãde Bret. occis par les Saxons.

Royaume de Leõnois imaginaire.

mention és Annales d'Anjou, & d'vn Lancelot du lac son fils, lesquels bie qu'ayet esté, si ne commanderent ils onc qu'au seul pays de Lyonnois, & s'ils porteret tiltre de Roys ou non, i'en laisse libre le iugement au liseur, bien diray qu'à peine leur eussent cela souffert les Romains que par cõniuence, veu que ce pays estoit encor en leur puissãce. Quoy qu'il en soit, les Pictes, & Escossois s'establiret en la partie Caledonienne au mesme temps que les François commençoient à se remuer pour courir sus aux Romains, & les deposseder de Gaule, ce que facilemet ils eussent fait, si les Wandales, & Bourguignons ne leur en eussent deffendu, & l'entree, & la conqueste.

DE CLODION LE CHEVELV SVCCESSEVR de Pharamond, & second Roy des François.

CHAP. III.



L'an quatre cẽs trẽte vn.

Clodion le Cheuelu.

ME façonnant selon l'erreur commun, ie mets aussi Clodion comme second Roy des François, non que iamais il ait regné en Gaule non plus que son predecesseur, mais pource qu'il estoit chef de ceste nation, qui depuis fut dame, & maistresse des Gaules. Ce Clodion fut (ainsi que disent aucuns) fils de Pharamond, sans qu'on allegue l'alliãce ny le mariage dudit Pharamond, tãt nos ancestres ont esté peu diligens en l'histoire, & ne se contentant de la douceur de son pere, ny de la terre où il se tenoit, embrassa par desir ce que de si long temps auoit esté attenté par ses maieurs, entãt que les François ont querellé la possession des Gaules par l'espace de plus de deux cens ans, & où ils ont perdu plusieurs milliers d'hommes, si obstineement ils s'aheurtoient à ceste vsurpation, de laquelle ils ne se sont iamais desistez, iusqu'à tant que la iouissance leur en a esté accordee. Parainsi Clodion venant à la couronne, & sacré selon la façon d'alors, àsçauoir estant esleué par ses barons sur vn Pauois, & mõstré au peuple, & proclamé Roy, & adoré, ou honnoré de toute l'armee, pour la conseruation duquel encor ils faisoient des sacrifices à leurs Dieux, (car ils estoient idolatres) il se resolut de passer le Rhin, & de chasser les Romains de Gaule. Or quant au nom de Cheuelu, il est à noter, que iaçoit que cestuy seul l'aye porté, si est-ce qu'il ne fut ny le premier, ny le seul qui porta la perruque & cheuelure longue, veu que (comme dit le moyne Aymon) en ce temps là les Roys des François estoient tous cheueluz, & portoient la perruque espandue sur les espaules. Et que cecy soit vray, oyez ce qu'en dit Agathie auteur Grec, lequel viuoit du temps des premiers Roys François, l'ornement desquels il descrit en ceste sorte: Car (dit-il parlant de Clodomir occis par les Bourguignons) il n'est loisible aux Empereurs, & Princes du sang Royal des François de tondre, ou couper leur cheuelure, ains sont dés leur enfance sans se roigner les cheueux, de sorte qu'ils leur pendent sur le col par derriere, & au deuant ils les separent d'vn costé & autre, afin qu'ils ne leur tombent sur la face, les peignant diligemment, & les parfumant de plusieurs liqueurs soëues, & aromatiques. Puis adiouste, & conclud: or cest ornement est ordonné comme precipu, & propre aux Roys, & à eux seuls permis, & tous les suiects faut que se roignent en rond la cheuelure, sans qu'il soit octroyé de la porter, ou nourrir longue. Ie vous pourroy alleguer plusieurs autres passages sur ce propos, mais il me suffit de cestuy seul, pour monstrer que non seul ce Clodion fust cheuelu, ains que c'estoit la marque pour recognoistre les Princes d'entre le populaire: non que ie veuille nier, que cestuy naye faict la loy, touchant la liberté des perruques obseruee auant luy par coustume, & que pour ceste occasion les Romains, & Gaulois luy donnerent le tiltre de cheuelu, qui iusques à present luy demeure. Or ceux qui se sont arrestez sur ce que Clodion fut le premier qui porta les cheueux longs, se sont aussi fondez sur vn passage d'Otton de Phrisinghen disant ainsi: Pharamond estãt mort, son

Combiẽ de temps les Frãçois ont trauaillé à conquerir la Gaule.

Comme les Roys anciẽs des Frãçois estoient sacrez.

Aymon moyne li. 1. ch. 4.

Agathie li. 1. de l'hist. des Goths.

fils Clodion luy succeda, lequel estant cheuelu,causa que les Roys des François porterent vn mesme nom,& tiltre: or si cecy est vray, ie m'en rapporte au iugement de ceux qui lysent, & entendent les histoires, lesquels sçauent que les Roys des François portoyent bien longue leur cheuelure, mais ne treuuent qu'ils eussent le surnom de cheueluz. Ce Clodion estant homme hardy,& vaillant,& tresvtile aux François(ainsi l'appelle Gregoire de Tours) laissant les anciés limites de sa Franconie, se rua sur les Thoringiens,la region desquels il se sousmit, & feit tributaire, y establissant le premier siege de son Royaume,(afin que vous voyez que ce n'est encore luy qui doit porter le tiltre de Roy de Franc-Gaulois) en vn lieu appellé Dispargun, d'où auant il dressa son appareil pour trauerser le Rhin, & commencer ses desseignees conquestes. Bien est vray,que desia en l'an de grace quatre cens trente deux, sous l'aueu du Roy Clodion, les François passerent en Gaule,coururent iusques en la Prouince Senonoise,& y conquirent les citez de Paris,& Orleans, non que la possession leur en demourast, seullement alloient tout pillant,& rauageant, & pource fallut que les Romains y enuoyassent Gille hôme consulaire auec forces pour deffendre le pays, lequel fut depuis Roy, ainsi que verrons. Et en l'an quatre cens trente cinq Clodion feit la conqueste des Thoringiens, Saxons, & Teutons, qui sont les habitans de Phrise, & pays voisin de la mer, & des emboucheures du Rhin dedans les ondes de l'Ocean. En l'an quatre cens trentesept, ce Roy enuoya des espions par toute la Gaule interieure, afin de sonder le cœur des habitans, voir les forces des Romains, & les diuisions qui estoient au pays, entant que les Romains tenoient le pays qui est depuis le Loire iusques au Rhin: outre le Loire commandoient les Goths,qui auoient toute l'Aquitaine pour partage: & les Bourguignons(comme auons dit)habitoient outre le Rhosne, & se disoient Seigneurs des Sequanois, Heduois,Boies,& Segusiens,& des terres Lyonnoises,& Prouençales. Cognoissant donc ce Prince combié estoit aisé de pescher en eau trouble, & se souuenant des deffaites par les Gaulois & Romains donnees à ses predecesseurs,delibera de se venger, sans que le bruit de la vaillance d'Etie l'estonnast en sorte aucune, ains ayant confirmé son estat en la Prouince Thoringienne, & gaigné le cœur de ceux du pays, espousant la fille du Roy Thoringien,qu'il laissa iouyr de ses terres, il passa en la forest Cambroniere, que corrompuement on nomme Charbonniere, & trauersant pays, & gastant tout,& passant les hommes au fil de l'espee,il assaillit la cité de Cambray, & la prit par force, saccageant les Eglises, abatant ce qui estoit de saint en icelles, Dieu permettant ces malheurs pour l'abomination des pechez,qui alors regnoient en Gaule, ainsi qu'amplement le discourt le bon Euesque de Marseille Saluian en ses liures de la prouidence. Clodion prit encor Tournay par la faute de la garnison Romaine qui estoit dedans, laquelle voulát se monstrer trop gaillarde, sortit sur le camp Fráçois qui la tenoit assiegee, & estant rompue, & deffaite,donna aussi facile accez aux assiegeans de gaigner la place,qu'ils eussent esté(sans cela) forcez de quitter, & de leuer le siege: & par ce moyen Clodion se feit maistre de tout ce cartier de la Gaule Belgique iusques à la riuiere de Somme,donnant vn grád effroy au Romain,qui se voyoit le Bourguignon en barbe, & le François l'assaillant,& tous les deux puissans, & aspirans à mesme chose: l'vn desia saisy de belles terres,& l'autre qui entroit pour ne se contenter de peu de chose: & ainsi il fallut qu'il accordast, & auec l'vn,& auec l'autre, & que chacun d'eux demourast libre,& franc possesseur des terres ia conquises. Le cours des victoires de ce hardy Roy dônoit desia frayeur à chacun, veu qu'il auoit dompté ceux de Beauuoisis, d'Artois, & pays circonuoisins,& fait des courses iusques à la riuiere de Loire: mais comme il fut tenant le siege deuant la cité de Soissons, de quatre fils qu'il auoit, de la fille du Roy Thoringien,il perdit l'aisné,dequoy il sentit si grande douleur, que saisy de fiéure il mourut, non sans vn grand creue-cœur des siens, qui se voyoient sans chef, à cause de l'enfance, & bas aage des enfans Royaux qui restoient trois en nombre,le nom desquels estoit Ambron,Regnault,& Ranchaire. Toutefois le Roy auant mourir, pensoit auoir bien pourueu aux affaires, ayant fait vn partage esgal de ses terres,& conquestes à ses trois fils, ordonna vn sien parent grand,& excellent capitaine nommé Merouee, le tuteur, & gardien de ses enfans, & de son Royaume,& l'establit maistre de la Cheualerie,& armee des François. Or quel fut Clodion le chante le grand poëte Gaulois Ronsard, disant ainsi:

Otton Phris. li. 4. ch. 32. des Chron.

Greg. liu. 2. de l'hist. ch. 9.

L'an de grace quatre cens trente deux.

L'á quatre cens trente cinq.

Comme la Gaule fut diuisee, lors que les François y vindrent.

Clodion espousa la fille du Roy des Thoringiens.

Cambray, & Tournay prises par Clodion.

Romains forcez de faire paix auec les François.

Clodiõ eut quatre enfans.

Clodion meurt l'an quatre cẽs quarante sept, le 17. de son regne.

Quel est ce Prince appuié d'vne hache
Qui tout son chef ombrage d'vn pennache,
Au front seuere, aux yeux gros, & ardans, *Ronsard liu. 4. de la Franciade.*
A longue barbe, aux longs cheueux pendans,
Qui rien qu'orreur ne monstre en son visage?
C'est Clodion, qui l'ocieux courage
Des vieux François aux armes refera,
Et leur paresse en guerre eschauffera,
D'ardeur nouuelle animant leurs poitrines
A conquerir les prouinces voisines.
Luy tout ardant du feu de guerroyer
Enfans de Mars, doit vn iour foudroyer
L'orgueil Romain: puis d'vne vertu viue
Du Rhin Gaulois outre-passer la riue
Et la forest Charbonniere perser.
A forte main doit vn iour renuerser
Les Thuringeois, & la muraille ancienne
De Mont, Cambray, & de Valencienne,
Et de Tournay, & doit ronger les bords
De Somme tiede au carnage des morts.

Ce Roy estant mort il fut enterré à Cambray suyuant la façon Paienne, car les François ne cognoissoyent encor' Iesuchrist, & ne sçauoyent ce que depuis ils cogneurent, lors que du temps de Clouis, & domicilez en Gaule ils se sousmirent à l'Eglise Catholique: & ce fut le premier Roy des François que nous lisons estre mort en Gaule, & par ainsi ne nous semble que chose superfluë de mettre Pharamond entre noz Roys, si ce n'est comme Chef de la souche Royale. *Clodion enterré à Cambray.* Du téps du regne de Clodion, afin que l'Empire Romain fut esbrâlé de toutes pars, sortirent en lumiere les Huns peuple barbare, & farouche sur tout autre, lesquels ayans eu source en Scythie, & parmy les deserts du pays Moscouïte, (ainsi qu'auons monstré en nostre Histoire Cosmographique) se ruerent sur la Seruie, Walachie, & Transsyluanie, & passans outre vindrét courir sur les Pannonies, où les Chefs de l'armee Romaine, Macrin, & Tetrique leur feirét teste, & gaignâs la bataille les Hûs, Tetrique y fut occis, mais ce nóobstât les barbares y perdirét quatre mil hômes. & leurs generaux & Princes de l'armee: mais la deffaite, & ruine des Romains fut si grande, que depuis ils ne peurét se remettre en force en la Pannonie. *Les Huns s'esleuent contre les Romains.* *Romains deffaicts par les Huns.* Or les Chefs des Huns estans morts, il ne leur restoit d'entre les Princes que cest Attile tât renômé par les histoires, pour se faire des Capitaines, sauf Otthar, & Rhee, qu'on dit auoir regné auant Attile: & je fais ce discours à cause que Nicole Gilles en cest endroit fait mention de ne sçay quel Roy des Huns qu'il appelle Suphtar, & lequel il dit auoir tellement esbranslez, & batus les Bourguignons, que peu s'en fallut qu'il n'en exterminast la race: & adiouste puis apres, que les Bourguignons furent secourus d'enhault, pour-ce qu'ils embrasserent la Religion des Chrestiens, & qu'ils se feirent baptiser, & ainsi obtindrent la victoire, en quoy le diligent liseur verra des fautes treseuidentes, comme ainsi soit que auant que les Bourguignons entrassent en Gaule, ils estoyent ja baptisez, bien que ce fut selon & suyuant l'erreur des Arriens, & qu'ils se soumirent à la foy Catholique (comme dit est) l'an quatre cens trentequatre, qui est dixsept ou dixhuict ans auant que les Huns vinssent en Gaule: veu que Otthar (que Gilles appelle Suphtar) ne sortit onc de Pannonie, & ne feit chose de consequence, aumoins qu'on trouue par l'histoire de ceste nation belliqueuse des Huns, que tout à propos pour ce fait i'ay fueilletee: & ne sache que pour lors, ny auât celle saison, autre Roy, Duc ou Capitaine des Huns passast en Gaule que celuy Attile, duquel nous ferons mention cy apres, & duquel il n'est historien du temps d'alors qui ne recite & les cruautez, & les côquestes. *Bonfinie hist. d'Hôgrie Decade 10. li. 3.* *Faute des Annalistes anciés.* Et voila comme doiuent estre diligens ceux qui traictét l'histoire, afin de ne faire des fautes si lourdes qui ne puissent estre couuertes ny par supputation de temps, ny par authorité d'homme de marque de l'antiquité qui nous donne occasion d'adiouster foy à leur histoire.

Du temps encor' de Clodion, & en l'an de nostre salut quatre cens quarante com-

me l'heresie des Pelagiens fut semee en la grande Bretaigne,& y eut esbrãlé les cœurs de la plus-part des Insulaires,non qu'ils consentissent à l'erreur,lequel ils detestoyent, mais pour n'estre assez forts,ny sçauans pour resister aux Dogmatisans, & confuter la peruersité de l'opinion heretique,le Pape Celestin premier du nom,y enuoya premierement les saincts Euesques Gaulois Germain d'Auxerre, & Loup de Troye: lesquels ayans fait taire les protestans,se retirerent en Gaule. Mais comme depuis les heretiques se fussent fortifiez,& tinssent la campaigne,comme s'armans & du glaiue materiel,& de la raison(s'il s'en treuue en l'heretique)le Pape Sixte second du nom deputa derechef le sus-nommé sainct Germain d'Auxerre,& Seuere Euesque de Troye disciple,& successeur de sainct Loup:lesquels estans entrez en l'Isle,furent aussi tost aduertis que les Scismatiques estoyent en armes pour les accabler:mais se voyans secouruz des Catholiques armez des seules prieres,coururent sus aux ennemis,qu'ils effroierẽt, mirent en fuite,& desconfirent en chantant à haulte voix *Alleluya*,de sorte que les Pelagiens furent contraincts de sortir de l'Isle & quelques vns d'iceux reuindrent au sein de l'Eglise,ainsi que le venerable Bede le tesmoigne.Et apres ce beau fait les freres de Constantin Roy de la grande Bretaigne appellez Aurelle Ambroise, & Vterpendragon,qui s'estoyent retirez en Gaule pour fuyr les mains du tyran Wortigern vsurpateur de la couronne Britannique, & lequel auoit introduit les Anglo-saxons en l'Isle, sous pretexte de se preualoir des Pictes, & Escossois,ces Princes (dis-ie) voulans recouurer leur heritage secouruz des Gaulois Armoriques, & autres voisin,srepasserent en leur païs,assaillirent leur ennemy Wortigern, l'assiegerent, & en fin le brusleren dedans le fort où il s'estoit retiré,ainsi qu'on dit que le sorcier Merlin luy auoit predit, duquel les fables de la grande Bretaigne racomptent tant de folies,& mensonges. Ce fut lors qu'ils chasserent les Saxons du païs, & remirent sus,la religiõ Catholique,mais si froidement que c'est pitié des choses que Gildas dit de ceux de son propre païs, & de la corrompuë façon de viure de ses Princes, qu'il appelle tyrans, & des Euesques, qu'il nomme Loups,& Mercenaires.En celle mesme saison viuoit sainct Patrice Apostre des Irlandois,& homme d'vne grande sainteté de vie:& moururent(du viuant de Clodion)le grand docteur de l'Eglise Latine sainct Augustin Africain, & Euesque de Bonne en l'aage de septantesix ans, & au quarantiéme de son põtificat,lors que Genseric tenoit sa ville assiegee: & trespassa encor Sainct Brice Archeuesque de Tours quatriéme en nombre,& successeur du glorieux sainct Martin,desquels(Dieu aydant) nous parlerons plus à loisir, & amplement en l'histoire des saincts par nous commencee:Sous ce mesme Roy,& en l'an de grace quatre cens trentecinq fut celebré le Concile general d'Ephese,où assisterent les Euesques tant Orientaux qu'occidentaux pour conuaincre,& confuter l'erreur des Nestoriens,ainsi que pouuez recueillir des autheurs qui ont escrit l'histoire Ecclesiastique: & aduint cecy seant à Rome Celestin,premier du nom,& tenãt l'Empire Theodose le ieune:de sorte que par là,& par la suite de ce qui s'est passé depuis,on a veu que toutes les fois que les heresies ont esté espanduës par la bergerie de nostre Seigneur, que les estats mõdains ont souffert aussi quelque alteration.

Heresie des Pelagiens en la grande Bretaigne.

Pelagiens chassez de la grand Bretaigne.

Bede liu.1. de l'hist. Eccles.ch. 20.& 21.

Vvortigern occis par les Princes du sang Romain.

Quels S. hommes morts du temps de Clodion.

DE MEROVEE, ROY PAYEN, ET QVI le troiſiéme apres Pharamond a regné ſur les François,

CHAP. IIII.



CE n'a eſté ſãs grãde occaſiõ, que les autheurs anciens ont donné le nom de Merouinges aux Roys François qui les premiers ont regné en Gaule, tant pour ce que Meroué fut le premier qui y poſa le fondement de la principauté, que pour eſtre la ſouche, & vraye racine de la famille des Roys, ainſi que i'eſpere vous faire entendre. En l'an donc de grace quatre cens quarãtehuict, Meroué fut fait tuteur, & regent & des enfans, & des terres, & ſubiets de Clodion: & par ainſi n'eſt à receuoir Lazie en ſes Migrations, qui fait Meroué fils de Clodion, ou au tout le moins iſſu de la femme du Roy ſuſdit acointee de ne ſçay quelle beluë marine ayant reſſemblance d'vn Toreau, ſi bien que l'enfant lors qu'il naſquit portoit les marques de la belue, & pource on l'appella Meruieth en langage du païs: mais comme la narration eſt fabuleuſe, auſſi ce qui ſ'en enſuit eſt à reiecter, veu que nul des anciens nous paye de monnoye ſi peu ſortable, & que Gregoire de Tours, qui viuoit ſous les Merouinges, ne dit pas que Meroué fut fils de Clodion, ains ſeulement de ſa race, & autant en teſmoigne Aymon moyne, qui ſont des plus anciens que nous ayõs pour l'aſſeurance de l'hiſtoire Françoiſe: il eſt vray que Sigebert dit qu'il eſtoit fils de Clodion, & que de luy les Roys ont porté le tiltre de Merouinges: ce qui ſembleroit iniuſte, eu eſgard aux conqueſtes de Clodion, & au peu de guerres faictes par Meroué, ſi ce n'eſt pour deffendre l'authorité par luy vſurpee, & duquel les moyens de l'vſurpation ſont tels. Ayant Clodion, conquis tout le païs Gaulois iuſques à Orleans, il n'auoit ſçeu tant faire qu'encore il n'y reſtaſt pluſieurs terres, & places fortes, qui obeiſſoyent aux Romains, & les ſoldats deſquelles, voyans le Roy Clodion mort, & ſes enfans encor' hors d'aage, ſe mirent auſſi à faire des courſes ſur les païs mal bornez des François, qui fut cauſe que les plaintes en venant à Meroué, il ſ'excuſa ſur le peu de moyens qu'il auoit de ſupporter les frais de la guerre, ioint que les ſoldats ſ'eſtoyẽt retirez à faute de payement, & concluoit qu'il failloit vn Roy qui peut commander, eu eſgard à la neceſſité, & vrgence des affaires. On voit qu'il eſt du ſang des Roys, qu'auant que les enfans fuſſent grands, on pourroit les priuer de leur conqueſte, le conſeil aſſemblé, fut arreſté que Meroué ſeroit fait Roy, & l'a monarchie cõfirmee en luy, & ſa poſterité. Cecy fut cauſe que l'eſpouſe de Clodiõ, voyãt les enfans priuez du droit qui leur apartenoit, & craignãt qu'on ne leur rauit tout ce q̃ leur pere leur auoit laiſſé pour heritage, ſe retira vers le païs d'Auſtraſie, & de Toringe, où ſe fortifiant feit ſommer le Roy nouueau de faire droit à ſes enfans, & de leur reſtituer leur ſeigneurie. Mais Meroué, qui auoit gouſté la douceur du commandement ſur les autres, & qui ne ſ'eſtoit rendu iniuſte, pour à ſi bon marché rendre ce qu'on luy redemandoit, ne voulut y entendre: & de là ſ'enſuiuirent de grãdes guerres, & l'occaſion du nom des Merouinges, qui eſtoit le tiltre des partiaux de Meroué contre les Clodioniſtes, leſquels furent les plus foibles, encor' que les Goths, Huns, Saxons, & les Auſtraſiens fuſſent de leur coſté. En ſomme les enfans de Clodion priuez de leur droit, & Meroué aſſeuré en ſon Royaume, les Clodioniſtes donnerent commencement aux familles, & Princes de Hainault, Auſtraſie ou Lorraine, Brabant, & Namur, ainſi que pourrez tirer, & recueillir des liures de l'hiſtoire de Belge faicte par Richard de Waſſebourg, qui ſuit ceſte opinion, laquelle me ſemble treſ-vraiſemblable, quoy que pluſieurs, pour n'eſtablir temps de changemens en la couronne, ayent voulu maintenir Meroué fils de Clodiõ: d'autres, ne le pouuans prouuer, ont dit que Clodion mouroit ſans nul hoir maſle, & que Meroué comme plus proche du ſang eſtoit venu à la couronne: mais il fault touſiours venir là, qu'on lit dedans noz hiſtoires que le Roy de Cambray Ranchaire & au-

L'an de ſalut quatre cens quarãte huict.

Lazie liu. 3. des migrations.

Grego. liu. 2. de l'hiſt. cha. 9.

Aymon liu. 1. cha. 6.

Ruſes de Meroué pour ſe faire Roy.

Enfans de Clodion font guerre à Meroué.

Quelles maiſons ſorties du ſang de Clodion.

Gregor de Tours. liu. 2. ch. 42.

tres auec luy feirent guerre à Clouis, querellans la couronne, ce qu'ils n'eussent faict, s'ils n'y eussent eu droit, lequel fut poursuiuy depuis par les Pepins du sang d'Austrasie. Quoy que ce soit les Roys du premier temps en Gaule ont pris nom de Meroué, & non de Clodion, ce qui donne assez d'argument à ce que je viens de dire sur l'vsurpation, eu esgard que plusieurs pareils exemples ont esté veuz du depuis à la poursuite de la couronne de France. Et bien que ce Roy regnast peu, & que les Annalistes n'en dient gueres grande chose, si est-il à coniecturer qu'il a esté quelque grand personnage, eu esgard à l'establissemét de son estat, & à ce qu'il le rendit si paisible qu'il ny auoit Goth, Romain, ni aultre qui luy donnast empeschemét en la iouissance de son empire. Il est loué de grád' Iustice, & si seuere à faire droit, qu'on dict de luy, q'vn sien fils ayant iniustement faict mourir le Roy de Cornouaille, & la plainte en estant venue au pere, il le feist ietter en vn feu, punissant ceste indignité en celuy qui estant filz de Roy deuoit respecter le nom Royal, & estant pour estre Roy, à luy aussi appartenoit de ne faire tort à personne. Ie n'ay leu ceste histoire en aucun autheur qui merite d'estre mis en compte, veu qu'on dit que ce Roy occis par le Prince François estoit de la Cornubie, ou Cornouaille insulaire qui est en la grande Bretaigne, mais il n'y a aucune verisimilitude, pour le peu d'accez qu'encore ces nations auoyent ensemble, ioint que l'histoire Françoise ne fait estat de pas vn enfant de Meroué, que de Childeric qui luy succeda à la couronne. Or de Meroué porte vn tel & si segnalé tesmoignage nostre Poëte Gaulois, que ses seuls vers suffisent pour le louer selon son merite, lors qu'il dit ainsi.

Merоué heureux en son regne.

Iustice du Roy Meroué.

Ronsard en la Franciade.

Quel est celuy qui marche le premier,
Apres ces deux, au visage guerrier
Qui tient la face aux astres éleuee?
C'est le vaillant, & iuste Merouee
Vaillant monarque, inuincible, inuaincu,
Victorieux: autour de son escu
(Fraieur, horreur des guerres échauffees)
Naistront Lauriers, & Palmes, & Trophees,
Et le premier fera voir aux François
Que vaut l'honneur aquis par le harnois,
Puis il mourra: car toute chose nee
Est en naissant à la mort destinee.
De son grand nom les vieux Sicambriens
Seront long temps nommez Merouееns,
Et ses vertus auront tant de louanges
Qu'aymé des siens, redouté des estranges
Apres sa mort d'inuiolable loy
Nul temps soit preux n'aura l'honneur de Roy
Portant au Chef la couronne éleuee,
S'il n'est issu de la gent Merouee.

Par ce moyen voyez vous que ce Roy a esté grand, & hardy, & que ses valeurs l'ont plus auancé qu'autre chose, puis que regent du Royaume il fut appellé à la couronne, & qu'il se feit ainsi aymer à ses subiets & craindre à ses voisins, & aduersaires, bien que Ambron fils de Clodion luy feit tousiours teste, & que bien souuent il luy feit guerpir la place, & se ritirer auec sa honte. Ce fut de son temps que les Huns, soubs la conduite d'Attile passerent en Gaule, ayans trauersé, & saccagé presque toute la Germanie, duquel Attile, Voicy comme est-ce que parlent les Annalles de Constantinople, le descriuans & effigians ses façons de faire. Il estoit superbe & insolent à son marcher, se tournát d'vn costé, & d'autre comme vn boursoufflé pour sa puissance, ce qu'il vouloit qu'on cogneut à son geste: & bien qu'il aymast, & desirast les guerres sur tout, si est-ce

Annal. de Constantinople liure 15.

si est-ce qu'il ne combatoit guere, & ne venoit aux coups: tressage & aduisé au conseil, doux, & ployable à ceux qui le prioyent, & s'humilioyent, facile, & courtois à ceux qui se rendoyent à luy soubs sa foy, & parole: il fut de petite stature, ayant large estomach, & espaules, la teste grosse, les yeux petits, la barbe non guere espaisse, & qui commençoit à grisonner, camus & noir de couleur, comme monstrant par là le lieu de son origine. Ce grand & furieux Roy trainoit apres soy vn infiny nombre de peuple en armes, ayāt auec luy les Marcomans, Sueues, Quades, Herules, Turcilingiens, & Russiens, & d'autres nations sorties des païs Septētrionaux. Et bien que ses forces feussent grādes, & le peuple qui le suyuoit vaillāt & furieux, si est-ce qu'encor' il redoutoit la puissance des Goths, & autres peuples alliez des Romains, & craignoit de s'attaquer aux soldats de l'Empire fauorisez & secouruz par ces nations qui auoyēt occupé les Gaules, contre lesquels il marchoit, afin qu'icelles vaincuës, il eut meilleur marché du reste de l'Europe. Donc comme sage & subtil qu'il estoit, pour inualider, & affoiblir ceux qu'il pretendoit ruiner, il tascha aussi de desunir les Goths de l'alliance Romaine, desquels se faignant estre amy, il s'efforça de gaigner le Roy des Wisigoths, le sollicitant de quitter l'amitié Romaine, & se ioindre auec luy, afin qu'eux deux ensemble se partissent egalement l'Empire, duquel il se faisoit fort de faire legere conqueste. C'est offre, & la similitude (peu s'en faut) des mœurs, le voisinage, & la parenté que les soldats d'Attile auoyent auec les Goths, eussent peu esmouuoir le Roy Theoderic, si Attile, marchant d'vn faux pied, & voulant rendre les Princes suspects l'vn à l'autre, n'eut escrit à l'Empereur Valentinian que son arriuee és terres de l'Empire n'estoit pour luy faire aucun desplaisir, que plustost il pretendoit suiure la trace de ses aieulx & viure en paix, & bonne amitié auec les Romains: mais que l'occasion de son arriuee estoit pour venger les torts faicts par les Goths au sainct Empire, & ensemble pour deliurer de leur seruitude les Gaules & Espaignes qu'ils, & autres auoyent vsurpees. Ceste trop grande charité du Hun fut tressuspecte à l'Empereur, lequel se doutant de ce qui estoit, & craignant que le Goth ne se laissast emmieller par les promesses de ce fin oyseleur, il escriuit à Etie, afin qu'il aduertit le Roy Goth des traïsons d'Attile, & qu'il le gaignaist en faueur des Romains contre ces Barbares: ce que Etie feit, attirant à son secours, & les Goths, & les Bourguignons, & les François nouuellement arrestez en Gaule. Ce pendant Attile courant toute la Germanie, ruinant les villes, bruslant les Citez, & massacrant le peuple, passa le Rhin, prit, & ruina les citez de Magonce, Spire, Wormes Strasbourg, Treues, Cologne, & autres, & venant au païs Messin prit, & brusla Metz ville capitale où il entra la veille de Pasques faisant tout passer au fil de l'espee, & massacrant les prestres deuant les saincts autels, & ne laissant rien qu'il ne feit deuorer aux flammes, de là vint à Troyes en Champaigne qu'on dit auoir esté preseruee par vn diuin miracle, le bon Euesque sainct Loup luy estant allé au deuant, & luy offrant l'entree en la ville, là où toutesfois & luy, & ses gens furent saisiz de tel aueuglement, qu'il ne peut executer rien de son dessein, & entreprise. Il ruina la cité de Rheims, & y occist le sainct Pasteur Nicaise, & en somme il ne laissa presque coing de la Gaule, & principalement Belgique, où il n'espandit sa fureur. Et bien que Meroué s'opposast à telle tempeste, si est-ce que les Huns le contraignirent de reculer & ce fut lors qu'il se ioignit aux Goths, Romains & Bourguignons tous deliberez de chasser ce tyran, ou de mourir en la peine: & resoluz de venger le sac de tant de villes, & le sang de tant de Germains, Gaulois, & Romains massacrez par Attile. Lequel voyant tout luy reüssir à souhait, & qu'il auoit mis les François en fuite, s'en alla mettre le siege deuant la Cité illustre d'Orleans, la mettant en telle detresse, que sans la presence, & prieres de l'Euesque sainct Aignan il l'eut emportee, mais Dieu ayant pitié de son peuple, deliura les Orleanois, & força Attile de leuer le siege pour entendre à chose qui luy touchoit de plus pres que la prise d'vne ville, c'est qu'il entendit comme les forces de tout l'Empire auec les peuples de diuers lieux, tels que sont les Frāçois, Bourguignōs, Goths, Saxons, Sarmates Germains, & Gaulois ausquels il auoit fait quelque iniure, luy venoyēt donner dessus: & pour-ce, aduerty que leur rendez-vous, estoit au terroir Chalonois, il se prepara pour y aller, & de fait s'y vint camper à la veuë de l'armee d'Etie, & des alliez de l'Empire. Mais auant que de venir aux mains, Attile, qui estoit idolatre, & addonné à la superstition des Gentils, feit ses sacrifices, & voulut voir par l'esgard des en-

Quel estoit le Roy Attile.

De qui suiuy Attile.

Ruses du Roy Attile.

Valentiniā gaigne les Goths, & François par Etie.

An de grace quatre cēs cinquātecinq.

Citez ruinees par Attile.

Troyes assiegee par Attile, et deliuree par S. Loup.

Rheims ruinee, & S. Nicaise occis.

Orleās assiegee par Attile.

Peuples alliez d'Etie contre Attile.

trailles de la beste offerte, quelle seroit l'issue de la bataille: le Prestre deuineur, ensei-

Attile cõsulte l'oracle sur le succez de la guerre. Otthon phris. liu. 4. ch. 26.

gné du Diable, luy predit, qu'il seroit vaincu, mais que du costé de ses aduersaires seroit occis le plus illustre, & puissant d'entre les Princes, & Capitaines. Dequoy estant estonné si est-ce qu'il se resolut de combattre, estimant que celuy qui de ses ennemys deuoit mourir, que ce fut le Consul Etie, lequel sur tout autre il redoutoit: & par ainsi ayant encouragé les siens, comme aussi feirent Etie, Theodoric, Meroué, & Gondioth, on commença la meslee, qui fut & dura de neuf heures iusqu'au soir, & en laquelle Meroué & les siens se porterent si bien que les Huns trouuerent là vne telle resistence, qu'ils furent contraints de guerpir la place: & sans le desastre des Goths qui y

Roys occis par les Huns.

Attile vaincu.

perdirent leur Roy Theodoric, & des Bourguignons, qui y veirent occir Gondioch leur Prince, ce iour eut esté le dernier pour Attile, lequel estant vaincu, se rempara de tout le bagage du camp, en deliberation de se brusler auec iceluy, si le matin ses ennemis le fussent venus assaillir. Mais Etie craignant que si cest aduersaire estoit du tout accablé que les Goths (desquels il se craignoit plus que des François) ne s'esleuassent

Ruse d'Etie preiudiciable à l'Empire.

Iornandez liure des Goths.

en orgueil, conseilla à Thorismond fils du Roy Theodoric de s'en aller, afin que ses freres ne s'emparassent de son heritage: & ainsi Attile eut moyen de se retirer pour puis apres aller (comme il feit) faire sa derniere main en Italie. Iornandez autheur Goth tient qu'en ceste bataille moururent tant d'vne part que d'autre cent soixante cinq mille hommes, outre quinze mille qui estoyent morts le soir auparauant en vn rencontre entre les François & Gepides, Ainsi vous voyez que Meroué fut le pre-

Meroué le premier qui assaillit les Huns.

mier qui chocqua les Huns, & qui s'attaqua à Athanaric Roy des Gepides le peuple plus furieux de l'armee d'Attile: qui a esté cause que plusieurs ont tenu que ce Roy François mourut en ceste iournee, mais ils ont mal estudié les supputations du temps, & des annees, veu que ce conflict aduint en l'an de grace quatre cens cinquante cinq,

Treues cité liuree aux François, & pourquoy.

& le neufiéme du regne de Meroué, & il regna douze ans, & mourut l'an quatre cens cinquantehuit: ioint que ce fut luy qui prit la cité de Treues l'an quatre cens cinquãte sept, appellé par Lucie Romain-Gaulois despité contre Anil gouuerneur en Gaule pour l'Empereur, lequel auoit abusé de la femme du susdit Lucie, qui pour se venger de telle iniure liura la cité la plus belle, & excellẽte des Gaules entre les mains de Me-

En quel temps furent martyrisees les onze mille Vierges.

roué. Ce fut du temps de ce Roy qu'on dit que les onze mille Vierges furent martyrisees à Cologne Agrippine par les Huns rauageans la Gaule, surquoy ie vous réuoye à l'histoire des saincts, où la chose est amplement deduite, & les causes d'vn tel amas de filles, qui sembleroyent impossibles, si Dieu ne faisoit des œuures admirables pour l'exaltation de sa foy, & auancement de sa gloire. Du temps de ce Roy aussi viuoyent les enfans du Roy de Bourgoigne Gondioc parent d'Alaric Roy iadis des Goths, lesquels freres quatre en nombre se partirent l'heritage, & en feirent quatre Royaumes, qui fait voir de quelle estenduë estoit lors la monarchie de ceste nation, qui fut accablee (ainsi que verrons cy apres) par la diuision & querelle qui sourdit entre les

Childeric fils de Meroué fut à la bataille cõtre Attile.

freres. Ce pendant Meroué viuoit en paix ayant vn fils ja grand nommé Childeric, lequel auoit esté auec luy en la bataille contre les Huns, pour y apprendre les armes, & l'office de commander au soldat, propre à vn Roy, & pour s'y faire cognoistre digne successeur de la couronne du Royaume des Francs-Gaulois. La victoire des Huns fut miserable pour Etie, contre lequel s'irritant Valentinian, non tant pour la faute qu'il

Valentinian faict mourir Etie. Paul diacre liu. 15. de l'histoire Romaine.

Ce soldat s'appelloit Thrasile.

Maxime tyran se fait Emp.

auoit faite laissant eschapper Attile, quoy qu'il l'eut fait pour le prouffit de l'Empire, sçachant l'ambition des Goths, que d'enuie, qu'il portoit au bon renom de ce grand, & loyal Capitaine, il le feit occir non sans creue-cœur de tous les vaillans hommes de l'Empire, qui detestoyent l'ingratitude de ce Prince. Aussi ceste mort causa depuis de grands malheurs, entant qu'vn certain soldat d'Etie, feignant de vouloir vẽger la mort de son maistre, & Capitaine deffunct, mais qui, à la verité auoit esté suborné, & corrõpu auec dons, & grand somme de deniers par le tyran Maxime aspirant à l'Empire, ne faillit de faire son coup, & de massacrer l'Empereur, lequel auoit esté si mal conseillé que de retenir à son seruice & à sa garde les soldats mesme qui estoyent auparauant de la suite d'Etie: mais ce fut vn iugement de Dieu contre son ingratitude, & vn bel exemple aux Roys, & de ne faire tort à ceux qui les seruent loyaument, & de ne se fier de ceux ausquels ils ont fait iniure, lesquels ne laisseront moyen aucun qu'ils n'attentẽt pour s'en venger. Valentinian mort, Maxime enuahit l'Empire, & prit pour femme Eudoxie

doxie l'espouse du deffunt Empereur, mais à sa grande confusion, car ceste dame ne pouuant aymer le meurtrier de son mary, traita secrettement auec Genserich Roy des Wandales qui desia iouïssoit de l'Afrique, & alla la chose si bien que le Wandale passant en Italie prit, & saccagea Rome, causa la mort de Maxime taillé en pieces par les soldats Mores, & espousant Eudoxie, se retira chargé de despoüilles en Afrique. I'ay mis cecy en auant pour monstrer quelle estoit la misere du monde en ce temps là, affin que ne perdons cœur, & pensons que comme noz ancestres estoyent affligez pour leurs pechez, & pour auoir receu l'heretique en leurs terres, qu'il nous en pend autant à l'oreille, & que noz iniquitez sont cause de nostre misere. Tandis que l'Empire estoit ainsi affligé, Etie mort, tout en combustion, Attile s'apprestoit à passer en Italie, que les Princes Goths s'entre-faisoyent la guerre, & se massacroyent l'vn l'autre pour auoir la couronne, Meroué s'auançoit en Gaule, & estendit sa Seigneurie depuis le Rhin iusques au Loire, se faisant maistre des Citez de Sens, Paris, & Orleans, & poliçant les François, & Gaulois ensemble, mais nõ si absoluëmẽt que le nom, & loy des Romains n'eussent lieu, d'autant que le Roy ne vouloit en ce sien commencement & fondation de Principauté irriter les Chefs de l'Empire, luy suffisant de s'aggrandir auec douceur, & de gaigner le cœur des Gaulois sans armes, lesquels se faschoient desia des deportements Romains, & plus de voir que l'empereur n'auoit moyen de les deffendre des courses estrangeres. Et afin que je die en somme, & au vray comme les choses se portoyent alors, Meroué faisoit sagement de se comporter ainsi, veu que la plus-part des villes, & païs qui estoyent le long de Loire, suiuoyent le party Romain, & y auoit des hommes Gaulois grands Seigneurs qui luy eussent fait teste: estant impossible que les choses fussent paisibles, où il y auoit tant de gens qui commãdoyent, tant de peuples diuers, & contraires en mœurs, loix, religion, langage, affection, & cause: & où les Roys estoyent meuz de diuers desseins, & tous repeuz de defiance les vns des autres, si bien qu'il failloit dissimuler beaucoup, & souffrir ce qu'en autre temps, on n'eut enduré pour chose du monde: Par le peu dõc de l'histoire que les anciẽs nous ont laissé de Meroué, on peut recueillir qu'ayant appaisé les troubles auec les enfans de Clodion, il ne feit guerre à personne sinon à Etie, ains s'adõna à seulemẽt establir l'estat, & à laisser à son fils le Royaume paisible: ce qui se voit en ce que le païs de sa conqueste fut par luy appellé France, & perdit l'ancienne appellation de Gaule, ce que la force n'eut sceu gaigner, eu esgard aux parties à qu'il auoit à faire, lesquelles il ne peut dompter, ains en laissa le trauail à son fils, & à sa posterité. De son tẽps flourissoit celle glorieuse vierge natiue du terroir Parisien saincte Geneuiefue, laquelle vesquit dés l'entree de Clodion en Gaule, iusques au regne de Clouis, & à la conuersion d'iceluy à la religion Chrestienne, ce qui se voit en ce que le corps de ceste heureuse dame repose, & est éleué en l'Eglise fondee par le susdit Roy Clouis, en l'hõneur des saincts Apostres chefs du college Apostolique, laquelle à present est renõmee de ceste Vierge Gauloise. Regnant Meroué en Gaule sur les François plusieurs grands prodiges apparurent au Ciel, & des monstres nasquirent en terre, lesquels signifierẽt ce grand changement d'estat aduenu par toute l'Europe & notamment en Italie, & Gaule, & grande Bretaigne: les Wandales rauageans Rome, les Huns gastans le terroir Venitien, les François se saisissans de Gaule, & les Anglo-Saxons se faisans maistres de l'Isle Britannique. Et ceste course de Saxons fut cause que les Princes Brutiens, ou du sang ancien des Roys de la grande Bretaigne, s'estans retirez en Gaule, reprindrent leur cours vers leur païs, mais ce fut à leur desauantage. Car bien qu'ils rentrassent en leurs biẽs, si est-ce que le mal'heur du païs, & le courroux du ciel ne les laissa iouyr lõg temps de la seigneurie: ce qui fut signifié en l'an quatre cens quarãte sept par vne Comete qui apparut sur l'Isle Britãnicque, laquelle auoit ses raïons si grãds, & s'espãdans de telle sorte, qu'estant faicte comme vne boule de feu en forme de serpent, elle auoit deux glaiues flamboyans, l'vn desquels tendoit vers la Gaule, & l'autre vers le païs Insulaire d'Irlande, & cestui-cy se partoit en sept rayõs diuers, & moindres que ces deux glaiues. Or quoy que l'histoire Angloise, ou Britãnicque racompte de l'interpretation de ceste Comete faicte par l'Enchanteur Merlin, si est-ce qu'elle ne presageoit rien de bon à ceste Isle miserable: ce que l'effect monstra assez, comme ainsi soit qu'apres la mort de Wortigern, estant fait Roy Ambroise Aurelle, sa vie fut de peu de duree,

Genseric. prẽd Rome.

Meroué s'agrandit en Gaule.

Sagesse de Meroué.

Quels les estats de Gaule.

Païs conquis par Meroué, appellé Frãce.

En quel temps viuoit saincte Geneuiefue.

Mal'heurs de la grãde Bretaigne.

car on l'empoisonna,& eut pour son successeur Vterpendragon son frere, duquel sortit ce Roy Artus,non de couche legitime,ains d'vne femme concubine(tant les Roys d'alors faisoyent peu de compte du sainct lien de mariage, & si grande estoit la corruption du temps passé) que Gildas qui viuoit de ce temps abominé, & les Roys, & ce qui sortoit d'eux pour la detestable maniere de viure des grans,& corruption du simple peuple. Et puis que i'en suis sur-ce propos, je m'estonne où pensoyent ceux qui ont escrit l'histoire,ou plustost les comptes plaisans & fabuleux d'Aniou, & de Bretaigne, voire les anciens Annalistes de France, lors qu'ils ont auoué cest Artus comme vn conquereur feé des Gaules,& vn Prince auquel nul osast faire resistence : puis que la mesme histoire des Brutiens,& celle des Anglois leurs successeurs faict foy d'vne telle,& si grande decadence du sang Royal en celle Isle, que bien que Artus fût homme illustre,vaillant,hardy,sage,&heureux,si est-ce qu'on ne sçauroit prouuer que iamais il ayt passé en Gaule pour y cõquerir terre,ou qu'il ayt vaincu les Romains,ainsi qu'on nous veult faire à croire. Et ne veux qu'aucun pense que je face difficulté d'accepter qu'Artus ayt asté,& que ses gestes ne soyét glorieux,grands,& louables,mais ie pretés faire à sçauoir à ceux qui s'aheurtent aux fabuleuses narrations des faiseurs de Romans, qu'il est impossible qu'Artus aye fait tant de hauts faits qu'on luy attribuë, & qu'il soit ainsi,qu'on regarde quels moyens il auoit sur le commencement de son regne de s'aggrandir,& estendre ses limites en Gaule, puis que desia les Saxons, Pictes, & Escossois couroyent son Isle,qu'elle auoit faulte d'hommes pour se preualoir contre ses ennemis,pour les guerres qui l'en auoyent espuisees: si bien que ce seroit blasmer vn Roy de folie de laisser sa maison en proye,pour courir à l'aduenture sur vn autre païs en espoir de le conquerir, y voyant de plus puissant que soy pour luy faire teste. Et quand bien Artus eut esté seul Seigneur(ce qu'il ne fut onc) de l'Isle de la grande Bretaigne,quelque puissant,vaillant, & bien suiuy qu'il fut de ses Palladins de la Table Ronde, si luy eut il esté impossible de gaigner les Gaules ayant à faire aux Goths,Wandales,François, Bourguignons & Romains qui la querelloyent, & lesquels se fussent tout ainsi armez contre luy, que nous auons dit, qu'ils feirent contre le Hun Attile. En somme c'est folie de faire si grand conquereur celuy qui auoit son sang propre luy faisant guerre, & les Saxons qui à son nez vsurpoient les terres de son Royaume:ioint que ce pauure,& gentil Prince ne vesquit onc Roy que quatre ans, & mourut en l'an trente trois de son aage, qui me fait croire que tous ces Cheualiers aduantureux, & les Comptes de la Table Ronde ne sont que pures fictions, aussi bien que les forces incroyables attribuees aux Gauuains, Meliades, Saigremors, & autres tels noms inuētez à plaisir par les fabulistes:non que je reiette l'opinion de la Table Ronde,ny la vaillance des seigneurs qui en ont esté,mais ie ne peux receuoir leurs gestes si heroiques,ny leurs conquestes de tant de nations estranges. Car quand bien Artus auroit vescu cinquante ans Roy, encor' ne pourroit-on luy donner l'honneur de conquerir les Gaules ayant vne trop forte partie à battre telle qu'estoit Clouis, le dõpteur des Alemans,& l'accableur de la gloire Gotthique,lequel ayant chassé, & ceux-cy,& les Romains,& dompté le Germain, & Bourguignon, n'eut enduré qu'vn pauure desherité le chassast de son patrimoine: & par-ainsi que ceux qui escriuent, & qui lysent l'histoire,qu'ils ayent esgard au temps, & aux circonstances d'iceluy auant que asseurer vne chose,afin de ne se mettre en hazad les vns d'estre abreuez de fauceté, & les autres de porter le tiltre d'imposteurs, & mensongers. Et laissans ce discours fault reuenir à nostre propos de Meroué,lequel mourut en l'an de nostre Seigneur quatre cens cinquante huit,seant à Rome Leon premier du nom,& surnommé le grand,sous lequel fut tenu le grand, & general concile de Calcedone contre l'heresie d'Eutiche, & Dioscore:& Valentinian gouuernant l'Empire de Rome,

Combien fabuleux, qu'Artus ayt conquis les Gaules.

De

DE CHILDERIC, QVATRIEME ROY Payen sur les François, & le second d'iceux en Gaule, chassé de son Royaume, & depuis y rappellé par ses subiects.

CHAP. V.



AMEROVE succeda son fils Childeric en l'an de nostre Seigneur quatre cens cinquante huict, lequel à diuerses fois tint le Royaume vingt & six ans, homme vaillant aux armes, & prouffitable à son païs, s'il eut esté aussi sage pour soymesme, & n'eut abusé de sa puissance, comme si la licence de tout faire estoit permise aux Roys qui commandēt souuerainemēt. Or d'autant que les remueurs de mesnage de nostre tēps sont si aheurtez sur le mōstre difforme d'electiō, & qu'ils se veulēt ayder plus de quelque petit exēple mal pris, & encor piremēt poursuiuy, que non pas de la raison ny de la coustume ja enuieillie & faisant loy, il nous faut vn peu arrester sur ce lieu, pour voir si Childeric fut éleu (ainsi que chantēt ces trop populaires, ou plustost seditieux autheurs) ou s'il vint par succession à la couronne, entant que les premiers establissemens semblent authoriser vne chose, & que la continuë d'iceux dōne force à ce qui aura vne-fois esté estably. Or Gregoire de Tours ne fait mention aucune d'election, ains dit simplement que Meroué mort, Childeric son fils regna sur la natiō Françoise, laquelle maniere de parler declaire assez à vn bon, & entier entēdeur, que c'estoit l'heritage que le pere laissoit au fils que le Royaume, auquel legitimement il succedoit, suyuant la loy cy dessus mentionnee, qui estoit, & est peculiere aux princes des François, & de laquelle fait mention Agathie autheur Grec, qui viuoit du tēps des premiers Roys de France, parlant ainsi: les François donc, comme ils ayent chosy vne tresbonne & iuste façon de viure, en premier ils se vainquent eux-mesmes, puis ils surmontent leurs voisins, & les enfans viennent succeder à leurs peres au Royaume. & vn peu plus bas parlant de Theodebert, il dit que venant à l'heritage & succession de son pere, par là monstrant que & Goths, & Wandales, & François venoyent à la couronne par succession, & non au choix & volonté du peuple, ainsi que le tiennent noz remueurs de mesnage. Puis parlant du fils de Theodebert, il continuë disant. A peine fut il mort que son fils prit le Royaume, & bien qu'il fut hors d'aage pour regner, & qu'encor il fut sous la verge du Pedagogue, si est-ce que la loy du Païs l'appelloit à la succession de la couronne. Ie suis contraint de souuent venir à ce point, puis que la misere du temps nous force de discourir en lieu de poursuiute la simple narration de l'histoire, & puis que les Roys, & Princes naturels ont à present de si cruels ennemis, qui les veulent ramener sous la loy la plus inique qu'on sçauroit imaginer, & cecy sans nulle raison, mais par l'ombrage de quelques exēples, qui ne font aucunement à la cause, de laquelle ils pensent faire foy, & pretendent ensorceler tout le monde: & de ces serpens si venimeux, si estes sages Roys, & Princes, vous en despecherez le monde: car s'ils taschent rendre electiue la couronne de France la mieux plātee & establie du monde, la plus ancienne de l'Europe, & celle qui ne veit onc rien de ce que ces galants gazoüillent, & imaginent, asseurez vous que le fait vous touche de si pres, que si vous n'y remediez (, peut estre) serez vous les premiers sur lesquels ces populaires pratiqueront leur forme de creer les Princes suyuant la volonté de la multitude, ou sur lesquels ils abattront la Monarchie, pour viure & s'emāciper en communauté, ainsi qu'ont fait les rebelles, & sedicieux de Geneue. Mais je m'esloigne vn peu trop de mon propos, auquel il faut reuenir, & dire que Aymon moyne, ne dit point que Childeric fut éleu Roy apres son pere, ains seulemēt que Meroué estant priué de la lumiere de ceste vie, Childeric son fils fut haulcé au throsne Royal, qui a mesme valeur q̄ ce q̄ nous disons à present les nouueaux Roys estre sacrez & couronnez, pour attester qu'ils sont les vrays successeurs, & les heritiers legitimes des Roys deffuncts. Or ce qui nous à in-

L'an de grace quatre cens cinquante huict.

Greg. liu. 2. ch. 12.

Agathie. liur. 1. de la guerre Gotthique.

Loy Françoise sur la succeßion des fils des Roys.

A quoy tendent ceux qui deffendent l'election.

Aymon li. 1. ch. 7.

duits de faire ceste digression est que Childeric ayant mal-uersé en sa charge, & abusé de celle puissance que Dieu luy auoit donnee, & que la succession luy mettoit en main, il en fut aussi puny plus par iugement diuin, que par authorité que les subiets eussent de ce faire, lesquels depuis porterent la penitence du forfait par eux commis en violant ou pretendant violer la maiesté non violable de leur Prince, ainsi que le discours suyuant vous fera voir plus clairement. Childeric donc estant ieune, gaillard, & plein de ses volontez deuint aussi insolent, & difficile à supporter, & si iniuste en ses actions, que sa volonté seule estoit sa loy, & ses appetits sensuels la raison par luy suiuie: entant qu'il se dispensoit de telle sorte, qu'il n'y auoit femme, ny fille luy venant à gré, qu'il ne rauit sans respect ny esgard aucun de ceux à qui elles apartenoyent, & sans considerer qu'il estoit en païs de nouuelle conqueste, où il fault traiter doucement les subiets de peur de reuolte, & ses naturels aussi, affin qu'ils ne se ioignent à la rebellion des autres, de la misere, & affliction desquels ils seront participans. Aussi en aduint il ainsi à ce follastre Roy, lequel non contant de ses lubricitez, & insolentes paillardises, ny du mespris des siens, se mit encor' à fouler & Gaulois, & François par subsides, & exactions non tolerables, pour fournir aux desirs de ceux qui estoyent les Ministres de ses trop grandes ieunesses: & ainsi affollé comme il ne tint point la main aux affaires du Royaume, il se veit aussi (Dieu le permettant pour le chastier & ameliorer ainsi qu'en aduint au Roy Assyrien) abaissé, & humilié de telle sorte que les Seigneurs François, & autres se reuoltans, ou conspirans contre luy, se resolurent de le prendre, & mettre en tutelle, punir, & chasser ceux qui estans prés luy, estoyent aussi cause de son insolence, voire passent outre, & deliberent de le chasser, ou occir. En quoy les Roys doiuēt cōsiderer, que bien qu'ils soyēt souuerains, si est-ce que leur office les oblige de ne faire rien de mal-seant, & de viure selon les loix, qu'ils prescriuent aux autres: veu que depuis que la fureur saisit les subiets, il n'est chose aisee de l'appaiser, & dés qu'vn desir de vengeance qui semble iustement conceuë espoingt le cœur de la noblesse, il n'y a loy qui ne soit violee, ny authorité qu'on ne mesprise: & par-ainsi ne faut dire que Childeric ayt esté par ordonnance de peuple ou conuocation d'estats priué de son Royaume, ains par la conspiration, & force des nobles les filles desquels il auoit violees: & qu'ils soit vray, oyez Gregoire de Tours lors qu'il traicte de cecy, & verrez qu'il dit: Childeric estant trop adonné, & dissolu en luxure, & regnant sur les François, il commença se porter mal, & corrompre leurs filles, de quoy eux indignez le chassent du Royaume, & luy voyant qu'ils le vouloyent occir, s'enfuit au païs de Thoringe. Ce que tresbien a obserué le Seigneur de Ronsard, lors que parlant de ce ieune Roy il dit:

N'est loisible aux subiets de toucher ou violer leur Roy.

Quel fut Childeric au cōmencement de son regne.

Childeric chassé de son Royaume.

Qui causa que Childeric fut chassé.

L'autre qui vient baissant vn peu les yeux
Ensemble triste, & ensemble ioyeux
Est il des miens, di le moy, ie te prie.
C'est Childeric, Roy de meschante vie,
Ord de luxure, infect de volupté
Au cœur paillard, de vices surmonté
Prince prodigue: execrable en despences,
Qui pour fournir à ses folles bobances
De ses subiets rongera tous les os,
Boira le sang, haussera les impos,
Tailles, tributs, & de si orde iniure
Faite aux François nourrira sa luxure.
Il rauira des pucelles, la fleur,
Honte aux parens, des Peres la douleur,
Et sera plein de telle nonchalance,
Que deniant aux peuples audiance

Ronsard 4. de la Franciade.

Consommera

Consommera pour neant le Soleil
Sans voir iamais ny Palais ny conseil.
Pource la France à l'enuy coniuree
Contre sa vie ainsi démesuree
Le chassera de son throsne Royal.

Nicole Gilles poursuyuant les Annales se trompe grandement, lors qu'il dit que Childeric se retira vers Basin Roy de Thoringe, qui à present est nommee Lorraine: veu que ce païs Thoringien est oultre le Rhin, & le long du fleuue Sal, voisin dés Saxons, contre lesquels, depuis le Roy Clouis alla, & les soumit à sa puissance. Que si cest Annaliste vouloit que Childeric s'en fuyant se retirast au païs Lorrain, lors Austrasie, & partie duquel on appelloit Tongre (qui est ores la region des Liegeois) il failloit aussi vser du mot propre, sans abuser ainsi des vocables qui rendent, & confuse, & faulce l'histoire. En somme Childeric n'auoit garde de se retirer parmy les Austrasiens, où se tenoyent les Clodionistes ses ennemys (si nous adioustons foy aux Annales de Hainault) qui ne demandoyẽt pas mieux que sa ruine, ains s'en alla en Saxe où il auoit des parens, & amys, comme estans les anciens voisins de ses ancestres lors qu'ils regnoyent en Françonie. Au reste Childeric ne quitta tellement le Royaume, qu'il perdit tout l'espoir de rentrer en son heritage, puis que par le conseil d'vn sien amy nõmé Guynemault (d'autres l'appellẽt Widomar) hõme sage, & preuoyãt, il ayma mieux s'en aller, que de susciter guerre, entãt que ce Widomar sçauoit biẽ que le naturel du François estoit tel, qu'il ne seroit long temps, sans desirer son Roy legitime, & sans se repentir d'auoir alteré la loy du païs, & faulcé la foy promise à son Prince. Ce Widomar luy promet de faire tant que le courroux des siens seroit appaisé, & ne cesser iusqu'à tant qu'il l'eut remis en son throsne, seulement le prie de donner lieu à la fureur, afin de n'irriter les nobles dauantage, & en signe de sa promesse il rompt vn aneau, d'autres dient vne piece de monnoye d'or (ce m'est tout vn) en donne la moytié au Roy, & se garde l'autre, disãt: Sire lors que ie vous enuoyeray ceste moytié, & qu'elle correspondra à celle que vous emportez, tenez pour asseuré que le peuple vous est recõcilié, & que la noblesse desire vostre retour, & par ainsi ne faillez de soudain vous acheminer en Gaule, pour iouyr du Royaume qui vous est deu, & laissez moy faire du reste, car i'espere de conduire tout à bon port.

Faulte de Nicole Gilles Annaliste.

Vvidomar, ou Guinemault amy & cõseiller de Childeric.

Armé de ceste esperance le Roy fugitif s'en alla (comme dit est) vers le Roy Basin de Thoringe, qui le receut fort humainement, & le traita comme son frere tout le temps de son exille: & ce pendant les François n'ayans Prince du sang Royal à qu'ils peussent donner le Royaume, à cause que les Clodionistes n'estoyẽt encore assez puissans pour telle charge, ioint qu'ils les auoyent pour suspects, & craignoyẽt qu'ils ne se vẽgeassent de ce qu'on auoit consenty que Meroué les priuast de leur heritage: les Frãçois (dis-ie) ne voulans vsurper ce qui ne leur appartenoit, feirent vne faute plus lourde, d'autant que mettans en oubly les torts & iniures qu'il auoyẽt faictes aux Romains & Gaulois, & ne cõsiderans point que ceux cy tascheroyẽt de recouurer leur authorité, & liberté anciẽnes, choisirẽt vn Gillon, ou Gilles Gallo-Romain, qui se tenoit à Soissons, & y estoit gouuerneur pour l'Empereur sur les terres qu'il auoit encor' en Gaule. Au reste que le nom de Romain n'esmeuue point aucun, n'y l'induise à penser que ce Gillon fut Italien, ny autre que Gaulois naturel, veu que les François venus en Gaule ne donnoyent aux naturels du païs autre tiltre que de Romains, à cause qu'ils estoyent sous la subiection de l'Empire, ainsi que le pouuez recueillir des propres mots de la loy Salique, où parlant des Gaulois, & des differens qu'ils pourroyent auoir auec les François, & Saliens, il ne leur donne autre nom que Romains, & Barbares. Et qu'on ne s'aide pour preuue, que Gillon fut Romain, de ce que Aymon l'appelle Patrice, & d'autres Consul, puis que vous trouuez infiniz seigneurs de ce temps là qui en Gaule & ailleur auoyent ce tiltre, & iouyssoient de mesmes priuileges, honneurs, estats & que les gentils-hommes, & bourgeois de la cité de Rome: qui a esté cause qu'on les a reputez pour Romains, & que les autheurs de ce mesme temps, biẽ qu'ils fussent Gaulois, se cõprenoyẽt sous l'appellation Romaine, par-ainsi Gregoire de Tours dit q̃ Gillõ fut dõné

Peu de sens des François élisans pour Roy vn estranger.

Le mot de Romain cõme pris par les François.

en Gaule d'entre les Romains (c'est à dire Gaulois suyuans les loix de l'Empire) pour Maistre de la gendarmerie, & pour auoir l'œil sur les terres Imperiales, ayant pour ville capitale Soissons, & pource depuis elle fut sous les enfans, & successeurs de Clouis erigee en Royaume. Les François donc estans sans Chef font Roy ce Gillon, & l'establissent pour le gardien & deffenseur de leur terre, & il receuant la charge, & pẽsant establir son authorité, & preparer vn Royaume successif à son fils Siagrie, commença aussi à bien traitter ses nouueaux subietz, iusq'uà tant que Guinemault ou Widomar vint à estre receu en court, & auoir l'oreille du prince, lequel se donna, & cõmuniqua tellement à ce Seigneur François qu'il ne faisoit rien que pour son aduis, & ne traitoit affaire sans le conseil de Widomar. Lequel comme il estoit homme accort, fin, simulé, & subtil, gaignoit encor' par humilité, & grans seruices le cœur du Roy Gaulois, si biẽ que en fin il cogneut, q̃ cestuy auoit les Frãçois pour suspects, & qu'il se deffioit d'eux, & redoutoit leur puissance. Widomar pour ne perdre temps, & n'oublier son Prince naturel, & grand amy Childeric, & afin de priuer Gillon de sa dignité, & vẽger l'iniure faite à son Roy sur ceux qui l'auoyent chassé, cõmença semer des defiances entre Gillon, & les seigneurs François: luy remonstra que ce peuple vouloit estre manié par rudesse, & que s'il ne le bastõnoit, & mal-menoit, il n'en seroit iamais bien obey: descouurit plusieurs conspirations faintes contre ceux qui auoyẽt chassé son maistre, lesquels en fin Gillon feit mourir, & mania si dextrement son affaire, que Gillon demeura sans amis, & les aduersaires de Childeric furẽt mis à mort par les ruses de celuy, qui se mõstroit estre le meilleur amy qu'ils eussent en ce monde. Ce pendant les François, qui auoyent detesté l'Empire de Childeric à cause des subsides, se voyans plus chargez que iamais, & ensemble que de iour à autre le nombre des seigneurs diminuoit par la violence du Romain, pensans que Widomar ne fut point de la partie, & ne croyãs que ce fut luy qui donnast ce cõseil au Prince Gaulois, s'adressent à luy, se plaignent des griefs qu'on leur faisoit, & luy demandent conseil en affaire de telle, & si grande importance: ausquels il parla seueremẽt, & les reprenant de leur legereté, leur feit ce mot de harangue.

Vvidomar conseiller de Gillon Roy.

Ruses de Vvidomar pour restablir Chilperic.

HARANGVE DE WIDOMAR aux Seigneurs François.

QVELLE folie, & defaut d'esprit est celle qui vous a saisis (ô Frãçois) lors q̃ reiettant la principauté & gouuernemẽt d'vn de vostre nation, vous ayez esté si estourdis que de vous assuiettir aux loix, & volontez d'vn estrãger orgueilleux, arrogant, & intolerable? Dequoy vous pouuez vous plaindre du premier, que vous n'ayez gousté plus insolemment en celuy que vous auez éleu cõtre la coustume, & institution de voz ancestres? Et quoy? vous faschiez vous de celle effrenee, & honteuse paillardise de vostre Roy legitime, les faits & deportemens duquel estoyẽt le deshõneur de vous, & de voz familles? Si donc celuy là vous a despleu viuãt si dissoluẽmẽt, & que vous en ayez choisy vn autre, qui vous meut de vous plaindre de cestuy, ny de sa fierté, & cruelles façons de faire, puis que c'est vous mesmes qui le feistes Roy, & l'auez preferé à celuy qui vous est, & doit estre Prince legitime, puis que la succession l'y appelle? Vous auez mesprisé & chassé vostre Roy, & iceluy sorty de vostre nation, nourry parmy vous, issu du sang ancien de voz conducteurs, doux, & courtoys de son naturel, & qui encor' auec le temps, & le feu de sa ieunesse estant assoupy pouuoit estre meilleur, & plus affable que iamais: & en son lieu auez choisy vn tyran, en ce de tant plus effroyable pour vous, comme il est issu d'vne nation estrangere, & differente à la vostre. De quel esprit auez vous esté conduits d'estre moins sages & clair voyans que les bestes sans raison, & les oyseaux sans discipline ny police? comme ainsi soit qu'il n'y ayt animal quel que ce soit, qui vueille estre guidé par autre qui ne soit de son genre, & espece, exceptees les Cigoignes. lesquelles estans adonnees à la gourmandise, se deffendent par le hazard des autres oyseaux, & souffrent que les Corneilles leur seruẽt de guides & Capitaines? Estes vous si auiliz de cœur que la pasture vous face oublier la liberté, q̃ la simple fainte œillade d'vn cauteleux tyran vous soit si aggreable, que sous, & auec vn tel apast vous souffriez qu'on vous accable, & que deuant vous, & sans que vous osiez faire semblant de remuer, on face mourir les principaux

principaux de vostre nation, pour du tout aneantir la race Sicambroise, & effacer le nom des François de la terre? Ignorez vous que les Romains ne facent leur prouffit de ceste vostre summission, & qu'ils ne poursuiuent leur pointe, vous tenans le pied sur la gorge, & ayans le moyē de se venger des brauades que nous leur auons fait en cōquerant leur seigneurie? Non non, ils ne dorment pas, ils le vous ont bien fait voir & sentir, tuans, & massacrans les principaux chefs de vostre noblesse: & ne pensez qu'ils s'arrestent en si beau chemin, puis qu'il n'y a personne qui leur face teste. I'ose dire, que les Dieux nous punissent pour la faute cōmise en dechassant nostre Roy naturel, & qu'ils ont enduré que ces seigneurs morts, ayent souffert telle peine, puis que ce furent eux, qui vous donnerent le conseil de priuer Childeric de sa couronne, & le contraindre de quitter son pays, & l'heritage de son pere. Or puis que ceux cy sont punis, i'espere que les Dieux seront aussi appaisez, & auront compassion de nous, & de nostre misere: & parainsi puis que vous venez à moy pour consulter, ie vous diray, que si vous deliberez de suiure mon conseil, ie me fais fort que tout ira bien, que nous serons deliurez de la seruitude Romaine, en laquelle follement nous nous sommes precipitez. Ie suis donc d'opinion (seigneurs Frāçois) que vous rentriez en grace auec Childeric, & que vous taschiez de l'appaiser, & luy faire l'amēde telle que de raison, pour l'adoucir, & satisfaire à son iuste courroux conceu de ce que vous l'auez chassé si iniustemēt, & auec telle indignité de son heritage. Et certes c'est grāde cruauté, & durté en vous de n'auoir peu souffrir les paillardises, & desbauches d'vn seul, & iceluy vostre Roy, & ce pendant endurer sans mot dire qu'on vous mange iusqu'aux os, & qu'à vostre barbe on face mourir vn si grand nombre de la plus belle, & plus braue noblesse de tout ce miserable Royaume. Les Seigneurs touchez tant dés paroles de Widomar, que de la cruauté de Gillon, & de la repentance d'auoir chassé leur Prince, donnent signes du desir qu'ils auoient de le recouurer, s'offrent de luy enuoyer embassades, s'ils sçauoiēt la part où il auoit choisy sa retraite, pour le prier de leur pardonner, & de venir reprēdre la possession de son heritage, à quoy ils promirent de luy faire secours de leurs biens, & de leurs personnes. Cecy aduint en l'an de nostre Seigneur quatre cens soixante neuf, & ayant Gillon tenu le Royaume des François l'espace de huit ans, ainsi que dit Gregoire de Tours, & le tiennent le reste des Annalistes de France. Widomar ioyeux d'auoir si bien fait & exploité, renuoya soudain vers Childeric la moitié de l'anneau, ou piece d'or, qu'il s'estoit reseruee (ainsi que dit est) laquelle veuë par le Roy, il s'asseura que tout estoit en paix pour luy, & pource manda à Wuidomar qu'il luy enuoyast escorte: ce qu'il feit, mandant ce pendant à ceux de Bar sur Seine, qu'ils eussent à receuoir le Roy à sa venue, tandis qu'il feroit amas, & leuee d'hommes: ce qui fut fait, car le Roy venant à Bar, on luy feit vne entree honnorable, ce qui luy donna signifiance certaine de son restablissement: & pource il remit aux Barrois le tribut annuel qu'ils luy deuoient, & leur octroya de beaux priuileges. Widomar, & les Seigneurs François assemblent forces, & vont au deuant du Roy, luy font la reuerence, & l'acceptent pour Seigneur, il les caresse, & embrasse, & pour dire bref, tout ainsi qu'auparauant il s'estoit porté follement, il se changea en vn nouueau homme, & a cest honneur que d'estre le premier qui doit, & peut porter le tiltre de vray Roy des Francs-Gaulois, puis que c'est luy qui chassa, & les Romains, & autres nations estranges de la plus part des Gaules, & nommément de ce cartier qui proprement porte le nom Frāçois, & qui est dés le Rhin, & Meuse, iusques au Loire. Or Childeric, pour ne tomber plus au danger duquel il estoit eschappé, pour amouracher les filles & femmes de ses subiects, il delibera de se marier, mais encor ce faisant, il se monstra tresingrat au Roy Thoringien son hoste, l'espouse duquel il desbaucha, de sorte qu'elle aimant mieux le Prince François, beau, ieune, & gaillard, que son mary, s'enfuit en Gaule vers Childeric, lequel l'espousa sans se soucier du tort fait à Basin, ny du reproche qu'il en pouuoit receuoir: aussi n'estoit-ce chose trop respectee entre eux, qui encor n'auoient receu les loix de la religion Chrestienne. Et puis que nous sommes sur le propos de ce mariage, ie vous proposeray ce qui est mis en auant par Aymon moyne des visions qu'eut ce Roy la premiere nuit de ses nopces: entant que bien que Childeric se fut ioüé auec ceste dame, du temps qu'il estoit en Thoringe, si est-ce qu'elle ne voulut que la premiere nuit de leurs espousailles, le Roy la touchast, ains le pria d'aller à la porte du palais, &

L'an cccc. lxix.

Childeric remis en son Royaume.

Mariage de Childeric.

Aymō li. 1. ch. 8.

voir quelles choses se luy offriroient en vision, & de luy en faire le rapport au vray. Et par là vous voyez que ceste dame suiuoit les façons de faire des Saxons, & autres pays

Saxons iadis sorciers. Tacite li. 20. des Annales.

septentrionaux de la Germanie, lesquels presque tous estoient (selon que tesmoigne Tacite) adonnez aux diuinatiõs, & sorcellerie. Le Roy desireux de sçauoir que c'estoit, y alla, & veit en la court de grandes bestes telles que sont Lyons, Lyepards, Onces, & autres semblables: dequoy tout estonné s'en retourna vers la Royne, & luy racompta sa vision: Elle le prie d'y aller de rechef, ce qu'il feit, & rapporte, qu'à celle fois il auoit veu des Ours, Loups & autres bestes rauissantes s'entre-courãs sus les vnes aux autres: & elle le supplie d'y retourner pour la troisiéme fois sans plus: il y va, & voit des chiẽs, chats, & autres petites bestes s'entre-despeçans, se batans, & qui à dents & griffes, deschiroient les vnes les autres. Dequoy le Roy demanda le matin à sa femme l'interpretation, laquelle luy dit en ceste sorte: Monsieur, ce que vous auez veu est le futur succez, & euenement de ceux qui sortiront de vostre race, & famille, & la signifiance de

Interpretation de la vision de Childeric.

l'heur qui doit accompaigner vostre posterité: entant que par les Lyons, & Leopards, & autres bestes genereuses que vous auez veües, est signifié le premier de vos enfans homme d'vn cœur haut, & genereux, de grande proüesse, & sous lequel feront ioug les plus puissantes natiõs de la terre: & par ainsi ne faut que soyes esmeu de la vision, bien qu'elle soit effroyable, puis que par icelle les Dieux vous font l'honneur de vous declairer quels doiuent estre les enfans issus du grand fils de Meroué. Aussi a-ce esté la cause, pour laquelle i'ay abandonné le Roy Basin pour vous suyure, sçachant par mon art & vostre grandeur, & felicité, & que sous le ciel n'y a Prince qui vous esgale, & que de nous deuoit issir vne lignee si belle, & puissãte, qu'elle fera fleschir le genoüil à ceux qui ores vont la teste haut leuee. Quant à la seconde vision, qui est des Ours, & des Loups, qui sont bestes gloutes, & rauissantes, & au reste sans nulle, ou guere grande generosité, elle signifie que ceux qui viendront apres le premier, seront gens adonnez à rapines, & à secrettes menees, s'entre-faisans la guerre, & taschans de se ruiner les vns les autres, en lieu de suiure la trace du premier, & de conquerir les terres des nations estrangeres. Les dernieres bestes qui auec leur vilté, & legereté sont sans grande force, & auec plus de malice que de puissance, signifient les aguets, enuies, & extreme auarice de ceux qui vers la fin de vostre race tiendront la couronne, & lesquels par leur auilissemẽt seront tellement mesprisez du peuple, que sans qu'ils ayent le moyen ny sçauoir d'obuier aux seditions, ils verront que leurs subiects s'entre-occiront, tandis qu'eux abestis en leurs aises, se tiendront en leurs palais sans rien faire. Ceste est la signifiance (Roy tresillustre) de celle vision qui vous est apparuë, & de laquelle l'effait sera certain, puis que les Dieux m'en ont fait la demonstration, lesquels vous aiment, & sont soigneux de vous, & de vostre couronne. Or quoy que le Roy Childeric fut marry, & sentit vn grand élancement en son cœur pour les guerres ciuiles qui deuoiẽt ainsi causer la ruine de ses successeurs: si est-ce que d'ailleur il se resiouissoit de la promesse qui l'asseuroit que de luy sortiroit vne si numereuse, & grande lignee, tellemẽt que le plaisir de l'vn succez pretendu, effaçoit la frayeur & angoisse de l'autre. Ie ne veux disputer icy comme il estoit possible, que ceste dame predist ainsi les choses aduenir, veu que c'estoit par le ministere des Diables que ces illusions auoiẽt esté representees à Childeric, & que ce n'est au malin esprit de sçauoir ce qui est aduenir, car ie laisse ceste fusee à deuider aux Theologiens, me contentant de proposer ce que les anciennes histoires nous ont laissé par escrit, & que l'effait a monstré la prediction estre veritable: si ce n'est qu'apres le succez des choses on aye mis en ieu ceste vision pour ne tãt blasmer Childeric, de ce qu'il auroit rauy l'espouse de son hoste, ainsi qu'on dit que feit Paris Troyen à l'endroit de l'espouse du Roy de Sparte. Mais reuenons

Guerre de Childeric cõtre le Roy Gillon. An cccc. lxxv. Cologne saccagee par Child.

aux guerres faites par Childeric, qui fut aussi vaillãt apres son retour, comme il s'estoit monstré lasche, recreu, & lascif auant qu'il s'enfuit en Thoringe. Le premier sur lequel il vomit sa colere fut (à bon droit) sur son competiteur à la couronne, à sçauoir sur le Romain Gillon, qu'il poursuiuit vaillamment iusques à la cité de Cologne, & l'y assiegea (selon Sigebert) l'an de grace quatre cens septante cinq: & en fin emporta la cité d'assaut, la pilla, & saccagea, y faisant mourir vn nombre infiny de Gaulois, & gastant les Eglises: mais Gillon se sauua, & s'en vint à garant en l'ancienne, & grande cité de Treues, où Childeric le poursuiuant & assiegeant, paracheua de ruiner en celle insigne cité

cité, ce qui restoit debout des assaults & fureurs du fleau de Dieu Attile, ainsi que pouuez lyre és liures de la Prouidence faits par le bon Euesque de Marseille Saluian, qui descrit assez pitoyablement les sacs, & pillages, & de ceste cité, & du reste des villes Gauloises suiectes à l'Empire de Rome. Ces victoires de Childeric estonnerẽt de telle sorte Gillon, que se retirant à Soissons, son ancien siege, & demeure, il y vesquit en paix iusqu'à son trespas, ioyeux de ce que les François contraires à son party le laissoiẽt en repos, non de leur gré, mais appellez ailleur pour les courses d'aucuns Barbares sur les terres Gauloises, & cependant Gillon mourut, et les François ennemis de Childeric, et les Gaulois obeirent à Siagre, fils du deffunct, afin que Childeric eut tousiours quelque obstacle pour luy retarder ses desseins, et le garder de s'adonner à ses plaisirs, et de viure à son aise. Paul Emile met icy en auant que Gillon vaincu s'enfuit vers le Roy des Wisigots, & de fait il eut impetré secours, si et la mort ne l'eut surpris, & si les Bretons descenduz de la grande Bretaigne, chassez par les Anglo-Saxons, ne se fussent ruez sur les terres suiectes au Goth, qui fut cause que le Wisigoth laissant la guerre conceuë en son cœur contre les François, prit garde à ses affaires, & chassa, auec grande difficulté, ces coureurs, & rauageurs des terres d'Aquitaine qu'ils auoient enuahies. Mais le susdit Emile oublie que Childeric entra auec forces en Germanie, & passant le Rhin dompta les Alemans, & les rendit tributaires: de la rebellion desquels proceda depuis celle grande guerre, que Clouis eut contre celle furieuse nation, lors qu'il voüa de receuoir le saint baptesme. On ne specifie pas contre qui Childeric combatit en Alemaigne, mais il est aisé à voir que ce fut contre les Saxons, & Thoringiens, lesquels depuis passerent en Gaule auec Odoacre, duquel, puis que sommes sur le propos, il faut dire quelque cas, d'autant que cela fait à l'histoire, puis que Childeric eut guerre contre luy, de laquelle Paul Emile ne fait mention quelconque, comme embrassant les courses du Herule auec celle de ceux qu'il fait sortir de la grande Bretaigne, quoy que les choses ne puissent se compatir ensemble, veu que Odoacre n'estoit autre que celuy, la main duquel estoit contre tous, & auquel tous portoient enuie, & luy faisoiẽt guerre. Quel donc fut cest Odoacre, le declaire Otthon de Phrisinghen, lors qu'il parle ainsi: Odoacre Russien de nation, venant des dernieres parties de Pannonie auec les Herules, Scyréens, & Turcilingues s'apresta pour courir sus à Oreste Patrice Romain, qu'il occit, & apres ce vsurpa le pays d'Italie. Si cest homme fut de grande, & illustre famille, il appert par ce qu'en racompte Eugippie en l'histoire de la vie de saint Seuerin, lors qu'il dit: Entre lesquels fut Odoachar (ainsi appelle il celuy que nous disons Odoacre, & que d'autres nomment Ottachar) lequel regna depuis en Italie, ieune homme lors, & fort mal vestu, lequel voulant entrer en la cellule du saint homme, fallut que s'abaissast tant il estoit grand, & auquel l'homme de Dieu dit ainsi qu'il sortoit: Va t'en en Italie, tout ainsi mal vestu, & pauure que tu es, d'autant que cy apres tu auras le moyen de faire largesse aux autres, de ce qu'à present tu as deffault. Par là vous voyez que cest Odoacre estoit petit compaignon, & issu de bas lieu entre les Herules (quoy que d'aucuns le facent Saxon, & d'autres Goth) & lequel auant que passer en Italie se feit Pirate, & escumeur de mer, suiuy des Huns, Russiens, & Turcilingues qui auoient suiuy Attile & en Gaule, & en Italie: & c'est pourquoy Sigebert dit fort à propos qu'Odoacre Saxon vint courir par mer en Gaule, & prenant terre, rauagea le pays iusques à Angers: & depuis passant outre, il s'ensuiuit celle guerre qu'il eut contre Childeric, de laquelle fait mention Gregoire de Tours en son histoire. De ces courses Saxones sous la cõduite de ce voleur Odoacre est faite mention par Sidonie Apollinaire en vn sien Panegyrique, lors qu'il dit ainsi:

Gillõ mourut l'an cccclxxx.

Paul Emile li. 1. de l'hist. Françoise.

Alemans dõptez par Childeric.

Odoacre Roy des Herules.

Otthon de Phris. li. 4. ch. 30.

Eugippie en la vie de S. Seuerin.

Prophetie de S. Seuerin à Odoacre.

Sigebert és Chroniq.

Voir l'escumeur Saxon effrayoit par ses naus
Les haures sablonneux, & les palais tresbeaux
Du terroir Armorique.

Sidonie au Panegyr.

Lesquels mots monstrent les courses des Saxons continuees vn fort long temps le long des haures Gaulois, & pratiquees par ce nouueau pyrate Odoacre, lequel ayant couru & gasté les limites François, Childeric luy alla au contre, & le vainquant au terroir Orleannois, le poursuiuit iusques à Angers, d'où s'enfuyant Odoacre, les pauures

Odoacre pirate en Gaule, vaincu par Childeric. *Faute de l'Annaliste Angeuin.*

Angeuins payerent la folle enchere, veu que Childeric prit la ville d'assault, & y occist vn Paul Romain, que l'histoire appelle Comte, c'est à dire iuge, & gouuerneur en icelle pour les Romains, lequel suiuoit le party des Gillonistes, & estoit vray Gaulois, suiuant que cy dessus i'ay dit, que les François appelloient Romains ceux qui estoiēt nobles, & illustres entre les naturels de Gaule : qui me fait blasmer l'Annaliste Angeuin, lequel n'a honte de dire qu'Odoacre estoit parent de ce Paul Comte Angeuin, qu'il fait sortir de la race des Saxons. Mais le bon homme ne voit point que lors qu'il suit ne sçay quelles fables tirees des liures Britanniques, & qu'il veut auancer (mal à propos) le sang Saxon en Anjou, il contredit absolument à Gregoire de Tours, qui appelle Paul Comte des partiaux Romains, qui n'estoiēt autres que les Gaulois, ainsi que les plus diligens liseurs peuuent recueillir des histoires Frāçoises. Quoy qu'il en soit Childeric ayant chassé Odoacre de Gaule, estendit ses limites depuis le Rhin iusqu'au Loire, conquit le terroir Orleannois, les Torengeaux, & Angeuins, ausquels (comme és autres regions il faisoit) il donna des Ducs, & des Comtes, c'est à dire des Iuges, & gouuerneurs, car ces tiltres furent iadis noms d'office, & dignité, & non de succession, & heritage. Cecy fait Childeric feit paix auec Odoacre, & assemblans leurs forces, ils se ruerēt sur les Alemans, qui auoient assailly l'Italie, pour la deffence de laquelle Odoacre se disoit prendre les armes, comme depuis il s'en feit Roy, & eut guerre contre les Wisigoths instiguez par Zenon Empereur qui se doutoit de la vaillance du Herule, occis en fin auec son fils par le grand Roy des Goths Theodoric, ainsi que pouuez recueillir de ce que de luy a escrit Cassiodore. Auec le secours d'Odoacre, le Roy Childeric assuiectit à soy les villes qui sont le long du Rhin qui s'estoient reuoltees, & prit la cité d'Vtrecht enuiron l'an de grace quatre cens quatre vingts & vn, & ceste cy fut la derniere guerre faite par Childeric, qui de là en auāt s'arresta à establir l'estat de son Royaume, & s'asseurer les pays desquels il auoit fait cōquesté, pour les laisser paisibles à son fils Clouis qu'il auoit eu de la Royne Basine, & encore deux filles l'vne appellee Albonede, ou Audonede, & l'autre Antechilde, ou Lanthielde : & mourut le vingt sixiéme de son regne heureux, & plein de iours l'an de nostre salut quatre cens, quatre vingts quatre, des succez heureux duquel, le Seigneur de Ronsard parle en ceste sorte.

Côquestes de Childeric en Gaule. *Childeric allié d'Odoacre.* *Odoacre occis par Theodoric Roy Goth.* *L'an cccc. lxxxi.* *Enfans de Childeric.* *Ronsard.*

Puis sans donner aux Romains nulle tréues
Fera bruncher les murailles de Tréues,
Où ce Gillon vagabond s'enfuira :
Les fiers Saxons en bataille occira,
Il tu'ra Paul de nation Romaine,
Et d'Orleans tirant iuqu'au domaine,
Du riche Aniou, hazardeux aux dangers
Se fera Roy victorieux d'Angers,
Et des Romains les armes estofees
Au Dieu de Loire apendra pour trophees.

Greg. de Tours li. 2. ch. 19.

L'annee au parauant que ce grand Roy mourut, la terre trembla au mois de Septēbre, ce qui ne fut sans signifier, & la mort d'vn Prince, & si excellent, & d'autres miseres qui depuis affligerent, & les Gaules, & toute l'Italie.

Aymō li. 1. ch. 9. *Nicolas Bertrand en l'hist. de Thoulouse.*

Or les Goths commandoiēt pour lors sur l'excellente & ancienne cité de Tholouse, & sur le pays és enuirons tant deça que delà la Garonne, & iusques au Bourbonnois d'vn costé, & de l'autre iusques au fleuue de Loire, ayans leur seigneurie sur l'ancien, & populeux Royaume d'Aquitaine : ie dis cecy pour ce que sur les derniers ans du regne de Childeric, on veit en plein iour dedans la cité de Tholouse, & le long des rues le sang y decouler tout ainsi que le surgeon de quelque ruisseau d'eau viue : ainsi que le tesmoignent Aymon moyne, & celuy qui a fait l'histoire Thoulousaine, lequel aiouste que les Goths qui auoient le plus de sagesse en leur teste, tindrent cecy comme vn certain presage de grāde effusion de sang, & ruine de quelque pays, & nation : & aussi l'effait s'en ensuiuit quelques vingt & cinq ans apres, lors que le grād Roy Clouis d'effit

Alarich

Alarich Roy Goth, & s'empara de ses thresors, & de la ville de Tholouse. En la mesme saison encor le pays de Bourgoigne fut assailly d'vne estrange famine, durant laquelle il y eut vn Senateur Romain se tenāt en Bourgoigne nommé Ecdice, qui nourrit quatre mille pauures durant le temps de la cherté: & estoit ce Senateur parent de Sidonie Apollinaire Euesque de Clermont en Auuergne, & par ainsi Gaulois naturel, afin que vous voyez que le mot de Romain (ainsi que i'ay dit) s'estendoit sur les Gaulois, tout ainsi que le tiltre de Patrice. Ce Sidonie estoit & Senateur Romain, quoy que natif d'Auuergne, & marié auant que de venir à l'Eueſché, & auoit espousé la fille d'Auite Consul, & grand Capitaine sous l'Empereur de Rome, ainsi que le tesmoigne Gregoire de Tours en l'histoire de France, & que le mesme Sidonie le declaire en plusieurs endroits de ses Epistres, & nommémēt en vn Panegyrique dedié au susdit Auite. Du tēps encor du Roy Childeric s'esleua la secte des Acephaleens, qui s'armoiēt contre le saint Concile de Calcedone, & blasmoient les articles contenus, & arrestez en iceluy par les peres: & en celle mesme saison Genserich Arrien Roy des Wandales mourut, ayant estrangement affligé les catholiques, & laissa pour son successeur vn sien fils appellé Hunrich pire que luy, & plus grand ennemy des Chrestiens, ainsi que pouuez recueillir des liures de Victor Euesque d'Vtique cité d'Afrique, qui ores porte le nom de Biserte. C'est aussi en ce temps que les Fables Bretonnes mettent les admirables conquestes du Roy Artus le faisant courir par l'Europe, cōme s'il n'y eut eu non plus d'empeschement que de courir par vn lieu, où il n'y auroit personne: mais laissant cecy, faut voir qui & quel fut celuy qui succeda à Childeric au Royaume de France.

A cest Ecdice escrit Sidonie li. 2. des Epistres, Epistre 1.

Greg. de Tours li. 2. de l'h. ch. 21.

Acephalees heret. cōtre le cōcile de Calcedone.

Genseric & Hunrich Roys Vvādales Arriens.

DV GRAND ROY CLOVIS PREMIER DV NOM & cinquiéme Roy des François en nombre, le premier d'entre eux qui receut le saint Baptesme, & de ses gestes.

CHAP. VI.



EN l'an de grace quatre cens octante quatre, Childeric estant mort, vint par succession, & droit hereditaire à la couronne Françoise (car c'est ainsi que parle Aymon en l'histoire) Clouis fils d'iceluy Childeric, lequel nouueau Roy estoit vaillant en guerre, sage en conseil, & qui ne deuoit rien en vertu, & generosité à pas vn de ses ancestres. Il estoit beau, noble, & genereux de cœur, prompt en ses affaires, modeste en ses actions, domptant ses affections, seuere en iugement, iuste en ses faits, & si heureux que les estrāgers le redoubtans, il estoit aimé, & reueré de ses subiets autant que fut onc prince en ce Royaume. Et de tāt plus est ce Prince recommandable que sous luy, & par luy les François cōmmencerent embrasser la doctrine de l'Euāgile, & receuoir le lauement de regeneration au saint baptesme, car ce peuple au parauant estoit adonné à l'adoration des idoles, & à l'abomination en laquelle les Gentils se souilloient ordinairement, ainsi que Gregoire de Tours tesmoigne, disant: Mais ceste nation a semblé tousiours auoir esté subiecte à des seruices, & ceremonies affolees & fanatiques des Dieux estrangers, sans auoir aucune cognoissance de Dieu, se faignant, & faisant des figures des forests, fleuues, bestes & oiseaux, & des Elemens, qu'elle adoroit comme Dieux, & leur offroit des sacrifices ordinaires. Au contraire les Gaulois (sur les terres desquels estoient entrez les François) dés le temps des Apostres (ainsi qu'auons monstré cy dessus) estoient Chrestiens, & n'y auoit ville, ny cité en Gaule, où l'exercice de la religion Chrestienne ne fut receu, & où de saints & sçauants personnages n'instruisissent le peuple en la loy du vray Dieu, & cognoissance de son saint Euangile: voire & du temps de Clouis flourissoient en Gaule des Euesques de grande sainteté, & erudition, tels qu'estoient saint Remy l'Apostre des François,

Clouis fait Roy l'an cccc. lxxxiiij.

Aymō. li. 1. ch. 12.

Greg. hist. de Frāce li. 2. ch. 10.

Gaulois Chrest. dés le tēps des Apostres.

Saluian Euesque de Marseille, Sidonie Euesque des Auuergnaz, Claudian Archeuesque de Vienne: Gennadie Prestre Marsillois homme de rare sçauoir, Fauste Abbé de Lerins, depuis Euesque de Riez, docte sans mentir, mais qui se laissa aller apres l'erreur des Pelagiens, toutesfois il vint à resipiscence, & escriuit contre ce qu'il auoit deffendu. Ie pourroy vous en alleguer d'autres excellens hommes se tenans en Gaule, & faisans profession publique de nostre sainct Christianisme, & y enseignans le peuple auant que Clouis fut baptisé, tels qu'Auite pasteur de Vienne en Dauphiné, Fortuné Euesque de Poitiers, & autres, mais les gestes de ce grand Roy m'appellent, ioint que nous dressons icy l'histoire des Roys, & non l'Ecclesiastique, laquelle seroit autant ou plus necessaire qu'autre qu'on puisse dresser, pour la saison en laquelle nous sommes, & pour respondre aux calomnies des peruers, & confuter les mensonges de ceux qui ont gasté tout ce qui est de pur, & entier en l'histoire tant sacree que prophane. Il y en a qui font Clouis aagé lors qu'il vint à la courõne, puis qu'ils dient qu'il mourut en l'aage de octante ans, lequel erreur i'ay suiuy en nostre Cosmographie, si bien qu'à ce cõpte il eut eu cinquante ans, lors qu'il fut sacré, ce qui est hors de toute verité, comme ainsi soit que ieune il poursuiuit les amours de la princesse de Bourgoigne Clothilde, & que son pere n'ayant regné que vingt six ans, & durant les huit desquels estant banny, puis espousant Basine, de laquelle nasquit Clouis, il s'ensuit que ce Roy vint à la couronne en l'aage de quinze ans, & qu'il mourut en la fleur de son aage, à sçauoir ayant attaint de ses ans le quarante cinquiéme, & de cecy i'ay Gregoire de Tours pour tesmoing, & garant, & le vray succez des choses qui deffend ce mien dire. Et ne pensez que vainement ie vous propose cecy, car c'est vn argument solide pour confirmer ce qui est dit cy dessus que Clouis vint par droit hereditaire à la succession, d'autãt que sans cela, il n'est pas vray-semblable que les François eussent receu vn enfant pour leur Roy, ayans si grand nombre d'ennemis en barbe, tel mesmement qu'vn Roy Theodoric Goth, estimé des plus braues de son siecle, ains eussent esleu (l'election ayant place, ainsi que les remueurs de mesnage veulent nous faire à croire) quelque vaillant homme comme ils feirent Clodion le Cheuelu estant mort ou sans hoir, ou auec, mais inutiles à conduire vne armee, pour maintenir l'estat, & le deffendre contre tant d'aduersaires. Au reste vous ne lysez point encor que Clouis eut des tuteurs pour le guider, ou qu'on feit quelque regent durant sa minorité, puis qu'il auoit attaint l'an quinziéme: ce qui me fait croire que Charles le quint eut esgard à cecy, lors qu'il establit que les Roys fussent sacrez en l'an quatorze de leur aage, & que sous leur nom, & authorité toutes choses se feissent au Royaume, ainsi que du regne de Clouis, tout aussi tost que Childeric fut mort, le fils n'ayant que quinze ans gouuerna, & fut obey comme l'heritier legitime du Royaume. Auquel paruenu, la premiere chose qu'il entreprit fut la vengeance contre ceux qui auoient causé la deposition, & fuite du Roy Childeric son pere: & d'autant que Siagre fils de Gillon estoit en vie, & se portoit pour Roy de France, comme successeur de celuy qu'on auoit estably durant l'exil du Roy legitime, il alla aussi premierement contre luy, resolu que cestuy cy deffait il auroit bon marché des Clodionistes, qui suyuans le party du Gaulois, estoient ce pendãt auec luy faisans du bon valet, & ne cerchans que les moyens de luy nuire. Car Regnachaire (que Gregoire de Tours appelle parent de Clouis) bien que fut au camp Royal, si est-ce qu'il se porta si mal en iceluy, que depuis le Roy le paya de mesme monnoye que Siagre, ainsi que verrons cy apres. Siagre donc estant à Soissons, chef, & siege de son Royaume, fut deffié par Clouis, qui luy assigna & iournee, & lieu pour la bataillle, où il se trouua, & fut vaillamment combatu d'vne part, & d'autre, mais en fin Gillon fallut que quittast la place, & gaignast au pied, & son armee mise en route, Clouis prit Soissons par force, & les terres és enuirons, & Siagre ne cessa sa fuite iusqu'à tant qu'il fut à Tholouse, où il se retira à garant vers Alaric Roy des Goths allié des Gaulois, & Romains. Ceste victoire gaignee par Clouis, il vint assieger Melun, & le prit: en chasſãt la garnison qui y estoit pour, & au nom des Romains, où Gaulois s'emancipãs de la suiection, & obeissance Frãçoise: car bien qu'ils se veissent mal à cheual, & hors de moyen d'estre supportez par les imperialistes, si est-ce que quelque braue, & genereux que fut Clouis, ils detestoiẽt de le receuoir pour leur Prince, à cause qu'il estoit payen, & idolatre: lequel ayant sceu cõme le Roy Goth auoit retiré Siagre à Tholouse, despescha soudain

Hõmes illustres en Gaule du temps de Clouis.

Quel aage auoit Clouis venant à la courõne.

Greg. de Tours li. 2. de l'hist. ch 43.

Argumẽt certain que le Royaume de Frãce est successif & hereditaire.

Premiere guerre de Clouis cõtre Siagre.

Siagre deffait par Clouis, & Soissons & Melun prises.

ſoudain des meſſages vers luy, afin de luy redemander ſon ennemy, & ſ'il refuſoit de le liurer, il luy denonçoit la guerre: & bien que Alaric trouuaſt de mauuaiſe digeſtion de trahir celuy qui ſ'eſtoit fié en ſa foy, & parole, ſi eſt-ce que craignant la fureur de ce ieune Roy, & ne voulant experimenter ſes forces, ou au moins ne deſirant d'auoir guerre auec luy, il luy enuoya Siagre, contre toute loy, & diſcipline militaire. Clouis ne fut ſi doux enuers Siagre, que Childeric auoit eſté vers Gillon, car il feit trencher la teſte à ſon ennemy qu'il retira de la main des Goths, apres auoir pris les terres qu'il poſſedoit, là où Childeric ſe contenta d'auoir chaſſé ſon aduerſaire, & ſ'eſtre remis en ſon heritage: mais Clouis eut eſgard à ce que le Royaume ne luy pouuoit demourer paiſible, ayant vn competiteur en barbe, lequel fut agreable aux Gaulois, leſquels il taſchoit d'attirer à ſon obeiſſance, & ceſt obſtacle eſtoit le ſeul qui empeſchoit ce ſien deſſein, de voir Siagre en vie. Au reſte Gregoire de Tours appelle Siagre Roy des Romains en la façon que ie vous ay dit cy deſſus que le mot Romain eſtoit lors receu en Gaule, à ſçauoir chef, & prince des Gaulois qui eſtoient affectionnez à l'Empire, & non pas qu'ils fuſſent de race Italienne, ains de pure ſouche Gauloiſe. Durát les courſes q̃ Clouis faiſoit ſur les terres ſuiectes à Siagre, cõme & luy & ſes gens fuſſent payés, & idolatres, auſſi ne reſpectoiét ils les Egliſes non plus que les lieux profanes, ains tout y eſtoit pillé, & rauagé, & mis en proye: & ne faut eſtimer que les François, non encor Chreſtiennez fuſſent ſi conſcientieux qu'outre, & contre la couſtume des autres infidelles, ils ſ'abſtinſſent de faire tort, & iniure aux chreſtiés, veu que leur cõmencement fut plein de violence, de meurtres, ſacs, pillages, & embraſemens de villes, ainſi que les auteurs anciens en portent teſmoignage, & ſur tout Saluian Eueſque de Marſeille: il eſt vray que depuis qu'ils furét faits ſeigneurs des Gaules, ils reparerét les ruines qu'ils auoient faites, & remirent ſus les Egliſes par eux au parauant demolies. Et ſi vous ne lyſez point que les Roys de ceſte nation n'ayent point perſecuté le nom chreſtié pour le fait de la religion, il le faut imputer au peu de moyen qu'ils en auoyent, veu que le premier qui fut paiſible, & ſans homme qui luy querellaſt la monarchie, ce fut Clouis, qui eſtant marié à vne chreſtienne, & ayant touſiours guerre contre quelqu'vn, n'eut auſſi loiſir de perſecuter ceux qui n'adoroient point les idoles, ioint que le nombre Gaulois eſtoit ſi grand, qu'il n'y eut pas fait ſeur de ſuſciter troubles pour le fait de l'Egliſe, & que les Goths (quoy que Arriens) & leurs voiſins les Bourguignons chreſtiés, n'euſſent failly de prendre ceſte cauſe en main: & parainſi Clouis cõme homme ſage, & bon politique, ne ſe ſouciant du fait des conſciences ſe cõtentoit d'eſtre obey, & de regner ſans paſſer plus outre. Or que ce peuple pillaſt les Egliſes, vous en auez preuue ſuffiſante en Gregoire de Tours, & Aymon moyne, lors qu'ils diſent que cõme les ſoldats de Clouis euſſent pillees les Egliſes de Reims, & parmy le butin emportaſſent vne cruche d'argent de grand poids, & valeur, l'Eueſque du lieu (qui eſtoit lors S. Remy) enuoya ſupplier le Roy de luy faire reſtituer ce vaſe, lequel dit au meſſager qu'il le ſuiuit iuſqu'à Soiſſons, où le butin ſeroit departy, auec promeſſe de luy rendre, ſ'il eſcheoit à ſa part. En ſomme le Roy le rendit, quoy qu'vn fol ſoldat luy eut contredit, cõme penſant aſtreindre le ſouuerain ſous les loix militaires: auſſi fut il payé ſelõ ſa temerité, car Clouis faiſant tout à propos reueüe de ſon armee, occiſt de ſa propre main celuy qui luy auoit reſiſté, prenant ſon occaſion ſur ce qu'il n'eſtoit pas bien armé pour luy faire ſeruice: & le frappant luy dit, Ainſi en feis tu à Soiſſons ſur la cruche, car ce ſoldat, le Roy la voulant prendre, donna de ſon eſpee deſſus, diſant qu'il n'y auroit rien, ſinon ce que le droit de la guerre, & iuſte departement du butin luy en donneroit: & ce iugement Royal donna tel effroy au reſte des ſoldats, que tant ſ'en faut qu'on demandaſt au Roy qui le mouuoit de faire ainſi, que pluſtoſt ce fut vn eſtabliſſement de ſa ſouueraineté, & puiſſance abſolue, par lequel il feit voir que les Roys ſont chefs de la loy, & que où la neceſſité le requiert, c'eſt à eux à ſe diſpenſer d'icelle. Et pour monſtrer, & la iuſtice, & la ſageſſe de ce Roy, il eſt à noter que non tout ſur l'heure ſe vẽgea il de l'inſoléte temerité du ſoldat ſacrilegue, ains vn an apres, afin que la punition trop haſtiue ne le feit blaſmer d'iniuſtice, & colere plus que le louër de iuſtice, & raiſon, & que par là il ne cauſaſt quelque plus grande furie des ſoldats contre les chreſtiens, veu que ce ſoldat mutin querelloit ainſi ce vaſe, à cauſe qu'il eſtoit des tẽples de ceux qui eſtoient de religion contraire. En ſomme ce iugement & execution dõnee, & faite par Clouis

Alaric Roy Goth liure Siagre aux François

Clouis fait mourir Siagre.

François pilloiét les Egliſes de Gaule.

Pourquoy les Roys François payens ne perſecuterent les Chreſtiés.

Greg. li. 2. ch. 27. Aymõ. li. 1. ch. 12.

Acte iuſte, & genereux du Roy Clouis.

Sageſſe de Clouis differant ſon courroux.

sembla simboliser auec celuy de Salomon pour les deux femmes, entát qu'il fut cause que les subiects reuererent, & craigniret leur Roy, cõme assisté de quelque puissance diuine. Or m'estonne-ie de nos Annalistes, cõme ils sont de si peu de cõsideration que de bastir le mariage de ce Roy l'an quatre cens octante quatre, qui est le mesme de la mort de sõ pere, veu qu'auãt que se marier, il eut guerre cõtre Siagre, le vainquit, poursuiuit, & feit mourir, & gaigna ses terres, & feit l'acte q̃ dessus, ce qui ne se passa en vn an ny deux, ainsi que pouuez voir par la monstre generale, en laquelle il occist le soldat susdit: ioint qu'il estoit encor trop ieune pour prendre femme, n'ayãt (cõme dit est) que quinze, ou seize ans. Quoy qu'on die, tát s'en faut que Clouis espousast la Princesse de Bourgoigne, l'an cccc lxxxiiij. que mesme il fut plus de quatre ans Roy sans rié faire ny attenter contre Siagre, à sçauoir depuis l'an cccc lxxxiiij. iusques à l'an cccc lxxxix. lors que les Ostrogoths vindrent en Italie sous le Roy Theodoric pour faire teste aux Bourguignõs, & Wisigoths: & ainsi ceste poursuite de mariage fut faite en l'an de nostre Seigneur quatre cens nonãte deux, le septiéme du regne de Clouis, & de son aage le vingtroisiéme. Nous auons parlé cy dessus des Roys de Bourgoigne, & cõme ils entrerét, & se domicilerét en Gaule, de leur succession, & des enfans issus de Gondioch, & partages faits entre eux des Prouinces cõquises par leurs ancestres: reste à voir qui, & qu'elle fut celle dame q̃ Clouis demãda pour espouse, d'autãt que cela sert de beaucoup pource qui suyura depuis en l'histoire, & pour voir les causes & occasions de tãt de guerres qui se passerét depuis entre les deux maisons de France, & de Bourgoigne.

Faute des Annalistes sur le temps du mariage de Clouis.

L'an cccc. lxxxix.

Clouis marié l'an cccc. xcij.

De quelle maison, & parens issue Clotilde espouse du Roy Clouis, & comme il la poursuiuit pour l'auoir à femme, & autres succez.

CHAP. VII.

CY dessus a esté dit que Gondioch qui sous Merouee fut en la battaille contre Attile, & y mourut, laissa quatre fils, à sçauoir Gondebault, Gondegeisil, Chilperic & Gothemar, tous quatre portans le tiltre de Roys de Bourgoigne, & ayans esgalle portion de l'heritage: mais cõme ils vinssent aux partages il s'esmeut quelque debat entre eux, lequel fut depuis cause de plus grãde combustion: entant que soit que l'ambition les poussast, ou que les courtisans chatouillassent les desirs de ces ieunes Princes, ils vindrent à inimitiez ouuertes, & telles qu'ils se banderent deux contre deux, à sçauoir l'aisné Gondebault, & le plus ieune Gondegisil, contre les deux puisnez Chilperic, & Gothemar: de sorte que & les vns, & les autres n'aspiroient qu'à la souueraineté, & à priuer leurs freres de leur heritage. Cecy ne se pouuoit faire sans secours estranger, & parainsi les Alemans vindrent pour & en faueur des puisnez, & fut donnee battaille pres d'Austun, laquelle Gondebault l'aisné perdit, & feit assez de se sauuer à la fuite, si bien que les victorieux penserent le Royaume leur estre paisible, & que cestuy estoit decedé. Mais ils furét trompez en cecy: d'autant que tout ainsi que leur secours se fut retiré, Gondebault sort en campaigne, s'arme de ses subiects, & les poursuiuit plus viuement que iamais, & de telle sorte qu'il les assiegea dedans la cité de Vienne en Daufiné qu'il print, & y feit mourir ses deux freres, & la femme de Chilperic fut iectee vne pierre au col dedans le Rhosne: & pour monstrer de quelle furie il estoit conduit, il feit exiller, & mettre en religion Macutune fille aisnee de Chilperic, où elle passa le reste de ses iours: & la plus ieune nommee Clotilde, pour estre encor vn petit enfant, & belle à merueilles fut preseruee de mort, là où & les femmes, & enfans des deux princes deffuncts fallut que suiuissent la fortune de leur parens. Mais celle fille que Gondebault saulua, fut aussi l'occasion de sa ruine, & de tout le sang ancien des princes Bourguignõs, d'autãt q̃ iamais elle ne cessa (cõme verrez) iusqu'à tant qu'elle veit l'entiere vengeãce de la mort de ses pere, & mere, & l'exterminatiõ du sang de son oncle Gõdebault, lequel ne peut euiter son desastre q̃lques alliances qu'il prit auec le Roy des Ostrogoths Theodoric, lors commãdãt sur l'Italie, ainsi q̃ verrõs suiuãt le cours de nostre histoire. Desia plusieurs

Discorde entre les princes de Bourg.

Gõdebault perd la bataille cõtre ses freres.

plusieurs Frãçois cõmençoient embrasser la religiõ chrestiẽne,& en eussent les autres fait publique professiõ,si le Roy eut mõstré quelque desir de la suiure,ce neãtmoins les plus sages qui voyoiẽt la courtoisie Royale, esperoiẽt aussi qu'auec le tẽps il se rẽdroit Gauloys,& de mœurs & de religiõ,ainsi qu'il feit par le moyẽ de celle qu'il eut à fẽme. *Greg. li. 2. ch. 29.* laquelle estãt nourrie tendremẽt en la maison de son oncle ne pẽsoit à riẽ moins qu'à se voir l'espouse d'vn si grãd Roy q̃ celuy des Frãçois:& Gõdebault n'eut iamais estimé que Clouis eut ietté l'œil sur sa niepce,tãt pource qu'elle estoit pauure,n'ayãt rien q̃ ce qu'il luy plaisoit luy dõner,& qu'aussi elle estoit de religion diuerse à celle du Roy Frãçois Idolatre. Ce nonobstãt,cõme pour quelques affaires d'importãce,desquels les historiẽs ne font mẽtion aucune,fut-ce de paix, ou de guerre,ou pour le fait des limites de leurs terres, le Roy Clouis enuoyast souuent (c'est ainsi q̃ parle Gregoire de Tours) des Embassadeurs en Bourgoigne,aduint que ces messagers veirẽt Clothilde, belle à merueilles,& pource s'enquerãs qui elle estoit, on leur respõd,qu'elle estoit niepce du Roy,viuãt & estãt entretenuë aux despens d'iceluy,pour estre orpheline de Pere,& de mere. Les Embassadeurs rapportẽt à Clouis la beauté,grace,&vertus de ceste Princesse,ce qui l'esmeut à la desirer pour femme, tãt pour iouyr de chose si belle,& en auoir de beaux enfans,que pour se faire possesseur de Bourgoigne,car ainsi dit Aymon, que Clouis bastissoit les desseins de son mariage. *Aymõ li. ch. 13.* Ainsi il enuoye vn siẽ seruiteur, & domestique,auquel il se fioit, appellé Aureliã (mot qui ne ressent rien de Frãçois,qui me fait penser qu'il estoit naturel Gaulois)des premiers de son cõseil,afin qu'il allast en Bourgoigne, & pratiquast la fille, afin qu'elle y cõsentãt, il luy fut plus facile de cõtraindre Gondebault à la luy liurer,ce qui fut fait, ainsi qu'Aymon vous en fait le discours, duquel Gregoire ne fait estat ny mẽtion quelcõque. *Pratiques du mariage de Clouis auec Clothilde.* Quoy qu'il en soit, Aurelian parla à Clothilde,la sollicita d'entẽdre à ce mariage,& elle faisãt quelque difficulté sur ce que le Roy Clouis estoit payen,il l'asseure qu'elle viuroit en liberté de cõscience, & seroit (peut estre cause,cõme elle fut)que le Roy se conuertiroit à la foy Chrestiẽne, & ioüa si biẽ du plat de la langue,que la fille,qui ne demãdoit pas mieux que de sortir de la cõpaignie de son oncle,qu'elle hayoit à mort, cõsentit au mariage, & receut des bagues pour signe de cest accord. Cecy a esté cause que quelques auteurs ont dit que Clouis rauit ceste fille,elle y cõsentant,& son oncle estãt occupé ailleur,à sçauoir en la guerre d'Italie,& ont dit encor que Clouis promit de se Chrestiẽner,car sans ceste condition iamais la fille n'eut cõsenty de l'espouser,estãt cela contre les loix Chrestiẽnes. *Blõd. li. 3. de la 1. decad. des histoires.* Quoy qu'il en soit,le mariage fut clandestin, & fait en l'absence du Roy Gõdebault, qui ayãt passé les mõts, rauageoit le Piedmõt,& pays des Insubres cõpris à present sous le nom de Lõbardie: si bien q̃ quãd Gondebault vint d'Italie chargé de despouilles,& de captifs,il se veit tout aussi tost semõs par Clouis de luy liurer sa niepce,cõme celle qu'il desiroit auoir pour espouse. Le Bourguignõ,qui voyoit que ce trait ne tẽdoit qu'à le priuer de son estat,couurit son refus de l'impossibilité qu'vn payẽ peut espouser vne chrestiẽne sans venir au baptesme,biẽ que ce ne fut pas le lieu, là où il luy demangeoit, ains pource qu'il craignoit que si Clouis espousoit Clothilde, qu'elle ne le sollicitast à luy demãder sõ droit au païs Bourguignõ,& à vẽger la mort de ses pere & mere massacrez cruellemẽt par Gondebault. *Gõdebault refuse Clothilde à Clouis, & pourquoy.* Ces subterfuges ne seruirẽt de rien au Bourguignon, qui n'osoit refuser ce que volontiers il eut empesché,voyãt la puissance de son voisin,ioint qu'il fut aduerty que Clothilde auoit receu presens & ioyaux en faueur de mariage du Roy de Frãce:& parainsi il la deliura sans grande ceremonie,qui estoit signe du peu de plaisir qu'il prenoit en ceste alliance, qui depuis luy fut si dommageable. *Clothilde liuree à Clouis pour espouse.* C'est vn cas merueilleux de la haine que ceste Princesse portoit à son oncle,veu qu'Aymon racõpte,qu'elle ayãt esté mise entre les mains des deputez de Clouis,&approchãt des terres Frãçoises,elle cõmanda aux Frãçois de sa suite,qu'ils saccageassẽt le plat pays appartenãt à son oncle, & meissent le feu aux bourgades, & villages:ce qu'estant fait, elle dit: *Aymõ li. 1. ch. 14.* Mon Dieu, ie te rẽds graces,de ce que ie voy vn beau cõmencemẽt de vẽgeance,pour le massacre de mes pere & mere. *Acte cruel de Clothilde.* Et certainement si le simple peuple eut causé ceste mort,elle eut eu quelque raison de ce faire, mais il en estant innocent, elle donnoit assez à cognoistre quelle amitié les Bourguignons pouuoient esperer d'elle, lors qu'elle seroit en la grace de son espoux,cõme depuis elle leur feit sentir par experience. Ainsi elle fut conduite au Roy, qui l'attendoit à Soissons,où les nopces furẽt pompeusemẽt

Theodoric bastard de Clouis, auãt que le Roy fut marié.

sollennisees suiuant la superstition des Gentils,& de là ils vindrent à Paris, qui fut depuis leur demeure plus plaisante,& ordinaire: & Clouis auoit desia eu vn bastard nõmé Thierry, ou Theodoric d'vne siene cõcubine,lequel (ainsi que verrez)vint à la succession auec les legitimes. Apres ces nopces, comme Clouis vesquit en paix, Clotilde soigneuse du salut de son espoux,& desirãt de l'attirer à la cognoissance du vray Dieu, faisoit aussi l'office de prescheuse, (n'estant loisible aux Euesques de parler au Roy du fait de la religion,biẽ qu'ils ne les inquietast aucunemẽt en leur exercice) & semõnoit le Roy à effectuer sa promesse,& se faire Chrestien:mais Clouis s'excusoit sur ce q̃ bien qu'il en eut bõ desir, si est-ce que ses suiects ne voudroient point y entẽdre,& q̃ malaisee chose seroit,& à luy,& aux autres de quitter celle adoration qu'ils tenoiẽt de leurs ancestres. I'ay dit cy dessus que Siagre estãt vaincu,& ses terres saisies, & vsurpees par Clouis,il fut cõtre la ville de Melun, qu'il prit, & occupa: de ceste place dõna il la seigneurie par vsufruit à cest Aurelien duquel est cy dessus faite mention,qui pratiqua le mariage de Clotilde,& le feit gouuerneur,& Duc des terres és enuirõs:& ce fut le premier Seigneur beneficiaire sous le Frãçois de ce Comté,car de Seigneurs successifs & hereditaires il ne s'en parloit point lors,d'autãt que les Roys estoiẽt absolumẽt souuerains,de toutes les terres qu'ils auoiẽt conquises, & en inuestissoient pour certain tẽps ceux que bõ leur sembloit: & depuis les depossedoient quãd il leur venoit en fantasie. Ce que ie dis pour rõpre coup à ces bastisseurs de Duchez,& Cõtez qui fussent hereditaires sous les Merouinges,d'autãt que les tiltres de Cõtes, & Ducs estoiẽt nõs d'office,dignité,& charge,& non point de successiõ,heritage,ny patrimoine. En l'an de nostre Seigneur quatre cẽs nonãte trois, cõme les Thoringiens eussent secoüé le ioug de fidelité,& obeissance,& se fussẽt reuoltez à Clouis,il fut leur faire guerre:& sans grãde peine ny difficulté, il les contraignit à faire ioug,& à luy estre aussi suiects qu'ils auoiẽt esté à son pere. Durãt laquelle saison aduindrẽt les rauages faits en Italie cõtre Odoacre par le Goth Theodoric, à ce sollicité par l'Empereur, lequel(cõme auõs dit)tenoit pour suspecte la puissance d'Odoacre: lequel fut assiegé à Rauẽne, & depuis se rendãt, par l'inductiõ de l'Euesque du lieu,fut occis auec son fils, de sãg froid par l'Ostrogoth, qui vsa de mesme courtoisie à tous les Seigneurs, & chefs des Herules, laissãt le petit & simple populaire sans luy faire mal quelconque:Ce pendãt ce Roy Theodoric,pour gaigner le cœur des Italiẽs,& rẽdre son nõ agreable aux Romains enuoya Epiphanie, Euesque de Pauie sur le Thesin, en Bourgoigne auec grãde somme de deniers pour y rachapter plusieurs milliers d'hõmes captifs,que le Roy Gondebault en auoit amenez en seruage, lors qu'il passa les monts l'an quatre cẽs nonãte & vn,& Gondebault voyãt ceste ouuerture,& desirãt de s'allier du Goth,afin de se fortifier de luy cõtre Clouis, duquel il se craignoit,feit tant que Theodoric donna vne de ses filles à Sigismõd aisné des enfans Royaux de Bourgoigne,mais ceste alliance ne seruit de rien à Gondebault, d'autant que Clouis rõpit son coup par vn autre mariage,pratiquãt que sa sœur Andoflede fut mariee à Theodoric: & ainsi se passerẽt quelques annees en paix,sans q̃ Clouis remuast cõtre personne,seulement se fortifioit,& dressoit son equipage,pour faire quelque grãde entreprise,establissant les affaires du Royaume,& faisant iustice à chacun selon que les loix Frãçoises l'ordonnoient: & cecy par ses Comtes, & Centeniers, ainsi que pouuons recueillir des anciẽs instrumens des Eglises: afin qu'on voye que de tout tẽps la police de ce Royaume a esté bien,& deuëment ordonnee,& que la iustice a esté faite par les Prouinces par hommes segnalez en vertu: cõme ainsi soit, qu'il est impossible que ceste monarchie se fut maintenue sans ce moyen,& si les Roys eussent seulement vsé des armes, & non des arts de la paix qui establissent les fondemens certains des republiques. Ce pendant Clotilde enceinte accoucha d'vn fils, que le Roy luy souffrit faire baptiser, quoy que cõtre son cœur,mais afin de ne point la contrister: ioint qu'elle pẽsant l'attirer à la foy, luy vsa de telles,ou semblables paroles,suiuãt que le recite Gregoire Archeuesque de Tours:Mõsieur, les Dieux que vous adorez ne sõt riẽ,& n'ont aucun effect,ny puissance,cõme ceux qui ne sçauroiẽt aider autruy ny subuenir à eux mesme,veu qu'ils sont de pierre,d'argẽt ou de bois,ou d'autre matiere mise en œuure par la main des hommes: & qu'au reste,il appert qu'ils furent hõmes, & non point Dieux,tel que fut l'ancien de Saturne, lequel fallut q̃ s'en fuit pour se garẽtir de son fils qui luy vouloit tollir la vie, car ainsi le portent les narrations que de luy on recite,

Melun dõné par vsufruit à Aureliã.

Quels les Ducs & Comtes le tẽps passé.

L'an cccc. xciij.

Theodoric rachapte les captifs Italiẽs des mains du Roy de Bourg.

Princes de Frãce & Bourg. alliez de Theodoric.

Comme la France policee sous Clouis.

Greg. li. 2. ch. 29.

Harangue de Clotilde à Clouis.

cite, & afferme. Comme encor Iupiter mesme fut homme le plus sale d'entre les paillards qui furent onques, Sodomite abominable, & lequel ne faisoit conscience de hônir, & incester les dames qui luy attouchoient de plus pres de sang, voire ne peut s'abstenir de l'accointance de sa propre sœur, laquelle se vante par vn poëte d'estre & la sœur, & l'espouse, ou paillarde de Iupiter. Et quelle a peu estre la puissance ny force de Mars, ou de Mercure? lesquels ont plustost esté infamez de Magie, & renommez pour leurs enchantemens, & sorcelleries, q̃ pour quelque diuinité qui peut en eux paroistre ny reluire? Ce ne sont donc eux (mōsieur) qu'il faut hōnorer, mais bien plustost deuez adorer, & seruir celuy qui a fait le ciel, & la terre, la mer, & l'ornement d'iceux, & tout ce qui y est contenu, les a (dis-ie) faits, non estans au parauant, par sa seule parole: qui a fait luire le Soleil, dōné clarté à la Lune, & orné les Cieux de la splēdeur des Estoiles, remplissant les eaux de poissons, la terre d'animaux, & peuplant l'air des oiseaux qui volent: par le seul clin d'œil, duquel les champs foisonnent en semences, les arbres en fruits, & les vignes en raisins, par la main duquel le genre humain a esté creé, & par sa grande largesse & liberalité toutes les choses ça bas creées faut que obeissent à l'homme, & luy soyēt pour seruice, & vsage. Telles & autres paroles tendans à mesmes fins, disoit la Royne à Clouis, mais cela ne le pouuoit contenter, ains s'irritoit de tant plus qu'il voyoit que l'enfant nay, & que Clotilde auoit fait baptiser, estoit mort, d'autant qu'il imputoit ce desastre à ce lauement, & disoit que les Dieux estoient courroucez cōtre luy, d'auoir souffert que son fils fut dedié à Iesus Christ, lequel il disoit estre sans nulle puissance, puis qu'il n'auoit peu sauuer en vie celuy, qui pouuoit le faire reuerer en France. Mettoit encor en auant que si l'enfant eut esté sacré & offert à quelqu'vn de ses Dieux, sans faillir il ne fut pas mort, mais que Iesus Christ n'estant point de la race des Dieux, n'auoit peu aussi luy garder la vie. A cecy la Royne respondit, que c'estoit vn grand heur pour elle, & pour le Roy mesme de ce qu'il plaisoit à Dieu appeller à soy le premier fruit qui estoit sorty d'eux, lequel elle disoit n'estre point mort, ains estre nourry de viande celeste, ioüissant de la face glorieuse de la tressainte Trinité. Sur le treiziéme an du regne de Clouis, & de nostre salut quatre cens nonāte sept, la Royne ayant encor enfanté vn masle, elle obtint, bien qu'auec tresgrāde difficulté, qu'elle le feit baptiser, & fut nommé sur les fonds Clodomir: mais ne fut si tost baptisé, qu'il ne tombast grieuement malade, & cuidoit l'on qu'il en deut mourir, ainsi que le premier: ce qui donna de grands sur-saults au cœur du Roy, qui protestoit de ne plus souffrir que ses enfans fussent Chrestiennez, si cestuy venoit à mourir: mais Dieu qui se vouloit seruir de ce grand Roy, & de ses subiects pour le bien de son Eglise, exauça aussi les prieres de la Royne, & des saints personnages qui estoient aupres d'elle, & deliura Clodomir de mort, & de maladie: ce nonobstāt le Roy persista en son infidelité, d'autant que l'heure de sa conuersion n'estoit point encor venue. Ces choses se passans ainsi, Clouis ne se tenoit quoy, ains assuiectit tous les pays Gaulois qui sont depuis le Rhin iusques à la riuiere de Seine, & de Paris iusqu'au Loire, domptant tous les Roitelets, Ducs, & gouuerneurs, lesquels taschoient de conuertir en patrimoine ce qu'ils tenoient des Romains en charge de Iudicature, ou pour y auoir l'œil dessus, la puissance desquels estoit si aneantie en Gaule, que dés Childeric desia ils n'auoiēt que le nom nud en Gaule, si ce n'est pour l'esgard des liguez, & partiaux de Gillon, & Siagre, lesquels accablez, il est aisé à conclure que les Gaules dependoient de la volonté plus des barbares (si tels on les doit appeller) que des Romains. Ce qui me fait estōner de plusieurs annalistes qui osent donner si grande authorité à leurs Consuls, & Cōtes Saxons, mal fondez, & sans preuue, que de dire que Clouis ne fut seigneur du pays Angeuin, sous la iurisdictiō duquel fut la Touraine, iusqu'à ce qu'il eut receu le baptesme, à cause que les Angeuins, & Manceaux, aimoient mieux obeïr aux Saxōs qu'aux François, & neātmoins vous auez veu que Childeric chassa les Saxons, & se feit seigneur de tout iusqu'au Loire. Et s'il y auoit eu quelque reuolte depuis les cōquestes de Childeric, encor Clouis ne tarda si long tēps à dompter les rebelles, que dit Sigebert, veu que Aymō moyne fait ces assaults de Clouis incontinēt apres la deffaite de Siagre, & non lors qu'il estoit sur le point de courir sur les Alemans, & de les chastier de leur insolence: & cecy se voit, par-ce que Clouis donna Melun à Aurelien, laquelle ville il prit dés qu'il eut vaincu Siagre: & ce pendant Sigebert dit que Clouis conquit les Gaules du

Virgile 1. des Eneid.

Clouis ne veut ouyr les propos de salut.

L'an de grace cccc. xcvij.

Clodomir baptisé & garenty de mort.

Conqueste de Clouis.

Saxons n'ont esté Comtes d'Aniou, quoy qu'ils y ayēt fait des courses.

Sigebert en ses Chroniques.

Rhin iusqu'au Loire, auát que de faire Aurelien Seigneur vsufructuaire du Melunois: & par là vous voyez que les annalistes sus alleguez se fondent sur des histoires peu solides, & se contentent de peu de chose, pourueu qu'ils puissent alleguer ce qui est leur plaisét. Iusqu'à ce téps du regne de Clouis s'estoiét passees plusieurs choses par le móde, & notammét en l'Europe, comme les menees des Empereurs, lesquels ne pouuans, ou ne voulans tenir la main à la deffence de l'Empire, ne faisoient aussi conscience de donner les terres d'iceluy en proye, ainsi qu'il appert des Gaules aux Gots, François & Bourguignons, pour en chasser les Saxós, Sueues, & Wandales: de l'Italie, leur propre domaine, afin que pour en deposseder Odoacre, l'Ostrogoth y vint planter son siege: & à ces malheurs fut adiousté le schisme en l'Eglise, afin qu'il n'y eut aucun ordre ny estat qui fut sans sentir le venin d'ambition: veu que les Romains conspirans l'an quatre cens nonante six, cótre le Pape appellé Symmaque (il y en a qui mettent ce schisme apres la cóuersion de Clouis, mais ie suis l'opinion de Sigebert) appellerét à la papaulté vn Antipape nommé Laurens, auparauant competiteur de Symmaque, mais Theodoric Roy des Ostrogoths quelque Arrien qu'il fut, appaisa ce trouble, ou plustost pésa l'appaiser, en mettant à Rome vn visiteur, ou cómissaire, qui fut arbitre en la cause des deux parties, ce qui estoit du tout contre les canons, & saintes ordonnances de l'Eglise catholique: mais les Euesques ne trouuans bonne ceste façon de proceder du Roy Arrien, assemblerent vn concile où se trouuerent en nombre cent quinze prelats à Rome, où Symmaque fut remis en son siege, & Laurens dechassé, auec celuy que Theodoric auoit fait commissaire en la cause des Papes. En celle mesme saison Thrasimond Roy des Wandales feit clorre en Afrique les temples des catholiques, & bánit deux cens vingt Euesques fidelles: & ce pendant les Sarrasins Arabes, idolatres s'adonnoient à la religion Chrestienne, la pieté desquels ne fut de guerre longue duree: & encore alors la guerre s'allumoit plus que iamais entre les Grecs, & les Perses.

Voy Platine en la vie des Papes.

COMME, ET POVR QVELLE OCCASION LE ROY *Clouis se Chrestienna, & des misteres aduenus à son baptesme, apres la guerre contre les Alemans.* CHAP. VIII.

CE pendant voicy vn nouueau ennemy qui s'esleue contre l'estat François, & tel, & si puissant, qu'il donna beaucoup d'affaires à Clouis auant qu'il en peut venir au dessus: ce fut l'Alemant, lequel courut sus aux Vbiens, & autres qui se tiennent le long du Rhin, lesquels estoient lors sous l'obeissance des Roys de France. Paul Emile dit, que ceux contre lesquels vindrent les Alemans estoient les Sicambriens anciens amys, parens, & aliez des François, lesquels s'estoient arrestez où à present sont les Frisiens, & tout le trait ancien des Cimbres compris sous les pays bas voisins du Rhin, ainsi qu'ailleur nous auons monstré. Mais estans sur le propos des Alemans il faut sçauoir quel peuple c'estoit, & qui le mouuoit de venir en Gaule, car ce seroit grande simplicité, & lourderie de proposer les faits, & courses d'vn peuple, si nous ne sçauons quelle est son anciéne origine. Agathie auteur Grec en la guerre des Goths monstre assez qui sont ces peuples, à sçauoir Germains, & toutesfois si vagues, & coureurs que de son temps ils n'auoient lieu propre pour se retirer: & voicy cóme il en parle: car ces deux estoient freres (il parle de Leuthar, & Bultin) & Alemans de nation, mais qui auoient acquis grande authorité entre les François par l'octroy de Theodebauld. Or les Alemans, si nous adioustons foy à Asinie Quadrate homme Italien, lequel a diligemment escrit les choses, & histoire des Germains, sont estrangers de la Germanie, & faits d'vne assemblee confuse d'hommes s'vnissans ensemble, ainsi que le porte la signification de leur nom. Telles sont les paroles d'Agathie: mais que signifie ce mot d'Aleman, il le faut tirer d'ailleur, puis qu'Agathie se contente qu'il emporte amas confus de gens, & pource oyons Iean Goropie Theuton, qui en ses origines vse de ces paroles. Quels furent les Alemans, le mot mesme le monstre assez, qui signifie vn homme de tout genre & espece, ou la plus vile populace: comme ainsi soit que ce vocable.

Agath. li. 1. de la guerre Gothiq.

Goropie li. 1. des origines.

Al,

Al, veut dire non ce qui est tout, & en son entier, ains ce qui comprend vn autre confus de tous. Et par ces motz, ce sçauant homme veut declairer, que les Alemans estoyent des vagabonds choisis de toute sorte d'hommes, qui lors s'espandoyent par tout, & cerchoyent siege, & lieu propre pour s'arrester, disant cecy contre Beat Rhenan qui donne ne sçay quelle magnifique signification à ce mot Allemannique. Et par là vous voyez quelle resuerie c'est que de dire que ce peuple a esté nommé d'vn ne sçay quel Leman fils de Hercule, comme ainsi soit que ce peuple n'a (nomplus que les François) esté cogneuz que long temps apres l'aduenement de nostre Sauueur au monde & cecy enuiron, l'an de grace deux cens quatre vingt, & cecy sous l'Empire de Probe, car c'est ainsi qu'en parle Vopisque. Mais laissant à part toutes recerches sur ce propos, à cause que i'en ay fait assez ample mention en mon histoire vniuerselle, il fault voir qui proprement d'entre les Germains ont porté ce nom d'Alemant, car les Alemans sans aucune doute sont issus, comme encor' ils sont les habitans, de la Germanie: quoy qu'il semble que le Penegyriste Mamertin les vueille tirer d'entre les Scythes, lors qu'il dit que les Alemans s'armerent cotre les Goths pour la deffence des Bourguignons que nous auons veu estre Scythes, & du sang des Wandales. En somme bien que la Germanie cotienne les Alemans, si est-ce que les anciés ont mis difference entre Alemans, & les Germains, entant que ceux-cy se tenoyent oultre le fleuue Albis, & les Alemans auoyent leur siege en la forest noire, que le vulgaire nomme Schuartzam, tellement que pour parler bien, les Alemans ne sont autres que les Sueues: ce qui se recueille de Paul diacre en l'histoire Romaine, disant ainsi: Cestuy estát issu d'entre les Sueues, c'est à dire les Alemans, auoit esté nourry, & prit accroissement entre les Lombards: & ainsi voyez vous que les Alemans anciens voisins des Fráçois sont peuples particuliers de la Germanie, qui est vn nom general comprenant tous ceux qui sont de la nation. Or dis-ie cecy non sans grande raison, car lors que noz histoires dict que les Roys de France ont dompté les Alemans il ne faut entédre que ceux qui proprement portent ce tiltre, & lesquels s'estoyent auoisinez des Gaules, ou qui se tenoiét au païs d'Elsace, & Sungdonie, & desquels sont descenduz les Suisses, & Vchtlands, & ceux du terroir Brisgaudien: lesquels portans enuie à l'heur des François, ont iadis tasché souuent de faire comme eux, & se domicilier en Gaule, ce qu'ils auoyent fait, s'ils eussent sceu suyure leur fortune. Car apres la mort d'Etie, comme les nations estranges qui s'estoyent domicilees en Gaule, se promissent vn durable, & perpetuel seiour en icelle, les Alemás aussi passent le Rhin, & se saisissent de ce cartier Gaulois qui porte le nom de la premiere Germanie, & de la plus-part de terres des Sequanois, iusques en Bourgoigne, & depuis au païs de Valois, qui est compris entre les terres Alpines, & iouyssans de grand ayse, & repos, comme ceux qui tenoyent plusieurs regions deça & delà le Rhin, ils furent si temeraires que d'inquieter les subiets de Clouis, & de faire guerre aux Thoringiens, & Phrisons amys, & tributaires de la couronne de France, & de se ruer (comme dit est) sur les Vbiens, qui sont ceux qui ores se tiennent au païs de Cleues, & lieux circonuoisins, pour (ainsi que les autres,) s'y domiciler, & pensans en oster la seigneurie aux François. Clouis donc assembla ses forces, appellant à son secours, & les Roitelets de Cambray, & Austrasie, & les Seigneurs naturels de Gaule, & s'en allerét cotre les Alemans pour leur deffendre de passer plus oultre, & de luy vsurper ses conquestes. Ce fut lors qu'en l'an de nostre salut quatre cens quatre vingt & dix-neuf, il eut celle furieuse & memorable bataille en vn lieu appellé Tolbiac au païs Cleuois, en laquelle comme les François fussent reduits en grande extremité, & que desia leur auátgarde deffaicte, la bataille fut ébranslee, le Roy Clouis, soit qu'il fut admonesté par autre, ou que de son propre mouuement il se souuint de la promesse souuent faite à Clotilde auát que de l'espouser, il se prit à inuoquer Dieu de tresbon cœur, & de vouër vn veu que depuis il accomplit, s'il plaisoit à Dieu luy octroyer la victoire, & le deliurer de ses ennemis en vn danger, & peril si proche. Et prioit Dieu en telle sorte. O Iesus Christ, que Clotilde dit, & afferme estre le Fils de Dieu viuát, & qui és dict donner secours à ceux qui se fient en toy, & vont vers toy à recours, & as de coustume de faire victorieux ceux qui en toy ont esperance, ie te supplie treshumblement de m'ayder en ceste mienne necessité, & m'asister fauorable en ceste angoisse: te promettant, que si tu me fais ceste grace, & si ie sens ceste tienne puissance, que le peu-

Que signifie le mot Aleman.

Voy Vopisque en la vie de Procule.

Mamertin en son Panegiryc.

Paul diacre en la vie de Martian Emp.

Qui sont les vrays Alemás.

Alemans se ruét sur la Gaule du téps de Meroué.

Vbiés sont les Cleuois.

Bataille de Tolbiac où les François furét en angoisse

Oraison de Clouis à Dieu.

ple qui t'est consacré presche de toy,& qu'il t'attribue, & qu'il se vante auoir experimété:ie croiray en toy,t'adoreray comme,& pour mon Dieu, & receuray en ton nom le sainct baptesme. Ah souuerain Seigneur, i'ay inuoqué mes Dieux, mais (comme ie voy)ils se sont éloignez de mon secours,qui me fait croire,qu'ils n'ôt aucune puissance, puis-que ce n'est à eux de faire faueur à ceux qui les prient de si bon cœur que ie leur ay faicte ma priere. C'est à toy(ô grád Dieu)à qui ie m'adresse: c'est toy seul que i'inuoque, & en qui i'espere de poser ma foy, & fiance: seulement te supplie, qu'il te plaise à ceste foys secourir ces tiens seruiteurs,& les garentir de leurs aduersaires. C'est merueilles que des œuures de Dieu,& de la force qu'a l'oraison d'vn homme humilié,faite en foy,& mesme quand il requiert ce qui est iuste. Le Roy Clouis n'eut pas si tost fait le vœu,que comme auparauant les François fuissent deuant l'Alemant,la chanse tourna aussi tost,& les François se renforçans tournent teste, font si grand & furieux chaplis sur leurs aduersaires,que tuans leur Roy,ils les mettent en fuite, & les domptent de telle sorte,que pour se garétir d'extreme ruine,il fallut qu'ils iurassent foy,loyauté, & hommage à Clouis,& qu'ils se tinssent pour perpetuels tributaires de la couronne de France. Et sous ceste condition le Roy les acceptant,il deffend à ses soldats de plus nuire à ces gents,qu'il renuoya en leurs maisons, y laissant des Comtes, ou gouuerneurs pour leur faire iustice:& en cest endroit on voit que Clouis vse de droit de toute souueraineté,& que les Roys anciens, & premiers de France n'estoyent pas des princes imaginaires que l'autheur du liure de Franco-Gaule nous painct, dependans de la volonté du peuple, ou estats,veu que cestui-cy feit la paix, capitula les articles, & feit retirer son armee sans attendre le plaisir de l'assemblee publique, ny du conseil, ausquels ces farfadets, & mutins veulent assuiettir les Roys, comme des Seigneurs subalternes, & ce pendant ce sainct acte de Clouis est des plus grands qui se voyent en l'estat, & auquel consiste le plus du pouuoir, & souueraineté d'vn Prince:puis que faire la guerre,& establir,capituler, & conclure la paix sont des traits les plus grans qui se puissent manier, ny traitter au gouuernement de quelque Republique. Ceste victoire acquise le Roy s'en retournant en France(i'entens au pays, qui ores est ainsi proprement appellé,& où les Roys faisoyent leur residence, comme au lieu de leur premier arrest) il passa par Arras,où lors viuoit sainct Waast, qui n'estoit que simple Prestre,& qui depuis fut Euesque dudit lieu,lequel cathechisa le Roy, & luy aprit les premiers points de la Religion Chrestienne, & lequel le Roy amena en court,& à Rheims en sa compaignie. Clouis ne fut si tost arriué à Reims,où la Royne son espouse l'attendoit, qu'il ne luy feit entendre comme par l'inuocation du sainct nom de Iesus Christ, il auoit vaincu les Alemans, & estoit eschappé auec honneur de la bataille la plus perilleuse en laquelle il se fut trouué de sa vie, & ne luy cela rien de son vœu ny de la promesse faite par luy de receuoir le sainct Baptesme.

Victoire miraculeuse gaignee par Clouis.

Roys de France de tout temps souuerains

S. Vvast d'Arras instruict Clouis.

Aymon liu. 1. cha. 16.

La saincte Princesse Clotilde qui voyoit vn si beau, & aysé acheminement à la chose que le plus elle auoit desiré en ce monde, enuoya tout aussi tost querir le bon Euesque de Rheims Remy,auquel elle commanda de prescher le Roy, & luy enseigner la voye de salut,afin de luy donner entédre quelle est la profession du Chrestien,& quelles les loix de celuy fils de Dieu,& Dieu en son essence, qui a institué le Baptesme. Et estans sur le propos de sainct Remy, il faut dire qui il estoit, & de quelle maison, puis que & son sçauoir,& son integrité,& sa grande saincteté nous sont si notoires,qu'il n'y a personne fidelle qui aye occasion d'en doubter. Qui prendra esgard au testament de ce sainct pasteur,que nous auons en noz mains,& aux loix qu'il fait en iceluy, on verra aussi qu'il failloit que fut sorty de riche lieu: & pource y en a il eu qui ont dit qu'il estoit fils du Duc de Soissons,& de Laon, pensans luy faire quelque grand auantage, & ne considerans point que ces tiltres de Duc, & de Comte estoyent (ainsi que souuent i'ay dit)noms de charge,& dignité, & nô pas d'heritage:de sorte que la vertu des promeuz,& la volonté des Princes donnoyent ces tiltres, & non pas vne succession patrimoniale:& par-ainsi ces tiltres paternels ne font rien pour authoriser sainct Remy en ce qui touche le sang,ou la grandeur mondaine. Et bien que ie ne vueille reietter ceste opinion qui fait cest Euesque issu de sang noble, & illustre tel que celuy de ceux qui venoyent à ces honneurs,si ne le veux-je aussi asseurer,iusques à m'y opiniastrer,comme ainsi soit que Hincmar qui a escrit l'histoire de la vie de ce prelat,ne fait mention

Clotilde fait venir S. Remy pour prescher Clouis

Histoire de l'origine de sainct Remy.

Hincmar archeu. de Rheims en la vie de S. Remy.

mention aucune de ces choses,ains se contente de dire,que ses pere, & mere estoyent Gaulois l'vn appellé Emile,& l'autre Celenie,desquels en leur ieunesse estoit issu Principe Euesque de Soissons,qu'on dit en auoir esté Comte,& qu'il dõna le Comté à son Eglise,qui depuis a esté aux Euesques:mais cecy est doubtueux,veu que les Roys y ont depuis tenu leur siege, & qu'auant les Roys Merouingiens, les Romains y faisoyent leur residence:& autant en dient-ils de Laon, qu'ils afferment auoir esté donnee aux Euesques par sainct Remy,qui en estoit(ainsi qu'ils dient)proprietaire, Dequoy je me raporte à la verité, tant y a que Hincmar n'en parle aucunement, se contentant de racompter la saincteté de cest homme,& comme il fut vers le Roy Clouis, l'admonesta de garder la parole,& d'effectuer,& accomplir ce qu'il auoit voué à Dieu,sans qu'il face compte s'il estoit Duc de Laon,ou nõ,quoy qu'il apparoisse que ce fut luy le premier qui moyenna que Laon fut erigé en Eueschẽ &,qu'il y mit l'Euesque homme de saincte vie:quant au reste ie m'en rapporte aux lettres dés fondations,& antiquitez de l'Eglise Laonnoise,pour continuer la conuersion de nostre Roy Louys,ou Clouis premier Chrestien. Lequel estant admonesté par l'Archeuesque, ne feit point difficulté de sa part de faire son deuoir,trop bien fut il d'aduis qu'on essayast de gaigner les Seigneurs François,& les soldats de l'armee,afin d'oster toute voye de sedition pour la diuersité de religion entre eux,& leur Prince:& pour ceste cause il feit vne assemblee generale où se trouuerent les Seigneurs, Capitaines, soldats, & le peuple deuant lesquels le Roy feit ce mot de Harangue. Quels ont esté les Dieux (ô vaillans François) ausquels iusques à present nous auons fait seruice,je vous prie de le penser, & le reduire en vostre memoire,& quelle vertu,& puissance on peut esperer de telle adoratiõ,& ceremonies : car ayans consideré quels ils sont,& quelle leur force, & pouuoir, combien ils sont impuissans, inutiles, & vains, plus facilement aussi nous embrassions le seruice d'vn seul & vray Dieu,& receuions la saincteté des ceremonies des chrestiens qui adorent celuy qui a fait le Ciel,& la terre. Noz ancestres ayans receu plusieurs dieux,& iceux choisis d'entre les hommes,mais quels?les plus infames, & meschãs de la terre,ont esté aussi guidez en aueuglement, & tourmentez de presque tous leurs voisins,battuz des Romains,lesquels souuent les ont chassez de leur heritage. Ie ne veux deduire quelles ont esté,& sont nos impietez, barbarie, & cruauté n'ayans guide q̃ le Diable,que iusques icy nous auons adoré sous le masque du nom de quelque diuinité, seulement diray que depuis que i'ay souffert que les Chrestiens hantassent ma court, fussent à ma suite,& que mon espouse treschere eut exercice libre de sa religion, mes affaires se sont biẽ portez,& vous estes sortis auec loz,& victoire des batailles,& guerres par nous entreprises. Ie sçay que plusieurs d'entre vous ayment les Chrestiens, à cause de la vertu qui reluit en eux,& estimẽt que leur religiõ est sainte, puis qu'elle ne leur aprend que toute sainteté,& que le Dieu qu'ils adorẽt est le vray,& seul Dieu,puis que pour iouir de sa gloire,ceux cy ne font estat de mourir en son seruice. Ie sçay qu'il n'y a que moy qui vous aye serui d'obstacle d'embrasser leur foy,& de confesser Iesus christ pour Dieu & sauueur,comme aussi i'ay differé le semblable pour ne vous cõtrister,& me separer par religion de vous,auec lesquels ie suis conioint par amour, & qui suis issu de mesme nation,& famille. Courage donc(mes amys) faisons profession publique de ce que nous auons empraint en noz cœurs,& acceptans tout ainsi la foy des Gaulois,comme ils se sont sommis de bon cœur à nos loix, & nous ont fait obeissance,laissons ces dieux que nous auons trouuez faux, & sentis plus qu'inutiles à noz affaires,& abandonnons le seruice de ceux qui ne sont rien,& desquels ne nous peut aduenir que ruine,soumettans nos corps,& noz ames au seul vray Dieu le pere,& fils,& le sainct Esprit, l'adorans vn en Trinité, & troys personnes en vne essence, car c'est ainsi que la verité de l'Eglise des Chrestiens le reçoit,afin que vostre ame ne soit soüillee de l'erreur des Arriens, desquels les Gaules ont par si long temps esté affligees. Vous auez icy le sainct Euesque Remy pour interpreteur de ceste doctrine,& ma chere espouse Clotilde qui suit ceste profession, & laquelle m'a apris, & incité d'esperer tout secours de ceste diuinité en l'vrgence de mes plus-grands affaires. Quoy incité? C'est beaucoup plus(mes amys) car en ceste derniere guerre contre les Alemans i'ay senty,& experimenté l'effect de telle promesse: vous sçauez en quelle destresse noz ennemys nous auoyent conduits,& combien nous estions loing de la victoire: & tou-

Harangue de Clouis aux François.

tes-fois dés que i'euz inuoqué le hault,& glorieux nom du fils de Dieu,que Clothilde m'auoit presché,ce fut luy qui soudain auilit, & espouuenta le cœur furieux de noz aduersaires:& ce fut son assistãce diuine qui accreut vostre force, & vous donna hardiesse pour vaincre voz contraires, Ne soyons donc point ingrats enuers celuy qui nous a tant fait de biens, & ne mesprisons la grace qu'il nous fait nous appellant à sa cognoissance:hauçõs noz cœurs à vne esperãce & plus certaine,& plus saincte que iadis,prions Dieu humblemẽt,adorõs son fils Iesus Christ,implorons la grace du sainct Esprit,& cerchõs celuy pour protecteur,deffenseur & garãt,lequel a moyẽ, & vouloir de tout octroyer à ceux qui en luy ont vraye foy & asseuree esperance:car il est temps de luy recognoistre les biens qu'il nous a faicts,& de nous enrooller au registre de ses soldats,& seruiteurs fidelles. Ces propos donnerent tel plaisir aux François, que tous d'vn accord (ainsi que dit Gregoire de Tours)s'escrierent:nous abiurons les Dieux faulx,& vains(ô Roy debonnaire)& sommes prests d'adorer ce grand Dieu que Remy annonce,& d'obeir à ce Seigneur immortel qui nous a donné vne victoire tant inesperee. Ainsi l'Eglise de Rheims estant ouuerte aux François, & paree pour vne si saincte ceremonie,le Roy Clouis plein de foy,& illuminé du sainct Esprit descend au baptistere,& là reçoit le sainct Baptesme par les mains de Remy Archeuesque,& auec luy plus de trois mille hommes de sa suite & entre autres la sœur du Roy appellee Lãthilde, laquelle quelques vns tiennent que suyuoit encore non baptisee l'erreur des Arriens,& que lors elle vint au sein de l'Eglise Catholique: quant à l'autre sœur de Clouis appellee Alboflede,elle fut aussi baptisee, & biẽ tost apres mourut, pour laquelle chose comme Clouis se contristast grandement, le sainct Pasteur Remy luy escriuit vne Epistre pleine de consolation, & par laquelle il luy monstre que la condition de ceste Dame estoit plus heureuse que de ceux qui restoyent en vie, puis que Dieu l'auoit attiree à soy elle estant lauee de toute souilleure. Or comme par miracle ce grand Roy fut touché pour se conuertir à la foy Chrestienne, Dieu aussi miraculeusement honora son Baptesme,entant que(comme dit Aymõ en son histoire)lors que sainct Remy le baptisa,ainsi qu'il pensoit le cresmer selon l'institution, & coustume de tout temps gardee en l'Eglise, il se trouua que celuy qui portoit l'huile sainct, ne peut passer pour la grand presse du peuple,mais Dieu remedia à cecy,entãt qu'vne Colombe(& qui niera que ce ne fut vn Ange?)vint visiblement,laquelle porta en son bec resplendissant vne petite ampoulle pleine de Chresme,qu'elle mit entre les mains de sainct Remy, non sans vne grande merueille, & ioye de tout le peuple, qui loua Dieu de ce qu'il assistoit ainsi au Roy de son peuple de France:i'ay mis ce traict d'Aymon,à cause qu'il y en a qui ne veulent receuoir le miracle de l'Ampoule, comme l'estimans fabuleux,& toutesfois vous voyez qu'il y a plus de cinq cens ans,que ceste histoire est receuë en Gaule,& par toute la Chrestienté,veu que Aymon Autheur de ce que ie dis,viuoit l'an de nostre salut neuf cens nonante,& que depuis les Roys en ont esté sacrez,& qu'on a veu de grandes merueilles pour la preuue de ceste ampoule, laquelle est religieusement gardee en l'Abbaïe de Rheims,qui est dediee à sainct Remy. Et pour ne laisser rien en arriere,ie sçay aussi qu'il y en a qui se mocquent de la mission des fleurs de Lys pour marques,& armoiries des Roys de France,& s'aidẽt de ne sçay quelle coniecture disans qu'on ne sçauroit monstrer qu'auant la race des Capets, il y ayt eu vn seul Roy qui aye porté la fleur du Lys,& que Charles le grand auoit pour armoiries l'Aigle. Mais à cecy ie responds qu'ils ne me sçauroyent alleguer autheur de celle ancienneté qu'Aymon,qui face pour eux, & qui nie ce que i'ay dit de l'Ampoule:de laquelle encor' que Gregoire de Tours ne die rien,& qu'il se contente de proposer que le Roy fut oinct du Chresme, si est-ce que ie ne laisseray de croire ce qui est vray,& que tant de gens de bien nous ont authorisé, sçachant que Gregoire n'a tout escrit,& que la chose estãt diuulguee de son temps,il ne fut curieux iusqu'a là que d'en faire estat, en son histoire. Et dis-ie cecy pource qu'encor' on reuoque en doubte ce point des fleurs de Lys,à cause que les liures anciens qui sont en lumiere n'en font aucun compte,& par-ainsi qu'il fault reputer ceste histoire pour fabuleuse, ie ne suis si outrecuidé que de leur applaudir, encor' qu'il n'y ayt autheur approuué sur cecy qui nous afferme la mission Liliale,veu que la cõmune opinion de si long temps maintenuë fait loy,& nous sert d'ordonnance telle que nul peut nier cecy sans reuoquer aussi en doute

Grego. liu. 2. ch. 31.

Aymon li. 1. ch. 16.

Miracle de la saincte Ampoule

En quel temps viuoit Aymõ moyne.

en doute tout ce qui se dit des priuileges, & dignitez des Roys de France. Pour ce ne feray conscience de racompter ce que les anciens Annalistes tiennent de cecy, & l'histoire qu'ils en recitét, qui est qu'il y eut vn Hermite de saincte vie se tenát en vn boys pres de Poissy, où à present, est l'Abbaye de Ioyenual lequel Clotilde visitoit souuent, & luy administroit ses necessitez: cest hermite eut par reuelation de faire commandemét à Clouis de raser de son escusson armoirial les trois croissans, ou (comme d'autres dient) Crapaults, & qu'au lieu d'iceux il paignit des fleurs de Lys d'or sur le champ d'Azur: en souuenance dequoy, le Roy, & Royne, obeissans à l'hermite, feirent fonder là vne Eglise & monastere de religieux, & nommerent le lieu Ioyenual, ainsi qu'il appert par les letttes de la fondation de ceste maison religieuse: comme aussi Mont-ioye place non guere loing de Ioyenual fut ainsi nommee, & pour cest effect, & pour quelque battaille là par les Frãçois gaignee, de laquelle toutesfois ie n'ay leu chose asseuree que ie doiue mettre en auant: tant y a que cela ne se feit sans grande occasion, veu que de toute ancienneté le cry des François estoit Mont-ioye: & le premier Herault d'armes de France porte le nom de Mont-ioye, dequoy si quelcun sçait la cause, ie le supplie de l'esclaircir, & de s'obliger à iamais la posterité.

Histoire des fleurs de Lys.

Fondation de Ioyẽual.

Mont-ioye cry ancien des Frãçois

Clouis conuerty à la foy en l'an trente & vniéme de son aage, de son regne le quinziéme, & de nostre salut cinq cens, il feit bastir à Paris hors les murs de la ville vn Palais, & pres d'iceluy l'Eglise dediee aux Princes des Apostres sainct Pierre, & sainct Paul, qui à present est sacree à saincte Geneuiefue, laquelle mourut aagee de nonante ans, & dauantage à Paris, du temps de Clotaire, & Childebert fils de Clouis, & reposent ses sacrez ossements en ceste basilique: & là aussi se tint Clouis le reste de sa vie, s'il n'alloit à la guerre, vaquant à oraison & se plaisant à voir auancer le lieu de sa plus grande deuotion. Or de tout ce que i'ay dit cy deuant, parle le Poëte Gaulois Ronsard en sa Franciade lors qu'il dit ainsi:

L'an cinq cens, Clouis fut baptizé.

Ronsard.

Vois tu Clouis grand honneur des Troyens?
Qui le premier abhorrant les Payens,
Et des Gentils les menteuses escoles,
Pour suyure Christ laissera les idoles
Donnant Baptesme aux François deuoyez?
Et lors du Ciel luy seront enuoyez
Vn Oriflame, estandard pour la crainte
De ses haineux, & l'Ampoule tressainte
Huille sacree, onction de tes Roys,
Son escusson deshonnoré de troys
Crapauts bouffis pour sa vieille painture
Present du Ciel: Dieu qui le choisira
D'honneur, de force, & de biens l'emplira.
Ne vois tu pas comme son front assemble
La grauité, & la douceur ensemble,
Ayant le bras armé sans estre armé,
Ensemble craint, ensemble bien aymé?
Nul ne vaincra ce Roy de courtoisie
Mais quand l'espee au poing aura saisie,
Nul tant soit fort, & puissant Empereur,
De ce Clouis ne vaincra la fureur

Puis adiouste.

La fortune est d'inconstance emplumee.
Luy conduisant vne gaillarde armee
Outre le Rhin encontre les Germains,

Peuples sans pœur qui ont la guerre és mains,
Sera preßé d'vne si grande suite
Que tout honteux de penser en la fuite
Aura recours tant seulement à Dieu:
Lors s'élançant furieux au milieu
Des Alemans, de sa Françoise épee
Rendra de sang la Campaigne trempee
Tu'ra leur Roy, & des peuples domtez,
Tribuz par an luy seront apportez.
Si qu'enrichy des despouilles conquises
Au nom de Christ bastira des Eglises.

Verdun aßiegee par Clouis, & pourquoy.

Et pour monstrer combien ce Roy deuint religieux apres sa conuersion, il est dit que les citoyens de Verdun en Austrasie estans assiegez par Clouis, qui leur portoit grande haine, à cause qu'ils auoyent tenu le party de Siagre Gaulois contre luy, & cognoissans la fureur de ce Roy venant de la bataille de Tolbiac contre les Alemans, ne sçauoyent comme se resouldre, mais il y eut vn sçauant prestre, & maistre d'escoles en leur cité, qui leur conseilla de s'aller humilier au Roy, & le prier au nom de Iesus christ la foy duquel il auoit voüee, qu'il luy pleut de pardõner à ce pauure peuple se repétant de l'offence par luy commise. Ceste chose accordee, les gouuerneurs de la cité prierét ce bon Prestre nõmé Euspice de prendre la charge de ceste legation, ce qu'il feit, & moyenna tant par les prieres de sainct Waast, que nous auons dit estre en la suite du Roy, que Clouis s'appaisa, & pardonna son maltalent aux Verdunois, la ville desquels il prit en sa sauuegarde, y feit son entree, & receut les homages, & sermens de fidelité des citoyens d'icelle: ausquels il donna ce sainct homme Euspice pour Euesque en recompence de ce qu'il auoit moienné leur reconciliation.

S. Eußice deliure Verdũ de ruine.
Voy Aymon, liur. 1. ch. 17. Et Richard de Vvassebourg. liu. 2. des antiquitez de la Gaule Belg.

Des lettres que Theodoric Roy des Ostrogoths escriuit à Clouis en faueur des Alemans: & de la guerre de Clouis contre Gondebault Roy de Bourgoigne.

CHAP. IX.

Alemans ont recours au Roy Theodoric.

PAR le discours de la vie du Roy des Ostrogoths Theodoric on recueille assez aysément l'amitié qui fut entre luy & Clouis Roy des François, comme aussi cy dessus nous auons dit qu'Andoflede vne des sœurs de Clouis estoit iointe à ce Theodoric en mariage. En faueur donc & consideration de ceste aliance, comme les Alemans se veissent chargez de grands, & intolerables subsides par Clouis, qui les auoit vaincuz, & occis leur Roy, ne sceurent à qui mieux s'adresser qu'a l'Ostrogoth, afin qu'il les reconciliast à Clouis, qui ne pouuoit oublier auec quelle furie ils l'auoyent estrillé, ny le nombre de la noblesse Françoise, & Gauloise qu'il auoit perdu à Tolbiac, combatant contre ceste furieuse nation. D'autre part Theodoric, qui pour sa puissance vouloit bien qu'ils cogneussent qu'il estoit comme l'arbitre & iuge des autres Roys, & se fiant en son authorité, & en l'alliãce sus alleguee escriuit à Clouis vne epistre que nous auons recueillie de Cassiodore, le stile duquel nous suyuons, quoy que Paul Emile s'aide de la mesme, mais changeant les paroles de l'autheur, pour ne luy sembler assez fluide, & ressentir quelque cas de la Barbarie du temps, & par ces lettres, il le prie d'adoucir sa fureur, & de se contenter de la punition donnee a ce pauure peuple: & voicy les mots de Cassiodore que nous auons tournez en nostre langue.

Epistre de Theodoric à Clouis.

Clouis est appellé Louys par Theodoric.

ALuduin Roy des François, le Roy Theodoric, salut. Nous sommes ioyeux de celle glorieuse felicité, & vertu qui vous accompaigne, & de ce que vous auez esueillee la nation

la nation Françoise iadis comme coye, & endormie à facoustumer à la guerre, esmouuants nouueaux combats, & d'vne main victorieuse auez surmontez les Alemans, qui estoyent moins fauorisez en leur cause & querelle & pour ce ont ils esté soubs-mis à vostre puissance. Mais comme vn excez de déloyauté doiue estre puny, & coupé és autheurs de la trahison, il me semble aussi que la mort, & vengeance prise sur les chefs, & Seigneurs de ceste nation doit suffire pour la coulpe des subiets, & pour la penitence, & chastiment de tous ceux qui restent encore: & que vous deuez adoucir vostre courroux enuers ces pauures reliques Alemandes lasses de guerre, & debilitees par vous pour l'amour de nous, qui vous sommes parens, & alliez, vers qu'ils ont eu recours, afin d'y trouuer faueur, & deffence. Ayez donc pitié de ceux lesquels craignans vostre colere, se sont retirez vers nous, & se tiennent sur noz limites tous effrayez de vostre poursuite: ce vous est grand honneur, & vn tryomphe segnalé, & remarquable d'auoir tellement estonné l'Alemant furieux & redoutable en guerre, qu'il soit contraint de vous supplier, qu'il vous plaise de l'accepter pour subiet & luy octroyer la vie. Qu'il vous suffise d'auoir fait que le Roy Alemant, & l'orgueil de ses subiets soit cheut par vostre moyen, & que partie par & auec le trenchát du glaiue, partie par seruitude vous auez assubiety ceste nation, la multitude des hommes de laquelle est innombrable: car si vous poursuiuez le reste par armes, & les vainquez, encore n'aurez vous tout fait, & y restera quelque cas à vaincre: & notez ce que souuent i'ay veu, & essayé par experience: c'est que ces guerres m'ont succedé heureusement, esquelles, i'ay vsé de grace, & de courtoisie entant que celuy vaint tousiours, qui sçait moderer ses affections. Au reste vne plaisante felicité suyt, & caresse d'ordinaire ceux, qui ne se monstrent par trop rigoureux, & n'vsent de rudesse à ceux qu'ils domtent, & accablent: par-ainsi accordez nous quelque cas, & ayez esgard à ce que les Princes, & parens doiuent faire les vns pour l'amour des autres: car par ce moyen & vous satisferez à ma requeste & serez hors de soucy de la crainte & soupçon qu'on pourroit auoir que je ne prinsse en main la deffence des Alemans. Ie vous ay enuoyé noz Embassadeurs, pour, suyuant nostre coustume, vous saluer, & honnorer, & visiter en signe de nostre amitié, & alliance, afin que je sçache & l'estat de vostre santé, & l'octroy que me ferez sur ceste mienne requeste. A ceste Epistre respondit Clouis suyuát que le trouuerez en Paul Emile auquel je vous renuoye, pour vous dire que Clouis, qui aymoit Theodoric, & ne se le vouloit faire ennemy, & qui encore auoit d'autres desseins en fantasie, accorda aysément aux Alemans selon, & suyuant la volonté de l'Ostrogoth, & les allegeant de tributz se les rendit affectionnez, & prests à luy faire tout seruice. Paul Emile, contre l'opinion de tous les anciens fait que Clouis guerroya Alaric Roy des Wisigoths tout aussi tost apres sa conuersion, & ameine vne raison qui a assez de verisimilitude, à sçauoir que les François touchez d'vn bon zele pour la nouuelle religion qu'ils auoyent embrassee, commencerent aussi à detester de telle sorte les Arriens, qu'ils ne peurent souffrir que les Wisigoths tinssent plus les Gaules, puis qu'ils estoyent ennemys de l'Eglise Catholique: mais Gregoire de Tours, & Aymon & autres anciens font au contraire, & émeuuent Clouis contre le Bourguignon sollicité par Clothilde, laquelle ne pouuoit oublier le tort fait à ses pere & mere: & encor' en cecy sont les opinions differentes, car bien que Clouis eut en fantasie de courir sus à ce sien oncle & que sa femme l'en pressast, si est-ce qu'encor ne voyoit il raisó assez apparéte pour luy courir sus, si d'ailleurs elle ne se fut presétee, qui fut telle. Que Clouis ayant deliberé de courir sus à Alaric Wisigoth, & faisant ses apprestz, le Wisigoth eut recours à l'Ostrogoth Theodoric, lequel enuoya des embassadeurs, & à vn, & à l'autre à sçauoir à Alaric, & à Clouis: au Wisigoth de ne point guerroyer le Fráçois (car cestoit Alaric qui vouloit cómencer la mélee, à cause q̃ Clouis n'auoit cósenty se chrestiennát de receuoir la doctrine des Arriens, de laquelle les Wisigoths, & Ostrogoths estoyét infectez) & à Clouis il escriuit & le pria cóme parét de ne mouuoir guerre à Alaric, & estre cause que deux royaumes si florisśás vinsśét à se debiliter par vne si detestable guerre: que plustost ils se soumisśét à quelque accord, & creussent les arbitres choisis d'vne part & d'autre que deuenir au iugement des armes: mais les choses estant allumees, & Clouis se sentát interessé ainsi q̃ verrós cy apres, en passa oultre, & aduint la ruine du Wisigoth de laquelle sera faite métió en son lieu: or

Honneur à vn Roy de vaincre vn peuple vaillant.

Modestie louable és vainqueurs.

Paul Emil liu. 1. de l'hist. de France.

Grego. liu. 2. cha. 32. Aymon li. 1. ch. 19.

Cause de la guerre de Clouis cótre Alaric Wisigoth.

De cecy voy Cassiodore liu. 3. Epist. 1. & 4.

l'Ostrogoth auoit escrit de cecy au Bourguignon, & autres Roys de sa ligue les irritant contre le François, ce qui donna tant de cœur & hardiesse à Gondebault qu'il escriuit à Clouis, l'admonestant de se deporter de ceste guerre, & y adioustant des menaces: dequoy Clouis s'offença tellement que laissant Alaric, il se resolut de se venger de Gondebault, & d'vne pierre faire deux coups, vengeant aussi l'iniure faite aux parens de sa femme. A cecy s'offrit vne belle & grande occasion, qui est que Godegisille frere de Gondebault ayant demandé la part de son heritage à son aisné, n'en peut auoir raison, & pour ceste cause, le puis-né enuoya secrettement des Embassadeurs à Clouis, que s'il luy vouloit donner secours pour ruiner son frere, & enuahir le Royaume, qu'il luy en feroit hommage, payeroit tel tribut qu'il luy plairoit ordonner. Clouis presta aysément l'oreille à cecy & promist toute aide, & faueur à Godegisille toutes les foys qu'il en seroit requis. Ainsi poussé de tant d'esguillons Clouis dresse son armee & s'auoye vers le Bourguignon: lequel ne sçachant les aguets de son frere, & ne se doutant de sa felonnie l'enuoya prier de venir à son secours, ce qu'il luy promit de faire: & de fait les troys armees commencerent à marcher, & vindrent se camper pres de Dijon, le long du fleuue Oscare qu'a present on nomme Ousche, & là Godegisille se ioignit à Clouis, ce que voyant Gondebault ne laissa pourtant de combattre mais il fut deffait, & s'en fuit en Auignon, & Clouis se feit maistre de la plus part des villes de Bourgoigne, ce qui aduint en l'an de grace cinq cens & vn. Godegisille quitta quelques villes à Clouis, & deuint son homme lige, & s'en alla tryomphant en la cité de Vienne fatale à ceux de son sang, & ce pendant Clouis (sollicité de sa femme) poursuit Gondebault auec intention de le faire mourir mais par le moyen d'vn Aredie, l'accord fut fait. Gondebault remis en ses terres, & deuenu tributaire des François. Ainsi eschappé il se resolut de se venger de son frere qui l'auoit trahi si laschement, & lequel se tenoit à Vienne auec quelques garnisons Françoises, ne pensant à rien moins qu'à ceste tempeste qui luy estoit voisine: & là vint Gondebault l'assieger, & le força iusqu'a là que Godegisille mit, craignant de mourir de faim, toutes les bouches inutiles hors de la ville, ce qui fut cause de sa ruine d'autant que parmy le reste du peuple fut chassé vn ingenieux qui sçauoit les aises plus secrets de la cité: lequel despité qu'on le mit ainsi hors, declaira à Gondebault qu'il y auoit vn Aqueducte, & canal fort grand duquel il auoit eu charge d'autrefois par lequel aisement il se feroit maistre de la ville. Par cest Aqueducte ouuert par cest ingenieux entrerent les soldats de Gondebault, faisans vn piteux massacre des Viennois, & Godegisille se retirant en l'Eglise des Arriens (car lors la plus part des Gaules estoyent ainsi diuisees & bigarrees, que chacune ville auoit deux Euesques l'vn Arrien, & l'autre Catholique) y fut bruslé, & l'Euesque heretique auec luy, payant l'vsure de la conspiration que iadis il auoit dressée contre ses freres accompaignant Gondebault pour les destruire. Le Roy Bourguignon vsa de grandes cruautez sur ceux de sa nation, & sur les Gaulois qui auoyent suiuy son frere: mais il fut vn peu plus doux aux François qui s'estoyent retirez en la forteresse, lesquels ayant pris, il enuoya au Roy Alaric, qui lors residoit à Tholouse. Et cecy fut cause que Clouis se ressentant du tort fait à Godegisille compris en la paix, vint auec telle puissance en Bourgoigne que Gondebault fut contrainct de quitter le pays, & se retirer en Italie vers le Roy Theodoric, auquel il rendoit odieux Clouis, & luy remonstroit, & prioit de luy resister veue l'ambition de l'homme, & qu'il ne demoureroit en si beau chemin ayant vsurpé les terres de Bourgoigne limitrophes du Royaume d'Italie. Nonobstant ces choses l'Ostrogoth ne remua rien craignant que le François Catholicque ne se ioignit auec tous les Italiens, Gaulois, & Grecs subiets à l'Empire Romain, & ne luy troublast son Royaume, ioint qu'il voioit (car Theodoric fut homme fort iuste & droicturier pour vn heretique) que Gondebault souffroit cecy pour sa déloyauté, & que Clouis s'estoit contenté de le chasser, sans priuer ses enfans de leur patrimoine car voyant qu'il faisoit la guerre aux vices du Roy Bourguignon, & non à la couronne de Bourgoigne. Ainsi fut puny Gondebault de ses déloyautez, & pariures & pour les massacres inhumains perpetrez sur son sang propre, & fallut que pour son ambition il se veit sans terre viuant aux despens d'autruy mal voulu de chacun & detesté de tout le monde: car outre sa cruauté, il estoit

Arrogāce de Gondebault.

Godegisil de Bourgoigne cōspire cōtre son frere.

Ousche fleuue passant à Dijon.

L'an D. I.

Gōdebaut tributaire à Clouis.

Godegisille assiegé par Gondebault à Vienne.

Viēne surprinse par Gondebault & comment.

Mort de Godegisille.

Gōdebault chassé de son pays par Clouis

il estoit dissimulé en toutes ses actions, sans foy, ny crainte de Dieu: & quelque semblant qu'il feit d'estre Catholique, si est-ce qu'il doubtoit de la consubstantialité du fils & du pere, & de la procession du sainct Esprit, ainsi que le tesmoigne Gregoire de Tours, discourant des propos tenus entre ce Roy, & le sainct homme Auite Euesque de Vienne: duquel parle ainsi Adon en sa Chronique. Auite fut aussi Euesque de Vienne fort renommé pour sa saincteté, & eloquence, le frere duquel nommé Apollinaire estoit Euesque de Valence, renommé pour ses miracles, & tous deux enfans d'Isicie Senateur, & qui depuis fut Euesque de Vienne. De laquelle auant que sortir ne laisserons passer outre cõme du temps de Childeric, & en l'an quatre cés soixante-neuf, estant pasteur en icelle sainct Mamert aduint vne si grande pestilence à Vienne, & pays és entours qu'on n'en auoit onc veu de plus grande, outre ce que les feux, & tremblements de terre y estoyent si assidus qu'on ne sçauoit plus où se retirer: & pour dõner plus de frayeur au peuple: il n'estoit iour que les Loups, les Ours, & les Cerfs ne vinsset courir par les rues de la cité pleine de fraieur, & presque toute despeuplee à cause du continuel terre-tremble. Mais tous ces mal'heurs prindrent fin par l'abaissement du peuple se tournant à Dieu par ieusnes, & prieres, à ce sollicité par le bon prelat Mamert qui lors institua celles processions que l'Eglise a depuis accoustumé de faire troys iours auant la feste de l'Ascension de nostre Seigneur, qu'on appelle les Rogations en souuenance de ce miracle, & pour donner exemple à la posterité d'auoir recours à Dieu, & s'humilier deuant luy lors que les angoisses nous assaillent, & que le tout puissant nous punit pour noz offences. En celle mesme saison vint du pays d'Hirlande en Gaule sainct Fursee, qui le premier bastit par l'ostroy du Roy Clouis le monastere de Laigny, selon que le recite Aymon, & dequoy nous parlerons (Dieu aydant) en l'histoire des saincts par nous commencee. Or faict il mention de ne sçay quel Sigebert Roy Saxon, demandant secours à Clouis contre les Gots, mais ny luy, ny Gregoire ne disent point d'où estoyent issus ce Sigebert, ny son fils, ny par quel moyen ils s'estoyent domicilez en Gaule: trop bien recite Gregoire que Clouis moyenna par ses ruses la mort de l'vn & de l'autre pour se saisir de leurs thesors, & seigneuries. Ainsi vous voyez quels, & combien conscientieux ont esté iadis les Roys, & auec quel droit ils se sont faits seigneurs de tant de Prouinces: veu que Clouis (s'il faut adiouster foy à Gregoire de Tours) en paroles couuertes incita Cloderic fils du susnommé Sigebert à faire mourir son pere, luy promettant, & son amitié, & la iouyssance de son Royaume, qui estoit du costé du Rhin, à Cologne Agrippine: & le fils abominable ayant meurtry son pere, Clouis enuoya des gens vers luy, lesquels sous couleur d'aller querir les thesors du deffunct, massacrerent le fils meurtrier, & Clouis vint le long de l'Escaut & s'achemina vers Cologne vsurpant le pays de ceux qu'il auoit fait ainsi ruiner. Qui me fait penser que ceux cy n'estoyent point Saxons, ny autres que Princes du sang François, ainsi que les autres de la ruine desquelles nous parlerons cy apres: ce que le diligent liseur peut cognoistre és noms de ces Seigneurs occis, qui se ressentent du langage Franconien, & se raportent à ceux qu'auoyent les Princes de France, ioint que Clouis ne laissa pas vn seul Prince du sang en vie, s'il les peut attraper, que ses propres enfans ausquels par ce moyen il voulut establir durable la couronne, qui est cause que le sieur de Ronsart, qui a gousté la mouelle de l'histoire, & qui en mots couuerts a touché ce trait de tyrannie, bien qu'il face semblant de louër Clouis, dit ces paroles.

Greg. liu. 2. cha. 34.

Adõ aux Chroniq. aage. 6.

Mamert Euesque de Vienne.

Cause des Rogations & leur institution.

Sigebert ruiné par Clouis.

Grego. liu. 2. ch. 40.

Aymon liu. 1. cha. 18.

Bref ce Clouis d'inuincible puissance
Doit bouter hors son empire d'enfance,
Le rendre masle, afin que tous les Roys
Tremblent de pœur aux armes des Françoys.
De ses vertus l'aquise renommee
Sera si grande, & si haute semee,
Que ses enfans ne seront maintenuz

En leur grandeur, que pour estre venuz
D'vn pere tel lequel durant sa vie,
Comme vn grand Dieu ne doit craindre l'enuie
Des Roys suiets à son glaiue pointu:
Mais si au large estandra sa vertu
Qu'enseuely dessouz la terre sombre
Fera trembler les Princes de son ombre.

Quoy qu'il en soit, il sembloit necessaire que Clouis vsast de ces façons de faire pour garentir les siens de peril, ayant tant de voisins enuyans son heur, & des vassaux, qui ne demandoyent pas mieux que sa ruine pour se preualoir d'icelle en l'auancement de leurs estats.

De la guerre que Clouis feit à Alarich Wisigoth, & pourquoy: comme il le ruina, & conquit l'Aquitaine, & comme ses gens furent deffaits par Theodoric en Gascoigne, & autres incidens.

CHAP. X.

Terres des Goths en Gaule.

LES Roys Goths qui regnoyent en Espaigne s'estoyét aussi domicilez en Aquitaine, tenans sous leur puissance les pays de Gascoigne depuis Bordeaux iusqu'a Tholouse le long de la Garône, & des monts Pyrenees, & deça la Garonne, commandant aux Prouinces, d'Agenois, Quercy, Limosin, Perigort, Auuergne, Xaintonge, Angoumois, Poitou, Berry, & autres terres iusqu'au Loire: & encor' ayans vsurpé le Languedoc, & Prouence, sauf celle partie que tenoyent les Roys de Bourgoigne. Sur tous ces peuples commandant Alaric, fils d'Eurich deffunct à Arles, apres que Theodoric Ostrogoth eut fait la paix entre luy & Clouis (ainsi que dit a esté cy dessus) voyant les victoires du François, soit qu'à bon escient il se le voulut faire amy, où qu'il taschast de le tromper sous le nom d'amitié, il enuoya vers luy le prier qu'ils peussent s'entreuoir, & pourparler ensemble, afin de faire vn accord, & alliáce & durable, & prouffitable à toutes les deux natiós tát Gotthique q̃ Fráçoise. L'Abouchemét fut fait en vne petite Isle sur le Loire pres de la ville d'Amboise qui lors n'estoit qu'vne petite Bourgade, où les Roys feirét grád chere ensemble, & iurás amitié, & alliáce chacũ se retira ioyeux de tel accord, cóme aussi les subiets s'esiouyssoiét de la paix des Roys si puissants, & qui auoyét en main des forces tant effroyables: & fut traicté cest accord en l'an de grace cinq cens six seant au sainct siege de Rome Symmaque, & Anastase tenant l'Empire d'Orient, car l'Occidental estoit possedé par les nations estranges. Mais ceste paix fut de peu de duree, estans les Roys chatouilleux, & deffians, & chacun ne desirant que de surprendre son voisin, & les causes de la guerre furent diuerses: mais les principales sont celles cy, que comme Clouis, & Alaric en l'entreueüe sus alleguee eussent contracté si grande affinité, qu'Alaric en touchant la barbe de Clouis (suyuant la façon de faire des anciens) l'adopta pour son fils, & l'institua son heritier: mais auec quelle intention nous le verrons cy apres, car de ceste paix premiere cóme par quelques occasions, on veint derechef à la guerre: & cecy vint de ce que Alaric se mit à persecuter quelques Euesques Catholiques, & entre autres Quintiá Euesque de Rodés en Roüergue, pour estre blasmé & soupçonné de tenir le party François, & de vouloir trahir à Clouis sa ville: ce qu'irrita tellement Clouis, qu'auec le desir qu'il auoit de chasser les Goths de Gaule, cecy luy fut vn eguillon plus poignát & raisonnable d'executer son dessein. Neámoins encor' ce fait ne l'eut du tout poussé à commencer la guerre, si Alaric n'en eut ouuert le passage auec ses trahisons acoustumees, & entendez en quelle sorte. Clouis aduerty des assauts donnez aux Catholiques à cause de l'amitié qu'ils luy portoyét, & pour ce que les Gaulois auoyent (comme dit est) quelque desir d'estre plustost sous la main des

Abouchement des Roys à Amboise.

L'an D. six.

Alaric adopte Clouis.

Roüerguois veulent les François pour Seig.

Paterne Embass. de Clouis vers Alaric.

des François bons Chrestiens, que des Goths heretiques, despecha vn gentil-homme de sa maison appellé Paterne vers Alaric pour se plaindre de cecy, & asseurer le Goth qu'il ne vouloit aucunement rompre ny troubler la paix qui estoit entre eux: & afin de luy donner plus d'asseurance de sa volonté, le prioit qu'il trouuast lieu d'abouchemét là où eux-deux peussent s'assembler, & paisiblement vuider tous differents qui pourroyent estre suruenus depuis leur dernier parlement ensemble. Le Wisigoth feit semblant de prendre plaisir à ceste ouuerture, & assigna lieu, & iour pour leur entre-veüe, disant qu'il y viendroit sans armes, & à peu de suite, priant Paterne que Clouis feit le semblable. Ce que Clouis promit de faire, & l'eut executé, si le mesme Seigneur Gaulois Paterne ne fut retourné vers le Wisigoth pour voir sa contenance, & equipage: & sans mentir s'il ne fut venu, & n'eut veu l'appareil d'Alarich, c'estoit fait de Clouis, & des Seigneurs de sa compaignie: car bien que les Goths veinssent sans lances ny espees, si est-ce que chacun d'eux auoit comme vn maillet, ou masse de fer, auec lequel instrument ils eussent massacré, & le Roy Clouis, & les Seigneurs de France, ce que descouuert par Paterne, & ayant accusé Alarich de desloyauté, la chose alla si auant que les deux Roys se rapporterent de leur querelle, & different à Theodorich Ostrogoth Roy d'Italie: lequel iugeant en faueur des François, que Paterne tiendroit vne lance droite deuant la tente d'Alarich sur laquelle les Goths ietteroyent tant de pieces d'argent monnoyé iusqu'à ce que la lance en fut toute couuerte, pour amende de la felonnie de leur Prince. Les Wisigoths voyans l'impossibilité du payement, & ayans honte d'estre ainsi infamez, en lieu de s'excuser, feirent plusieurs griefs, & iniures aux messagers François: dequoy aduerty Clouis, se resolut de ne plus attendre, ny differer la guerre, ny laisser les occasions qu'il auoit de se venger de tant de torts que le Wisigoth luy auoit tasché de faire. Et quoy (disoit-il) sera il ouy que les François ayent si peu de cœur que de souffrir les Arriés si pres d'eux, & d'endurer que les heretiques soyent possesseurs de la plus belle partie des Gaules? Et quoy (vaillans François) est il possible que vous laissies ainsi passer vne telle brauade faite à vostre Roy, & à toute la nation par ce tyran & barbare Wisigoth, que sans respecter ny vostre generosité, ny nostre puissance, il aye si mal-traité celuy que nous leur auions enuoyé pour embassade? Mais qu'ay-ie dit brauade? ce n'est pour nous brauer qu'ils ont fait ce beau coup, ains de crainte qu'ils ont de vostre hardiesse: car si par ruse, & surprise ils ont attaqué nostre messager, & n'ont peu endurer sa presence: cóme pensez vous qu'ils puissent auoir encor' le cœur de nous attendre l'espee au poing en pleine campaigne? Non non: tout ainsi qu'ils sont cruels & sans respect, ny courtoisie, aussi sont ils sans hardiesse ny dexterité au fait de la guerre: non pourtant veux-je bien que vous sçachiez que les Goths sont farouches, & furieux, & qu'il vous fault les combattre non tant pour la deffence de voz femmes, & enfans, & substances ou pour acquerir leurs thesors & richesses: ains pour la cause de Dieu, & pour soustenir l'inseparable vnité de la saincte Trinité, que ceux-cy font separable par leur erreur, & peruersité tres-abominable. Voyez combien iuste est vostre querelle puis que c'est pour l'honneur de Dieu que vous allez à la guerre: & combien equitable vostre courroux, puis que pour la deffence des loix militaires communes à toutes natiós vous estes armez, afin de faire voir à chacun que ceux là doiuent estre francs de toute iniure, lesquels sont comme arbitres, & mediateurs entre les Princes qui ont debat ensemble. Allons donc (vaillans François) marchons (Gaulois genereux) appuyez de la faueur celeste, laquelle ne sçauroit nous manquer, ayans Dieu pour support, & les loix qui iustifient nostre cause: allons les querir iusques en Aquitaine, passons le Loire, car aussi bien que le Rhin à senty l'effort de noz mains, & que le Rhosne, & la Saone ont veu quelles sont voz forces, & la Durance experiméte vostre puissance, que les champs Aquitaniques, les fleuues de Garóne, Cherante Vienne, Tarn, Wisere, & Dordonne tesmoignét à la posterité que les François Chrestiens, & catholiques, ont vaincu là les Goths deffenseurs de l'Arrianisme. Ces propos furent si bien recueillis de toute l'armee, qui n'y eut pas vn soldat qui ne souhaitast d'estre desia aux mains auec les Goths pour venger les anciennes iniures faites à leurs amys, & chasser de Gaule la peruersité de l'Arrianisme. Ce fut en l'an de grace cinq cens & neuf que Clouis se mit aux champs contre le Wisigoth, & s'achemina vers Poitiers, où Alaric s'estoit retiré pour assembler ses

Ruse & trahison d'Alaric.

Iuste iugement de Theodoric Ostrogoth Roy d'Italie.

Guerre ouuerte entre Clouis & Alaric.

Harangue de Clouis aux Fran.

Embassade ne doiuent estre violez.

L'an D. ix. Clouis marche cõtre Alaric. *Edit militaire de Clouis.*

forces,& afin qu'vn chacun cogneut combien il s'estoit changé depuis sa conuersion & quelz doiuent estre les soldats qui combatent en la cause de Dieu,& pour le fait de la religion,& quelle doit estre leur vertu,continence,& modestie. Il deffendit qu'il n'y eut homme si hardy qui attentast de prendre ny toucher chose aucune sur le plat païs, & sur tout és terres Ecclesiastiques, & mesmement au terroir de Tours, qu'il respectoit plus que tout autre pour l'amour de sainct Martin auquel il auoit vne singuliere deuotion : leur deffendit (dis-ie) de rien prendre que de l'herbe pour leurs cheuaux: si bien que certain soldat ayant outre-passé son commandement il luy feit tout sur l'heure trencher la teste,afin que les autres apprinssent à obeir à leur Roy, & à suiure la discipline militaire,laquelle mesprisee est cause le plus souuent, & presque tousiours de la ruine des armees,ainsi qu'on peut recueillir des histoires tant anciennes ue modernes. Apres cecy, retenant encor' quelque cas de l'ancienne superstition des Gentils,il enuoya vers l'Eglise sainct Martin de Tours pour prendre signification de victoire sur les vers qu'on oirroit chanter par les Ecclesiastiques : de sorte que les messagers Royaux entrans en l'Eglise,ils ouirent les Prestres qui chantoyent ce verset du Psalmiste:Seigneur tu m'as ceint de force pour la guerre, as mis sous moy ceux qui m'assailloyent,assuietissant le dos de mes ennemis,& ruinant ceux qui me portent haine. Ces mots donnerent grande esperance aux ministres royaux,lesquels ayans fait leurs oraisons & offrãdes à l'Eglise,& baisé le sainct lieu, où reposoyent les sacrez ossemens de sainct Martin(ce n'est d'vn iour qu'on a reueré les reliques de ceux qui ont bien vescu en ce monde)ils en vindrent faire le rapport au Roy,qui estoit lors pres de Chinon,tirant en Poitou à grandes iournees.Or leur failloit il passer la riuiere de Viẽne laquelle pour s'estre desbordee n'estoit gueable en aucun endroit, & il n'y auoit point de pont, ce qui donna grande tristesse au Roy, qui se mettant en oraison pria Dieu qu'il luy pleut luy donner le moyen de guéer ce fleuue pour son seruice, & pour accabler les aduersaires de son Eglise.On dit,& ainsi l'a escrit Gregoire de Tours, que le matin vne biche grande à merueille se vint presenter à l'ost des François apres laquelle comme ils se missent à courir,elle se lança en l'eau,& passa sans nager à son ayse: & les soldats la suyuans feirent le semblable, perdans tout aussi tost la Biche de veuë, ce qui ne fut sãs recognoistre que c'estoit vne faueur que Dieu faisoit à ses seruiteurs. Ie ne veux taire la splendeur qu'on veit sortir de nuit de l'Eglise de sainct Hilaire à Poitiers,le Roy Clouis estant campé au pres,& laquelle faisoit,& dressoit ses reflexiõs iusques à la tente du Roy,comme si elle eut promis l'assistance du sainct Euesque qui tant auoit enduré des Arriens,à ce Roy qui alloit en bataille contre ce mesme genre d'heretiques.En somme le Roy Clouis vint se ioindre auec ses forces à celles du Wisigoth en vn lieu iadis appellé Voclade,& à present Ciuaux posé entre Cubort,& Lussac: lequel Alaric ayant auec luy Apollinaire chef des Auuergnacs auec ceux de son pays,taschoit de se retirer, sans combatre, pource coup,en Auuergne, & de là à Tholouse: mais surpris & assailly de tous costez il fallut que combatist, & vuidast tous differens au trenchant de l'espee. Apres qu'on eut bien combatu de toutes parts,comme les Auuergnacs defaillissent voyans leur general Apollinaire mort, les Goths cõmencerent aussi à perdre courage, & plus s'estonnerent ils voyans Alaric terrassé par Clouis,qui le tua de sa propre main,quoy qu'il fut luy mesme en danger de sa vie,assailly de deux Goths Lanciers, qui deffendans leur Roy choquerent Clouis, & l'eussent outré sans la bõté de son harnois,qui le garentit,ioint que Dieu ne vouloit encore le perdre, afin qu'il acheuast de chasser les Arriens des Gaules.Il y en a qui dient qu'Apollinaire se sauua,& qu'il s'en retourna en Auuergne, mais les vrayes histoires sont de contraire opinion, & tiennẽt que ce Seigneur auec les principaux Gentilshommes,& senateurs d'Auuergne moururent en ce conflit, auquel fut accablee la gloire,& la puissance des Goths,par l'orgueil & temerité d'Alarich,& de ceux de son conseil. Plusieurs se sont trompez sur ce qu'en l'histoire cest Apollinaire est appellé Comte, & pensent que ia dés ce temps il y eut des Comtes hereditaires en Auuergne, mais ils ne regardent pas qu'en celle saison les Goths estoient Seigneurs souuerains de ce pays, & que ce mot de Comte(ainsi que souuent i'ay dit) emportoit gouuernemẽt,& lieutenance du Roy, & non pas heritage. Et que les Goths en fussent souuerains de l'Auuergne.Sidonie Apollinaire que ie pense auoir esté parent de ce Comte le monstre assez en ses Epistres, ainsi

Mespris des loix militaires fort nuisible.

Sort anciẽ par les passages de l'escripture.

Vne biche monstre le gué de Viẽne fleuue aux Frãc.

Lieu où Clouis deffit Alaric l'ã D. ix.

Procope li. 1. de la guerre Goth appelle en cest endroit les François, Germains.

Alaric tué par Clouis.

Seig. Auuergnacs tuez auec Alaric.

Apollinaire estoit gouuer-

ainsi que le pourrez recueillir, si voulez vous dispenser quelque heure d'en faire la lecture. De ceste bataille eschappa & s'enfuit Amalaric fils du Roy Alaric, lequel se retira en Espaigne, où il occupa le Royaume apartenant à son pere, c'est ainsi qu'en parle Gregoire de Tours: mais d'autre opinion sont les historiens Espaignols, qui dient que celuy qui occupa l'Espaigne ne fut pas Amalaric qui n'estoit aagé que de cinq ans, ains vn bastard d'Alaric nommé Gisaleic, lequel depuis en fut chassé par Theodoric voulant garder cest heritage à Amalaric legitime, & fils d'vne de ses filles, qu'il auoit donné à Alaric en mariage. Et apres ce Theodoric tint l'Espaigne, auquel succeda cest Amalaric, duquel sera parlé cy apres, occis tout ainsi par les François qu'auoit esté son pere. Apres donc que Clouis eut vaincu & occis Alaric il se resolut de se saisir des terres que cestuy auoit possedees en Gaule, & pource donna partie de ses forces à Theodoric son fils aisné ou soit il legitime, ou bastard il ne m'en chault, veu que le Roy le tenoit pour sien, & le feit coheritier auec ses freres: lequel Theodoric s'en alla en Roüergue prit Rodez, se saisit des terres d'Agenois, Quercy, Limosin, Albigeois, & Auuergne, & estendit les limites de France iusques en Niuernois, & au terroir qui estoit de la contribution de Bourgoigne. Ce pendant le Roy Clouis passa outre les riuieres de Dordonne & Garonne, vint à Bordeaux qu'il saisit en sa main, & y passa son hyuer, & ce pendãt les Basadois, & pays des Landes, & Medoc furent soumis sous son obeissance, où il establit des Comtes, c'est à dire des gouuerneurs, y mit garnisons, dressa la police, & ordonna des iuges, afin que ce peuple nouuellemẽt conquis ne se reuoltast, & que par le doux traitement de ses officiers il eut iuste occasion de se tenir en deuoir. L'estat Bourdelois estably par le Roy, & l'hyuer passé, Clouis s'achemina le long de la riuiere de Garonne vers Tholouse siege, & capitale cité pour lors des Wisigoths, prenant les villes qui sont sur ceste riuiere tant d'vn costé que d'autre: & arriué en la grãde, & ancienne cité, il y entra sans resistance, d'autant que les Goths n'ayans plus de chefs, & leur noblesse ayant esté occise pres de Poitiers, s'estoiẽt retirez en Gascoigne vers la cité de Coserans, & au pays Comingeois pour se garentir aux monts Pyrenees, & pour auoir plus aisee la fuite en Espaigne, s'ils estoient poursuiuiz par les François: & cecy pour autant que Clouis quelque part que passast ne laissoit pas vn seul Goth en vie, tant il desiroit d'en faire perdre la memoire, & d'establir vne perpetuelle colonie de François par toutes les Gaules. A Tholouse estoient les thresors d'Alaric, qu'il emporta, laissant la ville és mains de ses Comtes, & gouuerneurs, & sous la police des Capitouls suyuant leur forme de viure ancienne, ne voulant leur oster rien de priuilege, & les souffrant de se policer, tout ainsi que lors qu'ils obeissoient aux Romains, pourueu que ses Iuges eussent la souueraineté, & que le pays luy fut honnestement tributaire. Ce que fait en l'an de grace D. dix, il partit de Tholouse, passa par le Quercy & Agenois, vint en Perigort, receut les hommages des citoyens de Perigueux, & en fin s'en alla poser le siege deuant la forte, & belle cité d'Angoulesme pour lors maistrisee par les Goths, laquelle est assise sur vn costau, & Promontoire sur le coing d'vne grande planure, assise entre les fleuues d'Engenie, & Cherante, & au plus beau & plaisant paysage qu'homme sçauroit souhaiter. Or ceste place estant comme imprenable tant pour estre bien muree, que pour estre bastie sur le Roch, Clouis ne voyoit guere grand moyen de chastier les Goths qui s'estoient fortifiez dedans tost apres la bataille de Poitiers, pour se penser là tenir contre tout le mõde, & pource eut il recours aux prieres, & s'humiliant deuant Dieu l'histoire porte qu'il aduint tout ainsi des murs de ceste ville d'Angoulesme, que iadis de celle de Hericho, Iosué y ayant posé le siege: car les François se tenans deuant hors d'esperance de la prendre, Dieu facilita ce qui sembloit impossible, veu que les murs tomberent à terre miraculeusement, & Clouis y entrant feit vn piteux, & estrange massacre des Goths heretiques, laissant les Gaulois naturels pour y habiter, & repurgeant le pays d'Arriens, y establit par tout la religion catholique, car pour ceste occasiõ auoit il pris les armes cõtre Alaric, & fait vne guerre si cruelle à toute la nation Gotthique. Apres ces victoires le Roy reprit le chemin vers Poitiers, visita l'Eglise saint Hilaire, & de là vint à Tours faire ses deuotions au tombeau saint Martin, & y rendre graces à Dieu de tant de belles victoires qu'il luy auoit pleu luy octroyer, & entre plusieurs beaux presens qu'il offrit à saint Martin, fut vn sien courcier le plus beau de son escuerie, & sur lequel il estoit monté lors qu'il gai-

neur, & non Seig. d'Auuergne. Sidonie Euesque parent de cest Apollinaire.

Roderic Toletam. li. 2. de l'hist. d'Espaigne ch. 11.

Theodoric fils de Clouis en Aquitaine.

Bordeaux, & pays voisins soumis à Clouis.

Tholouse prise par Clouis.

Cominge retraite des Goths.

L'an de nostre salut, cinq cens dix.

Angoulesme asiegee par Clouis.

Murailles d'Angoulesme tombent par miracle.

Offrande de Clouis à S. Martin à Tours,

gna la bataille contre les Wisigots: & ayant fait son offrande, & voulant rachepter son cheual, y enuoya le pris qu'il estima qu'il pouuoit valoir, mais il ne fut possible que le cheual remuast d'vne place: dequoy s'esbaïssāt le Roy, adiousta, & deux, & trois fois au pris iusques à doubler la somme, & lors le cheual marcha franchement: ce qui meut le Roy à dire que saint Martin estoit bon au secours, mais qu'il se faisoit payer cherement: ainsi le recitent Aymon & Gregoire, comme faisans miraculeuses toutes les aduentures de ce Prince François. En l'an de nostre salut cinq cens vnze, comme le bruit des victoires de Clouis s'espandit par toute l'Europe, & mesme de celle si segnalee obtenue contre vn si puissant, & hardy Roy qu'Alaric, Anastase Empereur pour lors de Constantinople, mais infecté d'heresie, pour gratifier à Clouis ceste victoire, & s'esiouyr auec luy de ce qu'il auoit deliuré les Gaules des mains Gothicques, luy enuoya vne solennelle embassade auec lettres de sa part, & de tout le Senat, lesquelles portoient que tant l'Empereur que les Seigneurs, & Patrices de la chambre imperiale aduertis de la vertu, valeur, puissance, sagesse, & bon-heur de Clouis, & comme Dieu faisoit prosperer ses succez, pour ne mespriser vn si excellent Prince, & iceluy amy du nom Romain, luy offroyēt toute amitié, alliāce & bons deuoirs, l'acceptoiēt pour Senateur, & Patrice de Rome: & en signe de ce, luy enuoioyēt la Toge, ou robe de pourpre propre aux Cęsars, & vne couronne d'or, estoffee de tres-riche pierrerie, auec autres presens dignes & de celuy qui les donnoit, & de celuy à qui le don en estoit fait. Le Roy remerciant la maiesté imperiale, & le sacré Senat de Rome receut & les presens, & les tiltres d'honneur, & tenant court ouuerte se vestit des habits Senatoires, & mit la couronne sur sa teste, faisant largesse au peuple, suyuant l'ancienne coustume des Romains, fut proclamé par les Heraults: à Clouis par la grace de Dieu Roy des François Auguste, & Consul des Romains, salut, & felicité, cōme au restaurateur des Gaules, & deffenseur de la sainte Eglise. Et afin que Clouis ne semblast estre quelque cas moindre que le Grec Anastase, il feit aussi de grands presens aux Embassadeurs, retenant & la robe Senatoire, & tous les ioyaux, sauf la couronne qu'on dit que par l'aduis de saint Remy, il enuoya offrir à l'Eglise capitale de toute la chrestienté, à sçauoir à saint Pierre à Rome, auquel Apostre il estoit le plus affectionné en deuotion, & luy portoit plus de reuerence. Aussi est-ce en ce temps qu'on dit que Clouis s'estant de Tours auant retiré à Paris, y establit le siege perpetuel du Royaume François, & y feit bastir l'Eglise de saint Pierre, & saint Paul, sur quoy ie ne fais pas grande instance, bien pense-ie que l'Eglise fut commencee incontinent apres sa conuersion, & qu'il alla se tenir en son palais pres d'icelle, ayant vaincu les Wisigoths, & se voyant paisible Roy de Gaule.

Greg. li. 2. ch. 37. Aymō li. 1. ch. 21.

L'an cccc. xi.

Anastase Emp. enuoye des presens à Clouis.

Clouis proclamé Auguste.

Voyez Sigebert en sa Chron.

DV RESTE DES GESTES DE CLOVIS, & ce qui passa de son temps iusques à son decez,

CHAP. XI.

IVSQVES icy s'estoient bien portez les affaires du Roy Franc-Gaulois Clouis, & la fortune luy auoit dit assez heureusement, mais comme il commençoit à s'adonner aux œuures de pieté, & à reformer l'estat de l'Eglise, faisant l'assemblee des prelats de ses terres & Royaume en l'an cinq cens douze à Orleans, qui fut le Concile national troisiéme en nombre de cinq qui furent celebrez en ceste cité, & cecy apres vne grāde maladie, de laquelle il auoit esté allegé par les prieres de saint Seuerin, lors Abbé à Chablis en Bourgoigne, l'heur se reuolta des François, & sentirent l'effort d'vne grande infortune. Car Theodoric Ostrogoth Roy d'Italie marry de ce que les François auoient vsurpé les terres d'Aquitaine, & les pays de Langue-Gothe, & Prouence, & qu'ils les tenoient sans en rien laisser à son nepueu Amalaric, dressa vne grande armee, de laquelle il feit chef Ibba vn de ces Comtes, & principaux Capitaines, lequel passant les monts donna si furieusement sur les François que les chassant de plusieurs villes en fin leur donna la bataille, laquelle fut si sanglante, qu'on dit que des François il y en demoura trente mille. Mais ceux qui parlent plus sobrement

Troisiéme Concile à Orleās sous Clouis, l'an cinq cens douze.

François deffaicts par les Goths en Aquitaine.

ſobremẽt en oſtent dix mille du compte. Or la cauſe principale qui incita l'Oſtrogoth à ce faire fut l'alliance qui auoit eſté faite entre l'Empereur Anaſtaſe,& Clouis,laquelle il auoit pour treſſuſpecte, puis qu'Anaſtaſe monſtroit quel plaiſir il receuoit en la ruine des Goths,gratifiant ainſi la victoire à celuy qui les auoit accablez. Pour ceſte cauſe,afin de n'attendre que ces deux grands monarques l'Empereur & Clouis fuſſent aſſez forts pour luy donner deſſus, l'vn du coſté de Sicile,& l'autre par les paſſages des Alpes: il enuoya le ſusnommé Ilba en Aquitaine auec octante mille combatans au ſecours d'Amalaric, & il le tint en Italie,pour faire teſte aux Grecs,ſi par cas ils vouloiẽt dreſſer quelque partie. En ſomme il y eut quelque accord apres ceſte bataille, par lequel ce qui eſt outre le fleuue de Garonne vers les monts Pyrenees, & partie du Languedoch vers Pamiers,& Carcaſſonne iuſques à Narbonne, & le long des ſuſdictes montaignes,fut & demoura en propre aux Wiſigots, & aux François reſta pour poſſeſſion ce qui demouroit d'Aquitaine : & faiſoient cecy les Wiſigoths tant pour eſtre voiſins de ce coſté là des Eſpaignes, que pource que les Gaſcons, & eux auoient grande amitié, & eſtroite alliance enſemble. Clouis ayant receu ce coup de foüet en lieu de recognoiſtre Dieu, commença à vouloir aſſeurer le Royaume pour ſes enfans de la meſme façon que de noſtre tẽps en vſent les Turcs, en faiſant mourir tous les princes du ſang, & famille Royale, prenant ſon commencement ſur ce Sigebert, & ſon fils Clodorich deſquels auons parlé cy deſſus, deſquels le pere auoit fait ſi bon deuoir à la bataille de Tolbiac contre les Alemans qu'il en porta les marques tant qu'il veſquit, eſtant boiteux, & eſtropiat pour les bleſſures y receuës: mais cela ne le ſceut garentir que Clouis ne pratiquaſt ſa mort, ainſi qu'auons veu cy deſſus, & cecy nous fait voir que ces Seigneurs eſtoient du ſang Clodioniſte contre lequel eſtoit armé celuy des Merouinges. Et non contẽt de ceſte cruauté qu'il ne pouuoit couurir que ſous vn voile tout euident de tyrannie, & ſur ce que Sigebert eſtoit hõme de hault cœur,& grandes menees, & que ſ'il venoit à mourir auant que ſes enfans fuſſent grands, ceſtuy ſeroit pour empieter la couronne: non content(dis-ie)de ceſte cruauté il ſe ſoumit (regardez combien les Roys different leur vengeance, & ſ'il fait ſeur à ſe iouër à eux, & leur faire quelque iniure)que Chararic qui eſtoit vn bien grand Seigneur François(duquel on ne nous a point touché la race, ny le lieu de ſa demeure, & lequel il eſt aiſé de prouuer auoir eſté du ſang Royal,puis qu'il portoit longue cheuelure ſelon, & ſuyuant la couſtume des princes iſſus de l'eſtoc Royal) luy auoit faulcé compaignie en la guerre contre Siagre, ſans ſe vouloir mettre d'vn ny d'autre coſté, diſſimula ſon maltalent depuis l'an de grace quatre cens nonante iuſques à l'an cinq cens douze, mais lors il trauailla ſi bien qu'il le attrapa par ruſe, & ſans autre forme de procez feit tondre & pere, & fils, l'vn eſtant fait prebſtre,& l'autre diacre, eſtimant per ce moyen leur oſter toute occaſion de rien iamais quereller au Royaume, car pour ce ſeul eſgard vſoit il de telle punition à Chararic, qu'il deut auoir puny dés que la faute fut commiſe, ſans auec tant de faintes l'abuſer, & en fin luy donner vn tel croc en Iambe. Or comme les pauures tõduz,Chararic,& ſon fils fuſſent enſemble,le pere vaincu de triſteſſe,ne peut ſe taire, ny ſ'abſtenir de ſe plaindre de ceſte indignité que le Roy leur auoit faite : ce qu'oyant le fils, luy dit pour le conſoler,& plein de grãde colere, comme il eſtoit d'vn naturel farouche : Ces rameaux ont eſté coupez, l'arbre eſtant encore tout verd, & pource ne ſecheront point du tout: & pleut à Dieu que celuy qui les a coupez perit auſſi toſt, comme ils reuiendront en leur premier eſtre. Or vouloit dire ce ieune Seigneur que les cheueux qu'on luy auoit coupez pouuoient encor luy croiſtre, & que lors il vengeroit l'iniure faite tant à luy que à ſon pere, faiſant mourir Clouis, & vſurpant ce que ſon ayeul auoit eu auſſi par vſurpation: & par ces paroles vous voyez que ce Chararic eſtoit du ſang Royal,puis qu'aux ſeuls enfans la maiſon Royale eſtoit permis de porter longue cheuelure. Cecy ne tomba en ſourde oreille, comme touſiours il y a des eſpions par tout, & meſme pres de ceux auſquels la fortune ſe monſtre contraire: d'autant que ces paroles furent auſſi toſt raportees au Roy, lequel cõme ſ'il eut eſté ioyeux qu'vne ſi iuſte occaſion ſ'offrit à luy pour exterminer ſes couſins, il commanda que tout ſur l'heure on leur trenchaſt les teſtes, ce qu'eſtant fait, il ſe ſaiſit de leurs threſors, & meubles & ſeigneuries: ce qui nous fait conſiderer que ces Roys du premier ſiecle n'eſtoient ſi gens de bien que l'ambition ne les guidaſt plus que la droi-

Pourquoy Theodoric guerroye les François.

Accord entre les Goths, & François.

Clouis deuient cruel ſur ſon ſang.

Sigebert prince des Vbiës occis par Clouis.

Chararic eſtoit prince François

Grande & longue diſſimulation de Clouis.

Parole hardie du fils de Chararic.

Mort de Chararic.

ture,& que par telles inuentions & violences ils empieterent la seigneurie des Gaules. Aussi la naissance, & l'enfance de presque toutes les monarchies de l'vniuers ont eu commencement plus par le succez de tyrannie,& cruauté,voire de parricide,que d'equité,& iustice: ce qui se peut voir en l'establissement des Empires de Perse,& de Rome: estāt impossible qu'où l'esgalité a esté receue, que icelle alteree, il n'y aye de bien grands mescontentemens, & sur tout si on vsurpe la seigneurie sur ceux qui s'en pensent estre iustes possesseurs,ainsi qu'estoient les enfans de Clodion,& ces Princes ainsi mal-menez. Ce ne fut assez à Clouis d'auoir ainsi traité Chararic, Sigebert, & Cloderic, si encor il ne se fut attaqué à Ragnacaire, & Rigomer freres, que Gregoire de Tours, & le moyne Aymon font ses cousins, & l'Annaliste de Hainault dit estre sortiz du sang de Clodion le Cheuelu, & pource Clouis estoit si soigneux de poursuiure leur deffaite,laquelle il pratiqua aussi subtilement que des princes cy dessus alleguez. Car Ragnacaire ayant son partage au Cambresy,& portant tiltre de Roy de Cambray,ainsi que Sigebert, de Cologne, fut souuent assailly par Clouis, & tousiours se deffendit de ses forces, ayant le secours de ses freres Richier,& Regnault, que d'autres appellēt Rigomer: mais en fin vsant de tyrannie sur ses suiects, & s'adonnant à toute saleté, & paillardise, il tomba en la haine,& indignation de la plus part des Cambresiens, d'autant qu'il auoit vn sien conseiller nommé Pharon si desreiglé que pour s'enrichir, il luy faisoit faire des exactions intolerables sur le peuple, & l'auoit tellement ensorcellé que la noblesse de sa suite estant par luy mesprisee, commença aussi à conspirer, & cōtre Pharon,& contre le Prince. A ceste cause les nobles enuoient secrettement vers Clouis,le sollicitans de faire la guerre à Ragnacaire son ennemy: luy promettans que s'il leur vouloit donner certaine somme qu'ils pactiserent, ils luy liureroyēt lors qu'on seroit sur le plus fort de la bataille. Clouis qui ne demādoit pas mieux que d'auoir son aduersaire sans perdre ses gens, promet plus qu'il ne tint, & enuoya des chaisnes, bracelets,& autres ioyaux de cuyure bien doré, en lieu d'or massifs aux traistres,& s'achemina contre le Roy Ragnacaire. Lequel pensant estre secouru des siens comme de coustume,se met encampaigne,mais dés que ses gens veirent le camp Merouingien, ils se mirent en fuite, & les seigneurs qui le trahissoient, l'empoignerent, & le menans à Clouis luy consignerent,& liurerent: lequel tout sur l'instant, & sans nul respect du sang d'où il sortoit, luy feit trencher la teste: voire y en a il qui tesmoignent que Clouis commanda si peu à ses passions que ce fut luy mesme qui feit ce massacre. Et auant que l'occir se moqua de luy, & reprocha sa vilté,& peu de cœur de ce qu'il s'estoit ainsi laissé prendre, disant que plustost il se deuoit faire tailler en pieces: & autant en feit au second des freres dudit Ragnacaire, & au troisiéme,qui se tenoit au Mans,il ne feit point meilleur marché, ains l'ayant fait empoigner comme conspirateur, & tel qui aspiroit à la couronne, il luy feit aussi trencher la teste, se saisissant de leurs thresors, & seigneuries: tant doulce fut ceste race des Merouinges que les massacres des plus proches parents leur estoient aussi familiers qu'ils sont à present aux tyrans de Turquie.Et voulez vous ouyr plus cruelle voix que celle de Clouis, ayant fait mourir & tous ses parens,& les premiers d'entre les seigneurs de Gaule saisissant leurs terres, & estendāt par ce moyen les limites de ses seigneuries: car comme vn iour il fut parmy ses barons, & deuisant de ses parens, il dit: Ah malheureux que ie suis d'estre demouré ainsi seul (comme orphelin)sans que i'aye vn seul parent, lequel si quelque malheur m'assailloit, fut pour me donner secours. Les propos sont pitoyables, s'ils eussent esté prononcez de bon cœur: mais (comme dit le bon Euesque de Tours) il ne parloit pas ainsi pour soing, ny tristesse qu'il eut de la mort de ceux de son sang, ains afin de trompeusement faire parler les courtisās, & descouurir si encor il en restoit quelqu'vn de l'estoc Royal en vie, afin qu'il rassasiast son maltalent, & les exterminast du tout. En vne chose, en ces entre-faites mōstra il sa droiture, car quelquefois les tyrans vsent de quelque trait de iustice: & ce fut lors que les traistres qui luy auoient vendu Ragnacaire, s'estans apperceuz de la tromperie qu'on leur auoit iouëe en leur donnant l'or que le Roy leur auoit promis, en feirent aussi complainte, & le remonstrerent à ce Roy tout changé, & alteré de son bon naturel. Ausquels il dit: vous estes les plus ingrats paillards de la terre, de ne vous contenter des biēs qu'on vous fait, & ne me rendre graces de la douceur que i'vse enuers vous: & combien de genres cruels de mort meritez vous, pour auoir

Source des monarchies violente.

Ragnacaire, & Rigomer du sāg de Clodio le Cheuelu.

Vices du Roy Ragnacaire le rēdēt odieux au peuple.

Trahison des nobles de Cābray contre leur Roy.

Clouis fait mourir Ragnacaire.

Clouis se moque de ses parens les faisant mourir.

Ruse de Clouis pour descouurir ses parens.

Response de Clouis aux Traistres.

auoir trahy, & liuré meschamment celuy auquel vous deuiez, & obeissance, & deffence, & de la ruine duquel vous seuls estes l'occasion? C'est ainsi qu'il faut recompenser les traistres qui vous ressemblent: parainsi vous ferez sagement de vous oster de ma presence, & vous retirer en vos pays, pour y iouyr le reste de vos iours de celle malheureuse vie que pour vostre payement seule ie vous octroye. Ainsi recompensa il les proditeurs, & meurtriers de leur Prince, mais il eut mieux fait, si dés le temps qu'ils luy feirent ouuerture de ceste tant abominable trahison, il en eut despeché le monde: mais quoy? il aimoit bien l'effait de la conspiration, là où il detestoit les traistres, comme les plus nuysibles & abominables pestes de la terre. Vous qui lysez cecy, considerez bien la vie de ce grand Roy: & venez à conferer ses vertus auec ses vices, & son commencement auec sa fin, & trouuerez combien il a esté diuers & difficile en ses actions, & qu'il est presque impossible de iuger au ranc desquels Princes il le faut mettre, ou des bons, ou de ceux qui ne meritent d'auoir place parmy les vertueux. Car vous le voyez violent, ambitieux, cruel, & vindicatif sur tout autre, & qui par auarice despouilloit les Princes ses voisins de leurs domaines & richesses: d'autre part il se mōstre iuste, bon politique, deuotieux, chrestien, doux aux bons, & rigoureux aux meschans, aimant l'Eglise, hayssant les heretiques, & taschant de reformer les abuz des ecclesiastiques: qui en somme par ses vertus effaça ce qu'il commit de fautes, & par son equité ce qu'il auoit fait ayant marque d'iniustice. Car en la mort des Princes susdits il ne faisoit grande faute, puis qu'ils l'ayans recogneu pour Seigneur, & luy ayans fait hommage, c'estoit aussi raison qu'il les punit rigoureusement, puis que contre luy ils auoient commis felonnie. Donc pour conclurre la vie de ce grand Roy, en l'an de nostre salut cinq cens quatorze, apparurent plusieurs signes qui presagerent sa mort, comme tremblemens de terre, courses des bestes farouches par les villes, fouldres, & feux du Ciel abatās les haults clochers, & festes d'Eglises, & palais: dequoy parle Ronsard en ceste maniere:

L'an cinq cens quatorze.

Signes presageans la mort de Clouis.

Or pour monstrer que telle creature
Se vestira de celeste nature,
Auant sa mort les feux presagieux
Le tremble-terre, & les foudres des Cieux
Esbranleront sa Royale demeure.

Aussi apres cela ce grand Roy tomba malade en son palais pres l'Eglise saint Pierre & saint Paul (ores sainte Geneuiefue) l'an trente de son regne, & de son aage le quarante cinq, & y mourut laissant quatre fils ses heritiers, vn de sa concubine, & trois de son espouse la Royne Clotilde, par lesquels il fut enterré en la susdicte Eglise par luy fondee à la sollicitation de son espouse: le tombeau duquel est esleué au milieu du cœur auec la representation de ce Roy, & des Epitaphes que i'ay inserez en ma Cosmographie: & l'ame duquel ie croy que repose en gloire, eu esgard aux biens qu'il a faits, & causez, ayant introduit la religion Chrestienne parmy les François. Du temps de ce Roy nasquit ce bon pasteur saint Germain qui depuis fut Euesque de Paris, & sous lequel du temps des enfans de Clouis fut bastie l'Eglise de saint Vincent (ainsi que dirons) qui à present porte le nom de cest Euesque. En celle saison viuoit aussi ce grand, & admirable pere de tant de moynes le glorieux saint Benoist, de la splendeur duquel s'est ressentie toute l'Eglise: comme aussi florissoit la glorieuse Vierge sainte Geneuiefue, laquelle nasquit à Nanterre au terroir Parisien sous l'Empire de Honorie, & du ieune Theodose, lors que les François vindrent en Gaule, & vesquit iusqu'au temps de Clothaire, & Childebert enfans du grand Roy Clouis, & ainsi il est aisé à voir quel aage elle pouuoit auoir lors qu'elle deceda, & qu'elle passoit les octāte ans qu'aucuns luy donnent, & estoit plus que de Nonagenaire approchant les cent ans, aussi heureuse en sa mort, qu'elle auoit esté admirable, & vertueuse en sa vie. Plusieurs autres saints personnages vesquirent en Gaule sous le Roy les noms desquels sont escrits au liure de vie, l'histoire desquels n'est paruenue iusqu'à nous, non plus que de tant d'excellēs Princes, Seigneurs, Senateurs, & Capitaines Gaulois par le moyē, & vaillance desquels

Clouis où enterré.

Personnes illustres en Gaule sous Clouis.

Clouis se seruoit plus des Gaulois que des Franc.

Clouis obtint la plus-part de ses victoires, comme ainsi soit que par le cours de son histoire vous ne recueillez point qu'autres que les Gaulois maniassent les affaires, ou eussent la charge,& commission de traiter auec les Princes estrangers, ainsi qu'il appert d'Aurelien pratiquant le mariage de Clothilde, & de Paterne deputé pour traiter l'accord auec les Wisigoths: & cecy pour ce que (comme auons veu) Clouis se deffioit des Princes François conspirans contre luy & qu'aussi il vouloit gaigner les cœurs des Gaulois,pour les voir & sages en conseil,& vaillans, & hardis à la guerre.Et pour ce que cy dessus nous auons parlé des fables de ceux qui chātent tant de folies des Roys de la grande Bretaigne, je prie le liseur de voir & contempler de pres quelle possibilité il y a qu'Artus qui viuoit du temps de Clouis,& lequel ne regna que biē peu de tēps peut conquerir les Gaules veu(cōme nous auons dit) que les Gaules estoyent detenuës des Goths,Bourguignons,& François,& que les Danoys couroyēt l'Isle Britannique,desquels failloit qu'Artus se deffendit :lequel(comme dit Polydore Virgile) si eut longuement vescu,estoit pour deuenir vn des plus illustres, & grands Roys de la terre.Mais & le pays Escossois, & Northonbelland estās occupez par les estrangers,& Clouis estant si puissant que les Wisigoths & Ostrogoths le redoutoyēt, & auquel les Alemans auoyent fait tribut,& sous lequel les Bourguignons baissoyent la teste, ce seroit folie de dire que iamais Artus passast la mer pour conquerir les Gaules & moins pour s'acheminer en Italie,afin d'assieger Rome possedee par Theoderic Ostrogoth, lors le plus puissant Roy de tous les occidētaux.Ia du tēps de Clouis les Sarrazins Arabes commencerent à se faire cognoistre, & denians le tribut tant aux Persans qu'aux Romains se mirent à courir les pays de Phenissie,& Syrie conduits par Vadigarim leur Capitaine,& cecy tandis que l'Empereur Anastase estoit occupé aux guerres d'Armenie contre Lambasé,ou Blasé Roy de Perse, & Cauadé qui luy fut substitué. En somme tout le mōde estoit affligé par guerres,& infecté d'heresie, car & l'Empereur Anastase deffendoit sa cause, & les Roys Ostrogoths en Italie, Wisigoths en Gaule, & Espaigne, les Wandales en Afrique soustenoient le party des Arriens, seul estant lors Clouis, & les Roys de la grande Bretaigne qui tenoient la doctrine catholique, & obeyssoient au saint siege de Rome: qui est grande gloire au Royaume François, & ensemble merueilleuse consolation aux Catholiques qui voyent par là,que bien que l'Eglise soit de tous costez assaillie & esbranslee, si est-ce que tousiours elle demeure en son entier,& que Iesus Christ emporte la victoire.

Polydor. li. 3. de l'hist. Angloise.

Voy Agathie liu. 1. & Procop. li. 1. de la guerre Persienne.

DE CHILDEBERT PREMIER DV NOM, ET sixiéme Roy des François:: enfant de Clouis, & de ses gestes.
CHAP. XII.



Monarchie necessaire.

COMBIEN la police des François,& la façon de succeder des Roys de la troisiéme ligne, est meilleure,& plus prouffitable q̄ celle des premiers, & que bon auancemēt ont apporté en France les loix des apanages, & l'ordre tenu en la succession Royale, & à ne donner le nom de Roy qu'à l'aisné, vous le pouuez recueillir par les troubles, seditions,guerres ciuiles, horribles massacres, ruine de toutes choses aduenus sous les enfans de Clouis, & leurs successeurs,suyuant celle vision de Childeric interpretee par son espouse Basine, ainsi que cy dessus nous l'auons declairé. Et veritablement ces Princes estans issus d'vn pere genereux, & excellent, & d'vne mere de haut cœur,auoient aussi humé l'ambition, la grandeur,& les desirs de ne moins faire que leurs predecesseurs: tellement que n'ayans moyen de s'aggrandir à leur fantasie sur leurs voisins, ils commencerent à pratiquer la ruine les vns des autres: si bien que ceux qui sembloient vnis aussi bien de cœur, & volonté que

L'ambitiō cause des ruines des Royaumes.

que de sang, & parenté, feirent essay du contraire, s'entre-guerroyans mortellement, & chacun taschant d'enuahir les terres de son frere. Donc apres la mort de Clouis comme les enfans legitimes fussent encore ieunes sauf Clodomir qui pouuoit estre aagé de quelques dix neuf à vingt ans, la Royne Clothilde administroit les affaires, & le bastard Theodoric manioit les guerres, tout ce faisant par le conseil sous le nom, & authorité des Princes, afin qu'on ne pense que ie vueille fauoriser à la cause faulce des bastisseurs d'election en ceste couronne. Et qu'aucun ne s'offence si ie dis que Clothilde auoit la main au maniement du Royaume, veu que ses enfans dependoiẽt d'elle, & que le Roy son mary l'auoit cogneuë si sage, qu'il ne donna autre tuteur à ses enfans que la mere, afin qu'il ne luy aduint comme à Clodion establissant curateur de ses fils Merouee: ioint que la pratique des Roys successeurs vous fera voir que & François, & Goths voire les Romains acceptoient les dames pour assister aux ieunes princes au Royaume. Le Royaume Gaulo-François viuant en repos pour l'ordre que le Roy deffunct y auoit donné, il fallut que sentit vne autre façon de viure, & cecy par la loy des partages, qui nuisiblement se pratique entre les Princes si on les fait esgaulx, & si tous iouïssent de puissance souueraine: car les fils de Clouis demandans d'auoir chacun la part establie par leur pere, le Royaume fut aussi diuisé en quatre, & chacun deux se porta pour Roy, sans recognoistre aucun, & sans tenir terre que de Dieu (comme l'on dit) & de l'espee. Ainsi l'aisné qui estoit Clodomire eut pour son partage Orleans auec ses dependances, qui furent depuis Bourgoigne, Daufiné, & Prouence iusques à la mer: Clothaire eut les pays, & terres de Picardie, Vermandois, Flandres, & Normandie, & mit le siege de sa souueraineté à Soissons, Childebert eut ce qui ores porte le nom de France auec la ville de Paris, où son pere auoit choisi sa demeure, & auec ce les pays d'Anjou, Touraine, Poitou, & Aquitaine: & quant au bastard Theodoric il entra en esgalité de partage auec les legitimes, si peu de compte on faisoit alors de ce qui sort du mariage, ou que peut estre on le tenoit pour legitime, à cause qu'il estoit nay auant que Clouis fut marié à Clothilde: mais quoy qu'il en soit, il luy escheut le pays des Tongres, & Austrasie, à sçauoir les terres qui sont en Gaule deça le Rhin, & plusieurs outre ceste riuiere, & mit son siege Royal à Mets, de sorte qu'il estoit le mieux party de ses freres. Neantmoins est à noter que l'histoire Françoise n'appelle proprement Roys de France que ceux qui ont eu Paris pour partage, & qui y ont fait residence, à cause que Clouis y establit le siege Royal, & que la source du sang a demouré és Princes commandans sur celle partie du Royaume, tellement que si on parle des autres Roys, ce n'est que pour ce qu'ils ont eu affaire auec ceux cy, & que les choses sont si iointes ensemble qu'on ne peut parler des vns, sans poursuiure la vie des autres. Au reste Clouis laissa deux filles, l'aisnee desquelles fut nommee Clothilde comme sa mere, ceste cy fut requise en mariage par Amalaric Roy des Wisigoths en Espaigne fils d'Alaric occis par Clouis pres de Poitiers: lequel voyant l'vnion entre ces freres, & leurs grandes forces estima que plus grand heur ne luy pouuoit aduenir, que de se fortifier de leur alliance: & les princes François d'autre part consentirent volontiers à cecy, eu esgard à la puissance du Goth, & que par ce moyen ils pourroient assoupir les querelles anciennes des deux nations, & se preualoir de telle alliance suruenant quelque guerre contre leurs terres. L'autre fille de Clouis eut à nom Tichilde, laquelle voüa virginité, & se rendit religieuse en l'Abbaye de saint Pierre à Sens par elle fondee, & où elle passa ses iours y viuant saintement, & priant tant pour soy que pour l'estat, & salut de ses freres. Quant à la Royne Clothilde, mere de tant d'enfans, elle se retira aussi à part pour viure solitairement tantost à Tours en l'Eglise saint Martin où il y auoit des moynes de saint Benoit, quelque fois à Chelles où elle fonda vne Eglise, au mesme lieu où à present est l'Abbaye: & le plus souuent elle se tenoit à Paris en l'Eglise saint Pierre, où aussi se retiroit sainte Geneuiefue, où Clouis estoit enterré, & où depuis ceste bonne Royne fut enseuelie. Au reste Amalaric feit si bien ses affaires, qu'espousant Clothilde, il obtint de ses beaux freres le Royaume Tholousain que Clouis auoit osté à son pere, & reénsemença l'Arrianisme par le Languedoch qui en auoit esté desraciné par les François, ce qui depuis fut cause de sa ruine, ainsi que le pourrez recueillir du cours de l'histoire. Le Royaume donc fut & demoura paisible, les freres vnis, & s'aimans dés le trespas du pere, tan-

Clothilde manie les affaires & Royaume de ses enfans.

Partage du Royaume entre les fils de Clouis.

Qui sõt les vrais Roys de Frãce en la Genealogie.

Clothilde fille de Clouis mariee à Alaric.

Tichilde feit bastir à Sens vne Abbaye.

Eglise de nostre dame à Chelles bastie par Clothilde.

Tholouse rendue à Amalaric.

dis qu'ils furent en bas aage, & que l'ambition ne leur chatouilloit encor l'ame, ayans des hommes fidelles qui manioyent les affaires, & la Royne (comme dit est) leur surueillant, & estant soigneuse du prouffit de ses enfans. Ce pendant Theodoric Roy de Mets s'estant retiré en ses terres, & Royaume ne s'adonnoit qu'à le maintenir en paix, & à bien traiter son peuple: & ayant esté mariee du viuãt de son pere auec Elleure fille du Roy Alaric, il en eut vn fils nommé Theodebert, vaillant & hardy, comme aussi le pere estoit grand guerrier, & fort adextre aux armes, & de grande conduite, ainsi qu'il feit sentir aux Wisigoths en Auuergne, & autres pays de l'ancienne Aquitaine. Deux ans donc apres la mort de Clouis, le reste des François viuans en repos, sortirent les Danois de leur coing de terre auoisinant la mer Balthee, & suyuans leur ancienne, & naturelle coustume se mirent à courir les terres voisines de l'Ocean du costé des pays bas, sur lesquels Theodoric commandoit: & cecy sous la conduite d'vn certain Capitaine que Gregoire de Tours, & Sigebert nomment Roy, & l'appellent Clochilaic: mais i'ay leu tout ce que Krants, & Saxon Grammairien dient des Danois, & de leur Prince, sans qu'en leur races & Genealogies i'aye peu trouuer ce Clochilaic: qui me fait penser qu'il donnent tiltre de Roy à vn chef de brigands, & Corsaires. Et d'autant qu'aucun n'ignore qui sont les Danois, & où est leur demeure, ie ne m'y arresteray aussi par trop, me suffisant de dire, que comme toutes autres nations, ceux cy ont aussi fait plusieurs courses, & que du temps des Romains les Cymbres furent possesseurs du pays qui ores se nomme Dannemarch, & pource Ptolomee, & autres anciens l'appellent le Chersonesse Cymbrien, c'est à dire la Peninsule des Cymbres: depuis vsurpee par les Saxons, & en fin par les Danois, qu'on dit auoir esté ainsi nommez d'vn certain appellé Dan qui le premier commanda sur ce peuple: car c'est ainsi qu'en parlent ceux qui ont escrit l'histoire de Dannemarch. Mais ne sçachans où pescher ce Dan, ny trouuer le lieu de son ancienne demeure, & naissance, nous dirons auec Goropie que les Danois ne sont autres que les Sueues, ou Suethans, ou Suedans, ainsi que Iornandé Goth les nomme: & de tant plus nous asseurons nous sur ceste opinion, comme nous voyons que pas vn des anciens ne fait mention des Danois en la region Cymbrienne, que long temps apres la mort de nostre Sauueur, lors que l'Empire descheant, les Alans, Suethans, ou Suedans passerent de Sarmatie en Noruege, & de là en la Chersonnesse, qui de là prit son nom de Danie ou Dannemarch, comme la marche, & limite des Danois, qui se tenoient és isles, & viuoient de pillerie escumans la mer, & courans rauageurs par les Prouinces voisines. Et ainsi pourrons nous au vray deffendre ce que Gregoire de Tours dit du Roy des Danois Clochilaic vagant, & escumant les pays voisins de la mer, apres que les Saxons, & François (comme dit est) eurent fait leur main: car quelque chose que Krants, & Saxon Grammairien nous recitent auec leurs fables Gigantines, si est-ce qu'auant le regne de Charles le grand en Gaule, il ne se trouue rien de certain des Roys Danois, ny de leur arrest au pays ores nommé Dannemarch, si ce n'est de ce Clochilaic allegué par Gregoire de Tours, le tesmoignage duquel est à receuoir, pour auoir esté presque de mesme temps. Et lequel racompte que deux ans apres la mort de Clouis, les Danois, peuple vague, & sans repos (ainsi les appelle Aymon) vindrent par mer courir les Gaules, & le pays Austrasien, & ayans fait vn grãd butin sur le plat pays, se retirerent à leurs vaisseaux: mais ainsi qu'ils entroient és nauires chargez de despouilles, & Clochilaic leur Roy estant encor à terre, & cecy sur les limites d'Austrasie pres d'Anuers, Theodebert fils du Roy de Mets Theodoric suruint auec forces, lequel testonna si bien ces coureurs, & pyrates que tuant leur Roy il en laissa bien peu en vie, & osta aux autres le desir de plus se venir frotter sur les terres des François. Voila quant à ce qui touche le fait de ceste premiere venue des Danois en Gaule, & quãt à leur origine, & d'où on peut aisément recueillir que ce fut lors que se voyãs repoussez si brusquemẽt du pays Brabançon par le prince Frãçois, ils furẽt prendre terre en ce pays qui ores est nõmé Dannemarch, iadis Cherronese Cimbrique, & en chasserẽt les Slaues desquels auons parlé en nostre histoire vniuerselle, & s'y arresterent: & ainsi vous voyez la vanité des historiens qui pour establir vne grande antiquité de quelque nation, osent impudément la poser sur les fondemẽts d'infinies narrations fabuleuses, desquelles le diligent lyseur se doit autãt donner garde, comme il sçait que l'histoire

Theodoric Roy de Mets à qui marié.

Danois en Gaule par mer.

Voy Albert Krãts liu. 1. ch. 1. & 2. De son hist. Danoise. Goropie li. 7. en la Gothodanique.

Quels, & d'où sortis les Danois.

Depuis quel temps les Danois cogneus en Europe.

Greg. de Tours li. 3. ch. 3.

Deffaite des Danois en Gaule.

Premier arrest des Danois au pays ores Dannemarch.

l'histoire faut que soit,& clere,& probable, & appuyee de la verité. Mais reuenans à nostre histoire Françoise, aisément pouuez vous voir que les princes Royaux de Frâce estoient petits le pere decedant, puis que dés sa mort qui fut l'an cinq cens quatorze, iusques en l'an cinq cens vingt, il ne se lyt qu'ils feissent aucune entreprise, & n'est parlé que du seul Roy d'Austrasie Theodoric, & de ses conquestes. Lequel estant appellé à secours par Ermenfroy Roy des Thoringiens (mal à propos par d'autres nommé Roy des Tongres, ne sçachans la difference qui est entre ces nations, & quelle distance il y a des terres des vns aux autres, & l'assiete d'icelles) feit tellement, & si bien ses affaires, qu'aux despens d'autruy, il estendit les limites de son Royaume: & comment, vous l'entendrez en son lieu, seulement diray-ie en passant, qu'en l'an cinq cens dix huit, il donna commencement à ce que depuis il executa du tout, & se feit Roy entier des Thoringiens, & cecy secouru par Clothaire Roy de Soissons son frere. *L'an cinq cens xviij.*

Or faut il noter que sur les Thoringiens regnoyent trois princes freres appellez Baderic, Ermenfroy, & Berthaire, d'entre lesquels Ermenfroy ayant espousé Amalberge fille de Hunrich Roy des Wandales, & petite fille de Theodoric Ostrogoth Roy d'Italie, auoit aussi le cœur plus hault que ses freres, à ce poussé par son espouse, qui se voyant sortie de tant de Roys, ayant du costé paternel ce grand Ostrogoth Theodoric pour ayeul, & Clouis du costé maternel, à cause que Theodoric auoit pris à femme la sœur de Clouis, se faschoit que son mary eut des compaignons en son Royaume, & parainsi l'esguillonna tant que le malheureux occit Berthaire son frere, & autant en eut fait de Baderic s'il l'eut peu attraper. Mais cestuy fortifié, & resolu de venger la mort de son Germain, se mit en campaigne, & donna de grands affaires à Ermenfroy, lequel n'ayant moyen de se deffendre, & preualoir contre Baderic, il eut recours au Roy Austrasien Theodoric, luy promettant la moitié du Royaume Thoringien, s'il le secouroit, & tuoit Baderic son aduersaire. Ainsi ce sot Thoringien aime mieux que l'estranger occupe son pays, que non pas que son frere propre iouïsse de l'heritage, qui legitimement luy appartenoit: tant l'ambition l'aueugloit, & tant il se laissoit gouuerner aux folles fantasies, & desirs transportez d'vne femme sans raison. Theodoric aussi homme de bien que luy, accepte la condition, passe le Rhin, se ioint à Ermenfroy, & venant aux mains auec Baderic deffit son armee, & le tua, laissant Ermenfroy sans freres, & ayant l'ame souillee de tant de parricides: & se retira en son pays, esperant que le Thoringien ne failliroit à sa promesse. Ce pendant ses freres Clodomir, Clothaire, & Childebert commencent à leuer la teste, & à suyure la trace de leurs ancestres plus adonnez à l'effusion du sang, qu'à la paix, comme si l'estre Roy ne requeroit autre cas que de se souiller du sang des hommes, & conspirerent ensemble sur la ruine de leur sang propre, & le tout par les paroles, & sollicitations de leur mere Clothilde, laquelle non contente d'auoir chassé son oncle Gondebault de sa seigneurie, voulut aussi ruiner tout le sang Royal de Bourgoigne. Car bien qu'elle eut fait auec son deffunct mary que le pays Bourguignon demourast à Sigismond, & Gondemar ses cousins, si est-ce que lors changeant d'aduis, esmeut ses enfans à les en despouiller, & couurant son desir plein de vengeance d'vn pretexte de pieté, estant auec ses trois enfans, leur parla en ceste maniere.

Diuision entre les Princes Thoringiës par vne femme.

Ermenfroy occit Berthaire.

Theodoric de Mets secourt Ermenfroy contre Baderic.

Clothilde esmeut ses fils, contre les Bourg.

Clothilde à ses enfans.

Ncoir que le sang, & parenté soit vne liaison naturelle, par laquelle les hommes sont obligez de tant plus s'entre-aimer, comme de sang ils sont plus alliez ensemble: si est-ce (mes enfans, & bons Seigneurs) que ce lien estant rompu, & violé, par quelque iniure, il n'y a affinité si estroite qui ne soit dissoulte, ny amitié, qui ne se conuertisse en fureur. Ie dis cecy, pour la souuenance que i'ay encore grauee au cœur de la cruauté exercee par Gondebault sur feu mes pere, & mere, & freres, le sang desquels crie vengeance, & vous somme auec moy de paracheuer ce à quoy feu le Roy Clouis mon Seigneur, & vostre treshonnoré pere donna commencement. Et ne pensez que

Dieu m'aye fait cest heur d'auoir de tels enfans que vous, que pour voir la iustice executee sur le sang du meurtrier, ou qu'il vous aye donné le sceptre sur les François, & faits heritiers des Seigneuries de vostre pere, sinon afin que vous vengiez le tort fait à vostre mere. Et pour ce (mes treschers enfans) vous estans heureusement nais, & plus heureusement esleuez, si i'ay merité quelque faueur en vostre endroit, & si la nourriture que i'ay fait de vous est digne de quelque recompéce, vengez (ie vous prie) vengez l'iniuste, & execrable mort de mes pere, & mere, & l'iniure faite à vostre mere, laquelle redonde sur vous, & sur toute vostre posterité. Quel plaisir, & contentemét estimez vous que receuray d'auoir nourry de tels enfans que vous, si vous estes les executeurs des desirs de mon ame passionnee, qui suis en pleurs continuels me souuenant de la ruine de vos ayeulx, lesquels seroient vostre honneur, & ornement si encor ils estoient en vie? Et ne faut que teniez peu de compte de ceste mienne complainte, veu que l'occasion d'icelle vous preiudicie, entát que vous ayant des enuieux, & ennemis, auez aussi besoing d'aide, & de faueur de vos alliez, & amys, desquels ceux là vous ont priuez, qui sont les meurtriers de vos ayeulx, & de mes parés homicidez en Bourgoigne. Mais quoy? esperez vous que ceux qui ont mis la main sur leurs freres, ayent pitié de leurs nepueux, s'ils peuuent leur donner quelque attainte? Et s'ils les ont massacrez, pour obtenir vne petite seigneurie, que croyez vous, qu'ils feroient sur vous, où vn si ample, & puissant Royaume s'offre, & où la seigneurie la plus belle d'Europe, leur seroit proposee pour proye? Si donc vous ne prenez garde à vous mesme, & ne leur rompez leurs desseins, auant qu'ils se fortifient du secours des Ostrogoths, la fille du Roy desquels est mariee à l'aisné de Bourgoigne, soyez seurs que la guerre ne vous manquera, & (peut estre, ce que Dieu ne vueille permettre) s'ensuiura vostre ruine. Voyez quel est Sigismond, lequel pour complaire à sa femme, a fait mourir son propre fils, & qui n'aspire qu'à choses plus grandes, estant ioint à la plus ambicieuse, & cruelle femme du monde. Que si vous n'auez compassion des morts, à tout le moins soyez esmeuz de ma douleur, & qu'il vous prenne pitié de vostre mere, vous souuenant quelle fut son angoisse, lors qu'elle veit trencher la teste à son pere, noyer sa mere, & bannir sa sœur, & en somme ruiner le reste de ce qu'elle auoit le plus cher en ceste vie. Elle finit sa harangue saisie de souspirs, & larmes qui eurent telle force que d'esmouuoir les trois Roys ses enfans, lesquels d'vn commun accord iurerent la ruine des princes de Bourgoigne leurs cousins. L'historien de Bourgoigne, comme s'il vouloit absouldre Clothilde de ceste occasion de guerre, & contre l'aduis, mais (peut estre) non sans auoir dequoy respondre, dit que ceste guerre fut commencee par Clodomir fils aisné de Clouis, auquel le Royaume d'Orleans estoit escheu, & qui pour estre voisin de ses cousins, aspiroit aussi à leur seigneurie, de laquelle il ne iouït guere longuement, & à laquelle onc ses enfans ne paruindrent. Quoy qu'il en soit, ou que Clothilde en fut l'occasion, ou que ce fut à la requeste de Clodomir, si est-ce que tous les freres Roys du sang François s'armerent contre le Bourguignon, au mesme temps que Sigismond aisné des enfans de Gondebault, pour faire penitence du peché par luy commis en faisant mourir son fils Sugere, qu'il auoit eu de la fille du Roy Theodoric d'Italie, & cecy pour complaire à sa seconde femme qui hayoit ce ieune prince par trop chatouilleux, qui la mesprisoit pour n'estre de si hault que sa mere, en ce mesme temps (dis-ie) que Sigismond faisoit bastir l'Abbaye de Marthenac en Chablais, au lieu, où iadis la legion Thebaine fut martyrisee, qui se nommoit Agaunum, de laquelle legion fut chef saint Maurice enuiron l'an de nostre salut deux cens trente huit, sous l'Empire de Maximin, qui succeda à Alexandre Seuere: il fut aduerty des forces assemblees par ses cousins les Roys en France Childebert, Clothaire, & Clodomir. A ceste cause laissant ses deuotions, & solitude, assemble ses gens, & va auec Gondomar son frere contre les François, resolu de leur donner bataille, & leur faire sentir que c'est que de courir sus à ses voisins sans occasion, & sans les deffier, & faire entendre la cause pour laquelle on fait la guerre.

Annal. de Bourgoig. liu. I.

Sigismond Roy de Bourgoig. fait mourir son fils.

Abbaye de S. Maurice és Alpes, par qui bastie.

Mais son malheur le guidoit, & la vengeance du sang de son fils le poursuyuant, il vint aux mains auec les freres Roys Childebert, Clodomir, Clothaire, & Childeric: d'autant qu'il perdit la bataille, & fallut que se sauuast à la fuite: laquelle encor ne luy seruit de rien, veu que le furieux Clodomir le poursuyuant fut le

Sigismond vaincu, et prisonnier des François.

prendre

prendre iusqu'en l'Abbaïe, & lieu saint de Chablais, sans nul respect ny reuerence de l'honnesteté, & sainteté de l'Eglise: & le tirant de là auec sa femme, & ses enfans l'enuoya prisonnier à Orleans, où il se retira pour celle annee qui fut l'an de nostre Seigneur cinq cens vingt, attendant de paracheuer l'annee ensuyuant son entreprise, ainsi qu'il feit à son grand preiudice. Sur ce passage se tourmentent quelques vns pour prouuer que Sigismond ne fut point emprisonné à Orleans, ains à Genéue, à cause que ceste ville fut iadis ainsi surnommee Aurelie par l'Empereur Aurelian, aussi bien que le Genabum de la Gaule Celtique, & voisin de Loire: mais Gregoire de Tours monstre le contraire, lors qu'il dit que Clodomir l'emmena à Orleás, ce qu'il n'eut fait, s'il l'eut laissé à Genéue, qui estoit en la iurisdiction du Bourguignō, chose trop mal seure, veu que Gondomar estoit encor en vie, qui s'apprestoit pour vēger son frere, & empescher que Clodomir, & ses freres n'vsurpassent la Bourgoigne. Et n'empesche riē de ce que saint Auite Abbé, & iadis pedagogue des Princes Bourguignōs, est dit estre venu parler à Clodomir pour ce Prince prisonnier, car mesme Aymon le fait chef d'vne Abbaïe pres d'Orleás: toutesfois ne me soucie pas beaucoup du lieu de son emprisonnement, puis que tous s'accordēt en cecy que ce pauure prince fut pris, & qu'il porta la penitence des forfaits de son pere, & de ses oncles, & fut puny pour son mesme parricide. Car en l'an cinq cens vingt & vn, cōme il ouyt que Gondomar remuoit mesnage, & s'apprestoit de cōbattre les François, & venger, & deliurer son frere, se voyāt forcé de marcher, & ne voulant laisser Sigismond en vie, se resolut de le faire mourir, ce qu'entēdu par l'Abbé saint Auite s'adresse à luy, l'admoneste de ne souiller ses mains au sang d'vn Prince tant illustre, & si homme de bien, & qui mesme luy estoit si proche de sang: l'asseurāt que s'il le laissoit sain & sauf, il gaigneroit la victoire sur Gondomar, & ses forces: là où s'il faisoit mourir ses prisonniers, il ne faudroit aussi à perir par glaiue. Mais Clodomir se moquant du saint homme, dit, qu'il n'estoit si fol que de laisser ses ennemis viuans en sa maison, tandis qu'il iroit à la guerre: & ainsi contre tout droit des nations, & auec vn exemple de grāde cruauté, il feit mourir ce bon Roy Sigismond auec sa femme & enfans, ausquels ayāt fait trencher les testes, il commanda ietter les corps en vn puids, d'où ils furent tirez puis apres, & leurs ossemēs portez en l'Abbaïe de saint Maurice, où ce Roy Sigismond est esleué cōme saint, & dit on qu'à son tombeau se font plusieurs, & de grands miracles. Ce que fait il s'achemina auec ses freres cōtre le Bourguignon, & venans au combat pres de la cité de Vienne au Daufiné il y fut combatu fort vaillamment: les Princes François monstrans de quelle ardeur ils alloiēt à la guerre, & qu'ils estoient issus de Clouis le genereux, enfoncerent aussi le Bourguignon de telle sorte que Gondomar ne pouuant souffrir leur effort, tourna face, & s'enfuit, mais Clodomire qui ne respiroit que feu, & vengeance, & par trop plein de hardiesse, comme n'ayant point apris qu'il ne faut irriter l'ennemy desesperé, & s'enfuyant, mais plustost luy donner passage, se mit à le poursuiure, & alla auec si peu de discretion qu'il se veit plustost enuelopé entre les troupes de ses ennemis fuyans, qu'il ne s'aduisa de la faute des siens, qui le laisserent ainsi s'esgarer sans le suyure. Ce nonobstant, comme vaillant, & genereux qu'il estoit, il entra pesle-mesle, & voyant sa mort certaine, se resolut de la vendre bien cherement, ce qu'il feit: mais qu'eut peu vn homme mal accompaigné contre vne grande multitude? Les Bourguignons tournans teste, voyans que de peu ils estoient suiuis, ils se deffendent, & enfermēt tellemēt ce vaillāt guerrier qu'à coups de piques ils le terrassent, & à sa cheuelure cognoissans que c'estoit vn Prince de Frāce, tāt s'en faut qu'ils luy pardonnassent, que tout sur l'heure ils luy trencherēt la teste: & ainsi fut accomplie la prophetie d'Auite, & Clodomir puny pour auoir fait iniustemēt occir Sigismond, & ses enfans. De ceste bataille fait mention Agathie autheur Grec, parlant en ceste sorte. Quelque temps apres Clodomir mena ses forces contre les Bourguignons, lesquels sont aussi issus da la nation Gotthique: cestuy estant de son naturel insolent, & hault à la main, & fort vaillāt en guerre s'auança plus qu'il ne failloit, & ainsi outré d'vn trait par le milieu du corps il fut occis: & luy tombant de son cheual, les Bourguignons, qui veirēt sa cheuelure esparse sur ses espaules, cogneurent tout aussi tost, qu'ils auoiēt occis le chef de leurs aduersaires, car aux princes Frāçois n'estoit loisible de couper leurs cheueux: soudain ils luy couperēt la teste, qu'il mirent au bout d'vne lance, & la monstrerēt aux

L'an cinq cens vingt.

Greg. li. 3. ch. 6.

Aymō li. 2. ch. 4.

L'an cinq cens vingt vn.

Cruauté de Clodomir Roy d'Orleans sur Sigismond Roy de Bourgoigne.

Bataille entre Franc. & Bourguignons.

L'an cinq cens vingt vn.

Trop grāde hardiesse de Clodomir.

Mort de Clodomir par les Bourguig.

Agathie li. de la guerre Goth.

François, & adiousté (lequel suit l'Annaliste Bourguignon) que les François voyans cecy furent si estonnez, que bien que la victoire fut de leur costé, si est-ce qu'ils perdirent cœur, & furent contraints d'accorder aux Bourguignons, ainsi que bon leur sembla: mais l'accord qu'il met en auant, declaire assez que leur paix ne fut grand chose, veu qu'il leur fut permis de s'en retourner en France, sans qu'on les assubiectit à condition aucune pour deliurer le pays de Bourgoigne. Aussi nos historiens tels que Gregoire de Tours, & Aymon chantent du contraire, & dient que les François voyans leur Roy mort, ne s'estonnerent point, ainsi que font les autres nations, ains boüillonnans tous de colere se mirent à poursuiure les Bourguignons de telle furie, qu'ils en feirent vn piteux massacre, les mirent en fuite, & vsurperent plusieurs de leurs terres, & à ceste opinion ayme ie mieux me tenir, veu que Gregoire de Tours peu s'en faut que ne vesquit de ce temps, & qu'il est impossible que Agathie Grec fut mieux que luy informé des choses qui s'estoient passees en ce Royaume. Ainsi fut payé ce Prince leger, & trop vindicatif, & ainsi en prend à ceux qui mesprisent le conseil des gens de bien, & qui ne font rien que suyuant leur folle fantasie: Clodomir occit Sigismond, aussi fut il meurtry en la fleur de son aage, il feit mourir les enfans du Bourguignon ses cousins, & les siens (comme verrons cy apres) n'en eurent pas meilleur marché, massacrez par leurs oncles: Dieu estant iuste iuge, qui ne laisse rien impuny, & qui espand son courroux sur les enfans, quāt au corps, pour les fautes, pechez, & forfaits des peres.

Bourguig. deffaits par les François.

Au Royaume d'Orleans succeda Clothaire comme aisné, & espousa Gontheuque espouse de son frere deffunct (voyez le peu de respect des Princes anciens se souillants en leur sang propre) & quant aux enfans de Clodomir, qui estoient quatre en nombre, à sçauoir Gonthier, Theodoald, & Clodoal, qu'à present on nomme saint Cloud, la Royne Clothilde leur mere grande, ayant celebré les obseques de son fils, & apres les iours du dueil, les retint auec elle, & leur feit dōner le Royaume d'Aquitaine pour leur apennage, qu'elle gouuerna attendant leur maiorité, à laquelle iamais ils ne paruindrent. Ce fut en ce mesme temps que Iustin l'ancien Empereur mourant en Constantinople, vint à l'Empire Iustinian ce Prince excellent, qui a tant fait de choses heroïques en sa vie, & tant vaincu de nations, par le moyen, & vaillances de son grand amy, & sage conseiller le Capitaine Belisaire, lequel tandis que nos Roys s'acharnoyēt sur le Bourguignon, faisoit la guerre aux Wandales en Afrique, ainsi que pouuez recueillir de l'histoire du Grec Procope qui suiuoit Belisaire en ses expeditions, & voyages: il est vray que la guerre Wandalique ne fut si tost, ains la faut mettre en l'an de grace cinq cens vingt & huit: & ce pendant voir, & Iustin Empereur, & Iustinian son successeur guerroyer les Persans, qui affligeoient l'Orient, & s'emparoient des terres de l'Empire: en laquelle mesme saison Cauadé Roy Persan permit aux siens qui voudroient estre Chrestiens, de se baptiser, & commençant la guerre contre Iustin, occit Zeliobe Roy des Huns, qui estoit venu deffendre le party de l'Empereur.

Clothaire Roy de Soissons, vsurpe les terres de son frere Clodomir. Enfans de Clodomir sous la garde de Clothilde. Procope és liures de la guerre Vvādaliq. Voy Procop. li. de la guerre Persiq. Annal. de Cōstantinop. liu. 15.

Celle saison fut heureuse au baptesme, & conuersion de Zatte Roy des Laziēs peuples se tenans vers les pays Colchiques, desquels nous auons parlé en nostre Cosmographie: & Alamundaire Roy des Sarrasins, qui se feit chrestien sous l'Empereur Anastase, en l'an cinq cens quinze, vint se ruer en l'an cinq cens vingt neuf sur le pays Syrien, qu'il enuahit, & pilla, voyant les Romains, & Persans occupez à la guerre, n'ayant coing du monde pour lors franc de noises, ny peuple qui ne fut affligé des courses de ses voisins, ainsi qu'il en aduient en toute reuolution de temps, & lors que les hommes sont les plus souillez de vices.

Zatte Roy des Laziens se baptise, duquel fait mention Agath. li. 3. de la guerre Gotthiq. Alamundaire Roy des Sarrasins Chrestien.

De la pourſuite de la guerre, & fin du ſang premier des Roys de Bourgoigne & geſtes du Roy Childebert premier du nom contre les Goths en Eſpaigne.

CHAP. XIII.

L'Histoire Françoiſe eſt ſi brouillee en ceſt endroit qu'on a aſſez affaire à bien obſeruer la ſupputatiõ des ans, & à garder l'ordre deu en icelle, d'autant que les vns mettent la ruine Bourguignonne deuant la guerre que feit Theodoric Auſtraſien aux Thoringiens, d'autres en parlent au cõtraire, mais pour ne ſuyure le party moins iuſte, je me ſuis reſolu de me propoſer Gregoire de Tours pour guide, & comme le plus ancien, & pour le plus veritable, à cauſe qu'il parle de ce qui ſ'eſt paſſé de ſon temps, & dequoy il pouuoit auoir des inſtructions aſſeurees. Or eſt il que nous auons dit cy deſſus que Ermenfroy Thoringien epoinçonné par ſa femme eſtant induit à la ruine de ſes freres, qu'il auoit executé par le moyen du ſecours de Theodoric, auquel il auoit promis la moitié de ſon Royaume: mais quand ce vint à l'effect, Ermenfroy, gaigné par les paroles poignantes de ſon eſpouſe, refuſa tout à plat de tenir ſa promeſſe, & qui pis eſt, fut ſi hardy que d'offencer les Embaſſadeurs François, contre tout droit & equité, eſtans ces perſonnes inuiolables entre toutes nations tant ſoyent elles barbares: & encor' paſſa le Rhin, courut ſur les terres Françoiſes, où il il feit de grands excez, & rauages & occit tout ce qui luy vint au deuãt: & comme ſ'il eut fait quelque grand chef d'œuure, il ſe retira en ſes terres. Theodoric offencé & du pariure de ce Roy infidelle, & du tort fait à ſes ſuiets, appella le Roy de Soiſſons Clothaire à ſon ſecours, luy promettãt ſa part des deſpouilles, ſ'il venoit le ſecourir: & ne feit compte de Childebert Roy de France, qui depuis ſ'en reſſentit ainſi que dirons pourſuyuant le fil de noſtre hiſtoire: car deſia l'ambition auoit tellement aueuglé ces Roys, qu'ils ne cerchoyent que les moyens d'empieter les vns ſur les autres, & de ſe priuer, & de leurs biens & de leurs vies. Theodoric donc aſſeuré de ſon frere, & de ſes forces, fait leuee en ſes pays, & ſeigneuries, aſſemble les chefs des troppes, & leur propoſant la cruauté du Thoringien les incita à vengeance, leur vſant de tels, ou ſemblables propos.

Déloyauté d'Ermenfroy.

Clothaire & Theodoric alliez.

Harangue de Theodoric.

QVAND vous aurez ramenteu (Seigneurs François, & vaillans Capitaines) les torts, & injures que les Thoringiens ont fait iadis à noz anceſtres, & combien de voz parens ils ont fait paſſer ſous le trenchãt de leurs eſpees, vous ſerez émeuz de pareille colere que ie ſuis, & marrys pour l'iniure que d'eux i'ay à preſent receuë. Souuienne vous de quelle cruauté ils ont vſé ſur ceux qu'on leur donna pour oſtage apres la paix faite entre-eux, & noz predeceſſeurs, d'autant qu'ils maſſacrerent les dits oſtages, & ſe ruans ſur noz parens leur rauirent biens & ſubſtance, occirent leurs enfans, les maſles deſquels ils pendoyent par les pieds à des arbres, & des filles ils en occirent plus de deux cens auec vn exemple treſcruel pour la poſterité, & afin que la memoire nous en demouraſt pour iamais en noz cœurs, laquelle n'en doit eſtre effacee iuſqu'à tant que nous en ayons fait la vengeance: veu qu'ils attacherent les femmes liees aux cols des Cheuaux, leſquels piquants d'vn coſté, & d'autre deſchirerent miſerablemẽt par ce moyen par le milieu tout ainſi qu'on fait les beſtes à la boucherie: Que voulez vous dauantage? Fault-il que je vous rafreſchiſſe la memoire de ce qu'ils ont fait aux aucuns des noſtres, leur faiſant paſſer des chariots par deſſus, les ayãs eſtendus & liez ſur la terre, & ainſi briſez, & deſrompuz, les laiſſant pour proye aux oyſeaux, & aux beſtes furieuſes? Comment (Seigneurs François) ces brutalitez Germaniques & Barbares doiuent elles eſtre miſes en oubly, là où l'honneur eſt foulé, & où l'iniure redonde, & ſur vous, & ſur voz enfans, & poſterité? Que ſi la religion des ſermẽts vous eſt à cœur, & ne vouliez enfraindre la foy que noz peres leur ont promiſe accordant auec eux, & ſi par, & ſuyuant les accords, vous eſtimez que ces iniures ſont abolies: voyez que ces plaies ſ'ouurent, & qu'ils en ont à preſent renouuellé les douleurs, Dieu permettant qu'ils ſe ſoyent oubliez en noſtre endroit, afin de les punir tout à vn coup de leurs déloyautez, trahiſons, & beſtiales tyrannies. Vous ſçauez ce que i'ay fait pour Ermenfroy, voz bras en ſont les teſmoings,

Horrible cruauté des Thoringiens ſur les François.

& ont esté les executeurs de sa requeste, & de mon entre-prise. Vous n'ignorez souz quelle condition nous passames le Rhin, quelle fut sa promesse, & à quoy il s'obligea, si nous accablions son cōpetiteur au Royaume. Et voicy maintenāt ce desloyal, & pariure qui fauce sa foy, & esguillonné de l'Ostrogothe sa femme, & ennemye du nom François, me denie, ce qui m'est deu, ou plustost à vostre vaillance, qui en auez fait la conqueste par voz dextres inuincibles. Souffrirez vous qu'il se moque ainsi de nous, & qu'ayant espandu nostre sang, nous soyons frustrez de la recompense pour laquelle auoir nous auons ainsi hazardé noz vies? Ia ne plaise à Dieu que les François ayent vne telle pensee: plustost assistez, & secourus de Dieu irons nous venger, & le tort fait à noz ancestres & l'iniure fresche que fait Ermenfroy, & à moy, & à vous, & à toute la nation Frāçoise: laquelle sçait aussi biē punir les fauceurs de promesse, que deffendre ceux qui ont affaire de son secours, & qui luy demādent ayde ainsi que ces annees passees a fait ce Roy pariure. L'armee Austrasienne se sentit tellemēt de ces propos, que tout aussi tost que Clothaire fut arriué, on se mit en chemin, & passant le Rhin on se rua sur le pays du Thoringien, lequel sçachant qu'il seroit forcé d'accepter la bataille, ordonnant le lieu d'icelle y feit faire des fosses couuertes legerement de rameaux, & terre, afin que la caualerie ennemye, y trebuchast: mais biē que plusieurs y tombassent si esse que toutes ces ruses ne luy valurent rien, & ne peurent empescher que Clotaire auec les François, Theodoric & Theodebert son fils auec les Austrasiens ne luy donnassent tant d'affaires qu'en fin il fut contraint de fuyr, & laisser la place ionchee tellement de corps des Thoringiens occis, qu'vne riuiere là voisine en estant comblee, les François passoyent par dessus, tout ainsi que sur vn pont: & ayans obtenu ceste si sanglante victoire, il leur fut aisé de se faire Seigneurs du pays, n'y ayant personne qui leur feit resistence. Ce pendant Ermenfroy se sauua en vn fort chasteau, où agité de furies, & ayant deuant ses yeux les massacres faits sur ses freres, ne faisoit qu'attendre la sentence diuine pour la punition de ses peruersitez: quand voicy Clotaire qui le manda de venir parler à luy en toute seureté, luy iurant parole de Roy (qui deut estre inuiolable) de ne luy faire tort, ny souffrir qu'on luy feit iniure quelconque. Ermēfroy trop leger à croire & estimāt les autres Roys de meilleur foy, & cōscience qu'il n'estoit, vint vers Clotaire, feit appointemēt, & liura aux Roys sa forteresse: mais, oyez la loyauté de ce sang Merouingiē, cōme vn iour Clotaire faignit de vouloir voir les lieux plus-forts de ceste place, & pour ce pria Ermenfroy de luy venir faire cōpagnie, ce qu'il feit: mais cōme ils deuisoyēt ensemble, Clotaire qui ne tenoit l'œil que sur le Thoringien, pour faire son coup, voyant lieu propre, où le mur estoit sans creneaux, & deffences, au dessouz vn gros roch, il poussa si soudain, & de telle violence le miserable Ermenfroy, que tombāt sur le roch il fut occis & brisé selon le dessein de Clothaire. Et ce fut lors que les Thoringiens furent plus mal traitez que iamais, & que les Roys François firent mourir les enfans du susdit Ermenfroy, ruinans par ce moyen le sang Royal de Thoringe, punissans Ermenfroy des cruautez vsees sur ses freres. Or partissans le butin ensemble comme Clotaire (qui estoit homme adonné à ses plaisirs) veit vne pucelle, belle à merueilles, & fille du frere d'Ermenfroy Berthaire, & icelle nommee Radegonde, la conuoitāt, voulut aussi l'auoir pour sa part, ce qui luy fut octroyé, & de laquelle nous parlerons cy apres, comme meritant bien d'auoir lieu en l'histoire, & auec ceste proye, & autre butin Clotaire se retira en son pays, & Theodotic pensant iouyr à l'aise de ces cōquestes, se veit esueiller d'vn autre costé. Car Childebert Roy de France (c'est à dire de Paris, & terres voisines) despité que l'Austrasien ne l'auoit appellé à secours en ceste guerre, & ne luy auoit fait offre aucun de societé, s'en alla en Auuergne, laquelle il pensoit luy apartenir, comme des dependances de l'Aquitaine: mais il ne feit ceste entreprise sans y estre semons par Archadie Senateur en la cité de Clermont: d'autant que le bruit estoit venu en Auuergne que Theodoric estoit mort en la bataille contre Ermenfroy: & ainsi Childebert, duquel nous n'auons guere discouru iusqu'à present, fut se saisir de Clermont, & pays de la Limaigne, duquel il ne iouist guere longuemēt: car entendant que ses freres auoyent vaincu les Thoringiens, & craignant qu'ils ne se saisissent de ses terres, il se retira soudainement. Les ennemys estrangers manquants aux François, comme ils sont d'vn esprit remuant, & qui ne peut viure en repos, on veit aussi tost que les defiances, querelles, & discordes se meurēt entre-eux mesmes, de sorte que

Stratageme d'Ermenfroy.

Grāde deffaite des Thoringiēs Le fleuue se nomme Onestant.

Trahison de Clotaire sur Ermēfroy, que d'aucuns attribuent à Theodoric.

Radegonde fille de Berthaire est butin de Clotaire.

Childebert Roy de Frāce prēd sur Theodoric la Limaigne d'Auuergne.

Childebert quitte l'Auuergne.

François ne peuuēt viure en paix.

te que de là en auant l'vn tramoit la ruine de l'autre, & quelque accord qu'ils feissent c'estoyent des paix fourrees, & toutes telles que les accords qui se font à present, chacun taschant de tromper son compagnon, & de se preualoir du nom de paix pour couurir son ambitieuse pretente. Ce qui apparut bien és actiõs du bastard Theodoric, lequel pour rendre graces à Clotaire, & le recompẽser du secours qu'il luy auoit donné, delibera de le faire mourir, & par-ainsi comme desia ils eussent pris congé l'vn de l'autre, Theodoric enuoya prier son frere, qu'ils peussent parler ensemble, & qu'il auoit quelque cas de secret à luy communiquer. Clothaire reuiẽt, & ce pendant l'Austrasien auoit dressé deux tentes, l'vne pour leur abouchement, & l'autre seruit à poser la garde ordõnee pour tuer Clothaire: mais ces soldats estãs descouuerts, le Roy Soissonnois entra aussi auec vne bõne troupe armee, ce qui rompit le coup du bastard, qui couurant sa malice, tint plusieurs propos faintz à son frere, & luy feit present d'vn grand vase d'argent, que depuis il retira par le moyen de son fils Theodebert meilleur, & plus courtois que son pere: & ainsi Clotaire s'en retournant couua en son cœur les moyens de se venger des ruses de ce bastard, & de l'iniure, & trahison qu'il auoit contre luy pourpensee. D'autre part Theodoric estoit estrangement irrité contre son frere Childebert, qui l'an cinq cens vingt-quatre luy auoit rauy son pays d'Auuergne: & pour ce dressant vne armee y fut, & reprit Clermont d'où eschappa Archadie, qui l'auoit liuree à Childebert, & se sauua à Bourges: mais Munderich, qui auparauant armé d'vne troupe d'Auuergnas auoit couru iusques au pays de Champaigne, subiet au Roy Austrasien, & pris la ville de Victry le Parthois, fut surpris à Clermont, & quoy qu'il se dit estre du sang François, & mit en auant qu'il deuoit auoir part en l'heritage, si est-ce que Theodoric le feit mourir par ruse, & aide de la trahison d'vn certain Aregisile, lequel auant que faire ce qu'il pretendoit, fut payé par Munderic de sa lascheté, & occis vaillamment, & apres ce Munderic fut accablé par l'ordonnance de Theodoric qui rassasioit par ce moyen la colere conceuë cõtre Childebert son frere. Mais le tout fut appaisé pour quelque temps, & les Roys faisant paix ensemble, la France estant en repos la guerre fut ouuerte contre les Goths en Espaigne en l'an cinq cens vint & cinq, & l'occasion en fut telle. Vous auez ouy cy dessus comme Amalaric fils d'Alaric Roy des Wisigoths auoit requis Clothilde fille de Clouis, & sœur des Roys de France en mariage, & cõme franchement ils luy octroyerent, luy rẽdans auec ce le pays Tholousain iusques au Rhosne: or le Barbare ayant les terres qu'il demandoit, tant s'en faut qu'il aymast la princesse Françoyse qu'il la cõmença à traicter fort rigoureusemẽt, partie pour la haine couuerte qu'il portoit au nom François & au sang de celuy qui auoit fait mourir Alaric son pere, & plus pour ce que ceste dame estoit bõne Catholique, & qu'il ne la pouuoit gaigner ny fleschir pour luy faire embrasser l'Arrianisme: de sorte q̃ ce Roy tyrã ne laissoit moyẽ aucun qui la peut fascher, qu'il n'experimentast, afin de la destourner de sa croyance: & pour ce lors qu'elle alloit aux Eglises des Catholiques (car les Arriens n'estoyent si farouches que de leur clorre, ainsi que de nostre temps on fait) il luy faisoit ietter par les fenestres des pots de chambre, & toute espece de vilennies, & commandoit qu'on feit toutes iniures possibles à ceux de sa suite: & en fin il vsa de main-mise, batant & affligeant sa femme iusques à grande effusion de sang. Ce fut lorsque Clothilde veit que le ieu passeroit plus outre si elle ne s'en plaignoit à ses freres, & pour ce escriuant à Childebert en particulier par vn sien fidelle, & domestique Gentil-homme, luy enuoya tout ensemble auec les lettres vn mouchoir tout baigné de son sang propre pour tesmoigner des rudesses, & cruautez desquelles son mary vsoit contre elle. Childebert qui aymoit sa sœur, & qui mal volontiers souffroit qu'vn Arrien & detestable heretique tourmentast ainsi pour le fait de la religion celle qui luy attouchoit de si pres, laissa les affaires d'Auuergne, & en quitta la conqueste pour s'employer en vne plus saincte, & iuste querelle, à sçauoir en la deffence de son sang, & vengeance des iniures faictes à Dieu en ceux, qui luy faisoyent seruice, & qui souffroyent pour la verité, & iustice de sa parole: & ainsi il ne peut attendre l'Austrasien le venant combattre en Auuergne. Et en cecy ce bon Prince François imita la pieté de son pere chassant Alaric d'Aquitaine, & donna exemple à ses successeurs de deffendre la religiõ Catholique, & de se mõstrer le deffenseur des affligez & miserables: car c'est à ces fins que les Roys sont establis, & pourquoy Dieu benit, & bienheure leur courõ-

Cõspiratiõ de Theodoric contre Clotaire.

L'an cinq cens vingt & quatre Childebert prend la ville de Clermont en Auuergne.

Auuergne reprise sur Childebert.

L'an cinq cens xxv. Guerre du Roy Childebert en Espaigne pour la premiere fois.

Amalaric traicte mal Clothilde son espouse

Clothilde se plaint à ses freres de son mary.

Childebert prend la cause de sa sœur en main.

Childebert en Espaigne.

ne:& fut si hasté que sans attendre les troupes, & secours de Clotaire son frere il s'achemina auec ce qu'il auoit de forces en Auuergne contre tout le pouuoir des Espaignes. Il entre au païs Iberien seul, & sans secours aucun de ses freres, & surprenant le Goth, neanmoins ne gaigna terre sans bataille, dautant qu'Amalaric ayant deja assemblé forces & par mer, & terre vint au deuant des François, toutesfois ce fut à son dómage: car Childebert homme vaillant, & grand guerrier qui estoit plus fort que le Goth en caualerie, empescha que les Goths ne se deffendissent si gaillardemét qu'ils eussent voulu, & les pressa tellement qu'ils furent contrains de se mettre en fuite:mais ce fut là que le meurtre fut aussi plus grand, & où Amalaric se pésant sauuer en vne Eglise des Catholiques qu'il auoit persecutez, n'eut la grace d'enhault d'y pouuoir entrer, car auant que d'y arriuer il fut blecé d'vn coup de lance, qui l'outre-passa de part en part, dónant fin à sa vie, & au combat tout ensemble. Quelques vns tiennét que ce fut Childebert qui feit ce coup, & tua le Goth de sa main, ainsi que feu Clouis son pere auoit occis Alaric, le pere de cest Amalaric, mais Gregoire, & Aymon ne specifiét point le nom de celuy qui occit le Goth, seulement dient qu'vn d'entre les François poursuiuit le fuyard, & qu'il l'outra de sa lance. C'este bataille donnee, & victoire acquise le Roy Childebert poursuyuant sa pointe vint assieger la cité de Tolede, où estoit sa sœur, & où Amalaric tenoit ses thesors, & pillant la ville, rauissant les thesors, & saccageát tout il emmena sa sœur Clothilde, pour l'amour de laquelle il auoit passé la mer, mais la ioye de sa deliurance ne fut guere longue, car la sainte dame mourut par les chemins, le corps de laquelle estant embaumé, fut porté en France, & enterré à Paris en l'Eglise sainct Pierre, tout ioignant le corps du Roy Clouis son pere: & pense veu sa sainteté, & ce qu'elle a enduré pour la cause de la religion, que cest la saincte Clothe que l'on honnore en l'Eglise saincte Geneuiefue à Paris, plustost que Clothilde sa mere, les actions de laquelle ne furent onc si sainctes, que par son moyen il n'ayt esté espandu beaucoup de sang, pour le grand desir de vengeance qui estoit graué au cœur de ceste dame:mais de cecy ie m'é rapporte aux Ecclesiastiques, qui en feront le iugement, tandis que nous poursuiurons nostre histoire. Childebert emporta plusieurs beaux, & riches ioyaux des Eglises d'Espaigne, desquels il enrichit les Eglises de France, le denombrement de ces vases, & ioyaux, est faict par Gregoire de Tours, par lesquelz appert que les Goths n'estoyent si grans ennemys des ceremonies des catholiques que sont à present ceux qui se bandent contre l'Eglise vniuerselle de Rome. C'est apres ce voyage & en l'an cinq cés vingt & six, que les plus anciés mettent la ruine derniere du sang de Bourgoigne: car comme les freres Roys de France, & d'Orleans ouïssent que Gondemar s'estoit fortifié apres la mort de Clodomir, & desirans la venger, ils se mirent en campaigne poussez, & esguillonnez tant de leur propre ambition que par les paroles de leur mere Clothilde qui ne respiroit que végeance, & laquelle ne pouuoit rien voir de ce qui estoit sorty de Gondebault son oncle, ioint que la plaie nouuelle de la mort de son fils bien aymé Clodomir l'esguillonnoit tellement que dés quelle veit ses enfans en repos des guerres cy dessus alleguees, elle ne faillit de les poindre, & leur mettre en auát le tort receu par les Princes de Bourgoigne. Ainsi les Roys Childebert & Clotaire, car (comme dit Gregoire de Tours) le Roy Austrasien ne voulut estre de la partie, ains se rua sur le pays d'Auuergne, pour se venger & d'Archadé, & de Munderic, ainsi que dit a esté cy dessus: ce qui fut cause que plusieurs François le laissans se mirent en l'armee des Roys freres legitimes. En c'est endroit je m'esbahis qui meut l'Annaliste de Bourgoigne de dire que Paul Emile dit que le Roy Gondemar estoit fils de Sigismond, comme ainsi soit qu'il le face son frere suyuant l'opinion de tous les autres historiens: & faut dire que l'exemplaire qu'il a veu d'Emile estoit corrompu, ou que de gaieté de cœur il luy donne ceste attainte: tant y a que celuy que i'ay en main, dit Gondemar frere & non fils de Sigismond, car autremét ce seroit vne faute treslourde: Gondemar se voyant la puissance de deux si gráds Roys sur les bras, & cognoissant leur furie, n'osa faire comme son feu frere Sigismond, & les attendre en bataille, ains se retira dedans Austun anciéne cité & la capitale des Heduois, où tout aussi tost il fut assiegé & pressé tellemét qu'en fin il fut vaincu, la ville ayant esté forcee, & prise d'assault, & luy contraint de se sauuer à la fuite. Icy voy-je l'Annaliste Bourguignon contredire à tous les anciens, pour faire teste à Paul Emile, car il dit que

Vvisigoths deffaicts par les Fráçois.

Amalaric occis en fuyant.

Gregoire liu. 3. cha. 10.

Aymon liu. 2. cha. 7.

Clothilde fille de Clouis mourut l'an D. xxv.

L'an cinq cens xxvi. Childebert & Clotaire en Bourgongne.

Theodoric Roy de Metz ne veut aller contre le Bourguignon.

Austun cité assiegee & prise.

queGondemar fut pris,& mené aux Roys ses cousins,& que soudain ilz le firent estrã-gler en leur presence:mais Gregoire de Tours,Aymon moyne, & Sigebert tiennent le contraire,& disent que Gondemar s'enfuit & Paul Emile adiouste que sa retraite fut en Espaigne vers les Wisigoths,où se sentant peu seur,il passa en Afrique vers les Wãdales,desquels il estoit issu,où il finit sa vie. Non pourtant voudroy-ie nier que si Gondemar tomba és mains de ses cousins, qu'ils ne l'ayẽt fait mourir, veu leur cruauté naturelle,& le peu de respect qu'ils portoyẽt à leur sang:& n'estime que l'historien Bourguignon parle sans aueu en chose, où il a tant d'auteurs qui luy sont cõtraires,ausquels neantmoins je suis content d'adiouster foy, iusqu'à ce que je voye preuue suffisante pour me faire receuoir le contraire.Tant y a que soit que Gõdemar fut occis, ou qu'il s'en fuit,si est-ce que Chidebert,& Clotaire vsurperent le pays de Bourgoigne ne laissans rien de l'estoc ancien des Wandales,& vnissans ce pays à la couronne de France, de laquelle il ne partit de lõg temps,& où depuis il a esté reüny,ainsi que(Dieu aidant) nous dirons,poursuyuans nostre histoire, & en leur partage ils n'eurent esgard quelconque à ce qui estoit deu aux enfans de Clodomir, qui estoyent pour venir (comme fils de l'aisné)plustost qu'eux à ceste couronne,& ne leur en donnerẽt part ny loth,ains qui pis est,ils les priuerent depuis de vie,& entendez commẽt.En l'an cinq cens vingt & huit,les Roys viuantz en assez bonne paix ensemble, comme leur mere la Royne Clothilde se fut retiree à Paris pour y vacquer à oraison,& priere,elle auoit en sa compaignie les enfans de son fils Clodomire,appellez(comme dit est)Theodoald,Gõtrãd, & Clodoald,ou Cloud,lesquels elle nourrissoit fort soigneusement & leur portoit vne amour singuliere, esperant,auec le temps de les voir auancez en l'heritage d'Aquitaine,ou de Bourgoigne:Childebert Roy de France enuieux de ce traitement comme cruel,& sans nulle amitié,& craignãt que la Royne ne les nourrit à son preiudice, veu le compte quelle en tenoit,enuoya à Soissons vers son frere Clothaire,le priant de venir iusqu'à Paris,pour des affaires de grande consequence : où estant arriué le conseil fut tenu non sur les affaires,& police duRoyaume,ains pour la ruine de leurs nepueux, & ce pendant auoyent ils fait courir le bruit que leur parlement estoit pour donner à ces enfans leur iuste portion de l'heritage du Royaume, & de ceste mesme esperance repaissans la Royne leur mere,feirent tant qu'elle leur enuoya ne sçachant point quelle portion du patrimoine François ils gardoyent aux enfans de Clodomire.Mais ils ne furent pas si tost au Palais des Roys, qu'on les saisit, & osta d'entre les mains de leurs gouuerneurs & domestiques:& sur l'heure despecherent le Senateur Auuergnat Archade,duquel a esté faicte mention cy dessus, vers la Royne luy porter vne fort triste embassade:à sçauoir le choix de ces deux choses,ou quelle souffrit que ces enfans fussent tondus moynes, ou autrement qu'il failloit que le glaiue leur ostast la vie, la paure Dame troublee de nouuelle si estrange, & transportee de courroux, ne sçachant presque ce qu'elle disoit, ou faisoit, dit sans y penser, qu'elle aymoit mieux les voir morts,que tondus:non que la bonne Dame eut telle opinion, & qu'elle aymast plus leur mort,que les voir petits & sans richesses en vie: mais la douleur luy auoit de telle sorte troublé le sens,qu'elle parla plus que ne vouloit, & qu'il n'estoit de besoing. Car Archade prenant ses motz,à l'aduantage,& selon le desir de ses maistres leur fut faire sa responce, laquelle fut aussi tost le commencement du massacre des enfans, le plus ieune desquels nauoit que sept ans,le second dix, & l'aisné estoit desia plus grand:car Clothaire empoignant le second le ietta par terre,& luy donna de son glaiue à trauers le corps,sans auoir horreur que ce fut sa propre main,qu'il feit l'office d'vn Bourreau, & qui espandit le sang Royal,& celuy mesme qui luy attouchoit de si pres que d'estre sorty de son frere propre, tant est demesuree la fureur de l'homme qui n'a que l'ambition grauee en son ame. Le plus petit des enfans ouyant crier son frere, le voyant terrassé,& nauré à mort,se ietta aux pieds de son oncle Childebert,embrassant ses genoux, & le priant pour Dieu de luy sauuer la vie:cecy eut telle force que le tyran autheur de ceste tragedie,tout esplouré,requit Clothaire de luy donner cest enfant, & qu'il luy en payeroit telle rançon qu'il luy plairoit luy demander. Le Roy Soissonnois ayant desia despouillé toute humanité, & courtoisie, & ensanglanté aussi bien son cœur que ses mains,tant s'en fault que voulut octroyer ceste requeste à son frere que plustost il le menaça de l'occir s'il luy empeschoit de paracheuer ce dequoy luymesme

Gregoire de Tours liu. 3.chap. 11. Aymon li.2.ch.7. Sigebert és Chroniq.

Bourgoigne vnie à la France l'an cinq cens vingt & sept.

L'an D. xxviij. Conspiratiõ du Roy Childebert.

Cest Archade porte vn glaiue, & des ciseaux à Clothilde.

Estrange cruauté de Clothaire.

luy auoit donné le conseil: ce qui fut cause que Childebert repoussant son nepueu, & le desliát de ses genoux qu'il tenoit embrassez, le liura au meurtrier Clotaire, qui soudain le traita aussi doucement que le premier. Tandis que ces deux tyrans estoyent ententifs à ce piteux massacre, l'aisné des enfans Royaux, appellé Clodoal, fut sauué par quelques soldats, & seigneurs marris d'vne telle, & si desbordee cruauté: & cestuy voyant le peu d'asseurance & felicité des monarchies, & combien malheureux est l'estat des grands, quitta le monde, & de sa propre volonté se coupa les cheueux & renonça aux pompes de ce siecle se faisant & rendant solitaire, & viuant separé au lieu qui à present porte le nom de sainct Cloud, où il mourut, & où ses ossemens reposent. Ce ne fut assez aux tyrans d'auoir occis les Princes de leur sang, si encor' leur furie ne se fut estendüe sur les gouuerneurs, & Gentils-hommes de leur suite, qu'ils feirét tailler en pieces, pensans par ce moyen ou celer le fait, ou destruire tous ceux qui pourroyent prendre vengeance de leur for-fait abominable, voire n'espargnerent les Dames qui les auoyét nourris, tant ils estoyent aueuglez, & croy qu'ils en eussent autant fait à leur mere si elle eust esté presente, & se fut essaiee de les destourner de ce massacre, lequel aussi tost que fut executé, Clotaire monta à Cheual, & s'en alla à Soissons, & Childebert se tint à Paris aux Fauxbourgs, mais l'histoire ne dit point quels estoyent ces Fauxbourgs, & neantmoins il est à coniecturer qu'ils estoyent du costé de l'vniuersité veu que les palais des Romains y estoyét assis, & que là où à present est la ville ce n'estoyent que des marests & boscages: & que l'enceint de Paris n'estoit lors sinon ce qui est contenu és Pontz sainct Michel, & du Change auec le Palais: & en l'vniuersité estoyent les Fauxbourgs qui seruoyét de sejour, & demeure aux Princes. La Royne mere des Roys enterra les corps sanglás de ses petits fils en l'eglise sainct Pierre pres de Clouis leur aïeul, où elle commença s'arrester, pour y passer le reste de ses iours en oraisons, ieusnes, & prieres bastissant des Eglises, & faisant des aumosnes, pour effacer tant de maulx qu'elle auoit causé par les desirs de sa végeance. Ainsi vous voyez que d'vn pere meurtrier, & ambicieux, des enfans sortirent poussez, & meuz d'vne inclination cruelle & sans nulle amitié: car Clouis ayant (comme dit est) fait ambicieusement, & cruellement mourir tout ce qu'il peut rencontrer qui fut de sa race, il laissa vn pareil desir à Clodomire, lequel souillant ses mains au sang de Sigismond son cousin, & des enfans, & femme d'iceluy, porta depuis la penitence de son forfait estant occis par les Bourguignós en son second voiage, & guerre pour la conqueste de Bourgoigne, & tout ainsi qu'a tort il feit mourir ses cousins encor petits enfans, Dieu permit que son peché s'estendit sur sa posterité, & que ses propres freres furent les bourreaux vengeans le tort fait aux Princes de Bourgoigne: & Clothilde, ayant esté cause de tant de guerres, se veit aussi punie par la perte de ceux qu'elle pensoit qui luy deuoiét vn iour seruir de baston de vieillesse: tant estoyét rudes, iniustes, desloyaux & barbares ces premiers Roys Fráçois vsurpateurs de la Gaule, & si viuement estoit engraué en leur cœur le desir de se faire grands au despens de chacun, & tant ils estoyét priuez de foy, que pour despouiller les autres, il n'y auoit promesse qui ne fut violee, ny parenté, qui ne fut mise à nonchaloir: quoy qu'au reste ils feissent grande profession de l'Euangile, aymassent les gés d'Eglise, & feissent de grandes, & belles fondations, & qu'ils bastissent plusieurs temples & monasteres.

S. Cloud se sauua & fut prestre.

Cruauté des Roys.

De ce qui se passa sous les Roys de France, durant tout le reste du temps que Childebert regna sur les Franc-Gaulois en Gaule.

CHAP. XIIII.

CEVX qui ont escrit és derniers siecles l'histoire de France, ont aussi compris sous vn voiage toutes les deux entreprises de Childebert en Espaigne, mais ils deuoyent considerer que la premiere il la feit tout seul, & ce fut en icelle que mourut Amalaric, & eut pour successeur Theude, ou Theudat, lequel espousa Amalasúte fille du Roy des Ostrogoths, & mere du deffunct Amalaric: & le second voiage fut fait par le mesme Childebert accompaigné de son frere Clothaire apres la guerre qu'ils eurent ensemble, & de laquelle nous parlerons

Childebert guerroya deux fois les Espaignes.

parlerons cy apres. Or le Roy Clotaire adonné à ses plaisirs (comme dit est) apres la guerre contre Ermenfroy Roy de Thoringe, ayant eu Radegonde fille de Berthaire pour sa part de butin la voulut espouser, mais il en fut destourné pour quelque temps, plus pour sa grande ieunesse, que pour chose que ce Roy se souciast des admonitions du precepteur de ceste Princesse qui sçauoit qu'elle auoit fait vœu de virginité: neantmoins en fin il l'espousa: Mais auant que passer outre il faut sçauoir que ce Roy eut cinq espouses, la premiere appellee Ingonde, de laquelle il eut cinq enfans masles, & vne fille: à sçauoir Gonthier, Chilperic, Gontran, Sigebert, Aribert & Clotosinde: Sa seconde femme fut Aregonde sœur d'Ingonde (voyez quelle Chrestienté de ces Roys, lesquels iudaïsans ne faisoyent conscience d'espouser les deux sœurs) & de ceste cy n'eut aucuns enfans. La troisiéme eut à nom Chinisene, de laquelle sortit ce Chranne qui depuis feit guerre mortelle à son pere, secouru, & supporté par son oncle Childebert: La quatriéme fut Consonne, duquel mariage sortit vne fille nommee Blithilde mariee à vn Gaulois Senateur Romain appellé Anselbert de la race duquel issit Pepin, & tout le sang des Carlouinges. La cinquiéme espouse de ce Roy fut la susdicte Radegonde, laquelle aucuns tiennent que iamais ce Roy ne cogneut charnellemẽt, mais ie ne le sçauroy croire, veu qu'ils furẽt six ans ensemble, & qu'il estoit adõné estrãgemẽt aux femmes. Quelle que fut l'occasiõ du diuorce d'entre Clothaire & sa femme Thoringiẽne, ou la sterilité d'icelle, ou autre, si est-ce qu'il appert qu'elle se rendit religieuse premierement à Noyon, puis à Chinon, & en fin à Poitiers, où elle bastit l'Abbaie de saincte Croix, la maison la mieux policee de ce Royaume: & l'Eglise de nostre Dame, qui ores porte le nom de sainte Radegonde, à cause que ceste bonne Royne, & saincte religieuse y est enterree & honnoree. Ce Roy son mary Clotaire, a esté vn merueilleux homme en son temps, & nonobstant grand personnage: & c'est sous luy qu'on dit qu'aduint l'erection de la seigneurie d'Yuetot au pays Neustrien en Royaume & souueraineté, à cause qu'il occist de sa propre main le iour du grand vendredy, & en sa chappelle Gaultier Seigneur d'Yuetot, luy requerant pardon des offences qu'on luy mettoit sus auoir fait au Roy, & mesme que le Pape luy en auoit escrit. Or si cecy est vray ou non, je m'en rapporte aux patentes de ce Roy qui quitta tous droits, & hommages aux seigneurs de ce lieu en souuenance de ce forfaict: tant y a que iusques à nostre temps la terre, & iurisdiction d'Yuetot a porté tiltre de Royaume, & ores n'a que nom de principauté, & ne font plus les Seigneurs dudit lieu battre mõnoye, voire ne ioüissent de tãt de droits que leurs ancestres, n'estant raison que le peché de Clotaire s'estende sur la posterité, qui n'est point issue de son sang, & que pour le forfait d'vn Roy, tout vn Royaume porte vne marque perpetuelle d'infamie, comme si tous estoyent compris en l'offence de Clotaire. Nous auons veu cy dessus comme les deux freres Childebert, & Clotaire feirent mourir leurs nepueux, l'vn desquels en l'an cinq cens trente & vn se feit Prestre: ce que fait les Roys de Soissons, & de Mets conspirerent contre les Goths qui encor possedoyẽt les pays de Prouence, & Languedoc par l'octroy faict au Wisigoth Amalaric, & ioüissoyent de plusieurs terres en Aquitaine, en la contree qui est delà le fleuue de Garonne, & laquelle à present porte le tiltre de Gascongne: & se resolurent de les en chasser & se faire Seigneurs entiers de toutes les Gaules aussi bien vers l'Occident, qu'ils l'estoyent vers l'Oriẽt. Mais auãt que passer outre fault sçauoir q̃ Theodoric(qui fut vn des plus sages Princes de son tẽps) voyãt quelles estoyent les humeurs de ses freres, par ses propres desseins, & voulant fortifier son fils Theodebert, contre leurs aguets, luy feit espouser Wisegarde fille du Roy des Lõbards, qui deja s'estoiẽt fortifiez en la Pãnonie, & de l'origine desquels nous parlerõs en son lieu, afin de ne cõfõdre le cours & ordre de nostre histoire, & cecy pource q̃ la iurisdictiõ de ce Roy Austrasiẽ s'estendoit iusques en Bauiere, & que par ce moyẽ il pourroit aisémẽt tirer secours de ce peuple à luy allié nouuellemẽt. Il y a qui diẽt que ceste Wisegarde estoit fille du Roy Lõbard Vvatõ, qui ne se peut soustenir, si lon ne dit que & Theodebert, & son espouse estoyent encor' petits enfans lors que fut fait ce mariage, veu que Watõ mourut l'an D.XVII. & trois ans apres la mort de Clouis, qui me feroit pẽser quelle ne fut point fille de Watõ, ou Wacõ, ains de Waltarie son successeur: aussi Gregoire de Tours, parlãt de ce mariage ne specifie point le nom, ny le royaume de ce Roy beaupere de Theodebert, seulemẽt dit qu'il

Espouse et enfans de Clothaire.

D'où sortis les Pepins.

Radegõde Royne se rend Religieuse.

Seigneurie d'Yuetot erigee en Royaume, & pourquoy.

L'an cinq cens trente & vn.

Clotaire, et Theodoric s'arment contre les Goths.

Theodoric de Mets s'allie des Lõbards.

Greg. liu. 3. cha. 20.

espousa la fille d'vn certain Roy, laquelle se nõmoit Wisegarde: mais Paul Diacre Lõbard de nation, & qui viuoit du tẽps de Charlemaigne fait que i'accepte que Wisegarde fut fille de Wacon, ou Watõ, fut ce qu'elle fut encor' en enfance, ou autrement: car voicy cõme il en parle: Au mesme temps Wachõ se rua sur les Sueuës, & les assubiettit à sa Seigneurie: & si quelcũ veut cõuaincre cecy de mẽsonge, & dire que ces victoires Lombardes ne soyent veritables, qu'il lyse le prologue de l'edit que le Roy Rothare, a faict sur les loix des Lõbards, & verra que cecy est escrit par tous les cõmentaires de la mesme forme que je le traicte en ceste petite, & brieue histoire. Or Wachon eut deux femmes, la premiere nõmee Ranicõde fille du Roy des Thoringiẽs: & puis espousa Hostricose fille du Roy des Gepides: de ceste-cy il eut deux filles, l'aisnee desquelles se nõma Wisegarde, laquelle il dõna en mariage à Theodebert Roy des Frãçois: la secõde eut à nom Walderade espouse aussi de Subald (il y fault lyre Thiebald ou Thiebault) qui fut vn autre Roy des François: & la troisiéme femme de Wacõ fut Salingue fille du Roy des Herules, de laquelle il eut vn fils appellé Watharie, ou Waltharit qui regna apres luy: & tous ceux-cy furent Adelinges, qui estoit le nom d'vne race illustre entre les Lõbards: voila les paroles du Diacre, par lesquelles est prouué que Wisegarde femme de Theodebert estoit fille de Wachon huictiéme Roy des Lombards. Les Goths donc cõmençãs à s'aneantir apres la mort du Roy d'Italie Theodoric, cõtre lequel le Roy de Mets auoit eu guerre, & lequel deceda l'an de grace cinq cẽs trẽtesept, & apres qu'Amalaric fut occis par Childebert, ainsi que dit est cy dessus, les Roys de Mets, & de Soissons Theodoric, & Clothaire s'allians ensemble, entreprindrent aussi la guerre cõtre les Goths, & se delibererẽt de les chasser du tout des Gaules, & leur oster ce qu'ils y possedoyent de seigneurie, & qu'ils auoyẽt vsurpé depuis la mort de Clouis, & depuis que Amalaric eut espousé la fille de Frãce. A ceste cause ils dressent chacun vne armee, qu'ils donnent à leurs enfans à conduire, Clothaire à Gonther l'aisné de ses fils, & Theodoric, à Theodebert qui luy deuoit succeder. Gonthier fut iusques au pays de Roüergue, d'où il s'en reuint sans faire autre cas digne de memoire, quoy que Trithemie, & auec luy Paul Emile dient qu'en l'an cinq cens trente & vn Clotaire rauit aux Goths en Aquitaine tout ce qu'ils y pouuoyent posseder, mais il fault rapporter ceste conqueste ailleur, & au temps mesme que Clotaire regna tout seul és Gaules.

Paul Diacre liu. 1. des gestes des Lomb. ch. 14.

Ce Theobald estoit fils de Theodebert.

Desseins de peu d'effect des Roys Clotaire, & Theodoric en Aquitaine.

Quant à Theodebert fils de Theoderic, qui fut en son temps vn grand guerrier, il passa bien auant en Languedoc, & fut iusqu'a Besiers, prenant les places voisines de ceste cité, mais en lieu de poursuiure les Goths il se mit à faire l'amour à vne Dame appellee Deuthere espouse d'vn senateur Romain, c'est à dire d'vn Seigneur naturel Gaulois se tenant en celle Prouince, & qui commandoit à Besiers: & elle laissant son mary, s'adonna à ce ieune Prince, & luy liura son Chasteau iadis appellé Caprarie, que je pense estre ce qu'à present on appelle Cabestan place assise entre pas de Loup, & la riuiere d'Orb, qui passe à Besiers: ce qu'ayant fait le suiuyt iusques en Auuergne, ayant auec elle vne sienne fille belle par excellence. Tandis que ce ieune Seigneur s'amusoit apres sa nouuelle maistresse, resolu de quitter sa Premiere espouse Wisegarde, son pere qui s'estoit despeché de son fils tout expres afin d'exercer ses accoustumees cruautez, feit mourir vn Seigneur Austrasien appellé Sigiuald, & autant en eut fait à son fils portant mesme nom, s'il ne se fut sauué en Prouence, & ne se fut retiré en Arles que les Goths tenoyẽt pour lors, lesquels neantmoins s'humiliãs à Theodebert, luy auoyẽt donné des ostages: mais le ieune Sigiuald ne se voyãt là assez asseuré, & entẽdu que le Roy Theodoric auoit mãdé à son fils de le faire mourir, quoy que le Prince luy promit toute asseurance, il s'en alla en Italie, où il fut iusques à la mort de Theodoric, qui aduint l'an vingt quatre de son regne, & de nostre salut cinq cens trenteseptiéme. Ceste mort fut cause que cõme au parauant Gõthier son cousin s'estoit retiré en Frãce par le cõmandemẽt de son pere, Theodebert vint aussi en Austrasie pour heriter de la successiõ, & Royaume de son pere, où sans nul cõtredit il fut receu de chacun cõme legitime, & naturel Roy: sans que pas vn autheur face icy vn seul mot de mention d'electiõ, ny d'assemblee d'estats pour pouruoir à icelle. Ce Roy est loué de grãde iustice, pieté, modestie, & debõnaireté, & ne trouue lon que reprẽdre en sa vie sinõ le diuorce que sans raison il feit d'auec son espouse Wisigarde pour prendre pour femme Deuthere sa cõcubine: & quant au reste, cõme il estoit sage, & vaillãt, aussi estoit il humble,

Theodebert amourache Deuthere Dame de Besiers.

Theodoric cruel sur sa vieillesse.

Theodoric Roy de Mets meurt l'an D. xxx. viij.

Quel fut Theodebert Roy de Mets.

& discret

& discret où il voioit que la force n'y pouuoit de rien prouffiter. Et de cecy monstra il bien la pratique lors que ses oncles, despitez qu'il tint si grand heritage que la plus part des Gaules, & vn bon eschantillon de Germanie, se deliberent de luy courir sus, & luy rauir, & oster les terres : disans que estant fils d'vn bastard il ne deuoit estre esgal au partage des legitimes: mais il n'y auoit encore loy qui separast les enfans naturels des Roys de l'espoir de la succession, ainsi qu'on le voit en plusieurs de la premiere, & seconde generation, & lignees des Roys de France. Theodebert donc, soit qu'il sentit ses forces peu fortes pour attẽdre ses oncles en cãpaigne, ou qu'il les respectast comme ses parents, & Seigneurs à cause de leur aage, ou qu'il craignit d'estre vaincu, sa conscience luy mettant deuant les yeux le peu de droit que les enfans illegitimes ont à la succession, & mesmement Royale: tant s'en fault qu'il voulut auoir guerre, que plustost il s'humilia & enuoyant des Embassadeurs aux Roys ses oncles, vsa de tant d'honestetez, summissions, & deuoirs, qu'il les adoucit, & gaigna à grande graisse d'argent, & presents rares, & tresriches : & par ce moyen il se deffendit de sa ruine, & fut estably Roy, & confirmé en sa Seigneurie par les Roys ses oncles, comme lors luy octroyans le libre vsufruit, & succession de l'heritage. Estably en son throsne, il s'adonna à toute vertu, faisant droit à ses subiets, reuerant, & craignant Dieu, & honorãt les gens d'Eglise, & distribuãt de ses biẽs pour leur nourriture, & pour rebastir les saincts lieux ruinez par les tẽpestes miserables des guerres. Celle annee mesme de cinq cens trentehuict, mourut ce pere de tant de religieux, & miroir de toute vertu sainct Benoist, lequel fut enterré au mont Cassin, où l'on dit que reposent ses ossemés, quoy que d'autres tiennent qu'ils sont en France en l'Abbaye qu'on nomme sainct Benoist sur Loire : sur quoy je ne veux m'aheurter pour ne tomber en danger d'estre astraint sous la censure Apostolique, qui excommunie ceux qui dient que ces reliques sont ailleur qu'au Mont Cassin. Ce fut en celle mesme saison que l'Empereur Iustinian commença la guerre contre les Goths, de laquelle nous parlerons cy apres, & en laquelle fut Chef Bellisaire Patrice laquelle dura l'espace de dix huict ans, nõ sans grãds rauages faits d'vne part, & d'autre en Italie. Et au mesme temps fut vne famine vniuerselle, laquelle affligea presque tout le monde & causa vne fort grande mortalité, tant par la faim, que par les guerres, la discorde estant semee par tout, & n'y ayant Royaume qui ne se sentit du venin espãdu par icelle. Veu que les Huns de rechef s'espãdirent par l'Europe, & feirent des courses iusques aupres de la cité Royale de Constantinople, ruinerent la cité de Potidee, emmenans en captiuité iusqu'au nombre de six vingts mille personnes. Ce n'estoit assez si encor' outre les Persans, les Bulgares ne se fussent lancez sur la Scythie, & haulte Mysie rauageans tout, quoy qu'en fin l'Empereur Iustinian les chassast & deffit, en tuant plusieurs milliers, ainsi que le portent les Annales de Constantinople. En Asie, Cosroé Roy Persan feit de grands maux aux Chrestiens de Syrie, prit la grande & populeuse Cité d'Antioche, se soumit le pays de Cilicie, mais en fin fur repoussé par la vaillance de Bellisaire : lequel auoit deja mis ordre aux troubles d'Afrique: & ainsi (comme dit est) il n'y auoit coing du monde qui fut lors exempt de guerres. Ainsi eut ce costé vn miracle si la Frãce eut vescu en paix y regnant des princes chatouilleux, & l'ame desquels estãt toute conficte en ambition, ne tẽdoit qu'à vsurper le bien d'autruy à quelque pris que ce fut, sans se soucier d'autre droit que de biẽ seance: & que cecy soit vray, ce qu'ils ne pouuoiẽt executer par force, & à ieu descouuert, ils taschoyẽt de l'effectuer par ruse : car ainsi s'en ayda Childebert Roy de Paris, ou plustost de France, entant que voyant que la grande vertu de Theodebert, & l'amour que luy portoyent ses subiets, luy seruoyent de garant cõtre tout ce qu'on attentoit contre ses vie, & estats: se mit en deuoir, de le tromper par faux semblant, & sous pretexte de bonne & vraye amitié. A ceste cause enuoya le prier le venir voir, & que luy estant sans enfans pour luy succeder, vouloit le faire son heritier, & l'adopter pour son fils : mais c'estoit au plus loing de sa pensee, & pour l'attraper à la longue, & lors qu'il verroit ce Prince appriuoisé, & ne plus se defier de ses ruses, & cautelles accoustumees. Theodebert y vint, il fut recueilly, caressé, & traicté, comme le nepueu bien aymé & s'en retournant, Childebert luy feit de grans, & riches dons, & l'appasta d'vn vain espoir de la succession de la couronne: mais à quoy tendoit cecy, vous le verrez cy apres, lors que sera faicte mention des

Conspiratiõ des oncles contre le nepueu.

Theodebert appaise ses oncles.

S. Benoist mourut l'ã cinq cens trentehuit

En quel tẽps l'Empereur Iustiniã feit la guerre aux Goths

Huns en Europe.

Procop. li. 2. de la guerre Persiq.

Bulgares courent les terres de l'Empire.

Annales de Const. liu. 16.

Persans affligẽt la Syrie.

Ruses de Childebert pour appaster Theodebert.

discords d'entre les Roys freres. Tandis que Theodebert estoit à Paris auec son oncle,& voulant partir,il enuoya vers sa derniere espouse Deuthere qu'elle vint le trouuer à Verdun où il s'acheminoit:elle se prepare, & meċt en voyage, mais prenant garde à la grande,& extreme beauté de sa fille, qui estoit ja deuenüe grandelette, craignant que le Roy, qu'elle estimoit peu conscientieux en ses matieres, ne voulut abuser d'elle, & la prendre pour femme, la feit monter sur vn chariot conduit par des Bœufs(car c'estoit l'equipage,& coches sur lesquels les Roys, & Princes du sang François souloyent aller par les champs lors qu'ils n'estoyent point à la guerre) mais ces bœufs n'auoyēt iamais esté domptez sous le ioug,ny mis au labourage, lesquels se sentans ainsi attellez,& esguillonnez,ne faillirent aussi de prendre la course,comme poussez du Tan,& frelon,& ne cesserent one iusqu'à tant qu'ils furent dedans le fleuue de Meuse,où ceste fille fut noyee. Ceste cruauté, auec le soupçon, & opinion esquels le Roy Austrasié se veit estre à l'endroit de sa femme dōna tellemēt au cœur de Theodebert,que iamais il ne voulut voir Deuthere, ains reprit en grace sa premiere espouse Wisegarde,quoy de Deuthere il eut vn fils appellé Theoduald qui luy succeda au Royaume d'Austrasie:il est vray que Gregoire de Tours allegue vne autre raison de ce diuorce, & de la reprise de Wisegarde qui est telle. Que l'an septiesme du diuorce d'auec sa femme legitime, les Seigneurs de France vindrent vers luy, se ressentans de ceste indignité,& que pour vne concubine il tint si peu de compte de son espouse, & luy demandent la cause d'vne telle occurrence:dequoy Theodebert esbahy,& craignant qu'il n'y eut anguille sous roche, & que ses oncles ne luy dressassent quelque partie sous ce pretexte, il abandonna Deuthere, & reprit Wisegarde: laquelle mourut peu de temps apres,& non pourtant voulut iamais plus le Roy s'acointer de sa concubine, detestāt sa cruauté,& l'acte par elle commis sur sa propre fille. Or comme iamais guere il n'aduint grande calamité de laquelle Dieu ne nous menace par quelque signe espouuentable,soit en l'air,és eaux,ou en la terre, aussi celle annee de cinq cēs trēte-huict apparurent plusieurs signes,& presages en France comme vne Comete cheueluë,que Lucan appelle les crins de l'estoille redoubtable, & cecy le propre iour de Pasques: & afin que la menace fut mieux cōfirmee, & qu'on ne rapportast cecy à la seule nature,estans les Cometes assez ordinaires, on veit aussi le Ciel tout espris en feu, comme si la partie ignee eut deu embraser tout le reste, & ce ne fut tout, car il pleut du sang en grande abondance, qui est vn prodige qu'on ne sçauroit rapporter aux effaicts naturels sinon miraculeux, car je ne les separe de la nature, veu que Dieu se sert d'icelle pour monstrer ses iugemens & merueilles. En celle saison viuoyent deux saincts Euesques freres iumeaux naiz à vn iour, sacrez à mesme iour, & qui moururent mesme iournee, & tous deux de saincte Vie à sçauoir sainct Medard Euesque de Noyon, & Gildard Archeuesque de Roüen: & le premier desquels le Roy Clotaire feit retourner à Soissons,& commença bastir vne Eglise au lieu mesme de sa sepulture qui fut mise à fin par le Roy Sigebert, telle qu'on la voit encore à present, & porta le nom dudict sainct Medard, la doüant de grands reuenus, ioyaux, & autres richesses, telle & si grande estoit la deuotion des Roys de ce siecle. Et combien que en l'an de grace cinq cens trente neuf, aduint le voyage de Theodebert en Italie,si est-ce que pour ne rompre l'ordre des gestes de noz Roys je differeray le discours de ceste expedition; à cause que la chose requiert qu'on s'y arreste vn peu longuemēt veu les affaires y maniez,& les causes de ce voyage, qui ne sont de peu de cōsequēce. Ainsi l'an cinq cens trente neuf, se passant paisible entre les Roys François si est-ce que ce repos ne fut de guere longue duree, d'autant que l'an ensuyuant qui estoit de nostre salut le cinq cens quarantiéme,cōme les Roys de Paris,& de Metz fussent alliez ensemble,& que Childebert rusé,& cauteleux eut faict ligue auec Theodebert,& l'eut appellé en l'esperāce de sa successiō,nō de desir(cōme dit est) qu'il eut de l'auātager,ains pour le tenir ainsi en suspēs, & s'ayder de ses forces, aduint aussi q̃ Childebert se chatoüilla en soy,& de soymesme cōtre le Roy Clotaire son frere. Nul des historiés anciens dit la cause de ceste querelle,& mescōtentemēt,mais il est aysé à le recueillir par ce qui a esté dit cy dessus q̃ les deux Roys occirēt leurs nepueux,& enuahirēt leur heritage:or comme iniustement ils auoyent fait ce massacre,aussi se tromperent l'vn l'autre en la distributiō & partage des Seigneuries d'autāt que les partageās,le pays

Acte cruel d'vne mere vers sa fille.

Gregoi. de Tours liu. 3. ch. 27.

Pourquoy le Roy Theodebert laissa Deuthere sa concubine.

Prodiges veus en France l'an cinq cens trentehuict.

S. Medard en quel temps viuoit.

L'an cinq cens trente neuf.

L'an cinq cens quarante.

D'où vint la querelle entre les Roys.

pays d'Auuergne escheut à Theodoric, auquel Theodebert auoit succedé, Clothaire eut les terres, & pays qui sont depuis Tours iusqu'à la Charente, à sçauoir les regiõs de Poitou, Engoumois, Lymosin, Perigort, & partie de Saintonge, & Childebert ce qui est outre là Garonne iusques aux monts Pyrenees: auquel ceste diuision semblant desauãtageuse pour estre cõtraint de passer sous la mercy de son frere s'il vouloit aller en Gascoigne, ioint marry de ce que sans luy, Clothaire auoit couru sur les frontieres de ses pays allant cõtre les Goths, ceste cõqueste luy estãt deüe, il se resolut d'en auoir raison par armes, & d'oster à Clothaire ce qu'il possedoit, & luy limiter ses terres, ainsi que l'autre l'auoit borné à sa fantasie. Ainsi il appella Theodebert son presumptif heritier à secours, & tous deux sans deffier Clothaire s'armẽt, & dressẽt vn grãd ost, pour le surprẽdre auant qu'il eut moyen de leuer ses forces. Theodebert cognoissant l'iniustice de Childebert, l'eut volontiers esconduit, mais se voyant obligé de sa foy, & parole, fallut que marchast, & se feit Loup auec celuy qui ne desiroit que la ruine de son frere: & ce pendant Clothaire, quoy qu'il eut eu aduis de ces complots, & cõme les Roys ses frere, & nepueu luy couroyẽt sus, & eut rassemblé ce qu'il auoit de forces, si est-ce que ne se sentant assez fort pour leur faire teste, ne fut aussi si temeraire que de leur aller au deuant, ains connillant és entours de la forest d'Orleans, attendant plus grand secours des siens, se tenoit sur ses gardes, prioit Dieu qu'il pleut le garder des mains furieuses de son frere, & de deffendre sa couronne, & l'heritage de ses enfans. Ce pendant les Roys de France, & Austrasie approchoyent de luy, & il voioit ses forces augmẽter de iour à autre, & la chose alla si auãt, qu'ils s'approcherent pres de la ville d'Orleãs, n'attendans autre cas que la commodité pour se ioindre, & vuider leur different à force d'armes, & auec la ruine de l'vn ou de l'autre, ou de tous les deux ensemble. Mais comme Clothilde leur mere fut aduertye de ce discord, & que les armees estoyẽt en campaigne, elle estant à Tours, où elle se retira apres le massacre des enfans de Clodomire, marrie au possible de voir ainsi son sang esmeu, & ses enfans irritez pour se destruire, s'adonna tellement à ieusnes, prieres, & aumosnes, s'humilia deuant Dieu, feit mettre chacun en oraison pour les Princes, commanda de ieusner pour la paix & vnion des freres, & par ces sommissions Dieu s'appaisant, monstra aussi miraculeusement combien peuuent les prieres des simples en son endroit, faictes en foy, & les requestes iustes presentees deuant sa diuine majesté: Car le propre iour de la bataille assignee, ainsi que les armees estoyent prestes à chocquer & s'esbranslassent pour commencer la meslee, soudain il s'esleua vne si furieuse tempeste, & effroiable orage de vents, pluyes, gresle, esclairs, esclats de tonnerre, & de fouldres, qu'on eut dit que le monde deuoit abismer, ne restant tente ny pauillon qui ne fut renuersé, ny homme qui ne sentit que c'estoit Dieu seul qui dressoit ceste partie: & ce qui est le plus admirable, cest orage fut ainsi violent sur le camp seul des Roys Childebert, & Theodebert, sans qu'vne seule goute deau cheut en celuy de Clothaire. Ces orages miraculeux effrayãs l'oncle, & le nepueu ils furent aussi plus prompts à venir à composition, qui fut moiennee par Clotilde, venãt de Tours au camp des Roys, qu'elle trouua tous disposez à bien faire, & lesquels s'estans entre-acollez, promirent de viure en paix, & d'employer leurs forces cõtre les Goths heretiques pour la deffence de la foy catholique, & pour recõquerir ce que les Arriẽs tenoyẽt en Aquitaine. Ainsi fut espargné le sang Frãçois, lequel eut lors perdu sa plus-grande force si l'on fut venu aux mains, veu que tout l'effort François estoit là assemblé, & qu'il ne se pouuoit faire que s'il eussent combatu, la fleur de la noblesse, & des soldats n'y eut perdu la vie. De ceste guerre ainsi miraculeusement mise à fin parle le Poëte Gaulois en sa Franciade disant.

Grande pieté de la Royne Clothilde.

Miracle grand pour appaiser la furie des Roys prests à cõbattre.

Clotilde moyenne la paix entre les Roys ses enfans.

Ce Childebert, & Clotaire grans Princes
Pour augmenter les bords de leurs Prouinces,
Rompant le droit, la nature, & la loy:
(Entre les Roys ne dure point la foy
Tant le desir de regner leur commande)
Freres Germains suiuis d'vne grand bande

Ronsard liure quatriesme de la France.

D'hommes armez, partiaux & meschans
Voudront, helas! de leurs glaiues trenchans
S'entre-tuer, & rougir les batailles
Du sang tiré de leurs propres entrailles.
Mais sur le point qu'ils voudront s'assaillir
Voicy du iour la lumiere faillir,
Neges, & vents, & tourbillons, & gresle
Du Ciel creué tomberont pesle-mesle
Entre-semez de fouldres, & d'esclairs:
Hommes, cheuaulx, morions, & bouclairs
Seront frappez des flammes du Tonnerre.
Ainsi de pœur mettront fin à la guerre
Ces deux Germains: le bon Dieu l'a permis
Et de haineux deuenus bons amys,

Cest accord fut stable pour quelques annees, aumoins par l'exterieur, car les Roys ayans fait paix, ligue, & alliance ensemble, ils ne se feirét plus la guerre l'vn l'autre, mais tousiours, auoit Childebert vne dent de lait sur Clotaire, & l'eut voulu ruiner, quoy que ce fut son legitime heritier, d'autát qu'il n'auoit nul hoir masle pour luy succeder, & des effects vous en verrez quelque signe en son lieu: & ce pendant la Fráce demoura deux ans paisible, puis que nul estranger luy donnoit empeschemét à ses aises, & que les Roys s'amusoyét à faire droit au peuple: & à bastir des Eglises. En celle saison mourant Eusebe Euesque de Paris, fut esleu en sa place sainct Germain, duquel l'Abbaie iadis de sainct Vincent est à present renommée & de la fondation de laquelle (comme dirons cy apres) il fut cause, consacrant le lieu au vray Dieu, qui auoit iadis seruy aux Idoles, & faux Dieux, & à faire les sacrifices abominables d'Isis la deesse. I'ay cy dessus monstré que Childebert passa deux fois en Espaigne, l'vne seul, & lors que Theodoric guerroya le Roy de Thoringe, & de ce passage parle l'Annaliste d'Espaigne mais diuersement que noz historiens, quát à l'effect de la bataille, duquel ie vous mettray les paroles: Childebert Roy de France passa iusques en la cité de Tolede, laquelle ayant prise par l'effort d'vn siege, y pilla, & saccagea les Eglises, & ce butin, luy de retour auec sa sœur en Gaule, fut departy aux Eglises Françoises: puis adiouste. Le Roy Childebert enorgueilly de ces victoires, (car il fait que la bataille qu'il eut contre Amalaric fut donnee pres de Narbonne, & qu'icelle gaignee il passa en Espaigne) entra auec grande armee en l'Espaigne Tarraconoise (c'est ores le pays d'Aragon) mais comme à son retour vn Capitaine Goth nommé Theodiscle, eut saisi les pas des monts Pyrenees, les François se veirent en telle, & si grande angoisse, qu'ils furent contraintz de rachapter & leur liberté & leur vie, & par argent, & par prieres, & ne leur fut donné que l'espace de vingt-quatre heures pour passer, & ceux qui demourerent apres ce terme, furent taillez en pieces. Et sans mentir il fault bien que Childebert eut receu quelque iniure segnalee des Goths en s'en retournát du premier voiage fait pour l'amour de Clothilde sa sœur, puis qu'il y voulut retourner depuis: car ayant vengé le tort fait à sa sœur, & fait mourir Amalaric qui l'auoit mal traitee, il n'auoit plus occasion de mescontentement, veu que Theude Roy Wisigoth ne luy faisoit point de grands assaults: & ainsi i'ose accepter la raison de l'Espaignol, que Chidebert se ressentant de ceste brauade de Theodiscle il voulut s'en véger, & que pource il passa de rechef en Espaigne: & duquel passage fait mention le susdit historien Espaignol parlant en ceste maniere. Tousiours estoit la guerre ouuerte entre les Goths, & les Fráçois, de sorte que les deux freres Roys de France Childebert & Clothaire en l'an de grace cinq cens quarante deux passans les monts Pyrenees descédirent és terres, qui à present portent le nom de Nauarre & courans le pays selon le fleuue Ebre, ils gasterent & ruinerent tout iusques à la cité de Saragosse, que les Latins appellent Cesar-Auguste, pensant que les citoyens d'icelle fussent Arriens, ainsi que le Roy qui leur commandoit, estoit infecté de l'arrianisme

Estiēne de Gariuay liu. 8. cha. 16.

Childebert mal mené aux mōts Pyrenees.

Gariuay liu. 8. cha. 16.

L'an cinq cens quarāte deux.

nisme: mais (comme auons dit cy dessus) les Arriens ne se monstrerent onc si furieux que les Caluinistes, car ils souffroiét que les Catholiques eussent des Eglises pour leur exercice, esquelles on ne leur donnoit aucun empeschemét. Deuant Saragosse donc se camperent nos Roys voyans que les citoyens refuserent de se rendre, & feirent des saillies gaillardes, & furieuses sur les François, & ceux cy voyans leur opiniastrise, s'obstinerent aussi au siege, & resolurent de ne partir de là que la cité ne fut sous leur puissance fut par force, ou par composition. Ce complot des Roys entendu par les Saragossiens, ils commencent à s'estonner, & perdre cœur, & laissans le desir de se deffendre par armes materielles, eurent recours aux prieres, ieusnes, & autres exercices de pieté, faisans la procession autour des murailles, chantans des hymnes, & letanies, & portans les croix, & reliquaires, vestus pauurement, & affligeans leurs corps, & les femmes accoustrees en dueil, & sans nulle parure, afin que par cest abaissement, & húmilité, ils flechissent Dieu à prendre cópassion d'eux, & de leur ville. Par là vous voyez que ce n'est d'auiourd'huy, ny depuis trois ny quatre cens ans que les ceremonies des processions, & les croix, & reliques en icelles ont esté portees, ains dés l'Eglise primitiue, & de ce fait est tesmoing Gregoire de Tours, disant que le clergé de Saragosse portoit la robe, & tunique de saint Vincent le Diacre martyrisé sous l'Empereur Dece, en ceste procession, esperans que par les prieres de ce Martyr Dieu leur feroit grace, & les deliureroit de ce siege. Or sembleroit icy que les Chrestiens de France n'eussent lors encor l'vsage des processions, veu que Gregoire dit, que les nostres voyans ce peuple ainsi aller aux entours des murailles, furent estonnez, & penserent qu'il feit quelque charme, & fort pour leur porter nuisance: mais (comme i'ay dit) l'opinion qu'ils auoient que les assiegez fussent Arriens, fut cause de ceste pensee, non que les nostres n'eussent l'vsage des processions, mais pour ce qu'ils estimoient que les heretiques les mesprisans, & chantans ainsi en assemblee, ils feissent des sortileges pour enchanter leur armee. Ceste opinion leur feit appeller vn paysan, auquel ils demandent que faisoit ce peuple ainsi chantant sur les murailles, qui respondit que les citoyens estoient catholiques, & qu'ils prioyent Dieu qu'il luy pleut les deliurer du siege: & pour ceste cause ce paysan fut delegué vers l'Euesque du lieu, lequel venant parler aux Roys sauua & les citoyens, & la ville d'estre ruinez & saccagez, & cecy, donnant à Childebert la robe de saint Vincent portee en procession, qu'il porta en France, & la mit en l'Eglise qu'il y fonda au nom de ce saint Diacre, & martyr, laquelle ores porte le nom de saint Germain des Prez, où ce Roy repose ainsi qu'auós deduit assez au long en nostre Cosmographie. Et cecy fait, ils leuent le siege de Saragosse, & s'en retournent en Fráce, ruinans, pillans, & gastans tout le pays Espaignol par où ils passerent en s'en retournant. De tous ces voyages faits en Espaigne, parle Ronsard en ceste sorte.

Dés combien long temps les reliques des saints hónorees en l'Eglise.

Greg. li. 3. ch. 29.

Aymó li. 2. ch. 19.

Saragosse cóme deliuree du siege des François.

Puis en poussant milliers dessus milliers
D'hommes armez, par hautes destinees
Iront gaigner les Cimes Pyrenees,
Princes guerriers, inuaincus de trauaux
Les monts d'Espaigne au bruit de leur cheuaux
Retentiront, & couuers de gens-darmes,
Les champs luiront sous la splendeur des armes.
Lors Almaric Roy des Goths qui tiendra
Sous luy Espaigne, ardant les assaudra
(Nouueau fuzil de l'ancienne noise)
Mais pour neant: car la vertu Françoise
De pieds, de mains, & de teste poussant,
Ira des Goths les forces renuersant.
Ce Roy voyant sa puissance coupee
Du fer Gaulois, sçaura que vaut l'épee
De Childebert, qui luy perçant la peau,

Ronsard.

Costes, & cœur, ira iusqu'au pommeau
D'vne grand' playe en la poitrine ouuerte,
Auec le sang fuira l'ame deserte
Du corps Gothic, & franche de ses os,
Ira cercher là bas autre repos.
Ces freres Roys, ains frayeur des campaignes
Ardront, perdront, pilleront les Espaignes,
Mettant à sang, & peuples, & Seigneurs.
Lors tous enflez de butins, & d'honneurs,
Et d'vne gloire aux François eternelle,
Viendront reuoir leur terre paternelle.

Ayans discouru de ceste guerre de l'an cinq cens quarāte deux, il faut venir à la ruine des Goths en Italie, cela faisant à l'histoire des François.

Quels furent les Goths, & leur origine & conquestes, & comme ils furent chassez par les Romains secourus des François, de l'Italie.

CHAP. XV.

CE seroit peu fait que d'auoir parlé souuent de celle nation tant effroyable des Goths, laquelle a estonné, affoibly & accablé iadis l'Empire Romain, si nous ne monstrions qui sont les Goths, & d'où ils ont pris origine : ce que nous ferons (Dieu aidant) quoy que desia nous ayons trauaillé là dessus, & en l'histoire vniuerselle, & depuis en la Cosmographie : & cecy afin que le discours de ceste histoire soit plus accomply, & que le lyseur ne soit en peine de fueilleter pour cest esgard vne infinité de liures. Les Goths donc ont iadis esté renōmez entre les Scythes, non qu'ils le fussent, ains pour auoir couru, rauagé, & vsurpé par armes la Scythie sous leur Roy Philmer fils de Gadaric surnommé le grand, & ce fut leur premiere course estans sortis de la Scandinauie qu'aucuns estiment estre vne isle, d'autres terre ferme, & nul sçachant encor iuger du different, veu le grand trait de terre que contient ceste grande Prouince Septentrionale, enclose de la mer Glaciale d'vn costé, de la Balthique d'vn autre, ayant la Moscouie voisine, & s'estendant iusques sous le Pol-Artique. Et ont porté le nom de l'isle de Gothland qui auoisine le pays de Suece, d'où s'est ensuiuy que tous les Roys de ce pays ont porté le nom de Goths, & leur Royaume de Gothie. Et d'autant qu'en plusieurs pays ceste nation s'est espandue, aussi a elle eu diuers noms, ores estant ditte Gethe, & vne autres fois Gothe, tout ainsi qu'en son propre pays elle a eu diuerses appellations, selon les lieux de sa demeure, à sçauoir les Westrogoths pour se tenir au cartier occidental du pays, & les Ostrogoths tenans la partie orientale : d'où est aduenu qu'és pays estranges ils ont esté nommez, & Samogethes, & Massagethes, & Tyrsogethes selon les lieux où ils s'arrestoient : entant que par l'accord des anciens ce n'est qu'vn mesme peuple que des Goths, & des Gethes : ce qui est confirmé par Paul Orose, disant ainsi : Les Gethes sont ceux, qu'ores on appelle Goths, lesquels Alexandre dit que failloit euiter, Pyrrhe les craignoit, & Cesar n'osa les attaquer. De mesme opinion est Procope, qui viuoit du temps que les Goths estoient en Italie, qui les dit estre Gethes, vsant de ces paroles, faisant mention de Vitigé Roy Goth tenant Rome estroitement assiegee : lors (dit-il) quelques Seigneurs Romains mirent en auant les predictions de la Sibylle, qui asseuroient que la cité seroit en peril iusqu'au moys de Iuillet, & que de là en auant elle n'auroit que craindre en rien les assaults Gethiques, car que les Goths soient de la nation des Gethes, plusieurs tant anciens que modernes l'asseurent. Celuy Iean Magnus Goth de nation en son histoire maintient qu'en leur ancien langage de son pays, l'on appelle Gethes ceux que les Latins ont nommez Goths, dequoy ne faut s'estonner, veu l'estendue des pays sur lesquels

Goths nōmez entre les Scythes & pourquoy.

Où est le pays des Goths.

Diuers nōs des Goths.

Paul Orose li. 1. ch. 16.

Procope li. 1. de la guerre Goth.

Iean Magnus li. 1. de l'hist. Gothiq.

quels ce peuple a iadis commandé, & les diuerses nations descendues de ces peuples, veu que les Wandales en ont pris origine, les Bourguignons en ont eu leurs Roys, & les Huns emprunté leurs forces, eu esgard aux noms diuers qui estoiét entre ces Goths, ainsi que dit a esté cy dessus. Entant que les Wisigoths furent les premiers qui passerét és parties occidentales, se saisissans d'vne partie de l'Italie, lors que sous l'Empire de Valentinian ils passerent le Danube, & se ruerent sur le pays de Thrace, ainsi que le descrit Marcellin en la vie de ce prince. Depuis s'allians par force à Theodose le grád, qui les auoit surmontez, ils furent quelques dix huit ans tributaires des Romains, & sans auoir Roy qui leur commandast: mais en l'an quatre cens quatre, ils s'emanciperent de ce tribut, & faisans Alarich leur Roy, ils passerent en Pannonie, puis en l'Italie, & en fin en Gaule d'où ils chasserent les Wandales aussi bien que des Espaignes. Mais Odoacre (duquel a esté faite mention cy dessus) ayant vsurpé l'Italie, l'Empereur Zenon suscita contre luy Theodoric Roy des Ostrogoths, hõmme vaillant, rusé, sage, & grand politique, qui chassa ledit Odoacre, & le feit en fin mourir, & ainsi fut consideree en occident la diuersité des noms Goths aussi bien que leur Empire, les Wisigoths se tenans en Gaule & és Espaignes, & les Ostrogoths ayans puissance & souueraineté en Italie, par l'octroy des Empereurs, qui n'auoient moyen de deffendre leur empire. Et pour ne nous arrester trop longuement icy, à cause qu'ailleur nous auons traité ceste matiere, comme les Goths auoient esté effroyables par l'Europe, & à l'Empire Romain, aussi se veirent ils mesprisez apres la mort du grand Roy Theodoric, & lors que les François se ruerent sur les Espaignes, d'autant que le mespris vint d'eux mesmes, & qu'ils se faschans que la Royne Amalasionthe gouuernast leur Empire durant la minorité de son fils Amalaric, lequel (comme auons dit) espousa la fille de France, & fut occis pour l'auoir mal-traitee: & ainsi eux se partialisans ne faut s'estonner si leur regne fut dissous quelque deuoir que feissent depuis ny Theude, ny Vittigé, ny Totile: & quelque alliance qu'ils eussent auec les François, lesquels ne les aimoient point, à cause de la secte arrienne que les Goths embrassoient. Amalasionthe auoit quitté la Prouence à Theodebert Roy de Mets qui luy estoit voisin, pource qu'il possedoit la Bourgoigne: mais Theodat ayant vsurpé la Seigneurie des Goths en Italie, & fait mourir la Royne Amalasionthe, le François entra auec forces en Italie, & conquit les pays des Ligures, qui est le Geneuois & la plus grand part de ce qui à present porte le nom de Lombardie, & la cause pourquoy, nous le dirons cy apres, & ne sortit d'Italie que chargé de butin, & grádes richesses, & qu'il n'eut contraint le Goth Theodat à venir à composition telle qu'il quitta aux François tout ce que les Goths possedoient en Gaule: ce qui ne fut executé iusqu'apres la mort de Theodat, & par le conseil de Wittigé esleu Roy des Goths bien qu'il fut de bas lieu, mais à cause qu'il estoit vaillant Capitaine, & tout cecy est mis en auát par Procope Grec qui accompaigna le general Belisaire au voyage cõtre les Goths. Gregoire de Tours dit que Theodebert fut contraint de quitter le reste de son entreprise en Italie pour ce que l'air du pays estoit nuisible aux François, & qu'il perdit grád nombre de ses soldats qui y moururent de dissenterie, & de fiéures, quelques vns dient que cecy aduint en l'autre voyage de Theodebert, lors qu'il feit guerre à Narsé, & qu'il auoit deliberé de passer auec ses forces en Thrace, & aller assieger Iustinian en Constantinople, (car ainsi en parle Agathie) à cause qu'en ses tiltres il se disoit vaincueur des Fráçois, pource que ses gens auoient deffait quelques bandes Françoises, suiuant l'orgueil Romain, & la folie des anciens Empereurs, qui pour auoir mis le pied en vn pays, s'en disoient aussi tost Seigneurs par leurs tiltres, aussi vains, que vainement ils se vantoient des effects. Au reste Theodat n'effectua onc sa promesse, y obstant sa mort, ains ce fut Vittigé, qui se voyant assailly par Belisaire, conseilla aux Goths d'accorder auec les François, & de leur quitter les terres de Gaule, & leur payer la somme d'argent de Theodat promise, ce qui fut fait, & Embassadeurs enuoyez en Gaule, nõ au seul Theodebert, ains à Childebert, & Clothaire aussi bien qu'à luy (car ainsi le tesmoigne le Grec Procope, qui viuoit de ce temps) lesquels receuans & l'argent, & les terres Gauloises, ils se disoient amis des Goths, leur promettoient secours, mais non de François, ains d'autres nations, se couurans qu'ils auoient iuré à l'Empereur de luy donner aide en ceste guerre. Ainsi vous voyez combien il est necessaire de feuilleter les liures des anciens pour tirer la

Am. Marcellin li. 31.

Goths passent en Italie l'an quatre cẽs quatre.

Cest Alaric prit & pilla Rome. Voy saint Augustin li. 1. de la cité de Dieu.

Pourquoy les Fráçois sont guerre aux Goths.

Procope li. 1. de la guerre Goth.

Greg. li. 3. ch. 32.

Agath. li. 1. de la guerre Goth.

Tous les trois Roys de France vnis pour les Goths en Italie.

verité de l'histoire, lesquels si le Blond eut veu, il ne se fut oublié iusqu'à là que de dire que Theodat chassa Theodebert, & les François d'Italie: bien eut il parlé, s'il n'eut dit sinon qu'il les en chassa à force de deniers, mais il a adiousté qu'il les vainquit, ce qui est contre les paroles de Procope qui viuoit de ce temps. Ce pendant Vitigé triomphe en Italie, Bellisaire vient en icelle, & en fin est assiegé dedans Rome par le Goth, mais l'heur de Vitigé fut court, car estant vaincu il fut conduit prisonnier en Constantinople. Ainsi les affaires Goths mis à bas vint Totile qui les remit sus, deffit les Romains, & occupa la cité de Rome qu'il laissa assez peu sagement, l'ayant desmãtelee, & que sans les prieres du Pape il eut rasee: dedans laquelle derechef entra Bellisaire, & la fortifia pour la conseruer à l'Empire. Ce pendant Theodebert vint à mourir l'an cinq cens quarante neuf, & luy succeda Theodebald son fils qu'il auoit eu de Deuthere sa concubine: & si le pere fut violent, hardy, & grand conquereur, le fils ne luy deut rien en pas vne de ces choses, bien qu'il fut fort ieune, lors que son pere deceda, lequel mourut (comme dit Agathie) courant vn farouche Toreau nourry aux bois, & sauuage, (ainsi l'appelle l'auteur susdit ne regardant pas le grand nombre de Buffles qui sont en Italie, & combien ils sont dangereux à rencontrer) ainsi le Roy se fiant en sa force, & tenant vn fort espieu en sa main pour l'enferrer, & tuer, fut luy mesme blecé à mort, & rapporté en Gaule où il mourut bien tost apres, pour le grand bien des Romains, & Grecs, car c'estoit lors qu'ayant pitié des Goths, & craignant qu'iceux ruinez l'Empereur n'armast ses forces contre les Gaules pour en chasser les François, il entra en Italie pour faire teste à Narsé: mais blecé (comme dit est) il se retira, & laissa quelques Capitaines pour faire teste aux Imperialistes, auec lesquels neantmoins le fils feit accord, & s'alliant aux Romains, dressa ses forces contre Teias Roy des Goths. Ie m'estonne que nos annalistes ny celuy d'Austrasie n'ont fait mention quelconque de ceste mort de Theodebert, ny de la rupture de la foy promise à l'Empereur Iustinian, veu que cela est vn si beau exemple pour les Roys, afin que craignãs les iugemens de Dieu, ils soient loyaux, & constans en leurs promesses. Gregoire de Tours met bien la maladie, & icelle longue de ce Roy Austrasien, mais il ne dit le genre d'icelle, seulement racompte qu'elle estoit incurable, & que les medecins n'y sceurent onc donner aucun remede: ainsi reuenons là que Dieu le punist de toutes ses offences, & trahisons, & des torts faits à tant de Princes. Or reuenons à la cause des Goths, & à ce que les Frãçois feirent en Italie, car puis que nous sommes sur ce propos, il seroit mal-seant de rompre l'ordre du discours, puis que le temps ne nous empesche en rien que ne courions iusqu'à la derniere deffaite Gothique, & reüniõ du nom Italiẽ & terres Latines à ceux qui estoient naturels du pays, iusqu'à ce que par le moyen de Narsé, les Lombards les conquirent. Donc apres la captiuité de Rome par Totile, comme Iustinian eut rappellé Belisaire, & en son lieu enuoyé vn excellent homme, quoy que Eunuque appellé Narsé, & par ainsi son grand Chambellan, ou plustost chef des Garde-couches, qui fut Prince, & conducteur des forces d'Italie. Cestuy eut affaire cõtre Totile l'an cinq cens cinquante & vn, & auant que d'entrer en Italie, il s'allia des Lombards sur lesquels commandoit lors Alboin, qui luy donna partie de ses forces pour le secourir cõtre les Goths, & passerent tant Grecs que Lombards par la Dalmatie, & trauersans le goulphe de Venise vindrent au pays qui à present obeit à la couronne de Naples. Là leur vint au deuant Totile Roy Goth, & y fut la bataille donnee, en laquelle moururent soixante mille Goths, & le reste mis en route & desconfit, pource que Totile y perdit la vie: au mesme lieu (comme dit Procope) auquel iadis Camille Romain deffit les forces Gauloises, qui encor de son temps s'appelloit la sepulture, ou tombeau des Gaulois: & cecy aduint du viuant encor de Theodebert, qui lors que Narsé estoit empesché en Italie, se resoluoit de passer en Thrace, & l'eut fait, sans la mort qui le vint surprendre, ainsi qu'auons dit. Totile occis, les Goths se voyans sans prince du sang Royal des Ostrogoths, & la necessité ne leur souffrant d'aller en Espaigne querir les successeurs de Theude, & Theudad, veu que Narsé leur chaussoit les esperons de trop pres: ils se feirent vn Roy tel que la fortune leur offrit en vne telle vrgence d'affaires: à sçauoir Teia homme adextre, & grand guerrier, que Totile auoit laissé en garnison à Verone, lors obeïssante, & suiecte aux Goths. Mais l'heur de ce pauure Roy ne fut plus grand que celuy de Vittigé, ou de Totile: car à grand peine auoit il regné vn an entier

Faute du Blond en son hist.

Vitigé mené à Constãtinople captif.

Voy Procope li. 3. de la guerre Goth.

Totile prẽd Rome.

Agath. li. 1. de la guerre Gothiq.

Mort de Theodoric Roy de Mets.

Greg. li. 3. ch. 36.

Narsé viẽt en Italie l'an cinq cens cinquãte vn.

Voy les Annal. de Constant. liu. 16.

Totile occis.

Procope li. 3. de la guerre Goth.

Teia fait Roy des Goths.

entier qne venant & s'affronter à Narsé plus par contrainte, & presque à demy desesperé, se voyant frustré de toute attente de secours, que de son gré, & de sa propre gaillardise, il perdit, & la bataille, & la vie, & les Goths le moyen de plus se preualoir en l'Italie. Les Goths se voyans ainsi accablez, & ne sçachans plus de quel bois faire flesches, enuoyent des Embassadeurs en Gaule vers les François, & sur tout à Theodoald Roy d'Austrasie, & d'vne partie de Bourgoigne, le prians d'auoir cōpassion des Goths leurs voisins, ruinez presque par les forces Romaines: qu'il pensast que si Narsé cōqueroit le reste de l'Italie, & accabloit les forces Gothiques, qu'il ne s'arresteroit en si beau chemin, ains tascheroit de se faire Seigneur des Gaules. Mirēt en auant qu'à tort Iustinian les guerroyoit, & leur ostoit l'Italie, veu que le Roy Theodoric Ostrogoth tant s'en faut qu'eut occupé ny enuahy par force ce qu'à present on leur tollissoit, que plustost l'Empereur luy en auoit fait cession, ny ayant rien plus, veu qu'Odoacre en auoit despouillé l'Empire: & ainsi les Goths n'auoient rien pris sur les Romains, mais qu'en leur faueur ils en auoient chassé le Herule, & remis les Italiens en leurs anciens priuileges. En somme s'excusent des guerres qu'ils auoient eu ensemble, lesquelles ils reietterent sur l'iniustice de Theodad, & conclurent par vne supplication, tendant à ce qu'il pleust aux Princes François de les secourir, & ne souffrir point la ruyne d'vn peuple leur amy, & duquel ils ne deuoient attendre tant de griefs, & iniures que des Romains: qui n'aiment que ce qui est de leur langue, & reputent tout le reste des hōmes grossiers, & barbares: que par ce moyen ils s'obligeroient les Goths, comme les ayans sauuez, & deliurez du plus grand peril auquel iamais ils se trouuerent, & par ceste deliurance ils garderont leurs terres des mains rauissantes de ces tyrās vsurpateurs de tout le monde. Offrirent grande somme de deniers pour la soulde de la gendarmerie, & des places fortes pour les mettre en garnison, & se retirer leur aduenant quelque route, & ensemble promirent de recognoistre à iamais ce bienfait, & confesser que des seuls François ils tiendroient, & biens, & grandeur, & liberté, & vies, que sans leur secours ils se voyoyent en danger de perdre. Theodebald ne se fut guere soucié de ces offres des Goths tant pour estre adonné au repos, & maladif, que pour la paix qui estoit entre les Frāçois, & l'Empire, mais Leuthar, & Bultin Capitaines, qui auoiēt sous Theodebert guerroyé en Italie, l'eschauferent à entreprendre ceste guerre, & feirent tant que forces furent leuees la charge desquelles leur fut donnee, eux le souhaitans sur toute chose, comme si desia ils se fussent tenus tous asseurez de la victoire sur Narsé, & de la conqueste d'Italie. Narsé qui n'ignoroit pas quels estoient les François, ne voulut leur aller au deuant, & les combattre sur leur furie, ains sçachant que les Goths enhardis de ce secours fortifioient les places qu'ils auoient au pays de Toscane, il fut assieger Cumes place assise sur vn costau le long de la marine au pays Napolitan, de laquelle il ne reste à present que les marques des ruines, & où les Goths s'estoient retirez pour y tenir fort sous la conduite d'vn frere de Teia Roy deffunct, appellé Aligerne. Ceste place ne peut estre forcee par Narsé au grand plaisir des Goths, qui pensoyēt bien que si tost il ne l'emporteroit pas, veu l'assiette du lieu, & la deffence de ceux qui estoient dedans, & pource fallut il qu'il leuast le siege. Ce pendant les François entrez en la Gaule Italique ditte Emilie, où se tenoient les anciens Gaulois Boyes, qui à present est partie de Lombardie, & contient le pays Parmesan, se saisirēt aussi de la cité de Parme: & Narsé quittant Cumes, vint assieger Lucque, & vn Capitaine de sa troupe appellé Fulcar chef, & cōducteur des Herules voulut faire des courses iusques à Parme, mais ce fut à ses despens: car Bultin l'vn des Colonnels, & princes François qui estoit logé hors la cité de Parme dedans l'Amphitheatre, luy dressa vne si chaulde embusche que Fulcar, & ses Herules se ressentirent de leur temerité, & la plus part s'enfuyans, si est-ce que le chef, & les plus vaillans y laisserent la vie, le reste se sauuant à Faence: & ceste route comme elle haulça le cœur des Goths, & François, elle baissa l'orgueil Romain, & estonna Narsé, craignāt que sa fortune ne se changeast, & luy deuint contraire. Comme il est en ceste pensee les Lucquois se rendent, & il enuoya ses soldats pour hiuerner à Rauenne, là où les François accoustumez à la froidure, & non si doüillets que les Grecs, & Romains tindrent la campaigne, & eussent mis à fin quelque belle entreprise, si les Goths mesmes ne se fussent causé par ne sçay quelle defiance, leur propre deffaite, & ruine. Car Aligerne fasché que l'honneur de

Teia occis par Narsé en bataille l'an cinq cens cinquante deux.

Goths requierent les Frāçois de secours.

Leuther, et Bultin Capitaines François.

Cumes ville en terre de labour n'est plus debout.

Parmesan iadis Emilie.

François à Parme.

Herules deffaits par les Franç.

Frāçois iadis campoyent en hiuer.

Trahison du Goth Aligeme. tout estoit donné aux nostres, & se fantastiquant des déseins en son cerueau, cōmença se deffier des François, & craindre qu'ils ne voulussent vsurper l'Empire Goth qu'ils se disoient deffendre, & vouloir remettre en sa premiere splendeur: pource se resolut de se rendre à Narsé, & luy liurer la cité de Cumes, auec les thresors des Goths qui estoient dedans, & auec lesquels on auoit resolu de payer les François: ce qui causa de grands maux du depuis tant pour les Goths que pour les troupes Françoises: desquelles comme la fanterie gastast tout le terroir de Rimini, & y eut fait vn grand butin elle se veit chargee par Narsé, qui en feit vne grande deffaite: & ce nonobstant cela ne les empescha qu'ils ne courussent tout, rauageant le pays des anciēs Samnites, qui ores est nommé terre de Labour, & qu'ils ne feissent leurs courses iusques à la veuë de Narsé qui estoit lors à Rome. Ce fut en ceste region grasse, & fertille que les chefs François se diuiserent en deux pour rauager les terres de l'Empire, de sorte que Bultin auec les plus grandes forces de l'armee alla le long de la mer Thirrene pillant, & butinant tout le pays Napolitan, la Basilicate, & l'Abbruzze, & courut iusqu'aux fins de la Sicile: & Leuthar auec le reste de l'armee feit ses courses par la Poüille, & Calabre, & vint iusques à Otrante qui est assise sur la mer Adriatique. Mais en cest endroit ie ne veux oublier vn trait de la louange qu'Agathie donne aux François, parlant ainsi: Estās venus les François en ces lieux non accoustumez, ils vsoient de grande reuerence à l'endroit des lieux saints, comme gens qui suiuoient vne loy tressainte, & estoient imbus de la religion Chrestienne: par lesquels mots il monstre combiē nos ancestres ont mieux valu que nous, qui és pays estrangers mesmes s'abstenoient de rauir en temps de guerre les lieux saints, là où à present en nos propres terres, & maisons les Frāçois sont si desbordez que de violer & le sacre, & le prophane, & de souiller ce que les mesmes infidelles respectent. Puis Agathie continuant son propos dit que les Alemans qui estoiēt au camp de Leuthar, & Bultin se gouuernans auec l'insolence de laquelle maintenant vsent toute espece de soldats, & rauissans les vases sacrez, pillant les Eglises, ouurant les tombeaux, en tirant les ossemens des morts qu'ils espandoient çà & là auec vne grand' impieté, irriterent aussi la fureur diuine, de sorte que ceux qui auparauant vainquoyent tout, se veirent deffaits en peu d'heure. Car Leuthar souillé de ces pillages, & enrichy de tant de despouilles d'Eglises, ayant en pensee de se retirer en Gaule auec les richesses conquises, sollicita Bultin son frere, lequel ne voulut y entendre se couurant de la promesse faite aux Goths de les deffendre iusqu'à la fin: mais pour vray c'estoit que les Goths luy chatouilloient l'oreille auec leur promesse de le faire leur general Roy, & souuerain Seigneur, & parainsi il s'y arresta, & l'autre reprit son chemin en Gaule: & notez que ces deux chefs estoient Alemans, mais fauorisez par le Roy Theodebert, qui les auoit ainsi auancez en son Royaume que de les faire chefs de ses armees pour les voir vaillans, & sages au fait de la guerre. Leuthar donc s'en retournant, fut aussi payé selon ses demerites, & pillages: car estant pres de Pesaro en la Marque d'Ancone, il se veit assaillir de tous costez par la caualerie imperiale, & là il fut rompu sans que presque il luy fut loisible de se deffendre, à cause que ce fut en vn destroit que les ennemis le vindrent surprendre. Ainsi il fut contraint de fuyr, en lieu qu'il pensoit tout estonner auec ses forces, & se retirer en Lombardie, où il auoit encor quelques villes obeyssans aux François: & là encor n'eschappa il point le iugement de Dieu, d'autant qu'outre la perte de la plus part des richesses pillees, son camp fut assailly d'vne horrible mortalité, qui ruina toute son armee sacrilegue, & luy mesme mourut d'vne mort hideuse, & effroyable, à sçauoir surpris de rage telle qu'il se mangeoit, & mordoit ses propres membres, mangeant les pieces deschirees, & leschant le sang qui couloit des blessures qu'il s'estoit faites, & de cecy est tesmoing Agathie. Quant à Bultin, il refusa secours à son frere, de despit qu'il le laissoit ainsi seul sur le poinct que leurs affaires se portoient bien en Italie: & ce pendant s'estant fait maistre des pays de Poüille, Calabre Abruzze, & Basilicate, se mit en chemin vers Rome, où il entendit que Narsé estoit arriué: mais l'heur de cestuy ne fut guere plus grand que de son frere: d'autant que luy estant campé pres de Capoüe, & sur le fleuue Volturne qu'Agathie appelle Casilin, ses soldats abusans de la fertilité du pays, & s'enyurans du moust, & vin nouueau Capoüan, & se saoulans des raisins, se veirent aussi soudain saisis de grandes maladies desquelles plusieurs moururent. Or Bultin auant que voir la ruine

Frāçois batus à Rimini.

François pillent le terroir de Naples.

Agath. li. 2. de la guerre Gothique.

Modestie des anciens François.

Cruauté des Alemans.

Bultin ne veut s'en aller en Gaule.

Leuthar deffait par les Imperialist.

Mort hideuse de Leuthar.

Bultin cāpé pres de Capoüe.

ruine des siens par la maladie se resolut de combattre Narsé, qui l'estoit venu trouuer: & pour le faire court ils vindrent aux mains, les Fräçois cômençans l'assault, & poussez de leur propre vaillance, & craignans que Narsé ne les voulut amuser pour les rompre en delayant, & qu'aussi quelques Herules vindrét les aduertir, que s'ils se ruoyét sur les Romains, ils en auroiét bon marché, à cause de leur estonnemét, & frayeur, pource que les Herules refusoiét de côbattre, & de s'armer contre leur anciens côfederez. La bataille donnee les pauures François assaillis de tous costez furent rompus, & deffaits de telle sorte que Bultin y mourät, il ne demoura vn seul de sa suite en vie pour en porter les nouuelles en Gaule: ce qu'estant annoncé aux François qui estoient en Lôbardie, ne faillirent aussi tost de se retirer en leur pays, laissans l'Italie arrousee de leur sang, & pauee des corps occis de ceux que Leuther, & Bultin auoiét precipitez en ce desastre par leur outrecuidee ambitiõ, & auarice. De ceste deffaite des Fräçois la memoire fut plantee le long du Casilin, suiuant le tesmoignage d'Agathie, les mots en Latin duquel ie vous allegueray selon qu'on les a traduits du Grec. *Mihi vero* (dit-il) *ex incolis quidam nonnulla elegia recitauit in vrnam insculpta lapideam sub Casilini fluminis ripam locatam, quæ sunt huiusmodi.* *Bultin, & toutes ses troupes occis pres Capoue l'an D. LV.* *Agath. li. 2. de la guerre Gothique.*

Aquas Casilini fluminis mortuis grauatas suscepit
Thyrreni maris littus, quando Francorum gentem
Ausonius occidit ensis, vbi misero hæc gessit morem
Bultino: Fœlix etiam iste fructus, &
Erit Barbarico pro trophæo diutinè eructans sanguinem.

C'est à dire: Certain habitant du pays me recita quelques eloges engrauez en vn vase de pierre posé le long du fleuue Casilin qui sont de telle substance.

La mer Thirrene a receu les eaux du fleuue Casilin chargé de corps morts: lors que la gét Fräçoise fut occise par le glaiue Ausonien, elle obeissant au miserable Bultin: Et ce fleuue est, & sera heureux, vomissant sans cesse le sang des Barbares, par la souuenance du present Trophee.

Telle fin eut ce voyage des nostres fait sous Theodobald, lequel ne faut estimer que seul eut enuoyé ces forces, ains auoient esté leuees des païs des autres Roys, comme aussi les Goths s'adresserent à tous les princes François cômandans en Gaule, ausquels ils auoiét rédues les terres cy dessus alleguees, & fut cecy cause que les Goths n'ayans plus de secours, ny de conducteur, se soumirét aux Romains, quitterét le pays, & que ceux qui voulurent y demourer, porterent le nom Italien tout ainsi qu'ils se tenoient en Italie. Ce pendant Theodobald, qu'on fait chef de ces voyages, homme de peu d'esprit, & fort maladif, ayant espousé vne certaine dame appellé Wldotrade fille de Waton Roy Lôbard vint à mourir, laquelle mort fut presagee par plusieurs signes precedens, côme de voir qu'vn sureau porta des raisins tresbeaux sans qu'il fut ioint, ny enté auec quelque vigne: & par son testament ordonna Clothaire son oncle pour heritier ce qui ne fut sans esmouuoir grandemét Childebert qui se sentoit auoir vn droit esgal en cest heritage, mais il fallut qu'il en passast par là, n'osant assaillir son frere, fortifié de tant de nations, & prouince. En quoy il faut noter, suyuät ce qu'auons proposé dés le commencement, que si l'election eut eu lors place entre les François, ainsi qu'on nous veut faire sentir, que Theodobald n'eut testé, ny ordôné de son Royaume, ains les estats en eussent disposé: mais vous voyez que l'aisné des enfans de Clouis est fraudé de son heritage contre la Loy, & que le puisné succede à son nepueu: estant la disposition du testateur volontaire: ce que depuis a esté corrigé, & le droit en ce qui est de la couronne est demeuré à ceux qui sont aisnez à chacun selon son ordre. Mais ie pense que Theodobald feit cecy pour voir Childebert sans hoir masle, & que Clothaire faudroit qu'vn iour heritast de tout ayant des heritiers & enfans en bon nombre, ainsi que verrons cy apres. *Goths du tout assuiettis à l'Emp.* *Clothaire declairé heritier par le testamét de Theodobald mourant.* *Aymõ li. 2. ch. 25.*

Des querelles qui furent entre Childebert & Clothaire, reuolte de Chranne cōtre son pere: voyage de Clothaire contre les Saxons, & de la mort de Childebert Roy de Paris. CHAP. XVI.

L'an D. LVI.

LA mort de Theodobald, ou Thibauld Roy Austrasien fut cause de grāds maux, & en France, & en Italie: car cōme les Goths n'eussent moyen de respirer, frustrez du secours des Frāçois, Narsé s'aidant du temps, & de la querelle des deux freres Childebert, & Clothaire, se rua aussi en l'an de grace D. L V I. sur le païs Venitié, & pource qu'il y auoit encor quelque peu des Gaules qui regardoiēt les Romains, il y enuoya vn certain Patrice nōmé Amé Romain de natiō, pour gouuerneur, & en Piedmōt fut mis Frācilion au nom de l'Empereur, & pour deffendre la cause de l'Empire, & afin d'empescher que desormais les Frāçois ne passassent si legeremēt, & aisémēt les monts pour faire leurs courses en Italie. Or la querelle des deux Roys, qui dōna tel loisir à Narsé d'establir l'empire Grec en Italie aux despēs des Ostrogoths, vīt (cōme dit est) pource q̄ Theodobald declaira son successeur & heritier general Clothaire son oncle, sans faire mētiō aucune de Childebert, lequel se piquāt de cecy, peu s'en fallut q̄ la guerre ne fut ouuerte entre les deux freres, & bien qu'ils ne meissent point des forces aux chāps, si est-ce q̄ sous main, & en secret, ils se nuisoiēt au possible l'vn l'autre: & par ainsi Narsé gaignoit païs, & ceux cy poussez de ne sçay quel desir de vengeāce, le souffroiēt passer outre, sans cōsiderer q̄ le Goth accablé, il pourroit se ruer sur la Gaule: ce qu'il eut fait, si le mescontentemēt ne luy en eut fait iouër vne autre partie, & ne l'eut induit à se vēger de ceux qui luy auoiēt fait iniure, & cecy aux despens des terres de l'Empire, lors qu'il feit entrer les Lōbards en Italie, & les induit à se reuolter cōtre l'Empereur, & à quitter son alliāce, ainsi q̄ verrōs cy apres en son lieu. Bultin dōc, & Leuthar deffaits auec leurs troupes en Italie, & Thibauld Roy de Mets ayāt fait Clothaire son heritier, cōme les Thoringiēs, & Saxōs fussent aduertis de ceste mort, & se fiassent en la cōtrouerse qui seroit pour cest heritage entre les deux freres, qu'ils sçauoiēt estre tresambitieux, voulās se preualoir de ceste discorde, font ligue ensemble: & tout ainsi que mesme malheur les auoit assuiectis aux Frāçois, vne pareille reuolte les deliurast de ceste seruitude. Et c'est pourquoy Gregoire de Tours dit que les Saxons se reuoltans Clothaire fut contre eux, & pilla tout le pays Thoringien, à cause que les Thoringiens auoiēt donné secours à leurs voisins, sans qu'il passe outre, ny die pourquoy est-ce que Clothaire seul entreprit ceste guerre: qui est pour estre le seul heritier de Theodobald, & par ainsi ayāt son partage outre le Rhin. Quelque temps auant ceste guerre mourut la Royne Clothilde chargee d'ās, & pleine de vertus, & laquelle sur ses derniers iours tascha d'appaiser l'ire de Dieu iustement irrité contre elle pour les guerres, & diuisions qu'elle auoit semé entre ceux de son propre sang: t'ascha (dis-ie) d'appaiser Dieu courroucé, par ieusnes, oraisons, aumosnes, fondations d'Eglises, & autres œuures saintes. Elle trespassa à Tours, où elle faisoit residence depuis le massacre de ses petits nepueux, enfans de son fils Clodomire: mais souhaitant d'estre enterree auec Clouis son mary, & ses enfans, elle voulut que son corps fut porté à Paris en l'Eglise des Apostres, qui ores est sacree à saincte Geneuiefue, là où ses enfans Childebert, & Clothaire, la feirent enterrer honnorablement, elle ayant l'honneur d'auoir fondé ce saint lieu, ou pour mieux dire, donné le conseil à son espoux d'en faire la fondation. Mais reuenans à noz Roys, & à leurs differents, la cause susdicte est alleguee par Agathie, parlant ainsi: Tandis que ces choses se passoient ainsi, le Roy Theodobald, qui commandoit sur les François voisins d'Italie, mourut de la maladie de laquelle auons parlé cy dessus: & son heritage venant selon les loix du pays à ses oncles Childebert, & Clothaire, comme les plus proches du sang, il sourdit pour cecy vne si grande noise entre eux, que peu s'en fallut que toute la nation Françoise ne fut ruinee par ce different. Childebert l'aisné des deux, estoit cassé & pour son aage, & à cause que continuellemēt il estoit malade, & tellemēt qu'ayāt le corps foible, & sans nul effort, il n'auoit aucun hoir masle pour luy succeder, ains eut fallu que les filles fussét venuës à l'heritage: là où Clothaire estoit gaillard, & puissant, & non guere aagé, seulement les rides commençoient paroistre en son visage. Cestuy

Saxons & Thoringiēs se reuoltēt contre les François.

Greg. de Tours li. 4. ch. 10.

Clothilde meurt à Tours l'an D. LIIII.

Voy Sigebert en sa Chroniq.

Agathie li. 2. de la guerre Gothique.

Quels estoiēt Childebert, & Clothaire.

Cestuy auoit des fils ieunes & dispos, & prompts à entreprendre quelque grand fait: lesquels desia remuoyent mesnage, & consultoient entre eux, & sollicitoient le Roy leur pere de ne mespriser les biés, & succession de Theodobald, veu mesmes que Childebert estant cassé, & vieil, & sans hoir masle, il faudroit que tout vint en ses mains, & tombast par succession és mains de ses enfans. Telles sont les paroles d'Agathie, desquelles nous pouuons recueillir plusieurs choses de consequence, & faisans pour ce qui a esté dit cy dessus sur le fait de l'election: veu qu'Agathie, se conformant à la loy, & coustume Françoise (autrement n'ont fait les autres historiens) dit que la loy appelloit Childebert, & Clothaire à l'heritage de Theodobald: & semble mõstrer que Childebert estant l'aisné, aspiroit aussi legitimement à ceste succession, mais que fraudé d'icelle par Clothaire, sollicité à l'enuahir par ses enfans, il se meut à la guerre, laquelle il eut poursuiuy s'il n'eut esté empesché par la longueur de sa maladie. Vous n'oyez icy vn seul mot ny d'election, ny d'estats, ou assemblee quelconque, ains vne pure succession, & icelle venant au plus proche du sang, ainsi qu'en parle Agathie, laquelle fut forcee, & violee en ce que Clothaire entreprit sur son aisné: lequel n'eut souffert ce tort fait à la loy, s'il eut eu des enfans masles pour luy succeder en la couronne: mais voyant que le droit donnoit cecy (apres sa mort) à Clothaire, & à ses fils, il ne voulut aussi y faire plus d'instance, puis qu'encor il faudroit que le mesme Royaume qu'il tenoit, tombast és mains de son frere. Et ne faut qu'aucun face son prouffit des mots d'Agathie, lors qu'il dit, que Childebert n'auoit aucuns hoirs masles pour luy succeder, mais que l'heritage viendroit aux filles: car par ce que premieremẽt il a proposé, & que depuis il poursuit, il est aisé à recueillir que les filles n'y auoiẽt rien, veu que Childebert mort, la monarchie Françoise tomba és seules mains de Clothaire comme du plus proche du sang d'entre les masles, & les filles n'y ayans droit quelconque pour la succession de la couronne. D'auãtage est il icy à noter que Clothaire feit deux fois la guerre aux Saxons & Thoringiens depuis la mort de Theodobald, à sçauoir l'an cinq cens cinquante six, & du viuant de Childebert son frere, & l'autre peu auant son decez, d'autant qu'en la premiere reuolte les Saxons furent batus, & seuerement estrillez, & en la seconde les François furent punis de leur temerité, & trop cruelle violence, & de cecy auons nous pour tesmoings Gregoire de Tours, & Aymon moyne, qui dient que les Saxons faisans deux courses sur les terres suiectes aux François, & ne cessans de rauager les limites, Clothaire leur alla en-contre, & eut bataille cõtre eux pres le fleuue Wisere, & les vainquant, les contraignit de luy estre tributaires: & apres ce il courut les terres des Thoringiens, à cause qu'ils auoiẽt eu intelligence auec les Saxõs, & leur auoient donné secours, & passage durant ceste guerre. Mais comme de-rechef les Saxons se reuoltassent, & refusassent de payer le tribut accoustumé, Clothaire irrité, se resolut de les guerroyer, & estant en campaigne les Saxons le requirent de paix, & accord. A quoy le Roy voulant entendre, les Seigneurs François luy remonstrerẽt l'obstination de ce peuple, & son orgueil, qui ne voyant le baston mesprisoit son superieur, & dés qu'il se voyoit assailly, il requeroit pardon: & font tant que le Roy refusa l'appointemẽt, ce qui luy cousta cher: car les Saxons desesperez, & iouans à quicte ou double assaillis des nostres, leur dõnerẽt vne telle secousse, qu'il s'en sauua peu de toute ceste armee qui ne fussent mis à mort par les barbares, & à peine peut se sauuer Clothaire auec quelques troupes de ce massacre: qui seruit d'vn beau exẽple aux Princes de ne refuser vn bon & hõneste accord, encor qu'ils se voyent auoir le meilleur, & aduãtage en guerre: la misericorde estant plus loüable en eux, qu'vne si rigoureuse poursuite. De pas vne de ses batailles ne fait mention Krants en sa Saxonie, ains ayãt parlé de la guerre de Theodoric Roy de Mets cõtre Ermenfroy, soudain il vient au tẽps des Lombards, & alliance des François & Saxons, pour abatre ceste force Lombarde qui par trop se fortifioit en Italie: mais nous appuyez sur la verité de l'histoire, confessons que les Saxons depuis Clouis iusques aux successeurs de Charles le Grand ont fleschy le col sous le ioug François, bien que souuent ils se soyent reuoltez, & ayent tasché de s'émanciper de telle suiection, & que durãs ces rebelliõs, ils ont fait de grãds maux aux Frãçois, & en ont enuoyé plusieurs milliers par le trẽchãt de leur espee, en l'autre mõde. Clothaire ayãt receu ce coup de fouët par ce peuple idolatre, ce ne luy fut assez ny la fin de ses miseres, car il se veit assailly par les noises & dissensiõs domestiques, afin que

Pourquoy Childebert souffrit à Clothaire qu'il prit l'heritage d'Austrasie.

Clothaire deux fois contre les Saxons.

Greg. li. 4. ch. 14.

Aymõ li. 2. ch. 27.

Deffaite des Franc. par les Saxons.

Krantz en sa Saxonie li. 1. ch. 29.

le glaiue le punist & dedans, & dehors, & qu'il sentit que Dieu estoit celuy qui le chastioit de ses insolences: veu que quelque temps au parauāt il auoit fait publier vn Edit, par lequel il vouloit que les ecclesiastiques luy payassent le tiers de tout le reuenu de leurs rentes, dismes, & benefices, à quoy s'opposant le clergé, comme estāt la meilleure & principale partie du Royaume, l'Edit fut cassé, mais non pourtant, la volonté estant deuāt Dieu reputee pour le fait, ce Roy porta la penitence de sa pretendue violēce, laquelle cōtinua en ses successeurs, ainsi que pouuez recueillir des Epistres de saint Gregoire à la Royne Brunehault, se plaignant des Symonies commises en ce Royaume, & vsurpation des biēs de l'Eglise faite par les seculiers, qui fut vne des causes principales de l'aneantissemēt de la premiere ligne des Roys de France. Apres doncq̃ les Saxons eurēt si biē touché Clothaire, il se sentit (cōme dit est) encor affligé en sa maison, & entēdez cōment: Nous auōs dit cy dessus q̃ ce Roy auoit eu cinq fēmes entre lesquelles fut Chinisene, & de toutes eut lignee, mais de ceste cy il eut vn fils nōmé Chrāné beau à merueilles, mais incōstāt, cauteleux, sās foy, ny loyauté, d'vn esprit remuāt, audacieux & temeraire, & en sōme nay pour le tourmēt & du Roy son pere, & de tout le Royaume, cōme celuy, lequel (ainsi q̃ dit Gregoire de Tours) n'aimoit hōme qui luy dōnast bō cōseil, & qui n'estoit aimé de persōne, pource qu'il rauissoit tout, dōnoit tout à ses flateurs, & cōseillers choisis d'entre les plus vils, abastardisāt, & foulāt la noblesse, ostant les filles d'icelle pour les marier à ces belistres qui estoiēt à sa suite: & en sōme ne laissant acte de tyrā qu'il n'exerçast sur les suiets de son pere, qui l'auoit fait Duc (c'est à dire chef & gouuerneur de l'Aquitaine) en laquelle il se gouuernoit plustost cōme vn brigād, q̃ cōme vray tuteur, & pere du peuple: & sur tout mastinoit il ainsi le peuple d'Auuergne, où il faisoit sa residēce ordinaire. Les plaintes de cecy estās venues à son pere, il enuoya de ses gētils-hōmes cōmander à son fils de le venir trouuer, ayāt Clothaire intētion de le tēcer modestemēt, & l'exhorter, & admonester cōme pere debōnaire de se porter plus iustemēt en sa charge. Mais Chrāné soit que sa cōscience le remordit, ou qui est le plus vraysemblable, desirant de brouiller l'estat, & se faire voye à la Royauté, quoy qu'il fut le plus ieune de ses freres, tāt s'en faut qu'obeit au cōmandement de son pere, q̃ plustost il s'en alla à Paris vers sō oncle le Roy Childebert, qu'il sçauoit estre mal affectiōné à son pere, pour l'induire à le guerroyer, & ruiner, & à luy tollir le Royaume iniustemēt par luy occupé. Or le principal auteur de toutes ces folies de Chranné fut vn Poiteuin appellé Leō, qui luy cōseilla de se ioindre à Childebert, & de faire la guerre à son pere: & pource ce fol prince estāt à Paris s'allia, & cōfedera auec son oncle, & tous deux cōspirerēt la mort de Clothaire, iurēt sur les saints liures de ne s'abandōner l'vn l'autre, & d'estre ennemis perpetuels de Clothaire: & si Dieu n'y eut remedié, ceste alliāce eut causé la ruine de toutes les Gaules, veu la fureur de ce Chrāne, & le courroux de Childebert cōtre son frere. Tout cecy se passa durāt le secōd voyage de Clothaire en Saxe, & Thoringe: lequel entendāt ceste ligue de son fils auec Childebert, & que Chrāne estoit allé vers le païs de Limosin, où il auoit de grādes forces, il cōmanda à ses deux autres enfans Aribert, & Gontran qu'ils allassent le ruiner, & deffaire, tandis qu'il cōbattroit les Saxōs ses aduersaires. Les armees des freres viēnēt si pres l'vne de l'autre qu'on n'attēdoit plus q̃ le choc: Chrāne est admonesté de rēdre les terres vsurpees sur son pere, mais il respōd q̃ cela ne peut il pas faire auec asseurāce de sa persōne, biē est il cōtent de les tenir sous la puissāce, nō, & hōmage du Roy son pere, duquel il se disoit l'humble seruiteur & enfant tresfidelle. Les autres Princes ne se payās de telle mōnoye luy presentēt la bataille qu'il accepte, & s'aprestās les vns, & autres au cōbat, Dieu en empescha la meslee, d'autāt q̃ sur le poinct q̃ les armées voulurēt se ioindre, il se prit tellemēt à tōner, vēter, gresler, & foudroyer, q̃ les deux cāps pensoiēt estre accablez, & furēt cōtraints de se retirer en leurs trēchees. Ce pendāt Chrāne qui auoit des espiōs par tout, fut aduerty de la deffaite des Frāçois par les Saxōs, dequoy faisant son prouffit, enuoya vn hōme desguisé, & cōme messager venāt d'outre le Rhin, qui fut au cāp de ses freres, & y publia, & la deffaite des Frāçois, & la mort du Roy Clothaire: ce qui les estōna tellemēt, q̃ craignās q̃ les Saxōs ne passassēt en Gaule, & se ruassēt sur le païs Austrasié, ils troussēt soudain bagage, & s'en retournēt auec diligēce en Bourgoigne. Chrāne ayāt si bien ioüé son personnage, les poursuit gastāt, & ruināt tout, & vint iusqu'à Chalons sur Saone, qu'il assiegea, & prit par force: & de là il tira contre Dijon, deuant laquelle se campant il ne peut l'emporter, à cause de son assiette, & de la gail-

Edit de Clothaire touchant les biēs des ecclesiast.

Quel fut Chranné fils de Clothaire.

Greg. li. 4. ch. 13.

Chranne gouuerneur d'Aquitaine.

Ligue de Childebert & Chrāne contre Clothaire.

Cecy aduint l'an cinq cens cinquante sept.

Ruse de Chranne pour faire retirer ses freres.

la deffence des citoyens. Et pendant que Chranne gastoit la Bourgoigne, Childebert, qui estoit celuy mesme qui auoit esmeu les Saxōs à guerroyer son frere (ce n'est d'auiourd'huy que les François s'aident du secours Alemant pour s'entre-ruiner) oyant parler de la deffaite de Clothaire, & estimant qu'il fut mort en la battaille se mit aussi en campaigne, & courut & rauagea tout le pays Champenois iusques à Rheims d'où auant il s'en retourna, tant pour auoir ouy que Clothaire n'estoit pas mort, & que sain, & sauf il s'en retournoit en Gaule, qu'aussi il se sentoit affoiblir & pour l'aage, & de maladie: car saisy d'vne fieure, il s'en reuint à Paris, & ayāt esté longuemēt malade il mourut en l'an de grace D. L I X. & de son regne le quarante cinquiéme, quoy qu'Aymon moyne luy en donne quarante neuf, mais il se trompe en la supputation, ainsi qu'il est aisé à recueillir par le nōbre des annees, & que tous les auteurs sont d'opinion cōtraire. Et fut enterré par saint Germain Euesque de Paris en l'Eglise de S. Vincēt que ce Roy auoit fōdee apres qu'il fut de retour du secōd voyage fait en Espaigne: laquelle Eglise Clothaire feit depuis cōsacrer au mesme Euesque, à ce le sollicitās Vltrogothe espouse dudit Roy deffunct, & Crothberge, & Crothsinde ses parentes, que d'autres dient (ce qui est aisé à prouuer) estre ses filles. Ainsi prit fin le cours de la vie de ce Roy de France Childebert vn des plus fins, simulez, grands remueurs, & estranges hommes de son aage, qui onc ne cessa de semer discorde, & de brouiller les cartes par tout, afin de faire son prouffit du malheur de ses voisins, en quoy il s'employa iusqu'au dernier souspir de sa vie: & entre tous les biēs que iamais il feit ce fut lors qu'il vengea sa sœur des insolences Arriennes, & qu'il bastist l'Abbaye de saint Germain, la dediāt à saint Vincēt, & en laquelle il repose attendāt la resurrection generale des morts. Au tōbeau duquel on a mis vn Epitaphe, lequel si estoit autant vray qu'il seroit besoing, on pourroit mettre ce Roy au nombre aussi bien des plus vertueux, & saints, que des plus vaillans, & illustres, veu les loüanges que par iceluy on luy donne, & lequel ie vous proposeray en latin, car il y est mis en ce langage.

Chalō sur Saone pris par Crāne.

Childebert rauage le pays de Champaigne.

Mort de Childebert l'an cinq cēs cinquāte neuf.

Quel fut Childebert en son temps.

Epitaphe du Roy Childebert en l'Eglise de saint Vincent à Paris, ores nommee saint Germain des Prez.

Francorum rector, praeclarus in agmine ductor,
Cuius & Allobroges metuebant soluere leges,
Dacus, & Aluernus, Britonum rex, Gotthus, Iberus,
Hîc situs est, dictus rex Childebertus honestus.
Condidit hanc aulam Vincenti nomine claram:
Vir pietate cluens, probitatis munere pollens:
Amplectens humiles, prosternens mente rebelles:
Templa dei ditans, gaudebat dona repensans,
Millia mendicis solidorum dans, & egenis:
Gazarum cumulos satagebat condere cælo.

Ce Latin se ressent du vieux tēps, mais il loüe ce Roy de choses, où il ne dōna iamais attainte, neantmoins faut excuser la simplicité du siecle, & la bōne volōté de ceux qui par ce moyen ont voulu recōpenser celuy duquel ils se sentoiēt estre grandemēt redeuables. Auāt la mort de ce Roy on veit deux armees de Locustes ou sauterelles, lesquelles passās par l'Auuergne, & Limosin vindrēt en fin és limites de ces deux païs se ioindre & cōbatre de telle furie que la terre en estoit toute couuerte des Charoignes des mortes ce qui n'estoit sans grande signifiance: & vn an auant q̄ Childebert mourut il y eut terre-trēble par l'espace de dix iours, lequel auec le grand effroy que donna, causa aussi la ruine de plusieurs edifices. Auāt luy on dit estre decedee celle sainte, & heureuse dame la Royne Radegonde à Poitiers où (cōme dit est) elle s'estoit rendue religieuse: mourut ce Roy seant au saint siege de Rome Pelagie, & l'an trente trois de l'Empire de Iustinian, sur la saison que les Huns sous leur capitaine Zabengue coururent la Thrace, & toute la Grece, lesquels en fin furent deffaits par Belisaire ia cassé de vieillesse, & par Germain generaux de l'armee imperiale, ainsi que dit Agathie.

Presages auant la mort de Childebert.

Huns en Grece.

Agath. li. 5. de la guerre Goth.

DE CLOTHAIRE PREMIER DU NOM, ET septiéme Roy des François, & comme il tint seul toute la monarchie des Gaules.

CHAP. XVII.

Clothaire succede à Childebert au Royaume de Frãce.



CLOTHAIRE fils de Clouis, & le plus ieune des enfans du grãd Roy vint à la couronne de France, & Empire monarchique des Gaules l'an de grace cinq cens cinquante neuf, cõme vray successeur de Childebert, n'y ayant d'autre qui fut apte pour succeder à ceste couronne, à cause que seul il estoit demouré des fils masles de Clouis. Or par le discours fait cy dessus vous auez veu le peu de paix, & amitié qui a esté entre Childebert, & Clothaire, & la cruauté de laquelle & l'vn & l'autre de ces Roys ont vsé sur ceux de leur sang, ainsi que tesmoigne assez le massacre fait sur les enfans de leur frere Clodomire, & laquelle Clothaire ne peut oublier (bien que n'ensanglatast point ses mains) apres la mort de Childebert son frere. Car iaçoit que la Loy, & coustume gardee entre les Princes du sang François chassast, & priuast les filles de la succession de la couronne, si est-ce que Clothaire (que i'estime estre aduenu par punition diuine) dés que son frere fut enterré, & luy saisy des thresors, & Royaume du deffunct, il ne faillit de bannir la Royne veufue, car doüairiere ne l'ose-ie appeller, veu son grand desastre, quoy que les autres qui luy succederent eurent des terres affectees pour leur doüaire. Il bannit (dis-ie) la Royne Wltrogothe, & confina ses deux filles, qui sont celles que cy dessus nous auons appellé Chrothberge, & Crothsinde: & cecy plus par haine qu'il portoit à tout ce qui appartenoit à son feu frere, que de crainte qu'il eut que les filles luy peussent calanger ny quereller ceste succession: veu que vous auez veu cy dessus, que Childebert estãt sans hoir masle, & voulant gaigner Theodebert son nepueu pour s'en aider contre Clothaire, luy promit sa succession: ce qu'il n'eut fait, s'il eut peu la donner à ses filles: & au reste si Clothaire eut veu que ces filles eussent peu succeder à leur pere, il n'eut esté plus gracieux enuers elles qu'enuers les fils de Clodomire, ains les eut faites mourir, pour laisser l'estat paisible à ses enfans, luy estant desia sur son aage. Or que ce fussent les filles de Childebert, outre les Epigrammes de Fortuné Euesque de Poitiers alleguez par le Seigneur du Tillet, nous auons le tesmoignage de Gregoire de Tours en l'histoire de France, qui parle de cest exil ordonné par Clothaire, & pour la mere, & pour les filles. La mort de Childebert comme elle fut agreable à Clothaire, & prouffitable à tout le Royaume François, à cause qu'il nourrissoit les diuisions presque par tout, elle fut mal à propos pour Chranne, qui se voyant priué d'vn tel support que le Roy de Paris, fut vn long temps sans sçauoir de quel bois faire flesches, craignant & les forces, & la fureur de son pere, auquel il n'osoit se fier, pour auoir sa conscience cauterisee, pour les maux qu'il auoit commis tant en Auuergne, Bourgoigne, que depuis en Touraine, & Limosin, & sur tout pour les extorsiõs faites aux ecclesiastiques, lesquels il sçauoit auoir esté faire leurs plaintes au Roy son pere. Et quelque chose qui luy troublast le cerueau, si est-ce que pour cela il ne peut iamais s'humilier de tãt que de vouloir aller requerir pardon à son pere, lequel sans mẽtir luy eut pardonné les premieres fautes, s'il ne fut rẽcheu en pires meschãcetez, & n'eut violé ce que son pere auoit en plus grande reuerẽce, ou s'il eut sceu gaigner le cœur de la noblesse, à laquelle il se monstroit furieux & iniurieux au possible. Or ce qui luy donnoit le cœur & hardiesse de ce faire estoit l'alliance qu'il auoit prise auec Wiliachaire Duc d'Aquitaine la fille duquel nommee Calté il auoit espousee, & par l'aueu, & support duquel il auoit ainsi dressé les cornes contre son pere. Ce mot de Duc a donné occasion à plusieurs de penser que ce Wiliachaire estoit Prince d'Aquitaine, & à d'autres de l'appeller

Clothaire chasse la femme, & filles de Childebert.

Fortuné Euesque de Poitiers. Greg. de Tours li. 4. ch. 20.

Chranne espouse Calté fille du Duc d'Aquitaine.

ler Roy d'icelle prouince: mais s'ils eussent bien gousté la vigueur de ce mot Duc, & comme iadis il estoit receu, & iusqu'à où s'estendoit sa signifiance, on eut veu aussi que si Wiliachaire commandoit en Aquitaine, ce n'estoit sous autre tiltre que de gouuerneur, & par l'authorité des Roys François lesquels comme auons veu, s'estoyent faicts Seigneurs vniuersels de toutes les Gaules. Ie ne voux pas nier que ce Wiliachaire ne fut & riche, & grand terrien, car autrement le fils du Roy n'eut espousé sa fille: mais ie ne peux receuoir que le pays d'Aquitaine luy appartint ny par succession, ny par vsufruit, ou benefice des Roys, n'y ayant histoire qui le tesmoigne, ains seulement y presidoit tout ainsi que font à present les Lieutenans de Roy, & les gouuerneurs des Prouinces. Et ie voy ce qui a trompé ceux qui dient que ce Wiliachaire fut Roy Aquitanien: c'est qu'Aymon dit que ce qui rendit Chranne plus odieux fut que la noblesse de sa femme le feit suspect aux François à cause qu'elle estoit de grande maison, comme fille du Duc d'Aquitaine: mais cela ne fait pour eux, entant que la haine ne venoit pas tant pour la noblesse de Calté, qui n'eut sceu estre trop grande pour le fils d'vn si grand Roy que Clothaire, que pour ce que sans congé du pere il s'estoit marié, & qu'il auoit fait reuolter vn seruiteur, & officier subiet au souuerain contre les droits de la couronne. Et que cecy soit vray, voyez comme Wiliachaire oyant que le Roy Clothaire estoit en campaigne auec forces, & venoit en Aquitaine contre luy, tant s'en fault qu'il se fortifiast, (ce que s'il eut esté Roy d'Aquitaine, il eut peu aisémét faire,) que plustost il se retira à Tours en l'Eglise sainct Martin en franchise, signe euident & du peu de ses forces pour resister au Roy, & du deffaut de si grande seigneurie que l'Aquitaine, laquelle (comme dit est) estoit subiecte au Roy Frāçois, & gouuernee par des Lieutenans ainsi que les autres Prouinces, lesquels portoyent tiltre, & de Ducs, & de Comtes. Ce pauure Seigneur Wiliachaire donc ne se fiant ny aux forces de Chranne ny à toutes ses alliances, & moins osant se presenter au Roy qu'il sçauoit inexorable ayant conceu vn desir de vengeance contre quelcun, se retira pour dernier refuge, & garant à Tours en l'eglise sainct Martin: là Clothaire le poursuit obstinément, & comme les officiers du Roy taschassent de le faire sortir, il n'en voulut rien faire, ains fort deuotieusement il embrassa l'autel dedié à Dieu en l'oratoire sainct Martin ayant tout son recours à Dieu, voyant bien que c'estoit là qu'il seroit payé de sa felónie, comme ayant veu l'exemple de tous ceux qui auoyent conspiré contre leurs Roys, pas vn desquels, ou bien peu, n'eschappa onc la main de Dieu, punissant les traistres, & les rebelles. Comme donc il refusast de sortir du sainct lieu, les gens du Roy sans respecter non plus l'Eglise, qu'vne maison prophane, y mirent le feu, la bruslerent auec celuy Wiliachaire que seul ils poursuiuoyent: & dit Gregoire de Tours, que Dieu souffrit cecy, pour les saletez, & pechez qui se commettoyent en ce sainct lieu, sans qu'il les specifie, bien qu'ailleur il se plaigne de pareille occurrence. Clotaire fut fort marry de cest accident (car il estoit affectionné à ceste Eglise sur toute autre) mais le plaisir de la mort du gouuerneur Aquitanique luy feit oublier & le sacrilege & son desplaisir: neátmoins pour se purger de ce forfait il feit rebastir le lieu plus somptueux, & riche qu'il n'estoit. Chranne d'autre part ne s'estonna pour ceste ruine de son beau pere, ains se retirant vers Conoobre (ainsi l'appelle Gregoire de Tours, mais d'autres le nomment Conabe, & ie pése que c'est celuy que les Annales de Bretaigne ont nommé Conan Meriouec) Prince de la Bretaigne Armorique pour là se garétir de mort, & y renouueller la guerre. Auant que passer oultre il fault icy noter que l'Annaliste Breton soit par malice, ou ignorant les histoires, a passé tout cecy sans en dire vn seul mot, & fait encor en ce téps le pays Armorique subiect aux Britanniques passez de l'Isle en terre ferme, s'aheurtant trop obstinément sur la fable d'Artus & de ses conquestes, & ce pendant oublie les Princes naturels du pays nõ subiets aux insulaires, ains qui obeissoyent aux Roys des Francs-Gaulois, ainsi que le pouuons prouuer par Gregoire de Tours qui viuoit enuiron ce temps, lequel en parle en ceste maniere, faisant mention d'vn certain Chanaon (que i'estime estre Conan non frequent entre les Bretons) ayant occis Machaue son frere, Ce que luy entendant (dit il) se saisit du pays entier de son frere: car les Bretons furent tousiours sous la puissance des François depuis la mort du Roy Clouis, & ne portoyent plus le nom de Roys, ains seulement de Comtes. Et ainsi vous voyez la faulte de ceux qui voulans establir ne sçay quelle grandeur pour leur pays, la font ser-

Comme le mot de duc doit estre pris.

Aymon liu. 2. cha. 30.

Wiliachaire s'en fuit à Tours en franchise.

Mort pitoyable de Wiliachaire. Ce-cy aduint l'an de grace D. lxi.

Faulte de l'Annaliste de Bretaigne.

Greg. liu. 4. ch. 4.

uile, on la veut requerir si loing & auec si peu de preuue que seuls ils sont les auteurs de ce qu'ils dient, ayans tous les anciens pour aduersaires, ie sçay que Aymon appelle ce Conabe Roy des Bretons à ce conduit par le vice commun, & que de son temps il y auoit des Roitelets en Bretaigne: mais sous les Merouinges non, ainsi que le chante Gregoire, auquel accorde Sigebert en sa Chronique, qui appelle ce Conabe, ou Conoabre Duc (c'est à dire gouuerneur) & non Roy de Bretaigne. Chranne donc s'estant retiré en la petite Bretaigne auec sa femme & enfans, s'y fortifia, & tint en assemblant forces l'espace de quatre ans, à sçauoir dés l'an cinq cens L V I I I. car en l'an cinq cens L X I I. il fut poursuiuy par son pere, irrité au possible de ce que son fils pour quelque deffaicte qui luy aduint, ne vouloit se recócilier à luy, ny recognoistre sa faulte, tellemét qu'il se resolut ou de mourir, ou de voir la fin de cest enfant ingrat, & rebelle. Clothaire dont vint en Bretaigne, & Chráne qui auoit assemblé des forces ramassees de diuers lieux, marcha aussi contre son pere auec desir de le ruiner tout ainsi que iadis auoit fait Absalon conspirant contre Dauid, & cerchát les moyés de le faire mourir: mais comme Absalon fut payé de sa folie, aussi Chranne porta la penitence de sa rebellion, & temerité. Car Dieu luy aueuglant le sens, & iugement, comme les deux armees fussent prestes à chocquer, la nuit ayant empesché la bataille, Conan Breton cóseilla Chranne de ne point s'attacher à son pere, mais que seulement il le laissast faire: l'asseurant d'esueiller de nuit le Camp des François de telle sorte, qu'il n'auroit plus que craindre ny la fureur ny les menaces de son pere. Mais Chranne (Dieu ne le voulant point) refusant ce conseil, & attendát à assaillr Clothaire iusqu'au point du iour, & cecy à son grand mal'heur & de toute l'armee rebelle qui le suiuoit: car bien qu'elle fut gaillarde, & puissante, que les soldats luy fussent bien affectiónez, & que d'vne gráde obstination ils se ruassent sur les François: si est-ce que sa cause estant iniuste, & luy n'aymant, ny craignant Dieu, & ne respectant point les hómes, Clothaire tout tourné à Dieu, luy fiant son innocéce en main, & proposant auec quelle douceur il auoit voulu attirer ce sien fils à resipiscence, auant que de combattre, il feit ceste oraison à celuy, qui seul peut oster, & donner la victoire: Seigneur Dieu, qui sçais seul le conseil, & dessein secret du cœur des hommes, assiste moy maintenant par ta saincte grace, & examine comme iuste iuge, la iustice de ma cause: car ie sçay que toy estant equitable, ne iugeras point aussi que Chranne aye raison de me faire la guerre, & moins qu'il soit digne de pardon: puis que oubliát, & ton cómandemét, & la douceur naturelle il a conspiré traistreusement contre la vie de celuy sien pere, qui apres toy, luy a douné la vie en ce monde. Tu sçais (Seigneur Dieu) que par ruses, dols, & secrettes menees il a fait, ce que maintenant il attente par force manifeste, & à guerre ouuerte: & que voulant faire mourir vn pauure vieillard qui est sur le bord de sa fosse, il n'a fait conscience de hazarder si grand nombre d'hommes à la mort, qui suyuent vne querelle si detestable: Ie confesse (ô Dieu) que mes pechez sont cause de ceste sienne reuolte, & que par son moyen tu punis les offences de ce Roy miserable, & pecheur: mais (ô pere de misericorde) n'entre point en iugement auec moy, & si ie ne suis aussi iuste que Dauid persecuté par son fils Absaló, si ay-ie ferme esperáce, & foy en ta cleméce que tu auras pitié de moy, & verras que i'ay marché droictement enuers mon fils que ie vouloy faire Roy d'Aquitaine, & qu'il est indigne & de ta grace, & de mon heritage, puis qu'il n'a voulu attendre le temps de la succession, ains a conspiré d'auoir vn Royaume acquis par l'effusion du sang de son pere.

Aymon liu. 2. cha. 30.

Chranne se fortifie en Bretaigne.

Chranne refuse le cóseil du Prince Breton.

Oraison de Clothaire à Dieu.

Ces propos, & autres pleins de deuotion, & à deux genouls disoit le Roy Clothaire auant que d'entrer au combat, où entré, il fut furieusement combatu d'vne part & d'autre, à la fin Dieu voulát punir Chranne, & ses complices en la rebellion, meit tel effroy és cœurs des Bretons, & Aquitaniques, qu'ils se mirent en fuite vers la mer, où ils auoieut leurs nauires prests pour se sauuer si la chose leur succedoit autremét qu'ils ne desiroyent. Mais quelque diligence qu'ils sceussent faire si est-ce que la plus-part y finit sa vie, & entre autres leur Prince Conabe qui fut tué en fuyant, & quant à Chránne, il se fut sauué sur mer, si la charité, & compassion de sa femme & filles ne l'eussent retardé en terre, taschant de les y conduire: car tandis qu'il estoit sur ce deuoir, il est suiuy, attaint, & pris, & lié auec les siens par les soldats de son pere, lesquels soudain en aduertirét Clothaire: lequel trásporté de courroux, auquel il se laissoit gouuerner plus que

Deffaite des Bretós & mort de leur Prince l'an cinq cens soixante et trois.

que de raison, commanda tout aussi tost que & Chranne, & sa femme, & ses filles fussent bruslez: ce qui fut executé, car les enfermans en vne maisonnette d'vne pauure femme champestre, ils lierent Chranne sur vn banc, & fermans l'huis, mettent le feu de toutes parts, & par iceluy donnerent fin & à la vie, & aux conspirations de ce miserable Prince. Exemple certes memorable pour effroyer ceux qui osent leuer la main contre leur prince, voyans que bien que Chranne eut les moyens de guerroyer toute la puissance de son pere par l'espace de sept ou huit ans, si est-ce qu'à la fin son heur luy manquant il fut payé de la recompense deüe aux traistres, qui est vne mort ou miserable ou ignominieuse: est à considerer encor' la trop grãde seuerité de Clothaire faisant mourir son fils si cruellement, & porter la penitence du forfait d'iceluy (contre le commandement de Dieu) à ses pauures filles, qui ne pouuoient mais des folies, & conspirations de son pere. Aussi Clothaire depuis ce fait ne fut onc sans sentir vn grãd elancement & remors de conscience, & ne cessa de faire voiages & diuers pelerinages pour prier Dieu qu'il luy pleut pardonner ce peché, & autres par luy commis auec vne cruauté pareille. Aussi fut ceste guerre la derniere que iamais il feit, afin que comme il auoit commencé de regner auec l'effusion du sang des siens poussé d'ambition, il acheuast le cours de sa Royauté en s'attachant à soymesme, & deschirant ses propres entrailles, à sçauoir les enfans sortis de sa substance. Ceste bataille fut presagee par celle des Sauterelles, de laquelle auons fait mention cy dessus: comme aussi l'an au parauant ceste deffaite à sçauoir cinq cens soixante sept, on ouyt vne montaigne voisine du Rhosne faire de grands bruits, & donner des clameurs hideuses, & espouuentables vrlements: ce que fait se separa en deux auec si grand effort que plusieurs Eglises, & maisons y estans ruinees, accablerent plusieurs milliers d'hommes, & de femmes, non sans vn grand estonnement de peuples voisins, qui acompterent cecy à quelque grand mal'heur, & diuision pour le pays, ainsi que depuis on en veit l'experience. Clothaire donc apres la mort de Chranne, qu'aucuns (à tort) estiment bastard, s'adonna à contẽplation, & à faire bastir des Eglises, & nommémẽt celle de sainct Martin à Tours, & de sainct Medard à Soissons, laquelle il ne parfeit point, estant surpris de la mort, d'autant qu'il ne vesquit qu'an & iour apres qu'il eut faict brusler son fils en Bretaigne. En l'an donc cinq cens soixante & quatre, luy s'estant retiré à Compiegne village (car ce lieu fut clos, & aggrandy par Charles le Chauue) pour y prendre le deduit de la chasse, auquel de tout temps les Roys, & Seigneurs François ont esté adonnez, & pour lequel quelques saisons de l'annee ils s'en alloyent en quelques lieux escartez afin de mieux auoir loisir, & moyen de prendre le plaisir, & de la solitude, & de la course des bestes: retiré dõc en ces cartiers Picards, cõme il se fut plus eschaufé à courir que son aage ne portoit, [luy estant en l'aage de quelques septante deux ans, & de son regne le cinquãntedeuxiéme] se sentit aussi saisy d'vne grosse fieure, & de la colique passion, & grãdes trenchees au ventre. Ce fut lors que son ame agitee de diuerses pensees, & se proposant, & la mort, & le iugement de Dieu, & pensant aux grandes iniustices par luy commises, & à la foible force des hõmes, & puissance de Dieu, commença l'inuoquer à son secours, se proposer sa iustice, & implorer sa misericorde disant: O combien est grand, & admirable ce Roy celeste, lequel abat, & humilie ainsi les plus puissans Princes de la terre: luy estant immortel, est aussi meilleur que tous les Roys mortels qui commandent sur les hommes: S'il est meilleur, il est plus puissant: & si puissant, c'est donc à luy à me faire misericorde. Car il n'est comme nous se plaisant en la ruine des hõmes, ains clement, & debonnaire a pitié de ceux qui sont humiliez, & reçoit, & embrasse la penitence des pauures pecheurs. C'est pourquoy ie le supplie de me regarder de l'oeil de compassion, & me fie que par sa saincte grace il me fera misericorde. Ces parolles mõstrent que ce Roy aymoit Dieu, & que depuis les dernieres guerres il auoit laissé tout soucy mondain, veu qu'il ne feit aucun testament qu'on sçache, si ce ne sont des fondations & deuotiõs faites aux Eglises, ains s'en rapporta à la loy du pays, sçachant que le Royaume ne pouuoit tomber en autres mains que de ses enfans: bien ordonna-il que son corps fut porté à Soissons, & enterré en l'Eglise sainct Medard, par luy commencee à fonder: & ainsi il mourut chargé d'ans, victorieux, craint, & redoubté, seul monarque des Gaules, & son corps fut inhumé pompeusement en l'Eglise que pour ce fait il auoit choisie. Sur les derniers iours de Clothaire, Iustinian Empereur se veit aussi

Mort cruelle de Chrãne.

Clothaire se reprent de ses exces.

Presages effroyables en Languedoc.

L'an cinq cens soixãte et deux.

L'an cinq cens soixãte & quatre.

Roys Frãçois fort adonnez à la chasse.

Maladie du Roy Clothaire. 1. du nom.

Oraison de Clothaire à l'article de la mort

Ordonnãce de Clothaire en sa mort.

Conspiration contre l'Empereur Iustinian.

bien assailly des conspirateurs,que le Roy des Franc-Gaulois (si miserable est la condition des Princes,que d'auoir la mort à tout propos qui les assault,& les trahisonsqui les enuironnent)d'autant que l'an trétecinquiéme de son Empire il y eut quelques galans de ses domestiques qui se delibererent de l'occir,mais estans trop legers en parole,& ayans descouuert leur dessein ils furent pris, & questionnez,accuserent Belisaire comme autheur de conspiration,ce qui causa la mort de plusieurs,& Belisaire fut constitué prisonnier,iusqu'à ce qu'ayant prouué son innocence,il sortit, & fut remis en ses premiers estats,& dignitez,& recouura ses biens ja saisis au nom du Prince.On dit aussi durant ce mesme temps que les Lombards sortirent de Pannonie pour se ruer sur les Italiens,mais pour n'auancer d'vn ou deux ans le fil de l'histoire, nous reuiendrons à noz Roys, iusqu'à ce que l'ordre nous remettra ce peuple en main, afin de vous en deduire l'origine.

Belisaire fut prisonnier.

Annaliste de Constantinop. liu.16.

Des Enfans de Clothaire, & comme ils se partagerent la succession du Royaume, & d'Aribert Roy de Paris & sa fai-neantise.

CHAP. XVIII.

NOvs auons monstré cy dessus quelles,& en quel nōbre furent les espouses de Clothaire,& les enfans qui en sortirent , d'entre lesquels suruesquirent au pere Charibert ou Aribert, Gontran, Chilperic, & Sigebert,lesquels auant que venir au partage, eurēt querelle ensemble,à cause que le second voulut,contre la loy, vsurper les terres qui appartenoyent à l'aisné. Car Chilperic sçachant que la cité de Paris estoit le domicile des vrays Roys de Frāce,& que là Clothaire auoit mis les thesors, non content du Royaume de Soissons, que son pere luy auoit donné durant sa vie,& qu'il auoit tenu duviuant d'iceluy deux ans,se rua dessus,& prenant les thesors Royaux les departit aux Seigneurs qu'il voit les plus aisez à corrompre par argent,par le moyē desquels il enuahit le principal siege du Royaume François, & où Childebert son oncle aisné des enfans de Clouis apres Clodomire auoit commandé, & où aspiroyēt tous ceux qui pretendoyēt à la courōne. Cecy fut cause de la guerre, & diuision entre les Princes:d'autant que les autres trois freres faschez que cestuy alterast ainsi la coustume,& peruertist le droit François,s'armēt contre luy,& sans qu'il pensast en eux,vindrent à Paris, surprennent la ville, & l'en chassent attendans qu'ils se fussent accordez sur le fait des partages.Or feirent ils cecy non tant pour l'vsurpation de ceste cité que pour la consequence du fait, voyans bien que cest homme estant fin,subtil,remuant, & tempestatif, il ne s'estoit hazardé à ceste vsurpation, qu'auec intention de passer oultre,& de leur oster l'Empire entier,& en iouyr seul ainsi qu'auoit fait le Roy Clothaire son pere. Ce neantmoins leur different ne fut de longue duree,à cause que les cœurs n'estoyent encor' esmeuz,& qu'il n'y auoit eu que peu ou point de sang espandu : & par-ainsi la paix traictee & accordee entre les Princes, Chilperic condescendant à toute honneste composition,ils arresterent ensemble que Aribert leur aisné auroit aussi comme le plus ancien le vray Royaume Frāçois,& iouyroit de Paris,& du Pays de Neustrie,(car ainsi baptiserent les François ce coing Occidental de Gaule,sur lequel ils commanderent à leur arriuee en icelle) lequel s'estēdoit iusques bien auant au pays qui à present se nōme la Normandie. Chilperic eut le Royaume hereditaire de son pere,à sçauoir Soissons auec ses dependances, enclaues, iurisdictions,& finages:Gontran obtint le Royaume d'Orleans, auec la Bourgoigne, & terres adiacentes selon,& suyuant que l'auoit tenu leur oncle le Roy Clodomire : & à Sigebert escheut le Royaume Austrasié,& la pluspart de ce qui ores est Champaigne, & Barrois, & Ardennes, & en somme tout ce que Theodoric auoit possedé apres la mort de Clouis.Or fault il noter(ce que aussi nous auons touché cy dessus) que l'Aquitaine obeissoit aux Roys de Paris,comme aux premiers,& vrays Princes,& principaux heritiers de la courōne,ce que ie ne dis sans occasiō, veu que l'Annaliste d'Aquitaine donne ce pays & Royaume à Gontran Roy d'Orleans,mais il se mesconte s'il entend qu'il en iouïst du viuant d'Aribert,mais si apres la mort, il ne fault point, veu que tout

Chilperic vsurpe Paris sur laisné.

Chilperic chassé de Paris chef du Royaume.

Quel estoit le Roy Chilperic.

Partage fait entre les enfans de Clotaire.

tout fut en combustion entre les freres qui se feirent la guerre si cruelle, qu'on n'oyoit parler que de meurtres, massacres, entreprises, trahisons, & menees tant d'vn costé que d'autre de ces freres.

Aribert huitiéme Roy de Frãce l'an cinq cẽs soixãte cinq.



OR Aribert, qui est aussi dict & nommé Chebert l'aisné des enfans de Clothaire, homme fai-neant, & indigne d'estre issu du sang d'vn si grand illustre, & vaillant Prince que Clothaire, en lieu d'orner sa vie de vertus, & honnorer le nom Royal de quelque fait heroïque, s'adóna du tout aux plaisirs, se tenãt enclos parmy les femmes, & passant son aage parmy les mignotises, & folies de la chair. Car ne se contentant de son espouse nommee Ingoberge, il s'amouracha de deux filles de chambre d'icelle, lesquelles il ayma si follement, que pour leur plaire, & iouïr mieux à sõ aise de leurs delicieux attraits, & embrassemés, il chassa sõ espouse, & en sa place il prit, & entretint ces deux cõcubines. Mais tencé par S. Germain lors Euesque de Paris, & pour cela ne s'estant point chastié, Dieu luy osta ses paillardes, l'vne desquelles se nommoit Marcouefe, & l'autre Merofide, lesquelles moururent, comme aussi feit vn fils que ce Roy auoit eu de l'vne de ces femmes : dequoy ce fol Roy fut si marry qu'il en cuida mourir de destresse, sans cõsiderer que Dieu le punissoit par ceste perte, afin que se recognoissant, il quittast ces façons de vie, & rappellast son espouse legitime. En fin pour se releuer de ceste fascherie il s'en alla en Aquitaine (ce qui monstre assez qu'il en estoit Seigneur) & estant à Blaye il y tomba malade, & y mourut ayãt regné neuf ans, & en l'an de nostre salut cinq cens septante-quatre, seant à Rome Iean troisiesme du nom, & tenant l'Empire Iustin surnommé le ieune qui succeda à Iustinian: & fut enterré au mesme lieu de Blaye ville maritime tresforte, & ores vne des clefs de ce Royaume, en l'Eglise dediee à sainct Romain. De ce Roy ne parle vn seul mot Gregoire de Tours, sauf qu'il dit qu'il luy escheut le Royaume de Paris, sans passer plus oultre sur sa vie, comme l'estimãt indigne d'estre redigee par escrit, & non à tort: veu que la memoire de Sardanapale, Neron, & Heliogabale, & autres tels monstres de nature, seroit mieux teüe, que publiee, pource que les hommes tendent plus à l'exemple du vice, qu'à suyure, & imiter la vie des vertueux, & modestes. Toutesfois si on vouloit effacer le nom de tous les Roys anciens qui par leurs vices se sont rendus indignes de ce tiltre, il y en auroit peu en la race des Merouinges desquels on feit grand estime, si l'on ne vouloit acompter à vertu, les cruautez, la souillure de la chair, l'ambition, & l'auarice. C'est pourquoy Ronsard faisant les Eloges des Roys, descrit cest Aribert en peu de mots, disant ce qui s'ensuyt:

Aribert chasse sa féme pour l'amour de ses concubines.

Mort des concubines d'Aribert.

Aribert Roy mourut l'an D. septãte & quatre.

Quel est cest autre éhonté de la face?
C'est Aribert deshonneur de ta race,
Le nourrisson de toute volupté
Qui pour ton fils ne doit estre compté,

Espouses du Roy Aribert.

Le Seigneur du Tillet s'aidant des vers de Fortuné Euesque de Poitiers faits pour, & au nom de ce Roy, met en auant que ce Roy fut homme fort doux, & debonnaire, & que les femmes que les autres appellent concubines, il les dit auoir esté ses espouses: que d'Ingoberge qu'il espousa la premiere il eut vne fille, laquelle fut mariee en Scandinauie, auec le fils du Roy des Normands, qu'il ne nomme point, comme aussi il ne fait la fille. Et biẽ que i'en vueille reuoquer cecy en doubte ou plustost le blasmer du tout de mensonge, si est-ce que ie n'ay trouué rien de tout cecy en pas vn autheur des septentrionaux bien que i'en aye fueilleté assez diligemment les liures : quoy qu'il en soit, les historiens ont obmis beaucoup de choses, que & les Ecclesiastiques & autres ont escrit, comme les estimans necessaires. Au reste il est assez vray-semblable qu'Aribert eut des filles à marier, veu qu'estãt l'aisné des fils de Clothaire, il ne pouuoit auoir moins d'aage que de quelques cinquante ans, lors qu'il mourut : lequel ayant repudié Ingoberge, espousa les deux concubines nommees cy deuant: & icelles mortes, il prit à femme Dandilcinde fille d'vn bergier, de laquelle il eut vn fils, qui mourut ieune du

Filles d'Aribert Religieuses.

viuant de son pere:il auoit encore deux filles, mais les meres ne sont nommees,l'vne desquelles fut religieuse à Tours en vn monastere fondé par Ingelbonde pres l'Eglise sainct Martin:& l'autre se nomma Cordille,qui aussi fut Religieuse à Poitiers en l'Abbaie de sainte Croix fondee par la saincte Royne Radegõde:& voila quãt au Roy Aribert,les gestes duquel sõt si obscurs,que peu d'escrit en peut cõprendre le recit, & l'histoire:il est vray que Krants en sa Saxonie fait mẽtion de cest Aribert auec plus de respect que noz Annalistes,duquel ie vous allegueray icy les parolles. Dés que (dit il) les Saxons entendirent que les Bourguignons auoyent esté deffaits par les Lombards, & qu'Amat,ou Aymé gouuerneur de Prouence auoit esté occis en la bataille, & que les Lombards s'estoyent retirez en Italie,secoüans le ioug,& deliurez de toute crainte,ils se mirent à depopuler, & gaster tout le terroir de Rheims, & pays Champenois, & emporter tout ce qu'ils auoyent butiné. Ce pendant Ennie Mummole Romain fut mis en la place d'Amat lequel fut secouru contre les Lombards par les Roys de France, qui luy enuoyerent de grands forces, & par le moyen desquelles il surmonta les Lombards. A ceste cause ayant receu commandement d'Aribert Roy de France de courir sus aux Saxons,ce que deja il auoit en pensee,& souhaitoit de faire sur toute autre chose:il y obeit,& leur alla contre eux,ne pensans à rien moins que d'auoir si pres l'ennemy ny se mettans en ordre non plus que s'ils n'eussent fait aucun tort aux Princes de France,& les chargea si viuement qu'il les mit en route.Par là voyez vous qu'Aribert auoit quelque soing de ses terres,& qu'il se mesloit des affaires bien auant, puis qu'ayant fait venir les Saxons en Gaule, pour s'en preualoir contre les Lombards, & voyant qu'en lieu de deffendre son pays, ils le degastoyent, il feit venir le gouuerneur de Prouuence,victorieux sur les Lombards,& auec les forces qu'il luy enuoya, luy dõna aussi le moyen de vaincre les Saxons qui s'estoyent renduz les pilleurs du pays pour la deffence duquel ils auoyent esté appellez par les Roys de France. Ce fut de son temps qu'en l'Europe aduindrent de grands & diuers changemẽts, d'autant que l'Empereur Iustinian estant mort,& Iustin le ieune appellé à l'Empire,on donna vn si grand mescontentement à Narsé ce vaillant Capitaine,& sage Prince duquel auons parlé cy dessus,que meu de despit,il meit toute l'Europe en combustion, & cecy pour autant que Sophie(nom qui luy conuenoit fort mal, veu ses folles actions) femme de Iustin, ayant quelque haine contre Narsé feit tant qu'il fut desapointé de sa charge, & gouuernement d'Italie:ce que(peut estre) il eut patiemment porté, si à ce desplaisir ceste orgueilleuse Princesse n'eut adiousté des iniures: car luy commandant de se retirer en Constantinople,luy enuoya dire, qu'elle luy gardoit place à filer, & couldre entre ses Damoyselles,se mocquant par cela de luy, à cause que ce bon Seigneur estoit chastré. Mais luy qui auoit le cœur hault,& qui se faschoit qu'en lieu de le recompenser on luy faisoit vne si grande iniure,que de le menacer de le desgrader des armes pour l'effeminer comme vn garde-couche,renuoya dire à Sophie,qu'il luy ordiroit vne telle toile,que de sa vie elle n'auroit le moyen de s'en depestrer: ce qu'il feit faisant venir les Lombards en Italie,desquels nous parlerons au Chapitre suyuant pour en estre le discours necessaire.Du viuant aussi d'Aribert, regnoit Luybe, ou Lymbe Roy Goth en Espaigne,qui quittant son Royaume le donna à son frere Leouigilde qui fut pere de celle Royne Brunehault,où Brunichilde qui depuis feit tant de maux en France: il est vray que l'Annaliste Espaignol dit que ce Luybe s'associa son frere au Royaume luy quittant l'Espaigne,& il se tenant en Gaule és terres que les Goths y possedoyent,lesquelles ie ne sçay quelles pouuoyent estre si ce ne sont celles de Narbonne,veu que le Languedoc, & pays voisin estoit sous la main des Roys de France. En celle mesme saison mourut pres de Paris le disciple bien aymé de sainct Benoist, appellé Maur, se tenant en vne solitude pres d'icelle cité, qui ores est vn gros village, & iadis vn sainct lieu de Religion,& ores Chanoines,portant ceste place le nom de ce sainct personnage,les ossements duquel y reposent,& y sont hõnorez par le peuple en grãde deuotiõ. Celle saison aussi fut miserable à l'Italie,& principalement au pays Geneuoys, pour la grande, & furieuse mortalité qui assaillit celle Prouince, & pour l'effroy que donnerent au peuple les signes celestes,qui presageoyent ce mal'heur qui aduint bien tost apres par les Lombards,desquels il faut discourir quelque mot, & de leur origine, suyuant nostre coustume,& pource que deja ie vous en ay fait la promesse.

Albert Krantz en la Saxõnie, liu. 1. ch. 30.

Aribert faict chasser les Saxons de Champaigne.

Sophie femme de Iustin mescõtente Narsé.

Respõce de Narsé à Sophie.

Estienne de Garyuay liu. 8. ch. 20.

S. Maur mourut l'ã D lxv.

Des Lombards, & de leur origine, de leurs conquestes, alliance auec les Romains, & comme ils passerent en Italie, & s'en feirent Seigneurs.

CHAP. XIX.

SI le desir de tirer la verité du milieu des tenebres ne me guidoit plus que le respect que je porte à ceux qui nous ont deuancez, i'accorderoy plus que volontiers à Paul Diacre Lombard de nation, mais né en Italie, ce qu'il racompte de l'origine de ceux de son genre, & de la cause du nom qu'ils ont, lequel a encor' lieu en Italie depuis mille ans qu'il a, qu'ils y feirent, & poserent leur domicile. Mais la suite de son histoire m'estant suspecte pour l'esgard du temps qu'il fait sortir les Winniles, ou Longobards de la Scandinauie, il fault aussi que je recerche d'ailleur l'asseurance de mon dire, & de plus anciens autheurs que luy, car de fonder mon discours sur des fables, ce ne seroit plus bastir vne histoire, ains abreuuer les lyseurs auec des comptes, & resueries des vieilles filans l'hyuer aupres du feu: Or dit il que ce peuple a eu son origine des Winniles, qui sont issus de celle grande portion de terre qui est en Septentrion oultre le pays de Dannemarc, & de laquelle nous auons dit que sortirent les Goths: mais il ne marque point le temps, sauf qu'il nomme ne sçay quels Capitaines Ibor, & Agion, sous la conduite desquels ce peuple sortit de ceste isle (si ainsi il la faut nommer) Scandinauienne: que s'il n'a de plus grande antiquité que celle là, il est aysé à mõstrer que les Lõbards sont issus d'ailleur, que leur nom est plus ancien, & leur puissance plustost cogneüe. Car faisant Agesilmond fils d'Agion le premier Roy des Lombards, il nous confesse aussi que cela aduint long tẽps apres la mort de nostre Seigneur, à sçauoir l'an de nostre salut trois cẽs octãte-trois, qu'ils sortent de Scãdinauie, & l'an trois cens nonante-trois, qu'ils se font Agesilmond pour Roy fils d'Agion leur Capitaine: & ainsi ils seront presque aussi tard cogneus sous ce nom de Lombards, que les Sycambriens sous le nom de Frãçois. Or iaçoit que je ne vueille cõtredire à la cause du nom de Longobard, ou Longbard, qui est pour ce que ce peuple portoit la barbe longue, & que les Romains se tenans en Germanie leur dõnerent ce nom, veu que l'appellation est latine, & nõ Germanique, si ne peux-je receuoir ce que Paul diacre en recite, cõme aussi il ne l'afferme point, ains le met au rãc des fables. Car il dit que les Wãdales consultãs leur Dieu Goddan (qui est le mesme que celuy que les Latins appellẽt Mercure) sur le futur succez de la guerre qu'ils auoyent auec les Winniles, il leur dit, que ceux là auroyẽt la victoire que premier il regarderoit sur le leuer du Soleil. Gambare mere d'Ibor, & Agion prie l'amie de ce beau Dieu pour les siens, laquelle fait que les femmes des Winniles vindrent le matin ayãt les cheueux espars sur leur faces, tout ainsi que des barbes: lesquelles Goddã voyãt, s'enquit qui estoyẽt ces Lõgbards: & lors s'amie Free le pria d'octroyer la victoire à ceux qu'il auoit ainsi nõmez. Ce sont (dit il) des folies: mais il est certain que ce peuple a porté ce nom pour ce qu'il portoit la barbe longue, & sans souffrir que iamais le fer y touchast pour y couper ou roigner chose quelconque. Mais ie suis content d'accorder cecy au Diacre, veu que plusieurs autres bõs autheurs ne font difficulté de le croire quoy que l'opinion de Lazie, ne soit à mespriser, qui dit que plustost ils ont pris leur nom pour estre bons laboureurs que pour autre occasion quelconque, veu que le mot Germain (car ils estoyent Germains, ainsi que mõstrerons cy apres) Die Lãdvvarter signifie cultiueur de terre, & bon mesnager au labourage: mais que ce mot a esté corrõpu par les Latins & Italiẽs: & de cecy il dõne vne assez belle verisimilitude, qui est que du tẽps de Charlemaigne, le Roy Didier regnant sur les Lõbards cõme il eut basty trois villes voisines à sçauoir Longule Vetulonie, & Volturene, & vne cité qu'il nomma Witerarut: les Latins corrompans, & deprauans le mot Germain l'appellerent Viterbe: & de là il conclud, qu'aussi ce furent-ils qui ne pouuans exprimer le mot Lãdvvarter, ils dirent Lõgobards. De cecy ie ne veux rien affermer, veu que si je le faisois, ce ne seroit qu'en commettant vne grande faulte, veu qu'auãt que ce peuple passast en Italie, il portoit deja le nom de Lõbard: & si je dis vray ou nom je ne veux autre pour tesmoing que Cornille Tacite en ses Annales qui

Paul Diacre liu. 1. des gest. Lombard. ch. 2.

Paul Diac. liu. 1. des gestes Lõbard. cha. 19.

Quand les Lombards sortirẽt de leur pays. D'où viẽt le nom de Lombards.

Vvolphãg Lazie liu. 12. des migrat.

parle des Lombards,& ce nonobstāt il viuoit sous l'Empire de Domitian enuiron l'an de grace cent, & qui escriuit son histoire sous Traian: Or voicy quelles sont ses paroles faisant mention de ce peuple: Mais les Sueues (dit il) demandoyent secours contre les Cherusces:car les garnisons Romaines s'estans retirees, & ceux-cy sans frayeur du secours estranger, & par la frequentation des Sueues, & ialoux de leur gloire se ruerent sur eux, de sorte que la force des nations, & la vertu des chefs estoit entre-eux esgalle. Or Marobodue Roy estoit hay du peuple, & Arminie qui defendoit la liberté du pays, estoit fauorisé, & aymé de chacun: ce qui fut cause que non seulement les Cherusces, anciens soldats d'Arminie, entreprindrent la guerre, ains encor' les Sueues qui estoyent de la iurisdiction de Marobodue, se reuoltans, se liguerent auec luy, comme aussi feirent les Sennons, & Lombards. Et au mesme liure, voulāt monstrer que les Lombards estoyent vrayement peuples de la Germanie, & subiets à Marobodue, il dit: Ces paroles ayāt esguillonné les armees, lesquelles l'estoyent assez pour leur cause propre, d'autant que les Cherusces, & Lombards combatoyent pour conseruer leur ancienne noblesse, ou leur presente liberté, & pour se faire grands, & accroistre leur domaine: Voulez vous rien de plus clair que cecy pour vous monstrer que les Lombards sont du corps de la Germanie, & voisins des Sueues, & se tenans pres de ceux qui depuis ont porté le nom d'Alemans, desquels a esté parlé cy dessus? Plus ouuertement le susdit autheur fait les Longobards estre Germains ailleur, lors que parlant des Sueues, & des Sennons peuple de Sueue, il vse de ces paroles: La fortune & heur des Sennons leur accreust leur credit, & authorité: car ils se tiennent, & habitent en cent cantons, & bourgades, & pour leur grāde assemblee, & multitude, ils se disent & estiment estre le chef des Sueues: là où les Lombards sont respectez en ce, que combien qu'ils soyent peu en nombre, si est-ce que leur noblesse les auance de telle sorte, qu'encor' qu'ils soyent enuironnez de plusieurs grandes & valeureuses nations, ils ont neantmoins gaigné ce point qu'ils se tiennent forts, & asseurent leur puissance, nō en faisant ioug, ou obeissant à leurs voisins, ains en bataillant, & se hazardant à tous perils. Ainsi vous voyez si le Diacre n'a d'autre preuue pour se preualoir, & mōstrer que les Lombards sont sortis de Scādinauie, il nous sera loisible de les dire Alemans, & issus du pays voisin du Rhin, & entre le Danube, & iceluy Rhin, nō gueres loing de la forest Hercinie, & du lieu mesme où iadis se tindrēt aussi les Marcomās. Mais quoy? Il faut pardōner à l'ancienneté, & simple & facile, laquelle voyant que ces peuples estoyēt sortis cōme des cachots, & spelonques de ceste grande forest, ne sçachans d'où leur pescher l'origine, & ne voulās les tirer de si pres, les ont pris en la Scandinauie sans autre preuue, que de cōiecture, ou plus tost ne pensans qu'aucun fut si hardy que de leur oser contredire. Au reste, ie diray auec Beat Rhenan, (si je vouloy soustenir le party du Diacre) que si les Lombards sortirent de Scandinauie, lors qu'ils se ruerent sur la Pannonie, il fault que au parauant on les eut chassez de Germanie, & du pays de Sueue: comme ainsi soit que Ptolomee les pose pres du Rhin, d'où il fault penser qu'ils ont esté chassez par les François lors qu'ils commencerent estendre leurs limites: & que ne sçachant ou se retirer, ils passerent la mer Balthee, & se domicilerent en Scandinauie, d'ou puis apres ils sortirent & feirent les rauages qui s'ensuiuent. Sortans de Scandinauie, qui est leur premiere migration estans chassez du pays des Sueues, ils furent en Liuonie, & Prussie, & cecy est pris de Paul Diacre, auquel je ne veux oster du tout la verité de l'Histoire, bien qu'il faille en icelle dés le commencement. Apres ce ayans guerre auec les Wandales ils passerent en Mauringie, & de là en Rugiland, qui fait qu'ils sont aussi compris sous le nom des Rugiens. Mais lors ayans cree vn Roy, qui est cest Agesilmond, ou Agilimond, duquel auons parlé cy dessus, ils se ruerent sur la Poloigne, qui fut la cinquiéme demeure de ces barbares, durant leurs courses vagabondes. En cest endroit Lazie s'oublie autant que le Diacre lors qu'il dit que les Lombards sortans de la Poloigne vindrent sous leur Roy en la region qui ores est le Palatinat, veu que c'estoit leur ancienne demeure, eu esgard à ce qu'auons dit cy dessus, qu'ils estoyent voisins des Sueues, & des Cherusces: si ce n'est qu'il estime que derechef ils s'empieterent, la trouuans vuide, car le mot de la ville de Lambart, qui n'est guere loing de Heidelberg, monstre assez que les Lombards quelquesfois ont vescu en celle Prouince. Passons oultre, & voyons

Cornil Tacite liu. 2. des Annales.

Cornil Tacite liu. de mœurs des Germains.

D'où au vray sont sortis les Lōbards.

Beat Rhenan, liu. 1. de sa Germanie.

Courses des Lombards selon Paul Diacre.

voyons vn autre migration aussi bien imaginee que les precedentes, qui est qu'on fait ces Lõbards vsurpans la Morauie: mais à tout cecy contredit Procopie qui viuoit du temps que ce peuple passa en Pannonie, là où le Diacre flourissoit sous Didier Roy Lombard en Italie tenant l'Empire Charles le Grand, & par-ainsi y a plus de raison de suyure Procope plus ancien & qui est tesmoing oculaire. Or Procope ne fait point venir les Lombards en Pannonie d'ailleur que de la mesme Alemaigne, & cecy plus par l'octroy de Iustinian Empereur que de conqueste qu'ils en feissent: d'autant que les Lombards se voyãs affoiblis des Herules, & leur demãdans cõpositiõ & accord hõneste, cõme ceux cy fussent Chrestiens, & les Herules adorassent les Idoles, aussi la paix ne peut auoir entree parmy eux, ains fallut que le differẽt se vuidast par armes: les choses allant si bien pour les Lombards, qu'ils vainquirent les Herules, & tuerẽt Rodolphe leur Roy: sans que pour cela ces vainqueurs occupassent autre pays que celuy de leur habitation anciẽne, qui estoit au plus profond de la Germanie (ainsi parle Procope) & qui estoit ennemy mortel des Herules. Lesquels glorifiez de ceste victoire, refuserent de payer le tribut accoustumé à Iustinian, qui pour cela leur feit guerre, & appella à son secours du profond des Germanies les Lombards, par le moyẽ desquels il vainquit les Herules. Voyez icy la premiere cognoissance qu'on a des Lombards (ou Longobards) depuis les premiers Empereurs, sans que pas vn anciẽ historien face mention quelconque d'autres courses, & rauages. Iustinian ayant cõquis, & vaincus ces furieux ennemys les desapointa soudain des pensions qu'ils auoyent de luy, pour estre ordinaires à sa soulde, & quant aux Lombards, il les receut en son amitié, feit alliance auec eux, les souldoya, & leur dõna la cité de Noric à present Hauspruc en Pannonie la haulte, qui est ores la basse Austriche, & le pays Styrien, auec plusieurs autres places fortes & auec ce vne grande somme d'argent, ce qui aduint en l'an de grace cinq cens quarante-deux: non qu'auparauant ils n'eussent tasché d'y entrer, (si nous croyons Paul Diacre) mais & les Huns & d'autres puissantes nations leur en deffendirent la iouyssance. Iustinian les ayant si bien recompensez ce fut lors qu'ils sortirent de leur taniere, & qu'ils quitterent les boys, se logeans le long du Danube, & s'auoisinans des Gepides peuple farouche, contre lequel ils ne furent long temps sans auoir guerre mortelle. L'arriuee des Lombards en Pannonie fut sous la conduite d'Andoin neufiéme Roy de ce peuple: lequel eut querelle auec les Gepides, & durant la batallle Alboin fils d'Andoin occist Turismond fils du Roy des Gepides, ce qui fut cause de plus grande guerre, laquelle neantmoins fut appaisee par quelque temps, & du viuant d'Andouin, & de Turisinde Roy des Gepides. Et sur ce propos je diray vne coustume alleguee par Paul diacre, & iadis pratiquee entre les Lombards, qui est, qu'il n'estoit loisible (suyuãt la loy du pays) aux fils du Roy des Lombards, de s'asseoir en la table où leur pere mangeoit, si premierement il n'estoit armé, & fait cheualier de la main de quelque Roy estrãger. Et par ainsi Andoin refusa les seigneurs de son pays le prians de faire asseoir son fils Alboin qui auoit causé la deffaite des Gepides en tuãt Turismond leur chef: & Alboin fut vers le Roy Gepide, qui le feit Cheualier, & luy donna le propre harnoys de son fils que le Lombard auoit massacré en la bataille sus alleguee. Cest Alboin est celuy qui passa en Italie, qui deffeit les Gepides pour la seconde-fois & occist Cunimond fils de Turisinde leur Roy de sa main propre, de test du chef duquel il se feit faire vn hanap argẽté, qui depuis luy cousta la vie. Il eut à femme en premieres nopces Clodsinde fille du Roy de Soissons Clotaire, lequel s'armoit de ceste alliance contre les Saxõs, que à chacune fois son frere Childebert luy suscitoit, ainsi que dit est cy dessus, & de laquelle Dame Frãçoise il n'eut qu'vne fille nommee Albisinde: & voila quant à l'origine des Lombards, & à leurs succez & conquestes iusqu'à ce qu'ils furent en Pannonie. Or comme ils furẽt poussez & auancez en Italie, il est tẽps desormais de le dire vn peu plus amplement: d'autãt que la cognoissance nous en est necessaire, pour bien entendre le cours de nostre histoire. Cest Alboin regnant en la haulte Pannonie sur les Lombards allié des Grecs qui commandoyent à l'Empire Romain, & aymé de Narsé, pour s'estre veuz ensemble aux guerres, aduint que Sophie, de laquelle a esté faite mention cy dessus, fut sollicitee par quelques enuieux cõtre Narsé, lesquels sans auoir esgard aux seruices faits par cestuy à l'Empire, l'accuserent enuers l'Empereur Iustin, & son espouse de plusieurs forfaits, & felonnies, & sur tout vsoyent ces Ita-

Procop liu. 2. de la guerre des Goths.

Lombards vainquent les Herules leurs voisins.

Iustinian secouru par les Lõbards.

Lombards appellez en Pannonie par Iustinian.

Andoin neufiéme Roy des Lombards.

Paul Diac. liu. 1. des gest. Lombard. cha. 16.

Ancienne loy des Lõbards.

Alboin 10. Roy des Lombards espouse la fille de Clotaire Roy de France.

Voy Paul diacre liu. des gest. Lõbard. li. 2. cha. 5.

liens enuieux à l'imperatrix de ces paroles:qu'il eut mieux valu aux Romains de seruir aux Goths,ayans des Roys masles,& bragards,que non pas aux Grecs,sans le commãdement d'vn Eunuque tel que Narsé,qui les accabloit d'emprunts, & les redigeant en vne estrange seruitude, sans que pour cela l'Empereur en fut à blasmer, qui ignoroit toutes ces choses.Et cõcluoyẽt que si l'Empereur ne les deliuroit de ce seruage, & ne les ostoit le ioug que Narsé leur auoit mis sus,qu'ils rendroyent & soymesme,& la cité de Rome aux nations estranges,y en ayant assez qui ne demandoyent pas mieux que de conquerir vne telle piece.Voyez combien il est d'angereux de manier les affaires publics,& de commander sur vn peuple remuant, & châtouilleux : car bien que Narsé fut homme de bien,fidelle à son prince,& doux enuers ses subiets,si est-ce que sa douceur est calõniee de tyrannie,&ses façons de commander equitables sont mises au rãc d'iniustice:& c'est pourquoy estant aduerty de cecy, & comme on le blasmoit à l'Empereur,& taschoit on de luy ostoit ce beau gouuernemẽt d'Italie, il dit, si i'ay mal faict aux Romains,ie seray aussi traicté selon mes mesfaits, par là pensant declairer son innocence.Mais Iustin poussé par son espouse Sophie gaignee par les enuieux des heurs de Narsé,enuoya vn autre gouuerneur appellé Longin pour succeder à Narsé en la charge d'Italie:ce qui empescha que Narsé ne passa point en Constantinople craignãt la fureur,non de Iustin qu'il sçauoit estre simple,& aisé à manier, mais de Sophie femme de haut cœur,& malicieuse tout outre,& laquelle(comme auons dit cy dessus)luy enuoya dire qu'elle luy gardoit place parmy ses damoiselles, pour l'exercer à filer, & à la cousture.Ainsi Narsé esmeu & de crainte,& de fureur,mãda à Sophie,qu'il luy ourdiroit vne toile si difficile,que de sa vie elle ne la sçauroit deffaire,& moins s'en despestrer:& aussi tost il se retira à Naples auec ses thesors,suiuy de ses amys,& de là auant il cõmença à pratiquer les Lombards ses amys,ne voulant se fier aux Roys de France ses aduersaires.Le sommaire de l'Embassade enuoyee par Narsé en Pannonie fut, qu'il s'estonnoit comme vne nation si vaillãte que celle des Lombards s'arrestoit ainsi en vn pays si pauure que la Pannonie,& se contentoit d'habiter en des villes sans nulle forteresse:puis qu'elle ne deuoit pas ignorer que les Grecs ayans accablé les Goths, ne failliroyent à la moindre occasion de se ruer sur les Lombards, & eux accablez, poursuiure les autres nations,qui ores tiennent les terres de l'Empire. Qu'il leur conseilloit, meu de l'ancienne amitié quede tout temps il leur portoit,de laisser les terres infertilles de Pannonie,& de s'en venir en Italie vuide de secours,& où ils trouueront les villes ouuertes,& le pays le plus gras,& fertils du monde, & au surplus nul y estant pour leur y faire resistance.Et afin qu'il esmeut plus aisement ces barbares à ceste conqueste,il leur enuoya des plus beaux fruits qui se trouuassent en Italie, pour leur faire voir quelle estoit la terre de laquelle il leur faisoit vn present si liberal comme estant en sa puissance de ce faire.Alboin qui sçauoit que Narsé estoit hõme entier,& que sans grãde raisõ il ne luy faisoit ceste ouuerture,delibera de le croire:&faisant ligue & accord auec Auare Roy des Huns, il luy quitta la Pannonie: laquelle laissant, & en sortant le premier iour d'Auril l'an de nostre salut cinq cens soixante-huit,il vint en Italie, & entrant par le pays Venitié il brusla,& gasta tout,si nous adioustõs foy à Freculphe Euesque de Lisieux,qui en parle en ceste sorte:Lors que le Roy Lombard Alboin, sollicité par Narsé de passer en Italie,vint iouyr de sa conqueste, il brusla le mesme pays Pannonien où il habitoit,& passa en Italie auec tous ses subiets, y menant,& la peste, & la famine.Apres l'entree d'Alboin en ce miserable pays Italien, comme Narsé fut à Naples, le Pape fut le prier de venir à Rome, sçachant que sa presence luy pourroit de beaucoup ayder si les Lombards y venoyent mettre le siege : mais Narsé ne fut pas si tost à Rome qu'y tombant malade,il mourut,& son corps estant mis en vn cercueil de plomb fut porté auec tous ses thesors en Cõstantinople. Telle fut la venuë des Lombars en Italie,& telle la cause de leur arriuee, qui est vn beau exemple pour les Roys de ne point mescontenter leurs anciens & bons seruiteurs, afin que le despit ne leur face faire ce à quoy l'ambition,& conuoitise ne les aura peu esbranler, n'y ayant playe plus nuysible aux Roys que la mescognoissance des seruices receuz des grands, pour peu qu'ils se ressentent des iniures qu'on leur aura faites : mais il est desormais temps de reuenir à l'histoire des Roys de France.

Harangue des Romains à Sophie.

Narsé osté du gouuernemẽt d'Italie.

Narsé se retira à Naples.

Narsé sollicite les Lombards devenir en Italie.

Alboin quitte la Pannonie aux Huns & Auares.

Freculphe Tome 2. des Chroniq. li. 5. ch. 25.

Mort de Narsé à Rome.

DV

DV ROY CHILPERIC PREMIER DE CE nom, & choses aduenües de son regne.

CHAP. XX.



AVANT que venir aux gestes de Chilperic, faut toucher ce qui se passa en Gaule sous Sigebert Roy d'Austrasie, assailly par les estrangers dés son aduenemẽt à la courõne. En l'an donc de grace cinq cens soixante-sept, Sigebert Roy de Austrasie, & d'vne partie de Bourgoigne, & pays qui sont entour les Alpes ayant fait ligue, & societé auec les Huns (que Aymon moyne fait mesmes que les Auares, à present tenans le pays de Bauiere quoy que Goropie prouue du cõtraire) se veit fraudé par ces barbares, lesquels enorgueillis de la cession que Alboin leur auoit fait de la Pannonie, tascherent d'estendre leurs limites aux despens de l'Austrasien, & coururent sur la Thuringe: mais ce Roy leur allant au deuant les chastia si bien, qu'en defaisant plusieurs milliers, il contraignit le reste de se retirer: mais Aymon (ne sçay où il a pris cecy) cõtredisant à Gregoire de Tours, dit que Sigebert ne fut point le vainqueur, ains que les Huns, le surmonterent par charmes & illusions diaboliques, par lesquelles les François, & Austrasiens furent si estonnez qu'ils se mirent en fuite quoy que le Roy taschast de les retenir en deuoir, & lequel il dit que fut pris en ceste bataille, mais qu'il se rachapta par argent, & sçachant vser du plat de la langue composa auec les Huns & feit vne paix durable, & perpetuelle: Ceste paix est bien mise en auant par Gregoire, mais la victoire, il la met du costé de Sigebert, auquel je suis d'aduis q̃ nous adioustons foy, eu esgard qu'il viuoit du temps mesme que ces choses se passerent: ioint que l'Annaliste d'Hõgrie fait pour nous en la cause de Gregoire lequel parle en ceste sorte: Les Huns, qui aussi sont appellez Auares, & lesquels s'estoyent faicts seigneurs de la Pãnonie, les Lõbards s'en allans, entẽduë la mort de Clothaire, Roy des François, desireux d'estendre leurs limites, feirent la guerre aux François. Or les Auares estoyent de la race des Huns, & vne espece d'iceux, & le reste de l'armee d'Attile, surmõtez par les Gepides apres la mort d'Attile, lesquels se faschoyẽt d'estre derechef soumis à personne. Or les Huns eschappez de ceste calamiteuse deffaite, ayans le nom de Huns à contrecœur, prindrent celuy d'Auares, d'vn leur Roy nommé Auarie qui auoit succedé à Zeliorbe au royaume, & laissans la Pãnonie, s'en allerẽt au pays Norique qui depuis à cause d'eux porta le nom de Bauiere: quoy que Strabõ die que plustost ce pays est dit Baioarie pour les Boies Gaulois, lesquels ayans laissé l'Italie vindrent habiter celle terre, & causerẽt ceste siẽne appellation. Or de Clothaire demourerẽt quatre fils Aribert Roy de Paris, Gontran qui eut Orleans pour partage, Chilperic Soissons, & Sigebert le païs Messin contre lequel les Huns feirent guerre fort furieuse. Mais luy non moins furieux & violẽt que les Hũs, leur vint au deuãt en Thoringe, & cõbatans pres le fleuue Albis, les deffit, & mit en fuite, & iceux requerans la paix, il leur accorda facilemẽt: c'est ainsi que parle Bonfinie en son histoire Hongarique: il est vray qu'il adiouste que depuis au mesme lieu les Huns eurent bataille auec les François & que les ayãs vaincus, ils se retirerent en Pannonie, sans qu'il face mention aucune de la prise ny rachapt de Sichebert. Or au ãt que passer oultre il fault voir (cõme en passant) si les Hũs & Bauares sont vne mesme chose que les Auares, d'autãt que ces difficultez meritẽt bien d'estre espluchees: où si vous lysez, & Pline, & Ptolemee vous trouuerez que les Varins, ou Auarins qui ne sõt autres q̃ les Auares se tenoyẽt pres des Palus Meotides, & nõ guere loing des Hũs, neãtmoins les Gepides estãs entre les vns, & les autres: & c'est pourquoy Goropie a voulu contredire à ceux qui font vn mesme peuple les Huns, & les Auares. Mais ie ne voy raison qui le doiue tant piquer contre les anciẽs, veu que le pays & le nom de Hũs estant general, ceux-cy sont compris cõme vne espece de ce genre, tout ainsi que d'entre les Goths les noms en estans diuers, si ne laissoyẽt pourtant les hõmes d'estre d'vne

L'an cinq cẽs soixãte & sept Huns courẽt en Gaule.

Aymon li. 3. ch. 11.

Bonfinie Decade 1. liu. 8. de l'histoire d'Hongrie.

D'où viẽt le nom de Bauiere.

Goropie li. 7. en sa Gotodanique.

mesme nation ioinct que Eghinard secretaire de l'Empereur Charle-maigne fait Hũs & Auares tout vn lors qu'ils dit, La plus grande & plus furieuse guerre que ce Prince eut onc(apres celle contre les Saxons) fut celle qu'il eut contre les Huns ou Auares, laquelle il poursuiuit auec plus d'animosité,& auec vn plus grand appareil. Il ne separe point les Hũs des Auares,& ne dit pas la guerre des Huns & Auares,comme de nations separees,ains des Huns ou Auares, pour voir que ce n'estoit qu'vne mesme chose:& si ces peuples eussent esté separez, à sçauoir si estans si chatouilleux, que tousiours ils ont esté,& si voisins qu'ils estoyent, s'ils se fussent si long temps maintenus en paix,s'ils n'eussent esté d'vne mesme nation,& ancienne origine? Au reste voyant que Eghinard est ancien, & que les autres le suyuent, que l'Annaliste Hongre est de cest aduis, & que celuy de Bauiere accorde auec luy, nous contredirons pour ceste fois à l'opinion de Goropie, bien qu'il soit sçauant, & qu'il aye des raisons assez suffisantes pour la confirmation de son dire. Or tandis que Sigebert estoit empesché apres les Huns, Chilperic son frere, & iceluy Roy de Soissons, le plus cauteleux, & desloyal homme de son temps, pensant que son frere fut deffait, ou aumoins qu'il n'auroit le moyen de se preualoir contre tant d'ennemis,vint courir le pays de Champaigne & se saisit de la cité de Rheims, & autres villes qui estoyent subiettes à l'Austrasien,lequel estāt de retour d'oultre le Rhin vint se ruer sur les terres de Chilperic, & prit la Cité de Soissons, emmenant auec luy prisonnier Theodebert son nepueu & fils de Chilperic, qu'il auoit d'Audoüaire sa premiere espouse, lequel il enuoya en exile, ce que fait,il vint en bataille cōtre Chilperic,lequel ne refusant le choc,fut vaillamment combatu,mais en fin Chilperic fut vaincu,& mis en fuite,& Sigebert recouura toutes ses terres,en fin l'accord fut fait,Theodebert rēdu à son pere, mais auec serment de ne plus mouuoir guerre à l'Austrasien,lequel accord fut de peu de duree. Ce pendant ces Roys se ruinans par guerres ciuiles ne laissoyent de viure delicieusement, & de s'adonner à toute vilennie, dissolution, & paillardise, & qu'il soit vray, Gontran Roy d'Orleās qui estoit le meilleur,& plus modeste des trois freres biē qu'il se mariast, il passa neantmoins son tēps parmy vne troupe de concubines, desquelles il eut quatre enfans,mais pas vn ne suruesquit, Dieu ne voulāt plus que les bastards, occupassent la couronne de France: quant à Chilperic,il a porté le nom du plus adonné aux femmes que Roy de son tēps,& lequel à toute heure changeoit de pasture ne faisant conscience de violer le lien indissoluble de mariage,& de repudier, & faire mourir celles qu'il auoit espousées,& pour ce Ronsard detestant ce monstre de saleté, chante ses vertus en ceste sorte.

Eghinard en la vie de Charlemaigne.

Anectin liu. 4. de l'hist. de Bauiere.

Chilperic faict guerre à son frere.

Accord entre les freres l'an cinq cens soixante et huit.

Chilperic adonné à paillardise

L'autre d'apres, qui tout morne se fasche,
Qui tient sa gorge,& qui marchant remasche
Mainte menace,& resue tout à soy.
C'est Chilperic indigne d'estre Roy
Mange-suiet, tout rouillé d'Auarice,
Cruel tyran, seruiteur de tout vice:
Lequel d'impos son peuple destruira,
Ses citoyens en exil bannira
Affamé d'or,& par armes contraires
Voudra rauir la terre de ses freres,
N'aymant personne,& de personne aymé:
Qui de putains vn serrail diffamé
Fera mener en quelque part qu'il aille,
Soit temps de paix, ou soit temps de bataille,
En voluptez consumera le iour,
Et n'aura Dieu que le ventre,& l'amour.

Ronsard liu. 4. de la Franc.

Comme donc ces deux Princes fussent adonnez à telle & si detestable façon de viure, tous les François se faschoyent de leur vilennie, & les estrangers en faisoyent leurs

leurs comptes: ce qui fut cause que Sigebert voulant euiter vn pareil blasme se resolut d'espouser femme, mais il eut mieux valu, & pour luy, & pour toute la Gaule qu'il fut demeuré sans, ou qu'il en eut pris vne autre, que despouser celle qu'il feit, laquelle causa la ruine de presque tout le sang de Frãce. En l'an donc cinq cens soixante-neuf, cõme les guerres ciuiles fussent aucunement assoupies Aribert estant n'aguere mort, & Gontran ayant changé souuent de femmes, comme celuy qui eut vne nommee Venerande pour concubine de laquelle il eut vn fils appellé Gondebauld: puis vne Marcatrude qu'il espousa laquelle ne vesquit gueres, à cause que la concubine luy auança ses iours: apres il prit Fameroflede sœur d'vne de ses concubines, & pour ce sainct Germain Euesque excommunia, & le Roy, & sa femme, ce nonobstant Gontran ne voulut l'abandonner, mais Dieu le punit par la mort de ceste sienne fauorite: laquelle estant decedee peu s'en fallut que Gontran n'espousast Theodogilde femme de son feu frere Aribert qui l'incitoit à ce faire: mais en fin mettant de l'eau en son vin, il prit partie des thesors d'icelle, sous couleur, & pretexte de mariage, puis enuoya ceste impudique veufue en Prouence, & la feit voiler, & rendre religieuse, où elle finit sa vie. Regardez quelle estoit la religiõ de ces Roys, puis que les liens de consanguinité estoyent si peu respectez entre-eux & mesme où la necessité ne requeroit point qu'ils se dispensassent à prendre celles que legitimement ils ne pouuoyent espouser. Sigebert donc voyant que ses freres denigroient par trop leur renõmee, & qu'il faisoient tort au sang Royal, prenans des femmes de bas lieu, & leurs propres suiectes & seruantes: enuoya Gogon grand maistre de son Royaume en Espaigne vers Athanagilde Roy des Goths pour auoir sa fille en mariage, laquelle se nommoit Brunichilde, & les François l'appellent Brunehault: à cause qu'il estimoit que ses enfans sortans d'estoc Royal de toutes parts, seroiẽt pour estre vn iour l'ornement de toute l'Europe, & que par là il auroit encor moyen de se preualoir de ses ennemis, ayant alliance auec vne si puissante nation que la Gotthique. Gogon exploita si bien, qu'il obtint ce qu'il voulut du Roy Goth, mena en France la torche de sa combustion, & conduit au Roy ceste fille Espaignole auec ses ioyaux, & thresors de grande valeur: mais auant que l'espouser, Sigebert la feit instruire en la foy Catholique, catechiser, & confirmer, car c'est ce qu'entend Gregoire de Tours lors qu'il dit qu'elle creut en la sainte Trinité, & qu'elle fut chresmee, & ointe du saint huile: & non pas baptisee (ainsi que dit Nicole Gilles) car elle l'estoit desia, bien qu'en la façon de faire des Arriens, l'Eglise ne receuant point les rebaptisemens: quoy qu'Aymon die qu'elle fut baptisee par les Euesques Catholiques, & qu'apres ce Sigebert celebra les nopces, & la feit Royne d'Austrasie. Ceste fine femelle ne fut pas si tost auancee en cest honneur, que gaignant le Roy son mary, & le possedant tout à sa fantasie, elle commença à poursuiure la vie de ceux qui luy estoient les plus loyaux, & sur tout s'aigrit elle contre celuy mesme Gogon, à qui elle estoit la plus redeuable, qui l'auoit menee d'Espaigne, & lequel estant Maire du palais ne feit onc faute en son estat que celle quand il amena ceste vipere en Gaule: laquelle feit tant auec le Roy que le pauure Gogon fut mis à mort, afin que par meurtres elle rendit son nom recommandable, ou plustost infame à toute la posterité: veu que iamais Heleine (si les fables d'Homere sont à receuoir) ne causa tãt d'effusion de sang Gregeois, & Troyen, que ceste Espaignole en feit espandre en Gaule, & sur tout celuy des Princes Royaulx, desquels elle cuida anuller & faire perdre la race, cõme si elle eut voulu venger la mort de tant de Goths occis par les Roys Clouis, Childebert, & Clothaire sur les enfans issus de leurs familles. Ce pendant Chilperic veuf de sa premiere femme Audoüaire, de laquelle il auoit trois enfans, à sçauoir Theodebert, Clodouee, & Meroué, prenant exemple sur son frere Sigebert, & ayant succedé (comme dit est) à l'estat, & Royaume d'Aribert Roy de Paris, enuoya aussi en Espaigne vers Athanagide pour auoir la fille aisnee d'iceluy appellee Galsonde, dame fort modeste, & vertueuse, laquelle luy fut donnee en mariage auec grands thresors, & richesses, mais auec condition que Chilperic ne l'abandonneroit point: le Goth ayant suspecte l'inconstance de ce Roy, comme le sçachant amy du changeant, & qu'à sa suite il auoit tousiours vn escadrõ de courtisanes. Ce sermẽt donné, Chilperic pour mieux confirmer ceste alliance auec l'Espaignol voulut traiter le mariage de sa fille Basine fille d'Andoüaire sa premire espouse, auec le fils du Roy Athanagilde, mais pource que

L'an cinq cens soixante et neuf.

Concubines, & femmes de Gontran Roy d'Orleans.

Theodogilde femme d'Aribert rendue religieuse à Arles.

Sigebert enuoye en Espaigne vers Athanagilde.

Brunehaut espousee de de Sigebert.

Gogon maire du palais fait mourir par Brunehaut.

Chilperic espouse Galsonde sœur de Brunehault.

Basine fille de Chilperic religieuse. ceste fille estoit religieuse à sainte Croix à Poitiers, sainte Radegonde (qu'on dit que viuoit encore de ce temps là) y mit empeschement, & ne voulut onc souffrir, que ceste fille dediee à Dieu fut iointe à homme quelconque par mariage, & mesmes que celuy à qui on la vouloit dõner estoit infecté d'Arianisme, n'estant permis aux Catholiques d'espouser (sans resipiscẽce) les heretiques. Auant tous ces mariages Sigebert Chroniqueur met celle guerre que le Roy d'Austrasie eut en Saxe, lors que vsurpant les terres delaissees par les Saxons passans en Italie auec les Lombards, il les donna aux Sueues: & d'autres mettent cecy l'an apres, à sçauoir de grace cinq cens septante, qui fut infamé par les actions detestables du Roy Chilperic, lequel bien qu'au cõmencement il aimast, & cherit Galsonde son espouse, si est-ce qu'en fin il luy ioüa fauce compaignie, & entendez comment. Ia du viuant de la Royne Audoüaire, Chilperic s'estoit enamouré d'vne fille seruante de la Royne, laquelle s'appelloit Fredegonde sortie de bas lieu, comme estant fille d'vn simple laboureur d'Artois, & d'vn village dit Brabancourt: laquelle Fredegonde auoit esté cause du diuorce d'entre le Roy, & son espouse, faisant qu'elle nõma vne siẽne propre fille sur les fonts, & puis aduertit le Roy de cecy, lors qu'il venoit de la guerre qu'il feit cõtre son frere Sigebert en Champaigne: ce que le Roy ayant entendu, & faisant du scrupuleux, comme ne voulant auoir affaire auec sa commere, la repudia, & deslors commença se iouër auec ceste Fredegonde. Or apres que Galsonde eut esté quelque temps caressee de son espoux, ceste faulce femelle de Fredegonde aspirant à plus grand honneur que d'estre la concubine Royalle, se mit à caresser le Roy plus que iamais, & de telle sorte que Galsonde s'en prenant garde, & s'en faschant, & mesme pour se voir brauee, & iniuriee par ceste paillarde, se plaignit à son mary, & le pria, ou de la traiter comme son espouse, ou de luy rẽdre ses thresors, & richesses, afin qu'elle se retirast chez ses parens en Espaigne. Le Roy s'offença grandement de telle requeste, & bien qu'il dissimulast son maltalent, & qu'il caressast ceste dame, luy promettant de se desister de ces amours folles qu'il poursuiuoit, si est-ce qu'en fin, poussé de ne sçay quelle furie, comme la Royne estoit couchee aupres de luy il l'estrangla, & espousa depuis sa concubine Fredegonde, de laquelle il dependoit du tout, & ne faisoit rien que ce qu'elle vouloit, ou selon la volonté de ceux qui estoient auancez par elle. Cest acte tant barbare, & cruel sembla si estrãge à Gontran, & Sigebert, qu'ils declairerent la guerre à Chilperic, & se mirent en deuoir de le chasser de son Royaume, le reputans indigne du nom Royal, & de commander sur vn peuple Chrestien, puis qu'il viuoit si brutalemẽt: mais Chilperic s'humiliant gaigna leur cœur, & les apaisa, la guerre ciuile pour ce coup estant differee, laquelle peu de temps apres fut allumee plus que iamais, & d'où procederent les plus estranges massacres, desquels on ouyt onc parler.

L'an D. LXX.

Saxons en Italie auec les Lombards.

Quelle estoit Fredegonde, & de quels parens.

Meschãceté de Chilperic faisant mourir sa femme.

Ceste paix durant entre les freres, l'Italie fut assaillie, pillee, & rauagee par les Lombards, le Roy desquels nommé Alboin fut occis par les menees de son espouse Rosimonde fille de Gondamond Roy des Gepides que Alboin auoit occis: & cecy à cause que Alboin vn iour de feste, la cõtraignit de boire dedans le hanap duquel auons parlé cy dessus, que Alboin auoit fait faire du test de la teste du pere d'icelle. Celle saison aussi fut segnalee pour les prodiges qui apparurent au monde, & sur tout en Italie, où l'on veit des armees combatant en l'air, & le sang des combatans qui coula iusques en terre: & apres cecy il y eut si grands deluges d'eaux que le Tybre ruina plusieurs maisons, & noya vn nombre infiny d'hommes. Ce fut en ceste mesme annee de l'an cinq cens septante que les Armeniens receurent la foy Euangelique, non qu'au parauant ils n'eussent esté Chrestiens, mais pour autant que les Persans y ayans alteré l'estat de la religion, lors qu'il gasterent ceste Prouince, lors la foy y fut replantee, laquelle y a duré iusques à nostre siecle. Au reste en l'an de grace cinq cens septante & vn, aduint le second voyage de Sigebert contre les Huns, duquel auons parlé cy dessus, où il fut vaincu par les sorceleries, & charmes des Huns, & (comme dit Gregoire de Tours) si le Roy Sigebert n'eut sceu vser du plat de la langue, & adoucir ces barbares, & par argent & par parole, il eut esté contraint de se rẽdre prisonnier: mais s'aidant plus de ruse que de vaillance, il accorda auec eux, & s'en allerent les Huns auec promesse reciproque entre eux, & l'Austrasien, que desormais ils ne s'entreferoient plus la guerre: & fut grandemẽt loüé Sigebert d'auoir fait la paix tant pour soy auantageuse, estãt vaincu, &

Mort du Roy Alboin Lombard.

Voy Paul Diac. liu. de l'hist. Lomb. li. 2. ch. 14.

L'an D. LXXI.

Accord entre les Huns, & Austrasiens.

cu, & presque entre les mains de ses aduersaires: voire feit si bien que le Roy Cacan (ainsi s'appelloient tous les Roys des Huns, comme les Egyptiens Pharaons, & Ptolomees) luy feit de grands presens, & s'en alla tres-content d'vne si belle, & necessaire alliance. Ainsi accorde l'on bien les passages des auteurs, mettant deux voyages de Sigebert contre les Huns, l'vn l'an cinq cens soixáte & sept, où il fut victorieux, & l'autre l'an cinq cens septante & vn, où il fut si bien touché qu'à peine qu'il n'y demeura pour vn homme de son pays. Or tout ainsi qu'à son premier voyage, Chilperic s'estoit monstré son ennemy, au secód il ne luy fut point plus equitable ny meilleur frere, ains enuoya l'vn de ses enfans, à sçauoir Clouis, ou Clodouee, (à cause que l'aisné Theodebert auoit iuré de ne iamais plus faire la guerre à son oncle) en Aquitaine, lequel prit la cité de Bourdeaux assise sur le fleuue de Garonne, & où ladite riuiere entre dedans l'Ocean, & l'vne des plus anciennes, & segnalees citez de Gaule, laquelle fut surprise par Clodouee, qui desia auoit pillé, & rauagé les citez de Tours & de Poitiers, lesquelles estoient escheuës à Sigebert en son partage. Mais estant chassé de là par Mummole general de l'armee de Gontran Roy d'Orleás, lors allié de Sigebert, lequel Mummole estoit natif d'Auxerre, & fils du Cõte ou gouuerneur d'icelle, s'estát porté brauemét au seruice de son Roy fut auancé iusqu'à ce degré q̃ d'estre chef de la gédarmerie du Roy Orleannois, estant Gaulois naturel comme la plus part de ceux qui estoient appellez aux estats par les Roys des François. Ce Mummole ayát despeché le pays de Touraine de ce rauage, il fut vers Poitiers, où il y eut deux citoyens Poiteuins quils luy feirét resistance, quoy que le peuple iurast, & feit serment de fidelité à Sigebert: mais ce grand Capitaine les tasta si bien, & si souuent que les ayant vaincus, & deffaits, en fin il les feit mourir, & poursuiuit Clodouee: & ce fut lors qu'il se retira à Bourdeaux, ayant saisy les pays de Saintonges & Engoulmois, que Mummole reconquit sans grande peine. De ceste ville aussi il fut aussi aisément chassé, comme il y estoit entré sans que personne luy resistast, & cecy par la diligéce & soing d'vn Capitaine nommé Singulphe qui tenoit le party de Sigebert, qui le poursuiuit iusques en Anjou, mais Clodouee se sauuát à Angiers, & de là vers son pere, eschappa la mort, que depuis il trouua en continuant les folles executions des desirs de son pere. Ces guerres durerent trois ans, & d'auantage, & en fin les Roys vindrent à faire accord, mais non que Chilperic ne fut puny de ses inuasions, & menees contre son frere, car il ne pouuoit viure en repos, & n'estoit à son aise, que lors qu'il broüilloit tout, & que le sang estoit espandu, le peuple ruiné, & que la Gaule ne voyoit qu'vne face confuse sous ses terres, ainsi qu'il aduint quelque temps apres le voyage, & fuites du susdit Clodouee. Auant cest accord duquel sera parlé cy apres, & en l'an cinq cens septante & vn, & septante deux, Sigebert empietant sus les terres de l'obeissance de Gontran Roy d'Orleans son frere, vint surprendre la cité de Clermont en Auuergne, & passant outre en ses conquestes, sous la conduite d'Adoüarie general de ses forces, il fut à Arles, pensant emporter ceste piece: mais Celse Patrice, & lieutenant en ce pays pour Gontran luy venant au cõtre auec l'armee que son maistre y tenoit, repoussa aussi Adoüarie, & le contraignit de se retirer auec sa courte honte. Or faut il noter en cest endroit, que lors que les Lombards occuperent l'Italie, y appellez par Narsé (comme dit est) l'Empereur Grec Iustin se defiant de ses forces, & voyant qu'il ne sçauroit deffendre ce qui luy restoit encor en Gaule obeissant à l'Empire, donna aux Roys François la Prouince de Marseille, qui s'estend le long de la mer vers la riuiere de Genes, & vers les Alpes du costé d'Embrun: affin que allichez par ce present, ils luy donnassent secours contre ces nouueaux aduersaires. Et ainsi celuy Amat, ou Amé que Narsé auoit fait Comte ou gouuerneur de ce pays, commença obeir à Gontran, & c'est de là que proceda la guerre, & querelle sus alleguee entre ces deux Princes, d'autant que Sigebert disoit qu'il deuoit auoir sa part en ceste Prouince, puis que le present estoit fait esgalement aux Roys de Gaule, qui estoient voisins d'Italie: & pource enuoya il Audoüarie & sur l'Auuergne, & depuis à Arles, où il feit si peu son prouffit que dit a esté cy dessus. Les Lombards oyás ceste diuision, voulurent aussi s'aider de la commodité de telle querelle, & par-ainsi passent les Alpes auec grandes forces, rauageant le pays, pillent, & gastent tout, & s'apprestent de conquerir ce costé de Gaule voisin d'Italie, affin de tenir par tel moyen les Roys Fráçois en bride. Ceste leur arriuee auoit predit aux Prouenceaux long téps

Chilperic fait guerre à Sigebert.

Quel estoit Mummole general de l'armee de Gontran.

Clodouee fils de Chilperic chassé de Bourdeaux.

L'an D. LXXII.

Guerre entre Sigebert, & Gontran.

Pays de Prouence donné aux François.

D'où vint la querelle des Roys freres en Prouence.

au parauant (ainsi que racompte Paul Diacre) vn saint homme hermite, & reclus appellé Hospice, ou Auspice, qui se tenoit à Nice, disant que sept villes du pays seroient par les Lombards prises, & gastees, à cause de leur malice: & pource il commanda à ses religieux de se retirer de Nice, à cause qu'il les asseura que ceste ville seroit par eux ruinee. Ces barbares donc courans ainsi la Prouence, le gouuerneur Amat auec les forces de Gaulois & Bourguignons se met en campaigne, & fut contre les Lombards qui estoient lors sans Roy, & gouuernez seulement par Capitaines. Ils viennent aux mains, on combat assez vaillammẽt du costé des Prouenceaux, toutefois il fallut qu'à la fin Amé tournast visage, & se mit en fuite, ce qui causa sa mort, & la ruine de l'armee Bourguignonne: laquelle deffaite les Lombards enrichis des despouilles se contenterent d'vn si beau commencement, & s'en retournerent en Italie. Ceste deffaite toucha grandement au cœur de Gontran, & pource il enuoya auec vne autre armee en Prouence ce vaillant Capitaine Gaulois Ennie Mummole Auxerrois, lequel chastia si bien les Lombards la seconde fois qu'ils voulurent reuenir en Gaule, apastez par le butin du premier voyage, que les ayant batus, estrillez, & domptez, il les repoussa outre les monts, sans que depuis ils se hazardassent d'entrer en Gaule, ny d'empieter terre sur les François, la puissance desquels ils auoient experimentee. Ceste bataille gaignee par Mummole fut donnee pres d'Embrun l'an de nostre salut cinq cens septante & trois, en laquelle les Lombards feirent vne aussi grande perte d'hommes qu'auoient fait les Prouenceaux, & Bourguignons l'annee precedente. Celle annee, & presqu'au mesme temps fut sacré Archeuesque de Tours, le bon & saint Patrice Auuergnac Gregoire, qui a escrit l'histoire des François dés leur origine iusques à son temps, qui fut sous le regne de Chilperic. En celle mesme saison fut grandement agitee, la question touchant la celebration de la solennité de Pasques entre les Eglises de France, & d'Espaigne, querelle qui desia auoit broüillé le leuant, les vns voulans Iudaïser, & les autres suyuās vne autre forme, suyuāt la Lune. Tāt y a que lors les Espaignols celebroiẽt leurs Pasques le vingt vniéme du moys de Mars, & les Frāçois, ou Gaulois du mois d'Auril, mais (ainsi que dient, & Sigebert Chroniqueur, & l'Annaliste d'Espaigne) vn miracle osta tout ce different, d'autant que la veille de Pasques, comme les saintes fonts s'emplissent miraculeusement, & sans main d'homme és Eglises Catholiques, il aduint que celles d'Espaigne perdirent ce priuilege à leur Pasque, là où les fonts des François furent trouuees pleines, lors qu'on fut pour les benir suiuant l'ancienne coustume de l'Eglise. I'ay mis cecy en auant, non pour l'asseurer comme texte d'Euangile, seulemẽt pour ne manquer en ma diligence, & ne taire chose rare qui soit aduenue iadis, au moins si la lecture nous en peut donner cognoissance. Mais laissans cecy faut reuenir aux guerres sanglantes de France, & à la misere des Gaules, durant que les Merouinges y commanderent.

Paul Diac. li. 3. de l'histoire Lombarde. ch. 1.

Deffaite des Bourguignons par les Lōbards.

Lombards deffaits par les Gaulois.

Greg. fait Euesque de Tours l'an D. LXXII.

Esteuan de Garibay li. 8. de l'hist. Espaig. ch. 21.

Question sur le tẽps qu'il faut celebrer Pasques.

Des grandes guerres aduenues entre les freres Roys de Gaule, & de la mort traistreusement faite sur Sigebert Roy d'Austrasie.

CHAP. XXI.

LES querelles qui estoient entre Gontran, & Sigebert donnerent cœur à Chilperic Roy de France, de poursuiure sa pointe pour se venger de l'escorne, & honte que son fils Clodoué auoit receu en Aquitaine: car bien qu'vne assemblee eut esté faite à Paris pour le fait de la paix entre les Roys, si est-ce qu'elle fut sans effait, Dieu voulant punir les pechez & du peuple, & des Princes. Ainsi Chilperic tout ardent de colere & fureur pour la deffaite sus-alleguee, despecha son fils aisné Theodebert auec vne puissante armee contre les terres de Sigebert, sans que ny le fils ny le pere eussent esgard au serment que Theodebert auoit fait à son oncle, de ne iamais s'armer contre luy pour quelque occurrence ny occasion qui luy sceut estre offerte: & pource ne faut s'esbahir s'il fut payé selon le merite de son pariure. Theodebert donc vint en Poitou, & Touraine, prit les villes capitales du païs, à sçauoir Tours, & Poitiers, & toutes les places qui estoient le long de la riuiere du Loire, vsant de si grāde cruauté tant sur le peuple que sur le clergé, que ny

Cecy est fait l'an cinq cens septāte six.

Theodebert fils de Chilperic en Aquitaine.

ny Neron, ny Diocletian n'eussent sceu faire courans les terres des Chrestiens, veu qu'il brusloit les villages, abattoit les Eglises, pilloit les ioyaux d'icelles, tuoit le clergé, ruinoit les monasteres, abusoit des filles sacrees à Dieu, & en somme ne laissoit genre de vilennie, ny de tyrannie qu'il n'exerçast sur les terres, & suiets de son oncle. Et cõme Gondebault qui estoit Lieutenant pour le Roy Sigebert en ces cartiers fut venu auec ses forces pour luy faire teste, il se veit accablé, batu, & contraint de se sauuer à la fuite, & Theodebert victorieux, & rauageant tout imposa tribut aux villes conquises, & passant plus auant conquit l'Engoulmois, Perigort, Limosin & Quercy, vsant par tout de pareille douceur & courtoisie, qu'il auoit fait en Poitou, & Touraine, ne laissant coing de l'Aquitaine où sa main ne se feit sentir, & où il ne laissast des marques farouches de sa cruauté plus que bestiale. Or si le fils faisoit ses ieux en Aquitaine, le pere n'en faisoit pas moins en Châpaigne, laquelle il pilla, & ruina, ne pardonnant à verd ny sec, & ne faisant conscience de piller les lieux saints, non plus que les profanes: si biẽ qu'il sembloit que les Frãçois lors ne taschassent à autre cas que de s'entre-ruiner, & mettre fin à leur Empire. Sigebert se voyant assailly de tous costez, ne perd point cœur, ains faisant leuee de gens en Austrasie, & outre le Rhin, vint en France pour combatre Chilperic: & pourtant que Gontran estoit ioint contre luy auec le susdit Chilperic, il luy enuoya demander passage par ses terres, où il peut passer la riuiere de Seine, le menaçant, en cas de reffus, de luy courir sus, & de ruiner ses pays, & seigneuries de Bourgoigne. Gontran forcé luy octroye libre passage, & qui plus est se ioignit auec luy (voyez la foy, & loyauté de ces Princes, & quelle tenuë il y auoit en leur parole) ce qui donna vn grand sur-sault au cœur de Chilperic, lequel detestoit la legereté de son frere Gontran, de se ioindre si legerement à son mortel ennemy, & de secourir celuy qui l'auoit voulu priuer des terres qu'il auoit en Prouẽce. Ainsi Chilperic se retire auec son armee au pays Chartrain, là est il poursuiuy par Sigebert, qui luy feit offrir bataille, afin que la ruine de l'vn, ou de l'autre mit fin à ceste querelle: mais tant s'en faut que Chilperic en voulut manger, que plustost il luy feit parler de paix, promettãt de rẽdre tous les pays que son fils Theodebert auoit pris en Aquitaine. Ce qui faisoit parler Chilperic si doux estoit, non le desir de paix, laquelle il n'aimoit, ny desiroit aucunement, ains pource que les Germains, & Thoringiens, & Austrasiens de l'armee de son frere gastoient tout le terroir de Parisy, & brusloient les villages, tuoyẽt le peuple, & butinoyent tout ce qui seruoit à rassasier leur auarice. On feit quelque accord, ou plustost paix fourree, pour diuertir ces outre-Rhenans de gaster la France, & afin de reculer pour mieux sauter: & ainsi Sigebert se retira au grãd regret des Alemans, ausquels il auoit promis les despouilles de ses ennemis, la victoire sur lesquels ils se tenoient pour toute asseuree: neantmoins les y feit il accorder & condescendre, esperant que Chilperic mettroit en effect sa promesse, faisant retirer Theodebert d'Angoulmois, & Poitou, où il gastoit tout, & luy rendant les pays de Touraine, & ce qu'il luy auoit tollu, & vsurpé au reste de l'Aquitaine.

Cruauté de Theodebert.

Prouinces prises par Theodebert.

Chilperic pille la Champaigne.

Sigebert, et Gontran ioints cõtre Chilperic.

Terroir Parisië gasté par les Germains l'an cinq cens septãtesix.

Paix entre Chilperic, & Sigebert.

Chilperic estant eschappé de ce peril, tant s'en faut que tint promesse, ou qu'il vesquit en paix, que plustost il alluma vn plus grand feu de guerre que iamais, d'autant qu'il enuoya vers Gontran le prier qu'ils peussent s'entre-voir, & parler ensemble, à quoy accordant Gontran, l'abouchement fut fait, Chilperic remonstre à son frere l'ambition de leur puisné, les torts faits à chacun d'eux, le trop qu'il tenoit de terres, quoy qu'il fut le dernier des enfans de Clothaire: luy met en auant les courses par luy faites en Bourgoigne, & Prouence, l'accuse d'auoir causé la descente des Lombards à Nice, & Marseille, & qu'en somme il n'aspiroit qu'auec des Alemans, qu'il auoit ja plusieurs fois fait passer en Gaule, se faire maistre, & possesseur de tout l'heritage de ses freres, & de cecy la preuue en estoit euidente en ce qu'il auoit fait en Auuergne, & Arles, & puis n'aguere és mesmes terres Françoises: pource failloit il y pouruoir & arracher ceste mauuaise herbe, auant qu'elle creust d'auantage: & accabler Sigebert, auant qu'il eut le loisir de se preualoir des forces d'outre le Rhin qu'il auoit congeées. Qu'il ne failloit estre si conscientieux que de luy tenir parole, puis que par force on auoit fait promesse, & que de brauade il auoit vsé pour le faire condescendre à tel, & si desauantageux appointement. En somme que Sigebert demourant grand, il estoit impossible que l'vn ny l'autre d'entre eux vesquit en paix, eu esgard, & au naturel d'ice-

Entreueuë de Chilperic & Gontran.

luy, & aux suasions de Brunehault sa femme, qui l'instiguoit à s'armer ainsi contre sa race. Bien que ces paroles de Chilperic, qui fut vn des plus sçauans Princes de son temps esmeussent assez le cœur de Gontran, si est-ce que son mal-talent propre l'esguillonnoit d'auantage, se souuenant des guerres de Prouence, & depuis de la force que Sigebert luy auoit fait, de luy donner passage, & pource il promet tout secours, foy, loyauté, & fraternité à Chilperic, & font resolution de courir sus à Sigebert, de le ruiner, & vsurper ses seigneuries. Ce pendant les Huns font encor des courses sur les terres de Sigebert, lequel les dompta, & contraignit de venir à cõposition, ce qui monstre assez que ce Roy estoit vn excellent Capitaine, gouuernant si bien ses affaires, que bien que de diuers lieux, & par plusieurs il fut assailly, si est-ce qu'il s'y portoit si sagement que tousiours il en sortoit à son honneur. En celle saison, & l'an de grace cinq cens septante & six, Cleb Roy des Lombards fut occis par vn sien seruiteur, qui fut cause que ce peuple demoura dix ans sans Roy, & qu'ils passerent en Gaule, cõme dit a esté, où ils furent vaincus par Mummole.

Cõspiratiõ des Roys contre Sigebert.

Sigebert vainc les Huns pour la troisiéme fois.

Cleb Roy des Lombard. occis.

Apres ces complots pris, & en l'an de grace cinq cens septante & sept, les deux Roys freres s'arment contre leur frere, qui ne pensoit à rien moins qu'à cecy, & lequel s'amusoit à faire la paix entre les Saxons, & les Sueues, les vns reuenans d'Italie, & redemandans leurs terres, que les Sueues auoyent occupees par l'octroy à eux fait par Sigebert, esquelles les Saxons vouloient rentrer, & pour lesquelles sourdit vne grande guerre entre ces deux vaillantes nations, de laquelle nous ferons surseance, nous suffisant de toucher le temps, & la chose nuëment, pource qu'elle est liee auec l'histoire de France. Chilperic cõme le plus eschaufé, fut aussi le premier qui se mit aux champs, & qui (suyuant sa coustume) se ietta sur le pays Chãpenois vsant de pareille douceur qu'il auoit fait l'annee precedente: & enuoya vers son fils Theodebert afin qu'il feit le semblable du costé de l'Aquitaine. Sigebert aduerty de cecy, & voyant que c'estoit à bon escient que ses freres luy en vouloyent, il se mit aussi en deuoir, assemblant les Austrasiens, & ceux d'outre le Rhin, afin de courir sus à ses freres, & sur tout à Chilperic, qu'il sçauoit estre celuy qui estoit auteur de ceste rupture de paix. Et pource que sur tous il en vouloit à son nepueu Theodebert, il commanda aussi à ceux de Dunoys, & de Touraine de courir sus au Prince de France, mais ils faignirent de luy obeyr, sans executer son mandement, comme ayans intelligence auec le susdit Theodebert: à ceste cause le Roy Austrasien despecha deux Capitaines nommez Godegisil, & Gontchran, pour faire ce que les autres refusoient. Ceux cy pour aimer le Roy, & detester les tyrannies de Theodebert s'en viennent en Angoulmois, où estoit le fils de Chilperic, & là à quatre lieuës d'Angoulesme en vn lieu qui est entre la riuiere de Charente & la forest, ils mirent des embusches, par lesquelles ils surprindrẽt Theodebert, ses gens se voyãs tõbez au piege, s'en fuyẽt: mais luy cõme vaillãt, & courageux, & qui aimoit mieux mourir que d'estre blasmé de coüardise, ou d'auoir fuy, quoy que fut assez mal accompaigné, vint au combat, & batailla de grande furie: laquelle luy manquant il fut vaincu, ses troupes deffaites, luy terrassé, & en fin taillé en pieces, & son corps mort despouillé sans nul respect par les soldats de la suite du gouuerneur d'Aquitaine: & telle fut la fin de ce miserable Prince, qui guerroyant Dieu mesme, fut accablé par sa puissance, & qui par son pariure fut aussi chastié & occis, allant à tort contre son oncle. Et quoy que le camp François fut ainsi dissipé, si est-ce que l'vn des chefs principaux de l'armee de Chilperic, & iceluy appellé Arnulphe, ou Arnoul, vsa de deuoir vers le corps du Prince occis, qu'il feit lauer, & embaumer, & reuestir d'habits dignes de la maison d'où il estoit sorty: & le feit porter en Angoulesme, où il est enterré en l'Eglise de l'Abbaye de saint Cibart hors la ville, & le long de la riuiere de Charente. L'annaliste d'Aquitaine porte qu'il fut enterré en l'Eglise Cathedrale d'Angoulesme, mais il n'a pas bien visité les antiquitez d'icelle, quoy qu'il y eut des anciens tombeaux du costé de la porte tirant vers le cloistre, car celuy de Theodebert se voyoit assez à plein en la susdicte Abbaye. Au reste Gaguin dit que Theodebert fut occis par Gondebault gouuerneur de Poitou, en quoy il se deçoit prenant la guerre de l'an cinq cens septante six, pour ceste secõde, qui fut menee par Godegisil, & Gontchran dit Bosson, lesquels mirent fin, & aux fureurs de Theodebert, & à sa vie. Ceste deffaite estonna grandement Chilperic, de sorte que voyant que Sigebert ne failliroit de luy donner dessus, accorda

L'an de grace D. LXXVII.

De cecy voyez Paul Diac. li. des gest. Lõbards 3. ch. 3.

Dunoys et Torãgeaux ne veulent guerroyer Theodebert.

Theodebert occis pres d'Angoulesme.

Theodebert enterré à Angoulesme.

Faute en Gaguin.

accorda encore auec luy, par le moyen des Seigneurs du Royaume qui mirẽt la coulpe de tout cecy sur le fils qui auoit esté massacré, disans à l'Austrasien qu'il luy deuoit suffire que son ennemy, & pariure nepueu fut puny de sa desloyauté, sans vouloir ruiner Chilperic, qui s'estoit laissé manier à son fils plus qu'il ne deuoit, & mesme puis qu'il luy offroit toute raison, & que pour l'amour de luy il quittoit l'alliance de Gontran, qui luy faisoit la guerre du costé de Bourgoigne. Sigebert desireux de vaincre aussi bien Gontran que Chilperic, sans reduire en memoire les trahisons, ruses & surprises de celuy auec qui il accordoit, condescendit à la volonté des deputez du Roy de France, auec lequel vnissant ses forces, eux deux de compaignie, s'en vont guerroyer Gontran Roy d'Orleans, & de Bourgoigne. Qui pensera que la vertu, ny la foy eussent lieu en ceste race, puis qu'à tous propos on y violoit les serments, transgressoit les promesses, abolissoit les transactions, & que les alliances y estoient de si peu de durees? Gontran aduerty de ceste si detestable conspiration, & voyãt que Chilperic ne mesuroit sa conscience, sinon autant que la seureté de sa personne, & le prouffit se pouuoiẽt estendre, ne faillit aussi de se fortifier à Victry, qui pour lors n'estoit qu'vn village, ces deux autres Roys n'estans campez guere loing de luy, & ayans leurs osts le long d'Aube, & de Seine vers Arsy, n'attendans les vns ny les autres que le iour, & temps propre pour se donner la bataille, laquelle eut esté des plus sanglantes qu'on eut veu onc donner en France, veu que toutes les forces Gauloises, & d'outre le Rhin estoient là pour lors en vn assemblees. Cecy fut cause que les plus sages Capitaines des trois armees, voyans le grand malheur que cecy pouuoit porter à toute la nation, se mirent à traiter l'accord si souuent rompu, & duquel plus que iamais ils auoient affaire: & bien que les cœurs de Gontran, & Sigebert fussent grandement esloignez de la paix, chacun se sentant interessé, si est-ce qu'en fin ils s'accorderent, & iurerent la paix, de laquelle ne se treuuent autres articles, sinon que les Roys s'entre-promirent la foy de ne plus se faire la guerre l'vn l'autre: car quant aux terres d'Aquitaine, les Lieutenans de Sigebert les auoient recouuertes pour leur maistre, & Celse gouuerneur de Prouence pour Gontran, auoit deliuré ce pays des courses des Austrasiens, & Bourguignons. Et fut ceste paix iuree par les trois freres Roys en la cité de Troyes en Champaigne, dedans l'Eglise, & Oratoire où reposent les ossemens de saint Loup Euesque iadis de celle cité, & en l'an de nostre Seigneur cinq cens septante & huit, se touchans les mains, & s'entrebaisans en signe de bonne fraternité, & amitié durable: ce que fait, Gontran s'en alla en son pays de Bourgoigne, & les deux autres vindrent en l'armee, ce que combien fut preiudiciable à Chilperic, le succez des choses le declaira assez, & la misere en laquelle tomba tout le Royaume assailly de toutes parts pis que iamais de guerres ciuiles, & entendez en quelle sorte. En la diuision d'entres les freres qui auoit esté l'an cinq cens septante & six, vous auez veu comme ceux d'outre le Rhin, & les Austrasiens trouuerent mauuais que Sigebert eut fait accord auec Chilperic le sçachant estre meschant, infidelle & indigne de la couronne, tãt pour le meurtre commis en sa femme la Royne Galsonde, que pour auoir violé le serment solennel fait par luy, & ses autres freres de n'entrer en la cité de Paris, chef du Royaume d'Aribert deffunct, iusqu'à tant que par les deputez des trois freres, & des Prelats du Royaume il en fut determiné touchant le partage: veu qu'il y estoit entré, y auoit fait sa demeure, & comme vn preiugé de son droit de Royauté auant que la sentence en fut iettee. Mais voyans que ces raisons estoient deraisonnables, & que Chilperic par droit d'aisnesse deuoit venir à la principale couronne de France, n'y ayant enfans de l'aisné, les Austrasiens se plaignirẽt de Sigebert de ce qu'il les nourrissoit de belles promesses, les appellãt à secours sous espoir du butin, & sac des villes: mais la paix se faisant, ils se voyoient fraudez & de leur proye, & de l'esperãce d'icelle. Par-ainsi ils concluoyent qu'il failloit ou q̃ Sigebert les payast, & cõtentast du sien propre, ou qu'il leur dõnast les terres d'vn ennemy cõmun de la nation Françoise, sur lequel ils peussent, & s'enrichir, & passer leur colere. Se plaignirent qu'és guerres d'entre les Roys ils ne seruoient que cõme estrangers, & mercenaires, estãs les premiers aux coups, & les derniers aux hõneurs, & recompẽces: & afin que le Roy entendit leur langage, ils dirẽt que leur pretente n'estoit de toucher le Roy Gontran, homme loyal en parole, mais qu'ils en vouloyent à Chilperic cõme estrange remueur de mesnage allumeur, & flãbeau des troubles, hay de tout le mõde, & lequel

Accord entre Chilperic, & Sigebert.

Chilperic, et Sigebert s'armẽt cõtre Gontran.

Capitulatiõ de paix en Champaigne.

L'an D. LXXVIII.

Austrasiẽs se mutinẽt pour la soulde contre Sigebert.

n'auoit riē pour agreable, la vie duquel deplaisoit à tous les Frāçois, qu'ils seroiēt tresioyeux si on en despechoit le mōde: par-ainsi qu'il luy failloit courir sus, le faire mourir, & s'emparer de son Royaume. Cecy contraignit Sigebert de faulcer sa foy à Chilperic, & l'incita à poursuiure, ce que de bon cœur sans cela il eut fait, si la crainte de Gontran ne l'eut destourné: mais voyāt que ses freres auoyent congeé partie de leurs gens, & le reste estant espars par les garnisons, il se iecta sur les terres de Chilperic, lors que le moins il y pensoit, & le paya de mesme que desia par deux fois il luy auoit fait au pays de Champaigne. A peine s'estoit esloigné du camp de Sigebert, le Roy Chilperic, qu'on l'aduertit que son frere le poursuiuoit auec intention de le faire mourir, & vsurper ses terres, & par ainsi auec peu de compaignie, & suiuy de sa femme, & domestiques il se sauua en la ville de Tournay pour y garentir sa vie. Sigebert auant que de le poursuiure plus auant, s'en alla à Paris prendre possession de la ville, & y laissa Brunehault son espouse auec son petit fils Childebert, laquelle il y feit venir pensant y establir le siege de son Royaume, mais il compta pour ce coup sans son hoste, suiuāt ce que saint Germain luy predit, à sçauoir que s'il poursuiuoit le sang de son frere, q̃ Dieu le puniroit non selon l'effect seulement, ains selon la volonté du malefice qu'il vouloit commettre. Mais le Roy ne tenant compte de cecy, cōme sçachant que ce saint Euesque estoit amy, & affectionné de son Prince, & que pource il luy auoit tenu ce langage, par-ainsi il passa outre, & s'achemina vers Tournay, auec intention de ruiner son frere. C'est icy que les Roys, & Princes peuuent remarquer combien vaut la vertu, & iustice, car si le Roy Chilperic eut esté tel que doit estre vn bon Prince, il ne se fut pas veu delaissé de chacun, & abandonné de son armee, laquelle venant à Victry vers Sigebert, vsa d'vne exorbitante façon de faire, contre la coustume (suyuant ce que iusques icy nous en auons monstré à l'effect, afin que les bastisseurs d'election n'ayent dequoy se fortifier) ils le creérent Roy, le mirent sur vn Pauois, & crians viue le Roy, l'esleurēt pour leur Prince, & luy feirent les serments de fidelité, & les hommages: tant y a que ie sçay que celuy qui a escrit le liure de la Franco-Gaule se targue fort de ce passage, sans voir que ce ne furent les estats (si les estats ont telle puissance) qui feirent ceste election, ains les François, quoy que presque tous les Capitaines de Chilperic sauf Ansoald, fussent auec Sigebert, ains les Austrasiens flatans leur Roy, & faisans d'autruy cuir large courroye, alterans la loy, & coustume, & abusans du droit de la guerre, voire s'aidans de la haine que les suiects de Chilperic portoient à leur Prince. Au reste Sigebert ne iouyt guere long temps de ceste puissance, car comme il eut enuoyé sommer Chilperic dedans Tournay de se rendre à discretion auec sa femme, enfans, & thresors, ou sinon qu'il l'assiegeroit tellement que iamais il ne partiroit de là, sans l'auoir mort ou vif en sa puissance, ce qui esmeut Chilperic de trouuer nouueau conseil, où la necessité estoit si vrgente. Par-ainsi consultant auec son espouse Fredegonde (par la volonté de laquelle il se gouuernoit elle le maniant à sa fantasie) sur ceste vrgence d'affaires, elle luy dit, qu'il la laissast faire seulement, & qu'elle cheuiroit biē des moyens pour se deliurer de ce siege, & de tout le desastre. Elle donc comme la plus fine, & malicieuse femme de son temps apres Brunehault, appelle à soy deux galants faits à sa poste, & qu'elle sçauoit estre prompts à tout faire, hardis, fols, & temeraires, lesquels elle suborne, leur faisant plusieurs presens, & les paissant de belles, & magnifiques promesses, les induit à ce qu'ils luy iurent de tuer Sigebert à quelque pris que ce fut, & de deliurer Chilperic, ou de mourir en la peine. Ainsi instruits, & charmez par le babil & promesses de ceste femme: s'en vont au camp de Sigebert, le propre iour de la ceremonie qu'on vsoit à le proclamer Roy du pays vsurpé, car au sien propre il y estoit venu par succession, & comme ayans quelque affaire au camp, se fourrēt parmy les gardes, & domestiques, & parmy les troupes qui ne s'amusoyent qu'à se resiouyr. Oyez Roys, qui auez des ennemis, & qui durant les guerres ciuiles vous amusez à faire des festes solennelles, & dresser des tournoys, ioustes, & mascarades: tandis que Sigebert & les siens estoient ententifs à faire le Roy, & triompher de Chilperic encor en vie, ces deux assasins luy courent sus, & comme maniacles, & transportez (aussi Gregoire de Tours dit que Fredegonde les auoit enchantez) sans que personne s'en prit garde, outrent de tous les deux costez le Roy Austrasien auec leurs espees, & le tuent, & encor son grand Chambellan, & blecerent vn qui manioit ce Roy, mais

Conspiration de Sigebert contre son frere.

Chilperic se sauua à Tournay.

Prediction de S. Germain à Sigebert.

Sigebert sōme Chilperic de se rendre.

mais ne l'acheuerẽt d'occir, car le Roy expiré on leur courut sus, & en moins de rien ils furent taillez en pieces: & ainsi Fredegonde fut quitte des presens qu'elle leur auoit promis: & non des Messes, & voyages, & aumosnes, si par cas ils mouroyent en ceste entreprise, comme s'il eut esté possible d'occir vn Roy au milieu d'vn camp, sans que pas vn soldat eut moyen de venger vn fait de telle insolence. Iamais rien n'aduint si à propos pour Chilperic que ce scandale, d'autant qu'il ne pensoit onc eschapper de ce peril, & fut bien estonné quand les chefs de l'armee l'enuoyerent prier de les receuoir à son seruice, & luy faire entendre la nouuelle de la mort de son frere: & ce fut lors que le cœur luy reuint, & qu'il commença d'auoir quelque meilleure esperance. Parainsi il sort de Tournay, se presente au camp, où les Seigneurs luy vindrent faire la reuerẽce, il les receut en grace, & celebra les obseques de son frere, le faisant enterrer en vn village alors nommé Lambron, d'où depuis les domestiques du Roy deffunct le tirerent, & le porterent auec grands pleurs à Soissons, & l'enterrerent pres son pere le Roy Clothaire. Ainsi mourut Sigebert pour estre trop desireux de la mort de son frere en l'an de grace cinq cens septante & huit, de son aage le quarantiéme, & le quatorziéme de son regne, laissant vn fils nommé Childebert, qui lors estoit nourry sous la garde de sa mere. En celle saison Leonogilde Roy Goth chassa d'Espaigne les Sueues, qui vn fort long temps y auoyent eu leur domicile: & establit le regne Gotthique depuis les monts iusqu'à la mer, aduenant cecy sous le Pape Benedict premier du nom, & tenant l'Empire Tibere second du nom, & vn des meilleurs Princes qui onc apres le grand Constantin ait regné en Constantinople, & lequel vainquit les Perses, & leur osta les villes qu'ils auoient conquises sur Iustinian, & Iustin le ieune ses predecesseurs.

Sigebert enterré à Soissons.

Tibere 2. du nom Empereur vainc les Perses.

Du reste des gestes de Chilperic depuis la mort de Sigebert, de ses guerres, cruautez, & heresie, & en fin de sa mort par les menees de sa femme Fredegonde.

CHAP. XXII.

CE massacre de Sigebert fut non la fin, ains plustost vn commencement de troubles les plus miserables qu'on eut en Gaule depuis la mort de Iesus Christ, veu que ce peu de respect du sang Royal, & les euidentes coniurations des vns contre les autres, les trahisons des enfans contre les peres, des femmes contre leurs mariz, & en somme la defiance generale que les Princes auoient les vns des autres, causerent de grandes combustions, & la mort de plusieurs hommes illustres tant lays que d'ecclesiastiques. Or le Roy Chilperic se ressentant du tort que Sigebert luy auoit voulu faire, ayant gaigné ceux qui l'auoyent delaissé, auant toute chose il se mit en deuoir de recouurer les terres perduës, & sur tout la cité de Paris, où Brunehault estoit auec l'heritier d'Austrasie. Ceste dame estonnee de si nouueau succez que la mort de son espoux, pensa soudain que si elle ne sauuoit son fils Childebert, que le tyran Chilperic ne faudroit de le faire mourir, ne sçauoit à quel sainct se voüer, en fin par Gondebault gouuerneur & Comte de Poitiers, elle le feit descendre par les murailles en & dedans vne corbeille, & ainsi par ses domestiques les plus loyaulx on le sauua, & porta à Mets, où fut proclamé Roy d'Austrasie, suyuant la coustume d'alors, qui au lieu du sacre duquel on vse à present, & lequel on ne trouue auoir esté pratiquee (qu'on sçache) qu'en la derniere famille des Roys, auoient la ceremonie (cy dessus mise en auant) de mettre le Roy successeur & heritier du deffunct sur vn Pauois, & le monstrant au peuple, crier viue le Roy, & faire largesse. Et fut fait ce sacre de Childebert l'an de grace cinq cens septante & huit, & le propre iour de Noël, en l'an de son aage cinquiéme: ce qui est hors de toute preuue d'election, ains faut par là conclure la succession, puis qu'auec si grand soing Gondebault sauua son prince, que les Austrasiens le receurent de si bon cœur bien qu'ils se veissent Chilperic sur les bras prest à les guerroyer, pour vsurper les estats, couronne, & thresors de feu Sigebert son frere.

Gondebault gouuerneur de Poitou sauua Childebert.

Childebert fait Roy en l'an 5. de son aage.

Brunehault ce pendant viuoit en grande crainte de sa personne, sçachant & l'inimitié que Chilperic luy portoit, & la cruauté naturelle de ce Prince, ioint que biẽ qu'elle souhaitast de se sauuer de Paris, il luy estoit impossible: & toutefois fallut il piller pacienee, & attendre son malheur, qui fut tel que Chilperic venant à Paris, & y estãt receu auec honneur, Brunehault luy fut aussi liuree, des thresors de laquelle le Roy le plus auare de l'vniuers se saisissant(à son grand malheur)il bannit ceste femme, & l'enuoya à Roüen pour y passer le reste de ses iours en exil, & les filles d'icelle furent enuoyees à Meaux pour y estre seurement gardees: & c'est vn trait des plus grãdes courtoisies, de laquelle Chilperic vsa de sa vie, de ce qu'il ne feit mourir & la mere, & les filles. Gontran Roy d'Orleans asseuré que Sigebert auoit esté massacré par les menees de Fredegonde,& que Chilperic triomphoit de ce meurtre, & vsurpoit sur l'heritage du mineur, luy denonça la guerre pour venger sur son frere aisné la mort de son autre frere, ce qui aduint en l'an cinq cens septante & neuf, lequel se passa en menees d'vne part,& d'autre, & en l'vsurpation faite par Chilperic sur les terres de son frere, & pource faire il depescha l'aisné de ses enfans du premier lict fils de la Royne Audoüere qui viuoit encor, & estoit confinee en vn monastere en la cité du Mans, afin qu'il allast se saisir des villes qui sont le long du Loire, & se ruer sur le Poitou pour faire teste à ceux qui y estoient & pour Gontran, & pour Childebert le ieune Roy des Austrasiens. Or ce Meroué soit qu'il fut conduit de sa propre malice ou poussé d'autruy, ou qui est le plus vray-semblable, Dieu voulant punir Chilperic de ses forfaits par le reuolte des siens propres, & par vn bourreau ordinaire luy tourmentant son cœur: ce Meroué(dis-ie) en lieu de faire le commandement de son pere, s'en alla en Touraine,& delà au Mans sous pretexte d'aller visiter sa mere, là(comme dit est) exilee: toutésfois ce n'estoit la pieté qui le conduisoit, & le soing de baiser les mains à sa mere ne l'auoit là conduit, ains vn sanglant desir de se faire Roy, & de deposseder son pere, voyant bien qu'il ne tendoit qu'à auancer les enfans qu'il auoit, & auroit de Fredegonde. Et les moyens de paruenir à cecy luy furent ouuers par les agens des tuteurs de Childebert, qui ne cerchoiẽt que la voye de troubler l'estat du Roy de Paris, à sçauoir le mariage de ce ieune Prince auec Brunehault sa tante veufue de Sigebert, encor belle ieune & fresche, qui estoit à Roüen confinee en exil.

Brunehault bannie par Chilperic.

Gontran fait guerre à Chilperic.

L'an D. LXXIX.

Meroué fils de Chilperic enuoyé en Aquitaine.

Meroué cõspire cõtre son pere.

Ainsi ce fol Prince se fiant plus aux ennemis de son pere, qu'en iceluy qui l'auoit engendré,& ne faisant conscience de commettre vn inceste tel que d'espouser la femme de son oncle, s'en alla à Roüen, & se ioignit par mariage à Brunehault: ce qui esmeut tellemẽt Chilperic, qui voyoit la consequence de ce mariage,que soudain qu'il en eut la nouuelle, ne faillit de s'en aller à Roüen pour en faire la separation: là les surprit il, les arresta, & quelque serment qu'il leur eut fait de ne point les separer, à cause qu'ils s'estoient retirez en vne Eglise, il(leur ayant fait fort bon visage par l'espace de deux iours) emmena Meroué son fils auec luy,& laissa Brunehault en prison à Roüen, les ruses, & desloyautez de laquelle il redoutoit, l'a sçachant estre la plus malicieuse femme de son temps: & ainsi auec vn pariure il feit la separation d'vn mariage clandestin & illegitime, non qu'il se souciast que son fils se fut marié sans son cõgé,ou qu'il eut espousé vne sienne si proche parente, ains pour se doubter que ceste dame ne luy gastast son fils, lequel desia commençoit à conspirer contre son pere. Il s'en retourna vers Soissons, mais auant que d'y arriuer il se veit assailly d'vne autre difficulté, d'autant que les Seigneurs de Champaigne,& sur tout du Comté,& terroir de Rheims,qui tenoient le party des Austrasiens,pretendãs que Soissons deuoit appartenir à Childebert Roy de Mets, vindrent y poser le siege, & contraignirent la Royne Fredegonde de s'en fuyr, comme aussi Clodoué fils du Roy, & frere de Meroué l'accompaigna en sa fuite. Cecy causa que Chilperic assemblant ses forces vint leur donner dessus, & venans aux mains les deffit, & tua plusieurs de la noblesse, à cause que les ayant sommez de se retirer, & de ne luy faire tort ny iniure en ses terres, ils l'auoient mesprisé: & apres ceste victoire, il s'en alla à Soissons. Ceste guerre fut cause que Chilperic prit plus de deffiance que iamais de Meroué son fils, disant que ces Champenois s'estoient remuez par ses sollicitations, & menees, & pour ceste cause il le degrada de ses armes, le despouilla des habits de Prince, luy fait couper les cheueux, & en somme le rendit moyne, & le tout par l'instigation de Fredegonde

Meroué espouse sa tãte Brunehault.

Chilperic rompt le mariage de son fils, & pourquoy.

Soissons assiegee par les Champenois.

Meroué fait moyne par son pere.

degonde qui luy souffloit tousiours aux oreilles que ce sien fils le feroit mourir, & priueroit de la couronne: ce qu'estant Prestre, & tondu, & ayant fait vœu de religion il ne sçauroit plus faire. Toute la vie de ce Roy depuis la mort de Sigebert, ne fut que deffiãce, & non sans cause, veu que ses seruiteurs domestiques mesmes estoiẽt ceux qui le trahissoient, & que luy aussi estoit si cruel, qu'aucun presque ne se pouuoit asseurer aupres de luy, sinon autant que portoit le plaisir de Fredegonde. C'est pourquoy Siggon Chancelier de Frãce, Gregoire de Tours le nomme Referendaire, & dit qu'il portoit l'anneau ou cachet du Roy, & lequel estoit fort riche au Soissõnois, quitta son seruice, & se retira vers le Roy d'Austrasie, & en sa place fut mis Ausouald, celuy qui seul des Seigneurs Frãçois auoit suiuy Chilperic durant sa fuite, & calamité. Durãt ceste saisõ mourut saint Germain Euesque de Paris, hõme de loüable vie, & auquel les Roys auoyent porté grande reuerence, & gist son corps en l'Eglise de saint Vincent fondee, (cõme dit est) par Childebert fils de Clouis, laquelle à present est renommee de ce glorieux Euesque. Chilperic tout ainsi qu'il auoit fait mourir son frere, il tascha aussi de desheriter son fils, & de ruiner Gontran son autre frere, & pource il enuoya son second fils Clodoué en Aquitaine, luy donnant pour compaignon, & instructeur aux armes vn vaillant Capitaine nommé Didier, & eux deux ensemble feirẽt leuee de gens à Tours, & sur le pays Angeuin, apres passerent par le Poitou, & Saintonge qu'ils conquirent: mais passans outre selon le cõmandement du Roy, qui leur auoit enchargé de se saisir des pays de Limosin, Perigort, & Agenois, ils y firent de grands maux & rauages pensans se saisir des villes capitales de ces Prouinces. Ce qu'ils eussent fait, si le General de l'armee du Roy Gontran ne leur eut empesché leurs cõquestes: c'estoit ce vaillant Auxerrois Ennie Mummole qui vainquit les Lombards en Prouence, lequel commandoit lors en Auuergne, qui leur vint au deuant au terroir Limosin, & venant aux mains auec les Clodouëens les vainquit, & mit en fuite, & en feit tel massacre qu'il en demoura vingt mille estendus morts en la place, non qu'il ne se sentit bien du choc, & n'eut sa part au gasteau, veu qu'il y perdit cinq mille hommes: ce que fait, il passa par l'Auuergne, donnant cœur aux suiects de son Roy, & de là s'en vint en Bourgoigne. Or afin que tousiours Chilperic eut quelqu'vn qui luy dõnast martel en teste, Childebert son nepueu enuoya vers luy, le prier qu'il luy pleut luy rendre la Royne Brunehault sa mere, ce qu'il feit pour luy gratifier, & auec presens, & doulces paroles il renuoya celle qu'il eut mieux valu qu'il eut fait mourir, tãt de maux elle feit depuis en France: mais il failloit que les pechez & des Roys, & du peuple, fussent punis par les moyens, & ministere de ces deux Roynes Brunehault, & Fredegonde. Vous auez ouy cy dessus cõme vn des Capitaines du deffunct Sigebert deffit, & occist Theodebert fils de Chilperic le vray depopulateur d'Aquitaine, à cause qu'il vsurpoit les terres de son Seigneur, & que ce Capitaine se nõmoit Gontran Bosson: cõtre luy s'irrita la fureur du Roy Chilperic, ce que le pauure Seigneur sçachãt, ne sceut que faire autre cas que se sauuer en l'Eglise saint Martin de Tours, ayant opinion q̃ le Roy ne violeroit le lieu tant reueré, & par luy, & par ses ancestres. Or bien que le Roy eut tasché de le tirer de ce lieu de franchise par Rucculen Cõte, ou plustost gouuerneur du Mans, si est-ce qu'il ne leut pas plus outre poursuiuy, si vne nouuelle occasion ne l'y eut conduit, & sollicité. Car tandis que ce Bosson estoit à Tours en l'Eglise saint Martin, oyant que Meroué fils du Roy estoit clerc tonsuré, & prestre au Mans, il luy enuoya vn du clergé Torangeau pour luy conseiller de se retirer à Tours, ce qu'il feit, au grand dommage de tout le pays de Touraine, qui fut depuis pillé par le Roy Chilperic, marry qu'à son mandemẽt on n'auoit osté son fils de ceste Eglise. Au reste, afin que vous voyez quelle a esté la corruptiõ de tous les siecles, & cõbien pure fut la religion des Princes d'alors, cõme cest enfant Royal estoit à Tours, il eut aussi desir de sçauoir sa bonne aduenture sur le succez de ceste rudesse que son pere luy faisoit: & pource par le conseil du susdit Gontran, il enuoya vers vne deuineresse, qui se vãtoit de sçauoir les choses à venir, & qu'elle auoit predit la mort du Roy Aribert vn an auãt qu'il mourut, & auoit limité le iour, & l'heure de son trespas: ainsi que de nostre temps plusieurs de ces sorciers, & imposteurs en ont vsé apres la mort de noz tres-heureux, & tres-chrestiens Princes, afin que par ceste vantise, ils gaignassent faueur, & credit enuers les grands par ce ministere d'iniquité, qui payera tout ainsi ceux qui s'y fient, que Meroué fut

Siggon Chãcelier du Roy Chilperic.

S. Germain Euesque de Paris meurt l'an cinq cens septante neuf.

Clodoué fils de Chilperic en Guienne.

Mummole deffait les forces de Chilperic.

Brunehaut sort de prison.

Gontran Bosson s'en fuit en l'Eglise saint Martin.

Meroué s'enfuit du Mans à Tours.

recompẽſé pour ſ'eſtre adreſſé à ſa deuinereſſe. Laquelle predit que Chilperic mourroit celle annee, que Meroué empriſonneroit ſes freres, & ſe ſaiſiroit du Royaume, que Boſſon ſeroit ſon Lieutenant general l'eſpace de cinq ans, & qu'au ſixiéme il ſeroit fait Eueſque en vne des citez qui ſont le long du Loire, là où il mourroit chargé de vieilleſſe: mais le contraire de tout cecy aduint, & perirẽt, & luy, & Merouee. Mais tandis qu'il attendoit l'iſſue du temps limité par la ſorciere, voicy la Royne Fredegonde (qui luy fauoriſoit, à cauſe de la mort du fils du Roy) qui luy manda, que ſ'il vouloit mettre Meroué hors de l'Egliſe ſaint Martin pour le faire tuer, qu'elle luy feroit vn beau preſent: mais quoy qu'il ſe mit en deuoir de luy obeyr, ſi ne peut il executer ſon entrepriſe. Or en l'an de grace cinq cens octante, Gontran Roy d'Orleans ſe voyant ſans enfans, ſe reſolut de ſubſtituer, & faire ſon heritier Childebert ſon nepueu Roy d'Auſtraſie, à cauſe que Chilperic, & luy eſtoient en guerre, & que la vie de ce ſien frere luy eſtoit deſplaiſante, & qu'iceluy n'auoit enfant qui ne fut vicieux, & inſupportable pour le peuple. Mais ce pendãt voicy Meroué qui auec Boſſon ſ'enfuit de Tours, & prit le chemin vers Auxerre auec cinq, ou ſix cens de compaignie, penſant ſe ſauuer ou en Bourgoigne, ou en Auſtraſie vers Gontran, où Chidebert ſes couſin, & oncle: toutesfois fut il & deſcouuert, aſſailly & pris par Erpon Lieutenãt de Gõtran au pays de Bourgoigne, qui eſt outre la Saone. Ceſt Erpon, ſoit qu'il eut pitié de ce Prince qu'il ſçauoit eſtre perſecuté par Fredegonde deſireuſe d'annichiler, & exterminer les enfans du premier lict: ſoit qu'il penſaſt faire plaiſir à ſon prince le Roy Gontran, ennemy du pere de Meroué, ou (peut eſtre) corrompu par preſens, laiſſa aller Meroué, lequel ſe ſauua en l'Egliſe de ſaint Germain à Auxerre: ce qui fut cauſe que le bon, & iuſte Roy Gontran condamna ceſt Erpon à vne grãde ſomme de deniers d'amende, & le deſapointa de ſa charge: ſeruant d'vn beau exemple aux Princes de ne receler les rebelles, & ne donner faueur aux ſeditieux, & traiſtres, n'y ayant rien pire en l'eſtat que telle conniuence. Meroué ayant demouré quelques deux mois à Auxerre: tandis que le Roy ſon pere fut ſe venger ſur les Torengeaux, cõme ſ'ils fuſſent la cauſe de la fuite de ſon fils, & qu'il pilla, & gaſta leurs terres, il prit ſon chemin en l'Auſtraſie vers Brunehault ſon eſpouſe qu'il veit, mais les Auſtraſiens ne voulurent de luy, ſoit qu'ils craigniſſent d'offencer Chilperic homme cruel & vindicatif, ou qu'ils ſe doubtaſſent des ruſes de ce Prince qu'il ne ioüaſt quelque faux bond à ſon couſin, veu meſme que Brunehault ſa femme eſtoit la plus malicieuſe de la terre: ce qui fut cauſe que le pauure Meroué ſ'en retourna en Champaigne y penſant eſtre aſſeuré, comme auſſi il fut pour quelque temps: car bien que le Roy y vint auec forces, & le cerchaſt par tout le pays, ſi n'en peut il auoir nouuelle quelconque, chacun le couurant, à cauſe qu'ils voyoient que ſon abaiſſement ſuffiſoit pour couurir ſa faute, biẽ qu'ils euſſent en deteſtation qu'eſtãt preſtre ordõné, il ſuiuit deſormais le ſiecle, mais ils deuoiẽt cõſiderer, que ſa promotion eſtoit forcee. Durant ces entrefaites, qui ſe paſſerent és ans de noſtre ſalut cinq cẽs octãte & vn, & cinq cens octãte deux, Gõtran & Childebert ſ'entreuirent, & iurerent alliance enſemble, & pource manderent à Chilperic de leur faire raiſon des terres par luy vſurpees ſur ſon nepueu en Aquitaine: dequoy Chilperic ne tenãt cõpte, en lieu de leur reſpõdre, ſe mit à dreſſer des Theatres à Soiſſons, & y faire repreſenter des ieux, & ſpectacles au peuple ſuiuant l'ancienne façon des Gentils. Ceſte menace n'eut pour lors autre effect, ains les Roys retirez chacun en ſa terre, Gontran ſe mit à pourſuiure la reformation de l'Egliſe, & pource en l'an cinq cens octante deux, il feit celebrer vn concile national à Lyon, & l'an cinq cens octante & trois, en fut tenu vn autre à Chalon, où il reſidoit ordinairement, les canons deſquels vous pourrez recueillir du ſommaire des Conciles: durant lequel temps mourut Auſtrigilde eſpouſe du ſuſdit Roy Gontran, laquelle decedant monſtra la vertu de laquelle ſon ame eſtoit pleine: car cõme la France, voire toutes les Gaules fuſſent affligees de peſte & grãdes maladies, elle voyant que ſes medecins ne l'auoiẽt peu garẽtir de mort, ſe plaignit au Roy ſon eſpoux d'eux, diſant que c'eſtoit par eux qu'elle mouroit, & que tout ainſi que ſa mort luy donneroit triſteſſe au cœur, elle le ſupplioit de donner cauſe de dueil aux parents de ces deux medecins meurtriers de leur princeſſe, leſquels elle vouloit que ſoudain apres ſon treſpas on feit mourir; ce qui fut fait, non ſans grand blaſme du Roy obeiſſant à la rage, & vengeance de ſa folle femme, qui comme vn Herode

Fauce prediction de la deuinereſſe.

L'an D. LXXX.

Meroué ſ'enfuit de Tours en Bourgoig.

Erpon Duc & gouuerneur de Bourgoig. demis, & pourquoy.

Meroué chaſſé par les Auſtraſiens.

Meroué en Champaigne.

Conciles à Lyon, & Chalõ ſur Saone l'an cinq cẽs octãte deux, & cinq cens octãte trois.

Cruauté de la Royne Auſtrigilde.

Herode, ne voulut mourir seule, ains y enuelopper les innocẽs: & tels estoiẽt les grãds d'alors, afin que les subiets de ce siecle ne pensent que les anciens fussent des Anges, & que de leur temps le vice ne fut en regne. Chilperic ce-pendant qui ne respiroit rien que massacres, & vẽgeãces, ayãt couué en son ame l'espace de deux ou trois ans le despit par luy conceu contre Pretexté Archeuesque de Rouen à cause qu'il auoit cõsenty le mariage de la vefue Brunehault auec son fils Meroué, il se resolut d'en auoir sa raison, & de le punir à sa fantasie, poussé à ce faire tant de sa propre malice, que des sollicitations de sa femme Fredegonde. A ceste cause il assemble les Prelats du Royaume à Paris en l'Eglise sainct Pierre (ores saincte Geneuiefue) & deuant eux, pour faire la cause bõne, & afin qu'il couurit son iniquité auec ce pretexte de iustice, il proposa que bien que la puissance Royale soit souueraine & absoluë, & que par les loix du pays, elle puisse prendre & condẽner ceux qui ont commis crime de leze maiesté, si est-ce que ayant affaire contre vn Euesque, ou celuy qui s'attribue tel tiltre, il ne vouloit d'autres iuges que les Canõs, & les Ecclesiastiques. Pour ce vous ay-je (dit-il) representé cestuicy, lequel s'vsurpant à tort le nõ de pasteur, s'est declairé l'autheur de la faction, & mauditte conspiration faite contre moy, & abusant de son estat, se voulant armer contre la puissance Royale: afin que comme vous voyez que je me gouuerne selon l'ordonnãce des saincts Canons, que vous aussi suyuant l'equité condẽniez ce faux Euesque suyuant la loy, & le merite de son forfait. Puis s'adressant à Pretexté luy dit: Pourquoy est-ce (ô Euesque) que tu as fait largesse au peuple pour le mutiner contre moy, & as faict le mariage incestueux d'entre mõ fils Meroué, & la Royne Brunehault sa tente, & cõtre l'Eglise & cõtre le salut de mon Royaume, armant le fils cõtre son pere, afin qu'auec l'estat il me tollist aussi la vie? Tu ne peux nier que par argent tu n'ayes suborné mes subiets, afin qu'ils se departissent de mon obeissance, & me deniassent la foy qu'ils me doiuent, & que tu as voulu donner mon Royaume à vn autre tandis que je suis en vie. Ce qu'ayant dit le Roy, les Seigneurs & soldats François qui estoyent dehors l'eglise, voulurent briser les portes pour auoir l'Archeuesque accusé, & le tailler en pieces: Et si le Roy ne leur eut imposé silence, ils eussent mis à effait leur entreprise, mais par le commandement de Chilperic ils se retirerent: & ce pendant fut donné congé à Pretexté de se purger des charges qui luy estoyent imposees: ce qu'il feit, quoy que plusieurs faux tesmoins fussent ouys, qui luy maintindrent comme il les auoit subornez d'occir le Roy, & que pour ce il leur auoit donné vne grãde somme de deniers. Ce qui fut cause que le Roy sortant du conseil, leur laissa entre les mains, afin qu'ils en iugeassent selon Dieu, & leur conscience: quoy que son desir, & intention estoyent que les Euesques deputez en ceste cause suyuissent son dessein, & de Fredegonde, qui estoit qu'on bannist, & degradast ce pauure Archeuesque. Mais luy sorty, l'Archediacre de Paris proposa de quelle conseqũece estoit ceste cause qu'ils auoyent en main, veu que d'icelle dependoit l'establissement de la police Ecclesiastique, & liberté Gallicane contredisant à la tyrannie du Roy, abusant ainsi de sa puissance: où le mespris du clergé, se laissant gaigner par les mielleuses parolles du Roy, qui à quelque pris que ce fut, ne demandoit que la ruine de leur confrere: & que s'ils souffroyent ainsi accabler Pretexté, que desormais il n'y auroit aucun qui feit aucũ compte d'eux, ou qui voulut leur faire obeissance. Mais quoy? tous estoyent si cõfus, que la verité tarissoit en leurs bouches non qu'ils ne cogneussent l'innocence de l'accusé, & la malice des tesmoins, & la volonté peruertie de leur Prince: Mais ils craignoyent tous de telle sorte les furies, & ruse de Fredegonde qu'ils n'osoyent dire ce que la raison leur suggeroit, sçachant bien qu'elle ne cesseroit onc que n'eut ruiné ceux qui seroyent contre elle en ceste cause. Mais Gregoire de Tours s'opposa à ce silence, & feit tant que le Roy iura de ne rien faire contre les Canons, & Constitutions des peres, non qu'il ne fut irrité contre cest Euesque, que Fredegonde tascha de corrompre (mais en vain) par presents, sçachant que cestuy seul feroit teste à tout ce qu'on sçauroit faire ny dire contre l'Archeuesque. En somme quelque innocence que se trouuast en Pretexté, quelque iugement qu'en voulussent donner les Euesques, si est-ce que Chilperic qui estoit le plus rusé, & malicieux Prince de son temps, trouua moyẽ de faire tant par promesses & flateries, que le pauure Euesque accusé (esperant obtenir la grace du Roy) suborné par ses agẽts, cõfessa tout ce dequoy il estoit chargé, car on l'auoit asseuré que soudain le Roy luy pardõ-

Assemblee de Prelats à Paris cõtre l'Archeu. de Rouen.

Dequoy le Roy accusa Pretexté.

François esmeus cõtre Pretexté.

Etie Archid. de Paris.

Constance de Gregoire Arche. de Tours.

Ruses de Chilperic.

neroit,& que ce qu'il en faisoit n'estoit que pour satisfaire à Fredegonde. Mais il n'eut pas si tost dit le mot, que le Roy se prosternant aux pieds des Euesques les adiura de luy faire iustice sur la propre confession de ce traistre, qui de sa bouche disoit auoir cómis vn si abominable crime:& ainsi Pretexté fut deposé de son office,& bány en vne Isle voisine de la cité de Constance, où il fut vn long téps par les menees de Fredegóde,& lascheté du Roy Chilperic son espoux. L'exil de Pretexté fut vn preiugé de la mort du miserable prince Meroué, lequel ne pouuoit trouuer lieu de grace & pardon enuers son pere, ayant vn si cruel ennemy en barbe que Fredegonde : ioint qu'il estoit si volage,& de mauuais vouloir contre son pere, que toute ouuerture au desauantage d'iceluy, luy sembloit & belle,& prouffitable. Aussi comme il se tint caché en Champaigne,& n'osast se fier és Austrasiens, si est-ce que les subiets de son pere le deceurét, entant que ceux de Teroüenne(qui estoyent du Royaume de Soissons) le sollicitans de venir vers eux,& luy promettans de le faire leur Roy, se faschans d'obeir à son pere: il fut si fol que de leur adiouster foy,& prenant quelque troupe de vaillans hommes s'y en alla, mais à son dam: car ces galants l'enferment en vne ville, mettent gardes és entours,& despechent vers Chilperic, pour l'aduertir de ceste suprise: Le Roy y enuoye forces pour le prendre: mais elles y vindrent tard, à cause que deja le pauure & mal conseillé Prince auoit esté occis,& de la mort duquel on recite diuersement: les vns disants qu'il se feit occir, ne voyant moyen d'eschapper, & craignant la fureur de son pere, par vn sien domestique appellé Gailon:& les autres tenás l'opinion plus vraisemblable, que ce fut Fredegonde qui le fit tuer secrettement, & que les agents de ce meurtre,& de la conspiration furent vn Euesque nommé Gille, & ce Gontran Bosson, duquel a esté faite mention cy dessus,& lequel fut cause de la fuite de Meroué tant du Mans que de Tours: d'autant que ce Gontran estoit rentré en grace, & gouuernoit la Royne Fredegonde trop follement, laquelle l'aymoit pour ce qu'il auoit fait mourir Theodebert l'aisné des enfans de Chilperic, & ainsi vous voyez la chasteté de ceste femme,& à quel pris elle achetoit le sang Royal de France. Tous ceux qui estoyent de la fuite de Meroué furent aussi occis miserablement,& de diuers, & cruels genres de supplices, faisants fin a leurs vies,& à l'an de nostre salut cinq cés quatre vingt & trois, auquel an, moys de Nouébre, on veit au milieu de la Lune la nuit vne Estoile fort luysante,& tout autour du corps de la Lune dessus, & dessous plusieurs autres Estoiles, comme si elles l'eussent voulue assaillir, & assieger, comme aussi l'arc en-Ciel l'entouroit, non sans l'effroy des plus sages qui veirent, & contemplerent ces prodiges: & vers les festes de Noel il tóna, gresla,& fouldroya ainsi que l'auons veu aduenir de nostre temps,& en l'an mil cinq cens soixante,& veit on plusieurs soleils au ciel, sur quoy je ne veux m'arrester, ny discourir si c'est prodige, ou chose naturelle, tant y a que guere iamais cecy n'aduient sans apporter auec soy quelque mal'heur, & desastre. Ce n'estoit tout, car en la cité de Bourdeaux,& lieux voisins il y eut vn si grád terre-tremble, que les murs de la ville en furent esbranlez de telle sorte que les citoyens craignans la ruine de tout, s'enfuirent aux villes voisines: estant ce terre-tremble de telle estenduë, qu'il paruint iusqu'aux monts Pyrenees, d'où par ceste violente secousse furent arrachez de grands rochers, qui causerent vn piteux massacre des habitans au Vallon, & des bestes paissans és enuirons. Et oultre la misere du tremblement de terre de Bourdeaux, ce qui estonnoit le plus ce pauure peuple maritime, estoit que le feu descendát du Ciel se prenoit aux maisons, y bruslant les viures, & les meubles, s'espandoit par les edifices qu'il consumoit iusques aux fondemens, & en plusieurs endroits brussloit le fonds,& la place mesme où les bastiments estoyent posez. Et afin que l'annee fut encor' plus prodigieuse, il aduint à Tours(d'autres dict à Chartres) qu'il ruissela du ság pur du pain consacré au sainct Sacrement de la messe, lors que le Prestre vint à le rópre à la sacree cómunion: or quelle en estoit la signifiance il est aysé à voir par les mal'heurs qui depuis aduindrent par les Gaules. En l'an cinq cens quatre vingt & quatre, Fredegonde n'estant cótente que les deux aysnez de France Theodebert, & Meroué eussent esté occis, pratiqua encor' la mort du troisiéme, afin qu'il n'y demourast rien du sang du premier lict, laquelle elle effectua ainsi que sera dict cy apres, mais qu'ayons mis en auant ce qui se passa pour lors en Bretaigne. Les Annalistes duquel pays s'abusants fort, veulent aussi nous faire faillir apres eux, lors qu'ils bastissent des Roys en leur

Pretexté confesse ce dequoy il estoit accusé.

Cóme Meroué fut trahy.

Mort de Meroué fils de Chilperic.

Gontran Bosson abuse de Fredegonde.

Prodiges en la Lune l'an cinq cés quatre vingt & trois.

Horrible terre-tremble en Gascoigne.

Feu du Ciel sur Bordeaux.

Le ság coulé du pain consacré.

L'an cinq cés quatre vingt & quatre.

terre, du temps de Clouis, & de ses enfans, comme ainsi soit que cy dessus nous auons monstré & le ferons encore voir cy apres que le pays estoit suiect aux Francoys, & que les Roys de France y mettoyent des Comtes à leur discretiõ. Et qu'il soit ainsi, il est dit en Gregoire de Tours qu'y ayant eu grande dissension entre les Comtes de Bretaigne (il ne leur donne point tiltre de Roys) l'vn d'iceux estant occis par son nepueu, à cause qu'il l'auoit chassé de son heritage contre le sermẽt fait à son pere: aduint que Chilperic, qui ne prenoit plaisir au repos de personne, voyãt que Waroch fils de Maclian occis estoit paisible en sa Seigneurie, & qu'il s'oublioit en ses façõs de faire ne recognoissant la couronne de France, ainsi que ses predecesseurs auoyent fait, esmeut contre luy les Neustriens du costé de Bayeux, les Tourengeaux, les Poiteuins, Manceaux, & Angeuins, lesquels entrerent en Bretaigne, & y donnerent le degast, mais non sans se ressentir de leurs courses: car le Breton leur donnant dessus, en deffit la plus-part, & mit le reste en fuite: neantmoins oyant parler de l'armee Royale, & qu'elle venoit contre luy, s'humilia, & demanda la paix qui luy fut octroyee auec condition qu'il iura fidelité au Roy, & luy feit hommage de ses terres, & se rendit tributaire, sur tout pour l'esgard de la cité de Vennes, qu'il supplia au Roy de luy octroyer, s'il le voyoit digne de telle faueur: & pour ce fait, il dõna au Roy son fils propre en ostage. Par ce vous voyez, & que les Bretons estoyent subiets aux Roys de France, qu'ils n'auoyent point d'autre tiltre seigneurial que de Comtes, & que la Royauté estoit ostee dés long temps de ce pays: non pourtant est il à dire que les Comtes fussent autres que hereditaires, veu que ce Waroch feit hommage à Chilperic, luy paya, tribut, donna ostage, & luy promeit fidelité, vsant de mesmes, & pareilles ceremonies que les vassaux font enuers les Seigneurs, soit de la main soit de la bouche lors qu'ils viẽnent à la recognoissance de l'hõmage. Or ce Waroch ayant iuré sa foy, & fait le serment au Roy, ne tarda long temps à se repentir de son fait, & pour ce enuoya il l'Euesque de Vennes vers Chilperic, pour estre absoulz de sa promesse, dequoy le Roy fut si courroucé, qu'il bãnist tout sur l'heure Eunie car ainsi se nommoit cest Euesque: d'où s'ensuyuirent les guerres desquelles nous ferons mention quand il sera besoing.

Gregoire de Tours liu. 5. cha. 16. & 26.

Poiteuins, Manceaux & Angeuins desfaits par les Bretõs.

Bretaigne sans Roy sous les Merouinges.

Vvaroch est appellé Gueroch par l'Annaliste Breton.

Des imposts & exactions que Chilperic mit sur son peuple: mort de ses enfans, & autres succez aduenus durant son regne.

CHAP. XXIII.

NOvs auons fait mention cy dessus du concile Synodal celebré à Chalon par le Roy Gontran, où fut procedé contre deux Euesques l'vn nommé Sagittaire, & l'autre Salonie, attaints, & conuaincus de leze maiesté, & de plusieurs paillardises, & adulteres: & bien qu'aucuns voulussent qu'ils fussent quittes pour souffrir quelque penitence pour certain temps, si est-ce que le crime de felõnie ne peut souffrir ceste clemence pour toucher le public, & par-ainsi ils furent deposez, & mis en prison perpetuelle, bien que depuis ils eschapperent, & furent cause de grands maux par tout le Royaume. Ce fut en celle mesme saison de l'an de grace cinq cens octãte & quatre, que Chilperic mesprisant les forces de ses frere & nepueu se saisit de la ville de Poitiers, en chassant & y faisant mourir les officiers du Roy Childebert: & lors les Bretons feirent des courses iusques à la Bretaigne Gauloise, contre lesquels Chilperic enuoya, qui les feit retirer pour ce coup, car souuent ils se remuerẽt iusqu'à ce qu'ils furẽt du tout accablez, & sousmis aux Roys de Frãce: mais est à noter que ce peuple Bretõ s'entre-guerroyoit ainsi, à cause de la diuisiõ des Seigneurs y ayãt des Cõtes à Vẽnes, à Renes, & à Nãtes, de sorte que l'vn courãt sur l'autre il failloit q̃ le Roy Chilperic les accordast par force, ou que luy mesme encor gastast le pays mesme qui luy estoit tributaire. Et puis que nous en sommes sur le nom des Cõtes, il faut oster l'erreur qui iusqu'à present a eu force parmy noz historiẽs, lesquels mesurans le passé au present, ont aussi estimé que cõme le tiltre de Cõte est ores de successiõ, & heritage qu'aussi il le fut iadis: d'où est venu que les flateurs des grands, ont basty des ge-

Pourquoy le Concile de Chalon tenu l'an cinq cens octante & trois.

Chilperic vsurpe le Poitou.

Diuisiõ du pays Bretõ en Cõtez.

nealogies sur la pointe d'vne esguille, & se sont amusez aux noms d'office tout ainsi qu'à ceux qui estoyēt patrimoniaux, & escheans par successiō. Nous auōs deja dit que les noms de Duc, & Cōte du premier regne des François, & suyuant que deja les Romains auoyent commencé le pratiquer, estoyēt plus d'estat, & office que de Patrimoine, veu que celuy de Duc estoit comme d'vn Lieutenant general des Roys en quelque grande Prouince, & celuy de Comtes cōme d'vn gouuerneur particulier ou d'vn Bailly, lesquels auoyent leurs Lieutenans ou Viguiers pour le fait de la iustice: & tant les vns que les autres ont esté d'aussi longue duree qu'il a pleu aux Roys, lesquels les mettoyent, & demettoyent à leur fantasie ainsi qu'auez peu voir d'Erpon gouuerneur de Bourgoigne & depuis desapointé par Gontran, à cause qu'il auoit laissé aller Meroué fils de Chilperic rebelle à son pere. Et pour vne preuue plus manifeste de cecy vous auez ce qui aduint en l'an cinq cens octante & quatre en la cité d'Engoulesme apres que les Goths en furent chassez, les Roys François y mirent pour Comte (c'est à dire gouuerneur) vn Maracharie, lequel ayant gouuerné le pays longuement, en fut osté, & fait Euesque du mesme lieu, où il fut occis par venin. Oyez que l'estat de Cōte estoit temporaire, & que le plus grand heur qui peut aduenir aux deposez, c'estoit d'estre faits Euesques, ainsi que pouuez recueillir de ce qui a esté dit cy dessus touchant Gontran Bosson, auquel la deuineresse auoit predit le gouuernement du pays, qu'elle nomme duché, & iceluy expiré, dit qu'il seroit fait Euesque en vne des citez qui sont le long du Loire. Maracharie donç Euesque d'Engoulesme estant mort, Nātin son nepueu achepta le Comté du Roy Chiperic, afin qu'il eut le moyen de vēger la mort de son oncle, ainsi qu'il feit suyuant que le recitent les vieux Annalistes. Or si ce Comté eut esté hereditaire, & successif, qu'auoit affaire Nantin de l'achapter du Roy, puis qu'il estoit nepueu de celuy à qui il apartenoit, & qui en portoit, ou auoit porté le tiltre de Comte? Mais le sage liseur verra que ny Maracharie, ny Nantin ne furent autres que comme des Baillifs, ou Seneschaux en Angoulmois, & non seigneurs hereditaires: & noterez que les offices de ce temps là se vendoyent aussi bien que maintenant: veu l'extreme auarice du Roy, & la grande conuoitise de Fredegōde son espouse. Des fruits desquelles saletez, & detestables vices au cœur de ces Roy & Royne, sortirent les plus estranges imposts, tributs, exactions, & concussions sur le pauure peuple, que iamais il eut encor' gousté depuis que les Merouinges regnoyent en Gaule: d'autant que chacū ayant terre failloit par l'ordonnance du Roy, que payast certaine quantité de vin pour chacun arpent, & plusieurs autres griefs furent donnez sur le peuple, qui causerēt que plusieurs quittans le pays, s'en allerent vagants, & caimandans, pour n'auoir dequoy satisfaire à la loy. La misere, la pauureté & disette enrageant le peuple, causa qu'il se rua sur les officiers du Roy au pays de Limosin, si bien qu'à peu qu'il ne tuast le Chancelier Royal appellé Marc, & sans mentir on l'eut massacré si l'Euesque du lieu ne l'eut garēty: neantmoins le Roy vengea ce fait auec vne pareille cruauté, qu'estoit iniuste & tyrannique l'imposition, ne pardonnant à petit ny grand, Ecclesiastique ny autre, faisant tout geiner, tourmenter, & occir, si les gabeleurs, & fermiers les accusoyent d'auoir assisté lors du tumulte contre Marc, & lors que les liures & roolles de la recepte auoyēt esté bruslez. Le peuple vrayement fut iustement puny de sa temerité, mais non pourtant est le Roy excusé de sa tyrānie: car comme il n'est loisible au peuple de se reuolter contre le Roy, & de souffrir ses violences, comme estans les verges de Dieu le punissant: aussi n'est permis aux Roys d'escorcher le peuple, qui a des bornes de seruitude, outre lesquelles si le Roy se desborde, comme il cesse d'estre Roy, & deuient tyran, ne faut aussi s'esbahir, si Dieu permet que le peuple secoüe le ioug d'obeissance, & qu'il luy denie, & ce qu'il doit iustement, & ce qu'iniustement on luy demande. Or si ceste leuee de Chilperic estoit iniuste, il appert par la punition que Dieu enuoya sur sa maison, & par les diuers prodiges qui apparurent par tout le Royaume, soit de terre-trembles, foudroyemēt outre saison, ou cheutes du feu du ciel, cōme à Orleās que presque toute la ville en fut gastee, & cōsumee: & apres tout cecy s'ésuyuit vne peste si effroyable, que sur le point que les Roys estoyent prests à se destruire par guerre ciuile, Dieu abaissa leur caquet, & enuoya tant de maladies par la Gaule que la dissenterie, la colique, & plusieurs maladies cachees, & pestilentes espuiserent le pays de la fleur de la ieunesse, car ce fut par là que commença ceste affliction. Pour laquelle, comme le cœur

Qu'estoit ce que duc & Comte iadis.

Maracharie Comte d'Engoulesme sous les Merouinges.

Maracharie fait Euesque de Engoulesme est occis.

Nantin achepte l'estat de Cōte d'Engoulesme.

Horribles impostz de Chilperic sur son peuple l'ā cinq cens octante & quatre.

Cruauté de Chilperic sur ses subiets.

Orleans bruslee du feu du ciel l'an cinq sens octante & quatre.

de Chilperic ne s'esmeut non plus que iadis Pharaon par les miracles que Dieu faisoit par Moyse, le voicy luy-mesme surpris d'vne grande fiebure, sans que pour cela il allegeast le peuple, les clameurs duquel auoyent penetré les cieux, & estoyent venuës à l'oreille de Dieu, qui est le consolateur des miserables. Le Roy n'est si tost releué de sa maladie que voicy l'vn des enfans qu'il auoit eu de son espouse Fredegonde tomba si malade qu'il vint iusques aux angoisses de la mort, qui fut cause que soudain on eut recours au baptesme, l'enfant n'estant encor' baptisé, car ainsi en vsoyent ils pour lors: veu que (comme nous verrons cy apres) du tẽps de Charles le Grãd, les enfans Royaux auoyent & dixhuit & vingt ans, auant qu'ils receussent le sainct Baptesme & soudain il commença à se mieux trouuer. Mais la ioye fut fort courte, d'autant que Clodebert, qui estoit l'aisné des enfans, veu que je n'ay sceu le nom de l'autre, tõba aussi en mesme maladie: & ce fut lors que Fredegonde, le voyãt tirer à la mort, commẽça à recognoistre Dieu, & cõfesser que c'estoit par sa faulte que ce desastre luy tomboit sus, & sur la maison Royalle: & touchee de quelque repentãce, oubliant sa cruanté naturelle pour voir ses enfans ainsi abatus & tirans à la fin, prit compassion du peuple, & pensa que pour l'auoir affligé, Dieu luy auoit enuoyé ceste maladie. Pource s'adresse au Roy, luy remonstra que le cry de tant de pauures orphelins, & plaintes d'vn si grand nombre de veufues iniustement par eux opprimez, estoyent la seule cause de l'affliction de leur maison. Qu'il estoit desormais tẽps de se repentir de tant de maux faits, & de cesser les concussions commencees sur le peuple, afin que par leur humilité Dieu s'appaisant, il luy pleut, leur faire tant de grace (quoy qu'ils en fussent indignes) que de garentir de mort leurs enfans. A ceste cause elle prie le Roy de brusler l'edit, & patentes contenãs le mandement aux Ducs, Comtes, Viguiers, & centeniers sur la leuee, & exaction du tribut ordonné, afin que par cest allegement des pauures, ils effaçassent le peché pour lequel ils estoyẽt punis si grieuemẽt: luy met en auãt que les thesors assemblez ne leur seruiront de rien lors qu'ils n'auront plus d'enfans à qui les laisser, & pour succeder à leurs richesses: l'asseurant que Dieu s'estant vengé sur eux pour ceste tyrannie, seroit plus doux sur & enuers eux, s'estans humiliez, apres ce chastiment, & vengeance. Le Roy vaincu par ceste remonstrance, despoüilla aussi ceste fureur qui le faisoit plaire en ses cruautez, tellement que de sa main propre il brusla l'edit, & memoires de l'exactiõ, deffendant à ses officiers de ne plus affliger le peuple. Ce nonobstant, Dieu qui veut vn seruice entier, procedant du cœur, & d'vne bonne volonté, & non par force, ne se paya aussi de ceste repentance, ny de l'amende faicte par ce tyran: car eux estans à Brenne, le plus ieune des enfans vint à mourir, non sans grand creue-cœur du pere, & de la mere, qui feirent porter le corps à Paris, & le manderent enterrer en l'Eglise sainct Denys, à sçauoir en celuy oratoire, que maintenant on appelle sainct Denys de la Chartre: veu que la grande Eglise de sainct Denys, qui est au terroir Parisien n'estoit encor' bastie: si on ne vouloit dire que cest enfant fut mis en la chappelle ou depuis Dagobert se retira, fuyant la fureur de son pere, mais elle est hors de Paris, aussi bien que l'autre, & Gregoire dit que ce petit Prince fut porté à Paris. Quant à Clodebert, il mourut aussi, & Fredegonde pensant le garentir, l'auoit fait porter à Soissons deuant le tombeau saint Medard, où decedant, il fut l'endemain enterré auec grand pleurs, & pompe en l'Eglise sainct Crespin, & sainct Crespinian: & l'annee apres le troisiéme fils de Chilperic, & Fredegonde nommé Theodoric passa encor' de ce siecle, laissant & Roy & Royne, chargez de tristesse. Toutes ces afflictions ne peurent amollir le cœur de ceste femme endiablee Fredegõde, laquelle voyant que de tout le sang Royal, & enfans de son mary il n'en restoit que Clodouee issu du premier lict, se resolut d'en purger le monde: & l'ayãt enuoyé où la maladie estoit la plus eschaufee, cõme il en fut eschappé elle trouua bien le moyen pour l'auoir d'vne autre lutte, & le faire mourir: l'occasion se luy presentant en ceste sorte: Le Roy se voyant sans enfans sinon Clodoué qu'on faisoit tenir comme prisonnier, l'enuoya querir à Brenne, affin qu'il fut nourry en court, & s'accoustumast aux affaires, & se rendit idoine de la succession Royale, à cause que Chilperic craignoit n'auoir point d'autre lignee: ce pauure, & volage Prince se voyãt mieux traité que de coustume, commença aussi à suiure les vices propres au sang Merouinge, à sçauoir la paillardise, & à faire l'amour aux Damoiselles de Fredegonde sa belle mere, ce qui fut cause de sa ruine, & sçachez comment. Clodoué bien venu enuers son pere

Chilperic obstiné, biẽ que batu de Dieu.

Enfans Royaux baptisez iadis estans grans.

Remonstrãce de Fredegõde au Roy Chilperic.

Mort des enfans de Chilperic.

Clodoué en court, & ses folies.

honoré des courtisans,& enflé de l'espoir qui luy ouuroit si beau chemin à la couronne,ne peut tenir sa langue,ains disoit tout hault,& parmy ses domestiques que le Royaume ne luy pouuoit faillir,& les Gaules luy estans voüees pour y commander,il esperoit de se venger de tous ses ennemys à sa fantasie. Et qui plus est,il parloit vn peu trop auantageusement de la Royne Fredegonde, la menaçant de la traicter de telle sorte, qu'il vengeroit sur elle le sang espandu de ses freres. Cecy donna grand effroy à Fredegonde,ayant vn bourreau en sa conscience,& craignant l'effect de ce qu'elle sçauoit auoir merité:& ce qui augmentoit sa frayeur, estoit que bien que le Roy fut aduerty de ces choses,il n'en feroit compte,se voyāt sans lignee:& que (peut estre) il ouuriroit les yeux pour voir de plus pres les affaires desquels il s'estoit raporté à sa femme, & aux agents,& conseillers d'icelle:elle donc assaillie de ces fraïeurs, voicy vn de ses espions & mouchards,qui auoit veu les amourachemens du fils du Roy auec vne des Damoyselles de la Royne,qui vint à Fredegōde,& la gratant,où elle se demangeoit,luy dit que le seul Clodoué estoit l'occasiō de la mort de ses trois enfans, & cecy par le moyē d'vne Damoyselle fille d'vne de ses femmes de chambre, laquelle auec sa mere auoit fait mourir ses enfans par charme,& ensorcellement,& que si elle n'y pouruoyoit de bonne heure,c'estoit fait de sa vie,contre laquelle Clodoué faisoit ses efforts, & il s'asseuroit que bien tost il en auroit la raison. Ceste nouuelle fut de dure digestiō à ceste femme transportee,laquelle soudain feit saisir ceste fille & sa mere,& les geinant, leur feit confesser tout ce que dessus. Ce que fait il racompte au Roy les trahisons presupposees de son fils Clodoué,& les mauuais offices de frere qu'il auoit pratiqué enuers leurs enfans decedez nagueres: ce que Chilperic entendant,enuoya querir son fils secretement,& se le feit conduire allant à la chasse, le donnant en charge aux Capitaines de ses gardes Didier,& Bobon qui le lierent,& garroterent,& en cest equipage le cōduirent à Fredegonde: laquelle le feit emprisonner esperant de tirer de luy plus au long ce que deja les femmes auoyēt cōfessé,& de sçauoir tous ceux auec lesquels ce Prince auoit intelligence,& pratique. Mais elle n'y gaigna rien pour le fait des meurtres desquels il estoit innocent,mais il declaire follement ceux qui estoyent de son amytié & alliance, & ainsi la Royne le feit conduire de Chelle auant outre la riuiere de Marne, en vn village appellé Noisay où il tint prison quelque temps,mais par quicōque ce soit il fut occis d'vn glaiue,& enterré au mesme lieu. Or quoy qu'on feit entendre au Roy que ce pauure enfant s'estoit tué luy mesme,craignant destre puny cruellement de son forfait,& que Chilperic se le laissast persuader: si est-ce qu'autre que la Royne ne fut cause de ce massacre,comme celle qui n'en faisoit que le cerfs, & y estoit plus asseuree que les voleurs à gage qui font marchandise de tuer les hommes pour vne somme de deniers. Et pour assouuir sa malice, & maltalent, elle feit encor' occir la pauure Andoüere,jadis Royne de France,& mere de Clodoué voilee au Mans, comme aussi vne fille du Roy,& de la mesme dame,laquelle estoit aussi Religieuse, les biens & thesors desquelles furent portez à Fredegonde. La femme qui auoit accusé Clodoué fut bruslee,quoy qu'elle dit qu'il n'estoit rien du crime duquel & le prince,& elle auoyent esté accusez:& en somme il n'eschappa vn seul presque des domestiques de Clodoué qui ne se ressentit de l'aduersité,& desastre de son maistre. En quoy il fault considerer si les Roys de France, lors estoyent si petis compaignons, & si leur puissance tant bornee que l'autheur de la Franco-Gaule les fait: veu que s'il estoit ainsi, & si leur authorité n'eut esté plus que souueraine,qui est l'homme si hebeté, qui pense que ny le conseil, ny les estats eussent souffert de telles & si grādes folies que Chilperic faisoit, & qu'executoit son espouse Fredegonde? Mais l'effect nous fait voir que la iustice estant és mains du Roy,& les officiers faits à sa poste,qui dés lors achetoyent deja les estats,tout se faisoit aussi suyuant la volonté & du Roy,& de ceux qu'il fauorisoit, sans qu'il faille tant authoriser l'assemblee populaire. Mais d'autant que sur la poursuite du grand thesorier de Clodoué il est faite mention & par Gregoire, & par Aymon d'vn certain seigneur appellé Cuppan,& dit Connestable,il ne sera hors de propos si nous en parlons vn peu,& voyons dés quelle antiquité est celle dignité excellente de Connestable en France, à cause que plusieurs en parlent,sans raison, & sans sçauoir d'où ny comment en prendre l'origine. Nous auons dit souuent cy dessus que les tiltres de Duc,& Comte estoyent honoraires, & nompas hereditaires, de sorte que les François entrans en Gaule,

Conspiration contre Clodoué: l'an cinq cens octante quatre, & vingtiéme du regne de Chilperic.

Clodoué mis en prison.

Mort miserable du Prince Clodoué.

Mere & sœur de Clodoué religieuses mises à mort par Fredegōde.

De l'origine des Cōnestables.

Gaule,& en deuenans possesseurs commencerent aussi vsurper,& les façons de gouuerner l'estat,& les vocables desquels vsoyent les Romains: de sorte que pour celuy que és courts des Empereurs on appelloit *Praefectos regios*, gouuerneurs Royaux, ils eurent les Maistres,ou Maires des Palais,dignité ayát lieu en la maison Royale comme vn Lieutenant de Roy,mais laquelle de peu de chose deuint depuis insolente iusqu'à là que de abastardir celle autre qui estoit vouëe aux Côtes,ou gouuerneurs des Escueries Royales que les Latins nommoyent *Comites stabuli*, differente à la premiere, quoy que Paul Emile en ayt fait vne mesme chose, à ce instigué pour n'auoir pas bien gousté le passage d'Aymon,parlant en ceste sorte. Elle pensant (il parle de Fredegonde) que Lādry eut fait cecy lequel estoit Côte & majeur,ou Maire de la maison Royale, & se iouoit peu honnestement auec elle,& ce qui s'ensuit: où Emile s'abuse pensant que ce mot de Côte emporte Conestable, & par-ainsi confond ces deux dignitez en vne, bien qu'elles fussent separees:& taise ce qui est,que le grād Maistre du Palais,portoit tiltre de Côte, aussi biē que les autres premiers officiers de la courōne, ainsi que le pouuez recueillir de passages infinis de ceux qui anciénemēt ont escrit l'histoire. Or que ces offices fussent separez appert assez en ce qu'au mesme tēps que Landry estoit grand Maistre du Palais,à sçauoir vn ou deux ans auant la mort de Chilperic en l'an D.LXXXIIII. & V. Cuppá estoit appellé Conestable,n'ayāt si grāde authorité alors celuy qui iouissoit de cest estat en Frāce que le Maire du Palais. Or qu'estoit ce que Conestable ou Côte de l'estable,& escuerie royale il le faut sçauoir,& le peut on mieux recueillir des histoires Romains que des Frāçois,biē que les nostres y ayēt aussi dōné quelque attainte. Or sous le mot Latin *Comes stabuli*, ne faut entēdre que celuy qui iouissoit de ceste dignité, eut simple charge de l'escuerie royale,veu qu'autre cas c'estoit q̄ d'estre Conestable,& autre q̄ d'auoir surintēdāce sur l'escuerie: ce qui se recueille fort aisémēt de Gregoire de Tours en l'histoire de Frāce lors qu'il dit ainsi faisant mētiō de Leudaste. Luy ne pouuant estre retenu de la suitte,que par deux ou trois fois il auoit prise, fut en fin marqué tellemēt qu'ō luy coupa vne oreille. Luy dōc ne pouuāt cacher ceste marque ignominieuse,il se retira vers Marcoueise Royne,laquelle par trop aymee du Roy Aribert,auoit esté par luy prise pour féme au lieu de sa sœur: laquelle le receuāt volōtiers,le feit garde des meilleurs cheuaux, mais luy saisi de gloire & enflé d'orgueil,cōmença poursuiure l'estat de Conestable,leq̄l ayāt obtenu il se mit à mespriser tout le mōde. Or voyez vous par là que celuy qui auoit charge de l'escuerie estoit appellé garde d'icelle, & que le Conestable estoit vne dignité qui passoit plus outre, & qui emportāt tiltre de Côte auoit aussi plus de preéminēce. Qui me fait dire qu'apres le Roy,& Maistre du Palais, deja dés ce tēps là les Conestables auoiēt des premiers lieux,& manioyēt de plus grāds affaires q̄ des escueries,iugeās sur la caualerie,veu que c'estoit vn estat de Prefecture, & gouuernemēt. Et pource q̄ i'ay dit que les Frāçois auoyēt pris ces dignitez,& les nōs, & effects de ces estats des Romains,faut sçauoir q̄ depuis que l'Empire fut trāsporté en Grece par Cōstantin,la plus-part des dignitez aussi changerēt,& de nom,& de l'effect ancien des offices: d'autāt que les *Magistri equitum* des Romains,cōmencerent perdre le nom de Maistres des cheualiers,& porterēt celuy de Côte des estables,ou des Cheualiers,cóme ayās vn tiltre,& plus grand,& plus hōnorable. Et la premiere fois que vous trouuez ceste election c'est apres que Valētinian fut fait Empereur par le decez de Iouiniā,en l'á de grace CCC.LXVII. bien q̄ deja elle fut en estre,ainsi qu'il appert par ce que dit Ammian Marcellin, parlāt en ceste sorte. Valētinian ayant ouy la respōce du chef de la caualerie Dagalaiphe & couuant en son cœur ce qu'il en pensoit, vint en grād diligence à Nicomedie,où entrant le premier iour de Mars il feit Côte de son estable auec dignité de Tribū son frere Valens: Oyez que l'Empereur dōne c'est estat à vn sien frere,leq̄l peu de tēps apres il s'associa à l'Empire pour mōstrer qu'estre Conestable en l'Empire estoit aussi vne des plus grādes,& excellētes dignitez pres des Empereurs. En somme les Frāçois ont pris le nom de Cōtestable,ou Conestable des Latins, & l'office presque esgal,mais plus excellēt que celuy des Empereurs, entant que le mot de Maistre emportoit plus que de Comte,cōme aussi a fait vn long temps en France, & tādis que les Maires du Palais ont eu la surintēdence. Pour ce ne faut s'arrester ny à ceux qui font mesme cas des Maires, & des Conestables, n'y à ceux qui ont fait succeder les Conestables aux Maistres du Palais,veu que l'vn office emportoit cōme la regence du

Paul Emil. liu. I.

Aymon li. 3. ch. 57.

Le Maire du Palais se nōmoit aussi Côte

Grego. liu. 9. chap. 12.

Grego. liu. 5. ch. 48.

Recteur, et garde d'escuerie autre que Conestable.

Quel l'estat du Conestable iadis.

Nom de Conestable entre les Latins.

Amm. Marcell. liu. 26.

Maistre emporte plus que Comte.

Fautes des historiens du passé.

Royaume,& l'autre n'auoit que la charge de la Caualerie, bien que depuis son authorité ayt esté de plus grãde estẽduë. Et c'est pourquoy ailleur Aymon appelle cest estat, ou celuy qui y estoit cõmis le chef des Cheualiers, que les Latins dient *Præpositum equorum*, à cause que le cheual est pris pour le cheuaucheur: mettant differẽce entre cestuy, & celuy qui portoit le nom de garde de l'escuerie: qui me fait cõclure (comme dessus) que l'estat de Cõmestable, ou Conestable a esté cogneu ou auant, ou aussi tost, que celuy de grãd Maire du Palais: que ce sont dignitez separees, & pratiquees en ce Royaume, tost apres que les François se furent faits maistres des Gaules, & prindrent plaisir és appellations Romaines de Patrice, Centenier, Vicaire & autres vsurpees des courts imperiales. Outre ce voyons que cest estat concernoit la guerre, & cõprenoit puissance, & commandement en icelle, quoy que non si ample que depuis on luy a dõné, mais ceci presque de nostre tẽps: veu que jadis, les Conestables n'auoyẽt que voir que sur la Caualerie, là où à present ils sont cõme les chefs generaux sur toute sorte de gẽdarmerie: & le tẽps passé le droit de son estat ne faisoit que le Conestable cõmandoit sur vne armee, cela dependant de la seule volonté du Prince, ainsi qu'il appert du voyage, qui fut fait en Gascoigne du tẽps du Roy Gontran d'Orleans contre Gondobauld soy disant fils du Roy Clothaire, premier du nom: où Leudegisil estãt Conestable fut choisi pour chef de toute l'armee, ce que vous ne trouuez guerre de pas vn autre deuãt luy, ains leur suffisoit de la generalité qu'ils auoyẽt sur la caualerie qui (à dire vray) estoit la principale force des François, ainsi qu'aisemẽt vous pourrez recueillir de ceux qui ont escrit les voïages faits par Charles le Grand en Saxe, & autres regions de Germanie, ainsi que verrons en son lieu. Or me suffit il de vous auoir monstré l'origine du mot & de l'estat de Conestable, & declairé qu'autre office estoit cestuy, & autre celuy du Prince, & Maistre du Palais, qui aussi portoit le nom de Comte, ainsi que touts ceux qui auoyent commandement: veu qu'entre les Romains vous auiez les Comtes des Porte-escus, & bouclairs, que les Latins appelloyent *Scutarios*: & les Comtes des domestiques que nous pourions appeller les Capitaines des cent Gentils-hõmes de la maison du Roy: puis qu'il est ainsi que tous noz offices (cõme dit est) ont eu source d'ailleur que de la langue Françoise, & que de la police des François entrãs en Gaule, mais plus tost ont esté pris des Gaulois ja accoustumez à la façon Romaine, d'entre lesquels les Roys auoyent la plus part de ceux qu'ils auançoyẽt aux offices: & voila quãt à l'estat du Conestable, & à ce qui est de sa charge. Tandis q̃ les tragedies susdictes se iouoyẽt en la court de Chilperic par son espouse Fredegõde, le Roy Gõtran se veit assailly de deux costez, & de deux grãdes & fascheuses difficultez, d'autãt que ce vaillãt chef de guerre Mummol, duquel a esté fait mẽtion cy dessus se reuolta contre luy, & se saisit de la cité d'Auignon, où il fut assiegé, mais en vain, car les assiegeãs fallut que se retirassent à tout leur courte honte: & d'autre part Didier vn des Capitaines du Roy Chilperic ayant chassé Ragnouatil Lieutenant pour Gõtran en Aquitaine, s'estoit saisi du pays au nom de son maistre: mais en fin Gontran ayant cõbatu son frere, & deffait son armee, le cõtraignit de venir à l'accord, & de luy rẽdre ses terres. Mais cõme Gontran pẽsoit iouÿr de cest ayse, il luy aduint en l'an de grace D. LXXXV. la seconde difficulté cy dessus touchee, & qui tant luy donna de fascherie laquelle fut telle. Il y eut vn galant, soy disant fils du Roy Clothaire, & par ainsi frere des Roys Gõtrã, & Chilperic, duquel Gregoire de Tours racompte que cestuy estant né en Gaule, & nourry fort soigneusemẽt, & tout ainsi qu'vn fils de Roy, portant la cheuelure longue, bien paignee, & anellee, & pendant par derriere retroussee auec des rubans de soye, & auec ce estãt bien institué aux lettres, afin que rien ne luy mãquast de Royal, (qui vous fait voir le soing des Roys anciẽs à faire instruire leurs enfans aux bõnes lettres) la mere de Childebert le cõduit à ce Roy, luy disant que c'estoit son nepueu, & fils de Clotaire, & q̃ pource que le pere n'en faisoit cõpte, qu'il le nourrit, & eut soing de son sang & parẽté: ce qu'il feit, à cause qu'il n'auoit point de hoirs. Clothaire est aduerty de cecy, lequel enuoya vers Childebert son frere pour auoir ce siẽ fils presupposé lequel luy enuoyãt, soudain le desauoüa protestant que ce n'estoit point son fils, ny de son sang, & pource luy feit couper les cheueux, & le reduit cõme vn d'entre le peuple. Ce nõobstãt ce ieune hõme affermy en l'oppiniõ d'estre fils (entẽdez bastard) de Clothaire, dés que le Roy fut mort, il se laissa croistre la cheuelure, laquelle luy fut encor' vn coup coupee par Sigebert Roy d'Austrasie

Aymon liu. 3. cha. 70.

Estat de Conestable concernant la guerre.

Leudegisil Conestable chef de l'armee sous Gontran.

Diuersité de Comtes és courts imperiales.

L'an de grace cinq cẽs quatre vingt & cinq.

Comme les Princes du sang Frãçois portoiẽt iadis la cheuelure.

Gregoire de Tours liu. 6. cha. 24.

ſtraſie,qui le mit en exil à Coloigne : d'où ce Gondebault eſchapant, ſ'en alla vers Narſé en Italie,où il ſe maria,& feit des enfans, tenant touſiours bon train aux deſpens de l'Empereur, qui le penſoit enfant de France. En fin il ſ'en alla en Conſtantinople, où il ſe tint long temps, & iuſqu'à ce que du temps de Chilperic, & de Gontran il ſ'en vint en Gaule ſollicité par quelqu'vn qui le conduit à Marſeille, où il fut bien receu, & ſe ioignit à Mummol, lors que ſe tenant en Auignon, il ſe reuolta contre le Roy ſon maiſtre : or ce qui ſe paſſa du reſte de l'Hiſtoire de ce Prince ſuppoſé nous le verrons cy apres, & en ſon lieu, ſuffiſant d'auoir mis ſes entrepriſes ſuyuant l'ordre du temps qu'il les feit, & iuſqu'à ſon retour de Grece. *Gondebault en France.*

Celle annee meſme de l'an cinq cens quatre vingts & cinq,eſtant mort l'Empereur, Tibere ſecond du nom, & regnant en ſon lieu Maurice, les François furent par luy ſollicitez contre les Lombards,& ſur tout le Roy Childebert d'Auſtraſie, à cauſe que ſes terres eſtoyent les plus voiſines d'Italie, mais Childebert ayant receu grande ſomme d'argent de Maurice, ſe mocqua de luy, car eſtant paſſé les monts, il accorda auec les Lombards, & en receut grands deniers pour ne leur gaſter leurs terres : & quoy que l'Empereur redemandaſt ſon argent, ſi n'en eut il autre choſe. D'autre part Chilperic ambicieux outre meſure, ialoux de ce que ſon nepueu auoit ceſt honneur que Maurice le priaſt de ſecours,enuoya en Conſtantinople vne ſolennele Embaſſade laquelle ſ'en reuint celle meſme ſaiſon que la guerre ſ'ouurit entre les Roys,& que Chilperic,& Childebert conſpirerent contre Gontran delaiſſé par ſon nepueu d'Auſtraſie, lequel ſe ioignit auec Chilperic, qui le paiſſoit de l'eſperance de la ſucceſſion du Royaume de Paris,à cauſe qu'il n'auoit hoir quelconque : & fut traictee l'alliance entre oncle,& le nepueu par Gille Archeueſque de Rheims,duquel temps eſt faicte mētion d'vn certain Duc de Champaigne appellé Loup pourſuiuy par les Capitaines de Childebert,leſquels ſans la Royne Brunehault l'euſſent ruiné,mais elle le garentit de mort,non pourtant peut elle empeſcher que ſes theſors ne fuſſent pillez, & ſes forces aneanties.Sur quoy fault touſiours tenir ceſte reigle, que ce mot de Duc eſtoit dignité,& que Loup eſtoit gouuerneur de Champaigne,& non ſeigneur hereditaire tel que depuis ont eſté les Comtes Palatins:veu que les Roys les apointoyēt,& deſapointoyēt à leur volonté,& peu ſouuēt aduenoit que les enfans ſuccedaſſent aux peres, afin que par telle pratique on voye cōbien faillent ceux qui veulēt nous rendre les Duchez, & Cōtez hereditaires des la venüe des François en Gaule. Durāt ces choſes fut ſuſcitee vne grande perſecution cōtre les Catholiques d'Eſpaigne par le Roy des Goths Leonigilde,& la cauſe en fut telle que ſ'enſuit:Ce Roy auoit deux fils,l'vn & l'aiſné appellé Hermenegilde & l'autre Recarede,leſquels furent inſtituez en la doctrine chreſtiēne,& catholique par Leandre ſainct Eueſque de Seuille: or aduint-il que l'aiſné de ſes enfans fut marié auec Ingonde fille de Sigebert Roy d'Auſtraſie, & ſœur de Childebert,& niepce de Chilperic,& de Gontran, & pour ce mariage il fut appennagé par ſon pere de pluſieurs terres,& ſeigneuries,au pays de Seuille, où ce Prince ſollicité,tāt par l'Eueſque que par la Princeſſe de France ſon eſpouſe,feit ouurir plus libremēt que iamais l'exercice de la religion catholique, d'ou ſ'enſuyuit que ſa belle mere appellee Goſuinthe,irrita le Roy cōtre luy,& fut ouuerte guerre mortelle entre le fils, & le pere,les Arriens ſe tenans du coſté de Leonigilde, & les catholiques fauoriſans le party de Hermenegilde.Ceſte reuolte du fils alla ſi auāt qu'apres pluſieurs guerres, & combats,où le fils le plus ſouuent eut du pire,comme Dieu ne prenāt plaiſir que le fils ſ'armaſt contre ſon pere,& que ſous pretexte de religion, il ſe couurit d'vne cauſe iuſte pour ſ'aggrandir,& par-ainſi fallut que Hermenegilde ſe retiraſt à Seuille où tout ainſi toſt le pere le fut aſſieger,ayant auec luy au ſiege Mirion Roy des Sueues qui pour lors tenoit la Luſitanie,& le pays de Gallice,& meit ſon fils en telles angoiſſes,que forçant la ville il le prit, & le feit miſerablemēt mourir,& le cōſacra à Dieu en faiſant vn martyr en ſon Egliſe,d'autant que comme pour ſa rebellion il l'eut enuoyé en exil à Valence, là il le feit ſolliciter pour luy faire renoncer la profeſſion des Homouſiens, & Catholiques: & voyant que fermement il y perſiſtoit, il luy feit cruellement trencher la teſte.La mort du Prince dōna ouuerture à la perſecution du reſte des Catholiques, contre leſquelles le tiran ſ'irrita tellement qu'ayant bannys les ſaincts Eueſques Leandre de Seuille, & Mauſon d'Emeride, il ſe ſaiſit du reuenu des Egliſes, & priua

Maurice fait Empereur.

Childebert prent argent des Grecs & des Lombards.

Ligue de Chilperic & Childebert.

Loup Duc ou gouuerneur de Champaigne.

Catholiques perſecutez en Eſpaigne l'an cinq cēs quatre vingts & cinq.

Ceſte Goſuinthe eſtoit ſœur de Brunehault.

Voy Eſtiēne de Garibay hiſt. d'Eſp. liu. 8. cha. 22. & Roderic Toletā liu. 2. cha. 14.

les Ecclesiastiques de leurs droits, immunitez, & priuileges, contraignit le peuple à se rebaptiser, confisqua les biens des nobles qui refusoyent d'estre Arriens, les faisoit mourir, ou leur mutiler les membres, & en somme il persecuta plus les Eglises que jamais nul de ses predecesseurs ne feit en Espaigne. La princesse de France voyant le peu d'amitié de sa tante vers elle, & reduisant en memoire combien peu heureuse luy seroit la demeure en pays où les Catholiques estoyent si mal traitez, & voyát son mary occis le propre iour de Pasques, tascha de s'enfuyr, mais estát sur mer elle fut surprise auec vn sien fils par les soldats de l'Empereur Maurice, qui voltigeoyét par là faisans la guerre aux Goths, & emmenee en Sicile où elle mourut. Cecy fut cause q̃ Childebert pour végerle tort fait à sa sœur passa en Espaigne, batailla côtre Leonigilde, & le vainquit, feit grand massacre de Goths, & rassasié de meurtres se retira en Gaule: & pésant que sa sœur fut en Constantinople, comme Maurice le requist encor' de secours côtre les Lombards, il y côdescendit, esperát par telle courtoisie recouurer sa sœur enuoyát forces en Italie, lesquelles n'y feirent rien, à cause de la dissention qui sourdit entre les nations Françoise, & Alemáde: & ainsi fallut que son ost se retirast, & il perdit l'esperáce de voir sa sœur deja morte (côme dit est) en l'isle Siciliéne. Ce fut lors aussi que Chilperic enuoya en Perigort, & Agenois se saisir des terres de Gôtran, & que sans côsiderer le tort fait à sa niepce d'Austrasie, il pratiqua le mariage de sa fille auec l'autre fils de Leonigilde Roy d'Espaigne, lequel mariage fut côsommé peu de téps auant la mort de ce Roy le plus miserable de la terre, lequel ne pouuát viure en paix ne faisoit aussi que cercher les moyens de semer la dissension sur la terre. Or ayant querelle auec Gôtran pour la côqueste susdicte de l'Aquitaine, Gontran pour se véger vint faire des courses iusqu'à Paris, & vn pont que Gregoire de Tours appelle Vrbiense, que je ne peux péser estre autre que celuy de Chareton, côme ainsi soit que les terres du Roy Orleanois venoyent auoisiner celle du Parisié de ce costé: mais il y a vne incômodité sur cecy, qu'il est dit que les gés de Gontran gasterent le bourg voisin du pont, lequel neátmoins est deça, & non delà la riuiere, mais le texte porte que le pont fut pris, & la garnison qui y estoit taillee en pieces, ainsi je persisteray en mon opiniô iusqu'à ce qu'vne plus solide raison m'en sera dônee, ne voyant autre pont voisin qui peut seruir de limite, & d'empeschemét aux ennemis de Chilperic d'entrer en ses terres. Ceste querelle fut appaisee, les freres tombans d'accord, Gontran recompensa ce qui auoit esté endômagé audit lieu, & rédit la place à Chilperic: qui s'apprestoit deja de luy faire la guerre. C'estoit peu à Chilperic d'auoir la guerre côtre les hômes, si encor' il ne se fut attaché à Dieu, & ne fut tombé en heresie, faisant vn edit par lequel il fauorisoit à ceux qui tenoyent que la Trinité n'est consideree en distinction de personnes, mais que le pere, & le fils, & le sainct Esprit sont aussi bien vne personne, qu'vne substance, allegant par ses raisons (car il estoit sçauant, & bien versé aux lettres, & Grecques, & Latines) que Dieu apparut ainsi sans telle distinction de personnes aux Patriarches, & Prophetes, & que tel la loy l'auoit annoncé: ne voyant pas le pauure Prince en quelle absurdité il tomboit faisant le Pere mesme que le Fils, & le sainct Esprit, veu qu'ainsi toute la Trinité eut souffert pour le genre humain, qui est vn erreur abominable estant cela donné propremét par les Prophetes à la seconde personne de la Trinité. A ceste sienne folie s'opposerent les Euesques de Gaule, & sur tout Gregoire de Tours à cause que le Roy les vouloit forcer de publier ceste heresie, & de la prescher au peuple côme catholique, & tiree de la verité des escriptures: il luy remonstrent que ny le pere, ny le sainct Esprit auoyent souffert passion, ains la seule sapiéce, & verbe qui est le Fils, nay de la vierge, & immolé pour le salut des hômes. Et quant à ce qu'il amenoit que c'estoit mal parlé que d'attribuer le mot de personne qui est corporel à Dieu, qui est immortel, & inuisible: le bon Euesque luy remôstre que cela se disoit spirituellemét, & par default de vocable plus propre, afin de ne tôber en quelque inconuenient plus grand, pource que l'Eglise n'auoit voulu dire trois natures, ny trois substances, n'y ayant qu'vne essence en la saincte Trinité qui est Dieu: ioint que les saincts escrits auoyent ceste œconomie en eux, que de s'accommoder à la simple, & grossiere capacité des humains entédemés. En somme tant cest Euesque, que les autres reiettans la folle opinion du Roy, feirent tant qu'il se desista de son entreprise, & se sommist à ce que l'Eglise, & Docteurs d'icelle en auoyent ja determiné, contre les Sabelliens, & autres heretiques. Et le Roy qui

Persecutiô sur les catholiques en Espaigne.

Ingonde s'enfuyant d'Espaigne est prise.

Mariage de la fille de Chilperic auec le fils du Roy d'Espaigne

Pont Vrbiense pres de Paris quel.

Chilperic deuint heretique, mais sans y persister.

Gregoire de Tours s'oppose à Chilperic.

qui sur ses vieux iours vouloit philosopher, voyant que son succez auoit esté peu heureux en ce qui est de la religion, il s'adonna à la Poësie Latine, & tascha d'imiter les vers de Sedulue : mais n'ayant gousté les reigles des mesures, & pieds requis à composer en cest art, il ne feit chose qui vaulsist, quoy que cela fut loüable en vn Roy si grand que de ioindre aux armes le sçauoir, & la science auec l'experience, n'y ayant rien plus mal propre que de voir vn Roy sans lettres, & vn souuerain magistrat sans recognoissance de sçauoir. Ce pendant voicy Fredegonde qui deuient enceinte, & au bout des neuf moys elle accoucha d'vn fils au grand contentement du Roy, & ioye de tout le Royaume, & cecy l'an vingt-troisiéme de son regne, & de nostre salut cinq cens quatre vingt & huit, & fut nommé Clothaire comme son aïeul: pour l'allegresse de laquelle naissance Chilperic tout changé en vn autre homme, commanda que les prisons fussent ouuertes, & les captifs deliurez, les debteurs absouls, i'entens ceux qui estoyent au fisc obligez & redeuables: & ce fut lors aussi qu'il enuoya sa fille en Espaigne, auec si grande somme d'or & de ioyaux que le Roy auare au possible, pensoit que tous ses thesors auoyent esté espuisez. Mais son espouse le cősola, disant qu'il n'y auoit rien du thesor Royal, ains que tout venoit du domaine, & meubles de la Royne, qui parlăt aux seigneurs leur asseura qu'on n'auoit touché rien au thesor delaissé par les Roys predecesseurs de son mary. En quoy il fault noter deux choses, & la sagesse des Roys anciés ayăt vn thesor public duquel ils ne disposoyent point à leur volonté, ains seulement pour le salut, & deffence du Royaume : & encor' que de tout temps les Roynes ont esté dotees par les Roys, & qu'on leur a dőné des terres où leur doüaire estoit assigné, & des pensions annuelles durant leur vie: ainsi que voyez par-ce que Fredegonde dit, que le thesor que sa fille emportoit estoit du sien, tant des dons que le Roy luy auoit faits, que de son propre labeur, & des terres desquelles elle iouyssoit comme pour son doüaire, & pension, & des leuees faites sur le peuple en sa faueur, & (cőme lon dit) pour ses espingles. Autre cas encor' à remarquer en cecy, qui est le droit, ou plustost l'exaction des charroys, & courueees ausquels on rẽdoit subiets les Gauloys, & François, & la grande seruitude du temps passé, où personne se pouuoit dire auoir rien de propre, nő plus que à present font ceux qui viuẽt sous la cruelle tyrannie du Turc. Ce qui se voit au mesme passage de Gregoire de Tours, où il monstre que plusieurs des subiets de Chilperic quittans leur terre, à cause des concussions de ses officiers, & des courueees qu'il leur failloit faire, furent contraints (n'y pouuans plus fournir), de s'enfuyr, & s'en aller és terres des autres Roys, & d'Orleans, & d'Austrasie. Et se recueille encor' par la deffence faite à Chilperic de la part de son nepueu Childebert, qui le feit aduertir de ne rien prendre sur les villes qui auoyent esté de son pere, ny de se saisir des Esclaues, cheuaux, ny Bœufs, ou autre chose pour le charroy, ce qui donne à cognoistre que le peuple, & citoyens des villes n'estoyent lors autre cas que le ioüet des Princes, qui n'en faisoyent nomplus de compte que de bestes, & les asseruissoyẽt à tout office vil, & plein de charge. La ioye tăt des nőpces de sa fille, que la n'aissance de son fils Clothaire fut fort courte à Chilperic, d'autăt que la mesme annee qui est de cinq cens quatre vingt & huict, il se veit assailly par les ruses de sa propre femme laquelle le feit occir en trahison, & entẽdez en la cause. Fredegőde qui auoit tellement abesty le Roy, qu'il ne faisoit chose que par le cőseil, & suyuăt la volonté d'icelle, non contente des baisers, & embrassemens de celuy son mary qui tant auoit fait pour elle, s'accommodoit d'ailleur, & prenoit d'autre pasture de ses lubricitez: si bien qu'outre Gontran Bosson duquel a esté parlé cy dessus, il y eut vn Berchranne Archeuesque de Bourdeaux qui fut soupçonné de se ioüer plus, & librement, & salement qu'il n'estoit requis auec elle, mais soit vraye ou faulce l'opinion sur ceux-cy, neantmoins appert il que Landry Maistre, & Cőte du Palais Royal auoit si bonne part en Fredegonde que le Roy n'estoit si tost absent, que cestuy ne luy feit fort secrette compaignie, sans que iamais le Roy s'en prit garde, tant il se laissoit coiffer à sa femme, & vaincre par l'attrait de ses parolles. Or la fin des iours de ce Roy mal'heureux estant venuë, comme vn iour il s'en allast à la chasse, il descend vers son escuerie prest à partir, mais soit que les cheuaux ne fussent prests, ou que sa folle amour vers sa femme le poignit, il remonta en la chambre de la Royne, qu'il trouua se voulant lauer la teste, & qui peignant ses cheueux, les auoit tous espandus sur la face: le Roy (se ioüant)

Chilperic s'adonne à la Poësie Latine.

Clotaire né l'an cinq cẽs quatre vingt & huit.

Gregoire de Tours liu. 6. cha. 45.

Comme les François estoiẽt pillez sous le Roy Chilperic.

Fredegőde souïllee de paillardise auec plusieurs.

Landry Maistre du Palais abusoit de Fredegonde.

luy donna d'vne baguette sur l'espaule, ce qui fut cause qu'il ouyt ce dont iamais il ne se fut douté. Car Fredegonde, pensant que ce fut son paillard, sans regarder derriere soy pour voir qui se ioüoit auec elle, dit: & quoy Landry, comment estes vous si hardy de ce faire veu que le Roy ne faict que partir d'icy? Ces mots seruirent d'vne roide estocade au cœur de Chilperic, lequel se sentant pinser sans rire, & se voyant fait confraire de Menelas, sortit sans rien respondre à sa femme, & tout transporté de fureur, & couuant menaces, & meurtres en son cœur, s'en alla aux champs, & se iettant dedans les boys pensoit y chasser ceste nouuelle melancolie. La faulce femelle oyant son mary bourdonner, se doubta tout aussi tost de sa faute, & veit bien que son fait estoit descouuert, & que si elle ne pouruoioit à l'affaire auāt que Chilperic reuint de l'assemblee, c'estoit fait de sa vie, & de celle de Landry son cheuaucheur: elle commença à penser, & discourir, & en fin se resolut à vn forfaict detestable, afin d'acheuer le ieu que de long temps elle auoit commencé sur le sang, & maison de France. Car tout sur l'heure elle enuoya querir Landry, le Roy estant party, & luy compta l'histoire, & le danger voisin & pour l'vn, & pour l'autre, eu esgard à la colere, & cruauté de Chilperic: & voyant que Landry s'effrayoit, & que conseil luy manquoit sauf que de la fuite, elle, qui apres Brunehault estoit la plus malicieuse, & fine Dame de la terre, luy mit en auant qu'il failloit qu'il feit occir le Roy le soir qu'il reuiendroit assez mal accompaigné de la chasse: que la chose estoit aysee à faire y ayant des mauuais garsons assez qui pour de l'argent feroyent ce beau office, & execution tant pour eux necessaire. Il fut aysé de pousser ce mignon à ce forfait, tant pour le garant de sa vie, que l'esperance qu'il eut que le Roy mort, il auroit le maniment des affaires auec, & sous la Royne, laquelle auroit aussi la tutelle de son fils Clothaire, car ainsi luy auoit promis Fredegonde. Par-ainsi il attitre deux de ses plus loyaux seruiteurs, les informe, & instruit, & asseure si bien que le soir ainsi que le Roy descendoit de Cheual, les courtisans pensans ailleur qu'à ceste tragedie, estans retirez çà & là, vindrent les deux Assasins, lesquels chacun de son costé luy trauersent les flancs, & l'occient sur le champ se sauuans sans que personne s'apperceut qui auoit fait le coup: & qui plus est, cōme on vint à crier, & à courir apres les meurtriers, ces galans furent des premiers qui se mirent en queste vers la forest de Chelles, où l'on dit que les Assasins s'en estoyent fuis, mais la poursuite en fut vaine, veu que les poursuyuans estoyent ceux mesmes qui auoyēt fait le coup, & donné conseil de le faire. Et ce qui est le plus à considerer est que Chilperic, qui fut vn grand Roy, & tant redoubté de chacun, n'eut aucun qui se souciast de prendre son corps qu'vn pauure Euesque de Senlis nommé Madalulphe, lequel estoit à la poursuite de quelque affaire pres de ce Roy, sans qu'il en peut auoir despeche, ny seulement estre ouy, si grand estoit l'orgueil de ce Roy, & tant il meprisoit tout le monde. Ce bon Euesque fut celuy qui reuestit le corps du Roy, & qui le feit porter de Chelles auant (où le meurtre auoit esté commis) par eau à Paris, où il l'enterra en l'Eglise de sainct Vincent, ou ses ossements reposent, & où en souuenance du forfait, on voit encor' sur son tombeau son effigie differente à celle des autres Roys, à cause qu'il tient la main à sa gorge, comme signifiāt qu'il mourut de mort violēte: & cecy l'an de grace cinq cens quatre vingt & huit, de sō regne le XXIII. seāt à Rome Pelage secōd du nom, & Maurice commandant sur l'Empire Romain. Ainsi fut payé Chilperic de ses lubricitez, & meurtres commis en ses legitimes espouses, par celle mesme, pour l'amour de laquelle il auoit chassé Andoüere, & depuis fait mourir, & estranglé l'Espaignolle Galsonde: cecy seruant d'vn beau miroir aux Princes de ne s'adonner tant aux femmes, & de ne violer la saincte couche de mariage, pour le violement de laquelle ce mal'heureux Roy mourut par les ruses d'vne putain, que de concubine il auoit haucee au throsne Royal. Sa mort doibt aussi apprendre aux grands de ne point estre tyrans, & rauisseurs, & non acostables, d'autant que pour tels vices Chilperic se veit tellement delaissé des siens que luy mort, il ne se trouua vn seul domestique ny officier nō sa femme propre, qui se souciast de l'honnorer de sa presence pour l'accompaigner en ses obseques: ains fallut que celuy, duquel le Roy se moquoit, feit l'office deu à ceux qui auoyent esté auancez par ce miserable Prince. Les louanges duquel sont chantees par Gregoire de Tours qui en parle en ceste sorte. Quelle a esté la malice de ce Roy, le discours precedant le declaire: car il gasta, & ruyna souuent plusieurs, Prouinces, les mettant toutes

Conspiration contre le Roy Chilperic.

Chilperic assasiné, et occis à Chelles.

Madalulphe Euesque de Senlis enterre Chilperic.

Gregoire liu. 6. chap. 46.

Vices du Roy Chilperic.

toutes à feu,& sang,& surquoy tant s'en faut qu'il s'en contristast, que plustost s'en esioüissant,il faisoit tout ainsi que iadis Neron chantant,& ioüant des instrumens voyãt brusler les beaux, & superbes palais de Rome. Souuent il faisoit mourir les hommes pour auoir leurs richesses, & confisquoit leurs biens iniustement: & peu de ceux du clergé estoient faits Euesques de son temps,ains les lays & nouueau conuertis auoyẽt la charge des Eglises (& à present les gẽdarmes,& les femmes) il fut adõné à son vẽtre, & gourmandise, n'ayant autre Dieu que ses plaisirs:& si arrogãt,qu'il n'estimoit hõme au monde ny plus sage, ny plus sçauant que luy, aussi feit il deux liures (pensant imiter Sedulie)les vers duquel estoient manques & imparfaits, & esquels,n'entendant la mesure, il mettoit des syllabes briefues pour des lõgues, & au cõtraire pour des briefues il mettoit des lõgues, faisant encor,& des hymnes, & autres œuures qu'on ne pouuoit receuoir aucunemẽt en l'Eglise. Il detestoit les causes,& la deffence des pauures,mesdisoit des gens d'Eglise, & iamais en son priué il ne se ioüoit ou disoit le mot qu'en se moquant des ecclesiastiques,les biens desquels il rauissoit,cassant,& anullant les testaments,& donatiõs des Roys ses predecesseurs faites aux Eglises. Au reste on ne sçauroit penser ny imaginer espece quelle que ce soit de saleté, & paillardise, que ce Roy n'eut pratiquee,& mise en effect: & tous les iours il ne faisoit que penser de nouueaux moyens pour tourmenter, & rançonner son peuple: & la moindre faute commise cõtre sa peruerse volonté n'estoit punie si seuerement que les yeux du delinquãt en portoyent la penitence. En somme ce Roy n'ayma onc personne, & de nul aussi fut il onc aymé, & ainsi mourut mal voulu,& non regretté des siens, & les estrãgers s'esiouissans en sa ruine. Des laschetez de Fredegonde, & mort miserable de Chilperic parle, & brieuement,& proprement l'Homere Gaulois,disant ainsi,

Abus de Chilperic sur les benefices.

Aymõ li. 3. ch. 57.

Cruauté de Chilperic.

Apres la mort de sa femme Galsonde
Doit espouser sa garse Fredegonde
Qui d'vn visage eshonté de regars
Et de maintiens bourdeliers, & paillars,
Et d'vn parler entre l'humble, & le graue,
Fera ce Roy de maistre son esclaue,
L'abestissant si bien à ses desirs
Qu'il seruira valet de ses plaisirs.
Puis doit aprendre, aux despens de sa vie,
Que l'homme est fol, qui aux putains se fie.
Or elle ayant assotté son mary
Pour mieux iouyr de son ribault Landry,
Qui du Royaume auoit toute la charge,
Folle d'amour à deux meurtriers encharge
A son retour de la chasse bien tard
De luy perser la gorge d'vn poignard.
Ainsi mourra par les mains de sa femme
Ce Chilperic des Princes le diffame.

Ronsard 4. de la Frãç.

Viuant ce Roy en Gaule, tenoit le pays, & isle de la grande Bretaigne Cadoual fort tourmenté des Anglo-Saxons, lesquels auoient desia par si long temps marchandé ce pays Insulaire, duquel ils ioüyrent à la fin apres la mort de Cadoualladre fils de ce Cadoual. En ceste mesme saison Anthaire fut fait Roy des Lombards, & ce fut luy qui guerroya tant contre l'Empereur Maurice, & contre lequel en faueur de l'Empereur s'arma Childebert Roy d'Austrasie deux ou trois fois, sans y rien prouffiter: il espousa Theodolinde fille du Roy de Bauiere, & en fin fut empoisonné luy succedant Agilulphe: mais auant mourir il assiegea Rome,du siege de laquelle les pluyes continuelles le feirent leuer,sans que de là en auant ny luy, ny autre Lombard tourmentast ceste ville par armes. Les Huns aussi en ce tẽps guerroyerent la Thrace,à cause que l'Empereur

Cadoual Roy de la grãde Bretaigne.

Anthaire Roy des Lombards assiege Rome.

n'auoit voulu leur accroiſtre la penſion qu'il leur donnoit tous les ans : & voyla quant au regne de Chilperic neufiéme Roy des François.

DV ROY CLOTHAIRE DEVXIEME DV NOM, & dixiéme en nombre, & de l'eſtat de ſon Royaume apres la mort de Chilperic, & des geſtes de Fredegonde ſa mere, ſe portant pour Regente.
CHAP. XXIIII.



Eſtat malheureux du Royaume apres la mort de Chilperic.

SI iamais l'eſtat fut eſbráſlé au Royaume Fráçois, c'eſt apres la mort de Chilperic qu'on en veit le danger, tant pour n'y auoir qu'vn enfant au berceau pour Roy, que pour la diſſenſió des Princes de ſon ſang ſur ſa tuition & pour la Regence de ſes eſtats, & Seigneuries, & à cauſe des vſurpations faites par Chilperic, chacun des autres Roys voulant retirer ſes pieces, d'où ſ'enſuiuit guerre & diſcorde entre ceux qui ſe portoyent pour tuteurs de ce pauure pupille. Ce n'eſt pas tout ſi encor' les ſeditions populaires, & guerres ciuiles n'euſſent affligé le pays, entant que dés que Chilperic fut mort, il ſ'eſmeut vne grande diſcorde entre les citoyens d'Orleans, & les Dunois & Chartrains: les Orleanois auoyét auec eux ceux de Blois, & les Dunois le reſte des Druydes & Chartrains. Leur guerre ne fut que courſes & pillages ſe rauageans les terroirs les vns des autres, & ſe pillans le plat pays ſi nettemét qu'il n'y reſtoit rien plus que prendre: il eſt vray que la choſe eut paſſé plus outre, ſi les Cótes, & gouuerneurs deſdits pays (car cóme dit eſt les Cótez eſtoiét offices, & non Seigneuries) n'y euſſent mis ordre, & pacifié ces querelles, ordonnant que les parties ſe trouueroiét à l'aſſemblee ordonnee pour les plaids, & iugeméts (ainſi parle Gregoire de Tours) & là ſeroit fait raiſon à chacun, & celuy qui auroit commencé la noiſe faudroit que rendit le pillage à l'intereſſé auec les dommages, & intereſts au dire des Seigneurs du Conſeil, & des Comtes, ou leurs enuoyez, & Lieutenans. Et par là vous pouuez aiſément recueillir quelle eſtoit la forme de proceder lors aux iugements, & ſi les Comtes eſtoient autres que tels que ſont ores les Baillifs, & Seneſchaulx, ayans iuriſdiction ſur le terroir des villes qu'ils auoient en charge, & faiſans droit à chacun ſuiuant la loy du pays, les Edits des Roys, & ſouuent ſelon le droit Romain, cóme cy deſſus nous auons dit. Et au reſte vous voyez qu'il y auoit des audiences aſſignees pour les Comtes, leſquels auoient des Iuges ou Lieutenans ordinaires ſous eux qui faiſoiét droit tous les iours ſelon les occurrences ordinaires, & és cauſes de peu d'importance, là où les grandes ſe vuidoient deuát les Comtes, ſi ce n'eſt qu'il y eut quelque euocation deuant les Princes, laquelle n'aduenoit guere ſouuent, veu le peu de ſoing que ces Roys auoient du public en fait de police, d'où ſ'enſuiuit vne merueilleuſe ruine des ſuiects par les pilleries, & concuſſions de ces Comtes, la plus part deſquels ou eſtoient deſapointez, ou finiſſoient leurs iours miſerablement. Mais afin qu'on ne penſe que ſeuls ces Comtes adminiſtraſſent la Iuſtice, vous apprenez par les patentes anciénes des Roys de ce ſiecle là qu'il y auoit des Vicaires, ou Viguiers (mot encor' vſurpé à Tholouſe) qui eſtoient comme Lieutenans particuliers des Comtes, ou Baillifs, & des Centeniers qui ſeruoient de conſeillers, & des Lieutenans generaux en Latin nommez *miſsi Comitum*, enuoyez des Comtes: ce qui vous apprend que les Comtes auoient les deux puiſſances en main, & de la Iuſtice, & de l'eſtat, & police des pays ſur leſquels ils eſtoiét gouuerneurs. Reuenans au propos de l'hiſtoire de la mort de Chilperic, dés qu'il fut enterré, quoy que ſans ceremonie, on veit vne face confuſe és affaires du Royaume, les vns des Seigneurs ſuyuans le party de l'enfant Clothaire, & les autres ſe retirans à Childebert Roy d'Auſtraſie, & ſur tous les threſoriers du Roy deffunct

Guerre entre les Orleanois, & Chartrains, l'an cinq cens octante et huit.

Greg. de Tours li. 7. ch. 2.

Conſeillers aſſeſſeurs des Cótes.

funct (soit qu'ils craignissent la ruine de Clothaire, ou qu'ils detestassent l'acte de Fredegonde, la soupçonnans cause du meurtre, ou, qui est le plus vray-semblable, poussez de leur propre meschanceté) se retirerent auec tous les ioyaux, & thesors Royaux qui estoiét au Palais à Chelles, vers le susdit Childebert, qui les recueillit, pensant faire quelque grand' chose, à ce poussé par les sollicitations de la Royne Brunehault sa mere. D'autre part Fredegonde se voyant vn si furieux obstacle, deuant les yeux que Brunehault, & vn Roy ieune, & gaillard tel que Childebert pour aduersaire, fut au cómencement si estonnee, que ne sçachát que faire elle se retira auec ses thesors non en quelque forteresse, ains en l'Eglise cathedrale de Paris en l'enclos de la ville, là receuë par Raguemode Euesque dudit lieu, qui luy offrit tout deuoir, & seruice : la voyant si mal asseuree, à cause que le Roy Austrasien estoit à Meaux, qui n'attédoit que l'heure pour venir se saisir de Paris capitale du Royaume. Icy est à noter qu'Aymon specifie que l'Eglise où Fredegonde se retira dedans Paris, & où residoit l'Euesque portoit nom de nostre Dame, & estoit dediee à la vierge mere de nostre Dieu : là où Gregoire dit simplement, qu'elle se retira en l'Eglise, sans specifier rien autre chose: qui feroit penser à plusieurs que ja dés ce téps le temple principal de Paris sacré à la vierge Marie estoit basty en l'enclos des murailles: sur quoy ie ne veux rien decider, soit pour le nier, soit pour le deffendre, bien qu'il y ait des raisons d'vn, & d'autre costé pour establir l'antiquité du siege episcopal en la ville. Tandis que Fredegonde estoit en ceste angoisse, craignant la venuë du nepueu de feu son mary, delaissee presque de tous les Courtisans, lesquels d'ordinaire sont plus amys de la fortune que des Princes, elle cómuniqua ses desseins tát à l'Euesque susdit, qu'à Ansouald (celuy Maistre du Palais qui lors de la fuite de Chilperic vers Tournay, seul s'estoit monstré loyal en son seruice, & qui nonobstant que se veit desapointé de son estat, n'auoit oublié, ny refroidy son affection vers son maistre) & à son mignon Landry, & leur demanda conseil sur cest affaire; lesquels sçachans quelles estoient les humeurs des Roys Gontran, & Childebert, conseillerent la Royne d'appeller Gõtran à la tutelle de l'enfant heritier de Chilperic, & la deffence tant d'elle, q̃ de ceux qui estoiét à son seruice. Ce conseil pleut à la Royne mere du petit Clothaire, & pour ne faillir à ses desseins elle depesche des Embassadeurs vers le Roy son beau frere pour luy faire entendre la mort de Chilperic, & l'asseurer que le meurtre auoit esté commis par les ruses, & menees de Brunehault, pour se venger de la mort de Sigebert, & pour vsurper le Royaume de Paris pour son fils Childebert: & ensemble pour prier le susdit Gontran qu'il luy pleut de venir à Paris, & prendre la tutelle de l'enfant, & du Royaume, & de garentir l'espouse de son frere des aguets de son aduersaire. Gontran ouye la nouuelle de la mort de son frere, fut fort marry, recognoissant le iugement de Dieu sur la race de Clothaire, & sur les actions, & iniquitez des enfans sortis d'iceluy: & ayant fait celebrer les obseques, s'en alla en toute diligence à Paris, sçachant que Childebert ne failliroit aussi de s'y acheminer, ce qui suruint, car comme Gontran entroit par vne porte, Fredegonde luy estant allé auec l'Euesque, & bourgeois au deuant: Childebert vint d'vn autre costé, pensant entrer en Paris, mais les citoyens qui desia sçauoient la volonté de Gontran, & Fredegonde, & n'ignoroient l'inimitié qui estoit entre les Fráçois Parisiens, & ceux d'Austrasie, luy refuserent l'entree, & luy fermerent les portes de la ville. Cecy voyát, & que contraint il failloit que se retirast, il commença lors à descouurir son mauuais vouloir, & luy qui se disoit venir là pour le support du pupille, declaira que c'estoit pour y desmesler vne autre fusee: entant qu'il manda au Roy Gontran le priant de luy tenir la promesse faite au parauant entre eux, & les accords passez depuis la mort de Sigebert son pere. Mais Gontran tant s'en faut que condescendit à rien de cecy, que plustost il blasma ces deputez de felonnie, & les tença de ce que par mauuais conseils, ils luy peruertissoient son nepueu, & l'auoient induit à le guerroyer. Que puis que les choses s'estoient ainsi passees, & qu'il voyoit que le cœur de son nepueu n'alloit point droittement en besongne, qu'ils ne s'esbaissent pas aussi s'il refusoit de faire l'alliance de laquelle ils le semonnoyent, & moins de se deporter de son entreprise. Et quant à ce qu'ils auoient mis en auant que Childebert leur auoit enjoint de demander sa part des terres qu'Aribert tenoit en Aquitaine outre son lot du pays Neustrien, & Royaume de Paris, il leur respondit, que sans raison ils faisoiét ceste demáde, veu que par l'ac-

Fredegõde se sauue en l'Eglise, son mary estát mort.

Aymõ li. 3. ch. 58.

Greg. li. 7. ch. 4.

Fredegõde appelle Gõtran à la Regence.

Entree de Paris refusee à Childebert.

Articles proposez par les deputez de Childebert à Gõtran.

Respõce de Gontran aux deputez.

cord fait entre luy,& ses freres, les autres estoient decheuz de leur droit, & qu'à luy seul appartenoit cest heritage: entant que par la transaction, & articles de paix il auoit esté dit & iuré, que le premier d'entre eux qui entreroit en la cité de Paris perdroit sa part de ceste succession,& heritage. Or est il que Sigebert le premier fauça son sermēt & y entra faisant guerre à Chilperic,dont bien tost apres il paya l'vsure de sa temerité, & pariure, estant occis deuant Tournay. Et depuis Chilperic ayant fait le semblable, quoy que sous couleur de religion,& en procession, & suiuant les reliques des saints,il eut fait ceste entree, auroit esté aussi puny pour le violement de sa foy promise perdant,& la vie, & le droit pretendu en la susdite succession. Childebert voyant que de ce costé il ne gaignoit rien, tascha d'y aduenir par vn autre, & afin qu'vne femme fut deceuë & affligee par l'autre, & que deux meschātes Roynes meissent le Royaume en combustion,& les princes en querelle & discorde pour se maintenir en grandeur,& auoir gouuernement l'vne en France,l'autre en Austrasie, Brunehault poussoit son fils à poursuiure la vengeance de la mort de son oncle Chilperic sur Fredegonde, qu'elle asseuroit en estre la meurtriere, & que ce fait il ne failliroit d'emporter,& la tutelle,& la regence de l'enfant,& du Royaume. Ce fut cause que derechef Childebert enuoya vers Gontran de liurer entre ses mains la Royne meurtriere qui auoit fait occir son pere Sigebert à Tournay, & qui à present auoit fait massacrer son propre mary, & leur cōmun parent le Roy Chilperic. Gontran qui portoit la cause de Fredegonde, & qui luy auoit promis faueur & support, demeura perplex en cecy, veu qu'il eut bien voulu sçauoir la verité du meurtre commis en la personne de son frere, mais de questionner la Royne sans preuue,& mesme elle s'estant fiee en sa parole, il n'y voyoit raison apparente. A ceste cause il manda à son nepueu,qu'au premier abouchement d'entre eux ils vuideroient cest affaire, & ordonneroient de ce qui seroit necessaire pour ceste iustice, & pour le reste des affaires communs de tous les Royaumes. Durant que ces choses se démesloient ainsi, le Roy Childebert sollicité par l'Empereur Maurice, feit son troisiéme voyage en Italie contre les Lombards,les pensant dechasser de celle terre, mais voyant qu'il n'y gaignoit rien, & que ce pendant les cartes estoient à ses despens broüillees en Gaule, quittant ceste entreprise, comme impossible à executer, & touchant deniers par les Lombards, il feit paix auec eux, & se retira en ses terres. Où estant de retour fut vn concordat entre luy, & son oncle Gontran, lequel fut de peu de duree, le Roy d'Orleans luy rendant la cité de Marseille, & pays és enuirons,& sursceans le reste de leurs differens iusqu'à vne autre fois,que Childebert souffroit aisément, pour l'esperance qu'il auoit de la succession de son oncle. Et tandis la Royne Fredegonde ne dormoit pas, laquelle cognoissant les ruses, & menees de son ennemye Brunehault, qui auoit le cœur hault pour se sentir fortifiee de l'ombre de son fils Roy, feit tant aussi auec les Princes, Seigneurs & officiers du Royaume, que bien que son fils Clothaire fut en trop bas aage, comme n'ayant que cinq ou six moys, si est-ce qu'on le proclama pour Roy, & qu'en son nom toutes despeches fussent faites. Or tendoit elle par ce moyen s'armer des forces mesmes du Royaume sous la conduite,& deffence de son fils, & oster tout moyen à Childebert de proceder contre elle par iustice: & encore brider Gontran auec pareille ruse, si par cas il accordoit auec Childebert à son preiudice qu'elle rendoit commun auec le danger de son fils. Ainsi Ansouald,Landry,& autres Princes, & Seigneurs viennent à Clothaire,luy font la reuerēce (cōme si ja il eut esté d'aage) le reçoiuēt pour Roy,& luy font hōmage,iurent à sa mere de le deffendre enuers tous,& cōtre tous, & de luy garder & conseruer les droits de sa succession,& courōne. Ce que fait ils s'en vont par les bōnes villes du Royaume suiect iadis à Chilperic, où ils font iurer les bourgeois & citoyens d'estre fidelles au nouueau Roy, & à Gontran son oncle declairé Regent iusqu'à la maiorité de leur Prince naturel,& legitime. Voyez bastisseurs d'election si Clothaire a esté esleu Roy, & si la succession n'a faits Roys ceux du premier siecle: veu qu'vn enfant au berceau,& sans vsage ne de parole, ny de raison est accepté,& receu pour commander sur les François, lesquels si la loy ne les eust obligez à cecy, eussent plustost choisi ou Gontran, ou Childebert pour leur commander ou autre des Seigneurs,& Capitaines desquels ils auoiēt assez bon nombre,mais la loy leur feit garder son droit à Clothaire. Et bien que cecy feit autoriser la puissance du Regent Gontran, auquel on faisoit les hōmages au nom de son

Brunehault pour suit la ruine de Fredegonde.

Marseille rendue par Gontran à Childebert.

Les villes de France iurēt fidelité à l'enfant Clothaire.

de son nepueu, & qu'on ne luy empeschast en rien la iustice qu'il faisoit des officiers de Chilperic qui auoient rançonné le peuple, du sang duquel ils s'estoient enrichis, & ne se souciassent des fondations, & donations qu'il faisoit aux Eglises, si est-ce que Gontran voyoit bien que ce sacre, & inauguration si hastee du Roy ne tendoit qu'à luy brider, & accourcir sa puissance, afin que les estats & Seigneurs du pays parlants pour le mineur, & leur Roy eussent iuste occasion de luy faire teste, où il se gouuerneroit cõtre leur volonté, ou au preiudice du pupille. Ceste defiance causa que Gontran se fortifia de gardes, & soldats, & alloit le plus souuét armé, sans qu'il s'acheminast fut à l'Eglise, au conseil, ou ailleur que tousiours il n'eut vne trouppe de gens armez à sa suite: Et afin que vous voyez & quelle estoit sa crainte, & le peu de fiáce que les Princes d'alors auoient en leurs subiects, comme vn iour ce Roy estoit à la messe, tandis que le Prestre s'aprestoit à celebrer le diuin office, apres que le Diacre eut admonesté le peuple de faire silence, & d'escouter le seruice, le Roy se tournant vers les Seigneurs, & peuple leur dit fort haut, afin que tous l'entendissent. Vous voyez (mes amys) quelle est la misere de ce siecle, & le peu de respect qu'on porte aux Roys & Princes ordonnez de Dieu sur vous: & pource ie vous prie, & adiure au nom de tout puissant, & par la reuerence de celuy que vous estes venus adorer icy, que vous soyez plus courtois en mõ endroit, qu'enuers mes freres: & que ce soit vostre plaisir de ne point me tuer, ainsi que traistreusemét on a massacrez les Roys Sigebert, & Chilperic: & souiller vos mains du sang de ceux, desquels vous deussiez auoir conserué la vie, aux despens de la vostre mesme. Ce n'est l'ambition ou conuoitise qui m'a fait icy venir, veu que Dieu mercy, i'ay vn regne assez opulent, & des suiects qui m'aiment, honnorét, & obeissent, ains le seul desir de vous tenir en paix, & de deffendre la cause des pupilles, & supporter, & la veufue & l'heritier du feu Roy Chilperic vostre Seigneur, & mon frere. Si quelqu'vn a quelque mal-talent contre moy, que plustost que de conspirer ma mort, il aye compassion du Royaume, & attende quelques annees, afin que ie puisse nourrir, & esleuer mes nepueux, & faire iustice aux suiects qui sont en leurs terres & Seigneuries: car si (ce que Dieu ne souffre point) vous me faites mourir, & vsez de pareille desloyauté enuers moy, qu'enuers mes freres: & cest enfant vostre Roy sera sans tuteur, & vous sans Prince ny deffenseur: & eux, & moy estans morts, & vous sans support, & ce Royaume sans Prince, il sera aisé de ruiner la nation tant enuiee des François, de laquelle ie voy la fin, si nous continuons de viure de la façon que desia nous auons commencé, le suiect mesprisant le souuerain, & les Roys n'ayás moyen de se fier en ceux qui leur doiuent obeissance. Les assistans s'estonnerent grandemét de ces paroles du Roy, voyans qu'il se defioit d'eux, & le prierent de croire qu'ils luy feroient tout seruice: l'asseurans n'y auoir en leur troupe aucun qui eut iamais conspiré ny cõtre la vie, ny l'estat de pas vn de leurs Princes: & le peuple se mit en priere pour Gontran, chacun le tenant pour vn bon Roy, & lequel marchoit sincerement pour la cause de son nepueu, & support de son Royaume.

Harangue de Gõtran au peuple François à Paris.

Ce pendant les choses estoient estrangement brouillees en Gaule pour les diuisions des Princes: car Didier celuy qui auoit eu la charge de conduire Rigonde fille de Chilperic en Espaigne pour la marier au fils de Leouigilde Roy Goth, oyát la mort de Chilperic, se saisit des thesors de ceste pauure princesse, qu'il mit en seure garde à Tholouse, & de là s'en alla vers Mummol en Auignon, où Gondobault s'estoit retiré en intention de faire guerre aux Roys, & de poursuiure l'heritage qu'il disoit luy appartenir, comme fils de Clothaire premier du nom. Ainsi ce supposé fils de Roy fauorisé des Seigneurs rebelles, & de Theodore Euesque de Marseille, & quelques autres prelats fut proclamé Roy, & suiuant l'ancienne façon de faire des François (ainsi que dit Aymon) posé sur vn Pauois, & porté autour du camp par trois fois en signe d'alegresse, & comme seruant ceste ceremonie d'vn sacre, & applausion confirmant son establissement. Or ainsi porté il luy aduint vn cas qui ne presagea rien de bon pour sa grandeur aduenir: car ainsi qu'on le tenoit sur ce Pauois, & qu'on faisoit le troisiéme tour, & monstre de ce Roy aposté par l'armee, & le Pauois, & le Roy tomberent si rudement par terre, qu'à grand' peine se pouuoit il releuer: ce qui signifioit la soudaine ruine tant de son estat, que de sa vie, ainsi que verrez cy apres. Ceste proclamation, & sacre de Gondobault fut faite en Limosin, & au bourg de Briue Curetie, ores ditte gaillarde, & qui est vne assez belle ville: où ce fol

Trahison des officiers de Chilperic defunct.

Gõdobault vient en Auignon vers Mummol.

Gõdobault declairé Roy en Limosin.

s'achemina d'Auignon auant auec forces, & gastant tout le pays de Limosin, brusla aussi ceste ville, sans y espargner les lieux saints, tant tout tyrant est mal affectionné aux choses de la religion, lesquelles il mesprise, pour autant que la memoire d'icelle luy rafreschit ses vices, & l'aduertit de sa ruine s'il continue en ses peruersitez. Tout cecy aduint au moys de Decembre en l'an de grace cinq cens octante & huit, & lors que Gondebault se retira à Agen, ayant pris les serments de fidelité à Perigueux, & Angoulesme, desquelles places il ne iouyst guere longuement, comme encor les signes & prodiges le menacerent celle mesme saison de sa ruine prochaine, & ses conseillers de mort honteuse, puis que laissans leurs Roys, ils se ioignoient à vn estranger, & incogneu. Car les vignes produirét bourgeons, feilles, & raisins hors de saison: & veit on de nuit vne grande torche, & brandon de feu courir long temps en l'air, illuminant, & esclairant tout les pays és enuirons: les arbres flourirét tout ainsi qu'au Printemps: & veit on comme vne colonne de feu pendant du costé Septentrional en l'air, qui dura plus de deux heures, & au bout d'icelle estoit posee vne estoile d'admirable grandeur: la terre trembla au pays d'Anjou, & autres plusieurs grands signes, & prodiges furent veuz qui donnerent grand effroy au peuple, & menaçoient les grands de guerres, & estranges changements & ruines.

Presages et prodiges de l'an cinq cens octante & huit.

De la guerre de Gontran, & Childebert pour la Regence du Royaume François, & tutelle de l'enfant Clothaire, & autres occurrences diuerses.

CHAP. XXV.

QVoy que Gontran se veit vn tel ennemy en barbe qu'vn sien frere supposé, & lequel presque il ne pouuoit renier (bien que fut faulx ce que cestuy mettoit en auant) eu esgard à ce que Childebert premier du nom, & son oncle l'auoit auoüé, si est-ce que pour cela il ne laissa de poursuiure les droits de son mineur Clothaire. & pource donna charge à tous les Comtes, & gouuerneurs des Prouinces à luy suiettes d'assembler forces, & se saisir des villes, citez, & regions, que iadis Sigebert auoit vsurpé sur les terres, & heritages d'Aribert Roy de Paris, & lesquelles lors se disoient estre de la suiection de Childebert Roy d'Austrasie. Et cecy faisoit il pour recouurer ce qu'il auoit perdu, & pour remettre Clothaire és Seigneuries emblees à son pere: car en prenant la tutelle de cest enfant il iura cecy: mais est il à noter, qu'auant que iamais il voulut s'astraindre à tel fermét, ny tenir Clothaire sur les fonts, ainsi q̃ Fredegonde l'auoit prié, fallut q̃ la Royne mere de cest enfant affermast, & iurast que Clothaire n'estoit d'autre que du deffunct Chilperic, & que c'estoit le legitime, & vray successeur du Royaume. En quoy vous voyez quelle opinion Gontran auoit de Fredegonde, que de doubter de sa chasteté, & si vn fils nay de loyal mariage, estoit legitime: outre ce est à voir la simplicité de ce Roy, lequel sçachát les desloyautez de ceste femme, se rapporta, en chose de telle consequence, à son simple serment: veu que du tout temps les hommes n'ont tenu compte de foy, loyauté, ny vertu où ils ont veu que l'iniquité les pouuoit conduire à quelque grande Seigneurie. Gontran donc tuteur, & regent de France, & Roy d'Orleás, & Bourgoigne despecha forces en Aquitaine, laquelle estoit gouuernee au nom de Childebert par vn nommé Cararic qui s'en vint à Limoges, à cause que les Limosins, & Poiteuins suiuoyét son party. Les Tourangeaux voulans se mettre auec luy, & faire hommage à Childebert vnis auec les Poiteuins, se veirent assaillis par les Berruyers loyaux à Gontran, lesquels feirent vn grand degast au pays de Touraine, & cótraignirent les Tourangeaux de se renger sous l'obeissance de Gontran, lequel faisoit son prouffit de sa Regence, & aux despens du pupille estendoit les limites de son Royaume. Ce qu'entendu par Cararic il despecha gens vers Tours pour prier, & l'Archeuesque Gregoire, & les Seigneurs du pays, & citoyens de la ville, qu'ils n'abandonnassent point Childebert leur Roy, & se souuissent que Sigebert estoit leur Seigneur, lige, & naturel, & que cestuy estant son fils, ils ne deuoient luy faire moins d'honneur, & obeissance qu'au deffunct Roy son pere. A quoy fut respondu que Gontran estoit cóme le pere cómum des deux Princes Childebert, & Clo-

Gontran fait guerre en Aquitaine.

Cararic Duc ou gouuerneur d'Aquitaine.

& Clothaire, & q̃ l'vn estát encor au berceau, l'autre fort ieune, il estoit raison que cõme Clothaire premier du nom auoit cõmandé sur ses enfans, que Gõtran en feit autát à l'endroit de ses neueux: & q̃ les suiets ne deuoiét rien remuer iusqu'à la maiorité des Princes, que lors il seroit decidé du fait duquel pour lors on ne sçauroit rédre certaine resolutiõ: & q̃ ce pendát il falloit obeïr à l'oncle, sás qu'aucun se particularisast ny pour l'vn, ny pour l'autre des neueux. Cararic pésant par sa brauade estõner les Tourégeaux & Berruyers se met en cápaigne, laissant à Poitiers Eberon grád Chábellan de Childebert: mais en lieu de faire quelque cas de grád pour sõ maistre, il s'en alla d'vn autre costé, & ce pendát Sichaire Lieutenát pour Gontran en Aquitaine, & Wilacaire Cõte, ou gouuerneur d'Orleás se ruét auec les Orleanois, & Berruyers sur le Poitou, bruslét les villages, & saccagét le terroir voisin de Poitou, resolus d'assieger la ville capitale de toute la Prouince. Les Poiteuins se voyás pris sans verd, & delaissez de Cararic, parlementét, & demandét qu'on les laisse viure neutres iusqu'au terme expiré que les Roys Gõtran, & Childebert auoiét limité ensemble: afin q̃ lors ils fussent resolus auquel des Roys ils deuroiét faire obeissáce. Mais les officiers de Gõtran ne receuás ny excuse, ny delay quelcõque, cõme se disans n'auoir aucune charge d'autre appointemét q̃ de les forcer d'obeïr, & menassans les Poiteuins de tout brusler: il fallut que les officiers de Childebert sortissent par vne porte, & q̃ le cáp de Gõtran entrast par l'autre, quoy que les Poiteuins ne furét long téps sans se reuolter, à ce poussez par leur Euesque Merouë affectiõné au sang de Sigebert d'Austrasie. Ce pendát Childebert fasché de ce q̃ son oncle vsurpoit, & les terres du feu Roy Sigebert son pere, & la tutelle de Clothaire aspirát à icelle, enuoya des Embassadeurs vers luy, Gilles Archeuesque de Rheims, Gõtran Bosson, & d'autres que le Roy de Bourgoigne n'aimoit guere entát que ceste secõde legatiõ des deputez de Childebert aduint l'an D. LXXXIX. mais Gõtrá, qui auoit les Embassadeurs pour suspects, & nõmément Bosson, pour le tenir pour traistre, & celuy qui auoit fait venir Gõdobault en Gaule, & donné cõseil de broüiller les cartes, & empescher le repos du Royaume, tát s'en faut q̃ voulut rié accorder de ce qu'ils demádoiét, q̃ plustost il leur vsa de paroles fort aigres, ausquelles eux respondás insolément, le Roy leur feit faire de grádes iniures, lesquelles causerét plus gráde inimitié entre les Roys Oncle, & neueu. Entát q̃ Gontran obligé par sa promesse vers Fredegõde, oyát qu'on la luy demádoit pour la punir de ses meschácetez, bié que (peut estre) il creut ce qu'on luy mettoit sus, si est-ce qu'il dit estre impossible qu'on la liurast, à cause que son fils estoit Roy, & nourry sous les mains, & garde-noble de la mere, & qu'au reste il ne croyoit rien de tout ce dequoy ils la rendoient coupable. Ce pendant Fredegonde ne se fiant point au Roy Gontran, se tenoit tousiours à Paris en l'Eglise auec son fils, & les officiers de la couronne, où elle feit plusieurs insolences, & sur tout cõtinua son mal-talent contre Pretexte Archeuesque de Rouën, lequel apres la mort de Chilperic se vint presenter à Gontran à Paris, pour estre absouls de son exile: à quoy s'opposant la Royne, si est-ce que par l'Ordõnance de Gõtran, & consentemét des Euesques, il fut remis en son Eglise, de laquelle il ne ioüist guere longuemét, ainsi que verrons cy apres. Celle mesme saison Fredegõde se veit en grád effroy, entát que Gõtran oyát les plaintes du peuple tát Gaulois q̃ François, cõtre ceux qui sous Chilperic auoiét manié les affaires, & cõme ils auoiét rauis les biés des particuliers, il rédit à chacun ce qui luy appartenoit, desapointa les officiers, & iuges, & Cõtes qui auoiét mal versé: & sçachant que le tout s'estoit passé par le cõmandement de la Royne, il la feit sortir de Paris, luy cõmandát de se retirer en Neustrie, & en vn lieu nõmé Rotlois d'où l'on pése que soit venu le nõ Rothomagus, qui a dõné tiltre à la cité de Rouën: & là fut la Royne suiuie par tous les Seigneurs du Royaume de Chilperic, lesquels prindrét la charge de l'enfát Clothaire qu'ils promirét à la Royne de bié nourrir, & esleuer, & de le deffendre cõtre tous, cõme leur prince, & elle cõme la mere de celuy à qui ils deuoiét obeissáce: & cest abaissemét faisoit mourir de dueil ceste dame, se voyát accourcir les esles, & diminuer la plus part de son autorité, & premiere puissance. Ce fut celle annee mesme de l'an D. LXXXIX. que le Roy Gõtran enuoya forces cõtre les Goths d'Espaigne, & se saisit des terres de la Septimanie, qui est partie du pays qui ores porte le nõ de Láguedoch, & lors s'appelloit aussi Gothie: mais passant son armee en Espaigne, elle fut forcee de s'en retourner pour les grandes chaleurs, & pource que l'air estoit mal propre aux François, plusieurs desquels y moururent ne pouuants supporter ceste inclemence de

L'an cinq cens octãte & neuf.

Pretexte Archeuesque de Rouën remis en son siege.

O

l'air par eux non accoustumee. Autremēt parle de cecy le Croniqueur d'Espaigne, les paroles duquel sont telles: Auquel temps les François entrerent auec grande puissance en la Gaule Narbōnoise, ayās pour general Bason, & cecy par le commandemēt de Gontran Roy de Frāce regnant à Orleans, & estans en nombre de soixante mille cōbatans: & eurent les Goths & Frāçois bataille pres de Carcassonne, ou Bason fut vaincu par Claude Capitaine, & gouuerneur de Lusitanie, auec la deffaitte de presque tout le camp François, & saccagement de tout leur bagage, qui fut (selon que recite saint Isidore) vne des plus belles, & grandes victoires que les Goths ayent iamais eu, pris esgard au peu de nombre des Goths, & grande multitude des Frāçois. Le mesme est confermé par Rodrigo Euesque de Tolede, disant ainsi, & faisant mention de Recarede le premier Roy Catholique d'entre les Goths en Espaigne: Par le secours de la foy, il bataillа aussi heureusement contre les nations ennemyes, d'autant que les François estans venus en nombre de soixante mille, sur la Gaule Gotthique (ainsi appelle il le Languedoch) il enuoya Claude Duc, ou gouuerneur d'Emeride, lequel les vainquit & chassa, & ne lyt on point que iamais les Goths en Espaigne ayant gaigné vne si belle victoire: car ayans occis plusieurs milliers de leurs aduersaires, ils chasserent le reste iusqu'aux limites de leur Royaume. Et de ceste deffaite fait aussi mētion Gregoire de Tours qu'il met apres que Gontran eut deffait Gondobault au pays de Cominge: qui me fait esbahir de ceux qui couurēt ainsi la verité des choses, & se flatans eux mesmes comme si Mars n'estoit cōmun à tous, & le hazard des guerres iournalier, semble que veulēt faire ceux de leur nation inuincibles, & féez, & que la victoire n'ose s'esloigner de la main Françoise. En somme Gontran ne gaigna pour lors rien en ceste entreprise, que des coups, & de l'angoisse au cœur, pour se voir si bien estrillé par ceux que si souuent ses ancestres auoient batu comme à leur aise, & discretion: mais il faut voir que sans iuste occasion il poursuiuoit sur les terres d'autruy, & que le pretexte de la religion ne le fauorisoit plus, veu que Recarade Roy d'Espaigne auoit abiuré & renoncé l'Arrianisme, & suyuant les admonitions, & bons conseils du saint Euesque de Seuille Leandre, il auoit fait ouurir par tout les Eglises des Catholiques, ne voulāt qu'en tout son Royaume eut autre exercice de religion que de ceux qui confessoient la cōsubstantialité du fils auec le pere suyuāt que le tenoit la sainte Eglise de Rome, & qu'il auoit esté ordōné au Cōcile general de Nicee en Bithynie, sous le grād Empereur Cōstantin, & seāt à Rome saint Syluestre: & pour ce feit ce bon Roy celebrer vn concile national à Tolede en l'an D. X C I. publiāt sa volonté, & profession de foy par toutes ses terres, & Seigneuries. Et tout cecy se passa en l'an de grace D. L X X X I X. là où durāt ces affaires, & en l'an de nostre salut D. X C. le Roy d'Austrasie Childebert feit guerre cōtre le prince de Bauiere, la cause de laquelle i'ay retiré des Annales de Bauiere, qui en parlēt en telle sorte: Apres la mort de Theodoual Roy, ou Duc de Bauiere, lequel mourut l'an de grace D. L X V I I. son fils nōmé Thessalon, ou Tassilon (ainsi q̃ les historiēs François le nōment) & Theodobert fils de Theodon troisiéme se departirēt esgalement la succession: ayāt Tassilon celle portion du pays, qui est depuis le fleuue Oene, iusqu'au Lech, & qui regarde la Frāconie, & le pays de Boesme: & à Theodebert escheut tout ce qui est outre l'Oene iusqu'aux Huns, Venedes, & aux Alpes Italiennes: & ces deux Princes feirent alliance, & societé auec les Lombards, auant qu'ils passassent en Italie. Or le Duc Tassilon fut allié de Sigebert Roy d'Austrasie, lors qu'il eut guerre cōtre ses freres, Chilperic, & Gontran, de laquelle a esté faite mention cy dessus, si bien q̃ par le secours de cestuy-cy le Roy Austrasien vainquit Chilperic, & l'assiegea depuis à Tournay où (comme auons veu) il fut occis par les ruses de Fredegonde. Ce pendāt Theodebert frere de Tassilon vient à mourir, & laissa vn sien fils nommé Gariouald homme rusé, & ambitieux, lequel aduerty de la mort de Sigebert Roy d'Austrasie, en feit courir le bruit par tout, & mesler parmy la nouuelle fainte de la mort de son cousin Tassilon. Ce que fait il vsurpa la Seigneurie d'iceluy, & contraignit les Boyes, ou Bauares à luy faire hommage, & iurer les serments de fidelité: & pour se faire plus craindre & reuerer, il se porta pour Roy, comme celuy qui mesprisoit l'enfance de Childebert, & ne se soucioyt de Gontran, ny Chilperic, à cause de leur lasciueté, & fai-neantise (ainsi parle de ces Roys l'Annaliste de Bauiere) & qu'aussi ils auoient guerre ciuile ensemble: & pour mieux establir sa puissance, il s'allia des Seigneurs

Estienne de Garibay hist. Espaig. li. 8. ch. 23.

Bataille entre les Goths, & François à Carcassonne.

Rodrigo hi. d'Espaig. li. 2 ch. 15.

Recarede Roy Goth abiure l'Arrianisme l'an cinq cens nonante huit.

L'an cinq cens nonante.

Auentin li 3. des Annal. de Bauiere.

Garioauld Duc de Bauiere, & ses ruses.

Seigneurs Lombards, donnant vne de ses filles à Euin Duc de Trente, & l'autre qui auoit nom Theudelinde, & à laquelle, à cause de sa grande vertu saint Gregoire le grãd dedie ses Epistres, fut mariee à Vthaire, ou Anthaire Roy douziéme des Lombards: & cependant Tassilon demouroit en la cour du Roy Childebert, attendant qu'il fut en aage pour le secourir à recouurer ses terres, & heritage, qu'il auoit perdu en luy faisant seruice, & en conseruant le Royaume Austrasien contre l'insolente conuoitise, & ambition de ses deux oncles. Pour luy rompre ses coups, Gariouald fait tant auec, & par le moyen d'Anthaire Roy Lombard son gendre, qu'il enuoya vers Gontran, & Chilperic vne sollennelle Embassade pour traiter paix, & alliance perpetuelle, entre les deux maisons de France, & Lombardie, & comprenant le nouueau Roy de Bauiere en ceste alliance: mais tout cecy n'empescha le desastre de Gariouald: d'autãt que le ieune prince Childebert sollicité par l'Empereur Maurice (comme dit est) courut sus aux Lombards, puis accordant auec eux, se souuenant du tort faict à Tassilon, & que pour son seruice, il estoit banny de ses terres, luy donna forces pour courir sus à son cousin: il courut, pilla, & gasta le pays de Gariouald, & le pressa de telle sorte, qu'il le chassa, & obtint toute la Seigneurie, de laquelle il iouït l'espace de sept ans, & mourãt il laissa Gariouald son fils Prince, & successeur de l'estat de Bauiere & haulte, & basse: & voyla quant à ceste guerre de Childebert, tandis que Gontran combatoit la Gaule Gothique. Les affaires des Roys Childebert, & Gontran seruoient d'vn grand repos au petit Clothaire fils de Chilperic, & à sa mere Fredegonde, laquelle voyant sa puissance ainsi diminuee ne se craignoit de rien moins que de voir qu'on luy feit son procés, à cause du massacre de son espoux. Aussi Gontran faisant grande & diligente information, & recerche sur le fait du meurtre commis en la personne de Chilperic son frere: Fredegonde ayant gaigné desia ce poinct qu'elle estoit innocente du fait, accusa le grand Chambellan du Roy deffunct appellé Eberulphe: & pour ceste cause Gontran iura que non seulement il feroit mourir cest Eberulphe, ains toute sa race iusqu'à la neufiéme generation, afin que ceux qui viendroient apres eux apprinssent de ne plus mettre la main violente sur le sang des Roys. Ce qui a esté long temps gardé en France cõme loy inuiolable en matiere de felonnie qu'on s'est attaché non seulemẽt aux cõspirateurs, ains encor à leur posterité: ce qu'encor vous voyez obseruer és traistres, lesquels estans punis de mort, on brise leurs armoiries, & s'ils sont nobles ils sont degradez de noblesse, & droit de porter armes, auec tous ceux qui viendront de leur sang, & famille. Ce iugement fut donné par Gontran à Chalons sur Saone en presence des Seigneurs de France, & officiers de la couronne: ce qui causa qu'Eberulphe, se sauuant en franchise à Tours en l'Eglise sainct Martin, en fut en fin tiré hors, & taillé en pieces, quoy qu'il n'eut commis le crime, ains par la calomnie de la Royne qui luy vouloit mal d'ailleur. Durant ces choses Gondobault duquel auons parlé cy dessus, faisoit ses ieux en Aquitaine fauorisé du Roy Childebert, lequel de despit que son oncle Gontran n'auoit voulu liurer Fredegonde pour la punir, auoit escrit à Gõdobault, l'acceptant pour cousin, & bon parent, & luy donnant tiltre de Royauté: & ayãt pour son support Mummol, & Didier l'vn iadis gouuerneur de Bourgoigne, & l'autre lors Lieutenãt de Gontran à Tholouse, mais tous deux rebelles, Sagittaire Euesque de Cominge, & Bertchrã Archeuesque de Bordeaux tous gens seditieux & grãds brouilleurs de cartes: & quant aux Tholousains, ils furent forcez de suiure ce party par Didier, quoy que le bon Euesque Magnulphe luy resistast, lequel pour cela fut batu, affligé, & tourmenté, & en fin enuoyé en exile, tant la vertu est haye des meschans, & la liberté de parole odieuse aux consciences cauterisees. Et cestuy chassé, le traistre Sagittaire aspiroit à l'Euesché de Tholouse, car ainsi luy auoit promis Gõdobault s'il venoit à fin de ses entreprises: car ce n'est pas d'auiourd'huy que les grands font marchandise des benefices, & qu'on s'aide des biẽs, & dignitez ecclesiastiques és choses qui sont purement prophanes. Or la tyrannie de Gondobault, Mummol, Didier, Bladaste, & Sagittaire chefs de la conspiration ne s'estendit pas simplemẽt sur le bon Euesque de Tholouse Magnulphe, ains encor sur Rigonde, fille du deffunct Roy Chilperic, laquelle auoit esté promise en mariage à Recarede Roy d'Espaigne, & qui faisant le voyage, fut delaissee des siens, oyans la mort du Roy, & elle se tint à Tholouse auec ses thesors, lesquels luy furent lors rauis par les seditieux, & elle chassee, & ban-

Ruse de Gariouald pour s'armer contre Tassilon.

Gariouald deffaict par Tassilon aidé de Childebert.

Iugement seuere de Gontran cõtre ceux qui mettẽt la main sur les Roys.

Eberulphe grãd Chãbellan occis, & pourquoy.

Magnulphe Euesque de Tholouse banny.

nie iniuſtement, & ſans nul reſpect du ſang Royal, duquel elle eſtoit iſſue. Quoy que ce ſoit Gondobault iouyſſoit lors des pays de Poitou, Limoſin, Angoulmois, Perigort, Agennois, Quercy, Languedoc, & d'vne partie de Gaſcoigne, voire ſ'eſtendoit ſa puiſſance iuſques en Prouence, comme celuy qui confera l'Eueſché d'Aix à vn Preſtre nommé Fauſtinian: & feit ſacrer Nicette Eueſque de Freius, qui auparauant eſtoit Comte (c'eſt à dire gouuerneur dudit lieu) par Palladie Eueſque de Saintes, à cauſe que le Metrapolitain Bertchran eſtoit malade, aſſiſtant à ce ſacre Oreſte Eueſque de Baſas: ce que ie mets en auãt, afin qu'on voye le iugemẽt de Dieu, permettant que ceux de l'Egliſe ſe fourrans auec les rebelles, les Roys en fuſſent humiliez, & que les meſmes eccleſiaſtiques ſe reſſentiſſent de leur faute, & donnaſſent exemple à leurs ſucceſſeurs de tenter les eſprits, & voir ſ'ils ſont de Dieu, & ſi la cauſe qu'ils ſuyuent eſt iuſte, & equitable. La conniuence de Childebert fut cauſe que ce prince du ſang ſuppoſé eſtoit ſi fort, & que Gõtran ſe voyoit aſſailly de tant d'angoiſſes, non que pour cela il perdit cœur, ou qu'il laiſſaſt de pourſuiure ce faux Roy pretendu, ny de deffendre la cauſe de Clothaire ſon pupille: & ce pendant Gondobault continuant en ſon audace, enuoya vers Gontran des Embaſſades, auec des verges cõſacrees ſuyuant la couſtume ancienne des François, & cecy afin qu'on ne leur donnaſt empeſchement à l'aller, ny au venir iuſqu'à ce qu'ils euſſent fait leur charge. Ie n'ay encor leu auteur qui me ſatisface ſur ces verges, ny ſur la forme de la conſecration d'icelles, & toutesfois failloit il que la ceremonie en fut belle, puis que de ſi long temps la couſtume en eſtoit receuë entre les Frãçois: ſeul eſt Gregoire de Tours qui fait mention de ces verges, ſans dire autre cas, ſinon que les Embaſſadeurs ſ'aidoient d'icelles cõme d'vn ſaufconduit ainſi q̃ les Feciaux iadis à Rome allants porter parole eſtoient recogneuz, & à l'abillement, & au baſton qu'ils portoient, que ces Embaſſadeurs Frãçois auſſi auoient des maſſes ou verges telles que les Huiſſiers, ſur leſquelles ils faiſoiẽt quelques ceremonies. Et pleuſt à Dieu que quelque homme docte & curieux de l'antiquité nous euſt éclercy ce doubte, & declairé quelles eſtoient ces verges, & la maniere de les conſacrer, bien que cela ſe reſſentit encor de ſon gentiliſme, neantmoins y auoit il quelque cas de bon de caché, qui monſtroit en quelle reuerence les anciens auoient leurs Dieux, & le compte qu'ils tenoient de la foy publique. Gontran ouyt la charge de ces orateurs porte-verges, & ſçachant de la part de qu'ils venoient, les feſtoya d'vne eſtrange maniere, les queſtionnant & tourmentant cruellement, de ſorte qu'il tira tout le ſecret d'eux, & comme Childebert ſon nepueu eſtoit de la menee, & auoit intelligence auec Gondobault, lequel attendoit forces plus grandes d'Auſtraſie pour les ioindre à celles qu'il auoit d'Aquitaine, reſolu de ſ'en venir à Paris, & conquerir les pays, terres, & Seigneuries, qui furent iadis à l'ancien Clothaire.

Gõdobault confere les Eueſchez à ſes amis.

Gõdobault enuoya Embaſſadeurs à Gõtran.

Greg. li. 7. ch. 31.

L'an D. XC.

De l'accord, & reconciliation des Roys Gontran, & Childebert, & de la ruine, & mort de Gondobault, & autres occurrences.

CHAP. XXVI.

LEs orateurs, & Embaſſadeurs de Gondobault donnerent martel en teſte à Gontran, ſi bien que les ayant empriſonnez il dépeſcha ſoudain vers Childebert ſon nepueu le prier qu'ils peuſſent ſ'entreuoir pour le bien, & prouffit de leurs ſuiects, & pour le repos d'entre eux, & ſalut de leurs Royaumes, leſquels ainſi diuiſez, ne pouuoient que cauſer vne ruine de tout l'eſtat François. Et bien que Childebert delayaſt ce voyage, non de ſoy, ains pouſſé par quelques Seigneurs ſes ſuiects, ſi eſt-ce qu'en fin il ſ'y achemina non ſans eſtonnement de pluſieurs des ſiens: leſquels ſe ſentans eſtre coupables, ne voulurent auſſi aller à ceſte aſſemblee, craignans qu'on ne procedaſt contre eux, comme contre des traiſtres, & rebelles. Nous pourrions icy diſcourir ſur le fait des eſtats, & force d'iceux, veu que ceſte aſſemblee de Gontran eſtoit generale, & pour le ſalut du pays, puis que c'eſtoit, & pour la paix auec l'Auſtraſien, & pour le iugement de ceux qui conſpiroient contre ſa couronne, & pour l'adoption de ſon nepueu à ſa ſucceſſion, choſes, que celuy qui oſte tout aux Roys pour le donner au peuple, donne aux eſtats, & les y fait iuges, comme

Eſtats par Gontran aſſemblez.

Choſes traictees aux Eſtats.

comme souuerains és causes de consequence: mais ayans d'autres lieux à propos pour en parler, & la chose monstrant icy assez de soy-mesme le cõtraire de ce que l'autre dit, il nous suffira de racompter ce qui se passa en ce conseil general, afin que par là les gés de bõ esprit voyent, qui est celuy qui assemble les estats, qui preside en iceux, qui propose, & qui apres les deliberatiõs des membres des estats, y iuge, y decerne, & establit, & au nom duquel les executions de ce qui est deliberé, sont faites. Gontran & Childebert sont ceux qui ordonnent l'assemblee des estats, qui donnent le commandemét d'y assister, proposent les causes de l'assemblee, & qui en fin font les ordonnances qui depuis furent mises à fin: entant que Gontran, pour empescher que les mauuais conseillers ne corrompissent le bon naturel de Childebert son nepueu, & ne le destournassent de son amitié, se l'obligea de telle façon, que iamais l'autre ne se separa de son alliance. Car, vsant de l'ancienne, & enuieillie coustume de ses ancestres voulants inuestir quelqu'vn de leur succession, il mit en main à Childebert son espieu (arme iadis familiere aussi bien qu'elle est ores à l'Allemant) cõme pour signe qu'il le declairoit son heritier general de son Royaume. Ce qui est assez cleremét monstré par les paroles de Gontran à Childebert, qui furent telles. Prens (mon fils) cest espieu, pour signe que tout ainsi que ie te mets les armes qui me sont ordinaires en main, ie te fais aussi possesseur de mõ Royaume, & t'ensaisis, & inuestis de la puissance que Dieu, & la succession m'y ont donnee. Tu peux d'icy en auant aller, & venir par mes terres, & entrer en mes citez, desquelles ie te fais present, pour t'en ayder comme du tien propre, & y exercer iustice, & commander sur le peuple de mon obeissance, que ie veux estre le tien, & auquel ie commande de t'obeïr comme à son legitime, & naturel Prince. Car mon malheur, & la grieueté de mes pechez sont cause que ie suis sans nul hoir de mon corps, & que de toute ma race, & parenté, il n'est demeuré aucun masle, fors toy qui és fils de mon frere, pour iouyr legitimemét de mon heritage (il semble que Gõtran ne tienne point Clothaire pour parent, & qu'il accuse Fredegonde de s'estre forfaite.) A ceste cause ie t'auoüe, & reçoy pour fils, te declaire pour heritier, reiettant, & inhabilitant tout autre qui voudra se dire successeur en partie quelconque de mes Seigneuries, te priant de bien traiter tes subiects, les deffendre, & conseruer, de faire iustice, ne fouler aucun, estre le pere des affligez, aymer la noblesse, fauoriser les bons, punir les meschants & rebelles: d'aymer, & seruir Dieu, honnorer ses seruiteurs les ecclesiastiques, & de viure en paix auec tes voisins: & le Dieu de paix, & d'vnion establira ton Throsne, & fera hault le nom de ta sublimité, faisant seoir sur iceluy tes enfants iusqu'à la troisiéme, & quatriéme generation. Vous qui estes les patrons, & deffenseurs de l'election, voyez qu'elle face elle a en cest endroit, & si Gontran fait baloter au cõseil pour auoir le consentement de ses barons, & conseilliers sur le choix de son successeur: & lors il faudra que me confessez que tát s'en faut que l'election eut lieu pour lors, que plustost ie diray que les Roys de ce tẽps là, estoiét plus souuerains, & absolus que ceux de nostre siecle: & qu'il soit ainsi, vous sçauez qu'il n'est loisible à noz Roys de tester en ce qui touche la successiõ de la courõne, ne pouuát oster à l'aisné de leurs enfás ce que la loy luy dõne, ny aux plus proches du sang d'entre les princes Royaux de Frãce, là où il y a defaut de hoir masle, le moyé de leur succeder: là où les Roys du ság Merouinge choisissoiét qui leur sembloit de leurs enfás pour les establir au siege Royal, & en defaut d'iceux, lequel qui leur plaisoit de leurs parẽts plus proches, qu'ils presentoiét au peuple, non pour le faire iuge de cecy, ains afin qu'il feit hõmage au nouueau Roy, qu'il luy prestast sermét, & confirmast pour ceste obeissance la donation, & testamét de ceste adoptiõ: ce qui est clerement mõstré par les paroles q̃ le mesme Gontrá dit aux Seigneurs de l'armee, qui sont telles: Vous auez ouy (Seigneurs Euesques, & barõs Frãçois) cõme i'ay adopté pour fils, & heritier mon nepueu Childebert cy present, & cõme ie l'establis Roy, & Seigneur, apres ma mort, de mes terres: pource ie vous exhorte, & cõseille, & cõmande de l'honnorer, & luy faire seruice, veu que sortát d'enfance, & deuenát fort, & grand, il vous donne occasion d'esperer de luy quelque cas de rare, & heroïque. Ne le mesprisez point, pource qu'il est ieune, ains faut que le reueriez comme vostre Roy, & Seigneur, ainsi que desirez estre & de moy, & de luy traitez, & caressez comme nos subiects, & seruiteurs fidelles. Et afin que Gontran n'oubliast aucun deuoir de bon pere à ce ieune Roy, ayát dit tout ce que dessus publiquemét, & en

A qui est de faire assembler les estats.

Harangue du Roy Gõtran à son nepueu Childebert.

Difference des Roys anciẽs, aux modernes.

Aymõ li. 3. ch. 68.

l'audience, & presence des Euesques, Princes, & Capitaines des deux Royaumes, il tira à part son nepueu, luy donna de grands aduertissements pour l'aduenir, luy nomma ceux desquels il deuoit se fier, ou qu'il failloit que chassast de sa suite: luy conseilla de ne point tenir aupres de luy Gilles Archeuesque de Rheims, homme factieux, & trop grand remueur de mesnage, & au reste sans foy, & qui souuent s'estoit pariuré, & auoit trahy le feu Roy Sigebert pere de Childebert, & frere de luy qui parloit, luy declaira quels il deuoit appeller à son conseil, & quels en chasser, quels pour la garde de sa personne: en fin il luy mit deuant les yeux l'inconstance de Brunehault sa mere, le priant de ne la point tenir pres de luy, veu que ce seroit sa ruine, eu esgard & à l'ambition, & aux ruses de ceste femme: l'asseurant qu'elle auoit de secrettes intelligences auec Gondobault, & q̃ iamais elle ne cesseroit, qu'elle n'eut fait quelque playe segnalee à tout le sang Royal des Fraçois. Luy proposa les folles amours d'icelles auec Meroué, & comme elle auoit causé la ruine de ce pauure Prince: qu'elle pourroit faire le semblable auec Gondobault, & mettre vn plus grand discord en Gaule que celuy qui desia y estoit allumé. Se plaignoit du desastre de leur siecle, qu'il fallut que les ruses, fureurs, impietez, & folies de deux femmes fussent cause de la separation des freres d'auec leurs germains, des nepueux & des oncles, & en somme la cause de la ruine de tout l'estat des trois Royaumes. Toutes lesquelles choses Childebert luy promit d'accomplir, ce qu'il ne feit point, aussi s'en trouua il mal, ainsi que le discours de l'histoire vous fera cognoistre: & ce pendant son oncle luy rendit toutes les terres qu'il auoit vsurpees sur Sigebert tant en Aquitaine, que Languedoch, & Prouence. Ayant Gontran ainsi asseuré son estat, & Childebert s'estant retiré en son pays Austrasien, fut faite leuee d'hommes pour passer en Aquitaine contre Gondobault, qui encor estoit à Tholouse, mais oyant parler que Gontran luy couroit sus, & qu'il auoit repris les pays de Poitou, Limosin, Perigort, & Quercy le long de Dordonne, & qu'il venoit selon la Garonne, ayant pris, & pillé le pays d'Agenois, & saccagee la cité d'Agen, où les François rauirent les thesors qui estoyent en l'Eglise saint Vincent hors les murs, qui à present n'est qu'vn petit hermitage: se voyant encor delaissé de Didier gouuerneur de Tholouse, il s'en alla auec Mummol, Bladaste, Waddon, & Sagittaire, vers le pays de Cominge, & en la cité capitale d'iceluy, qui à present porte le nom de sainct Bertrand, du nom d'vn Euesque dudit lieu hôme de sainte vie, & la memoire duquel m'est agreable pour estre le patron du pays de ma naissance, & voisin du lieu qui le premier m'a donné nourriture. Ceste cité de Cominge sembla lieu de seur refuge à Gondobault, qui ne sçauoit plus ou aller tout cedant aux forces des Roys ses aduersaires, & chacun le delaissant tout aussi tost qu'on le veit tât soit peu abandonné de la fortune, sauf que ceux ausquels la conscience de leurs mesfaits ne pouuoit permettre de se rendre aux Roys, contre lesquels ils auoient commis tant de trahisons, & felonnies. Et la cause pour laquelle il s'y retira fut que la place luy sembloit estre imprenable pour estre assise sur la croupe d'vn mont separé de toute autre montaigne, & vers laquelle n'y auoit accez quelconque: mais l'incommodité surpassoit la force du lieu, car il n'y auoit d'autre eau, que d'vne fontaine qui estoit au bas de la montaigne, laquelle estoit neantmoins close de forte muraille, & ayant vne grosse tour pour la deffendre, & vers laquelle on alloit par des lieux souterrains de la ville auant. Gondobault saisy de la place, sous pretexte de sa Royauté supposee, feit si bien que les pauures citoyens, incitez d'aller côtre l'ennemy que ce gallant leur faisoit entêdre leur estre voisin, sortirét hors pour luy faire teste, mais ils veirent qu'ils n'auoient pire aduersaire que celuy qu'ils auoient receu en leur ville: lequel, eux reuenans, leur referma les portes de la ville, & s'en feit Seigneur resolu d'y demourer auec ses troupes iusqu'à la fin de la guerre: & dedans laquelle il trouua tant de viures & munitions qu'elles suffisoient pour nourrir le camp par l'espace de plusieurs annees, tellement qu'il se feit vn grand tort chassant ceux qu'il deuoit garder pour sa deffence. Ce pendât l'armee de Gôtran & Childebert viêt en Cominge par le pays de Foix, & selô la riuiere de Garône, & dôna le degast à toute la terre des enuirôs, & en fin on va assieger la cité: & deslors Gôdebault recognoissât sa folie, eût biê voulu estre en Côstantinople, & accusoit Gontran Bosson qui l'auoit fait venir en Gaule, & precipité en ceste misere: nô pourtât vouloit il côfesser qu'il fut Balomer le paintre, qu'on disoit fugitif, ains s'asseuroit estre fils du Roy

Terres rendues par Gontran à Childebert.

Gôtran va en Aquitaine côtre Gondobault.

Assiete de la cité de Cominge.

La cité de Cominge assiegee.

Roy Clothaire premier,& frere de Gontran Roy d'Orleans. Le chef de ceste armee estoit Leudigisil Conestable, ou Comte,& chef de la caualerie de Frāce,dignité (cōme i'ay dit cy dessus) fort ancienne en France,& fort differente à celle du Maire, ou Maistre du Palais: lequel Conestable faisant les approches,& conduisant les machines,beliers,& vignes,claïes,& chariots pour battre la place, effroya grandement les assiegez, & dedans le seizeiesme iour de son arriuee il commença la baterie. Mais ny ces instruments,& machines tant fussent elles subtiles, ou propres à couurir les soldats cachez en icelles,ny la mine, quelque sage conduite que le Conestable y appliquast, peurent rien gaigner contre les assiegez,lesquels,& par saillies,auec feux, & grenades, & contre-mines rendirent vaines toutes les ruses des François. Car ne pouuans approcher sans estre descouuerts de tous costez, ny planter les colonnes pour dresser le belier, sans estre saluez de ceux de la garnison, ils ne sçauoyent plus que faire sinon que de dresser vne montaigne de terre, & de faiscines pour se faciliter l'approche de la muraille,vers laquelle les chariots chargez de soldats ne pouuoyēt s'acheminer,& moins pouuoit on faire des trainees pour mettre le feu aux portes de la ville: tellement que si Gondobaut n'eut point chassé les citoyens,ainsi qu'il auoit, ayant viures à commandement,comme la place en estoit fournie, il eut contraint le Conestable de s'en aller auec sa courte honte: quoy qu'il eut fait des tours tournans, & cheminans de toutes parts,& qu'il eut dressé des claïes pour couurir les soldats faisans leurs approches. Cecy fut cause que Leudegisil,voyant que la force n'y prouffitoit,se resolut d'y besoigner par ruse,& tromperie: & ainsi sçachant que Mummol gouuernoit cest affaire,feit qu'il le feit venir à parlement, & estans eux deux ensemble, le blasma de ce que laissant vn si bon Roy que Gontran,il aymoit mieux suyure vn vagabond & auolé, que de se reconcilier à son Roy lequel il sçauoit estre tresdoux,& debōnaire: le pria d'auoir esgard à son salut, & laissant ce tyran,& imposteur reuenir au seruice de son ancien Seigneur, plustost que d'attendre d'estre forcé en ceste ville, & y finir ses iours miserablement. L'estourdy Mummol ayant oublié le peu de foy qui pour lors estoit entre les grands en France,promet au Conestable de parler à ses compaignons,à sçauoir à Waddon,& à l'Euesque Sagittaire,& à vn des premiers citoyens de la ville nomme Kariulphe,pour voir quelle resolution ils voudroyent prendre sur cest affaire: car Bladaste s'en estoit deja fuy,craignant ce qui aduint de ceste pauure ville. Mummol donc feit si bien auec les sus-nommez,qu'ils s'accordent de laisser ce Roy supposé Gondobaut, & de liurer la cité aux gents de Gontran, pourueu que Leudegesil les asseurast qu'ils sortiroyent vies,& bagues sauues,& que le Roy les receuroit en sa grace, ce qu'il feit, adioustant que si le Roy n'y vouloit entendre au commencement,qu'il les mettroit sains, & saufs en quelque Eglise en franchise, iusqu'à ce que la colere luy fut passee. Ainsi les troys traistres s'adressent à Gondobault,& luy font entendre la bōne volonté que Gontran, & ses officiers luy portoyent,mais qu'ils s'offensoyent d'vne chose, de ce qu'il ne vouloit se presenter à son frere, & que cela leur faisoit soupçonner que tout ce qu'il mettoit en auant de sa race n'estoit que chose controuuee: qu'ils trouueroyent bon qu'il s'en vint auec Mummol au camp,& de là vers Gontran, pour se iustifier de ce soupçon, & donner la paix à tous ceux qui luy auoyent fait si long seruice. Le pauure Gondobault,bien qu'il se doubtast de leur trahison, & veit bien que ces galans ne taschoyent que de le destruire,apres s'estre plaint de ceux qui l'auoyent fait entrer en ceste dance, & ausquels il auoit fié,& sa reputation,& sa vie,ne voulut neātmoins leur desdire, ains s'offrit d'aller la part que bon leur sembleroit, & de courir la fortune qu'il plairroit à Dieu luy enuoyer. Ainsi les traistres le conduisent à la porte, où Boson, & Bollon, le premier grand seigneur pres Fredegonde & l'autre Comte, ou gouuerneur de Berry l'attendoyent auec grandes forces, lesquels receuans Gondebault,Mummol r'entra soudain en la ville: ce qui donna le vray signe de sa mort à Gondobault, lequel demanda iustice à Dieu des tyrans qui l'auoyent fait errer, & qui ores le trahissoyent à ces cruels,& mortels aduersaires. Ainsi fut tué le miserable Gondobault pour auoir voulu vsurper vn tiltre duquel il estoit indigne, & son corps fut trainé nud, lié par les pieds (punition ordinaire des tyrās, & des traistres) par toute l'armee. Waddon, & Kariulphe gaignerent à fuyr, ne se fiants à la promesse & foy du Conestable: lequel manda au Roy qu'il vouloit qu'on feit des traistres qui luy auoyent liuré Gon-

Leudegisil Conestable de France.

Machines de guerre anciennes.

Ruses du Conestable Leudegisil.

Capitulation sur la mort de Gondobauld.

Mort de Gondobauld en Cominge.

Gontran commande que les traistres soyēt occis.

dobault : & il commanda que pas vn d'eux ne fut sauué, mais qu'on en feit iustice exemplaire, pour diuertir les autres de faire le semblable. Cest arrest prononcé Leudesigil, quelque asseurance qu'il donnast à Mummol, le feit tailler en pieces, & moindre marché n'en eut l'Euesque Sagittaire Chef, & autheur de toute ceste menee & conspiration, & celuy qu'auoit sollicité les autres seigneurs à suyure le party de Gōdebault, & la miserable ville fut saccagee & mise à feu & sang, sans qu'on espargnast ny Eglise ny autre lieu, ny pas vn du peuple, tant les François auoyent à contrecœur ce miserable Balomer, ou Gondebault, qui tant auoit donné de peine à Gontrā, luy vsurpāt ses seigneuries. Sur la cause duquel je ne sçay que iuger, veu que pas vn des anciens ne dit resolument qu'il estoit, & s'il fut ou non du sang du France : & me semble que puis qu'vn des freres de Clothaire l'ancien l'auoit auoüé pour parent, nonobstant que Clothaire le deniast, il est assez à croire, & presuppeser que c'estoit son bastard: veu que Gregoire dit que la mere de cest hōme le nourrissoit souefuemēt, & l'abilloit comme Prince du sang, & luy faisoit porter la cheuelure tout ainsi que l'auoyēt les enfans Royaux & bastards, & legitimes, sans qu'il fut permis à autre (comme auons dit) de nourrir, & porter longue cheuelure. Ioinct qu'il n'est pas absolument dit que cestuy estoit fils d'vn paintre, & qu'il braioit les couleurs, ains seulement les soldats de Gontran luy reprochoyent: là où Gondebault se vouloit rapporter de la verité de sa race, & à sa sœur Ingertrude religieuse à Tours, & à la sainte Royne, & abbesse Radegonde sa belle mere, laquelle on dit que viuoit encor' de ce temps, & qu'elle mourut en l'an de nostre salut cinq cens nonante-deux, à sçauoir deux ans apres ceste deffaite: apres laquelle fut fait vn apointement entre les Roys Gontran & Childebert, & les Roynes Fredegonde & Brunehault, mais c'estoit paix fourree, ces deux femmes ne cessans conspirer l'vne contre l'autre, & de semer discorde par toute la Gaule. En l'an mesme qui fut de nostre salut cinq cens nonante, les Bretons comme ils estoyent subiets à diuers seigneurs, estant leur pays diuisé en plusieurs Comtez, & seigneuries hereditaires, il y eut deux Comtes appellez Waroch, & Winacle, lesquels rompās la paix faite auec les Frāçois qui leur auoyent accordée moyennant qu'ils feroyent hōmage, & serment de fidelité aux Roys de Frāce: & s'emencipans de ceste seruitude, coururēt sus aux Nantois subiets, & suyuans le party François, & aux Manceaux, & pillerent leurs terres : mais ces courses ne furent qu'vne boufee de vent, pour ce que dés aussi tost qu'ils ouyrent parler de la venuë du camp des Roys en Bretaigne, ils rompirent le leur, & se retirans se soumirent aux François, & payerēt le tribut ordinaire. Or mestōne je comme les Annalistes Bretons osent nous forger des Roys en leur pays, ayans Gregoire de Tours qui viuoit de ce temps là, & qui estoit leur voisin, lequel expres dit que la Bretaigne estoit sans Roy, & gouuernee par des Comtes subiets, & homageables, & tributaires à la couronne de Frāce. Et m'esbahis du peu d'aduis de ces mesmes Annalistes lesquels nous batissent des Roys à leur poste, lesquels ils font conquesteurs d'Aquitaine au mesme temps que Gontran l'osta à Gondebault, & qu'il le deffit au pays de Cominge: mais nous reiettans leurs Alains & Hoels (aumoins comme Roys) suyurons la verité de l'histoire, & croirons ceux qui parlent de ce qui s'est passé de leur temps. Ainsi s'escoula l'an de cinq cens nonante, & l'an ensuyuant qui fut de nostre salut cinq cens nonante & vn, aduint vn grand deluge d'eaux en Italie, & sur tout au terroir Venitien, & le long de la riuiere de Genes, lequel fut si violent, qu'on estimoit que depuis Noé n'en auoit esté veu de semblable, & feirent ces eaux vn dōmage tel, qu'on estimoit que par icelle le monde deut perir: mais sur tout, ceste inondation gasta la cité de Rome, en laquelle le Tybre s'enfla de telle sorte, que sortant de son lict, & canal ordinaire, elle couroit par les lieux plus hauts de la Cité & excedoit la haulteur des murailles d'icelle. Ce ne fut pas tout, que le grand nombre d'hommes qui mourut de ce deluge, si encor' le long du Fleuue on n'eut veu descendre vn grand Dragon, & Serpēt qui esgalloit vne poultre en grosseur ayant la longueur correspondante à ceste grosseur, & qui trainoit apres luy vne infinie multitude de Serpents, lesquels descendus en la mer feirent si grant meurtre des animaux, & poissons marins, que les charoignes estans iettees à bord par les vndes, causerent vne mortalité la plus grande, & effroyable qu'on eut iamais veu ny senty en Italie. De ceste pestilence, que les Latins appelloyēt inguinaire, à cause que le charbon, & apostume d'icelle paroissoit en l'ayne, mourut entre

Cité de Cominge destruite & bruslee.

Accord entre les Roys & les Roynes en France.

Esmeute des Bretōs.

Bretōs derechef dōptez.

Annales de Bretai. liu. 2.

L'an cinq cens nonāte & vn, l'Italie fort affligee d'eaux, & de peste

D'où fut causee la peste à Rome.

fut entre autres le bõ Pape Pelagie, qui succeda en l'an de nostre salut cinq cens quatre vingt, à Benedict premier, & luy mort fut esleu vn moyne de saincte vie, & de parents bons & honorables, Gregoire homme de grande erudition, & saincte vie appellé Gregoire: lequel aprés son election tandis qu'il attendoit la volonté de l'Empereur Maurice sur sa promotion (car lors les Papes failloit que recogneussent les chefs de la Monarchie venans au pontificat, pour l'esgard de la puissance que les Empereurs pretendoyent sur la cité de Rome, & non pour respect de la dignité Ecclesiastique laquelle ne depend d'autre que de Dieu depuis que le Pape est esleu) il ordonna des prieres, & supplications publiques à Dieu, pour appaiser son ire par ceste humilité du peuple, & ce sont celles processions qui se font le iour de sainct Marc, par toute la Chrestienté sous le nom de grandes Litanies, apres lesquelles la pestilence cessa en toute l'Italie. Et puis que nous sommes sur le propos de ce sainct Euesque souuerain, afin qu'il ne faille repeter vne chose plusieurs fois, nous dirons que ce fut luy qui causa la conuersion des Anglo-saxons vsurpateurs de la grande Bretaigne, à la foy Chrestienne appellant à ceste charge vn moyne nommé Augustin homme de saincte vie, & grãde doctrine qu'il ordõna Primat, & feit Apostre, & Euesque d'Angleterre. Or fault icy Funchie en la supputation des annees, entant qu'il fait ceste conuersion en l'an de grace six cẽs, qui fut le dixseptiéme, de l'Empire de Maurice, là où Bede met ce voyage d'Augustin Apostre des Anglois l'an quatorziéme du susdict Maurice, qui est de nostre salut cinq cens nonante-sept: mais Funchie prend esgard au progrez & prouffit de la predication dudit sainct Religieux, & Bede au temps qu'il s'achemina en la grande Bretaigne, ores Angleterre: où pour lors regnoit en la region de Northombelland Edilbert ou Ethelberd Anglo-saxon, ayant dechassé l'ancienne race des Britanniques de son siege, & duquel voicy comme parle Bede, qui le dit auoir esté allié des François, sans dire de quelle maison est-ce qu'il auoit pris femme. Augustin, & ses compaignons (dit Bede) suyuant le commandement du sainct Pape Gregoire, prindrent des Truchemás, & interpretes d'entre les François, & cestuy enuoyant vers le Roy Edilbert, l'aduertit qu'il venoit de Rome, & luy portoit vne tresbonne nouuelle, & laquelle estoit telle, qu'elle pouuoit donner gloire pardurable à ceux qui l'escouteroient, & luy donneroyent obeissance, & luy promettant vn regne heureux, auec Dieu, & vne felicité pardurable. Ce Roy oyant cecy, commanda que ces moynes attendissent, iusqu'à ce qu'il eut consulté ce qu'il auroit à faire, & ce pendant leur feit il fournir toutes choses necessaires pour viure: car il auoit amitié aux Chrestiens, ayant ouy parler d'eux, & de leur religion, foy & doctrine, comme celuy qui auoit espousé vne Dame Chrestienne natiue d'entre les François, appellee Berthe: les parents de laquelle luy auoyent donnee à telle condition, qu'elle viuroit en liberté de sa conscience, & auroit exercice de sa religion sans que nul l'inquietast, ny son Euesque nommé Luithard, qui la preschoit & administroit les saincts Sacremens ordonnez en l'Eglise. Ie n'ay point leu encor' en pas vn autheur de quelle maison estoit ceste Berthe Françoise, & toutesfois fault-il qu'elle fut de race noble, & illustre, & de bien hault lieu estant mariee à vn Roy, & gaignant tant sur luy, que bien qu'il fut idolatre, si est-ce qu'il la souffrit viure Chrestiennement, & auoir vn Euesque à sa suite pour la consoler, & cathechiser ceux qui voudroyent venir à la religion Chrestienne. Et m'estonne que ces bastisseurs de Duchez, & Comtez hereditaires n'ont faicte sortir ceste Dame de quelcun de leurs Comtes, ou Ducs, ce que je croy ils n'eussent pas oublié, s'ils eussent esté si diligent que de fueilleter l'histoire de Bede faisant mention de ceste Royne: il est vray que Gregoire de Tours fait mention d'vne fille du Roy Aribert, & d'Ingoberge, qu'il dit auoir esté mariee au fils du Roy de Kent, laquelle il ne nõme point, & que je pense estre celle mesme de laquelle est icy faicte mẽtion, surquoy i'en laisse à chacũ libre le iugement. Ainsi fut la religiõ Chrestiẽne semee parmy ce peuple Anglois & la pieté remise en l'isle Britãnique par ceux mesme qui l'en auoyẽt dechassee. Surquoy auãt que sortir d'Angleterre, proposeray ce que Guillaume de Neufbourg Anglois dit cõtre celuy qui a descrit les cõquestes fabuleuses du Roy Artus, qui est que cest historié mẽteur fait des Archeuesques en la grãde Bretaigne ja du tẽps de ce Roy Artus, cõme ainsi soit que iamais il n'y en eut, iusqu'à ce q̃ le droit du mãteau Archiepiscopal, & la Primatie de l'isle fut dõnee à Augustin par sainct Gregoire: Et encore à noter, afin de ne rien laisser qui soit re-

S. Gregoire creé Pape apres Pelage.

Papes iadis confirmez par les Empereurs.

Voy les Chroniques de Sigebert.

Aymon liu. 3. cha. 74.

Voy Bede li. 1. de l'histoire Ecclesia. cha. 23. & 24.

Edilbert Roy de Kẽt espouse Berthe Françoise & Chrestiẽne.

Luithard Euesque à la suite de Berthe.

Guillaume de Neufbourg, en la preface de l'hist. Angloise.

marquable pour l'antiquité, qu'és Gaules mesmes, bien qu'il y eut des Archeuesques, si est-ce que le droit de Primatie estoit autrement cōsideré lors, qu'il n'a esté du depuis: entant que non le pasteur de Lyon, ou de Bourges, & de Bourdeaux auoit l'honneur d'estre Primat de Gaule, & d'Aquitaine, ains c'estoit celuy d'Arles, qui auoit telle preéminence: qui se recueille aisément de plusieurs passages de l'histoire Ecclesiastique de Bede, & nommémēt du lieu, où il dit que sainct Gregoire donna charge à sainct Augustin, que passant par les Gaules il se feit sacrer Archeuesque des Anglois, par Etherie Archeuesque d'Arles: puis adiouste les parolles dudit Pape Gregoire le grand à l'esleu Primat Anglois: Nous ne te donnons aucune authorité, ou puissance sur les Euesques de Gaule, d'autant que la dignité Archiepiscopale a esté octroyee sur tous autres par mes predecesseurs, à l'Euesque d'Arles, lequel nous ne deuons priuer de ses droits, & libertez en nulle maniere: & s'il aduient que tu passes par la Gaule, il faut que tu voyes auec le susdit Euesque d'Arles, comme il faut corriger les vices des Euesques, si par cas il y en a qui soyent à corriger, auquel nous auons escrit, que toy estant en Gaule, il te secoure & fauorise en ce que sera besoing. Et si les Euesques ont fait quelque chose derogeât au commandement de Dieu, qu'il les punisse, & corrige: car tu n'as puissance aucune sur les Gaulois, seulement par douce parolle, & bon exemple tu les pourras attirer aux estudes de sainteté: que s'il faut faire quelque cas par authorité, cela se fera par, & auec la puissance de l'Euesque susnommé d'Arles, afin de ne point laisser, & alterer ce que l'ordonnance ancienne des peres a estably en la police de l'Eglise Gallicane: voyez dōc par là quel ordre estoit gardé en Gaule, & qui estoit le Primat en icelle, or de vous dire la cause pour laquelle ces pasteurs d'Arles ont perdu ce droit ie ne sçauroy, n'ayant veu les thesors de leurs Eglises, ny l'erection des Primaties de Lyon, & de Bourges, & Bourdeaux lesquelles sont nouuelles, si nous prenons pour veritable (ainsi qu'il fault) ce que Bede a escrit en son histoire. Mais reuenās à noz Roys de Gaule, apres la deffaite de Gōdobault, Leudegisil Conestable fut creé Patrice, Duc, & gouuerneur de Prouence par Gontran, lequel Roy enuoya le Comte Siagre de Tours en Constantinople pour traitter paix auec l'Empereur Maurice, lequel estoit marry contre Childebert, pour les cassades qu'il luy auoit donnees pour le fait de la guerre contre les Lombards, mais la chose fut sans effect, l'Empereur ne se fiant en ces Roys, & iceux ne se soucians que bien peu des forces, trop foibles pour lors, de l'Empire. En l'an cinq cens nonante-deux, vindrent de ioyeuses nouuelles au Roy Gontran, à sçauoir la naissance d'vn fils de son nepueu Roy d'Austrasie, & de Falēbarde fille du Roy des Wisigots son espouse, lequel fut nommé Theodebert: surquoy est à noter que iadis entre les François on nommoit les enfans dés qu'ils estoyent naiz, & differoit on long temps le baptesme apres que les enfans estoyent nommez: ce qui se recuille de Clothaire second, lequel à l'aage de troys moys fut proclamé Roy, & appellé Clothaire, & ce neantmoins il ne fut point baptisé que deux ou trois ans apres sa naissance: ce que Gregoire de Tours declaire plus clairement lors qu'il dit que Gontran vint l'an vingt-quatriéme de son regne, qui estoit le second apres la mort de Chilperic, à Paris, y estant appellé pour tenir sur les fonts l'enfant Clothaire ja nommé, mais non arrousé du sainct Baptesme: mais il n'y trouua point ny les deputez, ny l'enfant deux fois qu'il y fut semōs, à sçauoir à Noel, & à Pasques, & depuis encore à la feste dediee à sainct Iean Baptiste: ce qui dōna quelque soupçon au Roy susdit que c'estoit quelque enfant supposé, & non issu de la race Royale. Et ce fut lors que Fredegonde, ayant auec elle les plus grans seigneurs du Royaume, à sçauoir les Euesques, & trois cens choisis d'entre les Premiers de la noblesse, iura solennellement que l'enfant n'estoit d'autre que du Roy deffunct Chilperic, & par ce moyen elle appaisa la colere, & soupçon de Gontrā, lequel deslors mit des Comtes, & gouuerneurs par les pays, & citez subietes à Clothaire, comme à Angers fut mis Theodulphe, & vn Gondebault à Meaux, qui en chassa Guerpin ancien Comte: ce qui monstre assez quelles estoyent ces dignitez, & en quoy elles consistoyent: veu qu'il est dit de ce Gondebault, que luy estant entré à Meaux, il y commença ouyr les causes, & vuider les differans & proces des citoyens, ce qui vous fait voir que les Comtez estoyent iudicatures, & bailliages. Outre ce Gontran changea le Duc & gouuerneur d'Auuergne, & pays voisin, afin qu'on ne le considere hereditaire, & en ostant Eulalie, il y eut vn Nicetie, lequel acheta l'estat donnant de grands, presents

Archeuesque d'Arles iadis Primat des Gaules.

Bede. hist. Eccles. liu. 1. chá. 27.

Etherie Archeu. d'Arles Primat de Gaule sous Gregoire le grand.

L'an cinq cēs nonāte & deux Theodebert nay.

Gregoir. li. 8. cha. 9.

Surrogations d'estats par Gontrā ēs terres tant siennes que de son nepueu.

presents au Roy,& fut fait Duc d'Auuergne, & Rouergue commandant sur les Citez de Clermont, Rodez, & Vsez (car sur celles luy donne Gregoire son departement) ainsi vous voyez que l'argent estoit celuy qui donnoit les estats plus honnorables aussi bien lors, qu'à present, & que l'auarice, non la iustice commandoit en Gaule, & l'exaction, non le desir d'alleger le peuple. En Poitou encor', & Touraine il osta du duché, & gouuernement Berulphe pour estre soupçonné de larcin, & en sa place fut mis Ennode: auquel temps Fredegonde se mit en deuoir de faire massacrer Childebert Roy de Mets, sçachant qu'il ne cerchoit que les moyens de la faire mourir, mais la chose estãt descouuerte, les galants qui auoyent entrepris le fait furent payez selon leur desfaicte; & delà en auant ce Roy ne cessa de pratiquer la ruyne de ceste Royne, laquelle il eut auancee, sans le respect de son oncle Gontran, qui la supportoit, à cause du petit Roy Clothaire. Ceste tyrannique, & cruelle Dame, n'ayant peu oster de ce monde ce Roy, se resolut de souiller ses mains du sang d'vn Euesque, afin que les Roys luy eschappant, elle vomist sa colere sur les principaux seruiteurs de Dieu: ainsi elle commença à quereller le bon Archeuesque de Rouen Pretexte, que Gontran auoit deliuré d'exile, & le menacer de le renuoyer au lieu de son bannissemẽt, à laquelle comme l'Euesque eut respondu librement, & comme celuy qui ne craignoit les menaces des tyrans, il l'eut priee de craindre Dieu, & de laisser desormais ses folles façons de faire, & de recognoistre les maux par elle commis & en faire penitence. Elle se piquant desmesuremẽt de ceste parole (comme elle estoit insolente, & glorieuse) couua assez long temps le desir, & la resolution de sa vengeance, si bien qu'vn iour de Pasques, ainsi que le sainct Euesque celebroit l'office diuin, il se veit assailly pres de l'autel, & feru d'vn coup de dague par les costez sans qu'il fut possible que les Diacres qui luy assistoyent le peussent garentir des meurtriers. Ainsi blecé à mort, il fut porté en sa chambre, où presque aussi tost vint & arriua Fredegõde auec Beppolen, & Ansouald ses familiers, & les ministres de ses folies, & de Landry son grand mignon, comme si elle fut venuë tout à propos à Rouen pour voir l'execution de l'homme qu'elle hayoit le plus en ce monde. Estant pres du lict du pacient qui tiroit à la mort, comme ayant pitié de son desastre, & se disant, & protestant innocente du crime fait par son commandement, elle s'enquit, qui estoit celuy si mal'heureux, qui auoit osé tuer l'Euesque en vn si grand, & saint iour, & en l'Eglise, & pres de l'autel. Mais l'Euesque, qui ne craignoit d'auoir pis que la mort de laquelle il estoit voisin, luy dit: & qui penses tu qui soit cause de ma mort, sinon celle mesme qui tant a fait mourir de Roys, & Princes en ce Royaume, & laquelle a espandu tant de sang innocent? Et elle voulant qu'il fut pensé, commandant qu'on amenast ses medecins & chirurgiens, il refusa ce secours, disant que son heure estoit venuë, mais qu'elle seroit maudicte comme cause de tant de meschãcetez, & que Dieu prendroit vengeance sur elle. Ainsi mourut ce sainct Prelat par les ruses de ceste diablesse, & en sa place fut mis vn Melanie, qui auoit pratiqué le meurtre auec l'archediacre de Rouen, & le corps fut mis en terre par Romachaire Euesque de Constance: & de ce meurtre sortit vne grande sedition à Rouen, & furent faits plusieurs massacres, iusqu'à ce que Gontran y mit ordre, & qu'il cõtenta le peuple, faisant informer du fait, & chassant Melanie du siege: mais Fredegonde sceut tant faire par ses ruses que Gontran la tint pour tres-innocente de cest assasinat & meurtre de l'Euesque, quelques tesmoings qui asseurassent que d'elle estoit procedee la faulte. Et estoit aduenu tout cecy auant la naissance de Theodebert, fils de Childebert, auquel le Roy Gontran rendit la cité d'Alby auec tout le pays d'Albigeois, d'où s'enfuyant Didier Comte dudit lieu, s'en alla vers la cité de Carcassonne qui estoit sous la puissance des Goths pensant la surprendre, mais il fut luy mesme attrapé, & occis par les citoyens de la place susdicte, qui deffendoyent la cause du Roy d'Espaigne, à qui pour lors ceste ville appartenoit. En l'an cinq cens nonante-trois nasquit Theoderic puisné des enfans de Childebert, non sans grand plaisir de Gontran, lequel à cause de cela, feit venir Childebert vers luy accompaigné de sa mere Brunehault, lesquels s'assemblans à Andelay, & ayans cõuocqué la noblesse des deux Royaumes de Bourgoigne, & Austrasie, Gontran deuant tous declaira derechef son nepueu Childebert son heritier, & feit testament audit lieu, par lequel, declaira son nepueu successeur des terres d'Orleans & de Bourgoigne. Furent aussi punis de mort Rachingue, Setacé, Boson, Vrsion, & autres seigneurs, & officiers

Fredegõde cõspire la mort de Childebert.

Liberté de parolle de Pretexte à Fredegõde.

Pretexte blecé à mort en l'Eglise.

Mots derniers de Pretexte à la Royne Fredegõde.

Pais d'Albigois rendu à Childebert.

L'an cinq cens nonante-trois.

Assemblee des Roys à Andelay & pourquoy.

du Roy d'Austrasie, pour auoir mal parlé de la Royne mere du Roy susdit, & conspiré contre la vie du Prince: afin que tenans, & vsurpans la tutelle des deux enfans, ils se feissent aussi tant forts, & redoutables, que Gontran fut desmis de son Royaume, mais (comme dit est) leur trahison estant descouuerte par quelques loyaux seruiteurs de Gontran, Childebert fut aussi aduerty du fait, & ceste assemblee ordonnee pour attraper les conspirateurs, lesquels finirent miserablement leurs iours. En ceste assemblee fut encor' traité du partage des villes & pays tant en Aquitaine qu'ailleurs qui auoyét iusqu'à lors esté en controuerse, & limitez les téps ordõnez pour le doüaire de Brunehault, apres la mort de Galsonde sa sœur, & femme de Chilperic, entre lesquelles estoyent les pays de Bourdelois, Bearn, & Quercy: enquoy sont à blasmer ceux qui nous font le pays Biernois si recent, qu'ils le dient auoir pris nom des Suisses de Berne, là où plusieurs siecles auát que Berne fut bastie, ny fondee, le pays de Bearn estoit peuplé, & subiect à la couronne de Fráce, & adiugé au domaine, & comme le doüaire des Roynes. Et bien que Gontran hayt à mort Fredegõde à cause de ses laschetez, si est-ce qu'il ne pouuoit se garder d'aymer Clothaire, tellement que Childebert en conceuoit quelque ialousie, craignát que Gõtran ne le nõmast aussi son heritier, & ne luy faillit de promesse, touchát le Royaume de Bourgoigne. Ce qu'entendu par Gontran, il dit que ja ne pleust à Dieu, qu'il se desdit de sa parole, bien confessa il que s'il paroissoit au vray que Clothaire fut fils de son frere Chilperic (voyez le peu de resolution de ce Roy sur la legitimation de son pretendu nepueu Clothaire, puis qu'il se doute qu'il fut fils de quelque autre) qu'il seroit marry de l'oublier, ains luy vouloit donner deux ou troys citez des siennes en quelque partie, & Prouince de son Royaume. Ceste annee encor' Childebert sollicité par l'Empereur Grec passa en Italie pour la troisiéme fois contre les Lombards, lesquels n'osans se mettre en campaigne pour luy faire teste, & le combattre, ains se retirans aux places fortes, & aux montaignes, tandis que les deputez alloyent, & venoyent pour la paix, à laquelle Childebert se monstroit fort dur, & difficile, il fallut en fin, pressé de maladies, s'en retourner en Gaule sans auoir prouffité chose quelconque. Ce fut lors aussi qu'il commença à charger ses pays d'imposts, & exactiõs, à ce sollicité par Merouee Euesque de Poitiers: & pource enuoya en Poitou, & Touraine Florestian Maire, ou Maistre du Palais, & maison Royale, Romulphe Comte de son Palais: voyez la difference de ces dignitez, & puis considerez si & le Comte du Palais, & le Maistre, & le Conestable ce sont offices separez, & dignitez diuerses l'vne de l'autre: tellement que le Maire estoit comme vn Lieutenant general du Roy, le Conestable le general de la caualerie, & le Comte estoit comme le grand Maistre de France ayát iustice sur la suite de la court, & officiers d'icelle: & quant à moy i'ose croire que l'estat de Preuost de l'hostel du Roy, a pris la source de ces Comtes du Palais, c'est à dire Iuges, & Baillifs, lequel s'alterant auec le changement des familles, & estats, feit que depuis les Maistres d'hostel eurent vn pareil droit que les Comtes du Palais, quoy que non auec si grande authorité, ny auec vne telle maiesté, qu'à present ont les gráds Preuosts de France. Que s'il semble à quelcun que je parle sans fondement ou raison, le prieray de me donner quelque preuue meilleure de l'origine & establissement de ceste dignité, laquelle je maintiens estre des plus anciennes d'entre celles de la maison du Roy, eu esgard à la necessité de la iustice, & police en telles suites. Durant ces choses Landry gouuernoit tout le Royaume de France qui auoit obey iadis à Chilperic, & Fredegonde s'en rapportoit du tout à sa sagesse, mais en l'an de grace cinq cens nonante-trois, & le vintgt-deuxiéme du regne de Gontran le petit Roy Clothaire leur pupille fut si malade que chacun le tenoit pour deploré, & de fait la nouuelle fut portee à Gontran iusqu'à Chalons sur Saone, où il faisoit sa residence ordinaire, que l'enfant estoit mort: qui fut cause qu'il prit le chemin de Paris & vint iusqu'à Sens: mais aduerty de sa conualescence, il s'en retourna en sa terre. Et Fredegonde faisant de la deuotieuse, ne laissoit Eglise, où elle n'allast, ou enuoyast de l'or, & de l'argét, afin qu'il pleust à Dieu luy conseruer cest enfant, le seul soustien de sa vieillesse: voire enuoya elle en Bretaigne vers Waroch, le priant de deliurer pour le salut de son fils, les prisonniers qu'il detenoit des suiets du Roy Gontran: ce qu'il feit, monstrant par là que la reuolte des Bretons ne procedoit d'ailleur que des menees de Fredegonde. En celle saison aussi comme Recarede Roy d'Espaigne fut apres Childebert par ses Embassadeurs,

Seigneurs d'Austrasie occis pour trahison.

Pais donnez pour doüaire à Brunehault.

Ialousie du Roy Childebert pour la succeßiõ de Gontrã.

Troisiéme voyage de Childebert en Italie contre les Lombards.

Accommodation des anciennes dignitez aux modernes.

Ancienneté des Preuosts de l'hostel.

L'an cinq cens nonãte-trois Clothaire fort malade.

Fredegõde auoit esmeus les Bretons cõtre les Frãçois.

deurs, & pour moyenner la paix entre Gontran & luy, pour obtenir Clodosuinde sa sœur en mariage, à quoy Gontran ne vouloit accorder, tant à cause du mauuais traitement fait aux autres filles de France qui auoyent là esté mariees, que pour le peu de compte qu'on auoit n'aguere tenu de Rigonde fille de Chilperic, & Fredegonde, laquelle estant lors en Gaule, & à la suite de sa mere, se faisoit cognoistre pour aussi vertueuse que iamais fut sa mere, auec laquelle elle estoit en perpetuelle discorde: Mais en fin quelques difficultez que Gontran sceut alleguer, si est-ce que en l'an de grace cinq cens nonante-quatre, Recarede estant veuf de Balde sa premiere espouse, qu'on dit auoir esté fille d'Artus Roy de la Grande Bretaigne (ce que je ne voy pouuoir estre receu, veu qu'Artus mourut dés l'an cinq cens quarante-deux, & que Recarede estoit fort ieune venant à la couronne d'Espaigne) & ayant abiuré l'erreur des Arriens, & fait publier la confession tenuë par les Catholiques, & Homousiens, & presté l'obeissance au sainct siege de Rome, Clotosuinde luy fut accordee, & ce mariage mit fin aux guerres qui auoyent par si long temps duré entre les Goths, & les François, au grand contentement de l'vne & de l'autre des deux nations. *L'an cinq cens nonante-quatre Clotosuinde sœur de Childebert mariee en Espaigne.* Et veritablement ce mariage ne pouuoit estre autre que heureux, eu esgard aux vertus de ce Roy Goth, qui le premier chassa l'heresie de son pays, exhorté & par son precepteur sainct Leandre Euesque de Seuille, & par le bon Abbé Eutrope, qui depuis fut Euesque de Valence: & assembla vn Concile national à Tolede, pour le fait de la religion, en l'an cinq cens nonante & vn, les actes, & statuts duquel vous pourrez lyre au liure qui est proprement fait sur ceste matiere, & aux histoires d'Espaigne, nous suffisans de le vous toucher en passant. *Par qui le Roy Recare de conuerty à la foy catholique* Et comme les Gaules eussent esté long temps infectees de l'heresie Arrienne, les semences d'erreur y estoyent encor' demourees, de sorte que plusieurs s'emancipans du tout, reiettoyent aussi les fondements principaux de nostre religion, nians que les morts resuscitassent, & que noz ames soyent immortelles: & sans mentir on ne veit iamais qu'apres l'heresie, l'Atheisme ne soit venu assaillir, & gaigner le cœur des hommes. *Heresie Saducéenne renouuellee en Gaule.* Ie ne veux vous discourir les raisons que vn des Prestres, ou Chanoines de Tours mit en auant à son Euesque Gregoire, à cause que le mesme Prelat en fait vne longue narration, laquelle vous verrez audit liure que i'espere en bref (Dieu aidant) vous donner en nostre langue Françoise. *Gregoire liu. 10. ch. 13.* Ce fut lors aussi que Gilles Archeuesque de Rheims fut accusé, attaint, & conuaincu de trahison, & felonnie, & comme tel delaissé par les Euesques luy faisans son procez suyuant les constitutions Canoniques, & liuré à la iustice seculiere, apres l'auoir degradé, la vie luy fut sauuee, mais il fut banny à iamais, & ses biés confisquez, & il passa le reste de ses iours en la cité de Strasboug, qui estoit lors du Royaume d'Austrasie. *Gilles Archeuesque de Rheims degradé et banny.* Et afin que nul genre de meschanceté, & impieté manquast durant vn siecle si miserable, & afin que l'Antechrist Mahometh qui nasquit bien tost apres eut quelques auantcoureurs, il aduint en celle mesme annee de cinq cens nonante-quatre qu'vn homme natif du pays de Berry, estant allé au boys pour y couper quelques arbres pour ses affaires, se veit tellement tourmenté de mousches qu'il en perdit le sens, chose aisee à penser que ces mouches n'estoyent autre cas que des malins esprits se voulans seruir de cest homme, ainsi que l'effect le monstra. Car ayant esté quelques annees en Prouence, & au terroir d'Arles vestu de peaux, viuant religieusement en prieres, & ieusnes, il predisoit les choses à venir à ceux qui alloyent vers luy à conseil. De là il s'en alla vers le pays de Languedoch, & és entours du Velay, & Geuoudan, pour mieux prouffiter en ce qu'il pretendoit faire: & ce fut lors qu'il descouurit son masque, & se monstra estre vn vray enfant de Sathan, comme celuy qui deuint si presumptueux que de se dire estre le Christ, & fils de Dieu, & conduisoit auec luy vne femme nommee Marie & laquelle il appelloit sœur, de laquelle il abusoit sous ce beau tiltre de saincteté. *Vn homme en Gaule se disant le Christ & ses folies.* Ce neantmoins Dieu permettoit que ce meschant homme touchant les malades en guerissoit quelques vns, ou que plustost les pauures gens charmez, & abusez se pensoyent auoir obtenu santé: qui estoit cause que tout le mõde luy donnoit, & luy pour mieux abuser le cœur des simples, dõnoit, & distribuoit tout aux pauures, & ayant fait ces aumosnes, se prosternoit auec sa Marie, & prioit pour les assistans, ausquels puis apres il predisoit plusieurs choses futures, ou plustost les deuinát par quelque diabolique coniecture, il gaigna si grand nombre de peuple, qu'il com-

mença à laisser sa premiere courtoisie, & à voler les passans, & sur tout faisoit il la guerre aux Ecclesiastiques, & gens de marque, à cause qu'ils refusoyent de l'adorer, ainsi que faisoyent ceux qui estoyent infectez de son heresie. Or se preparant pour faire la guerre à Aurelle Euesque de la Cité du Velay, dicte jadis Anicie, & à present Nostre Dame du Puy, le bon Euesque enuoya au deuant de luy des hommes accorts & gaillards pour sçauoir que c'est qu'il demandoit, l'vn desquels faisant semblant de l'adorer, feit essay de sa diuinité, luy donnant de son glaiue par les costes, & tuant cest Antechrist en presence de tous ses disciples: & Marie estant prise, & mise à la torture descouurit les impostures, charmes, & impietez du galant, ausquelles elle ayant participé, fut aussi payee de pareille monnoye: non que pour cela ou peut desraciner l'erreur de ceux qui auoyent embrassé sa diablerie, lesquels honnorerent sa memoire, & le tindrent tousiours pour Christ, & sa Marie, comme esgalle à luy en sa deité: tant a de force vne peruerse opinion vne-fois enracinee au cœur des hommes. Et ce fut ceste annee que Fredegonde enuoya prier le Roy Gontran de venir à Paris tenir son fils Clothaire sur les fonts, ce qu'il feit amenant auec luy Etherie Archeuesque de Lyon, & Siagre, & Fauie Euesques l'vn d'Austun, & l'autre de Chalons. Et tenant ce petit Prince (pour lors aagé de quelques sept ans) sur le baptistere, & le nommant du nom que deja on luy auoit imposé, à sçauoir Clothaire, il souhaita, & pria Dieu qu'il luy pleust le faire aussi puissant, hardy, & grand conquereur que celuy duquel il portoit le nom, qui estoit son ayeul, & la souche de sa famille: & apres ce il s'en retourna à Chalons, d'où il ne partit guere depuis estant assiegé de goute, & chargé de vieillesse, & où il s'exerçoit en saintes œuures, en aumosnes, prieres, & bastimēt d'hopitaux, & d'Eglises, & durāt cecy, & que ce Roy vesquit, toutes les Gaules furent en paix l'espace de deux ans, & iusqu'apres sa mort qui aduint l'an de nostre salut cinq cens nonante-sept, le trentetroisiéme de son regne, & fut enterré en l'Eglise, & Prieuré de sainct Marcel les Chalons qu'il auoit bastie, & mis des moynes de l'ordre sainct Benoist, & de mesme forme de viure que ceux que Dagobert mit depuis en l'Abbaye Royale de sainct Denys. Ce Prince fut en sa ieunesse aussi vicieux, & adonné à ses plaisirs que ses freres, tenant de la cruauté de son pere Clothaire, mais plus loyal en paroles que ses freres: au reste sur l'aage il deuint plus modeste & gracieux, bien qu'encor' il ne peut oublier ce farouche & barbare naturel qu'il auoit humé de ses ancestres, ainsi qu'il monstra à la poursuite de ceux qui l'auoyent offencé, à pas vn desquels il ne voulut onc pardonner, sauf à quelques Euesques, à cause qu'en cela il est recommandable, qu'il respectoit les Ecclesiastiques, & leur souffroit plus qu'à ceux de son sang mesme. Quant à sa charité elle fut grande tant vers les pauures que vers les Eglises, lesquelles il enrichissoit des cōfiscations des seigneurs ses officiers lesquels s'oublians en leur deuoir, luy faisoyent quelque faulte segnalee, ainsi qu'il en aduint à Mummol, & Didier, la plus-part des thesors desquels il departit aux Eglises, & Hospitaux: fut seuere iusticier, ennemy des exactions, entant qu'en ses terres il ne souffroit qu'aucun rançonnast son peuple, & pource estoit il aymé des François plus que pas vn de ses freres, & loué des estrangers, & redouté de ses aduersaires: & plein de telles vertus il laissa le mōde, & ses terres à son nepueu Childebert, pour iouyr d'vn repos plus long, & d'vn heritage plus glorieux, & durable. Peu auant sa mort le Soleil fut tellement eclipsé, que depuis le matin iusqu'à midy il perdit sa clairté, de telle sorte qu'à peine on voyoit la troisiéme partie de cest astre, prognostiquant l'eclipse, & offuscation de ceste splendeur Royale des Gaules. Durant le regne de ce Roy, Hormisde & Cosroé Roys de Perse eurēt guerre continuelle contre l'Empereur Maurice, laquelle cessa par quelque temps, pource que Cosroé fut fait Roy, Hormisde son pere chassé de son siege par Bindoe, & Besta, contre lesquels ils s'estoit gouuerné trop cruellemēt. & depuis Cosroé traitant inhumainement son pere estant prisonnier, fut poursuiuy du peuple de sorte, qu'il fut contraint se retirer vers l'Empereur Maurice en Constantinople. Et au mesme an que Gontran mourut à sçauoir de nostre salut cinq cens nonante-sept, nasquit Mahometh l'imposteur, & la peste, & ruine de tout le monde, duquel nous n'aurons par cy apres que trop d'occasion de parler, tant il a fait de maux, & causé de guerres, & mal'heurs par tout le monde.

Aurele Euesque du Velay fait mourir celuy qui se disoit le Christ.

Clothaire baptisé en l'aage de sept ans.

L'an cinq cens nonāte-sept, le Roy Gontrā deceda.

Quel fut le Roy Gontran.

Eclipse presageant la mort de Gōtran.

Hormisde Roy de Perse tenu en prison par son fils.

Annal. de Constant. liu. 17.

En quel temps nasquit Mahometh faux Prophete.

Des guerres suscitees en Gaule par Childebert apres la mort de Gontran, contre Landry & la Royne Fredegonde, sous couleur de vouloir venger la mort de ses pere, & oncle Sigebert & Chilperic.

CHAP. XXVII.

Le ne sçay quel Chronologiste a suiuy Nicole Gille faisant armer Childebert contre son cousin Clothaire dés l'an cinq cens quatre vingts & neuf, comme ainsi soit que Gregoire de Tours, qui a escrit l'histoire de France iusqu'en l'an cinq cens nonante-trois, n'en faict aucune mention, & que les autres historiens mettent cecy apres la mort du bon Roy Gontran, laquelle (comme auons dit) aduint l'an cinq cens nonante-sept, & ainsi on voit la faute euidente de cest autheur en chose de telle consequence, & si aisee à voir, & necessaire à cognoistre que la vraye consideration des annees. En l'an donc cinq cens nonáte-huit, estant mort Gõtran sans nul hoir, Childebert institué son heritier, & aggrády d'estats, & de forces par telle succession, se prepara, & arma pour forcer Fredegonde à luy quitter la tutelle de son cousin Clothaire, & la regence du Royaume que Gontran en mourant auoit recommandé à Landry Maire du Palais le voyant homme sage, & aymé de la Royne, & lequel estoit bien affectionné à son Prince. Or auoit Chidebert desisté de celle poursuite du viuant de son oncle, craignant qu'il s'irritast contre luy, & se ioignant aux Clothariens ne luy tollist ses terres, & le priuast de la succession du Royaume de Bourgoigne: mais quitte de telle crainte, & n'ayant plus ny Lombards, ny Boioariens, ny Goths à combattre, se resolut de faire deux coups d'vne pierre, & sous couleur de la tutelle de son cousin, venger la mort des Roys Sigebert, & Chilperic, qu'il sçauoit auoir esté causee par Fredegonde: & à cecy estoit il sollicité par sa mere la Royne Brunehault, qu'il tenoit en sa compagnie, contre le conseil de Gontran, qui l'auoit prié de ne la croire ny frequenter, eu esgard à ses ruses, & malices: mais il failloit que ces deux femmes peu chastes, & ennemyes du sang Royal, fussét cause de presque toute la ruyne de la race des Merouinges, entant que par les menees de l'vne il estoit deja mort cinq ou six Princes du sang: & l'autre poursuiuit si bien le reste, qu'elle n'y laissa que le seul Clothaire, lequel se gardant de ses aguets demoura (comme verrez) seul monarque des Gaules.

Faulte de l'Annaliste Nicole Gille.

Lãdry fut Regent par le testamẽt de Gontrã.

Pourquoy Childebert fait guerre à Clothaire.

Childebert donc estimant venir aisément à bout de son entreprise feit grand amas d'argent, & leuee d'hommes par ses terres d'Austrasie, & de Bourgoigne, faisant deux generaux en son armee à sçauoir Gondouaut, & Wintrion, qu'il enuoya sur les terres du pupille pour faire le degast, & mener les subiets d'iceluy en seruitude. Le voisinage des pays facilitoit le dessein de ce Roy, entát que le pays de Champaigne luy obeissoit, & que par iceluy il pouuoit entrer sans aucun empeschement de riuiere sur les terres de Clothaire par le Soissonnois ancien heritage de Chilperic, où aussi se ruerent les Austrasiens, & Bourguignons, ne laissans aucune espece de cruauté qui ne fut pratiquee. Ceste tempeste ayát esté preueüe par Fredegonde, qui n'ignoroit pas quelles occasions auoyent Childebert, & sa mere Brunehault de la haïr, veu la diuersité des fois qu'elle s'estoit mise en deuoir de les faire mourir, tantost par glaiue, vne fois par poison, & tantost d'vne autre sorte ainsi qu'il auoit esté descouuert, & surpris ceux qui en deuoyent faire l'execution. Dés incontinant donc qu'elle sceut la mort de Gontran, ne faillit d'appeller tout les Seigneurs François de l'obeissance de son fils, & entre autres ne fut oublié le grand Maistre Landry, lesquels viennent auec telles forces vers elle, que Childebert n'auoit qu'esperer de les surmonter qu'auec grande deffaicte de son armee. Et estans deuant la Royne prompts à luy faire seruice, elle qui auoit vn cœur tout masle, & plus hardy que ne porte le naturel d'vne femme pour les mieux encourager, leur vsa de tel langage. Ie ne sçauroy (mes bons Seigneurs & hardis Capitaines) à qui m'adresser en ceste affliction qu'à ceux qui iustement se doiuent ressentir des iniures faictes, & à eux, & à leur Prince, & aux subiets de vostre Roy present, lequel assailly par son sang propre, & en aage

Gondouauld, & Vvintrion generaux de l'armee de Childebert.

Austrasiens gastẽt le Soissonnois.

Harangue de Fredegonde aux Seigneurs et Capitaines François.

où la force luy defaillant, l'expérience des choses luy est aussi deniee. Ie ne sçauroy (dis-je) vers qui auoir recours que vers vous, qui voyez Childebert vray successeur de Sigebert, puis que tout ainsi que son pere a poursuyui le feu Roy Chilperic mon Seigneur, & mary & vostre Roy, & son frere, cestuy s'aigrit contre le fils du deffunct & s'attaque à vous (Seigneurs François) pour vous sçauoir amys du sang de vostre Roy, & les deffenseurs, & de l'enfant son successeur, & d'vne pauure veufue que ce Roy cruel persecute pour ce seul esgard qu'elle est soigneuse du salut de son fils, de la cõseruatiõ du Royaume, & de la liberté & auãcement des Seigneurs, & officiers de ceste couronne. Ie sçay qu'il pense venir aisément à bout de c'est affaire, comme ayant affaire auec des gents qui ont pour chef vn enfant, & qui dependent des commandemens d'vne femme: mais si vous ne mesprisez celuy duquel il fait si peu de compte, & ne reiettez les prieres de la mere de vostre Roy, je suis asseuree qu'il sentira que ce Royaume ne se gaigne pas si legerement, & que les hommes ne s'y estonnent pour le voir assailly, ny gasté par ses aduersaires. C'est pourquoy je vous prie de vous souuenir du serment fait, & de la fidelité promise à cest enfant lors que par vous il fut nommé Roy, & comme vous promistes non de mespriser son enfance, ains de le deffendre contre tout le monde, & de reuerer la maiesté Royale, plustost que d'auoir esgard à la foiblesse de son bas aage. Et puis que cest enfant estant au berceau a esté honnoré par vous du tiltre Royal, c'est à vous à luy garentir cest honneur, & repousser ceux qui veulent l'en deposseder: car ce vous seroit vne grande infamie que d'auoir couronné Roy vn enfant, & puis le laisser sans nulle puissance lors qu'il seroit en son parfait aage: car il auroit occasion d'accuser vostre iugement, & de se plaindre de vostre desloyauté, & iniustice. Mais ja à Dieu ne plaise, que les François soyẽt tels à leurs Roys legitimes, & naturels, & qu'ils souffrẽt que les Bourguignõs, & Austrasiẽs ja de long tẽps leurs ennemis, viẽnent piller leurs terres sans se ressentir d'auoir fait desplaisir à hommes qui ont du sang aux ongles, & qui sçauent se venger quand il est besoing, des iniures receües. Et ne pẽsez pas que voz seruices passent sans recompence veu que & le Roy, & moy vous assisterons, & voulõs iouïr d'vne pareille fortune que la vostre, desirõs de iuger des coups. & cognoistre ceux qui feront bien le deuoir, afin de recognoistre à chacun son œuure selon son merite: afin que par là vous voyez quel sera vn iour vostre Roy, qu'est-ce que vous en deuez esperer, & entendiez que Fredegonde ne cerche que vostre repos par celuy de son fils inquieté par le sang Austrasien de tout temps ennemy de celuy des aisnez de la maison de France. Ne vous estonnez point (mes bons amis) de voir vne si grande multitude d'aduersaires, veu que non le nombre, ains la vertu, la hardiesse, la sagesse, & dexterité gaigne les batailles: ioinct que ce n'est pas d'auiourd'huy que vous auez apris à combattre à petit nombre de grandes troupes de voz aduersaires, & d'en raporter la victoire: au reste laissez moy faire, & suyuez ce que le Regent Landry vous conseillera, veu que nous auõs trouué vn expedient, lequel si succede (comme ie croy qu'il fera) suyuant nostre dessein, je vous donne cause gaignee sans grande effusion du sang de voz soldats, lesquels je desire plustost enrichir que perdre, ny exposer, sans grãde necessité aux hazards. Or me suyuez, & comme moy preparez vous à la deffence de ce petit Roy, qui apres Dieu n'a autre que vous qui deffende sa couronne. La harangue de la Royne fut tresagreable à chacun, tous loüans son hault cœur, & la bonne voulonté qu'elle leur portoit, & le desir qu'elle auoit de conseruer le droit de leur Prince, & plus s'affectionnerent-ils à ce seruice voyans l'effect de sa promesse, & sentans la liberalité de ceste Dame n'espargnant or, ny argent qu'elle ne leur donnast pour les encourager à bien faire: car ce fut lors qu'ils s'offrirent à marcher, & à suyure leur Roy, qui encor' estoit sous le gouuernement des femmes à cause de son bas aage: non qu'il fut encor' au berceau (ainsi que disent quelques vns,) veu qu'il estoit sur le septiéme an de son aage, ains d'autant qu'il est dit encor' succer le laict des nourrices, pource qu'il estoit encor' nourry parmy les Dames, & c'est en quoy on s'est trompé sur le passage d'Aymon moyne qui en parle ainsi, sans qu'on ayt pris garde au temps que ce Roy nasquit, & à celuy que Childebert feit ceste guerre, & faillent grandement ceux qui disent que Clothaire n'auoit que trois moys lors de ceste bataille car si c'estoit vray, il faudroit qu'elle fut aduenuë dés que Chilperic fut mort, mais le cours de l'histoire vous fait aisément cognoistre du contraire:

Aymon liu. 3. cha. 82.

traire: or met on vne ruse par laquelle Fredegonde guerriere lors, & plus propre aux cõbats qu'à la quenoüille, eut victoire des Austrasiens, & Bourguignons: à sçauoir qu'elle feit couper grand nombre de grans rameaux, & commanda que chacun soldat en portast en la main & missent des clochettes à quelques cheuaux de l'armee: afin que venans à donner vn sanglant resueil aux ennemis, ils peussent tromper les sentinelles de nuit par ceste similitude de forest, & par le son des clochettes, comme si ce fussent des bestes allans au pasturage: & leur succeda la chose si à propos, que sous ce stratageme les François approcherent de si pres des Austrasiens assoupis de sommeil, & chargez de vin, qu'auant qu'ils eussent le moyen de s'armer, ils se veirent chargez si rudement que plustost ils sentirent le fer en leurs entrailles, que sçauoir que les ennemys leur fussent si pres. En somme toute ceste grande armee de Childebert fut mise en route, la plus-part des soldats taillez en pieces, le reste espars ça & là, & les chefs qui à peine se sauuerent à la fuite. Et qu'on n'acompte cecy à mensonge, ny supposition, veu qu'auec moindres ruses iadis de grandes armees ont esté deffaites: & que nous verrõs cy aprés que Symon Comte de Monfort, auec vn pareil Stratageme deffit auec peu de gens vn effroyable ost d'heretiques Albigeois tenans la ville de Muret assiegee, & occist le Roy d'Aragon, & rompit les forces des Princes de ceste secte. De ceste guerre, & de l'assistance de Fredegonde en icelle parle Ronsard en ceste sorte, poursuyuant les forfaits de ceste femme.

Stratageme inuenté par la Royne Fredegonde.

Grãde deffaite de Austrasiens pres de Soissons, l'an cinq cens nonãte huit.

> *Elle sans peur ny de Dieu, ny des loix,*
> *Toute effrontee, ayant encor les doigtz*
> *Rouges du sang de son mary, pour taire*
> *Par vn beau fait le meurtre, & l'adultere,*
> *Ira guerriere au milieu des combas,*
> *Tiendra son fils de six ans en ses bras,*
> *(Traistre pitié) pendant à sa mamelle,*
> *Dont son paillard aura pris la tutelle.*

Ceste bataille gaignee ainsi sans nulle resistãce, la Royne voulut qu'on païast l'Austrasien de pareille monnoye que celle qu'il auoit prestee entrant au Soissonnois, & par-ainsi elle vint en Champaigne, & au terroir de Rheims mettãt tout à feu, & sang, & prenant prisonniers, & rançonnant les subiets de Childebert, ce que fait, elle se retira, & le camp s'en vint à Soissons, pour attendre si Childebert voudroit point auoir sa reuenche. Mais la tristesse, despit, & desplaisir conçeu par Childebert pour auoir perdu tant d'hommes, y estant morts plus de deux mille combatãs, le saisit tellement au cœur que iamais depuis il ne porta santé, selon que tiennent les Annales de Bourgoigne: tant y a que depuis il feit guerre en Alemaigne, mais de s'attaquer aux François il s'engarda bien comme de chose pour luy trop hazardeuse. Ainsi l'orgueil des siens leur trop d'asseurance, & le mespris auquel ils auoyent l'ennemy commandé par vne femme, & presque sans chef, ny conducteur causa ceste leur grande ruine, & donna la victoire aux Clothariens resolus de se deffendre, & qu'aucuns dient auoir combatu en plein iour, & en bataille rengee, & les autres se deffendans brusquemẽt desquels ils feirent ce massacre si piteux que dit est, seruans d'exẽple à ceux qui se fient par trop en leurs forces, & qui se promettent plus q̃ la sagesse ne peut promettre au sage, & accort hõme de guerre. Durant celle saison les Annales de Bretaigne mettent la mort de leur Roy supposé Alain premier du nom, & luy dõnent pour successeur vn Hoel troisiéme, mais cõbiẽ à propos, nous l'auõs mõstré cy dessus, veu que ce peuple depuis Clouis n'a eu Roy, ains des Cõtes hereditaires, & iceux tributaires à la courõne de Frãce, quoy q̃ souuẽt ils se reuoltassent, ainsi qu'ils feirẽt l'an D.XCIX. faisans des courses sur les terres Françoises, & cecy pour voir les Roys, acharnez l'vn contre l'autre, & l'vn estre enfant, & l'autre peu sain, & ayant ailleur des affaires: mais ils furent contrains de s'en aller chargés (comme de coustume) de coups, & forcez de payer le tribut ordinaire, trouuans des hommes qui leur feirent teste, & eux ne s'accordans point ensemble, veu la

Pais Chãpenois saccagé par Fredegõde.

Roys supposez de Bretaigne

Annal. de Bretaigne liu. 2.

Reuoltedes Bretõs l'an cinq cens nonante et neuf.

diuision d'entre leurs Princes. Et m'estonne que pas vn Annaliste Breton, ny Angeuin faict mention de ceste course Bretonne, ny de la guerre, ou bataille donnee pour le vuidange de ces differents: qui me faict penser qu'on a teu cecy, afin de n'estre contrainct de confesser que les Roys nommez par eux ne sont que des ombres, & fictions, aussi bien que l'histoire si souuét métionnee des côquestes fabuleuses d'Artus de Bretaigne. Les François viuans en quelque repos, & les Roys ne s'entre-disans rien, comme se craignans l'vn l'autre apres s'estre si bien tastez, les subiets de Childebert outre le Rhin se reuolterent, & se nommoyent ces peuples les Warnes voisins de Bauiere, lesquels il chastia si bien, qu'il ruina presque, & la race, & la memoire de ceste sorte de gens: & ainsi vous voyez que Childebert ne mourut pas dés qu'il eut perdu la bataille de Soissons, ny de melencolie comme le tesmoigne le chroniqueur de Bourgoigne. En celle saison on dit qu'apparurent en Egypte & dedans la riuiere du Nil deux monstres marins masle & femelle, ayans leur face, & forme humaine: celuy qui representoit l'homme estoit robuste, & d'aspect, & contenance terrible ayant roux les cheueux, la barbe longue, & deja grisonnát, qui se monstra tout nud iusqu'aux flancs, d'autant que l'eau couuroit le reste de ces membres. La femelle auoit la face delicate comme vne femme, & les cheueux longs: & tous les deux furent iusques sur le midy se mõstrans au peuple, puis disparurent, sans qu'on les veit plus, & qu'on en ouyt aucune nouuelle. Ce fut lors que Childebert homme de grandes menees, & hault cœur, & qui se mesloit des affaires de tous les Princes, & Authaire estant mort, & Agilulphe regnant sur les Lombards, on ne dit pour quelle occasion cecy fut, despecha vne Embassade vers l'Empereur Maurice, de laquelle fut fait chef vn seigneur de sa suite appellé Grippon, homme de grande maison, & de marque au Palais du Prince, & iceluy suiuy de plusieurs autres Gentils-hommes, lequel s'embarquát à Marceille, fut par tempeste porté à Carthage, qui lors (ayant esté ostee aux Wandales) obeissoit aux Romains: là où s'arrestant quelques iours, vn de ceux de sa troupe prit noise auec vn marchant Africain, si bien qu'apres plusieurs contestations, le François occist le marchant Maure, ce qui fut cause d'vne grande sedition en la ville, & durant laquelle on fut au logis de Grippõ, & y occist on deux des compaignõs du susdict Grippon, & l'eussent massacré luymesme si le gouuerneur de la ville ne fut arriué, & eut appaisé ceste tant douloureuse, & maudicte questiõ, & querelle. Quelque deuoir qu'eut fait le Preteur, & Lieutenát imperial, si est-ce que Grippon ne s'en alla content, ains arriué à Constantinople se plaignit à Maurice, & demanda reparation du tort fait au Roy son maistre, & de l'iniustice commise contre le droit de toutes nations par les Carthaginois offençans vn Embassadeur & mesme venant de tel lieu que de la part du Roy des François. Grippon de retour en Gaule, Maurice craignant que les François se ressentans de cecy, ne se ioignissent aux Lombards, & luy feissent la guerre, despecha vne sollennelle Embassade vers Childebert luy amenant douze prisonniers Carthaginois afin que sur eux il vengeast (si bon luy sembloit) le tort fait à Grippon, & à ceux de sa suitte. Quoy que Grippon criast fort contre les Grecs, & voulut que puis que tout le peuple de Carthage s'estoit esleué contre luy & ses compaignons, que toute ladicte cité aussi portast la penitence de telle faute: si est-ce que Childebert, qui commençoit à sentir que valoit que d'estre sage, & ne se laisser gouuerneur à ses courtisans qu'auec raison, satisfeit en vne chose à la volonté de Grippon, à sçauoir ne voulant receuoir les prisonniers, comme luy semblant peu de cas pour se recompenser vne si grande indignité commise contre la maiesté du nom François: mais d'autre part il se monstra doux, & courtois aux Grecs, qu'il congéa auec telle gracieuseté qu'ils pensoyent luy auoir satisfait à son desir: & deliura les Carthaginois & leur donna la vie, & congé de s'en aller, apres les auoir bien tencez de leur temerité & folie: ce qui luy donna le renom d'vn des plus sages, & constans Roys de l'Europe: neantmoins de là en auant les Roys de Gaule ne voulurent rien auoir de commun auec les Gregeois, la foy desquels leur estoit suspecte, & lesquels ils voioyent si peu asseurez en leurs faits, qu'il ne faisoit guere bon se lier en leurs promesses: ioint que Maurice estoit deuenu si auare, que chacun l'estimoit estre du tout insupportable, entát que Chaian, ou Cacan Roy des Huns ayant couru le pays de Thrace, & emmené grand nombre de Grecs en seruage, iamais ce miserable Empereur ne voulut les rachapter, quoy qu'il peut les auoir à peu de ran-

çon,

Alemaigne sent la reuolte des Vvarnes cõtre Childebert.

Annal. de Constant. lin. 17.

Monstres veuz sur le Nil en Egypte l'an cinq cens nonante & neuf.

Deuoir de Maurice Empereur enuers Childebert

Acte genereux du Roy Childebert.

Auarice de l'Empereur Maurice.

gon, ce qui irrita tellement ses subiects, que tost apres ils le feirent mourir, & donnerent à Phocas simple soldat l'Empire. Et quant à Childebert estant en l'an vingt cinq de son aage, & de son regne le vingt troisiéme, & de nostre salut six cens, il se veit accourcir le temps de sa vie par poison: & estime l'on que sa propre mere Brunehault fut celle qui le feit bouconner, à cause que ce Roy ne vouloit plus qu'elle commandast, & que cóme Roy, il manioyt tout auec son cōseil, & esloignoit ceste insolente femme des affaires suiuant le conseil de Gontran son oncle. Et afin que la tutelle, & garde-noble des enfans du deffunct ne tombast en autres mains qu'és siénes (voyez combien ceste fine femelle estoit friande du gouuernemét) sçachant combien elle estoit haye, & craignant que la mere des heritiers n'eut ceste charge, elle la feit passer par le mesme chemin de son espoux: & par ce moyen elle fut Regente des deux Royaumes d'Austrasie, & de Bourgoigne, & tutrice des Roys futurs, mais la vraye ruyne & d'eux, & de leur pays, ainsi que verrez par cy apres. Ce fut en ceste annee que saint Augustin moyne vint & passa en Angleterre pour y prescher l'Euangile, car lors, que cy dessus nous auons fait mention de luy, ç'a esté touchant la commission par luy receuë du Pape saint Gregoire, & de son arriuee en Gaule pour faire son voyage en cest isle Albióne. Et en cest endroit faut que ie vous mette ce que par opinion commune on a semé, & que i'estime estre du tout fabuleux, veu que la chose est rapportee à diuers temps, & pour diuerses occurrences: & entendez que c'est. Il y a peu d'hommes en nostre Occident qui n'ait esté abreuué d'vne certaine opinion, chacun s'aheurtant sur la verité d'icelle, qu'en certain pays Anglois, les hommes y ont de queuës, comme si c'estoiét des bestes ce que iamais ne me suis peu persuader, & ne le peux croire, quelques miracles qu'on me sçache forger pour me le grauer en la fantasie. Or la cause de cecy est imputee à ce que du temps de cest Apostre des Anglois saint Augustin, comme par l'octroy du Roy Ethelbert il allast prescher par l'isle, il vint en vne contree dicte Dorcestre, là où les habitans du lieu se moquans de luy, & de sa doctrine, luy attacherent par derision des grenouilles au derriere de son abillement: dont ils furent punis soudain, Dieu leur donnant des queuës au mesme lieu du fondement que les portent les bestes. Ie ne veux pas dire que Dieu ne soit tout puissant pour auoir fait, & cestuy, & plus gráds miracles, & mesme en saison si opportune, que sur le commencement de la publication de sa parole, pour espouuenter ceux qui se moquoiét de ses ministres, & nonces Euangeliques: mais voyant que la cause de ces queuës est par autres faite plus recente, & attribuee au temps de saint Thomas Archeuesque de Cantorbery, & sur ceux qui à tort le feirent mourir, ie prens de là mon argument qu'il est autant de l'vn que de l'autre: ioint que Bede qui descrit au long & la venuë, & la predication, & miracles de ce saint Augustin prescheur des Anglois, ne fait aucune mention de cecy, ce qu'il n'eut teu (seruant à la gloire de Dieu comme il fait) s'il eut esté veritable: qui me fait iuger que ceux qui ont semé cecy se sont fondez sur vn ouyr dire commun, & sur les reproches que les nations s'entre-hayans de longue main, ont coustume de se dóner: mais laissans cecy comme indigne de nous y arrester, faut venir à la poursuite de nostre histoire. Apres la mort donc du Roy Childebert, qui auoit esté vn vaillant ieune homme, & eut esté quelque grád chose si sa mere ne luy eut enuié sa grandeur, soudain l'apennage des enfans fut dressé à chacun d'eux, afin qu'estans deuenus grands ils n'eussent occasion de s'entre-quereller, comme ils feirent: & Theodebert l'aisné eut le Royaume d'Austrasie qui s'estendoit sur les pays de Lorraine, & tous les pays bas, & bien loing auant outre le Rhin, & encor sur la Champaigne, & tint son siege à Mets, ainsi que ses ancestres, cóme aussi quelquefois ils se tenoiét à Strasbourg, & d'autres à Coloigne, ou à Treues citez des plus anciennes & excellentes des Gaules: le second, nommé Theodoric, ou Thierry emporta le Royaume d'Orleans, & toute la Bourgoigne, & les pays de Dauphiné, & Prouence, ce qui depuis se nomma le Royaume d'Arles: & tous les deux (comme dit est) demourerent sous la charge, & tutelle de Brunehault leur ayeule. A laquelle saint Gregoire Pape a escrit plusieur Epistres pour le fait de ceux qu'il enuoyoit prescher en Angleterre, afin qu'elle, qui estoit fort deuotieuse, & aimoit l'Eglise, & faisoit de grandes fondations de monasteres, les eut pour recommandez, & leur donnast adresse au Roy Anglois encor' idolatre: & en d'autres endroits la loue de deuotion, & de la reuerence qu'elle portoit aux ecclesiastiques, &

L'an six cens Childebert empoisonné.

Faleube ou Faleubar de femme de Childebert empoisonnee.

Partage entre les fils de Childebert.

S. Greg. escrit à la Royne Brunehault.

ailleur la reprend des abus qui pour lors se commettoient en Gaule sur la promotion des ecclesiastiques, & touchant les benefices donnez aux Lays, enquoy de tout téps les François ont failly sur toutes les nations de l'Europe. Mais quelque saincteté fainte & exterieure qu'eut, & monstrast ceste femme, quelques Eglises qu'elle feit bastir, ou grands, & riches dons qu'elle feit aux saints lieux, si estoit elle la plus rusee, traistresse, sanguinaire, vindicatiue, ambicieuse, & endiablee Princesse de la terre. Car ceux qui ont vescu peu de téps apres elle ou de son temps mesme ne l'ont sceuë louër, nonobstant ces œuures si saintes: & bien que saint Gregoire presche ses vertus en quelques Epistres, il ne faut tirer de la consequence que ceste femme soit par l'histoire faucement blasmee: d'autát que le bon Pape en escrit suiuant qu'on l'informoit, & nul osant parler contre ceste furie, laquelle n'espargnoit homme viuant l'ayant irritee.

Des guerres esmeües par Fredegonde, & Landry contre Brunehault, & les enfans de Childebert: & de la mort de Fredegonde, & autres occurrences.

CHAP. XXVIII.

FREDEGONDE, cependant ne dormoit pas, ains tant plus elle enuieillissoit, & approchoit de sa mort, & plus elle croissoit en malice, & cerchoit les moyés d'espádre le sang des Gaulo-Fráçois, & causer la ruyne des Princes, afin d'establir és mains de son fils Clothaire la monarchie des Gaules. Ainsi, en l'an six cens & vn, sçachant bien que Brunehault se ressentiroit de la deffaite de Soissons, & elle estát encor glorieuse de telle victoire, desseignoit de cótinuer ses coups, & accabler les Roys de Bourgoigne, & Austrasie: pource afin qu'elle n'eut tout l'effort des susdits Royaumes sur les bras, & pour separer les forces de ceux qu'elle vouloit assaillir, elle feit si bien que pratiquant Cacan Roy des Huns, elle le sollicita de courir les terres des Austrasiés, tandis que d'ailleur elle leur feroit la guerre, ce qui aduint peu de temps apres: entant que Brunehault aduertie des forces des Clothariens mises en cápaigne, s'essaya aussi de leur donner dessus, mais estant surprise par les gens de Clothaire, & par la guerriere Fredegonde, ses troupes furent deffaites & mises en route, si bien que l'ennemy se saisit des terres, & citez qui sont deça la Saone au pays de Bourgoigne. Ceste deffaite dóna cœur au Hun de suyure le conseil de Fredegonde, & d'entrer sur les terres d'Austrasie, ainsi que l'Annaliste d'Hongrie tesmoigne, disant: En celle mesme saison les Huns, qui aussi sont nommez Auares, sortans de Pannonie, se ruerent sur les Thoringiens, & eurent de grandes, & horribles guerres auec les Fráçois, Brunehault laquelle regnoit en Gaule auec ses petits fils, & neueux Theodobert, & Theodoric encor enfans chassa les Huns de son pays en leur donnant vne bien grande somme de deniers. A cecy s'accorde l'Annaliste de Bauiere, parlant ainsi: En laquelle saison en fin Childebert Roy des François auec sa femme Faleube deceda, & Brunehault mere de ce Roy deffunct tint le Royaume auec les pupilles enfans du decedé, nommez Theodebert, & Theodoric: cestuy ayant Orleans, Bourgoigne, & Elsace pour son partage, & Theodoric eut le reste. Ces freres furent de fort diuerses humeurs, & complexion, car Theodebert estoit doux, clement & paisible, aimant Dieu, religieux, equitable, & amy des gens de bien: l'autre fut cruel, farouche, orgueilleux, & adonné à la bouche, & paillard au possible. A ces Roys escriuit saint Gregoire le grand en faueur des prescheurs enuoyez en Angleterre, à sçauoir Augustin, Iean, Laurens, Iuste, Honorie, & Mellit: comme aussi de leur temps, les Abares, ou Auares, les Huns, & Venedes peuples voisins les vns des autres, qui ne viuoient que de larcins, & pillages faits sur leurs limitrophes, ayans ouy parler de la mort de tant de braues Princes leurs voisins, & en Gaule, & en Italie, se mirent aussi à faire des courses, & rauages sur les Boies, Turoges, François, & Lombards: les Huns courans sur les Turoges, & François, les Auares sur les Forliuois qui apartenoient aux Lóbards, & les Venedes assaillirent les Boies. Cependant les Lieutenans des Roys Theodebert, & Theodoric combatirent auec les Huns sur les limites de la France ancienne, mais le sort, & fortune

L'an six cés & vn, guerre entre les Roys des Gaules.

Bonfinie hist. d'Hógrie Decade 1. li. 8.

Auentin Annal. des Boies liu. 3.

fortune de leur genre fut diuers, bon vn iour à l'vn, & vn autre heureux à l'autre : mais les François estant batus & desfaits, Brunehault fallut qu'achetast la paix des Huns. Et apres cecy il racompte l'histoire de Romilde femme de Sigulphe Duc de Friuli, laquelle comme veit son mary, & les siens assiegez par le Hun, ayant consideré la beauté de l'assiegeant pourpensa vne trahison detestable, s'estant enamouree du Barbare, & luy manda que s'il la vouloit espouser elle luy liureroit, & son mary, & la cité, & les richesses qui estoient en icelle. Le Roy Barbare accorde aussi trompeusement à cecy, comme meschamment ceste femme vendoit le salut des siens, & luy iura de tenir tout ce qu'elle demandoit. Ainsi elle fait ouuerture par le chasteau à Cacan, lequel saccagea, pilla, brusla, & massacra tout ce que rencontra en la forteresse, sauf quelques vns qui se sauuerent à la fuite : mais Romilde pensant iouyr d'vn mary acheté au pris de tát de sang, se veit trompee plus que de moitié de iuste pris : car le Roy Hun ne voulant faulcer sa parole, ny rompre son serment, la prit à femme, & coucha vne seule nuit auec elle : mais l'endemain, pour la payer suyuant le merite de sa ribaude paillardise, il la liura à douze des plus forts, & robustes de son armee, afin que toute vne nuit ils se ioüassent auec elle, & la rassasiassent de lascifs embrassemens à la rengette, puis qu'elle estoit si chaulde que pour iouyr d'vn homme, elle n'auoit fait conscience de causer la mort de son mary homme de bien, & la ruine de tant de peuple : ce que fait il feit dresser vn poteau en la place publique, sur lequel il la feit empaler, luy donnant vn mary tel que & elle, & ses semblables meritent : qui est vn iugement notable en vn prince, & ieune, & barbare, & sans aucune cognoissance de religion Chrestienne. Ceste annee de l'an six cens & vn, fut remarquee pour la mort de celle tygresse, & ennemye de toute courtoisie la Royne Fredegonde, laquelle n'eut de son temps pareille (sauf Brunehault) en malice, lasciueté, tyrannie, cruauté, & trahison : & bié que Brunehault causast la mort de plusieurs Princes du sang, si est-ce q̃ ceste cy en feit mourir plus en vn an ou deux, que l'autre en toute sa vie, entát que pour le fait de la Royne d'Austrasie elle commença en son fils, qui rend sa cause plus detestable, puis continua en ses nepueux, là où Fredegonde est estimee plus doulce, quoy que plus grand nombre soient passez par ses mains, tel que les deux fils de Chilperic son mary, puis Sigebert, puis son propre mary, & autres recitez cy dessus, sans y cóprendre tant d'illustres Seigneurs que ceste femme desauança, & desquels elle occasionna la ruine : & si l'autre la surmonta en cruauté, & desirs de vengeance, quoy que ie n'y voye guere grand auantage, si est-ce qu'elle la surpassa aussi en deuotion, & pieté, & en œuures pitoyables. En somme Fredegonde eschappa les mains de ses aduersaires en ce monde, bié que Childebert & Brunehault la poursuiuissent, & estant morte à Paris, son corps fut enterré pres celuy de son espoux en l'Eglise de saint Vincent, ayant vescu vne belle & longue vieillesse, laissant son fils aagé de treize ans sous la charge de Landry, & autres Seigneurs, & auec l'estat paisible du Royaume, par sa sagesse, ayant gaigné le cœur de la noblesse, autant qu'au commencement elle auoit esté detestee. Et celle annee mesme mourut le bon, & religieu prince Recarede Goth Roy des Espaignes, qui eut Luibe pour successeur second de ce nom, & fils du susdit Recarde, mais bastard, & non pourtant homme segnalé, & bon Catholique, mais pource que les Goths n'estoient encor bien fondez en la religion des Homousiens, ce bon Prince ne peut aussi guere durer parmy eux, ains fut occis par vn sien Vassal nommé Victeric, duquel sera faite mention cy apres, car non sans cause ay-ie mis en auant la mort du Roy Catholique Recarede. Apres le trespas de Fredegonde, comme Brunehault se veit en plus grande liberté de mal-faire, tous les Roys estans moindres d'ans, & pupille, elle tascha aussi de faire mourir les Seigneurs qui pouuoient l'empescher en ses desseins : & entre autres fut par elle troussé vn Seigneur fort segnalé qui auoit fait de gráds seruices aux Roys, & iceluy appellé, Wintrion Duc, ou gouuerneur de Champaigne fort aymé des Austrasiens par lesquels sa mort fut regrettee, & vengee, & peu s'en fallut qu'ils n'occissent ceste furie, sçachans que c'estoit par elle qu'il auoit esté occis, pour pouruoir de l'estat quelqu'vn qui fut fait à sa poste. Ce pendant au pays de Prouence fut fait gouuerneur Colen au lieu du Conestable Leudegisil, qui auoit au parauant ceste charge : ce qui vous fait voir assez clerement que ce que i'ay dit cy dessus, est plus que veritable, à sçauoir que les Duchez, & Comtez estoient noms d'office, & titulaires, & non

Histoire notable.

Voy Paul Diac. des gestes des Lombardi li. 4. ch. 12.

Mort de la Royne Fredegonde.

Recarede Roy d'Espaigne meurt l'an six cens & vn.

Wintrion Duc de Champaigne occis.

Seigneuries hereditaires. Pour le meurtre de Quintrion, ou Wintrion Lieutenāt du Roy Austrasien au pays de Champaigne fut faite grande esmotion par la noblesse de toute la Prouince, & laquelle alla si auant que le Roy, & ceux de son conseil furent contraints de chasser la Royne, & la bannir d'Austrasie, ce qui luy donna vn grād surfault se voyant ainsi desapointee, ioint qu'elle ne sçauoit ou aller, pour se voir entouree de toutes parts d'ennemis, lesquels ne demandoient que sa ruine. De fait qu'elle qui s'estoit veuë dame de deux grands Royaumes auec son fils experimente à present la suite de ses miseres, Dieu luy donnant cest aduertissement, afin que puis qu'elle ne s'estoit chastiee par l'assault qu'elle eut lors que son mary fut occis, estant faite prisonniere, & bannie par Chilperic, qu'à present elle recogneut ses fautes, & se corrigeast de sa meschante vie. Elle fut demise, & posee en vn estat si piteux, que seule, & desguisee il fallut que se sauuast iusques sur les limites de Champaigne, & de Bourgoigne, à sçauoir en la marche Champenoise, où elle se descouurit à vn pauure paysan, lequel prit la charge de la cōduire iusques au Roy Theodoric, lors se tenant à Chalons sur Saone, & aduint cecy l'an de grace six cens quatre: si bien qu'elle estant receuë par ce sien nepueu au grand malheur d'iceluy, elle retint ce pauure homme auec elle en recompence d'vn tel, & si grand seruice, & en fin, quoy qu'il ne sceut rien, elle le feit faire Euesque d'Auxerre. Ce fut en celle saison que vint en Gaule vn saint homme Escossois de nation, d'autres le dient Irlandois, appellé Colomban, lequel se retirāt en Bourgoigne vers le Roy Theodoric obtint de luy & congé, & moyen de bastir vn monastere de religieux, iusqu'à ce que Brunehault le feit chasser par sa tyrannie. Apres Wintrion, ceste faulce femelle auoit fait occir deux autres Seigneurs François l'vn nōmé Gillon, & l'autre Ratin, qui pour estre des premiers s'opposoient à ces fureurs, & aux menees d'vn certain Romain fauory de ceste Royne, lequel se nommoit Prothade, qu'on disoit abuser de la Royne, laquelle n'estoit non plus chaste que Fredegonde, & parainsi ce Prothade fut aussi chassé, & se retira vers Theodoric auec sa maistresse en Bourgoigne. Clothaire ce pendant qui pouuoit estre aagé de seize à dixsept ans, & ne pēsoit que ses cousins, le plus vieil desquels n'auoit guere plus de quatorze ans, s'esmeussent à luy faire la guerre, se donnoit du bon temps, & administroit sagement son Royaume sous la conduite de son conseil: (car ç'a esté vn grand & excellent Prince en son temps, & tel qui pour ses vaillances, preudomie haults faits d'armes, & conquestes a porté le tiltre de Clothaire le Grand) & releuoit son peuple des imposts, & subsides que luy auoient mis sus, Chilperic, & Fredegonde. Cōme donc ce braue ieune Prince, s'exerçast en toute chose honneste, comme celuy duquel on ne lyt point tant de paillardises, & lasciuetez esquelles se soüilloient le reste de ses parents, voicy Brunehault qui luy dresse vne estrange partie, & fait armer ses deux nepueux contre leur cousin, afin que tandis que la diuision seroit ainsi entre ces Princes, elle peschast en eau trouble, auançast les siens, bastir les moyens pour se venger de ceux qui l'auoient chassee: car quelque mine qu'elle feit à Theodebert, si ne cessa elle onc que ne l'eut fait mourir ainsi que verrons cy apres. Elle feit donc armer ses nepueux contre Clothaire, tant pour venger la mort de ceux qui furent deffaits à Soissons, l'an cinq cens nonante & huit, qu'és courses depuis faites par Fredegonde l'an six cens & vn, que pour recouurer les terres par elle vsurpees sur la Bourgoigne. Les Clothariés aduertis d'vn si grand effort venant sur eux, s'arment aussi, & s'aprestent pour se deffendre, sçachans bien que depuis que la Royne cruelle estoit en regne auec lequel que ce fut des Roys, que la guerre seroit, & durable, & mortelle. Tandis que les François suiects de Clothaire s'assemblent, les Roys freres entrent sur le terroir de Sens gastent, & pillēt tout comme s'ils eussent esté sur la terre des plus cruels & estranges ennemys qu'ils eussent sceu auoir au monde. Clothaire d'autre part vient selon la riuiere de Seine & Yone, & en fin les trois Roys se cāpants non loing les vns des autres, & sur vn petit fleuue dit Aisne, que ie pense estre la riuiere de Moret, & le village que le moyne Aymon appelle Doromel, n'est autre que la ville de Moret, que depuis on a close: & cecy tiens-ie d'vne vieille Chronique, escritte à la main que i'ay, & où l'auteur ne se nomme point, & y a grande verisimilitude en son dire, veu la retraite de Clothaire, ayant perdu la bataille. En ce lieu donc de Doromel, ou Moret les Roys venans aux mains en l'an de nostre salut six cens cinq, & le dixseptiéme de l'aage, & du regne de Clothaire, on combatit

Brunehault chassee par les Austrasiens.

L'an six cēs & quatre.

S. Colōban en Gaule.

Seig. occis par les ruses de Brunehault.

Quel a esté Clothaire secōd, surnommee le Grand.

Guerre entre les Roys de Gaule.

Bataille à Moret l'an six cens cinq.

combatit de telle furie de tous les deux costez, & y fut fait si grand massacre que le fleuue Aisne remply de corps se desgorgeant veit empescher son cours ordinaire, & les corps y seruans de pont à ceux qui restoient en vie: en fin la desconfiture tournant sur Clothaire qui porta pour lors la penitence des forfaits de son pere, & des cruautez de sa mere, il fut contraint de guerpir la place, & s'enfuyr, laissant la plus part des siens taillez en pieces gisans roides morts en la place, & se sauuant au chasteau de Melun assis en vne isle sur la riuiere de Seine, de là s'en alla en grande diligence à Paris capitale de son Royaume. Ses cousins poursuiuent leur victoire, prennent les villes suiectes au vaincu, gastent le plat pays, & prennent les serments & hommages des citoyẽs, & se font maistres du Gastinois, & de tout le Hurepois iusques aux portes de Paris qu'ils assiegerent. On tient que tandis que les deux armees estoient acharnees au cõbat l'vne contre l'autre, qu'on veit en l'air la figure d'vn iouuenceau, (qu'on peut croire estre vn ange de Dieu) lequel tenoit vn glaiue desgainé, & menaçant ces miserables ainsi entalantez à se deffaire: chose qui n'est à reiecter, veu que souuent és grandes calamitez Dieu nous monstre de tels, & de plus grands signes, & que de nostre temps nous auons eu des aduertissemens aussi effroyables, sans que pour cela nostre endurcissemẽt se soit amolly le moins du monde, ains semble que les punitions passees, & la menace du mal à venir nous enhardissent à faire pis que iamais, imitans en cela l'obstination de nos ancestres. Clothaire se voyant assiegé, & sans moyens de se preualoir contre ses cousins, faisant de necessité vertu, traita & moyenna vn accord desauantageux, mais pour luy (selon la misere du temps) tresnecessaire, & fut capitulé en ceste sorte: que Clothaire quitteroit tout ce qu'il tenoit depuis l'Ocean iusques au Loire qui seroit au Roy d'Orleans Theodoric, & que Theodebert auroit ce qui est entre les riuieres de Seine, & de Saone iusques à la mer, de sorte que Clothaire demouroit sans auoir autre chose que Paris, & quelque eschantillon du pays Soissonnois, & de Picardie: neantmoins (comme dit est) il fallut passer sous les conditions de ceste paix tant pour luy ignominieuse: apres laquelle conclue, la Gaule fut l'espace de neuf ans en quelque repos, les Roys se fortifians pour l'aduenir, & le peuple reprenant cœur pour les deffaites, & miseres du passé, tout ayant esté gasté, demoly, & bruslé, & le pays ressentant mieux vn friche, que la beauté de la plus belle, amene, & fertille terre de l'Europe. Il semble que Paul Emile face ceste bataille auant que Brunehault fut chassee par son nepueu Theodebert, ce qui sembleroit assez vray-semblable, mais Aymon estant d'autre aduis, ie n'ay fait conscience de le suyure.

Deffaite, & fuite de Clothaire.

Vn Ange veu en l'air qui tenoit vn glaiue desgainé.

Paix entre les Roys fort desauantageuse à Clothaire.

Les Roys viuans en ce repos tel quel, les Gascons se faschãs d'estre assuiectis par les François, & de leur payer tribut, se reuolterent, prenans occasion sur le grãd meurtre de François fait à Moret, & sur les remuëments de mesnage qui s'estoient faits en Espaigne, où tout estoit en dissension, à cause du meurtre commis par Wictric Goth sur son Roy, & Seigneur Luibe, la couronne duquel il auoit vsurpee, & non cõtens de ceste reuolte, & de s'estre emancipez de la suiection de Theodoric Roy d'Orleans, ils furent si hardis que de courir sur ses terres, & de souuẽt affliger ses suiects du costé de Languedoch, & Prouence. A ceste cause le Roy despecha de grãdes forces, & les enuoya en Gascoigne pour dompter ce peuple chatouilleux, & remuant, & eut la chose ceste fin, que les Gascons non supportez d'aucun furent accablez, & contrains d'obeïr au Bourguignõ, qui leur imposa telle Loy qu'il luy pleut, & les obligea à des choses que iamais ils n'auoient encor goustees, ny sous les Romains, ny sous les Goths, ny sous les François, ce qui aduint l'an six cens six: dequoy ce peuple se ressentant, afin que derechef il ne peut se preualoir de sa force, on luy en osta le moyen, mettant des garnisons és villes & és forts & passages, & leur donnant vn Duc, ou gouuerneur appellé Genial pour les tenir en bride, & leur administrer Iustice. Cependant Clothaire reprenãt ses esprits, & gaignant hommes tascha aussi de se fortifier d'alliances, pource espousa vne dame nommee Berthrude, qu'on dit estre de nation Gotthique, & issue du sang Royal des Wisigoths des Espaignes: mais nos ancestres ont esté si peu curieux des choses plus segnalees qu'ils ne nous ont point laissé ny le nom, ny la dignité, ou grandeur de celuy duquel estoit descendue ceste Princesse, de laquelle sortit ce grand Roy Dagobert premier du nom, & vray successeur des vaillances de son pere: de ceste dame eut encor Clothaire vne fille nommee Blithilde, laquelle fut mariee en Austrasie à vn cer-

Gascõs reuoltez cõtre Theodoric l'an six cens six.

Gascons dõptez & faits tributaires.

Clothaire espouse Berthrude en premieres nopces.

tain Seigneur nommé Ausbert: duquel ie n'ay leu chose qui face grandement à racōter. Clothaire eut encor vne autre espouse, Berthrude estant morte, qui eut à nom Sichilde sœur de Brunulphe Prince de Hainault, & des Ardennes, de laquelle sortit Aribert frere de Dagobert, qui depuis fut Duc d'Aquitaine: & notez que non sans grande raison Clothaire s'allia ainsi, veu que par le premier mariage, il se reconcilia les Goths, desquels il se preualut cōtre Theodoric: & par le second qui estoit du sang des Clodionistes, il tascha d'vnir les deux maisons ensemble par amitié, que Dagobert accabla par armes, ruinant les freres de sa belle mere, & oncles de son frere Aribert, ainsi que dirons en son lieu, nous estant assez de vous monstrer où Clothaire s'allia, & prit femme. Tout ainsi q̃ Brunehault auoit ioüé ses actes tragics en la court de Theodebert d'Austrasie, aussi exerça elle ses cruautez en Bourgoigne: car voyant que Cathin general de l'armee du Roy estoit en grace, & que les affaires passoient par ses mains, elle aspirant à faire grand son mignon Prothade, trouua tant de moyens que Cathin passa sous la fureur du glaiue, le Roy estant l'executeur des tyrannies de son ayeule. Laquelle pour mieux cheuir de ce ieune Roy (ah ruse detestable, & trop souuent pratiquee!) le voyant suiect à ses plaisirs, & adonné aux femmes cōme celuy qui aimoit en changer tous les iours, luy donnoit elle mesme pasture à ses conuoitises, & luy fournissoit des concubines auec lesquelles il se peut ioüer: de l'vne desquelles luy nasquit en ce temps vn fils qui fut nommé Sigebert, & duquel sera parlé cy apres. En celle mesme saison il y auoit vn grand Seigneur en Bourgoigne nommé Egile, gouuerneur de Prouence, & successeur de Colen, lequel sans nulle information precedente, & sans qu'on luy sceut mettre sus aucune maluersation en sa charge, fut deffait, & mis à mort: n'y ayant autre occasion de sa ruine que la haine que Brunehault luy portoit & ses grandes richesses, que ceste gloute femme conuoitoit, comme n'estant nee que pour la ruine de tous les hommes excellents des Gaules, laquelle en feit plus mourir que n'eussent sceu faire cent batailles. Ce pendant Theodebert bon, & sage Prince oyant que Adouald auoit succedé au Royaume Lombard en Italie à Agilulphe son pere du viuant mesme du pere, desira de prendre leur alliance, ce qui est tesmoigné par Paul Diacre, disant ainsi: Le moys de Iuillet ensuyuant Adaluald, ou Adouald fils d'Agilulphe fut creé Roy des Lombards en la place de Milan en la presence de son pere, & y assistans les Embassadeurs de Theodebert Roy des François, auec lequel fut faite paix perpetuelle. Il ne dit rien de ce mariage, duquel Aymon fait & nous donne asseurance, tesmoignant que par iceluy fut celle paix ratifiee, & Theodebert fortifié de ceste vnion tant contre Clothaire, que contre son frere, duquel il se doubtoit plus beaucoup que de son cousin. Peu au parauant Theodoric auoit espousé Hemerenge ou Hermemberge fille de Wictric Goth Roy d'Espaigne: mais Brunehault, qui n'ignoroit meschanceté aucune, & qui ne vouloit rien d'esgal aupres d'elle, voyant que si le Roy auoit son espouse de sang Royal, elle auroit vn contrepois de grandeur, & perdroit son autorité, feit si bien que le Roy ne couchoit point auec sa femme, & ne s'acostoit aucunement d'elle. Aucuns dient que bien que Theodoric aymast Hermemberge, & qu'il couchast auec elle, si est-ce q̃ iamais il ne peut auoir son acointance: soit que ses concubines l'eussent affollé par leurs mignotises, ou que l'on luy eut noüé (cōme on dit) l'Eguillette, & charmé & luy & elle, dequoy Brunehault fut soupçonnee, afin que Theodoric la repudiast, & qu'elle luy donnast quelque fille ou pour son espouse, ou pour amye faite à sa poste, & deuotion.

Sichilde seconde femme de Clothaire issue du sang de Clodion le Cheuelu.

L'an six cens sept.

Sigebert bastard de Theodoric.

Egile fait mourir par Brunehault.

Paul Diac. liu. 4. des gest. Lombard. ch. 10.

Theodoric espouse la fille du Roy d'Espaigne.

Cecy fut cause que le Roy fasché de ne pouuoir iouyr d'elle la renuoya en Espaigne, ainsi que dit l'historien Espaignol qui en parle en ceste sorte: Venu l'an de six cens sept l'espouse de Theodoric Roy de Frãce, s'en reuint sous le pouuoir du Roy Wictric son pere, pour estre mal-content d'elle le Roy son mary, d'autant que par ne sçay quel art diabolique, il n'auoit onc peu auoir iouyssance d'icelle. Ce renuoy, ou Libelle de repude toucha viuement au cœur du Goth, se voyant ainsi mespriser, de sorte qu'il s'allia des Roys Clothaire de Paris, & de Soissons, & d'Agilulphe Lombard, vers lesquels il enuoya Embassadeurs pour luy faire la guerre, mais estant ce Goth tandis assailly de mort, & massacré par ses aduersaires, il ne peut mettre fin à son entreprise. Et celle annee prit fin par la guerre que Theodebert, secouru par les Lombards & Austrasiens, feit contre les Saxons se reuoltans contre les François, laquelle fut sanglante, & és combats

Estiène de Garibay hist. d'Espaigne li. 8. ch. 26.

Harmemberge repudiee, & pourquoy.

combats de laquelle demoura grand nombre d'hommes d'vne part,& d'autre: ce qui fut cause que les François ne leur donnerent de long temps dessus iusqu'à ce que Clothaire fut les dompter pour venger son fils Dagobert presque occis par ces barbares: mais de ceste guerre n'est faite aucune mention par Krants en sa Saxonie, ains coule sans dire rien des occurrences des temps depuis le Roy Sigebert d'Austrasie, iusques aux derniers ans de Clothaire, faisant par ce moyen couler plus de quarante ans, sans qu'il racõpte riẽ des gestes du peuple, duquel il descrit l'histoire, là où Paul Diacre recite ceste querelle des deux peuples François,& Saxons, & pour le fait de la liberté,& pour les terres de Thoringe. Tãdis que Theodebert est ententif à la guerre Theodoric s'adonne aux fẽmes,& eut d'vne siẽne cõcubine vn fils bastard qu'il nõma Childebert: & feit celebrer vn Synode à Chalõs,non pour se corriger, ou reformer,ains pour à son plaisir tourmẽter le bon & saint Archeuesque de Viẽne Didier,qui le reprenoit de ses paillardises,& la Royne Brunehaut de ses lasciuetez,& meurtres qu'elle faisoit faire sur les nobles. Et en ceste assemblee se trouuerent quelques prelats gaignez par la Royne Brunehaut,& par Aredie Archeuesque de Lyon ennemy de Didier:par-ainsi il fut cõdamné comme crimineux de leze maiesté,& deposé de son Archeuesché, fut enuoyé en exille, & en fin il fut lapidé: estant celle saison mal propre pour les gens de bien qui disoient la verité, & blasmoient le Roy de ses forfaits, le menaçoient de mauuaise fin, & que iamais ses bastards n'heriteroient de la couronne deuë seulement aux enfans legitimes. Parmy ces saints hommes affligez fut encor saint Colomban, lequel comme il estoit d'austere vie,& puissant en miracles,& redoubté du Roy, parloit aussi plus libremẽt que nul des autres:ce fut luy aussi qui dit,qu'il n'appartenoit pas à vn paillard tel que Theodoric,d'auoir vne espouse si chaste que la Royne repudiee Hermemberge, & predit la ruine & du Roy, & de ses bastards: ce qui fut cause que Brunehault le feit tenir prisonnier en son monastere, & en fin sollicita tãt le Roy,qu'il chassa ce saint homme, lequel se retira en Italie: tant la verité est desplaisante aux oreilles des maluiuants. Et se passerent ces choses en l'an six cens huit, durant lequel Brunehault ne feit (ayant ioüé ses ieux contre les Ecclesiastiques qui resistoient à ses meschancetez) que cercher les moyens d'auancer son paillard Prothade le Romain, qu'elle auoit fait faire gouuerneur en la Comté de Bourgoigne apres Wandalmar, mais cela ne luy suffisoit, ains pour l'auoir plus pres d'elle, & couurir mieux leur familiarité trop peu honeste, elle delibera de moyenner qu'il fut creé Maistre du Palais de Bourgoigne. Cela ne pouuoit se faire sans calomnier Berthouault vn des Seigneurs du pays,& hõnoré de ce tiltre, duquel sans iuste occasion, & grand crime, ou sans la requeste,& cõsentemẽt des Seigneurs il ne pouuoit estre dechassé: & elle voyoit q̃ cecy estoit tresdifficile à pratiquer, veu la vertu de l'hõme, les seruices qu'il auoit faits, & l'amitié que luy portoit tout le pays, & noblesse de Bourgoigne. Elle fut biẽ si effrontee & eshontee, que de prier le Roy son nepueu de faire mourir Berthouault Maire du Palais, & donner ceste dignité à son fauorit Prothade: mais Theodoric(quoy qu'és autres choses se laissast gouuerner à ceste folle) ne voulut y entendre n'ayant occasion sur quoy fonder ce meurtre: trop bien luy dressa il vne partie, laquelle luy fut aussi dangereuse que la guerre de Brunehault, mais beaucoup plus honnorable l'enuoyãt au pays Neustrien,c'est à dire sur les limites de ses terres bornans les Royaumes sien,& de Clothaire, afin qu'il y fut en garnison, si par cas les Clothariens vouloient faire quelque remuëment de mesnage: & ne luy donna que trois cens hommes pour sa suite. Clothaire oyant cecy, & estimant que c'estoit ouuerture de guerre y enuoya Landry Maire du Palais de France,lequel ayant fait des courses iusques à Orleans fut chassé par Bertouault qui s'estoit fortifié des garnisons des villes és entours. A ceste cause Clothaire enuoyant renfort à son tuteur, Landry donna dessus le Bourguignon, & le chassa iusques à Orleans, où Bertouault s'enferma sans que iamais il voulut sortir pour combattre les Clothariens. Clothaire ayant barres sur Theodoric, qui l'auoit assailly, leua forces, & se mettant en campaigne alla contre son cousin, & vint iusqu'à Estampes, vsant de toute acte d'hostilité, & se saisissant des terres du pays, & Royaume Orleannois: ce qui fut cause que sur la fin du susdit an six cens neuf, & les festes mesmes de Noël il vint vers Estampes, se campans les deux Roys sur la riuiere de Iunne

Guerre entre les Saxons, & François.

Paul Diac. gestes des Lõbards li. 4. ch. 10.

Assẽblee à Chalons contre Didier Arch. de Vienne. S. Didier lapidé, & pourquoy.

S. Colõban chassé par Theodoric.

L'an six cens huit.

Prothade auancé par Brunehault.

Cõspiratiõ de Brunehault cõtre le Maire du Palais de Bourgoigne.

L'an six cens neuf.

Clothaire court & pille l'Orleanois.

Iunne riuiere d'Estampes.

que le vulgaire appelle la riuiere d'Estampes sans luy donner autre tiltre. Theodoric eschaufé, & ardent au combat, ne peut attendre que tout son ost eut passé le fleuue, ains commença la meslee d'vn grand courage, donnant hardiesse aux siens, & les encourageant comme hardy & furieux Capitaine. Clothaire d'autre part, qui a esté des plus resolus guerriers de son temps, ne luy refusa le choc, ains exhortant les siens à bien faire, leur mettoit en auant les torts que & son oncle, & ses cousins auoient fait à la maison chef des armes, & aisnee des François: les prioyt de se souuenir comme dés son enfance, ils l'auoient persecuté, & comme encore ils luy detenoient la plus part de son heritage: qu'ils se monstrassent hommes, & tels qui ne deuoient se laisser gouuerner si aisément ores qu'ils auoient vn Roy vsant de ses droits, comme lors qu'il estoit encor enfant, & nourry au giron des dames. Qu'il tascheroit de recognoistre ceux qui feroient bien leur deuoir, sur lesquels il iecteroit la veuë, & que pour ce seul respect il estoit venu au camp, afin que le soldat deffendit son Prince qu'on vouloit desheriter, & que le Roy cogneut ceux qui luy auroient fait le plus de seruice. Les soldats des deux armees ainsi animez entrerent de grande furie au combat, & fut fait grand massacre d'vne part, & d'autre, mais plus en tomboit il au commencement du costé de Theodoric, pour la furie des Clothariens: mais comme le bon Seigneur Bertouaut qui ne cerchoit que les moyens de mourir en bataille, & auec honneur, plustost que se voir exposé aux rages & calomnies de Brunehault, se fut lancé au milieu des ennemys pensant attacher Landry, & le tuer, ou finir par la main du premier des François, il se veit aussi taillé en pieces, & plusieurs de sa suite auec luy: ce qui fut cause que les Bourguignons reprenans cœur, & voulans venger la mort de leur General se ruerent si furieusement sur leurs ennemys qu'ils les mirent en route, & leur osterent des mains la victoire. Clothaire s'enfuit non à Paris, ne s'y voyant asseuré, ains ayant auec luy Landry le Maire du Palais son tuteur, il s'achemina vers la Picardie, & se sauua à Compiegne, & ce pendant Theodoric victorieux vint à Paris, & entra en la ville, puis se retira en Bourgoigne. Aymon moyne dit que Meroué, qui estoit l'aisné des enfans de Clothaire auoit esté pris en ceste bataille, mais il failloit que fut bien ieune, & que de bonne heure on l'accoustumoit aux cõbats, veu que le Roy n'auoit encor attaint l'an vingt & deuxiéme de son aage, & que l'enfant n'eut sceu auoir que trois ou quatre ans pour le plus. D'autres tiennent qu'il y fut tué, & qu'il estoit bastard de Clothaire: que s'il est ainsi, il faut aussi qu'il y ait eu d'autre bataille pres d'Estampes que ceste cy, estant impossible qu'à l'aage de vingt deux ans, ce Roy eut des bastards qui fussent pour porter armes. Ainsi Clothaire deux fois chassé de sa ville capitale, & retiré en son pays de Soissons fut visité par son cousin d'Austrasie Theodebert, qui estoit son amy, & allié dés le temps que Theodoric chassa la royne Hermemberge son espouse pour plaire, & obeyr à son ayeule Brunehault, & coiffé de ses concubines: ce qui fut le motif de celle furieuse guerre qui fut depuis entre les deux freres: entant que Theodoric enorgueilly de ceste victoire, ne pouuoit en soy-mesme, & ne pensoit que tout le monde fut pour luy faire resistence. Or ne fut il pas si tost en Bourgoigne que Brunehault voyant Bertouault mort, & que l'estat de Maire du Palais vacquoit, ne le sollicitast de donner l'estat du deffunct à son mignon Prothade: ce qu'elle eut & obtint aisément du Roy, qui dependoit tout de sa volonté. Et sans faillir ce Romain, ou soit il Gaulois, suiuant ce qu'auons dit cy deuant, faisant mention que signifioit le nom Romain entre les premiers François, estoit homme accort, sage, subtil, & de bon conseil, & grand remueur d'affaires, si vn vice detestable n'eut soüillé le reste de ce qu'il auoit de bon: Car il estoit si auare, & ardant à rassasier sa conuoitise, que tout luy estoit bon, & n'y auoit homme riche, qui ne se ressentit de ses pilleries, & ne goustast ses calomnies, accablant, & persecutant la noblesse du pays, ne souffrant qu'aucun fut auancé que les siens, & ceux que Brunehault luy recommandoit, & taschant de fonder si bien son autorité aux despens des autres, qu'on ne pourroit puis apres l'en desappointer qu'auec grand' peine. Et deuint si insolent (ainsi que font tous ceux qui de bas estat volent haultement) que nul, tant grand fut il pouuoit l'accoster:

Bataille entre les Roys cousins l'an six cens dix.

Bertouaut Maire du Palais de Bourgoig. occis.

Clothaire deffait pres d'Estãpes.

Clothaire à Cõpiegne parle à son cousin le Roy d'Austrasie.

Prothade fait Maire du Palais de Bourg.

coster: & tous le deteſtoient de telle ſorte qu'il n'y auoit aucun qui daignaſt auoir ſon amitié, ce qui cauſa ſa mort, ainſi que cy apres nous deduirons. Mais afin qu'il ne ſemble que les ſeuls François vſaſſent ainſi de maſſacres, & que ſeuls ils reſpectaſſent peu leurs Princes, faut ſçauoir qu'il ſemble qu'en ce temps là toute reuerence, & reſpect de ſuiect enuers ſon Roy fut perdu & aboly: veu que du regne des Roys Clothaire, Theodebert, & Theodoric, & en l'an ſix cens & trois, le bon Empereur Maurice fut maſſacré par Phocas, qui par ce moyen vint à l'Empire: Victric Goth, tua ſon propre Seigneur Luibe fils de Recarede, & vſurpa ſa couronne, & depuis luy meſme fut payé de monnoye pareille. En ſomme ce n'eſtoient que trahiſons, deffiances, & monopoles nul craignant Dieu, & moins viuant ſelon ſa parole. Du temps de ces Roys mourut l'an quatorziéme de ſon pontificat le grand Docteur, & excellent Eueſque ſainct Gregoire paſteur general des Chreſtiens, en l'an ſix cens quatre, auquel ſucceda Sabinian, lequel ne ſeant au ſaint ſiege qu'vn an, & dix moys, feit place à Boniface troiſiéme du nom: apres lequel vint Boniface quatriéme, lequel obtint de grãds priuileges de l'Empereur Phocas pour la grandeur de l'Egliſe de Rome, contre la primace pretendue par celle de Conſtantinople, dés le temps que Conſtantin le grand tranſporta le ſiege de l'Empire en Thrace. En celle ſaiſon les Perſans rompirent la paix qu'ils auoient auec l'Empereur, & ſe iectans ſur les terres de l'Empire, gaſterent tous les pays de Syrie, Meſopotamie, Paleſtine, & Pheniſſe: & en ſomme n'y eut lors coing au monde qui ne fut broüillé de guerres & diſſenſions, les Huns eſtans par l'Empereur deſſaiſis, & deſpoüillez de la Pannonie.

Maurice Emp. occis par Phocas. Luibe Roy Goth tué par Victric & depuis Victric auſsi maſſacré. L'an ſix cés quatre S. Gregoire deceda.

De la guerre ſuſcitee par Brunehault entre les deux Roys freres, & de la ruine de l'vn, & de l'autre d'iceux par ceſte meſme Royne leur ayeule.

CHAP. XXIX.

BRVNEHAVLT ayant gaigné ce qu'elle vouloit ſur le Roy Theodoric touchant l'auancement de Prothade, ne s'arreſta en ſi beau chemin, ains ſe reſſentant de la brauade qu'on luy auoit fait en Auſtraſie, & couuant en ſon ame les fureurs, & vengeances contre Theodebert qui l'auoit dechaſſee, à cauſe du maſſacre du Duc, ou gouuerneur de Champaigne, commença à conſpirer ſa ruine, & de ſolliciter Theodoric (tout bourſoufflé d'orgueil pour auoir ainſi dompté Clothaire) à faire la guerre à l'Auſtraſien ſous pretexte de redemander les theſors du feu Roy Childebert leur pere: & afin qu'elle eut meilleur moyen d'induire ce ſot Roy Theodoric, elle luy propoſa que Theodebert n'eſtoit point ſon frere, ny ſorty onc de l'eſtoc de Childebert, ains eſtoit fils d'vne concubine, laquelle s'eſtoit meſlee auec vn Iardinier, & que par-ainſi il ne meritoit de porter couronne, ains falloit que le Royaume d'Auſtraſie luy vint en main cõme le vray & legitime ſucceſſeur de ſon pere. Theodoric eſtonné de cecy, ne feit la ſourde oreille, ains pouſſé par Prothade, qui ne cerchoit que la ruine de celuy qui l'auoit banny, & chaſſé de ſa court auſſi bien que ſa maiſtreſſe, & qui l'aſſeuroit de la verité du fait ſuyuant le rapport de la Royne, il ſe reſolut de faire la guerre à Theodebert, & ne le laiſſer onc en paix, qu'il n'en veit la derniere ruine. Ainſi il dreſſe vne grande & furieuſe armee, pour l'exploit de ſes deſſeins, dequoy aduerty l'Auſtraſien, s'arma auſſi de ſon coſté, & enuoya vers ſon couſin Clothaire, lequel eut entendu à ſa requeſte, ſi le ſaint homme Colomban ne luy eut deffendu, lequel le pria de ne ſe meſler de leurs differents, & que c'eſtoit vn iugement de Dieu tombant ſur la maiſon de Childebert, & ſur ſa race, l'aſſeurant que dans d'eux ans accomplis, les deux Royaumes des freres s'entre-guerroyans ſeroient vnis à ſa couronne: que ſeulement il veſquit en homme de bien, & ſeruant Dieu, & faiſant iuſtice à ſes ſuiects, il ſe contentaſt du repos auquel il viuoit pour lors. Richard de Waſſebourg en ſes antiquitez de la Gaule Belgique dit du contraire, & aſſeure que

Conſpiration de Brunehault cõtre Theodebert.

Suppoſitiõ deteſtable de Brunehault.

Clothaire ne veut ſe meſler des querelles de ſes couſins.

Rich. de Vvaſſeb. liu. 2. des antiq. de la Gaule Belgique.

Clothaire se mit du party de Theodoric, lequel luy rédit les terres qu'il auoit vsurpees au Royaume de Paris, apres la bataille d'Estampes, ce qui semble auoir quelque verisimilitude: mais quant à moy, voyant qu'il n'est point trouué en l'expedition ny voyage du Bourguignon, ie pense que ce q̃ Theodoric obtint de luy ne fut autre cas, sinon qu'il se tint neutre, sans donner secours ny à l'vn, ny à l'autre, ioint que nous sçauõs que saint Colomban s'estoit retiré vers ce Roy, qui le destournoit de l'entreprise, suyuant ce que dit est, auquel Clothaire obeyt, quoy qu'il se veit sollicité de tous deux les Roys ses cousins. Les deux freres se mettans en campaigne, l'an de grace six cens onze, cõme ils fussent campez l'vn pres de l'autre, & sur le poinct de chocquer, les Gentils-hõmes de la suite de Theodoric, qui n'ignoroient pas d'où venoit la torche allumant ceste guerre, supplient le Roy de se deporter de guerroyer ainsi son frere, luy remonstrent quel peché c'est que pour ne sçay quelle conuoitise, ou plustost pour obeyr aux desirs d'autruy, il rompit le lien d'amour qui le rendoit obligé à deffendre son frere plustost que le ruiner. Luy proposent q̃ Clothaire se tenoit sagement neutre, quoy qu'armé pour faire son prouffit de leur affoiblissement, estát impossible que s'ils cõbatoient il n'y eut grád meurtre de toutes parts, & que puis apres Clothaire n'eut bon marché d'eux, & ne les batit à son aise. Conclurent qu'il valoit mieux accorder doucement auec luy, & vuider amyablement leurs querelles que donner le passe-temps de la ruine de deux si beaux Royaumes par eux mesmes à leurs aduersaires: s'offrent à moyenner l'accord auec l'aduantage du Roy, qu'ils supplient de ne les esconduire en chose tant equitable. Il sembloit que le Roy fleschist de ce costé, mais le Maistre du palais, qui sçauoit quelle estoit la volonté de Brunehault, & qui voyoit que sa grandeur consistoit és troubles, s'opposa au reste de la noblesse, remõstra au Roy, que puis que les armees estoyẽt si proches, sa cause si iuste, & que si souuent Theodebert l'auoit irrité, & que n'aguere il auoit cõspiré contre luy auec les Roys de Fráce, & d'Espaigne, qu'il ne pouuoit moins faire que de se venger, estát en place marchande pour auoir raison par le iugement des armes. Ces paroles du Romain furent recueillies diuersement par le Roy, & par la noblesse, entant que Theodoric se resolut de combattre: & la noblesse, voyant que cestuy seul conseilloit la guerre, delibera qu'il valoit mieux que ce troubleur du repos public mourut, que de hazarder & vne armee & tout vn Royaume à la fortune incertaine d'vne bataille. En somme la chose alla si auant: & l'affaire fut tant, & si bien debatu que la mort du Maire du Palais Prothade fut iuree: & bien que le Roy, lequel par cas sortant de sa tente, en auoit ouy le bruit voulut empescher ce massacre, si est-ce qu'on le detint par force, afin qu'il ne fut la part, où la partie se dressoit, & que par sa presence il n'empeschast ce meurtre. Tandis que les conspirateurs s'apprestent d'entrer en la tente Royale, où estoit Prothade, Theodoric enuoya vn Gentilhomme de sa maison appellé Vncelen vers les Bourguignons pour deffendre de sa part qu'il n'y eut si hardy qui mit la main sur Prothade s'il ne vouloit encourir son indignation. Vncelen tout au contraire venant au lieu où Prothade iouoit aux dames auec le medecin du Roy, dit & cõmanda de par le Roy que Prothade perturbateur, & ennemy de la paix fut taillé en pieces, ce qu'il n'eut pas aussi tost dit, que la tente ne fut mise à bas, & toute despecee, & Prothade occis furieusement, seruant d'exemple à ses semblables, lesquels par moyens illicites viennent aux estats, & qui s'y gouuernent sans discretion: & cestuy mort, il fallut que le Roy voulsist ou non, feit paix auec son frere, chacun se retirant chez soy. Et lors Claude Romain mais plus sage, & discret que Prothade, fut fait Maire du Palais de Bourgoigne, lequel prenant vn miroir en la ruine de son predecesseur, vsa aussi de toute douceur & courtoisie enuers la noblesse, & de liberalité, & bonne iustice vers le peuple de Bourgoigne. La Royne Brunehault aduertie de la mort de son grand amy, bien que ne dit mot pour vn temps, si est-ce que depuis elle poursuiuit si viuement Vncelen, auteur du meurtre, qu'il fut banny, & ses biens confisquez, & Wolphe grand Seigneur, pour auoir consenty à ceste mort fut occis par le commandement du Roy, auquel nasquit lors vn bastard, appellé Meroué, duquel fut parrin le Roy Clothaire. La paix faite entre les freres fut de peu de duree, à cause que Theodebert se ressentant de ce que Theodoric l'auoit assailly, pour en auoir sa reuenche vint sur les terres d'iceluy, ce qui ne fut sans luy saisir quelques pieces, mais les sages

L'an six cens onze.

Remõstrance des Bourguignons à leur Roy.

Cõspiratiõ des nobles contre Prothade.

Ruse d'Vncelen pour faire occir Prothade.

Mort malheureuse de Prothade.

Paix entre les Roys.

Claude Maire du Palais de Bourgoig.

Brunehaut venge la mort de Prothade.

Accord entre les Princes.

sages Seigneurs des deux Royaumes moyénerét vn pourparler, & abouchemét entre les Roys: où Theodoric vint auec dix mille hommes, mais Theodebert y arriua auec toutes les forces d'Austrasie auec intétion de forcer son frere de códescendre à sa volonté, si par cas il n'y vouloit entendre: ce qui aduint ainsi qu'il l'auoit pourpensé: car Theodoric se voyant enuironné de telles forces ceda, quicta, & transporta à Theodebert les pays de Touraine, & Champaigne, & en l'Austrasie les terres d'Elsace, & des Suisses, & c'est le premier lieu entre les anciens que i'ay troué cé mot latin *Suitensis*, ou *Sugitensis*, que ie ne peux accommoder qu'à la Prouince des Suisses: ce que passé ils se retirerét amys, mais d'vne fainte amitié, & reconciliation.

Pays rédus par Theodoric à son frere.

Apres cecy Theodebert feit mourir sa femme Belchide, que Brunehault luy auoit fait espouser ja long temps au parauant, l'ayant achetee de quelques marchands, à cause de son extreme beauté, afin que la Royne estát de si bas lieu, & tant à elle obligee, luy fut aussi tousiours obeissante: le Roy l'ayant faite mourir en espousa vn autre nommee Cheutilde, ou Teudechilde, de laquelle il eut vn fils nommé Aubert qui ne vesquit guere, mais il eut nombre de bastards de plusieurs concubines.

Theodebert fait mourir sa femme.

Or ce qui contraignit Theodoric à faire la paix suiuant les articles susdits, fut que les Alemans se ruerent sur ses terres vers le pays de Suisse sous leurs Capitaines Herpin, & Cambelen, & vindrent iusques à saint Claude rauissans, bruslans, saccageans, & massacrans tout ce qu'ils rencontroient: & d'autát que Theodebert estoit celuy qui les auoit induits à ce faire, & qu'il estoit aussi le plus fort, il fallut que Theodoric, pour se deliurer d'vn tel peril donnast plus qu'il ne deliberoit à son frere.

L'an six cens douze treize & quatorze, se passent sans gráds faits.

En l'an six cens douze ne fut fait chose de consequence, ains vesquirent les Roys en paix, chacun se fortifiant, & faisant des amys pour recommencer aussi tost la guerre: & pource Theodoric, qui songeoit au tour que luy auoit ioüé son frere, & en desiroit sur tout la vengeance, enuoya Embassadeurs vers Clothaire pour le gaigner, & attirer à son secours, ou s'il ne vouloit ce faire, pour le prier de se tenir coy sans secourir l'Austrasien, & en recompence il luy promit quelques terres qu'encor il luy detenoit, & celles que Theodebert auoit vsurpees, s'il gaignoit la bataille. Clothaire ne voulát se mesler de la guerre accorda bié à son cousin qu'il ne se remueroit point pour l'Austrasien, & Theodoric luy iura ce qu'il auoit promis, dont puis apres (suiuant sa coustume) il se desdit laschement. Ainsi en l'an dix sept du regne de Theodoric, & vingt huitiéme de l'aage, & regne de Clothaire, & de nostre salut six cens quinze, au mois de May Theodoric ayant assemblé ses forces, se mit en campaigne pour aller contre son frere, & s'arresta vn téps à Langres où le camp se dressa iusqu'à ce que fut prest pour aller poursuiure son entreprise: puis s'acheminant en, & vers Austrasie, il passa à Verdun qu'on bastissoit pour lors: ainsi tourne l'on le latin d'Aymon, *Vernona*, chasteau, qui ne peut estre accommodé à Verdun en Lorraine, qui est beaucoup plus ancien, & par-ainsi faut que soit le Verdun de Bourgoigne, cóme aussi le chemin de Theodoric estoit plus aisé par là q par l'autre Verdun eu esgard au lieu, où il acheminoit son armee, à sçauoir vers Toul en Lorraine, qui n'est pas son chemin y venant de vers la Bourgoigne.

L'an six cés quinze.

La guerre meuë entre les Roys.

Verdun en Bourg. en quel temps basty.

Là luy vint au deuát le Roy Austrasien Theodebert auec les forces de son Royaume, & au terroir, & cápaigne voisine de Toul, laquelle cité Theodoric prit, & brusla, & fut depuis rebastie par Godon Euesque d'icelle: & ce fut là que se ioignirent les Roys au cóbat, & y fut bataillé si furieusement qu'il y demoura plus de trente mille hommes, tant d'vne part que d'autre, mais Theodebert y eut du pire, & fallut que s'enfuit, & se sauuast à Mets ville capitale de son Royaume: où ne se voyát estre en seureté, il passa outre iusques à Cologne Agrippine qui fut sa derniere retraite.

Toul bruslee par Theodoric, par qui rebastie.

Gráde desfaite pres de Toul.

Car Theodoric estant le ministre des tyrannies de Brunehault, le poursuiuit à toute outráce sous ce pretexte qu'il se faisoit à croire que Theodebert estoit bastard, & par-ainsi incapable de la couronne: or comme il le poursuiuoit, on dit que saint Lennise Euesque de Magonce luy vint au deuant, & l'enhorta à ne laisser son entreprise, de laquelle auec l'ayde de Dieu il viendroit à bout selon son desir: & luy racompta vne fable faisant à propos: que le Renard appella vn iour ses enfans pour aller en proye, & leur dit qu'il n'y auoit aucun estranger qui pourchassast ce qui leur estoit necessaire: ains que c'estoient quelque petit nombre de leur race propre: & par-ainsi leur conseilloit de n'oublier leur deuoir, & qu'ils allassent en queste de ce qui leur estoit besoing pour viure. Ce qui donnoit à entendre au Roy qu'il ne deuoit laisser

en paix son frere, qui luy rauissoit le sien, ny se desister de son entreprise iusqu'à tant qu'il l'eut mise à fin, & sur tout ayant vn si beau moyen de la paracheuer. Quelque saint qu'on face cest Euesque, si ne sçauroy-ie le louër de cest acte, comme estant felon, & traistreux, d'ainsi enflammer l'vn frere contre l'autre, & donner de l'amorce de cruauté à celuy qui ne respiroit que vengeances: & sur tout vsant d'vn tel indeuoir cōtre son propre Seigneur, auquel il deuoit tout seruice, conseil, & secours en telle vrgence d'affaires. Ainsi il passa les Ardennes, & vint iusqu'au pays voisin de Cologne, où Theodebert auoit ramassé ses forces, & fait venir à son secours les Saxōs, & la plus part des peuples de la haute Germanie: là derechef fut combatu courageusement, Theodebert faisant telle resistance que peut faire vn desesperé qui ioüe à quicte ou double, ne laissant deuoir de bon Capitaine qu'il ne pratiquast, courant par les rancs, & encourageant les siens, lesquels il voyoit faire teste aux Bourguignons, & François du Royaume d'Orleans, quoy qu'ils les massacrassent comme moutons à la boucherie. En fin son heure estant venuë, & les Austrasiens, & Alemans perdans cœur pour se voir chargez si obstinément, son camp fut mis en route, & dit Aymon, que le meurtre y fut si grand dés la premiere pointe & combat, que les corps des occis y estans en tresgrand nombre, ne pouuoient tomber par terre l'vn empeschant l'autre, si bien que les cheualiers outrez, & occis, estoient aussi bien debout sur leurs selles, que ceux qui estoient en vie: mais suruenant la deffaite de Theodebert, & luy se mettant en fuite, on veit lors toute la campaigne pauee de corps occis, & le sang qui ruisseloit par les lieux és entours de la place où la bataille fut donnee. Theodoric enfurié oyant que son frere n'estoit pas ny mort, ny pris, se hasta plus que iamais à le poursuiure, estimant n'auoir rien fait, s'il ne luy tollissoit la vie: & ainsi il vint iusqu'a Cologne, les finages, & terroir de laquelle il se mit à brusler, gaster, & destruire: ce que voyant les citoyens, enuoyent vers luy, le prient de ne punir ceux qui onc ne luy feirent mal, ny iniure, & que puis qu'il sçauoit que par le droit de la guere, & priuilege de la victoire, ceste place luy escheoit, qu'il ne ruinast point le pays suiect à vne si belle cité, qui deuoit estre son heritage, ny torsionner les citoyens qui estoiēt prests à luy faire seruice. Ausquels Theodoric respondit, que le degast ny ruine ne s'adressoit point à eux, ains à Theodebert, & à ceux qui voudroient le deffendre: que s'il estoit vray, ce qu'ils luy auoiēt dit, & s'ils desiroiēt d'auoir sa grace, il failloit aussi ou qu'ils luy liurassent Theodebert vif, & lié comme son prisonnier, ou qu'ils luy feissent present de sa teste. Estrāges conditions & dignes d'vn cœur ambicieux, & du plus tyran hōme du monde: mais tel estoit le siecle d'alors, que le frere n'aymoit son frere que pour en tirer prouffit, & que les amitiez estoient mesurees à l'aulne de l'ambition, laquelle aueugloit les Roys, & faisoit errer les Princes. Les Colonois oyans cecy, & pour sauuer leur pays du degast, & se voir en danger de ruine s'ils n'obeyssoient, & voyans que Theodebert n'auoit plus moyen de se preualoir contre son frere, le trahirent, & liurerent: surquoy il y a deux opinions diuerses: entant que nos historiēs François, & les Annales de Lorraine, & Antiquitez Belgiques tiennent que ce pauure Roy fut occis par vn citoyen de Cologne, ainsi qu'il donnoit ses thesors pour les porter au vaincueur, lequel ils faignoient ne demander autre chose, & que soudain qu'on luy auroit rendu, il se retireroit en ses terres: & que la teste fut portee à Theodoric, lequel entra puis apres en la cité de laquelle il prit possessiō: mais l'Annaliste de Bauiere est d'autre aduis, lors qu'il parle en ceste sorte: Theodebert ayant refait, & remis sus vne armee, vint contre son frere à Tolbiac, où derechef ils combatirent, mais il fut vaincu aussi bien qu'aupres de Toul, le victorieux poursuit son entreprise, prend la cité de Coloigne, y massacre le fils de Theodebert encore enfant, & quant à Theodebert il fut fait prisonnier, & enuoyé à Brunehault son ayeule, laquelle estoit pour lors à Chalons en Bourgoigne: laquelle le feit tondre, & enfermer en vn monastere, & peu de iours apres le feit cruellement mourir. Vous oyez la diuersité d'opinions, lesquelles en fin s'accordent en cecy que Theodoric feit mourir son frere, & que en quelque façon que le Roy Austrasien soit mort, si fina il en celle guerre, qui prit fin l'an de nostre salut six cens dixsept, & par les menees de la furieuse Royne Brunehault. Or Theodoric ne iouyt guere longuement des terres vsurpees, & estant encor à Coloigne il eut certain indice de sa mort prochaine: car comme il receut les hom-

Theodebert secouru par les Saxons, & hauts Alemans.

Horrible bataille entre les Roys freres.

Theodoric assault la cité de Cologne.

Articles proposez aux Colonois.

Theodebert trahy par les Colonois.

Auentin Annal. de Bauiere li. 4.

Mort du Roy de Mets Theodebert.

L'an six cens dixsept.

mages,& serment de fidelité des seigneurs de la Cité en l'Eglise sainct Gerion, il luy sembla aduis, qu'on luy transperçoit les costes d'vn glaiue, & poignard: & estimant que quelcun de la troupe l'eut feru, il feit clorre le temple, & empescher qu'homme ne sortit: & soudain ses chambellans, & chirurgiens le despouillans, & visitans, ne trouuerent blessure quelconque, bien veirent ils vne petite marque vermeille au lieu, où il pensoit auoir esté frappé, sans autre apparence, qui fut vn aduertissement pour ce meschant Roy, afin de l'attirer à penitence. Ayant mis ordre aux affaires de ce costé le long du Rhin, qui fut iadis la region des Ripuariens, & des Vbiens mentionnez par Cesar, il s'en vint à Mets auec le butin, & despouilles de son frere, les enfants duquel il mena auec luy, & emporta des thesors, & richesses infinies trouuant son aïeule à Mets, qui luy venoit au deuant ioyeuse de telle victoire. Or auoit eu le susdit Theodebert trois enfans masles, & vne fille de tresexcellente beauté, qu'aucuns, & les plus asseurez autheurs font bastards, mais Trithemie, & l'autheur des antiquitez de la Gaule Belgique les font legitimes: & dient que l'aisné nommé Sigebert s'enfuit de Cologne, & se sauua en Franconie, & la genealogie duquel nous deduirons cy apres, ainsi qu'ils les mettent ne sçay si veritablement: quant aux deux autres, qui furent appellez Gõtrã, & Lothaire, ou Clothaire, ils furent menez par Theodoric à Mets, sur lesquels la faulce Brunehault vomit la rage de sa fureur conceüe cõtre leur deffunct pere. Car ayant fait occir le plus grand (noz Annalistes dient les deux aisnez, & ainsi Sigebert seroit du compte, où il y en auroit quatre) en sa presence, elle empoigna le plus petit nommé Meroué, qui n'estoit encor' baptisé ains seulement auoit lieu entre les Cathecumenes, & prest à baptiser, portoit son vestement blanc selon l'ancienne coustume de l'Eglise: sur cestuy s'aprit ceste tygresse, le prenant par vn pied, & batant de sa teste contre le mur auec la ceruelle il feit sortir l'ame du corps de ceste innocẽte creature. Et puis direz vous que ceste Medee Gotthe fut Chrestienne, & qu'elle eut quelque pieté, ny religion grauee en son esprit, puis que la mesme innocence des enfans luy estoyent odieuse, & qu'elle mesme faisoit l'office d'vn bourreau sur le sang issu de ses entrailles? Telle fut la fin du miserable Roy d'Austrasie Theodebert, & des enfans issus de sa race, & d'autant que i'ay dit que Sigebert fut sauué, il faut aussi qu il eut quatre fils à sçauoir Sigebert, Gontran, Clothaire, & Meroué, les trois desquels furent massacrez par Brunehault, & il faut sçauoir que deuint le quatriéme, suyuant l'oppiniõ des bastisseurs de la famille des Princes Royaux d'Austriche. Surquoy je vous allegueray Wolphang Lazie qui en parle en ceste sorte, faisant mention des Ducs Austrasiẽs sous le Roy Clothaire second de ce nom: Cestuy est Clotaire (dit-il) lequel donna à Dagobert son fils, qu'il auoit eu de Berthrude son espouse, la duché d'Ardenne, puis luy donna le Royaume d'Austrasie: & rappella d'exil Sigebert fils de feu Theodebert Roy d'Austrasie occis par la trahison de Theodoric son frere à Cologne des Vbiens, lequel se tenoit en l'Ostro-Frãce à Wirtzebourg sous la tutelle de Gõdouauld, & Geoffroy ses parents, sollicité Clotaire à faire ceste grace audit Sigebert par Herpon Duc, ou gouuerneur d'vn cartier de Bourgoigne, & par Ludemond Euesque de Syon: si bien que Alathee, qui estoit le plus illustre d'entre les Bourguignõs estant occis, son office, & gouuernement qu'estoit sur partie du pays ores appartenant aux Suisses luy fut donné par Clothaire son cousin. Et de ce Sigebert sont issus les Princes de Hasbourg, & les Archeducs qui ores commandent en Austriche. Vous oyez quelle est l'opinion de Lazie sur ce Prince, & sur ceux de sa famille, quoy que touts les anciẽs tiennent d'vn commun consentement que tous les fils de Theodebert furent occis par Theodoric, qui ne vouloit laisser aucun qui peut venger sa mort. Ce qui fera penser à plusieurs que Lazie, & autres autheurs modernes s'en sont vouluz faire à croire sans auoir fondement de l'ancienneté sur lequel ils asseurassent leur dire puis qu'il ne se lyt point és anciens chose aucune de ce Sigebert, ny de sa fuite en Franconie: toutesfois afin qu'on ne pense que je vueille du tout reietter ce qu'ils escriuent, & comme ils establissent l'anciéneté du sang Austriẽ, pour le tirer de celuy de Merouinges, je vous en allegueray le discours de genealogie telle qu'ils la paignent, vous aduertissant neantmoins de croire que ce n'est pour chose asseuree que je vous donne ce discours, veu que ceux mesme qui en ont esté les autheurs n'osent dire quel fut ce Duc Sigebert, & qu'il y en a qui dient que ce Meroué, que nous auõs dit auoir esté tué par Bru-

Presage de la mort de Theodoric.

Où furent iadis les Vbiens, et Ripuariẽs.

Enfans de Theodebert Roy de Mets.

Estrãge et brutale cruauté de Brunehault.

Vvolphãg Lazie li. 1. des Comẽt. d'Austriche.

Histoire de la source du sang d'Austriche.

Voy Irenique li. 3. de la Germanie ch. 74.

Diuersité d'opinions sur la source de la maison de Austriche.

nehault, fut celuy qu'on sauua du massacre, & lequel depuis donna commencement à ceste famille Austrienne: d'autre le prennent du temps des Carlouinges, & tiennent que Griffon frere de Pepin le bref estant fait Duc, & Seigneur au pays Bourguignon, & ayant douze Comtez où à present sont les Suisses, donna aussi origine à la maison des Marquis de Habsbourg: lesquelles si grandes diuersitez rendent l'histoire du tout suspecte, & doubteuse: Or voicy donc quel progrez ces historiens font auoir à ceste Genealogie. En l'an (disent ils) six cens vingt & cinq, Clothaire monarque des Gaules feit accord auec Sigebert, contenant ces poincts, que le susdit Sigebert renonceroit pour luy, & toute sa posterité à tous droits de Royauté qu'il pourroit pretẽdre en Austrasie se contentant d'vn apannage sous le nom, & tiltre de premier Duc des Alemãs, ayant son droit, & iurisdiction sur les villes de Char, de Lausanne, Syon, Constance, Basle, & peuple voisin des Suisses, Rauraces, & autres, qui estoient en l'enclos des Alpes, & auoisinãs la riuiere du Rhin: & fut nommé ce pays le Duché Transiurain, à cause qu'il estoit de là le mont Iura, qui est celuy, qu'à present on nomme le mont sainct Claude, & s'estendoit cecy iusqu'au Rhin, & en celle estendue de laquelle maintenãt iouyssent les Cantons des Suisses. Apres telle renonciation, & que ce pays, & gouuernement qui estoit auparauant dignité, fut faite hereditaire, ce Sigebert, les alliances duquel ie n'ay leuës, eut vn fils appellé Othbert, ou Theodebert Duc d'Alemaigne (par là voyez vous que proprement par le nom & tiltre d'Alemant sont entendus les Suisses, ainsi que desia nous auons dit) & lequel fut aussi Comte hereditaire d'vn vieil chasteau nommé Auensbourg assis és monts Vogeses, & non loing du fleuue Moselle, pres des baings de Blumer, ou Plumiers és limites de Lorraine, & de Bourgoigne: si bien que ces Princes se nommoient lors princes d'Alemaigne, & heritiers de France Orientale, tiltres aussi vains que ceux que plusieurs de nostre siecle portent, & ont de nom tant seulement, & sans nullement iouyr des places. De cest Othbert sortit Bebon Comte de Habsbourg: qui engendra Robert: & cestuy Amprin, ou Raimbert, duquel descendit Gontran, qui eut pour fils Luthard, & cestuy eut Betzon, auquel succeda son fils Rapoton qui bastit le Chasteau de Habsbourg en Ergau, & se tenoit le plus souuent en Elsace. Rapoton engẽdra Warengier, & celuy Othon: duquel issit Weruher, qui eut pour fils Albert surnommé le riche, ayant cestuy pour fils Albert second du nom (Comte de Habsbourg, & Landgraue d'Elsace qu'aucuns estiment estre d'vn autre estoc, que des Merouinges: d'Albert fut successeur Rodolphe Roy des Romains qui engendra Albert troisiéme surnommé le victorieux, & premier Duc d'Austriche par la donation à luy faicte par Rodolphe son pere Roy des Romains: & cest Albert engendra Albert quatriéme surnommé le sage, duquel iusques à Maximilian second du nom & ores Empereur il est aisé à deduire la race des Princes d'Austriche: car il me suffit vous auoir recerché l'ordre par lequel on veut monstrer que les Austriens de ce temps sont issus d'vne si longue & ancienne succession que dés la race des premiers Roys qui ont regné en Gaule depuis que les François la conquirent. Apres donc que Theodoric eut ainsi ruiné le sang, & successeurs de son frere, il feit du cõscientieux, & pour ne frauder Clothaire de ce qu'il luy auoit promis, il luy rẽdit les terres que Theodebert luy auoit ostees: mais il ne fut guere long temps en ceste deuotion de paix, ayãt vne semence de discorde en sa compaignie, à sçauoir Brunehault, qui le sollicita tant qu'il manda à Clothaire, qu'il luy rendit les terres, qu'il luy auoit donnees, & qu'en default de ce il ne failliroit de luy faire la guerre: & est à noter que tandis que Theodoric ne s'asseura de la volonté des Austrasiens: il ne dit aussi mot à Clothaire, afin qu'il ne s'aidast de l'occasion, & ne pratiquast les seigneurs d'Austrasie, irritez cõtre Theodoric, qui auoit massacré leur Prince. Clothaire estant entre le marteau & l'enclume ne sçauoit en quoy se resouldre: d'vn costé il luy faschoit de laisser les terres qui luy estoyẽt propres & de son patrimoine: d'vn autre il n'osoit s'attacher par guerre à son cousin enorgueilly de tant de victoires, & iouyssant de deux grands, & puissans Royaumes ses voisins: mais cõme il estoit en ceste peine, Dieu qui est iuste iuge, punit le Roy Bourguignõ tout à vn coup de ses laschetez, trahisons, & felõnies, & le moyẽ en fut tel. Vous auez ouy cy dessus comme entre les enfants de Theodebert il y auoit vne fille belle par excellence laquelle, pour ne pouuoir venir à l'heritage, & succession de la couronne suyuant la loy des Princes du sang Frãçois, fut aussi preseruee de mort, lors que Brunehault

Accord entre Clothaire & le fugitif Sigebert.

Quelle estẽduë du Duché Trãsiurain.

Premier Cõte hereditaire de Hauensbourg & où est assise ceste place.

Genealogie des Princes d'Austriche.

Infidelité de Theodoric vers Clothaire.

hault feit mourir ses petits nepueux. De ceste fille deuint estrangement amoureux le Roy son oncle, si bien que voulant l'espouser, Brunehault, quelque peu lors consciétieuse, s'y opposa, luy remonstrant qu'il n'estoit point loisible à vn Chrestien d'espouser la fille de son frere, & detesta l'inceste (chose abominable) l'exemple duquel elle auoit fait pratiquer en Fráce au pauure Meroué fils de Chilperic. Le Roy tyran, cruel & amoureux, oyant telle deffence, & la cause d'icelle, esmeu d'vne iuste colere, pour se voir circóuenu par ceste Megere, luy dit. Ah ennemye de Dieu, & des hómes, & la plus detestable qui vesquit onc sur terre, ne m'auois tu pas dict que Theodebert estoit d'autre que de feu Childebert mon Seigneur, & que je me faisois tort de l'auoüer pour frere? Et pourquoy (mal'heureuse femelle que tu es) m'as tu induict à espádre ainsi le sang de mon propre frere, & charger ma conscience d'vn crime si detestable? Ia ne plaise à Dieu que tu sois plus cause de la ruine du sang Royal, car puis que ceste main a faict la faute à cause de toy, ce sera elle aussi qui sur toy en prendra vengeance, & ayant dict cecy, il sacque la main à l'espee, & courut sus à Brunehault, que sans faillir il eut occise sans les seigneurs assistans qui l'empescherent, & osterent la Royne de sa presence, l'emportás demy morte de fraïeur en son logis. Il eut mieux valu à Theodoric d'acheuer que de monstrer son maltalent à celle qui ne laissoit iniure sans la venger hautement: car elle voyant que son nepueu seroit pour vn iour luy faire quelque mauuais tour, feit, & besoigna si bien, que gaignant quelques vns des Gentils-hommes seruáts, & des valets de chambre du Roy, elle luy feit dóner vn breuuage mortel lors qu'il sortoit du baing, lequel il n'eut pas si tost gousté, qu'il ne finast sa mal'heureuse vie: & c'est l'vne des opinions que lon a de sa mort y en ayant encore deux autres, la premiere desquelles est escrite par Aymon, disant que ce Roy estant à Mets, & se preparant pour aller contre Clothaire, il fut saisy de dissenterie qui l'emporta l'an dixhuitiéme de son regne & de nostre salut l'an six cens dixhuit, mais ces genres de mort se raportent assez, n'y ayant guere poison qui ne cause la dissenterie: mais Auentin és Annales de Bauiere dit que Theodoric sortant de Mets fut touché, & accablé du feu du ciel, payant par ce genre de mort les meschancetez qu'il auoit commises: ie ne sçay d'où il a pris cecy, mais pas vn de noz historiens ne s'accorde auec luy, quoy que ce Roy eut merité vne fin plus mal'heureuse: & Bonfinie en l'histoire d'Hongrie tient qu'il fut occis par Clothaire, surquoy il monstre bien le peu qu'il sçauoit de la verité de nostre histoire. Quelques annees auparauát la morr de ce Roy, Phocas Empereur qui auoit fait mourir Maurice, fut poursuiuy par Heracle, & en fin buslé par le peuple, qui l'auoit en haine, à cause de sa grande cruauté, & tyrannie: & du temps de cest Empereur, la force des Sarrasins commença se monstrer, donnant vn signe futur des maulx que ceste nation deuoit vn iour faire au monde. Les Perses aussi se ruerent sur la Syrie, & sur tout sur la ville de Damas capitale de ce Royaume, puis se ruans en la Palestine prindrent les lieux saints, emporterent la vraye croix en laquelle Iesu-Christ souffrit mort, & tout ce qu'ils trouuerent de precieux és Eglises de Ierusalem, le Patriarche duquel lieu ils emmenerent prisonnier en Perse: & quelque offre que Heracle Empereur sceut faire pour le rachapt tant des saintes reliques que du Patriarche, si est-ce que iamais le Roy Persan Cosroé, n'y voulut entendre. Vne chose est admirable en cecy, que quelque rauage, massacres, ruines, degasts, & vilennies que feissent ces idolatres en la sainte cité, si est-ce que jamais il n'y en eut pas vn qui mit la main au saint Sepulchre de nostre Seigneur, ou qui y feit le moindre signe d'irrision & mocquerie. Cecy fut cause que Heracle feit paix auec Caian Roy des Huns, & qu'il passa en Asie, esperant auec l'aide de Dieu dompter le Persan, & luy oster & la saincte Croix, & les autres choses sainctes qu'il auoit emporteees: ce qu'il feit en l'an de nostre salut six cens vingt & sept, ayant ruyné le grand tēple de Thebanne en Perse, où les Persans adoroyent le feu, qui estoit leur Dieu principal, & tutelaire, emportant la sainte Croix, & faisant son entree auec icelle en Ierusalem, pour laquelle entree on celebre à present entre les Chrestiens la feste de l'exaltation saincte Croix tous les ans le quatorziéme du moys de Septébre. De cest Empereur, & du reste de ses gestes pourrós nous parler encor' quelque peu en la vie de Dagobert, à cause que ce discours sera propre pour le subiect, & matiere de l'histoire: & sous lequel les Turcs cómencerent à se móstrer & à le suiure pour la soulde en ses entreprises, aussi bien que les Arabes. En celle saison vint en court Carloman

Theodoric veut espouser sa niepce.

Theodoric tasche d'occir Brunehault.

Conspiration de Brunehault cōtre Theodoric.

Aymō li. 3. ch. 100.

Theodoric empoisonné à Mets l'ā de grace six cens dix-huit

Auentin liu. 3. des Annal. de Bauier.

Bonfinie hist. d'Hōgrie Dec. 1. liu. 8.

Syrie prise par les Perses. Annales de Cōstātinople liu. 18.

Les Perses ne touchēt au sainct sepulchre.

Victoire de Heracle sur les Persans.

pere de Pepin Heristel issu d'Austrasie,& lequel y ayant eu cōmandemēt, quitta Brunehault,& s'allia du Roy Clothaire,ce qui auāça grandement son party,& affoiblit celuy de la Royne:& aduint tout ce que dessus durant l'Empire de Phocas,& Heracle, & seans à Rome,l'vn apres l'autre Boniface troisiéme,Boniface quatriéme,Dieudōné,ou Theodat,& Boniface cinquiéme,& ayants regné en Espaigne Wictric,& Gondomar, & Adaluald,ou Adoual regnant sur les Lombards in Italie.

Carloman suyt le party de Clothaire.

De la guerre qu'eut Clothaire Monarque des Gaules contre les bastards de Theodoric, que Brunehault vouloit faire Roys,afin qu'elle se maintint en grandeur, & de la fin malheureuse de ceste Royne.

CHAP. XXX.

CLOTHAIRE restant seul du sang de tant de Roys au moins qui fut pour succeder legitimemēt,& à luy appartenāt toute la seigneurie,& monarchie des Gaules,si est-ce que Brunehault ne le souffrit viure en paix,ains ayant fait mourir Theodoric,elle tascha de faire tōber l'heritage Austrasien és mains de Sigebert fils bastard du susdict Theodoric.Lequel mourant laissa quatre enfans illegitimes, & fils de concubines,à sçauoir Sigebert, Chorbe,Childebert, & Meroué, le plus grand desquels elle choisit pour regner,attirant à soy les peuples d'outre le Rhin pour luy ayder à deffendre leur patrimoine: mais eux qui auoyent bon nez cognoissans à quoy tendoit ceste fine femelle, & que sous ceste couleur d'auancer pitoyablemēt ce bastard royal,elle se fondoit vne cōtinuation de puissance,& le soing du gouuernemēt du Royaume.Les seigneurs d'Austrasie, & du reste de la France donc faschez qu'vne femme leur tint si long temps le pied sur la gorge, & commandast sur tant d'hommes excellens,& ne voulans que les bastards issus de sang vil, & plebee du costé maternel souillassent la maiesté du Royaume, & mesme y ayant vn si excellent Prince que Clothaire digne de la successiō,& auquel elle appartenoit comme le plus proche du sang suyuant la loy, & coustume pratiquee entre les François, ils s'opposerent à Brunehault,& ne voulurent onc consentir à vne si grande iniustice. Or ceux qui furent si cōscientieux,& qui garderent le droit à Clothaire estoyent Arnoul,& Pepin,ayans intelligence auec Warnhaire Comte du Palais d'Austrasie,par la sollicitatiō desquels Clothaire approcha du pays pour parlementer auec eux, & se resouldre en ce qui seroit à faire pour le prouffit de toute la nation Franc-Gauloise laquelle auoit trop senty d'afflictiōs par les guerres que l'ambition de ceste femme leur auoit suscitees,afin que desormais on y pourueut,& que les estats des Royaumes fussent assemblez afin de donner ordre à touts ces affaires. Ce pendant Clothaire despecha Eustace Euesque de Mets vers les Ducs de Bauiere, ausquels l'Empire de Brunehault desplaisoit, afin de s'aider de leurs forces contre les Germains qui s'armoyent contre luy:ceux cy s'offrirent de bon cœur,& l'accepterent pour Roy,& seul prince legitime des François. Ces menees entenduës par Brunehault qui estoit à Wormes auec le nouueau Roy Sigebert que elle auoit fait proclamer,enuoya vers Clothaire l'adiurer & prier de ne passer point outre és terres de Theodoric,lesquelles en mourant il auoit laissees à ses enfants. Aux Embassadeurs Clothaire respondit, que ce n'estoit à Brunehault à faire les Roys à sa poste,mais que plustost elle deut auoir appellé,& cōuoqué les estats pour consulter d'affaire de telle consequence que la succession du Royaume:& que quant à luy, il ne pretēdoit faire chose aucune sans le cōseil,& aduis de si sainte assemblee. Sur quoy est à noter que ces Royaumes lors estans comme separez du corps François,il failloit aussi qu'en l'establissement du Roy,y ayant controuerse pour le fait de la successiō,que les estats y entreuinssent,& que par iceux fut donné iugement à qui la courōne appartenoit,l'arrest desquels seruit de preiugé pour l'aduenir cōtre les illegitimes,pour leur inhabilité de regner,& pour les proches du sang,lesquels sans autre forme d'approbation seroyent inuestis de la couronne.Or fut Brunehault bien estonnee d'ouyr ceste responce,cogneut bien par là que si elle ne se couuroit bien, elle estoit en danger de receuoir

Nōbre des bastards de Theodoric.

Pourquoy Brunehault auāça Sigebert

Princes Austrasiens s'opposans pour Clothaire contre Brunehault.

Eustace Euesque de Mets.

Brunehault à Wormes.

Respōce de Clothaire à Brunehault.

Où les estats ont souueraineté.

receuoir quelque dure attainte:à ceste cause enuoya le fils de Theodoric en Thoringe pour attirer à soy les Germains, & luy donna deux Capitaines pour le conduire, à sçauoir Alboin Austrasié,& Warnhaire, ou Guarnier Maire du Palais d'Austrasie hôme vaillant, mais qui n'ayma onc les ruses de ceste femme. Aussi elle le doubtant, & l'ayant pour suspect,luy donnoit ceste charge, pour le faire mourir suyuant le mandement,que sur cecy elle donna à Alboin:lequel ayant les lettres de la Royne,& sceu son commandement,ietta les tablettes par terre qui estoyent couuertes de cire: mais vn amy de Warnhaire les ayant recueillies, & leües, les porta soudain à celuy contre lequel elles estoyent dressees. Des que Warnhaire veit le peril auquel il estoit,& que ceste femme continuoit en ses trahisons accoustumees il s'en alla en Alemaigne, & attira à sa deuotion ceux qu'il alloit solliciter contre le Roy Clothaire. Puis venât à Wormes où les Euesques,& Seigneurs Austrasiens estoyent assemblez, il les gaigna secrettement,& remonstra si bien l'orgueil,& cruauté de Brunehault, que touts la delaisserêt,& iurerêt de suyure le côseil de Warnhaire,& de le secourir en cest affaire. Voyez Roys,& Princes quel danger il y a pour voz estats de mescontenter les grands,& d'offencer ceux qui sont pour vous faire seruice: Warnhaire quoy que n'aymast les complexions de Brunehault,si faisoit il les affaires de Sigebert, & eut donné de la peine au Roy Clothaire,mais voyant qu'on conspire sa mort, il se fortifie d'vne contre-conspiration,& ayant gaigné le conseil,& estats du pays,il escrit à Clothaire,que s'il luy vouloit promettre,& iurer asseurance que & la vie,& l'honneur de grand Maistre du Palais luy seroyent sauuees, il luy mettroit aussi en main les Royaumes de Bourgoigne, & d'Austrasie. Cecy fut aisé à obtenir d'vn Roy qui estoit bon, & lequel ne faulçoit point sa promesse,& qui sçauoit la valeur de ce Prince, & le credit qu'il auoit entre les deux susdictes nations:& par-ainsi l'asseurance donnee de toutes parts, & la foy reciproque iuree,les Roys se mettent en campaigne. Clothaire ayant auec luy les François & la plus grande partie des Austrasiens: & Sigebert estant suiuy aussi des Austrasiens, & des Bourguignons,& Alemans,mais n'ayant vne seule nation en laquelle il deut,ou peut mettre sa fiance ainsi que il sentit au besoing,& au plus fort de son affaire. Car estans les deux armees pres de Chaalons comme sur le point de combattre,Warnhaire commença le premier auec les troupes Bourguignonnes & Alemandes,se retirer vers Clothaire,& fut suiuy par le reste des Seigneurs de sa ligue,qui estoyent les plus belles, & florissantes troupes de l'armee: ce que voyant Sigebert,ne fut si fol de combattre, ains s'enfuit à peu de compaignie,& Clothaire,ne voulât perdre ceux qui luy deuoyêt vn iour obeir,laissa en paix les soldats de la suite du bastard, lesquels pour ceste courtoisie luy iurerent fidelité,& se mirent à son seruice: & il se mit à poursuiure Sigebert & ses freres iusques à la riuiere de Saonne, où il fut pris auec ses freres, sauf Childebert,qui se sauua à course de Cheual,mais on ne sceut onc qu'il deuint,& iamais homme n'en eut depuis ny vent ny nouuelle. Quelques vns estiment que les Roys eurent bataille pres de la Saonne du costé d'Aussonne, mais il n'y à grande apparence, veu le peu de forces qui restoyent à Sigebert,bien y peut il auoir quelque resistance de ceux de sa suyte,pensans sauuer leur Prince, durant laquelle eschappa Childebert, le reste de ses freres demourans en proye à Clothaire,& aduindrent toutes ces choses és ans de grace six cens dix-huit,& dix-neuf;choses telles ne se passants point en vne annee. Ce n'estoit rien fait que d'auoir prins Sigebert,si encor' la Royne Brunehault demouroit libre,car on craignoit que si Childebert se retiroit vers elle, & qu'eux deux passassent le Rhin,ils ne remuassent encor' mesnage,& ne brouillassent les cartes pis que iamais:à ceste cause Warnhaire, & ceux de sa ligue, sollicitent le Roy Clothaire de la poursuiure,& de ne se laisser vn tel obstacle deuant les yeux, ceste seule femme suffisant pour alterer tout le cours de sa bonne fortune. Ainsi on fut en la Franche Comté où Brunehault s'estoit retiree pour se fortifier des forces des montaignars,mais le Conestable de Bourgoigne Herpon y fut, & l'en tira, la menant vers le Roy, & auec elle vne fille de Theodoric appellee Eudeline. Et sur ce passage est vne faulte és Annales de Bourgoigne qui appellent Warnhaire Conestable de Bourgoigne, confondans les estats de Maistre du Palais,& de Conestable ensemble, en laquelle faute nous auons monstré cy dessus que est tombé aussi Paul Emile,& la plus-part de ceux qui ont escrit de ces dignitez:mais les anciens nous font voir,en vn mesme temps Warnhaire Maire

Conspiration de Brunehault contre Vvarnhaire.

Menee de Vvarnhaire contre Brunehault.

Transactiô contre Clothaire, & Vvarnhaire Maistre du Palais de Bourg.

Vvarnhaire trahit Sigebert à Clothaire.

Sigebert, et ses freres (sauf Childebert) pris par Clothaire.

L'an six cens dixhuict & dix-neuf.

Brunehault faite prisonniere.

du Palais Bourguignon, & Herpon Conestable du mesme Royaume, que Aymon appelle *Præpositum Equorum Regalium*, chef, & preuost de la caualerie Royale, la surintendence de laquelle estoit donnee au Comte de l'estable, ainsi que dit a esté cy dessus. Or Brunehault presentee au Roy, le premier salut, & bon iour qu'on luy donna fut, qu'en sa presence on tua, & esgorgea les bastards de Theodoric Sigebert, & Chorbe, mais Merouë fut gardé en vie, à cause que Clothaire estoit son parrain, & l'auoit nómé sus les fonts, & pour ce le dóna en charge à Ingobede que Aymon appelle Graphion, que iestime n'estre autre que Secretaire, veu que le mot emporte escriture: & qu'il failloit que cest estat fut proche du Prince, puis qu'il luy fait chose de telle importance. Apres cecy Brunehault fut ouyë, iuges luy sont deleguez, & en fin ses meschancetez prouuees, & auerees, & tout le monde criant contre elle, & la iugeant digne de mort, elle fut condemnee à estre tiree à la queüe d'vn cheual non encore dompté, comme ayant esté la plus farouche, & indomptee creature de la terre. Auát mourir on dit que Clothaire luy mit sus touts les meurtres commis sur les Princes du sang dés le temps qu'elle entra en Gaule, & sur tout celuy de son pere Chilperic, quoy que veritablemét sa mere Fredegonde en auoit esté la conseillere, & celle qui le feit massacrer aussi bien que de la mort de Sigebert mary de Brunehault: mais quant aux autres Pinces, c'estoit ceste cy qui en auoit causé la deffaite, comme encor' elle auoit fait mourir vn grand nombre des plus excellents Capitaines, & officiers des maisons Royales d'Austrasie, & de Bourgoigne, de sorte que continuant à faire le semblable, elle trouua le Bourguignon Warnhaire qui luy rompit ses coups, & trama la corde, par laquelle elle fut ruinee, & qu'à vn coup, deuant tous les François, & aliez d'iceux elle fut punie seueremét de ses fautes, & forfaicts. Ceste miserable Royne, qui s'estoit veüe des plus grandes, & heureuses princesses du monde, & par deux fois chassee de la grandeur à cause de ses tyránies, fallut qu'à la trosiéme paiast les arrerages de ses forfaits, & fut executee suyuant le iugement donné par les Seigneurs des trois Royaumes de France, Bourgoigne, & Austrasie: entant que (comme dit Sigebert moyne) elle fut attachee par vn pied, & par vn bras à la queüe d'vn cheual non dompté, & ainsi trainee, elle rendit l'ame, son corps estát miserablement deschiré. Et de ce genre de mort donné à ceste Royne par Clothaire, Ronsard excuse le Roy, quoy que le fait, & supplice soit grief, & trop rigoureux à l'endroit d'vne femme, disant ainsi:

Enfans de Theodoric occis par Clothaire. — *Proces, & iugement sur Brunehault.* — *Sigebert en ses Chroniques.*

De Brunehault princesse miserable
Fera punir le vice abominable,
Luy attachant à la queü' d'vn cheual
Bras, & cheueux: puis à mont, & à val,
Par les rochers, par les ronces tiree
En cent morceaux la rendra déchiree:
Si qu'en tous lieux ses membres diffamez
Seront aux loups pour carnage semez.
Bien qu'vn grand Roy ne puisse auoir loüange
Quand par la mort d'vne femme se venge:
Pourtant Clotaire est absous des François,
D'auoir vengé le sang de tant de Rois
Que par poison, par glaiue, & par cautelle
Auoit occis ceste Royne cruelle.

Paul Emile s'arme contre tous les Historiens. — *Rheginon Abbé li. 1. des Chroniques.*

Or semble il que Paul Emile prenne la cause de ceste Dame, & que pour la iustifier & faire la plus sainte de son téps pour auoir fondé plusieurs Eglises en diuers endroits de la Gaule, & receu des Epistres, & loüanges de sainct Gregoire, il vueille desmentir touts les autheurs anciés, & modernes, François, & estrágers, lesquels accordent la fin, & mort ignominieuse de ceste Royne. Mais afin que ceux qui prénét goust és paroles de Emile voyent sa faute, qu'ils lysent Rheginon, qui viuoit il a pres de six cens ans, &

Sigebert

Sigebert ja allegué,& ils verront que expres ils mettent la iustice exéplaire faite sur ceste Royne,& amenans la cause de sa deffaite. Et ne sçay où Emile a pesché que les François enuians la gloire de ceste Dame pour ce qu'elle estoit estrangere, luy ont mis sus vne telle calomnie: veu que non les François, ains les Germains furent ceux qui la poursuyuirent,& que depuis eux mesmes ont fait mention de ceste punition equitable : ce que je peux prouuer par ce qu'en escrit Auentin en l'histoire des Boies, vsant de telles paroles. Clothaire restant seul du sang Germain des François en Gaule, sollicité par Pepin, Arnould, & par les Princes de Bauiere qui haioyent Brunehaut à cause de ses forfaits, vint en Germanie auec forces: auquel comme Brunehault,& Sigebert s'efforçassent de resister, se fortifierent à Wormes, mais delaissez de chacun ils tomberent és mains de Clothaire. Sigebert fut occis auec cinq de ses freres,& Brunehault liee & attachee à la queüe de cheuaux non domptez, perit & mourut miserablement: & ainsi la Gaule & Germanie, qui pour lors estoit l'Empire des François ayant esté cinquáte six ans, & plus diuisees entre plusieurs Roys, vindrent sous la puissance du seul Clothaire. Et si on veut prouuer que ceste iustice soit supposee, à cause qu'en l'Abbaye de saint Martin pres d'Austun, bastie par ceste Royne, on voit encor le tôbeau de Brunehault, c'est vn argument trop froid pour y fonder quelque cas de stable, veu qu'il est aysé à croire, qu'on n'empescha point aux amis de la deffunte d'amasser les mébres espars, & de les mettre en terre, pour ce seul esgard qu'elle estoit fille, sœur, femme, & mere de Roys,& que sa dignité,& noblesse meritoyent bien qu'elle fut enterree, suyuant que de tout temps on l'a accoustumé en Fráce. Je laisse les fondations faites par ceste Royne, lesquelles semblent estre impossibles veu le grand nombre d'icelles, & par lesquelles on pourroit presque couurir les meschácetez de ceste dame, si elle n'eut continué & perseueré en son vice,& si sous couleur de telle pieté elle n'eut fait tout tát de cruautez que jamais elle commit en Gaule. Du temps de ceste femme eut des hômes fort excellés en Gaule tels que furét Etherie Archeuesque de Lyon, Siagre Euesque d'Austun, Didier Archeuesque de Viéne, Aunarie,& Austrene, cestuy Euesque d'Orleás,& l'autre d'Auxerre, Loup Archeuesque de Sés, & Colôban Abbé de Luçó duquel auós parlé cy dessus. Clothaire donc en l'an XXXII. de son regne,& de son aage,& de nostre salut VI.XIX. estát fait monarque des Gaules se mit à reformer l'estat de la republique, & à mettre offices par les Prouinces pour contenir le peuple en deuoir, tenir l'œil sur les iuges,& faire droit à chacun, afin que les doleances des subiets loingtains ne vinssent iusqu'aux oreilles des Princes. Et d'autant qu'il se sentoit grandement obligé à Warnhaire ou Warnier, en ce que par le moyen d'iceluy il auoit eu la couronne de Bourgoigne, il le recompensa aussi selon sa promesse luy donnant à vie l'estat de Maistre du Palais de Bourgoigne, qui emportoit lors la Lieutenance generale, & comme Vice-Royauté du pays Bourguignon, estat plus segnalé que celuy de Conestable, & autant en feit il à Rhadon qu'il establit sur les Austrasiens, & Herpon sur les Transiurans, qui sont les habitans des Alpes és terres de Syon, & de Trente, ores nommez entre les Suisses : Et quant au Palais de France ayant esté regy par Landry durant la minorité de ce Roy, luy estant decedé (je ne trouue le temps de sa mort, ny lieu de sa sepulture) Clothaire donna la charge d'iceluy à ceux du sang de Tongre issu de Clodion du costé masculin,& de Clothaire premier de ligne feminine: si bié que de toutes parts, ils estoyét de la race des premiers Princes des Fráçois. Cest establissemét de ceste dignité à vie sans qu'il fut loisible au Roy de les en desapointer eux viuás, a dôné occasion à plusieurs de penser, voire l'a introduit en pratique, que les estats,& offices de Conestable, & Mareschaux ne peuuent estre ostez ausdits officiers sinon auec la vie : surquoy je ne voy raison qui face pour la deffence de ceste opinion, si ce n'est vne coustume qui a esté obseruee de peu de temps ença, comme ainsi soit que les lettres mesmes de prouision par les Roys donnees à ces officiers de la couronne, portent la duree desdits, estats & offices, autant que bon semblera au Prince, afin que tel establissement ne lye les mains au souuerain, & ne donne trop de licence au subiet, s'il se voit & croit estre permanent en sa charge: Car l'octroy faict par le Roy Clothaire aux Maistres du Palais de ne pouuoir estre desappointez, si ne fut dommageable à sa Royauté de son temps, si le fut il à ceux de sa race qui luy succederent à la couronne: entant que y estans à vie, ils pratiquerent si bien de-

Auentin liu. 3. des Annal. de Bauiere

Brunehault enterree à Austun.

Hommes saints & illustres en Gaule.

L'an six cens dix-neuf, & trête-deux du regne de Clothaire.

Offices dónez à vie par Clothaire.

Touts estats sont de droit têporaire en France.

Quel peril de faire les grands estats à vie

puis qu'ils feirent ceste dignité hereditaire, & en fin par icelle, ils se feirent voye pour paruenir à la Royauté & souueraineté du Royaume, ainsi que pourrez recueillir cy apres du discours de l'histore. Ce pendant comme ces seigneurs fussent allez chacun en son gouuernemét, aduint que Herpõ gouuerneur des Transiurains hõme droit, bõ iusticier, & ennemy des vices, hay de ceux du pays, gens mal affectez au nom Fráçois, de la natiõ desquels cestuy estoit, & faschez de ce qu'il reformoit leurs insoléces, fut aussi massacré par quelques vns d'étre le peuple, à ce instiguez par vn grád seigneur de Bourgoigne nõmé Alethee, & par Leudemont Euesque de Syon, dressans vne gráde, & traitreuse cõspiratiõ cõtre Clothaire. Car ce meurtre estát cõmis cest Alethee fut bien si temeraire que d'enuoyer l'Euesque Leudemont en court, & là solliciter la Royne Berthrude espouse de Clothaire, & cecy fort secretemét, de vouloir espouser le susdict Alethee, & de faire porter ses thesors en la cité de Syõ: car il sçauoit par la reuolutiõ des Astres, & rapport des plus sçauãts Mathematiciés qui auoyét fait l'Horoscope du Roy, qu'il mouroit celle annee. Pourtant qu'elle pensast bien à ses affaires, & veit qu'Aletee estoit le plus grád, & mieux apparété seigneur de Bourgoigne qu'elle ne pourroit mieux estre qu'auec luy, & qu'eux deux empieteroyét aisémét la courõne. La Royne (qui estoit sage, & chaste princesse) oyát les propos si scádaleux, & mal-seás de cest Euesque, & mauuaise opiniõ qu'il auoit d'elle, ioint que luy estant Ecclesiastique, s'adõnoit aux arts deffendus par les cõstitutions des Peres, s'osta de deuát luy, & toute esprise de fureur s'en entra en sa chambre, resolue de le faire entendre au Roy, afin qu'il en feit iustice. Leudemont se voyant auoir failly à son entreprise, & en hasard de mort, le Roy en estant aduerty, s'enfuit à Luçon vers l'Abbé Austrasie, lequel moyenna tant enuers le Roy, que cest Euesque paranympheur, & ministre d'amours fut absouls, & renuoyé en son Eueschê, mais ainsi ne fut d'Alethee. Car appellé par le Roy en iugement deuát le conseil des seigneurs du Royaume selon la façon de faire d'alors, & de tout temps accoustumee en France: où, ne pouuant se iustifier de ceste trahison, & conuaincu de felonnie, fut cõdemné à perdre la teste, laquelle sentence fut executee, Dieu le punissant, & du meurtre commis sur Herpon, & de la conspiration bastie contre son Prince: aduenant cecy en l'an de nostre salut six cens vingt, & le trentetroisiéme du regne & de l'aage de Clothaire: & par là vous voyez combien ialoux ont esté les Françoys de tout temps de la majesté du nom Royal, & quelle peine ils ont estably à ceux qui ont attenté contre le chef de la republique: & y considerez que quoy qu'en chacune Prouince il y eut des Baillifs, ou Comptes, & que ceux-cy eussent leurs Lieutenans, Vicontes, & Viguiers, & qu'en court il y eut des iuges pour les causes ordinaires, si est-ce que le conseil des Seigneurs tenant le lieu de celle souueraineté du Parlement ores establie à Paris, & séans pres du Roy comme ses conseillers, & assesseurs, & tout ainsi qu'vn Parlement ambulatoire: ce conseil (dis-je) traitoit, ordonnoit, & iugeoit diffinitiuement, le Roy presidant, ou autre tel qu'il luy plaisoit, des affaires de cõsequence. Ie dis cecy afin qu'on ne pense point que pour faire vn tel iugement il fallut appeller les estats, veu que les anciens autheurs dient que ceste cause fut vuidee deuant les premiers du Royaume (en Latin *iudicio procerum*) par lesquels sont entendus ceux du priué conseil du Roy, & officiers de la couronne, qui tenoyét (comme j'ay dit) vne telle place qu'vn parlement ambulatoire. Et afin qu'il ne semble que je parle par cœur, voyez quelle difference met Aymon moyne entre ce cõseil qui iugea Alethee, & les estats generaux, entát que pour ce conseil ou parlemét, il dit seulemét que ce seigneur fut iugé à mort par les seigneurs, & qu'il fut contraint de venir se iustifier deuát les premiers du Royaume: mais lors qu'il fait métion des affaires de tout le pays Bourguignon & de l'establissement de la police d'iceluy, apres que Warnier fut fait Maistre du Palais, c'est lors qu'il dit que le Roy assembla les Prelats, & seigneurs du Royaume de Bourgoigne, pour receuoir les sermés, ausquels il feit de grands dõs, & octroya les requestes qui luy estoyét faictes: de sorte que par telle courtoisie, il se rédit tous ses subiets tresbõs loyaux, & fidelles: là où au contraire, s'il eut esté mal acostable, superbe & exacteur, il eut aussi encouru la haine de tout le monde. Surquoy fault encor' noter que l'Euocation de ces estats fut faite par le Roy mesme, afin qu'on ne pense que autres que les Roys aye puissance de la faire, & qu'on ne tombe en ceste faulte, que le corps public aye plus de puissance que la teste: il est bien vray, que selon & suyuant

Herpõ gouuerneur des Alpes occis.

Conspiration contre le Roy Clothaire.

Sagesse de la Royne Berthrude

Leudemõt absous.

Alethee deffait pour sa felonnie.

L'an six cés vingt.

Parlement ancien de France cõme dressé.

Aymon liu. 4. cha. 6.

Obseruation notable.

Estats tenus & assẽblez par Clothaire en Bourg.

suyuant la pratique de ce Royaume, depuis que les Roys ont accordé, ou conuoqué les estats, qu'ils ont nommé les iuges & deputez en iceux, ils se lient, & assuietissent à ce que ces iuges determineront; non comme membres, ains comme ayans l'authorité, & du chef, & du corps du Royaume tous vnis ensemble: veu que, comme nous auons dit dés le commencemét de ceste histoire, autre cas est le Roy, & autre la royauté, laquelle est plus grande que le Roy, cõme celle qui luy dõne l'authorité, & le rend admirable à ceux qui sont les membres d'icelle, l'ame de laquelle s'espãd en eux, & forme ce corps parfait de la republique, pour la conseruation duquel touts les membres se hazardent à tout peril, n'y espargnant leur salut propre: & c'est ainsi que nous disons que les estats ont puissance sur le Roy, d'autant que le Roy est chef des estats, & obligé par son office à poursuiure le bien public, duquel s'esloignant, il fait diuision du corps d'auec le chef, & altere l'vnion qui est entre les Roys, & la Royauté, & entre le souuerain, & la republique. Mais reuenãs à nostre discours, cõme le royaume de France eut senty plusieurs assaults durãt la minorité de Clothaire, il se veit aggrãdy & glorieux, ce Roy estãt en aage parfait, à cause que l'experience des mal'heurs, & la pratique des affaires luy auoyent fait gouster quelle forme de gouuernemét estoit la meilleure pour maintenir les Roys en leur grãdeur, ou l'arrogãce & cruauté, ou la douceur & modestie: car ayant dõpté par sa courtoisie les cœurs de ses subiets, il se rendit aussi par l'amitié d'iceux, redoubté des estrangers ses voisins, & craint de ses aduersaires. Vous auez ouy cy dessus cõme sous le Roy Gõtran les Lõbars feirét des courses sur les Gaules du costé de Sauoye, & du Val d'Aougst, ou Auguste, d'où s'ensuiuit que Gõtran se ressentant de cecy enuoya Mõmol Auxerrois pour vẽger ceste iniure, ce qu'il feit, prenant deux villes en celle cõtree montagneuse à sçauoir Suse, & Aougst capitale de la cõtree, ce qui aduint sous le Roy Cleph Lõbard; & en fin par l'accord passé entre les Lombards & les Roys Gõtran, & Childebert oncle, & nepueu, fut ordõné que les Lõbards payeroient touts les ans aux Roys de Gaule la somme de douze mille pieces d'or, & que les Roys Gaulois aussi les deffendroyét cõtre les Empereurs de Cõstantinople, & que ce pẽdant les Roys susdits iouiroyét des deux villes sus alleguees. Or en ayans iouy des l'an cinq cens septante & quatre, iusqu'au regne de Clothaire aduint qu'en l'an de nostre salut six cés vingt & vn, regnant sur les Lombards Adouald fils d'Agilulphe, & de Theodolinde, les Lombards enuoyerent vne solennelle Embassade vers Clothaire pour le prier de rendre les places susdictes, & confirmer l'alliance qui estoit entre les deux maisons de France, & de Lombardie. Les Embassadeurs sçachans que le Roy se gouuernoit par conseil, feirent tant, & de si beaux presents aux seigneurs qui estoyent pres du Roy, & qui auoyét quelque voix & puissance au cõseil, que nõ seulemét ils obtindrent la redditiõ des places susdictes, ains leur quitta le Roy le tribut annüel qu'ils souloyét payer & feit paix, & alliance auec eux, laquelle dura enuiron cent quarante ans à sçauoir depuis l'an six cens vingt & deux, qu'elle fut faite auec & par Clothaire, iusques en l'an sept cens cinquãte cinq, que Pepin Roy de Frãce la rõpit en allãt cõtre Astolphe ainsi que verrons en son lieu. Par ceste trãsaction de paix voyez vous que ce n'est de ce tẽps que les grands se laissent gaigner par argét, & que chacun tasche de s'enrichir aux despés du public, veu que les Cõseillers de Clothaire vendirét la paix aux Lõbars, & auec icelle la reputation du Royaume quittans & les villes qui les tenoyét en bride, & le tribut qui autorisoit, & rendoit plus Auguste le siege royal des François. Ainsi les choses appaisees le Roy Clothaire se veit flourissant, & crainct de chacun ayãt toutes les Gaules à sa deuotion, sa puissance estendüe outre le Rhin, alliance auec l'Empereur Grec, paix auec les Goths en Espaigne, & amitié estroite auec les Lombards lors seigneurs d'Italie: mais ceste felicité le rendit vn peu insolent, à cause que se laissant manier aux flateurs qui ne peuuent rien aymer de vertueux, il chassa & bannit le bon & sainct Euesque de Sens, Loup, pource que librement il blasmoit & reprenoit les vices de la noblesse: mais en fin le Roy recognoissant sa faulte, rappella l'Archeuesque, & l'honnora comme son pere, autant que auparauant il l'auoit eu à mespris. En celle saison encor viuoyent Pharon Comte, ou gouuerneur de Meaux auec Phare sa sœur, laquelle laissant le monde, & viuant solitairement, & en grande saincteté fut cause que son frere le gouuerneur Pharon, abandonnant les richesses de ce siecle, & distribuant ses biens aux pauures & aux Eglises, se mit du corps

Comme les Roys sont moindres que les estats.

Ce qui rẽd les Roys grands, & reuerez.

Villes prises par les François sur les Lõbars.

Embassad. Lombards vers Clothaire.

Paix entre les François & Lõbards l'an six cens vingt & deux.

Loup Arche. banny par Clothaire.

du clergé,& en fin fut fait Euesque de Meaux,& renommé pour sa saincte vie. Ou tiét aussi qu'enuiron ce temps le Roy Clothaire fut le premier qui mit vn Capitaine,& gar de és forests,de Flandres,& des Ardennes appellé Lyderic,duquel on dit que sont descendus les Côtes de Flandres:mais n'y ayant autheur approuué,ny raison valable qui nous asseure de cecy,nous ne voulős aussi nous y arrester,nő plus qu'au dire de l'Annaliste Angeuin,qui nous bastit icy des Côtes hereditaires en Anjou,& nous fait S.Lezin Conestable de Frãce,& fils de Warner, ou Guernier Maistre du Palais de Paris:entãt que par telle supposition il rend le reste de son histoire suspect:cóme ainsi soit qu'il n'y auoit pour lors ny du tẽps de Clothaire autre Maistre du Palais qui se nőmast Warner, que le gouuerneur de Bourgoigne: les enfans duquel ne sont renommez, ny segnalez par les autheurs d'aucune preéminence: & ainsi je desirerois que ces historiens batissent plus solidement, & auec plus de verité, & de preuue ce qu'ils dient,que de parler ainsi à la volee, & nourrir la posterité de comptes pris & fondez sur vne sotte, & vulgaire opinion de la populace. Mais reuenant au Forestier Flamand quelque chose qu'on mette en auant de luy,& quoy qu'on le face sortir de ne sçay quel Phinaert occis par Saluaert Prince de Dijő,& de la nayssance de Lideric fils de Saluaert,si ne veux ie m'y arrester,à cause que la chose me semble par trop suspecte, & que je ne trouue histoire approuuee qui m'en donne quelque asseurance: & que l'establissemenr de la race Flamande est pris seulement dés le temps de l'Empereur Charles le Chauue fils de Louys le Debonnaire,ainsi que i'espere deduire estans venus sur ce propos.Au reste diray-je(comme en passant)que ceux là qui dient que le pays de Flãdres(d'où qu'il aye pris son nom)estoit lors desert & en solitude,que Clothaire commandoit en Gaule,se trompent de plus de moytié de iuste pris,veu qu'en l'an six cens quatre la cité de Gãd estoit ja bastie, & y auoit on adoré Mercure en vn Chasteau assis sur l'Escaut, & sainct Amand audit an y vint annoncer la parolle Euangelique, & exterminer l'abus, & adoration des idoles. En somme les villes de Thoroult, Ondemboug, & Ardembourg estoyent debout, & celle de Sithin, qui est ores sainct Omer,estoit fondee, en laquelle sainct Bertin bastist le monastere qui ores porte son nom en ladicte ville, & cecy en l'an de nostre Seigneur six cens quarante-six.Et vous ay allegué tout cecy afin que les diligens hommes qui lysent l'histoire pensent que ce pays estoit sous la contribution Françoise,& sous les Maistres du Palais de France, qui y mettoyent & gouuerneurs à leur poste,& les changeoyent quand bon leur sembloit, si bien qu'il est impossible de bastir,les races de Comtes de si loing, puis que le gouuernement n'estoit hereditaire. Soit dit cecy pour le passetemps du liseur amy des raretez, & curieux recercheur de l'antiquité:mais reprenans nostre Clothaire faut sçauoir que l'an six cens vingt & trois il se veit affligé par la perte de son espouse treschere la Royne Bertrude, de laquelle il auoit eu Dagobert qui luy succeda,la mort de laquelle fut fascheuse au Roy, & donna grãde tristesse à tous les Frãçois,lesquels ayans gousté l'insolẽce des Roynes precedẽtes, & voyãs la vertu,& sainteté de ceste-cy,eussent bien voulu voir sa vie plus longue. Apres le dueil finy de ceste Royne,Clothaire en espousa vne autre,nőmee Sichilde de laquelle il eut vn fils nőmé Aribert,duquel sera parlé cy apres:& l'aisné fut nourry durãt son enfance en Austrasie sous la charge de sainct Arnoul lors Euesque de Mets,auquel le Roy l'auoit dőné pour l'instruire en bőnes mœurs, & luy aprẽdre les bőnes lettres,esquelles les Roys d'alors s'exerçoyẽt aussi biẽ,& mieux que és armes,ou à la chasse:& en la cõpaigne de ce S.Euesque fut cest enfant royal iusques en l'ã six cẽs dixneuf, qu'il fut mené en court,pour y estre instruit aux affaires,& cognoistre le merite des hõmes,& y ouyr les doleãces du peuple,& la raison qui luy seroit faite. Ce fut enuirő l'an six cens vint & trois que Dagobet pour passer la melẽcolie qu'il auoit de la mort de sa mere,fut à l'assemblee vers le bourg,ou village Catulliẽ, estãt le pays és entours de Paris tout boscageux:& ainsi qu'il poursuiuoit vn Cerf à force de chiens,le long de la rue Catullienne,(ainsi nommee pour raison d'vne Dame qui auoit là son heritage du temps que sainct Denys fut martyrisé, & laquelle recueillit le corps du Martyr & de ses compaignons, & les mit en terre) le Cerf ne pouuant plus se garentir des chiens, & prest à rendre les abboys, se lança en vne pauure chapelle & oratoire que saincte Geneuiefue auoit fait bastir audit lieu,& se coucha sur vn tombeau de pierre plate estant las, pour se rafreschir. Et voicy (ainsi que porte l'histoire tant de la fondation

S. Pharon Euesque de Meaux.
Lyderic forestier de Flandres.
Faute de l'Annaliste de Aniou.
Saluaert souche supposee des comptes de Flandres. De ces cőptes, voy Pierre de d'Oudegherst és Chroniques de Flandres. cha.3.
Que Flandres n'estoit desert sous les Merouinges.
Bertrude Royne deceda l'ã six cens vingt & trois.
Sichilde secőde femme de Clothaire.
S. Arnoul precepteur de Dagobert.

dation de l'Eglise, & monastere de sainct Denys, que celle des Roys de France) que les chiens suruenans, & voulans faire effort contre le Cerf, il leur fut impossible d'entrer & de faire aucun mal à la proye poursuyuie. Ce que le Prince acomptant à grand miracle, feit chasser les chiens de là, & dôna loisir au Cerf de se sauuer, pensant que cela ne s'estoit fait sans grand mystere: en quoy il ne se trompoit point, ainsi que verrons cy apres parlans de la colere de son pere contre luy, & du moyen comme il eschappa de sa furie. Et qu'aucun de ces hommes chatouilleux, & qui ne trouuent rien de bon que leur aduis, ne s'offence si ie m'arreste sur ces miracles, puis qu'il n'y a Historien qui ne soit ferme sur cestuy & n'ayt receu pour veritable la cause de la fondation & de la ville, & de l'Abbaye Royalle qui ores portent le nom de sainct Denys. Clothaire fut vn bon Prince, & des meilleurs du sang des Merouinges, eu esgard aux hommes qui commanderent sous luy par les Prouinces de Gaule: veu que Rhadon mort, Pepin fut mis en sa place en Austrasie, mais en France fut mis Arnoul fils du senateur Aubert, & de Blithilde fille du premier Clothaire: lesquels ont esté gens excellens, & tels qu'Arnoul quittant ceste dignité fut fait Euesque de Mets, où il vesquit de telle sorte que la posterité la recogneu pour amy de Dieu, & vray exemplaire de ses brebiettes: & luy laissant les estats de ce monde, Anchisé ou Ansegisé son fils espousa Begga fille de Pepin l'ancien Maire du Palais d'Austrasie, duquel mariage sortit par ligne directe le grand Roy & Empereur Charlemaigne. Ces Seigneurs gouuernans sagement les Royaumes de Clothaire, & gaignans les cœurs des Gaulois & François, feirent aussi voye à la Royauté à leurs successeurs, quoy que ceux cy ne pensassent rien moins que cest aduãcement. Or ce pendant Dagobert deuenant fort, & tantost prest à tenir terre, le Roy luy donna pour gouuerneur vn Cheualier de sa maison nommé Sadregisil homme accort, & de bon esprit, & auquel le Roy, pour l'honnorer d'auantage que de la charge de son fils, mit en main le gouuernement d'Aquitaine. Sadregisil se voyant ainsi auancé, comme si l'vsufruict de quelque reuenu du pays luy fut hereditaire, & si vne charge à temps luy eut esté vn patrimoine, commença à rudoyer le Prince Dagobert de telle sorte que le Prince, (qui estoit hault à la main de son naturel) ne pouuant plus endurer les insolences de son gouuerneur, vn iour que le Roy estoit à la chasse conuia Sadregisil, & le banquetant, apres auoir fait bonne chere, le fait empoigner, & fouëtter, & luy couppa la barbe, injure des plus grandes qu'on sçache ny puisse faire à vn homme de franche condition. On dit que Dagobert pria le susdit Sadregisil de s'asseoir vis à vis de luy à table, & que l'autre ne refusant point de ce faire, il le feit ainsi traiter que dict est, l'accusant de presumption, que d'oser s'asseoir à table aussi hault que le Prince, & l'heritier mesme de la couronne. Ceste si grande iniure receüe par le gouuerneur d'Aquitaine fut par luy recitee au Roy, lequel s'esmeut de telle colere contre son fils, que s'il l'eut tenu sur l'heure, il y a danger, qu'il ne l'eut fait mourir, veu la consequence de l'exemple, & que les Princes, & Seigneurs ne doyuent pas moins aux precepteurs, & gouuerneurs qui instruisent leur ieunesse, qu'à leurs peres, & meres, & ne pense faillir, si je dis dauantage: d'autant que ceux-cy engendrent la chair, & les autres sont les vrays parents de l'ame. Le ieune Prince ayant passé sa colere, recogneut aussi tost sa faute, neantmoins oyant parler des menaces de son pere, ne fut si fol que se presenter deuant luy, plustost se souuint-il de ce qui luy estoit aduenu au bourg Catullien auec le cerf, à ceste cause s'en alla en franchise en l'oratoire sus allegué: là le poursuit son pere, y enuoyant de ses Archers pour prendre son fils, lesquels ne peurent onc en approcher, y obstant ne sçay quoy de sur-naturel qui resplendissoit en ceste solitude: Ils retournent vers le Roy, luy racontent le faict, & deux, & trois fois qu'ils s'en retournerent sans rien faire: mais luy pensant que ceux cy espargnassent le Prince, & n'osassent le toucher, y alla luymesme, & neantmoins il y feit autant que les autres. Et durant ces allees, & venuës, on tient que Dagobert estant endormy eut ne sçay quelle vision, de laquelle je sçay que plusieurs (qui ne croyent pas la moytié de ce qui leur est besoing) se mocqueront, & la mettront au ranc des fables, & cõptes indignes qu'on leur adiouste foy quelconque. Mais nous protestons ne vouloir obmettre chose qui face à la pieté, & de laquelle nous ayons autheur digne de foy, & remarquable pour son antiquité: & d'autant que i'ay l'histoire

Anchisé Maire du Palais de France.

Sadregisil dõné pour gouuerneur à Dagobert.

Acte cruel de Dagobert contre son gouuerneur.

Combiẽ on est obligé aux gouuerneurs & Precepteurs.

Vision du Prince Dagobert.

Aymon liu. 4. cha. 17.

attribuee à Aymon escritte à la main, que Messieurs les religieux de sainct Denys m'ont prestee, en laquelle y a plusieurs choses outre ce qui est és liures imprimez du susdict Aymon : je mettray aussi les additions qui chantent en telle sorte : Ces choses se passans ainsi, Dagobert couché sur le tombeau des martyrs, (qu'il ne sçauoit là gesir) fut surpris de sommeil : & dormant se luy representent troys hommes tresbeaux en l'ineaments de corps & de face, & vestus richement, & resplandissans à merueilles. Le Prince les aduisoit tout estonné, & ne sçachant que leur dire, quand l'vn d'iceux, qui surpassoit les autres, & en authorité, & en aage, l'arraisonna en ceste maniere : Scache (mon enfant que nous que tu vois icy, & la vision desquels t'a donné quelque effroy, sommes ceux lesquels ont jadis enduré pour la querelle de Iesus-Christ en ceste place, à sçauoir Denys, Rustique & Eleuthere, les corps desquels reposent en ce lieu, & sous la pesanteur de ceste terre. Et d'autant que ce tombeau ainsi incogneu, & la basseur, & peu de pris, & frequentation de ceste place ont rendu sans nom ny memoire nostre renommee, & que les Gaulois ignorent le lieu de nostre repos, & domicile de noz ossements : si tu veux nous promettre d'orner & embellir le lieu de nostre sepulture, & de publier nostre memoire, sois asseuré que nous te deliurerons aussi du peril & angoisse qui affligent à present ton ame, & que par la grace, & volonté de Dieu nous t'assisterons en touts tes affaires, te seruirons de garant en tes necessitez, & ferons que tu auras la couronne de ce Royaume, & que viuant heureusement tu emporteras victoire & honneur de tous tes aduersaires. Et afin que tu ne pense que cecy soit vne illusion s'offrant à ta fantaisie par la force de la crainte qui a saisi ton imagination, tu auras vn signe de la verité de ce fait : oste vn peu de terre de dessus la pierre qui couure noz corps, & tu verras le nom de chacun de nous sur le tombeau où sont encloses ses reliques, escrit auec telle apparence que tu le pourras lyre facilement. Dagobert ne fut si tost esueillé, qu'il fait preuue de ce signe, lequel ayant trouué veritable il tressaillit tout de ioye, & s'asseura de l'effaict de la promesse que luy auoit fait ce vieillard honorable, quil ne se persuada estre autre que le mesme Euesque sainct Denys Areopagite Apostre des Gauloys. Clothaire dōc voyant vn cas si merueilleux, que luy ny pas vn des siens ne peussent approcher du sainct lieu, où son fils s'estoit retiré, il s'adoucit, & iurant à son fils de ne luy faire aucun mal, voulut sçauoir qui luy auoit fait, & donné vn secours tant necessaire : ce que le Prince ayant racompté, le Roy pour ne batailler contre Dieu, receut en grace celuy que le Ciel fauorisoit, & pardonna la faulte du fils, puis qu'il le voyoit absous par les celestes : & afin que la querelle du fils contre Sadregisil ne se rallumast, pour obuier à la colere de l'vn, & à l'orgueil de l'autre il enuoya Sadregisil en Aquitaine, & Dagobert fut & se tint quelque temps en court, pour l'adresser, & instruire en ce en quoy il pretendoit l'employer : & cependant se passerent les ans de nostre salut six cens vingt-quatre, & vingt-cinq sans qu'il se feit autre cas en Gaule : seant à Rome Boniface quatriéme, & apres luy Honorie premier : Heracle tenant l'Empire : en Espaigne regnant Gondomar : sur les Lombards Adoual, & la grande Bretaigne estant diuisee en plusieurs Royaumes, qui depuis porterent tiltre de Comtez. Et en celle saison fut le temps que Mahometh le faux Prophete commença à publier sa secte, & doctrine maudicte, duquel nous parlerons cy apres plus largement au regne de Dagobert, apres le decez de Clothaire.

Reconciliation de Clothaire auec son fils Dagobert.

COMME DAGOBERT FVT FAIT ROY D'AVstrasie par son pere, & diuerses occurrences aduenues iusques à la mort de Clothaire.

CHAP. XXXI.

L'an six cens vingt & sept. *Dagobert fait Roy d'Austrasie.*

DAGOBERT Prince de France estant grandelet, & en aage pour manier les affaires, comme il croissoit en vertu, & valeur aussi bien qu'en force, beauté, & gaillardise, le bon Roy Clothaire en l'an trente neuf de son regne, & de nostre salut six cens vingt & sept, voulāt pouruoir aux negoces du Royaume, & à l'aage de son fils, afin qu'il ne s'anonchalit apres les delices, luy dōna le pays d'Austrasie auec tiltre Royal, & luy ordonna pour conseillers, & gou-

gouuerneurs Pepin, & Arnoul, desquels a esté parlé cy dessus, qui estoient les premiers & plus grãds d'entre les princes, & Seigneurs d'Austrasie. Or luy dõnant ce Royaume, se reserua il neãtmoins les terres qui estoiẽt voisines aux Ardẽnes, & celles qui estoiẽt enclauees auec la Neustrie, qui estoit le vray Royaume Frãçois iusques à la mer, & celles qui estoient contiguës, & adiacentes à la Bourgoigne: & ainsi le fils s'en alla en son Royaume faire son apprentissage, & y apprendre, & gouster les charges & trauaux, que la Royauté porte quant à elle aux Princes qui s'en veulent acquitter deuëment. Ie ne veux oublier vne chose aduenue celle mesme annee de six cens vingt sept, comme seruant pour la gloire, & ornement des Gaulois, la vertu desquels a esté si grande, que lors que les François se furent domicilez en Gaule, & eurent vsurpé la Seigneurie d'icelle, il se trouua des Gaulois qui allerent establir leur puissance bien loing de leur pays, & se feirent Roys aux pays des Winides, peuples Septentrionaux, desquels nous dirons vn mot en passant, auant que toucher à l'histoire par nous pretendue de vous reciter. Les Venedes, ou Winides sont Sarmates suyuant la description qu'en fait Ptolomee, & auquel semble accorder Iornandé Goth parlant en ceste sorte: Plus outre les Gepides est le pays de Dace, armé, & entouré de hautes mõtaignes tout ainsi que d'vne couronne, au costé senestre desquels, qui tend vers le Septentrion, & le long du fleuue Wistule au leuant par vn long espace de terres, sont les Winides, nation fort populeuse, le nom de laquelle bien que soit diuersifié en plusieurs familles, & lieux, si est-ce que principalement elle comprend les Antes, & les Slauins. Lesquelles paroles monstrent apertemẽt que ce peuple est celuy qui ores se tient en vn coing de Poloigne, & que le succez du passé a donné signifiance de ce que depuis est aduenu, à sçauoir que le Royaume des Sarmates ayant esté vne fois estably, & commencé par les Gaulois, y prendroit accroissement sur la declination des affaires & grandeurs de l'Europe. Entant que (suyuant que recitent & Aymon moyne & Sigebert) en l'an de grace six cens vingt & sept, il y eut vn marchant Franc-Gaulois, & natif du terroir de Sens, lequel allant en voyage, conduit grand nombre de ieunesse Gauloise pour trafiquer vers les parties Septentrionales, au pays des Slaues, dits aussi Winides. Comme ils sont au pays des Slaues, ils les trouuent faits suiets aux Huns, & Auares, mais desireux de s'emanciper de telle seruitude, à cause des exactions qu'on faisoit sur eux, & des suiections ausquelles les Huns les rendoient redeuables: & sur tout pource que lors qu'ils alloient passer l'hyuer parmy ces Winides, ils abusoient impudiquement de leurs espouses. Ce peuple ne pouuant, ny voulant plus supporter, ny souffrir telle indignité esmeurẽt vne grande, & cruelle guerre cõtre les Huns leurs Seigneurs: de sorte que Samon (ainsi se nommoit ce marchant de Gaule qui estoit passé en Sarmatie) arriuant auec ses troupes au mesme temps qu'on deuoit combattre, se mit du costé des Winides ou Slaues, & fut si bien cõbatu que par sa vaillance sagesse, & dexterité, les Huns eurẽt du pire: ce qui fut cause que les Winides se plaisans en sa force, accortise, & vaillance, le feirent leur Roy, & il gouuerna si bien son Royaume qu'il deliura ses suiects des courses, & furies des Huns, & Auares, & establit vn siege libre à ceux qui auparauant estoient les suiects & esclaues des autres. Ce Samon, oubliant ce qu'il deuoit à la religion, & honesteté Chrestienne, se maria à la façon des Gentils, & espousa douze femmes Winides, desquelles il eut douze enfans masles, & quinze filles, qui succederent apres luy à la couronne, laissant vn beau germe Gaulois en Sarmatie, au moins si ceste histoire est veritable. Car ie ne sçay, si ie dois adiouster foy (en cest endroit) aux deux auteurs susdits, veu que l'Annaliste de Poloigne ne fait mention aucune de ce Samon, quoy que les Polonois soient issus de ces Slaues, & Winides: mais d'autre costé ie voy que le mesme Annaliste commence l'establissement de la Seigneurie Polonoise enuiron le temps de Charles le Grand, & de Pepin son pere, sans courir aux Princes qui auant celle saison auoient commandé sur les Slaues, s'il ne mentionne vn Lech, & Cich conducteurs des Slaues du temps d'Attile, la memoire desquels il fait presque fabuleuse. Au reste ie pense que les Palatins qui sont douze en nombre, peuuent auoir pris origine des enfans de ce Samon, lesquels s'oublians en leur deuoir, causerent que les Polonois feirent, & esleurent pour leur Roy Crach enuiron l'an de grace sept cẽs, veu que depuis Lech, cest historien n'ameine pas vn Prince commandãt sur ce peuple que les douze Palatins: mais de cecy i'en laisse libre le iu-

Ptolomee Geog. li. 3. ch. 5.

Iornandé li. des affaires Gotthiques.

Aymõ li. 4. ch. 9

Sigebert aux Chroniques.

Winides suiects aux Huns.

Cromer li. 2. ch. 15. et 16. de l'histoire de Poloigne.

gement à ceux, lesquels feillettent diligemmment les histoires. Mais laissons cest incident, & reuenons à nostre nouueau Roy d'Austrasie: lequel ne fut pas si tost fait Roy, qu'il monstra & sa seuerité, & son hault cœur, veu que les Seigneurs de son cõseil Pepin, & Arnoul le prians d'auancer en honneurs vn Gentilhomme du pays Austrasien issu de grand lieu, & d'illustres parents, nommé Ragnouault, il y condescendit: mais ce follatre auec les honneurs, il changea de mœurs, & deuenant insolent, fascheux, & rauisseur du bien d'autruy, il irrita le Roy tellemẽt, que s'il ne se fut sauué, le Prince Dagobert luy eut fait trencher la teste, pour dõner exemple à ses semblables de ne point abuser de la faueur des Roys. Ragnouault ne sceut trouuer meilleur garant que Clothaire, lequel pria son fils par lettres de sauuer la vie à Ragnouault: ce que Dagobert promit, pourueu qu'il veit quelque apparence qui l'asseurast de la vertu future de cestuy, & s'il amendoit les fautes commises, & rendoit à chacun ce qu'il auoit rauy: or soit que Ragnouault ne satisfeit à la summission, & promesse, ou que Dagobert luy gardast encor son mal-talent, il fut occis à Treues par l'expres mandement de Dagobert, deuant sa chambre mesme, par vn nommé Bertaire que ie ne peux estimer auoir esté autre que Preuost de l'Hostel, & Palais du Prince: ce iugement faisant songer les plus huppez, & leur apprenant iusqu'à où il se faut iouër auec son maistre. Or faut il entẽdre que la cause principale pour laquelle Clothaire auoit appennagé son fils d'vn si beau Royaume que celuy d'Austrasie, n'estoit pas tant pour le dresser aux affaires, que pour le faire chef de ses suiects contre les Saxons voisins des Austrasiens, qui à tous propos faisoient des courses sur les terres Françoises. Et que cecy soit vray, oyons parler l'historien des Saxons, qui en dit ces paroles. En ce temps là Bertolde hõme vaillant, & grand guerrier commandoit auec tiltre de Duc sur les Saxons, & cecy lors que Dagobert Roy de Mets (qui est le Royaume d'Austrasie) fut esleué à tel honneur par Clothaire son pere estant encor en vie, lequel auoit sous sa Seigneurie la prouince de Thoringe voisine des Saxons: Bertolde ayant pour suspectes les forces & puissance de ce nouueau Roy son voisin, cerchoit il auoit long temps les moyens de luy racourcir les esles, & diminuer ceste trop grande Seigneurie. Ainsi la guerre commença pour raison des bornes, & limites des terres comme souuent il en aduient entres les Princes. Dagobert ayant son armee preste au pays Messin, passa le Rhin auec effroyables forces, & s'achemina vers la terre de son aduersaire. Pas ne fut paresseux Bertolde, comme celuy qui desiroit long temps auoir la guerre, & vint ce vieux & experimenté Capitaine contre ce ieune Roy: on vient aux mains, & combatẽt les soldats des deux osts tres-furieusement, si bien qu'il y en tomba plusieurs milliers morts d'vn & d'autre costé. Mais Dagobert s'auançant (peut estre) plus qu'il ne deuoit & comme le cœur le portoit, receut vn si grand coup sur la teste, que la salade luy tombant, le Saxon luy aualla partie du cuyr, & des cheueux de sa teste: & fut le coup si grand que Dagobert cheant, eut esté fait prisonnier, sans le secours de ses Gentilshommes, & escuyers, lesquels aussi tost le remonterent. Luy se voyant auoir du pire despecha Acille son grãd Escuyer vers Clothaire, qui estoit venu passer son temps à la chasse sur les frontieres de Germanie, lequel luy racompta le danger auquel estoit son armee, & la blessure de son fils, ce qui esmeut tellement ce bon Prince (lequel quoy que n'eut attaint l'an quarante & deux de son aage, estoit desia tout chenu & grison, pour les grãdes afflictions souffertes en sa ieunesse) que ramassant ce peu qu'il auoit de caualerie auec luy, & cõmandant au reste de le venir trouuer en diligence, il passa le Rhin, & vint en Thoringe: & de là passa en Saxe, & ioignit ses forces auec celles de son fils Roy d'Austrasie. Or estoit pour lors campé Dagobert oultre le fleuue Weser, iadis nommé Wisurge, qui sert de limite à l'ancienne Saxonie, qui ores est la Westphalie, & à celle qui ores se nomme proprement Saxe: & sur le bord du fleuue estãs logez, les François & Austrasiens se mirent à fanfarer, & se resiouyr pour la venue du Roy Clothaire. Bertholde s'estonne de ceste ioye tant inesperee, veu le peu de temps qu'il y auoit que Dagobert auoit esté si biẽ estrillé: il enuoye des espions pour sçauoir que c'est, & on luy rapporte la venue du monarque des Gaules Clothaire: ce qu'il ne voulut croire, ayant ouy dire, & tenant pour certain qu'il estoit trespassé il auoit long temps. Or n'y auoit il que la riuiere entre les deux camps, si bien que facilement ils pouuoient s'entre-ouyr: & pource le grand Roy Clothaire, aduerty que le Duc Saxon le croyoit estre mort,

Ragnouault occis pour son orgueil.

Guerre de Dagobert contre les Saxons.

Krants li. 1. de la Saxonie. ch. 31.

Dagobert blecé, & vaincu.

Acille escuyer de Dagobert.

Clothaire va secourir son fils.

Où estoit cãpé Dagobert.

Double Saxonie ancienne, & nouuelle.

s'auança

s'auança iusqu'au bord de l'eau, & ostant son abillemēt de teste, il monstra sa face belle à merueille, & sa cheuelure (suyuant la façon ancienne des Roys des François) espādue sur ses espaules, desia meslee de quelques poils blancs, & declaira aux Saxons que c'estoit Clothaire qu'ils deussent bien recognoistre. Le Duc Saxon le voyant & recognoissant, oublia son deuoir, & la discretion deuë à vn homme de son calibre à l'endroit d'vn tel, & si grand Prince que Clothaire: car il l'appella & vieillard chenu, & beste muette, se moquant de ce qu'il s'entre-mettoit de la guerre qui se deuoit passer par les mains de la ieunesse. Clothaire impacient d'iniure, ne luy respondit mot, ains donna le signe du combat aux siens, passa soudain la riuiere (les nostres disent à gué, d'autres laissent incertain si à gué, ou auec des bateaux) & donna auec telle vehemence, & colere sur les Saxons, qu'il ne cessa onc tant que de sa propre main, il eut trenché la teste au Duc Bertolde, qu'il monstra à son fils Dagobert & aux Frāçois, lesquels feirent vn piteux massacre de Saxons, n'en laissans vn seul masle en vie par tout le pays qu'ils despeuplerent, lequel surpassast de sa hauteur l'espee de l'vn ou l'autre des Roys fils, & pere: c'est ainsi que le portent noz Annales, lesquelles a suiuy le Sieur de Ronsard en sa Franciade, parlant de ceste bataille en telle sorte.

Clothaire occist Bertholde Duc des Saxōs.

Rōsard 4. de la Frāciade.

Ce gentil Prince entre ses nobles faits
Voyant ses gens en bataille deffaits,
Et Dagobert son fils iusqu'à la t'aye
Couure-cerueau, attaint d'vne grande playe,
Perdre le sang en longue pamaison:
Reuestira son chauue poil grison
D'vn morion, armes de la ieunesse,
Et tout son corps refroidy de vieillesse,
Rechaufera d'vn cœur ieune, & gaillard:
Puis en brossant les flancs de son bayard
Chaud de colere, & de menace fiere,
Passant à nou le fil d'vne riuiere
Ira trouuer le Roy sur l'autre bort
Qui se moquoit de son fils demy-mort.
Alors ces Roys d'vn valeureux courage
Front contre front sur le premier riuage
S'acharneront comme Loups au combat.
Le bon Clothaire à la renuerse abat
Son ennemy, & la teste coupee
Embroche droite au bout de son espee
Auec grands cris repassant vers les siens:
Acte Gaulois, & digne des Troiens.

Ainsi en parle ce grand poëte, & oublie cest acte cruel de massacre, cōme fait aussi Krāts lors qu'il parle ainsi: Qu'eussent fait les Saxōs n'ayāts plus de chef, chacun tascha se sauuer à la fuite: les Frāçois les suiuants, mirent toute la Prouince de Saxonie à feu, & sang, & ne se retirerent de ce sac iusqu'à ce que les Seigneurs du pays leur vindrent au deuant, & les prierent d'entendre à la paix, à cause qu'ils se voyoient trop foibles pour faire teste à vne nation si puissante que la Françoise. Or les articles furent tels, que les Saxons tous recognoistroient les Roys de France pour Seigneurs, & leur iureroient le serment de fidelité & hommage: en signe dequoy ils payeroient tous les ans cinq cens bœufs de tribut, & pension aux Roys de France, comme le temps passé ils auoient payé semblable nombre de cheuaux aux Roys de Dannemarch, les ayant assuiectis. Et cecy estoit iadis vne espece de Domaine Royal pris sur ceux qui tenoiēt

Krants li. 1. de la Saxonie ch. 31.

Articles de paix entre les Frāçois & Saxons.

terre ainsi que le droit que Chilperic imposa à ses suiects de certaine mesure de vin sur chacun arpent de terre: & ne faut mettre en auant que ce tribut Saxon fut pour le droit de la guerre, ains pour recognoissance du seruage des Saxons qui estans suiects des Fráçois ja dés le temps de Clouis, s'estoient lors reuoltez, & pource condemnez à telle somme qui seruoit de domaine au Roy, & venoit au fisc, insi que le reste de son patrimoine. Et est encor à noter que les recognoissances des suiects vers leurs Princes se faisoient iadis diuersement, ou de viures, ou de bestail, ou d'argent selon la qualité des suiects, & la portee des Prouinces, où ils se tenoient: & pource que le pays de Saxe abondoit en bœufs, aussi furent ils taxez au nombre susdit, lequel ils payerent vn bien long temps, afin de se ressentir de leur folie, & de recognoistre la seuerité de ceux qu'ils auoiét irritez. Ceste guerre si furieuse estát mise à fin, & Clothaire retiré en son pays, Dagobert s'en alla aussi en Austrasie où il ne fut guere long téps, que son pere ne l'enuoyast querir: car en l'an six cens vingt & neuf, ils eurent guerre contre les Saxons, & l'an six cens trente, Dagobert fut mandé à Paris par Clothaire: lequel bien que ne fut qu'aux quarante deux ans de son regne, estoit cassé, enuieilly, & maladif, & n'attendoit que l'heure que Dieu l'appellast de ce monde. Or le Roy se tenant à Paris, seiournoit en son Palais hors la ville en vn lieu appellé Clippy, que quelques vns ont nommé Clicy la Garenne, mais mal à propos, veu que c'est la maison ancienne, & Royale de saint Ouen, ainsi que pouuons recueillir du supplement du moyne Aymon: où il est dit qu'Audoën, ou Ouen, ainsi que les François le prononcent mourut plein de vertus, & chargé de iours au seiour Royal és faux-bourgs des Paris appellé Clippy: d'où s'ensuiuit que pour la memoire de ce saint personnage, ce Palais Royal a par succession de temps perdu le nom de Clippy, & porte celuy de cest Archeuesque iadis Referendaire, c'est à dire Chancelier de France, sous le Roy Dagobert. A Clippy donc vint le fils visiter le pere, lequel desirant de voir lignee de son fils, luy feit espouser Gomatrude sœur de Sichilde son espouse, afin d'entretenir l'amitié de la belle mere enuers son fils, & encor de conseruer l'amour des siens par telle alliáce. Or ces nopces (afin que les plaisirs des hommes ne se passent iamais sans apporter leur suite de quelque malaise) ne furét de longue ioye, veu que le troisiéme iour apres, le nouueau marié eut paroles auec son pere, & sourdit vne fort grande dissension entre eux, laquelle si on n'y eut pourueu, ne se fut passee sans grande effusion de sang. D'autát que Dagobert demandoit tout ce qui estoit du corps du Royaume d'Austrasie, duquel Clothaire s'estoit reserué toutes les villes plus fortes des frótieres de Neustrie, & du pays de Bourgoigne: luy semblant aduis, que son pere ne deuoit ainsi eschantiller vne principauté, qui auoit esté limitee par ses ancestres en l'appannagemét des enfans de France. Au contraire, le Roy pensoit auoir fait beaucoup d'auantage à son fils de le faire Roy de son viuant, veu qu'il n'y auoit loy qui le forçast de l'apannager autrement que suiuant sa bonne volonté: ioinct que ses predecesseurs Roys, donnáts quelque terre, & Prouince à leurs enfans, leur octroioyent cóme vn seul vsufruit, & tout ainsi qu'aux Comtes, Ducs & gouuerneurs, auec condition de les retirer lors que bon leur sembleroit, & par-ainsi Dagobert n'auoit raison de se plaindre, mais plustost de s'humilier sous la volonté du pere, qui faisoit de son heritage cóme il luy plaisoit, lequel il n'estoit obligé de donner parfait tandis qu'il seroit en vie. Si ceste querelle fut aduenue de nostre temps, Dagobert ont perdu sa cause, eu esgard au droit des Apannages, & à ce que les Roys ont les mains liees, ne pouuans disposer du Royaume que par droit de reuersion, qui n'a esté gardé au fait du Royaume d'Austrasie, quoy que purement il fut vne partie de l'heritage des Roys François qui commandoient en Gaule: mais Clothaire ayant fait cession volontaire à son fils du Royaume Austrasien, c'estoit raison aussi, qu'il luy en liurast la iouyssance parfaite. Et ainsi en fut il dit & ordonné par les Seigneurs du conseil à ce ordonnez par le Roy entre lesquels fut saint Arnoul, lequel remóstra à Clothaire que Dagobert estát inuesty par luy d'vn Royaume, ne pouuoit moins faire que de poursuiure les droits de la couronne qu'il auoit euë par heritage, puis qu'il s'en estoit desmis, & que s'il faisoit autrement il preiudicieroit à ses successeurs, & en seroit repris par les estats d'Austrasie. En somme que les biens du pere ne pouuoient estre mieux departis qu'à ses enfans, & sur tout à ceux qui les sçauroient bien deffendre, ainsi qu'il estoit desia asseuré que sçauoit faire Dagobert.

L'an six cens vingt neuf, & trente.

Aymõ li. 4. ch. 46.

Clippy iadis, ores S. Ouen Palais des Roys anciés pres de Paris.

Dagobert espouse Gomatrude sœur de la Royne Sichilde.

Querelle entre les Roys Clothaire, & son fils Dagobert.

Accord fait entre Clothaire & Dagobert.

Clothaire

Clothaire se laissant vaincre de ces raisons, luy accorda ce qui estoit purement mouuant du pays d'Austrasie, mais quant aux terres que les Roys Austrasiens auoient iadis tenu aux pays de Prouence, & regions posees oultre le fleuue du Loire, il ne voulut onc consentir que fussent desmembrees des Royaumes de France, & de Bourgoigne: ioint quil estoit desia resolu de faire Aribert son second fils, qu'il auoit eu de Sichilde sa seconde espouse, Roy d'Aquitaine. Ainsi fut appaisee ceste querelle par la sagesse des Seigneurs tant François qu'Austrasiens,& Dagobert s'en retournant en son pays, Clothaire continua son regne en Frãce, & Bourgoigne aymé de chacun, & reueré de tous, & redoubté de ses aduersaires. Il est vray que sur ses derniers ans estant lassé de tant guerroyer, & ne desirant plus que le repos, il souffrit que le Roy Sisebut d'Espaigne osta aux François les terres qu'ils tenoient du costé des monts Pirenéens vers Baionne, & au pays Cantabric, qui ores porte le nõ de Biscaye. Ceste Prouince frontiere d'Espaigne ayant esté tenue par les Romains ou Empereurs seants à Constantinople fort long temps, fut dõptee par les François, qui y laisserent le gouuerneur Romain, moyennant le tribut annuel, qu'il payoit aux Roys de Gaule François, ou aux Ducs, & Comtes par eux commis au pays d'Aquitaine. Et c'est pourquoy, quand l'histoire d'Espaigne fait mention de cecy, il ne dit pas que Sisebut prit, ou recouurast ceste region sur les François, ains sur les Romains, ausquels il osta les places fortes, & les destroits,& passages des monts, sur lesquels il eut deux victoires: pource que les François ne s'y tenoient point, & que les seuls officiers de l'Empereur gardoient la frontiere, qui fut cause aussi que Clothaire ne s'en remua point, & que pour si peu de chose (à son aduis) il ne voulut ouurir, ny commencer la guerre contre les Goths, auec lesquels il auoit alliance. Au reste ce Roy Sisebut est loüé de si grande clemence, que voyant la fureur du soldat si grande, qu'il passoit tout au fil de l'espee, ayant compassion des citoyens des villes, il leur donnoit licence de se sauuer vers luy, & octroyoit, & vie, & liberté à ceux qui alloient à luy à recours: de sorte que voyant tant de meurtres il souloit dire: Ah moy pauure & miserable, du temps duquel, & par l'occasion, & moyen duquel tant de sang humain a esté espandu. Sous ce bon Roy Goth fut assemblé vn concile national à Seuille, y seant Isidore Archeuesque dudit lieu auec les Euesquels principaux du Royaume, conre l'erreur des Monothelites, lesquels maintenoient n'y auoir qu'vne proprieté de naturre en nostre Sauueur Iesus Christ, là où l'Eglise croit au contraire qu'il y a deux proprietez de nature au fils de Dieu, à sçauoir, diuine & humaine. Ces heretiques furent aussi appellez Monophysites, comme qui diroit de seule nature, & seule volonté: les chefs, & inuenteur de la secte desquels furent vn Gnaphee, Seuere Antiochien, Dioschore, Gaine & autres, desquels lysez ce que Nicephore en escrit en son histoire ecclesiastique. Lesquels agiterent la question susdite en l'an quatre cens cinquante cinq,& furent condemnez au Concile quatriéme general tenu à Calcedone sous l'Empire de Martian, & seant à Rome Leon premier,& Meroué regnant sur les François. Ainsi ceste heresie ayant esté semee, ne peut si tost estre aneantie, ains courant de temps à autre, & s'espandant en plusieurs lieux, elle fut renouuellee de ce tẽps si obstinément, qu'il fallut que le Pape Martin premier du nom celebrast vn Concile general à Rome, l'an six cens quarante & sept contre Paul patriarche de Constantinople, qui suyuoit & maintenoit la susditte heresie des Monothelites. Et ne faut s'esbahir de cela, veu que de nostre tẽps il y en a eu qui ont tiré des cachots d'oubliance, & du goulphre le plus profond des enfers ceste mesme heresie, ne leur suffisant que Luther, Zuingle, & autres de telle farine se fussent ruez sur les poincts les plus certains, & sacrez de ce qui est maintenu de tout temps en l'Eglise. En la mesme saison que Dagobert se maria, à sçauoir l'an six cens trente, Heracle Empereur, qui iusqu'à lors auoit suiuy le droit chemin, & s'estoit sousmis au iugement de l'Eglise Catholique & Romaine, se laissa aller, & consentit auec les prelats deffendans l'erreur des Monothelites contre le saint,& sacré concile de Chalcedone: & de cecy estoient chefs les Iacobites Syriens, se glorifians de tenir ceste foy de l'vnité de nature en Iesus Christ de la doctrine des Apostres: tellement que l'Empereur en ayant rescrit au Pape Martin, & l'admonestant de suiure son opinion, le Pape luy resista,& pource depuis le saint pasteur fut chassé, & mourut en exille. Or combien grãd prouffit apporta à cest Empereur ceste heresie, & la faute qu'il feit, faisant banque-

Sisebut Roy d'Espaigne cõquit la Biscaye.

Estiẽne de Garimay li. 7. ch. 28.

Modestie, et douceur du Roy Sisebut.

Cõcile national à Seuille en Espaigne cõtre les Monothelites.

Niceph. hist. eccles. li. 18. ch. 45. & 46.

Concile à Rome cõtre les Monothelites l'an six cẽs quarante & sept.

Heracle Emper. se laisse gaigner aux heretiq.

Annal. de Constant. li. 18.

route à l'Eglise catholique, nous le verrós cy apres parlans des Iuifs dechassez de Gaule par Dagobert, à ce sollicité par le prince Grec, se doubtant des circoncis, lesquels deuoient alterer sa grandeur, & abbatre les richesses, & maiesté de l'Empire de Rome: mais reuenons à Clothaire.

L'an six cens trete & vn. En l'an quarante & trois de son regne, & de nostre salut six cens trente vn, mourut ce sage Prince du Palais de Bourgoigne Warner, ou Guarner duquel auons parlé cy dessus, auec les pleurs & regrets de tout le peuple, & ce nonobstant lors que le Roy voulut donner vn gouuerneur, & Vice-roy aux Bourguignons sous le nom de Maire du Palais, ils n'en voulurent point, ains plustost supplierent Clothaire, qui auoit fait l'assemblee de tous les Seigneurs de Bourgoigne à Troyes en Champaigne, qu'il luy pleut ne souffrir qu'autre que Dieu, & les Roys que Dieu, & la succession legitime leur donneroit n'eust cest honneur de commáder en telle souueraineté que les Maires du palais en Bourgoigne: ce que le Roy trouua fort bon, & leur accorda facilement, leur donnant des Cótes, & Iuges suiuant les regions & contrees, qui diuisassent esgalemét les Cótez, & bailliages, & feissent au nó du Roy & le droit, & iustice à chacun: & y eut place ceste police libre iusqu'au téps de Clouis secód que Fláquet fut remis en la mesme dignité qu'auparauát auoit eu Warner. Le fils duquel nómé Godin abusant de la grandeur de feu son pere quoy que ne luy fut hereditaire, & pensant que tout fut permis aux enfans des grands Seigneurs, fut si impudent, & meschant que d'espouser sa belle mere, espouse en second lict de Warner son pere, crime detestable entre les nations estranges, & abominable parmy les Chrestiens: aussi dés que Clothaire fut aduerty de cest acte, ne faillit aussi tost de dóner lettres patentes adressees à Arnobert Duc des limites Bourguignons, que sans faillir, les presentes veuës, il feit mourir ce galant qui auoit soüillé la couche de son propre pere: veu que pour vn pareil crime, auát la loy escrite, & durant que les hommes ne suiuoiét que la bonté & simplicité de l'instinct de nature, Iacob auoit priué Ruben son fils aisné des droits d'aisnesse, & priuileges de primogeniture. Godin est aduerty du mandement Royal, pource craignant de mourir, il se sauua en Austrasie, & moyenna tant enuers Dagobert, qu'il en escriuit à Clothaire, le priant de pardonner à ce ieune fol, lequel auoit failly plus de sottise que de malice. Et bien que le crime fut grief, & indigne de grace, si est-ce que le Roy deuoit auoir esgard aux grands seruices de Warner, duquel cestuy estoit fils, & pour la souuenance & amour du pere, adoucir vn peu la peine meritee par l'enfant: lequel auec le temps pourroit faire si bien, qu'il effaceroit la tache de ce forfait, & satisferoit à la volonté du Roy, deuenant homme de bien, & changeant de complexions, & de ses anciennes façons de vie. Clothaire, bien qu'enuis, accorda à Dagobert sa requeste auec condition neátmoins que Godin laisseroit celle, qu'il auoit espousee contre l'ordonnance de Dieu, & des saintes constitutions de l'Eglise: ce que fut fait, & Godin repudia sa marastre, & asseuré de la vie se retira (à son dan) en Bourgoigne. La dame se voyant mesprisee, & ayant vn grand creue-cœur cótre Godin qui l'auoit sollicitee à l'espouser, & depuis abandonnee, se resolut (ô cœur felon & vindicatif d'vne femme folle) de luy causer la mort, laquelle elle luy pratiqua de ceste sorte. Elle sçauoit combien les Roys d'alors estoient craintifs, & croioyent facilemét les rapports de ceux qui leur descouuroient quelque complot, & conspiration. A ceste cause venát en court, parle à Clothaire, l'asseure que Godin venoit expres en court, pour tuër sa maiesté, & qu'il estoit resolu se venger de ce que le Roy luy auoit fait faire. Clothaire trop aisé à croire, manda Godin, lequel ne differa, ne sçachant que le Roy luy vouloit: & fut bien estonné, quand il ouyt qu'on luy demanda serment qui seruit de sauuegarde au Roy, & qu'il iurast de ne iamais attenter, ny conspirer aucunement cótre la maiesté de son Prince. Le pauure Seigneur feit volontiers tout cecy, comme asseuré en sa conscience de n'auoir onc forfait contre le Roy: & par-ainsi sollicité par Cranulphe, & Wandalbert Gentils-hommes ordinaires de la maison du Roy, il fut iurer, & à Soissons sur les reliques de saint Medard, & à Paris sur celles de saint Vincent. Ce n'estoit assez, si encor les susdits (qui auoient le mot du guet) ne l'eussent contraint d'aller faire vn semblable serment en l'Eglise saint Aygnan d'Orleans, & en celle de saint Martin de Tours: mais il n'eut le loisir d'aller si auant, d'autát que les sus-nómez luy dressans des embusches pres de Chartres, le surprindrent tandis qu'il banquetoit, &

Bourguig. ne veulent autre Seig. que le Roy.

Acte infame de Godin fils de Warner.

Seuere iugement du Roy Clothaire.

Trahison d'vne femme pour se venger.

toit, & quelque resistance qu'il sceut faire, le Roy le voulant, sçachant, & cōmandant, il fut occis, & massacré miserablement: & ainsi vne mesme femme fut cause de son peché, & inceste, & de sa propre ruine. Et pource que les Gascons remuoyent souuent mesnage, & ne pouuoient viure sous la main, & Seigneurie des François, & que presque tous les ans ils faisoient quelque reuolte, Clothaire fut aduerty par Auian Comte sur les Limites Tholousains, que Palladie Senateur Tholousain, & Sedoce son fils, qui estoit Euesque de Tholouse estoient ceux qui troubloyent le repos du pays, & incitoient les Gascons à reuolte, tendans à chasser les François du pays, & à restablir la liberté de ce peuple. Ce que le Roy creut assez aisément, & pource, afin que desormais ceux cy par leurs pretendues menees n'esmeussent ses suiects, il les bannit à iamais du Royaume, & confisqua iniustement leurs biens. Il sembloit que les maisons des Roys d'alors ne fussent que des escoles de toute saleté, veu que les dames ne se soucians de l'honneur, ny du respect qu'elles deuoyent aux Princes qui les espousoiēt, ne faisoient conscience aussi de cercher ailleur pasture, prenans exemple sur l'insolence de Brunehault, & Fredegonde deux impudiques femmes, & le miroir de toute licence deshoneste, plustost que de se former sur la sainteté de vie de Clothilde, ou de la Royne sainte Radegonde. Ie dis cecy à cause de Sichilde espouse de Clothaire, laquelle fut blasmee d'auoir affaire auec vn Boson fils d'Andolen natif d'Estampes, & en fut le soupçon si veritable, que Clothaire se faschant d'vne si sale priuauté d'vn petit compaignon auec vne dame telle que l'espouse d'vn Roy, feit tuer ce mignon de couche de Sichilde: & autant en deut il auoir fait à sa femme, veu qu'il estoit vray-semblable, que Boson ne se fut hazardé à poursuiure ces amours, si la Royne ne luy en eut dōné la hardiesse, ou si elle ne luy eut donné ou la commodité, ou le commandemēt. Qui est vn beau exemple & pour les petits compaignons, & pour les Roys: pour les petits de ne vouloir plus entreprendre que de raison, & ne se iouër à leur maistre: d'autant que iamais on ne veit telles folies succeder heureusemēt, & que l'adultere demourast sans payer celuy qui le commect: pour les Roys, afin qu'ils espousent des femmes de leur calibre, & de sang illustre, & esgal à celuy duquel ils sont issus: entant que la grandeur est accompaignee d'vne reuerence telle, qui bride le plus souuent la partie sensuelle, quoy qu'elle se sente poussee de diuers assaults à suiure ses appetits. L'histoire ne nous dit rien d'icy en auant de Sichilde, taisant comme le Roy de là en auāt se gouerna en son endroit, tāt y a qu'il ne luy deuoit estre guere bien affectionné, eu esgard au peu de compte qu'il tenoit d'Aubert, ou Aribert son fils qu'il auoit eu de ceste dame. Car luy ayant donné train, & dressé ses estats, fut fait maistre de son Palais vn Seigneur Saxon nomme Hermaire, qui auoit nourry ce Prince dés son enfance, lequel pour ses vertus estoit bien aymé de la noblesse, & respecté pour le lieu qu'il tenoit aupres de l'vn des enfans de France. Auec cestuy prit querelle vn nommé Aginan domestique du Roy Clothaire, la chose alla si auant, que Aginan surprit Hermaire, & l'occist traitreusement: ce qui fut cause d'vn grand tumulte en court, tout le monde estant en armes, & voulants venger la mort de se Seigneur Saxon occis. Le Roy s'affectionnant par trop à la matiere, & en lieu de faire iustice du massacre cōmis & en sa maison, & sur vn officier le principal de la court, & Palais de son fils, se mit du costé du meurtrier, & luy donna moyē de se retirer, & des hommes pour sa garde & deffence, si besoing en estoit: & fut cecy vnes des plus grande fautes que Clothaire feit onc, sauf l'exil de saint Loup, d'autāt qu'estant le ministre cōmun de iustice, il se monstroit partial à la faire. La suite de cecy monstre assez qu'il failloit que le Roy fut celuy qui eut fait cōmettre ce meurtre, & q̃ cest Hermaire estoit fauory de la Royne, & de ceux de sa maison, & parenté: car comme Brunulphe frere de Sichilde, & oncle du Prince Aribert eut assemblé forces pour poursuiure Aginan, le Roy deffendit à ses suiects de ne passer plus outre, & de laisser Aginan en paix: ce que la noblesse feit, & fallut que Brunulphe, & ceux de son party souffrissent ceste escorne. Et aduint cecy la derniere annee du regne de ce bon Roy Clothaire, surnommé le Grand, & second du nom, lequel saisy d'vne grande fieure en l'an de nostre salut fix cens trente deux, aagé de quarante & quatre ans, comme aussi autant auoit duré son regne aux Seigneuries de son pere Chilperic, mais il tint la monarchie des Gaules l'espace de seize ans, biē que d'autres ne luy en donnent que quatorze: laissant (comme dit est) deux enfans, à sçauoir

Godin fils de Vvarner occis à Chartres.

Palladie Senateur & Sedoce Euesque de Tholouse bannis par Clothaire.

Sichilde Royne blasmee d'adultere.

Hermaire gouuerneur d'Aribert occis.

Clothaire fauorise le meurtrier Aginan.

L'an six cens trente & deux, Clothaire 2. deceda aagé de 44. ans.

Dagobert l'aisné, & Aribert, lesquels furent plus soigneux de se fortifier pour paruenir à leurs desseins, que des obseques de leur pere: lequel ce neantmoins fut enterré auec grand pompe par les prelats, & Seigneurs du Royaume en l'Eglise de saint Vincent hors les murs de Paris, où encore à present on voit son tombeau à l'entree du cœur du costé de Midy auec telle inscription.

Clothaire 2. du nom enterré à Paris, à S. Germain des Prez.

Cy gist Clothaire second du nom Roy de France fils de Chilperic enterré à l'opposite d'iceluy, & pere de Dagobert fondateur de l'Abbaye de saint Denys.

Cest Epitaphe ne se ressent rien de l'antiquité, veu que les Roys d'alors ne portoiét le tiltre semblable, ains se disoient Roys des François, ainsi que voyez encor és inscriptions Latines des monnoyes des Roys de nostre siecle. Ce Roy fut modeste, attrempé, pacient, bien versé aux lettres, aymant Dieu, secourant les pauures, non adonné aux femmes, bő iusticier, sauf que quelquefois il croyoit de leger, & faisoit des choses desquelles il se repentoit puis apres, ainsi qu'il luy aduint dechassant le bon Archeuesque de Sens, que puis apres il remit en son siege: fut tourmenté, & peu heureux en sa ieunesse, & sur son aage meur se veit le plus puissant Roy d'Europe, laissant vn Royaume riche, & flourissant à ses enfans, & à la posterité la gloire de ses faits, & vn bon exéple de sa vie. De son temps viuoient saint Sulpice Archidiacre de Bourges, & saint Austragesile Archeuesque dudit lieu, auquel succeda saint Sulpice: & vers ce Roy vint saint Eloy, lequel fut depuis Euesque de Noyon, & Apostre de la plus part des bas pays, ainsi que pouuez recueillir des Annales de Flandres: & estoit ce bon personnage natif de Limosin, & orfeuure tresexpert, & par-ainsi plus saint, que sçauant aux lettres: & en somme le regne de Clothaire fut vn miroir de vertu pour les Roys, & de sainteté pour les Ecclesiastiques.

S. Eloy natif de Limosin, & orfeuure de son estat.

DV ROY DAGOBERT, ET DV PARTAGE FAIT auec son frere, & autres occurrences de ce qui se passa à son aduenement à la Couronne.

CHAP. XXXII.



COMME les affections des Seigneurs estoiét diuerses en Gaule, aussi estoit on en diuersité sur le fait du partage, d'autát que ceux qui estoient à la suite d'Aribert, & de la faction de Brunulphe frere de la Royne Sichilde, faisás leur prouffit de l'absence de Dagobert, & de ce que du viuát de son pere il auoit esté partagé du pays Austrasien, cóme cela seruant du preiugé pour l'aduenir, & declairant que Dagobert se deuoit contenter sans rien entreprendre plus outre, tascherent aussi de dóner la Couronne de Frãce au susdit Aribert, sans considerer que ja dés les premiers ans que les Gaulois passerét en Gaule, & y feirét cóqueste, la cité de Paris auoit esté assignee pour l'aisné des Roys, & pour le siege principal de tout le peuple descendu des Saliens. Ceste ambition, & essays de Brunulphe luy furent aussi preiudiciables comme ils estoient de mauuais exemple, voulant peruertir l'ordre de la succession, & oster à l'aisné ce que la nature, la loy, & la coustume luy octroyoient. Si Aribert eut esté quelque hóme d'affaire, & remuát, & s'il eut eu des agéts aussi habiles que ceux qui se mesloiét des affaires de Dagobert, peut estre fut il paruenu à ce qu'il aspiroit, & eut payé son frere de peu de chose, luy se faisant maistre, & Seigneur du reste des Gaules. Mais tandis que ceux cy consultent, qu'ils sont tardifs à l'execution, où la diligence estoit plus que necessaire: voicy le Roy Austrasien Dagobert aduerty du trespas de son pere qui enuoye ses plus loyaux d'entre les Austrasiens en Bourgoigne, & au pays de Neustrie, pour solliciter les Seigneurs & les bonnes villes du pays à luy garder son droit, & à ne rompre l'ordre ja de si long temps gardé entre les François.

Menees des officiers du Prince Aribert.

Diligence & ruses de Dagobert.

Et ce

Et cependant que les messagers couroient, il assembloit forces deçà & delà le Rhin pour vser de force, là où il verroit qu'on ne voudroit y proceder par raison. Mais d'autant que nous auons fait mention souuent de ce mot de Neustrie, il faut sçauoir quel pays portoit ce nom proprement, afin d'oster d'erreur ceux qui pensent que iadis sous iceluy ne fut compris, que ceste estendue de terre qui à present est appellee Normandie: car i'en voy vn grand nombre, & ceux là des plus estimez, qui se sont laissez aller apres la faute du vulgaire, & limitent ce pays trop estroitemét. Il est donc à noter que les François entrans en Gaule, comme leur Empire fut de grande estendue, il fallut aussi le diuiser, & luy donner nom pour discerner le departement qui en seroit fait: car estant ceste monarchie partie d'vn costé depuis le Rhosne, & la Saone iusqu'au Rhin, & de l'autre depuis le Rhosne, & la Seine iusqu'à l'Ocean, & mer Britannique, ils baptiserent aussi chacunes desdites parties d'vn nõ conforme à l'assiette du pays, & ce suyuant le langage qui leur estoit propre, & naturel. Or celle partie qui est voisine du Rhin, & posee entre les fleuues de Meuse, Moselle, & l'Escaut fut par eux appellee Ostenrich, c'est à dire regne Oriẽtal: & celle qui estoit plus meridionale, & tiroit plus auãt au pays de Gaule, auoisinãt les Bourguignõs vers la Gaule Lyonnoise, & les Romains du costé des regiõs Narbonnoise & Aquitanique, porta le nom de Westric, qui signifie autant que Royaume occidental. Depuis les Prestres, & ecclesiastiques François, conuertissans ces mots de Ostenrich, & Westric en latin, dirent en lieu du premier Austrie, & Austrasie, & pour l'autre Westrasie, & Neustrie. Ainsi vous voyez que le Royaume, qui proprement estoit dit de France, comprenoit (ainsi qu'ailleur i'ay touché) toute la Neustrie, où estoit compris (à parler mieux) sous le nom d'icelle: & pource est il dit que Dagobert enuoya en Bourgoigne, & Neustrie vers les Seigneurs desdits Royaumes, afin qu'ils ne passassent outre, & feissent hommage à Aribert à son preiudice. Or ce qui faisoit vser à Dagobert de telle diligence, est que Clothaire mourant auoit ordonné (voyant que la couronne de France escheoit de droit au fils aisné) que son second fils Aribert fut Roy d'Austrasie, chose qui touchoit de trop pres au cœur de Dagobert, qui auoit ja cogneu les forces de ce Royaume, & y estoit cogneu, & honoré, ioint que son desir estoit d'apannager son frere à sa volonté, & non suyuant le testament du pere. Au reste les Annales de Hainault dient que le sus-nommé Roy Clothaire second mourant recommanda vne sienne fille aux Seigneurs du Royaume, mais ne dient ny le nom, ny le mariage de ceste fille: mais cy dessus nous auons proposé qu'elle fut sœur de Dagobert de pere & de mere, & se nommoit Blithilde, mariee à Ausbert Duc ou gouuerneur en certain cartier d'Austrasie, duquel ie n'ay encor troué la genealogie, toutesfois est il aisé à presupposer, qu'il estoit de sang illustre, & issu de la race des Clodions, laquelle estoit lors fort auancee cõme celle qui manioit presque tous les affaires des Royaumes de Gaule. Et auoit fait Clothaire executeurs de son testament quatre Princes des principaux des deux Royaumes, à sçauoir Arnulphe & Pepin pour le fait de Dagobert: Brunulphe, & Godeland pour Aribert: mais (comme i'ay dit) Dagobert ne voulut se cõtenter de ce partage cõme trop auantageux pour son puisné, ains ayant sondé les cœurs des François, & Bourguignons, & senty qu'il y faisoit bon, & qu'il n'auoit à faire qu'auec les parẽts de sa belle mere, il s'achemina vers la France, & allant, suiuy d'vne forte armee, se saisit du pays de Champaigne, & des villes d'Austrasie Mets, Toul, Verdun, feit son entree à Chalons, & à Rheins, prit les serments de fidelité des citoyens, & receut les hommages des nobles. Et d'autãt qu'il fut aduerty que Brunulphe, & Godeland se mettoient en deuoir de luy resister, il passa en Bourgoigne, où il donna ordre aux affaires du pays, y establit des Comtes, & officiers à sa deuotion, soulagea le peuple, feit iustice aux oppressez, & se rendit aymé, & reueré de tous les suiects, donnãt vn grand effroy aux meschans, & ruinãt ceux qui estoiẽt les persecuteurs des petits, & qui pour estre trop puissans, taschoient d'accabler les autres. Et afin de mieux gaigner le cœur de tous les François, ainsi que son frere estoit fai-neant, & de peu d'esprit, & que ses conseillers estoient plus ambitieux que charitables, il se monstra accort, sage, diligent, & debonnaire: car estant arriué à Langres il se monstra si communicable, qu'il n'y auoit si pauure de quelque estat ou sexe que ce fut, qui ne peut luy parler, luy mesme receuoit les requestes des poursuyuants, oyoit les doleances des veufues, & respondoit, & faisoit iustice suyuant les loix du

Departement des Gaules par les François.

Royaumes d'Ostenric & Vvestric, sont l'Austrasie, & la Neustrie.

Ordonnãce testamentaire de Clothaire.

Princes esleus par Clothaire pour executer son testament.

Dagobert saisy des bõnes villes.

Dagobert à Langres où il fait iustice à chacun.

pays, & rendant à chacun ce qui luy estoit deu: que s'il eut continué en ceste façon de faire, il se fut rendu le plus grand, & loüable Prince de son aage: mais bien tost apres il se gasta, deuenant orgueilleux, & pilleur, & le plus adonné aux femmes que pas vn de sa race qui l'eut precedé au Royaume. De Langres il prit son chemin vers Dijon, & y feit semblable deuoir d'vn bon Prince, puis vint à Chalons, & ce fut là qu'il donna commandement à deux Capitaines de sa suite Amalgaire, & Arrebert, de faire mourir Brunulphe oncle de son frere, & lequel estoit frere de Gomatrude espouse de Dagobert, ce qui fut executé, & eut Brunulphe la teste trenchee pour la seule crainte que ce Roy auoit que ce sien beau frere ne broüillast les cartes en France, le sçachant affectionné au party d'Aribert, estoit encor despité de ce que cestuy taschoit de peruertir l'ordre des successions, & d'aggrandir vn puisné plus que l'aisné, auquel estoit deuë la souueraineté de la couronne: ce qui vous fait cognoistre que l'ambition seule suffit pour effacer toute charité & alliance de sang & d'amitié, & pour faire deuenir cruel le plus doux, paisible, & consciencieux prince qui soit au monde. Ceste iustice, ou plustost vengeance, faite sur Brunulphe, & Godelant ne paroissant plus comme estant chassé de son gouuernement, & mis au ranc des plus pauures, le Roy vint à Austun, puis à Auxerre, & de là à Sens, où par tout il mit iuges en son nom, & ayant tout bien & deuëment ordonné, s'en vint à Paris ville capitale du Royaume vrayement François. Or quant à ce que Nicole Gilles meet en auant que Dagobert venant à Rheims il y assembla les Princes, & prelats du Royaume, & que là il fut sacré Roy, il se trompe grandement en l'vne chose, & de l'autre il a quelque raison: car ce fut le premier lieu où il fut receu comme Roy d'Austrasie contre l'Ordonnance testamentaire du Roy deffunct, & que là vindrent plusieurs Seigneurs, & Capitaines luy faire hommage: mais quant au sacre, vous ne trouuerez auteur ancien quelconque, qui en die vne seule parole. Il est vray qu'en vn Aymon que i'ay escrit à la main, & que messieurs les religieux de saint Denys m'ont communiqué, vous lysez ces paroles (suyuant que ie les ay mises en nostre langue): Luy estant (il parle de Dagobert) arriué à Rheims, on sçait que là se trouuerent tous les Euesques, & Seigneurs du Royaume de Bourgoigne: voire & les Neustriens tant prelats que Seigneurs, & la plus grand partie des estats du Royaume, semblerent consentir à receuoir Dagobert pour leur prince: mais en l'Aymon imprimé, il y a que Dagobert enuoya (ainsi que dit est) en Neustrie & Bourgoigne vers les Prelats, & Seigneurs desdits Royaumes, afin de les gaigner: que tous receurent ses deputez auec ioye, & accorderent sa demande, pource qu'ils sçauoient que le Royaume luy estoit deu, que ceux de Rheims le receurent les premiers, & luy feirent hommage, & que là vindrent les Seigneurs de nations susdictes pour luy faire la reuerence: mais il ne se parle vn seul mot du sacre, ny des Seigneurs tant spirituels que temporels qu'on a depuis ordonnez pour la ceremonie de ceste Royale consecration. Ie ne dis cecy pour reuoquer en doubte l'ancienneté du sacre de nos Roys, ny l'onction faite sur eux de ce saint huile octroyé à Clouis en son baptesme: mais ie dis que si on en a vsé à l'endroit des Roys de la premiere, & seconde lignee, si est-ce que les historiens n'en dient rien, d'autant que la ceremonie n'en estoit si sollennelle qu'elle est à present, & que le lieu n'en estoit destiné, & esleu particulier, au moins qu'on sçache, ainsi qu'ores on le voit estre: non pourtant est il à croire q̃ iamais (s'entés dés le premier Chrestien) il n'a esté que l'onction n'ayt esté receuë, & que les Roys n'ayét esté sacrez par l'Euesque quelque part que ce fut, & en la publique assemblee des Seigneurs du Royaume, quoy q̃ les historiens n'en dict mot non plus que les modernes ne font mention de plusieurs choses qui sont remarquables en nostre republique. Dagobert donc ayant appaisé tous les troubles, & osté les empeschements luy seruans d'obstacle pour ses desseins, par la mort des conseillers d'Aribert, & s'estant saisy des thesors du feu Roy son pere, qui estoient à Paris, & au Palais de Clippy, & fortifié de la faueur des Capitaines, & chefs de la guerre (afin qu'on voye que les armes ont de tout téps esté l'establissement principal de la Royauté) & ayant dompté l'orgueil de son frere, & de ceux qui le conseilloient: en fin sollicité par ses bons amys, & conseillé par les plus sages, & meu encor de fraternelle compassion, il apénagea son frere, luy donnant le pays entier d'Aquitaine auec tous droits de regale, & auec nom Royal & souueraine puissance, limitant

Brunulphe deffait à Chalons.

L'an six cens trente & trois.

Faute de Nicole Gilles sur quoy fondee.

Aymō li. 4. ch. 17.

Apénage donné par Dagobert à son frere.

limitant ce Royaume Aquitanique, depuis la riuiere du Loire iusques aux monts Pyrenees, & ainsi tout le Poitou, Saintonge, Rochelois, Angoulmois, Perigort, Limosin, Quercy, Agenois, Languedoch en partie, & toute la Gascoigne furent du Royaume d'Aribert, lequel mit son siege à Toulouse, & la feit capitale de son Royaume: & fut iuré par ledit Aribert pour luy, & ses hoirs, & ayans cause de se contenter de ce partage sans rien plus pretendre ny quereller sur Dagobert & ses successeurs, s'il y auoit hoir masle sortant de luy: & si Aribert mouroit sans hoir, il y auroit droit de reuersion, & seroit le pays & Royaume d'Aquitaine vny, & incorporé à la couronne. Ainsi mit sagemét fin Dagobert à ceste querelle, non en faisant mourir son frere, ainsi qu'en auoient vsé ses predecesseurs, ains en accablant les hómes chatouilleux, & remueurs de mesnage, lesquels gastans le Prince, luy apprenoient à murmurer, & à demander plus que la raison ne luy donnoit, & qu'eux ce pendant peussent pescher en eau trouble. Dagobert estant à Paris voyant que son espouse Gomatrude ne luy portoit aucuns enfans, & qu'elle estoit inhabile (ou estimee telle) pour engendrer, sollicité par quelques vns de son conseil, qui n'aymoient le sang de Brunulphe deffunct, la repudia, & espousa Nantilde dame belle en perfection, & issue de hault lieu, mais laquelle il tira, & rauit d'vn monastere (c'est ainsi que parle Aymon en son histoire) de laquelle il n'eut enfans de fort long temps, Dieu le punissant de son diuorce si soudain, & de ses paillardises, car c'estoit vn des vices, ausquels ce Prince estoit le plus adonné: & fut fait ce diuorce de Gomatrude, & le mariage de Nantilde à Romilly pres Paris, au grand contentement de tous sauf des Austrasiens, qui aymoient la premiere Royne, à cause qu'elle estoit de leur pays, & que ses predecesseurs estoiét issus de Hainault, & du sang de Clodion, que les Merouinges ne pouuoient aymer: qui fut cause que (comme i'ay dit cy dessus) Dagobert feit mourir Brunulphe fils de Clothilde, fille de Brunulphe Duc des Ardennes, & de Hainault, & espouse de Sigulphe Duc de Mosellane, & ainsi parent proche de saint Arnoul, & de la maison des Pepins: lesquels dissimulerent ce meurtre commis en leur parent, aussi bien que l'exheredation faite par Dagobert sur les enfans dudit Brunulphe, desquels sera parlé cy apres, lesquels auoient a nom Hidulphe, Gloneric, Alberic, & Brunulphe le ieune. Se voyant donc Dagobert en paix, grand, craint, honnoré, & redouté de chacun, se souuenát comme il auoit esté garenty par les prieres des saints Martyrs, lesquels (suyuant que tous les Gaulois le croyent) furent les premiers qui porterent la parole de Dieu en Gaule, & de la promesse par luy faite, de faire bastir vne Eglise au lieu où reposoient leurs corps, il feit recercher les saintes reliques, & ayant trouué ce qu'il demandoit, & le nom de chacun des Martyrs en son tombeau, il les feit porter en vn autre lieu du mesme village Catullien, ou à present est assise l'Eglise, & abbaye Royale dediee au nom de saint Denys, comme aussi la ville, qui fut iadis le village de Catulle, porte à present le nom de ce saint Martyr & Euesque de Paris, & Apostre des Gaules. Ie laisse quels frais il feit en l'Edifice de ceste Eglise, les richesses qu'il y mit, les fondatiós, & donations octroyees pour le maintenemét & nourriture tát des ecclesiastiques, que des pauures nourris en ce lieu, les priuileges octroyez à la ville, & les immunitez des citoyens d'icelle, & la iurisdiction des Abbez dudit lieu, & autres considerations, à cause que i'en ay suffisamment traité en celle ample description de France que i'ay fait en nostre Cosmographie. Tant y a que ce Roy ayma tant ce lieu, & souhaita de telle sorte l'auancemét, & grandeur d'iceluy, qu'il assuiectit les Roys ses successeurs à ceste Eglise, & voulut qu'ils y feissent hommage, & en fussent tributaires, comme depuis le ratifia Charles le Grand faisant hommage de la couronne à Dieu, & aux saints Martyrs Patrons de ce Royaume, ainsi qu'il appert par ses patentes que i'ay eu en main, & desquelles i'ay mis quelque cas en nostre grand œuure Geographique. Et feit non seulement cecy pour sa nouuelle Eglise, & ville de saint Denys le Roy Dagobert, ains (qui pis est) il despoüilla infinis temples & monasteres parmy les Gaules, & priua plusieurs de leur Domaine pour en enrichir ceste seule piece: ce que touche fort proprement Ronsard discourant sur les faits de ce grand Roy, & touchant la diuersité de sa vie ores bonne, tantost vicieuse, suyuant les hommes qui luy estoient aupres, lors qu'il parle en ceste sorte.

Dagobert repudie sa femme Gomatrude.

Romilly pres Paris, palais Royal iadis.

De quelle race estoit la Royne Gomatrude.

Eglise de S. Denys cómencee de bastir. L'an six cens trente deux.

Roys de France tributaires à l'Eglise S. Denys.

Dagobert pilla les autres Eglises pour enrichir celle de saint Denys.

L'autre qui vient en magnifique arroy,
Qui de maintien represente vn grand Roy,
Est il des miens? dis-le moy ie te prie.
C'est Dagobert fleur de Cheualerie:
En sa ieunesse aura le cœur hautain:
Reuesche en meurs coupera de sa main
(Acte impiteux) la barbe de son maistre.
Puis par le temps venant son aage à croistre
De Prince fier deuiendra gracieux,
Tant seulement en deux poincts vicieux,
L'vn de nourrir par trop de concubines,
L'autre de faire excessiues rapines,
Sur mainte Eglise, afin d'enrichir vn
Montier à part du reuenu commun.

Quel Dagobert sous ses bós gouuerneurs.

Aussi tient on que tãdis que durant sa ieunesse ce Roy eut pour gouuerneurs, & cõseillers les Princes Arnoul Euesque de Mets, & Pepin Maire du palais d'Austrasie, il estoit si sage, prudent, & aduisé en l'administration des affaires de l'estat du Royaume, que les peuples voisins le redoubtoiẽt, & luy offroyent tout seruice à eux possible cõtre la force, & inuasion des estrangers: mais ceux cy estãs esloignez de luy pour raison de leurs charges, Dagobert aussi commença à ioüer ses ieux, & faire preuue de soy és folies ausquelles la ieunesse est suiecte ordinairement. En ce temps les Roys de Gaule alloient par les Prouinces, & bonnes villes de leur Royaume à certaines saisons, pour ouyr les doleances du peuple contre leurs Ducs, & Comtes, à sçauoir ses Lieutenans, gouuerneurs, & baillifs, ainsi qu'encore en vsent les Roys d'Espaigne, lors qu'ils vont tenir las Cortes, (c'est ainsi que parlent les Espaignols) les grands iours, & pour y receuoir les presens que le peuple souloit faire aux Roys annuellement, ainsi que iadis en vsoient aussi les Roys de Perse. Or Dagobert faisant le tour de ses terres, & Seigneuries se melencolioit grandement de ce que Nantilde sa loyale espouse n'auoit aucuns enfans qui fussent pour luy succeder: à ceste cause, luy estant presentee vne belle damoiselle nommee Ragnetrude, il la prit pour sa concubine, la Royne se tenant à part, & ceste cy ayant le cœur du Roy, & se voyant reueree de chacun: & ce qui plus la mit en grace fut qu'au bout des neuf mois elle enfanta, & accoucha d'vn fils au grand plaisir, & cõtentemẽt du Roy, & de tout le Royaume, d'autãt qu'encor les bastards estoiẽt respectez, & admis au partage auec les legitimes. Le Roy monstra bien la ioye qu'il auoit de cest enfant, veu qu'il enuoya prier le Roy d'Aquitaine Aribert son frere, pour estre le parrin de cest enfant, & saint Amand Euesque d'Vtrech pour le baptiser, & fut faite la ceremonie du baptesme en la cité d'Orleans l'an de grace six cens trente trois, & fut nommé l'enfant, Sigebert, lequel ainsi que l'Euesque prononça les paroles propres à ce sacremẽt, & eut dit, Ie te baptise au nom du pere & du fils, & du S. Esprit, nul respondant, on ouyt que l'enfant, qui n'auoit que quarante iours d'aage respondit hautement, Ainsi soit il, non sans vn grand estonnement, & merueille de tous les assistans. Apres ce comme si l'accomplissement de son desir, touchant la lignee, luy eut donné occasion plustost de mal faire, que de bien viure & louër Dieu pour tant de biens qu'il luy faisoit sans cesse, il deuint tout diuers à ce qu'il estoit au commencement de son regne: d'autant que de iuste il deuint oppresseur, & de Roy liberal & magnifique, il fut fait rauisseur, n'espargnant non plus les richesses des Seigneurs, & plus puissans de ses Royaumes, & sur tout des Neustriens, & Austrasiens qui luy estoient mieux à main que les Bourguignons, que si c'eussent esté gens conquis en guerre, & que les biens & richesses de ses suiects n'eussent seruy que pour rassasier son auarice. Ainsi que les hommes ont esté affectionnez à la matiere, ils ont aussi loüé ou blasmé ce Roy, car i'en treuue qui ne le vituperent pas tant les vns que les autres, mais en cecy faut adiouster que ceux qui luy ont esté obligez de biẽ faict, n'ont

Coustume anciẽne des Roys de France.

Dagobert a Ragnetrude pour Cõcubine.

Naissance de Sigebert Roy d'Austrasie.

L'an six cens trente & trois.

Vn enfant parle à l'aage de quarãte iours.

Chãgemẽt estrange de Dagobert.

pas

pas esté si rigoureux que les autres, ains attribuent à tout le cours de sa vie les vertus mesmes qu'il auoit en son aduenement à la couronne, & que depuis il reprit sur la fin de ses iours. Car ils le dient auoir esté le pere des orphelins, le support des affligez, amy des François, fauorable aux Gaulois, iuste en iugement, & largement liberal aux Eglises. Ce fut luy qui renouuella, & remit en vigueur les loys Salique, & Francique, lesquelles estoyent comme abolies pour les troubles aduenus durant la diuersité des Roys, & les guerres qui s'estoyent passees entre eux, & qui remit sus les iudicatures en leur entier y ordonnant (à la façon Romaine) des Viguiers, ou Vicaires, & des Vicontes, ou Lieutenans particuliers, & qui appella les Cheualiers au conseil aussi bien que les prelats, & les Princes, & gouuerneurs des Prouinces. Il fut aussi le premier qui establit par toutes ses terres & seigneuries que les amendes que les malfaicteurs deuoyent à son fisc pour raison de leurs crimes, fussent donnees & appliquees aux Eglises, afin que Dieu y fut mieux seruy & les gens y seruans entretenus, & cecy afin qu'ils ne fussent contraints de s'adonner à aucun art derogeât à la dignité de la prestrise. D'autres plus iniques à ce Roy que les premiers, & en ce ranc sont les historiens qui ont escrit les choses d'Austrasie, disent que Dagobert a esté le plus grand perturbateur de paix, & du repos commũ, que Prince, qui aye iamais regné en Austrasie comme celuy qui ne craignoit rien, qui faisoit tort à chacun, violoit les droits, & priuileges que ses ancestres auoyent donné à ses bons subiects, lesquels il persecuta sans qu'ils luy feissent offence quelconque. Et faut bien qu'il en soit quelque chose, veu que Aymon moyne, quelque obligation que luy, & ceux de son ordre eussent à ce Roy, ne cache point ses vices, ains dit que pour enrichir, & embellir l'Eglise de sainct Denys par luy bastie, il ne laissa temple en Gaule qu'il ne d'espouillast de ses ornements, & sur tout s'en prit il à celuy de sainct Hilaire de Poitiers, d'où il rauit & ioyaux, & thesors, & reliques, & tout ce qui y estoit de beau, & de riche: voire y en y a il qui tiennent qu'il ruina la cité de Poitiers, & qu'abatant, & rasant les murailles d'icelle, il y feit semer du sel en signe de perpetuelle sterilité, & detestatiõ de la place: mais de cecy en parlerons cy apres, faisans mention du voyage de ce Roy en Aquitaine. Au reste le sus-allegué Aymon dit que Dagobert fut si desbordé, & esgaré en ses paillardises qu'outre trois dames courtisannes, qui estoyent traitees royalement à sa suite, & lesquelles tenoyent le lieu de la Royne Nantilde, il estoit suiuy quelque part qu'il allast d'vn escadron de femmes: chose du tout indigne d'vn Roy, qui doibt seruir de splendeur, & bon exemple à tout son peuple. En somme si les aumosnes de ce Roy, n'eussent rachapté ses pechez, & si sa pieté n'eut couuert aucunement ses exactions, & si sa vaillance, & heur en guerre n'eust effacé quelque cas de ses lasciuetez, on l'eut peu comparer à Chilperic, ou autre de mesme estoffe, sauf que la cruauté ne luy estoit du tout si familiere. Or d'entre ceux qui le destournoyent de ces vices estoit Pepin l'ancien, le plus puissant seigneur d'entre les Austrasiens, homme droit, & equitable, qui haïoit l'orgueil, & ne pouuoit conniuer auec les vicieux qui luy gastoyent le Prince: contre ce bon Seigneur s'arment les courtisans, & flateurs de court, le blasmẽt enuers le Roy, luy dressent diuerses embusches pour le desapointer & faire chasser de court, afin qu'ils eussent moyen de tout faire, & de tenir & manier le Roy à leur poste, lequel reueroit ce Pepin, & le destournoit par bon conseil, de plusieurs folies. O qu'il est mal aisé que la vertu soit sans calomnie: Pepin voit, & entend ce que les enuieux bastissent à son preiudice, neantmoins ne cesse il pas de faire son deuoir, & suiuy par Ega (qui fut depuis Maire du Palais de Bourgoigne) il s'opposa hardiment aux essais de ces flateurs, & fait si bien que par la grace de Dieu il les surmonta, & eschappa de leurs mains, & retint le Roy en deuoir l'empeschãt de souiller ses mains au sang de ses bons, & loyaux subiects & seruiteurs, & sur tout de ceux qui luy auoyent gardé, & conserué la couronne de Neustrie, & de Bourgoigne. Nous auons veu cy dessus comme du temps de Clothaire pere de Dagobert vn Gaulois natif de Sens passant en Germanie, auoit esté fait Roy des Slaues, & Winides & comme il s'estoit accommodé à la façon de viure des Payens & idolatres, pour se maintenir en sa grandeur: contre celuy eut guerre depuis Dagobert pour les raisons que je vay vous deduire. En l'an de nostre salut six cens trente-trois (d'autres le mettẽt en autre saison, mais je suiuray en cest endroit l'Annaliste de Bauiere pour le voir s'accommoder à la suite des annees) com-

Diuerses opinions des autheurs quant à Dagobert.

Quel ordre Dagobert mit en la iustice en Gaule.

Quelle opinion celle des Austrasiens touchant Dagobert.

Eglise de Poitiers pillee par Dagobert.

Dagobert adõné aux femmes estrangement.

Pepin l'ancien persecuté par les flateurs de court.

Cruauté des Samon Roy des Slaues.
Auentin liu. 3. de l'histoi. de Bauiere.

me quelques marchands François fussent passez au pays des Slaues au nom du Roy Dagobert, ce Samon, oubliant sa source, & ne respectant ceux de sa nation, ny le Roy duquel il estoit subiect naturel, les deualisa, & non content de leur oster leurs biens & marchandise, il les feit cruellement mourir. De cecy aduerty le Roy Dagobert, s'en ressent comme d'vne insigne iniure: pource despecha soudain en Bauiere aux ducs y commandás que sans faillir ils se iettassent sur les Slaues, & Wenedes, & qu'ils végeassent le tort fait à ses subiets: ils y vót, & font tout deuoir possible, mais ils y furét estrillez, pour ne s'entédre pas bien ensemble eux & les Austrasiens: ioint que Samon, & les Slaues estoyent cóme enfuriez de ce que l'Embassadeur que Dagobert leur auoit enuoyé, auoit mesprisé leur alliance, les appellant chiens, pour ce qu'ils estoyent idolatres, & les iugeant indignes d'auoir acointance auec les Chrestiens. Or l'Annaliste de Bauiere dit que les Boiens vainquirent les Slaues, & qu'ils les contraignirent depuis à reçeuoir le sainct Baptesme, mais combien veritablement il le dit, nous le verrons cy apres, d'autant que ceste guerre fut de longue duree, & ne prit fin que sur les derniers ans du regne de Dagobert: lequel ayant receu ceste honte que d'estre vaincu par vn petit roytelet, & iceluy payé, fallut que dissimulast ce qu'il en pensoit, ayant affaire ailleur, non que toutesfois, il se resolut d'en auoir raison ainsi que depuis il eut, & que nous dirons en son lieu, car l'histoire nous appelle ailleurs, & en vn autre coing du Royaume Monarchique de Dagobert. L'an six cens tréte-quatre, se passa sans grás affaires, ny guerres, de sorte que le Roy ce pendant s'adonnoit à la pieté, estant ententif à voir auancer l'edifice de sainct Denys, comme encor au Diocese de Spire en Germanie: il feit bastir le monastere de Wissemboug, & plusieurs Eglises en diuers endroits de la Gaule: où il se pourmenoit visitant de iour à autre les terres, & par ce moyen se rendant effroyable à ceux qui estoyent cómis gouuerneurs des Prouinces. En l'an six cens trente cinq les Gascons impaciens de porter le ioug de seruitude, se voulurét emanciper d'icelle, & ayans quelques intelligences en l'Aquitaine outre Garonne, & nommément auec les Poiteuins, se mirent en campaigne, & coururent sur les terres du Roy Aribert leur souuerain: lequel auoit auec luy Sadregisil (jadis gouuerneur de Dagobert, & celuy que ce Roy auoit mal traité, nonobstant que depuis il laissa en l'estat & gouuernement d'Aquitaine) & par le conseil duquel s'armant, il repoussa l'effort des Gascons, & les contraignit de viure sous son obeissance. Et ce fut lors que tandis qu'Aribert domptoit les voisins des monts Pyreneés, & qu'il fut iusqu'en la Biscaye chassant les rebelles, & conquestant terre iusqu'aux limites des Wisigots, que Dagobert, prié par son frere, courut sus aux Poiteuins, qu'il les dompta & accabla pilla, & brusla leur ville, non qu'il la ruinast du tout (ainsi que quelques vns maintiennent) veu que les mesmes temples qui estoyent de son temps en ceste cité, nous les y auons veu de nostre aage, mais il la gasta grandemét, & emporta tout ce qui y estoit de riche, & de precieux: surquoy qui voudra sçauoir d'auantage, qu'il lise les Annales d'Aquitaine. Ce fut lors aussi que les portaux d'Erain de l'Eglise sainct Hilaire, & les saincts baptismales furent transportez à sainct Denys, car quant aux sacrez ossemets de sainct Hilaire je n'ose le dire pour plusieurs raisons, ne pensant point que Dagobert voulut vser de telle impieté en vne ville subiette à son frere, & qu'il auoit assez chastiee pour son insolence, mais je laisse ceste fusee à vuider aux Ecclesiastiques de l'vne, & de l'autre Eglise, me suffisant de vous deduire simplement l'histoire, & noter les passages faits par Dagobert en Aquitaine: car celuy qu'il feit contre les Gascons aduint apres la mort de son frere Aribert, & toute la monarchie Gauloise luy estant escheüe. Et bien que je sçache que Gaguin tient la ruine de Poitiers faicte par Dagobert, & qu'il y sema du sel en signe de future malediction, si est-ce que voyant que pas vn des anciés n'en disent mot, & que les antiquitez du lieu ne móstrét rien de ceste ruine, je suis d'aduis aussi de ne croire point Gaguin, ny pas vn des modernes qui suyuent son opinion. Entát que le vieux Poitier n'est pas celuy que Dagobert ruina, & pilla, ains le mesme qui est auiourd'huy, eu esgard (cóme dit est) à ce que les Eglises sont és mesmes lieux qu'elles estoyent sous Dagobert, qui monstrent assez combien est fabuleux ce labour fait à Poitiers, & la solitude en laquelle on dit que Dagobert mit ceste ville: veu qu'il eut esté plus cruel aux subiets de son frere, qu'à ceux mesme des plus estrangers, contre lesquels il faisoit guerre, aux villes desquels il n'vsoit de telle, & si grande rigueur que de raser leurs villes, & y labourer

L'an six cés trentequatre.
L'an six cés tréte-cinq esmeutes en Gascoigne.
Annal. d'Aquitai. Seconde partie cha. 5.

bourer

bouter le terroir. Apres ces troubles d'Aquitaine appaisez, Dagobert ne peut oublier son premier cours, ny façõ de vie, ains ayant sa suite de femmes, s'adõnoit à tout plaisir effeminant ceste royale vertu qui estoit en luy, & laissant les affaires entre les mains de ceux de son conseil: dequoy estant repris aigrement par l'Euesque d'Vtrecht sainct Amand, il le chassa de court, & l'enuoya en exille sur l'an de nostre salut six cens trente six: & ce fut lors que ce sainct prelat natif de Gascoigne passa au Pays Gãtois où il annonça la parole de Dieu, & retira ce peuple Flamãt, & jadis dit Mempisce de l'adoration des idoles, pour le conduire à la cognoissance d'vn seul, & vray Dieu: à quoy fut aydé par les patentes du Roy Dagobert commandant qu'on eut obeir à cest Euesque, & forçant les Gantoys à se chrestiéner: car le Roy prenoit bien plaisir que l'Euesque s'occupast en ces saincts exercices, & que loing de luy, il employast ailleur la liberté de sa parole, qu'il auoit en horreur à cause que sa conscience le remordoit, & l'accusoit de ce dequoy l'Euesque luy faisoit remonstrances: & ce pendant le Roy fut depuis l'an six cens trẽte & cinq iusqu'à l'an six cens trẽte-huit, sans rien faire, tout estãt en paix presque par tout l'occident: & Heracle ayant accordé auec les Perses, & se voyãt honnoré par les Indiens qui luy enuoyerent vne solẽnelle Embassade & de riches presents, pour aquerir sa bonne grace, & faire alliance auec l'Empire. En celle saison fut tout le pays de Palestine esbrãlé d'vn grand terre-tremble: apres lequel on veit en l'air vn glaiue de fer tournant vers le midy, lequel apparut par l'espace de trente iours continuels; & ce signe fut le presage, & signification des degast, & rauage que les Sarrasins feirent peu de temps apres en Orient, s'estans reuoltez contre Heracle, la cause de laquelle reuolte nous dirons cy apres, d'autãt que ce discours a quelque liaison auec nostre histoire.

L'an six cens trente six, sainct Amand banny & pourquoy.

S. Amand conuertit les Gãtois à la foy Chrestienne.

Presage de la ruine de Palestine.

De l'alliance que Dagobert auoit auec l'Empereur Heracle, par les prieres duquel il chassa les Iuifs de Gaule, & autres occurrences.

CHAP. XXXIII.

CE n'est pas d'auiourd'huy que les Roys, & grands Monarques ont de coustume de s'entreuoir par leurs Embassadeurs, & Legats, & de s'entre-réiouyr ou pour leurs aduenements aux couronnes, ou pour le gaing de quelque grande, & insigne bataille: veu que les anciens l'ont obserué, & pour ratifier les alliãces, ja faites entre les nations, & Princes commãdants en icelles. C'est pourquoy dés que l'Empereur Phocas successeur de Maurice fut occis, & que Heracle fut mis en sa place, Clothaire enuoya vers luy, pour renouueller la paix qui estoit entre l'Empire, & la couronne des François: & apres le decez de Clothaire, Dagobert son fils ne faillit à soudain despecher Seruatie, & Seruande, ou Seruace pour aller en Constantinople vers le susdit Empereur, lesquels y furent assez long temps, à sçauoir dez l'aduenement de Dagobert à la couronne qui fut l'an six cens trente-deux, iusques à l'an six cens trẽte-six, qu'ils reuindrent auec cõfirmation de la paix & alliance iuree à jamais entre les François & l'Empire. Or cest Empereur Heracle ayant vaincus les Perses, commença à se mescognoistre & oublier celuy qui tant luy auoit fait de graces, de sorte que (comme auons dit) en premier lieu il suyuit l'heresie des Monothelites, & voulut contraindre le Pape à publier c'est erreur, puis passant outre pour paruenir au comble, & perfection de meschanceté, il idolatra apres l'euocation de malins esprits, & la cognoissance (deffẽdue par les saincts Canõs) de la iudiciaire, il voulut sçauoir plus que Dieu ne permet aux hommes, à sçauoir le succez des choses aduenir. De sorte que par le iugemẽt des astres, & reuelation des malins esprits il eut cognoissance que son Empire seroit esbranlé, & accablé par la gent circoncise, ce que luy pensant que ce fust des Iuifs que ceste prediction fut entenduë, il commença à persecuter cruellement ceste miserable nation en faisant mourir plusieurs d'icelle, chassant, & bannissant les aucũs, & d'autres estoyent contraints à receuoir le sainct baptesme. De pareille rigueur auoit deja vsé contre ce genre d'hommes Sisebut Roy des Goths en Espaigne dés l'an six cens trente-deux, mais non pour mesme occasion, ains pour ne vouloir deux sortes de reli-

Alliance confirmee entre le Roy Dagobert & Heracle.

Heracle veut sçauoir les choses à venir.

Iuifs persecutez par Heracle.

gions en ses terres,& seigneuries,à cause que les Iuifs seruoyent plus à induire ses subiets en superstition, qu'à les attirer à la circoncision par peu de Chrestiens lors embrassee. Or Heracle non contant d'auoir si mal traitez les Iuifs en ses terres, il pria Dagobert par les susdits François qui auoyent esté vers luy en Embassade qu'il luy pleut d'exterminer touts les Iuifs qui estoyent en ses Royaumes, ou de les contraindre à se chrestienner.

L'an six cens trente huit les Iuifs chassez de Frāce par Dagobert.

Donc en l'an de grace six cens trente-huit Dagobert ayant receu ceste priere de la part de l'Empereur, prit plaisir de l'effectuer, estant chose qui ne luy coustoit rien, mais plustost luy venoit à prouffit, à cause de la confiscation des biens, meubles,& richesses de ces circōcis: par-ainsi feit vn edit que tout Iuif eut à se faire Chrestien, ou à vuider le Royaume,& perdre toute sa substance: qui fut vne grande ruine pour ces mal'heureux, la plus part desquels aymerēt mieux perdre ce qu'ils auoyēt, & s'en aller touts nuds que de laisser, & abiurer leur superstitiō ceremonieuse abolie par la verité de l'Euāgile: d'autres pour ne perdre leurs biēs embrasserent par l'exterieur le Christianisme, mais où ils viuoyēt auec vne pareille simplicité que de nostre tēps ont fait les Marranes en Espaigne. Or tout ce deuoir de Heracle, faisant Dagobert ministre de sa cruauté, ne peut empescher que les circōcis ne se iettassent sur l'Empire,& ne luy ostassent par armes plusieurs de ses Prouinces, & cōme la chose aduint je le vous deduiray sommairemēt, d'autāt que de dire toutes les circōstances, il nous est impossible, pour ce que cela requiert tout vn volume, eu esgard aux diuerses occurrēces qui s'offrēt à esplucher sur ceste histoire.

Sommaire de la vie de Mahometh.

Il vous souuiēt qu'en l'an, VI^{c}.& VI. nous auōs marquée la naissance de Mahometh l'imposteur des Arabbes,& le vray Antechrist de son tēps,& vne peste neé pour la Chrestienté,& pour le reste des hōmes. Cestuy estāt issu de bas lieu entre les Agarenes, ou Ismaëlites Arabes de nation, qui aussi se disoyent Sarrasins, comme voulans se glorifier,& venter du droit de legitime,& mettre en auāt que leur pere le bastard Ismaël estoit fils de la sainte Dame Sarra espouse d'Abraham, & par ainsi legitime, lesquels Ismaëlites se tenoyent espandus par la region Madianite & és deserts d'icelle viuants sous des tentes adonnez au pasturage, sur les limites des Arabies deserte,& heureuse, hommes vaillans, & adextrez aux armes, comme coustumiers de viure de vol,& larcin,& de chāger touts les iours de maison à cause des eaux, & de la nourriture de leurs troupeaux.

Où estoit l'habitation des Sarrasins & d'où ils sont descēduz.

Les aucuns de ces Agarenes s'adonnoyent (comme ils font encore) au trafic,& à voyager auec leurs chameaux, transportans leur marchandise d'vn pays à autre pour se maintenir, car autrement il leur seroit impossible de viure veu la sterilité de leur terre.

Mahometh nay de bas lieu.

Mahommeth donc nay en ce pays de pauure lieu,& demouré orphelin de pere & de mere, se retira chez vne sienne parente fort riche, les Chameaux,& marchandise de laquelle il conduisoit en Egypte, & Palestine, y faisant prouffit,& s'auançāt par ce moyen en credit enuers elle, si bien qu'en fin il l'eut pour femme,& fut fait Seigneur de toute sa substance.

Quel fut Mahometh.

Or estoit ce galant homme fin, accort, subtil,& malicieux, faisant prouffit de tout, & s'accommodant à tout le monde, de sorte qu'estant neutre entre les idolatres & Iuifs, comme nay de parents de telles sectes, il communiquoit auec les vns, & les autres, & n'abhorroit point les Chrestiens:& c'est pourquoy sa doctrine est ainsi bigarree, & qu'elle a des traits des Chrestiens, des superstitions Iuifues, & des effrenees licences des Gentils. Estant marié il y eut vn meschant moyne fort familier de sa femme, lequel s'estant esgaré de l'Eglise, viuoit fugitif parmy ces barbares: cestuy fut vn des principaux autheurs de l'Alcoran,& celuy qui couuroit les imperfectiōs de cest imposteur, lors que l'espouse d'iceluy, demandoit si Gabriel estoit Ange,& s'il apparoissoit à son mary lors qu'il estoit en extase, car c'est ainsi qu'il faignoit lors qu'il estoit saisy du hault mal, auquel il estoit subiect grandement: tellement que ce faux moyne faisoit à croire à la femme, que Mahomet estoit messager, & prophete de Dieu, & que Gabriel n'estoit enuoyé sinon aux Prophetes.

Sergie moyne endoctrine Mahometh.

Ie laisseray à part tout ce qui peut estre de sa doctrine & progrez d'icelle, l'ayant discouruë bien au long en nostre grād œuure Geographique, ains viendray simplement au subiet que nous traitons, à sçauoir la cause pour laquelle Dagobert chassa les Iuifs de son Royaume, pour en estre prié par Heracle, qui se doubtoit de la gent circoncise de laquelle les astres l'auoyēt menacé,& les oracles aduerty qu'icelle ruineroit l'Empire: mais il s'abusa en ce qu'il pensa que les seuls Iuifs fussent circōcis, cōme ainsi soit que jadis,& les Egyptiēs,& les Ethiopiens,& les Agarenes ou Ismaëlites

Quels peuples iadis receuoyent la circoncision.

Ismaëlites se coupoyent, comme les Iuifs, la chair du prepuce: aussi est-ce ainsi que Sathan trompe ceux qui se fient en luy, & qu'il les paist de responces doubteuses. Car ce furent les Agarenes qui enuahirét les terres de l'Empire, & qui se fortifierét en Oriét, vsurpás les pays de Perse, Armenie, Assyrie, Mesopotamie, Syrie, Palestine, & Egypte, & qui depuis coururent en Grece, le moyen & l'occasion leur en estant donnee en ceste maniere. Mahometh instruit par Sergie moyne, fut vingt ans qu'il preschoit sa doctrine à cachettes aux Arabes, & en abreuua premierement les femmes, puis les hommes: entre lesquels fut Ebuzezer son successeur, & en fin la plus grand part des Agarenes du desert, si bien que armé de ceste multitude, il contraignit le reste à suyure sa secte & se rendit si grand qu'il fut appellé à secours par Heracle cótre les Perses, & delà vint le mal'heur & des Perses, & de l'Empire. Veu qu'en l'an vingtdeuxiéme de l'Empire de Heracle, & de nostre salut six cens trente-deux, estant mort Mahomet lequel commẽçoit deja s'émanciper, & courir sur les Chrestiens, comme les Arabes fussent à la soulde de l'Empereur, & receussent de luy pension annuelle, ils s'en deporterent, & prindrent les armes pour la cause qui s'ésuit. L'Empereur auoit coustume d'éuoyer touts les ans & la soulde, & quelques presents d'habits & autres choses aux soldats se tenans sur les frontieres pour leur donner plus de courage de luy faire seruice, & pour cest effect fut despeché vn des Garde-couches imperiaux, & fauory du Prince en Orient, & sur les limites de Perse, où ces Sarrasins estoyent en garnison: à cestuy s'adressent ces Agarenes, & demandent la pension ordinaire, mais ils se veirent plus mal traictez par ce chastré qu'ils n'eussent cuidé, & qu'ils ne iugeoyent conuenir à leur merite. Car il leur respondit: & faut il que ces chiens demandent des presents? veu que l'Empereur n'en donne point à ceux mesme de son pays & qui suyuét vne mesme foy & doctrine? Pour laquelle responsе tant iniurieuse, ces Agarenes se sentirent tant piquez, que soudain Ebuzezer, qui auoit succedé à Mahometh en estant aduerty, amassa forces, & se rua sus la Palestine du costé du desert voisin du mont Synai, & courut, & gasta toute la region auoisinant le terroir, & iurisdiction de la cité de Gazen, pour laquelle chose ne s'esmeut grandement Heracle, veu que les Arabes n'estoyent si conscientieux que durant la grande paix d'entre luy, & eux, ils n'inquietassent tousiours leurs voisins: non obstant feit il porter en Constátinople la croix, où nostre seigneur mourut pour nous, craignant ce qui aduint, que les Sarrasins ne se ruassent plus outre sur la Palestine, & ne prinssent la cité de Ierusalem. Ebuzezer mort, Haumar luy succeda, & ce fut luy qui donna des affaires à Heracle, & du téps duquel cest Empereur enuoya en France vers Dagobert pour le fait des Iuifs, estant si fol que de ne s'enquerir point de la religion de ces Arabes, & de voir que non les Iuifs, ains ceux cy estoyent les ennemis de son Empire, & la ruine d'iceluy. Ce fut ce Haumar qui feit esprouuer à Heracle quels circoncis il deuoit craindre, & qui estoyent ceux qui seruoyent de fleau à son Empire: car il deffit Bazan general de l'armee Imperiale en Syrie, prit la cité de Damas capitale du Royaume Syrien, imposa tribut aux Egyptiens, lesquels luy deniant pour le deuoir à l'Empereur, il assaillit, & à force d'armes les contraignit de luy estre tributaires, leur donnant pour Admiral, & comme Vice-Roy Muhauias, ce qui depuis fut cause des diuisions entre les Princes des Mahometans Ismaëlites. Ce fut aussi ce Haumar qui en l'an six cés trente-sept prit la sainte cité de Ierusalé, que Sophronie Euesque dudit lieu luy rédit & liura, dót depuis il mourut saisy de tristesse: & apres se feit seigneur de Perse en chassant Hormisde qui fut le dernier des Roys Persans issus d'Artaxerse, celuy qui rauit la couronne aux Parthes en l'an de nostre salut deux cens vingt-huit, & de laquelle ses successeurs iouirent quatre cens six ans. Et voila quant au fait d'Heracle lequel pensant fuyr son mal'heur par la ruine des Iuifs l'auança par l'orgueil des siens, irritát les Agarenes, desquels il nous suffit auoir dit cecy en passant, pour vous faire voir qui ils estoyent, dautant que cy apres il en sera souuent faite mention en nostre histoire. D'vne chose veux-je bien aduertir ceux qui lyrót l'histoire du moyne Aymon, c'est qu'ils se gardent de tomber en la faulte qu'il commet lors que parlant des Agarenes, il vse de ces mots: car les Agarenes (qui sont aussi nommez Sarrasins) nation desloyale, & infidelle, attirant à soy la circoncision d'Abraham, ainsi que de luy elle a sa source, sortát des terres qui sont au pied du mont Caucase, vint se iecter sur les terres de l'Empire d'Heracle, & là il vous faut considerer la faulte de ce bon homme qui prend les

Pourquoy les Arabes se reuoltent, et font la guerre à Heracle.

Arrogáte respóce d'vn officier de l'Empereur aux Sarrazins.

Ebuzezer Admiral des Agarenes court les terres de l'Empire l'an six cens trente & quatre

Haumar successeur d'Ebuzezer.

Cóquestes de Haumar Sarrasin.

Ierusalem prise par Haumar l'an six cés trente sept

Aymon liu. 4. chs. 22.

Agarenes pour les Turcs, lesquels ja dés ce temps là commencerent à se monstrer, & qui és guerres contre les Persans estoyent à la soulde de Heracle, ainsi que pouuons recueillir du liure portant le tiltre d'Annales de Constantinople: & estans mal contens ils se retirerent en leur pays, & se mirent à courir les terres de l'Empire, contre lesquels s'aida Heracle des Alans, leur ouurant les portes que jadis Alexandre auoit posees au mont Caspie. Vous dõc qui estes diligẽs à lyre, & esplucher l'histoire, sçauez aussi qu'il y a de la difference bien grande des peuples habitans pres le mõts Caucase, & de ceux qui habitent en Arabie, & le grand interualle de terres qu'il y a de l'vn à l'autre: & il appert que les Sarrasins, ou Agarenes furent Arabes, & voisins de Palestine, & d'Egypte, & non pas assis outre les Medes, & vers la mer Caspie, auoisinans les Hircaniens, & Tartares, ainsi que les Turcs venus à la soulde de Heracle: ce qui a trompé Aymon, ou ceux qui l'ont trãscrit prenãs vn peuple pour autre, & mettans vn grand obscurcissement en l'histoire, pour lequel oster i'ay bien voulu faire ceste digression. Dagobert passant son aage en paix, sauf que celle querelle ja meüe contre les Winides, & Slaues, en l'an neufiéme de son regne, & de nostre salut six cens trente-neuf, Aribert Roy de Aquitaine se tenant à Thoulouse mourut, nõ sans soupçon de venin, & estimoit on que son frere Dagobert luy auoit fait auancer ses iours pour vsurper la monarchie de Gaule, dequoy toutesfois l'Annaliste d'Aquitaine ne fait aucune mention: & laissa ce Roy Aquitaniẽ vn fils nommé Chilperic lequel ne suruesquit gueres apres son pere: à ceste cause Dagobert qui n'ahãnoit apres autre proye, despecha soudain gẽts pour se saisir des païs, & seigneuries du deffunct, quoy qu'il n'en iouist pas si tost à son aise, veu qu'on ne trouuoit pas bon qu'auant la mort de l'heritier, le Roy s'auãçast de se saisir du pays: mais l'enfant decedé, la succession luy demeura franche, & ainsi fut reünie derechef la monarchie sous la main d'vn seul Prince sur toutes les Gaules. Et c'est en ceste saison que aucuns reiettent la discorde qui se meut entre les François, & les Slaues, mais il faut accorder les cõtrarietez des autheurs en ce que la premiere source de la discorde vint du tort fait aux marchands François, & lors que les Austrasiens furent deffaits (comme dit est) par les Slaues, mais que la seconde guerre fut celle qui donna fin à la querelle en l'an six cens quarante & quarante & vn, & ainsi ceste guerre dura par l'espace de trois à quatre ans, que les Winides & Slaues ne cessoyent de faire des courses sur les pays de Dagobert, & sur tout en Thoringe. On met icy, & en l'an six cens quarante, vne descente de Huns iusques en Picardie, mais je pense qu'on s'abuse d'autant que l'histoire Hongre n'en dit mot, & que pour lors les Huns, ou Hongres n'en auoyẽt à d'autres qu'aux Grecs, sur les terres desquels ils faisoyent leurs courses, & qu'au lieu de Huns il faudroit dire Winides, si ce n'est que les deux peuples vnis ensemble, (ce que je n'ay point leu) eussent fait entree sur les terres Françoises. Mais puis que je l'ay ainsi trouué és vieilles Annales je n'y veux aussi rien changer, sauf que je prieray le lyseur diligent de croire que ces coureurs ne furent onc autres que les Winides, rauageans la Thoringe, & osans passer le Rhin, & penetrer iusques en la Gaule Belgique. Or dict les Annales que ces Barbares auoyent intelligẽce auec ceux d'Amiens ce qui fut cause que Dagobert le sçachant, leur vint au contre, & comme il estoit hõme courageux, & magnanime, leur dõna dessus, & fut la bataille si cruelle entre eux, que le sãg ruisseloit de touts costez de la place où ils combatirent, qui pour ceste cause fut nommée Lyhons en Sangters, là où au parauant elle auoit le seul, & simple nom de Lyon: & ce fut lors qu'on dit que Dagobert venant à Amiens, punit ceux d'entre les citoyẽs qui auoyent conspiré contre luy, & qu'il emporta le corps de sainct Fremin en l'Abbaye de sainct Denys, comme il estoit friand de reliques des saincts, & comme il en despouilloit toutes les Eglises (ainsi que dit est) pour en orner & enrichir vne seule. Quoy qu'il en soit je nose reietter ceste bataille, & fais difficulté de la receuoir, si ce n'est qu'on vueille la rapporter au temps que les Huns faisoyent leurs courses en Gaule, & qu'ils y ruinerent tant de villes: car de dire que ce fut sous Dagobert, je n'y voy raison qui l'autorise, ny hystorien qui nous en face foy. Et ce qui me rend cecy plus suspect est que par le mesme discours il est dit que lors qu'Aribert mort, Dagobert enuoya Baronce pour querir les thesors du Roy deffunct à Tholouse, iceluy auec le reste des ioyaux d'Aribert s'attacha aux ioyaux des Eglises, & qu'il emporta le corps de sainct Saturnin Apostre des Tholousains en France, & que le Roy le donna en l'Eglise

sainct

Annal. de Constãtinople liu. 18.

Faute en l'istoire d'Aymõ.

L'an six cens trente neuf, Aribert Roy d'Aquitaine decede à Tholouse.

Dagobert faict monarque des Gaules.

L'an six cens quarante.

Huns, ou plustost les Winides passent en Gaule.

Baronce à Tholouse pour les thesors de Aribert.

sainct Denys:mais que depuis les Tholousains le rachapterent dudit Roy, pour auoir deuotiõ singuliere à leur patron,& Apostre,& pour iceluy donnerẽt à Dagobert d'autres reliques. Tout cecy estant pris de quelques autheurs non approuuez me fait douter de l'histoire de la bataille susdicte, aumoins pour la mettre au temps du Roy Dagobert, n'y ayant autheur segnalé qui nous en asseure le tesmoignage:ioint qu'on fait le carnage si hideux,& l'effusion du sang tant hors de verisimilitude, que de dire que les cheuaux y estoyent au sang iusques au ventre, que i'auroy honte de confesser, que du viuant de Dagobert il y ayt eu en toute la Gaule vn si sanglant rencontre:veu que (cõme i'ay souuent dit) nul fait mention que lors il y eut aucun mouuement de guerre en Gaule, ou que pas vn estranger passast le Rhin, ny la mer pour venir courir iusques en Picardie,& y receuoir vne si sanglante deffaite. Mais je voy que la faulte vient de ceux qui jadis ont basty les histoires des saincts, lesquels corrompans les liures & originaux d'icelles, ont pris vn pour autre,& nous ont rẽdu pour suspect, ce qui deut estre le plus autentique & autorisé en l'histoire, à sçauoir les gestes,& conuersation de ceux, par l'exẽple desquels sommes cõfirmez en la foy,& incitez à bien viure, pour participer à la gloire qu'ils ont obtenuë. Non pourtant veux-je reietter ny la verité de ceste bataille, ny autres choses concernans les occasions de la gloire de Dieu en ses saints, mais je souhaiteroy qu'on eut mieux marqué les temps, pour ne nous donner du noir pour du blanc,& obscurcir les noms des Princes sous lesquels les choses sont aduenuës.

Comme, & par qui les Slaues furent domptez, & de Sigebert fils bastard de Dagobert nommé Roy d'Austrasie.

CHAP. XXXIIII.

DAGOBERT, auquel la brauade des Winides touchoit au cœur, desireux d'en auoir la raisõ, à ceste cause il ramassa ses forces,& enuoya en Germanie: comme aussi les Winides se mirent en deffence, ayant le Roy à son secours les Alemans,& Lombards: lesquels enuioyent la gloire du Frãçoys, mais failloit que s'humiliassent sous la force d'icelle. Ceste guerre ne fut non plus heureuse pour luy que la premiere, d'autant qu'encor' que les Lombars,& Alemãs eussent vaincus les Slaues,& Winides d'vn costé,& emmené plusieurs miliers de prisonniers,& d'esclaues, si est-ce que de l'autre les François Austrasiens eurent du pire plus par leur temerité, que par le mal'heur de la guerre: car l'ennemy vaincu s'estant retiré en vn fort, & y fut assiegé par les François, voyant que les assiegeans faisoyent peu de garde,& ne tenoyent compte des assaillis: ces Winides font vne saillie si verte & rude, qu'ils mirent les François en route,& les contraignirent à leur grande honte,& confusion de s'enfuyr,& laisser leurs tentes,& bagage à la mercy des aduersaires. Ceste route fut si dommageable aux François, que si les Saxons se fussent mis lors de la partie,& eussent suiuy le party Winide, on eut chassé du tout les gents de Dagobert de Germanie: non pourtant les Slaues n'abuserent de leur fortune, ains poursuyuans leur pointe,& rendus hardis pour ceste victoire se ruerent sur la Thoringe,& Prouinces voisines qui estoyent de la contribution Françoise: tellement que les terres mesmes des Slaues vers le pays qui ores est aux Boësmes, qui alors estoyent subiectes à Dagobert, fallut que feissent ioug,& se soumissent aux victorieux, aussi bien que feit Dernan Lieutenant general pour Dagobert en icelle contree, pour se voir trop foible pour faire teste à ce peuple furieux,& lequel n'estimoit rien luy estre esgal, puis qu'il auoit surmonté les forces des Austrasiens. Ainsi vous voyez combien se trompe l'Annaliste de Bauiere dõnant aux siens l'hõneur d'auoir surmõté les Slaues, ou Winides dés la premiere fois que Dagobert leur en dõna la charge, veu q̃ ny la premiere ny la secõde fois, voire ny la troisiéme on n'ẽ peut venir à bout,& fallut q̃ Dagobert mesme feit le voyage pour surmõter ceste nation superbe. Durãt cecy se meut guerre entre les Hũs Auares,& les Bulgares peuple de la Misie inferieure d'Europe,& vint (cõme dit Aymon) leur querelle sur l'auãtage de la puissance,& sur le choix des deux nations

Deffaite de Franc. par les slaues l'an six cẽs quarante.

Dernan Lieutenãt pour Dagobert au pays des Slaues ores Boësme.

Aymõ li. 4.ch. 24.

Diuision entre les Huns & les Bulgares.

à laquelle toucheroit le droit d'auoir le Roy commun sur touts qui sortit d'elle:car les Huns Auares se disoyent meriter ceste prerogatiue,& les autres protestoyét que c'estoit à eux qu'apartenoit ce priuilege,la questió ayát esté debatuë aux estats generaux, ne peut prendre fin,ains s'allumant dauantage, fallut qu'elle fut debatue, & iugee par armes(tels sont les fruits de l'election en la Royauté)tellement que venans aux mains, les Bulgares furent vaincus,& chassez de leurs terres,les Huns demourans possesseurs & du pays,& du droit de creer Roy de leur nation. Les Bulgares ne scachans à qui auoir recours,s'adressent au Roy Dagobert, le supplians de leur donner terre vacante pour s'y retirer,& viure sous ses loix,& obeissance:lequel les enuoya en Baioarie,ou Bauiere pour y passer leur hyuer,iusqu'à tant qu'il eut deliberé qu'elle terre il pourroit leur donner pour leur retraite.Mais oyez la ruse, ou plustost cruauté de ce Roy:lequel

Dessein cruel de Dagobert.

craignant que ce peuple ne feit quelque nouueauté & auec le temps ne se rendit maistre de la Prouince,ayant consulté l'affaire auec les principaux seigneurs du pays, ordonna qu'on feroit vn public, & general massacre de ces nouueaux venus, & qu'à iour certain,& prefix chacun qui en auroit en son logis ne failliroit à couper la gorge à son hoste. Cecy deliberé,fut aussi mis soudain à execution, & donna lon vn aussi

Horrible massacre des Bulgares en Bauiere.

estrange resueil,ou retour de matines aux Bulgares en Bauiere, que depuis les François receurent les vespres sanglantes en Sicile: le Roy se deliurant de soucy, & ses suiets de la peine de se voir deposseder de leurs richesses. Quoy que les Annales de Bauiere ne facent aucune mention de ce faict si cruel, si est-ce qu'il est vray-semblable que Aymon ne l'a pas dit à la volee,comme ainsi soit,que depuis sous le regne des Pepins, les Boiens & Bulgares eurent querelles pour les limites, & que la haine du passé estoit celle qui leur faisoit renouueller souuent leurs querelles. L'annaliste encor' des Hógres passe ceste histoire sous silèce,quoy qu'il me semble que la chose meritoit bien d'estre recitee,veu & l'acte,& la cósequéce d'iceluy pour les deux nations à l'aduenir,puis que si estrágemét l'vne auoit chatouillé l'autre sous promesse, & asseurance de bóne foy,& lors mesme que le plus elle auoit besoing d'estre aidee,fauorisee,

Hús vaincus par les Boies.

& soustenuë. Auentin en son histoire de Bauiere en lieu de toucher ce fait de Dagobert,mect en auant la guerre des Huns contre les Wenedes, & ceux cy par leur Duc demandans secours aux Boiens,l'obtindrent tel & si bon,que se ruans sur les Huns, ils les vainquirent,& chasserent des terres des Wenedes: ce qui fut cause que & les We-

Vvenedes soumis aux François.

Auentin liu. 3. de l'histo. de Bauiere.

nedes,& leurs voisins se sentans obligez d'vn tel benefice, sollicitez par les Boiens, se soumirent volontiers aux Roys des François, ausquels ils donnerent pour ostages Carastes fils de Boruthó Duc des Wenedes,& Chitomar neueu du mesme, lesquels estás menez en Bauiere,y furent instruits en la religion Chrestienne:& ainsi vous voyez que l'histoire des Baioariens ne font aucune mention de ceste ruine de Bulgares cóseillee par Dagobert,en leur Prouince. Noz histoires nous font foy qu'en ce temps mesme &

L'an six cés quarante & vn.

Dagobert enuoye secours en Espaigne.

sur l'an de grace six cens quarante & vn,estát mort le bon Sisebute en Espaigne, & Suintille luy succedant,comme il se gouuernast tyranniquemét & affligeast ses subiets, il y eut vn grand seigneur Espaignol nómé Sisenand,lequel fasché des façons de faire de son Roy,se retira en Gaule vers le Roy Dagobert, qu'il pria d'auoir compassion de ses voisins,& de le secourir en vn bon œuure qu'il entreprenoit,desirát de chasser vn tyrá des Espaignes. A cecy contredisent les historiens Espaignols,& font Suintille premier du nom,vn fort grand,& excellent Roy,& lequel imita les vertus de son pere, lequel

Villes basties en Nauarre, & Biscaie par Suintille premier du nom.

Estiéne de Gariuay li.8.ch.30.

en premier lieu dompta les Basques de Nauarre,fonda la ville d'Olit,à present Erriueri en Nauarre seruant de fort pour empescher les courses des autres Biscains qui ne s'estudioyét qu'à mal faire à leurs voisins:fonda aussi au pays Cantabric,ou Biscain la ville de Fótarabie que ceux du pays appellét,Ondarrabie, qui signifie autát que seche areine,ou sabló sec,assise sur le fleuue dit Vidase,qui separe les terres d'Espaigne,& de Gaule.Mais posé le cas que Suintille eut basty,ou donné cómencement à ces deux places, si est-ce qu'il fut chassé de son siege,veu que les susdits Annalistes Espaignols cófessent que Sisenand occupa tyránniquement,& par force la couronne d'Espaigne. A la reque-

Suintille delaissé de ses suiets.

ste duquel Dagobert faisant leuee d'hómes en la seule Bourgoigne,& pays subiets à ce Royaume,enuoya la fleur de la noblesse dudit pays au secours de ce Prince. Suintille oyant auec quelles forces Sisenand venoit luy courir sus, veut se mettre en deffence, & maintenir son droit par armes,mais au meilleur du ieu,il se voit delaissé de chacun.

Car

Car Sisenand ne fut pas si fol que de se mettre en campaigne sans bonnes intelligẽces en son pays, & sans estre asseuré de la volõté des Goths en son endroit, autremẽt celuy eut esté vne grande folie, veu mesmes les obstacles si grãds au passages des mõts Pyrenées, si son ennemy n'eut eu le cœur des subiets, entãt qu'il luy en eut deffendu l'ẽtree: mais des aussi tost que le bruit de la venue du secours Frãçois vint à l'oreille des Goths, soudain ils vont vers luy, & laissent seul l'heritier de Sisebute. Ainsi Sisenand fait Roy d'Espaigne par les Frãçois, feit celebrer le quatriéme Concile national à Tolede où il feit profession de la vraye, & catholique foy des Homousies, & depuis appaisa Dagobert sur la promesse qu'il luy auoit faite de quelque vase, qu'õ auoit osté au passage des mõts Pyrenees à ceux qui luy portoyent de la part de l'Espaignol, & pour ce vol faict sur les gens de Dagobert, fut pillé presque tout le pays de Cominge, & nommément le terroir & finages de Coserans anciẽne cité, en laquelle presidoit lors pour Euesque S. Licerie lequel s'opposant au Capitaine Goth, qui faisoit ce degast au nom du Roy Dagobert le feit desister de son entreprise. Et par là vous voyez qu'encor les Goths n'estoyẽt du tẽps de Dagobert du tout chassez de Gaule, & qu'ils tenoyẽt les pieds, & Vallõs voisin des mõts, puis que Ricosnide Goth (c'est luy qui chastia ainsi les mõtaignars au nom de Dogobert) vint, & courut le pays, pillãt, & saccageãt sans pitié quelcõque: ioint que les Gascons mal aisément se soumettoyẽt (cõme auons dit) aux François, & si ce Goth ne se fut dõné à Dagobert, & luy fait obeissance, & hommage de ses terres, à peine eussẽt senty les Coseranois vne telle secousse. Les choses ainsi appaisees en Espaigne, & Ricosnide ayant couru & Cominge, & les terres Tholousaines qui sont és limites Comingeois telles que sont Rieux, & Caseres, & repoussé du degast qu'il se disposoit de donner à la mesme ville de Tholouse: le Roy resolut de se venger des Slaues, & Winides desquels il auoit tant receu d'iniures. A ceste cause il assembla ses forces de François, Bourguignõs, & Austrasiens, mais il ne parfeit point son voiage, & fut vaine ceste leuee. D'autãt qu'ainsi qu'il estoit en chemin, luy vindrent au deuãt les Embassades de la part des Saxõs, qui offrẽt au Roy, que s'il luy vouloit absouldre les Saxõs du tribut annuel qu'ils luy payoient, & estoyent tenus luy porter, & conduire la part qu'il estoit, qu'ils s'obligeroyent aussi de repousser les Slaues, & Winides, & les empescheroyent d'entrer desormais sur les terres de son obeissance, & d'affliger le pays, & Royaume ancien de Thoringe. Le Roy, qui ne se fioit pas trop aux Saxons, tãt pour les sçauoir infidelles & payés, que pour ce qu'il voyoit qu'ils ne tẽdoyent qu'à s'emanciper de sa subiection, eut volõtiers refusé ce party: mais ayant mis cecy au conseil cõme on veit le danger qui se presentoit si on refusoit cecy au Saxon, lequel pourroit se ioindre aux autres & causer de grands maux au royaume Austrasien, il fut arresté, que si les Saxons executoyent ce dequoy ils auoyẽt fait ouuerture, ils seroyent aussi libres, & frãcs du tribut qu'ils deuoyent aux Roys, & courõne des François. Or icy est à noter que les historiens Saxons pour mõstrer que iustemẽt ils estoyent absous de leur tribut se mettent aussi en peine de prouuer qu'ils effectuerent leur promesse, mais leur estãt impossible, voicy comme Krants le deffend: les François (dit il) accepterent la condition, & pource les Saxons prenans les armes: accomplirent à leur aise ce qu'ils auoyẽt promis, soit par force ou par composition, car il est incertain comme la chose fut executee, à cause que les Saxõs n'auoyent pour lors aucun historien, & que le François leur enuiãt cest honneur n'ont daigné escrire la chose ainsi qu'elle s'est passee: & toutesfois de là en auant, la Thoringe fut franche des courses des Slaues, & Winides, & les Saxons quittes du tribut, & seulement mis au ranc des amys, alliez & confederez des Roys François commandans en Gaule. Tout au contraire de cecy parlent Aymon, & tous noz Annalistes, car voicy comme Aymõ dit: cest accord fut cõfirmé par serment fait, & iuré sur les armes (car c'est ainsi que les Saxons souloyent iurer) mais il ne fut estably par effect quelconque, quoy que ce nonobstant ils fussent quittes du tribut qu'il souloyent payer de cinq cens Bœufs, duquel ils s'estoyẽt obligez (ainsi que dit est) à Clothaire. Tellement que par là on voit qu'il y auoit quelque collusion, & intelligence entre les Saxons, & Slaues, & que sagemẽt Dagobert y pourueut aymãt mieux quitter cest asseruissement aux Saxons que, les irriter & redoubler les forces de ses aduersaires. Et pource que les Austrasiés se mõstroyẽt lents à la deffence de leur frõtiere pource que iusqu'à lors ils auoyent eu Roy particulier viuant auec, & que maintenant

Sisenand fait Roy d'Espaigne

Courses des Goths sur le Pays de Cominge, & Coseranois.

Ricosnide Goth, gaste le terroir de Tholouse.

Dagobert arme cõtre les Slaues.

Saxõs affranchis par Dagobert & pourquoy.

Krants en sa Saxon. liu. 1. cha. 32.

Aymon liu. 4. ch. 26.

Comme les Saxõs iuroyent iadis faisans quelque trãsactiõ.

ils en estoyent sans,& exposez à plusieurs iniustices, afin de les appaiser, Dagobert assembla le conseil des Prelats & seigneurs,& des plus hônorables du tiers estat du pays, où il declaira Roy d'Austrasie Sigebert son fils bastard qu'il auoit eu de Ragnetrude, ce qui fut accepté de bon cœur de touts, louans Dagobert de sa bonté, & courtoisie. Et pour autant que ce petit Prince n'estoit encor' en aage, pour commander, & tenir terre, comme n'ayant que dix ans ou enuiron, le Roy luy donna deux tuteurs choisis du pays Austrasien, à sçauoir Chunibert Euesque de Cologne, ainsi parle Aymon, mais il y faut lyre de Cologne,& Anchisé (que Aymõ nomme Adalgise) maire du Palais Royal:& ceste constitution de Roy fut cause que les Austrasiens de là en auant furent inuincibles,& qu'ils rompirent les moyens de plus piller, ny gaster la Thoringe, ny autres terres qui fussẽt de l'obeissance de leurs Princes. Richard de Wassebourg ne dit pas que Anchisé, ou Adalgise eut le gouuernement du petit Roy Sigebert, ains le bon Prince Austrasien Pepin l'ancien, lequel mourant tost apres cecy, la charge fut donnee à Grimoald fils dudit Pepin, comme aussi mourant Chunibert Euesque de Cologne, luy succeda en la tutelle Royale l'Euesque d'Vtraict appellé Ramacle. Durãt laquelle saison mourut aussi Lãdegisil frere de la Royne Nãtilde (je ne sçay si c'est ou le mesme qui estoit Conestable, ou autre, toutesfois failloit que fut grand seigneur) lequel fut enterré en l'Eglise sainct Denys, lequel par l'octroy du Roy donna à l'Eglise susdicte vne sienne ferme que le Roy luy auoit baillee pour vsufruit, de laquelle neantmoins il disposa comme de son propre. Et ce fut lors que Dagobert commença à quitter ses garses & concubines,& à caresser son espouse legitime: aussi Dieu exaulçant les prieres tant de luy, que d'elle, lors que le moins on auoit d'esperance qu'elle deut conceuoir,& qu'on pensoit que du tout elle fut sterille,& brehaigne, elle engrossa, & au bout des neuf moys elle accoucha d'vn fils en l'an de nostre salut six cens quarante-trois, lequel fut appellé Clouis second du nom, ou Louys selon l'appellation des modernes:& de ceste naissance fut tout le pays ioyeux à merueilles, voyant que le Roy auroit vn successeur de legitime mariage. Et d'autant que les sages Seigneurs tant d'vn pays que d'autre voioyent que les excez auoyent debilité le Roy,& que desormais il n'estoit pour guere longuement viure, luy conseillerent aussi de prendre esgard à l'aduenir, & de pouruoir au repos, & salut de ses enfants, & Royaumes qu'il leur laissoit: que s'il mouroit sans partager ses terres,& limiter à chacun ce qui luy deuroit eschoir, qu'il s'asseurast q̃ les terres de l'vn seroyẽt accablees par les soldats de l'autre: qu'il se souuint des exẽples recents,& n'oubliast point les plaies encor' toutes fresches des maux aduenus en Gaule, pour des occasiõs semblables:& puis qu'il auoit moyẽ d'y pouruoir, ce seroit mal fait à luy de causer vne grãde discorde. Qu'il luy pleut ordonner son testament,& derniere volõté sur le partage de ses seigneuries entre ses enfans,& establir tuteurs pour l'vn & pour l'autre, là où il plairoit à Dieu l'appeller auant la maiorité de sesdits enfants. Et d'autant qu'ils se souuenoyent comme ce Roy Dagobert auoit contreuenu au testament, & volonté, & derniere ordonnance du Roy son pere touchant le partage entre luy, & Aribert, & que plusieurs sçauoyent qu'il estoit affectionné à Sigebert plus qu'au legitime, & craignoyent qu'il ne feit la part du plus petit, la moindre, & n'aduançast le bastard outre raison, le supplierent que tout ce qu'il accorderoit, seroit escrit, signé, & seellé autentiquement, touts les Seigneurs des troys Royaumes de Neustrie, Bourgoigne, & Austrasie iurans qu'à iamais ils tiendroyent, & garderoyent ce que lors seroit ordonné pour le partage, sans que jamais ils souffrissent qu'on vint au contraire. Le Roy accorda le tout, puis que la raison luy sembloit le commander, & d'autant que Clouis estoit legitime, & celuy auquel escheoit le patrimoine vrayement François, & la succession de Bourgoigne, aussi voulut on qu'il eut les terres que Chilperic auoit jadis vsurpé sur Childebert Roy d'Austrasie, & quoy que les Seigneurs Austrasiens mal volontiers l'accordassent, si est-ce que pour doubte de Dagobert ils y condescendirent, & iurerent de tenir ce qui en estoit ordonné. Outre Clouis, la Royne Nantilde enfanta deux filles au Roy Dagobert appellees Irmine, & Adelle, desquelles nostre histoire s'est teüe pour autant qu'elles ne furent onc mariees, ains pour l'abaissement des affaires, & de la grandeur du nom, & puissance des Merouinges on les feit Nonnains à Treues, elles estans demourees de fort bas aage apres le decez

Sigebert bastard fait Roy d'Austrasie l'an six cens quarãte-deux

Tuteurs donnez à Sigebert.

Richard de Vvassebourg liu. 2. des antiq. de la Gaule Belgique.

Clouis 2. du nom, naist l'an six cẽs quarantetrois.

Requeste des François à Dagobert.

Partage que Dagobert, feit à ses enfans.

Filles de Dagobert religieuses à Treues.

le deçez de leur pere, & en vn regne qui se commença ressentir du changement qui luy aduint bien tost apres. Par ces arguments voyons nous tousiours que l'election n'a eu aucune force entre les François dés le premier & plus ancien restablissement de la couronne: car vous lysez icy que les estats requierent Dagobert que pour obuier aux querelles qui pourroyent s'esmouuoir entre ses enfans apres sa mort, il feit partage de ses terres: ce que si eut fallu que eut passé par les estats, & election, il se fussent bien gardez de se priuer d'eux mesmes, de telle puissance: ioint que les Françoys, & Bourguignons, le solliciterent à faire ceste declaration testamentaire, afin qu'elle seruit de preiugé pour l'aduenir, si on vouloit donner à Sigebert (suyuant la volonté du pere) vn plus grand partage que d'Austrasie. Ce fut aussi lors que le susdict Roy Dagobert feit de grandes fondations & riches donations à l'Eglise, & Abbaye Royale de sainct Denys, & y establit encor ce marché public, qui est celebré touts les ans apres la feste de sainct Denys, ainsi le porte l'histoire que i'ay d'Aymon, escritte à la main: & par ainsi ce ne seroit pas le lendit, lequel on attribue à d'autres Roys qu'à Dagobert, mais i'ay veu les patentes du Roy, par lesquelles il autorise le temps, qui est au moys de Iuing, & les priuileges, & immunitez, & ce qui estoit deu à l'Eglise: & par ainsi Gaguin n'a point tort de dire que c'est le lendit, & qu'on deuroit l'appeller edit, d'autant que par forme d'edit le Roy feit l'establissemét de ceste foire: lequel est suiuy par Krants en sa Saxonie, qui en parle en ceste sorte: En celle mesme saison fut establie la foire publique entre Paris & saint Denys tenuë en plaine campaigne, laquelle est renommee par toute la France sous le nom de Lendy, quoy que plustost on deut appeller ce droit, l'edit, d'autant que par ordonnance publique du Roy la publicatió en fut faite. Et cela n'empesche point que le mesme Roy n'aye establie celle foire qui se tiét au moys d'Octobre, veu qu'au liure escrit à la main que i'ay, il le semble toucher par ces paroles: En ce temps le Roy octroya au sainct lieu des Martyrs, & aux freres y seruans, le marché annuel qui est tenu pres iceluy monastere, & celebré apres la feste des tresexcellents Martyrs, voulant que touts droits de peages, gabelles, & autres apartenans au domaine, & fisc Royal dés le iour de l'ouuerture de la foire, iusques à la fin dicelle, fut donné, & liuré au susdit sainct lieu sans nulle exception ny diminution, & que d'iceux droits les religieux iouyssent, & vsassent à perpetuité. Et pour rendre le lieu plus celebre, il donna les immunitez, franchises, iustice, iurisdictions, exemptions, & priuileges desquels auons parlé en nostre Cosmographie, (& pource i'en sursoy vn plus long discours) commandant à touts Ducs, Comtes, Centeniers, Viguiers, & ministres (qui sont les gouuerneurs, Baillifs, Conseillers, Lieutenans, & Sergeans) de ne troubler ny empescher le cours des susdites concessions, ny aux susdits religieux la iouyssance de leurs priuileges: d'autant que de ce lieu en faisoit il le tombeau des Roys, & la deuotion principale des Monarques qui depuis ont regné en Gaule.

Pourquoy les Fráçois solliciterét Dagobert à faire partage.

Gaguin li. 3. de l'hist. de France. Krants li. 1. de la Saxon. ch. 32.

Institutió du Lendit.

Patétes de Dagobert pour les priuileges de S. Denys.

Du reste des gestes de Dagobert, comme il dompta les Gascons, & feit que les Bretons luy payerent tribut, & autres occurrences iusqu'à sa mort.

CHAP. XXXV.

POVRCE qu'en cest endroit je ne poursuis point l'histoire sacre, ou Ecclesiastique, ains la suitte, & cours de ce qui s'est passé sous les Roys qui ont commandé en Gaule, je ne m'arreste point aussi à discourir par le menu ce qui est aduenu de miraculeux, tant de choses qui ont esté faictes sur le commencement que ces Roys vindrent à la cognoissance de l'Euangile, entre lesquelles ne tient pas le dernier lieu la dedicace de l'Eglise sacree à Dieu au nom de sainct Denys: mais pour autant que plusieurs en ont escrit, & que i'espere le deduire en mon histoire sainte, je le sursoy icy, pour voir ce qui se passa en Gaule depuis le partage que Dagobert feit à ses enfans. En l'an treziéme de son regne, & de nostre salut six cens quarante-quatre luy viuát en repos, & administrát iustice en ses terres, il móstra quel il estoit, & cóbié le vice luy estoit desplaisant: car iaçoit qu'il eut quelque occasió de hair Sadregisil celuy qui auoit esté cause de la haine que Clothaire luy auoit porté, & de la

L'an six cés quarante & quatre.

Sadregisil cótinué en l'estat de Duc & gouuerneur d'Aquitaine.

poursuite contre luy faite lors qu'il se sauua en la chappelle, où gisoyent les saincts Martyrs, ainsi que l'auons racompté cy dessus, si est-ce que tant s'en fault qu'il luy feit deplaisir, que plustost recognoissant ce qu'il deuoit à son gouuerneur, il ne voulut le desapointer de la charge qu'il auoit & viuant Clothaire, & sous Aribert, qui estoit du duché, & gouuernemét d'Aquitaine, ains luy laissa & confirma, & luy souffrit iouyr des richesses qu'il auoit acquises, & des terres qu'il tenoit en don, & par vsufruit par l'octroy des Roys susdicts, pour le seruice qu'il leur auoit fait. Encore monstra il plus sa modestie, & iustice en ce qu'il feit contre les enfans du susdit Sadregisil, nõ à cause du pere ains pour la deffense de l'honneur, & reputation du susdit Sadregisil, duquel les enfans s'estoyent monstrez estre peu soigneux, ainsi que je vois vous faire entendre.

Sadregisil occis.

Ce bon seigneur soit que son orgueil luy eut fait des ennemys, car il fut vn peu plus hault à la main que de raison, ou que sa seuerité fut desplaisãte aux vicieux, fut vn iour occis, & massacré traistreusement en son pays & gouuernement d'Aquitaine. Or auoit il des enfans nourris & esleuez en court, & assez auancez à la suite du Roy, lesquels tõberent en disgrace & en la haine tant de Dagobert, que du conseil, pour ce que sans se soucier de ce qu'ils deuoyent de respect à leur pere, ils ne feirent aucune poursuite du meurtre commis, bien qu'ils n'ignorassent point ceux qui en auoyent faite l'executiõ. A ceste cause le Roy par le iugement des seigneurs du Royaume les degrada de noblesse bannit de sa cour, & priua de leurs biens, & heritages, les iugeãt indignes de succeder aux richesses de celuy, duquel ils n'auoyent voulu venger la mort, & de ces biẽs confisquez fut enrichie l'Eglise de sainct Denys, qui consistoyent en plusieurs terres assises tant en Anjou, que Poitou, & aux Marennes pour le fait des salines, ainsi qu'on peut recuillir des archiues, & thesor de la susdicte Abbaye. Ceste annee s'estant passee sans autre chose de marque, voicy qu'en l'an six cens quarante & cinq les Gascons commencent derechef remuer mesnage, & à secouër le ioug du seruitude, quoy qu'ils eussent promis à Dagobert en leur autre reuolte, de ne plus se soustraire de son obeissance. Ie n'ay point trouué sous quel Prince de leur nation ils viuoyent, par les menees duquel ils prinssent ainsi souuent les armes, & neantmoins n'est il pas vray-semblable qu'ils fussent sans chef, & qu'à la volee ils se voulussent oster du seruice François, pour viure sous vn Prince de leur propre sang, & naissance. Au reste les historiens ne vous dient point qui estoyent ces Gascons, & en quelle partie de Gascoigne ils se tenoyent: si ce n'est que i'ay recueilly du liure escrit à la main que i'ay de sainct Denys, & qui porte le nom d'Aymon, que ces Gascons se tenoyent aux montaignes, & que là ils attendirent l'armee Bourguignone que le Roy enuoya contre eux: qui me fait croire, q̃ nõ les pays des enuirõs de Tholouse tels que sont Foix, Cominge, & terres voisines, obeissans aux François, & y ayant des Cõtes, & gouuerneurs en leur nom, ains ceux de Magnoac, de Bigorre, & de Bearn pour estre voisins des monts, furent aussi ceux qui se remuerent: mais les historiens ont esté si peu soigneux de recercher les choses, & les limiter, & sçauoir les assiettes des regions, & les noms des seigneurs y commandans, qu'il a fallu que la playe de leur ignorance soit tombee sur noz siecles. Or quoy qu'il en soit, si ay-je monstré en nostre grand œuure Geographique qui sont les vrays Wascons, ou Gascons, & que ceux qui se tiennent és pays susdits de Bearn, & Bigorre sont ils sans autres, pour estre voisins des Cantabres, & qu'encor les Basques sont par ceux du pays nommez Wascous, retenans l'appellation ancienne. Pour appaiser donc ces troubles, & dompter ce peuple ainsi remuant, & qui si souuent se soustraioit de l'obeissance fut despeché Adoen, ou Ouen Referendaire, (c'est à dire grãd Chancelier de France) qui s'estoit sous les autres Roys monstré fort vaillant, & expert en l'art militaire, d'autant que jadis les François choisissoyent, & les Chanceliers, & les Iuges Conseillers d'entre les premiers de la noblesse: & auec luy furent mis douze Capitaines, à sçauoir Arembert, Amalgaire, Lendobert, Wandalmare, Waldric, Ermenric, Baronte, Harabard, ceux cy estans Françoys de nation: Camelen Romain (c'est à dire Gaulois naturel) Willebade Bourguignon, & Patrice qui est vn tiltre ancien, emporterent vne insigne, & segnalee noblesse, & Agnon natif de Saxe, & plusieurs Comtes conduisans les forces de leurs Prouinces, & touts obeissans au susdit Adoen referendaire. Ceste armee entre en Gascongue & vient iusques aux monts, d'où les Gascõs sortans hazardent leur fortune par vne bataille laquelle ils perdirẽt, non sans laisser la

Enfans de Sadregisil punis pour ne venger la mort de leur pere.

L'an six cẽs quarante & cinq, reuolte de Gascons.

Quels Gascons furẽt ceux qui se reuolterẽt.

Adoen Chancelier enuoyé en Gascoigne.

Capitaines suyuãts le Chancelier Ouen.

campaigne

campaigne baignee du sang des corps occis des Bourguignons & François. Et quoy que la victoire fut du costé de Dagobert, si est-ce que pour cela guerre ne prit fin, d'autant que les Gascons fuyans se fortifient aux monts d'où auant ils font des courses, & portent grand preiudice à l'armee Royale, mais surpris par leurs ennemys qui leur dõnerent sur la queuë, ils furent deffaits encor vn coup, ce qui baissa leur orgueil quelque peu, & haulça le cœur des François, tellement qu'Arembert campé vn peu loing des autres, & ayãt auec luy la plus-part de la plus gaillarde, ieune, & vaillante noblesse de l'armee se veit surpris par ces montaignars, & tellement combatu, qu'il y demeura mort auec toute ceste noblesse, & les plus anciẽs, & vaillans Capitaines de l'ost: ce qui aduint en vn Vallon qu'Aymon appelle Robole, mais ie ne sçauroy vous dire en quel coing c'est, si ce n'estoit en la valee de Cãpan au pays de Bigorre pres les monts Pyrenees. Ceste deffaite feit plus sages les Capitaines Frãçois, qui veirẽt biẽ que le Gascon pouuoit estre rompu, & non deffait, & abatu par armes, & que tant que le sang luy demoureroit aux veines, il ne cesseroit de poursuiure vengeance de ses parents & amys: & rendit le Chancelier plus doux, & pitoyable à la paix que les Gascons demanderẽt, lesquels s'offrirent à faire hommage au Roy, & luy obeyr, sauf les droits & libertez du pays, & viendroient se presenter à sa maiesté, pourueu qu'il luy pleust leur pardonner ceste faute. Andoën, qui auoit fait ce que sa charge portoit, & qui estoit mandé pour autres affaires, accorda auec les Gascons, prenant d'eux serment qu'ils enuoyeroient vers le Roy les chefs principaux d'entre eux pour ouyr sa volonté, & amender la faute commise. Ce qui feit si tost condescendre Andoën à l'accord auec les Gascons fut le mandement du Roy, qui luy chargea de venir par le Poitou: qui consentoit au remuement des Gascons, & s'attaquer au Prince Breton Gicquel, ou Iudicaël, qui portoit nom de Roy, & s'estant soustrait de l'hommage donné par ses ancestres aux predecesseurs de Dagobert, auoit fait alliance auec les Gascons, & autres qui s'estoient reuoltez de la couronne de France. Auant que passer oultre en cest endroit, il faut que ie blasme (quoy qu'enuis) l'Annaliste de Bretaigne, lequel a osé escrire que iamais Roy ny Prince de son pays Armorique ne feit hommage à Roy de France de son pays, iusqu'à Pierre surnommé Mauclerc, qui se soumist au Roy Loys huitiéme de ce nom, & dit que Gicquel, ou Iudicaël ne feit point hommage au Roy, mais que seulement il achapta la paix de Dagobert, ce qu'il pense auoir bien prouué, alleguant les paroles du Chroniqueur Sigebert, lors qu'il dit ainsi, *Iudicail Britonum Rex gratiam Dagoberti sibi redemit:* Iudicail se rachapta la grace de Dagobert: comme si cela faisoit quelque forclusion de l'hommage, & si n'autorisoit pas nostre opinion, que pour gaigner la grace du Roy, il fallut que ce Prince Breton se soumit à ce qu'il pleust à Dagobert luy commãder. Et le mesme est dit, & entendu par Vincent de Beauuais en son miroir historial, lesquels n'eussent voulu contredire à tant de bons auteurs, ny à la verité mesme, qui est que les Princes Bretons depuis Clouis le grand faisoient ioug (quelque nom, ou tiltre qu'ils portassent) sous la puissance des François: & que ceste suiection a continué iusqu'à l'aneantissement des Roys (ainsi que verrons en son lieu) tant de la premiere que de la seconde lignee, car en toutes les deux ils ont esté assuiectis, & forcez de se sousmetre à ceux desquels ils dependoient, sans qu'il nous faille icy imaginer des souuerainetez esgalles à celles d'vn monarque. Tandis que les forces estoient encor en Gascoigne, le Roy Dagobert enuoya le bon, & saint hõme Eloy (qu'il aymoit & estimoit, à cause de sa pieté, & modestie) vers Gicquel ou Iudicaël Prince de Bretaigne, & homme vertueux, & d'vne vie fort austere, & qui a engendré des enfans luy ressemblans en preud'hommie, tels que furent saint Iosse, & saint Winoch honnorez en l'Eglise: & auoit charge saint Eloy de luy faire entendre, que s'il n'amendoit la faute commise, & les torts que les Bretons auoient fait aux François, qu'il se tint prest à souffrir l'effort de celle armee victorieuse qui s'en reuenoit de Gascoigne. Eloy fait tel deuoir, & vsa de tant, & de si belles remonstrances à l'endroit de Iudicaël, qu'il l'asseura de la bonté de Dagobert, là où il se soumettroit à sa volonté, comme aussi il luy mit en auãt sa rigueur & seuerité, s'il ne luy amendoit la faute: & le prescha de telle sorte qu'il l'induit à venir en court, & à se sousmetre au bon plaisir de Dagobert. Vers lequel s'achemina Iudicaël, & le trouua à Clippy (ores saint Ouen) palais Royal, & là il demanda pardon des torts faits aux suiects du Roy, & luy feit hommage de

Gascõs deffaits par les Frãçois.

Arẽbert Frãçois deffait auec la noblesse Françoise par les Gascons.

Accord entre les Gascons et François.

Iudicaël Prince Bretõ allié des Gascons.

Faute de l'Annaliste Breton li. 2. de son histoire.

Sigebert en ses Chroniques.

Vincent li. 24. ch. 80.

Iudicaël Prince des Armoriq.

S. Eloy Embass. en Bretaigne pour Dagobert.

Iudicaël fait hõmage à Dagobert du pays Breton.

ses terres, obligeant & soy, & les siens, & son peuple à tenir des Roys de France successeurs de Dagobert, & de dependre de la souueraineté d'icelle couronne, & le Roy acceptant ceste satisfaction le receut pour homme lige, luy promit secours & deffence enuers tous, & contre tous, & luy donna & accorda paix, & alliance perpetuelle. Or est il à noter que Iudicaël promit que luy, & son peuple seroient suiects des Roys de France, & se rendit lige, & obligé audit Roy, & parce fallut que quictast tout droit, & tiltre Royal, si tel le portoient les Princes de Bretaigne, comme ainsi soit que la Royauté ne peut tomber sous vn tel asseruissement: & c'est pourquoy quelques vns ont dit que le pays Breton fut lors erigé en Duché hereditaire ce qu'ils ne sçauroient prouuer, que pour certain temps, d'autant que deuãt les Capets, il se trouue des Roys Armoriques, & iceux abolys, il est parlé des Comtes, long temps auant que Ducs fussent erigez, & que sous ce tiltre ils fussent rendus liges & hommageables à la couronne de France. Et ainsi l'Annaliste Breton deut auoir consulté mieux sa cause, & regardé les anciens auant que d'establir ceste si longue & perpetuelle Royauté des Bretons, que ie ne veux du tout nier pour leur respect, qui ont appellez Roys ceux, qui estoient souuerains pour l'esgard de leurs suiets, mais redeuables à la couronne de Frãce, de laquelle souuent ils se sont emancipez ainsi que verrons cy apres: qui a esté cause que si obstinément on deffend la Royauté continuee en la maison de Bretaigne.

Roys ne peuuent estre dits hõmes liges d'autre.

Apres ces expeditions Dagobert demoura paisible en son Royaume s'adonnant aux œuures de pieté se tint en son Palais de Clippy, ou saint Ouen, où, suyuant leur promesse vindrent le trouuer les deputez de la part des Gascons, se fians aux paroles du Chancelier Audoën, & estoit chef de ceste trouppe le Duc Amand, duquel il n'est pas dit s'il auoit esté commis, & posé en ceste charge par le Roy, ou si les Gascons l'auoiẽt ainsi apointé: quoy qu'il en soit, il faut que cest hõme fut de maison remarquee, & de grand nom parmy ce peuple, puis qu'il l'enuoyoit vers le Roy pour cõfirmation de l'asseurance q̃ luy auoit donné le Referendaire. Ceux cy estãs arriuez pres de Clippy, sentans ne sçay quel remords de conscience, n'oserent se presenter à Dagobert, craignãs qu'il ne les feit punir de tant de reuoltes, & felonnies par eux dressees, & accomplies: ains se retirerẽt à garant en l'Eglise de saint Denys, qui leur seruit de beaucoup, entant que Dagobert, qui estoit outrément deuotieux, & affectionné à ceste Eglise, n'en fut si tost aduerty, qu'il leur feit sçauoir que pour l'amour, & honneur des saints qu'ils auoient respectez, il leur donnoit aussi la vie: & eux luy ayans baisé la main, luy iurerent que de là en auant ils seroient bons & vrays seruiteurs, & suiects loyaulx des Roys de France, lesquels succederoient à Dagobert. Or quelque guerre que ny Dagobert, ny autre des Roys ses predecesseurs eussent eu contre les Gascons, si ne les auoient ils peu du tout surmonter, ny les dompter iusqu'à leur faire payer tribut, s'obstinans autant opiniastrement en la conseruation de leur liberté, que pouuoient faire les Bretons: ainsi ce fut la premiere fois qu'ils presterent le serment de fidelité, & laquelle ils garderent iusqu'à tant que Charles Martel les despita, & qu'il voulut leur oster leurs gouuerneurs, lors qu'ils feirẽt entrer les Agarenes en Gaule. Et ne faut nous opposer ce que Gregoire de Tours dit des villes qui appartenoient en Bearn à la Royne Brunehault, veu que ce n'est à dire que pour cela les Gascons fussent tributaires, si les François auoient des villes au pays Gascon, veu que ces places venoiẽt des Goths, & auoient esté donnees pour le mariage de ceste dame iointe à Sigebert premier du nom Roy d'Austrasie. Et semble que ces Seigneurs Gascons qui se retirerent à sauueté en l'Eglise saint Denys furent les premiers qui iouyrent de l'Edit de Dagobert, par lequel estoit octroyé pardon de quelque crime que ce fut à ceux qui pourroient se sauuer ou en l'Eglise, ou en la iurisdiction suiecte à celle Abbaye. Aymon se trompe grandement en cest endroit en la suyte tant de l'histoire Romaine, que des Lõbards, faisant regner en Lõbardie Grimoald du tẽps de Dagobert, & que l'Empereur Constant pilla Rome sous le regne du Roy mesme, là où & Paul Diacre, & tous les auteurs de Chroniques mettent cecy sous Clothaire petit fils de Dagobert, apres le decez, & ce Roy son ayeul, & de Clouis son pere, & ainsi faut estre diligẽt à lyre, & marquer les temps, & occurrences des choses, auant que d'en decider sous la seule opinion, & sans vne raison certaine, & vallable autorité. En l'an donc six cens quarante six, & le vingtquatriéme de son regne, Dagobert ayant mis ordre aux affaires du Royaume, fait

Amand Duc des Gascons.

Seig. Gascons absous par Dagobert.

Loy de Dagob. en faueur de l'Eglise S. Denys.

L'an six cens quarante six.

fait partage entre ses enfans, & laissé toute charge mondaine és mains des gouuerneurs, sentant approcher le temps de sa mort, comme par inspiration diuine, desirant de mieux establir ce qu'il auoit fait, & parfaire ses desseins, feit assembler tous les Prelats, & Seigneurs de ses terres le vingt huitiéme de May en son Palais, où assis en vn throsne d'or, & couronné de sa Royale couronne suyuant la coustume des Roys, feit, & declaira son testament, & derniere volonté, leur vsant de plusieurs saintes admonitions, & recitant ce qu'il vouloit que fut obserué tant pour le fait de ses Royaumes, & succession d'iceux, que pour la tutelle de ses enfans, & deffence de Nantilde son espouse. Et entre autres paroles sont mises celles cy : A ceste cause ayant souuenance que Dieu a promis salaire aux bons, & iustes, & preparé des tourments & supplices aux meschans: me souuenãt aussi des maux que i'ay commis, ay deliberé de faire mon testament pour laisser aux Eglises plus fameuses de nostre Royaume quelque heritage, & succession des biens, & richesses qu'il a pleu à Dieu nous donner, & desquelles nous leur auons fait octroy, & donation. I'ay ordonné aussi qu'on face quatre exemplaires, & copies de ce mien testament de mesme teneur, & datez d'vn iour mesme, que ie veux que soient signez non seulement de nos mains, ains encore de celles de nos fils Sigebert, & Louys, que i'establis à ce iour Roys, & mes successeurs sur les terres Françoises, & par les mains de vous, tressaints Euesques qui estes icy presents, & des Princes, & chefs de nos suiects, & gouuerneurs de nos Prouinces. Ie laisse ce qui est contenu au testament qui consiste en donations aux Eglises, pour vous remarquer icy la puissance que les Roys auoient de tester, & comme failloit que leurs testaments fussent autorisez, puis que les lays estoient faits au despens du domaine de la Couronne, duquel le Roy ne peut disposer en matiere d'alienation, sans le consentement du corps vny, & assemblé de tout le Royaume, non plus que de la Royauté, qui ne peut estre departie qu'à celuy, qui selon la loy y succederoit, quoy que son pere mourut sans tester, ou ordonner de la succession: mais il semble que nous outre-passons la loy de l'histoire, pource faut reuenir aux derniers propos de Dagobert. Lequel ayant denombré sa donation aux Eglises, il tourna sa parole à ses enfans, ausquels il dit : Quant à vous (mes enfans) il faut que voyez qu'elle est la force du sang & parenté, puis qu'elle fait que les bestes mesmes en sentent l'effect, & efficace: pource ie vous prie de viure en paix, & comme bons freres, & ne causer la ruine de vos estats par vostre discorde, & mutuelle haine. Suyuez mon ordonnance, & ne vueillez vous descharger de ce dequoy la raison vous encharge: escoutez moy, qui suis vostre pere, & me portez honneur, & reuerence, sans vous esgarer de chose que ie vueille que vous faciez. Considerez qu'ayant puissance de commander, i'vse enuers vous de priere, & vous requiers que vous faciez tout ainsi garder, & obseruer mes cõmandements, que vous voudriez que les vostres soyent effectuez par vos successeurs, vous asseurant que si vous mesprisez les miens, ceux qui viendront apres vous, ne seront pas plus equitables à vos ordõnances. Les Prelats, & Princes oyans ainsi parler le Roy ne peurent tenir les larmes, tous prierent qu'il pleut à Dieu luy donner longue, & heureuse vie, promettent & iurent d'approuuer, confirmer, signer, & tenir pour bon ce qu'il ordonnoit, & prenans congé de luy, ne sçachans point qu'il eut si peu de temps à viure, ils se retirerent chacun en son pays, & gouuernement. Peu de temps apres ceste assemblee, comme le Roy fut à Espinay place assise le long de la riuiere de Seine non loing de Paris, il se sentit assailly d'vn flux de ventre, qui se cõuertit en dissenterie, à ceste cause il se feit porter à saint Denys, esperant que là il seroit allegé de sa maladie, tant feruente estoit la deuotiõ qu'il portoit aux saints Martyrs, & asseuré de la fiance qu'il auoit en Dieu par leurs intercessions, & prieres. Mais voyãt que son mal alloit en empirant, & que Dieu vouloit l'appeller de ce monde, il enuoya querir en grande diligence Egga maistre du Palais, auquel il se fioit sur tout autre, & souloit vser de son conseil, & luy communiquer ses plus secrets affaires: il luy fait entendre combien il se voyoit prest à mourir, & le soucy qu'il auoit sur le cœur pour raison de son fils, s'il n'en prenoit la charge, & la deffence: pource luy recommande, & Clouis, & Nantilde, fils & mere, & le prie de leur assister par conseil, & de la force du Royaume les maintenir. Car il sembloit que desia il preueut ce qui se passa quelques annees apres sur le Royaume par l'aneantissement de ses successeurs: l'exhorta de bien gouuerner le Royaume, & d'instruire son

Constitution testamétaire de Dagobert.

Derniers propos de Dagobert à ses enfans.

Dagobert tombe malade à Espineul.

Egga grãd maistre du Palais.

fils, afin que paruenu à l'aage, il sceut vser de l'office d'vn bon Roy, & fut orné des vertus dignes d'vn bon Prince. Et ayant fait appeller tous les Seigneurs Neustriens tant d'Eglise que de la noblesse il les admonesta de viure en paix, d'obeyr à Egga, & à la Royne Nantilde, de reuerer leur Roy, & deffendre l'estat du Royaume qu'il leur laissoit paisible, mais peu fermement appuyé, puis qu'vn enfant estoit celuy qui le portoit sur ses espaules. Ce qu'ayant dit, & faite confession de ses pechez, & receu les saints Sacremens ordonnez pour ceux qui partent de ce siecle, il mourut en Dieu, & en l'esperance de sa gloire l'an de nostre salut six cens quarante & six: d'autres mettent quarante & cinq le quatorziéme de son regne: que s'il auoit regné seize ans, ainsi que dit Aymon moyne, il faudroit que fut mort le quarante & sept de l'an six cens, & sur la fin du moys de Ianuier, & son corps fut auec larmes, & grande affluence de Prelats, noblesse, & de peuple porté à saint Denys, où il repose au costé droit du lieu où estoit le tombeau du saint Martyr, y attendát la resurrection generale. Or fut ce Prince beau de face, de stature bien proportionnee, adextre & bien seant en tout ce qu'il faisoit, fort & vaillant en guerre, se plaisant és exercices du corps, & sur tout à la Venerie, sobre au manger, de peu de sommeil, accort, & subtil, difficilement se laissant tromper, debonnaire, & courtois à ses amys, mais tresrigoureux, & seuere aux desloyaux, & vicieux: en somme tel, & si bon que si les folies, & effeminations, & quelque cruauté qui fut en luy en sa ieunesse estoient ostees, on le pourroit mettre au ranc des plus grands, excellens, sages, victorieux, & vertueux Roys qui iamais ayent eu commandement sur les François.

Mort de Dagobert & enterrement.

Quel fut Dagob. de son temps.

De la succeßion de Clouis deuxiéme, ou Louys premier à Dagobert son pere au Royaume de France, & comme Egga gouuerna, & de l'accord des deux Roys freres.

CHAP. XXXVI.



Clouis, ou Louys II. Roy de France l'an six cens quarante six.

CLOVIS, autrement nommé Louys, qu'on dit premier du nõ, quoy qu'il soit le second, aumoins si le mot Clouis reuient à celuy de Louys, ainsi qu'on le fait estre en ce Roy, fils legitime de Dagobert, vint à la courõne l'an six cens quarante six, quoy que d'autres le mettent en l'an six cens quarante & sept, & pource qu'il estoit bas d'aage, comme celuy qui n'auoit encore attaint l'an septiéme, fut nourry sous la garde, & tutelle de la Royne Nantilde sa mere, & d'Egga maistre du Palais de France, & vn des plus illustres Princes, & Seigneurs de Neustrie, loüé de grande sagesse tant en faits que parole, recõmandé de iustice, & droicture, & aymé pour sa courtoisie & debonnaireté. Pource ne faut s'esbahir si de sa main, & nourriture sortit vn Prince tel que Clouis second, à sçauoir iuste, droiturier, sage, vertueux, charitable, & debonnaire, quoy que plusieurs l'ayant voulu charger, & blasmer du peché d'auarice, dequoy ses actions le dispensent, & purgent: veu que ce qu'en tant d'annees Dagobert auoit pillé sur chacun tant pauure que riche, cestuy en feit vne prompte & liberale largesse, & restitution. De sorte que veu son beau, & bon commencement, on se pouuoit vanter d'auoir le meilleur, & plus equitable Roy qu'eussent encore eu les François, s'il eut vescu long temps apres qu'il fut venu à aage de perfection. Les obseques de Dagobert ne furent si tost accomplis, que Sigebert Roy d'Austrasie n'enuoyast Pepin l'anciẽ, Maire du Palais d'Austrasie & Chunibert Euesque de Cologne ses gouuerneurs, tuteurs, & principaux conseillers vers Clouis son frere, afin d'auoir sa portiõ des thesors du feu Roy Dagobert leur pere: & ce fut à Compiegne que ces Princes vindrent trouuer le nouueau Roy, où Egga vsant de raison, & gardant ce que portoit le testament du Roy deffunct, distribua le thesor

Quel fut Clouis second.

thesor en trois esgales parties, donnant l'vne à la Royne Nantilde mere de Clouis, l'autre à Sigebert Roy d'Austrasie, & la troisiéme fut pour son pupille. Et est à obseruer que bien que Sigebert sceut que son pere l'eut volontiers mieux partagé s'il eut peu, & que lors il faisoit bon brouiller les cartes : si est-ce que les cõseillers qui le manioyent furent si gens de bien, & luy de si bonne conscience, qu'estans audit lieu de Compiegne pour les affaires que dessus, & disputans sur le fait du partage, il fut resolu d'vn mesme accord, que le testament du Roy deffunct sortiroit son effait, & que les Roys freres se contenteroient du premier partage, sans rien innouer, & sans se quereller aucunement pour telle occurrence. Ce qui fut de nouueau exemple entre les François qui auoient accoustumé de voir leurs Roys s'entrebattre apres les thesors de leurs peres, les corps n'estans encore presque mis en terre, là où ceux cy s'accordent soudain, & où l'aisné (quoy que bastard, veu que les illegitimes entroient en l'heritage) ceda volontiers au plus ieune la portion plus honnorable, & qui estoit le droit de l'aisné, à sçauoir la Neustrie: enquoy est à considerer combien le conseil peut enuers les Princes, & que si Sigebert eut eu pres de luy des hommes chatouilleux, & remuās, ils eussent aussi tout mis en combustion, & alteré l'estat, & repos de toute la Gaule. L'an reuolu apres la mort de Dagobert, mourut aussi le bon Prince Pepin l'ancien, issu du sang Clodioniste, & Duc de Tongre, & de Brabant, & fut regretté par tous les suiects des Roys de France, & d'Austrasie, comme celuy qui auoit gouuerné à diuerses fois l'vn, & l'autre Royaume, & fait sentir à chacun sa valeur, vertu, & preud'hõmie. Il espousa Iette, ou Idubege fille de Godin, qu'on dit auoir esté Comte ou gouuerneur d'Aquitaine: & de ceste cy eut il trois enfans, à sçauoir vn masle appellé Grimoald, qui luy succeda, & ne luy suruesquit guerres: & deux filles, l'vne nommee Gertrude, qui fut religieuse au monastere de Niuelle en Romambrabant fondé par sa mere Idubege, & est mise ceste Gertrude au nombre des saints: l'autre fille estoit appellee Begga, mariee à Ansegisé, ou Anchise fils de saint Arnoul, duquel a esté parlé cy dessus, & duquel sortit Pepin Heristel Bisayeul du Roy Charlemaigne. Pepin l'ancien donc mourut chargé d'ans, & de reputation, l'an six cens quarante & sept, d'autres dient six cens cinquante & deux, mais la premiere opinion est la plus veritable, & luy succeda Grimoald son fils tãt au Duché de Tongre, qu'à l'estat, & dignité de Maire du Palais d'Austrasie, tãt à cause de sa vaillance, & sagesse, que pource qu'il estoit excellẽt & braue ieune Prince, que pour l'esgard, & consideration des vertus de son pere, & des seruices qu'il auoit fait aux Roys d'Austrasie, & biens au peuple, & aux Eglises. Comme Grimoald pensoit se preualoir de sa dignité, comme de chose presque hereditaire (ainsi qu'elle fut depuis) à sa maison, il se veit en barbe vn Seigneur nommé Otthon, lequel auoit seruy le Roy Sigebert en son enfance, & estoit celuy qui l'auoit en garde, & par-ainsi se faisoit fort de ceste dignité: cestuy mesprisant Grimoald, taschoit de gaigner le cœur du Roy, & de s'auancer en court, de sorte que Grimoald ne sçauoit plus que faire pour surmonter son competiteur, & aduersaire. A ceste cause se fiant en l'amitié, qui auoit esté entre Pepin son pere, & l'Euesque de Cologne Chunibert, il s'adresse à luy, & tasche tout moyẽ possible de faire chasser le susdit Otthon, ce qu'il ne peut obtenir, d'autant que l'Euesque n'osoit faire de son autorité ce qu'il eut voulu pour Grimoald, & que le Roy tenoit le party de l'autre. A ceste cause le fils de Pepin feit tant que gaignãt soit par presens, ou autremẽt le gouuerneur des Alemãs appellé Leutherie (car les Roys Austrasiens auoient tousiours vne bande de ce peuple à leur suite pour leur garde) il rendit odieux, & mal-voulu des Alemans cest Otthon, d'où s'ensuiuit que ce pauure fauory du Roy pensant estre le plus grãd du Royaume, se veit surpris, & massacré par les Alemants, sans que le Roy en feit autre instance: & fut aussi tost Grimoald auancé en l'estat de son pere, auquel, comme voyez, il paruint par meschanceté, quelque vertueux que l'auteur des antiquitez de Belge le face: mais l'ambition ne trouue rien de mal-fait, pourueu que cela puisse seruir au rassasiement de sa gloute conuoitise: ce qui aduint en l'an six cens cinquante & vn. Et ainsi Grimoald fut pres de quatre ans apres la mort de son pere, sans iouyr du tiltre, & effect de l'office de maistre du Palais Austrasien. Apres le decez de Pepin en Austrasie, ne suruesquit guere le bon prince Neustrien Egga qui commandoit au palais de France, & auoit la tutelle de Clouis, ains mourut à Clippy, ou saint Ouen, assailly de fiéure, & fut plouré

Pepin l'ancien decedé l'an de grace six cens quarante & sept.

Grimoald fils de Pepin l'anciẽ fait maire du Palais d'Austrasie.

Faction en Austrasie pour l'estat de Maire.

Leutherie Duc des Alemans occist Otthon maire du Palais.

Egga meurt l'an six cẽs quarante & neuf.

comme le pere du pays, bien qu'il y en ait qui l'accusent d'auarice, vice commun, & comme naturel à la vieillesse: bien que d'ailleur Egga soit recommandé pour tel qui administra sagement les affaires du Royaume qu'il maintint en paix, & sans fouler aucunement le peuple. A cestuy succeda vn parent de Berthrude femme de Clothaire, & mere de Dagobert appellé Erchenoald, ou Archembauld, duquel Aymon parle ainsi: lequel estoit humble, & debonnaire, orné de toute sorte de vertus, aymoit, & honnoroit les gens d'Eglise, comme aussi il estoit aymé, honnoré, & redoubté tãt des prelats, que des Seigneurs, & de tout le peuple de Neustrie: chose fort à remarquer, d'autant qu'il n'y eut iamais si bon, & si iuste chef de Prouince, auquel les suiects n'ayẽt trouué que mordre, & le gouuernement duquel ne leut ayt esté à la fin pour desagreable. Ce fut en celle saison, & seant au saint siege de Rome Pape Martin premier du nom, que fut celebré le concile à Rome l'an cinq cens quarante & sept, contre Cyprie Patriarche Alexandrin, & Sergie, & Pyrrhe Patriarches de Constantinople, pource qu'ils soustenoient l'erreur des Monothelites. Au mesme temps aussi viuoit Rotharis Roy des Lombards infecté d'Arrianisme, & pource par son Royaume il n'y auoit ville qui n'eut deux Euesques l'vn Arrien, & l'autre Catholique, à la grande confusion, & desordre de l'estat public, & mauuais exemple de la posterité, laquelle appuye son droit sur l'iniquité des choses qui ont iadis esté permises, & indeuëment pratiquees. Ce fut ce Rotharis qui le premier donna loix aux Lombards septante sept ans apres qu'ils furent entrez, & faits Roys & Seigneurs de la pluspart d'Italie, le liure desquelles loix nous auons en main, & lequel contient plusieurs belles, & saintes ordonnances. Ce fut luy aussi qui vaillamment, & en despit qu'en eut Theodore Galliope Lieutenant pour l'Empereur Constant fils de Constantin, fils de Heracle, prit tout le pays Italien qui est depuis la Toscane iusques aux limites des terres possedees en Gaule par les François, & combatant les Romains, c'est à dire, les officiers & suiects de l'Empereur de Rome qui estoiẽt la plus part Grecs, il les deffit, & en tua huit mille selõ le tesmoignage de Paul Diacre. Celle saison aussi regnoit sur les Sarrasins ou Agarenes cest Haumar premier du nom, lequel auoit tant fait de maulx aux Chrestiens, & donné tãt d'assauts à l'Empire, lequel ayant pris la cité de Hierusalem sur les Grecs, feit bastir ce temple qu'on voit auiourd'huy en Hierusalem, & qu'a tort on nomme de Salomon, & osta la croix du mont Oliuet, à cause que tãt qu'elle y fut, iamais son edifice ne peut prouffiter, ains alloit par terre tout ce que les maçons sçauoient auancer: En fin ce tyran fut occis par vn Persan tãdis qu'il prioit en sa mosquee, ou (comme d'autres dient) ce galant meurtrier faisant semblãt de le vouloir adorer, & se prosterner pour luy faire la reuerence, luy donna de son glaiue dedans les tripes, & l'occist: & fut son successeur Hotmen, ou Hoamen, homme de grandes entreprises. Or vous ay-ie mis cecy en auãt pour cause, d'autant que par là nous verrons tantost la faute de ceux qui ont iadis manié l'histoire Françoise, & combien ils se sont abusez en la traitant, & plus en confirmant pour vray les choses esloignees de toute verisimilitude. Au commencement aussi du regne de Clouis s'esleuerent de grandes guerres en la grãd' Bretaigne, à cause de la pluralité des Roys qui regnoiẽt en icelle, & Osuuin Roy ayant deffait Osuuie, & Pende se feit maistre de presque toute l'isle, & fut vn fort homme de bien, & aymant les pauures, & deffendant la doctrine, & l'estat ecclesiastique. Mais reuenans à nostre histoire en l'an quatriéme du regne de Clouis, & l'onziéme de son aage, & de nostre salut six cens cinquante, la Royne Nantilde accompaignee d'Archembauld maire du Palais de France, comme Regente du Royaume, & ayant la tutelle du Roy mineur, conduit son fils à Orleans pour y tenir les estats de Bourgoigne, duquel Royaume ceste ville estoit lors capitale dés le temps que les François conquirent le pays Bourguignon, entant que les Roys d'Orleans auoient tousiours la Bourgoigne pour leur partage: & par-ainsi ne sont à receuoir ceux qui au lieu d'Orleans mettent Arles, trompez en ce que depuis ceste cité fut capitale du Royaume de Bourgoigne sous les Roys successeurs de Charle-maigne, & ne voyans point que lors qu'Arles fut telle, la Bourgoigne estoit departie en plusieurs membres: ioinct qu'Arles estoit de la cõtribution des Seigneurs Transjurains, & non du gouuernemẽt de Bourgoigne, ainsi non iamais nõmee Capitale, d'autant que Chalons l'estoit plustost, où les Roys auoient fait le plus souuent leur demeure. A Orleãs donc feit la Regente venir les prelats & Seigneurs du

Concile general à Rome sous le Pape Martin I.

Paul Diac. histoire des Lombards li. 4. ch. 16.

Haumar Sarrasin fait bastir le tẽple de Hierusalẽ.

Haumar occis par les ruses de Cõstantin Empereur.

Annal. de Cõstantin. liu. 19.

L'an de grace six cens cinquante.

Orleãs cité capitale du Royaume de Bourg.

pays

pays de Bourgoigne, lesquels iurerent la foy & hommage au Roy Clouis, lequel leur donna pour Maire du Palais, & Lieutenant general en toutes ses terres, & Seigneuries de Bourgoigne vn Gentilhomme François nommé Flanquet, auquel la Royne mere du Roy donna vne sienne niepce pour femme, laquelle se nommoit Ragnoberte, afin que ceste dame contint son mary en deuoir, & le conseruast loyal, & bien affectionné au seruice de son cousin le Roy de France. Car deslors la puissance des Maires du Palais deuenant suspecte, les Roys estoient ou si asseruis aux volontez de leurs suiects, ou si estourdis & hebetez, qu'ils ne sçauoient la faire temporaire, & se preualoir de celle autorité que la dignité Royale leur donnoit sur toute sorte d'offices. Aussi dés que les Roys commencerent à voir par les yeux d'autruy, & ne se mesler des affaires, que par maniere d'acquit, ils ouurirent la porte à vn desbord licentieux, & donnerent cœur aux nobles, & gens-darmes par eux affranchis, lesquels ne possedoiēt rien que par vsufruit, & benefice Royal de se rendre hereditaires des lieux octroyez, sur lesquels en fin ils obtindrent la iurisdiction, & iustice, que les Roys depuis n'ont peu leur tollir, & de laquelle la plus part ne iouyst que sous tiltre de bien-seance, & pour n'en auoir esté inquietez, ioint que les Roys des derniers siecles ont autorisé leur droit, & les ont inuestis de ceste puissance. Entant que du temps des Roys de la premiere lignee vous ne trouuez presque peu ou point de maisons qui ayent continué de pere en fils, à cause que si tost que le pere estoit mort, l'heritage estoit en la volōté, main & disposition des Roys qui le donnoiēt à qui bon leur sembloit, fut-ce des enfans du deffunct, ou autres leur ayant fait seruice. Et c'est pourquoy vous voyez que Chilperic, & autres tels tyrans despouilloient à tous propos la noblesse des terres qu'elle possedoit, n'y ayāt possession hors de prescription qui la peut garentir de cest enuahissement Royal: là où depuis que l'abaissement de la couronne, & establissement de l'estat populaire, ou plustost de la force des estats, la noblesse commença à iouyr par heritage de ce qu'elle n'auoit que par vsufruit, & par tiltre, & fut ostee celle tyrannique puissance des Roys, se disans Seigneurs de tout (ainsi que font auiourd'huy les Empereurs de Turquie) chacun des suiects iouyssant de sa terre selon son ranc ou en fief, ou en aleu, ou en payant les droits Seigneuriaux suyuant que le voyōs à present obseruer. Ie ne veux pas pourtant dire que vniuersellement cecy aye droit, veu que les Gaulois establis en leurs biēs (au moins en plusieurs endroits de Gaule) ne furent depossedez de leurs terres, & ceux cy iouyssoient du droit Romain, & testoient de leur substance, comme aussi plusieurs François, qui ne se tenoient pres des Roys, lesquels neātmoins estoient torsionnez par les officiers & commis des Princes, ainsi que pourrez aisément recueillir, lysant auec hōneste curiosité nos histoires: esquelles il faut recercher l'estat & ame de la chose, & non pas ne sçay quels accessoires qui sont de trop commune digestion, & de peu de prouffit pour la posterité. Mais laissant ce propos, venons à nos Maires des Palais de France, & de Bourgoigne Archembauld, & Flanquet, lesquels voyans leur Roy estre mineur, comme bons & sages Oeconomes, & Princes fort gens de biē, font amitié estroite, & se iurent la foy l'vn l'autre de ne s'abandonner, & de faire droit & iustice à chacun, & poursuiure la paix & repos des deux Royaumes, durant la minorité de leur souuerain. Mais Flanquet ne fut long temps paisible en son gouuernement, car estant en Bourgoigne, vsant de tout deuoir de bon Prince administrant ce qui est de droit, & iustice, voicy Willebald, ou Willebrard, lequel estoit Comte, ou gouuerneur des terres qui sont oultre le mont Iura, ou saint Claude, à sçauoir des terres qui ores se nomment, Suisse, Sauoye, & le pays Valesien, qui refusa de luy obeyr, & sollicita ceux de ses iurisdictions de ne point le recognoistre pour Maire du Palais, ou Viceroy de Bourgoigne, à cause qu'il n'estoit naturel du pays, & qu'il y auoit assez de Seigneurs en Bourgoigne suffisans pour exercer cest estat, sans le donner à vn François contre tout droit: en quoy il se trompoit grandemēt, veu que Colen, & Prothade l'vn Frāçois, & l'autre Romain ou Gaulois, auoiēt auant luy tenu le gouuernemēt de Prouence. Ainsi l'enuie seule qu'il auoit contre Flanquet, & la confiance en ses richesses, & en la faueur du peuple sur lequel il commandoit, luy feit vser de ceste brauade: laquelle Flanquet dissimula pour quelque temps, & iusques à ce qu'il feit tant que le Roy vint à Chalons sur Saone, & y tint les estats, faisant adiourner Willebald à y com-

Flanquet fait Maire du Palais de Bourg.

Pourquoy on ne trouue l'antiquité des maisons de France.

Quād cōmença la noblesse auoir ses droits hereditaires.

Complot d'Erchembauld & Flanquet pour le biē du Royaume.

Vuillebald gouuerneur de Prouēce se reuolte cōtre Flanquet.

paroiſtre pour rendre raiſon de ſon refus, & de ce qu'il auoit denié obeyſſance à celuy que tout le conſeil des deux pays & Royaumes auoit eſleu pour Vice-roy de Bourgoigne. Ceſte aſſemblee fut ordonnee au moys de May en l'an de noſtre ſalut ſix cens cinquante & vn, & ſ'y trouuerent le Roy, la Royne ſa mere, & les maires des Palais de France & de Bourgoigne, comme auſſi Willebald ſ'appreſta pour y venir, mais auec forces telles qui reſſentoient plus ſon homme turbulent, & qui veut vuider vne querelle par armes pluſtoſt que par iuſtice. Et pour ceſte cauſe enuoya il Agelulphe Eueſque de Valence en Daufiné, & Wiſcon gouuerneur, ou Comte du Valentinois, à Auſtun pour ouyr des nouuelles, & prendre langue ſur ce qui ſe trafiquoit pour ſon affaire. Cecy ſe paſſa apres la premiere declaration des eſtats à Auſtun, laquelle fut ſans effect, comme auſſi celle de Chalons, d'autát que Willebald ne voulut onc entrer dedans le Palais, craignant que Flanquet ne le feit mourir, lequel ſe mit en deuoir de ce faire, mais fut empeſché pour celle fois : & ce pendant on ſ'en retourna, & la Royne Nantilde mourut, & fut enterree à ſaint Denys pres de Dagobert ſon eſpoux. Ce fut lors & apres la mort de la Royne mere que Clouis vſant de plus de licence, & ſe gouuernant deſia de ſa teſte, voulut qu'on allaſt contre Willebald, par ainſi part de Paris accompaigné des deux maires de France, & de Bourgoigne, & ſ'achemine vers Autun, mandant ce pendant à Willebald qu'il ne faillit le venir trouuer à Auſtun, luy iurant & promettant qu'il ne luy ſeroit fait tort ny deſplaiſir quelconque, allant ou venant, & qu'il tint, & receut ceſte promeſſe du Roy pour vn aſſeuré ſauf-conduit pour ſa perſonne. Luy qui ſe ſentoit coupable de rebellion, & ſçauoit quels, & combien grands ennemis il auoit en cour, & qui ſe doubtoit des embuſches qu'on luy pouuoit faire, ne ſçauoit que faire, d'autant que d'aller vers le Roy, il n'y faiſoit pas ſeur, & deſobeir à ſon commandement, c'eſtoit ſa manifeſte ruine : en fin il ſe reſolut de marcher, mais accompaigné de telle ſorte, qu'il n'auoit guere grande occaſion de craindre ſes aduerſaires. On fait entendre au Roy l'orgueil de ce galant, qui venoit ainſi armé, contre tout droit & couſtume, deffendre ſa cauſe, eſtant accuſé de felonnie : ce qui fut cauſe qu'on feit arreſter les ſuſdits Eueſque & Comte de Valence : & Flanquet auec la maiſon du Roy, & la fleur de la nobleſſe ſortit en campaigne, accompaigné d'Erchembault maire du Palais de Neuſtrie, deliberez de chaſtier l'inſolence du gouuerneur Prouençal. Willebald aſſeuré de ſa ruine encouragea les ſiens à combattre hardiement, & de vendre leur ſang à ces François vſurpateurs du bien d'autruy auec telle vſure, qu'ils n'euſſent point occaſion de ſe vanter de ſortir du combat ſans ſentir la force des Gaulois Trans-Iurains : & de fait on veint aux mains, & dés le premier rencontre Willebald ſe rua (comme deſeſperé) de telle furie au milieu des François, qu'ayant fait vn grand maſſacre il y fut occis, auec la plus part des ſiens, leſquels laiſſerent la terre pauee des corps morts des François, & blecerent Flanquet à mort, lequel neantmoins ſe retira auec la victoire, & ſes ſoldats chargez des deſpouilles de leurs ennemis. Le propre iour que Flanquet ſorty d'Autun vint à Chalons, la ville fut preſque toute bruſlee, & luy tourmenté de fieure ſe feit porter de Chalons vers Dijon par la Saone la plus part du chemin, mais il ne fut ſi toſt arriué à Dijon qu'il mourut de ſes bleſſures, & fut ſon corps enterré en l'Egliſe, & monaſtere de ſaint Benigne. Et de là en auant il ne ſe lyt point que les Bourguignons ayent eu aucun maire du Palais, ains obeiſſoient aux Roys de France qui mettoiét des Comtes par les citez, afin que la iuſtice fut adminiſtree au peuple, & tenoient des theſoriers pour leuer les tributs, & tailles, afin que le nom de maire ne cauſaſt plus vne telle diſcorde que la ſus alleguee. Les anciens ont teu l'alliance priſe par Clouis ſecond bien qu'ils nómient ſon eſpouſe, laquelle eſtoit Bathilde, que depuis on a appellee Bauldour, qu'on a miſe au nombre des ſaintes : mais les eſtrangers la dient auoir pris origine des Saxons, & la font de race Royale, ce qui eſt hors de tout compte, veu qu'en ce téps là les Saxons n'auoient point de Roy ; & encore ne treuue ie en l'hiſtoire Saxone rien de ceſte alliance de Clouis auec les Saxons, veu qu'ils eſtoient idolatres ; & ainſi on ne ſçait où rapporter l'origine de ceſte dame. De laquelle on racompte que le maire du Palais Erchembauld eſtant allé en guerre du temps de Dagobert contre les Saxons prit ceſte fille captiue, qui n'eſtoit qu'vn enfant, & l'emmena en Gaule

Eſtats à Autun ſans effect.

L'an ſix cens cinquante & deux.

Vville-bald occis en combatant.

Flanquet meurt de bleſſure.

Bauldour Royne eſpouſe de Clouis 2.

D'où eſtoit la Royne Bauldour.

Gaule auec intention de la nourrir soëuement, & en faire quelque femme de bien. Elle desia creuë & en stature, & en beauté, bonne grace, & hõnesteté, l'espouse de cè Seigneur mourut, lequel iettãt l'œil sur sa nourrissonne la voulut prẽdre à femme, mais elle s'estant cachee, il en espousa vne autre: & lors Balthilde, ou Bauldour se monstra, laquelle il traita courtoisement, & voyant que le Roy estoit d'aage d'estre marié, il luy donna pour espouse: laquelle fut de sainte vie, & grande aumosniere bastissant des Eglises, & qui en fin se rẽdit religieuse. En celle saison viuoit Pharõ Euesque de Meaux, & fils du Comte, ou Bailly dudit lieu, qui aussi luy succeda en la dignité, & s'appelloit son pere Agaric, qui eut aussi vne fille nõmee Phare qui fut religieuse, & fonda l'Abbaye de Champeaux, & celle de Farmonstier, qui porte le nom d'elle: car c'est autant à dire que Phare-monstier, ou le monastere de Phare. Du viuant de ce bon Euesque Pharon vint en Gaule vn saint hõme Escossois de nation appellé Fiacre, lequel obtint vn lieu de sollitude dudit Euesque au pays de Brie, & en la possession d'iceluy Pharon, & s'appelloit le lieu le Breux, qui ores porte le nom de saint Fiacre, à cause que ce bon hermite y vesquit, & mourut, & y est enterré, & où Dieu fait plusieurs beaux miracles. Tout le regne de ce Roy Clouis n'est illustré que de deuotions, veu que son pays fut en paix tant qu'il vesquit: & qu'aussi la Royne son espouse, & plusieurs Seigneurs s'occuperent à bastir des Eglises, & fonder monasteres: entant que Balthilde, ou Bauldour fonda l'Abbaye de Chelles pres Paris, où elle gist, & y mit des religieuses, biẽ que desia le lieu fut dedié à Dieu, en, & à l'honneur de la sacree Vierge mere de Dieu par Clothilde iadis espouse du grand Roy Clouis: Bauldour fonda aussi saint Pierre de Corbie où elle mist des moynes de saint Benoist. En celle mesme saison Leodebault Abbé de saint Aignã d'Orleãs fonda l'Abbaye de Fleury, & y mit des moynes de l'ordre saint Benoist, le corps duquel on dit que fut là porté du mont Cassin auant, auec celuy de sainte Scolastique par vn moyne, & fut mis le corps de saint Benoist en ceste Abbaye; laquelle à cause de cela porte ores le nom de saint Benoist sur Loire: & celuy de sainte Scolastique fut au Mans: mais cecy est en controuerse entre les Frãçois & Italiẽs, chacun se disant auoir ces reliques en possession, dequoy ie ne veux dõner sentence, d'autant qu'il y a censure Ecclesiastique contre ceux qui tiennent, que les François ayẽt ce saint Reliquaire. Et sembloit que lors la France se peuplast de saints hommes, d'autãt que d'Irlande vint en Gaule vn saint personnage nommé Fourcy, lequel bastit par l'aide des Seigneurs du pays l'Abbaye de Laigny en Brie, & apres luy passerent ses freres Selonnes, & Foltain, lesquels fonderent l'Abbaye (ores desmoynee) de saint Maur des fossez pres de Paris, laquelle estoit auparauãt dedice au nom de saint Pierre, & tiẽt on que ces deux freres furẽt là martirisez, & y gisent, & sõt hõnorez, desquels (Dieu aidãt, & nous donnãt vie) nous parlerons en l'histoire des saints. Sous ce mesme Roy viuoit saint Iosse fils du Prince Iudicaël de Bretaigne, lequel Iosse quittant les pompes de ce siecle, se retira en vne solitude, y commença vne cellule, & oratoire d'hermitage, où il passa ses iours au lieu mesme où à present est l'Abbaye saint Esme de Põtigny. Et Sigebert Roy d'Austrasie, voyant qu'il ne pouuoit auoir enfans de Fredeberghe son espouse, s'adonna aussi aux œuures de pieté, & fonda plusieurs Eglises, & monasteres en diuers endroits de son Royaume: & de cecy faisoit sõ prouffit Grimoald Maire du Palais Austrasien, car gouuernant le Roy, il l'induit à ce qu'il adopta pour fils, & successeur de la couronne d'Austrasie Childebert fils dudit Grimoald, au preiudice de Clouis Roy de France qui estoit le plus proche du sang, mais son dessein fut rõpu ainsi que verrons cy apres, & son dol accablé par l'heritier legitime. Or afin qu'il ne semble que ie vueille riẽ obmetre de ce que nos vieux Annalistes ont touché de Clouis, ou Louys fils de Dagobert, ie racompteray ce qu'ils dient & croyẽt, & que ie ne sçaurois receuoir pour veritable, à cause des incõmoditez qui s'offrent à l'asseurer, & qu'il n'y a auteur quelconque qui nous en rende tant soit peu de tesmoignage. Or disent ils que Bauldour Royne femme de grand esprit & entreprises, & grandement deuotieuse, ayant ouy parler que les Agarenes auoyent couru la Palestine, demoly les saints lieux, & qu'ils tenoient Hierusalem, & le Sepulchre de nostre Seigneur en leur puissance, incita son mary, & l'admõnesta de telle sorte, qu'il entreprit, & parfeit le voyage, laissant ce pendant Bauldour regente en France tandis qu'il seroit absent. Ie ne sçay de qu'elle hardiesse on ose ainsi tordre le nez à l'histoire, & la corrompre, supposant

Feremonstier par qui & quand basty.

S. Fiacre en Brie de qui nõmé.

Abbayes fondees par la Royne Bauldour.

S. Benoist sur Loire par qui fondé.

Abbaye de Laigny fondee.

S. Maur des fossez par qui fondé.

S. Iosse fõde l'hermitage où est ores S. Esme de Pontigny.

Ruse de Grimoald faisant adopter son fils à Sigebert.

Histoire fabuleuse que Clouis 2. aye passé onc en la terre sainte.

vne chose pour autre, d'autát que iamais Clouis tát s'en faut qu'aye passé la mer pour faire guerre aux Agarenes Mahometás, qu'il ne s'arma onc, & ne sortit hors les limites de son Royaume. Et s'abusent lourdement ceux qui s'arrestent à ces narrations, d'autát qu'il ne se lyt point que pas vn Prince se remuast pour faire teste à Hotman Admiral d'Orient, & lequel au mesme temps qu'on dit, que ce Clouis passa la mer, prit la cité de Damas en Syrie, se feit Seigneur de l'isle de Chipre, courut iusques en Europe, & à la barbe de tous les Roys Europeéns prit, brusla, saccagea, & pilla la Sicile, & s'en alla chargé de butin: vainquit depuis l'Empereur Constant fils de Constantin, & peu s'en fallut qu'il ne le prit, & esbranslast du tout l'edifice de l'Empire. Et ainsi vous voyez quels moyens auoit vn Roy de France non requis ou sollicité d'aucun, ieune, sans grāde prudence, dependant de la volonté de ses gouuerneurs, qui peschoient lors en eau trouble, & non accoustumé qu'aux delices, n'y ayant de sa vie fait essay quelconque des armes. Mais passons oultre, & voyōs la cause qui a fait inuenter ce compte à ceux qui l'ont forgé: ils dient que le Roy ayant laissé la Regence du Royaume à son espouse, de laquelle il auoit cinq enfans les plus grands desquels, (du nom ils ne l'expriment point) furent sollicitez par quelques vns qui se desplaisoient du gouuernement d'vne femme, & icelle estrangere, à la chasser, & à prendre la charge de gouuerner, comme leur appartenant. La Royne est aduertie de la conspiration, & soudain en donne aduis au Roy, qui estoit en son voyage, lequel ouye ceste nouuelle, s'en vint soudain en Gaule. Oyez la fable, les enfans, informez de la venue de leur pere, craignans d'estre punis de leur felonnie, s'arment, & dressent de grandes forces, luy vont au deuāt, pour luy deffendre l'entree du Royaume: mais Clouis fut aidé par ses amys, & par la diligēce de son espouse, si biē que venāt au cōbat contre ses enfans il les vainquit & cōstitua prisonniers pour les punir selon la grieueté de leur demerite. Ils sont presentez au cōseil general du Royaume pour estre iugez, mais les prelats, & Seigneurs ne voulurent iuger ny cōdemner seueremēt leurs princes, subornez par autres: ce qui fut cause que la Royne trop haulte à la main, & vindicatiue, les condemna estre inhabiles de succeder à la Couronne, & les faisant empoigner leur feit boüillir, & eneruer les iambes de telle sorte qu'ils ne pouuoient plus cheminer: & pource que le pere pitoyable ne pouuoit voir ces enfants ainsi mehaignez qu'auec regret, elle continuant en sa colere, les feit mettre en vn bateau auec viures, mais sans gouuernail ny auiron, afin qu'ils perissent ainsi abandonnez: mais ce bateau alla tant qu'il paruint en Normandie, & s'arresta tout contre vn hermitage, & descouuert par l'hermite, prit les enfans, sceut qu'ils estoient, en aduertit la Royne, laquelle oyant cecy, les feit tondre moynes, & fonda l'Abbaye de Iumieges, qui à cause de ces enfans fut nommee l'Abbaye des Eneruez. Iusqu'icy auez vous ouy vn discours assez pitoyable, mais (sauf la grace de ceux qui ont escrit la legēde de sainte Bauldour) vn peu trop esloigné de verisimilitude, d'autāt que ces enfans ne pouuoient estre guere grands lors de ce voyage, si iamais Clouis le feit: comme ainsi soit, qu'il vint à la couronne à l'aage de six à sept ans, & mourut le vingt-cinquiéme ou vingt & sixiéme: aussi ne voyez vous pas qu'on vous marque le temps ou annee de ce voyage, ny chose qui se passast en toute ceste entreprise sur la terre sainte. Puis faut contempler vne autre absurdité qui est faite contre toute ancienne coustume, & obseruation de ce Royaume, où vous ne trouuez iamais que Royne, ny Regente se soit assise en Iugement pour donner sentence soit de mort, soit pour heritage, ie ne dis pas elles assistans auec les Princes au conseil, voire ny lors que la puissāce de cōmander leur a esté octroyee: ceste autorité estát, & par loy, & par coustume, & par ne sçay quoy de naturelle inclinatiō osté aux femmes, & seroit grāde simplicité de croire qu'vne seule femme eut osé entreprēdre en vne assēblee publique cōtre tout le corps du Royaume de iusticier ceux, que les estats n'auoient point voulu condemner. Mais il faut pardonner à la simplicité de ceux qui ont basty ces discours, lesquels én ont parlé, comme ils l'entendoient, & ainsi que (peut estre) ils l'auoiēt ouy dire: ioint que nul historien fait mention de cecy, & qu'Aymon ne dit vn seul mot, ny du voyage de Clouis en leuant, ny de cest eneruement, ce qu'il n'eut pas teu, estát chose de telle consequence. D'auantage i'ay leu la legende sainte Bauldour qui ne nomme point ces enfās, sauf qu'elle dit ce que dessus, qui ne peut estre attribué aux aisnez, lesquels tous trois regnerent en Frāce l'vn apres l'autre. Et ne sçauroy croire que Bauldour,

Conqueste de Hotman Sarrasin.

Voy les Annal. de Constant. liu. 19.

Cōspiratiō des enfans contre leur mere.

Cruauté de Bauldour contre ses enfans.

Fondation de l'Abbaye de Iumieges.

Puissance de iuger non iamais permis aux femmes en France.

dour, qui a esté vne sainte dame, & fort debonnaire, & pitoyable, eut esté si desnaturee que d'ainsi accoustrer ses propres enfans encor' ieunes, quád bien ils se fussent laissez suborner aux flateurs, pour faire telle menee que dessus auons dit: & qu'il faut qu'il y ait d'autres raisons pour l'occasion du nom de l'Abbaye des eneruez, que celle cy, donnant plus de blasme que de sainteté à ceste Royne, quelque cas qu'on presuppose qu'elle le feit, afin que les enfans fussent punis en ce siecle en leur corps; & qu'en l'autre monde ils fussent quittes de telle peine qui est deuë aux malheureux. Or a tant vallu l'erreur commun, que le sieur de Ronsard a touché ce que les plus superstitieux ont dit de ceste Legende, lors qu'il parle ainsi du voyage de Clouis en la terre sainte.

L'autre qui suit d'honneur enuironné,
Qui a le front de Palme couronné
Qui ia les Turcs menace de la guerre:
Sera Clouis, lequel ira conquerre
Hierusalem, & les sceptres voisins
D'Egypte, iointe aux peuples Sarrasins
Outre la mer, bien loing de sa patrie,
Tiendra des Iuifs l'heureuse Seigneurie,
Et son ost braue, & luy braue à la main
Boiront sept ans les ondes du Iourdain.
Puis retourné pour quelque trouble en France,
De ses enfans punira l'arrogance,
Qui par flateurs, par ieunes gens deceuz
Vers celle, ingrats, qui les auoit conceuz,
De tout honneur degraderont leur mere,
Et donneront la bataille à leur pere.
Leur mere donc ah! mere sans mercy,
Fera boüillir leurs iambes, & ainsi
Tous mehaignez les doit ietter en Seine.
Sans guide iront où les fleuues les meine
A l'abandon des vagues, & des vents:
Graue supplice: afin que les enfans
Par tel exemple aprennent à ne faire
Chose qui soit à leurs parens contraire.

Ronsard 4. de la Franciade.

Au reste qu'on ne trouue point estráge si ie reuoque en doute ceste histoire de Bauldour, puis que non l'impieté, ains la verité m'a fait ainsi parler, qui desire que tant l'histoire prophane, que celle des Legendes soit repurgee des fautes que les trop superstitieux du temps iadis y ont semé, sans auoir esgard aux occurrences des choses, & sans penser à la consequence d'icelle, n'y ayant faute plus grande que de blasmer vn hôme en ce qu'on le pense le plus recómander, & de s'esloigner de ce qui est veritable, pour dóner son opinion en payement à la posterité sans nulle preuue. Ie ne nie point que la Royne Bauldour ne soit sainte, & qu'elle n'aye fondé Chelles, voire ne veux reietter qu'il n'y ait eu des eueruez, desquels l'Abbaye de Iumiege a esté renômee, mais ne peux receuoir qu'ils fussent enfans de France, & que ç'ait esté leur mere qui vsa de telle, & si estrange seuerité contre son sang propre, puis qu'il n'y a histoire approuuee, & receuë, qui nous en donne tesmoignage.

Des troubles d'Austrasie pour la mort de Sigebert Roy : & des actes pitoyables de Clouis, & de sa fin.

CHAP. XXXVII.

CE pendant que ces choses se passoyent ainsi au Palais de France, Sigebert Roy Austrasien se laissoit manier comme on vouloit par Grimoald, & autres de sa faction, lesquels bien que fussent ententifs à faire leur prouffit, si ne laissoient ils chose qui touchast à leur deuoir pour la deffence du Royaume, auquel ils aspiroient, & se tenoient presque pour asseurez de l'auoir, se fians, & appuyans sur l'adoption qu'ils auoient fait faire au Roy Sigebert. Et c'est pourquoy lors que Radulphe ou Raoul Duc de Thoringe se reuolta, & qu'il refusa le tribut que ses ancestres auoient de coustume de payer aux Roys d'Austrasie, Grimoald fut luy courir sus, & le força de recognoistre son Seigneur, & de payer ce à quoy la loy de redeuance d'homme lige l'obligeoit : & de ce voyage se taist Aymon, ou le supplement d'iceluy, comme aussi le reste de nos Annalistes n'en dient mot, & que celuy qui a fait l'histoire de Lorraine, ou Belge, s'en passe sans en tenir propos quelconque. Or auons nous dit que Grimoald voyant son Roy sans hoir de son corps pour luy succeder, l'auoit si bien engeolé qu'il en tira vne adoption pour vn fils sien nommé Childebert, esperant par là remettre la Couronne és mains du sang des Clodionistes : mais il fut deceu entant que la Royne d'Austrasie deuint grosse, & geut d'vn masle, lequel fut nommé Dagobert comme son ayeul: ce qui aduint l'an de nostre salut six cens cinquante & trois : & toute celle saison iusqu'à l'an six cens cinquante & huit s'escoule sans nulle entreprise des Roys susdits, nais à la paix, & non accoustumez aux trauaux de la guerre: & pource le Roy Clouis adonné du tout à la deuotion, estoit par les Eglises & à Paris, & à saint Denys administrant aux Ecclesiastiques leurs necessitez, & departant aux pauures dequoy supporter leur indigence : & au reste adonné à ses plaisirs aussi bien que le Roy son pere, & qui s'estimoit heureux de la paix pour le desir qu'il auoit du repos, auquel il estoit nay, & pour l'amour duquel il ne vouloit commencer guerre, aymant mieux perdre quelque cas du sien, que d'auoir different auec pas vn de ses voisins. Sigebert donc ayant ce fils, osta l'esperance asseuree, & non les desirs de la Royauté aux Clodionistes, c'est à sçauoir à Grimoald, mais le pauure Prince en l'an de nostre salut six cens cinquante & huit, de son aage le vingtsixiéme, & de son regne le dixseptiéme mourut le premier iour de Feburier, & fut enterré auec peu de pompe, à cause que Grimoald s'occupa plustost à establir le throsne Royal à son fils ; qu'à faire honnorer le corps, & la memoire du deffunct Roy son maistre. Ce Sigebert fut bon Prince, & rendit à chacun ce qui luy appartenoit, ainsi qu'il en vsa enuers les enfans de Brunulphe frere de la Royne Sichilde seconde espouse de Clothaire, que Dagobert feit bannir, & leur osta leurs richesses, ayant fait mourir leur pere, ainsi que dit a esté cy dessus. Sigebert aussi sçachant quel tort il feroit à son fils Dagobert s'il ne rompoit ce qui s'estoit passé entre luy, & Grimoald pour le fait de sa succession, le feit venir, & iurer de ne rien quereller en ses terres ny Seigneuries, puis qu'il voyoit, qu'vn heritier naturel estoit plus receuable que celuy qui ne l'estoit que par adoption. Mais Grimoald ayant naturellement appris la sentence de Cesar, que s'il faut faulcer sa promesse, & violer les loix, que pour regner il est loisible de ce faire, il n'en feit rien, ains poursuiuit sa pointe, & mit son fils Childebert sur le throsne Royal d'Austrasie, en depossedant l'heritier legitime. Et fut poussé non tant par sa propre malice, que par les sollicitations de Godon, ou Dodon Euesque de Poitiers, auquel le Roy deffunct se fioit fort, & auoit recommandé son fils Dagobert, esperant & s'asseurant que quand bien Grimoald s'oublieroit iusqu'à faillir de promesse, que iamais l'Euesque ne commettroit vne si grande felonnie. Mais ce bon prelat se laissa aller pour plaire à son amy, & luy fauorisa en son affaire, gaignant hommes à sa deuotion, & vsant de tout deuoir pour laisser la couronne paisible à Childebert fils du Maire du Palais. Et d'autant qu'ils faisoyent conscience, ou (pour mieux parler) ils n'osoyent occir l'enfant Dagobert, ils le rendirent incapable de tenir terre, que Dodon Euesque le ton-

Thoringiẽs dõptez par Sigebert Roy d'Austrasie.

Dagobert fils de Sigebert d'Austrasie naist l'an six cẽs cinquante & trois.

Sigebert Roy d'Austrasie meurt l'an six cens cinquante & huit.

Courtoisie de Sigeb. vers les Clodionistes.

Childebert fils de Grimoald fait Roy d'Austrasie.

le tondit & le vestit d'habit de moyne, le dediant à Dieu, & Grimoald achenât la Tragicomedie l'enuoya en Escosse bány, pour y passer le reste de sa vie, & l'Euesque fut celuy qui le mena en son exil, & prison monastique, là où ce pendant Grimoald feit proclamer son fils Childebert Roy titulaire, & luy comme son pere, & comme Maire du Palais faisoit tout, & ordonnoit de l'estat à sa discretion. Les Austrasiens souffrét pour quelque temps ceste indignité, mais en fin se piquans (peut estre pour l'insolence de celuy qui commandoit) se mirent à voir le tort fait au sang de leur Roy, & la famille Royale des Merouinges. A ceste cause en l'an six cens cinquante neuf, s'en vont vers Clouis, ou Louys Roy de France se tenant à Paris, font leurs doleances, declairent le pariure de Grimoald, & comme contre tout droit il auoit vsurpé la couronne d'Austrasie, n'estant du sang des Roys qui lors regnoyent, ains officier, & seruiteur de la susdicte couronne. Proposent que frauduleusement il auoit induit le Roy deffunct à adopter son fils, quoy que ce fut vn exemple non receu en ce Royaume, là où il y auoit des plus proches du sang, & au grand preiudice de la maison de France, à laquelle par droit de reuersion failloit que, Sigebert mourát sans hoir, retournast le Royaume d'Austrasie. Qui plus est, l'accusoyent de lascheté, & felonnie, que luy estant domestique de la maison de leur Roy, son homme lige, & premier officier, auoit aussi esté le premier infracteur des loix, & le traistre ruineur de Dagobert son Roy, & souuerain, duquel il auoit pris la tutelle, & iuré la deffence au Roy son pere deffunct. Cóclués par vne supplication, prians Clouis que son bon plaisir fut de venger la mort (car pour mort reputoyent ils son bannissement, & clericature) de Dagobert son cousin, & de punir celuy qui en estoit le meurtrier, & ensemble de prendre en main l'administration du Royaume Austrasien, lequel luy appartenoit comme au successeur legitime, & seul de toute la monarchie Gauloise. Clouis escouta leur harágue de bon cœur, & leur sceut bon gré de l'affection qu'ils auoyét à la maison, & race des Merouinges, les asseure de secours, & de chastier en peu de iours l'insolence de ce batisseur de Roys, & vsurpateur des couronnes non à luy appartenantes. Ainsi Erchembauld Maire du Palais de France fut despeché en Austrasie, auquel il fut assez aysé de deffaire Childebert Roy vsurpateur, veu que les seigneurs du pays l'auoyent delaissé, & qu'il n'auoit secours que des Brabançons, & quelques Alemans lesquels ne peurent guere durer contre Erchembauld, lequel occist Childebert en bataille, & prit Grimoald son pere, & autheur de ceste folle entreprise, de laquelle voicy comme parle le Chroniqueur, & Annaliste de Bauiere: Grimoald fils de Pepin obtint le magistrat, & dignité de son pere aupres du Roy Sigebert, ce Roy mourát, laissa vn fils nommé Dagobert, & Grimoald aspirant au Royaume, feit tondre, & initier à la clericature ce prince Royal, & le confina en Escosse: ce qui fut cause que les François prindrent les armes, & mirent Grimoald en prison, puis le conduirent à Paris, où il mourut captif en grande misere. Louys ou Clouis recouure l'Austrasie, & Germanie des mains des factieux, & partiaux de Grimoald: & Ansegisé fils de sainct Arnoul, & Comte du limite d'Anuers espousa la sœur de ce Grimoald, fille de Pepin l'ancien, & fut fait Maire du Palais d'Austrasie, ayant le Duché ou gouuernement de Tongre, & Brabant en charge. Ainsi parle Auentin, mais d'autres font successeur de ce Grimoald, non Ansegisé, ains vn certain Prince Austrasien nommé Walefroy, ou Wolphand pour gouuerner, & le pays, & Childeric le plus ieune des enfans de Clouis, qu'il establit Roy, & souuerain d'Austrasie: & est la cause des autres meilleure que celle d'Auentin, d'autant que lors que cecy aduint le susdict Ansegisé estoit deja mort par la trahison d'vn Godin son domestique, & lequel il auoit nourry (l'ayant trouué petit enfant delaissé de tout le monde) dés son enfance, & auancé, en honneurs, faueur & grandes richesses. Au reste Richard de Wassebourg se trauaille icy grandement à monstrer que Grimoald duquel est parlé cy dessus, n'est point celuy qui fut fils de Pepin l'ancien, & qui commit contre Sigebert la susdicte felonnie, ains que ce fut vn autre, duquel il ne dit ny la race, ny l'origine, là où touts les autres historiens luy contredisent ouuertement, quoy qu'il propose que Grimoard (ainsi l'appelle il & l'autre il nóme Grimoald) mourut sans hoir, & que sa sœur femme d'Ansegisé fut son heritiere. Ie luy accorde qu'il mourut sans hoir, à cause que Childebert son fils fut tué en bataille, & que sa sœur luy succeda en Brabant, non pour droit d'heritage, ains le Roy en donnant l'vsufruit à Ansegisé, ainsi que depuis par mesme moyen l'obtint

Dagobert Roy d'Austrasie chassé de son royaume.

L'an six cens lix.

Austrasiés se plaignent à Louys Roy de France.

Articles des remóstráces des Austrasiés au Roy Louys.

Guerre en Austr. où Childebert Roy supposé fut occis.

Auentin liu. 3. de l'hist. de Bauiere.

Grimoald meurt à Paris en prison.

Vvalefroy Maire du Palais de Austrasie

Opinion de Richard de Vvassebourg.

Pepin Heristel fils d'Ansegise: mais cela ne cõclud point que Grimoard soit autre que Grimoald si on ne nous donne d'autre preuue. Que s'il veut absouldre de trahison ce Prince Austrasien, il fault aussi cercher qui fut ce Grimoald que touts font fils de Pepin l'ancien, & ainsi la race de Tongre ne sera souillee de l'vsurpation que feirent depuis ceux qui en sortirent du costé de Mosellane: car ceux cy ayant failly sont accusez de trahison, & les autres y aduenans, sont recommandez pour Princes excellents, & tout ainsi louez que s'ils eussent deliuré les Gaules de quelque seruitude. Et par-ainsi voyez vous que jamais les Clodionistes quelques grands seruices qu'ils ayent fait aux Merouinges, si est-ce que jamais ils n'ont eu le cœur droit enuers eux, & n'ont jamais cessé iusqu'à tant qu'ils se sont saisis du Royaume par eux querellé, & duquel ils se disoyent estoit les vrays successeurs, & quelque siecle qui se fut escoulé, & qui semblast les forclorre pour droit de prescription, si est-ce que tousiours ont ils poursuiuy leur cause, & si Grimoald y faillit, ses successeurs aumoins y paruindrent. Clouis ayant ainsi estably l'estat d'Austrasie, pacifié les troubles, & iouyssant en repos de toute la monarchie des Gaules, & de la plus-part de Germanie, s'adonna à la pieté, & au seruice de Dieu: & aduint que l'an quatorziéme de son regne, & de nostre salut six cens soixãte, tout le pays Gaulois subiect aux François fut assailly d'vne si grand' & extreme famine, qu'on ne trouuoit plus de viures pour le soustien des pauures, & les particuliers n'auoyent plus de moyen de fournir au moyen de faire aumosne. Le Roy charitable ayant despendu beaucoup de ses thesors pour eslargir aux pauures, voyant la famine augmenter, & les pauures luy crier secours, feit descouurir l'Eglise de S. Denys laquelle estoit couuerte d'argẽt au droit de la voulte où reposoyent les corps saincts des Martyrs, ainsi que Dagobert en auoit ordonné l'artifice, & feit distribuer la mõnoye qu'on feit de cest argent, & les bleds qu'on en achepta, nõ par ses officiers, ains par les mains d'Argulphe lors Abbé de sainct Denys, qui consentit aisément à cecy, veu la necessité du peuple: & qu'il sçauoit bien que l'ornement des temples, le reuenu d'iceux, & ce qui est de richesse ne doit estre espargné lors que la necessité en est si vrgente qu'elle fut lors: veu qu'il y a eu des saincts de l'Eglise primitiue qui ont vendu les saincts vases des Eglises esquels on sacrifioit, pour la subuẽtion des pauures, & non pour choses legeres, ou pour leur conuoitise, ou l'auarice des Princes. Par-ainsi ne sont à receuoir ceux qui dient que Clouis ou Louys fils de Dagobert fut puny pour auoir fait vne œuure si charitable aux despens de l'argent de l'Eglise, puis qu'il ne le conuertit point en vsages prophanes, & le donna à ceux, qui sont les vrays heritiers des richesses de l'Eglise. Et d'autant que l'histoire porte que ce Roy fut quelque temps insensé, & hors de son entendement il y en a eu qui ont pensé, & escript que cela luy estoit aduenu pour auoir pris ceste couuerture argentine: mais en cela ils se monstrent par trop superstitieux, blasmans ce que les plus gens de bien ont recommandé, & parlent contre l'histoire mesme, qui en attribue la cause à la trop grande curiosité de ce Roy lors qu'il descouurit la Chasse, & tombeau où reposent les sacrez ossements des Martyrs, & que par deuotion il prit l'os du bras de sainct Denys: & de telle opinion sont le supplement de Aymon, Sigebert, Gaguin, & autres Ecclesiastiques qui ont touché ce discours: surquoy je ne veux faire, ny donner iugement, ains en laisse la decision à qui voudra: me suffisant de vous dire, que si Clouis second fut desuoyé aucunement de son sens, il luy proceda aussi tost que d'ailleur, des plaisirs ausquels il s'adonnoit desordõnément, beuuant plus que de raison, & se desbordãt sans reigle apres les femmes n'y ayant rien pire pour vn ieune hõme que le vin, & les femmes, & qui tant, & si tost luy affoiblisse le cerueau, & empesche les offices, & fonctions de son ame. Ie ne dis cecy pour reietter les miracles de Dieu contre ceux qui abusent des choses sainctes, sçachant bien qu'il n'est loisible au lay, & prophane de manier ce qui est sacré à Dieu, mais je souhaite que nostre pieté ne soit trop curieuse, & que ne la fondions legerement, & sans y regarder de pres sur la superstition. Au reste ce Roy pour monstrer combien il reueroit le lieu que son pere auoit fondé ayant assemblé les Euesques & seigneurs du Royaume à Clippy, il voulut, & par l'authorité des Euesques, & sur tout par le consentemẽt de sainct Landry lors pasteur tresdigne de Paris, il ordonna que l'Eglise, & Abbaye de sainct Denys, & tout ce qui depẽd d'icelle fut quitte, & absouls de toute subiection tãt de l'Euesque de Paris, bien que le lieu soit en son diocese, que de tout seigneur, sauf le Roy: donnant droict

Les Clodionistes ont tousiours querellé la couronne.

L'an de grace six cens soixante.

Grãde famine en France.

Grande Charité du Roy Louys premier du nom.

Opiniõ du deuoyemẽt de sens de Loys premier.

Aymon liu. 4. cha. 43.

Sigebert aux Chro.

Gaguin histoi. de France liu. 3.

Deuoyement de sens d'où procede.

Assẽblee d'Euesques à Clippy.

Lieu de S. Denys osté de la iurisdiction, de l'Eglise de Paris.

dõnant droit de iustice à l'Abbé & cõuent du lieu telle, & si haulte, quelle ne depẽdoit d'ailleur fut de Cõte, gouuerneur, Viguier, ou autre, que de la seule authorité du cõseil Royal, deuãt lequel les causes de ceste maison estoyẽt euoquees. Et à cecy assisterẽt la plus-part des Euesques de Gaule, & entre autres sainct Ouen Archeuesque de Rouen, & jadis Referendaire du Roy Dagobert: or quel estoit cest office je l'ay dit ailleur, & suis content de le redire, & vous amener les paroles de celuy qui dit ainsi: Entre lesquels fut sainct Audoen, ou Ouen (appellé aussi Dadon) qui auoit esté Referendaire du Roy Dagobert, & fils d'Anthaire, homme tresillustre, & tresexcellent. Et fut pource appellé Referendaire que toutes les lettres publiques, & les affaires du Royaume luy estoyent referez, & rapportez, & il signoit les patentes de l'aneau du Roy, ou du seau qu'on luy mettoit en main pour le garder auec lequel il donnoit confirmation, & authorité ausdictes lettres. Par ceste interpretation voyez vous que le mot de referẽdaire n'emporte autre cas que la dignité de Chancelier, laquelle bien que soit grande à present, si est-ce que lors il semble que fut encore de plus segnalee puissance. Et est encor' à noter que cest estat n'estoit point à vie, puis que sainct Ouen estant appellé à la dignité Episcopale, ne porte plus tiltre de Referendaire, ains est dit l'auoir esté: afin qu'il ne semble que par l'histoire anciẽne on puisse prouuer que les officiers de la couronne sont perpetuels, & qu'on ne les peut desapointer qu'en leur ostãt la vie, ny ayãt loy, que d'opinion, qui les astraigne à telle necessité, ou qui bride la volonté des Roys en ce qui est de leur choix, & de l'auancement du Royaume: ainsi que deja cy dessus nous en auons touché quelque mot parlãs des Conestables. Assista aussi à ceste assemblee le bon Euesque de Noyon sainct Eloy Lymosin de nation, & lequel feit bastir en ce temps l'Abbaye de Soüillac assise sur la riuiere de Dordonne: y fut sainct Sulpice, & sainct Eucherie: & par l'authorité de ces hommes si excellents fut confirmee la volonté du Roy sur l'exemptiõ de l'Eglise, & Abbaye de sainct Denys. Viuoyent lors Adon, & Radon frere de sainct Ouen, qui auoyent de grands biens au pays de Brie lors tout boscageux, & y bastirent des Monasteres tel que celuy de Ioüerre sur Marne au lieu qui s'appelloit alors le boys Vodren, & autres desquels je n'ay point veu les fondatiõs, & pour ce je me deporte de poursuyure ce qui s'en pourroit dire. En somme Clouis lors que deuoit commencer à recognoistre que c'est que d'estre Roy, commença à se gaster plus que jamais, & à donner vn signe euident de la ruine de sa race, d'autant que la fin de ses iours fut sans action qui soit digne d'estre ramenteuë, veu qu'il n'y eut saleté à laquelle il ne s'adonnast, comme celuy qui abusoit de toutes femmes, & seruoit au ventre, & à yurongnerie, laquelle façon de viure, luy fut aussi cause de sa mort, laquelle luy aduint l'an de nostre salut six cens soixante-quatre, de son regne le dixhuictiéme, & le vingt & cinq, ou vingt & sixiéme de son aage, & fut enterré à sainct Denis suyuãt son ordonnance testamentaire, laissant trois enfans de la Royne Bauldour, sçauoir Clothaire, Childeric, & Theodoric, lesquels regnerent touts l'vn apres l'autre sur les Gaules. Durant la vie de ce Roy commença l'abaissement du lustre de la maison des Carlouinges, & eut source la licence des seigneurs de la suite des Roys, d'autant qu'il ne vesquit guere, & n'eut moyen de chastier ses vices, ainsi qu'auoit fait Dagobert son pere. Et semble que le mal'heur de ceste maison prit origine en ce que Dieu dés long temps les Roys venoyent à la succession dés leur enfance, & mouroyent ou fort ieunes, ou sur la fleur de leur aage, tellement que ou les femmes gouuernoyent, ou les affaires passoyent sous la main des Maires du Palais, ou, si les Roys commandoyent eux mesmes, on voyoit de grandes fautes en la police, & par consequent vn pauure ordre en l'estat, & vne peu solide esperance, que la royauté deut auoir duree en ceste famille. Dagobert fut vaillant, & hardy, mais Clouis son fils n'imita en luy ceste partie: le pere fut paillard, & adõné à ses plaisirs, & le fils le surpassa en ceste abominatiõ de vice: c'est pourquoy l'autheur de la Franciade finist l'Eloge de la vie de ce Clouys par les vers qui s'ensuyuent:

Bien que ce Roy soit magnanime, & fort,
Soit Aumosnier, des pauures le suport,
Pourtant son ame aux vices inclinee,
De trop de vin se verra dominee.

Quel estat estoit celuy de Referendaire.

Aymon liu. 4. cha. 41.

Abbaye de Soüillac par qui bastie.

Monastere de Iouerre par qui fondé.

Louys premier ou Clouis II. meurt l'an six cens cinquante & quatre

L'amour, la gueule, & les plaisirs qui font
Rouiller vn Prince ëhonté, le feront
Vn Roy valet de vilaine luxure,
Trompant son nom, soymesme, & sa nature.

Constant 2. du nom Emp. des plus corrõpus.

Rome despouillee de sa beauté par Constant.

Horrible vision à Rome.

Annal. de Constã. liu. 19.

Viuant ce Roy, commanda sur les Grecs, & sur l'Empire Romain Constant fils de Constantin, & petit nepueu de Heracle, homme meschant, & detestable, persecuteur des gens de bien, ennemy des Ecclesiastiques, & fauteur de l'heresie des Monothelites, & en fin si detestable, qu'il ne suyuoit ny le party des deuoyez ny la cause des Catholiques. Ce fut luy qui passant en Italie, & entrãt à Rome y feit plus de mal, & la gasta plus en trois iours, que les Goths, Wandales, & Lombards n'auoyẽt sceu faire en deux cens ans: emportant tout ce qu'il peut des antiquitez, & marques de grandeur, & de richesses en Constantinople. Il vainquit les Lombards, & par eux il fut aussi vaincu: en fin se tenant en Sicile, & là exerçant ses tyrannies, il fut occis par les siens mesmes l'an mesme que Clouis mourut en France, seant à Rome au sainct siege, le Pape Vitalian. Ce fut de son temps que le feu tomba du ciel en plusieurs endroits, & que la peste affligea presque toute la terre, & ce qui est le plus effroyable, c'est qu'on voyoit toutes les nuits deux fantosmes, ou plustost deux Anges, à sçauoir bõ, & mauuais, cestuy ayãt vn glaiue en main, & l'autre luy commandant d'executer: & dés que le bon Ange faisoit signe au mauuais de frapper, il ne faisoit que toucher la porte d'vne maison, & tout autant de foys qu'il frappoit contre, autant de personnes venoyent à mourir en icelle maison. Sous cest Empereur fut prise par les Agarenes sur les Chrestiens l'isle, & Cité tresancienne de Rhodes, où ils demolirent ce fameux Colosse d'Erain, mis entre les sept merueilles du monde, & qui auoit esté là sur le port de la cité trauersant le canal d'iceluy par l'espace de mil trois cens soixante ans, & fut faicte ceste prise par Muhauie, lequel succeda à Hotman en la dignité d'Admiral sur les Mahometistes, qui pour estre seul en la dignité, feit mourir Haly Prince vaillant, & qui commandoit en Perse.

DV ROY CLOTHAIRE TROISIEME DE ce nom, & de la decheute de la maison des Merouinges.

CHAP. XXXVIII.

Clothaire troisiéme du nom et treziéme en nombre entre les Roys de France.



Bauldour Royne gouuerne le Royaume auec le Maire du Palais.

Bauldour meurt & gist à Chelles.

LA mort de ce Clouis fut le commencement des plus grands mal'heurs de France, entant qu'il laissa des enfans pour regner, à sçauoir Clothaire troisiéme du nom qui commanda sur la France, & Bourgoigne: Chilperic, sur l'Austrasie, & Theodoric qui estoit sans nul appennage. Ce Roy venant à la courõne bien fort ieune eut pour cõseil Erchembauld Maistre du Palais, & les affaires estoyẽt conduits sous le plaisir, & authorité d'vne femme à sçauoir de la Royne Bauldour, femme sage, & de grãd esprit, mais trop peu versee en chose de telle consequence que le maniement d'vne telle monarchie que les Gaules. Par-ainsi le Roy n'estoit plus qu'vn ombre de dignité, & les Maires auoyẽt l'effect, & puissance Royale. Et d'autãt qu'il n'aduint rien de memorable en Gaule durant le regne de ce Roy, pour le peu de temps qu'il commanda sur les Frãçois, veu son bas aage, aussi faut-il que ie passe outre, ayant dit que le temps de sa vie fut paisible sans qu'il y eut trouble ny discorde aucune au Royaume, & monarchie des François. Ce qui est de plus segnalé au temps de Clothaire troisiéme, est la mort de la tresillustre Princesse Bauldour sa mere, laquelle s'estant retiree des pompes mondaines en la maison religieuse, qu'elle auoit fondee à Chelles

Chelles, y mourut, & y gist auec reputation de grande saincteté. Mourut aussi le sage, & illustre Prince Archébauld Maire du Palais de France, dont ce fut grand dommage, d'autant que son ombre seule suffisoit pour retenir le Roy en deuoir, & faire trembler toute la noblesse de France: d'autant qu'il auoit si iustement vescu en sa charge, qu'on ne sçauoit que mordre sur luy, ny dequoy luy donner quelque croc en iambe, suyuant qu'on en fait à present, où les gens de bien n'y sont point respectez, & pas vn presque n'a soing du bien: veu qu'il ne faisoit rien, qui ne fut equitable, & qui ne deut estre receu d'vn bon, & sage politique. Tant que cestuy & la Royne mere du Roy vesquirent, Clothaire aussi se gouuernant par eux, dissimuloit ce qu'il en pensoit, & humoit vne odeur que depuis il vomit tout à vn coup. Quoy que ce Prince fut bas d'aage, si est-ce que pour cela il n'estoit sans auoir puissance, entant que dés aussi tost que le bon Archembauld fut decedé, il crea de son authorité, & sans appeller le conseil pour en determiner selō la façon de faire des Roys ses predecesseurs, vn mauuais garson pour son Maire, & Vice-Roy du Palais de France, appellé Ebroin que Trithemie appelle en langue Germanique Ebervvin, le plus rusé, cault, malicieux, & cruel homme de son aage, & Alemant de nation, & mortel ennemy des Ecclesiastiques. Ce galant auoit esté domestique du Roy Sigebert d'Austrasie oncle de ce Clothaire, mais il en fut dechassé, & banny de tout le pays à la poursuite, & sollicitation des Prelats, & gens d'Eglise se plaignans au Roy des griefs, exactions, torts, & tyrannies de ce malicieux Gentil-homme. Estāt à la court de France, & bien venu de Clouys, il ne voulut requerir d'estre rēuoyé en Austrasie, craignant que les seigneurs de Tongre ne l'accablassent, ains se tint à la suyte du petit Clothaire, lequel il gaigna si bien, & sceut si dextrement appaster, que tout aussi tost que le bon Archembault fut decedé, Clothaire appointa Ebroin, & le feit, (comme dit est) Maire du Palais de France. Se voyant esleué en si grand honneur, il pourpensa au moyen de se garder ceste dignité, & d'establir vne plus grāde puissance pour ceux qui apres luy viendroyent à cest office, que depuis on fait hereditaire. Et pour ce faire, il contempla à quoy enclinoit le plus le naturel du Roy, & quelles choses luy estoyent plus agreables: & le voyant follastre, volage, & ne se plaisant qu'au ieu, & à l'amour (à quoy deslors on accoustumoit les Roys dés leur enfance) il commença aussi à le gratifier, & à luy donner des apasts, & amorces de paillardise, afin que le Roy s'anonchalissant, & effeminant entre les bras des femmes, il deuint lasche, fai-neant, & sans esprit, ny soing quelconque pour s'attendre au gouuernement du Royaume: & qu'ainsi aneanty, & abesty, il eut moyen de tout faire, & d'exercer ses tyrannies de repousser, & chasser ceux qu'il verroit luy estre nuysibles, & libres en parole, & d'auācer ceux qui pourroyent luy seruir en ses complots & machinations. Celuy qui a fait le supplement d'Aymon, dit que ce furent les François ne sçachants que faire, ny comme pouruoir à l'estat esbranlé du Royaume, en l'enfance de leurs Princes, qui auancerent ainsi Ebroin par l'ordonnance du conseil, mais les autres autheurs donnent, & attribuent ceste faute au seul Clothaire, auquel le conseil ne voulut contredire voyāt qu'il prenoit plaisir en cest homme, duquel ils n'auoyent encor gousté les insolēces, & que s'ils le refusoyent, que dés que le Roy seroit en aage, il l'auanceroit à leurs despens, & ainsi ils le receurent pour Prince. Ebroin autorisé par le Conseil en l'estat, ne fut long temps qu'il ne feit sentir aux François quelles estoyent ses humeurs, rançonnant les petits, ruinant les grands, & faisant d'estranges imposts sur les Prouinces suiettes au Roy Clothaire, lequel ne sçauoit rien de cecy, & quand il l'eut sceu, on luy eut donné tāt de raisons, qu'il se fut tenu pour cōtent. Cecy fut cause que l'Aquitaine se mit à remuer mesnage, & que les pays d'Auuergne, Quercy, Perigort, & de toute la Gascoigne establirent des seigneurs sur eux à sçauoir les Ducs, & Comtes, qui estoyent gouuerneurs, & iouyssoyent de partie du reuenu du pays, comme estans vsufructuaires de la seigneurie, laquelle chacun deslors s'appropria, sans qu'il fut possible ny à Clothaire, ny à pas vn du sang Merouinge de les priuer de ceste possession. Et ce fut lors que les Barons, & Seigneurs s'approprierent ce qu'ils tenoyent de la main des Comtes, & des Ducs, d'où sont venus les fiefs, & droit de vasselage, & les iustices subalternes selon les tiltres des seigneuries, dequoy les Pepins, venants à la courōne, tant s'en-fault que dessaisissent les Gentils-hommes, que plustost ils y feirent de nouueaux establissements, affranchissans plusieurs maisons qui estoit du ranc du peuple à cause de leur vertu, ou

Archembault Maire du Palais de Frāce meurt. l'an six cēs soixante-cinq.

Ebroin fait Maire du Palais par Clothaire.

Quel estoit Ebroin.

Ebroin gaste Clothaire dés son enfance.

Reuolte d'Aquitaine contre Clothaire.

Appropriatiō des seigneuries par les Cōtes & Barōs en Aquitaine.

pour les grands seruices qu'il en auoyét receuz: ainsi qu'on peut recueillir de plusieurs panchartes, & instruments d'vn nombre infiny de maisons de ce Royaume qui ont, & peuuent raporter leur source iusques aux Carlouinges. Du viuant de ce Roy Clothaire mourut sainct Eloy à Noyon, ayant fait de grands biens aux Eglises, & semé la parole de Dieu par les pays du Tournaisy, Picardie, & Flandres, & pour ce la memoire en est encor' agreable à toutes ces regions, & plus encor' à l'Aquitaine, à cause que de là auoit il pris son origine. En somme Clothaire ayant passé le peu de temps qu'il fut Roy en paresse, & folatries, il deceda l'an quatriéme de son regne, & de nostre salut six cés quarante-neuf. Laissant la France aussi estónee que le premier iour, à cause que tousiours elle deuenoit en enfance, & fut enterré à Chelles pres sa mere, sans estre guere plaint, tant pour l'esgard de sa lascheté, que des grandes, & execrables tyránies de son Ebroin Maire de son Palais.

S. Eloy Euesque de Noyon decedé.

L'an six cés soixáte & neuf, Clothaire 3. mourut.

DV REGNE DE THEODORIC PREMIER

de ce nom qui fut rendu moyne en l'Abbaye sainct Denys à cause d'Ebroin: & des guerres entre les François, & Austrasiens.

CHAP. XXXIX.



D'Icy en auant en la race des Merouinges vous ne verrez plus que des ombres, & images de Roys, ayans le seul nom, & portans vne vaine figure de Royauté sans nul effait, tellement que si l'election eut eu telle force entre les Franc-Gaulois qu'on nous veut faire entendre, c'est hors de doubte qu'on n'eut point souffert que de tels fantosmes Royaux eussent eu commandement sur vne nation guerriere: mais le droit, & la loy donnans la couronne, & la succession octroyát l'heritage à ces Princes, il failloit aussi les souffrir en leur iouyssance, & ce pédant leur donner des administrateurs & tuteurs, lesquels auec authorité de Vice-Roys eussent esgard au bien public, & soing de la personne du Prince, administrassent les affaires, feissent la guerre, & la paix, imposassét tributs & allegements d'iceux sur le peuple seló les occurréces, & en somme feissent tout ce qui est de l'office du Roy, tout ainsi que és derniers siecles ont fait les Regéts durát la minorité, ou absence, ou maladie de noz Princes. Or quel fut l'estat de ces Roys fai-neáts qui ont esté en la premiere lignée, & soudain apres le decez de Dagobert, ou aumoins sur les derniers ans de Clouis fils de Dagobert, vous le pourrez recueillir de ce qu'en dit Eghinard secretaire du grád Empereur Charlemaigne, lequel sur le cómēcemét de la vie de só maistre, en parle en ceste sorte: La race, & famille des Merouinges, de laquelle les Fráçois auoiét coustume de choisir, & creér leurs Roys, est estimee auoir duré iusques à Childeric, celuy qui par le cómádemét du Pape Estiéne souuerain Euesque de Rome, fut deposé de son Royaume, & mis en vn monastere. Laquelle bien que semble auoir pris fin en ce Roy Childeric, si est-ce que lóg téps au parauát elle estoit sans nulle vigueur, & n'auoyét les Princes de ce sang rié qui les recómandast, ou feit remarquez, & illustres que d'vn vain, & ombrageux nom de Roy. D'autát que & les richesses, & la puissance, & authorité Royale dependoyent du tout des Maieurs du Palais, lesquels auoyent en main la souueraineté, & absoluë authorité de tout l'Empire des Gaules: sans que le Roy eut autre cas pour soy, ains failloit que fut content, & s'appaisast du seul tiltre Royal: & estát tel leur equipage qu'ils portoyét les cheueux espars sur les espaules, & la barbe lógue, demouroyét assis en vn throsne, portás la seule figure d'vn qui cómande: aussi oyoient ils les Embassadeurs de quelque part que vinssent, les receuoyent, & lors qu'on les despechoit, ces Roys leur respondoyent selon qu'ils estoyét instruits, ou qu'on leur commandoit

Misere du Royaume de France apres Dagobert.

Eghinard en la vie de Charlemaigne.

Authorité des Maires du Palais.

Equipage des Roys ombrageux du sang des Merouinges.

Pauureté des Roys sous les Maires du Palais.

mandoit, parlans tout ainsi que si cela fut sorty de leur authorité, & absolue puissance. Et cependant ces pauures Roys n'auoyent que le nom vain & inutile de prince, & vne pension pour leur vie, qu'à force prieres ils achetoyent, & laquelle le Maire du Palais luy distribuoit à sa fantasie, n'ayant ces Roys imaginaires pour tout domaine, ou bien en proprieté qu'vn village, & iceluy de peu de rente & reuenu, où ils auoyent vne maison, & quelque petit nombre de seruiteurs pour leur administrer leurs necessitez. Quelque part qu'ils voulussent aller, ils estoyent traines en vne charrette, ou Coche conduite par des Bœufs attellez, & vn bouuier les gouuernant à la façon du village: & ainsi alloyent ils au Parlement, & assemblee publique du peuple, qui touts les ans se faisoit pour les affaires du Royaume, & ainsi equipés & suiuys, ils s'en retournoyent en leurs Palais villageois, & ce pendant le Maire du Palais faisoit & manioit tout ce qui concernoit les affaires du Royaume, & disposoit de tout ce qu'il failloit negotier fut ce au pays auec les subiects, ou auec les voisins, & estrangers. C'est ainsi que parle le susdict Eghinard: & tel aussi estoit l'estat, & condition du Royaume Gauloys & viuant Clothaire, & les Roys qui vindrent apres luy, & à tels & si abestis Princes obeissoyent pour lors les Gaules, & la plus-part de la Germanie: ausquels pays Dieu faisoit vne grande grace qu'ils n'auoyent estranger qui les assaillit, car cela aduenant il y eut eu assez de moyens pour esbranler cest estat, & couronne. Estant donc mort Clothaire, on commença à sentir l'abus que les Maires du Palais faisoyent de la puissance Royal, & comme tout droit de succession fut par eux peruerty, entant que Ebroin, qui n'aymoit les Austrasiens, en lieu de faire venir à la couronne Childeric Roy d'Austrasie plus proche de sang, & puisné de Clouis, & ainsi aisné de Theodoric, il le priua de son droit, & feit nommer Roy le dernier des freres, à sçauoir Theodoric, asseuré qu'il cheuiroit bien de luy, & que sous le nom de cest enfant il feroit mieux à son plaisir du Royaume que non pas sous l'Austrasien qui auoit son conseil plus chatouilleux, & les chefs duquel luy seruiroyent d'obstacle à ses exactions, & tyrannies. L'establissement de Theodoric ne fut de longue duree, à cause qu'il estoit iniuste, & que par iceluy l'aisné estoit priué de sa prerogatiue: & pource fut il poursuiuy par armes, entant que Childeric Roy d'Austrasie querelloit la couronne, cõme l'aisné, & Theodoric, disoit q̃ la raison ne vouloit qu'il fut forclos de l'heritage de son pere. Or tandis que ces querelles se brassent & que chacun s'apprestè à la guerre, voicy Ebroin qui se prepare le moyen de sa ruine, faisant des exactions les plus cruelles & estranges qu'homme sçauroit excogiter, qui le rendirent hay de chacun, & feirent que le Roy fut detesté, & que les François conspirans contre luy, entendirent à la iustice de la cause du Roy d'Austrasie, lequel armé de telles forces vint en Frãce poursuyuant son droit. Ebroin bien qu'il veit que les François le hayoient à mort, si est-ce qu'il se mect en campaigne, pensant que les suiects ne laisseroyent point leur Roy: mais il n'aduisoit pas que la paillardise du Prince auoit autant enuenimé les subiets contre le Prince, que sa tyrannie auoit irrité les nobles à luy tollir sa puissance: En fin ils viennent aux mains, i'entens François contre François auant que Childeric arriuast, & fut Theodoric deffait, & Ebroin fait prisonnier (il y en a qui dient que le Roy, & Ebroin furẽt surpris par embusche) & dés aussi tost on enuoya querir Childeric, & Wolphãd Maire du Palais d'Austrasie, pour gouuerner toute la Monarchie des Gaules. Et afin qu'il ne trouuast aucun obstacle, ny empeschement en son arriuee, les Seigneurs du pays couperent la cheuelure de Theodoric, & voulsit il ou nom le raserent, & rendirent moyne en l'Abbaye de sainct Denys qui estoit vne espece de degradation d'armes, & d'exil, & de priuation perpetuelle du droit par luy pretendu à la couronne. Quant à Ebroin, on luy feit plus de grace qu'il ne meritoit, & qu'ils ne deussent auoir fait, eu esgard aux maux passez, & desquels il surpassa depuis la cruauté, ainsi que verrez: car luy craignant que si on luy faisoit son procez en plein conseil, & assemblee des François il n'eschapperoit onc de la mort, & icelle ignominieuse, & cruelle, il les supplia de luy faire tant de bien & faueur, qu'il luy fut loisible de passer le reste de ses iours en quelque monastere, où il peut viure, & plourer ses forfaits, & y faire penitence de ses crimes. Les François estimans que ce loup rauissant deut vestir aussi bien les affections d'vn aygneau, que l'habit de la simplicité monastique, luy accorderent ceste peine, & solitude, & ainsi il fut conduit à Luçon abbaye en la Comté de Bour-

Theodoric fait Roy par Ebroi.

Exactions d'Ebroin.

Theodoric deffait, & deposé de sa royauté l'an six cẽs soixante neuf.

Ebroin rendu moyne à Luçõ en Bourgoigne.

goigné où il fut tõdu moyne,& cõtraint de faire profession,afin qu'apres ce vœu il ne sortit du monastere:& que jamais plus il n'eut moyen de manier les affaires du monde ny de s'ingerer au gouuernement de la police,& estat de France. Et aduint cecy en l'an de nostre salut six cens soixante-neuf,le premier du regne de Theodoric, seant à Rome Vitalian,& Constant tenant l'Empire,& Aripert gouuernant le Royaume Lõbard en Italie. Des Roys Clothaire,& Theodoric, & de leur Maire du Palais Ebroin parle Rõsard,les vers duquel je seroy marry de laisser en arriere, veu la grace qu'ils ont à exprimer la vie de ces Princes,or dit-il ainsi:

Clothaire est l'vn, & l'autre Childery,
Theodoric l'autre en delices nourry,
Trois fai-neans grosses masses de terre,
Ny bons en paix,ny bons en temps de guerre
La maudisson du peuple despité:
L'vn pour souiller son corps d'oisiueté,
Pour n'aller point au conseil,ny pour faire — *Il parle de Clothaire.*
Chose qui soit au Prince necessaire,
Pour ne donner audience à chacun,
Pour n'auoir soing de soy,ny du commun,
Pour ne voir point ny Palais ny iustice,
Mais pour rouiller sa vie entre le vice,
Traistre à son peuple, & à soy desloyal,
Sans plus monter en son throsne Royal:
Ains le fraudant de son naturel guide
A Ebroin en laschera la bride,
Et le fera, soit en guerre, ou en pais
Chef du Conseil, & Maire du Palais.
C'est Ebroin aura soin des batailles, — *Contre Ebroin.*
De la finance, & d'augmenter les tailles,
Et de respondre à touts Embassadeurs:
Et son estat aura tant de grandeurs
Comme chargé d'vne peine honnorable,
Qu'il deuiendra si craint, & redoutable,
(En ce pendant que les Roys amusez
A bonsonner des femmes abusez,
Cerueaux mal-sains,trahis de leur plaisance.
Sont Roys de nom Ebroin de puissance)
Qu'en peu de iours ces seigneurs approuuez
De tout le peuple,aux honneurs éleuez,
Puissants de faits,de parole, & d'audace
Des premiers Roys aboliront la race.
L'autre second de luxure tout pasle,
Perdra long temps la dignité Royale, — *Il entend de Theodoric.*
Et sans égard à son sang,descendu
De tant de Roys,sera moyne tondu,
Et renfermé dedans vn monastere.

Et pour ce que i'ay dit cy dessus que sur les Lombards regnoit lors Aripert, il vous en fault

en fault toucher vn mot en passant, & puis tout à loisir nous viendrons à noz Roys de France. Apres Rhotaris donc regna Rhodoald son fils, lequel ayát violé l'espouse d'vn sien subiect fut aussi tué par iceluy, & luy succeda vn cousin de la Royne Theodelinde appellé Aribert, lequel ayant tenu le Royaume Italien l'espace de neuf ans mourut, & laissa deux enfans nõmez Partharit, & Gõdebert, lesquels diuiserét leur seigneurie en deux, de sorte que Gõdebert auoit son siege Royal à Pauie, & Partharit à Milan: mais estans mal conseillez par les courtisans flateurs de leur suite, ils tascherent d'empieter l'vn sur l'autre, & de s'entre-priuer de leurs estats. Tandis qu'ils se fortifient d'hommes, Gondebert enuoya vers Grimoald Duc de Beneuent, vn seigneur nommé Garibald gouuerneur, & Duc de Turin, duquel les Princes anciens de Piedmont, auant que les Sauoisiens entrassent en cest heritage, auoyent pris origine, pour auoir de luy secours. Mais cestuy sollicité par les Lõbars, faschez de la discorde d'entre les freres, & voyans que Grimoald estoit homme vaillant, & de grande maison, en lieu de secourir Gondebert, il l'occist sous pretexte qu'on luy feit entendre que le pauure Roy le vouloit faire mourir, & se saisit de la couronne de Pauie: qui fut cause que Partharit s'enfuit, & s'en alla vers Cacan en Pãnonie, & ainsi Grimoald ayant bannis les enfants de Gondebert, espousa la fille du deffunct Roy Aribert, attira à soy Partharit, & regna paisible en Italie: Ne pensez que sans cause je vous aye fait ceste digression sur l'histoire des Lombards, ains tout à propos, pour vous dire ce que noz Annalistes ont obmis en cest endroit de l'affaire qui fut entre les Lombards & les François, duquel pas vn ne dit vn seul mot, & pour ce a il fallu emprunter cecy des estrangers. Paul Diacre en son histoire Lombarde en fait quelquel mention, & neantmoins racomptant la guerre d'entre ces deux nations, il n'en dit point la cause, quoy qu'il soit aisé de la recueillir du mesme autheur, lors qu'il met en auant que Grimoald ayant voulu faire mourir Partharit, afin qu'il ne peut luy quereler le royaume par luy vsurpé, le Prince Lombard s'éfuit vers le pays Astesan, qui n'obeissoit point encor' à l'vsurpateur, & de là passa en Gaule vers Childeric frere de Theodoric, duquel il fut secouru, & de ce secours voicy comme parle le susdit Paul Diacre: En celle saison les forces de Gaule & nommément de Prouence passerent en Italie contre lesquelles Grimoald accompaigné des Lombards vint au contre: & ne se voyant assez fort pour leur faire teste, se resolut de les auoir par ruse: ainsi faignant de les craindre, & de n'oser attédre leur choc, & furie il feit semblant de s'enfuyr, laissant son camp plein de bagage, & de viures, & du meilleur vin du pays, sans que pour cela il y laissast vn seul homme pour garder ou deffendre les trenchees. Les trompes Françoises estans arriuees là, n'y voyans personne ne se doubterét point de la forbe, ains pensans que Grimoald se fut retiré auec les siens de crainte, & que saisy de fraïeur il eut ainsi abandonné son camp, y entrent auec grand ioye, se mectent à tout piller, & butiner, & à se reposer, & faire grád chere, mais estans chargez de viandes, ayans les testes pleines de fumee de vin, & touts apesantis de sommeil, comme s'ils n'eussent deu rien craindre, voicy Grimoald qui sur le minuit leur donne dessus, & en feit vn tel eschet qu'à peine s'en sauua vn seul pour en porter nouuelles en France. Et le lieu où cecy fut fait, a esté appellé iusques à present le ruisseau des François, non guere loing de la cité d'Ast. Ainsi parle Paul Diacre, & de fait encor' auiourd'uy ce ruisseau Astesan porte le nom Italien Rio franco, en souuenance de celle deffaite, de laquelle noz historiens se sont teus, comme s'il ne failloit que l'histoire dit aussi bien noz desastres que noz tryomphes, & victoires.

Rhodoald Roy Lombard.

Aripert, & ses enfans Roys de Lombardie.

Actes cruels de Grimoald.

Paul Diacre histoire Lombar de liu. 5. ch. 1. & 3.

François en Italie.

Deffaite de François en Lõbardie.

DV REGNE DE CHILDERIC SECOND DE ce nom, ce qui aduint en iceluy, de ſes cruautez, & pourquoy il fut occis.

CHAP. XL.



L'an ſix cẽs ſeptante Childeric fait Roy de toutes les Gaules.

ESTANS(ainſi que dit eſt)chaſſez,& rẽdus moynes,& Ebroin,& le Roy Theodoric, cõme vſurpateur du droit de ſon aiſné, & cruel exacteur, & mangeur de ſon peuple,voicy Childeric Roy Auſtraſien,qui eſt fait Monarque de toutes les Gaules en l'an de noſtre ſalut ſix cens ſeptante comme le vray heritier,au grand plaiſir, & contentement de la nobleſſe, & du peuple pẽſans auoir recouuert vn Prince doux, & debonnaire,& qui ſ'accommodaſt auec les ſiens, & les ſoulageaſt,& leur feit bonne iuſtice. Mais ils ſe veirent trompez de plus de moytié de iuſte pris, car ſi Theodoric auoit eſté inſolent, cela procedoit, de la malice d'Ebroin Maire du Palais là où Childeric failloit de ſoymeſme, & de ſa propre corruption,vice, & meſchanceté, quoy qu'il eut Wlfoald,qu'autres nomment Walfroy pour ſon Maire du Palais,hõme de bien,& de grãde droicture & pieté(lequel fut fondateur de ſainct Michel de Verdun ſur la riuiere de Meuſe)les conſeils & admonitions duquel ſi ce Roy follatre eut ſuiuy,à peine fut il tombé és miſeres qu'il feit:& neãtmoins le Roy eſtãt accablé, le ſuſdict Walfroy cuida eſtre payé de pareille monnoye,& eut paſſé le pas, ſi auec haſtiue diligence il ne ſe fut ſauué en ſon pays,& gouuernement d'Auſtraſie.L'inſolence,& faineantiſe de ce Roy donna occaſion aux ſeigneurs,qui n'eſtoyent que vſufructuaires,de ſ'en dire les vrays poſſeſſeurs, & dequoy il ne fut puis apres trop facile de les depoſſeder. Car Loup Duc, & gouuerneur d'Aquitaine ſe dit & declaira Prince d'iceluy pays, & en iouyſſant en paix,laiſſa la ſucceſſiõ d'iceluy à ſon fils Eude,qui du tẽps de Charles Martel feit,& cauſa tant de maux en Frãce.Au reſte le regne de Childeric ne fut autre que nõchalãce d'affaires,& ruine de l'eſtat,& meſpris de toute droicture,entãt qu'il faiſoit mourir l'vn,rãçõnoit l'autre,& ſ'acharnoit ſans raiſon ſur chacũ;prenãt plaiſir aux malheurs des ſiẽs,& au meſcõtẽtemẽt de la nobleſſe.Ce fut ce fol Roy qui chaſſa de court le bõ Eueſque d'Auſtun S.Leger(qu'aucũs eſtimẽt auoir eſté Maire du Palais de Frãce aprés Ebroin,& d'autres Chãcelier ou Referẽdaire,qui eſt le plus vray ſemblable)& le feit enfermer au monaſtere de Luçon,où auſſi eſtoit enmoyné Ebroin, à cauſe que libremẽt il le blaſmoit,& reprenoit de ſes fautes.Vn ſeul biẽ trouuõs nous de ce Roy, à ſçauoir qu'il ne ſouffroit point qu'aucũ affligeaſt les Egliſes,d'autãt que cõme Hector, qui eſt appelé Patrice(c'eſt à dire)gẽtil-hõme Marſillois feit de grãds maux,& injures aux Egliſes,& ſur tout à celle de Clermõt en Auuergne,Childeric le pourſuyuit de telle ſorte q̃ jamais il ne le laiſſa en paix,iuſqu'à tãt qu'il luy eut fait trẽcher la teſte:& d'autant que l'Eueſque dudit lieu de Clermõt en auoit fait la pourſuite(ou à tout le moins qu'on diſoit que c'eſtoit luy)les citoyẽs Clermontois,qui aymoyẽt le ſuſdit Hector, ſe tuerẽt auſſi ſur le S.Eueſque,& ne feirẽt cõſciẽce de le tuer,& de le ſacrifier à Dieu,qui le receut cõme vne hoſtie plaiſante. En la vie d'iceluy Roy en Antonin, il n'eſt faicte mẽtion de ce Marſillois Patrice,ſeulemẽt,que ce bon prelat venãt de parler pour certains affaires au Roy Childeric,il fut aſſailly par les principaux citoyẽs de Clermõt leſquels le maſſacrerẽt inhumainemẽt enuirõ l'an de noſtre ſeigneur ſix cẽs ſeptãtedeux: quoy que d'autres mettent ſeptante-ſix,mais ils prẽnẽt l'vn pour l'autre à ſçauoir lexil de S.Leger qui fut l'an ſix cẽs ſeptãte-ſix,pour la mort de S.Preiect,& ſupplice de Hector,qui fut l'an ſix cẽs ſeptãte-deux:car d'autre choſe guere memorable n'aduint en Gaule ce Royy regnãt,quoy que par l'eſpace de douze ans il eut cõmandé ſur touts les Frãc-Gaulois.Il eſt vray que ce fut auec luy,& nõ auec Dagobert(ainſi qu'il eſt eſcrit és liures imprimez de Paul Diacre)que Grimoald Roy de Lõbardie feit alliãce,entant qu'il ne peut eſtre que Grimoald ſe fut allié de Dagobert premier,qui eſtoit mort quelques XXIIII. ans auãt q̃ ce Grimoald vſurpaſt la ſeigneurie des Lõbards: & moins le peut

Loup Duc d'Aquitaine.

Leger Eueſque d'Auſtun banni par Childeric.

Hector de Marſeille puny par Childeric.

S. Preiect martyriſé par ceux de Cleremõt.

Grimolad s'allie de Childeric.

Faulte en Paul Diacre liu. 5. cha. 12.

peut on attribuer au teps de Dagobert secod du nom, come ainsi soit qu'auat que cestuy vint à la successio Fraçoise, Grimoald estoit ja decedé, il auoit plus de trente-huit ans, & ainsi il fault lyre en Paul Diacre, Childeric en lieu de Dagobert si on veut q l'histoire soit cosideree selon la vraye, & seure supputation du teps. La cause pour laquelle Grimoald s'allioit de ce Roy est aysee à recueillir de ce qui est dit cy dessus, lors qu'auos parlé de la deffaicte des Fraçois pres d'Ast en Lobardie, & de cecy je suis cotent de vous alleguer les paroles du Diacre, qui sont telles: En celle saison sur le regne des François és Gaules regnoit, & commandoit Childeric, auec lequel Grimoald feit vne estroicte alliance, & traita vne paix tres-ferme, & durable: ce qui fut cause que Partharit Prince Lombard, fugitif en Gaule, craignant les forces, & ruses de son ennemy allié du Roy Gaulois sortit de France, & prit son chemin vers la grande Bretaigne, pour se mettre sous la sauuegarde du Roy des Saxons qui commandoit en ceste Isle (ce Roy Anglois estoit nommé Ercombert) mais estant sur son chemin il en fut retardé par la nouuelle de la mort de Grimoald, lequel s'estant fait saigner, aduint que le neufiéme iour apres sa saignee, comme il estoit en son Palais, il veit vn pigeon sur vn toit, contre lequel bendant son arc, & tirant de roideur, il se rompit la veine, & le sang luy coula en telle abondance, qu'il fut impossible de luy estancher, bien que d'aucuns dient que les medecins le feirent tout à propros, & qu'en lieu de luy applicquer des medicaments propres pour le guerir, ils y mirent du poison, telle que ce miserable Roy mourut presque sans sçauoir que c'estoit que maladie; le corps duquel repose à Pauie: & luy succeda ce Partharit que nous auons dit auoir esté long temps banny en Gaule. Ainsi vous voyez combien la cognoissance des histoires estrangeres nous est necessaire pour la perfection de la nostre, veu la liaison des affaires, & les intelligences qui de tout temps ont esté entre les Roys voisins, & les Prouinces limitrophes l'vne de l'autre.

Paul Diacre liu. 5. cha. 12.

Partharit s'enfuit en Angleterre.

Mort de Grimoald l'an six cés septante neuf.

Partharit fait Roy de Lombardie.

Childeric donc vsant de courtoisie aux forains & estrangers, estoit le tyran cruel de ses subiets, & ne se soucioit de s'attacher à la premiere, & plus illustre noblesse, se monstrant volage en toutes ses actions faisant tout sans conseil, ne respectant aucun, & ne se souuenant de la punition que les François auoyent donnee à Theodoric son frere. Entre touts ceux qu'il offença fut vn Bodille seigneur de lieu honeste, & maison remarquable, mais les historiens ne dient de quel sang, & en cecy ont failly la plus part des anciens, ce qui nous a fait coniecturer que leurs dignitez & noblesse, quant aux richesses, estoit temporaire, & pour cela les autheurs ne se sont arrestez à leurs genealogies. Contre ce Bodille donc, pour quelle occasion, on ne le dit point, s'irrita le Roy Childeric de telle sorte, que le faisant empoigner, on le lia contre vn posteau, & là sans aucune forme de procez, ny information precedente, il fut foueté ignominieusement & auec vn exemple non accoustumé, estant ce supplice entre toutes nations ciuiles, indigne d'vn homme illustre, quand bien il auroit commis quelque crime. A ceste cause, le fait fut desplaisant non seulement à Bodille, à qui l'iniure auoit esté faicte, ains encor' à touts les François, & sur tout aux nobles, & aux soldats, lesquels disoyent ces voyes de fait n'appartenir à la Royauté, ains que c'estoit vne pure & detestable tyrannie, indigne que plus on supportast. Entre les François conspirans contre le Roy furent Wigebert, & Ambalbert grands Capitaines, suyuis & fauorisez des maisons plus illustres, lesquels se soustrahirent de l'obeissance du Roy, & s'apresterent de luy faire guerre, & luy oster la couronne: & tandis Bodille dissimuloit son maltalét, faignant ne s'en soucier, & attendant l'heure propre pour en faire vne vengeance memorable. Oyez Roys, & Princes qui vous attachez aux grands pour leur faire iniure, & voyez quelle faulte c'est de laisser en vie celuy qu'on a offencé, puis qu'on sçait qu'vn cœur genereux n'oublie jamais les torts & iniures qu'on luy aura faictes: Bodille se voyant secondé de tant de géts, espia tát le Roy que vn iour il le veit aller à l'assemblee auec la Royne Blithilde, (ainsi est elle nommee en la vie sainct Preiect Euesque de Clermont) il luy dresse des embusches en plusieurs endroits du boys & forest de Bodis, en vn lieu assez pres de Chelles: & ainsi que le Roy s'en reuenoit le soir sur le tard, & presque la nuit estant close, il se veit assailly par Bodille, & ses complices, lequel l'occist (mais laschement n'estant permis de toucher l'oinct de Dieu) sans nul respect de sa dignité, & pour mieux exploiter sa vengeance, il se rua sur la pauure Royne Blithilde laquelle

Insolences du Roy Childeric.

Acte cruel de Childeric contre Bodille.

Conspiration cotre le Roy Childeric.

Childeric, & sa femme enceinte occis l'á six cens quatre-vingt.

estoit enceinte, & la feit passer par le chemin du Roy son espoux, afin qu'il ne demourast hoyr ny lignee d'vn Roy si detestable, lequel estât ainsi occis & massacré, Walfroy Maire du Palais ne fut si fol que d'attendre en France, ains s'enfuit diligément en Austrasie, laissant le corps du Roy à enterrer aux seuls Ecclesiastiques qui en prindrent le soing: & telle fin eut le regne de ce tyran ayant regné douxe ans en l'an de nostre salut six cens quatre vingts, Duquel le sieur de Ronsard a fait les vers qui s'ensuyuent.

Le tiers qui vient pensif & solitaire
De ses suiets comme peste hay,
A contre-cœur des Seigneurs obey,
Hault de colere, à regner mal habile,
Fera foiter le Cheualier Bodile,
En lieu public, lié contre vn posteau
Tout dechiré de veines, & de peau.
Bodile plein d'vn valeureux courage,
Tousiours pensif en si vilain outrage
Ne remaschant que vengeance en son cueur
Lairra couler quelque temps en longueur,
Puis sans respect de sceptre & de couronne
(Tant le despit genereux l'époinçonne)
Tout allumé de honte, & de fureur,
Fera paier à ce Roy son erreur
Par son sang propre, & rougira sa dextre
(Acte vilain) dans le cœur de son maistre:
Et d'vn tel fiel sa vengeance emplira
Que le Roy mort, la Royne il occira,
Et son enfant enclos en ses entrailles,

Sarrasins sur les terres de l'Empire. Ces choses se passans ainsi en Gaule, l'estat de l'Empire estoit troublé par les Sarrasins sous la conduite de Muhauie, entant que Habdinaramen Chaldeén de nation, mais qui suyuoit la secte Mahometiste feit des courses sur les terres Romaines, & ayât auec luy les Slauins il se ietta sur la Syrie, & y prit la cité d'Apamee, & apres ce Muhauie enuoya son fils Gizid contre les Romains en la petite Asie qui ores porte le nom de Turquie, & y prit quelques villes lesquelles furét ainsi tost recouuertes par André general de l'armee Imperiale. *Cizique prise par les Mahometans.* Et d'autant que ceste guerre fut de longue duree, en l'an six cens septante & quatre, les Sarrasins coururent iusques au-pres de Constantinople, & prindrent vne ville nommee Cizique, laquelle porte encore son ancien nom, mais l'Isle qui aussi jadis estoit ainsi appellee, est ores dicte Marmora qui est cause que le Propôtide où elle est assise est nommé mer de Marmora: *Voy les Annales de Côstât. liu. 19.* & par ce moyen ceste canaille Mahometane entra, & enuahit le pays de Thrace, & par mer, & par terre, commandant en Constantinople Constantin cinquiéme du nom surnommé Pogonate, ou le Barbu. Et non contés de ces courses ils se ruerent sur la Sicile, pillerent le plat pays, prindrent, & *Sarrasins en Sicile l'an six cês septâte & cinq.* saccagerent la cité de Syracuse, ores Saragosse capitale pour lors de toute l'isle, & ainsi chargez de butin s'en retournerent riches en Egypte, où estoit le siege de leur Monarque. Et ce pendant regna en Espaigne Singesuinde homme de bonne & sainte vie, duquel les Espaignols se louent autant que de Prince qui aye jamais commandé sur eux, pour l'establissement que sous luy fut fait des choses, & affaires Ecclesiastiques, seant à Rome Dieu Donné. *Sîgesuîde Roy Goth en Espaigne.* Apres la mort de Childeric, les seigneurs de France par le conseil de sainct Legier Euesque d'Austun sorty de son exille, & de Guerin son frere, feirent Maire du Palais Leudesie fils d'Erchembault qui l'auoit esté sous Louys fils de Dagobert, ce qui fut depuis cause de la ruine du sainct Euesque: ioint que tandis

tandis qu'il estoit à Luçon banny, il se reconcilia auec Ebroin, & deuisans ensemble, il luy confessa simplement qu'il auoit coniuré contre luy à cause des ses tyrannies, le priant de luy pardonner: ce que Ebroin luy accorda, mais auec faintise, ainsi que verrons cy apres, pour estre cest Ebroin le plus traistre, dissimulé & meschant homme de la terre. Venans à propos, les François se voyans sans Roy, ne sceurent où en recercher que celuy mesme qu'ils auoyent dechassé, à sçauoir Theodoric moyne, les cheueux duquel laissans croistre, le remirent en son siege auec protestations reciproques, luy iurant de bié, & selon le droit gouuerner le Royaume, & eux luy promettans toute fidelité, obeissance, subiection, & seruice: Ebroin oyant ceste nouuelle, & voyant que s'il ne se hastoit, il seroit en danger d'estre moyne toute sa vie, laissa croistre ses cheueux, & tandis par ses agents desquels il auoit bon nombre, il assembla touts les voleurs, vagabonds, & bannis du pays, & sortant du monastere se feit leur chef, & entra en France auec ces forces pillardes. Mais auant que passer outre, il enuoya vers sainct Ouen lors retiré des affaires du monde, pour auoir conseil sur ce qu'il deuoit faire: mais le sainct homme ne luy rescriuit rien autre cas sinon, Souuienne toy de Fredegonde: ce que Ebroin, qui estoit homme ingenieux, & de grand esprit, oyant, entendit aussi tost qu'il failloit vser de diligence: à ceste cause partant de nuit, s'achemina iusqu'à la Saonne, laquelle il passa à sainct Maixance, tuant ceux qui gardoyét le pont, voire surprit l'armee Royalle de telle sorte, qu'ayant rompu l'auant-garde, il fallut que le Roy & Leudesie Maire du Palais se sauuassent à la fuyte, lesquels estans poursuyuis par Ebroin feirent assez de se sauuer, & le tyran se saisit du bagage, & encor' de touts les thesors Royaux ce qui aduint l'an de nostre salut six cens quatre vingt & sept: & ce fut lors qu'à bon escient les Maires du Palais commencerent à combattre pour ceste dignité, & que les Roys dependirent de leur seule volonté, sans que (comme auons dit) ils se meslassent de chose quelconque. Cependanr Ebroin voyant que tant que Leudesie seroit en vie, il ne pourroit onc venir à bout de ses entreprises, il se resolut de le faire mourir, mais ne sçachant en quelle sorte, à cause que l'autre estoit tousiours accompaigné des gardes Royales, en fin le deceut par ruse, enuoyant vers luy, pour luy faire entendre qu'Ebroin ne vouloit rien tant que la paix, & de s'humilier au Roy, & se reconcilier auec les Seigneurs, qu'il ne vouloit que tint à luy si la paix, & vnion des suiects du Roy n'estoit parfaite, veu que rien ne luy estoit tant desagreable que les guerres ciuiles, sçachant bien que d'icelles il n'en sort aucun bien pour quelle que ce soit des parties. Que puis qu'il auoit pleu à Dieu, & au Roy, & conseil que Leudesie fut Maire du Palais, il n'y donnoit point d'obstacle, ains souhaitoit de viure solitaire, & priué, pourueu qu'il peut estre d'accord auec celuy qui luy succedoit, & qu'il luy eut fait entendre plusieurs cas de consequence qu'il luy vouloit declairer, s'il luy plaisoit qu'ils s'entreuissent. Leudesie fait à la bonne foy, comme celuy qui pensoit qu'Ebroin fut deuenu homme de bien, & qu'en religion il eut changé de complexions, se veit grandement trompé, car allant la part que son ennemy l'auoit mandé à peu de cõpaignie, ainsi que l'autre auoit promis de s'y trouuer, il se veit chargé de coups d'espee, & taillee soudain en pieces, par ce moyen Ebroin se facilitant la voye d'estre remis en son estat voulsist ou non le Roy, qui n'estoit (comme auons dit) qu'vn masque, & vmbre de Royauté. Et vous faut noter que iamais Ebroin n'eut entrepris de sortir du cloistre, si Dodon, & Varner deux Seigneurs fort riches de Bourgoigne, qui estoient du nombre des mal-contéts, ne l'eussent sollicité de se deffroquer, & de chasser Leudesie de sa regence. Ce Leudesie laissa vn fils appellé Ethicon, lequel auoit espousé la sœur de la Royne femme de Theodoric, & pource le Roy luy auoit donné le Duché, & gouuernement d'Elsace, Sueue, & de la haulte Alemaigne, duquel on dit qu'est sortie la race & famille des Princes de Sueue, & d'Elsace: & estoit ceste Royne niepce de saint Legier, & par-ainsi tous les parents, & alliez d'icelle hays par Ebroin. Lequel non content d'auoir fait mourir Leudesie, & de ne pouuoir vser de pareille courtoisie à Ethicon, pour estre trop loing de luy, vomit sa colere sur saint Legier, & à cause de luy, fut assieger la ville d'Austun (iadis capitale des Heduois, & l'vne des plus excellétes citez de Gaule) menaçant les citoyens de mettre tout à feu, & sang, s'ils ne luy liuroient leur Euesque. Le saint Prelat qui ne vouloit que ses brebis souffrissent pour luy, sortit de la cité à tous ses habits pontificaux, ce qui n'empescha point, qu'on ne

Leudesie Maire du Palais de France.

Theodoric remis en son siege Royal l'an six cens quatre vingt.

Ebroin sort du monastere.

Theodoric mis en fuite par Ebroin.

Leudesie Maire du Palais occis par Ebroin l'an six cens octante & quatre.

Ethicõ fils de Leudesie Duc d'Elsace.

Autun assiegee par Ebroin.

luy creuast les yeux, & l'ayans mal-traité, qu'en fin il ne fut ietté en vn estang, & là suffoqué, & son frere Guerin attaché à vn posteau, fut occis à coups de pierres, & ainsi se végea le tyran Ebroin de ceux qu'il pensoit & croyoit estre ses aduersaires, & luy nuisans en ses entreprises. Celuy qui auoit fait toutes les poursuites, appellé Waifare, fut par Ebroin fait Euesque d'Austun, mais il tomba peu de temps apres en la haine du tyran, qui luy feit faire son procez, & desgrader par les Euesques de Bourgoigne apres qu'il fut remis en ses estats, & en fin ce calomniateur Waifare par le iuste iugement de Dieu fut pendu, & estranglé. En somme Ebroin, le Roy le rappellant, & se mettant entre ses mains, vint en court, & estant remis en son office reprit aussi ses anciénes façons de faire, pillant, massacrant, & bannissant les plus gens de bien, & les principaux des trois Royaumes tant lais, que Ecclesiastiques: qui estoit cause que ceux qui pouuoient eschapper des mains de ce cruel Ebroin se retiroient à garant en Austrasie. Où mourant Wlfoald, ou Walfroy Martin, & Pepin issus du sang d'Ansegise commandoient au nom du Roy lequel que ce fut, mais non aduancez par luy, ains de leur propre autorité, ou y estans appellez par le peuple. Ce pendant ces deux Princes ou se ressentans de la mort de Grimoald fils de Pepin l'ancien leur parent, ou sollicitez par les fugitifs de France, se plaignans des iniustices d'Ebroin, ou poussez d'ambition, & desirans de commander par tout, & deposseder ce tyran de la Regence, ils dressent vne belle armee contre Theodoric, & Ebroin, comme prenans pour pretexte le bien public, la deffence de leurs amys, la liberté du peuple, & le restablissement des exillez. Car ayans esté cinq ou six ans en paix, & sans rien remuer, en fin sollicitez, & poussez par quelle que ce soit des raisons susdictes, ils se mirent en campaigne, esperant que comme ils se proposoient l'equité, & raison pour guides, qu'aussi la victoire ne pourroit leur estre deniee. Ainsi en l'an de grace six cens octante & cinq, ayant Ebroin fait vne assemblee d'Euesques non pour la reformatiõ, ains plustost pour la ruine des plus grands tant du clergé que de la noblesse, se voyant en repos l'an octante & six, pensant que cela luy fut de duree, se sentit bien estonné, oyant les esmeutes, & troubles d'Austrasie qui aduindrent l'an de nostre salut six cens quatre vingts & sept: non pourtant perdit il cœur, ains comme vn des plus vaillans, asseurez, & accorts Capitaines de son siecle (c'eut esté grand heur pour la France, s'il eut esté aussi iuste, & debonnaire que braue guerrier) il leua soudain vne belle armee, en laquelle il mena le Roy, afin que sa presence donnast cœur, & hardiesse aux soldats, & luy seruit de garant contre ses ennemys, desquels il sçauoit le nombre estre grand en Bourgoigne, & Austrasie. En somme les deux armees acharnees l'vne cõtre l'autre se rencontrẽt en la Picardie (car les Austrasiens estoient entrez iusques en la France) vindrent aux mains, & fut fait grand massacre d'vne part, & d'autre, & en fin Pepin fut deffait, & ses gens mis en route. Et entra Ebroin furieusemẽt és terres Austrasiennes, & n'y oublia genre de cruauté quelconque soit par glaiue, ou feu, ou degast, tout ainsi que si le pays n'eut esté subiect au Roy, duquel il se disoit deffendre la cause. Pepin ce pendant qui sçauoit combien dangereux il y faisoit de tomber és mains de ce tyran apres l'auoir offencé, ne fut si fol d'ouurir l'oreille à ceux qui luy conseilloient de venir à Parlement auec Ebroin, ains s'enfuit le plus loing qu'il luy fut possible, esperant de reparer vn iour la faute qui luy estoit aduenue: là où Martin ne fut si sage que luy, ains se retira à Laon, aucuns dict qu'il s'y feit religieux de crainte qu'il auoit d'Ebroin, mais il n'y a aucune verisimilitude, & là se tenant en seureté, & asseuré que son cousin Pepin ne dormiroit point, ains tascheroit de luy dõner secours, duquel par sa simplicité il n'eut que faire. D'autãt que Ebroin l'ayant fait semondre de venir parler au Roy, luy faisant de grãds serments sur les chasses des saints (desquelles il auoit fait oster les reliques, estimant par telle forbe n'estre attaint de pariure, s'il ne tenoit sa promesse, & foy iuree) qu'il ne luy seroit fait tort, mal, ny desplaisir quelconque: ce simple Austrasien, ne se souuenant qu'auec vne ruse semblable Ebroin auoit fait mourir Leudesie le bon Maire du Palais de France s'en y alla, mais à ses despens: où il ne fut si tost arriué qu'il se veit chargé d'apointemẽt & en lieu de voir le Roy, & faire quelque traité de paix, il fut miserablement occis auec toute sa compagnie: telle est la foy qu'on doit esperer d'vn tyran, & de celuy qui mesure toute vertu par son ambition.

En l'an six cẽs octãte & huit cõme Ebroin ne cessast de persecuter, & occir la noblesse Françoise,

S. Legier, et Guerin son frere occis par Ebroin l'an six cẽs octante & quatre.

Waifare Euesque d'Austun deffait.

Pepin Heristel & Martin s'arment contre Ebroin.

Assẽblee de prelats par Ebroin l'an six cẽs octãte & cinq.

L'an six cens octãte & sept fut la guerre de Pepin contre Ebroin.

Desloyauté d'Ebroin vers Martin Austrasien.

L'an six cens octãte & huit.

Fráçoise, & q̃ le Roy s'abestissant de iour à autre luy souffroit tout, voire prenoit plaisir à ses façons de faire, les Seigneurs se resolurent d'en despecher le monde, & de deliurer le pays d'vne telle peste: or le plus eschauffé, & ardant à faire ceste execution fut vn Gentilhomme issu de grand lieu, & proche parent du deffunct saint Legier Euesque d'Austun, & iceluy appellé Hermenfroy, & François de nation: lequel luy gardoit le salaire de la mort de ce prelat occis par le tyran, & se ressentoit de plusieurs autres iniures & brauades que le Vice-roy luy auoit fait: & ce qui plus l'esguillonna à se haster de metrre en effect son entreprise fut, qu'il entendit comme Ebroin luy dressoit embusche, & auoit resolu de le faire mourir: pource voyant que le delay luy seroit dõmageable, espia vne nuit Ebroin, & les aduenuës du logis d'iceluy, où il entra auec quelque troupe, & trouuát Ebroin couché en son lit, il luy coupa la gorge, & eut si bon loisir, que sans nulle soudaine poursuite, il s'enfuit, & se sauua vers Pepin Heristel en Austrasie. Il sembloit que la mort du tyran Ebroin deut appaiser les troubles de Gaule qui estoient grands, à cause que ce tyran auoit peruerty tous les estats, & corrompu l'ancienne discipline, & police du Royaume: mais on veit que ce n'estoit pas fait encore, & qu'auant que le tout fut appaisé, il failloit souffrir beaucoup de maux, & d'incommoditez de la guerre. Car comment eut on peu esperer la paix en vne si grãde diuision de volontez, & où les chefs des Prouinces ne s'accordoient point ensemble, chacun voulant & cerchant les moyens d'estre souuerain, & de commander, & au Roy, & au peuple, puis que la misere du temps d'alors le portoit ainsi? Neantmoins afin qu'on voye que ces Roys fai-neans auoient quelque cas de Royal, il est dit que les François par la iussion & commandement du Roy Theodoric ou Thierry, feirét Maire du Palais de France vn grand Seigneur de maison illustre nommé Waraton: ce qui vous monstre que l'establissemeut, & choix des magistrats dependoit deslors de la seule volonté du Prince, mais apres ce, les Maires du Palais dispensoient du tout à leur fantasie. Waraton fait Vice-roy, ou Maire du Palais de France, soudain commença penser les moyens de faire desplaisir à Pepin (lors general sur toute l'Austrasie) & luy eut fait la guerre, si gens de bien ne se fussent meslez de la querelle, & n'eussent pratiqué vn accord hõneste, & auantageux pour le Roy, & assez prouffitable pour les deux Royaumes: car Pepin n'eut voulu ceder à Waraton, & cestuy pretendoit que l'Austrasien ne peut rien que sous son autorité, puis que c'estoit luy qui auoit la maison principale du Roy en main, & qui tenoit la personne du Prince en sa puissance. Pepin d'auantage mettoit en auant que les Maires d'Austrasie ses predecesseurs dependoient seulement du Roy, mais en cela il se faisoit tort, d'autant que sans autorité Royale, il estoit venu à telle dignité, les seuls estats l'y ayans mis, & par-ainsi son intrusion estoit, & supecte, & dommageable. En somme la paix fut faite, & Pepin fallut que (comme le plus remuant) il donnast ostages à Waraton, se promettans foy, & amitié l'vn à l'autre, & s'entre-asseurans pour le bien public, & pour la deffence de leur Prince. Car encor y auoit il quelque peu de religion au cœur de ces contractans, lesquels se contentoient de gouuerner, sans vsurper la couronne, ainsi que feirent depuis leur successeurs. Waraton ne fut si tost d'accord auec l'Austrasie, qu'il se veit assailly d'vn autre costé, & d'où le moins il se fut doubté: il auoit vn sien fils nommé Gislemar, homme de grande menee, beau parleur, fier, farouche, cauteleux, rude en façons de faire, enuieux de l'honneur de son pere, & qui taschoit de le supplanter, comme il feit, quoy que saint Ouen luy remõstrast ses fautes, & s'efforçast de le destourner de telle felonnie. Ce Gislemar ne se contenta point de son impieté cõtre son pere, si encor il n'eut rompu la paix si necessaire à vn siecle tant miserable, faisant la guerre à Pepin, & aux Austrasiens, en deliberation de ruiner, & le chef, & toute la Prouince: ils combattirét ensemble quelquefois, mais la chose n'alla guere auant, veu que l'ingrat Gislemar ne vesquit guere, ains en vn moment il fut payé de ses impietez, & mourut miserablemét, & son pere fut remis en sa charge, & la paix reflourissant en Gaule. Auquel tẽps mourut ce saint Archeuesque de Rouën Audoen, ou Ouen qui auoit esté Chancellier du Roy Dagobert premier du nom, & trespassa au Palais Royal de Clippy, qui ores porte son nom, & de là porté à Rouën, & enterré en l'Eglise saint Pierre, qui à present porte le nom dudit saint Euesque.

Ebroin occis en son lict par Hermenfroy.

Vvaraton fait Maire du Palais de France.

Guerre, et accord entre Pepin, & Vvaraton.

Gislemar cõspire cõtre son pere.

Mort de Gislemar Maire du Palais.

Mort de S. Ouen.

L'an six cens octãte & neuf.

En l'an six cens octante & neuf, Waraton homme necessaire pour le bien public, à

cause de sa modestie, & equité: & pource qu'il n'estoit point ambicieux ne cerchant autre cas que le repos public, & la paix vniuerselle, voyant que ceste diuision des Maires seroit vn iour cause de l'aneantissement de la race Royale. Mais ce bon Seigneur ne suruesquit guere à son fils, & luy mort, la dignité de Maire fut donnee à son gendre nommé Bertaire homme de peu d'effait, & toutesfois remuant, & factieux, lequel par la diuision des Seigneurs, pensoit establir encore mieux sa puissance, ioint qu'il estoit beaucoup plus semblable en mœurs à Ebroin, qu'à Waraton son beau-pere. Ce pendant Pepin gouuernoit (apres la mort de Martin) tout le pays, & Royaume d'Austrasie, & pensant que Bertaire fut tel que Waraton, & qu'il induiroit le Roy à faire iustice à chacun, & à remettre les bannis en leurs biens, estats, dignitez, offices, & benefices, desquels ils auoient esté chassez, & desnuez par Ebroin, il enuoya vers le Roy Theodoric ou Thierry vne sollennelle Embassade au nom de tous les bannis de France, & de Bourgoigne, afin qu'il luy pleust en auoir compassion, & de reduire l'estat du pays tel qu'il estoit auãt qu'Ebroin vint à la Regence du Royaume. Ce prince Austrasien vsoit de ce deuoir pour le respect qu'il deuoit au Roy (quoy que ce ne fut qu'vne idee de Royauté, & l'ombre d'vn souuerain) & pource qu'il estimoit ceste voye plus salutaire, que s'il eut procedé par menaces, deliberé neantmoins de passer outre, où le Roy ne leur feroit raison. Car il sçauoit que tout ainsi que les suiects doiuent obeissance à leur Prince, que le Roy aussi faut que rende à vn chacun ce qui luy appartient, & qu'il n'y a loy qui oblige le suiect à obeyr, où le Roy s'esgare de l'equité, & conuertit son droit de Royauté en tyrannie: veu que le nom de Roy n'est pas pris de la Seigneurie, ou commandement, ains de regime, & gouuernement, estant son deuoir, & office, non d'vsurper le bien de ses suiects, ains de les maintenir en leurs biens, libertez, & franchises. Quelque belle remonstrance que feissent les pauures bannis, quelque sommission, & offre de seruir le Roy toute leur vie, & quelque innocence qui peut rendre leur cause fauorable deuant Dieu, & les hommes aymans la iustice, si est-ce qu'il leur fut impossible d'impetrer du Roy chose qui peut leur donner quelque consolation. Non que ce pauure Roy n'eut voulu satisfaire à leur desir, le voyant fondé en telle iustice, mais il n'estoit pas le maistre, ains failloit que feit ce que Bertaire luy ordonnoit, & de passer oultre, n'en failloit parler, veu que les mandements du Roy estoient vains, & qu'on ne pouuoit parler à luy sans le congé du Maire du Palais. Ainsi Bertaire, qui faisoit parler le Roy comme bon luy sembloit, feit respondre aux bannis, qu'ils se contentassent de leur fortune, & ne troublassent point le repos du pays, estant grande folie, & temerité à eux de souhaiter de rentrer en leurs biens, pays, & estats qu'ils auoient laissez de leur gré, & que depuis ils auoiẽt perdu par leur felonnie. Or feit Bertaire cecy, à cause, que luy & la plus part des Seigneurs de sa faction qui estoient à la suite du Roy, auoient vsurpez les biens des foruscits, & bannis, & qu'il leur faschoit de rendre gorge, & restituer à chacun iustement, ce que contre raison on leur auoit osté. Cecy fut cause que les Austrasiens s'irriterent de telle sorte, & que les bannis les solliciterent si à poinct qu'ils s'arment, font venir les Alemans de l'obeissance Austrasienne, & auec vne armee redoubtable passent en France, deliberez d'auoir par force, ce que Bertaire leur auoit fait refuser si iniquement. Theodoric, d'autre part auec son Berthaire se fortifient de François, & Bourguignons, & se mettans en campaigne, en fin vindrent se ioindre & chocquer au pays de Vermandois en vn lieu que les anciens ont appellé Textricum, que ie pense estre Tertry, posé entre saint Quentin, & Peronne, si on ne vouloit dire que ce fut Trincourt pres le boys de Rocoigne, mais le nom du premier a plus de conuenance auec le mot ancien: tant y a lequel que ce soit des deux, ce fut en Vermandois que la bataille fut donnee: en laquelle la iustice, & equité eurent le dessus: & y fut Theodoric batu, & mis en route, & contraint de s'enfuir (quoy que d'aucuns tiennent qu'il fut pris) voyant la grande occision, & massacre de ses troupes, & que la victoire enclinoit du costé des Austrasiens: & aduint ceste deffaite en l'an de nostre salut six cens nonante, par la tyrannie, & temerité de Bertaire, qui aymoit mieux voir le Royaume en combustion que contenter les Princes, & satisfaire à la noblesse. La bataille perdue, & le Roy s'en estant fuy, les François, & Bourguignons commencerent à hayr, detester, & mespriser Bertaire, lequel ne valant rien pour la guerre, ne pouuoit viure, & ne souffroit que le suiets du Roy vesquissent en paix,

Mort de Vvaraton Maire du Palais de France.

Remõstrance des bannis de Frãce à Theodoric.

Qu'est-ce que le Roy doit à ses suiects.

Respõce de Bertaire aux bãnis.

Pepin armé contre le Roy Theodoric.

L'an de grace six cens nonãte.

en paix : ainsi on murmure contre luy, on mesdit de ses façons de faire, on crie que c'est par luy que la guerre auoit commencé, & que tant de gens de bien estoiét morts: que s'il viuoit encor d'auantage, il causeroit la ruine entiere du Royaume: qu'il valoit mieux que Pepin, qui estoit vn braue Seigneur, & du sang des Roys eut la charge du Roy, & du Royaume, que non pas cestuy, lequel n'auoit ornement que de l'alliance de son predecesseur Waraton: & que Dieu estoit iuste iuge, les permettans estre ainsi vaincus, pource que contre tout droit ils deffendoient la cause d'vn tyran contre les paures innocens bannis par la cruauté d'Ebroin le detestable. En somme Bertaire fut occis par le commun consentement des Seigneurs, & Capitaines de l'armee, lesquels induirét le Roy à receuoir Pepin en grace, & le faire chef des deux Royaumes ou plustost de toute la Monarchie des Gaules. L'estat ainsi appaisé, Pepin haulcé, & aggrandy, les bannis furent aussi rappellez, & la Gaule vnie sous vn Roy & Regent, recómança à flourir autant ou plus que iamais, quoy que les guerres ciuiles l'eussent accablee de telle sorte qu'on ne cognoissoit presque plus celle maiesté qui estoit és Roys ny és iugemens, lors que Clouis, ou Clothaire, ou autre des excellents regnoient sur les François. Pepin surnommé le gros, ayát pourueu aux affaires du Royaume Neustrien, & pris la garde & des thesors, & du pays, il laissa pour son Lieutenant vn sien amy, & domestique appellé Nordebert, & s'en alla en Austrasie pays de sa naissance, & son ancien gouuernement, & où il se plaisoit grandement, ainsi que feirent depuis les Roys issus de sa race, là où les Merouinges s'estoient tenus ou à Paris, ou lieux voisins: ce qui a fait dire aux Germains que les Carlouinges auoient pris origine, & naissance en Alemaigne. Voicy la saison des appropriements des prouinces, lesquelles de gouuernements vsufructuaires commencérent tomber en vn tacite heritage: veu que Pepin establissant Nordebert au Palais de France en sa place, il s'en alla en Austrasie y iouyr de son droit, & vsurper la souueraine puissance, qu'il laissa pour succession à ses enfans. Or auoit il espousé vne dame de grand lieu, & fort illustre nommee Plectrude, de laquelle il eut deux enfans Drogon, ou Druon, & Grimoald, & de sa concubine nommee Alpayde, il eut vn bastard nommé Charles, & surnommé Martel, duquel ferons mention ample cy apres aussi bien que des autres, d'autant que cela sert à nostre matiere. Pour establir sa maison, & tenir de là en auant les Roys en bride, & les continuer en la seruitude qu'il les auoit mis, ou aumoins souffroit que demourassent, il auáça ses enfans de telle sorte, que Drogon fut fait Comte de Champaigne iouyssant du reuenu, & perceuant les fruits de la Prouince non comme gouuerneur, ains comme Seigneur proprietaire: ce qui se voit assez, car Drogon mourant, son fils Theodald, ou Thibauld luy succeda au Comté susdit, mais par l'octroy de son ayeul, afin qu'il ne semble à quelqu'vn que ie vueille faire ce Duché hereditaire ja dés les Merouinges, veu qu'il ne l'a esté que iusqu'aux Carlouinges. L'vsurpation faite par Pepin sur l'Austrasien, & le desmembrement des Seigneuries du mesme pays, que le mesme feit en faueur des siens, fut cause que les Gascons s'emanciperent, & nommerét vn Duc, qu'ils feirent souuerain de leur terre, pour lequel depuis ils souffrirent tant de guerres occasionnees par Martel, qui les vouloit reduire à l'obeissance de la couronne Françoise: & fut appellé à cest estat Eude, fils de Loup, duquel auons parlé, sans que Pepin se meit en peine d'empescher ce coup, bien qu'il le veit preiudiciable à la maiesté du Royaume. Ce ne fut pas tout car en mesme saison, qui fut de nostre salut six cens nonante & six, les Wisigosts d'Espaigne qui auoient perdu la plus grand part de la Septimanie ou Languedoch qui leur estoit resté par l'accord fait auec les Roys de Fráce Chilperic, & Childebert, vindrent en Languedoch, & reconquirent leurs terres: mais en quelle sorte, il faut le recueillir de l'historien Espaignol, qui en parle en ceste sorte.

Bertaire occis par les François.

Pepin fait Maire du Palais, & Lieutenát general du Roy par toutes ses terres.

Nordebert Maire du Palais de France.

Drogon Comte de Champaigne.

Les Gascons se font vn Duc.

L'an six cens nonante & six.

Alphons de Carthagene chap. 39.

Estiéne de Gariuayli. 8. ch. 39.

En l'an ensuyuant Bambe estant general en Biscaye, Hilderic Comte, ou gouuerneur de Nismes cité de Gaule suiecte aux Goths, secouru de Guimilde, Euesque de la ville de Maguelone, & d'vn Abbé nommé Ramire, receut non seulement les Iuifs par tout le pays que les Goths possedoient en Gaule, & les y souffrit habiter contre les droits, & ordonnances des Roys Goths, ains encor feit reuolter la Prouence, & chassa Aregie Euesque de Nismes de son siege, pource qu'il n'auoit voulu consentir à sa trahison & felonnie, & mit Ramire en sa place, lequel il feit sacrer par des Euesques compris en la conspiration. Le Roy Bambe aduerty de ceste reuolte, enuoya

Conspiratiõ du Côte de Nismes Hilderic, & de Paul Grec.

Bambe Roy Goth reprend le Languedoch.

vn Capitaine Grec de nation auec grandes forces contre ces rebelles, lequel se pariurant, & rompant la foy promise au Roy Bambe, se ioignit auec les traistres, & attirant grand secours à force d'argent des François & des Gascons, il se feit nommer Roy non seulement de Languedoch, ains de la plus grande partie de Catheloigne. Ce qu'irrita tellement Bambe, que venant contre se faux Roy, & traistre Grec Paul (car ainsi s'appelloit ce galant) il le vainquit, & feit prisonnier, reprenant les villes de Girone, Barcelone, Nismes, & autres qui luy auoient esté vsurpees, faisant mourir Paul en prison, & les autres rebelles de diuers genres de mort, & ainsi voyez vous que non sur les François, ains sur les rebelles le Roy Goth reconquit son pays de Languedoch, bien qu'on puisse dire que Paul auoit mis, & introduits les Frãçois és villes pour les deffendre. Peu auparauant que cecy aduint, & lors que les guerres ciuiles estoiét alumees en Frãce, à sçauoir en l'an six cẽs nonante & deux, & nonante & trois, que les Sueues, & Saxons (lesquels si souuent nous auons monstré auoir esté suiects, & tributaires des Roys de Gaule) se voulants preualoir des troubles, & pescher (comme on dit) en eau trouble, se reuolterent, & s'emanciperent, iouyssans de leur liberté quelques annees: & quoy q̃ Pepin les sollicitast par messagers de se recognoistre, & de ne vouloir sentir ce que si souuent leurs predecesseurs auoient gousté, si est-ce que iamais ils n'y voulurent entendre. A ceste cause Pepin leur courut sus, les vainquit, & dompta, & les cõtraignit à receuoir telle loy que bon luy sembla leur imposer en punition de leur reuolte, & felonnie. Ce pendant Theodoric ayant regné dix neuf ans (car autant luy en donne Aymon en son suplement, en son histoire) ou comme d'autres dient quatorze, qui est l'opinion la plus commune, il mourut en l'an de nostre salut sept cens, s'il regna dixneuf ans: ou sinon, & s'il ne regna que quatorze, en l'an de grace six cens nonante & cinq, laissant deux enfans de Clothilde son espouse, à sçauoir Clouis, & Childebert, desquels il faut parler au chapitre suyuant: & il fut enterré à saint Waast d'Arras qu'il auoit fait doter de belles rentes, & riche reuenu, en cela seulement rendant son nom recommandable à la posterité.

Saxons, et Sueues se reuoltent.

Saxons dõptez par Pepin.

Mort du Roy Theodoric l'an six cẽs nonante & cinq.

DE CLOVIS TROISIE'ME DV NOM, ET CAS aduenus durant son regne.

CHAP. XLI.



N'Estoit la succession tant remarquee en toute l'histoire, i'estimeroy vaine la diligence de ceux qui se sont arrestez à parler de pas vn des Roys qui ont esté depuis Clouis second iusques à Pepin, eu esgard à leur faineantise, & au peu qu'ils seruoyent au public: qui est l'argument le plus solide (bien qu'il y en ait plusieurs autres) que nous ayons pour maintenir la succession hereditaire des Roys de France contre ceux qui veulent que l'election est de tout temps celle qui donne l'autorité, & la iouyssance de cest estat à ceux qui y sont appellez. Car quelle folie eut-ce esté à tant de Princes, & grands Seigneurs, si le Royaume eut esté electif, de se soumettre ou à des enfans, ou à des fols, ou à des hõmes sans experience, si la loy ne les eut bridez, & si la coustume n'eut voulu que l'heritage vint aux proches du sang, & de la couronne? Ainsi apres le decez de Theodoric vint à la couronne l'aisné de ses enfans nõmé Clouis troisiéme du nom, ou Louys deuxiéme, la brieueté de la vie duquel ne luy donna aussi loisir de voir de grandes choses se passer de son temps, veu qu'il ne regna que quatre ans pour le plus, & qu'encor il estoit bas d'aage, lors qu'il vint à la succession. Est à noter icy que l'vn des plus grands arguments qu'on puisse voir de l'accablement de la puissance des Roys, est que vous ne voyez plus les enfans de Frãce estre apennagez, ainsi que sous Clothaire, & autres, & sous Dagobert que Sige-

Clouis 3. ou Louys 2. fait Roy des François.

que Sigebert fut fait Roy d'Austrasie, ains les Maires du Palais s'vsurpoient ces autoritez, & faisoient leurs Lieutenans qui bon leur sembloit: comme auoit fait Pepin Heristel s'en allant en Austrasie, quand il mit Nordebert en France pres de Theodoric: & cestuy estant mort l'an second de Clouis troisiéme, & de nostre salut six cens nonante & sept, il y mit Grimoald son propre fils, afin que par ce moyen toutes les Prouinces des trois Royaumes branslassent sous sa main, & puissance. Et d'icy en auant il n'est plus question de parler des gestes des Roys de France, ains seulement de ce que sous eux ont fait les Maires du Palais, d'autant que les Roys estoient effeminez, & ne se monstroient (comme i'ay dit) que le premier iour de May pour se faire voir au peuple, & de receuoir presens de leurs suiects, & reciproquement en donner à la noblesse. Dés aussi tost presque que Pepin eut fait couronner ce Roy Clouis, il luy fallut marcher en guerre contre Rodbed, ou Radbode Duc des Frisons (d'aucuns mettent cecy sous le regne de Childebert troisiéme du nom) à cause qu'il faisoit des courses en Holande, & qu'il persecutoit les Chrestiens, estant ce Duc encor payen, & idolatre: & ce nonobstant Grimoald fils de Pepin espousa depuis la fille de ce Prince Barbare, dont mal il s'en trouua, ainsi que verrons cy apres. Contre ce Duc donc alla Pepin, le combatit, le vainquit, & força de souffrir les prescheurs Euangeliques en sa terre, entre lesquels fut Willebrod Anglo-saxon de nation y enuoyé par le Pape Sergie: & fut fait ce Willebrod Euesque du Treſt, & annóça l'Euangile par tous les pays bas, qui s'estoient destournez du chemin de la verité, pour l'inuasion que les infidelles auoient fait de leurs terres. Iusqu'icy Pepin s'estoit gouuerné sagement, & sans nul reproche, aymé de chacun, & faisant compte des gens de vertu, & sur tout des gés d'Eglise qui l'admonestoient de son salut: mais dés qu'il commença à s'adonner à la paillardise, & à faire plus de compte de sa concubine Alpaide, que de son espouse legitime, il abusa aussi de sa puissance, & s'oublia en ses honnestes façons, mecognoissant soy-mesme, & ne se souciant des admonitions de ceux auquels Dieu a donné la charge de nos ames. Car comme saint Lambert Euesque du Liege, dechassé par Ebroin, & que Pepin auoit remis en son siege, blasmast ce Prince de ce que cótre la loy de Dieu, il laissoit Plectrude son espouse pour s'arrester apres sa concubine, le Prince tant s'en faut que l'escoutast, que plustost il le mesprisa, & luy monstra si mauuais visage, que l'Euesque veit bié que sa parole n'auoit point d'effait, & que Pepin estoit charmé de sa paillarde. Ce n'est assez, veu que se plaignant de la hardiesse du saint Prelat, cóme s'il n'estoit loisible aux medecins spirituels de manier viuement les vlceres des blecez par peché, il y eut vn Seigneur de sa suite, & le frere de la courtisane Alpayde, qui pour oster cest obstacle de deuant Pepin, & empescher que sa sœur ne fut en fin separee d'auec son ribauld, ne feit conscience de souiller ses mains au sang innocent, & de faire mourir vn tant homme de bien que celuy que les Roys auoient respecté, quoy qu'il les reprit aigrement, & que Ebroin (quoy que detestable) n'auoit osé toucher, tant il craignoit que l'ire de Dieu ne l'accablast, s'il faisoit mourir cest homme. Or comme il fut tué le declaire Vsuard, qui viuoit du temps de Charle-maigne, lors qu'il en parle en son Martyrologe en ceste sorte. Au Diocese de Tongres, est la deposition saint Lambert Euesque de Tongres, lequel meu du zele de religion, comme eut blasmé, & repris la maison Royale de ses forfaits, & s'en estant retourné du Palais à son logis, fut ententif à oraison, fut assailly, & enclos de toutes parts par des meschans garsons enuoyez là par les courtisans, lesquels le massacrerent iniustement, & luy estant innocent, en la maison de Dieu luy faisans voye au Royaume celeste. Mais celuy qui causa ce massacre, ne fut long temps sans en estre puny rigoureusement, d'autant qu'il fut assailly de telle sorte de vers, & saleté luy demangeans, & rongeans son corps infait, & miserable, qui le rendirent si puant que nul l'osoit approcher, & luy mesme ne pouuant supporter l'odeur puante qui sortoit de sa chair maudicte, de maniere qu'on fut contraint de le iecter en la Meuse, digne sepulture d'vn tyran, & du ministre de telles laschetez, seruant d'exemple à ceux qui ont les oreilles si doulces, qu'ils ne peuuent ouyr la reprehension du peché, qu'ils sçauent deuoir vn iour estre punys eternellement, s'ils ne se corrigent. Ceste mort ne chastia point Pepin, lequel ne laissa pour cela son Alpayde, bié qu'il feit quelque cópte de Plectrude pour la sçauoir femme de hault cœur, & de maison, & laquelle il ne vouloit du tout mescontenter. Ce

Radbode Duc de Frise vaincu par Pepin l'an six cẽs nonante et six.

Willebrod Apostre des Frisons.

S. Lambert Euesque du Liege persecuté par Pepin, & pourquoy.

S. Lambert occis.

Vsuard au Martyrologe.

qui aduint de plus segnalé lors en Gaule, fut la vie sainte de plusieurs grands hommes, & entre autres de Wandrille nepueu de Pepin, lequel abandonnant les delices de ce siecle, & laissant le Palais Royal se retira en solitude pour là traiter la philosophie spirituelle: ce fut luy qui fonda les Abbayes de Fescamp, & de Fontenelles en Normandie. Viuoit aussi en celle mesme saison saint Gilles Grec de nation, mais qui se retirat en Prouence, & Languedoc, attira plusieurs à la vie solitaire, & contemplatiue, fondant vn monastere où à present est la ville chef d'vn Comté, duquel sont sortis les anciens Comtes de Tholouse, & laquelle se nomme saint Gille. Viuoit aussi de ce temps ce grand, & sçauant moyne Anglois Bede surnommé le venerable, les escrits duquel tesmoignent assez de son sçauoir, & suffisance. Du temps de ce Roy Clouis troisiéme, tenoit l'Empire Romain Iustinian second du nom, lequel chassa les Agarenes, & Sarrasins d'Armenie, & Iberie par Leonce son Lieutenāt en Orient: puis feit la guerre aux Slaues, & Bulgares desquels il fut vaincu, & à peu pres qu'il ne fut occis en bataille: & en fin faisant paix auec eux, & guerroyant les Sarrasins, il fut trahy par les Slauins, & deffait par les Agarenes: & ainsi l'Armenie tomba derechef és mains des Mahometistes. La trahison des Slauins fut si pernicieuse aux Grecs, & la rupture de la paix que Leonce auoit fait en leuant si dommageable aux Chrestiens, que les Agarenes se ruans sur l'Empire vindrent iusques en Thrace auec les bannis d'entre les Slauins, qu'ils gasterent tout le pays és enuirons de Constantinople, d'où il furent chassez, mais non pourtant Iustinian hay du peuple, à cause de ses cruautez, fut deposé de sa dignité, & luy estans les yeux creuez on le mit en vn monastere, estant fait Empereur en sa place Leonce, celuy qui auoit causé la rupture susdicte de la paix. Aussi peu de temps auant que cela aduint, il y eut vn Eclipse de Soleil si grand, qu'en plein iour vn fort long temps on ne veit goute, & les estoiles estoient apparentes au ciel, cōme si c'eut esté en plein minuit. Et tout ainsi que la faineantise des Roys François menassoit leur estat de quelque changement, aussi l'insolence de ceux d'Espaigne ne leur en promettoit pas moins, ainsi que l'effect vous le fera cognoistre: & en laquelle regnoit (viuant ce Clouis) Eringie, qui chassa le vray heritier de la couronne Theofroy fils de Bambe, & se saisit de la Seigneurie: puis mourant laissa le Royaume paisible à Egipze son gendre, lequel fut celuy qui commença à deprauer la modestie des Roys, & donner exemple à ses successeurs de faire tort à leurs suiects: d'autant qu'il tua Fafile pour iouyr de sa femme, & vsurpant les terres d'iceluy, & les ostant aux legitimes hoirs, les donna à son propre fils Vitize: de sorte que les Roys d'alors semble que n'eussent autre obiect deuant leurs yeux que la folie, & le vice. En somme nostre Clouis ayant regné quatre ans, & sans laisser hoir de son corps mourut en l'an de nostre salut six cens nonante & huit, & n'ay trouué le lieu de sa sepulture, tant ont esté curieux nos ancestres, laissant le Royaume à la discretion de Pepin Prince d'Austrasie.

Saints florissans en Gaule sous Pepin Heristel.

Iustinian 2. du nom Empereur.

Sarrasins en Thrace.

Iustinian 2. deposé de son Empire.

Egipze Roy Goth & tyran.

Clouis 3. meurt l'an de grace six cens nonante et huit.

DV ROY CHILDEBERT DEVXIEME DE ce nom, & choses aduenuës de son temps.

CHAP. XLII.



ESTANT mort Clouis sans hoir, le droit de succession appella Childebert à la couróne, lequel Pepin feit oindre, & haulcer au Throsne suyuant la coustume anciennne, le maria & tint en bride, ainsi qu'il auoit fait ses freres, abusant de leur nom, & auec iceluy couurant sa puissance, & iouyssant, sous vn tiltre specieux de Maire, du Royaume d'Austrasie, comme de son heritage venu à leur race par la donation faite à Dagobert fils de Grimoald, & neueu de Pepin l'anciē, par le Roy Sigebert fils du grand Dagobert, de laquelle les Clodionistes auoiēt esté frustrez par Clouis second, & que durant la querelle des François contre Ebroin, les Austrasiés remirent en main à ce Pepin, sous le tiltre susdit, qu'il rendit (ainsi que verrons) hereditaire. Car cōme en l'an de nostre salut six cens nonante & neuf, Drogon fils de ce Pepin, fut decedé ayant le tiltre de Duc de Chāpaigne, & Maire du Palais d'Austrasie, le pere, ne voulant que ce morceau sortit de sa maison, mit au gouuernement & Mairie d'Austrasie son autre fils nommé Grimoald fort bon Prince, & mis au ranc des plus modestes de son siecle, lequel par le commandement de son pere espousa la fille de Radbode Duc de Frise, pensant Pepin par ce moyen rendre la paix paisible, & laisser tout en repos, lors qu'il sortiroit de ce siecle. Et quāt au Duché de Champaigne, il demeura à Theodald ou Thibauld fils de Drogon, car ainsi l'ordonna Pepin, afin que pas vn des siens ne demourast sans terre, & sans dignité: non pourtant estoit cela heritage, car il est vray-semblable que si ce pays dés ce temps là eut esté successif sous le tiltre ducal, qu'il fut demeuré en sa force, & sous vn mesme nom, ou plus grand, si tel on luy pouuoit donner: veu que celles Prouinces qui porterent iadis le tiltre de Cōtez, ont esté honnorees de la preéminence ducale. Tandis que le Royaume viuoit en paix, que Childebert s'adonnoit à bien viure, car il porte és liures anciens, le nom de iuste, & modeste, & Pepin à aduancer les siens enuiron l'an de nostre salut sept cens & six, & du regne de ce Childebert l'huitiéme, il y eut vn Seigneur de Bourgoigne, lequel voyant que Pepin se faisoit grād en Austrasie, & y auançoit les siens, pensant que la fortune luy deut succeder aussi heureuse qu'à l'Austrasié, se resolut de se reuolter, & d'empieter le gouuernement perpetuel, ou plustost la principauté hereditaire de Bourgoigne. Or Willaire (ainsi se nomme ce Prince Bourguignon) s'arme, & se saisit de quelques places suiuy de plusieurs (comme les hommes ayment les nouuelletez) & dresse en fin des forces assez redoubtables: mais Pepin ne le laissa longuement durer, & ne luy donna le loisir de se fortifier d'auantage, & de gaigner ou les Prouençaux, ou les Transiurains, auec lesquels s'il se fut allié, il eut peu venir à chef de son entreprise: & par ce moyen ceste guerre, & rebellion fut presque aussi tost assoupie que commencee, comme estāt mal fondee, & celuy qui en feit l'entreprise n'ayant point bien regardé à la fin d'icelle. Pas vn de nos Annalistes fait mention de ceste reuolte, & l'historié Bourguignon n'en dit mot, ains en sommes tenus aux recerches de Nicolas Vignier en sa Chronique diligente de Bourgoigne, lequel a donné des ouuertures aux amoureux de l'histoire telles, qu'ils ont dequoy se contenter de son sçauoir, & de sa courtoisie, & nous allegue pour preuue de son dire certaine Chronique escrite à la main, qui est à Dijon en l'Abbaye de saint Benigne. Or quoy que le susdit Vignier estime que ce Prince rebelle fut Bourguignon, si est-ce qu'Adon Archeuesque de Vienne dit du contraire, les paroles duquel ie ne veux laisser, qui sont telles. Anepos Euesque de conuersation mōdaine & seculiere, conduit vne armee de François contre Willaire au pays des Sueues, où fut fait vn grand massacre, & tuerie: vous oyez que ce Willaire estoit autre

Childebert 2. du nom.

L'an six cens nonāte et neuf.

Grimoald Maire du Palais d'Austr.

Childeb. 2. surnōmé le iuste.

L'an sept cēs & six.

Nicolas Vignier Chronique de Bourg.

Adon és Chroniq. Aage 6.

que Bourguignon, & que pas vn trouble ne s'estoit meu au pays de Bourgoigne, ains oultre le Rhin, si bien que tout le regne de Childebert fut aussi paisible que ce Roy estoit bon, courtois, & debõnaire: & ainsi le Chroniqueur Benignian n'accorde point auec Adon, ou plustost on luy fait la faueur d'interpreter autrement son dire que n'a esté son intention. Au reste en cest endroit on voit encor de grandes ambiguitez en l'histoire, d'autant que plusieurs font mourir ce Roy Childebert auant Pepin, entre lesquels est le supplement d'Aymon, auquel accorde Adon Archeuesque de Vienne: & toutesfois supputãt les annees, ou il faut que Childebert mourut l'an de grace sept cens treize, & qu'il n'aye regné que quinze ans, ou s'il a vescu Roy l'espace de dixsept ans, ainsi que tient le moyne Aymon, il s'ensuit qu'il a vescu iusques en l'an sept cens & quinze, & que Pepin deceda auãt luy, ainsi que le dient le reste des Annales: ce que ie vous ay mis en auant, afin qu'on se prenne garde de pres à l'ordre des ans, veu la difficulté d'iceluy, & la faute qu'on y peut commettre. Sur les dernieres annees donc de Childebert & en l'an de nostre salut sept cens quatorze au moys d'Auril, Grimoald seul fils de Pepin, & Maire du Palais de France, estant venu au Liege visiter son pere qui estoit malade extremement, y vint à son malheur: d'autant que voyant l'estat deploré de son Seigneur, il s'en alla à l'Eglise de saint Lambert pour prier Dieu pour la santé du bon Seigneur Pepin: mais estant de genoux, & priant auec grande deuotion, suruint vn barbare nommé Rangaire, enuoyé par Radbode Duc de Frise, lequel occist ce vertueux Prince, non sans grand creuecœur du pere, & de la mere qui n'auoient plus d'enfans legitimes. Ce massacre accreut le mal de Pepin, lequel ayant disposé de son ame, & ordonné que Thibault, ou Theodald fils de Grimoald fut Maire du Palais de France, & que Charles Martel commandast sur l'Austrasie, il mourut, laissant vn grand regret à tous les Francs-Gaulois, qui voyoient quelle playe sa mort apportoit à l'estat de tous les Royaumes, veu la ieunesse de ses enfans, & qu'il faudroit que c'est Empire tombast sous la volonté, & regence d'vne femme: eu esgard à l'imbecillité des Roys qui commandoient pour lors. Pepin fut enterré au Liege, où il fut puny en la mort de son fils du massacre qui à son occasion auoit esté commis en la personne du saint Euesque en l'Eglise duquel Grimoald fut tué, quoy qu'innocent des forfaits de son pere, que Dieu affligea en ce monde, afin que son ame fut deliuree de peine en l'autre siecle. Il auoit eu de sa concubine Alpaide vn autre fils nommé Carloman, lequel se feit moyne, & vesquit en grande sainteté: & eut encor trois filles à sçauoir Berthe espouse de Milon qui fut Duc, ou gouuerneur d'Auuergne, duquel ie n'ay trouué autre chose, & ne sçay si de cestuy les Comtes qui ont esté depuis en Auuergne, ont pris origine: les autres filles se nommerent Astrude, & Elisande, mais ie n'ay leu si elles furent mariees, ou si vesquirent religieuses: veu que dés ce temps là on commençoit emplir les monasteres non de deuotion, ains de charges, & y mettre les filles, afin de soulager les maisons, si par cas on les eut mariees suyuant la noblesse & grandeur du lieu d'où elles sortoient. Au reste le testament de Pepin ne sortit point son effait quãt à Charles Martel, comme ainsi soit que Plectrude ne voulant point qu'vn bastard fut esgal aux siens, & qu'il allast de mesme vol que le fils de son fils Grimoald, elle le feit empoigner, & mettre en prison au Liege, & elle entreprit le gouuernemẽt des Royaumes, comme ayeule de Theodald, & se maintint quelques ans en ceste puissance. A Pepin ne suruesquit guere le bon Roy Childebert, car il mourut le dixseptiéme de son regne, & de nostre salut sept cens & quinze, & fut son corps mis & enterré à Coucy, d'autres dient à Nancy en l'Eglise saint Estienne: laissant deux fils, l'aisné fut nommé Clouis, ou Dagobert, (car ie trouue qu'il eut & l'vn, & l'autre nom) & le second fut dict Clothaire quatriéme, mais d'autres dient que ce Clothaire n'estoit point fils de ce Childebert, ains de Theodoric frere de Childebert, & que le second fils de ce Childebert s'appelloit Daniel qui fut fait d'Eglise, & depuis venant à la couronne par les menees des Maires du Palais, il porta le nom de Chilperic, ainsi que verrons (Dieu aydant) continuans ceste histoire. Du viuant de ce Roy fut fondee l'Eglise, & Abbaye de saint Michel en Normandie, & sur les limites de la petite Bretaigne par le moyen de certaine apparition faite à Aubert Euesque d'Auranches, & telle a esté la deuotion des Gaulois en ce lieu qu'il a porté, & porte le nom du mont saint Michel, & que les Roys dés ce temps ont recogneu

L'an sept cens quatorze, Grimoald occis au Liege.

Testament de Pepin le Gros.

Mort de Pepin.

Enfans de Pepin.

Childeb. decede l'an sept cens et quinze.

Enfans du Roy Childebert.

Voy Sigeb. en sa Chronique.

gneu ce Prince de l'armee celeste, comme tuteur, garant & deffenseur de la couronne de France: si bien q'on trouue que nos Roys ont tenu court ouuerte, & fait des Cheualiers le iour dedié à cest Ange, comme donnans vn argument à ce Roy qui depuis a institué l'ordre tant honnorable des Cheualiers de saint Michel, lesquels recognoissent par là l'ancienne deuotion de leurs peres. En celle saison aussi le siege Episcopal du vieux Treɛt fut transporté au Liege, y estant pasteur saint Hubert, & par ce moyen l'Eglise qui obeissoit, fut dame, & mere de celle qui estoit obeye. En cest endroit Sigebert Chroniqueur nous fait mention de ne sçay quelle dame sœur de saint Hubert, & elle nommee Ode, qu'il fait espouse d'vn Duc d'Aquitaine nommé Bogge, laquelle ayant perdu son mary, s'en retourna au Liege, d'où elle estoit natiue, enrichissant les Eglises, & y mourant, & estant enterree, & où depuis, à cause des miracles faits à son tombeau, elle a esté mise au catalogue des saints, & bien-heureux qui iouyssent de la gloire perdurable. Ie n'ay peu trouuer qui fut ce Duc, car de dire que ce fut Eude ou Odon, il ne se peut faire, d'autant qu'il vesquit plus longuement que cecy, & iusqu'aux derniers iours, ou peu s'en faut, de Charles Martel, ce qui me fait penser que Sigebert s'est trompé au nom, & que pensant escrire Loup (qui fut nommé Duc l'an six cens septante & neuf) il a mis Bogge, duquel il est aisé à croire que ceste dame fut espouse, & mere de celuy Eude, qui depuis feit entrer les Agarenes Mahometans en Gaule: mais de cecy ie ne veux vous en decider cõme de chose asseuree, ains suis prest de receuoir tout autres aduis, auquel y aura occasion de contentement: car d'accuser Sigebert de mensonge i'en feroy conscience, ioinɛt qu'il appert que ceste dame a esté l'épouse d'vn Duc d'Aquitaine, soit qu'il le fut en chef, ou qu'il n'en portast que le seul tiltre. Quant aux pays estrangers, & ce qui lors y aduint, il est aisé à voir que le malheur suyuoit lors toutes les monarchies, & que l'aneantissement des Roys les menaçoit d'alteration, de changement & de ruine: entant que Iustinian ayant esté dechassé par Leonce, cestuy ne iouyst guere long temps de son vsurpation, ains au bout de trois ans Absimare estant esleu Empereur par les soldats, feit couper le nez à Leonce, & le mit prisonnier en vn monastere: apres ce Iustiniã sort de prison par le secours du Roy des Bulgares, & espousa Theodore fille de Caian Roy des Cazares, de laquelle il eut vn fils qui fut nommé Tibere, qui fut appellé à la dignité imperiale, mais du seul tiltre, d'autre en ayant l'effait, ainsi que verrons en son lieu. Or ces changements causerent les courses des Agarenes par tout l'Empire, & la depopulation de plusieurs belles citez, & massacre infiny d'hõmes, ces barbares faisans leur prouffit de ceste diuision d'entre les Chrestiẽs. En Espaigne regna Vitize, fils d'Egipze tyran: lequel pour establir sa courõne vsurpee feit creuer les yeux à Theodebert fils de Recesuinde vray Roy, lequel neantmoins se maria, & eut vn fils nommé Roderic, lequel (ainsi que verrons cy apres) fut cause de la ruine de toutes les Espaignes. En Angleterre les Roitelets ne pouuoient viure en paix, car Edelrede Roy des Merciens eut guerre contre Egfrede Roy de Northumbrie, & le vainquit: & apres ceste victoire il mourut, laissant pour successeur son fils nommé Chunrede, lequel en l'an sept cens onze, accompaigné d'Offe Roy des Saxons, s'en alla à Rome, où tous deux touchez de deuotion se rendirent moynes.

Quand l'Abbaye du mont S. Michel bastie.

S. Ode Duchesse d'Aquitaine.

Vitize Roy d'Espaig.

Roys Anglois se faisans moynes.

DV ROY DAGOBERT SECOND DV NOM, *autrement dict Clouis troisiéme, & de Charles Martel, & autres occurrences.*

CHAP. XLIII.



Dagobert 2. du nom Roy de France.

D'AVTANT que le regne de Dagobert second du nom fut brief, il n'y a pas aussi de grands discours à faire, veu mesmemẽt que de luy il ne feit rien, non plus que son pere & ayeul: ne seruant (comme dit est) que d'ombre, & comme d'estallon parmy les dames, pour faire des enfans qui luy succedassent plustost au nom, que non pas en l'administration de la courõne. Aussi les marioit on ieunes, & en leur grande ieunesse ils auoient des enfans, ainsi que cestuy qui espousa vne dame, laquelle eut a nom Clotilde, & de laquelle aucuns tiennent qu'il eut quatre enfans, mais on ne trouue quels, sauf les deux à sçauoir Theodoric, & Childeric, qui furẽt les derniers du sang des Merouinges, qui ont commandé en Gaule sur les François. Le Royaume, & regne de ce pauure Roy a esté fort miserable, & sentit vn bien grand esbranlement pour la discorde qui se meut entre les suiets, chacun souhaitant vn gouuerneur fait à sa poste: les vns voulants Plectrude pour Regẽte & assistante à son nepueu Theodald, ou Thibauld Duc de Champaigne, & Maire du Palais, & d'autres reiettans cest Empire d'vne femme comme dommageable, & duquel si souuent leurs ancestres s'estoient mal trouuez, & qu'aussi ceste dame n'estoit pas Royne, ny mere de Roy, pour entreprendre si auant sur les affaires du Royaume. Elle d'autre part, qui estoit fort sage, & prudente, & qui auoit du cœur assez pour se maintenir s'estoit saisie de la personne du Roy, & auoit auec elle le principal officier de la couronne, si bien que iustement, ny aisément on ne la pouuoit desapointer, eu esgard que le Roy estoit de sa partie. Ainsi tout le Royaume estoit diuisé en deux factions, l'vne suiuant le Maire Thibauld, & Plectrude son ayeule, les autres ayants pour chef vn Rainfroy, ou Raganfroide que les Seigneurs nommerent Maire du Palais pour faire teste à l'Austrasien: aimans mieux s'entre-tuer comme bestes, que d'obeyr au sang de Pepin, auquel ils estoient tant obligez, & de se soumettre au commandement d'vne femme. Or ce n'estoient plus les Roys qui cõbatoient l'vn contre l'autre ou pour la monarchie, ou pour quelque portion du Royaume, ains c'estoiẽt les Seigneurs que les Roys auoiẽt auancez, lesquels sous pretexte du bien public, & de conseruer le droit de l'heritier de la couronne, mettoient tout en cõbustion, & auilissans l'autorité Royale, sous le nom d'icelle ils couuroiẽt leur ambitiõ, & taschoiẽt de se faire voye à la Royauté: ce qui a esté vn mauuais exemple pour la posterité, & a donné cœur, & inuention à ceux qui sont venus apres, de pretendre par droit de bien-seance à l'estat, auquel la iustice de leur cause ne pouuoit les appeller. Sur ceste querelle des Princes pretendus du Palais, l'vn autorisé de la volonté testamentaire de son ayeul, & de la puissance presente de son ayeule: l'autre fauorisé par partie des estats & noblesse, qui ne trouuoiẽt pas bon que Pepin abusast ainsi du Royaume que de le rendre suiect au testamẽt d'vn Maire du Palais, s'esmeut la guerre, laquelle ne se pouuoit finir q̃ par grãd meurtre, veu les humeurs des parties, la qualité de la cause, & controuerse, & la misere qui suyuoit le Royaume Gaulois. Rainfroy armé de la noblesse mal cõtente vint iusques aux Ardennes, & bas pays pour se fortifier la main de la possession du Roy, & Royaume de Neustrie, & Bourgoigne: Thibault fait aussi le semblable, & viennent se rencontrer en la susdicte forest, car les pays bas estoient lors tous boscageux, & là ils combatirent vaillamment au possible, y mourant vn grand nombre d'hommes tant d'vn que d'autre costé: neantmoins en fin les Austrasiens y eurent du pire, & fallut que le Duc Champenois se sauuast à la fuite, & se retirast auec Plectrude son ayeule.

Femme, et enfans de Dagobert.

Diuision entre les François l'an sept cẽs seize.

Maires du Palais gastent tout.

Cõbat donné aux bas pays.

Or ceste bataille estant gaignee par les François, ils feirent lors leur Roy Daniel frere de ce Dagobert, le tirans du monastere, & auquel ils auoyent laissé croistre les cheueux selon, & suyuant la coustume ancienne des Princes Royaulx de France, & Rainfroy fut son Lieutenant general, & Maire du Palais, ainsi que Thibault estoit de Dagobert. Ce fut lors que les testes s'eschauferent, & que chascun combatoit pour son Roy (y en ayant deux querellans le Royaume, sans que pas vn d'eux se souciast d'en faire la poursuite) & voulant que luy seul demeurast auec la souueraineté, ou que le partage estant fait, les Princes de Brabát, & Mosellane ne fussent plus si presumptueux que d'vsurper ny l'estat de Maire du Palais de France, n'y l'heritage d'Austrasie. Ainsi Daniel moyne surnommé Chilperic, afin que le nom l'authorisast en quelque sorte, est mené à la guerre par Rainfroy, & eux deux auec leurs forces passans la forest Cornbroniere (ancienne demeure des Cymbres, & Theutons) vindrent iusqu'à la Meuse gastás tout, & rauageás, & mectás à feu, & le pasśás au fil de l'espee. Ce ne fut pas tout, ains sçachans que la maison de Pepin estoit en grande discorde auec Radbode Prince des Frisons à cause du massacre fait au Liege sur le bon Duc, & Prince Grimoald, appellent le Frison à leur ligue, & le donnent en barbe à l'Austrasien pour le tenir en ceruelle. D'autre costé se veit estonnee Plectrude d'autant que Charles Martel, qu'elle feit prendre au Liege, & depuis enuoyé prisonnier à Coloigne le priuant de l'honneur à luy escheu par le testament de son pere, sortit de prison, & se fortifiant d'hommes se meit en campaigne, nul sçachant quel party il deuoit prendre, neantmoins on veit bien tost, qu'il en vouloit à Rainfroy, & qu'il taschoit de deffaire le Frison idolatre. Ainsi la miserable Gaule estoit affligee par l'ambition des Maires, & diuisee en sectes, ou ligues diuerses y ayát à vn mesme temps deux Roys, ou plustost deux ombres, ou masques de Roys, trois se disans Maires du Palais, & vne femme qui se portoit comme souueraine, tant pour la memoire de son mary n'aguere deffunct, que pour auoir de grans thesors, & son petit fils qui estoit auec Dagobert, & auoit la charge de son Palais. Les choses estans ainsi disposees, voicy que Dagobert ayant regné quatre ans, & estant sur le cinquiéme vint à deceder en l'an sept cens dix-neuf, laissant deux fils (ainsi que dit est) qui furent les derniers Roys de ceste race. Le regne de ce Roy fut calamiteux pour les Gaules, tant pour la diuisió des Princes, & chefs des Royaumes sous le nom Royal, que pour les maux, & rauages que faisoit le Payen Radbode de Frise, lequel ayant esté (ainsi que dit est) contraint de receuoir les prescheurs Euangeliques en ses terres, lors que Pepin Heristel le vainquit, fut aussi en fin tant, & si souuét presché, & admonesté par l'Archeuesque de Sens nommé Wlfran ou Walefroy, qu'il se resolut de prendre le sainct baptesme: mais ainsi qu'il estoit prest à estre laué, & tenát ja vn pied en l'eau des fonts, voicy le diable qui luy donne vn grand obstacle: car ce fol Prince, s'enquit du sainct Prelat, où estoit-ce qu'en l'autre monde il auoit le plus de ses parents & amys, en Paradis, ou en enfer, car de ces deux voyes l'auoit instruit l'Archeuesque: on luy dit que c'estoit en enfer, pource qu'ils n'auoyent eu la cognoissance du vray Dieu: Lors ce fol Prince, retirát son pied de l'eau, dit qu'il n'auoit affaire du Christianisme, & qu'il aymoit mieux estre en la plus grande troupe de ses parents en enfer, qu'en Paradis en vne compagnie incogneuë, aussi bien paya il son escot de mesme, car le troisiéme iour d'apres il mourut soudainement, Dieu le punissant de la moquerie, & mespris de sa grace au baptesme, & des maux que iusqu'alors il auoit fait aux Chrestiens. Si le Royaume Fráçois souffroit affliction, l'estat de l'Empire n'estoit pas mieux, d'autant que Iustinian qui auoit esté remis au siege Imperial, en fut chassé par Philippique surnommé Bardané banny, aussi homme de bien que ses predecesseurs touts infectez d'heresie, par laquelle est aduenuë la ruyne de l'empire de Grece: mais il ne fut que deux ans en ceste dignité, sans estre traité si doucement qu'on luy creua les yeux: & le deposa lon de sa dignité Imperiale, à laquelle paruint Artemie: lequel eut guerre contre les Arabes, & les Maures, estant pour lors chef des Agarenes, ou Sarrasins Vlid, homme furieux, & violent, lequel prit la cité de Damas en Syrie, & vsurpa le temple des Chrestiens, & en feit vne Mosquee: & vn de ses Admiraux ou Capitaines se rua sur la Cilicie (ores Carmanie) rauagea tout le pays, & y cóquit les villes, puis coururent ces barbares toute la Misie auoisinant le Pays ancien des Phrygiens, & reprenans la route de Syrie, se feirent maistres de la cité d'Antioche qui est en Pisidie, & differente

Thibault Austrasien vaincu l'á sept cens dix-sept.

Daniel, ou Chilperic fait Roy.

Rainfroy vainc Thibault Duc de Champaigne.

Radbode allié de Rainfroy.

Charles Martel eschappe de prison.

Miserable estat des Gaules sous Dagobert. 2.

Dagobert second meurt l'an sept cens dix-neuf.

Vulfran Archeuesque de Sés attire Radbode à la foy.

Radbode refuse de se faire baptiser.

Philippique chassé de l'Empire.

Vlid admiral des Sarrasins & ses cóquestes.

à la grande Antioche d'où premierement sainct Pierre fut Euesque: & Masalmas pilla, & butina toute la Galatie ancienne conqueste des Gaulois qui passerent jadis apres le sac de Rome en Asie. Apres Vlid fut Prince des Agarenes Alcoraniste, Zulzimin vaillant & hardy Capitaine, sous lequel du viuant de Dagobert, & en Constantinople tenant l'Empire apres Artemie, vn Anastase, & apres Theodose (fait Empereur par force par les soldats) vn Leon surnommé Isaurien, vint Musalmas assieger la cité de Constantinople, & donner effroy à toute la Grece, qu'il rauagea, & dura ce siege par l'espace de deux ans, lequel les Mahometans furent contrains de le leuer tant pour estre assaillis de famine, & du froid, que par l'effort des Bulgares, qui vindrent au secours de l'Empereur, si bien que d'vn nombre infiny de vaisseaux il ne s'en sauua onc que dix, le reste estant mis à fons, ou bruslé par fouldre & tempeste, mourant Zulzimin, & Haumar second du nom venant à la principauté des Mahometans, lequel fut vn grand, & cruel persecuteur des Chrestiens, qui leur deffendit l'vsage du vin, & les contraignoit d'abiurer, & renoncer la foy, & religion Chrestienne, & feit vne loy, par laquelle il deffendoit que nul Chrestien fut receu à tesmoigner contre ny pour Sarrasin quelconque. Du temps mesme de ce nostre Dagobert aduint la calamiteuse ruine des Espaignes l'histoire de laquelle estant iointe auec la nostre, eu esgard à ce que verrós cy apres, il la faut aussi aller recercher vn peu de plus loing, afin de le dőner mieux à entendre à ceux qui lyront cest œuure. Nous auons veu cy dessus comme le Goth Witize vsant d'vne grãde felonnie, & detestable trahison feit creuer les yeux à Theodebert fils du Roy Ricesuinde, & empieta sur luy, contre tout droit, la couronne, & Royaume d'Espaigne: ce Theodebert, ou Theobert se maria nonobstant son aueuglement, & eut vn fils appellé Roderic, lequel si fut mort dés qu'il eut receu le sainct baptesme, eut esté le salut de son pays, & famille. Car bien que ayant repris le Royaume paternel sur le tyran Witize, & l'ayant puny de mesme monnoye que cestuy auoit dőné à son pere luy ostant la veüe, & l'enuoyant banny en la cité de Cordoue, despouillant de touts biens, & successions Sigebert, & Eban fils du susdit Witize: bien (dis-je) que ce Roy Rodrigue, ou dom Roderic fut vn fort vaillant homme, & experimenté au fait de la guerre, si est-ce qu'il fut vicieux à merueille, & si adonné à ses plaisirs, qu'ils luy en ont cousté à la fin, & la vie, & le Royaume, & oyez en quelle sorte. Sigebert, & Eban bannis pour le forfaict de leur pere deualisé de la couronne vsurpee, ne sceurent où mieux se retirer que vers le pays Africain où commandoit pour les Roys Goths vn seigneur de mesme nation appellé Recile sur la cité de Tanger (jadis Tingi) assise en Afrique sur vne pointe de terre entrant en mer au goulphe de Gibraltar, lequel Recile estoit grand amy de Witize, esperans ces ieunes Princes viure là plus à leur ayse, & hors du danger des mains de leur aduersaire. Sur la mesme coste d'Afrique, & en la mesme Prouince Tingitane, le long du goulphe susdit est posee vne autre cité nommee Ceute ou Septe possedee jadis (comme elle est à present) par les Espaignols, en laquelle commandoit vn Comte, ou gouuerneur nőmé Iulian, pour faire teste aux Mores, & aux Arabes Agarenes qui auoyent vsurpé partie de l'Afrique ainsi que dirons cy apres. Ce Iulian vous mets-je en compte pour respect de consequence, car ce fut par luy que toutes les Espaignes furent mises en combustion, & la cause en fut telle: Car luy estant Capitaine des limites Africains, & seigneur de plusieurs terres le long du destroit en Espaigne, fut aussi enuoyé Embassadeur par Roderic vers les Mores. Ce Iulian auoit laissé en court Caue sa femme (d'autres dient que c'estoit sa fille) belle à merueilles, ne pensant point que son Roy deut vser de lascheté vers vn sien seruiteur si fidele qu'il luy estoit. Mais le Roy follatre, & plein de ses desirs poursuit si viuement les amours de la Comtesse, qu'il en iouït en la Prouince de Bureba entre les citez de Burgos & Victoire, lequel adultere fut cause de sa ruine & de toute l'Espaigne. Cecy entédu par le Comte Iulian, il sentit vne si grande douleur, & conceut vne haine si mortelle contre son Roy, qu'il se resolut de se venger de ceste iniure & de priuer Roderic de ses estats, & de la vie, & ne le pouuant faire de soy, il se pourpensa (mais desloyaument) d'y employer les Alarbes, ou Agarenes: lesquels dés l'an six cens soixãte-neuf, sous Hascy Admiral s'estoyent faits seigneurs de la plus grande partie d'Afrique, d'où jaçoit que le general Imperialiste les eut chassez l'an six cés nonante-neuf, si est-ce que tousiours ils y faisoyent des courses, & y conqueroyent de belles terres. Or du temps que Iulian resolu

Zulzimin Admiral des Sarrazins assiege Constantinople. Annal. de Constant. liu. 21.

Haumar 2. du nom persecute les Chrestiens l'an sept cens dix-neuf.

Roderic 34. & dernier Roy Goth en Espaigne.

Vvitize chassé & aueuglé par Roderic.

Tinger cité de Mauritanie.

Ceute iadis Septe cité d'Afrique.

Caue femme du Comte Iulian violee par Roderic.

Estiéne de Garibay, hist. d'Espaigne li. 8. ch. 48.

Quand les Sarrasins prindrent l'Afrique

resolu contre son Roy pourpésoit les moyens de luy nuire, commandoit sur les Agarenes Mahometans Vlid, duquel auons parlé cy dessus, lequel tenoit vn Lieutenát general en Afrique appellé Muça Aben Zair Arabe de nation, & hardy Capitaine: auquel le Comte de Ceute, & Seigneur de Consuegra Iulian s'adressa, & luy offrit la cóqueste des Espaignes s'il vouloit dóner forces suffisantes pour courir sus à Roderic son aduersaire. L'Arabe dóne aduis de cecy à Vlid son souuerain, lequel de premiere arriuee ne voulut du tout se fier aux promesses du Comte, ayant les Chrestiens pour suspects, & se doubtant de quelque surprise: neantmoins poussé d'ambition, & desir de s'aggrandir donna charge à Muça Aben Zair qu'il donnast quelque troupe à Iulian, mais non si forte qu'il s'affoiblit, & fortifiast les Chrestiens en lieu de les accabler. Or luy estoit il aysé de ce faire veu que dés l'an sept cens six, il s'estoit fait seigneur de toute l'Afrique sauf que de la susdicte prouince Tingitane, laquelle à present on appelle le Royaume de Maroc, qui est le plus riche de Barbarie. L'Arabe donna quelques cinq ou six cens Mahometans au Comte lequel entra en Espaigne aysement, ayant ses terres voisines de la mer, & y feit de grans maux, courant & rauageant la campaigne: chose qui affriandit les Mores, & donna cœur à d'autres Goths, qui auoyent leur Roy en detestation de suyure le party du Comte. Lequel s'allia des enfans de Witize Sigebert, & Eban, & attira Recile gouuerneur de Tanger à sa deuotion, si bien qu'Vlid se fiant plus en luy qu'au commencement, luy feit donner douze mille Mores conduits d'vn general appellé Tarif Aben Zarcà, lequel donna nom au mont Calpé qui est sur le destroit, & l'appella Gebel Tarif, que depuis on a corrompu le nommant Gibraltar: prit, & destruit les citez de Carteye (ores Tarife de ce Capitaine renommee) & Seuille, & plusieurs autres en l'Andaluzie, & pays de Lusitanie, & vainquant Inigo cousin du Roy Roderic, qui estoit venu pensant les chasser, & fut si fol que de leur donner bataille. Ceste deffaite feit ouurir les yeux à Roderic, voyant que c'estoit à bon escient que les Mores entroyent en conqueste, & que la resolution du Comte Iuliá estoit de le ruiner, ce qui luy faisoit plus péser en cecy est qu'il voyoit que de iour à autre les Mores passoyét à milliers en Espaigne allechez des richesses du païs, & de la douceur de la terre: ainsi il assembla toutes les forces des Goths tant d'Espaigne que des Gaules mais foibles pour lors, à cause que ceste nation estoit du tout desacoustumee de la guerre, & adonnee aux seules delices, & s'en vint pres de la cité de Xerez sur le fleuue de Guadelete, où aussi vindrent les Mores, & Iulian, & ses complices, & y fut combatu courageusement, & cruellement par l'espace de huit iours sans qu'on peut cognoistre difference entre les mieux faisans, veu que & les vns, & les autres batailloyent pour leur salut, & vie: mais à la fin les Goths furent si pressez par les Mores, & par ceux mesmes de leur nation, qu'ils tournerent le dos & furent taillez en pieces, y mourant le Roy, & tout le sang Royal, & y perissant presque toute la noblesse Espaignolle sortie de l'estoc des Goths: lesquels auoyent gouuerné l'Espaigne depuis l'an de nostre salut quatre cens quinze, iusques à l'an sept cens quinze, & ainsi en ayant esté paisibles possesseurs l'espace de trois cens ans: la deffaite desquels j'ay mis pour cause, d'autant que parmy les histoires de Charles Martel, & de Charles le grand nous faudra souuent faire mention des Mores, & du pays d'Espaigne par eux possedé, & des guerres qu'ils ont eu contre les François.

Trahison du Comte Iulian.

Prouince Tingitane ores Maroc.

Premier voyage des Mores en Espaigne.

Alliez du Comte Iulian de Ceute.

D'où le destroit de Gibraltar a pris son nom.

Où fut dónee la derniere bataille entre les Goths & les Mores l'an sept cens quinze.

Combien dura le royaume Goth en Espaigne.

DV ROY CLOTHAIRE QVATRIEME DV nom, auancé à la couronne par Charles Martel, & diuerſes occurrences durant ſon regne.

CHAP. XLIIII.



L'an ſept cens ſeize. Charles Martel cõtre Rainfroy eſt deffait.

CHARLES Martel fils naturel de Pepin le Gros eſtant ſorty de priſon, & faict aſſemblee d'armes donna de grands ſoucys à Rainfroy qui ſe voyoit en teſte vn accort, & vaillant Capitaine, neantmoins ne deſiſta de le pourſuiure ſecouru par les Friſons, & vindrent les deux armees iuſques pres le fleuue de Meuſe en l'an ſept cens ſeize, où fut vaillamment combatu de toutes parts, mais en fin Martel ne pouuant ſouffrir l'effort des Neuſtriens, Bourguignons, & Friſons, ayant fait grande perte d'hommes, fallut que ſe ſauuaſt à la fuite. Rainfroy, & Rodbode, afin que Martel n'eut le moyen de reſpirer, & ſe renforcer de nouueau ſecours, le pourſuiuent, paſſent les Ardennes, & viennent iuſqu'à Cologne, où ſe tenoit la vefue de Pepin Plectrude, auec les theſors de feu ſon mary, car les enfans de Dagobert eſtoyent en religion à Treues pour y apprendre les lettres, & eſtre ſainctement inſtituez, tout ainſi qu'on mect à preſent les Princes aux colleges: & contre laquelle les ſuſdits ſeigneurs allerent, pillans, gaſtans, & ſaccageans les terres d'Auſtraſie, mais elle les gaigna à force d'argent, & feit tant qu'ils ſe retirerent. Charles Martel ce pendant ne dormoit pas, ains voyant que les Neuſtriens, & Friſons alloyent en deſordre eſpars ça & là par le pays qu'ils degaſtoyent, comme ne ſe doubtans de ſurpriſe, leur courut ſus, & en feit vn grand carnage, butinãt ſur leur bagage, & artillerie (c'eſt à dire machines deſquelles on vſoit alors, veu que les canons n'eſtoyent encore inuentez) & ſur les viures, & munitiõs du cãmp, nõ pourtãt qu'il oſaſt s'offrir à la bataille, n'eſtãt aſſez fort, ains ayãt encor' ſes troupes haraſſees de la premiere deffaite. Ainſi ſe paſſa celle annee en laquelle Rainfroy perdit la meilleure piece de ſa force, qui eſtoit le Prince Friſon lequel mourut (ainſi que dit eſt cy deſſus) s'eſtãt moqué du S. bapteſme: & pour ceſte cauſe il pratiqua Eude Duc d'Aquitaine & l'attira à ſon alliãce. Il y en a qui tiennent que Radbode ne mourut iuſques en l'ã ſept cẽs dix-huit, & qu'il fut vaincu par Martel pres de Cãbray lors qu'en l'an ſept cens dix-ſept, l'Auſtraſien s'eſtant renforcé vint contre eux au pays Cambreſi (Paul Emile dit pres de Troyes en Champaigne) & là eſtans les requit de paix, & accord, qu'ils luy refuſerent & mal pour eux, car Martel ayant la iuſtice de ſon coſté cõme celuy qui s'eſtoit mis en tout deuoir, & qui deffendoit la cauſe de l'heritier legitime, entra au combat, & deffit courageuſement ſes ennemys au terroir de Cambray l'an ſuſdict de ſept cens dix-ſept & le dix-huit, du moys de Mars, laquelle route fut ſi grande que de là en auant Rainfroy ne peut ſe preualoir contre luy, & perdit en touts les lieux qu'il le combatit. Et en celle bataille les vieilles Annales, & Adon Eueſque de Vienne tiennent que Radbode, & Rainfroy gaignerent à fuyr, & laiſſerent leurs gens en proye à l'Auſtraſien. C'eſt-icy que Charles Martel hauce les cornes, qu'il vſurpe l'eſtat de Maire, & afin de mieux eſtablir ſa puiſſance, vient à Cologne en l'an ſept cens dix-huit, entre en la cité, & contraint Plectrude ſa belle Mere de luy donner ſa part des theſors de ſon pere Pepin, ce qu'elle ayant fait ſe reconcilia auec luy, & luy accorda l'authorité qu'elle auoit voyant le peu de force que deſormais elle auroit à ſe maintenir, voyant que touts les François, ſe faſchoyent d'obeir à vne femme: Tout cecy ſe paſſa du viuant de Dagobert ſous le nom duquel, Martel auoit fait les guerres ſuſdictes: Mais Dagobert eſtant decedé, il fallut vſer d'vne autre ruſe, afin que les François qui ne pouuoyent viure ſans Roy, & ne vouloyent qu'autre eut ce tiltre que ceux qui eſtoyent iſſus du ſang Royal, ne le laiſſaſſent, & ſe ioigniſſent auec Chilperic: à ceſte cauſe voyant que les enfans du deffunct Dagobert eſtoyent encor'

Rainfroy gaſte le pays d'Auſtraſie.

Martel deffait les Neuſtriens par ſurpriſe.

L'an ſept cens dix ſept.

Adon en ſa Chronique. Aage 6.

L'an ſept cens dix-huit.

Martel prẽd la cité de Cologne.

encor trop petits,& que la chose requeroit hastiueté,& diligence,il appella à la Royauté Clothaire oncle de Dagobert,& fils de Theodoric aisné des enfans de Clouis second,comme le plus proche du sang:& cecy,nō pour ce qu'il l'estimoit digne du Royaume,ains pour couurir son authorité par ce beau pretexte; quoyqu'il n'aspirast à autre chose qu'à la courōne,mais il auoit encor des obstacles trop grans qui luy empeschoyent,& lesquels estans debout,il ne pouuoit paruenir au feste de ses pretētes. Ainsi Clothaire IIII. du nom fut fait Roy imaginaire l'an de nostre salut sept cens dix-neuf, afin de rendre plus iuste la cause, & plus authorisee l'vsurpation faite par Martel de la principauté: car ce fut luy le premier d'entre les Maires du Palais qui porta le tiltre de Prince de Frāce,comme estimant le nom de Roy titulaire, & se disant le souuerain, & chef, & du Roy, & de ceux qui luy deuoyēt obeissance,puis que les Roys n'estās qu'ōbre,il estoit celuy qui auoit le cōmandement. Et sur cecy a bien regardé nostre Virgile Gaulois en la Franciade,lors qu'il dit ainsi parlant de ce braue bastard, & excellent Capitaine Austrasien: *Clothaire 4. du nom Roy des François l'an sept cens dix-neuf.*

Celuy Troïen qui fait bruire ses armes
Grand Capitaine, & pasteur de gensdarmes
Qui ia main sur vne lance met,
Qui d'vn pannache ombrage son armet
Au fier maintien, au superbe courage,
Qui rien que Mars ne monstre en son visage,
Sera Martel le Prince des François
Non Roy de nom,mais le Maistre des Rois.

Et bien à propos dit-il le maistre des Roys,veu que nul a esté Roy de son temps que celuy qu'il a voulu:entant que Dagobert estant mort,tant s'en fault que suyuant la loy ancienne,& la pratique d'icelle obseruee en ce Royaume,il appellast les enfans d'iceluy,pour ne luy estre à la main,que plustost il prit Clothaire oncle du decedé, soit que le premier il luy fut offert,ou qu'il le veit propre à offrir ce qu'il pretendoit faire. De cecy s'offença grandement Rainfroy lequel auec son Roy ombrageux Chilperic feit assemblee de gendarmerie,& appella Eude Duc Aquitanien à son secours,comme celuy qui haïoit la race,& famille des Pepins,& fauorisoit le party des Neustriens. Eude accompaigné de Gascons, Biscains, Biernois, & de tous les peuples qui sont depuis la Garonne iusqu'au Loire vint en Neustrie,se ioint à Chilperic, viennent eux touts ensemble (ayans assemblé toutes leurs forces) sur le pais Austrasien, & se ruent sur la Champaigne qu'ils gastent,& butinent. Charles Martel d'autre part voyant de quelle cōsequēce luy estoit le vaincre,ou l'estre vaincu,se prepare à la bataille,& vint au cōtre de ses ennemys en l'an de grace sept cens & vingt,lesquels il vainquit & chassa iusques à Paris,eux ne se trouuants asseurez,passerēt vers Orleās,auec leur Roy,& ses thesors: mais se voyants suiuis,& pressez par le vainqueur, Eude prenant le Roy auec luy l'emmena en Aquitaine,acomptant à vne grande felicité d'auoir eschappé des mains du Prince d'Austrasie. Cestuy voyāt que Eude auoit gaigné le hault,& s'estoit sauué en Aquitaine,poursuit Rainfroy Maire du Palais, sa partie principale,& le suyuit iusques à Angiers,où il s'estoit retiré. La cité fut assiegee par Martel,& en fin prise comme aussi fut Rainfroy: lequel pēsoit y perdre la vie: mais Martel qui estoit homme genereux, & lequel se contentoit d'auoir eu le dessus de ses aduersaires, tant s'en fault que le feit mourir,que plustost il luy donna le Comté & gouuernemēt d'Anjou pour sa vie auec le reuenu d'iceluy,qui a esté cause que l'Annaliste Angeuin l'a mis au ranc des Comtes hereditaires,quoy qu'il sceut bien qu'il n'en iouïssoit que par vsufruit. On tient que ce Rainfroy fut homme cruel,& tyran depuis qu'il fut Cōte d'Anjou, & qu'il vsa de grandes extorsions sur les Ecclesiastiques, ruinant les saincts lieux, pour bastir vn superbe Palais en la cité d'Angers, & que pour cela il fut puny miraculeusement, & mourut enragé,& d'vne fin miserable. Touts noz historiens dient que Martel ne poursuyuit point Eude que iusqu'au Loire,bien qu'il y en ayt qui tiennent qu'il passa en Guienne,

Martel abuse de la couronne Royale.

Eude Duc d'Aquitaine cōtre Martel.

L'an sept cens vingt bataille entre Martel & Eude.

Cité d'Angers prise par Martel.

Voy les Annales d'Anjou ch. 8.

où il pilla & gasta le pays, ce qui se peut deffendre assez aysément, & dire que de despit que le Duc luy fut eschappé, il courut le Poytou, & le rauagea, là où Eude se tint en Limosin, ancienne demeure des Ducs d'Aquitaine, où le Prince François ne voulut aller, craignant quelque esmeute plus grande, & se faisant fort de gaigner ce Duc à cause qu'il le sçauoit prompt à faire nouuelles alliances. Charles donc s'en retourna en Austrasie ayant auec luy son Roy Clothaire, & ce fut lors que on dit qu'il composa auec Plectrude, qu'elle le prit en amitié, & qu'il la reuera comme sa propre mere: Et d'autant que du temps qu'il poursuiuoit Rainfroy, Maire du Palais de France, il estoit venu à Rheims, & auoit prié l'Euesque du lieu nommé Rigobert (recommandé de grãde saincteté, & mis au nombre des bien-heureux) de luy donner entree en la ville: le sainct Pasteur, qui estoit son parrin, luy remonstra que ce ne seroit bien fait à luy de ce faire, & trahir celuy qui auoit le nom de Maire & Lieutenãt general de son souuerain, & mesme en son endroit, qui n'estoit authorisé, ny auancé en dignité aucune par le consentement des seigneurs du Royaume. Martel apres la susdicte victoire estãt fait, & creé de touts les seigneurs des trois Royaumes Maire, & Prince du Palais, se ressentit de l'iniure qu'il pretẽdoit luy auoit esté faite par son parrin l'Archeuesque Rigobert, à ceste cause, sans autre forme de procez, & sans appeller les autres Euesques pour y proceder iuridiquemẽt, il le deposa, & chassa de son siege: & autant en feit il à Eucherie Euesque d'Orleans, qui luy auoit vsé d'vn pareil refus que l'autre, comme si c'eut esté mal-faict que de deffendre la cause ce celuy qu'õ estime son Prince legitime: mais de cecy il est aysé de recueillir & tirer que de n'est grande sagesse de s'entre-mesler des affaires des grands, ny d'embrasser leurs querelles, veu qu'ils s'accordent facilement, & ceux qu'ils mectent en besoigne, en portent la folle-enchere. Vous voyez icy les Euesques Rigobert, & Eucherie chassez pour auoir tenu le party de Rainfroy, & ce pẽdant Rainfroy est receu en grace par Martel, cõme ayant fait son deuoir, de deffendre son maistre, & est mis au gouuernement d'vn pays, d'autant qu'il auoit affaire de tels hommes, & que les Euesques n'estoyent propres à le flater, & approuuer son ambition, estans libres en parole, & ne pouuans dissimuler vne lascheté: là où Rainfroy approuuoit la tyrannie, ne se soucioit de rien, pourueu que viuant il peult commander ainsi que deja il auoit accoustumé: & Martel estoit bien content de le gaigner à peu de frais, & se l'obliger par la vie qu'il luy auoit donnee, pour n'offencer les seigneurs qui luy pouuoyẽt estre fauorables. Icy sont les historiens peu d'accord, les vns faisans Clothaire Roy l'espace de sept ans, & d'autres ne luy donnans que deux ans de regne: à ceux cy suis-je d'aduis de donner le dessus, d'autant que touts les anciẽs y accordent, & ainsi Clothaire mourut l'an second de son regne, & de nostre salut sept cens vingt & vn, ce qui donna vn grand sur-sault à Martel qui par, & sous ce Prince imaginaire auoit à establir sa puissance. Et est vn cas estrange de voir l'estat de ce Royaume si pitoyable pour lors, qu'il ne se trouuast moyen de bien dresser & instruire les Roys pour les rendre dignes de la couronne, & propres pour la gouuerner: & que les Frãçois fussent si grossiers de ne sentir à quoy tendoit cest aneantissement des Roys, & peu de soing qu'on auoit de leur nourriture. Ce Roy Clothaire regnãt tenoit le sainct siege de Rome Estienne second du nom, & Leon Isaurien commandoit sur l'Empire de Constantinople, contre lequel s'arma, & se feit nommer Empereur en Syrie vn nommé Tybere, se disant (mais faulcement) fils de Iustinian second du nom, mais il fut vaincu par les Lieutenans de Leon, qui le prenans en bataille, luy feirent trencher la teste: Et en celle mesme saison s'esleua vn certain Iuif Syrien, lequel se disoit estre le vray Messie attendu par les Iuifs, desquels il trompa plusieurs qui depuis cogneurent son imposture. Ce fut aussi en ce temps que Haumar Sarrasin feit de grands maux sur les Chrestiens & que mourant, il eut Gezid pour successeur, & sous lequel les Agarenes se fortifierent plus que jamais en Espaigne, de laquelle toute presque ils se rendirent maistres, & possesseurs. Quant à l'estat Anglois, il estoit paisible, sous le Roy Edelbalde, lequel (ainsi que i'ay recueilly d'vn historien Anglois nommé Henry Archediacre escrit à la main, que Messieurs de sainct Denys m'ont presté) fut vn grand personnage, & excellẽt guerrier, lequel se soumit, & rendit tributaires touts les autres Roytelets de l'Isle Angloise & tint le Royaume en paix l'espace de quarante ans.

S. Rigobert Archeuesque de Rheims offence Martel.

S. Rigobert & sainct Eucherie Euesque d'Orleans chassez de leurs sieges.

Roy Adõ en la Chroniq. aage 6. Aymo li. 4. cha. 52. Sigebert aux Chro.

Annales de Constantinop. liu. 21. Vincent histor. liu. 24. chapi. 146. Hẽry Archediacre Anglois en son histoire.

DE

DE CE QVI SE PASSA SOVS LE ROY CHILperic second du nom, dict Daniel auparauant, & comme il vint à la couronne.

CHAP. XLV.



APRES la mort de Clothaire, Charles touché d'vn nouueau soucy, fallut aussi que trouuast nouueau conseil, lequel ne luy manqua point, ains feit tất, & si bien qu'il accorda par embassadeurs, & sages moyenneurs auec Eude Duc d'Aquitaine, & faisans paix ensemble, l'Aquitanié demoura paisible de ses terres, sans nulle recognoissance, mais pour ceste faueur, il fallut que rendit à Martel, Chilperic auec ses thesors, lequel Eude auoit emmené en Aquitaine. Ainsi Charles ayất son Roy imaginaire, il le met sus le throsne, & authorise celuy, q̃ n'agueres il auoit poursuiuy, & chassé de sõ Royaume, & aduint cecy l'an sept cẽs vingt deux, qui fut plein de troubles, & auquel il fallut que Martel commençast à gouster les ayses qu'ont ceux qui vienent aux grands gouuernements, & qui tiennẽt en main l'estat de la republique. D'autant que les Saxons que Clothaire auoit subiuguez, & ausquels Dagobert auoit quicté le tribut de cinq cẽs bœufs, nõ cõtẽs de telle grace, & voyãs les affaires de Gaule troublez pour l'aneãtissemẽt des Roys, & troubles du royaume, & diuisiõs d'entre les Princes, se fians en leurs voisins, se resolurent de se dispenser, & emanciper de l'obeissance Frãçoise, & de viure en liberté, recognoissans souuerainement celuy qu'ils esliroyent pour leur Prince. Et affin que plus aysémẽt ils peussent executer leur dessein, & pour ne tõber en dãger pour estre sans nulle alliãce ainsi que d'autrefois il leur estoit aduenu, ils sollicitẽt les Sueues, Bauares, & Alemãs à se reuolter cõtre les Roys vmbrageux de Gaule, & de ne plus les recognoistre, ny leur payer tribut, ains iouyr de l'aise que le tẽps leur offroit, & de la cõmodité que la misere Gauloise leur presentoit. Ce remuemẽt des natiõs d'outre le Rhin, rẽdit Martel plus equitable au Duc Eude, afin qu'il ne luy troublast riẽ tãdis qu'il seroit empesché en Germanie: & mit bõnes & fortes garnisons en la Gaule Lyõnoise, pour ne laisser aucune commodité à cestuy cy, à laquelle il dõna le nom de Caroline, & voulut que les habitãs eussent à nom Caroliens, ainsi que long tẽps ils furẽt appellez par les Germains, & les Belges, qui par ce moyen vouloyẽt mõstrer que Charles Martel les auoit dõptez, & sous-mis à sa puissance: mais ceste appellatiõ n'a peu prendre long trait, veu que Martel ne la conquit onc, & n'y feit chose qui meritast que de luy elle fut renommee, ains a elle retenu le nom ancien, sauf qu'en ses parties, chacune desquelles est renommee ou de son peuple, ou des citez qui y sont capitales. Surquoy est à noter que l'Annaliste de Bauiere s'abuse en cest endroit faisant aduenir cecy dés le tẽps que Martel chassa Eude, & Rainfroy de Neustrie, cõme ainsi soit que cela aduint long tẽps apres, & lors que Martel chassa (ainsi que verrõs) les Agarenes Mahometãs des Gaules, Lyõnoise, & Narbõnoise, voire & des limites Neustriẽs: & ce pendãt il nous faut reuenir à nostre guerre Saxõne, de laquelle voicy le peu qu'en dit celuy qui en a basty l'histoire: Des lors il y eut guerre cõtinuelle faite par les Saxõs contre les Frãçois pour le respect, & esgard de la Prouince de Thoringe, és limites de laquelle les Saxõs ayãs fait quelque cõqueste, on estoit tous les iours en differẽt & aux couteaux à cause des bornes, & limites: qui fut cause que les princes Frãçois se remuerẽt, ayãs en haine, & à cõtre-cœur le nom des Saxõs pour ce qu'écor ils sacrifioyẽt aux idoles. Plus bas il adiouste: or estoyẽt les Saxons adonnez au seruice du diable, & tels qui ne vouloyent receuoir aucunement le Christianisme, & pource Martel s'armant contre eux, leur feit la guerre, & commença celle discorde, & querelle, qui prit fin du temps de son petit fils le Roy Charlemaigne, si grand cas c'estoit alors de destourner, & diuertir le peuple Saxon de la superstition de ses ancestres. Alors donc les Saxons se voyans vne guerre si furieuse sur les bras, se sous-mirent à Mar-

L'an sept cens vingt & deux.

Chilperic fait Roy par Martel.

Reuolte des Saxõs.

Gaule Celtique dicte Caroline.

Voy Auentin, histoi. de Bauiere liu. 3.

Krantz li. 1. de la Saxõ. ch. 33.

Saxõs dõptez par Martel.

tel, & accordans auec luy à quelque condition que ce fut, luy obeirent sauf en vne chose, qu'ils ne voulurent onc souffrir entre eux l'exercice de la religion Chrestiéne.

Adon és Chroniq. aage. 6.

Voyez cest historien auec quelle sobrieté louë Martel, & cóme (suyuant sa coustume) il tasche de faire les Saxons souuerains de leur terre, & que pour auoir enuahy les terres des Roys François, Martel leur fait la guerre: laquelle Adon de Vienne fait, & dit auoir esté fort sanglante, lors qu'il met en auant qu'il y eut vn cruel massacre tant d'vn costé que d'autre, & ce nonobstant il en raporta la victoire, comme il feit des Alemás, & Bauariens, lesques ayans intelligence auec les Saxons, & refusans de payer tribut, si estoyent aussi mis en armes à leur grand preiudice. Mais l'Annaliste de Bauiere raporte la cause de ce voyage de Martel en Bauiere à d'autre occasion, que le refus du tribut: disant, que Martel ayant accordé auec le Duc d'Aquitaine, Theodon Duc septiéme de Bauiere s'en alla à Rome, comme s'y estant obligé par vœu, mais ne fut si tost de retour de son pelerinage, que son frere appellé Grimolde ne se saisit, & des biens, & de la femme du deffunct nommee Viledrude. Or de ce temps y auoit vn sainct homme appellé Corbinian, qui reprint, & blasma fort Grimolde pour l'inceste par luy commis en espousant la veufue de feu son frere, comme chose repugnante à la loy diuine. De cecy s'irrita Viledrude, & s'efforça de faire tuer Corbinian, lequel s'enfuit en Italie vers Luithpràd Roy des Lombards: ce qui causa de grands tumultes, & diuisions en Bauiere: d'autant que les enfans de Theodebert estans venus en aage, demandoyent leur heritage, duquel Grimolde les auoit dechassez: ils esleuent, & font mutiner le peuple tant pour l'vsurpation de la principauté, que pour la pollution de la couche de son frere, d'où s'ensuiuit le massacre de Grimolde. Or apres que Charles Martel se fut saisy de la cité de Coloigne, & pacifié auec Plectrude sa belle mere, il pensoit que ceste Dame le deut aymer comme il la respectoit: mais il se veit deceu, d'autant que tandis qu'il alloit çà & là pour appaiser l'estat des Gaules, elle ne dormoit point, ains s'en estant fuye en Bauiere, d'où elle fut natifue, elle sollicita, & esmeut ceux du pays contre Martel, disant qu'il estoit vn tyrá, & qu'il vouloit vsurper la monarchie sur les vrays heritiers de la couronne. Tandis que ceste Dame fait ses ieux en Bauiere, Viledrude femme de Grimolde prend ses enfans, & s'en vient en Gaule vers Martel, se iecte à ses pieds, luy demande iustice du tort, & violence faite à son mary & enfans, & le requiert de la remettre en ses biens, & ses enfans en leur heritage, contre les vsurpateurs de la principauté, & rebelles à la courône de France. Luy mect en auant de quelle cósequence est cest exemple du meurtre de Grimolde, veu la conspiration des Bauierens toute conforme à celle des Saxons auec lesquels ceux-cy ont intelligence, & le grand dommage que luy peut porter la conniuence, si auant que Plectrude aye auancé sa sollicitation il n'accable ceste follie, & farce dressee par sa marastre, laquelle auoit esmeuz les Sueues & Alemans à reuolte, de laquelle estoit chef vn Capitaine nommé Leudesie homme accort, & vaillant, & qui luy pourroit donner de grands affaires. Qu'il aduisat quels mal'heurs suiuroyét de cecy s'il ne se remuoit bié tost, & souffroit que ses ennemys s'aduisassent de leurs moyens, & de leurs forces: veu que Luithprand Roy Lombard vsurpoit deja quelques chasteaux auoisinans les Alpes Pennines qui estoyent de la contribution de Bauiere, & n'y auoit à penser & craindre sinon qu'il eut intelligence auec les Sueues & Saxons, & que ceux ne voulussent chasser les François de Germanie. De ceste vsurpation du Lombard sur la Bauiere ne fait aucune métion Paul Diacre, seulement dict que Luithprand Roy Lôbard espousa Huntrude fille de Theodebert Duc de Bauiere, & qu'il feit donation de quelque partie des Alpes à l'Eglise Romaine: qui me fait penser que s'il auoit quelques chasteaux le lóg des Alpes, que le Duc de Bauiere luy auoit donné en nom de mariage. Aussi Martel ne s'attacha point au Lôbard, & ne se lyt qu'il luy feit guerre pour vsurpation quelconque, ains, qui plus est, ils furent grands amys, & Luithprand, (ainsi que verrons cy apres) donna secours à Martel contre les Agarenes. Ceste remonstráce estoit assez suffisante pour chatouiller l'oreille de Charles assez prompt à la guerre, mais plus y fut il poussé se doubtant des remueurs de mesnage François, lesquels ne prenoyent plaisir qu'à brouiller les cartes, & à semer discorde de touts costez: à ceste cause il s'en va premieremét en Sueue cótre Leudesie qui s'estoit fait gouuerneur du pays, sollicité par Plectrude, & en auoit chassé Firminie là mis en charge par Martel, & fait duc vn Theodouald de la

Auentin liu. 3.

Pourquoy Martel feit guerre à ceux de Bauiere.

Corbinian sainct Prelat persecuté.

Seditió en Bauiere.

Plectrude s'enfuit en Bauiere, & fait reuolter le peuple.

Viledrude Duchesse de Bauiere vers Charles Martel

Leudesie chef des Alemans & Sueues.

Luithpràd Roy des Lombards.

Paul Diacre hist. Lôbarde. liu. 6. cha. 13.

Leudesie ou Landfroy Duc des Alemants.

de la faction de Plectrudre: & luy fut aysé d'accabler le Sueue, d'autant qu'il le surprit ne pensant que Martel luy deut si tost donner dessus, ou qu'il fut aduerty de ses menees. Ainsi Leudesie vaincu, que d'autres nomment Landfroy, & en sa place estant mis Piraninie, fallut q̃ le susdit Lādfroy s'humiliast, & quictast les armes, & depuis fut remis en sa dignité, & Piraninie fut faict Euesque de Mets. Ainsi estāt pacifiez les troubles des Sueues, & Alemans, Charles Martel s'en vint auec son ost en Bauiere où estoit Plectrude, & cecy en l'an sept cēs vingt-trois, & là vsa il d'aussi grande diligence qu'au pays des Sueues, & Alemās, & cōtraignit les rebelles de faire ioug, & de payer le tribut accoustumé, reprit sa belle mere Plectrude qu'il ramena en Gaule auec sa niepce Sōnichilde ou Suenihilde, laq̃lle afin d'appaiser Plectrude, & se la rēdre amye perpetuelle, il espousa, & feit Duc hereditaire de Bauiere Hugobert, luy dōnāt les terres de Grimoalde, & le gouuernemēt de tout le pays des Auares: prit la ville d'Angilistade, qu'il rēdit suiecte aux Roys de Frāce, à cause qu'elle est sur la frontiere des terres Françoises, & de Bauiere, afin qu'elle peut seruir de bride aux Baioariens voulās attēter quelque nouuelleté. Ces victoires si grādes, & ces assuietissemēts de nations si soudains rendirent Martel redoubté, & reueré de chacun, de sorte qu'ayant assemblé le conseil, & estats generaux de touts les Franc-Gaulois des troys Royaumes, il fut declairé par le consentement de touts, non seulement Regent, & Maire du Palais, ains Prince, & chef de touts les François, car il fut si conscientieux que de refuser le tiltre Royal, & ayma mieux l'effait auec equité, que le nom vsant d'iniustice, & felonnie: De ces voyages & conquestes de Martel ne veux-je taire de dire ce qu'en chāte le poëte Gaulois disant.

Landfroy vaincu. *L'an sept cens vingt & trois & vingt-quatre ces choses se passerent.* *Hugobert Duc de Bauiere.* *Martel declairé Prince des Frāçois.* *L'an six cēs vingt-six.* *Ronsard.*

Dedans le Ciel fera monter l'Empire,
Du nom Gaulois, & nul deuant son ire
N'opposera ny lance ny escu,
Qu'il ne soit pris, ou fuitif, ou vaincu
Voy quels Lauriers, marque de sa conqueste,
Vont plis sur plis enuironnant sa teste:
Voy son maintien combien il est gaillard,
Et de quels yeux il enforce vn regard!
Il occira par bataille cruelle
Des forts Saxons la nation rebelle;
Ceux de Bauiere à mort deconfira:
Les Alemans tributaires fera
Iusqu'au Danube, & la terre Frisonne
Rendra, vainqueur, suiecte à sa couronne.

Trespas de Chilperic. 2.

Apres ces guerres mourut Chilperic, ou Daniel ayāt regné apres le decez de Clothaire cinq ans, à sçauoir l'an de nostre salut sept cens vingt-sept, d'autres dient vingt-six, mais la supputatiō veritable est de nostre costé, eu esgard à la guerre de Gascoigne qui aduint audit an, & presque aussi tost que Martel eut vaincu les Sueues, Alemās, & autres peuples de Germanie. Durant le regne de ce Roy l'Empereur Leon Isaurien deuint tyran, & schismatique, & deffendit l'vsage des images receu de long temps en l'Eglise, à ce sollicité, & induit par vn Apostat, & Chrestien renié qui auoit long temps vescu parmy les Arabes, & auoit gousté les peruersitez du Mahometisme, & s'appelloit ce galant Bezer, fauorisé en ceste opinion par l'Euesque de Natolie: ce qui causa vn grand scandale en l'Eglise, & a depuis esté occasion de la desvnion des Grecs, & Latins qui a duré, & dure encor' iusques à nostre tēps. Ce mesme Empereur cōtraignit les Iuifs à se baptiser, & les Montanistes à croire ce que le reste des Chrestiens: mais les Iuifs renierent le Baptesme, & les Montanistes, s'enfermans en leur Eglise y mirent le feu, & s'y bruslerent touts aymans mieux mourir ainsi, que changer de foy, & doctrine.

Leon Emp. deffend l'vsage des images. *Annal. de Constant. liu. 21.* *Iuifs forcez à se baptiser.* *Acte cruel des Montanistes.*

DV ROY THIERRY, OV THEODORIC SEcond du nom, & des guerres de Martel en Aquitaine.

CHAP. XLVI.



SI l'exemple des anciens ne nous induisoit, & la succession des Roys tels quels ne nous le commādoit, i'eusse mis fin au denombremēt de noz Roys ja des Clouis ou Louys second, eu esgard au peu de puissance d'iceux, & à ce que tout passoit par les mains des Maires, & nommémēt en cest endroit où Martel est dict & declairé Prince de France, seruant d'vn preiugé pour ses successeurs, qui à peine quicteroyēt le tiltre, & moins ce qui s'ensuit de telle appellation qui est la seigneurie. Mais puis qu'il fault s'aheurter à l'erreur vulgaire, nous suyurons aussi noz Annalistes, qui nous font Roy apres le decez de Chilperic, Teodoric second du nom, & surnommé Cala, ou de Chelles, fils de Dagobert le ieune, duquel l'histoire ne vous meſt que le nom, tant pour ce que ce n'estoit qu'vne idole Royale, & vn fardeau inutile de la terre, que pour autant que Martel commādoit & vsoit tout ainsi de ce Roy, que de ses predecesseurs, les voyāt inhabiles à manier chose de telle consequēce que les guerres qu'il conuint auoir en l'an sept cēs trente-sept, contre les Saxons & ceux de Bauiere, qui s'estoyent derechef reuoltez contre les François par les mesmes sollicitations de Plectrude que la premiere fois, qui fut cause que Martel, nō nay au repos passa le Rhin, courut l'Alemaigne, dōpta les Frisons, vainquit les Saxōs, accabla les Sueues, & cōtraignit les Bauariēs à se cōtenir en l'obeissance des François. Tandis que Martel estoit occupé en ces guerres (si nous croyons les historiēs de Frāce) Eude Duc d'Aquitaine, qui n'aymoit Martel que par force, voyant qu'il y faisoit bon, & qu'à ceste heure il pouuoit reprēdre ce q̃ Martel auoit vsurpé sur luy, s'arma de Gascōs & Goths se tenās aux mōts Pyreneēns, fuitifs d'Espaigne, & de la fureur Mahometane, & entra auec puissance ės terres de l'vsurpation de Martel: ce qui fut cause, que Martel repassa soudain le Rhin, & vint iusqu'au Loire pour faire teste aux Gascōs. Mais si nous croyōs Otthon de Phrisinghen, nous verrons que Martel est plus à blasmer que Eude, & cecy le mōstre il quand il dit, que Martel vainquit la Gascoigne possedee par les Goths, par le moyen, & secours d'Eude duc d'Aquitaine, dequoy ny Aymon, ny autre Frāçois ont fait mētion: qui dōne assez à cognoistre que Charles auoit failly de quelque promesse à Eude, dequoy il vouloit auoir raison. Cōme que la chose soit, il est notoire qu'en l'an sept cēs vingt-huit, Eude ayāt pris les armes, le Prince Frāçois qui ne vouloit aucū cōpaignō, & ne souffroit (qu'enuis) que Eude vsurpast (ainsi qu'il luy sembloit) souueraineté en Guiēne, au preiudice du Roy, qu'il en disoit seigneur, & lequel il tenoit sous sa tutelle, ne regardāt point que ceste partie de Gaule s'estoit tousiours taschee de maintenir en liberté quelque guerre que les Roys Frāçois luy eussent fait: leue vne grosse armee, & vint en Poitou ayāt passé le Loire, eut rēcontre auec Eude, le vainquit, & cōtraignit de s'enfuir en Gascoigne à garāt, & enrichit ses soldats de ce qui se trouua au bagage du Duc qu'il auoit laissé pour estre plus leger à la fuite. Eude se ressentāt de ceste deffaite, voyāt que sō ennemy tryōphoit, qu'il se moquoit de luy, & luy saisissoit ses terres seulemēt par vn droit de biēseāce, & poussé d'vne haine de lōg tēps cōceuë cōtre les Aquitaniques, oublia son deuoir, & ce à quoy le nom Chrestiē l'obligeoit, & eut plus d'esgard, & au desir de vgēeāce, & à sō prouffit particulier, qu'au dāger du public, ou au salut de son peuple. Car ne pouuāt se preualoir cōtre Charles, & n'ayāt le moyen de gaigner aucun seigneur Gaulois suieſt aux Frāçois (toute la noblesse ancienne estāt presque destruite, ou n'ayant aucun pouuoir, tant les Roys l'auoyent mastinee pour establir leur puissance, & tant elle auoit esté espuisee par les guerres ciuiles) il eut recours à ceux, ausquels au parauant s'estoit adressé Iulien Comte de Ceute pour se venger du Roy Rodric, & ruiner tout l'estat d'Espaigne. Aux Agarenes donc, &

Theodoric Cala Roy de France l'an sept cens vingt sept.

Secōde reuolte des Saxōs l'an sept cens vigt-huit

Eude Duc d'Aquitaine cōtre Martel.

Otthon de Phrising-hen Chroniq. liu. 5. ch. 16.

Eude vaincu par Martel.

& Mahometans qui tenoyent les Espaignes (auec vn mauuais exemple pour la posterité) s'adressa ce fol, & vindicatif Prince d'Aquitaine, les solicite de passer en Gaule, faict largesse prodigale du sien, sans voir la fin de cecy, promet la conqueste des Gaules, & l'asseruissement de ceux desquels il ne vouloit point estre hommageable, vassal ny tributaire. S'allie meschamment à ceux qu'il ne cognoissoit point, & lesquels ne desiroyent que de mettre vn pied en Gaule, à quelque pris que ce fut, & fie ses terres à ceux, lesquels ne faisoyent cas des Chrestiens, & qui les trompans pensent auoir faict à Dieu vn grand sacrifice. Et pour autant que ceste histoire est de consequence, & que cy dessus, nous l'auons commencee à toucher, il la fault vn peu mieux esplucher pour mieux l'entendre, & pour dauantage illustrer les victoires de Charles Prince de France. Vous auez veu cy deuant comme par les menees du Comte Iulian, & autres rebelles, & mal contents, les Mores se feirent Roys d'Espaigne, faisans leur siege principal à Cordoue, qu'ils ont tenuë de la memoire de noz peres, & pour ce fault vn peu de plus pres esplucher les matieres. Lors que cecy aduint, cõmandoit cõme Admiral souuerain des Mahometãs Gizid, auquel succeda son fils Vlid, que d'autres nõmẽt Euelid, sous lequel entrerent en Espaigne les Capitaines par nous ja cy dessus alleguez Muça Aben Zair, & Tarif Aben Zarca, lesquels ayãs querelle ensemble pour le faict du gouuernement, furẽt desapointez par Vlid, qui les rappella à soy, afin qu'ils luy rendissent cõpte de leur charge: nõ pourtant furent ils tellement desapointez, qu'il ne fut loisible, à Muça Aben Zair de substituer, & mettre en sa place pour gouuerneur d'Espaigne vn siẽ fils nõmé Abdulazis, que d'autres appellẽt Abelaaziz, lequel mit son siege, & demeure à Seuille, & espousa Egilone Royne, & espouse du miserable Roy des Goths Rodric. Ce pendãt les Chrestiens qui s'estoyent retirez au pays des Astures, & aux vallõs enclos aux mõts Pyrenees se feirẽt vn Roy nõmé Pelage, cõtre lequel les susdits Capitaines enuoyerẽt vn Capitaine nõmé Alchania, accõpaigné d'Oppus Archeuesque jadis de Seuille, mais qui auoit fait banqueroute à l'Eglise, & à tout le Christianisme, afin q̃ par parolles miellees, & ruses il peut attirer ce nouueau Prince, & le depossast de sa dignité: mais Pelage feit si bien, q̃ n'ayãt q̃ peu de gẽs il deffit les Mores, & en occist pres de vingt mille l'an sept cẽs dix-huit, qui fut celuy que Muça, & Tarif passerẽt la mer pour aller en Arabie se presenter à Vlid, ainsi qu'il leur auoit esté cõmãdé: & alla l'affaire de telle sorte que Tarif ayãt deuancé Muça, le rẽdit si mal en grace d'Vlid, que luy estãt demandé cõpte d'vne grande somme de deniers, il en mourut de saisissemẽt & tristesse. Ce nonobstãt auoit il laissé son fils (cõme dit est) gouuerneur du pays, & mary d'Egilone, contre lequel fut aussi fait par Vlid son Lieutenant vn Arabe nõmé Alahor, ou Alhor, lequel ne iouyt pas si tost de sa charge d'autãt que Abdulazis luy faisoit teste: mais cestuy sollicité de sa femme, de se faire Roy, les Sarrasins pẽsans qu'il se fut rendu Chrestien par les admonitiõs de sa femme, le massacrerẽt, craignans d'estre chassez du pays, & que ce Prince ne rappellast ceux qui se tenoyẽt aux Astures. Or est il à noter que les Chrestiẽs ne furent tellement accablez en Espaigne, qu'ils n'eussent moyẽ & licẽce de viure en liberté de cõsciẽce auec Eglises & exercice de religiõ presque par toutes les villes, & cecy iusqu'à ce que Abderrahamẽ vint à la principauté, lequel osta ceste liberté aux Chrestiẽs, & voulut que ses seuls ministres Alcoranistes eussent vogue, & que leur doctrine y fut seule annoncee. Et afin que le lyseur ne se laisse trõper és nõs de ces Barbares trouuãt souuẽt ce vocable de Miramolins, il sera aduerty vne fois pour toutes: que c'est vn mot, qui estoit attribué à tous les Princes de ceste natiõ Agarene, & Arabesque, en la lãgue de laquelle le mot Miramolin signifie autãt q̃ le plus grãd des croyans, auec lequel ils honoroyẽt leurs Caliphes, Admiraux, & Princes. Quoy qu'Abdulazis fut tué si est-ce que le gouuernemẽt des Espaignes ne demoura en la charge d'vn seul chef d'entre les Arabes, d'autant qu'Aiub succeda à cest occis, & mit le siege de sa principauté à Cordoue, laissant Seuille, & cecy pource que faulcement on luy feit à croire que Mahomet estoit venu jadis en ceste cité, & auoit presché la doctrine de son Alfurcan: de sorte que depuis cest Aiub, touts les Princes Mores ont eu la ville de Cordoue en grande reuerence, & l'ont respectee sur toute autre. C'est Aiub estant mort luy succeda Alhor fils d'vn seigneur Mahometan nommé Abderrahamé, tout cecy se passãt du regne de Zulcimin que les Mores appellẽt Ceulemã, & lequel decedãt laissa Haumar, & Hizid, ou Gizid (ainsi le nõmẽt les Latins) ses successeurs

Eudes s'allie des Sarrasins d'Esp.

Vlid Roy & souuerain des Sarrasins.

Gouuernemens Sarrasins en Espaigne.

Egilone femme du Roy Rodric espousa vn More.

Voy Estiene de Garinay hist. d'Espaigne liu. 36. ch. 16.

Miramolin nom des Princes souuerains des Agarenes pourquoy leur est attribué.

Cordue fait siege des Roys Mahometans & pourquoy.

mais Homar mourât, Gizid vint à la principauté, leql enuoya gouuerneur en Espaigne vn Capitaine Arabe appellé Azan (d'autres luy donnent le nom d'Abraham) fils de Melic lequel bastit le pont sur le fleuue Betis, ores dit Guadalquiuir, qui est en la cité de Cardoue, pilla par exaction les Chrestiés, & ruina la cité de Tarracone: passa en Catheloigne, & se rua sur les terres de Gaule qui auoyét esté aux Goths en la Prouince Narbonnoise comme se disant successeur des terres de ceux que les Mores auoyent vaincu en Espaigne. Et je pense que c'est celle guerre en laquelle (suyuant Otthon de Phrisinghen) nous auons dit que Eude Duc d'Aquitaine donna secours à Charles Martel, d'autant que c'est Azan estant mort luy succeda vn autre More appellé Zaman, lequel passa les môts Pyrenees, & feit de grâds maux en Gaule, & du costé que les Goths souloyent posseder, qui s'estoit rendu aux François, voyant la ruine des Goths d'Espaigne: & bié que l'Annaliste Espaignol ne die rié de ce qui se passa en ce voyage, si est-ce qu'il n'obmet pas que Zamon fut occis en ceste guerre, ce qui côferme le dire du susdit Otthon, & est aysé à voir que Martel estât deja en possession de la Prouéce, & Languedoc, il ne fut si simple de souffrir qu'on luy rauit à son nez, plustost courut-il sus, & fut secouru par Eude, lequel il recompenca mal depuis, & le côtraignit presque de se preualoir des ennemis de nostre religion. Et par ce moyen les Mahometans (ainsi que verrons cy apres) ont fait des voyages en Gaule, & sur les terres des François auant que Eude les y feit passer, si on ne veut dire que ce fut par luy que ja du temps de Rainfroy les Sarrasins se saisirent des terres de la Septimanie, ce qui seroit dict plustost par côiecture qu'autrement, n'y ayant autheur qui le nous tesmoignét. Estât mort Zaman gouuerneur d'Espaigne fut esleu en sa place Abderrahamé, qu'Aymô appelle Abdirama, & cecy iusqu'à ce que Gizid y eut pourueu, lequel côfirma l'electiô, & l'establit son Lieutenant en Espaigne. Ie vous ay fait tout ce discours, nô sans raison veu que la plus-part des autheurs le font Roy, & vous voyez qu'il n'estoit que Lieutenant des Miramolins Arabes: mais la faulte de cecy vient que long temps apres ceste guerre contre les Frâçois, il y eut vn autre de mesme nom qui fut Roy d'Espaigne, & se soustrahit de l'obeissance des Arabes en l'an sept cens quarâte & vn, qui a esté cause que faisans vn preiugé de ceste vsurpation, les historiens le font dix ou onze ans Roy au parauant qu'autre en portast le tiltre, ou que on cessast d'obeir aux Roys Mores d'Afrique, ainsi que i'ay deduit en nostre grand œuure Geographique.

Azan gouuerneur de Cordoue.

Mores passent quatre fois en Gaule du temps de Martel.

Martel desfait la premiere fois les Sarrasins en Languedoch. L'an sept cens vingt & trois.

Abderrahamé gouuerneur d'Espaigne.

Comme les Sarrasins sollicitez par Eude, entrerent en Gaule, du degast qu'ils y feirent, & comme Charles Martel les deffit pres de Tours.

CHAP. XLVII.

VOVS auez ouy cy dessus la côspiration d'Eude, & comme il sollicita les Mahometans de passer en Gaule: à quoy ils ne se monstrerent si retifs qu'ils auoyent fait lors que passerent en Espaigne tant pour ce qu'ils estoyent en grand nombre, que pour auoir le passage libre en Gaule, estâs appellez par celuy qui tenoit & les destroits des monts, & la mer à son commandement. Or de quel costé ils entrerent, il est aysé à le recueillir veu leur premier abord en Gaule, comme ainsi soit que touts les historiens sont d'accord en cela que la premiere cité assaillie, & mal traitee fut celle de Bourdeaux, où Aymon dit qu'ils paruindrent ayans passé la riuiere de Garonne, car ainsi le dit le supplemét de l'histoire d'Aymon: qui me fait resouldre côme chose asseuree qu'ils vindrent par le Languedoch, ou Septimaine, gastans tout & penetrans iusques au pays qu'à present nous appellons Guienne. Et que ce que je dis soit vray, vous le pouuez recueillir par là qu'il n'eut pas esté aysé à Abderrahamen de prendre le costé de la Biscaye y ayant Pelage, & touts les Astuces & Biscains en barbe, & que les Basques Bayonnois, les Biernois, & Bigordans qui estoyent fauorables aux Chrestiés d'Espaigne, ne luy eussent donné passage qu'à la pointe de l'espee, veu l'inimitié qu'ils portoyent au More, & la guerre qui estoit entre eux continuelle. Aussi se saisirent ils en ce téps là des villes qui sont assises le long des riuieres de Tarn, & de Garonne, en plusieurs desquels se fortifierent pour y auoir retraite, & domicile pour leurs femmes & enfans, car tout y auoyent ils conduit, esperans s'y domiciler: & y entrerent

L'an sept cens trente Passage des Sarrasins en Gaule.

Par quel costé entrerent les Sarrasins en Gaule l'an sept cens trête.

Villes le long de Garonne prises par les Sarrasins.

entrerent iusques au nombre de quatre cẽs mille, qu'il ne faut estimer tous combatãs, car autremẽt il en fut entré plus d'vn milliõ en Gaule: & de ces retraites restent il encor des marques assez apparentes, si comme la ville de Castel Sarrasin, qui encor porte le nom de ce peuple, & les antiquitez qui se voyent a Agen sur Garonue, faisans preuue euidente que Abderrahamen se sauua par là, & par son premier chemin, lors qu'il s'enfuyt, ayant esté vaincu ainsi que dirons cy apres. Eude attendant ceste puissance auoit aussi leué forces, en intention d'accabler le Prince des François : mais il se sentit aussi tost quel gaing fait vn Prince de faire venir des estrangers, & sur tout infidelles, ou heretiques plus forts que luy en ses terres: d'autant que le Mahometan n'eut pas si tost mis le pied au pays Aquitanien, qu'il monstra quel il estoit, & de quelle doulceur il pretendoit traiter ceux qu'on dit que Eude luy donnoit pour son partage. Il vient assieger l'ancienne, & excellente Metrapolitaine cité d'Aquitaine Bordeaux, laquelle ayant esté laissee vuide de secours par Eude ne fut pour resister à vne multitude si effroyable, aussi fut elle prise d'assault, pillee, & saccagee, les Eglises rauagees, & la plusparts demolies, & en somme rien ne demoura d'exempt ou remarquable en ceste belle cité, le plaisir iadis des Romains, qui ne sentit la cruauté de ces Barbares. Et ne faut pas faire doubte que bien que les Goths, les Frãçois, Saxons, Sueues & Wandales eussent donné attainte sur ceste pauure ville, qu'elle ne fut demouree auec quelque lustre: mais ceux cy qui n'auoient pas tant de courtoisie que les precedens, ne furent si consciencieux, qu'ils n'abatissent ce que peurent en icelle : & croiray que les ruines qu'on voit vers le Mur, & la demolition des Palais Tutelle, & Galienne n'est d'autres que des Sarrasins, entrez par force à Bordeaux, irritez de ce qu'on leur auoit refusé l'entree, les citoyens craignans le traitement que ces barbares, & infidelles auoient desia fait aux villes, & terres voisines. Bordeaux estant ainsi ruiné, les Mahometans passent la riuiere, courent le pays d'entre deux mers, & entrent en Saintonge tout pillans, & rauageans, & demolissans les Eglises de Xaintes, & autres villes, & vsans de tout office d'hostilité iusqu'à Poitiers, laquelle cité ils prindrent, saccagerent, & bruslerent, sans espargner l'Eglise de saint Hilaire: ny les autres qui estoient enrichies de thesors, & beaux ioyaux tant en Engoulmois, Saintonge, Perigort, & Poitou. Ce rauage feit ouurir les yeux à Eude, lequel cogneut alors sa faute, & que pensant se vẽger d'autruy, il s'estoit ruiné luy mesme, & auoit hazardé toute la Gaule, la mettant en proye à ceux qui luy seroient en fin aussi loyaux, qu'ils s'estoient monstrez à l'endroit de celuy qui leur auoit trahy les Espaignes. A ceste cause il se raduise, & commença à conspirer cõtre les Sarrasins, & leur ioüant faulce compaignie, condescendit aux ouuertures de paix que luy faisoit Martel, conduit à telle necessité, voyant que sans ce moyen il ne pouuoit se preualoir des Agarenes : eu esgard à ce que si la diuision des Chrestiens continuoit, & que Eude persistast en son mal-talent, il estoit impossible que l'Alcoranisme ne fut planté en Gaule, tout ainsi que desia il estoit en Espaigne: & que les Sarrasins vaincus il ne gaignoit rien sur eux que l'effusion du sang de ses aduersaires: là où s'ils vainquoient, ils auroient de si belles Prouinces pour le pris de leur victoire. A ceste cause il enuoya vers Eude, luy fait remonstrer quel danger ce seroit si on souffroit que ces chiens passassent plus oultre, & si les Chrestiens estoient eux mesmes cause de la ruine de leurs freres: qu'il suffisoit d'auoir fait vne faute, sans continuer en icelle, & que puis qu'il la pouuoit reparer, il le prioit pour, & au nom de toute la Chrestienté d'y prester la main, & de se venger du tort que le Mahometan auoit fait en ses terres. Eude qui desia estoit prest à se ioindre sans qu'on l'en eut importuné, quoy que sceut que Martel ne faisoit pas cecy pour amour qu'il luy portast, ny pour compassion de ses suiects, se mit en chemin pour l'aller trouuer, & pour consulter ensemble de ce qu'ils auroient à faire en telle occurrence. Ie ne puis icy obmettre la faute qu'à commise l'Annaliste d'Aquitaine, lequel non cõtent de ne point recognoistre cest Eude pour Duc d'Aquitaine, quoy que tous les anciens nous le dient auoir esté tel, il nye qu'il aye esté à la bataille de Tous, & qu'il secourut Martel, quoy que tous autres auteurs nous l'accordent. Il nous bastit des fables que Eude sçachant la deffaite des Agarenes, enuoya vers Martel, luy promettre secours, & la deffaite de ceux qui estoient eschapez de la bataille qui est vne grande simplicité, veu que ce pendant il ne monstre point où se tenoit Eude, & où il estoit campé : eu esgard au chemin fait par

Combien dangereux d'introduire vn estrãger fort en ses terres.

Cité de Bourdeaux prise & pillee par les Sarrasins.

Saintonge gasté par les Sarrasins.

Poitiers bruslé par les Mahometans.

Remõstrance de Martel à Eude.

Accord de Martel, et d'Eude.

Abderrahamen, lequel (comme auez veu) auoit pillé toute l'Aquitaine. Ioinct qu'il faut bien que Eude se fut trouué à la bataille, veu ce qu'en dit Othon de Phrisinghen, qui tesmoigne que ce Duc escriuit au Pape Gregoire second du nom, le grand nombre des morts, ce qu'il n'eut fait, s'il ne s'y fut trouué, & eut esté tesmoing oculaire de la chose, & le mesme tesmoigne Blond, l'ayant recueilly du Bibliothecaire,& fait que Martel en escriuit aussi au Pape, là où tant en l'vn qu'en l'autre, il faut mettre Estiéne, & non pas Gregoire, sous lequel ceste guerre Aquitanique estoit escheuë. Apres dōc que les Princes furent d'accord, comme ils eussent entendu que Abderrahamen tiroit vers Tours, auec intention de ruiner l'Eglise saint Martin, qui estoit le lieu de la plus grande deuotion des François, ils se hastent de se ioindre ensemble: Martel pour tenir Eude en bride, & le forcer de ne se desdire de la promesse faite, vsa d'vne grāde ruse, car le Loire estant celuy qui separe les Celtes d'auec l'Aquitaine, afin que l'ennemy ne passast au terroir François, & qu'il feit ses courses sur les Seigneuries d'Eude, il trauersa le Loire, sous pretexte de conseruer la cité de Tours,& garentir le saint temple du patron de ses ancestres: admonesta les siens de bien faire, qu'ils se souuiennent que ce n'est plus pour la gloire seule, ny pour conquerir les terres des autres, ou pour quelque legere occasion qu'ils venoyēt à combatre, ains pour la deffence de leurs terres, femmes, enfans, liberté, religion,& vie, lesquelles choses ils perdoient si le Barbare auoit sur eux la victoire: & les conserueroiēt s'ils venoient au dessus des Mahometistes. Les prioit de ne s'estonner de leur grande multitude, pour les sçauoir & mal armez, & peu stilez à la discipline militaire, ioint que ce nombre infiny causeroit en eux plus de cōfusion que de commodité pour se preualoir des troupes Frāçoises. Qu'ils se souuinsēt que c'estoit en la cause de Dieu, pour son seruice,& deffēce de la foy qu'estoit fondee leur querelle, & que par-ainsi ils en deuoient attendre bonne issue. Que ceux cy ne meritoient d'estre esgalez en vaillance aux Saxons, Alemās, Sueues, Huns, Frisons, & Bauares, & Lombards, que si souuent ils auoient surmontez, & n'estoient dignes d'estre mis en conference auec les Goths, & Wisigoths par eux surmontez, ny auec les gaillardes compaignies des Gascons que si souuent ils auoient domptez, & lesquels ils auoient à leur secours, puis que Eude seruoit de remede en la chose mesme, où il auoit causé la maladie. Qu'ils loüassent Dieu de ce qu'il auoit touché le cœur de ce Prince, & que c'estoit luy qui entendoit à la ruine de l'ennemy, duquel il estoit le premier offencé, & par-ainsi plus irrité contre luy: & qu'au reste Dieu auoit preserué leurs terres, iusquesa lors, des mains de ces voleurs, ausquels à force d'armes il failloit oster le moyen de passer plus oultre. Les pria de ne faire pourtant trop peu de compte de l'ennemy, de ne rompre leur ordre, & de se souuenir qui ils estoient, quels furent leurs ancestres, quelles leurs conquestes, & le zele d'iceux pour la deffence de la religion,& de la couronne Royale. Apres ceste remonstrance, on donne signe à Eude, afin qu'il marchast,& se vint ioindre aux François, à sçauoir le feu, que Charles feit mettre au bagage, afin que nul esperast le retour, mais plustost se resolut en cecy qu'il failloit, ou mourir, ou chasser les barbares,& gaigner les despouilles,& richesses qu'ils auoient rauies en Gascoigne, Languedoch, & Aquitaine. Eude Prince Goth d'autre costé harangua les siens, leur remonstra que bien que ce fut luy, qui auoit appellez les infidelles, & leur auoit donné entree en Gaule, si n'auoit il rien fait que par le conseil, & aduis de ses barons,& conseillers,& pour le salut du pays, & liberté ancienne de ses suiects, laquelle Martel leur vouloit rauir, estant loisible à tout Prince de se preualoir de tout moyen pour se maintenir contre son aduersaire. Confessa que la faute de s'aider de l'ennemy de sa religion estoit grande: mais que Martel luy en auoit monstré l'exemple, lequel s'armant ces ans passez cōtre luy, s'estoit aidé & des Saxons,& des Frisons, & autres idolatres,& infidelles. Mais puis que Dieu luy auoit touché le cœur, & l'auoit induit à la paix, qu'il ne tiendroit à son costé, que Abderrahamen ne fut puny de sa desloyauté & violement de foy,& promesse, lequel estoit entré sur ses terres à main ennemye, & auoit traité ses suiects comme ses plus cruels aduersaires. A ceste cause admonesta, & pria les siens de ne faillir à Martel, s'vnir aux François, leur faire deuoir d'amys, & de freres, d'oublier les haines passees, & les tort receuz, & penser que non pour leur gloire, ou querelles particulieres, ains pour l'honneur de Dieu, & pour venger tant de gens de bien d'Aquitaine occis, & captiuez, & appauuris par les Barbares

Otthon de Phrising. li.5.ch.16. Blond de l'inclinat. de l'Empire Decade 1. liu. 10.

Ruse de Martel pour tenir Eude en office.

Remōstrance de Martel aux siens.

Harangue du Duc Eude.

Barbares ils auoient à combattre, & que ceste bataille seroit ou la deliurance, ou la seruitude perpetuelle des Gaules, veu l'estat des choses, & le progrez qu'auoient pris les forces Sarrazinesques, & la fin où tendoit ceste guerre. Ce pendant que Eude encourageoit les siens, Martel, qui se doubtoit de l'assault, donne le signe du feu aux Gascons, afin qu'ils s'auançassent, & vinssent au secours, voyant Abdirrahamen ja esbrãslé pour venir au choc, & lequel ce pendant donna cœur aux siens pour les asseurer cõtre les Gaulois, & François, qu'il voyoit rengez pour le combatre. Il leur proposoit l'honneur que ce leur seroit d'auoir passé & la mer, & les monts pour venir assaillir vn peuple recommandé entre les plus vaillans de l'vniuers: & que ce n'estoit rien d'auoir vaincus les Wisigoths d'Espaigne, & de Septimanie, & d'auoir accablé la Gascoigne, & couru l'Aquitaine, s'ils ne domptoient les dompteux des autres. Leur mit en auant l'heur qui iusqu'à là auoit suiuy la nation Arabe en toutes ses conquestes, & que le plaisir de Dieu estoit que la doctrine de l'Alfurcan fut publiee en Gaule aussi bien qu'en Espaigne, & Aphrique, & qu'en somme tout le monde obeit aux loix, & volontez de leurs Roys & Miramolins. Leur proposa que c'estoit icy qu'il failloit monstrer leur force, n'ayãs point d'huys de derriere pour se sauuer s'il leur bastoit mal: veu que tout le pays estoit Chrestien, & mal affectionné au nom More tant pour la diuersité de la religion, que pour le rauage qu'ils auoiẽt fait par tout où ils estoiẽt passez. Les pria de ne se desbander, ny amuser à autre chose qu'à bien combattre, estant impossible que la victoire ne fut de leur costé, veu leur force & gaillardise, & le cours de leur felicité: là où les François estoient tous estonnez, & comme surpris à l'improuiste, & qui plus est la Gaule estant espuisee d'hommes, à cause des guerres passees, & des dissensions ciuiles desquelles il se failloit ayder, & par le moyen desquelles ils auoient eu l'accez si facile en ceste riche Prouince. En fin fait vn denombrement de leurs victoires tant en Orient, que Thrace, Sicile, Chipre, qu'en Afrique, & és Espaignes, les louë de vaillance, s'asseure sur leur bon cœur, & gayeté, leur promet le sac des villes, & pillage des temples, & en somme la possession & Seigneurie des terres les plus belles, & plus fertilles de l'Europe. Ce qui encouragea tellement les Arabes qu'ils ne faillirent de soudain se ruer sur les François, lesquels ne refuserẽt point le choc, ayãt desia Martel pourueu à ce qui se deuoit executer, & donné aduis à Eude de se ruer sur la queuë de l'ennemy, là où Childebrãt fils de Martin proche parent de Martel (comme celuy qui estoit issu du sang de saint Arnoul, & tenoit le duché de Mosellane, de laquelle famille sont sortis les Pepins) eut la charge de la fanterie, & Martel commanda à la Caualerie, & Eude soustint le faix du combat, ayant l'arrieregarde. En somme on vient au combat, & dura la bataille non vn seul iour, mais plusieurs si nous adioustons foy à l'historien Espaignol, ce qui est chose vray-semblable, car il eut esté impossible qu'en vn iour vne petite troupe de Chrestiens eut fait vn si grãd massacre que celuy que Martel feit pres de Tours en l'an sept cens trente, pres de la chapelle qui o-res porte le nom de saint Martin le Bel, qui plustost deut se nommer de la bataille, veu qu'en latin il est dit *Sanctus Martinus de Bello*: & auquel cõflit les Frãçois, Bourguignons, Austrasiens, Aquitaniens, Gascons, & Biscains (desquels y en auoit bon nombre) cõbatirent si furieusement que dés la premiere pointe les Mores furent esbranslez, ne pouuans porter l'effort de la Caualerie Gauloise, l'adresse de laquelle estoit toute autre que celle des Arabes, laquelle combat en fuyant, & vireuoustant à l'imitation des anciens Parthes, & comme encore le pratiquent les Mores. Tant y a que le general des Mahometans voyant les siens quicter, & guerpir la place, se mit trop auant pour leur donner cœur, & empescher qu'ils ne se desbandassent, & meissent en route, mais pensant sauuer ses troupes il fut luy mesme occis, & par consequẽt ouurit la porte aux nostres pour venir à la victoire: lesquels s'aperceuans de la frayeur des Mores, & se doubtãs de ce qui estoit, ne leur donnẽt loisir de se recognoistre, ains les pressent tellemẽt, que de quatre cens mille que les ennemis estoiẽt, il ne s'en sauua onc vingt mille, vsans les nostres de telle cruauté que ny femme, ny petits enfans estoiẽt espargnez, ains passoient indifferemment sous la fureur du cousteau Gaulois, qui ne vouloit de tels esclaues, ny laisser en vie celuy qui le menaçoit de luy rauir son heritage: & de cecy Blond fait tesmoing le Bibliothecaire alleguant les susdictes Epistres des Princes Eude & Martel escriuans au Pape la grande deffaite des Mores, le nombre des morts

Harangue du More Abdirrahamẽ aux siens.

Childebrant Duc de Mosellane à l'auãtgarde.

Bataille de Tours dura sept iours.

Voy Estiẽne de Garinay hist. Espaign. li. 36. chap. 19.

Horrible deffaite de Mores pres de Tours.

montant iusqu'à trois cens septante & cinq mille, là où des Chrestiens (qui est vn miracle euident) n'en mourut que quinze cens.

L'an sept cens trente. Et aduint ceste victoire en l'an susdit de sept cens trente, au mois d'Octobre seant à Rome Estienne second, & tenant l'Empire Leon Isaurien, de sorte qu'il semble que les François ne feissent autre cas que tuer, & massacrer, & que les Mores eussent les mains liees, & ne peussent s'en aider pour se deffendre : & n'estoit qu'il y a infinis auteurs qui le tesmoignent, la chose surpasseroit toute croyance: mais il faut prendre esgard que c'estoit Dieu qui y besongnoit, & lequel osta & la force, & le conseil au Mahometan, ainsi que iadis plusieurs fois il en a vsé en faueur de son peuple Iudaïque: ioint que le general des Mores estant mort dés la premiere poincte du combat, le reste estant estonné ne feit guere grande resistance, ne sçachant où se retirer. De ceste grande, & furieuse bataille, & tryomphante victoire escrit doctement le grand poëte Gaulois, disant en ceste sorte.

Voicy comme Eude Empereur d'Aquitaine,
Les Sarrasins peuple innombrable amcine
Contre Martel, à la guerre conduits,
Par Abdirame antique sang des Iuifs
Qui d'Abraham, & de Sarra sa femme
Se vantera : ce cruel Abdirame,
Cruel de mœurs, de visage, & de cueur,
Des puissans Dieux, & des hommes moqueur
Tout acharné de meurtre, & de furie,
Enflé d'orgueil, enflé de vanterie,
Doit amasser les siens de toutes parts,
Femmes, enfans, vieux, & ieunes soudars,
Valets, Bouuiers, marchands, afin que l'onde
D'vn si grand ost effroye tout le monde.
Ces Sarrasins au trauail obstinez,
Outre-passans les Cloistres Pyrenez,
Et file-à-file espuisant tout Espaigne,
Se planteront au pied de la campaigne.

Et apres quelque comparaison fort propre, il adiouste leurs conquestes, & rauage, disant ainsi.

Prendront Bordeaux, & les peuples lauez
De la Gironde, & d'ardeur violente.
Viendront puiser les eaux de la Charante,
Ne pardonnans à temples ny Montiers.
D'auares mains saccageront Poitiers,
Rasans Chasteaux, & villes enfermees,
Et pres de Tours camperont leurs armees.

Et ayant fait vn long discours sur la force du Prince Martel, il monstre la fin de ce combat, lors qu'il dit :

Tant de moisson, tant de blonde iauelle
L'vne sur l'autre espays ne s'amoncelle
De tous costez esparses sur les champs,

Que

Que de corps morts par les glaiues trenchans,
Seront occis de la gent Sarrasine,
En moins d'vn iour, hostes de Proserpine,
Iront là bas trois cens mille tuez
L'vn dessus l'autre en carnage ruez.
Mille ans apres les Touranielles plaines
Seront de morts, & de meurdres si pleines
D'os, de harnois, de vuides morrions
Que les bouuiers en traçans les sillons
N'orront sonner sous la terre ferue
Que de grands os heurtez à la charrue.

Apres ceste si grãde victoire Martel ayant departy le butin, & confirmé mieux que iamais l'accord auec le Wisigoth, & Duc Aquitanien Eude, il se prepara pour s'en retourner en Austrasie: & fut le pacte tel: qu'Eude seroit tenu, pour l'asseurance tãt d'vn costé que d'autre, de chasser, & deffaire ce qui restoit de Sarrasins en Gaule, de leur oster les places fortes qu'ils tenoient, & de raser les chasteaux où ils se tenoient, & s'y remparoient, afin que ceste maudicte race ne germast & pullulast en Gaule, ce qu'Eude accomplit ainsi qu'il l'auoit promis: & en cest endroit ne fault point Bouchet, ainsi que lors qu'il maintient qu'Eude n'estoit point à la bataille. Martel apres cecy pensant viure en paix, ou plustost dressant quelque complot pour s'auancer en plus grand hõneur, ouyt parler de la reuolte de Bourgoigne aduenue en l'an sept cens trente & vn, d'autant que ceux du pays faschez d'obeyr ainsi à des ombres, & simulachres Royaux, & que les Maires du Palais abusassent de leur puissance, se resolurent de ne plus souffrir ceste seruitude: ainsi ils s'arment, & tient on que le chef, & auteur de ceste conspiration fut vn Seigneur du pays homme opulent, & riche, & de la famille la plus illustre d'entre les Bourguignons, lequel s'appelloit Gerard de Roussillon, duquel les Romans ont tant compté de folies, & l'ont fait viure sous Charles le grand, ainsi qu'ils s'en sont aydez à l'endroit d'autres Princes qui ne veirent onc Charlemaigne. Tant y a que ce Gerard (que Sigebert appelle Girard) estoit gouuerneur, où Duc en Bourgoigne sous Pepin le Bref en l'an sept cens quarante & deux, ce qui ne fait rien contre l'opinion de ceux qui le disent auteur de ceste conspiration, laquelle fut presqu'aussi tost assoupie que commencee, par la sagesse de Martel, qui mit garnisons à Lyon, & autres citez du Royaume Bourguignon, pour tenir en deuoir le peuple, & empescher aux chefs de remuer mesnage. Ce Gerard (que le vulgaire surnomme de Roussillon, sans en rendre raison) fut (ainsi qu'on dit, & encor sans preuue) fils d'vn Prince du pays Bourguignõ appellé Drohin, & issu de Gondeual issu du sang Royal de Bourgoigne, & bastit l'Abbaye de Vezelay, lors que les Sarrasins occuperent la Prouence, & y feit porter le corps saint de la Magdaleine: feit encor bastir le monastere, & Abbaye de Potieres pres de Mussi l'Euesque sur la riuiere de Seine au Diocese de Langres: où il est enterré auec son espouse Berthe: & son testament est dit par Paradin estre à Vezelay, mais Nicolas Vignier dit du contraire, & l'asseure estre à Aualon en l'Eglise saint Ladre, de laquelle ce Gerard fut aussi fondateur, & dedans lequel testament il nomme Charles Martel son Seigneur: ce qui monstre, ou qu'il ne fut onc chef de ceste reuolte, ou s'il le fut, que depuis il se soumit, & garda fidelité à celuy qui commandoit aux Roys, qui les faisoit, & deffaisoit à sa poste, & vsoit à son plaisir du Royaume. Ainsi vous qui lisez le Roman qui est au nom de Girard de Roussillon voyez les absurditez qui y sont, & l'abus commis aux temps, & és personnes, & considerez qu'il ne fut onc Duc hereditaire de Bourgoigne, ains seulement gouuerneur en certaine partie d'icelle, non pourtant grand, & riche Seigneur de plusieurs terres, car sans cela il n'eut peu faire les fondations susdictes: & au reste ce qui est mis en auant des guerres qu'il eut contre Charles le Grand, c'est abuser des noms, d'autant que cela est dit pour l'esgard de ceste reuolte contre Martel, de laquelle on feit ce prince le chef, & auteur: car il failloit que le bastisseur des Romans amplifiast sa fable par le cours de la vie de Char-

Sarrasins chassez de Gaule par Eude.

L'an sept cens trente & vn.

Tumultes en Bourg.

Quel fut Girard de Roussillon.

Fondatiõs de Girard de Roussillon.

les le Grand, ainsi qu'ont fait, & ceux qui font les liures ioyeux de Huon de Bordeaux, qui vesquit auant Charle-maigne, aussi bien que Regnault de Montauban & ses freres. Mais laissans cecy à part, poursuyuons nostre histoire, laquelle n'a rien de commun auec les Romans, quoy qu'en iceux il y ait quelque cas de veritable. Or en celle saison (si nous croyõs l'Annaliste de Bretaigne) mourut vn Roy de la petite Bretaigne nommé Daniel Drem ruz, qui signifie face vermeille, par la mort duquel le susdit Annaliste confesse que le pays Breton fut diuisé en plusieurs parcelles, & Seigneuries, & que les vns Seigneurs auoient le tiltre de Roys, les autres de Ducs, & autres de Comtes, à quoy i'ay desia satisfait plusieurs fois: non que pour cela ie vueille dire, que si les Roys Frãçois auoient osté, & le tiltre Royal, & la souueraineté à ces Princes, que pour cela leurs suiects ne les nommassent Roys: ce qui a donné occasion aux historiẽs Bretons, de continuer ceste Royauté plus longuement qu'elle n'y a esté maintenuë. Desia dés ce temps le nom des Turcs estoit cogneu, veu que Masalmas Capitaine Arabe sous le Miramolin Euelid fut cõtre eux l'an sept cens trente & vn, mais ils le vainquirent & repousserent: & depuis s'estant fortifié, alla iusqu'aux portes Caspies (d'où est sortie ceste race maudicte de Turcs) pensant penetrer plus oultre, & les dompter, mais il n'eut le cœur de ce faire, ains se retira à tout sa courte honte. Lors aussi l'Empereur de Constantinople feit la guerre au Pape, à cause qu'il luy auoit fait denier le tribut par les Italiens, pource que l'Empereur estoit heretique, & faisoit la guerre aux images. Et l'an au parauant la bataille de Tours apparurent au mois de Ianuier par l'espace de quinze ious deux Cometes, l'vne allant deuant le Soleil se leuant, & l'autre suyuant le mesme astre s'allant coucher, qui fut vn prognostic des malheurs qui lors aduindrent presque par tout le monde.

Annal. de Bretaigne liu. 2.

Masalmas vaincu par les Turcs.

Leon Isaurien Emp. fait guerre au Pape.

Deux Cometes en vn mesme mois.

De la troisiéme guerre de Martel en Aquitaine contre les enfans d'Eude, & de la deffaite des Frisons & Saxons, & autres occurrences.

CHAP. XLVIII.

L'an sept cens trente & deux.

LA grande diuersité qui est entre les historiens sur l'occurrenee des choses, donne aussi vne grande peine à ceux qui de nostre temps faut que recueillent l'ancienne histoire, & rassemblent ce qui y est & le plus vray, & le plus necessaire. Or est il qu'en l'an sept cens trente-deux ce qui aduint est compté diuersement par les auteurs touchant le renouuellement des guerres en Gaule par les troubles aduenus en Aquitaine, les vns en faisans derechef auteur Eude, & d'autres en dõnans la coulpe à Martel, comme inquietateur de paix, & ne pouuant souffrir le Wisigoth Eude ny ses enfans en grandeur, & en paisible possession de leur Seigneurie. Car Sigebert en sa Chronologie meċt en auant que Eude voyant que Martel estoit empesché apres les Bourguignons, fasché de ce que le Prince François auoit vsurpé les terres d'Aquitaine qui sont deça la Garonne, se reuolta derechef, & s'apresta à luy faire la guerre: mais Aymon, & Adon ne parlent rien de la reuolte d'Eude, ains le font mourir en l'an sept cens trente deux de sa belle mort, & sans nulle mention qu'il eut violé la paix faite entre luy & l'Austrasien, voire sans faire cõpte que iamais Eude eut fait hommage à Roy François de ses Seigneuries, & que pour cela il fallut le blasmer de reuolte quand bien il eut fait la guerre à celuy qui vsurpoit ses terres. Or voicy cõme Aymon parle. La paix faite auec les Bourguignons, Charles mit garnison de ses plus loyaux à Lyon, & ayant iuré, & asseuré les alliances, & trefues, & receu ceux du pays pour ses amys, il s'en retourna auec victoire, & asseurance en son pays: & ce pendant mourut le Duc Eude: ce qu'entendu par Martel soudain, eu sur ce le conseil de ses barons, & Capitaines, il passa derechef le Loire, & alla iusqu'à la Garonne, & iusqu'au Chasteau de Blaye, & de là il passa à Bordeaux. Ce qui s'ensuiuit de cecy est vn peu mieux espluché par Adon Archeuesque de Vienne, lequel fait Eude mourir hors tout tumulte de guerre, & Martel tyrannisant les enfans d'iceluy, lors qu'il parle en ceste sorte: Derechef, Eude estant mort quelques ans apres, il s'en alla en Gascoigne,

Aymõ li. 4. ch. 55.

Adon és Chroniq. aage 6.

pilla,

pilla, & depopula l'Aquitaine, feit guerre aux enfans d'Eude, & les tourmenta grandement. Or auons nous dit qu'Eude auoit deux enfans, l'vn desquels se nommoit Waifer, ou Guaifer, & l'autre Hunauld, ausquels il pensoit laisser son estat paisible, & les asseurer en leur succession, mais ce Martelleur de Princes, & ruine de Prouinces oyãt la mort de son ennemy, vint soudain (comme dit est) en Guienne, se saisit des pays de Saintonge, Perigort, & terres d'entre deux mers, & venant à Bordeaux (ruinee par les Sarrasins) il l'obtint sans nulle difficulté, les citoyens le receuans volontiers, comme ceux qui detestoient Eude pour les auoir ainsi mis en proye deux ans au parauant és mains des Mahometans infidelles. Or Guaifer & Hunauld ne perdent cœur, quelque vsurpation que Martel eut faite, ains asseurez de la force, vaillance, & loyauté des Gascons, Biscains, Biernois, & Wisigoths qui leur obeissoyent, ils vindrent aux mains cõtre Martel ce que Adon tesmoigne, disant ainsi: Mais le combat estant doubteux, & grand nombre estans deffaits, & morts tant d'vn que d'autre costé, en fin ils vindrent à l'accord, lequel ne fut de guere longue duree. Combien de temps dura ceste paix nous le verrons cy apres, tant y a qu'elle fut faite l'an de nostre salut sept cens trente & trois, durãt lequel Luithprand Roy des Lombards, & grãd amy de Martel, cõmença de se ruer sur les terres appartenãs au Pape, & saint siege, & leur osta plusieurs villes & chasteaux de celles qu'on dit leur auoir esté iadis dõnees par Constantin le Grand, desquelles le Lombard ne leur laissa presque que la cité de Rome : c'est ainsi que plusieurs parlent, mais qui lyra bien les paroles de Paul Diacre, il verra que ces villes estoient tenues de l'Empire, & que le tort fait à icelles redondoit plus au dommage de l'Empire que du saint siege, lequel ne possedoit guerre que la cité de Rome, & quelques terres voisines. Mais ceux qui ont mis cecy en auant, & ont fait Constantin si large enuers l'Eglise, ne le font pour honnorer le Grec, ains plustost pour priuer le Frãçois de sa gloire, lequel est celuy sans autre qui a enrichy le saint siege des despoüilles des Lombards, luy donnant ce que ce peuple auoit occupé sur l'Empire, ainsi que (Dieu aydant) i'espere vous faire voir cy apres. Et si le Lombard offença lors le saint siege, ce fut en se ruant trop auant sur la iurisdiction de la grande cité, où empeschant que les amys d'icelle ne feissent leur prouffit de l'interdit mis és terres imperiales par le Pape, à cause que l'Empereur Grec estoit deuenu ennemy de l'Eglise. Et c'est pourquoy Gregoire Pape successeur d'Estienne second, ayant deffendu aux Italiens auec censures (ainsi qu'auons dit) de payer aucun tribut à Leon Empereur, & rendu ses terres vsurpables comme vacants au premier qui les pourroit saisir, donna moyen au Lombard de s'aggrandir, & d'vsurper sur celuy mesme qui luy auoit donné licence de se faire grand, & puissant plus que iamais en Italie : & diray ce mot (comme en passant) que iamais le saint siege n'a aduancé homme, lequel ne l'ait payé auec vne segnalee ingratitude, tesmoins les Lombards, & Normands, & puis apres les Alemans, & maison de Sueue, de laquelle nous parlerons en son lieu. En ceste mesme annee de sept cens trente & trois le susnommé Pape Gregoire deuxiéme, voyant la continuation de l'impieté de Leon Isaurien Empereur de Constantinople, lequel abatoit les images, & en damnoit l'vsage à l'imitation des Iuifs, & Sarrasins, & contre l'Ordonnance, & coustume ancienne de l'Eglise Catholique: assemble vn concile general à Rome, où assisterent trois cens trois Euesques, auquel fut condemnee l'erreur des Brise-images, & autorisee la sainte coustume d'en auoir és temples des Chrestiens: & ceux là furẽt excommuniez qui les briseroient, ou qui tiendroient que l'vsage en est scandaleux, & sans prouffit en l'Eglise Chrestienne. Charles Martel pensant se retirer d'Aquitaine en France y fut plus longuement retenu qu'il ne pensoit, d'autant que Waifer, & Hunauld, qui ne pouuoient se contenter sur les cartes, estans desnuez du plus beau, & du meilleur de leurs terres, appellerent à leur secours les Wisigoths, & Arriens qui restoient encor en Espaigne, ausquels se ioignirent les Sueues, Alans, Wandales, & autres, lesquels iadis sollicitez par Stilicon (ainsi qu'ailleur auons dit) auoiẽt occupé plusieurs pays d'Espaigne, & d'Afrique, d'où estans chassez par les Agarenes, aisément se laisserent vaincre des prieres des Princes Aquitaniens à conspirer contre les François, comme contre les ennemis communs de toutes ces nations, & ceux qui estoiẽt cause de leur ruine. Or auez vous veu, que quoy que souuent les Wisigoths de Languedoch eussent esté vaincus par les Roys François, si leur auoit il esté impossible de les accabler, & dõpter du tout, à cause & de l'alliance qu'ils auoient auec ceux d'Es-

Enfans d'Eude Duc d'Aquitaine.

Paix entre Martel, et les enfans d'Eude.

L'an de grace sept cens trente & trois.

Lõbards se font grãds aux despẽs de l'Empire.

Cõcile general à Rome l'an sept cens trẽte trois.

Conspiratiõ des enfans d'Eude contre Martel.

paigne, & du moyen qui leur estoit offert par les monts Pyreneéns voisins, où (estans vaincus) ils souloient se retirer, & d'où sortans, ils renouuelloient à chacune fois la guerre: ainsi que lors ils en vserent, iurans amitié tous ensemble, & resolus ou de mourir, ou de ne point souffrir que Martel iouyst sans effusion de sang des conquestes faites sur le pays d'Aquitaine. Au reste toutes ces nations se faisoient fortes du secours des Sarrasins, mais non qu'elles eussent intention de plus les laisser entrer auec telles forces que Abderramen estoit venu en Gaule, afin de ne sentir de pareille secousse: ce pendant tous tasché't d'accabler Martel auãt que s'aider de l'aide Sarrasinoise. A ceste cause ces Princes desheritez ayãs de si effroyables troupes à leur suite, trauersent le Lãguedoch, courẽt le Geuoudan, pillent l'Auuergne, donnent le degast au pays de Forests, & passans le Rhosne, ne laissent aucun mal à faire, mettans tout au fil de l'espee sans espargner hommes ny femmes, & sans nul respect de sexe, ny aage: voire sans respecter les saints lieux, ny les hommes sacrez au diuin seruice. Ce fut le Dauphiné qui se ressentit le plus de ceste tempeste, lequel fut tout rauagé, & à grand peine peut on sauuer la cité de Vienne de la rage de ces mal-contens. Desia commençoient les Frãçois à perdre cœur, & craignoient que Lyon ne fut surpris, ou que les Lyonnois ne se ioignissent aux Princes d'Aquitaine. Or quelque deuoir que feit Martel, si luy fut il impossible d'empescher aux Wisigoths de parfaire leur dessein: & quelque commandement qu'il eut sur les François, Bourguignons, Austrasiens, & Alemans, si ne peut il assembler forces suffisantes pour s'opposer à ces rauageurs: lesquels eussent mieux estably leur cause, & fait seur leur enuahissement, s'ils ne se fussent tant adonnez au pillage, & n'eussent vsé d'vne si extreme cruauté: mais ils estoient si mal affectionnez aux François, & se ressentoient tellement du tort que Martel leur tenoit, leur ayant enuahy leur heritage, qu'ils se pensoient faire vn grand seruice, & sacrifice agreable à Dieu de massacrer les suiects du Prince d'Austrasie. Ainsi ils passent, & viennent iusqu'à Sens sur Yonne, où ils trouuerent de la resistance plus qu'ils ne pensoient, d'autãt que les citoyens de ceste ville voyans auec qu'elle rage les Gascons, & leurs alliez brusloyent, & saccageoyent leur terroir, sortirent courageusement sur eux, ayans leur Euesque pour Capitaine, lequel feit tel deuoir que quelque grand nombre que fussent les Wisigoths, & quoy que tout le monde les redoubtast, à cause des victoires gaignees par toute la Bourgoigne, si est-ce que les seuls Senonois les vainquirent, & en occirent vn grand nombre, & les contraignirent de se retirer de leur terre, & de reprendre leur chemin vers leur pays Aquitanien. Non que les forces Senonoises fussent suffisantes pour chasser vne si puissante armee, mais pource que Martel approchoit auec forces effroyables de François, Alemans, & Baioariens, estãt venu à son secours Odillon Duc de Bauiere, & Landfroy Prince des Sueues, & Alemans. Or qui auoit donné vne si grande hardiesse à Waifer, & Hunauld il le faut sçauoir, estant aisé à recueillir que s'il eut esté en Gaule auec ses forces accoustumees, ceux cy n'eussent esté si hardis de remuer mesnage, & d'ainsi à sa barbe depopuler ses terres. Vous auez ouy cy deuant comme Martel apres la mort d'Eude Duc d'Aquitaine, s'estoit emparé de ses Seigneuries auoit vaincu les enfans d'iceluy, & contrains de venir à telle composition que bon luy auoit semblé, n'ayant loisir d'arrester d'auãtage en Guienne: par-ainsi se fiant en ce que la misere tiendroit les Princes Wisigoths en deuoir, & que la foy iuree les garderoit de rien entreprendre, oyant que les Frisons s'estoient reuoltez, il fallut que sans delay il allast appaiser ce tumulte. Et est à noter qu'il sembloit qu'il eut quelque intelligence entre les Aquitanics, & Frisons, veu que les vns estans vaincus, les autres se reuoltoient, & s'entredonnoient secours l'vn l'autre, si grand desir ils auoient d'accabler la force Austrasienne. Sur les Frisons commandoit Popon fils de Radbod cy dessus nommé, aussi furieux, & infidelle que son pere, & les essays duquel pouuoient grandement nuire à Martel, s'il se fut vny aux Saxons, & autres voisins lesquels comme Popon faisoient seruice aux Dieux estranges. Martel estant en Guienne, lors que ceste nouuelle luy fut portee, se mit sur mer à Bourdeaux, & auec des grandes forces entra an pays Frison, abbatant les idoles, bruslant les lieux sacrez au Diable, & faisant vn piteux carnage de ces barbares: & en fin il vint aux mains auec Popon, le vainquit, & força de s'enfuyr aux isles voisines de Frise, lesquelles sont és emboucheures tant du Rhin, que d'Em

Pays pillez par les Gascons.

Daufiné pillé par Vvaifer.

Terroir de Sens pillé par les Gascons.

C'est Euesque se nõmoit Ebbon.

Princes ioints à Martel.

Frisons se reuoltent contre les François.

Popon Duc de Frise vaincu.

d'Ems fleuues de Germanie: là où Martel poursuit sa victoire, entre, pille, occit, brusle, & dissipe, & finalemét feit mourir Popon prince rebelle, contraignit les Frisons à s'humilier sous le ioug François, & à receuoir la foy Chrestienne, & le saint mistere de nostre baptesme. Ce n'est pas tout, car les Saxons (le peuple lors le plus remuant & chatouilleux de l'Europe) voyans les Frisons en campagne, & estimans Martel assez empesché en Aquitaine, & à dompter ces rebelles, se mutinent aussi, & courent (cōmé de coustume) sur les terres de Thoringe: contre lesquels Martel s'achemina, & comme si son heur eut volé par tout, & que la necessité l'eut pressé à vaincre, il les subiugua sans grande peine.

Isles de Frise prises par Martel, et Popon occis.

Saxōs vaincus par Martel.

Et aduint tout cecy, & ces guerres diuerses en l'an de nostre salut sept cens trente & quatre, seant à Rome Gregoire troisiéme du nom, & l'an huitiéme du regne de Theodoric Roy ombrageux, ou plustost simulachre de Roy en Gaule. Apres ceste deffaite sans auoir loisir presque de respirer, Charles Martel aduerty des courses sus-mentionnees, & des forces effroyables de Waifer, & Hunaud, & des prises des villes de Lyon, Arles, & Marseille: ne fut paresseux de pouruoir à cest affaire, ains repassant en Gaule, reprenant la Bourgoigne, qui desia deux ou trois fois s'estoit reuoltee cōtre luy, reprit Lyon, & mit Iuges, & gouuerneurs à sa deuotion à Arles, & Marseille, & oyant que les Wisigoths s'estoient retirez, les suiuit, & leur donna en queuë au pays de Daufiné, qu'ils acheuoient de ruiner, & les contraignit de repasser le Rhosne, & se retirer aux monts Pyrenées. Ce pendant Martel qui ne se fioit pas de moins que les Princes Gascons ne remissent sus vne armee, & ne se fortifiassent d'ailleur, veu mesme qu'il estoit asseuré que bon nombre de Frisons s'estoiēt retirez vers eux, & que les mal-contents de Bourgoigne estoient à leur suite, il se fortifia aussi des nations voisines, & sur tout des Lombards auec lesquels il s'allia: & pour mieux establir, & confirmer ceste alliance, il enuoya son fils puisné Pepin (car il en auoit quatre de son espouse Sonnichilde, à sçauoir Carloman, Gille, qui fut Archeuesque de Rouën, Griffon, & Pepin) en Italie, vers Luithprand Roy des Lombards, tant pour auoir secours s'il luy en estoit besoing, que pour afin qu'il luy tondit ses premiers cheueux (c'est ainsi que parle Aymon moyne) suiuāt la coustume lors obseruee en l'Eglise, & afin qu'il fut son pere spirituel: par lesquelles paroles il signifie que Pepin eut pour parrin en sa confirmation ce Roy Luithprand, & que dés l'anciéne Eglise ceste ceremonie, & sacré mystere a esté obserué entre les Chrestiens, seruant de ce que l'imposition de mains seruoit du temps des Apostres, à sçauoir de la collation de grace, & cōfirmation en icelle par l'assistence du saint Esprit. Luithprand receut courtoisement le Prince Austrasien, & fut son parrin, & ensemble luy accorda tout ce qu'il requist au nom de son pere, tant pour le grand bruit que s'estoit acquis Martel en Italie, que pour detester les Sarrasins, car ce Roy Luithprand estoit bon Catholique, & Prince de bonne & sainte vie, selon que le tesmoigne Paul Diacre, disant ainsi. Il fut homme (il parle de Luithprand) fort sage, de grand conseil, debonnaire, & grandement pitoyable, & aymant Dieu, soigneux de la paix, grand guerrier, doux aux delinquents, chaste, pudique, sçauant aux lettres, & sur tout en philosophie, nourrissier de son peuple, & establisseur de bonnes loix, & saintes Ordonnances: au commencemét de son regne il prit plusieurs chasteaux sur les Baioariens, ayant tousiours plus de fiance aux prieres que non à l'effort des armes, & qui soigneusement garda la paix vne fois faite auec les François, & ceux de Bauiere. Et au mesme liure, peu au parauant il fait mention de l'Embassade que Martel luy enuoya, & du passage de ce Roy en Gaule contre les Sarrasins, & Wisigoths sollicité par le Prince de France. Et sur ce propos ie m'estonne d'aucuns, lesquels trop scrupuleux accusent ce bon Roy d'auoir esté inique au saint siege, & trop violent au premier Euesque des Chrestiens, & s'ils ont tort, ou raison de ce faire, nous le verrons cy apres, car la guerre des Sarrasins nous appelle, & veut qu'allions la voir, & descrire és terres de Languedoc, & de Prouence.

L'an sept cens trente et quatre.

Diligences de Martel.

Enfans de Martel.

Aymō li. 4. ch. 57.

Paul Diac. li. 6. des gestes Lōbard. ch. 18.

Quel hōme fut le Roy Luithprand.

De la seconde guerre de Martel contre les Sarrasins, de leur deffaite, & reprise des pays de Languedoch & Prouence par les François, & autres gestes de Martel iusqu'à la mort de Theodoric.

CHAP. XLIX.

Villes alliees des Vvisigoths.

C'ESTOIT sagement aduisé à Martel que de s'armer, veu les ennemys à qui il auoit affaire, car Guaifer, ou Waifer, ne respiroit que vengeance, & les Wisigoths ne pouuoient penser à l'vsurpation de Martel, sans conceuoir vn desir de luy oster ce qu'il auoit pris, & de passer outre, & conquerir mesmes les terres Françoises. Or auoient ils des intelligences en diuers lieux de Languedoch, & de Prouence, & sur tout les citoyens de Narbonne, Nismes, Agde, Montpelier, Besiers, & autres villes sollicitoient Waifer de se mettre en campaigne, & ne souffrir qu'vn bastard, & tyran iouyst tant à son aise des Seigneuries qui luy estoyent hereditaires: s'offroient à luy faire tout plaisir, luy rendre les villes susdictes, & fournir & deniers, & viures, & de le secourir de leurs biens & personnes: à quoy ils estoient poussez de despit de ce que Martel sans raison (comme il leur sembloit) auoit osté à Eude, & à ses enfans les terres leur appartenans: car ils eussent bien voulu auoir vn Prince de leur nation, & non se voir gouuernez par ceux, l'auarice desquels rauissoit leurs substances, & auoit espuisé leur pays de tout ornement, & richesses. Estoient marris de ce que se saisissant d'Arles, & de Marseille il en auoit chassé les gouuerneurs naturels du pays, pour y en mettre d'autres François, & Austrasiens, & qu'il faisoit d'estranges exactions sur eux, comme se voulant venger du bon vouloir que ce peuple portoit aux Princes d'Aquitaine. Ces reuoltes bien que fussent fascheuses à Martel, qui voyoit la consequence d'icelles, & combien l'exemple en est mauuais, si est-ce que plus fut il marry, oyant que les Wisigoths s'estoient alliez de rechef auec les Mahometans, lesquels passoyent en Gaule, non auec des multitudes confuses telle que fut celle du Prince Cordouan Abderrahamen, ains conduisans des soldats vaillans, & des plus aguerris: & ce qui plus le tourmentoit est qu'il n'auoit dequoy se fier aux Bourguignons presque gaignez par les Gascons, ou au moins qui bransloiét plus de ce costé que des Fráçois, & Austrasiés. Quoy qu'il en soit les Wisigoths se mettét en cápaigne, appellét ce qu'ils peuuét à secours, & gaignét Maurice Cóte, ou gouuerneur de Prouéce, afin q̃ par son moyen ils eussent des villes, esquelles ils peussent mettre les Sarrasins, qui ne vouloiét sans cela se mettre en jeu, craignás qu'il ne leur aduint ainsi qu'aux premiers qui estoiét passez en Gaule. Ce Cóte Maurice (q̃ d'autres appellét Mauróce) leur mit en main les citez d'Auignó, & de Narbóne, & se mettát de leur costé fut cause d'vn estráge rauagemét par tous les pays de Láguedoch, Prouéce, Lyónois, Auuergne, Forests, Beauioulois, Bourgoigne, & Daufiné: d'autát qu'Athin gouuerneur d'Espaigne au nó du Miramolin des Arabes, & Sarrasins, appellé à l'alliáce, & societé de la guerre par les Wisigoths à frais cómuns, & esgal prouffit de cóquestes, vint par mer, & descendát pres Aigues-mortes sur l'embouchure du Rhosne en la mer mediterranee, prit terre en Prouéce suiuy d'vne infinie multitude de Mores, & s'adresśát vers la cité d'Auignon y mit le siege, asseuré de l'emporter, ainsi qu'il feit, & y mit ses forces. Et d'autát que Abderrahamé auoit irrité les Gaulois, & Aquitaniés par ses violéces, sacs, meurtres, bruslemés, & par la ruine des Eglises, & pillages des sáits lieux: Athin sage par le peril d'autruy, ne fut si tost là qu'il accoustuma le More pillard à se cótenir en deuoir, à n'inqueter le Chrestié és choses de sa religió, ne se moquer point des ceremonies, & à ne violer femmes, ou faire le moindre tort à leurs alliez, voire ny aux voisins, afin q̃ par ceste courtoisie il gaignast leurs cœurs, & y asseurast ses troupes. Ceste ruse luy seruit de beaucoup, d'autát q̃ ceux du pays estoiét si irritez cótre les Fráçois qu'ils ne se soucioiét de souffrir ces troupes, pourueu q̃ les Wisigoths fusśét remis en leur seigneurie: & sur ce propos il faut reiecter l'erreur de ceux qui diét q̃ Waifer, & Hunauld, & autres Seigneurs Wisigoths estoiét Arriés, & qu'ils auoiét fait venir le reste des Arriens Goths d'Espaigne: veu q̃ nous auós veu cy dessus q̃ ja sous Recarede l'Arrianisme estoit aboly en Espaigne, & n'est vray qu'Eude, ou ses enfans se sentisśét de l'Arrianisme. Au reste quát à l'entree des Sarrasins en Prouence, ils furent repoussez par le renom des grandes & soudaines

Pourquoy les villes irritees cótre Martel.

Maurice Comte de Prouence trahist Martel se ioignant aux Vvisigoths.

Athin chef des Sarrasins allié des Vvisigoths. Auignon rendue à Athin.

ſoudaines conqueſtes que iadis les Wiſigoths auoient fait en Gaule ſe faiſans forts, que puis qu'ils auoient domptez les dompteurs de Gaule, que aiſément ils aſſuiecti-roient les Gaulois: ioint que le deſir qu'ils auoient de ſe venger de la deffaite aduenuë aupres de Tours, ils en vouloient auoir la reuenche. Ainſi Athin faiſant paſſer tous les iours des forces d'Aragon, & Catheloigne ſe rendoit à tous effroyable, & deuenant plus orgueilleux ſe mit à courir les pays aux enuirons: & de ſes courſes, voicy comme parle Adon Archeueſque de Vienne. Les Sarraſins gaſtans,& ſaccageãs preſque tou-te l'Aquitaine, & bruſlans au long, & au large les Prouinces voiſines, ils ſe ruerent ſur la Bourgoigne ils mettoiẽt tout à feu & à ſang, ſoüillans & profanans les ſaints lieux, & emmenans vn peuple infiny captif, & eſclaue en Eſpaigne. Martel ce pendant ne dormoit pas, ains voyant qu'il n'auoit preſque que le Sarraſin en barbe, les Wiſigoths ſ'eſcoulans, & laiſſans faire à Athin ce qu'il vouloit pour ſe fier en ſa courtoiſie, il re-prit quelques villes,& auec celles de Lyon,Arles,& Marſeille,deſquelles il ſ'eſtoit deſ-ia fait Seigneur, il ſe feit fort de ſurmonter ſon aduerſaire: d'autãt qu'en icelles il meit toutes les forces qu'il aſſembloit de France,Auſtraſie,Bourgoigne, & Italie, & autres confederez, afin que dés la premiere cõmodité il aſſiegeaſt Auignon, ou bien donnaſt vne bataille generale, laquelle decidaſt de la cauſe des Wiſigoths & Sarraſins, & de la querelle qu'ils auoient contre les François. Et d'autant que(comme nous auons dit) il y auoit des tumultes en Bourgoigne, leſquels il failloit appaiſer,Martel,qui ne vouloit laiſſer rien en arriere, ſ'arreſta là pour y mettre ordre auec la fleur de ſa gendarmerie, & le Prince Lombard, & le reſte fut enuoyé ſous la conduite de Childebrand, pour aller en Auignon aſſieger, & combattre les Sarraſins: ce pendãt il chaſtia les ſeditieux de Bourgoigne, & receut le ſerment des Lyonnois, qui comme les autres auoient in-telligence auec les Agarenes. Ce qu'ayant fait, & eſtant accompaigné de ſon com-pere,& allié Luithprand Roy des Lombards, & des Princes des Sueues & Baioariens, il vint en Prouence au ſiege d'Auignon, où Childebrand auoit repouſſez Athin, & ſes troupes,les ayant deffaits en la campaigne: car il n'eſt pas vray-ſemblable que les Mo-res eſtans vn grand nombre,fuſſent ſi fols que de ſ'enfermer ſans gouſter premieremẽt ſi les François, & leurs alliez eſtoient ſi mauuais garſons qu'on leur faiſoit à croire. Auſſi tient on qu'ils furent ſurpris par le ſuſdit Childebrand, ainſi que leurs grandes troupes vouloient ſortir de leurs vaiſſeaux pres d'Auignon, & qu'il y eut vn grãd maſ-ſacre de toutes parts: tant y a que de là en auant Athin ne voulut tenter la fortune, craignant qu'il ne luy prit ainſi qu'auoit fait à Abderrahamen en Touraine. Dés que Martel, & autres princes ſont deuant Auignon,ils l'aſſaillent,& où bien aſſailly,mieux encor deffendu, n'eſtant à croire que dés le premier aſſault la piece en fut emportee, eu eſgard que toutes les forces Sarraſineſques eſtoient dedans, leſquelles ſçauoient bien quelle pitié auroient d'eux & les Lombards,& les François, & n'ayãs aucun huys de derriere pour ſe ſauuer,& eſtre en ſeureté que la cité de Narbonne. Athin voyant qu'à la longue Martel emporteroit la ville, eſtoit en ſoucy comme il en pourroit eſ-chapper ayant deſia fait grande perte de ſes gens, & craignant de ſe perdre auec le re-ſte,quoy qu'il eut fait tout ce qu'vn vaillant Capitaine doit faire en vne telle occurrẽ-ce,& eſtant ſi bien obey qu'vn ranc de ſes gens n'eſtoit pas ſi toſt deffait ſur la breſche, qu'il ne ſ'y en offrit vn autre,ne faiſant non plus d'eſtat de mourir que d'aller à vn ban-quet de nopces. Mais quoy? à la fin les aſſigeans deuenans plus forts & gaillards,& les aſſiegez defaillans, & les viures commençans à leur manquer, Athin fait preparer des bateaux ſur le Rhoſne pour ſe ſauuer auec ſes troupes. Et luy aduint ſi à propos, qu'à l'heure meſme que les Chreſtiens commencerẽt crier Ville gaignee, & à ſe faire mai-ſtres de la breſche, le prince Arabe monta ſur l'eau, & taſcha ſe ſauuer ſur le Rhoſne: & quelque diligẽce que feiſſent les noſtres de le ſuyure, & taſcher de le deffaire,ſi leur fut il impoſſible d'empeſcher que la plus-part des aſſiegez ne ſ'en allaſt, & ſe ſauuaſt (ainſi qu'ils l'auoient complotté) en la cité de Narbonne.Ainſi le Prince Frãçois ioüiſt d'Auignon, & y entra d'aſſault,& ſes gens y vſerent de grandes cruautez,comme ſi les pauures citoyens euſſent eſté cauſe de la felonnie commiſe par le Comte Maurice.

Adõ aux Chroniq. aage 6.

Armee de Martel partie en deux.

Childe-brãd force les Mores de ſ'enfer-mer en Auignõ.

Auignon aſſiegee par Martel.

Auignon priſe d'aſ-ſault.

Ce ſiege donna fin à l'an de noſtre ſalut ſept cens trente cinq, & Charles Martel ſur le commencement de l'an ſept cens trente ſix, ſ'achemina auec ſes forces vers Narbõ-ne auec intention d'exterminer & Wiſigoths,& Sarraſins,& de les chaſſer des limites

L'an ſept cens trente ſix.

de Gaule. Par-ainsi (afin de conclure en peu de mots) il vint le long du Rhosne, prenant les villes qui sont sur celle riuiere, & laissant Besiers, Montpellier, & autres qui auoient suiuy les Wisigoths: il s'en alla droit à Narbōne, resolu que celle la prise, il chastieroit les autres à sa volonté. La nouuelle de la deffaite d'Athin entendue en Espaigne, bien que donnast à penser aux Mores, si ne les destourna elle point d'y enuoyer vne armee pour conseruer encor les villes qu'ils y possedoient, à ce poussez par les Wisigoths qui sçauoient bien que Martel les puniroit de leur reuolte : à ceste cause fut despeché vn autre Capitaine Arabe nommé Amorré vaillant, & sage guerrier auec forces suffisantes pour faire teste aux François. Charles Martel, laissant quelques troupes pour continuer le siege, où il auoit desia esté pres d'vn an entier, afin que les ennemys n'eussent moyen de luy donner dessus de toutes parts, vint au deuant d'Amorré, & le rencontra en vn lieu dit iadis Illyberis, & à present Saulces : où ils s'appresterent à combatre, voyās que là falloit que se demeslast la querelle pour le repos des François, ou pour leur ruine, selon qu'ils se porteroient contre leurs aduersaires. Martel estoit encouragé pour tāt de victoires obtenues sur les Sarrasins, & donnoit asseurance aux siens de vaincre, veu leurs essays, & les braues nations qui estoient venues les secourir: & Amorré priant les siens de lauer la faute commise à Tours, & venger la mort de leurs amys morts au siege d'Auignon: se moquoit d'Athin, lequel estant entré en France pour gaigner pays, & combattre si estoit enclos en vne ville comme vn cœur-failly, ayant forces suffisantes pour ruiner celles des Chrestiens. Dit qu'à present la partie estoit bien dressee, & que le bagage, ny la suyte des femmes & enfans, ne les empescheroient de bien faire, ainsi qu'il leur estoit aduenu sous Abderrahamen en Touraine. En somme les priant d'auoir l'honneur de la nation pour recommandé, & le salut des assiegez en memoire, il monstra par exemple ce à quoy il incitoit les autres par ses paroles. Car commençant la bataille il y alla de telle violence que de premiere abordee il esbransla les Chrestiens, mais s'auançant trop hardiment, il fut aussi des premiers accablez, & occis, ce qui causa la ruine de son armee, laquelle voyant le chef mort, s'esbahit tellement, que quelque bien dressez que fussent les rancs, si est-ce que tous les soldats se desbanderent, de sorte que les François, Alemans, & Lombards n'auoient autre affaire que de massacrer les Mores fuyans, qu'ils poursuiuirent iusqu'aux marests, & palus de Maguelone, où ils se retiroient pensans se sauuer en nageant, ou autrement, vers leurs vaisseaux. L'historien Espaignol dit que Amorré ne mourut pas en la bataille, ains qu'il se sauua à Colibre ville de Catheloigne, toutesfois tous nos Annalistes dient le cōtraire: mais ie voy ce qui a trompé l'Espaignol, c'est que le mot latin *Illyberis*, signifie & la place Tarraconoise d'Espaigne ores Colibre, & celle où à present est bastie en Languedoch la ville de Saulces : mais il faut regarder s'il estoit possible que ce Capitaine fut porté à Colibre estant entre les morts, comme ainsi soit que nul eschappa de ce conflit que ceux qui peurent passer les marrests, & à nage se sauuer aux nauires. Cecy fut cause que Athin oyant le vent de ceste si cruelle deffaite n'attendit point la fin du siege, où le retour des vaincueurs, ains se mettant sur mer auec les principaux des assiegez il se sauua, & s'enfuit secrettement, laissant le reste des Mores au hazard de la fortune, & volonté des François. Lesquels prenans Narbonne se saisirent de tout le pays que iusqu'alors les Wisigoths auoient vsurpé iusqu'aux monts Pyrenees: estant ceste victoire de telle consequence, que si Martel ne l'eut emportee, c'estoit fait presque de toute l'Europe, eu esgard aux forces, & richesses des Mahometistes. Ainsi furent les Wisigoths despoüillez, & priuez des terres qu'ils auoient possedé en Gaule par l'espace de trois cens ans, si bien qu'il ne leur resta rien qu'vn eschantillon de terre qui estoit sous la tutelle des Seigneurs de Barcelonne. Apres cecy Martel, en l'an de grace sept cens trente sept, voulant punir ceux qui l'auoient trahy osta le gouuernement de Marseille, & terres voisines à ce Comte Maurice qui auoit conniué à la prise des citez d'Auignon, & de Narbonne, & s'il eut esté pris, il est à croire qu'il l'eut chastié seuerement, veu la rigoureuse punition qu'il feit des citoyens des villes rebelles, car il brusla ou demantela Narbonne, Arles, Agde Auignon, Nismes, & Sustantion, qui ores est Montpellier, & Besiers, laquelle portoit le tiltre de la Colonie des Septimaniens: & ainsi ce furent non les Goths, ou Sarrasins qui ruinerent les antiquitez, & ornement de la Gaule Narbonnoise, ains les François, qui

Amorré Prince Arabe vient en Gaule.

Bataille de Saulces dōnee aux Mores.

Mort d'Amorré, & ruine des Mores.

Estiēne de Garibay li. 36. ch. 20.

Combiē de tēps ont les Wisigoths tenu le Lāguedoch.

Villes bruslees et desmantelees par Martel.

qui l'ont si souuent assaillie, tourmentee, & saccagee. Ce fut lors que Martel se rua sur les Eglises, & qu'aux despens du crucifix il recompensa la noblesse qui l'auoit suiuy en ceste guerre, luy donnant les dismes desquelles en plusieurs lieux encor elle iouït: ce qui estoit assez excusable, s'il n'eut passé oultre donnant sans nulle consideration les biens des beneficiez aux lais, de telle sorte que les Eglises de Lyon, Viẽne, & autres Eueschez furent plusieurs annees sans pasteurs, tout y estant profané par l'octroy de ce prince plus guerrier que Chrestien: lequel ayant fait ces beaux chefs d'œuure, dõpta derechef les Saxons, & appaisa les troubles de Bourgoigne que Maurice faisoit reuolter & lequel s'enfuit, sans plus tascher de faire tumulte: & ainsi se passa le temps iusques en l'an de grace sept cens quarante vn que Theodoric mourut, luy succedant Childeric son frere.

Martel vsurpe les biens des Eglises. Voy Adõ és Chroniques aage. 6.

Mort du Roy Theodoric.

DV ROY CHILDERIC TROISIESME DV nom, & dernier de la race des Merouinges, & de ce que feit Martel sous luy, & mort de ce mesme Prince Austrasien,

CHAP. L.



CHARLES Martel voyãt Theodoric de Chelles mort, quoy que d'effect il commandast sur l'Empire François, si est-ce qu'il fut si cõsciétieux que de ne vouloir en vsurper le tiltre, bien que sa façon de faire feit suffisante preuue de l'vsurpation aduenir, départant les terres Frãçoise s, ainsi que depuis il feit à ses enfans: ne voulant dõc point vsurper le tiltre Royal, il en orna le frere de Theodoric, lequel auoit esté nourry dés son bas aage en vn monastere, d'autres tiennent qu'il fut tiré de là estant deja religieux, & ayant fait profession, ainsi qu'on tient de Childeric dit Daniel, mais ils prénent sa fin pour son aduenement à la couronne, & ne voyẽt pas que lors les enfans Royaux estoyent nourris parmy les gens de religion, & és monasteres, ainsi que depuis ils l'ont esté és colleges, estans les monasteres pour lors l'escole de toute discipline. Et par ainsi Childeric fut appellé de ceste Escole, qui (à dire vray) quoy que ne fut moyne, luy seruoit d'exil, & prison du viuant de son frere, afin que quelque seditieux se saisissant de luy, ne causast quelque trouble, & diuision au Royaume. Ce seroit chose superflue de nous arrester aux faicts de ce Roy, puis qu'il a esté sans nulle marque de grandeur, seruant (comme ses predecesseurs) d'ombre aux Maires du Palais, qui se couuroyent du nom de ces Roys ainsi que souuent nous auons dit: pource fault venir à Martel auant qu'il fine ses iours, & aux derniers traits de sa seigneurie. Vous auez ouy cy dessus l'alliance, & grande amitié qui estoit entre luy, & le Roy des Lombards Luithprand & auec quelle gaillardise ce Luithprand vint au secours des François contre les Sarrasins, & Wisigots qui enuahissoyent les Gaules: or ce Roy, qui auoit esté grand amy des Papes, tomba en leur indignation, ou plustost les Papes en la sienne, où il fallut que Martel se meslast, & s'entre-mist, & la cause en fut telle. Pource que le nom Lombard estoit odieux aux Romains, lesquels ne pouuoyent de bon cœur voir vn estranger auoir telle puissance en Italie, veu mesmement que les Empereurs en auoyẽt chassé les Goths pour tenir celle region en sa premiere splendeur subiete à l'Empire, estoyẽt aussi ioints aux Grecs, & aux Princes de Rauenne tenans pour l'Empereur & lesquels estoyent en guerre continuelle contre les Roys Lombards. Neantmoins y ayant quelque accord, & trefues entre les Princes, Luithprand vsa de tels deuoirs, & si bons offices vers le sainct siege, que je m'esbahis de ceux qui l'accusent si obstinément pour excuser les chatouilleuses façons de faire de ses ennemys, veu les donations faites au sainct siege par luy d'aucunes terres és vallons des Alpes, & les deffences faites aux siens de n'inquieter les terres Romaines, & cecy tout en faueur de l'Eglise, & souuerain Euesque de

Childeric 3. regne l'an sept cens quarante & deux.

Querelle entre le Pape & le Roy Lombard.

Deuoir de Luithprãd vers le S. siege.

Rome:mais venons à la cause de la querelle qui touche au fait present. Leon Isaurien ayát fait bâqueroute à l'Eglise,les Papes aussi l'excómunierét,& auec vn nouueau exéple rédirent les subiets d'iceluy absouls de l'obeissance, foy, & hómages qu'ils luy debuoyent,& quites des tributs qu'ils paioyent à la chambre Imperiale de Grece. Ce qui esmeut tellemét l'Empereur,qu'enuoyant charges expresses à Paul Exarche, ou gouuerneur de Rauenne, & son Lieutenant general en Italie,il luy commanda que cóme que ce fut,il se saisit de la personne du Pape,& le feit mourir, y en substituát en sa place vn qui fut à sa deuotion. Le Pape estant en ces angoisses, & qui ne sçauoit d'où auoir secours,(dautant que encor'la main des Françoys ne s'estoit desployee pour le support du sainct siege)veu que les Lóbards estoyent les ennemys communs, & de l'Empereur, & des Romains,& que peu de iours au parauant le Duc de Spolete chef Lóbard auoit prise la ville de Narui sur les Romains: estoit sans autre espoir que de Dieu seulement, attendant l'execution du gouuerneur d'Italie. Mais Luithprand qui estoit vn sage & bon Prince,& qui outre-ce qu'il cognoissoit l'iniustice de l'Empereur, & l'equité de la cause du Pape,voyoit vn beau chemin pour faire reuolter l'Italie contre les Grecs, & pour luymesme s'en faire seigneur: enuoya vne Embassade vers les Romains,les exhortant de deffendre,& conseruer le sainct Euesque vniuersel,les libertez de l'Eglise, & le pays Romain contre la Grecque insolence,leur offrant tout secours, alliance, amitié, support,& faueur. Rien de plus plaisant ne pouuoit aduenir au Romain,lequel tát s'en fault que refusast la condition,qu'il fia son salut aux Lombards,& introduit en sa ville les forces que d'autresfois il auoit detestees, si bien que par le moyen des gents de Luithprand,les Grecs furent repoussez, & contrains de se contenter de leur ville de Rauenne. Cecy fait & ayant cauteleusement le Lombard pratiqué les citoyens des villes,il gaigna si bien leur chefs, que presque toutes les citez Italiennes conspirerent la mort des Capitaines de l'Empereur,& les aucunes executerét leur entreprise, à sçauoir,Rome & Rauenne,d'autant que Marin Spathaire, & son fils Adrian furent occis à Rome,& à Rauenne fut massacré Paul Lieutenant general de l'Empereur, & és autres villes on chassa les Magistrats que le Grec y auoit mis,y en creant d'autres qui fussent fauorables au nom Italien,& faction des rebelles. C'est icy que les Lombards ouurent leur boutique,& qu'ils monstrent quelle estoit leur intention: car voyans & les Romains,& Rauennois (chefs,& principaux d'Italie)estre sans Prince,& gouuerneur, & n'ayans guere grandes forces,ils se saisirent de tout le pays Bolonois, & de la plus part de ce qu'à present on appelle la Romaigne, sauf que la cité de Rauenne ne peut par eux estre prise. Or quelques maux que Luithprand eut fait aux Romains,si est-ce que l'Empereur enuoyant Eurythie Patrice, & grand Maistre de son Palais pour gouuerneur d'Italie auec charge de faire mourir le Pape,& dompter les Romains:nó pour tant sa sainteté,& conseil des citoyens de Rome,voyans l'Empereur resolu en son impieté,eurent recours à Luithprand,& le feirent prier d'entendre à la paix,laquelle facilement il accorda,puis qu'il n'estoit faite mention quelconque qu'il deut rendre vne seule place de celles qu'il auoit occupees.En somme c'est accord feit viure le Pape, & Romains en asseurance:& donna moyen au Roy Lombard de chastier, & dompter l'orgueil des Ducs,& gouuerneurs de Spolete,& Beneuét,qui ne faisoyét le deuoir en leur charge,& qui sembloyent vouloir se soubstraire de son obeissance: lesquels ayant domptez,& repris en grace, & laissez en leurs charges, vint à Rome, ou (contre l'opinion des Romains)il n'vsa d'autre façon de faire que d'vn homme deuotieux, ains se prosternant deuant le Pape,& luy baisant les pieds,ayant fait ses oraisons au grand téple de sainct Pierre il s'en vint à Pauie.Or vous qui auec iugemét, lisez l'histoire,voyez si Luithprand est à blasmer de ce qui s'ensuit,car du precedent je ne le veux absouldre: il ne fut si tost retiré à Pauie,que le Pape s'allia du Lieutenant Imperial, luy donna absolution,car il estoit excommunié,& l'exhorta de s'en aller à Rauenne: & tout cecy se passa sous Estienne tenant le sainct siege:& ce qui s'ensuit fut faict sous Gregoire 3. du nom,& Syrien(ainsi qu'on tient)de nation,mis en la place du deffunct Estienne.Du viuant duquel Transimonde Duc, & gouuerneur de Spolete (auquel Luithprand auoit d'autresfois fait grace)se reuolta contre son Roy,cótre lequel alla Luithprád auec vne forte,& puissante armee,lequel Trásimóde n'osant attendre,& s'enfuyant, le Roy prit Spolete,& toutes les villes de ce gouuernemét presque sans coup ferir,& nul luy osant resister,

Leon Isaurien Emp. poursuit le Pape à mort.

Lombards ennemys du Pape, & de l'Empereur.

Luithpräd se recócilie auec les Romains.

Lombards deffendent le Pape de mort.

Ruse des Lombards.

Gouuerneurs pour l'Emper. occis en Italie.

Vsurpatiós faites par le Lóbard.

Accord entre le Pape & le Lombard.

Inconstance des Romains.

Reuolte de Trásimon de Lóbard contre son Roy.

resister, puis que celuy qui les auoit sollicitez, s'estoit sauué à la fuite. Luithprand qui ne se soucioit de vomir sa colere sur le peuple le sçachât sans raison, & incôstant en ses desirs, n'ahânoit qu'apres la prise de Trâsimonde cause & motif de la rebellion, lequel auoit rendu aux Romains (côtre l'accord fait entre-eux, & Luithprâd) la ville de Gualdo (qui n'est ores qu'vn chasteau) moyénât quelque somme de deniers, & puis ayant sauf-conduit du gouuerneur de Rome, il s'y retira à garant se voyant poursuiuy viuement de son maistre. Luithprand enuoye sommer les Romains de luy rendre ce fugitif, & rebelle, ou de le faire mourir suyuant le merite de son forfait: mais le Pape, & le gouuerneur n'y voulurent entédre estimás estre iniustice de liurer celuy, qu'ils auoyét receu en leur ville, & auquel ils auoyent promis conseruation, & deffence. Et c'est d'icy que prit le plus d'occasion la fureur du Roy contre le Pape, & l'argument qui nous a fait faire vn si long discours, veu qu'il failloit sçauoir & le fait, & les circonstances. Luithprand donc irrité, assiegea quelque temps la ville, puis voyant qu'il n'y prouffitoit rien, se rua sur la iurisdiction & finages d'icelle, prenant toutes les villes, & places voisines, ce que ayant fait, il s'en retourna à Spolete où il feit Duc, & gouuerneur vn Lombard nommé Hilderic, puis alla à Beneuent, le gouuerneur duquel lieu appellé Romoal estant mort, & les Lombards y ayans mis son fils Gisulphe encor' enfant, en sa place, comme si cest office fut hereditaire, le Roy l'en depossed a, & feit son nepueu Gregoire Duc de Beneuent, lequel estant mort les Lombards en mirent vn appellé Godescad lequel s'allia de Transimonde, & suiuit le party des Romains, d'où s'ensuiuit vne grâde bataille q̃ Luithprâd gaigna sur eux, & ainsi esmeut le Pape à auoir recours ailleurs qu'à la force des armes. Ce fut donc alors que pour la premiere fois les Papes s'adresserét aux Princes de France pour auoir secours, où tousiours depuis ils ont trouué vne seure retraite, & vn soudain refuge en toutes leurs afflictions, & angoisses: car Gregoire voyant la fureur de Luithprand, & sçachant l'amitié qui estoit entre luy, & Charles Martel, il depescha vn de ses plus loyaux Prothonotaires, auec charge de gaigner ce Prince & l'induire à ployer le Lombard à quelque bon accord: & enuoya ce sainct Euesque à Martel les clefs du sainct sepulchre de nostre Seigneur, auec les liens sainct Pierre & autres presents, mais le supplement d'Aymon, qui recite cecy, ne dit: quel effect sortit ceste Embassade, sauf que le Prince Martel despecha vn Abbé nommé Grimon, & vn mesme de sainct Denys appellé Sigebert vers le Pape luy portans de beaux presens, mais il ne dit rien du reste, & si Martel ne pratiqua rien pour les Romains: ce que je pense aussi que n'y seruit de guiere, & que Martel mourant bien tost apres, fut cause que Luithprand passa outre, si bien que ceste paix n'eut lieu iusqu'au temps du successeur de ce Roy, & tenant le saint siege le Pape Zacharie. Du temps de Martel encor' le pays Espaignol commença aussi bien que les Papes, à sentir la douceur du secours François, ce que i'ay recueilly de l'histoire d'Espaigne les mots de laquelle je mettray en nostre langue, lesquels sonnent ainsi. Durant ces guerres de France, mourut (suyuát la cómune opinion) en l'an de nostre salut sept cés trente-sept, don Fauile Roy des Astures, & de Leon, luy succeda son cousin don Alphons premier du nom surnómé de Catheloigne, qui auoit à femme, Madame Ormiséde fille du Roy Pelagie. Les Chrestiens de Catheloigne & nommément ceux de la Prouince de Cerdene, lesquels de frayeur fuyoient de la force & fureur des armees Moresques voyant la vaillance, & conquestes des François, & Chrestiens, & qu'au pays des Astures & Sobrarue il y auoit des Roys Chrestiens, & naturels du pays: furent de rechef prier Charles Martel qu'il luy pleust entrer en Espaigne côtre les Mores ses aduersaires. Or tient on que luy (bié quene passast les móts ny la mer en personne) si enuoya il plusieurs Cheualiers Alemans de ses subiets, lesquels passerent en la prouince de Catheloigne, accôpaignez d'vne belle troupe des naturels du pays, qui auoyét fait ceste poursuyte, touts ayans pour chef & general vn Capitaine Alemant de nation, & nommé Othger Cathazloth, qui auoit esté gouuerneur d'Aquitaine sous Martel apres la mort du Duc Eude: lequel Capitaine & ses troupes prindrent sur les Mores plusieurs terres, & forteresses parmy les monts: mais ayans assiegé la ville d'Ampuries, cest Othger tomba malade, & mourut, & luy succeda en la charge vn autre Capitaine appellé Naufer, lequel fut contraint, à cause des froidures de l'hiuer, de leuer le siege: & de ces seigneurs ont pris origine, les Comtes de Barcelone. Ainsi vous voyez en combien de lieux la

Trâsimôde se sauue à Rome.

Luithprâd assiege Rome, & pourquoy.

Spolete, & Beneuent prises par Luithprâd

Gregoire 2. enuoye Embassad. en Gaule vers Martel.

Aymon liu. 4. cha. 57.

Estiéne de Garibay, hist. Espaign. li. 36. cha. 20.

Capitaines Frâçois en Catheloigne.

gloire Françoise s'estendoit, puis que les Cathelans donnent aux subiets de Martel la source de leurs Princes: & quelle est la paresse de noz historiens, qui ne feilletent les liures des estrangers, afin de recueillir d'iceux ce qui leur default pour le lustre, & l'enrichissement de nostre histoire: n'y ayant rien de plus segnalé, & glorieux pour vne natiõ, que d'auoir obligé les autres, par sa courtoisie, & d'auoir laissé & la memoire de sa vertu, & vne race heureuse, & florissante à la posterité. Toutes ces choses ainsi passees, le vaillant & hardy Prince Martel l'an mesme que Theodoric laissa le monde, à sçauoir de nostre salut sept cens quarante-deux, & cecy à Carisy sur Seine, quoy que d'autres dient à Vermene pres d'Iserc, ayant gouuerné les Royaume de France, Bourgoigne, & Austrasie par l'espace de vingt-huit ans, & fut son corps enterré à sainct Denys au tombeau des Roys de France, où son effigie est couronnee tout ainsi qu'vn Roy, biẽ que jamais il n'en portast, ny voulut porter le tiltre: mais ceux qui l'ont mis en cest estat & equipage ont eu esgard à ce qu'il estoit, & non au nom qu'il auoit, ains à la succession de ceux de sa famille. Ceux de l'Eglise, qui ont trouué estranges les façons de faire de ce Prince, & l'vsurpation des biens Ecclesiastiques & dismes des Euesques, & autres, ont aussi racompté plusieurs choses (ne sçay si veritables) de la mort de ce Prince: & a esté diuersemẽt parlé de sa mort, entant que les gẽs de guerre, & qui m'anioyẽt les affaires d'estat, ont loüé ce Prince sur touts ceux qui jamais le deuancerent en Gaule, & non à tort veu ses hauts faits d'armes, & l'heur qui l'a suiuy en toutes ses guerres, & cõquestes: là où quelques Ecclesiastiques l'ont blasmé plus (peut estre) qu'ils ne deuoyent, à cause que s'estant (comme dit est) saisy des biens de l'Eglise pour faire guerre aux Sarrasins, & ayant promis de tout rendre, & de restablir en mieux les ioyaux, & ornement desquels il s'estoit aidé, tant s'en fault qu'il en feit rien, que plustost il ruina le reste, persecuta les gens de bien, & s'allia de ceux mesme qui affligeoyent le Chef de l'Eglise. Ie ne veux condamner l'antiquité, ny reiecter l'histoire de longue main paruenuë à noz mains, comme aussi je ne pretens authoriser vne folle croyãce si elle procede plus d'vn vain zele, que de simplicité, & affectiõ vers les choses saintes: & ne suis de ceux qui treuuent bon ce que Martel a fait ny cõtre les prelats, ny en l'vsurpation des droits des Eglises hors le temps de l'vrgence des affaires: neantmoins estant à Dieu seul de iuger des ames, & condition de ceux qui sont decedez, je ne suis si temeraire que de me ioindre sans preuue aux iugemẽts qui sont faits par trop à la volee: & mesme où il n'y a autheur ancien qui garantisse ces opinions, ny autre raison que le zele trop affecté des Prelats (i'entens quelques vns) lesquels estans hommes, ont peu faillir en leur propre cause, & tesmoignans contre Martel apres sa mort, duquel ils auoyent esté offensez, & persecutez. I'ay veu ce que Reginon, Otthõ de Phrisinghen, Aymon, Sigebert, & Hugues de Floury ont escrit sur la mort de Charles Martel, sans que pas vn face mention de l'histoire que je vous racompteray tantost: voire Antonin en son histoire n'en dit mot, quoy qu'en la vie sainct Gilles, qui viuoit du temps de ce Prince, il die que Charles obtint pardon de Dieu par les prieres de ce sainct homme, d'vn peché que jamais il n'osa confesser au Prestre: & Vincent en son miroir historial parlant de sa mort n'en dit autre cas sinõ que depuis on ne trouua point le corps au tombeau, ains en son lieu ne sçay quelle sorte de Serpent, dequoy & surquoy a esté forgee l'histoire qui s'ensuit, laquelle i'ay retiree de la vie de sainct Eucherie Euesque d'Orleans, en laquelle sont telles les parolles. Or l'escriture disant qu'à celuy qui rend le mal pour bien, jamais le mal'heur ne defaudra: ayant le Prince Charles fait plusieurs choses contre cest homme de Dieu luy ostant par cruelle violence son Eueschẽ, & vsurpant les biens des autres Eglises, Dieu auec vn iuste iugement le punit de ses faultes. Car Eucherie estant en priere fut rauy en extase, & entre autres choses qu'il veit, Dieu luy faisant la grace de luy reueler, il apperceut ce Charles tourmenté aux enfers, & ayãt ouy de l'Ange, que les saincts les biens desquels il auoit rauis l'auoyent accusé, & que pour ce il estoit damné à jamais en corps & en ame. A ceste cause Eucherie esueillé, & reuenu à soy, fut vers vn Euesque nommé Boniface, & Fulrad Abbé de sainct Denys, & grand Aumosnier du Roy Pepin fils de Martel, ausquels il reuela cecy, & leur dit que si le corps estoit en son tombeau il tiendroit sa vision pour mensongere: ainsi les autres vont leuer la pierre du sepulchre, & n'y treuuẽt apparence quelconque du corps, ains en lieu d'iceluy il en sortit vn grand Serpent, & tout le dedans du tombeau apparut aussi

D'où sont issus les Comtes de Catheloigne.

Mort de Charles Martel l'ã sept cens. quarante deux.

Diuerses opinions sur l'estat de Martel apres sa Mort.

Antonin 2. partie tiltre 13. ch. 1. Paragraphe. 33.

Vincẽt au miroir historial. Tome 4. liu. 24. cha. 150.

aussi noir que vn charbon. Ce qui donna, occasion aux ennemys de Charles de dire qu'il estoit dâné, & aux Ecclesiastiques vn beau moyen de refrener l'insatiable auarice,& rapine des grans,leur mettant deuant les yeux vn iugement si effroyable: lequel si est ou faux,ou veritable je n'en veux rien decider,me suffisant de vous auoir monstré les autheurs qui en parlent:& bien que mon intention soit de ne mesler l'histoire Ecclesiastique parmy celle des Roys,si a il fallu que ie meisse en auant ceste-cy comme fort merueilleuse, & laquelle je n'ose reiecter à cause de son ancienneté, & ne peux bonnement receuoir,eu esgard qu'il n'y a que presumption, & peu de coniecture, & que ce serpent pouuoit estre formé de la corruption du corps du Prince,les vertus duquel estoyent bien pour supporter l'vsurpation faite en temps de necessité sur les richesses Ecclesiastiques.O l'heureux siecle que celuy de Pepin où si aysément on faisoit croire ce qu'on vouloit,& aux Princes,& à leurs subiets:il seroit besoing que quelque peu de ceste simplicité se fut reseruee iusques à nostre siecle.

Des enfans de Charles Martel, & comme ils se departirent les seigneuries sur lesquelles commandoit leur pere, & autres occurrences diuerses.

CHAP. LI.

CHARLES Martel laissa plusieurs enfans de deux femmes qu'il auoit eues, la premiere desquelles eut à nom Geltrude de laquelle il eut trois fils, l'vn & laisné fut Carloman, & l'autre Pepin surnommé le court qui despuis paruint à la couronne de France,& le troisiéme se nomma Remy d'autres le nomment(& mieux) Gilles lequel fut Archeuesque de Rouen,& est-mis au nombre des saincts: & trois filles à sçauoir Lâdrade femme de Sigrans Comte de Hasbain: Heltrude espouse de Odillon Duc de Bauiere, & Ælix:sa seconde femme fut Sonnichilde parête de Plectrude sa belle mere, que d'autres appellent Simahilde, & de ceste cy eut il trois masles,à sçauoir Griffon,Charles,& Lothaire, & vne fille nommee Hildrude, & estoit ceste sienne seconde femme fille de Hebert Duc en Bauiere. De ces enfans du dernier lict n'est faicte mention par noz Annalistes sauf que de Griffon, à cause qu'il (comme verrôs) troubla le repos du Royaume faisant guerre à ses freres, pource qu'il n'auoit esté compris au partage auec eux des seigneuries de Gaule. Charles donc ordônant son testamêt voulut que Carloman l'aisné emportast l'Austrasie, & que Pepin fust seigneur de la Neustrie,&Bourgoigne,Aquitaine,& à Griffô ne fut rien dôné,sans que l'histoire die la cause pourquoy (comme ainsi soit)qu'il fut legitime aussi bien que les autres,si ce n'est que Martel n'aymast point rien qui fut issu du sang de Plectrude qui tant luy auoit donné de trauerses,& empeschement à son aduenement à la Principauté de France: mais il laissa par ce moyen vne torche allumee de diuisions entre ses enfants,& vne folle semence de guerre pour la ruine de son peuple: & au reste il donna entree à l'vsurpation entiere du Royaume aux siens, laquelle il auoit fait conscience de faire,bien qu'il tint tout en sa puissance.Car que signifioit c'est heritage des terres Royales donné à ses enfans, sinon que les Roys n'auoyent rien plus és seigneuries desquelles ils portoyent le tiltre?Et dequoy seruoit à Childeric d'estre Roy, puis que les enfans de Martel auoyent par le testament de leur pere la iouyssance du patrimoine qui luy appartenoit legitimement? N'estoit-ce pas vn preiugé de la volonté du testateur,& vne tacite conspiration contre le sang des Roys,pour en inuestir ceux de sa race?Au reste pour voir le prouffit que porte l'ambition au monde, & que la Royauté ne recognoit ny sang ny parenté quelconque, Martel ne fut pas si tost enterré que ses enfans ne soyent en discorde du bien d'autruy,que le pere leur faisoit propre: d'autant que Griffon homme furieux,remuant & hault à la main, & poussé par Sonnichilde sa mere,ayant encor intelligêce auec le Duc de Bauiere son cousin,se meit à brouiller les cartes,& demander son partage.Et d'autant que ses freres s'apprestoyent pour faire le voyage d'Aquitaine contre les enfans de feu Eude, qui s'estoyent ressaissis du pays & en portoyent le tiltre, Griffon voyant que ce voyage luy estoit vn bon moyen

Espouses, & enfans de Charles Martel.

Griffô oublié par sô pere au testament.

Partage fait à ses enfans par Charles Martel.

Griffon se meut contre ses freres.

de poursuyure sa pointe, se iecta dedans Laon deliberé de se faire Roy, & d'accabler ses freres, & d'où auant il feit denoncer la guerre à Carloman, & Pepin. Lesquels voyans vn si piteux commancement de seigneuries, & craignans que si cela prenoit long trait, qu'il ne portast vn grand preiudice au bien public, & ne causast (comme il feit) vne grande & generale reuolte des Prouinces subiectes à la couronne, ne different vn seul point de temps de leuer vne armee afin de courir sus à Griffon, & luy faire lascher prise, & le tenir en serre, & deuoir iusqu'à leur retour d'Aquitaine. Ainsi ils s'en vont assieger ce ieune Prince, & le pressent de si pres qu'ils le cõtraignent de se rendre à leur discretion, & Carloman le prenant en charge le feit mettre prisonnier en vn sien Chasteau pres les Ardennes, où il fut vn long temps en grande destresse: & ce pendant les deux freres se mettent en deuoir de reprendre les villes, & reconquerir les terres qui s'estoyent reuoltees depuis la mort de leur pere. En l'an donc sept cẽs quarante troys fut fait le voyage de Guiẽne, & la cause d'iceluy fut telle, Charles Martel de son viuant enuoya Lanfroy Abbé de sainct Germain des Prez en Guienne pour ses affaires, & pour appaiser Waifer, & Hunaud, qui encor y remuoyent du menage, & pour les exhorter à viure paisiblement sous la subiection des Roys de Frãce, leur proposant le peril qui leur estoit voisin s'ils faisoyent autremẽt, le peu de prouffit que leur portoit leur resistence, & les grands maux qu'ils auoyent causé, mectans & introduisans les Sarrasins en Gaule: veu que les villes en estoyent toutes ruynees, les champs en friche, les Prouinces despeuplees: & en somme que toute la Septimanie, & pays voisins se ressentiroyẽt plusieurs siecles de ceste cõbustion, de laquelle, & Eude leur pere & eux rendroyent vn iour compte deuant Dieu, bien qu'en ce monde ils en eussent deja porté quelque penitence. Hunauld estant demeuré seul en la seigneurie de Guiẽne tãt s'en fault que voulut ouyr, ny receuoir cest Abbé, comme il deuoit faire vn Embassadeur d'vn si grand Prince, qu'il le feit prisonnier, luy mectant sus qu'il estoit espiõ, & venoit pour faire sur luy quelque entreprise, & sous ce beau pretexte il l'emprisonna, & le detint l'espace de troys ans, & demy. Ainsi Carloman, & Pepin, ayans dompté la fureur de leur frere, faschez que le Duc Aquitanien les brauast ainsi, vont contre luy & se disposent de venger l'iniure faite à l'Embassadeur de leur pere. Paul Emile mect ce voyage de Guienne plustost que le siege, ny emprisonnement de Griffon, mais je suys les anciens, qui me dient du cõtraire, & entre autres le supplemẽt d'Aymon, & vn liure d'vn autheur qui ne se nomme point, & lequel neantmoins viuoit du temps des enfans de Charles le grand, lesquels parlent ainsi que moy, & ausquels je suis content d'adiouster plustost foy qu'à pas vn des modernes. Les deux Princes donc passent en Aquitaine auec forces, & ayans bataillé contre Hunauld, il est dit que le vainquirẽt, & neantmoins Aymon ne parle rien de ceste victoire, seulement dit qu'ils prindrent ne sçay quel chasteau, qu'il nõme Lucas, que je ne sçauroy pẽser estre autre que Lusson, cõme ainsi soit que l'histoire ne les fait point esloigner de Poitou, ains dit que là, & au lieu du vieux Poitiers, qui est à vne lieue de Chatelerault, & à six de la cité de Poitiers sur les riues des fleuues du Clan, & de Vienne, ils feirẽt le partage de leurs terres tel que dit est, & ce qui me fait croire qu'il n'y eut point bataille est que n'estant parlé que de la prise de ce Chasteau, soudain l'autheur susdit mect en auant la paix des freres auec le Duc d'Aquitaine, & la deliurance de Lanfroy leur Embassadeur, & tout aussi tost la retraicte des Princes Austrasiens qui laisserẽt a Hunauld paisible l'estat d'Aquitaine. Et en cest endroit mesbahis-je comme l'Annaliste d'Aquitaine a esté si peu diligent de son histoire, de dire que le pays Aquitanien demoura, ou fut remis sous l'obeissance de Pepin, puis qu'il n'y auoit point esté, & que Hunault en iouyssoit, & iouyst vn long temps apres ce voyage, aumoins s'il fault croire les anciens qui nous ont laissé les memoires de ces choses: comme ainsi soit que les guerres de Pepin qui furent faictes en Guienne n'aduindrent pas durant ce voyage, qui fut bref, & soudain, à cause de la reuolte des Alemans, Baioariens, & Saxons, ains long temps apres, & lors que Griffon sorty de prison se retira (ainsi que verrons) en Guienne. Or en celle saison nasquit ce grand, & puissant monarque fils de Pepin Charles surnommé le grand, qu'il eut de Berthe son espouse petite fille de l'Empereur Heracle: & apres sa naissance aduint le voyage sus allegué d'Aquitaine, & la paix auec Hunauld, la conqueste entiere de ce pays estant reseruee à ce petit Prince encor' à la mamelle. Les Princes n'eurent pas si

Griffon assiegé à Laõ pris, & emprisonné.

L'an sept cens quarãte-trois.

Lanfroy Abbé enuoyé en Aquitaine.

Hunauld Duc de Guienne fait prisonnier Lanfroy.

Aymon liu. 4. cha. 58. & 59.

Où est assis le vieux Poitiers.

Faulte de l'Annaliste d'Aquitaine.

Charles le grand nasquit l'an sept cens quarante-deux.

pas si tost mis fin aux affaires Guiennois, que la nouuelle certaine de la reuolte des Saxons, lesquels aduertis de la mort de Martel, que sur touts ils redoubtoyent, soudain ils secoüent le ioug, refusent le tribut qu'ils paioyent, & se mettent en liberté: contre ceux cy alla le bon Prince Carloman seul, & les domptant, les contraignit de luy estre tributaires, & de viure sous les loix Françoises, sans que toutesfois il peut les renger là, qu'ils receussent la foy Chrestienne. Les Saxōs, & Alemans ne faillirent à faire le semblable, & à denier l'obeissance aux François, pensans faire leur cause bonne en la diuersité d'humeurs des trois freres: mais ils furent trompez en ce que Griffon dompté, & les deux autres n'ayans qu'vn cœur, & volonté, faisoyent tout aussi ensemble comme s'il n'y eut eu que vn seul Prince commandant sur la Monarchie Franc-Gauloise. Or celuy qui causa ceste esmeute des Sueues fut le Duc Theodoual que Charles Martel en auoit dechassé à cause de ses remuëments & menees, lequel ne fut si tost aduerty de la mort du susdit Martel que soudain il ne sollicitast les siens, & les induisist à reuolte, laquelle leur fut de peu de prouffit, entant que Pepin y alla auec armee, & les contraignit de baisser la teste, tendre les mains, & de s'humilier sous le ioug de la puissance de France: & en somme tant Pepin que Carloman entrerent de telle furie & en Saxe & en Sueue, qu'ils ne laissoyent rien qui ne passast sous la fureur du feu, & du glaiue, afin que par telle cruauté, ils donnassent effroy à ce peuple furieux, & Barbare, & luy apprinssent que vault vn Roy bien obey, contre vn peuple qui est sans conduite. Auec ces Princes si trouua en la guerre contre les Saxons Odillon Duc de Bauiere, qu'y feit le deuoir de bon guerrier, & d'vn subiect de la couronne de Gaule, en quoy il ne dura guere longuement, ainsi que verrons bien tost apres. Apres la victoire, Carloman, auquel (ainsi que dit est) estoyēt escheues les terres d'Austrasie, & d'outre le Rhin, vint en Bauiere pour y receuoir les fermens de fidelité comme Maire du Palais Austrasien, ou plustost l'heritier de cest ancien Royaume: & pource que deja la discipline Ecclesiastique commençoit s'alterer entre ceux du clergé, & que les gens d'Eglise viuoyent dissoluëment, & au grand scandale du peuple, ce bon Prince, du tout adonné au seruice de Dieu, & à la pieté, voulant corriger ces abus, & reduire la discipline en sa premiere splendeur & integrité, il feit l'ordonnance au pays de Bauiere, qui s'ensuit.

Krants. en la Saxonie li. 1. ch. 33.

Reuolte des Sueues, & Alemās.

Odillon Duc de Bauiere au secours de Carloman

Voy Auētin hist. des Boies liu. 3.

Edit de Carloman pour la reformation du Clergé en Bauiere.

AV nom de nostre Dieu, & Seigneur Iesus-Christ: Carlomā Duc, & Prince des François, en l'an de nostre salut sept cens quarante-trois, le vingtiéme iour d'Auril, par les suasions, & conseils des Prestres, & Ministres du Dieu treshault, & tresbon, & de mes amys: i'ay assemblé à la façon, & selon la coustume des Chrestiens, les Prelats de mon Royaume grands, & petits, auec les Prestres, à sçauoir Boniface Archeuesque, Burckard, & Reginofride, Vitom, Wileualde, Dadan, & Addan, auec leurs collegaux, & prestres subiects: afin qu'ils me conseillent par quel moyen la iustice, pieté, & deuotion Chrestienne pourra estre restauree, laquelle par la paresse, fai-neantise, & peu de religion des Princes noz predecesseurs a esté alteree, & presque dechassee de la terre: à celle fin que le peuple deuoyé par le mauuais exemple du clergé, puisse estre reformé, & reduit à la vraye voye de verité. Suyuant donc le conseil des tres-religieux Euesques, & de noz Barons nous auons prié, & prions, commandons, ordonnons, voulons & auons escrit la presente ordonnance laquelle nous plaist que soit obseruee: à sçauoir que les Euesques ordonnez par les citez de ceste Prouince, obeissent à Boniface Archeuesque, nonce de Iesus Christ, & Legat de sainct Pierre: que touts les ans seront celebrez Conciles Synodaux, & nationnaux, esquels la pieté soit recommandee, & les vices du clergé (s'il y en a) soyent repurgez: voulans que ceux qui detiennent les decimes, & biens Ecclesiastiques, & en abusent les employans à vsages profanes, les restituent sans delay aux Eglises sur lesquelles ils les ont vsurpez. Que les Diacres, & Prestres adulteres, & paillars ne soyent point nourris aux despens de l'Eglise, & des richesses consacrees à Dieu, lesquels nous detestōs, degradōs, & liurons à la iustice tēporelle, afin qu'ils soyēt punis selon leurs demerites: & que nul estant promeu aux ordres sacrez, & adonné au

Belles ordonnances de Carloman.

diuin seruice soit si hardy de porter armes, ou d'aller à la guerre, ny se mesler de batailler contre les ennemys: Qu'vn, ou deux Euesques suyuis de leurs Prestres aillent à la guerre auec le Prince, pour celebrer le sainct sacrifice, prier pour l'armee, & y administrer les Sacrements: chacun Capitaine ayant vn Prestre pour dire la Messe, ouyr les confessions, & enioindre aux soldats penitence. Que les gens d'Eglise ne nourrissent ny chiens, ny oyseaux pour le vol, & venerie, que si celuy qui est sacré, & destiné à l'autel s'adonne à la chasse, qu'il soit excommunié. Chacun Prestre obeisse à son Euesque, & luy rende compte de sa charge touts les ans durant la Caresme: & que les Prestres incogneus de l'Euesque soyẽt chassez, si leur vertu, & erudition n'est biẽ approuuee és assemblees generales des Synodes. Que tãt l'Euesque que le gouuerneur de la Prouince se dõne garde, & voye soigneusement que nul ensorcellemẽt, Augure, enchantemẽt, & inuocatiõ desprits soit faict en son diocese & iurisdictiõ, encor' que ce soit fait par adiurations du nom de Dieu & de ses saincts, lesquels il est chose asseuree, sont plus offencez par cez façons de faire, & incitez à courroux contre le peuple. Plusieurs autres choses sont comprises en ceste ordonnance, comme la punition des Ecclesiastiques paillardans, & certaine leuee de deniers que Carloman faisoit sur les benefices de douze deniers l'vn, pour la soulde de sa gendarmerie, eu esgard aux ennemys qu'il auoit de touts costez: & par là on voit que ja dés ce temps les Princes se preualoyent des richesses & reuenus de l'Eglise pour soudoyer leurs soldats, & que ce n'est chose de nouueau exemple, ny iniuste, pourueu que ce soit en cas de necessité, & où les affaires du pays seroyent prests à estre esbranslez.

Odillon Duc de Bauiere se reuolte cõtre les François.

Carloman ne se fut pas si tost retiré en sa France Austrasienne, & Pepin en Neustrie auec son Roy Childeric, que voicy Odillon Duc de Bauiere, poussé & de despit de ce que son cousin Griffon estoit tenu captif, & priué de sa succession: & meu de la faineantise du Roy, sous le nom duquel faisoyent ioug les Gaules, & la plus-part de la Germanie s'emancipa, & quitta l'obeissance, & foy promise aux François, & vsurpa le nom, & tiltre Royal, cõme se disant souuerain de la terre. Et auant que les Princes eussent loisir de luy courir sus, il eut affaire auec les Sueues desquels estoyẽt Chefs Landfroy, & Godeffroy, auec lesquels neantmoins il accorda apres plusieurs rauages faits tant d'vne part que d'autre, & touts ensemble conspirerẽt contre Carloman, & Pepin, resolus de ne plus faire seruice, ny recognoistre le Roy de France pour souuerain. Ce qui fut cause que Carloman, & Pepin ayant assemblé des forces s'en vont en Sueue, au deuant desquels vint, & se presenta Theodouald fils de Godeffroy l'vn des Princes, & chef du pays, lesquels ils dompterent en peu de temps: & pource passans en Bauiere, coururẽt sans s'arrester iusques au fleuue de Lech, & de là prindrent leur route iusques à Regenspurg cité assise sur le Danube, & capitale du pays, qu'on appelloit jadis Auguste de Tibere: ce que je croy plustost que de dire que ce fut l'Auguste des Vindeliciens qui est sur la riuiere Loysa, & en la haulte Bauiere: là où l'autre est voisine des Sueues. En vne belle plaine donc pres de la cité susdicte se campẽt les princes Austrasiens, & d'autre part Odillon ne recule, ou refuse le combat, mais quelque resistence qu'il sceut faire, si fut il vaincu, & gaigna a bien fuyr, Dieu permettant sa fuite, afin qu'il seruit puis apres d'vne bride aux François, contre lesquels il se reuolta souuent. Quoy que c'en soit Carloman, & Pepin passent le Lech, & viẽnent en la haulte Bauiere laquelle je vous ay cy dessus diuisee en deux, & donné les limites de l'vne, & de l'autre des parties: & le Duc Odillon s'en alla à Regensburg, se tenant là sur ses gardes, & remuant mesnage auec ses voisins n'attendoit que l'heure que les Princes se fussent retirez en Gaule. Mais il fut trompé pour ceste fois, car Pepin s'arresta à Fruxen, & receut les hommages de plusieurs des Seigneurs du pays, y faisant venir son espouse Berthe, ainsi que lors les Princes allans en guerre ne laissoyent guere loing d'eux leurs espouses. Et c'est là que Auentin Annaliste de Bauiere dit qu'elle enfanta Charles le Grand, & par mesme moyen le veut prouuer estre Alemant naturel: mais encor' que la naissance ne luy deniast point le tiltre de Germain, si est-ce qu'Auentin fault, disant que lors de la guerre contre Odillon Charles le grand nasquit, laquelle aduint l'an sept cens quarante & trois, & quarante & quatre, làoù ce Prince fut mis en lumiere l'an sept cens quarante & deux. Et ne m'esmeut aucunement ce qu'il met en auant du Chasteau Carlsberg, qui signifie montaigne de Charles

Guerre entre les Sueues & Baioariens.

Carloman & Pepin batent les Sueues.

Deux Augustes en Bauiere.

Odillon vaincu & mis en fuite.

Pepin s'arreste en Bauiere.

Auentin liu. 3. de l'histoi. de Bauiere.

Charles, disant que de toute ancienneté on tient, & que les autheurs (ne sçay quels) le tiennent, qu'en ce lieu nasquit Charles-Maigne, estant ceste place à demy ruynee en la haulte Bauiere à quelques sept lieuës de Munchen ville capitale de Bauiere, & pres le Lac nommé Wirm Zez, que les anciens Latinisans ont nommé Verré, à cause d'vn fleuue de mesme nom qui s'y descharge. Et pour donner plus d'authorité à son dire, il dit qu'és entours de ce Lac il y a plusieurs places portans le nom de Pepin, & pres du fleuue Iser il met Pipinhus, où encor' paroissent les ruines du Palais, où se tenoit ce Prince. Mais ne desplaise à Auentin si en cela je dis que Pepin l'ancien, & non luy s'arresta longuement en ce pays: & apres luy Pepin le gros, où il est aysé à recueillir que naissant Charles Martel, la place en porta le nom de Carlsberg: & quant aux autres edifices, ce n'est chose qui serue pour la preuue de ce que dessus, estant assez vray-semblable que Pepin le Bref estant Monarque des Gaules, prit aussi plaisir à bastir, & reedifier par les pays gastez durant les guerres passees. Et pour continuer nostre Histoire, apres que les deux freres eurent dompté le Baioarien, en fin ils luy octroyerent la paix & le receurẽt auec eux, moyennant qu'il quittast le tiltre Royal iouyssant de son Duché sous le nom, & authorité des Françoys: & en cest equipage furent ils contre les Saxons en l'an de nostre salut sept cens quarante-quatre: il est vray qu'auant que Pepin y allast, Carloman auoit deja bataillé contre Theoderic Duc, & Prince Saxon, & l'auoit dompté prenant quelques places sur luy, mais s'estant reuolté, ce fut lors que les deux freres, & le Duc Odillon ioins ensemble passerent le Danube, & coururent le pays de Misnie, & Saxe, & desconfirent le susdict Theoderic, lequel ils forcerẽt de se rendre à leur discretion. Ainsi fut rendu paisible pour vn temps le pays Germanique, par l'assuiectissement si souuent reiteré des Sueues, & Saxons, & neantmoins toute ceste contrainte ne seruit que d'vne plus grande occasion de guerre pour l'aduenir, ainsi que sera deduit en la vie de Charles le Grand. Or de ceste reuolte parle legerement Krants disant ainsi: Cependant les Saxons s'esmeurent aussi, sans declairer la cause de leur reuolte: il est vray que la principale occasion qui les mouuoit, estoit vn desdain qu'ils auoyent d'obeir, & estre subiects aux Chrestiens, la foy, & religion desquels ils auoyent en detestation, & haine mortelle, d'autant qu'ils estoyent payens, & Idolatres. Aussi Carloman detestoit ceste impieté, & comme Prince Chrestien, & religieux, il auoit ce peuple en horreur pour son infidelité, & pour ce mena il ses forces en Saxe: & bien qu'il dõptast les Saxons, & les contraignit de viure sous les loix ciuiles des François, si est-ce qu'il luy fut impossible ny par force d'armes, ny douceur de parolle, ou par le ministere des prescheurs, de faire que ce peuple voulut obeir à Iesus-Christ, ny receuoir la doctrine du sainct Euangile. Il fallut donc les laisser en mesme liberté de religion qu'auoit fait Martel, pour ne causer quelque plus grande ruine, & reuoltes des autres idolatres qui les introduisoyent. Toutes ces choses passees, & tout semblant estre en paix, voicy Carloman homme paisible, & auquel les pompes de ce siecle estoyent desplaisantes, & lequel, bien que fut vaillant, & genereux, auoit l'ame differente à celle de Pepin, tout confit en ambition, d'autant que touts ses desirs ne tendoyent qu'à l'amour, & seruice de Dieu: voicy dis-je que Carloman declaire à son frere Pepin ses desseins de laisser le monde, & estats d'iceluy, & de se retirer en solitude, pour à son ayse vacquer à contemplation & parfaire son vœu, que de long temps il auoit fait à Dieu, & lequel il auoit retardé pour l'vrgence des affaires du Royaume, & conseruation du droit & estat de son frere. Et ce fut pourquoy l'an sept cens quarante & cinq, se passa sans nul voyage ny entreprise, quoy qu'on remuast mesnage en Aquitaine, d'autant qu'on fut sur les deliberations de ceste solitude: n'estant point vray-semblable que puis que par l'espace presque d'vn an on fut à dresser l'equipage d'vn reclus, qu'on n'y traictast d'autres choses que de son voyage à Rome, ou de son desir d'estre moyne. Veu que cestuy estant Chef des Austrasiens & luy voulant quitter son authorité, & la mettre és mains de Pepin, il est aysé à croire que les Neustriens ne voulussent auoir vn gouuerneur, & Maire tout particulier, voyant bien que Pepin aymoit plus son pays naturel d'Austrasie, que celuy de la France: ioint qu'il fallut gaigner les Seigneurs, & communautez des deux Royaumes, affin d'asseurer Pepin en sa Seigneurie, & empescher que Griffon remuant mesnage & eschappant de prison ne

Carlsberg Chasteau de Bauiere pourquoy ainsi dit.

Iser fleuue de Bauiere.

Paix octroyee à Odillon.

L'an sept cens quarante-quatre

Theoderic Duc de Saxe deffait.

Krants li. 1. de la Saxo. ch. 23.

Saxons ne veulent se Chrestienner.

Carloman homme adonné au seruice de Dieu.

L'an sept cens quarante-cinq

les gaignast,& feit quelque grande playe en l'estat,& repos de la monarchie. Et je pense que cest historien Benedictin qui a faict & escrit les vies des Pepins depuis la mort de Charles Martel, ne l'entend point autrement lors qu'il en parle en ceste sorte : En l'an sept cens quarante-cinq, Carloman descouurit à Pepin son frere ce que de long temps il auoit designé, à sçauoir de laisser la vie seculiere, & se rendant moyne s'adonner au seruice de Dieu seulement: A ceste cause laissant tout voyage pour celle annee, Pepin s'employa à dresser l'equipage de son frere, afin qu'il peut parfaire son vœu, car il vouloit aller à Rome, & Pepin trauailloit, à ce que son frere allast auec l'appareil le plus honneste qu'il seroit possible. Or pour dresser cest equipage n'estoit pas besoing d'y employer tout vn an, & par-ainsi est il croyable, que pour d'autres affaires,& iceux de consequence on feit vn si grand delay. Aussi peut on aysément recueillir cecy par la resignation que Carloman feit de ses estats, & Seigneuries entre les mains de Pepin, car puis que le Roy estoit imaginaire,& sans nul effort ny puissance,& que leur race n'estoit encor establie en la Royauté pour ordonner de soy, & de son authorité de ce qui estoit du Royaume, il failloit aussi que ceste resignation se feit en pleine assemblee des estats de Neustrie,& d'Austrasie afin de cõtenter chacun, & de n'abuser de celle puissance de laquelle ils iouyssoyent plus par cõniuence que par heritage. Ce fut donc en quoy l'an fut employé autant ou plus qu'à dresser le trein du Prince s'allant rendre moyne: ce qu'il feit l'an de nostre salut sept cens quarante-six,& passant les monts il vint à Rome baiser les pieds à la sainteté du Pape Zacharie, lequel le receut, loüa son intention,& le vestit religieux,& tout aussi tost ce Prince, qui auoit laissé sa court,& ses estats pour viure solitaire, quitta aussi la court de Rome, & se retira au monastere du mont Soracte, où iadis saint Siluestre craignant la persecution faite par Maxence sous Constantin Empereur, fut se cacher: où Carloman ayant demeuré quelque temps, mais depuis changeãt de conseil, pour s'y voir trop souuẽt visité par les François qui voyageoyẽt vers Rome en pelerinage,& n'ayant plus desir d'entẽdre aux choses de ce siecle, il se retira au mõt Cassin assis au pays de l'Abruzze, fondé jadis par sainct Benoist, de la reigle duquel il feit la profession,& y passa la plus part de sa vie en ieusnes prieres, & autres exercices deuz,& propres à vn religieux qui veut,& pretend viure suyuant sa vocatiõ. De la sainteté,& simplicité de ce Prince parle Reginon bien au long en ses Chroniques loüant grandement sa pacience,& humilité estant au susdit monastere, où nous le laisserons pour poursuiure nostre cours d'histoire.

L'an sept cens quarante-six Carloman se rend moyne.

Voy Reginon liu. 2.

Des guerres que Pepin eut auant que venir à la couronne, contre son frere Griffon, & les Princes d'Aquitaine, de Saxe, & de Bauiere.

CHAP. LII.

L'an sept cens quarante-six.

CARLOMAN viuant saintement en son monastere, son frere Pepin s'efforçoit d'establir son estat paisible,& de s'oster de deuãt touts empeschements qui pourroyent luy donner obstacle à ses desseins ja grauez en son cœur, qui estoyent d'empieter la couronne,& monarchie des Gaules. Or ne voyant ennemy qui luy peut donner plus d'affaire, que son propre frere Griffon, il s'estudia,& efforça de le gaigner,& contenter, car il faisoit conscience de le faire mourir: à ceste cause, pour l'adoucir, il le tire de prison le meɑ̃ à sa suite, luy dresse train fort hõneste, le caresse, & appelle au conseil, & luy donnoit vne fort grande esperance de l'auancer vn iour tant qu'il auroit raison de se tenir content. Et afin qu'il ne se ressentit du tort qu'on luy auoit faict le tenant si long temps en prison, il s'excusoit sur Carloman, & que jamais de son consentement la chose n'estoit aduenüe, ains que son frere esmeu par quelques vns,& craignant que ce discord ne causast la ruine de leur maison, y auoit voulu pouruoir en ceste maniere. En somme le prie de ne se fascher si encor' il ne luy donne sa part de l'heritage, luy iurant & protestant, de l'apointer si bien qu'il n'auroit dequoy porter enuie à Prince de l'Europe. Toutes ces paroles miellees,

Pepin desemprisonne son frere Griffo.

miellees,& eaux benistes de court ne guerissoyent le mal ambitieux du cœur de Griffon,lequel se faschoit de viure sous la main, & comme sous la discipline de son frere, sans qu'il eut authorité ny commandement aucun en France tant Neustrienne que Austrasienne, & pource se resolut de se pourueoir d'ailleur, & d'auoir part au gasteau en despit de Pepin le tenant en tutelle. A ceste cause faisant bonne mine à son frere, & auec vne grande simulation luy obeissant en toute chose, il l'asseura tellement de soy que Pepin le laissoit sans garde,& souffroit qu'il allast quelle part que bon luy sembleroit,comme celuy qui n'eut onc pensé que ce ieune follatre eut eu le cœur si felõ, & double que de faire si beau semblant,& en derriere luy tramer vne telle corde qu'il faisoit,& de laquelle bien tost apres il luy feit gouster la vigueur,& violence. Donc en l'an de nostre Seigneur sept cens quarante sept, ayant dressé son equipage, & attiré quelques courtisans à luy, les volontez desquels sont ordinairement par trop amyes de nouuelleté,il s'en alla, & s'enfuit de la suite de son frere, d'où eschappé luy fait demander partage,où en deffault de ce se resoult de luy faire guerre mortelle. Et pour effectuer son dessein il s'en va vers les Saxons perpetuels ennemys des François, & de toute l'Austrasie peuple tresfarouche,& belliqueux, adonné au seruice des idoles, & ayant Pepin en haine,qui fut vne voye plus aysee à Griffon pour les esmouuoir contre son frere. Pepin oyant cecy, & que deja Griffon auoit des forces Saxonnes & se mettoit en chemin pour se ruer sur l'Austrasie, ne faillit de luy venir au deuant, & en fin (cõme dit Krants) estãs pres l'vn de l'autre, il y eut vn abouchemẽt entre les deux freres, lequel fut sans nul effect de paix, seulement prouffita il que pour lors il n'y eut point de bataille:& toutesfois Paul Emile dit que Griffon fut vaincu, quoy que l'historiẽ de Bauiere le nie, seulemẽt dit que Pepin Prince des Frãçois, & Odillõ Duc de Bauiere ayãs assemblé leurs forces, vindrẽt cõtre Griffon,& les Saxons:mais Griffon voyãt que son frere estoit entré en Saxe,& que tout estoit par luy bruslé,& gasté, tãt s'en fault qu'il luy vint au deuant, q̃ plustost il quicta les Saxõs, lesquels cõme de gẽs idolatres il ne se fioit guere,& ne s'y estoit retiré que par necessité,& n'ayant ou ailleurs trouuer garant, & s'en fuit en Bauiere. Or auons nous dit cy dessus que Odillon Duc de Bauiere auoit espousé Hiltrude fille de Charles Martel,& sœur de Pepin de pere, & de mere, mais de Griffon seulemẽt de mere, vers ceste dame se retira Griffõ sous pretexte de la gaigner afin quelle impetrast sa grace à l'endroit de Pepin, mais il cachoit la dessous vne grãde trahison & meschante ruse: car ayant secrette intelligẽce auec Lãdfroy Duc des Alemans,& Sueues,& secouru par les conseils & moyens de Suitogerion Sueue il passa en Bauiere, où estant recueilly courtoisement par sa sœur, soudain il l'a paya de son bon recueil, la faisant auec son fils Tasillon, sa prisonniere,& ayant fait entrer le secours des Alemans en Bauiere, il s'en nomma Roy,& seigneur,& contraignit les Baioariẽs de luy iurer foy, & hommage & le receuoir pour leur Prince. Cecy toucha grandement au cœur d'Odillon, lequel se voyoit priué de son heritage pour le seruice de Pepin, & cestuy estoit marry de se voir chargé de tant d'affaires, ayant le Saxon en barbe, le Sueue en la Campaigne, son frere reuolté, sa sœur captiue,& son beau frere iustement se plaignant de ses pertes: à ceste cause il accorde amyablement auec les Saxons, n'ayants occasion de guerroyer puis que le Prince Griffon les auoit laissez au besoing, & Pepin differant sagement la vengeance pretendue pour leur reuolte. Ainsi ayant pacifié les choses, il s'en va en Bauiere, où deja plusieurs seigneurs fauorisoyent la querelle de Griffon à cause que sa mere en estoit natifue, & qu'ils se faisoyent forts de manier les affaires sous ce ieune Prince volage & furieux, & qui se laisseroit manier par ses semblables. Mais Pepin & Odillon ne les laisserent long temps iouyr de ce credit, ains entrans au pays, ne faillent de s'acheminer la part qu'estoyent Griffon, & Landfroy auec leurs forces, & y vindrent si soudain, que les rebelles furent plustost accablez presque, qu'ils ne se doubterent de la venuë de leurs aduersaires : si bien que Griffon, & Landfroy furent faicts, & constituez prisonniers, & emmenez en France: Hildrude & son fils Tassilon tirez de prison, & Odillon remis en son Duché de Bauiere. Estant Pepin en Neustrie, & ayant auec luy son frere, cuidant que ces desastres passez luy eussent adoulcy le cœur, & que desormais il ne feroit plus le fol (comme si vn mauuais vouloir se gaignoit par doulceur, & s'il ne failloit plustost l'accabler, que le flater) tascha de le gaigner du tout, & se l'obli-

Ruse, & dissimulations de Griffon.

L'an sept cens quarante-sept

Griffõ s'en fuit en Saxe.

Krants. li. Saxo. 1. ch. 34.

Paul Emi. liu. 2.

Auentin. liu. 3.

Griffon vsurpe le pais de Bauiere.

Griffon faict sa sœur, & sonnepueu prisõniers.

Pepin accorde auec les Saxõs.

Griffõ & Landfroy deffaits en Bauiere.

ger pour desormais viure en repos:& pource il luy donna douze Comtez hereditaires assis au pays Neustrien entre les riuieres de Saone,& de Seine:mais ce fol, & desreiglé prince,qui n'aimoit que troubles,reuoltes,& seditiõs,& ne se plaisoit qu'à la ruine des hommes,non content de ce partage,& aspirant à plus grand chose, sçachant combien aysément il gaigneroit Waifer, au Guaifer Duc d'Aquitaine, se desroba derechef & s'enfuit de la court,& s'en alla à grandes iournees en Gascoigne: où il fut receu par Waifer, mais suiuy viuement par Pepin qui se faschoit de tant de laschetez de son frere, & le voyant incorrigible,ioint qu'il se doubtoit que si la guerre prenoit cours en Aquitaine, elle ne fut longue, & ne causast quelque grande combustion: par ainsi vsa il de diligence,& vint en Guienne. Là trouua il Griffon soustenu du peuple Gascon nay aux armes,& nourry aux combats, & deffendu par l'authorité de Waifer: mais sans grand meurtre ny d'vn costé ny d'autre,bien que Pepin (comme ayant iuste raison de faire guerre) emportast la victoire, & mit les forces d'Aquitaine en route. Griffon voyant que ny la Germanie, ny l'Aquitaine n'auoyent peu luy garder son droit pretendu,ny deffendre sa cause contre Pepin,se resolut de passer en Italie: par ainsi laissant Waifer embourbé en ceste guerre tout ainsi qu'il en auoit faict aux Saxons il prit la route d'Italie, & ce pendant Waifer accorda comme il peut auec Pepin,& deliura son pays de degast, & conserua sa vie. Griffon donc ne pouuant viure (comme dit est) en paix, & de iour à autre conceuant plus grande haine contre son frere cuidoit passer les mõts,& s'allier de Rachise Roy des Lombards,mais, il fut surpris par les chemins, & sur le passage des Alpes par vn seigneur des montaignes appellé Theodin soit qu'il se faschast de la meschanceté de ce Prince, ou sollicité par Pepin il le guetast au passage:tant y a que comme il estoit sur le point de passer,Theodin luy courut sus, & sans rien marchander, il l'occist, priuant Pepin de soucy & la Gaule d'vne peste dangereuse:& aduint cecy en l'an de grace sept cens quarante-huit. Paule Emile nous mect icy(& ne sçay d'où il l'a pris) certain voyage de Pepin contre les Agarenes, & Sarrasins, lesquels pour la troisiéme foys passerent en Aquitaine, pensans y venger les deffaictes qu'ils auoyent souffertes sous Charles Martel, mais Pepin les recueillit si furieusement que les repoussant iusqu'aux monts Pyrenees, il les cõtraignit de les repasser,& se retirer en Espaigne rendant son nom si redoubtable à ces Mahometans,que de là en auant ils ne furent si hardis de passer les monts pour faire conqueste en pas vne des terres Gauloises. Ie ne veux pas conuaincre ce graue,& sçauant historien de mensonge,ny rauir rien à Pepin de sa gloire, estimant qu'il en soit quelque cas, & que Emile ne l'a escrit sans l'auoir leu ailleur: bien diray que ny l'Espaignol,ny l'histoire des Roys Mahometans en Espaigne,ny Reginon,Sigebert, Otton de Phrisinghen, ny Aymon, ou autre ancien, non les modernes font mention de ceste course Sarrazinoise: ioint qu'il n'est guere vray-semblable que les Sarrasins se meissent en hasard de courir sus aux Gaules,veu que leurs princes mesmes estoyent diuisez,en factions à cause de la succession de leur Admirauté, & Monarchie: mais sur cela je laisse libre à chacun le iugement, pourueu qu'on ne sorte de la foy de l'histoire. Au reste je voy bien qui a meu Emile à mettre en ieu ceste guerre Sarrazinesque, soit vraye, soit faulce, à sçauoir vn gentil pretexte de religion, duquel se sont armez touts ceux presque qui ont enuahy les seigneuries qui point ne leur appartenoyent:afin que ceste couleur eut effort,& pour gaigner le cœur des François,& pour tirer le Pape à sa partie,sur la cause de la deposition pretendue de Childeric: surquoy nous discourons cy apres, gardans(auec l'ayde de Dieu) à chacũ son droit,& sans tordre aucunement le nez à l'histoire, ainsi qu'ont faict plusieurs trop amys de partialité qui se sont par trop affectionnez ou à l'vn,ou à l'autre costé pour paroistre plustost sçauans remueurs,que simples amys de la verité. Quant à moy,ayant plus d'esgard à l'effect,& pratique des choses, qu'aux opinions basties sur des particulieres affections,je ne suis si simple que de mettre en auant que Pepin fut si oultrecuidé que de vouloir oster la puissance de creér Roys au peuple Françoys, pour contre toute coustume, & droit des nations,la donner au Pape:car cela luy eut plus osté en vn iour du credit gaigné parmy les Frãçois,qu'en cét ans il n'en eut sceu auoir auec la faueur du sainct siege qui bransloit lors sous la force Lombarde,& qui eut perdu beaucoup de sa puissance,si Zacharie Pape n'eut eu le sens,& esprit de dõpter par ses persuasiõs Rachis Roy Lombard,

Courtoisie de Pepin vers Griffon.

Griffõ s'en fuit vers Guaifer en Gascoigne.

Griffon vaincu, s'e fuit en Italie.

Griffõ tué aux Alpes, l'an sept cens quarante huit.

Voyage de Sarrasins en Gaule voy Emile liu. 2.

bard,& l'induire en lieu de guerroyer,de se rendre moyne, & entrant en vn monastere faire penitēce de ses fautes. Le moyē dōc que Pepin sçeut auoir pour venir à la courōne,fut la necessité,&faute de chef,luy proposant aux Seigneurs de France les seruices faits par ses ancestres au Royaume, le droit qu'ils y auoiēt,cōme sortis du sang de Clodiō le Cheuelu,& ensemble la fai-neātise des Roys Merouinges: & encore n'oubliant point les courses du Saxō vers l'Oriēt sur les terres Frāçoises,qui auoiēt occis Hildegarie Euesque de Cologne Agrippine,& vers l'Occidēt,les assaults de Waifer Duc d'Aquitaine, lesquels rōpans la paix à tout propos rauageoyēt le pays,depopuloiēt,& pilloient tout,ruinās les maisons,saccageās les tēples,& mettans tout à feu,& sang: & cōcluoit que la raison ne vouloit point que luy qui auoit le soing du Royuume laissast ses enfans les esclaues d'vn Roy fai-neant, & que puis que les siens auoient remis sus la courōne esbranslee des Francs-Gaulois, c'estoit raison aussi qu'ils en eussent vne meilleure recōpence que l'espoir d'estre salariez,& celle iournaliere puissance,qui leur dōnoit plus d'honneur,que d'attente de se maintenir en ceste autorité. Aussi à dire vray Childeric ne s'adonnoit à autre chose qu'à la chasse par les boys, & à se donner du bon temps parmy les femmes, ne se souciant des affaires, n'en oyant, & n'en voulant rien ouyr: n'ayāt iamais fait chose qui fut pour le recōmander, ny en temps de paix,ny en temps de guerre, comme celuy qui n'auoit ny esprit, ou bon sens pour conseiller, ou discourir, ny hardiesse ou vaillance pour combattre: & ce pendant tout se passoit sous son nom, toutes lettres estoient signees sous son autorité, Pepin ayant la charge du reste, & laquelle il souhaitoit toute entiere.

Rachis Roy de Lōbardie sollicité à se faire moyne.

Hildegarie Euesque occis par les Saxons.

Quel estoit le Roy Childeric dernier.

Pepin ne pouuoit cecy seul, ains luy failloit bon nombre d'agens pour effacer en la memoire & esprit des François le nom des Merouinges,& la souuenance qu'ils auoiēt de la race du grand Roy Clouis, & encore celle naturelle affection qu'ils portoiēt aux Roys successeurs des premiers Princes de leur nation. Entre les pratiqueurs ne tint le dernier lieu Odillon Duc de Bauiere son beau-frere, lequel parmy ses amys, & les plus grands de la France fut le premier qui commença groumeler,& dire que c'estoit vne grande simplicité aux Frācs-Gaulois, & Alemans peuples hardis, & robustes d'obeyr à vn Roy, qui n'auoit en luy rien digne de ce nom, & lequel seroit mieux parmy les moynes, qu'entre les cheualiers: que les Roys auoient pris commencement pour le soing qu'ils auoient du peuple, & que pour cela estoient ils honnorez,& seruis, non pas pour se tenir enfermez & couuerts parmy vn escadron de femmes. Disoit que les Roys en langue Latine estoient renommez pour le gouuernement, & conduite:& en langue ancienne des Francs ils se disoient Chiniques mot signifiāt audace, & hardiesse, afin que par conseil,& par armes ils deffendissent,& gardassent leurs suiects. Cecy espandu en plusieurs lieux,donna aussi de grands sursaults & élancemens és cœurs des François, si bien qu'il ne fallut guere grande suasion à les faire tomber à ce que Pepin desiroit le plus: lequel auoit infiny nombre de bons seruiteurs faits par la liberalité,& prodigue largesse que Charles Martel(aspirant à la monarchie,& nom Royal pour ses successeurs)auoit fait des benefices les plus grands & riches du Royaume: & ces partiaux de Pepin ne laissoient voye, moyen,ny deuoir qui peut seruir à luy faire auoir la couronne. Tout le monde estoit gaigné par Pepin, chacun le desiroit auoir pour Roy, à cause de ses vertus, blasmoient Childeric de lascheté,& fai-neantise,& crioyent par tout que Pepin deuoit estre appellé à la couronne, & Childeric deposé, comme inutile, & incapable de gouuerner sur tant de braues nations qui obeissoyent aux François par toutes les Gaules, & par la Germanie. Vn seul scrupule les retardoit de ce faire (bien que resolus de n'auoir autre Roy que Pepin) & lequel fut mis en auant en l'assemblee publique des estats tenus pour cest effait à Franc-fort, à sçauoir la foy iuree par les Seigneurs, & peuples des trois Royaumes de Neustrie, Bourgoigne, & Austrasie à Childeric, laquelle ils ne pouuoient violer sans grand preiudice de leurs consciences, & sans vn exemple pernicieux pour l'aduenir à la posterité, si ainsi les suiects s'émancipoient de l'obeissance du souuerain, auquel ils l'auoient promise à son auenement à la couronne. Tant pour ceste resolution de serment des suiects, que pour demander conseil au pape sur le fait de la Royauté, furent despechez Burchard Euesque de Wirtzeburg, & Fulrad, que d'autres nomment Wolerad secretaire, & Chapellain de Pepin, affin qu'ils s'enquissent de sa sainteté, lequel meritoit mieux

Odillon Duc de Bauiere pratique pour Pepin.

D'où viēt le nom de Roy.

Estats tenus à Frācfort l'an sept cens cinquante.

Deputez vers le Pape pour la cause de la Royauté. de cõmander sur vn peuple, ou celuy qui demeuroit oisif, & fai-neant sans bouger de son Palais, anonchally parmy les femmes: ou celuy qui auoit le fardeau, & charge de tout, & qui manioyt les affaires de la iustice, de la paix, & de la guerre. Auquels Zacharie respõdit que celuy qui auoit le soing du public, estoit celuy qui meritoit & le nom, & la dignité & la puissance, & autorité Royale. De sorte que par l'autorité de la respõce du Pape, & iustice de son cõseil, les estats tous d'vn consentemẽt nõmerent, & creérẽt Roy sur eux Pepin auec toutes acclamatiõs & applausiõs pour lors accoustumees, car du sacre il fut fait ailleur, ainsi que dirõs cy apres: & Childeric fut deposé, degradé, & tondu, & confiné en vn monastere, donnãt fin au regne des Merouinges, lequel dura depuis Meroué iusqu'à ceste election par l'espace de trois cẽs ans: & de ce qui se passa depuis, nous en parlerons au liure ensuyuant, puis que nous auons mis fin à la premiere lignee, tenue & gouuernee par la succession de pere à fils par si long espace, & laquelle s'il y eut eu des Princes du sang pour quereller là, l'heritage ne fut venue à l'election, non plus que iusqu'à present elle y auoit esté suiecte (ainsi qu'auons declairé assez souuent) comme encor ceste cy fut plus par menees, & par voye de saisie que de raison qu'on y peut pretendre, si ce n'est qu'on voulsist dire que les Roys ne sont dignes de regner, lesquels ne sont, & ne viuent selon la charge de leurs offices. Durant que cecy se tramoit, viuoit à Constantinople le vray, & pernicieux ennemy de l'Eglise Constantin surnommé Copronyme, lequel contraignit les moynes à se marier, & manger chair aux iours deffendus: abatit les monasteres, brusla les bons liures, & feit paillarder les religieuses: aussi de son temps veit il tout son pays affligé de secheresse, & famine, & les Chrestiens tourmentez par les Agarenes, qui en martyriserent plusieurs en Palestine. Furent aussi de ce temps certains heretiques appellez Monophisiques, disans en Iesus Christ n'y auoir qu'vne nature, ainsi que les Monothelites y maintenoient vne seule volonté: la Chrestienté estant alors inquietee, & par les infidelles, & par l'impieté des Chrestiens mesmes.

Respõce du Pape aux François.

Cõstantin Copronyme Emp. heretique.

Voy les Annal. de Constantinople li. 22.

FIN DV PREMIER LIVRE, ET DE LA premiere race des Roys de France.

Kalomã fils de Pepin : fut Roy, & mourut ieune.





Pepin fut Roy d'Italie.

Loys premier dict Debonnaire, Roy & Empereur.

Charles mourut sans enfans.

Son fils Bernard mourut sans hoir.

Loys de Bauiere, Roy de Germanie.

Charles j. dict le Chauue, Roy & Empereur.

Pepin eut ij. fils, Pepin & Charles moynes.

Lotaire Roy de Lõbardie Emp. par le Pape.

Robert Comte d'Angers.

Loys son fils, Roy de Germanie.

Charl. Emp. & Karloman pere de l'Emper. Arnould.

Loys ij. dict le Begue Roy & Empereur.

Loys, aisné, Empereur & Roy d'Italie.

Charles obtint la Duché de Bourgoigne.

Lotaire, Roy d'Austra. obtint l'Empire auec Loys.

Robert, Duc d'Aquitaine.

Eude, son fils fut Roy de France, deuãt Char. le simp.

Loys iij. bastard de Loys le Begue.

Charles iij. dict le simple fils de Loys.

Karloman, bastard de Loys le Begue.

Loys iiij. fils de Charles le Simple.

Gilla, femme de Raoul, premier Duc de Normandie.

Loys, fils de Karloman, fut Roy.

Hugues le Grãd, Comte de Paris.

Raoul, fils du duc de Bourg. fut Roy apres Char. le Simp.

Lotaire fut Roy trente & vn an.

Charles Duc de Lorraine & de Braban.

Arnould, bastard, fut Archeuesque de Rheins.

Loys, cinquiéme du nom.

Charles mourut ieune.

Loys mourut ieune.

Othon son fils.

Henry, son fils.

LIVRE SECOND DE L'HISTOIRE ET ANNALES DE FRANCE.

De Pepin fils de Charles Martel, & auquel commence la seconde lignee des Roys de France, & de sa Genealogie, & sacre fait à Soissons.

CHAP. I.



LE cours precedant de l'histoire nous a fait voir assez quelle raison ont ceux, lesquels pensans confondre l'ordre de la monarchie de France, y ont voulu faire vne peruerse intrusion du iugement d'vne multitude, y mettans ne sçay quelle election qui alterast ce que nature donne legitimement és successions des plus pauures heritages: & laquelle ayans tasché de prouuer en la premiere race des Merouinges, n'ont peu toutesfois luy dõner le pied tel qu'ils pretendoient, eu esgard à ce que nous auons dit cy dessus, & pour ceste cause sont ils venus à ceste seconde lignee des Carlouinges, où ils pensent auoir trouué la febue (qu'on dit) au gasteau, & tryompher de ceux qui leur font teste. Car ils voyent icy vne publique assemblee d'estats decider, & iuger le Roy, le deposer, & degrader: & en somme le chasser de son siege, & y en mettre vn qu'ils iugeoyent digne de porter la couronne. Et bien le cas est aduenu, Childeric a esté priué de son heritage, tout cela est vray: mais estoit-ce selon equité, & droicture? dequoy seruoit donc ceste dispense du Pape pour absouldre les subiects de l'obeissance, & foy iuree aux successeurs du grand Roy Clouis, sinon que les Seigneurs faisoient conscience de rauir la couronne au Roy legitime (bien que fai-neant) ne voyans droit, ny loy, ny iuste exemple, qui leur permit de faire vne si grande iniustice? à ceste cause le Pape est consulté, il respond, on prend sa responce, & conseil pour iugement, on procede à l'election, laquelle faite (soit à tort ou equitablement) le Pape l'autorisa, & dispensa (ne sçay si l'exemple en a esté prouffitable, & si l'Empire ne s'en est depuis ressenty) les suiects, leur donnant absolution de leur faute. Or si l'election estoit pratiquée en France, si legitimement on y procedoit, ainsi qu'on nous veult faire entendre, si la coustume le permettoit ou par la mort des Roys, ou pour leur fai-neantise, qu'auoit on à faire d'enuoyer à Rome querir des dispenses du serment, & absolution pour la faute commise? Cecy monstre absoluëment que tel genre d'enuahissement de couronne estoit violent, & contre les loix du pays, & que pource il failloit que le souuerain de l'Eglise absolut ceux qui auoient commis le peché, & autorisast celuy auquel ils auoient donné la couronne: car ainsi parlent les anciens, disans que Pepin fut esleu Roy par le consentement des François, autorisé par la volonté du saint siege, & confirmé, & par les estats du pays, & par la benediction du Pape. Ce qui me fait reiecter ce que Krans met en auant lors qu'il dit: Il me semble bon de voir auec quels offices se sont auancez mutuelle-

Où l'electiõ est iuste ne faut dispense.

Pepin esleu non par le Pape, ains par les Estats.

Krãts li. 1. de la Saxonie ch. 34.

mutuellement les Papes, & la maison de France: car les François donnerent pouuoir au Pape de leur choisir & declarer vn Roy, comme s'il estoit celuy par qui les Roys regnent: & reciproquement le Pape feit ce bien & faueur à la maison de Pepin que de luy octroyer le nom Royal, & d'auancer depuis Charlemagne à la dignité, & splendeur imperiale. Ie dis que ie reiecte ceste opinion: car bien que le Pape, requis de cōseil par les François interposast son autorité, si est-ce que desia l'election estoit faite, les hommes gaignez, & la puissance mise entre les mains de Pepin, n'y restant rien plus qu'vne ceremonie exterieure pour contenter le peuple qui se fut peu offencer, si quelque pieté n'eut couuert la faute de ceste forfaiture. Et que ce que ie dis soit vray, il appert que Pepin fut esleu Roy par les François l'an sept cens cinquante & vn, sous le Pape Zacharie, qui autorisa l'election, mais l'ordonnance du Pape pour ce fait, ne se feit que l'an sept cens cinquante & deux, sous le Pape Estienne qui le sacra, ainsi que verrons cy apres: ce qui nous fait iuger que la premiere autorité de l'election vint de ce qu'auons dit cy dessus, à sçauoir des suffrages, & faueur aquises par les largesses, & dons faits par les Pepins, qui auoient osté de ce monde ceux qui leur pouuoient nuire, & enrichir ceux desquels ils esperoient seruice: de sorte que n'y ayant aucun qui leur contredit, & le Roy estant sans hoirs, il estoit aisé d'empieter vn heritage vuide, & d'en faire trouuer au Pape l'vsurpation tres-legitime. Apres ceste election, & Childeric, & son espouse nommee Gisale estans emmoinez, & par force sacrez à Dieu, furent mis hors de France, afin que desormais aucun sous couleur de deliurer le Roy, ne feit quelque tumulte: & les mit Pepin entre les mains de son beau-frere le Duc de Bauiere, si bien que Childeric fut reclus, & enserré au monastere de saint Hemeran à Regenspurg cité capitale de la basse Bauiere, & Gisale Royne fut mise en vne Abbaye de Dames en la haulte Bauiere, laquelle se nommoit Cochil, qui depuis fut demolie, & estoit assise au pied des Alpes, où elle mourut, & y fut enterree. Or reuenans au propos de l'election, & aux opinions qu'on a debatues la dessus, ie dis de ma part qu'il n'y auoit aucun Prince pour lors plus proche du sang, qu'estoit Pepin, & que s'il y fallut proceder par election en le faisant Roy, ce fut pour ce que l'vsurpation rendoit sa cause iniuste, luy se faisant souuerain, du viuant du Roy qui de race, & legitime succession estoit vray heritier du Royaume. Et qu'il fut si proche du sang que ie dis, vous le verrez par le discours de sa Genealogie, laquelle ie vois vous recercher dés le commencemēt. Il vous peut souuenir qu'au premier liure de ceste histoire, ie vous ay mis en auant l'vsurpation faite sur les enfans de Clodion le Cheuelu par Merouee, & la guerre qui fut vn long temps entre les Clodionistes, & les Merouinges, en laquelle en fin les Clodionistes eurent du pire, & fallut que feissent ioug sous leurs aduersaires, apres que Clouis eut fait mourir presque tout son sang, ainsi que ie vous ay deduit par le tesmoignage de l'Archeuesque de Tours Gregoire. Or de ceste race Clodioniste estoient sortis en ligne directe les Pepins, ainsi que ie vous feray voir, & par consequent estoient les plus proches du sang, & ceux ausquels appartenoit la couronne en deffaut de hoir masle. Or Clodion mourant, il laissa trois enfans masles, à sçauoir Auberon, Regnault, & Ranchaire, lesquels le pere laissa fort petits s'en allant mourir, sous la tutelle de Merouee, lequel les desherita, & transfera la Royauté en sa famille, les enfans estans garentis de mort par leur mere qui les emporta secrettement de court, & de la Gaule au pays de Thoringe: lesquels deuenus grāds, & alliez des Huns, Saxons, Goths, & autres Barbares, recouurerent les terres de Cambressis, de Tournay, Hainault, Ardenne & Elsace: deux desquels enfans, à sçauoir Ranchaire, & Regnault eurēt les pays susdits à leur sort, & partage: mais Regnault mourant sans hoirs, Ranchaire fut Seigneur de toute l'heritage, lequel decedant l'an quatre cens octante & six, laissa trois fils successeurs Ranchaire, Richer, & Regnault, lesquels (ainsi qu'auons monstré) furent tellement poursuiuis par le grand Roy Clouis, qu'il les feit mourir, & vsurpa leurs terres, & Seigneuries. Ainsi tout le sang Clodioniste demoura en Aubron, ou Alberic second des enfans de Clodion, qui auoit ses biens & patrimoine és Ardennes, & Elsace, fut grand & hardy guerrier, & surnommé le Fee, ou enchanteur, & espousa Argotte fille de Theudemer Roy des Ostrogoths, de laquelle il eut vn fils appellé Wanbert, qui luy succeda en ses Seigneuries, & espousa Lucille qu'on dit auoir esté sœur de Zenon Empereur: de laquelle il eut deux fils Ausbert, & Waudert surnommé le

Pourquoy Pepin recercha le consentement du Pape.

D'où vint la cause de la Royauté ottroyee à Pepin.

Où Childeric & sa femme furēt confinez.

Pepin issu du sang de Clodion le Cheuelu.

Genealogie des Carlovinges.

ieune: & depuis en eut plusieurs autres tels que Deothare, Firmin, tous deux Euesques, comme aussi fut Agiulphe, Gomard & Gœric, ces deux furēt Euesques de Mets: & quatre filles, Ragnifride, Goda, Marie, & Clothilde, qui ne furent onc mariees, ayans fait vœu de virginité. Ce Waubert voyant que Clouis persecutoit le sang Clodioniste, enuoya à Rome vers l'Empereur ses deux premiers fils Ausbert ou Anselbert, & Waubert afin de conseruer sa race: l'aisné desquels fut fait Patrice, & Senateur par son oncle, & depuis rappellé en ses terres par Clothaire premier du nom qui vouloit contredire à Iustinian Empereur le priant de ce faire, & luy donna Blitilde sa fille pour espouse: de laquelle il eut quatre fils, à sçauoir Anchisé, ou Arnoul, Ferriol, Mederic, & Condulphe Euesque du Treċt pres du Liege, & vne fille nommee Tharsite qui se feit religieuse. Le frere d'Anselbert, nommé Waubert espousa la fille d'Almaric Roy Wisigoth d'Espaigne appellé Clothilde, & d'icelle eut deux fils, à sçauoir Waubert troisiéme du nom, & Brunulphe Comte de Cambresis, duquel a esté faite mention en son lieu. Ansigise, ou Anchisé, ou Arnoul fils d'Anselbert le Senateur, & de Blithilde de France nasquit en Guiéne, puis vint en la Gaule Belgique, espousa vne noble dame Alemande, ou Sueue nommee Ode, de laquelle il eut les enfans qui s'ensuyuent, Arnoul aisné & Duc de Mosellane. Modoal, Brunulphe ou Sigilphe, & Basin Euesque de Treues: eut aussi plusieurs filles, à sçauoir Seuere, Afre, & Gontze. Arnoul succeda à son pere en l'an six cens vn, & espousa Doda femme de grand vertu, & noblesse, fut honnoré par Clothaire second du nom, & surnommé le Grand, qui le feit Maire du Palais d'Austrasie, & (comme dit est) luy donna la charge, & tutelle de son fils Dagobert. Il se rendit hermite, & fut depuis fait Euesque de Mets, & est mis au Catalogue des saints, comme aussi son espouse Doda fille de Wiberis Comte de Bologne, se rendit religieuse du consentement de son mary, à Treues, & y perseuera en grande sainteté iusqu'à la fin de sa vie. De ce mariage sortirent trois enfans, à sçauoir Ansigise, ou Anchisé Maire du Palais Austrasien: Clodolphe, que d'autres nomment Flondulphe Comte Palatin (ainsi qu'on dit) & depuis Euesque de Mets: & le troisiéme fut nommé Walchise. L'aisné des enfans de saint Arnoul, à sçauoir Ansigise espousa la fille de Pepin l'ancien issu de l'ancien estoc des Princes de Tongre, & de Brabant, laquelle dame s'appelloit Begga, & de laquelle sortit Pepin le gros surnommé Heristel, & vraye souche du sang des Carlouinges. Quant à Clodulphe il espousa Almaberte, de laquelle il eut Martin son fils aisné, duquel auons fait mention cy dessus, & Adalgesil Comte, ou gouuerneur de Tholouse, & Agnorald; & plusieurs filles religieuses: Ce Martin fut occis par Ebroin guerroyant Heristel pour la contention de la principauté d'Austrasie. Le susdit Pepin succedant à Ansegise son pere eut de son espouse Pleċtrude deux fils l'aisné appellé Druon, ou Dodon Duc de Champaigne, & Maire du Palais de Frāce: & Grimoard lequel par le trespas de son frere vint à la principauté, & Mairie du susdit Palais: & d'vne sienne concubine il eut Charles Martel pere de Carloman rendu moyne, & de Pepin le Bref ou le Court, appellé à la Couronne de France. Ainsi voyez vous que les Carlouinges (si ceste Genealogie que i'ay tiree de Iaques de Guise, & de Richard de Wassebourg est veritable) sont issus du vray sang François, & de la premiere souche, à sçauoir de Clodion par ligne droite, & que si Pepin (comme dit est) en feit quelque vsurpation, que pour ce seul esgard il eut besoing de dispence, & eleċtion, à cause que le Roy estoit en vie, lequel mort, il n'y auoit aucun qui de droit luy peut quereller, ny tollir la Couronne. La premiere preuue de l'heur de ce nouueau Roy (mais non sacré) fut en l'an sept cens cinquante & deux, l'annee mesme de son eleċtion approuuee: d'autāt que les Saxons voyans l'alteration du regne François, & que Pepin vsurpoit (à leur aduis) ce qui ne pouuoit luy appartenir, prennent les armes, & se disposent de s'emanciper du tout de ceste ancienne seruitude. Mais Pepin qui estimoit que la viċtoire de ceste premiere entreprise estant contre des payens & infidelles, luy seruiroit d'vn bon presage pour le succez de ses autres voyages, ne faillit de s'armer, & de courir sus aux Barbares, qu'il batit, estrilla & vainquit, sans toutesfois qu'il peut obtenir d'eux, non plus que son pere, qu'ils se façonnassent selon la maniere de vie des Chrestiens: & ainsi on diroit que ce voyage fut sans prouffit, eu esgard à l'accord si soudain, par lequel il semble que Krants face fleschir au moindre coup d'espee des François, les grossiers Saxons, ou bien que Pepin se doubtoit

Saxons se reuoltent l'an sept cens cinquante & deux.

Saxōs desfaits par Pepin.

doubtoit de surprise. La victoire ne fut si grande que les Saxons eussent rien perdu de leur farouche meurs, ny du desir de reuolte, d'autant que le Roy n'estoit pas encor retiré pour ouyr les Embassadeurs vers luy enuoyez par le Monarque Grec, pour le prier qu'il luy pleust secourir l'Italie contre l'insolence des Lombards, qu'il fut contraint de rebrousser chemin, & s'en retourner en Saxe, ayant en sa compaignie le Duc Tassilon de Bauiere, qui luy vint faire hommage de son Duché, & luy amena secours contre les infidelles de Saxe. Approchant du pays Saxon, il trouua tous les passages clos, & fournys d'hommes, les riuieres bordees de gendarmerie, les ponts abatus, & en d'autres endroits de grandes trenchees, faisans cecy les Saxons pour estre asseurez que Pepin y viendroit mieux accompaigné que iamais, & auec bonne intention de les forcer, & combattre. Mais tout cest effort ne seruit de rien, car il força les gardes, & surmontant toute difficulté de passage, vint leur liurer la bataille, en laquelle les Saxons (comme de coustume) furent vaincus, & supplierent le Roy de leur octroyer la paix: ce qu'il feit, moyennant le renouuellement du tribut ancien, & qu'ils s'assubiectirent à luy payer tous les ans à l'assemblee, & parlement public (car ce fut Pepin qui renouuella ceste coustume obseruee en Gaule, & par les François de toute plus longue antiquité) qui se tenoit pour les affaires plus vrgens, & pour ouyr les doleances du peuple, trois cens cheuaux, qui fut vne grande charge, & subiection à vn peuple si arrogant que le Saxon. Et c'est en ce temps qu'on fait que Griffon frere de Pepin, oyant les forces de son aisné, & l'establissement de sa puissance ne se sentant asseuré en Aquitaine, voulut passer en Italie vers le Lombard, fut occis au passage des Alpes, ainsi que desia vous ay deduit cy dessus. La cause pour laquelle, & l'Empereur, & les Romains enuoioyent en France l'an precedent, & que les Embassadeurs, vindrent vers Pepin l'an de grace sept cens cinquante & trois, desquels estoit chef le Pape Estienne successeur de Zacharie, fut telle que ie m'en vay vous reciter. Rachis Roy des Lombards ayant fait paix auec l'Emperenr & Romains pour vingt ans, poussé de ne sçay quelle furie, la rompit, soit qu'il luy semblast qu'vn si meschant Empereur que Constantin Copronyme ne meritast de tenir la monarchie, ou qu'il eut desir d'effectuer ce que si souuuent ses ancestres auoient eu en deliberation, qui estoit l'assuiectissement d'Italie: & vint soudain se ruer sur le terroir de Rauenne qu'il courut, & pilla, & de là fut se ruer sur le Perusin, où il exercea vne pareille furie, ce qu'ayant fait, fut assieger la cité de Peruse qu'il batit, & affligea autant qu'il luy fut possible: & de vray l'eut emportee, si le le Pape Zacharie en personne ne fut allé vers ce Roy, & ne l'eut destourné de sa fureur, gaignant de telle sorte le Lombard que non seulement Rachis leua le siege de deuant Peruse, ains encor quictant le monde, pompes, & richesses d'iceluy, il se rendit moyne, & laissa son Royaume à son frere Astolphe. Apres ce mourant Zacharie luy fut substitué non Gregoire troisiéme (ainsi que tient Blond, lequel auoit tenu le siege apres Gregoire second) ains Estienne second du nom, lequel enuoya Boniface vers quelques nations, & peuples de la Germanie, non encor' conuertis à la foy Chrestienne. Contre ce Pape s'esleuerent les Lombards aussi bien que contre son predecesseur, lesquels sous leur Roy Astolphe se mirent à courir, & rauager les terres Romaines: si bien qu'il fallut que le Pape addoucit ce tyran par presens, & le fleschit (à force de deniers) à la paix, qu'il feit auec luy pour quarante ans, laquelle fut iuree, & confirmee si sollennellement que iamais on n'eut pensé que si tost elle eut esté violee. Mais Astolphe qui estoit le plus desloyal homme de la terre, & qui surmontoit tous ses predecesseurs en meschanceté, se resolut aussi de faire sentir au Pape les fruits de sa felonnie: car le quatriéme mois apres l'accord fait, & iuré, il enuoya vers le Pape luy proposer, que s'il vouloit que la paix eut lieu, & fut gardee, il failloit aussi que les Romains, & tous ceux qui estoient de leur party, & alliance en Italie, luy payassent vn escu pour teste tous les ans, afin que par là il leur feit recognoistre qu'ils luy estoient tributaires. Ce qui estonna grandement le Pape, qui mit tout deuoit à l'appaiser, mais il luy fut impossible, & pource il despecha messagers en Grece vers Coustantin Copronyme, luy faire entendre quel estoit l'estat d'Italie, & que si soudain il n'y remedioit, c'estoit fait de tout le pays, qui tombe-

Saxons desfaits, & rendus tributaires par Pepin.

Estiéne 2. du nō, Pape vient en France.

L'an sept cens cinquante & trois.

Rachis Roy Lombard.

Blond de la decheute de l'Emp. Decad. 1. liure 10.

Voy Platine.

Onuphrie le dit estre Estiéne 3. du nom.

Paix entre le Pape, & le Roy Astolphe.

roit és mains du Lombard Astolphe. Lequel ce pendant faisoit tout ce qu'vn ennemy sçauroit exercer par les terres de l'Empire, & se saisit de la cité de Rauenne chef du pays, que pour lors les Empereurs Grecs tenoient en Italie, à cause que celle de Rome estoit pour la demeure du Pape, & pour la grandeur, & majesté de l'Eglise. Constantin meu des prieres du Pape, enuoye son grand Secretaire (que les anciens ont appellé Silentiaire) auec lettres de creance, & pleines d'instructions vers Astolphe, lequel tant s'en faut que feit compte des requestes ny du Pape, ny de l'Empereur, que plustost il leur vsa de paroles aigres, & poignātes, & de grandes menaces, & adiousta l'effect aux paroles, s'apprestant d'aller mettre le siege deuant la cité de Rome, qui fut cause de sa ruine. Car le Pape despecha vn sien fidelle vers le Roy noueau des François Pepin, le supplier d'auoir pitié du nom Romain, & de la liberté de l'Eglise, & autorité du saint siege, foulé si cruellement par le pariure Roy des Lombards Astolphe. Pepin qui auoit affaire de la presence du Pape, voyant les choses acheminees à son desir, enuoya vers sa sainteté Rothingrand Euesque, & Antharie Capitaine, pour prier Estienne qu'il passast en France: ce qu'il accorda, mais il ne pouuoit, y obstant Astolphe qui le tenoit comme enfermé, & auoit clos tous les passages, afin qu'il ne sortit sans son congé. Les Embassadeurs François vont auec le Pape, & l'Embassadeur de Constantinople à Rauenne vers Astolphe, le semonnent à laisser les terres de l'Empire, & les Romains en paix, & le tençans de son pariure, & luy proposans plusieurs conditions d'accord à pas vne desquelles il ne voulut onc entendre. Ce que voyant Rothingrand, il pria Astolphe au nom de son maistre le Roy Pepin, qu'aumoins il souffrit que le Pape, & ceux de sa troupe vinssent en Gaule suyuant la priere que Pepin en auoit fait au Pape, pource qu'il auoit grand besoing de la presence de sa sainteté pour chose de grand consequence. Le Lombard fut estonné oyant ceste requeste, laquelle (s'il eut osé) volontiers il eut refusee: mais voyant que se gaigner vn si grand ennemy que le François, qui auoit lors tant de moyens de luy nuyre, & lequel ioint aux Grecs, & Romains pourroit le forcer à faire ce dequoy il le prioit, il condescendit (enuis) au voyage du Pape en Gaule, & luy donna sauf-conduit pour luy, & ses troupes.

Astolphe fait guerre aux Romains. Embass. de l'Emper. vers Astolphe.

Le Pape enuoye en Frāce pour auoir secours.

Ainsi en l'an de nostre salut sept cens cinquante & trois, Estienne Pape accompaigné des Embassadeurs imperiaux vint en France, auquel (comme dit Sigebert) estant par les chemins apparut en l'air sur le soir vn signe, à sçauoir vn globe de feu tout ardant vers le Midy, qui s'espandoit de la Gaule, iusques en l'Italie que possedoient les Lombards, ce qui signifioit les guerres que depuis les François y feirent pour la deffence des libertez de l'Eglise. Pour honnorer le Pape, Pepin luy enuoya au deuant son fils puisné Charles, qui depuis fut surnommé le grand, qui le conduit dés les Alpes iusqu'au Palais Royal: où Pepin luy vint au deuant assez loing, & prenant les resnes de la bride de la monture de sa sainteté seruit d'escuyer au Pape iusques à son Palais, pour monstrer quelle sommission les Roys doiuent au ministre souuerain, & au chef de toute l'Eglise. Ie vous ay fait ce discours plus pour toucher vn poinct tres-necessaire pour nostre histoire, & pour la grandeur de nos Roys, que pour le fait de l'histoire Lombarde, laquelle nous eussions bien touchee sans faire passer le Pape en Gaule, la venue duquel pour obtenir son desir n'y estoit point tāt requise, que sa presence à Rome, veu la necessité & vrgence des affaires. Mais auant que dire pourquoy Estienne fut appellé par Pepin, ie diray, que l'Embassadeur imperial, qui venoit pour prier Pepin au nom de Constantin, de secourir l'Italie, & de chastier l'insolence du Lombard, veu que son maistre estoit assez empesché d'ailleur, ayant de grands ennemys qui luy troubloient le repos du costé de l'Asie: cestuy (dis-ie) porta au Roy Pepin vn present de chose non encor veuë en Gaule, & partainsi pour sa nouuelleté plus aggreable, à sçauoir des Orgues, auec vn excellent Musicien pour les dresser, & en iouër deuant le Prince: mais il y en a qui mettent ce present en l'an sept cens cinquante & sept, apres que Pepin eut dompté les Lombards, ce qui me semble le plus vray-semblable. Or le Pape ayant proposé ses demandes, & eu asseurance de la part du Roy d'auoir secours tel qu'il le demandoit, il feit aussi ce à quoy le Roy l'auoit prié de venir: car il sacra, oignit,

Voy Sigeb. aux Chroniques.

Signe au Ciel veu par le Pape.

Presēt fait par l'Emp. à Pepin.

Pepin sacré & oinct Roy par le Pape l'an sept cens cinquante & quatre.

oignit, & benit le Roy, sa femme Berthe, & ses enfans Carloman & Charles en l'Eglise de saint Denys, quoy que desia Boniface Archeuesque de Magonce eut fait cest office la premiere annee que Pepin fut Roy: mais ce sacre cy fut plus sollennel, y assistant le chef ecclesiastique de tous les Chrestiens lequel feit le sacre, benit Pepin, ses enfans, & leur posterité, maudit & excommunia tous ceux qui leur donneroyent empeschement, ou qui se reuolteroient de leur couronne, establissant le throsne de leur regne, ainsi que Samuel iadis auoit au nom de Dieu, benit, & bien-heuré le regne d'Israël en la maison de Dauid, & de sa posterité. Et fut fait ce sacre, & couronnement en l'an susdit de sept cens cinquante & quatre, & le vingt & septiéme d'Aoust, qui fut le premier celebré sur les Roys de France, & Pepin le premier Roy sacré, & par le Pape mesme en personne, sans que l'Euesque de Rheims fut appellé en cest affaire, & ce neantmoins on monstre des bulles & priuileges de telle autorité pour le susdit Archeuesque dés le temps du Roy Clouis, contre lesquelles ie ne veux m'aheurter: bien dis que le premier sacre sollennel, & lequel s'est estendu sur la posterité, & a continué iusques à nostre temps, fut fait du temps de ce Pepin, afin qu'vne si sainte ceremonie, & prieres si saintes, & d'efficace, & qu'vne preparation si deuotieuse des Roys qu'on sacroit, donnast vn plus solide establissement à la Couronne, & succession des Roys de France. Au reste le premier sacre de Pepin fut fait à Soissons par Boniface Archeuesque de Magonce, sans que celuy de Rheims s'y opposast, ny monstrast que cela luy tournast à preiudice: & le second & plus sollennel fut fait à saint Denys en France par le Pape, qui me fait penser que ceste possession de Pepin prise en ceste Royale Abbaye a esté cause que depuis les Roys y ont pris leur Couronne, ainsi qu'encore nous le voyons obseruer. Et dis-ie cecy, d'autant que (cóme ailleur i'ay dit) il ne se treuue auteur quelconque qui face mention que nul Roy François auant Pepin aye esté sacré onc, & que ce fut de ce temps que la coustume en entra en France, non auec l'ordre que maintenant, ny par les officiers qui y assistét, veu que l'establissement n'en estoit encor dressé, ainsi que (Dieu aidant) nous dirons ailleur, estans les Duchez, & Comtez en offices, & les Euesques n'estans choisis pour cest effait, ainsi qu'ils ont esté sous la race des Capets & Ducs d'Anjou. Oultre le sacre nouuellement inuenté en Gaule, mais tiré de l'exemple des Roys, & Pontifes de Iudee, pour la grande alliance, & conionction qui est entre les puissances des Euesque, & des Roys: Pepin fut aussi porté, & hault esleué (suyuant la coustume, par nous si souuent mise en auant, des François) sur vn Pauois, & proclamé Roy, ainsi qu'encor à present aux sacres de nos Roys, on les monstre au peuple, & assistance, & les haulce l'on à la veuë de tous, afin que chacun voye celuy que la succession luy donne pour Roy, & que le sacre luy conferme pour souuerain: de sorte que les assistans comme approuuans, & loüans tout ce qui s'est passé, & reuerans leur nouueau Prince, se mettent à crier Viue le Roy, qui est la proclamation, obseruee dés toute antiquité parmy presque tous les peuples du monde,

Où furent faits les deux sacres de Pepin.

Ceremonie de proclamation des Roys venans à la Couronne de France.

Du voyage de Pepin en Italie pour la liberté de l'Eglise, & deffence du saint siege, contre Astolphe Roy des Lombards.

CHAP. II.

ASTOLPHE n'ignorant point pour quelle occasion le Pape auoit passé les monts pour aller en France, & sçachant bien que quelque pretexte qu'il eut pris pour la pieté de Pepin, qu'il ne s'oublieroit pas, & ne cesseroit d'irriter le Prince François, & les siens à passer en Italie: voulant pouruoir à cest affaire, & rompre les desseins du Pape, il s'aduisa d'vn contre-poison, & opposa vn moyne au chef de tout les ordres ecclesiastiques. Vous auez ouy cy dessus comme Carloman frere de Pepin se rendit moyne au mont Cassin sous le Pape Zacharie, & comme là il s'estoit enclos, en deliberation de n'en sortir de la vie: mais Astol-

Ruse du Roy Lombard.

phe, qui faisoit lors tout trembler delà les Alpes, manda à l'Abbé du mont Cassin, qu'il luy enuoyast Carloman, duquel il auoit affaire pour le bien public, & qu'il luy enjoignit de luy obeyr, & d'executer fidellement les charges d'importance qu'il luy vouloit mettre en main. A Carloman donc le Roy Lombard donna charge de passer en Gaule, & faire tant auec Pepin, qu'il se deportast d'enuoyer, ny conduire forces en Italie en faueur du Pape, & gaigna si bien ce Roy, le Prince emmoyné, qu'il luy promit de faire tout deuoir possible pour rompre le coup aux complots du Pape quelque seiour que desia il eut fait en Gaule. Il s'en vient donc en son pays armé d'esperance d'obtenir de son frere tout ce qu'il demanderoit, & plus se fortifia il en ceste opinion, sçachant que le Pape, & le Roy n'estoient plus ensemble, à cause que le Pape tombant malade à saint Denys, le Roy le pria d'y seiourner tout le Printemps, & ce pendant qu'il feroit leuee d'hommes pour le secourir, car il luy auoit desia donné l'asseurance du secours par la foy & promesse de sa parole. Carloman donc vient vers le Roy Pepin, qui le recueillit humainement esbahy qu'il fut sorty de la solitude, où si long temps il auoit vescu, & craignoit qu'il ne se repentit du vœu, & que la doulceur de regner ne l'attirast du cloistre pour retourner au monde. Mais plus fut il estonné oyant son frere (homme d'Eglise) faisant profession de religieux, qui auoit fait vœu entre les mains du Pape, qui sçauoit l'iniustice de la cause du Lombard, & n'ignoroit quel estoit le deuoir d'vn bon Prince, oyant (dis-ie) son frere le prier instamment pour Astolphe, & tascher d'inualider la raison du Pape, & des Romains. Cecy scandalisa tellement Pepin, que sans vouloir ouyr d'auantage son frere, le renuoya à Vienne en vn monastere, afin que là confiné il y passast le reste de ses iours, & que desormais il n'eut ny le cœur, ny le moyen de faire des poursuites si dommageables à ceux, ausquels il deuoit plus de respect qu'au Roy Lombard ennemy du saint siege. Il y en a qui dient que Carloman ne fut point confiné, mais qu'il s'en alla en deuotion vers saint Benoist sur Loire, où gist le corps de saint Benoist, là porté (ainsi que dit Sigebert) l'an six cens quarante & huit par vn moyne appellé Agilulphe: & qu'estant là Carloman, il se mit en deuoir (ayant lettres patentes tant du Pape que du Roy son frere) d'en tirer ce saint corps pour le rapporter au mont Cassin, d'où l'on l'auoit rauy, mais que les François ne luy souffrirent faire. A quoy ie ne veux par trop resister: tant y a que tous bons auteurs tiennent, que Pepin faisant son voyage en Italie, ne voulut que son frere y passast, ains luy commanda de se tenir à Vienne en Dauphiné, où la Royne Berthe s'arresta attendant le retour de son mary: & que là Carloman fasché de ce que Pepin auoit fait si peu de compte de ses prieres que de le refuser, & qui pis est le confinoit ainsi, sans luy permettre de s'en retourner en son monastere du mont Cassin, il fut saisi d'vne grosse fiéure, & y mourut en l'an sept cens cinquante & cinq: & du regne de Pepin le cinquiéme. Or tandis que ce Prince moyne estoit en vie, le Roy Pepin, pour tenir le bec en l'eau à Astolphe, & luy faire penser qu'il ne s'armoit point contre luy, enuoya des messagers vers luy, qui le prierent d'vser de plus gracieux traitement au Pape, & aux Romains, & de ne point violer la paix, & accord qu'ils auoient capitulé ensemble, qu'il leur rendit les villes & places prises sus eux, & taschast de viure content de son ancien patrimoine. Ce que le Lombard refusa tout à plat, qui fut cause que derechef Pepin y enuoya estant desia en campaigne, & s'auoisinant auec ses forces en Italie, & l'admonesta du deuoir d'vn bon Roy, & de celuy qui porte tiltre de Chrestien: luy mit en auant l'amitié ancienne des Lombards, & François, laquelle il sera contraint de rompre, s'il ne fait telle raison au Pape, que desia il a fait entendre. Astolphe, tant s'en faut qu'il voulut entendre à rien de tout cecy, que plustost il se moqua du Pape, blasma les François de se laisser coiffer ainsi aux ecclesiastiques, & en somme il menaça les Romains de ruine, sans que les François eussent moyen de les en garentir. Or Pepin qui sçauoit que Astolphe n'auroit garde de faire rien de ce qu'il le semonnoit, auoit desia fait saisir les passages & destroits des Alpes par quelques troupes de Caualerie legere, & quelques bandes de fanterie, lesquelles ayants occupé les pas, Astolphe vint pensant les deuancer, ou les deffaire, les sçachant estre en petit nombre, mais il y fut batu, & fallut que par force il quittast la place, & laissast l'entree des Alpes libre aux nostres.

Carloman moyne en France en faueur des Lombards.

Carloman confiné à Viēne par Pepin.

Voy la Chronique de Sigeb.

Mort de Carloman à Vienne.

Embass. de Pepin à Astolphe.

Orgueil d'Astolphe.

Astolphe deffait par les Frāçois pres les Alpes.

Ce qu'en-

Ce qu'entendu par Pepin il se hasta de passer auec le reste de l'armee, & ne cessa one iusqu'à tant qu'il vint selon le Thesin iusqu'à l'ancienne cité de Pauie: où il feit arrester ses troupes, & se camper l'armee, deliberé d'assieger la ville, & commencer par là le cours de ses victoires en Italie. Blond racompte en cest endroit que le Pape, voyát l'insolence des soldats François, Austrasiens, Bourguignons, & Alemans, auec quelle furie ils pilloyent, & gastoyent le pays Pauësan, & de quelle cruauté ils traictoyent les prisonniers de tous aages & sexes qu'ils amenoient au camp liez & garrottez comme bestes, & prenant garde au plaisir que les Seigneurs prenoyent à ceste effrenee insolence du soldat, il ne se peut tenir de plourer, & de se repentir d'auoir esté le motif de ceste guerre, veu mesme que les Chrestiens traictoyent si mal ceux de leur religion. Et cela fut cause que le Pape (ne sçay si sollicité par le Lombard) commença à pratiquer la paix entre les Roys, & rendre vain le voyage de Pepin qui s'estoit mis en frais pour sa liberté, & pour la deliurance des Romains: mais pas vn des autres auteurs n'est de cest aduis, ains dient tous qu'Astolphe n'ayant osé attendre Pepin en campaigne, ne sceut où se sauuer voyant les François si pres de luy, qu'à Pauie, où estant enclos, & assiegé, & sans grand moyen de recouurer forces, eu esgard à celles de Pepin, il eut recours à vne fainte humilité, & à requerir la paix, suyuant les articles qu'au parauant le Pape luy auoit demandee. Mais Pepin ne se contenta de si peu, ains condescendant à la voulonté du Pape, pour l'amour duquel il estoit venu, voulut que Astolphe rendit à sa sainteté la cité de Rauenne, & finages d'icelle, & aux Romains toutes les villes & Seigneuries qu'il auoit sur eux vsurpees: qu'il iureroit, & promettroit de ne iamais plus entrer hostillement, ou à main ennemye és terres Romaines, ny tourmenter le Pape, ou ses suiects. Et que tant luy que les Princes, Seigneurs, & Capitaines Lombards signeroient, & iureroyent le present accord, duquel le Roy de France se rendoit arbitre pour courir sus à ceux qui le viendroient les premiers enfraindre. Astolphe, qui ne se soucioit de rien, pourueu qu'il eschappast de peril, promit, & iura non seulement les articles susdits, ains encor feit de grandes promesses & offres de seruice, & humbles actions de graces, lesquelles ressentoyent plus sa flatterie que le cœur d'vn Roy, ou d'vn homme ayant intention de faire quelque chose de bon: afin de mieux attirer le cœur du Pape, faignát de luy sçauoir bon gré du bon office qu'il luy monstroit adoucissant la fureur du Roy de France. Ainsi Pepin ayant pacifié (se luy sembloit) l'estat d'Italie, s'en retourna en Gaule, laissant auec le Pape vn grand Seigneur, vaillant Capitaine nommé Warnier, ou Guarnier auec quelques troupes pour ramener sa sainteté à Rome, & encore l'Abbé de saint Denys, qui auoit suiuy le Pape de France auant: afin que ces Seigneurs fussent apres le Lombard, & le semonnissent de tenir promesse, & de rendre au Pape, & aux Romains les villes, & terres comprises en l'accord, lequel ne fut en rien plaisant ny agreable au Grec, qui se voyoit frustrer de ce qu'il auoit en l'Exarchat de Rauenne. Ainsi se passa ceste annee, durant laquelle Constantin Empereur des Grecs (car l'Empire Romain n'estoit guere plus qu'imaginaire) feit vne assemblee de plusieurs Euesques iusques au nombre de trois cens en la cité de Constantinople, auquel fut ordonné que les images seroient abatues par les Eglises: ce qui causa vn grand scandale, & tumulte par toute la Chrestienté, & dequoy non content ce tyran, se meit à persecuter les gens de bien tant lays qu'ecclesiastiques, qui resistoyent à sa peruersité. Et tandis qu'il s'amusoit à decider des choses sacrees, & en ostoit la iurisdiction aux Euesques, il se voyoit d'autre part d'espoüillé de ses Seigneuries sans qu'il eut le cœur d'y pouruoir, ny la puissance de se deffendre. Ces miserables changemens qui aduenoyent de toutes parts auoient esté figurez par vn horrible terre-tremble, par lequel plusieurs villes furent ou du tout abatues, ou en partie ruinees, d'autres transportees du hault des monts en pleine campaigne toutes entieres sans lesion, ny de leurs murs ny temples, ny maisons, ayant ce transport esté fait plus de six lieuës loing. Ce n'est pas tout, si encor au pays de Mesopotamie, la terre ne se fut creuee par l'espace de deux grandes lieuës, & de cest abisme & creuasse, s'esleua d'vne autre sorte de terre blanchastre, & areneuse, du milieu de laquelle sortit vne beste, ayant la figure d'vn Mulet qui parla comme vn homme, & predit les courses des habitans par les deserts qu'ils feroient contre les Arabes, ainsi qu'il aduint. Encore en Constantinople les citoyens furent affligez de

Pauie assiegee par Pepin.

Articles de paix entre les Roys de France, & Lombardie.

Estienne Pape ramené à Rome par les François.

Concile illegitime assemblé à Constantinople par l'Emper. contre les Images des Saints.

Horrible terre-tremble en Grece & Asie.

Merueilleux prodige en Mesopotamie.

Voy les Annal. de Constant. liure 22.

peste, & de si furieuse resuerie qu'ils voyoient des hommes les accompaigner, & leur parler, & disoyent ce qu'ils leur auoient ouy dire: les voyoient entrer dedans les maisons, où ils bleçoient les vns, & laissoient en vie les autres: & bien que ce fussent des fantosmes, si est-ce que l'effait du meurtre estoit veritable. Et en celle mesme saison fut martyrisé le bon, & honnorable Archeuesque de Magonce saint Boniface, lequel (ainsi que dit est) auoit sacré Pepin à Soissons, auec ses compaignons au pays de Frise, où il auoit esté enuoyé pour attirer ce peuple à la cognoissance d'vn seul Dieu, & à la foy du saint baptesme. Aucuns tiennent qu'il ne fut pas occis, à cause de la predication Euangelique, ains pour ce que les Frisons (qui hayoient la maison, & famille de Charles Martel) luy mirent sus qu'il estoit cause que les legitimes Roys de France auoient esté depossedez de leur heritage: mais la verité de l'histoire porte autrement, car ce ne fut point Boniface qui pratiqua cecy, ains Odillon Duc de Bauiere, & cest Euesque ne feit que le commandement du Pape sacrant Pepin ja receu Roy par les François. En ce mesme temps s'esmeut vn grand diuorce entre les Sarrasins en Oriẽt, desquels les occidentaux se separerent, si bien que par ceste diuision se facilita le moyen par lequel les Chrestiens osterent aux Mahometans les terres qu'ils tenoyent lors en Europe: car il y eut vn Maruan qui estoit chef des Agarenes contre lequel se reuolterent les Corasmiens qui fauorisoyent la race de Humeya, si bien que Maruan vaincu tout fut en combustion, & ceux qui n'estoyent que gouuerneurs, se feirent possesseurs & proprietaires de leurs gouuernements se disans Roys, & Caliphes: & en fin ayans guerres mortelles ensemble, lesquelles causerent la diuision des Mores d'Afrique auec ceux d'Espaigne, chacun pretendant la souueraineté sur son peuple: & derechef en Afrique l'vne race, & famille ruinant l'autre, ainsi que ie vous ay discouru en nostre grand œuure Geographique. Tant y a que ce fut lors que Abderrahamen issu du lignage de Aben Humeya, ayant quitté l'obeissance aux Princes du sang d'Aben Alaueci, se feit Roy d'Espaigne, & mit son siege Royal à Cordoüe: & ce fut le premier Roy Espaignol More, car ses predecesseurs n'estoiẽt que Lieutenãs des Roys, & Miramolins d'Afrique: & ainsi celuy Abderrahamen qui vint en Gaule contre Martel ne fut onc Roy, ny Prince souuerain en Espaigne: ce que i'ay proposé, afin que ceux qui lysent l'histoire ne se trompent, estant aisé à accorder les contrarietez qui sur ce propos se peuuent rencontrer en icelle.

Fantosmes veus en Constantinople. S. Boniface martyrisé en Frise. Diuision entre les Sarrasins. Estiẽne de Garimayli. 31. de l'histoire d'Espaig. ch. 1.

Or reuenans à nostre histoire Françoise, Pepin ne fut si tost retiré en Gaule, ny le Pape à Rome, & Astolphe hors de peril, que ce fin Lombard ne monstrast auec quelle intention il s'estoit humilié au Pape: car en l'an ensuyuant, qui fut de nostre salut sept cẽs cinquante & cinq, comme il fut sollicité par Warner à rendre les terres selon le concordat fait au siege de Pauie, il s'offroit à ce faire, seulement requit il quelque delay, pour reparer les ruines faites à sa cité de Pauie durant le siege, ce qui luy fut accordé, la chose semblant estre equitable, & nul se doubtant de la trahison pourpensee par le Lombard. Lequel sans nul esgard des ostages donnez qui estoient quarante en nombre, ny du serment auquel il s'estoit obligé, & y auoit fait obliger tous les Seigneurs du pays, reprit les armes, & tandis qu'il apastoit de parole les deputez tant du Pape que de Pepin il assembla forces, & s'en vint à Rauenne, où il acheua de dresser son camp, auec lequel il s'achemina vers Rome, laquelle il assiegea, demolissant, gastant, & ruinant tout ce qui estoit hors les murs d'icelle, sans espargner ny temple ny Palais, ny lieu saint, ny profane: y faisant plus de maux en trois moys qu'il tint là le siege, que n'auoient fait en trois cens quarante & quatre ans les Wisigoths, Herules, Ostrogoths, & ses ancestres les Lombards, qui auant luy auoient enuahy les terres de l'Empire. C'est icy que le Pape dresse les yeux au Ciel, & qu'il cognoit la faute qu'il auoit faite, priant Pepin pour le Lombard, neãtmoins, se fiant en la gracieuseté du Roy François, qu'il se pensoit auoir grandement obligé par la benediction donnee à luy, & aux siens (suyuant ce q̃ cy apres ie vous mõstreray par vne Epistre de ce mesme Pape) ne faillit aussi d'enuoyer en Gaule les susnommez Seigneurs François Warner, & Fulrad Abbé de saint Denys, accompaignez de quelques Romains, afin de supplier le Roy qu'il luy pleust auoir pitié de ceux que desia il auoit deliurez, & de parfaire ce deuoir, auquel il s'estoit mis pour la deffence de l'Eglise: luy donnant de beaux tiltres de Treschrestien, du fils aysné, & deffenseur de l'Eglise, & du vray patron, & cõseruateur

L'an sept cens cinquãtecinq. Astolphe recõmence la guerre. Rome assiegee par le Lombard Astolphe. Embass. du Pape vers Pepin.

seruateur des libertez du sainct siege Apostolique. Auant que Warner & ses compaignons arriuassent par eau en Gaule, Pepin qui estoit ja aduerty des façons de faire du Lombard, estoit en campaigne auec forces, & marchoit à grandes iournees en Italie: à quoy il fut plus diligent, oyant les angoisses du Pape, par le recit de Warner, & Fulrad, si bien qu'en peu de temps il passa les monts, & estonna les terres Lombardes de sa venuë. Le Roy estant passé en Italie donna euident signe de sa vertu & loyauté: car comme l'Empereur Grec luy eut enuoyé son grand Secretaire nommé Gregoire pour le prier, & ensemble luy faire de grans & riches presents, à ce qu'il luy pleust ne dôner point au Pape ny Romains la principauté de Rauenne, & terres de la Romaigne, veu que ceste region appartenoit à l'Empire: Pepin leur respondit que ny ceste foys, ny en l'autre voyage, qu'il auoit fait contre les Lombards, il n'y estoit venu pour auoir ny côquerir aucun pris temporel, ny richesse mondaine, ains seulement pour faire quelque cas agreable à Dieu pour la remission de ses pechez, & salut de son ame: pour à quoy paruenir il s'estoit mis en deuoir de deffendre de toutes ses forces le patrimoine de sainct Pierre, & deliurer le vicaire de Iesus-Christ, & l'Eglise Romaine de la violence des tyrans. Et par-ainsi qu'il estoit impossible que ny present, ny offre, ou promesse aucune le peussent d'estourner de tenir, & effectuer la promesse faicte au Pape & sainct siege, & qu'auec ceste intention il auoit passé les monts, ou de mourir en la peine, ou d'accabler les Lombards persecuteurs du souuerain Euesque, & de donner à l'Eglise, la cité de Rauenne, & tout l'exarchat & seigneurie d'icelle, & autres terres Italiennes par les Lombards vsurpees. Ceste responce estonna le Grec, qui pensoit gaigner Pepin, & frauder le Pape, auquel il sçauoit que Constantin portoit haine mortelle, à cause que le sainct Euesque Romain detestoit & ses tyrannies, & son abominable heresie. En somme Astolphe oyant que Pepin estoit au pays Pauesan, & qu'il marchoit vers luy pour le combattre, ne voulut luy denier sa face, ains venant au contre ils eurêt bataille tressanglante, en laquelle les Lombards perdirent presque la fleur de leur noblesse, & sentirent combien il est dangereux à l'homme de s'armer côtre Dieu, de violer sa foy, de ne faire cas de la iustice: car plusieurs milliers d'eux estans morts, il y eut peu du costé de Pepin qui mourussent en ce côflit. Ceste victoire gaignee par les Frâçois, le Lombard n'eut recours qu'à la fuite, esperant de refaire son camp, & s'opposer au François: mais poursuiuy derechef, il fallut que s'enfermast en sa cité de Paüie fatale pour les Roys Lombards, ainsi que verrons cy apres. Là fut il assiegé par Pepin qui y demoura iusques en l'an sept cens cinquante-six, ne laissant deuoir ny trauail qu'on peut prendre pour s'en faire maistre: mais les forces entieres du Lombard estans dedans & se deffendans courageusemêt, il luy estoit aussi impossible de l'emporter si tost: ioinct que le Roy Astolphe se souuenant de son pariure, & voyant Pepin si obstiné à son entreprise craignoit de mourir, & n'oublioit rien seruât à sa deffence. Neâtmoins fallut il qu'à la fin ce Roy pariure s'humiliast & demandast composition, laquelle luy fut octroyee auec les mesmes conditions que la premiere fois, mais il y fallut aller d'vne autre sorte que l'annee precedente, à sçauoir par effect & non par promesse: car Pepin laissa Fulrad Abbé de sainct Denys pour Viceroy auec forces pour contraindre Astolphe lequel ne sortit d'Italie que Rauenne, Vrbin, Boloigne, Mantouë, Rhege, Parme, Plaisance, Modene, Imole Pesaro, & autres villes en grand nombre, ne fussent rêdues au Pape, entre lesquelles fut côprise la cité de Ferrare, & plusieurs terres au pays Venitien, ainsi que pouuez recueillir de Blond en ses decades, & de celuy qui a escrit l'histoire Ticinoise ou Pauesane, lesquels en discourent assez amplement, & ausquels je vous renuoye. Seulement diray que ceux qui de nostre temps ont voulu aneantir la gloire des François, & effacer l'obligation que les Papes doyuent à la maison de France, & rendre aneantie la memoire des grands biens faits par noz Roys à l'eglise & saint siege de Rome, se sont aussi grandement oubliez en leur deuoir, & ont voulu faire, & rendre par leurs escrits ce sainct siege ingrat, & mescognoissant enuers noz Princes, attribuans ceste donation faicte par Pepin, à Constantin le Grand, dequoy ils n'ont histoire qui le puisse asseurer ny prouuer. Car on sçait que ny du temps de Constantin, ny apres luy, les Papes n'ont ioüy que du seul terroir Romain, & cité de Rome, sur laquelle encor' ils n'auoyêt iurisdiction que spirituelle, veu que les Empereurs y tenoyêt leurs Lieutenâts, & la iustice y estoit en leur nom administree: voire y estoit le Pape si

Diligence de Pepin pour le secours du Pape.

Embass. de l'Emper. vers Pepin

Respôce de Pepin à l'Emper. Grec.

Bataille gaignee par Pepin sur les Lôbards.

Longueur du second siege de Pauie l'an sept cens cinquante six.

Fulrad Abbé de S. Denys Viceroy en Italie.

Blond decad. 1. li. 1.

Bernard Sacce liu. 10. de l'histoire Ticin. ch. 9. & 10.

Folle opinion que celle de la donation de Constâtin.

hautement seigneur, que souuent il failloit que au simple mandement de l'Empereur, il s'acheminast en Constantinople. Lisez les autheurs, & ne dictes que je suis controuueur de bourdes, car on ne me sçauroit monstrer les Papes souuerains en iurisdiction temporelle, d'autant que la spirituelle leur suffisoit (, laquelle ils ont de Iesus-Christ octroyee à sainct Pierre, & à ses successeurs Euesques de Rome), iusqu'à ceste guerre que Pepin, pouruoyant à la deffence & conseruation de ce siege, le fortifia par tant de Seigneuries & brida les tyrans vsurpateurs, esgallant le siege Romain en force, & richesse aux plus puissans d'Italie: & vsant de telle foy & equité, que conquerant les pays de Romaigne, & la plus-part de ce qu'à present on appelle Lombardie, il n'en garda rien pour soy, ains l'ostant aux Lombars, & en depossedant Les Grecs, il en inuestit l'Eglise, laquelle auparauant, ny auoit droit quelconque: & si les Romains s'estoyent opposez au Lombard ce ne fut pour Rauenne, sinon entantque l'Empereur leur en donnoit commandement, ains pour l'esgard de ce que le Lombard s'estoit ietté sur leur terroir, & finage és entours de Rome. Ainsi tout homme de bon iugement & amy de la verité, verra que si Constantin dõna onc quelque cas au sainct siege, que la donation en fut imparfaicte, & sans effect, là où la iouyssance des Papes depuis Pepin, & ses hoirs iusqu'à ce tẽps (si ce n'est des pieces alienees par les Papes mesmes, ou vsurpees par quelques seigneurs Italiens) est euidente, nul pouuant nier que ce ne soit des Pepins que le sainct siege tient cela, & par les forces, & liberalité de la maison de France. Aussi (comme i'ay dit cy dessus) les autres nations nous disent estre les enfans du Pape, & crient contre nous pource que nous auons enrichy le sainct siege: ioint que iusques auiourd'huy nulle natiõ s'est jamais esleuée cõtre le souuerain Euesque, que soudain le François son deffenseur ne ce soit mis en campaigne pour venger ses iniures. Ie vous ay fait cy dessus mention de ne sçay quelle Epistre du Pape Estiéne, laquelle je vous mettray en nostre langue ainsi que l'ay tiree du Latin de l'Abbé Reginon, qui viuoit en l'an enuiron neuf cens dix, affin que s'il y a quelque chose qui semble suspecte au lyseur chatouilleux, qu'il ne pẽse point que i'en sois l'inuẽteur. Or parle il en ceste sorte: Nous ne pẽserõs auoir fait chose vaine, & superflue, si nous inserõs icy l'Epistre du mesme Pape Estienne escrite sur ce propos, & laquelle est de telle teneur.

Pepin est celuy qui a enrichy l'Eglise de Rome.

Reginon Chroniq. liure 2.

Estienne Euesque, Seruiteur des seruiteurs de Dieu. Comme nul se doibt venter de ses merites, aussi ne doibt on taire les œuures de Dieu, qu'il fait par ses saincts, & en, & pour le salut des hommes sans aucuns leurs merites: ains conuient plustost les publier ainsi que l'Ange admonestoit Tobie: Ainsi moy m'estant retiré de Rome pour l'oppression que le Roy pariure, trescruel, & indigne d'estre nommé Astolphe, faisoit à l'Eglise, vers le tresbon, & tresfidelle à sainct Pierre le Seigneur Pepin Roy Treschrestien de France, je tombay malade iusqu'à la mort, & m'arrestay, & tins pour quelque temps au Bourg de Parisy renommé du monastere du Martyr sainct Denys: & où les medecins desesperás de mon salut, je fus comme rauy en extase, & me sembla que i'estoy en oraison en icelle Eglise du Martyr sous le clocher: & vey deuant l'autel Monseigneur sainct Pierre, & le Maistre & Docteur des Gentils sainct Paul, lesquels je recogneu à leurs habits, & à la dextre de sainct Pierre estoit sainct Denys: & lors dit saint Pierre aux deux autres. Ce nostre frere requiert guerison: & sainct Paul dit, il sera bien tost guary: & approchant sa main amyablement de l'estomach de sainct Denys, & regardant sainct Pierre, le grand Pasteur dit à sainct Denys: C'est par ton merite, & grace que cestuy a santé. Et soudain sainct Denys ayant vne Palme en vne main & l'encensoir à l'autre, ayãt vn prestre, & vn Diacre auec luy, s'en vint vers moy, & me dit: la paix soit auec toy frere: ne crains point, car tu ne mourras ja iusqu'à ce que tu seras de retour en toy pays: Leue toy sain & dedie cest autel en l'honneur des saincts Apostres Pierre & Paul, que tu vois là, y celebrãt la sacree Messe. Et soudain je fus guary, & vouloy mettre en effait, ce que sainct Denys m'auoit dit, & commandé: mais les assistans disoyent que je resuoy, & pource fallut que je leur recitasse, & au Roy aussi ma vision toute par ordre, & par quel moyen i'estoy guary: & effectuay selon que i'auoy eu la reuelation, toutes choses. Et aduint cecy l'an de nostre salut sept cens cinquante-trois, le cinquiéme des Ides d'Aoust, auquel fortifié par la vertu de Iesus-Christ, en celebrant la consecration du susdict autel, & l'oblation du diuin & admirable sacrifice, i'oignis, & sacray pour Roys des François, Pepin, & ses deux enfants Carloman, & Charles: voire &

Vision du Pape Estienne.

re & son espouse Berthe vestus d'ornemét Royaux, lesquels au nom de Dieu je seignay, & seellay de la grace en sept dons espanduë du sainct Esprit, sanctifiant de la benediction Apostolique les seigneurs François, lesquels ont iuré & protesté, & se sont obligez à S. Pierre, & à l'authorité que Iesus-Christ a donné de son Eglise, que jamais pour l'aduenir ils ne se feront autre Roy, que ceux qui par succession sortyrōt de la famille, & race de Pepin, & de ses enfās: lesquels il a pleu à Dieu par sa saincte, & ineffable prouidence eslire pour la deffence de la foy Apostolique, & par le vicaire de sainct Pierre ou plustost de nostre Seigneur, les haucer à la couronne & dignité Royale, & les oindre de l'huile sainct, & onctiō tressacree. Voila l'Epistre du Pape Estienne laquelle sans mētir me semble vn peu suspecte (quoy que l'autheur soit anciē) tāt pour ce qu'il ne dit à qui elle fut enuoyee, que pour autāt que immediatemēt il fait, contre la verité de l'histoire, le Pape autheur de l'election de Pepin, estant tout autremēt (ainsi que i'ay dit cy dessus) & autres plusieurs raisons, qui ne sont à publier: tant y a que le bon homme Reginon a creu de leger, & a fait trop peu de cas & de la succession de noz Roys, & de l'authorité des estats, où il y auoit defaut de Prince. Mais reuenans à nostre histoire, apres que Astolphe eut par force rendu au Pape les villes de son vsurpation, sçachant bien que Pepin se tenoit aux Alpes attendant qu'il feit quelque refus pour le chastier, & contraindre, & que encor' il fut sur quelques difficultez pour les villes de Faënce, & Ferrare qu'il disoit n'estre du nombre des autres, les choses tendans à la guerre: voicy que Astolphe allant vn iour à la chasse fut saisy d'Apoplexie par diuin iugement, de laquelle il mourut l'an sept cens cinquante-six, le Corio historien Milanois ne dit pas qu'il mourut d'Apoplexie, ains que chassant & poursuyuant vn sanglier, il fut occis par la fureur de la beste poursuyuie, ce qui est assez vray-semblable, bien que Blond die du contraire: Ainsi Pepin aduerty de la mort d'Astolphe, ne pensant plus que personne inquietast l'estat Romain, s'en alla en Austrasie pour donner ordre aux affaires de la France, & reformer les abus y estans commis alors tant entre le clergé, qu'entre les nobles, & la iustice. Ce pendant les Lombards pensans viure en paix apres l'accord faict entre leur Roy, & le Pape, & les François, se veirent en diuision pour l'esgard du Royaume, y ayans deux qui y pretendoyent, à sçauoir Rachise Roy frere, & predecesseur d'Astolphe, & fils de Luithprand, (lequel Rachise nous auons dit s'estre rendu moyne sous le Pape Zacharie) & vn seigneur Lombard Duc de Toscane & Conestable du Royaume Lombard appellé Didier, qui auoit les forces plus gaillardes des Lombards à sa deuotion. Et de cecy oyez comme parle Facce en son histoire Ticinoise: La mort d'Astolphe (dit-il) troubla le repos d'Italie à cause que Didier Duc de Toscane, & General de l'armee, vsurpa le Royaume, & que Rachise jadis moyne, aspirant à la successiō de son frere, se deffroquant, & faisant amas d'hommes luy vint quereller la couronne. Didier craignant que le Pape ne se mit de la partie de ce Rachise, & n'y feit entrer les François qui estoyent encor' en Italie, feit tant qu'il gaigna sa sainteté, & feit de si belles offres à l'Abbé Fulrad, qui commandoit sur les troupes Françoises, que le Pape le receut pour Roy, le benit, & authorisa, & que Pepin, & ses agens luy promirent tout secours, & deffence: ainsi le Pape commanda à Rachise de r'entrer en son monastere, & ne se plus soucier des affaires du monde, lesquels il auoit renoncez ja sous Zacharie: qu'il veit comme les affaires alloyent, & quelle issue il pouuoit esperer de son entreprise: remonstra aux seigneurs Lombards qui suiuoyent son party, combien ils faisoyent follement de se ioindre à cestuy qui ne ressentoit plus la gaillardise propre à vn Capitaine, & mesme où il failloit auoir à faire & combattre contre leurs parens propres, & contre la fleur des soldats Lombards conduits par vn vaillant ieune, & hardy Capitaine: & ayans à se declairer ennemys de sa sainteté, & de la maiesté du Roy des Frāçoys, qui ne souffriroit qu'autre fut Roy, que celuy qu'il fauorisoit, & auquel il vouloit que fut donnee la couronne. Ainsi fallut-il que Rachise, ne pouuant estre dispensé par le Pape, & delaissé des siens, se retirast en son monastere, & Didier fut fait Roy, s'alliant du Pape, & du Roy de Frāce, ausquels il fut loyal tant que Pepin vesquit, ainsi que verrons en la vie de Charles-Maigne: & cecy fait soudain mourut le bon Pape Estienne, qui tant auoit souffert de persecutions pour la liberté du sainct siege, & luy succeda Paul premier du nom, du pontificat duquel l'Italie iouyst d'vn grād repos, à elle acquis par Estienne & par les François domptans le Lombard, & cestuy ayant dechassé le

Mort d'Astolphe roy des Lombards.

Bernardin Corio partie premiere de l'hist. de Milan.

Facce liu. 10. ch. 12.

Didier fait Roy des Lōbards par le Pape & les François.

Rachise moyne pretend à la couronne de Lombardie.

Rachise se retourne au monastere.

Mort du Pape Estiēne.

Grec d'Italie laquelle obeissoit pour la plus-part à la volonté, & desirs du sainct siege de Rome.

Du reste des gestes de Pepin, & de la guerre qu'il eut contre Waifer Duc d'Aquitaine.

CHAP. III.

Pepin tint court ouuerte à Cõpiegne.

PEPIN estant de retour d'Italie, feit vne assemblee de prelats & Seigneurs de ses terres en la ville de Compiegne, où comparurent les Embassadeurs de l'Empereur de Constantinople venus en Gaule pour le fait que dessus, touchant les terres d'Italie qu'il auoit donné au Pape, & luy porterent de grands, & riches presents, & outre ce fut lors qu'on dit que luy feirent present des orgues instrument musical non encore veu en France. Or plusieurs se sont arrestez en ce passage sur ce mot Latin de *Conuentus generalis*, qui signifie assemblee generale, que les vns ont interpreté estats generaux & d'autres luy ont donné le nom de Parlemẽt. Mais il fault respondre & aux vns, & aux autres: & premierement à ceux qui rapportent cecy aux estats, ausquels je voudroy prier si pour ouyr des Embassadeurs & les despecher, ils me sçauroient monstrer vn texte de nostre histoire qui face foy que jamais on aye assemblé les troys estats, ainsi qu'on fait en Poloigne pour l'election de leur Roy, ou que faisoyent jadis les Romains ayãs à creér les Magistrats, & officiers de leur ville. Ceux lesquels trop insolemment ont voulu brider les Roys, & leur puissance, & souueraineté auec le frein des estats, pensent auoir trouué icy leur cas, & par là monstrer que nulle chose se faisoit par les Roys, sans ce conseil general: ausquels je suis content d'accorder, veu que jamais noz Roys n'en ont vsé autrement, & qu'és choses de consequence ils ont appellé (non par contrainte) & les plus grands, & les plus sains & les plus sages & les plus authorisez du corps public, à sçauoir des Ecclesiastiques, & nobles, ainsi que i'ay monstré cy dessus: & ainsi ceste assemblee seroit comme vn conseil de Princes pour le bien du pays, & non vne assemblee de subiets pour brider l'authorité du Prince, ce qui se pourra recueillir tantost par l'effait de l'assemblee. Car quant au nom de Parlement je ne le peux reietter ayant seulement esgard à la significatiõ du vocable, mais si à la chose comme à present elle est cõsideree, ce seroit folie de le croire ainsi, eu esgard à ce que l'establissement de ces compaignies qui à present portent le nom de Parlement, ne sont d'vne si grãde antiquité, ioint que jadis toute assemblee portoit ce nom, & ainsi ne seroit chose fort remarquable ceste troupe vnie par Pepin à son retour d'Italie, pour le corps de la court vuidant les differens des subiets. Or assembla il les Prelats, Princes, & seigneurs Ducs, Comtes, Viguiers & autres officiers, pourquoy? est-ce afin que le peuple y commandast sur le Prince, ou y feit quelque ordonnance? Rien moins, ains afin de rendre plus grãd, Auguste, & segnalé le nom royal, tant vilipendé, & rendu jadis cõtemptible par ses ancestres, & de faire plus admirable la majesté de la Royauté par ceste authorité du Roy qu'il auoit de faire venir ses subiets la part que bon luy sembleroit. En somme ceste assemblee estoyent les plaids anciens, la court ouuerte des Roys du temps passé, & les assises du Royaume esquelles le Roy faisoit droit à chacun, oyoit les requestes, les respondoit, & satisfaisoit aux requestes particulieres de chacun, d'autant que le reste du temps ou il estoit en guerre, ou à visiter son païs, ou à faire ses deuotions, ou s'exercer à la chasse: ainsi que fort aysémẽt vous pouuez recueillir de l'histoire ancienne: D'auantage vous voyez que l'Embassadeur Grec ne peut estre ouy que deuant le conseil: est-ce deuant les estats: non, d'autant qu'il n'y a coustume qui le mõstre: ains en la presence de ceux, lesquels assistoyent d'ordinaire au Roy, & manioyent les affaires du Royaume. Aussi ne me scauriez vous monstrer vn seul passage par lequel vous prouuiez que pour ouyr vn Embassadeur, ou luy faire responce on ayt assemblé les estats, seulement à lon ordonné lieu pour leur donner audience, & assigné iour pour declarer leur charge, que le Roy eut son conseil, & que là il tint sa court, & monstrast la maiesté de sa Royauté deuant les estrangers. Ceste assemblee encor' ne pouuoit porter tiltre d'estats generaux tels qu'à present on les

De quelles gens composé iadis le cõseil des Roys.

Toute assẽblee iadis nommee Parlemẽt.

Pourquoy ce conseil tenu & s'il bride la puissance des Roys.

Iours dediez pour ouyr les doleances du peuple.

les baptise,& veut mesurer,eu esgard à ce que les principaux poincts y vuidez, ne touchoyent en rien le preiudice du peuple ains la seule grãdeur du chef,de sorte que pour le Grec,& receuoir l'homage du Duc de Bauiere (qui encor' se disoit Roy) Pepin auoit dressé ceste assemblee:car Odillon estant mort, son fils Tassillon, qui auoit esté nourry auec les Princes de France,se retira sans congé en son pays,& alla prendre possession de ses terres:mais oyant que Pepin son cousin trouuoit mauuaise ceste façon de faire,& qu'il ne la laisseroit ainsi escouler sans sçauoir la cause de son depart, s'en vint à Compiegne,où en pleine assemblee il feit le serment de fidelité au Roy, & luy iura foy,& hommage,comme aussi feirent touts les seigneurs,& Capitaines de Bauiere.En somme je suis content qu'on appelle cecy Parlement, mais non tel que depuis on l'a cōsideré,& pourueu qu'on ne die que ce fut la premiere fois, & originaire institution du grand conseil de France,lequel semble estre nay auec les Roys, & duquel la pratique est painte par toute l'histoire des Roys precedés,aumoins si vous y voulez de pres prendre garde,& selon que nous vous l'auons deja declairé,estant impossible que où il y auoit tant de Prouinces,obeissantes à vn Roy souuerain,il n'y eut aussi vne assemblee de sages,& segnalez hommes pres ce Roy,lesquels eussent le maniement des affaires: veu que vous voyez que depuis que les Roys furent Chrestiens, il y auoit tousiours des Euesques au conseil meslez parmy les Princes & Capitaines, & ayans la premiere voix és deliberations:ce qui a esté la figure,& premiere institution des Parlements, & non ce conseil general tenu sous Pepin à Compiegne,lequel n'a esté qu'vne imitation des precedents:mais il est temps de poursuiure le reste de nostre histoire.On tient que l'Embassadeur Grec entre autres presents qu'il feit au Roy Pepin,(sçachãt l'Empereur son maistre la deuotiō de noz Roys,)luy apporta la teste du glorieux precurseur de Iesus-Christ S. Iean Baptiste,laquelle Pepin feit porter en Xaintonge en vn lieu appellé Engery,que maintenant(à cause de ces reliques) on nomme sainct Iean d'Angeli, en lieu de dire d'Engery,mais quant à moy je n'oseray receuoir cecy pour veritable, veu qu'en l'histoire de la reuelatiō du chef sainct Iean,qui est iointe auec les œuures sainct Cyprian,vous trouuez vn moyen contraire par lequel ces reliques furent portees en Gaule:dequoy nous surserrōs nostre discours pour n'estre propre en ce lieu,nous suffisant d'en toucher ce mot en passant,& vous faire voir qu'au lieu où jadis fut le Palais d'Engery qui estoit le siege des Roys & Ducs d'Aquitaine fut faite la ville sainct Iean d'Engery du temps de Pepin,laquelle à present ne tient des moindres lieux entre celles de Xaintonge.Reuenans à Tassillon ou Tassille Duc Baioarien, si nous suyuons les Annales de Bauiere nous le verrons nourry(ainsi que dit est)en France, & en la court de son oncle le Roy Pepin, lequel il accompaigna en toutes ses expeditions & voyages,iusqu'à la mort de son pere Odillon qui aduint l'an sept cens cinquante-cinq: mais en cest endroit l'Annaliste Auentin est different des nostres disant que Tassille feit hōmage à Pepin auant que sortir de court,& luy iura fidelité sur les saincts ossements, & sacrees reliques des Martyrs en l'Eglise, & Royale Abbaye de sainct Denys, à sainct Germain des Prez,à qui Pepin auoit grande deuotion,& à l'Eglise duquel il auoit dōné de grandes richesses,& à sainct Martin de Tours, où tant Tassille que les Seigneurs de Bauiere promirent(ainsi que dit est) foy,obeissance, & summission à Pepin, & aux Roys de France ses successeurs:& adiouste le susdit Auentin que ce ieune Prince,oyãt parler de la maladie de son pere,il se desroba secrettement du camp de son oncle sans prendre congé,& sans luy dire à Dieu,& s'en vint en Bauiere. Mais cest histoiren fait de deux coups vn seul,d'autant que le pere de Tassille estant mort l'an sept cens cinquante-cinq,il appert que Tassille vint à Compiegne l'an sept cens cinquante-sept & qu'il se trouua(ainsi que verrons)à la guerre contre Waifer Duc d'Aquitaine l'an sept cens cinquante-neuf, & de là il s'enfuit: & ainsi nous voyons que deux foys, il s'absenta de court,l'vne pour aller prendre possession de son heritage,& l'autre ayant desir de se reuolter ainsi que sera discouru en son lieu:& pour ce fault que lon voye de pres ce qu'on escrit,afin de ne tomber en aucune absurdité en chose de telle consequence que l'histoire.Au reste en l'an sept cens cinquante-huit, les Saxons ne pouuans viure en paix,ny souffrir le ioug François s'emanciperent derechef,& contre eux fut Pepin, les vainquit,& les dompta,& c'est lors qu'on dit qu'il s'obligerent au tribut annuel de trois cēts cheuaux. Lesquels ils s'obligerent de luy amener touts les ans quelque part

Tassillon Duc de Bauiere fuit de court.

Tassillon fait hommage à Pepin.

Parlement ou grand cōseil,tres-ancien entre les Frãçois.

Cōtrarietez d'histoire.

Saint Iean d'Angely fut iadis le Palais des Roys d'Aquitaine.

Auentin hist.de Bauiere li.3.

Tassille deux fois s'enfuit de la court de Pepin.

L'an sept cens cinquante & huit.

qu'il tint sa court ouuerte,& ouyt les doleances du peuple tenant son audience,& par-

Pepin 3. fils du Roy Pepin nasquit l'an 758. & mourut l'an 761.

lement suyuant que cy dessus nous l'auons descrit: & en la mesme saison nasquit son fils troisiéme appellé Pepin comme son pere, lequel aucuns dient auoir esté bossu, & son bastard, là où le supplement d'Aymon ne fait aucune mention de telle bastardise, & ne vesquit cest enfant que trois ans,& par-ainsi l'histoire n'est en luy employee que pour declairer le nombre des fils de ce Roy Franc-Gaulois. Or tandis que Pepin asseuroit son estat en Gaule, Constantin Copronyme vomissoit sa rage cōtre les images,&

Cruauté de l'Emp. Constant. Copronyme.

deffenceurs d'icelle,car il deposa le Patriarche de Constantinople nommé Constantin,pource qu'il s'opposa aux furies Imperiales, & ne voulut souffrir que l'Empereur abatit les images:& non content de l'auoir deposé,il le feit fouëter, & en fin ce pauure Euesque eut la teste trenchee,mettant ce tyran vn de ses garde-couches nommé Nicete pour presider sur la cité Metrapolitaine de la Grece. En la mesme saison Constantin eut guerre contre les Bulgares,lesquels sous leur Roy Thelesie furent si hardis que d'entrer en Thrace, & gaster tout le pays iusqu'au terroir de Constantinople, contre lequel allant Constantin,le frotta si bien que le vainquant, le contraignit de se sauuer

Bulgares tuent leur Roy & la cause.

à la fuite:ce qui fut cause que ce pauure Roy estant en son pays,ne peut se sauuer de la fureur de ses subiects,lesquels pource qu'il s'en estoit fuy le taillerēt en pieces, eslisans pour Roy vn nommé Sabin,lequel peu s'en fallut que ne fut traicté comme son pre-

Bulgares veulēt occir Sabin leur Roy & pourquoy.

decesseur, à cause que faisant paix auec l'Empereur, il osa luy accorder, & consentir que les images des saincts seroyent brisees, & abatues en son Royaume: tant est dangereuse l'alliance de l'heretique,que presque il est impossible de l'accoster sans se ressentir de son impieté,& faulce doctrine. Et pour cognoistre quel estoit cest Empereur, il se voit à ce que par sa conniuence les Sarrasins persecuterent les Chrestiens en leuāt,

Annal. de Constā. liu. 22.

& sur tout ils hayoient les Hermites, Moynes,& autres qui seruoyent Dieu le plus purement,leur fermans les Eglises,& les cemitieres d'icelles, qu'ils vendirent aux Iuifs les forçans de les achapter. Vn plus grand feu de guerre que pas vn des precedens s'al-

Chrestiens persecutez en Leuant par les Sarrasins.

luma cōtre Pepin,& auquel il fut occuppé par l'espace de huit ans, & sur lequel quoy que le sang fut espandu pour l'estaindre,si est-ce qu'il fut impossible d'en venir à bout, iusqu'à ce que la source de ce feu fut du tout aneantie. C'est de la guerre Aquitanique que je parle,laquelle a tant dōné d'affaires,& par si long tēps aux Frāçois, que si Char-

Guerre renouuellee en Aquitaine l'an sept cens soixante.

les le Grand a combatu les Saxons trente ans continüels, vous lyrez en nostre histoire que depuis Clouis iusques à Charle-Maigne il n'y a guere eu Roy qui n'ayt tasché de surmonter la nation Aquitanique, si grand cas c'estoit que de vaincre les anciens amys des Romains, & vn peuple si amoureux de sa liberté, & si chatoüilleux qu'il ne pouuoit sans vn grand creue-cœur se voir le subiet d'vne gent estrangere. Or la cause de ceste guerre estant diuersement traictee par plusieurs,si est-ce que ceux qui font la cause des Roys Carlouinges bonne,& qui d'vn iuste tiltre les veulent faire vsurpateurs des courōnes d'autruy,nous font aussi Waifer Prince Aquitanique farouche,furieux, inique,& mal affectionné aux Eglises,& aux Ecclesiastiques. Et cecy pour ce qu'ils sçauent bien que l'experiénce nous a fait voir de siecle en siecle, que bien que les gents d'Eglise fussent corrompus,& abusassent de l'estat auquel Dieu les a appellez, si est-ce que jamais Roy, Prince ny potentat ne se mit à les persecuter, & enuahir leurs biens

Cause de la guerre d'Aquitaine sous Pepin.

par force,& pour ses plaisirs,& sans nulle necessité, qui à la fin ne s'en soit ressenty, ou duquel la fin n'ayt esté mal'heureuse,ou la posterité duquel n'ayt porté le peché de ses ancestres. Ils dient donc que Waifer, soit de sa propre malice, ou se doubtant que Pepin ne luy feit guerre comme asseuré que le sang de Martel n'aymoit point celuy du deffunct Duc Eude,se mit à faire de grandes concussions aux Ecclesiastiques, à vsurper leurs terres, & cens, à les prendre aux ioyaux qui restoyent és Eglises encor' depuis les courses & des Sarrasins, & des François, car & par les vns, & par les autres auoit esté rauagee vn fort long temps toute l'Aquitaine: & que Pepin ouyes les plaintes des Prelats, & doleances du reste du clergé se mit en deuoir d'alleger ceux que Martel son pere auoit apauuris. Quant à moy, je pense,& croy bien que Waifer se monstra vn peu trop rigoureux aux Eglises, & que pour cela Dieu permit sa ruyne, mais je diray bien que la cause principale qui meut Pepin ne fut le droit Ecclesiastique,ains sa propre incommodité se voyāt assailly en ses terres par le Prince de Guienne. Et de cecy ay-je tesmoing ce moyne Benedictin que je vous ay allegué si

souuent,

souuent, & lequel viuoit du temps des enfans de Charle-Maigne, qui en parle en ceste sorte: Waifer Duc d'Aquitaine n'ayant voulu rendre les richesses qu'il auoit en main, & lesquels il auoit prises sur les Eglises au Royaume de Pepin, ny voulu ouyr les Chefs, & Recteurs des Saincts lieux le prians de leur restituer, voire mesprisant les Embassadeurs Royaux l'admonestans de leur satisfaire, il incita aussi le Roy à luy faire guerre, voyant son opiniastreté, & contumace. Vous oyez la cause de Pepin faicte meilleure par cest Historien, par ce qu'en dict Paul Emile, qui semble faire Waifer hommageable de Pepin, & par-ainsi attaint de felonnie attentant sur les Eglises dependans purement du droit Royal: mais cestuy monstre que Waifer se rua sur les Ecclesiastiques du pays subiect à Pepin, d'où s'ensuyuit que le Roy François l'ayant fait semondre de rendre ce qu'il auoit vsurpé, & cestuy n'en tenant compte, il luy declaira la guerre, en laquelle on dit que Charles son-fils, qui depuis fut surnommé le Grand, commença à donner les premiers fruits de sa future preud'hommie, & promettre de soy, ce que depuis on y veit, & sentist par experience. Le commencement de ceste guerre ne furent que courses, & quelques petits rencontres sans guere grand meurtre d'vn ny d'autre costé, & cecy pour ce que Pepin n'estoit encore assez fort pour faire ce qu'il pretendoit, attendant ses forces de Bourgoigne, & d'Austrasie: Lesquelles assemblees c'est lors qu'il entre à main armee en Aquitaine, deliberé de tout ruyner si Waifer ne venoit à son obeyssance. Or estoit-il deja entré en Poitou, & s'auançoit sur le Xaintonge, quand Waifer, qui se voyoit inesgal aux forces Royales s'humiliant demanda la paix, laquelle luy fut accordee sous paction de rendre ce qu'il detenoit des Eglises, d'obeir à Pepin, & de luy donner pour confirmation de cecy des ostages. Ainsi ceste expedition fut sans grande effusion de sang, & la deffaite des Comtes de Poytou, & d'Auuergne mise en auant par Paule Emile n'aduint pas à ce voyage, ains au second apres que Waifer se fut reuolté, & qu'il recommença la guerre: car en cestecy bien que Pepin courut le pays d'Auuergne, prit la ville capitale qui est Clermont, & le Comte, ou gouuerneur d'icelle nommé Blandin, & qu'il se saisit de la ville de Bourges, & pays Berruyer, si est-ce que de tout l'an sept cens soixante, il n'eut affaire contre les Comtes mentionnez par Emile, ce que pouuez recueilli par Sigebert, & autres Chronologistes. Entre lesquels Reginon en parlé ainsi. L'an de nostre salut sept cens soixante, le Roy Pepin voyant que Waifer Duc Aquitanien ne vouloit faire droit aux Eglises de Frãce, qui auoiẽt quelques droits & rentes en son Duché d'Aquitaine: tint conseil auec ses Barons François de passer en Aquitaine, & forcer le Duc de faire droit aux Eglises: ce que entendu par Waifer saisi de crainte enuoya vers luy Aubert, & Daunin pour le prier de la paix, enuoyant des ostages, & promettant au Roy de satisfaire selon son bon plaisir aux Eglises. Vous oyez qu'il ne dit rien des Comtes susdicts, ny de combat aucun aduenu de tout ce premier voyage. Au reste Emile nous fait icy vn passage du ieune Prince Charles en Biscaye, ou Cantabrie contre les Mores, & que ceste expedition du Prince fut cause que Pepin condescendit aysément à la paix auec Waifer, affin qu'il ne s'alliast d'Abderrahamen lors Roy de Cordoüe, & commandant sur les Espaignes, sauf que du costé de Nauarre, où don Innigo estoit Roy, & faisoit teste aux Mahometistes. Mais je ne sçay comme Emile peut fonder sa raison, ny prouuer ce passage du Prince Charles en Espaigne, veu qu'Waifer tenant tout ce qui est & deçà & delà la Garonne qui estoit de l'ancienne contribution d'Aquitaine iusques en Poitou vsurpé par Martel, il n'est point vraisemblable qu'il eut souffert que le fils de son ennemy, eut tellement trauersé auec forces toutes les terres, qu'il se fut cãpé en vn coing le plus lointain de ses seigneuries: ioint que vous ne voyez histoire ancienne qui vous face foy que les Biscains, & Nauarrois ayent appellé onc Pepin à leur secours, veu les differans qu'il auoit auec les Aquitaniens leurs alliez, & voisins: & que Eghinard en la vie de Charles le Grand, ne dit rien de ce voyage contre les Mores, ains fait la premiere entreprise de ce ieune Prince contre l'Aquitaine, laquelle guerre n'auoit peu prendre fin du viuant de son pere. En l'an donc sept cens soixante vn Waifer ne se souciant ny de la foy promise, ny des Seigneurs Adalgarie, ou Auger, & Ithier qui estoyẽt en ostage, & rendãt sa cause odieuse à Dieu, & aux hommes, s'arma contre Pepin ayant auec luy Amingue Comte de Poitou, &

Waifer enuahit les benefices du Royaume de Pepin.

Paul Emile liu. 2.

Charlemaigne fut en la premiere guerre d'Aquitaine.

Paix entre Pepin & Waifer.

Sigebert aux Chroniques.

Reginon li. 2. des Chroniques.

Voyage de Charles en Biscaye suspect en Emile.

Eghinard en la vie de Charles le Grand.

Guerre seconde en Aquitaine l'an sept cẽs cinquãte-vn.

Chilpingue Comte d'Auuergne, desireux de venger ce que les François auoyent gasté l'annee au parauant en ses terres d'Aquitaine: & pour ce passant par la Prouence, & Daufiné, s'escoula iusques en Bourgoigne rauissant, pillant, bruslant, & saccageant tout iusques à Chalons sur Saone, donnant vn grand esbahissement aux François, & Austrasiens. Pepin qui lors tenoit ses courts, ou Parlemét fut esbahy oyant si fascheuse nouuelle, non pourtant leua il de grandes forces de touts costez, & appella à son secours Tassillon son nepueu, & Duc (ou Roy) de Bauiere, & ainsi armé de François Neustriens, de Bourguignons, Austrasiens, & Germains il vint en Aquitaine: entra en l'Auuergne, & Bourbonnois, où il prit les villes de Clermont, Chantelle, Bourbon, & plusieurs chasteaux bruslant, & gastant tout iusqu'à Lymoges: de sorte qu'à ce voyage Pepin se feit Seigneur de toutes les terres qui sont depuis l'Allier Auuergnas, & le Loyre des le Niuernois embrassant l'Auuergne, Bourbonnois, Berry, Poitou, & Saintonge, iusques à la Vienne qui passe à Lymoges: & ce fut lors qu'il fortifia, & rempara le fort de Vzerche, l'assiette duquel est fort esmerueillable, afin qu'il seruit de frontiere contre Waifer, Maistre encore du Perigort, Agenois, pays d'entre-deux Mers, & de tout ce qui est de là le Fleuue de Garonne recogneu à present sous le nom de Gascoigne. Et c'est en ce voyage que les anciens Historiens dient que Charles accompaigna son pere, & commença à apprendre l'art, & exercice des armes, ayant attaint l'an vingt & vniéme de son aage. Ce fut ceste mesme annee qu'il eut bataille contre les Comtes d'Auuergne, & de Poitou, lesquels Waifer auoit enuoyez pour luy clorre, & deffendre les passages: mais leurs forces estant foibles pour soustenir l'effort de celles de Pepin, ils y furent aussi, & vaincus, & occis, non sans grand desplaisir, & frayeur de Waifer, qui commençoit à voir sa ruine manifeste, sans que pour cela il corrigeast ses faultes: Car resolu de mourir plustost que flechir le col sous le ioug Fançois, tant s'en fault qu'il requist Pepin de paix, ainsi qu'il auoit fait au parauant, que plustost il cōtinua en son opiniastreté, & se retirant en Gascoigne brusla toutes les villes, forts, & chasteaux d'Aquitaine par où il passoit, gastant, & bruslant auec pareille, ou plus-grande furie qu'eust sceu faire vn sien mortel aduersaire, ce qui commença luy faire perdre la grace, & amitié de ses subiets, qui ne regardoyēt pas que son dessein n'estoit pas poussé de desir qu'il eut de leur nuyre, tāt que pour oster à son ennemy les moyēs de se preualoir des villes, & des richesses du plat pays, pour puis apres le destruire, ainsi qu'il luy en aduint. Ces bruslements fascherent fort Pepin voyant que cestuy gastoit les terres que Martel luy auoit donné pour partage, car il tenoit Waifer tout ainsi pour vsurpateur, que Waifer estimoit estre Pepin, & les siens vrays voleurs des terres de leurs voysins. Et cecy fut cause que l'an sept cens soixante & deux Pepin vint en personne derechef en Aquitaine, reprit la Cité de Bourges que les Aquitaniens auoyent reconquise sur luy, les Berruyers se monstrans fidelles à celuy qu'ils tenoyent pour leur Prince legitime, & courant le Poitou feit courses iusques à Tours qu'il assiegea, & prit, sans faire autre cas notable de toute celle annee, ains s'en retournant à Paris passa son hyuer à Gentilly lez Paris, & y celebra les festes de Noël, & de Pasques: d'où vous pouuez recueillir quelles saisons les François choisissoyent pour aller a la guerre, sçauoir le temps durant lequel ils trouuoyent des herbes & fourrages aux champs pour leurs cheuaux, d'autant que toute leur force consistoit pour le plus en la caualerie. Quoy que c'en soit, Waifer estoit si fol, & acariastre, ou plustost Dieu le punissoit par cest aueuglement, qu'il ne se desista onc de sa folie, bien qu'il veit Pepin luy rauir le plus beau de ses terres, se fortifier par les villes qu'il auoit desmentelees, lesquelles le Roy feit clorre de plus forts murs qu'auparauant: gaigner le cœur des subiects les caressant courtoisement, & donnant aux nobles de beaux fiefs, & riches Seigneuries, aux Ecclesiastiqus des rentes suffisantes pour se nourrir, & aux citoyens des villes de beaux priuileges, & grandes immunitez, propres amorces pour alterer vn peuple, & mesmement celuy, lequel est fasché des guerres, & concussions qu'auparauant il aura endurees. Waifer n'aduisa pas la faulte qu'il commettoit faisant ceste demolition de places, & desmantelemēt de murailles, d'autant qu'il se despouilla, & rendit tout nud, en lieu de faire tort à ses aduersaires, lesquels ayant moyen d'auoir viures des Prouinces voisines, estoyent bien ioyeux qu'on leur laissast les terres

Pays pillez par Vuaifer Duc de Aquitaine.

Villes & pays de l'Aquitaine pris par Pepin.

Vzerche en Lymosin rebasty & fortifié par Pepin.

Quel aage auoit Charlemaigne en la guerre de Guiene sous Pepin.

Comtes d'Auuergne & de Poitou occis par Pepin.

Acte cruel de Vuaifer

L'an sept cens soixante-deux guerre troisiéme en Aquitaine.

Gētilly lez Paris seiour ancien des Roys.

Ruses de Pepin pour accabler Vuaifer.

terres pour lesquelles conquerir, ils auoyent basty des guerres, & querelles. L'annee ensuyuant qui fut de nostre salut sept cens soixante & trois, Pepin feit l'assemblee ordinaire de son conseil, & Parlement à Neuers, où aussi fut le rendé-vous de la gendarmerie pour y faire monstre generale : en laquelle les Roys du premier siecle souloyent se trouuer, pour ouyr loüer ceux qui auoyent bien faict à la guerre, & les recompenser, & blasmer les coüards, & les casser, affin que les autres par tel exemple suiuyssent les vaillants, & fuissent la fai-neantise des autres. Ce voyage fut vn peu plus cruel que les autres de Pepin, peut estre pour ce que le soldat se faschoit que si souuent il luy fallut marcher sans prouffit, entant que Pepin octroyoit chacune fois la paix à Waifer, & iceluy tout aussi tost remuant mesnage, les contraignoit de se mettre aux champs pour resister à ses courses. Cecy donc fut cause que Pepin passant le Lymosin duquel il estoit possesseur paisible, il courut tout au long, & au large iusqu'à Caours, ne laissant exemple quelconque de cruauté qu'il ne pratiquast, affin d'effrayer les villes, & les garder de plus se rendre à son aduersaire. En ce sac fut entassee la pauure Cité d'Engoulesme, les murs de laquelle Pepin feit abbatre, & ainsi les premiers Roys sacrez de France ont esté ceux qui par deux fois ont mis à bas la courtine, & manteau de ceste ville : à sçauoir Clouis, guerroyant Alaric Roy Goth, & Pepin combattant les Wisigoths Seigneurs d'Aquitaine. Meilleur marché n'en eut Perigueux, ne luy estant assez que les Sarrasins luy eussent donné dessus, & l'eussent gasté du temps de Charles Martel : & la Cité d'Agen assise sur la riuiere de Garonne, pillee sous les Roy Chilperic premier du nom par les François, & saccagee par les gents de Gontran allans contre Gondebault, & depuis encore rauagees par Charles Martel poursuyuant les Sarrasins.

L'an sept cens soixãte-quatre, guerre quatriesme en Guienne.

Villes desmentelees par Pepin.

En ce voyage fut Pepin accompaigné par son nepueu Tassilon Duc de Bauiere, lequel (on ne sçait de quelle mousche piqué) soudain feit resolution de se reuolter contre son oncle, & luy denier l'hommage iuré, & fidelité promise quelque tẽps au parauant. Ainsi faignant d'estre malade, prit congé du Roy, lequel, ne pensant rien moins qu'en la ruse du Baioarien, luy octroya: & cestuy de retour en son pays, le Roy eut beau que le mander, que cestuy n'y voulut jamais entendre, ains iura que ce ne seroit plus Roy des François qui se vantast que le souuerain (tel se disoit-il estre) de Bauiere, le seruit, ny suiuist en ses guerres, ou que desormais il luy feit obeissance. Pas vn des Historiens ne dit la cause du mescontentement de Tassillon, ce qui me fera croire que ce que l'Annaliste de Bauiere dit est veritable, à sçauoir que ce Prince iura foy, & hommage auec les Seigneurs de la suite à Pepin auant le trespas d'Odillon, comme nourry en la court de son oncle, & n'ayant encore gousté que vault la Seigneurie: mais dés que son pere fut mort, il se desrobba de Pepin, s'en alla en son pays, renonça à la foy, & hommage iuré à Pepin, & se porta pour souuerain en ses terres. Ce qu'estant ainsi aduenu il est aysé à penser que lors qu'il receut les serments de ses subiects, & que reciproquement il iura de les deffendre, & de conseruer leurs libertez, & priuileges, on luy meit aussi en auant que son pere ayant porté le tiltre de Roy, & ayant luy tout droit, & puissance de regale en son pays, ce luy estoit vn grand deshonneur d'obeir au François, & s'aller humilier à celuy qui n'estoit pas de meilleure maison que luy. Et que cecy soit vray, & que le conseil luy proposa le droit de souueraineté, il est aysé à le recueillir des Loix des Baioariens, où il est faicte mention des Roys & de leur authorité souueraine, au preiudice du droit que les François pretendoyent sur celle Prouince. Au reste en cest an de sept cens soixante-quatre, Pepin se voyant auoir sur les bras deux guerres tant importantes que celles de Bauiere, & Aquitaine, voulut tascher d'appaiser plustost son nepueu, le pensant ployable, & prest à se reconcilier: & pource feit l'assemblee de son conseil ou Parlement à Wormes Cité Metropolitaine des anciens Vangions assise en la Gaule Belgique sur la riuiere du Rhin: & là fut traité de la paix entre l'oncle & le nepueu, sans que jamais on peut rien arrester ny cõclure, ains fut la chose indecise, & en suspens, Tassillõ iouyssant de la souueraineté iusqu'à ce que Charles le grãd le dõpta, & feit venir à raison. Aussi Pepin n'ẽ fit point d'autre poursuite plus grãde, tãt pource qu'il s'attendoit à ce que son nepueu ne seroit lõg tẽps en ceste opiniõ, & qu'il s'humilieroit de son bõ gré sans qu'il fallut vser de la force,

Tassillon Duc de Bauiere laisse son oncle.

Annal. de Bauiere liu. 3.

Loix des Baioariẽs.

Assẽblee du Parlement à Vvormes.

ioint qu'il auoir plus à cœur les affaires de Guiénne,& se resoluoit d'accabler Waifer, ou de mourir en la peine. Ainsi l'an sept cens soixante & quatre, s'escoula en deliberations, chacun se tenant coy de son costé, & Pepin ne craignant pas beaucoup les troubles de Bauiere, veu les moyens qu'il auoit de chastier son nepueu s'il se m'estoit auec forces en campaigne. L'annee mesme fut fait Ecclipse de Soleil au moys de Iuing, & l'hyuer ayant esté si violent en froidure qu'il n'y auoit homme qui sceut que de la memoire de ses peres il en fut aduenu vne pareille, estant general ce froid par toute l'Europe, veu qu'és embouchures que faict la mer Maiour, ou Pont Euxin en la Mediterranee, la mer se glaça plus de cent lieües tirant vers le Septentrion, & vers les bouches du Boristen & du Danube. Au reste l'an sept cens soixante & cinq, se passa encor' en Gaule sans autre entreprise, quoy que la guerre de Guienne n'eut encor' pris fin, seulement fut faite vne assemblee de Prelats, Princes, & Seigneurs à Laigny pour le faict de ceste guerre, & là Pepin tint la Iustice, & ouyt les differents de ses subiects és causes de plus grande consequence, car le reste estoit vuidé par les ordinaires & iugé par les Comtes, Vicomtes, Viguiers, ou leurs enuoyez, & commis: & de Laigny le Roy fut passer l'hyuer à Aix la Chappelle, où il celebra les festes de Noël, & de Pasques. Or est-il à noter en cest endroit que si jamais Charles (qui depuis fut surnommé le grand) feit du viuant de son pere aucun voyage ny entreprise contre les Mores de Nauarre & Biscaye, qu'elle fut faite l'an sept cens soixante & cinq, veu que ces deux ans de soixante & quatre, & soixante & cinq, vous ne trouuez autre expedition, où chose de marque y estre executee que les assemblees de Parlement Françoys à Wormes, & depuis à Laigny. Et pourquoy je le presuppose ainsi est, & que le Duc des Aquitaniens ne remua point mesnage, ny Pepin se mit sur les champs: l'vn craignant que les forces qui estoyent en Espaigne ne luy donnassent sus, & ne luy ostassent les terres qu'il auoit en Gascoigne: l'autre pour ne se sentir assez fort pour vn tel voyage, d'autant que son fils auoit emmené la plus gaillarde ieunesse & la noblesse mieux aguerrie des François en Espaigne. Toutes-fois (comme je vous ay dit cy dessus) il n'appert par aucun autheur approuué chose aucune de ceste entreprise, & ne pense pas que Pepin, qui estoit vn fort sage Prince, fut si despourueu de conseil, que d'enuoyer ses forces hors du Royaume, & icelles les plus gaillardes, ayant affaires auec vn ennemy si farouche, & irreconciliable que le Duc Waifer, & se voyant son nepueu de Bauiere sur les bras, & au moindre vent de guerre, prest à se ruer sur les terres de France Austrasienne: & ainsi i'ose conclure que l'histoire de ce voyage de Charles est aussi suspecte que celle qui depuis le faict passer en Palestine lors que ce Prince estoit assailly de guerre de toutes parts. Il y en a lesquels faisans les Princes de Flandres de longue origine parmy les Gaulois veulent que Lyderic fut fait garde des limites, ou le grand Forestier des Forests de Flandres l'an six cens vingt & vn, par le Roy Clothaire pere de Dagobert premier du nom, & que de ce Lyderic sortit Burchard gouuerneur de Louuain: de cestuy ils font sortir Estorede, & de luy Lyderic de Harlebec second du nom, duquel la race a esté vn long temps cõtinuee au pays Flamand, & ayant comme hereditaire, & successif le gouuernement de ces pays bas, & limites de la marine. Or ne dis-je point cecy sans cause, veu que du temps de Pepin, & en l'an sept cens soixante & cinq, Lyderic de Harlebec succeda à son pere Estorede tant aux biens qu'il auoit és pays bas, qu'en la prefecture, & gouuernement que Pepin luy octroya, ayant ce Lyderic pour espouse Hermengarde fille de ce Gerard de Roussillon duquel auons faict mention cy dessus. Et par là on voit que celuy, premier Comte de Flandres, duquel parlerons cy apres, n'estoit si petit compaignon qu'aucuns estiment, ny sorty de bas lieu, puis que son ayeul auoit eu c'est heur que d'espouser la fille d'vn si puissant Prince. Mais l'Histoire est si peu asseuree en cest endroict, qu'on ne vous dict point qu'au vray ce Lyderic soit sorty du premier qui viuoit sous Clothaire, d'autant que l'Histoire Berthinienne (que d'autres-fois i'ay eu en main) tient, & afferme que tant s'en fault que ce Lyderic fut Gauloys, & moins François, que plustost elle le dit Lusitanien issu de grande maison, & lequel du temps que Charles Martel guerroya les Sarrasins, se vint rendre à luy, pour ce que ses parents s'estoyent rendus Mahometistes: & le Prince Austrasien

Ecclipse de Soleil l'an sept cens soixante-quatre.

Estrange hyuer l'an sept cens soixante-quatre.

Iustice tenuë à Laigny l'an l'an sept cens soixãte-cinq.

D'où l'origine des Princes de Flandres.

Lyderic 2. espouse la fille de Gerard de Roussillõ.

Histoire Bertinienne, fait Lyderic Lusitanien.

sien le prenant en amitié, l'auança comme dict est, & Pepin le continua en sa charge, & luy pratiqua le mariage susdict: & voila quant à cest incident de celle annee, lequel je mets tant plus volontiers en auant, comme i'en voy la recerche en estre necessaire. I'ay dit cy dessus quel hyuer feit en Constantinople, & par toute l'Europe l'an sept cens soixante & quatre: or en l'an sept cens soixante & cinq, au moys de Mars on veit, & cecy apparemment en plein midy les estoiles sembler choir du Ciel en si grand nombre, que tout le monde estimoit que la fin de toute chose deut bien tost aduenir. Et ce fut en celle saison que ceste vermine abominable de Turcs sortit de ses cachots & d'entre les Vallons enclos par les portes Caspies, se ruants sur les Iberiens, Albaniens, & Georgians, & se saisissans de la plus-part de l'Armenie, laquelle peu auparauant auoit senty la main des Arabes Mahometans, & à ceste-fois elle est rauagee par les Turcs idolatres & les plus sales, & barbares peuples de tout le Leuant. Contre lesquels allant Habdallas Admiral de Leuant sur les Sarrasins, eut bataille, y mourans plusieurs de toutes parts, mais les Turcs furent repoussez, & les Sarrasins demeurerét paisibles possesseurs de l'Armenie: aduenát cecy l'an quinziéme du regne de Pepin: le vingt-quatriéme de l'Empire de Constantin Copronyme, seant à Rome Paul premier du nom, & regnant Phroille sur les Chrestiens en Espaigne, & Alrede commandant sur les Anglois en la grande Bretaigne.

Estrange presage l'an 765.

Turcs sortent des monts Caspies cótre les Armeniens & Sarrasins.

Voy les Annales de Constant. liu. 22.

Des derniers gestes du Roy Pepin tant en Aquitaine qu'ailleur, iusques à son decez.

CHAP. IIII.

EN l'an de nostre salut sept cens soixante six, le Roy Pepin partant d'Aix s'en vint droit à Orleans tenir son Parlement, & assemblee du grand conseil de France pour les affaires d'Aquitaine, la chose luy touchant fort au cœur, & desirant d'extirper les reliques du sang d'Eude: voyant bien que tant qu'il y en auroit vn en vie, que jamais les Roys des François ne iouiroyent en repos de l'Aquitaine. Or vous ay-je dit cy dessus que Guaifer s'en allant en Gascoigne apres que Pepin eut deffait ses troupes, brusla & demolit plusieurs villes, & chasteaux en lieu de les fortifier, entre lesquels furent plusieurs places de Berry: ce qui fut cause que Pepin ayant finy son parlement vint au pays Berruyer, meit garnisons à Bourges Capitale de la Prouince, & rempara & mit sus la ville d'Argenton assise sur la Creuse & appellee par les anciens Argento-Magus pour marque de sa grande antiquité, qui est des plus vieilles (encore que Cesar ne face compte d'elle en ses commentaires) l'ayant fortifiee y mit bonne, & seure garnison pour empescher les courses de ceux qui tenoyent encor' le party du Guiennoys, & pour tenir le peuple en bride, qui ne pouuoit se soumettre que par force aux François: ioint que le Lymosin, & Perigort auoisinans ses limites, estoyent encor' pour la plus-part à la deuotion de Waifer, lequel ce pendant se preparoit à la guerre voyant que Pepin ne le laisseroit onc en repos. Aussi auant que Pepin se retirast il se feit maistre de tout le Berry, courut la Marche Lymosine, y prit plusieurs villes & Chasteaux, fortifiant les vns, & abbatant les autres, sans que jamais Guaifer se monstrast en campaigne, luy semblant bien aduis qu'il faisoit assez de se deffendre de la là Garonne: car de ce qui est deça, il n'en faisoit pas guere grand estat, eu esgard aux forces de son aduersaire, ioint que le pays commençoit à se fascher d'estre si souuent inquieté pour deffendre l'opiniastrise de ce Prince refusant d'obeir aux François, sous le ioug duquel flechissoyent tant de Prouinces.

L'an sept cens soixáte-six.

Parlement tenu à Orleans.

Villes de Berry remise és mains de Pepin.

Argenton sur Creuse ville anciéne.

Marche Limosine prise par Pepin.

Pepin estant Prince fort religieux aduerty du schisme esmeu entre les Eglises d'Orient, & d'Occident sur le fait de la religion: la Grecque errant en plusieurs choses, & sur tout au mystere de la saincte & ineffable Trinité, ne receuant la procession du Sainct Esprit du Pere & du Fils suyuant la foy du Concile sacré de Nicee, & la plus-part des Euesques Grecs estans ou Monothelites, ou Monophysiques, ou brise-images: sçachant l'impieté de l'Empereur, & de quelle cruauté il vsoit enuers

Grecs diuisez en factieuses opinions.

les Moynes, les Monasteres & Eglises desquels il auoit demolies, & leurs richesses vsurpees, il en auoit faict mourir les vns, & forcez les autres à se marier, & profaner la continence voüee & promise: voyant (dis-je) Pepin toutes ces choses, & estant vray Catholique, & fils de l'Eglise, voulut aussi bien faire profession publique de sa foy, cõme deja il auoit introduit en ses terres l'ordre de celebrer le diuin seruice, & de chanter, & Psalmodier aux Eglises suyuant qu'on l'obseruoit en la saincte & vniuerselle Eglise de Rome. Pour obuier donc à toute contestation, & empescher que follement ses subiets ne courussent apres les idoles de la peruersité heretique, il feit publier vne assemblee generale des Prelats & plus sçauans hommes de France où il assista auec ses enfants, Princes, & seigneurs: & laquelle fut tenuë à Gentilly lez Paris en l'an de grace sept cens soixante sept. Or m'estonne je qu'on n'aye redigé, & mis au nombre des Cõciles nationaux ceste si belle & saincte assemblee, eu esgard à la consequence d'icelle, & à l'establissement de ce qu'auiourd'huy on reuoque en doubte, qui fut deslors tenu comme pour certain, & authorisé par la sentence de tant de bõs & saincts peres vnys, & assemblez en la vraye & sincere foy de l'Eglise. Est dõc à noter que dés la premiere reuolte faite par Arrie contre l'vnion Ecclesiastique, il n'a esté guere jamais que les Grecs, se fians par trop en leur eloquence, & en la science mondaine en laquelle ils se presumoyẽt surmonter le reste des nations, n'ayent eu des opinions particulieres & poussez d'vn esprit de rebellion, ils n'ayent contredit à l'Eglise Romaine, laquelle de tout temps s'est appuyee en la verité de l'escriture, & traditions des saincts Peres. Ie laisse à part vne infinité de leurs heresies quoy que soyent abominables, telle que celle par laquelle ils tiennent que nul iouyst de la felicité eternelle iusques apres le iour du iugement, non plus que les damnez ne sont tourmentez que le mesme iour ne soit aduenu: qui est vn grand blaspheme & cõtre la pure, & expresse parolle de Dieu: veu que sainct Iean veit le throsne de Dieu tout enuironné de ceux qui ont espandu leur sang pour luy, & veit les chastes suyure l'aigneau par tout où il alloit. Ie laisse dis-je le grand nombre de leurs impietez pour toucher simplement ce pourquoy Pepin assembla l'Eglise Gallicane sous l'authorité du sainct siege: le Pape Paul premier du nom auoit enuoyé vers le Grec Constantin pour l'admonester de viure en l'vnion de l'Eglise, & ne causer point des schismes, & factions en icelle: or Constantin n'en tenant compte, Pepin voyant ou sçachant qu'il auoit quelques vns des siens qui conniuoyent à l'erreur Grecque feit ceste assemblee, en laquelle furẽt touchez deux points principaux à sçauoir si le sainct Esprit procede du Fils, & du pere, car les Grecs, le font proceder du Pere, là où les Catholiques suyuãt la foy du Cõcile de Nicee fondé sur la parole de Dieu, cõfessent qu'il procede & du Fils & du Pere, quoy qu'il ne soit rien moins, ains esgal en puissance, & auec eux de mesme substãce, les trois estans vne essence & vne deité. L'autre poinct consiste en la veneration des images cõtre lesquelles batailloit furieusemẽt l'Empereur de Constantinople suyuant la trace de ses ancestres, cõtre lesquels fut depuis celebré le sainct Concile septiéme de Nicee l'an sept cens octante-neuf, ainsi que verrons, auquel fut arresté ce qui auoit esté dit en ceste assemblee Gallicane de Gentilly, bien que nul autheur face mention de ce qui fut cõclud en icelle touchãt la procession du sainct Esprit, & la veneratiõ des images de si long tẽps obseruee en l'Eglise: veu que l'histoire ancienne de l'estat Ecclesiastique nous apprend que l'vsage des images a esté receu entre les Chrestiens ja des l'Eglise primitiue, & non seulement à lon reueré les images representãs ou la figure de nostre Sauueur Iesus-Christ, de sa sacree Mere la Vierge Marie non jamais souillee de peché, ou celles des bien-heureux saincts Apostres, & Martyrs, ains encor' (ainsi que tesmoigne Nicephore) on garda fort long temps en Ierusalem le siege, & throsne de sainct Iaques premier Euesque ordonné en celle Eglise, & luy porta lon vne fort grande reuerence. Et nul Chrestien ignore l'histoire alleguee par Eusebe de l'image de nostre Seigneur, au pied de laquelle croissoit vne herbe, laquelle dés que touchoit la frange du vestement de l'image, elle guarissoit toute espece des maladies, laquelle image fut faite du temps mesme de Iesus-Christ estant au monde, & fut abbatue par Iulian l'Apostat Empereur execrable. Ainsi il est aysé à conclure que la saincte assemblee de Gentilly estant faicte au nom de Dieu, & par vn Prince religieux honorant Dieu, & bien affectionné à ses saincts, & obeissant au sainct siegé: il est (dis-je) vray-semblable que ce colloque ou Cõcile national ne determina

Office Ecclesiastique porté de Rome en Gaule par Pepin.

Cõcile national tenu à Gentilly l'an sept cens soixante sept, & pourquoy.

Grecs depuis quel tẽps schismatiques.

Apocalipse 6. & 14.

Paul 1. du nom admoneste l'Empereur.

Poincts touchez en l'assemblee de Gẽtilly.

Concile 7. General à Nicee.

Nicephore hist. Ecclesiast. liu. 6. cha. 16.

Eusebe histoi. Eccles. liu. 7. cha. 14.

Grand desfault de l'histoire.

mina rien contre les images, n'y ayant histoire qui nous face foy, que sous ce Roy ny pas vn de ses successeurs elles ayent esté ny deffendues, ny abatues és Eglises de Gaule. Que si on m'allegue l'histoire de l'Euesque de Marseille Serene, lequel poussé d'vn zele indiscret, & sans nul exemple des peres, auoit rompu les images de son Diocese, & que par là on vueille prouuer que l'vsage en estoit indifferent en Gaule: ie respondray que par ceste mesme histoire il appert que les images estoient de longue main introduites en Gaule, & que cest Euesque par trop conscientieux, & sans regarder la cause de leur institution, craignant que le peuple nouueau conuerty n'idolatrast, & mit son œil à l'exterieur, sans aller plus hault auec sa pensee, il les abatit, & en deffendit l'vsage en son Diocese. Mais soudain fallut il qu'il les remit en penitence, & pour amende de sa faute, & temerité de ce que sans consulter vn affaire de telle importance il auoit donné matiere de scandale à son peuple, & commencé vn trouble en l'Eglise, que puis apres il ne sçauroit éclercir: & par ce moyé il appert que comme de sa teste cest Euesque auoit abbatu les images, il fallut que cõtre sa voulonté il les restablit par l'ordonnance du souuerain chef spirituel de l'Eglise visible seant à Rome, qui estoit pour lors saint Gregoire surnommé le Grand enuiron l'an de grace six cens soixante & six. Or Sigebert maintient qu'en ceste assemble où Pepin assista, furent les Grecs & Romains disputans sur les questions cy dessus touchees: qui est vn vray, & solide argument pour prouuer quelle opinion on auoit de l'Eglise Gallicane, puis que les Grecs & Romains la faisoient arbitre d'vne cause de telle importance: & en laquelle elle accordoit auec les Romains: qui est cause qu'on ne lyt la decision faite à ce Concile, pource que les Grecs se retirans sans rien accorder, le iugement & arrest en fut renuoyé au premier Concile general, lequel (comme dirons) fut depuis celebré à Nicee de Bithynie. L'assemblee finie, Pepin qui n'auoit autre desir que de metre fin auant mourir à la guerre Aquitanique passa en Guienne, & venant à Tholouse par le costé de la Prouence, voyát qu'elle tenoit pour Waifer l'assaillit, & prit d'assault, punissant quelques citoyens de ceux qui luy sembloient les plus remuans, & affectionnez à son aduersaire: & de ceste prise ne dit mot l'historien Tholousain, comme n'ayant beaucoup feilleté de bons liures. La cité de Tholouse estant sous la puissance de Pepin il se rua sur Gaillac, Alby, & autres villes voisines qu'il dõpta & osta à Waifer, nul luy faisant resistance: delà il courust le Quercy, & pays voysin des riuieres du Tarn, & du Loth, assuietit Cahors & ce qui est du Quercy iusques à la Dordonne: ce qu'ayant fait & tenant tout le pays presque qui est dés le Loire iusqu'à la Garonne il s'en alla à Vienne en Dauphiné, où il feit ses Pasques, & rafreschit son armee, iusques au moys d'Aoust qu'il se meit derechef en Campaigne pour mettre à fin son entreprise. Ce fut lors que derechef il vint à Bourges tant pour y attendre la Gendarmerie, que pour y tenir le Parlement, & courts publiques suyuant l'ancienne coustume des François, lesquels (ainsi que souuent auons veu) s'assembloient ou deux, ou trois fois, ou quelquefois qu'vne seule l'an, pour iuger des differents, le Roy y presidant, & ayant auec luy les principaux de son Royaume. Et ie dis cecy, afin d'oster l'opinion qu'aucuns ont que ce fut Pepin le premier qui inuenta ceste forme de Parlement: d'autres qui nous la veulent faire tirer des Anglois, lesquels l'ont prise des Normands domestiques, & nourrissons de France: mais & les vns, & les autres faillét, d'autant qu'en la preface de la loy Salique, & de son institution il est faite mention des quatre sages, lesquels s'assemblerent par quatre Malles, c'est à dire par quatre diuers iours de publique assemblee pour consulter de la loy, & en faire les Ordonnances: & ainsi voit on que les Parlements n'estoient point estats, ains les plaids, & les responces que les Roys faisoient, fut à leurs suiects, ou à ceux qui auoyent auec eux quelque affaire: & que par consequent, non Pepin en fut l'inuenteur, ains c'estoit la police ancienne des François. Ceste assemblee fut tenue en pleine campaigne selon que l'auoient de coustume iadis & les François, & toutes les nations Germaniques, & qu'encor il se pratique en Poloigne: & là fut deliberee la derniere guerre de Pepin tát contre Guaifer, que contre tout autre de ses aduersaires: d'autant que ie comprens ce voyage, & celuy de l'an ensuyuant pour vn mesme, à cause qu'il ne descontinua point de guerroyer, bien qu'il se retirast pour hyuerner, ce pendant n'y ayant ny pourparler de paix, ny tresue quelconque. En ce voyage donc il s'achemina vers la Garonne, prit

Seren Euesque de Marseille blasmé, & la cause.

Seren Euesque contraint de remettre sus les images.

Tolouse prise par Pepin l'an 767.

Pays conquis par Pepin.

Parlement tenu à Bourges.

Diuerses opinions sur le Parlement & son inuention.

Malles mot ancien François que signifie.

Villes sur Garonne prises par Pepin.

les villes qui sont sur ce fleuue, telles que sont Auuilla, Lairac, Agen, Tonens, Marmãde, & autres, & puis s'estendant vers Dordonne se saisit de Soillac, & du pays Perigordin, & cecy fait, l'hyuer s'approchant, il s'en alla le passer à Bourges, tant pource que le pays luy plaisoit pour la chasse, que pour estre & fertil, & voisin tant de France, Bourgoigne qu'Aquitaine, & qu'aisément il pourroit enuoyer ses forces quelque part qu'il luy plairroit, si par cas aduenoit quelque remuëment de mesnage, & là il passa les festes de Noël, & s'y tint iusques au renouueau. Or faut il noter que Rumstam, que d'autres nomment Ramistang, oncle du Duc Waifer, voyant que la fortune disoit si mal à son nepueu se retira vers Pepin, & se rendant à luy s'offrit à luy faire tout seruice: ayãt esté assez long temps à la suite du Roy, & sceu plusieurs choses de ses desseins, & entreprises, il s'enfuit, & s'en alla vers son nepueu luy communiquant les secrets du Roy, & le conseillant de poursuiure viuement la guerre. Donc Pepin s'en allant vers Saintes remise és mains des gẽts de Gaifer, ce fol Prince Ramistang se met auec forces en campaigne pour donner sur la queuë du camp Royal: mais estant surpris par quelques troupes plus gaillardes que les siennes, ses gents furent deffaits, & luy fait prisonnier, & mené deuant le Roy, lequel soudain le feit pendre, & estrangler pour le payer de sa double desloyauté & felonnie, & donner exemple aux grands de plus faire compte de l'honneur que de chose du monde, & de ne point estre traistres: n'y ayãt rien sous le Ciel plus à detester en vn homme segnalé que l'inconstance en sa parole, & la desloyauté, & pariure en ses promesses, l'homme n'estant rien, auquel manquent la foy, & la verité. Le Roy estant à Saintes furent prises la mere, sœur, & niepces de Waifer, que le Roy receut courtoisement, & les honnora, commandant qu'on les luy gardast au mesme lieu de Saintes, tãdis qu'il s'acheminoit vers les pays assis le long de la riuiere de Garonne: & estant en chemin en vn lieu appellé Monts (ainsi y a il au supplement d'Aymon, ou ie pense que plustost il faut lyre Ponts, pour le voisinage de ces places) vint vers luy vn grand Seigneur du pays appellé Erouuic, qui luy amena vne autre sœur de Waifer, duquel il sembloit prognostiquer l'infortune prochaine, se rendant auec elle à la misericorde du Roy qui les receuant en grace, enuoya la dame vers Saintes, & Erouuic se mit à sa suite. Il courut tout le pays Saintongeois, prit Libourne, passa la Dordonne, & ne laissa rien le long des riuieres de Garonne, & Dordonne qu'il ne soumist sous sa puissance: sans que pour cela Waifer s'esmeut iamais tant soit peu à s'humilier, quoy que de iour à autre ses plus chers amys & parents cedans à la necessité se rendissent à Pepin. Ainsi en l'an sept cens soixante & huit apres Pasques, comme le Roy poursuiuit autant opiniastrement la ruyne du Duc Waifer, comme il le voyoit aheurté en sa felonnie, laissant son espouse Berthe, & sa famille, à Saintes où il faisoit bastir l'Eglise Cathedrale dediee au nom de saint Pierre, demolie tant par les Sarrasins, que depuis par les soldats François, & Aquitaniens, il poursuit Waifer, lequel auoit leué encore vne armee en Gascoigne, pour faire sa derniere main, d'autãt qu'il voyoit bien qu'il failloit ou vaincre, ou mourir: & que si à ceste fois la fortune luy estoit cõtraire, il s'en alloit perdre le cœur, la grace, & le secours de tous les Seigneurs, & des bonnes villes d'Aquitaine, las de guerre si longue, & faschez que desia par sept ou huit fois Waifer auoit rompu les accords, & auoit de sa teste recommencé la guerre. Pource passa il la Garonne & Dordonne, & vint en Perigort entre Perigueux, & Angoulesme, où les deux armees se rencontrans la bataille fut donnee, en laquelle il fut aisé à Pepin d'auoir le dessus, ayant intelligence auec les chefs de l'ost du Duc d'Aquitaine, qui le laissans à l'abandon des François sauuans leurs troupes, causerent la mort de leur Prince. Car il fut occis, soit par les François, soit par les siens mesmes: car ainsi le tiennent quelques vns, disans que les Aquitaniens pour plaire à Pepin, & s'oster la guerre, & ruine de leurs pays, se mutinerent en l'armee, & prenans Waifer (cause de tant de tumultes) l'occirent cruellement: ce que ie ne sçauroy croire, veu qu'Aymon dit que Pepin ne cessa onc de le poursuiure, tant qu'il l'eut tué, ou fait prisonnier: & ainsi prit aucunement fin la guerre d'Aquitaine par la mort de Waifer, Prince veritablement d'vn cœur hault, & genereux, mais trop entier en ses desirs, & peu loyal en ses promesses, & de peu de cõsideration, puis que sans appuy que de ses forces il osoit faire la guerre à vn si puissant monarque que celuy qui commandoit sur les Gaules, sur la Germanie, qui auoit les Mores pour amys,

Ramistang oncle de Vvaifer trahist Pepin.

Ramistang pendu par l'ordonnance de Pepin.

Courtoisie de Pepin vers la mere et sœur de Vvaifer.

Erouuic se rend à Pepin.

L'an sept cens soixãte et huit.

S. Pierre de Saintes basty par Pepin.

Deffaite de Vvaifer en Perigort.

Vvaifer occis pres de Perigueux.

Quel fut le Duc Vvaifer.

amys, d'autāt que durant ceste guerre Abderrahamen Roy, & Miramolin d'Espaigne seant à Cordoüe (que Sigebert appelle Amirmonon) enuoya vers luy Embassadeurs auec presents, pour le requerir de paix, & demander son amitié, & alliance, & sous lequel sembloit que fleschit l'Italie. Par ce moyen Pepin se dit, & porta pour Seigneur d'Aquitaine, laquelle il auoit si long temps querellee comme son premier heritage qui luy estoit escheu en gouuernement par le decez de son pere: & ayant accablé son ennemy, il se retira à Saintes vers sa femme pour voir continuer le bastiment susdit de l'Eglise saint Pierre, tandis que ses enfans, & Capitaines seroient ententifs à reprendre les places qui tenoiēt encor le party du Duc, & lesquelles hauçoient la teste pour sçauoir qu'il y auoit encor' des Princes du sang Ducal, à sçauoir Hunauld, & Loup, desquels parlerons en la vie de Charle-maigne, & qu'vn fils d'Eude viuoit encor, duquel il faut que (auant que passer outre) ie vous die quelque chose, suyuant que ie l'ay recueilly de l'histoire Espagnole, laquelle en parle en ceste sorte. Entre vn grand nōbre de Seigneurs, & Cheualiers qui vindrent s'offrir au seruice de Don Garcie Yniguez Roy de Nauarre, aucuns auteurs tiennēt & afferment que ce Roy se seruit, & aida beaucoup d'vn Seigneur de grand, & illustre lignage, à sçauoir d'Aznar fils d'Odon, ou Eude iadis Duc d'Aquitaine. Car apres la mort de son pere voyāt Martel enflammé à la poursuite de son sang, & ses freres ententifs à se deffendre de l'Austrasien, il passa en Biscaye, & vint au seruice, & à la suite du susdit Roy Nauarrois Dom Garcie Yniguez, lequel il seruit si vaillamment, & fidellement contre les Mores, qu'ayāt gaigné, & conquis à force d'armes les terres qui sont entre les riuieres d'Aragon, & Subordan, le Roy l'en inuestit auec le tiltre, & nom de Comte d'Aragon enuiron l'an sept cens septante. Il se lyt en aucunes histoires que ce Don Aznar Comte d'Aragon vainquit, & occist en vne sanglante bataille quatre Roytelets Mores qui estoient venus auec grande puissance contre la cité de Iacà assise sur les frontieres d'Aragon, & de Nauarre, & ayant coupé leurs testes, les feit paindre en son Escusson, & les porta depuis pour armoiries. De ce Dom Aznar parle aussi Lucie Marinee Sicilien en l'histoire d'Aragon, disant ainsi. En ce mesme temps y eut vn segnalé, & grand Seigneur nommé Aznar, lequel se feit souuent cognoistre en plusieurs rencontres, & mettant à fin plusieurs entreprises merueilleuses, entre les choses dignes de memoire qu'il feit, ayant auec luy bon nombre de Chrestiens hommes de marque, & fort vaillants, & qui auoient vn grand zele, & affection au bien & auancement de la foy Catholique, il passa le fleuue nommé Aragon (duquel le pays est renommé) & conquerant pour les Chrestiēs plusieurs places & Chasteaux, il gaigna aussi la cité de Iacà, laquelle est ainsi nommee, à cause du lieu de son assiette, qui est vn vallon en vne belle plaine entouree de monts, de telle sorte qu'il semble qu'elle soit là couchee, & gisante. Ayant mis fin à ces entreprises & conquestes, il fut appellé Comte de la Prouince d'Aragon, à cause que luy le premier passa le fleuue Aragon allant contre les Mores. Cestuy mourant honnoré de plusieurs tiltres & victoires, il laissa vn fils nommé Galinde qui fut aussi Comte d'Aragon, & la fille duquel fut mariee à Dom Fortuné Roy de Sobrarbe, lequel par ce moyen vint à la succession de son beau pere, lequel deceda sans hoir masle. I'ay fait ceste petite digression tout à propos, afin & d'embellir nostre histoire, & de faire voir que bien qu'Eude & Waifer ayent esté deffaits, & que leur patrimoine ait esté enuahy par les Austrasiens, si est-ce que leur posterité a eu l'heur que d'estre chef d'vne honnorable, illustre, & Royale famille : afin que les Aquitaniens se vantent que le restablissement des Royaumes Espaignols est deu à leur vaillance. Or reuenans à Pepin, il ne iouyt guere long temps, ny de la victoire gaignee sur Waifer, ny des terres vsurpees sur les enfans, & parents de ce Duc, car s'estant arresté à Saintes (pour les raisons sus-alleguees) il tomba malade, ce qui fut cause que craignant de mourir, comme il estoit fort deuotieux, se feit porter à Tours en l'Eglise saint Martin honnoree par les Roys ses predecesseurs, où il feit ses prieres emmenant tousiours auec luy la mere, sœurs, & niepces de Waifer, qu'il traictoit aussi doucement que si c'eussent esté ses propres parentes. Mais voyant que sa maladie prenoit long cours, il s'en vint à Paris, & fut faire ses oraisons, & accomplir ses vœux en l'Eglise saint Denys, à laquelle il donna vn ornement tres-riche & tres-precieux fait d'or, & embelly de plusieurs pierres precieuses, lequel auoit esté à Waifer, & lequel ce Prince souloit

Pepin requis d'alliance par les Mores.

Est. de Garibay li. 21. de l'histoire Espaig. ch. 9.

Aznar fils du Duc Eude.

Aznar fait Cōte d'Aragō.

Lucie Mar. li. 1. de l'hist. d'Aragon.

Iacà cité d'où ainsi nommee.

Galinde fils d'Aznar Comte d'Aragō.

Pepin tōbe malade à Saintes.

Pepin à Tours pour prier en l'Eglise S. Martin.

Presét fait par Pepin à l'Eglise de S. Denys. porter au bras les iours des festes sollennelles: & voulut Pepin qu'il fut pendu derriere le grand autel deuant le tombeau des Martyrs, & a l'on appellé ce ioyau vn long temps le Don de Waifer. Apres cecy Pepin se tenant à Paris, sa maladie le tourmentant plus que iamais, se voyant pres de sa fin se prepara comme vn bon Chrestien, & Roy Catholique doit faire, s'armant du saint Sacrement de l'Autel apres auoir fait vraye, & humble confession de ses pechez: puis appellant ses enfants qui deuoient luy succeder, leur feit le partage (que verrons cy apres) de ses terres, & Seigneuries, les admonnesta de viure en paix, de seruir Dieu, honnorer l'Eglise, fauoriser & cherir la noblesse, aymer & soulager leurs suiects, ne fouler les petits, faire droit à chacun, *Remōstrance de Pepin à ses enfans.* & de se conseruer l'amitié des Princes leurs voisins: & en somme leur recommanda le Royaume, pour le bien & conseruation duquel il auoit tant trauaillé, que iusqu'alors il n'auoit eu vne seule heure de repos, lequel il s'attendoit d'auoir en l'autre monde par le merite de nostre Seigneur Iesus Christ, lequel il les exhorta de prier, afin qu'il luy pleut de luy assister à ceste heure si effroyable, & de luy pardonner ses pechez, & prendre son ame en sa gloire. Feit de belles Ordonnances testamentaires aux Eglises, & notamment à celles de saint Germain des Prez, & de saint Denys: en ceste cy voulut il estre enterré, ordonnāt qu'on mit sur son sercueil vers sa face vne Croix, & qu'on luy tournast la teste vers l'Orient, & autres choses ressentans la pieté de ce Prince. En fin au moys de Septembre de l'an sept cens soixante & huit, ce bon & religieux Prince rendit l'ame à son Seigneur, & le nostre, & fut regretté de tout le Royaume, sur lequel il auoit commandé depuis son couronnement dix huit ans, mais en tiltre *Mort du Roy Pepin, & où il gist.* de Maire il auoit eu la Seigneurie dix ans, & ainsi par l'espace de vingt & huit ans, il gouuerna la France: & gist son corps à saint Denys ainsi qu'il l'auoit commandé, laissant de son espouse Berthe les enfans qui s'ensuyuent: Charles qui depuis fut surnommé le Grand, & Carloman: plusieurs filles, telles que Berthe femme de Milon *Quels les enfans de Pepin.* Comte du Mans, de laquelle sortit cest illustre Paladin Roland, duquel les Romans racomptent des faits si estrāges: Hiltrude mariee à René ou Regnier Comte de Genes, duquel sortit Oliuier tant aymé de Charle-maigne: puis eut Roharde, Adeline, Iduberge, qui ne furent onc mariees: Ode Abesse d'Argentueil, & Alix qui fut espouse de Lohier Duc de Mozellane, & qui estoit de leur parenté. De ce grand Roy Pepin (quoy que petit de stature) comme Ronsard face mention en son quatriesme de la Franciade, ie ne veux aussi laisser les vers qu'il en chante pour les voir dignes d'vn si excellent Prince, & d'vn si parfait poëte qui les descrit, lesquels disent ainsi.

L'autre est Pepin heritier de son pere,
Tant en vertu qu'en fortune prospere:
Qui marira la iustice au harnois,
Et regira les siens par bonnes lois.
Luy bas de corps, de cœur grand Capitaine,
Par neuf conflits assaillant l'Aquitaine,
De Guaïfer occira les soudars:
Rendra serf le Prince des Lombars,
Domtant sous luy les forces d'Italie:
Rome, qui fut tant de fois assaillie
Sera remise en son premier honneur:
Par luy le Pape en deuiendra Seigneur,
Et des François prendra son accroissance,
Tant le bon Zele aura lors de puissance.
Par cent combats, par cent mille façons,
Doibt renuerser le peuple des Saxons
Peuple guerrier des François aduersaire,
Et sous sa main le rendra tributaire.

La loy

La loy pendra sur son glaiue pointu
Craint de chacun: tant vaudra sa vertu
De la fortune heureuse accompaignee.
Sous luy faudra de Clouis la lignee,
Si qu'en perdant le sang tres-ancien
Des premiers Roys, fera naistre le sien,
Donnant lumiere à sa race nouuelle,
Par les haults faits de sa dextre immortelle.

Du regne de ce Roy, & estát decedé le bon Pape Paul premier du nom, y eut schisme à Rome pour le fait de l'election, d'autant que Didier Roy des Lombards, voyant le Pape decedé introduit vn nommé Constantin frere d'vn de ses Capitaines, lequel il feit nommer Pape, & contraignit le clergé de le receuoir, & luy faire reuerence. Ce n'estoit assez, si encor le peuple Romain, & quelques factieux du clergé n'eussent esleu pour souuerain Euesque vn Antipape nommé Philippique: ces deux, quoy que illegitimement creez se portans pour chef de l'Eglise, & exerçans la dignité pastorale par l'espace d'vn an, & iusqu'à qu'vn Seigneur Romain, ayant horreur de voir ceste indignité en l'Eglise, assembla le peuple, & le Clergé (car c'estoit ceux cy qui eslisoyent iadis les Papes, & non les seuls Cardinaux) en l'Eglise de saint Adrian, lesquels huit iours apres le commencement de l'election, nommerent pour Pape vn Sicilien homme de bonne & sainte vie appellé Estienne, lequel fut receu de chacun pour auoir esté esleu canoniquement, & selon la forme ancienne & legitime: & de cecy s'ensuiuirent de grands scandales, qui causerent la hayne de Didier contre le Pape, & la ruine du sang Royal des Lombards, ainsi que (Dieu aidant) nous deduirons cy apres. On nous fait viure de ce mesme temps ne sçay quel Robert le Diable fils du Duc Aubert de Neustrie l'histoire duquel m'estant suspecte, pour n'y auoir lors Duc heriditaire au pays Neustrien, qui estoit le propre Domaine, & heritage des Roys, ie suis aussi cōtent d'en laisser le discours, pour venir à la suite de l'histoire des Princes d'Austrasie ayants vsurpé la Couronne de France.

Schisme pour la Papauté à Rome.

Voy Platine, et Blōd Dec. 2. liure 1.

Estienne 1. du nō fait Pape.

En quel tēps on dit qu'estoit Robert le Diable.

Voy les Annal. de Normandie.

DE CHARLES SVRNOMME' LE GRAND, & premier du nom, Roy des François: & du partage qu'il feit auec son frere, & autres occurrences.

CHAP. V.



Afin que les remueurs de mesnage ne pensent que pour flater quelques grāds, ou chatouiller l'oreille aux Roys, ie bastisse ceste histoire, & que par icelle ie vueille du tout reiecter l'autorité des estats, & la puissance que iadis ils ont eu, tandis que l'ordre y a esté gardé selon que la loy, & la coustume le portoient: ie diray qu'apres la mort de Pepin, lequel deceda de la goute, il fallut assembler les estats, afin que par leur consentement la succession des enfants du Roy decedé fut confirmee. Car bien qu'ils eussent esté sacrez, & couronnez par le Pape, lors que le pere le fut à saint Denys, & que sa sainteté les eut benys & leur posterité, si est-ce que ceste Couronne ne dependant point (ainsi que d'aucuns ont voulu dire) ny du saint siege, ny de l'Empire, il fallut que derechef les estats declairassent Roys ceux qui de là en auant deuoient engendrer des Roys pour tenir successiuement la Couronne, quoy que la force (ainsi que verrons cy apres) altera ce que les Estats semblerent establir par leur Ordonnance. Entant que declairants Roys par

esgal Charles, & son frere Carloman, c'estoit aussi donner aussi bien la succession aux enfans de l'vn que de l'autre, ce que toutesfois l'inuasion empescha, & que l'vsurpapation rendit sans force quelconque: afin que tout ainsi que Pepin y estoit venu par force, que son successeur imitast aussi sa saisie, & establit son throsne aux despens des successeurs de son frere. Au reste la cause de l'assemblee des estats ne fut point pour sçauoir si les enfans de Pepin luy deuoient succeder, veu que desia ils estoient appellez à l'esperance de l'heritage, ains afin (comme dit est) d'autoriser pour l'aduenir, ce à quoy ils sembloient auoir consenty du viuant de leur pere. Ainsi dira quelqu'vn, l'election a lieu: auquel ie respons, que de telle sorte elle a lieu, qu'elle eut pour les enfans de Merouee, à cause de l'inuasion faite, & qu'estant nouueau ce gouuernement, il falloit aussi l'asseurer par l'autorité de l'ame du Royaume. Car (comme nous auons dit cy dessus) les Estats estans la bride de la licence des Roys, il s'ensuit qu'ils sont vne partie, & icelle la meilleure de la Royauté, & que par consequent le Roy manquant (ainsi qu'il aduint de Childeric) c'estoit à ceste ame commune de la Royauté de pouruoir à l'estat, & de creér vn chef pour commander à tout ce corps gouuerné par l'ame des Estats. Lesquels voulans dresser vn ordre durable, & oster toute occasion de troubles pour le fait de l'vsurpation du deffunct, d'vn accord, & sentence publique ils ratifierent ce que & le sacre tant de Magonce, que de saint Denys, & la volonté du pere auoient ordonné pour le fait de la succession. Ces deux freres donc furent sacrez l'vn à Noyon, à sçauoir Charles surnommé depuis le Grand, & cecy comme l'aisné, & auquel escheoit le vray pays des François, & la prerogatiue de la Couronne, & l'autre le fut, à sçauoir Carloman, à Soissons: ce que fait Charles s'en alla à Aix la Chappelle, où il passa son hyuer, comme se plaisant en l'air du pays Germanic où il auoit pris sa nourriture: & depuis vint à Rouën, où il celebra les festes de Pasques comme prenãt possession des terres qui luy estoient escheuës par le sort de son partage. Car comme dit Eghinard (qui a escrit la vie de Charles le Grand, & lequel volontiers nous suyuons en cest endroit) les François en vne publique assemblee se feirent ces deux Princes Roys auec telle condition qu'ils se partageroient esgallemẽt tout le corps du Royaume ensemble, si bien que Charles (comme aisné) eut celle portion que Pepin auoit tenu en gouuernement auant qu'il vsurpast la Couronne, à sçauoir la Neustrie, la Bourgoigne, l'Aquitaine, & la Septimanie que les Gots auoiẽt iadis possedee: & Carloman auroit pour sa succession l'Austrasie, & pays d'outre le Rhin sur lesquels son oncle le moyne Carloman auoit commandé sous Chilperic dernier de la race des Merouinges. Ainsi vous voyez que tout ainsi que la confirmation de la Royauté de ces Princes dependoit (à cause de la nouuelleté) de la volonté des Estats, qu'aussi faisoit le partage: mais depuis qu'ils furent recogneus, & qu'on leur eut presté les foy, & hommage, les apennages ont dependu de la seule volonté des Roys, sans qu'il ait esté besoing que les estats y ayent mis la main, ainsi que verrez par le discours de l'histoire. Au reste vous oyez icy la continuation de la ceremonie du sacre des Roys, non mentionnee en la famille Clouienne, bien qu'il est à croire qu'il y eut onction, de laquelle les historiens n'ont rien escrit: mais la sollennité y gardee par le Pape, fait cause de l'establissemẽt plus auguste pour l'aduenir, & d'vne plus grande reuerence du nom de Roy, lequel auoit receu ne sçay quoy de diuin, & de commun auec la Prestrise: ce neantmoins ne voyez vous ny lieu limité, ny Euesque nommé plustost l'vn que l'autre: en tãt que Pepin fut sacré à saint Denys, Charles à Noyon, & Carloman à Soissons, & peu de ceste lignee, qui soit dit l'auoir esté à Rheims, ny par l'Archeuesque & Duc d'icelle Eglise. Ce que ie ne dis point pour inualider rien des droits de cest Archeuesque, veu que les siecles depuis les Carlouinges ont apporté vn changement tout diuers, & l'estat que celuy qui estoit sous les Pepins, & suyuant la forme duquel les Roys successeurs de Capet se sont gouuernez (ainsi que dirons lors qu'il en sera besoing) plustost que s'astraindre aux façons ny loix anciennes, non plus que les Carlouinges auoient fait à l'endroit de celles de la premiere famille, sauf en ce qui consistoit en la majesté & grandeur de la Royauté, & en la coustume qui autorisoit ce qui estoit l'establissement d'icelle. Mais pour venir au cours de nostre histoire, en l'an sept cens soixante & huit, Charles venant à la Couronne Françoise, fut celuy aussi qui donna perfection à la majesté d'icelle, quoy que desia Pepin eut remise sus l'autorité Royale,

Où sacrez les enfans de Pepin.

Eghinard en la vie de Charlemaigne.

Partage des enfans de Pepin.

Le temps chãge toute chose.

L'an sept cens soixãte et huit.

c'est à

c'est à dire, se fut tout attribué par l'abolissement de l'estat, & office suspect, & odieux de Maire du Palais, toute puissance, liant les estats à sa volonté, & faisant dependre les loix de la seule autorité du Prince: en quoy si ie dis vray ou non, ie ne veux autre tesmoing que la pratique, & experience des choses comme elles se sont passees: d'autant que tout le regne des Pepins & Carlouinges a esté pure monarchie, peu meslee de l'Aristocratie, & sans nulle force de la Democratie, si ce n'est que par maniere d'acquit, on donnast quelque vigueur imaginaire aux estats, où n'estoit rien proposé, que ce qui de là estoit resolu, & deliberé en l'esprit du Prince. Ie dis que l'abolissement des Maires fut la grandeur des Roys, entant que ceux cy les bridoyent par la faueur qu'ils auoient gaignee parmy la noblesse (laquelle de tout temps a esté la meilleure partie du Royaume) & l'autorité qu'ils s'estoient acquise parmy le peuple, à cause que les Roys ne se communiquoient point à la multitude: là où les Pepins sages, & ne voulans rien perdre par leur paresse, auançoient les nobles, honoroient le clergé, & faisoient compte du tiers estat, l'escoutoient en ses angoisses, faisoient tout d'eux mesmes, changeoient les officiers, & ne souffroient les offices estre hereditaires: d'autant que par leur propre vsurpation ils faisoient iugement du preiudice que cela auoit porté aux Roys de la premiere famille, & dequoy se sont sentis depuis ceux mesmes qui issirent de leur posterité. Or Charles le Grand, qui a esté vn homme rare en son temps, & des plus excellens Princes qui onc porterent Couronne, comme celuy qui a rendu le nom Royal Auguste, & redoutable entre les François, est estimé entre les plus heureux qu'on lyse auoir commandé onc sur la Gaule, ny Germanie, & des conditions, & façons de vie duquel, ie vous deduiray ce que & le sus-nommé Eghinard (que d'aucuns appellent Eginaux) & que l'Archeuesque de Rheims Turpin, qui ont esté du temps de ce Roy, en disent, & tesmoignent. En premier lieu Turpin en son histoire (que d'aucuns reiectent comme fabuleuse, & laquelle ie ne voudroy ny du tout reiecter, ny aussi la receuoir en tout ce qui y est discouru) en parle en ceste maniere. Or auoit le Roy Charles les cheueulx noirs, la face vermeille, le corps beau, & bien proportionné, sauf qu'il auoit vn peu le regard fier, & farouche: il estoit de grande stature, ayant huit pieds de hault de sa mesure, larges espaules, & le ventre correspondant à la grandeur sans nulle deformité, les bras, & les cuisses renforcez, & gros, & ayants tous ses membres doüez d'vne force merueilleuse, adextre aux combats, & soldat tres-puissant aux batailles. Sa face estoit longue de plus d'vn demy-pied, sa barbe aussi de presque pareille proportion, son nez grand, le front hault, & large, les yeux estincelants, & se rapportans à ceux d'vn Lyon, flamboyans comme vn Escarboucle, les sourcis fort veluz, & son regard si furieux, que s'il regardoit quelqu'vn en colere, il l'effroyoit & estonnoit d'vne peur, & saisissement esmerueillable. Quant à son viure, il mangeoit peu de pain, mais beaucoup de viande, comme vn cartier de mouton, ou deux volailles, ou vn paon, ou vne grue, ou vn liéure tout entier: beuuoit peu de vin, & l'eau pure quelquefois, & vsoit du tout fort sobrement. Il estoit si fort, & robuste, qu'estant à cheual il eut leué de terre d'vne seule main vn homme armé de pied en cap: & quelquefois il rompoit deux fers de cheual, comme si ç'eut esté quelque chose fragile. Le sus-nommé Archeuesque mect parmy l'histoire de sa force vne chose difficile à croire, lors qu'il dit que d'vn seul coup d'espee il fendoit vn homme armé luy & son cheual par le milieu: ce qui semble impossible, quoy que Plutarque donne vne pareille force à Pyrrhe Roy des Epyriens, lequel d'vn seul coup d'espee partit vn barbare par le milieu, le pourfendant depuis la teste iusques au bas, l'vne partie tombant d'vn costé, & l'autre de l'autre: mais laissons ces coups monstrueux, & presque impossibles à la force humaine, & sur tout où il est question de voir vn homme armé de toutes pieces, où il suffit à vn bras le plus puissant de faulcer, & penetrer le fer pour l'accabler, & occir. Au reste (dit Turpin) Charles estoit tres-liberal, & prompt à donner, tres-equitable en ses iugements, eloquent en parole, tenant court ouuerte quatre fois l'an, à sçauoir le iour de la Natiuité de nostre Seigneur, à Pasques, à la Pentecoste, & le iour de saint Iacques, esquels iours sollennels il portoit sceptre, & Couronne, & son Connestable estoit auec l'espee nue deuant son throsne Royal.

Maires du Palais abolis par Pepin.

Qui a rendu grands les Carlouinges.

Turpin en l'hist. de la vie de Charles ch. 20.

Quel estoit le Roy Charles le Grand.

Plutarque en la vie de Pyrrhe.

Eghinard en la vie de Charlemaigne. Mais oyons comme Eghinard descrit ce Prince: & de quelles choses est-ce qu'il le louë. Il aymoit (dit-il) les estrangers, & estoit fort soigneux de les receuoir, & cherir, de sorte que le nombre en estoit si grand, que non seulement le Palais Royal, ains encor le reste du Royaume se faschoit, & à bon droit, d'vne charge si merueilleuse, & mal-plaisante: & neantmoins le Roy, qui auoit le cœur bon & genereux ne s'en soucioit point, ains recompensoit ces incommoditez, bien que tres-grandes par la loüange qu'il acqueroit d'estre liberal, & vn bon renom espandu de luy par tout le monde. Il auoit le corps ample, gros, & robuste, la stature haulte, mais qui n'excedoit la iuste proportion, car il est euident qu'il n'auoit point plus de sept pieds de haulteur: le sommet de sa teste estoit rond, ses yeux grands, & fort vifs, & estincelans, le nez vn peu trop grand, le visage beau, & gay, & agreable: de sorte que sa beauté luy donnoit autorité, & grande majesté, quoy qu'il se tint debout, ou fut assis en son throsne. La nuque du col luy estoit grasse, & courte, & le ventre vn peu plus gros que de raison (il parle du temps que Charles vint à mourir, car il ne l'auoit point ainsi en sa *Figure du corps de Charles le Grand.* ieunesse) & neantmoins l'esgalité proportionnee des autres membres couuroit ceste imperfection. Son pas & allure estoit droite, & ressentant son homme: la voix claire, mais peu conuenable à la figure, & grandeur de ce corps: il estoit fort sain, sauf que quelques quatre ans auant mourir il estoit assailly souuent des fiéures, & qu'il clochoit d'vn pied: & lors il viuoit plus à sa fantasie, qu'à celle des medecins, lesquels il hayoit, pource qu'ils luy deffendoient le rosty qu'il aymoit, & luy conseilloient de manger du boullu, auquel il ne prenoit point plaisir. Son exercice *Quels les exercices de Charles le Grand.* estoit d'ordinairement piquer cheuaux, ou aller à la chasse, luy estant cela naturel, pour n'y auoir nation sous le Ciel qui puisse s'esgaller au François en l'industrie de la venerie. Il se plaisoit aussi aux baings chaulds, où souuent il se baignoit, & és riuieres où il noüoit si dextrement, que peu s'en trouuoit qui en cela le peussent surpasser. Il estoit vestu à la Françoise, ayant vne chemise de lin, & des brayes aussi de lin, puis vne robbe longue, ayant vne bande de soye, & des bas de chausses, & *Comme s'abilloit Charles le Grand.* des souliers, ayant des iartieres pour luy serrer les iambes. Portoit souuent vn manteau à la Venetienne, & l'espee tousiours au costé, le pommeau de laquelle estoit d'or, ou d'argent, & quelquefois son glaiue estoit enrichy de pierrerie. Les iours de festes & grandes sollennitez, il portoit sa robe d'or tissu, & ses souliers chargez de pierrerie, & vne agraphe d'or pour agrapher son manteau, & portoit le Diadéme Royal fait d'or, & chargé de pierres precieuses: mais aux autres iours il ne *Charlemaigne sobre au mãger & au boire.* differoit en rien, ou bien peu, de l'habit & vestement du reste du peuple. Il fut sobre au boire, & au manger, mais beaucoup plus au boire, detestant l'yurongnerie tant en soy, qu'en tout autre: mais ne pouuoit s'abstenir de manger, à cause que souuent il se plaignoit que le ieusne luy estoit preiudiciable à la santé du corps. Il ne banquetoit guere souuent, & cecy les iours des festes sollennelles, & lors il y appelloit vn grand nombre d'hommes. A son repas ordinaire on ne presentoit que de quatre sortes de viandes, sauf que de la venaison rostie que les veneurs luy *Ordre tenu par Charles en ses repas.* offroient, & laquelle sur tout luy estoit agreable. En mangeant ou il oyoit discourir, & disputer, ou bien il se faisoit lyre les histoires, & les beaux faits, & gestes des anciens. Et sur tout se plaisoit à ouyr lyre les œuures de saint Augustin, & mesmement ceux de la cité de Dieu. L'esté il gouстoit apres midy mangeant quelque fruit, & boiuant vne seule fois, puis se despoüilloit tout ainsi que la nuit, & se couchant, il dormoit deux ou trois heures: qui estoit cause que la nuit ne reposant *Comme Charles le Grand dõnoit audiẽce.* point il se leuoit, & se pourmenoit par sa chambre. Le matin lors qu'on le vestoit, & chaussoit, non seulement souffroit il que ses amys entrassent vers luy, ains encor' le Comte du Palais (ie ne l'estime estre autre que le grand Preuost de l'Hostel du Roy) ayant quelque cause à vuider, qui ne peut estre decidee sans le commandement du Roy, pouuoit venir vers luy, & faire entrer les parties, lesquelles le Roy oyant, venoit à prononcer la sentence. Il estoit eloquent, & beau discou- *Charles docte aux langues.* reur, pouuant declairer auec grand ornement de paroles ce qu'il vouloit dire: & non seulement en sa langue, ains en Latin, qu'il parloit aussi bien & proprement que si ç'eut esté sa langue maternelle: quant au Grec il l'entendoit bien, mais ne le

pouuoit

pouuoit prononcer, & haranguoit si gentilment qu'on l'eut dit quelque orateur, ou sçauant maistre d'escole: en somme n'y eut art liberal où il ne donnast attainte, ny vertu en laquelle il ne s'adextrast, estant bon Chrestien, sage polisseur, prudent Oeconome, pere seuere, & religieux, bon Prince, grand Capitaine, vaillant soldat, & le plus renommé de tous les Roys de son siecle. Et voila quant à ce qu'on peut considerer pour la personne de ce Roy en son particulier, & quant aux perfections qui l'ont rendu digne du tiltre de Grand, & des dignitez ausquelles il a esté appellé, & qu'il a obtenu par son bon sens, force, prudence, iugement & vaillance: reste maintenant à poursuiure ce qui est aduenu dés le temps qu'il vint à la Couronne, iusqu'à ce qu'il la laissa pour solide, & asseuré heritage à ses enfans, & successeurs. Vous auez veu cy dessus la fin qu'eut la guerre d'Aquitaine par la mort de Waifer, & de son oncle Ramestang, & prison de la mere, & sœur d'iceluy, & par la retraite du Prince Aznar en Espaigne, lequel ne querella onc rien de son patrimoine. Or sembloit il (ainsi que dit est) que iamais plus on ne verroit trouble de ce costé, ce sang estát ainsi accablé: mais les François furent bien loing de leur compte, lors que soudain apres la mort de Pepin, on fut aduerty du remuëment de mesnage qui se faisoit en Aquitaine, des menees, pratiques, alliances, leuee d'hommes, & de deniers qu'on sçauoit estre faites auec vne brigue sourde, & sans qu'on peut sçauoir, que par soupçon, la fin de tout cecy. Or les Seigneurs qui commandoient lors sur l'Aquitaine estoient Hunauld portant tiltre de Duc, & ayant sa Seigneurie deça la Garonne, & sur le Languedoch, & Loup Duc ou Roy de Gascoigne, ayant ses terres, & iurisdiction le long des mõts Pyrenees, & sur tout du costé de la Biscaye, & en Bearn & Bigorre: desquels pas vn des historiens ne nous dit la race, ny sang, & toutesfois il est aisé à croire qu'ils estoient parents, & issus d'Eude, & Loup Ducs Aquitaniens qui vesquirent sous Charles Martel, & du tẽps de Heristel son pere. Car il n'est pas vray-semblable que la noblesse du pays eut si tost fait des chefs, & qu'elle se fut accordee à eslire des Princes, si ceux cy par droit de succession ne se fussent mis, auancez, & intruz en l'heritage. Et c'est pourquoy Paul Emile dit que Hunauld pour estre le plus grand Seigneur d'Aquitaine, & ayant vn mesme nom que l'aisné des enfans du Duc Eude, fut salué Duc par ceux du pays, qui se persuadoient de viure plus à leur aise, & librement sous leurs Princes, que sous les loix Françoises, & que le mesme en auoient fait les Wascons, ou Gascons à l'endroit de Loup, issu aussi de tres-ancienne noblesse, tant pour le lustre de sa maison, que pource que son nom representoit celuy Loup qui le premier s'estoit enseigneurié de l'Aquitaine, & fait le gouuernement hereditaire l'an six cens octante, regnant Childeric troisiéme fils de Dagobert: ce qui me fait tenir pour asseuré que ces Princes estoient sortis du sang des Ducs, & qu'ils venoient à la succession & estats de leus predecesseurs: veu que vous ne trouuez aucun qui die qu'ils fussent esleuz, ains tant seulement, qu'ils tascherent de remettre sus la liberté ancienne de leur pays, & la franchise de ceux de leur nation. Aussi l'Annaliste d'Aquitaine allegue que Hunauld se disoit estre du sang de Waifer, & que pource il s'opposoit à Charle-maigne, qui portoit aussi le tiltre de Roy d'Aquitaine, lequel il vouloit deffendre contre chacun, comme aussi il querelloit la principauté à quiconque en voudroit parler, ou luy calanger, puis que c'estoit vne des principales pieces de son partage: & que desia dés Clouis, les Roys de France ayans vaincus les Wisigoths en auoient iouy, iusqu'à ce que leur fai-neantise auoit donné hardiesse à Loup d'en poursuiure la deliurance. En somme ie ne peux mieux parler que de dire que cest Hunauld estoit fils de Waifer occis par Pepin entre Perigueux & Angoulesme: lequel apres le decez de son pere se saisit, & du reste des forces du deffunct, & des thesors, & terres, & tiltre de Duc, que & les soldats, & les estats, & la succession luy accordoient, quoy qu'il feit quelque difficulté de l'accepter, voyant son pere mort, son oncle iusticié, sa mere & sœurs entre les mains des François, & la plus part de la noblesse suyuant le party de Pepin, & luy sans grand force, & les villes presque toutes desmantelees par le peu d'aduis, & trop precipité conseil du Duc Waifer son predecesseur. Mais encouragé par la noblesse, & se fiant au secours de Loup son cousin, il se hazarda à porter le tiltre de Duc, & à pourchasser son droit contre les heritiers de Pepin, desquels il pensoit auoir meilleur marché que son pere n'auoit peu auoir de

Nouueaux tumultes en Aquitaine.

Seig. d'Aquitaine sous Charles le Grand.

Paul Emile hist. de Frãce li. 2.

Annales d'Aquit. seconde partie.

Pourquoy Charles le Grãd fait guerre à Hunauld.

Hunauld par qui poussé à se dire Duc.

Pepin. Tandis que Charles & Carloman sont apres leurs partages, & que Carloman se fasche, poussé par ceux de sa suite, qu'il se mescontente de sa portion, voicy Hunauld qui fait son prouffit, & du delay, & de la discorde fraternelle, laquelle (comme dit Eghinard) fut auec grande difficulté appaisee, y en ayant bon nombre des Austrasiens qui sollicitoient leur Prince Carloman à faire la guerre à Charles. Quoy que ç'en soit, on trauailla à les appointer, si bien que le discord eut en soy plus de soupçon que d'effait ou consequence, sauf que Carloman ne voulut onc entendre à dóner secours à son frere quelque instance qu'on luy en feit, ce qui donnoit de grandes deffiances à Charles, & aux Seigneurs de France, n'osans se hazarder de commencer la guerre Aquitanique, doubtans que ce pendant les Austrasiens ne remuassent mesnage en Neustrie ou en Bourgoigne, ainsi qu'il en estoit d'autresfois aduenu. En fin Charles, comme s'il eut tenu la fortune en sa main, se fiant de son frere, auec lequel il auoit fait paix, quoy que fourree, prit complot de passer en Guienne, de dompter Hunauld, abbatre son orgueil, & mettre fin à la guerre que son pere pensoit auoir assoupie. Ainsi il feit son premier voyage (i'entens depuis qu'il eut pris la Couronne) en l'an de nostre salut sept cens septante, & de son regne le premier: ie dis le premier, car Pepin estant mort au mois d'Octobre l'an sept cens soixante & neuf, il ne fut sacré ny couronné qu'apres Noël, à cause de l'assemblee à faire des estats. Vn grand bien aduint à Charles, qui est que la misere passee auoit fait plus sages quelques vns des peuples Aquitaniques, tels que furent les Poiteuins, Saintongeois, & Angoulmoisins, & la plus grande partie des Limosins, & Perigordins auoisinans les marches Saintongeoise, & Angoulmoisine: là où le reste des pays iusques à la Garonne flechissoit sous la volonté de Hunauld, & persistoit en la haine ancienne portee à la maison, & famille tant de Clouis que de Martel. Charles embrassant ce bon-heur vint en Angoulesme, où l'on dit auoir eu pour lors vn Comte appellé Taille-fer de Leon, surquoy ie ne veux arrester iugement, me suffisant de dire, que les Angoulmois ayans refusé secours & alliance à Hunauld, n'en feirent pas ainsi à Charles, ains luy ouuirent leurs portes, de tous costez venans forces au Roy, & son camp deuenant effroyable. Hunauld, qui se repentoit de sa legereté, ne fut ce pendant si aduisé que de venir s'humilier, & faire hommage à Charles, qui se fut contenté de tel assuiectissement: mais le mal-heur suiuoit ce Prince, & il falloit que le sang Gotthique vint du tout à defaillir en Aquitaine. En lieu donc de s'humilier, ou de se deffendre, comme il veit ses forces inegalles, & son moyen si foible qu'il n'eut sceu endurer le moindre choc des François, voyant les villes sans deffence, la noblesse le laisser, & le soldat se desbander de iour à autre, il s'enfuit en grande diligence, ayant son ennemy qui le talonnoit de pres, & qui sans faillir l'eut surpris, sans les destroits, & lieux secrets où passoit Hunauld qui sçauoit les passages: lequel en fin passant la Garonne, se sauua vers Loup Duc de Gascoigne y pensant auoir trouué seure retraite. Durant ceste fuite le Roy prit les villes d'Aquitaine qui s'estoient remises sous l'obeissance de Hunauld, & s'achemina iusques à Liborne le long de la riuiere de Dordonne, ayant en son chemin pris Bergerath, le fort de Limeil, l'assiette duquel monstre encor que ce fut iadis quelque grande chose, Sauueterre, le pays, & villes d'Agenois qui sont entre les riuieres de Dordonne & de Garonne, puis la ville de Liborne, où le Roy seiourna quelque temps pour les raisons que ie vois vous dire. Estant le Roy informé de la fuite, & retraite du Duc Hunauld, desireux de voir la fin de ceste guerre sans nulle effusion de sang, enuoya vers Loup Duc de Gascoigne des hommes de marque pour le semondre de luy rendre ce fugitif, s'il vouloit viure paisible en son estat, que s'il refusoit de ce faire, qu'il s'asseurast aussi que la guerre ne luy manqueroit point, & que ceux qui d'autres fois auoient passé les monts, estoient assez gaillards pour, à quelque pris que ce fut, trauerser la Garonne, & aller piller & conquerir la Gascoigne. Or ne s'asseuroit point Charles que Loup deut rendre si tost son hoste: & pource il departit ses forces aux villes voisines, & iusques au beau pres de Bordeaux, attendant l'heure qu'il ouyt responce de Gascoigne: & ce pendant il feit bastir vn fort non loing ny de Liborne, ny de Dordonne, ny de la marine, assis sur vn costeau, & de

Discord entre Charles, et Carloman.

L'an sept cés septáte Charles fait le voyage de Guiëne.

Quels pays de Guiëne refuserent secours à Hunauld.

Charles le Grand à Angoulesme.

Fuite de Hunauld en Gascoigne.

Hunauld fugitif en Gascoigne.

& de difficile accez, commandant sur les riuieres, & sur le plat pays, & le nomma Francique ou chastau Franc: qu'à present on appelle Fronsac, vne des plus fortes places de l'Aquitaine: & feit il ce fort pour tenir le pays (lequel si souuent s'estoit reuolté) en deuoir, & pour chastier l'audace des voisins, & peuple limitrophe, qui de iour à autre fouloit faire des courses sur ses terres: & mit en ce fort vne bonne, & furieuse garnison auant que partir. Ce qui aduint aussi tost que les messagers furent de retour de Gascoigne: lesquels n'eurent pas si tost fait entendre la volonté du Roy au Duc, qu'il (tout effroyé, & pensant desia auoir le glaiue François sur la teste) deliura le pauure Prince fugitif, fauçant sa foy, & trahissant celuy qu'il deut auoir garenty au pris de sa vie: & non contant de ceste lascheté, il feit plus qu'on ne demandoit, faisant hommage de ses terres à Charles, & Roys de France ses successeurs, pensant establir vne Seigneurie durable pour sa posterité. Et ce pendant Hunault ayant ioüy peu de temps de son bon heur, & precipité par les flateurs en ceste destresse, huma seul le venin des desfaueurs que donne la fortune à ceux qui pensent s'armer contre le Ciel mesme: car abandonné des siens, vendu par son cousin, & amy (ainsi qu'il l'estimoit) & moqué des François, fut mis en prison, suyuant la condition de ses mere, & sœurs, en cela malheureux plus que s'il fut mort au combat en deffendant sa querelle. Telle, & si soudaine fin eut ceste guerre derniere d'Aquitaine, où il y eut plus de frayeur que de sang espandu, & plus de soupçons que d'effaits, & en somme où le seul Hunault fut celuy qui porta la penitence du peché, & rebellion de tous les autres. Ce pendant que cecy se faisoit, Berthe Royne-mere trauailloit d'vne autre costé, car voyant le peu d'amitié qui estoit entre ses enfans, & craignant que les flateurs n'allumassent encor ce feu d'auantage, fut vers Carloman, le gouuerna, & retint coy, afin qu'il ne remuast rien tandis que l'aisné estoit en Aquitaine. Et pource que Carloman estoit marié, & qu'elle vouloit voir l'aisné allié selon sa grandeur, la bonne dame, ayant desir de voir Rome, & baiser les pieds de la sainteté, sous ce pretexte de voyage religieux, elle passa par la Lombardie, & parlant auec Didier Roy Lombard, & fort obligé au deffunct Roy Pepin, elle traicta alliance auec luy, si bien que reuenant de Rome, apres ses vœus accomplis, & Oraisons faites deuant l'Autel, & reliques des saints Apostres, elle s'en reuint à Pauie, & emmena auec elle Theodore fille de Didier, laquelle Charles prit pour son espouse estant à Wormes, où il tenoit sa Court & plaids, ou Parlement lors qu'elle passa en Gaule, mais il l'espousa à Magonce.

Fronsac quand, & par qui fondé.

Loup Duc Gascon trahist Hunault.

Berthe Royne-mere des Roys & ses actions.

Berthe fait le mariage de Charles & de la fille du Lombard.

De la mort de Carloman, & comme Charles fut fait Monarque des Gaules, & de la guerre qu'il eut contre les Saxons, puis contre les Lombards, & la cause d'icelle.

CHAP. VI.

TANDIS que les remueurs de mesnage s'estudioient à troubler la paix du Royaume, & à semer discorde entre les deux freres Roys, afin d'empescher les victoires de Charles, voicy que Carloman vint à laisser ce siecle en l'an de nostre salut sept cens septante & vn, le vingt quatriéme de Decembre, ce qui fut au grand auancement de Charles, lequel sans nul esgard du tort fait à ses neueux, se saisit des terres, & Seigneuries du deffunct: car comme il passast son hyuer à Valenciennes, sur le fleuue de l'Escault, ouy le trespas de son frere, ne faillit aussi tost de faire venir à soy les Seigneurs de la suite de son frere tels qu'estoient Willharie Euesque de Syon, Fulrad aumosnier & Chapellain du Roy deffunct, & plusieurs autres Ecclesiastiques & Comtes, & Seigneurs, lesquels luy feirent la reuerence, & iurerent fidelité sans nul esgard des enfans de Carloman, l'aisné desquels se nommoit Adalgise, ausquels la possession de l'heritage paternel fut deffendue. Bien furent ils nourris quelque temps en Court auec leur mere, qui suiuoit la Royne espouse de Charles: mais en fin faschee de cest abaissement, & du peu de compte qu'on tenoit d'elle, & de ses enfans, sollicitee aussi par deux grands Seigneurs fami-

L'an sept cens septante & vn. Trespas de Carloman.

Charles se fait Seign. des terres de son frere.

liers de feu son mary appellez Anthatie, & Andoire, elle s'en alla hors de Gaule suiuie de ses enfans, & se retira premierement vers Tassille Duc de Bauiere, où ne se sentant assez seure, ou plustost ne le voyant assez disposé pour l'induire à prendre la cause de ses enfans en main, elle passa en Italie, & se retira au Lombard Didier, duquel sera parlé cy apres: laquelle fuite Charles porta paciemment, & ne s'en remua non plus que si la chose ne luy eut en rien touché, ne faisant compte ny de Berthe, ny de ses enfans, ny de Didier Roy de Lombardie: ains pour monstrer le peu de compte qu'il faisoit du Lombard, il repudia sa sœur Theodore, & prit pour espouse Hildegarde issue d'vne illustre maison de Saxe: & de ce repude fut mal-content Didier, comme aussi fut Berthe mere de Charles, laquelle (comme dit est) auoit moyenné ce mariage pour ces deux Roys vnir ensemble. Il est vray que ce repude auoit esté fait auant la retraite de Berthe, & vn an apres que Charles eut espousé Theodore, & tant de ce mescontement, que de l'inuasion des terres des mineurs, sortirent depuis de grands troubles. Car Berthe, qui n'auoit peu supporter l'insolence de sa belle sœur la Saxonne Hildegarde, ny la tyrannie de son mary la priuant de ses droits, prit sa fuite en Italie, esperant que par les forces du Lombard elle obtiendroit du Pape Adrian qu'il sacrast, & couronnast ses enfans pour Roys de Gaule, comme si le pays fut à conferer, ny donner par le Pape, ny par le saint siege: & de là s'ensuiuit que Didier sçachant bien que le Pape ne vouldroit iamais entendre à ceste iniquité, & ne consentiroit à s'estranger le cœur, & volonté de Charles, se resolut de luy faire faire par force: & de ceste occasion, & couuerture dit on que nasquit la guerre de Didier contre le Pape, & depuis celle de Charles contre Didier en faueur du Pape, de laquelle proceda la ruine entiere des Roys du sang Lombard. Tandis que ces remuëmens se faisoiét en Italie, Charles vint à Laigny, & y passa partie de son hyuer, & y celebra les festes de Noël, de là s'en alla en Austrasie, afin d'y assembler le conseil, & Parlement general de tous les prelats, Princes & Seigneurs du Royaume pour traiter de toute chose necessaire, & pour obuier aux guerres qui commençoient à le menacer de plusieurs parties de l'Europe, & notamment de la Germanie. Vous auez ouy cy dessus les guerres que les Roys de France ont eu contre les Saxons, & principalement Martel, & Pepin son fils, sans que pas vn d'eux peut iamais les dompter, laissans ceste gloire à leur fils, & nepueu: or en cest endroit y a diuersité d'opinions entre les auteurs, car le Saxon dit que Charles guerroya plustost le Lombard, que le pays de Saxe, mais noz Annalistes, & historiens, & les Chronologistes Reginon, & Sigebert en parlent au contraire: qui sera cause que m'arrestant à leur aduis, ie commenceray par la guerre Saxonique, qui a esté la plus longue, la plus furieuse, & difficille que pas vne de celles que Charles a eu contre les nations estrangeres, & y fussent les Huns, & Auares, les Lombards, les Grecs, & les Mahometistes d'Espaigne, ainsi que (Dieu aidant) ie vous feray voir par le discours suyuant, où vous verrez quels ont esté les Saxons, & combien difficiles à surmonter.

Berthe féme de Carlomã se retire en Italie.

Charles repudie la sœur du Lombard.

Conspiration de Didier contre le Roy Charles 1. du nom.

Rheginon li. 2. des Chroniq. Sigibert en ses Chroniques.

Donc en l'an sept cens septante deux, seát (apres la mort du Pape Estienne) Adrian au saint siege de Rome, & Constantin Copronyme tenant l'Empire, le Roy Charles feit proclamer l'assemblee, & Parlemét des Princes, & Seignenrs tant d'Eglise que laiz à Wormes sur le Rhin, où venans tous les Seigneurs il fut recogneu pour Monarque souuerain des Gaules, & des terres d'outre le Rhin que ses predecesseurs auoiét tenu, & tous luy iurerent foy, loyauté, & seruice, par ce moyen desheritans les fils de Carloman, pour establir la grandeur de la seule maison de Charles, où vous voyez encor que la force introduite par Pepin, non la succession naturelle, & legitime suyuant la loy, auoit encor lieu parmy les François dispensez par les Princes mesmes, & ayans opinion d'auoir licence de tout faire. A ceste assemblee vint, & se trouua Tassile Duc de Bauiere, que nous auons dit cy dessus, s'en estre fuy de la court de Pepin guerroyát Waifer d'Aquitaine: & affin que mieux vous cópreniez qui le poussa de s'en y venir, je vous allegueray les paroles d'Auentin Historien Baioarien, qui sont telles. Charles ayant par la mort de Carloman sous sa main tout l'Empire Gaulois, & Monarchie des François, assembla les plus grands du Royaume à Wormes, & y feit venir touts les plus apparents, & qui auoyent quelque honneur, & authorité par toutes les terres: là assisterent les Embassadeurs du Pape Adrian, de l'Empereur Constantin: à sçauoir pour

L'an sept cens septãte et deux. Assẽblee à Vvormes.

Auentin Anna. de Bauiere li. 3.

pour le Pape, Formose & Damase Euesques qui incitoyent Charles contre Didier Roy de Lombardie, le prians que pour le dompter il passast auec forces en Italie. Ces deux Euesques furent despechez auec Richulphe confesseur du Roy, & Eberard son grād Eschanson vers Tassille Duc de Bauiere, qui pour lors estoit à Regenspurg Cité capitale de toute la Prouince. Tassille oyant leur semonce de venir vers Charles, assemble son conseil, y appellant sainct Vergile, & Aribon Euesques, & autres ses amys, feit, & donna audience aux Embassadeurs tant du Pape que du Roy, lesquels luy donnerent entendre quelle faulte il commettoit rompant l'alliance qu'il auoit auec la maison de France, & la foy iuree à Pepin, & aux siens: luy conseillent de ne se mesler parmy les ingrats, & rebelles, & ne causer par sa reuolte, la ruine de ses subiets: qu'il veit que le pariure est desagreable à Dieu, & detesté par les hommes. Qu'il choisisse plustost la paix que la guerre, & ne s'esgare de ceux de son sang, & alliance pour suyure les folies de ceux qui si souuent ont experimenté à leurs despens, & l'iniquité de leur cause, & la force, & gaillardise des Francs-Gaulois, le Roy desquels estant son seigneur, & luy l'ayant auoüé pour tel, le prioit & admonestoit de venir à Wormes comme Prince son subiet, son amy, allié, & parent bien proche, affin de là auec les autres Seigneurs deliberer des affaires plus vrgents, & proposer ses doleances, si aucunes il en auoit à faire. Tassille plus sage à celle fois que depuis il ne se monstra, vsant du conseil du bon Euesque Vergile, & des autres Prelats (car c'estoyent eux jadis qui tenoyent le premier lieu aux conseils des Princes) respōdit aux Embassadeurs, que la paix luy plaisoit sur tout & que rien ne luy estoit plus agreable que d'auoir alliance auec les François, & notamment auec le Roy Charles son cousin: qu'il ne vouloit moins faire que ses ancestres Princes de Bauiere lesquels auoyent fait hommage aux Roys de France, ains estoit prest de faire le semblable à l'endroit de Charles & vouloit luy obeir, & le seruir toute sa vie. Et apres cecy il vint à Wormes auec les Embassadeurs, iura fidelité au Roy, se soumit à luy, & sous sa sauuegarde, & de cecy donna il douze ostages que Sinobert Euesque de Regenspurg amena au Roy Charles, & iceux emmenez Tassille prenāt congé du Roy se retira en Bauiere: où estant il despecha son fils Theodō auec forces vers le Roy selon qu'il luy auoit promis, & Charles luy rendit quelques villes que Pepin auoit prises sur Tasille en estant prié par ce Duc, auquel le Roy voulut faire cognoistre, combien il se fioit en luy, & l'amitié qu'il deuoit attendre de luy, & des seigneurs de Frāce. La guerre contre les Saxons estant conclue en la fantasie du Roy, qui auoit là amené de grandes forces, fut aussi arrestee en ceste assemblee, & ainsi le Roy marcha vers le pays Saxon prenant la route de Thoringe, & vers la Misnie, où de premiere arriuee il prit vn fort chasteau nommé Heresbourg, & vint iusqu'à vn lieu nommé Hirmensul, qui estoit la place où souloyent s'assembler ceux du pays pour adorer leur faux Dieux, & nommément l'Idole Irminsul, de laquelle le lieu portoit le nom, qui signifioit autant que Colonne vniuerselle, comme si ce beau Dieu eut esté le soustien de toutes choses: & estoit cecy vn gros trōc d'arbre fiché en terre, & en lieu descouuert: à cause que ce peuple auoit en opinion qu'il n'estoit loisible de faire des temples esquels on enfermast les dieux, leur maiesté estant incomprehensible. Cest Irminsul quelque chose que signifiast sous ce tiltre de colonne vniuerselle, estoit le principal Dieu des Saxons, & touts les ans il failloit que chacun y vint sacrifier & y faire ses offrandes: & apres ils honoroyent les boys verdoyans, à l'imitation des Grecs, & les cleres fontaines: adorerent aussi Mercure auquel ils souloyēt immoler ceux qu'ils prenoyent en guerre, sur quoy je vous renuoye aux autheurs qui ont escrit des mœurs, & façons de viure des peuples compris par le nom de Germanie. Tant y a que Charles abatit cest idole, & despouilla les autels, & oratoires voisins de l'or, & argent que ce peuple y offroit: & y aduint vne chose memorable, & laquelle je ne tairay point puis que i'ay autheur ancien qui la recite, à sçauoir Reginon, duquel je vous allegueray les parolles qui sont telles: La secheresse estoit pour lors si grande que l'eau defailloit du tout en ce lieu: & le Roy ayant deliberé d'arrester là deux ou trois iours pour abbattre & l'idole, & le temple y estant aupres, & le ruyner du tout ny ayant plus d'eau pour le soustien de l'armee, soudain, la grace diuine y pouruoyant, sans que personne sceut, qu'il y eut là torrēt ny fontaine quelcōque, l'eau sourdit, & regorgea de telle sorte que tout l'ost peut en boire, & se rafreschir à son ayse. Ainsi le Roy ayant ruiné l'Ir-

Embass. vers le duc de Bauiere & leurs propositions.

Respōse de Tassille aux messagers du Pape, & de Charles.

Tassille fait hommage à Charles.

Charles passe en Saxe.

Irminsul idole des Saxōs, & sa signification.

Quels les dieux des Saxons.

Reginon liu. 2.

minsul,il s'en vint camper le long du fleuue Wisere que je pésèroy estre celuy qui ores se nomme Wipper,ou Vinstrut qui sont sur la separation,& limites de Saxe,& de Thoringe,si le Weser n'estoit en Westphalie,separant la Thoringe d'auec le pays de Hasse,& seruant lors de bornes aux terres Saxonnes, & à celles de l'Empire Franc-Gaulois. Pres ce fleuue estant campé le Roy Charles, il eut pour-parler & abouchement auec les Saxons,lesquels le recogneurent pour Roy,luy feirent hommage, promirent le tribut iuré à Pepin, & pource baillerent douze ostages: ce que fait chacun se retira en paix: & de ce voyage, demolition de l'Irminsul, accord, & ostages faict mention Krants en sa Saxonie,lors qu'il dit ainsi:(car je prens plaisir d'authoriser ainsi mon histoire) L'an sept cens septante-deux & le troisiéme du regne de Charles, il se resolut d'assaillir par armes la nation idolatre des Saxons: & pour ce passant le Rhin, il vint se camper premierement à Lippie:là où comme les Saxons se presentassent, & luy vinssent aucontre auec forces,on eut bataille nõ loing d'Osnabourg ores Osemburg, pres vn boys,& forest de Hestres,où ils furent batus,& faisans grande perte d'hommes, ils furent contraints de s'enfuyr outre le Weser,& chassants les Wandales,qui tenoyent le pays outre le Weser, s'y arresterent: d'où aduint que des ce temps là ils furent appellez Osthphales, & ceux qui estoyent demourez en leur terre ancienne portoyent le nom de Westphales. Or Charles ayant vaincu les Saxons il vint au mont de Mars, là où il abatit le Temple des habitans du pays,& leur idole nommé Irmensuel: ceste mõtaigne où estoit la ville dicte Morsberg, se nommoit Eresberg, car c'estoit là que les Saxons adoroyent leur Irmensuel. Or taschent les anciens de rendre raison de touts les noms,mais nous suyurons ce qui est le plus probable, laissants neantmoins au liseur libre le iugement sur ce qu'il vouldra suiure. Ils pensent donc qu'Eresberg a pris son nom de Iunon deésse,que les Grecs ont nommee Here,laquelle encore les paisans croyent fabuleusement aller par l'air voletant: & estiment qu'Irmensuel se doiue interpreter la statue de Mercure d'autant que Mercure a esté nommé Hermé par les anciens: mais l'honneur fait à Mars a gaigné que le lieu a retenu le nom de Mersberg iusques à present. Apres cecy adiouste le mesme Krants. Quelques vns interpretent le mot Irmensuel comme s'il vouloit dire Statue publique, & ainsi il est permis de coniecturer que cest Idole estoit comme vn commun refuge, & retraicte de touts, & qu'il fut dedié à Mars,lequel vague incertain par les combats,comme s'il estoit perplex, & en doubte à qui il doibt donner la victoire. Or estoit telle la figure de ceste statuë: son corps representoit vn homme armé, ayant en sa main droite vn estendart, au milieu duquel estoit painte vne rose,laquelle naist soudain,se fane, & flestrit encor' plus soudainement, signifians qu'ainsi en est-il des succez, & heurs de la guerre: à la main gauche il tenoit vne balance,monstrant le sort des combatans estre doubteux, & que le hazard enclinoit tantost d'vn costé,tantost de l'autre: & cecy le plus facilement qu'on sçauroit dire; sur sõ estomach desarmé on voyoit vn Ours effigié, qui signifioit le cœur inuincible & non effroyé des combatans: au bouclier y auoit vn Lyon, qui commande sur les bestes,& lequel dõnoit à cognoistre l'effort & impetuosité que doibt monstrer le guerrier en l'execution de ses haultes entreprises: au reste ceste idole estoit posee en vne campaigne semee d'herbes verdoyantes, & de fleurs, pour faire entendre qu'il n'y a plaisir esgal au monde pour les hommes vaillants,que de monstrer leur gaillardise & puissance,& la vigueur de leur effort que lors qu'ils sont au conflict. Charles ayant ainsi accablé ceste armee, les plus grands d'entre les Saxons s'en estans fuys, le reste se soumit à sa volonté,desquels il prit ostages,& repassant le Weser il s'en retourna en ses terres. Voila les mots de Krants,que pour leur varieté & recerches plaisantes i'ay bien voulu communiquer aux nostres, lesquels n'ont la commodité, ny loysir de lyre les histoires estrangeres. Et c'est apres ceste guerre que le supplement d'Aymon tesmoigne que Charles repudia la fille du Lõbard,soit qu'il la veit sterille,où qu'il haït l'alliãce de ce peuple,ou que ce fut pour faire despit à Didier, qui auoit retiré Berthe & les enfans de Carloman en sa court pour luy donner des affaires: & quant à moy je le pense ainsi,& ay argument presque necessaire pour le prouuer: d'autãt que l'an premier de son regne il l'employa en la guerre d'Aquitaine,& la Royne sa mere au voyage d'Italie,d'où estant de retour il espousa la Princesse Lombarde, auec laquelle il fut vn an entier: & ce pendant la laissant l'an troisiéme de son regne,puis que le second il l'espousa,

Où fut le pour-parler de Charles & des Saxons l'an 772.

Krants li. de la Saxonie 2.cha. 9.

Figure de l'Idole des Saxons.

pousa,il s'ensuit que ce diuorce fut fait apres son premier voyage de Saxe. Ceste iniure,auec les esguillons que la femme de Carloman donnoit au Lombard,suffisoit pour l'irriter à faire la guerre aux François, mais cela eut esté ou vain,ou de longue consultation,si vn troisiéme esguillon ne s'y fut entre-meslé,lequel esbransla du tout la volonté de ce Roy contre Charles,ce qui aduint en ceste sorte. Vous auez ouy comme l'an sept cens soixante-neuf,Charles passa en Guienne, vainquit Hunauld & contraignit Loup de luy liurer, cestuy s'en estant fuy en Gascoigne:or l'auoit tenu le Roy en prison honeste depuis ce temps iusqu'à la guerre finie de Saxe,que Hunauld faisant du sainct,& religieux le supplia de luy dõner cõgé de faire le voyage de Rome,pour aller visiter les saincts lieux & baiser les pieds du Chef de l'Eglise, soy disant l'auoir fait par vœu,à quoy de tout son cœur il desiroit satisfaire:Le Roy qui n'eut onc pensé à la trahison brassee par son captif luy donne congé d'ailler faire ses deuotions, mais il le feit iurer auant partir sur les saintes reliques, qu'il ne faudroit de s'en retourner tout soudain qu'il auroit acheué son pelerinage : Hunauld ne se feit guere prier de iurer chose qu'il n'auoit desir aucun d'executer,& ne se soucia de s'obliger à toute peine,pourueu qu'il se veit en liberté:& ainsi laissant les monts,& entrant en Italie, il quitta tout aussi tost les desirs de voir le Pape, pour l'amour duquel il ne passa onc les Alpes, ains prenant le chemin de Pauie,il fut vers Didier ennemy & du Pape, & du Roy des François,affin d'y dresser vne nouuelle partie.Car il ne fut pas si tost en la court de ce Roy qu'il luy mit deuant les yeux & le tort fait aux enfans de Carloman, & l'iniustice de Charles luy ayãt rauy son pays d'Aquitaine sans qu'il y eut autre droit q̃ de bienseãce, veu le tẽps qu'il y auoit que ses ancestres en iouïssoiẽt,qui ne le tenoient que de Dieu & de l'espee.Le pria de ne laisser les pupilles sans tuteur, & bon support & se souuenir que si Pepin luy auoit dõné voye à la courõne qu'il ne pouuoit mieux le recõpenser,& luy satisfaire qu'en remettãt les petitz fils d'iceluy en l'heritage que Charles leur tollissoit:à cause que Carloman n'auoit voulu iniustement luy donner secours contre luy & les siens en Aquitaine, estant Carloman Prince iuste & ennemy de toute violence & tyrannie.Et pour mieux chatoüiller l'oreille du Lombard,il mit en ieu,ce qu'il n'eut sceu prouuer,à sçauoir le peu de bonne volonté des François enuers Charles, disant qu'il y en auoit plusieurs,lesquels oyans que Didier se mettroit en campaigne pour remettre en possession les enfans de Carloman de leur patrimoine, ne failliroyent aussi de luy tenir la main,& se declairer de la partie.Et pour maintenir cecy auoit il les fugitifs de France Anthaire,& Andoire, lesquels asseurerent le Lombard, qu'ils auoyẽt beaucoup d'intelligences en la court de Charles,& qu'il n'auroit faulte des François, si vne fois ces enfans estoyent couronnez par le Pape:lequel ils le prierent de requerir de conseruer le droit des pupilles,& de gaigner ceste authorité sur les Frãçois que de leur donner des Roys à sa poste.Puis vint le Duc banny d'Aquitaine aigrir les matieres sur les causes du diuorce fait par Charles,& dire qu'il ny auoit raison,loy,ny coustume qui luy permit d'ainsi chasser celle qui luy estoit iointe par mariage,& que tout ce qu'il auoit fait,n'estoit que de haine mortelle qu'il portoit à la maison Lombarde. Toutes ces sollicitations du Duc Aquitanien, & les flateuses requestes de Berthe, & le prieres importunes des Gentils-hommes, & seigneurs François qui estoyent à la suitte des petits Princes, gaignerent si bien le cœur de Didier, qu'il se resolut de les exaucer,& de se declairer tuteur,garant,& deffenseur des pupilles:non de soing qu'il eut d'eux,ou amitié qu'il leur portast,ains affin de mettre diuision en Gaule,& y semer vne guerre ciuile laquelle luy seruit de moyen pour faire ses orges en Italie, & se venger des torts que luy auoyent fait les Romains en l'election du Pape Estienne, ainsi que pourrez entendre au Chapitre suyuant,discourant plus au long de la cause, suite, & fin de la guerre de Charles contre les Lombars.

Hunauld s'en va en Italie.

Conspiratiõ de Hunaud contre Charles.

Pretexte de Didier pour s'armer contre Charles.

Des menees de Didier contre le Pape, & de la venüe de Charles en Italie, & guerre qu'il eut contre les Lombards.

CHAP. VII.

Adrian I. Pape de haut cœur

LE complot du Lombard pris, offroit & au Pape, & au Roy Charles de grandes difficultez, à l'vn pour luy rendre son pays diuisé si on eut aussi bien pratiqué des hommes en Gaule, comme on batissoit dés menees en Italie, lesquelles il auoit commencees sous le Pape Estienne: mais celuy decedé l'an sept cens septante & deux, & en son lieu estant mis Adrian Gentil-homme Romain de grãde maison, & bon amy dés Frãçois, il luy fallut aussi cercher nouueaux conseils pour se deffaire des soucis qui luy bourelloyent la teste: car il voyoit auec quelle hardiesse, & animosité le Pape auoit deliuré de prison ceux que Didier, & Affiarte Lieutenant de l'Empereur Grec auoyent emprisonnez à Rome, & comme il n'auoit voulu entendre à la paix, & alliance des Lombards à cause de leur desloyauté, & parjure: mais d'autre costé, ayant les Princes de France en main, & esperãt esmouuoir les François, & les Austrasiens & Trãs-Rhenãs à leur party, il se fioit aussi de tãt en sa force, s'il attiroit les Frãçois à la societé de ceste guerre. D'autre part voyoit il vne grãde difficulté & empeschemẽt sçachant que le Pape ne voudroit jamais entendre, au couronnement, & sacre des enfans de Carloman au preiudice de Charles, mesmement en estant prié par le Lombard auquel il auoit refusé vne moindre chose, à sçauoir la paix auec honestes, & auantageuses conditions. A ceste cause, ce qu'il n'auoit peu obtenir par prieres, & qu'il n'esperoit point d'emporter par supplicatiõ il se resolut de l'auoir par force: ainsi il dressa de grãs tumultes par toute l'Italie, ayant pour agents, & negotiateurs les Ducs de Spolete, & d'Iuree, lesquels semerent par tout la mauuaise voulenté de Didier contre le Pape, & le desir qu'il auoit de se ressentir, & venger des torts qui luy auoyent esté faicts par luy & par les Romains. A ces menaces le Lombard adiousta soudain l'effait, car dressant deux armees, il en conduit l'vne vers Rauenne, gastant tout, & se faisant seigneur des citez de Ferrare, Faënce, & de leurs finages, s'apprestoit d'aller assieger Rauenne pour la tollir au Pape, à qui le Roy Pepin l'auoit dõnee. L'autre armee Lombarde se rua sur la Toscane, & ayant rauagé le plat pays, & pris quelques villes, elle s'alla ioindre à Didier, affin que touts ensemble fussent au siege de Rauenne. Ceux qui au nom du Pape gouuernoyent Rauenne, & maintenoyent le peuple en liberté dés le temps que Pepin en feit la donation, à sçauoir les Tribuns Iulian, Pierre, & Vitalien furent à Rome vers le Pape pour auoir secours: & il enuoya vers Didier, & les susnommez, & encor' quelques citoyens Romains pour le prier de ne point ainsi tourmenter le pays cõtre la foy promise, & ensemble de rẽdre les villes qu'il auoit occupees: mais Didier dit qu'il failloit que le Pape vint en personne, afin qu'eux deux ensemble peussent parler des affaires, & vuider les differents: & ce nonobstant il continua ses rauages, & degast, & se mit de plus belle à affliger le pays, & estat de l'Eglise. Adrian encor' luy enuoye, & lettres, & messages tant moynes qu'autres Ecclesiastiques, ausquels Didier feit mesme respõce qu'aux premiers, qu'il vouloit parler au Pape: & lors Adrian luy manda que s'il vouloit rendre les places qu'il auoit prises, qu'il ne faudroit aussi d'y aller, mais non plustost que les choses ne fussent effectuees. Mais tant s'en fault que Didier y voulut entendre que plustost il menaça le Pape d'aller assieger Rome, ce qui l'estõna de telle sorte, qu'il se mit à fortifier la cité, & ensemble enuoya des Embassadeurs, & Nonces en Gaule vers Charles luy faire entendre l'estat de l'Eglise, & ce que les Romains, & luy enduroyent pour estre loyaux aux François, & à la couronne querellee par les fils de Carloman. Ce pendant il mit garnisons en la cité, osta touts les ioyaux, & ornements qui estoyent és Eglises qui sont hors les murs & sur tout de celle de sainct Pierre au Vatican qu'il ferma si bien qu'il estoit impossible d'y entrer sans en briser les portes. Et entendant que Didier estoit allé à Pauie auec son fils Adalgise pour là prẽdre Berthe, & les fils de Carloman & les Segneurs Frãçois de leur suite, affin de prier, puis cõtraindre le Pape de les sacrer pour Roys de France, il enuoya vers leur armee qui approchoit du terroir Romain troys Euesques, à sçauoir celuy d'Albe, de Pilastrine, & de Tiuoli auec charge de commander tant à Didier qu'à son fils, & à Berthe, & à sa suite sur peine d'ex-

Efforts de Didier en Italie.

Adrian faict semõdre Didier de laisser les terres de l'Eglise.

Adrian enuoye querir secours en Gaule.

Didier va vers Rome menant les fils de Carloman.

ne d'excommunication qu'ils n'eussent à passer outre pour entrer au terroir & finages de la cité de Rome: & sans mentir, Didier fut si estonné oyant ceste tant hardie denóciation, que sans passer plus auant, il s'en retourna tout confus à Pauie. Ces choses passans ainsi, quoy que Didier se fut retiré, si ne laissoit il de faire plusieurs insolences aux Romains, & à d'auantage irriter le Pape: vers lequel arriuerét de la part du Roy Charles, Gregoire Euesque (mais on ne dit point d'où) Fulrad Abbé de sainct Denys, & Albon grand Chambellan, pour sçauoir si Didier auoit fait raison à sa sainteté, & s'il auoit rendu les places, & terres vsurpees sur les Romains. Mais le Pape leur feit entendre la chose comme elle estoit, & les ruses du Lombard, & ses violences, & comme il auoit esté impossible de le faire condescendre à quelque composition que ce fut: ensemble qu'il auoit des desseins fort preiudiciables au Roy Charles sous le pretexte de la cause des enfans du Roy Austrasien, & des intelligences auec l'Empereur Schismatique de Constantinople. Ce qu'oyans les deputez pour le Roy, ayant charge d'ouyr aussi bien le Lombard que le Pape, affin que Charles ne feit, & n'entreprit rien sans l'auoir bien pesé, furét aussi vers Didier, lequel ils prierent de la part du Roy de faire droit au Pape, & Romains, & ne rompre celle alliance qui estoit entre les Lombards, & la maison de France, ny se monstrer ingrat au sang, & enfant de celuy par le moyen duquel il estoit venu à la Couronne. Didier tout resolu en ce qu'il auoit à faire, & ne respectant plus aucun, refusa tout à plat de rien faire de ce que le Pape vouloit, comme estans ses requestes, & demandes inciuiles: qu'il auoit esté assailly par les Romains ennemys de tout temps du sang Lombard, & desquels s'estant vengé le Roy François n'auoit aucune raison de s'en mesler, veu qu'il n'auoit aucun droit ny iurisdiction en Italie. Et s'il estoit si conscientieux qu'il en faisoit semblant, son deuoir seroit de plustost faire droit à ses nepueux qu'il desheritoit, que de vouloir se rendre iuge en vne cause qui ne luy appartenoit en rien. Au reste que tant s'en fault qu'il s'estrangeast de l'alliance que les Lombards auoyent de long temps auec les François, ou qu'il oubliast les plaisirs receuz par Pepin, & qu'il se monstrast mescognoissant ou ingrat vers pas vn François, & moins contre le sang de Pepin, que plustost il se mettoit en peine pour les pauures orphelins desheritez, & pour leur faire rendre leur heritage, & se faisoit, & declairer le vray soustien, & refuge des Dames veufues, & delaissees de tout le monde: disant n'estre seant à Charles de poursuyure la querelle d'autruy, & deffendre son droit, si premierement luymesme ne faisoit iustice à ceux à qui il la deuoit: & en somme il conclud que le sang de Pepin estoit par luy deffendu contre vn des enfants de Pepin mesme. Que ja ne pleust à Dieu qu'il fut ingrat aux ombres de celuy qui l'auoit fait Roy, pour les nepueux duquel il ne feroit conscience de hazarder sa vie, & son Royaume, contre touts ceux qui voudroyent le luy quereler. Ceste obstinee responce du Lombard raportee au Pape Adrian, & cestuy voyant que Didier alloit en empirát, & que sur ceste colere il pourroit se ietter sur luy, & sus les terres Romaines, il réuoya en Gaule les mesmes Embassadeurs qui auoyét esté vers Didier, affin que touts ensemble asseurassent le Roy Charles de la mauuaise voulenté de Didier, & de son peu de desir de venir à la paix, & concorde. Ce qu'oyant Charles, soit qu'il veit qu'il y auoit quelque raison au dire du Lombard, ou luy voulant tenir le bec en l'eau tandis qu'il dresseroit ses forces, & se saisiroit des passages, & destroits des monts, luy enuoya encor' d'autres messages taschant de le gaigner par argent & luy faire quitter la partie contre le Pape, luy offrant vne bonne somme de deniers, pourueu qu'il quittast les armes, & rendit entierement toutes les villes, terres & forteresses prises sur les Romains & sur le sainct siege. Didier oyant ces offres, ne sçauoit que penser à quelle fin tendoit cecy que Charles fut si prodigue du sien de luy offrir argent pour le garant du Pape: neantmoins le prenant à son aduantage, il se persuada que Charles auoit ailleur affaire, ou qu'il se doubtoit de quelque reuolte en son pays pour la menee des pupilles de Carloman: & à ceste cause il parla à cheual, & ne tint nomplus de compte de ceste semonce que de la premiere, ou de la seconde, Dieu le souffrant s'endurcir (ainsi qu'vn Pharaon) affin que sa ruine en fut plus grande, & plus exemplaire: & dequoy le Roy Charles se despita tellement qu'il se disposa de le ruiner, & d'affráchir du tout les terres de l'Eglise. Ainsi donc il commença à s'acheminer vers l'Italie, & à donner esperance asseuree au Pape de son secours soudain, & asseurance d'oster les moyens à Didier

Didier effroyé de la menace de l'excommunicatiõ du Pape.

Embass. Frãçois en Lombardie.

Respõse de Didier aux François.

Retour des Embass. en Gaule.

Nouuelle Embassade de France vers Didier

Orgueil de Didier.

Charles le Grand à Genéue. d'aller assieger Rome. Estant à Genéue ancienne cité, & de la contribution du Royaume de Bourgoigne assise sur le Rhosne, il tint son Conseil & Parlement sur les deliberations de la guerre, & comme il se failloit gouuerner en icelle: en fin diuisant son armee, en deux, il en enuoya vne partie par le Mont sainct Bernard (dit jadis Mont Ioüe) *Armee de Charles cõme partie.* & d'icelle estoit general Roland son nepueu: l'autre il la guida luy mesme, passant par le mont Cenis: & ce pendant Didier ne dormoit point, ains ayãt fait assemblee d'hommes, & fait venir les forces qu'il auoit à Beneuent, Spolete, Forly, & par la Toscane à Turin ville capitale de Piedmont, il se faisoit fort de clorre touts les destroits & passages des monts Alpins par lesquels les François pourroyent passer. Mais Rolãd le hasta plus que les Lombards, & se saisist du sommet du mont sainct Bernard, & autant en feit le Roy Charles au mont Cenis: où estant, pour amuser le Roy Lombard, il luy enuoya *Ruse de Charles.* encor' quelques Gentils-hommes pour tascher s'il vouldroit point condescendre à la premiere condition offerte, & toucher deniers en quittant les places prises, & laissant le Pape, & Romains en paix: mais tandis que les messagers alloyent, qu'ils se faisoyent donner sauf conduit, le Roy gaigna les destroits, & se feit maistre de l'entree en Italie, de sorte que Didier fut si estonné, que jamais il n'eut le cœur de luy aller au contre pour luy resister, & luy presenter la bataille, quoy qu'il y en ayt, qui dient qu'à force *Diuerses opinions des autheurs.* d'armes, & auec effusion de sang Charles gaigna les monts, mais les anciens tiennent que sans coup ferir, aumoins sans combat memorable il entra en Lombardie ne trouuant aucun qui luy feit teste par tout le Piedmont: d'autant que Didier fut si espouuenté de voir Charles si tost auoir surmonté ces difficultez de passages, que tout ce qu'il peût faire, ce fut de se sauuer à garant en sa Royale cité de Pauie. A tout cecy contrarie Corie en son histoire Milanoise, & dict auoir esté donnee vne sanglante bataille à Mortare, lequel me semblant auoir quelque raison en son dire, je ne faudray aussi à vous en alleguer les parolles qui sont telles: Les François auec toute la hastiueté & *Corie hist. Milanoise liu. 1.* diligence qu'ils peurent, commencerent à passer en Italie, & cecy touts en mesme temps, & comme s'estans entre dõné le mot: Charles vint par le mont Cenis: Roland par le pas dict de L'agnel, & Oliuier par le Marchisat de Sceue: & ce succez non esperé rendit Didier presque tout hors de soy: & neantmoins sans tarder aucunement il ramassa ses forces esparses, & vint iusqu'à Verceil contre son ennemy, qui deja estoit à *Rolãd, & Oliuier à la guerre d'Italie.* Turin, où il s'estoit rafreschy quelques iours, & encor' pour y attendre le reste de ses troupes. En fin les deux armees s'approchans l'vne de l'autre pres de Verceil fut donnee vne tres-grande, & tres violéte bataille, en laquelle s'estans longuement tenus & maintenus vaillamment tant d'vne part que d'autre, en fin la fortune courut sus à Di- *Bataille pres de Versel perduë par Didier* dier, de sorte qu'apres vn grand massacre des siens, il fut contraint de ceder & quitter la place au vainqueur, & s'enfuit auec toute telle diligence qu'il luy fut possible, se retirant à Belle-selue: où il se fortifia du plus de gẽd'armerie qu'il peut rassembler, attẽdãt d'vn cœur inuincible les ennemys pour derechef les combattre. Lesquels s'estãs faits maistres de tout le Piedmont, & poursuyuans leur victoire, vindrent en Lombardie, si que les osts estans pres les vns des autres on estoit touts les iours aux mains, & s'y fai- *François rõpus pres de Belle-selue.* soyent de belles escarmouches ordinaires: de sorte qu'vn iour il aduint sur le leuer du Soleil que venant au camp de Didier vne grande abõdance de viures, il y eut quelques Cheuaux legers François qui assaillirent ceux qui les conduisoyent, au secours desquels vindrent les Lombards, comme aussi les Frãçois feirent pour leur caualerie legegere, tellement que d'vn petit rencontre s'ensuyuit vne grande bataille, en laquelle furent les deux Roys, chacun faisant office de bon, & vaillant Capitaine, & de soldat valeureux, neantmoins Didier pour celle fois rechassa les François iusques à leurs trenchees, & se retira auec l'hõneur de la iournee. Tant s'en fault que Charles s'estõnast de ce succez, & perte, que plustost fortifié pour le secours qui luy venoit de iour à autre *Troisiéme bataille à Mortare, où Didier fut deffait* de toutes parts, deux iours apres ceste deffaite, il enuoya deffier son ennemy, & presenter la bataille. Didier encor' tout enorgueilly de la victoire precedente, ne faillit à accepter le party, & ainsi mettant ses escadrons en ordre, & disposant les esles de sa Caualerie, il vint aux mains contre les François, mais il trouua autre resistance que la seconde foys, car les François apres vn long combat luy dõnerent tant d'affaires qu'en fin Didier fut du tout accablé, & vaincu, & ayant perdu la plus-part des Chefs, & noblesse, & les plus vaillans soldats de l'armee faillut que fuyant se sauuast à Pauie. Ceste

bataille fut si cruelle,& sanglante,que le lieu où elle fut donnee en porte nom,& marque d'eternelle memoire,car s'appellant celle place Belle selue,ou Belle Forest, elle a depuis porté le tiltre de Mortare, comme encore à present on la nomme. Vous oyez quel discours faict le Corie,lequel me semble fort vraisemblable,& ne pense qu'il l'aye escrit sans grande raison,& sans auoir quelque ancienne Histoire qui l'a asseuré de ceste deffaite:au reste je ne sçauroy me persuader que Didier(qui estoit vn grand,& vaillant Capitaine)ayant braué Charles tant de fois,ne voulát accepter aucune conditiõ, fut si bas de cœur,que de s'enfermer à Pauie auec vne armee florissante, sans coup ferir,& sans sçauoir si les François estoyent plus vaillans que les Grecs,ou Romains, lesquels il auoit tastez si souuent durant ses conquestes. Que si les anciens ont dit que Charles entra en Italie sans coup ferir,ils entendent qu'il passa les monts,& surmonta les destroits alleguez cy dessus,mais quant à ce qu'il s'ensuit,ils ne disent rien plus iusqu'à tant que Didier s'enferme dedans Pauie. Au reste le nom du lieu donne grand argument au dire de Corie veu que pour le grand meurtre de Lombards là occis par les François le nom luy fut changé,& pour Belle selue,on l'appella Mortare ce que Leandre Bolonois n'oublie en son Italie alleguant les vers d'vn Faccie Vbertin disant ainsi en sa langue,que je n'ay voulu tourner pour les laisser en leur naïueté.

Mortare iadis Belle Selue.

Giunti à Mortara quiui vedemo à Pieno
Che peri molti morti il nome prese
Quando gli due compagni venner meno.

Faccie Vbertin liu. 3. du Distamonde. cha. 5.

D'auantage auons nous icy à considerer vne autre traict pour monstrer le peu de diligence des anciens, & encor' des modernes qui se sont arrestez à la seule opinion des anciens sans faire vne plus diligente recherche:or disent ils que Bernard qui conduisoit vne partie de l'armee de Charles estoit oncle du Roy,& ce pendant pas vn ne dit qui fut ce Bernard, ny de quel costé il touchoit de parenté à Charles: ce qui me faict penser qu'en lieu d'oncle il fault dire Roland lequel a presque en touts lieux accompaigné ce Roy, de la sœur duquel il estoit fils,& de Milon(comme dit est)Comte du Maine:ioint que Eghinard fait bien mention de Roland Comte du limite Britannique,sans faire mention quelconque de ce Bernard oncle de Charles. Que si quelcun a de meilleur raison que la mienne, qu'il la mette en auant, & lors je seray contraint de confesser ma faulte,& de luy ceder en cecy. Ceste deffaitte de Lombards, & suitte du Roy Didier, comme elle fut aggreable aux Romains,& de grand plaisir au Pape,de tant plus effroya elle les amys des vaincus, plusieurs desquels, & les plus gens de bien se retirerent à Rome à garant vers le Pape auquel ils s'humilierent, & pour monstrer le desir qu'ils auoyent de luy demourer bons & loyaux subiects, requirent d'auoir l'heur que de se pouuoir tenir à Rome, & y conduire leurs femmes, enfans, & famille: ce que le Pape leur accordant, leur donna quelques rues pres le Vaticam lesquelles ont porté fort long temps le nom de rues Lombarde,& Saxonne : mais sous le Pape Innocent troisiéme du nom, ceste appellation defaillit, & l'Hospital du Sainct Esprit, y estant basty par le Pape susdict causa aussi l'abolition de ce nom premier de Lombard. Or ceux qui vserent de ce deuoir furent les Comtes & gouuerneurs de Spolete, Beneuent, & de Toscane lesquels bien que eussent suiuy Didier, si est ce qu'ils auoyent en horreur son impieté, & volontiers, sans le serment qu'ils luy auoyent faict, ils l'eussent abandonné lors qu'il se mit à faire la guerre au Pape. Ce pendant Charles fut assieger Didier à Pauie, sçachant qu'il n'auoit rien faict s'il ne domptoit ce Roy chatouilleux, & remuant, & s'il ne luy ostoit touts moyens de se preualoir de force quelconque: le camp posé deuant Pauie, on se meet en deuoir de l'assaillir, & d'y faire bresche, laquelle estant faicte, & venans les nostres à l'assault non vne, mais plusieurs fois, ils y furent, si bien eschaudez que le Roy delibera, pour ne perdre tant de gens de bien en vain, d'enclorre la ville de toutes parts, & la tenir assiegee de si pres, qu'il n'en laisseroit sortir ame viuante, & affamant les assiegez, & leur ostant l'vsage de la riuiere du Thesin, il les contraindroit de venir à sa misericorde. Ainsi pour donner asseurance de sa deliberation, & comme il pretendoit seiourner en Italie, il enuoya querir en

S'il fault lire Rolãd ou Bernard

Où estoit iadis la rue Lombarde à Rome.

Voy Bernard Sacce en l'hist. de Pauie liu. 10. ch. 14.

Estroit siege de Pauie.

France Ildegarde son espouse laquelle il attendit à Pauie; mais dés qu'elle fut venüe, il laissa son nepueu Rolád deuant la susdicte cité auec partie de ses forces, & prenant le reste, il s'en alla à Veronne où estoit enfermé Adalgise fils de Didier, auec plusieurs Seigneurs, & Capitaines, eschappez de la bataille de Mortare. Or quoy que la Cité de Veronne fut pour soustenir le siege vn long temps, tant pour son assiette naturelle, elle estant posee au pied d'vn mont & par iceluy deffenduë d'vn costé, & de l'autre ayát le fleuue Adige qui la partit en deux, & estant de la contribution, & Seigneurie de la Marche nommee Treuigiane, nóobstant (dis-je) tout cecy, les Lombards voyans Charles se camper deuant Veronne, ne furent si fols que d'attendre ny l'assault, ny la force: Car Adalgise qui auoit auec luy Berthe espouse de Carloman, & les enfans d'iceluy Prince de France: que ceste Dame, & ceux de sa suite, & de celle des enfans, parloyent de se rendre, & luy ne se fiant en ses propres subiets, n'osa aussi se tenir là d'auantage, ains faisant vn trou à la nuit, s'en alla vers l'Empereur de Constantinople à garant, auquel il compta ce qu'il luy pleut des inuasiós du pays Italien faite par le Roy de Fráce: aucuns dient que les Veronois chasserent Adalgise, & que luy estant hors, tout aussi tost ils se rendirent à Charles. En somme tout le pays qui jadis auoit esté de la conqueste Gauloise, se soumit à Charles si bien qu'il ne luy restoit de tout le pays subiect aux Lóbards que la seule cité de Pauie, qui ne luy feit obeissáce. Deja auoit il six mois que les Fráçois tenoyent le siege deuát Pauie, lors que le Roy Charles s'achemina vers la cité de Rome, pour y estre à Pasques, & y solléniser la feste de la Resurrectió de nostre Seigneur, ce qui aduint l'an de nostre salut sept cens septante quatre, & suyuát son voiage, il réuoya la plus part de son armee au camp vers son nepueu à Pauie, ayát seulemét en sa cópaignie sa femme & famille, & bon nombre d'Euesques, Abbez, & autres du clergé, & des premiers de la noblesse, qui estoit son grand conseil, s'acheminát vers Rome en cest equipage: ce qui me faict dire que la Toscane n'estoit lors diuisee en factions, & que les Papes en iouyssoyent paisiblement, ou (qui est le plus vraysemblable) que les Lombards qui l'auoyent domptee, ayans esté vaincus par Charles, & se retirás des villes ennemyes, celles de Toscane receurét Charles cóme celuy qui les auoit deliurez de la seruitude des Lombards: ce qui causa que le Roy n'auoit aucunes forces pour passer par ce pays, & ne códuisoit vn seul soldat, si asseuré il se tenoit parmy ceux ausquels il donnoit vne telle, & tant desiree franchise. Dequoy seruiroit de dire, & discourir les appareils, pompes & magnificences faites à Rome pour la reception d'vn si grand Prince, & le grand nombre de prelats, & de Seigneurs que le sainct Pere luy enuoya au deuát pour mieux honnorer sa venuë? Tant y a qu'il sembloit que ce fut quelqu'vn des anciens Consuls, ou Empereurs triomphans, veu la magnificéce des Prelats, brauade des Nobles, & Patrices, gaillardise de la noblesse plus ieune, laquelle pour obeir & cóplaire au Pape, & recognoistre par telle demonstration les biens receuz des François, n'oblia rien à ceste belle entree. Ie ne veux alleguer ce que le Blond, & que Sabellic mettent icy en auant, suyuants les paroles du Bibliothecaire, qu'en ceste entree Royalle, il vint au deuát de Charles, trois mille Iuges officiers à Rome, ce qui semble impossible, & fut cela aduenu du temps que Rome estoit en sa plus grande gloire & magnificence, & y eut on enuoyé touts ceux qui auoyent eu charge de iudicature au terroir Romain: en quoy on noteroit encor' que les offices des Magistrats estoyent annuels, & par consequents moins corruptibles. N'ay garde d'obmettre icy ce que les autheurs Italiens n'ont garde d'escrire, tant ils sont ialoux de la grandeur Fráçoise, bien que d'ailleur ils dient les grands biens faits au sainct siege par noz Roys, ainsi que je voy vous faire voir. Et l'vn, & l'autre des autheurs susdicts confesse que le Pape feit vn grand recueil à Charles, qu'il luy vint au deuant iusqu'aux degrez du paruis de l'Eglise sainct Pierre, & que Charles s'abaissa pour baiser les pieds de sa saincteté, & autres œuures pleines de deuotion, comme de tout temps ceste nation a esté fort deuote, & Religieuse: comme aussi pas vn d'eux ne cele que les François, & Romains s'entre-promirent, & iurerent sur l'autel, & sainctes Reliques des Apostres foy, amitié, & alliance perpetuelle, le sainct siege s'obligeant à la couronne de France, & ceste cy promettant secours à l'Eglise de Rome. Or ce que ces autheurs n'ont point oublié est la ratification faicte par Charles, à la requeste du Pape, de la donation que Pepin auoit ja faicte au sainct siege, lors qu'il fut

Veronne assiegee par Charles.

Assiette de la cité de Verone.

Adalgise s'enfuit de Verone.

Verone se réd à Charles.

L'an sept cés septáte quatre Charles à Rome.

Premiere entree de Charles à Rome.

Blód Dec. 2. liu. 1. Sabellic Enneade 8. liu. 88.

Alliance iuree entre François & Romains.

fut contre le Roy Astolphe, laquelle Charles amplifia de tant plus, que la conqueste estoit de plus grand' estendue, & consequence. Mais voyant ce qui aduint depuis, & la creation d'vn des enfans de Charles en Roy d'Italie, je ne peux receuoir vne si ample donation que celle que Blond allegue suyuant l'opinion du Bibliothecaire: car il faict que Charles donne tout ce qui est depuis le Lunezan au terroir de Genes, iusques à Rome, lequel traict de pays embrasse selon les Alpes toute la Lombardie, & l'exarchat de Rauenne, & vne bonne partie de Toscane, le pays Treuisan, les Duchez de Mantoüe, & de Ferrare, les terres Venitiennes, l'Histrie, & Forly, & vers les Samnites anciens, les Duchez de Spolete & Beneuent, car le reste vers la mer Tyrrhene obeissoit à l'Empereur de Constantinople. Or posons le cas que Charles feit ceste liberale largesse au Pape Adrian, que les autheurs n'ont point obmise, si fault-il estimer, que le sainct Euesque ne fut pas ingrat enuers le Roy, & qu'il tascha de le recompenser, & gratifier en quelque chose, & en fut telle la recompense. Adrian voulant monstrer combien meritoit la pieté de ce Roy, & de son predecesseur, & pour esguillonner les successeurs à porter vne pareille affection au sainct siege, ioint que par ce moyen il se rendroit vn grand Monarque protecteur, & comme patron de l'Eglise Romaine tant contre le Grec qu'autres ses aduersaires, ordonna que desormais les Papes apres leur election ne se porteroyent pour tels sans l'authorité, & octroy des Roys de France, & sans qu'ils ne confirmassent, & approuuassent celuy que le clergé, & peuple Romain auroit esleu pour souuerain Euesque. Voulut en oultre qu'il appartinst aux mesmes Roys d'inuestir, & nommer les Euesques de leurs terres, & Seigneuries, sans qu'il fut loisible à pas vn siege d'auoir Euesque sinon celuy qui estant canoniquement esleu seroit approuué par le Prince. Ie ne dispute pas si ces concessions du Pape estoyent legitimes, & s'il estoit loisible à sa sainteté de soumettre la liberté Ecclesiastique à la volonté de la puissance seculiere: tant y a que je sçay bien que noz Roys en ont iouy, nõ comme Empereurs (ainsi que d'aucuns cuident) ains suyuant le priuilege octroyé à Charles, lequel Louys le Debonnaire, consciencieusement certes, & en homme de bien renonça au clergé, comme voyãt l'abbus que cest octroy pouuoit auec la malice du temps introduire en l'Eglise. I'ay mis cecy en auant, non pour vouloir approuuer cest assuiectissement du chef de l'Eglise, ains pour monstrer la sagesse de ce Pape, lequel honorant ce Roy, & luy donnant telle puissance, fait voir combien faillent ceux qui tiennẽt que le Royaume Frãçois depende de l'authorité du Pape, puis que par la mesme volonté du sainct Pere, la sacre Papauté dependoit de la volonté du Roy de France: lequel fut lors honoré du tiltre de treschrestien, le nom en demourant auec l'effect à la posterité, & de Patrice de Rome, lequel nom auoit esté donné par l'Empereur Iustinian au grand Roy Clouis monarque des Gaules: & ainsi voyez vous & l'alliance des Papes, & Roys de France, & les priuileges particuliers accordez à noz Roys pour les biens faicts à l'Eglise. Ayant le Roy fait ses deuotions à Rome il s'en reuint en son camp à Pauie, où quelques iours il eut l'heur que les Pauesans faschez d'vn si long siege, & ne pouuans plus souffrir la faim, ioint que (comme dict est) le Roy s'estoit faict Seigneur du reste des subiects au Lombard, & y auoit mis des Chefs, & gouuerneurs à sa deuotion, bien qu'il les eut choisis de la nation Lombarde mesme, affin de ne la mettre du tout en desespoir: toutes ces choses bien par Didier considerees, sçachant que Charles estoit au camp voulut moyenner sa liberté, mais le Roy luy enuoya vn Gentil-homme pour luy parler des conditions de sa deliurance, & icelles presque à sa discretion. Car (suyuant l'aduis de Sacce Ticinois en son Histoire Pauesane) ce Gentil-homme proposa de la part de son maistre au Roy Lombard, comme l'assiegé estoit hors de tout espoir, & attente de secours, & de moyen encor' de luy faire desormais la guerre, veu que la Cité de Veronne, & autres de sa iurisdiction outre le Pau, estoyent prises par les François, qui en auoyent chassé son fils Adalgise: que le Forly ne luy obeissoit plus, ains par le moyen, & forces de Charles, ils recognoissoyent pour lors le Pape, que tout le reste de la Lombardie faisoit ioug sur luy, & que les Seigneurs des terres susdits luy auoyẽt fait hommage, & tenoyent de luy, & leurs vies, & dignitez, & auancements; que seul estoit ce miserable Roy Didier s'opiniastrant cõtre ses forces, quoy que se veit enclos sans espoir dedans Pauie. Auquel il feit entendre que s'il ne pouruoyoit à ses affaires,

Donation de Charles au sainct siege.

Grãd priuilege de Charles pour l'election du Pape.

Eueschez soumises aux Roys de France.

Tiltre de Treschrestien aux Roys de France.

Bern. Sacce hist. Ticinoise liu. 10. ch. 15.

Remõstrãce du messager du Roy Charles à Didier assiegé.

&cela en peu de temps, il n'y auroit plus de moyen pour luy sauuer la vie, car quant au Royaume il ne failloit plus qu'il s'y attendit, veu que sa deliberation estoit de ne souffrir plus aucun Roy estranger en Italie. Que si dedans sept iours il ne regardoit à soy, & au salut de la Cité, & citoyens de Pauie, qu'il se tint pour asseuré & de sa mort, & du sac, pillage, bruslement, & ruine de la ville, & du massacre des Citoyens d'icelle. Auec le François qui porta ceste nouuelle à l'assiegé vint vn Citoyen Veronois que Charles y renuoya expres, pour asseurer Didier des choses comme elles s'estoyent passees, affin que plustost le Lombard condescendit à se rendre. Le François ayant declairé sa charge, Didier le prie d'attendre la responce, & ce pendant il tire à part le Veronois, s'enquiert de luy sur la verité du faict, & si Charles auoit ainsi gaigné ses terres, & Seigneuries presque sans coup ferir, & si son fils estoit en fuite, & les Seigneurs Lombards suyuoyent le party des Romains, & des François. Et oyant que le Veronois l'asseuroit sur sa foy de l'estat miserable des Lombards, du changement de toutes choses, de la reuolte des fiés & grandeur du Roy Charles, de la fuite de son fils, pillage de ses villes, & peu d'espoir qui s'offroit de jamais plus se preualoir d'icelles, veu les fortes garnisons de Fráçois, Alemans, & Bourguignós que le Roy y auoit mises, il s'escria de douleur, & dit les paroles qui s'ensuyuent. Ah miserable que je suis! à quelle necessité est ce que me conduit mon ambition, & conuoitise? I'estoy Duc, & gouuerneur en Toscane, je souhaitay d'estre Roy, & je l'ay esté, je viuoy en paix, & en maiesté, seul Roy d'Italie, & seul y eusse regné, si l'ambition m'aueuglant ne m'eut fait violer les loix diuines, & m'attaquer à l'Eglise, & chef, & ministres d'icelle. I'estoy prié, & requis par cy deuant, je desdaignoy, & mesprisoy les prieres des autres: & me voicy entouré des bandes & escadrons de mes aduersaires, & suis contraint par les miens mesme, suyuans l'ennemy de quitter le Royaume, que je pensoy aggrandir, estant forcé de soumetre & ma dignité, & ma vie, & femme, & enfans à la volonté de mon aduersaire. Ah Roy François, tu auras la victoire de ce pauure Prince Lombard vaincu de la fortune, & auquel n'est permis ny donné l'heur d'vn esclaue de sauuer sa vie en fuyant, & de pouuoir accópaigner son fils en l'exil qu'il fuit parmy les pays & Princes estranges. Ce que ayant dit auec grands souspirs & creue cœur, il feit appeller le messager François, & luy dit: allez, & dictes au Roy vostre maistre que demain matin je luy enuoyeray les principaux de ceste cité pour traiter auec luy de tout ce qui sera raisonnable, & que ce pendát il luy plaise faire cesser l'assault, & empescher que le soldat ne face aucune nuysance ny dedans, ny dehors à mes subiets qui seront (peut estre) vn iour les fiés. En fin les deputez d'vne part & d'autre s'assemblét, & apres plusieurs choses debatues d'vne part & d'autre les Pauesás, qui auoyét menacé le Roy Didier, que s'il n'apointoit, ils rédroyét la ville à Charles, font l'accord tel que Charles auoit demádé, & que Didier faillut aussi que confirmast, bien tascherent ils par tous moyés de faire qu'il fut loisible à leur Roy de se retirer la part que bon luy sembleroit, à quoy Charles ne voulut jamais entendre, disant que le droit Royal estoit personel, & que le Royaume ne luy prouffitoit de rien, s'il n'auoit le Roy en sa puissance lequel il promettoit d'hónorer, & bien traicter auec ses enfans en Gaule. La necessité pressant le Roy Lombard, qui se voioit assailly par dehors des soldats de Charles, & par dedans de ses subiects mourás de faim, & accablez de peste, il fallut qu'acceptast la condition & qu'il se rendit auec sa femme, enfans, tresors & famille à la discretion, & volonté de celuy qui luy feit misericorde, en luy donnant la vie, laquelle iustement il luy pouuoit oster, non pas seulement selon le droit de guerre, ains pour ce que Didier estoit feudataire des Roys de France, son pays estant assubietty par Astolphe à la couronne Françoise, & depuis lié, & astraint par cestuy mesme au mesme Pepin, lors qu'il luy feit auoir le sceptre Lombard contre Rachise auquel appartenoit legitimement la succession d'Astolphe. Ainsi finit la gloire Lombarde, & se rendit Didier sur le commencement du septiéme moys apres que le siege fut mis deuant Pauie en l'an de nostre salut sept cens septante quatre, & ayants les Lombards tenu l'Italie sous leur puissance depuis que Narsé les introduit, deux cens cinq ans: & par ceste reddition de Pauie, & du Roy Didier, fut aboly le tiltre royal entre les Lombards, comme aussi les loix faites par les Roys, Rothare, Luithprád, & autres furét abolies, estás forcez les vaincus de prendre loy, & d'obeir aux ordonnances de celuy qui les auoit domptez.

Códitions offertes à Didier.

Cóplainte du Roy Didier.

Le droict Royal gist en la persóne du Roy.

Lombards subiects dés Astolphe aux Frãçois.

Combiẽ de temps a duré le regne des Lombards en Italie.

D'où

D'ou aduint que l'Italie fut soumise partie à l'ancien droit Italique, & loix Romaines, obeissans aux cõstitutions faictes par les Empereurs: d'autres se soumirẽt aux decrets des Papes, à sçauoir ceux qui purement, & simplement, dependoyent de la iustice, & subiectiõ du sainct siege: d'autãt qu'apres la deffaicte, & deposition de Didier, le Pape, & Charles se partirent ainsi l'Italie, q̃ Charles eut tout ce qui est entre les Alpes, & Apẽnin, & entres les fleuues d'Athese, du Pau, & du Rhin qui court par le Bolonois, ceste cõtree portãt le nom de Lõbardie: & au Pape escheut l'exarchat, qu'ores on appelle la Romagne, & le Forliuez, & partie de la marche Treuisane, là où la Toscane estoit pour la pluspart de la contribution du François: & ainsi voyez vous combien Blond se trompe en la donation cy dessus alleguee, qu'il dit que Charles feit au Pape, veu que par ce moyen il l'eust fait Roy de presque toute l'Italie. Mais venons à nostre propos de l'estat Italien apres la ruine Lombarde, en d'aucuns endroits les gouuerneurs des citez feirent des ordonnances, & status, qui ont demouré depuis pour loix inuiolables, & en d'autres les coustumes du pays deroguent au droit ciuil, & imperatoire, ainsi que voyons en plusieurs endroits de Gaule, la coustume auoir droit & vigueur de loy tresautentique. Cecy fait, le Roy Charles donna aux Italiens les estats, & offices és villes par luy assubiecties (ainsi en parle Corie en l'histoire de Milan) à sçauoir aux plus apparents des villes, affin que par ce moyen il gaignast le cœur des naturels du pays, & bridast les Lombars si par cas ils vouloyent (luy sorty d'Italie) faire quelque remuëment de mesnage: & ce fut lors qu'il ennoblit, & authorisa d'aucuns beaux priuileges plusieurs maisons d'Italie, lesquelles ont la gloire de noblesse des François, & pour leur auoir esté fidelles. A Pauie il feit gouuerneur le Comte de Lumello, y creãt des Aduocats, & Gonfaloniers, & autres offices, lesquels iusques à nostre temps ont eu vigueur entre les Italiens. Mais vn des plus gentils, & sages traicts de Charles partant d'Italie pour s'en venir en Gaule fut qu'il mena auec luy (sous pretexte de leur faire vn grand honneur, & insigne faueur) les plus vaillans & hardis Capitaines Lõbards, auec leurs troupes tant de pied que de cheual, desquels il se seruit depuis en ses guerres de Saxe & d'Espaigne, afin que par ce moyen desarmant le pays, il n'y laissast que le François en garnison, & les gouuerneurs Lombards & les Magistrats naturels d'Italie pour tenir le pays en sa deuotion, & empescher ceux qui auoyent perdu le Royaume de pouuoir le remettre sus, puis que les forces leur estoyent ostees. Au reste se retirãt Charles en Gaule, il emmena auec luy Berthe sa belle sœur, & les enfans de Carloman son frere, laquelle il tança, & blasma de son inconstance, & de ce qu'elle auoit causé vne guerre si ardante que celle où le Lombard auoit perdu son regne, pensant establir celuy des enfans de ceste Dame: d'esquels l'histoire ne dit plus mot, ny de succession qui d'eux soit issuë, qui me faict penser que la Dame fut voilee, & les enfans (selon la coustume d'alors) tonduz moynes, ou bien priuez du tout de vie, tant l'ambition rend les hommes deffians les vns des autres, qu'ils ne peuuent espargner le sang mesme qu'ils deussent deffendre. Quant à Didier il fut conduit au Liege auec sa femme, & enfants pour là passer en exil le reste de ses iours, la garde, & charge duquel estant donnee à Geoffroy Euesque dudict lieu, qui prit garde que ce Roy ne s'enfuit vers pas vn de ses alliez pour recommencer la guerre. Le Roy laissa pour gouuerneurs en Lombardie en premier lieu Aragise, qui auoit espousé vne des filles de Didier eut le Duché ou gouuernemẽt de Beneuent: Vinigise eut Spolete, & Rhogand eut la charge du Friuli, desquels cy apres sera faicte mention. Auec Didier furent menez en Gaule deux doctes seigneurs Lombards à sçauoir Paul Archediacre d'Aquilee, & vn nommé Pierre Italien, qui depuis fut Euesque de Verdun: lesquels estoyent à Pauie lors qu'elle fut prise, & tomberent és mains du Roy, comme des plus remarquez, & segnalez de la court du Roy des Lombards. Enuers ceux cy estoit diuersement affectionné le Roy Charles, aymant l'vn, & ayant l'autre à contre cœur: car estans touts les deux Conseilliers du Roy Didier, l'vn luy conseilloit de se rẽdre, & ne souffrir que le pays fut accablé par son opiniastreté, & folie: là où le Diacre Paul maintenoit du contraire, disant qu'il ne failloit se fier aux propos du François se deffendre & attendre pour quelque temps le secours qui leur venoit: aussi les traicta il fort diuersement l'vn de l'autre. Car Pierre fut faict Euesque de Verdun le vingtcinquiéme en nõbre, & Paul tõba en la male grace du Roy, tant pour sa negociation contraire à la paix, que pour ce que

Quel l'estat d'Italie sous le regne des François.

Partage d'Italie entre le Pape, & le Roy Charles.

Corie hist. Milan. partie premiere.

Grãde ruse & sagesse de Charles.

Espouse, & enfans de Carloman en France.

Didier cõfiné au Liege.

Gouuerneurs laissez en Italie.

Paul Diacre ennemy des François.

Paul Diacre banni par Charles.

Paul Diacre faict moyne, & aymé par Charles.

Massacre de Hunault à Pauie.

Didier meurt au Liege.

Sabellic Ennead.8. liu.8.

Corie partie. 1. de l'Hist. de Milan.

Paul Diacre liur. 5. de l'Hist. Lombarde cha.4.

Cause de la ruine des Lombards.

Voy Saluian Massilien liu. de la Prouid.

L'impieté cause des ruines des Monarchies.

Didier estant en prison, le Diacre tascha de trouuer moyen, estant à Mets, de le faire sortir du siege, qui fut cause que Charles bannit le susdict Diacre: lequel eschappant dudict exil, se sauua vers le Prince de Beneuent Aragise, espoux d'Adelperge fille de Didier, & en fin s'alla rendre moyne au mont Cassin où il composa plusieurs beaux liures, & sur tout de l'histoire Romaine, & celle des Lombards que nous auons en main, & encore (à la priere, & requeste du grand Roy Charles) il commença l'histoire des saincts Martyrs, ayant l'honneur que Charles luy escriuoit souuent, & il respondoit aux Epistres Royales. Et quant à Hunault, duquel auons parlé cy dessus, & lequel se retira vers Didier, ayant faulcé la foy à Charles, il fut recompensé selon son merite: entant que les Pauesans assaillis de faim, & de peste durant le siege, asseurez que ce pauure Prince Guiennoys estoit le principal motif de ceste guerre se ruerent vn iour sur luy, & le lapiderent sans qu'il fut possible à Didier ny autre de le deliurer de ceste fureur, & esmotion populaire: & ainsi finit violentement, & par la main du peuple celuy, qui jamais ne peut viure en repos, ny laisser les subiets en paix, n'y ses voisins sans leur donner quelque inquietude, & deliura les François de soucy, & les Guiennois d'espoir de jamais auoir Ducs, ny Princes du sang des Wisigots la race en estant finie. Quant à Didier, les vns tiennent qu'il mourut de sa mort naturelle, d'autres que Charles le feit depuis decapiter auec sa femme, & enfans: mais de quel genre de supplice qu'il ait finy ses iours, si appert-il que ny luy, ny pas vn des siens, ne sortirent onc de la prison en laquelle les detenoit l'Euesque du Liege. Au reste est icy à noter que les Historiens mettent en auant plusieurs doubtes, & contrarietez sur la reddition de Pauie, & fin de la guerre de Charles contre les Lombards: Car Sabellic allegue ne sçay quel secours de vingt nauires Venitiennes qui vindrent pour le Roy Charles, tellement qu'il sembleroit qu'il voulut dire que Pauie fut assaillie aussi bië du costé du Thesin, que du costé de la terre, mais ceux qui ont escrit l'Histoire Pauesane monstrent que pour lors Pauie estoit posee sur le hault, & assez loing de la riuiere, si bien qu'il ne se peut faire que ces vaisseaux seruissent pour le combat, mais que c'estoyent seulement pour porter viures au camp, & pour les rafreschissements de l'armee: & par ce moyen les Venitiens (s'ils n'ont autre preuue du secours pour Charles, ny de leur vaillance à l'assault de Pauie) sont frustrez en cest endroit d'argument pour establir la gloire de leur magnificence de si long temps pour le faict des guerres. Au reste Corie Historien Milanois par trop flatant la memoire des Lombards, faict Didier (que touts les autheurs dient auoir esté homme peu affectionné aux aux choses sainctes) fort Religieux, & le dict auoir faict bastir vne infinité d'Eglises, sans qu'il amene autheur quelconque, ny pas vne fondation autentique desdicts Saincts lieux pour authoriser son dire. Et s'il eut leu les liures de l'Histoire de Paul Diacre, il eut trouué aussi vne prediction d'vn sainct homme Religieux, lequel pres de quatre vingts ans auparauant le regne de Didier auoit predict que lors le Royaume Lombard defailliroit, quand les Roys auroyent à mespris, & Dieu, & les choses concernans son seruice: à quoy adiouste depuis le susdict Diacre: Ce que nous auons depuis cogneu estre veritable, lors que peu de temps auparauant la ruine des Lombars, l'Eglise fondee en l'hõneur de sainct Iean Baptiste, assise au lieu nommé Modecie, fut gouuernee par hommes de vile condition, de sorte que la charge d'icelle en estoit donnee aux indignes, & adulteres, non pour le merite de leur vie, ains selon les presents qu'ils faisoyent auy Roys, & suyuant la somme des deniers donnez pour le benefice. Et par ces paroles vous voyez quel homme estoit Didier, à sçauoir celuy qui prophanoit les saincts lieux, & qui faisoit marchandise des choses sacrees: je prie Dieu que la France ne sente vn pareil chastiment que le Lombard, puis qu'on y voit la mesme abomination introduite, & que l'abus des Saincts lieux y est si grand, que non le zele du seruice de Dieu, ains le desir du gaing, conuie les hommes à la charge des estats Ecclesiastiques. Et afin qu'on ne pense que ce soyent bourdes, & qu'en vain nous en parlõs, qu'on lyse tout au long les liures du sainct Euesque de Marseille Saluian, ceux qu'il a faicts de la Prouidence, & là vous verrez que le mespris des choses sainctes a causé la ruine des Gaules, lors que tant de nations estranges se rueret sur icelle lors que les Frãçois y vindrent aussi dõner attainte. Et cõsiderez par la lecture des histoires, & experience du succez des choses, que jamais Royaume, Principauté ny Mo-

ny Monarchie n'a veu sa fin, que premieremẽt les chefs & gouuerneurs d'icelles n'eussent oublié celuy, qui donne supporte & maintient les puissances de ce monde. Mais laissans cecy aux prescheurs & pasteurs, continuons nostre discours. Charles ayant dompté le Lombard, le plus effroyable peuple pour lors de l'Europe, comme celuy qui auoit osté l'Italie aux Empereurs, qui s'estoit hazardé de passer en Gaule, & conquerir terre sur les François, qui depuis les auoit repoussez, & chassez d'Italie, qui auoit priuez les Grecs des terres & seigneuries qu'il y possedoit, & qui en fin auoit guerroyez, & vaincus les Bauares, Huns, Dalmates, ou Esclauons, & Sarrasins, & en somme qui s'estoit rendu admirable à l'endroit de chacun: Charles donc ayant dompté ce peuple, tant s'en faut qu'il en voulut esteindre le nom, que plustost ayant ruiné le sang Royal, il rendit son nom honnorable par le tiltre de Roy des Lombards: si bien qu'au commencement de ses Loix, & Edits, auant qu'il fut fait Empereur, il souloit mettre Charles par la grace de Dieu Roy des François, & des Lombards: au reste pour n'abolir la memoire d'vn peuple si vaillant & vertueux, lequel portoit le peché de ses Roys, & Seigneurs rebelles au saint siege de Rome, & vsurpateurs du Domaine de l'Eglise, il voulut que le pays d'outre le Pau, qui auoit obey aux Loys de ceste nation, fut aussi en perpetuelle memoire de cecy appellé Lombardie, ainsi qu'encore à present il en porte le nom, si bien que les mesmes Italiens compris en ce pays, ont esté enclos sous l'appellation Lombarde, aussi bien que ceux qui en ont pris origine. Et pour dire en briefues paroles, Charle-maigne prit si grand plaisir en ceste sienne nouuelle conqueste, que lors qu'il institua l'vniuersité Gauloise, & celebre de Paris, il feit vn pareil honneur à la cité de Pauie, afin d'esgaler les deux sieges Royaux sur lesquels il commandoit, & vnir les cœurs des François, & Lombards, tant en temps de paix, que durant les fureurs de la guerre.

Vaillãces, & gestes des Lombards.

Cõbien les Lombards respectez par Charles le Grãd.

Quel pays est encor nõmé Lombardie.

Vniuersité instituee à Pauie par Charles le Grand.

Du second voyage de Charles contre les Saxons, de la reuolte des Lombards, & autres occurrences.

CHAP. VIII.

TANDIS que le Roy seiournoit en Italie pour dompter les Lombards, & ordõner du fait, & estat d'icelle Prouince, voicy les Saxons (peuple nay aux guerres, sanguinaires, & sans foy, instabilité de promesse, comme celuy qui ne cognoissoit pour lors le vray Dieu) qui pensans ne pouuoir trouuer vn plus beau, ny meilleur moyen de se reuolter contre les Frãçois, que lors qu'ils estoient occupez ailleurs, comme s'ils eussent eu quelque intelligence auec les Lombards se mirent en armes, & pensans se venger des torts qu'ils se presumoyent auoir receu de Charles, vindrent se ruer sur le pays de Hesse, qui estoit de l'obeissance Françoise. Les Hassiens loyaux au Roy se mettent en deffence, comme bons Chrestiens, pour s'opposer à la violence de ces Idolatres: mais ne peurẽt resister à la multitude des Saxons, ains furent batus pres de Fersler ville de Hesse, & y perdirent vn nombre infiny de soldats, & la ville fut prise, & bruslee par les Saxons, lesquels ne peurent onc mettre le feu en l'Eglise dudit lieu (suiuant la prophetie de saint Boniface Martyr, qui auoit dit que ceste Eglise ne pourroit estre gastee par feu) & de ce furent ils deterrez pour auoir veu deux iouuenceaux vestus de blanc, estaignans le feu à mesure que ces idolatres l'allumoyent, ce qui les estonna tellement, qu'ils desisterẽt de leur entreprise: & n'eusse allegué ce miracle, eu esgard au peu de foy que les Academiques de ce temps adioustent à telles choses, n'estoit que celuy d'où ie l'ay recueilly la retiré de si bon lieu, que i'auroy tort, si ie taisoy les merueilles de Dieu faites pour confirmer vn peuple nouuellement conuerty en la foy de la doctrine qu'il auoit receuë. Le Roy oyant les courses Saxonnes, & la cruauté de laquelle ils auoient vsé sur les terres de Hesse, despecha aussi tost de Carisay auant où il passa son hyuer, quelques troupes pour aller au deuant, & chasser ses aduersaires, & luy mesme marcha soudain apres Pasques, si bien qu'ayant passé le Rhin, il diuisa son camp en quatre, afin que par autant de costez il assaillit les Saxons, & les feit venir à telle raison que bon luy sembleroit. En cest en-

Course des Saxons en Hesse l'an sept cens septante et quatre.

Voy Krãts liure de la sax 2. ch. 10.

Miracle aduenu en l'Eglise de Fersler en Hesse.

Frãçois assaillent les Saxons par quatre endroits.

droit sont les auteurs en controuerse, d'autant que les nostres tiennent que Charles emporta trois victoires en trois diuers endroits, mais ne font aucune mention du quatriéme: mais l'historien Saxon en parle tout diuersement, lors qu'il dit ces paroles: Le Roy ayant mis ordre aux affaires d'Italie, il s'en vint en diligence, oyant la nouuelle des courses des Saxõs: & enuoya par le pays de Hesse quatre Generaux d'armee, chacun ayant sa troupe. Les Saxons se rencontrans auec les trois en diuers lieux, ou les deffirent, ou les mirent en fuite: quant à la quatriéme bande, n'ayãt trouué aucun qui luy resistat, vsa de tout droit d'hostilité, & chargee de despoüilles s'en retourna vers le Roy, qui seiournoit à Ingelhein. Ces propos de Krants me semblent en cela veritables, que noz historiens ne disans que bien peu de ceste course, viennent soudain au voyage du Roy mesme, lequel fut fait l'an apres sa venuë d'Italie, à sçauoir l'an de nostre salut sept cens septante & cinq: là où dés l'an sept ces septante & quatre, les Saxons s'esmeurẽt, & furẽt assieger Sisbourg, ou Sisebourg, où en la premiere guerre, Charles auoit mis garnison pour deffendre la frontiere: mais comme les François ne se souciassent du camp ennemy, & mesprisassent le peu de discipline militaire du Saxon, ils oublierent aussi ce qui estoit de leur deuoir: car sortans inconsiderément sur luy, & iceluy leur cedant la place, ils sortirent si loing, que se pensans encor renfermer dedans le fort, ils se veirent vn obstacle fascheux en barbe, & fut si bien combatu que le Saxon se feit maistre de la place, ayant fait vn piteux massacre des soldats de la garnison. Et non plus doucement furent traitez ceux qui vindrent du costé de Hesse, pensans trouuer ces barbares sans soing, ny vigilance à leurs affaires: & c'est ce qui me fait dire que partie des nostres taisent du tout ceste deffaite, & d'autres (commettans vne faute plus lourde) la rapportẽt aux Saxons, & donnent aux nostres la victoire, à cause que les nostres n'y feirent guere bien leurs affaires, & que le Roy, voulant lauer ceste tache, y passa depuis luy mesme en personne, prenant les places de Sisbourg, & Eresbourg perdues par les siens, & fortifiees par les Saxons, esquelles il mit plus forte garnison que iamais, puis fut assieger Brunsberg la plus forte place qui fut pour lors sur le Wezer: durant lequel siege, comme le Roy se faschast de la longueur d'iceluy, il s'en alla contre quelques vns des Westphales dits Angaries, ou Anglaries, lesquels contraints par la force Françoise, fallut que se rendissent auec Brunon leur Duc, & general Capitaine: & en fin leuant le siege de Brunsberg, il affligea de telle furie le plat pays Saxon qui est outre le fleuue Wezer, que Brunon general des Westphales fut contraint de venir à composition, auec Hassu chef des autres Saxons, lesquels s'humilians à Charles se soumirent de luy obeyr, & payer tribut, & pource luy donnerent des ostages. Or tant en ceste guerre, qu'en celle qu'il auoit menee contre les Lombards, il fut tousiours accompaigné de Theodon fils de Tassile Duc de Bauiere, lequel aucuns tiennent que fut baptisé à Rome par Adrian, lors qu'en l'an sept cens septante & quatre, Charles s'y achemina du camp auant qui estoit deuant Pauie, ce qui vous fait voir combien de temps ces Princes anciens estoient auant que faire baptiser leurs enfans, ainsi qu'auons veu de ceux de Pepin cy dessus, & de cestuy qui ne pouuoit auoir moins de treize à quatorze ans, lors qu'il passa en Italie, veu qu'il estoit au premier voyage de Charles contre les Saxons. Et ainsi prit fin, & l'an sept cens septante & cinq, & ceste guerre Saxonne, à l'accord pour laquelle Charles entendit de tant plus volontiers, comme il eut nouuelles d'ailleur de plusieurs reuoltes contre luy, & la majesté de sa Couronne. En l'an donc sept cens septante & six, le Roy pensant se reposer apres son retour en Gaule, il fut aduerty que celuy Rhogand Lõbard, qu'il auoit laissé à Forli pour y commander, se gouuernoit auec plus d'insolence qu'il ne deuoit, & comme il refusoit l'obeissance aux François, & essayoit de faire reuolter les villes de la marche Treuisiane: ce qui l'esmeut à grãde colere, voyant l'ingratitude de ce galant, auquel il auoit donné la vie, & l'auançant outre son merite, luy auoit fié vne si belle Prouince. Rhogand n'eut iamais osé attenter vne si haulte, & difficile entreprise sans en estre sollicité d'ailleur, & sans espoir de support, & gaillard secours, si par cas il se reuoltoit, & attiroit les autres Lombards à faire le semblable. Or par qui il estoit incité, il le nous faut entendre. Vous auez ouy cy dessus comme Adalgise fils de Didier laissant la cité de Verone assiegee par Charles, se sauua en Constantinople, car deçà la mer ne voyoit il seure retraite pour luy s'il ne desiroit courir vne pareille fortune

François deffaits en Saxe.

L'an sept cens septãte & cinq voyage de Charles en Saxe.

Sisebourg reprise par les Saxons.

Charles prend les places de Sisbourg, & Eresbourg.

Vvestphales deffaits par Charles.

Voy Auẽtin liu. 3.

Reuoltes d'Italie l'an sept cens septãte & six.

Rhogand sollicité par Adalgise fils de Didier.

fortune que celle de son pere. Estant auec l'Empereur Grec, il commença sagement sonder son cœur, & sentir quelle affection il portoit aux François, & quelle opinion il auoit de leurs conquestes: & comme par diuers propos il congneut que le Grec enuioit la fortune du Gaulois, & desiroit plus sa ruine, qu'auancement: faisant prouffit de cecy, il l'arraisonna vn iour, & luy remonstra ce qui s'ensuit. Que l'office d'vn bon, & sage Prince, estoit de ne point attendre q̃ le peril luy courut sus, ains de le preuenir auant sa venuë: & en ayant esgard à soy, n'oublier ceux qui sont infortunez, & qui luy seruent d'vn beau miroir, & exemple de ce qui luy peut aduenir. Que l'ambition, & rauissements faits par Pepin, & par Charles son fils monstroient assez à quel but tendent leurs desseins, veu que non contens d'auoir rauy & vsurpé la Couronne des Gaulois sur les legitimes heritiers issus du sang de Clouis, amy, & allié & de l'Empire, & de la maison Lombarde, ils auoient ruiné vn pauure Prince Aquitanien, osté le droit de souueraineté à celuy de Bauiere, faits tributaires les Saxons, & en fin s'estoient iectez sur l'Italie, de laquelle ils s'estoiẽt enseigneuriez sous vne faulse couleur de maintenir les droits & de l'Eglise, & de l'Empire. Que l'Empereur considerast bien à quoy estce que tendoient les desseins de Charles, ayant le Pape à sa deuotion, les Romains se confessans ses redeuables, vsurpant sur l'Empire l'Exarchat de Rauenne, se disant Patrice Romain, & ordonnant loix par l'Italie, tenant le Roy Didier captif, priuant les enfans de son propre pere Carloman de leur heritage & patrimoine, & n'vsant d'autre iustice, que de celle qui chatoüilloit sa conuoitise, que cela ressentoit son vsurpation de l'Empire, auquel tacitement il aspiroit pour en priuer les successeurs du grand Constantin, & ayant l'Italie, les Gaules, & Germanie luy obeissans, le Venitien ne disant mot, les Poüillois, & Calabrois bridez de ses forces, il luy seroit aisé de passer en Grece, de s'allier du Bulgare, & d'executer sur la Thrace ce que desia il auoit pratiqué en Italie. Concluãt à ce q̃ puis que Dieu l'auoit fait chef des Roys & Princes Chrestiens, successeur des monarques, & Empire de Rome, qu'il luy pleust, en prenant la cause de l'Empire en main, deffendre aussi celle d'vn pauure Prince desherité, & chassé de ses terres par l'ennemy commun de tous les Roys, & le voleur sanglant de toutes les Prouinces occidentales. Qu'il eut pitié du sang Lombard, & de luy Adalgise qui le supplioit pour, & au nom de tant de Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes de celle nation, que Charles auoit bannis ou despossedez de leurs heritages: le priant de se mettre en deuoir de luy resister, & de restituer à l'Empire son patrimoine vsurpé par Charles, qui en auoit faite vne prodigale largesse au Pape, comme de chose qui ne luy touchoit en rien: & de remettre les Lombards en leurs anciennes possessions, libertez, & franchises: lesquels en recognoissance de ce bien-fait, luy seroient à iamais redeuables, & s'humilieroient à perpetuité aux loix imperiales, & n'auroient autre pour patron, souuerain, & leur deffenseur que le monarque de Constantinople. Quelque bonne responce que l'Empereur feit au Prince Lombard, qui se portoit pour Roy de Lombardie, à cause de la prison de son pere, si est-ce qu'elle fut sans nul effect, le Grec estant homme tardif en ses affaires, deffiant au possible, & qui encor auoit guerre mortelle contre les Arabes, & contre ses voisins les Bulgares: ioint qu'il n'osoit remuer pour enuoyer en Italie contre Charles, sçachant combien mal affectionnez luy estoient tous les catholiques des terres de l'Empire. Ce neantmoins Adalgise fait prouffit aussi biẽ de cest apast de court que d'vne chose certaine, & enuoye plusieurs messagers secrets, & au Prince Aragise son beau frere à Beneuent, & à Vinigise à Spolete, & à Rhogand au Friuli leur remonstrant l'infortune commune de leur nation, les moyens qu'ils ont (s'ils y veulent entendre) de s'en deliurer, ayans le Grec à leur deuotion, & Charles empesché à dompter les rebelles de Saxe, & les Lombards qui ne desiroient que leur liberté, & de se voir gouuernez par des Princes qui fussent de mesme sang, & langue. De ces trois Seigneurs, bien que les volontez eussent esté aisees à esmouuoir, s'ils eussent veu quelque esperance d'effect és promesses & ouuertures d'Adalgise, si est-ce que le seul Rhogand fut le plus fol, & precipité, lequel se hasta plus qu'il ne deuoit, & descouurit trop tost ses affections, se reuoltant (comme dit est) & incitant ses voisins à faire le semblable. Mais le pauure Prince fut presque plustost accablé, qu'il ne s'estoit fortifié par soustenir sa querelle, car Charles passant les Alpes du costé de Bauiere, entra soudain au Friuli, & enuoya son nepueu Roland

Rusé d'Adalgise enuers l'Empereur Grec.

Remõstrance du Prince Lõbard à l'Emp. Grec.

Difficultez empeschãs le Grec de secourir le Lõbard.

Lettres d'Adalgise aux Lõbards.

Rhogand s'esmeut cõtre Charles.

Comte ou gouuerneur des limites Bretons(ainsi parle Leandre en son Italie) lequel ayant vaincu Rhogand le feit prisonnier,& l'emmena vers Charles,lequel soudain luy feit trencher la teste, comme à vn traistre, pour donner exemple à la posterité de ne se iouër à son maistre, & de ne faulser la foy à vn Prince qui se fie d'vn sien suiect en chose de consequence. Ainsi ceste guerre d'Italie fut presque aussi tost assoupie que commencee,& les Seigneurs Lombards chassez du Friuli où auoient commandé plusieurs Ducs sous la souuerainetè des Lõbards, & en fut fait gouuerneur vn Seigneur François nommé Henry, lequel fut tué depuis, & sa mort vengee par Charles sur les Treuisans, lesquels auoient par trahison massacré ce vaillant Capitaine estant en leur ville. Or le Roy Charles n'eut pas si tost mit le pied en Italie,que les Saxous se mirent soudain en armes, & que sans nul iugement ils furent auec plus de forces & de furie, que iamais se ruer sur Eresbourg,l'assiegeans & s'efforçans de l'emporter, menaçans la garnison de tout tailler en pieces s'ils ne leur rendoient la place: mais ils se trouuerent deceuz, car les François qui estoient dedans,ne voulurent onc y entendre,ains cõme les Saxons taschassent de forcer la place,ils les estrillerẽt si bien qu'ils furẽt contraints de leuer le siege. Et ayans failly en cest endroit, ils allerent assieger le fort de Mersbourg assis sur le fleuue Lippen sur les limites de Hesse, & Westphalie, là donnerent ils de terribles assaults, & mirent les assiegez en telle & si grande angoisse, que si Dieu ne les eut regardez en pitié, c'estoit fait deux, & de la place : mais comme les payens Saxons pressoient,& hastoient la besongne, voicy qu'ils veirent en l'air, & sur l'Eglise dudit lieu deux escus sanglans,& lesquels estoient tous flamboyans,& hideux,lesquels donnerent vn effroy si grand aux idolatres, que voyans par là comme Dieu assistoit manifestement aux Chrestiens, ils se mirent en fuite sans que personne les poursuiuit, & fut ceste frayeur si grande, que fuyans & se pressans, ils s'entre-tuoyent comme bestes, en mourant plus de ceste sorte, que s'ils eussent eu quelque cruelle bataille contre les soldats de Charles. Ceste deffaite miraculeuse comme elle donna cœur aux Chrestiens se voyans deliurez du siege, elle effraya aussi tellement les Saxons, qu'ils se resolurẽt de ne point attendre le Roy en bataille, ains plustost de tascher à le gaigner & attirer à la paix: non que pour cela ils ne se tinssent en armes, & prests à toute occurrence, si par cas il leur failloit iouër des couteaux, car ils se doubtoient que le Roy refusast la paix,voyant leur infidelité, & pariure. Charles ce pendant vint à Wormes, où il tint son con seil & Parlement ordinaire: & selon la coustume des François, & là vindrent encor le trouuer les Seigneurs qui ne l'auoient suiuy en Italie : & ainsi renforçant son armee,il s'en vint camper sur le fleuue Lippen,resolu de passer oultre pour tout ruiner,& mettre à feu,& à sang. Mais tandis que les nostres se tenoient là campez, aduint que soit pour leur faute, ne faisans point bonne garde, ou par le moyen de quelques intelligences,ils furent si estrangement esueillez par les Saxons(qui sçauoiẽt le mot du guet des nostres) qu'au profond silence de la nuit, ainsi que les Frãçois dormoyent ne pensans rien moins que ceste surprise, ils furent si furieusement assaillis, qu'auant qu'ils eussent loisir de s'armer, les barbares feirent vn grand & piteux massacre emplissans tout le camp de confusion, & desordre, & tuans les soldats comme aigneaux sans qu'ils peussent se deffendre : iusqu'à ce que se recognoissans, & que l'alarme sonnee, ils se mirent aussi à resister de telle fureur, que rougissans de honte de s'estre ainsi laissez ruser par l'ennemy, ils le repousserent de telle sorte qu'il feit assez de se sauuer, non que pour cela pas vn bougeast du camp, afin de ne tomber de fiéure en chauld mal, craignans que les Saxons ne leur eussent dressé quelque embuscade. Il y en a qui mettent ceste surprise dés le premier voyage de Charles sur les Saxons, mais il est plus à croire que ce fut à ceste fois, veu que cecy fut fait tandis qu'on estoit sur vn pourparler de paix, & le Roy estant absent du camp pour donner resolution à l'accord. Mais quand il sceut la ruse, & malice des surpreneurs,il s'en ressentit grandement, non tant pour la meschanceté du Saxon, que de la nonchalance, peu de garde, & soing de ses soldats,& Capitaines qu'il reprit aigrement, accusa de lascheté,& blasma d'vne effemination indigne de tout homme de guerre : & bien qu'il n'eut point desir d'en punir aucun,ayant affaire d'hommes, & voyant que l'esperance de la paix les auoit deceuz, si est-ce qu'il les menaça si furieusement, que la plus part des chefs ne se tenoient plus pour asseurez que d'vne mort cruelle, sentans le remord de la conscience,

Leandre en la description d'Italie.

Rolãd fait prisonnier Rhogand: qui fut decapité.

Hẽry Duc de Friuli, occis à Treuise ville de Friuli.

Saxons leuent le siege d'Eresbourg.

Mersbourg ville assaillie par les Saxons.

Saxõs desconfits miraculeusement deuãt Mersbourg.

Parlemẽt à Vvormes, l'an sept cẽs septãte six.

François surpris,& tuez par les Saxons.

Charles blasme son armee.

ſcience, qui les accuſoit, & les condemnoit pour vne ſi grande faute commiſe. Mais l'intention du Roy eſtoit de les encourager à ſe venger par ceſte menace, & reprehenſion: & ainſi il leur ordonna pour penitence, de lauer, & ſe purger leur coüardiſe par l'effuſion du ſang de leurs aduerſaires. De là aduint qu'entrans au pays Saxon, voyans que l'armee ennemye ſ'eſtoit retiree, ils vſerent de ſi cruelle vengeance qu'ils ne laiſſerent rien qu'ils rencontraſſent en vie, & donnerent vn ſi grand effroy au pays, & aux Seigneurs de Saxe, qu'ils ne ſceurent à qui auoir recours, ny comme ſe pouuoir ſauuer qu'en ſ'humiliant, & ſe ſoumettans du tout à la volonté de Charles. Lequel arreſté ſur le fleuue ſusnommé de Lippen, vindrét vers luy Embaſſadeurs de la part des Princes, Seigneurs, & communautez de Saxe, le ſupplians de pardonner à ce que la multitude auoit commis ſans l'aduis des chefs ny conſentement des Princes, qu'ils eſtoient prests à luy obeyr en tout ce qu'il plairoit leur commander, eux ne deſirans rien plus que de viure en paix, & ſe tenir en repos ſous l'autorité de ſa puiſſance. A quoy le Roy reſpondit que tout ſon deſir eſtoit que ſes ſuie&s fuſſent paiſibles, & ſans eſtre inquietez de perſonne: que ce n'eſtoit luy qui les guerroioit, ains leur propre malice, trahiſon, opiniaſtreté, & violement de foy, & promeſſe: qu'il eſtoit content d'oublier tous les maux, & deſloyautez par eux commiſes, quoy que meritaſſent vne ſeuere, & cruelle punition, pourueu qu'ils quictaſſent leurs faux Dieux, receuſſent les Preſcheurs, & paſteurs Euangeliques, & acceptaſſent le ſaint ſacré Bapteſme, & pour la remiſſion de leurs pechez, & vraye marque, & aſſeurance de la foy que d'ores-en-auant il pourroit adiouſter à leur parole. Ce peuple qui ne ſe ſoucioit d'autre cas que de ſauuer ſa vie, & conſeruer ſes biẽs de la main Françoiſe, voyant que ſ'il refuſoit d'accepter les conditions que le Roy luy propoſoit, c'eſtoit auſſi fait & de ſa liberté, & de ſa vie, condeſcendit franchement à la condition du bapteſme, ſi bien qu'il y eut vne multitude infinie de peuple de tous aages & ſexes, qui ſe feit baptiſer, le Roy ayant vn contentemẽt indicible de ceſte cõuerſion, laquelle il n'eut onc penſé eſtre feinte, & pleine de tromperie: tãt y a qu'il leur octroya pardon, & loüa de leur facilité de croire en Ieſus Chriſt, les aſſeura de leur eſtre bon Prince, & leur faire cognoiſtre auec le temps quel bien c'eſt que d'eſtre Chreſtien, & d'aimer ſon Roy, & ſe gouuerner ſelon les loix, & la iuſtice. Et ainſi ayant fortifié les places des frontieres, & y mis bonnes & fortes garniſons, il ſe retira auec le reſte de ſes forces en Gaule.

Grand rauage des François en Saxe.

Requeſte des Saxons à Charles.

Accord de paix aux Saxõs auec quels articles.

Saxons reçoiuent le ſaint bapteſme.

Et ſur le commencement de l'an ſept cens ſeptante & ſept, partant du pays de Brabant, où il auoit paſſé ſon hiuer, & celebré les feſtes de Noël, il ſ'en vint au pays de Cleues, & à Niemegem ville aſſiſe ſur vne des bouches du Rhin, où il paſſa les feſtes de Paſques, deſireux d'aller en Saxe, ne ſe fiant point en la foy, ny promeſſes des Saxõs, ainſi qu'il feit, aſſemblant ſon conſeil & Parlement ordinaire à Padeborn, où il feit donner aſſignation aux principaux Seigneurs d'entre les Weſtphales, & Saxons. Là vindrent tous, & entre autres Wittekinde, ou Wittechind (qu'aucuns appellent Roy de Saxe) qui eſtoit le principal des Ducs, & Seigneurs de Saxe, & Weſtphalie, lequel voyant que pas vn des Seigneurs n'oſa ſ'oppoſer au Roy, lors qu'il les ſomma de ſe chreſtienner, & qu'ils aymerent mieux faindre vne bonne volonté, que de refuſer ce que de bon cœur ils n'acceptoient point, ſi eſt-ce que luy ſeul dit au Roy, que iamais il ne condeſcendroit à ſe faire Chreſtien, & que ces violences faites aux conſciences des hommes ne pouuoient eſtre à Dieu, quelque ce fut, agreables. Et voyant que le Roy auoit ouy de mauuais cœur ceſte remonſtrãce, & que pas vn des Princes du pays ne luy tenoit la main, ains le laiſſoient en la bourbe, craignant qu'on ne luy feit quelque tort, & que Charles ne le punit comme inquieteur de paix, & perturbateur du repos public, il ſ'enfuit ſecrettemẽt ſe retirant à Sigeffroy Roy des Danoys (que d'autres appellent Gothric) duquel il eſpouſa la fille, le priant de le ſecourir d'hõmes contre les François, & contre les ſiens meſmes, leſquels laiſſans la loy, & Dieux de leurs anceſtres auoiẽt embraſſé le Chriſtianiſme, & oublians la liberté en laquelle ils eſtoiẽt nais, ſ'eſtoient ſoumis au Roy Gaulois: contre lequel bataillant iadis le bon Duc Berthold ſon pere, auoit eſté occis par ces mutins, à cauſe que la fortune l'auoit fait vaincre par les François. Tant y a que Wittekinde ne ceſſa onc tant qu'il eut pratiqué le ſecours qu'il demandoit, & auec lequel il feit ce que nous verrons cy apres, car il faut faire les diſcours ſelon le progrez des annees. Charles aduerty de la fuite de ce Prince

L'an ſept cens ſeptãte & ſept.

Aſſemblee faite à Padeborn.

Wittekinde refuſe de ſe faire Chreſtien.

Fuite de Wittekinde en Dannemarch.

Obligation des Saxons comme dressee.

Voy Sigeb. en ses Chroniques.

Rheginon li. 2 de ses Chroniq.

Mort de l'Empereur Cõstantin 3. dit Copronyme.

Voy les Annal. de Constãtin. liure 22.

Quel fut Cõstantin.

Habdalla Roy Arabe meurt l'an 777.

Saxon, le ſçachant remuant, & fort mauuais garſon, feit premierement ſaiſir ſes biens, & fournir ſes places & forteresses de garniſon Françoiſe: puis faiſant baptiſer les Princes qui ſ'eſtoient humiliez, les força auſſi de luy iurer loyauté enuers tous, & contre tous, ſe ſoumettans à ceſte obligation, que là où iamais ils ſe ſouſtrairoient du deuoir, & obeiſſance promiſe & iuree à Charles & Roys de France ſes ſucceſſeurs, & ſ'ils faiſoient banqueroute à l'Euangile, & foy des Chreſtiens, ils ſeroient auſſi declairez vilains, & roturiers, & tant leurs biens, que des roturiers ſeroient confiſquez, & leur liberté perdue: au reſte Reginon parlant de la fuite de Wittekinde, ne dit point qu'il ſ'en alla vers le Roy des Danoys, ains des Normands, & vous ſçauez que bien que ceſte nation fut preſque vne meſme choſe, ſi eſt-ce que les Roys y eſtoient diuers, chacun ayant ſa iuriſdiction, & ſeigneurie, mais de cecy nous parlerons (Dieu aidant) lors que ferons ſur l'entree des Normands en Gaule, tant y a que du temps que ce Gottric, ou Sigeffroy, qui auſſi eſt nommé Godeffroy Prince Danoys, regnoit Gothon ſur les Noruegiens, & Normans, & ainſi l'opinion de Reginon ſeroit nulle, ſi on ne diſoit que Godeffroy Danoys eſtoit ſouuerain de l'vne, & l'autre Prouince, & que Gothon (quoy que honnoré de tiltre Royal) luy eſtoit hommageable. En celle ſaiſon Conſtantin Copronyme, Empereur abominable, l'ennemy de toute vertu, & perſecuteur des gens de bien, feit paix auec les Bulgares, laquelle fut tout auſſi toſt rompue, ſoit par luy, ſoit par les Barbares, leſquels ſurpris par le Grec furent eſtrillez d'vne façon eſtrange, & emporta le tiltre d'vn trompeur, & pariure: en fin lors qu'il penſoit faire quelque cas pour le Lombard qui le ſollicitoit tous les iours contre les François, & l'an trente & cinq de ſon Empire, & de noſtre ſalut ſept cens ſeptante & ſept, le ſixiéme du Pontificat d'Adrian, l'huictiéme du regne de Charles le Grand, il fut touché de la main de Dieu, allant contre les Bulgares: d'autant qu'au mois d'Aouſt dudit an il fut affligé de peſte qui le ſaiſit en l'aine, la douleur en eſtant ſi violente, que chacun voyoit bien que c'eſtoit Dieu qui le puniſſoit de ſes impietez, & ſchiſmes ſemez en l'Egliſe: car il crioit comme vn fol, que viuant il ſentoit, & experimentoit l'ardeur du feu d'enfer, & les peines des miſerables, & mourut de ceſte maladie, ſoüillé par l'effuſion du ſang de pluſieurs innocens, & ayant prophané ſon ame par l'inuocation des malins eſprits (crime familier à tout heretique) ſacrifiant aux ombres pour les effaits de la Necromance, en perſecutant les Egliſes, & miniſtres d'icelle, tuant les Moynes, violant les monaſteres, & en ſomme ſous le nom de Chreſtien, faiſant plus de maux, que iamais ne feit Diocletian aux Egliſes: le meſme an & meſme mois, mourut vn autre grand perſecuteur, à ſçauoir Habdalla Roy des Mahometans orientaux, & ſucceda à Conſtantin ſon fils Leon, & à Habdalla ſon fils Mady, l'vn en Grece, l'autre en Arabie.

Comme les Mores d'Eſpaigne vindrent demander ſecours au Roy Charles, & de ſon voyage oultre les monts Pyrenees.

CHAP. IX.

Diuiſion entre les Arabes Mahometans.

LE Roy Charles eſtant empeſché à la guerre de Saxe, & comme il eſtoit encor' à Padeborn ſur la paix & pour-parler d'icelle, voicy des Embaſſadeurs Mores qui luy ſont preſentez de la part d'aucuns Roitelets d'entre les Mahometans qui ſ'eſtoient enſeigneuriz de l'Eſpaigne. Or faut il repeter icy ce que cy deſſus nous auons dit de la diuiſion aduenue entre les Sarraſins apres la mort de Habdalla Miramolin de tous ceux qui faiſoient profeſſion de l'Alcoraniſme. Nous auons dit qu'il y auoit deux maiſons ſegnalees entre les Mores, leſquelles apres la mort des diſciples de Mahometh aſpiroient à la monarchie, à ſçauoir ceux du lignage d'Aben Alaueci, & ceux du ſang d'Aben Humeya: or eſtant mort le ſus-nommé Habdalla, ceux qui n'eſtoient que gouuerneurs en Eſpaigne ſe ſouſtrairent de l'obeiſſance des Africans, & Arabes, & ſe porterent pour Miramolins, & grands Roys d'Eſpaigne, & tel fut ceſt Abderrahamen premier du nom entre les Roys de Cordoüe, lequel occupa la Royauté, comme chef du ſang d'Aben Humeya, & par ce moyen commença la querelle en Eſpaigne, entre ceſte famille, & celle des Princes anciens du ſang d'Aben Alaueci: & de là vint que le Royaume eſtant diuiſé en Eſpai-

en Eſpaigne, on lyt les noms de pluſieurs Roitelets, leſquels commandoient ſur aucunes citez Eſpaignolles,& eſtablirent nouuelles Royautez telles que celle de Valence, Leon, de Seuille, & autres, chacun voulant eſtre ſouuerain en ſa terre : ce qui fut cauſe de leur ruine, & des moyens que les Chreſtiens ſ'ouurirent pour rentrer en la poſſeſſion des Eſpaignes. Et de cecy parle ſi obſcurement Blond, qu'à peine en pouuez vous tirer qu'vn ſeul ombrage de la verité, car voicy comme il parle : Charles eſtant ententif à choſe de telle conſequence (il fait mention de la paix auec les Saxons) les Sarraſins ſe tenans ſur les limites d'Aquitaine enuoyerent vers luy des orateurs,& Embaſſadeurs, luy requerans aide contre leur Roy, contre lequel ils ſe vouloient reuolter, & ſoudain Charles conduit ſes forces en Aquitaine, ſans qu'il attentaſt rien pour ce fait, iuſqu'à ce que le ſecours fut venu tant des prouinces à luy ſuiectes, que de celles qui luy eſtoient confederees,d'autant qu'il tira forces de Bourgoigne,Auſtraſie,Bauiere,Prouence,& Lombardie : & auec toutes ces forces il aſſiegea Pampelune, & en fin apres vn long ſiege,il l'emporta par force, & la demolit de fond en comble, puis paſſant les monts Pyrenéens, il vint iuſques à Saragoſſe. Or poſſedoient pour lors l'Eſpaigne trois Roys Sarraſins Ibnalac, Deuizés, & Ater (le ſuplement d'Aymon l'appelle Abuthar) leſquels ſe deffians de leurs forces, negotierent ſi bien auec Charles, qu'ils eurent la paix auec luy, & cecy en luy donnans de grands theſors, & luy laiſſans ce qui eſt deça le mont en ſa poſſeſſion, & ſeigneurie. Vous oyez combien ſuccintement Blond recite cecy, n'ayant point leu l'hiſtoire des Mores de Cordoüe, ce qui le fait tomber en faute, lors qu'il fait qu'Ibnalac fait paix auec Charles, & qu'il ioint Abautar,& Deuisfez auec luy, comme ainſi ſoit que l'hiſtoire porte tout le contraire, & laquelle il faut que ie vous recite au vray, ſelon qu'elle ſe comporte, & que ie l'ay retiree de l'hiſtorien Eſpaignol, parlant des Mores d'Eſpaigne. Ces choſes eſtans paſſees auec la ſeparation des Mores d'Eſpaigne, ſe ſouſtrayans de la monarchie des Roys Alcaliphes d'Arabie, la puiſſance & autorité des Princes gouuerneurs de Cordoüe demoura alteree, & diminuee : qui eſt cauſe que d'icy en auant en quelques auteurs on trouue eſtre faite mention des Roys qui alors commencerent regner en aucunes citez des premieres & principales d'Eſpaigne,leſquels ceſſerent d'obeyr,eſtre ſuiects,& de recognoiſtre pour ſouuerain le Roy de Cordoüe. Or le premier, & principal de ceux cy fut vn Prince nommé Ibnallac,ou Ignaballa, qui eſt le premier Roy nommé de Saragoce, ainſi qu'on peut recueillir des auteurs, contre lequel ſe reuoltans ſes propres ſuiects, il fut chaſſé de ſon Royaume, & ſeigneurie par Abautar, & Deuisfez Princes Mores ſes feudataires,& hommes liges. Ibnaballa ſe voyant en telle angoiſſe eut recours aux François, & ſ'adreſſa vers Charles leur Roy, & non encor Empereur, pour auoir de luy aide,& faueur: auquel preſtant la main,le Roy Charles le Grand, non ſeulement fut il remis en ſes terres en l'an de grace ſept cens ſeptante & huit,ains les Princes, ſes voiſins furent contraints de luy faire hommage auec telle condition que tous les Chreſtiens eſtans en ſes terres viuroient en leurs biens ſans eſtre affligez, & ayans libre exercice de religion. Voyla quant à la varieté des auteurs, & à ce qu'on en doit recueillir: au reſte ceux qui ſont les plus chatoüilleux blaſmeroient le fait de Charles de ce que de gayeté de cœur, il alloit ainſi ſe hazarder pour le ſecours d'vn infidelle, ſçachãt la guerre ordinaire que les Mores auoiẽt contre les Chreſtiẽs de Nauarre,& des Aſtures: mais ſi on feillete bien les liures, on verra q̃ ceſt acte de Charles eſt plein de pieté,car il taſcha par ce ſiẽ voyage de deliurer les Chreſtiẽs de l'aſſuiectiſſemẽt,auquel le Roy Mauregat auoit obligé ſon pays,dõnãt tous les ans pour tribut aux Mores certain nõbre de filles de bõne maiſon,deſquelles il faiſoit ce qui luy venoit le plus en fãtaſie.Et par ce moyẽ eſt abſouls de blaſme,cõme auſſi ſõt tous autres Roys,& Princes Chreſtiẽs cõtractãs amitié,& alliãce auec les payẽs & infidelles,pourueu q̃ ce ne ſoit au preiudice de ceux de noſtre religiõ,car lors il y auroit de la faute ſi grãde qu'on ne ſçauroit ſ'excuſer de felõnie ny deuãt Dieu,ny deuãt les hõmes.Dõc venãs au fil de noſtre hiſtoire,eſtãt Ibnaballa chaſſé de ſon Royaume & cité de Saragoce, capitale du païs d'Aragõ,les hiſtoriẽs tiẽnẽt q̃ ce fut luy meſme qui ſ'en vint vers Charles le Grãd, & luy feit ſes doleãces,luy remonſtra la felonnie de ſes ſuiects,& le tort qu'on luy faiſoit,l'exillant de ſa ſeigneurie: le ſupplia que comme Roy equitable, iuſte, puiſſant, &

Blond Decad. 2. li. 1.

Faute de Blond.

Eſtiẽne de Gariuay li. 37. ch. 1.

Ibnaballa premier Roy More de Saragoce.

Cõme l'Eſpaigne miſe en liberté par les François, l'an ſept cens ſeptante & huit.

Mauregat ſe rẽd tributaire aux Mahometans.

Ibnaballa vint luy-meſme faire ſon meſſage.

redoubté de chacun, il luy pleut fauoriser vn pauure Prince dechassé, & de peser la grieueté du fait des suiects s'attachans à leur souuerain, & la consequence d'vn tel exemple, s'il demouroit sans punition: y adiousta que non pour autre occasion il auoit esté chassé, que pour autant qu'on l'accusoit d'auoir intelligence auec les François, & qu'il leur vouloit trahir, & liurer les autres Roys de sa secte: & pour confirmation de ce ils s'aidoient de quelques lettres surprises, lesquelles il enuoyoit à sa majesté, & par lesquelles il le prioit de le receuoir en sa sauuegarde, & protection, se soumettant à luy, & luy promettant de luy faire hommage, sauf qu'il ne vouloit changer aucunement de religion. Continua, que puis que le seul desir de luy obeyr, auoit causé sa ruine, qu'il pleut au Roy le secourir, & le remettre en ses terres, afin d'auoir vn pays à son cōmandement, vn Roy prest à luy obeyr, & vn grand moyen de faire meilleure la condition des Chrestiēs espars par toutes les villes d'Espaigne, si les Mahometās voyoiēt qu'vn si grand Roy que Charles prenoit en main leur affaire, & deffence. Charles ne demandoit pas mieux, que d'auoir occasion de guerre pour occuper le soldat, lequel il sçauoit s'alentir & effeminer durant vn grand repos, mais d'autre costé il ne sçauoit s'il deuoit se fier au Barbare, car il n'ignoroit pas de quelle loyauté ont de tout temps esté recommandez les habitans du pays Africain: & ce neantmoins se resolut de faire la guerre aux ennemys de cestui-cy, & ne fut que pour la liberté des Chrestiens, & de le retenir auec luy, afin qu'il ne luy donnast quelque croc en iambe, & le seruit d'vn plat du mestier ordinaire de ceux de sa secte. D'autre part estoient les Asturiens, Biscains, & autres Chrestiens qui se tenoient le long des montaignes, lesquels aduertissoient le Roy de l'infidelité du More, & de l'occasion pour laquelle il se fortifioit de sa faueur: & le supplioient d'auoir pour recommandee la cause des Chrestiens, veu le peu d'esperance qu'il y auoit de leur establissement, à cause des laschetez que les Roys Espagnols faisans profession de la Chrestienté, commettoiēt de iour à autre, & s'entre-tuans comme bestes, & s'humilians comme coüards aux Roys Mores. Ainsi Charles poussé de deux esguillons contraires, vint aux monts Pyrenees, passe la Gascoigne, surmonte les aspretez des Rochers, trauerse Ronceuaux, & vient se rendre deuant l'ancienne, & belle cité de Pampelune (dicte par les Latins *Pompeiopolis*, à cause que Pompee Romain, ou la bastit, ou la renouuella) & ceste cy estant sommee de se rendre, les Sarrasins qui estoient dedans ne voulurent y entendre, bien est vray que pour tenir le bec en l'eau à Charles, ils le prierent de leur donner delay pour penser à leurs affaires, & de ne commencer la baterie, qu'ils n'eussent pensé à ce qu'ils deuoient luy respondre: & le Roy ne leur accorda qu'vn seul iour pour tout cest affaire: mais le More qui tendoit ailleur, ne pouuant faire son prouffit d'vn terme si court demanda encore quinze iours, & vint a oster le masque de sa requeste, disant qu'il luy fut donné temps d'aduertir les Roys leurs voisins de ceste guerre, & siege, & que si dedans le susdit terme ils ne se presentoient pour les secourir, il s'offroit aussi de luy rendre la ville. Charles qui estoit sage Prince, & auoit son conseil composé d'vne bonne troupe d'hommes de grand esprit, accortise, & experience, cognoissant à quoy tendoient les desseins du Barbare, à sçauoir, afin que par ce moyen les nostres se refroidissent, & perdissent celle ardeur soudaine qui encourage les François d'aller à la guerre, ne voulut aussi luy accorder le delay susdit, ains luy dit qu'ils respondist sur l'heure. Ce qui fut cause que le Sarrasin se retira sans rien faire, & que le François se mit en deuoir de le forcer à se rendre: lequel auoit oublié ses façōs anciēnes de dōner bataille à chacun bout de chāp, d'autāt qu'à leurs despens ils auoiēt apris, combien ces hazards leur auoient esté dōmageables. Ce pendant que Charles le Grand bat les murs de Pāpelune auec le Moutō, ou Belier, & autres machines desquelles on s'aidoit lors en tels affaires, les Agarenes faisoiēt des saillies assez gaillardes d'vn costé, & d'autre venoiēt les Roitelets des villes Mahometanes dresser quelques escarmouches, mais de dōner bataille, ils n'en voulurēt onc māger, craignās par ce moyē de hazarder trop follemēt l'estat Mahometan en Espaigne. En somme, quelque diligēce que feissent les assiegez, biē qu'ils se deffendisēt vaillāment, & dōnassent de grāds affaires aux nostres, si est-ce qu'en fin la ville en fut emportee d'assaut, les soldats taillez en pieces, & les biēs pillez, lesquels estoiēt de grāde cōsequence, veu q̄ dés long tēps elle seruoit de magazin aux Mahometans, lesquels y retiroiēt tout ce qu'ils prenoiēt, & rauissoiēt des pays & citez

Harangue du Roy More à Charles.

Guerre arrestee cōtre l'Espaigne.

Remōstrance des Asturiens à Charles le Grand.

Charles assiege la cité de Pampelune.

Requeste des Mores de Pampelune.

Prise de Pāpelune par les François.

& citez qui leur estoient voisins. Ceste prise estonna tous les Roys,& gouuerneurs du Sarrazinesme,& n'y eut aucun qui ne pensast desia voir la fin de leur monarchie, deça la mer,& s'augmenta de tant plus ceste leur crainte, voyãs comme l'armee victorieuse s'auançoit au pays,& trauersoit Logroigno venãt du long du fleuue Ebre, prenant les places de Calahorra, Tudella, Curcheuich,& autres qui luy estoiẽt sur le chemin d'Aragon:& en somme il se feit Seigneur de tout ce qui ores porte le nõ de Royaume de Nauarre. Et afin qu'on ne die point que ie parle par cœur, & que ie veux flater les nostres les faisant conquereurs de tant de terres, ie ne cercheray d'autres tesmoings que les Espaignols mesmes qui ont escrit l'histoire de Nauarre, vn desquels natif du mesme pays est contraint de le confesser, & duquel telles sont les paroles. On lyt, & treuue en diuers auteurs,que l'an sept cens septante huit, Charles le Grand Roy de France,& d'Alemaigne, auant que paruint à l'Empire,estant sollicité par aucuns d'entre les plus grands, & principaux des Mores, lesquels auoient diuisions, & factions ensemble,vint à tout grand' puissance en Espaigne, & descendant au pays Nauarrois, il prit la cité de Pampelune,& de là passa à Saragoce, laquelle ayant prise, & domptees plusieurs autres villes, il s'en retourna à Pampelune, de laquelle se defiant,& craignant que ne se reuoltast, on dit, qu'il feit abatre les murailles: & ainsi il s'en retourna en France: & semble que deslors Pampelune,& autres villes, & tout le pays Nauarrois demourerent pour quelque temps sous la main & obeissance de ce Roy Charles le Grand: ce sont les paroles de l'Espaignol, touchant la conqueste faite par les François sur la Biscaye: & Nauarre occupee par les Mahometistes. Apres donc que Pampelune fut prise,& le Royaume depuis appellé Nauarrois (du mot ancien Espaignol Nauas,qui signifie vallons & planure assis au pied des monts, eu esgard à l'assiette de ce pays)& au parauant compris sous le nom de Cantabrie luy fut assubiecty, il s'en alla à Saragoce qu'il assigea deliberé de l'emporter par force, mais les Mores qui estoient dedans ne se voyans assez forts, ne voulurent aussi attendre le dernier choc, ains apres quelque petit assault ils se rendirent à telle composition, que les Chrestiens y auroiẽt exercice libre de leur religion,& seroit loisible aux prescheurs Euangeliques y annoncer la parole diuine, laquelle les Mores seroient tenus d'ouyr, sans que les Roys eussent pouuoir de les punir,les en recercher,ny leur deffendre: que le Roy Ignaballa recouureroit son Royaume,siege,& prerogatiues deuës à la dignité Royale: sauf qu'il s'obligeoit de faire hommageable,& tributaire sa couronne à Charles & Roys de Frãce ses successeurs. Et d'autant que Ignaballa auoit esté chassé par les menees de ses suiects Abautar,& Deuisfez,& que ceux cy paisibles,il ne pouuoit iouyr en paix des terres que Charles auoit conquises,le Roy Gaulois pour luy affranchir feit tant qu'il contraignit les susdits Roitelets à venir baiser la main,& faire hommage à leur souuerain,& de luy promettre obeissance,seruice,& tribut à luy & aux siens, descendans de luy,& ayans cause. Ce qu'ayant fait,il reprit la volte de Nauarre: & ce fut lors qu'il desmantela(comme dit est) la cité de Pampelune,& accabla les forces Biscaines. Ce ne fut pas aussi lors(si nous croyons le supplement d'Aymon, & les Chroniques d'Adon,Reginon,& d'autres) qu'aduint à Charles le Grand celle si grande, & memorable deffaite de Ronceuaux, où furent occis,& massacrez si grand nombre de bons & vaillans Cheualiers, & Capitaines, qu'encor auiourd'huy la memoire en court par l'Espaigne,& Aquitanie. Et quant à moy ie ne peux accepter que ceste bataille soit celle,où mourut Roland,& autres Palatins,d'autant qu'elle aduint, Charles estant ia Empereur,& sur les derniers ans de son Empire: ioint qu'Aymon ne specifie pas cecy autrement,que de dire que la secousse receuë par ce Roy en ce voyage,repassant les monts Pyrenees,fut cause d'vn grand obscurcissement de sa victoire: car voicy comme il en parle. Charles ayãt receu des ostages qu'Abautar, Ignaballa, & autres Roytelets luy donnerẽt,il reuint à Pãpelune,les murs de laquelle il ruina,& rasa à fleur de terre:& deliberãt de s'ẽ retourner,il entra és destroits du mõt Pyrenee, au sõmet duquel les Gascõs ayãs dressé des embusches donnerẽt sur la queuë de l'armee Royale,emplissans tout l'ost de tumulte,& de frayeur: & biẽ qu'il semblast que les François eussent l'auantage tant en force,qu'en armes sur les Gascons, si est-ce que, & à cause de l'angoisse du lieu,& pour ne pouuoir s'espandre, & combattre à leur aise ils y perdirent la bataille: en laquelle furent tuez plusieurs Seigneurs courtisans, que le Roy auoit

Villes prises par Charles en Nauarre et Aragon.

Estiẽne de Gariuayli. 21. de l'histoire d'Espaigne ch. 9.

D'où viẽt le mot de Nauarre.

Voy Nebrisse en l'hist. de Nauarre.

Articles de paix accordez à ceux de Saragoce.

Roytelets Mores forcez par Charles.

Deffaite de Rõceuaux en quel temps mise par aucuns mais à tort.

Aymõ li. 4. ch. 72.

fait chefs de l'armee,& le bagage pillé:l'ennemy qui sçauoit les passages se retira soudain en diuers lieux. La douleur côceuë par le Roy de ceste perte,luy obscurcit la plus part de la gloire acquise,en vainquant si heureusement les Espaignes. Vous oyez bien parler icy d'vne deffaite,mais Roland ny autres n'y sont pas nômez,& n'est faite mention que ce fussent les Sarrasins qui en furent les executeurs, ainsi que portét toutes nos histoires: il est vray que Eghinard parlant de cecy,sans l'obseruation de l'ordre du téps, dit que Roland Côte des limites de Bretaigne,Eghart Maistre d'hostel du Roy, & Anselme Côte du Palais (ou grand Maistre) furét occis:mais que ceste deffaite soit aduenuë en ce premier voyage d'Espaigne,le téps(côme dit est)ne le peut souffrir,ioint que l'Archeuesque Tulpin(si c'est de luy que nous auôs l'histoire qu'on hônore de son nô,ce que toutefois ie ne voudrois du tout luy attribuer, veu les absurditez qui y sont escrites)& celuy qui a fait l'histoire d'Espaigne,diét cecy estre aduenu és derniers ans de Charle-maigne, & par la trahison de Ganes,de laquelle tous les siecles depuis ont esté abreuuez,& les marques en estant telles, que sans faillir on ne sçauroit nier que la chose ne soit veritable. A ceste cause nous mettrons deux deffaites de François aux môts Pyrenéens,l'vne à ce voyage, qui est celle que descrit Aymon,& de laquelle Reginon,ny Sigebert ne font métion quelconque:l'autre sur les derniers ans de l'Empire de Charles, de laquelle nous parlerons en son lieu,& en laquelle il perdit la fleur de la noblesse de son armee,de laquelle parlét Tulpin,Eghinard,& les historiés d'Espaigne. Au reste le diligent lyseur notera icy(suiuát que desia ie luy ay noté ailleur)que le mot Gascon, ou Wascon,cogneu long temps auant que les Goths entrassent en Gaule, & mentionné par les anciens geographes Romains,ne s'estéd point si loing qu'à present on le considere: d'autant que les Gascons sont mis icy,& par Eghinard, & par Aymon és môts Pyrenéens du costé de Pampelonne sont dis auoir dressé embusches pour surprendre Charles,& son armee(ainsi qu'ils feirent)que soudain que le coup est fait, ils se sont retirez: lesquelles paroles vous font voir clerement que ces Wascons ne sont autres que les Basques (qui sont sur la frontiere de Nauarre, & se tenans le long des monts iusqu'à Baïone) ioints auec les Biernois, & Bigordans sont les seuls qui feirent cest eschet en l'armee des François,& lesquels doiuent porter le nom de Gascons: y ayant encore difference de ceux cy aux anciens Cantabres,les Wascons se tenans enclos dedans les monts, & sur les limites des terres que les François tenoiét en la Gaule oultre la Garonne: là où les Cantabres estoient les Biscains plus pres de la mer, & la terre desquels s'estendoit iusques aux Astures. Au reste Reginon en ceste annee descriuant ce passage de Charles en Espaigne,tant s'en faut que die que les François fussent deffaits,que plustost il tesmoigne sa victoire sur les Wascons, lesquels il subiugua,& s'en retourna en France, & à l'opinion duquel ie seroy d'aduis de nous arrester,si ne voulons accorder que ceste deffaite ne fut de grand'consequence, & telle que peut dôner vn camp volant, se ruant sur la queuë d'vne grosse armee. Or ne pouuoit il mieux aduenir aux Espaignols Chrestiens, que ceste diuision entre les Mahometans,car s'ils eussent esté vnis comme du cômencement du regne du More Abderrahamen, il estoit impossible qu'ils se fussent garentis de ruine. D'autant que la contention entre les Princes, la sedition populaire,& la meschanceté du clergé donnoiét vne belle entree aux Mores,s'ils eussent eu paix ensemble: Car Aurele ayant occis son frere,se feit Seigneur du Royaume: mais pour couurir sa lascheté, il adopta le fils d'iceluy pour fils en esperáce de luy laisser la couronne, d'autres attribuét cest acte cruel à Froille predecesseur d'Aurelle, lequel pour ce fait fut massacré par ses propres subiects:tát y a q̃ sous cest Aurelle les Esclaues s'eleuás côtre luy (c'est à dire le peuple plus bas,& de pauure côdition)à cause de sa tyrannie,d'où s'ensuiuit vne gráde,& dágereuse guerre:laquelle luy eut esté plus preiudiciable,si les Mores n'eussent eu contention ensêble. Apres Aurelle vint Veramôd fils de Vimará,occis par Froille,ou par Aurelle, succeder à la courône,de laquelle il ne iouït guere lôg téps,à cause q̃ Sillô qui auoit espousé Odisinde sœur d'Aurelle, & de Froille le chassa, & se feit Roy,côme si le fils de l'aisné viuát,il eut esté loisible,q̃ la successiô paruint à la fille:ainsi vous voyez la misere d'Espaigne, tát entre les Chrestiens q̃ parmy les Sarrasins:entát que Froille fut tué par son propre frere,qui luy dôna de la dague dás le sein de sa main propre, & Veremond ne iouyst guere de son heritage en estant priué par Sillon, toutes choses y estans confuses:

Eghinard en la vie de Charlemaigne.

Rodric Euesque de Tolete en la vie d'Alphons le chaste.

Deux voyages de Charles le Gránd en Espaig.

Gascons,ou Vvascons cogneus ia du téps des Romains.

Où estoient les anciens Gascons.

Reginon li. 2. des Chroniques.

Vvascons dóptez par Charlemaigne.

Voy Rodric Euesque de Tolede li. 4. ch. 6. & 7.

fusses: que si autrement il en eut esté, aisément les Chrestiens eussent abbatu, & la gloire, & les forces des Mahometans en Espaigne. Au reste ie diray icy en passant vne chose fort à noter pour estre remarquable, c'est que du téps de Froille les Ecclesiastiques s'estoient desbordez tellement de la discipline ancienne, qu'il fallut que ce Roy, qui estoit bon Catholique y mit la main, ce que Rodric Euesque de Tolede tesmoigne, disant ainsi: Or comme dés le temps de Vitize vne fort insolente coustume eut esté introduite, à sçauoir que les gens d'Eglise fussent mariez: ce Roy cognoissant que l'ire de Dieu s'enflammoit sur l'Espaigne, à cause de ceste immondicité, il commanda que suyuant les statuts, & ordonnances des saints Canons, les Prestres, & autres dediez au seruice de Dieu vesquissent en chasteté, sans que nul fut desormais si hardy de se ioindre à femme quelconque fut par mariage, ou autrement. Et continuë le susdit Euesque, que bien que ce Roy fut cruel, & rigoureux, si est-ce que Dieu guida sa main, & le rendit victorieux pour ceste reformation faite sur le clergé qui s'emancipoit, & auoit violé les loix anciennes. En celle mesme saison, regnant en Constantinople, Leon fils de Constantin, Teleric Roy des Bulgares fut baptisé en la grande cité chef de l'Empire Grec, & embrassa de son bon gré la religion, & foy Euangelique.

Cecy est dit par Alphons de Carthage ne ch. 48. 49. et 50. de son histoire.

Rodric liu. 4. chap. 6.

Teleric Roy des Bulgares fait Chrestien. Voy les Annal. de Const. liu. 23.

De la reuolte des Saxons, tandis que Charles estoit en Espaigne, & comme Vvitichinde banny refeit les forces, & entra sur les terres suiectes aux François: & autres occurrences. CHAP. X.

PENDANT que Charles estoit ententif à se venger du tort fait à son arriere-garde, & punir les Basques, qui luy auoient ioüé ce bon tour, sollicitez (ainsi qu'on disoit) par Ignaballa Roy de Sarragoce, lequel auec ceste desloyauté recompensoit Charle-maigne du secours dóné, & de la faueur qu'il luy auoit fait, le remettant en ses terres: voicy les Saxons qui remuent mesnage, & s'emancipent de l'obeyssance des François, sous laquelle ils ne viuoient que par force, & comme cela aduint, ie m'en voy vous le dire. Cy dessus vous auez veu comme Witichinde (que les nostres appellent Windocinde) Duc, ou Capitaine d'entre les premiers des Saxons, voyant que les autres Seigneurs du pays auoient callé voile, & estonnez de frayeur s'estoient faits Chrestiens à Padeborn, se retira de nuit, & s'en alla vers les Danois, lors amys des François, & plusieurs desquels estoient auec Charles au voyage d'Espaigne. Estant là il s'efforça de les gaigner, & les armer contre Charles, leur remonstrant combien ambicieux les predecesseurs de ce Roy auoient esté, & en combien de sortes ils auoient tasché d'assuiectir tous leurs voisins: qu'ils n'auoiét non plus de droit sur le pays Saxon, que sur celuy de Dannemarch, ce neantmoins & Martel, & Pepin, & Charles auoient fait plusieurs efforts, & voyages pour les dompter, & que iamais ils ne cesseroient tant qu'ils les eussent assuiectis, si on n'y pouruoyoit de bonne heure. Que le danger Saxon estant voisin des Danois, les deuoit aussi faire voir cleremét, & cognoistre que les vns domptez, Charles ne failliroit de s'empoigner aux autres. Les prioit d'auoir pitié, & de leurs voisins rendus tributaires, & de leurs amys forcez à suiure vne religion du tout contraire à celle de leurs ancestres, & contre la volonté de ceux qui en faisoient ores profession, craignans le mal-traitement d'vn maistre si inique que le Roy des François. Apres ce remonstroit la facilité de la chose, estant le Roy occupé à la guerre d'Espaigne, loing de la Germanie, semblant que le Ciel leur fauorisast pour se iecter sur les terres Françoises, & s'enrichir des despoüilles de ceux qui auoient par tant de fois fait le degast par tout le pays de Saxe: comme ainsi soit que les frontieres estoyent mal gardees, chacun se fiant en l'accord de Padeborn, & s'arrestant sur le baptesme sainct des Princes, Seigneurs, & peuple de Saxe. Quoy qu'il y en ait des nostres qui dient que les Danois ne voulurent entendre à la requeste du Saxon, tant pour n'auoir querelle particuliere contre les François, que pour autant que plusieurs des principaux de leur pays estoient auec Charles en Espaigne, qu'aussi qu'ils ne doubtoient point que iamais ce braue Roy deuint amoureux de leur terre, y obstant sa grande sterilité, & misere: ioint que voyans l'estat des Saxons presque deploré, ils ne trouuoient bon que leurs

Vvitichinde incite les Danoys côtre Charles.

Remóstrance de Vvitichinde.

Paul Emile est de cest aduis.

concitoyens vinſſent ſe precipiter en l'abiſme des malheurs Saxons: ſi eſt-ce que Krants maintiẽt que Wittechinde eſtant fortifié du ſecours des Danoys, il attira ceux de ſon pays aiſément à ſe reuolter, prendre les armes, & à ſe remettre en leur ancienne liberté. Ainſi ſur l'an ſept cens ſeptanre & huict, la guerre commença en Saxe, mais de telle furie que ces deux peuples furieux, & vaillãs, & idolatres ſe ruans ſur les Heſſiens coururẽt tout iuſques au Rhin, lequel ne pouuãs paſſer le pays és entours en porta la penitence: d'autant qu'il n'y eut petite ville, bourg, Chaſteau ny village qui ne ſe ſentit de leur venuë, d'autant qu'ils mettoient tout à feu, & ſang, ruinans & les lieux ſaints, & les profanes indifferemment, & maſſacroient toute ſorte de gens, ſans nul eſgard de Sexe n'y d'aage, eſtat ny condition: de ſorte que le noble, le preſtre, le religieux, les vierges ſacrees, le marchãt, le laboureur, le pauure, le riche, eſtoiẽt auſſi bien tuez, que ceux leſquels le glaiue au poing leur faiſoient reſiſtance: ce qui faiſoit iuger à chacun que ceſte guerre eſtoit toute differente aux precedentes qu'ils auoient faites, leſquelles ne tendoient qu'au ſac, & pillage des voiſins, & à rançonner les plus riches, là où ceſte cy portoit la face d'vne horrible & ſanglante vengeance, voulans vſer de pareille demolition de nos lieux ſaints, que Charles auoit fait ruinant leur Irminſuel en ſon premier voyage contre les Saxons, leſquels feirent pour lors mourir vne infinité de perſonnes.

Krãts hiſt. de Saxe li. 2. ch. 11.

Horrible rauage des Saxons ſur les terres Françoiſes.

Sur le commencemẽt de l'an ſept cens ſeptãte & neuf, cõme le Roy Charles fut ſeiournãt apres ſon retour d'Eſpaigne en la cité d'Auxerre, il ouyt ces nouuelles pitoyables du deſbord, rauage, & maſſacres faits par les Danois, & Saxõs, à quoy voulãt pouruoir, il manda en diligence aux François orientaux (c'eſt à dire aux Frãconiens) & aux Alemans Sueues, de ſe mettre auec toutes leurs forces en campaigne, & reſiſter à ces voleurs, iuſqu'à tãt qu'il arriuaſt auec le reſte des forces de ſes Royaumes. Et ce pendãt il ſe tint à Heriſtal, où il ſouloit paſſer ſon hyuer, & les Frãçois Oriẽtaux, & Sueues Alemans dreſſent leur equipage, & viennent à grandes iournees ſur les limites en deliberation de rencõtrer leurs ennemis, ainſi qu'ils feirẽt ſur les fins du pays de Heſſe ſur le fleuue Aller, & où la bataille fut donnee ſi grande & furieuſe, que quelque reſiſtance que feiſſent les Saxons, & bien que les Danois y monſtraſſent leur vaillance, ſi eſt-ce qu'il ſ'en ſauua peu de celle troupe qui ne fut maſſacré, & ne payaſt l'vſure des cruautez qu'ils auoient exercees. Ce pendant le Roy ayant paſſé les feſtes de Paſques au ſuſdit lieu de Heriſtal, ſ'en vint à Compiegne, où il tint ſes courts, & Parlement ſuyuant la couſtume ancienne renouuellee par Pepin: d'où eſtant party, luy vint au deuant vn Duc Lõbard nõmé Hildebrãd, gouuerneur de Spolete, & finages de la cité Spoletane, lequel auoit eſté accuſé de conſpiration, & de ſuiure le party d'Adalgiſe fils de Didier, ſoy portãt pour Roy des Lõbards, & lequel (comme auons dit) auoit obtenu ſecours de l'Empereur de Conſtantinople pour regaigner ſes terres ſur les François. Ceſt Hildebrand feit de grands preſens au Roy, & à ceux de ſa ſuite, fut receu humainement, ſe purgea de ce qu'on luy mettoit ſus, & ayant ſeiourné quelque tẽps en court, le Roy luy feit auſſi quelques dons, & le renuoya en ſon gouuernement, lequel il luy recommanda luy remonſtrant la fiance qu'il auoit en luy, que de luy fier vn pays ſi important que la duché de Spolete, lequel eſtoit limitrophe aux terres des Grecs, leſquels il ſçauoit machiner contre luy en faueur d'Adalgiſe. Qu'il ſe ſouuint que la foy doit eſtre gardee, que les pariures iamais ne vindrẽt à ſus de leurs affaires: qu'il ne l'eſtimoit point tel, mais ſeulement l'aduertiſſoit, afin d'effacer l'opinion ſiniſtre qu'aucuns auoient de luy conceuë. Ceſtuy deſpeché le Roy prit ſon chemin vers le pays Saxon reſolu de chaſtier ce peuple ſi rigoureuſement, que de long temps il n'auroit moyen de ſe remettre en vigueur: & par-ainſi ayant aſſemblé ſes forces, il paſſa le Rhin à Lippen, & vint en Heſſe, puis ſe ietta ſur le pays de Saxe, tout rauageant, & empliſſant la prouince de morts, & de frayeur, ne pardonnant à petit, ny à grand, ains faiſant tout paſſer au fil de l'eſpee. Les Saxons non contens d'auoir eſté vaincus par les Franconiens & Sueues, voulurent auſſi eſſayer la gaillardiſe de l'armee Royale, la force de laquelle ſi ſouuent ils auoient experimentee, de ſorte que venans aux mains pouſſez de ne ſçay quelle vaine eſperance de victoire, ils furent batus, & vaincus, & mis honteuſement en fuite: & le Roy les pourſuiuant entra au païs des Weſtphales, leſquels il força de faire ioug, & de ſe rendre: puis courant toute la region iuſqu'au fleuue

L'an ſept cens ſeptãte et neuf.

Franconiẽs & Sueues deſpechez contre les Saxons.

Grãde deffaite de Saxons en Heſſe.

Hildebrãd Duc de Spolete.

Charles paſſe en Saxe.

Deffaite des Saxons par Charles.

fleuue Weser,il se tint pres iceluy quelque partie de l'esté pour ouyr si ces barbares feroyent encor' quelque remuëment ou trouble:mais tant s'en fault qu'ils eussent appetit de faire les fols,que plustost les Westphales & Angriens vindrent luy faire la reuerence,donnerent ostages, & iurerent fidelité, promettans de ne jamais plus prendre contre luy les armes. Le Roy qui voioit ce peuple humilié,& le chef du tumulte Vitichinde s'estre sauué,fut content de cest abaissement, & ce nonobstant vsa il d'vne seuere punition sur les Saxons, pour lesquels dompter outre plusieurs loix rigoureuses qu'il feit contre eux,ceste cy fut la plus à sentir, à sçauoir quand il leur osta & la puissance de tester,chose permise aux plus subiects peuple de la terre, n'estāt loysible à pas vn Saxon de faire aucun testament,ny donner rien de sa propre substāce,toute laquelle ja eux mourans venoit au Roy comme d'vn droit d'aubene. Ordonna outre ce(cōme la suite de la loy susdicte)qu'il ne seroit plus permis aux heritiers, plus proches de sang,& ayans cause de venir à l'heritage de quel que ce fut Saxon, s'il ne luy estoit ou fils,ou frere ains le Roy s'en faisoit l'heritier:non que pour s'enrichir,& augmenter son domaine il feit cecy,ains seulement pour accabler ce peuple, & luy oster les moyens de se reuolter n'ayant esperance de pouuoir se maintenir sinon entant que le Roy les gratifieroit les souffrant venir à l'heritage,& iouyr de leurs biēs & patrimoine:ce qu'il n'auroit garde de faire s'ils ne viuoyent en paix, & ne cessoyent de se reuolter. Et pour mieux encor' les accabler,& leur faire sentir l'effect de leur seruitude il cassa touts les magistrats naturels du pays,& y mit des estrangers pour tenir les dignitez, & estats de iudicature:qui est vne des plus seueres, & desplaisantes punitions qu'on puisse faire à vn peuple libre entant que la coustume d'vn pays abolie,& la police d'iceluy ostee aux naturels,c'est les rēdre du tout esclaues,& sans nulle cognoissance des affaires,ny de sa propre liberté. Entre les estrāgers que Charles mit sur les Saxons furent les Escossois, qui auoyent fidellement seruy le Roy en son voyage d'Espaigne l'an sept cēs septante-sept, auquel Achaie Roy d'Escosse enuoya du secours,& feit celle alliance inuiolable laquelle sans se rompre ny alterer a duré iusques à nostre temps entre les deux maisons de France,& d'Escosse. Et à cecy semble accorder ce que l'histoire Escossoise tesmoigne,disant ainsi: Enuiron ce temps regnoit Achaie sur les Escossois,le frere duquel appellé Guillaume fut tousiours aux gages, & à la soulde de Charles le Grand Roy des François,& vn des douze illustres Palladins,& vaillans Cheualiers de sa suite, que les nostres appellent Scotisgytmor en leur vulgaire. Cestuy n'ayant soucy que de la guerre,ne se maria aussi jamais:ains fonda en Alemaigne quinze monasteres de l'ordre de sainct Benoist,& les dota à ses despens,voulant que les Abbez fussent Escossois de nation,desquels il en a deux à Cologne, & le reste en d'autres lieux espars, ça & là par la Germanie. En ce mesme temps fut faicte la paix & alliance entre les Frāçois, & Escossois laquelle dés lors a esté ferme, & inuiolable : de sorte qu'à peine trouuerez vous deux Royaumes qui ayēt si long temps vescu en vne si grāde,& sincere amitié. Or puis que ce Prince Escossois Guillaume a tant faict de fondations en Germanie, il est aisé à coniecturer,qu'il estoit auancé en celle region, & que Charles ayant mis des Magistrats estrangers en Saxe,cestuy n'estoit des moindres, & que du reuenu de son gouuernement il fournissoit aux fondations susdictes. Charles donc ayant pourueu à l'asseurance de l'estat Saxon,auant que s'en retourner,voulut aussi prendre garde au salut des ames de ses subiects nouueau conuertis, affin qu'ils ne se destournassent de la doctrine vne fois goustee,& ne deuinssent apostats, se retirans de la foy Euangelique: à ceste cause il establit vn Euesque en Saxe outre le fleuue Weser en vn lieu pour lors nommé Salinstede ores s'appelle Ostervvick, & feit consacrer l'Eglise dudict lieu en l'honneur du premier Martyr sainct Estienne : mais cest Eueschē a depuis esté mis en la cité de Halberstat où il est à present entre Brunsuich,& Magdebourg au haut pays de Saxe. Ce ne fut tout,car ce Roy autant Religieux que vaillant, comme il entendit qu'au Chasteau de Hartesborg,il y auoit vn idole reueré superstitieusement par les Saxons,il fut sur le lieu,veit la statue,& ceremonie qu'on y vsoit,il l'abatit,ainsi qu'il auoit fait celle d'Irminsuel. Or appelloyent les Saxons ceste leur idole Krodo, qui representoit le mesme faux Dieu des anciens que les Latins appellent Saturne:la figure & forme duquel estoit vn vieillard se tenant debout sur vn poisson,ayant vne roüe, & vne vrne,ou cruche en main:ce qui n'estoit point sans signification : car la roüe pour

Vvestphales se rendēt au Roy Charles.

Loix rigoureuses imposees aux Saxons par Charles.

Depuis quel temps est l'alliance entre les Frāçois & Escossois.

Iean Maior des gestes des Escossois liu. 1. ch. 13.

Eueschē d'Ostervvick institué par Charles le Grand.

Eueschē d'Ostervvick mis à Halberstat.

Idole de Krodo abatue à Hartesborg par Charlemaigne.

Effigie, & signifiace de l'Idolekrodo. *Krantz li. 2. de la Saxo. ch. 11.* *Tumultes renouuelez en Saxe.*

estre ronde, & vnie en soy signifioit l'accord, & vnion du peuple: & la cruche, capable de plusieurs choses, representoit l'abondance, & richesses du peuple viuant vny, & en bonne amitié. Tout cecy faict, le Roy se retira en Frãce, où il ne fut pas long temps oisif, à cause que Witichinde ne pouuoit viure en repos se voyant banny de son pays, & forcé de mendier secours de toutes parts, & lequel dés que le Roy fut party de Saxe, ne faillit aussi tost de se mettre en campaigne, & de faire ses courses accoustumees, lesquelles furent empeschees par ceux que Charles auoyent mis sur les frontieres, attendans qu'il en fut aduerty, & y vint donner ordre selon que le cas le requerroit. Or auant que passer outre je ne tairay ceux que je trouue auoir vescu de ce temps, & lesquels quoy que noz Annalistes n'en diét rien, ou (s'ils en parlét) peu de chose, ne sont à oublier, puis que d'autres nous proposent leurs gestes: i'entens parler des Princes de quelque pays que ce soit obeissans aux Roys de France, & qui les suiuoyent en leurs batailles & entreprises, desquels noz Historiens s'estans teuz, il a fallu que les estrangers nous en ayent chanté les louãges, ainsi que cy dessus il a esté besoing que l'Historien Milanois nous a apris qui estoit Roland, quel ranc il tenoit, & en quelles guerres il feit seruice à son oncle le Roy Charles le Grand. Et en premier lieu voyons ce que l'Annaliste de Bourgoigne met en auant faisant mention de l'Abbaye de Tornus en Bourgoigne pour l'auancement d'icelle, & ce que Charles y donna aux Panchartes, de laquelle on dit que sur la fin sont escrit ces mots presens Rolãd, & Oliuier, & le Baron de Senescey: que si cela est vray, comme ces lettres ne peuuent, qu'auec marque d'impieté estre accusees de menterie, il est tout asseuré que Roland, & Oliuier ont accompaigné Charles par touts ses voiages, & guerres, & entreprises: & que la maison de Senescey n'est qu'vn estoc tresancien, & issue de la premiere, & plus segnalee noblesse de Bourgoigne. Et pleut a Dieu que i'eusse cest heur que de pouuoir (selon mon desir & deuotion) trouuer les origines, & les gestes de toute nostre noblesse, ou aumoins de la plus segnalee: affin que & les Roys cogneussent leurs loyaux, & fidelles seruiteurs de tout temps, & qui sont ceux qui ont estably, dressé, & authorisé leur couronne: & que les nobles, imitans la trace de leurs ancestres estudiassent à faire comme eux, ne forlignans de leur vertu, & viuans selon celle iustice que les Roys, & le Royaume leur ont mis en main lors que l'vsage de tant de Iuges subalternes estoit ignoré; & que chacun Seigneur failloit que iugeast, & feit droit à ses subiects, & vassaulx. Es anciennes histoires donc est faite mention (comme dit est) d'vn Gerard de Roussillon, lequel vesquit vn bel aage, & d'vn Sãson Duc, & gouuerneur de Bourgoigne, duquel noz Annalistes François ne dient rien: & toutesfois il appert que ce Prince (fut fils de Gerard, ou autre issu du sang illustre des maisons de Bourgoigne) assista à la guerre d'Espaigne au Roy Charlemaigne, & qu'il mourut à celle memorable bataille de Ronceuaux, de laquelle (Dieu aidant nous parlerons cy apres, & son corps fut porté à Arles villes capitale de l'ancien Royaume de Bourgoigne. Et quoy que noz historiens ne facent compte de l'estat de Conestable depuis Martel iusqu'à ce que Charles dõna ceste dignité à vn certain Seigneur nommé Gille duquel sera faicte mention cy apres, si est ce que les escrits des maisons particulieres nous font paroistre du contraire, & voy-je bien que l'ignorance de l'histoire à fait penser à plusieurs que le Maire du Palais, & le Conestable estoyent vne mesme chose, ce que nous auons monstré estre tout autrement en la race des Merouinges. Et pour ce sçay-je bon gré au Seigneur Paradin en ses Annales de Bourgoigne, lors qu'il nous met en auãt vn certain Guillaume au Court nez lequel fut faict Conestable des le temps de Pepin, & lequel ayant conquis la Cité d'Orenges soit sur les Goths, ou sur les Sarrazins, en fut faict possesseur par Charles, duquel on tient que sont issus de pere ou fils les seigneurs, & Princes d'Orenges, qui iusques à nostre temps ont porté le tiltre & surnom de Chalon. Les Annalistes de France ont aussi mis en oubly vn excellent seigneur appellé Milon, premierement Comte d'Auuergne, puis d'Anjou, & pere de quatre vaillans Princes à sçauoir Thierry qui luy succeda en sa charge Angeuine, Roland Comte du Mans, Geoffroy occis en la bataille contre les Danoys, & Saxons, & Baudouin qui se trouua à la iournee de Rõceuaux. Ce Milon fut auancé par Pepin, qui luy donna sa fille en marirge, & feit de grans seruices à son beau frere Charles le Grand, à la suite duquel il mourut en la bataille donnee aux monts Pyrenees au premier voyage de Charles le Grand en Espaigne. Et suis estonné que les historiens

Plusieurs Princes de iadis oubliez aux Annales. *Sãson duc, ou gouuerneur de Bourgoigne sous Charle-Maigne.* *Faute des Annalistes François.* *Guillaume au Court nez Conestable de France, & Prince d'Oranges.* *Milõ beau frere de Charle-Maigne Comte d'Anjou.*

historiés vniuersels ont ainsi laissé choses tt memorables que ces Princes, veu que c'est l'ornemét d'vn grand Monarque quád on lit en son Histoire que les excellents hommes soit en conseil, sagesse, saintteté, ou vaillance, & prouësse l'ont accompaigné, & que par leur conduite il a tenu & administré sa monarchie. On n'a point fait compte aussi de Seguin Comte, ou Duc de Bourdeaux, ayant sous son gouuernement les trois Seneschaulsees, ores comprises sous le nom de Guienne, & ayans en leur enclos les pays de Bourdeloys, Bazadois, & des Landes: & duquel Seguin fut fils (ainsi qu'on pense) celuy Huon de Bourdeaux, duquel les Romans chantent tant de folies. On sçait encor' que ces Historiens ont mis en oubly Torcin, ou Thursin Comte de Tholouse, lequel il appert que fut là mis par Charles le Grand, quoy que l'Histoire Tholousaine me semble suspecte en cecy, qu'elle dit que ce Prince fut le premier Prince Chrestien qui commanda sur leur ville: ce qui n'est vraisemblable, veu que plusieurs siecles auparauant tout ce pays estoit Chrestien, sans que pas vn payen y commandast, si ce n'est qu'ils voulussent dire que ce Comte estoit Wisigoth & qu'il se ressentoit encor' de l'Arrianisme: mais i'ayme mieux croire qu'il estoit Chrestien, & issu de Chrestiens: & tant plus suis je ferme en ceste opinion, que l'histoire de Tholouse dit que ce Thursin estoit parent du Roy Charles le Grand. Si je vouloy racompter touts les Princes viuans sous ce Roy, i'auroy long temps à discourir, tels que furent Albon Comte de Poitou, & Angoulmois, qui estoit aussi du sang des Carlouinges: Rogier Comte de Lymosin: Ithier Comte d'Auuergne, & les Comtes de Perigort, d'Armaignac, & de Touraine: lesquels quoy que ne fussent hereditaires, si ne restoyent ils d'estre gráds seigneurs, & dignes de louange, & eternelle memoire. Reuenans à nostre propos en l'an de nostre salut sept cens quatre vingts comme le Prince Saxō Witichinde ne cessast de solliciter ceux de son pays pour les faire reuolter a quoy il prouffita aucunement, se trouuant tousiours quelcun à qui les mains demangeoyent lesquels suiuoyent sa folie, & pensoyét auoir le moyen de se deliurer de la seruitude de laquelle toutes leurs forces n'auoyent sceu les deliurer. Or quelque effort qu'ils sceussent faire, il fallut neantmoins ceder à la fortune, & baisser le col sous la puissáce du Fráçois, lequel passant en Saxe, suiuit & talōna tellemét Witichinde q̃ jamais il ne se veit asseuré iusqu'à ce qu'il fut en la terre des Slaues, qui sont en partie ceux qu'à presét on appelle les Boësmes, & Polonois. Cecy fut cause que Charles mesme feit le voyage de Saxe, & tenant sa court & Parlement ordinaire & annuel, touts les seigneurs, & les deputez de Saxe y assisterent en vne tresgrande multitude, & où se purgeans de la reuolte precedente, iurent les fois, & hommages au Roy, vsent de leur faintise accoustumee quant au faict de la religion, plusieurs d'entre eux receuant le sainct baptesme, & faisans profession de la religion Chrestienne: ce qui donna quelque contentement au Roy, lequel estimoit ceste foy deuoir estre durable, à cause que les Saxons s'y estoyent offerts de leur franche volonté. Toute ceste annee se passa en assemblees çà & là par le pays Saxon, entát que Charles ayant entrepris de faire vn voyage en Italie, il vouloit auant partir asseurer ce costé le plus dangereux, & empescher toute occasion de tumulte. Et c'est pour quoy il feit l'assemblee des estats des pays de Saxe, & des Wandales en vn lieu sur les limites des vns, & des autres, où les fleuues Elb, ou Albis, & Ora s'assemblent & deuiénent vne mesme riuiere: & là fut traicté de ce qui se deuoit faire, & obseruer tant par les Saxons que Slaues, & Wandales, qui se tiennent outre le fleuue Elb, dequoy les asseurances furent donnees reciproquement, le Roy promettant les gouuerner doucement, & leur donner secours, aide, & faueur enuers, & contre tout le monde, & ils s'obligeans à le recognoistre pour souuerain, & luy payer tribut, & en signe, & pour faire foy de cecy ils luy donnerent touts ces peuples voisins chacun à part soy des ostages, choisis des maisons plus nobles des Prouinces.

Seguin Duc de Bourdeaux soubs Charlemaigne: Thursin Comte de Tholouse.

Albon Comte de Poitou. Ithier Cōte d'Auuergne.

L'an sept cens octante Vviti-chinde chassé de toute le pays Saxō.

Saxons ré çoiuét encor' le baptesme.

Estats en Saxe & pourquoy, & ce qui y fut traité.

Du troisiéme voyage de Charles le Grand en Italie, & de la reuolte de Taßilon Duc de Bauiere.

CHAP. XI.

COMME l'Estat Royal est difficile à manier, & subiect à grãdes mutatiõs & varietez, l'esprit & dessein des Roys sõt fort difficiles à cognoistre, desquels souuent sous couleur de faire vne chose en executent vne autre: vous voyez icy Charles le Grand passer toute vne annee en consultations, & affaires en Saxe, lesquelles il traitoit pour bastir sa puissance ailleur, fortifiant vn costé, affin que cestuy esbranslé, ne luy rendit quelque difficulté, ou empeschement en la iouyssance de l'autre. Or en l'an de nostre salut sept cens quatre-vingts & vn, Charles ayant par vœu (ainsi le dit le suplemẽt d'Aymon) desir de visiter les saincts lieux de Rome, & d'y aller faire ses oraisons deuant l'autel, & reliques des saincts Apostres, passa les monts cõduisant sa femme Hildegarde, & ses enfans Pepin, & Louys, ce dernier estant encor' fort bas d'aage: & outre la cause susdicte de son voyage, Reginon en adiouste vne autre qui me semble assez vrai semblable, qui est le desir que le Roy auoit que ses enfans fussent baptisez de la main du Pape. Ainsi ayant passé les Alpes il vint à Pauie, où tous les Seigneurs de Lõbardie vindrẽt luy faire la reuerẽce: aussi y celebra il les festes de Noël, & y passa le reste de l'hiuer, & le Printẽps venu, il s'achemina vers la grande cité de Rome: où arriué il fut courtoisemẽt receu du Pape Adriã, auec lequel il cõfera des affaires d'Italie, & cõme desormais il l'a faudroit gouuerner. Et y sollennisant la feste de la resurrection de nostre Seigneur, il pria le Pape de baptiser son fils Pepin, & je pense que Louys le fut aussi, veu qu'il estoit plus ieune que l'autre, ce que le Pape feit leur confirmant le nom qu'on leur auoit donné à leur naissance, ainsi qu'auons dit estre adueuu à Clothaire le Grand fils de Chilperic, & de Fredegonde. Et non seulement furent ils baptisez par le grand pasteur de l'Eglise, ains encor' il les sacra, oignit, & courõna Roys Pepin d'Italie, & Louys de l'Aquitaine, en laquelle promotion vous ne voyez autre election que la volonté du pere, & le sacre faict par le Pape. Le supplement d'Aymon specifie que Pepin fut fait Roy non d'Italie, ains de Lombardie, en quoy est à considerer le partage faict entre le Pape & le Roy apres la deffaite de Didier, & les terres que l'Empereur auoit en Italie, & ainsi non sans cause il est dit que Pepin estoit Roy de Lombardie. Auant que le Roy sortit de Rome il se passa de grands affaires, & notamment ceux qui concernoyent le faict du Duc de Bauiere reuolté, duquel il fault que je vous specifie ce qu'en dit Auentin en son histoire, duquel telles sont les paroles: Charles le Grand ayant assuiety l'Italie, passa en Germanie, puis fut en Espaigne, & combatit souuent contre les Saxons, lesquels il vainquit heureusement, mettant à fin plusieurs batailles auec vne grande vaillance, & felicité. Peu d'annees apres il vint à Rome pour traiter auec les Embassadeurs de l'Empereur de Rome, qui se tenoit pour lors en Constantinople, & y mena sa femme, & enfans tant masles que femelles, & ayant ouy la charge des messagers imperiaux il accorda sa fille Ruthrude pour Constantin fils de Leon, & Hirenee. Deja en Bauiere estoyent decedez les saints, doctes & bons Euesques Vergile & Aribon, sans lesquels Tassilon n'auoit coustume de rien faire ny attenter, & Lytopyrque femme nee pour commander, insolente, & indiscrete, laquelle iusqu'alors auoit esté bridee par le conseil & authorité de ces deux saincts personnages, se persuada (quoy que tard) que le temps estoit venu, auquel elle vẽgeroit le desastre de ses pere, mere, freres, & sœurs, aux despens des subiets, & des richesses de son mary. Elle donc ayant en main quelques courtisans plus amys du temps & de la flaterie, que de la loyauté, & iustice, commença à coniurer contre les amys de paix, & du repos public, si bien que de là en auant nul auoit entree, credit ny faueur pres de Tassilon, que ceux qui estoyent auancez par ceste Dame, & par ses agents. Ainsi ces bons conseillers, voyans l'esprit orgueilleux & remuant de ce prince, & combien il aymoit la grandeur, ils le font tomber de fiebure en chauld mal, le rendans amy de soy, & le faisans plus-grand qu'il n'estoit, & en somme petit à petit ils commencerent l'estranger de l'amitié du Roy Charles. A touts propos ces flateurs (auquels les Princes prestent

L'an sept cens octãte & vn Charles va pour la 3. fois en Italie.

Reginon liu. 2. des Croniq.

Aymon liu. 4. ch. 73.

Enfans de Charles baptisez à grands par le Pape.

Pepin, & Louys sacrez Roys par le Pape.

Comme fault entẽdre que Pepin fut Roy d'Italie.

Auentin liu. 3. de l'hist. de Bauiere.

Ce mariage ne fut iamais par faict.

Ceste femme estoit fille de Didier Roy des Lombards.

prestent ordinairement l'oreille plus que de raison)proposoyent au Duc que Pepin,& Charles ayant esté creez nouueaux Roys, auoyent non seulement faict mourir touts les Ducs de Gaule,& Germanie,ains encor' auoyent conspiré contre leurs Seigneurs les tresnobles Monarques des François,sous lesquels on les auoit faits Maires du Palais,& que depuis ces pauures Roys auoyent par eux esté occis en prison:voire le desir de regner les auoit tellement aueuglez,qu'ils n'auoyent fait conscience d'ensanglanter leurs mains au sang de leurs freres & sœurs,de leurs nepueux & autres qui leur attouchoyent de sang,& parenté.Proposoyent que d'vn si grand nombre de Ducs, & illustres Seigneurs,& anciens chefs de tresnobles familles,il n'en restoit plus que Tassilon,lequel on appastoit d'vn nom specieux d'amitié, & d'vn pretexte fardé de parenté,& alliance:& que s'il ne se gardoit,en bref il sentiroit(à son dam) les fraudes, & ruses de cest oyseleur qui luy dressoit vn piege si trompeux.Pour allumer ce feu ils n'eurent garde d'oublier tout ce que Charles auoit faict contre Didier,la fille duquel Tassilon auoit espousee,& les massacres commis sur le sang Lombard,duquel cestuy se deuoit ressentir & tascher de se venger tant des iniures freschement receües, que de celles qu'on auoit fait à ses ancestres.Ces propos,& semblables mis en auant par ceux qui vouloyent pescher en eau trouble,& lesquels voioyent leur plus grand auancemét en la guerre,qu'en la paix,eurent telle efficace que Tassillon commeça auoir pour suspecte l'amitié de Charles : contre lequel & les François, Tassillon feit ligue auec les Huns & Auares de Pannonie,peuples,qui haioyent le nom Frãçois autant qu'ils detestoyent la Religion Chrestienne,d'autant qu'ils estoyét Idolatres. Ce ne fut pas tout, car on dressoit des embusches,& iettoit(ainsi qu'on dit en commun prouerbe)le chat aux iambes à ceux qui estoyent amys de la paix, qui la persuadoyent plustost que la guerre,& qui conseilloyent de garder,& entretenir la foy vne fois promise,& iuree, si bien qu'à ceux cy on ne leur faisoit pas meilleur traictement que de leur auãcer l'heure de la mort:mais sur touts fut persecuté par Tassilon, & son espouse le bon Euesque Aton,l'accusans,& calomnians qu'il estoit plus amy des François que de ceux de son pays.En fin la chose alla si auant, que pour faire leur cause bonne, & rendre Charles coupable de leur desloyauté, & pariure, sçachans qu'il estoit à Rome, ils feirent que Tassilon y enuoya Embassadeurs vers la sainteté Arnon Euesque de Salisbourg,& Hery Abbé de Men, auec charge de se plaindre au Pape de l'insolence de Charles, lequel enyuré du succez heureux de sa fortune, ne pouuoit souffrir aucun qui luy fut esgal,veu que contre tout droit & raison il menaçoit les Boiens de ruine, & sans nul respect de consanguinité il s'apprestoit de courir sus au Duc de Bauiere :lequel auec ses subiects estoit contrainct de venir aux armes pour la deffence de sa liberté, de ses enfans,& de sa seigneurie. Qu'ils suppliassent le Pape, que comme le commun pere pasteur,& conseruateur des Chrestiens,il fauorisast aussi à la cause de Tassilon, contre la tyrannie du plus insupportable Roy,& Prince de la terre. Le Pape estõné de ceste harangue ne voulut leur rien respondre sans le communiquer au Roy, se defiant de ce qui estoit,& voyant que calomnieusement ces deputez parloyent au desauantage du Roy François:& pource il luy feit entendre le plaintif des autres, s'enquiert s'il est ainsi,& le prie(leur dire estant veritable)de se comporter plus doucement vers ses parens,& ne mal traiter ceux qui se disent luy auoir faict tant de seruices.Le Roy asseuré de sa cause,& de la peruersité de Tassillon,& de sa femme,& malice de son conseil, asseura le Pape de son deuoir,bonté,& innocence,en cest endroit, que iamais il n'auoit sinon vsé de tout office de bon Seigneur & parent aux Ducs de Bauiere anciens subiects & vassaulx de la couronne de France: & affin de se deliurer de tout soupçon, il se sousmit de son bon gré au iugement de sa sainteté,luy donnant tout pouuoir sur soy, là où il le verroit vser de forbe,ny iniquité quelconque.Les Embassadeurs de Bauiere oyans que Charles auoit donné toute puissance au Pape de iuger, & vuider ce different,& de faire,& establir telles loix que bon luy sembleroit pour le faict de l'accord, s'opposent à cecy,dient le faict estre torsionnaire que de passer plus outre que ne portoit leur demãde,& que pour telle fin ils n'estoyét point venus deuers sa saincteté:que l'affaire estoit de telle consequence qu'il meritoit bien que Tassilon fut present pour deduire son faict,rien ne pouuãt estre faict sur cecy sans son consentement,& pour ce demanderent ils leur congé pour luy en aller faire le rapport. Le Pape sentant, & co-

Remõstrãce des flateurs au Duc Tassilon.

Tassilon s'allie des Huns cõtre Charles.

Gẽs de biẽ hais & affligez par Tassilon.

Embass. de Bauiere enuoyez à Rome.

Charles se soumect à l'arbitre & iugement du Pape.

Responce des Embass. de Bauiere.

Le Pape excōmunie Taßilō s'il refuse d'obeir à Charles.

gnoiſſant les ruſes de ces galâts,pour ce leur dit: Allez donc,& raportez à voſtre Duc, qu'il fera ſagement de tenir,& garder la foy iuree à Charles, & de luy preſter l'obeiſſance qu'il doibt à la couronne de France,de laquelle il a releué ſes terres. Que ſi meſpriſant la paix (cōme il eſt ruſé,& plein de fraudes)il viole ſa foy,& rompt ſes promeſſes,& qu'il contraigne ce bon,& clement Roy de luy faire la guerre,& irrite ſon courroux,& ſes forces,que deſ-apreſent il proteſtoit deuāt Dieu,& ſes Anges de touts les rapts de vierges , iniures faites aux femmes , ruines des villes , depopulation du plat pays , ſaccagement de temples,meſpris des choſes ſainctes , & en ſomme de touts les mal'heurs qui aduiennent ordinairement pour la guerre : deſtournant par priere publique l'ire du tout puiſſant de deſſus la teſte de Charles,& des ſiens tant ſoldats , que Capitaines,& deteſteroit & maudiroit,comme deſlors il excommunioit deuāt touts & ſolennellement le Duc de Bauiere,& ceux qui luy aideroyent de forces ny de conſeil pour la pourſuite de ceſte guerre,ſi elle aduenoit:eſperant que Taſſillon ſeul porteroit la peine de toutes les cruautez qui ſe pourroyent commettre , en eſtant puny par Ieſus-Chriſt treſ-iuſte iuge , & le nom duquel il auroit prophané en n'obſeruant point ſa promeſſe:& auec ceſte reſponce les deux Baioariens Arnon & Henry ſ'en reuiennent vers Taſſillon,auquel ils font entendre la reſponce ſeuere, & comminatoire du Pape. Iuſqu'icy parle Auentin,mais nous reprendrons tantoſt ſon propos,ayās touché ce qui ſe paſſa ce pendant à Rome, d'autant que noz hiſtoires n'ont pas ſuiuy au long le diſcours de ceſte hiſtoire , & qu'Auentin a laiſſé auſſi ce trait que ie vois vous deduire:qui eſt que le Pape,& le Roy Charles accorderent enſemble d'enuoyer des Embaſſadeurs vers Taſſilion, pour l'admoneſter de ſon deuoir, & du ſerment par luy preſté à Pepin,& à ſes enfans,& aux François,c'eſt à dire à la couronne de France , laquelle eſt au corps public du Royaume , comme repreſentant ſa majeſté. Et furent deputez pour ceſte legation de la part du Pape , Formoſe & Damaſe Eueſques, & de celle du Roy,Riculphe Diacre,& Ebrard Grand Eſchāſon:mais à dire vray ceſte ſommation par ces deputez eſt ayſée à voir qu'elle auoit eſté faite auant que ceux du Duc veinſſent à Rome,veu que le Duc auoit promis aux meſſagers du Pape de comparoiſtre la part que le Roy voudroit:mais ayant ouy la reſponce du Pape , il ſe garda bien de ſe tenir en ce deuoir,empeſché par les agents de ſa femme: & pource oyons comme Auentin pourſuit ſon propos. Charles ayant faict ſes affaires à Rome, & y eſtably l'eſtat d'Italie,& traité auec les Embaſſadeurs de Leon Empereur Grec,il ſ'en vint en Gaule,fut à Wormes cité fameuſe,aſſiſe ſur le Rhin,où ſon eſpouſe l'attendoit. Auentin monſtre en ceſt endroit deux choſes,en premier lieu que l'eſpouſe de Charles qui feit ce voiage auec luy eſtoit nommee Hildegarde: & pour le ſecond il dit Faſtrade auoir attendu ſon mary à Wormes,là où touts les hiſtoriens(& luy meſme)confeſſent, qu'Hildegarde fut auec luy à Milan,où l'Archeueſque du lieu nommé Thomas baptiſa,& tint luy meſme ſur les fonts vne fille du Roy nommee Gilles: & ainſi nous voyōs qu'Hildegarde, & non Fraſtrade feit ce voiage auec le Roy , & que ceſte cy fut a Wormes , ſurquoy il faut noter qu'Auentin ne ſe deçoit point, car Hildegarde, mourut en ce voiage : & le Roy eſtant à Wormes où Faſtrade, fille de Rodolphe Comte en la France Orientale l'auoit attendu, il l'eſpouſa attēdant que les ſeigneurs du Conſeil fuſſent aſſemblez. Le Roy(dit Auentin)eſtant à Wormes aſſembla le conſeil,& Parlement de ſes Princes,& conſeillers, où du commun conſentement des Seigneurs fut ordonné que Taſſillon ſeroit adiourné à comparoiſtre deuant ce conſeil pour rendre raiſon de ſa reuolte,& ſubir iugement ſelon que ſeroit ordonné par le cōſeil. Mais tant ſ'en faut qu'il daignaſt obeir , & venir à l'aſſignation , qu'il ne voulut pas ſeulement faire vn ſeul mot de reſponce,mais qui plus eſt,comme ſouuerain il declaira ſon fils Theodon ſon ſucceſſeur vſurpant,& le nom de Roy , & l'authorité Royale: enquoy il faiſoit contre la foy promiſe,ſçachant bien qu'il eſtoit plus beneficiaire que proprietaire de la ſeigneurie,ainſi que nous l'auōs declairé cy deſſus. Charles informé de cecy,& voyāt que la douceur des paroles,ny la voye de iuſtice n'auoyēt lieu en ceſt endroit il ſe reſolut d'en auoir raiſon par armes , & pour ce il aſſemble forces , & vint aſſaillir Taſſillō,& ſes terres par trois lieux,auec trois diuerſes armees. En ceſt endroit encor' Auentin accuſe de grande faute noz hiſtoriens , & à bon droit:car ayans dict que Charles feit ſacrer & courōner par le Pape ſes enfans à Rome, ils y oubliēt l'aiſné nommé

Aſſēblee de Vvormes l'an ſept cens octāte & vn.

Ordonnāce du conſeil de Vvormes contre Taſſilon.

Fait temeraire de Taßillon.

Guerre ouuerte cōtre Taßillon.

nommé Charles comme son pere, & duquel cy apres nous ferons mention, & neantmoins Vignier en sa chronique Bourguignonne, dit auoir leu en certain liure escrit à la main, qui est à sainct Benigne de Dijon, que ce Charles fut faict, & sacré Roy à Rome, auec ses forces, & qu'il eut pour partage la Bourgoigne, & Germanie. Ie ne vous allegué point cecy sans occasion, veu qu'Auentin faict ce Charles Chef de l'vne des armees que son pere enuoyoit en Bauiere, ce qui monstre & qu'il estoit Roy des Germains, & l'aisné des enfans, & par-ainsi que vraysemblablement il fut sacré par le Pape Adrian à Rome. Sous l'enseigne du Prince Charles marchoyent les anciens François (c'est à dire ceux de Franconie) les Saxons, Thoringiens, & autres Alemans, & nations d'outre le Rhin. Lequel sans nulle resistance entra dedans les terres de Tassilon du costé des Narisques, qui est le pays Baioarien assis vers le Septentrion outre le Danube & lequel pays est à present appellé Nordgeau, ou Nordgavv, entre les riuieres de Regen, & du Danube. Pepin second fils de Charlemaigne, & Roy d'Italie, vint auec le secours Lombard du costé d'Italie, se faisant seigneur des villes de Trente, & de Poczen, qui pour lors appartenoyent aux Ducs de Bauiere: & le grand Roy pere de ces Princes, vint d'autre costé assaillir Tassillon, à sçauoir vers l'Occident & du costé des Sueues, venant le long du Lech fleuue qui passe pres la Cité ancienne d'Augspurg, qui jadis se nommoit Auguste des Rhætiens, & là il s'arresta auec toute son armee. Tassillon se voyant enclos de touts costez, & cognoissant le peu de moyen de se preualoir de son ennemy, commença aussi à baisser son caquet, mais non à recognoistre sa faulte si la force ne l'eut fait deuenir meilleur, mais plus par contenance, que de bon vouloir qu'il eut de bien faire. Se voyant (dis-je) assailly de toutes parts, & comme ses subiets fauorisoyent plus à la cause & droit de Charles, qu'au sien, que nul vouloit aller à la guerre, mais plustost le laissoyent, & se desbandoyent comme prognostiquans la ruine du Duc, il ouurit les yeux, & prit vn peu de conseil salutaire: Car mettant jus les armes, il s'en vint a Augspurg, où Charles estoit campé, se presente deuãt luy, luy faict la reuerẽce, confesse, & recognoit sa faulte, le supplie de luy pardonner, & auoir compassion de sa famille: Et pour donner l'indice de son asseruissement, il mit és mains de Charles le sceptre de sa Royauté pretenduë auquel estoit effigié vn homme, & auec ce sceptre, il luy liura le pays de Bauiere, que de nouueau il rendit tributaire, se rendant luy, sa femme, & enfans à la discretion du vainqueur. Charles le voyant humilié, & monstrant des signes euidents de repentance, ioint pensant à l'estroit lien de consanguinité qui estoit entre eux, luy feit grace, l'exhorte d'auoir courage, en fin luy rend sa seigneurie, & principauté libre, seulement voulut que luy donnast treize ostages entre lesquels Theodon son fils failloit que fut du nombre. Ainsi Charles se retira en France, ayant appaisé vn grand trouble: & par mesme moyen vous pouuez ainsi concilier les passages differents des autheurs: car s'il est dict que Tassillon vint a Wormes, & que Auentin die du contraire, si est ce qu'au mesme an, ou peu s'en fault, que Tassillon fut adiourné de venir à Wormes il vint ailleur, & obeit forcé, à ce que le conseil tenu à Wormes auoit ordonné, & se sommit a la volonté & du Roy, & des Seigneurs de France: & quant au reste de la guerre de Bauiere, nous le descrirons en son temps, d'autant que les Saxons nous appellent, & ne peuuent viure sans nous interrompre noz discours. En l'an donc sept cens quatre vingt-deux, comme le Roy Charles eut intentiõ de courir sus aux Slaues Sorabes lesquels s'estoyẽt iettez sur le pays de Saxe, & terres voisines: or est il certain que ces Slaues ne sõt pas ceux qui à present ont le pays Illirié, lequel d'eux porte le nom d'Esclauonie quoy que les Esclauõs ayent pris de ceux cy leur origine, ains sont ceux mesme que nous auons cy dessus nommez Wãdales, qui jadis s'estendoyent depuis le fleuue Wistule iusques en Dannemarch, & qui tenoyẽt les terres, ores possedees par les Polonois, Silesiens, Cassubiens Pomeraniens, Masouiens, Prusiens, & Winides. Au reste ce mot, & appellation de Slaues, & Sorabes conuient à vne mesme nation, il est vray que touts les Slaues n'estoyent dits Sorabes, ains ceux là seulement qui se tenoyent vers Mechelbourg, Pomeranie, & la Marche nouuelle, qui auoisinent le pays de Saxe: & ie vous mets cecy, affin qu'on ne sabuse aux mots, & ameine ne sçay quelles obscuritez en l'histoire laquelle faut tascher plustost d'eclercir, que d'y mettre quelque brouee, & nuages de difficultez, & de

Quel le partage de Charles fils de Charlemaigne.

Par où les François entrerent en Bauiere.

Augspurg Cité jadis Augusta Rhætiorum.

Taßillon delaißé des siens.

Taßillon s'humilie à Charles le Grand.

Taßillõ se rend à Charles.

L'an sept cens quatre vingt & deux Saxons reuoltez.

Qui furẽt jadis les Slaues, & leur pays.

Où le pays des Slaues Sorabes.

discourir des impossibilitez en lieu de parler suyuant la verité des choses ainsi qu'elles se sont comportees. Et affin qu'on ne pense que ie forge icy vne histoire à ma fantasie sur le nom, & pays des Slaues, ie vous allegueray ce qu'en dict Hermolde prestre de Lubec lequel viuoit enuiron le temps de Federic Empereur premier du nom, & surnommé Barberousse: lequel Hermolde estant Slaue de nation est aussi digne que foy luy soit adioustee, & lequel parle en ceste maniere, faisant mention de la distinction des Slaues: Il y a donc (dict-il) plusieurs peuples des Slaues, lesquels habitent le long des bords de la mer Balthique, le goulphe, & sein de ceste mer s'estend de l'Ocean Occidental, vers l'Orient, ayant vn long traict & cours par les regions Scythiques iusques en Grece: & est ceste mer auoisinee de plusieurs nations: entant que les Danois, & Sueons que nous appellons Nordmans tiennent la partie septentrionale, & les isles és entours: mais le costé Austral est habité par les nations Slaues les premiers peuples desquelles vers l'Orient sont les Russiens, puis les Polonois, ayans les Prussiens au Septentrion, & au Midy les Boësmes, & ceux qu'on appelle Moraues, ou Carinthiens, & Sorabes. Et puis apres il specifie mieux son dire, & faict pour ce que ie vous ay proposé lors qu'il parle ainsi: Où le pays de Poloigne finist, on vient au tresample Royaume des Slaues: d'entre les premiers desquels sont le Pomeraniens, les finages desquels s'estendent iusques au fleuue Odere, qui est vne tresriche riuiere de la region des Slaues, & a sa source au Lac profond des Morauiens qui sont à l'Orient des Boësmes, d'où aussi l'Elb a sa source, d'autant que ces fleuues ne naissent guere loing d'vn de l'autre, bien que leur course soit diuerse: entant que l'Elb courant vers le Ponant, laue premierement les Boësmes, & Sorabes, & separe les Slaues d'auec les Saxons. Ainsi par les paroles de cest ancien autheur, vous voyez qui estoyent ces Sorabes, & Slaues, lesquels se ruerent sur le pays de Saxe, à ce poussez (comme il est assez vraisemblable) par Wittichinde fugitif pour lors en Dannemarch. Ce qui fut cause que Charles se mit derechef en chemin, passa le Rhin à Coloigne auec toute son armee, & s'en vint au lieu où est la source du fleuue Lippen, où il s'arresta quelques iours en deliberation de mettre ordre aux affaires de Saxe: & tandis qu'il estoit là, il abatit vn temple appellé Megedebourg, & la statuë, & idole qui estoit en iceluy qu'on estime auoir esté des restes de la superstition Romaine lors que Druse Neron, & son fils Germanique commandoyent, sous Auguste, à ces Prouinces: & estoit la figure de l'idole de ceste maniere. Sur vn chariot se tenoit vne femme toute nuë, ayant le Chef couronné d'vn chapeau, & Guirlande de Murte, tenant contre l'estomach vne torche ardente, en la main dextre la figure du monde, & trois pommes d'or en la senestre, apres laquelle estoyent trois filles chascune estant nuë, & s'entre-tenans par les mains, & encor' chacune auoit vne pomme, donnans leurs dons auec la face detournee: & ce chariot estoit conduit par quatre cignes, ce qui monstre assez que c'estoit Venus deesse recogneuë par la folle antiquité: en somme & le lieu, & l'idole furent abatus par le Roy Charles, qui y feit bastir vne Eglise, laquelle fut ruinee puis apres par les Wandales. Or en celle assemblee de Princes que Charles feit à Lippen se trouuerent les Embassadeurs des Roys Cacam des Huns, Sigiffroy des Danoys: pour cestuy vindrent Alide, & Asmond, & s'en retournerent auec bonne responce: Mais Bigare qui estoit pour le Hun ne receut guere plaisante ny douce responce, à cause que Charles auoit intention de luy faire la guerre. Tandis que le Parlement se tenoit en ce pays, & le Roy se retirant, aduint la venuë des Slaues sur le pays Saxon de laquelle auons parlé cy dessus, pour à laquelle pouruoir, & resister il laissa deux de ses Capitaines, à sçauoir Geilon Conestable, & Theodoric, ou Thierry Comte d'Anjou parent de Charles, & vn autre Seigneur nommé Conrard, affin qu'ils chastiassent ces Barbares: d'autant que le Roy se fiant au secours des Saxons, se faisoit fort que les siens emporteroyent aysément la victoire. Mais il fut deceu en son oppinion, car bien que les Saxons se veissent en armes, comme pour s'opposer aux Sorabes, si est-ce que leur deliberation tendoit plus à la ruine des François que des Sorabes: d'autant que (comme dict Krants) Wittichinde auoit gaigné le cœur de ceux de son pays, lesquels, comme ayant intelligence auec ceux qui rauageoyent leur pays, se resolurent

Hermolde en la Chroniq. des Slaues cha. 1.

Quelles nations comprises & peuples dits Slaues. Cha. 2.

Où est la source des fleuues Elb, & Odere.

Assemblee du Conseil tenu à Lippen par Charles le Grand l'an 782.

Figure de l'idole de Venus en Saxe.

Quels Embassadeurs au Parlement de Lippen en Saxe.

Geilon Conestable sous Charles le Grand

Krants hist. de Saxe liu. 1. cha. 13.

rent de ne point se ioindre auec eux, affin de leur donner sus lors qu'ils seroyent en prise, & aux mains auec les Sorabes. Ceste conspiration Saxonne descouuerte aucunement par les nostres, on tascha aussi d'y remedier auant que de se ruer sur les Slaues, affin de ne se mettre (comme l'on dict) entre l'Enclume, & le marteau: entant que le Comte Thierry, sçachant que les Saxons estoyent campez sur le fleuue Weser, fut conseillé de se tenir deça la riuiere, là où le Conestable passa ledict fleuue, pour les enclorre, & les deffaire de touts costez, ce qui leur eut esté fort facile, si le Conestable plus ambicieux que sage, ny soigneux du bien, & honneur de son maistre, ne se fut plus auancé que de raison, & n'eut combatu sans aduertir le Comte: car sur le minuit il troussa bagaige, & feit vn grand circuit de pays, pour venir donner sur les Saxons. Mais il fut mieux, & plus rudement receu qu'il ne pensoit, si bien que les siens estans las, & harassez, & le Saxon les attendant de pied coy, & en bonne deuotion de les bien frotter, furent presque aussi tost deffaicts, & rompus, qu'ils commencerent la bataille, le Conestable y mourant en combattant fort vaillamment, & toute sa troupe presque taillee en pieces, tant les Saxons estoyent acharnez sur la nation Françoise: & auec luy mourut Adalgise grand Chambellan, échappant Conrad, ou Worad (ainsi l'appelle le supplement d'Aymon) Comte du Palais auec quelques vns de sa suitte. Ainsi l'orgueil du Conestable (que le bon homme Feron mect à tort sous le Roy Charles le Chauue) ne voulant que le Comte Thierry eut part à la victoire causa, & sa mort, & celle d'vn grand nombre de noblesse, & de vaillans hommes de France, & de Germanie, y mourans quatre Comtes, & iusqu'au nombre de vingts grands Seigneurs, dequoy Charles se ressentit plus que de tout le reste, lesquels furent suyuis de plusieurs de leurs subiects, qui pensans les venger, augmenterent le nombre des morts. Cecy fut cause que les Slaues, & Sorabes, ayans faict leur main, & pillé le pays Saxon, s'en allerent à tout leur proye, sans que personne les poursuyuit, entant que le Conestable, & autres officiers deffaicts, Thierry faisoit assez de tenir les Saxons en ceruelle, sans aller hazarder le reste des forces, & mettre en danger les terres qui estoyent obeissantes au Roy. Ce pendant Wittichinde, qui estoit Chef de ceste reuolte dés qu'eut faict son coup, ne faillit de se retirer vers les Normands, sçachant que Charles passeroit bien tost en Saxe pour punir (ainsi qu'il feit) les traistres, & rebelles. Car dés que la nouuelle luy en fut portee, il vint en Saxe tout furieux, & transporté de douleur de ce que luy pensant faire bien de ce meschant peuple le deffendant de ceux qui le pilloyent, il en auoit receu vn remerciement si preiudiciable. Dés qu'il est en Saxe auec vne grande, & puissante armee, le peuple pour se purger, reiette toute la faulte sur Wittichinde absent, & le dict estre Chef & autheur de toute ceste reuolte: mais le Roy ne se paya de telles raisons, ains faisant venir à soy touts les Seigneurs du pays, & les principaux de toute la Prouince, feit diligente information des autheurs de la sedition, & quoy que tout tombast (comme dict est) sur Wittichinde, si est ce que les Saxons ne le pouuans representer, la cholere du Roy se passa sur les autres autheurs, & complices de la rebellion, & en feit decapiter iusques au nombre de quatre mille cinq cens: ce qu'ayant faict, il s'en retourna en France apres auoir disposé des affaires du pays, & mis bonnes garnisons sur les frontieres. Ce fut en celle saison que ce grand Roy feit aggrandir la ville qui pour lors portoit le nom de Parthenopoli en Saxe, & luy donna le nom de Magdebourg assise sur la riuiere d'Elb, tant ce bon Prince prenoit plaisir de prouffiter au public, & de ne cesser jamais sans s'adonner à quelque exercice qui fut digne d'vn si grand Monarque. Or si nostre Roy estoit debonnaire & fort religieux, celuy de Grece, Leon fils de Copronyme, suyuant la trace des impietez de son pere, ayant pris, & pillé de l'Eglise vne belle couronne d'Or, ne l'eut si tost mise sur sa teste pour s'en parer en sa Royale magnificence, que soudain il ne fut saisy d'vne fieure violente, & que son Chef ne fut tout chargé de pustules, & pourpre, d'où s'ensuyuit sa mort en l'an cinquiéme de son regne: & luy mort, soudain le Prince des Arabes Mady fils d'Aaron entrant sur les terres de l'Empire contraignit les Grecs, qui l'auoyent vaincu l'annee au parauant, de demander la paix,

Krantz hist. de Saxe liu. 1. cha. 13.

Faulte de Geillō Conestable.

Mort du Conestable Geilon, & du grand Chambellan Adalgise.

Hommes illustres occis par les Saxōs.

Sorabes laissez en paix.

Wittichinde se sauue en Normandie.

Wittichinde accusé par les Saxons.

Cruelle punition des Saxōs par Charles le Grand.

Magdebourg cité de Saxe aggrandie par Charles.

Mort miraculeuse de Leon Empereur, de Constātinople.

Voy les Anna. de Constant. liu. 23.

& de luy estre tributaires. Au mesme temps regnoit en Angleterre sur les Northumbriens Ethelbert, ou Adelrede qui succeda à Osrede, à cause que cest Osrede quittant les charges publiques du Royaume se retira pour viure solitairement, & s'adonner à la vie contemplatiue: ioint que il voyoit que ceste Royauté Northumbrienne estoit comme fatale aux Princes, nul y pouuant eschapper les mains furieuses des subiects, qui tuoyent leurs Roys, dés qu'ils les voyoient vser tāt soit peu de leur puissance souueraine. Aussi Adelrede ne trouua point les siens plus doux que ses predecesseurs, ains ayant regné quattre ans, il fut occis, & payé de pareille monnoye que les autres, si bien que'n fin les Northumbriens n'ayans plus de Roy, & exposez aux courses de chacun, furent contrains à Egbert Roy des Saxons Occidentaux qui regnoyent èn Angleterre.

Des autres guerres plusieurs passees en Saxe, & Westphalie, & mises à fin tant par Charles le Grand, que par son fils aisné, nommé aussi Charles comme son pere.

CHAP. XII.

L'an sept cens quatre-vingt & trois, Hildegarde Royne meurt le dernier de Auril. Reginon li. 2. des Chroniques.

CELVY qui à faict le supplement d'Aymon mect la mort de la Royne Hildegarde apres ceste guerre en laquelle le Conestable Geilon fut occis, à sçauoir en l'an de nostre salut sept cens quatre-vingts & trois, ce que si est vray, Frastrade ne fut point prise par femme à Wormes l'an sept cens quatre-vingt & vn, ainsi que le tient l'Annaliste de Bauiere, & plusieurs autres auec luy: neantmoins Reginon suyt Aymon vsant de ces paroles.

L'an de l'incarnation de nostre Seigneur sept cens quatre-vingts & trois, deceda la Royne Hildegarde, le iour auant les Calendes de May, qui estoit lors la veille de l'Ascension: & non content de dire sa mort, il monstre qu'auant que Charles espousast Frastade, il en prit vne autre nommee Berthe, laquelle ne vesquit guere, car elle trespassa au moys de Iuillet, & lors le Roy venant à Wormes espousa Frastade, & cest ce qui peut auoir deceu Auentin faisant mourir Hildegarde au retour d'Italie, (si trompé il est en cecy) pour ce qu'il y eut plusieurs assemblees à Wormes, en l'vne desquelles le Roy espousa ceste Frastade de Franconie. Mais i'ay trouué que ceste Hildegarde mourut en Italie dez l'an sept cens quatre-vint & vn, & que Charles espousa Berthe à Milan, où elle fut Baptisee, & que ceste Berthe mourut l'an sept cens quatre-vingts & trois, & gist en l'Eglise sainct Arnoul de Mets: qui me faict penser qu'on s'est trompé ou nombre des ans de la mort de Hildegarde, & en ce que plusieurs n'ont point mis Berthe au ranc des espouses de ce grand Roy, non plus qu'a faict Richard de Wassebourg, qui faict Frastade la troisiéme, où elle est la quatriéme si l'on ne vouloit dire que Berthe fut concubine de Charles, ou bien qu'on l'a oubliee, a cause que le Roy n'eut d'elle aucuns enfans: quoy qu'il en soit il nous appert que Reginon l'appelle Royne, & la faict mourir au temps que ie vous ay dit, & mettant apres elle Frastade, qui me faict dire que celle que l'Historien des antiquitez de la Gaule Belgique faict succeder à Frastade, & la dict mere de Drogon Euesque de Mets, ne fut onc femme espousé, comme aussi Drogon est reputé, & nommé fils naturel, & non pas mis entre les legitimes de Charles: soit dict cecy en passant, affin de faire plus curieux, & diligents ceux qui se meslent d'escrire l'histoire. Reuenons au propos de la suitte des choses aduenuës à Charles: lequel ne fut pas si tost retiré en Gaule, que les Saxons recommencerent leurs ieux accoustumez, ce qui fut cause que le Roy s'achemina soudain en Saxe, & trouuant les rebelles en campaigne qui l'attendoyent pour le combatre, leur en feit passer l'enuie, & les estrilla de telle sorte que d'vne multitude infinie qui luy estoit venuë au contre, il s'en sauua vn bien petit nombre. Or scachant que ce peuple fier & obstiné ne cesseroit pas pour ceste secousse, de se rassembler, il ne bougea point aussi de Saxe, ains s'arrestant à Pabeborn, il attendoit forces que son fils Charles luy amenoit de France, & lequel le Roy vouloit faire General de l'armee Germanique puis qu'il luy auoit donné le Royau-

Hildegarde morte en Italie l'an 781.

Saxons reuoltez l'an sept cens quatre-vingts & trois & deffaicts par Charles.

me de Germanie: Or luy estant à Padeborn, il fut aduerty comme le venin Saxon s'estoit espandu sur les voisins, & que les rebelles auoyent gaigné les Westphales, pour les associer à leur folie, que touts ensemble estoyent en armes, & campez, resolus de le combattre, si par cas il y venoit les assaillir. Ce que sçachant, il ne faillit aussi tost de s'y acheminer, irrité que si souuent ce peuple (ayant senty sa force) se reuoltast, & qu'il prit si grand plaisir à voir sa manifeste ruyne: les ayant rencontrez les combat, & deffit, en tuant plusieurs milliers, & faisant faire ioug au reste, desquels il emmena plusieurs prisonniers, & pilla tout leur bagage, enrichissant ses soldats des despouilles de ses ennemys: apres ce il courut tout le pays depuis le fleuue Weser iusqu'à la riuiere d'Elb, ou Albis, & ayant fait cecy il se retira en son pays de Gaule pour y passer l'hiuer: & estát a Heristal (qui n'estoit qu'vn Bourg, & lieu de seiour) pour y celebrer les festes de Noël, & de Pasques, passa de ce siecle la Royne Berthe mere du Roy, & espouse de Pepin, laquelle aucuns appellent Bertrade, les obseques de laquelle le grand Roy feit celebrer ainsi qu'il appartenoit à vne si haute & Saincte Dame, & à la mere du plus grand Roy de l'Europe. Et affin qu'on ne pense que ceste Berthe donne couuerture à ceux qui tiennent que Charles eut vne espouse aussi nommee Berthe, & qu'on ne die qu'ils prennent l'vne pour l'autre: vous noterez que Berthe espouse du Roy mourut en Auril l'an sept cens quatre-vingts & trois, & la mere du Roy deceda en Decembre la mesme annee, & Charles ayant deja espousé Frastade. Ceste annee s'estant passee en l'expedition susdicte, le Roy qui auoit en deliberation de dompter ce peuple si remuant, vint incontinant apres Pasques en l'an sept cens quatre-vingt & quatre à Lippen, où il passa le Rhin, ayant donné le degast à tout le pays des Westphales, mais il ne peut passer outre du costé du Weser, à cause du desbord de ceste riuiere, ains fallut que s'en reuint en Thoringe, & de là auant il despecha son fils aisné Charles auec sa partie de son armee vers les fins & limites de Westphalie, luy enjoignant de se camper là, & l'attendre iusqu'à-ce qu'il luy manderoit de ses nouuelles, & ce pendant il vint en Saxe par Thoringe; & courut le pays qui est entre les fleuues, d'Elb, & de Sale, lequel ayant tout rauagé, & depopulé, il se retira en Gaule, donnant charge à son fils de poursuiure ceste guerre, car il ne trouua pas vn qui l'osast attendre en campaigne ayans deja si souuent experimenté combien il faict dangereux de se iouër à son maistre. Charles Roy de Germanie, voulant faire quelque cas d'agreable à son pere, & qui luy peut aussi porter & donner reputation, voyant que les Westphales luy faisoyent teste, il les assaillit, & deffit plusieurs-fois, si bien qu'il les força (à leur dam) de se retirer de l'alliance & societé des Saxons: & contre ceux cy combatit il encor' pres, & le long du fleuue Lippen, & n'y eut que la seule caualerie qui combatit, & là feit il si grand massacre de Saxons, que ceux qui se sauuerent, desgousterent les autres de plus venir se frotter aux François, & Austrasiens: ce qu'ayant fait il se retira victorieux, & chargé de butin vers le Roy son pere: lequel resolu de passer encor en Saxe, ordonnoit de ses affaires, & establissoit les estats tant de sa maison, que pour le faict de la guerre: aussi ce fut lors qu'il feit Conestable au lieu de Guilon deffunct, vn Seigneur François nommé Bouchard, que Feron (ayant peu feilleté les liures anciens) dict auoir esté le premier qui porta tiltre de Conestable de France, là où ie vous ay faict voir que cest office est des plus anciens de ce Royaume, & institué auant qu'il se parlast de l'estat & dignité du Maire du Palais: encor' faict Feron vne autre faulte, disant que ce Bouchard estoit Duc de France, & qu'il viuoit sous Charles le Chauue, là où il se trompe pour les courses qui furent lors faites sur mer, & és isles de Maiorque, Minorque, & Sardaigne, qu'il attribuë au temps du Chauue, là où ie vous feray voir cy apres, que ce fut du temps de Charlemaigne. Tandis que les Roys pere, & fils seiournoyent en France Wittichinde sort de Danemarch, & entrant en Saxe commença à vser d'vn nouueau genre de guerre, à sçauoir contre les Chrestiens, qu'il persecutoit, & faisoit mourir de diuers genres de tourments, si bien que les saincts hommes que Charles auoit enuoyez en Saxe pour y annoncer la parole diuine ou failloit que se cachassent, ou se retirassent du pays, ou qu'ils passassent sous la fureur du glaiue de ce tyran: entre autres fut vn sainct homme Anglois nommé Wille-

Saxōs, & Vvestphales, vnis cōtre Charles.

Saxons & Vvestphales deffaits par le Roy Charles.

Bertrade ou Berthe mere de Charles le Grand, meurt.

L'an sept cens octāte & quatre Charles cōtre les Saxons, & Vvestphales.

Charles fils du roy contre les Saxons.

Vvestphales, & Saxons deffaits par le Prince Charles.

Bouchard declairé Conestable.

Faulte de Feron en son histoire des Conestables.

Vvittichinde fait mourir les Chrestiens en Saxe.

bauld, ou Willebauld lequel se retira à Rome, & depuis reuint en Gaule, que Charles le Grand depuis feit faire Euesque de Bremen Cité assise sur le fleuue Aller, & dependant de l'Archeuesché de Cologne, l'ayant ce Roy faicte eriger en Eueschê, pour tenir les Saxons en deuoir en ce qui est de l'Eglise, aduenant ceste erection l'an de nostre salut sept cens quatre vingt & huict. Ceste furieuse, & cruelle persecution de Wittichinde toucha fort au cœur de Charles, si bien que voyant la malice de cest homme il passa de rechef en Saxe, & vint iusqu'es où s'assemblent les riuieres de Weser, & Ruma pour ensemble vnies, aller rendre le tribut deu à l'Ocean, pillant, & gastant tout: mais & l'aspreté des froidures, & le desbord des riuieres le contraignirent de laisser son entreprise, & de s'en retourner à Eresbourg pour y passer les festes de Noël, & le reste de son hiuer: & là feit il venir sa femme & enfans, auec lesquels il laissa grandes forces pour les deffendre contre les courses Saxones: & auec sa grande armee il se mit à ne l'aisser coing du pays Saxon qui ne fut pillé, le plat pays ruiné, le peuple occis, & emmené esclaue, les villes champestres demolies, & tout en somme ayant vne face cõfuse, & laquelle (eu esgard à la fureur du Roy) ne leur pouuoit prognostiquer que la ruine extreme de toute la nation. A la fin le Roy soit qu'il eut pitié de ceste miserable nation, ou qu'il se faschast de tant guerroyer en vn lieu, ou qu'il veit que Wittichinde absent, & luy estant ennemy, il n'auroit jamais la Saxe paisible, & que (peut estre) la douceur fleschiroit plustost le cœur de ces Barbares, que nompas la force, ny les punitions, il assembla les estats Generaux de Gaule, & Germanie à Padeborn l'an de grace sept cens quatre-vingt & cinq, où touts les Seigneurs Saxons assemblez, le Roy leur feit vne belle, & longue remonstrance, declairãt par quels moyẽs il s'estoit efforcé de les gaigner, & les maintenir en leur ancienne liberté, à quoy ils auoyent resisté de toute leur puissance, comme s'il n'estoit aussi digne d'estre leur Roy, qu'autre qui viue, veu mesmes qu'il estoit fils, & nepueu de ceux qui auoyent conquis le pays au trenchant de l'espee: Proposa en outre que jamais il ne leur auoit fait guerre qu'ils n'eussent esté les premiers aggresseurs, & que contrainct il auoit pris les armes pour se venger des iniures qu'ils luy auoyent faictes. Qu'il s'estõnoit de leur opiniastrise & écerueIement de ce qu'ils aymoyent mieux voir le pays brusle, gasté, & pillé obeissants à vn Duc fol, & suyuans vne detestable, abominable & sale superstition, que de viure en paix sous vn bon Roy, & embrassans vne pure & salutaire religion telle que celle que leur auoyent annoncé les prescheurs qu'ils auoyent chassez de leur terres. Conclud que plustost il ne laisseroit maison, ville, chasteau, ny lieu aucun habitable en Saxe, & y feroit mourir tout ce qui y auoit vie, qu'il souffrit qu'Idolatrie y regnast d'auantage: par ainsi le seul moyen de se garentir estoit de maintenir celle religion qu'ils auoyent tant de fois voüee, & honnorer ce seul Dieu qu'ils auoyent recogneu & adoré, & lequel seul est puissant pour les deliurer, & sauuer au milieu de leurs miseres & angoisses. Meit encor' en auant, que si le peuple aymoit tant ce Wittichinde qui tant luy auoit faict de maux, & s'il desiroit son retour en Saxe, il estoit contant d'oublier ses felonnies, luy pardonner tout, & le prendre en grace pourueu que luy, & Albion son compaignon viendroyent se representer, & rendre raison de leur reuolte: iurant sur sa foy, & promesse qu'il ne luy seroit faict mal, ny desplaisir quelconque. Que si la conscience les remordoit de tant qu'ils ne voulussent se fier en sa parole, qu'il se soumettroit iusqu'à là que de leur donner des ostages tels qu'ils voudroyent nommer, affin que chacun fut tesmoing de sa douceur, & du desir qu'il auoit de donner repos aux Saxons. Les seigneurs oyans la courtoise remonstrance du Roy, & voyans la iustice de sa cause, & le tort qu'ils auoyent de si souuent se reuolter, ne sceurent que respondre, sinon le prier de leur pardonner luy promettans, & iurans de faire tout deuoir d'attirer Wittichinde à faire vn pareil deuoir, & luy faire entendre le bon vouloir de sa majesté: le supplians, que s'il y condescendoit, son bon plaisir fut de les authoriser par le message de quelque Seigneur des plus illustres de sa suite: ce que le Roy promit de faire, & auec ceste transaction le Roy s'en vint en Gaule, pour s'y rafreschir. Ce pendãt les Princes Seigneurs, & Chefs des communautez de Saxe enuoyent en Dãnemarch, vers Wittichinde, luy font entendre la volonté du Roy, le desir qu'il a de le caresser, & les summissions qu'il faisoit, quoy que vainqueur, pour auoir la paix, & auec quelles

S. Vvillebauld premier Euesque de Bremẽ.

Vveser, & Ruma riuieres.

Charles saccage le plat pays de Saxe.

Estats à Padeborn l'ã sept cẽs octante & cinq.

Remõstrãce du Roy aux Saxons.

Saxons se soumettẽt au Roy.

conditions

conditions il leur vouloit octroyer & la liberté, & la seureté de leurs personnes: prient le susdit Wittichinde d'oublier ses reuoltes, ne causer plus la ruine du pays, & se sousmettant à vn seul Dieu, embrasser la religion des Chrestiens comme tressainte, & d'obeyr à Charles, duquel il ne pouuoit esperer qu'vn bon, & doux traitement. Ces raisons, & promesses sembloient belles, & receuables à Wittichinde, qui ne desiroit rien tant que de se voir en liberté, & de pouuoir demourer en son pays auec toute asseurãce: mais il ne voyoit moyen ny occasion qui le deut semondre d'aller en France sous vne simple promesse, & encore icelle faite par ceux de son pays, lesquels il se doubtoit, que ne le voulussent liurer au Roy, pour s'insinuer en sa grace: à ceste cause, il proposa plusieurs grandes difficultez sus ce voyage, desquelles les Saxons donnerent aussi tost aduertissement au Roy Charles. Lequel voyant les choses si bien acheminees, & oyant la repentance de Wittichinde, le desir qu'il auoit du luy faire seruice, & la peur qui le gardoit de venir se representer, ne voulut luy faillir de son costé, ny estre cause de la ruine de tant de peuples, ains despechant Amalouin vn des principaux de sa court, en Saxe, auec les ostages que Wittichinde auoit demandez, & lesquels ne sont nommez en pas vn auteur que i'aye leu, il feit tant que Wittichinde, & Albion vindrent en France, & furent faire la reuerence au Roy, seiournant à Laigny, où il les receut humainement, & les admonesta auec telle efficace, que tous les deux se conuertissans à nostre foy, & religion Chrestienne, receurent le baptesme. Ce qui donna tel contentement au Roy, qu'il feit ce Wittichinde gouuerneur de Saxe, & luy donna en proprieté le Duché d'Angrie: cessant par ce moyen pour quelque temps celle grande, & furieuse guerre, laquelle auoit si longuement duré entre les François, & Saxons. Il y a qui dient qu'auant que Wittichinde vint à ceste recognoissance, qu'il eut bataille contre Charles, laquelle fut si furieuse, & les parties s'y monstrerent tellement acharnees l'vne contre l'autre, qu'elles furent l'espace de trois iours à combattre, ne cessans que la nuit, & au point du iour commençans à se battre: en fin Wittichinde vaincu, se rendit à Charles, feit profession de la foy Chrestienne, & Charlemaigne le feit Duc de Saxe, non hereditaire (afin qu'on ne glose plus qu'il ne faut) ains beneficiaire, & vsufructuaire, la collation en demourant au Roy, apres le trespas du Duc, & ainsi estoient lors donnez les tiltres de Duchez & Comtez, qui est cause bien souuẽt, que vous voyez assez de confusion en l'histoire. Oultre ce fut octroyé à Wittichinde nouueau Duc de porter vn cheual blanc en son enseigne armoirialle, bien qu'au parauant il y en eut vn, mais noir de couleur, sur la difference dequoy ie me rapporte à ceux qui sçauẽt que c'est que de l'art de Herauldderie, cecy estant matiere propre pour les iuges des blasons. Les Royaumes Chrestiens d'alors, le seul Royaume de France excepté, estoient assez mal gouuernez, veu qu'en premier lieu l'Empire de Rome, lors transporté en Grece, & les Empereurs ayans leur siege en Constantinople estoit venu à tel desordre, & confusion, que bien qu'on y vint par succession, si estce qu'vn mauuais exemple y auoit introduit l'iniustice de la force, & l'impieté des suiects, faisans mourir leurs souuerains: voire vne chose si sacre, que l'Empire vint à telle indignité qu'vne femme commandoit, & vn enfant portoit les armes, & tiltre imperial, & sous son nom failloit que feissent ioug vne infinité de Prouinces. Sous l'Empire donc de Constantin quatriéme du nom, & d'Hirenee sa mere, fut descouuerte vne grande coniuration contre ce Prince, n'ayant encor' que dix ans, & icelle soustenue par Nicephore, qui depuis fut Empereur, mais les conspirateurs pris, sauf Nicephore qui se sauua, Hirenee establit pour quelque temps l'Empire assez ferme pour elle, & pour son fils, & l'eut mieux fondé, si l'ambition n'eut aueuglez depuis, & le fils, & la mere. Ceste femme est loüee d'auoir esté catholique, ce qu'elle n'auoit point apris de son mary: & de son temps, & en l'an de grace sept cens octante & trois (d'autres mettent octante & quatre) fut trouué en Thrace aux longs murs, bastis cõtre les courses des Bulgares, vne grande arche de Pierre, par vn homme y cauant, & foüissant, laquelle ayant nectoyee, & esleuee, il y veit vn homme gisant, & des lettres emprainctes en la pierre contenans ces mots: *Christus nascetur ex virgine Maria: & credo in eum: sub Constantino, & Eirene, ô sol, iterum me videbis*, qui signifie, Iesus Christ naistra de la vierge Marie: & ie croy en luy: ô Soleil tu me verras derechef, sous l'Empire de Constantin, & Eirenee: ce qui monstroit que ceste arche, & ce sepulchre auoit là esté mis auant que

Remõstrãce des Saxõs à Vvittichinde.

Vvittichinde & Albion à Laigny vers le Roy Charles.

Vvittichinde fait Chrestien.

Vvittichinde fait Duc d'Angrie.

Horrible cõbat entre les Frãçois & Saxõs.

Voy les Annal. de Saxe.

Quelles sõt les Armoiries des Ducs Saxons.

L'empire regy par vne femme.

Annal. de Constant. liure 23.

Sepulchre trouué en Thrace auec son inscription, l'an sept cẽs octante & quatre.

noſtre Seigneur naſquit au monde, & que celuy qui là eſtoit enclos failloit que fut quelque hõme diuin,puis qu'il auoit predit, & la naiſſance du fils de Dieu, d'vne vierge,& qu'il exprimoit ſi bien le temps, & le nom des Princes ſous leſquels ce tombeau deuoit eſtre deſcouuert. Quant au Royaume Anglois il eſtoit affligé tellement de ſeditions,qu'à tout propos les Princes ioüoyent au boute-hors, & ſe dechaſſoient l'vn l'autre, de ſorte que le pays de North qui faiſoit vn Royaume, & iceluy le plus puiſſant d'entre les Anglois, fut par l'eſpace de trente ans expoſé à larcins, rauages & pilleries:là où les Eſcoſſois ſe comportoiét aſſez paiſiblement, ayans Achaye pour Roy, les Anglois qui ſ'entre-battoient, & les François leurs amys,& auec leſquels ils auoiét (comme dit eſt)fait, & contracté alliance. Pas n'en eſtoit ainſi de l'eſtat d'Eſpaigne, car Mauregat fils naturel & illegitime d'Alphons premier du nom mit de grãds troubles au pays,ainſi que traite Rodric Archeueſque de Tolede, diſant ainſi: Silon eſtant mort, tous les Seigneurs de la court,ioints à la Royne Odiſinde feirent Roy Alphonſe: mais Mauregat ſon oncle, & baſtard(ainſi que dit eſt cy deſſus) pouſſé d'orgueil, & ambition eut recours aux Arabes, & ſ'alliant d'eux leur demanda ſecours, auec ſerment,& promeſſe, que ſ'il obtenoit le Royaume de ſon nepueu,il les ſeruiroit loyaument,& leur feroit hommage de ſes ſeigneuries. Or luy eſtant homme affable,& bien diſant, obtint auſſi d'eux ce qu'il demandoit, tellement que luy donnans vne armee en main, & luy ayant intelligence auec quelques Chreſtiens, il entra en l'Eſpaigne Chreſtienne, & vſurpa le Royaume, & terres de ſon nepueu Alphonſe: lequel ſ'enfuyant ſe retira en Nauarre: & Mauregat pour gaigner la grace, & faueur des Arabes feit pluſieurs choſes contre la foy de Dieu,& entre autres, il liura les filles tant nobles que roturieres aux Mahometans, afin qu'ils ſ'en ſeruiſſent comme de leurs concubines, qui eſtoit vn tribut abominable: auſſi mourut il miſerablement, & luy decedé il n'y eut plus Roy Chreſtien d'Eſpaigne,qui payaſt tribut aux Mores. Et afin que le ſeul Roy Charles ne fut exempt des menees des conſpirateurs,il aduint qu'ayant eſpouſé (comme dit eſt) Fraſtrade,il eſtoit ſi coiffé d'elle,& ſe laiſſoit tellement manier à ceſte femme, qu'il faiſoit pluſieurs choſes mal-ſeantes à ſa grandeur, & leſquelles ne pouuoyent plaire aux François, d'autant que le Roy deuenoit plus arrogant & cruel que de couſtume, ſollicité par ceſte femme. Cecy donna occaſion à vn Comte nommé Harthorade, ou Hardrade(ie n'ay trouué de quel pays il eſtoit, & ne le peux dire Fràconien, veu que c'eſtoit pour raiſon de Faſtrade Franconienne que la partie eſtoit dreſſee)lequel ayant attiré pluſieurs à ſa ligue,conſpira contre le Roy,& la Royne: & cecy, pource qu'il obeiſſoit à la cruauté,& inſolence de ſon eſpouſe: & contre elle, d'autant que ſans regarder à qui elle ſe ioüoit, elle mettoit la plus part de la nobleſſe en danger de ſe retirer du ſeruice du Roy: duquel elle corrompoit la debonnaireté, & alteroit la naturelle courtoiſie. Mais leur coniuration ne ſortit à effect (Dieu prenant ſoucy des Princes qui le ſeruent fidellement)car elle fut deſcouuerte, & le Roy en eſtant aduerty les ſeditieux, & coniurateurs pris, le procez fait, & la verité tiree des priſonniers,les vns furent enuoyez en exil, & d'autres eurent les yeuz creuez, qui eſtoit l'ordinaire punition pour lors de ceux qui coniuroient contre leur Prince. Quoy qu'il en ſoit nul fut executé à mort pour ce fait, ſauf quelques vns qui voulurent ſe mettre en deffence, lors qu'on les alloit prendre, ſentans leur conſcience chargee,& ayãs peur qu'on ne les feit mourir cruellement: ainſi le Roy fut deliuré de ſoucy, & Fraſtade de la coniuration de ſes plus cruels aduerſaires, auec la ruine deſquels prit fin l'an de noſtre ſalut ſept cens quatre vingts, & ſix.

Troubles diuers, & longs en Angleterre ſous Charles le Grand.

Rodric liu. 4. de l'hiſt. d'Eſp. ch. 7.

Acte deteſtable du baſtard Mauregat.

Voy Eſtiẽne de Garinay liu. 36. chap. 1.

Hardrade Cõte conſpire cõtre le Roy Charles, & pourquoy.

Punition des Conſpirateurs.

De la reuolte des Bretons contre Charles le Grand, & comme il les aſſuiectit de ſon troiſiéme voyage en Italie, ce qui ſ'y paſſa, & autres choſes dignes de memoire. CHAP. XIII.

CHARLES le Grand ayant appaiſé les troubles de Saxe, & gaigné le cœur du plus remuant, fier,& chatoüilleux ennemy qu'il eut en ce monde, ayant auſſi chaſtiez ceux qui conſpiroient contre ſa vie,il ſe retira à Paris, mais fut faire ſon ſeiour à Laighy, où il celebra,& paſſa les feſtes de la reſurrection de noſtre Seigneur en l'an ſept cens quatre vingts & ſept, où il deſpecha Adolphe, par d'autres

d'autres nommé Adulphe, & par plusieurs Arnoul Grand Maistre d'hostel du Roy, (car Aymon le nomme en Latin *Mensæ regiæ Præpositum*) que ie ne sçay mieux interpreter que premier Maistre d'hostel de la maison du Roy, si pour plus l'honnorer, vous ne voulez luy donner le tiltre de grand Maistre, mais ie maintiens qu'il estoit premier Maistre d'hostel, & le preuue par les paroles de Reginon, qui en parle en ceste sorte. L'an de l'incarnation de nostre Seigneur, sept cens octante & six, Charles enuoya son armee és parties de Bretaigne, sur laquelle commandoit son enuoyé ou Lieutenant Odulphe Prince des Cuisiniers (car il faut lyre au Latin *Cocorum*, & non pas *Cacorum*, ainsi qu'il est és liures imprimez, & Sigebert le nomme son Seneschal, nom non encore vsité en ce Royaume du temps de Charles le Grand, s'il ne vouloit entendre par iceluy ceux que depuis on a appellez Mareschaux, dequoy ie ne voy preuue qui soit euidente. Charles donc (dis-ie) despecha Adolphe auec forces contre les Bretons, & pays voisins de la mer, qui s'estoient reuoltez de son obeissance, bien que (comme auons desia monstré tant de fois) ils eussent esté assuiectis dés long temps, & rendus tributaires aux Roys des François. Si ie n'auois point d'auteur faisant foy de cecy, ie ne voudroy aussi rauir la gloire à vne nation qui fait si grande parade de ses Roys: mais ayant fait voir le peu de solidité de leur histoire, & comme fut-ce qu'ils eussent Roys, ou fussent gouuernez par les Comtes, si est-ce que tousiours depuis Clouis les Bretons ont obey à la Couronne de France: & s'ils s'en sont soustraits, ils n'ont esté guere long temps en liberté, ains a fallu recognoistre leur souuerain. Car ainsi le tesmoignẽt les anciens, & mesme de ce voyage d'Odulpge, ou Adolphe il est dit par Reginon qu'il conquit plusieurs places, & chasteaux sur eux, & que les ayans vaincus sans grãde peine, il mena vers le Roy à Wormes les ostages qu'on luy auoit donnez pour asseurance du tribut, & plusieurs d'entre les principaux du tiers estat, afin de ratifier ce à quoy tout le pays s'obligeoit enuers Charles: & ce nonobstant ceste braue, & libre nation, ayant gousté l'heur d'auoir Princes de son pays, ne pouuoit souffrir ce ioug, ains se reuoltoit chacune fois, ainsi qu'en cest an sept cẽs octante & six, & l'an sept cẽs nonante & neuf, & l'an huit cens vnze, qui me fait estonner de la fantasie de ceux qui font le pays de Bretaigne libre de tout temps, & ce pendant ils l'assuiectissent à Artus Roy de la grande Bretaigne, ne regardans pas le tort qu'ils font aux Armoriques de les esclauer ainsi à vn peuple bafoué de tout le monde, & lequel Bede dit auoir pris nom & source des Bretons Armoriques: d'entre lesquels ie voudroy que quelque suffisant homme nous eut fait tant de bien & à la posterité, que de repurger leur histoire de fables, & recercher la verité és auteurs approuuez & dignes, ausquels foy soit adioustee. En somme ie ne peux suiure pour ceste fois ny leur Annaliste, ny celuy d'Anjou, les voyant si confus, sauf en ce que le Breton dit que leur pays estant diuisé apres la mort de leur Roy Daniel Drem rus, chacun se voulant faire souuerain, & pescher en eau trouble, Charles s'en entre-mist, & sur tout pource que les Nantois tenans son party, se doubtoient d'estre les premiers assaillis par les rebelles. Or de dire que Charles le grand enuoya en Bretaigne ses forces en faueur de Bretons, & pour faire teste à vn certain infidelle nommé Haquin, c'est soüiller, & profaner l'histoire, car ce Haquin, n'est autre que le Danois Hasting, lequel n'estoit pas du temps de Charles le Grand, ainsi que monstrerons en son lieu: ioint que les historiens & anciens, & modernes, tesmoignent que le camp François dompta les Bretons de Vennes, & de Cornouaille iadis nommez Curioselites, lesquels s'estoient reuoltez, & denioyẽt le tribut qui leur auoit esté imposé par les Roys de France. Et c'est aussi pourquoy Eghinard en la vie de Charles le Grand, dit que Roland estoit Comte, ou gouuerneur du limite Britannique, d'autant que le Roy voyant ce peuple suiect à se remuer, & fort enuis payer le tribut, il tenoit forces sur la frontiere pour les tenir en deuoir: sans que cela empesche qu'il n'y eut, & Roys, & Comtes hereditaires par tout le pays de Bretaigne. Les troubles appaisez de ce costé, & les Saxons ne disans plus mot, Charles desireux de ne rien laisser au pays Italiẽ, qui eut iadis obey aux Lombards, sans le soumettre à sa puissance, dressa son voyage d'Italie: quoy que Blond, & Paul Emile dient du contraire, mais i'ay les anciens auteurs, ausquels i'adiouste plus de foy qu'à pas vn de ces deux, quoy que doctes, & segnalez personnages. Car Adon Archeuesque de Vienne, Reginon, & Sigebert auteurs non contemptibles m'aident en cest endroit, & desquels ie

Aymo li. 4. ch. 78.

Reginon li. 2. des Chroniques.

Sigebert en sa Chronique.

Ostages des Bretons cõduits à Vvormes.

Bretons reueltez cõtre Charles par plusieurs fois.

Faute en l'hist. de Bretaigne.

Blond Decad. 2. li. 1.
Paul Emile hist. de Franc. li. 2.

Adon és Chroniq. page 6.

vous diray les paroles,& premierement d'Adon, qui sont telles: Le Roy Charles estát à Rome, Aregise Duc de Beneuent enuoya vers luy son fils Romoald auec grãds presens, pour supplier le Roy de n'entrer point aux finages & terroir de la susdicte ville de Beneuent. Mais ce Duc Aregise estant soupçonné d'infidelité, le Roy illustre s'achemina vers Beneuent: ce qu'entendu par Aregise,laissant sa ville, il s'enfuit vers Salerne, n'osant se presenter deuant le Roy, auquel neantmoins il enuoya ses deux fils pour ostages,& auec dons,lesquels le Roy receuant,il se retira à Rome, faisans iurer ceux de Beneuent de luy faire desormais obeissance. Iaçoit que cestuy parle ouuertement, si est-ce que Reginon discourt encor plus amplement, lors qu'il dit ainsi.

Reginon li. 2. des Chroniques.

Alors le Roy se voyát iouyr de la paix de toutes parts,il s'en alla à Rome en deuotion, & pour faire ses prieres,& afin de parler là auec les deputez de la part de l'Empereur, & passa ses festes de Noël à Florence. En l'an donc de nostre salut sept cens octante & sept Charles vint à Rome, où il fut receu & bien-vienné par le Pape Adrian, & là s'arresta il par quelques iours. Ce qu'entendant Aregise Duc de Beneuent, tout effroyé,& saisy de crainte,enuoya son fils Romoald vers le Roy luy faire de beaux, & grands presents, luy demandant la paix, & s'offrant de faire tout ce qu'il plairoit au Roy luy commander. Mais le Pape n'adioustant point foy aux paroles, & suasions de ce Duc Lombard, pria le Roy de passer oultre,& d'entrer sur la terre de Beneuent, à quoy Charles accorda facilement. Aregise estoit venu à Capouë laissant Beneuent,& de là il s'en alla à Salerne, où il se fortifia: puis enuoya son fils Grimoald (car le Roy auoit retenu Romoald auec luy) lequel luy mena des ostages, & promit, & iura toute obeissance & fidelité, pourueu qu'il pleut au Roy se deporter de gaster, & forcer la place. Le Roy ayant pris conseil des prelats, & ecclesiastiques qui le suiuoient, afin que les Eglises,& monasteres du lieu ne fussent demolis s'il y mettoit le siege,il choisit douze ostages tels qu'il luy pleut nommer, & le fils d'Aragise nommé Grimoal, sans refuser les presents, & receut le serment de fidelité de tous les citoyens de Beneuent, & auec ceste asseurance,il se retira à Rome,où il passa ses festes de Pasque auec l'Apostolique de Rome, & le souuerain Euesque des Chrestiens. Nul dit la cause pour laquelle le Roy faisoit guerre à ce Duc Lombard, si ce n'est que le supplement d'Aymon dit que le Roy ne trouuoit bon que Beneuent (qui auoit esté de la iurisdiction du Roy Didier) fut emancipé de la suiection de sa majesté: mais Reginon semble toucher la chose plus au vif, lors qu'il dit que le Pape exhorta le Roy de ne se fier aux paroles miellees d'Aregise, mais que plustost il allast à Beneuent,& se feit maistre de la place: par lesquels mots il semble donner à entendre que Aregise estoit mauuais voisin aux terres de l'Eglise, & qu'Adrian prenoit bien plaisir d'estre deliuré d'vn homme si mal affectionné à l'Eglise. Et cecy est ratifié par Volateran, qui allegue Alcuin (iadis precepteur de Charles le Grand) les liures duquel ie n'ay point veu, & dit que son opinion est telle que i'ay allegué,vsant de ces paroles: Cecy fait, & l'an xx. apres qu'il eut vaincu Didier,le Roy Charles repassa en Italie: & la cause de ceste nouuelle expedition fut la mesme qu'au commencement, à sçauoir pour deffendre le droit de l'Eglise Romaine, duquel il s'estoit sainctement, & à bonne raison declairé le garant, & deffenseur. Alcuin est auteur qu'Aregise Duc de Beneuent s'enhardit d'entreprendre sur les villes que le Pape,& Eglise de Rome auoit en la terre de Labour, ce qui fut cause, n'y ayant autre moyen de le faire cesser, que le Pape sollicita Charles de faire ce voyage en Italie: Mais Volaterran raporte cecy au temps du Pontificat de Leon, là où tous les anciens l'attribuent du temps d'Adrian, si ce n'est que Blond se targue du Bibliothecaire, lequel il dit ne faire aucune mention de cecy, comme si vn historien disoit tout ce qui s'est passé, & fait de son aage. Quoy qu'il en soit,il faut bien que Aregise eut commis quelque grande faute, & qu'il entreprit sur les terres ou du Roy, ou du Pape,puis que oyant que Charles estoit à Rome,il s'enfuit,& qu'il tascha d'acheter la paix au pris de sa liberté, & de l'asseruissement de ceux de son obeissance. Au reste ce fut à ceste fois qu'on traita du mariage de la fille de France, auec Constantin Empereur encor bas d'aage, Eirenee poursuiuant cecy fort sagement, comme celle qui voyoit que Charles aspiroit à la monarchie de l'Occident, & que pour ceste alliãce elle pouruoioit & asseuroit l'Empire de son fils contre les Grecs, & empescheroit que Charles n'empietast rien sur Cõstantin ayant espousé sa fille. Et de ceste pratique de ma-

Charles pardonne aux Beneuentans, reçoit leurs hómages.

Cause du voyage de Charles à Rome l'an 787.

Volateran Ennead. 8. liure 8.

Aregise entreprend sur les terres du Pape.

Mariage pratiqué entre les maisons de Constantinople, & de France.

de mariage parle celuy qui a fait l'histoire Romaine, continuant celle d'Eutrope, & de Paul Diacre, parlant comme s'ensuit: En l'an second d'Irenee, & Constantin, l'imperatrix Irenee enuoya Constans grand Aumosnier, & Mamade grand Chambellan de l'Empereur vers Charles Roy des François, afin de l'induire à donner sa fille en mariage à l'Empereur son fils. Et ayant eu conseil sur cecy on luy accorda, & fut le mariage iuré au nom des deux parties, tellement que les deux deputez susdits laisserent auec Charles Helisee garde-couche, & Secretaire imperial pour enseigner la langue & lettres Grecques à la fille, & l'instruire selon, & comme elle deuroit se gouuerner suyuant les façons de faire de l'Empire: ainsi parle le susdit historien: neantmoins iamais ce mariage (ainsi que dit a esté) ne vint à effect, à cause du diuorce qui fut depuis entre Constantin, & sa mere Irenee. Charles ayant disposé des affaires d'Italie, & de retour en Gaule, apres l'establissement des libertez de plusieurs villes, & nommémēt de la cité de Florence, où il auoit seiourné, il emmena sagement auec luy les principaux d'entre les Lombards, sous pretexte de les honnorer, les tenant pres sa personne, mais pour vray c'estoit de deffiance, les voyans prompts à reuolte, & lesquels tant qu'Adalgise fils de Didier seroit en vie, ne cesseroient de conspirer, & tascher de remettre sus la seigneurie trop esbranslee, & presque du tout accablee des Lombards. Vous auez ouy cy dessus l'accord fait à Wormes entre le Roy Charles, & Tassilon Duc de Bauiere: & comme il se soumit, & son pays sous l'obeissance de Charles, & ses successeurs Roys de France: or en l'an de grace sept cēs quatre vingts & huit, ce Prince ne pouuant oublier son naturel, & poussé de son espouse qu'auons dicte estre fille de Didier Lombard, delibera de se reuolter contre le Roy des François. Or n'osoit il parler euidemment de cecy aux Seigneurs de Bauiere, lesquels auoiēt iuré l'accord auec luy, & s'estoient obligez à Charles de le tenir, & garder à iamais inuiolable, ains sous pretexte d'aimer le salut des siens, il faisoit courir vn bruit de l'indignité que c'estoit aux Baioariens d'obeyr aux François, veu l'estoc illustre duquel ils estoient sortis, & que de tout temps leurs Seigneurs auoiēt eu puissance Royale, & souueraine: bien disoit il que pour vn temps, & afin de pouuoir achepter la paix, il auoit quitté ce droit, lequel il seroit marry que fut pour iamais rauy, & osté de la maison de Bauiere. Se plaignoit que tandis qu'il s'estudioit, & efforçoit de faire bien à tous, & leur conseruer leur liberté, il s'estoit hazardé au peril de sa vie, non qu'il n'eut moyē de faire ce qu'il desseignoit, ains pour auoir esté trahy par qlques vns de ceux qui aimoiēt mieux leur prouffit, & l'auancement des estrangers, que le salut, & liberté de la Prouince, & la gloire du Roy qui y commandoit. En somme il dit qu'il failloit à quelque pris que ce fut deffendre, & recouurer celle grandeur d'Empire que les traistres leur auoient fait perdre, & laquelle ils tenoient de leurs ancestres: qu'ils auoient de l'or, argent, armes, & hommes assez pour la maintenir: qu'il ne seroit sans secours, ayant les Huns, & Auares à sa volonté, & que ce pendant que ceux cy combattroient, il sçauoit bien les moyens comme il failloit broüiller ailleur les cartes: concluant qu'il feroit si bien, qu'auec l'aide de Dieu, & auancement de l'estat Baioarien, ils auroient la paix, & viuroient en repos sans plus se voir suiects à la tyrannie des enfans de Pepin, ny aux commandements d'vn Roy de France. Il eut mieux valu à ce pauure Prince, qu'il eut coué ces desseins en son esprit sans les euaporer ainsi en pleine assemblee, iusqu'à ce qu'il eut veu son bon, & dressé les moyēs pour faire ce qu'il deliberoit. Car la noblesse du pays qui ne prenoit point plaisir aux folies de Lytopirge Duchesse, ny à la ruine de leurs terres, ne faillirent aussi d'en aduertir le Roy Charles, auquel enuoyans quelques vns d'entre eux des plus sages, & mieux affectionnez, luy proposerent que le desir qu'ils auoient de luy faire tres-humble seruice, & la bonne volonté qu'ils portoient à tout le pays, & republique de Bauiere, & non haine quelcōque particuliere les mouuoit d'accuser leur Prince, lequel ils auoient honnoré, & reuereroient à iamais, tant qu'il feroit l'office de bon Prince, & qu'il ne fauceroit la foy à celuy à qui il la deuoit, & auquel ils l'auoient aussi promise, & duquel tant Tassilon que tout le pays dependoient en souueraineté. Luy proposerent que la Prouince de Bauiere estoit toute bigarree, & diuisee en ligues, & factions, les vns suiuans vn party, & les autres vn autre, neantmoins que les gens de bien estoient en plus grand nombre que les autres, & lesquels pour ne tomber au peril commun, & estre enuolopez sous vn tiltre de felonnie,

Annal. de Constant. liure 23.

Florēce cité Toscane illustree par Charles le Grand.

Ruse de Charles, menant en Gaule les Seigneurs Lombards.

L'an sept cens octāte & huit.

Conspiratiō du Duc de Bauiere.

Harangue de Tassilon aux siens.

Noblesse de Bauiere vers Charles contre Tassilon.

& desloyauté, aimoient mieux quitter leurs richesses & maisons, pour se recommander à sa debonnaireté & magnificence Royale, laquelle les aideroit, ayant veu leur veritable aduertissement par l'effait, & cogneu l'integrité de leur conscience, car (disoient ils) on fait grand appareil, & prouision d'armes, & deniers, les bons ne sont ouys, nul ose (sans danger de sa vie) s'opposer aux desseins d'vne femme commandant à son mary: c'est elle qui fait tout, qui bastit les menees, & a si malheureusement besongné, que les Huns, & Auares se sont liguez auec eux, qu'ils se preparent pour entrer sur vos terres, & de ruiner tout ce qui leur viendra au deuant: ne se soucians Tassilő ny sa femme de mettre en proye leur pays, suiects, & vassaulx, pourueu qu'ils ayent quelque moyen de faire desplaisir au Roy Charles, & de luy oster la souueraineté de Bauiere: & afin qu'on ne pensast qu'à tort ils accusassent leur Duc, ils se soumettent de prouuer, & maintenir leur dire veritable, suppliãts le Roy d'assembler son conseil, de faire sommer Tassilon, & ses femme & fils d'y venir, afin que là les vns confrontez aux autres, le Roy & conseil feissent droit, & iustice à chacun selon ses œuures, & merites. Le Roy qui cognoissoit dés long temps la malice de la Lombardie, & la sotte peruersité de Tassilon, qui pour plaire à sa femme hazardoit sa vie, & estat, voulant pouruoir & à soy, & aux siens, & à ceux qui luy donnoient cest aduertissement, qu'il tenoit pour tout veritable, feit publier son Parlemẽt, & Conseil de tous les Prelats, & Princes de son Royaume à Ingelhaim, & ensemble feit sommer Tassilon, Theodon, & Lytopirge de s'y trouuer, ainsi que le reste des Seigneurs des Prouinces dependantes de la Couronne. Tassilon asseuré cõme vn meurtrier, ne pensant point que ceux de son pays luy eussent dressé vne si dangereuse partie ne voulut aussi faillir à l'assignation, esperant de couurir sa trahison, & de tromper le Roy auec telle ruse, & cautelle. Mais il fut bien estonné, quand il ouyt, & veit que l'assemblee estoit faite pour luy, & pour sa condemnation: car le conseil faisant venir les deputez de Bauiere, ceux cy autorisez de la plus part de la noblesse, & clergé du pays, mirent tant de choses en auant contre Tassilon, son fils, & sa femme, que les miserables Princes, & Princesse ne sçeurent que respondre, ne pouuans nier ce qui estoit confirmé par tant de tesmoins, & d'accusateurs qui demandoient iustice de luy, & de ses felonnies, & qui pour plus grãde preuue produisoient lettres, & instructiõs de ceux qui auoient eu la charge de faire leuee d'hommes, tant en Bauiere, qu'entre les Huns, & Auares. A ceste cause le conseil voyant vne si manifeste preuue, oyans la confession tacite des accusez, ont recours à la loy Salique, laquelle condamne à mort ceux qui violent la foy promise à leur Roy, & qui font alliance auec les ennemis de la Couronne: & selon icelle Tassilon, son fils & sa femme sont declairez attaints, & conuaincus du crime de leze majesté, & condemnez à perdre la teste, leurs biens, terres, & seigneuries confisquez au Roy, duquel ils sont suiects, & contre lequel ils auoient commise ceste felonnie. Ceste sentence estant prononcee au Duc, Duchesse, & Prince de Bauiere les estonna grandement, voyans lors (quoy que tard) à quoy les auoit conduits vn sot desir d'vne impossible vengeance: toutesfois Tassilon, sçachant le Roy estre pitoyable, se iecta à ses genoulx, le priant de luy vser de grace, & luy faire misericorde, & ne souffrir que son sang, & parenté fussent ainsi executez par vn ministre public, auec vne infamie & deshonneur perpetuel de sa race. Le Roy qui ne pouuoit iustement casser l'Ordonnance d'vn Senat si auguste, que celuy qui representoit la majesté de la dignité Royale des François, demande à Tassilon à quoy il vouloit s'obliger si on luy donnoit la vie, car c'estoit tout ce qu'il pouuoit esperer de grace: à quoy le Duc condemné respondit, qu'il supplioit le Roy, & conseil, qu'il luy fut loisible de se retirer en quelque monastere pour y passer le reste de ses iours, & y faire penitence de ses pechez. Charles qui auoit deliberé de le faire tondre, & le confiner, & non pas souffrir qu'il fut iusticié, luy accorda volontiers sa requeste: & ainsi Tassilon fut rẽdu moyne au monastere de saint Nazaire pres de Wormes, & où il fut enterré, & honnoré apres sa mort comme saint, faisant plusieurs miracles, Theodon son fils fut promeu aux ordres ecclesiastiques, & fait Prestre, & la Duchesse rendue Nonnain: & par-ainsi le païs de Bauiere fut reduit en forme de Prouince suiecte aux François, où les Roys enuoyoient tous les ans, ou ainsi que bon leur sembloit des Comtes, & gouuerneurs, pour tenir le peuple, en deuoir, & luy administroit

Assemblee du Parlement à Ingelhaim.

Tassilon appellé, & sa cõparition.

Procez fait à Tassilon.

Arrest cõtre Tassilõ, sa femme & son fils.

Tassilon fait moyne, Theodon Prestre, & Lytopirge voilee religieuse.

ſtrer la iuſtice. Ainſi Taſſilon pouſſé de deſir de vengeãce, cõmençant guerre ſans neceſſité, ſe precipita en des dangers & perils, deſquels il ne ſe peut puis apres retirer, & cauſa la ruine de ceux qui le ſuiuirẽt en ces deliberatiõs, leſquels tous furẽt bannis de Bauiere, & leurs biens confiſquez. Et telle fut la fin du Royaume de Bauiere, lequel on dit q̃ cõmença l'an de noſtre ſalut cinq cẽs cinquãte & ſix, lors q̃ les Huns cõtraignirẽt toutes les natiõs de l'Europe à s'armer pour ſe deffendre de leurs courſes, & tyrãnies: & en fut le premier Roy vn nõmé Adalger, & dura ceſte Royauté iuſques à Taſſilõ (biẽ que Pepin leur eut oſté ce tiltre) l'eſpace de trois cẽs trẽte & deux ans, à ſçauoir dés l'an ſuſdit de cinq cẽs cinquãte & ſix, iuſques à l'an ſept cẽs octãte & huit: & la poſterité de Charles poſſeda la Bauiere iuſques au tẽps de l'Empereur Otthõ premier du nõ, lequel rauiſſant aux François, & l'Empire, & le Royaume Germain dõna la Bauiere à Henry ſon frere: & à tãt nous laiſſerõs la ſucceſſion de ceux qui ont depuis cõmandé en celle Prouince, cela n'eſtãt du ſuiect de noſtre hiſtoire, nous ſuffiſant de toucher les choſes, leſquelles ſont iointes aux affaires, & eſtat de France, ainſi que lors faiſoit la Bauiere. L'exil de Taſſilon n'empeſcha point que les Huns & Auares ne paſſaſſẽt ſur les terres ſuiectes au Roy de Frãce, lequel auoit mis Gramatie, & Odoacre en Bauiere, pour y cõmander & faire teſte aux Barbares, leſquels aſſaillirent Charles de deux coſtez, les vns paſſerẽt en Italie, ſe ruãts ſur le Forliuez, & autres terres voiſines des Alpes cõtre leſquels fut Pepin fils du Roy, qui les vainquit, & chaſſa, rendãt vaine leur entrepriſe: les autres vindrẽt ſur le pays de Bauiere, cõtre leſquels furẽt les ſuſdits Capitaines y laiſſez par Charles, & en feirẽt vn grand maſſacre: ce qui cauſa q̃ le reſte des Huns voulurent vẽger ceſte hõte, & la mort de ceux qui eſtoiẽt morts en ce cõflict, mais ils y empirerẽt leur marché, & furẽt deffaits, & chaſſez par les Frãçois, & par les ſoldats de Bauiere. Ce que fait le Roy vint à Ratiſbone, où il diſpoſa des affaires du pays, mit bõnes, & ſeures garniſons par tout, & dõna vn Gouuerneur, ou Cõte (parlãt ſelon le tẽps d'adonc) aux Baioariens qui eſtoit ſage, & vaillant appellé Gerolde, frere de la deffuncte Royne Hildegarde eſpouſe de Charle-maigne, & fils de Hildebrand Duc de Sueue, & de Rugarde iſſue du ſãg des Princes de Bauiere: lequel cõtraignit les Huns de repaſſer le Danube, & ſe retirer à tout leur courte hõte, & laiſſer paiſible le païs que Taſſilõ n'auoit ſceu garder en repos pouſſé de la colere de ſa femme: & le Roy ſe retira à Aix la Chapelle, où de là en auãt il ſe plaiſoit plus qu'en lieu de la terre, ainſi que depuis il feit paroiſtre par les baſtimens ſomptueux qu'il y feit dreſſer, & les Egliſes qu'il y a richemẽt fondees. Tãdis qu'on cõbatoit en Bauiere contre les Huns, & en Italie contre les meſmes ennemis, Cõſtantin Empereur Grec, voyãt qu'on ne luy liuroit point la fille du Roy Charles, eſtimant qu'on ſe moquaſt de luy, ou pluſtoſt que ſa mere auoit deſir de rõpre la paix auec les Frãçois, eſpouſa vne dame Armeniẽne nõmee Marie, & dés auſſi toſt on dõna forces au Lõbard Adalgiſe, fils de Didier qui auoit paſſé là pres de vingt ans à la pourſuite des Grecs, pour auoir moyẽ de rẽtrer en ſes terres: & de ceſte expedition fut chef vn Theodore Patrice, & gouuerneur de l'iſle Siciliẽne, pẽſant & vẽger le Lõbard, & recouurer les places priſes par les Frãçois en Italie, leſquelles on diſoit eſtre du patrimoine de l'Empire. Theodore dõc entre en Italie, & ſur tout ſe rue ſur les terres, & finages des Duchez de Spolete, & Beneuent, & ſuiuãt le commandement de Cõſtantin & Irenee, ils mirẽt tout à ſac, ſans pardõner à choſe quelconque, tant ſacree fut elle, ce qui ne feit aucun biẽ à Adalgiſe, ny à ſa cauſe. Car Hildebrand Duc de Spolete, que le Roy Charles auoit auãcé (ainſi que dit eſt cy deſſus) quoy qu'on l'eut ſoupçõné d'auoir intelligẽce auec Adalgiſe: & Grimoald fils d'Aregiſe (ſon pere eſtãt mort fait Duc de Beneuẽt) ayãs ramaſſé leurs forces au pluſtoſt qu'il leur fut poſſible, vindrẽt dõner ſur le Grec, qu'ils trouuerẽt en Calabre, & le cõbatans, le vainquirẽt, & ſans perdre que peu de leurs gens, feirent ſi grand maſſacre de Grecs, & prindrẽt tant de priſonniers, que depuis Cõſtantin n'eut plus deſir d'experimenter quelles eſtoiẽt les forces Françoiſes: Adalgiſe eſtãt pris en ceſte guerre & bataille, fut occis par les officiers de Charles, & ſur tout par le commandemẽt de Vinigiſe, lequel eſtoit general de l'armee, ſçachant bien quelle eſtoit ſa volonté ſur ceſt affaire: & ainſi prit fin ceſt an de ſept cens octante & huit, & le Roy eut de nouueaux ſoucis de guerre, ainſi que verrez au chapitre ſuiuant.

En quel temps prit ſource le Royaume de Bauiere.

Combiẽ de temps dura la Royauté en Bauiere.

Huns, & Auares fõt la guerre à Charles.

Gerolde fait Comte & gouuerneur de Bauiere.

Aix la Chappelle, place agreable à Charles le Grãd.

Cõſtãtin Emp. Grec fait guerre aux François en Italie.

Voy les Annal. de Conſt. liu. 23.

Grecs deffaits en Italie.

Adalgiſe fils du Roy Didier, occis par les François.

De la guerre de Charles contre les Wiltzes, & comme il les dompta, & des courses des Huns en Bauiere, & grandes guerres entre eux, & les François.

CHAP. XIIII.

VOvs auez peu voir cy dessus combien il est necessaire de sçauoir, & la Geographie, & les migrations des peuples d'vn pays en autre, eu esgard aux Slaues, desquels a esté faite mention, & sur lesquels il faut qu'encor nous arrestons: car si nous les considerions comme ils sont auiourd'huy, & prenions la Prouince qu'ils habitent pour celle où ils se tenoient du temps de Charles le Grand, ce seroit s'abuser tout à son escient, & cercher (comme l'on dit) le Midy en pleines tenebres. Entant que nous auons dit que les Slaues sont ceux qui ores portent le nom de Massouiens, Moraues, Polonois, Silesiens, & Pomeraniens, lesquels se tenans iadis le long de la mer Balthee, sortirent de leur pays, & passans en l'Illyrie, & la conquerans luy causerent le nom d'Esclauonie. Or ceste guerre que nous allons descrire de Charles contre ces Slaues pour la seconde fois, faut que soit commencee par la description d'iceux, ja donnee par Helmode, afin de voir d'vne si grande nation, & diuersité de peuples y habitant, laquelle fut qui feit la guerre à Charles, & contre laquelle il s'acharna pour la dompter. Et sur ce point faut noter ce que dit Aymon, que ces Slaues contre qui eut affaire le Roy Charle-maigne, estoient voisins des terres suiectes aux François, & ainsi ne pouuoient estre ny les Polonois, Silesiens, Massouiens, ny Moraues: par-ainsi est de necessité que ce fussent ceux de Wismar & Meckelbourg voisins de la mer, & seruans de frontiere aux Danoys, & Saxons, entre lesquels ceste race d'hommes est posee. Ce que declaire assez l'historien de Bauiere, disant ainsi. L'empereur estant à Aix (ou eaux Granees pour auoir le lieu esté commencé iadis par vn nommé Grane) il receut souuent, & par plusieurs, & diuers messagers des nouuelles, & aduertissements par les lettres que tous les Slaues peuple tres-puissant, & tres-vaillant de la haute Alemaigne, & lesquels les Romains ont appellé Wenedes, & Theutons, s'armoiét contre luy, & les François, & qu'ils couroient les terres, & iurisdiction des Abrodites, lesquels leur estoient amys, non suiects du Roy Charles. Or ces Slaues estoient tous amys ensemble, & estoient continuez, & ioints aux terres de Saxe vers le fleuue Albis sur le goulphe Codan, si bien qu'il y en a qui pésent que Wismar, & Meckelbourg estoit leur ville capitale. Entre les natiós tres-farouches des Venedes sont à nommer, & compter les Sorabes, Boësmes, Abrodites leurs alliez & confederez, puis les Wiltzes, & Welatabes, lesquels surmótoient les autres en nóbre, & en autorité, & les estimoit on les plus vaillants, puissants, & farouches. Et tousiours ceste nation comme elle a esté voisine des François és terres qu'ils auoient en Germanie, aussi (comme tesmoigne Aymon) leur estoiét ils mortels aduersaires, de sorte que hayás les François, ils ne se pouuoient contenir de guerroyer, tourmenter, & affliger les suiects, ou les cófederez des Fráçois, & de courir leurs terres, chose qui sembloit à Charles de dure digestion, & laquelle il supportoit le plus enuis, & à cótre-cœur, si bié qu'il se resolut de ne plus le souffrir, & de faire la guerre à bon esciét à ces Barbares. A ceste cause il s'en vint à Coloigne Agrippine, où il passa le Rhin, & assembla grandes forces de Fráçois, Saxons, & Frisons, voire Louys son fils luy amena de belle troupes d'Aquitaine. Et ces forces assemblees il vint en Saxe, & de là iusques au fleuue Albis, où se cápant, pource que ceste riuiere est gráde, & mal-aisee à passer pour n'estre gueable, il y feit bastir deux póts de bois, dressant vn fort à chacun bout de pót, & y laissant bóne garnison, afin qu'on ne luy peut deffédre le passage à son retour, qui est vne chose remarquable pour ceux qui se pourmenent en pays estráger. Or auoit le Roy pour guide Bizon Prince des Abrodites, qui aussi luy estoit allé demáder secours contre ces infidelles, & pariures, qui luy auoient faucé la foy, bien que fussent amys, & alliez ensemble, sous la conduite duquel le Roy vint aux fins, & limites des ennemys. Lesquels oyans la venue de Charles, & de l'effort, & nombre de son armee, bié que cela fut suffisant pour les estóner, si est-ce que pour cela ils ne laisserét de se mettre

Qui sont les Slaues anciés, & leur demeure.

Auentin liu. 4. de l'histoire de Bauiere.

Wismar, & Meckelbourg citez des Slaues.

Aymó li. 4. ch. 81.

Peuples venás au secours de Charles.

Charles fait des ponts sur l'Albis.

Bizon Prince des Abrodites.

se mettre en campaigne, ayans les Boësmes peuple vaillant, & hardy à leur secours, & compaignie. Ils oyent comme le Roy court leur pays, donne le degast au champestre, brusle bourgs & villages, massacre les habitans, ou les conduit en seruage, & pource comme pressez, & contraints, ils luy viennent au deuant, & il leur presentant bataille, ne la refusent: mais quelque vaillance, hardiesse, fureur, & temerité qui fut en eux, si ne sceurent ils onc faire longuement teste aux soldats de Charles, qui les meirent en route, & en feirent vn piteux massacre: entant que le trop de multitude porta plus nuisance que de prouffit aux Wiltzes, & Boësmes, ne pouuans se tenir en ordre, pour n'estre les chefs ouys, ny obeis. Dragouit Roy des Slaues, qui tenoit son siege pour lors en la ville de Trauemond & le plus souuent à Wismar ou Darmgard qui sont outre l'Albis, voyant le peril où il s'estoit precipité, & que ia le Roy auoit passé le fleuue, & estoit venu iusqu'à Trauemond, ou Dragamond, ne sceut que faire autre cas que d'assembler son conseil, & ouyr des siens ce qui seroit le plus expedient à faire: & en fin le tout bien consulté & regardé, ils sortirent tous ensemble (ayans eu saufconduit de Charles) de leur ville, & vindrent vers le grand Roy luy faire obeissance, se rendre à luy, & le supplier de leur pardonner la faute par eux commise, se soumettans à toute amende, & chastiement raisonnables. Charles qui aimoit mieux ceste summission que toute autre chose, ne se soucia de les punir autrement que de receuoir d'eux le serment de fidelité, & les hommages, & des ostages pour l'asseurance de leur promesse: & aduint cecy en l'an de grace sept ces quatre vingts & neuf, non sans estonnement de tous les peuples voisins, voyans deux si puissantes nations si tost par les François vaincues, & subiuguees. Il y en a qui tiennent que Charles le Grand ne passa onc l'Abis pour aller contre les Slaues du costé de Wismar, & Mekelbourg, ce qui seroit vne grande simplicité, & du tout contraire au discours, car si le Roy ne passa point le fleuue, dequoy y seruoient le pont, & chasteaux qui estoient à chacun bout d'iceluy, & aussi comment eut il donné le degast au plat pays, s'il n'y fut entré aucunement? Mais ie voy icy qu'ils me diront, que Charles cõbatit les Wiltzes qu'on dit (à tort) les Boësmes, lesquels sont deça l'Albis, & ainsi la chose demourera en son entier, quoy qu'il eut fait bastir les ponts sur ladite riuiere: à quoy ie respondray, que non seulement donna il sur les Boësmes, ains passa iusqu'au hault pays des Slaues: ce que ie ne veux dire de ma teste, & seule opinion, mais auec les anciens, & sur tout estant appuyé d'vn qui fut du pays, à sçauoir le bon Prestre Helmolde, qui en porte le tesmoignage, lors qu'il dit ainsi: Voire les Frisons rustiques, & sauuages, receurent en ce temps la grace de la foy Euangelique: & deslors fut ouuert le chemin aux prescheurs de la parole de verité outre le fleuue Albis, si bien que les Anges legers, & les prompts messagers furent annoncer l'Euangile par toute l'estendu de l'Aquilon. Duquel temps on dit, qu'estans les Slaues assuiectis à l'Empire François, Charles le Grand faisant bastir vne Eglise en la cité de Hamborg assise au pays des Nordalbinges, en feit Euesque le premier vn saint homme appellé Heridage, & voulut que ce siege Episcopal fut la cité Metrapolitaine de tous les peuples de la nation des Slaues, & des Danois. Que sçauriez vous ouyr de plus euident, sinon que Hamborg est outre l'Albis ou Elbec en la region des Nordalbinges, c'est à dire Septentrionaux qui habitent outre l'Albis, laquelle est vne belle cité encor en pieds, & où paroissent les ruines de la premiere Eglise bastie au chasteau dudit lieu, que les Princes de Diethmers auoient donné à l'Eglise en partie, pour estre cõmun entre eux, & les Euesques. En somme il est impossible de nier que Charles n'ait esté en ce costé de Diethmers, & Holsatie, & Pomeranie, puis qu'il estoit si affectionné à Hamborg que d'en vouloir faire le siege Metrapolitain de tous les pays Septentrionaux. Au reste ie ne veux estre du costé de ceux qui tiennent que ceste place de Hamborg porte le nom de Iuppiter Hammon, tant chanté par les Grecs, & honnoré iadis aux deserts de Libye, car ce seroit grande simplicité d'attribuer les noms Grecs, ny Africains aux idoles en vn pays où ny Grecs, ny Romains ne donnerent oncques attainte, & dequoy discourt assez amplement Krants en sa Saxonie, auquel ie renuoye ceux qui en voudront sçauoir d'auantage. Et pour vous faire voir combien se trompent ceux qui dient que les Boësmes sont es Wiltzes (si ce n'est que les Nordalbinges ayent occupé la terre qui ores est

Pays des Vvilzes gasté par Charles.

Vvilzes et Boësmes deffaits par les Frāçois.

Villes des Vvitzes, où se tenoit le Roy Dragouit.

Dragouit, & les siës se rendent à Charles.

L'an sept cens octāte & neuf.

Preuue que Charles le Grād passa outre l'Elb fleuue.

Helmolde Chron. des Slaues ch. 3.

Où est assise la cité de Hamborg.

Qui sont les Nordalbinges.

Krants en sa Saxonie li. 2. ch. 23.

Krants Vvãdalie li.2.ch.23. nommee Boësmes) ie vous allegueray les mots de Krants en sa Wandalie, disant ainsi: Auant que Charles le Grand se ruast sur les Huns qui auoient donné secours aux Baioariens, il assaillit pour quelque occasion que ce fut les Wiltzes peuple Wandale, lesquels il dompta en vne bataille, & icelle tres-cruelle, & tres-furieuse, de sorte qu'ils promirent de luy faire desormais obeissance: or les Wiltzes se tenoient le long du fleuue Hanela, ce qui est prouué, par ce que la ville Wilsenac est encor renommee de ceste nation si bragarde. Et peu au parauant pour declairer où sont ces *Chap. 21.* Wiltzes, & s'ils sont esloignez des Boësmes, il dit ainsi. Ayant passé les courses, & tours diuers de l'Odere, & les diuers peuples de Pomeranie vers l'Occident, se presente la prouince des Winnales, lesquels sont appellez Tholenziens, ou Rhetariens, la cité desquels est vulgairement dicte Rheter, ancien siege d'Idolatrie, & où il auoit vn temple fort grand sacré, & dedié aux Diables, le Prince desquels estoit honnoré *Idole de Rhadegast à Rhetré, ores lieu ruiné.* sous le nom de Radegast, l'idole en estant de pur or, & assis sur vn lit tout de pourpre: la cité auoit neuf portes toutes encloses dedans vn lac tresprofond, sur lequel y auoit vn pont de boys, par lequel estoit permis de passer à ceux là seulement qui alloient sacrifier au temple de Radegast. Apres on vient vers les Circipans, ou Kissins, separez des Tolenzes, & Rhetres par le fleuue Pauiz, & par la cité de Winete. Ie vous *Peuples des Vvilt̃zes.* ay alleguez tous ces mots de Krants pour vous faire voir que les Wiltzes, ou Welatabes ne sont point les Boësmes, d'autant que ceux cy sont deça l'Albis, là où les vrays Wiltzes sont delà, & au pays de Meckelbourg: entant que s'ils sont voisins de la *Vvinete ancienne cité des Vviltzes.* cité de Winete (comme Krants les y met) ma cause est gaignee, estant ceste ville maritime posee au sein, & goulphe Codan, ou plustost en la mer Balthique, ou Oostsee, qui est loing de Boësme, & assise entre la Pomeranie, & le pays de Meckelbourg pays du tout Septentrional, & voisin des Goths, & des Suedes. Or ay-ie fait ce discours (outre nostre matiere) pour le plaisir du lyseur, & aussi pour l'éclercissement de l'histoire, & afin qu'on ne s'aheurte és obscuritez que nos ancestres ont laissé parlant des peuples, desquels ils mentionnoiét en leurs histoires: mais reuenons à nostre grád Roy Charle-maigne, duquel on n'est pas asseuré que feit si tost instruire ce peu- *Vviltzes demeurent idolatres après le decez de Charle le Grãd.* ple en la religion Chrestienne, veu qu'il estoit du tout adonné à la superstitieuse adoration des faux Dieux, entant que mesme apres la mort de Charles le Grand les Wiltzes ne receurent pas si tost la religion Chrestienne, bien que les Princes du pays vinssent pour vuider leurs differents vers le Roy Louys le Debonnaire. Ce peuple donc estant dompté, & le Roy ayant pris les ostages qu'il luy deuoit donner, passa l'Albis, & vint en Saxe, où mettant ordre aux affaires du pays, & oyant les doleances du peuple, apres auoir fait droit, & raison à chacun, il se retira en Gaule, & vint passer son hyuer à Wormes, y celebrant les sacrees solennitez de Noël, & de Pasques. Et ainsi tout l'an de sept cens octante & neuf, s'escoula en ce voyage des Wiltzes, sauf que le Roy estant de retour en Gaule, *Embassadeurs des Huns vers Charles.* les Huns enuoyerent vers luy des Embassadeurs, lesquels il ouyt, & enuoya des siens vers le Prince des Huns pour voir s'il y auoit moyen d'accorder tout leur differant (ou aumoins le pretexte, & couuerture de leur querelle) ne dependant que des bornes, & limites de leurs terres & seigneuries, chacun taschant d'empieter sur *Causes de la guerre entre les Frãçois, et les Huns.* son voisin: mais à la verité, le Roy se ressentant du secours que les Huns auoient fait, & donné à Tassile, ne cerchoit que les occasions de s'en venger: & les Huns auoient vne haine de longue main sur les François, ja dés le temps du Roy Attile, qui suffisoit pour allumer vn grand feu de guerre: & outre ce ils estoient marrys contre les Baioariens, qu'estans leurs parents & voisins, & ayans receu plaisir d'eux, ils fussent si fols que de leur faire la guerre au preiudice de leur liberté. Or vn peu auant que les Huns vinssent à Wormes en court, le feu se print *Palais de Vvormes bruslé Charles y estant.* au Palais Royal de nuit, qui le gasta presque tout, & ce plusieurs acompterent à mauuais presage, quoy que Charles qui mesprisoit ces folles prognostications ne tint compte de ce feu qui estoit aduenu par accident. Tandis que les aprests se faisoient pour la guerre, qui portoit la face d'vne grande cruauté, pource que les François auoient affaire auec vne furieuse, & vaillante nation, le Roy pour ne viure oiseux fut se pourmener sur le fleuue Mein iusques à Saltze Palais ancien, & le premier siege des Roys des François pres du fleuue Sala, que ie pense estre le lieu

lieu des Saliens, & d'où a pris son nom la loy Salique. Mais si tost que le Printemps fut en l'an de nostre Seigneur sept cens nonante, Charles qui auoit assemblé forces de toutes parts se mit en campaigne contre les Huns, peuple (ainsi qu'ailleur auons dit) venu de la Scythie, & des derniers limites du pays suiect à present au Moscouite: & d'autant plus qu'il voyoit ceste entreprise redoubtable, d'autant plus y alloit il courageusement, & y assista en propre personne, bien que la plus part des autres guerres, il les mit à fin par ses enfans, ou par ses Lieutenans, & Capitaines: aussi fut ceste cy des plus sanglantes que iamais il eut auec peuple d'Europe, & où il fut le plus espandu de sang, luy voulant dompter vn peuple farouche, & les Huns taschās de deffendre celle liberté, en laquelles ils s'estoient maintenus si longuement: & fut si furieuse ceste guerre, que toute la noblesse des Huns y perit, les forces y furent espuisees, & les richisses pillees, lesquelles auoient esté assemblees des despoüilles de toutes les nations, & Royaumes de l'Europe, & les beaux edifices mis à bas, & les Prouinces depopulees: Dieu estant iuge equitable, qui rendit à ces cruels hōmes la pareille mesure, qu'ils auoient fait aux autres, & sous Attile, & ses enfans, & sous les Cacans, car ainsi s'appelloient ordinairement les Roys des Huns possesseurs de la Pannonie. Lesquels (comme dit leur Annaliste) ayans entendu comme Charles auoit fait leuee d'hommes par tout l'Occident pour leur courir sus, faschez de la sottise, & peu de cœur de Tassilon, lequel sans les aduertir s'estoit si laschement rendu au François & auoit trahy ceux de son alliance, resolus de se ietter sur la Bauiere, mettent leurs femmes & enfans en asseurance dedans les isles qui sont sur le Danube, mettans garnisons par tout, afin que si mal leur bastoit (comme il feit) ils eussent où se pouuoir retirer: & ayants fait cecy, se iettent sur le pays de Bauiere despitez (comme dit est) de la poltronerie des Baioariens, lesquels sans guere coup ferir s'estoient humiliez à Charles, d'où ils furent repoussez deux ou trois fois par les Lieutenans de Charles és ans de sept cens octante & neuf, & sept cens nonante, non sans meurtre reciproque de l'vne, & de l'autre armee. Mais quand ce vint qu'en l'an sept cens nonante & vn, Charles vint luy-mesme en personne au camp, & que toutes les forces de Gaule, Italie, & Germanie auec luy se ruerent sur eux, craignans qu'il ne se saisit de la haute Pannonie, qui ores porte le nom d'Austriche, ils s'en y vindrent deliberez de luy en deffendre, & l'entree, & la possession. Charles aduerty de cecy dresse vne armee nauale en Bauiere, qu'il met sur le Danube, & il feit son chemin par terre auec le reste du camp, si bien que & l'eau, & la terre estoient couuertes d'hommes, & d'armes, tout ne promettant que confusion, & ruine aux Huns Pannoniens: lesquels par leurs auantcoureurs estants certifiez des grandes & effroyables forces de Charles, laissans les forts qu'ils auoient faits sur les frontieres, pour se voir inesgaux à faire teste aux nostres se retirerent sur le fleuue Rab, que les anciens ont appellé Arabon, lequel separe l'Austriche d'auec le pays d'Hongrie, & se fortifians entre les fleuues de Rab, & du Danube de deux costez, & des autres de grandes trenchees, ils se faisoient forts de se deffendre de la force des François, & de leur empescher la descente en terre. Mais tout cecy ne leur seruit de guere, d'autant que Charles faisant vn pont sur le Rab y passa auec la caualerie, & la pluspart de la fanterie, plusieurs passans le fleuue à gué és lieux où il estoit gueable: & du costé du Danube ayant son armee nauale qui le suiuoit, & coustoyoit: & ainsi estans tous pres de l'ennemy, mettent pied à terre, dressent leurs battailles, & viennent contre le fort, & camp des Huns pour les assaillir en leurs trenchees. Les Huns estonnez de la diligence Françoise, n'ont autre recours qu'à deffendre les fossez du camp, voyans que le François ne taschoit qu'à le surmonter, & à chasser de la deffence. Ils ne craignoient sinon que le Roy feit combler les fossez, & ainsi il fallut combattre à la main, comme aussi ils estoient forcez de se deffendre des vaisseaux qui estoient sur le Danube: & estans ainsi assaillis de toutes parts vous eussiez veu vne grande confusion en leur camp, d'autant qu'ils ne sçauoient auquel respondre: neantmoins viennent ils contre ceux qui prenoient terre, où fut fait vn grand massacre de toutes parts plusieurs perissans engloutis par les ondes. L'affaire des Huns se fut bien porté, s'ils n'eussent eu affaire que du costé des riuieres, mais voyans

L'an sept cēs nonāte

Guerre contre les Huns.

Quelle a esté la guerre cōtre les Huns.

Bonfinié hist. d'Hōgrie Decad. 1. liure 9.

Huns fortifient les isles pour leur retraite.

L'an sept cens nonāte.

Armee dressee par Charles sur le Danube.

Rab fleuue iadis Arabō seruant de limite aux deux Pannonies.

Huns assaillis de tous costez par Charles le Grād.

Huns assaillis par eau, et par terre.

le fossé de leurs trenchees comblé, & que Pepin fils du Roy entroit desia dedans leur real, & fort, ils s'enfuirent, de sorte que le Prince François fut abbattu de son cheual, & estimans qu'il fut mort, ils s'enhardirent de sortir sur les Frãçois, lesquels auoient sauué, & deliuré leur Prince de ce danger: & pour ce que la nuit approchoit, le Roy feit sonner la retraite, luy suffisant d'auoir comblé le fossé, & gaigné la campaigne de l'isle Schurts, qui est faite par la confluence des deux susdittes riuieres, Rab, & Danube, qui là se meslent ensemble. Tandis que la plus-part des Frãçois reposent sous la soigneuse garde des sentinelles & corps de garde, les Huns voyans le dãger auquel ils estoient, & auquel, ou il failloit mourir miserablemẽt, n'ayãs plus moyen de deffẽdre leur fort, ou se rẽdre à la mercy de leur aduersaire, chose qui leur estoit autãt fascheuse que la mesme mort: en fin est arresté de s'enfuyr, durãt le plus profond silẽce de la nuit, & de se faire voye à force d'armes, ce qu'ils feirent, & sur le minuit sortãs de leur fort, ils eurent plustost coupé la gorge aux corps de garde, que le cãp des nostres fut esueillé, mais ne furent si fols de s'arrester au camp, ains prenans vn autre chemin ils furent à deux lieuës loing, auant que le tumulte fut espandu par toute l'armee, chacun estimant plustost qu'ils fussent venus pour combattre, que pour s'enfuyr, iusqu'à ce que le iour venu ils s'apperceurent de la ruse: & ainsi les poursuiuant les veirent aux pieds des monts de Bude, où ils auoient fait vn fort des chariots de leur suite, comme deliberez de mourir là plustost que de se rendre. Les François qui venoient à toute bride contre les Huns, les voyans là campez, ne se hastent plus, ains allans poser garnisons tout autour du mont Haton, ils fermerent les passages, & destroits de telle sorte qu'il estoit impossible aux pauures Huns d'eschapper sans venir aux mains: à laquelle condition Charles n'auoit affaire de les receuoir, les voulant forcer à se rendre vaincus de la famine: & afin que nul peut eschapper, il feit descendre l'armee qui estoit sur le Danube pour les costoyer de toutes parts. Les Huns se deffendirẽt en ceste misere l'espace de trente & deux iours, mais n'ayans plus de force, & ne se pouuans soustenir, tant la faim les auoit accablez, il fallut que se rendissent auec, & sous telles conditions qu'il pleut à Charles leur donner: lequel faisoit grace de la vie, & de leurs biens à ceux qui voudroient faire profession de la foy, & religion Chrestienne: mais à ceux, lesquels s'obstinoient en leur peruersité Payenne il les priuoit de leurs biens, leur accordoit la vie, mais il failloit que vuidassent le pays de Pannonie, & de ceux cy le nombre fut beaucoup plus grand que de ceux qui receurent le baptesme. Cecy fait le Grand Roy Charles vint assieger l'ancienne Bude, laquelle se nomma iadis Sicambrie siege premier des François, auant qu'ils s'arrestassent en Franconie, & en laquelle se tenoit Chaba-Cacan Roy des Huns, faisant guerre par ses Lieutenans, & iouyssant de ses richesses auec tout aise dedans sa ville, où il auoit porté tous ses thesors, esperant de tenir bon contre les nostres, ayant vne place si forte pour son garant. Mais il se veit deceu en son esperance, d'autant que la ville estant vuide de peuple, & icelle assiegee de plus de cent mille combatans, & encor' le peu qui restoit dedans, n'ayant aucun appetit de combattre, voyans comme toute leur armee s'estoit rendue à Charles. En somme Chaba gaigne ses citoyens, & les fait mettre en deffence, Charles les assault par eau, & par terre, & pour faire plus grand despit aux assiegez, il contraignit les Huns qu'il auoit pris d'aller les premiers à l'assault, afin que par ce moyen il accablast la race, & memoire de ce peuple: tant que sur le soir les murs estans gaignez, les François entrent dedans la ville, les citoyens tousiours se deffendans auec vne grande obstination. Mais les premiers vaincus les prient de laisser les armes, de se soumettre au vainqueur gracieux, & debonnaire, & ne faire par leur temerité que tout le sang des Huns soit aboly en Pannonie. Ils prient, & suadent tant que les citoyens mettent ius les armes, crient mercy à Charles, & le requierent de leur octroyer la vie pour l'employer en son seruice: ce que Charles leur accorda, bien qu'enuis, voyant le grand massacre des siens fait par ce peuple desesperé, voyant sa ville gaignee. Apres cecy le Roy commanda qu'on luy mit en main les places fortes de la cité, où soudain il mit garnisons, comme aussi il feit par les places, & aux portes & carre-fours, affin que les Huns n'attẽtassent quelque nouuelleté: demãda l'entree du Palais Royal, que Chaba luy refusa, mais en fin il faillut passer par là, si bien, que Charles eut & le Palais

Pepin fils de Charles abbatu de son cheual.

Schurts isle, où s'assemblent Rab, & le Danube.

Fuite des Huns, & auec quelle ruse.

Monts de Bude dits Haton.

Huns assiegez aux Monts.

Huns se rendẽt vies saulues à Charles.

Bude assiegee par les François.

Prise de la ville de Bude.

Obstination des citoyens de Bude.

lais,& les thesors,& le Roy en sa puissance, lequel il feit prisonnier, mais ce fol Prince s'estant occis,ou faict occir, le grand Roy Charles le feit enterrer fort honnorablement. Puis il tascha de fleschir le cœur de ces Idolatres,& les induire à la cognoissance d'vn seul & vray Dieu,leur promettant bon traictement,& toutes immunitez,libertez & franchises que Prince sçauroit offrir à vn sien subiect:mais ils n'y voulurent onc entendre,ce qui fut cause que Charles ordonna que la ville fut desmantelee,les citoyens rendissent les armes,payassent tribut,& fussent oppressez d'exaction, que les temples des idoles fussent demolis, & que ceux qui auoyent receu le baptesme vesquissent francs,& libres de tout impost, & subside:faisant bastir au hault de la ville l'Eglise de nostre Dame,laquelle y a duré iusques à nostre temps, y laissant des prestres, & hommes de grand sçauoir pour instruire le peuple, & des forces pour la deffence du pays, lesquelles se tenoyent és forts &citadelles de la ville. Ceste victoire fut cause q̃ tous les Bourgs,Villages,& petites villes qui sont autour de Bude vindrent luy faire obeissance,& luy laissant Bude,auoit grand desir de se ruer sur les deux Mysies, qui sont la Seruie,& Bulgarie lors vsurpee par les Bulgares:mais pour ne sembler qu'il voulut courir sur l'estat,& terres de l'Empereur Grec,il s'en deporta, ains s'en retournant il deffeict encor' quelques troupes de Hũs qui s'estoyẽt retirez aux isles,& les força de luy obeir, & de se faire Chrestienner,& luy estre tributaires:ce que fait il s'en vint en Franconie, & de là en Bauiere où il passa son hiuer en la cité de Regenspurg attendant nouuelles de ce qui se passeroit en Hongrie:& par là on peut recueillir que les Huns possedoyent pour lors l'vne,& l'autre Pannonie à sçauoir ce qu'à present on appelle Hongrie,& le pays,& Archeduché d'Austriche. Au reste plusieurs dient que ceste guerre fut pour les François non sanglante, ce qui me semble impossible, eu esgard aux sieges tant de l'isle,que depuis de la Cité de Bude: d'auantage la plus grande perte que les nostres y feirent,fut de cheuaux parmy lesquels la mortalité se mit si grande, qu'à peine en eschappa de dix vn:& voila quant au premier voyage des François en Hongrie en huict ans que Charles combatit ceste nation.

Palais & thesor du Bude liuez à Charles.

Mort de Chaba roy des Huns.

Bude desmentelee & pourquoy.

Eglise de nostre Dame bastie à Bude.

Bulgares se font seign. des deux Mysies d'Europe.

Huns seig. des deux Pannonies.

De la conspiration de Pepin bastard contre son pere, & de la reuolte des Saxons, tuans les forces enuoyees par Charles contre les Huns.

CHAP. XV.

CE n'est rien de nouueau si le peché est puny par vn autre forfaict,& si vn vicieux sert de fleau à ceux qui ont commis quelque grande faulte,entant que les Roys de jadis ont laissé vn exemple trop grand de luxure à leur posterité:si bien que Charles le grand,qui a esté recommandé pour vn des plus illustres, & vertueux Prince qui onc ayt cõmandé en Gaule,quoy que ne fut jamais trois mois apres le decez de ses espouses,(de quattre qu'il en a eu) sans conuoler aux secondes nopces,si est-ce pourtant qu'il estoit adonné à ses plaisirs & entretenoit des concubines,entre lesquelles il en eut vne de laquelle ie n'ay point trouué le nom qui luy enfanta vn fils bastard auquel il donna le nom de Pepin,& lequel estoit beau de visage,mais bossu,fin & malicieux, & grand remueur de mesnage, & aisné de touts les enfans du Roy,qui me fait penser que sa mere estoit par le Roy entretenuë du temps qu'il auoit pour femme la fille de Didier Roy Lombard,laquelle il auoit espousé cõtre son gré,à ce sollicité par Berthe sa mere. Nous auons veu cy dessus cõme vn certain Comte ou gouuerneur nommé Hardrade auoit coniuré contre Charles,& comme la coniuratiõ fut assoupie:or sembleroit il que ce fut vne mesme chose,& pour vne mesme occasion comme ainsi soit que lors Hardrade se reuolta à cause de la Royne Frastrade, & à ce coup,c'est par son moyen,ou plustost pour despit d'elle que la coniuration suiuante fut machinee. Car l'an de grace sept cens nonante-deux Pepin bastard surnommé, voyant que la Roy,ne possedoit le Roy,que par ses mignotises elle l'estrangeoit(à son aduis)de la noblesse,qu'aucun ne luy pouuoit parler sans le congé, moyen, ny faueur des agents,& fauoris de la Royne,se resolut de ne plus le souffrir, & de faire que ces volontez & commandements cruels de ceste femme fussent annullez, & le Royaume gouuerné par des hommes. Pour paruenir à cecy il voit que la court luy estoit suspe-

Charles le Grand adõné aux fẽmes.

Pepin bastard de Charles le Grand.

L'an sept cens nonante-deux, coniuratiõ du fils cõtre le pere.

ɛ̃te à ceste cause,il fainct d'estre malade,& ainsi retiré en son particulier plusieurs de la noblesse le visitent,il leur descouure son cœur, accuse l'insolence de ceste femme, & les blasme d'endurer que ceste folle leur commande,& qu'elle coiffe le Roy de telle sorte que tout l'estat depende de sa volonté. Il leur sembla aysé d'accabler le Roy, qui auoit congeé son armee,& renuoyé tout son conseil, & le train des Euesques s'estoit retiré,si bien qu'il ny auoit guere à sa suite que les conspirateurs, & quelques Damoiselles pour le seruice de la Royne,& de Messieurs les enfans. Ceste occasion bien par eux consideree,ils ne voulurẽt aussi faillir de l'executer,& de faire mourir le Roy,estãt lors en Bauiere,& establir Roy ce bastard imitans la façon du regne des Merouinges, entre lesquels la bastardise n'estoit point desauoüee. La nuit donc auant le iour destiné pour le massacre,les conspirateurs s'assemblent en l'Eglise sainct Pierre à Regenspurg en Bauiere sous pretexte d'aller faire oraison pour le Roy, & pour la Royne & enfans:mais leur intention tendoit ailleur & ne pretendoit qu'à dresser les moyens par lesquels ils se facilitassent la voye d'accabler Charles: mais Dieu qui a soing des siens, & qui deffend les Roys pour son seruice de touts perils, deliura ce bon Prince de ceste coniuration en,& par la maniere qui s'ensuit. Tandis que ces galans sous ombre de veiller la nuit au temple pour prier,consultoyent la maniere d'oceir,& surprẽndre le Roy,il y auoit fortuitement vn Prestre(Dieu le voulant ainsi)Lombard de nation,& appellé Fardulphe,ou Radolphe qui estoit pauure de sa condition lequel n'ayant où se retirer, ou (peut estre)meu de deuotion s'estant arresté en l'Eglise, s'endormit en vn coing d'icelle, & y estoit sur l'heure mesme que ceux-cy faisoyent leurs coniurations. Il oyt,& entend tout,remarque les hommes, en cognoit quelques vns, apperçoit leur mauuais vouloir, & comme l'endemain au matin ils deuoyent assaillir le Roy,& le faire mourir auec sa femme,& enfans,& ceux qui luy portoyẽt affection. Fardulphe donc voyant quel peril auoisinoit le Roy s'il ne l'aduertissoit du complot du bastard,ne faut d'aller au Palais,la nuit mesme,où il heurta si obstinément que nonobstant sa pauureté il fut introduit,& amené au Roy,auquel il se disoit vouloir declairer choses qui ne luy alloyẽt pas moins que de la vie:deuãt le Roy estãt,luy cõpte tout ce qu'il auoit ouy,luy nomme les coniurateurs, & declaire l'heure qu'ils le deuoyent surprendre:ce qui fut cause que le miserable Pepin, & ses conplices ne pensans à rien moins qu'à ceste descouuerte, se veirent saisis & encoffrez,& des iuges furent commis pour leur faire, & parfaire leur procez. En somme les conspirateurs estans pris, Charles soudain feit tondre moyne son bastard,& l'enuoya en l'Abbaye sainct Gal au pays des Sueues,attendant ses enfans legitimes pour iuger auec luy sur le fait tant du bastard que de ses complices. Ainsi dés que Pepin Roy d'Italie,& Louys Roy d'Aquitaine furent aduertis de ceste conspiration ils s'en vindrent en Bauiere,où ils passerent auec leur pere,& l'Autõne & l'hiuer,discourãs des affaires,& faisans diligente inquisitiõ sur le fait des cõspirateurs,lesquels cõuaincus du crime,on n'estoit plus q̃ sur le gẽre du supplice,auec lequel ils deuoyent satisfaire à la grieueté de leur coulpe. Ce pendãt il enuoya quelques amys de Pepin bastard pour tirer de luy la verité du fait, & ceux qui l'auoyent induit à ce faire:mais tant s'en fault qu'il en descouurit rien, que plustost luy estant en vn iardin de l'Abbaye repurgeant les carreaux de mauuaises herbes,il ne leur dit autre chose sinon:si le Roy eut suiuy mon conseil ie ne seroy pas en ceste peine,& si ne seroy accusé de ce forfaict:Et comme les autres le pressassent de rendre responce au Roy,il leur dit auec grande colere:Que faut il tant parler? I'arrache les mauuaises herbes,affin que les bonnes puissent croistre:allez, & dictes au Roy ce que vous m'auez veu faire,cecy est raporté à Charles,lequel entendant qu'il condamnoit tacitement ceux qui luy auoyent conseillé ceste reuolte, ne faillit tout sur l'heure de les faire punir,les vns estans decapitez, les autres pendus, sans que pas vn eschappast, ny eut grace,tant le crime de felonnie a esté de tout temps indigne de remission. On dict qu'vn de ces coniurateurs, pensant desia tout tenir, & posseder, & luy semblant que le Royaume ne pouuoit eschapper au bastard, s'estoit vanté de faire bastir son Palais sur le plus hault costau de France, d'où auant il peut descouurir plusieurs terres d'vn & d'autre costé:ce qui fut cause que le Roy voulut qu'il eut vn gibet treshaut, & qu'il fut pendu au mont le plus haut qu'on sceut trouuer en la contree. Et affin que le Roy se monstrast aussi recognoissant à ceux qui luy auoyent faict loyal seruice, que iuge seuere,

Cautelle du bastard Pepin.

Fardulphe Prestre Lõbard.

Conspirateurs faits prisõniers.

Pepin bastard rẽdu moyne.

Respõce de bouche & par signe du bastard Pepin.

Conspirateurs deffaits par iustice.

Iustice digne du forfaict.

uere,& entier aux coupables de mort, voyant que le seul Fardulphe estoit celuy qui luy auoit sauué la vie, desireux de le recompenser luy donna aussi l'Abbaye de sainct Denys: & feit mener le bastard Pepin en vn monastere pres de Treues, affin qu'il y fut vn peu mieux a son ayse qu'il n'estoit en Sueue. Et d'autant que i'ay dit cy dessus que Charles le grand estoit fort adonné aux femmes, ie vous deduiray ce que i'ay leu de luy, bien que ie l'estime estre vne pure mésonge neantmoins estant la chose agreable ie la discourray, estant recueillie des œuures Latines de Petrarque duquel je poursuiuray à peu pres le discours, & les parolles lesquelles sont de telle substance. I'ay veu Aix siege & demeure de Charles, & en vn temple marbrin son tombeau honnoré des Barbares demourans audit lieu: où i'ay ouy racompter vne gentille fable, & non indigne d'estre sceüe, par les Prestres du lieu, dequoy je ne veux qu'ō me croye, maisqu'on s'en raporte aux autheurs d'icelle. Apres ce il poursuit sa narratiō, qui est telle que ces Prestres luy racompterent que jadis ce grand Roy Charles deuint si amoureux d'vne certaine Dame sa concubine, qu'amolly par ses caresses, & mignotises il laissoit, & le soing du public, & la gloire aquise en guerre, tellement que tout son foucy estoit à estre entre les bras de ceste courtisane, non sans vn grand desplaisir de touts les Princes & Seigneurs du Royaume: qui luy estoyent tousiours aux oreilles, le supplians de l'aisser ceste vie oysceuse, & reuenir à soy, & aux choses dignes de sa charge, quoy que touts ces conseils, & doleāces ne seruissent de rien à l'endroit de ce pauure Roy charmé, par les attraits, & mignotises de ceste femme. Or voicy qu'elle meurt assez soudainement au grand plaisir des subiets, & douleur infinie du grand Roy Charles. On pensoit que la mort auroit effacé l'amour de ce Roy, mais il en aduint tout autrement, d'autant que faisant enbaumer la charoigne de ceste paillarde, la vestant richement, & parant de bagues, & ioyaux, il ne bougeoit d'aupres d'elle, l'appelloit, & caressoit tout ainsi que si elle eut esté en vie, & plouroit, & gemissoit voyant quelle demouroit sans sentiment quelconque. Or il y auoit vn sainct Euesque de Coloigne suyuant la court lequel marry de l'estat de son maistre, se mit tant, & si souuent en priere, qu'en fin il eut par reuelation que sous la langue de ceste femme morte gisoit le remede du Prince: ainsi il entre en la chambre du Roy duquel il estoit familier, & comme faisant autre chose, met sa main en la bouche de ce corps, & trouua sous la lāgue vne petite pierre enchassee en vn aneau, qui estoit le charme attrayant le Prince, & le faisant si idolatrement aymer ceste femme. Dés aussi tost l'amour du Roy cessa en vn endroit, & tourna du tout vers l'Euesque, le corps est osté du lieu où il estoit, abhorré, & detesté, & le seul Euesque caressé, honnoré, & auancé, le Roy ne faisant rien que par son conseil. Ce que voyant ce bon & sage prelat, & cognoissant que ceste pierre & anneau enchanté estoit cause de cecy, affin qu'il ne tombast plus és mains de personne qui en peut abuser, il le ietta en vn Lac voisin, & iceluy profond qui estoit ioignant Aix la Chapelle: ce qui fut cause que le Roy ayma de là en auant ce Lac de telle sorte que la plus-part du tēps il alloit s'y ioüer, & y prēdre la frescheur, & qu'en fin pour n'en estre esloigné il fut se tenir à Aix, y ordonna son siege Royal, & voulut que les Roys de Germanie y fussent couronnez apres luy. Ce sont les paroles que i'ay tirees de Petrarque, non pour vous les discourir comme vrayes n'y ayant en icelles rien de verisimilitude, sauf que ceux qui ont basty ceste fable se sont fondez sur le vice plus cogneu de ce Roy, qui estoit l'amour des femmes: mais ils se sont lourdement esgarez le brutalisans de la sorte qu'ils font, que de luy oster de tant la raison que de le rendre amoureux d'vne charoigne puante, & le destourner de ses actes illustres, lesquels il ne discontinua onc, iusqu'au dernier souspir de sa vie: vous ay encor' mis cecy en auant affin que l'historien voye quels autheurs il suit, & voye de leurs affections selon qu'ils traictent les matieres, & qu'ils se transportent en icelles, & non pourtant voudroy-je du tout reietter cecy, veu les folies aduenües par les femmes, & les charmes faicts par elles pour se maintenir en l'amour des grans quoy que je tienne cest anneau fabuleux, l'inuention duquel je raporte à quelque autre sortilege faict sur le Roy par quelque sienne cōcubine: veu que sa quatriéme femme estāt morte, il ne se remaria plus, ains eut diuerses cōcubines, ainsi que verrōs en son lieu, & sur la fin de sa vie, car d'autres choses, & icelles de plus grāde cōsequēce nous appellēt, & veulēt que ne les laissons en arriere. Tādis que le Roy se tenoit en Bauiere deliberé de passer en Pannonie cōtre les Hūs

Charles à donné aux femmes.

Petrarq. des choses familieres li. I. Epist. 3.

Qui a induit l'autheur à escrire ceste fable.

Saxons reuoltez cõtre Charles, deffõt partie de ses forces.

& les dompter à son plaisir, voicy de nouuelles esmeutes qui luy sont raportees, de la part d'où le moins il se doubtoit, à sçauoir des Saxons lesquels auoyent vescu huict ans en paix, & sans faire signe aucun de reuolte: car sçachans que le Comte Thierry menoit des forces des pays bas, & du costé de Holande, Brabant, & Frise pour les ioindre auec l'armee Royale contre les Huns, ils vindrent le surprendre aupres du fleuue Weser, & le deffirent auec toutes ses troupes. Ceste nouuelle donna vne grande fascherie au Roy, & plus encor' eut elle esté fascheuse s'il n'eut esté asseuré que le Duc d'Holsace Wittichinde n'auoit onc consenty à cecy, qu'on l'auoit faict contre sa volonté, & qu'il demouroit ferme en sa foy, & en la loyauté, & obeissance vers la couronne, qui fut cause que le Roy ne s'esmeut pour lors d'aller en Saxe biẽ que la deffaite de Thierry luy fut fort difficile & aigre à supporter. Et ce qui plus encor' le garda de s'en ressentir fut que les Mores d'Espaigne auoyent fait des courses en Languedoch, y auoyent combatu contre les garnisons Françoises, lesquelles ayans batues & deffaites, apres le pillage, & sac du pays, ils s'estoyent retirez en Espaigne: ioint que les Huns se remuants il luy suffisoit de tenir les Saxons en crainte les menaçant, & ce pendant se preparer pour se venger & des vns, & des autres, ainsi que depuis il executa heureusement. Ces esmeutes aduindrent l'an de nostre salut sept cens nonante-trois, auquel temps le Roy pensa brider & les Saxons, & les Huns, & autres Germains en vnissant les fleuues du Rhin, & Danube, & ainsi se facilitanr le chemin par eau de l'vne mer à l'autre, sollicité par quelques vns de son conseil gens de bon esprit, & fort grands ingenieurs; lesquels ayans pris garde aux Paluz qui estoyent entre les fleuues qui sont au Palatinat, nommez Almul, & Rednits (que les Latins appellent *Reidonessus, & Almanus*) donnerent aussi conseil au Roy de commander qu'on feit vne fosse assez large pour y pouuoir passer les bateaux laquelle allast du fleuue Rednits iusques au Mein auec lequel se ioint à Bamberge, & le Mein s'engoulphe dedans le Rhin à Magonce: & quant au Danube par ceste mesme fosse on y pourroit aller, d'autant que l'Almul entre en iceluy pres vne ville nommee Kelhain: si bien que la fosse estãt faite du Rednits iusqu'à l'Almul, il seroit aysé de nauiguer depuis le pays de Holande iusques en Thrace, où le Danube se descharge en la mer maiour. Ceste ouuerture pleut grandement au Roy, & soudain despecha lettres, & commissions pour mettre la main à l'œuure y employant les François, Baioariens, & Sueues pour faire ceste fosse ayant trois cens pieds de large & quelques deux mille pas de long, car c'est l'espace que le Roy feit fossoyer durãt l'Automne qu'on y employa tout entier tirans leur cours depuis la ville Ellingon iusques à Weissembourg pour aller à l'Almul, le cours duquel cõmẽce à Gutzen-Hãzen. Mais ayans faict le fossé de l'espace susdict de trois cens pieds de large, & deux mille pas de long, Dieu se moquant de l'essay des hommes voulans forcer la nature, & ne se contentans des limites que sa diuine prouidence a mis à la mer, & aux fleuues, donna aussi obstacle à leurs entreprises: car en despit que les ouuriers en eussent, & quelque essay qu'ils sceussent faire, si est-ce que tout ce que de iour ils cauoyent & fossoyent, la nuict il se remplissoit de terre, soit que les rauines des eaux emportassent ce terroir en bas (car il plouuoit incessamment,) soit que le lieu estant marescageux, la terre y fut ainsi mouuante, ou que (ce qui est le plus vraysemblable) Dieu ne voulut que ceste entreprise vint à fin, voyant de plus loing que les hommes, & sçachãt le tyran qui vn iour deuoit commãder sur la Thrace, & aspirer à la monarchie d'Europe, à quoy ceste fosse eut grandement seruy pour l'vnion forcee de ces riuieres. Or que cecy fut œuure diuine apparut en ce que pour donner espouuantemẽt aux ouuriers lesquels ne laissoyẽt pource que dit est de passer outre, plusieurs prodiges les destournerẽt du trauail, d'autant qu'on trouuoit des monceaux de bled tresgrands en la campaigne, duquel si le bestail mangeoit, tout aussi tost il creuoit: & si on en faisoit farine elle s'esuanouyssoit entre les mains de ceux qui la vouloyent manier. Ce cest pas tout, si toutes les nuits tandis que les pluyes, vents, & rauines faisoyent l'office d'emplir de terre le fossé, on n'eut ouy autour d'iceluy des voix mugissantes, & effroyables, & d'autres cõme d'hõmes follastrans, & des bruits & tumultes hideux & confus, sans que personne osast aller voir que c'estoit chacun estãt saisy de frayeur, & cognoissant la chose n'estre à Dieu agreable. Aussi les maistres ingenieurs voyans que naturellement cest amplissage de nuit ne pouuoit aduenir si violent, & effroyez de ces voix, & illusiõs nocturnes, le feirent

Mores courent la Septimanie, ores Languedoch.

L'an sept cens nonãte-trois

Vain essay du grand Roy Charles.

Rednits fleuue du Palatinat.

Almul fleuue où entre au Danube.

Où est la source d'Almul fleuue.

Miracle merueilleux sur la fosse faicte au Palatinat.

Bled pernicieux trouué aux chãps.

rent entendre au Roy,lequel comme il estoit homme craignant Dieu,commanda aussi tost qu'on cessast de poursuiure, & que chacun se retirast en sa maison. Et ce fut lors qu'il ouyt les nouuelles de la deffaite de son cousin le Comte Thierry d'Anjou frere de Roland en Saxe:& la course des Sarrasins en Languedoch comme si Dieu par ce moyen l'eut puny de sa folle entreprise: à ceste cause laissant le pays de Bauiere il sort de Regenspurg, & venant par terre iusqu'au fleuue Regnitz mõta en bateau iusques au Mein,& vint à Wirtzebourg cité capitale de tout le pays de Franconie, & de là il s'en alla à Frácfort,sur le Mein,où il passa son hiuer,& depécha lettres à touts les Euesques & Prelats de ses terres qu'ils eussent à y venir pour traicter de la religion, & vuider quelques differents pour le faict d'icelle, suyuant l'authorité du Pape Adrian qui enuoyeroit là ses Legats Theophilat, & Estienne Euesques: & la cause de ceste assemblee c'est raison que je la vous face entédre,affin qu'on voye par là quelle estoit la pieté de ce Roy & combien il estoit ialoux de l'hõneur de Dieu & mortel ennemy de l'erésie. Il y a eu deux Felix,& touts deux infamez du nom d'heretiques, l'vn de la secte des Manicheéns,& se monstra plus subtil que son maistre: l'autre Brise-images, & ayant d'autres peruerses opinions,& contre les anciennes ordonnances de l'Eglise. L'vn de ces Felix viuoit en Afrique du temps de sainct Augustin enuiron l'an de grace quatre cens cinq:& le second estoit sous Constantin,sixiéme du nom,& sous le pontificat du Pape Adrian premier du nom,& du regne de Charles le Grád,& c'est pour cestuy que ceste assemblee fut faicte à Francfort le Pape l'ordonnant,& le Roy Charles le grand commandant aux Euesques de Gaule,Italie & Germanie d'y assister pour disputer sur les articles soustenus par ce Felix, duquel le supplement d'Aymon parle, & monstre qui il estoit,vsant de ces paroles. Vrgel Cité(d'Aragon) est assise au copeau des monts Pirenees,l'Euesque de laquelle nommé Felix,Espaignol de nation, estant consulté par lettres d'Elipand Archeuesque de Tolede sur ce qu'il deuoit estimer,& croire touchant l'humanité de nostre Dieu & Seigneur Iesus-Christ:à sçauoir si entát que homme il est propre,ou adoptif Fils de Dieu,& si tel il le faut dire:il respondit mal aduisément,& contre l'ancienne doctrine de l'Eglise,deffendant non seulement par lettres qu'il estoit fils adoptif, ains encor' escriuant des liures, esquels opiniastrement il soustenoit son heresie. A ceste cause il fut adiourné à comparoistre deuant le Roy Charles(le pays d'Aragon donc estoit subiect aux Roys de France) & fut conduit au Palais de Regenspurg en Bauiere, où il fut ouy, & conuaincu d'auoir erré & pource mené vers le Pape Adrian à Rome,deuant lequel encor' en l'Eglise sainct Pierre il confessa publiquement sa faute,s'en desdit,& reuoqua sa sentence,qu'il condemna de sa propre bouche,ce que fait il fut renuoyé en son Eglise l'an sept cens nonante & vn. Or d'autant que ce Felix en auoit aussi aux images(cõme l'vn erreur attire l'autre)il ne se peut faire que plusieurs ne fussent de son party,& que le venin ne s'espandit,& en Gaule & ailleurs,veu que les Grecs en estoyent logez là que de vouloir oster du tout les images, & leur vsage de l'Eglise. Et pour ceste cause fut assemblé ce Cõcile où le Pape enuoya deux Legats susnommez qui y tindrent sa place,& auquel l'heresie sus alleguee de Felix fut condemnee,& fut vn liure composé à l'encontre d'elle sous le nom,& authorité de touts les Euesques,lesquels y souscrirent, & soubsignerent. Et quant au point des images je m'esbahis que plusieurs de nostre tẽps ont peruerty le sens de l'histoire prenans l'vn pour l'autre lors qu'il est dict qu'en ce Concile,celuy de Nicee Asiatique celebré sous Constantin,& Irenee,& que les Grecs appellent septiéme vniuersel, & general fut condemné:& toutesfois osent ils confesser qu'en celuy de Grece l'vsage, & veneration des images estoient accordez & ordonnez: & cecy font ils pensans monstrer que l'Eglise occidentale en ce temps là ne receut point les images, & que pour cela les Peres se trouuans à Francfort condénerent ce Concile de Nice. Que si cela estoit vray,il faudroit blasmer l'Eglise d'Occident d'auoir condemné l'Orientale en ce qu'elle tenoit en ce concile septiéme, la procession du sainct Esprit du Pere & du Fils, qui est la vraye foy de toute l'Eglise Catholique. Au reste je voy ce qui deçoit quelques vns,qu'ils voyent és liures imprimez de Reginon ces mots Latins *Pseudo synodus Græcorum,quam pro imaginibus adorandis fecerant,à pontificibus reiecta est*) qui signifie que les Euesques reietterent le faux concile des Grecs,qu'ils auoyent celebré pour l'adoration des images:mais ceux cy deuroyent se rapporter aux liures escrits à la main, où

Vuirtzebourg en Latin Herbipolis cité capitale de Franconie.

Concile assemblé à Francfort, & pourquoy.

Deux nommez Felix chefs d'heresie.

Aymon liu.4.cha. 83.

Responce indiscrete de Felix à Elipand.

Felix mené vers le Roy Charles.

Heresie de Felix condemnee.

Faute d'aucuns historiens de nostre tẽps.

Reginõ li. 2. de la Chroniq. corrompu.

je suis seur qu'il y a, *pro tollendis* or non, *adorandis imaginibus*, pour abbattre, or ne point adorer ny honnorer les images, comme ainsi soit que de tout temps les Occidentaux ont eu de telles memoires és Eglises, & que les Grecs depuis Leon Isaurien, & Constantin Copronyme ne les ont onc voulu receuoir, nomplus que la procession du saint Esprit que Constantin sixiéme, & sa mere receurent & approuuerent. Et posé le cas que ce septiesme Concile soit receuable, comme de vray il est, & que là aye esté faite l'ordõnance qu'auons dit cy dessus, si n'est il pas à croire qu'en l'assemblee de Fräcfort y assistant les Legats du Pape, & vn Roy si Catholique, on eut condemné les choses de tout temps establies en l'Eglise, qui me faict penser auec le bon religieux Surie, que les libraires ont peruerty le sens & és liures d'Adon, & Reginon, & Aymon, & és histoires de nostre siecle: sans que je me soucie d'vn liure que i'ay d'autres-fois eu en main qui portoit le tiltre de Charles le Grand condemnant l'vsage des images contre le Concile celebré à Nice, où Constantin, & Irenee feirent profession (ainsi qu'on dit) semblable à celle de l'Eglise de Rome, & en somme la saincte Eglise Catholique a receu ce sainct Concile general de Nicee second y tenu & celebré, & icelle ne fait mention de celuy de Franc-fort tenu l'an sept cens nonante-quatre, comme l'estimant adultere, & contre le sens de l'escriture, s'il est ainsi que par iceluy le susdit general (ce qui n'est croyable) ayt esté condemné: ou il fault dire qu'il y a eu vne autre assemblee à Nicee pour les Brise-images, laquelle ayt esté condemnee par celle de Franc-fort, car je ne peux accorder que Charles le Grand fauorisast aux heretiques, ny que les Prelats de Gaule, Italie & Germanie feissent des ordonnances contre leur conscience, & contre ce qui estoit ja determiné par tout l'Occident comme chose inuiolable.

Emp. de Constãtinople abiure l'heresie. voy les Annales de Const. liu. 23.

L'an sept cens nonãte-quatre.

Et m'estõnne que de tant d'hommes excellens qu'il y a en la Theologie, qu'il ne s'en trouue quelq'vn si diligent lequel oste ces doubtes & scrupules, & corrige les peruertissements des autheurs, & la corruption des passages qui y a esté faicte par la malice des modernes. Durant le temps de ceste assemblee passa de ce siecle la Royne Fastrade au mois d'Aoust, & fut porté son corps à Magõce, & repose au tẽple de S. Albã: l'aissant au Roy son espoux trois filles à sçauoir Thedrade, Hiltrude, (qu'aucũs nõmẽt Hildegarde) & Rhoterde: Thetrade fut religieuse à Argẽteul pres S. Denys, qui estoit lors vne religiõ de Dames, la secõde fut mariee à vn Seigneur nõmé Agilbert mais ne sçauons quelle estoit ny sa qualité ny sa race, biẽ que la fille portast tiltre de Royne, cõme la coustume estoit jadis aux filles des Roys, de porter ce tiltre honorable, puis le sort de la succession ne pouuoit leur escheoir aucunement: & quant à la troisiéme, je ne treuue point si elle fut mariee ou religieuse, les autheurs nous laissans cecy indecis.

Mort de la Royne Fastrade, & enfãs qu'elle eut de Charles.

Filles de Frãce iadis nommees Roynes.

En somme le Concile mis à fin, Felix estant condemné fut enuoyé à Lyon pour y viure en perpetuel exil ce qui fait voir que bien qu'il se fut desdit, si est ce qu'il reuint à son vomissement, & que pource le concile fut tenu, & luy conuaincu, & ainsi condemné & tient Adon, qu'il mourut en son erreur, & heresie, comme on n'a guere jamais veu chef de peruerses opinions s'estre cogneu, & s'il a rechanté, si est ce que tousiours il se sent de sa premiere folie.

Felix bãny à Lyon.

Adon és Chroniq. Aage. 6.

Charles sçachant que les Mores qui auoyent couru la Septimanie s'estoyent retirez ayant fait leur coup se contenta d'y renuoyer son fils Louys Roy d'Aquitaine, ayant en deliberation de dompter ce genre barbare de Saxons lesquels ne pouuoyent estre contenus en deuoir ny par amour ny par force. Et ce pendãt Louys Prince aymant Dieu faisoit sa residence ordinaire à Thoulouse, où il oyoit les doleances du peuple, rẽdoit à chacun droit, & dressoit ses armees pour faire teste aux Aragonois, & aux Mores desquels il eut grandes despoüilles les ayant souuent vaincuz en champ de bataille.

Louys Roy de l'Aquitaine reside à Thoulouse.

Deuoir de Louys en Aquitaine.

Et d'autant que le Roy Charles son pere auoit faict corriger diligemment en l'an sept cens nonante, l'ordre de Psalmodier en l'Eglise, le reformant en Gaule selon qu'on l'vsoit à Rome, il en feit le semblable en Aquitaine, instruisant le clergé en ce sainct exercice, & dressant des escoles pour l'instruction de la ieunesse, & faisant bastir, & reparer vne infinité d'Eglises, & monasteres en diuers lieux d'Aquitaine. Et de cecy luy auoit son pere monstré l'exemple lors qu'Alcuin & ses compaignons vindrent d'Angleterre en Gaule se disants auoir de la science à vendre: d'autant que ce grand Roy ouurit lors les escoles & dressa l'vniuersité de Paris, remettant sus ce que les Empereurs Romains ialoux de la grandeur Gauloise auoyent osté aux Citez de ce pays, à sçauoir l'exercice des bonnes lettres lequel estoit demouré és seuls monasteres,

Alcuin & ses cõpaignõs en France.

Monasteres iadis estoyent les escoles des Chrestiẽs.

qui

qui pour lors estoyent la vraye reigle, & exemplaire de vertu, science, & toute bonne discipline: aussi ces grãds personnages Alcuin, Iean Escossois, & Clemẽt qui porterent lors le sçauoir plus delicat, & pur en Gaule, estoyent moynes, separez des desirs du monde, & du tout adonnez à oraison, & à l'estude, & à bien instruire la ieunesse: & lesquels Iean Maioris tiẽt auoir esté Escossois, à quoy je ne feroy grande resistance s'il disoit que Iean fut seul de son pays, veu que Alcuin est reputé Anglois de chascun, & pour tel le nomme l'Abbé Trithemie. Louys donc estant en Aquitaine prenant garde aux courses Moresques, Charles Roy de Germanie vint passer le Rhin à Cologne, pour aller se ioindre auec ses forces à son pere: & le grand Roy faisant deux armees se resolut d'assaillir les Saxons de deux costez, commandant à son fils de prendre son chemin vers l'Occident, & du costé de Westphalie, & luy vint du costé de Midy par la Franconie. Or iaçoit que toutes les forces Saxonnes (sauf que le pays d'Helsace, où commandoit Witichinde) fussent assemblees pour faire teste au Roy, si est-ce qu'oyãs parler de la venüe de son armee, & que luy mesme y estoit en personne, & que de deux costez on les venoit assaillir, ils furent si estonnez, que se retirans, & mettans les armes bas, ils enuoyerent vers le Roy rendre raison de ce qu'ils auoyent faict cõtre le Comte Thierry, se soumectans neantmoins à toute raison & iustice, & supplians le Roy d'vser enuers eux de sa douceur & debonnaireté accoustumee. Le Roy voulut que touts les Princes vinssent vers luy, ce qui fut fait, ils iurent ce que si souuent ils auoyẽt violé, à sçauoir la foy, & religion Chrestienne, donnent ostages, & s'assuiectissent du tout à la volonté du Roy, lequel bien que ne se fiast en eux se retira neantmoins à Aix la chapelle, pour y rafreschir, & hiuerner son armee, laquelle il ne voulut congéer en ayant affaire & contre les Saxons, & contre les Huns, & Auares.

Iean Maioris Hist. d'Escoss. li. 2. ch. 13.
Trithemie Abbé liu. des autheurs Ecclesiastiq.
Saxons assaillis par Charles de deux costez.
Saxons se humilient & sont pardonez.

De la reuolte de-rechef des Saxons, & leur punition, & guerre contre les Huns, & leur deffaicte, & autres occurrences.

CHAP. XVI.

QVELLE estoit la grandeur de courage de Charles, & quelle sa sagesse, & pratique des choses de ce mõde, se voit par ses gestes, & les choses qu'il a faictes se ressentans de quelque cas de plus rare que ce que les autres Roys executent. Car si Nume Pompile est loué d'auoir inuenté la religiõ aux Romains: si Cesar pour l'industrie d'auoir disposé l'ordre des moys en l'an selon le cours solaire, cestuy-cy se façonnant au langage du pays qui luy estoit naturel, donna nom aux moys, & aux ventz telz qu'encore à present la Germanie luy en est redeuable ainsi que vous pouuez retirer d'Eghinart son secretaire qui la descrit en sa vie, & affin qu'on ne pense qu'en vain il soit tant de fois passé en Italie, ny sans imiter les autres nations qui y sont entrees les armes au poing, qu'on voye de quels ornements il enrichit, & embellit la ville d'Aix la Chapelle, & on entendra que les raretez prises à Rome, Rauenne, & autres belles citez d'Italie ont seruy pour illustrer & l'Eglise d'Aix, & le Palais y dressé par ce Prince, ayant esleu ceste place pour le repos de sa vieillesse, ce qui sembleroit donner quelque authorité pleine de verisimilitude à ce que vous auons allegué cy dessus de Petrarque, sur la cause pour laquelle ce Roy estoit ainsi affectionné à ceste ville, & affin que je n'obmecte chose digne de memoire pour l'esgard des antiquitez des maisons, Charles fut si curieux de brider les nations estranges, qu'il ne laissa homme de marque en ces terres lequel il n'employast pour ce faire, & auquel il ne feit quelque auancement pour l'obliger à se monstrer diligent en la charge qu'il luy auroit donnee. Pource voyant que desia les Danoys auoyent commencé des courses sur mer, du costé du pays Flamand, desireux de pouruoir à cecy, & donner cœur à vn gouuerneur de bien regir & garder la contree qui luy seroit commise, y feit Forestier Lyderic fils du Bossaert, & petit fils d'Escorede Seigneur de Harlebeerc, lequel auoit espousé la fille de Gerard de Roussillon duquel a esté faite mention cy dessus, & qu'aucuns songent auoir esté Duc ou gouuerneur de Bourgoigne. Et non content de l'auoir auancé en l'estat de Forestier, & Comte ou Gouuerneur du plat pays, il le feit general de mer du costé d'Anuers, & pays voisin, c'est à dire,

Charles le grãd dõne nom aux moys, & vẽts en sa langue.
Eghinart en la vie de Charlemaigne.
Ornemẽts par Charles portez d'Italie à Aix.
Soing de Charles à auoir hõmes excellents.
Auancemẽt de Lyderic 2. du nom Forestier de Flandre.

Lyderic faict Admiral de France.

Admiral, affin de prẽdre garde aux frontieres tant pour l'esgard des Frisons peu cõstãs en leur foy, que des Pyrates qui couroyent la mer le long de la coste de Flandres, & fut auancé ce Prince à cause de sa loyauté, & vaillance, quoy qu'il fut ja fort cassé, estant dés le temps de Pepin, & ayant tousiours faict preuue de sa sagesse, vertu & preud'hõmie: non qu'il faille estimer que Charles le feit Prince proprietaire de son pays, veu qu'il n'vsoit point de ceste gracieuseté à ses propres parẽts affin de les mieux tenir en haleine, & en tirer plus de seruice: ains estoit seulement gouuerneur de ce pays, & en auoit l'vsufruict affin de pouuoir se preualoir de ce reuenu contre les courses des Payens & Barbares, qui couroyent de Dannemarch, & Noruege iusques en Gaule, ainsi que depuis ils s'y acoustumerent, comme cy apres nous le declairera nostre histoire. Les Annales de Flandres confessent la coustume ancienne des Roys de France de choisir les hommes (ainsi que souuent je vous ay dit) & de les faire Ducs, ou Comtes, cest à dire chefs & gouuerneurs des Prouinces non perpetuels, ains pour autant de temps que bon leur sembleroit: mais l'histoire de Flandres allegue que Lyderic second du nom fut priuilegé entre autres, car se venant presenter au Roy, & luy declairer les bons seruices faicts par ses ancestres, & comme il ne s'estoit point esloigné de leur voye, ains auoit employé sa vie, & richesses pour seruir la couronne de France: pource supplia le Roy, de luy faire tant de bien & de faueur que de luy laisser le pays Flamand en possession hereditaire pour luy & les siens, & qu'il le recognoistroit pour seigneur & souuerain, luy en feroit hommage, & feroit tout le seruice que le subiect & vassal doibt à son Roy & seigneur, ainsi que ses successeurs seroyẽt tenus de faire. Toutes ces choses sont fort aysees à dire, mais la preuue en est difficile, car bien que ces seigneurs ayent tenu le gouuernement de pere en fils, ç'a esté par souffrance, & pour ce qu'on les cognoissoit gens de bien & faisans le deuoir, plus tost que pour raison d'aucun octroy que Charles le Grand leur eut faict de ceste terre. Et qu'il soit vray, il fallut que Charles le Chauue authorisast Baudouin bras de fer, & luy donnast lettres pour entrer en l'estat de Forestier de Flandres que son pere auoit tenu: lequel depuis il luy donna en proprieté, l'establissant premier Comte de Flandres, dequoy nous parlerons en son lieu, & pour le present il fault venir aux voyages du Roy contre ses aduersaires. En l'an donc de grace sept cens nonante cinq comme le Roy se fut arresté à Magonce (ainsi que dit est) sçachant bien que tout ce que les Saxons en auoyent faict n'estoit que faintise & qu'ils ne cerchoyent que nouueaux moyens de se reuolter, il se prepara aussi, auant que d'aller sur les Huns, de les chastier à bon escient. Ainsi il feit l'assemblee de son conseil, & Parlement general aupres de Magonce outre le Rhin en vne petite ville non loing du Mein, appellee Kinigstein, (suyuant la coustume des François, qui assembloyent ce conseil deux fois l'an, à sçauoir au Printemps, & sur l'Autonne) & cecy fut fait au moys de May pour ouyr les causes des subiects qui estoyent de plus grande consequence, & pour traiter des affaires du Royaume, & notamment de ceste guerre, tant contre les Huns que contre les Saxons. Mais voicy comme l'occasion se presenta à Charles de courir sus aux Saxons: le Roytelet, ou Duc des Abrodites (qu'on estime estre ceux du pays de Meckelbourg) appellé Wirtzion (aucuns le nomment Bizon) commandant sur les Slaues, ayant receu les patentes du Roy pour venir auec forces à son seruice ne faillit de s'y acheminer, pour aller trouuer le Roy qui estoit deja entré en Saxe auec son armee gastant tout, & mettant au fil de l'espee, vint s'arrester le long du fleuue Albis pour attendre le susdit Roy des Abrodites, qui venoit de l'autre costé du fleuue, affin de faire aussi le degast. Les Saxons sans penser au peril qui se leur representoit & despitez de ce que Wirtzion estant leur voisin ne participoit aussi en leur folie, s'arment, luy dressent des embusches, & en fin le surprennent, ainsi qu'il vouloit passer l'Albis, & là fut ce pauure Prince massacré, & ses forces taillees en pieces non sans vn grand regret de Charles, qui pensoit se preualoir de cest homme, & de sa suite en ses entreprises. Et cecy fut cause qu'auec plus de furie, & colere il entra en Saxe mettant tout à feu & sang, & ne pardonnant à personne, & vsa de telle seuerité que les miserables Saxons voyant tout ruiner, furent contraints de s'humilier & crier misericorde, de dõner nouueaux ostages, & receuoir Iuges, & Magistrats tels qu'il pleut au Roy leur donner, & d'obeir aux Euesques qu'il y meit, & assister aux

Ducs & Comtes nõ proprietaires.

Meier Annal. de Flãdres liu. 2.

Remõstrãce de Lyderic au Roy Charles.

Forestiers de Flãdres nõ proprietaires sous Charles le Grand.

L'an sept cens nonãte-cinq, guerre en Saxe.

Magonce est dicte Mentz par les Alemants.

Wirtziõ Roy des Abrodites, & où est ce peuple.

Saxons assaillent & tuent Wirtzion Roy des Abrodites.

Grãde deffaicte de Saxõs, que Bonfinie mect au nombre de trẽte mille

aux diuins seruices. Mais ce ne fut tout, car si les Saxons qui sont deça l'Albis se soumirent, si est ce que les Transalbins, qui sont outre ce fleuue, & les derniers de la Germanie voisins des Slaues, se fians en l'assiete du pays où ils demeurent qui est toute marescageuse, ne voulurent suyure leur exemple: mais le Roy qui ne doubta onc peril, ny difficulté quelconque, quoy que son conseil le voulut destourner de ce voyage, passa outre, penetre les marests, & gastant tout le pays par où il passoit vint camper à Karlsand place voisine de la mer, d'où auant il couroit le pays, brusloit les edifices, surprenoit les habitans, lesquels il traita si rudement qu'ils furent contrains de luy rendre obeissance aussi bien que le reste des Saxons, & ainsi fut vengee la mort, & deffaite de Wirtzion Roy des Abrodites. Et d'autant que (comme i'ay dit) Charles auoit intention de courir sus aux Huns & Auares de Pannonie, comme il estoit campé sur le fleuue Albis, il ouyst nouuelles qui luy pleurent, à sçauoir que Zotan, ou Zatan, & Thudun Rois ou Ducs des Auares venoyent vers luy, pour luy offrir leur seruice, se soumettre à ses loix, & pour faire profession de la religion Chrestienne, il les y attendit, & Thudun ne venant, le Roy voyant neantmoins le guerre finie de ce costé pour celle foys se retira à Aix pour y passer l'hiuer & le reste de l'annee, luy suffisant d'auoir si bien chastié les Saxons, & de la seule frayeur de son nom, faict humilier les Hongres. Ayant le Roy parfaict ce voyage, il ouyt la nouuelle de la mort du bon Pape Adrian premier du nom lequel mourut au moys de Decembre de sept cens nonante-cinq ayant tenu le siege Apostolique l'espace de vingts-trois ans, dix mois, & dixsept iours: ce que vous ne trouuez d'autre Pape fors que sainct Pierre, & fut enterré en l'Eglise sainct Pierre en grande magnificence, plouré du peuple Romain duquel il s'estoit monstré le pere & deffenseur, comme en toutes ses actions il ne feit onc que ce qui estoit de l'office d'vn bon pasteur, & chef vniuersel de l'Eglise. Sa mort fut fascheuse au grand Roy Charles qui l'aymoit pour ses vertus, & monstra bié quelle estoit son affectiõ vers ce bon Euesque lors qu'il composa son Epitaphe, lequel est au tõbeau dudit Pape, que je ne feray difficulté de mettre icy, affin que les modernes voyent quel estoit le sçauoir de ce Roy, & quelle la sainteté de ce Pape recommádee par les vers de ce Prince qui sont tels qu'il s'ensuit.

Decade. 1. liu. 9. de l'hist. de Hongrie.

Saxons Transalbins rebelles & dõptez par Charles.

Thudun Roy des Auares s'offre de se faire Chrestien.

Adrian Pape meurt l'an sept cens nonãte & cinq.

Epitaphe du Pape Adrian premier du nom, composé par le Roy Charles le Grand.

Heic pater Ecclesiæ, Romæ decus, inclytus auctor
Hadrianus requiem Papa beatus habet.
Vir cui vita Deus, pietas, lex, gloria Christus,
Pastor Apostolicus promptus ad omne bonum.
Nobilis, ex magna genitus iam gente parentum,
Sed sacris longè nobilior meritis.
Exornare studens deuoto pectore pastor
Semper vbique suo templa sacrata Deo:
Ecclesias donis, populos, & dogmate sancto
Imbuit, & cunctis pandit ad astra viam.
Pauperibus largus, nulli pietate secundus,
Et pro plebe sacris peruigil in precibus.
Doctrinis, opibus, muris erexerat arces
Vrbs caput orbis honor inclyta Roma tuas.
Mors cui nil nocuit, Christi quæ morte perempta est,
Ianua sed vitæ mox melioris erat.
Post patrem lachrymans Carolus hæc carmina scripsi,
Tu mihi dulcis amor, te modo plango pater.
Tu memor esto mei, sequitur te mens mea semper,

Louanges du Pape Adrian.

Cum Christo teneas regna beata poli:
Te clerus, populus, magno dilexit amore,
Omnibus vnus amor optime præsul eras.
Nomina imago simul titulis, clarißime nostra,
Hadrianus, Carolus Rex ego, túque pater.
Quisque legas versus, deuoto pectore supplex
Amborum mitis dic miserere Deus.
Hæc tua nunc teneat requies (charißime) membra,
Cum sanctis anima gaudeat alma Dei,
Vltima quippe tuas donec tuba clamat in aures
Principe cum Petro surge videre Deum:
Auditurus eris vocem, scio, iudicis almam:
Intra nunc Domini gaudia magna tui.
Tum memor esto tui nati, pater optime posco,
Cum patre (dic) natus pergat & iste meus,
O pete regna Pater felix Cælestia Christi,
Inde tuum precibus auxiliare gregem.
Dum sol ignicomo rutilus splendescit ab axe
Laus tua, sancte pater, semper in orbe manet.

Ces vers comme voyez s'espandent sur les loüanges des vertus de ce bon Pape, esquels le lyseur loüera plus la pieté du Roy que l'elegance du vers, lequel en plusieurs endroits est manque, & licentieux, mais neantmoins tel qu'il monstre que ce Roy n'estoit pas si ignorant, que si le loisir luy eut permis il en eut fait de meilleurs. A ce bon Euesque souuerain fut donné successeur par l'election du clergé, & peuple de Rome Leon troisiéme du nom, & Romain de nation, esleu le iour sainct Estienne és festes de Noël sur la fin de l'an sept cens nonante-cinq: lequel dés que fut sacré ne faillit d'enuoyer vers le Roy Charles ses nonces, & Legat pour luy faire present des clefs de l'Eglise sainct Pierre, & les Aigles ou enseignes de la cité de Rome enseigne de summission, & obeissance, luy recommandant la cité de Rome, chef de l'Empire, & le peuple d'icelle, & le priant d'enuoyer de sa part quelques seigneurs pour receuoir les serments de fidelité des seigneurs, & peuple de la cité de Rome. Comme ces choses se passoyēt on entra en l'an de nostre salut sept cens nonante six auquel Pepin Roy d'Italie, & fils puisné du grād Roy Charles ayant auec luy les forces d'Italie, & Bauiere vint contre les Huns qui habitoyent outre le fleuue Rab, sçachant qu'ils estoyent en debat & diuision ensemble, & les chefs desquels estoyent deux Roitelets l'vn nommé Iringue, & l'autre Iugurron, qui portoyent le nom de Cacans, c'est à dire Roys, ou Princes. Il y en a qui tiennent que Pepin ne se trouua point en ceste guerre, ains la mena par ses Lieutenans, & que Henry Duc de Forly fut le general de l'armee Françoise: mais quiconque fut le Chef, si est il que les Huns combatirent par deux diuerses fois fort courageusement, bien qu'à toutes les deux ils fussent vaincus: & à la derniere les deux Roytelets Iringue, & Iugurron y laisserent la vie, & les thesors, & par leur mort s'ensuyuit la ruine de l'armee, & le moyen à Henry de courir leur pays, piller les villes, & rauir les richesses des citoyens d'icelles: aussi est il dit que ce Henry prit la ville capitale des Auares que l'Annaliste de Bauiere nomme Ringus mais ne specifie point où elle estoit, trop bien dit qu'il la pilla, brusla, & demolit de fons en comble emportant les thesors d'icelle, qu'il enuoya au grand Roy Charles son Seigneur. Ie ne sçauroy deuiner quelle fut ceste Cité si forte, & Capitale que Ringus, car de dire que ce fut Vienne, l'assiete ne le peut souffrir, ceste-cy estant sur le Danube, Ringus pres du Rab, ioint que Vienne en ce temps là n'estoit grande chose, comme n'estant habitee que de quelques pouures Ecclesiastiques, ayāt si souuēt senty la main & courses des infidelles, ainsi q̄ pourrez tirer des cōmētaires de Wolphang

Leon troisiéme esleu Pape.
Summißiō des Romains à Charles le Grand.
L'an sept cens nonante-six guerre cōtre les Hūs & Auares.
Que signifie le mot Hun Cacā.
Annal. de Bauiere. li. 4.

Wolphang Lazie descriuãt ceste cité chef d'Austriche. Ainsi il est vraysemblable que bien que la place ne soit du tout abolie, si est ce que le nom en est changé, & que la perte de son lustre luy a aussi faict perdre la grace que d'estre cogneuë: si ce n'est que soit celle qui ores porte le nom de Rothenturn assise en vne isle sur le fleuue susdit de Rab, voisine de la haulte Pannonie, dequoy je laisse le iugement au lyseur curieux des recerches de l'ãtiquité, & sur tout à ceux qui ont veu le pays, & se sont enquis des anciennes ruines, & des fondations qui depuis y ont esté faictes. Tant y a que du pillage de ceste Cité Royale enuoyé au Roy, il en fut faict presents fort riches tant au Pape Leon qu'à l'Eglise sainct Pierre par Charles lequel enuoya à Rome Angelbert Abbé de sainct Richier vers le Pape selon qu'il l'auoit requis, & lequel fut receuoir les hommages, & fidelitez des Romains pour, & au nom du Roy son maistre. Et quant au reste du pillage le Roy liberal, & magnifique qui sçauoit comme il fault gaigner le cœur des hommes le partit & distribua aux Princes, Seigneurs, Capitaines, & officiers de sa suite, & ayans charge en l'armee, plustost que de le donner aux flateurs, boufons, & autres telles pestes de court, ny aux paillardes vrayes sang-suës, & ruine des Princes. De mesme deuoir que le Duc Henry auoit vsé vers le Roy son Seigneur, vsa Pepin à l'endroit de son pere, car reuenant victorieux à Aix, il presenta à Charles les despouilles du Royaume des Huns qu'il auoit couru & pillé, dequoy le pere luy sceut bon gré, & le loua de sa vaillance: & ainsi vous voyez que Henry seul ne feit la guerre aux Huns, & que Pepin fut de la partie, & le Chef principal de l'entreprise. Au reste il fallut que lors Thudun duquel auons parlé cy dessus, vint se presenter au grand Roy Charles voyant le pays en telle combustion, & craignant d'estre enuelopé au mal'heur des autres, ioint que pour se sauuer il auoit promis au Prince Pepin, & au Duc Henry, de voyager en Gaule, & par-ainsi il vint à Aix, où le Roy seiournoit (suyuant la promesse faicte l'annee au parauant) & mena vn grand nombre de ses subiects, portant vn infiny thesor duquel il feit present à Charles, qui le receut courtoisement, le caressa, & loua son intention qui estoit de se chrestienner, ainsi qu'il l'effectua: car il fut baptisé auec touts ceux qui vindrent auec luy, & feit libre profession de la foy Chrestienne. Dequoy le Roy se monstra si ioyeux que luy faisant de grands presents le renuoya en son pays, duquel il le feit Roy, & inuestit de la proprieté sauf qu'il s'en reserua l'hommage que Thudun luy iura deuant touts les Princes, & seigneurs de Gaule & de Germanie. Mais le naturel de ce Prince ne peut se changer auec la religion, car il ne fut pas si tost en Pannonie, qu'il se reuolta & faulça la foy tant humaine que diuine, & esmeut les peuples qui sont outre le Danube, & habitent le long du fleuue Tibisque auoisinans les Bulgares, & qui sont proches de la Transsyluanie. Contre lequel alla Pepin auec les garnisons voisines, & passant le Danube en Bauiere vint rencontrer ce Roy infidelle, & venans aux mains les Huns vaincus, le miserable Thudun fut payé selon le demerite de sa trahison & desloyauté, & fut enterré pres de la cité d'Agrie, en vn lieu appellé Clesemburg. Or Pepin pensoit estre hors de peine, & auoir pacifié tout l'estât Pannonien, quand il entend que les Huns auoyent creé vn Roy nouueau appellé Chaian, & qu'ils se mettoyent en armes, & preparoyent leurs forces resolus de s'emanciper: & pource il se fortifie de ses amys, fait venir nouueau secours, & se prepare pour rompre les desseins de ses aduersaires, tandis qu'ils estoyẽt encor' foibles de l'autre secousse. D'autre part le nouueau Roy qui se veit enclos de toutes parts, & presque assiegé par le Prince de France, ne voyant où fuyr, & n'ayant aucun espoir de secours, il se resolut de cõbattre & de se faire voye au trẽchant de l'Espee ou à la mort, ou la victoire, ou à se sauuer auec vne hõneste, & salutaire fuite. C'est pourquoy il prie les siẽs se souuenir quels ils sõt, de quels peres descẽdus, quelle la gloire de leurs ancestres, & la vertu de leurs maieurs: voyẽt que n'est pour luy qu'ils sõt en peril, ains que c'est luy, qui hazarde sa vie pour leur liberté, n'ayãt affaire de la royauté, ny de ceste grãdeur qu'ils luy auoyẽt dõnee: les prie de bien cõbattre, & ne se mõstrer si mols & lasches que leurs cõpaignõs bataillans sous Iringue & Iugurrõ, & depuis sous Thudun, lesquels n'auoyẽt peu endurer le premier effort des soldats de Pepin. Qu'il failloit ou vaincre, ou mourir, & ne souffrir q̃ le sang anciẽ des Huns fut fait esclaue des Frãçois, ayant dõpté les natiõs plus fortes, riches, & puissantes de la terre. Ceste remõstrãce enhardit les Hongres tellement que sans deloger ils s'en viennent contre Pepin, &

Vvolph. Lazie liu. 2. des choses de Viene.

Rothenturn, ville d'Hongrie sur le Rab fleuue.

Angelbert Abbé vers le Pape.

Liberalité du Roy Charles le grand.

Thudun roitelet des Hũs vint vers Charles.

Thudun baptizé auec les siẽs.

Thudũ se reuolte.

Pepin desfait, & tue Thudun.

Chaian esleu Roy des Huns renouuelle la guerre.

Remonstrance du Roy Chaian aux siens.

Pepin Roy d'Italie & Gerold Duc de Bauiere cõbatent les Huns.

Gerold gouuerneur de Bauiere, lesquels aduertis des desseins de l'ennemy, l'attendoyent en deuotion de le receuoir auec pareille furie qu'ils auoyent testonné leurs compaignons n'a gueres. Ainsi on vient aux mains, chacun fait son deuoir d'vne part & d'autre, & fut on vn long temps sans cognoistre qui auoit du meilleur, iusqu'à ce que Chaian s'auançant trop & faisant plus qu'il n'estoit requis au Chef souuerain, fut accablé, porté par terre, & occis miserablement: car alors les Huns voyans leur Roy mort perdirent & force & courage: & guerpissans la place se mirent desordonnément en fuite, durant laquelle plusieurs milles furent occis par les gents de Pepin qui leur estoyent sur la queüe, desirans d'en despecher le monde, pour la peur qu'ils auoyent eu à la poursuite de ces Barbares. Ceste victoire fut de telle importance que le victorieux Roy Pepin conquit lors sur ce peuple toutes les terres qui sont depuis le fleuues, de Rab, & Peison, ou Lac d'Oedembourg iusques au fleuue du Draue, & de cestuy iusques au lieu où il entre & s'engoulphe dans le Danube, contenant partie d'Austriche, & Pannonie la haulte, jadis nommee par les Romains la Consulaire, & partie de ce qui ores est d'Hongrie, ou Pannonie la basse surnommee seconde Proconsulaire, lequel pays fut puis apres (ainsi que dirõs) donné aux Hongres chassez de leur terre par les Slaues. Et d'autant que les Auares, peuple aussi sorty des Huns (ainsi qu'auons dict cy dessus) & suyuant vne mesme fortune, taschoyent de se remettre sus pour encor' resister, Pepin les poursuit, & voyãt qu'ils ne vouloyent se rendre, les chassa outre le fleuue Tissa, & ceux qui s'humilierent furent receuz, & caressez fort courtoisement: & mirent bonnes & seures garnisons de Wenedes, & Baioariens au pays pour tenir les limites en paix, & chastier ceux qui voudroyent faire ou dresser quelque reuolte. Au reste fault noter en cest endroict que nous ayans dit que les Huns, & Auares estoyent de mesme nation, nous le disons pource que ceux qui proprement portoyent le nom d'Auares, ou Warins estans presque accablez, neantmoins les Huns (à cause du voisinage) venans en l'Occident, furent aussi appellez Auares, bien que tousiours parmy eux il y eut quelques bandes qui estoyẽt de natiõ Warins, ou Auares. Si biẽ que les affaires des Hũs allans à bas, & leurs forces estans accablees, partie des Auares se retirerent auec les Huns en Sarmatie, les autres vers les Boies, au pays ores Bauieres: de sorte que ceux qui habiterent vers le Danube pour la societé qu'ils auoyẽt auec les Huns furent appellez d'vn nom cõmun Hunauares, que les Latins corrompãs le mot appellerent Hungares, & à present nous les appellons Hongres. Et ceux qui vindrent au pays Norique, furent dicts Boiauares, comme composez des Boies & Auares, & depuis Bauares, & le pays Bauiere: & voyla quant à la raison des vocables, il fault reuenir au cours de l'histoire. Pepin ayant si heureusement mis fin à ceste guerre il s'en vint en Gaule, & trouua son pere à Aix qui ne faisoit que venir aussi des limites Saxons, y ayant tousiours quelque cas à remuer parmy ceste nation chatouilleuse, & rebelle. Tandis que le Roy estoit à Aix, caressant son fils Pepin pour ses vertus, & conquestes, affin de conseruer en paix les pays qui estoyent sous son obeissance, ayant festoyé Pepin, il enuoya vers Henry Duc de Forly luy mander qu'il se print garde que les Huns ne feissent aucune entreprise sur l'Italie, & que leurs associez n'entrassent sur les terres, & seigneuries apartenantes à ses deux enfans. Du costé des Espaignes, & d'Aquitaine sçachant qu'Alphonse (surnommé le chaste) Roy des Astures, & de Gallice, estoit bien affectioné aux affaires de la religion, & que sans cesse il combatoit contre les Mahometans infidelles, il luy enuoya secours de Gascons, & autres Aquitaniques, l'exhortant de faire teste aux Mores qui lors tenoyent la Lusitanie, & l'Espaigne Bethique. Ce pendant, ayant ainsi pourueu aux affaires: il se resolut de courir sus aux Mores de Catheloigne, tant pour ce qu'ils luy auoyent surpris la Cité de Barcelone assise sur la mer Mediterranee, qu'autres pieces qui estoyent partie en Aragon, partie en Catheloigne, que pour auoir fait des courses les annees precedentes iusques en Languedoch ainsi que i'ay deduit icy dessus: a ceste cause le Roy dressant vne belle armee (il faut estimer que le general d'icelle ce fut Louys Roy d'Aquitaine) qu'il enuoya en Languedoch contre les Mores, le Miramolin, & grand Roy desquels estoit lors en Espaigne Hizen que d'aucuns appellent Hixeca, ou Hismien fils d'Abderrahamen sorty du sang d'Aben, Humeya, & hõme si ambitieux, que chassant son frere aisné nõmé Cumela de son heri tage

Chaian occis en bataille, & les Huns deffaicts, & vaincus.

Quel pays cõquit Pepin sur les Huns.

Auares chassez par Pepin.

Hũs, & Auares de mesme pays.

Cõme diuisez les Auares, & où ils se sont arrestez.

Soing que Charles auoit de ses pays.

Alphõse le chaste Roy d'Espaigne.

Cecy aduint l'an sept cens nonante-sept.

Barcelone prise par les Mores sur les François.

Hisen Roy souuerain des Mores en Espaigne.

tage, il se feit seigneur vniuersel d'Espaigne, & prit les Citez de Barselone, Gironde, & autres sur les François, courut (comme dit est) la Septimanie, brauant les Chrestiens, sans qu'il leur fut loisible de luy faire resistance. Or ce Roy non content des premieres conquestes, voulut s'attacher au Roy Chrestien d'Espaigne, lequel auoit desconti- nué de luy payer le tribut, auquel Mauregat bastard d'Alphons (surnommé le Catholique) auoit obligez les Roys d'Espaigne: & pour ce il enuoya contre les Asturiens vn sien Capitaine nommé Mugay, au deuant duquel vint Alphonse le chaste auec le secours que ie vous ay dit luy auoir esté enuoyé par Charles le grand, & auec les forces des Astures, & de Gallice, & fut donnee la battaille pres de Ledos, en laquelle on cõbatit si furieusement, & les Chrestiens s'y porterent si vaillamment que Mugay estant occis, il y demoura septante mille Mores roides morts, pour engresser les terres assez sterilles de celle contree: ce qui empescha que de là en auant Hisen ne s'auança plus de demander tribut aux Chrestiens. En mesme temps presque que les Gascons, Basques, Astures, & Galliciens chastierent si bien les Mores és Astures, Charles feit passer les Frãçois du costé de Roussilon en Espaigne, pour se faire Seigneur de Barcelone. Zaton qui pour lors estoit gouuerneur au nom du Miramolin Hisen, se voyant foible pour soustenir l'effort de Louys qui le venoit assieger, n'attẽdit le choc, ains luy liura la cité, & soy-mesme, & le Roy Aquitanien l'enuoya à Aix vers son pere pour luy recõmander le bon seruice qu'il en auoit receu. Autrement parle l'historien Espaignol, disant que Zaton voyant la force faite par les Chrestiens se rendit tributaire du Roy Charles, receuant les garnisons Chrestiennes és forts, & chasteaux tant de Barcelonne que d'autres places: & qu'il rendit la cité d'Huesca que les nostres ne peurent garder, à cause qu'elle estoit trop auant en la terre des Mores, contre lesquelles les nostres combatirent au val du Curol, où les Mahometistes perdirent la bataille. Quoy qu'il en soit Barcelone fut conquise auec les finages, & iurisdiction d'icelle par les François sous Charles le Grand, & les Princes qui y ont commandé, sont aussi venus de la nation suiecte aux Roys de France, ce que le mesme historien confesse, disant: Les Chrestiens qui auec l'aide des François continuoient la conqueste de Catheloigne, & peuploient le pays, saisis de la cité de Barcelonne, eurent vn Capitaine, & general nommé Bernard, auquel (on dit) que Charles le Grand donna le gouuernement de Catheloigne apres la mort du More Zaton: & que depuis ce Bernard fut le premier Comte Cathelan receu tel pour Charles, qui l'autorisa, comme son suiect, & issu de ses terres: & cestuy secouru par vn autre François nommé Geoffroy d'Arrie, & de plusieurs autres vaillans, & genereux Gentilhommes François & Cathelans, feit si grande guerre aux Mores, qu'en peu de temps il se feit Seigneur de presque tout le pays qui est depuis le fleuue Lobregat (iadis Rubricatum) iusques à la riuiere de Noguere de Ribagorça, ce qui aduança grandement les affaires des Chrestiens en Espaigne: dequoy (comme auez veu) Charles le Grand, & son fils Roy d'Aquitaine furent l'occasion principale, le tout aduenant en l'an de nostre salut sept cens nonante & sept, lors qu'aucuns tiennent que Charles tascha de faire la fosse qu'auons cy dessus descrite, & que ie croy deuoir demourer audit temps sus-allegué: & qu'Alphonse le chaste prit la cité de Lisbonne, & la plus-part de Lusitanie sur les Mores, des despoüilles de laquelle il enuoya plusieurs presens à Charles, comme à celuy par le moyen duquel il auoit fait ceste belle conqueste.

Hisen fait guerre à Alphons.

Estiẽne de Gariuay hist. d'Esp. li. 37. ch. 2.

Pays de Catheloigne perdu par les Mores.

Estiẽne de Gariuay li. 37. ch. 4.

Bernard François 1. Comte de Catheloigne.

Lisbonne prise par Alphõs le chaste, l'an sept nonãte & sept.

Des reuoltes des Saxons, & des Huns, & comme ils furent punis, chastiement des Bretons, reuolte des Huns, & sedition des Romains contre le Pape. CHAP. XVII.

VOus auez ouy cy dessus comme le Roy Charles domptant les Saxons l'an sept cens nonante & cinq, leur donna des iuges, & magistrats à sa deuotion, & de nation Françoise: or ce peuple ayant apres ceste summission vescu deux ans en paix, & sans rien remuer, reuenant à son premier, & naïf naturel, il se reuolta, & cecy l'an de nostre salut sept cens nonante & huit, prenant son argument sur ce qu'il ne vouloit qu'autres que ceux de sa nation le iugeassent, ou vuidassent leurs differents, & qu'il deuoit suffire à Charles qu'ils luy payoient le tribut annuel selon leur promesse. A ceste cause ceux qui habitent outre l'Albis plus cha-

L'an de grace sept cens nonante et huit.

Guerre en Saxe, & pourquoy.

toüilleux & grossiers, plus barbares, & furieux que les autres Saxons, pour estre aussi plus voisins de la mer, à sçauoir les Holsaces, & Nordalbinges, se ruent sur les officiers du Roy, partie desquels ils massacrent, les autres ils bannissent, & reseruent les autres pour s'en seruir à l'endroit du Roy, lors qu'il leur viendroit au contre, afin que pour sauuer la vie aux siens, le Roy vsast de quelque douceur à ce peuple infidelle.

Nordalbinges tuent les officiers du Roy.

Ceste nouuelle fut fort desplaisante au Roy, qui estoit à Aix, oyant les Embassadeurs luy enuoyez de diuers endroits de la terre, & les principaux desquels estoient celuy de Nicete Patrice, & Gouuerneur de Sicile au nom de l'Empereur Constantinopolitain, qui y manda vn nommé Teoctiste auec lettres de l'Empereur son maistre cõcernans le fait de la paix, & amitié qui auoiẽt esté rompues par la guerre que le Lombard Adalgise auoit faite contre les François appuyé des forces du Prince de Grece. D'autre costé vint vers Charles le Grand Habdalla Prince More, & fils du Miramolin d'Afrique, lequel sollicitoit le Roy de faire la guerre aux Mores d'Espaigne pour la diuision qui estoit entre les Mahometans (ainsi qu'auons dit cy dessus) des deux familles d'Aben Humeya, & Aben Alauecy, les vns desquels s'estoient enseigneuriez d'Espaigne sur les autres: & ceux cy taschans par l'alliance auec les Chrestiens deffaire leurs aduersaires. D'autres tiennent que cest Habdalla auoit esté chassé de sa terre & seigneurie par son frere, & qu'ayant ouy le bruit des vertus, & vaillances de Charles le Grand, il s'estoit retiré vers luy pour en tirer secours, & estre remis en son Royaume.

Embass. de l'Emp. Cõstãtin vers Charles le Grand.

Habdalla More vers le Roy Charles.

Habdalla chassé de son pays.

Or tandis que le Roy estoit ententif à ouyr ces Embassadeurs, il renuoya ses enfans, Pepin, & Louys l'vn en Italie, l'autre en Aquitaine, auquel il donna le Sarrasin Habdalla en garde, luy enjoingnant de le secourir, ce qui me fait voir que cest Habdalla n'estoit point d'Afrique, ains Espaignol, & celuy mesme que l'histoire des Mores d'Espaigne appelle Gulema, lequel chassé de son Royaume (comme en estant le vray heritier, & aisné des enfans du Miramolin Abderrahamen) par son frere Hisen, s'en alla premierement en Afrique, puis vint en France vers le Roy Charles, afin de tirer de luy secours pour rentrer en ses terres. Le Roy (dis-ie) donc estant occupé en ses affaires, il fut aduerty de la reuolte Saxonne, & comme les Nordalbinges auoient massacré Godescald son Embassadeur qui reuenoit de Dannemarch, où Charles l'auoit enuoyé quelque temps auparauant vers Sigeffroy Roy des Danoys: le nom duquel ie ne trouue point en l'histoire Danoise, de sorte qu'il faut ou que nos historiens se soient trompez, ou que ce Roy auoit deux noms, à sçauoir Gotric (par lequel il est cogneu en l'histoire de Dannemarch) & Sigeffroy, ainsi que les nostres le baptisent. Godescald donc estant de retour, & passant par Holsace est surpris par les seditieux, lesquels sans marchander, ny ouyr aucune raison de luy, & sans respecter, ce que toutes autres nations honnorent (le nom sacré d'Embassadeur) le tuerent, se couurans de ce pretexte qu'il venoit de Dannemarch, pour y conspirer contre le salut Saxon, d'autant que les Danoys de longue main estoient ennemys de Saxe. Toutes ces felonnies Saxonnes feirent haster Charles, qui auoit desia son armee preste pour donner le degast au pays des rebelles, & laquelle estoit campee sur le fleuue Weser, attendant que le temps s'adoucit, d'autant qu'il ne faisoit pas bon marcher, à cause des froidures, ausquelles ce pays est exposé pour estre Septentrional: ioint que le pays estoit sans herbes ny fourrages, & l'armee du Roy estant la plus-part caualerie, il ne se pouuoit aussi faire, qu'elle se mit en campaigne sans vn sien fort grand preiudice.

Qui estoit cest Habdalla.

Godescald Embass. de Charles vers les Danois, occis par les Saxons.

Sigeffroy Roy Danois n'est escrit en l'hist. de Dannemarch.

Charles cãpé sur le Weser.

Ce pendant que le Roy s'apprestoit pour chastier ces mutins, & enorgueillis de ce beau-fait d'armes, que d'auoir occis des hommes desarmez tels que l'Embassadeur, & les gens de Iustice, sçachants que les Abrodites estoient fidellement alliez, & confederez aux François, & que dés la premiere fois qu'ils iurerent fidelité à Charles, ils ne s'estoient onc separez de la confederation, pour faire plus grand tort, despit, & preiudice à Charles, ils s'arment contre les Abrodites, & viennent courir leur pays, & donner le degast à leurs terres. Sur les Abrodites commandoit pour lors vn Prince nommé Drascon, homme vaillant, sage, & expert au fait de la guerre, lequel aduerty des courses des Holsaces, & Transalbiens, assembla ses forces, & vint au deuant des ennemys, lesquels il combatit de telle furie & gaillardise, qu'il en tua quarante mille sur le champ, mettant le reste en fuite, & le chassant à coups de baston de toute sa Prouince: ce qui fut cause que le Roy, ayant ouy ce deuoir par vn sien agent qui estoit auec l'Abrodite,

Abrodites fidelles aux François.

Drascõ Roy des Abrodites, desfait les Saxons.

ne feit

ne feit plus grand effort sur les Saxons, seulement gasta il tout le pays qui est entre les fleuues Weser, & Albis, & y alla de telle colere que les Saxons furẽt contraints de venir à composition, s'humilier, & reparer les fautes commises. Cependant le Roy s'arresta dés le moys de Nouembre sur le fleuue Weser auec son camp, où il feit poser les fondememens d'vne ville qu'il voulut que fut appellee Herestal, qui signifie autant que demeure, & camp d'vne armee, ou estable, & logis pour la cau alerie, & là passa il son hyuer, pour voir auancer l'edifice, & fortifier la place propre à y asseoir garnisons, seruant de frontiere contre les Saxons, & de moyen de les tenir en bride: puis s'en vint à Aix, où il se plaisoit sur tout autre lieu: & où il espousa sa quatriéme femme nõmee Luithgarde, qui estoit Alemande de nation, & de laquelle il n'eut aucuns enfans, elle aussi n'ayant esté de guere longue vie. Et là auoit il fait venir ses enfans Pepin Roy d'Italie, & Louys Roy d'Aquitaine pour se trouuer au conseil general des Princes, d'où auant il les despecha l'vn auec Habdalla Sarrasin sus-nommé, l'autre vers le pays Italien sur les frontieres de Pannonie, quoy que les Huns, & Auares fussent venus à ceste assemblee auec presens pour continuer en la deuotion qu'ils se disoient auoir vers la Couronne de France: là aussi passa le Roy ses festes de Noël, & de Pasques, & ouyt les Embassadeurs d'Alphons Roy de Gallice, & des Astures, qui estoient venus pour le mercier du secours fait à leur Roy, suyuant qu'auons dit cy dessus, & ensemble luy porter nouuelles du prouffit qu'auoit apporté ce secours, qui estoit la prise de l'ancienne cité capitale de Lusitanie, Lisbonne c'est à sçauoir, & ensemble luy offrir partie des despoüilles du sac fait en ceste ville, où les Mores auoient serré ce que par si long temps ils auoient pillé sur les Chrestiens: & estoit le present tel, sept Mores, sept mulets, & autant de corselets, ou corps de cuirasses: & bien que le present fut de peu de valeur, si est-ce que le Roy l'eut pour agreable, pource qu'il ressentoit vne summission de l'Espaignol le recognoissant pour chef souuerain de ceste entreprise, & pource feit il de beaux presens aux Embassadeurs d'Espaigne nommez Basilic, & Froie, lesquels il renuoya vers leur maistre. Et voicy au commencement de l'an de nostre salut sept cens nonante & neuf, que l'Emperiere des Grecs Irenee enuoya vers Charles vne solennelle Embassade, touchant le fait de son fils Constantin chassé de l'Empire, & traité si mal que ie vous diray bien tost, afin que le Roy veit son innocence, & qu'à tort elle en estoit coulpee, n'estant vray-semblable que la mere fut si cruelle, que pour l'ambition elle voulut faire ainsi mourir sa propre portee, & vn sien fils vnique, & iceluy assez homme de bien. Mais si ses raisons, & excuses estoient veritables, nous en oyrons le tesmoignage du supplement d'Eutrope de l'histoire Romaine, auquel on donne le tiltre d'Annales de Constantinople, où les paroles sont de telle substance. L'an septiéme de l'Empire de Constantin, l'Empereur sortit au mois de Septembre, ayant auec luy sa mere, & vint à Prusse (ores Burse cité d'Asie) pour s'y recreér: & au mois d'Octobre nasquit à l'Empereur vn fils, lequel fut nommé Leon: ce que sçachant le pere, il laissa sa mere aux bains, & auec la court, il s'en retourna en diligence vers Constantinople. Ce que voyant sa mere, elle feit tant par dons, & promesses, qu'elle attira à soy les Princes, & les gaigna si bien, qu'ils luy promirent de degrader Constantin, & luy oster la charge de l'Empire, afin que seule elle gouuernast: de sorte qu'elle en gaigna les vns de soy-mesme, & les autres par ses agents & seruiteurs, n'attendant que le temps opportun pour effectuer leur entreprise. Or l'Empereur sortit, & se mit en campaigne contre les Arabes, ayant auec luy Staurace Patrice, & les autres amys de sa mere auec vne belle troupe de soldats & vaillantes forces de caualerie: & d'autant que les chefs voyoient la gaillardise de l'Empereur, & le desir que le peuple auoit de combattre, craignans que s'il vainquoit, ils ne peussent venir à fin de leur pretente, ils luy feirent entendre que l'ennemy s'estoit retiré, & luy conseillerent de s'en retourner en la ville: ce qu'il feit, & y estant, mourut son fils, ce qui augmenta sa tristesse. Iusqu'icy vous oyez quelle estoit l'ambition de la mere, que de vouloir plus de bien aux infidelles, qu'à son fils, & de poursuiure sa ruine, afin de luy oster l'Empire, & en estre seule gouuernante, d'autant que son fils commençoit à vouloir (comme de raison) le gouuerner de soy-mesme: mais ce qui s'ensuit descouure plus à plein la malice, & cruauté de ceste femme, plus inhumaine que ne sont les bestes plus farouches qu'on sçache imaginer: Car (dit le susdit auteur) apres la mort

Degast dõné au pays de Saxe par Charles le Grand.

Fondation de Herestal & signifiance du mot.

Charles espouse Luithgarde.

Huns portẽt presens à Charles.

Embass. d'Espaigne auec presẽs vers Charles.

Lisbõne cité de Lusitanie prise sur les Mores l'an sept censnonãte & huit.

L'an sept cẽs nonãte & neuf.

Irenee Emper. fait creuer les yeux à son fils.

Annal. de Const. liu. 23.

Cõstantin eut vn fils nommé Leon.

Ruses d'Irenee pour oster l'Empire à son fils.

Trahison des Princes Grecs vers leur Seigneur.

Ambitiõ estrãge d'Irenee.

de l'enfant Royal, & le seiziéme d'Aoust sept cens nonante & huit, comme Constantin s'en allast à l'Eglise saint Mamé, vindrent vers luy ceux que les Princes conspirateurs, & ayans intelligence auec la mere, enuoyoient pour le prendre: ce que l'Empereur cognoissant, entra dedans son bateau pour se sauuer au cartier des soldats orientaux: mais il auoit auec luy, sans qu'il en sceut rien, les amys de sa mere, qui le trahissoient: lesquels consultans entre eux, disoient: si nous attendons iusqu'à ce que le peuple soit assemblé, il nous sera osté, & ne pourrons le cacher, & puis il se vengera de nous trestouts, & nous fera mourir cruellement. Irenee aussi sçachant que l'Empereur s'estoit retiré au Palais, elle assembla son conseil au Palais d'Eleutere, & auec eux s'achemina vers le Palais imperial: mais aduertie du peuple qui venoit à la foule au secours du Prince, elle s'en estonna grandement, & cerchoit les moyens d'enuoyer vers luy les Euesques pour le gaigner, & attirer vers sa mere: laquelle ce pendant escriuit secrettement à ses amys qui accompaignoiēt son fils, que s'ils n'executoiēt en quelque sorte que ce fut, ce qu'ils auoient conspiré, & accordé auec elle, qu'elle ne failliroit de le faire entendre à l'Empereur. Ceste menace fut cause que les traistres remettans l'Empereur sur son bateau, rentrant en la cité, le conduirent au Palais, où il estoit né, qui fut aussi le domicile de sa ruine, entant que sur le soir on luy creua les yeux auec autant de cruauté que de desloyauté & iniustice, d'où aduint que le pauure Prince ne suruesquit guere long temps, ayant receu ce traitement par le conseil, & menee tant de sa propre mere, que conseillers d'icelle. Quelle excuse pouuoit donc pretendre ceste tygresse sur la mort de son fils, puis qu'elle mesme l'auoit fait occir? Et pourquoy blasmoit elle les Seigneurs du conseil, d'auoir commis ce crime, puis qu'elle les y auoit sollicitez? Et si elle en estoit innocente (ainsi qu'elle vouloit le faire entendre à Charles par ses Embassadeurs) pourquoy ne faisoit elle punir ces traistres qui auoiēt osé mettre la main sur l'oinct du Seigneur, & sur le souuerain Prince de l'Empire? Tant y a que (comme dit le mesme auteur) le Soleil apres cecy deuint si obscur, qu'il fut l'espace de dixsept iours sans monstrer ses rayons, & fut si grande l'obscurité, que les nauires erroiēt sur la mer, sans que les nauigans se peussent entre-voir: si bien que chacun disoit, que pour l'aueuglement de Constantin le Soleil perdoit aussi sa lumiere, qu'il denioit au monde pour monstrer l'enormité du forfait de la mere contre son fils: laquelle deslors commença derechef à gouuerner, & se porter pour seule dame, & Princesse de la monarchie. Et fiez vous en l'amitie d'vn cœur ambicieux, puis que le sang le plus proche n'espargne rien, & que la mere rauit iniustement l'heritage au fils, & le fait mourir pour ne perdre l'autorité qu'elle auoit pour estre mere de celuy, auquel legitimement appartenoit la Couronne: & telle fut la fin de Constantin, & de son Empire. Charles donc oyoit volontiers les Embassadeurs Grecs, qui estoiēt Michel gouuerneur de Phrygie, & Theophile, Secretaire & conseiller de l'Emperiere, ausquels il accorda la paix telle qu'ils demandoient, & feit alliance, & amitié, qui dura quelque temps entre les maisons de France, & de Constantinople, pour de laquelle faire paroistre, il deliura de prison Sisinnie frere de Tharasie Patriarche de Constantinople, qu'on auoit pris, il y auoit assez long temps és guerres d'Italie, & luy quitta sa rançon: & ainsi ce bon Prince dissimula l'iniustice d'Irenee, & sembla consentir à son parricide, faisant paix auec elle, en lieu de poursuiure vn tel forfait, comme Roy iuste, contre vne dame si effrontee. En celle mesme saison les Mores qui voltigeoiēt escumans, & pillans par tous les haures, & ports Chrestiens le long de la mer Mediterranee, vindrent se ruer sur les isles Baleares, qu'à present on nomme Maiorque, & Minorque, qu'ils prindrent, pillerent, & saccagerent, y faisans vn piteux massacre des habitans, & emmenans plusieurs milliers en seruitude. Les pauures Insulaires ne sçachans à qui auoir recours, enuoyent vers le Grand Roy Charles pour le supplier d'auoir pitié d'eux, & de les deffendre desormais de ces pilleurs, ou auec ses forces, ou escriuant aux Roys Mores, qui commandoient en Espaigne: le Roy les ouyt, & receut courtoisement, les conforta, & leur promit d'y pouruoir, & ordōna que leuee de gens seroit faite pour le voyage d'Espaigne, tant pour le regard d'Alphonse Roy des Astures, que pour le secours des isles Baleares, lesquelles furent deffendues, & les Pyrates si bien estrillez, que perdans leur chef, ils laisserent aussi & les isles, & les richesses qu'ils y auoiēt pillees, à cecy tenant la main nostre Roy Aquitanique Louys le Debōnaire, qui força

Irenee fait creuer les yeux à son fils.

Estrange Ecclipse de Soleil en Constantinople.

Paix iuree entre Charles, & Irenee.

Isles Baleares pillees des Mores.

Mores desfaits par les Frāçois és isles Baleares.

qui força Azan gouuerneur de la ville d'Huesca en Catheloigne, de luy en porter les clefs, & s'humilier sous la main, & puissance des François. Et afin que de toutes parts il semblast que la fortune (s'il y a rien qu'on doiue ainsi nommer) fauorisast aux desseins de Charles, comme il eut fait gouuerneur des limites de Bretaigne vn Prince nommé Guion, ou Guidon (qu'aucuns dient auoir esté successeur en ceste charge au Comte Roland, & d'autres que ce fut Roland qui luy succeda, ce que ie trouue le plus vraysemblable, veu qu'en la iournee de Ronceuaux, de laquelle sera parlé cy apres, Roland portoit le tiltre, & auoit la charge du gouuernement, & garde de ceste frontiere, d'autant que ce pays s'estoit tousiours voulu maintenir en sa souueraineté, sans onc souffrir qu'à coups de baston que les François luy commandassent: qui estoit cause que Charles tenoit tousiours & au Mans, & en Anjou vn Capitaine auec forces, afin de tenir les Bretons en deuoir, & de les dompter, si par cas ils attentoient de secouër le ioug de l'obeissance qu'ils luy deuoient. En cest endroit l'historien Breton est si peu diligent, qu'à peine sçauriez vous rien tirer d'asseuré de son dire, faisant plusieurs voyages des Lieutenans de Charles s'escouler sous vne entreprise qu'il fait faire au Roy mesme, quoy que tousiours il y ait & combatu, & vaincu par ses Lieutenans: ainsi Guidon en vsa, lequel en l'an sept cens nonante & neuf, vint en court auec la nouuelle agreable d'auoir assuiecty tout le pays Breton: ce que tesmoigne Reginon, parlant ainsi: Guy Comte, qui gouuernoit la frontiere, ou Marche auoisinant la Bretaigne pour resister aux Bretons, entra auec ses troupes en Bretaigne, laquelle il courut toute, & soumist, & subiugua, & venant vers le Roy, qui estoit de retour de Saxe, luy presenta les armes des Ducs, & Capitaines par escrit, lesquels s'estoient rendus à luy, & luy auoient fait obeissance: & ainsi toute la Bretaigne fut assuiectie aux François, ce que iamais auparauant on n'auoit veu. De mesme façon de parler vse Adon Archeuesque de Vienne, qui peut donner argument aux Bretons de maintenir leur dire sur le fait de leur souueraineté & Royauté, puis que iamais tout le pays n'auoit esté suiect aux Roys de France: à quoy (comme i'ay dit souuent) ie ne veux du tout resister, & n'ay encor' contredit fors qu'au nom Royal, lequel se perdit quelque temps entre eux, & puis y entra, puis y fut éclipsé, & iceluy parmy les Bretons maritimes, car les autres obeissoient tousiours (dés la premiere conqueste) aux Roys de France. Et qu'on n'estime point que ie vueille aneantir la gloire des nations, ains seulement poursuis la verité de l'histoire, estant marry que les historiens fondent sur des fables le lustre, & hõneur des peuples, qu'ils peuuent establir beaucoup plus grand pour la recerche des bons, & anciens auteurs. Or est il que la Bretaigne estant diuisee en factions, & Charles estant vn grand Monarque, aisément aussi il dompta les vns par le moyen des autres, chacun voulãt faire prouffit de son vsurpation, puis qu'en faisant hommage aux François, il en demouroit libre possesseur. On tient que ce fut en ce temps que les Normands issus du pays Noruegien, & desquels nous parlerons cy apres plus amplement, commencerent à courir, & affliger les ports & haures de Gaule, se ruans premierement sur les Saxons, qu'il contraignirent (pour sauluer leur terre) leur payer tribut annuel, puis sur les Frisons, qu'ils forcerent à mesme seruitude, sans que Charles s'en esmeut, n'ayant encor grandes forces sur mer au moins en l'Occident: puis vindrent en Brabant, & iusques à Anuers, puis coururent l'oree de Picardie iusqu'à Boloigne, tandis que Lyderic de Harlebec, Forestier de Flandres, & Admiral de France, s'apprestoit pour leur courir sus, & les chasser (comme il feit depuis) des terres, & ports de Gaule. Mais ceux qui ont ceste opinion (bien que l'histoire Noruegienne n'en face aucune mention) se fondent sur les courses continuelles des Danoys, parmy lesquels on comprenoit les Normands, car autrement ils failliroient, ce peuple n'estant venu en Gaule, iusqu'au temps de Louys le Debonnaire: & au reste ne faut trouuer estrange, quoy qu'on die que ces Pyrates couroient ainsi, veu que & Saxons, & Danois, & Scandinauiens le temps passé s'adonnoient tous à courir sur mer, & à s'enrichir du pillage fait en ces courses. Et afin que Charles feit voir que la iustice dependoit de luy en Italie quelque donation qu'il eut faite des terres Italiennes au saint siege: il depescha douze Seigneurs de sa suyte partie ecclesiastiques, partie choisis de la noblesse, tous gens versez au droict, pour aller tant à Rome qu'ailleur des pays à luy suiects, pour cognoistre des differents des parties, ouyr les doleances du peuple,

Cité d'Huesca réduë à Louys fils de Charles.

Guion gouuerneur des frontieres de Bretaigne.

Reginõ li. 2. des Chroniques.

Seign. Bretons se soumettent à Charles.

Quels Bretons les derniers soumis à Charles le Grãd.

Quand fut la premiere fois que les Normans entrerẽt en Gaule.

Lyderic forestier de Flandres chasse les Pyrates.

Plusieurs Seigneurs enuoyez par Charles en Italie.

entendre les requestes de chacun, vuider les causes qui estoient en suspens, & en somme pour faire droit à tous tant en Toscane, qu'en la Lombardie, & marche Treuisane. Or la cause pour laquelle le Roy enuoya ces douze Seigneurs, ne fut point pour vsurper droit sur la seigneurie d'autruy, ny pour enuahir de soy l'Empire, ains pour certaine rebellion des Romains contre le Pape, de laquelle le Roy, deffenseur du saint siege, & vray enfant de l'Eglise, vouloit auoir cognoissance. Et pource que non sans occasion cecy est dit, il est à presupposer, & entendre, qu'vn Pape mourant, il n'est guere qu'il ne laisse des seruiteurs par sa liberalité auancez, & lesquels aiment depuis sa memoire: & ainsi en aduint il à Adrian, lequel ayant auancé bon nombre de Romains, ne faut s'estonner si apres sa mort, ceux cy furent soigneux de sa reputation, & s'ils la deffendirent contre le nouueau Pape. Car en l'an de grace huit cens, bien que Leon fut homme de bonne vie, & grand amteur de la paix, si est-ce qu'il commença dés sa venue à la papauté abolir les memoires du deffunct Adrian, & casser ses ordonnances, ce qui offença tellement les parens, & amys du decedé Adrian, qu'ils se delibererent de venger l'iniure faite à leur cousin. Il y a peu qui dient la cause pour laquelle les Romains traiterent si mal ce grand Euesque: car Hugues de Floury, moyne de saint Benoist sur Loire, parlant de cecy, dit simplement que les parents du Pape Adrian deffunct, esmeurent le peuple Romain contre le Pape, & luy feirent les insolences que ie vous diray cy apres: mais Paul Emile (sans alleguer auteur) dit que ces parens d'Adrian s'armerent contre Leon, à cause qu'il abolissoit les ordonnances de son predecesseur: mais ie croy, qu'il eut mieux parlé, s'il eut dit qu'ils le feirent, pource qu'il retiroit des mains & parents d'Adrian, ce qu'il leur auoit eslargy trop liberalement des biens de l'Eglise. Il y a vn troisiéme, à sçauoir l'Abbé d'Vsperghen, qui amene vne raison differente, disant que les Romains desia enorgueillis pour les aises, & asseurance esquels ils viuoient par le moyen du Roy Charles, ne voulurēt plus recognoistre le Pape pour Seigneur, ains renouueller entre eux l'ancien Senat, & policer leur ville, selon leurs loix, & ancienne coustume. A quoy s'opposant le Pape, il y eut quelques parents d'Adrian qui esmeurent le peuple, de telle sorte que le pauure saint Euesque allant en procession le iour de la grāde Letanie instituee par saint Gregoire à la feste de saint Marc, & où il failloit aller dés saint Iean de Latran, iusqu'à saint Syluestre, il se veit surpris par ses aduersaires, qui estoient embuchez pres la susdicte Eglise, lesquels le saisissans le despoüillerent de ses habits pontificaux, le batirent & offencerent de telle sorte, & en tant de façons qu'ils pensoient (dit Platine) luy auoir creué les yeux, & arraché la langue, tant il demoura assez long temps sans vsage de pas vn de ses membres, & en cest endroit les auteurs sont differents, les vns disans que les yeux luy furent creuez, & la langue arrachee, entre lesquels sont le sus-nommé Hugues de Floury, Sigebert & Reginon, mais les autres tiennent qu'ils ne le mutilerent point ainsi, mais que l'ayans tant batu qu'il ne pouuoit plus, ils l'emporterent & mirent prisonnier au monastere saint Erasme. Ie ne veux reiecter ny l'vne ny l'autre opinion, ny reuoquer en doubte la puissance de Dieu, sur ce qu'on dit que miraculeusemenr il recouura & la veuë, & la parole: neantmoins sçay-ie que Hugues de Floury ne parle rien de la langue mutilee, & quant aux yeux il dit qu'ils luy offenserent, mais que du tout ne luy osterent la lumiere: & en cecy ie m'en rapporte au iugement des plus conscientieux, & nous suffira de dire, que si ce pauure Prince Ecclesiastique n'eut esté secouru, qu'il y eut laissé la vie, tant ses ennemys estoient acharnez sur luy. Mais vn sien chamberlan nommé Albin, lequel industrieusement trompa les gardes (ayant donné à entendre le fait à Winigise gouuerneur de Spolete, lequel vint pres de Rome auec bonnes troupes) feit si bien qu'il tira le Pape de prison, & de nuit le menant à saint Pierre au Vatican, le descendit par les murs, & le mit és mains du susdit Winigise, lequel le conduit honnorablement à Spolete: qui fut cause que lendemain les seditieux ne trouuans au monastere, ny le Pape, ny son fidelle chambrier en prison, feirent (poussez de despit, & de rage) abatre les maisons paternelles de l'vn & de l'autre, y rauissans les meubles, & richesses. Le Pape qui sçauoit que les ennemis ne failliroiēt de venir en Gaule vers le Roy pour l'accuser, & blasmer, & rendre leur cause bonne, & innocenter leur malefice, ne faillit aussi de prier Winigise d'en aduertir le Roy, & ensemble luy donner moyen de passer en Gaule (d'autres dient en Bauiere, où le Roy seiournoit pour lors) afin que

L'an huit cēs, le Pape Leon 3. offencé par les Romains.

Hugues de Floury en son histoire ecclesiastique.

Paul Emile liu. 3. de l'hist. Frāçoise.

Abbé d'Vsperghē en sa Chron.

Comme les Romains mal-traiterēt le Pape Leon 3.

Platine és vies des Papes.

Cōme & par qui le Pape Leon fut deliuré.

Fureur des Romains contre le Pape.

afin que par sa presence il peut asseurer le Roy de la iustice de sa cause. Tandis que le Pape s'achemine vers le Roy, comme Charles tenoit son Parlement à Padeborn, ayant auec luy ses enfans, & fait marcher l'aisné d'iceux appellé Charles en Saxe, pour y celebrer les estats du pays, & y faire iustice aux Saxons, & Winides, & autres se tenans deçà & delà l'Albis, voicy les Huns qui se reuoltent & surprennent Gerold Gouuerneur, ou Duc de Bauiere, dequoy Auentin parle en ceste sorte. En celle mesme saison la tresforte nation des Auares plustost vaincue que domptee, & renõmee pour ses victoires & conquestes qui se reuolta, & secoüa le ioug qu'on luy auoit mis sus, se soustrait de l'Empire François, comme celle qui auoit accoustumé de donner loy, & non pas la receuoir des autres: de commander, & non d'obeyr au commandement de personne. Ayans donc pris les armes, & resolus de combattre les François, ils se mettent en campaigne, Gerold gouuerneur de Bauiere, & frere de Hilderic Duc de Sueue, & de la feu Royne Hildegarde, ayant ouy cecy, leur vint au deuãt, mais à son malheur, car il y perdit la vie, les vns disent en combatant, & les autres en exhortant les siens à bien faire, d'vn coup de flesche que personne ne sçauoit de quelle main elle auoit esté descochee: ce qui causa peu apres la ruine des Huns, & Auares par Charles fils aisné du grand Roy. Ce n'estoit assez, que le Roy perdit vn si vaillant homme que ce Prince, si encor Henry Duc du Forliuez, ayant chassé les Huns des terres d'Histrie, & lieux voisins du terroir, & limite Venitié, n'eut esté occis traistreusement par les Treuisans, sur lesquels depuis le grand Roy Charles vengea hautement ceste iniure, ainsi que dirons au chapitre qui s'ensuit.

Reuolte des Huns Auares.

Auentin liure 4. des Annal. de Bauiere.

Mort de Gerold Duc de Bauiere.

Mort de Hẽry Duc de Forly.

Voyage de Charles à Rome, iustification du Pape, & comme Charles fut fait, & declairé Empereur d'Occident.
CHAP. XVIII.

CHARLES ayant ouy la nouuelle du piteux traitement fait en la personne du vicaire de Iesus Christ, & de quelle felonnie les Romains auoient vsé contre luy, il commanda à Winigise, qu'il conduit Leon en Gaule, tant pour-ce qu'il le vouloit voir & ouyr, que afin aussi que sa sainteté fut en seureté iusqu'à ce qu'il eut pourueu aux affaires, car il estoit pour lors en Saxe, pour mettre ordre que ce peuple mutin ne feit quelque folie durant son absence. Et assemblant le Parlement à Lippehein sur le Rhin au camp, il ouyt les doleances de ses suiects, & feit à chacun iustice, suyuant que les Comtes des Prouinces enuoyoient les charges au grand conseil ordinaire, que les peu versez en l'histoire appellent estats: & attendant la venuë du Pape, il despecha ce pendant Charles son fils aisné auec partie de l'armee vers le fleuue Elbis, pour certains affaires qui estoient aduenus entre les Wiltzes, & Abrodites, que Hermolde appelle Obotrites, & lesquels il pose en la iurisdiction spirituelle de Hambourg, mais en la Prouince qui porte maintenant le tiltre, & nom de Mekelbourg voisine de Dannemarch, & de Pomeranie, ioint qu'il luy failloit retirer quelques Saxons prisonniers d'entre les mains des Nordalbinges, auec lesquels ils auoiẽt la guerre sans cesse: là donc tint les estats du pays Charles, & appaisa les dissensions qui estoient entre ces peuples barbares, & idolatres: & ce pendant le Pape vint vers le Roy estant (ainsi que tiennent aucuns) à Lippehein, d'autres estiment qu'il fut à Regenspurg en Bauiere: mais il faut dire, qu'il passa en Bauiere: & seiourna à Regenspurg, & que de là auant il fut trouuer le Roy en Saxe, qui ne bougea de là iusqu'au retour de son fils Charles, craignant qu'il n'eut affaire de luy, si par cas les Barbares remuoiẽt les cartes, & faisoient quelque reuolte. Le Pape donc venant à Lippehein accompaigné des Prelats Gaulois, & Germains, que le Roy luy auoit enuoyez au deuant, le Roy le receut, honnora, & caressa selon le merite du lieu que Leon tenoit, & la grande deuotion que le Roy & les siens auoient enuers le sainct siege de Rome, & les souuerains prelats qui y presidoient. Là fut le Pape quelque temps, tant pour narrer au Roy les iniures receuës, la cause pourquoy on l'auoit ainsi traité, & luy faire voir son innocence, que Charles accepta pour son esgard, mais

Parlement tenu à Lippehein l'an huit cens.

Hermolde li. de l'hist. ecclesiastique. chap. 3. & 6.

Où est le pays des Abrodites, ou Obotrites.

Leon Pape vint à la Court de Charles.

quant au reste il differa la sentence, & vuidange de cecy iusques à vn autre temps, & en lieu plus propre, & deuãt les ecclesiastiques, & les parties contraires y estans presentes, luy ne voulant prendre cognoissance de cause absoluëment du fait du chef vniuersel de l'Eglise. Et bien qu'il eut peu deslors faire le iugement ayant ouy & le Pape, & ses aduersaires, & qu'il eut moyen de faire l'assemblee des prelats aussi bien en Germanie, ou en Gaule, qu'en Italie, si est-ce que par le conseil tant du Pape, que Senateurs Romains, & Seigneurs Italiens là venus apres le Pape, il fut requis, & prié instamment de passer encor en Italie, & de visiter la grande cité, laquelle ne pourroit viure desormais sans estre troublee & inquietee des seditieux, ausquels les mains demangeoient s'il ne venoit reformer les abus, & prendre garde que le bien public ne fut interessé en vn temps si pauure & miserable, où tout alloit en decadence, nul se souciant de viure sous la loy, la republique n'ayant autre chef pour la regir qu'vne femme, & icelle ayant fait mourir tyranniquement le vray heritier de l'Empire. Charles qui desiroit, & auoit resolu de faire le voyage d'Italie, leur promect toute faueur, & assistance, & qu'au reste ils prinssent pacienee pour quelque temps, & s'acheminassent en Italie, les asseurant de les suiure dés qu'il auroit mis ordre aux affaires de Germanie, & respondu aux Embassadeurs Grecs enuoyez par Irenee. Ainsi le Pape prenant congé de Charles s'en retourna en Italie, accompaigné de plusieurs Euesques, & Seigneurs François que le Roy luy donna pour l'honnorer, & ausquels il enchargea de deffendre aux Romains, & tous autres de ne mesfaire à Leon, ny mesdire de luy, ains le receuoir auec toute reuerence, sur peine d'encourir son indignation, & qu'au reste il seroit bien tost à Rome pour faire droit à chacun, & reformer les abus de leur police. Peu de temps apres arriua Charles son fils, ayant appaisé les differents des Nordalbinges, & Slaues, auec les Saxons, qui fut cause que le Roy partant de Paderborn vint à Aix la Chapelle accompaigné de ses deux fils Charles & Louys, car Pepin estoit desia allé en Italie. Durant tout le temps susdit, les Huns, & Auares qui auoient tant fait de maux aux terres du Roy Charles, & qui s'estoient ruez sur l'Italie, & auoient occis, ou pratiqué le meurtre de Henry (comme dit est) se veirent aussi assaillis d'vne estrange façon par le Prince François Charles fils du Roy (aucuns, & entre autres Auentin, dient que ce fut Pepin qui feit ceste guerre, ce que ie ne sçauroy approuuer, veu que Charles estoit Roy de Germanie) lequel entrant en Pannonie, ayant auec luy les forces de Bauiere, Saxe, & Sueue, feit tel, & si hideux massacre de ce peuple, que presque il en abolit la memoire, chassant les Huns, & Auares de toute la haute Pannonie qui est ores le pays d'Austriche, & y mettant, & conduisant colonies de Baioariens, & Wenedes Chrestiens, le reste des Huns se sauuans outre le Danube, car les nostres prindrent ce qui est entre le Draue, & le fleuue susnommé du Danube, domptans ceste nation tant guerriere, & vengeans le meurtre du bon Gerold Duc de Bauiere, & la deffaite de Henry gouuerneur du Forliuez mort (comme dit est) apres la deffaite des Huns deux ans auant ceste leur ruine. Auant que le Roy partit de Gaule, auant que passer en Italie, vint vers luy vn certain moyne de la part du Patriarche de Hierusalem, luy portant quelques reliques de la terre sainte, & lieux de la memoire de la passion, & resurrection de nostre Sauueur, tout cecy pour s'insinuer en la grace de ce Roy, le nom duquel les Chrestiens de Syrie sçauoient estre redoubté par les Mahometans: & Charles pour monstrer sa magnificence Royale, enuoya aussi de beaux, & riches presens tant au Patriarche qu'aux saints lieux, & vn prestre nommé Zacharie pour aller voir le susdit Patriarche, & porter parole pour luy, & le bon traittement des siens au Roy Mahometan Aaron, qui commandoit en Ægypte, Perse, Assyrie, & Palestine, afin qu'il deliurast les Chrestiens de telle persecution qu'ils souffroient, & leur permit de seruir librement Dieu en ses terres. Et c'est surquoy quelques vns (mal à propos) ont fondé ne sçay quel voyage de la terre sainte fait par ce grand Roy, & ne sçay sur quelle asseurance ils ont posé ce fondement: comme ainsi soit, que nul de son temps nous face voir que iamais Charles le Grand passast la mer pour aller en Asie, ou qu'il feit seulement le voyage de Constantinople, lequel ils nous forgent fort fabuleusemẽt. Ce q̃ iusqu'icy vous pouuez auoir recueilly par la suyte des annees, pas vne desquelles ne peut souffrir ce Roy esloigné de l'Occidẽt, non plus que les suiuãtes, durant

Charles prié par le Pape d'aller à Rome, & pourquoy.

Leon s'en reuа à Rome.

Le Roy Charles à Aix, pour dresser son voyage d'Italie.

Huns, & Auares deffaits.

Patriarche de Hierusalem enuoye vers Charles le Grãd.

Aarõ Roy Mahometan de Perse, & Palestine.

Fable que Charlemaigne soit onc passé en Asie.

durant lesquelles vous le verrez si employé par deça, que ce luy sera assez de voyager en Leuant par esprit, & en bien-faisant aux Chrestiens y demourans, sans qu'il se mette en chemin pour y aller combatre les Arabes, lesquels il faisoit beaucoup de rechasser loing des terres qu'il auoit voisines de l'Espaigne.

En l'an de grace donc huit cens & vn, au mois de Mars, le Roy partant de son beau Palais d'Aix, oyant que les Normands, & Danois couroient la coste de Flandres, & autres pays de son obeissance, il s'y achemina, & voyageant auec ses forces tout le long de la marine mit des garnisons par tout, fortifiant les villes, & y mettant des gouuerneurs pour resister à ces Pirates, pour lesquels mieux dompter, il dressa vne armee sur mer, qui fut la premiere que les François, depuis qu'ils furent possesseurs des Gaules, mirent sur la mer Oceane, & en feit general, ou Admiral (ainsi qu'auons dit) Lyderic Forestier de Flandres, & visitant tout les bas pays, la Picardie, & terre ancienne des Itiens, il vint aux Calesiens, qui sont ceux du pays de Caulx, & de là à Rouën vne des premieres citez de Neustrie, où passant la Seine, il s'en alla en pelerinage à saint Martin de Tours, lieu de l'ancienne deuotion de nos Roys, & où allans en quelque loingtain voyage, ils alloient, auant partir, faire leurs oraisons, comme aussi ils faisoient à saint Denys, comme aux deux conseruateurs, & tutelaires de ce Royaume. Là s'arresta il pour quelque temps, à cause que la Royne Luithgarde son espouse y tomba fort malade, & qui en fin y mourut au mois de Iuing, & y fut enterrée non sans douleur du Roy, qui l'aimoit vniquement, & la pensoit mener en Italie visiter les saints lieux de Rome: de ceste dame n'eut il aucuns enfans, à cause qu'elle ne vesquit guere longuement, & laquelle estant enterree, Charles part de Tours passa à Orleans, & à Paris, & vint à Aix, & delà à Magonce, où il tint son Parlement, & s'achemina auec son armee en Italie, si bien qu'ayant passé les Alpes, il vint par le Tirol, & en fin se vint rendre à Rauenne, où il seiourna quelques iours pour y despecher son fils Pepin pour aller à Beneuent contre Grimoald Duc, & gouuerneur dudit lieu, lequel commençoit à s'esmouuoir, & conspirer contre Charles, ayant quelque secrette intelligence auec les Grecs voisins, & qui se tenoient au pays de Poüille, & Calabre. Ce qui fut cause que Pepin assembla forces le plus tost qu'il luy fut possible par le Forly, & Spolete, & autres lieux, afin d'accabler les Lombards de Beneuent, auant que les Grecs y eussent amené plus de secours: & auec cest equipage, il entra sur le terroir de Beneuent pour y donner le degast, afin que cela fait, il vint à Rome suiuant le commandement de son pere. Ce qui me fait croire, que ce que les auteurs dient que le Pape octroya à Charles, touchant la Couronne de l'Empire, procedoit plus de la poursuite du Roy aspirant à la monarchie, que de la liberalité du Pape ny des Romains qui eussent bien voulu se maintenir sans cela, s'il eut esté en leur puissance, & s'ils n'eussent craint la force du Grec, & l'ambition du Gaulois, qu'ils voyoient de iour à autre empieter sur les terres de l'Empire du Constantinopolitain. Mais laissant à part cecy, pour n'accuser vne chose qui fut lors si prouffitable à tout l'Occident, il nous suffira de dire que Charles arriua à Rome au mois de Decembre de l'an huit cens & vn, & y feit son entree auec vne magnificence telle, qu'on ne lyt point que iamais Prince y entrast en plus hault & admirable appareil, & sur tout de noblesse choisie de toutes les terres de son obeissance, telles que sont les nations Franc-Gauloise, Saxone, Lombarde, Baioarienne, Aquitanique, & Alemande, & auant que d'entrer en la ville, il fut receu en l'Eglise de saint Pierre, où il feit ses deuotions. Et d'autant que vous auez ouy cy dessus, le tort que certains Gétilshommes de Rome auoient fait au Pape, & que Charles auoit promis de passer en Italie pour cognoistre du fait, pour punir les criminels où à tort (si iustemét on peut mettre la main sur le souuerain des Prestres) ils auroient vsé enuers Leon, & si la sainteté estoit coupable, pour la sousmettre au iugement de l'Eglise, & general Concile: il ne voulut aussi rien traiter, que premierement il n'eut vuidé le different susdit. Parainsi l'huitiéme iour apres sa venuë en la grande cité, il feit donner iour aux Seigneurs qui auoiét assailly, batu, & emprisonné le Pape, & ayant assemblé en l'Eglise saint Pierre, comme au lieu chef de tous les Chrestiens, tous les prelats presque de France, Italie, & Germanie, deuant lesquels furent leuës les accusations des aduersaires du Pape, afin qu'icelles ouyës, les Euesques y donnassent sentence: car Charles ne voulut onc

L'an de grace huit cẽs & vn.

Normands courent la mer Gauloise.

Itiens sont ceux de Calais, & Boloigne.

Calesiens ceux du pays de Caulx.

Luithgarde meurt, & est enterree à Tours.

Charles passe en Italie.

Esmeute du Duc de Beneuent.

Degast dõné au pays de Beneuẽt.

Charles arriue à Rome en Decẽbre l'an huit cens & vn.

Assemblee de prelats à Rome pour le fait du Pape Leon.

ſ'attribuer vne telle iuriſdiction ny puiſſance, que de iuger le chef de l'Egliſe. Qui me fait blaſmer ceux qui dient que les Eueſques ſ'oppoſerent à Charles, voulant prononcer ſentence ſur le fait ſuſdit, comme ainſi ſoit que ſ'il eut eu deſir d'en vſer ainſi, il n'eut pas appellé le clergé, ny fié toute la deciſion entre les mains des eccleſiaſtiques, ainſi qu'il feit: mais & cognoiſſant la reuerence qu'il deuoit au ſouuerain des paſteurs, & n'ignorant point que calomnieuſemẽt il eſtoit accuſé, il prit auſſi plaiſir que la cauſe fut publiquement declairee, tant pour la gloire du Pape, que pour donner exemple deſormais aux meſchans de ne ſ'attacher à leur maiſtre. Au reſte, afin que ne flattons icy le dé, & que du tout on ne die que le Pape ne reſpondit deuant Charles, ie ne dis pas comme le recognoiſſant pour iuge, ains pour auerer ſon innocence, Adon Archeueſque de Vienne, dit que Leon apres l'accuſation de ſes ennemys, reiecta leurs argumens, & prouua auec viues raiſons le contraire de leur dire, bien qu'Aymon die qu'il ne ſe trouua aucun qui oſaſt luy mettre en auant aucun qui teſmoignaſt contre luy, pour prouuer ce dequoy il eſtoit accuſé: ce qui reſſentiroit plus ſon iniuſtice que l'equité deuë à vn bon Prince: & ainſi ie croy que le Pape (ſe ſentant innocent) fut bien ioyeux que ſes accuſateurs comparuſſent, & propoſaſſent leur dire, & que le Roy ne voulut auſſi eſtre blaſmé d'eſtre plus partial que de raiſon, afin qu'on ne die qu'auec vne telle conniuence, il eut acheptè le tiltre imperial qu'il eſtoit venu querir à Rome. Ainſi donc les accuſations miſes en auant, & icelles reprochees, comme le Roy priaſt les Eueſques de faire droit, & donner leur ſentence: au commencement ils ſe teurent treſtous, puis ſe deferans l'honneur les vns aux autres, à qui parleroit le premier, en fin comme inſpirez d'enhault, ils reſolurent d'vn commun accord que le Pape eſtant le chef vniuerſel de l'Egliſe, ne pouuoit auſſi eſtre iugé par autre que de Dieu, & de ſa propre conſcience. Et que ſur tout il n'appartenoit à loy quelconque de ſ'auancer iuſques à iuger l'Eueſque: c'eſt ainſi que parlent pluſieurs, qui ne voyent pas que Charles n'entreprit onc cela, ains le laiſſa à l'aſſemblee des Eueſques, auſquels ſ'il eſt loiſible de condemner le Pape mal-viuant, ie m'en rapporte à la verité, & à ce qu'on en a veu iadis par experience: & diray que Leon voyant que ſes accuſateurs ſaignoiẽt du nez, & ne ſçauoient que luy prouuer, & oyant le iugement equitable des Eueſques pour l'autorité du ſouuerain paſteur, il monta ſur vne haute chaire, où faiſant vne aſſez longue harangue, il iura ſur les liures des ſaints Euangiles, & proteſta n'auoir onc commis choſe, de laquelle il fut accuſé par ſes aduerſaires qu'à tort ils l'accuſoient, cõme auſſi iniuſtement ils luy auoient fait ſentir la priſon, & bleſſures l'annee au parauãt, & de cecy il appella Dieu à teſmoing, cõme celuy qui ſeul ſçauoit l'integrité de ſa cõſcience en choſe ſi ſecrette, q̃ celle de laquelle on le blaſmoit, & qu'aucun ne pouuoit prouuer que par la calõnieuſe depoſition de ceux qui par ce moyẽ vouloient couurir leur tyrãnie. En ſomme n'y eut aucun qui ne creuſt le Pape, tãt pour la ſolẽnité du ſermẽt, que pour le ſçauoir hõme de ſainte & bõne vie, qui fut cauſe que le Roy condãna les Romains accuſateurs de la ſainteté, & qui l'auoiẽt ſi mal traitee cõme meſchãts, & abominables, ordõna que le procez leur fut fait, & qu'on les punit ſuiuãt la rigueur des loix Romaines, touchãt le fait & crime de felõnie: auſſi ſept iours apres leur cauſe ayãt eſté debatue, & biẽ viſitee, ils furẽt cõdãnez d'auoir la teſte trẽchee: mais le Pape Prince doux, & debõnaire, ayãt mis en oubly les torts receuz par ces Gentils-hõmes, pria le Roy pour eux, & feit tãt qu'il obtint leur pardõ quãt à la vie, & mẽbres, c'eſt à ſçauoir qu'ils ne fuſſẽt point mutilez, ſeulemẽt furent ils enuoyez en exil, afin qu'ils cogneuſſẽt par là quelle eſtoit la grieueté de leur crime. Il y en a qui ne font pas la clemẽce du Pape ſi grãde, ou qui oſtẽt au Roy la douceur: d'autãt qu'ils eſcriuẽt que pour vn iour furẽt decollez prés le Latran à Rome, trois cẽs de ceux qui auoiẽt faite la cõſpiration ſuſditte cõtre le Pape, dequoy ie ne veux rien affermer en laiſſant à chacun libre le iugemẽt cõme de choſe indifferẽte, & laquelle ayãt eſté executee, n'eut eſté q̃ trop iuſte, & equitable. Apres ce iugemẽt vint à Rome, Pepin fils ſecõd du Roy, car l'aiſné Charles eſtoit allé auec ſon pere, & le troiſiéme ſe tenoit en Aquitaine, & cecy ayãt le ſuſdit Pepin fait le degaſt ſur le pays Beneuentan, & laiſſant Winigiſe Duc de Spolete auec forces à Lucere, afin que de là auant il empeſchaſt que Grimoald ne feit aucune courſe ſur les terres Romaines: & telle eſtoit la paix gardee entre les Grecs, & Romains, & entre les Princes de France, & de Conſtantinople, laquelle eſtoit ſpecieuſe

Adon Arch. de Viẽne Chroniq. Aage 6.

Sentẽce des Eueſq. ſur l'autorité du Pape.

Serment de Leon ſert de iugemẽt pour ſa cauſe.

Punitiõ de ceux qui auoiẽt offencé le Pape.

Modeſtie du Pape Leon 3.

Vvinigiſe laiſſé à Lucere par Pepin.

ſpecieuſe en paroles,& contenances, mais au reſte pleine de fard, & tromperie, chacun taſchant de ſurprendre ſon compaignon, & de baſtir durant la paix les moyens de faire mieux la guerre: & certainement le Grec ſembloit auoir quelque occaſion de guerroyer, voyant l'vſurpation faite ſur les terres de ſon obeiſſance, & celle autorité que ſe donnoit le Franc-Gaulois de cognoiſtre des cauſes Romaines, & d'y venir comme Prince d'Italie. La cauſe qui le feit venir à Rome eſtoit l'aſſignation que ſon pere luy auoit donnee aux feſtes du Noël, auquel Charles eſtant à la meſſe celebree par le Pape, en l'aſſemblee de preſque tout le clergé d'Italie, France, & Alemaigne,& des Princes de ces trois grandes nations, & de preſque tous les Embaſſadeurs de la Chreſtienté, à cecy conſentant, voire le requerant le peuple, & Senat de Rome, fut par le Pape durant le ſaint ſacrifice, ſacré & couronné pour Empereur,& Monarque des Romains, & Roy des Lombards,en laiſſant le tiltre ſimple qu'il auoit au parauant de Patrice de Rome: & cecy auec vne acclamation ioyeuſe de tout le peuple, & aſſiſtans, leſquels crioyent à haute voix,& diſoient: A Charles Auguſte de Dieu couronné Grand, & paiſible Empereur, loüange, victoire,& longue vie, & fut par trois fois crié cecy ioyeuſement par toute l'aſſiſtance: & ce bruit ceſſé, le Pape oignit de Chreſme,& ſainct huile,le nouueau Empereur,luy donna la benediction,& dit ſur luy les oraiſons que depuis on a couſtumé de dire aux ſacres, & couronnemens des Princes ſouuerains de Rome: & ayant nõmé Pepin Roy d'Italie,il l'oignit, ſacra,& courõna,ainſi qu'il auoit fait le Roy ſon pere. Ainſi l'an huit cés & vn de noſtre ſalut:& mille cinq cens cinquante & deux,apres la fondation de Rome,l'an trente troiſiéme du regne de Charles ſur les François, ce grand Prince fut nommé le ſeptante & neufiéme Empereur apres Auguſte Cęſar, & eut le tiltre d'Auguſte,de Cęſar,& de pere du peuple, & autres ſemblables que la flateuſe antiquité Romaine ſouloit donner à ſes Princes: & deſlors le Royaume Romain, qui depuis Conſtantin le Grand auoit eſté colloqué en Thrace en la cité de Conſtantinople, & eſtoit tombé és mains des Grecs, vint ſous la puiſſance des François: & apres ce Couronnement fait au commencemẽt de la meſſe, le Pape continua le ſaint ſeruice,lequel finy,fut crié largeſſe de par le treſgrãd,& treſ-victorieux Prince Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains, & Roy des François,& Lombards. Ce fut lors auſſi (ainſi que tiennent pluſieurs) que le nom de Lombardie fut donné aux terres que cy deuant nous auons declairees: & lors auſſi donna l'on le nom de Romaigne, ou Romandiole au pays compris ſous l'Exarchat de Rauenne, afin que par là le peuple y habitant fut loüé de la loyauté gardee par ſi long temps contre les Lombards pour la deffence, & conſeruation de la gloire Romaine. Au reſte tandis que le Roy eſtoit à Rome reuint des parties d'outre-mer, & de Paleſtine Zacharie chapellain & aumoſnier de l'Empereur Charles, auec deux moynes nõces du Patriarche de Hieruſalẽ, pour luy porter les clefs du ſaint ſepulchre de noſtre Sauueur, & tout plein de ſingularitez teſmoignãs de l'affection du bon Prelat enuers noſtre monarque: auſquels moynes l'Empereur feit encor de grãds preſens, & les renuoya en leur pays. Et eſt icy à noter, que bien que l'Empereur Charles donnaſt au Pape le reuenu de Rome, ſi eſt-ce que vous ne lyſez point que la iuriſdiction, & police ſeculiere fut adminiſtree par autres, que par les officiers y commis par le Prince, d'autant que vous ne trouuez point que les Papes ſe meſlaſſent pour lors que des choſes ſaintes,& des reparations des Egliſes & baſtimens d'hoſpitaux, ainſi que pouuez recueillir de leur hiſtoire. Le Roy ſ'en retournant en Gaule en l'an huit cens & deux, comme il fut arriué à Spolete, deſpechant ſon fils Pepin contre les Grecs, & Lombards de Beneuent, aduint vn ſi grand, & effroyable terre-tremble, qu'il eſbranla preſque toute l'Italie, & cecy durant la nuit: de ſorte qu'à Rome tout l'edifice (ou peu ſ'en faut) de l'Egliſe ſaint Pierre qui eſt au hault ſ'en alla par terre: & pluſieurs villes & montaignes furent demolies, & englouties: voire ceſte perſecution courut par les Gaules & Germanie,& apres cecy vint vne grande & furieuſe peſtilence aduenue, pource que l'hyuer auoit eſté trop doux,& ſans qu'il eut rien preſque fait de froidure. l'Empereur paſſant Spolete vint à Rauenne, où ayãt arreſté quelques iours,& pris cõgé de ſon fils Pepin Roy d'Italie,il ſ'achemina vers Florẽce capitale ville de Toſcane, laquelle il feit refaire, eſtant preſque ruinee, ce que i'ay recueilly d'vn diligent recercheur des antiquitez d'Italie,à ſçauoir Leãdre Bolonois qui en parle en ceſte maniere.

Quelle la paix entre les Grecs et François.

Charles le Grand declairé Emper. de Rome le iour de Noël, l'an huit cés & vn.

Tiltres dõnez à Charles le Grãd Empereur.

Exarchat de Rauẽne appellé Romaigne, et pourquoy.

Iuriſdictiõ tẽporelle de Rome reſeruee à ſoy par Charles.

L'an huit cẽs et deux.

Grãds trẽblemẽts de terre en Europe.

Peſte cauſee par la douceur de l'hyuer.

Fra Leãdre en son Italie.

Ceste cité fut depuis ruinee, mais non par le Goth Totile, ainsi que d'aucuns dient, & entre les autres Faccie Vbertin, parlant ainsi.

Vbertin Faccie 3. li. du Dictam. chât 7.

Grande, è degna già di tutti honori
Quando Totila crudel à tradimento
Tutta larse, è disfe dentro, è di fuori.
A presso questo gran distruggimento
Per lo buon Carlo-magno fu rifatta
E tratto Marte d'Arno, è posto al vento.

Car bien qu'il eut desir de venger la mort de Radagase Roy des Goths, occis si miserablement pres de Fiesole, auecvn si grand nombre de Goths, si est-ce qu'elle ne fut du tout demolie: & encor' que la plus part des murs fussent iectez par terre, & (côme dit Leonard Aretin) encor qu'on eut occis quelques citoyés, si ne furet pourtât abatus les edifices, ny les citoyens chassez d'icelle: puis Leandre alleguant Politian, le Blond, & Volateran, & Landin, il adiouste, que Florence fut desmantelee par les Fiesolans, & autres barbares qui de temps à autre passoient en Italie pour la ruine d'icelle. Ce qui fut cause que les Florentins se voyans ainsi de toutes parts inquietez, & leurs murailles presque abatues, abandonnerent la cité, se retirans aux chasteaux & forteresses voisines pour leur asseurance: ainsi la cité demoura abandonnee, & presque sans nul habitant iusques en l'an huit cens & deux de nostre salut, auquel le grand Empereur Charle-maigne reuenant de Rome, où il auoit esté sacré Empereur pour s'en retourner en France, il s'arresta quelque iours en ce lieu ainsi desert, & la place luy venant à gré, commanda qu'elle fut close de murailles, & que le circuit en fut fait plus grâd, ordonnant encor que les citoyens naturels, & issus du sang des anciens y vinssent faire leur demeure. Tous les susdits auteurs ont pris cecy d'vn ancien Gentilhomme Toscan appellé Ricordan Malespini, les paroles duquel, à cause de l'antiquité, ie vous deduiray en nostre langue, lors qu'il parle en ceste sorte: Desia estoit reédifiee la cité de Florence, & y en a qui veulent dire, qu'elle estoit de beaucoup moindre circuit, que la premiere fois qu'elle fut bastie: mais à bien parler, il est tout au contraire, d'autant qu'à la seconde fois elle fut, & plus grande, & plus forte, & mieux peuplee que la premiere: & la raison en est telle, veu que premierement elle fut faite, comme auec des bastions, & terrasses, ainsi qu'on les dresse remparant vne ville assiegee: il est vray que pour le grâd nôbre de Romains qui se retirerêt là lors que Fiesole fut assiegee, on y feit quelques bastimens auant que d'en partir, & par-ainsi plusieurs citoyés tant Romains, que Fiesolans s'y arresterent, & domicilerent, à cause que Fiesole estoit ruinee, & despeuplee, pource plusieurs y feirent maisons, & tours, ainsi que dit auons, & mesme au lieu qu'à present on appelle l'Anguillaia, & autres bastimens qui estoiêt hors l'anciêne cité. Mais la seconde fois que la cité de Florence fut rebastie par Charles le Grand, & par les Romains, pour y loger la noblesse descendue de ceux desquels auons parlé cy dessus, ils se resolurent de la faire, & plus grande, & plus forte que iamais, afin qu'ils peussent tenir teste auy Fiesolans, leur faisans sans cesse la guerre. Nous auons leu és anciennes escritures que les citoyens, qui iadis habiterent à la Florence, reuindrent y reprendre logis, au moins ceux qui eurent puissance de ce faire, d'autant que plusieurs se tenoient aux champs par les forteresses, & les autres à Fiesole, & autres à Rome. Mais la cité rebastie, les officiers, & deputez de l'Empereur Romain trauaillerent de leur puissance à la faire habiter, & peupler, & feirent que les naturels, & enfans de ceux qui y auoient habité, y rentrassent, faisans encor venir de la noblesse de Rome, afin que mieux elle fut peuplee, à chacun desquels estant donnees des terres & possessions, & de beaux priuileges: ce qui fut cause que plusieurs s'y retirans, la cité fut bien tost pleine de bourgeois & citoyens. Et auons troué par certaines Chroniques de France, & d'ailleurs, que depuis la reédification, & restablissement de ceste cité faite par Charles le Grand à son retour de Rome, il repassa encore les monts, l'an huit cens & cinq, & vint faire ses Pasques à Florence, donnant l'ordre de cheualerie, à plusieurs citoyens Florentins, leur donnant l'acollee de sa main:

Charles le Grand fait rebastir la cité de Florence.

Malespini li. de l'hist. Florêt. ch. 45.

Repeuplement de Florence.

Charles ennoblit, & fait Cheualiers plusieurs Florentins.

main: & feit fonder l'Eglise des saints Apostres au Bourg, où encor' elle est à present, laquelle il renta fort richement: & à son depart octroya de grands priuileges à la cité, laquelle il affranchist à trois mille aux entours de toute taille, & subsides, sauf bien peu de chose que chacun feu, ou chef de maison estoit tenu de payer pour recognoissance à l'Empereur: octroyant vn pareil priuilege aux citadins, & païsans qui voudroyent venir se domiciler en la ville, & autant en fut il concedé aux estrangers y voulans faire leur demeure. Ainsi l'aise, & commodité du lieu, la belle assieté tant pour estre en vne belle planure que pour estre arrousee de l'Arie riuiere, elle fut bien tost, re bastie, fortifiee, & fossoyee, & bié peuplee: l'Empereur voulát qu'elle fut regie tout ainsi que la Cité de Rome par deux Consuls, & cent Senateurs, & ainsi fut elle vn fort long temps, iusqu'à ce que le changement de l'estat Italien, changea aussi celuy de ceste ville. Et puis apres continuant son histoire, il fait vn long denombrement des Gentils-hommes Florentins honnorez du tiltre de Cheualerie par l'Empereur Charles, desquels je me deporte, me suffisant de vous auoir monstré que ceste grande, & riche Cité chef de Toscane, est la fille de noz Roys, & celle qui par les François a esté remise en force, pour ce beaucoup plus obligee à la maison de France que ny aux Empereurs Romains ny aux Roys Lombards, sinon entant que noz Roys ont tenu pour lors & la Lombardie, & la couronne Imperiale, Charles ayant seiourné à Florenrence, pour desseigner le circuit des murailles, & dressé les priuileges, & octroys qu'il vouloit donner aux citoyens, & Colonie de ceste ville renouuellee, il s'en vint à Pauie, capitale lors de Lombardie, où il fut aduerty que les Embassadeurs d'Aaron Miramolin des Perses, & d'Abraham Admiral des Arabes, & Sarrasins d'Afrique, estoyent au port de Pise venás vers luy de la part de leurs maistres ces Princes susnómez: pource il despecha quelques siens Gentils-hommes pour les luy mener au pays de Piedmont entre Verceil, & Yurée. Ceux cy venus, & ayant faict la reuerence à Charles, offrent de grands & somptueux presents, à sçauoir vn Elephant, des Cinges, & Magots & Perroquets, & plusieurs odeurs aromatiques de la part du Persan, & parmy tout cela luy rendirent & ramenerent vn Iuif appellé Isaac, que quatre ans au parauant il auoit enuoyé en Perse auec deux moynes Landfroy, & Sigeffroy lesquels estoyent morts par les chemins. Quant aux Africains ils offrirent au Roy vn Lyon, vn Ours Numidien, de l'escarlate fine, & plusieurs choses singulieres d'Egypte, & d'Afrique, touts tendans aux fins d'auoir l'amitié & alliance de ce grand monarque, lequel passant la plus part de l'esté à Yurée, il vint puis à trauerser les monts, & se retirer en France,

Priuileges donnez à la Cité de Florence.

Police dressee à Florence.

Malespini. cha. 58.

De la guerre de Louys en Espaigne, de Pepin en Italie: & de l'alliance des Empereurs de Rome, & Constantinople, & autres choses memorables.
CHAP. XIX.

LOVYS le dernier des enfás de l'Empereur ne fut point au voyage de Rome, & cecy pource que les Sarrasins ayans faulcé leur foy, s'estoyét reuoltez, & auoyét repris Barcelone d'où ils auoyét chassé la garnison Fráçoise, à cecy conniuant le More Zaton, violant la foy qu'il auoit iureeà Charles: c'est dóc la cause, pour laquelle Louys Roy d'Aquitaine ayant dressé vne armee en Gascoigne, Languedoch, & Prouence, fut en Espaigne plustost que souffrir que les Mores se dispensassent de passer en Gaule, & assiegeant la Cité de Barcelone y fut deux ans entiers deuant non sans grande perte d'hommes tant d'vn costé que d'autre, les vns s'opiniastrás au siege, & les autres à se deffendre: les vns sollicitez par vn Roy fils du souuerain des Gaules, Germanie, & Italie, & les autres par leur chef craignát d'estre puny selon le merite de sa lascheté, & felonnie. En fin ne pouuant plus se preualoir, il fut contraint de se rendre en l'an huit cens deux, & liurer la ville de Barceló ne entre les mains du Prince de France Louys, qui enuoya Zaton prisonnier au Roy son pere lequel le condemna à perpetuel bannissement: à quoy du tout contrarie l'histoire des Comtes de Catheloigne, laquelle dit que ce Zató depuis qu'eut iuré la foy à Charles, qui fut l'an sept cens nonante sept, jamais il ne feit faulte, ains suiuit le party Fráçois iusqu'à la mort, & apres son decez, fut mis en sa place ce Bernard duquel auós parlé cy dessus, & l'auons dit, le premier Comte de Barcelone. Mais nous ayans con-

Barcelone assiegee par Louys le Debónaire.

Barcelone prise, & Zaton prisonnier.

Esteuan de Gariuai li. 31. hist. d'Esp. cha. 22.

tre ce seul autheur vne infinité d'hõmes excellẽs,& iceux anciẽs tels qu'Adon, Aymõ, & Rheginon,& plusieurs chroniques escrites à la main qui disent autrement que cest Espaignol, faut que confessions aussi que le More se reuoltant fut chastié, & conduit vers l'Empereur entré en France apres son retour de Rome,& auec Zaton furent menez plusieurs autres Mahometans compris en la ligue,& conspiration du gouuerneur, comme aussi ils luy feirent compaignie à receuoir le salaire de sa felonnie, leur prison estant cause que les nostres feirent leurs affaires au pays de Catheloigne. Au mesme temps que Zaton fut mené à l'Empereur Charles de la part de Louys son fils, on luy mena aussi de la part de Pepin son autre fils Roy d'Italie,vn autre rebelle nommé Roselin,qui auoit suiuy le party de Grimoald Duc de Beneuent, & de ceste prise tel en fut le succez,le discours, & la vraye histoire. Vous auez ouy cy dessus cõme Grimoald fils d'Aregise Duc de Beneuent,ayant vn long temps tenu le party des François, & obey à Charles,s'allia des Grecs,& conspira contre la couronne de France, & comme le grand Roy Charles y enuoya son fils Pepin pour le dompter,& le faire venir à raison par force. Or pour ce que cecy est discouru assez gentiment,& brieuement par Collenuce en l'histoire Napolitane,ie vous allegueray ses mots ainsi que je les ay tournez, lors qu'il parle ainsi: L'Empereur voioit qu'il y auoit de la difficulté fort grãde d'exterminer les Lombards,d'autant qu'en deux cens trente-deux ans que presque ils auoyẽt regné en Italie, ils s'estoyent aussi diuersement, & confusement meslez parmy les Italiens,de sorte que plusieurs estoyent du tout faicts comme naturalisez d'Italie : n'y ayãt que les quatre duchez principaux de Beneuent,Spolete, Forly, & Iüree au Piedmond,lesquels seuls estoyent distinguez des autres, & seuls aussi recognoissans leur origine des premiers Lombars,tout ainsi que faisoyent ceux de la Gaule Cisalpine (ou partie dicelle) & sur tout au pays où sont les citez de Milan, & de Pauie lesquels se disoyent & monstroyent du tout diuers aux Italiens en façons de faire. A ceste cause il souffrit que la Gaule Cisalpine fut nommee Lombardie, lequel nom elle retient encor' auiourd'huy,& au reste il se resolut de chasser du tout les Grecs de l'Italie. Et cõme le Duc de Beneuent fut allié auec eux,& eut & amitié, & intelligence auec eux, il enuoya son fils Pepin contre luy, lequel estoit nouueau Roy d'Italie, auec autant de forces qu'il peut assembler au pays Italien:& luy prenant son chemin par Rauẽne,Pauie,& Iüree,il s'en retourna en Gaule. Or Pepin ayant assiegé Beneuent,& tasché par toutes façons & moyens possibles pour la prendre la voyant mieux garnie qu'il ne pẽsoit,& la cognoissant impossible d'estre forcee, il fut poser le siege deuant Theate sur laquelle commandoit lors Roselme,ou Roselin Lombard,laquelle ayant pris d'assault il mit à feu,& à sang,d'où aduint que depuis il se feit seigneur d'Ortone,& Nocere qui se rendirent par composition:& là il laissa Winigise Duc de Spolete,& s'en alla à Rome. Vous oyez là comme Roselme fut pris,mais il ne dit pas que Pepin le feit conduire en France vers son pere,ains qu'il fut deffait, & la ville mise à la mercy du fer & des flammes,laquelle neantmoins pour estre en belle assiette au pays de l'Abruzze (jadis posee en la region des Samnites, & Peligniens) que les Normans faits Seigneurs des deux Siciles,or de tout le Royaume Napolitan,la restaurerent,& rebastirent. Mais retournans au propos de la guerre faite par Pepin en Italie, & la cause pour laquelle il s'y acharna, le susdit Collenuce le poursuit, neantmoins auant que passer outre sur ceste entreprise,il nous conuient passer en Gaule & voir les affaires cõme ils y estoyẽt maniez,affin que la diuersité des choses donne du plaisir,& qu'aussi nous ne facions le discours tout au contraire du temps que les choses sont aduenües. Au mesme temps presque que Zaton,& Roselme furent amenez à l'Empereur vint aussi le Iuif Isaac duquel a esté faicte cy dessus mention auec les dons & presents du Roy Persan,je dis qu'il vint en court,à cause que l'incommodité de l'hiuer luy auoit empesché le passage, & qu'il fallut que s'arrestast à Verseil ville Piedmontoise iusqu'au Printemps qu'il luy fut loisible de passer les Alpes,& lors il vint à Aix où Charles faisoit sa residence ordinaire. Et bien que nous ayons dit vne partie des presents que le Roy Mahometam luy enuoyoit si ne lairrons de vous mettre en auant les parolles de Hugues de saincte Marie, moyne de sainct Benoist sur Loire,qui declaire amplemẽt ces presents, lors qu'il parle en telle sorte: Charles eut aussi telle paix,& amitié auec Aaron Roy des Perses, lequel commandoit sur tout l'Orient,l'Inde exceptee, que cestuy prefera la grace, & amitié de

Contrediction des autheurs sur le fait de Zaton.

Pãdulphe Collenuce hist. Napol. liu. 2.

Iüree iadis Eporedia pres le val d'Aoust au pied des Alpes.

Roselme pris à Teate & la ville brusl ee.

Ortone, et Nocere citez de l'Abruzze prises par Pepin.

Theate par qui rebastie, Pepin l'ayãt ruinee.

Hugues de Fleury en sa chroniq. à la Cõtesse de Bloys, & de Chartres Adele.

de Charles à celle de touts les autres Roys,& Princes de la terre,estimát cestuy seul digne auquel il feit hõneur,& luy communiquast sa magnificence. Vers cestuy donc,cõme les Embassadeurs de Charles par luy enuoyez au sainct Sepulchre de nostre Sauueur,fussent venus,& luy eussent declairé la volonté de leur maistre, non seulement leur octroya il ce qu'ils demandoyent, ains leur donna vn lieu en Ierusalem appellé Saincte Marie Latine,qu'il voulut que fut soumis à la puissance, & collation de l'Empereur. Et cõme les Embassadeurs s'en retournassent,il enuoya auec eux les siens vers le Roy Charles,auec des vestemens,& choses aromatiques fort precieuses, & autres tresgrandes richesses des terres orientales:luy ayant auparauant enuoyé vn seul Elephant qu'il auoit,le Roy Charles luy en ayant faict requeste. Or entre les presents que les deputez de l'Empereur Romain,Roy des François, porterent de Perse y auoit vn Horloge d'Erain fait de grande industrie,où les douze heures du iour estoyent marquees au cours du cadran,auec autant de petites boules d'erain qui tomboyent sur la fin de chacune heure faisans sonner vne clochette qui leur estoit au dessous: On y voyoit encor' douze hommes à cheual dressez de tel artifice que dés que l'heure sonnoit chacun sortoit par sa fenestre,qu'il ouuroit par la violence de la roüe dudit Horloge. Et voila quant à ceste piece,qui estoit rare pour lors,n'y ayant de si subtils maistres qu'à present en nostre Europe,& les Perses lors nous surpassans és arts mechaniques. Hugues adiouste encor',qu'on apporta à l'Empereur les ossements, & sainctes reliques du glorieux Euesque & Martyr Cyprian Pasteur de Carthage, & autres saincts,& Martyrs lesquelles il donna à l'Eglise cathedrale de sainct Iean de Lyon: toutesfois oseray-je dire que le Monstier de Moissac en Quercy n'en fut priué, veu que le susdict sainct Euesque Carthaginois y est honnoré,& qu'on sçait que la fondation de ce lieu est deüe à l'Empereur Charles le Grand. Ce pendant comme Irenee Dame de Constantinople fut asseuree par ses Agents,qui estoyent à Rome,de ce qui s'estoit passé,& que Charles auoit esté couronné Empereur d'Occident,eut frayeur, sçachant la puissance,& hault cœur de ce Prince,& se doubtát qu'il n'aspirast à la Monarchie entiere de tout l'Empire,tascha aussi de le gaigner, & faire auec luy amitié perpetuelle, de laquelle les Annales de Constantinople parlent comme aussi elles font de la deposition de ceste Princesse punie de son ambition,& de l'aueuglement de son fils, apres la mort duquel elle ne iouyst que quatre ans,de la ruyne de laquelle voicy les paroles du susdict Annaliste. L'an quatriéme de l'Empire d'Irenée estant Charles Roy des Frãçois couronné Empereur par le Pape Leon,comme il se resolut de guerroyer la Sicile, il s'en repentit,& laissa l'entreprise, aymant mieux se ioindre auec Irenee, & l'auoir en mariage,& pource furent enuoyez l'an ensuyuant des Embassadeurs en Grece, auquel au moys de Mars l'Emperiere remit aux Bisantins les tributs, & imposts qui estoyent sur leur ville. Or sur le commencement de l'an cinquiéme du regne d'Irenee, Etie patrice,& auparauant dechassé de son estat,& mis en prison, fut deliuré par Stauratie:& ainsi eslargy,& viuant en seureté il taschoit de faire Empereur son propre frere,lequel il feit General de l'armee en Thrace,& en Macedone, & il commandoit sur la gendarmerie Orientale. Ces deux freres pleins d'orgueil, & ne faisans compte des autres Princes plus grãds qu'eux,craignãs qu'ils ne les dechassassent, conspirerẽt contre l'Emperiere,& luy taillerent de la besoigne fort estrange. Ce pendant vindrent en Constantinople vers la Princesse Irenée les Embassadeurs du Pape Leon, & de l'Empereur Charles(noz Annalistes dient que ce fut l'vn Iessé Euesque d'Amiens,& l'autre le Comte Helingand)demandans qu'Irenee prit Charles en mariage, & qu'elle s'en vint auec eux en Italie:laquelle pour vray eut obey à leur requeste si le susnommé Etie ne luy eut contredict,& ne se fut opposé auec forces,vsurpant l'Empire pour son frere. L'an premier dõc de l'Empire de Nicephore, & le dernier iour d'Octobre sur les quatre heures de la nuit vn iour de Lundy, Nicephore estant Patrice, & General de l'armee,esmeut vne grande,& tyrannique sedition contre Irenee, ayant pour complices Nicete Patrice & Sisinie aussi Patrice son frere: Leon, Theoctiste, & Pierre touts aussi Patrices,& le dernier grand thesorier lesquels seduirent les premiers d'entre le peuple qui estoyent en estat accusans l'Emperiere de ce qu'elle vouloit trahir le pays, & mettre l'Empire Oriental entre les mains de Charles Roy des Françoys. Et touts de compaignie venans à la porte de la Cité nommee Chalcé,ils trõmperẽt les gardes

Courtoisie du Roy Persã vers les François.

Horloge de grand artifice enuoyé à Charles par le Roy de Perse.

Corps S. Cyprian porté à Lyon.

Annal. de Constã. liu. 23.

Charles veut espouser l'Emp. Irenee.

Etie deliuré de prison cõspire contre Irenee.

Embass. François à Constãtinople.

Conspirateurs pour Nicephore.

leur donnant entendre que par le commandement de l'Empeciere ils proclamoyent Nicephore Prince, pour la deffendre de la violence d'Etie Patrice, qui la vouloit contraindre de nommer son frere Leon pour Empereur. Ainsi venans au grand Palais, ils y entrent, & faisans proclamer Nicephore Prince par des Esclaues ils assirent gardes au Palais, où estoit Irenee, où l'ayans enclose, l'endemain matin ils feirent sacrer Nicephore en l'Eglise saincte Sophie, non sans grand creue-cœur du peuple, qui maudissoit, & le couronné, & Tharasie Euesque qui le sacroit: chacun s'estonnant qui mouuoit les Patrices & conseillers d'vser de telle trahison vers celle qui les auoit auancez, & qui estoyent cause de la cruauté de laquelle elle auoit vsé contre son fils Constantin: & leur sembloit le fait si nouueau, qu'ils pensoyent songer, & non pas que la chose fut telle qu'ils voyoient à leur face: au reste ils loüoyent leur ancien heur, & detestoyét leur misere aduenir sçachans bien quelles estoyent les humeurs du tyran, qui estoit vn des plus cruels, & auares qui onc eussent commádé en Grece. Pour obuier au murmure du peuple, Nicephore vint l'endemain vers l'Emperiere prisonniere, vers laquelle vsant de son accoustumee fainte courtoisie, s'excusa de ce qu'il auoit receu l'Empire, qui auoit plus esté par force qu'autremenr, veu que jamais il n'auoit desiré vn tel auancement maudissant ceux qui l'auoyent esleu, & qui auoyent ainsi circonuenüe leur maistresse, protestant au reste de la traiter comme sa Dame & Princesse, & de ne luy oster pour vn seul denier de tout son thesor & richesse, seulement la pria il, qu'elle ne luy celast rien des thesors Imperiaux puis que la iouyssance d'iceux leur en seroit commune. La bonne Dame, qui n'ignoroit rien des entreprises de ce tyran, luy declaira aussi qu'elle n'estoit pas si sotte qu'elle n'eut sceu ses conspirations, & lesquelles elle eut peu, s'il luy fut venu en fantasie mettre à neant, & le faire occir: mais que se fiant en ses serments, & promesses, elle luy auoit pardonné, luy donnant la vie. Et à ceste cause elle le pria aussi de la traicter comme celle qui ne luy feit onc que plaisir, & faueur, & luy donner le Palais d'Eleuthere pour sa retraite, & pour y passer le reste de ses iours: confessant que Dieu l'auoit soufferte tomber en ceste misere pour les fautes par elle commises, dequoy elle le mercioit & benissoit, puis que par ce moyen elle pourroit faire pœnitence de ses vices passez. Nicephore luy accorda tout, pourueu qu'elle luy iurast de ne cacher rien des thesors, ce qu'elle feit sans luy en celer vne seule maille: mais dés qu'il eut la main garnie, il la bannit en l'isle du Prince, qui est en la mer de Marmora au Propontide: & depuis craignant que le peuple qui aymoit ceste Dame, ne la rappellast à l'Empire, si elle estoit si pres de Constantinople, il la relegua & enuoya en l'isle de Lesbos assise en l'Archipelague, où la bonne Dame fina ses iours. Et passa tout cecy à la barbe des Embassadeurs François, qui se sentoyent brauer par Nicephore, puis qu'il mal-traictoit ainsi celle qu'ils estimoyent deuoir estre vn iour leur Dame souueraine, non pourtant laissa l'on de passer outre, & ayans nouuelles instructions, ils negocierent aussi diuersement faisans vne alliance, & capitulation nouuelle, qui pour le bien, & conseruation de toute la Chrestienté fut telle. Que Nicephore seroit Monarque, & porteroit le tiltre d'Empereur d'Orient, & Charles auroit la charge, auec le nom de la Monarchie Occidentale, les bornes desquelles iurisdictions seroyent mises par gents à ce cognoissans, & sans nulle fraude: si bien qu'outre la Thrace Macedone, Bulgarie, Seruie, Walachie, & Transsyluanie vers le costé Germanique, la Sicile, Calabre, & Pouille demourerent sous l'obeissance de Nicephore, & à Charles escheut tout le reste d'Italie, car ainsi parle absoluëmét l'historien de Sicile, sans qu'il face aucune exception de peuple quelque ce soit Italien, dispensé de tel assubiectissement. Il est vray que Blond fauorisant la cause des Venitiens, & suyuant leur histoire, comme aussi faict Sabellique historien gagé de la seigneurie, tient, & dit auoir leu, qu'en cest accord il fut exprez arresté que la cité de Venise, honorát les deux Empereurs, auroit ses loix, & coustumes: & fut ce en temps de paix, ou de guerre, elle seroit neutre, sans se mettre d'vn ny d'autre costé. A quoy je ne veux du tout resister, encor' que vraysemblablement je puisse dire que le pays Venitien estoit plus subiect à Charles qu'au Grec, veu qu'en la paix faicte entre les deux Empereurs Charles & Nicephore l'an huict cens dix, la Cité de Venise fut renduë à Charles, car c'est ainsi que parle Adon Euesque de Vienne, là où Reginon, & Sigebert dient que ce fut Charles qui rendit Venise à Nicephore: & ainsi de quelque costé que vous tourniez celle magnifique

Nicephore declairé Emper. de Constant. l'an huict cens deux.

Nicephore detesté du peuple.

Rusée trahison de l'Emp. Nicephore.

Reproches d'Irenee à Nicephore.

Nicephore exille l'Emp. Irenee.

Lesbos isle de la mer Egee, ou Archipelague ores dicte Methelin.

Capitulation entre les Emp. Charles & Nicephore.

Thomas Faselie Decad. 2. liu. 6. de l'histoire Sicilienne.

Blond. Decad. 2. liu. 1.

Adon és Croniq. Aage. 6.

gnifique Cité n'estoit point neutre,ainsi que dit Blond,& que comme dit Sabellique, les Embassadeurs de Venise eussent pratiqué ceste neutralité auec Nicephore, comme ceux qui detestoyent l'alliance des Gaulois:mais cest autheur est trop affectionné à la matiere,& plus ennemy que de raison du nom Gallo-Fançois,qui nous le rendant suspect,faict aussi que la foy de son dire nous est suspecte:veu mesmement que luy ny autre ne peut nier que tout le pays voysin aux palus esquels Venise est bastie ne fut obeissant aux loix de Charles,& que sa iurisdiction ne s'estendit iusqu'aux limites de la Dalmatie. Apres toutes ces choses le Roy estant à Aix en l'an huit cens trois, il fut passer son esté aux Ardennes pour le deduit de la chasse suyuant l'ancienne coustume des François,tandis qu'il faisoit dresser son equipage pour passer en Saxe à cause que les Saxons qui sont outre le fleuue Albis,s'estoyent derechef reuoltez,& auoyent pris les armes. I'ay dict cy dessus que Pepin ayant pris les villes de Nocere, & Ortone en l'Abruzze,auoit laissé à Ortone ville maritime Winigise Duc de Spolete pour Gouuerneur,& pour commander sur les troupes Françoises, en ayant chassé la garnison des Grecs,& cecy durant la negotiation faicte par les deputez de la paix entre les deux Empereurs de Rome,& Constãtinople. Or est il que Grimoald aduerty que Winigise estoit malade,vint soudain l'assieger,voulãt par ce moyen recouurer la ville, & establir sa puissance en ce costé d'Italie,d'autant que ny Grec,ny François pouuoit se fier en luy, & ainsi il n'estoit agreable ny aux vns, ny aux autres. Le siege fut si violent pour n'estre la place fortifiee depuis la prise par Pepin, que Grimoald s'en feit maistre & y prit Winigise lequel il traicta fort courtoisement pour ne point irriter l'Empereur Charles,& esperant que par ce moyen il gaigneroit sa grace, & le laisseroit iouyr paisiblement de sa seigneurie. Mais Pepin aduerty de ceste prise, & considerant la consequence de la chose,vint hastiuement de Rome auec ses forces,& assiegeant Nocere, où Grimoald(ne l'osant attendre à la campaigne) s'estoit retiré, la batit tant, & si courageusement, qu'il fallut que le Lombard se rendit à discretion, d'autant que jamais Pepin ne voulut entendre à autre accord, n'y composition: & estant rendu, il ne peut sauuer sa vie, qu'en quittant à Pepin tout ce qu'il tenoit au Royaume Napolitan, & en s'en allant passer le reste de ses iours en exil à Pauie, & telle fut la fin de ceste meute & reuolte de Grimoald commencee par son pere, & finie par sa ruine. Pas ne dit ainsi celuy qui a fait l'histoire de Naples,ains dit que Charles pour rendre la paix plus ferme en Italie il remit Grimoald en son entier,lequel estoit le seul qui restoit du sang des Princes Lombards,& qui autant en feit Louys le Debonnaire successeur de Charles,& au Royaume,& en l'Empire:surquoy il est aysé à coniecturer que Pepin ayant confiné Grimoald,Charles luy feit grace,& le remit en son Duché,& seigneurie. Les Saxons se tenans outre le fleuue Albis ne pouuans se contenir en leur deuoir, & tousiours recommençans leurs reuoltes, & assaillans ores les Obotrites, tantost les Westphaliens,irriterent tellement l'Empereur Charles, qu'il se resolut de les chasser du tout de leur terre, & les faire en Colonie ailleur, pour ouyr si en autre pays,ils changeroyent auec l'air,leurs façons de faire: A ceste cause en l'an de nostre salut huict cens quatre, il feit vne grande assemblee de forces, faisant venir ses deux enfans Charles,& Louys auec la gendarmerie de Germanie,& Aquitaine, & luy conduisant les François,Bourguignons,& Lombards,affin qu'auec vn tel appareil il domptast ceste nation si souuent rebelle. Or faut sçauoir qui auoit induit ces Trans-Albiés à ceste sedition,n'estant vraysemblable que sans grand support ils se fussent hazardez à tel peril que d'offencer vn si puissant monarque que Charles. En ce temps commandoit sur les Danoys,& Nordmans Godeffroy le plus grand & puissant Prince de toute l'Europe apres Charles,comme celuy qui auoit sous son obeissance, les Danois, Suecces,Noruegiens,Goths,Normands,& touts les peuples qui habitent en Scandie,Gotolandie,& isles voisines:cestuy enorgueilly pour sa grandeur, & force, & ne pensant auoir pareil au monde, se disoit estre le vray Roy de Germanie, & qu'à luy, & non à Charles,ny autre en appartenoit,& le tiltre, & la possession, d'autant que seul il auoit conserué en son pays le seruice ancien des Dieux, & ne s'estoit onc desuoyé des loix, & coustume de ses ancestres, & pource proposoit il aux Saxons Transalbiens ses voisins leur peu d'esprit,qu'ayans vn Roy tel que luy si pres d'eux ils s'estoyẽt laissez gourmander aux Gaulo-Francs & obeissoyent à Charles, lequel imitoit les mœurs, & su-

Sabelliq. Enneade 8 liu. 9.

L'an huit cens trois.

Saxons se reuoltent.

Grimoald assiege Vvinigise, & le prend.

Pepin assiege Nocere & fait Grimoald prisonier.

Collenucc liu. 2. de l'hist. de Naples.

L'an huit cẽs & quatre Saxons Holsaces chassez de leur pays.

Godeffroy Roy des Danoys.

Remõstrãce du Danoys aux Saxons Holsaces.

perstitions des Italiens,& autres nations Occidentales: que s'ils le vouloyent croire, & s'allier aux Danoys & Normands, laissans l'alliance Françoise, & s'emancipans de la seruitude de l'Empereur,& de ceux mesme de leur sang, qui auoyét trahy leur propre patrie,& que touts vnis,ils prinssent les armes,il se faisoit fort de chasser les Franc-Gaulois de toute la Germanie,& de remettre les Germains en leur ancienne liberté, & en leur choix de suyure la foy,religion,& seruice des Dieux de leurs ancestres. Ces pratiques ne peurent estre negotiées si secrettement par les Barbares que l'Empereur n'en sentit le vent par ses agents vn peu plus subtils, & accorts descouureurs que les Danoys ny Holsaces:& pource auant que ny les vns, ny les autres se doubtassent du choc,ils le veirét en cápaigne auec toutes les forces de l'Empire. Il entre en Saxe, passe l'Albis,rauage,saccage,ruine,occist,& demolist tout,& vse de telle furie que les paures Holsaces se voyants surpris,& n'ayans le moyen de se preualoir contre vne si grāde force,ayans quelque peu resisté,& estans mal-traictez,se soumirent à la volonté,& discretiō de l'Empereur. Lequel pour les empescher de plus se reuolter les chassa touts hommes,femmes,petits enfans,libres & serfs, nobles & roturiers de leur terre. Et de tant plus ils estoyent de maison,& plus aussi les enuoya il loing de leur terre, veu qu'il en choisit de chacune dixaine vn,lequel auec sa femme,enfans & famille, il enuoya en Gaule, & au pays, qui ores se nomme Brabant, qui fut jadis le siege & demeure des Ambinarites, & Adnatiques: de cecy parlant l'Annaliste de Flandres en ceste sorte. Charles ayant trauaillez par plusieurs guerres & combats les Saxons Trāsalbians, que aucuns nomment Holsaces,& d'autres Nordalbinges, en fin il les dompta, & assuietit trestouts,plusieurs desquels il enuoya en Gaule,& leur donna lieu en Brabant & Flandre,ce qui peupla grandement ceste Prouince: & ce pendant le Prince Lyderic Forestier de Flandres, instituant de bonnes, & salutaires loix pour l'establissement de sa nouuelle republique,voyant que ces Saxons estoyent encor' rudes,& fort grossiers és mysteres de nostre foy, il les reduit à vne meilleure, & plus vraye religion, ordonnant de grandes peines,& punitions contre ceux qui violeroyent, ou profaneroyent le sainct iour du dimenche:& pource feit il bastir des Eglises en diuers lieux,& recouura des Pasteurs & Curez pour instruire ce peuple & le reduire à la religion Euangelique,de laquelle il n'auoit que le seul ombrage. Et non seulement fut semé le pays Flámát,& Brabāçon de ceste graine testuë de Saxōs,ains encor' en enuoya Charles quelques troupes au pays des Heluetiens, & de ceux cy estime l'on que sont descendus ceux que nous appellons Suisses, quoy que d'autres leur donnant origine des Sueues occupans la terre Heluetienne, ce qui peut estre vray de l'vne & de l'autre nation, mais les vns y estans venus premier que les autres,& les derniers ayans donné nom & au peuple,& à la Prouince. Durant que Charles traitoit si rudement ces Saxons, quelques vns s'enfuirent à garant vers le Roy des Danoys,qui fut fort estonné oyant ceste nouuelle, & craignant que la tempeste ne luy tombast sur la teste,apres la ruine des Saxons,lesquels estans separez,& enuoyez ça & là par la Germanie, l'Empereur choisit des hommes les plus iustes,equitables,& gens de bien,& iceux pris de toute l'Alemaigne lesquels demourans cóme censeurs des autres Saxons,des Westphales,& des mesmes Wenedes, & Obotrites, ausquels Charles auoit donné la terre des Nordalbinges, & Holsaces:lesquels iuges auoyent souueraine puissance de condemner, & punir,sans autre forme de procez,& sans faire adiourner ceux qui violeroyent la paix,ou feroyent banque route à la foy,& religion Chrestienne. Et de là sont venus ces iuges secrets qui sont appellez par les Germains Die Wissender, sous la main desquels estoit le droit qu'ils nōmoyent Westphalien,lesquels auoyent ne sçay quelle ceremonie ensemble,& certain mot de guet par lequel ils se recognoissoyent,& lesquels à peine de la vie ils n'osoyent declairer à autre. Ces Iuges sont encore en Germanie, mais non auec si grande puissance que l'abus leur auoit donné, les Princes ayans pourueu à ce que personne ne soit fondé par la calomnie,& plaisir de ces censeurs secrets, abusans en tout crime de leur premiere puissance,qui gisoit seulement contre les traistres,cōspirations,& gens forfaisans contre l'Eglise,& cōtre le Prince: & de cecy auons nous traité en nostre histoire vniuerselle. Ainsi ce que la grace, n'y la douceur ne peurent faire enuers les Saxons,la force extreme,& la seuerité plus que cruelle, & presque iniuste le feit,car chacun craignant d'estre surpris par ces iuges secrets, on se contenoit en son

Charles en Saxe auec grādes forces.

Punition des Saxōs par l'Emp. Charles.

Qui sont les Adnatiques & Ambinarites.

Iacques Meyer. Anna. de Flandre liu. 2.

Saxōs trāsportez en Brabant, & Flandres.

Saxōs mis au pays Heluetien ores de Suisse.

Iuges secrets enuoyez entre les Saxons & en quelle sorte.

Authorité du droit Westphalien corrigé.

Hist. vniuerselle li. 3. cha. 15.

en son deuoir, ou dissimuloit aussi accortemẽt sa pẽsee, que peuuẽt faire ceux qui viuẽt sous les loix (peut estre) tresnecessaires, veu la misere du tẽps, de l'inquisitiõ d'Espaigne & d'Italie, & de celle que de nostre tẽps nous auõs veu à Tholouse, & q̃ je voudroy que fut (sans abus toutesfois) gardee par toute la Frãce. Les Saxõs ainsi dõptez, ou plustost accablez, pourtãt le cœur ne faillit au Roy Danoys, lequel auoit pris terre auec toutes les forces de Scãdinauie tãt de pied que de cheual, & s'estoit approché (mais trop tard) des limites de Saxe: d'où auãt il s'équeroit des affaires, & qu'els estoyẽt les desseins de l'Empereur: & en fin on cõmeça à pratiquer la paix entre ces deux grãds Princes, & les deputez d'icelle, enuoyez tãt d'vne part que d'autre, l'Empereur feit semondre le Danoys de luy venir parler, & de vuider par eux mesmes tout le differẽt, & fut si biẽ faict que Godeffroy ꝓmit d'aller la part qu'il plairoit à l'Empereur, en luy dõnãt bõne asseurãce: mais les seigneurs Danoys l'en destournerẽt, luy proposãs que la societé, & alliãce des Frãçois estoit fort perilleuse, & qu'il y auoit de la trõperie: que les Frãçois, & Italiẽs mordoyẽt en riãt, que c'estoit leur passe tẽps de trõper ceux qu'ils hayoiẽt sous le pretexte de Payẽs, & de barbares: en sõme luy proposerẽt que si Charles auoit riẽ à luy dire, qu'il vint vers luy, & q̃ lors il respõdroit auec son asseurãce. Cecy destourna le Roy Payen d'aller vers l'Empereur, & pource se retira il à Slesuich ville capitale de Danemarch, & sur les limites des Holsaces: ce que sceu par l'Empereur, affin que le Barbare ne pensast qu'il y procedast par cautelle, il luy enuoya derechef des deputez de la paix, lesquels luy demanderent ceux des Holsaces qui s'estoyẽt retirez en sa court: apres ce offrit la paix, & alliãce aux Danoys, ausquels, recognoissans leur faute, il pardõnoit les fautes passees, de luy auoir ainsi suborné ses subiets, & fait autres iniures: ou sinon qu'il verroit cõme il auroit à se gouuerner auec raison, & iustice. Apres plusieurs choses debatues la paix fut arrestee entre les Princes sous telles cõditiõs que les prisonniers furẽt rẽdus d'vn costé, & d'autre, que l'Empereur ne forceroit les subiects du Danoys à se Chrestiẽner, & que le Danoys souffriroit que les Chrestiẽs vesquissent en son pays en liberté de cõsciẽce: & fut arresté que les Frãçois, & Danois s'entre aimeroyẽt de telle sorte que les amys des vns seroyẽt les amys des autres, & si les vns auoyẽt guerre contre vn pays aussi auroyent les autres: ce que conclud, promis & asseuré, Godeffroy cõgea son armee, & l'Empereur s'en retourna auec son ost à Aix au moys de Septembre.

Godeffroy Roy Danois refuse de venir vers l'Empereur & pourquoy.

Slesuich. Cité capitale de Danemarch.

Paix faite entre Charles le grãd, & les Danoys.

De la venue du Pape Leon troisiéme, derechef en France: & guerre contre les Boesmes, & autres choses dignes d'estre discourues. CHAP. XX.

TOvs noz Annalistes accordent à vn voyage fait par le Pape Leon troisiéme pour la secõde fois en Frãce (je prẽs le nom de Frãce pour les Gaules & la plus-part de Germanie, obeissans aux Roys Frãçois) mais pas vn d'eux ne dit la cause qui le meut de ce faire, ou s'il le dit, c'est auec des cõtredictiõs à son dire mesme. Car & Reginõ, & Aymon, proposent qu'au moys de Nouẽbre de l'an huit cẽs quatre, on dit à l'Empereur, que le Pape vouloit venir passer, & celebrer auec luy les festes de Noël, & puis diẽt que la cause de sa venüe procedoit de l'Empereur qui ayãt ouy parler de ne sçay quel miracle du sãg de nostre sauueur trouué à Mãtoüe, que l'Empereur desiroit sçauoir si vrayemẽt la chose estoit aduenüe, & pource il auoit mãdé le Pape. Mais Blõd, cõme s'il auoit trouué la febue au gasteau, impute ceste deliberatiõ du voïage de Leõ aux insolẽces du clergé de Rome, lequel ne pouuãt supporter la seuerité de vie, & saincteté de mœurs de Leõ qui vouloit tout reformer, luy faisoyẽt la guerre plus que jamais & qu'ainsi sous pretexte de ce miracle, sa sainteté passa en Gaule vers l'Empereur, & luy porta l'asseuree nouuelle de ce sang. Mais je voy icy deux incõmoditez, la premiere desquelles est en ce qu'õ dit q̃ l'Empereur sans autre affaire faisoit venir le Pape vers luy pour estre informé de ce miracle, puis qu'il pouuoit enuoyer des hõmes loyaux sur le lieu, tãdis que le Pape y estoit pour informer du fait, & en sçauoir la pure verité. L'autre point gist en ce que Blond propose de la guerre du clergé cõtre le Pape, lequel n'auoit affaire de bouger de Rome, ayãt le Roy d'Italie Pepin pour luy faire iustice cõme souuerain du pays, & lequel ne bougeãt guere de Rome, n'eut souffert que le clergé eut leué la main cõtre le souuerain pasteur tãt aymé de sõ pere. Neãtmoins il est aisé à accorder cecy en ceste maniere: Que le Pape tãdis que Pepin mettoit ordre aux affaires Napolitains fut affligé par la seditiõ des Romains, qui

Reginon Croniq. liu. 2.

Aymon liu. 4. cha. 92.

Blond, Decad. 2. liu. 1.

l'auoyẽt à cõtre-cœur, & pource prit occasiõ de sortir de Rome pour le fait de ce miracle du sang trouué à Mantoüe: où estãt vindrẽt les messagers de l'Empereur pour en sçauoir la verité, lesquels le Pape réuoya auec ꝓmesse d'aller luy mesme en faire raport au vray à sa sacree majesté. Or de ce sang parle Volaterã, disant cõme il auoit esté porté à Mãtoüe, lors qu'il dit que S. Longin Martyr s'estãt trouué à la mort de nostre Seigneur recueillit du sang d'iceluy Sauueur, coulé par terre, & terre & sang ensemble, & le porta là part qu'il alla: si bien que le corps de ce Martyr trouué, on dit que le sang fut aussi trouué, & recogneu aux grãds miracles qui s'y feirẽt, & par lesquels le Pape fut induit à croire q̃ c'estoit du vray sang tiré du costé de nostre Seigneur par le coup de Lãce qui luy fut dõné en la Croix: mais de cecy nous en laissõs le iugemẽt à l'Eglise, pour ne nous arrester plus qu'il ne faut aux miracles, desquels nous auõs protesté ne vouloir parler que le moins qui nous sera possible, differãt le reste iusqu'à ce que dressiõs nostre histoire Ecclesiastique. Quelle dõc que fut l'occasiõ qui induit Leõ de venir en Gaule, neãtmoins il s'y achemina à grãdes iournees, & ayãt passé les Alpes, l'Empereur luy enuoya au deuãt à S. Maurice ville assise au pays des anciẽs Allobroges pres le Rhosne, & sur le bord d'iceluy, s'allãt ietter dedãs le Lac de Lausane: & ce pẽdãt l'Empereur estoit à Paris, où il passa les festes de Noël, & des Roys auec le Pape, de là ils s'acheminerẽt à Rheims, puis à Aix, où le Roy faisoit bastir celle magnifique Eglise dediee au nom de la vierge Marie, où il est aussi enterré, & pour la cõsecratiõ de laquelle je pẽse qu'il auoit fait passer les mõts au Pape. Tãt y a qu'ayãs fait le voyage d'Aix, & là seiourné quelque tẽps, l'Empereur feit cõduire le Pape par la Bauiere iusques à Rauẽne, & de là auant on porta le mãdemẽt Imperial au Roy Pepin son fils, afin qu'il se prit garde q̃ les Romains n'entreprinssent riẽ au preiudice du Pape. Apres le depart du Pape, & sur le cõmencemẽt de l'an huit cẽs cinq, les Hũs & Auares ayãs esté (cõme auõs dit) dõptez, & du tout accablez par Charles Roy de Germanie, & fils de l'Empereur, ne pouuoyẽt aussi se preualoir cõtre les forces de leurs voisins qui leur dõnoyent sus, & ne les souffroyẽt viure à leur aise au peu de terre qui leur restoit en la basse Pãnonie: à ceste cause leur Cacan, ou Roy nõmé Theodore fait Chrestiẽ vint vers l'Empereur pour le prier de leur donner terre & lieu, où ils peussent habiter, d'autãt que les Wenedes qui estoyent de la race des Slaues, & les Polonois, & Boësmes leurs voisins, leurs estãs ennemys de lõg tẽps, ne les laissoyẽt en paix, enuioyẽt leur vertu & haioyẽt leur presence, de sorte qu'il leur estoit impossible de plus se tenir ayans si peu de moyen de se deffendre entre de si puissans aduersaires. Pour ce requeroit il que ce fut le bõ plaisir de l'Empereur en les esloignant de ces leurs ennemys, qu'il leur dõnast habitatiõ le long du fleuue Rab, pres de Sabarie, qui est sur les marches, & limites de la haute Pãnonie, afin que viuãs sans estre inquietez ils eussent meilleur moyẽ de luy faire seruice: ce que l'Empereur leur accorda, & leur donna franchement terre où ils le demandoyent, & outre ce se resolut de faire la guerrre aux Slaues, & Wenedes qui les auoyent ainsi inquietez. Mais auant que venir à ceste guerre il fault icy reiecter quelque scrupule fait par Crommere sur l'assubiectissement des Polonois, d'autant qu'il veut nier que les Polonois fussent compris sous les Slaues que Charles Roy de Germanie deffit, pour & en faueur des Huns, & Auares. En quoy il faut voir l'estendüe par nous cy dessus mise en auant du pays des Slaues, suyuant que l'auons tiree de Hermolde natif de celle region, & auec ce considerer l'auoisinement de la basse Pannonie (ores Hongrie) auec les terres des anciens Slaues à sçauoir les Polonois, & Boësmes, car par ce moyen vous verrez que Charles dõpta les Polonois, bien qu'encor' ils ne portassent ce nom, & les Boësmes non encor' ainsi appellez: mais desquels il est aysé qu'il triompha, eu esgard (comme i'ay dit) à ce qu'ils estoyent voisins de Pannonie. En premier lieu on sçait que les Huns se tenoyent au pays voisin des Sarmates, où encor' pour le present ils sont pres des Russiẽs, & que le mont Carpats separe les deux Prouinces, & par-ainsi n'est merueille, si nous accordons auec ceux qui dient que Charles le Grãd dõpta par son fils nõ seulemẽt les Boësmes voisins des Germains, ains encor' les Polonois proches des Russiẽs, & desq̃ls ils sõt descẽdus, puis qu'il auoit si belle entree en leur terre par la Pãnonie qu'il auoit dõptee, & assuiectis les Hũs qui s'en estoyẽt faits les possesseurs: ioint q̃ nous auõs veu cy dessus qu'encor' du costé de Septẽtrion, & vers la mer Venedique il auoit fait des courses, & y dompté les Wenedes qui estoyẽt Slaues, & voisins des Polonois, comme ils sont

Volaterã Geograph. liu. 3.

Ville de S. Maurice aux Alpes.

Eglise de nostre Dame à Aix la Chapelle.

Charge dõnee à Pepin pour la seureté du Pape.

L'an huit cens cinq

Roy des Huns vers Charles.

Requeste du Roy des Huns nõmé Cacan Theodore.

Crõmere liu. 2. de l'hist. de Pologne.

Hongres, & Polonois voisins.

Charles auoit couru les terres des Slaues.

ils sont:encor' ne me souciant du changement de leur nom,pourueu que nous voyons que les Slaues qui se tenoyent lors au pays, où à present est le Royaume de Poloigne, & de Boesme, feirent la guerre aux Huns, & les forcerent de quitter leur ancienne demeure. Theodore donc obtint de l'Empereur celle contree de pays qu'auons dict estre voisine d'Austriche, & laquelle pour lors appartenoit aux Boies, ou Baioariens, desquels,& de leur origine,nous auons ailleur parlé, & ne s'y fut pas si tost retiré auec les siens,& y pris possession,que le bon Prince mourut au grand regret de ses subiects, qui se doubtoyent qu'on ne cassast celle donation que l'Empereur auoit faite. Ce qui fut cause que le Cacan, ou Roy Hun, qui aussi estoit Chrestien, & se nommoit Abraham enuoya des Embassadeurs vers Charles, luy presenter son seruice & se soumettre du tout à sa puissance, comme tenant ce qu'il auoit de luy: le suppliant que sous son authorité il luy fut permis selon la coustume de ces ancestres de tenir son Royaume, & de commander aux Huns, & Auares: veu mesmement qu'il estoit Chrestien, quoy que nõ encor' baptisé,ce qu'il ne pretẽdoit de delayer guerre plus long tẽps,veu que dés long temps il l'auoit en pensee & deliberation. Ceste promesse induit l'Empereur Charles à luy octroyer sa requeste,& pource receuant les serments de fidelité, & hommage il congea les Embassadeurs,lesquels de retour, le Prince Hun ne delaya de se faire baptiser au moys de Septembre, & le iour dedié à l'Euangeliste sainct Matthieu audit an de huit cens cinq,iouyssant fort paisiblement des biens, & Seigneuries de son predecesseur. C'est donc d'icy que proceda la guerre que l'Empereur Charles feit contre les Boesmes, qui sont appellez Zeches par eux mesmes, & Slaues par les Latins:il est vray que l'historien d'Hongrie dict que non pour l'esgard des Huns, ains des Saxons cecy aduint,lors qu'il parle en ceste sorte.Soudain apres sourdit sans qu'on y pensast la guerre Slauonique,ou Boemienne:veu que les Boesmes, & Polacs,issus de la nation des Slaues,estoyent dits, & blasmez de solliciter les Saxons leurs voisins à se reuolter contre l'Empire Romain,lesquels Charles bastard de l'Empereur,& l'aisné de ses enfants, dompta heureusement, tuant Leon leur General, portant de riches despoüilles à son pere,& pillant,& saccageant de toutes parts leur Prouince. Icy voyez vous deux fautes de Bonfinie, l'vne faisant les Saxons subiets de l'Empire Romain, comme ainsi soit que lors de leur assuiectissement premier ils estoyent tombez sous l'obeissance des Roys des Franc-Gaulois plus de cent ans auant que l'Empire vint en race des Carlouinges:en quoy Bonfinie est à pardõner lequel voulant oster cest honneur aux François,l'a voulu attribuer simplement aux Empereurs pour ce qu'ils sont les heritiers de Hongrie,& que la maison d'Austriche s'a presque rendu l'Empire hereditaire:l'autre faute est plus lourde, & insupportable, lors qu'il fait Charles Roy de Germanie,& aisné des enfants Royaux de Frãce,bastard,comme ainsi soit qu'il estoit legitime,& fils de Hildegarde seconde espouse de Charles le grand:car quoy que cest Empereur aymast ses enfans naturels, si n'en trouuez vous pas vn par luy auancé à la Royauté:& n'est à croire qu'il eut donné vne si belle Seigneurie que la Germanie & Bourgoigne à cestuy s'il eut esté autre que legitime,veu l'amour qu'il portoit aux deux autres Pepin,& Louys:mais estant le chery,& le premier fruict de son espouse tresche re,il l'auançoit aussi plus que les autres, tant pour ce qu'il portoit son nom que pour le voir vaillant au possible,& hardy executer de ses commandements comme Prince Martial, & né à la guerre. Et affin qu'on ne face ce tort si grand à la verité de l'histoire,ny à la memoire de ce vaillant Prince imitateur tant du nom que des vertus de son pere,je vous diray le nõbre des bastards de Charles de Grand, selon que les auons recueillis d'autheurs dignes de foy, & parmy lesquels je m'asseure que ne trouuerez Charles Roy de Bourgoigne, & de Germanie. En premier lieu fut Pepin le Bossu,duquel a esté parlé cy dessus,& lequel pour cõspiratiõ fut rẽdu moyne,& n'ay trouué le nom de sa mere: eut Drogon Euesque de Mets, & vn nomme Hugues d'vne Dame sienne concubine, appellee Reginie, ou Regez, apres luy porta vn autre fils nommé Thierry vne sienne courtisanne nommee Adelonde, & par là vous voyez que Charles ne peut estre mis au ranc des bastards estant nay de legitime mariage:& que(comme je vous ay dit) nul peut monstrer par histoire autentique, que pas vn des Bastards de Charles ayt porté tiltre Royal, ny esté auancé aux estats, ne qu'il ayt commandé sur les armees, à ce ayant seruy d'obstacle le fait du Bossu Pepin, & la

Theodore Cacan des Huns meurt.

Legation à Charles de la part du Cacan Abraham.

Bonfinie hist. d'Hõgrie. Decad.1.li.9.

Saxons nõ subiuguez par les Empereurs, ains par les Roys de France.

Malentẽdu par Bõfinie faisant Charles bastard de Charlemaigne.

Noms des bastards de Charles le Grand.

Nul bastard auãcé en grãdeur par Charles le Grand.

Loy nõ escrite en France de non recognoistre les Bastards des Roys.

gaillardise des legitimes, qui n'eussent enduré qu'vn illegitime leur fut esgalé ny aux hõneurs, ny à la succession, ainsi qu'il en aduenoit en la premiere ligne des Roys François, où c'estoit tout vn que l'estre bastard ou legitime: & semble q̃ ceste pratique obseruee en Frâce sous les Carlouinges (sauf en l'vsurpation faite par Louys, & Carlomá apres la mort de Louys le Begue) ayt seruy de loy entre les Princes de ce Royaume, parmy lesquels les Bastards ne sont receuz à l'heritage, & qui plus est, on n'a veu que noz Roys (pour bõ respect) ayét recogneu des bastards masles pour leurs fils, quoy que ce priuilege n'ayt esté denié aux filles. Or reuenans à la guerre de Boesme, & Poloigne mise à fin par le ieune Roy Charles l'an huit cés cinq, il est à noter que Charles le grád ayant dõptez les Wiltzes, & Wenedes Slaues du costé du Nord ou Septentrion, falloit que feit le semblable aux Oriétaux, & ne cerchoit que les moyés pour auoir iuste occasion de ce faire, eux se ruás sur les Huns Auares (ainsi que dit est) lesquels estoyét ses alliez, & subiets, & qui estoyét venus vers luy à garát. A ceste cause il dõna la charge de cecy à son fils Charles qu'il retenoit presque tousiours en sa cõpaignie: & cestuy auec l'armee cõposee de Germains, & Bourguignons entra bien auát en pays pour dõpter les Slaues, lesquels d'autre part cõduits de Lesco leur Roy, ou general, luy vindrét au deuát iusqu'à la forest Hercinie. Laquelle sert cõme d'vn mur, & rempart à tout le pays Boemien à cause qu'elle le ceint & entoure de toutes parts. Là cõme les Slaues se voulussent monstrer plus gétils cõpaignõs qu'ils ne sont, & vaillans sur toute autre nation, cõme pour vray ils l'estoyent & le sont encor', si sentirent ils qu'elle difference il y auoit d'eux aux bédes inuincibles qui auoyét tant assubie&y de nations sous le bonheur du grand Prince des Franc-Gaulois: car Lesco leur Roy y estát occis au conflict, & la plus part de leurs soldats taillez en pieces, ils furét forcez de faire voye aux vainqueurs, & de les souffrir de courir la cápaigne: si bien que sans nulle resistance Charles passa la forest, entra en Boesme mettát tout à feu, & sang, & cõtraignát ce peuple à luy obeir, & à se soumettre à la volonté, & iugemét de l'Empereur son pere. Icy s'offre vn poinct à vuider, qui est qu'estát dit par touts les historiés que le General de l'armee des Slaues fut il leur Roy, ou Duc, ou autre sorte de Magistrat s'appelloit Lesco, à sçauoir s'il estoit Polac, ou Boesme, puis qu'il appert que les Fráçois penetrerét en Boesme, & qu'ils occirent ce Prince, sans qu'il soit faite mention de la Poloigne: sur quoy nous disons que par l'histoire de Boesme, nous ne trouuõs aucun Prince nommé Lesco, seulement est il parlé d'vn Zechie (duquel le pays à porté le nom) qui le premier peupla ceste Prouince s'en estant fuy de Croacie, accõpaigné de son frere Leché: mais de dire que l'vn ou l'autre de ceux cy fussent ceux qui feirent teste au Prince de France, il n'y a aucune verisimilitude: veu que la pauureté, le peu de suite, & de forces les dispensoit de ce faire quád bien ils eussent esté du téps de Charlemaigne, deuát lequel ils estoyét d'vn fort long téps. D'auátage l'histoire de Poloigne nous fait dire que ce Lescon estát Roy des Polacs, & cõmandant sur les deux Prouinces, fut aussi celuy que Charles vainquit, & tua sur les passages, & entree de la forest Hercinie: & que ce que je dis soit vray, je diray en peu de mots les noms des Roys Polonois iusqu'à ce Lesco occis par les nostres. Zechie, & Leché (ceux desquels auons parlé cy dessus) sortis de Rusie: à cause que Zechie y auoit commis vn meurtre, & que son frere Leché ne le voulut abádonner ou (peut estre) qu'il fut bány auec luy, vindrét au pays où à present est le Royaume Polac, & y bastirét la ville de Gnesne, & par successiõ de temps ils se fortifierét si bien, & peuplerent tellement leur nouuelle conqueste de Russiens, & autres Scytes & Sarmates, qu'ils se rendirent redoubtables aux Germains, desquels ils ne veulent confesser auoir origine, non plus que dire que leur pays doiue estre compris en la Germanie, ce qu'à bon droit ils peuuent dire & maintenir. Leché se tint en Poloigne, & son frere Zechie alla peupler le pays boscageux de Boesme: mais faillát la posterité de Leché, les Polonois eslisent non vn Roy, ains douze Palatins pour regir & gouuerner leur Prouince, & manier les affaires, & la police: mais voyás que l'ãbition de ces douze Magistrats estoit nuisible à l'estat, ils leur osterét leur trop d'autorité, & tenás les estats generaux, du pays (qui ont tousiours depuis tenu la souueraineté & la puissáce de faire les Roys en Poloigne) ils feirét leur Roy vn Prince nõmé Cracce vn des Vaiuodes, & gouuerneurs ou Palatins d'étre les douze, qui est celuy qui bastit la cité de Cracouie. A cestuy succeda Leché sõ fils puisné, secõd du nom qui occist sõ frere aisné estás à la chasse ensẽble, mais

Lesco Roy des Slaues.

Deffaicte des Boesmes, & Polacs pres la forest Hercinie.

Voy Enee Syluie en l'hist. de Boesme. cha. 3.

D'où sont venus les Polonois.

Leché premier Roy de Poloigne.

Douze Palatins en Poloigne au lieu des Roys.

Cracce Roy de Poloigne.

mais la chose descouuerte par le Senat & estats, il fut deposé & bány: & Vende sa sœur appellee à la couronne tant les Polonois aymoiét la race de Cracce, & en auoyét chere la memoire. Mais ceste Dame morte sans mary & sans hoirs, les Polonois n'ayás aucun du sang Royal pour leur cõmander, reuindrent sous la puissance des douze Vaiuodes, & Palatins, d'entre lesquels en fin fut esleu Roy Premisle, ou Lescon premier du nom, Orfeure de son estat mais homme de hault cœur, & grandes entreprises, à cause que par son conseil, sagesse & industrie les Moraues, & Pannoniens furent deffaits & chassez de Pologne. Cestuy mourant sans hoir, de rechef on fut en peine à eslire vn Prince, car les Polonois se desplaisoyent du gouuernement des douze Palatins, & chacun aspiroit à estre le souuerain, si bien que la chose estát mise au sort de la course du cheual: Lescõ vn des Princes feit si bié par ruse qu'il parfeit sa carriere plustost que pas vn des autres, mais il fut occis à cause de son imposture, & Vnsienne hõme de bas lieu, qui à pied gaigna le pris de la cause fut fait Roy, & par le peuple nõmé Lescon, qui est cestuy mesme qui viuoit du téps de Charles le grand & eut guerre contre les nostres, par lesquels il fut occis pres la forest Hercinie, ainsi que l'historié mesme de Pologne cõfesse, & le faict Roy commun de Boësme, & de Pologne: & voila quát à la deffaicte des Slaues, & assuiectissement des Boësmes à la maison de France. En ce mesme temps on dit que l'Empereur Charles qui a esté hõme fort religieux dõna le Cõté de Bresse à Theodore Euesque de Syon, & à ses successeurs Euesques pour en iouyr à perpetuité, ce que je ne veux reietter, ny encor' approuuer au preiudice des Princes qui de long temps en iouyssent. Dés que Charles Roy de Germanie fut de retour vers l'Empereur son pere qui estoit au pays Messin, où il auoit passé son hiuer à la venerie, & celebré les festes de Noël, & où aussi arriuerét les autres Roys enfans de l'Empereur, à sçauoir Pepin d'Italie, & Louys d'Aquitaine: voicy qu'en l'an huict cens six Villier, & Beat Ducs de Venise, Paul Duc de Iadere, & l'Euesque du mesme lieu, nomme Donat au nom de touts les peuples tant Venitiens que Dalmates, lesquels detestans la fai-neantise des Grecs, & ne voulans plus leur estre subiects, ny auoir alliáce, ny cõfederatiõ auec eux, se soumirét à la volõté, puissance, & loix de Charles Empereur des Romains és parties Occidentales: auquel faisans de grands dons, & presents, ils promirent la foy, s'allierét à luy, & il leur promit tout secours, support, & defféce, mais ceste alliáce fut de peu de duree, ainsi que verrõs cy apres, les Venitiés desauoüás leurs Ducs, & cecy par l'accord faict entre les Princes de France & de Grece: quoy que Sabellique cõtredie à cecy de tout son pouuoir, & ne face mention aucune de ceste venüe des Ducs Venitiés en Fráce: mais (comme i'ay dit) tous les anciens autheurs s'accordás en cecy ne faut que nous arrestõs sur l'opinion d'vn seul, & iceluy tel qui à quelque pris que ce soit tasche d'obscurcir la gloire de la natiõ Françoise. Ceste annee au moys de Iuillet on veit vn Ieudy matin sur le poinct du iour le signe de la croix apparoissant visiblement en la Lune, ce que plusieurs interpreterét diuersemét cõme les fantasies des hõmes sont diuerses, & suyuant ce que chacun se chatoüille en son opinion, quoy que ce ne soit aux hommes de iuger des conseils, & ordonnances diuines. Retournát au propos des Dalmates, & Venitiens, l'histoire de ceux de leur nation en est si froide & doubteuse que je ne sçay sur quoy prendre pied: d'autant que Sabellique en son histoire de Venise dit qu'Obellere, ou Willier Duc Venitien, estant dechassé de sa principauté par Beat son frere s'en vint en France vers l'Empereur Charles, auquel il promit de trahir son pays: & que ce fut la cause pour laquelle Pepin fut depuis pour assieger la Cité de Venise. Mais ceste raison est par trop foible pour fonder chose de telle consequence, que l'alliance de deux ou trois belles nations auec le plus grand Monarque de l'Europe: tellement que je suis contraint de me tenir aux premiers, & de dire auec eux que les Ducs de Venise Obelere, & Beat freres auec les Seigneurs Dalmatiens vindrent vers Charles pour entrer en la societé de ceux qui obeissent à l'Empire Occidental, & auoyent alliance auec le Roy & couronne de France. Ces affaires Dalmatiques despechez, comme l'Empereur se veit chargé d'ans, & maladif, & desirast sur tout de laisser la paix ferme & durable entre ses enfans legitimes, (car les autres furent forclos de l'heritage) il assembla les estats generaux de touts les Princes, Euesques & Magistrats des pays, villes, Citez, & seigneuries subiectes à sa couronne, affin que par leur aduis & conseil il se gouuernast à partir, & diuiser ses terres à ses enfans, & que luy mort cha-

Leché second chassé de son Royaume.

Véde Royne de Pologne.

Premisle, ou Lescon 1. du nom faict Roy de Pologne.

Crommere liu. 2. hist. de Pologne.

L'an huict cens six les Venitiens & Dalmates se soumettét à l'Emp. Charles.

Sabellicq. Ennead. 8. liu. 9.

Sabellicq. Dec. 1. de l'hist. Venit. liu. 2.

Assẽblee d'estats au pays Messin pour le partage du Royaume & Empire Gaulois.

cun sceut sa portion,& se contentast d'icelle sans rien quereller, n'y cercher d'auantage: & c'est pourquoy il auoit aussi fait venir les Princes ses enfants. Et la chose estant debatüe,il pleut à l'Empereur,le conseil l'approuuant & ratifiant, que Louys(qui depuis fut surnommé le Debonnaire)& plus ieune de ses enfants,ioüyst de toute l'Aquitaine, & Languedoch, & de celle partie d'Espaigne qui est dés les Monts Pyrenées iusqu'au fleuue Ebre contenant la Catheloigne,& quelque partie d'Aragon : eut aussi la Prouence,le Daufiné,& en somme tout le pays des Allobroges iusqu'à la Tarentaise,& val d'Aoust, & dependences des regions contenües en ce departement. Que Pepin qui estoit le puisné,auroit pour son lot & partage l'Italie, Histrie,& Dalmatie, Pannonie,Bauiere,Sueue,iusques au Danube, & quelques villes outre le susdit fleuue, auec les Rhetiens,& Vindeliciens,ceux cy s'estendans autant qu'il y a de pays entre les fleuues de Lech,Oene,& le Danube comprenãs l'vne & l'autre partie de Bauiere quel que eschantillon, à sçauoir du Palatinat de Bauiere, autrement dict Nordgavv: & du Duché proprement appellé de Bauiere:auec les citez de Ingolstad, & Lautreshonen, qui sont outre le Danube. Mais Charles qui estoit l'aisné eut les Gaules Celtique, & Belgique,& le propre Royaume des François,affin que vous noubliez ce que si souuẽt je vous ay marqué,que les Roys ont eu ce soing de donner ne sçay quoy d'authorité à leurs aisnez les faisans heritiers de France, & de Paris capitale d'icelle. Comme aussi vindrent sous sa contribution la Germanie, Franconie, ou France Orientale, la Thoringe, & Saxe,Frise, les pays des Wenedes,& de Sueue estants outre le Danube, comme aussi la Bauiere qui fut jadis l'habitation des Norisques outre le fleuue susdit vers la partie Septentrionale: & affin que les freres peussent s'entre-secourir ils eurent chacun des villes,& des terres és Royaumes de son compaignon, où ils peussent loger,& retirer allans au secours les vns des autres. Et affin que noz bastisseurs d'election n'ayent que crier,& s'armer de ces estats conuoquez par l'authorité,& volõté du Prince,ils trouueront que pour empescher toute querelle pour l'aduenir, si l'vn des freres venoit à mourir sans hoir masle, que la succession viendroit aux freres luy suruiuants: s'il n'y en auoit point,que le plus proche du sang masle(suyuant la loy Salique)auroit le priuilege & prerogatiue de l'heritage. Fut en outre deffendu aux freres de n'vsurper les terres l'vn de l'autre,de s'entre ayder, & auoir mesmes amys, & mesmes ennemys, affin que la diuision d'entre eux ne vint à causer leur ruine,& la misere des terres à eux subiectes:qu'il ne seroit loisible à pas vn d'entre eux,de retenir n'y receuoir les fugitifs des terres de son frere,mais faudroit que soudain qu'il en seroit requis,il les renuoyast: que nul achetast riẽ, ny receut en don quelque seigneurie és terres de son frere, comme aussi estoit deffendu aux habitans de iurisdictions de ne laisser la terre de l'vn pour se domiciler en la Prouince de l'autre,affin que par ce moyen l'amitié des freres ne fut alteree. Permis par le mesme cõseil aux filles de l'Empereur apres le decez de leur pere de se tenir auec lequel que bon leur sembleroit de leurs freres soit qu'elles voulussent se marier,ou viure en virginité perpetuelle,estãts obligez les freres de les nourrir & doter:& par là voit on que sous ceste lignee de Carlouinges,les filles de Frãce n'estoyent point appannagees,ains les chassoit on de la maison auec certaine somme de deniers. Et pour oster toute occasion de discorde sur vn renouuellement de partage si l'vn frere mouroit sans hoirs:il fut dit que si Charles aisné decedoit sans lignee masle, que Pepin auroit tout ce qui est de la Germanie,& Louys emporteroit toutes les Gaules. Si Pepin decedoit, Charles auroit de ses terres les pays qui sont compris dedans le fleuue Lech au pays Rhœtiẽ: & en Italie les villes de Verceil,Pauie,Modene & autres qui sont outre le Po,auec celles qui gisent le long du goulphe Hadriatique, ou de Venise auec le Duché de Spolete:là où Louys emporteroit le pays Rhœtiẽ qui est outre le Lech,& la partie dextre d'Italie,auec les isles de la mer Thyrrene depuis Genes iusques à Naples. Et si Louys mouroit sans hoirs masles auãt ses freres, Pepin auroit pour sa part la Gaule Narbõnoise,& l'Espaigne iusqu'à l'Ebre fleuue,& Charles l'Aquitaine & la Gascoigne:& de tout cecy le pere voulut ioüyr durant sa vie,luy suffisant d'auoir monstré sa volonté, & auoir faite authoriser,signer, & ratifier par le conseil des Prelats,Princes,Seigneurs,& Potentats de touts ses Royaumes, comme aussi il en enuoya la copie au Pape affin qu'il y interposast son authorité, & empeschast par censures que nul vint au contraire d'vne si saincte ordonnance.

Lot escheu à Louys le Debonnaire. *Partage pour le roy Pepin.* *Succeßion de Charles aisné.* *Loy sur la succeßion des Princes morts sans hoir masle.* *Grands moyens pour conseruer la paix entre les Princes* *Filles non appannagees en France sous les Carlouinges.* *Ordonnãce sur la succeßion de l'vn frere ou bien de l'autre.* *Ordonnãce signee par les Estats, & pourquoy par le Pape.*

De

De l'establissement des loix faites par Charles le Grand, & de la guerre contre les Danois, & autres occurrences.

CHAP. XXI.

TOVTES ces guerres ayant esté mises à fin heureusement par ce grand Empereur Gaulois, & apres le departement si equitable fait à ses enfans, iceux s'estans retirez, Pepin en Italie, & Louys en Aquitaine, & Charles pres de son pere, pour estre prest de pacifier ce qui suruiendroit de trouble, ou du costé des Slaues, ou des Danois, il mit à s'adonner aux œuures plus saintes, à dresser l'estat de la police, à ouyr ses suiects en leurs doleances, à faire reformer l'abus du clergé, qui ia commençoit à s'esgarer du chemin tracé par les peres, à faire dresser l'ordre qui se deuoit tenir és Eglises, & en fin ordonna à Paul Diacre, qu'il recerchast tous les vieux liures, & que d'iceux il en tirast la vraye histoire des saints Martyrs, & autres qui par leur trauail, & bon exemple ont fait prouffit en la vigne de nostre Seigneur. Aussi fut-ce lors que ce religieux Lombard Paul, dressa cest ordre si beau, & si loüable des leçons qui se chantent à matines la nuit, esquelles est succinctement comprise la vie des saints, entant que (comme auons dit) sous ce grand Roy on commença à Psalmodier en Gaule suiuant l'ordre Romain, veu qu'auparauant la façon de celebrer le diuin seruice y estoit assez confuse. Or ayant Charles trauaillé en ce qui concernoit l'estat ecclesiastique, il voulut aussi pourueoir au politique: & voyant que les loix de ses predecesseurs estoient mal-gardees, & la plus part d'icelles trop grossieres pour le temps, il feit, & composa le corps du droit François, faisant celle distinction qu'auons dit cy dessus des loix anciennes, les vnes portans nom de Saliques, & les autres de Franciques ou Françoises: non qu'il abolit les vnes, & establit les autres, ains interpreta les vnes par les autres. Et est icy à noter que les loix Franciques sont encor differentes d'vn autre volume fait par ce grand Roy, sous lequel (comme Empereur) il vouloit comprendre, & obliger toutes les nations qui luy faisoient pour lors obeissance, & lequel n'est venu entre nos mains. Et cecy dis-ie pource qu'au commencement des cinq liures des loix Franciques, il n'est point faite mention que Charles les ordonnast comme Empereur, ains comme Roy des François, ainsi que le portent ses paroles, qui sont telles: Regnant Iesus Christ nostre Seigneur eternellement: Moy Charles par la grace de Dieu, & sa misericorde l'octroyant, Roy & Recteur du Royaume des François, & deuot deffenseur de sainte Eglise: & ce qui s'ensuit, là où il failloit qu'és autres loix il mit le tiltre imperial, & voulut que comme à l'Empereur on y feit obeissance. Ce qui fut cause que les François se tenans en Gaule, ayans le cœur vrayement franc, refuserent non d'obeyr aux loix, le suiect ayant ceste obligation vers son Prince, que de s'assuiectir aux loix, que pour le bien public il establit, mais bien de ne souffrir que comme Empereur Charles leur commandast, puis qu'il auoit estably loix en Gaule comme Roy, & que sous le nom de Roy Gaulo-François il auoit acquis la Couronne de l'Empire. Et ce fut la cause pour laquelle les Seigneurs Franc-Gaulois feirent porter la parole au nom d'eux trestous à vn Capitaine Gascon (que Paul Emile appelle Wascon, ou Gascon, où ie pense que plustost il faut lyre Gaston, nom familier à celle nation, & sur tout aux Pyreneens que nous auons dit estre les vrays, & anciés Gascons) pour le sçauoir estre libre, & hardy en parole: lequel remonstra à l'Empereur: Qu'il les auoit trouuez, venant à la Couronne libres, & non suiects à autre Prince qu'à celuy qui naturellement commandoit sur les Franc-Gaulois, que ce peuple depuis qu'il estoit en Gaule, tant s'en faut, qu'eut recogneu les Empereurs pour Princes, que plustost auoit il guerroyé les gens imperiaux, à cause que les Empereurs se disoient dompteurs, & vaincueurs des François. Que l'Empereur eut memoire que la Couronne de France, & non celle de l'Empire luy estoit escheuë par heritage, & icelle sans nul assuiectissement: qu'il la laissast en son entier, & ne fraudast ses successeurs de la liberté qu'il auoit trouuee entre les siens, estant fait Roy des Gaules. Qu'il estoit hors de sa puissance de laisser durable la succession de l'Empire à ses enfans, puis qu'elle depédoit de la volonté d'autruy, & que le sort d'iceluy se changeoit auec la volonté des

Estude de Charles le Grand en temps de paix.

Paul diacre fait l'histoire des saints Martyrs.

Loix Franciques cõposees par Charles le Grand.

Tiltres de Charles le Grãd, auãt qu'estre Empereur.

Frãçois refusent de se soumettre aux loix imperiales.

Remõstrance d'vn Seigneur Gascõ à l'Emp. Charles le Grand.

hommes. En somme il conclud qu'il suffit au Roy d'estre Roy des François, qu'il les souffre viure sous les loix Françoises, & se contenter que non les forces de l'Empire, ains celles des Francs-Gaulois l'auoient fait Roy si puissant, qu'il auoit dompté les Saxons, Sueues, Huns, Auares, Slaues, Normands, Lombards, & les Mores d'Espaigne, & qu'auec icelles forces mesmes, il s'estoit fait voye à l'Empire, & auoit conquis les terres de Beneuent, & Spolete, qui se portoient iusticiables de l'Empereur de Grece. En fin qu'il ne se pouuoit faire que les vainqueurs fussent mis au ranc des vaincus, & que puis que la Couronne de France appartient à tout le corps public, duquel le Roy est le chef, le Roy ne peut asseruir le corps & membres d'icelle, sans qu'il ne sente cest asseruissemēt indigne d'vne telle majesté que celle de la Couronne Royale des François. Et par-ainsi qu'il n'estoit raison que celle qui est nee franche fut faite serue de celle qu'elle a subiuguee, & que les Roys de France fussent eux mesmes les proditeurs de leur autorité, pour en inuestir l'Empire, qui dans vn siecle seroit transporté à vn autre famille. Quoy qu'il en soit, que les François aimoient mieux mourir auec le tiltre de libres, que viure auec ce deshonneur que l'Empire Romain leur donnast loix, eux ayans vn Roy, qui les pouuoit donner à l'Empire: & l'autorité duquel, bien que fut grande, & absoluë sur ses suiects, ne peut toutesfois s'étendre sur les droits de la Couronne. Qu'ils estoiēt bien contents que ses loix fussent publiees en Gaule en son nom cōme Roy, mais non en qualité d'Empereur, afin que ceux qui viendroiēt apres luy ne voulussent iouyr d'vn mesme droit, & pareille puissance. Que c'estoit à eux de luy remonstrer cecy, tant pour leur interest particulier, que pour celuy de toute la nation, & sur tout pour le respect qu'ils portent à leurs Roys naturels, lesquels ils cōserueront iusqu'a la mort en leur premiere autorité, sans souffrir que sous vn tiltre de plus grande grandeur, les Roys soient faits vassaulx de l'Empire. L'Empereur fut bien estonné oyant vne telle harangue, & voyant à la contenance de tous les Princes, & Seigneurs de l'armee, que cestuy parloit suiuant le cœur & desir de tous les autres: pource & craignant quelque grande sedition, & qu'aussi il voyoit la cause des Frāçois estre tres-iuste, & plus prouffitable à ses successeurs qu'à nuls autres, il se resolut suiuant la volonté du conseil, & ordonna que ces loix ne toucheroient en rien aux Frācs-Gaulois, qui estoient les premiers, & vrays suiects de la Couronne de France. Et afin qu'on n'estime que ie parle par cœur, & que ce soient seulement verisimilitudes que mon dire, veu que ces loix ne sont en lumiere, combien que celles qu'on dit Franciques se treuuent aisément: il nous est tombé vn liure tres-ancien escrit en la main que les religieux de saint Denys, & entre autres M. Emede Veelu, m'ont communiqué, lequel bien que soit sans le nom de l'auteur, si est-ce que pour les choses qu'il traite, il monstre que son autorité ne doit estre reiectee: or voicy comme il parle en son Latin: *Carolus imperator Romanorum, & Rex Francorum per omme imperium suum legatos ad faciendum iudicium, & iustitiam dirigit, & legum viginti tria Capitula instituit. Has quidem leges, legi Salicæ addidit, & illis vti inceperunt, & dignum duxerunt perpetuis obseruare temporibus, qui in principio Alemaniæ morabantur.* C'est à dire: Charles Empereur des Romains, & Roy des François enuoya par tout son Empire des Commissaires, & deputez pour faire droit, & iustice à chacun: & feit vingt & trois chapitres de loix, lesquelles il adiousta à la loy Salique. De ces loix commencerent vser, & trouuerent bon de s'y assuiectir à perpetuité ceux qui se tiennent sur les limites d'Alemaigne. Vous qui estes subtils en la lecture de l'histoire, comprendrez aisément que puis qu'il n'est parlé, d'autres se sous-mettans à ces loix que des voisins des Alemans, qu'il s'ensuit que les naturels François ne voulurent estre compris sous le nom de suiects de l'Empire: & que ces loix ne sont point les Franciques, ains vn autre volume s'estendāt par tous les pays obeissans à l'Empire: car non sans grande occasion specifie cest auteur non nommé certains qui reçoiuent ces loix comme asseruis à l'Empire: d'autant que par là il monstre tacitement les Frāçois s'estre contentez de leurs loix, & des ordonnances de leurs Roys legitimes. Et de fait vous voyez que de tout temps les François n'ont autorisé le droit Romain, sinon entant qu'ils en puisent les raisons pour faire droit, mais non comme le faisans le iuge absolu des causes: car cest honneur est deu aux ordonnances Royales, & aux arrests (depuis l'erectiō des parlemēts sedētaires) des courts souueraines de ce Royaume: & voyla quant aux loix de Charle-maigne. Et aduint cecy en l'an de nostre salut huit cens

Le Roy ne peut alterer l'estat de la Couronne.

Loix Franciques sont en lumiere, mais non pratiquees.

Auteur non nōmé escrit à la main.

Comme les François s'aident du droit escrit imperial.

huit cens & sept, quoy que d'autres le mettent la mesme annee que Charles feit le voyage de Rome, & apres y auoir receu la Couronne, & autorité imperiale: mais il me semble plus vray-semblable que ce fut en ce temps cy, pource que le Roy auoit vn peu plus de repos, ayant des enfans, sur lesquels il pouuoit se reposer des affaires de la guerre. Et ce pendant les Boesmes ne pouuans se tenir en paix, ains desirans se venger de la deffaite precedente, tandis que l'Empereur passoit son hyuer à Hiemeghen sur le Rhin, où il celebra les festes de Noël, & de Pasques, s'esmeurent ayans à secours les Sorabes, & ceux qui se tiennent en la Misie, ores Bulgarie, contre lesquels l'Empereur despecha son fils Charles, lequel s'en alla vers l'Albis, & là il combatit les Slaues, conduits par vn leur Capitaine nommé Miloduch, qui fut occis en la bataille: apres laquelle ce Prince François feit dresser deux forts l'vn sur le fleuue Sala, l'autre sur l'Elb, ou Albis, & y mit bonnes garnisons Françoises, afin que les Barbares ne sortissent tant aisément de leur pays pour courir les terres suiectes à son pere. Et ayant domptez les Wenedes & Sorabes mutins, il s'en vint auec les forces de Sueue, & de Bauiere contre les Boesmes, qu'il combatit, vainquit, & força de payer tribut, & recognoistre l'Empire: non que ie vueille dire que tous les Slaues ayent esté assuiectis à Charles le Grand, veu qu'il ne penetra onc guere auant en la Pologne, & que si tous les Slaues eussent esté par luy subiuguez, c'eut esté ouurir la guerre au Constantinopolitain, de la iurisdiction duquel estoient les Seruiens, & Bulgares, compris aussi sous le nom de Slaues: ioint qu'il ne faut pas soudain inferer, que si vn Roy vaincq vne nation en bataille, que pour cela il emporte la Prouince où demeurent les vaincus: parainsi, bien que Charles gastast les terres des Boesmes, si n'en feit il pas pourtant l'entiere conqueste. Si le Roy d'Alemaigne fut employé contre les Slaues, celuy d'Italie eut aussi affaire contre les Maures, ou Agarenes, que ie pense auoir esté plustost Africains que ceux d'Espaigne, veu que pour lors les Roys Mahometans qui tenoient la pluspart des terres Espaignoles, auoient assez affaire à se deffendre, ou de Louys le Debonnaire, ou d'Alphonse le chaste Roy de Gallice: tant y a que soit qu'ils fussent Africains, ou Espaignols, si est-ce qu'ils coururent l'isle de Corse, & emmenoient plusieurs Chrestiens en seruage, mais estant surpris par les nostres, lors que se retiroient, oyans la venue des forces des Chrestiens, bien qu'ils laschassent prise, & fussent desconfits, si ne fut la partie si doulce pour les nostres que leur General n'y demeurast, qui estoit appellé Aymar Comte, ou gouuerneur de Genes: ce qui rendit nostre victoire vn peu plus fascheuse, ayans perdu vn chef si segnalé, lequel s'estoit trop auancé au combat, vsant plustost du deuoir d'vn soldat que d'vn chef, & Capitaine. Et quant au Roy d'Aquitaine Louys, il n'eut non plus de loisir de se tenir coy que ses freres, ayant à reprendre les terres que les Mores tenoient en Nauarre, ausquels s'estoient rendus les Nauarrois, & les citoyens de Pampelonne. A cecy accorde Gariuay parlant des premiers Roys de Nauarre, disant ainsi: On treuue par escrit que Charles le Grand Roy de France, & d'Alemaigne, ayant voyagé en Espaigne, conquit la cité de Pampelonne en Nauarre, les murs de laquelle ayant mis par terre, il ruina: pour ceste cause comme les Mores feissent guerre continuelle, & de grands griefs, & dommages aux Nauarrois, il semble que ceux cy abandonnans les Mores se liguerent auec les François, & se donnerent à Charles l'an six cens octante & six, sans se soucier des Mores, ayans vn tel garant que Charles. Aussi faut il raisonnablement croire que les Nauarrois se voyans assaillis de toutes parts, eux estans, & se disans Chrestiens, aymerent mieux se tenir du costé d'vn Prince si puissant que Charles, & iceluy Chrestien, quoy que non de leur pays, & nation, que d'embrasser l'amitié, ny alliance des Mores ennemys iurez, & perpetuels de tous Chrestiens, & cruels persecuteurs de toute la religion Chrestienne. Mais à la fin faschez de la seigneurie tant des vns que des autres, ils ne furent long temps, qu'ils ne sortissent & s'emancipassent de la suiection Françoise, aussi bien qu'ils auoient fait de celle des Mores: & d'où vint l'occasion de celle guerre, & bataille de Ronceuaulx tant renommee, de laquelle nous ferons mention cy apres: tant y a que pour ceste fois, les Nauarrois laissans Marsil Roy More de Saragosse, se fians au secours du Roy Louys le Debonnaire se donnerent à luy, & luy feirent quelque temps obeissance, comme gens qui prenoient trop de plaisir à changer de maistre, comme aussi de tout temps ils ont esté remarquez, & blasmez de pa-

L'an huit cens & sept.

Boesmes remuët mesnage.

Miloduch chef des Slaues occis.

Boesmes deffaits par le Roy de Germanie Charles.

Pepin enuoyé en Corse cōtre les Pirates Mores.

Aymar, ou Ademar Cōte de Genes, occis par les Mores.

Guerre en Nauarre.

Estienne de Gariuay hist. d'Esp. li. 21. ch. 10.

Nauarrois ores suiects aux François, tātost au More iadis.

Nauarrois suiects à changer de Seigneurs.

reille legereté, & inconstance. Oultre tout cecy la guerre fut ouuerte, & declairee entre les Grecs, & François, d'autant que Nicephore se plaignoit de Charles, pource que son fils Pepin s'estoit rué sur la Dalmatie, & qu'il auoit receu sous sa sauuegarde les Ducs de Venise, qui deussent estre neutres suyuant les accords entre eux passez: & auoit receu les serments de ceux de Iadere, qui estoit de la Seigneurie, & iurisdiction de l'Empire d'Orient. De ceste guerre n'est faite aucune mention par celuy qui a escrit les Annales de Constantinople, sous le tiltre de l'histoire Romaine, ny Michel Glycé Sicilien en son histoire Constantinopolitaine, comme aussi ne fait Zonare, quoy que l'vn d'eux die qu'il feit mourir par venin ce Nicete Patrice, lequel estoit general en ceste armee pour le recouurement de la Dalmatie, & par le moyen duquel il estoit paruenu à l'Empire: qui me fait croire que soudain que les Grecs ouyrent parler que Pepin s'apprestoit pour luy faire teste, il se retira en Sicile, d'où il estoit gouuerneur, & ainsi cest appareil s'en vola en fumee. Ce fut ceste mesme annee que les Embassadeurs que l'Empereur Charles auoit renuoyez en Perse vers Aaron, ayant receu l'Elephant que le Barbare luy auoit enuoyé, reuindrent de leur voyage, & auec eux vn Seigneur Courtisan & familier d'Aaron, appellé Abdalla, amenant auec luy quelques autres pour negotier auec Charles, & pour les affaires que ie vous diray cy apres, car ce discours ne me semble indigne d'estre recité, veu sa consequence, & la preuue que nous en pouuons tirer cōtre ces bastisseurs de comptes fabuleux, lesquels dient que Charles le Grand a voyagé en la terre sainte. Or bien que ie sçache d'où Auentin a puisé ce que ie vous vois proposer, si me semble il faire à nostre matiere, lors qu'il dit qu'Abdalla estant pres de Charles, & luy ayant dit sa charge, comme il fut familierement traité par l'Empereur suiuant que de tout temps les Roys de France ont esté fort acostables: vn iour il luy eschapa de dire, qu'il s'estonnoit grandement que le nom de Charles estant redoubté iusques en leuant, & que tous leur ayāt fait honneur, & bon recueil pour ce seul respect qu'ils venoient vers luy, si est-ce qu'estans entrez és terres à luy suiectes souuent ils s'estoient veuz dechassez comme bestes, sans trouuer qui les voulsist receuoir en leur logis. Ce qui fut cause que l'Empereur irrité de ce que ceux qui venoient à luy auoient esté si mal traitez, ne faillit aussi tost de desapointer tous les Comtes ou gouuerneurs des villes, & Prouinces par où ils auoient passé, & de condemner les Euesques à bien grosses amendes, comme peu soigneux de l'honneur, & grandeur de l'Empire Franc-Gaulois. Apres auoir festoyé les Embassadeurs, leur fait de beaux presens, & les renuoy en Perse auec quelques vns des siens: lesquels estans en Leuant, & ayans fait present de quelques gros limiers à Aaron, & ensemble esté à la chasse auec iceux des bestes plus farouches, il prit si grand plaisir à ce passetemps, que pour gratifier à Charles en chose qu'il sçauoit que luy seroit fort agreable, il luy feit present du pays de Palestine, duquel (quoy que le Persan iouyst, cōme s'il en eut esté le gouuerneur sous Charles) l'Empereur tiroit le reuenu, & le distribuoit aux Eglises de Hierusalem, & aux pelerins y faisans le voyage. Or ceste iouyssance a donné lieu à la fable de ceux qui dient que Charles passa en Iudee, qu'il prit la cité de Hierusalem, & subiugua toute la Prouince: mais si par l'histoire vous auez recueilly iusqu'à present, que Charles ne sortit onc plus loing que l'Italie, Espaigne, les Gaules, & la Germanie, par ce qui s'ensuit, vous verrez encor, que depuis il ne feit point d'autre voyage: ains s'il iouyt onc de Hierusalem, ce fut par l'octroy du Sarrasin, ou Persan Aaron, qui enuoya auec Abdalla quelques moynes du mont d'Oliuet, pour, & au nom du Patriarche de Hierusalem, & au nom des Seigneurs, & citoyens de Palestine. Mais afin que vous soyez certains de qui & Auentin, & moy auons pris cecy, oyez ce qu'en dit Guillaume Archeuesque de Tyr en son histoire sacree, lors qu'il parle ainsi: L'amitié qui a esté entre Aaron Roy & monarque d'Oriēt, & le tres-debonnaire Empereur Charles, apporta tel repos au peuple habitant en Palestine, qu'il sembloit plus estre suiect de l'Empereur Charles, que du sus-nommé Roy de Perse. Puis adiouste: Charles eut telle, & si grande amitié auec Aaron Roy de Perse, lequel tenoit tout l'Orient (l'Inde exceptee) sous sa puissance, que le Persan l'estimoit, & prisoit plus que tous les Princes du monde: & le iugeoit le seul digne d'estre honnoré, & de tenir Seigneurie. Et pource comme les Embassadeurs de l'Empereur fussent venus vers luy, lesquels il auoit enuoyez auec des presens, & offrandes au saint Sepulchre de nostre

Seigneur

Guerre entre les Grecs, & François.

Peu de diligence des historiens Grecs.

Nicete Patrice fait empoisonner par l'Emp. Nicephore.

Abdalla Persan Emb. vers l'Emper. Charles.

Auentin liu. 4. de l'hist. de Bauiere.

Punition de Charles sur les gouuerneurs des Prouinces.

Don de la terre sainte fait à Charles par le Roy de Perse.

Charles le Grand ne passa onc en Asie.

Guillaume Arch. de Tyr li. 1. de la guerre sainte. ch. 3.

Seigneur en Hierusalem, & luy eussent declairé la volonté de leur maistre, non seulement leur octroya il ce qu'ils demandoient, touchant les deux traitements des Chrestiens de Palestine, ains encor voulut que la Iudee fut mise sous la main, seigneurie, possession, & puissance de l'Empereur. Et voyla le voyage tant chanté par ceux qui se font à croire des songes, & qui (se chatoüillans pour se faire rire) sont si faciles à tromper, que sans aduiser aux circonstances, ils font passer la mer à cest Empereur, lors que le plus il s'amusoit à se donner, & prendre repos de tant de trauaux passez en sa ieunesse, & cecy sans auoir vn seul demy an d'espace, sur lequel ils puissent fonder tant soit peu de temps pour ce voyage, que ie mets au mesme ranc que le Romãt de Fierabras, ou autres faits sur les douze pairs songez de France. Ceste annee fut remarquee de deux ou trois fort grands Eclipses de Lune, & vn ou deux de Soleil, & puis on vit ne sçay quelle tache au contre du Soleil, qui fut veu par l'espace de huit iours: & apres cela comme les Mores affriandez à courir sus aux Chrestiens Insulaires fussent descendus d'Espaigne en l'isle de Sardaigne, l'Empereur marry du rauage fait en Corse l'annee au parauant, & de la mort du bon Comte Aymar de Genes, y enuoya son Conestable nommé Burchard, ou Bouchard, duquel auons parlé cy dessus, lors que faisans mention du Conestable Geilon, auons dit que Feron s'estoit trompé de dire que ce Burchard estoit le premier qui onc porta le tiltre de Conestable, dequoy s'il dict vray ie m'en rapporte à ce que ie vous ay allegué cy dessus, parlant de ce mesme office. Au reste le bon homme a donné à cognoistre le peu qu'il estoit versé en nostre histoire, lors qu'il fait, & met Burchard deuant Geillon: comme ainsi soit que Geillon fut occis en la guerre contre les Saxons (& non contre les Slaues, ainsi qu'il dit) l'an sept cens octante & deux, & Burchard se trouua contre les Mores l'an huit cens & sept, qui est vne assez belle espace de temps: comme aussi l'vn, & l'autre ont esté long temps auant que Charles le Chaulue commandast sur l'Empire, du temps duquel les met le susdit Feron contre l'opinion de tous les anciens: & peut estre que quelques vieux documents, & instructions particulieres l'ont deceu, ausquelles s'arrestant il ne s'est soucié de passer oultre, pour recercher la verité des anciens. Et quant à ce qu'il fait ce Burchard issu du sang des Comtes, & Seigneurs d'Auuergne, c'est vouloir flater quelques maisons, & en aller querir trop loing les origines, veu ce que i'ay dit cy dessus que les estats de Comtes n'estans point hereditaires, ny souuent à vie, ce seroit simplicité de vouloir fonder l'antiquité d'vne maison sur vne chose si fragile, & instable. Mais reuenant à propos, les Mores estans (suyuãt leur coustume) sortis d'Espaigne pour courir la mer, & aller piller les isles voisines, ils se ruerent sur les Sardes, mais ils furent si bien receux & recueillis, que perdans trente mille hommes, il fallut que quictassent l'isle pour prendre la route de Corse. Mais là encor tomberent ils de fiéure (que l'on dit) en chauld mal: d'autant que Burchard Conestable, se leur offrit auec l'armee de mer de l'Empereur, qui les tasta si bien que prenãt treize de leurs vaisseaux, & enfondrant plusieurs autres, il tailla en pieces la pluspart des soldats Mahometans, le reste se sauuant à force de rames, & de voiles: & ainsi il deliura la mer Mediterranee de Corsaires. Et ce fut ceste annee mesme que Nicete Patrice vint derechef sur la Dalmatie pour la recouurer sur Charles, & qu'il remit les Venitiens sous la foy, & alliance du Grec, ce qui s'appaisa par la paix faite entre l'Empereur Charles, & Nicephore, ou (pour le mieux dire) par les tréues accordees. L'empereur ayant passé son hyuer (qui fut si doux que merueilles, & presque sans aucune froidure) à Aix, il s'en vint à Niemeghen pres le pays Frison, où estant arriué vers luy Ariodulphe, lequel (cõme portent nos historiens, & entre autres le supplement d'Aymon, & Reginon) estãt chassé de son pays vint vers Charles à garant pour estre secouru à rentrer en ses terres, ce qu'il feit ayant fait le voyage de Rome, & par les moyens tant du Pape Leon, que de l'Empereur. Mais l'historien Anglois que i'ay, qui est escrit à la main en parle tout autrement, & duquel ie veux bien vous mettre les paroles: Adelulphe (ainsi l'appelle il) le dixneuf an de son regne, ayant sousmis tout son Royaume à payer les dismes aux Eglises pour les bastir, & nourrir le clergé, & cecy pour l'amour de Dieu, & redemption de son ame, passa auec grand tryomphe la mer, & s'en alla à Rome, où il fut tout vn an: & à son retour il fut en France, & espousa la fille de Charles Roy des François, & puis s'en retourna en son pays. Or cest auteur distingne si peu les temps

Trois Eclipses de Lune, & vn de Soleil en vn an.

Voyage du Conestable contre les Mores.

Faute de celuy qui a fait l'hist. des Conestables.

Mores desfaits en Sardaigne.

Paix entre les Emper. de Rome, et de Grece.

Aymō li. 4. ch. 96. Reginon li. 2. des Chroniques.

Hēry Archediac. en l'histoire Angloise.

que ie suis contraint de dire que cest Adelvvlphe qu'il allegue, est le second du nom, & celuy qui viuoit sous Charles le Chaulue: & que cestuy qui vesquit sous Charles le Grand fut de si bas cœur, qu'estant assailly de ses voisins, il n'osa leur faire teste, ains s'enfuyant en Gaule vers l'Empereur, & depuis à Rome, fallut que vesquit à la mercy des estrangers, car telle fut la vie du premier Roy Anglois portant ce nom, lequel les historiens Anglois ne dient point auoir esté remis en son Royaume. Ce pendant les Danois affriādez aux courses qui leur auoient assez bien succedeés le long de la marine tant en Gaule qu'en Angleterre, & mesme ayants vn si puissant Roy que Gotric, ou Godeffroy, se mirēt à faire vn plus grand appareil, & assembler forces de tous les pays Septentrionaux tels que Danemarch, Sueue, Noruege, Gotthie, & autres terres du grand pays Scandinauien, entāt que Godeffroy se disposoit de dompter toute la Germanie. Et pource que les Abrodites luy estoient les plus voisins, & qu'il se disoit auoir esté par eux offencé, se fut aussi sur eux que premieremēt il exerçea sa tyrannie, & cecy luy fut de tant plus facile que les Wiltzes mal affectionnez aux François, & ausquels ils obeissoient fort enuis, & ennemis mortels des Abrodites, se ioignirent à luy, & luy iurerent obeissance pour pouuoir plus aisément se venger, & de ceux qui leur cōmandoient, & de leurs voisins qu'ils redoubtoient sur toutes les choses de ce monde.

Adelvvlphe I. du nom Roy Anglois de peu d'effait.

Guerre des Danois cōtre les Frāçois.

L'an huit cens & huit.

En l'an donc de nostre salut huit cens & huit, Godeffroy entrāt en la region des Abrodites, que i'ay mis cy dessus entre les Slaues, & non pourtāt ennemis des Frāçois, pource que Charles leur auoit donné partie des terres d'Holsace, il eut diuerses batailles auec eux, en l'vne desquelles fut pris Godelebe, vn des chefs, & gouuerneurs Holsaciés, que le Danois feit tout aussi tost pendre, & estrangler cruellemēt: puis courant la Prouince se feit maistre & Seigneur de plusieurs chasteaux, & forteresses, & contraignāt Drascon, qui estoit l'autre Prince des Abrodites, de se retirer, assailly de toutes parts, & voyant q̃ le Danois auoit gaigné plus de la moitié de la Prouince: non pourtāt acquit le Danois ce pays si à bon marché que les plus braues, & vaillans de ses troupes n'y laissassent la vie, & entre autres vn sien nepueu nommé Reginold fils de son frere, ce qui fut cause de la mort ignominieuse de Godelebe. Cecy rapporté à l'Empereur, il despecha tout aussi tost son fils Charles auec les forces de France & de Germanie, lequel passant l'Elb y feit dresser vn pont, & courut les terres des Smeldingues qui s'estoient rendus aux Danois, & passant oultre pour combattre le superbe Godeffroy, il entendit comme les Wiltzes retirez, il auoit aussi fait le semblable: & ayant ruiné vne grande ville, qui estoit l'apport de toutes les marchandises de Septentrion, nommee Reric, il s'en alla à Sclesuich capitale de Dānemarch auec toutes ses forces, se fortifiāt, & remparant de fossez, & leuee celle estressissure de terre qui separe le Dannemarch d'auec les Saxons, afin d'empescher que Charles ne fut l'assaillir iusques en ses terres.

Godelebe Duc des Abrodites pendu.

Reginold nepueu du Roy Danois occis.

Charles Roy de Germanie fait retirer les Danois.

Krāts en sa Saxonie li. 4. chap. 2.

Saxō Grāmairien li. 8. de l'hist. Danoise.

Faute de Saxō Grāmairiē disant les Saxons assuiectis par les Danois.

Krāts en sa Saxonie li. 2. chap. 19.

Autrement en parle celuy qui a escrit l'histoire des Danoys, & ayant honte que ce Roy (qu'il fait le plus puissant de son temps) tournast le dos aux forces imperiales, il dit que Godeffroy assuiectit, & rendit tributaires les Phrisons, lesquels luy furent suiects tout le temps qu'il fut en vie: & autant en fait Saxon, dit le Grammairien, lesquels pour flater par trop le dé, & ne suyure les anciés auteurs, ie suis forcé de les tenir pour suspects, veu que disans que Gotric, ou Godeffroy assuiectit les Saxons, & les feit ses tributaires, ils s'abusent grandement, veu que pour ce faire, il failloit plustost vaincre Charles le Grand, qui estoit iouyssant, & seul Seigneur pour lors de tout le pays de Saxe. Ioint que Krants en sa Saxonie ne s'auance iusqu'à là, que dire vne si grande absurdité, ains luy suffit de dire que Charles, & Godeffroy ayans combatu, se retirerent, s'estans entre-frottez, si bien que chacun des parties se disoit auoir gaigné la victoire. Apres cecy le Roy des Danois, & Normands ne fut pas si furieux, ny hault à la main que sçachant combien mal l'Empereur auoit pris ce voyage sien contre les Abrodites, il ne se mit en deuoir de s'excuser, & faire trouuer sa cause bonne: car il enuoya vers le gouuerneur de Frise, pour luy faire entendre (afin qu'il en aduertit l'Empereur) que Godeffroy estoit informé comme Charles estoit courroucé contre luy, & le blasmoit d'auoir contreuenu à l'accord fait entre eux, violant la paix par la guerre par luy faite contre les Abrodites: le prioit de faire entendre à sa majesté, qu'on l'auoit mal informee, & que ce n'estoit pas luy qui le premier auoit enfrainct l'accord, ains auoit pris les armes pour se deffendre, & venger des torts à luy faits par les Abrodites. S'il

Godeffroy cerche la paix.

plaisoit

plaisoit à l'Empereur de choisir vn lieu où ils enuoyassent leurs deputez pour ouyr les raisons de tous les costez, & entendre comme les choses s'estoient passees, que le Danois feroit tout deuoir possible, & qu'il aimoit mieux que s'il y auoit de la faute, que la chose fut vuidee iuridiquement, & au dire des gens de bien, que non pas l'a poursuiure par guerre. Cecy rapporté à l'Empereur, il ne se monstra retif, ains dit que la chose luy plaisoit bien, & que Dieu sçauoit combien la guerre luy estoit agreable, & le desir qu'il auoit que les Danois se contentassent de leur Seigneurie, laquelle il ne leur enuioit point, & qu'ils souffrissent que ses suiects vesquissent en concorde. En somme l'assemblee est ordonnee sur les limites des terres de l'vn & de l'autre Prince oultre le fleuue Elb: & là les François demanderent que Gedeffroy rendit aux Abotrites ce qu'il auoit pris, & pillé en leur terre, renuoyast les ostages, & leur quictast le tribut auquel il les auoit condemnez, & que delà en auant il ne feit plus guerre, ny aux suiects, ny alliez de l'Empereur, ny de ses enfans: ne receut les Wiltzes seditieux à sa suite, ny autres se reuoltans de la iurisdiction, & seruice de l'Empire, que s'il le faisoit, il auroit l'Empereur & François pour amys, & autrement qu'on tascheroit de se venger par la iustice des armes. Les Danois de leur costé, dirent que leur Roy n'estoit point l'assaillant, ains qu'il auoit repoussé l'iniure qu'on luy faisoit: & que les Abrodites, & Wenedes l'ayans assailly par armes, & estans vaincus, estoient aussi par droit de guerre iustement ses tributaires, eu esgard qu'ils estoient alliez, & non suiects de l'Empereur, la sentence duquel ils n'auoient demandé en commençant la guerre, & par-ainsi s'estoient asseruis par leur propre folie: au reste que la raison ne vouloit pas que quant aux Wiltzes, Godeffroy les abandonnast eux s'estans venus rendre à luy, & le supplier de garant contre les Abrodites, & que l'Empereur deuoit auoir plus esgard à l'ornement & grandeur de la maison de Danemarch, que non pas à sa subuersion, & ruine. En somme tout ce que les Danois mirent en auant ne correspondit en rien aux demandes Françoises, de sorte que cest abouchement fut sans nul effect, chacun des deputez se retirant chez son maistre, cecy seruant plus d'vn embrasement pour la guerre que de moyen pour l'appaiser. Aussi Drascon, ou Thrasicon Duc des Abrodites, oyant la fin du pourparler, appella les Saxons à son aide, & se ruant sur les Wiltzes donna le degast à leur pays, prit la ville capitale, & les batist si bien qu'il les contraignit de-rechef sous l'obeissance de Charles qu'ils auoient abandonnee. Mais le pauure Drascon ne fut long temps iouyssant de ceste conqueste, car le Danois faignant ne se soucier de ce que cestuy auoit fait, pratiqua tant, & si bien qu'il l'induit à venir parlementer, pour conclure quelque paix honneste, où le vaillant Prince venu, fut occis traistreusement, n'ayant peu estre surpris par force d'armes en pleine campaigne. Ceste mort fut si difficile à digerer à Charles qu'il se resolut, à quelque pris que ce fut de venger le massacre de ce vaillant Capitaine, & d'vn des plus loyaux Princes entre tous ceux qui auoient charge de Prouince. Mais quelle en fut la fin, & de quelle poursuite vsa le grand Empereur, nous le verrons cy apres, car pour ceste heure les affaires d'Italie nous appellent, afin de ne confondre l'ordre des temps, & la suite des annees, ainsi que iusqu'à present nous l'auons obseruee en toute ceste nostre histoire.

Charles entend à la paix.

Pour-parler de paix entre les François, et Danois.

Pour-parler sans nul effect.

Drascon Duc des Abrodites, vaincq les Vviltzes.

Drascon occis par les Danois en trahison.

De la guerre de Pepin Roy d'Italie contre les Venitiens, & de Louys Roy d'Aquitaine en Espaigne, & autres choses fort remarquables.

CHAP. XXII.

TANDIS que ces choses se passoient en Septentrion, voicy que les cartes se broüillent & vers l'Orient, & vers le midy en Italie, & Dalmatie par le moyen des Grecs & Venitiens: d'autant que Nicete general de l'armee de mer de l'Empereur Grec Nicephore se met en campaigne, & vient sur la Dalmatie, mais y estant receu plus durement qu'il ne pensoit, & ayant esté mis en route, fut contraint de se retirer, & laisser aux nostres la possession de leur conqueste. Or n'ay-ie guere trouué histoire plus broüillee que ceste cy, & où les auteurs s'accordent si peu, veu que Sabellic descriuant les gestes Venitiens contredit à Paul Diacre qui escrit des affaires de son temps, & se dit parler suiuant ce qu'il a trouué és vieux liures qu'il a leuz à Venise: mais comme que la chose soit, ie la deduiray selon que la traitent & Blond & le sus-nommé Sabellic, puis allegueray les nostres qui leur sont contraires en ce qui touche la fin & issue de ceste guerre. Nicete general Grec, ayant intelligence auec les Seigneurs de Venise, qui fauorisoient plus au Grec qu'au Gaulois estant venu (comme dit est) sur la Dalmatie, & y ayant esté vaincu par Pepin, qui s'estoit retiré à Comacle auec ses forces, où le vindrent assaillir les Grecs, Dalmates, & Venitiens, lesquels il força de se retirer en ayant tué vn grand nombre: ce qui fut cause que Nicete se retira à Venise, non comme ayant puissance sur icelle, ains pour faire auec les Venitiens qu'ils moyennassent la paix entre les Empereurs Charles, & Nicephore. Et c'est icy que les historiens sont en discord, les vns faisans que les Ducs de Venise Obeler, & Beat conspiroient secrettement contre les François, & telle est l'opinion de Paul Diacre, & ayans dressé des embusches à Pepin, & il les ayant preueuës s'ensuiuit celle guerre q̃ Pepin feit à la cité de Venise. Et d'autres tiennẽt que les Ducs susdits ayans intelligence auec les Frãçois, à cause qu'Obeler auoit espousé femme en France conspirerent contre leur cité, & à ceste cause chassez de leur pays fallut que se retirassent deuers l'Empereur. Et quoy que ce soit par les paroles de Adon, il est aisé à recueillir que Venise a esté assaillie deux fois par les nostres, veu qu'il dit que Charles le Grand l'a rendit à Nicephore, & que depuis Pepin se vint ruer sur icelle, la cause en estant telle: Ayant Pepin pris la cité de Heraclee, & vsurpé Venise par la conspiration des Ducs mesmes qui l'a luy liurerẽt, comme il eut compassion de ce peuple, & voulut gratifier aux Ducs, il affranchit les citoyens, & les laissa en leur arbitre, pour viure selon leurs loix anciennes, & sous l'autorité de leurs magistrats: mais cecy auec telle cõdition, qu'ils n'auroiẽt affaire, accord, ny alliance quelconque auec l'Empereur de Cõstantinople. Or les Venitiens ne tindrẽt point leur promesse, ains adõnez de tout tẽps à la marchandise, & la necessité les contraignãt d'accorder auec le Grec, s'ils vouloient trafiquer en leuãt (où de tout tẽps ils ont trop curieusemont pourchassé le trafic peut estre au preiudice du bien public des Chrestiẽs) feirent alliance auec Nicephore, sans cõmuniquer rien à Pepin: & pource qu'Obeler & Beat auoient amitié auec le Prince François, ils les deposerent de leur dignité, & les chasserent de leur ville. Ces indignitez sceuës par Pepin, qui receut les fugitifs en sa court, & les traita humainement, ne faillit aussi tost de leuer vne grande, & puissante armee pour assaillir plus rudemẽt que iamais les terres, & estat des Venitiens: lesquels faisans leur Duc Valentin frere des deux Princes dechassez, cõmencerent aussi à se fortifier en leurs isles, & Pepin d'autre part les assiegea tellement de toutes parts, que prenant la pluspart des islettes voisines, les Venitiens falloit que se tinssent à Metamauco, mais voyans la place trop foible pour y resister l'a laissent, & se retirent à Realte: ce qui fut cause que ceux d'Albiole, & Metamauco se rendirẽt non sans frayeur de la noblesse marine qui se vante estre issuë du Troyen Antenor. Or icy se flatent ceux qui escriuent l'histoire Venitienne, disans que l'armee de Pepin fut deffaite, & toute sa caualerie sumergee: & les nostres si attribuent plus qu'il ne faut, lors qu'ils font Pepin maistre de toutes les isles, desquelles est composee la grande, & magnifique cité de Venise: veu que ny Pepin fut deffait, ny les Venitiens pris, ny ruinez, ains comme Paul Ciuran eut amené quelque

Sabellic hist. de Venise Dec. 1. liure 2. Blond Dec. 2. liure 2.

Nicete Grec vaincu par Pepin l'an huit cens & huit.

Venise rẽdue à Pepin par les Ducs Obeler, & Beat.

Venitiens faulcent leur foy à Pepin.

Ducs chassez de Venise.

Venise assiegee par Pepin.

Pepin non deffait onc par les Venitiens.

quelque secours, auant qu'il se ioignit aux Venitiens, il aduint que la paix fut faite entre les Empereurs Grec & Romain, par laquelle Charles accordoit aux Venitiens de viure auec pareille liberté de trafic qu'ils auoient au parauant, & qu'ils suiuissent & en temps de paix, & de guerre le party de Nicephore. Vous oyez que ceste paix est faite, lors que Pepin estoit encor' au siege de Venise, & auant que le secours de Dalmatie fut arriué à ceux qui estoient à Realte: d'où s'ensuit, & que Venise ne fut assuiectie, lors que par les nostres, & que Pepin ne fut deffait par les Veniriens, ainsi que quelques vns nous gazoüillent. Ces troubles appaisez en Italie en l'an de grace huit cens & neuf, comme les Mores ne peussent estre en paix, & que les Cathelans fussent si tourmentez, que de ne pouuoir souffrir le More qui l'opprimoit en leur terre, Louys Roy d'Aquitaine assemblant les forces tant deçà que delà Garonne, vint en Catheloigne, & passa iusqu'à la riuiere d'Ebre, sur laquelle est assise la cité de Dertose, à present Tortose, laquelle il assiegea, mais en vain, à cause de l'assiete du lieu, qui luy rendoit la chose presque impossible: qui est vn aduertissement aux chefs des armees de n'entreprendre choses de telle consequence, sans voir, & sçauoir les moyens pour se preualoir de ce qu'on poursuit, ou sans auoir de grandes intelligences, afin de n'estre contraints comme ce Prince, de se retirer auec vne grande honte, & confusion sans rien faire. Non pourtant fut le voyage de Louys si vain, & sans prouffit, qu'en vne Chronique escrite à la main ie n'aye trouué ces mots: Ceste annee en temps d'esté, Louys auec les plus grandes forces qu'il luy fut possible, passa en Espaigne: & prenant le chemin de Barcelonne, tira droit à Tarracon assise sur le fleuue de Lobregat, où il tua tout ce qu'il rencontra de Mores, ne laissant chasteau, ny ville champestre en tout ce pays Cathelan, qu'il ne feit passer sous la fureur du fer, & des flammes. Ce pendant le Roy s'arresta à sainte Colombe, où il diuisa, & partit le butin à ses soldats, puis faisant deux parties de son armee, il en prit l'vne auec luy, pour aller au siege de Tortose cité assise sur l'Ebre, & non loing du lieu où ce fleuue s'engoulphe en la mer Mediterranee: & donna le reste aux Comtes Isember, Aymar, Berne, & autres les plus diligens, afin qu'auec la caualerie legere, & les fantassins les plus gaillards, ils allassent contremont le fleuue pour le passer, & que par ce moyen tandis que l'ennemy ne se doubteroit de rien, ils le surprissent, ou à tout le moins, ayans mis le pays en effroy, ils laissassent les Mores en soucy de se deffendre. Ces Seigneurs ayant cheminé six iours, au septiéme ils passent la riuiere, & venans à vne grande ville nommee Ville-rouge (ie pense qu'il y faut lyre Ville-real) ils feirent vn grand butin, d'autant que l'ennemy ne se doubtoit de leur venuë, & ayans fait cecy, quoy que poursuiuis, ils se retirerent: tellement qu'à la fin forcez de combattre, ils deffirent les Mores, & s'en reuindrent vers le Roy chargez de proye, & auec la victoire de leurs aduersaires: & pour celle fois Louys se retira en Aquitaine. Il est vray qu'en vn supplement de la vie de Charles le Grand, qui est en l'Aymon imprimé, vous voyez que Louys venant assieger Tortose, il est dit que les citoyens luy vindrent au deuant luy portant les clefs, & luy faisans obeissance: mais il faut en cecy marquer trois diuers voyages de Louys en Espaigne, l'vn lors qu'il feit ceste course oultre l'Ebre: l'autre quand il assaillit la cité de Tortose, & qu'il fut contraint leuer le siege, ayant donné le degast à tout le plat pays: & le troisiéme fut l'an ensuyuant qu'auec plus grand appareil il vint gaster le pays, ruiner les villes & chasteaux, & qu'il assiegea la place par eau, & par terre: car lors le cœur defaillant aux Mores assiegez, & deffaits souuent en la campaigne, ils se rendirent, à ce poussez encore d'auantage, sçachans comme Amoros Duc de Sarragosse s'estoit soumis à Charles, ainsi que verrons cy apres. Ce pendant l'Empereur se ressentant (comme dit est) de la mort du braue Duc des Abrodites Drascon, & ayant desir de faire vn mauuais tour aux Cymbres, & Danoys, il se resolut de les chasser de leurs terres, & y mettre vne colonie de François, tant pour se despecher de si mauuais voisins, que pour amplifier, & estendre le nom de Iesus Christ és terres tant voisines que de son obeissance. Pource donna pussance, & charge à Egobert Prince Saxon, & autres Seigneurs de conduire vne Colonie au pays Danois, & de s'y faire & dresser vn perpetuel domicile: & ceux cy faisans prouision de viures, & autres choses necessaires, passans par le pays de Frise, & trauersans le fleuue Elb, feirent bastir vn fort le long de

Paix entre les Emper. Romains, & Grecs.

L'an huit cens & neuf.

Guerre par Louys en Espaigne.

Tarracon cité sur Lobregat, fleuue.

Tortose cité assise sur l'Ebre en Catheloigne.

Mores deffaits par les Françoys.

Aymõ li. 5. chap. 7.

Trois voyages de Louys le Debõnaire contre Tortose.

Colonie de Saxons en Danemarh.

la marine, afin d'empescher les courses de Danois & Normands, qui rendoient le pays és entours presque inhabitable. Ce nonobstant Godeffroy Roy Danois enorgueilly de la mort de Drascon, & du succez de la guerre euë contre les Abrodites, ayant desia domptez les Frisons, & rendu tributaires leurs terres, & voyant que les Frisons se remettoient sus, estans appuyez de la faueur imperiale, arma deux cens vaisseaux, & montant sur mer en son pays de Danemarch, vint en Frise deliberé de tout mettre en degast, & combustion: & quoy que par trois fois les Frisons vinssent aux mains, & combatissent fort vaillamment, si est-ce qu'aussi souuent ils furent vaincus, & contraints de rachapter la paix à graisse d'argent, & à se soumettre de payer tribut aux Danois. Cecy donna encor plus de fascherie à l'Empereur, voyant que les Wiltzes que Charles Roy de Germanie auoit si bien estrillez, auoient recommencé la noise apres la mort de Drascon, & s'estoient faits Seigneurs de la villle de Hohembourg voisine de l'Elb, d'où ils auoient chassé la garnison y mise par Othon general pour l'Empereur en celle Prouince. A ceste cause l'Empereur assemblant forces de toutes parts, il passa sans nul delay le Rhin, & campa à Lippen, où il seiourna quelque temps, attendant encor des troupes plus grandes de Gaule, Italie, & Germanie, lesquelles venuës il passa l'Elb, & s'arresta derechef au lieu, où les fleuues Elb, & Sale se ioignent ensemble, afin de penser à ce qu'il auoit à faire pour effectuer son dessein qui estoit de ne souffrir pas que Godeffroy entrast en son pays, mais plustost de l'aller trouuer iusques en son fumier, sans iamais entendre à la paix auec ces Barbares, qu'il ne les eut contraints à luy faire obeissance, s'estimant estre assez fort pour ce faire, ayant hommes, viures, armes, cheuaux, machines de guerre, argent, & toutes autres choses necessaires pour vne telle & si haulte entreprise. Mais le temps n'estoit encor venu, que ces nations Septentrionales receussent le doux ioug de l'Euangile, & que les François fussent ceux là qui les domptassent, veu que de ces pays sortirent ceux, qui peu de temps apres rauagerent toute la France, ainsi que nous verrons en son lieu: aussi la peste se mettant parmy le bestail de l'armee, il y eut vne si horrible mortalité de bœufs, & autres bestes, que l'Empereur craignant quelque chose de pire, & ne voulant rien faire contre la volonté du ciel, qui sembloit contre-dire à son entreprise, il s'en deporta, luy suffisant que ce sié voyage auoit cõtraint les Danois de retirer leurs forces de mer du pays Frison, pour venir au secours de leur Prince, qu'on se craignoit que l'Empereur vint assaillir au mesme pays de Danemarch, ou ancienne Cherronnesse des Cymbres: si bien que Charles courant sus aux Danois, força les autres Septentrionaux de quitter son pays, pour venir deffendre le leur propre. Quelque grande armee que l'Empereur eut à sa suite, si est ce que cela n'estonna point le Danois qu'il ne s'aprestast de luy faire teste, & de l'empescher d'entrer en sa terre selon que Charles le desseignoit: & de fait la guerre eut esté horrible, & sanglante, si le Barbare n'eut eu vn grand inconuenient qui luy rompit ses desseins, & luy abregea le cours de sa vie, la fin duquel est diuersement racomptee: car Krants, & Saxon Grammairien tiennent qu'il fut occis par vn simple soldat, sans qu'il en dient la raison: & Auentin dit que ce fut son fils propre qui le meurtrit, & la cause pourquoy fut, d'autant que ce Roy infidelle repudiant la mere de ce Prince (qu'il ne nomme point) pour s'adonner à vne concubine, le fils detestable pour venger le tort fait à sa mere, attendit son bon à l'heure, & temps opportun que Godeffroy estoit allé voler le canard, car tandis qu'il s'amusoit au combat de son oiseau, & de l'aigle, le fils qui estoit en embusche, ne faillit son coup, & occist cruellement son pere. La mort de ce Roy causa vn grand repos par tout le Septentrion, & la Germanie, d'autant que le successeur du deffunct ne voulut manger de la guerre contre l'Empereur Charles, ains poursuiuit plustost la paix, & se mit en deuoir d'appaiser toute querelle. Or auant que passer oultre, ie suis presque contraint de croire plustost Auentin que les autres sur la mort du Roy Danoys, à cause que bien que Krants, & Saxon dient qu'Olaue fils de Godeffroy succeda au pere, si est-ce qu'ils ne font mention autre de luy, sinon que luy voulant venger la mort de son pere fut accablé par la noblesse: qui me fait estimer que les Seigneurs du pays, voyãs l'impieté du fils contre le pere n'en voulurent souffrir le crime, ains le punirent, & vengerent sur luy

Frisõs desfaits & domptez par les Danoys.

Krants en sa Danie li. 4. ch. 2.

Charles le Grãdarmé contre les Danoys.

Mortalité de Bœufs au camp de Charles Empereur.

Danois quittent le pays de Frise.

Saxõ hist. Danoise liure 8.

Krãts en sa Danie liu. 4. chap. 2.

Auentin hist. de Bauiere li. 4.

Godeffroy Roy de Danemarch, occis par son fils.

Olaue fils de Godeffroy, occis des siens.

sur luy la ruine de leur Prince, substituans pour luy au Royaume, Hemingue nepueu du deffunct Godeffroy, & fils de son frere: que les susdits auteurs n'osent asseurer auoir esté parent de celuy qui auoit homicidé son pere, tant les historiens de iadis ont esté diligents à recercher les matieres, puis qu'ils failloient au principal, & ignoroient les Genealogies. Or ce Hemingue ne prenoit plaisir à la guerre, & pource dés qu'il veit son oncle mort, il le feit entendre à l'Empereur, dequoy Krants dit, que Charles fut tres-ioyeux, comme s'il eut eu quelque frayeur de ce barbare. Au reste dés que Hemingue fut venu à la Couronne, il despeche ses Embassadeurs auec amples instructions vers l'Empereur pour le fait de la paix, laquelle fut concluë, & asseuree d'vne part & d'autre par les deputez de tous les deux Princes, & laquelle fut de longue duree, & que depuis le mesme Hemingue renouuella auec Louys le Debonnaire apres le decez de Charle-maigne. Et telle fin eut la guerre contre les Danois, laquelle fut plus effroyable que nuisible, sauf que les Frisons, & Abrodites pour estre trop voisins des Danois se sentirent de la cruauté du voisinage: de ce rauage ayant esté preserué les pays bas de Brabant, & de Flandres par Lyderic, lequel mourant l'an huit cens & huit, laissa son fils Engleran qui fut confirmé par Charles le Grand en l'estat de son pere, & y feit tres-bien son deuoir, tant à repousser l'effort des Pyrates Danois & Normands, qu'à rebastir les villes & lieux saints demolis le temps passé par les Huns, François, & Wandales. Ceste paix de Charles auec les Danois fut suiuie de grands pleurs & tristesses en court, d'autant que tandis que l'Empereur estoit en Saxe, il veit la mort de sa fille aisnee appellee Rothrude, qui auoit esté fiancee (comme dit est) à Constantin fils d'Irenee, mais le mariage ne sortit à effect: laquelle dame mourut le treziéme de Iuing, l'an de grace huit cens & dix, & estoit ceste fille legitime, & sœur de pere, & de mere de Charles, Pepin, & Louys, & sortie de la Royne Hildegarde. A peine auoit on essuyé les larmes pour la mort de ceste fille, que voicy vn assault plus rude qui donna dessus à l'Empereur, oyant comme son fils Pepin Roy d'Italie estoit mort enuiron vn mois apres sa sœur, à sçauoir le quinziéme de Iuillet au mesme an de huit cens & dix, & estoit aduenu son trespas à Milan, ce qui ne fut sans donner vn grand sursault au cœur du pere, ayant perdu en si peu de temps fils, & fille, qu'il auoit pour tres-chers, mais plus pour la mort de Pepin qu'il sçauoit estre sage, & digne d'vn tel Royaume que l'Italie. Ce ieune Prince fut enterré en l'Eglise saint Ambroise de Milan, laissant (ie n'ay trouué le nom de son espouse) vn fils, & cinq filles: le masle fut nommé Bernard, que Charles son pere grand, feit Roy d'Italie, & successeur de son pere, mais depuis ce pauure Prince fut mal-traité par Louys son oncle, ainsi que verrons à la poursuite de l'histoire: les filles eurent à nom Adelarde, Gemitrade, Gestrade, & des deux autres ie n'ay le nom, lesquelles l'Empereur feit nourrir auec ses filles, sans toutesfois en marier pas vne, ne se souciant que de se donner (apres auoir vacqué aux affaires) du bon temps auec ses dames, & concubines. Les obseques faits des enfants Royaulx, l'Empereur se retira à Aix pour tenir selon la coustume, le conseil, & parlement general, & sa court ouuerte, & où fut donnee assignation aux Embassadeurs de diuerses nations pour estre ouys, & auoir despeche de leurs affaires. De la part de Nicephore Empereur Grec, ceux qui estoient venus ratifierent la paix faite auec Pepin, & l'Emperur leur remit en main le pays Venitien, & la Dalmatie, & fut confederation iuree, & promise entre les deux maisons de France, & Constantinople. Abulas More, qui commandoit au pays Bethique d'Espaigne, qui ores se nomme le Royaume de Grenade enuoya aussi vers Charles pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyee: & pour mieux y paruenir, il rendit à l'Empereur vn des Seigneurs de la court Royale appellé Henry, qui auoit esté pris sur la mer par les Pyrates. Au reste estant mort le Comte Aureol, qui estoit gouuerneur des villes d'Huesca, & Saragosse, Amoros, ou Ambros More, s'y introduit pour gouuerneur sous le nom, & autorité de Charles, vers lequel il enuoya ses agents, afin de gaigner sa grace, ce nonobstant auoit il desia mis garnisons és forteresses, resolu de les garder à quelque pris que ce fut: or le sommaire de son Embassade, & requeste estoit qu'il pleut à Charles de le prendre en sa protection, & sauue-garde, luy se rendant à sa majesté auec tout ce qu'il possedoit, luy iurant foy, & obeissance, & cecy pour se tenir fort contre les Roys de Cordouë. Mais

Hemingue nepueu de Godeffroy fait Roy des Danois.

Paix entre l'Emper. Charles le Grand, & Hemingue Roy des Danois.

Mort de Lyderic Forestier de Flandres.

Engleran Forestier refait les villes ruinees de Flãdres.

L'an de grace huit cẽs & dix.

Rothrude fille de Charles decede.

Mort de Pepin Roy d'Italie.

Bernard fait Roy d'Italie.

Assemblee du cõseil à Aix l'an huit cens & dix.

Paix entre les Emper. confirmee.

Abulaz Roy de Grenade.

Amoros Seigneur de Saragosse.

quelque offre que feit ce galant, & fin More demandant à parlementer auec les chefs des garnisons Françoises qui tenoient les frontieres de Catheloigne, si est-ce qu'on ne voulut onc se fier à luy, les Chrestiens sçachant bien auec quelle ruse, & trahison ce chien infidelle auoit trahis ceux de Tolede au Roy Hali Hatan, sous pretexte que le Miramolin Espaignol vouloit faire aux Chrestiens la guerre : si bien qu'ayant introduit Abderrahamen fils de Hatan en la ville, il feit occir les chefs d'icelle, & piller les maisons des plus riches, & pernicieux. Or l'Empereur voulant vser de pareille courtoisie à l'Empereur Nicephore, que l'autre auoit fait l'enuoyant visiter, il despecha vne fort solennelle Embassade, de laquelle estoient chefs Hedon, ou Aidon Euesque de Basle, homme de grandes lettres, & lequel on dit que redigea ce voyage par escrit, Hugues Comte, ou gouuerneur de Tours, Aion Lombard de Forly: & auec eux furent Leon Sicilien, & Obelere iadis Duc, mais lors fugitif de Venise: & tous ceux cy furent en Constantinople, où ils trouuerent les choses autrement disposees qu'ils ne pensoient, & que ie vous diray cy apres, & bien tost, mais que ie vous aye proposé qu'en cest an il y eut deux Eclipses de Soleil, & de Lune és mois de Iuing, Iuillet, & Decembre: aussi les Mores d'Espaignes quelques paix qu'eussent fait auec l'Empereur, ne laisserent de courir ses terres, & sur tout les isles voisines, de sorte qu'ils pillerent, & rauagerent l'isle de Corse, laquelle a esté plus de quatre cens ans sous leur main, quelques efforts qu'y ayent fait les Chrestiens, iusqu'à ce que les Geneuois les en chasserent. Au reste Amoros, ou Ambros ayant trompez les Toledans, fut luy mesme deceu par Abderrahamen fils de Hali Hatan, que nos historiens appellent Abulaz, lequel le chassa de Saragosse, & le contraignit de se retirer à Huesca: & c'est pourquoy il faisoit celle summission vers Charles qu'auons dit, non d'amitié qu'il portast aux Chrestiens, ains pour se preualoir de leur force contre le Miramolin, le chassant de sa Seigneurie. D'auantage ceste annee mesme apres le depart des Seigneurs sus-nommez, allants en Constantinople fut confirmee la paix entre Charles, & Hamingue Roy Danois: & l'Empereur dressa trois armees, l'vne contre les Wiltzes, l'autre en Pannonie pour accorder les querelles que les Huns auoient ensemble, ioint qu'il se craignoit que ce peuple ne seroit long temps sans remuer mesnage, si par cas il venoit à mourir, luy estant desia sur l'aage, & fort cassé, & maladif pour les continuels trauaux qu'il auoit souffert toute sa vie. Aucuns mettent que la mesme armee qui fut contre les Wiltzes passa iusques en Liuonie pays posé sur la mer Sarmatique, ce que ie n'oseroy asseurer, bien qu'en ce mesme temps les Polonois, & autres Sarmates leurs voisins non encor' Chrestiens enuoyerent vers ce grand Empereur pour auoir la paix, ce qui semble confirmer ce dire du voyage François en Liuonie. La troisiéme armee fut mandee contre les Bretons voisins de la mer, qui ne pouuoient souffrir le ioug François, ayans pour conducteur leur Roy (ainsi l'appellay-ie) nommé Lenulphe, que l'Annaliste Breton appelle Machon, mais ayans esté vaincus, & leur pays pillé, il fallut que par force ils obeissent, & que leur Roy se soumit à faire hommage au Roy de France, & son peuple à luy estre tributaire. Or pource que l'an precedent l'Empereur auoit commandé au Forestier de Flandres (qui auoit la charge de la marine, & Admirauté) de dresser vne appareil d'armee sur la coste de Flandres, & Picardie, pour obuier (auant que la paix fut faite auec les Danois) aux courses des Septentrionaux: ayant sceu que tout estoit presque dressé, le voulut voir, & par ainsi l'Empereur vint à Bouloigne cité maritime, au port de laquelle estoient les vaisseaux par luy ordonnez à faire, qu'il visita, & arma de gens, & autres choses necessaires : & pource que le port luy pleust, & qu'il veit la grande tour (qu'on dit auoir esté bastie par Iule Cęsar) estoit presque ruinee, il l'a commanda estre refaite, & y feit mettre celle eschanguette, Phare, & lanterne, qui y estoit iadis comme en Alexãdrie d'Ægypte, qui seruoit de guide la nuit aux nauigãs, afin que par le signal du feu bruslant en ceste tour, ils fussent asseurez de trouuer port & retraite. De Bouloigne il vint à Gãd sur l'Escaut, où il veit aussi des nauires pour mesme effait, que les precedẽtes: & feit tout ces voyages le bon Prince, pour effacer en sa fantasie la memoire cõtinuelle, qu'il auoit de la mort de son fils Pepin, & de sa fille Rothrude: mais ainsi que les l'armes luy cõmençoient tarir aux yeux, & le soing, & tristesse au cœur, voicy vn nouueau assaut, renouuellãt les angoisses passees

Hali Hatã grand Roy des Mores

Trahison d'Amoros contre les Toledans.

Embassad. Frãçois enuoyez en Grece.

Isle de Corse gastee par les Mores.

Amoros chassé de Saragosse.

Armees dressees par Charles Empereur.

Bonfinie hist. d'Hongrie Dec. I. liure 9.

Armee de France en Liuonie.

Machõ, ou Lenulphe Roy de Bretaigne.

Bretõs desfaits par les Frãçois.

Bouloigne cité maritime en Belge.

Tour de Bolog. reparee par Charles le Grand.

passees: car sur le cõmencement de l'an huitcens onze cõme il estoit à Aix la Chapelle, on luy porta la nouuelle de la mort de Charles son fils aisné, & mieux aymé, Roy de Germanie, & de Bourgoigne, lequel estoit decedé au moys de Decembre au pays de Bauiere, ce qui donna vne grande affliction à ce grand Roy voyant la perte de ses enfans en la fleur de leur aage, & cestuy estant mort sans hoir pour la consolation de son pere. A ceste cause il enuoya querir son fils Louys Roy d'Aquitaine pour luy estre tousiours aupres, & Bernard fils de Pepin, affin que il le consolast par leur presence, & que de là en auant il guerroyast par ses Lieutenans, tenant ses fils pour assister au conseil, & s'exercer aux plus-grands affaires du Royaume. Or reuenans à ceux qui feirẽt le voyage de Constantinople auec Arsaphie Embassadeur de Nicephore, il faut sçauoir qu'ils y trouuerẽt bien les cartes broüillees, & les choses autrement disposees qu'ils ne pensoyent point, entant que Nicephore estant mort, il estoit aduenu vn grand changement d'estat, & humeurs des Seigneurs de la Grece. Nicephore homme auare, & cruel ayant laissé ses pays à la mercy des infideles aymoit mieux guerroyer les Chrestiẽs, que chasser les Mores lesquels estoyent venus iusqu'à la veüe presque de Constantinople piller les haures de son obeissance: or celuy qui le plus estoit odieux à Nicephore, estoit couronné Roy des Bulgares, contre lequel il feit plusieurs voïages, & obtint de belles victoires, de sorte que le Barbare fut contraint luy demander la paix, laquelle luy fut par Nicephore deniee quelque offre, ny summission que sceut offrir le Bulgare. Donc Nicephore armant contre Chrunne, & amenant auec luy son fils Staurace, qu'il auoit fait couronner Empereur de Grece, & declairé son successeur à ce consentãt, & le peuple, & l'armee, vint en Bulgarie, qui jadis se nommoit la haute Mœsie pour du tout ruiner ce Roy Chrunne: lequel voyant que l'Empereur faisoit sa cause iniuste ne voulant le receuoir en grace, sort en campagne, vint aux mains auec les Grecs, les vaincq, & deffait, iouyst de leurs despouilles, occist Nicephore, & le fils de l'Empereur y fut blecé dangereusement, la plus part des Princes taillez en pieces, & la teste de l'Empereur, portee au bout d'vn baston en moquerie, seruit en fin de vase enduit d'or dedans lequel boiuoit le barbare, & où les iours des festes il faisoit boire les Princes de son obeissance. Apres ceste route Staurace retiré en Constantinople tant blecé fut salué Empereur, quoy que les Grecs ne voulussent l'accepter pour les meschancetez du pere, mais Michel Europalate son cousin, qu'on vouloit eslire, luy tint la main & le feit sacrer, & receuoir pour Prince. Ce Staurace estoit aussi vicieux que son pere, & haïoit mortellement les Occidentaux, ce qui fut cause qu'il ne tint aucun compte des Seigneurs que Charles auoit enuoyez, ains leur fait faire de grandes iniures, si biẽ qu'ils estoyent sur le poinct de s'en reuenir en France fort mal contents, quand voicy que ce fol Empereur n'ayant encor' regné seul que trois moys, voulut s'attacher à son cousin Michel qui l'auoit fait Roy, & conspiroit sa mort: ce que l'autre sçachant, le feit prendre, tondre, & mettre en vn monastere où il mourut de la plaïe receüe en la bataille contre les Bulgares. Et Michel sacré, & couronné, ouyt les Embassadeurs François, les despecha, & iura la paix, & alliance commencee auec Nicephore, despechant des siens vers Charles pour faire le semblabe.

L'an huict cens on&c.
Charles Roy de Germanie decedé.
Nicephore auare & cruel.
Orgueil de Nicephore refusant la paix à Chrunne Roy des Bulgares.
Mort ignominieuse de Nicephore.
Annal. de Constant liu. 24.
Meschanceté de Staurace contre son cousin.
Staurace rendu moyne, & Michel Europalate fait Emp. de Grece.

Du voyage de Charles en Espaigne, & occasion d'iceluy: & de celle memorable iournee & bataille donnee à Ronceuaux, & opinions diuerses sur icelle. CHAP. XXIII.

CEs alliances faites, comme Charles pensoit estre hors de tout trouble, & acheuer ce peu qui luy restoit de vie en repos, & au seruice de Dieu, voicy les affaires qui se presentẽt de toutes parts, qui suffisoyẽt pour esueiller l'esprit à vn plus endormy que Charles, lequel jamais ne fut tant plongé en plaisir, qu'vn affaire de peu de consequence ne luy feit oublier toutes ses aises: Car du costé de Septẽtrion Hemingue Roy des Danoys mourant sans hoir, laissa le pays en dissension sur le faict de la succession, les vns voulans que Sigeffroy nepueu de Godeffroy emportast la couronne, d'autres, & presque les plus-forts fauorisoyent à Anilon Prince du sang Royal, & nepueu du Roy Herold aïeul de Gottric ou Godeffroy, comme plus

Hemingue Roy des Danois meurt.
Diuisiõ en Dannemarch pour la royauté.

proche du sang,& de la couronne.On vient aux armes;les deux Roys entrent au conflit & s'aduancerent tellement pour s'y faire voir, qu'ils demourerent pour les gages touts les deux, & ce pendant ceux du costé d'Anilon emporterent la victoire, qui fut cause que Regnifroy, & Herold freres dudit Anilon furent faicts Roys en despit de la partie contraire:lesquels pour authoriser leur dignité,& tenir leurs ennemys en bride, ils enuoyent à l'Empereur Charles pour confirmer l'amitié qu'Hamingue luy auoit iuree,pour la cõfirmation de laquelle ils luy presenterent vn de leur frere nommé Henningue pour ostage,que l'Empereur ne voulut receuoir,ains le renuoyant aux Roys, il feit aller auec luy douze grands personnages pour receuoir le serment des Roys, & leur faire dire qu'il n'auoit affaire d'ostages, ayant affaire auec gens qui ne voudroyẽt pour mourir faulcer leur parole. C'estoit alors que l'occasiõ s'offrit à Charles d'accabler les forces Septẽtrionales s'il eut eu la vigueur anciẽne,veu les discordes ciuiles des barbares:car les domptant,il coupoit la broche aux forces qui depuis sortirent de ces regions, & gasterent toutes les Prouinces presque de la Gaule. Veu que les enfans du deffunct Godeffroy chassez par les Danoys de leur pays lors qu'on feit Roy Hemingue,ayans rassemblé vne belle troupe de bannis auec eux, vindrent en la Peninsule Cymbrique qui ores s'appelle Danne-march, resolus d'oster la couronne à ceux qui(à leur aduis)leur auoyent rauie,& vsurpee. Et si Charles se fut mis d'vn ou d'autre costé,c'est sans doute qu'il eut emporté le dessus:ou se ruant sur touts les deux, il eut ruiné toute la nation Danoise:mais les laissant faire, les enfans de Godeffroy venans au combat contre les Roys furent vaincus,deffaits,chassez, & bãnis de leur pays & heritage. Le sang espandu en Septentrion,il fallut aussi que Mars allast faire ses ieux vers le midy, d'autant que les Mores se mettans à deux bandes sur la mer Mediterranee,les vns coururent,& gasterent(comme i'ay dit)toute l'Isle de Corse, les autres se ruerent sur la Sardaigne: les Corses ne furent si diligents que les Sardes, ains se laisserent prendre,piller,deualiser, & esclauer,là où les Sardes se deffendans vaillamment, empescherent la descente aux Mores, & en tuerent plusieurs qui se trauailloyent de prendre terre en leur isle. Neantmoins ceux qui eschapperent des mains des Sardes s'en retournoyent les mains pleines,& leur vaisseaux chargez de butin, & d'esclaues: mais Ermingard Duc & Gouuerneur des Isles Baleares(ores Maiorque & Minorque) les assaillant de surprise,les deffit, leur osta les prisonniers, meit à fond plusieurs vaisseaux,en prit huit,& chassa le reste,& rendit les captifs à ceux à qui ils appartenoyent és deux Isles:ce qui fut cause que les Mores pour se venger,coururent la coste de Prouence,& toute la riuiere de Genes, & la mer iusques à Ciuita-veche pres de Rome, & ayans fait vn grand butin,& pillage, pensans se retirer auec ces richesses en Espaigne, furent assaillis par les gents que Bernard Roy d'Italie y enuoya(à ce sollicité par son aïeul)& si bien estrillez,que perdans leur butin, les plus diligents se sauuerent à bien ramer,le reste estant ou pris ou tué par les Chrestiens. Depuis toutes ces choses vous ne trouuez guere plus aucun voyage ny entreprise de ce grand Empereur Charlemaigne que celle derniere expedition qui luy fut autant mal'heureuse que les autres luy auoyent esté bien fortunees,qui fut le voyage troisiéme d'Espaigne, que plusieurs confondent auec le premier de l'an de nostre salut sept cens septante-huit, & attribuent à ce premier la deffaite des Princes François que le vulgaire nommé Pairs de France,ce qui ne peut estre:veu que nous auons fait voir plusieurs en vie de ceux qui moururent à la iournee de Ronceuaux:ioint que les autheurs Espaignols, & la plus part des anciens mettent ceste iournee sur les derniers ans de l'Empire de Charles, à sçauoir l'an de grace huit cens douze.Or comme le temps du voïage est incertain, ou aumoins diuersement compté par les autheurs aussi est l'occasion de l'entreprise, les vns l'attribuans à vne cause, les autres à vne autre, & peut estre que toutes les deux sont veritables,ostee toutes-fois toute superstition qui peut estre cachee sous l'vne de ces opinions.Or la premiere est prise de la plus-part de noz Annalistes, de laquelle Eghinard ne fait mention quelconque non plus que les autres anciens, si nous ne voulons adiouster foy à vn liure escrit sous le nom de Tulpin Archeuesque de Rheims, lequel(comme ailleur i'ay dit)m'est grandement suspecte,tant pour son stile,que pour les fables qui y sont racomptees,desquelles je souhaite bien-fort que noz escrits soyẽt esloignez,veu le peu de grace,& foy que ces choses donnent à la narration des choses de con-

Anilon & Sigeffroy Roys occis en bataille.

Regnifroy, & Herold Roys de Danemarch.

Troubles appaisez en Danemarch.

Corse, & Sardaigne isles assaillies par les Mores.

Ermĩgard Gouuern. des Baleares deffait les Mores.

Pays pillez par les Mores.

Diuers aduis des autheurs sur le voyage de Ronceuaux.

L'an huit cens douze fut fait le voyage de Roceuaux

Histoire de Tulpin suspecte.

de consequence. Reuenans donc à la premiere occasion pour laquelle Charles passa en Espaigne, & du costé où il n'auoit que bien peu de commandement, à sçauoir vers les Astures, & Gallice, les nostres alleguent ne sçay quelle vision de l'Apostre sainct Iacques apparoissant à l'Empereur Charles, & luy enioignant de passer au pays, où reposoit son corps en Espaigne, & là luy faire bastir vn temple: mais quant à moy n'ayāt autheur qui me segnale au vray le temps de ceste apparition, je suis content aussi d'en laisser le discours à noz vieux Annalistes, veu que l'histoire d'Espaigne monstre, qu'auant ce passage de Charles en Espaigne, & le corps de l'Apostre fut retrouué, & l'Eglise de Compostelle rebastie (ayant esté ruinee par les Mores lors qu'ils cōquirent l'Espaigne) par Alphonse le chaste, & cecy en l'an de grace sept cens nonante sept, & quinze ans auāt ce voyage de Charle-maigne. Il est vray (cōme dit le susdict historiē Espaignol) qu'estant Charles le Grād aduerty de l'inuētiō de ce corps, & de la reédification de l'Eglise, meu de grande deuotiō vers cest Apostre supplia le Pape Leon troisiéme du nom, d'eriger ceste Eglise en siege Episcopal, ce que le Pape luy octroyant l'an sept cens nonante-huit il transporta le siege Episcopal d'Irie, dicte la cité du Patron, à Cōpostelle, & en feit, & nomma le premier Euesque celuy Theodomire qui auoit trouué le corps de l'Apostre, & estoit Euesque d'Irie, à cecy consentant Alphons auec touts les Prelats, & Seigneurs de son Royaume, qui prit plaisir à la deuotion du François, & au soing qu'il auoit de l'auancement des affaires d'Espaigne. Or par là voit on que ce voyage ne peut auoir esté fait pour la deuotion vers sainct Iacques, veu l'effait de la chose, car Charles ne passa point, ains se retirant (comme dirons) il ne suruesquit guere long temps à ceste deffaicte. Ainsi posé le cas qu'il eust basty sainct Iacques en Compostelle, il faudroit que ç'eut esté en sa ieunesse, & non lors de la iournee de Ronceuaux, laquelle aduint par autre occasion que de pieté, ou pelerinage, ainsi que je vois vous deduire. Or voicy la cause pour laquelle Charles le grand passa en Espaigne, laquelle bien que raisonnable, n'estoit neantmoins pour esgard ny de la deffaicte seule des Mahometans, ny pour bastir l'Eglise sainct Iacques, ains pour se venger d'vne iniure qui luy auoit esté faite, & entendez comment. Vous auez ouy cy dessus le secours que Charles auoit donné à Alphons surnommé le Chaste Roy d'Oniede, & de Leon, des Astures & de Galliee, & comme l'Espaignol luy enuoyoit & partie du butin, & des presens en recognoissance de ceste faueur, & ayde contre les Mores, ce Roy Espaignol estant sur l'aage, & n'ayant aucuns enfans pour luy succeder, voyant son pays enuironné de toutes parts de Mores, qu'il souhaitoit du tout chasser d'Espaigne, ne veit expedient meilleur pour venir à sa pretente, que s'il faisoit Charles Empereur son heritier & successeur, pourueu qu'il le veint secourir auec ses forces contre les Mahometistes. Ce bon Roy feit ce dessein secrettement, & sans rien en communiquer à ses conseillers & Barons, ains par des siens confidents, & loyaux il en aduertit l'Empereur dequoy il fut ioyeux, esperant de partager de ce costé Bernard fils de Pepin Roy d'Italie, affin que Louys fut Monarque des Gaules, Germanie, & Italie. Ainsi les alliances confirmees, Alphons ayant de claire Charles son heritier, & cestuy se preparant pour passer en Espaigne contre les Mores, voicy que la chose est descouuerte, soit par le moyen de ce Ganelō (des faits, & trahisons duquel noz histoires sont pleines, & lequel faut qu'ayt esté quelque grand' chose en ce Royaume, veu les memoires qui encor' restent de luy) qui estoit mal affectionné aux Comtes d'Anjou, & du Mans, & aux parēts de Charles, & qui (peut estre) aspiroit à la couronne par mesmes moyens que Pepin l'auoit vsurpee, voyant l'Empereur chargé d'ans, & n'ayant qu'vn seul fils pour luy succeder: soit donc par ce Ganelon [qu'aucuns à tort ne font qu'vn simple escriuain, ou secretaire] ou par les mesmes Espaignols qui auoyent faict l'Embassade, descouurissent ce fait, si est-ce que les Comtes, & Seigneurs Espaignols en furent aduertis lesquels s'adressent à leur Roy, luy remonstrent sa faute d'appeller des estrangers à la succession de la couronne, comme si l'Espaigne estoit si destituee d'hommes qu'il ne s'y peut trouuer des Princes suffisans pour l'a regir & deffendre: qu'il auoit son nepueu Bernard fils du Comte Hanche & de sa sœur Simene, homme beau, gētil, & hardy, qui promettoit grādes choses de soy, & luy attouchoit de sang de si prez: & cestuy luy desplaisant pour ce que sa mere s'estoit mariee sans congé, il auoit son autre nepueu Ramire fils de son frere, auquel iustement il ne pouuoit ny deuoit rauir le droit de l'heri-

Cause du voyage de Charles en Espaigne selon les Annal. de Frāce.

Estiēne de Garibay liu. 9. hist. d'Espaig. cha. 14.

Cōpostelle fait Eueschè par le moyen de Charles le Grand.

Rodric Euesq. de Toledehistoire d'Espaigne li. 4. ch. 10.

Alphons declaire Charlemaigne sō heritier.

Ganelon ennemy du sang des Pepins.

Ganelon estimé à tort, issu de baslieu.

Remonstrance des seig. d'Esp. à Alphōs

tage: qu'il les declairast l'vn ou l'autre pour successeurs, veu qu'ils estoyent resolus de plustost mourir que d'endurer les François venir en leur terre pour les gourmander, ou que aucun estranger eut l'honneur d'auoir la courône s'il ne l'emportoit à la pointe de la lance, & trenchant de l'espee. Ne nioyent point que l'Espaigne ne fut obligee à l'Empereur Charles, que ce ne fut bien-faict que de le recognoistre, mais non au desauantage ny du sang Royal, ny de la liberté du peuple, lequel combatant sans cesse contre les Mores pour sa franchise, ne vouloit que l'Empereur le mit au ranc de ses subiets, & le sousmit à ses loix & ordonnances. En somme ils conclurét que si Alphons ne reuoquoit la donation faicte à Charles de bon gré, ils luy feroyent faire par force, & luy donneroyent à cognoistre qu'il y auoit vn conseil en Espaigne, qui estoit soigneux de la couronne, & qui ne souffriroit que les Roys s'esloignassent de ce qui est equitable: Alphons estôné de ce langage, ne sceut que faire autre cas que se gouuerner suyuant la volonté de ses Barons craignant grande reuolte, & sur tout doubtant que Fortun Garces Roy de Nauarre mortel ennemy des Mores, ne fut appellé par les Espaignols pour estre leur Roy, & qu'ils ne l'ostassent auec les siens de son siege. A ceste cause il mâda à Charles ce qui estoit aduenu, le prie de ne le trouuer mauuais, & de ne point se mettre en peine de passer en Espaigne, s'il ne vouloit sentir pour ennemys ceux ausquels il auoit tant fait de biens, faueurs, & bons offices d'amitié. Toutes ces excuses ne peurent contenter l'Empereur qui estoit homme de hault cœur, & qui ne se laissoit aysémét manier, voyant que c'estoit vn trait de moquerie de le desheriter apres la donatiô faicte, laquelle jamais il n'auoit requise ny poursuiuie, & cecy lors qu'il auoit ses forces prestes pour deffendre celuy qui se moquoit ainsi de luy, & qui aymoit mieux auoir les Mores pour seigneurs que luy & les siens pour peres, bons amys, & parents tresaffectiônez. A ceste cause cecy mis en deliberation au conseil, fut arrestee la guerre contre Alphons, & ses alliez fussent ils Chrestiens ou Barbares: & la noblesse de touts ses pays vnie & assemblee, y vindrent tout les Ducs, & Comtes, c'est à dire gouuerneurs de villes & Prouinces, & les Princes de son conseil (sur lesquels on fonde ces pairs imaginez de France, desquels n'est fait aucune mention és vieilles histoires) entre lesquels sont nommez Roland, Oliuier, Thierry, Baudouin, Anseaulme, & autres qui commandoyent sur les troupes, auec des forces si effroyables, qu'elles suffisoyent pour estonner toute l'Europe. Le bruit de ceste grande assemblee estant publié en Espaigne, & Chrestiens & Mores se mettent en armees, chacun se tenant sur ses gardes, & craignant que la partie ne fut contre luy dressee. Et c'est d'où viét que le Roy Marsille qui cômandoit à Saragosse, ioint au gouuerneur de Seuille, & au Miramolin d'Espaigne, que noz Annalistes ignorans l'histoire Moresque ont appellé l'Amatour de Cordes, pensants dire Miramolin de Cordoüe, à cause que le chef des Mahometans d'Espaigne portoit ce tiltre) sont nommez en nostre histoire, & qu'ils sont dits auoir fait la deffaite des Chrestiens, pource qu'ils s'y acheminerent, & vindrent iusques au monts en deliberation de les ioindre, & c'est d'où l'on a pesché les combats de Ferragus, & autres tels monstres Gigantins auec les Palladins de France: les pourparlers du Roy Aigolant auec Charles le Grâd, qui d'eussent estre referez à Martel, veu que cest Aigolant est dit auoir tenu la cité d'Agen sur Garonne, comme encor' on en voit les marques: & il est asseuré que cecy n'aduint point du temps de Charlemaigne. De là ont pris aussi source toutes ces fables des voyages de Marsille, & Balligant en France & tant de guerres, desquelles les Romans sont farcis: contre lesquels bien que Charles ayt combatu, si est-ce que ce ne fut à Ronceuaux, ny par eux furent deffaits les Cheualiers François, quelque chose que châtent plusieurs qui en parlent sans adueu quelconque: si nous croyons aux historiens Espaignols, & aux plus anciés des nostres mesmes, entre lesquels est Eghinard, qui dit cecy estre aduenu par les Basques, & Nauarrois qui sçauoyent les destours des montaignes. Non pourtant veux je aneantir tout ce que les historiens racomptent du Comte Ganelon, & de ses menees contre la maison des Pepins, car, fut-ce auec l'Espaignol qu'il côtracta, ou auec le Mahometan, qu'il brassa la trahison, si est-ce que nul peut nier que Ganelon n'ayt esté, & grand seigneur, & chef de conspiration, & qu'il n'aye basty celle trahison qui fut faicte à Ronceuaux où la deffaite n'eut onc esté si grande, s'il n'y eut eu de l'intelligence auec les aduersaires. Nul peut aussi nier (veu les marques qui en restent) que les Seigneurs François n'ayent

Alphons casse la donation faite à Charles.

Guerre declairee par Charles cô tre les Espaignols.

Chrestiens & Mores arment en Espaig.

Qui estoit le Roy Marsille.

Aigolant ne pouuoit estre du temps de Charlemaigne, et pourquoy.

Trahison de Ganelô est veritable.

n'ayent esté deffaicts au pays Nauarrois, ou Biscain, s'il ne veut conuaincre de mensonge les fondatiōs des lieux saincts, & des Cemitieres tant à Ronceuaux, qu'à Bordeaux, & Blaye, & accuser toutes les histoires de la Chrestienté, pas vne desquelles n'est qui ne chante ceste deffaite, & ne nomme la plus-part des seigneurs qui y moururent: or comme cecy aduint, il est desormais temps de le deduire. Alphonce [comme dit est] informé des forces de Charles, & auec quel mal-talēt il venoit en Espaigne, & aduerty que les Mores estoyent aussi en armes, feit aussi leuee d'hommes de Leon, Gallice, Lusitanie, Astures, Castille, Nauarre [le secourant don Fortun Garces Roy des Nauarrois] Sobrabe, Aragon, Cantabrie, & nommément des terres d'Alaua, Biscaye & Gnipuscoa. En fin s'accordans touts ceux cy auec Marsille, & les autres Mores, feirent vne armee autant, ou plus effroyable que celle de l'Empereur, & c'est ainsi qu'en parlent les Espaignols, aymans mieux [en confessant la verité] confesser leur alliance auec les Mores contre les François, pour auoir la reputation de les auoir vaincus par surprise, laquelle toutes-fois ils ne veulent accorder, comme aussi par ce moyen ils taschent de purger Ganelon de sa trahison, & felonnie: que de dire que ce furent les Mahometás, ayans acheté le sang Chrestien des mains du traistre Comte Ganelon issu [comme on dit] de la famille des Seigneurs de Magōce, qui le feirēt maistres des nostres, ou d'vne partie de leur armee à Ronceuaux, où ils les massacrerent. Quoy qu'il en soit les Mores & Espaignols ayás le mot du guet de Ganelon de la descente de l'Empereur, & des destroits desquels ils se deuoyent saisir, se meirent auec les Nauarrois, & Basques en embusche pour leur faire payer le passage: sçachans bien que si les nostres fussent entrez iusqu'en la plaine Nauarroise, ç'eust esté fait d'eux, & que jamais ils n'eussent eschappé de la force des Palladins, & vaillans Cheualiers de Gaule, Italie, & Germanie. Quand i'auroy accordé aux nostres que Ganelon fut vers les Mores pour faire la paix auec eux, & que lors il pratiqua la menee que dessus, je ne penseroy faillir grandement en l'histoire, ny quand je diroy que Marsille, & ses troupes auoyent esté deja esbranslees par les nostres, & que les François se retirans ils les chargerent sous pretexte de paix, je ne penseroy auoir commis vne grande faulte: d'autant que nonobstant que noz historiens ne facent nulle mention des Espaignols, si est il à presumer qu'estans venus aux mains, & iceux vaincuz, la plus-grande force demoura aux Mores, & ceux cy s'en allans apres l'accord, Ganelon les arresta leur faisant entendre que l'intētion de Charles estoit de chastier les Espaignols, pour puis apres se ruer sur les terres du Miramolin. Ainsi apres l'accord comme Charles se retirast, ayant Ganelon en sa compaignie, Roland, & la plus-part des Princes, Gouuerneurs, Capitaines, & Cheualiers plus segnalez estans demourez derriere, les Mores, & Biscains, & Nauarrois s'estans saisis des destroits & du hault des monts, leur coururent sus de telle sorte que quelque vaillance qu'eussent Roland, Oliuier, ny autres, si est-ce que la charge fut si pesante, qu'ils cheurent sous le fardeau: & quoy que plusieurs milliers de Mores passassent sous le trenchāt des glaiues de ces braues guerriers, si fallut il qu'en fin ils cedassent, & ne pouuans fuir qu'auec grande difficulté, la plus-part y perdissent la vie, & sur tout les chefs, & les plus vaillants comme ceux qui pour encourager le reste se hazardoyent à tout peril, & aymoient mieux mourir l'espee au poing, que d'estre les esclaues, & le iouët des infideles, ou que l'Espaignol les brauast auquel si souuent ils auoyent sauué & les biens, & la vie. Si les Chrestiens feirent grand massacre de Mores & Espaignols se cognoit en cela que les Mahometans furent vn long temps sans remuer mesnage, & que Louys le Debonnaire depuis testonna les Espaignols affoiblis par ceste deffaite: & s'il est vray que le Comte Roland occist Marsile, il se voit en ce que de ceste bataille auant vous ne trouuez rien de ce Prince Mahometan en l'histoire des Mores. Tant y a qu'en ceste bataille moururent Roland, Oliuier, Nesmes non Duc de Bauiere [ainsi qu'aucuns dient, & pensent] car il n'y en auoit point, ains vn braue cheualier, qui estoit General des troupes de Bauiere estás en ceste armee: y mourut Guiffer Comte de Bourdeaux, & fils de Seguin duquel auons parlé cy dessus, comme aussi feit Hael Comte de Nantes, & autres grands personnages desquels n'auons peu retirer les noms d'historiens qui soyent dignes de foy. Les Comtes Roland, & Oliuier gisent à sainct Romain à Blaye ville Saintongeoise de laquelle on dit que Roland estoit seigneur proprietaire: quant aux autres vous voyez à Bordeaux vn beau Cemitiere pres l'Eglise sainct Se-

Cemitieres des Seign. occis à Roceuaux font foy de la deffaite.

Peuples venus au secours de Alphons.

Espaignols s'allient des Mores cōtre Charles.

Mores, & Espaig. instruits par Ganelon.

Marsille deffaict auant que Ganelon brassast la trahison.

Bataille furieuse de Rōceuaux.

Marsille occis par Roland.

Nesmes n'estoit Duc de Bauiere ains seul General des forces dudit pays.

Où enterrez Rolād & Oliuier.

Cemitiere de S. Seuerin à Bordeaux.

uerain hors les murs de la ville, où la plus-part des Chreſtiens occis à Ronceuaux furẽt portez, & enterrez, & le reſte fut inhumé au lieu meſme de Rõceuaux. Voyez là le diſcours de ceſte guerre ſi obſcuremẽt diſcouruë par touts (ou peu ſ'en faut) les hiſtoriẽs qui en parlẽt, leſquels fõt courir ceſt Empereur Charles par toute l'Eſpaigne, cõme ſ'il n'eut eu aucũ empeſchemẽt: mais la faute viẽt de ce qu'ils cõfondẽt les voyages enſẽble, & qu'ils font paſſer ſous vn, ce qui ſ'eſtoit eſcoulé ſous l'eſpace de pluſieurs annees, & le regne de pluſieurs Roys tãt Chreſtiens q̃ Mahometãs en Eſpaigne. Au reſte je ne voy cõme l'hiſtoire Eſpaignole puiſſe ſe deffẽndre de cõtredictiõ en ceſt endroit, veu qu'elle dit que les Mores, & Chreſtiẽs eſtoyẽt ioints enſemble à Rõceuaux, & tout auſſi toſt apres ceſte bataille, elle fait qu'Alphõs ſe iette ſur les Mahometãs: qui me feroit penſer que les ſeuls Mores feirent le maſſacre des noſtres, n'eſtoit que & Aymon, & Eghinard teſmoignent que ce furent les Baſques, & autres Cantabres: ou bien qu'Alphons voyãt les Mores accablez en ceſte bataille Cadmeénne faiſant proufit de tout, & ſ'aydant de la fortune ſe rua auſſi ſur les Mahometans, l'eſquels il chaſſa de tout le pays de Gallice. Au reſte, c'eſt folie de dire que Charles de Grand feit des conqueſtes du coſté de Gallice, ny Luſitanie, car dés ſon premier voyage d'Eſpaigne ayant conquis Pampelonne, il tira ſon chemin vers Saragoſſe le long du fleuue, laiſſant les monts qui ſeparent la Nauarre, & la Gallice: car les conqueſtes Françoiſes ſ'eſtendirẽt ſeulement en Nauarre, puis en Catheloigne, & Aragon, ſur les citez de Saragoſſe, Taracon, Hueſca, Orgel, Geronde, & Barcelonne. D'auantage vous ne lyſez point que depuis ce voyage, & apres telle perte de vaillans homme Charles le Grand feit aucune entrepriſe luy ſuffiſant d'auoir gouſté ce qui eſt aſſez commun aux hommes, que l'heur ſent auſſi bien ſon enuieilliſſement que le reſte des occurrences humaines. Par ainſi il ſe retira en ſon pays de Gaule, confeſſant qu'à tort il vouloit guerroyer l'Eſpaignol, puis qu'il auoit fait ce qui eſtoit en luy, & que les ſeigneurs du pays vſoyent de deuoir de gens de bien ne voulans accepter Roy eſtranger, ny faire tort aux Princes du ſang Royal auſquels legitimement eſcheoit la couronne d'Eſpaigne.

Où furent les cõqueſtes de Charlemaigne en Eſpaigne.

Comme l'Empereur Charles le Grand diſpoſa de ſes terres, & de ſes faicts iuſqu'à ſa mort, & de la fin de ſon Empire & de ſa vie.

CHAP. XXIIII.

Charles le Grand à S. Denys.

CHARLES de retour en Gaule fut paſſer ſon hyuer à Aix, mais auant vint il à Paris, d'où auant il alla à ſainct Denys, où il aſſembla les Prelats, & Seigneurs de France pour aſſiſter à ce qu'il vouloit faire, le teſmoigner, & confirmer: d'autant que ayant faict ſes prieres, & remercié Dieu de tant de belles & grandes victoires qu'il luy auoit donnees, & recogneu (comme bon Catholique) qu'il auoit eſté aſſiſté des ſaincts Martys giſans en l'Egliſe Royale dudict lieu, voulut, ordonna, & eſtablit que tout le pays de France feit hommage à ce ſainct lieu, comme luy meſme le feit, dequoy i'en ay eu en main les patentes auec les donations, franchiſes, immunitez, & priuileges octroyez à celle Egliſe, & notamment quant à ce que les Roys & Roynes y doiuent prendre la couronne apres leur ſacre. Voulut outre ce, que les Roys de France ſes ſucceſſeurs donnaſſent chacun an quatre pieces d'or à ladicte Egliſe, & les offriſſent ſur l'autel des ſaincts Martyrs en recognoiſſance de ce qu'ils tiennent de Dieu, & de ces ſaincts leur couronne, comme auſſi il mit ſa couronne ſur l'autel, l'à laiſſant en garde aux Martyrs, ſuyuant que depuis l'ont eu les Roys François de bonne, & loüable couſtume, & outre ce que i'en ay veu (cõme diſt eſt) les lettres treſanciennes, encore les vieilles Chroniques de France teſmoignent ceſte ſummiſſion du Roy à la ſuſdicte Egliſe, voire y adiouſtent que par l'ordonnance de Charles le Grand toutes les maiſons de France deuoyẽt quatre deniers à ceſte Egliſe, non par maniere de ſeruitude, ains pluſtoſt en ſigne d'affranchiſſement: ce que je croiray aiſément, puis que le Roy meſme ſ'y obligea, & voulut que ſes ſucceſſeurs, & leur couronne recogneut ce ſainct lieu comme le domicile de ceux qui des premiers auoyent ſemé l'Euangile en Gaule. Apres cecy il ſ'en alla au lieu de ſon dernier repos c'eſt à ſçauoir à Aix, où eſtant, il deſpecha ſur le cõmencement du Printemps

Eſtabliſſements de Charles en faueur de l'Egliſe S. Denys l'à huit cens treize.

Roys de Frãce font hommage aux ſaints Martyrs.

Toutes maiſons de France obligees à S. Denys.

temps Amalhaire Euesque de Treues & l'Abbé de Nanteuil vers Michel Empereur de Constantinople pour l'establissement de la paix, desirant de l'aisser ses pays en repos à son fils Louys, lequel il feit venir d'Aquitaine pour le tenir quelque temps pres de soy, & pour en l'assemblee commune de touts les Prelats, Princes, Seigneurs & Capitaines le couronner Roy des Gaules, & le faire son cõsort, & associé en l'Empire. Ainsi en l'an de nostre salut huit cens treze, furent conuoquez les Seigneurs François, Germains & Italiens, & Bourguignons à Aix pour cest effect, & là deuant touts il declaira Louys pour Roy des Gaules, & Germanie, & pour son successeur à l'Empire, auec le plaisir & consentement de chacun. Or combien les Princes ont de tout temps esté chatoüilleux, & quelles defiances apporte la Monarchie és cœurs des hommes, se cognoit par ce qui est escrit au supplement d'Aymon sur ce propos, lors qu'il est dit ainsi: Estant mort Pepin Roy d'Italie, & depuis Charles Roy de Germanie freres de Louys, l'attente de toute la Monarchie le faisoit esperer la iouyssance de touts les biens de son pere: or ayant enuoyé vn certain Prelat nommé Gerric vers l'Empereur, pour aucuns affaires de consequence, & comme cestuy se tint au Palais Imperial, attendant la responce du conseil, il fut admonesté tant par les François que par les Germains, qu'il incitast le Roy Louys à s'en venir vers son pere, & se tenir pres sa personne, eu esgard à sa vieillesse, & à la continuelle douleur qu'il auoit de la perte de ses enfans, & parents: de sorte qu'ils le voyent defaillir à veüe d'œil de iour à autre, & qu'il approchoit bien fort de sa fin, laquelle ils seroyent marris qu'aduint en l'absence du Roy, pour les incõmoditez, & changements qui en pourroyent aduenir. Gerric comme bon, & loyal seruiteur de son maistre, en aduertit tout aussi tost le Roy, & le pria de se gouuerner selon la volonté des Princes: Louys (qui a esté vn des plus sages, & aduisez Roys qui onc regnerent) ne voulut rien faire sans le communiquer au conseil pour se resouldre en chose de telle consequence: & veit que presque touts estoyent d'aduis qu'il condescendit à la volonté des Seigneurs, & approchast de l'Empereur, auant que Dieu l'appellast pour pouruoir à ses affaires: mais le Roy vsant d'vne plus grande sagesse, sçachant quelles estoyent les honneurs de son pere, & craignant de se luy rendre suspect, ne voulut aussi bouger sans le commandement d'iceluy, qui eut pensé (luy venant sans estre appellé) que son fils ou souhaitast sa mort, ou luy voulut auancer, ou dressast quelque monopole pour troubler son repos en sa derniere vieillesse. Ainsi (comme dit est) l'Empereur l'enuoya querir à temps & lieu, & l'auança plus (peut estre) qu'il n'eut fait si Louys fut venu sans estre mandé: Charles estãt vn sage Prince, qui preuoyoit bien que Bernard fils de Pepin estant fils de l'aisné, eut peu quereller & la couronne de France (à luy deüe legitimement, & iustement, cõme representant celuy qui l'a deuoit auoir) & l'Empire: & lequel il voyoit inhabile, & peu capable de telle charge, appella aussi Louys, & auãt mourir le courõna, & denonça pour Empereur, luy feit faire les sermẽts de fidelité à touts les Prelats & Seigneurs, affin que luy mort il n'y restast rien à faire, & que par ce prejugé les successeurs veissent que non en l'election est requise la volõté des Seigneurs, ains en la seule ratification de l'aduis du Roy, puis que Charles couronnãt son fils il n'est pas dit que le peuple l'esleut, ains seulemẽt qu'en l'assemblee generale il fut courõné par son pere. Ioinct que Charles vsant là d'vne façõ de faire derogeãt à la loy, & à la coustume, fraudãt le fils de Pepin de son droit, il failloit aussi que la dispence fut traitee par le conseil, & estats generaux des Prelats, & des Princes, affin que les raisons debatües, & le Roy, & les estats vnis autorisassent l'establissement faict cõtre la coustume, laquelle (sãs mẽtir) a esté fort peu respectee en la race des Carlouinges, veu que les Roys ordonnoyent de la succession par testamẽt, & choisissoyẽt lequel qui leur plaisoit de leurs enfans: ce qui ne s'obseruoit durãt les Merouinges, & n'a esté pratiquee qu'vne fois (& lors par la necessité) en la succession des Capets. Or la cause qui incita Charles d'aduãcer plus Louys (qui estoit le dernier de ses enfans) q̃ Bernard fils de Pepin, fut la bõté, & iustice de Louys, leq̃l il voioit du tout adõne au seruice de Dieu, & à faire droit à son peuple: ce qui est tesmoigné par le susdit autheur du supplemẽt d'Aymõ disãt ainsi: le Roy dés son ieune aage estoit grãdemẽt affectiõné au diuin seruice, & auancement de la saincte Eglise, de sorte que ses œuures, ne le monstroyent pas seulement estre Roy, ains representoyent en luy vn Euesque: car le clergé viuant souz les tyrans en Aquitaine, auoit plus les mœurs de soldats, piqueurs de cheuaux,

Louys couronné Roy des Gaules, & declaire successeur en l'Empire.

Aymon li. 5. cha. 9.

Conseil dõné à Louys de venir en court.

Sagesse de Louys le Debõnaire.

Grãde preuoyãce de Charlemaigne.

L'electiõne peut estre recueillie par ce faict de Charlemaigne.

Carlouinges ont disposé par testament de la couronne.

Liure. 5. cha. 8.

& de chasseurs que d'Ecclesiastiques, sans que pas vn presque se souciast du diuin seruice: mais Louys y estant fait Roy, il feit venir des hommes doctes, & des Chantres affin de leur enseigner, & les bonnes lettres, & la maniere de psalmodier: & sur tout eut il soing de ceux qui pour l'amour de Dieu auoyent quitté toutes choses mondaines, s'adonnans à la seule contemplation des diuines, l'ordre desquels auant qu'il regnast, estoit tout presque descheu en Aquitaine: & pource il remit sus plusieurs monasteres demolis, & d'autres il bastist, & fonda, & enrichit: par le moyen desquels il remit, & (comme) replanta la vraye religion, & seruice diuin en Aquitaine: d'autant qu'à son exemple non seulement les Euesques, ains plusieurs seigneurs lays fondoyent de nouueaux monasteres, ou restauroyent & faisoyent rebastir ceux qui estoyent demolis, & vint la republique d'Aquitaine en tel heur & felicité sous ce Roy, que quelque part qu'il allast, ou se tenant en son Palais à Tholouse (lieu ordinaire de sa residence & où il tenoit sa court, & faisoit les assemblees) il oyoit tousiours les doleances de ses suiects: aussi il assistoit troys iours toutes les sepmaines aux plaidoyez & vouloit de soymesme faire iustice, & rendre droit à chacun, affin que les iuges ne feissent aucune concussion, & que les officiers ne vendissent la iustice. Ce que entendu par l'Empereur son pere, qui en fut aduerty par Archambault son secretaire, qu'il auoit enuoyé vers Louys, il en fut si ioyeux, que la lyesse luy feit couler les larmes des yeux, & le força de dire tout hautement aux Princes là presents: Ah mes amys, esiouyssons nous ja vieillards, que ce ieune Prince nous surmonte par sa prudence, iustice, & sagesse. Tout cecy consideré, ne faut s'eshabir si l'Empereur choisit plustost Louys que Bernard, ioint qu'il voyoit que la noblesse l'aymoit pour l'auoir suiuy à la guerre, où elle ne sçauoit encore la valeur du fils de Pepin qui estoit sans aucune experience. Charles aussi alors plus que jamais s'adonnoit au bastiment des Eglises, tant à Paris qu'ailleur, & sur tout feit il reparer le monastere de Gand en Flandres qui auoit esté tout bruslé fortuitement, & fonda l'Eglise de sainct Iacques de l'Hospital à Paris pour souuenance de sa deuotiõ vers cest Apostre, y establissant les logis pour les pelerins qui voyageroyent par deuotion en Gallice. Par le commandemẽt aussi de ce grand Empereur du tout soigneux de la reformation de l'Eglise, furent tenus & celebrez cinq Cõciles nationaux par les Euesques de Gaule: le premier à Magonce, le second à Rheims, le troisiéme à Tours, le quatriéme à Chalons sur Saone: & le cinquiéme à Arles, les constitutions desquelles sainctes assemblees furent leües deuant l'Empereur, & en la derniere desquelles fut decidée la question tant de fois mise en auant, & reuoquee en doubte par les Grecs sur la procession du sainct Esprit, qu'vn certain Iean moyne de Ierusalem auoit renouuellee: mais ce Cõcile fut celebré à Aix, & ainsi il y auroit six Cõciles nationaux tenus sous Charles le Grãd en Gaule pour accorder les differents d'entre les Ecclesiastiques. Et d'autãt qu'en la paix faicte l'annee auparauãt auec les Danois, Hemingue frere des Roys Herold & Rainfroy auoit esté dõné pour ostage, les freres l'ayãs redemãdé à Charles, & ensemble faite vne cõfirmation plus grande de l'accord, l'Empereur deputa seize seigneurs des siẽs, & autãt en vindrẽt de la part des Barbares ausquels fut rendu Hemingue & la paix octroyee, ainsi qu'ils la demãdoyẽt. Ce pendãt Michel Empereur de Grece ayant guerre contre les Bulgares y fut vaincu par plusieurs & diuerses fois, ce qui esmeut les Grecs, lesquels blasmans leur Prince de coüardise, haulçoyẽt iusqu'au Ciel Cõstantin Copronyme qui auoit si souuẽt estrillez, & vaincuz ces Barbares, & taschterẽt de remettre en l'Empire les enfans du susdit Copronyme aueuglez, & viuãs en exile. Ce q̃ le bon Empereur sçachãt, & estãt informé que s'estoyẽt les heretiques Manicheens, & Atinganiens, ou Penuliciẽs & les Brise-images, il en bãnist les vns, & feit mourir les autres, enuoyant en exil, en vne isle & dedãs vn monastere les Princes qu'on vouloit auãcer en l'Empire. En fin ce pauure Empereur se laissant manier à des Conseillers de mauuaise conscience, & qui n'aymoient pas le prouffit du public, il refusa la paix aux Bulgares, lesquels l'a demãdoyẽt: qui causa que Chrunne Roy Bulgare vint sur la Thrace, & assiegea la cité de Mesembrie assise sur le põt Euxin ores Mer maiour, laquelle il emporta: & ce nonobstant l'Empereur ne voulut entendre à la paix requise par Chrunne victorieux, & quoy qu'il se veit assailly des Mahometans vers la Syrie & Palestine, & que les Bulgares gaignassẽt pays en Thrace: & ce qui est le pis, encore qu'il cogneut le peu d'affection que luy portoyent ses subiects, & soldats & Capitaines,

Grand desbord du clergé d'Aquitaine sous les Merouinges.

Louys le Debõnaire repare les monasteres ruinez en Aquit.

Louys oyoit les causes des pauures & les iugeoit.

Louange de Louys par Charles sõ pere.

Deuotions de Charles le Grand.

Conciles nationaux celebrez en Gaule sous Charles.

Accord confirmé entre Frãçois, & Danoys.

Conspiratiõ en Grece contre l'Emp. Michel.

Michel refuse la paix aux Bulgares.

Capitaines: neantmoins les Bulgares estans vers Adrianopoli prests à l'assieger, l'Empereur y fut pour empescher le siege, & forcé de venir au combat, il y perdit la bataille, de laquelle s'enfuyát, il iura & promit de quitter l'Empire, quoy que desia il eut faict couronner son fils Theophilacte: & voulut inuestir de la couronne vn Prince Grec nommé Leon, Colonnel des regiments Orientaux: lequel refusa cest auancement, neantmoins à la fin pressé, & comme forcé par le peuple qui voyoit l'ennemy s'en venir droit à la grande Cité, il obeit, & fut couronné par le Patriarche Nicephore, & Michel auec sa femme, & enfans se rendit moyne au moys de Iuillet en l'an de grace huit cens quatorze. Ce pendant Chrunne ayát pris la cité d'Adrianopoli fondee par l'Empereur Adrian, vint auec toutes ses forces contre Constantinople, laquelle il assiegea: mais ayant veu les murs, & ramparts d'icelle, & les forces des citoyens, il se repentit de sa venüe, par-ainsi n'ayant plus d'espoir de la prendre, il tourna à son premier propos de faire paix auec Leon: lequel tenát le bec au tyran en l'eau, tascha de le faire mourir faisant vne saillie, mais il ne peut, luy estant assez que les Bulgares mis en route, & leur Roy blecé fussent contraincts de fuir, & leuer le siege. Aduenant cecy, & en l'an susdit de huit cens quatorze au moys de Ianuier, & l'an de l'aage de l'Empereur Charles le Grand enuiron soixante onze, le quarante-septiéme de son regne Franc-Gaulois, le quarante-troisiéme, depuis qu'il eut vaincus les Lombards, & assuiecty l'Italie, & le quatorziéme de son Empire, Charles sentant de longue main les assaults de la mort, & que son corps s'affoiblissant, il n'estoit pour guere long temps viure: en fin au temps susdit, ayant fait son testament (que vous trouuerez escrit en Eghinard son secretaire) par lequel il laissoit la plus-part de ses meubles aux Eglises, & duquel je proposeray cy apres quelques mots: il rendit l'ame à Dieu saisy d'vne pleuresie & grosse fieure, qu'il pensoit vaincre selon sa coustume par abstinence, mais la pleuresie l'emporta, & il trespassa regretté de touts ses subiects, & pleuré presque de tout le monde, comme l'ornement de son siecle, & vn des plus gráds, excellents, genereux, sages, heureux, debónaires, & accomplis Princes qui onc ayent commandé ny en France, ny sur les Germains, ny sur l'Empire. Il trespassa le vingt & septiéme de Ianuier, & son corps estant laué, & embaumé fut enterré en la Chapelle, & Eglise de nostre Dame d'Aix la chapelle qu'il auoit faicte bastir, quoy qu'il n'eut rien parlé de sa sepulture: si bié qu'on estoit en doute s'il le failloit porter à sainct Denys où ses pere & mere reposoyent, & où il auoit vne si grande deuotion: mais en fin on conclud qu'il estoit raisonnable que là il fut inhumé où il s'estoit pleu plus qu'en lieu du monde, & l'Eglise qu'il auoit fait bastir si magnifiquement, & le propre iour de son trespas il fut mis en terre sur le tombeau duquel on mit vn arc tryomphal doré, auec l'effigie, & tiltres de ce grand Prince, l'Epitaphe en estant tel en Latin.

Michel Emp. desfaict par les Bulgares.

Michel se rend moyne, & Leó est faict Empereur.

Chrunne assiege Cóstátinople, & est cótraint leuer le siege.

L'an huit cens quatorze Charles le Grand decede.

Note que la ceremonie de garder & seruir les roys morts ne s'obseruoit iadis.

Où enterré Charles le Grand.

Sub hoc códitorio situm est corpus Caroli Magni atque orthodoxi Imperatoris: qui Regnum Francorum nobiliter ampliauit, & per annos XLVII. fœliciter tenuit: decessit septuagenarius: Anno Domini octingentesimo decimo quarto, indictione septima, V. Calendas Februarij.

Epitaphe de Charles le Grand.

Ce que je mettray en nostre langue pour ceux qui ignorent le Latin:

Sous ce tombeau gist le corps de Charles le Grand, & Religieux Empereur: lequel estendit genereusement les limites du Royaume des François, & le tint heureusemét par l'espace de quarante-sept: ans il mourut en l'aage de septante ans, l'an de nostre Seigneur huit cens quatorze, septiéme indiction, & le cinquiéme auant les Calendes de Feburier, qui est le vingt-septiéme de Ianuier.

Long temps auant qu'il mourut: il y eut plusieurs signes qui presagerent sa fin, ce que & les autres, & luy mesme cognoissoyent bien luy seruir de menace: eu esgard à ce que les trois ans continuels auant son decez on vit vne infinité d'Eclipses de Soleil, & de Lune: & que par l'espace de sept iours on auoit veu vne tache de couleur noire au milieu du globe du Soleil. Aduint aussi que l'an precedent son trespas,

Presages annonçans la mort de Charles le Grand.

on veit tomber de fonds en comble vn grand portique, & fort magnifique galerie qu'il auoit faicte faire depuis son Palais iusques à l'Eglise de nostre Dame: outre ce fut bruslé tout en moins de trois heures le pont de boys qu'en dix ans il auoit faict dresser si industrieusemét sur le Rhin à Magonce, qu'il sembloit deuoir à jamais durer: & y fut le feu si violent, que n'y demeura rien d'entier que ce qui estoit couuert des flots de la riuiere. D'auantage lors que l'Empereur mesme estoit au voyage contre Gottric, ou Godeffroy Roy des Danoys, comme vn matin auant iour il fut sorty hors le camp pour se pour-mener, & visiter son armee, il veit soudain cheoir du ciel vn grád flambeau ardent qui couroit par l'air serain, & sans nuage: & comme chacun estonné parlast de la signifiance de ceste torche, le cheual sur lequel l'Empereur estoit monté, tomba si lourdement du museau en terre, & abbatit Charles si rudement qu'il rompit & les agraphes de son accoustrement, & sa ceinture d'espee, & luy estant sans nulle force fut porté par ses gëts en sa tente: voire l'espieu qu'il auoit en sa main luy eschappa de telle secousse, qu'il alla plus de vingt pieds loing du lieu de sa cheute. A cecy est adiousté que souuent on voyoit des terre-trembles esbranlans son palais d'Aix: & des bruits, & craquements des soliues és maisons où il habitoit, ou passoit faisant ses voyages, & entreprises. L'Eglise aussi en laquelle il a depuis esté enterré fut attainte du foul dre, & celle pomme d'or qui estoit au bout de l'Eguille, luy seruant d'ornement, fut mise à bas par le tonnerre, & iettee sur la maison Episcopale. Et en la mesme Eglise en la voulte y ayant en vne des clefs, & iointures d'icelle faites en cul de l'ampe, il y en eut qui noterent (ainsi parle Eghinard) l'an mesme de son trespas, que les lettres y escrites, & marquans le nom du fondateur, furent effacees, les dernieres desquelles portoyent ces mots (*Carolus Princeps*) furent (dis-je) tellement effacees, qu'il n'y paroissoit chose quelconque. Mais quoy que l'Empereur en veit, ou sceut tout ce que dit est, si est-ce que jamais il n'en feit semblant & n'en tint non-plus de compte, que si la chose ne luy eut touché aucunement, & voyla quant aux presages sur lesquels bien qu'il ne soit necessaire de poser fondement, & y adiouster foy entiere: si est-ce que l'experience nous a faict voir, que presque à la mort de touts les grands Princes, on a veu quelques signes auant-coureurs, & denonçans ces fins, & trespas des personnes segnalees: non que tousiours ny les feux aëreëns, ny les Ecclipses, ny les Cometes portent ces signifiáces, veu que tout cecy est naturel, & ordinaire, comme aussi sont les terre-trembles, toutesfois l'experience nous faict ainsi parler, Dieu aduertissant les grands de se tenir prests pour luy aller rendre compte en l'autre monde des charges qu'ils ont en cestuy-cy, & auquelles il les auoit appellez pour son seruice, & pour le repos de son peuple. L'Empereur, (comme auons dit) feit aussi testament pour l'esgard de ses filles, & des fils qu'il auoit eu de ses cõcubines, afin de leur dõner quelque part en l'heritage, mais ne peut parfaire ce qu'il en auoit deliberé: ce qui monstre assez que les bastards n'entroyent point en la succession sous les Carlouinges, & que les filles n'auoyét autre apennage que les deniers assignez pour leur doüaire. Au reste troys ans auant mourir il diuisa ses thesors, & ses meubles deuant ses amys & domestiques les adiurant de faire que son ordonnance, & volonté testamentaire sortit son effect, laquelle fut elle.

Bastards non compris en l'heritage.

Au nom de Dieu tout puissant, Pere, Fils & Sainct Esprit, voicy la description & diuision faicte par le tresglorieux & debonnaire Seigneur Charles Empereur Auguste l'an de l'incarnation de nostre Seigneur Iesus-Christ huit cens onze, & de son regne en France quarante-trois, & en Italie trente-six, & de son empire l'onziéme, indiction quatriéme: laquelle d'vne pitoyable deliberation il pretend que soit executee de ses thesors, & pecune qui pour lors fut trouuee en son cabinet: & où il veult nommément qu'on prenne garde que non seulement de ce sien argent l'aumosne ordinaire, & solennellement eslargie par les Chrestiens soit pour luy aussi donnee: ains affin encor' que ses heritiers sçachent sans nulle ambiguité qu'est-ce qui leur apartiét, & que sans procez, ny discorde ils en facent le partage ensemble. Auec telle intention donc il a diuisé en trois parties, tout le thesor, argent monnoyé, & meubles trouuez en ses coffres: & icelles parties encor' diuisees, des deux il en á fait vingt & vne portion, reseruant la troisiéme toute entiere. Des deux premieres, pour ce qu'il y a vingt & vne Eglise Metrapolitaine en son Royaume, il entend que ses heritiers en distribuent vne partie à chacune desdictes Eglises, & que l'Archeuesque qui pour

Testament de Charles le grand.

pour lors gouuernera celle Eglise receuant celle partie, la diuise auec ses suffragants: de sorte que les deux parties d'icelle soyent pour son Eglise, & la troisiéme pour celles de ses suffragants: & toutes ces portions soyent diuisees tant celles qui sont pour les Metrapolitains, que celles des Euesques: d'autant que chacune a son nom souscrit, affin d'estre recogneüe. Or le nom des Eglises Metrapolitaines ausquelles a esté eslargie ceste aumosne sont celles qui s'ensuyuent: Rome, Rauenne, Milan, Forly, Grade, Cologne, Magonce, Saltsbourg, Rouen, Treues, Sens, Besançon, Lyon, Rheims, Arles, Vienne, Tarentaise, Ambrun, Bourdeaux, Tours, & Bourges. En somme par ledict testament on voit que touts ses meubles furent deputez pour l'aumosne, iusques à sa Bibliothecque qu'il voulut que fut raisonnablement vendüe, & que le pris en fut distribué aux pauures. Et entre les choses plus precieuses qu'on trouua en son thesor, laissant à part les bagues, ioyaux, vaisselle, & pierrerie, il y auoit troys tables d'argent, & vne d'or: l'vne desquelles d'argent estoit de forme & figure quadrangulaire, & en laquelle estoit pourtraicte, & effigiee la Cité de Constantinople: (voyez l'honneste curiosité de ce Prince à sçauoir la Geographie, & Topographie) & ordonna que ce tableau seroit porté à Rome, pour estre offerte à l'Eglise sainct Pierre: & la seconde qui estoit figuree en rond, & où estoit le pourtrait au vray de la Cité de Rome, il l'a donna à l'Eglise de Rauenne. La troisiéme qui estoit & la plus riche, & plus pesante, & la mieux elabouree contenant les troys globes, embrassoit aussi la description de tout l'vniuers auec vne engraueure tressubtil & burin fort artificiel: & quant à la quatriéme qui estoit toute d'or, il voulut qu'auec la troisiéme elle fut diuisee entre ses heritiers, & partie aussi donné aux pauures: & feit ceste ordonnance testamentaire, estant sain, & en son bon sens, és presences des Euesques, Abbez, & Comtes, qui pour lors y peurent assister, & les noms desquels sont descrits par Eghinard: qui appelle ainsi les Euesques: Hildebold: Richolphe: Arn. Wolfarie: Bernoin: Laidrade: Iean: Thodulphe: Iessé: Hetton: Waltgaude: les Abbez furent Fridogise: Adalonge: Engilbert, & Irminon: les Comtes Walach: Meginher: Otthulphe: Estienne: Vnruch: Burchard: Meginhart: Hatton: Richuuin: Eddon: Erchangaire: Gerholt: Beron: Gildegern, & Roculphe. Tout cecy fut accomply par Louys son fils, qui par la grace de Dieu luy succeda, lequel ayant veu le breuet ne laissa rien que ne fut fait suyuant la volonté, & ordonnance du testateur. Par ce que iusqu'i-cy je vous ay discouru de ce grand Monarque vous pouuez recueillir quel il a esté, & en tẽps de paix & en temps de guerre, puis que & les Ecclesiastiques, & politiques se sont ressentis de sa pieté, & de sa prudence: mais si jamais il y eut Capitaine seuere à faire obseruer les loix militaires, cestuy ne l'a failly à imiter, ou plustost à le surmonter, non en faisant mourir à la volee le soldat, mais bien le deffauorisant, & luy faisant receuoir quelque honte insigne, que luy fut plus grieue à supporter que la mort mesme: tout ainsi qu'il estoit liberal eslargisseur enuers ceux qui faisoyent quelque seruice remarquable, lesquels il cognoissoit pour auoir esté nourry parmy les soldats & que ordinairement il estoit en leur compagnie. Ce fut ja de son temps que pour la soulde des soldats il ordonna les deuoirs des Arrierebans, où il failloit que les nobles, ou seruissent, ou contribuassent: d'vne chose à blasmer en cest endroit que de son temps les biens & cens des Ecclesiastiques n'estoyent exempts de payer taille pour souldoyer la gend'armerie: mais il le faut imputer à la necessité du temps, & vrgence des affaires, veu qu'au reste ç'a esté le Prince qui le plus a faict de biens, & eslargy des richesses aux Eglises. Et affin que ceux de nostre temps ne pensent que les Roys modernes sont plus seueres en exaction que ceux qu'on estime si saincts & religieux, il n'y auoit aucun des subiects de Charles le Grand, qui ne fut contraint selon la valeur de sa substance, de fournir pour le seruice public, ou hommes, ou armes, Cheuaux, or, argent, bestail, viures de toutes sortes, & iusques aux instruments de Castadours, estant lors la condition des subiects plus esclaue & serue qu'elle n'est à present, où la seule noblesse est obligee à la guerre à certain temps, & du reste elle n'y va sans estre souldoyee: les autres estans francs de ceste charge, en payant les deuoirs, si volontairement ils ne s'enrollent. Et c'est pourquoy Charles le Grand auoit à tout propos, & à la main les armees prestes, ses soldats viuants

Eglises Metrapol. des terres de Charles le Grand. Narbonne, & Arles y sont oubliees.

Tableaux excellents & riches de Charles le Grand.

Noms de ceux qui assisterent au testament de l'Empereur Charlemaigne.

Charles le Grand seuere au faict militaire.

Arrierebans establis sous Charles le Grand.

Le peuple plus oppressé iadis que maintenant.

Soldats sous Charlelles tousiours en armes.

(comme jadis entre les Romains) campez, & sous les tantes presque en tout temps, & receuans soulde, & estans comme en perpetuelle action de guerre. Et c'est pourquoy il estoit si bien seruy, qu'il faisoit de grandes conquestes, que ses soldats & gensd'armes estoyent inuincibles, car il choisissoit les hommes selon le naturel des nations qui luy estoyent subiectes, leur donnoit les armes, & les charges ausquelles il les voioit estre propres, & les Chefs à chacune nation tels qui fussent d'elles & cogneües, & respectez, & qui sceussent & leur langue, & leurs façons de faire. Ordonna les gages, & nourriture du public aux Iuges, aux Comtes, Gouuerneurs, & Viguiers, affin que la iustice ne fut torsionnaire, ainsi qu'elle auoit esté sous les Merouinges, & que le peuple ne fut foulé ny par le soldat, ny par l'officier & ministre commis pour le support des foibles. Il deffendit l'yurognerie, & le carroux des Germains: comme aussi il ne souffrit de son temps que és iours de festes on tint ny foire ny marché, car il sollennisoit ces iours sacrez à Dieu & à sa glorieuse mere, & à ses saincts Apostres, & Martyrs auec grande deuotion & reuerence: voulut que les moynes estudiassent, & que leurs maisons seruissent d'autant d'escoles, & colleges: deffendit que nul mendiant allast par ruës, ains estoyent nourris par les Euesques, & autres beneficiez tenans les biens des pauures: ne souffrit aucun estre fait Euesque qu'il ne le cogneut estre de vie approuuee & saincte, & de le sçauoir suffisant pour ceste charge: osta le trop de grandes pompes, & magnificence aux Prelats, affin que leur modestie seruit d'exemple à chacun, sauf qu'en la celebration des diuins seruices, il n'espargna nulle richesse, & sumptuosité: en somme on vous peut proposer ce Roy comme vn miroir, & patron pour y former le modelle d'vn bon Prince, & d'vn grand, & sage Monarque, en cela encor' plus heureux, que luy mourant il laissa vn heritier & successeur qui ne luy deuoit rien en vertu, sainteté, & preud'ommie: duquel il est desormais temps que nostre histoire commence à discourir.

Asseruissements des subiects sous Char les le Grād

Officiers nourris du public.

Marchez deffendus és iours de feste.

Soing de Charles le Grād pour le fait des Eueschez.

DE LA VENVE DE LOVYS LE DEBONNAIRE à la Couronne, & comme il repurgea les vices de la Court, & reforma la iustice.

CHAP. XXVI.

Louys le Debōnaire fait Roy de France l'an huit cens quatorze.



Louys le Debōnaire nay en Aquitaine.

LOVYS premier du nom surnommé le Debonnaire pour sa douceur & pieté, fut le plus ieune des enfans legitimes de Charlemaigne, & qui luy succeda seul & au Royaume, & à l'Empire l'an de nostre salut huit cens quatorze, à cause (comme dit a esté) que ses deux freres Charles, & Pepin estoient decedez auant, à cestuy estant escheu l'heritage, & Royaume d'Aquitaine, à cause qu'en ce pays estoit il nay en vn lieu du Comté de Poitou dit Chasseneuil, & q̃ la plus-part de son aage, il y fut nourry, qu'il sçauoit les humeurs des naturels de la Prouince, & qu'iceux prenoiēt plaisir d'obeyr à vn leur Prince nay, & esleué en leur terre. Lors du trespas de l'Empereur Charles son pere, il estoit en Aquitaine en vn lieu que les anciens appellent Theothuade que ie ne sçauroy autrement interpreter que Thouars, pour estre sur les limites des Gaules Aquitanique, & Celtique, attendant le succez des choses pour sçauoir que son pere estant maladif, ne seroit pour guere plus longuement viure. Aussi lors de la nouuelle de ceste mort, il tenoit le Parlement, & courts de ses terres au susdit lieu de Touars à la feste de la Chandeleur, qui estoit vne des saisons, que depuis on accoustuma à dedier pour tenir le parlemēt, ainsi que pourrez recueillir de plusieurs arrests donnez du temps des Roys qui ont regné en France auant que le Parlement fut sedentaire, & resident à Paris, luy estant là les Palatins, & Seigneurs de la Court du deffunct Empereur, ayans fait enterrer le corps de Charles,

Assēblee generale du conseil en Poitou.

luy enuoient vn de leur troupe appellé Rampon, pour l'asseurer du decez de l'Empereur, & le prier de haster sa venue, pour les troubles qui pouuoient aduenir, veu mesmement qu'on se doubtoit d'vn certain Prince nõmé Wale, ou Walon, qui auoit eu grand credit à l'endroit de Charles, estoit fauory des grands, & qui estoit du sang Royal des Austrasiens: mais tant s'en faut que Walon remuast rien, ou qu'il broüillast les cartes, que plustost il fut des premiers qui recogneut le vray, & legitime successeur tant du Royaume que de l'Empire, luy venant au deuant, luy faisant l'hommage accoustumé entre les François au nouuel aduenement d'vn Roy à la Couronne. Et auant que cestuy y vint, l'Euesque d'Orleans, homme de tres-grande erudition nommé Theodulphe, alla vers Louys auec plusieurs Seigneurs, craignant (comme dit est) que Walon ne voulut broüiller les cartes: mais cestuy s'estãt presenté au Roy, tous les autres Princes, & Seigneurs ne faillirent de faire le semblable. Or n'est il point faite icy mention que Louys fut esleu, veu que desia par Ordonnance testamentaire, & par les partages faits entre les enfans de Charles, & les modificatiõs, & conditions dudit partage, & par le sacre du Pape, il estoit declairé Roy: & ne faut philosopher sur ce qui est escrit au supplement d'Aymon, que Louys fut receu auec le commun accord, consentement, & faueur des François, entant que cecy ne se rapporte point à l'election, ains à la gratulation, & à ce qu'il n'y eut aucun qui luy calengeast, ou querellast rien en la succession, fut de France, Bourgoigne, ou Austrasie: car quant à l'Empire, ie confesseray qu'il y fallut de l'approbation des Princes, veu qu'encor il n'estoit estably pour hereditaire en la maison de France. Encore que les Princes eussent fait l'hommage au Roy, si est-ce qu'il y restoit de grands affaires à vuider, & ceux cy tendans au grand detriment, & preiudice de la Couronne, veu que par ce moyen on pouuoit anuller les loix, & sous vn pretexte de naturelle droicture, troubler ce qui de longue main estoit inuiolable entre les François. Vous auez ouy cy dessus, comme les grandes vertus, & excellence du bon Empereur Charles estoient aucunement infamees par la trop licentieuse façon de vie des dames qui estoient à sa suite: si bien que la coustume ayant osté la honte, celle court qui souloit estre l'escole de pudicité, deuint vne vraye eloaque de paillardise, qui estoit vne des principales causes pour lesquelles Louys ne se plaisoit en Court, sçachant bien la vie que menoient ses propres sœurs, que iamais Charles n'auoit voulu marier, ne pouuant viure sans elles, & les fautes desquelles il dissimuloit, ou bien il n'en tenoit compte quelconque. Or ceux qui estoient les amys, & fauorits de ces dames, estans grands & segnalez en Court, il y auoit aussi à craindre que ces fols ne sollicitassent les dames, oubliees au testament du pere, de demander leur droit en l'heritage, & que comme Odillon de Bauiere, ayant espousé Hiltrude du sang des Pepins, ceux cy ne querellassent la Couronne pour la deffence du droit pretendu par les filles, sans esgard aucun de la loy, qui ne permet aucune chose à quereller en tel cas aux filles Royales. Pour obuier donc à ce scandale, Louys, quoy que de soy il fut doux, & ennemy de l'effusion de sang, auant qu'il arriuast à Aix, où son pere estoit decedé, il se resolut de faire secrettement empoigner, & punir ceux qui soüilloient le nom, & sang Royal, & se ioignoiẽt trop peu honnestement à ses sœurs, & infamoient la maison imperiale. Pour purger donc ceste tasche seule, preiudiciant à l'honneur du sang, il despecha quatre Princes, à sçauoir le sus-nommé Walon, Warner, Lambert & Ingobert, pour se saisir des paillards, lesquels sous ce pretexte de iouyssance, abusoient de leur grandeur, & conspiroient contre le salut de l'heritier de la Couronne. Ceux cy viennent à Aix, asseurent le peuple de la douceur du Roy, quoy qu'il vint auec grandes forces, prennent quelques vns des susdits conspirateurs, à d'autres ils font grace, pour n'estre trouuez guere chargez, lesquels neãtmoins Louys feit punir depuis fort seuerement. Or l'vn de ces abuseurs de couche Royale nommé Haruin, ou Hodoim, estant appellé & semons de venir comparoistre deuant Warner, qui auoit fait ceste semonce, sans en aduertir ses compaignons, & comme il se sentit chatoüillé, & que sa conscience le remordit pour les fautes passees, & les desseins presents, craignant ce qui estoit, & toutesfois ne pouuant refuser de se representer, il y alla, mais en armes, & si fort qu'estant deuant Warner & Lambert, cõme ils pensoiẽt l'interroger sur le fait, il sacque la main à l'espee, occist Warner, & bleça Lambert, fort dangereusement à la cuisse: mais pen-

Vualon estimé cousin de Charles le Grãd.

Vualõ fait hõmage à l'Emper. Louys.

Theodulphe Euesq d'Orleans.

Aymõ li. 4. ch. 102.

Quelle la Court de Charles sur sa vieillesse.

Filles de Charles mal-nommees.

Ruse de Louys pour surprendre les conspirateurs.

Haruin puny de ses felonnies.

Vvarner, occis par Haruin. sant se sauuer, & faire quelque tumulte en la ville, il fut assailly par les gens du Comte Warner, & taillé en pieces: aimant mieux mourir de ceste sorte, que depuis estre questionné, & souffrir vne ignominie plus cruelle que la mort, mis entre les mains d'vn bourreau comme vn Adultere, felon, & traistre. Cest acte irrita tellement Louys, qu'il fut cause que les autres soupçonnez du mesme fait, & que Walon tenoit en ses mains, en furent plus mal-traitez, ainsi que verrons cy apres: car il faut que tout suyue selon son ordre. Le Roy Louys donc passant par Orleans y arresta quelques iours attendant la noblesse qui luy venoit au deuant, puis s'achemina à Paris, & de là en la Gaule Belgique, & arriua à Aix le vingt septiéme de Feburier, & le iour trentiéme apres le trespas de son pere: ayant desia enuoyé vers Bernard Roy d'Italie son nepueu, le prier de venir à Aix pour y celebrer les obseques de l'Empereur, à quoy il obeyt, cõme recognoissant son oncle pour souuerain, suyuant le testament de son ayeul Charlemaigne. A Aix donc Louys fut receu par le consentement des Prelats, Princes, Seigneurs, & Capitaines, pour Auguste, & Empereur (car ia estoit il Roy de France) & estant oinct, & sacré, il fut derechef proclamé Empereur des Romains suyuant la coustume qui deslors y fut introduite, & qui a duré iusques à nostre temps au sacre des Empereurs Germaniques. Or ceste façon de faire à l'endroit de Louys n'estoit point encore election pour le fait de l'Empire, ains seulement vne ratification de la volonté, & ordonnance du pere, & vne attestation publique de l'effait d'icelle, afin de rendre plus autorisee la majesté par ceste ceremonie, par laquelle tous s'astraignoient à l'obeissance du Prince, & luy à la deffence de ses suiects. Cecy fait, l'Empereur ayant rendu graces à ceux qui auoient soigneusement fait les deuoirs de sepulture à l'endroit de son pere, il en celebra les funerailles fort magnifiques, faisant le dueil autant en l'interieur, qu'en la contenance exterieure, ne l'aissant rien de ce qui estoit ordonné par le testament de son pere, sans le mettre à effait, & par les mains des prelats à qui le testament en donnoit la charge. Et pource que ses sœurs auoient esté sollicitees par ceux qui les gouuernoyent & lesquels estoyent prisonniers, de demander leur partage, & legitime: Louys pour ne leur faire tort, & pour aussi leur monstrer leur faulte, ouurit le testament deuant elles, leur en feit lecture, & les ayant blasmees de legereté, les renuoya chacune en sa maison, à sçauoir és terres que l'Empereur Charles leur auoit donné pour en iouyr durant leur vie: sans que vous trouuez si ce fut en droit d'apennage, ou de seul vsufruit, comme aussi les pieces ne sont nommees tant on a esté peu curieux le temps passé des choses les plus necessaires pour l'estat, & par la memoire desquelles on assoupiroit plusieurs querelles en ce temps. Il est vray que le supplement d'Aymon vse de ses mots (sans specifier les lieux) chacune des sœurs de l'Empereur se retira en la place, qu'elle auoit eu en don par son pere: mais cecy n'exprime rien de l'Apennage ny du droit que les filles auoyent en ce don à elles fait par leur pere: comme aussi il n'est plus parlé d'elles ny de leur vie, ny de leur fin, ny des mariages ou lignee sortie d'elles, qui me fait croire que ny les filles de Charlemaigne, ny celles de Pepin Roy d'Italie furent onc mariees, & ce pendant vous n'en trouuez point qui ayt esté religieuse, ce qui donne à cognoistre que l'histoire les a laissees pour nul compte, veu le peu d'honneur quelles faisoyent à la maison d'où elles estoyent issues. Et reuenant à l'Apennage mot cogneu de long temps, & pris pour la prouision, & aliments des enfans des grandes maisons (ainsi que doctement l'a remarqué M. René Choppin Aduocat en Parlement à Paris, & homme de singuliere erudition, & rares recerches) il est à croire que les possessions donnees à ces filles estoyent leur appennage, veu que (ainsi qu'à bon droit escrit le Seigneur Choppin) és premieres lignees, & familles des Roys de France, le droit d'Apennage s'estendoit aussi bien sur les filles que sur les masles, bien qu'on ne le puisse prouuer que par ce seul passage: entant que par tout le reste de l'histoire ancienne, il n'est faite mention que d'argent & meubles donnez aux filles estans mariees, sauf que vous lysez que pour acheter la paix le pays de Normandie fut eschantillonné du domaine Royal, & donné à Raoul Normand comme pour le dot de la fille de France qu'il espousoit: & quant au pays de Flandres, il ne vint point du costé de la fille de France mariee à Baudouin Forestier pour l'esgard du don du pays: seulement en faueur dudict mariage, & Baudouin obtint lors en proprieté ce dequoy il n'estoit que vsufructuaire. Qui me fait dire que de tout temps

Bernard Roy d'Italie vient vers Louys son oncle.

Louys declairé pour la seconde fois Emp. des Romains.

Louys celebre les obseques de son pere.

Filles de Charles rẽuoyees en leurs maisons.

Aymon liu. 5. cha. 10.

Que signifie le mot d'Apennage.

René Choppin, du domaine de France. li. 1. & 2.

Apennage donné en France aux seuls masles.

temps les Appennages entre les Francs-Gaulois n'ont eu lieu que pour l'esgard des masles, mais que plus clairement la chose a esté specifiee & pratiquee depuis que Capet vint à la couronne: qu'au reste ce dequoy les filles de Charles le Grand, & de Pepin furent inuesties par le testament du susdit Empereur, n'estoit que par vsufruit & iceluy encor' dependant de la volonté du Prince succedant puis qu'il est dict que Louys octroya à ses sœurs la iouyssance de ce que Charles leur auoit ordonné par son testament.

Embassad. de Constā tinop. ouys & la paix iuree.

L'Empereur Louys donc ayant mis ordre aux affaires domestiques pour la descharge de sa cōscience obeissant à la volonté de son pere:il cōmença aussi de penser au public pour l'establissement,& asseurāce des affaires,& estat, tant dehors que dedans le Royaume: & pource il despecha les Embassadeurs de Leon Empereur de Constantinople qui auoit succedé à Michel:& s'appelloyent ces deputez Chrestophle Spataire,& Gregoire Diacre qui vindrent en Gaule auec Amalaire,& Pierre l'vn Euesque,l'autre Abbé que Charles le Grād auoit enuoyez en Grece pour renouueller la paix d'entre les deux Empires:pource Louys despecha vers Leon,ayant iuré la paix,

Embassad. de Frāce en Constantinople.

Nobert Euesque de Riez,& Ricome Euesque de Poitiers vers Leon Empereur Grec, affin de receuoir de luy vn serment pareil,authorisant la paix,& alliance ancienne des deux maisons Royales & Imperiales de France, & de Constantinople: & en ces despeches,& negociatiōs,l'Empereur Louys passa toute celle premiere annee de son aduenement à la couronne.

L'an huit cens quinze Iustice reformee en Gaule par Louys.

Femmes chassees de court par Louys le Debonnaire.

L'an second de son regne & Empire, qui fut de nostre salut huit cens quinze,estant encor' l'Empereur à Aix,il feit punir rigoureusemēt ceux desquels auons parlé cy dessus,qui auoyent abusé des filles Royales, la plus-part desquels il feit mourir,d'autres eurent les yeux creuez,& moururēt en prison,& les moins coupables furent enuoyez en exil: la court fut aussi deschargee d'vne si grande suite non necessaire de femmes,comme seruant plus pour l'effemination de la ieunesse que d'autre chose,y restant seulement vn train hōneste pour le seruice de l'Emperiere Hermēgarde,& cecy fait, on veint aux choses de plus grande cōsequence:

Estats generaux tenus à Aix par Louys le Debonnaire.

car les estats generaux assemblez, où se trouuerent les Prelats,Princes, Seigneurs,officiers de la iustice, & autres à qui touchoit d'y assister,& où fut traicté de la reformation des Ecclesiastiques trop desia insolents à cause de leurs grandeurs & richesses, & lequel abus ne procedoit que de leur absence de leurs Eglises,pour se tenir en court, & y estre auancez, & appellez au conseil du Prince,d'où estoit ensuiuye l'alteration de la discipline, & le mespris des choses sainctes:& pour ceste cause l'Empereur Louys feit de belles ordōnances pour la reformation de ces abus,lesquelles furent cause depuis de la conspiration de plusieurs Prelats contre son salut,& contre sa couronne.

Reformatiō du clergé de Frāce par Louys le Debonnaire.

Apres la reformation du clergé,l'vne des choses les plus necessaires, & sainctement instituees par le Debonnaire fut l'ordre de la iustice remis,ou plustost mis tout de nouueau en son entier: car biē que de tout tēps il y eut des Iuges commis par les Comtes en chacune ville,& Prouince, si est-ce que toutes les causes de consequence failloit que veinssent au grand conseil Royal:ce que Louys voulant reformer,& alleger les Roys d'vne si grande peine,

Iuges Prouinciaux erigez par Louys le Debonnaire.

il voulut & ordonna des Lieutenans des Ducs,& Comtes pour le seul fait de la iustice,lesquels furent appellez en Latin (*Missi(eò quòd mitterentur)* pour ce qu'ils estoyent enuoyez)qui signifie transmis, ou enuoyez, ayans pareille authorité que ceux qui estoyent entre les Romains dits Vicaires, que les nostres ont nommez Viguiers, ou plustost comme de nostre temps sont les Commissaires allants tenir les grands iours en quelque Prouince,y ayant bien grande difference des vns enuoyez aux autres,pour ce que ceux des Comtes,estoyent comme Lieutenans de Baillifs,& les autres auoyēt puissance sur les Comtes,ainsi que les Maistres des Requestes, ou Cōseillers enuoyez par le Roy par les Prouinces,ou comme ces iurisdictions souueraines, que portent le nom d'Eschiquier.

Missi, ou enuoyez estoyent les Lieutenās Generaux des sieges des Seneschaux.

Or la cause pour laquelle on les deputa fut affin qu'ils exerçassent la iustice par toutes les Prouinces,& qu'ayans iadis esté comme par saisons, ils fussent residents sur les lieux, pour ouyr les clameurs du peuple, & luy faire raison si la chose ne meritoit d'estre renuoyee par deuant le grand Conseil du Roy,& des Princes, que depuis on a nommé Parlement ambulatoire:

Les Seign. de touttēps iugeoyēt le peuple en Gaule.

car les François auoyent retenu iusqu'à lors l'anciēne façon de faire des Gaulois,qui estoit que chacun Seigneur faisoit droit & iustice au peuple en son Bourg,ville,ou village:si bien que les Comtes du temps des Merouinges, & Carlouinges, auoyent surintendance sur ces Seigneurs ordinaires:

mais Louys ayant veu la misere des subiets par l'exaction de ces iuges vagants,& faits à la deuotion des Comtes,en ordonna de royaux qui fussent par dessus les Seneschaucees,& Balliages à present establis en ce Royaume,& soumit à iceux les ordinaires, & de là on veit,& cogneut les deuoirs de Cliétele, & droits de patronage,ou seigneurie des chefs des lieux à l'endroit de ceux qui leur estoyét assubietis:si bien que le peuple par ceste cōsideration a de tout téps esté sous la main des Seigneurs,& ceux-cy sous la iurisdictiō des Cōtes,ou de leurs enuoyez,qui estoyent royaux,& establis cōme voyez par Louys le Debōnaire,& cecy dés sō aduenemét à la courōne de Frāce. Et afin qu'il ne semble que je parle en vain lors que je dis que ceux qu'on appelloit(*Missos*)enuoyez, estoyét les Lieutenás des Baillifs,& Seneschaux, c'est à dire des Comtes,je vous diray quelle estoit leur cōmission,& puissance selō que le portoit l'ordōnance,les paroles de laquelle sont de telle substáce:Cōme il faut que les Enuoyez se gouuernét en leur cōmissiō: en premier lieu,qu'ils assemblét le peuple en deux ou troys lieux,où touts ceux qui doiuent respondre deuant eux puissent assister & comparoistre, & qu'ils facent entendre à touts en general, comme est-ce que c'est de par nous qu'ils sont enuoyez: affin que s'il y a quelque Euesque,ou Comte, qui n'aye peu parfaire son office, y ayant receu quelque empeschement,il aye recours à noz Enuoyez,par le secours desquels il parface ce qui depend de sa charge,& si l'affaire est de telle cōsequence,qu'il ne puisse estre vuidé par l'admonition desdicts Enuoyez, qu'ils nous le facent entendre. Et si l'Euesque ou le Comte ont fait quelque cas moins diligemment que ne requiert leur office,que ceux-cy le corrigent,& amendent,& que chacun sçache, que pour ce sont ils ordonnez,que si quelcun n'a peu auoir iustice du Comte soit par la paresse d'iceluy Comte,ou par son iniquité, & iniustice, qu'il en appelle deuant ces Enuoyez, & leur declaire ses doleances, & que par eux il luy soit faicte iustice: voire si quelcun auoit appellé à nous,forcé de la necessité, il est en nostre puissance de le renuoyer aux Enuoyez afin qu'ils vuidét de la cause litigieuse.Est deffendu en outre ausdicts Enuoyez de ne courir ça & là hors les lieux ordonnez pour leur audience, s'ils ne sont appellez par quelcun de leurs compaignons qui aye des choses telles en main,que sans leur aduis,& conseil il ne puisse point vuider,ny decider.Or quant à l'ordre, & au temps qu'il fault proceder,& faire leurs assemblees il est exprimé au chapitre vingt-huict,où il est dit:Nous voulōs que noz Enuoyez,Lieutenás & Cōmissaires s'assemblét à la my-May chacū au lieu de sa charge,auec les Euesques,Abbez,Comtes, & noz Auoyers & Vassaulx & les Vidames des Abbesses,& des autres qui pour vrgente necessité ne peuuent se trouuer à l'assemblee:& si pour la multitude du peuple on ne peut tout passer en vn lieu,qu'on s'assemble en deux,ou troys, selon la commodité, & où mieux l'assemblee puisse estre faicte. En laquelle nous voulons que chacun Comte ameine auec luy ses Viguiers,& Centeniers, & de ses Escheuins troys ou quatre des premiers: & là soit premierement traicté des affaires de la religion, & de l'estat Ecclesiastique: & apres, que noz Enuoyez s'enquierent de touts en quelle sorte se sont portez noz officiers en nostre seruice,s'ils ont bien deffendu le peuple,& luy ont fait droit, s'ils se sont entresecourus à faire leur deuoir: & qu'on face si diligente information de cecy que nous en soyons aduertis à plein de la verité. Et quant aux lieux deputez pour les commissions de ces Enuoyez ils sont declairez au Chapitre vingtcinquiéme en ces paroles:A Besançon,qui est le Diocese de Bernoin Archeuesque, où sont Heinoin Euesque, & Monogolde Comte: à Magonce qui est le Diocese de Heystolphe Archeuesque, où sont commis le mesme Heystolphe, & Rupert Comte: à Treues, l'Arch. Hetti, & le Comte Albert:à Cologne,Haldalbold Archeuesque,& Hemond Comte: à Rheims, Ebon Archeuesque,lors qu'il y pourra assister,& en son absence l'Euesque Ruathcade, & le Comte Ruatfride,qui aura iurisdiction sur six Comtez,à sçauoir Rheims, Chaalons,Soissons,Senlis,Beauuais,& Laon:& sur les quatre Eueschez qui en dependent, auront surintendance l'Euesque Reignier,& le Comte Berenger, & les Eueschez sont Amyens,Terouënne,Noyon,& Cambray:à Sens seront l'Archeuesque, Hyeremie, & les Comtes Donat,& Ingobert:en Touraine, l'Archeuesq. Landram, & le Comte Robert: à Lyon, Tarentaise:& Vienne,Albric Euesque & le Cōte Richard. Il n'est point faicte mention du pays de l'Aquitaine,à cause que peu de temps au parauant le Roy y auoit estably des Comtes, & qu'il sçauoit que l'estat n'y estoit encore alteré depuis sa

Loy Francique liu. 2.cha.26.

Note que les Euesques ont de touts téps iustice & leur iurisdiction.

Enuoyez Royaux ayans plus de puissāces que les Comtes.

Mot de Vidame fort anciē pour Lieutenāt des Abbesses, elles ne pouuās assister aux assemblees.

Par ces Scabins ou Escheuins il prend les iuges des bourgades

Noms des lieux des Assises des Enuoyez royaux.

derniere

derniere ordonnance,& desquels Comtes nous auons parlé cy dessus, sans que pas vn fut si tost fait hereditaire, ains seulement vsufructuaire,ainsi que souuent nous auons proposé. Ces Enuoyez auoyent aussi puissance de creer, & eslire en chacun lieu de sa commission des Scabins,ou Iuges,des Aduocats, & Notaires, desquels il failloit que le nom fut porté deuant le Prince : mais il fault icy noter que sous le mot d'Aduocat sont seulement compris ceux qui sans loyer prenoyent la deffence du peuple, ou plus tost ceux qui estoyent Lieutenans particuliers,car ceux qui plaidoyent sont par la loy Francique appellez Clameurs, ou criarts, & causidiques: & ainsi vous voyez l'ordre estably par Louys le Debonnaire pour le fait de la iustice, & pour la reformation d'icelle. Tãdis que ce bon Roy s'arrestoit à policer ses terres,& bien instruire ses subiets, voyãt que Bernard son nepueu ne faisoit riẽ plus en court,& qu'il auoit obey à l'ordõnance,content de ce deuoir,il le renuoya en son Royaume d'Italie,pour le restablissement de la paix auec Grimoald Duc de Beneuent lequel auoit enuoyé des deputez en court prier le Roy Louys, qu'il luy fut loisible de iouyr de son pays en payant certain tribut à la chambre Imperiale: comme encor' affin que Bernard mit ordre à quelque esmotion,& mutinerie esmeu par les Romains contre le Pape, de laquelle sera parlé cy apres en son lieu,d'autant que Bernard ne passa si tost en Italie, ains feit le voyage contre les Danois auec l'Empereur son oncle : car comme Herold allié des François, & Roy de Dannemarch, eut esté chassé de son Royaume par les factions, & menees des enfans de Godeffroy(duquel à esté parlé cy dessus)& que le susdit Roy en eut dressé les plaintifs à l'Empereur, on donna charge aux Abrodites de faire guerre aux Danois,& remettre Herold en sa terre:& ce pẽdant l'Empereur s'apresta pour guerroyer ce peuple encor' Idolatre,& pour ce fait retint auec luy son nepueu Bernard Roy d'Italie,affin que durant son absence, & auant qu'il eut fait ce qu'il pretendoit pour l'esgard de ses enfãs,ce Roy ne feit quelque remüemẽt de mesnage. Les Abrodites feirẽt selon que l'Empereur leur auoit enjoint & remirent Herold, & Rainfroy en Dannemarch quelque resistance que sceussent faire les pirates enfans de Godeffroy,qui auec vne grande armee de mer couroyent toute la plage Septentrionale. Or est l'histoire en cest endroit fort confuse,entant que Krants, & Saxon ne font guere grande mention de ces Roys Herold, & Rainfroy, ny de ceste guerre, veu que Krants, se contente de dire que Herold chassé de sa terre,vint vers Louys à Magonce,où faisant ligue,confederation,& alliance auec Louys, il promit que luy, & ses amys receuroyent le sainct baptesme,affin que par ce moyen il obtint secours du Monarque des Gaules : & ainsi estant baptisé, Louys luy donna forces, & sur icelles commandant vn Abbé nommé Ansgarie,ne se trouuant aucun qui voulut se hazarder à chose si perilleuse: mais Krãts poursuit en sa Danie que ce Herold introduit la religion Chrestienne en Dãnemarch, & toutesfois il ne peut y estre long temps en paix, d'autant que ses ennemis luy courans sus,& luy ayant bataillé deux, & troys foys contre eux, fallut en fin que donnast lieu à la fortune,& que fuyant,& laissant son pays,il se retirast en Frise, où l'Empereur luy donna terre pour se maintenir, & entretenir honnorablement. De mesme sorte presque parle Saxon Grammarien,sauf qu'il faut en ce qu'il dit que ce Herold,ou Harald estoit Roy supposé,& vsurpateur,& qu'il estoit du temps de Charles le Grãd, veu que c'estoit Hemingue, & que jamais le grand Empereur Charles ne se mit en deuoir pour cestuy-cy,ny pour son frere. Quoy qu'il en soit,ceste histoire ne peut souffrir que Louys voïageast en Saxe,& contre cecy s'arment plusieurs,contredisans à vn autheur ancien qui a faict le supplement de l'histoire d'Aymon, lequel parle en ceste sorte. Ce que aduenu,Herold se defiant du succez de ses affaires vint vers l'Empereur, & se mit entre ses mains,luy recommandant & soy,& sa fortune:Louys le receuant courtoisement,l'enuoya en Saxe,luy commandant d'attẽdre temps opportun, auquel il le peut secourir suyuant sa requeste. Puis poursuyuant son propos, & le voyage de l'Empereur en Saxe fait l'an de nostre salut huit cens seize,il dit ainsi: L'Empereur commanda aux Saxons,& Abrodites de se preparer pour ce voyage, & l'on essaya par deux fois celuy hyuer si l'on pourroit passer le fleuue Elb : mais le temps changé soudainement & les glaces estans fondües,l'entreprise demeura vaine iusqu'à ce que l'hyuer passé, & sur la my-May,le temps se disposa propre pour le voyage. Alors touts les Comtes,& gouuerneurs Saxons,& les forces des Abrodites sous la conduite du Lieutenant General de

Loy Francique liu. 3. cha. 33.

Grimoald Duc de Beneuẽt fait tribut à l'Emper. Louys.

Herold Roy des Danoys chassé de son pays.

Abrodites reduisent Herold en son pays.

Krants en sa Saxonie liu. 2. cha. 25.

Krants, Danie li. 4. ch. 10.

Krants en sa Metropolitanie li. 1. ch. 19.

Saxo Grãmarien li. 9. de son Histoir. de Dannemarch.

Aymon liu. 4. cha. 102. & 103.

L'an huit cens seize voyage de Louys le Debonaire en Saxe.

Ce mot de Normans comprent touts peuples Septẽtrionaux.

Voyage sãs nul effect.

l'Empereur nommé Baldric passerent en la terre des Normans (ainsi qu'il leur estoit enioint par Louys) pour le secours de Herold, & furent outre le fleuue Egidore en la region appellee Sialande, & de là vindrent en sept iours aux bords de la mer Oceane, où ils camperent: mais y ayant esté trois iours, & voyans que les enfans de Godeffroy (lesquels estoyent sur mer auec deux cens vaisseaux, & auoyent pris terre en vne isle esloignee quelques trois mille de terre ferme) n'osoyent venir aux mains, ils pillerent, bruslerent, & ruinerent le plat pays, & ayants pris quarante ostages des principaux d'icelle contree, il s'en retournerent vers l'Empereur, qui estoit lors en la ville de Padernborn, tenant l'audience generale. Ainsi voyez vous que l'histoire peut estre accordee, & que Louys ne feit guerre en Saxe, & qu'il remit Herold en son Royaume, & que l'ayant secouru sans sang espandre, cestuy fut depuis chassé, bien que nostre histoire n'en parle pour ceste fois, à cause que (comme nous verrons) ceste guerre Danoise fut de long trait, & duree, les Princes y iouans au boute-hors & se chassans, ores l'vn, tantost l'autre estant depossedé de sa terre. En celle mesme saison comme Louys (ainsi que dit est) eut donné des Comtes par les Prouinces Aquitaniques, & que Seguin Cõte de Bordeaux eut la surintendance des Gascons, comme naturel du pays, si est-ce pourtant qu'ils se reuolterent (souuienne vous quels sont ceux qui proprement sont par les anciens appellez Gascõs) contre l'Empereur & le gouuerneur par luy commis, lequel ayant assemblé les garnisons des villes, & ses forces ordinaires, appaisa aussi tost l'esmotion qu'elle auoit presque esté commencee, & tint paisible la prouince voisine de Nauarre de laquelle on auoit à se douter, à cause de celle recente deffaicte que les nostres y auoyent receu à la iournee de Ronceuaux. Or la cause de ceste reuolte proceda de ce que Louys auoit desapointé le Comte Seguin, qui luy sembloit trop orgueilleux & insolent, & y en auoit mis vn autre en sa place: ce qui aigrit tellement tout le pays qui est outre la Garonne, & le long des monts Pyrenees, que le peuple prenant les armes, il faillut combattre par deux fois auant que le dompter, & le pouuoir faire venir à la raison, comme celuy qui ayant vn Duc ou Comte, auoit opinion que le Roy ne le pouuoit desapointer, puis qu'il estoit agreable aux subiets.

Quel l'estat de Dãnemarch sous Louys le Debonnaire.

Troubles en Guiẽne l'an huit cens seize.

Seguin cõte de Bordeaux desapointé de sa charge.

De la reuolte des Romains contre le Pape Leon: & mort d'iceluy, & comme Louys feit couronner ses enfans, & autres choses memorables.

CHAP. XXVII.

Conspiratiõ des Romains cõtre Leon 3.

CE mesme hyuer de l'an huit cens seize, comme le Pape Leon en tout temps de son pontificat n'eut peu assoupir les coniurations commécees contre luy dés qu'il fut appellé à la Papauté, il en sentit encore de merueilleux traits sur la fin de son aage: d'autant que les Campuliens remis en leurs terres, ne pouuoyent oublier les maux soufferts pour leurs reuoltes, & croissans en nombre & puissance, ils se fortifioyent aussi d'auantage pour la ruine du Pape, lequel ayant fait punir quelques vns de ceux qui auoyent conspiré sa mort, tant s'en faut que par ce moyen il assoupit la sedition, que plustost il luy donna accroissement, les Campuliens ne respirans que desirs de vengeance, & incitans le reste des citoyens de s'emanciper de ceste seruitude en laquelle la bonté des Roys de France les auoit precipitez, cuidans faire quelque chose de sainct, en les soumectant aux Papes: d'autant que les Romains trouuoyent mauuais que le Pape se fut declairé iuge, & partie en vne cause mesme & sur tout elle luy touchant & laquelle il pouuoit rendre iuste, ou inique, ainsi que bon luy sembleroit: mais si leur offence premiere n'eut rendu iuste la poursuite de Leon, ils eussent esté excusables en cest endroit, auquel le Pape vsa de ses droicts, les punissant seuerement, pour les auoir comme surpris en flagrance de crime, & tels qui estoyent recidiuez en leur forfaict apres le pardon Imperial, impetré par la courtoisie, & bonté du sainct Pontife. L'Empereur aduerty de ce faict, craignant que cela ne tournast à plus grande consequence, despecha Bernard son nepueu, qu'il auoit retenu (comme dit est) faisant le voyage de Dannemarch, & l'enchargea d'aller à Rome, & faire qu'il n'auint aucune nouuelleté en Italie: où estant ce Prince il fut malade iusqu'à la mort, laquelle

Bernard en Italie pour punir les rebelles.

laquelle luy eut esté lors plus honorable que ne fut depuis, ainsi que verrons cy apres: & pource fallut que les affaires de Rome fussent pacifiez par le Cõte Gerard son Lieutenãt au pays d'Italie. Le Roy auoit esté suiuy par les Legats du Pape, Jean Euesque, & Theodore, & Serge, lesquels apres que le Comte eut informé du faict, & veu l'innocẽce du Pape, & la malice des conspirateurs, reuindrent vers l'Empereur, & l'aduertirent de tout ce qui s'estoit passé, & combien iustement le Pape auoit faict mourir ceux pour la mort desquels on faisoit tant de querimonie: car l'Empereur Louys n'auoit pas trouué bon que le Pape se meslast de la iustice temporelle, luy doiuant suffire que Charles son pere l'eut inuesty du Patrimoine: sçachant bien que (comme nous auons dit) tout aussi tost que Charles eut dompté les Lombards, il enuoya douze hommes de lettres auec d'autres segnalez, pour faire iustice aux subiets du Roy tant à Rome qu'en la Romaigne, & autres regiõs d'Italie: mais les dessus nommez feirent si bien que l'Empereur fut content, & s'apaisa sur la deffaite des Seigneurs Campuliens à Rome. Tandis que le Roy Bernard estoit en Italie, vindrent vers luy les citoyens de Calari ville capitale de Sardaigne pour luy remonstrer combien estoit dommagdable celle paix que le deffunct Empereur Charles auoit octroyee aux Sarrasins, veu que par ce moyen ils se fortifioyent pour puis apres donner sur l'Italie, ioint que pour cela Hali Hatan ne cessoit de faire trotter ses coursaires par mer, & pilloit indifferemment les haures de Sardaigne, & d'Italie. Le Roy, bien que fut souuerain en Italie, si est-ce qu'il ne voulut rien entreprendre sans le congé & aduis de l'Empereur son oncle, ains enuoyant vers luy, & luy faisant remonstrer les plaintes des Sardes, fut ordonné que Bernard armeroit de son costé, & l'Empereur du costé d'Aquitaine, & tous ensemble feroyent la guerre au Miramolin Hali Hatan, qui estoit assez empesché d'ailleur, ayant & les Cathelans, & les Asturiens, & quelques Seigneurs Mores qui luy faisoyent la guerre: & ainsi le Cordoiian fut estonné se voyant deffier par les François en saison que iceux estoyent en paix, & que ses terres estoyent toutes en trouble. Il ne se lyt de grands effaicts de ceste guerre, sauf que des conquestes que Bernard Comte de Barcelonne faisoit en Catheloigne lequel fut cause que Hali Hatan fallut que s'humiliast depuis, & vint à tel accord que voulurent les nostres, lesquels ayant pour ennemys, il ne pouuoit attendre rien moins que l'esbranlement de sa couronne. En celle mesme saison, & en l'an de nostre salut huit cens dixsept, comme le Pape Leon se veit ainsi affligé à tort par aucuns Romains quoy qu'il n'eut faict chose digne d'vn si mauuais traictement, il tomba malade, & en fin deceda ioyeux de sortir de la compaignie de gens si ingrats & mescognoissans ayant tenu le Pontificat vingt & vn an & quelque moys, auec louange, & reputation de sainct & sçauant personnage. La mort de ce sainct pasteur ne peut appaiser la fureur de ses ennemys, plustost sembla y donner plus de feu, & d'ardeur à leur furie, car vous auez ouy comme lors que les Romains le mal-traicterent en l'an huit cens, & l'emprisonnerent, ils demolirent aussi les maisons tant siennes que de ses parents pour se venger à plaisir de celuy qui ne leur auoit faict offence: le semblable feirent ils apres sa mort, d'autant qu'ils ne laisserent edifice, ny à Rome (ainsi parle Blond) ny és villes voisines, fut que Leon l'eut reparé, ou faict bastir de nouueau, que ces furieux & mutins ne reuersassent par terre, tant la haine qu'ils portoyent à ce Pape estoit en leur cœur enracinée. Le Roy d'Italie oyant cecy, craignit que ne tournast à plus grande cõsequence, & pour ce despecha lettres, & messages à Rome pour faire cesser ce tumulte, mais il ne luy fut possible d'estre obey par ceste voye: à ceste cause il enuoya Winigise Duc de Spolete auec forces à Rome, qui appaisa par armes ce que le Roy n'auoit peu par sa douceur appaiser. La mort de ce grãd Prelat fut precedee par vne grãde Comete, & par diuers terre-trẽbles en plusieurs lieux, d'autãt que les Embassad. de l'Empereur Louys venans de Cõstãtinople, & raportãs les articles de la paix signez, & l'alliance iuree, dirẽt qu'à Cõstãtinople la terre auoit tremblé par l'espace de cinq iours continuels, ayant ruyné plusieurs edifices en icelle: & que és villes voisines le tremblement auoit causé la mort de plusieurs hommes & femmes: & cecy estant aduenu au moys d'Aoust de l'an precedãt la mort de ce Pape, au pays Grec, il aduint en Septẽbre que la terre trẽbla aussi effroyablement à Xaintes Cité capitale, & Chef de tout le pays ancien de Xaintonge,

Sardes de Calary vers Bernard Roy d'Italie.

Guerre denoncee à Hali Hatan Roy des Mores d'Espaigne.

Leon 3. meurt l'an huit cens dixsept.

Romains s'acharnẽt sur les edifices du Pape Leon 3.

Blond Dec. 2. liu. 2.

Tumulte de Rome appaisé par armes par le Duc de Spolete.

Terre-trẽbles diuers.

Et bien que Charles Empereur eut assuietis les Slaues dits Sorabes, & desquels auons fait métion cy dessus,si est-ce qu'encor ils se reuolterét sous le Debônaire: contre lesquels l'Empereur ne vouloit s'employer,ny enuoyer ses forces de Gaule ny de Bourgoigne,ains en dôna la charge aux Saxôs,& aux Frâçois Oriétaux,ores appellez Franconiés,lesquels en peu de téps feirét si bôs seruices à l'Empereur, que les Slaues dôptez, leur ville capitale prinse,& desmátelee,il furét côtrains de flechir derechef sous les loix de l'Empire.

Slaues dôptez par les Franconiens & Saxons.

Ce pédát à Rome fut esleu Pape au lieu du deffunct Leô,vn sié Diacre hôme de saincte vie,& singulere erudition nômé Estiéne natif de Rome & quatriéme de ce nom,lequel ne fut lôg téps en paix parmy les siés,accoustumez deja par trop aux seditiôs,d'autát que le troisiéme moys apres son electiô il fallut que s'en allast en Frâce vers l'Empereur,soit que ce fut pour authoriser son Electiô,ou pour fuyr la violéce de ceux qui s'armoyét côtre sa saincteté.

Estiéne 4. du nom fait Pape.

Mais ceste raison derniere est la plus vraye,veu q̃ telle l'autorisent Aymon & Platine,le premier desquels parle en ceste maniere: A peine auoit Estiéne passé deux mois depuis son ordinatiô au Pôtificat,qu'il s'achemina en Gaule en la plus grande diligéce qu'il luy fut possible de faire,pour venir vers l'Empereur,auquel il auoit deja enuoyé deux Nôces pour aduertir l'Empereur de son electiô affin q̃ par luy elle fut autorisee. L'Empereur estoit lors à Orleás qu'ô luy porta la nouuelle de la venüe du Pape,pour ce s'é alla à Rheims resolu d'attédre là sa saincteté,despechát bône troupe de ceux de sa suite pour luy aller au deuát,& le côduire la part où seroit sa majesté:

Venüe du Pape Estiéne en Frâce & pourquoy.

Aymon liu. 4. cha. 104.

ainsi vous voyez que nô pour le fait de l'election le Pape vint en Gaule,ains pour autre raison que l'autheur ne mect,& que Platine met seulemét par côiecture,& Blôd s'en taist du tout,comme il faut en l'histoire disant que Louys receut le Pape à Orleans, & le couronna au lieu mesme, comme ainsi soit que ce fut à Rheims, ainsi qu'Aymô,Platine & Martin Escossois(plus anciés que Blôd ny Platine) le côfessent,& le dernier desquels parle côme s'ensuit:

Platine en la vie des Papes.

Blond dec. 2. liu. 2.

Martin Escoss. chroniq. liu. 3. Aage. 6.

Le Pape Estiéne venát à Rheims, l'Empereur Louys luy vint au deuát en vne gráde cápaigne pres la cité de Rheims: & le diméche ensuyuát estans à l'Eglise auát la Messe,& en presence de tout le peuple il sacra, oygnit,& courôna l'Empereur,& luy mit sur la teste vne couronne d'or d'inestimable valeur,& enrichie de pierrerie,qu'il auoit apportee de Rome, côme aussi d'vne autre courône il orna le chef d'Ermégarde espouse du Roy Debônaire. Et est cestuy le premier sacre que nous lysons auoir esté fait à Rheims, depuis que Clouis premier Roy Chrestien y fut baptisé,& oinct par le sainct Pasteur,Remy Apostre des François.Et le premier aussi qui authorisa la puissance de l'Archeuesque de Reims touchant le sacre: quoy que d'autres depuis ayét esté sacrez ailleurs la necessité du téps le requerát ainsi, & l'vrgence des affaires empeschant l'ordônance,laquelle n'a esté onc bien obseruee que sous le regne des Capets ainsi que verrons en son lieu.

Louys le debonnaire sacré à Rheims par le Pape l'an huit cens dixsept.

Et d'autát que Louys auoit veu de quel mesnagement auoit vsé son feu pere qui en son viuát auoit fait le partage de ses terres à ses enfans,il voulut aussi faire le semblable, tant pour establir le Royaume durable en sa maison,n'y ayát guere plus aucû du sang Merouingié pour leur quereller,que pour obuier aux dissensions qui pourroyét sourdre entre les freres. A ceste cause ayant auec luy ses troys fils qu'il auoit eu de sa secôde femme nômee Armenias, ou Hermégarde fille du Duc Saxon Wibert fils de Witichinde(car il auoit espousé en premieres nopces vne dame appellee Blanche-fleur fille d'Aimery Comte de Narbône de laquelle il eut deux filles,non nommees en l'histoire) & les noms des enfans de Hermengarde furent Lothaire, Pepin, & Louys tous deja hommes, & vaillants, & prests à tenir terre: ceux cy feit il aussi sacrer Roys par le Pape, faisant l'aisné Lothaire son successeur en l'Empire, donna à Pepin le Royaume d'Aquitaine, & à Louys celuy de Bauiere se gardant la France & Neustrie,& Bourgoigne,ne voulant aucun coadiuteur en la couronne la plus solide, & laquelle estoit le fondement de sa Royauté.

Hermégarde deuxiéme femme de Louys le debonnaire.

Blanche-fleur. 1. femme de Louys le Debônaire

Enfans du secôd lit de Louys, & leurs apennages

Aucuns reiettent ce partage, & sacre des enfans Royaux en l'an huit cés vingt & vn à l'assemblee faicte à Aix,ce que je trouueroy vraysemblable, n'estoit que je voy la deuotion de ces Roys d'alors qui s'estimoyét heureux que le pasteur vniuersel de l'Eglise benit leurs enfans,& les oignit,& sacrast,ainsi qu'é auoit faict Charlemaigne,qui pour ce fait,voulut que ses enfants tous petits qu'ils estoyent fussent portez à Rome. Non pourtát est à reietter qu'en celle assemblee d'Aix ne declairast derechef ses enfans Roys,affin que suyuant la coustume,il ne semblast mespriser le conseil, sans lequel les

Pourquoy Louys feit sacrer ses enfans au Pape.

Roys

Roys ne fouloyent faire, ny deliberer chofe qui fut de confequence: & par ce moyen les deux opinions feront bonnes & veritables, & ces enfants declairez deux fois Roys l'vne en leur facre, & l'autre aux eftats par l'approbation des Prelats, & Princes des Royaumes fur lefquels ils auoyẽt à commander. Or ces chofes ainfi executees, le Pape Eftiẽne f'é alla à Rome quoy que Louys feit tout deuoir poffible de le retenir plus lõg tẽps en Gaule, ayant fort agreable la cõpaignie d'vn fi fainct perfonnage, mais les affaires de l'vn & de l'autre les feparerent: ainfi le Pape f'eftant acheminé en Italie, le Roy f'en alla à Compiegne, lors vn des principaux Palais, & feiours des Roys de Frãce, & là ouyt il la legation, & Embaffade des Abotrites anciens alliez des François lefquels cõmençoyent à f'ébranler, & d'auoir fecrettes intelligẽces auec les Danoys ennemys de la France: ouyft auffi ceux qu'Abderrahamen fecõd du nom, & fils de Hali Hatan Roy des Mores d'Efpaigne auoit enuoyez pour la paix: ce qui eft tefmoigné par l'hiftorien Efpaignol, parlant en cefte forte: La mefme annee, le Roy More de Saragoffe voyant que les conqueftes de Catheloigne fuccedoyent heureufemẽt de iour à autre pour les Chreftiens, il enuoya fes Embaffadeurs à Aix Cité d'Alemaigne (il faut icy prenãt Aix pour Compiegne, d'autant que là non à Aix, fut faite l'affemblee de l'an fept cens dix-fept) vers l'Empereur Louys le Debõnaire fils de Charles le grãd, qui y tenoit fa court, lefquels luy demandans la paix, il leur octroya: & ayãt tenu le Parlemẽt de celle annee, il fe retira à Aix pour y paffer fon hyuer: & c'eft ce qui a trompé & Auentin, & l'Efpaignol difãs qu'à Aix fut tenüe cefte affemblee. L'Empereur eftãt à Aix vindrẽt vers luy les meffagers de Leon Empereur des Grecs pour le fait de Dalmatie, & afin de borner les terres des deux Empires, pour obuier à toute diffentiõ, & entretenir celle paix qui entre-eux auoit efté iuree: mais d'autant que ceft affaire touchoit à plufieurs, & que l'Empereur Louys n'oyoit point volõtiers parler de ce Leon Empereur Grec, pour le fçauoir eftre mal affecté à la religion Catholique, differa de vuider cecy, fe couurãt fur ce que Cadalõ gouuerneur des Limites Dalmatiẽs n'eftoit point en court, & que fans luy on ne pouuoit rien faire: en fin la caufe eftãt debatüe, & les Romains, & Slaues (à qui la chofe touchoit) eftãs appellez, la puiffance de limiter, & borner eftãt donnee au fufdict Cadalon auec l'Embaffadeur Grec nõmé Nicephore, & vn feigneur de la court nõmé Albigaire pour y affifter, & en faire le rapport au cõfeil, tous furẽt en Dalmatie, & le Grec demeura cõtẽt. I'ay dit cy deffus que Louys octroya la paix aux Mores, mais ce fut trois moys apres leur arriuee en court, & lors q̃ le plus ils defefperoyẽt de l'obtenir: auquel tẽps mefme les enfans de Godeffroy deffunct Roy des Danoys voyãs auec quelle obftinatiõ les Frãçois, & leurs alliez, & fubiects fupportoyẽt le party de Herold enuoyerẽt vers le Roy des Embaffadeurs demãdans la paix, & iurans de la garder inuiolable: mais tant f'en faut que l'Empereur & cõfeil voulut entẽdre à cecy, que plus toft il reietta & les meffagers, & les cõditiõs de tel accord, & que l'on ordonna fecours pour Herold que les noftres tenoyent pour vray Roy de Dannemarch, & lequel auoit fait profeffiõ de la foy Chreftiẽne. Ce pendãt le fainct Euefque vniuerfel Eftiẽne eftãt à Rome n'y feit long feiour qu'il n'y payaft le tribut que naturellemẽt tous les hõmes doiuent à la mort, & en fon lieu fut efleu Pafchal premier du nom en l'an de grace huit cẽs dixhuit, & introduit par le peuple, & clergé, fans attendre la volõté de l'Empereur fur cecy fuyuant la couftume, & l'accord fait depuis entre les Papes & le grand Empereur Gaulois, Charles pere du Debõnaire. Le Pape neantmoins craignant que l'Empereur ne f'irritaft de cecy enuoya vers luy certains fiẽs agẽts auec lettres par lefquelles il f'excufoit, & prioit l'Empereur d'accepter les caufes, & raifons qui l'auoyent induit d'accepter le pontificat, à fçauoir la violence du clergé, & du peuple à laquelle il n'auoit peu faire aucune refiftãce: mais tãt f'en faut que l'Empereur f'en fafchaft qu'il cõfirma celuy qu'on auoit efleu fans fon authorité, non-pourtant enuoya il à Rome des hommes ftilez & bien verfez aux affaires pour aller renouueller les ferments des Romains quant à l'obeiffance qu'ils luy deuoyent, & à ce qu'ils auoyent accordé, & pactifé auec fon predeceffeur pour le fait des elections des Papes laquelle authorité il ne vouloit perdre, elle reffentãt vne fort grãde diminution de la majefté de l'empire: veu que par là il ne violoit rien de ce qui eftoit facre, ains bridoit le peuple qui quelquefois forçoit le clergé à eflire la moins faine partie: & en fomme Louys les feit condefcendre à fa volonté, & faillut que le Pape fut par luy confermé, & que les

Compiegne ancien feiour des Roys de France.

Embaffadeurs ouys en l'affemblee de Cõpiegne l'an huit cens dix-fept.

Eftiẽne de Gariuai. li. de l'hift. d'Efpaig. 37. ch. 4.

Auentin Hift. de Bauiere liu. 4.

Deputez pour borner les limites des deux Empires fous Louys le Debõnaire

Danois demandent frauduleufement la paix, qui leur eft refufee.

Eftiẽne 4. du nom meurt.

Pafchal. 1. faict Pape L'an huit cent dix huit.

Louys ne veult perdre le droit de l'electiõ du Pape.

electiõs des Euesques demourassent sous la puissance Royale, chose que i'ose dire de mauuais exemple, comme bien le cogneut ce mesme Roy, lors qu'il s'en laua les mains, & en chargea le sainct siege, ainsi que verrons en son lieu. Or nous a faict veoir l'experience que guere jamais mal'heur aucun de grand effait n'aduient aux Roys & grands Monarques, sans qu'il n'en soit donnee quelque demonstration par signe exterieur, ainsi qu'auons veu des presages aduenus auant la mort de l'Empereur Charlemaigne: je dis cecy pour ce qu'en cest an de huit cens dix-huit comme Louys le Debonnaire, qui estoit vn des plus deuotieux Princes de la terre, sortit le iour du Ieudy absolu de l'Eglise, où il auoit ouy le diuin seruice à Aix, le Portique de bois qui estoit deuant le portail du grand Temple de nostre Dame à Aix cheut, & sur l'Empereur, & sur sa suite: car la matiere estant vieille & pourrie, & faicte comme vn pont, ou longue allee qui trauersoit depuis le Palais Royal iusqu'à l'Eglise, elle precipita en bas, & le Prince, & ceux qui auec luy estoyent dessus, de sorte qu'on pensoit que touts y eussent esté occis & accrauantez: toutes-fois l'Empereur ne fut tant offensé que les autres, bien que le pommeau de son espee luy donnant contre l'estomach, & sur le costé gauche il l'offença aucunement, fut encor' vn peu blecé en l'oreille droicte, & par vne poultre, ou cheuron en l'aine pres les parties honteuses, toutes-fois il fut si bien pensé que peu de temps apres il s'en porta tresbien, & sans se sentir aucunement de la lesion, veu que le vingtiéme iour apres il fut à la chasse à Niemeghen ville assise le long du Rhin, & au terroir de laquelle les bestes abondoyent pour le plaisir des Roys, qui de tout temps ont aymé le deduit de la venerie. Si ceste cheute porta signifiãce de mal'heur, l'effait le monstra bien tost apres à Louys, tant en la folle cõspiration de Bernard son nepueu, qu'en la mort de son espouse Hermengarde, nõ que je vueille dõner vne superstitieuse croyance à ces choses casuelles, pour y lier quelque necessité (bien qu'il n'y eut rien de casuel au monde tout y estant regy par prouidẽce) trop bien dis-ie que l'experience nous a fait voir que par ces moyẽs Dieu dõne aduertissement, & aux Princes, & aux subiets de se garder ayans veu les accidẽts des choses calamiteuses, desquelles il nous deliure pour nous induire à ne plus l'offencer, & nous accumuler vne plus seuere punition au iour de la vengeãce. C'est apres ceste blessure qu'Aymon faict que Louys departit ses terres à ses fils Lothaire, Louys & Pepin, de laquelle auons parlé cy dessus, mais il vous suffira que les deux poincts par moy mis en auant confirment l'vne, & l'autre opinion, c'est qu'à Rheims ils furent oincts, & couronnez, & à Aix declairez, & confirmez tant par la volonté, & ordonnance du Pere, que consentement des Princes. Or afin que ce Monarque ne fut trop long temps en paix, & qu'il commẽçast à gouster les trauerses de la fortune (il fault vser de ces mots pour estre receuz, quoy que ne soyent propres au Chrestien, pour n'y auoir rien qui s'appelle fortune) & les incommoditez liees aux monarchies, voicy que les Abrodites, qui dés long tẽps estoyent (comme dit est) les amys & alliez des François, lesquels se reuolterẽt, & quitterent la confederation, & alliance Françoise, & la cause en fut telle. Vous auez ouy cy dessus comme Drascon que d'autres nommẽt Wirtzie Roy des Abrodites venant au secours de l'Empereur Charles le grand l'an sept cens octante-six, fut occis, par les Saxons & toutes ses troupes deffaites: or cestuy ayant vn fils nommé Ceadrague, qui pour lors estoit bas d'aage, l'Empereur feit qu'vn seigneur du sang Royal nõmé Sclaomir eut la royauté, auec cõditiõ que Ceadrague venu en aage cestuy luy feroit raison de son heritage. Le fils deuenu grand, & ayant requis l'Empereur Louys de se souuenir des bons seruices de feu son pere, & de la promesse à luy faicte par le deffunct Empereur, Louys ne peut moins faire que de pratiquer que puis qu'il ne se pouuoit faire que tout le royaume luy escheut, pour ne mal contenter Sclaomir, qu'aumoins il en eut la moytié, du viuãt de son cousin. De cecy fut si marry, & irrité Sclaomir, que sans regarder au droit de Ceadrague, & à l'equité de laquelle vsoit l'Empereur, il se resolut de ne plus venir en court, ny passer desormais le fleuue Elb, pour le seruice de l'Empire: mais qui plus est il s'allia des enfans de Godeffroy Danoys, qu'il sçauoit estre ennemys de Louys à cause de Herold, & feit tant auec eux, qu'ils s'armerent, & prepareret pour courir sus aux terres Saxonnes qui sont oultre la sus-nommee riuiere d'Elb tirant vers le Diethmers, & Helsace. A cecy ne se feit guere prier le Danoys pyrate, despité de ce qu'on luy auoit refusé la paix, & pour ce il se mit sur

Louys le Debonnaire en danger de mort pour vne cheute.

Reuolte des Abrodites d'où prouenüe.

Ceadrague fils de Drascon Roy des Abrodites.

Sclaomir Roy des Abrodites.

Sclaomir s'allie des Danois cõtre Louys.

sur mer auec les vaisseaux, & les forces qu'il auoit sur terre se ioygnirent à celles des Abrodites à Esselesfeld Chasteau assis sur le Fleuue Steur en la region de Diethmers, contre lesquels alla auec les forces que l'Empereur y enuoya, & les garnisons du pays. Gelome (que d'autres appellent Gluome) Comte, & gouuerneur des limites Normans, c'est à dire des terres de l'Empire plus Septétrionales, & qui estoyét voisines des Danoys: lequel vint contre les ennemis qui auoyét assiegé le susdict Chasteau d'Esselesfeld, lesquels oyans la venüe de Gelome, & voyans la gaillardise des assiegez s'en retournerent sans rien faire, fors qu'irriter l'Empereur contre Sclaomir & les Abrodites, desquels puis apres il s'en vengea, comme l'histoire vous le fera puis apres entédre. Ceste sedition ne fut si tost assoupie, que soudain vne autre, & icelle plus grande & perilleuse, ne fut suscitee: d'autant que Bernard Roy d'Italie, & nepueu de l'Empereur, voyant quel preiugé c'estoit pour les siens que le partage faict par son oncle à l'endroit de ses enfans, par lequel sans ce tiltre specieux d'empire communiqué à son fils aisné Lothaire, le pays Italien luy estoit hõnestement rauy, se conseilla à quelques Euesques & seigneurs, lesquels peut estre furent les premiers autheurs de ce mescontentement, comme vous voyez d'ordinaire que sans tels flateurs, & boute-feux, les Princes ne feroyent jamais de si folles, & dangereuses entreprises. Ceux cy voulãs pescher en eau trouble, & s'asseurans d'attirer plusieurs autres à leur cordelle luy donnent cœur, le sollicitent, & poussent à ne souffrir ceste seconde charge, qu'il suffisoit que son ayeul l'eut priué du droict qu'il auoit, & à l'Empire, & au Royaume Franc-Gaulois, pour representer Pepin son pere, aisné de Louys, sans que maintenant son oncle vint luy rauir ce qu'il auoit eu, & par l'octroy du susdict Charles son pere Grand, & par la mesme concession de Louys le Debonnaire: en somme l'authorité de ces Conseillers, & leur puissance esmeurent Bernard à se fortifier, & à clorre touts les passages, affin d'empescher à son oncle de venir en Italie, sçachant bien qu'il ne seroit long temps apres cecy, sans se ressentir, & sans se mettre en armes pour luy rauir du tout son Royaume, & feit faire le serment de fidelité à tous les Seigneurs, & aux Chefs des villes, & Citez principales d'Italie. Or les Chefs, & autheurs de ceste conspiration furent Anselme Archeuesque de Milan, Wolfold Euesque de Cremonne, & Theodulphe Euesque d'Orleans, duquel Louys auoit grande fiance: des Seigneurs furent blasmez, & compris en ceste trahison, Egidee le premier d'entre les amys du Roy, Reginhard grand Chambellan, & Reginard, l'ayeul duquel auoit jadis conspiré contre Charlemaigne, ce qui depuis nuysit grandement à sa cause. Ceste nouuelle n'estonna pas trop l'Empereur, qui (peut estre) ne pensoit à rien de tout ce que les conspirateurs mettoyent en auant, & qui ne pretendoit oster l'Italie à Bernard, encor' qu'il donnast le tiltre d'Auguste, & Empereur à Lothaire, veu que (comme auons dit) il s'estoit reserué les Royaumes de France, & de Bourgoigne, & toute la Germanie fors la Bauiere, pour en inuestir l'aisné apres qu'il seroit sorty de ce monde. Il est vray que d'autre part il auoit vn scrupule qui le tourmentoit, à sçauoir les menees des amys, & seruiteurs du feu Pepin son frere, lesquels supportoyent Bernard, & attiroyét tout ce qu'ils pouuoyent pour le support de sa faction: si bien que les Celtes, & Italiés faisoyent pour Bernard, les Belges, & les Germains pour le Debonnaire, mais la chose estoit si secrette, que Louys eut loisir de faire ses leuees, auant que Bernard eut seulement pensé à se deffendre. Quoy qu'il en soit l'Empereur prenant esgard à la necessité & vrgence des affaires, leua hommes de touts les coings des Prouinces de Gaule & de Germanie, ne pensans pas que cecy eut pris commencement tel pour s'escouler en fumee, & presupposant que son nepueu auroit, auant qu'euaporer cest orage, fait appareil de toute chose necessaire pour se deffendre, veu les braues nations sur lesquelles il commandoit, & la richesse, & force des pays de son obeissance. Mais tant s'en fault que le miserable adolescent eut leué forces, que, content d'auoir clos les passages, & pris les serments des villes, il ne feit rien plus qui seruit à son affaire, tellement que l'Empereur passant en Italie il n'y eut garde de passages, ou destroicts qui ne luy feit voye, ny Cité, qui ne luy ouurit les portes, chacun s'enfuyant, & les plus grãds se tirans du costé de l'Empereur. Aucuns escriuent que Bernard feit teste aux François, & Germains aux Alpes, mais qu'il fut surmonté, & que cela fut cause que les villes se rendirent au Debonnaire: mais soit qu'il resistast ou non, si est-ce chose

Esselsfeld assiegé par les Danoys.

Gelome Comte des limites Nordmãs.

Danois chassez par Gelome.

Conspiration de Bernard Roy d'Italie.

Qui furẽt les auteurs de la reuolte du Roy Bernard.

Quels peuples suiuoyent le party de Bernard.

Louys armé contre sõ nepueu Bernard.

Bernard delaissé des siens.

asseuree, que les principaux autheurs de ceste conspiration, qui estoyent natifs d'Italie, pris, furent decapitez sans mercy ny respect quelconque, je parle des lais, car les Prelats furent mis en prison, & les seigneurs François menez en Gaule, affin que leur procez fut faict par, & suyuant la sentence du Parlement general, & ainsi que le portent les loix Salique, & Franceique. Ce pendant Bernard se voyant delaissé de chacun, & ayant passé les Alpes, n'auoir plus le moyen de les repasser pour se sauuer ou parmy les Lombards ou en Grece, fallut que mettant ius les armes, il se vint rendre à Chalōs sur Saone entre les mains & à la mercy de son oncle: comme aussi feirent touts les seigneurs François de sa suite, lesquels sans nulle question ou torture, confesserent franchement toute la conspiration, l'Empereur les mena touts à Aix, où assemblant le cōseil general des Prelats, Princes, & Cōtes de ses Royaumes, le procez fut faict tant au Roy son nepueu, qu'aux autres de sa factiō, lesquels furent touts cōdemnez à perdre la teste, leurs biens confisquez, suyuant l'ancienne loy de France establie contre ceux qui commettent felonnie, & conspirent contre le Prince. Il est vray que les seigneurs executez, l'Empereur donna la vie à son nepueu, mais non si courtoisement qu'il ne luy feit creuer les yeux, luy confisquer ses biens, & le rendre en vn monastere, où peu de iours apres il mourut, soit de la playe, ou de faim, où de despit de se voir traité si ignominieusement. De ce Bernard resterent troys fils à sçauoir Bernard, Pepin, & Herbert tous fort petits enfans, le dernier desquels fut celuy qui s'alliāt de la maison d'Anjou, chef du sang Capetien, fut depuis Comte de Vermendois, & ayeul de celuy Hebert Comte de Vermendois, qui feit mourir Charles le Simple en prison à Peronne, & ne cessa onc auec les siens (luy estant mort) que le sang des Carlouinges ne fut priué de la couronne: si grande suite a le desir de vengeance engraué en l'esprit d'vn grand qui se sentira asseuré.

Bernard se rend à Chalons sur Saone à l'Emper. Louys.

Assēblee d'Aix l'an huit cens dixhuict sur le fait du Roy d'Italie.

Punition de Bernard Roy & de ses cōplices.

Enfans de Bernard vengent la mort de leur pere.

De la guerre de Louys contre les Bretons se reuoltans, de la mort de l'Emperiere Hermengarde: punition de Sclaomir Roy des Abrodites, & autres occurrences. CHAP. XXVIII.

TANDIS que l'Empereur estoit empesché, & à la poursuite de son nepueu & ses complices, voicy Murman, qu'aucuns appellent Morman, & l'histoire Bretonne Machon, qui esmeut ceux de son pays contre les François: Car (dit l'Annaliste Breton) cestuy voyant les forces de Charles le Grand, & qu'il luy estoit impossible de luy resister, il temporisa, & souffrit (bien qu'enuis) cest assuietissement: mais l'Empereur Charles estant mort, Machon pensant que les forces Françoises fussent aneanties, & (peut estre) ayant intelligence auec le Roy d'Italie, il s'emancipa de l'obeissance des Frāçois, leur denia le tribut annuel & se nomma Roy, ainsi qu'auoyent fait les Princes ses predecesseurs. Louys ayant entendu ceste rebellion, & craignant, puis que les Danoys voltigeoyent desia le long de la coste Bretonne pour estre ordinaires en la grande Bretaigne, que ce Prince ne s'alliast d'eux, & causast quelque grande combustion en Gaule, il se resolut de luy rompre ses desseins, & luy tollir & le tiltre Royal, & la vie & estats tout ensemble. Sous l'obeissance, & fidelité du Roy estoyent les Comtes de Vennes, & de Nantes, & auec eux la haulte Bretaigne, pour auoisiner les pays d'Anjou, & du Maine, mais la basse, & maritime ne pouuoit oublier ses Roys ny souffrir qu'autre qu'iceux luy commandast: & c'estoit ce costé de pays qui tousiours remuoit mesnage, & se reuoltoit contre les Roys de France, bien qu'à touts propos il fut contrainct de reuenir sous le ioug des vainqueurs. Louys donc ayant dressé ses forces, s'en vint à Vennes, où il tint sa court, & Parlement general suyuant la coustume ja par nous souuēt proposee, pour prendre possession de celle souueraineté que desia dés Clouis les Roys François auoyent sur le pays Breton, & receut les foys, & hommages & des Comtes & Seigneurs, & des principaux citoyens des villes. Ce pendant forces arriuoyent de toutes parts, lesquelles iointes ensemble, l'Empereur entra en la basse Bretaigne mettant tout à feu, & sang, & se saisissant la main des forteresses: Machon ou Morman, voyant le rauage fait par les François, pour ne faillir à son deuoir, ny monstrer vn cœur lasche fut aux siens, où à ses aduersaires, fut

Annal. de Bretaig. liu. 2.

Machō ou Morman Roy de Bretaigne.

Vēnes & Nantes obeissoyent aux François.

Parlement tenu à Vēnes par Louys Debonnaire.

Basse Bretaigne saccagee par Louys Debonnaire.

fut bien si hardy & courageux que de donner bataille, en laquelle estant occis en cõbatant vaillamment, il fut cause que les Bretons furent & deffaicts, & contrains de s'humilier & abiurer le tiltre de Royauté, & pour-ce ils donnerent des ostages, & l'Empereur ayant mis des gouuerneurs du pays, & recommandé le tout aux Comtes qui suiuoyent son party, il s'en retourna en Anjou, où il auoit laissé l'Emperiere son espouse Hermengarde fort malade: mais dés que l'Empereur fut à Angers elle empirãt, trespassa deux iours apres sa venüe, dequoy il fut fort marry, car il l'aymoit vniquemẽt, ne se lysant point que ce Prince se soit jamais adonné à concubine quelconque: & fut ceste Princesse enterree en l'Eglise de sainct Maurice en la susdicte cité d'Angers au moys d'Octobre de l'an huit cens dix-neuf. I'auoy oublié que le Roy estant à Angers durant qu'il y tenoit son lict de iustice, & y passant les festes de Pasques, il aduint que le iour des Rameaux, ou Pasques Flories, ainsi qu'on faisoit la procession, & que le Roy passoit par la porte dicte Angeuine, il ouyt dedans les prisons de l'Euesque Theodulphe jadis Euesque d'Orleans, & vn des conseillers de la conspiration de Bernard Roy d'Italie, qui chantoit des vers qu'il auoit composez sur ceste solennité de l'entree de nostre Seigneur en Ierusalem, & lesquels à present on chante és Eglises à tel iour, qui commencent.

Machon Roy Breton occis en bataille.

L'an huit cens dix-neuf, Mort de Hermẽgarde espouse du Debonnaire à Angers.

Gloria, laus & honor tibi sit Rex Christe Redemptor,
Cui puerile decus prompsit Osanna pium.

L'Empereur s'arrestant, & oyant tout au long ce Cantique, y prit si grand plaisir, qu'il s'enquit qui estoit celuy qui le chantoit, & auoit composé: & oyant que c'estoit Theodulphe Euesque d'Orleans, il cõmanda qu'on luy amenast: le voyant, le reprit en grace, luy pardõna son maltalẽt, & le réuoya absous, & purgé de tout crime à son Eglise, où il fina ses iours fort sainctement, & y en a qui maintiennent que jamais il n'auoit cõsenty au fait de Bernard, & qu'à tort on l'en accusa, & que pour ce l'Empereur luy pardonna si facilement. Auant la mort de la Royne Hermengarde, le Soleil auoit souffert Eclipse au moys de Iuillet, ce qui sembla signifier l'obscurcissemẽt de la maisõ Royale, par la mort de ceste vertueuse Princesse: apres les obseques de laquelle Louys s'en retournãt vers Aix, il passa par Rouẽ, Amiẽs, & Cambray, visitant les pays Neustrie, Belgique, & terres appartenantes au Royaume d'Austrasie: & ainsi qu'il estoit à Aix y passant son hyuer, vindrent vers luy les Embassadeurs de la part de Sigon Duc de Beneuẽt, lequel auoit fait mourir Grimoald son predecesseur, & pour ce enuoyoit il ses deputez auec presents vers l'Empereur pour s'excuser de ce fait, & luy en rẽdre raison, & faire voir & cognoistre au cõseil son innocence. Vers l'Empereur encor' enuoyerẽt les Abrodites pour le fait de Sclaomir qui encor' se tenoit auec les Danoys, & ne cessoit de fascher, & affliger les subiets de l'Empire: comme encor' Borne, & Cadolach, Baldrich, & autres Seigneurs & gouuerneurs de Dalmatie, Carnie, & Bauiere enuoyerent à l'Empereur, pour se plaindre de Lindevvit Slaue, & Chef des Huns, lequel ayant fait alliance auec les Bulgares, & autres Barbares s'estoit reuolté contre l'Empereur, & la cause de ceste reuolte vint pour ce qu'on luy auoit refusé de payer les gages, & pensions qu'il souloit auoir de la chambre Imperiale: si bien qu'il esbranla la Pãnonie, & effroya les habitans de Bauiere, les terres desquels il ruynoit sans rien laisser ny espargner, se plaignant de Cadolach, & de sa cruauté, quoy que ce fut vn pretexte par lequel il vouloit couurir sa trahison, & rebellion. L'Empereur sçachant quelles gens c'estoyent que les Hongres, & la peine que son pere auoit eu à les dompter, despecha tout aussi tost de grandes forces, qu'il enuoya contre luy, donnant charge aux sus-nõmez Seigneurs, & Comtes Cadolach, & Baldrich de luy faire teste, & de ne souffrir que ce tyran gastast plus les terres de son Empire: lequel ayant enuoyé des forces sur les Carniens fut surpris par les susdicts seigneurs pres le fleuue Draue, & là ils le deffirent, & mirent en route, & le contraignirent de sortir hors de leurs limites. Ce pendãt que ceux-cy combatent les Lieutenans de Lindevvit, voicy que Borne Duc de Dalmatie, & affectionné aux François, & Dragamose, quoy que fut beau pere de Lindevvit, mais qui auoit sa foy en plus grande recommandation que l'alliance auec le rebelle, qui viennent l'attacher pres le Fleuue Colapis, (orés nommé Khulph) qui separe la Dalmatie d'auec la basse Pannonie, ou Hongrie, mais ces deux bons Comtes y furent

Theodulphe Euesq. d'Orleans prisonnier.

Theodulphe deliuré par le Debõnaire & pourquoy.

Ecclipse de Soleil auãt la mort de Hermengarde.

Sigon Duc de Beneuẽt occist Grimoald.

Lindevvit gouuer. de Pannonie se reuolte contre le Debonnaire.

Guerre declairee cõtre Lindevvit.

Lindevvit deffaict pres le Draue.

Fleuue Colapis en Dalmatie, dit ores: Khulph.

Les gents de Louys deffaicts par Lĩdevvit.

Lindevvit chassé de Dalmatie par Borne.

vaincus,& fallut que se sauuast à la fuite, & Lindevvit s'en alla en Dalmatie chargé de leurs despoüilles, & emportant leurs enseignes en signe de victoire, & mettant à feu, & sang tout quelque part qu'il passast pour y laisser les marques de sa cruauté. Borne ce pendant se tint és forteresses,& faisoit souuét des saillies sur l'ennemy, si bien qu'il cogneut qu'auec ceste façon de combattre,il gaignoit plus que s'il se fut ietté en campaigne:car ayant en vn rencontre occis trois mille des aduersaires, & pris quelques trois cens cheuaux,il empescha Lindevvit de venir de là en auant faire des courses en son pays de Dalmatie. Or auant que faire toutes ces choses Lindevvit despecha des Embassades vers l'Empereur,comme s'il eut demandé la paix, là où il se mocquoit du Roy,à cause des victoires ja gaignees sur les siens,& faisoit des demandes si excessiues que Louys ne voulant,ny pouuant accorder,il se tint en sa felonnie,& combatit(comme dit est)contre Borne & Dragamose son beau pere,lequel en fin fut occis en bataille, & depuis la mort de cestuy, il gasta la Dalmatie. Or si les affaires ne se portoyent guere bien en Orient,& au pays Pannonien,si est-ce que l'heur suyuoit l'Empereur du Nord & Septentrion,d'autant que Sclaomir continuant(ainsi que dit est)en sa folie,& guerroyant les Saxons,il se veit assailly si viuement par les Saxons mesmes tant de deça que delà l'Elb,& par les Franconiens enuoyez pour deffendre ces limites, qu'en fin il fut vaincu & pris,& conduit à Aix sur le Rhin,où l'Empereur tenoit sa court, & Parlement.Là vindrent aussi(y ayant esté appellez)les seigneurs,& les Chefs des villes des Abrodites,lesquels accuserent Sclaomir de plusieurs crimes,forfaicts & trahisons, de quoy il ne se pouuant purger, ny respondre rien qui feit à son innocence, conuaincu de crime de leze-maiesté, & condemné à perpetuel exil, & le Royaume qu'il n'auoit voulu tenir auec compaignie d'autre,luy fut osté,& donné au fils de Orascon nommé Ceadrague duquel nous auons fait cy dessus mention. Ce pendãt Pepin Roy d'Aquitaine puisné des enfans de Louys se tenant en son Royaume tant pour obuier aux reuoltes de ceux qui se tenoyent aux montaignes voisines de Nauarre,que pour estre prest à rembarrer les Mores de Saragosse, qui de iour à autre luy faisoyent guerre & couroyent quelque fois iusques en Languedoch, ouyt le diuorce, & grande querelle qui estoit entre Loup Duc de Gascoigne,& Berengier Comte de Tholouse & Guerin Comte d'Auuergne,mais je n'ay trouué la cause de leur discord, si ce n'est pour les limites que l'vn voulant empieter sur l'autre,il fallut que le Tholousin (que je pẽse estre celuy que l'Annaliste de Tholouse appelle Bertrand fils d'Isauret,& Comte troisiéme de ladicte ville) s'alliast de l'Auuergnac, & qu'eux deux ensemble feirent la guerre au Gascon successeur de Seguin Comte de Bordeaux. Or venans aux mains ces Princes, Loup y perdit son frere nommé Garsande homme turbulent, & mauuais garson & il fut mis en route,& sans qu'il se sauua à fuyr, il y fut demeuré auec son frere pour vn homme de son pays: neantmoins Pepin oyant cecy, & voyant la consequence à laquelle ces discordes pouuoyent venir,vint en Gascoigne,& accorda les differents cõme vn bon Prince doibt faire:mais il faut bien qu'apres ceste paix faicte par Pepin, ce Prince Gascon se fut oublié en quelque chose, veu que le supplement d'Aymon en parle en ceste maniere: Loup estant amené en la presence de l'Empereur à Aix, & ne pouuant se purger de la desloyauté & parjure, que les Comtes susnommez d'Auuergne,& de Tholouse luy mettoyent sus,il fut banny pour quelque temps,& desapointé de sa charge, & du gouuernement, & pour ce Pepin entra auec main forte en Aquitaine,voyant les remüements de mesnage qui s'y faisoyent,& les seditions y suscitees: si bien que chassant ces esprits chatoüilleux,& mutins qui alteroyent la bonté du peuple,il rendit toute la Prouince paisible,& se prepara vn estat,lequel s'il eut suiuy,estoit pour le rendre vn des plus heureux Princes de la terre:mais l'homme n'estant jamais saoul ny content,il faillut que Pepin alterast sa felicité ainsi que verrons cy apres par le cours de nostre histoire.Durant le temps que l'Empereur Louys estoit à Aix, & la court fort belle & grande,il luy prit fantasie de se marier,pource ayant faict venir la plus-part des Princes auec leurs filles pour en choisir vne affin de la ioindre par mariage,il esleut entre les autres Iudith fille de Welphon Duc,& Prince des Sueues,& sœur de Conrad,& Rodolphe,les successeurs desquels ont iouy depuis du Duché de Bauiere. Celle annee mesme l'Empereur tint vne assemblee generale à Aix tout expres pour le faict de la reformation des abus des Ecclesiastiques, & sur tout fut ordonné que

Dragamose occis en la bataille pres Khulph.

Sclaomir pris, & mené à Aix.

Sclaomir priué du Royaume, banny.

Guerre entre les Cõtes de Tholouse & Auuergne & le Duc de Gascoig.

Garsande frere de Loup Duc Gascon occis en Bataille.

Loup Duc Gascon desapointé de sa charge.

Pepin rend paisible l'Aquitaine.

Iudith fille de Vvelphe Duc en Sueue, espouse de Louys Debonnaire.

que les Ecclesiastiques ne se meslassent des affaires temporels, seulement fussent adõnez au diuin seruice, à l'estude, priere, oraison, à enseigner la ieunesse, & à escrire des liures de toute profession, & discipline : & de cela furent faicts des Canons qu'on voulut que fussent enuoyez par les Eglises, affin que nul n'en pretendit ignorance : & de cecy, & nommément des escoles il y a des chapitres és loix Frãciques. Passees ces choses l'Empereur fut passer son temps à la chasse aux Ardennes iusques en hyuer, puis retournant à Aix feit publier le Parlement general au lieu mesme pour l'an de nostre salut huit cens vingt, & tandis il auoit enuoyé Herold Roy de Dannemarch en son pays sous la conduite des Abrodites commandez par Ceadrague leur Roy, lesquels montans sur mer en Phrise, y arriuerent sur la fin de l'an huit cens dixneuf, & y fut receu Herold, auquel vindrent se ioindre deux des enfans de Godeffroy, chassans leurs autres freres, affin de regner auec le susdit Herold paisiblement: ce que l'Empereur trouua fort bon, mais il craignoit que ce fussent des ruses pour attraper, & tromper le susnommé Herold. Au moys de Ianuier donc de l'an ensuyuant qu'on comptoit huit cẽs vingt l'Empereur ayant assemblé ses Prelats & Princes, il celebra les festes des Roys à Aix, & ordonna la guerre, contre Lindevvit gouuerneur d'Hongrie reuolté, affin de chastier son arrogance, & l'empescher de courir, comme il auoit ja fait, les terres Imperiales : & cecy fut instamment poursuiuy par Borne Duc de Dalmatie, qui presenta requeste au conseil, luy mesme venu en personne, voyant le delay qu'on auoit faict de luy accorder la declaration du decret contre le susdit Lindevvit, qu'il auoit demandé par ses agents. Et pour monstrer comme la iustice criminelle entre les nobles, où le crime estoit sans preuue suffisante, estoit jadis demenee, & comme le vuidange se faisoit par gage de bataille, & iugement des armes par le combat corps à corps des deux parties litigantes, la chose fut pratiquee sous le Debonnaire en la cause de crime de felonnie meüe contre Beron Comte des Limites d'Histrie, d'autres (entre lesquels est le supplement d'Aymon) le dient Comte de Barcelonne, ce que iose affirmer pour veritable, sauf que nous sommes sur le doubte du nom: veu que celuy qui lors estoit Comte Cathelan, se nommoit Bernard & non Beron, & que jamais ce Bernard ne feit trahison, & ne commit felonnie : mais il nous conuient accorder cecy, & monstrer dequoy fut accusé cestuy Comte de Barcelonne: & lysans l'histoire Espaignolle, & celle nommément des Comtes Cathelans, nous verrons aussi, qu'en ceste mesme saison la Cité de Barcelonne fut prise sur Bernard & les François, par Abderrahamen secõd du nom, & fils de Haly Hatã, y secourus par Aymon, qui auoit esté gouuerneur de Guiẽne, & que l'Empereur auoit desapointé pour sa maluersation, mais de laquelle ils ne iouyrent guere long temps. Or dire que ce fut Bernard qui accusé par ses ennemys vint en court, & ietta son gage contre celuy qui l'accusoit, & que (suyuant la loy des François) entrant au combat pour se purger de l'accusation, il batailla à cheual, & armé de toutes pieces, & que estant vaincu, il fut condemné à perdre la teste, comme capable du crime, mais que l'Empereur luy feit grace de la vie, & l'enuoya à Rouen en exil : je n'y voy aucune raison, veu que suyuant la mesme histoire, ce fut Bernard mesme qui en chassa les Mores, & reprit la Cité, où il estoit commandant encor' l'an huit cens trente : ce qui me fait penser que si Bernard fut soupçonné, adiourné & appellé au cõbat, s'il y fut vaincu, & que le Roy luy donna la vie le bannissant, son exil ne fut de longue duree, & qu'ayant eu son congé de regaigner sa perte, il y trauailla si bien que chassant Aymon, il se feit maistre de la cité, & en demoura possesseur pour luy & les siens pas l'octroy de l'Empereur: car autrement l'histoire ne peut estre en son entier, n'y ayant eu sous Louys autre que ce Bernard Comte de Catheloigne. De dire que ce Bere, ou Beron fut Comte Istrien ce seroit s'abuser, veu que ce pays estoit de la contribution Grecque, & par-ainsi non contribuable à la iustice de Louys : & si pour estre en la Dalmatie, ce Comte estoit iusticiable des amys de Louys, c'estoit à Borne Duc Dalmatien à qui touchoit d'en faire la iustice : quoy qu'il en soit, ayant des autheurs anciens qui dient que ce Seigneur estoit Comte Cathelan, & commandant sur Barcelonne, il ne me chault pas beaucoup, que les modernes fantastiquẽt ainsi qu'ils voudront tout à leur ayse. Borne ayant donc gaigné sa cause au Parlement des Princes, & fait cõdemner le gouuerneur Lindevvit pour crimineux de leze-majesté, l'Empereur commanda que troys armees fussent dressees de troys costez pour passer en Hongrie,

Loix Frãciq. liu. 2. cha. 5.

Herold roy Danois remis derechef en ses terres.

L'an huit cẽs vingt guerre en Hongrie.

Borne poursuit Lindevvit en court.

Procez entre les nobles vuidez par armes en France.

Qui estoit Comte de Barcelonne sous Louys Debõnaire Estiẽne de Gari. hist. d'Espaig. liu. 31. cha. 23. & liu. 37. cha. 5.

Barcelonne prise par les Mores, & Aymõ Gouuer. de Guienne.

Aymon chassé de Barcelõne.

Lindevvit declairé crimineux de leze-maiesté.

& que toutes troys vinssent se ioindre en Pannonie entre les riuieres du Draue, & du Saue: La premiere armee vint d'Italie passant les Alpes auec grande difficulté, vint en la Bauiere qui est entre le fleuue Oene, laquelle jadis estoit le pays des Noriques: je dis qu'auec grand peine le camp passa par là, veu que l'ennemy luy feit teste, & ainsi fort tard peut ceste trouppe s'aller ioindre auec les autres: Le second escadron estoit des Franconiens, & Saxons, lesquels vindrent selon le Danube iusques au Draue, mais ils furent tourmentez grandement de maladie, & sur tout de flux de ventre, & dissenterie, de sorte qu'auec ces forces on ne peut point faire quelque grand exploit: mais la troisiéme troupe, bien qu'eut pris vn plus long trait, si est-ce que passant par les Carniens le long du Draue, & estãt composée de Franc-Gaulois, de Baioariés, & Austrasiés, elle surmonta par trois fois l'ennemy par les chemins: & ce nonobstant elle vint plustost au lieu prefix, & ordõné que les autres compaignies: & toutes iointes ensemble, elles font & donnent le degast au pays, ne laissans rien qui ne passast sous la fureur du fer, & des flammes, sans que les nostres trouuassent aucun qui leur resistast, veu que Lindevvit s'estoit retiré en vn fort au haut d'vne montaigne, luy suffisant de garentir sa vie, sans hazarder aucun de sa compaignie. Ceux qui auoyẽt suiuy la faction de Lindevvit, veirent bien lors la faute qu'ils auoyent commise, suyuans la folie de ce Capitaine, lequel aux despens de ce qui ne luy coustoit rien, & luy touchoit encore moins, vouloit establir vne grandeur qu'il deuoit recognoistre d'autres forces que des siennes: & ce fut pourquoy les Carniens, qui se tiennent pres la source du fleuue Saue, & partie des Charions qui habitent plus pres de la mer, lesquels auoyent suiuy Lindevvit, le quitterent, & se tournerent du costé des nostres, qui les receurent courtoisemẽt: autant en feirent les voisins du Forly, lesquels, le camp s'estant retiré, se soumirent à Baldric, qui commandoit pour l'Empereur au Forliuez. Ce costé appaisé, il restoit d'oster le More en Espaigne, ou aumoins luy empescher les triomphes, d'autant que le fils de Haly Hatan, (que noz historiens appellent Abulas, & sous lequel nom, ils confondent en plusieurs endroits l'histoire) appellé Abderrahamen second du nom, se meit à guerroyer les nostres (comme dit est) au pays de Catheloigne, mais voyant la contrecarre qu'on luy faisoit, & combien gaillardement on luy ostoit ses conquestes, il fut cõtraint de demander la paix, laquelle luy fut accordee pour beaucoup de raisons: tant pour les seditions qui de iour à autre estoyent suscitees en Aquitaine, que pour ce que Louys estoit resolu d'accabler Lindevvit, qui luy faisoit reuolter les Pannonies: ioinct que les Danoys, & peuples Septentrionaux commençans à courir par les haures François, il ne faisoit pas seur pour l'Empereur d'auoir tant, & de si grands aduersaires, & iceux espars de touts costez. Mais quoy qu'il entre-mut accord entre l'Empereur, & les Mores, si ne fut il prouffitable ny aux vns ny aux autres cõtractans, veu que les Mahometistes, non accoustumez à garder la foy qu'autant que le prouffit leur commande, rompirent aussi tost la paix, & cecy se ruans (comme de tout temps ils sont addonnez à estre voleurs, & Pyrates) sur quelques nauires marchands qui s'en retournoyent de Sardaigne en Italie, lesquels assaillans, prenans, & enfondrans en mer, ils causerent aussi que l'Empereur leur denonça la guerre, & commanda aux Comtes de Genes, & de Toscane, & aux Marsillois de leur courir sus, & de les tourmenter, & par mer, & par terre. Ce fut lors que le nom Normand commença plus qu'auparauant se faire cognoistre, (duquel & de la nation qui le porte nous parlerons cy apres & mieux à propos, & plus à loysir) d'autant que, fut ce sous la conduite des enfans de Gottric, où sous les fils de Ringon, estant la gloire, & toute l'occupation des Princes Septentrionaux, & sur tout des puisnez alors, que de s'exercer à estre escumeurs, & Pyrates, les Normands se mirent auec treize vaisseaux bien armez, courir la coste de Flandres, & mettans pied à terre, piller & rauir, sans excepter ny richesses, ny bestail, ny les mesmes hõmes qu'ils rançonnoyent, car de les vendre (ainsi que faisoyẽt, & font les Mores) ce n'estoit leur coustume. Et d'autant que ou pour ne penser qu'ils fussent si hardis que de reuenir en vn lieu où l'on les auoit estrillez si bien au parauant, ou que leur arriuee fut soudaine, ils eurent bruslé quelques villages auant qu'Engleran Forestier, & gouuerneur dudict pays, & qui auoit la charge de la marine en fut aduerty, ou qu'il eut le moyen de s'armer: mais tost apres il leur dõna dessus, en deffit quelques vns, deliura les captifs, & recouurant partie du butin, contraignit ces voleurs de se sauuer en leur nauires. Ce ne leur

Noriques quels peuples sont à present.

Pannonie basse saccagee.

Lindevvit se tient caché sans combattre.

Quelles terres de Dalmatie se rendent à Louys.

Paix entre l'Emper. Louys, & les Mores d'Espaig.

Mores violẽt la paix ia faite.

Princes Septentrionaux adonnez iadis à estre pyrates.

Descente des Normands en Flandres.

Engleran Forestier chasse les Normans.

leur fut assez que de passer par le pays Flamand, car elles penetrerent iusques au pays Picard, & à celuy qui ores est renommé des Normands le long du fleuue de Seine, où il s'engoulphe en la mer, comme presageans que ce seroit vn iour leur demeure : mais ils y trouuerent les Comtes, & gardes des limites si diligents, & surueillans, que tant s'en faut qu'ils peussent y rien gaigner ny butiner, que plustost ils y laisserent du leur, & perdans quelques hommes fallut que cerchassent ailleur leur aduenture. Tant y a que ceste furieuse tempeste n'arresta en si beau chemin, ains radant toute la coste Armorique, elle penetra iusques en Aquitaine, & là peurent ces Pyrates descendre impunément pour n'estre le pays maritime gardé auec telle diligence qu'estoyent, & la Flãdre & la Neustrie, nul se doubtãt de telle arriuee. Ne trouuans dõc aucun qui leur feit teste, ils vindrent par les sablons d'Aulonne, de la Rochelle, qui pour lors n'estoit rien, & autres ports desnuez & despourueus de garnisons, & gẽdarmeries, si bien qu'à courses diuerses ils bruslerent, pillerent, & ruynerent plusieurs chasteaux, villes, & villages: sur tout faisans la guerre aux Eglises & Ecclesiastiques, qu'ils haioyent à mort, eux estans encor' adonnez au Paganisme. Ce fut lors que l'isle de Ré fut pillee, & le monastere y fondé par Louys le Debonnaire quand il estoit Roy d'Aquitaine, fut saccagé, & bruslé, les moynes se sauuans par des cauernes auec leurs ioyaux, & reliques, d'autãt que ces brigans ne faisoyent que courir, & passer sans arrester en vn lieu guere long temps. Tant y a que les isles d'Oleron, sainct Martin, Ré, la Hoye, & Medoc sentirent la fureur de ces idolatres, lesquels n'eurent garde d'approcher de Blaye, ny de Bourdeaux (pour celle foys) veu qu'ils sçauoyent bien que les places estoyent garnies: & ainsi ayans faict leur main ils se retirerent en leur pays chargez de richesses, & de pillage: & de cecy lisez Krants en son histoire Normannique, car il nous suffit de vous en auoir touché le fait, puis qu'il aduint en ceste saison, affin de n'oublier chose qui face au propos de ce qui est aduenu selon le cours des annees: d'autant que (comme dit est) ailleur je m'arresteray plus longuement sur ce peuple, diuersité d'iceluy, & des courses qu'il a faictes tant sur les Gaules, que sur les autres Prouinces de l'Europe. Neantmoins par ces courses Pyratiques, pouuez vous recueillir que les enfans, & Capitaines qui estoyent sous Louys n'auoyent l'adresse, industrie, ny promptitude, que ceux qui viuoyent, & commandoyent sous Charlemaigne, & que desia la vertu Frãçoise commençoit s'affoiblir pour donner commencement à la ruyne qui bien tost suruint en Gaule par les troubles & dissensions ciuiles d'entre ceux qui deuoyent viure ioints, & vnis fraternellement ensemble. Outre la misere des pays tourmentez par les Nordmans, qui ne s'aduancerent point en terre ferme, les pluyes furent celle annee de huit cens vingt, si grandes, & excessiues & l'air si nuageux, humide, & corrompu, que toute l'Europe presque se ressentit de ceste indisposition: car il y eut si grande pestilence, & mortalité tant d'hommes que de bestail, & sur tout de Bœufs, qu'il n'y auoit coing en l'Empire, & Royaume François, où ce mal'heur n'eut donné quelque attainte, l'air estant corrompu, la terre pleine de vapeurs grossieres, & les corps ne pouuans exhaler ce qu'ils auoyent receu de telle alteration, que par vne violẽce qui causoit leur ruyne. Outre ce, les fruits de la terre manquãts, ou pour ne s'en estre guere recueilly, ou pour estre gastez, & corrompus des pluyes, causerent la necessité, & famine, & donnerent accroissement à la pestilence, à quoy aidoyent les vins, lesquels ayans eu deffault de chaleur n'auoyent peu meurir, & causoyent (pour estre verds) de grandes, & mortelles maladies: en somme les eaux furent si fascheuses tout le temps de l'Autonne, qu'il fut impossible de semer pour l'annee suyuante, iusques au Printemps: chose qui sembloit signifier ces tumultes qui quelques annees apres aduindrent par la rebellion des enfans contre leur propre pere.

Nordmans chassez de Neustrie. — *Normãds en Saintõge.* — *Pays courus en Guienne par les Nordmãs.* — *Isle de Ré pillee par les Nordmans.* — *Krants li. 1. de l'hist. Normãde ch. 38.* — *Grandes inondatiõs l'an huit cens & vingt.*

Comme Louys rappella ceux qu'il auoit bannis pour la conspiration de Bernard Roy d'Italie, deliura Sclaomir & feit Empereur son fils Lothaire, & autres occurrences. CHAP. XXIX.

En l'an huit cens vingt & vn, l'Empereur ayant mis fin à sa chasse solennelle, & accoustumee reuint au moys de Feburier en sa Cité d'Aix pour diuerses raisons, tant pour mettre ordre aux affaires de Pannonie contre Lindevvit, que pour ordonner des limites d'Espaigne, où les Mores quelque accord qu'eussent

L'an huit cens & vingt & vn. — *Assẽblee à Aix la chappelle.*

faict, ne cessoyent d'vser de leur desloyauté accoustumee, & pour ce tint le Parlement des Prelats & Princes, où fut consulté sur le faict de la guerre, & estably que trois armees seroyent assemblees en diuers lieux, lesquelles iroyent l'esté ensuyuant faire des

Guerre declairee à Lindevvit

courses, & le degast és terres ennemyes de Pannonie, & Dalmatie, affin de dompter ce rebelle Lindevvit, lequel bien que n'osast attendre le choc en pleine campaigne, ne

Guerre en Espaig. cõtre les Mores.

laissoit pourtant de gaster les terres de l'Empire sortant par fois auec ses coureurs de son cachot & montaigne, où il se tenoit en seureté. Le semblable fut commandé aux Comtes & gouuerneurs des limites d'Espaigne qui commandoyent és villes de Barcelonne, Geronde, Vrgel, & autres des pays de Cathelogne, & Aragon, affin que le Roy Abderrahamen se veit assailly de tous costez, & que les François le pressans d'vne part, les Espaignols, Nauarrois, Galliceens, & Astures de l'autre, il fut plustost en peine de se deffendre que d'aller assaillir les autres, ainsi qu'il se resoluoit de faire. Apres cest

Temps de plaider ordonné par le Debonnaire.

establissement, l'Empereur publia vn autre Parlemẽt au moys de May prochain, nommant les Comtes (c'est à dire Baillifs) qu'il vouloit que s'y trouuassent, & par là vous voyez que c'estoit pour la iustice, & affin de rendre raison au peuple de ses pays sur leurs doleances. Et de tant plus je me resouls en ceste opinion, que je voy que l'Empe-

Aßẽblee à Niemeghein.

reur faisant tenir ceste diete, ou assemblee à Niemeghein ville assise sur le Rhin au pays, & Duché de Cleues, où n'y eut au commencement que les Comtes qui y assistassent: & vous sçauez que signifie le nom de Comte, & quelle estoit la charge de tels officiers, lesquels furent là auant l'arriuee de l'Empereur pour vuider les causes moins importantes, ainsi que se vuident les procez par Commissaires, ou les assises des Eschiquiers: car si c'eussent esté des estats generaux, il falloit que & le Prince, & les Prelats, & Seigneurs y fussent presents. Apres donc que les Comtes eurent tenu la iustice, l'Empereur vint au susdit lieu de Niemeghein apres les festes de Pasques, & d'autant que ses troys enfans du premier lict estoyent grands, & qu'il vouloit leur asseurer l'estat, & le partage fait par luy l'an huit cens seize, comme il souhaitoit par ce moyen establir le Royaume de France paisible à Charles nouuellement nay de Iudith sa derniere espouse: il appella tous les Seigneurs tant Ecclesiastiques, que temporels pour

Confirmatiõ du partage de Louys fait aux enfans du premier lict.

assister à ceste assemblee generale, tant pour iurer de ne rien violer ny rompre en ceste sienne ordonnance testamentaire, que de promettre secours à celuy de ses enfans qui seroit par les autres interessé: qu'aussi pour leur faire le serment de fidelité pour les Prouinces sur lesquelles les Princes Royaux auoyent à commander. Ainsi vous voyez que non par l'election des Seigneurs ces enfants de Louys vindrent à leurs couronnes, ains par la seule volonté, & ordonnance du pere les declairant ses successeurs, &

Non les estats, ains le Roy dõna force au partage.

les appennageant à son plaisir durant sa vie: veu qu'il est dict, non que les Seigneurs cõfirmassent ceste volonté Royale, ains ce fut le Roy Empereur qui confirma le partage par luy faict, par le serment des Seigneurs qui peurent se trouuer en ceste assemblee. Et ne veux qu'on pense que je vueille establir par mon dire la Royauté de France comme celle de quelque tyran tout faisant à sa volonté, car je sçay bien que de tout temps noz Roys (ainsi que i'ay dit dés le commencement) ont respecté & les estats, & le conseil, & que sans l'vn, ou l'autre de ceux cy, ils n'ont jamais rien faict, qui fut de consequence, telle que l'appennage des enfans Royaux: veu que le chef ayant participation, & cõmunauté auec les mẽbres, & tout le corps entier du public n'estãt qu'vne chose, il y a raison aussi que le Chef ne puisse rien sans les membres, & principalement sans les yeux, & sans le cœur, qui sont les plus necessaires, ou ayans le plus honorable office au

Qui est l'ame public.

corps apres le chef pour le guider & cõduire. Or l'ame de ce corps public sont les gẽs

Qui est le cœur de la republiq.

d'Eglise, lesquels en toute republique bien ordõnee ont tenu le premier lieu és assemblees, & de la main desquels la loy est paruenüe à celle du Prince: d'ou aduient q̃ le Roy estãt le chef, il faut aussi q̃ soit regi, & animé par ceste ame sacree du public: le Senat, &

Qui sont les yeux, les oreilles, les mains, & costez du corps public.

conseil tient le lieu du cœur, comme d'iceluy procedant les causes des œuures, soyent elles bien ou mal faictes: & estoit ce Senat jadis entre les François composé du seul clergé, & de la noblesse, qui se l'a laissé rauir, pour le souffrir estre mis en vente au plus offrant, & dernier encherisseur: les yeux, & oreilles sont les iuges subalternes: les officiers, Capitaines & soldats sont les mains, & les courtisans qui suyuent le Roy, sont les costez de ce corps public. Or tout cecy consideré, je confesse aussi que le Roy n'estant autre que le Chef, ne peut aussi rien sans l'ame, sans le cœur, les yeux, les oreilles, les mains,

mains,& les costez, si on ne veut rédre mõstrueuse la figure de ce corps public: & parainsi Louys pour ratifier,& approuuer sa volonté sur le faict du partage,voulut que le corps vny cõsentit aux desseins & volonté de la teste,nõ que pour cela il faille tourner en consequence que cecy dependit de la volonté du corps seul,la teste y resistant,ains seulement que la teste ayant vne mesme affectiõ que le corps,feit cognoistre son vouloir aux membres,affin de les astraindre à l'execution de ce qu'elle commandoit:Et au reste,nous ne sommes pas sur le propos de la force des estats que je cõfesse estre tresgrande,estás assemblez auec l'ordre,& vraye proportiõ,& correspõdence requis de la teste vers les mébres,& de ceux cy vers le chef,mais nous parlons de l'electiõ qu'aucũs nous bastissent fort mal à propos en France,& l'exéple de laquelle nous n'auons sceu iusques en ce lieu trouuer telle,qu'elle suffit pour nous la faire recognoistre: & moins la peut on asseurer par ce passage,où il n'est point questiõ d'eslire vn ROY,ains seulemét d'accepter vn partage,& voir s'il est plus,ou moins auátageux que de raison, & iurer le sermét de fidelité à ceux que le souuerain chef ordonnoit ses successeurs, cõme ayans droit,& cause en l'heritage, pour estre nais à la successiõ d'iceluy selõ l'anciéne loy des Fráçois,ioinct que l'Empereur tacitemét sembloit forclorre ses enfans du premier lict des pays Neustriés,les reseruás pour son dernier fils Charles, puis que par le partage il n'en estoit faicte métion quelcõque,ce qui causa depuis de grádes,& cruelles guerres en ce Royaume. Le partage fait,& les Legats du Pape Paschal despechez, l'Empereur dóna charge aux gouuerneurs des Prouinces là venus auec leurs forces,de dresser leur train pour le voyage Pánonié cõtre Lindevvith,ce que fait il s'en retourna à Aix, puis vint à Treues,de là à Mets,& par ce pays Messin & Ardénes il passa son téps à la chasse: ce pendant son Lieutenát au pays de Dalmatie Borne,duquel a esté faite métiõ cy dessus vint à mourir,la nouuelle en estát portée là à l'Empereur,lequel en fut marry sçachant la fidelité,& vertu de ce Prince: & d'autát que le peuple aymoit la memoire de ce Borne,& qu'il prioit l'Empereur de luy dóner Ladislas neueu du deffũct pour chef, & gouuerneur,il y cõsentit,& receut le sermét de fidelité dudit Ladislas,& le feit Cõte des limites de l'Esclauonie. Tádis que le Debõnaire estoit apres l'establissemét de la police de ses terres,voicy qu'il reçoit la nouuelle de la mort de l'Empereur Grec Leon surnómé l'Armenien,& la cause pourquoy, & en quelle sorte ceste mort luy estoit aduenüe,d'autát que(cóme auez veu souuét)ces Empereurs Grecs estoyét si subiets aux embusches de leurs subiets,qu'il en eschappa peu qui ne passast sous la fureur du glaiue de quelque seditieux,ainsi qu'il en aduint à ce Leon: car ayát à sa suite vn seigneur appellé Michel le Begue Cõte des domestiques(c'est à dire tel que le Capitaine des cét Gétils-hõmes de chez le Roy,ou plustost ayát iustice sur la suyte de la court,telle qu'õt les Preuosts de l'hostel de Fráce)il le feit emprisóner, à cause que ce Michel auoit mal parlé de luy,&qu'il cõspiroit cõtre son estat,& sa vie. Nõ cõtét de l'auoir fait mettre en prisõ, il deputa des iuges pour luy faire son procez,par la sentéce desquels il fut cõdéné au feu,d'où il fut deliuré par les prieres de l'Emperiere,ce qui causa depuis la ruyne des siés,entát que ce Michel estát detenu en prisõ,feit tát q̃ celuy qui l'auoit en charge fut son cõpaignõ en la cõspiratiõ,tellemét que la nuyt de Noël ainsi que l'Emp. estoit à matines,& à la messe de minuït,chátát,& Psalmodiát auec le clergé,Michel & ses cõplices l'assaillirent,& le tuerent en l'Eglise,où mesme ce Michel fut proclamé Emper. ayant encor' les fers aux pieds,lesquels furét rõpus lors qu'ils fut proclamé Prince: qui est vn exemple remarquable de la grande varieté, & inconstance des succez humains. Ie laisse à part (cõme hors de nostre propos, & suyte de nostre histoire) quel hõme fut ce Michel,pour dire,que dés aussi tost qu'il fut appellé à l'Empire d'Orient, craignant quelques esmotiõs par les amys du deffũct(veu qu'il s'estoit asseuré des enfans qu'il auoit bánis, & cõfinez en l'isle du Prince les faisant trestous chastrer,afin q̃ d'eux ne sortit lignée) il ennoya vers Louys le Debõnaire de ses agéts,pour cõfirmer la paix que les nostres auoyent eu auec les Princes Grecs ses ancestres. Nostre Roy-Empereur Louys ne se souciát pas trop de la mort de Leon Armenié(pour le sçauoir auoir esté mal affectiõné à la religiõ catholique,& grád persecuteur de gés de bié,) quoy q̃ son successeur ne fut guere plus hõme de bié,sauf qu'il dissimuloit ce qu'il estoit,à sçauoir homme de plusieurs sectes, & de nulle religion (ainsi qu'il en aduient d'ordinaire à ceux qui se dispensent de la reigle de noz peres) condescendit à la confirmation de la paix. Et ce

C'est à la teste à cõmáder, & aux membres à se soumettre.

Louys aymoit fort la venerie.

Borne Duc de Dalmatie meurt.

Ladislas fait Duc de Dalmatie par Louys Empereur.

Michel le Begue cõspire contre Leon de Cõstát.

Voy Zonare, Tome 3. & Glyces és annales, partie 4.

Michel le Begue deliuré de mort.

Michel le Begue occist Leon Emp. & fut luy mesme declairé Empereur.

Michel bánit, & fait chastrer les enfans de Leon.

Paix confirmee entre les Emper. d'Oriét, et d'Occidét.

qui plus l'y induit, fut que le Grec ne feit mention aucune de redemander ny la Dalmatie, ny pas vne place que les François teinssent en Italie, estans en la iurisdiction, & finages limitez pour l'Empereur Oriental au departement faict entre Charles le Grand, & Nicephore. Michel le Begue sçachant en quelle reuerence estoit, & est encor' sainct Denys l'Areopagite en ce Royaume, & combien les Roys de France en ont agreable la memoire, ayant trouué en son thesor, les liures de la Hierarchie, & autres composez par le susdict sainct Euesque, & escrits de sa propre main, il les enuoya au Debonnaire, lequel en fut plus contant que de present qu'il luy eut sceu faire, tant fut il rare ny precieux. Aucuns (comme Sigebert) mettent ce don du Constantinopolitain auoir esté fait l'an huit cés vingt & quatre, en la secóde legation par luy enuoyee en Gaule, mais Martin Polonois le semble mettre en l'an huit cens vingt & vn, où je l'ay mis, cela ne nuysant point à l'histoire, veu qu'il appert qu'ils y furent portez, & que Louys les ayant dónez à l'Abbaye Royale de sainct Denys en France, ils y ont esté gardez iusqu'à present: mais il les feit plustost tourner de Grec en Latin, ayant en son temps des hommes bien versez en toutes sciences à sa suite, comme aussi les Roys & Princes d'alors s'adonnoyent autant aux lettres qu'à la police, ny au maniemét des armes: Ie n'ay point leu par qui ces liures furent lors traduits, bien sçay que du viuant de ce Louys, & de son fils Lothaire, flourissoyent en reputation de sçauoir exquis Freculphe Euesque de Lisieux, duquel nous auons les Chroniques dés le commencement du monde iusques au Pontificat de sainct Gregoire le Grand, qu'il se dit auoir composé par le commandement de l'Emperiere Iudith espouse de Louys le Debonnaire: Viuoit aussi Theodulphe Abbé de sainct Benoist sur Loire, & depuis Euesque d'Orleans: lequel a faict quelques liures en vers, & en prose, & composa le Cantique qu'on chante (ainsi que dit auons) le iour de Pasques Flouries à la procession des Rameaux: Flourissoit aussi Hilduin grand Aumosnier de l'Empereur Louys, & Abbé de sainct Denys en France homme versé & en vers, & en prose, les liures duquel nous ont esté rauis par l'iniure du temps. Sous cest Empereur viuoit aussi Hincmar Archeuesque de Rheims, & au parauant moyne de sainct Denys (car on choisissoit, alors les moynes saincts, & sçauants, pour les faire Euesques) lequel n'auoit guere homme de son temps qui le surpassast en espece quelconque de sçauoir ny cognoissance des choses: nous auons en main la vie de sainct Remy escrite par ce grand, & excellent personnage: Et moins n'estoit alors prisé Hamular Fortuné Euesque de Treues, docte és lettres Grecques, & Latines, & employé par les Empereurs Occidentaux aux affaires, & pour estre Embassadeur vers l'Empereur de Constantinople, lors que sous Charles le Grand il fallut dresser les articles de la paix auec Michel Rágabe successeur de Nicephore. Et entre vn grád nóbre d'autres grands hómes de celuy temps n'oubliray vn qui estoit cóme le lustre des autres, à sçauoir Raban Archeuesque de Magóce, les œuures duquel sont assez cogneües par ceux qui font professió des lettres, & sur tout de la Theologie: & n'obmettray Ansegise Archeuesque de Sés, lequel a escrit deux liures des Loix faictes par les Empereurs Charles le Grand, & Louys le Debonnaire touchant le faict tant Ecclesiastique que politique. Ie me suis (peut estre) trop arresté sur ce propos, ayant à discourir d'autres choses, mais ceçy faisant, & au prouffit du lyseur, & à l'honneur des anciens Roys, il me semble aussi qu'il n'y sçauroit auoir rien de superflu, ains que le sur-plus y estoit necessaire: & pour ce que jamais il n'y eut seditieux qui ne trouuast quelcun qui fauorisast ses entreprises, Lindevvit aussi ne fut sans auoir des hómes qui l'ayderét, & instruirét en ce qu'il feit cótre l'Empereur: & tel se móstra Fortuné Patriarche de Grade, lequel fut accusé par vn Prestre nómé Tybere, d'auoir enhorté, lindevvit de perseuerer en son infidelité, & de luy auoir enuoyé des ingenieurs & des soldats pour armer & fortifier ses places cótre les forces des François, d'autát que ce Prelat estoit effectionné aux Grecs, & ne trouuoit bon d'obeir au Debonnaire, lequel ayát sceu cecy enuoya le semondre de venir en court pour se purger de ce crime: mais le Patriarche, qui se sentoit coupable, faignant de vouloir obeir au mandement Imperial, vint iusques à Cap d'Histrie, puis faignant d'auoir affaire à Grade, comme y ayant oublié quelque chose, il prit son chemin vers Iadere, à present Zare cité de Dalmatie voisine de la Bossine: où se declairant au gouuerneur qui estoit là pour l'Empereur Grec, il fut par luy aydé d'hómes, & vaisseau

Liures de S. Denis et escrits de sa main enuoyez au Debónaire

Princes de France iadis sçauants.

Quels hómes de sçauoir sous Charles & le Debonnaire.

Voy Freculphe, Tome 2. liure 5. cha. 27.

Hilduin Abbé de sainct Denys, grand Aumosnier du roy Louys Debonnaire.

Hincmar Arch. de Rheims.

Hamular Euesque de Treues.

Rabá Arche. de Magonce.

Ansegise Arch. de Sens.

Fortuné Patriarche de Grade conspire cótre le Debonnaire.

Fuite de Fortuné en Constantinople.

seau pour estre conduit en Constantinople: si bien que ceste sienne fuite feit que l'Empereur Louys s'asseura de sa lascheté, & felonnie: neantmoins il fallut passer par là, & ce Prelat eschappé, penser aux moyens de chastier Lindevvit, auant que le Patriarche remuast du mesnage, ou en Grece, ou auec les Bulgares. Or l'Empereur voulát que son fils Lothaire qui deuoit, comme l'aisné, luy succeder en l'Empire, & au Royaume d'Italie, fut marié, & eut lignee auant sa mort, il assembla le Parlement general des Prelats, Princes, & seigneurs au moys d'Octobre en vn lieu en Germanie nommé Diethenhosen, & des Latins appellé *Villa Theodonis*, suyuant l'ancienne coustume, ne voulant apparier, ny allier son fils sans le conseil de ses barons; ioint qu'il pretendoit leur faire renouueller le serment de fidelité en ce mariage, que desia ils luy auoyent faict lors que l'Empereur donna à chacun de ses enfans leur droit, & partage. Or luy donna il pour femme Ermengarde fille de Hugues Comte, ou gouuerneur en Saxe, faisant vne grande, & somptueuse feste à ses nopces, & y tenát court ouuerte: en quoy est à noter l'authorité des parents d'alors sur leurs enfans, que de ne souffrir qu'ils se mariassent sans leur consentement, ains les allioyent, où il leur sembloit que le prouffit du Royaume estoit plus apparent, ainsi que Berthe au grand pied en vsa à l'endroit de son fils Charlemaigne, auquel il feit espouser voulsit ou non Theodore fille du Roy Lombard, pensant pas ce moyen tenir en paix ces deux maisons si puissantes. A ces nopces assisterent les Nonces du Pape auec grands presents portez à l'Empereur, y furent aussi touts les Ducs, & Comtes, qui venoyent de guerroyer Lindevvit en Pannonie, lequel n'ayans peu rencontrer, ny autre leur faisant teste ou resistance, ils donnerent le degast au pays, & s'en reuindrent à ceste assemblee: en laquelle Louys voulut faire paroistre & la ioye qu'il auoit de voir son fils marié, & la courtoisie naturelle qui estoit cachee en son ame: d'autant que sans auoir esgard à la grieueté du crime, il deliura, & rédit absous à pur, & plein ceux qui encor tenoyét prisons pour la conspiration faite l'an huit cens dixsept par Bernard Roy d'Italie, & auec lequel ils auoyent eu intelligence: & non seulement les osta il de prison, ains les remeit en leurs biens, & par arrest ils furent declairez affranchis de toute ignominie, comme non attains de crime quelconque: rapella quelques Seigneurs Ecclesiastiques, qu'il remeit en leurs charges & honneurs, & reprit en grace ses cousins enfans du susdict Bernard, quoy que nous ne lysons point quels ils furent, qu'ils deuindrent & quel auancement il leur feit: car quelque religieux, deuot, & debonnaire qu'on le face, si est-ce que l'ambitió le guidoit tellement, qu'il ne faisoit conscience de faire tort à son sang propre, pour aggrandir son estat, & celuy de ses enfans. Au reste il y en a qui dient que Lothaire outre les enfans que nous nommerons cy apres de luy & d'Ermengarde il en eut vn quatriéme que il nomma Hugues du nom de son beau pere, & que d'iceluy sortirent les Ducs du Bourgoigne iusques à Henry: lequel mourant sans hoirs, laissa le pays Bourguignon aux Capets: mais je ne trouue point aucun Hugues sous Lothaire qui fut Duc de Bourgoigne, ny sous le Chaulue, veu que ce pays estoit du partage du Chaulue, & qu'il appert que l'Hugues qui est surnommé d'Arles estoit d'autre sang que de France, ainsi que dirons en son lieu, & par-ainsi faut que ceux qui faignent ces genealogies soyent plus asseurez de leur baston pour establir leur histoire.

Assẽblee à Diethẽhosen l'an huit cens vingt & vn.

Lothaire marié à Hermengarde de Saxe.

Enfãs n'õt pouuoir de se marier sans le cõgé de leurs parens.

Pannonie pillee par les François.

Conspirateurs & cõplices de Bernard, absous.

Faulte de ceux qui disent que Hugues bastard de Lothaire fut legitime.

Ie sçay bien que Lothaire eut vn bastard appellé Hugues, qu'il eut de sa concubine Waldrade, mais cestuy ne fut onc Seigneur de Bourgoigne, ains ayant brouillé les cartes sous Charles le Gros (ainsi que verrons cy apres) pour s'estre allié des Normands, & cuidant s'inuestir du pays de Lorraine, il fut pris, & eut les yeux creuez, sans qu'il se lyse que de luy sortit aucune lignee, & soit dict cecy en passant pour oster les doubtes suruenans au cours de nostre histoire. Apres que Louys le Debonnaire eut celebré les nopces de son fils, qu'il l'eut appellé & institué Auguste, & Empereur, les lettres, & patentes estans despechees au nom de l'vn & l'autre auec tels, Louys, & Lothaire par la diuine prouidéce Empereurs des Romains, & apres qu'il eut renouuellé les serments des subiets à l'endroit du nouueau Empereur suyuant la forme faicte à Niemeghein, il enuoya Lothaire auec son espouse à Wormes, affin qu'il y passast son hyuer. En Dannemarch cependant les affaires se portoyent assez bien, d'autant que l'estat y estoit paisible, pour l'alliance faicte entre Herold Roy Danois supporté par le Debonnaire, & les enfans de Gottric, ou Godeffroy, perpetuel &

Hugues estoit fils de Vvaldradè concubine.

Hugues eut les yeux creuez sous Charles le Gros.

Tiltre des Empereurs Louys & Lothaire.

iuré ennemy de la maison de France: & ce neantmoins l'histoire Danoise parle tout au contraire de cecy,& ne fait aucunement paisible ce Herold, ains depuis la mort de Godeffroy,il met Hemingue, Siuard, & Regner troys Roys succedans l'vn à l'autre à la couronne Danoise,sans que Herold soit mis en compte,iusques enuiron l'an huit cens vingt-sept,que Krants dit que les Intiens & Scaniens tandis que le Roy Regner estoit occupé aux guerres estrangeres, & auoit affaire contre Langberte son espouse repudiee,laquelle l'estoit venu assaillir à tout six vingts Nauires bien armez, se feirent & creérent Roy ce Herold issu du sang Royal. Puis adiouste: Ce pendant les seigneurs ayants suiuy Herold,tandis que Regner estoit absent,ont ensemble querelle,pour lesquels dompter, Regner secouru par les Insulaires subiets aux Danoys vint leur donner dessus,& deffit ceste troupe rebelle & seditieuse,& chassa Herold chef de l'armee vaincüe,lequel s'en alla en Germanie, forcé de quitter l'honneur que mal il auoit acquis,auec son deshonneur,& infamie. Et ailleur pour faire voir que Herold ne feit aucun accord,ny alliance auec les enfans de Gottric,& qu'il estoit fugitif de ses terres,il adiouste: Ce pendant Herold Prince du sang Royal de Dannemarch, ayant esté par deux fois vaincu se retira vers l'Empereur Louys qui tenoit son Parlement à Magõce, le priant de le secourir contre Regner,& le remettre en ses terres,& luy promit de luy faire tribut à jamais,& luy iurer fidelité,& hommage: ce que Louys feit sous conditiõ qu'il se Chrestienneroit. Or luy baptisé l'an huit cens vingt-six,& remis en ses terres,en fut aussi tost chassé par Regner,lequel aussi y abolit la religion Chrestienne y plantee par le susdit Herold,dont peu de temps apres il mourut miserablemẽt, laissant Siuard vn de ses fils pour successeur de son Royaume. Par là vous voyez que Louys secourut bien Herold, mais que cestuy n'eut ailliance auec les enfans de Gottric, & moins fut il onc paisible de sa couronne: non pourtant veux-je desmentir noz historiens,veu qu'ils sont en grand nombre contre ce seul Krants,&appuïeray leur opinion sur le nombre des enfans de Gottric,lesquels mal contents de l'aisné,se ioygnirent du Chrestien,non d'amour qu'ils luy portassent, ains pour auoir support en leur querelle: car je n'estime pas que ny Aymon,ny les autres anciens se soyẽt endormis en chose de telle consequence: & toutesfois je voy vne autre contrarieté qui me semble presque intolerable,qui est que le supplement d'Aymon dit qu'en ce mesme temps qu'Herold feit paix auec ses ennemys enfans de Godeffroy,Ceadrague Roy des Abrodites, oubliant les biens receus du Roy Louys le Debonnaire, conspira contre luy,& feit ligue,& alliance secrette auec les enfans de Godeffroy,qu'il sçauoit ennemys de la natiõ Frãçoise: ce que venu à la cognoissance de l'Empereur il rappella d'exil Sclaomir,qu'il auoit osté de ce gouuernement & l'inuestit de la couronne Abroditienne,de laquelle le pauure Prince ne iouyst onc,d'autant que cõme il estoit en chemin, il tõba malade au pays de Saxe,où faisant professiõ de la foy Chrestiẽne,& receuant le sainct baptesme,il fina ses iours plus heureusement,que sa vie ne luy eut esté heureuse quand bien il eut acquis la Monarchie du mõde. Or si Herold eut eu accord auec les Danoys ses ennemys il failloit qu'il entrast en ceste societé contre les Frãçois auec Ceadrague, & les Gottriques,ou s'en departãt,qu'il eut auec eux la guerre, si ce n'est qu'on die que la chose ne vint à son effect,& que Herold n'auoit esté appellé à ceste transaction: & ainsi voyez vous en quel respect,& reputation estoit lors la maison de France,que d'estre redoubtee de toutes nations,& que les estrangers receussent, & loix, & Roys par les mains de ceux qui cõmandoiẽt au peuple franc de la Frãco-Gaule. En ceste mesme saison & annee de l'an huit cẽs vingt & vn, Dom Sauche Garcez Roy quatriéme en nombre de Nauarre,& premier de ce nom fils de Dom Fortun Garcez, estãt Prince vaillant,& fort belliqueux eut vne grande,& furieuse bataille contre les Mores en vn lieu appellé Ocharan,que d'autres nomment Ochauiere,en laquelle il vainquit, & deffit les infidelles de telle sorte,que peu en eschappa qui ne passassent sur le trenchant du glaiue Nauarrois. Il eut aussi guerre contre les Gascons voisins des monts Pyrenees,laquelle ne fut de grand effect, bien que Gariuay tesmoigne qu'il les cõtraignit à luy faire hõmage,mais il mesure mal le mot d'hõmage,lors qu'il dit,il les cõtraignit de luy faire hõmage pour eux,& pour leur terre,d'estre tousiours amys de la courõne de Nauarre: car ce n'est pas subiectiõ,que iurer la paix, & amitié, ains est vne esgalité d'estat: de sorte que ces guerres furent appaisees par vn accord,& aliance entre les deux nations

Cõtrarieté des hist. de Dannemarch & de France.

Krants li. 4. de sa Dãnie. cha. 7.

Chap. 10.

Herold chassé par Regner de son pays.

Regner chasse les Chrestiẽs de Dãnemarch.

Cõtrarieté des histoires.

Aymon liu. 4. cha. 190.

Sclaomir rappellé de son exil fait Roy, meurt dés qu'il est baptisé.

Ceadrague s'allie auec les Danois contre les François.

Dom Sauche. I. du nom, Roy de Nauarre.

Bataille d'Ocharan sur les Mores gaignee par les Nauarrois.

Guerre des Nauarrois contre les Gascons.

nations voisines, veu que Louys n'eut jamais souffert que ses subiects fussent les tributaires d'vn sien vassal, tel que pour lors fut vn long temps le Roy de Nauarre, comme tenant sa terre des Roys de France, qui luy auoyent aydé à conquerir (ainsi que dit est) sur les Mores, ce que le mesme Garinay est contraint de confesser. Ceste annee de l'an huit cens vingt & vn, finist par vne estrange froidure & gelee, laquelle fut si grande que toutes les plus grandes riuieres de Gaule, & de Germanie furent tellement glacees, que par l'espace de trente iours, & d'auantage on y passoit par dessus & à cheual, & auec les charrettes, de sorte que venāt ceste glace à fondre, il y eut plusieurs villes & Citez voisines des Fleuues, qui en furent grandement endommagees.

Estiēne de Gariuay hist. d'Esp. liu. 21. ch. 8. & 11.

Hyuer estrange & de longue duree.

Poursuite de la guerre contre Lindevvit en Pannonie, voyage contre les Bretons s'estans reuoltez, & autres plusieurs discours necessaires.

CHAP. XXX.

COMBIEN les choses qui semblent, outre-nature, portentueuses sont effroyantes, on ne le sçauroit mieux recueillir qu'en voyant le compte que les anciens ont faict, de nous en laisser la memoire par leurs escrits, soit que cela soit aduenu au Ciel, ou en la mer, ou en la terre, ou sur les animaux, ou mesme sur les hommes. Or entre les choses plus merueilleuses met on le mouuemēt leger de la terre, pour ce que c'est vn corps massif, pesant, & immobile de son naturel, & lequel est ainsi posé stable par le createur pour la demeure des hommes: or vne telle merueille aduint en l'an huictiéme de l'Empire de Louys le Debonnaire, & de nostre salut huit cens vingt & deux, seant Paschal à Rome, & Michel le Begue regnāt en Constantinople, d'autant qu'au pays de Thoringe voisin des Saxons en vn lieu pres le fleuue de Sal fut esleuee & coupee de terre sans industrie aucune d'homme viuant, vne grande motte, ou Gazon de terre ayant cinquāte pieds de long, & quatorze de large, & fut trouuee vingt-cinq pieds loing du lieu d'où elle auoit esté arrachee. Et sur les limites de Saxe, & des Sorabes Abrodites en vn lieu desert, & pres d'vn lac, la terre s'enfla, & feit vn costau auoisiné d'vn Vallon contenant vne bonne lieue d'espace, & cecy en vne seule nuit, ce qu'en vn long temps vne grande multitude d'hommes n'eut sceu mettre en effect: & cecy donna vn grand estonnement aux habitās du pays, & à l'Empereur mesme, cecy estāt aduenu és terres de son obeissance comme si le sage Prince eut par là presagé que cecy n'estoit sans grande signifiance, & sans le menacer de quelque desastre prochain, veu que ny trēblement de terre, ny chose qu'on peut deffendre par raison n'auoit causé ces ouuertures de terre, nōplus que de celle mōtaignette qui de nostre temps à cheminé de lieu à autre se faisant faire voye à tout en Angleterre. Ie ne veux mesler parmy l'histoire les euenemens des choses, apres telles merueilles, seulement diray que Louys le Debonnaire ayant sceu cecy, & craignant Dieu comme il faisoit, sçachant que c'estoyent des aduertissemens, & signes de son ire, s'humilia deuant luy, & recogneut sa faulte, confessa son ambition, & cruauté exercee tant contre son nepueu Bernard Roy d'Italie, que cōtre les Euesques qu'à cause de luy il auoit chassez, que contre les enfans du deffunct qu'il auoit fait par force rendre moynes, en feit restitution telle quelle, veu qu'il ne se lyt point (ainsi que i'ay dit) quel appénage il leur donna, quoy que Herbert l'vn des fils de Bernard eut le Comté de Vermādoys, qui fut comme vn des syons portant des fruits qui depuis ruinerent le sang des Carlouinges. En celle mesme saison mourut ce Pince, Lombard Winigise Duc de Spolete, lequel ayant quitté les grandeurs de ce monde s'estoit rendu moyne estāt sur ses vieux iours, & auquel l'Empereur Louys dōna pour successeur vn nōmé Suppon Comte de Bresse cité de Lombardie. Et apres ce l'Empereur tint son grand Parlemēt à Laigny, où il feit ceste protestation que dit est, touchant les torts faits à ceux qui auoyent esté affligez pour la cause de son nepueu & promit deuant tous d'amender non seulement ce qu'il en auoit fait, ains encor' les iniustices commises par son pere. Ainsi peut on voir quelle a esté la bōté de ces Princes, lesquels sous le masque d'vne grāde preud'hōmie faisoyēt tort à tous, tant de leur sang q̃ d'autres, & puis se purgeoyēt, & se pēsoyēt estre quittes en disant je men repēs, sans qu'autre chose ny satisfactiō s'ē ensuiuit: & pour ce ne faut

L'an huit cens vingt & deux.

Motte de terre de grādeur excessiue remuëe de soymesme.

Costau esleué en vne nuit en Saxe.

Vvinigise Duc de Spolete se rēd moyne.

Parlement tenu à Laigny l'an huit cens vigt deux

s'esbahir si leurs successeurs ont porté la penitence de leurs iniustices, & si durant leur vie, ils ont eu tousiours le glaiue, & les soupçons qui ne les ont souffert le repos aucunement : & ne faut rien farder en l'histoire, ny tant recommander ces premiers Roys de bonté, puis que les fruits de leur preud'hommie nous font voir que l'ambition leur a fait plus faire que ne portoit leur office. En cest endroit Auentin se deçoit, ou plustost tout à escient il contredit aux anciēs, en ce qu'il dit que les forces qui furēt celle annee enuoyees contre les Slaues & Pannoniens qui suyuoyent le party de Lindevvit, estoyent celles de Bauiere : là où le supplement d'Aymon dit que l'Empereur feit venir l'armee qui estoit en Italie pour cest effect : ainsi il luy deuoit suffire de dire que les siens furent auec les Italiens, & Lombards sans les faire seuls, ou les Chefs de ce voyage: Au reste Lindevvit, qui ne faisoit la guerre qu'en conillant, & par surprises, cōme celuy qui ne vouloit se hazarder, & auquel suffisoit de viure, & de passer son aage sans obeir à personne, oyant que l'armee Imperiale luy venoit au-cōtre: il se garda bien de l'attendre, ains quittant la Pannonie il se retira vers les Sorabes, où estant receu, & crignant qu'à la longue celuy qui estoit son hoste n'appaisast l'Empereur au pris de sa teste (sçachant ce peuple estre leger, & fort inconstant en ses volontez) il le tua, & se feit Seigneur de sa terre: ce qui doit seruir d'exemple à ceux qui reçoiuent les traistres, & rebelles chez eux, lesquels ayants faucé la foy à leurs souuerains, ne seront plus gés à ceux ausquels ils ne se pensent estre astraincts que d'vn commun office. Lindevvit neantmoins voyant auec quelle instance, & opiniastreté les nostres le suiuoyēt, il enuoya vers l'armee Imperiale prier les Chefs de ne le point affliger de telle sorte, veu que ce qu'il en faisoit n'estoit de desir qu'il eut de tenir contre la majesté de son souuerain, ains seulement pour deffendre sa vie: & qu'il estoit resolu d'aller baiser les mains à l'Empereur, s'il luy plaisoit luy octroyer sauf-conduit, & luy donner raison de toutes ses actions depuis le commencement de la guerre. On le fait entēdre à Louys, lequel n'ignorant point les ruses du Slaue, bien qu'il feit retirer l'armee, pour n'estre les lieux propres à suyure ce voleur, si commanda il aux Saxons qui sont autre l'Elb, & aux Abrodites d'armer contre, lesquels venans contre les Slaues les chasserent d'vn fort qu'ils tenoyent sur la frontiere, & duquel auant ils souloyent faire leurs courses sur les terres de l'Empire: ce qui fut cause que Lindevvit se retira en Dalmatie. Et pour ce que nous auons dit cy dessus que la guerre fut ouuerte en Espaigne pour l'infidelité des Mores, lesquels quelque paix qu'on eut auec eux, ne laissoyent de faire des courses en Espaigne, & le long de la mer, & par les isles Chrestiennes : les Comtes aussi, & gouuerneurs commis sur les frontieres tant du costé de Catheloigne, que d'Aragon, & de Nauarre, entrerent à main armee sur les finages du Roy de Saragosse appellé Aben Cacin ou Heazin, qui s'estoit reuolté du Miramolin Abderrahamen, vsurpant le Royaume qui fut jadis au Roy Marsille lequel on dit estre mort à la iournee de Rōceuaux. Ceste guerre ne fut qu'vne course, laquelle faite les nostres s'en retournerent chargez de proye & de richesses, ayans bruslé, pillé, & saccagé tout le plat pays, & cecy le long du fleuue Cinga vers la Cité de Loride en Aragon. Ce pendant les Bretons maritimes qui ne pouuoyent viure en paix, estans sous la conduite d'vn Seigneur du pays nommé Winomarch (lequel n'est par aucun historien dit ny estimé Roy, ains seulement Chef de faction, & de reuolte) se rebellerent, mais à leurs despens, d'autant que les Comtes Gaulois de Nantes, Vennes, & du Mans, & autres Seigneurs ayans charge de ces limites tant chatouilleux, y mirent si bon ordre, qu'entrans en la basse Bretaigne ils affligerent le pays passans tout sous la fureur du feu, & des flammes: & ne se lyt guere que ce peuple durant les deux premieres lignes des Roys de France aye du tout esté obeissant aux François, sauf que ceux du hault pays, pour estre plus Gauloys, ou affectionnez au Gaulois, & voisins des Aquitaniques & Angeuins, que les autres, & lesquels aussi viuoyent en plus grande asseurance. Durant que ces guerres se demésloyent & en Espaigne, & en Pannonie, le Roy tenoit (comme dit est) son Parlement à Laigny, d'autant que guere il n'ailloit en guerre, & qu'il cōbattoit par ses Lieutenās, & loyaux Capitaines, luy suffisant de faire iustice au peuple, & par ceux cy dōpter ses aduersaires: ce cōseil mis à fin, il s'ē alla aux Ardenes pour y passer l'Autōne, & s'y exercer (suiuāt sa coustume) à la chasse: & de là auant il despecha son fils aisné Lothaire qu'il auoit fait son associé en l'Empire, pour l'enuoyer en Italie prendre possession d'icelle, & y receuoir

Auentin liu. 4.

Armee d'Italie cōtre Lindevvit.

Fuite de Lindevvit

Trahison, & lascheté de Lindevvit.

Ruse de Lindevvit faignāt de vouloir se rendre à l'Emper.

Slaues bridez par les Saxons.

Guerre en Espaigne.

Aben Cacin Roy de Saragosse.

Quel pais pillé par les François en Esp.

Reuolte des Bretōs sous Vvinnomarch.

Grand rauage des François en Bretaigne.

Louys le Debōnaire n'alloit guere à la guerre.

Lothaire enuoyé par son pere en Italie.

y receuoir la benediction du Pape luy donnant pour compaignie & conseil, Walach moyne, & son parent, lequel auoit esté prisonnier pour le fait de Bernard Roy d'Italie, & encor' luy donna il vn seigneur appellé Geronde, Capitaine des gardes (car ainsi tourne-je en nostre langue celuy qui est dit par Aymon *Magister ostiariorũ*, maistre des portiers) affin qu'il feit tout par l'aduis, & conseil de ces Seigneurs tant ce qui concernoit l'estat de sa maison, que ce qui touchoit les affaires publics & le gouuernement du Royaume. Et par là vous voyez combien faillent ceux qui ont voulu oster aux premiers Roys les gardes de leur corps, estant aisé à prouuer que jamais ils ne furent sans en auoir, veu que non sans raison ce Maistre des portiers estoit en office, & iceluy treshonnorable, des plus respectez par les Roys, & failloit que ces portiers fussent en grand nombre, & qu'ils fussent honnorez de tiltre de soldats, & par consequent ils n'estoyent autres que ceux qui ores ont la charge de la garde du corps du Roy, soit qu'ils se tiennent à la porte du Palais Royal, ou qu'ils soyent à la porte de la chambre du Prince, ou qu'ils le precedent auec leurs armes quand il marche par ruës: aussi sçait on que de tout temps, & en tout pays les Roys ont eu ces gardes non pour doubte de leurs personnes, ainsi qu'vn tyran de Sicile, ains pour leur grandeur, & pour monstrer que tousiours ils sont prests à deffendre leur peuple. Et pource qu'il vouloit que Pepin aussi s'en allast en son Royaume d'Aquitaine, auant que le despecher, il luy feit espouser la fille du Comte Theodebert, & si tost que les nopces furent celebrees, il fallut que ces deux Princes partissent, soit que leur presence fut necessaire en leur pays, ou que les courtisans qui auoyent accoustumé de manier les affaires, ne peussent pescher en au trouble ceux cy voyans trop clair, ou peut estre, & l'vne, & l'autre occasion estant veritable: ce que les occurrences qui depuis aduindrent feirent assez cognoistre pour le mescontentement des enfans Royaux contre ceux qui commandoyent en la maison de leur pere. Cependant l'Empereur feit assembler son Parlement à Fräcfort, où il s'estoit retiré pour y passer son hyuer, & là fut traité des affaires de ses pays Orientaux (car ceux des Occidentaux auoyent esté decidez à Laigny) & y assisterent les Prelats & Seigneurs (suyuant la coustume) des Saxons, Slaues, Wiltzes Sorabes, Abrodites, Boesmes, Moraues, Auares, & Pannoniens: de sorte que par là vous voyez que cecy estoit vne audience publique tenant lieu de court souueraine, & estant celebré pour le moins deux foys l'an, ou ainsi qu'il plaisoit au Prince: car dire que ce fussent des estats, ce seroit abuser, & du mot, & de la chose: entant que vous sçauez qu'aux estats l'assistance y estant publique, toute sorte aussi de mẽbres du corps commun y assistent: là où en ces audiences ordinaires, & semestres des anciens Roys, il n'y auoit que le Roy, les princes, & Prelats, & les officiers de la couronne, lesquels oyoient, & vuidoyent les differents des parties renuoyees par les iuges, & Comtes Prouinciaux, ainsi qu'à present fait le priué conseil: & y estoyent ouys, les Embassadeurs des Princes, & Prouinces estranges: & c'est pourquoy il est dit qu'en ceste audience, & court se trouuerent les Embassadeurs de Normandie (c'est à dire des pays Septentrionaux:) tant de la part de Herold Roy de Dannemarch, que des enfans de Godeffroy luy querellans ce Royaume. Dauantage si toutes les foys que les Roys jadis ont tenu ces audiences, on vouloit dire, que ç'ont esté des estats, les villes failloit bien que feissent de grands frais, & que la police y fut grandement alteree, puis que chacun il y failloit vser de reueüe & reformation par le iugement de tout le corps politique: mais c'estoit (comme i'ay dit) l'audience que le Roy donnoit aux estrangers ayans affaire à la porte de son Palais (car la iustice de la porte a esté obseruee en France auant que jamais les Turcs vinssent en Europe, afin qu'il ne semble qu'on aye rien apris de leur police) & où les parties litigantes venoyent ouyr leur sentẽce vne ou deux foys l'an, selon la volonté du Prince. Or que cecy fut pour le vuidange des differents, & non pour la reformation du corps public, oyez ce qui est descrit par celuy qui à adiousté ce qui deffaut à l'histoire d'Aymon, lequel (ainsi qu'ailleur i'ay dit) bien que n'exprime son nom, si est-il digne à qui on adiouste foy, & le tesmoignage duquel soit accepté comme veritable.

En l'an (dit il) huit cens vingt & trois fut derechef tenüe l'audiẽce publique au mesme lieu, au moys de May, où s'assemblerent, non tous les Princes, & Seigneurs de France, ains seulement ceux de Franconie (ou France Orientale) de Saxe, Bauiere, Alemai-

Qui sont les anciẽs Magistri ostiariorum.

Aymõ li. 4. ch. 120.

Les Roys ont eu gardes en tout temps, & par tous pais.

Pepin Roy d'Aquitaine espouse la fille du Comte de Matric.

Court, & audience publique tenüe à Francfort.

Difference des estats, à ces audiẽces publiques.

Embass. de Dannemarch ouys par le conseil.

Iustice de la porte de long temps en France.

Aymon liu. 4. ch. 121.

L'an huit cens vingt & trois Parlement derechef à Fräcfort.

gne(par ce mot il entend les Suiſſes,& peuples à eux voiſins,veu ce qu'il dit puis apres) & la Bourgoigne voiſine de l'Alemaigne: & encor fut commandé à touts les Chefs des regions voiſines du Rhin, de ſe trouuer en ceſte aſſemblee. Or pourquoy ſe faiſoyent ces aſſemblees, il le declaire diſant: Entre les Embaſſades des nations barbares, & eſtranges(il entend de ceux qui eſtoyent encore idolatres,) leſquelles y vindrent ou par commandement, ou de leur bon gré, y eut deux Princes freres des Wiltzes, ayans querelle enſemble pour la ſucceſſion du Royaume,& qui pour ce fait ſe preſenterent à l'Empereur: or eſtoyent ils appellez Milegaſt,& Celeadrague enfans de Luibe Roy des Wiltzes: lequel bien qu'eut fait partage auec ſes freres, neantmoins par droit d'aiſneeſſe tout l'heritage luy deuoit appartenir. Et pour ce le querella il contre les Abrodites, auec leſquels venát à combatre il fut occis en bataille, & apres ſa mort les Wiltzes creérent pour leur Roy Milegaſt, à cauſe qu'il eſtoit l'aiſné des freres: mais ne ſe gouuernant comme il deuoit en ſa charge, le peuple le depoſant defera ceſt hóneur & dignité au plus ieune des enfants du deffunct, appellé (comme dit eſt) Celeadrague: cecy raporté au conſeil, comme l'Empereur Debonnaire veit l'affection des ſubiects eſtre vers le plus ieune, pour obuier à la guerre & diſcordes, il iugea pour luy, & luy donna la couronne renuoyant,& ſon frere & luy en leur pays, ayant receu leurs fois,& hommages. Oyez ſi ceſte audience n'eſtoit pour le vuidange des differents, & telle que les Cours d'Eſpaigne, & ce que jadis on appelloit les Iuſtices en Angleterre. Pour meilleure preuue de cecy, il adiouſte que Ceadrague Prince des Abrodites eſtát ſuſpect aux François, cóme celuy, qui tenoit le party cótraire,& auoit intelligéce auec les Septétrionaux ennemis de l'Empereur & des ſiés, ioint & d'autát qu'ayát promis de venir en court, fut ordonné au conſeil qu'il ſeroit adiourné, ou qu'en defaut de ſa comparition, le procez luy ſeroit fait, & ſeroit procedé contre luy, comme contre vn attaint de felónie: ceſte aſſignation receüe, il enuoya des principaux du pays vers l'Empereur pour luy faire entendre la cauſe de ſon delay,& enſemble luy iurer, & promettre de ne faillir à comparoiſtre l'hyuer prochain. Durant que ces choſes ſe paſſoyent, Lothaire Empereur & Roy d'Italie arriuant à Rome fut ſacré, oinct,& couronné Empereur des Romains les feſtes de Paſques au moys d'Auril de l'an huit cens vingt trois par le Pape Paſchal,& proclamé Auguſte par le Senat, & peuple Romain, quoy que deja ils ſe faſchaſſent du doux commandement des Fráçois à cauſe qu'il ne leur eſtoit loiſible d'entretenir & continuer leurs factions, & diſcordes ciuiles. Auſſi Blond dict qu'il y en eut qui n'obeirent point au commandement de Louys, & refuſerent d'accepter Lothaire pour ſouuerain, ainſi qu'en feirent pluſieurs villes,& cartiers d'Italie: ce qui fut cauſe qu'il ſ'en vint à Pauie,& de là ſ'achemina en Gaule, où il arriua au moys de Iuing, inſtruiſant l'Empereur ſon pere de ce qu'il auoit fait en Italie, & cóme pour dompter les rebelles il luy failloit donner de plus grandes forces. Autrement en parle le ſupplement d'Aymon qui ne dit rien de ces refus d'obeiſſance, ny de l'amas des forces pour contraindre les Italiens: bien accorde que l'Empereur pere enuoya Adelard Comte du Palais(iuſqu'icy ces offices eſtoyent teus, nó pas qu'ils ne fuſſent, mais pour ce que ceux qui les auoyent, n'eſtoyét point employez en d'autres affaires) auec charge de prendre auec luy Mauringue Comte de Breſſe, affin de parfaire les iuſtices commencees par Lothaire, c'eſt à dire, vuider les differents tant des maiſons, que des villes,& Prouinces,& pacifier les diſcordes meües entre les ſubiets. Or quand Lothaire vint vers ſon pere, le Parlement de Francfort n'eſtoit point encore tenu ny finy, auquel l'Empereur Louys donna l'Eueſché de Mets à Drogon ſon frere baſtard moyne, le clergé,& Chapitre le conſentant,& l'eſliſant: veu que ceſt Empereur faiſoit conſcience d'vſer de la licence octroyee à ſon predeceſſeur ſur le fait des benefices, ains ſouffrir que l'election eut ſon cours, bien voulut il nommer les paſteurs, pourueu que les chapitres les iugeaſſent pour ſuffiſans,& de ſaincte vie. Or aymoit Louys ce ſien frere naturel vniquement,& en feit tel compte toute ſa vie, qu'il ne celoit pas vn de ſes ſecrets, par-ainſi ne faut ſ'eſbahir ſi Dragon eſtát d'Egliſe, il l'auáça à ceſt hóneur Epiſcopal, qui eſtoit le plus grand qu'il luy eut ſceu faire auoir, les dignitez, ny chapeau de Cardinal n'eſtans encore en nature. Ce Prince fait Eueſque, & miſe fin au Parlement, fut nommé le temps pour l'aſſemblee ſuyuante & prochaine aſſignee au moys de Nouembre enſuyuant, le lieu fut ordonné au Palais de Compiegne, & ceſtuy eſtoit pour

Alemaigne n'eſtoit iadis toute la Germanie.

Princes des Vviltzes iuſticiables des Roys Emp. de France.

Milegaſt Roy des Vviltzes creé par le Debónaire

Ceadrague Roy des Abrodites adiourné par deuant le cóſeil du Roy Louys.

Lothaire I. du nom ſacré Emp. à Rome.

Blond dec. 2. liu. 2.

Lothaire ſ'en vient en Gaule, & pourquoy.

Adelard Comte du Palais.

Drogon frere baſtard de Louys Debon. fait Eueſque de Mets.

Aſſemblee ordonnee à Cópiegne.

pour les affaires des François Occidentaux. Ainsi qu'on mettoit fin à ce Parlement, furent portees nouuelles aux Empereurs comme Lindevvit celuy qui tant auoit donné d'affaire aux nostres en Hongrie, & Dalmatie, & par qui les guerres auoyent duré huit ans és Pannonies, estoit mort, & cecy par les ruses, surprise, ou plustost lascheté de Lindevvisle, d'autres l'appellent Ladislas, & Auentin le nomme Litomusal gouuerneur ou Duc de Dalmatie, qui l'ayât receu en sa maison, & luy faict bonne chere pour quelque temps, en fin il le massacra de guet à pens: soit que Lindevvit conspirast contre luy, ou que Lindevvisle pensast faire vn grand seruice à l'Empereur, en luy ostant de deuant les yeux vn homme si turbulent. L'historien d'Hongrie ne dit pas que cestuy fut occis, ains qu'il se rendit aux François qui l'auoyent assailly, & assiegé en vne montaigne, & de là en auant il ne faict mention aucune de luy, comme le tenant pour chose perduë: tant y a que la ruine de cest homme causa le repos de toutes les Pannonies, de Bauiere, pays des Slaues, & de la Dalmatie: & ce pendant que Lothaire faisoit dresser l'equipage pour le voyage du Comte du Palais Adelard en Italie, voicy que les Romains s'acharnerent sur les amys des François, & prindrent deux Seigneurs des principaux du Senat, appellez l'vn Theodore, & l'autre Leon, lesquels ils menerent à sainct Iean de Latran, où ils leur creuerent les yeux, puis leur feirent trencher les testes, & la cause de cecy estoit, pour ce qu'ils s'estoyent monstrez affectionnez enuers le ieune Empereur Lothaire, & qu'ils auoyent consenty contre l'aduis des autres de le receuoir, & souffrir qu'il fut proclamé Auguste: si bien que vous voyez quel il faisoit lors à Rome, puis que les Romains n'ayans support d'aucun que de leur force, & icelle tresfoible, osoyent neantmoins se reuolter contre leur chef, & se monstrer ingrats & mescognoissans vers les François qui les auoyent remis en liberté, & qui ne leur commandoyent qu'auec vne tresgrande douceur. On tenoit & à la court de l'Empereur, & à Rome mesme, que cela ne s'estoit point fait sans le conseil, & commandemêt du Pape, ou (ce qui est le plus vraysemblable) Paschal le dissimulant comme s'il n'en eut eu cognoissance, d'autât qu'il trouuoit mauuais que la iustice & iurisdicton temporelle de Rome fut és mains de l'Empereur, craignant qu'à la longue cela ne tournast à quelque côsequence pour le sainct siege Apostolique. Et bien que les Empereurs ne peussent croire que le Pape eut consenty à ceste trahison si grande, si est-ce qu'ils enuoyerent à Rome Adalongne Abbé de sainct Waast d'Arras, & le Comte Hunfroy pour s'enquerir du faict, affin que selon leur rapport, les Augustes peussent se gouuerner sur pour l'innocence ou blasme du grand Euesque: lequel se doutant bien que les Empereurs ne l'aisseroyent ceste faute sans poursuite, despecha deux Legats, ou Nonces en France à sçauoir Iean Euesque, & Boniface Archediacre du sainct siege, lesquels prierent les Princes de ne point croire que le Pape eut jamais consenty à la mort des susnommez Leon, & Theodore: & quoy Louys ouyst ceux-cy, & creut vne partie de ce qu'ils disoyent, si ne laissa il pourtant de commander aux siens de passer outre en leur commission, & de s'enquerir du tout de la verité: & ce fait il s'en alla passer le reste de l'esté à Wormes pour venir de rechef au moys de Nouembre tenir son lict de iustice à Compiegne, suyuant sa coustume, ioinct que guere le Parlement General ne se tenoit que le Prince n'y fut present, à cause que les choses de consequence, & appeaux des faicts importans falloit que fussent vuidez deuant luy. Ce pendant ceux qui estoyent allez à Rome, quelque diligence que sceussent faire, ne peurent onc sçauoir, ny entendre au vray la cause de la mort des sus-nommez: ioint que le Pape pour mieux les contenter, & leur esblouyr les yeux, assembla vn Synode de plusieurs Euesques, deuant lesquels il se purgea par serment solennel, de n'auoir onc sceu ny consenty, ny dôné faueur au susdict meurtre: mais oyez en quoy les hommes de bon iugement cognoissent la ruse de sa saincteté: car bien qu'il iurast n'auoir consenty à ce faict, & que par ce serment il feit mauuaise la cause des conspirateurs, comme ayans contre tout droict commis ce meurtre: si est-ce que puis apres, affin de les garentir, pource qu'ils estoyent officiers de sainct Pierre, il prononça les homicidez estre dignes de tel supplice, & que iustement on les auoit occis, comme attaints de crime de leze maiesté, & par consequent il declaira innocents ceux qui auoyent commis le meurtre, sans que pour cela on declairast quelle majesté ils auoyent offensee, & si s'estoit pour la cause de l'Empereur, ou pour celle des Romains qu'il donnoit ceste sentence: Et de cecy il

Lindevvit occis par Lindevvisle Duc de Dalmatie.

Bonfinie hist. d'Hô grie, Deca. 1. liu. 10.

Trouble à Rome & ingratitude des Romains.

Paschal Pape soupçôné d'auoir faict mourir les amis de l'Emp.

Messagers de l'Emp. à Rome.

Nonces du Pape en France.

Autre Parlemêt à VVormes.

Paschal se purge par serment.

Sentêce du Pape sur le faict de la côspiratiô.

en aduertit Louys & Lothaire par le sus-nommé Iean Euesque, par Serge Bibliothecaire, Quirin sousdiacre de l'Eglise de Rome, & Leon maistre de la Caualerie: & les Princes oyans le serment du Pape, ne voulurent passer oultre sur ce fait, faisans Dieu iuge, & le croyãs vengeur de ceux qui auoyent cõmis, & deffendu vn tel, & si grãd crime. Ceux qui escriuent l'histoire Italienne nous font Louys estrãgement liberal vers le sainct siege, & mesme en ce temps qu'il auoit receu vne si segnalee iniure, d'autant qu'ils dient que ce fut à ce Paschal qu'il quitta & renonça le droit que Adrian premier auoit octroyé à Charles le Grand, tant pour le faict de l'election du Pape & confirmation d'iceluy, qu'il remit au clergé de Rome suyuant les statuts Ecclesiastiques, que de tous autres Prelats de ses terres, la confirmation desquels dependoit du Roy de France, lequel les pouuoit nommer, & eslire à sa fantasie: si cela est vray ou non, je m'en raporte à la verité, tant y a qu'on voit vne bulle ou plustost patentes de Louys le Debonnaire, par lesquelles il quitte ce droit pour l'esgard du Pape au Clergé de Rome, pour ce qu'il n'appartient au Prince d'ordonner de celuy qui a puissance spirituelle sur les Princes: & quant aux villes desquelles cest Empereur feit donation au Pape, telles que sont Aretze, Florence, Volterre, Pistoye, Lucques, Pise, & Lune, & le pays de Romaigne, il ne faut s'en esbahir, eu esgard à la sincerité des Princes d'alors, & à l'honneur qu'ils portoyent à l'Eglise. Ie sçay bien qu'il y a eu, & a encor' des esprits si chatoüilleux, qui ne pouuans reuoquer en doubte ces cession, & donation, taschent à l'inualider disans que Louys ne pouuoit preiudicier à ses successeurs, mais il est aysé à retorquer cecy contre eux mesme, & dire que le Pape Adrian n'auoit puissance sans l'authorité du corps entier de l'Eglise de sous-mettre ses successeurs à la volonté du Chef temporel, lequel a son glaiue de la main de l'Ecclesiastique: or sursoy-je cecy, comme estant vne querelle que les Germains agitent je ne sçay auec pretension de droit, veu que l'Empire qu'ils ont, tant s'en faut que soit auec telle authorité que celle qu'auoyent Charles le Grand, Louys son fils, & ses successeurs, que plustost il est soubmis au Pape, comme authorisé par luy, & le Pape en estant l'autheur, ainsi que dirons en son lieu: mais reuenans à nostre histoire Gauloise, tandis que l'Empereur Louys estoit à Compiegne, il eut aduis comme le Pape Paschal estoit mort, & que les Romains estoyent en debat sur l'election de son successeur, y en y ayant deux ou troys aspirans à la Papaulté, (car desia dés long temps les richesses rendoyent ce siege enuié chacun y voulant paruenir:) & pour ce Louys despecha son fils Lothaire auec bonnes troupes pour y pouruoir, & se prẽdre garde que ce pretexte ne causast quelque trouble en Italie: mais auant qu'il y arriuast furent deposez deux que la diuision des voix auoit esleus, & chacun se portant pour Pape, & en leur place fut canoniquement esleu Eugene second du nom, & lequel estoit Prestre du tiltre de saincte Sabine, je n'ay osé dire Cardinal, bien que le nom soit ancien & l'office dés l'Eglise naissante à Rome, à cause qu'on penseroit que lors ces Cardinaux fussent ceux qui eslisoyẽt le Pape, & si pompeux, magnifiques & puissants qu'ils sont à present: mais je dis en passant qu'il estoit Prestre du tiltre de saincte Sabine, d'autant que c'estoit sa parroisse, où il exerçoit vn pareil soucy que font noz curez, visitans les malades, enseuelissans les morts, & faisans autres œuures dignes d'vn Pasteur d'ames: & assistans au Pape lors qu'il celebroit le diuin seruice, comme aussi aux conseils: & en fin ayans les premiers lieux lors que le Pape estoit esleu, sans qu'il fut lors besoing qu'on choisist le Pape du nombre de ces Paroissiens & Curez de Rome.

Facilité de Louys & respect que il portoit au Pape.

Cession de Louys de l'electiõ du Pape, & des Euesques.

Donation faicte par Louys au Pape & Eglise de Rome.

Paschal Pape decedé.

Diuision à Rome sur l'electiõ du Pape.

Eugene 2. du nom fait Pape.

Quels iadis les Cardinaux à Rome.

D'vne autre reuolte des Bretons, veuüe de Ceadrague vers l'Empereur, guerre contre les Danois ennemis de l'Empire, & prodiges aduenus lors, & autres choses memorables de ce temps. CHAP. XXXI.

NOvs auons dict cy dessus comme Charles le Grand apres qu'il eut faict rendre moyne Tassillon Duc de Bauiere, il reduisit le pays en forme de Prouince, & y enuoyoit des Ducs, & Gouuerneurs pour y faire iustice au peuple. Or suyuant que le raçomptent les Annalistes de Saxe, l'estat de Bauiere estant ainsi changé il resta vn Seigneur de l'ancienne noblesse de celle Prouince appellé Ethicon Seigneur de Rauensberg lequel fut si auant en la grace de l'Empereur Louys,

Krãts hist. de Saxe li. 2. cha. 26.

Louys le Debonnaire, que l'Emperiere Hermengarde estant morte, il prit pour espouse Iudith fille de cest Ethicon: mais ayant encor vn fils appellé Henry, Iudith feit tant qu'elle l'attira en court, & le feit soumettre à l'Empire, dequoy le pere fut si marry que de despit il s'en alla viure en solitude: mais Henry estant aymé, & fauory de l'Empereur eut en don la plus grande partie du Duché de Bauiere pour luy, & pour les siens, en faisant hommage à l'Empire, duquel sortirent depuis les Ducs de Bauiere, & duquel aussi se vantent d'auoir pris source les Ducs illustres de Brunsuich.

Henry de Rauësberg Duc de Bauiere.

L'Annaliste de Bauiere accorde bien quant à la succession des Ducs de Bauiere issus de Henry frere de la Royne Iudith, mais il n'appelle point le pere d'icelle Ethicon, ains Welphon, & ne le fait point issu de Bauiere ains de Sueue, & Alemant naturel, & par consequent subiect ancien de la maison de France, mais il nous suffit de vous monstrer quels ont esté nos Roys, establissans par leur autorité les grandes Seigneuries, & faisans & composans les Roys des nations estranges à leur fantasie: ioint que sans m'arrester aux côtrarietez, il m'est assez que vous voyez en quel têps les choses sont aduenues, afin que le succez d'icelles bien dressé, on n'aye occasion par cy apres de marcher à tastons en lysant l'histoire laquelle sur toute chose doibt estre illustree, & eclercie.

Auentin Annaliste de Bauiere liu. 4.

Vous auez encore ouy cy dessus comme Ceadrague Roy des Abrodites soupçonné d'auoir intelligence auec les enfans de Gottric Prince Danoys, auoit esté adiourné à comparoistre au Parlement Royal, & son excuse, comme il promit de venir: or ayant delayé vn fort long temps, en fin il s'achemina, & vint à Compiegne en l'an huit cens vingt & trois, où estant humainement receu, il rendit si bon compte de son delay, & couurit si accortement ses fautes, que i'açoit qu'on le veit aucunement coupable, si est-ce que pour l'esgard des bons seruices faits par ses parents, non seulement luy fut il pardonné, ains renuoyé auec presents en son pays, confirmé en la possession de son Royaume, duquel il feit derechef hommage à l'Empereur & au Roy de Germanie Louys, & iura fidelité enuers tous, & contre tous, renonçant à toute autre alliance.

Ceadrague Roy des Abrodites viêt en court, & est absouls.

Et d'autant qu'en la mesme saison Herold Roy de Dannemarc allié des François vint en court à Compiegne pour demander secours contre les susditz enfans de Gotric, lesquels luy empeschoyent la iouïssance de son Royaume, & l'en chassoyent à tout propos, & lesquels ayants eu paix auec luy, le menaçoyent alors de l'en debouter: l'Empereur Louys par l'aduis du conseil ordonna que Theothat, & Rotmôd Comtes, ou Capitaines suyuans le Roy, & Ebbon Archeuesque de Rheims passeroyent en Dannemarc comme commissaires en ceste cause, affin d'entendre les raisons de ceux desquels Herold formoit telles complaintes, & d'espier les menées des Danoys & en aduertir & l'Empereur & le Conseil, affin qu'on y pourueut selô que l'affaire le requerroit: où ce qui aduint de cecy, nous le dirons cy apres en son temps, car ie ne veux rompre ny confondre le cours, & l'ordre des années:

Herold Roy des Danoys vers Louys le Debônaire

Deputez enuoyez en Dannemarch par Louys.

& quant à Ebbon Archeuesque la cause principale pour laquelle il alla en Dannemarc estoit sous la bonne volonté de l'Empereur & autorité du Pape & sainct siege de Rome, affin d'annoncer l'Euangile & prescher les mysteres de nostre foy aux Danoys, parmy lesquels il feit grâd prouffit & en attira plusieurs à la cognoissance de verité, lesquels il laua de l'eau regenerâte du sainct Baptesme: & où ayant esté quelque temps, apres auoir estably l'ordre qu'on debuoit tenir aux Eglises, faict, & ordóné des Prestres & Diacres pour celebrer le diuin seruice, & administrer les Sacrements, & monstré la forme pour instruire ces nouueaux conuertis, il s'en reuint ioyeux en Gaule pour auoir si bien exploité, & trouué les cœurs des Danoys si prompts à receuoir bonne doctrine.

Ebbô Archeuesque de Rheims enuoyé en Dannemarch y prescher.

Toutesfois Krants ne dônetant d'honneur à Ebbon que font noz histoires, d'autât que bien qu'il feit ce voyage, & eut ceste legation en charge, si est-ce que d'autre l'executa, suyuant que portent ses paroles qui sont telles: Ebon lors Archeuesque de Rheims estant zelateur fort ardant du salut des Gentils, & desirant qu'ils fussent instruits en la religion Chrestienne, eut, & demanda la legation pour aller en Dannemarch auec Ansgarie, que le Pape Pascal luy octroya: mais le seul Ansgarie l'accomplit deuotement, Dieu luy assistant & le secourant par sa grace, d'autant qu'Ebon se tint en France, empesché aux affaires de la court, & aux negoces de ce siecle.

Krants li. 1. de sa Metrapolitanie, ch. 27.

En celle saison, & mesme annee, le Roy des Bulgares nommé Ormortog enuoya des Embassades en Gaule vers le Roys Louys le Debônaire, & son fils Lothaire: le sommaire de la legation Bulgare estoit, que ce Roy de-

Ormortog Roy des Bulgares demande l'alliance des Franç.

mandoit la paix,& alliance de noz Princes & qu'on limitast des bornes certaines entre-eux,& les terres que les Empereurs tenoyent en la Germanie auoisinans la Bulgarie. Or d'autant que le Bulgare estoit de l'obeissance de l'Empereur Grec,noz Princes s'estonnerent qui le mouuoit d'enuoyer telle Embassade non accoustumée, & y en eut des plus spirituels,lesquels soupçonnerét qu'il y auoit de la tromperie, & que non sans quelque ruse cachee là dessous,le Bulgare n'enuoyoit point en Gaule: ce qui fut cause que l'Empereur despecha Machelin(Auentin l'appelle Michelin) Gouuerneur de Bauiere,lequel alla auec les Embassadeurs du Barbare pour sçauoir les occasions de ceste legation,affin de faire la responce telle que de raison. Et aduint tout ce que dessus auant la mort du Pape Paschal, & diuision des suffrages à Rome auát son election, comme aussi les signes,presages & choses esmerueillablas que je vay vous racompter, & cecy non sans cause,veu que jamais grád mal'heur n'est guere aduenu en pays quelconque qui n'ayt esté presagé par quelque signe. En premier lieu le Palais Imperial de la Cité d'Aix la chapelle fut esbranlé par terre-tremble, comme aussi mesme accident luy estoit aduenu l'annee mesme que Charles le Grád mourut, ainsi que nous auós declairé cy dessus,qui fut vn prognostic de la mort de ce grand Monarque. Et en vne terre & finages de Toul en Lorraine,il y eut vne fille aagee d'enuiron douze ans, laquelle ayant receu nostre Seigneur le iour de Pasques en la saincte communion, demoura depuis deux ans entiers sans receuoir,ny gouster viande quelconque, & sans que seulement elle eut appetit de manger: or commença elle à ieusner à Pasques en l'an huit cens vingt & trois,& l'an huit cens vingt-cinq,sur le commencement de Nouembre, elle quitta son ieusne,& se remit à manger,& viure tout ainsi que le reste des hommes. Au pays de Saxe en vn village nommé Firihaze il y eut vne infinité de fermes & maisons que le feu du Ciel brussa sans nulle precedente tempeste, comme aussi il esclaira le Ciel estant serain,& le foudre tomba sans qu'il y eut orage ny nuage quelconque. Quoy plus au terroir de Come Cité de Lombardie en vn village nommé Grabadone assis sur le bord du Lac de Come en l'Eglise parrochiale du lieu dediee à l'honneur de sainct Iean Baptiste il y auoit vne image de la Vierge Marie, tenant son petit Fils Iesus entre ses bras painte en la voulte d'icelle Eglise, & les trois Roys ou sages d'Orient qui l'adoroyent,& offroyent leurs presents selon qu'il est escrit en l'Euangile: mais ceste painture estoit tellement effacee de vieillesse,qu'à peine l'a pouuoit on remarquer:& toutesfois alors elle ietta par l'espace de deux iours si grande clarté, & se monstra si belle qu'il n'y auoit nouuelle painture qui ne perdit son lustre au pris de ceste-cy: sauf que des troys sages rien ne paroissoit de luysant,& lumineux que les dós qu'ils offroyent au Saulueur,qui donna vn grand esbahissement au peuple, veu que les deux iours passez ceste painture reuint en sa premiere figure. Celle annee encor' fut estrange pour les gresles qui gasterent en plusieurs regions & bleds, & vins, & arbres qui estoyent sur terre,voire en plusieurs endroicts voyoit on de vrayes pierres & cailloux tomber du Ciel meslees parmy la gresle, lesquelles estoyent d'vne grande & admirable pesanteur:& ce qui plus effrayoit les hommes estoit qu'à tout propos le fouldre tomboit,abismant,& bruslant les maisons,& tuant hommes,& bestes oultre toute coustume:& apres cela suruint vne si horrible peste que plusieurs milliers de personnes perirent en France. Et sur le commancement de l'an huit cens vingt & quatre estant mort Paschal Pape, & creé le susdit Eugene l'hyuer fut si horrible, & froid, & si long, que non seulement les bestes, ains les hommes mesmes defailloyent, & mouroyent pour les grandes rigueurs de la froidure: ce qui fut cause que le Parlemét qu'on souloit tenir au Prin-temps fut differé iusques en Iuing, & tenu à Compiegne où Louys le Debonnaire se plaisoit grandement:& là ayant tous ses enfans auec luy,& entendant la reuolte accoustumee des bas Bretons & les courses de leur Roy presumptif Winomarch,se resolut d'y aller en personne, & chastier la folie, & insolence de ce peuple, lequel ne pouuant se deffendre estant assailly, estoit, encor' si hardy & temeraire que de regimber contre l'esperon. A ceste cause il enuoya l'Empereur Lothaire son fils en Italie pour aller pacifier l'estat d'icelle,& manier les affaires selon que la raison luy commanderoit,luy commandant de se comporter modestement auec le nouueau Pape. Or estant la famine fort grande, l'Empereur Louys ne partit iusqu'à la my-Autonne pour aller en Bretaigne y faire le degast qu'il auoit deliberé: & lors assemblees

Presages aduenus l'an huict cens vingt & trois.

L'an huit cens vingt & quatre Hyuer estrange en France.

Reuolte encor' des bas Bretós sous Vvinomarch.

semblees toutes ses forces, il s'achemina par le pays du Maine, & vint à Renes Cité comprise lors entre celles qui obeissoyent volontairement aux Francs-Gaulois, & laquelle seruoit de limite à la Bretaigne, laquelle refusoit ainsi le ioug des Roys de France. Là estant il partit son armee en troys, l'vne partie donna il à son fils Pepin Roy d'Aquitaine, & l'autre à Louys Roy de Germanie, & la troisiéme ce fut luy-mmesme qui l'a conduit, de sorte que ce pauure pays assailly de toutes parts fut tout mis à sac, & passé au fil de l'espee l'espace de quarante iours que les Princes y furent donnans ce degast. Et ce fut lors que ce miserable peuple qui se laissoit suborner en Prince Winomarch, recogneut vn peu sa faulte, & s'humilia sous la verge de fer, donna tels ostages à l'Empereur qu'il luy pleut demander, auec lesquels il se retira, & s'en vint à Rouen celebrer la feste de Toussains au moys de Nouembre, laquelle fut de son temps instituee. Estant à Rouen il y attendit les Embassadeurs de l'Empereur Michel le Begue commandant en Orient, à cause qu'il leur auoit faict commander que là ils le vinssent trouuer : & auec eux vint Fortuné Patriarche des Venitiens seant lors à Grade, lequel (comme auons dict cy dessus) accusé d'auoir intelligences auec Lindevvit, & de luy auoir conseillé de ne composer auec les François, n'osa comparoistre deuant l'Empereur Louys, ains s'enfuyt en Constantinople, esperant que par le moyen du Grec, il feroit sa paix auec le Roy-Empereur de France: La cause pour laquelle Michel Grec enuoya ces agents estoit pour la paix qu'il sembloit qu'on eut violee, veu que desia en l'an huit cens vingt & vn, on l'auoit confirmee: mais il y auoit autre chose que la confirmation de la paix, veu que cest Empereur Constantinopolitain, ayant esté nourry auec les heretiques, se sentoit aussi de leur peruersité: & bien qu'il ne persecutast point les Catholiques, si est-ce qu'il souffroit les brise-Images, & luy-mesme suyuoit leur opinion. Aussi pour ceste raison enuoya il ses messagers en France pour attirer Louys à se dispenser ainsi que les Empereurs Orientaux, & à vsurper l'authorité sur les choses sacres, & forcer les Ecclesiastiques d'obeir és matieres de foy, au bras seculier: & à l'inuiter d'abattre & abolir les images, & en oster l'vsage aux Chrestiens Occidentaux, ainsi que ses predecesseurs auoyent faict en l'Empire Oriental: & pour couurir leur venin, ayans proposé les raisons faisans à leur cause, & prié le Roy de donner sa resolution là dessus: ils dirent qu'ils auoyent charge d'aller à Rome, pour consulter le Pape, & sainct Siege là dessus : mais Louys le Debonnaire, qui estoit Prince Catholique, & sçachant le deuoir, charge, & office de l'vn & l'autre Magistrat, & qui n'ignoroit point que ce n'est aux Roys de decider du faict & doubtes de la religion : refusa aussi de rien traicter sur ceste question des Images, & leur respondit que puis qu'ils vouloyent aller à Rome, il les y feroit conduire, affin que là ils ouyssent la resolution de l'Euesque souuerain des Chrestiens, suyuant laquelle il vouloit se gouuerner, comme n'ayant reigle seure pour dresser sa foy que celle qui nous est donnee par l'Eglise, le Chef & Principal pasteur de laquelle seroit ordinairement à Rome. Au reste que pour gratifier à son bon frere l'Empereur d'Orient, bien que Fortuné Patriarche de Grade se fut monstré infidelle en son endroit, si ne vouloit il point luy faire son procez, ny l'ouyr pour le iuger, ains souffroit qu'il allast aussi à Rome pour là se purger deuant le Pape, & estre absoulz, ou condemné par sa saincteté, à laquelle appartenoit le iugement des hommes de cest ordre. Et ayant despechez ceux-cy, il s'en alla à Aix, où il auoit deliberé de passer son hyuer: où dés que fut arriué & durant les festes de Noël on luy porta nouuelle que les Embassadeurs des Bulgares estoyent en Bauiere, ausquels il limita temps pour estre ouys, à cause que plustost il vouloit donner audience à certains Abodrites se tenans sur les frontieres des Bulgares, lesquels venoyent faire complainte contre ces Barbares, & de leurs courses, & supplier l'Empereur de les secourir, & deliurer de ceste tyrãnie: & à ceux-cy l'Empereur ordonna de venir lors que les Bulgares seroyent ouys, affin que raison leur fut faicte selon la responce que les autres leur sçauroyent faire. Vous auez ouy cy dessus, quel deuoir faisoit le Roy de Nauarre Dom Fortun secouru par les Françoys: or pour la garde de celle frontiere, & du costé de Pampelonne, Pepin auoit mis deux Gouuerneurs, ou Comtes auec bonnes garnisons, afin de defendre les Chrestiens s'ils auoyent

Renes Cité de Bretaigne limite iadis du pays des François.

Basse Bretaigne mise à feu, & sang par Louys le Debonnaire.

Pourquoy le Grec enuoya en France.

Modestie de Louys le Debonnaire.

Bulgares viennent derechef vers Louys

Plainte des Abrodites contre les Bulgares.

affaire contre les Mores. Ces Comtes (appellez Eble, & Asinar) ayans dompté plusieurs des ennemys Royaux, & pensans se retirer en Gaule, comme s'ils eussent le cœur de ce peuple remuant de Biscaye, ils se veirent surpris aux passages, & destroits des montaignes, estans vendus, & trahis aux Mores par les montaignars: si bien que presque toutes leurs troupes furent taillees en pieces, & l'vn des Comtes, à sçauoir Eble estant pris, fut cõduit à Cordoüe vers le Miramolin Abderrahamen, car c'estoit luy qui y commandoit en ce temps: mais Asinar ayant cognoissance, & estroicte amitié auec celuy qui le prit, eschappa, & luy fut permis de s'en retourner sans rançon en Gaule, mais non sans infamie, chacun luy mettant sus que par sa nonchallãce les Chrestiens auoyent ainsi esté deffaits, & circonuenus par les Mores.

Eble, & Asinar Cõtes des limites d'Espaigne deffaicts.

Lothaire receu à Rome.

Lothaire ce pendant fut receu à Rome auec grande pompe, & applausion du peuple, & le Pape Eugene luy faisant grand honneur: & d'autant qu'il sembloit y auoir eu quelque secrette ialousie, & contention entre les Papes ancestres, & predecesseurs de cestuy & les Roys Charles & Louys, pour le faict de l'authorité sur la Cité de Rome que les Roys sauoyent vsurpee, Lothaire, pour cõtenter Eugene, ne feit rien en la reformation de la cité, que par la volonté & libre consentement du Pape: & en auoit vn bien fort grand besoing ceste pauure Cité: veu les grandes inuasions qui auoyent esté faictes par les plus puissans sur les moindres, durant le Pontificat de Leon, & d'Estienne, à cause de la faction Campulienne, de laquelle a esté parlé cy dessus. Tant y a que Lothaire rendit à chacun ce qui luy appartenoit, & remit les citoyens en leurs biens, desquels ils auoyent esté dechassez par les mutins durant les discordes ciuiles, mettant de bons Magistrats auec menace de punition s'ils fauorisoyent les vns plus que les autres, & si indifferemment ils ne faisoyent iustice tant au pauure qu'au riche.

Lothaire reforme l'estat de Rome.

Et d'autant que i'ay discouru cy dessus, des presages aduenus celle annee, je ne laisseray celuy qui fut veu au terroir d'Autun en l'ancien Pays des Heduois, d'autant que sur le Solstice d'esté l'air estant orageux, & greslant, il tomba du Ciel vne pierre de glace si effroyable qu'elle auoit quinze pieds de long, sept de large, & deux d'espesseur, que i'ay mis en auant pour estre chose qui n'a guere coustume d'estre veüe, bien qu'elle soit naturelle.

Glace tõbee du ciel en esté.

D'auantage est icy à noter que les anciens François (ayans apris cela des Gaulois ja Chrestiens quand ceux-cy vindrent en Gaule) comptoyent, & vsoyent de la supputation de l'annee dés l'incarnation, & non dés la Natiuité de nostre Seigneur, ainsi que faict l'Eglise de Rome, & qu'à present nous en vsons, commençans nostre annee aux Calendes de Ianuier, qui est le iour de la feste de la Circoncision de nostre Seigneur. Et je ne dis cecy sans cause, veu que ce moyne de sainct Benoist qui a escrit les vies de Pepin, Charles le Grand, & Louys le Debonnaire, commence par tout ses annees à Pasques, & sur l'obseruation de la Lune de Mars, selon l'vsage obserué iadis, & encor' en l'Eglise pour le faict de la solennité de la Resurrection de nostre Seigneur: & soit cecy dict en passant, & comme seruant d'vn aduertissement de la coustume gardee par noz Peres.

Les Gaulois ont iadis cõmãcé l'an à l'incarnation de nostre Seigneur.

L'an huit cens vingt & cinq, assemblee & Parlement à Aix.

Sur le commencement donc de l'an huict cens vingt & cinq, Louys ayant sollennisé la feste de Pasques à Aix, il fut à Niemeghein y passer le temps à la chasse, & ce pendant il commanda qu'à la my May les Embassadeurs du Roy Bulgare vinssent à Aix, pour là ouyr la volonté de l'Empereur, d'autant qu'il vouloit là tenir son Parlement, suyuant qu'il l'auoit dict aux Seigneurs de France à son retour de Bretaigne. A ceste assemblee se trouua ce fin & cauteleux Prince Breton Winomarch qui tant auoit donné au Roy, & causé si grande ruyne pour ses concitoyens: & failloit bien ou que le Roy Louys fut vn homme fort doux, ou que ce Prince Breton eut de grands amys en court, veu que sans aucun traité de paix precedant il se hazarda de venir en l'assemblee de touts les Princes, où il se pouuoit asseurer que la iustice luy seroit aussi rigoureuse qu'elle auoit esté au mesme nepueu de l'Empereur: luy ayant aussi bien troublé le repos que l'autre, par ses reuoltes. Mais ce qui l'asseuroit ainsi estoit la presence des autres Princes Bretons se trouuans en ceste assemblee, à laquelle il se dict estre venu comme recognoissant ses faultes passees, & desirant de desormais viure en paix, sous la sauuegarde de l'Empereur, auquel il iura fidelité: & Louys ioyeux de sa recognoissance, tant s'en fault que le punist (suyuant ses merites) que plustost il luy pardonna le passé, luy feit des presens, & le renuoya auec les

Vvinomarc Duc Bretõ vient en court.

Vvinomarch iure fidelité à Louys le Debõnaire

les Comtes fidelles de la haute Bretaigne, pour iouyr comme au parauant de ses terres: & de tout cecy ne faict mention quelconque celuy qui a escrit les Annales de Bretaigne, où il d'eust auoir esté plus diligent, veu la consequence de la chose. Ce pendant Winomarch retiré en son pays, tant s'en faut que suyuit la trace de ses voisins gardant fidelité, & se gouuernant selon le serment faict à l'Empereur, que plustost il se rendit pire, & se mit à courir pis que jamais les terres de France qui auoisinoyent son pays, dequoy se faschans ses voisins il y eut le Comte Lambert (qui commandoit sur les Limites du bas pays Breton) lequel feit tant, que ses gents, & soldats sceurent où seiournoit ce rebelle, & là venans l'assaillir mal pourueu d'hommes, & sans moyen de se deffendre, le taillerent en pieces: & ainsi mourut celuy qui ne pouuoit viure en paix, & qui ne souffroit que les siens vesquissent à leur aise. Ce pendant l'Empereur Louys tint son Parlement & audience publique, où vindrent les Bulgares, & Gepides, & encor' ceux de Bauiere, & les Abrodites dits Precenetes, touts lesquels se plaignoyent des Bulgares qui faisoyent des courses en leurs terres: ils furent ouys, & quant à la paix que les Bulgares demandoyent on l'accorda, pourueu qu'ils desistassent de faire tort aux subiects de l'Empereur: au reste pour obuier desormais à tout debat, on ordonna que les limites des terres Bulgares, & des subiects de l'Empereur seroyent plantez & bornez, & qu'il ne seroit plus loisible aux vns ny aux autres de se faire la guerre. Or la charge de limiter les terres fut donnee à Louys, Roy de Germanie fils de l'Empereur, auquel son pere auoit donné aussi tout le pays des Baioariens pour apennage, où il se retira auec Hemme son espouse, & estant à Regenspurg, il despecha Gerold, & Baldric Comtes des limites de Bauiere, tant pour l'esgard des bornes, & limitement que dit est, que pour espier, & prendre langue sur les desseins des Bulgares, lesquels n'estoyent venus vers l'Empereur, pour desir qu'ils eussent de son alliance, ains affin de voir s'il y faisoit bon, s'il se iettoyent sur les terres voisines: aussi estoyent ils en armes lors que les Comtes susdicts, vindrent sur la frontiere, la venüe desquels fut cause que ces Barbares se deporterent de leur entreprise: En ceste assemblee fut aussi traicté de la paix auec les enfans du deffunct Godeffroy Roy des Danoys, laquelle leur fut octroyee sous condition, qu'ils n'inquieteroyent point Herold, & n'vseroyent d'aucune violence sur les Chrestiens, ny sur leurs pasteurs, & ministres. En mesme saison fut baptisé vn Roytelet, ou Duc des Auares, & Hongres nommé Tutunde, & cecy par la predication d'Vrolphe qui conuertit plusieurs des Huns se tenans és terres qui ores portent le nom d'Austriche & d'Hongrie, ce pendant l'Empereur sçachant que par la faute des gouuerneurs, les Bulgares auoyent faict des courses sur ses terres il les desapointa, & sur tout Halaric commandant sur le Forliuez, qui les auoit soufferts entrer armez en Esclauonie: & le mesme feit il à la plus-part des Ducs, & Comtes des limites d'Aquitaine pour n'auoir resisté aux Mores, lesquels s'estoyent ruez iusques aux monts Pyrenees courans & pillans les terres de son obeissance tandis qu'il detenoit son fils Pepin en sa compaignie.

Desloyauté de Vvinomarch.

Lambert Comte du Maine.

Vvinomarch occis en sa maison.

Respõce de Louys aux Bulgares.

Paix octroyee aux Danoys.

Tutunde Roy des Huns conuerty à la foy Chrestienne.

Gouuerneurs demis de leurs charges par le Debonnaire.

De la guerre d'Espaigne contre Aizon, ou Aymon desapointé du Gouuernement des limites d'Aquitaine, & fugitif vers les Mores, & autres plusieurs occurrences.

CHAP. XXXII.

LES Bulgares ayans esté despechez sans responce certaine de paix ou de guerre, & s'en estans allez vers leur Roy ainsi en doubte, derechef en l'an de nostre salut huit cens vingt & six, il les renuoya auec lettres, & charges pour prier l'Empereur que son bon plaisir fut de n'vser point de delay en chose tant iuste que l'establissement des bornes entre luy, & ses voisins subiets à l'Empire: ou s'il ne vouloit y entendre, que sans aucune paix, chacun deffendit, & gardast ses limites. A ce messager l'Empereur ne feit aucune responce pour quelque temps, d'autant qu'il auoit ouy nouuelle que le Roy Bulgare estoit mort violentement, ou que les siens l'auoyent chassé de son Royaume, & attendant si le bruit estoit vray ou faulx, il differoit aussi de respondre aux Embassadeurs:

L'An huit cens vingt & six.

Embassad. de Bulgarie et leurs charges.

en fin sçachant qu'il n'estoit rien de cecy, aduerty par Baldric, & Gerold Comtes des limites de Bauiere, que Louys Roy de Germanie auoit l'annee precedente enuoyez sur les frontieres, comme les Bulgares ne demandoyent que querelle, il en renuoya les deputez Bulgares sans lettres ny responce. Ce pendant Pepin ayant receu lettres & commandement de son pere vint en court à Aix, où l'Empereur auoit hyuerné, amenant auec luy la plus-part des Seigneurs d'Aquitaine, & les Comtes ou gouuerneurs des limites, affin de consulter sur la guerre contre les Sarrasins, d'autant que le Miramolin Abderrahamen faisoit faire des courses & par mer, & par terre iusques en Aquitaine, & en Prouence. Car ce Roy More s'estoit tellement piqué contre les Chrestiens, qu'il se resoluoit ou de les chasser d'Espaigne, ou d'y mourir, & perdre l'estat que ses ancestres y auoyent conquis: & la cause de ce sien courroux estoit tel que s'ensuit. Vous auez ouy comme Abderrahamen fils de Haly Hatan prit la Cité de Barcelonne sur les nostres, & comme aussi tost elle fut reprise par le Comte Bernard en l'an huit cens & vingt, pour ce il s'en alla contre Alphons Roy de Leon, & d'Oniedo, lequel mourant laissa vn sien cousin vaillāt & sage nommé Ramire, pour successeur tant au Royaume qu'en la guerre contre le More: lequel, aduerty de la mort du susdict Alphons, qui aduint l'an huit cens vingt & quatre, cerchant les occasions de quereller, enuoya demander le tribut des filles auquel s'estoit obligé le Bastard Mauregat (ainsi que dit auōs cy dessus) se faisant fort que Ramire luy denieroit, & qu'ainsi il auroit iuste raison de luy faire la guerre. Or tant s'en faut que Ramire entendit à ceste semonce, que plustost il se mit en campaigne, & courut les terres du Miramolin, & finages de Nager: en fin il vint aux mains auec les Mores en vn lieu appellé Clauijo, où le premier iour les Chrestiens eurent du pire, & furent vaincus, mais l'endemain reuenans au combat, assaillirent si furieusement les Mores qu'ils en laisserent soixante mille estendus morts sur la place, & tiennent les historiens Espaignols que ce iour leur Roy fut assisté visiblement de sainct Iacques, car autrement ils n'eussent jamais supporté ce choc des infidelles, & perdans ceste bataille, c'estoit hazarder tout l'estat Chrestien & le mettre en proye aux Mores. La perte de ceste bataille fascha tant le Miramolin, que n'osant assaillir le victorieux, & esperant de faire mieux ses affaires en Catheloigne, il se resolut d'aller assieger Barcelonne, & d'autant plus resolument y alloit il, comme il se voyoit armé des forces mesmes des Chrestiens, ainsi que je diray bien tost apres, parlant de la trahison d'Aizon, ou Aymon desapointé du gouuernement de Guienne, & lequel s'estoit retiré vers les Mores d'Espaigne pour se venger de ce sien desapointement. Pour ces tumultes de guerre dōc estoit Pepin allé en court, & tout aussi tost fut despeché pour aller s'opposer aux infidelles, & assembler les forces du pays auant que Abderrahamen se fut mis sur les champs, ainsi que desia on faisoit courir le bruit qu'il se preparoit de faire. En cest endroit voyons nous le peu de soing, ou plustost le peu de sçauoir en l'histoire, de ceux qui ont descrit les gestes des Roys d'Aquitaine, lesquels s'amusans plus à la Legende des Saincts, & à la translation de leurs Sacrees Reliques, qu'au subiect par eux pretendu, nous laissent les succez plus necessaires à traicter, & oublient le cours des affaires, & les batailles euës, & gaignees contre les infidelles. Ils ont laissé toute ceste guerre Sarrasine, & ayans ne sçay qu'elle oppiniastre animosité sur la nation Gasconne, sans sçauoir iusqu'à où s'estendit ce nom de Gascon, leur a semblé d'auoir bien enrichy leur histoire s'ils ont parlé des reuoltes des Bretons, & des Gascons, ausquels autheurs il fault d'autant plus pardonner comme l'experience leur a manqué en ce qui est du plus secret, & rare en l'histoire. Mais reuenans à propos, tandis que Pepin s'apprestoit pour la guerre contre les Mores, l'Empereur son pere vint à Ingelhein pour y tenir son Parlement ambulatoire, y faire iustice à ses subiects, & ouyr les Embassadeurs de tous costez, & leur y faire responce, entre lesquels estoyent les Nonces du Pape Eugene, à sçauoir Leon Euesque de Ciuita-veche, & Theophilacte: & d'outre-mer y vint l'Abbé du mont Oliuet en Ierusalem, & des pays Septentrionaux de la part des enfans de Gottric demandans la paix: & des pays Slaues y assisterent quelques Seigneurs Abrodites, accusans leur Roy Ceadrague de felonnie, & infidelité: comme aussi Tunge vn des principaux d'entre les Sorabes fut accusé en court, & deuant le conseil de n'auoir voulu obeir aux officiers de l'Empire. Et fut arresté que si & l'vn, & l'autre faisoit refus,

Peu de cōpte que fait l'Emp. des Bulgares.

Guerre cōtre les Mores declairee.

Garibay, hist. d'Esp. liure 37. cha. 5.

Ramire I. du nom Roy de Leō.

Ramire court les terres d'Abderrahamen.

Grāde deffaicte de Mores par Ramire à Clauijo.

Pepin Roy d'Aquitaine s'apreste à guerroyer les Mores.

Deffaut en l'hist. d'Aquitaine.

Parlement tenu à Ingelhein.

Ceadrague Roy Abrodite accusé.

refus, ny delay de se trouuer à la my Octobre au prochain Parlement, qu'il seroit puny selon la grieueté du delict de felonnie: & par là vous voyez quelle estoit la condition des Roys d'alors, i'entens de ceux qui dependoyent de l'Empire, puis que la souueraineté leur manquant, & eux estans iusticiables, & subiets à la porte de l'Empereur estoyent moindres que ne sont presque à present les Barons en France: veu que pour vne contumace ou simple refus de comparition deuant les Comtes Imperiaux, ils estoyent adiournez à venir en personne au grand Parlement: & s'ils auoyent leué les armes, il ne leur alloit de moins que de la vie. Vindrent aussi à ce Parlement tels des Seigneurs de la basse Bretaigne qu'il pleut aux Comtes des limites, n'y ayant plus aucun qui osast faire resistāce depuis la mort de Winomarch, qui poussoit les autres, lesquels n'ayans plus de Chef, & estans appauuris par les guerres, estoyent contens & ioyeux de viure en paix sous honnestes conditions, & sans perdre les Princes de leur nation & langage. Nous auōs dict cy dessus que Herold Roy de Dannemarch s'estoit faict Chrestien dez la seconde foys qu'il vint vers l'Empereur Debonnaire, mais il ne fut baptisé que iusques en l'an huit cens vingt-six, non qu'il ne desirast bien de l'estre, mais pour la crainte qu'il auoit que ses competiteurs en la Royauté les enfans de Gottric ne luy feissent esmouuoir ses subiects au contre pour le changement de sa religion. Neantmoins en fin, voyant que deja plusieurs des plus grands d'entre les Danoys Intiens, ou Cymbriens suyuoient mesme religion que luy, & cognoissant que s'il differoit guere plus de faire preuue euidente de son Christianisme, l'Empereur pourroit se refroidir, & l'estimer homme frauduleux & rusé, il vint à Magonce, trouuer le Debonnaire, où il declaira sa volonté, & en fin fut baptisé luy, sa femme & enfans, grand nombre de Seigneurs, & de peuple qui le suyuit en l'Eglise sainct Alban en la cité susdicte, ce qui donna vne grand ioye, & contentement à l'Empereur, & Princes Gaulois & Germains, chacun s'affectionnant pour ce faict à la cause de Herold, duquel ils n'eussent onc embrassé la querelle si auant, n'eut esté l'esperance qu'ils auoyent tousiours que se feroit baptiser. Or l'Empereur voyant que Herold s'en vouloit aller en son pays, sçachant à quelles gens il auoit affaire & combien remuans estoyent les enfans de Gottric, pourueut aussi aux mal'heurs, & afflictions qui luy pourroyent suruenir pour s'estre Chrestienné & auoir faict profession publique de nostre religion, à ceste cause luy ayant faict de grands dons & presents, il luy donna quelques terres au pays de Frise affin de s'y retirer, si par cas pour le faict de la religion il estoit dechassé de son Royaume: car ce bon & sage Prince, sçauoit bien combien tout peuple deteste celuy qui luy veut alterer, & muer l'estat de sa religion soit elle bonne, soit elle peruerse & mauuaise: & que souuent tel persecute le fidelle qui ne pense point mal-faire, ains estime que celuy qu'il persecute, est meschant, & abominable. En ceste mesme assemblee vindrent les Embassadeurs des Napolitans, mais pourquoy, ny noz Annalistes, ny l'historien de Naples n'en dient mot, & fault bien que ce fut chose de consequence, veu qu'encore nous n'auons veu en discours que ce peuple aye eu affaire auec les Roys de France, ny Empereurs Occidentaux, comme ainsi soit que le Royaume que maintenant nous appellons de Naples estoit diuisé en troys, & obeissoit aussi à troys Seigneurs à sçauoir aux Grecs, au Duc de Beneuent, & au Roy de France, & neantmoins la Cité de Naples n'est exprimee sous quel Seigneur estoit mise, quoy que je l'estime auoir obey au Grec & que ceste Embassade vers Louys estoit pour autant que le Constantinopolitain ne se soucioit que bien peu de la deffence d'Italie, & que ja les Mores y commençoyent faire leurs courses si violentes que le plat pays s'en ressentit, ainsi que Dieu aydant nous dirons cy apres: au reste l'Empereur Louys les despecha, & renuoya en leur pays auec responce. Tandis que le Roy Empereur Louys estoit à Magonce il receut les nouuelles de la rebellion certaine d'Aizon, (que l'historien Espaignol appelle Aymon) lequel jadis ce bon Monarque auoit commis sur la Guienne, mais voyant depuis ses mauuais deportements, & comme il sembloit conniuer auec les Mores, il le desapointa, & le renuoya en sa maison (il eut mieux faict de luy faire trencher la teste) pour y viure en repos. Or cest Aymon auoit dés l'an huict cens dix-neuf presté la main à Haly Hatan pour la prise de Barcelonne, laquelle (comme auons dict) auoit esté soudain reprise par Bernard Comte de Cathe-

Quelle la cōditiō des Roys iadis subiects à l'Empire.

Bretons assistent au Parlement sous Louys le Debonnaire.

En quel temps Herold Roy Danois fut baptisé.

Courtoisie de Louys Debōnaire enuers Herold.

Embass. de Naples vers Louys

Comme le pays de Naples iadis party.

Reuolte d'Aizon Gouuerneur des limites d'Aquitaine.

loigne: & depuis n'auoit cessé de broüiller les cartes, & en Guienne, & en Espaigne, ne cerchant que les moyens de faire desplaisir aux François qu'il hayoit à mort. Or estoit cest Aymon, ou Aizon Goth de nation, de ceux qui restoyent encor en Guienne, & en Languedoch, & Biscaye, lesquels ne furent onc bons amys des François, & la plus-part non trop affectionnez à l'Eglise Catholique, & par-ainsi ne faut s'esbahir si facilement ils s'allioyent auec les Mores. Cestuy s'emparant d'vne ville d'Espaigne sur les frontieres du Royaume Cordoüois, appellee Ozone l'a pilla, & demolit, puis fortifia quelques chasteaux du plat pays subiect à icelle, où il mit garnison & enuoya querir secours vers Abderrahamen, sous l'adueu duquel il auoit fait ceste saisie. L'Empereur esperant que ce mal ne passeroit outre, si de bonne heure il gaignoit par douceur ce Goth rebelle, despecha vn Abbé nommé Elisachar pour regaigner cest apostat qu'Aymon moyne appelle frere d'Abderrahamen, quoy qu'il ne luy fut rien, si par cas le More n'auoit en son serrail la sœur de ce seditieux, & pour le prier de se reconcilier à l'Empereur, & luy rendre Ozone telle quelle estoit, & les places que au terroir d'icelle il auoit conquises, mais Aizon, qui estoit resolu en sa meschanceté, & pensoit s'agrandir en Espaigne, ioinct que sa conscience l'accusant, il ne pouuoit se fier en l'Empereur, ne voulut aussi entendre à accord quelconque, ains proposa des conditions si fascheuses que l'Abbé s'en retourna en France vers Louys, auec les nouuelles de la guerre. Bien que cecy faschast grandement l'Empereur qui ne pouuoit souffrir qu'vn fier vassal & subiect le brauast ainsi, si ne voulut il rien ordonner sans l'aduis du conseil, & par-ainsi attendit il iusqu'au moys d'Octobre, auquel temps (comme dict est) le grand Parlement auoit esté publié pour la cause des Roytelets des Sorabes, & Abrodites, lesquels ne faillirent de se presenter, & furent ouys sur ce qu'ils estoyent accusez de trahison: de sorte que Tunglon (ainsi se nommoit celuy qui commandoit aux Sorabes) fut renuoyé en son pays, il laissa son fils pour ostage en la court, & sous la garde de l'Empereur: là où Ceadrague, bien que les Seigneurs Abrodites fussent congees fut retenu: d'autant que Louys voyant les continües doleances qu'on luy faisoit de luy, voulut sçauoir des subiects s'ils le vouloyent plus pour Roy, affin que selon leur volonté il traitast leur Prince. Ayant mis fin au Parlement, où il fut parlé des affaires d'Espaigne, & conclud de guerroyer, & Aizon, & le More Abderrahamen qui le supportoit: les messagers que Louys auoit enuoyez vers les Abrodites pour le faict de Ceadrague, reuindrent trouuer Louys à Magonce, où il deliberoit passer son hyuer: luy repportans que les subiets Slaues ayans tenu leur Diéte auoyent esté fort differents en aduis sur la reception de leur Roy, les vns voulans qu'il fut chassé, mais les plus sages, & gens de bien ayans desir de le rauoir, disoyent n'estre equitable que le peuple fut le iuge du Prince qui luy estoit naturel & legitime, & la succession duquel dependoit non de la volonté populaire, ains du sang, & heritage donné par les maieurs: Que si le sort des armes, ou plustost l'opinion de la vertu Françoise auoit assuiectis les Abrodites à Charles le Grand, & depuis à Louys Empereur, puis que l'estat n'y auoit point esté changé, qu'il pleust à l'Empereur n'en commencer ores l'alteration, ains leur rendre leur Roy qu'ils esperoyent n'estre si mauuais qu'on le faisoit, & que quand il seroit tel, ils estoyent si gents de bien, qu'ils l'empescheroyent de faire chose qui fut preiudiciable. Ces remostrances fortifiees de raison, & bons offices, inciterent l'Empereur à deliurer Ceadrague, & l'enuoyer en son pays mais non que plustost il ne luy baillast des ostages tels, & en si grand nombre qu'il pleut à l'Empereur luy demander. Ie vous ay dict cy dessus comme Hilduin Abbé de sainct Denys en France, estoit allé à Rome vers le Pape Eugene pour le seruice du Roy, or estant de retour il enuoya quelques siens moynes vers la saincteté du Pape susdict la prians de luy donner les sacrez ossements du glorieux Martyr sainct Sebastien, que le Pape leur octroya, & qui furent portez à Soissons en l'Eglise sainct Medard bastie jadis par le Roy Clotaire le Grand & ses enfants, où cest Abbé les feit enchasser fort richement, & si on dit pourquoy est-ce que cest Abbé ne feit aussi tost porter ces reliques à sainct Denys comme à Soissons, puis que c'estoit son Eglise, & qu'il y commandoit: il faut sçauoir qu'en ce temps là, aussi bien que maintenant les fauorits des Roys & Princes estoyent autant chargez de benefices, que de charges, & commissions, & comme ils sembloyent suffisans pour manier les affaires. Aussi cest Hilduin

Qui estoit Aizō, & de quelle nation.

Ozone cité d'Espaigne prise par Aizon.

Elisachar Abbé enuoyé vers Aizon.

Aizon refuse la paix.

Parlement à Ingelhei.

Diéte des Abrodites pour leur Roy.

Ceadrague remis en son Royaume.

Reliques de S. Sebastié portees à Soissons.

Hilduin estant grand Courtisan, & des mieux venus pres l'Empereur auoit des meilleurs, & plus gras morceaux qui se presentassent: car outre l'Abbaye sainct Denys qu'il auoit euë ja dés le temps de Charles le Grand, il obtint du Debonnaire l'Abbaye de sainct Medard hors Soissons, laquelle ayant euë nouuellement, il tascha aussi de l'illustrer auec les susdittes reliques qu'il feit mettre pres du bon Euesque sainct Medard. Oultre les deux pieces sus nõmees il eut encore l'Abbaïe de sainct Germain des Prez lez Paris apres le trespas de l'Abbé Irimnon; & ainsi vous voyez que de tout temps les cœurs des hommes ont esté gloutz & desireux des biens du Crucifix, & que le gaing, non le soing du proufit des ames les y attiroit: il est vray que les Roys auoyent bien ceste consideration de ne bailler guere benefice que aux hommes segnalez en vertu, & la vie desquels estoit en reputation de saincteté, & que aussi on ne lyt de guere de ces Abbez qui ayent en rien defraudé le bien des pauures, eu esgard à ce que Louys le Debonnaire detestoit (comme dit est, & le verrons encor cy apres) les superfluitez, excez, & pompes des ecclesiastiques. Mais reuenons à propos: Louys auoit fort à cœur la reuolte d'Aizon, pource ayant donné charge à son fils Pepin Roy d'Aquitaine d'armer ce qu'il pourroit d'hommes en son païs, & les tenir prests sur les frontieres, à fin que l'ennemy qu'on sçauoit estre en armes, ne se ruast sur les Gaules, il despecha au cõmencement de l'an huict cens vingt & sept de grandes forces sous la charge de l'Abbé Elisachar & Hildebrand & Donat Comtes, afin qu'ils allassent apaiser ces troubles & tumultes d'Espaigne. Et notez icy que les gens d'Eglise alloyent alors à la guerre, & y commandoyent sous vn Roy fort consciencieux, & que luymesme les y enuoyoit, mais non contre les Chrestiens, ains contre les Mores & Mahometistes. Est encore à remarquer que cest Elisachar est appellé Abbé & Prestre, afin de discerner les Abbez seculiers iouïssans des Abbaïes par œconomat, desquels sera faite mention souuent cy apres, & dés l'Empire des enfans de ce Louys le Debõnaire, où la discipline Ecclesiastique s'alterant du tout, l'estat royal aussi vint en grande diminution. Auant que les sus nommez Helisachar, & les Comtes vinssent en Espaigne, qui fut sur l'entree de l'an huict cens vingt & sept, Aizon se ietta sur les frontieres de Gaule, ayant batu & pris plusieurs chasteaux, & forteresses en Catheloigne, & Aragon sur les nostres, lesquels sans attendre le choc la plus part quittoyent les forts & se sauuoyent aux montaignes. Vers luy se retirerent les enfans de Bere, & sur tout l'aisné apellé Veremond, le pere duquel estoit des mal-contens pour auoir esté desmis de sa lieutenance à cause de ses maluersations, & plusieurs autres tant Espaignols que Biscains, lesquels se ioignans auec les Mores, ils feirent mille maux au val Coritan, qui est à present le terroir de Puicerda assis entre les fleuues de Lobregat & Tardera en Catheloigne. Les plaintes des Catholans causerent que Helisachar & les Comtes se hasterent de passer les monts Pyrenées du costé de Narbonne, & entrez en Catheloigne feirent tant & si bien auec le secours de leurs alliez & amys, que plusieurs terres furent ostees à l'aduersaire: & cependant Ayzon, ou Aymon se trauailloit contre Barcelonne, & faisoit de grands maux au païs és enuirons: mais le Comte Bernard duquel auons parlé cy dessus, luy resista, & feit teste de telle sorte qu'il luy rendit vaine son entreprise. Or tandis que les forces Françoises trauailloyent d'vn costé pour se preualoir du camp d'Aymon, voicy la nouuelle qui vient comme Abderrahamen enuoyoit vne forte armee par eau & par terre, contre la cité de Saragosse (l'Espaignol Gariuay dit & à bon droit que c'estoit Barcelonne) à ce poussé par Ayzon, qui l'auoit asseuré que aisément il viendroit au dessus des nostres. Et pource Aburman General de l'armee Moresque vint a Saragosse, où commandoit vn seigneur Mahometan nommé Muça Aben, qui depuis se reuolta (au grand auantage des nostres) contre le Miramolin de Cordouë, à fin de là auant se ietter sur les terres de Geronde & Barcelonne & autres païs suiets aux Chrestiens, qu'ils se faisoient forts à ceste fois de chasser du tout des Espaignes. Ce remuemẽt d'Abderrahamẽ força l'Empereur de commander au Roy d'Aquitaine son fils, qu'il marchast soudain auec ses forces, lesquelles estoyent redoutables & inuincibles, si elles eussent esté conduites par des chefs aussi diligents que la chose le requeroit. Mais Pepin se laissant manier par les Capitaines de son ost, lesquels (peut estre) auoyent intelligence auec Aizon, differa aussi trop long temps son voyage, & ne passa point les monts iusqu'à ce que le

Pluralité de benefices presque tousiours en France permise.

Quels Capitaines enuoyez en Espaigne.

Ecclesiastiques iadis guerriers.

Difference d'Abbez sous les Carlonin-ges.

L'an huit cens vingt sept.

Succez d'Aizon en Espaigne.

Val Coritan ores Puicerda.

Secours de Mores enuoyé à Aizon.

Muça Aben seigneur de Saragosse.

Nonchalance de Pepin, & des chefs de sa suitte.

General des Mores eut fait son coup, & qu'il eut couru, pillé & gasté tout le païs iusqu'aux portes de Gironde & de Barcelonne, voire s'espandirent iusqu'à Perpignan emmenans hommes & bestes, & butinans tout ce qu'ils peurent rencontrer, s'en retournans sans que personne leur donnast tant soit peu d'empeschement: ce qui fut vne grande honte aux nostres, lesquels estoiét auec Pepin, & les forces desquels suffisoyét pour repousser & accabler toute l'armee des Mores. Et peu de téps auant que ce rauage Moresque aduint, on auoit veu en l'air assez souuent des escadrons armez courans & comme pillans tout où ils passoyent, & des feux & esclairs lesquels toutes les nuitz s'allumoyent, tellement qu'il sembloit que le ciel fut tout espris en flammes: toutes nos histoires ne dient rien si les nostres furent batus, bien confessent ceste infortune auoir esté grande, ce qui me fait penser que Helisachar, Bernard, & les autres Comtes ayans esté deffaits, & se retirans à Barcelonne l'ennemy se feit maistre de la campaigne, mais oyant parler de la venuë de l'armee Françoise il se retira tout à loisir & chargé de prisonniers & de despouilles, ayants couru & la mer & la terre, comme ceux qui auoyent mis armee sur l'vn & sur l'autre: ce qui fut dur à digerer à l'Empereur qui se fioit, & en son fils, & en ceux qui auoyent en charge son armee. A ceste cause pource que ses affaires commençoyent à croistre, & à luy succeder au contraire, il feit publier deux assemblees & Parlements, l'vn à Ingelheim pour les negociations de Septentrion & Leuant: & l'autre à Compiegne pour les affaires d'Occident, desirant de pouruoir meurement à toutes ces difficultez: En l'assemblée d'Ingelheim fut traité de la paix demandée par Henry fils du deffunt Gottric Roy des Danoys, lequel auoit promis de venir en court, & faire hommage à l'Empereur du royaume Nordmant, ou Septentrional qu'ils auoyent party en esgal auec Herold, duquel si souuent a esté faite mention: Et au Parlement de Compiegne on fut sur la guerre d'Espaigne, & sur le choix des Capitaines qui y deuoyent commander, & sur les choses qu'ils auroyent à faire, veu que les autres n'ayants esté instruits (pource qu'on se fioit en leur preud'hommie) auoyent hazardé toute vne Prouince: & est dit encor qu'en ces Parlements, l'Empereur Louys receut les presents annuels qu'on luy enuoyoit des Prouinces à luy suiettes, suyuant la coustume ancienne, & que nous auons veu obseruer aux Estats en Bigorre, où les suiets faisoient des presents à leur Comte suyuant la portee du païs. Et à dire la verité, selon que l'auons dit & traité en la vie de Chilperic mary de Fredegonde, les tailles & deniers leuez sur le peuple n'estoyent exposez à la volonté du Prince, ains suiuant que le conseil le voyoit estre necessaire: là où le train des Roys estoit entretenu & de ces presents annuels & de leur domaine, ainsi qu'encor' on le voit pratiquer en Pologne: mais l'alteration du temps a changé aussi ceste grande simplicité des suiets, & la courtoisie de ceux qui sous les Princes leur commandont: ioint qu'il se fault gouuerner selon que le temps se presente. Cependant que Louys le Debonnaire attend que Henry & ses freres viennent pour iurer la paix & alliance tant auec luy qu'auec Herold leur cousin, ils font proufit de ceste attente, & donnans vn croc en iambe à Herold l'accusent d'auoir alteré l'estat de la religion en son païs, & le rendant odieux au peuple, font si bien qu'ils le forcerent de quitter son royaume, & de laisser le Dannemarch pour se sauuer en Saxe, & de là en ses terres de Frise que l'Empereur luy auoit donné preuoyant bien ceste calamité: & ainsi il essaya quelle estoit la loyauté de ces Septentrionaux, & combien vn Prince se doit tenir sur ses gardes lors mesme qu'il traite paix auec son aduersaire. Si les gouuerneurs des frontieres d'Espaigne auoient fait mal leur deuoir, ceux qui estoient sur les limites des Bulgares ne furent point plus diligents: d'autant que sans se tenir sur leurs gardes & ne faire compte de la leuee d'hommes qui se faisoit en Bulgarie, ils se veirent surpris tellement que les Bulgares venans le long du Draue, se iettent sur la Bauiere, mettans tout à feu & sang, chassans les Slaues qui estoyent en Pannonie, ostans les Magistrats Imperiaux, & en y establissant de leur nation, comme ceux qui vouloyét vsurper ceste Prouince. Et ce-pendant vint à mourir le Pape Eugene qui deceda au moys d'Aoust en l'an sept cens vingt sept, & les Romains esleurent en son lieu vn Diacre de l'Eglise de Rome appellé Valentin, lequel ne vesquit guere plus d'vn moys en son pontificat, & pource on proceda à l'election, colloquás au siege de sainct Pierre Gregoire Prestre du tiltre de sainct Marc, & estoit quatriéme de ce nom, & homme de vertueuse vie, neantmoins

Rauage fait par les Mores en Catheloigne.

Presages de l'á huit cens vingt sept.

Parlemēts diuers en mesme annee.

Qu'est-ce qui fut traité aux Parlemēts de l'á huit cens vingt sept.

Dōs faits aux Roys seruoyent pour l'entretien de leur train.

Ruse de Hēry pour chasser Herold de son royaume.

Bulgares vsurpent terres en Pannonie.

Mort des Papes Eugene & Valentin.

Gregoire 4. fait Pape.

neantmoins auant qu'on procedast à son sacre & ordination, on enuoya vers l'Empereur Louys, afin qu'il veit si l'election estoit faite legitimement: & ainsi on voit que ce fut sous Paschal que Louys le Debonnaire quitta ce droit que Charles auoit receu sur les Euesques, & autres beneficiez, voire sur l'election du Pape mesme.

Comme l'Empereur desapointa les gouuerneurs des Prouinces pour leur nonchallance: de la deffaite des François par les Danoys, & hauts faits de Boniface Comte de Corsegue.

CHAP. XXXIII.

VOus auez veu cy dessus le peu de deuoir fait en Espaigne, & la deffaite des nostres par le rebelle Aymon, ou Aizon, sans que le Prince Pepin se fut mis en peine d'auancer le pas pour les secourir, retardé par ceux qui l'accompaignoyent & auoyent enuie sur le Comte Bernard ainsi que depuis ils le monstrerent, comme nous verrons cy apres: pour ceste cause Louys Empereur pour chastier ceste faulte, & afin que tels conseillers ne gastassent son fils Pepin, qui de soy estoit assez enclin à mal, il assembla le Parlement en l'an huit cens vingt huit au moys de Feburier à Aix la chappelle, où estant traité de plusieurs affaires, & ouys plusieurs faisans leurs doleances des chefs des Prouinces & Comtes des limites, & chefs ou Lieutenans generaulx des armées, comme il y en eut qui furent trouuez coulpables, on s'arresta aussi à leur faire leur procez, bien qu'ils fussent absents. O heureux ce siecle d'alors, où les vices n'estoyent impunis, & où il n'estoit loisible aux grans d'accabler & rançonner les petits, ny d'endommager le public sans souffrir le chastiment selon leur coulpe: Or entre les plus coulpables furent mis les Comtes de la Marche ou limites d'Espaigne, pour les causes cy dessus alleguées, & pource le conseil procedant contre eux, sans nul esgard de grandeur, ny de faueur, & sans se soucier qu'ils se reuoltassent ainsi qu'auoit fait Aizon, les desapointa de leur charge, & leur enioignit de se retirer de l'armee. Ceste iustice estoit cause que les Roys estoyent bien seruis, & que les Capitaines faisoyent leur deuoir, voyans que les bien-faisans estoyent recompensez, & les paresseux chastiez & punis de leur insolence: & bien que cecy fut comme vn preiudice de l'honneur du Roy Pepin chef general & Roy d'Aquitaine, si est-ce que le conseil batit le chien deuant le lion, afin que le Prince fut desormais plus sage à cognoistre les affections de ceux de sa suite: les seigneurs du conseil sçachans bien que ordinairement les plus follatres, & remuans s'addressent aux ieunes Princes pour y pescher faueur, & par ce moyen exploiter leurs desseins, & entreprises. De mesme seuerité fut vsé à l'endroit du Comte & gouuerneur de Forly, lequel ayant souffert par sa nonchallance & coüardise que les Bauares courussent le long du Draue la plus part de la haulte Pannonie, qui est ores nommee Austriche, fut aussi deposé, & desapointé de son Comté & gouuernement, que l'Empereur diuisa en quatre mébres, & y mit des hommes fidelles & diligents, afin que les Barbares ne peussent plus ruiner ses suiets, ainsi qu'ils auoyent fait auparauant, & notez que tous ces seigneurs deposez furent cōdamnez à grosses amendes, afin que leur punition redondast & sur l'honneur & sur les biens, & que les autres fussent deterrez par tel exemple de faire le semblable. Au reste fault noter que deslors en Bourgoigne le païs commença à estre diuisé en Comtez lesquels ne furent de long temps apres hereditaires: & les premiers y nommez furent Aymé, Helie, Walde, & Rachbert, mais leurs lieux propres de seigneurie ne sont exprimez, ce qui me fait croire qu'ils estoyent en estat de iudicature & non de gouuernemét & seigneurie: quoy qu'on allegue ne sçay quel Guerin Comte de Mascon lequel on dit auoir esté fondateur de l'Abbaye de Clugny: car il n'est pas inconuenient de le dire Bailly de Mascon, & d'auoir fondé ledit Monastere estant grand seigneur d'ailleurs: veu que les Roys d'alors n'appelloyent que des hommes qualifiez & grands à telles dignitez, esquelles il estoit question de la iustice, & sous lesquels (comme auons dit cy dessus) estoyent les Missi, ou enuoyez des Comtes, qui tenoyent la place des lieutenans de ce temps. Et pource que l'Empereur de Constan-

L'an huit cens vingt huit Parlement à Aix.

Gouuerneurs & capitaines deposez par le Debonnaire.

Comte de Forly deposé, & pourquoy.

Gouuerneurs mal exerçans leur charge condamnez à amende pecuniaire.

Comtes establis en Bourgoigne.

Monastere de Clugny par qui basty.

tinople Michel le Begue auoit l'annee auparauant enuoyé des Embassadeurs en France pour la confirmation de la paix, & asseurances des articles d'icelle, y ayant tousiours quelque cas à redire entre les Orientaux & les Latins qui iamais n'a peu estre pacifié: Louys pour ne sembler mespriser le Grec despecha vers luy Halitgar Euesque de Cambray, & Anfron Abbé de Nouaille, lesquels furent honorablement receus en Constantinople, mais il ne se parle rien plus de leur charge, que pense estre pour resouldre le Constantinopolitain sur l'aduis du Roy Gauloys touchant les images, que le Grec demãdoit que fussent abolies en Frãce ainsi que dessus vous auons dit. Apres ces choses l'Empereur vint à Ingelhein au moys de Iuing, où il tint quelques iours court: & donna audience aux parties, & c'est ce que l'historien dit en Latin *Placitum habuit:* il tint la court, & ce qui est confirmé par ce qu'il dit que Lothaire & Pepin ses enfans y assisterent, & qu'il y fut traité de la guerre cõtre les Mores d'Espaigne & des moyens pour la faire, & quels Capitaines il falloit choisir pour y enuoyer, & quel ordre estoit besoing de garder, pour surprendre le Mahometiste. Là aussi il ouyt les Nonces du Pape Gregoire quatriesme, & les despecha & r'enuoya à Rome auec leur responce: puis s'en alla à Francfort sur Mein, de là à Wormes, puis à Diethenhosen ville assise sur la Moselle que les Latins nomment *Theodonis villam*, & nous l'appellons Theonuille posée au Duché de Luxembourg, & ce fut là que l'Empereur donna charge à son fils Lothaire Empereur de faire leuée de François, Bourguignons & Germains, & de les mener en Espaigne: ayant ce-pendant enuoyé Pepin en son royaume d'Aquitaine, pour faire tous les preparatifs necessaires à celle guerre, & afin d'espier & entendre les desseins de l'ennemy, & qu'est-ce qu'il brassoit, s'il estoit en armes, & s'il y faisoit bon pour luy donner vn croc en iambe. Lothaire ayant leué vne grosse & furieuse armée l'a conduit iusqu'à Lyon, en deliberation de passer oultre, suyuant les aduertissements que luy dõneroit son frere le Roy d'Aquitaine: par ainsi s'arrestant au Lyonnois pour attendre nouuelles si les Mahometans descendoyent en Prouence, ou Languedoch, ainsi que desia ils auoyent, & qu'on faisoit courir le bruit, qu'ils vouloyent faire: tandis (dis-ie) qu'il estoit en ceste attente, voicy le Roy Pepin son frere qui le vint trouuer, & ayans parlementé ensemble, & sceu que les Mores n'auoyent garde de remuer ny passer les monts, il s'en retourna sans rien faire, & sans employer ces belles troupes, auec lesquelles s'il fust passé en Espaigne, il eut donné vn grand eschoc à Abderrahamen, & l'eust gardé & empesché de faire les courses que bien tost apres il feit sur les isles voisines tant d'Espaigne que d'Italie. Et par ce fait les hommes de bon & subtil iugement considererõt que dés lors ces Princes auoyent quelque cas de caché en leurs desseins contre leur pere & ceux qu'ils voyoiẽt par luy estre fauorisez, & pource prenoyent-ils plaisir aux troubles & guerres estrangeres, & ne tenoyent compte de les assoupir, bien qu'il fut en leur puissance: si bien que le bon Empereur estoit beaucoup plus mal seruy de ses propres enfans que de pas vn des autres seigneurs: & sembloit que l'auancement qu'il leur auoit donné, causoit ce malheur, & qu'eux portants les tiltres d'Empereur & de Roy, se faschoyent, & que l'Empereur leur pere, & le conseil limitassent leur souueraineté & puissance. Or ce ne fut pas assez pour la tristesse de Louys que ceste façon de faire tant peu courageuse de ses enfans, si encor il ne se fut veu assailly d'vn autre costé, duquel il ne craignoit ny attendoit aucun mal-encontre: Vous auez noté cy dessus comme les enfans de Gottric ou Godeffroy Roy Danoys auoyent chassé Herold d'aucunes terres de son païs, & la plainte que le susdit Herold en auoit fait à l'Empereur duquel il estoit vassal & pensionaire: or dés aussi tost que Lothaire fut de retour en court, & que Pepin eut repris la route d'Aquitaine: voicy que toute la noblesse & Comtes, où gouuerneurs de Saxe, Mekelbourg, Diethmers & autres païs & terres Septentrionales s'assemblerent par le commandement de l'Empereur sur les limites des Normands & Danoys, afin de borner les seigneuries des enfans de Gottric, & celles de Herold, & de dresser vne telle paix & confederation entre les François & leurs alliez, & les Danoys & leurs confederez, que iamais plus on n'y veit guerre ny dissention quelconque. Tandis (dis-ie) que les Comtes & Marquis (c'est à dire les gouuerneurs des marches & frontieres) estoyẽt assemblez, & qu'ils parlementoyent auec les deputez de la part des enfans de Gottric, tout estant en bons termes, & la paix asseuree, & articles d'icelle accordez d'vne & d'autre

Embassadeurs de Louys en Constantinople.

Assemblée, ou Parlemẽt à Ingelhein.

Theonuille sur Moselle comment apellée en Latin & Allemãt.

Lothaire fait general de l'armée contre les Mores.

Armée de Lothaire à Lyon.

Lothaire s'en retourne sans riẽ faire.

Quels estoyent les enfans de Louys le Debõnaire

Pourparler de paix entre les Frãçois & Danoys.

d'autre part, voicy que le Roy Herold trop eschaufé, & adonné à la guerre, vint rompre la paix, bruslant & saccageant quelques terres & villages des terres de ses aduersaires, que l'histoire appelle Normands pour la raison que ie vous ay souuent alleguée, à cause qu'ils estoyent des plus Septentrionaux, & que leur plus grande seigneurie estoit au païs de Noruege. Les enfans de Gottric, qui (peut estre) ne demandoyent pas mieux, oyans que cestuy auoit violé la paix, que luymesme poursuiuoit, ne s'en prindrent pas à luy, ains aux Saxons & François qui parlementoyent auec les Septentrionaux sur la frontiere, lesquels bien que fussent en armes sur le fleuue Odere, & campez comme prests à combattre, si est-ce que ne pensans à rien moins, qu'à se voir assaillis, ils estoyent sans faire grand garde ny sentinelle: ainsi les Danoys passans le fleuue, & se ruans sur les nostres, les mettent en route, pillent leur camp, & bagage, & font fuir les François auec grande honte & ignominie, laissans tout leur bien & butin au Barbare, qui se retira en son camp enrichy des despoüilles des nostres. Ayants fait cecy les Danoys, & s'asseurans que l'Empereur ne laisseroit passer cecy sans s'en ressentir & venger l'iniure & honte faite aux siens, preuenans les messagers des Lieutenans du Roy, ils despecherent soudain leurs Embassadeurs pour aduertir Louys de tout cecy, & se purger du cas aduenu, comme n'ayant source de leur malice, ains de l'insolence & iniustice de Herold, eux ne pouuans moins faire que de se deffendre estans assaillis, & repousser vne iniure à eux faite par vne autre violence: qu'ils auoyent confermé & gardé la paix sans innouer chose quelconque, mais que Herold appuyé de l'armée des François, auoit peruerty le droit & violé le serment donné entre les deux parties: & que d'autant qu'il s'estoit aidé du secours du camp Imperial, ils n'auoyent peu choisir plus propre argument de vengeance, que de punir ceux lesquels auoyent, & moyen & puissance de faire retirer Herold, & le forcer à trouuer bonne la paix, telle que leur souuerain auroit ordonnée. Au reste combien qu'ils eussent esté les premiers assaillis & interessez, si estoyent-ils neantmoins prests & appareillez à faire telle raison, & de satisfaire & amender cecy tout ainsi qu'il plairoit à l'Empereur, & selon l'ordonnance de son conseil: pourueu que la paix ia concluë sortist son plein effect, & que sa maiesté demourast contente & satisfaite, & eux sans blasme d'auoir fait autrement que comme ceux qui se deffendent. Quoy qu'il en soit, l'Empereur voyant que la perte de ses gens n'estoit grande, & que les Danoys auoyent quelque raison de se deffendre estans assaillis, bien que en vn endroit il recogneut leur malice, que d'auoir fait d'eux mesmes la iustice sans se plaindre du tort receu à la chambre Imperiale: nonobstant tout cecy il leur accorda la paix, moïennant qu'ils accomplissent tout ce qu'ils auoyent promis, & rendissent ce qu'ils auoyent pillé sur les nostres. Ce qu'estant fait on fut quelque temps en repos de ce costé, d'autant que le malheur se preparoit pour assaillir ce bon Prince d'vn autre costé duquel il se doubtoit le moins, ainsi que verrons cy apres. Ce-pendant les Agarenes & Mahometans faisoyent leurs ieux, tant ceux qui se tenoyent en Asie que ceux qui s'estoyent faits seigneurs de la plus part du païs Africain en la Barbarie la plus fertile, où iadis auoyent commandé les Wandales: car ceux qui tenoyent leur Empire en Asie & estoyent maistres d'Egypte, Arabie, Mesopotamie, & royaume des Perses, enuahirent le païs de Palestine, & y feirent de grandes persecutions aux Chrestiens, estant mort celuy Aaron qui auoit tant respecté Charles le grand, & les François, & regnant Habdalla son fils lequel ayant chassé son frere Mahamed de l'Empire, s'estoit fait Miramolin des Agarenes d'Orient. Les Occidentaux & sur tout ceux d'Espaigne (ainsi le tesmoigne Zonare) n'ayant assez de terre pour habiter eu esgard à leur grande multitude, conseillez par Abderrahamen, que le susdit Zonare appelle (ignorant le nom proprement prononcé) Amerrumunem, se ruerent sur les isles de la mer Mediterranee, & enuahirent celle de Candie qu'ils pillerent & y feirent vn grand massacre d'habitans, & le reste ils meirent en seruitude, & de ceste isle ils ioüirent vn fort long temps comme proprietaires. Apres ce sac ceux qui ne voulurent arrester en Candie, passerent oultre, courans le reste des isles qui sont en la Mediterranée iusques en Sicile, de sorte que l'Empereur Grec ne se souciant d'y resister, quoy que la chose luy touchast de pres, & que les terres fussent à luy, à cause qu'il auoit guerre contre les Bulgares, & qu'vn certain de ses Comtes & principaux Capitaines nommé Thomas, s'estoit

Herold Roy Danoys rõpt la paix.

François, & Saxõs deffaits par les Danoys.

Ruse des Danoys pour se purger.

Sũmission des Danoys à Louys le Debonnaire.

Paix accordée aux enfans de Gottric.

Courses des Mores & Mahometãs sur les isles Chrestiennes.

Palestine gastée par les Arabes.

Zonare.Tome 3. des Annales.

Candie prise, par les Mores d'Espaig.

Sicile assaillie par les Sarrasins.

reuolté de luy: de ſorte que les Mahometans ne trouuans reſiſtance feirent leurs orages & ſe ſaiſirent des plus beaux païs inſulaires de la ſuiection des Grecs. Ie ne peux icy excuſer le deſir que Sabellic a de trouuer moyen de donner atteinte à la nation Françoiſe, contre laquelle il ſemble qu'il aye iuré la guerre, & neātmoins il ne regarde point les faultes qu'il cōmet lors qu'il dit, que les Sarrazins ſe ietterent ſur la Sicile du viuant du Pape Paſchal, lequel ne peut onc obtenir de l'Empereur Louys qu'il ſecouruſt les Siciliens, ains luy fut reſpondu par le Roy Franc-Gaulois que c'eſtoit à l'Empereur Grec de chaſſer l'ennemy de Sicile, puis que ceſte iſle eſtoit de ſon partage: Il ne voit (dis-ie) la faulte qu'il commet, veu que Paſchal, & Eugene, & Valentin eſtoyēt morts, lors que ce rauage Mahometan fut fait en Sicile, & ſeoit à Rome Gregoire quatriéme. Au reſte vne autre faulte commet-il lors qu'il dit que Louys ne voulant entendre à ſe ſecours, il y eut vn Comte de l'Iſle de Corſe appellé Boniface, accompaigné de Berard ſon frere & de quelques Comtes & ſeigneurs de Toſcane qui chaſſa les Sarrazins, & les contraignit de ſe retirer en Afrique: mais ie fais iuge en ceſt endroit tout homme de bon iugement, qui me die quel Empereur eſt-ce que Boniface recognoiſſoit, & ſous quel Prince viuoyent ces Comtes de Toſcane: or appert-il qu'ils eſtoyent ſuiets de l'Empire Romain, & auoyent Louys pour ſouuerain, & bataillo yent ſous ſon enſeigne, il ſ'enſuyt donc que Louys donna charge à Boniface de faire ceſte leuée d'hommes & en Italie, & en Corſegue, luy ayant affaire auec les Danoys, & ſ'apreſtant contre les Sarrazins d'Eſpaigne. Ainſi par les ſuiets du Roy de France fut l'Empereur Grec aidé & ſecouru, & ce Boniface armé d'Italiens Corſes & Geneuois, feit vn tour de ſage homme, car ne voulant aller aſſaillir le More inſolent pour ſa victoire au lieu où il l'auoit obtenuë, fut l'aſſaillir en ſon propre païs d'Afrique: & de cecy eſt teſmoing celuy qui a eſcrit l'hiſtoire de Sicile, parlant ainſi: Les citoyens de Sicile ayant enuoyé de toutes parts meſſagers vers les Princes Chreſtiens pour auoir ſecours, tandis que les Princes conſultent ſur l'affaire, voicy que Boniface Comte de Corſegue homme de hault cœur, voulant pouruoir aux affaires, & miſeres des Siciliens, accompaigné de ſon frere Bertaire, & ſecouru par quelques Comtes Toſcans, conduit ſon armée nauale en Afrique, auec meſme & pareille intention que iadis Agathocle Roy Sicilien, & Scipion Capitaine Romain furent aſſaillir la Lybie: afin, c'eſt aſçauoir que tandis qu'il tourmenteroit ſes ennemys en leur propre païs, ils fuſſent cōtraints de donner ſecours à leur concitoyēs ſi voiſins de leur ruine, & ce-pendant qu'ils ſeroyent apres la conqueſte du païs d'autruy ils ne ſe veiſſent fruſtrez du leur propre. Eſtant donc paſſé en Afrique, il ſe ietta premierement ſur le terroir de Biſerte & de Carthage, bruſlant, pillant, & gaſtant tout: contre lequel comme pluſieurs Mahometans veinſſent combattre, ſi eſt-ce qu'il les batit: & eux ayans renouuellé leurs forces par quatre fois, tout autant de fois auſſi il les combatit entre les deux ſuſdites citez de Biſerte & Carthage, faiſant ſi grand meurtre de ces chiens circoncis, que leur Roy fut contrainct de r'enuoyer ceux qui ſ'eſtoyent eſpandus en Sicile, afin qu'ils ſecouruſſent leur païs affligé par ce Comte. Ainſi les Mahometans quitterent pour celle fois la cité de Palerme iadis Panorme, & preſque toute la Sicile, & ſe retirerent en leur prouince, comme auſſi feit Boniface en ſon Iſle chargé de deſpouilles & de victoire. Vous oyez que Boniface courut en Afrique, & cauſa que les Sarrazins quitterent Sicile, mais il ne dit pas que Louys deniaſt ſecours, mais qui plus eſt, il fault penſer que Boniface eſtant de ſes ſuiets, par ſon commandement auſſi il feit ce voyage, lequel tourna au proufit du Grec, qui ſe ſaiſit de Sicile, & en chaſſa le reſte des Alcoraniſtes qui y eſtoyent demourez, & y enuoya vn Seigneur Grec commé Euphemie auec forces pour le gouuernement, & deffence de l'Iſle. Noſtre hiſtorien ne dit point quel il eſtoit, ny ſous quel Prince, ou Monarque il ſe diſoit combattre, & ſembleroit qu'il fut ſouuerain, ſi le nom de Comte qui eſtoit pour lors tiltre d'office, & non de ſeigneurie, ne nous faiſoit iuger du contraire: ioint que nous auons veu cy deſſus comme Charles le grand iouïſſoit de ceſte iſle, & de celle de Sardaigne, & qu'il enuoya ſon Conneſtable Bouchard, ou Burchard contre les Sarraſins qui eſcumoyent celle mer, & affligeoyent les habitans de ces iſles: qui me fait conclure, que Boniface ſe mettant ſur mer, y alla par l'aduis & conſentement du Debonnaire, duquel il eſtoit ſuiet, & au nom duquel il tenoit ceſte iſle, laquelle

Faulte de Sabellic: Ennead. 8 liure 9.

Corſe & l'Italie ſuiette aux François.

Thomas Faſel. Decad. 2. liure de l'hiſtoire de Sicile.

Acte genereux de Boniface Comte de Corſegue.

Sarraſins quatre fois vaincus par Boniface.

Sarraſins quittēt la Sicile.

Sicile repriſe par les Grecs.

Corſegue eſtoit de l'Empire des Occidentaux.

laquelle estant de la cōtribution d'Italie, fut aussi mise au partage des Frāçois lors que l'accord fut arresté entre Charles le Grād & Nicephore Empereur de Cōstantinople: & ainsi qu'on ne trouue estrange si ie me suis arresté longuement sur ce passage pour monstrer le tort que Sabellic fait à la verité de l'histoire, pour le seul esgard de ne sçay quelle animosité qui le pousse contre la grandeur des François, & m'estonne qu'il n'accuse plustost le Constantinopolitain que nostre Roy, puis que la Sicile estoit sienne, & qu'il ne loüe le Debōnaire, puis que ses suiets furent ceux qui restituerēt, ou aumoins moïennerēt la restitution de l'isle Sicilienne. Mais reuenās à nostre propos tandis que les enfans Royaux de France souffrēt que l'ennemy se pourmene par mer aux despés des Chrestiens & qu'ils font des menées au preiudice, & de leur pere & de l'estat du Royaume, qu'ils deuoyent maintenir auec pareil desir, que deuotieusement ils estoyēt obligez à reuerer leur pere: voicy les presages qui menacēt la France de quelque grād changement, lesquels quoy que naturels, si est-ce que signifioyent quelque chose non vulgaire, d'autāt que ceste année mesme au moys de Iuillet sur le poinct du iour, la Lune souffrit vn grand Eclipse, & autant en aduint le iour de la solennité de la natiuité de nostre seigneur où elle fut du tout obscurcie en plein minuit lors que le plus elle deuoit reluire. Ce n'est pas tout, car au païs d'Agenois en l'Aquitaine, mais outre Garonne (afin qu'on ne pense que les anciens Garites estoyent seulement deça la riuiere de Garonne) il pleut du bled du ciel (aucuns dient de la Manne) tout semblable au froument, mais qui estoit plus rond, & plus petit, duquel on porta à l'Empereur estant en son palais d'Aix la Chapelle, où il estoit venu dés la sainct Martin pour y passer son hiuer, ainsi qu'il feit, tenant diuers conseils & parlements, selon que lors les affaires se presentoyent diuers, à cause de la diuersité des occurrences & affaires qui se presentoyent, & qui sembloyēt menacer les païs des troubles qui bien tost y aduindrent. Sur le commencement de l'an huict cens vingt & neuf vn peu auant Pasques il aduint vn si grand & effroyable terre-tremble à Aix où l'Empereur se tenoit, & cecy de nuit, afin de le rendre plus redoutable, & auec iceluy vn vent si violent, que non seulement les maisons de peu d'estoffe en furent esbranlées, ains le palais Imperial, & sur tout la Chapelle de Nostre Dame, qui est celle magnifique Eglise que Charles le Grand y auoit fondée, laquelle fut presque toute desnuée de sa couuerture de plomb, non sans estonnement de chascun, les plus sages cōsiderans que cecy n'estoit qu'vn aduertissement de quelque vent de discorde qui deuoit aduenir en la maison Royale, & cecy par le moyen des Ecclesiastiques, ainsi que l'effait leur en monstra l'experience: d'autant que ceux qui auoyent esté desapointez de leurs charges, soufflans à l'oreille de Pepin commencerent à l'esbranler, & induire à penser qu'on luy auoit fait tort de chasser aucun de son gouuernement pour y mettre ceux que Iudith Emperiere desiroit auancer, & à cecy estoyēt ioints plusieurs Euesques, faschez de la reformation de leurs abus que le bon Empereur Louys auoit commencée: tous ensemble desireux de faire vn mauuais tour à Louys, & d'auancer Pepin, fait selon leur poste, & fauorisant à leur folie & corruption. Tandis que ces choses se prattiquoyent, l'Empereur ordōna Wormes pour y tenir son parlement, mais auant que d'y venir il eut nouuelle que les Normās Danoys se preparoyēt pour passer en la Saxe qui est outre le fleuue Elb pour y faire la guerre, & que desia leur armée approchoit des terres & limites suiets à sa couronne. Et d'autant que celle nation ne donnoit pas moins d'effroy alors aux François que fait à present le seul nom de Reistres, & de ces Harpyes d'outre le Rhin au peuple Gaulois, il est dit aussi que le bon Empereur esmeu de ceste nouuelle il enuoya par toute la France cōmandant à tous ceux qui pourroyēt porter armes de venir vers luy, d'autāt qu'il se deliberoit de passer le Rhin, & d'aller cōtre ces Barbares. Mais peu apres on cogneut que c'estoit vn faux bruit, & que les Danoys ne faisoyēt remuemēt quelconque: & pour ceste cause il poursuyuit son assemblée de Wormes, en laquelle il ouyt & despecha les Embassadeurs qui vindrent vers luy de Rome & des parties du Royaume Neapolitan, enuoya son fils Louys Roy de Bauiere contre les Bulgares en Pannonie, lequel les chassa & repoussa loing des limites & terres Imperiales, & mit pour Comte des limites vn seigneur nommé Rathobode: & ouyt & receut humainement Prinine Roy des Moraues qui se tiennent outre le Danube, lequel l'estoit venu voir auec Hezilon son fils, & lesquels il feit instruire en la foy Chrestienne, & furent

Eclipse de Lune.

Pluye de bled en Agenois l'an huit cens vingt huit.

L'an huit cens vingt neuf terre tremble à Aix.

Complots des malcōtens auec Pepin.

Parlemēt assemblé à VVormes.

Danoys iadis redoutez en France.

Louys Roy de Bauiere chasse les Bulgares.

Moraues conuertis à la foy.

baptisez & leur païs sacré à Dieu, & auquel ils feirent bastir des Eglises. Cependant apres le parlement tenu, l'Empereur voyant & oyant les menées qui se faisoyent, desireux d'y pouruoir, enuoya Lothaire son fils en Italie, & d'autant que la plus part des plus grans de sa court estoyent soupçonnez de conspiration, il feit venir en court Bernard Comte de Barcelonne, homme loyal, vaillant & genereux, & de la foy duquel l'Empereur se tenoit pour tout asseuré, lequel il feit son grand Chambellã, & luy donna la charge de son palais, comme celuy qui auoit l'estat qu'ont à present les grands Maistres en France, qui causa vne grande discorde (ainsi que verrons cy apres) ce que ayant fait il s'en vint à Francfort passer son hyuer, puis s'en retourna à Aix la Chapelle, où il celebra les festes de Noel, & cependant on bastissoit la conspiration de laquelle il nous faut parler au chapitre suyuant.

Bernard Comte de Barcelõne fait grand Maistre.

De la conspiration d'aucuns seditieux contre Louys le Debonnaire, & occurrences qui en aduindrent, & de la punition des conspirateurs.

CHAP. XXXIIII.

Enuie se tient és courts des Roys.

IAMAIS il ne fut que les courts des Princes n'ayent esté comme vne pepiniere d'enuie, murmure & ambition, & que les desirs de grãdeur n'ayent causé la persecution des gens de bien par les meschans, lesquels se couurãs d'vn bon pretexte, ont mis en hazard bien souuent les premiers du sang Royal, afin que ces garants seruissent de sauuegarde à leur felonnie & malice. Et de cecy on n'en sçauroit voir vn plus beau exemple qu'en la vie de ce bon Roy Empereur Louys le Debonnaire assailly des siens mesmes, & persecuté par les plus grands de sa suite, & par ceux mesme qu'il auoit auancez, tous esguillonnez d'enuie, & se mescontentans que le Roy auançast vn qui leur deplaisoit pour sa loyauté, & lequel ils disoyent estranger, & par ainsi non receuable aux estats de la maison du Roy, comme si vn suiet d'vn Roy pouuoit porter tiltre d'estrãger en sa court, ny en son seruice. Mais à vray parler ce n'estoit pas le lieu qui demangeoit les mutins, ains y auoit d'autres occasiõs plus poignãtes lesquelles ils couuroyẽt de ce pretexte, y ayant deux sortes d'hõmes mal-contẽs, & lesquels ne demandoyent que broüiller les cartes, afin que par ce moyen les vns continuassent de viure en leurs accoustumées voluptez, & les autres eussent moyen de se remettre és grandeurs desquelles ils auoyẽt esté demis pour leurs demerites. Les premiers furẽt quelques vns des plus grans du clergé, lesquels accoustumez aux bobans & superfluitez, ne pouuoyent souffrir que l'Empereur Louys le Debonnaire les chastiast, & reformast & leurs vies & leurs maisons, selon l'ancienne reigle obseruée par leurs ancestres, & suyuant les constitutions & ordonnances des saincts Canons & sacrez cõciles, lesquelles choses auoyẽt pour lors souffert vne grande alteration en ce royaume. Les autres estoyent ceux qui (comme i'ay dit) auoyent esté desapointez de leurs charges, lesquels sous couleur d'aymer l'hõneur du royaume, & faschez (ainsi qu'ils faignoyent) qu'aucuns courtisans abusassent de la faueur du Prince, vouloyent que cela fut reformé, & ces estrangers chassez de court & sans nulle authorité au Royaume. C'estoit de Bernard Comte du limite Espaignol qu'on vouloit parler, & lequel on blasmoit d'auoir trop secrette frequentation auec l'Emperiere Iudith, par le moyen de laquelle & Bernard & les siens auoyent esté auancez en honneur: mais quelque chose qu'on die, cela ne prouint onc de ceste occasion, bien qu'elle seruit de couleur, ains vint des Euesques, lesquels ne voulurent onc ouyr parler de la reformation proposée contre eux, & autres viuans dissoluëment en l'assemblée du Parlement d'Aix: si bien que l'an huit cens trente les seigneurs Franc-Gaulois desireux de nouuelleté, ne pouuans plus cacher le venin couué en leur ame, gaignerẽt le peuple, & la plus part de la Noblesse & du clergé, esperans que par le dommage d'autruy ils establiroyent leur puissance, & auec ce support ils tascherent de courir sus à l'Empereur, & luy oster la couronne. Et de tant plus la cause sembloit fauorable, comme on l'a voyoit supportée des plus grans du royaume, de ceux qui estoyent pres la personne de l'Empereur, & lesquels on estimoit les premiers du conseil, & hommes qui estoyent en reputation de grande saincteté de vie. Or ces conspirateurs estoyent Ebbon Archeuesque de Rheims: Hugobert Archeuesque de Lyon: Bernard Archeuesque de Viẽne: Iessé Euesque d'Amiens, & Helie Euesque de Troïe: Hilduin Abbé

Deux sortes de mal cõtẽs sous Louys le Debonnaire.

Aucuns du clergé contre Louys & pourquoy.

Blasme dõné sur Bernard Cõte de Barcelonne.

L'an huit cens trẽte conspiration cõtre Louys le Debonnaire.

Qui estoyent les chefs de la cõspiratiõ

Abbé de sainct Denys, & Wale Abbé de Corbie, & auec eux quelques seigneurs des plus segnalez de la court, tels que furent ceux-cy Hubert, Mainfroy, Lambert, Godefroy & son fils Richard, & Bergareth, qui auoit iadis esté grand veneur de France, mais que Louys auoit chassé par ses maluersations. Ceux-cy gaignerẽt la plus part de la noblesse par dons, d'autres par ruse, les aucuns ils estonnerent de leur puissance, & les autres se ioignoyent à eux pour n'oser plus paroistre en court, à cause qu'ils estoyent ou bannis, ou notez de quelque marque d'ignominie, & lesquels priuez de leurs dignitez auoyent eu l'ottroy de leur vie, quoy qu'ils eussent merité la mort. Oultre ce ces seigneurs gaignerẽt le peuple auec vn genre de flatterie cõmun à tout homme qui veut troubler l'estat, & vsurper puissance, à sçauoir luy promettant immunité de tailles & subsides, liberté en sa maison, exemption d'aller à la guerre & autre telles choses par lesquelles le peuple inconstant se laisse seduire. Ces Princes donc se voyans fortifiez de tel nombre d'hommes fauorisans leur cause, ne sçauoyent trouuer moyen de mettre à effect leur entreprise, entant que le Roy auoit des enfans Roys, & grans, & lesquels ne souffriroyent vn tel tort estre fait à leur pere: pource se resolurent de gaigner vn des enfans Royaulx, & l'armer, n'y pensant point & sous autre pretexte contre son propre pere. Nul de Messieurs les enfans leur sembla si propre à cest affaire que Pepin Roy d'Aquitaine, lequel ils voyoient estre d'vn naturel farouche, & neantmoins rude, grossier & de peu d'esprit, lequel ne cognoissoit à quoy est-ce que tendoit ceste entreprise. C'est ce simple, & peu cler-voyant prince que ces seigneurs acostent: c'est à luy qu'ils proposent leurs querelles, & se plaignẽt du tort fait tant au Roy qu'à la couronne: luy disans qu'eux estans les principaux membres de la couronne, & l'office desquels estoit auãt tout autre, d'auoir soing & du Prince, & de la Republique, & du bien & auancemẽt de l'vn & de l'autre, il estoit raison aussi que puis que leur office les conuioit à cecy, que sagement & en cõscience ils s'aquitassent la cõscience de ce que plus (sans faillir) il leur estoit impossible de taire. Prioyent le Roy d'Aquitaine ne croire point qu'il y eut hayne particuliere les incitant d'ainsi parler contre l'Empereur, que tant s'en falloit qu'ils le haissent, que plustost ils estoyent marris de son malheur & desastre, & qu'ils s'estoyent mis en tout deuoir de luy suader & conseiller ce qui luy tournoit à proufit, mais il les auoit mesprisez & menacez. Or ce que de plus à blasmer ils proposerent, fut la misere en laquelle tous les gens de bien viuoyent pour seruir à l'appetit d'vn estrãger, lequel possedoit l'Empereur par ses sortileges & charmes, & lequel ne taschoit qu'à chasser tous les anciens seruiteurs de la courõne, pour seul gouuerner & faire reuenir tout l'estat de l'Empire és mains, & sous la puissance de Charles fils de Iudith, que Louys aymoit plus que pas vn de ses enfans, & que sur tous autres il pretendoit d'auantager. Qu'il estoit impossible que les Franc-Gaulois, qui estoyẽt libres peussent seruir aux appetits d'vne femme estrangere & insupportable, telle qu'estoit Iudith: & quant à Bernard, bien qu'il fut vaillãt & genereux Capitaine, si est-ce qu'encor ils ne pouuoyẽt le supporter, & cecy pource que toute sa puissance ne dependoit que de la volonté de l'Emperiere, auec laquelle il auoit acointance plus familiere que l'honnesteté de la maison Imperiale ne permettoit: d'autant qu'il ne se pouuoit faire que celuy là fut bon, lequel dependoit de celle qui persecutoit les enfans du premier lict, & ceux qui les aymoient & reueroyent, & laquelle auoit souillé la maison royale de ses adulteres, & paillardises: laquelle encore faisoit chasser tous ceux qu'elle voyoit ne prẽdre plaisir à ses folies. qu'ils plaignoyẽt l'Emp. pour le voir affolé & abesty en l'amour de ceste femme, de laquelle il estoit l'esclaue, & suyuãt la volonté & appetits de laquelle il cõferoit les estats, donnoit les benefices, apointoit ou desapointoit les gouuerneurs des Prouinces, conferoit les graces, & en somme faisoit tout ce qui estoit de l'office & maiesté d'vn Roy, le plus souuent au desceu du Roy, & bien qu'il le sceut, si failloit-il qu'il obeist aux fantaisies de ceste folle femme tãt elle & son paillard le tenoyent ensorcellé. Oultre ce luy proposerẽt que le moyẽ qu'elle auoit de faire cecy, & abuser de l'Empereur de telle sorte, procedoit de l'esloignemẽt de Messieurs les enfãs, lesquels on enuoyoit ainsi loing, non pour les hõnorer, ains pour n'auoir aucũ qui peut les contreroller, & faire la sentinelle sur leur vie, ny les faire punir de leur insolence, & qui aduertit l'Empereur du tort fait à la courõne. Le suppliẽt que puis que Lothaire & Louys estoyẽt absens de Gaule, qu'à tout le moins il eut pitié des Frãc-Gauloys, & ne

Seditieux promettoyent au peuple immunité de tributs.

Seditieux animẽt les Princes du sang les vns contre les autres.

Pepin Roy d'Aquitaine hom me de peu d'esprit.

Remonstrãce des seigneurs Frãçois à Pepin Roy d'Aquitaine.

souffrir que ceste dame Alemande, & son mignon Goth de nation ennemys du nom François, mastinassent d'auantage ceux de sa nation, & ne feissent tant d'iniures à vn si grand nombre de gents de bien, lesquels ne sçauoyent vers qui dresser les yeux que vers luy, qui estant enfant de France, & auquel touchoit de deliurer son pere de telle seruitude, & le peuple, noblesse, & clergé de si grande calamité. Que c'estoit l'office d'vn bon fils d'auoir compassion de son pere, & ne souffrir que la meschanceté de peu de personnes infamast vn royaume, & deshonnorast vn si grand Prince que le Debonnaire: qu'il n'estoit raison que l'Empire François fut manié par vne femme, & que les estrangers meissent le pied sur la gorge à tant de vaillans & excellens seigneurs qui crioyent la vengeance contre elle, & lesquels s'offroyent à plustost endurer toute ruine & perte de biens, & de leurs vies, que de voir ces indignitez, que Louys fils de Charles le Grand fut l'esclaue d'vne femme impudique, & que les enfans Royaux fussent esloignez du maniemét des affaires du Royaume, lesquels on tenoit sous la verge cõme pupilles, & ausquels on donnoit des gouuerneurs à la poste de leurs aduersaires, ainsi que Pepin auoit luymesme pratiqué apres son voyage d'Espaigne: si bié que quoy qu'ils portassent tiltre de Roys, si n'auoyét-ils point puissance qu'imaginaire, ny pour l'estat, ny pour la iustice: & qui plus est, ce n'estoit à eux de prédre en leur maisõ vn seul officier sans la volonté de l'Empereur, ou plustost sans celle de Iudith, ou de ceux qui estoyét de son conseil & menées. Au reste qu'il ne pense pas que ce soit deux ny trois petits compaignons qui luy remonstrent ces choses, qu'il voye que ce sont, & les plus grans du clergé chefs du conseil, & des principaux seigneurs de la suite de la court, lesquels ne pouuans souffrir ceste alteration de la grandeur de la couronne, luy feront seruice iusqu'à la mort, & n'espargneront ny biens, ny moyens, ny amys pour executer vne si saincte entreprise que ceste cy, où il s'agissoit de la deliurance d'vn grand Empereur, & de la conseruation d'vne nation si excellente que la Françoise. Ceste remonstrance faite par des hommes de telle marque, & ayant de si belles coleurs de raison & iustice, peurent tant à l'endroit de Pepin peu encor' rusé, ny versé aux affaires, & qui ne cognoissoit le dol & fraude des conspirateurs, que soudain sans enuoyer vers son pere pour s'informer du fait, il assemble forces secrettemét, fait venir la noblesse à soy, se met en campaigne à main armée, protestant de ne rien entreprendre contre la maiesté de l'Empereur son seigneur & pere, ny contre le salut du Royaume, ains qu'au contraire il venoit pour le deliurer des mains de celle qui le detenoit captif par ses charmes & allechemens, & pour nettoyer la maison Royale de toute saleté, & remettre les Frác-Gaulois en leur pristine gloire & liberté, & cecy seló ce qu'il en seroit dit & ordõné en l'assemblée libre & generale des estats de France. Et c'est icy la premiere fois que vous trouuez en l'histoire Françoise que les conspirateurs se soyent armez du tiltre si precieux des estats generaux pour le maintenement de leur cause, & afin que par ce moyen ils se fortifiassent iniustement d'vne chose tresiuste, & l'assemblément de laquelle n'appartient qu'au seul souuerain, ainsi que desia ie vous ay fait voir, & que par cy apres pourrez recognoistre. L'armée de Pepin vint à Orleans, où elle fut receue par aucuns factieux, & là fut pris Otton gouuerneur & Comte du lieu, frere de Bernard grand Maistre & Chãbellam de la maison Imperiale, & iceluy deposé, fut mis Mainfroy, ou Macefroy, vn des conspirateurs en sa place. Or sçachás que l'Empereur s'acheminoit à Compiegne, aduerty de leur conspiration, ils partent d'Orleans, viennent à Paris, delà à Senlis, puis furent se camper à Verbery, que les Latins appellent *Verimbria*, resolus de faire vn mauuais tour à la Royne & à Bernard, & autres de leurs amys: car de toucher à l'Empereur ils n'eussent osé, craignans que Louys & Lothaire aduertis de ce, n'en prinssent vengeáce, de laquelle ils ne se soucieroyent pourueu que on ne faschast que la seule Emperiere. Louys voyant que c'estoit à bon escient que son fils venoit contre luy, & qu'il auoit iuré la ruine de son espouse, ne se sentant assez fort pour luy resister, cedant au malheur, & cognoissant que Dieu luy enuoyoit ce fleau, ainsi que iadis à Dauid persecuté par son fils Absalon: s'asseurant que Pepin ne s'attacheroit à luy, il tascha de sauuer la Royne son espouse, & pource il l'enuoya à Laon, en l'Eglise & monastere dedié à nostre Dame, & donna conseil au Comte Bernard de s'enfuyr, sçachant bien que les conspirateurs ne demandoyét que sa vie: & cependant le bon Roy s'en vint à Compiegne, où il se trouua seul, sans pas vn de ses enfans,

Protestation de Pepin s'armant contre son pere.

Pepin se saisit d'Orleans & en chassa le gouuerneur.

Pepin cãpé à Verbry.

Iudith enuoyée à Laon.

Bernard Chambellã du Roy s'enfuit.

enfans, peu de seigneurs pour le deffendre, & n'ayant autre que Dieu pour le garentir de ce peril. Les conspirateurs ayans rendu le Prince Pepin du tout à leur deuotion, & luy ne parlant plus que par leur bouche, ny faisant que ce qu'ils vouloyent, enuoyerent aussi tost à Laon Guerin & Lambert, auec quelques troupes, d'où ils retirerent Iudith, violans les saincts lieux, & l'a conduirent à Verbrie: là estant deuant ses plus mortels ennemys, apres plusieurs iniures, blasmes & reproches que on luy feit, on luy proposa que si elle vouloit sauuer sa vie il failloit qu'elle leur promit (sçachans que l'effect estoit en sa puissance) d'induire l'Empereur de quitter les armes, & despoüiller les habits Imperiaux, & de se faire couper les cheueux, & se rédre moyne en quelque monastere, comme aussi elle seroit voilée nonnain & cõ sacrée à Dieu pour là pleurer ses pechez, & en faire penitence. La pauure dame, ayant esté desia assez tourmentee, & craignant pis, & la mort, de laquelle on la menaçoit, leur promit tout ce qu'ils vouloyent, pourueu qu'ils luy donnassent moyen de parler secrettement à l'Empereur: ce que luy estant accordé, elle fut menée par quelque troupe à Compiegne, où elle parla en secret à son seignenr & mary, luy fait entendre l'estat auquel estoyent ses affaires, quelle est la rage de ses aduersaires, le peu de moyen qu'il y auoit de gaigner Pepin tousiours assiegé, & acosté de ces gallans, le supplie de penser à soy, de leur obeir pour vn temps, veu que Lothaire, & Louys ne souffriroyent que leur pere fut ainsi mal traité, & que ainsi il deliureroit de mort son espouse. L'Empereur homme de hault cœur, bien que veit la necessité qui le pressoit, & qu'il cogneut quelle faulte commet vn Roy d'offenser vn grand de ses suiets sans l'exterminer, veu que tousiours le desir de vengeance luy ronge le cueur, si est-ce qu'il ne voulut entédre aucunemét à sa deposition: disant que quant à luy il estoit Roy naturel, legitime & par race & succession de France, & que nul luy pouuoit tollir ce que nature luy auoit donné: quant à l'Empire, ce n'estoit à luy à s'en desuestir, ny entre les mains des Franc-Gauloys, puis que sous iceluy estoyent compris & les Germains, & les Italiens: par ainsi qu'il failloit qu'on luy donnast temps pour y penser, & sçauoir la volonté des autres nations à qui le fait touchoit, afin qu'elles veissent si par aucune sienne maluersation il meritoit de perdre la couronne Imperiale, d'autant que la royale ne pouuoit-il laisser qu'auec le preiudice de ses enfans, lesquels ne cognoissoyent pas la consequence à laquelle tournoit leur entreprise: veu que si luy qui estoit leur pere souffroit que les seigneurs du royaume luy tollissent la courõne, ce seroit rédre moindre que electif cest estat royal, que la succession auoit maintenu iusques à present en France: à quoy iamais il ne consentiroit, aymát mieux mourir Roy, que faire vn si grand tort à sa posterité. Et d'autát qu'il voyoit bié que leur venin s'espádoit sur la Royne Iudith, il permettoit bien qu'ils la voilassent & feissent religieuse telle part que bon leur sembleroit, priant Dieu qu'il fut iuge entre eux & luy, & donnast à chascun selon la bonté & equité de sa cause: veu que iamais il n'auoit fait tort à pas vn d'eux, qu'en vsant enuers eux de trop grande misericorde, & qu'il seruiroit d'exéple aux Roys venans apres luy de ne pardonner point à ceux qui auront conspiré contre eux, puis que la conscience de leur forfait empiroit lors qu'on taschoit d'adoucir sa furie. La Royne, ouye ceste belle & iuste responce, fut ramenée au camp des coniurez, où peu s'en fallut qu'elle ne fust taillée en pieces par la multitude furieuse des soldats, en fin les seigneurs oyans la resolutiõ de Louys & craignans les forces d'Allemaigne & d'Italie, se contenterent (par force) d'attendre la volonté des autres seigneurs, touchant sa deposition: & quant à la Royne, soudain on l'a feit cõduire comme en exil perpetuel à Poictiers, où elle fut enclose au monastere de saincte Radegonde, & là tondue & voilée religieuse, pensans que Louys ne voudroit plus l'auoir elle ayant esté ainsi cõsacrée. Louys ce-pendant estoit cõme tenant prison à Cõpiegne, n'osant aller en lieu quelcõque, pource que l'armée de Pepin tenoit tout le païs en suiectiõ, & estoit maistresse des chemins, riuieres & passages, & chascun attendant la venue de Lothaire Roy d'Italie, lequel au moys de May dudit an 830. vint en Gaule vers son pere qu'il fut visiter à Cõpiegne. Or iaçoit que Lothaire ne feit tort ny desplaisir à l'Empereur, si est-ce que le peu de deuoir qu'il feit de le deffendre, monstra bien qu'il y auoit des intelligéces entre les deux freres: d'autát que Lothaire ne fut pas si tost arriué que tous les factieux, & ennemys de son pere, ne fussent luy faire la reuerẽce: & qui pis est, il les receut & caressa approuuát tout ce qu'ils auoyét fait,

Iudith tirée de Laõ menée à Pepin.

Iudith enuoyée au Debonnaire, & pourquoy.

Responce genereuse de Louys à son espouse.

Ne faut offencer vn grãd, si on ne l'extermine.

Iudith en danger de mort.

Iudith voilée à Poitiers.

Lothaire Roy d'Italie en Gaule.

Lothaire s'entend auec les conspirateurs.

tant pour la demande de la depoſition de l'Empereur, que pour l'exil de la Royne ſa belle mere: & pour monſtrer quelle eſtoit ſon affection ny vers ſon pere ny vers perſonne qui luy fut chere, il ſouffrit que Heribert frere du Comte Bernard, fut mis en priſon, & que cõtre la volõté de l'Empereur qui pria ſes enfans pour luy, on luy creuaſt les yeux cõme criminel, & conſentãt aux ſaletez preſuppoſées entre la Royne Iudith, & ſon frere: & quant à Otton Comte & gouuerneur d'Orleãs qu'ils tenoyent priſonnier, ils le deſgraderent d'armes & de nobleſſe, le declarans infame, vilain & roturier, & le bannirent de la court, & du Royaume de France: ce ſont les fruits des grandeurs & le proufit qu'on recueille durãt les guerres ciuiles. En ceſt eſtat & miſere paſſa l'Empereur tout l'eſté, n'ayant que le ſeul tiltre de Roy & Empereur, les traiſtres cõmandans par tout, & ſe couurãs du nom & autorité des Princes du ſang, leſquels (ſans penſer à leur faulte) conniuoyent à leurs laſchetez & felonnies: & ne ſçauoit le bon pere qu'eſt-ce qu'il deuoit eſperer, ou craindre de cecy, n'ayant perſonne aupres de luy qui le deffendit, & n'oſant ſe fier en ſon fils Lothaire, le voyant touſiours auec Pepin, & circonuenu à tout propos par ſes aduerſaires. Ie vous ay propoſé dés le cõmencement de ceſte hiſtoire, que de tout tẽps on a obſerué que pour brider la puiſſance trop grande des Roys ſi par cas ils en abuſoyẽt, on reuoquoit les poincts exceſſifs de ceſte ſouueraineté au iugement libre des eſtats generaux: ce que ſçachans bien les ennemys du Debonnaire, ils eſtoyent touſiours apres luy pour faire que les eſtats fuſſent tenus en quelque ville de Gaule, ſe faiſans forts que là ils auroyent raiſon de luy, & le feroyent condeſcendre à leur fantaſie. Et par ce paſſage voyez vous que bien que le Roy fut captif, ſi eſt-ce qu'encor l'autorité de la conuocation des eſtats luy eſtoit ottroyee, ſes propres aduerſaires recognoiſſans ceſte choſe, & ſouueraineté eſtre deuë à la volonté Royale. Louys d'autre coſté, bien que deſiraſt auſſi bien qu'eux ces eſtats generaux, ſi ne vouloit il pas qu'on les tint en Gaule tenant le païs pour ſuſpect, pour ce que ſes parties en eſtoyenu natifs, & qu'ils auoyẽt grande autorité ſur le peuple: & pource vſant de quelques delays, il feit ſi bien auec ſon fils Lothaire & autres, que l'aſſemblée des eſtats fut publiée à Niemeghein cité de Cleues pour eſtre plus pres de Germanie, & auoir plus de moyen d'eſtre ſecouru, où l'on luy feroit quelque iniure, ſe fiant plus pour lors des Allemans que de François. Et d'autant qu'il ſçauoit bien que le nombre des ſiens ne ſeroit ſi grand que de ſes aduerſaires, il feit commandement que nul fut ſi hardy de venir aux eſtats accõpaigné de gendarmerie, ains ſeulement ayant ſon train & ſuite ordinaire, voulant que pour la garde de ſon corps on luy donnaſt le Comte Lambert quoy qu'il fut cõtre luy, & que Helizachar Abbé fut grand iuſticier (ie l'oſe dire grand Preuoſt de l'hoſtel) auec luy, faiſans droit à chaſcun des torts qui luy ſeroyent faits à ſa ſuite. Ainſi on vint à Niemeghein de France, de Bourgoigne & d'Alemaigne, pour ouyr vn cas nouueau, & voir le fils accuſateur de ſon pere, & comme vn ſecond Cham deſcouurir la nudité de celuy qui l'auoit engendré: & y ouyr les ſuiets vomir des blaſmes contre leur ſouuerain, & demandans ſa depoſition & ruine. Et iaçoit que l'Empereur ſe veit fortifié de pluſieurs ſeigneurs de Germanie, ſi eſt-ce qu'il ne ſe ſentoit encore aſſez fort pour ſe preualoir de ſes ennemys, ſ'il n'affoibliſſoit encor ſes contraires l'vn des plus puiſſants d'entre leſquels eſtant Hilduin Abbé de ſainct Denys en France: L'Empereur le voyant ſuiuy & accompaigné contre ſon ordonnance, & plus qu'il ne luy eſtoit permis par l'accord paſſé à Compiegne, il luy feit deffendre l'entrée au conſeil, & le contraignit ſe retirer en Saxe à Paderborn pour y viure en exil parmy les ſoldats viuants ſous les tentes en la campaigne: & autant on feit à l'Abbé Wale, qu'il commanda eſtre conduit auſſi en Saxe, en vn monaſtere nommé Corbeie, où il fut tenu ſous la diſcipline monaſtique, de laquelle il auoit fait profeſſion, & de laquelle abuſant il ſe meſloit des armes au preiudice de ſa couronne. Ceſte façon de proceder de l'Empereur commença eſtonner le reſte des conſpirateurs ſe voyans ſurpris, & comme conduits en lieu où il leur faudroit rendre compte de leurs faultes, pour voir l'Empereur fortifié du ſecours de ſon fils Louys Roy de Germanie, & hors de leurs mains vſant de ſon authorité & puiſſãce: ioint qu'ils veirent que Pepin, auquel ils auoyent le plus de fiance ſe laiſſoit gaigner aux Germains, ou au moins il ne leur faiſoit guere grande reſiſtance. A ceſte cauſe ils ne ceſſerent toute la nuit qui preceda le iour de l'audience, de conſulter & parler

Punition iniuſte ſur le frere & couſin du Comte Bernard.

Eſtats pour quoy ordonnez.

Cõuoquer les Eſtats appartient aux ſeuls Roys.

Eſtats ordonnez à Niemeghein ville de Cleues.

Deffence par Louys de porter armes aux eſtats.

Hilduin Abbé de ſainct Denys chaſſé de Court.

Wale Abbé bãny en Saxe.

Remonſtrãce des conſpirateurs à Lothaire.

parler ensemble, d'aller au cartier de Lothaire, l'accusans de coüardise, & luy mettans en auant comme & eux & luy estoyent trahis: ils le blasment d'inconstance, le prient, sollicitent, voire presque le pressent de s'armer plustost que de se voir surpris: proposent qu'il vault mieux mourir les armes au poing, & en mourant venger son tort, que viure prisonniers entre les mains de ceux qui se moqueront de leur desastre. Que s'il ne vouloit combattre, qu'aumoins il leur donnast les moyens de se retirer, affin qu'ils ne fussent contrains de subir iugement en vn lieu, où ils estoyent asseurez d'estre condemnez, ayans pour iuge leur partie, & par lequel iugement & luy, & Pepin seroyent attaints de pareille ruyne, & bien qu'eschappassent de la mort, si seroyent ils tousiours tachez de marque d'infamie. Toute celle nuit fut passee en ces abominables, & paricidiales conspirations, lesquelles (peut estre) eussent reüssy leur effect, si l'Empereur aduerty du tout n'eut enuoyé vers son fils des hommes sages, pour luy monstrer le peril auquel il se mettroit s'il adioustoit foy aux ennemys communs de la maison Royale: qu'il se souuint que c'estoyent les parents de Bernard Roy d'Italie leur cousin, qui dressoyent ceste partie au preiudice de leur race & querellans la couronne: qu'il abádonne les ennemys de Dieu, de la religion, & du pays, & les plus desloyaux hommes de la terre, & se retire à son pere, qui l'ayme, desire son prouffit, & honneur, & qui ne veult qu'il se souille auec ceste troupe furieuse de cōspirateurs: & se souuint que bien qu'il eut failly, si auoit il vn pere si doux, & debonnaire qui luy pardōneroit puis qu'il ne refusoit pas le pardon aux estrangers, & à ses plus cruels aduersaires. Lothaire oyāt les raisons de son pere, & mesurant ce qu'il deuoit d'obeissance, quelque dissuasion, ny conseil que luy sceussent alleguer les Seigneurs François, si fut il impossible de le destourner qu'il ne s'en allast vers son pere: lequel le receut humainement, mais le blasmant auec fort grande modestie de sa legereté, d'auoir souffert que les conspirateurs contre l'honneur & vie de son pere, fussent receuz ny ouys en sa maison. Ce pendant voicy vn grand tumulte qui s'esleue en l'armee, les vns deffendans la cause des enfans, les autres celle du pere: de sorte que les soldats aussi biē diuers en moeurs qu'en affections portoyent les vns le nom de Lothariens, & les autres estoyēt appellez Imperiaux estant la discorde allee si auant, soit de la folie du soldat, ou par la sollicitation des conspirateurs, que si l'Empereur & les Roys ses enfants ne fussent allez ensemble au camp, & n'eussent attesté leur vnion, & bon accord en l'armee, on eut veu vne des plus furieuses batailles, que de long temps auparauant se fut donnee en Europe, estās là assemblees les plus braues nations, & les soldats les plus vaillans qui fussent sous la Seigneurie de l'Empereur d'Occident. Ce trouble appaisé, & les soldats contentez pour voir les Princes reconciliez, on vint à esplucher les matieres, & à voir quelle raison auoyent les Seigneurs coniurez, d'ainsi suborner les Princes du sang pour les faire armer contre leur pere: & le tout bien & deüement debatu, fut ordonné que touts seroyent constituez prisonniers, sans souffrir que pas vn eschapast, ce qu'estant executé, & ayans pour garde les soldats mesme qui n'agueres se fussent hazardez à la mort pour leur seruice, ils cogneurent quelle folie c'est que de s'attacher à son souuerain, & de se fonder sur les querelles des grands, & sur tout des freres, & proches parents, veu qu'en fin ils s'accordent, & que seuls ceux là portent la penitence de telles folies, qui en ont esté les autheurs, liurez par les Princes mesmes, qu'ils auoyēt precipitez en cest abisme de conspiration. Et de cecy virent ils l'exemple en ceste assemblee, en laquelle l'Empereur Louys Debonnaire ne voulut assister ny presider, ains le conseil des Prelats, & Seigneurs estant vny, il voulut que ses troys enfans les Roys d'Italie d'Aquitaine, & de Germanie presidassent, & fussent iuges des coniurateurs, se reseruant la modification de leur sentēce, là où il s'a verroit trop seuere. Aprenez vous, qui aymez le brouïllement des cartes & subornez les Princes à reuolte, & voyez les exemples anciēs & modernes, qui vous enseignēt l'issue de telles entreprises, & l'heur des inuenteurs & causeurs d'icelles. C'est chose seure que Pepin, & Lothaire estoyēt du party des conspirateurs, mais dés qu'ils laissent le personnage de partie, & deuiennent iuges, ils quittent toute affection sinistre, & peruerse, & condamnent estans assis au throsne ce que particuliers ils auoyent approuué: si bien que par leur sentence, & l'aduis des estats & du conseil, ces miserables autheurs de sedition furent condemnez d'auoir la teste trenchee, sans nul respect de degré, aage, ny condition: mais l'Em-

Remonstrāce des gens de l'Emp. Louys à Lothaire.

Lothaire se retire vers son pere.

Grand tumulte en l'armee du pere & des enfans.

Tumulte appaisé par la paix du pere, & des enfans.

Emprisonnemēt des conspirateurs.

Enfans de l'Emp. iuges de ceux qu'ils auoyent esmeuz.

Conspirateurs condemnez à mort.

Louys deliure ses ennemys de mort. *Louys le Debonaire blasmé de trop de douceur.*

pereur, pour ne sembler deroguer rien à son nom, ny à son naturel, ne voulut que pas vn en mourut, luy suffisant que ceux qui estoyent lays fussent tondus moynes, desgradez de noblesse & armes, & demourassent en exil perpetuel en des monasteres: Quant aux Ecclesiastiques, ils furent aussi enuoyez en certains monasteres pour y estre reclus, affin que plus ils n'eussent moyen de conspirer, ny de recommencer leur entreprise. Plusieurs, & les plus sages blasmerent ceste trop grãde douceur de Louys, comme ressentant ne sçay quoy de crainte & legereté, puis qu'il se souuenoit que desja deux ou troys foys ils auoyẽt esté trouuez en faute, & que si lors il en eut faict iustice, ou souffert que la sentence de ses enfans eust sorty son effect, il ne se fut veu depuis és angoisses esquelles ces galans & leurs complices le precipiterent.

Des diuerses conspirations de Pepin, & de son frere, & des malheurs qui suyuirent Louys le Debonnaire. CHAP. XXXV.

Louys le Debõnaire persecuté des siẽs par punitiõ diuine.

QVoy que Louys le Debonnaire fut vn Prince fort droiturier & hõme de bien, si est-ce que de là en auant guere iusqu'à sa mort il ne fut sans sentir les reuoltes de ses enfans, comme si la grandeur d'iceux deut estre preiudiciable au pere: ou si les deffiances du pere causassent la mauuaise volõté des enfans contre luy, ou (qui est le plustost à croire) Dieu le punissant de la trop grãde cruauté qu'il auoit vsee sur le fils de Pepin son frere, le faisant mourir, & le priuãt de son heritage, biẽ qu'il fut fils de l'aisné, & n'apãnageant point depuis ses nepueux suyuãt l'anciẽne façon de faire, & coustume de ce Royaume. Ie dis que Louys fut de là en auant persecuté de reuoltes, ainsi que verrons bien tost apres: d'autant que quelque douceur qu'il vsast enuers les conspirateurs, si est-ce que jamais leur cœur ne fut content qu'ils ne se fussent vengez de l'iniure receuë. Or l'Empereur ayant fait ce que dessus à Nieméghein, il s'en vint à Aix la chapelle pour passer son hyuer, retenans ses enfans auec luy, comme ne se fiant encor' en eux, & craignant qu'ils ne retirassent les cõspirateurs des monasteres, & recõméçassent leur entreprise, sçachãt bien que leur accord estoit fainct, & que par force ils auoyent condemnez leurs complices. Or aymoit il tant son espouse Iudith, que se voyãt ou pensant estre asseuré, il l'enuoya querir en Aquitaine, comme aussi il rappella en court les deux freres d'icelle Conrard, & Raoul, ou Radolphe, que les conspirateurs auoyent chassez, & bannis en despit de l'Emperiere: mais affin qu'on ne le blasmast de sottise, & que follement adonné à ceste femme il portast patiemment les cornes, qu'on disoit que sa femme luy auoit plantees au front, il ne l'a voulut receuoir en sa couche, ny l'a souffrir estre nommee Royne iusqu'à ce qu'elle se fut purgee des crimes qu'on luy mettoit sus, & par serment sollennel, & en recusant les faux tesmoins supposez contre son honneur: & toutesfois il ne se trouue point que pas vn d'eux fut puny selon la loy, qui les chastie de mort, ou de bannissement: qui a faict penser à plusieurs que ceste innocẽce de Iudith estoit plus ombrageuse que veritable, ne considerans point que les mesmes tesmoings & accusateurs & iuges d'icelle, estoyent les Seigneurs que Louys auoit confinez par les monasteres. Ceste innocence aueree, & receüe en la feste de la purificatiõ de nostre Dame au moys de Feburier, & cecy par le conseil dés Prelats, Princes, & Seigneurs du Royaume, l'Empereur reprit son espouse, & de ioye il deliura les accusateurs d'elle les remettãt en leurs biens, & aux laiz il restitua les droits d'armes, & de Cheualerie qu'on leur auoit osté en les bannissant, estans degradez d'armes & de noblesse: & les Ecclesiastiques estans remis en leurs Eglises, en quoy Louys commit vne faulte plus lourde que la premiere: car les ayant infamez, & aigris iusqu'à mourir, il pensoit les appaiser par ce rappel & innocence, estimant qu'ils fussent aussi aysez à contenter que luy, & ne iugeant point combien les iniures faictes à vn homme de haut cœur sont difficiles à estre effacees, & sur tout où il s'agist de l'honneur. Il auoit beau que leur monstrer bon visage, & les asseurer d'vne pareille amitié que celle qu'il leur portoit au parauant, car jamais plus ils ne se fierent en luy, & ne cesserent de pourchasser sa ruyne: & ce d'autant plus qu'ils voyoient auancer en court ceux qui leur estoyent ennemys mortels, & le peu de moyen qu'ils auoyent de parler aux Princes, lesquels ne bougeoyent d'aupres de l'Empereur leur pere: si bien qu'il ne leur estoit loisible de leur parler, & par ainsi ils se retirent en leurs maisons

Louys retiẽt ses enfans, & pourquoy. *Iudith royne, & ses freres rappellez en court.* *Iudith se purge de l'adultere à elle supposé.* *Conspirateurs mis hors de prison.* *Conspirateurs ne cessent de machiner contre Louys.*

maisons attendans l'heure plus commode pour se ressentir de l'iniure qu'on leur auoit faicte. En l'an donc de nostre salut huit cens trente & vn, apres la sollénité de Pasques, l'Empereur s'en vint en Gaule passer son temps à la chasse au mont Vosege, d'où auant il enuoya son fils Lothaire en Italie, mais quant à Pepin il le retint auec luy, pour l'auoir plus suspect que l'aisné, ioint qu'il vouloit que se trouuast à l'asséblee generale du Parlement qu'il vouloit tenir à Theonuille, pour la raison que vous entendrez cy apres. Vous auez veu cy dessus comme les Sarrazins Africains furent reuoquez de Sicile par la vaillance du Comte Boniface de Corse, & comme l'Empereur Grec, s'empara de l'isle, & l'a tint pour quelque téps: mais Michel estát mort, & regnát en son lieu son fils appellé Theophile, les Mahometans derechef leuant vne grosse armee pour se venger du degast & des bruslements faicts en Afrique: & ayans couru la plus-part de la Sicile, & occis Euphomie gouuerneur d'icelle, & pris toutes les villes sauf Palerme, & bien peu d'autres: non contens de cecy, se ruerent sur le reste d'Italie, où ils feirent vn grand dommage suyuant que le tesmoigne l'Archeuesque Martin Polonois, vsant de ces paroles: En ce temps aduint vn grand trouble en l'Eglise Chrestienne, d'autant qu'il y eut quelques mauuais garsons Romains lesquels enuoyerent vers le Souldan de Babylone l'inciter de venir à Rome, & se faire Seigneur d'Italie, & par ce moyen il vint si grád nombre de Sarrazins, par le port de Centocelle, qui ores se nomme Ciuita-veche (qui signifie vieille Cité) que toute la terre en estoit couuerte: La cité de Rome fut assiegee, & le costé où estoit le Vatican fut pris, & l'Eglise sainct Pierre pillee seruit d'estable aux cheuaux: & non seulement Rome, ains encore tout le pays de Toscane se ressentit de cecy, & fut mis en solitude. Ie vous ay allegué cest auteur susdict non pour en autoriser mon dire, le tenant pour suspect, ains pour vous móstrer ses resueries, affin qu'en autre lieu autant ou plus important que cestuy-cy, vous soyez aduertis de ses impostures: d'autant qu'en cest endroit il fait que les Romains s'adresserent au Souldan de Babylone pour faire piller Rome, là où ny les Latins auoyent accez auec les Leuantins, & les Arabes iouyssans des Babylones, & d'Egypte, & de Mesapotamie, n'estendoyent leur vol iusques en Europe, leur estant assez de conquerir l'Asie, & de faire teste aux Turcs, lesquels commençoyent desia sortir de leurs monts Caspies, pour gaigner nouuelles terres. Au reste il faict vne autre faute disant que le Marquis Guy accompaigné des Lombards, & depuis Louys le Debonnaire passerent en Italie, & chasserent les Mores, car ceste chasse aduint en autre saison, ainsi que verrous cy apres: l'Empereur estant pour lors plus que trop empesché à appaiser les querelles, & discordes de sa maison, & les troubles de son Royaume. Et affin que vous ne diffiez que je parle par cœur, oyez ce que Collenucce dit sur ceste occurrence. Ce pédát (dit-il) que le Royaume Napolitain vit en ce repos, les Sarrazins vindrét d'Afrique en Italie (voyez que ce ne fut pas de Babylone) & ruynás la Cité Cétocelle, qui ores se nóme Ciuita-veche, ils entrerét aussi dedás Rome, où ils pillerét, & bruslerét les Eglises de S. Pierre, & S. Paul: d'où sortás ils s'en allerét au mont Cassin, où ils ruinerét la cité de sainct Germain, ou au moins celle qui estoit où à present est celle de sainct Germain: puis assaillirent le monastere de sainct Benoist, lequel ayans pillé & bruslé, montans derechef sur leurs vaisseaux au lieu où le fleuue Gariglian s'engoulphe en mer, ils s'en retournerent en Afrique. Ainsi vous voyez que ny les Sarrazins estoyent Asiatiques, & que nul leur resista en ceste entreprise, laquelle fut si soudaine qu'il n'y eut Prince aucun qui eut le loisir de leur faire teste nul pensant en vne course si soudaine. Ceste vermine donc Mahometane ayant faict son coup, & s'asseurant que Louys s'en ressentiroit, enuoya vers luy en celle assemblee qu'il auoit publiee à Theonuille l'an huit cens trente & vn, & portetét les Embassadeurs du Miramolin African (qui estoit, comme dit est, autre que celuy d'Espaigne, afin qu'aucun ne se trompe és noms) plusieurs beaux presens à Louys fut-ce de draps riches & precieux, ou des odeurs aromatiques, & de l'espicerie: & lesquels demandans la paix furent ouys, & obtindrent ce qu'ils requeroyent s'en allans trescótens vers leur Prince: & par ce moyen vous voyez si Louys s'arma auec les Lombards, qui dependoyent de luy & dechassa les Sarrazins, qui s'estoyent retirez en leur pays: & ensemble cognoissez auec quel iugement il faut lyre l'histoire. L'aueremét de l'innocéce de la Royne Iudith fait, il sembloit porter vn preiugé de celle de Bernard Comte des limites d'Espaigne, lequel s'estoit retiré du-

L'an huit cés trente & vn.

Mort de Michel le Begue Empereur de Constátinople.

Martin Polonois en sa Chronologie.

Partie de Rome prise par les Mahometans.

Faultes de Martin Polonois.

Pandulphe Colle. liu. 2. de l'hist. de Naples.

Mót Cassin pris & bruslé par les Sarrazins.

Sarrazins en Gaule pour la paix qui leur est octroyee.

L'histoire doibt estre leüe auec iugement.

rant ceste tempeste en Catheloigne: mais luy qui estoit homme vaillant, & de hault cœur, comme veit les choses pacifiees & qu'il estoit loisible de demander iustice à la court Imperiale, ne faillit aussi de se trouuer à ce Parlement, & demanda audience à Louys (qui peut estre l'auoit faict venir pour confirmer de tant plus la cause de l'Empereur, cestuy estant iustifié) qui luy octroya, & en icelle il requit, que selon les loix, & coustume de France il luy fut accordé de combattre celuy quiconque voudroit le blasmer de s'estre forfaict enuers l'Empereur en chose quelconque: prest à subir iugement comme felon, & crimineux de leze majesté, s'il se trouuoit homme qui le vainquit combatant sur ceste querelle. L'Empereur oyant ceste requeste, & la trouuant raisonnable, puis que la coustume luy permettoit souffrir que le Comte iettast son gage de bataille, & voulust que Pepin assistast à ce iugement & vuidange du procez du grand Maistre, mais Pepin se retira, & ne vint que ceste chose ne fut vuidee, ce qui aigrit grandement son pere, voyant que son fils estoit encor' endurcy en celle haine qu'il auoit conceuë contre les plus loyaux seruiteurs de la couronne. Quoy qu'il en soit, ayant le Comte Cathelan ietté son gage, & vsé de toute ceremonie accoustumee en cest endroit, nul se presentant qui luy soustint ce dequoy on l'auoit accusé, bien qu'on le feit publier en plusieurs endroicts du Royaume, en fin il en fut creu à son serment: & ayant iuré ce qui faisoit à son innocence, il fut absous, & remis en ses estats & dignitez. Cecy passé, l'Empereur se souuenant de l'orgueil de son fils Pepin, & voyant bien que s'il le souffroit retirer, & s'en aller en son Royaume, qu'il seroit pour remuer mesnage, luy deffendit de bouger de la court, & d'aller en quelque lieu que ce fut sans son congé: luy mit des secrettes gardes pour espier ses actions, & ceux à qui il auroit familiarité, affin qu'il n'attentast quelque nouuelleté. Pepin se voyát ainsi espié, & que honnestement il estoit prisonnier de son pere, que, n'auoit long temps, il tenoit en sa puissance: marry d'auoir tant de contrerolleurs & mouchars qui luy faisoyent la sentinelle autour, plus encor' que son pere le detint par force, & ne luy permit d'aller aussi bien en ses terres, qu'il auoit faict à ses autres freres, appareilla secrettemeut ce qu'il luy failloit, & faisant vn trou à la nuit, il s'enfuit sans congé de son pere, & prit la route d'Aquitaine. Cecy donna quelque sur-sault de prime face au cœur du Debonnaire, craignant que cecy n'amenast quelque venim à la queüe, ainsi qu'il feit: mais oyant que Pepin ne bougeoyt point, & qu'il se tenoit à Vzerche en son Palais pres de Briue la gaillarde, il s'appaisa, & acheua de passer le reste de son hyuer à Aix, passant son téps auec son espouse, & son fils Charles declairé desia Roy de Neustrie, & de Bourgoigne: & ainsi s'escoula celle annee pleine de troubles, & laquelle ne seruit que comme d'auant-coureur de plus grandes miseres, l'heur de la France commençant tout ainsi à diminuer comme les pechez des habitans alloyent prenant accroissement. A l'entree donc de l'an huit cens trente-deux, Louys ne pensant à rien moins qu'à la guerre, laquelle ne luy estoit faicte par aucun estranger, voicy qu'on luy raporte que tout estoit en armes en Bauiere, & que desia les Alemans tenoyent contre luy la campaigne: & ce qui donna ceste opinion à l'Empereur fut d'autant qu'apres la fuite de Pepin les nouuelles vindrent en court d'vne assemblee, ou diete des Seigneurs Germains, tenüe par Louys fils du Debonnaire, ce qui feit que le pere alors plein de soupçons se doubta que son fils ne dressast quelque menee contre luy, n'ayant point accoustumé de faire ainsi sans son conseil, & consentement: de maniere que par ce moyen il se tint presque pour resolu que ce Prince Austrien, c'est à dire Roy du Royaume Oriental, contenant les Germanies, les deux Rheties, Vindelicie, Illyrie, Norique, & Pannonie, ne voulut se reuolter, & se dire souuerain de tout cecy, le separant de l'Empire François, & de la subiection de son pere, ce qui ne donnoit pas peu de tourment au cœur de ce bon Empereur. Pour obuier à ce mal, auant qu'il prit plus grande racine, l'Empereur vint en Bauiere auec forces & de droit chemin s'adressa à Regenspurg Cité capitale du pays que les Latins appellent Auguste de Tybere, ou plustost ce fut à l'autre Auguste surnommee des Vindeliciens, laquelle est ores du tout en ruyne, & qui est nommee au supplement d'Aymon Ausbourg: Là vint au deuant de son pere Louys Roy de Germanie, & rendit raison de l'assemblee, le pria ne l'estimer que bon fils, & obeissant qui aymeroit mieux mourir que faire acte aucun de reuolte ny desobeissance: & ainsi ayant appaisé son pere, tout fut paisible en Germanie, & l'Empereur ayant remonstré tant à

Cõbat singulier iadis permis és causes criminelles en France.

Bernard Comte Cathelan demanda le combat cõtre ses accusateurs.

Bernard se purge par sermẽt, & est absoubs.

Garde soigneuse mise à Pepin Roy d'Aquitaine.

Fuitte de Pepin en sõ pays d'Aquitaine.

L'an huit cens trente deux, esmeute en Germanie.

Quelles terres sous le Royaume Oriental des François.

Deux ou trois villes nommees Augustes en Bauiere.

Troubles appaisez en Germanie.

tant à son fils, qu'aux Seigneurs Alemans l'importance de cest affaire, & les causes qui le faisoyent ainsi defier, & receu asseurance de leur loyauté, il se retira en Gaule. Et d'autant qu'il ouyt parler de quelque remüemẽt de son fils Pepin en Aquitaine, & que le Comte de Catheloigne estoit de son cõseil, s'estant reconcilié auec luy, car il estoit sur les limites de la Gaule en son gouuernement, il feit aussi publier l'assemblee ordinaire du Parlement semestre en la ville d'Orleans, & là il feit adiourner son fils Pepin à y comparoistre en personne, & rendre raison des charges à luy imposees, & de sa fuite sans le sceu ny congé de son pere : lequel ne se voyant assez fort pour resister, y vint quoy que bien enuis, & ne se dict rien de ce qui fut ordonné en ceste assemblee: & ce-cy d'autant qu'il ne suffisoit pas que le Prince se representast, lequel le pere n'auoit garde de mal traicter, ains failloit que ses conseillers fussent punis, & qu'on luy ostast toutes ces herbes nuysantes d'aupres qui peruertissoyent son naturel, assez mal enclin de soy-mesme. A ceste cause Louys passant le Loyre amenant Pepin en sa compagnie, s'en vint en Limosin en vn Palais que le Latin d'Aymon appellé *Iucuntiacum*, que i'oseroy dire estre Iouzac, n'estoit la magnifique structure d'Vzerche, & que c'estoit l'ancienne demeure des Roys d'Aquitaine, où aussi Pepin faisoit sa residence ordinaire, ainsi que i'ay dit ailleur, & que par les panchartes du lieu il se peut voir aysément. Ce fut là que l'Empereur voulut ouyr & son fils Pepin, & les autres suspects de rebellion: & bien qu'il n'y eut preuue aucune que de soupçon contre le Comte Bernard, si est-ce qu'on proceda fort rigoureusement contre luy pour ce seul esgard que luy estant officier de la maison du Roy, & le principal en icelle, s'estoit ainsi retiré auec le fils du Roy fugitif, sans qu'on luy en eut donné commandement: que cela estoit vne vraye voye de sedition, & vn argumẽt suffisant pour le declairer crimineux de leze maiesté: ioint qu'il estoit assez apparent que Pepin le cognoissant pour homme accort, & remuant, & bon chef de guerre l'auoit gaigné, & attiré à son alliance. Que les Roys de nostre temps considerent que ce n'est d'auiourd'huy que les cœurs de ceux qui sont aupres d'eux sont subiets à chãgement, & que la nouuelleté leur est agreable, puis que ce Comte (si c'est celuy que Pepin soupçonnoit d'adultere auec Iudith femme de son pere) estant ainsi auancé en court qu'auez veu, neantmoins cognoissant, que l'Empereur commençoit, à radotter, & que luy mort ses enfans du premier lict ne laisseroyent celuy de Iudith paisible possesseur de l'estat, se mit du costé qu'il estima le plus fort, & s'acointa si bien de Pepin qu'il en faisoit ce qu'il vouloit, sçachant les desseins des Princes royaulx, & s'asseurant de leur puissance. Ce nonobstant, & quoy que (comme dit est) il n'y eut preuue quelconque de son infidelité, ny de conspiration qu'il eut faicte, si est-ce quelque offre que feit le Comte de deffendre son innocence, au trenchant de son espee contre celuy qui dressoit son accusation, & qui luy prestoit ceste charité, si fallut il qu'il passast par là, & que sans autre preuue, il fut desapointé de toutes ses charges, honneurs, & dignitez, banny de la court, & luy estant faicte deffence de ne plus suyure Messieurs les enfants: qui est vne fort estrange recompence des grands seruices qu'il auoit faits à la couronne: & vn exemple tres-notable à chacun, quel arrest il y a és choses de ce siecle, & quelle asseurance au seruice des grands, puis qu'vn si bon loyal seruiteur de Louys que ce Comte est si mal traité, desnué, & deshonoré sans qu'il y eut cause pour ce faire, & sans preuue de ce dequoy on l'accusoit: Quoy que s'en soit ce pauure Seigneur Goth destitué de toute faueur, & desfauorisé de ceux ausquels il auoit tant faict de seruices, se retira mal-cõtent en son pays de Catheloigne, d'où il ne bougea onc depuis, & ne trouuez rien plus escrit de luy, sauf qu'il mourut Comte de Barcelonne en l'an de nostre salut huit cens trente-neuf: ce qui monstre qu'il estoit proprietaire du pays Cathelan, car si c'eust esté vn gouuernement, il en fut aussi bien decheu, que du reste de ses charges, si ce n'est que les affaires, lesquels bien tost aduindrent en France, & par lesquels l'Empereur fut tant persecuté, empeschassent qu'on ne tint pas lœil sur la iouyssance qu'auoit le Comte de ce pays Pyreneen. D'autant que je ne l'ose asseurer du tout hereditaire comme ainsi soit que Bernard estant mort, il ne vint point aux siens, & il n'en disposa aucunement, ains en fut inuesty vn nommé Geoffroy d'Arie, lequel au commun trouble des Gaules, & Germanie aduenu sous le regne des enfans de Louys pescha en eau trouble, & se rendit, & possesseur, & heritier, & souuerain du pays duquel il n'estoit que beneficiaire, & n'en

Parlement tenu à Orleans l'an 832.

Pepin adiourné en court, se presente.

Louys viẽt en Aquitaine, & pourquoy.

Palais des Roys d'Aquitaine à Vzerche en Limosin.

Proces fait au Comte Bernard.

Legereté du Comte Bernard.

Bernard nõ receu à se iustifier par armes.

Bernard desapointé de ses estats & banny de court.

Bernard mourut en son pays Cathelan.

Geoffroy d'Arie premier Comte hereditaire de Catheloigne.

iouyssant que par vsufruit, ainsi que verrōs qu'en aduint presqu'à la plus-part des Duchez & Comtez de Gaule. Ce iugement si esloigné de tout l'ordre ordinaire & equitable de iustice, & contre la coustume obseruee entre les François donné contre le Comte, estonna le Prince Pepin, qui veit bien que c'estoit battre le chien deuant le Lyon, & que l'innocent Comte portoit la penitence du peché qu'encor' ny l'vn, ny l'autre n'auoyent pourpensé, il se doubta tout aussi tost qu'on ne luy feit quelque mauuais tour, veu que son pere estoit si rude à ceux mesme qu'il auoit aymez à l'esgal de sa propre vie. Or ne fut il point trompé, car l'Empereur qui auoit de folles opinions en teste (peut estre) à ce incité par sa femme, qui hayoit comme marastre Pepin à mort, sous pretexte de chastier les insolences de son fils, & faire cesser en luy ces humeurs bouïllantes qui le faisoyent si prompt à entreprendre, commanda qu'il fut faict prisonnier, non en lieu clos, mais sous seure garde, ayant l'arrest seulement, auec intētion de le faire conduire à Treues, & là l'enfermer, & luy faire passer sa colere. Bien qu'on ne dict rien à Pepin des desseins de son pere, si est-ce que facilement il peut iuger cōbien mal alloyent ses affaires, puis que l'Empereur demourāt en Aquitaine, il se voyoit conduire en la Gaule Belgique, & que ceux qui l'accompaignoyent luy faisoyent plus estroite compaignie qu'il n'eut voulu, l'esclairoyent de si pres, qu'il ne pouuoit sans leur vouloir, parler à personne. Ce neantmoins la longueur du chemin dispensant, & remettant quelque cas de ceste garde si seuere, & les siens se multiplians d'vne part, & d'autre, & se tenans sur les esles de ses Archers, comme vne nuit chacun fut en repos, le Prince Royal secouru des siens trompant ses gardes s'enfuit, & se sauua en son pays d'Aquitaine, vagant & courāt çà & là sans s'arrester en aucun lieu, iusqu'à ce que l'Empereur fut party d'Aquitaine. L'Empereur qui pensoit tenir Pepin enclos, guydé de mauuais conseil, & pour abastardir la gloire de ses anciennes vertus, deliberoit de le tenir tousiours prisonnier, & de donner l'Aquitaine à son fils Charles, & departir la Bourgoigne entre luy, & le Roy d'Italie Lothaire, car il auoit Louys aussi bien pour suspect que Pepin, ou bien il l'estimoit si aysé à manier, qu'il le feroit condescendre du tout à sa volonté, ce qu'il ne s'attendoit pas faire du Roy d'Italie: mais il fut deceu, & fraudé de ses attentes, ainsi que verrons cy apres. Comme donc il estoit sur ce propos, & qu'aussi il s'apprestoit pour s'en reuenir en France, il ouyst la nouuelle de la fuite de son fils, ce qui le troubla merueilleusement voyant que ceste folie seroit plus mal aysee à corriger, & ce mal plus difficile à estre guary, que ce qui s'estoit passé au parauant, tant pour les defiances manifestement monstrees à son fils, que pour la façon de faire qu'on auoit obserué le faisant prisonnier par soupçon seulement, & sans qu'il y eut preuue precedente: à ceste cause cuidant encor' apaster sous ombre de iustice, & de voye ordinaire, son fils, & l'attirer de venir vers luy, estant encor' au susdict Palais d'Vzerche il publia le Parlement, & grāds iours à la feste de sainct Martin d'hyuer, faisant aussi appeller son fils Pepin pour y assister, à quoy il ne voulut entendre. Cependant Pepin s'arme des Gascons, & autres peuples qui se tiennent deçà & delà Garonne, sçachant bien que son pere ne l'ayant peu auoir par surprise, tascheroit de le prendre par force: d'autre costé l'Empereur fasché de tant de rebellions, auoit son armee preste à marcher, mais l'hyuer estoit si fascheux, les pluyes si abondātes, & tout aussi tost les glaces si horribles, qu'il n'y auoit cheual qui peut aller, ny soldat guere qui eut moyen de s'ayder des armes. Non pourtant laissoyent les Aquitaniens de courir sus aux Alemans & François, qui estoyent à la suite de l'Empereur, & leur feirent tant de maux & fascheries, qu'en fin l'Empereur fut contraint, (ne pouuāt faire pis que ce qu'il auoit faict) de se retirer à sa confusion, & d'eshonneur deça le Loyre, & s'acheminer en France: & fut ceste retraite si peu aduantageuse à l'Empereur, & aux siens, que les estrangers ayans mauuaise opinion de sa cause, se mocquoyent de luy, & disoyent que iustement il enduroit cecy, faisant tort à ses enfans, pour le passetemps & insolence de leur belle mere son espouse, qui hayoit à mort les enfans du premier lict, Et tient on qu'en celle mesme saison les Normans faisans prouffit de ces discordes ciuiles entrerent en Gaule, & gasterent le pays Flamand: mais pour ce que je n'ay point autheurs diuers, ny guere approuuez qui m'asseurent de cecy iusques en l'an huit cens trente-sept, je passeray aussi oultre, & deduiray ce qui aduint apres la fuite de Pepin, & la retraicte honteuse de l'Empereur en France.

Pepin Roy d'Aquitaine faict prisonnier.

Pepin eschappe & s'enfuit.

Iniques desseins de l'Emper. Louys.

Parlement tenu par Louys à Vzerche.

Hyuer excessif l'an huit cens trēte-deux

Louys Debonnaire chassé d'Aquitaine.

Ceste course Normāde est alleguee par Meyer en l'hist. de Flād. li. 2.

Pourquoy

Pourquoy tous les enfans de Louys conspirent contre luy: son emprisonnement & deposition, & autres choses notables.
CHAP. XXXVI.

IVDITH, comme femme qu'elle estoit, ayant ainsi le vent en poupe, & vsant de la volonté de son espoux à sa poste, en lieu d'appaiser ceste orage auec toute espece de courtoisie, voyãt l'Empereur vieil, & presque sur le bord de sa fosse, elle assez ieune, & son fils Charles encore bas d'aage, elle s'adonna à l'irriter d'auantage, & à tout renuerser, estimant par ce moyen espouuenter les Princes grãds, & pour le lieu d'où ils venoyent, & pour les grãdes charges qu'ils auoyẽt & l'infiny nõbre de noblesse preste à leur faire seruice. Et ce fut lors qu'elle induit son mary à declairer son fils Pepin inhabile à tenir terre, confiscant ses biens, le declairant contumax, & rebelle, & donnant la plus-part du Royaume à Charles son dernier fils que desia il appelloit Roy de Neustrie. Cecy estãt publié, Pepin se retira vers son frere Lothaire, luy fait entendre le tort qu'on luy fait, accuse non l'Empereur, mais bien l'insolence de sa femme, & le prie d'auoir esgard à sa misere, s'asseurant que ceste fauce femelle ne cesseroit iusqu'à ce qu'elle auroit tout vsurpé pour son fils. Aduertit son frere Louys Roy de Germanie, lequel se souuenant du soupçon qu'on auoit eu de luy dés que Iudith fut deliuree, ne peut iuger autremẽt, sinõ que ceste femme estoit cause de l'vne, & l'autre entreprise. A cecy fut adiousté vn nouueau feu qui alluma à bon esciẽt ce peu de flãme de discorde qui paroissoit, à sçauoir la cõspiration renouuellee, & des Princes & gouuerneurs desapointez, & des Euesques mal contents: lesquels se souuenãs de la peine, & deuoir esquels s'estoit mis l'Empereur Louys pour reformer leurs abus en l'assemblee du Cõcile national tenu à Aix la Chapelle l'an huit cẽs trẽte, & en laquelle & les superfluitez du train, & des habits leur auoyẽt esté deffẽdues, & la pluralité des benefices estroictement interdicte. Les plus corrompus d'entre eux attirerent des autres moins gastez, leur font entendre en quelle resuerie estoit venu l'Empereur, qu'apres auoir tasché d'abolir la liberté du clergé (ainsi osoyẽt ils nommer la saincte reformatiõ ordonnee) il pretendoit à ceste heure peruertir le droit humain desheritant ses enfans sans raison, & voulant abastardir ceux qu'on sçauoit estre legitimes, pour auancer celuy du dernier lict, la mere duquel ils blasmoyennt impudemment de paillardise. Apres cecy ils s'adressent à Messieurs les enfans, ausquels ils font voir combien le bon Prince leur pere estoit changé dés le temps qu'il auoit espousé Iudith, & qu'elle haine il portoit & à eux ses enfans, & à tout ceux qui desiroyent de leur faire seruice: puis qu'il les chassoit, les emprisonnoit & taschoit de les faire mourir: & bien que cela fut principalement moyenné par Iudith, si est-ce que la coulpe en estoit propre à l'Empereur, lequel sans nulle iustice se laissoit manier ainsi à vne femme laquelle auoit desia esté vne fois accusee d'adultere, & laquelle on eut facilement conuaincüe du crime, si l'assemblee tenüe à Niemeghein eut esté ailleur faicte, & où l'Empereur n'eut point vsé de force ainsi qu'il auoit faict au lieu sus-nommé. Les Roys enfans du Debonnaire poussez & de la haine qu'ils portoyent à leur belle mere, & par le despit de la prison de leur frere Pepin, & plus encor' par la suggestion & sollicitation des Euesques, se resoluent de chasser Iudith, & d'oster la couronne Imperiale à leur pere, comme à celuy qui rassotant, ne sçauoit plus comme il failloit gouuerner son Royaume: & affin que plus sollennellement cecy fut faict & qu'ils semblassent auoir iuste occasion de ce faire, & que la chose fut estimee comme legitimement executee, ils assemblerent vn Concile Synodal à Lyon où assisterent la plus-part des Euesques de Gaule, Germanie, Italie! & en laquelle, comme orez cy apres, fut traicté, & conclud de la deposition de Louys le Debonnaire. Ce n'est pas tout, affin que la cause tombast toute sur Louys, & qu'il ne luy restast rien de quoy se pouuoir couurir, les Roys, & Euesques & Seigneurs qui faisoyent contre, enuoyent vers le Pape Gregoire, luy font entendre leur faict, ainsi que bon leur sembla, & l'attirerent presque à leur poste, si bien que sa saincteté non informee de l'innocence de Louys, fauorisoit aux enfans, luy semblant que le pere leur estoit par trop iniuste. Ce nonobstant eut il bien voulu appaiser ce feu semé entre les

Insolence de la royne Iudith.

Pepin desherité par l'Empereur.

Pepin demande secours à ses freres.

Euesques de Gaule cõtre le Debonnaire.

L'an huict cens trente & trois.

Remonstrãce des Euesques aux enfãs de Louys.

Les enfans se declairent cõtre le pere.

Assẽblee Synodale à Lyon l'an huit cens trente & trois.

Gregoire 4. appellé par les enfans de Louys à leur ayde.

enfans, & pere pour le grand mal qu'il pouuoit causer par toute la Chrestienté, & le mauuais exemple pour l'aduenir que les fils Chrestiens s'armassent contre le pere bon Catholique, pour chose de peu de consequence: mais la faulte du bon hôme de Gregoire fut en ce que dés aussi tost qu'il entra és terres de l'Empire François, qu'il ne fut point plustost vers l'Empereur comme il deuoit, & duquel il auoit esté receu, & confirmé au Pontificat, que vers les enfans, ausquels il ne deuoit respect quelconque: ou s'il y alloit pour les appaiser, son office estoit de les tencer, & aussi tost venir au pere, & vser de sa puissance contre les enfans: mais ainsi que nous verrons, il en feit tout au contraire. L'Empereur donc aduerty de la manifeste coniuration de ses enfans, & du faux pretexte duquel ils se couuroyent, & comme ils auoyent circonuenu le Pape, pour ne rendre sa cause du tout odieuse, despecha par le conseil de Drogon, & Hilduin l'vn Euesque de Mets, & son frere bastard, l'autre Euesque de Verdun, plusieurs notables hommes, & grands Seigneurs, desquels estoit Chef Bernard Euesque pour aller semondre les Roys de se reconcilier à leur pere, & se departir de la compaignie de ceux qui ne demandoyent que la ruine de leur maison, lequel Euesque Bernard remonstra aux Roys la faulte qu'ils commectoyent d'ainsi se reuolter contre leur pere, lequel auoit si souuẽt supporté leurs ieunesses, que par là ils deuoyẽt cognoistre assez que son desir ne fut onc de les ruyner: & s'il vouloit auancer leur frere Charles, que ce n'estoit leur faire iniustice, veu que c'estoit son enfant, & luy assez puissant pour l'enrichir: ioint qu'il y auoit dequoy pour touts apennager, sans que le droict des vns ny des autres fut interessé: comme ainsi soit que nul d'eux tenoit encor' vn seul poulce de terre que par vsufruit: & que le Roy viuant, la coustume ne portoit qu'autre eut souueraineté que celuy qui auoit la couronne: Qu'ils se souuinssent que touts ceux qui iusqu'à lors auoyent conspiré, auoyent aussi souffert punition selon leurs demerites. En somme les supplioit de ne dõner argument aux subiets communs & de leur pere & d'eux, de suyure leur trace, & apprendre d'eux la rebellion, car s'emãcipans de l'obeissance, ce seroit rendre confuse la majesté des couronnes & de France, & de l'Empire: Qu'ils se souuinssent du grand nombre d'ennemys enuironnans leurs Royaumes de toutes parts: que Lothaire auoit en barbe pour ennemy manifeste le Barbare, & Mahometan, qui à toute heure faisoit des courses en Italie: & ne failloit de tant se fier au Grec que s'il voyoit son bon, il ne se ruast sans conscience sur les terres que les Latins luy ont rauy en Italie. Que Pepin n'estoit plus seur que Lothaire, ayant les Armoriques d'vn costé, les Anglosaxons, & Danoys de l'autre, & les Mores d'Espaigne qui à tout propos venoyent courir ses terres de Languedoch, & de Prouence. Quant à Louys, on sçauoit que ny les Bulgares, ny les Huns, ny les Slaues, ny les Danoys luy seroyent plus gracieux qu'à ses ancestres, & que voyans vn si beau moyen de se venger des François ayans guerre ensemble, ils ne faudront d'assaillir de tous costez la Germanie, & de saccager la Dalmatie, & Illyrie: comme le mesme feroyẽt les Bretons sur la Neustrie estans le pere, & les enfans empeschez à vuider par armes leurs querelles. Puis supplia les Prelats & Seigneurs du Conseil des Princes de se souuenir de la foy iuree à leur souuerain, que iusqu'à lors nul les auoit dispensez de ceste foy, & hommages: que bien que l'Empereur eut honnoré ses enfans de tiltre de Roys, si est-ce qu'il ne s'estoit despoüillé de la souueraineté: & que par-ainsi ils ne pouuoyent aller contre luy sans encourir le tiltre de felons, & estre attaints, & crimineux de leze majesté. En somme il conclud & que les enfans, & les suiets estoyẽt astrains à loy pareille, n'y ayant puissance qui peut les en dispenser, puis que l'authorité de la saincte escripture commãde au fils d'obeir au pere, & aux vassaux de s'assubiettir au souuerain que Dieu leur a donné pour Prince. Qu'ils n'auoyent de quoy couurir leur reuolte que d'vn sac mouillé, car quelque part que leurs raisons fussent fondees, il estoit aysé de les abbattre, alterer, & conuaincre: & quand bien le Roy auroit failly, & qu'il peut, & deust estre soumis à la loy pour souffrir correction (ce que la coustume n'auoit encor' pratiqué en France, suyuant la loy, trop bien par conspiration & reuolte) si ne failloit il pas que ce fut par ses parties: dequoy l'Empereur leur auoit assez bien monstré l'exemple à l'assemblee de Niemeghein, où il ne voulut estre iuge, & partie: qu'il failloit que tous les estats de l'Empire en iugeassent & determinassent pour le faict de la couronne Imperiale: car quant à celle de France, elle ne recognoissoit

Conseillers de Louys Debonnaire.

Remonstrãce de l'Euesque Bernard aux enfans du Debonnaire.

Remonstrã de l'Euesque Bernard aux Princes de la ligue.

ne recognoissoit estats, Empire, ny Papauté, & sont les Roys sacrez, & non iusticiables que de Dieu, & de leur propre volonté, quoy que leur modestie les face s'assubiectir aux loix qu'ils ont faictes eux-mesmes. Il s'esbahissoit que ceux qui ne s'estoyent peu iustifier des premieres coniurations & que Messieurs les enfans mesmes là presents auoyent condemnez, ne craignoyent le iugement de Dieu, & ne redoubtoyent d'experimenter vne pareille ou pire condition de leur estat, si la chose estoit vuidee, (comme elle seroit) par iustice: Car si Dieu permettoit que pour ceste fois l'Empereur fut affligé, si failloit il croire qu'à la fin ceux qui luy auroient faict tort seront punis, & les enfans vnis, & reconciliez (comme il fault) auec leur pere.

Remonstrance au Pape par le susdict Euesque.

Puis adressant sa parole à la saincteté du Pape Gregoire là assistant: dict qu'il s'estonnoit que luy estant le pere commun du troupeau Ecclesiastique, se fut si long temps arresté parmy ceste troupe ainsi esmeüe, sans l'appaiser ny par douceur ny par le glaiue Spirituel, elle luy vsant de rebellion. Que l'Empereur luy auoit donné charge de luy dire que ce n'estoit à ses enfans, ny à ceux qui les auoyent faicts reuolter de confirmer l'election de l'Euesque souuerain de Rome, ains à luy seul, & par consequent que sa Saincteté deut plustost estre venüe vers luy, pour sçauoir la verité du faict que de se tansporter parmy ses ennemys, comme fauteur de leur querelle. Supplia ceste saincteté de s'oster de là, & d'aller vers l'Empereur, ou plustost se tenir en lieu neutre auec les Prelats de l'vn & l'autre costé, pour iuger comme neutre de tout ce different: l'asseurant que l'Empereur se fioit tant en la cõscience des Ecclesiastiques, que bien qu'il ne soit leur subiet que és matieres de l'ame, & pour le faict de religion, & salut de sa conscience, si est-ce que de bon cœur il se soubmectra au iugement & du Pape, & des peres qui president en l'Eglise. Or quelque excuse que feit le Pape là dessus, & quoy qu'il se couurit sur vn bon desir qu'il auoit de reünir les cœurs separez par ceste combustion de discordes ciuiles, si voyoit-on que manifestemẽt il portoit la cause des enfans. Aussi couroit le bruit en la court de l'Empereur, & ailleur, que le Pape estoit resolu que là où Louys le Debonnaire ne condescendroit à la volonté de ses enfans, de l'excommunier luy, & les Euesques, & seigneurs qui estoyent à sa suite. Ce que s'il est vray ou non, je m'en raporte à la verité, tant y a que Drogon Euesque de Mets oyant ceccy du Pape, poussé d'vn cœur vrayement libre, & religieux, dict que si le Pape venoit pour iniustement excommunier l'Empereur & les siens, qu'on luy rendroit la pareille, & qu'il s'en retourneroit excommunié par les Euesques de Gaule: de sorte que si Dieu n'eut lors poureu à son Eglise, il y eut eu vn grand schisme: mais il affoiblit la partie de l'Empereur quoy que la plus iuste, affin que par ceste affliction elle fut esprouuee, & puis apres qu'auec ioye elle veit la punition de tous ses aduersaires. Apres plusieurs allees & venües d'vn & d'autre costé, & que l'on eut parlementé souuent ensemble pour moyenner quelque paix, quelque deuoir que le Pape y mit, lequel incitoit le plus doucemẽt qu'il luy estoit possible, les Roys à faire accord, si est-ce que rien ne fut faict ny conclud, veu que ceux qui auoyent commencé la meslee, & basty le fondement de ces troubles, voyans que si la paix se faisoit, ils seroyent en danger de leurs personnes, & que jamais l'Empereur ne cesseroit tant qu'il les eut exterminez, ne laissoyent aussi moyen aucun qu'ils n'essayassent pour le tout troubler, inualidans, & les raisons des deputez de la part de l'Empereur, & faisans trouuer bon au Pape, ce qu'ils conseilloyent pour le repos de l'Eglise, & du Royaume. Durant ces pourparlers qui ne seruoyent que d'amorces, & de moyens de s'entre-surprendre, le temps s'escoula iusqu'à la feste de la sainct Iean Baptiste au moys de Iuing de l'an susdict de huit cens trente-troys: & lors les armées estans dressees tant d'vne part que d'autre en vn lieu pres de Wormes, Cité ancienne des Vaugions assise sur le Rhin en la Gaule Belgique, & en l'ancien Royaume d'Austrasie, & en vne campaigne, qui depuis a esté dicte, & nommee le champ de mensonge & de trahison, à cause de la foy violee par ceux qui l'auoyent promise à l'Empereur ainsi que verrez bien tost: & lors voyant le Pape (qui n'auoit encore veu l'Empereur) les deux camps si pres l'vn de l'autre, & qui n'attendoyent que l'heure qu'on donnast le signe

Desseis du Pape Gregoire. 4.

Respõce de Drogon Euesque de Mets.

La paix empeschee & par qui.

Où assis le cãp du pere, & des enfans.

Champ de mensonge & trahison.

de la bataille, s'en vint vers Louys, lequel ne le receut point auec la reuerence requise au Chef vniuersel de l'Eglise, pour ce qu'il l'estimoit estre son ennemy: aussi ne luy cela point l'Empereur, lors qu'il luy dict, que puis qu'il estoit venu vers luy en vn equipage nõ accoustumé, qu'il ne trouuast estrãge si on luy faisoit si peu d'honneur, ne le receuãs point cõme le pasteur de l'Eglise, ains cõme le ministre de ceste guerre. Le Pape (peut estre parlant ainsi qu'il le pensoit) protesta que jamais son intention ne fut de semer discorde où la paix estoit si necessaire: & qu'il n'estoit sorty de Rome, & n'auoit faict vn si long voyage, que pour ce qu'ayant ouy la cruelle discorde meüe entre luy & ses enfans, il ne pouuoit moins faire que tascher d'accorder leurs differents: qu'il s'estoit arresté si longuement au camp des Princes, non pour intelligence qu'il eut auec eux, ny pour porter leur cause plus que celle de sa majesté: ains pour ouyr leurs raisons, lesquelles estans diuerses, & ayans grande suite, il luy auoit esté besoing aussi d'vn plus long temps pour les esplucher, & entendre: à ceste cause, ayant ouy les doleances & plaintes des enfans, se portans pour demandeurs, il venoit vers sa majesté, pour ouyr ses deffenses, & voir lequel auoit plus de tort, puis que le deuoir de sa charge estoit d'vnir, non mettre en discord les troupeaux de sa bergerie.

Le Pape vint au camp de l'Empereur. *Reproche de l'Emp. au Pape.* *Respõce du Pape à l'Empereur.*

Ces belles paroles, & excellentes protestations furent agreables au Debonnaire, qui receut en bonne part les excuses du Pape, & estima que ce qu'il en auoit faict, correspondoit à sa parole: à ceste cause il supplia celle sainteté de moyenner la paix, & faire que chacun se retirast sans nulle effusion de sang: protestant que forcé il s'armoit comme n'ayant rien de plus cher que ses enfants, ny qui plus le greuast que de voir ruyner son peuple. Mais tandis que le Pape, se fiant aux paroles des Princes, consultoit sur les moyens de la paix, & que l'Empereur s'arrestoit sur l'authorité du Pape, & l'vn & l'autre furent fraudez en leurs desseins: d'autant que ce pendant que ces deux grands pasteurs parlementoyent ensemble, les agents & officiers des Princes ne dormoyent point, ains ayans des Espions au camp de l'Empereur, feirent tant & si bien, que sur le poinct que le Pape reuint au camp des Princes pour confirmer la paix, il trouua tout changé, & nul voulant ouyr parler d'accord quelconque, ils gaignerent la plus-part des Chefs, & Colonnels des troupes Imperiales, les vns par dons, d'autres par promesses, & partie par menaces, de telle sorte qu'à veüe d'œil le camp de Louys s'escouloit & diminuoit, toutes les bandes s'en allans à la file au camp des Princes: lesquels enorgueillis de ce secours, & par là faisans leur cause plus iuste, ils fermerent la bouche au Pape, de sorte qu'il n'osa plus parler de paix aucunement. Et doibt cecy apprendre les Roys, & Chefs des guerres de se tenir le plus sur leurs gardes, & de tenir l'œil sur leurs troupes, lors que se faict quelque pourparler, veu que de tout temps on à cogneu que ces abouchements sont des amuse-fols, & que ce pendant les plus accords ont coustume de surprendre leurs aduersaires. Et c'est pour l'esgard de ceste lascheté, & trahison des soldats & Capitaines Imperiaux, luy fauçans la foy, & luy rauissans la victoire que presque il se promettoit, que ce champ fut appellé (comme i'ay dit) le champ de trahison, & de mensonge. Ce ne fut encore tout, car oultre ceste suite des bandes de son ost, le bon Prince se veit encore assailly d'vne plus grande calamité, d'autant que le iour de la feste de sainct Paul, qui est le trentiéme de Iuing, comme la populace qui restoit encor' pres de l'Empereur, le veit ainsi seul, & sans deffence, ainsi quelle est inconstante, sans raison, ny amitié, & suyuant l'heur des grands, voulant gratifier aux Princes & les flater, menaçoyent aussi l'Empereur de luy courir sus, & de le faire mourir, vsans de plusieurs reproches & iniures, comme ceste beste effrenee de peuple est sans rien respecter depuis qu'elle est en liberté, & a secoüé le ioug, & ne sent plus le baston, sans lequel elle ne faict rien qui vaille. L'Empereur voyant cecy, cogneut que la main de Dieu estoit celle qui le touchoit & le vouloit humilier, à ceste cause aymant mieux tomber és mains de ses enfans, que sentir la fureur du peuple, il enuoya vers les Princes les prier, de ne l'exposer point ainsi à la mercy de la multitude le voulant saccager. Eux qui se voyoient auoir ioué la farce selon leur dessein, & vaincu leur pere sans effusion de sang, luy mãderent que le plustost qu'il pourroit il sortit de son camp, & qu'ils ne faillíroyent de luy aller au deuant pour le deffendre, & luy faire tout office de bons enfans. Ainsi

Le Pape tasche de faire la paix. *Ruse des Princes durãt le Pourparler.* *Louys delaissé des siens.* *Pourquoy le lieu où campoyent les Roys fut dict de la mensonge.* *Inconstãce du peuple se mutinãt cõtre le Debõnaire.* *Louys se rend à ses enfans.*

il sort

il sort,les Princes luy viennent au deuant, mettant pied à terre le voyans, luy font la reuerence & luy baisent les mains, il les reçoit,les prie & adiure de luy garder leur foy touchant ce qu'ils luy auoyent promis pour sa femme, & pour la deffence de son fils Charles:ils luy promettent,mais en intention de n'en rien faire, ainsi que verrons cy apres. Tous ces respects ne furent de guere longue duree, car dés aussi tost que l'Empereur fut au camp des Princes, ceux qui auoyent voulu destourner les enfans d'aller au deuant du pere, furent aussi cause qu'il fut mal traicté, & qu'on ne luy garda ny tint chose quelconque de ce qu'on luy auoit promis, veu qu'il ne fut pas si tost entré dedans la tente de Lothaire, (car ce fut au cartier de l'aisné qu'on le mena) que soudain l'Emperiere,que tout le monde detestoit, & accusoit comme le Chef de ceste misere, fut saisie & separee de la compagnie de son mary, laquelle on conduit à la tente de Louys Roy de Germanie. L'Empereur est gardé auec son fils Charles pres le logis de Lothaire, auquel on feit tout le bon traictement que peut esperer vn homme qui est entre les mains de ses aduersaires : & veu que les caresses qu'on luy faisoit, ne tendoyent point à gracieuseté qu'on pretendist luy faire, ains seulement pour voiler leur ambition, & tyrannie : d'autant que le pere fut contrainct de faire derechef le partage qu'il auoit faict dés le commancement entre ses enfans auant qu'il espousast Iudith, & que Charles fut nay, & de donner tout l'Empire, & le Royaume de France aux trois freres du premier lict, sans faire mention aucune de celuy du dernier mariage, & fut ceste diuision, & partage iuré en plein conseil, & confirmé par toute l'armee. Or voicy vn passage des plus prenants, duquel s'aydent ceux qui de nostre temps s'arment (sous pretexte du bien public) contre l'authorité Royale, qu'ils taschent d'assubiettir à la volonté du peuple : mais je m'estonne que ces hommes qui d'ailleurs sont doctes, & de grand esprit, soyent si peu voyans, que de poser fondement sur vne chose contraincte, puis que ceux mesme tiennent qu'en matiere de religion celuy qui se rend d'vn costé, ou d'autre par force, n'est pourtant à estimer tel au dedans, que la profession de sa parole le porte : je m'estonne (dis-je) comme ils osent dire que la cession de Louys soit legitime, & serue de preiugé au temps present pour deposer vn Roy qui ne sera au gré du peuple : veu que par cest exemple le peuple ne s'attribue point l'authorité de deposer le Roy, & les estats n'vsurpent ceste puissance : plustost vse l'on de contraincte enuers ce Roy, & luy faict on, non resigner la couronne, ains confirmer par serment le partage faict jadis entre ses enfans : & quand bien ils luy eussent faict faire cession de la couronne Royale, si est-ce que l'effect qui s'en ensuyuit nous fera voir, que ce qu'vne partie la plus corrompue des estats auoit ordonné, la pluralité plus entiere d'iceux, qui sçauoit les droicts du Royaume, l'abolit, & remit la Royauté en sa pristine souueraineté, & excellence. Ces choses passees selon les desirs des conspirateurs, Lothaire, qui se declairoit lors le Chef de la faction & se portoit pour Empereur de Rome, retenant auec luy son pere enuoya son frere Charles (qui fut depuis Roy de France sous le surnom de Chauue) en la ville de Prouins pour y estre mis en prison, & gardé estroictement, non pourtãt ne voulut il qu'on le tondit, & luy ostast le droit de sa cheuelure, pour le faire moyne, luy suffisant qu'on le tint de court, & ne desirant ainsi aneantir le sang Royal de France. Louys Roy de Germanie ne fut si gracieux à sa belle mere la Royne Iudith, ains l'exillant (par le consentement & aduis de tout le conseil) l'enuoya en Italie en la Cité de Tortone au pays Lombard, & non guere loing d'Alexandrie, où l'on l'a voila religieuse esperans l'a confiner toute sa vie, & l'empescher de plus brouiller les cartes en ce Royaume : car ils l'auoyent en grande detestation, non qu'elle fut telle qu'ils la disoyent, car autre la cognoissoyent les enfans du Roy, mais pour ce qu'elle estoit femme de grand esprit, & laquelle cognoissoit les humeurs de ceux qui ne marchoyent pas de droict pied, lesquels craignant son accortise, l'auoyent mise en ceste oppinion, & en fort mauuaise reputation de son honnesteté & enuers les Princes, & enuers le peuple. Le Pape voyant ces indignitez si grandes, & de quelle impieté vsoyent les enfans contre leur pere, detestant les grandeurs de ce siecle, & abominant l'ambition des Princes, ne pouuant ayder l'Empereur qui sous couleur de son authorité auoit esté circonuenu, & n'osant vser de son droit, duquel on disoit qu'il estoit venu abuser (ainsi

Promesse des enfans au pere.

Iudith Emperiere separee de Louys son mary.

Diuisiõ de l'Empire faicte de rechef par Louys Debonnaire.

Charles le Chauue enfant prisõnier à Prouins.

Iudith bãnieà Tortone cité de Lõbardie.

Quelle estoit la Royne Iudith.

Le Pape marry se retire à Rome.

que Balaam contre les Israëlites) contre l'Empereur, plein de tristesse, chargé de l'armes & regrets s'en alla à Rome, voyant que les meschans auoyent leur regne en ceste compagnie. Ainsi les conspirateurs ayãs (à leur aduis) gaigné la victoire sur l'Empereur, auquel ils en vouloyẽt pour le sçauoir ennemy de leurs vices, & non pas à Iudith, quoy que sur elle ils prinssent leur pretexte & couuerture: cõmencerẽt à tout mesler, & cõfondre, appointans, & desapointans ceux qui leur venoit en fantasie, de sorte qu'il fallut que Drogon oncle des Princes, & Euesque de Mets, auec Hilduin Euesque de Verdun se retirast, afin qu'à la chaulde ces galans ne luy feissent quelque desplaisir. Et chacun se tenant & content & asseuré, Pepin fut reprẽdre possession d'Aquitaine, où il deposa des Magistrats qui y auoyẽt estez mis par son pere: & Louys roy de Germanie s'en alla en Bauiere, qui estoit le pays de sa residence ordinaire: car desia il se repentoit de ce qu'il auoit faict, & commençoit à cognoistre (bien que tard) la malice des Prelats & Seigneurs de Gaule: mais se voyant trop foible pour estaindre le feu, qu'il auoit aydé à allumer, il se contenta de ce qui estoit faict, deliberé de ne passer plus oultre: ce que toutes-fois il ne garda pas, accoustumé aux reuoltes, & à ne recognoistre son souuerain. Lothaire se laissant circonuenir aux flateurs, se declaire Monarque, oyt les Embassadeurs de Grece, qui assisterent à ce piteux spectacle de la prison d'vn si grand Empereur que le Debonnaire, & receut d'eux les presens, qui estoyent portez à son pere: feit des ordonnances, receut les foys, & hommage, menant son pere d'vne part, & d'autre par la Gaule: puis ordonnant l'assemblee ordinaire du Parlement au moys d'Octobre ensuyuant en la ville de Compiegne, il s'en alla à Mets, de là à Verdun, ayant passé par les montaignes de Voyge, & Morimont, puis vint à Soissons, & là il confina son pere en l'abbaye, & monastere de sainct Medard de Soissons, affin qu'en l'assemblee de Compiegne il acheuast la tragedie desia commencee à Wormes.

Les gens de bien cõtrains de s'enfuir.

Louys Roy de Germanie se retire en son pays.

Insolẽce de Lothaire.

Louys le Debõnaire emprisõné à sainct Medard de Soyssons.

Indignitez faictes à l'Empereur Louys le Debonnaire par ses enfans: comme il fut remis, & de la punition de ceux qui auoyent conspiré contre luy.

CHAP. XXXVII.

PEV de noz histoires font mention de l'assemblee des Ecclesiastiques Gauloys contre Louys tenuë à Lyon, en laquelle presidoit Agobert Archeuesque dudict lieu, comme vn des principaux ministres des enfans du Debonnaire, ayãt pour assesseur Ebon aussi Archeuesque de Rheims, d'autres dient de Treues: or ce qui auoit esté ordonné en ce Synode, failloit (selon les desseins des rebelles) que fut exploité en ceste assemblee de gẽdarmerie, de laquelle auons parlé cy dessus, & où se trouua le Pape Gregoire. Par-ainsi l'Empereur estant faict prisonnier, & les estats ou plustost monopoles publiez à Compiegne, on se resolut d'y effectuer la peruerse ordonnance qu'auoyent faict à Lyon ces venerables Euesques. A ceste cause en pleine assemblee des Estats, je dis pleine assemblee, pour ce que touts ceux qui y vindrent bien que fussent de diuerses regions de la Gaule, si s'en trouua il peu qui osast parler pour l'Empereur, quoy que peu d'Euesques y faillissent, sauf Drogon frere bastard du Debonnaire, & Hilduin Euesque Verdun: ainsi je peux dire l'assemblee pleine de faction: mais où les gens de bien estoyent en bien petit nombre. Ce fut là que les aduersaires de l'Empereur voyans que desia la noblesse auoit compassion du bon Roy prisonnier, & que chacun detestoit la trahison qu'on luy auoit iouëe, souhaitoit aussi de le voir deliuré, & iouyr de ses estats comme au parauant son emprisonnement: cecy leur donne au cœur, & craignans que s'ils ne passoyent outre, leurs affaires ne se portassent mal, à ceste cause ils consultent, determinent: & en fin concluent la degradation de Louys, ainsi que de long temps elle auoit par eux esté pourpensée. Or oyez la cautelle, à cause que le bon Empereur d'autres-fois auoit faict vne confession publicque pour la mort de Bernard Roy d'Italie son nepueu, & autres desquels il s'estoit repenty auoir causé la ruyne, ils furent d'aduis qu'il en feit penitence publique, & que pour ce faire, il failloit le degrader d'armes, & luy oster la couronne Imperiale, & tous ornements

Assẽblee d'estats à Compiegne cõtre le Debonnaire l'an huictens trente & quatre.

Ruse estrãge des cõspirateurs.

ornemens royaux, comme indigne de les porter, estant encore entre les criminels & penitens, afin que par ce moyen il satisfeit aucunement à l'Eglise: comme s'il y auoit loy laquelle ordonnast deux fois punition pour vne seule faulte, & s'il estoit loisible (ainsi que dit auons) à l'inferieur de condemner ny iuger son superieur, & comme s'il estoit loisible à l'Ecclesiastique de rauir la couronne à vn Roy pour ses crimes: comme ainsi soit que sainct Ambroise separa bien Theodose le Grand de la communion des Chrestiens, mais non de la dignité Imperiale: mais icy tout est si peruerty de telle sorte que le plus iniuste estoit celuy qui vsoit le plus (à leur aduis) de iustice. Pour faire ceste degradation, il fallut gaigner les Euesques, quelques vns desquels se laisserent aller par argent, les autres estans pensionnaires des seigneurs de la conspiration: si bien que nul osant resister aux Princes, & n'estant aucun si hardy que de s'opposer à cest acte (quoy que le trouuassent inique, & detestable) sauf ceux que i'ay alleguez cy dessus, asçauoir Drogon, & Hilduin, en fin l'Empereur Louys le Debonnaire fut amené en l'Eglise sainct Medard, au monastere duquel lieu il estoit (comme dit est) enclos à Soissons, & là par le iugement des seigneurs assemblez au conseil, ou monopole, il fut condamné à estre degradé, & de viure en prison perpetuelle: & estant conduit deuant l'autel & reliques de sainct Medard, & de sainct Sebastien, on luy despoüilla les habits royaux, deceignit sa ceinture d'espée, qui estoit l'ancienne marque de cheualerie (ainsi que i'espere monstrer en vn autre lieu) luy osterent la couronne, & le reuestant d'vn accoustrement de dueil, les Euesques le declairerent pour separé de l'Eglise iusqu'à la fin de sa penitence, & le dirent estre inhabile de regner, & porter couronne: & en cest equipage il fut ramené en vne prison obscure, ce que fait il fallut que ceux qui suiuoyent son party se sauuassent, afin d'euiter la fureur de ces faux iuges, tellement que Drogon Euesque de Metz s'enfuit en Bauiere vers Louys son neueu, qui commençoit à recognoistre sa faulte, & à se repentir d'auoir si mal traité son pere, & autant en feit l'Euesque de Verdun & plusieurs autres, qu'on sçauoit fauoriser au prisonnier, bien qu'ils n'en eussent monstré semblant au conseil où ils voyoient que la fureur commandoit, & non la raison ny iustice. Et quelle equité estoit-ce que de condamner vn homme sans l'ouyr, & sans qu'il confessast ce qu'on luy mettoit sus, & contre lequel n'y auoit suffisant tesmoignage? Ceste façon de proceder, irrita tellement tous les gens de bien, tant de Gaule que d'Allemaigne, & de Bourgoigne, que ceux qui s'en estoyent fuys vers Louys de Germanie, luy remonstrans la grande impieté que celle à laquelle il auoit consenty, & luy proposans le iugement de Dieu sur les enfans qui persecutoyent leurs peres, & quelle punition auoit suiuy Absalon procedant tout ainsi contre Dauid, qu'ils auoyent fait contre le Debonnaire: la malediction de Cham ayant descouuert les parties vergoigneuses de son pere: & luy meirent tant de raisons en auant, que le bon Prince reuenant à soy, & considerant auec quelle ruse les trahistres auoyent armé les enfans contre le bon Empereur, & comme ils s'estoyent couuerts cauteleusement de la puissance & authorité de l'Eglise, & targuez d'vne imaginaire forme d'estats, abusans du corps public du royaume contre le chef d'iceluy: se mit aussi à tellement detester, & soymesme & ses freres, & leur conseil, qu'on voïoit bien la repentãce qu'il auoit d'auoir cõmise vne faulte si segnalee. De cecy fait proufit le bon prelat Drogon son oncle, l'encouragea poursuiure la deliurance de son pere, afin que ce bon deuoir luy seruit de satisfaction pour son offence: fut donc ordonné qu'on enuoyeroit par toutes les Prouinces de Gaule vers ceux qu'on sçauoit estre plus gens de bien, & les mieux affectionnez à l'Empereur captif, afin qu'ils amassent forces & se missent en deuoir d'oster leur Prince naturel de captiuité. Desia pour mesme occasion remuoit-on mesnage en Gaule, si bien que Guillaume Connestable de France (ie ne trouue que ce seigneur soit autrement qualifié és vieux liures, bien que l'histoire de Bourgoigne le nomme Guillaume au court nez, & le fait seigneur & Prince d'Orenge) & vn Comte appellé Egobart, qui s'armerent du costé de Paris auec les Parisiens & peuples voisins, contre l'Empereur Lothaire estant venu en la susditte cité de Paris, y contraindre le peuple à luy faire les serments accoustumez, & les seigneurs à luy iurer les foys & hommages. Ce remuëment fut fort agreable aux seigneurs qui estoyent en Allemaigne, lesquels pour ne laisser eschaper vne occasion si belle, despecherent vn Abbé nommé Hugues en Aquitaine vers le Roy Pepin, l'ex-

Nulle loy ordonne double peine à vn seul forfait.

L'ecclesiastique se doit cõtenter de la censure.

Louys Empereur degradé de son estat.

Les bons conseillers chassez de court.

Iniustice de condemner vn hõme sans l'ouyr, & sans preuue.

Remõstrãces faites à Louys Roy de Germanie.

Repentãce de Louys Roy de Germanie

Guillaume au Court nez Connestable de Frãce s'oppose à Lothaire

Lothaire viẽt à Paris faire iurer le peuple de le seruir.

Hugue Abbé en Aquitaine vers Pepin. hortter & prier, que puis qu'il auoit esté la cause de la prison de son pere, & qu'il voyoit combien indignement on le traitoit, & cecy sans son aueu, qu'il se monstrast aussi des premiers le vengeur de telle iniure, afin qu'à l'aduenir on ne le dit plustost l'ennemy de son pere que de ceux desquels il se plaignoit luy donner des defiances de ses enfans propres. Pepin, qui auoit mesme desir que ceux-cy, fut fort ioyeux d'vne telle ouuerture, & promit toute aide & deuoir, asseurant l'Abbé que sur le printemps il se trouueroit auec toutes ses forces en Frāce. *Pepin s'arme pour deliurer son pere.* En Bourgoigne furēt enuoyez deux Comtes Bourguignons appellez Guerin & Bernard, l'vn commandant à Mascon, & de l'autre ie n'ay sceu trouuer la seigneurie, si par cas il n'estoit Comte de Chalon, & parent du Connestable Guillaume, lesquels estoyent fugitifs pour auoir suiuy le party du Debonnaire: ces deux seigneurs ayans commandement en Bourgoigne, & estans aymez par ceux de leur païs, furent aussi bien ouys & receus de la noblesse, & communautez, chascun s'offrant pour la deffence & deliurance du Debonnaire. *Guerin Cōte de Mascon & le Comte Bernard arment les Bourguignons pour le Debonnaire.* Lothaire informé de toutes ces assemblés, & des cōsultations faites par toutes les Gaules & Germanie pour ce fait, & comme chascun se plaignoit, & trouuoit estrange que ne sçay quel nombre d'hommes eussent vsurpé vne telle puissance que d'oser rauir la royauté au souuerain, & le detenir captif en telle misere: & qu'en somme ils concluoyent qu'il failloit deliurer par force celuy que les conspirateurs auoyent circonuenu par leurs trahisons & menées. *Assēblées en Gaule contre Lothaire.* Et ce fut lors que (comme i'ay dit) Lothaire vint d'Aix la Chapelle à Paris, menāt auec luy son pere prisonnier sous bonne & seure garde, où il força le peuple de luy iurer fidelité: mais il ne ioüit longuement de ceste prise, & iamais ne tira seruice tant preiudiciable des citoyens qui luy ayans presté la bouche, auoyent le cœur du tout esloigné de sa cause: d'autant que les sus-nommez Egobard Comte, & Guillaume Connestable, luy vindrent faire teste, & presenterent bataille pres de Paris, laquelle eust esté sanglante, si le bon Empereur captif ne les eust destournez, & n'eut prié les vns & les autres de ne point combattre sur ceste querelle, neantmoins fallut-il que Lothaire sortit de Paris, & laissast la ville à ceux qui tenoyent le party de son pere, lesquels s'allerent ioindre au camp de Louys de Germanie, & Lothaire se retira à sainct Denys, faisant abbatre les ponts de Seine & de Marne, & tenant garnisons par tous les passages, afin qu'il ne fut surpris par ses aduersaires, & ne laissa pas vn vaisseau sur les ports des riuieres qu'il ne mit à fons: faisant derechef saisir Paris par ses gents, afin que les citoyēs qu'il sçauoit ne luy estre fidelles, ne donnassent point passage aux Aquitaniques: *Lothaire s'arreste à sainct Denys. Ponts rompus par Lothaire.* Car desia Pepin estoit venu auec ses forces iusques à la Seine & s'estoit campé à Melun: & les seigneurs de Bourgoigne s'estoyent arrestez le long de Marne, & Louys venoit par l'Auxerrois auec les forces d'Alemaigne: de telle sorte que tout l'Empire Occidētal estoit pour lors en armes, pour celuy cōtre lequel peu de temps auparauant, tout le mesme Empire s'estoit bandé: telle & si grande est l'inconstance des hommes, & si peu certain l'heur qui les accompaigne, & tant miserable l'estat de ceux qui commandent sur les peuples & prouinces. *Armées assemblées pour Louys le Debonnaire.* Tout cecy se passa en Caresme en l'an de nostre salut huit cens trente quatre auant Pasques que les Princes liguez d'vn accord enuoyerent vers Lothaire le semondre de laisser aller Louys son pere, & furent Embassadeurs, & deputez en cest affaire Ratbold Euesque, & Gantzelin Comte, lesquels remonstrerent à Lothaire la mauuaise opinion que tout le monde auoit conceüe de luy, que ses freres s'estās abstenus de faire tort à leur pere depuis qu'il se fut rendu à Wormes, il eut passé oultre le faisant ignominieusement degrader, & par ce moyen se deshonorant luy mesme: *L'an huit cens trente quatre. Remonstrāce faite à Lothaire sur la deliurance de l'Empereur.* qu'ils estoyent enuoyez de la part des Roys ses freres, & de la plus-part des Prelats, Princes, Capitaines, Cōtes & cōmunautez des Royaumes suiets à la couronne Françoise, pour le prier qu'il leur rendit l'Empereur sain & sauf, afin que les suiets contents, il purgeast son ame de malefice, que tous se faisoyent forts de gaigner tellement le cœur de son pere, qu'il luy pardonneroit ceste faulte, bien qu'indigne de pardon, le receuroit pour son fils, comme aussi les Roys l'auoüeroyent pour leur frere. Que s'il refusoit le rendre, ils prenoyent Dieu pour iuge, protestans de poursuyure leur droit à forces d'armes, & de tirer de luy à coups d'espée ce que par priere ils n'auroyent peu obtenir: qu'il estoit en sa puissance de choisir la paix ou la guerre, car il n'y auoit rien de moyen que deliurer l'Empereur, ou se preparer de combattre toutes les forces de l'Empire. Lothaire qui

voyoit

voyoit bien le peril où il estoit, comme celuy qui auoit l'ennemy & dedans & dehors, & aux costez, bien que ne sceut honnestement couurir son ambicieuse façon de proceder, si est-ce qu'il l'a pallia en telle sorte, qu'il dit qu'il n'y auoit homme au monde plus marry du desastre de l'Empereur qu'il estoit, ne qui portast meilleure affection à son pere, ou qui plus desirast sa deliurance: que les Roys ses freres auoyent tort de le charger de la degradation, veu que c'estoyent eux-mesmes, qui les premiers auoyent chaufez les fers, & s'estoyent mutinez premiers contre leur pere: & la cause venoit de Pepin, & que le conseil procedoit des Euesques: quant à luy que tout son desir estoit de voir son pere sans blasme, purgé de ce qu'on luy met sus, & remis auec pareille ceremonie en son siege comme il en a esté dechassé, que ce n'est à luy à violer ny rompre ce que l'Eglise a lié, & que iustement il ne pouuoit s'opposer à telles censures. Au reste qu'on feit tenir les estats, & diéte generale de l'Empire quelque part que bon leur sembleroit, qu'il ne faudroit d'y amener son pere & de luy faire tout seruice possible pour le recouurement de sa liberté, & pour la punition de ceux qui l'ont accusé & conduit à telle misere: demanda qu'on luy enuoyast Guerin Comte de Mascon, & Otton, ou Eude Comte d'Orleans, & Foulques, & Hugues Abbez, afin qu'il deliberast & veit auec eux par quels moyens il pourroit satisfaire à leur requeste: & que l'endemain on luy signifiast l'heure & temps que les susdits seigneurs viendroyent vers luy, afin qu'il se preparast & eut moyen de les contenter. On veit bien que tout ce qu'il faisoit n'estoyent que subterfuges, veu que soit que la chose luy despleut, ou qu'il craignit que les troupes vnies il ne fut empoigné, ou, qui est le plus vray-semblable, destourné par les ennemys de son pere qui vouloyent auoir ce Prince pour garant, puis qu'il failloit que l'Empereur fut remis, tant s'en fault qu'il attendit la venuë des deputez qu'il auoit demandez, que plustost dés l'endemain qu'il eut parlé aux premiers messagers, il troussa bagage, leua le camp, & laissant son pere seul à sainct Denys, il s'en alla au Royaume de Bourgoigne, se retirant à Vienne en Daufiné pour y passer son hyuer, & y assembler forces, & auec icelles deffendre ceux qui le possedans faisoyent tort à sa reputation, & encor' mettoyent en combustion tout le Royaume. Car de s'arrester en Bourgoigne il ne luy fut pour lors possible, d'autant que le Comte Guerin auoit mis garnisons à Chalon & Mascon, lesquelles ne voulurent ouurir les portes à Lothaire, lequel ne pouuant pour lors leur nuire, garda sa colere pour vne autre fois, ainsi que cy apres nous vous deduirons. Le iour assigné du pourparler & abouchement, comme les Comtes d'Orleans & de Mascon vinssent au camp de Lothaire, nouuelles vindrent aux Roys de la fuite de leur frere, & comme l'Empereur estoit en liberté, d'vn costé la ioye est grande en l'armée pour l'amour de l'Empereur, mais d'autre part les Roys plaignoyent le desastre de leur frere, qui se laissoit ainsi mener par ceux desquels il deust desia cognoistre les trahisons & impostures: mais voyãs qu'il n'y auoit aucun remede pour lors, les aucuns d'entre eux s'en vont à sainct Denys trouuer l'Empereur qui les caresse comme ses loyaulx & bons amys, sans qu'il leur tint le moindre propos du monde de chose que contre luy ils eussent entreprise. Or cependant ceux qui estoyent auec luy, ne cessoyent de luy conseiller de reprendre & les habits Royaulx, & sa ceinture & espée, comme reprenant son droit de cheualerie, il n'y voulut entendre: disant qu'encor que les Euesques ses haineux l'eussent à tort degradé & excommunié, si reputoit-il leur censure redoutable, & leur sentence ayant vigueur: par ainsi il ne desiroit plustost faire ce dequoy ils l'exhortoyent qu'il ne fust absouls par d'autres Euesques, & par iceux reconcilié à l'Eglise. A ceste cause les Euesques s'assemblans le Dimanche de la my Caresme audit an huit cens trente quatre, (selon la computation qu'à present nous suyuõs, & trente trois selon l'ancienne façon de ce Royaume) en l'Eglise sainct Denys, le benirent, luy donnerent absolution, & prit de leurs mains ses habits Royaux, son espée & ceinture, & la couronne Imperiale auec le reste des armes suyuant la ceremonie de laquelle on vse au sacre des Empereurs, & tout ainsi que si c'eust esté le premier iour qu'il vint à la couronne. Or le supplement d'Aymon allegue icy vne chose fort merueilleuse, & pareille à celle que nous vous auons dit estre aduenue en Grece, apres que l'Emperiere Irenée eut fait creuer les yeux à son fils Constantin: car dés le temps que l'Empereur Debonnaire fut ainsi emprisonné, traité, degradé, & excommunié, que dit auons, il sembla que le temps

Respõce de Lothaire aux deputez.

Lothaire demande les estats.

Lothaire s'enfuit en Dauphiné qui estoit du royaume de Bourgoigne.

Les Chalonois & Masconois refusent l'entrée en leurs villes à Lothaire.

Louys ne veut se dire Empereur sans estre absouls.

Louys le Debonnaire sacré, absouls, & remis par les Euesques en l'Eglise sainct Denys en France.

Aymon liure 5. chap. 14.

plouraſt ce bon Prince, & que les Elements ſ'irritaſſent contre les hommes qui ſouffroyent vne telle abomination, veu que les vens, pluyes, orages, deſbords de riuieres & terre-trébles eſtonnoyent tellement chaſcun, qu'il eſtoit impoſſible de labourer les terres, ny de preſque voyager, la terre eſtant couuerte d'eau, & l'air aſſailly de la violence des vents : mais tout auſſi toſt que les Eueſques eurent remis l'Empereur en ſon ſiege, qu'il fut abſous, & que le peuple eut crié viue le Roy, l'air ſ'eſclaircit, les vents ceſſerent, & celle face confuſe du ciel qui eſtonnoit les hommes ſ'euanoüiſſant, on eut double ioye, & de la ſerenité du temps, & de la deliurance du Prince le plus doux & courtois qui veſquit onc: & lequel meſme en vne ſienne epiſtre cõfeſſe que ſa trop grande douceur & debonnaireté auoit eſté cauſe que ſes ennemys ſ'eſtoyent hazardez de le traiter ſi rudement. Par cela ſeruant d'exemple aux Roys & ſouuerains, de tellement moderer leur courtoiſie, qu'elle ne ſemble eſtre vne indulgence licentieuſe pour les fils qui ne ſçauent bien vſer de choſe aucune; & de n'eſtre auſſi inſolents iuſqu'à tourner le droit en iniuſtice, mais garder ce que dit le poëte:

Grandes pluyes & vens apres la degradation de l'Empereur.

L'air eſclairey l'Empereur eſtãt remis en ſon eſtat.

Virgil.

Eſtre aux humbles gracieux
Et dompter les orgueilleux.

Et d'autant que le bon Prince n'auoit encore veu pas vn de ſes enfans, & qu'il deſiroit grandement les careſſer, & leur rendre grace de leurs deuoirs & bons offices, il ſ'arreſta à Nantueil, puis à Creſſy qui eſtoit lors vn ſciour royal, comme pluſieurs villages qui ores autour de Paris, n'ont forme quelconque de palais, tels que ſont Gentilly, Victry, Clichy, ſainct Ouën, & d'autres: & là attendoit le Debonnaire Empereur ſon fils Pepin Roy d'Aquitaine, & les autres troupes qui n'auoyent encore peu paſſer la riuiere de Marne, y obſtant & la rupture des ponts, & le deſbord des riuieres. En fin & Pepin & Louys viennent en court, baiſent les mains à leur pere, il les reçoit & mercie, & bien que pluſieurs luy conſeillaſſent de pourſuyure Lothaire, ſi ne voulut-il y entendre, eſperant qu'auec le temps il recognoiſtroit ſa faulte & ſe ſoumettroit comme ceux-cy à ſon obeiſſance. Deſia auoit fait l'Empereur venir de Prouins ſon fils Charles, auquel ſes freres feirent grand chere, & ſceut bon gré à Lothaire d'auoir vſé de plus de gracieuſeté à ceſt enfant, qu'à ſoy-meſme: puis enuoya Pepin en Aquitaine pour ſ'oppoſer aux conſpirateurs qui remuoyent par tout meſnage, & Louys en Germanie, leur recommandant l'eſtat public, & l'vnion & paix de l'Empire: & il retint Charles auec luy, eſperant de le fortifier d'amys, & de ſeigneuries, voyant bien le peu de fiance qu'il pouuoit auoir en ſon ſang propre: Cependant il enuoya en Italie querir ſon eſpouſe Iudith par les Eueſques Rathbold ou Ratald, & Boniface, laquelle il receut comme choſe que le plus il aymoit & qu'il eſtimoit digne d'eſtre reſpectée, & delà ſ'en alla à Aix paſſer le reſte du Printemps à la chaſſe, & aux Adennes, & à Morimont pour ſe rafreſchir de ſes peines paſſées. Or ſa deliurance ne mit, ny apporta la paix ny repos en France, d'autant que Lothaire ſ'eſtant retiré, & ayant auec luy partie des aduerſaires de ſon pere, il auoit laiſſé des autres vne bonne partie en la France Neuſtrienne, qui n'eſt pas ſimplement ce qu'on appelle ores la Normandie, ains proprement ce qui eſt contenu (ainſi qu'ailleurs i'ay dit) ſous le Royaume ancien de Paris. Les chefs de ceux-cy eſtoyent Lambert & Macefroy, ou Mainfroy, l'vn deſquels ayant eſté chaſſé du Comté & gouuernement d'Orleans, y vouloit r'entrer, pour auec l'aide d'vne telle forteresse, tenir l'Empereur en haleine, & ſe conſeruer ainſi en dignité ſans eſtre contraint de rendre compte de ſes folies. Ceux-cy donc forçans les places voiſines du païs Chartrain & du Perche, Otthon qui y auoit eſté mis au nom de l'Empereur, & lequel nous auons dit eſtre couſin de Bernard Comte de Catheloigne ſe reſſentant de cecy, appelle à ſon ſecours les Thorangeaux, deſquels ſe feit chef Theodon Abbé de l'Abbaïe de ſainct Martin de Tours, comme auſſi pluſieurs autres vaillãs ſeigneurs & Capitaines loyaux au Roy, ſuyuirent l'enſeigne de l'Orleanois: ils ſont vn aſſez long temps tenans la campaigne, d'vn & d'autre coſté, tous pillans le bon homme, & chaſcun taſchant de tromper & de chaſſer ſon aduerſaire : mais ſoit qu'ils meſpriſaſſent l'ennemy, ou qu'ils le penſaſſent plus loing, ils ſe virent ſurpris à l'improuiſte par Lambert & ſes troupes, ſi bien que ne pouuans ſouffrir leur fureur pour n'eſtre armez, ny en ordre, ils ſe mirent en fuite: neantmoins les ſeigneurs Comte

Anciens palais des Roys pres de Paris.

Pepin & Louys viennent vers leur pere.

Louys r'enuoye ſes enfans en leurs païs.

Iudith Emperiere ramenée en court.

Lambert & Mainfroy font guerre à l'Empereur.

Othon Cõte ou gouuerneur d'Orleans.

Theodon Abbé de ſaict Martin de Tours.

Imperiaux deſfaits par les Lothariens.

Othon

Othon, & Guillaume son frere, & Theodon, qui n'auoyent accoustumez de tourner le dos, se mettans en deffence furent aussi taillez en pieces, & auec eux plusieurs des plus gentils compaignons de leur suyte. Ceste route alluma la guerre plus que iamais. l'Empereur se faschant bien fort de la mort de si braues cheualiers, & ses seruiteurs loyaulx & tresfidelles: & Lothaire cognoissant qu'il n'y auoit rien d'asseuré pour les siens, tant le desir de vengeance estoit graué au cœur des Imperialistes: aussi Lambert & Mainfroy ayant fait leur coup ne voioyent moyen aucun de s'arrester en Neustrie, & d'en sortir il ne leur estoit possible, estans enfermez de riuieres, & craignoyent que l'Empereur ne les surprit: & pource ils mandent à Lothaire que s'il les ayme, il est temps de le monstrer les deliurant d'vn danger si euident, & conseruant la plus grande partie de ce païs à sa deuotion. Lothaire qui ne vouloit perdre des hommes de telle marque, ne faillit aussi de se mettre en chemin pour les secourir, armé des forces de tous les vagabons & rebelles des Gaules, & ayant la ieunesse Prouençale auec luy, sur laquelle s'estendoit sa puissance: il s'adressa à Chalon, que Guerin Comte de Mascon auoit fortifié, & d'autant qu'on luy refusa l'entrée, & qu'encor on feit quelque saillie sur luy & les siens, il y mit le siege, & l'emporta en fin d'assault, l'a pilla, & brusla toute, sauf vne petite Eglise dediée à l'honneur de sainct George, quoy que le Prince n'entendit onc qu'on vsast de feu, ny de demolition tant estrange & barbare: mais auant que le feu y fut mis, tout passa sous les mains pillardes des soldats qui ne laisserét ioyau és Eglises, ny argent, ou meuble és maisons, qui ne seruit pour rassasier leur auarice. En la ruine de ceste ville furent pris les Comtes Gozselin, & Samile, & vn gentil vassal du Roy que Lothaire contre toute honnesteté feit mourir & leur feit trencher les testes, & outre ce pour monstrer le peu d'amitié qu'il portoit aux amys de son pere, il commanda les ietter en la Saone, & y noyer Gerberge fille du Comte Guillaume au Court-nez & Connestable de France, duquel on dit que sont issus les Comtes de Chalon, & Princes d'Orenge: & la cause de la mort de ceste Dame, ils l'acompterent à ce qu'ils l'a blasmoyent de sortilege & enchantement, & qu'elle estoit empoisonneuse: mais il est aisé de charger celuy qui n'a qui le deffende, & lequel on est resolu de le faire mourir. L'Empereur estant aduerty de l'armee de Lothaire, s'achemina vers Langres auec son fils Louys Roy de Germanie, & estant à Langres attendant la venue du Roy d'Aquitaine, il ouyt les tristes nouuelles de la prise de Chalō & du massacre & pillage y commis par les gens de Lothaire: ce qui luy donna vne merueilleuse tristesse au cœur, & se resolut de combattre son fils, & de venger la mort de tant de gens de bien, & ensemble punir l'insolence du Capitaine de ces troupes tant deuorantes. Lothaire qui ne venoit tant pour combattre que pour deliurer Lambert & ses troupes, s'en vint à Austun, & delà s'achemina par le Niuernois vers Orleans, où l'attendoyent ceux qui n'aguere auoyent deffait Othon & Theodon, & sçachant que l'Empereur le poursuyuoit, & qu'il s'estoit renforcé des troupes d'Aquitaine, que Pepin auoit enuoyées, où depuis le mesme Pepin vint en personne, il passa le Vendomois & s'en vint au païs du Maine, retirant tousiours auec luy les mal-contens, & resolu de tenter la fortune s'il se voyoit poursuiuy d'auantage, & si l'Empereur ne vouloit entendre à composition.

Mort du Côte d'Orleans.

Lothaire vient au secours des siens.

Chalō sur Saone assiegée, prise, & mise à feu & sang.

Cruauté de Lothaire sur la noblesse à Chalon.

Mort de Gerberge fille du Cōnestable Guillaume au Court-nez.

Lothaire vers Orleans, & pourquoy.

De l'accord de Louys le Debonnaire auec son fils Lothaire, & de la poursuite contre les rebelles, reformation des Ecclesiastiques & autres choses memorables. CHAP. XXXVIII.

OR la cause qui feit arrester si court au païs Manceau ce Prince François, fut qu'il entendit la venuë de Pepin vers son pere: car son dessein estoit de passer en Aquitaine, & faire tant qu'il gaigneroit son frere, & le prieroit de luy estre tel, & si bon garant qu'il luy auoit esté lors qu'il s'enfuit de prison: mais voyant le tout si mal acheminé & son cas reduit à si mauuais estat, il s'arresta pres du Mans, resolu d'essayer le hazard des armes. L'Empereur d'autre-part ayant Louys Roy de Germanie, & les forces d'Aquitaine, & de Bourgoigne, ne faillit de le suyure: si bien que les armées logerent & camperent l'vne pres de l'autre, & cecy pres de Bloys, où Pepin vint auec fort belle troupe de gendarmerie

Armées du pere & des fils contre Lothaire cāpées pres de Bloys.

trouuer ſon pere. Lothaire ſe voyant aſſailly de toutes parts, & n'auoir aucun huys de derriere pour eſchapper, & cognoiſſant que le combattre luy ſeroit preiudiciable, commença à deſperer de ſon ſalut, & eſtoit balancé entre eſpoir & crainte, craignant qu'on ne luy deniaſt la paix, & d'autre ſe fiant en la miſericorde & debonnaireté de ſon pere, il ſe reſolut de demander accord & de ſ'humilier à l'Empereur, comme bon fils: & n'ayant meſſager plus propre que ſoy-meſme, ayant obtenu ſauf-conduit il vint ſ'humilier & preſenter deuant ſon pere luy requerant pardon, & ſuppliant de donner la vie à ceux de ſa compagnie, auec proteſtation de ne iamais plus tomber en pareilles fautes: meit en auant que non par malice, ains conduit de folle ieuneſſe il ſ'eſtoit laiſſé gaigner aux Eueſques, comme auſſi auoit fait la plus part de la nobleſſe: bien confeſſoit-il ſon tort eſtre grand, d'auoir continué de porter les armes: mais il diſoit n'auoir ce fait contre l'Empereur, ains contre les Comtes de Bourgoigne qui luy auoyent denié paſſage, & entrée en leurs villes: & quant à ce qu'il eſtoit entré ſi auant en païs, ce n'auoit eſté pour y renouueler la guerre ou faire teſte à ſa maieſté, ſeulement pour garentir de mort, & faire ſauuer les Comtes Lambert & Mainfroy, contre leſquels il ſçauoit que l'Empereur eſtoit courroucé: & de cecy il le ſupplioit encor ne le trouuer eſtrange, puis qu'ils ſ'eſtoyent hazardez pour ſon ſeruice, il ne pouuoit moins faire que d'en vſer ainſi qu'il auoit fait. Louys qui eſtoit doux & clement ſur tous les Princes de ſon aage, bien qu'il feit ſemblant d'eſtre grandement irrité contre Lothaire, qu'il le tençaſt aſprement, & ſemblaſt le menacer, ſi eſt-ce qu'en ce il ſ'adoucit & le blaſma paternellemẽt, luy remonſtrant ſes faultes & le tort qu'il ſe faiſoit & à toute ſa poſterité, qu'il fut dit que le fils d'vn Empereur & Roy de France, à l'appetit du meſcontentement d'autruy, prit les armes contre ſon prope ſeigneur & pere: qu'il monſtroit bien par là le peu de compte qu'il faiſoit de la maieſté Royale, & de l'autorité paternelle, puis qu'il ne reueroit l'vne comme dependant d'icelle, quoy que aſſocié: & n'aimoit & honnoroit l'autre, comme ayant d'elle pris ſon eſtre naturel. En ſomme pour l'amour de Lothaire il pardonna aux ſeigneurs de ſa ſuite, deſquels le Roy d'Italie iura de reſpondre, & les repreſenter, aduenant plus aucune reuolte, & qu'à iamais ils feroyent obeiſſance au Debonnaire, & ſous ceſte condition il enuoya, & le fils & les autres ſains & ſaufs en Italie, mais auec le ſauf-conduit Imperial, car ſans cela il n'eſtoit permis à pas vn de paſſer les Alpes. Auſſi auoit ce ſage Empereur fait mettre ſeures & puiſſantes garniſons ſur tous les paſſages & deſtroits des monts, pour garder & empeſcher qu'aucun ne paſſaſt ſans paſſe-port & congé de ſa maieſté: d'autant qu'il y en auoit pluſieurs, & iceux les plus chargez qui n'eſtoyent point là auec Lothaire, leſquels le Debonnaire craignoit que depuis ne ſ'accointaſſent de luy, & le ſollicitaſſent à renouueller quelque tumulte, leſquels il eut bien voulu auoir pour les punir. Et d'autant que ç'auoit eſté la cauſe & principale, & plus grande pour laquelle les Prelats auoyent brouillé les cartes, que la reformation de leurs abus: l'Empereur ayant congeé ſon fils Lothaire, tant pour le voir neceſſaire en Italie, que pour l'empeſcher de hanter ceux deſquels il auoit ſoupçon: il ſ'en vint à Orleans, où il renuoya les Roys Pepin & Louys en leurs terres, & ayant payé ſes ſoldats, les licentia auſſi, renuoyant les garniſons chaſcune en ſa place: & delà ſ'achemina à Paris, où ayant ſeiourné quelque temps, il ſ'en vint à Laigny vers la feſte ſainct Martin, où il feit l'ouuerture du parlement: voyant bien le bon Prince le grand beſoing que toutes choſes auoyent de reformation: car tout durant le temps des troubles, & que les meſchans abuſoyent de la faueur des Princes, & meſpriſoyent l'ordonnance du ſouuerain, tout eſtoit renuerſé ſ'en deſſus deſſous, chaſcun viuant à ſa fantaſie, & nul voulant obeir à iuſtice. Et d'autant que le bien du Crucifix eſtoit le plus gras, & plus friant, & le clergé fort deprauè à cauſe de la ſuperfluité de ſes richeſſes par les Prelats mal employées, il ſ'en eſtoit auſſi enſuiuy vn grand deſordre: veu que nul honnoroit ce ſainct ordre, & que les Egliſes eſtoyent ſi mal ſeruies que merueilles. D'auantage les ſeigneurs peſchans en eau trouble, & penſans que iamais plus l'Empereur ne ſeroit remis en ſon eſtat, ayans à faire auec des Princes qui ne leur refuſoyent rien, & (qui plus eſt) ne les oſoyent contriſter, ſ'emparerent du reuenu des benefices y mettans des vicaires, & des œconomes, & eux iouyſſans du meilleur, qui fut vn abus lequel depuis regna long temps en France, ainſi que nous fera voir le cours

Lothaire demande grace & pardon à ſon pere.

Douceur de Louys le Debõnaire vers Lothaire.

Pardõ fait à Lothaire & ſes cõplices eſtãs auec luy.

Nul alloit ou reuenoit d'Italie ſans paſſe-port du Debõnaire & pourquoy.

Louys à Paris.

Louys tiẽt le Parlement à la ſaĩct Martin à Laigny.

Deſordre en l'Egliſe à cauſe des troubles.

Nobleſſe vſurpe le reuenu des Egliſes.

le cours de nostre histoire: & pource que la noblesse d'Aquitaine, où les troubles auoyent regné le plus à cause des menées de Pepin, auoit plus empieté sur les Eglises, que pas autre du royaume, comme celle qui suyuoit l'exemple de son prince Pepin, lequel faisoit largesse du bien du Crucifix, & le departant aux nobles, estoit cause que les grans de son païs s'aidoyent du droit de bien-seance és Abbaïes, & autres tels benefices qu'ils voyoient estre de bon & grand reuenu: & pource l'Empereur despecha principalemét en Aquitaine Hermold Abbé, pour cõmander au susdit Pepin que sans delay il rendit, & feit rendre les biens, rentes, & ioyaux pris és Eglises, & que le seruice de Dieu fut administré auec pareille purité, qu'il estoit auant la guerre: enuoya aussi des Euesques & Abbez fort gens de bien (he Dieu que nous auriõs bon besoing d'vne telle & si diligente & saincte reformation) par les citez & monasteres, afin qu'ils restaurassent celle ancienne discipline ecclesiastique, laquelle, aussi bien que maintenant, estoit presque aneantie & abolie par toutes les Gaules & Germanie. Et d'autant aussi que les voleurs, brigans, & pilleurs, s'estoyent multipliez par ses terres à cause de l'insolence des guerres, & impunité des vices, & qu'il n'estoit possible sans dáger de mort ou d'estre deualisé, d'aller par païs: il establit des Preuosts des mareschaux par touts les Comtez, ou Bailliages, (les anciens appellent ces officiers Nonces, ou messagers, pour ce qu'ils n'estoyent perpetuels és Prouinces) afin de punir ces voleurs, & guetteurs de chemins. Et d'autant qu'il aduenoit souuent que ces Nonces n'auoyent point forces suffisantes pour dompter ceste canaille pillarde, il estoit enjoint aux Comtes ou Baillifs voisins des lieux où seroyent ces iusticiers extraordinaires, & aux officiers des Euesques fussent-ils Vicomtes ou Vidames, de leur donner main forte, & toute faueur & aide: voulant que les susdits Nonces luy feissent entendre ce qu'ils auroyent exploité au prochain Parlement qui auoit esté estably à Wormes pour le Printemps. Et par là les subtils lyseurs de l'histoire Françoise qui ne s'amusent point à la simple escorce d'vne narration, verront que la police, & iurisdictions pour le fait de la iustice que nous suyuons à present, est la mesme que iadis, & qu'il y a bien peu de difference que des seuls noms, ainsi qu'auons monstré cy dessus parlant des Comtes, Vicomtes, Vidames, Misses, ou Enuoyez, fussent du Roy, ou des Comtes lesquels exerçoyent la iustice ordinaire: mais l'abondance des causes apres les troubles empeschát ces officiers, le Roy pourueut aux crimes des voleurs, ordonnant ces officiers voltigeans par ses terres auec ample commission, & puissance de forcer les Baillifs royaux, & iustices ecclesiastiques de leur tenir la main là où ils ne seroyent assez forts pour faire les captions. Ainsi l'Empereur Louys renouuela l'estat en Gaule, tant pour la police que pour le fait ecclesiastique, rendant à chascun ce qui luy apartenoit: & cecy fait, il s'en alla passer partie de l'hyuer à Aix la Chapelle, puis vint faire ses festes de Noel à Mets, apres auoir seiourné quelque téps à Theonuille, ayant en sa cõpaignie l'Euesque de Mets Drogon son frere bastard: d'autant qu'il auoit deliberé de tenir sa court à Theonuille en l'vne des saisons ordinaires pour le Parlement qui est au moys de Feurier, & à la feste de la Chandeleur, ainsi que depuis l'ont pratiqué les Roys ses successeurs. En l'an donc huit cens trente cinq, cõme l'Empereur se fut plaint en ceste assemblée de l'iniustice d'aucuns Euesques qui auoyent esté cause de sa deposition, & separation & de l'Eglise & de l'Empire, fut ordonné que l'assemblée des Euesques seroit tenuë à Mets, où les accusez cõparoistroyent pour se purger, & où ils deffaudroyét, qu'il seroit procedé cõtre eux, cõme contre crimineux de leze maiesté diuine & humaine. Les opiniõs sont fort diuerses entre les autheurs sur le lieu où fut tenue ceste diete, & assemblée: les vns la dient auoir esté faite à Aix la Chapelle, trõpez de ce que celle qui fut celebrée pour la reformation du clergé estoit en celle cité: d'autres tiennét que ce fut a Magonce, mais ils n'alleguent ny raison, ny autheur vallable: d'autres (entre lesquels sont Gaguin, & Paul Emile) n'exprimét le lieu: mais ie suyuray en cest endroit le supplement d'Aymon, cõme le plus asseuré: qui dit qu'à Mets fut tenue ceste saincte Diete. Entre tous les Euesques qui auoyét esté de la faction de Lothaire, & lesquels on auoit aiournez à se trouuer à Mets pour leur iustificatiõ, n'y eut que celuy de Rheims Ebbõ qui y cõmparut, soit qu'il se fiast en la cleméce royale, ou qu'il se pésast pouuoir iustifier, ou n'ayát eu le moyen de s'enfuir, ainsi que les autres Euesques, lesquels se retirerét en Italie vers Lothaire, pour là estre garétis. Ebbon estát interrogé sur les causes

Pepin donnoit les benefices aux Lais.

Hermold enuoyé en Aquitaine & pourquoy.

Guerres ciuiles causent les vols, & assaßinatz.

Preuosts des mareschaux iadis appellez Nonces & leurs charges.

L'estat ancien se raporte au moderne.

Parlement tenu à Theonuille

L'an huit cens trente cinq.

Assemblée d'Euesques ordonnée à Mets & pourquoy.

Diuerses opiniõs sur le lieu de ceste Diete.

Ebbon Archeuesque de Rheims vient au Concile de Mets.

le mouuans à la deposition de l'Empereur n'eut autre raison pour respõce, que ce qu'il en auoit fait, estoit plus par force qu'autrement, veu que les autres prelats estoyẽt de ceste opinion: mais on ne se contenta point de si peu, veu qu'on le sçauoit estre vn des premiers & plus factieux des ligues de Lothaire, & des premiers qui auoyẽt incité Pepin cõtre l'Emperiere Iudith, & cõtre le Comte Bernard: ioint que s'il eut esté si hõme de bien qu'il se disoit, il eut fait ainsi que Drogon, & Hilduin, lesquels sans crainte s'opposerẽt à l'ordonnance de tout le conseil des cõspirateurs. Encor ne se peut purger, ny iustifier Ebbon de l'ordonnance faite cõtre l'Emp. Louys à Lyon, où l'on disoit (quoy qu'à tort) que s'estoit trouué le Pape Gregoire: ce qui fut cause, que se voyãt cõuaincu & ne pouuant nier ce dequoy on le blasmoit, il confessa ses forfaits & felonnies, & en plein Synode il se iugea de sa propre bouche, indigne & de la dignité Archiepiscopale, & de l'office de Prestrise, remettant son Archeuesché entre les mains de l'Emp. lequel il pria d'auoir compassion de sa vieillesse: ce nonobstant il fut desgradé, & mis en la main seculiere, & par sentence de l'Empereur enuoyé en exil au païs de Saxe, pour là porter la penitence de ses laschetez, où il fut vn long temps auec l'Euesque de Hambourg qui le consoloit en ses miseres. Quant à l'Acheuesque de Lyon nommé Agobert, estant aiourné, ne voulut onc obeïr, ny comparoistre, & pour ceste cause on proceda contre luy par contumace, & fut excommunié & priué de sa dignité, tout ainsi qu'il en fut vsé à l'endroit de tous les absens, que le Synode condemna comme traistres, symoniacles, homicides, & perturbateurs de l'estat public, scandales & vituperes de l'Eglise, les priuans de leurs benefices & de la puissance de consacrer, ny conferer ordres, ny autres sacrements, & en somme les rendant inhabiles de toutes fonctions ecclesiastiques. Et d'autant que les susdits se pouuoyent couurir de l'assemblée tenue à Lyon au preiudice de Louys, fut ordonné que tout ce qui auoit esté estably, decreté ny determiné en celle assemblée seroit inualide, sans effect ny authorité, cassant & annullant, & abolissant tous ces statuts & ordonnances, & derechef excommuniant ceux qui y auoyent assisté, & donné faueur, & qui auoyẽt fait tels statuts contre tout droit & iustice. Apres cecy l'Empereur qui estoit des plus conscientieux hommes de son temps, se souuenant comme solennellemẽt, & par ceremonies publiques il auoit esté degradé à Soissons, craignãt que les oraisons, où plustost imprecatiõs & maledictiõs que lors luy auoyẽt donné les Archeuesques (bien qu'à tort) ne preiudiciassent au salut de son ame, il voulut estre derechef absouls, ne luy semblãt que ce fut assez que ce qu'on auoit fait sur luy en l'Eglise de sainct Denis en Frãce. A ceste cause il cõmanda que sept Archeuesques deissent sur luy sept oraisons de recõciliation, afin que publiquemẽt & par les Metrapolitains absouls, & remis en l'Eglise, il eut sa cõscience plus libre & à repos, & que son authorité en semblast prendre plus de force. Ceste ceremonie dõna encor si grãde ioye au peuple, qui aymoit ce bon Roy, qu'il sembloit que ce ne fut que le premier iour qu'il auoit esté tiré de captiuité, si grãde estoit la clameur de tous s'esioüissans en l'Eglise: & telle fin eut l'essay & cõspiratiõ des Euesques, lesquels se meslans des affaires des Roys, laissans leur charge, & abusans de leur authorité, se veirent delaissez de chascun, priuez de leurs biens, hõneur, bon renõ, & des mesmes dignitez de prestrise. Ayant Louys celebré les festes de Pasques à Mets, le concile acheué, & chascun des Gaulois renuoyé en sa maison, il s'en alla à Wormes, où se trouuerent ses enfans Pepin Roy d'Aquitaine, & Louys Roy de Germanie, y mandez pour estre au Parlement. I'ay dit cy dessus comme Louys auoit despeché des Nõces ou Preuosts des Mareschaux par toutes les prouinces, & ordõné que ceux-cy vinssent l'informer au Parlement de Wormes de tout ce qu'ils auoyẽt exploité, & du deuoir des Cõtes ou Baillifs à punir les voleurs. Or ces Nonces raporterẽt que plusieurs des officiers Prouinciaux & ordinaires estoyent paresseux à punir les meschans, & qu'ils sembloiẽt cõniuer à leurs fautes, il les feit venir, tẽça, & blasma les aucuns, les autres furẽt bannis, les vns deposez, & les autres condãnez a grosses amẽdes: & pleut à Dieu que nos Roys eussent à present & les desirs & le loisir d'vser de ce deuoir, & de soulager ainsi leurs suiets, veu les concussions qu'ils souffrent, & le peu d'equité que font les officiers, & la grãde & abominable impunité de tous vices qui est en ce royaume: & afin qu'on voye vn exẽple de toute droiture en ce grãd & bon Roy Emp. & cõme il n'estoit accepteur de personnes, & que la chair & le sang n'auoyẽt aucũ lieu en son endroit, estãt aduerty que ses

Ebbon deposé, desgradé & banny.

Agobert Archeuesque de Lyõ excõmunié & chassé de son siege.

Sentence contre les Euesques de la ligue de Lothaire.

Cõcile des Euesques tenu à Lyõ condamné à Metz.

Louys reconcilié publiquemẽt à l'Eglise par sept Archeuesques.

Parlement ordonné à Wormes.

Baillifs n'exerçants bien leurs charges punis par Louys.

que ses propres enfans estoyent ceux mesme qui vsoyét d'iniustice, eux qui deuoyent faire droit aux affligez,les tença fort seueremét,& iura que se desormais ils ne s'abstenoyent de ces façons de faire, qu'il n'espargneroit aucun, ains sans nul esgard puniroit quiconque fut, lequel n'obeiroit à ceste sienne ordonnance. L'Empereur se voyant ia vieil, & cassé, & estant asseuré que Lothaire son fils,quelque mine qu'il feit, n'estoit content de ce qui s'estoit passé à Mets:comme aussi il sembloit que cela preiudiciast à sa reputation, & qu'on luy feist ainsi son procez, en desgradant, deposant, & bannissant ceux de sa ligue: à ceste cause Louys commença pratiquer les moyens d'vne paix entre luy & son fils,laquelle fut durable,estát resolu ce bon Prince d'accorder & auec Lothaire, & auec tous ses aduersaires, & pour ce fait enuoya quelques gentilshómes à Lothaire pour proposer les articles de paix, & pour ouyr ses demádes & doleances. Or cecy ne vint pas tant de l'Empereur que d'ailleurs, asçauoir de Iudith son espouse, laquelle voyant son mary vieil,& cassé, & pres de sa fosse, elle sans support que d'vn fils, & iceluy sans moyen & richesse aucune,que des biens-faits de l'Empereur qui ne luy auoit encor assigné aucun apennage: cognoissant aussi le peu de tenuë qui estoit és Roys d'Aquitaine & Germanie, & que le seul Lothaire estoit homme de hault cœur & de grandes entreprises, tascha aussi de le faire gaigner, & le rendre le tuteur de son fils contre les assaults de ses aduersaires. Ceste dame qui estoit sage & accorte au possible, n'estant encor reconciliée à l'Empereur depuis sa derniere prison (bien qu'elle fut à sa suite) gaigna les seigneurs du conseil, ausquels remonstra l'aage de son seigneur & espoux, la ieunesse de Charles & sa pauureté, pource les pria de faire que l'Empereur l'apennageast, & luy dónast dequoy tenir son train,& qu'ensemble il apellast en court Lothaire,feit paix auec luy & luy recómandast Charles son frere, car elle esperoit que cestuy luy seroit vn bon & asseuré garant. Ces seigneurs donc ainsi embouchez par la Royne,remonstrent à Louys toutes ces choses, ausquelles il presta volontiers l'oreille, & despecha gens vers Lothaire,lequel de sa part entendit à l'accord & enuoya en court Wale son cousin, & homme fort remuát,auquel l'Empereur auoit voulu auparauant le mal de mort: mais estant venu à Theonuille,Louys le receut, caressa,& festoya, luy pardonnant toutes les faultes qu'il luy auoit faites:& durant cecy, fut mise aussi en deliberation la cause de l'Empeziere,laquelle bien debatue & examinée,Louys l'a reprit & se reconcila auec elle, & se laissa manier par elle autant que iamais: il est vray qu'elle se gouuerna plus modestement que iadis, & tascha de gaigner les cœurs de la noblesse. Wale feit si bien que la paix fut accordée, & que l'Empereur ottroya pardon & à son fils,& aux siens,& le prioit par ce mesme Wale & autres, qu'il ne differast de venir vers luy, l'asseurant que la venuë ne luy seroit que proufitable. Ceux-cy retournét en Italie,donnent entendre à Lothaire la volonté de l'Empereur, & Wale luy donne plus d'asseurance, à cause de la pratique qu'il auoit eu auec Iudith, laquelle le souhaitoit en court, le vouloit auoir, & l'auoit ia choisy pour son support, & le tuteur de son fils, ce qui l'induisoit plus au voyage, que nulle autre chose: mais tandis qu'on estoit sur les appareils du voyage, voicy Wale qui tomba malade d'vne grosse fieure lequel mourut, regretté de Lothaire & de tous ceux de sa ligue, à cause que c'estoit vn homme sage,remuant,& de grandes entreprises. La mort de cest homme amena vn grand changement de volontez, d'autant que Lothaire ayant ses conseillers anciens, qui luy mettoyent infinies deffiances deuant ses yeux, differa aussi son passage en Gaule, & tandis il deuint aussi grieuement malade. Ceste sienne indisposition donna couuerture à son mauuais cœur, de sorte que l'Empereur excusant son voyage en Gaule, enuoya en Italie visiter son fils, l'Archeuesque de Rouen Hugues, qui estoit frere bastard du susdit Empereur Debonnaire, & le Comte Adalgaire, afin que s'il se portoit plus mal, on donnast meilleur ordre à ses affaires. Cestuy feit quelque compte des Embassadeurs pour ne descouurir sa malice, & se portant vn peu mieux ils se retirerent: & soudain Lothaire, qui estoit mal affectionné aux Romains, à cause qu'ils portoyét la cause de son pere, se prit à tourmenter les officiers & suiets de l'Eglise sainct Pierre, & à se monstrer vn vray fleau des ecclesiastiques: sans contempler que s'auoyent esté son ayeul, bisayeul, & son pere qui auoyent enrichy ce sainct siege, & l'Eglise capitale de la Chrestiété. Ceste entreprise si peu Chrestiéne de Lothaire, esmeut plus son pere Louys, que tout ce qu'il auoit contre luy cóspiré, ce qui

Louys non accepteur de personnes.

Lothaire piqué contre son pere & pour quoy.

Grande sagesse de la Royne Iudith.

Wale parent de Louys en court, fait la paix entre le fils & le pere.

Iudith reprise en grace par Louys.

Wale meurt & Lothaire refroidy, n'a soing de la paix.

Hugues bastard de Charles le grand Archeuesque de Rouen.

Lothaire afflige l'Eglise de Rome.

Louys blasme son fils de ce qu'il affligeoit le sainct siege.

fut cause qu'il despecha plusieurs messagers l'vn sur l'autre vers Lothaire pour l'admonester de se deporter de ces façons de faire,& qu'il se souuint que lors qu'il luy donna le Royaume d'Italie,il luy auoit sur tout recommandé le sainct siege, & enioint de le deffendre contre tous ceux qui luy voudroyent faire iniure: qu'il creut que Dieu ne laisseroit impuny les violences des tyrans, & ne souffriroit sans peine ceux qui fauçoyent leur foy si legerement. Or l'entendoit-il par là taxer de ce qu'il auoit faulcé les promesses n'agueres iurées, & les serments faits par Lothaire à Bloys, lors qu'il se soumit au iugement de son pere: luy faisant remonstrer que ce n'estoit peu de cas que d'offenser Dieu, & qu'il ne passeroit long temps, qu'il n'en sentit la punition. Au reste pour le tenir en bride, ioint que le bon Empereur l'auoit ainsi deliberé, il manda à son fils qu'il apprestast tout pour le receuoir, d'autant qu'il estoit resolu de passer en Italie, & d'aller visiter les saincts ossements des Princes des Apostres à Rome: toutesfois son voyage luy fut empesché, par ce que le bruit couroit que les Danoys & Normands remuoyent mesnage, & qu'ils auoyent fait des courses en Frise, où le supplement d'Aymon dit que l'Empereur fut en personne, & que cependant il enuoya les Abbez Foulques, & Adrebald, & le Comte Richard en Italie: Foulques & Richard afin qu'ils luy raportassent quelle estoit la volonté de Lothaire, & Adrebald pour aller à Rome consulter le Pape sur ce qu'il failloit que l'Empereur feit: & comme il deuoit se gouuerner en cest affaire. Ceux qui furent vers le Roy d'Italie, ayans declairé leur charge, furent receus honnestement, & leur respondit le Prince fort courtoisement, satisfaisant à vne bonne partie de ce que l'Empereur demandoit, & quant au reste il s'excusa, disant qu'il estoit impossible qu'il dessaisist la main de ceux qu'il auoit inuestis des biens de l'Eglise: alleguant la necessité des siens, & se couurant de l'insolence Romaine, & se disant chastier ceux qui auoyent iadis fait mourir ceux qui tenoyent son party à Rome. Et auec ceste responce retournerent les susnommez Abbé Foulques, & Comte Richard vers l'Empereur, lequel estoit à Francfort, se reposant, & refrechissant son armée apres le voyage contre les Danoys, lesquels il auoit, sans coup ferir, fait retirer en leur païs: & prit assez en payement, ou faignit prendre, les excuses de son fils, & de là s'achemina à Aix la Chapelle. Mais reuenons à Adrebald, à cause que son voyage nous fait voir combien l'ambition a de force, puis qu'elle separe l'affection naturelle qui est entre le pere, & les enfans: car ce seigneur estant arriué à Rome, il trouua que le Pape Gregoire estoit fort malade d'vn flux de sang par le nez, que les medecins appellent Hemorragie, lequel bien que ne fut violent si luy donnoit-il vne fort grande peine, si est-ce que la venuë de cest Abbé luy portant nouuelle de l'Empereur, luy fut si agreable, qu'il en perdit la plus part de sa douleur. Il l'ouyt, luy feit responce, & donna de beaux presents, & pour gratifier l'Empereur, & satisfaire à sa volonté, il despecha l'Euesque de Ciuita-veche, & vn autre prelat, que le supplement appelle Regionaire, Euesque de Rome, lequel auoit a nom Pierre, qui me fait penser que c'estoit vn suffragant de la sainteté, & demoureray en cest aduis, iusqu'à ce que quelque recercheur diligēt de l'antiquité m'aura instruit du contraire. Dés que Lothaire entend que le Pape enuoyoit en Gaule vers son pere, comme s'il eut esté souuerain d'Italie, & ne recogneut plus desormais Louys pour le souuerain, & craignant la venuë de son pere en son Royaume, qu'il sçauoit que ces Euesques alloyent haster: il enuoya vers eux Leon, vn des principaux seigneurs de sa suite, iusqu'à Boloigne: lequel leur deffendit à peine de la vie de ne point passer oultre: sans qu'on feit aucun desplaisir à l'Abbé Adrebald ny à pas vn de sa trouppe, & ainsi il luy fut aisé de retirer les lettres & instructions des susdits Euesques s'en retournans, lesquelles il ne fut si fol de porter, ains les enuoya par vn des siens accoustré en gueux, iusques sur les terres de Gaule, en le suyuant, il les reprit, & depuis les monstra à l'Empereur, lequel par là cogneut que mal-aisement il fineroit de Lothaire, lequel s'endurcissoit en sa malice, & continuoit en sa desobeissance, & ne vouloit receuoir correction ny de son pere, ny du Pape.

Combien peu loyaux iadis les Roys en leurs paroles.

Danoys en Frise & Holande.

Resp͠oce de Lothaire aux messagers de son pere.

Louys chassa les Danoys de Frise.

Euesques despechez par le Pape vers l'Empereur.

Euesques empeschez par Lothaire de passer en Gaule.

De tout ce qui se passa iusqu'à la mort de Louys le Debonnaire : comme il feit Roy son fils Charles, & de l'enuie des autres pour cecy, & autres choses memorables.

CHAP. XXXIX.

VOvs voyez quelle esperance pouuoit auoir le Royaume de France en vne telle alteration & diuision de volõtez, si le Debõnaire venoit à mourir, & cõbien peu voyãs ont esté & les Roys, & les conseils des premiers temps de rendre esgaulx les partages, veu le peu de respect que se portoyent les vns aux autres, & qu'il sembloit que l'heritage fut aux plus forts : & au contraire combien sages les Capetiens, qui deuenans clers-voyans par le peril d'autruy, osterent (ainsi que dirons en son lieu) ce qui sembloit estre nuisible à la grandeur & maiesté de la couronne. En l'an donc huit cens trente six, Dieu voulant humilier le cœur trop orgueilleux de Lothaire, luy enuoya de ses verges, & affligea non seulement le plat païs Italien d'vne grande mortalité (laquelle dura presque toute l'année, mais fut plus eschauffée en l'Autonne, dés le moys de Septembre iusques à la sainct Martin au moys de Nouembre,) ains se prit encor sur les seigneurs, Prelats & grands Capitaines de la court Royale: si bien que ceux qui auoyẽt eschappé la fureur des armes en guerre, & la main de la iustice, & la censure des Parlements, furent attrapez pat la main de Dieu, duquel nul se peut absconser. Ie dis cecy pource que ceste année là moururent de peste les seigneurs qui s'ensuyuent, Iessé iadis Euesque d'Amiens, Helie Euesque de Troyes, Wale Abbé de Corbie, Mainfroy, Hugues, Lambert, les deux Comtes Godeffroys, & Agombert Comte du Perche, & Borgaret iadis grand veneur de France sous le Roy Debonnaire. Ceste playe estoit pour vray fort grande & la France eut fait en cela vne grande perte, si comme ces seigneurs estoyent grands & reputez sages, & de bon conseil, ils eussent bien vsé & du conseil, & de leur sagesse : mais ayans tout renuersé par leur ambition, & alteré le bon cœur de Lothaire, le rendans desloyal à son pere, & ennemy des Loix, & statuts de l'Eglise, on deuoit plustost loüer Dieu que la peste eut osté ceste infection du monde, & estre marry de ce que sans faire reparation des maux cõmis, ils estoyẽt sortis de ceste vie: car c'est ainsi qu'en vsa l'Empereur, lequel tant s'en fault que se reioüit de leur mort, que plustost il les pleura amerement, pria Dieu pour eux auec larmes, & pour son fils, afin qu'il pleut à sa diuine maiesté de luy faire par cest exemple recognoistre ses faultes. En celle saison Murman (que l'Annaliste de Bretaigne appelle Neomene) faisant proufit des troubles du Royaume, & voyãt l'Empereur empesché ores auec l'vn, tantost auec l'autre de ses enfans, feit mutiner les Bretons de telle sorte, que s'esleuans ils chasserent les Magistrats & officiers François, que le Debonnaire leur auoit donné: contre lequel allerent les Comtes des imites, mais ce fut sans y rien faire, aumoins qui soit digne d'estre racompté : aussi Aymon dit que cecy fut aussi tost appaisé, que commencé: au contraire l'Annaliste Breton, auquel i'oseroy presque aiouster foy, passe plus auant, & vse de ces parolles: Cependant que Louys le Debõnaire estoit guerroyé par ses enfans, Neomene, qui estoit le plus proche du sang Royal, de la lignée des Roys de Bretaigne, feit assemblée de gens en son païs, & estant le plus fort, la fortune aussi (s'il y a rien qu'on doiue nõmer ainsi) voulut qu'il chassa les officiers & gouuerneurs que le Debonnaire y auoit mis: recouurant son Royaume depuis les murs de la ville d'Angers iusques à la mer : comprenant les terres de Craon, le Lyon, Segre, & les haures, & païs qui sont és entours. Mais l'Annaliste d'Anjou deffendant son païs, & parlant auec plus de raison que l'autre, confesse bien les courses de Neomene en Aniou, mais non la conqueste ny la possession du païs, car voicy comme il se deffend, & en parle : Pendant lesquelles guerres, Neomene Prince yssu de la lignée des Roys Bretons, voyant les diuisiõs, & partialitez qui regnoyent en France, & considerant qu'il ne fait meilleur pescher qu'en eau trouble, feit grand amas de gens de guerre en Bretaigne, occupant le païs & Royaume par force, en chassant les Magistrats y commis par l'Empereur Louys le Debonnaire. Puis taschant d'accroistre sa seigneurie, courut le païs d'Aniou iusqu'à la riuiere de Maienne : mais oyant que le Comte Thierry luy alloit au contre auec grandes forces, en

Sagesse grãde de rẽdre inesgal l'heritage des enfans Royaulx.

L'an huit cens trente six grande peste en Italie.

Princes morts à la suite de Lothaire.

Esmotion des Bretons par leur Duc & chef Murman.

Annal. de Bretaigne liure 2.

Annales d'Aniou en la vie du Comte Thierry.

Murman & non Neomene fut celuy qui feit ces courses.

deliberation de le combattre, il se retira en Bretaigne, luy suffisant d'auoir reconquis ce qu'il disoit sien, & couru encor, sans perdre rien de ses gens, les terres du Roy de France. Au reste il fault bien dire qu'il en soit quelque chose, & que ce Breton estoit vn vaillant homme, puis que Reginon en ses Chroniques dit, que l'an huit cens trente sept, Neomene estant allé apres la mort de Murman (qui auoit fait les courses susdittes) en court vers Louys le Debonnaire, il fut inuesty de la Principauté Bretonne, mais sous le nom & tiltre de Duc, sans porter l'apellation Royale. Mais quoy qu'il en soit, les choses alloyent desia tellement en decadéce, que le Roy ne s'en soucioit pourueu qu'on le recogneut, & plusieurs desia vsoyent de main mise sur les terres qui dependoyét de la couróne, & de beneficiaires ils en deuenoyét proprietaires: & pource que d'icy en auát nous ne nous tourmétós si les seigneurs du païs vsurpoyét terre, puis que les estrangers vindrent se domiciler en plusieurs endroits de la Gaule, & ne falloit que l'Empereur lors irritast les Bretons, ny autres, ayant les Danoys qui couroyent les païs de Frise & de Holande, prenans & pillans plusieurs villes le long des bouches du Rhin, s'engoulphant en l'Ocean: ioint qu'il eut nouuelle que les Moraues, qui lors se tenoyent en la haulte Pannonie le long du Danube, & estoyent Slaues de nation, s'estoyent reuoltez contre son fils Loys Roy de Germanie. Comme cest Empereur enuieillissoit, sa deuotion alloit aussi en croissant, & le desir de remettre les Eglises en leur entier, reieunissoit en son ame, si bien qu'à l'assemblée des Euesques qu'il feit à Aix la Chapelle, au moys de Feburier, & à la solennité de la Purification de la vierge mere de nostre Dieu, apres qu'il eut fait de belles constitutions pour la reformation, & libertez de l'Eglise & Ecclesiastiques, il y en eut plusieurs qui se plaignirent de la saisie faite par les nobles du temporel de l'Eglise, & sur tout fut accusé Pepin Roy d'Aquitaine de telle iniustice. Or son principal accusateur, estoit Hilduin Abbé de sainct Denys en France, & grand Aumosnier, & premier Chapellain du sacré palais du Roy, lequel se plaignoit que Pepin auoit osté à leur Eglise quelques possessions qu'elle auoit en Aquitaine (que ie pense estre ce que Dagobert luy auoit donné de la confiscation des biens des enfans du Duc Sadregisil, à cause qu'ils n'auoyent ny vengé, ny poursuiuy la mort de leur pere) l'Empereur qui ne vouloit que ses enfans fussent les voleurs des choses sacrées à Dieu par ces ancestres, enuoya admonnester Pepin du peril qui gisoit en l'inuasion des biens des Eglises, le pria de s'en desister, luy remonstrant qu'il estoit assez grand, & riche pour se maintenir & pour recompenser ceux qui luy faisoyent seruice, sans qu'il luy fallut estre blasonné comme vn infidele, vsurpant sur celle, enuers laquelle il deust estre liberal. Pepin receut en bonne part les remonstrances de l'Empereur son pere, & des saincts Euesques qui s'estoyent trouuez en celle assemblée, si bien que sans nul delay, il feit rendre & restituer toutes les places, villages, & fermes rauies, & en feit des patentes qu'il signa, & feit séller en perpetuelle memoire de sa restitution. Pleust à Dieu que ceux qui de nostre temps suyuent Pepin en cest endroit d'enuahissement, voulussent aussi imiter son obeissance, & qu'ils ne s'enrichissent point d'vn bien qui causera la ruyne de leurs enfans. Apres ceste assemblée, il en fut ordonnée vne autre en Lyonnois, en l'an huit cens trente sept, & cecy à cause que les Eglises de Lyon, & de Vienne estoyent vacantes, n'y ayant pasteur pour les regir: entant que (comme dit est) Agobert, ou Agohard Archeuesque de Lyon, ayant refusé de comparoistre en l'assemblée faitte à Theonuille, pour se iustifier des faultes par luy commises, & des conspirations faites contre l'Empereur, auoit esté priué de son Euesché, & neanatmoins l'Empereur n'en auoit point pourueu d'autre, pour n'esmouuoir lors son fils Lothaire, qui portoit la cause de l'Archeuesque. Et quant à Berhard, ou Bernard Archeuesque de Vienne, bien qu'il n'eut assisté à la susdicte assemblee, si auoit il esté priué des droits de son Eglise, à cause que derechef il s'en estoit fuy en Italie. L'empereur donc venát à Lyon accompaigné de ses fils Pepin, & Louys, Lothaire ne pouuant y venir à cause de sa maladie, & n'ayát aucú desir d'y assister, là fut debatüe la cause des susdicts Euesques, du vuidange de laquelle parlét diuersemét les autheurs, entant que le supplemét d'Aymon, dict qu'à cause de l'absence des deux Archeuesques, cecy demoura imparfaict & indecis: mais Adon Archeuesque de Vienne, en parle autrement, lors qu'il dict ainsi faisant mention de la mort du Debonnaire: Encor' regissoyent

Reginon liure 2. des Chroniq.

Danoys courent le païs de Frise & Hollande.

Moraues se rebellent à Louys Roy de Germanie.

Assẽblée d'Aix pour le fait des Eglises

Hilduin Abbé de sainct Denys se plaït de Pepin.

Pepin admonesté de faire droit aux Eglises.

Pepin restitue aux Eglises ce qu'il leur auoit osté.

L'An huit cens trente sept assemblée d'Euesques au Lyonnois

Aymon liure 5. Cha. 17.

Adō Archeuesque de Vienne és Chroni. Aage. 6.

gissoyent les Eglises de Lyon,& de Vienne, Agobard,& Bernard, lesquels auparauant accusez enuers l'Empereur laisserent leurs Eglises,& s'en fuirent vers Lothaire en Italie: mais depuis par les Empereurs Louys, & Lothaire pere & fils,ils furent remis en leurs dignitez,& recouurerent leurs sieges:& depuis Agobard quelques annees apres mourut à Sainctes, y estant allé pour le seruice du Roy. Et par là vous voyez que Lothaire tenant la main à ces Prelats, l'Empereur & ses enfans ne vindrent sans rien effectuer à Lyon, & que nonobstant l'absence des Euesques, on ne laissa de les absoul-dre,puis qu'il appert qu'il ne se trouue autre assemblee de leur absolution, & que ce pendant Adon maintient que ceux cy gouuernoyent les sieges de Lyon,& de Vienne, lors que Louys mourut,qui fut trois ans apres ceste assemblee: en laquelle fut encore plaidoyee la cause d'entre les Comtes Berãger, & Bernard tous deux issus (ainsi qu'on tient) de la race des Princes Goths,& querellans le Comté & gouuernement du pays de Languedoch,qui lors portoit le nom de Septimanie, chacun y pretendant droict, & se l'attribuant comme s'il fut tombé en heritage, & chacun ayant de bien grands suppors,& faueur en court. Et en cest endroit je m'estonne du peu de diligence de noz historiens Tholousains,lesquels sçachans que Tholouse estoit en Septimanie, & suiette au Roy d'Aquitaine,& sçachans que & Bernard, & Beranger (cestuy estant fils du Comte Huron) estoyent du sang Goth, & des Roys qui auoyent commandé en leur pays,n'en ont faict toutes-fois compte quelconque: ains nous ont proposez ne sçay quels Comtes lesquels où il faut que soyent supposez,ou que ce sont ceux-cy mesme,mais ayans diuers noms: ou que ceux qu'ils alleguent,n'estoyent possesseurs du domaine,ains seuls Magistrats en la ville de Tholouse. Au reste pour n'inualider leur histoire laquelle sans faillir est veritable,il faut sçauoir que celuy qu'ils appellent Bertrand Isauret troisiéme Comte du sang de Torcin, est celuy mesme que les François nomment Bernard: lequel emporta gaing de cause, & eut le Comté, pour ce que Beranger mourut, & par ce moyen il est aysé à iuger que Beranger y auoit plus de droit, & que ce Comte Huron son pere, est le mesme Torcin tant renommé en l'histoire Tholousaine: duquel Beranger n'est faicte mention par l'historien, à cause qu'il n'est point mis au ranc des Comtes de Tholouse. Bernard ou Bertrand emportant la dignité du Languedoch, si est-ce que nul autre Comte n'y eut one telle authorité que tousiours il ne faillut faire ioug sous la main des Roys de France: & pour ce lors le conseil Royal despecha des commissaires deputez à reformer l'estat du pays, & y corriger ce qui seroit necessaire: & se passa presque toute celle annee à tenir ces assemblees apres lesquelles l'Empereur se retira vers la sainct Martin à Aix, où il passa son hyuer,& ieusnes du Caresme. Celuy qui a faict le supplement d'Aymon racompte vne chose singuliere du Roy-Empereur Louys Debonnaire, & se dict auoir esté tesmoing oculaire,comme present à ce qui aduint, dont je suis mary que cest autheur ne nous aye laissé son nom,affin que par iceluy nous peussions mieux authoriser nostre dire. Il dict qu'au moys d'Auril de l'an de nostre salut huit cens trente-huit, l'Empereur qui estoit homme de grandes lettres, & s'entendoit quelque peu à l'Astronomie veit vn soir vne Comete au signe de la Vierge, & en la partie d'iceluy qui passe sous la queüe du serpent,& le corbeau: laquelle Comete passant par les signes du Lyon, de Cãcer,& des Gemeaux, vint en fin deposer sa flamboyante cheuelure au chef du Toreau: ce que voyant l'Empereur desireux de sçauoir la signifiance de cecy, enuoya querir vn Astrologue, & l'autheur de l'histoire susdicte, lequel aussi estoit estimé sçauãt en ceste science, ausquels il s'enquit de la raison de cecy, qui demanderẽt iour pour luy respondre: luy voyant qu'ils ne vouloyent parler ce qu'ils en pensoyent, comme ceux qui voyoient en cecy vn presage de chose fort triste, pource les pressa plus que jamais: & comme ils eussent faict de grands discours suyuant les opinions diuerses des Philosophes, fut-ce pour le respect de l'humeur duquel se repaissant cest astre il espand depuis ses rays & cheuelure, ainsi que d'aucuns dient: ou que cela soit vne force de feu nourrie de l'humeur,& par l'air agitee, & qui naist d'vne humeur fortuite, & attiree par les rayons du soleil: nonobstant toutes ces raisons naturelles par lesquelles ils vouloyent prouuer qu'il n'y auoit occasion de cercher prediction en ces signes, le sage Empereur leur dict. Ie voy bien que vous me celez ce qui est, veu que tous les plus experts tiennent que les Cometes signifient changement d'estat, & de Royaume, & presagent la

Pays de Languedoch querellé par deux seigneurs.

Historiens de nostre temps peu soigneux.

Allusion des noms faict faillir les hõmes.

Bernard faict Cõte de Languedoch.

Commissaires enuoyez pour reformer l'estat de Lãguedoch

L'an huit cens trente huit comete hideuse apparoit au Ciel.

Causes d'où procedent les Cometes.

Presages des Cometes.

Mots Chrestiens de l'Emper. Louys le Debonnaire.

mort des Princes, & Monarques. Neantmoins (adiousta il) ne faut craindre rien que celuy qui est le facteur, & createur & de nous, & de cest astre : lequel je ne puis assez admirer n'y remercier puis qu'il luy plaist nous regarder, qui sommes pecheurs, & sans penitence, & nous aduertir par ces signes de nostre salut : & de penser à nos ames. Et pource que ce presage me touche aussi bien qu'aux autres, c'est raison aussi que tous ensemble nous hastons de bien faire : & dit le susdit autheur, que l'Empereur souppa ce soir plus ioyeusement que de coustume, mais que toute la nuit il la passa en oraisons, & l'endemain feit faire de grandes aumosnes aux poures & aux Eglises, afin qu'ils priassent Dieu pour luy & ses enfans, & pour le salut de tout le Royaume. C'est lors aussi qu'il auantagea son fils Charles le Chaulue sollicité par Iudith Emperiere, laquelle s'aida de l'occurrence des choses, & de ce que l'Empereur prognostiquoit ainsi sa mort : mais combien Auentin se trompe en ses propos, vous le iugerez, oyans comme il arraisonne de cest affaire : Lors Iudith Emperiere, fine & cauteleuse femme, soustenuë & accompaignée des flateries courtisanes, obtint de son mary qui l'a croyoit plus que de raison, sans nulle difficulté, que son fils Charles eut pour son loth & heritage la Bourgoigne, & les pays des Rhetiens, & des Sueues, d'où elle estoit natiue. Quant au faict des courtisans gaignez par ceste dame, nous l'accordons auec noz historiens qui viuoient mesme de ce temps, mais pour le partage, il n'y a verisimilitude quelconque : veu que ç'eut esté mettre le couteau à la gorge de son fils, & enuenimer contre luy toutes les Gaules & Germanie, veu que desia ces pays Alemans estoyent du partage de Louys : & par-ainsi il se deut cōtenter de dire que l'Empereur dōna le Royaume Neustrié à son fils, lequel estoit (ainsi que souuēt j'ay declairé) celuy proprement qui appartenoit aux vrays Roys de Frāce embrassant Paris, & tout le lōg de Seine iusques à Rouen, & la Normādie, le Perche, le Mās, Anjou, & Touraine, & aux entours de Paris ce qui est de l'Isle de France : & cecy verrons nous plus amplement cy apres parlans de la mort de Pepin, les terres duquel Louys voulant ioindre à celles de Charles, monstroit bien que non en Germanie, ains en la Gaule descrite par moy estoit le partage de Charles, & pour lequel depuis Louys de Germanie fut mal content. Au reste les autres Princes Royaux aduertis de ceste deliberation de leur pere, commencerent à dresser des monopoles, & d'enuoyer des hommes les vns aux autres pour empescher l'effect de ceste ordonnance : mais voyans qu'il n'y auoit moyen d'y pouruoir, & que l'Empereur ayant ouy leurs doleances estoit fort irrité contre eux, & qu'il les menaçoit de leur ronger les esles, ils se teurent, & dissimulans leur malice, feirent tant qu'ils le cōtenterēt sans rien plus dire de l'apénage de leur ieune frere. Et où sont nos bastisseurs d'election, & ces grands authoriseurs des estats, qui ostent tout aux Roys pour le donner à la multitude ? Il n'y a personne icy que le Roy qui dispose du Royaume, comme de son bien, & nul que ses enfans qui s'opposē à son ordonnāce, & ce nonobstant il passe outre, & faict son fils Roy ainsi que tout soudain je pretens vous deduire : Mais plustost il vous faut discourir ce que Louys Roy de Germanie feit voyant les menees de sa belle mere, ou plustost doulent de ce que l'Empereur ne declairoit illegitime son fils Charles : à cecy le poussoit, ce qui est escrit és Annales de Flandres, que la Royne Iudith, auoit faict mourir Federic Euesque du Trect à cause qu'il auoit dict que le mariage d'être Louys Empereur & ceste dame, estoit incestueux & illegitime : ou plustost pour ce qu'il condemnoit ceste dame comme trop adōnee à ses plaisirs (ainsi que dejà auoyent faict les Seigneurs de France) & faisant deshonneur à la maison Royale. Et pource il feit la susdicte assemblee au vallon de Trente separant la Bauiere du pays d'Italie, laquelle fut sans effect, & fallut que les enfans se façonnassent à la volonté de leur pere : aduenant cecy par çe que les Moraues desquels a esté faicte mention cy dessus se reuolterent contre le susdict Louys, ayans leur Roytelet Ratomar pour guide, si bien que Louys ayant ces gens en barbe ne peut continuer la conspiration contre Iudith, & pour celle fois, il s'accommoda à la volonté de l'Empereur : mais reuenans à nostre propos, Iudith, qui sçauoit le mauuais vouloir que luy portoyent les Alemans quoy que de sa nation, & la facilité des Francs-Gaulois, lesquels elle auoit attirez & gaignez par courtoisie, & presens : batant le fer tandis qu'il estoit chauld, hasta la besoigne que l'Empereur auoit commencee. Et sçachant que Lothaire n'auoit garde de passer les monts, & que Louys estoit empesché en Alemaigne, feit semondre Pepin

Pratiques de Iudith pour son fils.

Auentin liure 4. de l'hist. de Bauiere.

Faulte d'Auentin.

Quel le Royaume de Neustrie.

Conspiration aussi tost estainte que commēcee des fils contre le pere.

Meier. Annalles de Flandres liu. 2.

Iudith fait occir l'Euesque du Trect & pourquoy.

Ratomar Roy des Moraues.

Pepin de venir en court, & incita le Roy à tenir son Parlement general, & là declairer sa volonté touchant la part de Charles en l'heritage de la couronne. Ceste assemblee fut tenüe à Crespy, en laquelle assista Pepin Roy d'Aquitaine, & en laquelle Louys le Debonnaire tenant court ouuerte à la my Septembre, feit Cheualier son fils Charles, luy chaussa les esperons, ceignit (selon la façon ancienne) l'espee, & qui plus est le couronna Roy de Neustrie, ou de la France Occidentale, contenant ce qui est enclos entre les riuieres de l'Escault d'vn costé, de la Meuse de l'autre, de l'Ocean Britanic, & de la riuiere de Loyre pour celle-fois: car puis apres ceste region eut plus grande estendüe. Charles ainsi auancé, Pepin iura de l'ayder & secourir de tout son pouuoir, & le maintenir en sa possession: & toute la noblesse, & deputez des villes luy iurerent foy, & hommage, le recogneurent pour Roy, & luy promirent secours contre tout le monde: estans ioyeux au possible que la gloire des naturels François reprenoit forces, & qu'ils recommençoyent auoir vn Roy particulier, pour la cõfirmation de la majesté de la couronne, qui sembloit estre abastardie sous les tiltres de l'Empire. Et affin que Charles fut mieux cogneu & honnoré des siens, Pepin s'estant retiré en son pays (qui fut la derniere fois que jamais il veit son pere) il s'en alla aussi à Paris, & par les autres villes & citez de son obeissance, receuant les hommages de feaultez de ceux qui n'auoyent enuoyé leurs gens à la Diéte de Crespy. L'Annaliste de Bauiere (ne sçay de quelle fantasie poussé, appelle Pepin homme de peu de sens, & grossier, pour ce qu'il accorda ce couronnement du Roy de France Charles, lequel (comme vous voyez) ne fut point sacré à Rheims, quoy que je ne vueille doubter que l'Empereur son pére n'oublia rien des ceremonies accoustumees en telle solemnité, & que les historiens ont teu cecy pour le voir estre si frequent, qu'il leur suffisoit de dire que le Roy auoit esté couronné, ce couronnement emportant le sacre, & ceremonies en iceluy obseruees: lesquelles failloit bien que fussent ou aussi grandes, ou plus que maintenant, puis que nous auons veu cy dessus, que le Debonnaire se faisant comme restituer en la dignité Royale, il voulut que les Archeuesques deissent sur luy les oraisons qu'on dict au sacre, & le benissent ainsi que lors qu'il vint à la couronne. I'ay parlé cy dessus comme Bernard, ou Bertrand Isauret fut faict Comte de Tholouse, & de la Septimanie, partie comme hereditaire, & partie en tiltre de gouuerneur: or soit qu'il se portast mal en sa charge, ou que ses subiets luy fussent mal affectiõnez, il aduint que la noblesse du pays vint en l'assemblee de Crespy se plaindre des mauuais deportemens de leur Prince, accusans ses officiers de concussion, & disans que ceux de sa maison ne s'abstenoyent de rauir, ny les biens des subiets en particulier, ny ceux de l'Eglise. Supplient l'Empereur les prendre en sa sauuegarde, & ne souffrir que ce Comte abusast de son authorité, & affligeast ainsi ceux qui crioyent vengeance de tant d'iniures qu'il leur auoit faictes. Supplioyent en oultre qu'il enuoyast de tels, & si bons commissaires & enuoyez pour tenir les grands iours, & auec telle puissance & authorité, qu'ils peussent brider le Cõte, & accabler ses agents: & fussent si gents de bien, qu'ils ne se laissassent point corrompre par dons ny faueur: mais leur feissent iustice suyuant les loix du pays, & les ordonnances Imperiales. L'Empereur, qui ne vouloit les contrister, ny leur denier iustice, ny aussi condamner le Comte sans estre informé du faict, enuoya des gens suffisans & vertueux, à sçauoir les Comtes Boniface & Donat (je n'ay leu quels estoyent leurs Comtez) à eux ioint Adrebald Abbé de Flauigny, qui allerent en Languedoc, pour s'informer du faict & rendre iustice tant aux subiets qu'au Comte, suyuant la volonté du Roy leur souuerain. Apres cecy, l'Empereur se retirant pour passer son hyuer à Aix, apparut sur la fin de Decembre encor vne Comete au signe du Scorpion, & tout aussi aduint ce dequoy elle donnoit signifiance: car Pepin Roy d'Aquitaine, estant tombé malade à Poitiers apres son retour de l'assemblee de Crespy, il mourut regreté de ses subiets, bien qu'il eut esté cause de grands maux, & saccagements en Aquitaine: mais ce bon Prince mourut lors qu'il commençoit à gouster que valoit le gouuerner, & à quoy sont obligez ceux qui commandent sur le peuple. Il fut enterré pompeusement, & auec des Royales magnificences en l'Eglise de saincte Radegonde audict Poitiers, laissant deux enfans masles, l'aisné desquels se nommoit Pepin cõme son pere, & l'autre Charles, desquels sera parlé cy apres: & deux filles mariées à Regnaut, & Gerard Comtes, mais on ne nous exprime point où estoyent les seigneuries de ces

Assẽblee de Crespy.

Charles le Chauue faict Cheualier & couronné Roy de France.

François font les hõmages à Charles le Chauue.

Charles le Chauue fait ses entrees és villes de France.

Argumẽt que le sacre des roys est fort autentique.

Bernard Comte de Lãguedoch accusé au Conseil par la noblesse du pays.

Commissaires enuoyez en Languedoch.

Mort de Pepin Roy d'Aquitaine.

Enfans de Pepin Roy d'Aquitaine.

gendres du Roy Aquitanien : neantmoins failloit il que fussent du pays d'Aquitaine, veu qu'il est dict que le ieune Pepin poursuiuant son heritage, auoit ses beaux freres à secours. Au reste Pepin auoit en son enfance esté voüé par son pere à estre d'Eglise, & pour cela donné à Drogon Euesque de Mets, pour estre institué, mais Lothaire son frere aisné le tira des mains de l'Euesque, à cause que ce Prince estoit beau en perfection, & le façonna de la sorte qu'auez peu voir durant le cours de l'histoire de sa vie.

Pepin tiré par Lothaire des mains Ecclesiastiques.

De la reconciliation de Lothaire auec son pere, guerre de Louys contre les deux, & esmeutes d'Aquitaine pour ce qu'on priuoit les enfans de Pepin de leur heritage : & de la mort de Louys le Debonnaire.

CHAP. XL.

LA mort de Pepin vint fort mal à propos à la Royne Iudith pour l'esperâce qu'elle auoit d'en faire le patrõ, & tuteur des fortunes de son fils Charles : à ceste cause à nouueau affaire il fallut prendre nouueau conseil : & n'ayant point mis en oubly ce qu'elle auoit premierement pratiqué auec les courtisans plus auancez au conseil du Roy son mary, & auec la principale noblesse du Royaume : elle mit derechef les fers au feu, & sollicita tant l'Empereur, secouruë des Seigneurs sus alleguez, qu'il luy pleut d'enuoyer quelque honorable Embassade à son fils Lothaire, & faire qu'il s'en vint vers luy auec protestation premiere qu'il se declaireroit protecteur, tuteur, & deffenseur de son frere Charles contre tout homme qui luy voudroit porter nuysance : qu'il luy promit pardon de toutes ses fautes, & encore de luy departir l'Empire par belle moytié, sauf qu'à Louys son frere demoureroit le pays de Bauiere. Si l'Empereur fut prompt à complaire à sa femme en cest endroit, plus le fut encor' Lothaire à promettre tout ce qu'on requeroit de luy pour l'esgard de son frere, voyant vne si grande recompence que celle qui luy estoit proposee, ioint que par là il asseuroit & son estat & la vie des siens, bien que la plus-part de ceux que l'Empereur hayoit estoyent passez de ceste vie. A ceste cause il laissa l'Italie, & s'en vint apres Pasques trouuer son pere à Wormes où il auoit faict publier les estats generaux, eu esgard à ce qu'il pretendoit faire : & feit vn fort bon visage tant à son fils qu'à tous ceux de sa suite. Apres auoir passé quelques iours à faire bonne chere, l'Empereur assembla le conseil, proposa sa volonté, remonstra que Lothaire estoit l'aisné de ses enfans, lequel il vouloit auantager, sans faire tort toutes-fois aux autres, pour ce pretendoit il, se voyant vieil, & desormais non aysé à porter les charges de l'Empire, s'en demettre, & sur tout auoir esgard aux terres des Gaules, lesquelles il pretendoit donner à Lothaire & Charles tant seulement. A ceste cause prioit les plus grands de limiter le partage, affin que puis apres il l'authorisast, & mit à chacun sa portion en main, moyennant que Lothaire iurast les conditions qui luy auoyent esté proposees. En somme, sans qu'on prit aucun esgard aux enfans de Pepin, & que peu ou point on se souciast de Louys de Bauiere, l'Empire fut diuisé en deux portions, l'vne allant depuis la riuiere de Meuse iusques au Danube vers l'Orient, l'autre depuis le susdit fleuue iusques en Espaigne vers l'Occident : & les limites assignez au conseil priué, le Roy sortit en pleine assemblee, où il proposa ce qui auoit esté faict, que tous trouuerent iuste, & l'auouërent pour bon. Et ainsi l'option, & choix fut donnee à Lothaire, lequel prit pour soy les pays qui sont de là Meuse iusques au Danube, sauf le pays de Bauiere seul, qu'on laissa à Louys, sans autre apennage : & Charles le Chauue eut toutes les terres qui sont cõprises és bas pays qui sont deça la Meuse, & ce qui est à present contenu sous le nom de Royaume de France, à cecy accordant Lothaire, & l'attestant deuant le peuple, & promettant de le signer : dequoy le pere estoit merueilleusement ioyeux tant pour voir Lothaire aymer, ou aumoins faire semblant de caresser son frere Charles, que pour ne laisser ledit Charles sans moyẽ, ny son espouse (s'il mouroit auant elle) à la gueule de ses aduersaires, desquels elle en auoit vn grand nombre, sans support de son fils & Roy & des plus grands monarques de l'Europe. Icy vous voyez que valent les ruses, & subtilitez d'vne femme, puis que le Debonnaire qui estoit vn si grand & sage Prince se laissa ainsi coyffer à son espouse, que de faire tort à son propre sang pour le plaisir & contentement d'icelle, & de quel effort

Diligence de Iudith pour cõseruer son fils.

Conditiõs proposees à Lothaire pour rentrer en grace.

Lothaire vient à Vvormes vers son pere.

Remonstrãce de Louys aux Seigneurs.

Comme l'Empire fut diuisé entre Lothaire, & Charles le Chauue.

La seule Bauiere laissee à Louys le troisiéme des fils du Debonnaire.

effort est le ver de l'ambition,puis qu'il ronge si cruellement l'affection naturelle mesme,que les freres oublient tout deuoir, pourueu qu'ils voyent leur grandeur, & authorité consister en l'abaissement de leurs plus proches. L'Empereur estimant auoir basty vn fondement d'amitié perpetuelle entre ces deux freres,que jamais il ne seroit deffaict:& croyant que la grandeur de l'vn seroit l'asseurance de l'autre, les admonesta,& pria de viure en paix,& s'entre-aymer cõme bons freres,de supporter, & soustenir les vns les autres,disant qu'ainsi en vsans,il n'y auroit puissance sous le ciel,qui peut esbranler leur Empire:là où la moindre discorde les accableroit en peu de temps. Que Lothaire pensast que Charles luy estoit dõné comme pour fils, duquel il deuoit auoir vn soing plus grand que de soymesme,veu le serment qu'il auoit faict de le deffendre, outre ce qu'il estoit son propre frere. Que Charles deuoit respecter son frere Lothaire comme son aysné, l'honorer comme son pere,suyure son conseil, & se gouuerner selon ses admonitions en ses affaires,d'autant que l'experience luy auoit appris ce dequoy luy,qui estoit encor ieune n'auoit point eu cognoissance. Apres pria la noblesse, & commanda à chacun des subiects de l'vn & l'autre des enfans, de viure en paix ensemble,de ne se faire tort ny entrer en cõtention ny pour les querelles passees ny pour autres occasions, plustost s'il y auoit quelque occasion de mescontentement que les Comtes & autres officiers y pourueussent,& eux ne pouuans,que les differens fussent renuoyez aux prochains Parlements,priant sur cela ses fils d'administrer iustice, & ne souffrir que le pauure fut foulé,& que le peuple sentit l'oppression de leurs ministres: ce que faict il reuoya Lothaire en Italie luy ayant dõné sa benediction,& faict de grãs & riches presents,& luy pria de ne point mettre en oubly son serment, & promesses. Ayant faict cecy,l'Empereur passa les festes de Noël & de Pasques auec les siens, attendant le Printemps qu'il se resoluoit de passer en Aquitaine,& la cause pourquoy, nous vous l'a deduirons cy apres. Ce pendãt je voy icy Aymon, & Auentin se contrarier non au faict, trop bien au temps, veu qu'Auentin fait l'esmeute de Louys de Bauiere auant le partage,mais Aymon plus sagement & à propos l'a faict apres, car ç'eut esté folie à Louys de se plaindre sans auoir chose qui luy portast dommage: veu que Iudith auoit faict ses pratiques le plus secrettement qu'il luy fut possible. Louys donc voyant les ruses de sa belle mere,& que c'estoit à ses despens qu'elle se iouoit de la debonnaireté de l'Empereur,que par arrest du conseil,publique ordonnance de son pere & accord de tous,il estoit priué de toute attente d'heritage autre que la Bauiere:s'en vint à Francfort, où il assembla les estats des pays Germaniques de son alliance,& principalement des Franconiens,Saxons,& Boiens,où il se plaignit de l'iniquité de sa belle mere,de la simplicité de son pere se laissant ainsi coiffer à sa femme és choses où il d'eut voir plus clairement,de l'ambition de Lothaire, & de la corruption des Seigneurs Franc-Gaulois,qui abusoyẽt & de la maladie & peu de sens de l'Empereur, & du nom des estats,& des loix pratiquees en France: Proposa que puis qu'on s'attachoit à luy,qui estoit fils du Roy, & qu'on le priuoit de son heritage pour le donner à vn duquel on doubtoit que fut issu du sang Royal,veu les soupçons d'adulteres nõ iamais bien iustifiez par Iudith, qu'on ne feroit point desormais conscience d'enuahir les biẽs,& heritage des Seigneurs,pour rassasier la conuoitise de ceste femme. Qu'il estoit marry de parler ainsi contre son Seigneur & pere, mais que d'autre part l'Empereur,ne cõsideroit pas qu'entre tous ses enfans il luy auoit tousiours esté le plus humble & obeissant,& que ce qu'il auoit faict contre Iudith n'estoit que par l'honneur de la maison Royale. En fin il conclud les priant de prendre auec luy la deffence du bien public,& ne souffrir que la liberté Françoise fut ainsi abastardie par ceste femme, & par les Gauloys,lesquels ayans seruy si lõg temps aux François Germains,se vengeoyẽt à present,& se remettoyent en leur ancienne puissance. Les Alemans qui aymoyent ce Prince pour le voir doux,& de bon naturel,& ayans Iudith en detestation, & la nation Gauloise en haine,luy offrẽt tout deuoir & seruice,luy promettẽt de ne le laisser en cest affaire,& de ne souffrir qu'vn si grand tort luy fut faict que de luy tollir l'apennage que desia on luy auoit assigné. Ainsi Louys appuyé des Alemans, se resolut d'vsurper pour sa part tout ce qui estoit outre le Rhin, & se porter pour Roy General de toute la Germanie,puis que iusqu'à lors il en auoit eu le gouuernement. L'Empereur aduerty de cecy,ayant vne armee preste, pour ce qu'il s'en alloit en Aquitaine, pour

Remonstrãce du Debonnaire à ses enfans Lothaire & Charles.

Diuerses opinions d'Aymõ, & Auentin.

Remonstrãce de Louys Roy de Bauiere aux estats de Francfort.

Alemans promettẽt secours à Louys.

les raisons que ie diray cy apres, change d'aduis, & sans que Louys pensast estre si tost assailly & n'ayant encor' forces suffisantes, il passa le Rhin à Magonce, & commença à faire sentir aux Alemans qu'il ne faisoit pas bon se iouër à son maistre, & aduint ce voyage incontinent apres Pasques, l'an de nostre salut huit cens trente neuf. Le fils se voyant surpris & ne sçachant comme se preualoir en cecy, soit qu'il ne voulut leuer la main cōtre son pere, deterré par les exéples passez, soit qu'il craignit que les siés ne l'abandōnassent, il se retira en Bauiere, priát la noblesse que chacun se sauuast, & qu'ils se soumissent à la volōté de l'Emp. Et bien que ceux cy feissent difficulté de ce faire, si est ce que sollicitez par le Comte Albert qui gouuernoit ce pays au nom de l'Emp. ils vindrét vers sa majesté, à laquelle hardiemét ils remōstrent que Louys ne meritoit d'estre si mal traité que d'estre priué de son heritage, veu que c'estoit luy qui auoit deffendu le païs Germain des courses des Wenedes & Bulgares, & lequel auoit esté obeissant plus que pas vn de ses enfans à ce qu'il luy auoit pleu de cōmáder: qu'ils n'estoyét resolus de permettre qu'autre leur cōmádast que l'Emp. & son fils Louys de Bauiere, puis que par le consentement du conseil il auoit esté mis Roy de ce pays, & que l'Empereur mesme en auoit faict le partage. L'Empereur oyant ces raisons, respondit que ce n'estoit ny à eux, ny à Louys de commander à sa volonté, ny de violer l'ordonnance du conseil, ny de parler si hault en lieu, où ils estoyent pour plustost rendre raison de leur rebellion, que de demander iustice de chose, où ils ne receuoyent aucune iniure. Que quand son fils auroit eu le plus grand droit du monde de s'en plaindre, il l'auoit perdu en prenant les armes contre son souuerain: au reste que lors qu'il distribua l'Empire à ses enfans il n'auoit que les trois du premier lict: mais s'estant remarié, & ayant vn masle, il ne pouuoit moins faire, suyuant le conseil des principaux de son conseil, que de luy donner terre pour se maintenir. En somme que quand il auroit fait vn souuerain de tout l'Empire, ce ne seroit aux autres d'aller contre son ordōnance, puis que la loy luy octroyoit de tester, & que l'authorité luy dōnoit lieu de choisir ceux qui luy sembloyét propres à luy succeder: non pourtant nyoit il que Louys ne fut bon Prince, & de grand merite, mais qu'il se deuoit tenir pour content de la belle estendüe de pays qu'il auoit pour son partage, veu qu'il estoit au plus beau, & plus gras de Germanie: neantmoins promit il de luy faire mieux, pourueu qu'il s'humiliast, & luy vint faire la reuerence. Ainsi Louys vint vers son pere, luy demanda pardon, & fut receu en grace, non sans que l'Empereur ne le tençast rudement de sa reuolte, & ne le contraignit de confesser qu'il auoit faict follement, & qu'il ne promit, & de ne rien plus attenter, & d'amender la faute commise. Ce pendant il est renuoyé en Bauiere, sans que le partage faict cy dessus fut alteré ny changé, ains demoura en son entier, affin qu'apres la mort de l'Empereur il seruit d'vne occasiō de guerre entre les freres. Ainsi l'Empereur s'en vint à Cōflans sur le Rhin, & de là aux Ardennes pour y passer, selon sa coustume, quelque téps à l'exercice de la venerie, le lieu estát propre pour ce deduit. Tádis que l'Empereur s'adonnoit à courre le Cerf aux Ardennes, voicy qu'on luy porte certaine nouuelle des gráds troubles qui estoyét en Aquitaine, & de la diuision d'entre les Seigneurs, les vns voulás d'vn, d'autres d'autre pour le fait du gouuernement. Or procedoit tout cecy du susdict partage faict par l'Empereur de tout l'Empire entre Lothaire & Charles, entant que par ce moyen les enfans du feu Roy Pepin estoyent fraudez de leur apénage, lequel ne pouuoit iustement leur estre tollu: veu qu'ils estoyent issus legitimes d'vn enfant de France apannagé du Royaume d'Aquitaine. Mais l'histoire vous a faict pratiquer iusqu'icy que les apannages alors estoyent autrement considerez qu'à present, & que les peres morts, les Roys se saisissoyent des pieces donnees en apannage, où si elles demouroyent aux enfans, c'estoit par vn second octroy, & non par succession du deffunct, ainsi qu'auez veu en Bernard fils de Pepin Roy d'Italie. Les Seigneurs d'Aquitaine donc aduertis du susdict partage, furent aussi diuisez en opinions, les vns se raportans à la volonté & sentence de l'Empereur, les autres qui se faschoyent que les enfans de Pepin (qui estoyent encor' fort petits) fussent priuez de ceste couronne: ceux qui tenoyent le party du Roy Debonnaire estoyét Ebroin Euesque de Poictiers homme de grand esprit, d'illustre maison, bonnes lettres, & assez louable vie, lequel voyant le peu de support que le pays auroit de ces enfans, & craignant qu'estans nourris en Guienne, les broüilleurs de cartes ne les corrompissent & causassent des desordres

L'an huit cens trente neuf, Louys le Debonnaire en Germanie contre son fils.

Albert gouuer. de Germanie pour l'Empereur.

Remonstrāce des Alemans au Debonnaire.

Responce de l'Emp. aux Alemās.

Louys demāde pardon à son pere qui luy octroye.

Troubles en Aquitaine.

Les apanages quels sous les Carlouinges.

Ebroin Euesque de Poitiers.

dres tels qu'on auoit veu du viuant de leur pere: soigneux du bien public feit tant qu'il attira à soy, & à son party Reginard, ou Regnaut, Gerad, & Rothaire tous troys Comtes, & qu'on dit auoir esté gendres de Pepin, hommes loyaux, & sages, suyuis de la plus-part des plus puissans d'entre la noblesse: lesquels bien que ne voulussent priuer les enfans du deffunct de leur droit, si ne vouloyent ils rien attenter sans licence, & sans l'authorité de celuy qui iusqu'à lors auoit la souueraineté sur l'Aquitaine, & y tenoit ses Cõtes, & officiers pour la police, & gouuernement de la Prouince. Cest Euesque susdit voyant aucuns, qui ne cerchoyent que troubles, & qui se plaisoyent en la mal'heurté & misere du peuple, lesquels s'estoyent saisis des personnes des Princes enfans du feu Roy Pepin, laisné desquels appellé Pepin ils proclamoyent Roy d'Aquitaine, & qui sous l'aueu de tel nom faisoyent de grands excez & extorsions sur toute espece d'hommes: fut en court, remõstra à l'Empereur l'estat miserable de l'Aquitaine, le supplia d'obuier à ce mal auant qu'il passast plus oultre, & qu'il ne souffrit que les meschants abusassent ainsi de l'authorité, & qu'ils gastassent les Princes. L'Empereur sceut bon gré à l'Euesque de ce bon deuoir, en recompence dequoy il luy donna l'Abbaye de sainct Germain des Prez vacante par la mort de l'Abbé Hilduin: & despecha patẽtes aux Comtes ses bons seruiteurs par lesquelles il vouloit & commandoit qu'on vint à Chalon sur Saone l'esté prochain, où il pretẽdoit tenir son Parlement, & que là il seroit decidé du Royaume d'Aquitaine, & de la nourriture des enfans du Roy deffunct. Les enfans duquel (ainsi que dit Aymon) il ne vouloit priuer de leurs biens, ains seulement les oster de la compaignie de ceux, qui par leur naturel farouche, & legereté en eux nayue, auoyent corrompu feu Pepin, affin qu'ils ne feissent le semblable à l'endroit de ses enfans. L'Empereur donc ayant tenu son Parlement à Chalon, & traicté des affaires tant Ecclesiastiques que profanes, où nul, ou bien peu d'Aquitaniens se trouuerent, à cause que les loyaux n'osoyent bouger craignant la surprise des villes par les autres, & les remueurs ne voulans y assister, de peur d'estre punis de leur temeraire entreprise: il fallut que sa majesté, suyuie de son espouse, du Roy Charles son fils, & d'vne forte & puissante armee passast le Loire, & s'en vint en la cité de Clermont capitale d'Auuergne: à cause que les Auuergnas estoyent des principaux d'entre ceux qui vouloyẽt auoir leur Roy en main, estãs ce pays lors de la subiectin du ROY d'Aquitaine. Ce bon Monarque estãt à Clermõt vindrẽt vers luy plusieurs des plus grãds Seigneurs & voisins du mesme pays d'Auuergne, lesquels l'Emp. recueillit, & caressa suyuãt sa naturelle inclination, lesquels feirent les foy & hommage à son fils Charles, comme Roy vniuersel de France. Et pour ce qu'il y en auoit d'autres qui refuserent de faire ces deuoirs, il y proceda par force d'armes, & contraignit les vns à s'humilier, les autres il feit mourir, affin que seruissent d'exemple à tous rebelles. De là il prit le chemin de Poytou, & passant par le Limosin dompta plusieurs qui estoyent du Conseil des conspirateurs: fut à Vzerche, où estoyent ses nepueux qu'il prit auec luy deliberé de les conduire en la Gaule Belgique, affin de les faire nourrir entre les grands Princes, & les instruire comme appartenoit à enfans de telle maison: & ainsi il osta les moyens aux tumultueux & mutins, de continuer leur tyrannie. Puis vint à Poitiers pour y passer son hyuer, & y celebrer la feste de la Natiuité de nostre Seigneur, & partie du Printemps, si les affaires ne l'eussent destourné de ceste sienne entreprise. Mais ayant enuoyé ses nepueuz à Mets à son frere Drogon Euesque pour les instruire, & vacquant à oraison par les Eglises de Poytiers & lieux voisins, il entend nouuelles que son fils Louys de Bauiere auoit, contre son serment, & promesse pris les armes, & fortifié des Saxons, & Thoringiens estoit entré en Sueue qui est le propre pays des Alemans ainsi que je pense vous auoir ailleur monstré: qu'il auoit attiré à son alliance toute la Germanie, & s'estoit rendus amys les Slaues & Wenedes, & auoit en societé, & confederation les Roys des Danoys, des Cimbres, Goths, Normans, Sueues & autres nations Septentrionales. Ceste nouuelle fut au Debonnaire de dure digestion, & luy toucha de si pres, que luy qui estoit chargé d'aage, cassé de trauail, & maladif, pituiteux, & flegmatique (vices communs à la vieillesse) fut en danger de mourir de colere, quoy qu'il fut des plus paciens Princes de son siecle: en fin se consolant en Dieu, & voyant l'Eglise assaillie par ses propres enfans qui s'aidoyent contre luy des infidelles, quelque douleur qu'il sentit, quoy que se veit de iour à autre

Regnault, Gerad, Rothaire Cõtes.

Pepin nõmé Roy d'Aquitaine.

Pourquoy l'Empereur osta les enfans de Pepin d'Aquitaine.

Parlement tenu à Chalon sur Saone.

Louys le Debõnaire à Clermõt en Auuergne.

Les Seign. d'Auuergne fõt hõmage à Charles le Chauue.

Louys le Debõnaire en Lymosin.

Louys Debonnaire à Poitiers.

Esmeute de Louys Roy de Germanie.

Affoiblissement, & maladie du Debõnaire à Poitiers.

affoiblir, si se resolut il de passer en Alemaigne. Ainsi ayant commencé les saincts ieusnes du Caresme à Poitiers, il fallut marcher, laissant au lieu mesme sa femme, & son fils sous la foy, & sauue-garde des Princes, & Seigneurs d'Aquitaine, & en fin paruint à Aix la Chapelle au commencement de l'an de nostre salut huit cens quarãte, où il celebra les festes de Pasques. Or n'estoit il pas vray tout ce qu'on luy auoit raporté des forces de son fils, ainsi que depuis il cogneut: neantmoins ne laissa il de poursuyure son entreprise, enioingnant à son frere Drogon euesque de Mets, & à Albert Comte des limites du Rhin, & Conestable de France (car je le trouue auoir esté honnoré de ceste charge) de deffendre le pays voisin de celle riuiere, & de contenir les habitans en deuoir: autant en feit aux Seigneurs de Flandres, estant mort Odoacre, affin que si les Danoys venoyent de ce costé, ils leur empeschassent la descente. Et d'autant qu'il auoit entendu que Louys estoit en Thoringe auec ses forces, ne faillit de le poursuyure: mais le Roy pressé du ver de sa conscience, ne se fiant ny en ses freres, ny en ses alliez, tant s'en fault que l'attendit, que plustost dés qu'entendit que son pere approchoit de Thoringe il s'enfuit, & achetant (comme dit Aymon) son passage, se retira au pays des Slaues. L'Empereur passa oultre, & fut bien auãt au pays de Bauiere, & des Norisques, qui est le Nordgan, mais ne trouuant aucun qui luy resistast, & n'oyant rien de si grandes forces qu'on luy disoit que Louys auoit assemblees, ioint que son mal alloit tousiours en empirant, il s'en retourna en Gaule, & ordõna vne assemblee à Wormes pour y vuider toutes ces querelles, & cõtrouerses. Et pource qu'il voyoit les malheurs qui se preparoyent pour tout l'Empire Gaulois apres sa mort, qu'il sentoit prochaine, estant loing de sa femme, & desireux de pouruoir encor' à l'asseurance d'icelle, & de son fils, il enuoya prier Lothaire son fils de se trouuer à Wormes, où il pensoit tenir son dernier parlement, affin de traiter là auec luy, & de ce mal contentement de Louys, & des autres affaires importans à tout le Royaume, & pour oster toute occasion de debat, & querelle: mais il pleut à Dieu d'en disposer autrement, & de punir les enfans des rebellions commises contre leur pere ne souffrant la paix entre-eux, & laissant leurs terres en combustion, & exposees à la mercy des estrãgers, & Barbares. Aussi au mesme temps que l'Empereur se fut retiré à Ingelhein, fut vn Eclipse de Soleil fort hideux, & des plus grands qu'on eut veu il auoit long tẽps, & lequel aduint au moys de May durant les grandes Letanies ou processions qui se font les troys iours deuãt l'Ascension de nostre Seigneur: car les tenebres y furent si grandes qu'en plein iour vous n'eussiez sceu discerner vn homme assez pres de vous, & bien que ce soit chose cõmume & naturelle, si est-ce que cela signifioit que le mõde deuoit bien tost perdre quelque grande clarté & vn des plus luysans luminaires de la terre. Aussi de là en auant l'Empereur commença à sentir que nature luy defailloit, que son estomach refusoit toute sorte de viandes, qu'il reiettoit à tout propos tout ce qu'il mangeoit, estant assailly de vents, & sanglots continuels, & la vertu luy manquant par la vehemence de ceste passion, nature n'ayant plus qui le suportast, & tout son effort gisant au seul esprit, qu'il eut bon & rassis iusqu'au dernier souspir de sa vie. Il se feit porter en vne isle sur le Rhin pres la Cité de Magonce, où estant & n'ayant plus moyen de se porter il s'alicta, & se mit à penser à son ame asseuré de n'eschaper de ceste maladie. Il ne se soucioit pas de mourir, ayant vescu enuiron soixante quatre ans, mais il se faschoit que mourant il laissoit ses terres pleines de tant de miseres, & ses enfans en danger de se faire guerre mortelle. Il auoit pres de luy le thé Archeuesque de Treues, Ocgar. Archeuesque de Magonce, & le bon Euesque de Mets Drogon son frere, qui estoit grand Chappellain, ou Aumosnier de sa majesté, & auquel sur touts il se fioit, & luy declairoit ses secrets: aussi estoit il son confesseur, & luy administroit ordinairement le corps precieux de nostre Seigneur qui luy seruit de viande & pasture par l'espace de quarante iours, qu'il fut en ceste angoisse de maladie. Il feit venir tous ses seruiteurs & domestiques, ausquels il distribua ses meubles tant en or, argent, ioyaux, vestemens que liures, & donna de grands biens aux Eglises, & aux pauures, puis il ordonna de ce qu'il vouloit que fut accordé à ses enfans, ceste sienne ordonnance confirmant tout ce qu'il auoit estably au commencement: sans que toutesfois il feit aucune mention de Louys Roy de Germanie, comme s'il eut par là attesté qu'il le desheritoit, & reiettoit à cause de sa felonnie. Ce qui fut cause que le bon Prelat Drogon, ayant

L'an huit cens quarante.

Albert Comte des limites du Rhin Cõnestable sous Louys Debonnaire.

Louys Roy de Germanie s'enfuit deuant son pere,

Assẽblee declairee à Vvormes.

Ecclipse fort grand de Soleil auant la mort de Louys.

Extreme maladie de l'Empereur Louys le Debõnaire

Auecquel soucy mouroit le Debonnaire.

Prelats assistans au trépas de Louys le Debõnaire

Deuotion, & deuoir du Debõnaire.

veu l'Empereur donner à Lothaire absent la couronne, & espee Imperiale pourueu qu'il gardast sa foy à Charles, & à cestuy il confirmoit la donation faite, & laquelle Lothaire luy deuoit garentir: ayant veu (dis-je) cecy Drogon, luy parla de Louys, luy conseille de luy pardonner, & ne passer de ce siecle auec haine contre son prochain, ce que le bon Prince ouyt de bon cœur, & protesta de ne haïr son fils, bien que ses façõs de faire luy fussent desagreables: pria les assistãs d'estre tesmoins comme il pardonnoit son fils, puis que present il ne pouuoit iouyr de ce pardon, ny de la benediction de son pere. Et sur tout voulut il qu'on luy remonstrast quelle peine il deuoit attendre de Dieu puis qu'il auoit tellement offensé son pere, que par son seul moyen & par ses felonnies continuees si souuent, on le voyoit approcher du Sepulchre. En fin, ayant receu ses Sacrements, & faict tout ce qui est du deuoir d'vn bon Chrestien, il mourut au moys de Iuin, l'an de nostre salut huit cens quarante, le soixantequatriéme de son aage, & de son regne le vingtseptiéme, ayant au parauant regné en Aquitaine dix ans, qui font le trente-septiéme de sa domination, tant du viuant qu'apres la mort de son pere. Et n'y ayant aucun des enfans (quoy qu'aucuns dient que Louys de Germanie y assista) lors qu'il deceda pour se soigner de ses obseques, le bon & religieux Euesque de Mets Drogon, son frere Bastard en prit la charge, feit embaumer son corps, & le porter à Mets, où il l'enterra honorablement, & auec pompe telle qu'appartenoit à vn si hault hõme, en l'Eglise sainct Arnoul, hors les murs de la susditte Cité, à cause que cest Empereur estoit du sang de ce sainct Arnoul, auquel estoit dediee ceste Eglise, & en laquelle estoit enterree Hildegarde femme de Charles le grãd, & mere de cest Empereur, & où depuis voulut estre inhumé Drogon Euesque, d'où ils ont esté transportez de nostre temps durant que Mets fut assiegé par Charles cinquiéme, ainsi que nous dirons (Dieu aydant) estans venus à nostre siecle.

Drogon reconcilie Louys absent à son pere estant sur le point de mourir.

Louys Debõnaire accuse sõ fils Louys cause de sa mort.

Mort de l'Empereur Louys le Debonnaire.

Louys le Debõnaire enterré à Mets.

Quel homme fut Louys le Debonnaire & quels troubles aduindrent en Gaule, & par tout l'Empire apres sa mort.
CHAP. XLI.

Le cours susdict de la vie de Louys vous a peu faire voir quel a esté ce Prince durant icelle, & s'il est à mettre au ranc des plus illustres: sur quoy je diray franchement ce que i'en pense, qui est que pour vn grand Monarque, ce Louys estoit trop aysé à mener, chauld en ses entreprises, mol en aduersité, hault à la main en prosperité, mais ce qui est de louable est la continence, la pieté, clemence, courtoisie, & debonnaireté reluisans en luy, lequel si souuent offencé pardonnoit à ses aduersaires: neantmoins en cela trop doulx, qu'il auoit esgard au tort faict à Louys, & pour ce il ne vouloit (comme bon Chrestien) se venger de l'iniure, & laissoit la faute commise contre Dieu, & la majesté d'vn Royaume, où la misericorde n'est tãt requise, que la seuerité y est necessaire. Et bien que ce bon Prince ne fut adonné aux femmes, & ne se lyse point qu'il imitast son pere à suyure les folles amours d'vn escadron de courtisanes, si est-ce qu'employant toute son affection en vn lieu & aymant sa Iudith plus que de raison, il feit vne grande playe à la couronne, & causa que l'Empire fut rauy depuis à la maison de France: ioint que par le desir d'auancer les siens, il feit nourrir vn appetit de vengeance au cœur de ceux du sang de Bernard Roy d'Italie, qui depuis fut l'occasion de la ruyne du sang des Pepins, & de l'alteration de la couronne de France. Ia ne plaise à Dieu que je vueille accuser vn si sainct Prince de crime, ny le blasmer de peu de sens, mais je dis seulement que sa trop grande simplicité naturelle l'auoit plus incliné à aymer vn monastere qu'vn Palais (ainsi que desia nous auons dit) & que comme forcé il vint aux estats, & comme religieux peu mondain il mania les affaires, & ce pendant il ne laissa d'estre, & bon guerrier, & vn sage, & accort politique. Tant y a que si la malice de ses propres enfans n'eut seruy d'obstacle à ses desseins (je parle suyuant que la raison humaine nous en mõstre l'euidence des succez) il eut dõpté les plus farouches peuples de la terre, ayant si bien cõmẽcé en Espaigne, lors qu'il n'estoit que Roy d'Aquitaine, & depuis estãt Empereur: & appaisé les fureurs des peuples septẽtrionaux, & mis le ioug à ses suiets qui s'estoyẽt voulus emanciper de son obeissance. Et n'eut esté la mesme rebellion de ses enfans, il

Vertus, & imperfections du Debonnaire.

Louys aymoit trop sa femme Iudith.

Louys desiroit de viure solitaire.

Illustres faicts de Louys Debonnaire.

eut remis l'Eglise en son entier, i'entens les Ministres d'icelle qui desia viuoyent plus dissoluëment que les Lays, & abusoyent follement du bien des pauures, ainsi que pouuons recueillir de ses loix, & sainctes ordonnances. Au reste ce Roy n'a esté sans cause appellé Debonnaire, veu sa facilité, sa religon, modestie, & iustice qui seruoit d'exemple aux mariez, se contentant de son espouse, de patron aux Religieux pour les abstinences, prieres, & autres exercices de deuotion ausquels il s'adonnoit, & se proposant pour miroir aux Princes en ce qu'il estoit si soigneux du bien de ses subiects, qu'il ne souffroit que ses officiers le rançonnassent, & qu'il desapointoit les Lieutenans, Baillifs, & Iuges Prouinciaux qui faisoyent iniustice, & punissoit ceux qui ne se gouuernoyent selon les loix du Royaume. Et bien qu'il n'aye esté si vaillant, courageux, magnanime, genereux, & grand conquereur que son pere, qu'il n'ayt rendu le monde autant que luy, estonné de ses proüesses & conquestes, si est-ce qu'il ne merite moindre louange d'auoir conserué sa Monarchie, que Charlemaigne l'ayant acquise. Mais en vne chose a il esté esgal, ou plustost a surmonté Charlemaigne, c'est que si Charles auoit vn tourment en sa maison voyant ses filles, & niepces desbordees, cestuy reformant sa court chassa la paillardise, & en feit vne eschole de pudicité, ne voulant auoir vn escadron de femmes à sa suite. Que diray-je plus? Si Louys fut mort sans enfans, ou qu'il eut eu l'heur qu'ils l'eussent imité, on le pourroit estimer le plus heureux Prince qui onc porta couronne: mais la malice des hommes estant venuë à son comble, & ce sainct Roy sortant de la compagnie des mortels, soudain on veit les affections écloses, lesquelles auoyent si long temps couué és ames des enfans de ce Prince: d'autant que la mort d'iceluy ne fut pas si tost annoncee à Lothaire, que soudain il ne se mit en chemin, ayant desia vne armee preste pensant venir au secours de son pere contre Louys qui vouloit troubler son repos, & pretendoit abolir le partage duquel a esté parlé cy dessus. Il s'en vint à Aix que Charles le Grand auoit faict le siege Imperial, comme estant frontiere des deux nations Gauloise, & Germanique, & de là auant il manda les Prelats, & Seigneurs de Gaule, & Germanie, affin qu'ils luy feissent les hommages comme au principal heritier de la couronne. C'est icy que commença le diuorse lequel abaissa depuis les forces de l'vne & l'autre nation, & causa la ruyne de l'Empire François: car Charles & Louys, quoy que fussent au parauant diuisez pour l'esgard du partage que Louys disoit trop auantageux pour le plus ieune, si est-ce qu'ils se veirent communs en vne cause mesme, & cogneurent que Lothaire vouloit vsurper, & sur l'vn, & sur l'autre. D'autant que Charles se portant pour Roy de Neustrie, ou France Occidentale, Louys de Germanie, & Pepin d'Aquitaine, & sous ces tiltres souuerains ils enuoyassent leurs Embassadeurs à l'Empereur Lothaire leur frere, affin d'auoir esgale portion au partage selon que iusqu'alors auoit esté pratiqué en France, ils furent esconduicts comme de demande iniuste, & par trop inciuile. Or auoit Lothaire à sa suite le Comte Albert qui commandoit sur les marches du Rhin, lequel auoit grand credit pres cest Empereur, & lequel desirant de pescher en eau trouble, taschoit aussi de semer discorde entre les freres, affin de proufiter en guerre plus qu'il n'eut sceu faire en la paix: Cestuy en lieu de solliciter son maistre à celebrer les obseques de feu son pere, & y appeller ses freres, & nepueuz, pour apres tel deuoir, deuiser, conclure & accorder de leurs partages, luy conseilla de ne rien faire de ce que requeroyent ses freres, veu qu'il estoit l'aisné, & que c'estoit à luy à donner la part aux autres, entant que l'Empire ne pouuoit estre diuisé sans preiudice de sa majesté. L'Empereur endoctriné par ce beau maistre, respond aux Embassadeurs de ses freres & nepueux, que dés le viuant de feu de bonne, & saincte memoire Louys leurs Seigneur, & pere, il auoit esté creé, oinct, & sacré Empereur à Rome sollennellement par le Pape, associé en la majesté de l'Empire au susdict Seigneur son pere: qui à sa mort auoit ratifié ceste association, & confirmé son auancement à icelle dignité luy enuoyant & la couronne, & l'Espee, & les autres ornements Imperiaux. Que ç'estoit dõc à luy de iouyr de toutes les terres cõtenuës en l'Empire Frãçois auec souueraineté, n'estãt raisõ qu'vn seul corps aye plusieurs testes, & que ce seroit chose pernicieuse de voir trois ou quatre Roys en vne seule Monarchie. Que telle auoit esté la volonté

Ecclesiastiques reiglez par le Debonnaire.

Chasteté, & continence du Debonnaire.

Iustice, & equité du Debonnaire.

Le Debonnaire ne souffrit folier les femmes en sa court.

Lothaire vint à Aix.

Louys & Charles sont contrains de s'vnir.

Embassade des freres et nepueux vers Lothaire.

Albert Comte du Rhin semeur de discorde.

Respõce de Lothaire aux Embassad. de ses freres.

volonté de Louys le Debõnaire, laquelle comme bons & obeissans enfans ils deuoyẽt garder, ayans plus d'esgard au bien public, qu'à leurs affections particulieres, & au soulagemẽt du peuple, qu'à la sollicitation de ceux qui ne demandẽt que sa ruyne. Au reste qu'il vouloit bien que suyuant la coustume du royaume François, ils fussent apannagez honnestement pour maintenir leur train, & paroistre comme enfans de France, & pource il laisseroit la Bauiere à Louys, à Charles l'Aquitaine, & pouruoiroit aux fils de Pepin, si bien qu'ils n'auroyent occasion de se plaindre. A cecy repliquerent les deputez pour Charles, comme instruits de ce que se pourroit ayder Lothaire, Que Louys Debonnaire ayant associé Lothaire à l'Empire, luy auoit aussi mis en main les terres propres de l'Empire qui est Rome, & ce qu'il possedoit en Italie: que de passer outre il ne pouuoit, & ne deuoit puis que le surplus de ses Seigneuries ne dependoyẽt aucunement de l'Empire, ains les auoyent les Roys de France vaillamment deliurees de la subiection des Empereurs, auant que jamais l'Empire tombast és mains de Charlemaigne. Qu'il se souuint auec quelle liberté les Francs-Gaulois auoyent resisté au susdict Empereur Charles le grand, lors qu'il les voulut soumettre aux loix Imperiales, & comme ils se dirent ne recognoistre l'Empire, ny vouloir estre compris comme mẽbres d'iceluy: estant le nom François assez illustre de soy sans le penser annoblir auec celuy de l'Empire. Et par-ainsi Louys faisant Lothaire Empereur, ne pretẽdoit (cõme ne le pouuãt faire) cõprendre la Gaule en ceste donation, ce qui a esté assez euidẽt par les partages faits depuis, lesquels ont separé d'effect, & les Gaules, & la Germanie du corps de l'Empire: & si en ces deux Prouinces Lothaire a eu quelque chose, comme il auoit, ce n'estoit comme procedant de l'Empire ains pour son lot de l'heritage en precipu, qui luy escheoit de la couronne de France. Qu'il estoit hors de tout deuoir que celuy que luymesme auoit recogneu pour Roy de France, & auquel les Frãcs-Gaulois auoyent faict hommage, feit ce tort à sa couronne, à son conseil, & à ses subiets Francs de nature, de s'humilier & faire ioug aux Empereurs, de l'obeissance desquels ses ancestres auoyent emancipez, & les Germanies, & les Gaules: & ne failloit que Lothairemit en auant que les François, & Germains auoyent obey aux Empereurs Charles, & Louys leur ayeul & pere, veu que ceste obeissance ne leur fut onc faite cõme Empereurs Romains, mais plustost cõme à Roys de France, ainsi qu'il auoit esté pratiqué sous le grãd Clouis, & autres ses successeurs. Et quãt à ce que Lothaire s'offroit d'apanager ses freres & nepueuz, ils se disoyent contents du premier partage, puis que & le Roy deffunct, & le cõseil des Prelats & Princes du royaume y auoyent mis la main, & pour l'effect duquel ils estoyent prests trestous de mourir, & d'ẽployer leurs biens, & forces affin de maintenir celle liberté qu'ils auoyent gaignee sur les Romains par le trenchant de leurs glaiues. Par-ainsi concluant que Lothaire feroit bien, & iustice s'il octroioit de bon cœur à ses freres ce que iustement ils luy demandoyent: tant pour descharger sa conscience, que pour obuier aux mal'heurs qui pourroyent s'ensuiuir. Et ce pendant ils deffendent de la part de leurs Roys à tous les Seigneurs François, & Germains de ne faire hommage à Lothaire que suyuant la coustume, & ne point le recognoistre comme Empereur, ains comme l'aisné de France iouyssant de son heritage: & auec ceste semence de discorde ces deputez s'en retournerent vers les Roys de France, & de Germanie. Lothaire voyant bien que cecy ne se passeroit pas sans coup ferir, & qu'il auoit trouué chaussure à son pied, ayant tenu la Diete à Aix, s'en vint à Mets, où il prit auec luy Pepin son nepueu (ainsi le tiennent aucuns, & d'autres sont d'aduis que ces enfans estans de bas aage ne furent ny d'vn ny d'autre costé, ains estoyent nourris en Gascoigne, iouyssans des pays de Gascoigne, Lymosin, Perigort, Xaintonge, & Poitou, ce que i'oseray croire plustost qu'autrement, veu ce qui suyura tantost en l'histoire) puis vint à Magonce qui pour lors (comme encor' elle est) estoit la premiere, & principale Cité de Germanie: & de là voulant passer plus outre en Alemaigne pensant tout saisir auant que son frere Louys eut moyẽ de se deffendre: il se veit auoir en teste vne grande & forte armee de Germains, si bien qu'il fut contraint de tourner visage, & laissant la Germanie, vint faire ses ieux contre Charles en Gaule. Mais pour qu'elle occasion que ce soit il ne passa pour celle annee, qui estoit de nostre salut huit cens quarante-vn, ains ayant intelligence en Germanie, & rappellé par ceux qui luy fauorisoyent, comme s'il se fut faict fort de

Cõtre-responce des deputez à Lothaire.

Lothaire vint à Mets pour s'y fortifier

Lothaire chassé de Magonce.

L'an huit cens quarãte-vn.

dompter des François, ayant accablé l'Alemaigne, il s'en vint au moys d'Auril en grand haste iusques au Rhin, lequel il passa secrettemét aupres de la Cité de Wormes. Les autheurs sont icy cótraires, car Auentin maintient que Louys fut laissé en cest endroit par ceux qui luy auoyent promis secours, soit qu'ils detestassent la guerre ciuile, ou plustost qu'ils voulussent empieter les terres qu'ils auoyent en gouuernement: de sorte que le pauure Prince assailly d'vne part de l'ennemy, & trahy de l'autre par les siens mesmes, fut contrainr se sauuer à la fuite. D'autres sont d'aduis, & me semble le plus vraysemblable, que tant s'en faut que Louys fut deffaict, que plustost il vainquit Lothaire le quinziéme de May audit an, & le força de repasser le Rhin, & retourner en Gaule. Cepédát Charles le Chauue assembloit forces de toutes parts, sçachant que la tépeste chassee d'Alemaigne tóberoit sur luy, & enuoya vers Louys, qu'il ne faillit à luy enuoyer secours tant pour les grandes forces de Lothaire, que pour ce qu'il estoit contraint de tenir garnisons en Aquitaine à cause de la noblesse qui fauorisoit à ses nepueux, ce que Louys luy promit, & l'effectua, ainsi que verrós cy apres. Mais plustost faut regarder le discord des historiens sur le faict de la bataille de laquelle nous parlerons tantost, car si elle eut esté donnee l'an huit cens quarante & vn, comme d'aucuns dient) il est impossible que ç'eut este ny le iour de Pasques, ny le iour de l'Ascension: veu qu'il appert que celle que Lothaire perdit en Germanie, aduint au moys de May (ainsi que dict est) & ce pendant elle fut donnee long temps auant celle de Fontenay, de laquelle sera faicte mention: & ainsi qu'elle ne peut estre donnee le iour de l'Ascésion, veu qu'en six, ou sept iours deux armees n'eussent volé depuis l'Alemaigne iusques à Auxerre, au terroir duquel lieu fut depuis combatu: & par-ainsi il s'ensuit que cela aduint l'an huit cens quarante-deux, & que ce pendant les Roys s'armerent, & se fortifierent pour disputer à coups d'espee de leur droit, & au pris du sang de leurs subiets vuider les differents que l'ambition auoit semez entre-eux.

Autre voyage de Lothaire outre le Rhin.

Diuerses opiniós sur le deuxiéme voyage de Lothaire en Germanie.

Charles demande secours à Louys.

Diuers aduis sur la bataille de Fontenay, pour le fait de la date des ans.

DV ROY CHARLES LE CHAVVE, DES *guerres d'iceluy contre Lothaire, son establissement au Royaume de France, & autres occurrences.*

CHAP. XLII.



POVRCE que nostre principale intention est de descrire les gestes des Roys de France qui propremét doyuent estre ainsi appellez: & que d'entre les enfans de Louys le Debónaire, le plus ieune emporta ceste preeminence, i'ay aussi vn peu vagué de mon chemin, auquel je me remettray bien tost, pour vous proposer que ce Prince estant (ainsi quauez veu) fils de l'Empereur Debonnaire, & de Iudith son espouse, fut appellé à la courône non par election, ains par le testament de son pere, de ce prié par les Seigneurs du Royaume, bien que depuis il feit ratifier ce testament aux Prelats, & aux Princes, & officiers de la courône plus pour en tirer les foys & hommages, & armer son fils contre ses autres enfans, que pour authoriser aucunement la puissance des subiets touchant la succession de leurs Roys, qui en France est de tout temps (ainsi que souuent i'ay monstré) hereditaire. Il vint à la couronne en l'an vingtiéme de son aage, & de nostre salut huit cens quarante & vn, regna Roy de France trente huit ans, & Empereur bien peu d'espace. Cestuy ayant esté nourry en la court, & sous l'esle de son pere, ne se ressentoit neátmoins de la douceur, & debonnaireté d'iceluy, ains estoit hault à la main, & homme tenant vne majesté non accoustumee entre les François: si bien que quelque bonté naturelle, & grande liberalité qui fut en luy, si n'estoit il guere aymé des François, tant pour le grand nombre d'estrangers qu'il aduançoit en court, & sur tout de Grecs, & Saxons, que pour ce qu'il

En quel temps vint Charles le Chauue à la courone.

Quelles les façons de faire de Charles le Chauue.

qu'il viuoit & se vestoit tout diuersement que n'auoyent fait les autres Roys ses predecesseurs : d'autant qu'il portoit ordinairement vne longue Casaque à la Turque, luy venant iusqu'aux talons, là où les François de tout temps se sont abillez fort court, comme ceux qui du tout estoyent adonnez à la guerre: & non content de l'abillemét de teste de ses concitoyens, il pourtoit vne coiffure pareille à celle d'vn Tulban Turquesque, ainsi que font presque tous les Leuantins, mais iceluy Tulban estoit enrichy d'vne couronne: & à son costé il auoit au lieu d'espée vn grand & large simeterre. Au reste ie pense qu'il prit le Tulban plus pour couurir sa teste sans poil (pourquoy il estoit appellé Chauue) que pour plaisir qu'il eut à imiter les estrágers, & que pour pallier cecy, il s'aidoit encor du reste des estrangetez susdites. Cestuy à l'aduenement à sa couronne se veit inquieté de plusieurs endroits, & sur tout par Lothaire son frere aisné: lequel violant le serment fait à son pere de deffendre la cause de cestuy Charles, fut le premier qui luy courut sus, & luy feit guerre pour le priuer de son heritage. Tellement que (comme dit est) Charles s'estant (par le conseil de sa mere, & Princes de son conseil) reconcilié & ioint à Louys de Germanie son autre frere, & ayát appellé à son secours tous les Francs-Gauloys, d'entre lesquels vindrent plusieurs Gascons, Tholousains, Prouençaulx, & Auuergnas, sous la charge de Guerric Comte, ou gouuerneur de Prouence, quoy que Lothaire se dit seigneur du païs Prouençal pour estre du premier partage que luy assigna feu son pere. Auec les forces donc de toutes les Gaules, & d'Espaigne, d'Italie, & de Germanie, s'assemblerent en fin les troys freres: mais auant que Louys paruint en Gaule pour le secours de Charles, sçachant que Albert comte du Rhin (ou Rhingraf) l'attendoit auec forces pour luy deffendre le passage, & n'ignorant point que c'estoit luy qui auoit causé ceste guerre, hasté d'vn costé par les messagers du Roy Neustrien, & poussé de l'autre d'vn desir de chastier ce boute-feu, donna dessus ces troupes Lotharienes, & les mettant en route, occist vn grand nombre d'hommes segnalez, parmy lesquels fut le Comte Albert, Dieu le punissant des premiers pour estre l'autheur de ceste guerre, & monstrant comme vn presage du malheur de Lothaire, puis que le chef des siens estoit demouré dés le commencemét des rencontres. Ceste troupe ainsi fricassée, Louys passa sans que personne luy feit resistence, & se ioignit à Charles qui l'attendoit le long de la Meuse, afin qu'ainsi vnis, Lothaire ne les surprit, & qu'ils ne luy donnassent, separez, moyen de les surmonter: aduenant ceste furieuse assemblée de presque toutes les nations de l'Europe, en l'an de nostre salut huit cens quarante deux, au moys d'Auril, durant les saincts, & anciens ieusnes solennels de Caresme. Ces deux Roys entendans que leur frere estoit en Bourgoigne, & qu'il venoit vers eux, ne faillirent le venir rencontrer, si bien que l'vn & l'autre camp se campa au terroir Auxerrois, s'estás assez bonne piece de temps costoyées ces deux puissantes armées, & faisans quelques legeres escarmouches: & en fin toutes deux logerent à quatre lieües ou enuiron d'Auxerre, Lothaire se campant à Fontenay, & les deux autres à Vaux Charles, entre lesquels deux villages y a vne planure appellée Chaplis, à cause du cruel conflit qui y fut donné, & en porte le nom encore. Estans si pres ces deux camps, & les freres ressentans quelque petite estincelle du sang qui les faisoit si proches, delayans le combat, furent faits plusieurs abouchements & pourparlers, y ayant des gens de bien qui se desplaisoyent de voir que le fer des François s'ensanglantast és entrailles de leurs freres, lesquels ne laissoyent aucun deuoir de pacifier les affaires: & à dire vray, les Roys de France & de Germanie recognoissans Lothaire pour leur aisné, se soumettoyent aussi à des conditions assez raisonnables: demandoyent la paix, & disoyent qu'ils se contenteroyét d'vn honeste apanage selon qu'en souuraineté on les donnoit aux enfans de France, ou sinon qu'on leur liurast leur esgalle portion, ainsi qu'il auoit esté iadis pratiqué en France. Lothaire, ayant commencé d'estre iniuste, ne voulut lascher prise, & aueuglé de son ambition, quelque conseil qu'on luy donnast au contraire, dit que iamais il n'accorderoit qu'il ne fut & demourast le chef, & souuerain sur tous ses freres, & qu'ils ne se contentassent du partage tout tel qu'il luy plairoit leur donner: sans qu'il acceptast aucune autre condition de paix, ou qu'il voulut ouyr raison d'homme qui luy voulust oster ceste fantasie. En quoy il est aisé à voir le iugement de Dieu, lequel permit l'obstination de ce Prince, afin de le punir & Louys son frere ensemble des rebellions des-

Estranges habits de Charles le Chauue.

Guerric Cõte de Prouence au secours de Charles le Chauue.

Albert Comte du Rhin desfait & occis par Louys.

Louys & Charles ioints ensemble.

L'an huit cens quarãte deux.

Où se camperent les troys freres.

Louys & Charles ne demandét que la paix.

Obstination de Lothaire.

Discord des autheurs sur le tẽps de la bataille de Fontenay en Auxerrois.

La bataille fut donnée au vray le iour de Pasques huit cens quarante deux.

quelles ils auoyent vsé enuers leur pere: ioint que desia approchoit le temps de l'abaissement de l'honneur & de la confusion de la gloire des François. A ceste cause n'y ayant plus aucun ordre de les appaiser, ils s'apprestent au combat, qu'aucuns mettent le iour de Pasques, les autres de l'Ascension, & la plus part le vingt quatriéme de Iuing, mais suyuant ce que dit est cy dessus, & que le choc n'aduint point l'an huit cens quarante & vn, ains quarante deux, ie croy (suyuant l'opinion cõmune) que ceste horrible bataille fut donnée le propre iour de Pasques: & ce qui m'induit à ce dire, est que i'ay leu que Lothaire prenant occasion de la saincte solennité de la resurrection de nostre Sauueur, sçachant les François estre alors fort religieux, & adonnez à deuotion beaucoup plus qu'ils ne sont à present, voulut aussi s'aider de ceste commodité: mais Charles & Louys ayant descouuert son dessein, se tindrent si bien sur leurs gardes, que comme le matin du sainct Dimanche, que Iesus Christ ressuscita des morts, l'Empereur voulut donner vn dormir perpetuel aux François & Germains, qu'il pensoit trouuer sans ordre, & tous confits en deuotion, gisans aux pieds des gens d'Eglise: il se veit tellement repoussé, que la bataille s'échauffant il y fut combatu tout ce iour de telle furie, qu'on n'auoit ouy dire, que depuis la iournée que Charles Martel eut pres de Tours contre les Mahometans, on eut veu tant de morts en vn conflit: tant y a que les François ayans eu guerre ensemble, ne se frotterent onc de telle furie qu'ils feirent à Fontenay en l'Auxerrois: Car on tient qu'il y mourut plus de cent mille hõmes d'vne part & d'autre, & qui est le plus à deplorer pour le malheur aduenir de la Gaule, il ne demoura presque rien de la noblesse Françoise, pour puis apres deffendre le païs des assauts des estrangers, d'où s'ensuyuit celle confusion d'origines des maisons plus signalées, de laquelle auiourd'huy nous auons bonne occasion de nous plaindre: & d'où aduint que les Franc-Gaulois qui souloyent conquerir les terres d'autruy, veirent la chanse tournée, & se sentirent depuis sans force pour deffendre leur propre heritage. Quoy qu'il en soit, si Lothaire n'eut pris la fuite s'estant le premier apperceu de son desastre, & ne considerant le malheur de ses aduersaires, on eut peu dire que la victoire estoit doubteuse, veu le grand nombre de morts qui gisoyent tant d'vne que d'autre part, & par laquelle ne resta aux vainqueurs qu'vne occasion plus grande de tristesse que de ioye, veu que les forts de Gaule estoyent morts, & que ceux que les forces des plus furieux estrangers & barbares n'auoyent peu dompter, estoyent accablez par leur propre furie, & mutuelle discorde. Ce qui doit seruir d'exemple aux presens, afin que s'il y a en eux quelque reste d'amour vers leur païs & republique, qu'ils pensent qu'apres qu'ils auront espuisé leur sang, & fait mourir les plus vaillans de ce pauure Royaume, les vns & les autres defaillans, il sera aisé à l'estranger quiconque il soit de ruiner celle Prouince que noz predecesseurs ont si vaillamment deffenduë, & ceux de nostre temps si miserablement accablée. Au reste Louys & Charles, bien qu'affoiblys, ayans tout leur ost plein de morts & de malades, se rendent maistres du camp de Lothaire, pillent son bagage, font poursuyure les fuyards, & commandent que les morts soyent enterrez: sans que cependãt ny l'vn ny l'autre eut moyen de mettre grand troupe d'hommes en campaigne pour ne laisser fortifier Lothaire qui s'estoit retiré à Aix la Capelle, resuant sur sa liberté, & pensant à sa conscience ayant receu vne telle discipline. Mais ayant repris cœur & voyant que ses freres ne le poursuyuoyent, s'asseura de ce qui estoit, & que bien tost il sçeut au vray, que la perte estoit esgalle, & qu'ils auoyent aussi bon besoing & de repos, & de renfort que luy: & par ainsi se resolut encor de poursuyure son entreprise: & ce qui plus l'encouragea de ce faire, fut que les deux freres congeérent leurs soldats, & que chascun se retira en son païs pour y mettre ordre, & cependant Lothaire plus irrité cõtre Louys que contre Charles, ne vomissoit contre luy que menaces, protestant de le faire le plus pauure gentilhomme d'Europe, & de le chasser des Gaules, & de la Germanie: dequoy Louys ne tint grand compte, se fiant tant de l'amour des siens que du secours de son frere Charles auquel il se fioit, & qu'il cognoissoit qu'il pourroit estre vn iour vn des plus grands Princes de la terre, veu ce qu'il promettoit en sa grande ieunesse. Cependant Lothaire vint à Wormes, & là il feit les nopces de sa fille, ainsi que dit Auentin, là où Wassebourg dit que ceste fille nommée Ermengarde, ne fut mariée iusqu'apres la mort de son pere, & qu'elle espousa Regnier duc de Mosellane: surquoy n'ayant autheur qui me puisse

Nombre des morts en la bataille de Fontenay.

Forces Frãçoises accablées en la bataille de Fontenay.

Lothaire s'enfuit à Aix.

Lothaire remet sus son armée.

Lothaire à VVormes.

Regnier duc de Mosellane espouse la fille de Lothaire.

me puisse secourir pour les accorder, il fault que i'en laisse la decision à vn autre. Tout l'hyuer celle année se passa en guerre entre Lothaire, & les Capitaines de Charles, les noms desquels ie ne peux trouuer, sauf que de Hugues oncle maternel dudit Roy, Gilbert Duc d'Aquitaine, & Bernard Comte de Barcelonne: mais il ne se feit rien qui soit memorable, pource que l'vn & l'autre des Princes taschoit à se remettre sus. Ce neantmoins Lothaire persistant en son opiniastrise, & pensant venger la honte receüe l'année precedente, dés que le Printemps fut venu en l'an de nostre salut huit cens quarante troys, il arma & commença courir les terres de Gaule, desquelles on l'auoit chassé: mais tout aussi tost les Roys ses freres furent en campaigne, & Charles vint iusqu'à Strasbourg se ioindre auec Louys son frere, & de là partans le quatorziéme de Mars, & prenans les villes le long du Rhin, qui estoyent suiettes à Lothaire, le forcerent de se sauuer en la Prouince Transiuraine, qui sont les païs de Sauoye, & Dauphiné, où se fortifiant d'hommes, & refaisant son armée, marcha contre les Roys, vint iusqu'à Mascon, où il se campa & retrencha, deliberé de tenter encore vn coup le hazard d'vne bataille, & de ruiner ses freres, ou voir la fin de son estat, & de sa vie: mais ceste colere luy passa, oyant parler de la puissance de ses freres, à ceste cause ne se tenant asseuré à Mascon pour la fureur de l'armée victorieuse des Roys, se retira à Lyon, & de là le long du Rhosne, s'en vint à Vienne l'vne des citez principales des Allobroges, & laquelle estoit des appartenances de son Royaume de Bourgoigne. Là encore comme les Roys ses freres le voulussent poursuyure pour mettre à fin ceste guerre, voicy les seigneurs des Royaumes, qui auoyent Dieu deuant les yeux, & se faschoyét de voir tout en combustion, le peuple rançonné & pillé, la noblesse occise, & presque defaillie, l'Eglise appauurie, & (qui pis est) les Ecclesiastiques estre guerriers, & les soldats iouyr des biens de l'Eglise, la iustice n'auoir plus lieu, & que les estrangers se moquans des François & Germains, ne les redoubtoyent plus pour les voir attenuez, & pour la guerre ciuile, qui encor affoiblissoit leur seigneurie, voyans morts ceux qui auoyent allumé le feu de ceste discorde, & les Roys presque domptez par la violence de la guerre. Les seigneurs (dis-ie) commencerent à prattiquer l'accord, & à tascher d'induire les Roys freres à cōdescendre à quelque cōposition, & feirent tant de voyages ores vers Lothaire, tantost vers les autres, qu'à la fin les Princes furent reconciliez, & fut accordé vne tresue d'vn an, & icelle marchande auec toute cessation d'armes, afin que seurement on peut aller & venir pour conclure la paix par ces deputez poursuyuie. En fin fut dit qu'il seroit faite assemblée publique des principaux de tout l'Empire des plus gens de bien, tant du clergé que de la noblesse, lesquels ordonnerent que pour mettre à fin ceste si saincte entreprise, il failloit choisir quarante hommes de chascun des trois royaumes, gens de bonne reputation, & sçachans les païs & regions, les enclaues, finages & limites d'icelles, lesquels descriroyent tout l'Empire, & iureroyent que sans fraude ny acception de personnes, ils feroyent loyaument le partage esgal entre les freres: car à ce auoit on fait encliner Lothaire, lequel voyoit bien que s'il refusoit, ses affaires alloyent mal, & qu'il estoit impossible de plus faire teste à ses freres. Ces six vingts deputez vnis & assemblez, feirent leur Diete, & tindrent leur conseil en vne isle aupres de Brabant, laquelle est faite par la confluence & emboucheme nt que font les riuieres du Rhin & de Meuse l'vne dedans l'autre: & cependant les Roys se tindrent assez pres les vns des autres, Louys & Charles à Strasbourg, & Lothaire à Theonuille, afin de s'assembler & iurer la paix apres que ceux-cy auroyent partagé l'Empire. Sus le moys d'Aoust donc dudit an huit cens quarante trois, les deputez ayans partagé l'Empire en trois portions, vindrent à Verdun en Lorraine (d'autres dient en Bourgoigne) où aussi les trois freres s'assemblerent, & là fut fait le rapport du partage, que les Roys accepterent, s'en tindrent pour contents, le iurerent, & signerent, faisans entre eux paix & alliance perpetuelle: si bien qu'à Lothaire, comme l'aisné, escheut le tiltre & nom Imperial auec le Royaume d'Italie, & le païs de Bourgoigne, qui est outre la Saone, & la plus part de la Gaule Belgique estant outre la Meuse, & la Picardie iusqu'à la Somme, ayant les Tongres Brabançons, Flamands, Hennuyers, Chambresiens & la haulte & basse Lorraine: la Gaule Narbonnoise, la Franche Comté, & les villes de Treues, Mets, Toul, & Verdun, lesquelles encor à present portent le nom de Lorraine, ou Lotharene, de cest Empereur Lothaire: mais de la

Chefs plus segnalez sous Charles le Chauue.

L'an huit cens quarante trois

Lothaire chassé par ses freres.

Lothaire se campe à Mascon.

Lothaire s'enfuit à Vienne.

Seigneurs de Gaule pratiquēt la paix entre les trois freres.

Commissaires ordōnez pour le partage de l'Empire.

Où s'assemblerent les deputez.

Princes de France s'assemblent à Verdun, où la paix est cōcluë.

Sort du partage de Lothaire.

cause de ce nom de Lorraine, nous en parlerons cy apres plus longuement. Quant à Charles le Chauue, il eut le reste de la Gaule tant Celtique que Belgique, & Aquitanique, sans qu'il fut faite mention aucune des enfans de Pepin, quoy qu'Auentin die le cōtraire: si bien qu'en la Belgique, Charles posseda Rheims, Soissons, l'Auguste des Vermandois (ores nommée sainct Quentin) & le païs Picard qui est sousmis à icelles: & en somme tout le Royaume de France, comme ores il se comporte (sauf la Prouence & Bourgoigne qui estoyent à Lothaire) comprenant tout le païs Occidental, que les anciens François appelloyent Neustrie, lequel estoit compris & enclos entre les riuieres de Saone, le Rhosne, l'Escault, la Meuse, l'Ocean du costé d'Angleterre, & les monts Pyrenées: & ainsi on voit qu'Auentin se trompe en separant l'Aquitaine, mais il le fait à cause que les enfans de Pepin la querelloyent, & que pour quelque temps ils en iouyrent: & de toutes ces Regions & Prouinces, la cité de Paris fut declairée la capitale, & seruit de là en auant (ainsi qu'elle auoit fait iadis) de residence aux Roys, & où ils consultoyent des affaires de grande consequence. Louys eut pour sa part tout ce qui est depuis le Rhin vers le Leuāt iusqu'aux fins de l'Empire Grec, & des Danoys, & autres peuples Septentrionaux: & à cecy à cause que le reste de la Germanie estoit sans vin, on luy donna quelques citez le long du Rhin fertilles en vin, telles que sont Wormes, Spire, & Magonce: ce que fait, iuré & accordé, chascun des Roys ayant festoyé son frere, & s'entre-donné la main en signe de fraternelle alliance, se retira sur ses terres. Et c'est de ceste année que proprement on deuoit commencer la date du regne du Chauue, d'autant qu'auparauāt bien que son pere l'eut fait sacrer (ainsi que dit auons) si est-ce qu'il n'estoit point paisible, ne sçachant l'asseurance de son sort, & si son partage luy seroit donné par les commis, és terres que son pere luy auoit assignées, & desquelles lors il fut fait paisible possesseur. Et d'autāt que Aymon, ou son supplement qui passe comme en courant par les guerres de ces troys freres, & par la transaction de leur partage, semble comprendre le ieune Pepin en icelle, & luy donner le Royaume de son pere, il fault auoir esgard non à ce qui fut lors ordonné, où il n'en fut parlé vn seul mot, mais à ce qui aduint depuis au Synode de Soissons apres les guerres d'Aquitaine, par lequel est dit que Pepin iouïra d'Aquitaine sous la foy & hommage du Chauue: & c'est pourquoy Aymon a compris Pepin en la paix venant à la fin, & sans considerer les pratiques d'icelle. Cependant en l'an de grace huit cens quarante quatre comme les seigneurs d'Aquitaine fussent aduertis de l'iniustice vsée enuers, & contre les fils de leur deffunt Roy Pepin par les deputez pour le partage, lesquels l'auoyent fait pour (aux despens des mineurs) ne mescontenter point Charles, diminuants sa couronne, ou si d'ailleurs ils luy estendoyent, qu'ils n'irritassent l'vn ou l'autre de ses deux freres: oyans dis-ie parler de ce partage si preiudiciable aux mineurs, se resolurent de ne souffrir qu'on les priuast de leur heritage, voyans qu'ils estoyent enfans du puisné de France, & plus proches de la couronne que ny Louys ny Charles, ceux-cy representans leur pere, & que le conseil ne pouuoit leur oster leur droit, ny auantager Charles à leur preiudice, & sur tout en ce que desia ils estoyent les successeurs de leur pere. Mais comme i'ay dit, l'ordre des apennages estoit fort mal obserué en ce temps là, où le fils ne representoit point le Pere, ains la force estoit celle qui donnoit la Loy: & le plus souuent les mineurs estoyent fraudez, & leur heritage estoit la closture d'vn monastere: de sorte que si Louys le Debōnaire, qui auoit vsé de ce mesnagement à l'endroit des enfans de son frere, n'eut pourueu à son fils Charles auant mourir, & ne luy eut fait faire les hommages par les seigneurs de Gaule, c'est chose seure que iamais il n'eut porté la couronne de France: & par là on voit la difference qui est entre les Princes anciens de ce Royaume, & ceux qui le gouuernent auiourdhuy, & si la corruption du siecle d'alors ne surmontoit l'infidelité du nostre. Ayans donc resolu de deffendre leurs Princes, ils attirent à leur faction Bernard Comte Cathelan (que d'aucuns tiennent estre mort l'an huit cens trente-neuf, d'autres le reseruent iusqu'à ce temps) mal content encor du gouuernement qu'on luy auoit osté de Languedoch, & qu'il ne iouyssoit que par vsufruit du Comté de Barcelonne, & d'autres desquels ie n'ay point trouué le nom: mais ce bon vieillard ne fut long temps en campaigne que les Capitaines de Charles, lesquels estoyent en Languedoch, fauorisez de Gueric Cōte de Prouence luy donnerent dessus, & le deffirent,

Partage escheu à Charles le Chauue.

Enfans de Pepin oubliez au partage.

Portiō d'heritage donnée à Louys

Où il fault commencer la date du regne du Chauue.

Cōme faut entendre Aymon liure 5. cha. 19.

L'an huit cens quarante quatre guerre en Aquitaine.

Raisons pretendues des seigneurs d'Aquitaine.

Iniustice vsée en Frāce sous les Carlovinges.

Bernard Comte de Barcelonne contre le Chauue.

& luy

& luy fait prisonnier, fut occis par le commandement expres de Charles, se souuenāt que cestuy auoit esté sonpçonné d'adulterer auec sa mere, & la cause par son insolence de tous le malheurs aduenus depuis en France: se souuenant (dis-ie) d'vn simple soupçon, & non d'vn asseuré, long, bon, & loyal seruice, que ce bon seigneur auoit toute sa vie fait à la maison & couronne de France, à laquelle il eut peu autant nuire, qu'il auoit profité: & voyla quelles sont les ordinaires recompences des grands, à ceux qui le plus leur ont fait de seruice. La mort de ce bon & vaillant Capitaine, causa de grandes insolences depuis, car les Aquitaniens se ressentans d'icelle, se liguent, s'arment & mettent en campaigne, & viennent iusqu'en Poitou, ayans leur petit Roy Pepin pour chef, & pour obiect propre à les esguillonner au combat pour deffendre son droit: on tient qu'ils occirent Ebroin Euesque de Poitiers, à cause que c'estoit luy le premier qui auoit esté autheur au Roy Debonnaire de se saisir de l'Aquitaine, & oster les enfans de Pepin, des mains des seigneurs du païs, d'où estoit aduenu que depuis le Debonnaire les auroit fraudez de la succession de leur pere: mais l'Annaliste Aquitanien est d'autre opinion, disant que ce bon Euesque fut massacré par les Normands, en celle furieuse course qu'ils firent par tous les haures de Gaule, & qu'ils saccagerent toutes les plus belles & riches citez d'Aquitaine: à quoy i'adiouste plus de foy qu'à la premiere opinion, n'y ayant autheur approuué qui l'a tienne ny conferme, ou qui dise que ces seigneurs Aquitaniens se feissent seigneurs de Poitiers, bien qu'ils courussent le Poitou, Limosin, Perigort, & Saintonge. De ceste course estant marry Charles, comme s'il eut estimé iniuste que ses neueux se pourchassassent dequoy se soustenir, il despecha son oncle maternel Hugues Abbé, car ce n'estoit pas l'Archeuesque de Rouen, fils bastard de Charles le grand qui auoit a nom Hugues, ains vn des freres de Iudith auancé en l'Eglise par l'Empereur Debonnaire: & auec luy eurent aussi charge en l'armée Richobot Abbé aussi, & Raban qui estoit le porte-cornette, ou enseigne du Roy: & par là vous voyez quel ordre il y auoit en l'Eglise, puis que les Abbez estoyent generaux en la guerre, & se mesloyent d'espandre le sang humain: mais il fault se souuenir de ce que i'ay dit cy dessus, & dequoy vous verrez cy apres les exemples, à sçauoir que ces Abbez estoyent gens mariez, qui non seulement iouyssoyent des Abbaïes, ainsi qu'encor à present on le pratique, ains portoyent le tiltre & nom d'Abbez, & se sentoyent honnorez d'auoir ce nom, tirer le reuenu, & ne se soucier de la charge. Ces Abbez Gensd'armes donc viennent auec forces en Guienne, suyuis d'vne grande troupe de noblesse Françoise, entrent au païs, font de grands maux, gastent & demolissent tout, & ne laissent cruauté qu'ils n'exploitent sur les Aquitaniens: & cependant le camp de Pepin se tenoit coy, & costoyoit les François pour les surprendre: car de les assaillir ç'eut esté temerité, veu que l'armée Royale consistoit plus en caualerie que en autres gens, & les Aquitaniens n'auoyent force que de Fanterie. Comme donc les François pensoyent estre en seureté, & n'estimans auoir l'ennemy si pres, le sentirent auant que le croire si voisin: mais comment le sentir? de telle sorte qu'audit an huit cens quarāte quatre, & le huitiéme de Iuing (Auētin dit que ce fut le huitiéme de Ianuier, mais il s'est trompé en la ressemblance de la lettre capitale de ces deux moys, comme ainsi soit que les anciens le marquent au moys de Iuing, ioint que si cela fut aduenu en Ianuier il eut esté raporté ou à l'an huit cens quarante trois, ou quarante cinq, à cause que lors on comptoit (comme i'ay dit) l'an commencé à l'incarnation de nostre seigneur) En l'an susdit (dis-ie) & le huitiéme de Iuing, les Aquitaniens donnerent si furieusement sur les François, les surprenans en desordre & desarmez, qu'ils en firent vn grand carnage, tuans les Chefs, à sçauoir Hugues oncle du Roy, & Richobot Abbez, & Raban qui auoit l'enseigne Royale, que ie pense estre celuy en dignité que depuis on a dit porter l'Oriflambe, qui n'estoit autre cas que la banniere Royale partant de France: de laquelle ie n'ay encor veu autheur qui m'ait contenté: & neantmoins tous les modernes depuis cinq cens ans nous font mētion de ceste Oriflambe. Ceste bataille non sanglante pour ceux de Guienne, mais cruelle pour les François, fut cause que Charles condescendit à composition, & se monstra plus charitable vers ses neueux, si bien que par l'assemblée des Euesques tenuë à Soissons, ceste question estant remise au iugement du Synode, & saincte congregation des Euesques, fut dit que Charles ne pouuoit moins faire pour le salut de son ame, que de permettre à

Bernard fait mourir par le commādement du Chauue.

Seigneurs d'Aquitaine en cāpaigne.

Abbez chefs de guerre sous Charles le Chauue.

Quels estoyēt lors les Abbez.

François gastēt l'Aquitaine.

Grāde desfaite de François par les Aquitaniens.

Synode des Euesques de Gaule à Soissons.

Pepin fait Roy d'Aquitaine, & auec quelle condition.

Gregoire quatriéme meurt l'an 845. & fait solenniser la feste d. tous saincts l'an 835.

Feste des saincts instituée l'an six cens huit par Boniface quatriéme

Theophile Empereur de Cõstãtinople mourut bien tost apres Gregoire.

Sergie surnõmé groi de porc fait Pape.

Martin Polonois en ces Chroniques.

Onufrie és Cõmen. sur Platine

Sergie estoit ainsi nõmé auãt que d'estre Pape.

Qui fut le premier Pape qui chãgea son nõ venant au Põtificat.

L'an 845.

Herold roy des Danoys contraint de quitter son païs.

Boesmes cõmencẽt embrasser l'Euangile.

Auē li. 4

Guill. de Nangis en

Pepin son neueu la iouissance du païs Aquitanique auec la prerogatiue du nom Royal, mais auec condition que Pepin le tiendroit de Charles, & que s'il commettoit felonnie, celle couronne seroit reünie, & incorporée à celle de France, ainsi que depuis il aduint, & où elle demoura long temps, & en sortant si est-ce que iamais les Princes d'Aquitaine ne iouyrent du tiltre de Royauté. Au reste durant les guerres d'entre les freres, mourut Gregoire quatriéme du nom, souuerain Euesque de l'Eglise Chrestienne, celuy qui l'an huit cens trente cinq, du viuant de Louys le Debonnaire, institua la feste de tous les saincts deuoir estre celebrée le premier iour de Nouembre par toute la Chrestienté, & cecy par la requeste du bon Empereur Louys le Debonnaire: comme ainsi soit qu'auant luy, & enuiron l'an de nostre salut six cens huit, Boniface quatriéme du nom l'eut instituée en Rome seulement, & la feit celebrer le premier iour de May, sous le nom de la glorieuse vierge mere de nostre Seigneur, & des saincts Martyrs: là où Gregoire y aiousta toute la court celeste, & ordonna le moys de Nouembre pour solenniser la feste, qu'il voulut estre celebrée par toute la Chrestienté. Et au mesme temps mourut aussi Theophile fils de Michel le Begue Empereur de Constantinople, de sorte qu'en moins de deux ans, on veit sortir de ce mõde ces troys grands monarques, chefs de l'Empire, tant spirituel que temporel des Chrestiens. A Gregoire succeda Sergie second du nom, & Romain de nation, qu'on dit auoir esté nommé groin de pourceau, & que pour la saleté de ce nom, il prit celuy de Sergie, d'où est venuë depuis la coustume que ceux qui viennent à la Paupauté changẽt leurs premiers noms, & prennent ceux de leurs predecesseurs. Mais d'autant que l'erreur d'vn a fait faillir plusieurs, & que presque tous se laissent aller apres ceste folle opinion sortie des supputations de Martin Polonois Euesque Consentin, il faut voir la chose de pres, d'autant que cecy rechassé nous donnera cy apres moyen de refuter d'autres faultes de cest auteur mesme. Onufrie alleguant Anastase ancien Bibliothecaire de Rome, dit n'auoir troué autheur approuué qui tienne cest aduis, sauf que ce Martin Polonois, & Platine, qui s'aide d'vn, on le dit: plustost est prouué que ce Pape successeur de Gregoire quatriéme, se nõmoit en propre nom Sergie: & que son surnõ estoit groin de porc: cõme ainsi soit qu'auant son Põtificat il fut appellé Sergie, & par consequent que ce ne fut lors que les Papes cõmencerent pratiquer le changemẽt de leurs noms, ains que ce fut long temps apres, à sçauoir l'an neuf cens cinquante quatre que Iean douziéme, (que Platine dit treiziéme pour establir la fable de Ieanne de Magonce) vint au Pontificat, lequel se nommoit Octauian, & voyant ce nom se ressentir du gentilisme, le laissa, & prit celuy de Iean: de sorte que (comme dit le mesme Onufrie, alleguant Guillaume le Bibliothecaire) peu à peu depuis les Papes suyuirent ceste façon de faire, ayans auant venir à ceste dignité, quelque nom peu seant à icelle, ne failloyent à le changer, ainsi qu'en aduint des premiers Allemans appellez au sainct siege, tels que Brunon, Gerebert, Suidger, Popon, ou Brunon, Gebrard, Federic, Cadol, Anseaulme, Hildebrand, lesquels tous pratiquans cecy, en ont laissé la coustume à la posterité, là où apres Sergie, il y en a qui n'ont changé de nom aucunement. Or en l'an huit cens quarante cinq, l'heur des Frãçois & de leur Empire commençant s'affoiblir, les Danoys, & Normands s'emancipans, & laissans leur païs, se ruerent sur les terres des François, ainsi que dirons (Dieu aidant) cy apres, & qu'ils rauagerent la plus part de l'Europe, Harald, ou Herold, duquel auons parlé cy dessus, & qui s'estoit Chrestienné sous le Debonnaire, voyant que les infidelles estoyent les plus forts par toute la Peninsule Cymbrique, & païs de Dannemarch, & qu'ils abatoyent les Eglises qu'il y auoit faites bastir, & massacroyent les Ecclesiastiques, auoyent rauagé les terres de Diethmers, & de Meckelbourg, ne se voyant asseuré, quitta, & Royauté, & Royaume duquel il n'auoit iouy vn bon moys en paix, & se retira vers Louys Roy de Germanie, qui luy donna des terres au païs de Saxe, où il vesquit fort honorablement, prisé & respecté des Chrestiens. En celle mesme saison les Boësmes (autrement dits Zeches) qui sont vne partie des Slaues, commencerent à ployer sous le ioug plaisant de l'Euangile, tellement que quinze Princes d'entre eux receurent le sainct Baptesme, & furent instruits en la foy par Bathuric Euesque de Regenspurg en Bauiere, ainsi le maintient Auentin en ses Annales de Bauiere, s'aidant des Chroniques de Guillaume de Nangis religieux de sainct Benoist, en la maison Royale de sainct Denys,

Denys, quoy que Reginon, ny Sigebert ne facent aucune mention de cecy, & que l'historien de Boesme tesmoigne que ce fut en autre saison que ceste conuersion aduint, disant ainsi: Nedam estant mort, Hostiuic son fils aisné vint à la succession du Royaume: à ce Hostiuic succeda Borsinoie son fils, qui fut le dernier des Païens, lequel sous l'Empereur Arnoul fut baptisé auec sa femme, par sainct Methodie Archeuesque de Moraue l'an de nostre salut neuf cens nonante cinq, & sa saincte espouse Ludmile, est estimée auoir fait de grands miracles. Et afin que les enfans de Louys le Debonnaire ne vesquissent en repos de quelque part que ce fut, & que leur paix fut comme vn relasche pour souffrir de plus grandes trauerses, voicy Bolocrat, ou Solocrat Comte d'Arles, desirant de se faire seigneur de Prouence, & des païs voisins, qui sembla vouloir s'esmouuoir contre Lothaire, & tascha d'attirer les Bourguignons à sa faction, afin que (comme iadis) ils vesquissent sous vn Prince de leur païs, & non pas que tousiours ils obeissent à la volonté des François: mais l'Empereur Lothaire prenant de bonne heure garde à cecy, enuoya vne armée en Prouence, força Solocrat de se contenir en deuoir, & de luy faire obeissance, receuāt les garnisons Imperiales tant en sa ville, que autres de son gouuernement & iurisdiction, afin que desormais il n'eut moyen de se reuolter. Charles le Chauue de son costé ne fut sans troubles, d'autant que les Bretons commencerent à se remuer, & à vouloir du tout s'emanciper de toute obeissance, ayans vn Roy comme iadis, & viuans sous ses loix, ne plus recognoistre la couronne de France. Celuy qui causa cecy fut Neomene Duc, que Louys le Debonnaire auoit auancé en celle authorité, apres la mort de Murman: car ne se contentant du tiltre de Duc, sollicité par les siens se nomma Roy, & establit ses sieges de iustice, en chassant les officiers & magistrats, qui commandoyent au nom du Roy de France: Et pource que Regnault Comte de Nantes, suyuant le party François, voulut s'opposer à luy, & le forcer de viure sous Charles, Neomene luy vint contre, pres la riuiere de Vilangrie, où combatans ensemble, les Nantois & autres du party François furent deffaits, & le Comte Regnault (qu'on dit auoir esté natif d'Aquitaine, & des plus grandes maisons d'icelle) y perdit la vie: & ceste victoire enfla tellement le cœur de Neomene, qu'il ne se contenta point de l'vsurpation du nom Royal, & de se faire souuerain de son païs Armorique, ains passant outre, se rua sur les terres Royales d'Aniou, du Maine, & de Touraine. Charles qui auoit le cœur hault, & qui ne pouuoit souffrir qu'vn petit compaignon (tel qu'il estimoit Neomene) le brauast, enuoya vne armée cōtre luy: mais soit que la gloire transportast les François, ou qu'ils mesprisassent l'ennemy, & ne tinssent ordre, ou que la raison fut du costé du Breton, il aduint que la bataille se donnant, les François furent estrillez lourdement, & fallut qu'ils quittassent & la place, & le droit du Royaume au Breton, & que Charles feit paix auec luy, pour maintenir le reste de ses seigneuries. Cependant voicy vne occasion de haine entre Lothaire & Charles Roy de France, d'autant que Gilbert Duc, ou plustost gouuerneur d'Aquitaine au nom de Charles (d'autant que bien que Pepin y fut Roy, si est-ce que Charles y maintenoit l'ancienne souueraineté, y tenoit aussi des Magistrats) auoit rauy la fille du susdit Lothaire, & se retirant en Guienne l'auoit prise pour son espouse. Or Lothaire disoit que cela ne s'estoit point fait au desceu de Charles, & pource il en vouloit auoir la raison, & se venger sur celuy qui estoit auteur de ceste iniure: & de fait, si Louys Roy de Germanie ne se fut meslé de cecy, il y eut eu grand guerre entre les deux freres, mais cestuy feit que Charles bannit Gilbert de ses terres, & que Gilbert s'en estant fuy en Allemaigne fut receu en grace par Lothaire, & demoura gendre de l'Empereur, ce qui me fait penser que Lothaire auoit plus d'vne fille, puis que cy dessus nous auons veu, qu'il en maria vne l'an huit cens quarante deux, & que l'autre fut donnée depuis à Regnier Duc de Mosellane, & ceste cy est faite s'espouse de Gilbert gouuerneur d'Aquitaine: ou s'il estoit Duc il ne iouissoit que par vsufruit, bien qu'il se trouue des Ducs qui ont tenu les terres que cy dessus auons dit, que possedoit Loup Roy de Gascoigne. En ceste saison Charles le Chauue espousa sa premiere espouse nommée Hermentrude, fille d'vn Comte Boson, & d'Ingeltrude, & niepce de Hallard, lequel sous Louys le Debonnaire auoit gouuerné la France à sa fantasie, vsant tant du temporel, que de l'Ecclesiastique à sa volonté, & par ainsi deuenu riche auança les siens si bien que sa niece vint à estre Royne de France; de laquelle Charles

Sa Chronologie.

Enée Sylvie hist. de Boesme ch. 12.

Solocrat Cōte d'Arles se reuolte contre Lothaire.

Solocrat vaincu reçoit garnisons.

Neomene Prince Breton s'oste de l'obeissance Frāçoise.

Regnault Comte de Nantes occis combatant cōtre Neomene.

Neomene court le païs d'Aniou.

François deffaits par les Bretōs.

Discorde entre Lothaire & Charles d'où procedée.

Gilbert Duc de Guiēne rauit la fille de Lothaire & banny de France.

Gilbert remis en grace auec Lothaire.

Charles le Chauue espousa Hermentrude.

Qui estoit le pere grãd de la royne Hermentrude. eut de grands deniers, par le moyen de ce sien oncle ou ayeul, duquel le Roy s'aidoit le voyant riche, & fort agreable au peuple, pour estre courtoys, & que tousiours il s'estoit estudié à maintenir la paix entre les Princes. De ceste Dame Charles eut quatre fils & vne fille: les masles furent l'aisné Louys le Begue, Roy de France, & depuis Empereur: Lothaire qui mourut ieune, & du viuant de son pere, Charles Roy d'Aquitaine occis par Aubin par mesgarde & ne le cognoissant point, & le quatriéme fut nommé Carloman promeu aux ordres Ecclesiastiques, qui depuis se reuolta contre son pere, & la fille eut a nom Iudith, laquelle fut deux fois mariée, l'vne à Edelunlphe Roy d'Angleterre, & depuis à Baudouin bras de fer premier Comte hereditaire de Flandres, ainsi que verrons cy apres. En secondes nopces il espousa Richilde, ou Richeuld, qu'aucuns à tort ont nommée Iudith, niepce de la Royne Theoberge delaissée de Lothaire second Roy de Lorraine, & fille de Bouin Comte d'Ardenne, & sœur de Boson, qui fut depuis Roy de Bourgoigne, duquel sera parlé amplement cy apres: & de ceste femme eut il deux fils, mais ne se trouue le nom, à cause qu'ils ne vesquirẽt guere long temps. Au mesme temps Charles le Chauue feit & constitua Comte de Barcelonne Dom Geoffroy d'Arie, non qu'encor il l'en feit proprietaire, seulement luy donna par vsufruit, ce qui mõstre la souueraineté du Roy de France, sur le Royaume Aquitanique, veu que ceste Prouince dependoit de la Principauté & Royaume d'Aquitaine. Et afin de mieux encourager les Cathelans à batailler contre les Mores, & deffendre brusquement celle frontiere, il voulut que les citoyens de Barcelonne, & lieux voisins, iouyssent de mesmes libertez & priuileges, que les François mesmes: & en outre que comme les Septimaniens & autres qui auoyent vescu sous les Goths, il leur fut permis (suyuant leur ancienne coustume) de iuger leurs causes & proces selon la raison des loix Gothiques: & apres cecy le Comte Geoffroy fut contre les Mores à Tortose, sans y rien proufiter, lequel nous laisserons là, pour visiter les Normãds, & voir de quel costé ils entrent és Gaules.

Enfans de Charles le Chauue du premier lict.

Seconde espouse du Chauue, fille du Cõte d'Ardenne.

Geoffroy d'Arie Cõte de Barcelonne.

Priuileges dõnez par le Chauue aux Cathelans.

Estiẽne de Gariuay liur. 31. de l'hist. d'Espaigne ch. 24.

Qui furent les Normands, leurs noms, & cause d'iceux, leur origine, & leurs courses, & rauages en Gaule.

CHAP. XLV.

NOS ancestres (i'entens les modernes) ont esté si peu curieux de rechercher les antiquitez, qu'ils ont mieux aymé faillir en l'histoire, ou bien nous l'a descrire à eschantillons & imparfaite, que lire les autheurs du temps iadis, ou qu'aiouster foy à ceux qui parloyent autrement, que desia ils ne se persuadoyent en leur fantasie. Et c'est pourquoy ils ont tant fait de fautes & és migrations des peuples venus en Gaule, & en leurs origines, qu'il semble que lors que plus ils ont voulu esclaircir les matieres, plus ils les ont obscurcies, & rendu l'histoire, qui doit estre coulante & facile, espineuse, trouble, & pleine de confusion. Ie dis cecy à cause que parlant des Normands, on a traité si froidement, qu'il semble que la chose soit si claire, que chascun en soit abreuué, ou de si peu d'importance qu'elle ne merite qu'on en face compte. Et pour vous monstrer si les modernes qui nous ont deuancez estoyent hommes de grandes & diligentes recerches, ie vay vous en alleguer vn, mis entre les plus doctes & rares de ce tẽps, faisant mention des Normands, qui se trompe estrangement, & s'esgare en vn si beau chemin, lors qu'il parle ainsi (c'est Volaterran l'autheur que i'entens vous alleguer.) Au continent qui est plus auant sont les Normands qui s'estendent iusqu'au Promontoire que Ptolomée nomme Cobée, & qui à present est appellé Tombelaiue pres le fort de l'abbaye du mont sainct Michel, qui sert de citadelle & rempart à toute celle Prouince. Or appert-il que les Normands ne sont point estrangers, ny venus là d'ailleurs, (ainsi que quelques vns de nostre temps estiment) veu qu'il n'y a autheur approuué ny receu, qui die qu'il y ait en Scythie, ny Germanie nation aucune qui portast le nom de Normand: par ainsi est il plus vraysemblable qu'ils sont habitans de ce lieu de Gaule où ils se tiennent de tout temps, & ceux mesme que Ptolomée auec vn peu de changement de lettres apelle Romandues. Telles sont les parolles de Volaterran, esquelles les hommes de sçauoir, voire qui sont

On a esté iadis trop froid à traiter l'histoire.

Volaterrã en la Geograph. li. 3. estime les Normãds estre Aborigines, c'est à dire, naiz au païs.

Romãdues de Ptolomée sont les Vermãdois, & nõ les Normands.

qui sont tant soit peu versez en la Geographie, cognoistront vne trop lourde & sensible ignorance, comme ainsi soit que Ptolomée parlant des Romandues, il les met en la Gaule Belgique bien auant, & loing de la mer, & au propre païs des Vermandois, appellant ceux-là Romandues (selon la prolation Grecque) que Cesar a nommez Viromandues, & nous Vermandois, & ainsi Volaterran n'ayant autre argument pour inualider l'opinion de ceux qui font les Normands de païs estrange, ie suis d'opinion qu'il se retire auec sa courte honte, & que nous armez tant de noz autheurs anciens & modernes, que des estrangers, facions voir quel fut ce peuple, & d'où il prit origine. Plusieurs se sont trompez sur ce mot de Normand, s'arrestans par trop à la signification du vocable, qui emporte autant qu'homme Septentrional, entant que Nord signifie Septentriõ, & Man se prend pour homme, & en cest erreur sont tombez deux grands personnages de ce siecle, à sçauoir Beat Rhenan, & Sabellique: neantmoins Sabellique les fait Danoys, se tenans le long de l'Ocean Germanique, & si auec tout cela il ne touche point au blanc, non plus qu'il fait les nommant Daces, veu la grande difference qu'il y a entre les Daces, & les Danoys, d'autant que les Daces sont ceux qu'à present on appelle Walacques, & Transsyluaniens, & les Danoys sont ceux qui se tiennent le long du Chersonesse ou Peninsule Cymbrienne, desquels parle ainsi Irenique en sa Germanie, disant: Il y en a qui pensent que les Danoys ont esté appellez des Daies, peuple d'Hircanie, entre lesquels est Strabon: neantmoins Saxon surnommé le Grammairien les dit estre dit tels de Dan, vn de leurs premiers Roys, auec lequel, & sous la conduite duquel ils passerent de Scandinauie auant en terre ferme, ainsi que Iornandez Goth le tesmoigne: & de ceux-cy eurent origine les Normands, cõme aussi les Huns, & les Bulgares. Tous ceux-cy ne font qu'aller à l'entour du pot, & ne touchent au vif sur le propre estre Normãd, quoy que les Danoys fussent parẽts des Normands, mais ils estoyẽt differents aussi bien en origine, cõme diuers Roys souuent les ont cõmandez: & quant au vocable de Normãd, il est aussi propre aux Sueces, Goths, Lappõs, Biarmiẽs, Danoys, Wãdales, Wiltzes, & autres infinis qui se tiennẽt au Nord & Septentrion, qu'à ceux cy: & par ainsi il fault trouuer quelque autre raison, & cause plus veritable de ceste appellatiõ, & voir qui fut ceste peculiere nation ainsi appellée. Fault donc entendre que la Scandinauie (laquelle si est isle, ou terre ferme nul nous l'a iusqu'à present declairé) a diuerses prouinces encloses & cõprises en elle, & laquelle a produits & nourris les Normands le long de la coste de Noruege, où gist la Prouince Normannie, soit que le Roy Nore luy donnast ce nom, ou qu'elle l'aye pris du vent Septẽtrional auquel elle est grandement exposée, comme aussi le Roy susdit donna nom au païs de Noruege, cõmandant sur l'vne & sur l'autre de ces regions, afin que i'accorde en quelque chose à ceux qui d'vn nom commun ont baptisé vne infinité de peuples induits à cecy: d'autant qu'il est vray-semblable que parmy les vrays Normands, il y auoit plusieurs ramassez des autres Prouinces voisines, qui se mirent auec eux à voltiger sur la mer pour y cercher leur aduenture: & est ceste region Normannie posée pres de la Finmarchie, regardant la mer glaciale d'vn costé, & l'isle de Thilé de l'autre, ayant les monts de Bothnie au Leuant, & la Noruege qui luy est Meridional: Et ie vous mets cecy en ieu, afin qu'il ne semble que la Noruege soit la propre Normannie, quoy que le plus souuent les Roys Noruegiens y ayent commandé, comme aussi ceux de Dannemarch ont eu puissance sur la Noruege. D'auantage afin qu'on ne pense que i'en parle par cœur, ie vous allegueray les autheurs ou du païs, ou voisins, lesquels en peuuent parler comme sçauants, & ayans sceu la varieté des Prouinces, entre lesquels est Albert Krantz, lequel descriuãt les regions Aquilonaires: Noruage (dit-il) qu'ordinairement on nomme Noruege, est le troisiéme Royaume Septentrional, & vn des plus renommez qui y soyent, s'estendant en longueur, iusqu'au dernier poinct du Septentrion, dequoy il a pris le nom suyuant la façon de parler des Germains: elle commence dés les rochs & escueils de la mer Balthée, puis doublant vers le païs Boreal, est en fin limité par les monts qu'on estime Riphées. Or enceint elle en soy plusieurs seins, Goulphes, & canaux qui sont nauigables & accessibles aux bateaux, qui est cause que ceux du païs sont adonnez à la pescherie: & est ceste region à cause du grand froid qui y regne, plus sterille beaucoup que le Dannemarch, ou Suece, neantmoins propre pour la nourriture du bestail: les hõmes y estant des plus hardis, & vail-

Que signifie le mot Normand.

Beat Rhenan. li. 1. de la Ger.

Sabelliq. Enn. 9. li. 1

Ireniq. li. 1. de la Germa. ch. 34.

Faulte de Sabelliq estimãt Daces & Danoys n'estre qu'vn

Strabon. liur. 7.

Le mot Normand cõment est commun à tout le Septentrion.

Normãnie Prouince de Scandinauie.

Assiete de la Normannie.

Krantz sur l'hist. de Noruege en la preface.

Descriptiõ de Noruege.

Normãds hommes hardis & vaillans.

lans de la terre. Des longs siecles les hommes de ce païs, soit que fussent pressez de famine & necessité, ou enogueillis pour leur force & vaillance, se ruerent sur la grāde Bretaigne y faisans de grands pillages, quelquefois seuls, d'autres ioints auec les Danoys, lesquels ainsi vnis pilloyent & les Gaules & grande Bretaigne: & toutesfois les historiens Gauloys, troublans & cōfondans les choses, ont coustume d'appeller Normands tous ceux qui viennent des parties Boreales, sans discerner les Danoys d'auec les vrays Normāds: Puis aiouste le susdit Krants: la cité Metropolitaine de Normanie est Trondeñne, laquelle à present on nomme Nidrosie, laquelle est fort renōmee tant pour estre bien peuplee, que pour les Eglises magnifiques que les Roys de Noruege y ont fait bastir: & ayant passé ceste cité, on ne voit plus aucune habitation humaine, ains seulement vne effroyable face de l'Ocean, & la mer qui enclost le rond de toute la terre. Ainsi voyez vous qu'autre chose sont les Danoys, & autres les Normands, & bien que ce nom cōuienne à tous les Septentrionaux, si est-ce que propremēt ce peuple est susnommé en son tiltre, & fut le premier qui courut sur les Gaules, depuis ayāt esté conioint auec les Danoys, desquels auec les enfans de Gottric, il courut les terres, faisans guerre à Herold, duquel auons parlé cy dessus. Les Danoys furēt aussi appellez Normands: & c'est pourquoy Reginon parlant de Wittichinde Duc Saxon, il le dit s'en estre fuy vers les Normāds, c'est à sçauoir en Dannemarch, à cause que le Roy Danoys commandoit lors sur la Noruege: ou plustost que craignant d'estre poursuiuy en Dannemarch, il se retira en Noruege: & au reste si ce n'estoit qu'vne mesme chose que les Danoys, & les Normands, & qu'il n'y eut de difference ny de lieu ny de nation entre eux, pourquoy est-ce que lors que les Danoys chasserent les Anglo-Saxons de la grande Bretaigne, il ne dit que ce furent les Normāds aussi bien que les Danoys? Mais il se voit que bien que les Roys de ces deux nations fussent parents, & leurs suiets voisins, si est-ce que & le nom, & les façons de viure estoyent entre eux choses diuerses: & ce nonobstant ce sont ces deux peuples vnis, qui ont couru la France si souuent, & qui ont si bien planté leurs racines, que iusqu'auiourd'huy la memoire en demeure en Gaule: de sorte que le tiltre de Neustrien, & de Gaulois estant assoupy, le seul nom de Normand a donné lustre à vne belle Prouince. Or ayant à parler des courses de ce peuple, ie laisseray celles qu'il feit du temps de Charles le grand, lors que Gottric, ou Godeffroy commandoit sur l'vn & l'autre Royaume de Dannemarch & de Noruege, comme aussi les rauages de ceste nation faits sur les Dalmates, puis sur les Escossoys, & sur toutes les isles Septentrionales, & de quelle furie ils gasterent le païs Saxon, feirent la guerre aux Frisons, & se ruerent sur les Flamands, d'autant que de tout cecy nous auons fait quelque mention cy dessus: ioint que du regne de Charles le grand, ny de Louys le Debonnaire, ils ne se hazarderent par trop à courir les Gaules, veu le bon ordre gardé par les Gaules, & le grand nombre d'hommes vaillants qui les deffendoyent: mais ceux-cy morts, & les troubles ayans espuisé les forces Gauloises, la noblesse defaillie, les Roys sans conseil, le peuple desnué de richesses, les Eglises mal seruies, & Dieu estant contre les François courroucé, on veit l'an huit cens quarante six, tomber sur la Gaule, celle tempeste, laquelle si souuent auoit tasché en vain, de la ruiner. Or quant à l'origine des Danoys, & Normands, il m'est tōbé en main vne Chronique escrite à la main, mais sans le nom de l'autheur, que M. les religieux de sainct Denys m'ont communiquée, & de laquelle ie pense que soit autheur Guillaume de Nangis, religieux de la mesme maison de sainct Denys, & en laquelle i'ay recueilly ces parolles. De la discorde des enfans de Louys le Debonnaire, & de leur malheureux rencontre au païs d'Auxerroys, furent (comme dit est) tellement attenuées les forces des François, qu'il sembloit que les ennemys ne les craignissent plus, les estimans destituez de tout moyen de se deffendre. Or en ce temps le peuple Danoys, ou Normand qui estoit infidelle, païen, & idolatre, retira de la poursuite Danoyse (il entend de la guerre contre Herold) & des Noriques, vn grand & furieux Capitaine nōmé Hasting, & cecy par la sollicitation de Bier coste de fer fils du Roy Lothric, afin que laissant ces païs il se vint à ruer sur la France. Mais qui fut ce Lothric, & de quelle race il estoit issu, il m'a semblé bon de le vous deduire, entant que Noé ayant eu troys enfans (ainsi que le porte la saincte Escriture) le plus ieune appellé Iaphet eut vn fils qu'il nomma Magoth, de la famille & du sang duquel les Goths descendans, en ont aussi

Nidrosie cité capitale de la Normanie Boreale.

Danoys pourquoy appellez Normands

Reginon li. 2. de ses chroniq.

Roys de Danemarch & Noruege fort proches parēs.

Normands ont couru & l'Escosse & les païs Orientaux.

Normands s'emancipent apres la bataille de Fōtenay l'an huit cens quarāte six.

De l'origine des Danoys.

Chronique escrite à la main de l'Abbaïe sainct Denys.

Hasting Capitaine Normand.

D'où sont issus les Goths.

aussi porté le nom par la diminution d'vne syllabe. Cestuy-cy multiplia tellement, que se voyant chargé d'enfans & neueuz, il passa en certaine isle nommée Scandie, où par succession de temps, ceste race multiplia de telle sorte qu'il y eut deux escadrons de Goths, diuisez en deux bandes, & enuoyez en diuers lieux pour peupler la terre: les vns passerent en Scythie, les autres venans en l'isle Scandie voisine d'Allemaigne, se feirent seigneurs de la Danie, qui ores est le païs de Dannemarch, & ce peuple eut diuers & plusieurs Roys, & iceux fort sçauans en philosophie: entant que les Roys Goths ont esté tousiours estimez les plus ciuils d'entre les Barbares. Or se vantent-ils que Antenor ayant trahy Troïe, se sauua auec ses troupes en leur païs, & qu'il regna en Dannemarch, païs ainsi nommé d'vn Roy Dan, qui le premier commãda en celle contrée. Or soit vray ou nom, si est-ce qu'il appert que les Danoys ont pris des Goths leur origine: & estans leurs isles & Prouinces tant peuplées que merueilles, il fallut que par l'ordonnance des Roys plusieurs vuidassent du païs, & allassent querir nouuelle demeure. Et multiplioit ainsi ce peuple à cause de la multitude des femmes que chascun auoit, de sorte qu'vn pere ayant nourry ses enfans grands & forts, il les chassoit alors de sa maison tous, sauf vn, qui estoit l'heritier & successeur (d'où l'on dit qu'est encore continuée ceste loy au païs de Caux en Normandie, & que pource on appelle les puisnez bastards de Caux, qu'ils sont frustrez de la succession paternelle.) En somme ceste loy duroit encor du tẽps de ce Roy Lothric, lequel ne voulant abolir les loix de ses ancestres, le sort le contraignant enuoya vn sien fils appellé Bier Coste de fer, auec vn gentilhomme sien gouuerneur nommé Hastingue, homme fin & cauteleux, lequel se voyãt ainsi proscript auec son pupille, enuoya à tous les voisins où il y auroit des soldats de bonne voglie, hardis, prompts à mal faire, & adõnez a l'effusion de sang, de sorte qu'il assembla vne grãde armée, & des forces effroyables: iusqu'icy parle celle Chronique escrite à la main, à laquelle s'accorde Krãts, lors qu'il dit en aucuns poincts que ce peuple ne viuoit que de larcins, & que son batailler ordinaire, & plus legitime & honneste façon de combats, estoit d'exercer l'art Pyratique, tellement que ceux qui le plus s'y estoyent enrichis, estoyent les plus louëz & prisez parmy ce peuple: & ayans vn long temps fait guerre aux Wandales, & aux Russiens, apres ce ils se ruerent sur les Saxons, puis sur les Angloys, & Northumbriens, apres reuenoyent en Frise: & en fin auec le temps leur croissant l'audace, ils se ruerent sur les haures François, du temps que Lothaire auoit guerre cõtre Louys le Debõnaire son pere: & allichez tant de la beauté que fertilité du païs de Gaule, ils quittent & Saxons & Frisons, & viennent gouster d'vne proye plus riche & grasse par le païs de France. Puis parlant de Hastingue (qu'il nomme Haddingue) il continue, disant: Entre les autres Capitaines qui nauiguoyent auec le Roy Roric (c'est ce Bier Coste de fer) estoit vn Prince du sang Royal, homme cruel & farouche, appellé Haddingue, nay aux armes, & amenant vne forte armée en Gaule, rauageant & pillant tout par où il passoit, bruslant les Eglises, violant les femmes, rauissant les filles, & faisant vn piteux massacre des hõmes, ne luy venant à gré vn butin, qui n'eut esté souillé du sang des Chrestiens qu'il auoit en haine mortelle. On ne sçauroit dire le nombre des monasteres que ce tyran demolit, des moynes qu'il feit mourir, & des religieuses par luy & les siens violées: au reste il emmenoit captifs les ieunes & puissans, emplissoit ses naus de despouilles, & alloit courant sans s'arrester d'vne en autre Prouince, qui fut cause qu'en ceste course si soudaine, on ne leur mit point d'armée pour les empescher, chascun taschant plustost de se sauuer, que de faire resistance. En l'an donc (comme dit est) huit cens quarante six les Danoys prindrent terre au païs d'Artois, qu'ils bruslerent & pillerent tout, passans en Picardie & Vermandoys, où ils saccagerent & bruslerent la ville de sainct Quentin, y faisans vn horrible massacre du peuple, & rauissans tous les thresors tant des Eglises que des maisons prophanes. De là ils s'en vindrent à Noyon, où & l'Euesque, & le clergé passerẽt sous la fureur du glaiue Normand, & ceux-cy massacrez, on n'espargna point la pauure multitude des citoyẽs, lesquels sentirent la mesme furie des idolatres qu'auoit experimenté leur bon pasteur & Euesque. Or en venant par le Bolonois & Comté d'Oye, ils ne laisserent rien qui ne passast sous la fureur du feu, & du glaiue, sans qu'il y eut seigneur, Capitaine, Prince, ny Roy, qui se mit en deuoir de leur aller au deuant, ou qui osast s'armer pour deffendre la miserable France, saccagée ainsi

Voy Olaë le grand hist. des Goths.

Loy des Normãds anciens sur le fait des puisnez.

Bastards de Caux pourquoy ainsi dits.

Hastingue Capitaine Normand.

Krants en sa Danie li. 2. ch. 1.

Chap. 2.

Actes cruels des Normãds.

Les courses soudaines de Haddingue empeschoyent qu'on ne luy resistast.

Ville de sainct Quentin saccagée par les Normãds.

Noyõ bruslée, & l'Euesque occis par les Normãds.

cruellement par ces Barbares. Cecy ne les contente, ains comme ceux qui ne se soucioyent encor de se domiciler en Gaule, ils passent outre, & s'en viennent par le païs de Caux, iusqu'à la riuiere de Seine, gastent & ruynent les villes qui sont le long du fleuue, bruslent l'Abbaïe de Iumieges, d'où les moynes s'estoyent fuys auec ce qu'ils auoyẽt de precieux, & laquelle ayant esté iadis bastie par la Royne saincte Baul-dour, femme de Clouis second du nom, souloit nourrir neuf cens moynes, mais lors elle fut du tout ruinée, & ne seruit que de masures aux larrons escumans la mer, & de retraite aux bestes farouches. Et montants à mont le fleuue de Seine, ils paruindrent à Rouen, laquelle ne resista non plus que le reste à leur force (au moins si nous croyons celle Chronique escrite à la main que ie vous ay alleguée) ains fut pillée & bruslée, se sauuant ceux qui peurent, & lesquels s'estoyẽt faits sages par la ruyne & peril d'autruy. Et de cecy est tesmoing l'histoire de Normandie, disant ainsi: Ces idolatres (car on se trompe vsant du mot de Sarrasin) arriuerent à Iumieges, & y calfeustrerent leurs nauires, bruslans & destruisans l'Abbaïe, qui depuis fut trente ans ou plus deserte, & sans habitation, iusques au temps du Duc Guillaume longue Espée, fils de Rou premier Prince des Normands en Gaule, puis vindrent à mont la riuiere iusques à Rouen, où entrans ils pillerent tout, mirent le feu en la ville & par les Eglises: & cependant les religieux de sainct Ouën s'en estoyent fuys auec le corps de sainct Ouën, & plusieurs autres reliquaires au païs Austrasien, qui tost apres porta le nom de Lorraine, & pource fut l'Eglise & Abbaïe sainct Ouën bruslée, auec celles de sainct Wandrille, & de sainct Euuront, & en somme tout le païs Neustrien (qui ores cõtient la Normandie) fut saccagé & bruslé, & les hommes tuez ou menez en seruage. Or ces Barbares se voyans maistres de tant de païs, mais non des hõmes qu'ils auoyent occis, & les autres s'estãs sauuez à la fuite, & n'oyans rien parler d'appareil quelconque que le Roy Charles ny autre pour luy feit, pour leur courir sus, sçachans que Paris estoit la cité capitale de la France, que le terroir y estoit beau, gras & fertil, les citoyens riches, & viuans en vn grand repos, & que leur ville florissoit sur toutes celles du Royaume, ils s'acheminerẽt vers icelle, & la veille de Pasques entrans au terroir Parisien, du costé de sainct Denys, Poissy, & autres villes voisines, ils gasterent tout, pillerent, & bruslerent: leur fanterie fut la premiere qui se mit en campaigne, & commença ceste pitoyable & calamiteuse depopulation, puis la caualerie l'a suyuant, emporta tout ce que les premiers auoyent laissé. Ce fut lors que les Abbaies de sainct Germain, & de saincte Geneuiéfue furent saccagées par ces infidelles, sauf que les thresors en estoyent ja hors, & transportez ailleurs de crainte de celle tempeste prochaine: mais la ville de Paris ne souffrit aucun mal, estant close de toutes parts de la riuiere, & les Normands ayans laissé leurs vaisseaux assez loing, ioint qu'ils furẽt aduertis que le Roy Charles faisoit vn grãd apprest pour leur courir sus, & venger le tort fait à ses suiets, & aux Eglises, desquelles il estoit plus marry que du reste des malheurs aduenus en la France. Aussi s'estoit-il venu camper auec ce peu qu'il auoit peu ramasser de forces en vn accident si soudain, à sainct Denys, asseuré que les Normands, qui estoyent friands des thresors des Eglises, & sçauoyent que ceste Abbaïe en estoit bien pourueuë, ne faudroyent aussi de s'y venir ruer, comme aussi ils vindrent assieger l'Abbaïe, mais soit que Dieu les effroyast voulant garentir ce sainct lieu, ou que les infideles se doubtassent de l'armée qui croissoit de iour à autre, ils leuerent le siege, & remontans sur leurs vaisseaux, coururent toute la coste de Neustrie, Bretaigne, & Aquitaine, ne laissans genre de mal qu'ils ne feissent, ainsi que verrons par le cours de l'histoire: d'autant que par l'espace de dix ans, ils guerroyerent le Chauue, & luy feirent de grands maux & tourments, sans que guere iamais il eut l'heur d'emporter sur eux vne victoire, Dieu voulant chastier les pechez de son peuple, & punir l'insolence du clergé lequel souffrit ce coup de baston à cause de sa vie difformée. Ainsi se passerent les ans huit cens quarante six, quarante sept, & quarante huit, sans qu'il fut fait de grandes choses en Gaule: car Charles ayant requis son frere l'Empereur Lothaire de secours, & voyant comme les choses alloyẽt en trop de longueur, ayant pitié de son peuple, & ne pouuant voir la ruine de son païs accroistre de iour à autre, sur le point que Lothaire commença à marcher pour le secourir, cestuy feit accord auec les Normands, & les feit retirer de son Royaume, moyennant quelque somme de deniers qu'il leur donna, achetant ainsi la paix, pour se voir

Abbaïe de Iumieges bruslée par les Normands.

Cité de Rouen prise & ruinée par Haddingue.

Hist. de Normand. ch. 13.

Abbaïes bruslées à Rouen par les Normands.

Par où les Normãds vindrent à Paris.

Abbaïes de sainct Germain & saincte Geneuiefue bruslées par les Normands.

Charles le Chauue cãpé à sainct Denys.

Charles achepte la paix des Normãds.

ſe voir aſſailly d'ailleur,& deſirant d'y remedier. Ce pendant Sergie Pape vint à mourir l'an huit cens quarante-ſept, & luy ſucceda Leon cinquiéme du nom, lequel Funchie, & autres de ſa ſecte ſuppriment, & oſtent du ranc apres Sergie, affin d'eſtablir leur femme Papeſſe de laquelle parlerons cy apres,& qu'ils ne ſoyent conuaincus par la ſupputation des années. Ce Pape Leon feit vne ordonnance,laquelle pleuſt à Dieu que fut bien gardée,qui eſt qu'il ne fut loyſible à pas vn lay, & marié d'approcher de l'autel,ny enclos du lieu où ſont celebrez les ſaincts myſteres, de ſ'y aſſeoir,ou tenir de bout, ou y entrer en ſorte aucune, tandis que le diuin ſacrifice de la meſſe y ſeroit celebré. Et voyla quant à ce qui ſe paſſa és ans huit cens quarante-ſix, & quarante-ſept, qui furent les Normãs,quelle leur ſource & origine,quelles leurs courſes, & leurs premiers aſſaults & voyages au Royaume de France.

L'an huit cens quarãte-ſept.

Leon Pape cinquiéme du nom.

Saincte ordõnance de Leon.5.

Comme Charles le Chauue,chaſſa les enfans de Pepin d'Aquitaine, & les rendit moynes, & des courſes des Nordmans ſur le Royaume de France.

CHAP. XLVI.

BIEN qu'il ſoit impoſſible, qu'ayant eſté Charles le Chauue homme de grandes entrepriſes,il n'aye auſſi faict de grandes choſes pour le faict de l'eſtat, & police de France, durant qu'il eut repos par tréues auec les Nordmans, & qu'il eſtoit en paix auec ſes freres : mais l'hiſtoire ancienne eſt ſi maigre, & ſterille en ceſt endroit, que iaçoit que i'aye la main fournie de pluſieurs liures eſcrits à la main, ſi eſt-ce que preſque tous ſe paſſent fort legeremẽt en la vie du Chauue,& traictent comme ſuperficiellement ce qui eſt de ſon hiſtoire:je ſçay bien qu'aucuns bons Seigneurs ont vn certain autheur qui viuoit du temps du Chauue & luy eſtoit parent, mais ayans quelque deſir particulier de prouffiter d'eux meſmes au public,il ne nous a eſté permis d'en recueillir choſe que ce ſoit pour illuſtrer ceſte noſtre hiſtoire. Et ainſi il faut qu'à tronçons je face mes ramas,& que je mendie des eſtrãgers ce dequoy je deuſſe eſtre ſaoulé par les noſtres,les œuures deſquels ou ſont peries, ou cachees : car de dire qu'il n'y ayt eu aucun qui aye laiſſé par eſcrit la vie de Charles le Chauue,je ne ſçauroy me le perſuader. Ioint que ceux d'alors, ayans pareils aſſaults de courſes des eſtrangers que celle que nous ſentons, & voyans tout ordre peruerty, ou ne voulurent nous le paindre, affin (peut eſtre) que l'exemple ne ſeruit pluſtoſt pour encourager les cœurs de ſoy chatouilleux,que pour les deſtourner de ſemblables entrepriſes. Car ſ'il eſt ainſi(cõme nous verrons cy apres)que les Bretons eſtoyent ioints aux Normans en la guerre d'Anjou,qui doubtera que ce ne fuſſent eux meſmes qui les feirẽt venir en ce Royaume,affin que par leur moyen ils eſtabliſſent leur puiſſance? Au reſte je voy que pas vn hiſtorien des noſtres ne fait aucune mention de l'Emperiere Iudith veufue de Louys le Debõnaire,& mere du Chauue depuis la mort de ſon mary:& ce neantmoins il eſt ayſé à recueillir que puis qu'elle auoit tant faict pour ſon fils que de l'aduãcer à la courõne,que Charles auſſi l'a reſpectoit & ſe gouuernoit par ſon cõſeil:ſi quelques vns ne vouloyẽt dire qu'il l'oſta de court à cauſe du ſoupçon d'adultere auec le Cõte Bernard,lequel nous auons dit qu'il feit occir l'an huit cens quarante-quatre. Quoy qu'il en ſoit ſi eſt-ce que ceſte Dame mourut l'an huit cens quarante ſept, mais on ne le dict point, ny encor' en quel lieu elle fut enterree, qui ſera cauſe qu'auſſi je le ſurſerray pour n'en parler point à la volee. Or en celle ſaiſon il y eut vne femme Sueue nommée Theode,laquelle pouſſée de ne ſçay quel mauuais eſprit,commença vne façon de faire non accouſtumée, ains pluſtoſt deffendüe en l'Egliſe de Dieu,à ſçauoir preſcher,& interpreter les eſcritures au peuple,& pour attirer les ſimples,l'eſprit deſquels ſont ayſez à manier & qui prẽnẽt plaiſir en toutes nouuelletez,elle faignoit des reuelations, & viſions celeſtes, ſe diſoit parler auec les Anges, & les ſaincts, d'iceux apprendre le vray ſens des eſcritures, prediſoit les choſes aduenir, & traictoit follement & ſuperſtitieuſement les ſaincts eſcrits, affin que par iceux elle gaignaſt des biens temporels, pour l'auarice & deſir deſquels elle auoit faict ceſte maudicte entrepriſe. Eſtant ſuyuie d'vne multitude infinie de peuple, elle leur predict que celle annee de l'an huit cens quarante-huit, Dieu deuoit venir iuger

L'hiſtoire ancienne des François fort maigre.

Qui a deſtourné ceux du temps de Charles le Chauue d'eſcrire ſõ hiſtoire.

En quel temps mourut l'Emp. Iudith.

Femme abuſant des ſaincts eſcrits.

le monde, que par-ainsi chacun se preparast, feissent des aumosnes, & que touts mesprisans les richesses de ce siecle, se tinssent prests à receuoir la sentence du souuerain iuge. Cecy estoit cause que les plus rudes, & qui croyoient de leger luy apportoyent ce qu'ils auoyent de plus precieux, & l'a prioyent comme si elle eut esté quelque nonce & Ange de Dieu, de leur seruir de moyen pour appaiser l'ire de Dieu, & destourner son courroux de dessus eux. Or ceste folle n'estoit sans auoir des deffenseurs de sa cause, d'autant que plusieurs qui se disoyent auoir quelque sçauoir, & qui viuoyent auec quelque reputation parmy le peuple, soit qu'ils peschassent les deniers auec elle, ou que l'hypocrisie dicelle les estonnast, la cuidans estre enuoyee de Dieu: ceux-cy ne faisoyent conscience de la mettre au ranc des Sibylles, de la dire inspiree de l'esprit de Dieu, & que le tout-puissant l'auoit ordonnee pour vn tel ministere, affin de condamner l'abus des Chefs de l'Eglise. Mais Louys Roy de Germanie admonesté de pouruoir à ce scandale par les Prelats, à ceste cause elle fut prise & interrogee par ce grand, & docte personnage Raban Archeuesque de Magonce, assistans plusieurs Euesques Gauloys & Seigneurs Germains, laquelle ne sçachant que respondre, ny quelle raison rendre de sa legation tant extraordinaire, confessa franchement que tout ce qu'elle auoit faict n'estoit que pour gaigner & s'enrichir; & que vn certain pauure Prestre l'auoit circonuenüe, & instruite à faire ces folies: sans qu'elle sceut que c'estoit que de vision ny reuelation autre que celle de son oracle. A ceste cause on l'a condamna d'auoir le foüet, & de se taire desormais sur peine de la vie, ce qu'elle feit se voyant mocquee de chacun comme vne folle, & pleine d'imposture. Et affin qu'on voye qu'il n'y a eu onc saison ny siecle, qui n'aye eu sa malice, & auquel les heretiques ne se soyent monstrez comme de faux laboureurs en la vigne, & champ de nostre sauuueur, il eut au mesme temps vn Prestre mauuais garson natif de la Gaule Belgique, & du Diocese de Rheims, lequel embrassant la doctrine des Stoiciens, & les folies des Poëtes anciens sur l'ineuitable necessité qu'ils donnent à leur Fatum, ou fatalité, maintenoit que tous hommes estoyẽt subiets à vne necessité & loy, qu'on ne pouuoit euiter de la prouidence diuine, par laquelle ils estoyent ou sauuez, ou damnez, de sorte que par ce moyen il ostoit tout appetit de bien faire aux Chrestiens, disant que l'œuure ne seruoit de rien, puis que la necessité fatale conduisoit l'hõme en Paradis ou en enfer dés toute eternelle prescience: anullant par là le merite, & effects de la Passiõ de Iesus-Christ, la grace de Dieu, & le liberal arbitre qu'il a laissé à l'hõme. Cõtre ce Godescale (car ainsi s'appelloit cest heretique) fut faicte vne assemblee d'Euesques à Magonce, l'an huit cens quarante-neuf, où son erreur estant condemné, & luy conuaincu par Raban Archeuesque, lequel luy prouua tant par l'authorité de la saincte escriture, que foy de l'Eglise & sentence des Docteurs, que faucement il parloit, & pour ceste cause fut il banny de toute la Germanie, d'autant qu'il ne voulut onc abiurer son heresie: qui causa que les Euesques là assemblez le renuoyerent à son Metrapolitain qui estoit Hincmar Archeuesque de Rheims, & homme de saincte vie. Ainsi vous voyez que de tout temps l'Eglise a eu des heretiques, & que la dispute leur a esté permise iusqu'à là que les Prelats ont tousiours esté, nõ comme parties, ains cõme iuges en la cause de la foy, veu que c'estoyent les Roys qui faisoyent la poursuite, & s'en raportoyent au iugement des Prelats. Encor est il à noter que lors l'exil, & prison perpetuelle estoyent le supplice des heretiques pour l'espoir qu'on auoit de resipiscence, mais la malice des hõmes, & l'infameté des vices abominables qui depuis se sont meslez parmy la peruersité des opiniõs, a esté cause que les bõs Roys ont faict des loix seueres, & des ordonnances condemnans au feu & autres genres de mort telles pestes de la republique. Et non sans grande raison: car si les loix mondaines punissent de cruelle mort vn rebelle à vn son Prince, & qui a commis crime de leze majesté, à plus forte raison faut il que ceux qui profanent la sainteté des sacres mysteres, & sont attaints de crime de leze majesté diuine, soyent chastiez de peine pareille, puis que de plus grande on n'en peut penser quant au corps: lequel fault que soit separé de l'assemblee des hommes, puis que son ame est contagieuse, & qu'on n'y voit plus aucun espoir de conuersion, ny de resipiscence. Or tandis que nostre Roy Charles estoit occupé à guerroyer les Nordmans qui estoyent auec Hadding, ou Hastinc (car ainsi l'appellent les nostres) Louys de Germanie eut affaire contre les

Gens abusez par Theode.

Raban Archeuesque de Magõce hõme tresdocte.

Theode cõdemnée au foüet.

Cest heretique se nommoit Godescale.

Faulce opinion de Godescale.

L'an huit cens quarãte-neuf.

Concile national à Magonce.

Hincmar Archeuesque de Rheims.

Pourquoy les loix cõdamnent à mort les heretiques.

les Boesmes peuple belliqueux, qui ne viuoit alors que de larcins, & pillage, & qui adoroit les idoles, contre lesquels Louys enuoya Ernest Duc, ou Comte du limite des Narisques (pays ores nommé Nordgavv) afin que luy estant voisin de l'ennemy, & ayant belle troupe de Caualerie, & de braues Capitaines à sa suite, il s'opposast à leur furie. Cestuy ayant auec luy Dachulphe gouuerneur de la Marche, & limites des Wenedes & Sorabes, vint assaillir les Boesmes iusques à leur fort, & trenchees : où il fut vaillamment combatu de toutes parts, mais à la fin les Boesmes se sentans foibles pour souffrir l'effort de toute la Germanie, demandent la paix, s'offrent à donner ostages, requierent de parler à Dachulphe qui auoit esté blecé au conflict, d'vn coup de fleche : à cause qu'il entendoit la langue Esclauonne, & sçauoit leurs façons de vie, & qu'aussi ils se fioyent plus en luy qu'en tout autre. Cestuy y alla, les ouyt, trouua iustes leurs requestes, & les vint rapporter au conseil des Capitaines, la plus-part desquels condescendant à la paix, sont d'aduis d'accorder les articles demandez, & le font entẽdre aux Boesmes : mais tandis que ceux-cy traictent l'accord, il y en eut d'autres lesquels enuieux que Dachulphe eut l'honneur de mettre en paix celle Prouince, prennent les armes, & contre toute iustice ny coustume honneste entre les nations plus barbares, vindrent se ruer furieusement sur les Boesmes, ne pensans rien moins qu'à ceste lascheté, veu que leurs deputez estoyent auec les principaux chefs de l'armee traictans l'accord entre les deux parties : Ce neantmoins, ils prennent cœur, protestent de leur innocence, s'arment, & se ruent si furieusement sur les Alemans qui les assailloyent, qu'ils les repoussent, les massacrent, & tuent comme Brebis, & les chassent iusques à leurs trenchees où encor' ils en feirent vn piteux carnage : & à la barbe, & veuë du camp des Comtes, & generaux, ils despoüillent les morts, & emportent le butin, menaçãs d'en faire autant aux autres. Et non contens de la menace, pẽsans que les chefs leur eussent ioué ceste escorne, ils y adioustent l'effait, viennent les assieger en leur real, & trenchees, les menaçans de les faire trestous mourir : en somme les Cõtes ne sçachans que faire demandent la paix à honnestes conditions, protestent, & iurent ne sçauoir rien de la coniuration precedente : mais tout cela ne leur seruit de rien, car il fallut se rendre à discretion sauf qu'on leur octroya la vie, & quant au reste ils y laisserent armes, cheuaux & bagage, & s'en allerent nuds en leurs maisons, pour seruir d'exemple à ceux qui sons le pretexte d'vne paix fourree commettent des laschetez semblables, & ne font conscience de faulcer leur foy, & de violer le droict commun à toutes nations tant soyent elles Barbares. En celle mesme saison ne fault penser que le Roy Charles le Chauue se tint les bras croisez sans rien faire, veu le naturel de l'homme, qui estoit prompt aux affaires, hault à la main, & sage autant que Prince qui vesquit alors : mais pource que noz historiens, & Annalistes n'en disent mot, il fault que d'autres nous y donnent secours. Or par l'histoire Noruegienne je recueille qu'és ans de nostre salut huit cens quarante-sept, & quarante-huit, les Nordmans vindrent en France, que l'an quaranteneufiéme, ils y furent batus, & l'an huit cens cinquante, encore estrillez par le Chauue & ses Capitaines, & de cecy tesmoigne Krants lors qu'il parle en ceste maniere : L'Annee mesme (il parle de l'an huit cens quarante-six) les Nordmans vindrent en la basse Gaule en laquelle se tiennent les Bretons, auec lesquels ils combatirent troys fois, mais en fin les Nordmans emporterent la victoire, lesquels apres cecy courans la mer, rendirent les Escoissois leurs tributaires pour plusieurs annees, n'y ayant aucune isle qui peut resister à leur puissance. Deux ans apres (ce fut l'an huit cens quarante-huit,) les Nordmans viennẽt par mer en Aquitaine, & prindrent la cité de Bordeaux par la trahison des Iuifs se tenans en icelle laquelle ils pillerent, saccagerent & bruslerent, non toutes-fois sans coup ferir, d'autant que Seguin Comte de Bordeaux leur faisant teste, sortit souuent sur eux, & leur feit resistance, mais estant occis ce vaillant Prince, les citoyens perdans cœur, la ville fut aussi prise & traictee, comme dict est. Mais pensans iouyr de ces despouilles, faisans encor' des courses par mer, furent repoussez, & chassez par les Escossois lesquels auec l'ayde de Dieu les reculerent de leurs ports, haures, & limites : ce qui fut cause que le Roy d'Escosse (appellé Kenede, qui vainquit Druscon Roy des Picts, & establit le Royaume des Escossois en l'isle Britanique) enuoya des Embassadeurs au Roy Charles pour la paix, & amitié entre-eux, & entre leurs subiects, luy faisant

Boesmes rõpent la paix.

Boesmes desfaits par les Capitaines de Louys.

Boesmes demandẽt la paix.

Lascheté des Capitaines durant le pourparler

Alemans deffaits par les Böesmes

Ernest cõtraint de se rendre auec sa grãde ignominie.

Diuerses courses des Normands par la Gaule.

Krants histoire de Norueg. li. 1. ch. 41.

Escossois faits tributaires aux Normãds.

Bourdeaux saccagé, & bruslé par les Nordmans.

Iean Maior. liu. 2. hist. Escos. chap. 14.

de beaux presents, & requerant sauf-conduit & passage par les Gaules, à cause qu'il auoit deliberé de faire le voyage de Rome. L'annee mesme les Nordmás ne cessans de gaster le pays d'Aquitaine coururét iusques en Perigord le long de Dordonne saccageans tout, & vindrét à Perigeux cité ancienne qu'ils bruslerent, & pillerét les Eglises, & tuerent les Ecclesiastiques qu'ils y peurent rencontrer, s'en retournans à leurs vaisseaux sans qu'il y eut aucun qui leur dist mot, ou leur feit aucune resistáce. Vous voyez si Charles auoit loisir d'estre oysif, ayant affaire par tous les coings de son Royaume, à des ennemys si furieux que ceux qui faisoyent tout trembler, & lesquels estoyent de tant plus redoutables, comme il estoit difficile de les surprendre, faisans leurs courses soudaines, & se retirans tout aussi tost à leurs nauires. Ioint à cecy, vous entendez le peu de soing des historiens Gauloys, lesquels sans se soucier de fueilleter ny les histoires des saincts qui ont vescu du temps de ces persecutions, ny les liures des estrangers, ont laissé manque nostre histoire, & ont oublié vn des traits le plus à considerer, ny marquer en icelle. Passons outre, & voyons si Charles estoit oysif l'an huit cens cinquante, & verrons que tant s'en fault qu'il ne feit rien, que ce fut lors qu'il veit les affaires luy dóner plus que jamais dessus: ce que tesmoigne le mesme Historien de Noruege, disant. Deux ans apres, les Nordmans entrent en Frise & Brabant, où ils meirent tout à feu & sang, & venans à Gand ils bruslerent le monastere & Abbaye de sainct Bauon, & de là auant se mettans en campaigne, & marchans en bataille, vindrent iusques en Picardie, & au pays de Beauuoisys, & prenans Beauuais l'a bruslerét, mais se pensans retirer furent surpris par les François, qui deffirent la plus grande partie de ces pilleurs & Pyrates. Apres qu'ils eurét ce faict, il mect leur retraite pour celle fois estans ainsi estrillez & ausquels combats je m'asseure que le Roy Charles ne faillit point, si ce n'est qu'il feit faire le tout par ses Lieutenans, d'autant qu'il y en a qui font ce Prince de bas cœur, & coüard autant en guerre, qu'il estoit hault à la main & insolent en sa prosperité. De ces courses Normandes nous faict foy en ces annees par nous cotees l'Annaliste de Flandres, disant que Enkeric Abbé de Gand, & le iuge dudict lieu nommé Franger feirent (saisis de peur des Normands) porter les corps saincts qui estoyent en l'Abbaye de sainct Bauon au lieu appellé jadis Sithiu, ores est la ville de sainct Omer, en l'Abbaye de sainct Bertin: & de là, craignans que ce lieu ne fut point assez fort, ils les porterent à Laon en Laonois. Or la miserable France n'estoit pas seulement assaillie des guerres ciuiles, & des courses de ces Harpyes Septentrionales, ains encor' de faim & disette, la necessité y estant si grande, que la charité du pere enuers ses enfans y defailloit, chacun deniant à son prochain la viande qu'il se voyoit estre necessaire: & pource y mourut il grand nombre de peuple tant de ce default, que par la rage des Loups, lesquels ne trouuans plus pasture: se iettoyent dedans les bourgades, & villages prenans leur brutal repos des pauures gens languissans & defaillants par faulte d'aliments pour s'en sustenter. Et procedoit cecy tant des courses des Normands qui rauageoyent tout, que pour les guerres ciuiles qui auoyent empesché le Laboureur de semer, & cultiuer les terres: ioint que le commerce des marchands cessoit, & que ce qui eschappoit à l'estranger & au soldat, estoit pris pour payer le Prince, & luy subuenir en vne si vrgente necessité. Que si en France ceste famine estoit si furieuse, encor' espandoit elle plus sa rage par l'Alemaigne, & principalement le long du Rhin, où l'on voyoit les hommes tomber par les rues & chemins, d'autres pressez de faim, & n'ayás plus de vigueur n'y substance pour les soustenir: d'autres mangeoyent des viandes nó vsees, voire (ainsi qu'aucuns tiennent) la chose alla iusqu'à telle misere qu'il y eut des peres, lesquels (ainsi que aduint durant le siege de Ierusalem) se mirent en deuoir d'occir leurs propres enfans pour en emplir leur ventre, mais en furent destournez par nouueau accident, trouuans autre viande pour repaistre. Ce pendant il aduint en l'an de nostre salut huit cens cinquante-vn, que les enfans de Pepin se tenans en Aquitaine, & qui ne regnoyent que sous l'aueu de Charles leur oncle, se faschans de leur fortune & que portás le nom Royal ils n'en auoyét rien moins que les effects, sollicitez par quelques folatres remüeurs de mesnage, qui ne prenoyent pas garde à la misere du temps, ny aux courses des estrangers par toutes les Gaules: voyans leur oncle empesché à se deffendre des Normands, se resolurent de l'assaillir aussi de leur costé, & de s'ayder de ceste

Perigeux bruslé par les Nordmans.

L'an huit cens cinquante.

Normands en Frise & Brabant.

Gand en Flandre pillé.

Beauuais pillé, & bruslé par les Norm.

Charles le Chauue estimé coüard, & de bas cœur.

Meyer. Annal. de Flandres liu. 2.

Grande famine en France.

D'où procedoit la famine.

Estrange faim en Alemaigne.

Auentin liu. 4. de l'hist. de Bauiere.

L'an huit cés cinquáte & vn.

Charles, et Pepin d'Aquitaine se reuoltent.

ceste occasion, & pescher (comme l'on dit) en eau trouble. A ceste cause ils arment les Gascons, comme les plus prompts aux armes, appellent les Auuergnacs, & Limosins à secours, car les Poiteuins & Xaintongeois estoyent à la deuotion de Charles, par le moyen de Gerard Comte de Poitou, & beau-frere des Princes d'Aquitaine, mais qui leur faisoit office de mauuais parent: & auec ces forces, ils se mettent en campaigne, resolus de gaigner tout ce que Charles detenoit de l'ancien partage & premiers limites d'Aquitaine leur heritage. Le Chauue, qui n'aguere auoit chassé (ainsi que dit est) les Normands de Picardie, & en auoit le cœur hault, & les forces entieres, ne faillit aussi d'aller contre ses neueux, qui approchoyent de la riuiere du Loire, pour passer au païs Celtique, & ayans bataille ensemble, les vainquit & feit prisonniers, s'emparant des terres qu'ils possedoyent, attendant qu'il eut disposé du reste, & y mit des gouuerneurs à sa deuotion. Cependant il fait assembler les Euesques & Princes de France, desquels l'ancien Parlement estoit composé, & lesquels vuidoyent les differents d'importance du Royaume, le reste passant par la iustice ordinaire des Comtes du Palais, & de ceux des Prouinces, ainsi que desia auons monstré plusieurs fois, d'autant que ceste forme fut gardée iusqu'au regne des Capets, que la police de France prit vne autre maniere & face de gouuernement, non du tout differente à la premiere. En celle assemblée conseil, & parlement (voyez que le Roy ne vouloit, ny deuoit rien faire sans l'ame du Royaume qui est le conseil, qu'on appelle à present des Pairs) fut ordonné (ne sçay si iustement) que les deux Princes qui auoyent pris les armes, seroyent rendus moynes, & tondus, pour viure en cest exil à perpetuité, tant pour leur reuolte, que pource qu'ils troubloyent ainsi l'estat, & repos du Royaume, & donnoyent moyen aux estrangers de se fortifier, & auancer au païs, tandis que dureroit la diuision d'entre eux & leur souuerain. Car (comme nous auons dit) l'Aquitaine fut laissée à Pepin sous telle condition, qu'il recognoistroit Charles son oncle, & ne feroit chose qui troublast le repos de sa couronne, de la mesme façon que ses predecesseurs Roys d'Aquitaine l'auoyent tenu de la couronne de France. Et sans faillir la misere du temps requeroit que le conseil vsast de ceste seuerité enuers ces Princes, laquelle en autre saison eut esté iniuste, & trop mal seante à ceux qui font profession de l'equité & droiture: mais on regardoit que si la chose eut passé oultre, & que Pepin fut eschappé alors, il se fut ioinct aux Normands, & eut causé vne plus grande ruine que celle qui aduint bien tost apres ceste bataille: veu qu'il n'y a chose qu'vn cœur offencé n'attente, ny iniustice que l'ambition ne face exercer, & n'y a respect de sang, ny de religion qui ne s'oublie, lors qu'il est question d'vne couronne & puissance Royale. Ces pauures Princes donc delaissez de chascun, & abandonnez à celuy qui n'ayma onc leur pere, furent faits & tondus moynes, l'vn à Soissons, & l'autre à Corbie: aucuns tiennent que tous les deux furent mis en l'Abbaïe de sainct Medard à Soissons, d'autres que ce fut le seul Pepin, & que Charles son frere fut enclos à Corbie, ou à sainct Denys: mais où qu'ils fussent mis, si est-ce que Charles se deffroqua, & s'enfuyt en Allemaigne vers son oncle Louys, duquel Charles il n'est guere plus faite mention en l'histoire, veu que (comme sera dit cy apres) ils furent repris, & remis en leurs monasteres, & là detenus plus seuerement, fallut que y finassent leurs iours sous la discipline monastique, quoy que ce fut en despit qu'ils en eussent. Et afin que l'Aquitaine ne fut sans homme sage, & expert aux affaires, & vaillant en guerre qui l'a gouuernast, le Roy Charles le Chauue y voulant pourueoir d'vn bon Duc, & gouuerneur qui en fut vsufructuaire, afin que iouyssant du reuenu sous la souueraineté de la courõne, il peut deffẽdre le païs de toute inuasion estrangere, il donna le tiltre ducal, & le gouuernemẽt d'Aquitaine à Raoul ou Ranulphe qu'on dit auoir esté Prince Bourguignõ de riche & ancienne famille, & parent du Roy Chauue, mais on ne declaire point d'où venoit ceste parenté, si ce n'estoit d'alliance, & qu'il fut cousin de la Royne Irmintrude, issu du sang de cest Halard, duquel auons parlé cy dessus, & qui auoit tant gouuerné Louys le Debonnaire: si bien que faisant ce qu'il vouloit, il auoit aussi auancez les Comtes d'Auuergne ses parents, lesquels vindrent (ainsi que verrons) à la succession d'Aquitaine, non par heritage, ains par vsufruit, iusqu'à tant que le malheur eut tout brouïllé en ce Royaume. Or m'estonne-je que l'Annaliste d'Aquitaine limite si mal les terres de son pays, disant

Gerard Comte de Poitou cõtre ses beaux-freres.

Pepin & son frere deffaits par le Roy Charles le Chauue.

Euesques assemblez pour faire le proces à Pepin.

Arrest contre les deux princes d'Aquitaine.

Combien peut l'ambition.

Où faits moynes les enfans de Pepin.

Raoul ou Ranulphe premier duc d'Aquitaine.

que lors l'Aquitaine ne contenoit que les trois pays & Seneschaucees qui à present portent le nom proprement de Guienne, à sçauoir la Gascongne Bourdeloise, le Bazadois, & pays d'entre deux mers, voulant par ce moyen oster du corps de cest ancien duché, les terres & pays de Poitou, Limosin, Perigort, & Xaintonge. Mais il fait cecy pour oster le Poitou de la subiection des Ducs d'Aquitaine, à laquelle neantmoins il se preuue ayséement qu'il estoit soumis iusqu'à tant que par les partages faits entre les Roys de France, & d'Angleterre, on commença mettre difference entre les pays & terres de Guienne, & d'Aquitaine. Ioinct qu'en ce temps là (ainsi que souuent nous auons veu) les Duchez & Comtez estoyent noms de dignité & office, & que si les parẽts y venoyẽt à succeder, c'estoit plus par benefice des Roys que de droit d'heritage, iusqu'apres la mort du Chauue. Aussi Ranulphe estant mort, bien que Guillaume son nepueu y vint au Duché, si est-ce qu'il ne l'eut que par vsufruict, & ayant Eblé pour successeur, il est aysé à voir que non le sang, ains la volonté du Roy le mit en ce ranc, aussi bien que en celuy du Comte de Poitou, ainsi que le diligẽt lyseur pourra recuillir des anciẽnes histoires. Car encor' que Gerard Comte de Poitou eut Eblé pour fils, & successeur en sa dignité, il ne s'ensuit pas que ce fut son heritage, ains pour bien-fait du Roy, le recompẽsant en faueur de son pere deffunct: tellement que ces vsufruicts, donnerent depuis occasion aux Princes de se faire proprietaires, lors que chacun s'accommoda du bien de la couronne, tout estant presque en proye pour la diuision, & factions qui estoyent par tout ce Royaume.

Faulte de l'Annal. d'Aquitaine.

Des grands troubles aduenus en France par les Normans, & des esmotions de Guienne contre le Chauue. CHAP. XLVII.

LOTHAIRE ce pendant gouuernoit l'Italie, & les prouinces par nous cy dessus comprises au partage entre les freres: lequel ayant troys enfans de son espouse Hermogarde, ou Hermengarde, apres le trespas d'icelle, qui fut l'an huit cens cinquãte n'ayant guere desir de se mesler des affaires du monde (comme depuis il monstra) feit, & declaira son associé à l'Empire Louys l'aisné de ses enfans, affin que cestuy maniast les affaires, & s'opposast aux courses que les Mahometans faisoyent ordinairement sur les terres de l'Empire. Ie dis qu'il feit Auguste son fils Louys en l'an huit cens cinquante & vn, non que le partage fut faict lors par luy entre ses enfans, car il differa cecy iusqu'à ce qu'il rendit moyne, affin que par là nous accordiõs les autheurs, les vns desquels dient que Louys fut faict Empereur l'an huit cens cinquante & vn, & d'autres cinquante-cinq, lesquels ne faillent ny les vns, ny les autres : d'autant que l'an cinquante & vn, le pere l'associa à l'Empire, & le nomma Auguste à l'imitation des anciẽs Empereurs de Rome, se reseruant neantmoins la souueraineté, ainsi qu'auoit pratiqué le Debonnaire à l'endroit du mesme Lothaire: mais en l'an cinquante-cinq, Lothaire s'en despouilla du tout, & inuestit Louys son fils, lequel par ce moyen fut deux fois fait, & declairé Empereur des Romains. Et feit cecy Lothaire (comme dit est) à cause des Sarrasins lesquels ayãs vaincus les Grecs & Venitiens sur la coste de Dalmatie, auoyent couru, & couroyent tous les iours les haures qui sont en Italie le long du Goulphe de Venise, & s'estoyent ruez sur Ancone Cité comprise en la Romaigne, & par cõsequẽt du domaine & iurisdiction de l'Empereur d'Occident. Ie ne pretens m'arrester sur ces guerres d'Italie ny sur les gestes de Lothaire, ou de son fils, ains me suffit, qu'en passant vous voyez le succez des affaires des enfans issus du Debõnaire : & que par là vous iugez quel mal'heur, & desastre porta en la Chrestienté la discorde entre les freres: affin que ceux qui viuent de nostre temps se facent sages par l'exemple d'autruy, & qu'ils prennent garde à ce que tandis qu'ils deuideront les fusees de leurs querelles, il ne leur aduienne comme aux enfans du Debonnaire, les terres desquels furẽt de touts costez vsurpees par les estrangers, puis que les Seigneurs legitimes ne vouloyent les deffendre. Ces mesmes dissensions ayans causé l'affoiblissement du Royaume de France, donnerent cœur aux Normans de reuenir sur les terres de Charles lesquels s'estoyent retirez dés l'an huit cens quarãte-huit, pour l'accord fait entre-eux, & Charles, ioinct que l'histoire Danoise tient que Hadding ayant intention de saccager Rome estoit venu iusques sur la

Hermengarde espouse de Lothaire meurt l'an huit cens cinquante.

Louys 2. fils de Lothaire fait Emp. & pourquoy.

Autheurs conciliez sur le tẽps de l'Empire de Louys

Sarrasins vainquent les Grecs, & les Venitiens.

Dessein de Hasteing sur l'Italie.

ſur la riuiere de Genes & pays Luneſan, où il prit frauduleuſemēt & par ruſe la cité de Lune, penſant que ce fut Rome, & l'a ſaccagea: & depuis ſçachant que ce n'eſtoit pas ce qu'il penſoit, il ſ'en reuint deſeſperant de faire ce qu'il auoit en penſee: mais ceſte hiſtoire m'eſt ſuſpecte, veu qu'il ne ſe trouue point que les Normās euſſent lors armee ſur la mer Mediterranee, & qu'il leur eut fallu faire vn grand circuit pour aller de l'Oceá iuſques en la coſte de Genes, ainſi que ceux-là leſquels ſçauēt tāt ſoit peu que c'eſt que de la Geographie. Veu que ces Barbares eſtans venus du Nord ou pays Septentrional, le long de la mer Britannique, ſ'eſpandans par la coſte d'Eſpaigne, apres auoir radé la Gaule, il leur conuenoit paſſer le deſtroit de Gibraltar & ſe mettre en hazard de combattre les Mores qui eſtoyent lors fort puiſſans en mer, & qui y commandoyēt alors, ayans (comme dit eſt) vaincus les Grecs, & les Venitiens, & eſtans Seigneurs des Eſpaignes, & de la plus-part des iſles qui les auoyſinoyent. Or quoy qu'il en ſoit, & aduienne que les Normans feiſſent ce voyage en Italie, ou non, ſi eſt-ce que l'an huit cēs cinquante-deux, ils reuindrent en Frāce y faire leurs rauages accouſtumez. Mais affin que je ne laiſſe le liſeur curieux ſans le ſatisfaire aucunemēt ſur la raiſon qui me pouſſe à doubter que Haſteng, ou Hadding ne ruyna onc la Cité de Lune, je diray ce petit mot en paſſant, que long temps auant que les Nordmans couruſſent la Gaule, & pays voiſins, ceſte grande Cité auoit eſté ruynee, & n'y paroiſſoit rien que les ruynes qu'encor' on y voit auiourdhuy, & quelques maiſons où ſe retiroyent les peſcheurs, & barquerots, bien qu'il y ayt vn port eſtimé des plus beaux de l'vniuers, & fut l'vne des douze anciennes Citez de Toſcane. De dire par qui elle fut ruynee, je ne l'ay encore leu, tāt y a que je ſçay, qu'elle l'eſtoit du temps du poëte Lucan qui viuoit ſous Neron, ainſi qu'on peut recueillir de ſes vers diſans ainſi:

Krantz li. 2. de l'hiſt. de Noruege cha. 4.

L'an huit cēs cinquāte-deux. Normands en France.

Quelle fut la Cité de Lunes.

Lucan liu. premier des guerres ciuiles.

Hæc propter placuit Thuſcos de more vetuſto
Acciri vates, quorum, qui maximus æuo
Aruns incoluit deſertæ mœnia Lunæ.

Vous oyez que ce Poëte l'a nomme deſerte, ce qu'il n'eut faict ſi elle n'eut eſté à bas de ſon temps, que ſi elle a eſté rebaſtie, ſi ne faut-il pas croire que jamais elle ſoit paruenüe à ſon ancienne grandeur, comme ainſi ſoit que ce pays eſtant ruyné par les Ligures, les Romains y enuoyerent de leurs citoyens pour en faire vne colonie. Au reſte faut bien que ceſte ville euſt eſté quelque grāde choſe, puis qu'encor' à preſent le pays & iuriſdiction d'icelle le long de la marine porte le nom de Luneſan: & cecy vous ſuffiſe pour ce propos, & affin que vous iugiez ſ'il eſt vray-ſemblable que Haſtēg paſſant Gribraltar, fut en Italie, ruynaſt Lune, ja ruynee, & puis ſ'en reuint en Gaule vſer de ſes cruautez accouſtumees. Et pour monſtrer que lors que l'an huit cens cinquante-trois Haſteng reuint en Gaule, il ne venoit pas d'Italie, il eſt dit qu'il vint deſcendre où le Loire ſ'embouche en la mer, & ſe rua ſur la Cité de Nantes, qui eſt le vray chemin du Nord, bien que (comme dit eſt) il y peut venir faiſant le tour, & circuit qu'auons deſcrit cy deſſus, n'eſtoyent les empeſchements qui ſ'y preſentoyent, ioinct que ces eſcumeurs ne deſcēdoyēt guere en lieu où ils penſaſſent qu'il leur faudroit iouër des couſteaux, ainſi qu'ils pouuoyēt ſ'aſſeurer que ſeroyēt cōtraints ſ'ils coſtoyoient les Eſpaignes & l'Afrique. Venās donc à Nātes la veille de Paſques audit an huit cēs cinquante trois, ils l'a prēnent d'aſſault, l'a pillēt & ſaccagēt faiſans vne horrible boucherie des citoyēs d'icelle: & ce qui fut pitoyable à voir eſt qu'entrās en l'Egliſe Cathedrale dediee au Princes des Apoſtres S. Pierre, ils trouuerēt l'Eueſque appellé Cohard qui ayāt beny les fōts chātoit la meſſe: & en eſtoit à la preface, lequel ils tuerēt à l'autel, l'offrāt en ſacrifice à celuy grād Dieu duquel il celebroit la memoire, & moins n'en feirēt au clergé, & à tout le peuple qui eſtoit dedās l'Egliſe: & furēt martyriſez en la meſme Cité la plus-part des Abbez du pays voiſin ſ'eſtans là retirez comme en lieu ſeur, ayans enuoyé les ioyaux, & reliquaires ça & là où ils penſoyent que ceſte tempeſte ne pourroit point paruenir, tout ainſi qu'en feirent les Torangeaux enuoyans le corps de ſainct Martin en Auxerre. Nantes ainſi miſerablement affligee & pillee, Haſteng paſſa outre à mont le Loire, & vint aſſieger la Cité d'Angers, où (comme dient les Annales d'Anjou) viuoit encor, aagé de plus de quatre vingt ans, le Comte Thierry frere du Palatin Roland, lequel ſ'oppoſant à la violence des Barbares, combatit ſi vaillamment

Lune Colonie des Romains.

Nātes priſe, & pillee par les Normādi.

Cohard Eueſque de Nantes occis diſant la meſſe.

Angers aſſiegee par les Normans.

qu'il les contraignit de tourner en arriere, mais ce fut pour mieux sauter, d'autant que faignans de reprendre leur chemin en Bretaigne comme desconfitz, ils furent trois iours sans que pas vn apparust en tout le pays: ce qui donna quelque asseurance aux Angeuins, lesquels ne feirent telle garde que de coustume, & ne s'armerent contre le mal'heur qui leur pouuoit aduenir, sçachant bien que ces pilleurs estoyent fort diligents en leurs affaires, & cauteleux au possible en leurs entreprises. Les trois iours passez voicy que Hasteing vint furieusemenr à Angers, surprend la ville, & citoyens sans deffence, y donne l'assault, & y entre par force, faisant vn horrible & piteux massacre de Chrestiens, & emmenants captifs le choix de la ieunesse, & le reste passants sous la fureur du glaiue: & dient les susdictes Annales d'Anjou, que le bon Comte Thierry fut bruslé tout en vie par les barbares, finant ainsi glorieusement ses iours en la confession du nom de Iesus-Christ. Mieux traictee ne fut la Cité de Tours, ny autres voisines, de sorte que toute la France estoit en frayeur bien que Charles le Chauue fut en armes, & que souuent il se presentast à l'ennemy pour le combattre, & qu'il en deffeit plusieurs de ceux qui osoyent venir à l'escarmouche, & la cause de tout cecy estoit que lors il y auoit peu de villes fortes, d'autát que les guerres precedétes les auoyent affoiblies, & la plus-part desmantelees: ioint que les François ne s'adonnoyent aux combats sur mer, & n'auoyent point de vaisseaux armez pour tenir les Nordmans en bride, & pour les forcer de venir à la bataille: car dés qu'ils auoyent pillé vne ville, ils ne faisoyent que trousser bagage, au moindre bruit qu'ils oyoient de l'armee Françoise, & portans le butin en leurs nauires, ils ne se soucioyét de deffendre leur richesse, ny de sauuer eux-mesmes, asseurez qu'ils estoyent maistres de la mer, & pour ce ils se gardoyent bien de s'enclorre dedás les villes. L'Annaliste d'Anjou dict que Charles les chassa de France & qu'ils se retirerét en leur pays: mais celuy de Normandie, & les anciennes Panchartes de Chartres, chantent du contraire, ausquels accorde Krants en son histoire Noruegienne qui est celle des Normans, ausquels pour ce coup la raison y estant, je seroy contraint de donner l'aduantage, n'estoit que la suyte me le deffend, & que ce qui est racópté de Hasteng, & de l'origine des Comtes de Chartres semble estre au contraire de cecy: neátmoins pour le cótentement du liseur, je diray ce que les autheurs susdits en proposent. Hasteng (dit Krants) estant de retour en France, feit accord auec Charles le Chauue qui en estoit Roy, qui luy donna la cité de Chartres, & pays Chartrain pour s'y tenir & auec luy les siens, sous cődition toutesfois qu'il se feroit baptiser, & ceux de sa suyte, & que de là en auant il feroit seruice à Charles, & aux Roys de France ses successeurs. Quát à Bior, ou Bier coste de fer que cestuy auoit eu en charge, il s'en retourna en son pays auec le butin, & despoüilles: mais assailly par la tempeste de mer, & y ayant perdu la plus-part des siens, il prit terre en Phrise, où il mourut de tristesse: & Hasteng ou Hadding iouyssant des terres qu'on luy auoit donnees, s'y tint, & y vesquit iusqu'à ce ce que Rou vint en Gaule. Vous oyez la fin des courses de Hadding, & comme il s'arresta à Chartres par la donation de Charles en foy & hómage: & apres ce du téps de Rou, l'Annaliste Normád fait que ce Hadding, ou Hasteng vend son Cóté à vn certain Thibauld, qui me semble vne pure fable, comme ainsi soit que cest Hasteng estoit desia assez aagé faisant ces courses sous Charles le Chauue, & il appert que Rollon, ou Rou veint en Fráce sous Charles le simple, & en l'an de grace neuf cens six, & ainsi il faudroit que ce Comte Chartrain eut vescu cent ans ou plus, & qu'il n'eut sceu porter les armes du temps que Rou courut la Neustrie. Partant il faudroit que ce fut vn sien fils qui vendit son Comté à Thibauld l'ancien fils de Gerlon, que nous trouuons auoir esté le premier Seigneur & Comte hereditaire de Chartres: car dire que ce premier Hasteng eut vescu en vne mesme & pareille verdeur & force pour les combats, ce seroit faindre des hommes feez, ainsi que font les Romans, & rendre par ce moyen suspecte nostre histoire. Ces troubles appaisez par Charles, il sembla q̃ les mal'heurs de Fráce fussent cőme la teste du serpét Lernéen faint par les poëtes, q̃ l'vne coupee soudain il en repullulast de nouuelles: d'autát que tout aussi tost que des barbares les vns furét rendus nostres, les autres prindrét la route pour s'en aller en leur pays, voicy l'vn des Princes cőfinez enfans de Pepin, à sçauoir l'aisné nőmé Pepin (car Charles ne remüa onc mesnage depuis que fut retiré en Germanie, ains se tint en sa vocation, & fut faict Euesque de Magonce) fut

Ruse des Nordmãs à Angers.
Angers prise d'assault par les Nordmans.
Annal. d'Aniou. cha. 12.
Tours prise & saccagee par les Nordmãs.
Nordmans ne vouloyét combattre cõtre Charles.
Discord entre les historiens.
Krants histoire de Noruege li. 2. ch. 4.
Hadding baptise fait Comte de Chartres.
Bier fils du Roy de Danemarch meurt en Phrise.
Annal. de Normãdie cha. 19.
Cõme l'histoire de Hadding est suspecte
Comme se peut accorder l'histoire que Hasteng fut Comte de Chartres.
Pepin sort de son monastere.
L'an huit cẽs cinquãte-trois.

fut volé & tiré de son monastere par deux moynes qui ayans esté corrompus par les bastisseurs de tumultes, cuidoyent s'auancer és honneurs en faisant deffroquer ce miserable Prince. Charles le Chauue qui voyoit son pays plus en trouble qu'il n'auoit besoin, considerant que s'il souffroit aller plus auant ce feu de tumulte, qu'il ne luy causast quelque grand embrasement, vsa de telle & si bonne diligence, que les affaires & desseins des moynes, & de ceux qui les auoyent pratiquez ne paruindrent à leur effaict. Ce neantmoins alla la chose si auant que les Seigneurs d'Aquitaine ayans le Roy Chauue en haine, & voulans auoir vn Roy qui fut assez fort pour les deffendre s'adressent au Roy de Germanie Louys se tenant en Bauiere, d'autant qu'ils veirent l'Empereur Lothaire par trop lent en ses entreprises, & lequel ne se soucioit desormais que de faire ses deuotions: s'adressent (dis-je) à Louys pour le faire leur Prince, luy enuoyent des Embassadeurs à Regenspurg, où il residoit, luy proposans que puis que le mal'heur auoit voulu que le pays de Guienne auoit perdu ses Princes naturels, & que ceux qui luy restoyent, n'estoyent capables tant pour l'aage, le peu d'experience, qu'autres imperfections, de tenir vne telle & si grande seigneurie, qu'il pleut au Roy Louys de les regarder en pitié, de ne souffrir aller en ruyne vn pays qui luy touchoit si pres que l'Aquitaine: se disent estre marris, qu'il faille que pour les maux ja aduenus, ils se plaignent des Roys qui auoyẽt depuis Loys le Debonnaire commandé sur l'Aquitaine, lesquels s'estoyent adõnez plustost aux delices, gourmandise, & plaisirs du ventre, qu'à chose qui fut de l'office d'vn vray Prince: si bien qu'ainsi abestis, & annonchalis, il n'y auoit aucun qui se peut opposer à tant, & si grand nõbre d'ennemys qui assailloyent leur pays de toutes parts. Proposent qu'il est hors de leur puissance, n'ayans point chef suffisant, de plus se deffendre des Sarrasins, & ne plus pouuoir supporter les cruautez, & insolences des Nordmãs, qui auoyẽt gasté les villes, & pays estans sur mer, & le long des riuages des fleuues de Garõne, Dordonne, & Cherante. Se plaignirẽt de la fai-neãtise de Charles, lequel ayant emprisonné ses nepueux, & mis vn Duc au gouuernement en Aquitaine, ne s'estoit neãtmoins remué aucunemẽt, quelque mal'heur qui y fut aduenu, luy suffisant de cõseruer la Gaule Celtique, de laquelle aussi il se deuoit cõtenter d'estre le Roy, sans vouloir cõmãder sur ceux qu'il ne pouuoit deffẽdre. Ne loüent point Lothaire, d'autant que leur estant voisin du costé de Languedoch, & sçachant l'estat miserable de ce pays Aquitanique, il ne s'en estoit remué aucunemẽt, bien l'excusent ils plus que Charles, qui s'attribuoit le tiltre de Roy d'Aquitaine, & en leuoit les tailles, & ce pẽdãt il souffroit la ruyne du pays, le massacre des Prelats, & de la noblesse, & la destructiõ de tout le peuple. En fin ils cõclurẽt qu'ils supplioyẽt le Roy Louys que puis qu'il estoit vn des enfans du Debonnaire, & aysné de Charles, qu'il luy pleust aussi d'auoir cõpassiõ des premiers, & plus loyaux subiets de feu son pere, de leur dõner secours, & venir prẽdre la courõne d'Aquitaine, ou enuoyer son fils Louys pour estre leur Roy, & deffẽdre son heritage: & s'il refusoit de ce faire, qu'il ne trouuast mauuais si se sentãs pressez par les Barbares, & laissez de leurs Princes, ils s'adressoyẽt à quelque estranger, qui escouteroit leur requeste. Louys, sans cõsiderer la difficulté qu'il auroit de passer vne armee par le beau milieu du Royaume de Charles pour l'enuoyer en Aquitaine, cõforta les Embassadeurs, les asseura de son secours, & leur offrit Louys son fils pour estre leur Roy, d'autant qu'il ne pouuoit pour iustes occasions laisser celuy de Germanie. Or les Embassadeurs s'en retournẽt apastez de ceste promesse, & d'vn vain espoir, d'autant que ce voyage fut differé iusqu'à l'an huit cens cinquante-huit: & ce pendant Charles le Chauue ayant pris Pepin, le mit & enferma en vne forte, & obscure prison à Senlis, d'où il ne sortit iusqu'à ce qu'on le porta mort en terre: & ainsi Charles vesquit quelques ans en paix, ayant loysir d'entendre à reformer l'estat de son Royaume, lequel laissans iouyr de ceste paix, verrons vn peu les affaires des estrangers, à sçauoir de ceux qui n'estoyent point sous l'Empire François, soit en Italie, Alemaigne, Espaigne, ou és terres Septentrionales. En premier lieu, Lothaire aduerty de certaine conspiration faicte à Rome contre luy, & les siens, & comme les Romains & le Pape mesme Leon quatriéme consultoyent de remettre l'Empire és mains des Empereurs de Constantinople, despecha Louys Empereur son fils vers Rome, lequel y arriué trouua les choses autres qu'on ne luy auoit fait entẽdre, & que c'estoit vn faux raport pour rendre le Pape odieux aux Princes. A ceste cause les delateurs estans

Esmeutes en Aquitaine.

Remonstrãces des Princes d'Aquitaine à Louys Roy de Germanie.

Louys accepte le Royaume d'Aquitaine.

Pepin repris, & emprisonné à Sẽlis, où il mourut.

Louys Empereur fils de Lothaire, à Rome, & pourquoy.

pris,ils furent punis suyuant la rigueur de la loy:& l'Empereur, & le Pape feirent vne plus estroicte alliance que jamais:qui est cause qu'aucuns ont dict que Louys chastia les Romains qui s'estoyent reuoltez, n'ayans pris esgard à la punition des delateurs, ains faisans generale vne faute qui estoit particuliere,& blasmans les citoyés de ce que les bons poursuyuirent contre ceux qui faulcement les auoyent accusez : voila quant à vn costé. En Septentrion ce qui feit si soudain retirer les Danoys, qui estoyent auec les Nordmans en Gaule,fut la grande guerre esmeüe en Dannemarch pour le faict de la Royauté,à cause qu'il y auoit deux l'aquerellans,à sçauoir Erric,ou Henry fils de Siuard issu du sang de Regnier,duquel auõs parlé cy dessus,&Gutorin son nepueu fils de Herold baptisé à Magõce sous l'Empereur Louys le Debõnaire. Et fut si furieuse ceste guerre,& y fut combatu auec telle obstination que tout le sang Royal y mourut, sauf vn petit enfant,lequel depuis fut le premier qui(ayant longuemét persecuté les Chrestiens)feit profession generale de nostre foy, & y contraignit tous ceux de son obeissance. Et aduint tout cecy l'an huit cens cinquante-quatre,auquel mourant Leon quatriéme Prelat de grande excellence, qui auoit restauré les murs de Rome, & clos le costé du vatican,luy succeda Iean septiéme du nom,ainsi que d'aucuns tiennent,& en l'erreur desquels s'est laissé aller Platine:mais si cecy estvray,ou non,il nous le faut discourir,affin que cy apres le simple peuple ne s'amuse à choses si detestables que croire que jamais vne femme ayt presidé au sainct siege de Rome. Onuphrie hõme de nostre temps vray recercheur de la verité de l'histoire,poursuyuant ce qui est ou de remarquable,ou amendable en Platine,venant sur ce passage,& sur le temps qu'on dict que Ieanne Angloise, issue de parents Alemans & natifs de Magonce vint à la Papauté monstre par si viues raisons cecy estre faux,que je ne sçache homme ayant sincerité de conscience qui sceut y doubter: & les paroles duquel brieuement je proposeray pour les simples qui n'ont pas le moyen de lire diuers liures ou qui n'entédent point le latin, affin qu'ils puissent reietter ceux qui parleront de ceste Papesse,qui ne fut onques. Or d'autant que les establisseurs de ceste fable de Ieanne la Papesse font qu'elle tint le sainct siege deux ans, cinq moys,& troys iours, il monstre le contraire de cecy par authorité,laquelle suyuant nous vserons de ses paroles,qui sont telles. Auquel téps viuoit Anastase Bibliothecaire de la saincte Eglise de Rome,lequel a escrit les vies des Papes iusques à Nicolas successeur de Benedict troisiéme: & lequel Anastase assista à la creation des Papes Sergie deuxiéme, Leon quatriéme Benedict trosiéme, Nicolas secõd,Hadrian deuxiéme,& Ieá huitiéme,ainsi que luymesme tesmoigne. Cestuy tát s'en faut que face métion aucune des deux ans qu'on dit (faucemét)que ceste femme tint le siége que tout aussi tost apres la mort de Leõ quatriéme, il dit q̃ le siege ne vacqua que quinze iours,& que Benedict troisiéme,& nõ Iean fut appellé à la dignité du põtificat de Rome. Et voicy les mots du susdit Bibliothecaire Anastase. Le tressainct Pape Leõ reposa,& s'endormit en Dieu le seiziéme des Calédes d'Aoust,& fut enterré à sainct Pierre,& cessa,ou vacqua le põtificat l'espace de quinze jours. Cestuy mort, soudain tout le clergé Romain,les Seigneurs, & le peuple,& Senat s'assemblerét, priás Dieu,qu'il luy pleut leur mõstrer qui estoit celuy,qu'ils deuoyét eslire pour pasteur lequel regist sainctemét ce souuerain degré d'Apostre en son Eglise,lors tous d'vn cœur, & consentement desirerent que Benedict,pour la saincteté de sa vie,fut fait Pape: qui fut cause que tous ensemble allerét vers l'Eglise saincte Cecille,qui estoit son tiltre,où le prenás,auec hymnes,& cantiques spirituels le cõduirét à S.Iean de Latran,& là(suyuát la coustume)le mirét au siege des souuerains Euesques. Voila vne preuue fort suffisáte de son dire,& en ameine d'autres,desquelles ie peux parler cõme en ayát fait vne diligéte recerche,qui est q̃ de tous les anciés qui ont escrit les Chronologies, ou supputatiõs des ans,tels que sont Aymõ Moyne de S. Germain des Prez, Reginon Abbé, Hermá Cõtract,Lábert Schafnabourg,Ottõ de Frisinghé,Cõrard de Lichtenanu Abbé,lesquels tous ont escrit histoire,&viuoyét il y a quatre,cinq,& six cés ans. Nul (disje)de ceux là fait mention de ceste Papesse:& ie le peux dire,qui les ay leuz, & expres feilletez pour voir si Onuphrie est veritable: qui m'a faict dire, que Martin Polonois Euesque Consentin s'est trompé en cecy,& prenát vne histoire pour autre,il a fait errer plusieurs qui ont suiuy son dire:ce Martin fut moyne de Cisteaux, & Penitencier du Pape Innocent quatriéme du nom, qui viuoit enuiron l'an mil deux cens quarante-trois,

Guerre ciuile en Danemarch. Krãts hist. Danoise li. 4. cha.12.

L'an huit cés cinquãte quatre Leõ 4. tres passa luy succedant au Põtificat Ieã. 7.

Fable lour de,dire que iamais féme ayt tenu le sainct siege de Rome.

Onuphrie és annotations sur Platine en la vie des Papes.

Anastase Biblioth. de l'Eglise de Rome.

Benedict surrogé à Leon 4.& non Iean quelcõque.

Cronographes anciés que i'ay leus, ne fõt mêtiõ de la Papesse.

Depuis quel temps est parlé de Ieanne la Papesse.

te-trois,& lequel bien que parle de ceste femme Angloise faicte Pape, si ne l'asseure il pas,ains vse de ces mots,comme l'on dit.Mais affin qu'on voye d'où ceste fable a pris source il faut venir à l'histoire de Iean douziéme du nom,seant à Rome l'an neuf cens trente-trois,car ce Pape estant venu à la Papauté fort ieune, & par force,fut des plus corrompus hommes de son temps, & pource qu'il auoit des garses & concubines,lesquels ordonnoyent, & faisoyent tout en court de Rome à leur fantasie, les principalles desquelles se nommoyent Ieanne, Regniere, & Stephanie: mais sur tout Ieanne commandant, il est aysé à croire qu'on luy donna le nom de Papesse & que de là est venüe l'occasion de la fable susdicte par ceux qui depuis ont hay le sainct siege. Et ne faut s'arrester à ce qu'on dit que le Pape allant à sainct Iean de Latran, ne passe point par le lieu, où l'on dit que ceste Papesse enfanta, en detestation de ce scandale: d'autant qu'il le faict plus pour ce que la rue y est trop estroicte,& que tāt de cheuaux, & de suitte de peuple n'y sçauroit passer sans confusion,& pource on se destourne, & non pour aucune superstition prouenāt du susdit scandale,songé plustost qu'ayāt rien de verisimilitude,comme ainsi soit que jamais on n'esleut Pape à Rome en la volee, & qui ne fut de longue main cogneu par le clergé,& par le peuple,Senat, & Noblesse. Ie laisse plusieurs autres raisons que je pourroy alleguer,celles cy suffisans pour l'ornemēt de nostre histoire,& pour oster ceste infamie de nostre Eglise,& ceste femme du rang de ceux qui y ont commandé.

De ce Ieā, & de ces cōcubines, lys Luithprand Ticinois liu. 6.cha. 6. & 7.

Pourquoy le Pape se destourne allant à S. Iean de Latran.

Comment Lothaire Empereur se rendit moyne: partage faict à ses enfans: & pourquoy le pays de Lorraine est ainsi dict, & d'où il a pris son nom.

CHAP. XLVIII.

LOTHAIRE Empereur,premier du nom,ayant sur le cœur les reuoltes, & desobeissances par lesquelles il auoit tourmenté son pere deffunct,desireux de faire penitence,auant mourir,se resolut aussi de laisser les pompes & grandeurs de ce siecle,afin de se punir de soy, & volontiers par le mesme genre d'exil,qu'il auoit faict dōner en son pere. Par-ainsi l'an que dessus,à sçauoir huit cens cinquante-quatre,ayant assemblé à Treues,cité des plus anciennes de Gaule,tout le conseil des Prelats, Princes,Seigneurs,Officiers, & Capitaines de l'Empire,il feit premierement le partage à ses enfants,voulant que Louys aisné, eut le nom & tiltre Imperial auec la cité de Rome, & l'Italie:à Charles son puisné, il donna le Royaume d'Arles,ou de Prouence,qui embrassoit la Prouence,Daufiné, Sauoye,les Alpes,& la partie de Bourgoigne,qui est vers le Mombeliard: & Lothaire le plus ieune eut la Franche Comté,& celle partie de l'ancien Royaume d'Austrasie,qui portoit le nom de Lothreich, & depuis de Lorraine, l'Empereur Lothaire luy ayant donné ce tiltre lors qu'il feit son partage auec ses freres, car ainsi le tiennent presque tous les historiens.Or quant au Duché de Bourgoigne qui est deça la Saone, il appert qu'il estoit des dependances & iurisdiction du Roy Charles le Chauue, ainsi qu'auez peu recueillir par le partage faict entre les Roys enfans du Debonnaire apres la bataille sanglante de Fōtenay pres d'Auxerre.Richard de Wassebourg meċt en auāt que Lothaire eut encor' vn fils outre les troys susdits,appellé Hugues, lequel eut la Bourgoigne pour son lot, & qu'il en ioüist iusqu'à ce que les Capets l'vsurperent: mais qui regardera de pres,il verra que lors que Hēry feit Robert Roy de Frāce son heritier de ce Duché,la succeßiō d'iceluy estoit venüe nō de Hugües fils de Lothaire,que nul autheur approuué met en auant,ains de Richard fils du Cōte d'Anjou Robert, qui fut la souche,& chef de la race des Capets.Au reste on ne trouue point que Lothaire premier eut d'autres enfans que Louys,Charles,& Lothaire:trop bien lisons nous que de Lothaire deuxiéme Roy de Lorraine, & d'vne sienne cōcubine sortit vn bastard nōmé Hugues mauuais garsō, & rebelle,qui fut puny de ses folies,& reuoltes,ainsi que dirōs en son lieu. Et quāt aux filles de Lothaire,on tient qu'il n'en eut qu'vne,qui fut mariee à je ne sçay quel Regnier Duc de Mosellane,& Cōte d'Ardēne:mais nous auōs veu cy dessus que Gislebert Duc d'Aquitaine estably par le Chauue rauit la fille de Lothaire Empereur,& l'a prit pour femme, & que pour ce rapt Lothaire voulut faire la guerre au Roy de France, mais Louys de Germanie s'y mettant comme moyenneur, & Gislebert s'humiliant à Lothaire, la paix fut faicte, & ce mariage demoura

Diète tenüe à Treues par Lothaire.

Lothaire faict partage de ses seigneuries à ses enfās.

Duché de Bourg. cōme departy

Richard de Vvasseb.li. 3.des Antiq. de la Gaule Belgique.

Hugues fils de Lothaire ne fut onc Duc de Bourgoigne.

Hugues Bastard de Loth. 2.

Que faut croire des filles de Lothaire.

en son entier. Tellement que (comme nous auons dict) il faut conclurre ou que Lothaire auoit deux filles mariees aux deux Princes susdits, ou que celle mesme que le Duc d'Aquitaine rauit, fut, apres le decez de son premier mary, donnee en mariage au Duc de Mosellane: d'autant que Gislebert feit ce rapt quelques quatre ans, apres la mort de l'Empereur Louys le Debonnaire. Ce partage donc faict par Lothaire, il exhorta ses enfans à la paix & vnion, à se maintenir d'accord auec leurs oncles, & ne causer troubles, ny diuisions en la Chrestienté, d'honnorer Dieu, obeir aux constitutiōs Ecclesiastiques, deffendre les droicts de l'Eglise, conseruer les loix, & faire que leurs subiets vesquissent en repos: & pria les Prelats, Princes, & Capitaines de bien conseiller ces ieunes Princes, & ne leur donner argument quelconque de discorde, soit entre-eux, ou auec leurs oncles. Cecy fait il prēd congé d'eux, & s'alla rendre religieux en vne Abbaye pres de Treues nommée Prumiers (aucuns dient à Luysieux en Bourgoigne) où il passa le reste de sa vie, qui ne fut apres cecy de guere longue duree: d'autant que le bon Prince trespassa l'an de nostre salut huit cens cinquante cinq: le iour sainct Michel qui est le vingt-neufiéme de Septembre, & le seiziéme an de son Empire, ayant (comme dit est) esté le premier qui establit en Austrasie le Royaume de Lorraine, de la cause, & origine du nom duquel il faut que selon ma promesse, je vienne à discourir quelque chose. Et affin que je ne tombe au blasme de ceux qui se font beaux des plumes d'autruy, sans en rien recognoistre ceux desquels ils prennent leur ornement, je confesseray franchement que ce que je diray cy apres touchant ce subiect pour l'appellation de Lorraine, je l'ay tiré du Seigneur Richard de Wassebourg Archediacre de Verdun, en ses antiquitez de la Gaule Belgique, duquel si je n'exprime les mots, aumoins suiuray-je la substance, qui est telle. Qu'il faict deux Duchez, à sçauoir l'ancien, & le moderne en Lorraine: le premier ayant son origine long temps auant la race des Carlouinges, & le second, ayant pris source au sus-nommé Empereur Lothaire fils du Debonnaire. Or dit-il que iadis, & long temps auant Lothaire, il y auoit vn Duché, & Seigneurie de Lorraine, en laquelle plusieurs Seigneurs ont regné sous le tiltre de Ducs de Lorraine, ou de Lothreich, laquelle principauté estoit assise és pays bas, vers Tongre, les Ardennes, & le pays ancien de Brabant: laquelle estoit tenüe par les peres ayeuls, & predecesseurs de Pepin, mais cestuy venant à la couronne, & vsurpant le nom, & puissance de Roy, & incorporant à icelle son pays, ce Duché commença à perdre son ancien nom, & à estre compris sous la iurisdiction, & nom du Royaume de France: quoy qu'au parauant sous les Merouinges ces Prouinces fussent comprises sous l'authorité, & souueraineté des Roys d'Austrasie. Or quant au nom tant ancien que moderne de Lothreich, ou Lorraine, il se dit auoir trouué vne cause mesme, qui est qu'il a esté appellé ainsi d'vne petite ville, & Chasteau assis pres de Treues sur la riuiere de Sarre, qui se nommoit Lorraine, auquel se tenoit ordinairement Lothaire le ieune second du nom auec Waldrade sa concubine, pour laquelle il fut excommunié, & qu'en detestation de cecy, & la ville, & chasteau furent ruynez, sans que jamais ils ayent depuis esté remis sus, bien qu'encor' on en voye les ruines, & allegue que ceux qui veulent maintenir ceste opinion s'arment d'vne histoire ancienne de Mets, laquelle parlant de ce Lothaire, dit ainsi: Lothaire estāt touché de la main de Dieu à Plaisance, mourut, & auec luy s'en alla à bas le Royaume Lorrain, qui auoit pris de luy son nom, comme aussi feit le chasteau Lothreich assis sur le fleuue Sarre, aupres de Treues. Mais ceste raison est trop froide pour maintenir que de ce Chasteau le nom de Lorraine aye pris son origine: veu que plustost portoit le nom de Lothaire, que le pays le portast de la place: comme aussi le Royaume Lorrain auoit son tiltre de l'Empereur Lothaire, & nom de ce sien fils heritant de ce quartier d'Austrasie. Et ainsi la moderne Lorraine n'a point pris son nom de ceste ville, trop bien a esté dicte ainsi d'vne ville non pres de Treues, ny pres vne riuiere, ains posee sur vn costau, & de cecy allegue l'autheur susdit vn Hubert Thomas, en l'histoire des Tongres, au chapitre de sa Lothoringie, disant: Vn peu au dessus de Iupille ou Heristel on voit encor' sur vn hault rocher les ruynes du fort, & chasteau de Lorraine & d'vne ville portant mesme nom (ainsi que je pense) pres le pont qui fut iadis sur la Meuse, duquel on voit encor' quelque reste. Or estime-je que ce fut de l'ouurage faict par le commandement de l'Empereur Lothaire premier de ce nom, lequel donna tiltre à toute la Prouince, & de

Exhortation de Lothaire à ses enfans.

Lothaire I. du nom se rēd moyne.

L'an huit cēs cinquāte-cinq, Lothaire deceda.

Richard de Vuasseb. li. 3. des Antiq. de la Gaule Belgique.

Ancien, et moderne Duché de Lorraine.

Où estoit l'anciē Duché de Lorraine.

Lothreich sur la riuiere de Sarre.

Histoire de Mets.

Lorraine nommée de Lothaire I. du nom.

Hubert Thomas en l'histoire du Liege.

& de soy l'appella Lotharene: & estoit ceste Prouince entre le Rhin & la Meuse, depuis leurs sources, iusqu'à ce qu'elles se ioignent ensemble, & s'appelloit se païs le Royaume de Lothaire: oultre ce les Duchez de Mets, & d'Austrasie, dits en langue Germanique Lothreich, & en François Lothregne, & depuis en ostant quelques lettres, Lorraine, comprenant sous soy le Liege, ainsi que souuent l'Abbé d'Vsperghen le tesmoigne en sa Chronique. Et d'autant qu'il y en a lesquels font du temps des Romains, ne sçay quels Ducs des Tongres & de Brabant, le susdit historien du Liege poursuit cecy, disant que ceux qui escriuent les choses de Brabant & Liege, voyent bien s'ils disent vray, lors qu'ils font Nauite Euesque des Tongres auoir esté fils du Duc de Gaule, & neueu du Roy des Tongres: quand aussi ils mettent en auant que Metropole quatriéme fut fils du Duc de Lorraine, & de la fille du Roy d'Hongrie: & que Seuere fut fils du Comte de Louuain: comme ainsi soit qu'en ce temps là n'y auoit ny Duc de Gaule, ny Roy de Tongre, de Lorraine, ny d'Hongrie, & Louuain n'estoit point erigé en Comté. Par ainsi qu'ils voyent que lors qu'ils penseront escrire vne histoire, ils ne nous forgent des faintes, des Romans, & des fables. Quelques raisons que le susdit Liegeois allegue, si est-ce que l'Antiquaire des Belges monstre qu'il se deçoit, & qu'il n'a pas leu bien les autheurs, voulant que l'ancienne Lorraine aye pris nom de Lothaire, & s'aide de l'authorité, & mots mesmes du susdit Thomas, lequel en autre passage dit: Non loing du Liege est la ville Royale Iupille: & vis à vis est Heristel village: puis adiouste, & le chasteau, & demeure de Pepin: D'autant que par ces mots il confesse que Pepin commãdoit en tiltre fort honnorable en ce païs, & qu'il en estoit Duc, & par ainsi il se trompe, disant qu'il n'y auoit point de Ducs en Tongre: & quant à ce que le susdit Hubert Liegeois blasme de supposition le catalogue des Euesques de Tongres, Wassebourg excuse la simplicité des anciens qui donnoyent le nom de Roys à ceux qui commandoyent au nom des Romains en quelque Prouince: ioint qu'ils ont donné aux regions les noms modernes, quoy qu'ils traitassent des affaires & des hommes de l'ancien temps. Au reste il preuue que du temps des enfans de Clouis, & en l'an six cens Condulphe Euesque du Liege, estoit fils du Duc de Lothreich & de la fille du Roy Clothaire, lequel estoit le pere de Dagobert, & tenoit les Royaumes de France & d'Austrasie: & nous auons monstré au premier liure de ceste histoire, que le Roy Clothaire s'allia des Princes Clodionistes, de la race desquels estoit ce Duc de Lothreich, & pere de l'Euesque Condulphe. D'auantage Wassebourg (grand, & diligent recercheur) nous allegue vne ancienne carthe des Ducs de Lorraine, laquelle a esté composée il y a enuiron deux cens ans, & en laquelle l'autheur ne se nomme point, laquelle fait denombrement des Ducs de Lothreich, depuis Wasquenée, ou Wasconie premier chef de ce païs, qui estoit Payen, & auoit pour espouse vne dame nommée Idome, & viuoyent enuiron l'an de nostre salut quatre cens quarante deux, qui estoit du temps que Clodion le Cheuelu domiciloit les François en Gaule. Outre ce par les histoires de Henault, nous voyons que Wandrude descenduë par droite ligne du sang de Clodion le Cheuelu, estoit dame & Duchesse de Henault & de Lothreich: & en somme il amene plusieurs Princes ayans regné en Lothreich, & lesquels furent tousiours alliez de la maison de Frãce, pour la raison que ie vous ay alleguée, qui estoit afin que les Clodionistes gaignez par ces faueurs, ne querellassent la couronne que les Merouingiens leur auoyent rauie. Il est aussi escrit que Wittron Comte de Parthois fut Duc de Lothreich, & fut sa fille celle saincte Glodsine, qui est honnorée en la cité de Mets: & du temps de Clothaire premier du nom, il y eut vn Duc de Lothreich apellé Lucian, duquel sortit Luthaire ou Eleuthaire, & de cestuy vint Luthier, qui fut Duc du Palais de France, & y a plusieurs autres raisons pour prouuer l'ancienneté de ceste seigneurie, ja du temps que les François vindrent en Gaule. Mais ce nonobstant, & bien qu'il y eut de tout temps, & auant l'Empereur Lothaire des Ducs & Princes en Lothregne, ou Lothreich, si est-ce qu'il y a bien grande difference des Duchez ancien & moderne, soit pour l'assiete & situation des païs, soit pour l'origine de l'establissement des Duchez. D'autant que (comme nous auons dit) l'ancienne Principauté de Lothreich contenoit les païs bas vers Tongre, & l'ancien Brabant vers la mer, & du costé de Holande: là où la Lorraine moderne, & denommée par le susdit Empereur Lothaire, est vers l'Elsatie, & auoisinant la Germa-

Estenduë du Royaume Lorraĩ.

Liege compris en Lorraine.

Hubert Thomas blasme le li. du Catalogue des Euesques de Tongre.

Iupille, & Heristel ancienne demeure des Pepins.

Condulphe Euesque du Liege fils du Duc de Lothrerich

VVasquenée premier Duc de Lothreich.

Histoire de Henault liure 10.

VVittron Comte de Parthois Duc de Lothreich.

Luthier Duc de Lothreich & du Palais de France.

Differens entre les Duchez ancien & moderne de Lorraine.

nie. Or continuant sur l'antiquité du nom susdit de Lorraine, le susnommé Wassebourg nous met en auant vn certain Prince qui viuoit sous Charlemaigne, & estoit Duc ou gouuerneur de Mets, appellé Guerin le Lorrain, ou Lothreing, lequel est mis parmy les Princes qui furent à la iournée de Ronceuaux: où est à presupposer que ce seigneur tenant le Brabant, & Lothreich en estoit seulement vsufructuaire, les Pepins s'en estans emparez, & luy en laissans l'vsufruict auec le tiltre de gouuerneur. Et cecy est prouué parce que Wassebourg allegue l'histoire de Hugues de Thou, qui dit que du temps que ce Guerin Lorrain gouuernoit la Lothregne, il y auoit aussi des Forestiers en Flandres, lesquels sous le nom de Pepin gouuernoyent celle contrée: & qu'il y eut grande discorde & dissension entre le susdit Guerin gouuerneur de Lothreigne, & Belghon son frere, & Froymond Prince des Bordeloys, qui aussi estoit Comte d'Artoys: si bien que Pepin estant vn iour à Laon, les Bourdeloys fauorisans le susdit Froymond leur Prince, assaillirent Guerin, lequel se deffendit si vaillamment qu'il tua le chef de ses aduersaires cousin de Froymond, contraignant encor cestuy de quitter la France, & s'enfuyr en Espaigne, pour tirer secours des Mores qui s'y estoyent domicilez nouuellement: & ce fut le dernier qu'on trouue, que ce Guerin, qui aye porté le nom de Duc de Lothreich, ny de Brabant ou Louuain, iusqu'à ce que faillit la race de Charlemaigne, sauf que Charles de France fils de Louys quatriéme & frere puisnay de Lothaire dernier, tant du nom que de la famille des Carlouinges au Royaume de France, auoit le nō de Duc de Lorraine, & non de Roy: aussi ne tint-il pas toutes les terres qui estoyent comprises sous le mot de Royaume de Lorraine, ains fut son partage vers le païs de Brabant, & en l'ancien Duché, où estoit assise la ville de Lothreich, ou Lothregne: & par là on voit que ce Prince renouuella l'ancien establissement de ce Duché, alteré par ces predecesseurs, & duquel il n'eut guere longue iouïssance. Et pour plus grande preuue encor de cecy, & que le Duché ancien de Lothreigne fut és païs bas, il est encore obserué és sermés solennels faits par les Ducs modernes de Brabāt prenans possession de leur Duché, car ils iurēt & promettent de porter le tiltre de Ducs de Lothreich, comme l'Empereur Charles le quint l'a fait, se disant Duc de Lothreich, entēdant l'ancienne & non la moderne Lorraine. Quant au Royaume Lorrain, il est tout cler & euident, que selon ce que nous auons monstré cy dessus, il prit origine lors que les partages d'entre les enfans de Louys le Debonnaire furent faits: d'autant que Lothaire estant l'aisné, fut aussi appointé vn peu plus auantageusement que les autres, ayant le tiltre Imperial auec l'Italie heritage des Empereurs, & auec ce tout le païs en la Gaule Belgique, qui est entre les fleuues de l'Escault & du Rhin, & laquelle region est diuisée par le beau mitan par la Meuse, & contenoit les terres & seigneuries de Cambresy, Hainault, Brabant, Hasbain, Luxembourg, Ardenne, le païs qui à present seul porte le tiltre de Lorraine, l'Alsatie, & les citez excellentes de Treues, Cologne, Spire, Strasbourg, Basle & autres, auec le païs de Suisse: & cecy afin que l'Empereur Lothaire, peut aller & venir en Italie, sans passer sur les terres de ses freres, & sans qu'il luy fallut demander passage. Or bien que cest Empereur, comme auons dit, donnast son nom à tout ce païs Belgique, & qu'il en laissast heritier son fils Lothaire le ieune, si est-ce que par succession de temps, & par la diuersité des partages entre les Princes du sang, & depuis par la donation follemēt faite par Charles le Simple à l'Emp. d'Allemaigne, qui l'auoit secouru cōtre Robert d'Anjou, se disant heritier d'Eude son frere, & querellant la couronne de France: de laquelle donation (ainsi que verrōs) s'ensuiuit l'esloignemēt des volōtez des François de leur Roy, si bien q̃ de là en auāt se feirēt les pratiques de chāger de Roy, qui furēt par Capet effectuées: l'estēdue aussi de ce païs fut diminuee & limitee cōme à presēt on l'a voit, & de laquelle iouïssēt les Ducs de Lorraine. Et par ainsi quād Charles frere de Lothaire eut pour son partage la Lorraine, ce ne fut guere grand cas, & encore ne posseda-il pas celle qu'ores est ditte ainsi, ains ceux qui vindrēt apres luy, ainsi que pourrez recueillir des histoires de Lorraine. Car mō intention n'est point de vous discourir autre cas q̃ ce qui touche la France: & si ie m'arreste quelque fois sur les autres païs, ce ne sera que pour l'esclercissement de nostre histoire, comme en cest endroit, où il estoit bon besoing que le lyseur fut instruit de cecy, tant pource qu'il proufite pour l'intelligence du reste, que pource que ce païs tomba bien tost apres (ainsi que ie diray) entre les

mains

Guerin le Lorraī duc de Mets.

Hugues de Toul en son histoire.

Guerre entre les Lorrains & Froymond Prince de Bordeaux.

Où Charles frere de Lothaire auoit son partage.

Sermēt des Ducs de Brabāt venans à leur seigneurie.

Quelle l'estenduë du Royaume Lorraī sous les deux Lothaires.

Comme le païs de Lorraine a esté eschātillé.

mains de Charles le Chauue, vers lequel il nous fault retourner, mais que nous ayons encor veu vn peu les faits du second Lothaire, d'autant que l'histoire Françoise iusqu'icy ne parle rien de Charles, à cause qu'il viuoit en repos. En l'an donc huit cens cinquãte six, Lothaire Roy de Lorraine, homme volage, & adóné à sa volonté, espousa Theodeberge, ou Thietberge, fille (aucuns l'a dient sœur) de Hubert Abbé, & grand seigneur en Bourgoigne: ceux qui l'a disent sa sœur, l'a font fille du Duc, ou gouuerneur de la Franche Comté: mais ceux qui l'a font fille de l'Abbé, couurent cecy de l'abus qui alors couroit, que les grands seigneurs non seulement iouissoyent-ils des Abbaïes, ains encor portoyent le tiltre d'Abbez. Or combien ce mariage fut heureux nous le verrons cy apres, & le fruit que porta la legereté de ce Prince Lothaire.

L'an huit cens cinquante six Lothaire le ieune espouse Thietberge Bourguignone.

De la mort de Charles Roy de Prouence, & de la querelle entre Charles le Chauue & son neueu Lothaire & autres incidents.

CHAP. XLIX.

CHARLES fils de Lothaire, que nous auons dit Roy de Prouence, ne fut de longue vie, & ne suruesquit guere long temps l'Empereur son pere, & ne feit de grandes choses en son temps, à cause du peu qu'il regna: il est vray que suyuant ce que i'ay recueilly de l'histoire de Barcelonne, il fut celuy qui establit l'estat des Comtes de Catheloigne, surquoy l'historien Espaignol parle en telle sorte. En ce temps (dit-il) on dit qu'il y auoit vn cheualier Cathelan appellé Salomon, Comte de Sardaigne, lequel enuiant l'heur du Comte Geoffroy de Barcelonne, l'accusa de felonnie deuant l'Empereur, qui le feit aiourner à comparoistre en court: bien qu'il soit vraisemblable que cecy se passa sous le frere de l'Empereur Louys appellé Charles, lequel estoit lors Roy de Prouence, & d'vne partie de Bourgoigne: d'autant que lors que l'Empereur Lothaire entra en religion, ayant troys fils ausquels il diuisa & partit ses seigneuries, Louys eut l'Italie auec le tiltre Imperial, Lothaire eut la Lotharene, or es Lorraine, & à Charles il donna la Prouence, & ce qu'il tenoit de Bourgoigne: d'où l'on recueille & voit euidemment que puis que la Catheloigne est si prochaine de Prouence que celuy des Princes Royaux qui iouyssoit de la Prouence, estoit aussi Seigneur de Catheloigne, & non pas l'Empereur Louys. Et c'est pourquoy ie dis que Geoffroy Comte Cathelan fut à la court du Roy Charles, amenant auec luy son fils nommé aussi Geoffroy, mais surnommé le velu: & le pouure Prince Espaignol approchant de la court du Roy Prouençal fut occis pres la cité du Puy en Velay, que d'autres dient en Auuergne, où aussi il fut enterré: quoy que d'autres tiennent qu'il fut inhumé à Ripol en son païs: mais il fault entendre que depuis on porta son corps au lieu susdit de Catheloigne. Le fils estant conduit en court, & le Roy se monstrant fort marry de la mort de son pere, ne luy donna neantmoins point le Comté, ny gouuernement, à cause de son bas aage, trop bien le feit il nourrir par le Forestier de Flandres. Et cependant Salomon Sarde, eut la Comté & administration de Catheloigne iusqu'apres la mort de Charles Roy de Prouence, que le Chauue vint à la succession: car alors Geoffroy le velu passa en Espaigne, feit mourir Salomon (lequel auoit fait occir son pere) & s'empara du Comté Chatelan, que Charles le Chauue luy confirma, & duquel estant inuesty, il fut le premier seigneur proprietaire: & ce passa ce que dessus du fait du meurtre de Geoffroy d'Arie Comte de Barcelonne l'an huit cens cinquante six, qui vous fait voir que ce n'est d'auiourd'huy que les hommes sont ambicieux, & que pour les grandeurs ils font & commettent de grandes laschetez. Or le Roy Prouençal fourt ieune, & n'estant encor marié, & ayant regné quelques troys ans, il mourut à Lyon l'an de nostre salut huit cens cinquante huit, & fut enterré en l'Abbaïe sainct Pierre les Nonnains, où encor on voit sa sepulture: ie dis qu'il mourut à Lyon, car ceste ville estoit comprise en ce Royaume de Bourgoigne qui estoit conioinct à la Prouence, & qui portoit le tiltre de Royaume d'Arles, lequel contenoit la Prouence, Daufiné, Sauoye, Bresse, & Lyonnois, ainsi qu'il est aisé de recueillir de Panchartes anciennes des fondations des Eglises faites durant que ce païs estoit ainsi erigé en Royaulté. Ce Prince estant mort sans hoirs, soudain il y eut deux

Estiene de Gariuay liure de l'histoire d'Espaigne 31. ch. 24.

L'an huit cens cinquãte sept Roys de Prouence commandoyent sur la Catheloigne.

Geoffroy d'Arie occis en Velay.

Geoffroy le velu nourry & marrié en Flandres.

Salomon Comte de Sardaigne occis par Geoffroy le velu.

L'an de grace huit cens cinquãte huit mort de Charles Roy de Prouence.

Discords des Roys pour le Royaume de Prouēce

contendans à la poursuite de la succession: car Lothaire frere du deffunct se disoit estre vray heritier, & vouloit entrer au païs, & s'en faire seigneur. D'autre part Charles le Chauue, qui tenoit le Languedoch, & l'Auuergne d'vn costé limitrophes de ce Royaume, & d'autre le Bourbonnois, & Forests, & d'autre le Duché de Bourgoigne, s'opposa à Lothaire: lequel se sentant trop foible, fallut que callast voile, & accordast auec son oncle, si bien que le païs qui est le long des Alpes demoura à Lothaire, & Charles emporta le Dauphiné, Lyonnois & Prouence. Ie n'ignore point que noz Annalistes ne soyent de contraire opinion, & que Gaguin, & Paul Emile en l'histoire Françoise ne dient que Charles Roy d'Arles estant mort, le partage fut fait sans nulle controuerse entre ses freres Louys & Lothaire: que Louys eut la Prouence, & Lothaire emporta ce qui estoit de Bourgoigne. Mais Reginon qui est plus ancien que l'vn ny l'autre de ces deux, monstre sans rien farder, que Charles querella ceste couronne, car voicy comme il dit: L'an de l'incarnation de nostre seigneur huit cens cinquante huit, Charles fils de Lothaire Empereur, qui commandoit sur la Prouence, vint à mourir: & y eut vne grande dissension pour son Royaume entre Lothaire, & le Roy Charles le Chauue son oncle, ainsi parle Reginon: si ce n'est qu'on voulut dire que au lieu de Charles il fault lyre Louys, veu que i'ay leu en Sigebert escrit à la main, que les deux freres Louys & Lothaire feirent partage paisible entre eux de la succession de leur frere: ce que ie ne pourroy bonnement receuoir, eu esgard à ce que Charles le Chauue fut depuis possesseur de la Prouence: mais l'Annaliste de Bauiere suyt Reginon d'vne part, & d'autre luy contredit, lors qu'il vse de ces paroles: Charles frere de l'Empereur Louys, & fils de Lothaire, qui estoit Roy de Prouence, vint à mourir sans hoirs: & Charles Roy de France s'efforça d'enuahir, & vsurper le Royaume de son neueu: Lothaire luy resiste, & est secouru par Louys Empereur son frere. Il accorde que Charles tascha de venir à la succession, mais par l'accord il l'en oste, & l'a fait tomber és mains des deux freres: & ainsi sont deffendus Gaguin & Emile, & il est besoing de corriger la faulte qui est en la Chronique de Reginon: car cestuy met le partage auoir esté fait entre Louys & Lothaire, & que Lothaire donna sa part qui luy escheut aux Alpes qui estoyent du Royaume de Bourgoigne à Hubert frere de sa femme, qui le tint sous le tiltre de Duché, & lequel fut depuis appellé Duc de Zaringie. En celle saison estant mort Raban ce grand & docte Archeuesque de Magõce, Louys Roy de Germanie, ne sçachant aucun moyen pour remettre son neueu Charles d'Aquitaine en son heritage, luy donna l'Archeuesché de Magonce: & apres ce il feit la guerre aux Boësmes, à cause que Delauitze Duc dudit païs, ayant chassé son frere, se reuolta contre le Roy de Germanie, lequel les dompta, leur imposa tribut, & les contraignit de luy dõner ostages. Ce que fait, se renouuela la conspiration des Princes & seigneurs d'Aquitaine, lesquels vouloyent auoir leur Roy, ou estre deliurez du ioug de Charles le Chauue, auquel ils ne vouloyent obeïr aucunement: mais Louys y ayant voulu enuoyer (ainsi que dit est) son fils puisné appellé Louys, (car Carloman estoit sur les limites de Bauiere, pour s'opposer aux Moraues, qui s'efforçoyent de faire courses en la Germanie,) il ne peut onc trouuer moyen de passer oultre, & donner le secours qu'il pretendoit aux Aquitaniques: par ainsi fallut s'en retourner auec sa courte honte estant repoussé par les troupes de Charles. Aussi estoit-ce grande simplicité que sans auoir autres intelligences que celles qu'il auoit en Aquitaine, & sçachant que le Chauue estoit en armes, il se mit en deuoir d'aller prendre possession de l'Aquitanie, puis qu'il luy failloit passer sur le ventre à toutes les forces de Frãce auant que de venir à bout de son entreprise. Ainsi Louys ne pouuant faire ce qu'il pretendoit se retira pour ce coup, attendant vne meilleure & plus iuste commodité qui se luy presenta bien tost & laquelle prit ainsi son origine. Charles le Chauue ayant auancé en estats ceux qui luy sembloyent plus propres aux affaires, il donna le gouuernement & lieutenance generale de tout le païs qui est entre les riuieres de Seine, & de Loyre, à vn seigneur appellé Lambert: cestuy ayant querelle auec vn autre Comte (mais ie n'ay encor leu le lieu de sa charge) nommé Viuian, qui estoit puissant & de grande maison, la chose alla si auant que Lambert feit occir le susdit Viuian, sans que le Roy feit raison de ce meurtre aux parents & amys du deffunct, qui en poursuiuoyẽt la iustice. Cecy fut cause que Gausbert parent de Lambert feit tant de ruses, & dressa tant

Gaguin li. 5. Paul. Emil. li. 3.

Reginon liure 2. de ses Chron.

Sigebert en ses Chroniques.

Auentin liure 4. des Annales de Bauiere.

Hubert Duc des Transiurains.

Charles d'Aquit. fait Archeuesque de Magõce

Conspiration des seigneurs d'Aquitaine renouuellée.

Voyage de Louys en Aquitaine rompu.

Lambert lieutenant general du Roy le Chauue.

Viuian occis par Lãbert.

tant d'embuches, qu'en fin il surprit Lambert, & le tua, sans qu'il daignast s'enfuyr, esperant d'eschapper aussi bien que l'autre, ayant massacré Viuian : mais Charles qui estoit marry de la mort de celuy qui luy seruoit de rempart contre les Bretons en Aniou, Touraine, & au Maine, feit empoigner Gausbert, ou Gaubert, & le mettant és mains des Comtes du palais, son proces luy fut fait, & condamné à la mort, eut sans aucune remission la teste trenchée. Cecy fut cause que plusieurs de la faction de Gaubert s'enfuyrent en Allemaigne vers Louys, qu'ils irriterét grandement contre son frere Charles, lequel ils accusoyent de telle & si exhorbitante cruauté & insolence, qu'il n'y auoit homme qui fut en asseurance, au reste couärd, & craintif : que de là naissant des defiances, il exerçoit ses fureurs sur ceux qui follement il soupçonnoit. Or tandis que ces choses se faisoyent, & que Adalerd Euesque, & Otthon Comte François sollicitoyent Loys Roy de Germanie, voicy que les cartes furent estrangement broüillées en France, où le Roy estoit seul sans auoir presque vn seul auec qui se conseiller, tant son insolence l'auoit rendu odieux : d'autre part se voyát assailly de toutes parts estoit fort estonné, & eut volontiers accordé auec ses barons, si les deffiances de chascun costé n'eussent donné lieu à la discorde. Cependant donc, & en l'an de nostre salut huit cens cinquante neuf, les Bretons, soit qu'ils eussent intelligéce auec les seigneurs François, ou poussez de Neomenie leur Prince, ou desireux tous ensemble de ne plus souffrir le ioug François : ou (comme dit l'Annaliste d'Anjou) voulans vsurper les terres d'Anjou, & du Maine à leur seigneurie, ils se mirent en campaigne, passerent le Loire, ayans couru le païs d'Anjou, & se ruerét sur le Poitou, n'oubliás espece aucune de cruauté qu'ils n'exerçassent, tuans les hommes, forçans les femmes, bruslans les edifices, & pillans tout sans esgard s'il estoit sacré ou prophane : ce qu'ayans fait (comme dit Reginon) ils s'en retournerent en leur païs chargez de butin & riches despouilles. Le Roy Charles qui auoit le cœur hault, & qui volontiers ne se laissoit manier sans eschange, ayant ouy les maux que l'ennemy auoit fait, & sa retraite si soudaine, dressa tout aussi tost vne forte armée, en laquelle il se trouua en personne, laquelle aduint l'an de nostre salut huit cens soixante. Vous ne lysez point en nos Annalistes & historiens François quels furent les Capitaines qui suiuyrét Charles en ce voyage, & neátmoins il n'est pas vraysemblable qu'il y fut seul, veu le grand nombre de gouuerneurs qui estoyent par les Prouinces sous le nom de Comte. D'vn seul est faite mention, qui est Robert, qui fut depuis Comte d'Anjou, & chef de la race des Capets, lequel plusieurs font issu du sang Saxon, surquoy nous dirons cy apres nostre aduis : tant y a q̃ ce seigneur se feit si bien cognoistre en ce voyage, que bien que par cy deuát nous n'ayõs rien trouué de luy en l'histoire, si laissa-il de telles marques qu'il a esté impossible de les effacer depuis en ce Royaume : mais nous trouuons d'autres seigneurs en Gaule, qui auoyent charge sous le Chauue, tels que Gerard Comte de Berry, & Bernard ou Bertrand Isauret Comte de Tholouse, qui n'eurent garde d'abandonner leur Roy en vn tel affaire. Il est vray que ie ne treuue que le seul Auentin qui die que ce Prince se trouuast à la bataille contre les Bretons, & neantmoins ie suis content de le croire en cecy, d'autant que tout aussi tost apres icelle, le Roy Charles agrandit, & auança ce vaillant Capitaine : mais reuenans à ceste bataille, oyons comme Reginon l'a depaint lors qu'il en parle en ceste sorte. Charles voulant chastier ceste insolécé presomptueuse des Bretons, vint auec vne fort grande & furieuse armée en Bretaigne, & Neomenie luy venant au-contre, il y eut bataille. Le Roy ayant souldoyé quelques troupes & regiments de Saxons (Auentin dit que le chef de ceux-cy estoit Wittichinde, pere de Robert qui fut depuis Comte d'Anjou) afin qu'ils s'opposassent à la caualerie Bretonne les mit à la pointe de la bataille, esperant qu'ils empescheroyent l'ennemy de tous costez auec ses gensd'armes : mais ces vaillans Saxons, au premier choc que les Bretons leur donnerent auec leurs lances & arcs, se tirerent en arriere, & feirent large : si bien que les Bretons venans vne fois tous de furie sur les François, puis se retirans, comme s'ils fuioyét (ainsi qu'à present font les Reistres, pour recharger leurs pistoles,) estonnerent tellement les François, lesquels ne pouuoyent venir aux mains auec ces voltigeurs, que la nuit venant, le conflict prit aussi fin pour celle iournée, plusieurs du camp du Roy y estans morts, plusieurs bleeez, & vn nombre infiny de cheuaux occis par le traict dos aduersaires. L'endemain les vns & les autres recommencét la meslée,

Lambert tué par Gausbert.

Gausbert eut la teste trenchée.

Seigneurs François en Germanie contre le Chauue.

L'an huit cens cinquáte neuf Bretós font la guerre en France.

Païs d'Anjou & de Poitou gastez par les Bretons.

L'an de grace huit cens soixante.

Robert vn des Capitaines de Charles le Chauue.

Reginon liure 2. des Chroniq.

Saxons appellez à la soulde de Charles le Chauue.

Façon de combat iadis entre les Bretons Armoriques.

François deffaits recomencent

La meslée, & sont encor vain cus. mais le desastre suyuant les François, ils y feirent encor plus de perte que le iour precedant: ce qui fut cause que le Roy Charles effroyé d'vne telle occurrence, & craignant vne plus grande ruine, se sauua la nuit à fuyr, sans aduertir aucun de sa retraite fuyarde, & laissant tentes & bagage Royal pour seruir de butin à l'aduersaire, le matin comme les chefs de l'armée allassent au tref Royal pour voir, & traiter ce qui seroit le plus expedient, fut-ce à moyéner quelque bon accord, ou à se fortifier dedans leurs trenchées iusqu'à tant que forces nouuelles leur fussent venuës: ils se veirent tous confus, ne trouuans point le Roy, & entendans comme il s'en estoit fuy la nuit. *Charles le Chauue s'enfuit.* Car ce fut lors que chascun saisy de grande fraïeur ne sçait plus que faire que suyure le Roy à vau de route: ce que voyant les Bretons, ne faillent aussi de leur donner dessus, & d'en faire vn piteux massacre, & de garder les plus riches pour en tirer rançon, s'enrichissans ce-pendant du butin & pillage troué au Real, & camp des François: apres lequel ils se retirerent chez eux, contens de ceste leur fortune, & non sans auoir fait vne insigne perte de leurs soldats les plus vaillants, ce qui fut cause qu'ils ne se mirent pas si tost en campaigne pour conquerir rien sur le Roy: leur suffisant qu'on les laissa en paix, & que Neomenie s'attribua le nom, & tiltre Royal sans nulle resistance. *Grãde desfaite de Frãçois en Bretaigne.* Il est aisé à voir que l'Annaliste Breton n'a esté homme de guere grande lecture, puis qu'il n'a point mis en auant ceste guerre, & si furieuse bataille, où son Roy acquist vn si grand honneur, que de vaincre vn Roy de France, & de deffaire vne armée si belle, & composée des plus vaillantes nations de la terre: seulement dit cest historien, que Neomenie Prince Breton enuoya l'Abbé de Redon appellé Conuoyon vers le Pape Leon quatriéme, à Rome, pour obtenir la puissance de se faire sacrer Roy, & encor le prier de deposer quelques Euesques Symoniacles de Bretaigne. *Ignorance de l'histoire des anciens historiens. Annales de Bretaig. liure 2.* Mais le bon homme d'Annaliste ne voit pas sa faulte, bien qu'elle ne soit que trop euidente, veu que long temps auant cecy, le Pape Leon quatriéme estoit decedé, & seoit lors à Rome Benedict troisiéme. *Lourde faulte de l'historien de Bretaigne.* Puis aiouste que Charles le Chauue enuoya à Rome secrettement, pour pratiquer le Pape, & empescher que l'Abbé Breton n'obtint ce qu'il demandoit du Pape. De ceste deffaite de Bretaigne sur les nostres, feirent grandement leur proufit les seigneurs qui estoyent fugitifs en Alemaigne, remonstrans que Charles haïssant les François naturels, ne se laissoit manier qu'aux Gaulois, & qu'il detestoit les Germains desquels ses ancestres auoyent pris origine: & si Louys n'y prenoit garde, comme y ayant interest, il ne tarderoit guere long temps que le Chauue ne feit mourir toute la noblesse, & les hommes illustres de la France: le supplient de passer le Rhin auec forces, & de deliurer les François de telle persecution, & la France du plus cruel tyran qui onc regna en icelle. *Remonstrãce des fugitifs de Frãce à Louys.* Louys croyoit vne partie de ce que ceux-cy luy disoyent, mais d'ailleurs il consideroit que son voyage luy seroit plus imputé à ambition & iniustice qu'autrement, & que par là il sembleroit qu'il voulut enuahir sur Charles, où il auoit iuré de ne iamais rien quereller, ioint que la conscience luy deffendoit de s'armer contre son frere. En fin vaincu du desir d'amplifier & estendre ses limites, il se laissa aussi gaigner aux mal-contents de France, leur promet secours, & accepte la condition de chasser son propre frere du Royaume. Charles d'autre part aduerty de cecy estant encor le long du Loire, pour parlementer auec les Bretons, afin qu'il n'eut tant d'ennemys à la foys, ausquels il luy fallut respondre, accorda à Neomenie le tiltre Royal, feit paix & alliance auec luy, & l'autre luy promit secours contre tout homme, & s'apresta de faire teste à Louys qui se portoit pour chef des conspirateurs de son Royaume. *Charles accorde auec les Bretons.* D'autre part Louys vint à Wormes, où il tint vne Diete, & feit l'amas & leuée de gens pour son voyage: & tout aussi tost prenant son chemin par Elsace & Bourgoigne, il entra au Royaume & terres de Charles le Chauue son frere. *Louys rentre auec forces en Frãce.* La premiere conqueste que feit Louys, fut de la ville de Sens, qui est des plus anciennes de Gaule, & chef de la troisiéme Prouince Lyonnoise: les citoyens de laquelle se rendirent sans coup frapper. *Ville de Sens se rẽd à Louys de Germanie.* Apres cecy Louys passa en Brie, tout se soumettant sous sa puissance, iusqu'à ce que Charles lequel auoit par sous main gaigné la plus part des François qui l'auoyent abandonné, se mit en campaigne auec forces suffisantes pour respondre à l'armée Germanique. *Charles va au deuant de Louys.* Louys cependant veit combien il estoit dangereux de se fier à vn traistre, & craignant que ceux qui l'auoyent conduit si auant, ne luy iouassent quelque bon tour, veu qu'ils se faschoyent

faschoyent de n'estre si auant au conseil de cestuy homme cault & rusé, qu'ils auoyent esté auec Charles Prince facile, quoy que fut hault à la main : & à ceste cause il se resoult, ou de combattre, ou de s'en retourner en Allemaigne: Charles cependant ne dort point, ains battant le fer tandis qu'il estoit chault, il enuoye secrettement au camp de l'ennemy vers les seigneurs François, lesquels faisoyent le plus beau, & le plus fort nombre de l'armée de Louys, les incite à leur deuoir, & leur fait proposer la foy qu'ils luy auoyent iurée : fait de grandes promesses, pardonne les faultes commises, & remet chascun en ses biens, estats, offices, & benefices : les asseure d'amender ce qui leur semblera amendable en l'estat & gouuernement du Royaume. Ceux-cy oyent volontiers cecy, comme sentans desia que si Louys venoit à chef de son entreprise, ils ne seroyent en rien auancez, ains les estrangers auroyent le maniemét cóme cogneus & cheris de longue main de ce Prince : & pour ceste cause ils accordent auec leur Roy, promettent de le seruir, & d'abandonner en temps & lieu oportun le Roy de Germanie, si bien que si Louys n'eut pris garde à son fait, il se fut veu lancer au danger de souffrir la peine qu'il preparoit à son frere, d'autant qu'on l'eut liuré à Charles, & mis ses troupes & compaignies Allemandes au fil de l'espée. Et bien luy seruit qu'auant que les choses fussent du tout en estat, il fut aduerty des troubles de son païs suscitez par les Wenedes & Sorabes, lesquels se reuoltans, auoyent occis Zistiber vn sien fauorist, & qui commandoit sur les limites, & faisoyent des courses sur les terres de Saxe, Franconie, & Bauiere : car sans ceste nouuelle, il n'eut eu occasion que fort preiudiciable à son honneur de s'en aller sans combattre : mais ayant si iuste cause, & apres auoir seiourné en France quelques six moys, il se retira en Allemaigne plein de confusion, & Charles recouura tout aussi tost les terres qu'il auoit perduës en Bourgoigne, & païs par où l'Allemant auoit passé. Celle mesme année, comme sa premiere espouse Irmentrude fut morte, de laquelle il auoit quatre enfans masles (comme dit auons) à sçauoir, Louys le Begue, Lothaire, Charles, & Carloman, & Iudith fille, & luy ayant espousé Richilde, ou Richeult, fille de Bouin Comte d'Ardenne : ceste dame ayant vn frere appellé Boson, & le Roy l'aymant, pour plaire à sa femme, il auança ce Boson, & le feit Comte d'Austun, & l'autre frere d'icelle appellé Richard, fut fait Comte proprietaire de Mascon : mais Paradin & Vignier, deux doctes & diligents hommes en l'histoire de Bourgoigne, ne trouuent point receuable que ce Richard fut frere de Boson, ains fils de Theodoric Comte de Mascon, & mortel ennemy du susdit Boson. Tant y a que le Roy par ce moyen se faisant des seruiteurs aux despens du domaine de la couronne, bridoit ses ennemys, & fortifioit sa puissance. Et voyla pourquoy en l'an de nostre salut huit cens soixante vn, se sentant redeuable à Robert qu'il auoit fait (comme l'on dit) Mareschal de France, pour les grands seruices receus de luy, tant contre les Bretons que les Normands, il luy donna en proprieté le païs d'Anjou outre Maienne en tiltre de Comté, & auec ce le Comté, ou gouuernement de Paris, & isle de France, ce qui depuis causa que ses successeurs porterent le tiltre de Ducs de France. Or estans sur le propos de ce Prince, & que d'autant que quelques estrangers, ne considerans point la disette que noz ancestres ont eu d'historiens, ont osé dire qu'il estoit sorty de bas lieu, il y en a eu des nostres, lesquels s'appuyans sur le dire des Allemans, ont affermé que Robert estoit Saxon venu au seruice de Charles le Chauue, contre les Bretons. Ie ne blasmeroy point le sang de ce Prince quand bien il eut esté Saxon, & la race de noz Roys n'en seroit non plus deshonnorée, que celle des Merouinges, d'estre issuë de Franconie : mais il fault suyure l'histoire au vray, & sans y aiouster que ce qui est de l'essence d'icelle. Reginon Abbé, qui viuoit il a six cens soixante cinq ans, & du temps des derniers Princes du sang de Charles le grand, lors qu'il parle de l'erection du Comté d'Anjou entre les mains de Robert, ne le fait Saxon aucunement, ains par son dire on peut recueillir que de long temps auant ces guerres il estoit cogneu, puis que desia il portoit tiltre de Comte, ce qu'il n'eut pas fait, veu qu'alors on n'aduançoit que la noblesse en tels honneurs, s'il n'eut esté de grande & ancienne maison. Or voicy les parolles de Reginon Allemant: L'an de l'incar-

Charles gaigne les malcontents.

En quel danger estoit Louys de Germanie.

Wenedes & Sorabes font guerre à Louys de Germanie.

Louys Roy d'Allemaigne s'enfuit de France.

Charles espousa Richilde fille du Comte d'Ardene.

Boson frere de la Royne fait Cóte d'Autũ.

Robert fait Cóte d'Aniou, & Gouuerneur de Paris.

Quelle opinion on a sur l'origine du sang des Capets.

Reginon ne fait Robert Saxon.

Reginon li. 2. des Chr.

En quel temps Robert fait Duc de France. nation de nostre seigneur huit cens soixante vn, Charles feit l'assemblée du Parlement à Compiegne, là où auec le conseil, accord & consentement des seigneurs du Royaume, il donna le Duché des terres qui sont entre la Seine & Loire, au Comte Robert, & luy recommanda contre les Bretons, lequel il gouuerna pour quelque temps auec grande industrie & diligence. Et quant à ce que Wittichind, moyne de Corbie, dit en son histoire Saxonne, que Eude estoit François Oriental, & qu'il estoit venu accompaigné d'vn seul seruiteur en Gaule, il se trompe lourdement, veu que cest Eude duquel il parle, estoit fils du Comte Robert, & par ainsi desia grand en France: ce qui me fait iuger que les Germains voulans s'attribuer toute l'origine des familles Royales qui ont gouuerné la Gaule, ne se soucient de bastir des fables & se contredire les vns les autres, ainsi que ce Wittichind qui fait Eude, François Oriental, & Auentin qui le dit natif de Saxe, lors qu'il met en auant que Wittichind & Robert son fils vindrent contre les Bretons, au seruice de Charles le Chauue: là où Reginon monstre qu'auant ceste guerre, Robert portoit tiltre de Comte, qui me fait croire asseurément que ce Robert estoit Prince Gaulois, & naturel d'Aquitaine, & que l'histoire ancienne nous celant les noms des origines des grandes maisons, nous a fait le semblable à l'endroit de ce Prince. Et afin qu'encor les Allemans establissent mon dire, Otthon de Phrisinghen Abbé, & neueu de l'Empereur Federic Barberousse, ne dit point que ce Robert fut Saxon, seulement vse de ces parolles. Apres la bataille perdue contre les Bretons, le Roy Charles donna à Robert, homme vaillant & magnanime, le Duché, païs & gouuernement, qui est entre Seine & Loire, pour s'opposer aux Bretons. Estimez vous que ce Prince Sueue eut oublié le sang ny la nation de Robert, s'il l'eut estimé autre que Gaulois? ou s'il eut esté de bas lieu, pensez-vous qu'il ne l'eut dit? mais le sçachant estre de maison & de grand merite, il le nomme fort & magnanime, & choisy entre les autres pour estre Duc de France. Lysez moy Albert Krantz qui a escrit l'histoire de Saxe, & s'il dit que ceste famille Capetienne soit issue de Saxe, ie le vous donne gaigné: car quelque long discours qu'il face de Capet, & de ses ayeux, si est-ce que iamais il ne s'auance à les dire Saxons: or ay-ie tant plus volontiers fait ce discours comme ie voy la simplicité des nostres, lesquels se fondent & arrestent sur vn simple ouyr dire, sans recercher les choses de plus loing, pour les rendre plus segnalées. Et ie vous prie quelle raison, ny verisimilitude y a il à dire que Charles ayant tant de seigneurs ses parents à sa suyte, eut donné à vn estranger vne charge si belle & honnorable, que le gouuernement susdit, veu que desia il auoit senty que valoit le mescontenter ceux de son sang? C'est ce qui m'induit derechef à croire que ce Robert estoit Gaulois de grande maison, qui fut appellé à cest honneur pour ses vaillances & vertus: & fault bien qu'il fut naturel du Royaume, puis que par le commun consentement des Princes, Prelats & Seigneurs, en plein conseil il fut appellé à ceste dignité. Oultre, qui est celuy si simple d'esprit qui ne regarde que lors que Robert mourut, bien que le gouuernement fut donné à l'Abbé Hugues, si est-ce que les enfans de Robert estans d'aage, les Princes du Royaume leur conseruerent leur droit comme ne voulans accabler ceux de leur sang & païs, & ayans mesme origine. D'auantage lors que les enfans de Louys le Begue persecuterent Boson Roy de Prouence & autres estrangers aggrandis en France aux despens du Domaine, si les enfans de Robert qui estoyent troys en nombre, eussent esté autres que Gaulo-François, on ne les eust soufferts estre si grands, que l'vn tint les Comtez de Paris & d'Anjou, & l'autre fut Duc de Bourgoigne, & le troisiéme d'Aquitaine. Par ainsi i'ose bien conclurre que iamais Robert ne fut Saxon, ny de race Allemande, ains vray & naturel Gauloys, les enfans & successeurs duquel ont depuis fait si bien, que le Royaume mastiné si long temps, & par tant de siecles, vne fois par les Romains, puis par les Goths, & en fin par les Germains & Franconiens, retomba en sa premiere source, & vint és mains des Gauloys, qui luy ont donné le lustre auquel nous l'auons veu de nostre aage. Mais c'est assez s'estre esgaré en vn propos lequel i'ay continué, afin que les esprits des hommes de sçauoir s'esueillent & s'efforcét à recercher les bons & anciens liures desquels on puisse tirer l'asseurãce de l'vne ou l'autre

Wittichi de liure I. hist. Saxonique.

Otthon de Phrising. li. 6. ch. 2. de sa Chronique.

Krants li. 3. de la Saxe.

ou l'autre des opinions susdites: d'autant que ie ne peux receuoir que le sang Saxon, en vn temps où il y auoit tant de seigneurs François & Gauloys, soit paruenu à la couronne de France: veu mesmement que les autheurs autorisans cecy ne sont fort autentiques, & que les plus anciens ne nuisent à nostre cause. Mais reuenons à nostre histoire: i'ay dit cy dessus que Charles le Chauue auoit espousé Richilde sœur de Boson, surquoy est à noter, qu'il ne l'espousa pas si tost, ains qu'elle luy seruoit de concubine, & que par le moyen d'icelle son frere fut auancé, & laquelle il n'espousa iusqu'apres la mort de Lothaire Roy de Lorraine, d'autant que iusqu'à ce temps là vesquit son espouse, de laquelle il ne tenoit grand compte, charmé des caresses & mignardises de sa Richilde: aussi bien que son neueu Lothaire ne faisoit cas de sa legitime femme Theoberge, tant il estoit adonné à sa concubine Waldrade, ainsi que nous verrons cy apres. Ces choses passans ainsi en Gaule, les Slaues & Moraues furent par le moyen de Michel Empereur de Constantinople conuertis à la foy de nostre Seigneur, par Cyrille qui fut leur Apostre, & premier Euesque. Et en Poloigne mourant Piast, luy succeda Ziemouith son fils, la race duquel a duré & regné en Poloigne iusques à Iagellon, ainsi que pouuez recueillir de Crommer en son histoire Polonoise, & duquel Piast ont aussi pris origine les Roys de Silesie. En Escosse regnoit Donald frere de Kenede: & Edelbert commandoit sur l'Angleterre: & Benedict troisiéme seoit au sainct siege de Rome.

Richilde concubine puis espouse de Charles.

Vualdrade côcubine de Lothaire Roy de Lorraine.

Crommer. hist. Polon. liure 2.

Guerre de Neomenie Roy de Bretaigne contre les Angeuins, mort d'iceluy, paix de Charles le Chauue auec Herispée successeur de Neomenie, & autres plusieurs occurrences.

CHAP. L.

TOVTES les Annales tant Françoises que d'Anjou & Bretaigne, auec les Chroniqueurs Reginon & Sigebert, accordent en ce que l'an de nostre salut huit cens soixante deux que Neomenie rompant la paix qu'il auoit auec les François, se voulant preualoir de la nouuelle diuision qui estoit entre le Roy & les Princes, laquelle bien que semblast assoupie, auoit encor plus de force qu'il n'estoit de besoing pour le bien public, à cause des deffiances reciproques: voyant aussi que le Duc Robert estant pres du Roy, & ayant auec luy ses plus belles forces, se resolut de courir le païs Angeuin, & de l'aiouster à sa couronne. Par ainsi dresse son armée, court & pille le plat païs, & en fin assiegea Angers ville capitale: car il se douloit que les Angeuins, Manceaux, & Torangeaux, auoyent fait de grands rauages en ses terres, dequoy il vouloit auoir raison, & s'en venger. Or quelque resistance que luy feissent les Angeuins, si est-ce chose seure, que (la ville n'estant lors si forte qu'elle est à present) sans l'accident qui luy suruint, il l'en eut emportée pour le peu de deffence qui estoit en icelle. Mais comme ce Roy estoit au siege, & tenant la ville en fort grande angoisse, il fut bleçé, sans qu'on sceut qui auoit fait ce coup, & duquel coup il mourut, s'estant retiré en son Royaume. Vincent historial, & les Annales d'Anjou & de Bretaigne, tiennent que Neomenie estant au susdit siege d'Angers, en intention de ruiner la ville, vne nuict comme il estoit en son lict, soit qu'il dormit, ou autrement, il eut vne vision de laquelle ie vous allegueray ce qu'en dit Reginon, parlant en ceste sorte: Numenée, (ainsi appelle-il celuy que les autres nomment Neomenie) Roy des Bretons mourut, frappé par la volonté de Dieu: car comme il pillast, & ruinast les Eglises, & feit de grandes cruautez sur ses voisins, à cause qu'ils se monstroyent loyaux suiets enuers Charles Roy de France: vn iour ainsi qu'il voulut monter à cheual, pour continuer & parfaire le reste de ses mauuais desirs, il veit soudain deuant luy sainct Maurille, iadis Euesque d'Angers, lequel l'aduisant d'vn œil furieux & terrible, luy dit plusieurs fois ces mots, Cesse cruel voleur, cesse desormais de ruïner les Eglises de Dieu: & ayant dit cecy, il luy donna sur la teste du baston pastoral, ou crosse qu'il auoit en main, si bien que de ce coup il tôba, fut raporté en son païs, où il fina sa vie. Ie sçay que les Academiques de nostre

L'an huit cens soixâte deux.

Neomenie Roy de Bretaigne assiege Angers.

Vincent li. 25. ch. 38.

Annales d'Aniou cha. 13.

Annal. de Bretaigne liure 2.

Reginon li. 2. des Chr.

Maurille Euesque d'Angers viuoit enuiron l'an de grace quatre cês soixante.

Côme Neomenie mourut.

temps se moqueront de cecy, comme de chose forgée par vn ecclesiastique: mais puis que les anciens desquels eux-mesmes s'aident pour faire leur cause bonne, nous en rendent tesmoignage, ie ne fais aussi difficulté de la mettre en auant: veu que souuent és saincts escrits on voit les armées Angeliques se mesler parmy l'ost des hommes pour faire vengeance des meschans, & que l'histoire ecclesiastique nous fait foy, que Iulian l'Apostat fut occis presque de mesme sorte que ce Prince Breton. Non que ie vueille dire que sainct Maurille luy apparut autrement que luy estant en sommeil, & que la force de la vision, luy donnant effroy, il se sentit frappé de maladie, de laquelle il mourut, à cause de ses tyrannies. Cestuy mort, les Bretons feirent leur Roy Herispée fils du deffunct, sur lequel (comme dit Reginon) se voulant venger le Roy Charles, à cause du degast de ses païs d'Anjou & Touraine, feit & dressa vne grosse armée, & s'en vint en Bretaigne, & cecy l'an de nostre salut huit cens soixante trois, là où il ne feit pas tout ce qu'il vouloit, & à dire vray, iamais ce Roy ne fut guere heureux en ses entreprises de guerre, quoy qu'il eut le cœur bon, & les desseins gaillards pour les entreprendre. Nonobstant ce qu'il ne ruinast pas la Bretaigne comme il souhaittast, si est-ce qu'il estonna si bien le nouueau Roy, qu'il le contraignit de demander la paix fort auantageuse pour Charles: & afin que ie ne semble parler par cœur, voicy comme Reginon en parle: En fin (dit-il) il leur accorda la paix: & s'entredonnans les Roys ostages reciproques, & ayans iuré solennellement, le Roy Herispée vint vers Charles, & se soumit à son obeissance: Charles luy feit de grands presents, le renuoya en son païs, & il s'en retourna en France. L'annaliste Breton n'a garde d'accorder que leur Roy feit hommage à Charles, se contentant de dire qu'ils feirent paix ensemble, par laquelle fallut que Atthard Euesque de Nantes, que Neomenie auoit chassé pour le sçauoir amy des François, rentrast en son Eueschéimais celuy que Neomenie y auoit mis, ne voulut lascher prise: & bien qu'il fut chassé de Nantes, si s'en alla il à Guerande, où il fut maintenu par ceux du Croisic, & iouyt de la moitié du reuenu de l'Euesché toute sa vie. Il accorde (dis-ie) qu'il y eut paix, mais ne dit les conditions, & neantmoins puis que les partiaux de Charles estoyent remis, c'estoit bien signe que Herispée se soumettoit beaucoup au Roy de France: entant que la cause d'Attard gisoit en ce qu'il soustenoit l'Archeuesché de Tours estre Metropolitain sur les Euesques de Bretaigne, lesquels Neomenie auoit contrains d'obeir à celuy de Dole: mais laissans cecy venons à nostre premier propos. Ce qui causa que Herispée se soumit à Charles, fut qu'vn sien cousin appellé Salomon querelloit la couronne de Bretaigne, comme se disant plus proche du sang des Roys anciēs, & que Neomenie l'auoit sur luy vsurpée le voyant en bas aage, & sans moyen de luy faire teste: Car Herispée estāt supporté par Charles, il estoit malaisé à Salomon de se preualoir de forces telles qu'il luy failloit pour dechasser son cousin: ioint que Charles pour fortifier Herispée, & luy monstrer combien il l'aymoit, luy donna (ainsi que dit l'Annaliste d'Anjou) le Comté d'Anjou deça la riuiere de Maienne, où est cōprise la ville d'Angers, car le reste estoit au Comte Robert que nous auōs dit auoir esté fait Duc de Frāce. Mais le bon Prince Herispée n'en ioüit longuemēt, à cause que le differēt d'entre luy, & Salomon se vuidant par armes, il fut occis au conflit, & Salomon venant à la couronne, se voyant des ennemys en Bretaigne, eut recours à Charles, cōfirma les articles de l'accord fait auec son predecesseur, & qui plus est, afin de mieux attirer le Chauue à son party, il luy remit en main le Comté d'Anjou, duquel le Roy inuestit vn certain Gētilhomme Bretō appellé Torquat, de la race duquel sont descendus les Comtes d'Anjou de la premiere ligne: & ainsi Salomon s'asseura pour quelque temps en sa dignité, ayant tel support & deffenseur que le Roy de France: il est vray que cecy n'aduint pas si tost, d'autant qu'Herispée regna troys ans, & fut occis l'an 866. où ie voy la faulte euidēte de l'historien Breton, lequel sans consulter les liures anciens, a mis que Neomenie mourut l'an 877. & cependant nous trouuons que lors, & luy, & Herispée & Salomon, ne comparoissoyēt plus entre les hommes. En la vie du Debōnaire ie vous ay parlé des Enuoyez où Cōmissaires generaux des Roys iadis appellez Missi, & quelle estoit leur charge & puissance, tāt sur les Cōtes que sur leurs Enuoyez & autres officiers: or est il q̄ Charles le Chauue cōsiderāt le desordre, & cōfusiō qu'auoit causé la guerre par tout son royaume, & voyant le peu de soing qu'auoyēt les Cōtes de faire droit à ceux qui leur estoyēt commis

Herispée fait Roy de Bretaigne. Charles le Chauue contre les Bretons l'an huit cens soixāte trois. Paix entre les Roys de France & de Bretaigne. Herispée feit hommage à Charles le Chauue. Euesché de Nantes diuisé en deux. Archeuesque de Tours Metropolitaī de Bretaigne. Salomon querelle le Royaume de Bretaigne. Herispée fait Comte d'Anjou. Anjou rendu au Chauue par Salomon Roy Breton. Faulte de l'Annaliste Breton. Deuoir de Charles le Chauue pour le fait de la iustice.

commis en leurs Prouinces, il deputa en ceſt an de huit cens ſoixante trois, qui eſtoit le vingt quatre de ſon regne, troys ſeigneurs (que l'hiſtoire Latine appelle Miſſos) de ſa maiſon par ſes terres, & principalement en Bourgoigne, pour tenir l'œil ſur la reformation de la iuſtice. Ces troys ſe nommoyent Iſaac Eueſque de Langres, le Comte Eude, & l'Abbé Hildebert, comme chefs du conſeil, & autres qui les ſuiuoyent pour leur aſſiſter en l'affaire, & pour tenir les grands iours, & vuider les differens des perſonnes ayans procez enſemble. Ceſte aſſemblée ſ'appelloit Malle en langage ancien des premiers François: ſi bien que ceux qu'on aiournoit, portoyent le nom de Mallaires, à cauſe qu'il falloit que ſe trouuaſſent au Malle & aſſemblée, où les plaids eſtoyent tenus & vuidez: & de ce mot font ſouuent mention les loix Salique, & de Bourgoigne, ainſi que le pourrez aiſément recueillir, ſi en voulez faire lecture. *Que ſignifie le mot ancië Malle.*

Nous auons parlé cy deſſus de Lothaire Roy de Lorraine, & de ſes façons de viure, comme il eſpouſa Thietberge ſœur de l'Abbé Hubert, & non content d'elle, il eut vne concubine appellée Waldrade, belle & ſi ruſée, que elle faiſoit du Roy comme bon luy ſembloit, & commandoit de telle ſorte, qu'il ne luy reſtoit rien plus que le tiltre de Royne, lequel elle ſouhaitoit ſur toute autre choſe. Lothaire donc, qui aymoit ceſte damoyſelle dés ſon adoleſcence, ne faiſoit auſſi que penſer aux moyens de l'auoir à femme, & de repudier ſon eſpouſe legitime: & pource en l'an de noſtre ſalut huit cens ſoixante quatre, il gaigna Gonther Archeueſque de Cologne, qui eſtoit grand Chapellain, ou pluſtoſt le grand aumoſnier de ce Roy, tant par autres que par ſoymeſme, pour l'induire à trouuer bon ce diuorce, & à attirer les autres Eueſques à vne meſme iniuſtice: & afin que ce ſot Eueſque conſentiſt à cecy, le Roy luy promit d'eſpouſer vne ſienne niepce. A ceſte cauſe Gonthier ſ'adreſſe à Thiedgand Archeueſque de Treues, homme ſimple, & ſans cognoiſſance que fort legere des lettres, auquel il feit accroire, allegāt quelques paſſages, tant des Canons que de la Bible, faiſans à ſa cauſe (n'y ayant choſe ſi deteſtable, qu'on ne puiſſe voiler d'vn ſi ſacré manteau que l'Eſcriture) que Lothaire pouuoit raiſonnablement repudier ſon eſpouſe, & en prendre vne autre. Ce complot dreſſé, l'aſſemblée des Prelats du Royaume Lorrain ſe fait à Mets, où la Royne fut aiournée pour venir reſpondre à certains crimes qui luy eſtoyent impoſez: elle y aſſiſte, les teſmoins ſont produits, les depoſitions leuës, leſquelles contenoyent de griefs, & deteſtables crimes, & entre aultres que ceſte pauure dame ſ'eſtoit forfaite en adultere auec pluſieurs, & auoit inceſtueuſemēt eſté honnie par ſon propre frere. Nul deffendant la cauſe de la Royne, & elle ne pouuāt ſe preualoir contre les teſmoins, qu'en appellant Dieu à ſon ſecours, fut condemnée pour ſon inceſte à eſtre ſeparée de ſon mary, & à faire vne longue penitēce, ſuyuāt que les ſaints Canons en ont ordōné en tels affaires. Apres cecy le Roy à qui ne ſuffiſoit que la repudiation fut autoriſée, ſi encor il n'obtenoit qu'il luy fut loiſible de ſe remarier, feit vne autre aſſemblée des meſmes Eueſques à Aix la Chapelle: & là il preſenta requeſte aux Prelats, d'aduiſer ſi le diuorce d'entre luy & Thietberge eſtoit iuſte ou non: car ſ'il ſe trouuoit que le mariage fut legitime, & qu'elle n'eut point commis ny adultere, ny inceſte, il eſtoit preſt de la reprendre: mais puis que & les teſmoins, & ſa propre confeſſion l'auoyēt conuaincuë, & que le Synode l'auoit condēnée, il ſupplioit qu'on luy permit de ſe marier, d'autant qu'il ne ſe ſentoit aſſez fort pour reſiſter aux aſſauts de la chair, ioint qu'eſtant Roy, il failloit qu'il euſt lignée pour luy ſucceder: le conſeil qui n'auoit autre canon que la volonté du Roy, ny autre loy que la corruption des principaux Eueſques, ayant feilleté pluſieurs textes de canons, & aduiſé ce qui eſt conſiderable és inceſtes, en fin prononça ceſte ſentence. Nous ne croyons point que ceſte femme ſoit la legitime, ny iuſte eſpouſe du Roy, d'autant que celle là ne doibt porter tiltre d'eſpouſe, laquelle a eſté notée de crime d'adultere inceſtueux par la confeſſion de ſa propre bouche. A ceſte cauſe ayans eſgard à la conſtance de noſtre glorieux Prince en ce qui eſt de la religion, & à ſes victorieuſes entrepriſes pour la tuition & deffence du Royaume, & auquel non ſeulement nous, ains l'authorité des Conciles deffend tout mariage inceſtueux: nous luy accordons de ſe marier legitimement, puis qu'il eſt ainſi que Dieu luy permet par ſon Apoſtre, diſant: Il vault mieux ſe marier que bruſler. Ceſte ſentence ne fut pas ſi toſt prononcée, que Waldrade ne ſe mit ſur les rancs & ne fut accompaignée & ſuyuie comme l'eſpouſe legitime de Lo-

Waldrade concubine de Lothaire.

L'an huit cens ſoixante quatre

Lothaire laiſſe ſon eſpouſe Thietberge

Gonthier Archeueſque de Cologne hōme corrompu.

Aſſemblée d'Eueſques à Mets contre la Royne Thietberge.

Thietberge ſeparée de ſon mary par ſentence du Synode.

Autre aſſemblée d'Eueſques à Aix.

Supplicatiō du Roy Lothaire aux prelats.

Sentence des Eueſques permettans à Lothaire de ſe remarier.

thaire. Richard de Waſſebourg dit que Waldrade eſtoit celle meſme niepce de Gonther que le Roy luy auoit promis d'eſpouſer: mais Reginon dit le contraire, lors qu'il parle en ceſte ſorte. La niepce de l'Eueſque Gonther fut conduite au Roy, lequel (cõme l'on dit) coucha vne fois auec elle, & l'a deſpucella, & apres ce il l'a réuoya auec riſée & mocquerie à ſon oncle. Cecy fut cauſe depuis de grands troubles & ſcandales, d'autant que les freres de la Royne delaiſſée eſguillonnez d'vne telle iniure, & ſe reſſentans de l'infamie, de laquelle l'vn d'entre eux eſtoit noté à tort, premierement ſ'addreſſent au Pape Nicolas, ſucceſſeur de Benedict, auquel ils font leur plainte, & le ſupplient d'admonneſter le Roy de ſon deuoir, & de punir les Eueſques qui auoyent leur ſœur ainſi infamement condemnée. Nicolas vray paſteur, & homme de ſaincte vie, faſché de telle conniuence des Eueſques, enuoya deux Legats du ſainct ſiege en Gaule, pour ſ'informer du fait au vray: mais (cõme dict Othon de Phriſinghen & Reginon) ces Legats ſe laiſſerent corrompre par argent, de telle ſorte qu'ils fauoriſerent pluſtoſt à l'iniquité, que non pas à la iuſtice: & faignans n'auoir rien trouué ſuyuant l'accuſation de l'Abbé Hubert, ils conſeillerent au Roy d'enuoyer les Eueſques en court de Rome, bien inſtruits & embouchez, afin qu'ils ſceuſſent rendre raiſon au Pape de leur iugement: & ainſi ces Legats Apoſtoliques conniuans à la villenie du Roy, ſ'en allerent chargez de richeſſes, mais ayans opinion qu'en tout le Royaume de Lothaire, n'y auoit pas vn Eueſque qui fut inſtruit és ſaincts eſcrits & Canons, ſuyuant que la raiſon vouloit que telles gens ſurmontaſſent le reſte, & en ſçauoir, & en ſaincteté de vie: & ainſi vous voyez que ce n'eſt d'auiourd'huy que l'ignorance ſ'eſt fourrée en l'Egliſe, comme ainſi ſoit que du temps des Carlouinges les Prelats (ſauf quelques vns) eſtoyent plus aptes à courir vne lance, & piquer vn cheual, que non pas à inſtruire le peuple: auſſi eſtoyent-ils faits à la volonté des Roys, & non ſuyuant les conſtitutions Canoniques, dequoy de tout temps la France a eſté blaſmée, & l'Alemaigne n'a point eſté exempte de ceſte coulpe. Reuenans à propos, Gonther & Thietgand aſſeurez par les ſuſdits Legats, ſ'en vont à Rome, où ils offrirent au Pape ce qui ſ'eſtoit paſſé aux Synodes, tant de Mets que d'Aix, & le procez fait à Thietberge ſuyuant la depoſition des teſmoings. Le Pape leur demanda ſ'ils vouloyent maintenir ce qu'ils auoyent donné par eſcrit: à quoy ils reſpondirent, n'eſtre ſi mal apris que de propoſer rien par eſcrit, qu'ils ne vouluſſent ſouſtenir de bouche: & pource le Pape les renuoya iuſqu'à ce qu'il les feroit appeller. Ce-pendant ſa Saincteté aſſembla les Eueſques, Preſtres & Diacres, (il ne ſe parloit point encor de l'authorité des Cardinaux telle qu'à preſent) leſquels d'vn conſentement, condemnerent & excommunierent tout le contenu du procez, & procedure faits contre l'innocente Thietberge, & les ſuſdits Gonther & Thietgand, citez au Synode, & y comparoiſſans furent par l'ordonnance des peres depoſez, & priuez de toute dignité eccleſiaſtique. Ils penſerent ſe fortifier de l'authorité & faueur de l'Emp. Louys, frere de Lothaire, vers lequel ils furent ſe plaindre que le Pape eut entrepris cõtre toute couſtume anciẽne, de degrader vn Metrapolitain ſans le conſentemẽt du Prince, & ſans la preſence des autres Metrapolitains, & du Primat qui d'euſſent eſtre appellez à vne telle ſentence: mais Louys qui eſtoit ſage Prince, biẽ qu'il eut voulu fauoriſer la cauſe de ſon frere, ſi eſt-ce que la conſciẽce luy remordant, & ayant affaire du Pape & des Romains pour la guerre qui lors ſ'appreſtoit contre les Sarrazins, ſe deporta de telle pourſuite, tout cecy ſe paſſant en l'an de noſtre ſalut huit cẽs ſoixãte-cinq. De ces Prelats degradez, Thietgand cõme le plus ſimple, & qui auoit l'ame moins malicieuſe, obeit à la cenſure du ſainct ſiege, & ne fut onc ſi hardy de celebrer le diuin, & admirable ſacrifice du corps, & ſang de noſtre ſauueur, ſe contentant de viure priué, attendant que par ſa penitence & pacience, il fut remis en ſa dignité ſacerdotale: mais Gonther tout bourſoufflé d'orgueil, & meſpriſant les cenſures du chef de l'Egliſe, qu'il ſçauoit (en ſa conſcience) eſtre iuſtemẽt contre luy prononcees, oſa adminiſtrer les ſacrements, & faire l'office d'Eueſque auſſi bien que ſi jamais il n'eut eſté excommunié, ny priué de ſa clericature. Le Pape ne ſ'arreſta point en ſi beau chemin, ains pour ne laiſſer vn mauuais exemple à la poſterité, enuoya vers Lothaire vn ſien Legat & conſeiller nommé Arſenie Eueſque, auec pareille puiſſance à iceluy octroyée que celle du Pape en la cauſe du ſuſdict diuorce. Ceſt Arſenie eſtant en Gaule, aſſembla les Eueſques de l'Egliſe Gallicane, où auſſi aſſiſta le

Lothaire ſe moque de l'Eueſque Gonther.

Hubert ſe plaint au Pape Nicolas de Lothaire.

Othon de Phriſing. li. 6. ch. 3. Reginon liure 2. des Chroniq.

Corruptiõ des Legats du Pape.

L'ignorãce eſt dés lõg temps en l'Egliſe.

Synode à Rome l'an huit cens ſoixãte cinq contre les Synodes de Metz & d'Aix.

Arreſt cõtre les Eueſques de Treues & Cologne.

Louys Empereur refuſe ſecours aux Eueſques.

L'an huit cẽs ſoixãte-cinq, Eueſques de Cologne, & Treues degradez.

Orgueil de l'Eueſque Gonther.

Arſenie Legat du Pape en Gaule, cõtre Lothaire.

sta le Roy Lothaire, auquel le Legat proposa l'vn de ces deux points à faire, ou qu'il quittast Waldrade sa concubine, & reprist son espouse legitime, ou qu'il se veit retrãché, & separé de la communion des Chrestiens. Considerez combien les censures sont necessaires en l'Eglise, & le prouffit qu'elles apportent en la commune societé des Chrestiens, & sur tout combien les Princes s'y doyuẽt astraindre & assuiectir, tant pour ce qu'ils sont plus obligez à Dieu que les autres, que pour seruir d'exemple, & rẽdre stable leur puissance: comme ainsi soit que celuy qui desobeit à Dieu, & à l'Eglise, Dieu le rend aussi si bas, que ses subiets le laissent & abãdonnent. Lothaire donc voyãt de quelle façon Arsenie procedoit en son endroit, fut aussi contrainct de reprendre Thietberge & de iurer que jamais pour quelque chose que ce fut il ne l'a repudieroit, & n'en auroit d'autre tant qu'elle seroit en vie. Mais ceste recõciliation ne fut de guere longue durée, car en l'an huit cens soixante-six, dés aussi tost qu'Arsenie s'en fut allé pensant auoir tout appaisé en Gaule, Waldrade concubine irritée merueilleusement tant contre Thietberge que contre le Pape, & son Legat, qui luy auoit donné assignation de venir comparoistre en personne à Rome, pour rendre raison de ses faicts enuers Thietberge, commença à remonstrer au Roy le tort qu'il se faisoit de souffrir que le Pape se meslast ainsi de ses affaires, & qu'il osast se dire son iuge és choses de son mariage, veu que la preuue des tesmoins, & la confession de Thierberge suffisoyẽt pour causer le diuorce, sãs qu'il fallut que le Pape s'étremit de se dire le iuge des Roys, qui n'ont autre souuerain que Dieu createur du monde. Ceste paillarde ayant des flateurs à sa poste, esmeut derechef Lothaire à dechasser Thietberge l'a chargeans encor' d'adultere, & cerchans tous moyens possibles pour la faire mourir: ce qu'entendant ceste pauure dame, & ne voyant plus aucun moyen de deffendre son innocence en la court de son mary, où tout le conseil dependoit de la volonté de ses aduersaires, ne sceut où se retirer que vers Charles le Chauue oncle de son mary, duquel elle estimoit tirer faueur & support, ou aumoins qu'il ne l'a souffriroit estre honnie, ny diffamee: aussi il l'a receut, tant pour estre asseuré qu'à tort ceste Dame estoit accusee, que pour l'amour des parents d'icelle, qui tousiours auoyẽt faict de bons seruices à la maison de France. Or ce n'a esté sans occasion que i'ay mis en auant ce diuorce & repude, quoy qu'il ne touche à nostre histoire Françoise: comme ainsi soit que Reginon dict que le Pape Nicolas premier du nom, aduerty de ce deuoir de Charles, luy escriuit vne lettre, les principaux points de laquelle cõsistoyẽt en actions de graces de ce que Charles seul entre tous les Princes du sang, auoit eu compassion de ceste pauure Royne innocente, & à tort persecutee: qu'il auoit sceu comme Lothaire deliberoit de la vouloir chasser, & luy oster le tiltre de Royne, ce qu'il ne pouuoit faire, si luy mesme ne passoit vne semblable cõdemnation: & dit le Pape, qu'il auoit escrit cecy à Lothaire, mais que luy ayant pris vne autre voye, auoit deliberé de tenir les estats & par le iugement des Princes faire vuyder ce different: ioinct qu'il vouloit donner vn Cheualier lequel soustiendroit contre quiconque voudroit deffendre en champ de bataille la cause de Thietberge: auec deliberation que si le champion de la Royne estoit vaincu, il le feroit mourir de mort ignominieuse & la Royne tout ensemble. Puis adiouste le Pape, que le Roy Charles sçait q̃ toutes ces voyes de proceder sont contraires à la loy diuine: ioint qu'il n'y auoit plus occasion de reiuger vn procez duquel auoit esté prononcee sentence diffinitiue, mesmement en ce que la cause ayant esté mise és mains du sainct siege, il n'y auoit plus raison, qu'elle fut renuoyee deuant aucun iuge seculier, veu que les deux parties tant Lothaire que Thietberge auoyent choisy sa saincteté, & le siege apostolique, pour decider de ceste matiere: & vous sçauez (dit-il) que suyuant les saincts Canons, il n'est point loysible d'appeller du iuge esleu par le consentement reciproque des deux parties. Adiouste encor' que si Lothaire l'a confesse pour sa femme, l'accuse d'adultere, & l'a veut punir pour ce faict, si est-ce que puis quil n'y a point de preuue, & qu'il faut venir au iugemẽt des armes, Lothaire doit aussi mettre sa femme en liberté, ou la rendre à ses parents, & assigner lieu non suspect pour le combat, où il fut aysé de produire tesmoings non corrompus, & où l'on ne craigne violence quelconque: nulle de ces choses pouuant estre faicte sans l'authorité du premier iuge & nommé, & receu dés l'action intentee du procez auquel seul appartient d'en diffinir: à sçauoir au Pape, & sainct siege Apostolique de Rome. Charles ayant recueilly ceste

Lothaire contrainct de reprendre sa femme Thietberge.

L'an huit cẽs soixante-six, Lothaire chasse de rechef son espouse.

Vvaldrade corrõpt derechef Lothaire.

Thietberge s'enfuit en Frãce vers Charles.

Nicolas Pape escript au Roy Charles le Chauue.

Desseins de Lothaire contre sa femme.

Loy du duel ancien contre le vaincu en matiere de crime.

Nõ loisible d'appeller du iuge nõmé par les deux parties litigantes.

pauure Princesse,& receu les lettres de sa saincteté,ne faillit aussi d'admonester, prier & exhorter son nepueu de reprendre sa femme,& ne se faire ce tort que d'encourir le tiltre d'vn rebelle à l'Eglise, & vne infamie perpetuelle à son nom, que pour vne paillarde il fut separé de la communion de l'Eglise : mais Lothaire ne voulut y entendre plustost tient on qu'il tascha de faire conspirer les François contre son oncle,d'animer Louys Roy de Germanie de passer en France,& s'inuestir du Royaume:mais combien cela luy estoit aysé nous l'auons veu cy dessus assez amplement. De cecy Charles aduertit le Pape,lequel poussé d'vn sainct,& iuste courroux, excommunia publiquemét & solennellemét le iour de la Purification de nostre Dame present le clergé,Senat,& peuple de Rome,la Royne supposee Waldrade : & enuoya la bulle de ceste excommunication par toutes les Eglises de Germanie,commandant aux Euesques de les faire publier,& declairer ceste concubine pour excommuniee.Escriuit aussi à Lothaire, le priant d'auoir compassion de son ame, & ne souffrir que pour l'amour d'vne paillarde,il fut comme membre gasté, & superflu retranché de l'Eglise, protestant de ne plus y proceder auec doulceur, ains auec la rigueur ordinaire en l'Eglise. Quoy qu'il en soit,Lothaire n'obeit nomplus aux lettres du Pape, qu'aux exhortations de son oncle le Roy de France.Les choses estans en ces termes,& Lothaire deploré,& comme separé de l'Eglise,voicy Hubert son beau frere,& Comte de la Bourgoigne Transiuraine,qui est deça le Monjon, qui se reuolta de Lothaire, & luy commença faire la guerre fort furieuse,ce qui estonna de prime face Lothaire, comme celuy qui craignoit que ce ne fut vn traict donné par son oncle de France : mais voyant que Hubert ne passoit guere outre,mais qu'ayant faict ses courses il se retiroit és forteresses qu'il auoit és Alpes,il luy alla au contre,mais à ses despens,car par trois fois le Comte Hubert deffeit les troupes de Lorraine. En fin le Comte Conrad (que Lothaire feit successeur de ce pays à Hubert, & duquel on dict que sortit depuis Raoul Duc de Bourgoigne)vint contre cest Abbé frere de Thietberge,& venans aux mains,Hubert fut occis,& ses troupes deffaictes,& Lothaire demoura paisible de sa Waldrade.

Admonitions de Charles à son nepueu Lothaire. *Cōtumace de Lothaire.*

Vualdrade excōmuniee par le Pape. *Le Pape escrit à Lothaire.*

Lothaire persiste en sa folie. *Hubert Cōte Transiurain se reuolte cōtre Lothaire.*

Mort de Hubert frere de la Royne Thietberge.

Des courses Normandes en Gaule, mort des Princes Ranulphe Duc d'Aquitaine, & Robert Comte d'Aniou, & autres choses à considerer.

CHAP. LI.

POVR le faict de la mort de Charles Roy de Bourgoigne,duquel a esté faicte métiō cy dessus, & pour le partage d'étre les freres en ayás repoussé Charles le Chauue,il se treuue que Louys Empereur frere du deffunct,se feit couronner Roy de Bourgoigne en l'an de nostre salut huit cens soixante six, & cecy par Wenilonne Archeuesque, sans qu'on die d'où il estoit pasteur,& toutes-fois est il à presupposer qu'il regissoit le troupeau ou de Lyon,ou d'Arles,veu que par les anciennes Panchartes on voit que Lyon estoit la place,où se faisoyent la plus-part de telles assemblees,quoy que Arles fut la capitale du Royaume.Neátmoins ceste Bourgoigne de laquelle l'Empereur se feit couronner Roy,n'estoit ny la Prouence, ou est Arles,car desia il en iouyssoit,ny le Duché qui à present porte ce nom,qui estoit de la Seigneurie de Charles,& par ainsi faut que c'est Archeuesque fut Prelat,ou de Lyon, ou de Besançon,estant ce pays de l'ancien domaine des Roys de Bourgoigne, sauf ce dequoy Lothaire iouyssoit vers le Monjon,& les Alpes auoisinans le pays des Suisses. Nous auons parlé cy deuant du succez des affaires de Bretaigne, & dict qu'Herispee ayant Salomon son cousin(que Paul Emile, dict estre son fils)conspiré contre luy, fut occis,& priué de la couronne en l'an de nostre salut huit cens soixante-six,Charles le Chauue,ne faillit aussi de gaigner le susdict Salomon,pour le sçauoir homme vaillant, & expert au faict de la guerre:& bien que(comme dict Reginon) le Chauue oyant la mort de Herispee, il fut venu pour la troisiéme fois sur les Bretons,si ne peut il y rien gaigner par les menees des siés,& par-ainsi il accorda la paix à Salomō sous les articles par nous mentionnez cy deuant. Charles le Chauue, ce pendant se pensoit voir en paix en son Royaume,n'y ayant aucun qui luy troublast le repos, fut tout estonné que la tépeste accoustumee des Nordmans tomba sur ses terres,& courut les haures Gaulois,

Louys Empereur se fait courōner Roy de Bourgoigne, l'an huit cens soixante-six.

Salomon fait Roy de Bretaigne. *Regino liu. 2. des Chroniques.*

Nordmans derechef en

lois, & la plus part de l'Aquitaine: & ayans derechef gasté le Bourdelois, Xaintonge, & Poitou, s'en vindrent à Nantes, qui ne faisoit que recommencer de se remettre sus de l'autre ruine, non plus que Tours & Poitiers: leur estant & aisé, & loisible d'ainsi faire, les François ne se deffians de ceste surprise. Or fault-il icy vn peu aduiser qu'on ne chope en plein midy, veu que cy dessus nous auons dit (suyuant les Annales de Normandie & aultres) que Hasteng, ou Haddingue, fut fait Comte proprietaire de Chartres dés sa seconde venuë en France, ainsi qu'on peut marquer par leurs escrits: mais Reginon tient que de ceste course de l'an huit cens soixante sept, ce fut Haddingue qui conduisoit les troupes Normandes: & ainsi & Krants, & l'historien Normand se sont abusez, faisant si tost possesseur Hasteng du païs Chartrain. Mais il est à entendre que ny Krants ny l'autre ne marquent point la supputation des années, ce qui cause qu'ils prennent les deux voyages pour vn, à sçauoir celuy de l'an huit cens cinquante deux, & celuy de l'an huit cens soixante sept: comme ainsi soit que de là en auant il n'est plus parlé des Normands iusqu'à l'an huit cens septante & quatre, auquel temps ie pense que le païs Chartrain fut ottroyé, (& non plustost) si iamais il feust à Haddingue: bien est vray que Krants met la guerre que nous allons descrire en l'an huit cens soixante-neuf, & cecy ayant parlé de la possession de Haddingue du Comté de Chartres: ce qui me faict penser que la course de cest an soixante-sept, ne fut faite par le sus-nommé Hastingue, quoy que Reginon le nomme, si ce n'est qu'il y ayt eu diuers Capitaines Nordmans qui ont eu vn mesme nom. Or de quelle importance fut ceste guerre, le monstre Krants lors qu'il parle en ceste sorte. Charles le Chauue, Roy de France, qui fut depuis Empereur de Rome, en l'incarnation de nostre Seigneur huit cens soixãte-neuf, (il y faut lyre soixante-sept,) voyant que les Nordmans estoyent intollerables, & que de iour à autre ils rauageoyent son Royaume, il trouua plus expedient de combattre par argent que par armes: & pour ce il pactiza auec eux, & leur promit vne grande somme d'or, & d'argent, pour les empescher de brusler, piller, & saccager les terres de ses seigneuries. Or la leuee qu'il feit sur ses subiets fut telle par tout son Royaume pour le tribut de chacun fermier libre six sols, de ceux qui estoyent de seruile condition troys, des paysans vn, & de deux logeãs en vn logis vn: & prenoit le dixiéme des denrees de chacun marchãd, voire du patrimoine des prestres de chacun selon sa portee. Mais tout cecy ne pouuant fournir à la somme promise on doubla l'impost, si bien que les Seigneurs, & principaux du Royaume fallut que contribuassent. Et par là vous voyez quelle estoit la condition des Gaules en ce temps là, & si le Roy auoit puissance absoluë ou non de faire des imposts extraordinaires où la necessité estoit vrgente, sans qu'il luy conuint appeller les estats, ny s'assuiectir à la volonté d'vne multitude en affaires de telle consequence. Or en quelque deuoir que ce fut mis le Roy, & que par ce moyen, pour contenter ceste nation pillarde, il eut espuisé le Royaume de richesses, si est-ce que les Nordmans n'obseruerent point leur foy promise, ains reuenans (comme dict est) l'an huit cens soixante-sept, ils pillerent Nantes, Tours, Poitiers, Angers, & le Mans: ce qui esmeut Charles à se ressentir du tort que luy faisoyent ses barbares. Ie vous ay dict cy dessus qu'apres la mort de Thierry Comte d'Anjou, & voyant les Bretons courir les terres voisines de Bretaigne le long du Loire, il donna le gouuernement des terres d'entre Seine & Loire à Robert, honnoré du tiltre de Cõte, & lequel nous auõs dit Gauloys, & les maintenõs pour tel auec raisons apparẽtes, auquel aussi fut enchargé de s'opposer aux rauages faits par ces pilleurs Septentrionaux. Robert donc ayant intelligence auec Ranulphe Duc d'Aquitaine, feit grand leuee de gendarmerie Françoise, & Ranulphe assembla les forces de l'Aquitaine pour courir sus aux Nordmans, & se ioignans ensemble commencerent marcher contre leurs aduersaires. Les Nordmans oyans parler des grandes forces qui venoyent sur eux, & se sentãs foibles pour se deffendre, & s'en preualoir, commencerent aussi à se retirer diligemment vers la marine pour y sauuer & eux, & leur proye, ayans butiné la ville du Mans, mais ils furent surpris en vn village, où ils se prindrent à fortifier au mieux qu'il leur fut possible, neantmoins voyans que cela ne les pouuoit sauuer, le chef, & la plus-part des plus vaillans s'aduiserent que l'Eglise du village estoit grande, bien bastie de pierre, & forte pour endurer le choc pour quelques heures, se ietterent dedans. Ce pendant les Princes Robert, & Ranulphe, & les Comtes Geof-

Gaule l'an huit cens soixante-sept.

Considerations en l'histoire pour les diuerses opinions.

Krants hist. de Noruege li. 2. ch. 6.

Estrange exaction de Charles le Chauue sur ses subiects.

Villes pillees par les Nordmãs.

Robert Duc de France.

Ranulphe Duc d'Aquitaine.

Retraicte des Nordmans.

froy, & Henry suruiennent auec leurs troupes, & taillent en pieces toute celle misera-ble multitude de Nordmans qui estoit demouree hors l'Eglise: mais venans au sainct lieu, ils le veirent fortifié, & les aduersaires se preparer au combat, si par cas on les venoit assaillir, le iour estoit chault, & les soldats las, tant du chemin que pour auoir bataillé, les Princes se resolurent de ne combattre les assiegez iusqu'à l'endemain: & par-ainsi se retrenchans, & dressans leurs machines belliques, ils se faisoyent forts d'emporter la place, & chastier la temerité des Barbares. Mais le mal'heur voulut, ou plus tost Dieu permit pour la punition des pechez des François, que sur le soir comme le vaillant Comte Robert, qui auoit tout le long du iour eu armet en teste, sentant trop grande chaleur, voulut vn peu prendre l'air, pour se rafreschir, il oste son habillement de teste & osta le reste de ses armes, & se mit à deuiser auec les soldats sans se doubter de ce qui luy aduint bien tost apres. D'autant que l'ennemy voyant comme chacun estoit ententif à la besoigne du camper, & que peu les François se soucioyent des assiegez, ils sortent soudainement, & de telle furie comme desesperez, qu'ils effroyerent les nostres: lesquels ce neantmoins s'armerent hastiuement, & vindrent donner sur les Nordmans de telle force, qu'ils les contraignirent de se retirer en leur fort, non sans en faire vn grand massacre auec la retraicte. Mais ceste victoire leur cousta bien cher, d'autant que le Comte Robert, qui estāt quelque temps desarmé s'estoit lancé vn peu inconsiderément en la meslee, & s'auançant plus qu'il ne deuoit estant si peu couuert, & poursuyuant l'ennemy autrement que ne doibt faire vn chef General, la perte duquel emporte la ruyne d'vne armee, fut occis sur l'entree de l'Eglise, où encor' on cōbatit furieusement pour le corps de ce pauure Prince, les Chrestiens le voulans auoir, & les Nordmās leur deffendās, & les empeschans de l'emporter, si bien qu'en fin ils le trainerent en l'Eglise en despit qu'en eussent les François. Ce ne fut tout pour l'infelicité du champ François, car comme Ranulphe se tint de loing attendant l'issüe de cecy, pour enuoyer secours à Robert, s'il en auoit affaire: voicy vn soldat Normand, lequel le remarquant pour vn grand chef, visa si bien sur luy d'vne fenestre de l'Eglise auant, que d'vn coup de flesche il le bleça griefuement: de sorte que les siens le prenās & l'emportans il ne suruesquit que trois iours apres la bataille. Ainsi l'armee estāt sans chefs leua le siege, & se retira pleine d'angoisse, & gemissant la perte de deux si excellents Princes: là où les Nordmans, se voyans deliurez d'vn tel peril, s'en allerēt ioyeux, & chargez de richesses & despouilles vers la marine. Icy sont plusieurs choses à remarquer en l'histoire, sur & pour le faict de Robert, de sa mort, & de celuy qui luy succeda en sa charge: d'autant que l'Annaliste d'Anjou forge ne sçay quelle inuention contre tous les anciens, disant que Robert fut occis sur la fin du regne de l'Empire du Chauue: & que d'aucuns tiennent qu'il vesquit iusqu'au temps de Louys le fai-neant: mais, & l'histoire d'Aymon & Reginon, Otthon de Phrisinghen, Sigebert, & les anciēnes Chroniques de France sont tous d'vn accord qu'il fut occis en ce rencontre, laissant deux petits enfans encor' bas d'aage, à sçauoir Eudes & Robert, desquels sera faite mention cy apres. Quant à la succession du gouueruement que Robert auoit, il fut donné à Hugues Abbé, ainsi surnommé pour auoir esté le premier Prince lay en France, lequel iouyssant du reuenu des Abbayes, & les tenant en commande, en prit le tiltre, & fut depuis imité par toute la famille Capetienne. Or qui fut cest Hugues Abbé, peu vous le dient, & neantmoins est il aysé à coniecturer qu'il estoit parent des mineurs, par ce que Reginon en dit, parlant ainsi: Peu de temps apres la mort de Robert, Hugues l'Abbé fut mis, & substitué en sa place, qui estoit homme vaillant, humble, iuste, & paisible, & plein de toute vertu & honnesteté: & cecy d'autant que les enfans du deffunct Robert, appellez Eude, & Robert, estoyēt encor' trop bas d'aage lors que leur pere fut occis, voila les propos de Reginon, par lesquels il est aysé à voir que puis que le Roy le cōmit tuteur des enfans, que par là il estoit leur proche parent, veu qu'il appert que dés que ces deux Seigneurs furent d'aage, ils furent mis en la place de leur pere deffunct. Qui a esté cause qu'aucuns ont dit (lesquels je croy volontiers) que cest Hugues estoit propre frere de Robert, (ainsi dit Vignier, qu'il la recueilly des Chroniques de Dijon) & que de luy mesme issit Raoul, ou Rodolphe, qui fut depuis Roy de Bourgoigne, ce que je croy plustost que ceux qui diēt que ce Rodolphe fut fils de Richard Comte d'Austun: veu que comme nous verrons cy apres il se trouue que ce Raoul,

Nordmans fortifiez en vne Eglise.

Hardie saillie des Nordmans sur les François.

Robert Cōte d'Anjou occis par les Nordmās.

Mort du Duc Ranulphe par les Nordmans.

Diuerses opiniōs sur la mort de Robert Angeuin.

Enfans de Robert.

Hugues Abbé pourquoy ainsi appellé.

Hugues Abbé estoit frere de Robert d'Anjou.

Nicolas Vignier en sa Chronique, Chroniques de Dijon.

Ducs de Bourgoigne issus du sãg mesme que les Capets.

Raoul, ou Rodulphe estoit fils de Conrard frere de Hugues Abbé: d'où s'ensuit que Robert le Grand, Hugues Abbé, & Conrard Comte estans freres, & Gaulois naturels, en la diminution du sang Carlouinge, ils s'auancerẽt en Gaule, & se feirent Seigneurs des Prouinces le plus belles & puissantes: puis que (comme nous verrons tãtost) apres la mort de Hugues, & Cõrard, les enfans de Robert le Grand furent faicts l'vn Duc de France, & cestuy estoit Eude qui depuis fut Roy, l'autre nommé Robert eut le Duché d'Aquitaine: & le fils de Conrard, qui est ce Raoul ou Rodulphe, eut le Duché de Bourgoigne, lequel fut depuis Roy de France par le decez de Charles le simple, & cõme succedant à son cousin Eude, & preparant la voye à la Royauté pour l'aduenir à ceux de sa race. Or vous ay-je faict ce discours pour vous ramenteuoir tousiours ce traict que c'est peu soigneusement consideré l'histoire, si on tient que les Capets soyẽt issus de Saxe, nomplus que les Frãçois des restes de la ruyne de Troye: veu que pas vn autheur ne dit que le grãd Hugues Abbé fut Saxon, & nous voyõs qu'il estoit frere du Cõte Robert d'Anjou: ioint que par les propres mots de Reginõ, je recueille que Robert n'estoit autre que Gaulois, veu qu'en autre lieu (à sçauoir en l'an huit cens trente-trois) il parle en ceste sorte: Au mesme temps, le Roy Charles assiegeoit la cité d'Angers, où, Dieu estant courroucé contre ceux du pays, les Nordmans s'estoyent domicilez apres la mort de Robert, Ranulphe, & autres de race illustre, lesquels souloyent deffendre leur patrie ayants les armes au poing. Or oyez vous que cest autheur dict que Robert estoit issu de sang illustre en Gaule, puis qu'il dit que les armes aux mains il mourut pour la deffence de sa patrie, qui est vne preuue euidente pour vous faire voir la faute de ceux qui veulent tirer la source de noz Roys d'ailleur que des naturels de ce Royaume, comme si de tout temps il n'y eut eu des maisons grandes, & illustres alliees des Roys de toutes les deux familles, lesquelles estoyent pour manier les affaires tant de paix que de guerre, sans qu'il fallut aller querir des Roys en Germanie. Que s'il y en a qui trouuẽt mes raisons par trop froides, je les prie d'auancer quelque fondement plus solide pour l'origine Saxonne des Capets, & lors je verray si je les doibs suyure, car iusqu'à present, leurs authoritez ne m'ont sceu esbranler à leur adiouster foy, veu le peu de iustice que je voy en leur cause.

Hugues Abbé, Robert & Conrard Comtes freres: & leurs enfans.

Reginon liu. 2.

Ranulphe, & Robert naturels Gaulois.

Ces choses se passans en Gaule, l'Italie estoit affligee d'vn autre genre de persecuteurs, non plus courtois que les Nordmans: d'autant que les Sarrazins se ruerent sur le pays Napolitain, courans nõ seulement le pays maritime, ains s'espandans par la campaigne, & venans iusqu'au Duché de Beneuẽt, où pour lors se tenoit Louys Empereur fils de Lothaire: lequel voyãt combien ceste vermine Afriquaine auoit gasté de pays, bruslé de villages, ruyné d'Eglises, occis de peuple & esclaué des personnes pour l'auoir surpris, feit vne grande leuee d'hommes tant pour leur faire teste, que pour les chasser d'Italie, où il voyoit que ces Barbares pretendoyent se domiciler ayans desia la Sicile, & commandans sur les Espaignes. Or estoyent-ce les Affricains, & non les Mores Espaignols qui feirent ceste course, d'autant que pour lors ceux d'Espaigne viuans sous vn sage Roy nommé Mahomah ne se soucioyent que de viure en paix, & d'auoir accord auec leurs voisins pour le peu de prouffit qu'ils auoyent trouué en la guerre, ioint qu'ils ne vouloyent rompre la paix iuree auec la maison de France, de laquelle estoit cest Empereur.

Sarrazins en Italie l'an huit cens soixãte-sept.

Louys Empereur arme contre les Sarrazins.

Mahomah Roy des Arabes d'Espaignes.

Et puis que je suis sur le propos de ce Roy Mohomah qui fut le quatorziéme qui regna Miramolin des Espaignes, je vous diray vn sien propos philosophicque tenu à vn Cheualier More, qui se pourmenant vn iour auec luy en vn iardin delicieux: car ce More recommandant la beauté du lieu, & l'excellence du monde, & disant que cecy seroit encor' beaucoup plus heureux si la mort ne venoit à renuerser le tout: le Roy blasmãt son dire luy respondit ainsi: Va, tu ne sçais ce que tu dis, & te trompes lourdement: car si ce n'estoit pour l'esperance de mourir, je ne voudroy jamais auoir regné sur les Arabes: voyez la suite, & consequence de ces paroles, & les mesurez bien, & vous y verrez vne grande, & secrette Philosophie: & ce pendant nous reuiendrons à Louys Empereur ententif à deffendre l'Italie.

Mahomah. 14. Roy More en Espaigne.

Mot sentẽcieux du Roy More Mahomah

Cestuy craignant que ses forces ne fussent point pour supporter le faix de celle infinie multitude Barbaresque, enuoya en Gaule vers son frere Lothaire pour auoir secours: Lothaire ne differe aucunement, ains leuant des soldats en toute diligence fut luy-mesme en Italie, où il feit plusieurs belles choses contre les Mahometans estant suiuy de quelque felicité en combatant contre

Lothaire Roy de Lorraine va au secours de Louys Empereur, son frere.

les Mores: mais comme la vaillance de ses gents feit resistance aux Barbares, il se veit assailly de la main de Dieu, d'autant que tout son ost fut tellement assailly de Dissenterie, pour luy estre l'air du pays tres contraire, & les fruicts nuysibles à cause de la chaleur excessiue qu'il fait en ces pays, que la plus-part de ses gens y mourut: & encor' outre ceste playe, son armee sentit des morsures des araignes qui feirent plus mourir d'hommes que la peste: si bien que (comme dict Reginon) il sembloit que Dieu feit la guerre à l'obstination de Lothaire, lequel quoy que puny ainsi, ne se soucioit de recognoistre sa faulte, & se chastier de son adultere. Tellement qu'ainsi pressé, & ne voyant aucun relasche de ce tourment des siens, il fut cõtrainct de s'en reuenir en Gaule ayãt perdu la fleur des soldats de son Royaume. Ce qui donna cœur aux Sarrazins de venir si hardiment en Italie, fut la guerre qui estoit entre l'Empereur Louys, & le Duc de Beneuent Adalgise, qui s'estoit reuolté de son obeissance: mais (comme dict Platine) le Pape Nicolas appaisa ceste guerre, & feit la paix entre le Duc & l'Empereur, faisant que Adalgise se sousmit à la raison: & ainsi il fut aysé à Louys de chasser les Sarrazins de l'Italie, ayant à sa deuotion celuy, qu'on pensoit que les y eut attirez, & s'en retournerent bien batus, mais chargez de despoüilles en Afrique. Et pour monstrer quelle authorité les Princes s'estoyent alors vsurpé (quoy que abusiuement) Platine adiouste ces mots: En fin par le consentement, & approbation de l'Empereur Louys, le Pape Nicolas ordonna, que desormais nul Prince seculier, ny Empereur s'ingerast d'entrer aux conciles, ou assemblees du clergé, si ce n'est qu'il y fut parlé de la foy, mais que lors il leur seroit loysible. Et par ce passage l'on voit que non aux seuls Prelats appartient de s'assembler, trop bien de decider, és causes de la foy, ce qui se pratique és Conciles Generaux deüement assemblez, où les Princes ont leur place, & sont receuz à deliberer, mais la diffinition en appartient aux chefs de l'Eglise, suyuant & le droit, & ce que de tout temps la coustume a obserué equitablement parmy les Chrestiens. Ce sainct Pape Nicolas apres ces choses mourut l'an de son pontificat huictiéme, & de nostre salut huit cens soixante-huit, duquel Reginon donne tesmoigne de grande saincteté, lors qu'il parle ainsi: L'an de nostre salut huit cens soixante-huit, Nicolas tressainct, & tresheureux Pape, apres auoir souffert plusieurs trauaux & assaults infinis pour maintenir l'estat de l'Eglise inuiolable, il passa de ce siecle à vne vie plus heureuse, affin de receuoir pour sa loyale dispensation, la couronne non flestrissante de gloire du liberal eslargisseur de graces nostre Seigneur Iesus-Christ, puis adiouste. En somme je diray que depuis que sainct Gregoire tint le siege de Rome iusqu'à present, il n'y a point eu Pape à Rome qui se puisse, ny doiue esgaller aux vertus, & merites de Nicolas: veu qu'il commanda aux Roys, & aux tyrans, & eut pareille authorité sur eux, que s'il eut esté le Seigneur & Monarque de tout le monde. Il estoit doux, & affable aux Euesques & Prestres viuans religieusemét, mais aux follastres, & qui se desuoyoiét du bon chemin, il estoit cruel, seuere, & terrible, si bien qu'il sembloit que ce fut vn Helie que Dieu eust resuscité de nostre temps, sinon de corps, aumoins ayant vn mesme esprit, & bon zele. A ce sainct Prelat succeda Hadrian second du nom, sur la suyte desquels je m'arreste, pour autant que nostre histoire en despend aucunement: veu que le Roy Charles, n'ayant ennemy que les Nordmans, failloit que feit courir ses affaires sous le vol de ceux de ses parents: car de vous discourir de l'estat de ce Royaume en ce temps là, il seroit fort difficile, eu esgard à la corruption, & alteration de toutes choses, ioinct que la police estoit maniee, suyuant l'ordre que Louys le Debonnaire y auoit mis, quoy que non auec vne pareille integrité & iustice, y obstant les troubles, & guerres continuelles. Donc puis que le premier affaire de nostre Roy Celtique Charles prouint pour raison de son nepueu Lothaire: il faut entẽdre que dés aussi tost que le Roy Lorrain fut aduerty de la mort du Pape Nicolas ennemy mortel de son adultere, & lequel on n'auoit jamais peu gaigner pour la dispence du diuorce du susdict Lothaire auec Thietberge: estimant qu'il auroit meilleur marché de cestuy-cy, & l'attireroit à sa fantasie, il luy escriuit vne lettre, par laquelle il se mõstroit estre fort marry que ce sainct Pere fut mort, lequel il auoit esleu le iuge du differẽt, qu'il auoit auec ses aduersaires pour le faict des nopces & mariage de Waldrade sa concubine: & d'autant plus se monstroit il estre dolent qu'il disoit que ce bon Pape ayant esté mal instruit, auoit plus adiousté de foy à ses aduersaires, & à leurs frauduleuses accusations, qu'aux

Grãde pestilence au cãp de Lothaire.

Lothaire s'en reuiẽt en Gaule.

Platine en la vie du Pape Nicolas premier du nom.

L'an huit cens soixãte-huit, Nicolas Pape meurt.

Tesmoignage que rend Reginõ du Pape Nicolas premier du nom. li. 2. de ses Chroniques.

Habriã. 2. succeda à Nicolas en la Papauté

L'histoire des enfans du Debõnaire ne peut estre traitee qu'ẽ general.

Lothaire escrit au Pape Hadrian.

qu'aux raisons, & iuste cause qui l'auoyent meu à repudier Thietberge, proposant que souuent il s'estoit offert de se venir purger deuant le sainct siege, & là vouloir subir iugement tel que de raison, suyuant les loix tant humaines que diuines, & les prerogatiues des saincts Metrapolitains vniuersels de l'Eglise de Rome: mais que tousiours Nicolas s'estoit declairé retif, & n'auoit voulu entendre à ceste sienne representation: & ne sçait pourquoy il l'auoit suspecte. Concluoit, que puis qu'il auoit pleu à Dieu d'appeller Hadrian au souuerain degré de l'Eglise, il auoit aussi desir d'aller baiser les pieds de sa saincteté, d'estre instruict par sa doctrine, & obtenir sa saincte benediction, & le pria de luy faire entendre quelle estoit la volonté de sa beatitude sur cest affaire. Le Pape qui sçauoit & les ruses de Lothaire, & ce qui est de la dignité du souuerain Pasteur de l'Eglise, luy rescriuit, que le siege sainct Pierre estoit tousiours prest à receuoir toute satisfaction suffisante, & que iamais l'Eglise ne reiettoit rien qui fut ordonné par les saincts escrits, ny par l'authorité des Conciles, & pource s'il se sentoit innocent de celle tache de laquelle on le blasmoit, qu'il vint hardiment à Rome pour iouyr de celle benediction que tant il se monstroit souhaiter: & s'il recognoissoit sa faulte, & s'en repentoit, & protestoit de l'amender, qu'il ne laissast aussi de venir, affin de receuoir penitence suyuant la discipline Ecclesiastique pour le salut, & remede de son ame. Or ce qui rendoit Lothaire si conscientieux, estoit le iugement de Dieu qu'il voyoit en sa maison, d'autant qu'il estoit sans enfans fut-ce de sa femme legitime, ou de sa concubine depuis qu'il l'eut espousee: ioint qu'il entendit la mort de Gonther Euesque de Cologne, lequel estoit decedé vagabond, & sans honneur de sepulture telle qu'on donne aux Chrestiens, & quant à Thietgaud bien que pour son humilité le Pape l'eut absouls, pourueu qu'il feit penitence, si est-ce que le pauure Prelat n'eust jamais le moyen de voir son pays, ny de faire l'office d'Euesque à Treues, ains mourut à Rome en vn monastere. Au reste Richard de Wassebourg dict que Lothaire passant par Rome au retour de Pouïlle, & de la guerre contre les Sarrazins, il fut faire la reuerence au Pape Hadrian: ce que bien que se puisse deffendre, si est-ce que i'ayme mieux receuoir les raisons de Reginon, & faire marcher les lettres, & puis faire aller Lothaire à Rome, ainsi que dirons cy apres. Ne faut pas s'estonner si les Sarrazins lors tant en Asie, qu'en Afrique voltigeoyent, & couroyent les terres Chrestiẽnes, & s'ils se ruoyent sur la Pouïlle, & Calabre, & autres pays d'Italie subiets aux Princes Grecs, & Empereur de Constantinople, d'autant que l'Empire lors estoit gouuerné par vn Prince insensé, & sans iugement quelconque appellé Michel fils de Theophille, lequel n'ayant sens ny raison fut occis en l'an de nostre salut huit cens octante-huit, par son seruiteur nommé Basile auquel il auoit donné vne sienne concubine pour femme. & cecy pour autant, qu'ayant esleu cestuy pour son successeur, il changea d'aduis, & donna la dignité à vn autre indigne de l'estat, & qui de son mestier n'estoit qu'vn simple Barquerot: & ainsi Basille homme de basse qualité, & piqueur de cheuaux de son premier mestier vint à l'Empire Oriental: & pour ce ne faut s'esbahir, si les estrangers faisoyent si peu de cõpte d'vne si grande majesté, fiee à homme de si basse condition. Cy dessus nous auons parlé du Baptesme des Bulgares peuple de Mysie, mais ce ne fut que de quelque troupe d'iceux, mais en l'an de nostre salut huit cens soixante-huit, ayans presque tous demandé des Prestres, & prescheurs Catholiques au Pape lequel leur enuoyant, le Roy se Chrestienna, fut baptisé, & vesquist en telle austerité, que de iour il portoit l'abillement Royal, & de nuyt il vestoit la haire, & veilloit priant Dieu aux Eglises: lequel en fin laissant son Royaume à son fils [illegible]: mais ayans sceu que son successeur abusoit de la dignité, & attiroit le peuple à l'Idolatrie, il sort du monastere, faict la guerre à son fils, le vainc, luy creue les yeux, le mect en prison perpetuelle, & donne l'estat Royal à son puisné, luy remonstrant la punition de son frere luy estre appareillee, s'il imitoit ses meschantes façons de faire.

Lothaire accuse Nicolas de trop de seuerité.

Respõce du Pape Hadrian à Lothaire.

Thietgaud Euesque de Treues absous par le Pape.

Zonare Tome 3. des Annales.

Bulgares se font Chrestiens.

Acte genereux du Roy des Bulgares.

Comme Lothaire feit le voyage de Rome, sa mort: & comme Charles le Chauue fut appellé à la couronne de Lorraine.

CHAP. LII.

L'an huit cens soixāte-neuf Lothaire va à Rome.

QVELLE fut l'issue du Roy Lothaire, & de ses illicites amours, nous le recueillirons par la fin de sa vie, laquelle aduint bien tost apres qu'il fut allé au secours de son frere en Italie. Or ayant (cōme dit est) escrit au Pape, auant que de passer les monts, & venir en Gaule, & auāt aussi que de s'acheminer à Rome, ouye la volonté du Pape, & pensant en cheuir mieux que de Nicolas, il prit son chemin vers la cité chef de l'Empire, l'an de nostre salut huit cens soixante-neuf, où estant paruenu il fut magnifiquement receu par le Pape Hadrian, & par le peuple, Senat, & clergé de Rome. Estant rafreschy auec les Seigneurs de sa suite, & se presentant au Pape pour estre benit & absouls, Hadrian luy demanda, s'il auoit obey à ce que Nicolas son predecesseur luy auoit enioint touchant Waldrade, & la reduction de son espouse legitime en sa premiere dignité: & Lothaire sans reuerence aucune ny de Dieu qu'il prenoit à tesmoing, ny du grand Euesque qui l'adiuroit au nom de Dieu de luy dire verité, dist, & protesta faucement qu'il n'auoit rien obmis de ce que Nicolas luy auoit ordonné: & autant en iurerent les Seigneurs de sa troupe, ausquels Hadrian demāda la confirmation du tesmoignage de Lothaire. Ce qui fut cause que le Pape l'introduit en l'Eglise sainct Pierre pour l'absoudre solennellement de l'excommunication qu'il auoit encouriie: & celebrant le diuin, & sainct sacrifice de l'autel pour la reconciliation de ce Roy, quand ce vint à la communion, il prit le sainct & ineffable Sacrement lequel il presenta à Lothaire pour le receuoir, luy disant ces espouuentables paroles: Roy, si tu te sents innocent du crime duquel tu es accusé pour l'adultere que Nicolas t'auoit interdit, & as intention, & ferme propos de ne iamais plus te souiller auec ton excommuniee concubine Waldrade, laquelle tu te dis auoir long temps-a chassée: approche toy auec confiance, & reçoy le Sacrement de salut eternel, lequel te seruira pour la remission de tes pechez: mais si ta conscience t'accuse, & te blasme d'auoir l'ame blecee, & cauterisee, où que tu ayes desir de renchoir, & recidiuer en ta premiere saleté d'adultere, & concubinage auec ta Waldrade, je te prie n'estre point si temeraire, & presomptueux que d'oser receuoir le iuge, & Sauueur du monde, affin que cela ne redonde à ta condemnation, & ruyne, qui autrement sert de salut, & gloire aux fidelles. Le miserable Roy, soit qu'il eut intention de faire ce qu'il n'auoit encore commencé, & dequoy il s'estoit desia pariuré, ou qu'il ne se souciast de polluer le Sacrement de salut auec son pariure, endurcy en son peché, cōmunia, & receut le corps de nostre Seigneur de la main du Pape, sans craindre la menace que faict l'Apostre à ceux qui le prennent indignement. Le Roy ayant receu, Hadrian presente la sacre communion au reste des Gentils-hommes de la suite de Lothaire, à chacun desquels il disoit, luy donnant le corps de nostre Sauueur: Si tu n'as point donné faueur à ton maistre, & Seigneur le Roy Lothaire, au crime d'adultere duquel il est blasmé, & n'as communiqué auec Waldrade, & autres excommuniez auec elle: que le corps de nostre Seigneur Iesus-Christ te prouffite à la vie eternelle. Ceste folle noblesse fut aussi temeraire que son Roy, & tint aussi peu de compte de son salut que son maistre, comme celle qui se moquoit des Sacrements, & à laquelle sembloit que trompant le Pape auec ceste faincte, elle gaigneroit sa cause, & le Roy seroit absoubs de l'interdict qui redondoit sur luy en ce qu'il alloit se ioindre plus que iamais à sa Waldrade. Mais quoy? Dieu ne pouuant estre trompé, ny deceu, ny mocqué, punit tellement tous ceux qui auoyēt receu ce sainct gage du corps de Iesus Christ auec l'ame prophanee de pariure, qu'ils moururent auāt l'an finy: & ceux qui se dispenserent de la communion, estans bien fort malades, à peine encor' eschapperent ils le danger de la mort. Quant à Lothaire, il ne reuint onc en vie en Gaule: car (cōme dict Aymon) luy s'en reuenant tout ioyeux (pour estre absouls selon son desir, du Pape) arriua à Lucques cité de Toscane, où il se veit saisir de fieure fort violēte: & ne iugeāt point

Pariure du Roy Lothaire & de ceux de sa suyte.

Protestatiō du Pape, donnant la communiō à Lothaire.

Noblesse de Lothaire punie pour auoir receu le S. Sacrement indignement.

Aymō li. 5. cha. 21.

point que c'estoit punition diuine, quoy qu'il veit ses gens mourir à tas, il vint à Plaisance, où son mal rengregeant, il tomba en spasme, & sans qu'on s'en doubtast il s'esuanoüist, & fut cōme mort, mais reprenant cœur, nō toutes-fois la parole, il fut iusqu'au neufiéme d'Aoust audit an, huit cens soixāte-neuf, en angoisse, & lors il mourut, & fut enterré audit lieu de Plaisance par ce peu qui restoit de sa suite, d'autant que la maladie auoit fait vn eschec si effroyable de la noblesse qui le suyuoit, que si elle eut esté en vne bataille, il n'y a deffaite si furieuse qui en accablast plus que feit la verge de Dieu sur les courtisans du Roy Lothaire: il fut dis-je enterré à Plaisance cité de Lombardie, & dedans l'Eglise qui porte le nom de sainct Anthoine. La nouuelle de la mort de ce Roy asseuree en Gaule, fut cause de grands essays & mouuemēts, pour la diuersité des humeurs des hōmes, les vns fauorisans vne partie, les autres vne autre, pour ce que ce Roy estoit decedé sans hoirs, aumoins qui fussēt legitimes, & lors on ne receuoit plus les bastards aux successions de la couronne: quoy que Onuphrie, & Cuspinian (ne sçay d'où ils l'ont pesché) dient qu'il eut vn fils de Thietberge, lequel eut à nom Lothaire, & cestuy espousant vne certaine Dame nommee Berthe (espouse depuis d'Albert Cōte de Toscane) en eut vn fils nommé Hugues, qui fut depuis Comte d'Arles: & quoy qu'Aymon, ny autre des anciens ne facent mention de ce fils, si est-ce que Luithprand recite quelque Prince Hugues, qu'il dit auoir eu source du sang François, mais il confond tellement les races, que son histoire en est toute cōfuse: ioint que tous les anciēs nous tesmoignent que lors que les Princes de France, & Germanie, & l'Empereur Louys querelloyent les terres du deffunct, il ne fut onc faicte mention aucune qu'il y eut enfans legitimes de Lothaire. Il est vray qu'on pourra dire que ceux cy n'ayans qui les deffendit, fallut que pillassent pacience lors qu'on rauit leur heritage pour ne tōber au dāger qui auoit accablez les enfans & de Pepin Roy d'Italie, & de Pepin Roy d'Aquitaine. Ceux qui ont voulu accorder ces differens sçachās que Lothaire auoit eu vn bastard nōmé Hugues de Waldrade sa cōcubine, auant qu'il l'espousast, ont aussi auec quelque verisimilitude dit que ce Lothaire presumé fils de Thietberge, & Lothaire Roy Lorrain, estoit issu du bastard Hugues (duquel nous ferōs mētion cy apres) & que cest Hugues mis en auāt par Luithprand, estoit fils de Lothaire, & neueu du Bastard, & par-ainsi issu du sang de Frāce, mais nō pour succeder au droit de la courōne. Charles le Chauue dōc asseuré de la mort de son neueu Lothaire, cōme il estoit ambicieux sur tous les hōmes, desirant pescher en eau trouble tādis que l'Empereur Louys estoit ententif à pacifier l'Italie, & que Louys Roy de Germanie n'estoit aduerty du fait, il partit de Senlis, où pour lors il estoit auec son espouse visitāt les saincts lieux, & dispersant ses thesors aux Eglises, & s'en vint à Laigny, où il ouyt plusieurs tant Euesques que Seigneurs de Lorraine, & terres qui auoyent esté sous la Seigneurie de Lothaire: ceux-cy venans non pour luy deferer le Royaume, ains plustost luy deffendans de n'y entrer point, & n'y faire aucun enuahissement, iusqu'à tant que son frere Louys Roy de Germanie fut de retour du voyage qu'il auoit faict contre les Wenedes & Slaues, lesquels auoyent assailly ses terres: & s'il voyoit que la chose fut pour aller en lōgueur, qu'il enuoyast vers son frere, & le sollicitast de venir, luy assignant temps, & lieu pour s'assembler affin de faire le partage des terres du deffunct leur nepueu. Ceste Embassade ne plaisoit aucunement au Chauue qui auoit desir de remettre le regne Gaulois en son entier, & luy donner pour limites les Alpes du costé d'Italie, le Rhin vers la Germanie, la mer au Septentrion, & au Midy les monts Pyrenees: & pource n'estoit il resolu de les croire, ny se desister pour leur deffence. Et plus encor' s'affermit il en ceste opinion lors que dés aussi tost qu'auec douces, & saintes paroles il se fut deffaict de ces premiers Seigneurs, il en vint d'autres, lesquels, au contraire, le prioyent ne delayer sa venüe, mais qu'au plustost qu'il luy seroit possible, il s'acheminast à Mets: l'asseurans qu'ils luy viendroyent au deuāt, & par les chemins, & en la susdicte cité, pour le seruir, & deffendre. Le conseil de ceux cy fut plustost suiuy cōme le plus agreable par Charles, qui voyoit que luy ayant pris possession du Royaume, il se feroit des amys, & Louys Roy y querellāt quelque chose, ce seroit à luy faire la part à sa fantasie, mesmemēt s'il auoit les ecclesiastiques principaux de son costé: à ceste cause il s'en vint à Verdun, où il gaigna Hatton Euesque du lieu, & y conuoqua la noblesse du pays és enuirons lesquels il recueillit & caressa si gracieusement, qu'il se les rendit fort affectionnez, luy

Plaisance cité de Lōbardie sur le Po.

Lothaire Roy de Lorraine meurt & est enterré à Plaisāce.

Diuerses oppinions des enfans du Roy Lothaire.

Lothaire fils de Lothaire, a vn fils nōmé Hugues Cōte d'Arles.

Luithprād li. 3. ch. 5.

Qui estoit ce Lothaire mary de Berthe.

Charles le Chauue distribue de ses thesors aux Eglises.

Partie des seig. du regne Lorrain ne veulent que le Chauue y entre.

Desir du Roy Charles le Chauue.

Autres seign. Lorrains priēt le Chauue de se faire Roy.

Charles le Chauue entre en Lorraine.

Mets Capitale du Royaume Lorrain. *Aduentie Euesque de Mets.* *Arnulphe Euesque de Toul.* *Francon Euesque de Tongres.* *Hincmar Archeuesque de Rheims.* *Charles pourueoit aux Archeueschez de Treues & Cologne.* *Bertulphe Arch. de Treues.* *Hilduin Abbé Archeuesque de Colog.* *Louys Roy de Germanie se plaint de son frere.* *Louys tasche de gaigner les Colognois.* *Luithbert Archeuesque de Magonce à Cologne.* *VVilibert fait Arch. de Cologne par Luithbert.* *Hilduin Arch. de Cologne se tenãt en court perd son Euesc.* *Eginald au supplémẽt d'Aymon li.5.ch.21.* *Remõstrãce de l'Eu. de Mets aux Seig. Lorrains.*

promettans tout seruice pour la deffence de sa querelle. Ce que faict ils s'achemi-nerent à Mets ville capitale jadis du Royaume Austrasien, & lors de celuy de Lorraine, & là il trouua Aduentie Euesque de Mets, & Arnulphe Euesque de Toul gens de bonne vie, le dernier desquels ayant resisté en face à Lothaire à cause de son adultere auoit souffert de grandes iniures tant de la part du Roy, que de Waldrade sa concubine. Y assisterent aussi l'Euesque de Tongre, & l'Archeuesque de Rheims, l'vn nommé Francon, & l'autre Hincmar auec la plus-part du clergé, & de la noblesse de Lorraine. Et d'autant que les Eglises de Treues, & Cologne Metrapolitaines du Royaume Lorrain estoyent sans pasteur depuis l'excommunication donnee par le Pape Nicolas sur Gonthier, & Thietgauld, pource qu'on ignoroit leur decez, Charles pour mieux establir sa puissance se resolut de pouruoir aux susdictes Eglises: & pource il donna l'Eueschẽ de Treues à Bertulphe nepueu d'Aduentie Euesque de Mets, lequel auoit lors grand credit enuers Charles, & feit tant que le peuple & clergé l'esleurent pour leur pasteur, car c'est ainsi que jadis on procedoit faisant vn Euesque en quelque Eglise. Quant à Cologne, le Roy tascha d'y mettre l'Abbé Hilduin, & de faict il ordonna que Francon Euesque de Tongres le sacrast Prestre, d'autant que la plus-part des Abbez lors estoyent seculiers, & gens d'armes, tenans (ainsi qu'à present on en abuze) les Abbayes, & Prieurez en commande. Mais cecy causa vn grand schisme en celle Eglise: d'autant que Louys Roy de Germanie, qui estoit malade sur les limites de Bauiere oyant parler des inuasions faictes par son frere des terres de Lorraine, & cõme il disposoit tout ainsi des benefices, que s'il en fut le Roy legitime, ne faillit d'enuoyer vers luy, pour l'admonnester de se deporter de telle vsurpation: veu que ce n'estoit à luy d'entrer sur l'heritage qui seul ne luy appartenoit comme vray successeur de son nepueu, ains qu'il failloit que vint à esgal partage, suyuant que desia il l'auoit veu pratiquer en France. Et sous-mains Louys commanda aux Embassadeurs que tandis qu'ils negotieroyent auec Charles, ils ne faillissent de faire mettre vn Archeuesque à sa poste à Cologne, & qu'ils preuinssent l'election de Hilduin, affin de gaigner les Colognois, lesquels il vouloit que luy vinssent parler sur les frõtieres du Palatinat, car il n'osoit venir iusqu'au Rhin craignant que son frere ne luy donnast quelque trousse. Mais cela ne se pouuant faire, il enuoya vers eux Luithbert Archeuesque de Magonce auec toute charge, lequel les pria de la part du Roy Louys de tenir son party, & d'accepter, & eslire vn Prelat qui fut du corps de leur clergé, affin de tenir en bonne police leur Eglise. Ils respondent qu'Hilduin estoit desia promeu, & auoit pris possession du siege, & qu'il ne se pouuoit faire qu'ils en esleussent vn autre: mais Luithbert leur repliqua que c'estoit à Louys à leur donner tel Euesque que bon luy sembleroit, & l'election duquel il auoit laissé en sa puissance: & pource commẽça il à proceder en icelle, si bien que le clergé, & le peuple accordans auec luy, esleurent canoniquement Wilibert, ou Gilbert homme de saincte, & entiere vie, lequel ne voulãt accepter la charge y fut contraint par les censures des Euesques, & clergé y assistant. Ce schisme fascha fort Charles comme preiudiciant à ses desseins, mais la faute estoit sienne, car il deuoit enuoyer Hilduin dés que fut appellé à la charge, en son Eueschẽ, y faire son office, car estant là, jamais Luithbert n'eut osé entreprendre de luy donner vn cõpetiteur: Charles fut à Cologne plein de fureur, mais ny trouuant ny l'Archeuesque Wilibert, ny ceux qui l'auoyent éleu, il s'en retourna vers Mets pour mettre ordre à ses affaires. Estant à Mets audit an huit cens soixante-neuf, (Eginald, qui a fait le supplémẽt d'Aymon, & qui viuoit enuiron ce tẽps là, met huit cens soixãte-huit,) au moys de Septẽbre s'assemblerẽt les Euesques & Seigneurs du pays en l'Eglise de S. Estiẽne, où Aduẽtie Euesque dudit lieu proposa cõme luy, & ses freres Euesques ayãs perdu Lothaire, voyãs que le pays ne pouuoit estre sans chef, qui maintint le peuple en sa liberté, & luy feit droit, & iustice: ayãs ieusné, & prié Dieu qu'il pleust leur assister, auoyent aussi trouué bon & salutaire que le Roy de Frãce Charles là present prit la charge du Royaume de Lothaire auquel il estoit appellé de Dieu, & par eux éleu pour le seruice du tout puissant, deffence de son Eglise, cõseruation de la noblesse, & support du pauure peuple: de la bouche duquel (dict-il) vous entendrez ce qu'on doibt esperer d'vn Roy treschrestiẽ parlant à vn peuple qui luy sera (Dieu aydant) obeissant & fidelle. Lors le Roy prenant la parole, parla ainsi.

Comme

Propos du Roy Charles le Chauue aux Seigneurs de Lorraine.

Comme tous ces saincts, & venerables Euesques vous ont declairé par la voix d'entre-eux,& m'ont donné à cognoistre par certains signes que par la grace de Dieu je suis esleu Roy par leur assemblee,à quoy voz acclamations ont donné consentemét: je veux aussi que vous sçachiez que je ne suis point venu icy que pour vostre bien,& prouffit,comme aussi je veux que soyez asseurez que sur tout je deffendray, garderay, & cõserueray l'honneur,& seruice de Dieu,& de son Eglise:& apres ce voz biens,personnes,honneurs,à chacun selon sa dignité & merité, & cecy de toute ma puissance, vous a dministrant iugement,& iustice suyuant voz loix,coustumes,& droits tãt ciuil qu'ecclesiastique:pourueu toutes-fois que reciproquement chacun de vous selon son rãc,& puissance m'obeisse,deffende, preste ayde,& faueur telle que le subiect doit à son Roy,ainsi que voz ancestres ont fait & iustement, & raisonnablement aux Roys mes predecesseurs qui ont cõmandé sur ce Royaume.Et d'autant que là deffailloit le Metrapolitaĩ du pays,qui est l'Archeuesque de Treues,les Euesques ses suffragãs,à sçauoir Aduentie de Mets,Hatton de Verdun,& Arnulphe,ou Arnoul de Toul,cõmanderent auec prieres à Hincmar Archeuesque de Rheims,homme de grande erudition,& eloquence qui estoit des premers du conseil de Charles,à cecy conniuãs les Euesques de la Prouince de Rheims, qu'il remonstrast au peuple & noblesse,ce qui restoit encor à faire pour la ceremonie tant de l'election,que du sacre,& courõnement de leur Roy.

Harengue de Hincmar Archeuesque de Rheims.

Hincmar donc,pour obuier au murmure de ceux qui l'eussent peu blasmer de ce qu'il faisoit l'office appartenant à l'Archeuesque de Treues, hors de son diocese, & iurisdiction,dict qu'il ne faisoit rien contre les saincts Canons en cest endroit, d'autant que les sieges de la Gaule Belgique Treues & Rheims,auec les Eueschez qui en dependent,ont de tout temps esté vnis cõme deux Eglises sœurs,en vne mesme Prouince ou comprouinciales,ainsi que & l'authorité Ecclesiastique & la coustume l'auoyẽt tousiours faict cognoistre:& que par-ainsi d'vn commun accord ces deux Eglises deuoyẽt celebrer leurs synodes,& le premier appellé à la dignité d'entre ces deux Metrapolitains de Treues & de Rheims, failloit aussi que fut le premier & eut la preseance és sessions,& affaires qui aduiendroyent en la Gaule Belgique,& que par-ainsi il ne mettroit point sa faucille en la moisson d'autruy.Proposa en outre que de soy il ne s'aduançoit point à ce faire,mais y poussé par ses freres Euesques suffragans de Treues, cõme n'ayans Metrapolitain,lesquels il interrogea si ce n'estoit pas de leur accord & enhortement qu'il entreprenoit cest office: lesquels l'auoüãs,& derechef luy enioignans de poursuiure,il cõtinua,disant. Qu'outre ce qu'Aduẽtie leur auoit proposé,vous pouuez voir que nõ sans la volõté de Dieu le Roy cy present nostre souuerain Prince (lequel a tousiours prouffité,& prouffite & aux Eglises,& au peuple du Royaume sur lequel il commande)est venu en ce lieu, comme aussi sans la mesme disposition vous ny estes point assemblez:comme ainsi soit que feu de bonne, & sainte memoire Louys le Debonnaire pere du Roy present(issu du sang,& race de Clouis,cõuerty par sainct Remy, & baptisé la veille de Pasques,& sacré de l'huyle enuoyé du ciel, que nous gardõs encore)fut couronné, & sacré Empereur par le Pape Estiẽne à Rheims deuant l'autel de l'Eglise de nostre dame: mais estant chassé par la cõiuration, & meschanceté d'aucũs, lors que il fut remis en sa dignité,nous le veismes restablir en son regne, & reprendre sa couronne en ce sainct temple, où nous sommes assemblez, & deuant cest autel sacré,dedié au premier martyr sainct Estienne, le clergé & le peuple s'esiouyssans pour vne si heureuse reconciliation. Nous sçauons outre ce que suyuant les histoires sacrees lors que les Roys estoyẽt appellez à regner sur plusieurs Royaumes,il falloit que fussent aussi couronnez en chacune de leurs Seigneuries. A l'exemple & imitation desquels(si vous le trouuez bon)je seroy d'aduis,& puis que tous d'vn accord estes venus icy pour receuoir Charles pour vostre Roy, qu'il soit aussi en vostre presence, sacré & couronné,comme feu son pere en ceste Eglise: & si la chose vous plaist je vous prie nous le faire cognoistre,affin que nous puissions nous accõmoder à vostre volõté.

Societé des Archeuesque Belgiques de Rheims & de Treues.

Saincte empolle de Rheims mentionnee icy par Hincmar.

Charles le Chauue couronné à Mets Roy de Lorraine.

Les assistans d'vn commun accord criãs qu'ils ne souhaitoyẽt autre chose que ce couronnemẽt,Hincmar les exhorta à louer Dieu, & à luy rendre graces, & fut chanté le *Te Deum* fort sollennellement, & le Roy prit sa couronne auec la benediction de l'Archeuesque de Rheims comme representãt celuy de Treues, & fut proclamé Roy de Lorraine.Ce passage est le plus cler qu'on sçache en toute l'histoire Françoise,pour

le faict de l'election, mais non pour en tirer consequence, comme ainsi soit que Lothaire n'ayant point hoir legitime, & le Chauue vsant de grande, & diligente poursuite, il s'arma de ceste solennité plus pour gaigner les Lorrains, & les astraindre à son obeissance, que de coustume qu'on eut d'en vser ainsi. Et non sans cause en vsoit il ainsi, puis que le droict vouloit que l'Empereur Louys succedast plustost à son frere, que nompas que les oncles fussent ses heritiers: mais ceux qui ont bonne veüe, & le sens agu cognoistront aussi qu'il n'y auoit loy que de bien-seance qui guidast les cœurs de ces Princes, chacun empietant ce qu'il pouuoit sur son voisin. Et je vous prie, qui ne voit icy Hincmar Archeuesque de Rheims faire l'office d'vn bon seruiteur de Roy, & pallier les matieres, pour leur donner couleur d'vn beau manteau de religion, tandis que Louys Empereur, & Louys Roy de Germanie estoyent empeschez à la guerre contre leurs aduersaires? Et qui doubte que ce Prelat estant voisin de celuy de Mets, & sçachant les persecutions faites tant à luy qu'aux autres qui n'auoyent troué bonnes les façons de faire de Lothaire, & combien ces Prelats seroyent aysez à se tourner du costé de Charles, qu'il ne feit toutes ces menees tandis que les partiaux de Louys estoyent en Gaule vers Charles pour faire au nom de Louys leurs protestations, & qu'il ne gaignast & la Noblesse, & le clergé, lesquels (comme auons dict) enuoyerent vers le Chauue estant encor' à Laigny consultant sur cest affaire? Car s'il n'eut eu d'autre, ny plus fort competiteur que ceux qui luy querellerent le Royaume d'Aquitaine, il n'y eut aussi nomplus procedé par voye d'election qu'il auoit faict en Guienne: mais se voyant auoir à faire à deux puissans Roys, il fallut gaigner le pays, & gouuerneurs d'iceluy, ce qui ne se pouuoit mieux faire, qu'en leur donnant le choix libre de se creer vn Prince. Durant cecy, Louys Empereur ayant eu secours du Grec Basile contre les Sarrazins, luy accorda aussi sa fille pour espouse, toutes-fois cecy ne vint point à son accōplissement, qui fut cause que le deputé de la part de Basile s'en retourna fort mal content vers son maistre. Et fut ceste annee peu heureuse audict Empereur Louys pour autant que comme son armee se retiroit, les Alcoranistes luy donnerent sur la queüe tuans grand nombre de ses gens & pillans plus de deux mille soldats de l'armee Imperiale: & auec ceste prise, ils feirent vne course iusqu'à sainct Michel au mont Gargan: l'Eglise duquel lieu ils saccagerent, y deualisans non seulement le clergé qui se tenoit là pour le seruice de Dieu, ains encor' plusieurs pelerins, qui estoyent allez visiter le saint lieu, y offrir leurs vœux, & faire leurs oraisons & prieres: ce qui donna vn grand sursault aux cœurs du Pape, de l'Empereur, & des Romains. D'autre part Louys de Germanie estant releué de maladie fut contre les Wenedes rebelles, auec lesquels il vint souuent aux mains & auec diuers succez, ores vainqueur, tantost vaincu, & apres vn grand massacre tant d'vne part que d'autre, il eut en fin telle quelle victoire sur ses aduersaires, & pour ce il se retira en son pays de Bauiere. Nous auons veu cy dessus comme Salomon fut faict Roy de Bretaigne, lequel ayant plusieurs ennemys en sa terre, fallut (comme dict est) que se soumit au Roy de France, mais voyāt que Charles estoit occupé en des affaires si grāds, que si ses ennemys luy mouuoyēt guerre il n'en sçauroit tirer secours, vsa d'vn cōseil, qui depuis luy fut preiudiciable. Vous auez veu quelle fut la deffaicte des Chrestiens aupres du Mans, où Robert, & Ranulphe Ducs, & generaux de l'armee Françoise furent occis par les Nordmans: ces Barbares se faisans possesseurs du pays voisin du Loire, & s'y estans fortifiez, tenoyent toute la contree en grand crainte, & failloit que le plat pays rachetast ce qu'il auoit de biens en faisant presents d'or, argent, bled & vin aux Nordmans, affin qu'il fut loisible au paysant de cultiuer la terre, & en recueillir les fruicts. Salomon donc voyant la force de ces Barbares, & en quelle opinion ils estoyent, & la frayeur qu'ils donnoyent à chacun, fut vers eux, feit paix, & alliāce auec les chefs, & se rendant leur tributaire pour quelque tēps, il luy fut loysible de retirer & recueillir les fruits que tant luy, que ses subiets auoyent en la iurisdiction Angeuine. Ce que voyāt le tuteur des Cōtes Angeuins Hugues l'Abbé ce grād Capitaine duquel a esté faicte cy dessus mentiō, appellat à son secours le Comte Geoffroy (que i'estime auoir commandé à Tours, & au Mans) auec les forces des villes qui sont outre la Seine vers l'Aquitaine, à sçauoir ayant les Chartrains, Beaussserons, Orleanois, Dunois, & autres en sa troupe, se ietta sur les Nordmans qui se tenoyent le long du Loire, auec lesquels

Pourquoy Charles se soumit à l'election contre la coustume.

Louys Empereur promet sa fille à Basile Empereur Grec.

Deffaite des Chrestiens par les Sarrazins en la Pouille.

Mōt sainct Ange en la Pouille pris par les Sarrazins.

Nordmās se tiennent de long du Loire.

Salomon Roy de Bretaigne s'allie des Nordmās.

Hugues Abbé faict guerre aux Nordmans

quels il combatit, & en feit quelque legere deffaite, & entre autre, fut pris vn moyne lequel ayant faict double Apostasie, estoit sorty de son monastere & faisant banqueroute à l'Euangile, & à la foy Chrestienne, suyuoit les abominations des Idolatres. Ce qui fut cause que Hugues le tenant luy faict trencher la teste sans nulle remission, ce qu'il n'eut pas faict à vn naturel Nordmant. Cecy fut cause que les Barbares despitez qu'on leur eut donné ce resueille-matin, feirent leur seconde course contre le terroir de Paris, & venans par le pays Chartrain, vserent de grandes cruautez, & prindrent l'Abbaye de sainct Germain pour la seconde foys, de laquelle ils emporterent ce qu'ils y trouuerent de richesses, & y mirent le feu s'en retournans auec leur proye. Le Roy qui estoit lors en Lorraine sur les termes d'vn pourparler auec son frere pour la paix ou la guerre touchant l'vsurpation du Royaume de Lothaire, despecha patentes vers les citoyens des villes qui luy estoyent oultre le fleuue de Seine, les exhortant, voire & priant de fortifier Tours, & le Mans, afin de brider la furie des Barbares, & que par ce moyen les soldats ayans seure retraite, ils se peussent tenir sus les limites & frontieres, pour y resister aux ennemys, lesquels (comme dit est) auoyent bruslé & ruyné les villes susdittes. Cest appareil fut cause que les Barbares s'adoulcirent, & que prenans des viures en payant de ceux du païs, ils feirent paix, & se tindrent quelques deux ou troys ans sans faire mal aux habitans, & sans courir ny rauager les terres Gauloises.

Punition d'vn renié par Hugues Abbé. Krantz liure. 2. de Noruege. cha. 6.

Nordmans courët jusqu'à Paris.

Abbaye S. Germain pillée pour la seconde fois par les Nordmãs.

Le Mãs & Tours fortifiées contre les Normands.

Mort de la Royne Hirmintrude, & comme Charles espousa sa concubine Richilde: & du partage du païs Lorrain fait auec Louys Roy de Germanie son frere. CHAP. LIII.

L'Année mesme de huit cens soixante neuf, au mois d'octobre, & l'huitiéme iour d'iceluy, mourut l'espouse du Roy Charles appellée Hirmintrude elle estant malade à sainct Denys, où aussi son corps repose: laquelle mort ne fut pas si tost annoncée au Roy, que soudain il enuoya querir Richilde sa concubine, laquelle il auoit laissée pour ne tomber au mesme malheur que Lothaire, si par cas son espouse, ou les siens en eussent fait leurs plaintes au Pape. Neantmoins apres la mort de son espouse il prit ceste-cy à femme, laquelle il auoit fait garder en la maison de Thietberge, veufue du feu Roy Lothaire, & auec la Comtesse d'Ardenne mere de Boson, & de ceste Richilde: & pour l'amour d'elle il donna à Boson Comte d'Autun frere de la Royne, l'Abbaïe de sainct Maurice és Alpes, & l'auança aux honneurs de sa maison, deliberé (comme il feit depuis) de le rendre vn des premiers, & plus grands de la Gaule. Cecy fait il alla en dilgence vers Aix palais ancien de Charles le grand son ayeul, menant sa fauorite Richilde, pour là receuoir les hommages de ceux du païs qui luy auoyent promis de se sousmettre à son obeissance: mais comme il passoit son hyuer en ces contrées, voicy le Pape Hadrian qui luy enuoye deux Euesques ses Legats ou Nonces, appellez Paul & Leon, auec lettres & charges de bouche, pour les affaires qu'entendrez cy apres. Or d'autant que le Roy auoit à traitter de grands affaires pour l'establissemẽt de l'estat du nouueau Royaume, il auoit aussi en sa compaignie la plus-part des principaux Prelats, Princes, & seigneurs des Gaules Celtique, & Belgique, lesquels appellez à l'audience de la charge des Legats Apostoliques, ouirent vn commandement du Pape fait à sa maiesté de sortir du Royaume du feu Roy Lothaire, d'autãt que la successiõ legitime en appartenoit iustemẽt à Louys Empereur: deffendãt le Pape à tout Prince, Seigneur, Capitaine, & soldat de ne rien toucher ou enuahir en iceluy, & ne tascher d'attirer les suiets à l'obeissance & seruice d'autre que de leur naturel Prince Louys, qui en estoit souuerain cõme successeur de son frere. Menaçãt de proceder par cẽsures cõtre ceux qui passeroyẽt oultre en cest affaire: q̃ si pas vn Euesque y cõsentoit, ou se retiroit de la court, pour ne s'opposer aux desseins du Roy, que dessors il estoit deposé de son estat, & mis entre les lays, & mercenaires. Le Roy ne feit guere grand compte des menaces du Pape, ny des messagers de Louys son neueu, bien qu'il les recueillit courtoisement, differant quelques iours de leur faire leur despeche, car ce n'estoit de ce costé qu'il se doubtoit, ny de l'Empereur qu'il auoit aucune crainte, ains l'Allemãt luy faschoit; lequel il sçauoit estre homme remuãt, & qui de longue main taschoit d'abbatre sa puissance.

Mort d'Hirmintrude Royne enterrée à sainct Denys.

Richilde concubine du Chauue deuient son espouse.

Seigneurs mariez faits iadis Abbez.

Hadrian enuoye en France ses Legats, & la cause,

Deffence à Charles par le Pape de tenir le Royaume de Lorraine.

Mais d'ailleurs il perdoit ceste crainte, & se tenoit asseuré de son vsurpation, car il auoit ouy dire (mais c'estoit vn faulx bruit) que Louys Roy de Germanie son frere estoit voisin de la mort, laquelle chose aduenant, il se faisoit fort de tellement broüiller les Cartes entre ses neueuz, que aisément il ioüyroit de sa prise. Et sous ceste confidence, estoit-il passé iusqu'en Elsace le long du Rhin, afin de se ioindre & gaigner les Comtes de ses limites, Hugues & Bernard, lesquels luy iurerent la foy, & le suyuirent à Aix, où il celebra les festes de Noël. Mais tandis qu'il estoit là, il sceut au vray que son frere Louys de Germanie n'estoit ny mort ny malade, bien qu'il se fut mal trouué quelque temps, & lors mesme qu'on luy porta la nouuelle de la mort de son neueu de Lorraine, & l'vsurpation faite par Charles des terres du deffunct Lothaire.

Embassadeurs de Germanie vers Charles le Chauue & pour quoy.

Il entendit (dis-ie) que Louys n'estoit pas mort, d'autant que vers luy arriuerent de la part du Roy sus nommé, Luithbert Archeuesque de Magonce, & Altfrid Euesque en Saxe, hommes sages, discrets & entendans les affaires, pour le prier qu'il se deportast de ceste inuasion, & sortist du païs dependant du sort de Germanie. Les susdits Embassadeurs auoyent charge, que là où Charles voudroit tirer l'affaire en longueur,

Propositiō des deputez pour Louys de Germanie.

qu'ils luy proposassent l'vn ou l'autre de ces poincts: ou qu'il sortist du païs vsurpé, ou qu'il s'apprestast d'auoir bataille auec son frere. Et aduint cecy sur le commencement de l'an huit cens septante, auquel il espousa le iour du dimenche de la septuagesime, la susditte Richilde iadis sa concubine, & apres les nopces il fut à Niemeghein au païs de

L'an de nostre salut huit cens septante.

Charles fait paix auec Roric Duc des Normāds.

Cleues, là où vint vers luy Roric grand Capitaine des Normands, auec lequel il feit paix & alliance, pensant par ce moyen s'asseurer contre ceste furieuse nation. Charles cependant qui se veit assailly de deux costez, & iceux fort puissans, à sçauoir d'Italie & Germanie, par les requestes de son frere, & son neueu: afin qu'il n'eut deux tels ennemys sur les bras, il se resolut d'accorder auec le Roy de Germanie, sans faire compte quelconque de Louys Empereur. A ceste cause furent deputez des agents d'vne & d'autre part pour le fait de la paix, & pour aduiser sur le partage: d'autant que Charles (qu'on accuse & blasme d'auoir esté rusé sur tout homme de son temps, & qui faisoit proufit de toute chose, mais coüard & de bas cœur, s'il y voyoit le danger y estre

Quel homme estoit Charles le Chauue.

Sūmission du Chauue enuers son frere Louys.

manifeste) se soumist au iugement de Louys, comme de son aisné, ou de ceux qu'il y commettroit, lesquels y proćederoyent auec equité & iustice: protestant & iurant, que le partage fait par des gens de bien, il n'iroit point au cōtre, & n'y donneroit empeschement, ains tiendroit cest accord inuiolable, tant que Louys son aisné seroit en vie. Et tout aussi tost afin d'oster tout soupçon & deffiance, il sortist du Royaume de Lothaire, attendant la responce de son frere, & se preparant à toute occurrence, fut de la paix, fut de la guerre: & s'en vint passer les festes de Pasques à Compiegne, puis s'en alla au Palais Royal de Laigny, pour là ouyr les deputez de Louys Roy de Germanie.

Deputez de Louys à Laigny vers le Chauue.

Ceux-cy estans arriuez & admis en l'audience (ils estoyent douze en nombre) parlerent vn peu plus insolemment que de raison, à ce poussez, tant pour la santé du Roy Louys, que pource qu'il auoit vaincu (soit par dol, ou en guerre ouuerte, & vaillamment le Roy des Wenedes. Et cuida ceste leur arrogance alterer tout le premier pourparler de la paix, à cause qu'ils ne parloyent que d'armées, de soldats, Gend'armes, chefs de guerre, diuerses nations subiuguées: & pensoyent estonner le cōseil en mettant en ieu les peuples qui obeissoyent à Louys, & menaçans Charles de la venuë de ses neueux Charles, Louys, & Charloman, auec leurs forces, s'il ne quittoit le païs, auquel il se disoit auoir bonne part.

Accord ordōné entre les deux freres Roys.

A la fin la chose debatue, il fut arresté suyuant l'aduis & demande de Charles, que selon la forme du serment presté, & auec le conseil des amys, parents, suiets, & conseillers des deux Princes, le païs seroit partagé sans dol, fraude, ny destourbier aucun de quelle que ce fut des parties. Tout ce que dessus ne procedoit que de l'orgueil de Louys Roy de Germanie, lequel pensoit effroyer les François estant desia pres d'eux, & lequel estoit si irrité contre son frere, que venant au pourparler suyuāt l'accord auec luy, encor ne pouuoit il laisser sa furie,

Hault cœur, & furieux de Louys Roy de Germanie.

quoy que presque il fut malade iusqu'à la mort d'vne cheute qui luy estoit aduenuë par laquelle il s'estoit desnoué deux costes, dequoy toutesfois il ne faisoit semblant quelconque, ains dissimulant son mal, pour donner cœur aux siens, il marcha contre son frere. Durant ces choses, & attendant l'assemblée pour le fait du partage, furent faits deux procez en court, & par la iustice des seigneurs seans à la porte du Palais de

Charles,

Charles, l'vn contre Hincmar Euesque de Laon, qui estoit accusé d'auoir conspiré contre le Roy, & de s'estre soustrait de l'obeissance de l'Archeuesque de Rheims son chef, & Metrapolitain. Cestuy refusant de respondre deuát la iustice du Palais Royal, fallut assembler les Euesques de Gaule, au Synode & assemblée desquels il presenta ses protestations par lesquelles il se declairoit le tresobeissant, & fidelle suiet du Roy, ainsi que le vassal doibt à son seigneur, & l'Euesque à son Roy, suyuant toute equité & droiture és choses qui ne sont point de la foy, & du proufit & administration de l'Eglise, promit oultre ce d'obeir à l'Archeuesque de Rheims, suyuant le priuilege des decrets du sainct siege, & ordonnances des sacrez Canons: & par ce moyen il fut absouls & renuoyé à son Eglise. L'autre procez fut fait contre vn des propres enfans du Chauue: car de troys masles que nous auons dit qu'il auoit, il en feit l'vn nommé Carloman d'Eglise, & voulut que fut moyne, auquel il donna de grands biens, & le feit pere de plusieurs Abbaïes: mais de quel cœur il acceptoit l'habit, & combien enuis il prestoit la main à la religion, il le monstra depuis, d'autant que bien que desia il fut promeu aux ordres sacrez, & fut paruenu à l'office de Diacre, si est-ce qu'il laissa la compaignie des Religieux, & s'armant infidellement contre son pere, il posa des embuches à la vie d'iceluy: mais estant pris, il fut priué de ses Abbaïes, & mis en prison à Senlis par l'ordonnance du Conseil, & à ce faisant poursuite le Roy son pere. En quoy vous voyez desia deux faultes en ce grand Prince, lequel pour la premiere feit religieux & ecclesiastique vn sien fils qu'il voyoit du tout esloigné du desir de vocation si saincte: & l'autre qu'il laissast sans brider de plus pres ce Carloman, le voyant croistre, puis que desia son enfance l'auoit forcé de l'enclorre en vn monastere: mais quoy? ainsi que Pepin voué à Dieu, & tiré de l'Eglise par Lothaire, seruit de tourment au Debonnaire son pere, ainsi ce Carloman destiné par Charles sans le consentement du fils à l'Eglise, fut vne affliction & au pere & à tout le Royaume. Apres cecy le Chauue s'estant esloigné du Rhin pour n'offencer son frere, estant encor à Compiegne, despecha Eude, ou Othon Euesque de Beauuais, Harduin, & Eude Comtes auec dix Gentilshommes des principaux de sa court pour aller à Francfort sur Mein vers Louys son frere, pour le prier que l'abouchement d'entre eux deux se feit sur le fleuue de Moselle, à vn lieu appellé Marsane, que ie penseroy estre Pont à Mousson, ce qu'il accorda, & de fait y vint au moys de Iuing auec toute la noblesse de son païs, comme aussi Charles n'oublia d'y mener les plus grands, saiges, & illustres de ses seigneuries. Mais pour les defiáces ordinaires entre les Princes, il fut trouué bon que ces troupes estans superflues, les Roys parleroyent ensemble, n'ayans que chascun quatre Euesques & dix seigneurs de son conseil, & trente Gentilshommes pour les seruir, sans qu'il fut loisible que d'autre y vint, n'y estát besoing de plus gráde multitude pour cest affaire. Et ainsi on voit que l'election sus alleguée du Chauue estoit tout ainsi illegitime que non accoustumée, puis qu'en cest abouchement il est faite mention non de la puissance des estats à eslire vn Prince, ains du droit de la succession: & que là furent conuoquez, non la communauté du Royaume, ains les principaux conseillers des Roys pour accorder les differents qui pourroyent s'offrir és demandes tant de l'vn que de l'autre Prince. Apres plusieurs difficultez mises en auant, en fin au moys d'Aoust dudit an huit cens septante, ils accorderent le departement esgal du Royaume Lorrain entre les deux freres, chascun ayant tant d'Austrasie que Bourgoigne, le païs qui luy estoit plus commode, sans qu'on eut aucun esgard à Louys Empereur frere du deffunct Lothaire, quelque remonstrance qu'eussent peu faire les Embassadeurs de l'Empereur, ny les Legats du Pape: si bien qu'à Louys Roy de Germanie escheut tout le païs qui est le long du Rhin, comprenant les citez de Cologne, Treues, Vtrech, Strasbourg, Basle, & en hault iusques en Frise selon le Rhin, & païs contenu entre le susdit fleuue & Moselle: auoit outre ce le païs qui ores se nõme Lorraine, auec le Comté de Mets y compris les Abbaïes, droits seigneuriaux, & vassaux dependans de la susditte seigneurie: en cecy encor estant compris en Ardenne, tout le païs qui est depuis le fleuue Vrca commençant entre Bissane & les Tumbes, iusqu'à ce que ce fleuue s'engoulphe en la Meuse, & le tout selon & suyuant que les deputez & arbitres verroyent estre bon & necessaire pour euiter querelle pour le fait des limites entre les deux Princes. Quant à Charles le Chauue, il eut pour sa portion tout ce qui est de plus Occidental,

Hincmar Euesque de Laon accusé.

Hincmar est absous par les Euesques.

Carloman fils du Chauue fait moyne.

Carloman rebelle est priué de ses Abbaïes & fait prisonnier

Deputez de Charles vers le Roy de Germanie.

Où s'assemblerent les Roys pour faire leur partage.

Nombre d'hommes limité à chascũ des Roys.

Cõme fut fait le partage entre les Roys de France & de Germanie.

Portion escheant à Louys de Germanie

Portiõ du Chauue au Royaume de Lorraine. tant au païs Bourguignon (possedé par Lothaire apres la mort de son frere Charles Roy de Bourgoigne) qu'és terres de la cõtribution du Royaume de Lorraine: tellemét que les citez de Lyon, Vienne, Besançon, Liege, le Treĉt, Toul, Verdun, Cambray, & par consequent vne partie des païs bas: puis les terres & Comtez de la haute & basse Meuse, qui sont les pays du Liege, Luxembourg, Lorraine, & Elsace. Et outre ce, le païs Bourguignon, auoisinant le Rhosne, auec le Dauphiné, Sauoye, la Franche-Comté, & partie de Prouence, vint au Chauue. Ainsi accordé, escrit, passé, iuré, & emologué cest accord, & les deputez enuoyez pour poser les limites, & mesurer les finages, les Roys parlerent ensemble, s'entrepromirent la foy de ne se laisser courir sus à personne, & de deffendre l'vn l'autre si quelqu'vn vouloit leur calenger cest heritage: puis prenans congé l'vn de l'autre, Louys s'en alla à Aix, où il se trouua fort mal de la cheute qu'auons dite cy dessus, & Charles s'en reuint en Frãce, & fut seiourner à Compiegne, qui estoit le lieu où il prenoit plus de plaisir, qu'il embellit, fortifia, & aggrandit, qui a esté cause que plusieurs ont estimé qu'il en ait esté le fondateur: mais nous auons desia monstré que ja du temps des Merouinges, ceste ville estoit en lumiere, & telle que souuent les Roys y prenoyent leur seiour. *Cõpiegne lieu de seiour du Chauue.* Tandis que Louys Roy Allemant gisoit malade à Aix, le Pape qui voyoit que Charles sous ne sçay quel pretexte, s'estoit excusé de faire raison à l'Empereur Louys, despecha d'autres Legats, & l'Empereur y aiousta quelques seigneurs, pour redemander l'heritage & succession de son frere, que ses oncles s'estoyent partagé ensemble. *Hadrian Pape & Louys Empereur enuoyẽt vers le Roy de Germanie & pourquoy.* A quoy Louys respondit, que les suiets de Lothaire deffunĉt son neueu s'estans retirez vers luy, il n'auoit peu moins faire que de les receuoir, & leur promettre tout support & faueur, que par son deuoir il auoit empesché que les Francs-Gauloys ne se feissent seigneurs de tout le Royaume de Lorraine: outre ce qu'il ne tenoit pas à luy que droit ne fut fait à l'Empereur son neueu, le bien duquel il souhaittoit autant que de ses enfans propres, mais qu'il failloit parler à son frere Roy de France, & aux seigneurs Lorrains, & Bourguignons, & sçauoir s'ils vouloyent que l'accord & partage fait entre luy & Charles fut cassé, & que l'Empereur entrast en l'heritage. *Responce de Louys aux Legats du Pape.* En fin il dit que Charles feit ainsi que bon luy sembleroit, car quant à luy, il n'estoit pas si fol que sans la volonté des suiets, il s'allast dessaisir d'vne si belle & riche Prouince. *Legats du Pape renuoyez à Charles.* Qu'ils parlassent au Roy Charles, & aux Prelats & Princes des terres de deffunĉt Lothaire, & selon qu'ils se gouuerneroyent, il ne faudroit aussi de faire son deuoir: & prenoit ceste excuse sçachant bien que Charles estoit si entier en son opinion, qu'il ne voudroit onc lascher prise que par force.

Cependant afin que ce Roy Germanique sentit quel creue-cœur est-ce à vn pere que de voir la reuolte de ses enfans, & qu'il fut payé de pareille monnoye que celle qu'il auoit employé à l'endroit de feu Louys le Debonnaire son seigneur & pere, il vous fault entendre, que luy ayant laissé sur les frontieres des Wenedes son fils aisné Carloman, cestuy feit tel & si bon deuoir, qu'il prit en bataille Restitue Duc des Wenedes, & le conduit à Regenspurg à son pere, lequel le feit mettre en prison, en fin ordonna que les yeux luy fussent creuez, & qu'on le confinast en vn monastere. *Restitue Duc des Wenedes pris par Carloman fils de Louys Roy de Germanie.* La Royne Hermine espouse de ce bon Roy, ayant opinion que son mary feit plus de compte de Carloman que des autres, & que veu les charges qu'il luy donnoit, il pretendit l'auancer plus que les autres, les incita à se faire auancer: eux poussez d'enuie, se retirent du pere, & quelque mandement qu'on leur feit d'aller en court, si ne voulurent-ils en rien faire. *Louys & Charles se reuoltent cõtre leur pere.* Et alla ceste chose si auant que presque on en estoit venu iusqu'aux armes, le pere voulant dompter ses enfans, & Louys & Charles (ainsi s'appelloyent les deux fils mal-contents) s'aprestoyent pour se deffendre, ne cessans de piller & saccager les terres de leur pere, quelque part que passast leur armée. A la fin il y eut tant de gens de bien qui se meslerent de cecy, lesquels feirent tant de voyages & pratiques, qu'en fin on vint à l'accord, qui fut tel, qu'il y auroit trefues entre eux iusqu'au moys de May ensuyuant, durant lequel temps le pere asseura les enfans de ne point les poursuyure, & ils iurerent de ne plus piller ainsi qu'ils auoyent commencé le Royaume: ce que fait, Louys laissant Franc-fort, s'en reuint à Regenspurg pour y passer son Caresme. *Trefues entre le pere & les enfans.* Cependant que ces choses se passoyent en Allemaigne, voicy les Legats & Embassadeurs du Pape, & de l'Empereur qui viennent en France au moys d'Oĉtobre vers Charles, lequel s'estoit retiré à sainĉt Denys pour se trouuer, & assister à la solennité *Charles celebre la feste de sainĉt Denys au lieu où le sainĉt repose.* dudit

dudit sainct, & premier Apostre de Gaule. Or ces Legats arriuerent à sainct Denys, à l'heure mesme que le Roy estoit ententif à ses deuotions, durant le diuin sacrifice de la Messe, & luy presentent les lettres du Pape, pleines de terribles menaces, & par lesquelles il luy deffendoit à peine d'excommuniement de n'vsurper rien sur le Royaume de Lothaire, veu que l'heritage en estoit deu à Louys Empereur frere du deffunct. De cecy se fascha grandement le Roy, & trouuoit estrange que le Pape se monstrast si soigneux de l'Empereur, lequel se deuoit contenter de l'Italie, & dependances d'icelle: ce neantmoins il dissimula ce qu'il en pensoit, & dit aux Legats qu'il leur feroit responce, ou bien enuoyeroit des hommes suffisans à Rome pour obeïr à sa saincteté, & luy rendre raison de son affaire. Tandis que les Legats furent à Paris, il y eut plusieurs qui les solliciterent de prier le Roy qu'il luy pleust d'oster son fils Carloman de prison, & plusieurs amys du Roy leur tindrent compaignie à dresser ceste requeste: par ainsi les vns & les autres prians sa maiesté, il leur accorda (bien qu'enuis) sa deliurance & le faisant venir de Senlis, il luy commanda de ne point bouger de sa suite. Apres cecy il s'achemina à Rheims, où il ordonna que les Legats du Pape, & Embassadeurs de l'Empereur le suyuissent, pretendant de leur donner là leur despeche, à cause que là il dressa l'assemblée de son conseil, & ouuerture du Parlement à la sainct Martin, y faisant venir la plus part des Prelats, seigneurs & cõseillers, afin qu'auec leur aduis il peut plus meurement respondre à ces deux grands Princes. A ce conseil donc de Rheims fut debatue la raison & le droit que le Roy pouuoit pretendre au païs Lorrain: & fut remonstré que Louys Empereur ne pouuoit n'y deuoit y pretendre chose quelconque, pour plusieurs & icelles legitimes raisons: d'autant que Louys le Debonnaire ayant partagé Lothaire honnestement, quoy qu'il meritast pour ses felonnies, reuoltes, desobeissances & iniures faites à son pere de perdre l'heritage: si est-ce que le susdit Lothaire auoit encor fraudé ses freres de ce qui leur estoit deu, comme dependances des Royaumes qu'ils possedoyent, & pour l'asseurance de leurs terres & Prouinces. Que le Royaume de Lorraine n'estant tombé és mains de Lothaire deffunct qu'en vsurpatiõ, & luy en ayant inuesty son fils, non par autre droit que de bienseance, c'estoit raison, que puis que Lothaire estoit mort, que ce Royaume posé entre la Gaule & Germanie, reuint aux Roys de France & Germanie, comme à ceux qui estoyent les plus mal partis, & auoyent eu la plus moindre portion de l'heritage. Fut conclud que le Pape deuoit aussi bien iustice aux Roys freres, qu'à l'Empereur, & qu'il ne feroit l'office d'vn bon pasteur, s'il procedoit si legerement par censures en vne chose, où la raison combat contre son opinion, & où il faut vser de droit, & non pas de force, & de voye de fait si terrible que l'interdict d'vn Royaume. Fut ordonné encor que le Roy enuoyeroit quelques hommes notables & segnalez pour luy faire entendre ces choses, & l'instruire és raisons qui auoyẽt meu les Roys à ce partage, que sa saincteté estimoit estre preiudiciable à l'Empereur. Ainsi furent nommez Ansegise Abbé de sainct Michel, & le Comte Ithier, ou Ethaire, hommes sages, & versez aux affaires pour aller vers le Pape, auquel le Roy enuoya pour luy gratifier vn riche drap d'autel fort riche, tout entretissu d'or, pour l'offrir à l'Eglise de sainct Pierre, où encor il enuoya deux courõnes d'or estoffées, & enrichies de pierrerie: & auec cecy il despecha les gents du Pape & de l'Empereur, & auec eux il enuoya ses agẽts & Embassades. Quant à luy, pource que son intention estoit de visiter le Royaume Bourguignon qui luy estoit escheu en partage, il s'achemina vers Lyon, d'autant qu'il auoit ouy parler de quelque remuẽmẽt de mesnage: le Roy estant arriué à Lyon, & lors qu'il s'arrestoit à dresser les affaires, voicy son fils le moyne Carloman, lequel instigué par des hõmes de sa faction, s'enfuit, fort de la ville, arme plusieurs mauuais garçons, & comme vn Iulian l'Apostat, se met à furieusement persecuter ceux parmy lesquels il auoit vescu, & rançonner les Eglises, & Abbaïes: & faisoit des maux si abominables, que le Roy n'oyoit tous les iours autre cas que plaintes de toutes parts contre ce moyne. Mais pour celle fois il laissa escouler le temps, & souffrit (bien que par force) que son fils vsast impunément de ses cruaultez: car le Roy auoit affaire contre vn Gerard de Vienne, lequel s'estoit reuolté contre luy, & cecy comme aucuns estimoyent, ayant intelligence auec l'Empereur Louys, qui par ce moyen, & par voyes obliques taschoit d'empescher la possession de la basse Bourgoigne au Roy Charles son oncle. Or ce

Lettres du Pape à Charles.

Carloman fils de Charles deliuré de prison.

Assemblée du Parlement à Rheims.

Ce qui fut debatu au conseil à Rheims.

Ne faut legerement vser de censures.

Embass. du Roy vers le Pape Hadrian 2.

Presents faits par Charles le Chauue à l'Eglise S. Pierre de Rome.

Carloman s'enfuit de son pere, & les maulx qu'il feit.

Louys Empereur fait reuolter les Viennois.

L'an huit cens septāte & vn Gerard de Vienne se reuolte cōtre Charles le Chauue.

D'où sont issus les anciens Comtes de Besançon.

Berthe femme de Gerard de Vienne.

Vienne assiegée par Charles le Chauue.

Ruse de Charles pour auoir Vienne.

Viēne renduë par cōposition.

Boson fait Comte de Vienne.

remuēment de Gerard de Vienne (qu'aucuns à grand tort estimēt estre le mesme que celuy Gerard de Roussillon duquel auons parlé cy dessus) aduint au commencement de l'an de nostre salut huit cens septante & vn: & tient on que de ce Gerard descendirent les Comtes de Bourgoigne, d'autāt que luy estant resté (apres ceste guerre) quelque seigneurie en Prouence, il eut vn fils nommé Thierry, duquel sortit Foulques, ou Falcon, qui fut pere de Gerard second du nom, & de ce Gerard issit Gautier, qui eut pour fils Regnault, & cestuy fut le premier Comte de la Franche-Comté, & commanda sur Besançon sous l'authorité de l'Empire. Le Roy Charles donc voyant son estat troublé, y voulut pouruoir, auant que la reuolte s'espandit sur les autres Cōtes, & gouuerneurs des villes tant des Allobroges que de Prouence: par ainsi s'en vint à Vienne cité capitale des Allobroges (& ores du Dauphiné, mais lors chef de Comté, comme elle a esté iusques à ce que le païs de Dauphiné est tombé à la maison de France) & l'assiegea, en laquelle estoit enclose Berthe espouse du susdit Comte Gerard. Ceste dame qui estoit de hault cœur, voyant que son mary estoit absent & qu'il fortifioit vn chasteau en son païs, se resolut de tenir fort contre le Roy, & pource luy deniant l'entrée de la ville, feit faire des saillies sur le camp des François. Le Roy qui estoit aussi rusé que ceste femme bouïllante, & soudaine en ses passions, pour estonner les citoyēs fait dōner le degast au païs voisin, & commanda que tout fut bruslé aux entours de la ville: & non content de cecy il pratiqua si subtilement quelques vns des principaux de la ville, qu'ayant semé dissension & deffiances entre les citoyens, la pauure dame ne sçauoit plus que faire, ne à qui se fier, tout luy donnant soupçon, & elle n'osant declarer sa pensée: par ainsi elle enuoya vers son mary, lequel venant à Vienne & cognoissant la disposition des affaires, capitula auec le Roy de luy rendre la ville & places voisines, sous condition qu'il luy seroit loisible de sortir auec sa femme, enfans, famille, armes, cheuaux & meubles, & que le Roy luy fourniroit vaisseaux pour s'en aller la part que bon luy sembleroit, neantmoins fallut que Gerard donnast des ostages au Roy, iusqu'à ce que les chasteaux & places fortes du païs Viennoys luy seroyent renduës & deliurées: ce qu'estant accomply, Gerard se retira, & Charles prit possession de Vienne & du païs qui en dependoit, duquel il feit Comte & gouuerneur Boson frere de sa femme: & reprenant son chemin par la Bourgoigne, vint à Auxerre, puis à Sens, de là à Paris, & puis à sainct Denys où le plus souuēt faisoit sa residēce ordinaire.

Des menées de Carloman contre son pere, comme il fut degradé, & autres occurrences diuerses & necessaires à entendre.

CHAP. LIIII.

Grecs de longue main separez de l'Eglise.

Ignace patriarche de Constātinople chassé & pourquoy.

Zonare tome 3. des Annales.

IE seroy marry de passer icy sous silence les choses aduenües durant le temps du regne du Chauue, à cause qu'elles seruent grandemēt pour l'ornemēt de l'histoire & hōneur de l'Eglise de Dieu, à laquelle tous Chrestiens doyuent seruice: en premier lieu, pource que les sectaires de la faction de Luther, & autres chefs d'heresie, renouuellans la guerre contre les saincts, ont voulu par l'exemple ancien abbatre les images par authorité des Conciles, lesquels (cōme dit auons cy dessus) ils ont allegué faux, il fault que nous repetons ce mot, que la religion entre les Grecs, estoit ou tout ainsi conduitte lors que les Princes l'auoyēt en fantasie, si ce n'estoit que quelque bon Metropolitain de Constantinople leur feit teste (ce qui aduenoit peu souuent) mais lors encor la persecution estoit allumée contre les Eglises: qui fait iuger que ceste doctrine des Iconomaches, ou Brise-images, estoit peruerse, puis que n'ayant sur quoy se fonder, n'y en l'escriture, ny en la tradition de l'Eglise, on y procedoit auec les forces, le feu & le glaiue. Ie dis cecy pource que du regne de Charles le Chauue & tenant l'Empire Grec, Michel le fol fils de Theophile, le sainct Patriarche Ignace, pour tenir la doctrine ancienne des Eglises, tant Orientale qu'Occidentale, touchant la veneration des images, & leur establissement ordonné és tēples des Chrestiens, fut chassé de son siege, & tout le clergé tourmenté, lequel estoit de sa ligue. Or est il dit en Zonare que ce sainct pasteur Ignace chassé de son Eglise par Barde oncle de l'Empereur, & manifeste heretique, le susdit Barde tascha de corrompre, & de fait

corrompit

corrompit) par argent les Legats du Pape qui estoyent là venus contre les impugnateurs des images: non pourtant l'Eglise Romaine suyuit la corruption de ces Legats, ny le clergé Grec se des-vnit de l'opinion & foy de l'Eglise, touchant la veneration des images. A cest Ignace succeda Photie, que d'autres nomment Phocas, lequel bien qu'eut esté auancé par le susdit Barde: si est-ce que faisant plus de cas de sa conscience, & de l'integrité requise à vn homme de sa vocation, il resista audit Barde, & par luy-mesme encor, il fut chassé de sa dignité, & banny de son Eglise. Ie ne veux oublier aussi l'imposture d'vn Chronologiste de nostre temps lequel s'aide du miroir historial, & dit que l'an huit cens soixante neuf, la communion sous les deux especes fut exhibée au peuple à Rome: là où l'auteur dudit Miroir historial, ne fait mention aucune de ceste chose: & n'est pas à croire que cecy fut lors accordé, veu qu'il n'y a nul autheur qui le vous tesmoigne, quoy qu'en ce temps là vesquissent deux hommes lesquels sentoyent autrement du sainct sacrement de l'autel, que le commun accord de l'Eglise: le premier de ceux-cy fut appellé Beltram, où Bertram, Prestre & moyne, & homme de rare sçauoir, & (comme dit l'Abbé Tritemie) la vie duquel estoit reputée saincte, & sans nulle reprehension. On a fait courir de nostre temps vn liure de luy, parlant du sainct sacrement, auec moins de pieté & de foy diuerse à celle de l'Eglise vniuerselle: qui me fait dire, ou que cest homme s'estoit esgaré, ou que ce liure est supposé par les modernes, eux sçachans bien qu'il a escrit vn opuscule du corps & sang de nostre Seigneur. Et ce qui me fait croire, que ce soit vne imposture, est que les anciens qui tenoyent ferme la foy que nous auons de la conuersion, mutation, ou (comme l'Eglise dit) Transsubstantiation du pain au corps, & du vin au sang precieux de nostre Seigneur Iesus Christ, n'eussent laissé escouler ainsi ce liure sans le condemner, n'y l'autheur sans luy faire interpreter son dire. L'autre fut nommé Iean Erigene Anglois de nation, qu'aucuns appellent Iean l'Escot, abusans d'vn mesme nom, auec celuy qui vint en Gaule sous Charles le Grand, & auec Alcuin: cestuy enseigna aussi pour le fait de la foy du sainct sacrement, tout ainsi que porte la doctrine du liure de Beltram, & les escrits duquel sur ceste matiere furent condemnez au Synode de Verceil cité Piedmontoise: il fut fort fauory du Roy Charles le Chauue, par le commandement duquel il traduit les liures de la Hierarchie de sainct Denys, enuoyez de Constantinople en France, l'an huit cens cinquante & huit. Cestuy à la fin s'estant retiré en son païs, & lysant en l'escole publique d'Oxfort, d'autres tiennent en vn monastere (car les Monasteres estoyent lors colleges) il fut occis à coups de Caniuets par ses propres disciples. Au reste quant bien ces deux auroyent escrits leurs liures, si est-ce que ce fut sans scandale, nul doutant alors de ce sainct mystere, ioint que leur doctrine ne fut esuentée: d'auantage les Roys de ce temps là estans doctes, prenoyent plaisir à telles subtilitez, quoy qu'ils ne les tournassent en consequence pour la simplicité du siecle: & oseroy dire que ces folles curiositez estoyent cause des faultes lourdes par eux commises: Car Lothaire premier du nom, duquel nous auons veu cy dessus les persecutions faites à son pere, adheroit aux Nicolaïtes, la secte desquels estoit resuscitée de son temps (ainsi parle Vincent en son miroir historial) & suyuoit la Magie, car cela est signifié par les mots du susdit autheur, lors qu'il dit qu'vn certain Eimard luy auoit donné les admonitions de l'archange Gabriel, comprise en douze Chapitres: estant ce vne folie que de faire courir des liures sous le nom des Anges: mais c'est assez extrauagué, il faut reuenir au fil de nostre histoire. Le Prince deffrocqué Carloman, oyant que son pere estoit à Paris, & qu'il alloit souuent à saincts Denys, & que de là auant il ne faisoit qu'attendre les occasions pour l'auoir & le surprendre, il s'en alla à Moson auec ses complices, gastant, & pillant le païs par tout où il passoit, sans pitié ny misericorde de personne, & accoustumé aux fraudes, vols, & pariures, afin que son pere ne se mit en deuoir de le suyure, il enuoya vers luy quatre messages portans parolle differante aux desseins & volonté du pauure Prince qui s'armoit contre son souuerain, par lesquels il luy mandoit, que volontiers il viendroit se rendre à sa maiesté, pour satisfaire & à Dieu, & à luy à sa discretion, pourueu qu'on l'asseurast que pas vn de sa troupe n'auroit mal, mais qu'on les lairroit aller où bon leur sembleroit. Le Roy qui eut bien voulu que son fils fut reuenu à soy, & eut quitté ceste peruerse façon de faire, bien que ne se fiast en son

Catholiques affligez en Grece.

Vincét au miroir historial li. 25. ch. 39.

Beltram moyne voy Tritemie Abbé li. des escriuains ecclesiastiques.

Iean Erigene Anglois.

Iean Erigene traduit de Grec en Latin les Liures de la Hierarchie de sainct Denys.

Iean Erigene occis par ses disciples.

Vincét au miroir historial li. 25. ch. 41.

Cruautez du prince Carlomã.

Simulée summission de Carloman.

dire; voyant que nonobstant ses offres il ne discontinuoit ses courses, pillages & ribleries, si est-ce que retenant auec luy deux des quatre que Carloman luy auoit mandez, il luy renuoya les deux autres, & auec eux Gozlin, ou Gauzlin Abbé de sainct Germain des Prez lez Paris, & le Comte Baudouin son beaufrere (duquel nous parlerons cy apres) par lesquels il luy mandoit l'asseurance sous laquelle il pouuoit venir vers le Roy s'il l'auoit en fantasie. Ceux-cy venans à Carloman, le trouuent en vne fainte deuotion de faire le voyage, & les renuoya auec promesse de les suyure tout aussi tost: mais tant s'en fault qu'il en feit rien, que se defiant de toute chose, il manda encor' d'autres messages à son pere, faisans des requestes inciuiles, & demandant des asseurances deshonnestes, & impossibles: & attendant la responce de cecy, il s'en alla à Toul en Lorraine, où il recommença ses extorsions pis que iamais, sans que de là en auant il voulut ouyr parler aucunement de paix, ny de reconciliation quelconque, Le Roy voyant cecy, meu de grande douleur, commença faire vne seuere information contre ceux qui luy auoyent ainsi desrobé & desbauché son fils, lequel estoit sacré à Dieu, promeu à l'ordre de Diacre, & qui desia auoit seruy à l'autel sous tel ministere: & ceux-cy blasmoit-il, comme les causes mouuantes des saccagements, vols, larcins, rapts, & ribleries que ce malheureux Prince auoit fait par le Royaume: ceux qu'on peut prendre, furent condamnez & executez à mort, comme crimineux de leze majesté tant diuine que humaine, & leurs biens confisquez, & eux declairez (i'entens les absens) inhabiles à tous honneurs, estats, dignitez, offices ny benefices. Et cependant il dressa vne grosse armée tant pour ceste entreprise, que pour les mouuements qu'on disoit que recommençoyent à dresser les Normands pour courir encor vn coup la France, l'a sçachans grandement embrouillée. Et tandis que ces troupes furét contre le fils du Roy pour le chasser du Royaume, & deliurer le païs d'vne telle & si furieuse tempeste, le Roy poursuyuit encor & son fils & ses complices absents par le iugement des Ecclesiastiques: qui fut cause que les Euesques suyuant la constitution des saincts Canons, excommunierét tant Carloman que les troupes le suyuants, & enuoyerent par tout la copie de leur censure & sentence. Il est vray que, Carloman estant sous le Metrapolitain de Sens, & qu'il estoit Diacre dudit Diocese, le Roy voulut que pour la foy tant de fois par luy faulcée & violée, les Euesques, Suffragans dudit Archeuesque, fussent assemblez, & procedassent à la degradation du Prince desgradé de soy-mesme, & pource vint-il à sainct Denys, où il auoit ordonné ceste assemblée, resolu d'y passer son Caresme, & y celebrer les festes de Pasques, comme il feit, luy estant Prince fort deuotieux, & qui s'exerçoit volontiers en œuures & choses pitoyables. Comme cecy se passoit en Gaule, Adalgise Duc de Beneuét, se reuolte derechef contre l'Empereur, auec lequel il estoit rentré en grace, & cecy ayant des intelligences auec les Grecs: mais estant assiegé par Louys, & ne pouuát plus souffrir le siege, il est contrainct se rendre & d'acheter sa liberté auec vne grande somme de deniers: il rentre en grace, est fauory & aymé de l'Empereur, va auec luy contre les autres villes du païs lesquelles furent renduës à Louys toutes, sauf Capoüe, laquelle ayant enduré vn long siege, à la fin sur le point qu'elle estoit preste d'estre forcée, l'Euesque appaisa l'Empereur, qui receut la ville, & y ayant mis garnison dedans, s'en retourna à Beneuent pour s'y reposer apres ceste belle victoire, & s'y tint sans grandes forces, comme ne se defiant d'aucun, bien qu'il eut l'ennemy en sa propre maison. C'estoit Adalgise: lequel voyant l'Empereur sans armée, & accompaigné des seuls archers de la garde de son corps, vint luy courir sus, pensant le surprendre: mais le Prince qui estoit vaillant & hardy, soustenu de sa garde, soustint l'effort, rembarra le traistre, & à coups d'espée contraignit les assaillans se tirer en arriere. Adalgise n'arreste en si beau chemin, ains voyant qu'il ne pouuoit approcher l'Empereur, il commanda que le feu fut mis au Palais, afin qu'ainsi l'Empereur pressé se rendit, ou qu'il fut buslé en la forteresse. C'est icy que Louys ne voyant moyen quelconque pour sauuer sa vie, demanda à parlementer: & pour toute condition de paix, il fault qu'il iure de sortir tout sur l'heure de Beneuent, & de ne iamais y rentrer, ny faire ou poursuyure onc vengeance du tort que luy auoit fait Adalgise. Ainsi s'en alla dés l'endemain Louys à Rome, où estant, il se plainct au Pape & aux Romains des trahisons d'Adalgise,

Gozlin & Baudouin enuoyez à Carloman.

Carloman pille le païs Lorrain.

Procez fait aux complices de Carloman.

Armée dressée contre Carloman.

Cẽsures des Euesques contre Carloman & les siens.

Assemblée des Euesques suffragans de l'Archeuesque de Sens ordonnée à sainct Denys.

Adalgise Duc de Beneuent se reuolte derechef, & est pris.

Capoüe prise par Louys Empereur.

Trahison detestable d'Adalgise.

L'Empereur Louys se rend à Adalgise.

Serment preiudiciable de l'Empereur.

d'Adalgise, tous detestans ceste lascheté: Adalgise est declairé ennemy du nom Romain, est excommunié, & l'Empereur absouls par le Pape du serment qu'il luy auoit fait, neantmoins Louys fut si consciencieux qu'il ne voulut faulcer sa foy, ny aller contre le tyran, ains fut la charge de ceste guerre donnée à l'Emperiere Engilberge femme de hault cœur & menées, & laquelle se mesloit des affaires de l'Empire aussi bien que son mary, ce qui l'a rendoit fort haïe en Italie. Or peu auant ces choses, estoit mort à Rome Hadrian, homme de saincte vie, & en son lieu fut mis Iean huitiéme, en l'an de nostre salut huit cens septante & deux, & l'Emperiere faisant le voyage contre Adalgise, le contraignit s'enfuir en Corse, & puis s'en aller en Grece, & reprenant la cité de Beneuent elle appaisa les troubles d'Italie. Apres cecy ceste femme sans repos & ambitieuse, voyant que son mary estoit si lent à la poursuitte de la succession de son frere Lothaire, elle passa en Gaule, mais au parauant elle manda à Charles qu'elle voudroit bien auoir conferé auec luy, le priant de venir sur les limites de Bourgoigne, où elle ne faudroit de se trouuer. Charles se preparoit pour le voyage, & ayant passé les festes de Pasques à sainct Denys, il s'acheminoit vers les Alpes: mais entendant comme il deuoit auoir au moys de May prochain, vn abouchement entre Louys Roy de Germanie & l'Emperiere à Trente, où ils estoyent prests à se rencontrer, il s'en retourna sans vouloir passer oultre, se doubtant de la simplicité de son frere. Or la cause qui mouuoit Louys d'approcher ainsi d'Italie, sans qu'il sceut la venuë de sa niepce, estoit pour s'emparer de l'Empire auant son frere Charles, qu'il cognoissoit ambicieux sur tout autre, & cecy pour auoir esté informé de la mort de son neueu, en la coniuration que contre luy auoit fait le Duc Adalgise: mais venant à rencontrer sa niepce, il fut asseuré du contraire & de tout le succez de la guerre, c'est lors qu'elle luy remonstre le tort qu'il se fait & à sa conscience, de retenir le bien d'autruy par force, & d'enuahir tyranniquement l'heritage de son neueu, n'y ayant droit qui prefere les oncles aux freres en matiere de succession, & donna tant du bec & de l'esle à ce prince, qu'il promit que si Charles vouloit entendre à ceste reddition, qu'il n'y feroit aucune resistance: plusieurs allées & venuës furent faites pour cecy, sans que Charles voulut iamais se resouldre, comme celuy qui n'auoit aucun desir de lascher prise, & se deffaire des païs tant auantageux pour la deffence de son Royaume. Cependāt ce Roy voulant aduancer Boson frere de son espouse Richilde, le feit grand Chambellan de Louys aisné de ses enfans, surnommé le Begue, qui fut depuis Roy de France, & Empereur des Romains, & oultre celuy donna l'estat de Capitaine des gardes: luy octroya encor les estats de Gerard Comte de Bourges, asçauoir le gouuernement dudit païs, & la surintendance sur l'Aquitaine: d'autant qu'il l'enuoya audit païs Aquitanique auec les deux Marquis de Gotthie, c'est à dire de Languedoch tous deux appellez Bernards, afin qu'ils meissent ordre aux affaires du païs, & dressassent la police alterée par les troubles, & guerres precedentes. Or est il à noter que le Languedoch & païs de Gotthie, estoit lors diuisé en deux, si bien que la partie qui approche les monts, portoit tiltre de Marquisat, à cause qu'elle est plus pres des limites d'Espaigne, & que la Catheloigne obeïssoit à ce gouuerneur: l'autre partie comprenoit les païs Thoulousain, Auragues, & Roüergue, ce qui se recueille d'Eginald, qui a fait le supplement d'Aymon, lors qu'il dit que le Roy renuoya Bernard Comte de Thoulouse en son païs, ayant pris & receu les serments de foy, & hommage de luy, il luy octroya la cité de Carcassonne, & Rhodes auec leurs finages & despendances: bien que depuis ces seigneuries ayent esté eschantillées, & que les Comtes de Thoulouse estendissent d'vn costé leur domaine iusqu'au Rhosne, & d'autre qu'ils le veissent diuisé en ce que Foix, l'Auragues, & Roüergue obeïssoyent à d'autres qu'à eux, mais la souche premiere descendant neantmoins de leur race: veu que les Comtes de Carcassonne estans issus de l'estoc de ceux de Thoulouse, ils donnerent source à la maison de Foix, ainsi que nous dirons en son lieu, & sur la fin du regne des enfans issus de Charlemaigne. Au reste, il fault bien que Bernard Comte de Thoulouse, fut seigneur autre que vsufructuaire, puis qu'il vint vers le Roy, luy faire la foy & hommage, & que pour ses bons seruices il obtint Rhodez & Carcassonne, lesquelles pieces demeurerent en propre à sa posterité: & en somme de ceste maison sont issus &

Louys absous par le Pape de son serment ne veut faulcer sa foy.

L'an huit cēs septāte deux Hadrian decede, Iean 8. vient au Pontificat.

Adalgise chassé d'Italie par Engilberge Emperiere.

Ruses d'Engilberge pour auoir la succeßiō de Lothaire

Louys de Germanie pense que son neueu l'Emp. fut mort.

Remonstrāce de l'Emperiere à Louys de Germanie.

Estats par le Roy Charles donnez à Boson son Beau frere.

Gerard Cōte de Bourges.

Comme le Lāguedoch iadis party

Bernard Comte de Thoulouse fait seig. de Roüergue & de Carcassonne.

Maisons issuës des Comtes de Thoulouse.

les Comtes de Foix & de Cominge, & l'illustre maison de Bearn, ainsi qu'on peut recueillir de l'histoire de ces peuples, & des chartes & documents des Princes qui y ont commandé. Ie vous ay dit cy dessus ce que Engilberge femme de l'Empereur pratiqua auec le Roy de Germanie, & comme il feit promesse secrette de rendre ce qu'il tenoit de Lorraine, dequoy le Chauue s'offença grandement, comme voyant que sans son preiudice son frere ne pouuoit faire cecy, & qu'ils auoyent serment entre eux de se maintenir, & deffendre l'vn l'autre en la possession de ce partage: & toutesfois toutes ces menées furent sans fruit, ainsi que verrez, poursuyuant nostre histoire. Or en celle saison les Grecs ne pouuans viure en vnion, en ce qui est de la foy, & mesmement pour les images, fut celebré vn Concile general à Constantinople, qui est le quatriéme tenu en celle cité, où le Pape fut recogneu chef de l'Eglise, & le concile tenu sous l'authorité du sainct siege: ce qu'afin qu'on ne pense que ie parle selon mon inuention, oyez le supplement d'Aymon qui le tesmoigne, & les mots duquel i'exprimeray au plus pres qu'il me sera possible, pour raison qu'aucuns l'ont voulu prendre à contrepoil, & comme s'il deffauorisoit à l'vsage des images. Or voicy comme il dit: Le Pape Hadrian, suyuant que Nicolas son predecesseur auoit deliberé, enuoya ses Legats, Donat Euesque d'Hostie, Estienne Euesque Nepesin, & Martin Diacre de la saincte Eglise de Rome vers l'Empereur Basile & ses enfans Constantin, & Leon Augustes en Constantinople, auec lesquels fut Anastase Bibliothecaire du sainct siege, homme sçauant és langues Grecque & Latine: là estant assemblé le Concile (lequel ceux qui y assisterent ont nommé l'huitiéme concile vniuersel) fut appaisé le schisme aduenu en l'Eglise de Constantinople par la deposition d'Ignace & promotion de son competiteur, cestuy estant reietté & anathematisé, & Ignace remis en son siege. Auquel concile il fut ordonné touchant l'adoration des images autrement que les saincts peres, & bien sentans docteurs n'en auoyent definy & estably au parauant: ordonnerent aussi plusieurs choses en faueur de l'Euesque Romain, à cause qu'il leur accorda quelque cas sur le fait de l'adoration des images, & contre les anciens Canons, & leur propre Synode, ainsi que manifestement ceux là qui lyront les actes du Synode, le pourront recueillir: c'est ainsi que parle Eginald, mais il fault que le liure de cest Aymon ait esté corrompu par les Libraires: comme ainsi soit que les actes & memoires des sessions dudit Concile, tant s'en fault que dient ou maintiennent rien qui soit contre la foy des peres, ou l'institution des saincts Canons, que plustost c'est vne confirmation des conciles precedents: & est follement adiousté que les Grecs feissent quelque chose en faueur du Pape, à cause qu'il conniuoit à leur opinion sur le fait des images, que le Concile fut assemblé par authorité du Pape, que Martin legat du sainct siege y presida, & en l'huitiéme session d'iceluy, les brise-images furent excommuniez par Estienne Diacre du sainct siege de Rome: comme aussi furent tous ceux lesquels accommodent les passages de la saincte Escriture, faisans mention des idoles, contre la veneration des sainctes images que les Chrestiens ont en leurs Eglises. Ainsi voit-on l'imposture faite és liures, & m'estonne que noz prelats & docteurs ne tiennent l'œil dessus cecy, & ne font visiter les copies auant que souffrir qu'elles soyent imprimées: car i'ay en main vn Aymon escrit à la main, où les propres fautes de l'impression sont contenuës, qui me fait penser que ceux qui l'ont transcript n'ont pas suyuy les premiers exemplaires, & cecy ignorans l'occasion de l'assemblée de ce concile, qui estoit contre Photie vsurpateur de la dignité de Patriarche de Constantinople, Ignace (chassé dudit siege) estant encor en vie: où ledit Photie est condemné tant pource qu'il se cõportoit comme vn guerrier, & qu'il erroit en la foy de l'Eglise en ce qui est de la veneration des images. Au reste le Chronologiste Funcchie commet icy vne grande faulte, disant que les Grecs & Latins ne s'accorderent en ce Concile, là où toutes les sessions tesmoignent du contraire, & que (comme nous auons dit) le Pape sollicita Basile à le faire tenir, & y enuoya ses Legats, & que les Grecs en la dixiéme & derniere session, tous d'vn accord requirent que les Canons fussent leuz, lesquels ils receurent, auoüerent, & confirmerent: & voyla quant à ce Synode. Charles ayant refusé de parler à sa niepce Engilberge, fut en Bourgoigne pour reformer l'estat du païs, & pouruoir au gouuernement d'iceluy, à cause que le Comte Bernard qui cõmandoit en Prouence

Concile general à Cõstãtinople sous Basile Empereur.

Aymon li. 5. ch. 28

Liure de Aymon corrompu par les heretiques.

Concile huitiéme de Cõstantinople œcumenique.

Huitiéme session de l'huitiéme cõcile Constãtinople.

Faulte de Funcchie Chronologiste.

Grecs d'accord aux Latins au concile huitiéme de Cõstantinople.

en Prouence auoit esté occis, en l'estat duquel fut surrogé Bernard son fils, le Roy recompensant le fils des seruices receus de son pere. Laissant le païs Bourguignon il s'en vint és païs bas le long de la Meuse, & cecy pour vn parlemét qui se deuoit faire entre luy & Roric & Rodulphe, Ducs & Capitaines des Normands, lesquels vindrent par eau iusques au Traict, où il accorda, & feit alliances auec Roric, mais Rodulphe luy estant suspect pour son infidelité il n'en tint point aussi compte, ains armant les frontieres, & y mettant de bonnes garnisons, il asseura le païs des courses de ce Barbare, & puis s'en vint à Soissons où il passa les festes de Noël. Or auons nous fait mention cy dessus, comme le Roy Charles le Chauue auoit enuoyé à son fils Carloman reuolté, le Comte Baudouin son beau-frere: & il fault sçauoir qui est ce Baudouin, & quelle parenté il auoit à la maison de France. Il vous peut encor souuenir que nous auons proposé comme les Roys de France, Pepin & Charles le grand, feirent forestier de Flandres vn seigneur de Harlebec appellé Lyderic, duquel sortant Ingelram que d'autres nomment Engleram, qui fut Admiral de France contre les courses des Pyrates Septentrionaux, la genealogie continua en Odoacre son fils & successeur aux estats de son pere. Cestuy mourant assez ieune, laissa vn sien fils nommé Baudouin (qui est celuy duquel est icy faite mention) mais en bas aage, lequel fut nourry à la court des Roys Louys le Debonnaire, & Charles le Chauue, lequel se porta vaillámént en toutes les guerres que le Chauue eut contre les Normáds. Ce Baudouin s'amouracha de Iudith fille du Roy, & la fille ayma Baudouin plus que tous les hommes du monde: mais le Roy qui ne sçauoit rien de cecy, & le sçachát n'eut voulu mettre sa fille si bas, l'a donna en mariage au Roy d'Angleterre Adulphe, lequel l'emmena en son païs, mais leur compaignie fut fort courte, car le Roy Anglois mourant, & l'isle estant pleine de factions, la fille de France n'y estoit aussi guere asseurée: à ceste cause son pere l'a retirát, il y en a qui dient que Baudouin Bras de fer Forestier de Flandres, ayant intelligence auec la Princesse, fut l'a rauir sur mer, & l'emmenant à Harlebec, l'espousa sans le cósentemét du Roy son pere. Cecy fut cause de grans troubles, car le Roy ne pouuoit souffrir qu'vn sien suiet le brauast en son honneur, & Baudoüin pour mourir n'eut quitté vne telle, & si agreable proye: pour laquelle les histoires Flamandes nous dient auoir esté faites plusieurs entreprises de guerre, où tousiours le Forestier fut vainqueur: mais quant à moy ie pense que ses victoires dependoyent de la pacience du Roy, qui estoit assailly de tous les costez de son Royaume. Au reste Meyer, Annaliste assez diligent & curieux, ne dit pas que ceste dame fut rauie sur mer, ains volée, & tirée de Senlis, où les dames Royalles estoyent nourries: ce qui irrita grandement Charles, lequel estoit payé de pareille monnoye qu'il auoit consenty que son frere Lothaire fut iniurié par Gislebert Duc d'Aquitaine, luy rauissant sa fille: & aussi fallut-il qu'il passast par vn mesme chemin: car quelque guerre qu'il eut sceu faire à son gendre non auoüé Baudouin, & quoy qu'il le feit aiourner deuant le Pape, si est-ce que cestuy emporta tousiours le dessus: d'autant que le Pape Nicolas voyans les parties d'accord, & que desia elles estoyent vnies par mariage, & auoyent eu des enfans, oyant les supplications de l'vn & de l'autre, & les summissions de Baudoüin s'offrant à tout seruice enuers le Roy & la couronne, & proposant les maux qu'il pouuoit faire, si poussé de desespoir, il luy conuenoit venir aux derniers remedes & se retirer auec les Normands, contre lesquels il auoit si souuent combatu: le Pape (dis-ie) considerant tout cecy, en escrit au Roy, luy remonstre la consequence de la chose, & en somme le prie de receuoir en grace le Forestier, qu'il sçauoit estre homme de grand seruice: sur cecy le Roy feit vne assemblée à Soissons, où les choses estant bien debatuës, fut en fin accordé que le Roy accepteroit Baudoüin pour son gendre, ce qui fut fait, & les nopces celebrées à Auxerre, l'an de nostre salut huit cens soixante six, l'Euesque de Noyon faisant l'office: & fut honnoré du tiltre de Comte du Royaume, & inuesty en proprieté du païs Flamand, afin qu'il gardast les frontieres: & depuis qu'il fut rappellé en grace, le Roy s'aydoit de luy, & en temps de paix au conseil & maniement des affairé: & en guerre, pour la conduite des batailles, duquel ie vous ay differé l'histoire iusqu'à present, afin de ne rompre l'ordre du discours que cy dessus nous auions à deduire.

Bernard Comte de Prouence occis.

Paix de Charles auec Roric Normád.

Forestier de Flädres

Baudoüin bras de fer fils d'Odoacre.

Iudith fille de Charles le Chauue, mariée à Adulphe Roy d'Angleterre.

Iudith rauie par Baudoüin Forestier.

Meyer annaliste de Flandres liure 2.

Iudith rauie à Sëlis.

Baudoüin cité deuát le Pape.

Nicolas Pape poursuit la paix pour Baudoüin.

Baudoüin receu en grace, & fait Comte hereditaire de Flandres par le Chauue l'an huit cens soixäte six.

Du procez fait à Carloman fils de Charles le Chauue, & du siege d'Angers par les Normands, & voyage du Roy contre les Barbares.

CHAP. LV.

TANT plus vn Prince se monstre patient à l'endroit d'vn sien suiet rebelle, & plus l'autre abuse de ceste patience, & douce souffrance: nous auons veu cy dessus cõme Carloman auoit abiuré sa profession monastique, & quitté les saincts ordres, & pource les Euesques l'auoyent desgradé en l'assemblée, & Synode celebré à Senlis. Or luy estant pris apres sa fuite en Lorraine, & mené audit lieu de Senlis, ce qui auoit esté fait contre luy absent, fut executé en sa persone l'an de nostre salut huit cens septante quatre: & bien que les Euesques luy ostassent la dignité ecclesiastique, si est-ce qu'ils ne le separerent point de la communion, laquelle luy fut permise entre les lays, afin que la correction le feit deuenir meilleur, & que ceste grace luy feit esperer d'estre remis en sa dignité premiere. Or ses complices, qui ne pouuoyent viure en repos, & ne se voioyent seurs, cestuy estant accablé, le voyans prisonnier, en lieu de se chastier s'irritent d'auantage, & faisans des leuées de gens plus grandes que deuant, appellent tous les voleurs, les perdus & vagabonds non seulement de Gaule, ains encor des Royaumes voisins, deliberez de le deliurer de prison, & le faire Roy de quelque partie du Royaume, & là se deffendre contre les forces du Chauue. Le Roy voyant ces leuées de soldats, & aduerty de leurs desseins, enuoya des forces pour les chasser: & afin de leur oster tout moyen pour l'aduenir d'auoir Carloman pour chef de leur entreprise, il assembla derechef le cõseil des Euesques & Princes du Royaume, pour parfaire le procez à son fils en ce que les Euesques auoyent obmis: & apres plusieurs raisons amenées, & suyuant la sentence des grands, il fut declairé digne de mort, pour auoir si souuent recidiué en ses felonnies, & que pour lors encor il se trouua chargé de ceste conspiration de ses complices. Il est vray que le Roy qui aymoit son sang, & qui esperoit que son fils feroit penitence de ses faultes, eschangea la peine de mort en vn supplice presque aussi cruel, mais qui luy moyennoit vn temps de penitence & luy ostoit la force de plus poursuyure ses complots & entreprises. Il voulut donc que Carloman eut les yeux creuez, & qu'il passast en prison le reste de sa vie: ce qui fut approuué par tout le conseil, afin que par les menées de ce malheureux Prince, l'Eglise & le Royaume ne fussent troublez tandis que le Roy seroit occupé à la guerre contre les Normands, lesquels recommençoyent leurs rauages en France: & ainsi fut aueuglé & confiné en prison Carloman Prince Ecclesiastique, mais le fleau & ruine de l'Eglise. Or si Charles estoit affligé en sa maison par ses enfans propres, Louys Roy de Germanie, n'estoit en repos pour vne semblable occasion, car (comme nous auons dit) Louys & Charles ses enfans, ayans opinion que le Roy aymast plus Carloman qu'eux, & qu'il voulut l'aduantager, furent prests à faire guerre au Roy, & desia la chose tendoit à manifeste reuolte, iusqu'à tant que les plus gens de bien s'en meslans, les enfans reuindrent vers leur pere, sans toutesfois qu'ils voulussent voir, ny acoster leur frere. Mais combien iustement ils faisoyent cecy, le succez des choses le feit voir, d'autant que Charles le plus ieune des enfans Royaulx en vne assemblée, & diette Generale tenue à Franc-fort, soit que le diable le possedast, ainsi que les moynes Aymon, & Sigebert maintiennent, & que la verisimilitude monstre apparemment, ou soit que ce fut vne manie & frenesie, procedant de quelque humeur melancolique, fut tellement transporté de son sens, que au milieu du conseil, il se mit en auant: & tout transporté, furieux & sans raison criant, & escumant, despouille ses habits, laisse sa ceinture & espée, signes de noblesse, & cheualerie, & crioit qu'il vouloit laisser le monde: il vouloit se despouiller tout nud, mais son pere commanda qu'on le prit, ce qu'estant fait, il estoit impossible que six hommes les plus robustes le peussent retenir, & n'y auoit aucun qui n'eut hideur de l'ouyr, veu la voix effroyable qu'il iettoit, si bien qu'il sembloit plustost mugler comme vn bœuf, que resonner rien qui fut de l'homme. Et ce qui monstroit que c'estoit Sathan qui le possedoit, il tenoit la bouche ouuerte, escarboüilloit les yeux, &

L'an huit cẽs septãte quatre Carloman pris & degradé.

Conspiration des cõplices de Carlomã.

Carloman cõdamné à mort par le conseil.

Charles modere la sẽtẽce de mort.

Carloman eut les yeux creuez.

Enfans de Louys de Germanie rebelles au pere.

Assemblée, ou diette à Frãc-fort.

Charles fils de Louys de Germanie possedé du diable.

taschoit de mordre ceux qui l'aprochoyent, & puis apres conuertissoyt sa rage contre soy-mesme. Louys son pere bien que marry au possible de ce scandale, si est-ce que voyant cecy estre vn iugement diuin, s'adressa à son autre fils Louys, qui auoit accompaigné cestuy en sa reuolte, & luy dict: Regarde à quelle seruitude vous estes assuiettis, & voy que c'est le diable qui vous a conduits à faire ce que iusqu'à present vous auez conspiré contre vostre pere: & pource il est saison que recognoissez voz faultes, & vous repentant vous adressiez à Dieu, affin qu'il luy plaise vous pardonner: quant à moy de bon cœur je vous pardonne, & supplie le tout puissant qu'il luy plaise vous cõuertir, & vous affectionner ainsi enuers moy qu'il sçait, que je suis en vostre endroict: Ce-pédant Charles est porté, il vrle, crie, & se tempeste, il menace: se destord tout le corps, & faict les plus horribles contenances du monde, & en fin il est conduit à l'Eglise: & là est adiuré le malin esprit par Luithbert Archeuesque de Magonce, lequel ayãt celebré le sainct sacrifice de la messe auant la communion vint vers le possedé, commande au Diable par le nom redoubtable de Dieu, & par la maiesté de Iesus-Christ là present, qu'il eut à laisser le corps de ce pauure Prince: ce qui fut faict, non sans estõnement de touts, & trauail de Charles qui demoura comme mort, ainsi que le Diable l'eut laissé. Et d'autant qu'il y auoit encor' en luy ne sçay quel ombragement, & qu'on craignoit la rencheute, le Roy Louys, qui estoit homme aymant Dieu, commande qu'on menast son fils par les Eglises, & confessions des saincts Martys, affin que par leurs prieres son fils fut conserué en ce bon sens qu'il auoit pleu à Dieu luy rendre: & Charles confessa franchement à chacun que dés le temps qu'il auoit conspiré contre son pere il n'auoit eu vne seule minute, ny heure de repos en son esprit, & qu'il n'est possible que desia il ne fut saisy de celuy qui depuis l'auoit ainsi tourmenté lors qu'il se mescontenta du partage que le Roy luy auoit faict, luy donnant le pays de Sueue: en somme il ne nioit point que Dieu ne l'eut liuré à l'Ange de Sathan pour le chastier, & affin que le corps affligé, son ame fut sauuee: & de là en auant il fut obeissant à son pere, & paisible à l'endroit de chacun, telle force ont les verges de Dieu chastiant à bon esciét ceux qu'il ayme. En Italie les affaires n'estoyent en repos, quoy que Louys vsast de tout deuoir pour appaiser les troubles, car & les Grecs cauteleusement, & les Sarrazins ouuertement assailloyent son Empire: de sorte que pour se preualoir de tous costez, il failloit gaigner ou l'vn, ou l'autre: (qu'on ne trouue estrange si je mesle l'histoire d'Italie, & de Germanie auec la nostre, puis que les Roys estoyent si proches qu'ils pouuoyent succeder les vns aux autres, & que par-ainsi ce seroit abuser de la loy de l'histoire, si on laissoit le discours de ces choses.) Or sçauoit l'Empereur que toutes ces guerres & monopoles ne venoyent que d'Adalgise, lequel se voyant chassé de sa seigneurie, auoit si bien faict auec Basile Empereur de Constantinople, qu'il despecha vn sien Capitaine en Italie lequel descendit à Hidronte (qui ores se nomme Otrante) pour s'acheminer à Beneuent, & receuoir la ville, que les citoyens auoyent offerte au Grec, ayans à contrecœur l'Empereur d'Occident, tant pour l'ancienne haine qu'ils portoyét aux François, que pour ce que Louys auoit chassé leur Duc Adalgise. L'Empereur qui eut bien voulu auoir Adalgise pour s'en preualoir cõtre les Grecs, taschoit de le faire venir, mais le Duc, qui auoit la conscience cauterisee, pour la faute commise, ne vouloit s'y fier, se doubtant que Louys ne le punit de sa lascheté, & felonie. Cecy fut cause que l'Empereur, sçachant que le Pape Iean qui auoit succedé à Hadrian, estoit compere, & grand amy d'Aldagise, il s'adressa au susdict Pape, le priant d'appaiser ce tumulte, & l'asseurant d'vser de toute courtoisie au Duc Adalgise: non que Louys aymast Adalgise, ou qu'il eut voulu que l'autre eut sceu que cela venoit de sa part, ains afin qu'il semblast que cela vint du seul mouuemét du Pape, & de l'authorité du sainct siege: car Louys auoit iuré de ne laisser onc la poursuite du Duc qu'il ne l'eut à sa discretion, & pour ce, affin qu'il fut absous de son serment, il taschoit que l'accord fut faict par le moyen du Pape: mais tout cecy ne vint à fruict quelconque, à cause de la mort de l'Empereur de laquelle sera faicte mention cy apres. Ceste annee fut remarquable pour la grande affliction que les Sauterelles donnerent aux pays d'Alemaigne & de Gaule, lesquelles Reginon dit auoir esté beaucoup plus grandes que les autres Sauterelles, ayans doubles esles, & marchans tout ainsi par escadrons qu'vne armee bien dressee allãs par l'air, & se posans à terre, vous eussiez dict qu'elles campoyent

Luithbert Arche. de Magonce adiure le Diable auec le sainct Sacremẽt.

Charles deliuré du Diable.

Confession de Charles fils de Louys de Germanie.

Louys Empereur assailly de tous costez.

Basile Empereur Grec enuoye soldats en Italie.

Louys Empereur tasche de se reconcilier Adalgise Duc de Beneuent.

Louys veut se couurir de l'authorité du Pape.

Reginon liu. 2.

auec vn ordre aussi bon qu'vn bō maistre de camp sçauroit distribuer les cartiers à ses troupes. Et est vne chose merueilleuse que celles qui sembloyent estre les Chefs, marchoyent deuant vn iour, affin de dresser logis aux autres, & leur trouuer lieu propre pour leur pasture, où le reste venoit sans en bouger iusqu'a ce que les chefs leur donnoyent le signe d'aller ailleur trouuer où repaistre. Et feirent ces bestelettes vn tel & si grand degast de bleds, & d'arbres fruictiers, que par là où elles passoyent, il sembloit que le foudre y eut touché, ou que la gresle, & le vent froid, & le feu, y eussent vsé de leur rigueur, & violence plus seuere. Et ne cessa ceste playe de courir iusqu'à ce qu'elle eut tout mangé, & despouillé les terres de leur beauté iusques à la mer Oceane, courant toute la face de la terre, tant la multitude en estoit grande & infinie: & suruenant vn grand vent elles furent poussees en la mer, & accablees: mais la mer depuis les desgorgeāt, & leur charoignes engendrans de la putrefaction, furent aussi cause de la corruption de l'air, & par consequent d'vn grande peste, tellement que la famine, la peste, & la guerre assaillirent tout à coup ce pauure Royaume. La famine procedant du degast faict par ces soldats de Dieu, la pestilence à cause de leur putrefaction, & la guerre venant (comme dit est) de la part des Nordmans, lesquels estans d'accord auec la Bretons, & n'ayans personne qui leur feit teste, s'estoyent faits Seigneurs de la cité d'Angers. Charles qui ne pouuoit souffrir que ceste piece de consequence leur demourast paisible, assemble forces, mais affin qu'ils ne se doubtassent de luy, ny de ses desseins, & qu'ils ne pēsassent qu'il allast à Angers, ny en lieu où il peut les assaillir, ny assieger (car ils tenoyent plusieurs lieux en France) il faignit d'aller faire la guerre en Bretaigne, & ayant aduerty Salomon de ce qu'il vouloit faire, & le prié de tenir la main à vn si sainct œuure, il feit courir le bruit, qu'il alloit faire la guerre au païs de Bretaigne. Luy estant en ce voyage, affin que de toutes parts il eut affliction, on luy porta nouuelle comme son fils Carloman estoit sorty de prison par le moyen de quelques moynes, ayans intelligence auec Louys Roy de Germanie, & que de vray il auoit esté conduit vers le susdit Roy son oncle. Il est vray que Carloman eschappa, & fut deliuré par quelques mauuais garsons qui pensoyent faire leur prouffit de la presence de ce Prince, & qu'il fut mené en Alemaigne: mais n'est vraysemblable que Louys fut consentant à cecy, veu que tant s'en faut qu'il luy donnast main forte, ny cœur de cōtinuer en ses folies, que plustost il le feit enclorre en vn monastere, où le miserable Prince passa le reste de sa vie. Charles donc ayant ouy ceste nouuelle, bien qu'il en fut & marry & estonné, craignant qu'elle ne luy portast quelque suyte de tumulte, si est-ce que pour cela il ne laissa de poursuyure sa poincte, & de venir cāper deuāt la cité d'Angers, laquelle il assiegea, resolu de ne sortir de là sās ruyner ceux qui l'auoyēt prise, & qui en faisoyent vn magasin de leurs vols & pilleries, comme aussi apres auoir pillé, bruslé, saccagé, & demoly plusieurs villes, & Eglises, monasteres & maisons nobles, tout le butin fut porté en ceste ville. Tout le pays du Maine, & d'Anjou estoit gasté & despeuplé, ne se ressentāt que d'vne miserable solitude, & le Roy se faschoit que les barbares en iouyssent au deshonneur de son renom, & à la ruyne du peuple. Ainsi luy assiegeant Angers d'vn costé, le Roy Salomon vint auec les Bretons deuers le fleuue de Maine pour le secours du Roy, vers lequel il enuoya son fils auec les principaux Seigneurs de Bretaigne, lequel iura obeissance au Roy, & luy feit hommage, se recommādant à luy, & le priant de le tenir en sa sauuegarde. Les Bretons camperēt sur le Maine, & le Roy d'autre part les assailloit & du costé du Loire, & vers le pays du Maine, mais les forces des assiegez estoyent si grandes qu'il estoit impossible aux nostres de les surmonter, ioint que l'ennemy estoit fort sur eau ayant vn grand nombre de vaisseaux qui assailloyent les François à toute heure. Dequoy s'apperceuans les Bretons, & voyans que l'armee Chrestienne commençoit à defaillir tant par faute de viures, qu'assaillie de pestilence, & que la ville estoit imprenable, ils s'aduisent de remedier aux difficultez: & d'autant que la riuiere du Maine estoit celle qui le plus donnoit de cœur à l'ennemy, ils se deliberēt de destourner son cours, affin que le lict premier estant sec, les vaisseaux Nordmans ne peussent plus aller ny venir en la ville. A ceste cause ils font vne grande fosse, & icelle longue & large, pour y destourner la riuiere, en quoy ils employerent vn long temps, ce qui eut le succez que je vous diray cy apres. Tandis que ceste troupe Normande combatoit en Gaule, & soustenoit l'assault des François à Angers,

Le pays de Gaule affligé de sauterelles

La France affligee de famine, peste & de guerre

Ruse du Chauue allant assieger Angers.

Carloman fils du Chauue eschappé de prison.

Louys Roy de Germanie faict enclorre Carlomā.

Angers assiegee par le Chauue.

Salomon vint au secours de Charles au siege d'Angers.

Le Cāp de Charles assailly de famine & de peste.

Gētile inuētion des Bretons cōtre les Normans assiegez.

Angers, vn autre escadron de ces Barbares qui aussi auoit rauagé les Gaules sous vn Duc ou Capitaine nommé Rudolphe issu du sang Royal de Noruege, ayant emporté vne grande proye de ce pays, vint voltiger le long de la mer, & se rua sur le pays de Frise qui estoit le port ordinaire de ce peuple allant, ou venant en noz terres. Or ce Rudolphe descendant en Frise demande le tribut ancien que les Frisons souloyent payer à ses predecesseurs: ceux du pays refusans de payer, & ne voulans en rien recognoistre, il s'irrite, & auec vn propos cruel, superbe & barbare, il iura que s'ils ne luy obeissoyent, il massacreroit tous ceux qui seroyent pour porter armes, & emmeneroit les filles, femmes, & enfans en seruage: les Frisons faschez de ceste insolence barbaresque, sans tenir aucun langage s'arment, viennent au combat, & estrillent si bien ces vanteurs que le Prince Rudolphe y fut occis auec huit cens des plus braues de ses troupes, & le reste pensant se sauuer aux vaisseaux fut surpris en vn village. La se fortifient les Nordmans, & derechef on vient aux mains: & en fin les Nordmans demandent accord, lequel on leur octroya moyennant qu'ils laissassent, & armes, & le butin quils auoyent fait en Gaule, ioint qu'ils promissent de ne jamais plus rauager les terres apartenantes au Roy de Germanie: ainsi les Nordmás se retirent à leurs vaisseaux nuds, & pauures, & sans Capitaines, pour puis apres sous autre chef venir recommencer le pillage en Gaule. Louys de Germanie eut vne nouuelle qui luy despleut grandement, d'autant qu'estant à Mets où il tenoit le Parlement & diette annuelle, il fut aduerty que s'il ne se diligentoit d'aller au secours de son fils aysné Carlomá qui guerroyoit les Winides, il ne le verroit jamais en vie tant les Barbares le tenoyent en angoisse. Cecy le feit haster & s'acheminer vers Regenspurg, mais estant à Magonce, il liura à l'Archeuesque Luithbert, le fils du Chauue celuy Carloman fugitif que nous auons dit auoir esté degradé, puis aueuglé, & luy enioignit de l'enfermer en l'Abbaye sainct Alban en ladicte cité, & par là on voyoit bien s'il fauorisoit aux folies de cest enfant rebelle, & si Carloman estoit par luy sollicité de se retirer en Germanie: aussi le Roy Charles, oyant que son fils estoit auec son frere, il ne s'en tourmenta guere, s'asseurant que ce qu'il auoit enduré par la rebellion de ses enfans Charles & Louys, luy feroit penser trois fois auant qu'il approuuast les façons de faire de son moyne. Apres cecy Louys accorda paisiblemét auec les Winides, & se retira à Regenspurg, comme sentant approcher la fin de sa vie. La nouuelle de la mort de Rodulphe Nordmant porté en Gaule, comme elle donna effroy aux assiegez, elle seruit d'esguillon aux assiegeans: de sorte que les Barbares se voyans oster la commodité de l'eau, & d'autre-part sans espoir de nouueau secours, commencerent à parlementer, d'autant que Charles auoit close, & tellemét enceinte la ville d'Angers, qu'vn seul ne pouuoit sortir de la ville sans son congé: pour ce les Chefs, & Capitaines viennent vers luy, capitulent l'accord, font de grands offres, & en fin sont receuz à composition telle qu'ils donnerent vne bonne somme de deniers au Roy, & des ostages tels qu'il voulut choisir, & feirét serment (à leur mode payenne) sur leurs glaiues de sortir de la cité d'Angers, & de ne plus faire ny souffrir estre faites courses, ny pillages au pays & Royaume de Charles: priás qu'il leur fut permis se tenir en quelque isle sur le Loire iusques au moys de Feurier, où ils peussent & vendre & achepter, & faire commerce auec ceux du pays. Et qu'audit moys ceux qui d'entre eux se seroyent Chrestiennez, & voudroyét sans faintise suyure la foy de l'Euangile, peussent se retirer au Roy, & viure en son pays, & sous son obeissance: & ceux qui estoyent encor' Idolatres, si pour l'aduenir ils souhaitoyent de croire en Iesus-Christ, seroyent aussi Baptisez sous l'authorité Royale, mais les autres vuidroyent le Royaume, sans plus y rentrer pour y faire tels rauages: & telle fut la fin de ceste guerre, & tel l'accord entre Charles & les Nordmans, que Reginon blasme, comme pernicieux: comme ainsi soit que le Roy auoit moyen d'accabler ces pilleurs, & les faire mourir de faim à la longue dedans Angers: mais (dit-il) poussé, & meu d'vne vilaine conuoitise de celle grande somme de deniers qu'ils luy promettoyent, il souffrit que sortissent sains, & saufs, l'enseigne desployee, qu'ils s'arrestassent en Fráce pour l'a butiner. Car tant s'en faut qu'ils obseruassent le serment par eux fait de ne plus tormenter les subiets du Roy, que plustost ils furét plus furieux que jamais, & se refeirent de leur perte sur les pauures Gaulois, desquels ils auoyent tyranniquement rauy l'argent donné au Roy pour se deliurer du siege: mais Reginon ne voyoit

Rudolphe Prince Nordmans ennemy des François.

Cruelle menace du Prince Nordmát.

Rudolphe occis par les Frisons.

Nordmans despouillez par les Frisons.

Carloman fils de Louys en peine cótre les Vvinides.

Carloman fils du Chauue enclos en vne Abbaye à Magonce.

Nordmás assiegez à Angers demandét cóposition.

Accord sur la reditió d'Angers par les Nordmás.

Reginon li. 2. Charles blasmé d'auarice.

Nordmans faucét leur foy.

pas les incommoditez qui meinent le Roy à ce faire, perdant de iour à autre ses gens, & se voyant en danger d'estre forcé par la peste, & famine de leuer le siege, ce qui eut causé vne plus grande combustion au Royaume que ceste paix, quoy qu'elle fut dommageable, & presque pernicieuse: ioint que le Roy craignoit que Louys Empereur despestré d'Adalgise, ne le vint assaillir du costé des Alpes, & qu'ainsi entre l'enclume & le marteau il ne fut contraint de faire des accords qui luy fussent plus que cestuy dommageables. L'Annaliste d'Anjou faut grandement en cest endroict, faisant ce siege d'Angers lors que Neomenie tenoit le Royaume Breton, veu que toutes histoires le font sous Salomon, & encor' peu auparauant la mort de ce bon Roy de Bretaigne, & sur les derniers ans de la vie de Charles: lequel comme il estoit deuotieux, & honnorant les choses sacrees, sçachant que pour le doubte des Nordmans les citoyẽs d'Angers auoyent caché sous terre les corps, & heureuses reliques des Euesques de celle cité, Sainct Aubin, & sainct Lezin il voulut que fussent remis en leur place, & assista à ceste translation allant deuotieusement en procession auec l'Euesque, clergé, & peuple de la ville, & donna de grands, & precieux presens aux Eglises, & aux citoyens, affin qu'ils remparassent desormais & fortifiassent leur ville, pour empescher que de là en auant elle ne leur seruit de retraicte. Ce que faict sur le moys d'Octobre, il partit d'Angers, & prenant la route du Mans, vint à Eureux, puis à Rouen, où passant la Seine, trauersa le pays de Caux, & arriua à Amiens au moys de Nouembre, & passa la plus-part de cest hyuer là aux entours s'exerçant à la chasse, qui a esté (comme i'ay dict ailleurs) le principal passetemps des anciens Roys de France: puis vint à Arras, & logea au monastere sainct Vaast, où il celebra les festes de la natiuité de nostre Seigneur Iesus-Christ. Et fut celle annee de huit cens septante-quatre, l'hyuer treslong, & des plus fascheux qu'on eut veu long temps au parauant à cause des neiges cõtinuelles, & lesquelles estoyent si haultes qu'on ne pouuoit aller par pays, & si dangereuses que plusieurs personnes y perirent, ainsi que nous auons veu aduenir de nostre temps. Et d'autant que les guerres luy auoyent faict vn peu discontinuer la tenüe des Parlements ordinaires lors en France, qui estoyent assemblez (ainsi que souuent i'ay proposé) aux festes de la Chandeleur, & de la sainct Martin, & quelquefois au moys de Iuillet, & quãt il plaisoit au Roy, bien que les dessus nommez fussent les ordinaires, Charles vint à la feste de la Chandeleur à sainct Quentin (jadis appellé Auguste des Vermandois) où il tint son lict de iustice auec ses conseillers, Prelats, & Princes du Royaume, sans lesquels de tout temps noz Roys n'ont rien entrepris, ny executé, qui fut de consequence. Et aduenant le sainct Caresme, & sur le commencement de l'an de nostre salut huit cens septante-cinq, il feit ses festes de Pasques à sainct Denys, les monasteres seruant lors aux Roys de Palais, quand ils vouloyent faire leurs deuotions, & que pour vacquer à oraison ils se separoyent pour quelque temps de la compaignie, & delices du monde. Au moys de Iuing il tint vne autre assemblee publique de Parlement, & ceste cy estoit plus solennelle, d'autant que tous les officiers, Ducs, Comtes, Viguiers, Vidames, & leurs enuoyez y assistoyent, chacun portant selon l'ancienne coustume, des presens au Roy en recognoissance de l'obeissance qu'on luy deuoit, & lesquels dõs il falloit renouueller tous les ans en ceste assemblee, laquelle le Chauue tint alors à Douzy, d'où partant s'en alla à Laigny, puis à Compiegne, places ordinaires pour le seiour, & demeure des Roys de France: en quoy vous voyez encor' cõtinuer celle police pour nous si souuent mentionnee pour l'estat François, & pour la grandeur du Roy, & liberté des subiets de la couronne. Or comme l'hyuer auoit esté fascheux, l'esté fut aussi insupportable estant & chauld, & sec, & si long en ceste secheresse, que ny foings abonderent, ny les fruits, & les moissons n'ayans esté saisonnees d'eau, furent aussi de peu d'importance, ce qui causa que la famine assaillit encor' ce Royaume plus qu'auparauant, & que les citoyens estoyent contrains de serrer les mains, & n'vser de leur liberalité accoustumee. Tandis que le Roy estoit en Picardie, on luy porta la nouuelle de la mort du bon Roy de Bretaigne Salomon, mais on ne luy sçauoit asseurer s'il estoit mort de maladie, ou en quelle sorte, mais en fin il fut aduerty de l'ordre de son decez, qui est fort pitoyable. Or auoit ce Prince plusieurs ennemis, & entre autres deux Seigneurs du païs appellez l'vn Pasquitan, & l'autre Wrfand (aucuns le nommẽt Vrbain) parents du deffunct Herispee, lesquels auoyent attiré à leur party quelques

Qui esmeut Charles à faire la paix auec les Nordmãs.

Faute de l'Annaliste d'Anjou.

Deuotion du Roy Charles le Chauue.

Charles le Chauue en Picardie.

Hyuer fascheux l'an huit cens septãte & quatre.

Parlement tenu aux festes de la Chãdeleur à S. Quentin.

L'an huit cens septãte-cinq.

Parlement tenu l'huitiéme de Iuing: où le Roy receuoit les dons annuels de ses subiects.

L'esté fort sec & sterile l'an huit cens septante cinq.

Conspirations cõtre Salomon, Roy de Bretaigne.

Gentils-hommes

Gentils-hommes François, lesquels se disoyent auoir receu tort de ce Prince, & dressans vne grande troupe d'hommes, empoignent le fils de Salomon appellé Wigon (que l'Annaliste Breton appellé Albigeon) le font prisonnier, ce que sceu par le pere qui desia s'estoit resolu de laisser le monde, & viure solitairement, se retira en vn monastere, y pensant estre asseuré, où les conspirateurs le suyuirent & assiegerent, sans toutesfois qu'ils peussent l'auoir, soit que Dieu le deffendist miraculeusement, ou que la cõscience du meffaict ostast la hardiesse à ses aduersaires. En fin vn d'entre-eux (l'Annaliste Breton dict que ce fut vn Euesque, lequel donna la communion au bon Roy ja rẽdu solitaire) vint vers luy, l'asseure de ses subiets, & luy promet que pas vn d'eux ne luy feroit ny tort, ny iniure. C'est sous ceste foy & promesse qu'on faict ouuerture aux tyrans, lesquels entrans au sainct lieu, trouuent le Roy en prieres, l'empoignent, le terrassent, batent & tourmentent, luy creuent les yeux, mais auant cela, affin que son tourment fut plus cruel, ils vserent d'vne execrable tyrannie, tuans son fils vnique en sa presence, & apres ce massacre, ils feirent le sacrifice des yeux du miserable pere, lequel ne vesquist que iusqu'à l'endemain, & fut enterré au mesme lieu, où depuis Dieu a faict de grands miracles pour monstrer combien ce sainct Roy luy est agreable, & combien sa cõfession precieuse & son martyre plaisant à sa majesté diuine. Le supplemẽt d'Aymon, dict que iustement il souffrit cecy, pour ce qu'il auoit occis inhumainement son predecesseur Herispee, le poursuyuant iusques en l'Eglise, & le massacrãt pres de l'autel, sans nul respect du lieu, ny de Dieu, au nom duquel le Roy luy requeroit le respit de sa vie: mais bien que Salomon eut commis ce faict, & qu'il portast la penitence de son peché, si n'est à reietter son martyre, & son innocence, ny la foy qu'il fut heureux en paradis.

Annales de Bretaigne, liure.2.

Vn Euesque trahist Salomon Roy Bretõ.

Piteuse mort du Roy Salomon de Bretaigne.

Aymõ li. 5. ch. 31.

De la mort de l'Empereur Louys fils de Lothaire, & des troubles qui aduindrent entre les enfans du Roy de Germanie, & Charles Roy de France, & autres plusieurs occurrences.

CHAP. LVI.

LA mort de Salomon fut vn vray argument, & comme vne semence de discorde par le pays de Bretaigne, d'autant que les conspirateurs, d'vn accord vny auoyent commis ce massacre, ne peurent viure en paix ayans rompu l'vnion du Royaume, & faict mourir, & le Roy & son successeur: & cecy, pource que & l'vn & l'autre aspiroyent à la couronne, & que l'vn ne la pouuoit auoir sans que l'autre ne luy feit la guerre. Aussi en aduint il ainsi, car Pasquitan se voulant faire seul Roy, Wrfand ou Vrphan, ou Vrbain (car de tous ces noms est-il appellé) s'opposa, desirant que le partage faict entre eux eut vigueur, & ainsi la guerre commençant, causa la diuision renouuellee au pays de Bretaigne. Or quoy que Pasquitã fut suiuy de la meilleur partie du païs, & que les villes tinssent pour luy, si est-ce que sçachant sa partie estre homme excellent en guerre, & qu'il auoit ses troupes choisies, & telles que cent de ses soldats feroyent teste à cinq cens des siens, craignant de perdre sa cause si on venoit aux combats, il feit tant qu'il gaigna les Nordmans, les appella à son secours, & ses gages, & ainsi fortifié il vint contre son aduersaire. Vrphand aduerty de cecy, craignant que ses soldats ne s'effroyassent, & le laissassent, les admoneste & asseure, ou plustost tacha de les asseurer, mais tout cela ne luy seruist de rien: entant que d'vn grand nombre qui l'auoit suiuy, la plus-part le laissant, il se trouua n'ayant guere plus haut que mille vaillans guerriers à sa suite. Ceux-cy encor', bien que sans leur deshõneur ne peussent ny voulussent quitter leur chef, si est-ce qu'ils luy conseillerent de quitter ceste entreprise, & se tenir à la resolution que les arbitres en donneroient: mais Vrphan qui auoit le cœur hault, protesta de plustost mourir les armes au poing, que non pas qu'il fut dict que poltronement il fuyst sans combattre, & sans faire sentir à l'ennemy que le cœur, ny le droit luy manquans, la seule laschete, & couardise des siẽs l'ayant abatu, il seroit batu, mais non vaincu, & qu'à quelque pris que ce fut il combattroit: aymant mieux mourir l'espee au poing, que de seruir de ioüet aux passions d'vn tyran, qui le tenant vif, luy feroit experimenter mille morts à la fois, & luy donneroit le tourment pire des autres, qui est de se voir l'esclaue

Diuision entre les Princes de Bretaigne.

Pasquitan se ioit aux Nordmãs.

Haut cœur du Prince Vrphand.

Remonstrãce d'Vrphã à ses soldats.

de son mortel ennemy. Dit que s'ils le laissoyent, que non pourtant seroit il destourné de combattre, accusant leur trahison d'auoir ainsi abandonné leur chef, auquel ils auoyent iuré de donner faueur, & confort en tous perils & occurrences : & s'ils vouloiēt le suyure, ils sçauoient aussi que la victoire ne gisoit point en la multitude, ains au cœur & vaillance des combatans, & sur tout en la grace & misericorde de Dieu, se disant auoir en cest endroit la cause plus iuste que son aduersaire, en ce que jamais il n'auoit consenty qu'on vsast de si cruelle façon de faire à l'endroit du deffunct Roy Salomon, les soldats de sa suite tant pource qu'ils l'aymoient, que esguillonnez de hōte, & qu'ils voyoient l'ennemy sur les bras, se resoluent de combattre, tellement que Pasquitan voyant ces gens ne remuer, & se mocquant de leur temerité, leur dōna dessus, mais à ses despens, car il fut deffait, & les Nordmans de sa suite se sauuerēt dedans l'Eglise de sainct Melan à Renes, pres de laquelle ville fut donnee la bataille, & Pasquitan eschappa de mort en courant vistement. En somme ils eurent encor' vne seconde bataille apres laquelle, & l'vn & l'autre de ces chefs moururent rendans la victoire Cadméenne, c'est à dire mal'heureuse de tous les deux costez, & laissans le pays Breton plein de troubles pour l'esgard de ceux qui aspiroyent à la principauté : d'autant que Iudicaël fils d'vne fille du deffunct Roy Herispee se prit à quereller le païs, & possession d'iceluy comme vray, & legitime heritier, & le plus proche de la couronne: & Alain frere de Pasquitan, comme successeur des droicts d'iceluy poursuyuoit sa pointe, le succez desquels quel il fut nous le verrōs cy apres, selō qu'il s'offrira en l'histoire. Il estoit aysé aux Bretons d'vser de ces factions, & de s'entre-manger ainsi les vns les autres, d'autant que le Roy Charles estoit ailleur employé, n'ayant moyen de venger la mort de Salomon, du Royaume & heritage duquel combatoyent ses communs, & mortels aduersaires. Et pourquoy Charles n'y pouuoit entendre, la premiere cause fut assez importante, mais la seconde de grande consequence, eu esgard au naturel ambicieux de ce Prince. Pour le premier, Louys ayant ne sçay quels affaires auec Charles, enuoya vers luy le prier qu'ils peussent s'entre-voir pres le fleuue de Moselle, mais Charles assailly d'vn flux de ventre ne peut se trouuer au pourparler assigné pour celle-fois, lequel se feit au moys de Decembre le long de la Meuse: de ce qui se feit en ce pourparler nous n'en auons rien, & pource sommes dispensez d'en rendre compte, tāt y a que ie pēse que c'estoit pour accorder les querelles des Roys sur ce qu'ō disoit Charles mal content, à cause que Louys auoit retiré Carloman fugitif en Alemaigne: Apres cecy le Roy estant à sainct Denys, la Royne Rixand ou Richilde accoucha, le fils de laquelle eut à nom Charles, mais mourut tout aussi tost, pource qu'on dict que l'enfant n'estoit à temps, & qu'elle s'estoit presqu'auortee: & apres ces couches le Roy alla auec sa famille aux Ardennes, où il ouyt les nouuelles de la mort de son nepueu Louys Empereur des Romains, & Roy d'Italie, lequel trespassa en l'an huit cens septante-cinq, sur la fin du moys d'Aoust, à Milan, sans qu'il eut aucuns hoirs pour leur laisser son heritage: & sa mort fut cause que la pratique du Pape pour l'accord auec Adalsie fut rompüe : & que nouueaux desseins s'esmeurent par les esprits des hommes. De cest Empereur, voicy le tesmoignage, & Eloge qu'en rend Reginon en ses Chroniques & Annales. Louys Empereur (dict-il) qui commandoit sur le Royaume d'Italie, mourut alors: or fut ce Prince debonnaire, & misericordieux, adonné à iustice, pur, & simple sans fraude ny dissimulatiō, deffēseur des Eglises, le pere des orfelins & pupilles, & liberal distributeur d'aumosnes, seruiteur hūble des seruiteurs de Dieu: estāt tel, affin que sa iustice demourast au siecle des siecles, & que sa puissance fut haucee en gloire, voyla comme il louë la vie de ce bon & vaillant Monarque. Il regna vingt & vn an, depuis le decez de Lothaire son pere, & se tint la plus-part du temps à Rome, à Pauie, & à Milan, & en ceste derniere trespassa il, & y fut sollennellement enterré en l'Eglise de sainct Ambroise à main droit pres le grand autel, ainsi que i'ay recueilly de Bernard Corie en son histoire Milanoise, lequel mect aussi l'Epitaphe faict en l'honneur de ce Prince, lequel je ne veux aussi obmectre, pour ne laisser chose qui soit digne de memoire, & le vous proposeray tel qu'il est, affin que vous voyez quelle fut la naïueté de son siecle, or sont donc tels les vers.

Vrphand vaincq Pasquitā, & les Nordmās.
Bataille dō nee pres de Renes.
Mort d'Vrfan, & Pasquitā.
Diuisions en Bretaig. pour la seigneurie.
Charles malade d'vn flux ventre.
Richilde Royne accouche d'vn fils qui mourut.
Mort de Loys Emp. 2. du nom.
Reginon liu. 2.
Louāge de l'Empereur Louys 2.
Où mourut, & fut enterré l'Empereur Louys 2.
Bernard Corie li. 1. de l'hist. Milanoise.

D. P. M.

D. P. M.

Heic cubat æterni Ludouicus Cæsar honoris,
AEquiparat cuius nulla Thalia decus.
Nam ne prima dies regno, solióque vacaret,
Hesperiæ genito sceptra reliquit auus.
Quam sic pacifico, sic forti pectore rexit,
Vt puerum breuitas vinceret, acta senem.
Ingenium mirérne, fidem, cultúsve sacrorum
Ambigo, virtutis, vel pietatis opus.
Huic, vbi firma virum mundo produxerat ætas,
Imperij nomen subdita Roma dedit.
Et Saracenorum crebras perpessa secures,
Libera, tranquillam duxit, vt ante, togam.
Cæsar erat cælo, populus non Cæsare dignus,
Composuere, breui stamine, fata dies.
Nunc obitum luges infælix Roma patroni:
Omne simul latum, Gallia tota dehinc.
Parcite, nam viuus meruit hæc præmia: gaudet
Spiritus in cælis, corporis extat honos.

Epitaphe de l'Empereur Louys 2. du nom.

Ces vers bien que se sentent de la rudesse ou siecle d'alors, encor' ont ils assez de grace, & comprenent les perfections de ce bon Prince, lequel estant issu du sang de France, fait hõneur à la posterité ayant laissé vne memoire si heureuse de sa vie à l'Empire Romain que de luy on aye dit qu'il estoit digne du ciel, mais que ses subiets n'estoyent dignes d'vn tel & si bon Empereur. Charles le Chauue asseuré qu'il fut de la mort de son nepueu, s'achemina vers le pays de Bourgoigne cõmandant à son conseil, & Gentils-hommes de la maison de se suyure, & prit des forces par les villes, & pays où il passoit, & d'où il en pouuoit tirer, & vint iusqu'à Langres, où il attendit ceux qu'il deliberoit que feissent auec luy le voiage d'Italie. Or de Rheims auant auoit il desia renuoyé la Royne Richilde à Senlis, affin qu'elle se tint là pour auoir l'œil sur la France, car sur le pays de Lorraine qu'il auoit eu pour sa part du Royaume de Lothaire second, il voulut que son fils Louys surnommé le Begue commandast: ce que ainsi disposé, il vint aux Alpes du costé d'Andernach, & sainct Maurice, & en fin il passa en Italie. Voicy les obseques que les oncles font celebrer pour l'ame de leur nepueu, que les discordes & querelles, les poursuites, plaintes, & en fin les essays de la guerre se manifestent: d'autant que Louys Roy de Germanie ja vieil, & cassé, bien que ne se souciast de l'Empire, comme celuy qui se sentoit estre sur le bord de sa fosse, neantmoins craignant la grandeur de son frere, & asseuré de son ambition, dés que fut informé, & de la mort de Louys Empereur, & du voyage de Charles son frere, il se mit aussi de la partie, & donna charge à son fils Charles Duc de Bauiere de passer en Italie, & de s'opposer à son oncle en l'inuasion de l'Empire. Le Prince Germain vient iusqu'aux Alpes, & se saisit des passages, mais le Chauue estant le plus fort, le contraignit de se retirer: & encor' comme derechef l'enfant de Louys fut renforcé par la venüe de son frere Louys pour vn mesme effect, Charles le Chauue les repoussa tous deux, & en despit qu'ils en eussent, il passa, & descendit en Lombardie, car par ce costé estoyent venus les Princes Alemans, passans par les pays des Sueues, & Heluetiens, & s'en retournerent vers leur pere n'ayans faict autre cas que perdre leur temps. Auentin sur ce lieu fait des comptes à sa fantasie disant que les Princes Germains repousserẽt Charles leur oncle, mais qu'à force d'argent, & de presens il les feit retirer: ce qui est oultre le tort faict à

Diligences du Chauue pour passer en Italie.

Louys le Begue gouuerneur de Lorraine.

Louys Roy de Germanie enuoye ses enfans contre le Chauue.

Le Chauue passe en Italie en despit des enfans de Louys.

Auentin histoire de Bauiere liu. 4.

l'histoire, accuser ces Princes d'vne fort grãde sottise. Car il n'est pas vraysẽblable que ces Princes ne s'estãs mis en cãpaigne que pour empescher que Charles ne se feit Empereur ils luy feissent voye pour quelque somme de deniers que ce fut: mais Aymõ ou son supplemẽt (duquel Aymõ i'ay puisé la plus-part de ce qui est dit sur ce propos) & lequel viuoit à peu pres en ce tẽps, en parle biẽ diuersemẽt lors qu'il dit q̃ Louys enuoya l'vn de ses enfans puisnez, qui fut chassé par le Chauue: puis dõna la charge de cecy à son fils aysné Carloman comme au plus sage & mieux versé au fait de la guerre: lequel voyant que ses forces ne suffisoyent pour faire teste à son oncle qui luy estoit venu au deuant, il parla auec luy, & feit accord, & iura alliance, & s'en retourna au grand regret du pere, qui eut bien voulu que les affaires se fussent autrement portez en ceste entreprise, & passage du Roy Charles en Italie, qui fut fait l'an de nostre salut huict cens septante-six, ainsi que portent les supputations des plus anciens, & approuuez Chronologistes. Cecy fut cause que le Roy de Germanie, qui portoit impatiemment ceste brauade, cercha aussi les moyens de s'en venger, & de fascher Charles vsurpant ainsi tout l'heritage sans luy communiquer rien de ses affaires, & le destourner de son entreprise. Il auoit pour lors en sa court vn Gentil-homme François mal-content du Roy son seigneur: cestuy se nommoit Engelram, ou Enguerrãt qui auoit esté, & grand Chambellan, & des plus fauorits & mieux aymé du Roy Charles le Chauue, mais pour auoir despleu à la Royne Richilde, il fut & desapointé de ses estats, & chassé de la court. Cestuy donna conseil au Roy Louys de passer auec forces en Gaule, & de courir les terres du Roy son frere, l'asseurant de luy faire lascher prise, & le forcer de reuenir en son pays pour le deffendre: Louys trouua fort bonne ceste opinion, pratique obseruee de long temps par les braues Capitaines, d'autant que par ce moyen Scipion l'Africain jadis força les Carthaginois de rappeller Hannibal, & de laisser en paix l'Italie pour venir en Afrique conseruer son pays de la furie Romaine. Ce conseil estãt trouué bon pour plusieurs occasions, Louys arma vne belle troupe de gens d'armes, & menant auec luy son autre fils Louys, il entra au pays de Charles tout conquerant iusques sur la Marne à Laigny, donnant vne grande frayeur à la Royne Richilde & à tout le pays, & peuple de France. Or est il bien aysé à entendre que ceste Dame estoit regente, & qu'elle commandoit en l'absence du Roy son Seigneur, puis qu'il est dict, que par le commandement d'icelle les Seigneurs du Royaume de Charles s'assemblerent, & qu'ils iurerent à la Royne de bien faire leur deuoir, & ne point souffrir que les Allemans, eussent entrée au Royaume, & de si bien manier les affaires que les terres du Roy ne seroyent point mangées: mais ils faucerent leur foy, & ne garderent rien de leur promesse, ains sembloit qu'ils eussent quelque conniuence, & intelligence auec l'ennemy, duquel ils s'esloignoyent, & iceluy pillant le pays d'vn costé, ils le ruinoyent d'vn autre. En somme, Louys comme s'il eut pris possession du Royaume de France, tint vne assemblee, ou Diéte generale à Laigny, où il passa ses festes de Noël, & en laquelle assisterent plusieurs Comtes, Gouuerneurs, & grands Seigneurs de France tendans tous à pacifier les choses, & mettre la paix entre les freres: lesquels proposerẽt que si le Roy Charles leur Seigneur estoit passé auec telle haste en Italie, ce n'estoit pour le frauder de son droit, & quãd son intention seroit telle qu'ils feroyent tant, & si bien qu'il s'en deporteroit, & suiuroit la raison, faisant vn honneste partage. Mais qu'ils s'asseuroyẽt, que la cause principale qui l'auoit meu d'en vser ainsi, estoit l'inconstance des Italiens, lesquels prenoyẽt plaisir à changer souuent de Seigneur, & qu'il sçauoit n'estre guere bien affectionnez ny aux Gaulois ny aux Germains, ioint qu'il n'y auoit guere qu'ils auoyent eu pratique auec les Grecs, lesquels il doutoit qu'ils n'appellassent auant que si eux deux eussent faict le voyage, ils eussent peu faire les apareils propres, & suffisans pour vne entreprise de telle consequence: laquelle ils luy iurerẽt estre faicte au nom cõmun d'eux deux Roys, & pour vnir les nations Françoise & Germanique. Concluent auec vn petit mot de priere, requerãs au Roy Germanique de ne vomir son courroux sur vn pauure peuple qui ne luy auoit faict aucune offence, & de se retirer en son pays iusqu'au retour de son frere, & lors il verroit & quelle est son intẽtion, & quelle la loyauté des Seigneurs François, qui ne luy faudroyent onc en chose qu'ils eussent proposee. Louys bien que n'adioustast pas foy à tout ce qu'on luy disoit, comme n'ignorant l'ambition de son fre-

Aymon li. 5. ch. 32.

Carloman fils de Louys accorde auec son oncle le Chauue.

L'an huict cens septãte-six.

Engelran grand Chãbellan du Chauue chassé de court s'en va vers Louys de Germanie.

Cõseil d'Engelran au Roy de Germanie.

Louys Roy de Germanie en Frãce.

Royne Richilde Regente en France.

Desloyauté d'aucuns Seigneurs François.

Louys tiẽt son assemblee de iustice à Laigny.

Remonstrãce des Seigneurs Frãçois à Louys de Germanie.

Louys sort du pays de France.

son frere, si est-ce qu'il condescẽdit à la requeste des seigneurs susdicts, soit que sa santé ne luy souffrit de plus endurer le trauail des armes, où qu'il craignoit, que contristant ceste noblesse, il n'esloignast de soy les volontez, de ceux qui luy estoyent amys, &(peut estre) sous la promesse desquels ils estoit entré au Royaume de son frere, il s'en retourna vers le pays de Lorraine, & fut passer son caresme à Franc-fort sur Mein, où il ouyt la nouuelle de la mort d'Emme son espouse trespassee à Regẽspurg ville capitale de Bauiere. Charles ce pendant, qui en l'an huit cens septante-cinq, estoit party au moys de Decembre des Gaules, passa auec telle diligence en Lombardie, que bien tost il fut à Rome, où il entra au commencement de l'an huit cens septante-six, fut receu honorablement, & conduit en l'Eglise sainct Pierre, à laquelle ayant faict de grandes & riches offrandes, & s'estant obligé les Romains par plusieurs genres de benefices, il fut (apres longue consultation, & meure deliberation du Pape, Clergé, & Senat de Rome) proclamé Empereur & Auguste, & pour tel sacré, & couronné par le Pape Iean huictiéme, lequel voyoit bien que ce Roy ayant le cœur haut, & estant hõme liberal & magnifique, se sentant honnoré d'vn si beau tiltre, ne failliroit aussi de faire l'office, & deuoir de sa charge: là où s'il y eut appellé le Roy de Germanie, il le sçauoit vn peu trop pesant, & long en ses affaires, ayant des enfans querelleux, & lesquels aysément pourroyent mettre l'Empire en combustion, & pource il fut si facile à receuoir le Chauue. Il ne s'arresta guere long temps à Rome, pour crainte de ce qui estoit, que Louys ne luy brouillast les cartes en Gaule, ains s'en reuenant à Pauie, il feit là vne assemblee pour les affaires du pays Lõbard, duquel ceste cité auoit esté capitale: & ce fut là qu'il ordonna Duc des Insubres à sçauoir du Milanois Boson son beau frere, & luy mit la couronne de Duc sur la teste, le laissant en Italie pour l'a gouuerner auec telles trouppes que Boson luy demanda, & tels hommes qu'il luy sembla bon pour luy tenir compagnie: ce que faict, l'Empereur se hasta de repasser les Alpes par le pays des Suisses, allant faire ses deuotions à sainct Maurice deliberé de venir passer les festes de Pasques à sainct Denys en France, ce qui estoit cause qu'il hastoit ainsi son voyage. Or à peine estoit l'Empereur deçà les monts que Boson ambitieux outre mesure, non content de l'hõneur receu de son beau frere, qu'encor', pour auoir moyen d'aspirer à plus grandes choses, il osa, sans le cõgé de l'Empereur, espouser Hermẽgarde fille vnique du deffunct Empereur Louys, laquelle estoit gardee par vn Comte appellé Beranger, lequel fut cause de ce mariage, & sollicita Boson d'espouser sa pupille: dequoy Charles ne feit semblãt quelcõque d'estre mal-contẽt, tãt il se laissoit manier à Richilde & aux siens. Or faut il sçauoir qui estoit ce Beranger, d'autant que cy apres ceste cognoissance aydera beaucoup à l'éclercissement de l'histoire. Les historiẽs qui ont descrit les gestes des Lombards nous font mention que Charles le grand ruynant Didier Roy de Lõbardie, il n'accabla pas tellemẽt le sang royal, qu'outre plusieurs autres grands Seigneurs desquels a esté faicte mention cy dessus il ne laissast deux des enfans du susdict Roy Didier, l'vn appellé Bernard, ou Eurard (ainsi qu'Aymon le nomme) & Adalgise, qui fut celuy qui s'enfuit en Constãtinople, & troubla depuis si long temps les affaires en Italie. Cest Eurard estant homme sage, & voyant que le mal'heur persecutoit leur maison, se delibera de suyure l'estat des choses selon ce qu'il se presentoit: & pource ayant quelques terres au Milanois il se comportoit modestement obeissant à l'Empereur, & le suyuant en ses expeditions, & entreprises. Il eut six enfans tous hommes de grande valeur, & haulte prouësse, appellez Otthon, Falcon, ou Foulques, Beranger, Hugues, Facie & Guy: lesquels depuis ont estrangement brouillé les cartes en Italie, & sur tous Hugues, & Guy, & bien que les Berangers ayent faict de grandes choses, ainsi que pourrez voir à la suyte de l'histoire: & lors que sera faicte mention de la maison de Bourgoigne. Ce Beranger donc, duquel est icy parlé, estoit vn des enfans du susdict Eurard, lequel couuant quelque chose de sinistre contre le sang des Carlouinges, instigua Boson à ce mariage, affin de restablir ne sçay quelle tyrãnie au pays d'Italie, ainsi que puis apres on veit germer comme vne pepiniere de tyrans, chacun desquels vsurpoit quelque eschantillon de la miserable Italie: Ce mariage fut cause depuis d'vne grande alteration de la grandeur de la monarchie Françoise, pour l'ambition tant de Boson que de ses hoirs, & fut l'occasion que le Royaume d'Arles tomba iniustement sous la contribution

Emme Royne de Germanie meurt à Regẽspurg.

Entree de Charles le Chauue à Rome.

Charles le Chauue Roy de Frãce nommé, couronné, & sacré Empereur par le Pape.

Charles assemble la Diéte à Pauie.

Boson faict Duc de Milan, & Lieutenãt de l'Empereur en Italie.

Boson espouse Hermengarde fille de l'Empereur Louys. 2.

Qui estoit le Comte Beranger.

Enfans de Didier Roy Lombard.

Corie li. 2. de l'istoire de Milan.

Enfans d'Eurard fils de Didier.

Beranger Cõte estoit issu du sãg Royal des Lombards.

de l'Empire,mais de cecy il en sera ailleurs discouru plus amplement.Reuenōs à Charles:dés que Richilde entēdit que l'Empereur son espoux estoit entré en Gaule,& qu'il venoit vers Paris,elle part de Senlis,& passant par Rheims,Chaalōs & Lāgres,elle vint iusques en la Frāche-Cōté,& à Besançon,pres laquelle cité,en vn lieu nommé les Fōtaines de Warnier(qui jadis auoit esté Comte du pays, & Maire du Palais de Bourgoigne sous le grand Roy Clothaire,& duquel Warnier ce lieu portoit le nom) & là elle recueillit l'Empereur,& luy feit entendre l'estat du Royaume,les deportements de son frere,& le deuoir, ou indeuoir des Seigneurs de France pour la deffence du Royaume. Ce qui fut cause(ioint le desir de l'Empereur de venir à sainct Denys) qu'à grandes iournees l'Empereur exploita chemin passant à Langres,Chaalōs & Rheims, vint à son Palais de Cōpiegne , & puis à S. Denys où il sollénisa la feste de la Resurrection de Iesus-Christ.Charles estant à sainct Denys,pour faire paroistre grāde la majesté de son Empire,veu que s'il y eut jamais hōme enflé de vain orgueil,& desirāt les hōneurs de ce mōde,ce fut ce Prince lequel si eut eu la discretiō pareille à la gloire de ses entreprises,on le pourroit mettre entre les plus illustres monarques qui furēt onques: mais il estoit de peu d'effait, & fort mal'heureux , ou plustost trop craintif au mestier des armes,braue en parole,& lent au fait: au reste fin , & accort,& qui rusoit souuent les plus habiles. Pour faire donc paroistre sa grandeur , il commanda que les Legats du Pape vinssent vers luy,par le conseil desquels,& sous l'authorité du Pape il ordonna vn Cōcile,& assemblee des Euesques de l'Eglise Gallicane à vn lieu nommé Pontigeō(que je ne sçay si à present la place est en estre,tāt y a qu'il faut qu'elle soit en Chāpaigne ou Lorraine,puis que l'Empereur y alla par Rheims,& Chaalons) esperant de reformer l'estat Ecclesiastique, & de donner ordre aux affaires du Royaume comme si le seul tiltre d'Empereur eut eu plus de force pour ce faire,que celuy de Roy,sous lequel il auoit faict assez mal son deuoir.De ceste assemblee synodale faict assez au long mention le supplement d'Aymon lors qu'il dict que l'Empereur entra en l'assemblee où estoyent les Legats,& Euesques vestus de leurs habits pontificaux, comme aussi le Roy estoit vestu d'vne robbe de drap d'or à la Françoise:& où apres que les Chantres eurēt chāté quelques oraisons,& que l'Euesque Tusculan qui representoit la saincteté eut fait la priere, l'Empereur estāt assis, ce Legat leut les lettres du Pape pour le fait de sa charge & facultez,& apres ce proposa,& leut la bulle cōtenant le priuilege octroyé par le sainct siege à l'Archeuesque de Sens cōme Primat des Gaules : mais icy faut entendre que celle commission estoit personnelle & particuliere , adressee seulement à Ansegise lors Archeuesque de Sēs,auquel estoit dōnee puissance & d'assembler cōciles nationaux,& d'vser de toute authorité touchāt les affaires Ecclesiastiques, & d'auoir puissance sur les Euesques de Gaule,& de Germanie,estant à luy de faire entēdre aux Euesques les decrets du Pape,& au sainct siege ce qui sera faict & passé par les Sinodes des Euesques,s'il est besoing que la chose aille iusqu'au sainct siege,afin q̄ ce soit iceluy siege qui vuide les affaires d'importance, cōme le premier, & le chef de toutes les Eglises du monde.A ceste bulle s'opposerent les Archeuesques de Gaule trestouts, comme voyans vn abus intollerable de ce que le droit,& authorité de chacun Metrapolitain estoit alteré,& l'ordre violé qui de tout temps auoit esté obserué en l'Eglise: le seul Archeuesque de Bordeaux appellé Frothaire,lequel, ayant quitté Bordeaux & depuis Poitiers,auoit eu par la faueur de Charles l'Archeuesché de Bourges,fut celuy qui se mit du party des Legats, de l'Archeuesque de Sens , & de l'Empereur, & de ce lieu peut on recueillir,combiē l'abus auoit deja pris de pied entre les Ecclesiastiques, & combien les Princes s'vsurpoyent d'authorité cōtre le deuoir: car l'Empereur se disant auoir pleine authorité,& proposāt que le Pape luy auoit dōné sa vice-gerēce prit les bulles,qu'il donna à Ansegise & luy feit mettre vn siege tout ioignāt à celuy du Legat,& lequel precedoit tous les autres Prelats de France : & quoy que l'Archeuesque de Rheims,se ressentant de cecy,comme faict en sa iurisdictiō,se fut opposé,& que les autres Euesques demādassent d'auoir vne copie de la bulle,c'est ce que l'Empereur ne voulut riē faire que ce qu'il en auoit en fantasie,qui fut cause que celle session se passa sans nul prouffit. En la seconde session fut traité de l'election faicte de l'Empereur par le Pape,clergé,& Senat de Rome:& de cecy le Pape escriuoit à la noblesse,& aux Euesques,comme aussi furent là leuës les ordonnances faictes par l'Empereur à la Diéte,

Richilde va au deuant de l'Empereur iusqu'à Bezançon.

Vvarnier iadis Maire du Palais de Bourgoigne.

Charles le Chauue Prince hautain.

Assēblee de l'Eglise Gallicane l'an huit cens septāte-six.

Aymon li.5.ch.33.

Angesise Archeuesque de Sēs Legat Apostolic en Gaule & Germanie.

Archeuesque de Frāce s'opposēt à la Primace de celuy de Sens.

Frothaire Archeuesque de Bordeaux.

Archeuesque de Rheīs s'oppose à l'Empereur abusant de son authorité.

tenüe

tenüe à Pauie, & de cecy ne tint on point grand cõpte, non que les Frãçois ne fussent bien aises que l'Empire tombast és mains de leur Prince, mais ils ne vouloyent receuoir aucunemẽt (& ne le receurẽt onc) ceste coustume, que les Frãçois fussent subiets à constitution Imperiale quelle que ce soit, qui fut cause que des Euesques de Gaule il n'est point que confirmassent ces ordonnances faictes à Pauie. En la troisiéme sessiõ ne comparut point l'Empereur, & n'y fut traité que des causes des curez, & moindres benefices faisans leurs doleances au Legat Apostolique, mais il ne se dit quelle fut la resolution, d'autant qu'il semble que cecy appartenoit au iugement des ordinaires. La quatriéme fut employee à ouyr les Embassadeurs du Roy Louys de Germanie, qui estoyent Willebert Archeuesque de Cologne, & deux Comtes, lesquels se plaignirent en pleine assemblee du tort que Charles faisoit à leur maistre, le defraudant de sa portion de l'heritage de l'Empire suyuant l'accord & serment passé entre eux: mais on leur clouit la bouche auec ce mot, que le Pape auoit escrit aux Euesques de Germanie, le double des lettres duquel furent donnees à l'Archeuesque, & ne peurent auoir autre despeche, raison ny responce: & affin que vous voyez que pour causes legeres ceste assemblee estoit faicte, la quatriéme session ne se passa en autre cas qu'à lyre les lettres du Pape escrites à l'Empereur, & à son espouse; & les recõmandations de sa sainctetẽ aux Euesques là assistans: ce qui ne seruoit que d'vne amorce pour les attirer à faire suyuant que l'Empereur les instruiroit, estant ainsi fauory du Pape. En la cinquiéme sessiõ d'autãt que l'Euesque de Port en Italie, appellé Formose, qui depuis fut Pape s'estoit retiré en Gaule, on leut la sentẽce du Pape en ce Cõcile, par laquelle il condẽnoit, & excõmunioit le susdict Formose & ses cõplices: & afin que l'Empereur & son espouse condescendissent à la volonté du Pape, sa saincteté enuoya à Charles vn sceptre Royal tout d'or, & à Richilde quelques riches habits, & des ioyaux, & pierrerie. Mais reuenans à Formose: cestuy ayant quelque castille auec Iean auant que vint au pontificat, d'autant qu'il auoit coniuré contre luy, & auoit esté cause de son emprisonnement: or oyant que Iean estoit esleu Pape, & la cõscience l'accusant de ce qu'il l'auoit poursuiuy, le sçachant homme de bonne memoire & auec ce seuere & vindicatif, n'osa demourer à Rome, ains dés que Iean fut nõmé Pape, Formose quittant son Euesché s'en vint en Gaule, resolu de ne jamais plus entrer en son Euesché, ny de passer en son pays d'Italie. Le Pape le voyãt absenter s'irrite cõtre luy, & pour ce luy mande qu'il se retire en son Euesché, dequoy il feit refus: & c'est la cause pour laquelle le Pape enuoya au Concile national des Gaulois la bulle de la condemnation de Formose, affin que les Euesques de Gaule ne le receussent à la communion & le chassassent de leur Prouince. Ce qui fut cause que le pauure Formose excommunié, & priué de son Euesché s'en retourna vestu d'vn habit de soldat en Italie, où il vescut en cest equipage pour quelque temps, & iusqu'à ce que Martin deuxiéme du nom le remit en sa dignité, & luy rendit son Eglise, l'ayant absous de son serment, car il auoit iuré de ne jamais plus se mesler de l'estat Ecclesiastique. Aduisez si les hommes n'ont tousiours senty ce qu'ils sont, & si les dignitez changent les humeurs, ou si plustost elles ne les peruertissent: tant y a que lors l'Eglise auoit de mauuais gouuerneurs, & que la chair y commandoit, & l'auarice y auoit planté son siege. En somme ce Sinode ne consistoit qu'en mines, & folles poursuites, en presseances & vanitez, voulant le Roy dresser vne legation ou plustost vne Papauté en France, affin d'abuser des benefices, ainsi que desia on en abusa à l'endroit du susnommé Frothaire, lequel estant trop douillet, & ne pouuant souffrir les persecutions endurees par le reste des Chrestiens, taschoit de se dispenser & de changer d'Eglise, disant qu'il ne pouuoit demourer à Bordeaux, ny à Poictiers à cause de la persecution que luy faisoyent les Nordmans idolatres, & pource requeroit que le Synode le dispensast d'aller à Bourges y presider, suyuant la prouision que luy en auoit esté donnee par le Roy. Mais les autres Euesques, qui sçauoyent que par les saincts Canons il n'est loisible à vn Euesque d'abandõner son Eglise, sans le cõgé du superieur, & si ce n'est pour y prouffiter pour les ames, & sçachans que ce Frothaire sans nulle dispositiõ canonique auoit deja chãgé vne-fois, ou deux de siege, & qu'il ne cerchoit que la gresse des troupeaux, sãs se soucier de leur dõner pasture, luy resisterẽt en face & ne voulurẽt onc souffrir qu'il eut l'Arche. de Bourges: luy proposẽt q̃ s'il n'auoit

Euesques Frãçois refusent de receuoir les loix Imperiales.

Louys de Germanie enuoye au Synode ses Embassad. pour se plaĩdre du Chauue.

Faict de Formose traicté en la session cinquiéme.

Pourquoy le Pape Iẽa poursuyuoit l'Euesque Formose.

Procez fait à Formose à Rome.

Formose dégradé fut remis par Martin second.

Frothaire Archeuesque de Bordeaux cerche de chãger d'Eglise cõtre les decrets des Conciles.

Euesques de France s'opposent à Frothaire.

autre argumēt que la persecution Normāde, qu'il se souuint de ce qui est escrit en l'Euangile, que le mercenaire voyant le loup venir, cōme celuy qui n'a soing des Brebis, s'enfuit, & souffre au loup de rauir, & massacrer ce que bon luy semble de la bergerie: & par là ils le blasmoyent estre mercennaire, & d'aymer le repos, & prendre bien plaisir à se saouler du reuenu du crucifix, mais non à souffrir pour la confession, & querelle du sainct Euangile. Ie vous ay discouru cecy pour vous monstrer que tous siecles ont porté leurs peruersitez, & que selō les humeurs des Roys, & le clergé, & le peuple s'est gouuerné en tout temps: & au reste, i'ay-je faict affin que voyez que l'approbation de l'election de Charles à l'Empire fut diuersement establie bien qu'il fut sacré à Rome, & depuis benit en Gaule, mais non que les Euesques approuuassent cecy au preiudice des libertez Françoises: & affin qu'on ne die que i'ay inuenté cecy, oyez ce que dit Eginald, celuy qui a faict le supplement d'Aymon: Les Legats du Pape commāderent aux Euesques de se trouuer le seiziéme de Iuillet de matin au lieu où le synode estoit celebré, où l'Empereur, arriua sur les neuf heures vestu à la Grecque, & ayant la couronne sur sa teste, estant conduit par les Legats du sainct siege vestus à la Romanesque, & les Euesques Gaulois estoyent reuestus de leurs ornements Ecclesiastiques: & ayants dits quelques oraisons, tous s'assirét, & Ieā Euesque d'Arezze leut ne sçay quel escrit n'ayāt raison, ny apparence quelcōque: & apres luy se leua Odon, ou Eude Euesque de Beauuais, qui leut quelques articles des facultez du Legat & d'Ansegise, ausquels le Synode n'auoit voulu donner consentement, lesquels cōtrarioyent l'vn l'autre, & estoyēt sans nul prouffit, voire & esquels n'y paroissoit ny raison, ny authorité quelconque. Toutes lesquelles choses sont aisees à interpreter, à sçauoir que les Euesques & seigneurs trouuoyēt estrāge que le Roy Charles voulut donner vigueur à l'Empire sur les Frāçois, & taschast d'establir vne tyrānie seruant de mauuais exēple à la posterité: car c'est pour cest esgard que nous lysons l'histoire, affin d'en tirer, non les simples narratiōs, ains les causes precedētes, & suyuātes. Et dequoy seruoit que le Pape feit que Charles prit la couronne Imperiale en Gaule, sinon affin que les François luy feissent hommage cōme à leur Empereur: & toutes-fois vous oyez & tant s'en fault qu'il gaigne en cest endroit, que plustost en toute autre chose on luy faict resistāce, esquelles on luy eut obey ne parlant que comme Roy de France. Apres cecy Richilde fut aussi couronnee sollennellement pour Emperiere des Romains, ce que faict, le Roy renuoya les Legats du Pape chargez de dons & presens en Italie, & il s'en vint à Chaalons, où il s'arresta quelque temps, pour se sentir assailly de maladie.

Frothaire forclos de sa poursuite.

Auec quel le caution Charles sacré Emper. en Gaule.

Ceremonies du couronnement de Charles le Chauue.

Richilde couronnee Emperiere.

De la mort de Louys Roy de Germanie, & de la querelle qui fut entre son fils Louys, & l'Empereur Charles le Chauue & autres choses dignes d'estre entendües. CHAP. LVII.

TANDIS que le Roy Charles estoit sur ses grandeurs & majestez Imperiales, ayant ouy la requeste des Embassadeurs de son frere de Germanie, on dit, que quand on luy proposa que l'Empire deuoit estre party entre eux deux, & que Louys estant l'aisné, deuoit aussi emporter le titre d'Empereur, & que le reste fut party esgalement: ayant dis-je ouy ceste proposition & ouuerture, aucuns tiennent qu'il feit ceste responce vn peu plus legere que ne requeroit la majesté d'vn si grand Prince: Si mon frere (dit-il) de Germanie, continüe plus de me fascher, je luy ameneray tant de gendarmerie en son pays, que i'en secheray le Rhin, & y passeray à pied sec, emplissant le pays de tant de caualerie, que l'eau du Rhin, ny riuieres d'Alemaigne ne suffiront pour abreuer les Cheuaux de mon armee. Or bien que Charles fut hault à la main, & que la dignité Imperiale luy eut encor' donné quelque accroissement d'arrogance, si ne pense-je pas qu'il fut si peu consideré & modeste, qu'il tint vn langage tant esloigné de raison, & mesme sçachant quelles estoyent les forces de Louys, & que pour l'accroist de son domaine, il n'auoit pas le moyen de leuer vne si furieuse armee que celle qu'il se vantoit, les Italiens n'ayant alors guerre de forces, & le peu qu'ils auoyent, failloit que fussent employees ou contre les Grecs,

Remonstrāce faicte à Charles par les messagers de Louys son frere.

Arrogāte responce de Charles.

Grecs, ou contre les Mores de Barbarie. Il est vray qu'il est aisé à coniecturer qu'il respondit hautement, & qu'il ne voulut faire raison à son frere, puis que Louys esmeu de colere pour telle responce, se resolut de luy declairer la guerre: il fait amas de gents de toutes parts de Germanie, & se prepare de passer en Gaule, & faire voir à Charles s'il estoit aussi aisé d'effectuer vne menace que de la faire: mais cependant les amys d'vne part & d'autre, les prelats & seigneurs Germains & Gauloys se meslans, & entre-mettans de l'accord, feirent tant que ployans le plus facile, & adoucissant celuy qui faisoit le plus du furieux, à sçauoir Charles, ils l'induirent à appaiser son frere par doux langage, & de luy donner esperance du partage, sans que toutesfois pour cela il quittast le tiltre Imperial, ayant receu la couronne à Rome. Ceste voye estant trouuée la meilleure, Charles despecha de Rheims auant les legats du Pape, & quelques seigneurs Gauloys pour aller vers le Roy Germanique, & luy offrir les cōditions de la paix equitables, pour obuier à l'effusion du sang humain qui s'en fut ensuyuie, s'il eust fallu deuider ceste fusee par le iugement des armes. Mais ils n'eurēt le moyen d'aller iusqu'à luy, & de luy faire entēdre la volonté de l'Empereur, estant sur le poinct de l'accord, informé de la summission de son frere, il fut saisy de maladie, laquelle le pressa de telle sorte qu'il mourut en l'an de nostre salut huit-cens septante sept, de son aage le septantiesme, & le cinquantiesme de son regne, & mourant à Wormes, il fut enterré au monastere de sainct Nazaire en vn lieu appellé Laureac, ou Larishaim, regretté de ses suiets, desquels il estoit aymé, pour imiter la debonnaireté de feu son pere Louys le Debonnaire: & des façons de faire de ce prince fait mention Reginon parlant en ceste sorte: Ce prince fut treschrestien & catholique, suffisammēt instruict & versé aux sciences non tant humaines & seculieres, que diuines & ecclesiastiques, estant vn diligent & soudain executeur de ce qui concernoit la religion, la paix, & la iustice, d'vn esprit tresfin & subtil, accort & sage en conseil, moderé & prudent à donner, ou oster les dignitez & charges publiques, & auec la vaillance, il estoit suiuy de la victoire, bien sçauāt aux guerres: aussi estoit-il plus curieux des armes que des banquets, dances, ny delices ordinaires és courts des grans Princes, & aupres duquel iamais les fai-neans & inutiles ne furent bien receuz ny caressez: & fut si entier, & tant esloigné d'auarice, que iamais aucun ne le peut corrompre par presents, & nul onc obtint de luy par argent, ny office en court, ny benefice, ou dignité ecclesiastique, & ne souffrit que ceux qui pour leur maluersation auoyent esté deposez de leurs estats, y fussent iamais plus remis: & ne prenoit plaisir de voir les gens d'Eglise pompeux en habits, ny mondains en leur cōuersation, & detestoit les gens-d'armes mignonnemēt vestus, ou qui se chargeoyent de chaisnes & ioyaux, & sur tout allans à la guerre, à cause qu'il estimoit que ce butin rendoit l'ennemy plus vaillant, afin d'emporter ces despoüilles: en somme comme toute honnesteté, courtoisie, modestie, equité, pieté, religion & saincteté, luy estoyent agreables, il se desplaisoit aussi grandement aux effects contraires de toutes ces choses. Il estoit beau Prince, de belle & grande stature, renforcé & fort de membres, dispost de sa personne, ayant les yeux clers, & estincellans, & qui auoyent quelque peu de la fureur, la voix clere, & non toutesfois effeminée, mais resonante & ayant vne parolle affable & attrayante: au reste d'vne face si douce, benigne & ioyeuse, qu'il sembloit resioüir les plus tristes qui venoyent vers luy, tant il les recueilloit gracieusement: & fut des plus paciens hommes du monde, & au trauail, & en toute aduersité, hayant les flatteurs, depuis qu'il eut veu combien ils estoyent dommageables lors qu'ils le feirent reuolter contre son pere. Ce bon & religieux Prince, auoit espousé vne dame fort vertueuse (qu'aucuns dient auoir esté natiue d'Espaigne) nommée Hemme, de laquelle il eut quatre enfans, troys masles, & vne fille: les masles, furent Carloman, qui estant aisné, eut pour son partage, Bauiere, Austriche, Carinthie, Boësme, Esclauonie, Morauie, & vne bonne portion de la basse Pannonie, mourut sans hoirs legitimes, il est vray qu'il eut vn fils naturel, appellé Arnulphe ou Arnoul, qui fut depuis Empereur des Romains. Le secōd se nomma Louys, Roy de la France Orientale & de Saxe, & païs de Frise, qui querella l'Empire contre le Chauue son oncle, & mourut sans hoirs: & le troisiéme fut Charles surnommé le Gros Roy de Suëue, & d'vne partie de Lorraine, qui aussi commanda quelquefois en France. Il y en a qui y adioustent Pepin, mais il ne s'en trouue rien, qui me fait penser

Louys de Germanie vent guerroyer Charles.

Charles enuoye vers Louys pour la paix.

L'an huit cēs septāte sept Louys Roy de Germanie mourut à VVormes.

Eloge de Louys de Germanie par Reginō liure 2.

Quelle la stature de Louys de Germanie

Hemme espouse de Louys Roy de Germanie.

Enfans de Louys de Germanie

Filles des Roys iadis faites religieuses. *Charles le Chauue n'aymoit point ceux de son sang* *Desseins du Chauue contre ses neueux.* *Obstination de Charles à se venger.* *Louys fils de Louys de Germanie demãde la paix, qui luy est deniée par Charles.* *Louys a recours aux ieusnes & prieres, vrayes armes du Chrestien.* *Aymõ li. 5. Ch. 34.* *Auentin liure 4. de l'hist. de Bauiere.* *Ceremonie ancienne d'espreuue de loyauté* *Louys passe le Rhin à Andernach.*

que c'est vne chose apostée: & la fille fut Luithgarde, qu'aucuns nomment Hildegarde, laquelle se rendit religieuse, qui estoit lors le doüaire le plus ordinaire des filles des grands monarques. La mort de ce grand Roy annoncée à Charles, tant s'en fault qu'il s'en contristast, ne luy restant plus aucun frere. Et voyant que tout le sang Royal consistoit en troys des enfans de son frere, pas vn desquels n'auoit aucun hoir, & troys des siens, car Lothaire estoit mort: desquels les deux n'estoyent à mettre en compte, à cause que Carloman estoit aueugle & confiné, & que Charles fut occis, ainsi que verrons cy apres: & par ainsi ne luy restant que Louys le Begue: ce nonobstant cest Empereur ambicieux, & qui n'aymoit rien d'esgal, tant luy fut proche, fut ioyeux de la mort de son frere, esperant de faire son proufit par son decez, & d'oster à ses neueux ce que Louys auoit tenu du Royaume du deffunct Lothaire. Non pourtant laissa il d'enuoyer ses Embassadeurs vers les seigneurs des terres suiettes au feu Roy Louys son frere en Lorraine, esperant de les attirer à soy, & pource prit le chemin de Mets: & soudain il changea d'aduis, & s'achemina vers la cité de Cologne, pillant tout, & rauageant, sans respecter ny sacré ny prophane, & se disoit venger le tort que son frere luy auoit fait pillant les Gaules, lors qu'il estoit en Italie: & quoy que tandis qu'il estoit à Cologne, on luy portast la nouuelle comme les Normands auec enuiron cent barques estoyent montez le long de Seine, & que leur dessein estoit d'aller à Paris, si est-ce qu'il estoit si acharné en ceste entreprise, qu'il oublioit la ruïne des siens, pour poursuyure & vn vain heritage, & vne mal fondée vengeance. Or fault-il bien que l'armée du Chauue fut grande, puis que l'histoire porte que Louys estant venu iusqu'au Rhin du costé de Germanie, & l'Empereur estant le long du mesme fleuue de la part de la Gaule: Louys neueu enuoya vers son oncle des Embassadeurs pour le prier de n'enuahir point l'heritage des siens que plustost il deut deffendre, & qu'il n'affligeast ainsi le peuple qui n'auoit commis contre luy aucune offence. Mais l'Empereur ne voulut entendre à cõposition quelconque: ce dequoy s'estonnant le Prince Germain, & oyant que Charles disoit qu'il auoit bien transigé auec feu son frere, & iuré que tant qu'il viuroit il ne quereller oit rien au Royaume de Lothaire: mais que Louys estant mort, il estoit aussi absous du serment & de la promesse, n'ayant rien affaire auec ses neueux: oyant (dis-ie) ceste responce, & cognoissant les furieux desseins de son oncle, il n'eut autre recours qu'à celuy qui est le support des veufues & orfelins, si bien que se mettant en prieres, & faisant publier le ieusne par son armée, en laquelle on ne voyoit qu'humilité, penitence & oraison, où en celle de l'Empereur les soldats se moquoyent de la deuotion des Germains, comme si la force humaine estoit celle qui vainquoit les armées, & non plustost l'esperance que le Chrestien doibt auoir en celuy qui depart comme il luy plaist les victoires. Icy le supplemét d'Aymon, & Auentin, font mention de ne sçay quelle sorte d'auerement d'innocence, de laquelle vsoyent les anciens, pour se monstrer auoir droit en quelque chose: car Aymon dit que Louys enuoya dix hommes auec de l'eau chaude, & pareil nombre auec du fer tout ardant, & autant auec de l'eau froide pour comparoistre en iugement selon la coustume d'alors: & cecy en la face & presence du camp de son oncle, afin qu'il pleust à Dieu de monstrer par ce iugement s'il auoit raison de quereller celle portion de Royaume qu'il calengeoit à son oncle, & laquelle son pere luy auoit laissée pour sa part, comme l'ayant eue par l'accord & serment fait auec Charles le Chauue: & est dit que tous ces hommes s'en retournerent sans lesion aucune, comme par vn signe euident, que la cause de Louys estoit plus iuste que celle de Charles. Qui me fait penser que cecy se faisoit auec certaines oraisons imprecatoires, & telles que celles qu'on fait en l'Eglise aux excommuniements esquels on denonce quelqu'vn à chandelles estaintes auec l'eau froide, & que souuent il aduenoit que ceux qui auec l'ame cauterisée se presentoyent à tel iugement, ils ne s'en alloyent sans experimenter la vengeance diuine sur leurs testes: & pource est il dit que tous ces trente hommes s'en retournerent sans aucune lesion: surquoy ie laisse le iugement libre à chascun. Apres ceste asseurance de son bon droit, Louys enhardy, ne faillit aussi de passer le Rhin pour aller attacher la meslée contre son oncle, & le passa à Andernach, qui pour lors n'estoit qu'vn chasteau, auec tout ce qu'il auoit de forces, sans que Charles se mit en deuoir de luy faire denier le passage. De cecy auerty l'Empereur, comme s'il eut presagé

ce qui

ce qui luy aduint depuis, il feit retirer Richilde son espouse, & l'Abbé Hilduin, & Francon Euesque ses conseillers, à Heristal, & il s'arresta le long du Rhin auec l'armée pour l'a mettre en ordre, puis se prit à marcher contre les Allemans & Saxons: mais auant que passer plus auant, comme pressé du ver de sa conscience, ou plustost pour pallier son droit, ou saisy de crainte, il enuoya vers son neueu pour faire quelque honneste ouuerture de paix, afin d'euiter l'effusion du sang humain: à quoy Louys, qui pensoit que l'Empereur allast droit en besoigne, condescendit volontiers, & se sousmit à toute condition honneste: & par ainsi pensant estre en asseurance sous se voile de pourparler de paix, il n'eut iamais cuidé qu'on l'assaillit durant qu'on estoit sur ces pratiques d'accord. Mais l'Empereur qui iamais ne mesura sa foy & parolle, qu'au proufit & à son aduantage, cuidant desia tenir son neueu, & deffaires ses troupes, fait trousser bagage de nuit, & par des chemins fascheux & estroits il vint pres d'Andernach, esperant de surprendre son neueu & le deffaire sans perte de ses gens. Or Dieu qui est iuste iuge rompit ce dessein trop fraudulent, & indigne d'vn si grand Prince que Charles, & le chastia de ceste desloyauté: car dés que le camp François fut en ces destroits, & qu'il eut auancé chemin, tellement qu'il n'y auoit plus moyen de tirer arriere, il se mit à plouuoir de telle sorte, que & hommes & cheuaux, estans las & harassez lors qu'ils arriuerent à Andernach, ils auoyent plus de besoing de se reposer que de combattre. Les auát-coureurs du Prince Allemát l'aduertissent du Stratageme de son oncle, & comme il estoit prest de luy pour luy donner dessus, detestát la desloyauté de l'homme, & blasmant sa propre simplicité, d'auoir aiousté foy au plus infidelle Roy de la terre, & mesme où il se sçauoit auoir des forces suffisantes, il fait armer les siens, la chose luy venant si bien à poinct, que comme les François & autres Imperiaux vindrent pour le ioindre, ils le trouuerent en autre equipage qu'ils ne pensoyét: car bien qu'ils l'assaillissent furieusement, & que de premiere arriuée ils esbranlassent quelque peu ses troupes: si est-ce qu'il se deffendit si courageusement, que les nostres furent repoussez iusques au corps de la bataille, où estoit l'Empereur, de sorte que ces fuyards mettans en confusion & desordre leur camp mesme, furent aussi cause que les soldats de Charles commencerent à se desbander, & luy-mesme fut des premiers qui honteusement se sauua à la fuite: ce neantmoins le massacre y fut fort grand, d'autant que le bagage, & suyte du camp estant logé sur les destroits du passage, tenoyent aussi les aduenuës, & empeschoyent que les fuyards ne se sauuassent: & ainsi toute la despoüille du camp François demoura aux Allemans, & moururent les Comtes Regnier & Hierosme, & furent pris l'Euesque Ortulphe, Gozlin Abbé de sainct Germain des Prez, Adelard, Adelram, Ebroin, Bernard & autres grands seigneurs & Capitaines de France: & en somme ceux qui ne passerent par la main de l'ennemy en la bataille trouuerent vn plus cruel aduersaire par le plat païs, d'autant que les païsans les despoüilloyent & leur faisant grace de la vie, les enuoyoient tout ainsi nuds qu'ils estoyent sortis du ventre de leurs meres: & telle fut l'issuë de celle si haute entreprise de Charles, qui pensoit du seul nom Imperial faire trembler tout le monde, & lequel cuidant deceuoir autruy, fut luymesme surpris au piege. Il semble à lyre Aymon que les François ne feissent aucun exploit en ceste bataille, & Auentin le suyuant, on diroit que les Allemans s'en allerent sans auoir part au gasteau, & sans en porter des horions: mais Othon de Phrisinghen, ne celant point la verité, vse de ces parolles: Or Louys s'estant troué aux obseques de son pere, & fait Roy des Orientaux, par les Princes de Germanie, commença aussi lors à regner, lequel entendant que son oncle Charles estoit entré sur les limites de son Royaume, enuoya vers luy, le prier de se retirer, & laisser son païs en repos: ce que l'oncle refusant de faire, Louys vient à la bataille, laquelle fut donnée au village de Megin non loing d'Andernach, le long de la riuiere du Rhin, où apres que plusieurs furent occis & terrassez tant d'vn que d'autre costé, en fin Charles fut contraint de tourner dos, & guerpir la place. Lesquels mots monstrét assez clerement que la bataille fut vn long temps bien desmeslée, & que les Allemans y furent frottez, mais que la lassitude des nostres ayans fait vne grand' coruée sans se reposer, causa leur deffaite, à quoy sans mentir aidoit plus que tout l'infidelité du Roy, lequel sous tiltre de bonne foy, auoit voulu tromper & circonuenir son neueu, content de luy detenir son heritage, & de luy vouloir rauir son patrimoine. Ceste bataille

L'Empereur renuoye sa féme hors de l'armée

L'Empereur frauduleusement demande la paix.

Charles le Chauue peu loyal en sa parolle.

Ruse de Charles pour surprédre son neueu.

Louys aduerty du dessein de Charles se luy oppose

Armée de Charles deffaite à Andernach.

Charles se sauua à fuyr.

Morts & pris en la bataille d'Andernach.

Othon de Phris. li. 6. ch. 6.

Le meurtre fut esgal, mais la victoire demoura à Louys.

fut donnée le ſeptiéme du moys d'Octobre l'an huit cens ſeptante ſept: des ſuccez de laquelle, & de la fuite de l'Empereur eſtant aduertie la Royne Richilde qui eſtoit (cóme dit eſt) à Heriſtal, ne faillit auſſi toſt de changer place: or eſtoit elle enceinte, ſi bien que de frayeur elle accoucha ſur le chemin au poinct du iour, le lendemain de ſon depart de Heriſtal: & nonobſtant ne laiſſa de continuer ſa fuite, faiſant porter l'enfant à vn ſien domeſtique iuſques à ſainct Lambert, où elle vint trouuer l'Empereur, & où l'enfant fut bapſé à la haſte, à cauſe qu'il tendoit à la fin, & eut à nom Charles, eſtant ſon parrin Boſon frere de la Royne, mais il mourut tout ſoudain apres le bapteſme. Ceſte bataille ne fut la fin de la contention ny de la guerre, d'autant que les enfans du deffunct Louys, fauoriſez de la Fortune, & ayans ainſi abatu l'orgueil de leur oncle, ſe delibererent de paſſer oultre, & d'oſter l'Empire à Charles, comme ſe diſans enfans de l'aiſné, auquel la prerogatiue de l'Empire deuoit aduenir pluſtoſt qu'au dernier des enfans de Louys le Debonnaire, lequel y eſtoit venu par ſurpriſe, tout ainſi qu'il en auoit vſé, ſaiſiſſant iadis le Royaume de Lothaire. Charles cependant bien que marry de ceſte route, recueillit les ſeigneurs de Lorraine qui l'auoyent ſuiuy, & les recompenſa aux deſpens du Crucifix, leur donnant des Abbaïes qui deſlors furent miſes comme heritage patrimonial de pluſieurs maiſons de France: & voulant pouruoir aux autres affaires du Royaume, il tomba malade à Veruin en Thieraſche (peut eſtre de melancolie) & fut ſa maladie ſi violente qu'on fut vn long temps ſans en eſperer autre choſe que ſa fin, mais il reſchapa & ſ'en vint à Compiegne, où les Princes du Royaume furent le trouuuer, pour luy offrir tout deuoir & ſeruice.

Richilde accoucha d'vn fils en fuyant.

Enfans de Louys querellẽt l'Empire.

Charles recompenſe la nobleſſe aux deſpẽs des biens de l'Egliſe.

Charles tõba malade de melancolie.

Comme Charles pourueut au fait des Normands, & des Princes auancez en Italie, leſquels depuis altererent la gloire de l'Empire, & mort de l'Empereur le Chauue.

CHAP. LVIII.

ENTRE les ſeigneurs qui auoyent le plus de faueur en court, eſtoit tenant le premier lieu le frere de Richilde le Comte Boſon Duc de Milan & de Pauie, & celuy qui manioit à ſon plaiſir & le Roy, & les affaires du Royaume, y eſtoit auſſi Hugues Abbé Comte d'Anjou, Bernard Comte d'Auuergne, & Conrad Comte de Paris, car les enfans du Comte Robert d'Anjou, n'eſtoyẽt encor appellez aux eſtats, bien que deſia ils ſuyuiſſent les armes. L'Empereur donc ayant perdu la bataille contre ſon neueu, & ayant ouy parler de l'eſmeute des Normands, leſquels faulçans leur foy, faiſoyent des courſes ſur ſes terres, donna charge au Comte Pariſien Conrad & autres ſeigneurs, qu'il deſpecha vers les Barbares, qu'en quelque ſorte que ce fut ils accordaſſent auec eux, & luy oſtaſſent ſe ſoing de la fantaſie, & qu'ils vinſſent à la premiere aſſemblée de Parlement, luy raporter ce qu'ils auroyent pratiqué pour ceſt accord. Et cependant il voulut pour obuier aux pillages de ces coureurs, qu'on tint des forces preſtes le long de la riuiere de Seine, depuis Pont de l'arche iuſques à Paris, d'autant que ſouuent ils eſtoyent venus à mont ce fleuue, & auoyent gaſté le terroir Pariſien, & les fauxbourgs de la cité capitale: & cependant mourut ſon petit fils Charles (duquel auons parlé cy deſſus) & fut enterré à ſainct Denys auec les Roys de France: le Roy ſe tenant à Compiegne pour ſe renforcer de ſa maladie, & y celebrer les ieuſnes de Careſme, & la ſaincte feſte de la reſurrection de noſtre Seigneur, là où eſtant vindrent vers luy de la part du Pape Iean du ſainct ſiege, & du Senat, & peuple de Rome, les Eueſques de Foſſumbrum (en latin *Forum Sempronij*) & de Senoguil, leſquels en l'an de grace huit cens ſeptante & huit, ſe preſenterent à ſa majeſté, auec lettres & creance de ſa ſaincteté, pour ſemondre l'Empereur de ſa promeſſe, afin qu'il vint à Rome, pour deffendre l'Italie des Mahometans qui l'aſſailloyent de toutes parts. A cecy eſtoit pouſſé le Roy Empereur, tant pour ſa promeſſe, qu'eſguillonné d'autres deſirs, d'autant qu'il pretendoit eſtablir l'eſtat des ſiens en Italie, & ſ'acquerir vne gloire immortelle pour iamais. A ceſte cauſe il ordonna que l'Archeueſque de Rheims auroit la charge de faire aſſembler les Eueſques ſes ſuffragans:

Seigneurs fauoris en court ſous Charles le Chauue.

Conrad Cõte de Paris vers les Normands pour la paix.

Legats du Pape vers Charles.

L'an huit cens ſeptante & huit

gans: comme mesme & pareil commandement fut donné à tous autres Metrapolitains d'assigner temps à leurs Diocesains à se trouuer auditlieu de Compiegne, & les causes ie le vous diray cy apres. Tandis que le Roy Charles faisoit les appareils, tant pour son voyage d'Italie, que pour les estats à venir, & assemblée future de Compiegne, Louys Roy de Lorraine, auquel estoient escheües en son partage les villes de Mets, Treues, Aix, Wormes, Magonce, & païs en dependans auec les prouinces de Lorraine, Brabant, Frise, Saxe, & Thoringie, vsant de fort grande courtoisie aux François, deliura sans nulle rançon les prisonniers qui estoyent tombez en ses mains en la bataille d'Andernach: & cependant Carloman son frere aisné aspirát à l'Empire, feit ses apprests pour passer en Italie, & forcer le Pape de le sacrer, comme celuy à qui la succession appartenoit mieux qu'au Chauue. Le premier iour de May donc dudit an huit cens septante huit, les Prelats, Princes & Euesques, estans assemblez à Compiegne, on feit plustost le seruice de Dieu, & fut consacrée l'Eglise de sainct Cornille que le Roy auoit fait bastir par tous ces Prelats & Archeuesques: & voulut le Roy que ceste ville laissast son nom, & fut appellée Carnopoli, comme qui diroit ville de Charles, ce qui a donné moyen & argument à ceux qui dient que le Chauue luy donna vne telle appellation, pource qu'il se tenoit en ceste ville, & qu'il s'y plaisoit plus qu'en autre quelle que ce fut de toutes les villes du Royaume. Au moys de Iuing de l'an susdit, fut faite & tenuë l'Assemblée generale du conseil des Prelats & Princes de France à Compiegne, où furent traitez diuers poincts concernans les affaires du Royaume: le premier gisoit en la declaration de celuy qui luy deuoit succeder au Royaume, l'autre (dependāt de cestuy) pour voir qui auroit la regence tandis qu'il seroit absent: & pour le troisiéme falloit pouruoir à faire leuée de deniers pour païer le tribut accordé aux Normands, par la paix faite auec eux par Conrad Comte de Paris, & autres seigneurs, suyuant ce que le Roy leur auoit commandé, ainsi que dit auons cy dessus. Quant à la successiō il n'en failloit point disputer, comme aussi la chose ne fut debatuë, veu qu'il y auoit hoir masle, à sçauoir Louys le Begue, qui estoit demouré seul de trois fils que Charles auoit eu du premier lict: d'autant que (comme dit est) Carloman desgradé & aueuglé, estoit hors de compte, & Charles nommé Roy d'Aquitaine, estoit aussi mort malheureusemēt en la sorte qui s'ensuit. Il y auoit vn Cheualier à la suyte du Roy Chauue, estimé fort vaillant, & des plus roides luicteurs du Royaume, lequel se nommoit Alboüin, & contre lequel n'y auoit aucun qui osast s'affronter s'il n'en vouloit raporter honte: contre celuy eut desir Charles, poussé d'vne gaillarde & folle fantasie, & d'vne temerité de ieunesse: & sçachant bien que le Cheualier ne voudroit cōbattre contre luy, s'il l'assailloit à descouuert, comme celuy lequel respecteroit auec raison, le fils de son seigneur & Prince, il le guetta vn soir que le Gentil-homme venoit de la chasse, l'assault follement tout seul, & s'efforça de luy oster sa monture: mais le Cheualier qui ne pensoit à rien moins qu'au fils du Roy, sacquant la main à l'espée l'occist, & depuis sçachant qui estoit celuy qu'il auoit mis à mort, & combien peu il seroit asseuré en France, se sauua & euita le peril de la mort. Ainsi Louys le Begue estant seul demouré hoir masle, il ne fut disputé au conseil, que de la seule regence: & pour le respect du tribut qu'il failloit païer aux Normands qui se tenoyent le long du Loire: la seruitude en estoit fort grande, d'autant que & Ecclesiastiques & autres y estoyent suiets & contribuables: cecy est seulement à considerer qu'il n'y auoit que les villes & Prelats, & François obligez à cecy, que ceux qui se tenoyent outre la Seine, à sçauoir les païs de Gastinois, Beaulce, Soloigne, Orleanois, Chartrain, & Dunoys, & Torangeau & Angeuin: ce qui me fait dire que les Normands s'estoyent aggrandis & fortifiez en ces contrées, puis qu'il failloit que pour les appaiser, on rançonnast ainsi le peuple: & est à presupposer que les restes des troupes d'Engiste, ou Hadding se tenans au païs Chartrain estoyent ceux qui causoyent cecy, & faisoyent venir leurs parens & amys en France, afin que nul fut si hardy de leur quereller leur possession, les voyās si forts, & eux ayans vn si grand moyen de faire venir forces au Royaume. Oultre ceste leuée pour les Normands faite sur le païs Neustrien, en fut faite vne autre encor plus grande en la Belgique, & au Royaume de Lothaire, & seigneuries de Bourgoigne, & se leuoyent ces deniers sur toute sorte d'hommes, tant francs que serfs, & sur les Eglises, & leurs thresors, & sur les Euesques & simples Prestres, nul estant exēpt:

Euesques de France cōmādez à Cōpiegne.

Seigneurs François prisōniers en Allemaigne deliurez par Louys.

Eglise de sainct Cornille de Cōpiegne sacree.

Pourquoy Cōpiegne ditte iadis Carnopoly.

Assemblée du cōseil à Compiegne & pourquoy.

Tribut accordé aux Normāds.

Charles Roy d'Aquit. fils du Chauue occis fortuitemēt.

Comme les departemēs du tribut faits.

Normāds se tenans en Gaule auant que Rollon y vint.

Autre impost sur la Bourgoigne & Lorraine.

&cecy seruant & pour supplir encor au susdit tribut des Normands, & pour le voyage de l'Empereur, & entretien du Prince qui demouroit Regent en France. Aussi est il dit que l'Empereur sortant de Compiegne, vint à Rheims, de là à Chalons sur Marne, & puis à Vitry, & sainct Desier, & puis à Langres, ayant auec luy son espouse, & grandes sommes d'or & d'argent, & de troupe de chariage, & plusieurs autres richesses, comme s'il eut voulu espuiser la France pour enrichir l'Italie: auquel païs il entra y estant receu par les bonnes villes, & par les Comtes qu'il y auoit commis, entre lesquels ne tenoyét pas des derniers lieux Guy & Beranger, desquels auons parlé cy dessus, & le premier desquels il auoit fait Duc de Friuli, & l'autre de Spolete, afin qu'iceux vnis auec Boson, portassent tousiours le party des François, & empeschassent que les Italiens ne remuassent mesnage en faueur de la maison de Germanie. Mais l'effect & experience des choses feit voir aux successeurs de Charles, combien il eut fait plus sagement de laisser l'Italie en l'estat qu'il l'auoit trouuée, sans y créer de nouueaux tyrans, comme ainsi soit que ceux qu'il s'obligea, furent les premiers qui le trahirent, & qui depuis feirent la guerre à la race de Carloninges. Il est vray qu'au commencement ils feirent le bon valet, & sçachant que ce bon Empereur aymoit, & fauorisoit Boson frere de Richilde, ils le respecterent aussi, en signe dequoy (comme i'ay dit) l'vn d'eux qui auoit en garde la fille de Louys Empereur l'a donna à Boson, & luy conseilla de l'espouser, afin d'authoriser par ce moyen sa grãdeur, & se faire voye à plus grand cas, qu'au seul Duché & gouuernemẽt de Pauie. Tous ces seigneurs donc fauorisans l'Empereur, & le Pape l'aymant, pour le voir si diligent à obeïr aux desirs du sainct siege, luy enuoya au deuant iusques à Yuré, l'Euesque Adalgaire que l'Empereur auoit mandé le moys de Feburier precedant vers le Pape, pour la celebration d'vn Synode touchant la cõfirmation de son election, afin que ses neueux n'eussent plus que luy demander ny quereller en l'Empire. Cest Euesque auoit si bien negocié à Rome qu'il obtint du Pape & consistoire la demande du Roy, dequoy il luy porta la despeche, & luy leut les articles, portãs ceste substãce: Que par l'authorité du sainct siege Apostolique, l'election faite de Charles Roy de Frãce, en & pour Empereur des Romains & le couronnement, & sacre d'iceluy celebré à Rome l'année precedente demoureroit en son entier, & seroit stable deslors & à perpetuité, quelque empeschemẽt qu'autre Roy ou Prince y tascheroit donner: estant deffendu à tout homme de quelque estat, renc, ordre, grandeur, dignité, ou authorité, & de quelque religion qu'il fut, de ne s'ingerer de violer ou troubler celle election que le Pape & Romains auroyẽt faite: que s'il y auoit aucun si temeraire qui osast l'entreprendre, ny attenter, que dés l'heure & tẽps de son attentat, il fut excommunié iusqu'à pleine satisfaction, suyuant la volonté & iugemẽt du sainct siege: si les autheurs de ce crime estoyẽt clercs, ou ecclesiastiques, qu'ils fussent deposez de leurs dignitez & prerogatiue de clericature: & s'ils estoyent lays ou moynes, qu'à iamais ils fussent excõmuniez: & d'autant que le Synode tenu en France pour le faict de ceste Election, auoit esté sans guere grand effait, à cause de l'opposition des Euesques aux bulles de sa saincteté, il estoit ordonné que ce dernier Synode & approbation, faite par le sainct siege auroit valeur pour confirmer ce que dessus. Ces choses reioüirent grandement Charles, & plus encor le fut-il entendant que le Pape deuoit venir le trouuer à Pauie, & pour ce feit il publier vne assemblée generale des Princes, mais ne fut point obey, ainsi que verrez par ce qui s'ensuit. Le Roy Empereur sçachant la venuë du Pape, s'achemina vers Pauie, & enuoya Odrac son secretaire, Goiram, Pepin, & Heribert Comtes au deuant de sa saincteté, afin de luy faire seruice, & le deffrayer par tous les chemins. Or auãt que passer oultre en cest endroit, il nous faut noter que cest Odrac est appellé par le Latin du supplement d'Aymon, *Notarius secundi scrinij*, Notaire du second coffre, ou Cabinet, qui ne peut estre autre estat que celuy qu'à present nous appellons secretaire d'estat, & de commandements, comme ainsi soit que le mot de notaire (suyuant la signification Latine) signifie vn qui escrit pour le public, ou celuy qui a charge de receuoir ce que son seigneur luy dicte, qui est l'office d'vn secretaire: & quant au vocable *Scrinium*, les Latins sçauẽt qu'il emporte vn coffret, ou cabinet, dans lequel sont gardées les plus secrettes choses & plus precieuses que nous ayons: tellement que ce notaire des coffres, ne peut estre autre que celuy qui estoit pres la personne du Roy, & sçauoit ses secrets, & faisoit ses plus secretes

Charles le Chauue espuise la Frãce d'argent.

Guy & Beranger freres auancez par le Chauue.

Adalgaire va au deuant du Chauue à Yurée.

Articles de la confirmation de l'electiõ du Chauue.

Assemblée generale publiée à Pauie.

Notaire du Cabinet Royal que signifie.

secretes despeches: entant que les Secretaires ordinaires, tel qu'estoit Eghinard aupres de Charles le Grand, n'estoyét honnorez que du seul tiltre de Scribes: là où le mot de Notaire emporte quelque cas d'auātage, tant pour ne sçay quoy de singulier qui est au vocable, que pourautant que c'est vne personne publique: & de fait par les escritures anciénes de nostre Royaume, vous voyez ce mot de Notaire emporter le mesme que Secretaire. Et pource y ayant des Secretaires plus grands & moindres, il falloit aussi qu'on exprimast la dignité, si bien que les Notaires du palais, tant entre les Emper. que parmy noz Roys, selon qu'ils auoyent affaire des despeches plus importantes, on leur donnoit aussi le nom approprié à la charge: & par là ceux qui ont le iugemēt bon, & le sens subtil, verront que l'institution des Secretaires d'estat, est dés long temps prattiquée en Frāce: & qu'il y a grāde differēce entre ce qui est apellé és histoires des Emper. Romains *Magister sacri Scrinij*, qui n'estoit autre que le Chācelier, & les Notaires de ces coffrets & cabinets, qui estoyent les Secretaires plus auancez, & lesquels receuoyent les commandemens pour les despeches de la bouche mesme des Roys. Encore fault-il considerer qu'il y en auoit plus d'vn, puis que cest Odrac est icy nommé Notaire du second escrin, ou coffret, comme tenant la seconde place entre les Secretaires d'estat. I'ay mis en auant cecy pour vous monstrer que ce passage nous donne assez à entendre que l'ordre gardé encor à present en la maison du Roy, n'est point moderne, & que si quelques fois les miseres du temps y ont apporté quelque alteration, si est-ce que la chose y est demourée: & ne fault penser que ceux qui iadis auoyét le nom de Referendaire, qui estoyent les Chanceliers de Frāce, se meslassent d'escrire, suffisant qu'ils eussent le seel, & cachet du Roy, ainsi qu'auons monstré en son lieu, & par cōsequent que ce fut vn mesme office: d'autant qu'il n'y a eu onc Roy, lequel n'aye eu son Secretaire: & que si le Chancelier auoit la garde du thresor & panchartes Royales, ce n'est à dire qu'il feit l'escriture. Vous voyez aussi qu'il y auoit plus d'vn Secretaire d'estat, quoy qu'aucuns ayent esté en ceste opinion, que l'institutiō de cest office pres des Roys soit moderne: & ie suis d'vn aduis contraire: & cecy non sans raison, ainsi que le pouuez recueillir de ce lieu, lequel euidémment fait voir, que les Secretaires auoyét leurs charges distinguées, & selon le ranc d'icelles, qu'ils estoyét appellez Notaires du premier ou du secōd escrin. I'ay ouuert icy vn beau pas, & aplany vne large cāpaigne pour les gens de bon esprit, lesquels pourront nous esclercir les matieres, & recercher les vieux instruments pour en tirer la verité, & sçauoir en quoy estoyét employez ces Scrinaires, car il fault que ce fussent gens de marque, & authorisez pres du Prince, puis qu'il est dit que Charles fait en cest endroit Odrac son Notaire ou Secretaire, chef de ceux qui allerét au deuant du Pape. Cependant, cōme i'ay dit, l'Emp. se hasta pour deuācer sa saincteté, & se rencontrerent à Verceil, ville de Lombardie, & de là ils allerét ensemble à Pauie. Tandis que ces deux grans & puissans Princes estoyent là attendans les seigneurs tant de France que d'Italie, il ne s'y passa rien autre cas que la cōfirmation de l'election par le Pape, lequel courōna Richilde Emperiere de Rome: mais ceste feste fut changée en dueil & tristesse par les moyens que vous entendrez. Les deportemés de Charles depuis qu'il estoit venu à la courōne estoyét si fascheux & insupportables, & les insolēces de son espouse si fascheuses, que toute la noblesse l'auoit pris en haine, & tous les seigneurs (peu exceptez) conspiroyét sa ruyne. Mais sur tous luy en vouloyét ceux mesme qu'il auoit auācez, à sçauoir Boson, l'Abbé Hugues, Bernard Cōte d'Auuergne, & Bernard Cōte de Languedoch, lesquels estans semons par l'Emper. de le suyure en Italie, refuserét de ce faire, bien que le Roy partāt, ils luy eussent dōné parole de luy amener leurs troupes. Or ceux cy ayās intelligēce par tout le Royaume, cōme ceux qui auoyét les grans estats, & manioyent les affaires d'importance, il leur fut aisé aussi desmouuoir le reste; & d'attirer la noblesse à leur deuotion, proposant à chascun la folie de ce Roy, lequel sans nul esgard de l'apauurissement du Royaume, ne se soucioit de despouiller ses suiets, & enrichir les Normands, pourueu qu'il eut des tiltres vains, & sans proufit de l'Empire, irritant cependant tout le monde contre luy, & n'ayant puis apres le cœur de resister n'y faire teste à ceux qui luy faisoyent guerre. Cecy empescha que l'Emp. n'eut point le secours qu'il demādoit de Gaule, & qu'il ne feit point ses mōstres en Italie de ses forces, tant pour estonner les Grecs, que pour donner frayeur aux Mahometās de Barbarie. Ce ne fut pas tout, car le Roy de Bauiere Carloman fils aisné du

Difference des mots Scribe & Notaire.

Difference entre les Secretaires

Magister sacri scrinij qui estoit iadis.

Diuers Secretaires d'estat sous les Carlovinges.

Entreueuë du Pape Iean & de Charles le Chauue.

Noblesse abandōne le Chauue.

Seigneurs qui laissēt le Chauue au besoing.

deffunct Louys Roy de Germanie, soit qu'il eut intelligéce auec les Frãçois, ou qu'il fut asseuré de leur dessein de ne point secourir Charles, arma vne belle troupe de Boiens, Slaues, Boësmes, & Winides, & venãt du costé de Verone emplit tout le païs de fraieur: & la nouuelle de la venuë duquel estant arriuée en court, estõna de telle sorte le Pape, & l'Emp. qui se voyoiẽt sans aucunes forces, aumoins qui fussẽt pour s'opposer à celles de Carloman, que laissans Pauie ils s'en vindrent à Dertone, où ils furent quelque tẽps, attendans les troupes de Gaule, mais c'estoit en vain, nul remuãt pour venir au secours ny de l'vn ny de l'autre. Or failloit-il bien qu'il y eut de la menée en cecy, veu que Richilde laissa son mary en Italie, & repassant les monts vint à Moriéne, ayãt auec elle les thresors de l'Emp. n'estãt possible que sans l'intelligẽce de son frere elle eut ainsi abandonné le Roy, veu que son support & hõneur ne depẽdoit que de sa presence. Ainsi le Roy asseuré de son desastre, & pẽsant desia auoir l'ennemy à la queuë, & n'esperãt rien des siens, ne sceut que faire, que de prier le Pape de se sauuer, & faire sa cõdition meilleure, esperãt vne saison plus cõmode pour auoir raison de ceux qui auoyẽt rõpu leurs desseins & troublé leur saincte entreprise. Le Pape s'en alla vers Rome enrichy de plusieurs beaux presents que luy auoit fait l'Emp. & Charles passa le Po, & le Thesin, cuidant auoir Carloman à dos, & les Allemans qui le poursuyuissent. Quelque chose que feit Carloman, & en quelque deuoir que pour lors il se mit, si est-ce qu'il ne peut paruenir à sa pretente: d'autãt que l'Emper. auec ce qu'il auoit de forces, s'en alla du costé de Verone pour empescher la descente de son neueu auec les Allemans du costé de Trente: si bien que l'vn & l'autre furent fraudez de leur attente, ainsi que bien tost ie pretens vous deduire, & que ie differe de dire pour mettre en auãt ce que sans aueu ny preuue Auentin a dit au grand preiudice de la verité de l'histoire, attribuãt à vn Emp. & Roy, ce qui est du regne de l'autre. Or dit-il que Carlomã entra en Italie, que les villes luy iurerẽt obeissance, & les gouuerneurs luy vindrent au deuãt, & qu'il appaisa les affaires d'Italie, & en ayãt receu les hõmages, il s'en alla en Bauiere. Or si cecy est vraysemblable, i'en feray iuges ceux qui ont leu l'histoire de Luithprand Pauesan, lequel monstre quelles forces auoyent les partiaux de Charles en Italie, à sçauoir les Comtes Albert de Toscane, Lambert de Milã, Guy de Friuly, & Berẽger de Pauie, lesquels depuis brouillerent tellement les cartes, qu'ils ruinerẽt ce peu de forme de l'Empire qui restoit en Occident. Au reste le supplemẽt d'Aymon dit, que le Pape & l'Emp. s'estans separez chascun pour se retirer, Carloman receut vne fauce nouuelle, que le Pape & l'Empereur venoyẽt contre luy auec vne belle & puissante armée recueillie tant par le païs Lombard, que des citoyens des valeés des Alpes, qui sont ores appellez Suisses & Grisons, & des troupes de Frãce: ce qui luy donna vn tel effroy, qu'il s'en retourna sans coup ferir, & sans passer plus outre. Au reste il confesse que Dieu aida grandement à Charles en cest endroit, veu le peu de moyen qu'il auoit de luy faire teste: & est sans doubte que sans cela Charles y eut receu quelque perte insigne, n'ayant aucun qui le deffendit: & ceste frayeur, & la douleur, & despit de s'estre veu deceu, abandonné, & trahy par ceux qu'il estimoit ses plus loyaux, & lesquels sur tous il auoit mis aux biens, & auancez aux honneurs, furent cause qu'il tomba en vne grosse & dangereuse maladie, qui le feit aliẽter en la cité de Mantouë. Ce fut là que ce pauure Prince experimenta que vault vn loyal & fidelle seruiteur, d'autant que les susdits Comtes Boson, & les deux Bernards, & l'Abbé Hugues, voyans qu'il auoit eschappé de la main de son neueu, luy dresserent vne autre partie (car ainsi l'ont creu les anciens, & l'argument en est assez manifeste) d'autant qu'estant aisé de guerir ceste fieure au Roy, veu sa disposition naturelle, luy estant de bonne & forte complexion, non adonné à excez, quoy que desia de hault aage, ayant quelque cinquante huit ans, si est-ce que les drogues qu'on luy donna luy auancerent ses iours, & entendez comment. Ie vous ay dit que ce Roy se plaisoit estrangement en tout ce qui estoit, & rare & estranger, si bien que les Grecs, Iuifs, & autres qui sont esloignez de nous estoyent les bienvenus en sa maison: il auoit aussi vn medecin appellé Sedechias, homme corrompu & meschant, & agreable au Roy, à cause de son grand & rare sçauoir, tant en medecine, qu'aux sciences cachées, esquelles on le disoit excellent. A cestuy s'adressants par personnes interposéees, les Comtes, luy oignent les mains de la toison d'or, & font de si belles promesses, que le meschant retaillé ordonnant ne sçay quoy pour la

Le Pape & l'Empereur sortẽt de Pauie.

Fuite de Richilde auec les thresors

Le Pape s'en retourne à Rome.

Auentin liure 4. de l'histoire de Bauiere.

Luithprãd liure 1.

Quels seigneurs en Italie sous Charles le Chauue.

Aymon li. 5. ch. 34.

Faux bruit au camp de Carloman.

Maladie du Roy Charles le Chauue.

Les Comtes pratiquent la mort du Roy Charles.

Estrangers trop agreables au Chauue.

pour la santé du Roy, & luy mesme composant la medecine, d'autant que vous sçauez que l'art d'apoticairerie estoit exercé par les medecins mesmes, donna du poison au Roy, lequel delà en auant commença à affoiblir, pource desireux de venir mourir en Gaule se feit porter iusqu'au mont Cenis, & là il manda venir sa femme Richilde, à laquelle il mit en main la couronne, sceptre, & habits Imperiaux, l'enchargeant de les liurer à son fils Louys le Begue. Il y en a qui disent que c'estoit la couronne de France, ce qui est trop difficile à prouuer, comme ainsi soit que sans cela on n'eut resté de le sacrer, ioint qu'il ne se lit point que iamais Roy les transportast hors du Royaume. Apres cecy faisant plusieurs belles constitutions testamentaires, & ordonnát que son corps fut porté en l'Abbaïe Royale de sainct Denys en France, il mourut l'onziéme iour apres auoir humé la drogue empoisonnée, à sçauoir le septiéme d'Octobre, en l'an de nostre salut huit cens septante huit, d'autres dient septante neuf, mais ie me tiens au premier, d'autant qu'il ne tint point l'Empire les deux ans accóplis. Son corps fut embaumé pour le porter en France suyuát son ordonnance, mais quelque lauemét qu'on y eut fait, quoy qu'on en eut osté les entrailles, si est-ce que la force du venin fut si violente, qu'il estoit impossible de durer aupres de ce corps tant il estoit puant, & pource les seruiteurs Royaux furent contrains de luy dresser telles quelles obseques, & de l'enterrer à Verceil en l'Eglise de sainct Eusebe, où il reposa l'espace de sept ans, & en fin ses ossements furent portez en France au lieu, où il auoit esleu sa sepulture. Vous auez ouy quel a esté le cours de la vie de ce Roy, & le peu de bon-heur qui l'a accompaigné en sa vie, l'infidelité de la plus-part des siens, procedant de sa propre insolence: il estoit hóme genereux mais de peu de foy, fort religieux au reste, & aymant l'Eglise, mais qui ne se soucia de la reformation des abus des Ecclesiastiques, Prince aymant les lettres & les gens de sçauoir, tesmoins les hommes excellens qui vesquirét de son temps, & lesquels il attiroit en son païs pour l'ornement de son Royaume, tel que fut Iean Erigene duquel auons fait mention cy dessus, & lequel par son commandement traduit partie des œuures de sainct Denys de Grec en Latin. Vesquit sous luy Druthmar natif d'Aquitaine, homme bien versé aux langues Grecque & Latine: & & sous luy flourit Milon Gaulois, & moyne de sainct Amand, homme loué pour la diuersité de son sçauoir, comme celuy qui estoit parfait musicien, grand orateur, bon poëte, & recómandé en la cognoissance des saincts escrits, lequel entre autres ses œuures composa la vie de sainct Amád en vers, & plusieurs epistres à ses amys. Du temps de ce Roy viuoit encor Huchald moyne de profession, & Gaulois de nation, lequel n'eut aucun qui le surmontast de son siecle en quelque genre de sçauoir que ce fut, estant grand poëte, excellent orateur, tressubtil philosophe, & n'ignorant pas vn des arts liberaux, & bien versé en la saincte Theologie: on dit que pour le passe-temps du Roy Charles le Chauue, il composa vn liure à la louáge des Chauues, où tous les mots de ses vers (car il estoit en poësie) commençoyent par la lettre C. à cause que le mot Chauue a son commencement d'icelle, & est le premier vers dudit œuure, *Carmina clarissime caluis cantate camœnæ*. Ie seroy marry d'auoir oublié vn grád & docte religieux qui flourissoit du viuant de ce Prince, à sçauoir Remy natif d'Auxerre, moyne de l'ordre sainct Benoist, & Euesque de la susditte ville, & precepteur d'Odon premier Abbé de Clugny, duquel encor nous voyós plusieurs beaux volumes, & tous lesquels hommes monstrent bien que le siecle de ce Chauue estoit heureux pour les gens de sçauoir, & que les monasteres seruoyent de sainctes & louables escoles. Et comme ce Roy auoit son plaisir aux gents de lettres, aussi recueillit-il les vaillans hommes, & sur tout ceux qui venoyent de païs estrange, ce qui a donné argument à plusieurs de dire que la race d'Anjou, d'où sont sortis les Capets venant vers luy de Saxe, il auança Robert: mais il me semble que ie vous ay assez esclercy ce passage. D'entre vn bon nombre de Cheualiers tant Allemans, Espaignols, Goths que Grecs qui lors se domicilerent en France fut vn seigneur Grec (issu d'vn Gentil-hóme Gaulois lequel sous les Roys predecesseurs du Chauue s'estoit, & retiré & marié en Grece) appellé Basile homme accort & vaillant, & lequel fut auancé par le Chauue, & mis au païs de Touraine auec d'autres pour faire teste aux Normáds, & duquel Basile issit Córard, & de cestuy Othó, tous ioüissans par droit patrimonial des biens acquis par Basile: & de ceux-cy iusqu'à present sont yssus les seigneurs & Vicomtes de Paulmy en Touraine, de la genealogie

Sedechias medecin du Chauue empoisonne le Roy.

Mort du Roy & Empereur Charles le Chauue.

Charles le Chauue enterré à Verceil, puis porté à sainct Denys.

Charles le Chauue aymoit les lettrez & sçauans.

Druthmar natif de Guiéne.

Miló moyne de sainct Amand.

Huchald moyne, grád poëte

Liure de la louáge des Chauues.

Remy Euesque de Auxerre.

Cheualiers estráges caressez par le Chauue.

Basile gentilhomme Grec viét en France sous le Chauue.

D'où sont issus les Vicomtes de Paulmy.

desquels i'ay plus amplement parlé en la Cosmographie : & d'autant que ie sçay que sous ce Roy, ce qui n'estoit que gouuernement commença à deuenir hereditaire, ie suis aussi marry que ceux qui ont basty les genealogies des maisons, ne se sont plus diligemmét enquis, & n'ont fait recerche des premieres souches: estant asseuré, que puis que desia il y auoit des Cõtes hereditaires en Auuergne & en Gotthie ou Lãguedoch, que les autres païs n'estoyent sans vser de pareil priuilege. Et de fait celuy qui a fait l'histoire de Foix, me semble trop maigre en sa poursuite, lors que sous Lothaire le penultime des Roys de Frãce du sang Carlouinge, il fait sortir tout à vn coup vn Comte de Carcassonne appellé Arnauld, auec son espouse Arcéde, sans monstrer d'où est-ce

Arnauld Comte de Carcasson ne issu des Comtes de Thoulouse & de luy ceux de Foix.

que cestuy a pris son origine: laquelle sans faillir, il faut raporter à ceste saison & regne de Charles le Chauue, & dire que cest Arnaud estoit issu du sang des Comtes Goths de Thoulouse, qui furent establis en proprieté, plus sous le Chauue que sous autre: & que cest Arnauld ne peut estre autre que fils du Comte de Thoulouse Aymery fils de Ponce, duquel les histoires font si peu de compte: comme ainsi soit que Carcassonne & les villes, & païs voisins furent iadis du Comté de Thoulouse. Nous sçauons aussi que sous Charles le Chauue le païs d'Engoulmois, fut estably en Comté hereditaire, comme ainsi soit qu'au parauant c'estoit vn gouuernement sous le tiltre de Cõté ainsi que le reste des païs, comme souuent ie vous ay declairé : mais le Chauue ayant fait

Turpiõ Cõte d'Angoulesme.

Comte ou gouuerneur vn seigneur appellé Turpion pour faire teste aux Normands, cestuy-cy estant mort pres de Saintes en vn combat qu'il eut contre vn des chefs de l'armée Normande, où il occit son ennemy en duel, ou bataille singuliere: le Roy substitua à ce Turpion, Emenon frere du deffunct. Cestuy estãt homme chatouilleux eut

Emenõ Cõte d'Angoulesme sous le Chauue.

guerre contre Landry Comte de Saintes, & cõbatans ensemble, Landry fut occis sur le champ, & Emenon estant blecé à mort, ne luy suruesquit guere longuemét, ce qui fut cause que le Chauue pour establir ce païs, y enuoya Wlgrin frere d'Hilduin Abbé de sainct Denys & parent du Roy (ainsi qu'on dit) auquel Charles donna le païs, auec

Païs de Perigort donné au Cõte d'Angoulesme.

celuy de Perigort, duquel descendirent les Comtes hereditaires d'Engoulesme : & ainsi vous voyez que le Chauue auec ses grandeurs, a esté le premier, lequel ne pouuant deffendre le Royaume, & taschant de faire conquestes hors de son païs, il fut forcé de donner le sien, afin que ceux à qui il en faisoit ceste largesse, fussent soigneux de deffendre, non vn gouuernement, ains leur propre heritage. Ie ne veux laisser en arriere ce que i'ay tiré d'vne ancienne Chronique escrite à la main que les religieux ja par moy cy dessus nõmez de l'Abbaïe sainct Denys m'ont cõmuniquée & qui concerne la deuotion du Roy Charles le Chauue, & les dons faits à l'Eglise de l'abbaïe susnommée & institution du Lendit faite l'an 876. & voicy comme parle la

Chronique de sainct Denys escrite à la main.

susdicte Chronique: Charles ayant esté ainsi sacré, & couronné pour Empereur de Rome, & pris congé du Pape, s'en vint en France, par le monastere sainct Maurice, pour aller visiter l'Eglise de sainct Denys, pour les merites duquel il cõfessa auoir obtenu la courõne de l'Empire: & bien que desia il eut grandemét enrichy ceste Eglise de rẽtes,

Charles le Chauue s'aide des thresors des Eglises

reuenus, & d'ornemens de valeur inestimable, si est-ce que pour satisfaire aux thresors qu'il en auoit tiré pour la subuẽtion de ses affaires en guerre, il y donna de nouueau de grandes richesses, lesquelles surmontent tous biens tẽporels & caduques: Il y apporta vn des cloux auec lesquels le corps precieux de nostre sauueur Iesus Christ fut atta-

Reliques portées à sainct Denys par le Chauue.

ché à la croix, & lequel il prit à Aix la Chapelle, & vne partie de la couronne d'espines, & de la croix de nostre Seigneur, & le bras sainct Symeõ, de celuy qui tint en ses mains au tẽple l'enfant Iesus Christ, qui auoit esté enuoyé, auec les ioyaux susdits à son ayeul Charles le Grand de la terre saincte auant, & en auoit enrichy sa Chappelle Royale d'Aix. Et d'autant que Charles le Grand auoit faict l'establissemét du Lendit en sa cité biẽ-aymée d'Aix, le Chauue ne voulãt rien laisser qui seruit à l'aduancemẽt de l'Eglise, Abbaïe & ville de sainct Denys, il voulut & ordonna que ceste foire seroit transportée

Foire du Lendit instituée à sainct Denys par le Chauue.

au champ & place qui est entre Paris & sainct Denys, lequel porte encore à present le nom de lendit, & qu'elle fust tenuë tous les ans le second mecredy du moys de Iuing en l'honneur de sainct Denys. Ainsi parle la susdicte Chronique : & d'autant que i'en ay discouru plus au long en nostre grand œuure de la Cosmographie, ie n'en feray icy plus ample memoire. Or se trouuerẽt plusieurs Archeuesques, Euesques, & Abbez, & autres du clergé à la reception, & benediction de ces sainctes reliques (ainsi poursuit la susditte

la susditte Chronique) sur le peuple: & quant aux pardons octroyez par le Pape Leon à Charles le grand pour le Lendit d'Aix, le mesme fut donné au Chauue, & fut confirmé par les Archeuesques & Euesques de France, & nous sçauons que le Roy l'approuua, & en feit la poursuite. Mais à la suyte de ce que ie voy en l'autheur de ceste Chronique, il n'est faite mention aucune du trafic de marchandise, ains d'vne seule assemblée pour prier & visiter les saincts lieux, confesser ses pechez, venerer les reliques, & par ce moyen iouïr des indulgences & pardon concedé par le souuerain pasteur de l'Eglise: mais pource que l'assemblée du peuple y abordant de toutes parts estoit grande, & que cela ne se pouuoit faire sans commerce: les Roys depuis ce considerans, & voulans que ce lieu prit accroissement, donnerent les priuileges aux marchans qui viennent au Lendit: si bien qu'à present la premiere institution est mise en arriere, ou peu respectée, le Lendit n'est plus consideré pour l'esgard du pardon, ains pour le seul trafic de marchandise. Au reste cest autheur dit que l'an que ces sainctes reliques furẽt portées en France, bien que la famine & sterilité fut grande, & telle que les hommes ne s'abstenoyent point de viandes non vsitées, & dangereuses à ceux qui en vsoyent, si est-ce qu'apres la benediction donnée de ces reliques, il s'ensuyuit vne grande fertilité & abondance par tout le Royaume. Ie sçay qu'il y en aura qui se moqueront de moy, & me mettront au ranc des superstitieux, mais ayant garant ancien, & sçachant cõbien vault la priere des iustes, & l'humilité & repentance des pecheurs deuant Dieu, ie ne fais point de doute que le peuple, à la venuë de ces reliques, s'estant preparé, & ayant recogneu son peché, Dieu ne luy feit misericorde & ne le deliurast de ceste famine. A l'Eglise de sainct Denys, le Chauue donna encor vne pierre de marbre porphiré carrée, qu'il feit mettre sur l'autel de Prime, auquel sont les bras des saincts Estienne, Iacques Apostre, & Vincent martyr: & feit mettre au thresor vn des vases & gobelets de Salomon qui est d'or, & estoffé de pierrerie, & vn calice d'or, & elabouré de pierres precieuses, iadis butiné en Espaigne: vne croix qui se diuise en quatre parts, en chascune desquelles il feit enclorre & enchasser des reliques: donna encor cinq liures tous couuerts de lames d'or, & enrichis de diuerses sortes de pierrerie: & voyla quant à sa deuotion, au reste puis que cy apres il sera faite mention de Louys le Begue son fils, nous auons desia veu comme Charles le declaira son heritier, & luy feit faire les hõmages, auant que partir pour s'en aller à Rome, comme s'il eut preueu & prognostiqué sa mort: & ie vous reduits cecy en memoire, afin d'oster l'election de laquelle on se targue tant, & qu'on tasche d'establir encor au couronnemẽt du Begue, duquel nous allons discourir l'histoire, & la brieueté de sa vie.

Lendit institué à Aix par Charles le Grand, & transporté à sainct Denys par le Chauue.

A quoy tẽdoit l'institution du Lendit.

Comme le Lendit à esté cõuerty en foire.

Famine cõme cessa en France.

De l'aduenement de Louys le Begue à la couronne, & des troubles du Royaume de France. CHAP. LIX.



DE quatre masles que ie vous ay dit que Charles le Chauue eut d'Hermetrude, qu'il auoit espousée l'an huit cens quarante & quatre, & de deux de la secõde il n'en demoura qu'vn, & iceluy l'aisné du premier lict, appellé Louys le Begue, à cause qu'il auoit vn peu difficulté de parolle, & qu'il begueyoit en parlant. Cestuy nasquit l'an huit cens quarante & cinq, & par ainsi vint à la couronne, estant aagé de trente troys ans: Il eut deux femmes, l'vne sa concubine nommée Ansegarde, que les historiẽs Allemãs osent dire auoir esté son espouse legitime, là où pas vn de noz anciẽs ne l'a fait telle, eu esgard à ce que les enfãs sortis d'icelle, desquels sera parlé cy apres, sont par tout nommez & reputez pour bastards: si ce n'est qu'apres la naissance de ceux-cy il espousast ceste dame, dequoy ie n'ay troué aucun qui m'en aye encore asseuré. Les bastards issus de ce lict, furent nõmez Louys & Carlomã

Louys le Begue vint à la courõne l'an huit cẽs septãte neuf, d'autres dient septante huit.

Femmes de Louys le Begue.

Louys & Carloman bastards du Begue.

depuis Roys de France: son espouse legitime fut nommée Adelais, ou Adelaide qui est vn nom proprement Germanique, sans qu'on die de quelle maison elle fut, & de ceste cy eut il vn fils appellé Charles le Simple, qui a esté vn des plus miserables Roys qui ait esté onc en France: d'autres appellent ceste Royne Richeult, & l'a font fille d'Elfred Roy d'Angleterre, dequoy i'en laisse le iugement libre à chascun: & non sans cause, veu les discordes aduenuës en ce Royaume, d'autāt qu'on dit que le Roy Louys troisiéme du nom (d'autres le font deuxiesme ne nommans point Louys, ains Clouis le fils de Dagobert) venant à mourir laissa cest enfant au berceau, & d'autres tiennent qu'il fut posthumé, c'est à dire qu'il nasquit apres le decez de son pere, & que le Royaume eut vn ventre pour souuerain Prince. Louys le Begue donc, ja estably par son pere en la regence du Royaume, & ayant son reuenu limité, estoit aussi bien auant en la grace du Pape, lequel irrité de ce que les Princes de Germanie se vouloyent faire couronner Empereurs par force, taschoit aussi par tous moyens de donner l'Empire au Begue, comme au vray successeur de son pere: mais Louys de Germanie voyant son frere Carloman malade, auquel, comme à l'aisné, appartenoit ce droit de poursuite, s'ensaisina & d'vne partie d'Italie, & du tiltre Imperial, & cecy sans aueu ny authorité du sainct siege. Cependant Louys le Begue n'ayant point moyen de poursuyure ce droit Imperial, dés que fut aduerty de la mort de son seigneur & pere, fut & marry, & estonné: marry se voyant auoir perdu vn pere qui l'aymoit, & auquel il estoit vnique: & estonné pour auoir peu d'hommes aupres de luy, & sçachant les grandes menées qui se faisoyent en France, lesquelles ne pouuoyent estre autres que preiudiciables à son authorité, ioint qu'il se doubtoit de ses cousins les Roys de Germanie, que sçachans comme le Pape le fauorisoit, & les diuisions de ses suiets, ne se ruassent sur la Gaule, & ne taschassent de luy rauir aussi bien ceste couronne, qu'ils auoyent tasché de priuer Charles son pere de celle de l'Empire. Mais ce qui plus l'espouuenta, fut que luy partant d'Andresy, pour venir à sainct Denys y celebrer les obseques & funerailles de son pere (car il pensoit que les domestiques du deffunct conduisissent son corps) les seruiteurs de son pere luy viennent baiser les mains, l'aduertissent que l'Empereur estoit enterré à Verceil, & la cause pourquoy, & ensemble l'aduertissent de la conspiration faite contre luy par sa belle mere l'Emperiere Rixant, ou Richilde, & les seigneurs, Prelats, & Comtes du Royaume, si bien que s'il n'y pouruoyoit, il estoit en danger qu'ils ne le priuassent de son heritage, & qu'ils n'vsurpassent la couronne. Disans que ce qui les mouuoit à cecy estoit, qu'on leur auoit donné à entendre que desia il se portoit plus insolemment qu'il ne deuoit, & que comme si le Royaume ne dependoit que de sa seule volonté, il ne tenoit compte de personne: mais le tout procedoit d'vn desir qu'ils auoyent de pescher en eau trouble, & de s'agrandir en abaissant le Roy, & ostant sa grandeur, establir vne nouuelle forme de gouuernement. Et de tant plus cecy leur estoit aisé, qu'ils auoyent Richilde femme remuāte de leur costé, laquelle n'ayant aucun hoir du Roy deffunct, & tenant en ces mains les ioyaux & thresors du Royaume, ne se soucioit aussi de Louys, ains regardoit plus à son frere propre que volontiers elle eut fait Roy de France, si elle eut veu que les princes y eussent voulu entendre. Auoyent aussi Boson, & les Comtes d'Auuergne & de Thoulouse, lesquels auoyent de grandes richesses, & estoyent forts de suyte & d'amys, & alliances par le Royaume: mais d'autre costé ils craignoyent les Comtes Conrad de Paris, & Baudoüin de Flandres, car l'Abbé Hugues estoit de leur costé, & les Comtes d'Anjou Eude & Robert, ne parloyent que par la bouche de cest Hugues qui auoit esté leur tuteur. D'autre part les susdits conspirateurs se faisoyent forts des Allemans, & des seigneurs d'Italie, mais non qu'ils s'y fiassent tant, qu'ils n'aymassent mieux encor auoir Louys pour Roy, mais qu'ils le peussent façonner selon leurs desirs & conuoitise: car ils n'auoyent receu aucun desplaisir de luy, & moins de son pere, mais tout ce qu'ils pretendoyent estoit d'establir leurs estats perpetuels, & rendre leurs biens hereditaires, & de ioüir des Abbaïes en commande, lesquelles seroyent és terres de leurs seigneuries: d'autāt qu'il aduint depuis qu'és partages des Princes, les vns des enfans emportoyēt le tēporel, & les autres auoyent pour sort les Abbaïes. Or iaçoit que le regne du Chauue sēble auoir esté plus authorisé pour l'esgard du nom Royal, & memoire de ces ancestres, que de rien qu'on

Charles le Simple fils legitime du Begue.

Le Pape ayme les enfans du Chauue.

Louys I. Roy de Germanie vsurpe l'Empire.

Estonnement de Louys le Begue.

Deuoir du Begue enuers son pere deffunct.

Conspiration des Princes cōtre Louys le Begue.

Richilde s'entend auec les cōspirateurs

Corad Cōte de Paris & Baudoüin de Flandres pour le Begue.

Abbaïes sous les Carlouinges hereditaires.

se souciast

Comme Charles le Chauue fut obey.

se souciast de ses cōmādemēts, si est-ce qu'encor' fut il obey & suiuy, mais non qu'aux despens du domaine de la couronne: de sorte que les successeurs de Charles le grand alienerēt en soixante ans tout ce que leurs predecesseurs auoyent acquis à la couronne en troys, ou quatre siecles. Ie dis qu'ils l'alienerēt, veu que quoy qu'ils iouyssent de la souueraineté, si est-ce qu'ils rendirent leurs subiets si puissans, que de là en auant les Roys ne seruoyēt que d'ombre, & failloit que se soumissent à la volōté des plus-forts:

Quelle l'authorité des estats sous les Carlovinges.

car de dire des estats, ce seroit simplicité: veu que ces assemblees ne se faisoyent que suyuant la fantasie de ceux qui pretendoyent brider l'authorité trop (à leur aduis) excessiue du souuerain. Et ne receuray l'opinion d'vn bien sçauant homme de nostre temps, lequel parlant de la republique Françoise, dict que ces estats, estoit ce conseil annuel tenu par les Roys duquel nous auons parlé si souuent: veu qu'en ceux-cy non

Difference des conseils annuels de iadis, & de l'assemblee des trois estats.

toute l'assemblee des deputez, ains les seuls Princes y estoyent appellez, à eux ioints les Iuges & conseillers de la maison du Roy, affin de faire droict au peuple. I'accorde bien auec luy que si les seigneurs estoyent suspects, que les Roys mesmes estoyēt ceux qui conuoquoyent lors les estats, & que du conseil des grands estoit faict le iugement de la multitude, où il estoit loisible à chacun de dire son opinion, ainsi qu'il en aduint en la restitution de Louys le Debonnaire. Car ja à Dieu ne plaise que je sois inuenteur de mensonges, ny deffenseur du peruertissement de la liberté Françoise, veu

Liberté des trois estats.

que dés le commencement je vous ay proposé la sagesse des premiers, qui establirent la police de ce Royaume, lesquels pour empescher que les Roys n'abusassent de la

Pourquoy l'assemblee des troys estats institnee.

Royauté, leur donnerent pour bride ceste multitude, auec plein pouuoir de leur resister, & non de les deposer: ne se lysant qu'en deposition aucune de Roy, jamais les estats ayent conuenu, ains les grands y ont procedé contre toute coustume, ainsi que desia je pense vous auoir monstré à l'œil. I'ay dict que les Roys ne seruoyent alors que d'ombre, & de nom, ou s'ils auoyent quelque puissance, il failloit que l'acheptassent aux despens ou du Crucifix, ou de la couronne. Et que cecy soit vray, nostre histoire porte que Louys ayant faict le debuoir de pieté pour les funerailles de son pere, pour s'armer d'amys, & se rendre loyaux ceux qui estoyent aupres

Louys le Begue depart aux siens les Abbayes, & seigneuries.

de luy, il feit largesse de plusieurs Abbayes, Comtez, seigneuries, & terres, qu'il eslargit en proprieté à plusieurs, affin qu'ils le suyuissent & le seruissent contre les Cōtes qui conspiroyent contre son estat. Et c'est pourquoy ceux qui desia auoyent commencé de brouiller les cartes pour en auoir, se monstrerent plus furieux que jamais voyans que le Roy faisant ses largesses les auoit mis en oubly, donnant les biens à tels qui ne leur sembloyēt estre de suffisant merite. A ceste cause ils se resoluent de faire la

Conspiration des mal-contēs contre le Begue.

guerre au Roy & Royaume, & de se saisir par force de ce qu'ils se disoyent dignes que Louys le Begue leur donnast de son bon gré. Ils se mettent en campaigne, ayans auec eux l'Emperiere Richilde, ils bruslent, pillent, & saccagēt le païs par tout là où ils passent tout ainsi que si c'eussent esté ou les Huns, ou les Nordmans: ce qui donna tel ef-

Louys le Begue s'enferme à Cōpiegne.

froy au Begue, que sans faire amas de gents, ny sçauoir comme il deuoit se porter en cest affaire, il s'alla enclorre dedans la ville de Compiegne close, & fortifiee par le deffunct Roy Charles le Chauue son pere. Et cependant ceste Amazone Richilde accōpaignée des Comtes Boson, & ses deux Bernards ayans passé la Franche-Comté, trauersent païs iusques en Champaigne: & s'arrestans à Mommirandel où ils deliberoiēt tenir le conseil, ils enuoyent vers le Roy Louys pour entendre quelle estoit sa deliberation. Cecy donna quelque asseurance au Begue, voyant que ceux-cy qu'il pensoit ne s'appaiser qu'auec effusion de sang, parloyent les premiers d'accord & demandoyent asseurances de sa part: à ceste cause il enuoya aussi des deputez pour traiter de la paix, & appaiser toutes querelles. Aussi si le Roy auoit paour, les autres ne se voyoient plus asseurez que de leur prouision, d'autant que les gens de bien ne trouuoyent bonnes leurs façōs de faire, & ils doubtoiēt que si on faisoit des plaintes par le Royaume, que tous ne s'esmeussent contre eux, & en fin ne les accablassent: & pource vserent ils de

Pourparler de la paix entre Louys le Begue & les Cōtes.

conseil, & se rapporterent du different aux Seigneurs principaux du Royaume. Ainsi les gens de bien, & ceux qui detestoyent la guerre viēnent vers l'Emperiere & les Cōtes, leur remonstrent que les femmes n'ont que quereller en la courōne ny au domaine de France, & que Richilde ne pouuoit rien demander qu'vn doiiaire suyuant la coustume obseruee par les loix du païs, & iceluy (puis que le deffunct n'y auoit pour-

ueu auec l'aduis du cõseil) tel qu'il plairoit au Roy,& Princes luy accorder. Quant aux Comtes, qu'ils n'auoyent occasion de se mescontenter, veu les biens, & auancements receuz de la maison de France, de laquelle Louys estoit le vray, & vnique heritier: lequel si auoit donné ny benefice ny terres, ce n'estoit à eux à qui il en deuoit rendre compte, ains plustost aux estats, lesquels sont les iuges legitimes de l'alienation du domaine, quoy que iusqu'à lors nul eut reuoqué en doubte les donations faictes par les Roys à l'endroit de ceux qui leur auoyent faict seruices ainsi que eux-mesmes auoyét pratiqué du viuant de Charles le Chauue. Et s'ils se plaignoyent que Louys, n'eut vsé en leur endroit de quelque liberalité & largesse, la cause en estoit pour ce qu'ils estoient loing de luy, & qu'on luy auoit donné de sinistres impressions d'eux, comme s'ils conspirassent de luy tollir (à tort) la couronne. Et quant à ce que plusieurs doubtoyent le regne de ce ieune Prince, eu esgard aux estranges façons de vie de feu son pere, craignans qu'il n'en fut imitateur, ils s'en rendirent pleiges, cognoissans sa courtoisie naturelle, & le sçachans estre si doux, qu'il ne demandoit rien tant que de se voir vny auec ses subiects, estre aymé & reueré d'eux, & luy desirant, & protestant de leur estre bon Prince. Ces protestations, & remonstrances faictes, les cœurs des Seigneurs s'amollirent, & veit on ouuertement que la chose ne passeroit pas plus outre en matiere de discord, les forces se retirans, & les deputez ne faisans que courir d'vn, & d'autre costé, & d'autant que Louys sçauoit bien que la principale partie luy troublãt son repos estoit l'Emperiere Richilde, il commanda aussi que sur tout on l'a gaignast & pratiquast, asseuré que ceste cy appaisee, il auroit bon marché du reste, pour ce que le frere d'icelle, Boson, depẽdoit tout d'elle & les Comtes ne voudroyent en rien faire desplaisir à Boson. Par-ainsi les deputez feirent si bien leur deuoir, que Richilde cõdescendit à la volonté du Begue, le reprit en grace, & s'achemina vers luy à Compiegne pour s'aquitter de la charge que luy auoit donné le Chauue à l'article de la mort, & arriua au lieu susdict ceste Dame sur la fin de Nouembre, & le iour de sainct André en l'an huit cens septante-huit, ou comme d'autres comptent septante-neuf, apportant à Louys le testament de feu Charles son pere, par lequel il l'establissoit son successeur à la couronne (ainsi le premier traict de la Royauté vient de la succession, & l'authorité Royale procede de la confirmation, & de ce consentement duquel sera parlé cy apres) & ensemble luy apporta l'espee (qu'on nommoit de sainct Pierre) en signe qu'il l'inuestissoit du Royaume, auec les habits Royaux, & le sceptre d'or, & estoffé de pierrerie, & la couronne, pour preuue qu'il estoit Roy legitime. En cest endroict je ne peux penser (comme i'ay dict cy dessus) que ces ornements fussent ceux de noz Roys, eu esgard à celle espee qui est dicte de sainct Pierre: & cuideroy plustost que le Chauue eut enuoyé les ornements Imperiaux à son fils que les Royaux, sçachant la querelle meuë par les Roys Germains sur l'Empire, & ne doubtant point qu'il n'y en eut d'autres lesquels aspireroyẽt à ceste mesme dignité q̃ de se faire Roy d'Italie. Aussi Luithprand Ticinois ou Pauesan, escrit que Guy & Berenger Princes Italiens (desquels i'ay parlé cy dessus) qui estoyent grands amys du Chauue, s'estoyent entre-donnez la foy l'vn l'autre que Charles estant mort, & eux luy suruiuans, ils s'aideroyent reciproquement à se partir le Royaume d'Italie. Et pour obuier aux inuasions, il enuoya la couronne & habits Imperiaux en France, obligeant sa femme par serment de ne les bailler à autre qu'à son fils le Begue: que si c'estoyent les ornements Royaux des Roys de France, il faut donc dire que ce Roy auoit quelque grande difference des Princes François, & que pour les empescher de luy faire tort, ny aux siens, il s'estoit saisi de la couronne, & l'auoit portee en pays estrange. Mais je n'ay point leu iusqu'à present que le Royaume de France aye onc esté lié à vne couronne, espee, ny vestement, ainsi que celuy d'Hongrie à la couronne sainct Estienne, ains est consideré en la succession, & ceremonies de l'accord & consentement des subiets. Qui me faict dire, ou que c'estoyent les habits Imperiaux, où que le Chauue craignoit que l'vn des Roys Germains n'entrast en Gaule, & estant du sang Royal, & fils de l'aisné, & fauory des Princes du païs, il ne se feit couronner Roy, & s'emparast de la couronne de France. Richilde dõc estant gaignee, il ne restoit que d'appaiser les Seigneurs & Princes, lesquels se tenoyét sur leurs demandes, tellement que l'accord ne peut onc estre faict, que Louys ne leur promit les honneurs, & apointements tels qu'ils voulurent demander, Louys ne refusant

François se faschoyent de l'orgueil du Chauue.

Richilde gaignee par le Begue.

Richilde cõuient à Cõpiegne vers Louys le Begue.

Louys declairé Roy par le testamẽt de son pere.

Luithprãd li. 1. cha. 6. de son hist.

Cõplot des Princes Guy, & Berenger.

Royauté de Frãce d'où depend.

Comme les Prĩces s'accordẽt auec Louys le Begue.

sant rien, pourueu qu'il peut tenir en paix son Royaume. Au moys de Decembre doc, & l'huitiéme iour d'iceluy il fut sacré, & couronné Roy à Rheims par Hincmar Archeuesque: à cecy donnans consentement (& sans nul qui s'y opposast, ou qui querellast la succession) tous les Prelats, Princes, & Seigneurs du Royaume. Et ne faut prendre cecy pour election, ains pour confirmation & tesmoignage, comme ceux-cy authorisans les hoirs du Chauue pour leurs Roys legitimes, bien que sortis d'vn puisné, à cause que les enfans de Louys de Germanie qui estoit l'aisné du Chauue eussent peu pretendre le droit en la succession par droict d'aisneesse: car c'est ainsi qu'il faut entédre ces passages où il semble que l'election aye quelque ombragement. Et d'autant que le Chauue soit que fut poussé de ses courtisans, ou pressé de la necessité pour les grandes guerres qu'il auoit euës, s'estoit oublié iusques à desnuer les Eglises, se saisir du temporel d'icelles, & priuer les Ecclesiastiques de leurs anciennes immunitez & priuileges, les Euesques supplierét le Roy d'auoir la liberté de l'Eglise Gallicane pour recommandee, & de deffendre ceux lesquels auoient deliberé de luy obeir, & le secourir de leur puissance, moyens & conseil, par le ministere de leur estat, & par toute voye à eux possible. Autant en feirent les Abbez, Seigneurs, & vassaux se soumettans à la faueur, & deffence du Roy, luy promettans de luy estre fidelles, & luy faisans les foys, & hommages accoustumez au sacre & couronnement, & aux aduenements de noz Roys à la couronne. Ce bon Roy ne feit de guere grandes choses durant son regne, à cause qu'il ne vesquit pas longuement, neantmoins les vertus qui reluisoyent en luy, promettoyent de grands fruits, si Dieu luy eut donné vie: veu que luy venant au Royaume, il trouua tous les Seigneurs bandez les vns contre les autres, & la discorde desquels si eut passé outre, eut peu aussi causer vne grãde, & irremediable combustion, & ruine par toute la France. Mais ce Roy paisible, qui imitoit la debonnaireté de son aïeul, aymant ses subiets & leur repos, ne cessa onc qu'il n'eut assoupy leurs debats & mis fin à leurs querelles: d'autant qu'il voyoit ne sçay quoy de mal'heureux & sinistre menacer son Royaume, qu'il taschoit de destourner de son pays, aumoins de son tẽps: durant lequel, s'accommodant à chacun, il se resoluoit de viure sans guerre ciuile. Et de faict si c'eust esté quelque homme chatouïlleux & remuant, il n'eust passé vn moys apres la mort de son pere, sans guerre: veu que les choses & occasions y estoyent disposees, & que les grands se faisoyent desia forts, de pescher en eau trouble, & de tout confondre, s'ils trouuoyent vn Roy aussi furieux, qu'ils estoyent desloyaux & sanguinaires. Du viuant de ce Roy, & estant encor' le pays de Catheloigne subiet aux Roys de France, comme Geoffroy le velu fils de Geoffroy d'Arie Comte de Barcelone eut occis Salomon Comte de Sardaigne, & vsurpateur de Catheloigne, & n'ayant peu obtenir grace du Chauue, vint en France, & par les moyens du Comte de Flandres beau pere dudict Geoffroy il eut ce qu'il demandoit du Roy, & plus, car il obtint l'vsufruict durant sa vie du pays de Catheloigne. En fin voulant s'en retourner en Espaigne, pour ce que les Mores assailloyent son païs, il supplia le Roy de luy donner secours: mais Louys s'en excusant pour les affaires qui se luy offroyent en France: Geoffroy le pria que puis qu'il failloit que de soy-mesme il deffédit ses terres, que le Roy souffrit qu'elles luy fussent & demourassent hereditaires à jamais pour luy & pour les siens. A quoy Louys accorda & luy donna non seulement Catheloigne, ains encor' Rossillon, & Sardaigne, ainsi le dict l'historien d'Aragõ, mais celuy qui a fait l'histoire vniuerselle d'Espaigne dit du cõtraire & fait ceste donatiõ nõ sous Louys le Begue, ains sous Charles le Gros, lequel se reserua la souueraineté des appellatiõs, de laquelle ont iouy les Roys de France iusques au temps du Roy S. Louys, qui l'a quitta à Iacques Roy d'Aragon.

Louys le Begue sacré à Rheĩs

Ecclesiastiques font confirmer leurs priuileges au Begue.

Homages de tous les Seigneurs au Begue.

La France diuisee en factions le Begue venant à la couronne.

Louys le Begue appaise les querelles d'entre les Princes.

Louys le Begue dõne la grace à Geoffroy Comte de Barcelonne ayant occis le Cõte de Sardaigne.

Barcelonne donnee en proprieté à Geoffroy le velu.

Lucie Marinee en l'hist. d'Aragon li. 2.

Estiẽne de Gari. liu. 31. de l'hist. d'Espaig. cha. 25.

De la guerre qu'eut Louys le Begue contre les Nordmans, comme il dompta les enfans du Comte du Mans: & de la venuë du Pape Iean en France, & la cause d'icelle. CHAP. LX.

EN l'an de nostre salut huit cens septante neuf, Louys le Begue ayant passé les festes de Pasques en l'Abbaye de sainct Denys, il fut aduerty par l'Abbé Hugues, qui estoit Marquis du Loire, c'est à dire garde des limites de celle marche & contree de pays qui est le long du Loire, que les Nordmans ses voisins remuoyent mesnage, & se ruoyẽt sur les terres de son gouuernemẽt, & priõ par

L'an huict cens septãte-neuf.

Hugues Abbé assailly des Nordmãs.

ledict Hugues de luy donner secours, passa la Seine, & vint iusqu'à Tours affin de dõpter ces infidelles: mais d'vne occasion de guerre s'en ouurirent deux ou trois d'autre,

Godeffroy Comte du Mans.

d'autant que le Comte du Mans appellé Geoffroy ou Godeffroy (que je ne treuue de quel estoc il estoit issu) ayant des enfans fort mauuais garsons, ne pouuoit les chastier (eux ne voulans luy obeir) ny les empescher de faire des inuasions, & saisies sur les terres de leurs voisins. Ie vous ay dit cy dessus comme le Chauue pour recompenser Robert des grands seruices qu'il luy auoit faicts contre les Nordmans, luy auoit donné en perpetuel & successif heritage le Comté d'Anjou, & comme il confirma la donation aux enfans dudict Comte apres sa mort l'an huit cens soixante-huit, leur octroyant les honneurs, estats, & gouuernement de leur pere, faisant leur tuteur leur oncle l'Abbé Hugues Marquis ou Duc de France, luy donnant charge & du pays, & des enfans du Comte son frere. Or ces ieunes Princes Eude & Robert ayans esté nourris sous la main d'Hugues, & luy occupé au seruice du Roy, & eux ayans paix auec les Nordmans, aduint que Godeffroy Prince Manceau ayant (comme dict est) des enfans vicieux, souffrit que ses enfans courussent le pays d'Anjou, en vsurpassent le tiltre, & se portassent pour gouuerneurs du pays au grãd preiudice des enfans du feu Comte Angeuin.

Enfans du Comte du Mans vsurpent sur le pays d'Anjou.

Ce n'est pas tout, d'autant qu'Aymon frere de Bernard appellé Marquis de Gothie ou plustost Comte de Thoulouse & Languedoch ayant quelque chose à partir contre le Roy, leua soldats du costé de la Neustrie, qui ores porte le nom de Normandie, & prist la cité d'Eureux, courant, & pillant le païs, auec pareille, ou plus grande furie que faisoient les Barbares, sans que le Roy y peut remedier: d'autant que dés qu'il fut arriué à Tours, il fut saisy d'vne si grosse fiebure que chacun pensoit qu'il en deut mourir, mais en fin Dieu le regarda en pitié, & vint à conualescence. Il ne se dit rien de l'accord ou guerre faicts auec, ou contre le Comte Bernard: d'autant que cestuy continua ses coups iusqu'apres la mort du Roy, estãt supporté par les plus grands du Royaume, qui prenoient plaisir de tenir le Roy en ces craintes, affin de le manier mieux à leur ayse.

Aymon frere du Comte de Tholouse enuahit Eureux & le pays és entours.

Dés que le Roy fut guery, quelques seigneurs du conseil, amis du Comte Manceau, & qui ne se soucioyent des enfans de Robert, feirent tant enuers le Roy que Godeffroy venant vers luy, & auec luy ses enfans, en lieu de rendre ce qu'il auoit vsurpé, & amender ce qu'il auoit mal-faict, il fut receu en grace & pardonna Louys à ses enfans, lesquels luy remirent entre ses mains ce qu'ils auoient vsurpé sur les princes d'Anjou: mais soudain le Roy leur octroya, & voulut qu'ils iouïssent des Chasteaux qu'ils luy auoient rendus par vsufruit, & tant qu'il plairoit à sa majesté, faisant en cecy tort à ceux pour la iustice desquels, & pour conseruer leur droit, il auroit entrepris, & faict ce voyage.

Le Comte du Mans vient en court.

Louys le Begue fauorise le Manceau cõtre l'Angeuin.

Et quant à la guerre Normande il n'en est parlé autrement, sinon que la Chronique de sainct Denys porte que l'Abbé Hugues vint aux mains contre eux, & les vainquant, il en occist plus de cinq mille, & pource dict on que les Nordmans furent deffaits par le Begue. Or ne treuue je des nostres que le susdict autheur de la Chronique Dionysienne qui face mẽtion de ceste bataille sous le Begue contre les Nordmans, bien dit Emile, que le Roy feit entreprise, & voyage contre les Manceaux embrassant sous ce mot, & l'vne occasion, & l'autre. Gaguin s'en passa du tout, & les vieilles Chroniques ne dient sinon que le Roy alla contre les Nordmans, puis recitent l'accord faict auec le Comte du Mans: & pas vn ne dict, s'il estoit Nordmant, ou Gaulois, ne disans rien de son origine.

Hugues Abbé deffait les Nordmãs.

Emile li. 3. Estiẽne de Garibay li. 31. cha. 25.

Mais de la guerre Normande discourt l'historien d'Espaigne, alleguant vn sien autheur appellé Beuter, dict que sous Louys le Begue estant Geoffroy le velu en France à la poursuite de la proprieté du Comté de Barcelonne il se trouua à la guerre contre les Nordmans (qui ne peut estre aultre que ceste-cy) & qu'en vne bataille, où les ennemys furent vaincus, ce Goth ou Cathelan se porta si vaillamment, que les François le louerent au Roy pour vn tresuaillant, & hardy Cheualier.

Geoffroy le velu Cõte de Barcelõne combat sous le Begue.

Et cestuy se presentant au Roy tout sanglant de ses blessures, ayant son Escu, ou targue, qui pour armoiries auoit le champ d'or, il supplia le Roy, qu'en recompẽce de ce sien seruice, il luy pleut dõner pour luy, & pour ses successeurs des armes, & blasons qui tesmoignassent de leur ancienne noblesse. Le Roy oyant la requeste ressentant la generosité du cœur de ce vaillant Prince, oignit ses quatre doigts du sang qui couloit le long des armes du Cathelan, & en feit quatre bandes en long sur l'escusson d'or de ce Comte, si bien qu'il porta palle

Armoiries dõnees par le Begue au Comte de Barcelõne.

d'or

d'or, & de Gueules (ainsi parlent ceux qui escriuent en termes Armoiriaux) & fut si
plaisant ce don tant au Comte qu'à ses successeurs, que depuis les Roys d'Aragon is-
sus de luy ont porté ces armoiries. I'ay allegué cecy pour deux raisons, & affin que par
le tesmoignage de l'estranger mesme, je preuue que sous le Begue il y eut combat non
contre le Manceau, ains contre les Nordmans: & que bien que l'Abbé Hugues fut
General de l'armee, si est-ce que le Roy s'y trouua nonobstant sa maladie, & fut jugé
de ceux qu'y feirent deuoir de gens de bien: & l'autre raison est pour oster l'opinion
de ceux qui nous veulent faire moderne l'vsage des armoiries & escussons: ausquels
i'accorderay bien cecy, que iadis il n'y auoit que les chefs de guerre ayans ceste pre-
rogatiue, laquelle leur estoit octroyee par les Roys, & souuerains, ainsi que vous voyez
icy que le Comte de Barcelone est honoré par son Roy du droit de porter l'escusson
pallé d'or, & de Gueules: & ne pense qu'autres en portassent que ceux qui auoyent
droict de leuer banniere: & qui commandoient sur plusieurs vassaux: mais de cecy je
m'en raporte aux Herauds & maistres de l'histoire armoirialle, car il ne suffit de mõ-
strer qu'il y a sept cens ans que la coustume des armoiries estoit receüe en Europe. Re-
uenans au voyage du Roy le Begue en Touraine, & aux causes pour lesquelles il fauo-
risa aux enfans du Manceau leur octroyãt les chasteaux cõquis sur le Cõte Eude fils de
Robert, sans pour cela offencer l'Abbé Hugues ny le Cõte Eude, ayant le moyen de le
recõpenser ailleurs, il faut reuenir à ce que dict a esté cy dessus de la mort du bon & S.
Roy Salomon de Bretaigne, & des diuisiõs aduenües entre les Seigneurs qui le massa-
crerẽt, lesquelles causerẽt vne grande cõfusion par tout le païs Breton, de laquelle les
Frãçois taschoyẽt de se preualoir, pour recouurer la seigneurie de ceste Prouince. Or
Godeffroy Cõte du Mãs pour estre voisin de Bretaigne (cecy me faict dire qu'il estoit
naturel Gaulois) & ayãt des intelligẽces auec les seigneurs du païs, se feit fort deuãt le
Roy & cõseil, de dresser de telles & si bõnes pratiques, q̃ la Bretaigne seroit encor re-
duite, & soumise au Roy, & courõne souueraine de Frãce. Ceste promesse fut cause de
la liberalité du Roy, & de la souffrãce de l'abbé Hugues, & Cõte Eude: d'autant q̃ tous
sçauoient les moyens, credit, & intelligences du Manceau auec les Seigneurs Bretons:
aussi effectua il sa promesse en partie, & attira plusieurs de la noblesse à la deuotiõ des
François: & si ce Roy eut vescu longuement, & que les diuisions, & partialitez de Frã-
ce n'y eussent donné aucun empeschement, l'Annaliste de Bretaigne mesme confesse
que tout le pays eut esté reüny & incorporé à la couronne de Frãce: & c'est pourquoy,
Aymon moyne dict que les François feirent en fin tout ainsi que les Bretons, c'est à
dire qu'ils se banderent les vns contre les autres, & causerent la ruine de l'estat & po-
lice, & l'alienation de la couronne du sang Carlouinge. Ces troubles finis, voicy l'am-
bition qui se mesla parmy les Princes, car les enfans de Louys de Germanie, aspirans
à l'Empire, feirent entre-eux accord, & quitterent à leur puisné appellé Charles (celuy
qui d'autresfois auoit esté possedé du Diable) le droit que chacun d'eux pretendoit à
la couronne Imperiale, à cause qu'ils estoient valetudinaires, & que cestuy leur sem-
bloit propre pour ceste poursuyte: & luy promettãs d'autre costé que si le Roy de Frã
ce remuoit, qu'ils luy tailleroient tant de besoigne, que ce luy seroit assez d'entendre à
la deffence de son païs sans vouloir en auoir ny quereller d'autre. A ceste cause Carlo-
man & Charles (surnommé le gros) passent les monts, & entrent à main armee en Ita-
lie, où personne ne leur feit resistance: ce qui estonna grandemẽt le Pape, cõme celuy
qui auoit deliberé de dõner la couronne de l'Empire à Loys le Begue. Ce pendant
qu'il est à penser aux moyens d'executer son dessein, voicy venir les Comtes de Tos-
cane Albert & Lambert fils du deffunct Boniface Comte de Corse, duquel a esté fai-
cte mention cy dessus, lesquels ayans les forces Alemandes en main, s'en vont à Rome
pour s'en saisir au nom de Carloman, & de Charles, & cecy non sans auoir des intelli-
gẽces en la ville: si bien qu'entrans en icelle, ils font enclorre le Pape Iean huictiéme,
qu'ils detenoient comme prisonnier, esperans de luy faire accorder par force l'Em-
pire au fils du Roy de Germanie. Mais quoy que sa saincteté se veit en prison, & aux
liens, si ne peut on faire que Charles fut par elle nommé Empereur & pource quel-
ques amys s'en meslãs, & tenãs la main au Pape il eschappa, mõta sur mer, & prit la rou-
te de France. L'Annaliste Auentin en l'histoire de Bauiere dict que le Pape ietta sen-
tence d'excommunication sur les Romains, & qu'il emporta les thesors des Eglises

Diuisions au Pays de Bretaigne.

Promesse de Godeffroy Comte du Mans au Roy Louys le Begue.

Aymõ li. 5. cha. 36.

Charles le Gros poursuit la dignité Imperiale.

Lambert, & Albert Comtes de Toscane vont cõtre le Pape.

Iean huictiéme s'enfuit de Rome.

Suppositiõ d'Auentin li. 4. contre le Pape.

pour les porter en Gaule: mais combien veritablement, qu'il le voye, comme ainsi soit qu'il n'a autheur qui le porte en cest endroit: veu que quād bien le Pape eut eu ce desir, si est-ce que les moyens luy en estoient ostez, la cité estant en la puissance de ses aduersaires, & que tout ce qu'il peut faire fut de se sauuer de leurs mains: il est vray qu'il excōmunia les Cōtes Lambert & Albert, à cause du rauage, & bruslemēt fait par eux sur les villages, & maisons champestres. Ainsi sa saincteté se sauuant en France, en aduertit Boson Comte de Prouence, dés qu'il fut descendu à Arles, affin que le Comte le feit entendre au Roy, & luy donnast main-forte pour aller trouuer sa majesté. Et par ces parolles, vous pouuez recueillir que jamais le Chauue ne feit Boson Roy de Prouence, ny de Bourgoigne, puis que sous le Begue il ne portoit que le tiltre de Cōte, ce que nous declairerons encor' plus amplement cy apres, & deffendrons la cause de Reginon, qui semble tenir ceste coronation faicte par le Chauue. Tandis que le Pape est à Arles attendant nouuelles de la volonté du Roy Louys, il vuida le different qui estoit entre Gibert Euesque de Nismes, & Leon Abbé de sainct Pierre, qui ores se nomme sainct Gilles, ville de Languedoch qui s'appelloit le temps passé Flauie, mais depuis que sainct Gilles y eut basty le monastere, & que delà le lieu vint à estre frequēté & basty, il porta aussi le nom de sainct Gilles, tel qu'encor' luy demeure auiourd'huy. Or Gibert Euesque taschoit d'oster celle Abbaye au Leon, cestuy en faict rapport & plainte au Pape, lequel conuoquant plusieurs Euesques à Arles, ouys les parties, & le droit de chacune d'elles debatu, en fin par l'ordonnance des peres, & sentence du Pape, l'Euesque de Nismes fut debouté de sa poursuite, & Leon iouyt de son Abbaye: & cecy vous faict voir comme de tout temps la iurisdictiō, és causes qui sont spirituelles sur toutes les Eglises, a esté sans nulle resistance ny empeschement, attribuee au sainct siege de Rome. Cecy passé à Arles, Boson enuoya gens pour conduire le Pape iusqu'à Lyon, d'où auant sa saincteté despecha quelques vns de sa suite vers le Roy, luy demander, où il luy plaisoit qu'ils peussent parlementer ensemble: le Roy estant encor' à Tours où il seiourna quelque temps apres la victoire des Nordmans, & accord auec le Manceau attendant qu'il fut renforcé de sa maladie. Le Roy despecha quelques Euesques vers le Pape pour le prier de venir iusques à Troyes en Champaigne, où il ne faudroit de venir le trouuer, commandant ce pendāt à tous les Euesques du Royaume de deffraier sa saincteté du reuenu de leurs benefices: & d'autant que le Roy ne se portoit encore guere bien, & qu'il n'osoit se mettre en chemin il attendit iusqu'au moys d'Aoust de partir de Tours, & arriua à Troyes le premier de Septembre. Or tandis que le Roy delaïoit sa venüe, le Pape pour n'estre point oisif publia vn Concile General de tous les Euesques, & Prelats de toutes les Gaules Celtique, Aquitanique, & Belgique, la plus grand' partie desquels arriuez auant que le Roy vint à Troyes, le Pape proposa les torts faicts au sainct siege de Rome par les Comtes Lambert & Albert, & par quelques vns du clergé, & des officiers de Rome, lesquels luy ayant excommuniez, prioit le sainct Cōcile & sacree assemblee des Peres là presents, de ratifier d'vn commun accord la sentence par luy prononcee. Les Euesques voyans que la cause du Pape estoit coniointe à la leur, d'autant que plusieurs Seigneurs s'estoyent saisis des biens Ecclesiastiques, dirent au Pape, qu'il luy pleut leur accorder de faire tout ainsi publier, & prononcer en plein concile le decret faict par eux contre les vsurpateurs des biens de leurs Eglises, comme sa saincteté vouloit qu'ils feissent contre les Comtes de Toscane, & leurs complices. A quoy le Pape accorda facilement, voyant leur demande n'estre que trop ciuile, & pource noz Euesques adressans par vn d'entre-eux leur parole proposerent les choses, desquelles je vous diray la substance. Qu'eux estans les treshumbles & deuots enfans, seruiteurs, & disciples du sainct premier siege de l'Eglise Catholique, & Apostolique de Rome, ne pouuoient moins faire que de se contrister de la meschanceté de ceux qui auoyēt osé mettre la main sur leur saincte mere, & celle qui est chef, & maistresse de toutes les autres Eglises: & que pour ceste cause ils excommunioyent, anathematisoyent, & retrenchoyent de la communion de l'Eglise ceux que sa saincteté en auoit separez de son authorité, & cecy sans venir au contre des constitutions, & Canons des saincts Peres, & anciens conciles legitimes: comme aussi ils estoyent prests de receuoir & admettre en leur communion, tous ceux lesquels ayans satisfaict suyuant les saincts Canons, seroyent receuz, & redintegrez par

Lambert, & Albert excōmuniez.

Iean Pape amené à Arles.

Procez entre l'Euesque de Nismes & l'Abbé de S. Gilles.

Sentēce du Pape pour l'Abbé de S. Gilles.

Pape Iean vient à Lyon.

Le Pape est mené à Troyes.

Cōcile national par le Pape celebré à Troyes l'an huit cens septante neuf.

Ruse des Euesques de France.

Eglises de France recognoissent le siege de Rome chef de toutes les Eglises.

grez par le sainct siege, & par l'authorité du Pape. Apres ce ils proposerent ce dequoy ils se doubtoyent, allegans le passage de l'Exode sur la mort des enfans aisnez d'Egypte, où il est dict qu'il n'y auoit maison en Egypte qui n'eut occasion de plourer : & disans qu'il n'y auoit lors Eglise en Gaule, qui n'eust dequoy se lamenter pour les inuasions qu'on faisoit des biens d'icelles, pource supplioyent le Pape d'y mettre la main & d'authoriser leur censure, excommuniant, & liurant à Sathan les vsurpateurs, affin que par ce chastiement se recognoissans, leurs ames fussent saulues au iour de nostre Seigneur Iesus-Christ. A cecy accorda le Pape, & oyant lire le cartel de noz Euesques, l'approuua, & signa de sa main, l'authorisa de sa sentence, voulant & ordonnant que les Euesques tous, l'vn apres l'autre, & chacun en son ranc feissent le semblable comme ils feirent, se signans, & souscriuans au Decret, & cartel presenté par les Euesques de Gaule. Et pource que (ainsi que desia nous auons proposé) Frothaire Archeuesque de Bordeaux auoit sans authorité Apostolique, ny consentement des Euesques de Gaule, quitté sa premiere Eglise, & s'estoit introduict en celle de Poitiers, & depuis en celle de Bourges, ceste cause estant debatuë en ce Concile de Troyes, le Pape ordonna que les actes, sessions & decrets du Concile de Sardicque Cité de Thrace (qui ores se nomme Triadizze) tenu, & celebré l'an trois cens cinquante, sous l'Empereur Constans fils de Constantin le Grand, pour remettre sainct Athanase en son siege, auquel Concile fut ordonné qu'il ne seroit loysible à pas vn Euesque de changer de siege que pour les occasions, & suyuant les modificatiõs qui sont declarees, & en la somme des Conciles, & en l'histoire Ecclesiastique. Fut aussi leuë l'ordonnance du concile African, qui deffend tout ainsi le changement des sieges à vn Euesque comme les rebaptisement, & les saincts ordres lesquels ne se peuuent reiterer : & bien qu'on sceut que tout cecy estoit faict contre le susdict Archeuesque Frothaire, si ne trouue l'on point, qu'il fut procedé contre luy suyuant les decrets, qui le desgradoyent, & separoyent de la communion des Ecclesiastiques : & ainsi voyez vous, que desia il y auoit vn grand peruertissement, & que les faueurs auoyent plus de lieu que la iustice. Ce pendant le Roy arriua à Troyes, où ayant festoyé le Pape, il fut couronné Empereur auec applausion des Prelats, & Princes de France, faisant vn festin public, & tenant court ouuerte, & furent faicts de grands, & riches presents tant par l'Empereur que par la Royne son espouse au Pape : & apres ce, se retirerent y ayant quelque discorde entre l'Empereur & le Pape, comme iamais deux grands ne sont longuement ensemble sans auoir quelque different : & dict on que cela aduint pour ce que le Pape demandoit l'Abbaye de sainct Denys que l'Empereur Charles le Chauue luy auoit promise, & laquelle luy estant refusee, il ne voulut point aussi authoriser par ses bulles le couronnement de Louys en Roy de France, ainsi qu'il l'estoit declairé par le testament de son pere. Ce que je ne peux, ne veux, & ne doibs accepter pour l'esgard de ce Royaume, auquel ny le Pape ny autres, eut jamais droit de confirmation, quelque chose qu'on die de Zacharie pour le faict de Pepin : car il ne l'institua pas Roy (comme i'ay dict) seulement consentit à la voulonté des Princes le creans, & les quitta, & absolut du serment faict aux Merouinges, & pource fault entendre que la confirmation qu'on demandoit pour Louys (si jamais il en fut demandee) estoit pour l'esgard de l'Empire & non du Royaume. Au reste le Pape ne voulut aussi couronner la Royne Richeult & luy donner le tiltre d'Empereiere, & la cause n'en est alleguee par pas vn des historiens qui viuoyent en cest aage. Tout cecy auoit aliené le cœur du Roy de l'amitié du Pape, comme le voyant trop seuere, & entier en ses opinions, & luy semblant estre peu affectionné à la maison de France. En fin quelques Euesques, & Seigneurs vserent de tant de remonstrances au Roy, qu'ils le forcerent presque de venir iusqu'au logis du Pape, les feirent ioyeusement, & amyablement parler ensemble, comme aussi de compaignie ils allerent au lieu où se tenoyent les sessions du Concile tout ioignant le logis du Pape. Ie vous ay dict cy dessus que Lothaire Roy de Lorraine auoit vn fils bastard appellé Hugues, cestuy estoit Ecclesiastique, & fort mauuais garson, lequel ayant faict de pareilles inuasions que iadis Carloman fils du Chauue, continuoit en ses pillages, gastant, & rauageant les biens des

Requestes des Euesques de Gaule contre les vsurpateurs des biẽs de l'Eglise.

Vsurpateurs du bien Ecclesiastique excommuniez.

Concile de Sardicque ville de Macedone.

Socrat. hist. Ecclesiast. liu. 1. cha. 18.

Louys le Begue couronné Empereur à Troyes en Champaigne.

C'est abuser de dire que le Royaume de Frãce depẽde du Pape.

Le Pape refusa de couronner Empereiere l'espouse du Begue.

Recõciliation du Pape, & de l'Empereur.

Hugues Bastard de Lothaire Roy de Lorraine excommunié par le Cõcile de Troyes.

Euesques: ce qui fut cause, que (le Roy requerant, & consentant) l'assemblee des Euesques excommunia Hugues, & touts ses complices.: mais ce Bastard en lieu de craindre les censures & se chastier par ce supplice spirituel, il en deuint plus meschant, & incorrigible: & des maux que depuis il feit nous en parlerons en son lieu, d'autant que sa meschanceté mit toutes les Gaules en trouble. En ce Concile de Troyes fut aussi debatüe la cause de Hincmar Euesque de Laon, & Edemolphe mis en son lieu, ou luy donné pour suffragant, & coadiuteur par le Pape, à cause que le bon prelat Hincmar auoit perdu la veüe, & par-ainsi ne pouuoit exercer ny faire l'office deu à vn Euesque: & pource le Pape (le Roy y consentant) voulut que Hincmar se dessaisist de sa dignité, & vesquit d'vne partie du reuenu de l'Euesché, mais que Edemolphe eut toute la charge de Hincmar: qui estoit homme de bonne vie, & de grandes lettres: mais qui cassé de vieillesse ne se soucioit point grandement de tenir son Euesché, seulement estoit marry, que, comme s'il eut commis quelque crime, il estoit deposé & comme banny de son Eglise, & pource auoit il gaigné plusieurs Euesques pour s'opposer à l'ordonnance du Pape. D'autre costé Edemolphe, ne voulant se faire des ennemys, quoy qu'il veit que le Pape auoit de la raison en ce qu'il faisoit, le supplia plusieurs fois de l'excuser, & ne luy mettre sus vne si grande charge, alleguant sa foiblesse & peu de moyen pour faire son deuoir, ioinct que sa deliberation estoit de se rendre moyne pour plus librement vacquer à oraison, & faire le salut de son ame. Mais toutes ces excuses n'eurent aucun effort, ains fallut que voulsist-il, ou non, le Pape luy commandant, & le Roy, & les Euesques (voire les amys de Hincmar) y consentans, il obeit, & receut la charge de l'Eglise de Laon, & y feit l'office d'Archeuesque. Vn cas aduint il, qui causa trouble en cest endroit, qui est que le Pape consentit, & donna congé à Hincmar aueugle de celebrer messe, & consacrer le corps de nostre Seigneur, & le Roy luy permit de iouyr d'vne partie du reuenu de son Euesché: ce qu'oyans les autres Prelats, tant Metropolitains, que Suffragans, & François & estrangers, ils tirerent cecy en consequence, & iugerent par là que Hincmar n'estoit point incapable de sa dignité puis que le Pape luy octroyoit de sacrifier: & que faisant cecy, il pourroit bien satisfaire au surplus de sa charge. A ceste cause touts presque d'vn accord, sans licence ou comandement du Pape, & sans que le Roy le requist, & (peut estre) contre la voulonté d'Hincmar, ils prennent ce vieillard, le vestent de ses habits pontificaux, & le conduisent en la presence du Pape, où ayans recité ses vertus, & remonstré les seruices faicts à l'Eglise sans attendre le iugement de sa saincteté, & de l'accord du corps du Synode, ils ameinent l'Euesque en l'Eglise, auec Hymnes, & Cantiques où il benit le peuple: & auec ceste opposition prit fin ce Concile: tant y a qu'à Hincmar succeda Edemolphe, suyuant que l'auons retiré du cathalogue des Euesques de Laon. En somme le Pape voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy en Italie à cause des factions & ligues des Roys de Germanie, se tint vn an entier en France, & iusqu'à ce que le peuple Romain fut contraint le rappeller, pour se voir les Sarrazins sur les bras, & esperant de tirer secours de celuy qu'il auoit faict Empereur: mais auant partir il assista au mariage de Carloman aysné des Bastards du Begue auec la fille de Boson Comte de Prouence, qui par ce moyen se pensoit fortifier, & rendre la voye plus aysee à ce qu'il aspiroit. En ces nopces fut frustré, le Comte de Thoulouse d'autant que le Roy par l'aduis du conseil le desapointa de ses dignitez, qui furent departies à Theodoric grand Chambellam, & à Bernard Comte d'Auuergne, ce qui fut cause depuis de grandes guerres: ce que faict, Boson accompaigna le Pape iusqu'à Chalons sur Saone, puis iusqu'aux Alpes, & le mena sain & sauf iusques en Italie.

Hincmar Euesque de Laõ aueugle.

Edemolphe donné pour coadiuteur à Hincmar.

Le Pape octroye à Hincmar aueugle de chanter messe.

Hincmar remis en son siege par les Euesques.

Le Pape Iean 8. fut vn an entier en Frãce.

Carloman Bastard du Begue espouse la fille de Bosõ.

Le Pape s'en retourne en Italie.

De la

De la paix faicte entre les deux cousins Louys Roy de France, & Louys Roy de Germanie, & articles d'icelle, & de la mort de Louys le Begue.

CHAP. LXI.

I'AY faict mention cy dessus du mariage du fils naturel du Roy auec la fille de Boson, mais comme cela se feit, oyez l'histoire, & Chronique de sainct Denys que i'ay, escrite à la main, & fort ancienne: car voyez en icy la substance. Lendemain (il s'entend de la fin du Synode de Troyes) le Roy Louys fut côuié par Boson, & sa femme fille de Louys jadis Empereur, lesquels le receurent honorablement, & luy feirent vn grand banquet, où les presents faicts au Roy ne manquerent aucunement, & apres ce le Comte de Prouence parle secrettemét au Roy, d'où s'ensuiuit que Boson donna sa fille à Carloman fils du Roy: auquel le pere feit octroy de quelques terres du Royaume en nom de mariage, & cecy pource qu'il estoit bastard & qu'il ne pouuoit luy succeder à la couronne. Ie vous allegue cecy pour cause, d'autant que Boson pensant à la malice, & s'asseurant de la brieueté de la vie du Roy, pratiqua ce mariage: & affin que cy apres venant sur le propos de ce Carloman, qu'aucuns ont estimé legitime, il vous souuienne en quelle opinion l'ont eu les anciens historiens de ce Royaume. En celle mesme saison aduint chose que pas vn de noz Annalistes ne mect en auant, bien qu'il soit question d'vn subiet du Roy de France, & que les gestes des hommes excellents ne doiuent estre celez en l'histoire, sauf que l'histoire de Hainault, laquelle racompte ce que je veux dire en diuerse saison que nostre Chronologiste, disant que lors que Louys estoit viuant en paix, & ne cerchant que de l'establir durable en ses terres, le pays de Dannemarch vomist de ses superfluitez accoustumees & dechassa de soy (suyuant la loy du pays) la multitude superfluë, auec quelques Chefs pour la conduire: & ceste troupe pilleuse ayant longuement couru fortune sur mer, fut en fin iettee sur les haures Picards qui regardent la mer Britannique, sur lesquels commandoit pour le Roy lors Regnier au long col, Comte de Henault. Cestuy voyât que ces barbares prenoyent terre en son pays, & gouuernement faict assemblee d'hômes, & plus courageusement (peut estre) que saigement il les assaillit, les pensant chasser, & faire retirer en leurs nauires: mais il fut deceu, car ces Danoys se deffendans brusquement feirent grand chaplis des siens, & en fin luy-mesme fut pris, & conduict en leurs nauires. Vn bien y eut pour luy, que plusieurs de ses Gentils-hommes soustenans le choc, feirent si bien, qu'ils prindrent douze des plus braues, & huppez de l'armee Danoise, de sorte que se retirans auec grand perte, ils pratiquerêt la deliurance de leur Comte par contre-eschange des Cheualiers de Dannemarch. L'Annaliste de Hainault faict aduenir cecy lors que Rou, ou Rollon vint assaillir la Gaule, mais il a mal aduisé aux temps, & supputation des annees, veu le temps qui se passa depuis Louys le Begue iusques à la venüe de Rou, & par-ainsi i'ayme mieux me raporter à la Chronique escritte à la main, comme à la plus asseuree. Tandis que le Concile susdict se celebroit à Troyes, le Roy Louys, qui ne desiroit que la paix, & repos de son peuple, & qui auoit les desirs esloignez de l'ambition, bien que sollicité des siens, & voyât la largesse que luy en faisoit le Pape, & la disposition testamentaire du feu Chauue son pere, il eut accepté l'Empire: luy (dis-je) desireux de la tranquillité de son païs, auoit enuoyé des Embassadeurs vers Louys son cousin Roy de Germanie pour traicter quelque accord auec luy, affin qu'il ne se veit assailly de tous costez, & que Charles, & Carloman ne luy donnassent sus du costé de la Bourgoigne fauorisez du Comte de Thoulouse, & que cestuy ne le faschast du costé de Lorraine. Louys Roy de Germanie, qui estoit aussi bon Prince & aymoit son sang, ouyt de bon cœur les deputez du Roy de France, & dict que suyuant que son cousin voudroit entendre à la raison, il ne seroit sourd à l'accord, ne trouuant bon que leurs subiects s'affoiblissent ainsi par guerre, & qu'auec la continuation de ces querelles ils nourrissent en leurs cœurs vne haine immortelle les vns contre les autres: pource fut l'assemblee, & entre-veüe des Roys ordonnee pour le moys de Nouembre, à Heristal, affin que là ils declairassent leurs griefs, & que le conseil des deux pourueut au prouffit de l'vn & l'autre Royaume. Or l'histoire taisant tant de Princes qui auoyent

Louys le Begue se laisse gaigner par presents pour le mariage de sõ Bastard.

Chronique de sainct Denys appelle ce Carloman illegitime.

Course de Nordmans le lõg de la coste de Picardie.

Regnier au long col Comte de Hainault.

Regnier deffaict & pris par les Nordmãs.

Pratique de paix entre les Roys Louys de France, & de Germanie.

Louys le Begue pratique la paix auec Louys de Germanie.

vescu sous le Debonnaire, & sous le Chauue, nous donne bien à entendre quelle ruine auoit souffert le Royaume Gauloys, puis que pour tout il n'est parlé que de trois ou quatre grands seigneurs assistans pres du Roy, & iceux si mal affectionnez au bieu public que pas vn d'eux ne pensoit qu'à soy, & ne se soucioit que d'auancer les siens aux despens de la courõne. Vous n'oyez point parler que de Boson, & ses complices, & de leurs vsurpations, des Comtes d'Auuergne, & de Thoulouse, bien peu de l'Abbé Hugues: rien du Duc d'Aquitaine soit Ranulphe, soit Guillaume ou Eble: rien de Wlgrin Comte d'Engoulesme, ny d'autres plusieurs qui viuoyẽt en ce temps: & cecy pour autant que chacun se tenoit chez soy pour se deffendre & des estrangers, & des concussions de ceux qui de iour à autre ne cessoient d'empieter sur la couronne. Ioint que l'histoire est si manque, & froide en cest endroit que bonnement on ne peut tirer que peu de chose pour le lustre de ce siecle. Aussi n'y a il historien qui vous nomme pas vn seigneur de ceux qui se trouuerẽt à l'accord d'entre ces deux Roys: veu que Boson n'y estoit pas, comme celuy qui auoit conduit le Pape, ny l'Abbé Hugues, se tenant en son gouuernemẽt & par ainsi n'y auoit que les seuls Euesques, & les officiers ordinaires de la maison du Roy. En l'assemblee du moys de Nouembre ne fut fait autre chose que la recõciliation des Roys, & la proposition reciproque des deputez pour iceux, sans rien cõclurre ny iurer, seulement fut ordonné que puis qu'on estoit asseuré de la voulonté des Prinnes, & que les choses estoiẽt bien acheminees à la paix, qu'vne autre pourparler seroit faict au moys de Feburier prochain venant, où les Roys iureroient la paix, & où seroiẽt escrits les articles d'icelle. En l'an dõc de nostre salut huit cẽs quatre vingts, au moys de Feburier, & feste de la purificatiõ de la vierge Marie, les deux Louys Roys François & Germain se trouuerẽt suiuãt leur cõpromis, au païs de Chãpaigne. Louys le Begue logeãt à Ienuille (des Latins appellé villa Gũdulphi) & le Roy des Germains, és villages aux entours, chacun ayant auec luy ses plus loyaux conseillers, & lesquels entendoyent le mieux les affaires, & qui s'estoient trouuez aux accords, & traittez de paix des Roys leurs predecesseurs. Par le conseil, ayde, & faueur des seigneurs du conseil de chacun de ces Roys fut la paix accordee en la maniere qui s'ẽsuit. Que les Roys vouloyent, & ordõnoient que le partage entre les deffuncts Roys Charles le Chauue & Louys Roy de Germanie touchãt le royaume de leur neueu Lothaire, qui est le païs de Lotrech, ou Lorraine, & partie de Bourgoigne demoureroit en son entier, & que chacun des Roys iouïroit sans fraude de la portiõ qui luy estoit escheüe: fut en outre ordonné que s'il y auoit aucun des seigneurs de l'vn, ou de l'autre royaume qui tint, ou possedast quelque piece apartenãt au domaine Royal, qu'il eut à s'en dessaisir, & la remettre entre les mains de celuy à qui la proprieté en seroit deüe. Et d'autant que la guerre lors commencee, procedoit de la querelle & pretẽte de la successiõ du feu Empereur Louys en Italie, fut aduisé q̃ pour oster toute occasion de discord, à cause qu'il n'y auoit encor' aucun partage faict, il estoit besoing de laisser l'affaire en son estre, & comme lors il se cõportoit: & pource fut arresté, que celuy qui lors tenoit le royaume Italien (c'estoit Carloman, qui en estoit possesseur sous le tiltre de Roy, d'autãt que iamais il ne fut nõmé Empereur) en demourroit paisible, sans passer plus outre à la cõfirmation de sa dignité iusqu'à tant (qu'auec le bon plaisir & grace de Dieu) les Roys s'assembleroyent auec leurs conseillers, & loyaux ministres, pour en decider, & resouldre suiuant que le droit, & la iustice le donneroit ou aux vns, ou aux autres, & ainsi le tiltre Imperial demouroit au Begue, mais sans iouïssance aucune des terres qui depẽdoyent de l'Empire. Aussi Louys de Germanie protesta de vouloir sa part au Royaume Italiẽ, & qu'il en poursuiuroit la iouïssance, ayant opinion que puis que Charles le Grand, en ayant fait la conqueste sur les Lombards, bien qu'eut communiqué le tiltre Imperial à son fils Louys, si n'auoit il pas pourtãt osté aux enfans de Pepin le droict du Royaume d'Italie, que par là il dõnoit à entendre de faire tomber ce pays sous vn droit patrimonial, lequel deuoit aussi venir en partage comme le reste de ses royaume, & Seigneuries. Et ce pendant les Roys voulurent, que iusqu'à ce qu'ils s'assembleroyent pour ce faict (ce qui ne se pouuoit si tost faire, à cause des empeschements communs tant d'vn que d'autre costé) cest accord & amitié eut lieu entre eux, & leurs subiects sans dol, ny fraude quelconque, iurans, & promettans reciproquement de ne rien attenter ny d'effaict, ny par menees contre le Royaume biens, subiets, honneurs, & dignitez l'vn de

Quels Princes viuoyẽt sous le Begue.

L'histoire deffault pour le tẽps de la succession des Carlouinges.

L'An huit cens quatre vingt, Assemblee des Roys à Ienuille. D'autres le marquent, huit cens septante-neuf.

Articles de paix entre les Roys de France, & Germanie.

l'vn de l'autre, ains viuroyent en paix, & comme bons parents & amys, & feroyent loyaument, & fidelement obseruer ce traicté à leurs subiects, & puniroyent seuerement ceux qui en seroyent infracteurs, ou qui viendroyent au contraire. Fut encor' accordé que si les payens, ou faux Chrestiens assailloyent les terres de l'vn ou l'autre des deux Roys, que celuy qui seroit sans affliction, viendroit (s'il n'estoit grandement empesché) à son secours, ou y enuoyeroit des premiers, & plus loyaux de sa maison, affin de l'ayder, & d'armes & de conseil: qui estoit vn article de grande importance, & l'effect duquel confirmoit à bon escient l'alliance de ces deux Princes. Lesquels s'entre-promirent, & iurerent que si Louys de Germanie mouroit auāt que le Begue: que cestuy seroit tenu de deffēdre, & soustenir le droit de Louys son fils, & autres enfans que Dieu luy auroit donnez, affin qu'en paix, & sans destourbier ils peussent iouyr de la succession de leur pere: & si le Begue decedoit auant son cousin, le Germain s'obligeoit de secourir d'armes, & de conseil Louys, Carloman, & autres siens enfans (si Dieu luy en donnoit) & cecy de toute sa puissance, cōtre tout homme, qui voudroit leur faire tort de leur paternelle successiō, & legitime heritage. Or par cest article il sēble que Louys & Carloman soyent reputez legitimes, puis que le Begue les met au rang de ceux qui iustement pouuoyent luy succeder: mais de cecy nous parlerōs plus amplement cy apres & espleucherons ce que les autheurs en dient: affin que l'on establisse iugement sur chose de telle consequence que la succession legitime d'vn Royaume. A l'article precedant en fut adiousté vn tresnecessaire, & digne non tant d'estre remarqué, qu'imité; qui est que s'il aduenoit que quelques flateurs ou detracteurs, enuians l'heur & repos des Royaumes François & Germain, taschoyent de semer discorde & cōtentions entre les Roys, que & l'vn & l'autre les dechassast, & refusast de leur prester l'oreille, qu'il en aduertist son amy, & que la chose fut debatüe deuant le conseil, si par cas les delateurs persistoyent en leur rapport, & maintenoyent iceluy estre veritable: mais autrement, que tel semeur de discorde fut puny comme menteur, & faux tesmoing, & comme l'ennemy du repos public & des Roys, & de leurs Royaumes. Et pource que cest affaire touchoit aux Roys Carloman & Charles le Gros, qui estoyēt en Italie, il fut aduisé que les deux Roys là presents, d'vn cōmun accord, enuoyeroiēt leurs Embasadeurs aux susnommez, les aduertir des accords de ceux-cy, & les semondre de se trouuer à la diete prochaine qui se deuoit tenir au mesme moys de Feburier: & les prier de n'y faillir en sorte quelconque: affin que ces Princes y assistās, on trouuast les moyens par lesquels (Dieu les aidant & guidant) ils peussent faire vne bonne, solide & longue paix au salut de leurs ames, & pour le bien, & deffence de la saincte Eglise, & honneur d'entre eux Roys, & prouffit & repos de tout le peuple subiect & cōpris en leur seigneuries: & que tous quatre n'ayans qu'vn cœur & volonté, cōme ils restoyent d'vn sang mesme, ils peussent aussi auoir esgard à la deffence de la Chrestiēté sur la plus-part de laquelle ils auoyent cōmandement. Mais si les Princes susdicts refusoyent d'ouyr les prieres de leurs freres & cousin, & ayās des affaires, differoyēt de venir, & ne vouloyēt y enuoyer aucun en leur nō: pourtāt les deux Louys ne laisseroyēt de poursuiure leur entreprise, ains s'assembleroyent au tēps ordōné, si quelque grand' affaire ne leur dōnoit de l'empeschement: ce qu'aduenant, que chacun en son endroit seroit tenu le faire entendre à son amy, & luy declairer les causes du retardement, affin que l'amitié iuree ne prit aucune diminution, & ne fut alteree: & ce pendant on limiteroit vne autre saison pour mettre à fin leur pretendüe entreprise. Et d'autant que les diuisiōs d'entre les Princes auoyēt causé de grādes alterations pour le faict des Ecclesiastiques & reuenu d'iceux, fut ordonné que tant les Euesques que les Abbez en quelque Royaume que ce fut de ces deux Princes iouïssent sans nulle cōtredictiō, ny destourbier de leurs Eglises: & si durāt les troubles leur auoit esté fait quelque tort ou angarie, que les Roys seroiēt tenus de leur faire amēder suyuāt le droit, & leur satisfaire les biēs, & possessiōs vsurpees, & l'vsufruit d'icelles, selō qu'il en seroit ordōné par la iustice de l'vn, & de l'autre royaume. Et estoit dit cecy, à cause des benefices qui estoyēt sur les frōtieres, sur lesquels la noblesse se ruoit, cōme sur des vacāces & en faisoit son propre patrimoine. Establirēt aussi les Roys, que d'autāt qu'il y auoit des tyrans, voleurs, & vagabonds, lesquels auec certaines troupes couroyent les frōtieres, & pilloyent le plat païs troublāts la paix, & repos cōmun, & inquietās les subiects de l'vn, & l'autre Prince: tels galans se retirans au

pays & Seigneurie de quel que ce fut d'entre-eux deux, fussent pris & contraincts de rendre raison de leurs courses & entreprises: sans que ny l'vn, ny l'autre Roy les receut, ny retint à son seruice, iusqu'à tant qu'ils se fussent deüement purgez de ces crimes, & eussét restitué les choses pillees. Et là où ils feroyét refus de se soumettre au iugement ordinaire des Parlements de l'vn ou autre Roy, que lors ces Princes vnis les poursuiuroyent à main fortes iusqu'à les dompter, ou faire venir à raison, ou du tout les exterminer. Et quant aux bannis, ou ceux qui auoyent perdu la proprieté de leurs biens, il n'y fut rien adiousté, ny changé, ains demourerent les iugemẽts en leur entier suyuant qu'ils auoient esté faicts, donnez, & authorisez du viuant des Roys leurs predecesseurs: il est vray que s'il y en auoit des aucuns, qui voulussent debattre qu'à tort on les auoit depossedez, il leur fut permis de proposer leur innocence en la presence des Roys: où prouuee & auerée, on protestoit de les receuoir, & les remettre en leurs biens. Tels furent les articles pactisez entre ces deux Roys, lesquels executerent tout soudain l'article qui concernoit le partage du Royaume de Lothaire, & ce qui touchoit le faict des Ecclesiastiques, & des coureurs, ou le restablissement des cõfisquez & proscrits: mais quant à la diete ordonnee pour le fait d'Italie, & affin de semondre les Roys Carloman, & Charles le gros, il n'y eut iamais effect quelconque, obstant les changements des choses qui aduindrent bien tost en France. Apres ceste assemblee, & pourparler de Paix, chacun pensant estre hors des troubles, & esperant de voir renaistre le bon-heur de ce Royaume, voicy le ciel qui le menaça de quelque grand desastre, d'autant que sur la my Mars il y eut vn si grand, & tenebreux Ecclipse de Soleil sur les neuf heures du matin, qu'il sembloit que ce fut en plein minuit les estoiles paroissans au ciel, & cecy vn bien fort long espace de temps: ce que les gens de bon esprit raporterét à quelque sinistre presage n'ayás guere veu aduenir de tels signes (quoy que naturels & ordinaires) qu'ils n'amenassent quelque suite peu ioyeuse. Aussi l'effait s'ensuiuit bien tost apres, d'autant que le Roy Louys le Begue tomba bien fort malade aux Ardennes où il estoit allé passer son temps à la chasse suyuant la coustume de ses ancestres, d'où reuenant il s'arresta à Pontigny (on l'appelle en Latin *Pontigonem*) Palais, & demeure ancienne des Roys, & où le Chauue faisoit sa residence assez ordinaire, & y tenoit les assemblees des Parlements des Prelats, & Princes de son conseil: là fallut que le Roy s'alictast à cause que la maladie le pressoit, laquelle estoit pareille à celle du feu Empereur le Chauue son pere, à sçauoir luy estát empoisonné, sans qu'on die par qui, & qui furent les autheurs de ceste trahison: d'autant que les agents de cecy auoyent telle puissance que les enquestes n'y eussent non plus seruy, que de laisser la poursuite. A ceste cause ce bon Prince, qui pretendoit de s'en aller à Austun, pour les raisons que je vous diray biẽtost, fallut que prit autre chemin & retourna à Troyes, & de là auec fort grande difficulté il se feit conduire iusqu'à Compiegne. Or fault-il que je vous die l'occasion qui le faisoit aller à Austun, apres auoir passé le reste de son hyuer à Pontigny: il vous peut souuenir que cy dessus nous auons parlé du Marquis Bernard Comte de Gothie, ou de Languedoch, que depuis on a dict & nommé Cõte de Thoulouse, à cause que c'est la capitale du pays: & croy que n'auez oublié, comme Louys le Begue l'auoit secretement desapointé de ses charges & estats, & sur tout du Comté d'Austun, qu'il auoit donné à Thierry Comte de Bourgoigne, fils de ce Gerard, duquel auons parlé cy deuant, & lequel s'estoit reuolté cõtre le Chauue l'an huit cens septante & vn, mais repris en grace, son fils Thierry ou Theodoric fut aussi des mignons & plus fauoris de Louys le Begue. Le Comte de Thoulouse se voyant ainsi braué, & ne sçachant pourquoy le Roy luy estoit plus rude qu'aux autres, qui comme luy s'estoyent reuoltez au commencement, & desquels (peut estre) il estoit complice en la conspiration de la mort de l'Empereur Charles le Chauue, se piqua tellemét que leuant soldats, il se mit en campaigne, & commença la guerre contre son souuerain. Et fut sa premiere entreprise contre la ville d'Austun, & Comté ou pays dependant d'icelle, comme voulant se saisir de ce qu'il estimoit sien en ayant eu au parauant iouyssance du don du Chauue, & laquelle il vouloit conuertir en proprieté: ce dequoy aduerty le Roy, il se fascha grandement & se mit (comme dict auons) en chemin pour aller chastier le Thoulousain, contre lequel il estoit desia mal affectionné, pour autant qu'apres l'accord faict entre Richilde, & les autres Comtes & le Roy, cestuy seul ne voulut

Ecclipse de Soleil en Mars l'an huit cens octante.

Louys le Begue fort malade.

Pontigny ancien Palais des Roys de France.

Louys le Begue empoisonné.

Qui meuuoit le Begue d'aller à Austũ.

D'où estoit issu Theodoric grand Chambellan.

Qui feit prendre les armes au Comte de Thoulouse.

voulut venir en court recognoistre le Roy, & luy faire les foy & hommage, ains (qui pis est) à son aueu Aymon son frere s'estoit saisy de la cité d'Eureux en Neustrie. Ceste colere auec le boucon Lombard, causa que le Roy tomba plus griefuement malade que iamais; & ce fut lors que pensant faire le voyage de Bourgoigne contre le Marquis, il fut contraint de s'en retourner à Troye, & de là à Compiegne. Or doutant que sa maladie ne fut longue, & que cependant son ennemy (comme il estoit & violent, & vaillant homme) ne gaignast terre, il voulut que son fils Louys (qu'on dit en noz Annales illegitime) allast en ceste entreprise, & luy donna pour gouuerneur Bernard le Comte d'Auuergne homme sage, & auquel il se fioit grandement, s'asseurant que Boson seroit assez soigneux de Carloman qui auoit espousé sa fille; & auec son fils Louys, il ordonna qu'allassent l'Abbé Hugues, accompaigné lors de ses pupilles Eude & Robert Comtes d'Anjou, & Boson beau-frere du Roy, & Theodoric grand Chambellam, & auquel le Roy auoit donné la seigneurie & Comté d'Austunois, leur enchargeant sur tout que cestuy fut mis en possession de la piece, & qu'on chassast du païs le Comte de Gothie: mais ceste poursuite s'en alla en fumée, & le succez du Comté d'Austun ne fut ny à Bernard, ny à Theodoric, le succez des choses portant de nouuelles occurrences. Car au moys d'Auril dudit an huit cens octante, le Roy allant en desinant & sentant approcher l'heure de sa mort, apres auoir fait tout deuoir de bon Chrestien, il appella à soy Gilon Euesque de Beauuais, & vn Comte nommé Albuin, ausquels il donna charge de prendre la couronne, & espée Royale, auec tous les ornements desquels on reuest les Roys en les sacrant, & les porter au camp de Louys son fils aisné, auec commandement aux Seigneurs de l'armée de le receuoir pour Roy, le faire sacrer & couronner, suyuant l'ancienne coustume de France. Mais ceux-cy estant en chemin, le Roy perdant toute force, vint aussi à defaillir, & mourut le iour du vendredy sainct, qui estoit le dixiéme du susdit moys d'Auril sur le soir, & l'endemain qui fut la veille de Pasques il fut enterré à peu de solennité en l'Eglise de nostre Dame de Compiegne, qui à present porte le nom de sainct Cornille, & cecy le secõd de son Regne, laissant son espouse enceinte (comme disent aucuns) ou plustost (ainsi que tient Aymon) gardienne d'vn petit fils nommé Charles, qui estoit encore au berceau, & mourut en vne saison la plus malheureuse & mal à propos, qui eut sceu aduenir pour lors au Royaume de France, veu l'estat auquel il estoit. Ce Prince est mis au ranc des bons, & des plus vertueux qui ayent guere esté entre les Carlouinges, comme celuy duquel il ne se lit rien d'insolent, ny iniuste, & lequel se laissoit manier aux sages, ne faisant rien de sa teste, ainsi que son pere, qui pour cela auoit encouru la haine des siens: estoit religieux & craignant Dieu, aymant ses suiets, & aymé de tous, non pourtant peut il eschapper la conspiration de ceux qui vouloyent brouiller les cartes, lesquels le voyans trop fin pour eux, & craignans qu'apres la paix asseurée auec les Allemans, il ne recerchast les faultes passées, ils le feirent auant saison sortir de ce siecle: ce qui fut cause que la Royne Alaide, ou Adelais se retira, laissant son petit fils entre les mains des François, comme aucuns dient, mais ie seray de l'opinion de ceux qui tiennent qu'elle estoit enceinte, & que l'enfant fut posthumé, c'est à dire naissant apres la mort & obseques de son pere, car ainsi le tient Reginon, qui viuoit presque de ce temps: mais laissans ces diuersitez d'opinions, il nous fault venir au commencement plus furieux des miseres de France en la ligne des Pepins, & Austrasie apres le decez de ce Roy, où tout ordre estant peruerty, ne fault s'estonner s'il y eut de la confusion à maintenir le vray & legitime sang Royal en la couronne. Or mourut Louys le Begue, l'an huitiéme du Pontificat de Iean huitiéme, & le douziéme du regne de Basile sur l'Empire des Grecs: auquel temps Baudoüin surnommé le Chauue Comte de Flandres, feit la closture des murs de la cité de Bruges, tout aussi tost que fut decedé Baudoüin bras de fer son pere, & le premier Comte hereditaire de Flandres.

Louys fils du Begue donné en charge au Comte d'Auuergue.

Princes estans à la suite de Louys fils du Begue.

Louys le Begue choisist Louys son fils pour son successeur.

Louys le Begue meurt au moys d'Auril. l'an 880. enterré à Cõpiegne.

Quel a esté Louys le Begue.

Diuerses opiniõs sur Charles le simple.

Reginon liure 2.

Baudoüin le Chauue second Cõte hereditaire de Flandres.

Des grandes factions & menées entre les Seigneurs de France, pour la Royauté apres la mort de Louys le Begue. CHAP. LXII.

S'IL y a passage en l'histoire Franc-Gauloise, qui face pour l'election & puissance de la multitude pour authoriser vn Roy, ou le créer, la succession du Begue sembleroit y donner vne grande & asseurée attainte, si on ne voyoit que tout ce qui s'y passa, estoit & côtre le droit de la succession, & contre la majesté des Estats, où il fault que toutes choses soyent libres, & sans nul contrerolleur des volontez de ceux qui legitimement y assistent. Mais & l'vn & l'autre poinct de ceux-cy y manquât, ie n'y voy rien aussi qui puisse porter autre tiltre que d'vne pure vsurpation & tyrannie. Par la mort de Louys le Begue donc cessa l'entreprise contre le Marquis Goth, & les messagers qui porterent le commandement du Roy sur le faict de la succession, ayans mis entre les mains du grand Chambellam Theodoric les ornemens Royaulx, s'en reuindrent en diligence dés que furêt aduertis du trespas du Begue, afin de pouruoir aux affaires de la maison Royale, où ils auoyent charge. Cependant commença non le desir des grands à faire les funerailles du Roy deffunct, leur suffisant qu'on l'eut fait mettre en terre, ains la partialité & ligues seditieuses, chascun taschant d'auoir vn Roy fait à sa poste: car le Comte d'Auuergne qui auoit la charge de Louys fils du Roy, taschoit de gaigner les François afin de le faire regner: & auoit de son costé Boson, à cause que si Louys estoit declairé habile à la succession, Carloman son gendre estoit aussi pour y venir, estant frere germain, & de pere & de mere de Louys, & facilement ils se faisoyent forts d'attirer, & l'Abbé, Boson, & Thierry Comte d'Austun. Or n'y a il rien qui tant me face croire que Louys & Carloman estoyent bastards que ceste contention: car s'ils eussent esté legitimes, c'est sans doubte que les seigneurs n'eussent fait difficulté de saisir l'aisné de la couronne: & ne fault s'arrester sur l'ordonnance du deffunct Roy, d'autant que n'ayant d'autres enfans (pour lors nais) que ces bastards, il eut bien voulu les auancer à la courône; & pour ce les comprit-il en l'accord fait auec Louys de Germanie, & feit le testament dit cy dessus, & sembla instituer Louys son successeur, lors mesme qu'il le declaire son Lieutenant en l'armée conduite contre le Comte de Thoulouse. Ce neantmoins ces declarations ont donné occasion à plusieurs de penser & croire, que ces enfans estoyent legitimes, & de tant plus l'ont ils creu, comme ils ont eu tesmoin assez suffisant, qui deffend & garentist leur cause, à sçauoir Reginon, lequel viuoit sous le sang Carlouinge, & qui pource doit auoir quelque authorité, lequel parlant de cecy vse de ces mots: Peu de iours apres ce grand Ecclipse, Louys fils de Charles, lequel estoit surnommé le Begue, à cause qu'il auoit la parole tardiue, & mal à son aise, sortit de ce monde: ce Roy fut simple, doux & paisible, aymant la paix, la religion & iustice: cestuy estant en la fleur de son adolescence, prit en amitié vne belle damoiselle, issue d'illustres parents, laquelle il espousa, & en eut deux enfans masles, beaux, de hault cœur, & fort genereux, l'vn desquels s'appelloit Louys, & l'autre eut à nom Carloman: mais pource que sans le congé ny consentement de l'Empereur son pere, il auoit espousé ceste Ansgarde, l'Empereur luy osta, & luy deffendit de plus l'accointer: si bien que le fils feit serment de cecy, & elle fut separée pour iamais du lict du Prince, auquel le pere donna pour espouse Adelais, que le Begue laissa enceinte quâd il mourut, & laquelle au bout des neuf mois enfanta vn fils, auquel elle donna le nom de Charles, en souuenance de son ayeul Charles le Chauue. Par ces parolles de Reginon, vous recueillez aisément quels furent ces enfans, & que le mariage estant parfait quelque clandestin que fut, si est-ce que les enfans n'en sont à dire illegitimes: mais par le mesme tesmoignage de Reginon, il est aisé à recueillir que ceste Ansgarde n'estoit autre que concubine de Louys, d'autant qu'il ne dit pas qu'il l'eut espousée, ains seulement fiancée, & là où chascun ignoroit le mariage: & mesme en vne personne publique telle que celuy qui deuoit succeder à vn Royaume, les choses de telle consequence ne doiuent estre faites secretement: par ainsi facilement on voit que c'estoit sa mignonne par amours, laquelle repudiant, il espousa la mere de Charles le Simple: & ç'a esté la cause pour laquelle tous les historiens Gauloys d'vn accord ont appellé bastards ces enfans, n'ayans trouué raison aucune du mariage du Begue auec Ansgarde:

Voyage d'Autun contre Bernard laissé.

Princes qui fauorisoyent les enfans estimez bastards du Begue.

Reginon liure 2. des Chroniq.

Louange de Louys le Begue.

Ansgarde femme du Begue, mais par mariage clâdestin.

Le Chauue chasse Ansgarde et dône Adelais à son fils pour espouse.

Ansgarde estoit côcubine & nô espouse du Begue.

Ansgarde: & est bien à presupposer que si ces Princes eussent esté legitimes, que les historiens n'eussent voulu faire ce tort à la couronne de France, y ayant hoir iuste, que de le blasonner de bastardise, mais la verité les ayant contrains, ils ont aussi laissé par escrit ce qui estoit, & declairé la misere du temps, & les factions d'entre les Princes. Ioint que cy dessus ie vous ay dit (suyuant la Chronique de sainct Denys escrite à la main) que lors que fut faict le mariage de la fille du Comte Boson, auec Carloman fils du Begue, il est proposé que le Roy dõna quelques terres en Fráce à ce sié fils naturel, d'autant que pour estre illegitime il ne luy pouuoit succeder à la couronne. Ainsi nous demourons resolus en cecy, que Louys & Carloman furent bastards, & incapables du droit Royal, quelque chose que les historiens Germains nous puissent dire, ny alleguer au contraire: & voila quant aux bastards. Boson cependant qui voyoit les affaires reüssir à son souhait, & les Roys accablez en France, qui pouuoyẽt luy empescher l'effect de ses desseins, commença aussi à descouurir le masque de sa desloyauté, car sans esgard aucun, ny de l'obligation qu'il auoit à la maison de France, de laquelle il tenoit tout son auancement, ny de la volonté & ordonnance du Roy deffunct, lequel auoit inuesty son grand Chambellam le Comte Theodoric de la seigneurie d'Austun, il s'empara d'icelle & en frustra le Chambellam: ayant intention (ainsi qu'il luy succeda depuis) de se faire Roy de Bourgoigne. Theodoric qui se voit auoir iuste occasion de poursuiure son droit, tant pour l'ancienne possession des siens, au païs & gouuernement de Bourgoigne, que pour le don que le Roy luy auoit fait du Comté Austunois, se mit aussi en deuoir de poursuyure sa pointe, & de ne rien lascher de sa prise: mais il auoit les reins trop foibles pour faire teste à celuy qui estoit des plus rusez hõmes de son temps, & lequel ayant tous les Princes ennemys, encor venoit-il a bout de ses affaires. La chose fut allée plus auant sans la sagesse de l'Abbé Hugues, grand amy de Boson, & parent de Theodoric, d'autant qu'on tient que Gerard son pere estoit proche parent du Comte Robert d'Anjou, & par ainsi allié de sang auec cest Hugues Abbé, lors des plus authorisez seigneurs de ce Royaume. Cestuy voyant de quelle consequence estoit ceste querelle, & combien elle pouuoit preiudicier à tout l'estat, de quelque costé que tournast la victoire, il s'entremit de l'accord, & estant fait iuge par les deux parties, il les accorda en ceste maniere, que Boson auroit la iurisdiction temporelle, & seroit Comte d'Austun, mais que le droit des Abbaïes & reuenu d'icelles demoureroit à Theodoric: de sorte que l'Abbé Hugues regardant à l'ambition de l'vn, & au proufit de l'autre, il donna le moins en reuenu, & le plus en charge (ie parle quant aux mondains) à Boson, & à Theodoric ce qui estoit le plus proufitable: entant que (comme i'ay dit) les Abbaïes alors seruoyent de domaine aux seigneurs, & les Roys les donnoyent pour recompence, & mettoyent en commande, sans que les Papes se meslassent du temporel des Eglises: dequoy il a fallu depuis que pour vn bon & sainct respect ils ayent pris cognoissance, veu l'abus qui s'en ensuyuoit, & la ruine de la discipline, & police ecclesiastique, qu'engendroit ceste licentieuse vsurpation. Et de fait ne fault s'esbahir si plusieurs maisons se sont agrandies depuis ce temps, & durant ces inuasions, le nom desquelles perissant, non pourtant les biens ne sont point retournez à l'Eglise, d'où ils auoyent esté desmembrez. L'Abbé Hugues donc qui sçauoit combien estoit delicat le pain du crucifix, & gras & prompt le reuenu des Eglises, feit sur elles la part de Theodoric: dequoy Paradin ne fait aucune mention, ains met en auant que Theodoric feit tousiours teste à Boson, detint Austun, & empescha que le susdit Boson ne vint à la couronne de France: mais auec quelle raison, nous le verrons cy apres, car il nous fault donner vn successeur à Louys le Begue. Suyuant l'histoire ancienne tant du moyne Aymon, que de la Chronique de sainct Denys: nous recueillons que Theodoric ayant en charge Louys l'aisné des bastards du Begue, il auoit aussi de son costé, & l'Abbé Hugues, & Boson, & le Comte d'Auuergne, lesquels d'vn accord manderẽt les Princes & seigneurs du Royaume, qu'ils eussent à se trouuer à Meaux, pour saluer Louys declairé successeur par son pere, afin que là il fut deliberé & conclu de tous les affaires concernans le proufit de la republique. Ie ne nie point que Boson sous main ne pratiquast la faueur des grans, pour paruenir à la couronne, mais si appert-il qu'en general il faisoit pour les bastards, non de soucy qu'il eut d'eux, mais pour ne se voir accablé de tant de parties qui s'of-

Chronique de sainct Denys escrite à la main.

Boson tasche de frauder Theodoric de son droit.

Hugues Abbé fait arbitre entre les Cõtes Boson, & Theodoric.

Accord fait entre Boson, & Theodoric.

Combien necessaire que le Pape se soit meslé du tẽporel des Eglises.

Assemblée assignée à Meaux pour l'establissement de la royauté.

froyent en ceste poursuite il soustenoit & Theodoric, & les partiaux de l'Abbé Hugues, y ayant trois controuuerses fort grandes, à sçauoir vn ventre qui estoit tenant chascun en attente, les amys des bastards, & d'autres qui appelloyent les Roys Germains à la couronne Françoise. Vous qui auez le sens bon & subtil, & qui par les faits passez iugez au vray de ce qui succede, me confesserez aussi que si Louys & Carloman (estans de l'aage qu'ils estoyent, c'est à dire hors d'enfance, puis que l'vn estoit desia marié) eussent esté legitimes, on ne se fut arresté sur ces disputes, puis que la loy du Royaume (de laquelle nous auons desia parlé) y pouruoyoit, & par ainsi a default de hoir legitime, aumoins qui apparut, la Royne Adelais estant encore enceinte, il falloit venir à l'election, ou plustost à regarder ceux qui lesquels pouuoyent venir à la succession par droit de prochain lignager, tels qu'estoyent les Roys de Germanie. Et ceste cy est la cause de celle grande diuision qui aduint l'an huit cens quatre vingts, pour la couronne, les vns la voulans mettre en vne main, les autres en vne autre : car Gozlin Abbé de sainct Germain des Prez, homme fin & remuant, estant mal content de ce que Boson, Theodoric, Hugues & Bernard, gouuernans le Begue, l'auoyent desarçonné & chassé de cour, luy qui auoit eu l'oreille du Chauue, s'imagina aussi de rompre le dessein des Comtes sur la creation des bastards au parlemét general de Meaux, & d'empescher que les bastards ne veinssent à la couronne: Ce qui le poussoit à ce faire estoient les torts, brauades, & iniures que les seigneurs susnommez luy auoyent fait, & la crainte qu'il auoit qu'ils ne luy en feissent encor d'auantage, s'ils paruenoyét à leur pretente, se resolut & de rompre leur coup, & ensemble se venger des Comtes: & les moyens pour se faire apparoissoyent fort grans & raisonnables, lesquels estoyét tels que s'ensuit. Il vous peut souuenir de la bataille donnée à Andernach le long du Rhin, lors que le Chauue se saisit des terres de Lothaire Roy de Lorraine, en ceste cy estant pris Gozlin, il y gaigna le cœur de Louys Roy de Germanie, si bien que & luy, & sa femme, & Prince d'entre les Germains, luy promirent toute faueur & secours la où la necessité le requerroit, se souuenant de cecy, & voyant qu'il ne pouuoit mieux encor accroistre ceste amitié du Prince Allemant, qu'en luy offrant la couronne de France, comme au plus proche du sang, il se delibera de frustrer les bastards, & par mesme moyen oster l'esperance aux tuteurs du posthume du Begue, de venir à la succession. Et d'autant que cecy ne se pouuoit faire sans vn tiers, & iceluy homme d'effect, & ayant puissance il s'adressa à Conrard Comte de Paris, lequel estoit aussi des mal-contents, & auoit esté vn peu rudement traitté par les Comtes qui auoyent manié le Begue, il met en auant l'orgueil de leurs aduersaires, leur ambition, & quels ils seroyent si les bastards estoyent faits Roys, lesquels faudroit que dependissent de leur volonté, veu les brauades iouées au Begue, & les menées & conspirations des aucuns d'entre eux contre le Chauue. Que de se couurir de l'attente du fruit qui estoit au ventre d'Adelaïs, ce seroit grande simplicité, & plus encor de s'appuyer aux forces, credit, ny conseil d'vne femme : que les affaires du Royaume demandoyent vn homme, & iceluy puissant & experimenté aux affaires, tant pour obuier à la tyrannie de ceux-cy, que pour la deffence du païs contre les courses estrangeres : qu'il n'y auoit homme plus propre que Louys, vn des Roys de Germanie, tant pour sa vaillance, grandeur, & authorité, que pour estre Prince du sang, & plustost à receuoir que les bastards, & qu'il estoit bon, sage, courtois, iuste, & debonnaire Prince. Protesta ne rien faire, ny proposer, que pour le bien du Royaume, & aduancement de ses amys, entre lesquels il estimoit le Comte n'estre point des derniers, ioint qu'ils couroyent tous deux vne pareille fortune, estans haïs des autres Comtes, & qu'au reste Conrad estant chef de ceste entreprise, seroit aussi honnoré par Louys de Germanie sur tout autre seigneur du Royaume, & ayant le maniement des affaires, aisément il pourroit se preualoir des brauades que les Bosonistes luy auoyent faites, car ainsi nomma il le party de ceux qui suyuoyent les bastards. Conrad qui de soy haïoit Boson, & cognoissoit ses desirs & pretentes ne tendre qu'à la diminution de la couronne de France : & qui sentoit que l'Abbé Hugues d'autre part aspiroit à l'aggrandissement des Comtes d'Anjou, se laissa gaigner à Gozlin, & se rendit chef de l'entreprise contre les Bosonistes. Et d'autant que l'assemblée que Boson & ses complices auoyent assignée à Meaux, estoit pour rompre leur coup si elle passoit outre: ceux-cy deuancent, & vont visiter

Trois contendans à la Royauté sans Boson.

Gozlin Abbé de sainct Germain, homme de grandes menées.

Pourquoy Gozlin n'accordoit à la cause des bastards.

Menées de l'Abbé Gozlin.

Remonstrance de Gozlin à Conrad Comte de Paris.

Conrad se laisse gaigner à Gozlin.

visiter les vns,& escriuët aux autres tant des Euesques, Abbez que seigneurs,& grands personnages du païs pour les destourner d'aller à Meaux, ains de venir la part qu'ils estoyent, afin que suyuant droit & raison en vne telle necessité, ils peussent consulter librement des affaires du Royaume: d'autant que cela ne leur seroit point loisible, s'ils se trouuoyent parmy ceux, le conseil desquels ne gisoit qu'en la force. Ces pratiques ne furent vaines, ains plusieurs grands seigneurs tant ecclesiastiques que temporels, lesquels ne prenoyent pour argent content les façons de faire de Boson, se meslant plus qu'il ne deuoit des affaires de France, vindrent vers eux, & entrerent en conference sur le fait du gouuernement, puis qu'il n'y auoit Roy legitime, & qu'on ne sçauoit ce que la Royne auoit en son ventre: & allerent si auant les propos, qu'il y fut conclud que le bastard Louys n'y pouuoit venir, quelque chose que on dit de la voulenté testamentaire du Begue, lequel n'estoit manié que par ceux qui auoyent basty ceste menée pour pescher en eau trouble: par ainsi en fin Gozlin voyant vn si beau chemin, proposa Louys Roy de Germanie, estre Prince du sang de France, issu d'vn frere du Chauue, & iceluy son aisné, auquel iustement appartenoit la couronne, mais que le Debonnaire s'estoit laissé coiffer à sa femme du second lict, & auoit faict tort aux premiers heritiers issus des premieres nopces. Et afin qu'on veit que c'estoit la grandeur & conuoitise qui guidoit les vns: & le desir de vengeance, duquel estoit poussé Gozlin, lequel ayant esté des plus cheris du Begue, en auoit esté desapointé par les menées, & subtiles ruses des amys de Boson, qui mouuoyent les chefs de ceste entreprise à remuer mesnage, il fut dit, que de Louys ils obtiendroyent les honneurs & dignitez, qu'ils n'auoyent peu obtenir par le passé, à cause que les Roys le Chauue, & le Begue n'en auoyent point assez pour saouler, & rassasier les Comtes d'Anjou, de Prouence, d'Autun, & d'Auuergne. Le faire & le dire fut tout vn en ces seigneurs, voyans bien que la diligence estoit requise, & qu'il failloit despecher matiere auant que les autres s'en doutassent: & à ceste cause, ils despechent des Gentilshommes de bon esprit, entendans bien les affaires vers Louys Roy de Germanie, & vers son espouse, afin de le soliciter d'entendre au salut de la France, & a ne laisser escouler vne si belle occasion que ceste-cy, de se faire le monarque d'vn si beau, & puissant Royaume. Qu'il luy pleust de venir auec bonnes troupes iusqu'à Mets, mais que ce fut auec toute diligence, d'autant que l'affaire requeroit haste: luy promettans de luy amener là tous les Euesques, Abbez & Seigneurs de la France pour luy aller baiser les mains, & le recognoistre pour leur Roy, commme celuy à qui iustement appartenoit la couronne. Tandis que les deputez marchent vers l'Allemaigne, Conrad, Gozlin, & leurs complices ayant fait vne grande leuée d'hommes sous vn beau pretexte de liberté, & disans qu'ils vouloyent garentir la couronne de la main des tyrans, se mirent à piller estrangement le païs depuis Senlis le long de la riuiere d'Ayne, iusques à Verdum sur Meuse. D'autre part Louys de Germanie, oyant les offres faits par ces deputez (voyez que peut le desir de dominer, & l'insatiable faim de l'ambition) sans qu'il luy souuint plus du serment par luy fait au Begue, lors de la paix conclue entre eux à Ienuille, que l'vn mourant deuant l'autre, chascun deffendroit les enfans du deffunct: & ne se souciant que le Begue luy auoit specifiez Louys & Carloman, & autres enfans que Dieu luy donneroit, il accepta la condition, & promit de venir à Mets, & receuoir là les hommages des seigneurs de France. En somme il vint iusques à Mets, bien accompaigné d'Allemants, & là il attendoit les seigneurs Gauloys, suyuant la promesse qu'on luy auoit faite: mais derechef ils le prient par d'autres messagers, qu'il ne se faschast point de venir iusqu'à Verdun, afin que plus aisément ils peussent mener vers luy les deputez des communautez des villes, afin que ils peussent luy faire la reuerence. A quoy Louys cõdescendit volõtiers, d'autãt que ce luy estoit autãt de terre cõquise: & pource il prit son chemin vers Verdun, sur lequel les soldats Allemants feirent tant de maulx, & pillerent tellement le païs, que si les Mores, & autres Barbares, & infidelles y eussent passé, on n'eut sceu iuger lesquels fussent allez plus doucement en besoigne. Tant y a que & Conrad & Gozlin, & les autres seigneurs François, furent fort mal edifiez d'vne entrée si farouche en vn païs donné de gré, & qui n'estoit pas de conqueste, si bien qu'ils eussent voulu que Louys n'eut onc passé Mets, d'autant que sa venuë, & la cruauté de ses troupes faisoyent voir à chascun, que Gozlin & Conrad

Cõrad & Gozlin assemblent les Prelats & noblesse de France.

Pourquoy Gozlin haïoit Boson & les autres Cõtes.

Embassadeurs enuoyez vers Louys de Germanie

Païs pillé par Gozlin & Cõrad.

Louys de Germanie fauce son sermẽt fait au Begue.

Louys de Germanie vient à Mets, puis à Verdun.

Estrange degast fait en France par les Allemãs.

disoyent plus de bien de Louys que l'experience n'en y demonstroit,& ce nonobstant voulurent-ils passer oultre. Les partiaux de Boson, & qui portoyent la querelle des bastards, aduertis des menées de Gozlin,& Conrad,sçachans quelles gens c'estoyent & qu'ils ne reposeroyent onc sans brouiller les cartes estrangement, si on n'y pouruoyoit de bonne heure,se mirent aussi à consulter ceste matiere:mais ils furent estonnez oyans que Louys auoit passé le Rhin,Meuse & Moselle, & s'estoit campé és terres de France: & de tant plus leur sembloit la chose difficile, qu'ils voyoient d'autre part les Normands, lesquels repoulsez du païs Anglois, se ruoyent plus furieusement que iamais sur les terres de Gaule. A ceste cause delibererent d'appaiser par quelque moyen que ce fut ce Roy Franc-Allemant, & tascher de le faire retirer: & pource enuoyerent vers luy Gautier Euesque d'Orleans, & deux Comtes, ou Capitaines de la maison du Roy appellez Goeram, & Auscher, pour le prier d'auoir compassion des enfans, la deffence desquels il auoit promise & iurée à leur pere, & ensemble de la France ruinée par les Normands, lesquels y estoyent entrez de nouueau par plusieurs endroits ,ne laissans rien qu'ils ne meissent en ruine. Au reste,afin de le faire adoulcir, ils luy font offre de luy donner le païs de Lorraine, que Charles le Chauue auoit eu du partage de Lothaire, sauf la Bourgoigne & païs qui en dependoyent, ce qui donna si bon goust à Louys que volontiers il escouta cecy, voyant que sans coup ferir, & sans nulle perte d'hommes, il auoit conquis ce que son pere ne peut onc auoir par guerre. A ceste cause il accorda auec eux, & receut le païs Lorrain, depuis la Meuse iusqu'au Rhin, si bien que fraudant & trompant Conrad & Gozlin,il se retira à Francfort, ayant fait ses affaires aux despens des François, & laissant embourbez ceux lesquels pour se venger d'autruy,luy auoyent fait largesse de ce dequoy ils ne pouuoyent disposer, faisant tort au vray heritier, lequel durant celle saison nasquit, & fut nommé (comme i'ay dit) Charles, lequel depuis porta le surnom de Simple, à cause du peu d'effect qui fut en luy en sa puissance. Ce Louys Roy Allemant, auoit sa femme qui portoit la cause de Gozlin, laquelle voyant son mary s'en retourner sans faire ce pourquoy il estoit passé en France, le tança fort aigrement, comme l'accusant de peu de cœur, & le blasmant de n'auoir passé outre, & auec la Lorraine emporter le reste de la France. Plus fut encore esmeue Luithgarde (car ainsi s'appelloit ceste dame) voyant Gozlin & Conrad fugitifs en Allemaigne, se plaignans grandement du tort que Louys leur faisoit, & disans que par luy & l'amour qu'ils luy portoyent, ils s'estoyent hazardez, & auoyent exposé & leurs biens & leurs vies en danger. Ceste recharge fut cause que Luithgarde assaillit son mary plus que iamais, & le pressa tellement qu'il se resolut de venir derechef en France, & de ne plus desister de sa poursuite, qu'il ne fut couronné & sacré, & n'eut chassé & les bastards & ceux qui les fauorisoyent & auançoyent. Mais sur ces entrefaites, il fut aduerty de la mort de son frere aisné Carloman qui estoit decedé, saisy de paralysie, & comme le bastard dudit Carlomã, appellé Arnoul, ou Arnulphe, s'estoit emparé du païs de Bauiere,& pource laissant pour celle fois l'entreprise de Gaule, il fut en Bauiere, où il trouua que les affaires n'estoyent si criminels qu'on luy auoit donné à entendre, & par ainsi ayant donné ordre aux affaires, il reuint à Francfort, deliberé de parfaire ce qu'il auoit commencé contre les François: & sur ceste asseurance Conrad & Gozlin estoyent de retour vers leurs compaignons & complices auec lettres de Luithgarde, contenans de grandes promesses & foy que le Roy son mary ne failliroit au plustost de satisfaire à ce que premierement il leur auoit promis.

Deputez des bastards vers Louys de Germanie

Offres faits à Louys de Germanie

Accord de Louys auec les Bastards, & sa retraite en Allemaigne.

Naissance de Charles le Simple. l'an huit cens octante.

Luithgarde femme de Louys de Germanie.

Complainte de Gozlin & Conrad à Luithgarde.

Carloman Roy de Bauiere meurt de Paralysie.

Louys de Germanie s'appreste pour venir en France.

De l'assem-

DE L'ASSEMBLEE DES SEIGNEVRS DE France, pour nommer vn Roy, attendant que Charles le Simple fut d'aage: & comme les Bastards Louys & Carloman furent sacrez & couronnez. CHAP. LXIII.



COMME ces choses se passoyent en Alemaigne, & que deja plusieurs condescendoyent à ce que le Royaume de Gaule fut vny à celuy de Germanie: voicy Hermégarde espouse de Boson, femme de hault cœur, qui s'entremist à la trauerse, & laquelle voyant le desordre du Royaume, & comme on ne procedoit plus selon la voye de tout temps accoustumée en France, sçachant aussi quelles estoyent les volontez de plusieurs qui desiroyent viure en leur ancienne immunité de piller & rançonner chascun, commença aussi à les practiquer pour son mary, aux oreilles duquel elle estoit sans cesse, luy reprochât de ce qu'ayant de si beaux moyens de se faire Roy, il y estoit si lent & paresseux. Qu'elle estant fille du sang Royal de France & Germanie, sortie d'vn Empereur des Romains, & fiancee à vn autre Empereur, à sçauoir à celuy de Cõstantinople, n'estoit pour viure contente, si son mary n'estoit & souuerain de sa terre, & Roy couronné de quelque Royaume, & si ses enfans n'estoiét aussi mis au ranc des Roys, ainsi qu'auoyent esté ses ancestres. Cecy fut cause, que Boson qui poursuyuoit pour les Bastards, se meit à faire la brigue pour soymesme, & sollicitoit la noblesse à l'eslire & faire Roy à force de presens, & en donnant des Abbayes, & promettant des Eueschez & des Seigneuries à ceux qui le fauoriseroyent: de sorte que peu s'en fallut qu'il n'emportast le Royaume, si vn nouueau accidét ne luy eut rompu ceste pratique. Ie vous ay parlé cy dessus de la naissance de Charles le Simple posthume du Begue, laquelle aduint durant qu'on estoit sur ces diuisions, & la tuition duquel fut prise (ainsi que porte la Chronique escrite à la main, de sainct Denys) par Louys & Carloman freres naturels: ce qui rompit les desseins de Boson, d'autant que la noblesse commença à regarder au vray successeur, & à ne le vouloir frauder de son heritage. Il est vray que la necessité du temps requeroit vn Roy homme, & pource encor' failloit il venir à l'election pour ceste regence. Et d'autant que le bruit certain estoit, que les Alemãs descendoyent auec Louys Roy de Germanie, Hugues Abbé & Theodoric grand Châbellan qui ne vouloyent que la France fut sous-mise aux Princes d'outre le Rhin, pour plusieurs & icelles considerables raisons, solliciterent les Seigneurs & deputez des prouinces à faire vne soudaine resolution, lesquels dependans de sa volonté, nommerent Roys les Bastards, & auec vne grande diligence les conduirent à l'abbaye de Ferrieres, où estans quelques Euesques, & la pluspart des Barons assemblez, ils furent sacrez & couronnez Roys de France tous deux: il est vray que Louys eut le droit premier, comme l'aisné, & tint le pays qui proprement est appellé France: à Carloman escheant l'Aquitaine, & la Bourgoigne: & ainsi fut fraudé Boson de sa pretente, d'autant que tout aussi tost apres le sacre, il y eut peu de François qui ne vinssent faire les foy & hommages à ces deux Roys & ne leur promissent tout secours & seruice enuers tous, & contre tous ceux qui leur voudroyent troubler la possession de la couronne. Les deux Roys sçachans les menees de Boson, & combien traistreusement il s'estoit gouuerné en leur endroit, le prindrent tellement à contre-cœur, que (comme dit Reginon) il ne fut iour de leur vie, qu'ils ne le poursuyuissent par guerre, sans onc cesser de le persecuter. Et non seulement Boson estoit hay de ces deux cy, ains les Roys qui leur succederent, eurent le nom & memoire de ce Boson en telle haine & detestatiõ, qu'ils pourchasserent sa mort & ruine: & encor en ce mauuais vouloir participerent tous les Capitaines & Soldats François, tant les ruses de ce Comte, depuis Roy, leur

Hermengarde femme de Boson ambicieuse.

Remonstrãce de Hermégarde à son mary.

Poursuite de Boson à se faire roy de France.

Louys & Carloman se rendent tuteurs de leur frere Charles le Simple.

Hugues abbé pour les bastards.

Louys & Carloman sacrez & courõnez à Ferrieres.

Partage du Royaume entre Louis et Carlom.

Haine des roys contre Boson.

Regin. li. 2.

Boson hay de toute sorte de François.

estoyent desplaisantes: ainsi parle Reginon. Louys & Carloman faits Roys, faisoyent tout par le conseil de l'Abbé Hugues, homme de grande prudence, lequel auança en Court ses neueux Eude & Robert, faisant l'aisné Comte de Paris, & l'autre nommé Duc d'Aquitaine, bien qu'vn Eblé soit mis par les Annalistes d'Aquitaine, lesquels ainsi aggrandis manioyent les affaires du Royaume, & faisoyent teste à Boson, & à ses complices. Cependant pource que les Normands remuoyent mesnage, & qu'on se craignoit que pour les menées de Louys de Germanie, Charles le Gros ne feit aussi quelque entreprise, à ce poussé, & par Boson separé de l'alliance des Roys, & par Gozlin & Conrad: les Roys enuoyerent vers le susdit Charles le Gros, qui s'en alloit en Italie pour prendre possession de l'Empire (bien que desia il fut receu par le Pape, mais non couronné) afin de traiter la paix & alliance perpetuelle entre luy, & la maison de France. Aymon tient que les Roys tous deux furent voir leur cousin Charles Empereur iusques aux Alpes, & la Chronique sainct Denys maintient qu'il n'y alla qu'vne grande troupe de noblesse, mais i'ay peur qu'on a oublié d'y escrire qu'elle accompaignoit ses Roys: tant y a que les Princes s'entre-voyans se feirent bon accueil, promirent secours les vns aux autres, & iurerent la paix selon le desir des Roys de France: & ainsi Charles le Gros passa en Italie, fut contre les Sarrasins courans le pays Neapolitain, pour lequel bien-fait, luy retournant à Rome, fut sacré & couronné Empereur par le Pape Iean huitiesme, lequel a fait en son pôtificat ce qu'on ne lit point d'autre Pape, qu'en peu d'espace de temps il couronna & sacra troys Empereurs, à sçauoir Charles le Chauue, Louys le Begue, & Charles le Gros, tous troys du sang François, & de la race des Carlouinges. I'ay parlé de la hayne que portoyent les Roys, Princes, seigneurs & Capitaines de France, à Boson Comte de Prouence, mais i'ay laissé à dire l'occasion principale, laquelle à present il conuient deduire comme estant necessaire pour l'intelligence de l'histoire des temps qu'il nous faut discourir. Vous auez veu comme Charles le Chauue auança Boson, le faisant Comte de Prouence, & luy donnant toute l'estendue du pays qui est le long du Rhosne vers les Alpes, si bien que la Prouence, Dauphiné, Sauoye, & Franche-Comté dependoyent de l'authorité de ce Prince: & auez veu comme depuis Boson frauda Theodoric du Comté d'Austun, & l'accord passé entre eux par le moyen de l'Abbé Hugues, soudain apres la mort de Louys le Begue. Boson donc estant si grand terrien, & puissant Prince, ayant failly à la couronne de France, se retira en son pays & seigneuries, comme celuy qui mesprisoit aussi bien les bastards, qu'il n'auoit tenu compte, ny de leur ayeul, ny de leur Pere, & quoy qu'il eut assisté à leur couronnement, & fait serment de fidelité, si est-ce qu'il pratiqua la sentence du poëte iadis empruntée par Cæsar, qui dit, que s'il fault violer le droit, que pour regner il est loisible, & qu'au reste il fault honnorer & exercer iustice: d'autant que, soit que les sollicitations de sa femme le pressassent, ou que la propre ambition le guidast à ce faire, il se resolut de se faire couronner Roy, & souuerain des pays à luy octroyez par les dons des Roys de France. A ceste cause il se mit à pratiquer les Euesques & seigneurs de Bourgoigne, partie desquels il contraignit par menaces, les autres par flateuses & pipeuses promesses, les aucuns il repeut d'vn vain espoir, & aux plus puissans il creua le cœur à force de dons, & liberales largesses, à ce que tous d'vn accord le nommassent, & feissent Roy de Bourgoigne. Or auant que passer plus outre, il nous fault vous faire voir la faulte de ceux qui dient que Boson fut fait Roy de Bourgoigne, & couronné par Charles le Chauue, lequel comme il estoit conuoiteux d'honneur, aymoit mieux auoir des Roys qui luy obeissent & faits de sa main, que non pas des terres desquelles il eut eu le reuenu & les hommes à commandement: veu que cy dessus ie vous ay monstré qu'au dernier voyage d'Italie fait par le Chauue, le Comte Boson refusa de le suyure, & trompa son maistre, comme celuy qui auoit intelligence, auec les enfans de Louys de Germanie. Or pas vn des anciens ne dit que lors ce Boson eut autre tiltre que de Comte, & nul le fait Roy que l'an mesme du decez du Begue, à scauoir huit cens septante & neuf, selon qu'Aymon le compte, & que la Pancharte du couronnement de Boson le porte, & on sçait que le Chauue mourut l'an huit cens septante & huit, donc il ne se peut faire que par luy Boson fut couronné: que si l'intention du Chauue estoit de le

L'Abbé Hugues auance en court Eude & Robert Comtes d'Aniou.

Entreueuë de Louys & Carloman auec Charles le Gras Emp.

Paix & alliance entre l'Empereur & les Roys de France.

Charles le Gras sacré Empereur par Iean 8.

Pourquoy les Frãçois haioyent Boson.

Ingratitude de Boső.

Boson aspire à la couronne de Bourgoigne.

Iamais Charles le Chauue ne feit Boson Roy de Bourgoigne.

de le faire Roy, si est-ce que iamais il ne le mit en execution : & au reste, iamais Boson ne porta tiltre de Roy ny viuant le Chauue, ny du regne du Begue, lesquels on souspçonne qu'il feit mourir tous deux de poison, ains se feit luy-mesme Roy de son authorité, & par vsurpation soubs les bastards du Begue. Ayant donc ce Comte Prouençal gaigné par ce moyen les voix & suffrages d'Otran Archeuesque de Vienne, d'Aurelien Archeuesque de Lyon, de Trecton Archeuesque de Tarentaise, de Rostague Archeuesque d'Arles, & des Euesques d'Aix, Austun, Valence, Grenoble, Vause, Die, Maurienne, Gap, Chalon, Lausane, Agde, Mascon, Viuiers, Marseille, Oranges, Vzez, Riez, Auignon, & de l'Archeuesque de Besançon, & Abbez du pays, & des Princes & Seigneurs compris sous toutes ces iurisdictions Ecclesiastiques, il les assembla en vn lieu pres de Vienne appellé Mantale, qui estoit vn palais Royal, & là ils le creérent, nommerent, & sacrerent Roy de Bourgoigne, feirent des oraisons sur luy, inciterent les Princes à signer leur election, & à le receuoir pour leur Prince. Mais auant qu'aucun voulut passer outre, les seigneurs du pays luy feirent proposer ce qu'ils vouloyent qu'il gardast & obseruast estant venu à la couronne : & dequoy ils requeroyent qu'il feit serment, estoit, qu'en premier lieu il aymeroit & craindroit Dieu, & deffendroit la foy Catholique & les libertez des Eglises de son Royaume, & les ministres d'icelles en leurs priuileges & immunitez, qu'il feroit droit, raison & iustice à chascun, seroit accessible & accostable, doux, courtois & debonnaire, prestant l'oreille à ses bons & loyaux conseillers, par l'aduis & conseil desquels il feroit & ordonneroit toute chose : & en somme, que comme tous luy offroyent obeissance & seruice, qu'il se rendist aussi le pere de tous, & le defenseur de son peuple, afin que ceste leur election ressemblast proceder de Dieu, & que sa seigneurie peut estre durable. A ceste sommation respondit Boson fort humainement, mais dés l'entrée de sa responce il monstra son fard, disant que bien que recognoissant son incapacité & insuffisance il eut refusé ceste charge si pesante que d'vn Royaume, si est-ce que sçachant que par inspiration diuine ils l'auoyent esleu, & que sans nulle contrediction ny diuersité de vouloirs & desirs ils l'auoyent choisy, il ne desiroit aussi contreuenir à leur vouloir, ny les frustrer de l'opinion que de luy ils auoyent conceuë. Par ainsi protesta de viure & mourir en la foy & vraye religion & obeissance de l'Eglise Catholique, en laquelle il auoit esté nourry, & pour la defence & tuition de laquelle il protestoit de hazarder sa vie, aussi bien que pour la conseruation de l'estat Ecclesiastique des priuileges d'iceluy, & immunitez octroyées aux ministres seruants à l'autel. Iura & promit solennellement de faire droict & iustice à chascun suyuant les loix & coustumes anciennes, & selon qu'il verroit par l'aduis de son conseil estre vtile & necessaire pour le bien, entretenement & salut du Royaume : protestant que s'il aduenoit que (comme la souueraineté dispense les Roys à plus faire que l'equité ne permet) il s'égarast iusques à faire quelque violence, il l'amenderoit de son pouuoir dés qu'ils luy en auroyent faict remonstrance : les admonnestant & priant de ne luy flater rien ny luy celer aucunemét ce qui seroit iuste & raisonnable. Et en fin il conclud & finist sa protestation par vne requeste & supplication aux Ecclesiastiques, qu'il leur plaise ordonner des processions, & prieres publiques par l'espace de trois iours par touts leurs dioceses, afin que Dieu luy pardonnast ses faultes passées, & le guidast si bien en sa seigneurie, que iamais il ne se fouruoyast du droict chemin de vertu, & n'vsast d'aucune iniustice sur son peuple. Mais s'il tint bien sa promesse, & fut si bon & droicturier qu'il se disoit, & s'il defendit & conserua les droicts des Ecclesiastiques, ie m'en rapporte aux Histoires de Bourgoigne, lesquelles le rendent vn grand exacteur, & celuy qui ne faisoit nomplus de conscience de prendre le bien de l'Eglise, & s'empoigner aux mesmes Euesques, que s'il eust leué deniers de son propre domaine, ainsi qu'on list de l'vsurpatió par luy faicte sur l'abbaïe de Charlieu, qui n'est à present qu'vne prieuré quil osta à Rathbert son propre frere. Voila quant à l'vsurpation faicte par Boson sur les terres du domaine de France, desmembrement d'icelles de la couronne, & de son couronnement pour Roy de Bourgoigne : ce qui fut l'occasion la premiere & plus importante qui luy rendit les François mal affectionnez, & causa que depuis on luy feit la guerre. Et de faict, dés aussi tost que les Bastards furent couronnez, &

En quel téps se feit Boson Roy.

Prelats qui assisterent au sacre de Boson pres de Vienne.

Propositiós faictes à Boson auant qu'estre receu Roy.

Responce de Boson accordát ce qu'ó luy demandoit.

Boson persecuteur des Eglises.

Charlieu prieuré, iadis abbaye ostée par Boson à só frere Rathbert Euesque de Valence.

eurent fait alliance auec leur cousin l'Empereur Charles, ils se delibererent de luy donner dessus, & le chastier de son insolence, resolus de luy oster, & le nom Royal, & la vie: mais les nouueaux empeschements qui leur suruindrent, donnerét repos à Boson, & establissans sa force diminuerent grande partie de celles des Roys de France. Car en l'an huit cens quatre vingts & vn, les Normáds qui se tenoyét le long du Loire, ayans fait venir des nouuelles forces en Gaule, faisoyent aussi des maux infinis en Aquitaine, & par le gouuernement de l'Abbé Hugues, & sur les terres des Côtes d'Aniou & Touraine: cecy fut cause que dés que Louys & Carloman eurent parlé à l'Empereur leur cousin, & pris congé de luy, ils leuerent soudain des forces, & accompaignez de l'Abbé Hugues, Eude Comte d'Anjou, & son frere Robert, de Theodoric Comte d'Austun, & plusieurs autres grands seigneurs, ils vindrent en Aquitaine, sur le plat pays de laquelle ces barbares estoyent sortis gastans tout, d'autant que personne ne leur faisoit resistance: si bien que leurs courses furent iusques en Touraine, vsans de leurs douceurs, & courtoisies accoustumeees. Les Roys donc auec leurs gens en grand nombre, s'y acheminerent, & venans à Tours encouragerent la noblesse & habitans du pays qui s'estoyent retirez és places fortes, de là sortent pour aller sur les Normands qui s'estoyent arrestez à Chignon sur Vienne, là où fut donnée la bataille sanglante & furieuse, le iour de sainct André, qui est le trentiéme de Nouembre: & en laquelle les Roys furent victorieux, non sans perte de leurs soldats, mais non telle qui fut à esgaller à celle des infidelles, desquels il en demoura neuf mille sur la place, & vn grand nombre qui se pensoit sauuer à nage pour aller vers les bateaux, fut summergé dedans le fleuue susdit de Vienne. Ceste victoire abaissa le caquet pour quelque temps aux Normands, & donna cœur aux François, de sorte que leur semblant que ces bastards deussent remettre le pays en liberté, chascun loüoit Dieu, que la France eut si bien rencontré de Princes: lesquels s'en retournerent vers Paris, ioyeux, triomphans, & tout resolus de passer en Bourgoigne, pour faire humilier Boson qui s'y portoit pour souuerain: mais ils en furent encore destournez par vne autre guerre, laquelle si fut venuë aux effects tels que l'appareil menaçoit, il eut esté aisé & à Boson & aux Normands de s'auancer, & gaigner terre a bon marché en France. Car Gozlin Abbé, & Conrad Comte, se voyans chassez de leur pays, & que le moyen d'y viure paisiblement leur estoit osté: marris aussi que Louys Roy de Germanie fut si long en ses affaires, & que content du pays de Lorraine qu'on luy auoit quitté pour le faire taire, il delayoit le secours promis lors qu'il alla en Bauiere, pour empescher que Arnulphe bastard de Carloman ne luy rauit la Bauiere, ils le sollicitent plus que iamais, & le somment de sa promesse: & sous main ils font prier Luithgarde sa femme de le haster, & le faire passer en France, à quoy elle ne faillit point, tant elle aspiroit à la couronne de France: de sorte que partant d'Aix la Chapelle, & Roy & Royne de Germanie, ils entrent en Lorraine, & là ils mandent Gozlin & Conrad, qu'ils les vinssent trouuer auec leurs troupes. Ceux-cy commençoyent desia à perdre forces, car de iour à autre les Gentilshommes qui les suiuoyent, se faschans de viure loing de leurs maisons, bannis de leurs terres, & hors d'esperance de voir la fin de ce qu'ils poursuiuoyent, s'en alloyent aussi, & à leur imitation on voyoit encor que les soldats se desbandoyent ne trouuans plus que piller, & craignans que s'ils s'escartoyent on ne les taillast en pieces. Mais nonobstant toutes ces incommoditez, si est-ce que Conrad & Gozlin furent vers Louys, & Luithgarde, lesquels estoyent à Ribemont, ausquels ils recommandent leur affaire, & prient de passer outre pour le fait de la conqueste de France: ils voyent Louys fort refroidy, & Luithgarde non plus si enflammée, ny ardente apres ceste entreprise, & la cause procedoit en premier lieu, pource que Conrad n'auoit mené tant de gens qu'il auoit donné entendre au Roy Allemant, & que le secours & moyens de ceux-cy ne suffisoit de mettre en main vn si beau Royaume que celuy de France: ioint qu'il oioyt comme Louys & Carloman venoyent en Bourgoigne, auec grandes forces, & icelles encore toutes sanglantes & encouragées pour la victoire gaignée sur les infidelles. Ces choses (dis-ie) luy donnoyent des martels en teste, de sorte qu'il cogneut bien que c'est folie que de se mesler parmy ceux qui se reuoltent contre leur Prince, & lesquels soubs pretexte

Louys & Carloman veulét faire la guerre à Boson.

L'an huit cens quatre vingts & vn Normands en France.

Louys & Carloman contre les Normáds.

Bataille dónée à Chignon aux Normands l'an 882. le 30. de Nouébre.

Nombre de Normands morts à Chignon.

Entreprise de Conrad & Gozlin reiterée.

Louys Roy de Germanie vient au secours de Conrad.

Armée de Conrad desbandée.

Louys se repét d'auoir suiuy le conseil de Gozlin & Conrad.

pretexte d'vn bien public veulét venger leurs iniures particulieres: & à ceste cause il cómença pratiquer la paix auec les Roys ses cousins, laquelle aisément fut accordee, mais non conclue, seulement y eut cessation d'armes iusques au moys de Iuing ensuiuant, que tous les Roys de France & Germanie se deuoyent trouuer à Ienuille pour conclurre l'accord, & iurer la paix durable & perpetuelle. Ainsi noz Roys s'en retournent en leurs terres, attendans l'assemblee assignee, & Louys pensant s'en aller en paix en Germanie, fut aduerty que les Normands auoyent gasté partie des bas pays, & qu'ils estoyent sur le point de se retirer en leurs vaisseaux auec leur proye. Or auoit Louys auec luy vn sien fils naturel appellé Hugues, qu'il aymoit comme soymesme, n'ayant autre lignee, lequel estoit hardy & vaillant au possible: cestuy lors que son pere se rua sur les Normands, & qu'en ayant faict vn grand massacre, les meit en fuitte pres de Thin sur le Sambre: cest enfant plein de gaillardise, s'auançant plus qu'il ne debuoit, fut enueloppé des ennemis & blecé à mort, & faict leur prisonnier: ce qui fut cause que le Roy feit sonner la retraicte, afin qu'auec ceste courtoisie, il gaignast le cœur des vaincus, & recouurast son fils par quelque honneste composition. Or tandis qu'ils sont à parlementer, la nuict suruient, & Hugues trespassa entre les mains de ceux qui le pensoyent: ce qui fut cause que les Normands dés que veirent les Chrestiens retirez en leurs trenchees, font des feux comme s'ils deliberassent de s'arrester, & soubs ceste couleur ils marchent toute la nuict, & font tant que batus & estrillez, & despouillez de proye, ils se sauuent en leurs nauires: là où Louys le matin pensant finir son entreprise ou par quelque accord & grace faicte aux Infidelles par le rachapt de son fils, ou bien en taillant toutes les troupes qui restoyent en pieces, fust bien estonné voyant le siege leué si soudain, & les Normands en fuite, qui auoyent laissé les morts tous núds en la campaigne: parmy lesquels le Roy recogneut son fils, que dolent au possible, il feit rapporter en Bauiere: & de la tristesse de la mort duquel, & d'vne deffaicte des siens receuë en Saxe par les Danois, il tomba en vne grande maladie, laquelle l'empescha (comme dirons tantost) de se trouuer à l'assemblee de Ienuille, que d'autres dient de Andreuille. Ce pendant les Roys de France Louys & Carloman s'en viennent à Amiens, où aussi se trouuerent les Seigneurs du Royaume pour y tenir le conseil, & traicter des affaires, & sur tout du partage d'entre les Roys, suiuant ce que i'ay dict cy dessus, veu que à Louys escheut la France & Neustrie, auec les terres & prouinces qui en dependent, qui sont depuis la Meuse iusques au Loire: & à Carloman furent assignees les Prouinces d'Aquitaine & de Bourgoigne, auec tout ce qui dependoit d'icelles: & pource touchoit il plus à cestuy, qu'à Louys & la guerre des Normands, & la querelle contre Boson Comte de Prouence, qui se portoit pour Roy de Bourgoigne: & tous les Seigneurs de ces prouinces leur feirent hommage & presens, & du tout se soumirent à leur obeissance, establissans par ce moyen leur seigneurie pour l'a laisser à leurs successeurs, & en frauder auec telle possession le vray heritier Charles le Simple. D'Amiens ils furent à Compiegne lieu de sejour & ancien palais des Roys, où aussi ils passerent les festes de la solennité de Pasques: & pour approcher de Ienuille où se debuoit faire l'assemblee pour la paix auec le Roy Germain, ils vindrent à Rheims, puis à Chaalons sur Marne, où ils passerent le moys de May, & sur le commencement de Iuing ils se trouuerent à Ienuille. Louys de Germanie estant tombé malade (ainsi que dict auons) apres la mort de son fils naturel Hugues, ne peut venir à l'assemblee qu'il auoit arrestee auec les Roys ses cousins, pour la conclusion de l'accord sur la querelle qu'il pretendoit sur la couronne de France, mais il y enuoya ses deputez auec instructions & plein pouuoir d'y faire autant que s'il y eut esté en presence. Là vint encor Charles le Gros Empereur, qui retournoit de Lombardie, ayant chassé les Mahometans d'Italie & Sicile, & qui se trouua là pour faire plus solide la paix entre ses cousins & son frere: là fut confirmee la reddition que Hugues & les autres Seigneurs auoyent faict à Louys du pays de Lorraine, auquel on adiousta encor, pour mieux le contenter, la ville d'Arras & Abbaïe de sainct Wast estant en icelle (c'est ainsi que le tesmoigne Auentin.) Et afin que Louys demeurast paisible du pays Lorrain à luy accordé, fut dict aussi que les deux freres Roys vniroyent leurs forces auec celles du Roy de Germanie leur cousin, pour aller contre Hugues bastard

Louys demande la paix aux François, qui luy est accordée.

Louys de Germanie deffaict les Normands en Henault

Hugues bastard de Louys pris, & mort en bataille.

Fuite subtile des Normands.

Alemans deffaits en Saxe par les Normãds.

Partages de Louys & Carloman faicts à Amiens.

Hommages des Seign. aux bastards.

Charles le Gros se trouue à l'accord de Ienuille.

Lorraine et Artois quicté à Louys de Germanie.

Hugues bastard de Lothaire se portoit pour Roy de Lorraine. du deffunct Lothaire Roy de Lorraine, qu'il auoit eu de Waldrade sa concubine, & lequel se faisissoit de iour à autre des terres du païs susdict, se portoit pour Roy: & se disant vray successeur de Lothaire, auoit fait vn grand amas de voleurs & mauuais garçons, auec la force desquels il pilloit le plat païs, & saccageoit les Eglises. Contre cestuy furent les Roys, lequel n'osant les attendre laissa vn sien parent appellé Thibauld, lequel feit teste aux nostres, mais ne leur estant esgal, il y fut rompu, perdit grand nombre d'hommes, & fallut qu'il se sauuast à la fuite. *Thibault parent de Hugues mis en route par Louys & Carloman.*

De la guerre des Bastards contre les Normands au païs de Flandres, & du voyage fait par eux contre Boson, ayans l'Empereur Charles à leur secours.

CHAP. LXIIII.

C'EST grand chose que les hommes soyent si violens és affaires qui concernent la vengeance, que pour auoir ne sçay quelle raison de celuy qui leur fait tort, ils oublient tout deuoir, & ne se soucient de perte qu'ils sçachent faire. Ie dis cecy à cause que Louys & Carloman estoyent si obstinément resolus à se venger de Boson, qu'ils laisserent de deffendre tout les bas païs tous ruinez, & pillez, & despeuplez par la fureur des Normands & Danoys, lesquels y estoyent descendus auec forces effroyables. *L'an huit cens octãte & deux Normands assaillent le païs de Flandres.* Car dés l'an huit cens quatre vingts, voyans les troubles de Gaule, pour le faict de l'election apres la mort du Begue, & s'asseurans que pas vn des seigneurs ne se mettroit en campaigne, comme aussi ils sçauoyẽt que les Comtes du païs n'estoyent pour leur faire teste, ils descendirent auec telles forces, & en si grand nombre au païs de Flandres, que quand la Gaule eut esté en paix, si n'estoit elle pas suffisante pour deffaire, que à grande difficulté, vne si puissante armée. *Normands prennẽt la ville de Gand.* Aussi prindrent les Barbares de premiere arriuée la ville de Gand, en laquelle ils passerent leur hyuer, & de là auant ils ne laisserent petite ville, chasteau, village, bourg ny monastere qu'ils ne pillassent, & ruinassent. *Normands vaincus par les Flamands.* Et bien que Baudoüin le Chauue Comte du païs feit tout deuoir possible, & que venant aux mains contre les Normands, il les eut vaincus, & occis d'iceux quelque huit ou neuf mille, si est-ce que cela ne seruit qu'à les irriter d'auantage: d'autant qu'enfuriez pour ceste perte, ils coururent le païs le long de la riuiere du Lys iusques à Courtray, ne laissant rien qu'ils ne bruslassent, & saccageassent, & se faisans seigneurs de Courtray, ils le fortifierent, d'où auant ils se ruerent sur les païs de Gueldres & Iuliers, ne laissans genre de cruaulté, qui par eux ne fut pratiqué sur les Chrestiens: & sur tout en vouloyent-ils aux Gueldrois, lesquels ils massacrerent tout autant qu'ils en peurent rencontrer, fut au plat païs, fut dedans les villes. *Courtray pris par les Normands. Meurtre fait en Gueldres par les Normands.* A sainct Omer ils passerẽt bruslans tout, sauf l'Eglise bastie au nom de sainct Omer: & moins n'en eut Terouënne chef des anciens Morins, auec tous les bourgs, & villages qui luy sont és entours, & lors ces infideles bruslerent les monasteres, & Abbaïes de sainct Richier & de sainct Walier: passant sous pareille combustion la ville de Tournay prise d'assault, pillée & bruslée, auec les Abbaïes voisines. *S. Omer, Terouẽne, Boloigne & Tournay bruslées par les Normands.* De là furent sur le Bolonois, prindrent & saccagerent Boloigne, coururent iusqu'au païs de Caux, puis reuindrent en Flandres acheuer de vomir leur furie. Et ce fut lors que les villes d'Ypre, Douay, Arien, Harlebec, Aldenarde, Alost, & Anuers, toutes nouuelles, ou que l'on auoit restaurées des anciennes ruines, furent encor esbranslées, si bien que ceux de Tournay, ne sçachans plus que faire, s'enfuirent à Noyon, où ils demourerẽt l'espace de trente ans, & ceux d'Arras prenans les ioyaux des Eglises, & le corps de sainct Wast s'en allerent à Beauuais pour y estre en asseurance. *Villes de Flandres destruites par les Normands.* Or ces Normands ainsi arrestez à Gand, qui leur seruoit de Magasin, pour estre pres de la mer, & auoir la cõmodité, & de se retirer s'ils estoyent pressez, ou de faire venir nouueau secours, entendans quelque leuée à leur preiudice, commencerent à se remuer lors de l'accord susdit entre les Princes: & courans le païs furent iusqu'au Liege, à Vtrecht, & Coloigne, lesquelles citez ils pillerent & bruslerent à la face presque des Roys, sans qu'ils eussent le moyen de les deffaire: estant chef de ceste seconde troupe & leuée de Normands Godeffroy, & Sigeffroy Roys, desquels ayans à parler cy apres, nous passerons *Gand retraite des Normãds. Vtrecht, le Liege & Coloigne bruslées par les Normands.*

ſerons auſſi outre, afin de ne nous arreſter plus que de raiſon, & de ne point repeter ſouuent vne meſme choſe. Or nonobſtant tous ces malheurs, les Roys Louys & Carloman, faiſans plus d'eſtat de l'inuaſion de Boſon, que des ruines des Normands (ie parle de ceux qui eſtoyent en Flandres, & non des Roys venus le long du Rhin, & de Moſelle) il leur ſuffit de laiſſer quelque troupe de leur armée pour s'oppoſer aux Barbares qui tenoyent Gand, & ils furent auec les forces de Germanie, & celles de Charles Empereur, contre Boſon ſoy diſant Roy de Bourgoigne. Ils arreſterent quelque temps à Troies, y attendans l'Empereur qui deuoit y venir, puis oyans que Boſon s'eſtoit renforcé, & qu'il auoit ſaiſy preſque tout le païs de Bourgoigne, ils paſſerent outre, & venans iuſqu'à Maſcon, où Boſon eſtoit campé, ſe reſolurent de partir, & finir leur querelle à la pointe de leurs eſpées. Boſon armé de Prouençaux, Sauoyars, Suiſſes & Bourguignons, ſe faiſoit fort d'emporter la victoire : & les Roys forts de gens choiſis, & eſleus des troupes Françoiſes, Aquitaniques & Allemandes, & ayans le droit de leur coſté, comme ceux qui alloyent contre vn ingrat, & abuſant des biens receus de la maiſon de France, allerent auſſi hardiment à la bataille, laquelle fut donnée au moys d'Aouſt de l'an huit cens quatre vingts & deux, & en laquelle Boſon eut du pire, & fut deffait, mis en route, & contrainct de s'enfuyr. Ceſte ſienne deffaite & fuite, furent cauſe que la cité de Maſcon fut renduë aux Roys, leſquels en feirent Comte en proprieté vn ſeigneur appellé Bernard, & ſurnommé Patte-pelouſe, qui en eſtoit auparauant gouuerneur, mais en ayant eſté chaſſé par Boſon, il y fut remis par les Roys: & ainſi faillent ceux qui dient que Richard frere de Boſon l'a luy rendit, puis que l'hiſtoire tant de France que de Bourgoigne, accorde que ceſte piece fut miſe en la poſſeſſion de ce Bernard par les deux Roys freres. Au reſte ie loüe le ſeigneur Paradin de ne dire point que le ſuſnommé Richard fut frere de Boſon, ains fils de Theodoric Comte d'Auſtũ, & du ſang des Comtes d'Anjou, puis que Boſon n'eut onc vn plus grand ennemy que ce Richard & ceux de ſa maiſon: & que ceux meſme qui le font frere de Boſon, le dient perpetuel ſeruiteur de la maiſon de France. Tant y a que ce Richard fault que fut du ſang de Theodoric Grand Chambellan, puis qu'il luy ſucceda au Comté d'Auſtun, & lequel fut depuis le premier Duc, & Marquis de Bourgoigne, veu que durant ceſte guerre il fut touſiours (ainſi que dit eſt) contre Boſon, & qu'il ne ſe peut faire que de luy il tint le Comté d'Auſtunois, puis que par ceſte bataille Boſon fut depoſſedé de preſque tout le païs de Bourgoigne. Et quant au ſuſdit Bernard Comte de Maſcon, Paradin ne penſe que ce ſoit autre que ce vaillant & ſage cheualier que nous auons dit cy deſſus Comte d'Auuergne, & il le fait Comte de Clermont, & prouue que pour ſes bons & loyaux ſeruices, & à cauſe de ſa grande ſageſſe, & longue experience, les Roys luy donnerent la iouïſſance du Maſconnois, qu'il poſſeda l'eſpace de ſept ans, & mourant en laiſſa la poſſeſſion, & ſucceſſion hereditaire & paiſible à ſon fils Radolphe: & ceſtuy decedant ſans hoir maſle, laiſſa vne fille appellée Collatie, mariée à Alberic Comte de Narbonne, lequel par ce moyen vint au Comté de Maſconnois: d'Alberic ſortit Leothald, & de luy Othon, lequel mourant ſans hoir, l'heritage vint à Alberic ſon frere, & ſecond de ce nom, d'Alberic vint Leothald ſecond, qui decedant laiſſa Alberic troiſieme ſon ſucceſſeur fort ieune, lequel mourant en ſon adoleſcence, le Comté demoura en debat, ſi bien que pour y mettre paix, Guillaume frere de Leothald eſpouſa ſa propre belle ſœur, par diſpenſe, & vint à la ſucceſſion, & de ce mariage ſortit Othon ſecond: de ceſtuy & de la fille du Comte de Maurienne iſſit Geoffroy, & de luy Guy, lequel ſe rendant religieux à Clugny, feit ſon heritier Reynard ſon oncle maternel, & à luy Guillaume ſon fils, lequel fut perſecuteur des Egliſes, & pource a l'on eſcrit (ne ſçay ſi veritablement) que le diable l'emporta viſiblement en corps & en ame: mais Paradin dit que celuy qui l'a eſcrit ne ſe confeſſe le tenir que pour ouyr dire, qui eſt vn argument fort peu ſolide pour authoriſer vne hiſtoire: ioint que l'on tient que ce Comte mourut au voyage de la terre ſaincte auec Godeffroy de Buillon lors qu'on tenoit la cité d'Antioche aſſiegée, & luy ſucceda Reynard deuxiéme ſon fils, & à ceſtuy Guillaume ſecond, du temps duquel aduint ce tranſport que le diable feit en vn Preuoſt de Maſcon Ogier, qu'on a attribué au Comte Guillaume. Ce Guillaume fut en debat auec Federic Empereur touchant le Comté de Bourgoigne, mais demoura ſeigneur de Maſcon: & luy

Godeffroy & Sigeffroy Roys des Normands.

Louys & Carlomã à Maſcon.

Boſon deffait par les Roys de France.

Comté de Maſcõnois donné à Bernard Patte-pelouſe.

Voy Paradin hiſt. de Bourg. li. 1.

Richard premier Duc & Marquis de Bourgoigne.

Bernard fait Comte de Maſcon eſtoit le Cõte d'Auuergne.

Succeßion des Comtes de Maſcõ.

Reynard Comte de Maſcon & ſon hiſtoire.

decedé fut Comte, Estienne son fils, lequel ayant coniuré contre les Ecclesiastiques auec le Comte de Chalon & le seigneur de Beauieu, fut puny par le Roy Louys le ieune. Apres cest Estienne vint Reinald Comte de Bagé, mais on ne dit point s'il estoit du sang d'Estienne, non plus qu'on ne dit point si Iean qui succeda à ce Reinald estoit parent de l'vn ou de l'autre, & s'il estoit issu de la race des premiers Comtes de Mascon, & de Chalon: aucuns le nomment Iean, & le disent auoir esté fils d'Estienne Comte de Bourgoigne, lequel vendit le païs, & Comté de Masconnois au Roy sainct Louys l'an de nostre salut mille deux cens trente & neuf. Or bien que presque hors de propos i'aye fait ce discours, si est-ce qu'il me semble necessaire pour l'intelligence de beaucoup de poincts de l'histoire, ioint qu'ayant espluché ce passage en cest endroit, il ne nous faudra plus vser de redittes. Bernard Plante-pelouse donc ayant esté creé & fait Comte de Mascon, pour tenir le païs en l'obeissance de Carloman Roy de Bourgoigne contre Boson vsurpateur de ceste couronne: les Roys passerent oultre, poursuyuans le tyran, & prenans toutes les villes qui luy auoyent fait le serment de fidelité, iusques à Vienne en Dauphiné, & chef ancien des Allobroges où il auoit esté sacré, ainsi que dit auons, & là il s'enferma auec sa femme, enfans, & famille, & auec les plus vaillans de son armée, resolu de se deffendre, & de maintenir le droict que l'election forcée des Prelats & seigneurs de Bourgoigne luy auoit donné sur ce Royaume. Les Roys l'assiegent fort angoisseusement, de sorte qu'il se veit auoir sur les bras & l'Empereur & les forces de France, & tous si acharnez contre luy, qu'il s'asseuroit qu'eux prenans la ville d'assault, il ne pouuoit garentir sa vie, & se rendant, encore ne voyoit-il point sur quoy il peut fonder l'esperance de l'a sauuer. Et à ceste cause laissant sa femme & enfans en icelle, & vne trouppe de vaillans hommes pour les deffendre, il s'enfuit vers les Alpes, & païs de Sauoye, où il se fortifia & d'hommes & autres choses necessaires. Charles le Gros soit qu'il se faschast au siege, ou qu'il eut compassion de Boson, quelque promesse qu'il eut faite aux Roys ses cousins de ne bouger que la ville ne fut prise, il prit congé d'eux, troussa bagage, & ayant ratifié leur alliance, & de nouueau iuré amitié perpetuelle, il se retira en Italie, & fut à Rome aux festes de Noel, où l'on dit que lors il fut sacré, mais ie me tiens à ce que dessus, que ce fut à son voyage contre les Sarrasins, apres qu'il eut sur eux acquis la victoire. Tandis que les Roys tenoyent Vienne assiegée, & sur l'entrée de l'an huit cens quatre vingts & troys, les Normands conduits par les Roys Godeffroy & Sigeffroy se ietterent sur la Gaule Belgique, lesquels auoyent pris Corbie, pillé Amiens, bruslé Cambray, & fait infinies insolences. Ce qu'entendu par Louys, auquel la France (comme dit est) estoit escheuë en partage, laissant son frere au siege de Vienne, s'en vint au pays Belgique, & s'affrontant des Normands en occit plusieurs, & le reste il mit en fuite: mais les historiens racomptent icy vn cas merueilleux, qui est, que apres ceste victoire, Louys & son armée furét saisys d'vn tel effroy & estonnemét, que sans qu'aucun le poursuyuit, il se mit tout ainsi en fuite que s'il eut esté vaincu par ses aduersaires, ce que Aymon dit estre aduenu par diuin iugement, à cause que Louys estoit insolent, & qu'il ne recognoissoit pas que ceste victoire venoit de la main & puissance de Dieu, & non point du conseil & force des hommes. Ce nonobstant Louys refeit & rassembla son armée pour donner encor dessus les Normands, mais voyant le peu d'obeissance des siens, & leur effroy, & qu'il auoit peu de vaillans hommes pour sa deffence, il se retira à Compiegne, ayant fait dresser vn fort en Picardie, lequel seruit plus pour fortifier l'ennemy que pour la deffence des nostres. Et d'autant que comme dit Krants, le Roy commençoit à s'anonchallir, & que les Normands voisins du Loire se remuoyent & pilloyent tout le plat pays, il donna la charge de l'armée au Comte Theodoric, homme vaillant & expert au fait militaire, lequel venant à Tours, & attirant les Bretons à son alliance, les arma contre les Normands, & il leur feit teste d'vn autre costé, à cause qu'ils s'espandoyent par toute la Gaule. I'ay dit cy dessus que Louys Roy de Germanie tomba malade apres la perte faite de son bastard Hugues en la bataille contre les Normands, au pays de Gueldres: ceste maladie luy dura iusqu'à la mort, qui aduint lors que Charles le Gros passa en Italie, & tandis que Louys fils du Begue estoit à Compiegne apres sa fuite: car estant aduerty que les Normands s'estoyent aussi bien espandus par ses terres que par la Gaule, & qu'ils s'estoyét auancez le long de Moselle iusques

Guillaume est appellé aussi Iean: qui vendit le Comté de Mascon au Roy sainct Louys.

Boson s'enferme dedãs Viẽne.

Boson s'enfuit de Vienne.

Charles Empereur laisse le siege de Vienne.

L'an 883.

Normands courent la Picardie.

Louys va contre les Normãds.

Krants histoire de Noruege liure 2. ch. 9

Fuyte estrange de Louys ayãt vaincu les Normãds.

Louys se retire à Cõpiegne.

Theodoric Comte contre les Normands.

Louys de Germanie contre les Normãds.

iusques à Coloigne, puis estoyent montez iusques à Magonce : tout mal disposé qu'il estoit à Francfort sur Mein, il assembla ses forces pour leur courir sus, mais sentant son affoiblissement, il enuoya ses Capitaines & Lieutenans, lesquels se camperent assez pres de leurs aduersaires. Ce-pendant ce bon Prince sentant ses forces affoiblies, feit le deuoir d'vn Chrestien, voyant qu'il luy failloit passer de ce siecle, & sa mort ayant esté comme presagee par vn terre-tremble aduenu à Magonce, & vne Comete qui auoit apparu peu de temps au parauant, aussi mourut-il sur la fin de l'an huit cens quatre vingts & deux, au grand regret de ses suiets, quoy qu'Aymon die qu'il vesquit inutile, & à soymesme & aux Eglises, & à son Royaume: laissant son seul heritier & successeur l'Empereur Charles le Gros, à cause qu'il n'auoit aucun hoir de son corps, & ne treuue point son alliance, & où est ce qu'il prit femme. La mort de ce Prince porta vn grand preiudice à tout le pays qui est selon le Rhin, d'autant que l'armée qui estoit en campaigne pour faire teste aux Normands, aduertie de son decez, fut si estonnée, que les soldats commencerent à se desbander, de telle sorte qu'en peu de temps il n'y demeura personne, chascun se retirant en sa maison. Cecy donne cœur aux infidelles, lesquels se mettent à la poursuite des nostres iusques à Magonce, sans espargner rien, & sans oublier de tout brusler & saccager: & en fin le iour du ieudy absolu ils viennent à Treues, où ils vserent de leur cruauté accoustumée, tuans & chassans les citoyens d'icelle deffendus quelque espace de temps par Bertolphe Archeuesque du lieu, mais luy se sauuant, il fallut que le reste feit le semblable. S'estans refreschis quelque peu de temps à Treues, ils s'acheminent vers Mets, ayans saccagé & depopulé tout le plat pays, & assaillans la ville, il y eut l'Euesque nommé Walon qui leur fit resistence, & auec luy Bertolphe Archeuesque de Treues, & Adelard gouuerneur de la ville : mais l'Euesque Walon occis, les autres furent mis en fuite, ainsi que cy apres il nous faudra discourir. Et par ce vous voyez quel malheur aportoyent les diuisions en Gaule, veu que tandis que Boson vsurpant la Bourgoigne, Carloman taschoit l'en desposseder, que Hugue bastard de Lothaire querelloit le pays de Lorraine, & que Louys en faueur de Charles le gros, luy faisoit teste, les Normands eurent beau que s'auancer & conquerir terre, n'y ayant armée suffisante pour leur resister, ny en France, ny en Germanie : ioint que les affaires Allemans n'estoyent en guere meilleur estat que les Gaulois, à cause d'Arnulphe bastard de Carloman Roy de Bauiere, lequel remuoit mesnage, & taschoit de gaigner le cœur des Germains, pour succeder aux biens & Royaume de feu son pere. Les seigneurs de Lorraine cependãt, se voyãs ainsi mastinez par les Normands, & n'ayans aucuns chef pour les conduire ny deffendre, leur Roy Louys mort, & l'Empereur son frere estant en Italie : ne sceurent à qui mieux se retirer qu'à Louys Roy de France qui estoit redressant son armée en Picardie : ils luy proposent le droit qu'ils auoyent d'aller vers luy, comme à leur naturel Prince : veu que depuis la mort de Lothaire, & Charles le Chauue son ayeul, & Louys son pere auoyẽt iouy de ce Royaume : le prierent de l'accepter, & les receuoir pour vrays & loyaux suiets, & les deffendre de l'incursion de ces barbares. Or bien que Louys eut là vne belle commodité de reünir le pays Lorrain à la France, & de fortifier son Royaume par le bord du Rhin & l'Escault, si est-ce que les Seigneurs qui estoyent en sa compaignie, & les conseillers de son priué conseil ne trouuerent bon qu'on violast le serment & promesses faites à l'Empereur Charles : veu que le temps n'estoit point propre à se faire encor plus d'ennemys, n'y en ayant que trop qui leur querelloyent la iouyssance de la couronne : bien furent ils d'aduis que tant pour la deffence Françoise que pour la conseruation des suiets du cousin du Roy, on enuoyast forces pour supporter ces seigneurs demandans secours, & empescher que l'ennemy ne gaignast terre d'auantage. Ceste charge fut donnée au Comte Theodoric, lequel alla auec les Lorrains contre les Normands : mais qu'eut fait le pauure Comte contre ces gens introduits par ceux du pays mesme? Car Hugues bastard (duquel auons parlé cy dessus) ayant esté mis en fuite par noz Roys, & son beau frere Thibault occis, ne sçachant plus de quel boys faire flesches, & ne voulant rien quitter de son entreprise qui estoit de se faire Roy de Lorraine, s'en alla vers les Normands, & leur donna entrée en Lorraine, causant ces ruines de villes cy dessus escrites, & la mort de tant d'hommes, que c'est pitié de lyre seulement ceste portion de l'histoire, où vous ne voyez rien que

Magonce assaillie par les Normands.

Presages de la mort de Louys de Germanie.

Mort de Louys de Germanie.

Route du camp des Alemans & Lorrains.

Treues prise par les Normãds.

Mets assiegée & prise par les Normãds.

Walon Euesque de Mets occis à l'assault.

Arnulphe bastard de Carloman Roy de Bauiere.

Lorrains se donnent à Louys bastard de France.

Le conseil de France refuse la Lorraine & pourquoy.

Cõte Theodoric cõtre les Normands.

Hugues bastard de Lorraine se ioint aux Normãds.

ſacs, pillages & maſſacres. Au reſte on ne trouue rien d'effect du voyage de ce Comte Thierry, lequel ie ne penſe point eſtre entré guere auant en Lorraine, pour les cauſes que oyrrez cy apres, n'eſtant raiſon que l'armée Françoiſe s'arreſtaſt en la deffence des pays d'autruy, puis que les noſtres meſmes auoyent affaire de ſecours. Car Louys Roy de France accompaigné des ſeigneurs Hugues Abbé ia vieil & caſſé, & des Comtes d'Anjou & autres, partit de Compiegne paſſant la Seine enuoya vers les Bretons qui lors eſtoyent ſans Roy, afin de les armer contre les Normands, puis viſitant Orleans & autres villes qui ſont ſur Loire, s'en vint à Tours, où il tomba malade, de telle ſorte qu'il faillit le raporter en lictiere iuſqu'à ſainct Denys. Ie ſuis marry que noz hiſtoriens blaſment ce Prince de vie peu honneſte, ainſi que fait Aymon, qui l'appelle homme plein de toute vanité, & immondice, veu que les eſtrangers luy donnent teſmoignage d'auoir eſté homme fort vertueux, ſuyuant que le portent les parolles de Reginon fort voiſin de ſon temps, qui parle en ceſte ſorte: L'an huit cens quatre vingts & troys mourut Louys frere de Carloman à ſainct Denys, où il fut inhumé honnorablement, & lequel tous les peuples de Gaule plourerent amerement, & en fut grand le dueil par tout le Royaume, car ce fut vn vaillant & hardy Prince, lequel puiſſamment & vaillamment deffendit le Royaume contre les courſes des Païens, & en feit de grand maſſacres & deffaites. Et certes ie ne ſçaurois penſer que ce Roy fut autre que bon pour le peuple, veu la miſere du temps: comme ainſi ſoit qu'en trois ans ſeuls qu'il regna il ne fut onc en repos, ains par ſa bonté, & ſuyuant conſeil il dompta les plus forts de ſes ennemys domeſtiques, & tint les Normands en ceruelle iuſqu'à ce que les guerres ciuiles leur feirent l'ouuerture qu'auõs dicte cy deſſus. Mais le moyne Aymõ, ayant eſgard à la vie vn peu trop licẽtieuſe de ce ieune Prince qui n'eſtoit point marié, & trouuãt mauuais qu'il fut adonné aux femmes, le blaſme auſſi (comme certainement il eſt à blaſmer) de ſes paillardiſes: & pource il en parle vn peu moins reueremment qu'il ne deuſt: puis que Louys auoit eu pluſieurs de ſes anceſtres plus corrõpus en ceſt endroit que luy: mais le bon religieux a eſgard au temps & à la perſonne, & pource le blaſme-il ſi ſeuerement. Au moys d'Aouſt donc de l'an huit cens quatre vingts & trois mourut: & fut enterré Louys en l'Egliſe ſainct Denys en vn temps mal à propos pour le Royaume, veu la vaillance & dexterité du Roy, & la grace qu'il auoit à ſe faire aymer des Princes, & de ſes Capitaines. Ceſte mort fut tout auſſi toſt mandée à Carloman Roy de Bourgoigne & Aquitaine: car les ſeigneurs tant de l'Egliſe que de la nobleſſe, & tiers eſtat de France & pays circonuoiſins, voyans que la conqueſte de Vienne n'eſtoit ſi proufitable, que l'arreſt de Carloman preiudiciable pour le pays, luy enuoyerẽt des meſſagers le prier de s'en venir, & ſubuenir aux vrgents affaires de la France: & s'il voyoit que la neceſſité requiſt que Vienne demeuraſt aſſiegée, qu'il y laiſſaſt des gens, & ne failliſt de s'en venir le pluſtoſt qu'il luy ſeroit poſſible. Et afin de plus l'eſmouuoir à venir, ils luy manderent les exploits des Normands en la Gaule Belgique, & comme ils auoyent pris & pillé les citez de Coloigne, Treues, & Mets; le ſaccagement & bruſlement de la cité & pays du Liege, auec tous les monaſteres & Egliſes qui y eſtoyent: ſans oublier le degaſt des villes d'Amiens, Cambray, & Tongres, & d'vne bonne partie du terroir & finages de Rheims, & comme Mouſon auoit eſté pris & bruſlé, & le bon Eueſque de Mets vaincu & occis en bataille par les ſuſdits infidelles. Ces remonſtrances faites à Carloman, l'eſmeurent grandement, & de tant plus le contriſterent qu'il veit que toute la charge & de la police & de la guerre luy tomboit ſur le bras: neantmoins voyant la deuotion des ſeigneurs & Prelats de Frãce enuers luy, il quitta le ſiege de Vienne, & s'en vint en France, où n'eſtant point beſoing de ſacre, puis que deſia il auoit eſté, & ſacré, & couronné, il receut les ſerments des foy & hommages de tous les Princes & ſeigneurs, tant Eccleſiaſtiques que temporels, leſquels il trouua en armes & preſts de paſſer cõtre les Normands, ou du coſté du Liege, ou vers le Loire, veu (que comme i'ay dit) de tous ces coſtez ils auoyent aſſailly la France. Tandis que Carloman s'appreſtoit pour aller contre les Normands, afin qu'il en fut plus encouragé (comme ſi les choſes luy ſuccedoyent à ſouhait dés ſon aduenement à la couronne) on luy porta la nouuelle de la reddition & priſe de Vienne, qui ſe rendit au moys de Septembre dudit an huit cens quatre vingts & trois. Paradin dit qu'elle fut priſe à force & d'aſſault. Mais en ce paſſage

Louys baſtard malade à Tours.

Aymon li. 5. ch. 60

Reginon liure 2.

Mort de Louys fils du Begue.

Louys fils du Begue enterré à ſainct Denys

Seigneurs de France appellent Carlomã à la courõne

Carloman vient en France.

Vienne priſe par les François.

passage faut noter vne chose qui ne fait à mespriser, qui est, que nous ayans parlé cy dessus de Richard Comte d'Austun, & le disans fils de Theodoric, selon que le met Paradin, il se trouue en Aymon que Richard Comte d'Austū, & frere de Boson, sauua les femme & fille dudit Boson, & les conduit à Austun à sauueté, bien qu'il tint le party des Roys de France. Sur quoy ie diray que si Boson auoit vn frere qu'il eut inuesty du Comté d'Austun, si est-ce que Richard que les Roys y auoyent mis ne luy estoit rien, ains estoit fils de ce braue & vaillant Comte Theodoric, ou Thierry grand Chambellan & fidelle seruiteur de la maison de France, ainsi que son fils, lequel pour les bons seruices faits à la couronne, fut depuis fait Duc & Marquis de Bourgoigne: & m'estonne du peu d'aduis de certains Chronologistes, lesquels font ce Richard frere de Boson, Comte de Mascon, & de luy font descendre les Comtes de ceste ville, & ce pendant d'ailleurs les font venir de Bernard Plante, ou Patte-pelouse: qui me fait penser que Richard frere de Boson estant Comte de nom, & Richard fils de Theodoric par effect, on attribuë à l'vn ce qui est propre à l'autre: mais de cecy ie m'en raporte aux hommes doctes, diligents & soigneux recercheurs de l'antiquité: d'autant que la similitude des noms, apporte de fort grandes difficultez, & fascheuses obscuritez en l'histoire. *Contrarieté en l'histoire.*

Des malheurs de la Gaule pour les courses des Normands: mort de Carloman, & autres occurrences. CHAP. LXV.

C'EST icy que les malheurs plus grands de la Gaule prennent leur cours & auancement, & cecy pour la fai-neantise de l'Empereur Charles le gros, lequel s'estant iusqu'à lors assez bien porté en ses faits & entreprises, deuint lasche & aymant le repos, s'aneantit lors qu'il failloit le plus monstrer son courage. Car les Normands aduertis de la mort du Roy Louys qui leur auoit fait si bonne resistance, comme ne craignans chose aucune, se rassemblent, & font plus de maux que iamais en France & Germanie, & sur tout au Royaume Lorrain, où (comme nous auons dit) Louys auoit enuoyé le Comte Thierry auec forces, lesquelles s'estoyent retirées pour la mort du Roy, & pour fortifier Carloman venant en France, ayant laissé son armée au siege de Vienne. Ce-pendant les seigneurs de la Gaule Belgique, qui estoyent suiets à Charles Empereur ayans eu secours de Louys, & veu sa modestie en refusant la couronne, & destitué du secours par sa mort, despechent messagers en Italie vers l'Empereur, pour le prier de venir le plustost qu'il luy seroit possible en Gaule, pour deffendre ses terres, & de Gaule & de Germanie, assaillies & ruinées de tous costez par les Normáds. Charles qui estoit soudain & bouillát en ses premieres entreprises, se met en deuoir de secourir les siens, fait vne grande leuée d'hommes d'Italie, Lombardie, Gaule, Saxe, Thoringie, Bauiere, & autres pays luy obeissans, de sorte qu'à voir son appareil on eut iugé que le reste de l'Europe ne suffisoit pour luy resister, ayant de bons & vaillans soldats, & iceux en grand nombre, & conduits par braues Capitaines. Ce n'estoit au commencement que feu, on n'oyoit parler que des assaults, sieges, & prises de villes, Chasteaux, & forteresses par Charles & son armée, mais tout aussi tost on eut dit que ceste vigueur s'estoit aneantie, & que celuy auquel les Normands faisoyent place, auoit eu paour de ceux, lesquels s'il eut continué il eut aisément chassé de ses terres, voire & de celles de son cousin le Roy de France. Mais soit que son conseil fut peruerty par Hugues le bastard de Lorraine qui tenoit la main aux Normands, ou que de luy-mesme il ne fut guere affectionné à la guerre, ou qu'il doubtast d'affronter les aduersaires, ou que poussé de quelque prudence, il craignit que venant aux mains & perdant la bataille il ne fut cause d'vne plus grande ruyne: comme il se veit pres du camp ennemy, lequel s'estoit retrenché de peur des nostres: soudain aussi la force luy manqua, & s'esuanouit en luy tout desir de combattre. Tellement (ne sçay, ne l'ayant leu, qui le premier en ouurit la prattique) qu'on commença à moyenner vne paix fort desauantageuse pour les Chrestiens, & peu seante à l'honneur d'vn si grand Monarque que l'Empereur des Romains. Car il donna à Godeffroy l'vn des Roys Normands, le pays de Frise pour son heritage, & domicile perpetuel,

Lorrains demandēt secours à Charles le Gras Empereur.

Grande armée du Gras.

Aneantissement de l'Empereur Charles le Gras.

Paix auec les Normands & conditions d'icelle. *Godeffroy Roy Normant se fait Chrestien.* *Eglises pillees par le Gros, pour enrichir les païens.*

pourueu qu'il se feit Chrestienner, & luy ioignit par mariage Gisle fille du Roy deffunct Lothaire, auec ce luy accorda les priuileges & honneurs desquels auoit iouy iadis Roric Roy des Danoys. A cecy presta aisément l'oreille le Roy Normand, se voyant allié de la maison de France, & instruit en la foy, receut le Baptesme, & le tint l'Empereur sur les fons, qui pensoit auoir fait vn grand chef d'œuure. Ce ne fut assez que d'enrichir ce Roy, car il fallut contenter & Sigeffroy, & Wermond & autres chefs de l'armée Normande, lesquels se disoyent estre esgaux à Godeffroy, tellement que l'Empereur pour leur satisfaire, leur donna grand nombre de deniers, non de son thresor, mais rauis & extorquez des Eglises de sainct Estienne de Mets, & autres saincts lieux, lesquels il eut pris plus iustement pour poursuyure ceste guerre si iuste & necessaire, que pour armer les ennemys du pays, & de la religion Chrestienne: & si encor en donnant cest argent il eut destourné ceste tempeste de Gaule, la chose eut esté supportable, mais Godeffroy s'en allant prendre possession de Frise, il permit à Sigeffroy de demourer en Gaule, afin que plus commodement il l'a peut butiner, & qu'il ruinast & son pays & celuy de son cousin Carloman. Et Godeffroy fut fait possesseur du pays de Frise (comme dit Krantz) au preiudice & ruine du Royaume de France, d'autant que bien tost apres il reuint auec quarante mille hommes se ioindre à Sigeffroy, & courans toute la Gaule dés le pays de Brabant, vindrent assieger la cité de Paris, sans que Carloman eut moyen de resister à vne si grande force, ou qu'il peut l'empescher de se venir camper deuant la ville capitale de son Royaume: dedans la cité, (qui n'estoit lors de beaucoup si grande que maintenant, à cause que l'Eglise saincte Geneuiefue estoit aux Faulxbourgs & que le costé de sainct Innocent estoyent plein de boscages) s'estoyent enfermez pour la deffendre, Gozlin Euesque dudit lieu, & le vaillant Comte d'Anjou Eude (qui fut depuis Roy de France) gouuerneur & Prince de Paris, lesquels feirent porter dedans la ville tous les corps saincts & precieux reliquaires des faux-bourgs, afin que les infidelles ne iouïssent de gages si saincts, & de pieces si riches. En somme Godeffroy fut assez longuement deuant Paris, faisant tout effort pour l'emporter, mais Eude s'y porta si sagement & vaillamment, qu'il n'y peut rien acquerir que des coups, & fut contraint de leuer le siege: de sorte que poussé de despit, il se vengea sur les Eglises voisines, & sur toutes celle de sainct Germain des Prez fut violée, en laquelle les payens feirent toute espece d'insolence, puis l'a pillerent, & y demolirent ce qui se peut ruiner soudain au leuer d'vn siege. Le bastard Hugues ce-pendant ne cessoit de faire ses ieux, & se voyant auoir vn tel support que le Normand son beau-frere, il prit aussi hardiesse de faire plus de maux que iamais, de sorte que pretendant rentrer au Royaume de Lorraine qui auoit esté iadis à son pere, il feit nouueau amas d'hommes, & fut suiuy par plusieurs grands seigneurs tels qu'estoyent les Comtes Estienne, Robert, Witbert, Alberic, & autres, lesquels n'vsoyent point de moindre furie que les Normands quant au pillage, bien s'abstenoyent ils de massacrer les personnes, & brusler les edifices. Cest Hugues venant en defiance d'vn de ses plus fauoris, & lequel il auoit aymé dés son ieune aage, appellé Witbert, ne faillit aussi de le faire tuer en recompence des seruices qu'il en auoit tirez. Et pour faire sentir plus apertement ses laschetez, comme il eut à sa suite vn braue & vaillant Cheualier appellé Bernaire, homme de noble maison, & qui sur tous luy auoit esté fidelle, il le feit occir en trahison, pour ce seul respect, qu'il auoit vne belle femme, de laquelle ce bastard estant fort amoureux, il ne voyoit moyen d'en ioüir, que par la mort de ce pauure Gentilhomme, & apres le decez duquel il l'a prit à femme. Par ainsi voyez si c'est d'auiourd'huy que les massacres sont pratiquez sur les plus gens de bien, & sur les plus fidelles seruiteurs des Princes: & cognoissez quel fut l'estat François dés la mort du Debonnaire, la misere duquel ne cessa onc iusqu'à tant qu'il y'eut reuolution & que la couronne tomba en vne autre famille. Au reste l'Empereur Charles le Gros, qui pour flatter les Normands, vouloit gaigner le bastard Hugues, le sçachant affamé d'argent, comme celuy à qui ce support estoit necessaire, à cause des hommes qu'il luy failloit nourrir: & pource estant mort l'Euesque de Mets, il donna les despouilles d'iceluy (lesquelles appartenoyent iustement à l'Euesque successeur) audit bastard, voulant qu'il iouist des fruits de l'Eueschè perceus & leuez

Krantz li. 2. de Norwege ch. 9. *Paris assiegé l'an huit cés quatre vingts quatre par les Normãds.* *Eude Prince de Frãce, & Cõte d'Anjou & de Paris, resiste aux Normãds.* *Normands leuent le siege de deuãt Paris.*

Hugues bastard trouble l'estat.

Massacres faits par Hugues bastard sur ses amys.

Charles Empereur donne au bastard le reuenu de l'Eglise de Metz.

celle année

celle année du trespas du susdict prelat, profanant ainsi par tous moyens la saincteté des Eglises. Si mauuaise opinion que dessus ont de Charles le Gros tous noz historiens, qu'ils le font appointer ignominieusement auec les Normands: là où Platine est d'aduis contraire, lors qu'il dit ainsi: Et afin que plus librement il luy fut loisible de viure en la cité de Rome, il couronna de la couronne imperiale Charles qui fut de ce nom le troisiéme, lequel allant puis apres contre les Normands qui saccageoyent la France & Lorraine, il les dompta de telle sorte, que leur Roy Rotfroy (il pense dire Godeffroy) fut contraint de demander la paix, & de faire profession de la foy Chrestienne, lequel receu en grace & amitié par l'Empereur, fut aussi par luy mesme tenu sur les fonts, ainsi que tesmoigne Anastase Bibliothecaire du sainct siege, qui viuoit pour lors. Mais quoy qu'en dient ny Anastase ny Platine, ou autres de leur sorte, si ayme-ie mieux adiouster foy à noz historiens, que à eux en cest endroit, lesquels ont receu les vrayes instructions, & sceu les façons de vie de ce Prince: quoy qu'Auentin semble accorder aux Italiens, sauf qu'il dict que & l'armée de Charles, & celle des Normands affligées de peste, furent forcées de venir à composition: mais si Godeffroy receuant le Baptesme semble estre forcé, on voit d'autre part que l'Empereur estoit plus foible, puis qu'il luy donne pays pour habiter, & le marie à vne fille du sang Royal de France: & qu'il est contraint de racheter la paix, & empescher le degast de son pays en donnant à Sigeffroy vne grande somme de deniers: & en fin nous verrons cy apres comme la faineátise de ce Charles le Gros fut cause qu'on le depossedа de l'Empire. Aymon moyne propose que cest Empereur renuoya en Italie Angilberge Emperiere (qui aussi se nommoit Gerberge) espouse du deffunct Louys frere de Charles, & son predecesseur en l'Empire, & que celuy qui l'a remena fut Leudard Euesque de Verceil, d'autant que le Pape l'auoit requis de ce faire, mais il ne dit pas qu'est-ce que le Pape vouloit faire de ceste femme. Mais Auẽtin ne dit pas que ce fut Gerberge ou Engelberge femme de Louys Emp. fils de Lothaire premier, de l'insolẽce de laquelle nous auons parlé cy dessus, ains dit que c'estoit Richarde espouse de ce Charles le Gros, afin qu'elle commãdast en Italie sous tiltre Royal, tandis que l'Empereur feroit la guerre contre les Normands, ou afin que sa presence seruit à tenir les Capitaines en deuoir, à cause que deja Guy & Berenger Comtes Lõbards, & jadis fideles ministres des desirs du Chauue, conspiroyẽt contre l'Emper. & se preparoyẽt de s'emparer de l'Italie, ainsi que nous en toucherõs cy apres quelque mot en discourant nostre histoire. Et par ainsi n'est vray-semblable q̃ le Gros eut enuoyé Engilberge vers vn pays où elle estoit haïe, & où elle eut peu remuer du mesnage auec Boson son gẽdre, lequel depuis aspira à la couronne Imperiale, quoy que Charles le Gros cõme vn hõme incõstãt en ses actions & qui à tout propos violoit sa foy & fauçoit ses promesses, s'alliast de Boson & feit paix auec luy, le receut à foy & hõmage, & sousmist à l'empire celle partie de Gaule vers les Alpes, qui est de l'ancien royaume de Bourgoigne, & vn vray apẽnage de Frãce. Et feit cecy en vne diéte tenuë à Wormes au mois de Nouẽbre, à laquelle vint le grãd abbé Hugues auec plusieurs seigneurs de Frãce pour les raisons cy dessus deduites. Vous auez veu cy dessus cõme lors que le Begue mourut, & que Conrad & Gozlin voulurẽt faire Louys Roy de Germanie le successeur du Begue, les seigneurs qui pratiquerent la paix auec l'Allemant, luy meirent en main celle portion du royaume de Lorraine que le Chauue auoit possedé. Or par ce qu'on peut recueillir des paroles du moyne Aymon, ces terres n'auoyẽt point esté données pour en iouyr que durant sa vie, & comme pour vsuffruict, & encor pour certain temps de la vie du susdict Roy Germain, y ayant des clauses en l'accord par lesquelles il estoit dict qu'il seroit tenu (apres le decez de Louys Roy de Frãce) rẽdre à Carlon son frere, d'autãt que ceste reddition des pieces susdictes eschantillées du domaine de la couronne ne pouuoit estre faicte ny par les seuls Seigneurs qui l'a feirent, ny par les Roys non encor sacrez, & lesquels ne succedoyent que par prouision à la couronne, ains failloit que les estats y accordassent, lesquels auoyent trouué mauuaise ceste alienation, aussi bien que celles que le Chauue & le Begue auoyẽt fait à Boson & à d'autres, au grãd preiudice de la courõne. Et d'autãt que l'abbé Hugues auoit esté vn de ceux qui liurerẽt au Germain le païs susdict de Lorraine, & q̃ il sçauoit auec quelles cõditions on luy auoit accordé, il fut aussi employé pour les recouurer de Charles: mais luy estãt venu à Wormes, où l'Emp. tenoit le diéte imperiale,

Platine en la vie du Pape Iean 8. qu'il nõme à tort 9

Aymõ li. 5. cha. 40.

Comtes de Spolette et Friuly aspirent à l'empire.

Boson faict hõmage à l'empereur Charles au preiudice du Roy de France.

Hugues abbé enuoyé vers l'Empereur & pourquoy.

bié qu'il fut ouy cõme hõme authorisé,& duquel les Allemans faisoyent grand cõpte, si est-ce qu'il n'en tira resolution certaine quelconque, ne sur laquelle il peut asseoir quelque iugement que l'Empereur eut desir de luy rendre ce que les Frãçois demandoyent, & n'en tira que termes commũs,& quelques excuses friuoles, fondées sur les courses des Normands,desquelles il estoit plus cause que nul autre, ayant eu moyẽ de les deffaire, & s'estant accordé à eux,& leur permettant de viure en Gaule.Tellement qu'il sembloit que cest Empereur s'entendoit & auec Boson (qui ne iouïssoit que du seul pays de Dauphiné,& Allobroges,& Prouẽce, & pource estoit appellé Roy d'Arles)& auec Hugues le bastard(qu'il s'estoit recõcilié)auquel il souffroit toutes ces insolences,&qu'il prenoit plaisir que les Payẽs Normands dõptassent les François:ou bien que le cœur luy defaillãt il s'alliast de ceux-cy,& que cependãt il detint le patrimoine de Carlomã,sans que pourtant il eut moyẽ de le deffendre.D'autre part Carlomã feit faulte en ce que lors qu'il auoit le plus d'affaires,il s'amusoit à redemander ses droits à vn qu'il voyoit auoir fait alliãce auec ses plus cruels aduersaires,& luy enuoyer l'hõme plus sage, & plus segnalé de son conseil, l'absence duquel luy estoit tres-preiudiciable, veu le peu de nõbre de vieux Capitaines,qu'il auoit en sa cõpaignie. D'autãt que tãdis que le vaillãt Abbé Hugues estoit en Allemaigne,les Normãds poussez & de leur malice,& (peut estre) incitez par Hugues le bastard de Lorraine, entrerent auec grandes forces en Gaule du costé de la Picardie:& ainsi il est aisé à iuger que c'estoit Sigeffroy que Charles le Gros auoit souffert se tenir en Gaule, quoy que par le premier accord il en deust vuider,ayãt receu les deniers promis en la capitulatiõ faite pour la paix. Le pauure Roy Carloman,qui n'estoit obey que par prieres, & les cõmandemens duquel n'auoyẽt effort qu'autãt qu'il plaisoit aux seigneurs,se veit destitué de tout secours en ceste soudaine venuë des infidelles, chascun des seigneurs se retirãt en son pays & gouuernement,cõme il sembloit aussi qu'ils eussent quelque raison de ce faire,le royaume estãt assailly de tous costez,ou par Boson,ou par les Normãds,& pource estoit requise la presence des seigneurs és Prouinces sur lesquelles ils auoyẽt cõmandemẽt. Ces seigneurs donc se retirãs de court,& rappellãs leurs troupes en leur terre,le Roy fut aussi sans nul moyẽ de pouuoir aller au deuãt des Normands,pour l'absence de l'Abbé Hugues grãd Duc de Frãce. Or n'estoit-il pas à croire que les villes qui sont le long de Seine,n'eussent des Cõtes & Gouuerneurs aussi bien q̃ Paris,lesquels se tenoyẽt sur leurs gardes:& pource quand il est dit en l'histoire que certains seigneurs se retirerẽt du secours du Roy, elle ne blasme point de telle forfaiture ceux qui estoyẽt, & auoyẽt leur charge le long des frontieres, & selon les riuieres par laquelle les Normãds pouuoyẽt entrer en Gaule.Les ennemys donc sçachans le peu de deffence qui estoit le long des riuieres de Some,& d'Oise,ne faillent aussi de venir vers le pays qui les auoisine: & de fait ayans pillé tout le finage d'Abbeuille, Amiens, & pays circonuoisin, qui est le long de Seine, ils entrent sur le terroir qui est entre Oise & Aine, pillans, saccageans & bruslans le plat pays des entours de Laon, non sans fraïeur de ceux de Paris, & villes voisines, qui auoyẽt desia si souuẽt experimẽté les mains pillardes de ces barbares. Leur dessein estoit de passer par le Soissonnois,& par Noyon,pour de là auant aller assieger & piller la ville de Rheims,& de là s'en retourner à Laon y mettre le siege, & la forcer, si elle ne se rendoit,ou ne racheptoit sa liberté par quelque grãde somme d'argent:car ces barbares estoyẽt gourmãds extrememẽt de la proye:& en somme leur intentiõ estoit,estãs en si beau chemin,& ayãs si beau païs sous leur main,& leurs alliez q̃ cõmandoyẽt entieremẽt le long du Loire,de se faire possesseurs entieremẽt de tout le royaume de Frãce.La deliberatiõ des Normãds fut aussi tost raportée au bõ Archeuesque de Rheims Hincmar,lequel n'ayãt des hõmes pour tenir bon,& s'opposer à l'ennemy,à cause q̃ les forces du pays estoyent auec Carlomã,ne sceut quel autre cõseil prẽdre q̃ de se sauuer auec le clergé, moynes,& religieuses,& auec les sacrez ornemẽts, & reliquaires: & de fait(à cause qu'il estoit fort vieil & caduc)il fut porté en vne chaire à bras,& cõduit par tout le clergé,iusqu'à la riuiere de Marne,& s'arresta à Espernay,où a peine peut il paruenir,ayãt assez fait de sortir de Rheims,d'autãt q̃ biẽ tost apres son depart les Normãds y arriuerẽt. Et quoy que la pauure cité fut presque sans deffence, q̃ les murs n'eussent force pour soustenir leur assault,ny le peu de citoyẽs qui y restoyẽt pour leur deffendre l'entrée,si est-ce q̃ craignans qu'il y eut garnison,ou(peut estre)entendãs q̃ Charles armoit &se mettoit en cãpaigne pour les venir trouuer:d'autres diẽt que cecy

Charles le Gros ne veut entendre a rendre le pays de Lorraine.

Boson appellé Roy d'Arles.

Faulte du Roy Carloman enuoyant Hugues en Allemaigne.

Cõme Carloman obey en France.

Pourquoy le Roy auoit peu de gens pres de luy.

Voy Reginon liure 2. de sa chronique.

Par où les Normands entrerẽt en Gaule l'an 884.

Dessein des Normands en Picardie.

Hincmar Arch. de Rheims s'ẽfuit à Espernay sur Marne.

Normands courẽt iusqu'aux portes de Rheims sãs l'assaillir.

que cecy aduint miraculeusement: ayans pillé, bruslé, & depopulé les terres & finages voisins de la ville, ils s'en retournerent sans rien mal-faire à la cité, bien qu'ils eussent couru iusques aux portes d'icelle. Carloman ce-pendant ne dormoit pas, ains assemblant forces de toutes parts taschoit de surprendre ces pillards, & de tant plus courageusement y alloit il, comme il craignoit qu'ils n'emportassent Rheims qui leur eut peu seruir de forteresse pour tenir tout ce pays en suiection. Mais ayant entendu qu'ils s'en reuenoyent au Soissonnois & Noyonnois, & que leur intention estoit de prendre Laon pour en faire leur retraicte, il leur vint au deuant, resolu de les combattre. Or s'estoyent les Normands partis en deux bandes, l'vne desquelles auoit pris le chemin de Rheims, & l'autre s'estoit arrestée à Velly sur Aine: ainsi Carlomã vient se ruer sur ceux qui venoyent de Rheims chargez de butin, desquels il feit grand massacre, leur osta leur proye, & plusienrs desquels pensans se sauuer en fuyant, se noyerét en la riuiere d'Aine. Ceux cy deffaits, le Roy se met à poursuyure le reste pour rendre sa victoire parfaicte, mais les Normands aduertis de la deffaite de leurs cõpaignons, se fortifierét dedans Velly, où Carloman vint pour les cõbattre : mais les trouuant ainsi renforcez, & voyant que sans le peril des siens il ne pouuoit les assaillir, il fut cõtraint de se retirer, joint que là estoyét toutes les forces des aduersaires, lesquels estans frais & forts, & les siens harassez, luy eussent peu rendre mal-heureuse sa premiere victoire. Les Normands voyans le Roy retiré, laissent leur fort, & gastent le pays auec plus de furie que iamais, pour vẽger la mort de leurs compaignons : & estoit lors pitié de voir le miserable pays de Picardie tout solitaire & desert, n'y ayant que les fortes places de peuplées: à cause que par le plat pays ou le peuple y auoit esté occis, ou il s'en estoit fuy pour garẽtir sa vie, & n'ayãt plus où habiter à cause que ces Barbares auoyét bruslé la plus part des bourgades & villages. A ceste recharge si furieuse fallut q̃ Carloman prit garde, car il craignoit que ces gens allichez par la gresse de la proye, ne passassent plus outre, & ne vinssent de rechef à Paris, où Eude Cõte les attendoit en aussi bõne deuotiõ de les en chasser qu'il auoit fait n'aguere : & ne se voyãt assez fort pour les cõbatre, pource que son armée estoit departie par les garnisons, il pratiqua vn accord tel quel auec ce peuple parjure, & lequel ne mesuroit sa foy qu'autãt que le profit luy cõmandoit. En somme il feit tant par ses deputez, que les Normãds condescẽdirét à la paix, moyennant vne grande somme d'or & d'argent que Carloman promit leur faire deliurer auãt qu'ils sortissent du Royaume : & ce fut lors que furent espuisez les thresors & ioyaux de la France, tant des Roys que des Eglises, veu que Reginõ dit que le Roy donna aux Normands douze mille liures de poids d'argent pur & esprouué à la coupelle, & qui n'estoit point monnoyé, ains en lingots, & ils s'obligerét d'estre autant d'années sans remuer ny assaillir la Frãce, cõme ils auoiét receu de milles de poids d'argent: mais quelle fut la tenuë & accõplissement de ceste promesse, vous le verrez bien tost apres. Tant y a que lors ils feirent quelque deuoir, troussent bagage, portent leurs despouilles, & le sac de la France en leur nauires, & se retirent, nõ en leur païs, ains sur mer prests à voltiger aussi bien que iamais le long des haures de Frãce. Ce que tesmoigne Krants parlãt ainsi : Apres la paix faite & ostages donnez d'vne & d'autre part, les François cõmencent à payer l'argẽt promis apres les festes de Pasques, ils despouïllét pour ce faire les Eglises de leurs thresors, & rãçonnét les Ecclesiastiques: en fin la somme payée sur la fin d'Octobre, les François se mettét en armes, auec resolution de cõbattre les Normãds là où ils ne tiendroyent promesse: mais ils voyent cõme ils bruslét leur cãp & marchét, le Roy les suyuãt lẽtemét auec son armée: & paruenus à Boloigne sur mer, partie des Normãds entrét en leurs vaisseaux, & le reste prẽd son chemin vers Louuain, & entre au royaume de Lorraine. Le païs deliuré d'vn si grãd peril ne cõmẽçoit qu'à respirer & se promettre quelque asseurance & relasche de ses miseres, quand voicy vn secõd mal'heur qui le vint assaillir, & lequel causa vn grãd & merueilleux desordre par la Frãce, ce fut la mort du Roy Carlomã, autãt miserable, cõme elle apporta de miseres au pauure païs & royaume de Frãce: & de la sorte & cause d'icelle on racõte plusieurs opiniõs, lesquelles ie suis cõtent de vous deduire. La plus part des Frãçois sçachãs que ces deux roys freres bastards Louys & Carlomã estoiét fort addõnez aux femmes, dient que Carloman s'estant retiré en Touraine apres la retraicte des Normãds, afin de s'y rafreschir & passer son tẽps à la chasse: là estãt & chassant vn iour en la

Carloman s'appreste d'assaillir les Normands.

Normands diuisez en deux bandes.

Normands deffaits sur Aine par Carloman.

Normands se fortifiét à Velli sur Aine.

Pays Picard bruslé par les Normands.

Carloman forcé de demander la paix aux Normãds.

Quel l'accord de Carlomã auec les Norm.

Krants li. de Noruege 2. chap. 11.

Eglises appauuris par Carloman.

Opinions diuerses sur la mort de Carloman.

Carloman occis à la chaſſe.

Bertolphe occiſt ſon maiſtre ſãs y penſer.

foreſt pres de Loches, les vns dient que fut blecé par vn ſanglier, & que peu de iours apres il mourut de ceſt bleſſure: d'autres, que luy eſtant à la chaſſe, ayant auec luy vn ſien fidelle & domeſtique appellé Bertolphe, chaſcun ayant vn eſpieu, comme ils pourſuiuoyent le ſanglier, le Roy vint pour l'enferrer, & Bertolphe craignant que Carloman ne fut blecé de la beſte, rue auſſi ſon coup, mais penſant enferrer le porc, il bleça ſon maiſtre, lequel mourut de ce coup, ſans que iamais il voulut accuſer Bertolphe ſçachant bien qu'il l'auoit fait ſans y penſer. D'autres dient que ce Roy eſtant à Tours, il auoit grande familiarité auec vne damoiſelle fille d'vn ſeigneur appellé Germond, laquelle ayant (luy à cheual) rencontrée en la rue, il ſe meit à la pourſuyure par ieu, à courſe de cheual, elle ſe retirant en la maiſon de ſon pere, le Roy la pourſuit, mais le cheual du Roy eſtant mal embouché, & ſe ſentant les eſperons aux flancs, en-

Mort de Louys frere de Carloman en pourſuyuant vne Damoyſelle.

Carloman giſt à ſaĩct Denys.

tra auſſi ſans que le Roy le peut retenir par la porte du logis de ceſte fille, laquelle eſtãt baſſe, donna telle ſecouſſe au Roy, que peu apres il en mourut: mais ce genre de mort eſt donné à Louys & non à Carloman, & toutesfois la fin de l'vn & de l'autre fut malheureuſe, l'vn mourant à la chaſſe d'vne femme, & l'autre à la pourſuite d'vn ſanglier, laiſſans le Royaume en combuſtion & ſans homme propre pour regner. Carloman donc mourut aagé d'vn vingt & huit ans, le cinquiéme de ſon regne, & de noſtre ſalut huit cens quatre vingts & cinq, au moys de Ianuier, & giſt en l'Egliſe ſainct Denys. Il eut vn fils de ſa femme fille de Boſon Roy d'Arles, lequel fut appellé Louys Fai-neant duquel parlerons cy apres, bien que ſes geſtes le deuſſent pluſtoſt cacher au puis d'oubly, que le mettre au luſtre de l'hiſtoire.

DE LOVYS FAI-NEANT ROY DE FRANCE: comme il fut depoſſedé du Royaume, & de la deſloyauté des Normands, & comme Charles le Gros Empereur fut appellé par aucuns à la couronne de France. CHAP. LXVI.

L'an huit cens quatre vingts & cinq Louys Fai-neant fait Roy.



CESTE mort de Carloman de quelle conſequence & malheur elle fut en France, on le cogneut bien toſt apres: car iaçoit que luy ny ſon frere n'euſſent eſté de grand effect pour le gouuernement, y obſtant les reſiſtances des rebelles, ſi eſt-ce qu'eſtans hõmes martiaux, & gouuernez par les ſeigneurs nourris aux affaires, ils eſtoyẽt aymez & reſpectez, & les François ne ſe faſchoyẽt point que des baſtards leur commandaſſent. Mais & l'vn & l'autre decedez, Hugues Abbé grand Duc de France, qui portoit la cauſe du ſang des baſtards, ſans nul reſpect de Charles le Simple, qui ne pouuoit eſtre aagé que de cinq ans, & par ainſi de nul effect à tenir la couronne, feit que Louys (qu'on ſurnomma Fai-neant) fils de Carlo-

Charles le Simple fraudé de ſon droit du Royaume & pourquoy.

Louys Faineant inceſtueux.

Louys Faineãt ruine ſes ſuiets.

man, quoy que bien ieune, fut appellé à la couronne, de laquelle il ne iouiſt guere longuement à cauſe de ſes vices, & cruaulté, & paillardiſe. D'autant que & Aymon, & les Chroniques de ſainct Denys, & preſque tous noz hiſtoriens tiennent que ce Prince fut tellement adonné à ſes plaiſirs, qu'il rauit vne religieuſe du monaſtere de Chelles ſaincte Bauldour (où ſes oſſements repoſent) & qu'il l'a prit à femme, dequoy les ſeigneurs de France, comme adonnez à la pieté, & deteſtans ces mauuais exemples, furent ſi irritez, qu'ils le depoſerent, & feirent Roy comme verrons cy apres, Eude Comte d'Anjou. D'autres tiennent que non pour ce ſeul inceſte il fut oſté de ſon throſne Royal, ains pourautant qu'il pilloit & rançonnoit ſes ſubiets ſous pretexte de la guerre contre les Normands, & pour ce fait, il appauuriſſoit les Egliſes. Et en y a leſquels ſans auoir feilleté les liures anciens, ont dit que ce fut le Fai-neant, qui rauit les

thresors

thresors des Eglises pour faire sortir les Normands de la Gaule: mais ils se mescontent, d'autant que la suite des choses leur fait voir du contraire, & la guerre meuë par les Normāds, se disans n'estre obligez qu'à Carloman, fait voir que iamais le Fai-neant n'accorda ny pactisa auec ces infidelles. En l'an donc huict cens quatre vingts & cinq, estant mort Carloman, on veit deux factions en Gaule pour se faire vn Roy, n'y ayant Prince fils des Roys defuncts, suffisant pour manier les affaires: lesquels estoyent si vrgens qu'il falloit vn homme pour commander, plustost que plusieurs testes diuerses en opinions, & gouuernans tout soubs le nom d'vn enfant, ainsi que souuent il estoit aduenu en ce Royaume. Or faisoyent ils cecy, non que la iustice & droit fut de leur costé, ou qu'on l'eut pratiqué au parauant, ains seulement pour garder le droict aux vrays & legitimes hoirs & successeurs de la couronne: d'autant que ceux qui se feirēt depuis nommer Roys, ne l'estoyent que pour vn temps, & la charge ne leur en estoit donnée que par prouision, ainsi que (Dieu aydant) i'espere vous faire voir en la vie d'Eude Comte d'Anjou & de Paris, & depuis Roy de France. Or en cest endroit les autheurs sont differens & cōtraires, les vns receuans Charles le Gros Empereur pour Roy de France, sans faire mention quelconque de Louys Fai-neant: & de ceste opinion sont Auentin & Reginon, le premier desquels parle en ceste sorte: Les Danoys aduertis de la mort de Carloman, se remettent en voye & reprennent le chemin de France qu'ils auoyent laissé, entrent en Neustrie, pillent & butinent, & bruslent tout ce qu'ils rencontrent. L'Abbé Hugues qui commandoit sur les terres qui sont entre Seine & Loire, enuoya vers les Danoys & Normands se plaindre de ce qu'on violoit les trefues: les Normands respondirent, qu'ils auoyent faict paix & transaction auec le Roy, & non auec ses suiets: que le Roy mort, la trefue estoit aussi faillie: par ainsi s'ils vouloyent que la paix eut effort, il failloit que le successeur du defunct l'achetast autant que Carloman l'auoit d'eux euë & rachetée, car autrement ils ne pretendoyēt se retirer. A ceste cause, tout soudain les Euesques, Princes, Gouuerneurs, & Seigneurs de France s'adressent à Charles Empereur legitime hoir, & se rendent à luy, lequel passa en Gaule, & receut les hommages de tous les estats d'icelle: ainsi parle Auentin sans qu'ils se souuienne aucunement de Louys fils de Carloman. Le mesme dict Reginon vsant de ces paroles: La mort du Roy entendue par les Normands, soudain ils retournent au Royaume: & pource l'Abbé Hugues & autres Princes du pays enuoyerent vers eux se plaindre de ce que la paix estoit violée: mais les Normands dient qu'ils auoyent fait trefues & accord auec le seul Carloman: par ainsi quiconque seroit celuy qui luy succederoit, qu'il s'apprestat de leur donner autant d'argent qu'ils auoyēt eu de Carloman, car autrement ils ne luy souffriroyent de tenir en repos son Royaume. Ceste responce effroya tellement les seigneurs, qu'ils enuoyerent vers l'Empereur Charles le Gros, le prians de venir, & luy offrans la iouyssance de la courōne: luy vont au deuant iusques à Ienuille, là où luy faisans les sermens de fidelité & hōmage, se soumirent à son obeissance: ainsi parle Reginon: & Sigebert de Iumieges ne fait mention aucune de Louys Fai-neāt, ny Hugues de Floury en son histoire: là où, & Aymon moyne, & la Chronique de sainct Denys escrite à la main, tiennent qu'il succeda à Carloman, & tint le Royaume deux ans, quoy que peu paisiblement, tant à cause de sa faineantise & lubricité, que pour les factions suscitées par la France, mesme estant soustenu d'aucuns qui auoyent le plus de credit entre les grands. Et pource fault-il noter icy, que tout ainsi que le Royaume estoit diuisé en deux factions, que aussi il y eut deux Roys, à sçauoir Louys le Fai-neant porté & fauorisé par Hugues l'Abbé, & les Comtes d'Anjou, & seigneurs d'Aquitaine: & à cestuy obeissoyent les terres qui sont depuis Paris iusques aux monts Pyrenées, sauf la Bretaigne, & le pays que les Normands vsurpoyent de iour à autre. Le second Roy fut l'Empereur Charles le Gros, appellé par les seigneurs de la Gaule Belgique, & de Bourgoigne, qui a esté cause que plusieurs obmettans Louys, pource qu'il ne regna guere long temps, & ne feit rien qui soit memorable, ont receu Charles le Gros, & l'ont mis au ranc des Roys, ce que l'histoire Françoise ne reçoit, ains appelle le Fai-neant Roy, & l'Empereur appellé simplement pour regent, durant la minorité de Charles le Simple: car du viuant du Fai-neant, l'Abbé Hugues tint le pays cy dessus nommé en assez bon repos, & feit teste tant qu'il vesquit aux Barbares. Et quoy qu'il se treuue des Panchartes de donations

L'an huict cens quatre vingt cinq quel estoit l'estat de la France.

Roys par prouision, & roys de succeßion differens.

Opinions sur la royauté apres le decez de Carloman.

Auentin liure 4. de l'hist. de Bauiere.

Responce subtile & inique des Normāds.

Reginon li. 2. des chroniques.

Aymō li. 5. cha. 41. Chroni. de S. Denys.

Les factiōs fōt chacune vn Roy en France

L'an huict cens quatre vingts & cinq.

és Eglises, faisans foy du regne de Charles l'an huit cens quatre vingts & cinq, si est-ce qu'il faut dire que sa puissance s'estendoit sur les Belges, & Bourguignons, les vns desquels estans pressez par les Normands & n'ayans aucun support du Fai-neant, fallut que recerchassent le secours de Charles. Et cependant l'Abbé Hugues voyant que les Normands s'estoyent espandus par les terres de Louys le Fai-neant, fut contre eux, & les combatist de telle sorte que faisant vn furieux massacre d'eux, il les empescha de venir assez long teps courir le plat pays, ny d'esloigner les haures, & places maritimes. C'est pitié que de voir combien nostre histoire est manque en cest endroit, entant qu'il ne se parle ny d'expedition, ny de deffence aucune, voire oublie elle le siege de Paris, & prise des villes voisines, qui aduint l'an mesme (car souuent les Normands furent assieger ceste cité, ores d'vn costé, tantost d'vn autre) car (comme dit Krants) la tréue faillie apres la mort de Carloman, les François feirent bastir des forts en lieux commodes, afin d'empescher que les Normands ne vinssent plus, selon les riuieres les assaillir en leurs maisons: & entre autres ils bastirent le fort sur Oise, qui à present se nomme Pontoise, duquel ils donnerent la charge, gouuernement, & deffence à vn Capitaine nommé Aletran. Mais les Normands venans sur Oise le long de Seine, au moys de Nouembre, ne failliret aussi d'assieger ceste forteresse: mais ceux qui estoyet dedans, se deffians de leurs forces, demandent composition, & sortent d'icelle, quittans armes & cheuaux: & par ainsi le Capitaine s'en alla à Beauuais, & les Normands bruslerent & ruinerent Pontoise. Apres cecy, le susdit Krants poursuit le siege de Paris, où il se trompe & contredit à soymesme, lors qu'il dit que les Normands le prindrent, comme ainsi soit qu'il n'y a histoire qui luy accorde ceste saisie, & luy-mesme dit depuis que l'Empereur Charles leur donna Paris suyuant sa promesse, ce qu'il ne luy eut fallu faire, si desia ils s'en fussent faits les maistres: ioint qu'il appert que dés l'an huit cens quatre vingts & cinq, iusques à ce que le comte Eude fut fait Roy, les Normands furent cinq ou six fois assieger la cité capitale de la France. Or si le Faineant se monstroit inutile pour la deffence de son pays, Charles le Gros n'estoit guere plus ententif aux affaires, si bien qu'il sembloit que le sang Carlouinge fut venu à son dernier but & enuiellissement, tant pour le peu de sens des Princes d'iceluy, que pour l'abaissement du nombre, n'y ayant plus que l'Empereur Charles, Louys Faineant & Charles le Simple, si ce n'est qu'on mit au ranc les bastards Hugues issu de Lothaire Roy de Lorraine, & Arnoul fils de Carloman Roy de Bauiere. Ie dis que Charles deuint lasche depuis qu'il se veit seul au gouuernement de l'Empire, & des Royaumes de Gaule, & de Germanie. C'est pourquoy les Normands par l'aueu & secret commandement de Godeffroy, montent à mont le Rhin, & font des pillages suyuant leur coustume, mais Henry General de l'armée Royale de Charles, leur feit teste, & les empescha de passer outre, & pource ayans le vent à gré, ils remontent sur mer, & se retirent en leur pays. D'autre costé ceux qui auoyent esté iusques à Paris, estans repoussez, s'en vindrent sur les bas pays qui estoyent du Royaume de Lorraine, & furent assieger la cité de Louuain, pillans tout le pays és entours, & pensans l'emporter & s'enrichir du butin d'icelle, mais les citoyens l'a deffendans, il fallust que leuassent le siege, & de despit se mirent à courir le reste du Royaume Lorrain, ce qui força l'Empereur (sollicité par ses suiets) de leur venir par deux fois à l'encontre, sans que pour cela il feit chose qui seruit rien pour le soulagement ny de l'vn, ny de l'autre Royaume: & si les François n'eussent eu le bon Abbé Hugues & l'Euesque de Paris Gozlin deux fouldres de guerre de ce temps là, c'estoit fait de toute la France. Le siege de Louuain fut fort long, comme celuy qui dura dés la fin de l'an huit cens quatre vingts & cinq, iusques à l'an huit cens quatre vingts & sept, les Normands se tenans tousiours le long de l'Escault, resolus de n'en partir sans auoir la place, mais ils en furent frustrez, ainsi que dirons cy apres. Or d'autant que les affaires de France sont liez auec l'histoire de Charles le Gros, à cause qu'il regnoit sur vne partie d'icelle, & (comme dit est) le Fai-neant sur l'autre, nous ne pouuons moins faire que de poursuyure quelque cas de la vie de cest Empereur, à cause que sans cela nostre discours seroit manque & imparfait. Doncques vous auez ouy cy dessus les deportemens de Hugues bastard de Lothaire Roy de Lorraine, & de Waldrade, & comme ses faits se ressentoyent de la malediction donnée à son pere & mere, pour leur adultere, & comme

Charles

Normands deffaits par l'Abbé Hugues.

Krants li. de l'hist. de Norueg. 2. ch. 12.

En quel temps fut basty Pontoise.

Pontoise bruslée par les Normands.

Faulte de Krants & cotrèdictio en son histoire.

Aneantissement du sang des Carlouinges.

Normands le long du Rhin chassez par le Côte Hery.

Normands se campent deuat Louuain.

Combien dura le siege des Normands deuant Louuain.

Charles le Gros l'ayant pris en amitié, luy auoit fait de grans biens,& le supportoit en ses folies. Ce bastard en l'an huit cens quatre vingts & six,ne pouuant oublier son naturel trop remuant, & resolu de se reuolter contre son cousin Charles Empereur, afin de le recompẽcer des biens qu'il en receuoit, enuoya secrettement en Frise, vers Godeffroy Roy Normand son beau-frere (car Gisle estoit sœur de Lothaire) l'exhortant & sollicitant d'enuoyer des forces en Lorraine,& d'assembler de la gend'armerie pour le secourir d'auoir le Royaume qui luy deuoit eschoir par succession paternelle, & lequel Charles luy detenoit:& luy proposa que si par son moyẽ il paruenoit à cecy,il luy feroit aussi largesse liberale de la moitié de sa succession, comme à son bon & loyal frere. Le Normand qui ne demandoit que moyens & occasions de remuer, & tout troubler, fut ioyeux de ceste ouuerture: neantmoins afin que l'Empereur ne l'accusast de desloyauté, il inuenta vne ruse & couuerture pour effectuer ce qu'il auoit entrepris, & pour se soustraire de l'obeissance qu'il auoit promise à Charles. A ceste cause il enuoya deux Comtes & Capitaines, appellez Gerolphe & Gardolphe, vers l'Empereur, luy remonstrer que s'il vouloit que luy & les siens continuassent en la fidelité qu'ils luy auoyent promise, & deffendissent le pays & limites qu'on leur auoit donné en charge, qu'on leur donnast aussi quelques villes le long du Rhin, apartenantes à l'Empire, desquelles ils peussent tirer leur prouision de vin, veu que le lieu où ils estoyent ne leur fournissoit rien de bon ou plaisant: adioustẽt que l'air y estoit mal sain, à cause des palus & marescages, & que son peuple ny pouuoit viure qu'auec difficulté. Adiousta que si les villes du Rhin ne luy sembloyent propres à estre liurées,qu'il leur en donnast de celles qui estoyent sur la Moselle, afin que plus aisément ils peussent luy faire seruice, luy estans voisins, & pour la Gaule & pour la Germanie. L'Empereur n'estoit si simple, qu'il ne recogneut bien à quoy tendoit ceste demande de villes sur les riuieres principales de ses seigneuries, & cogneut que soit qu'il octroyast, ou refusast à Godeffroy sa requeste, tousiours auroit-il des affaires:d'autant que leur ottroyãt il se mettoit l'ennemy aux entrailles du Royaume, d'où auant il auroit moyen de tout troubler, & mettre en combustion: & luy refusant, il voyoit que le tyran prendroit ne sçay quelle iustice pretenduë pour se reuolter, & commencer vne guerre fort dangereuse à l'estat des pays de Gaule & Germanie. Ces difficultez considerées,& n'ayãt Charles desir de luy rien ottroyer de sa demande, & voulant destourner la guerre de ses suiets, il entra en cõference secrette auec le Comte Henry homme sage, de grand conseil & prudence, & au reste vaillant & hardy aux entreprises de la guerre: & eux deux ensemble conspirent la mort de Godeffroy, & dressent les desseins pour paruenir à l'effait de leur dessein. Et afin d'attirer le Normand au lieu destiné pour les embusches, l'Empereur congea les Comtes venus de la part de Godeffroy, les asseurant que bien tost il enuoyeroit vers luy telle responce, de laquelle il seroit cõtent, n'ayant autre desir que de luy complaire & gratifier: le priant au reste de continuer en sa fidelité, & d'embrasser ce pendant la deffence des terres de l'Empire. Ce pendant l'Empereur ayant en sa court vn capitaine de la caualerie de Godeffroy banny par le Normand,lequel se nommoit Eberard,ne sçeut à qui mieux donner la charge pour mettre en execution son desir: à cestuy il commande de passer en Holande & Brabant,par le pays Saxon secrettement, & enuoya à diuerses fois quelque troupe de caualerie, afin d'estre preste à faire ce que Henry luy cõmanderoit, & là luy demander iustice du tort que luy faisoit Godeffroy, laquelle Henry ne faudroit de luy faire à son desir. Henry d'autre part enuoya ses troupes non ensemble, ains à dixaines & vingtaines, & cecy fort secrettement en Holande, pres le lieu où le Rhin entre dedans la mer, ausquels il commanda de se tenir couuerts & cachez, iusques à ce qu'ils ouïroyent le bruit faict par les gens du Comte Eberard cy dessus allegué. Ceste partie ainsi dressée, Henry à petite suyte vint à Coloigne, & print auec luy Wilbert Archeuesque dudict lieu, afin que sa presence donnast & plus de foy & d'autorité à son embassade: & en cest equipage ils passent en Holande. Le Roy Normãd qui ne pensoit au piege qu'on luy auoit dressé, plustost s'attendoit d'auoir ce qu'il demandoit de terres sur Moselle, vint au deuãt de ces seigneurs celle part où le Rhin se diuisant en deux cornes, fait vne Isle, & de là se va precipiter en l'Ocean, non guere loing du lieu où le fleuue Wael s'engoulphe aussi en celle grande riuiere Gaule-Germanique sur les limites de Holande, Cle-

L'an huit cẽs quatre vingts & six.

Conspiration du bastard Hugues.

Desseins desloyaux de Godeffroy Roy Normand.

Embassadeurs de Godeffroy à l'Empereur & leur requeste.

Charles le Gros cõspire la mort de Godeffroy.

Eberard chassé par Godeffroy de son païs

Henry & l'Archeuesque de Coloigne vers Godeffroy.

Lieu de pourparler de Henry auec Godeffroy. ues,& Brabant. L'Euesque & Henry entrent sans rien doubter en ce pays insulaire, ou le Roy les bienviena, & passerent ensemble toute la premiere iournée en discours sur les affaires de l'estat du Royaume tant de Gaule que Germanie,& sur les moyēs d'appaiser tant de troubles qui empeschoyent le repos de tout le monde. Cependant les forces de Henry approchent,& Eberard vint auec les siens sans armes que couuertes, & ne se monstrant du premier iour, pour ne rompre les desseins de Henry: lequel donna charge à l'Archeuesque de se tenir hors de l'Isle, & d'y attirer Gisle femme du Roy Normand sous couleur de la vouloir prier de gaigner son mary, & l'esmouuoir à la paix, & de se contenter de la grace & amitié certaine de l'Empereur. Toutes ces gracieusetez tant enuers luy que sa femme, osterent à Godeffroy le soupçon qu'il eut peu conceuoir de trahison, ioint qu'il ne voyoit homme qui portast armes: par ainsi lendemain matin vint au pourparler, afin de conclurre le fait ou failly de ce que le Normand requeroit, mais il se veit bien trompé, car en lieu de disputer de son affaire, Henry luy proposa le tort qu'il faisoit à Eberard, & le somma de luy faire droit, & luy rendre ses terres, & sur cecy Eberard entre, ainsi qu'il estoit instruit, proteste deuant le lieutenant de l'Empereur, de ne souffrir que accord aucun fut passé que le Roy ne luy rendit son patrimoine, lequel il requist que pour reuerence de l'Empereur, il luy feit telle raison qu'on deuoit attendre d'vn bon Prince. C'est icy que Godeffroy, comme il estoit cruel, fier & barbare, commença à brauer, & menacer Eberard, luy disant plusieurs parolles outrageuses, dequoy s'irritant Eberard, sacque la main à l'espée, & auant que le miserable Roy eut moyen de se leuer, car il estoit assis bien bas, cestuy le bleça dangereusement en la teste: & luy ayant commencé, il ne tarda rien que les soldats de Henry ne se ruassent sur Godeffroy, & n'acheuassent de le massacrer furieusement: & luy mort, on mit au fil de l'espée tous les Normands qui furent trouuez en ceste isle du Rhin & places circonuoisines: ainsi fina ses iours ce Roy par la conspiration de Henry, la mort duquel causa depuis de grands malheurs en France ainsi que deduirons en son lieu. Ce n'estoit tout que d'auoir fait mourir Godeffroy, si on n'en faisoit autant au chef de l'entreprise qui estoit Hugues le Bastard: lequel auant que fut aduerty du desastre de son beau frere, Henry l'attira en court auec promesses & flatteries, si bien que le fol ne pensant point à ce qu'il auoit conspiré, se laissa guider iusqu'a Ienuille, où estant arriué il se veit constituer prisonnier, & conduit deuant Henry, on luy creua les yeux, ayant fait premierement mourir en sa presence la plus part de ceux qui l'auoyent suiuy,& lesquels il tenoit les plus chers & agreables: & ainsi aueuglé, l'Empereur commanda que fut conduit au monastere de sainct Gal, afin que là il tint prison à perpetuité. I'ay recueilly tout cecy de Reginon, lequel viuoit pour lors, & fait attestation la chose estre telle, & parlant de la mort de ce bastard, il vse de telles parolles: En fin du temps de Zundibolche, Hugues fut tondu moyne a Prumen de ma main propre: car i'estoy lors, bien que indigne, le pasteur du troupeau de nostre Seigneur, où quelques ans apres ce Prince mourut, & y fut enterré: & voila la fin des parolles de Reginon, & des menées, trahisons & pilleries du bastard de Lothaire. Apres ceste deffaite les Normands desireux de se venger du tort fait à Godeffroy, & sans nul esgard ny à celuy qui l'auoit fait, ny à la cause pour laquelle l'Empereur l'auoit ordonné, veu que le Roy Normand auoit conspiré & contre son estat & contre sa vie, ils s'arment, laissent Louuain, & comme si les François & la France, eussent commis le meurtre, ils s'en viennent droit à Paris, gastans tout, & pillans, & cecy à cause que Charles portoit le tiltre de Roy de France. Voicy la troisiéme ou quatriéme foys qu'ils assiegerent ceste pauure cité, le pays des entours de laquelle se ressentit de la fureur des barbares: & bien que Hugues Abbé, & Eude Comte,& Gozlin Euesque leur feissent resistāce, si estoit-il hors de leur puissance de les oster du siege, lequel fut long, d'autant qu'ils furent surpris n'y pensans point, & que lors tout le pays estoit plein de ceste vermine: & pource fallut auoir recours à celuy qui estoit cause de ceste infortune. Pource on enuoya vers l'Empereur Charles le Gros, lequel ne faillit de mander secours par Henry Comte, celuy qui auoit fait mourir le Roy Godeffroy, lequel n'ayant peu leuer le siege de tout cest an huit cens quatre vingts & six, s'en retourna sans rien faire: aussi le camp ennemy estoit de plus trente mille bons & vaillans combatans,& iceux resolus de faire ce à quoy ils estoyent venus. Ce qui fut cause que le siege

Ruses de Hēry pour tromper Godeffroy.

Eberard querelle cōtre Godeffroy.

Mort miserable de Godeffroy roy Normād.

Hugues bastard pris & aueuglé par Henry.

Reginon liure 2.

Où mourut le bastard Hugues.

Normands viennent assieger Paris.

Charles le Gros enuoye secours à Paris, mais en vain.

le siege continuant, & les Parisiens pressez, enuoyerent derechef vers l'Empereur, lequel en l'an huit cens quatre vingts & sept, despecha derechef Henry, qui amena les forces de France, & Germanie: ce qui donna cœur aux assiegez, & fraïeur aux Normands. Cependant Henry voulant & rafreschir les soldats de la ville, & combattre l'ennemy, s'en alla visiter le plus foible endroit du camp aduersaire pour y donner dedans, esperant de forcer le Normand, & le faire venir à sa mercy. Ce que pour vray il eut fait, si le desastre ne l'eut guidé, ou si la ruse Normande ne l'eut payé de pareille monnoye qu'il auoit ruiné Godeffroy en Holande. Car les Barbares voyans approcher vne si grande force, & craignans d'estre assaillis de tous costez, ayans desia gousté souuent la vaillance de ceux de dedans, feirent vn fossé assez large, mais fort profond tout autour de leur camp, & qu'ils couurirent d'esteulle, fouarre, & branchage, se laissans des sentiers pour faire ce qu'ils auoyent deliberé de faire. Aussi mirent ils des soldats en embusche pour faire semblant de donner dessus aux Chrestiens, & estans poursuyuis en fuyant, les precipiter, & faire tomber és fosses preparées. Quand donc Henry vint pour recognoistre le lieu, ces galans sortent de leur embusche, & l'assaillent à coup de trait, luy disans plusieurs iniurieuses parolles, & luy reprochans la mort de Godeffroy, & l'appellerent infidelle, pariure, & desloyal: luy qui auoit le cœur hault, & qui se sentoit fort pour resister à vne plus grande force pour n'estre esloigné des siens, vint contre eux de grande furie: mais le pauure seigneur ne se donna garde qu'il se veit accablé homme & cheual dedans le fossé, & soudain assailly par ses aduersaires, lesquels à la veuë de tout le camp le massacrerẽt cruellement sans qu'on peut le garentir, ny deffendre. Ce neantmoins quand on veit ce qui estoit, & que Henry mort, on le despouilloit de ses armes, lors chascun s'auãça, & donnerent les Gaulois & Germains sur les Normãds, des mains desquels ils feirent beaucoup d'oster le corps mort, qu'ils emporterẽt à Soissons, où il fut enterré. Ainsi fut vengée la mort de Godeffroy occis par surprise, auec vne autre ruse sur celuy qui en auoit esté l'autheur: & Henry ayant deux fois amené forces au secours de la ville de Paris, ny feit autre chose que donner cœur aux ennemys de pis faire: d'autãt que le camp François se retira apres la mort de ce vaillãt Capitaine. Et afin que tout à vn coup la Frãce sentit les trauerses de son accablemẽt, celle année mesme vint à mourir le grand Abbé Hugues Duc de Frãce, & le vray rempart de tout le Royaume, Gaulois naturel, & natif d'Orleans, & par ainsi Gaulois Celtique, lequel (suyuant son vouloir & ordonnance) fut enterré en l'Eglise de sainct Germain à Auxerre. Mourut encore, pour accroistre la douleur des Frãçois, ce bon & sage Prelat, qui tant de fois auoit esté la deffence de sa ville, à sçauoir Gozlin Euesque de Paris: la mort desquels fut suyuie de celles de Louys Fai-neãt, (qui fut enterré à Chelles) & de la commune calamité de tout ce Royaume.

L'an huit cens quatre vingts & sept.

Stratageme des Normands.

Mort de Henry deuant Paris par les Normands.

Mort de l'Abbé Hugues grand Duc de France.

Mort de Gozlin Euesque de Paris.

VENVE DE CHARLES LE GROS EN France: siege leué de Paris: Eude fait Duc de France, & election d'iceluy pour estre Roy sur les François. CHAP. LXVII.



CHARLES le Gros portãt tiltre de Roy de France tant Orientale qu'Occidentale, feit vne grande leuée de boucliers, apres la mort de tant d'illustres personnages, & vint auec vne grosse armée iusqu'aupres de Paris, mais il fut si estõné de l'ordre du camp Normand, & de la resistance qu'on se disposoit de luy faire, que sans nul respect de la grãdeur de l'empire, force de son armée, & effroy de l'ennemy, il ayma mieux faire accord auec les Normands, pour les encourager à venir toutes les fois que bon leur sembleroit, ayans espoir d'emporter ou cuisse ou esle, que nompas venir au combat, ou tenir assiegez ceux qui dés long temps tenoyent Paris en angoisse. A ceste cause (comme dit Reginon) il leur octroya celle partie du pays Neustrien, qui

Charles le Gros vient en Gaule.

Reginon liure 2.

Paix ignominieuse de Charles le Gros auec les Normands. est de là la Seine: mais les habitans ne voulans receuoir cest accord & donation, Charles n'ayant onc esté receu Roy par eux, il octroya aux Payens le sac, & pillage de la Prouince. Or en y a il aucuns qui dient (entre lesquels est Paul Emile) que dés lors le pays qui ores est dit Normandie, fut en leur possession, & qu'ils le renommerent de leur nom: mais le cours de l'histoire vous fera voir que ceste donation fut authorisée, eut lieu, & fut executée sous Charles le Simple, & lors que Rollon, ou Rou Normand vint en France: aussi Reginon ayant dit que le Gros ayant donné ces terres, & le peuple n'ayant voulu obeir à son ordonnance, permit aux Normands qu'ils saccageassent la contrée: ioint que si les Normands en eussent esté seigneurs, il n'eut esté besoing de leur en faire don lors que Rollon vint armé en Gaule: quoy qu'il en soit, l'Empereur s'en alla auec sa courte honte, & les Normands persisterent au siege de Paris encore plus d'vn an, le succes duquel temps vous ayant discouru, ie vous diray puis apres cõme ils leuerent le siege, bien que peu de noz historiens ayent recerché ce qui se passa lors, quoy que la cognoissance en soit tres-necessaire. Aussi (à dire la verité) l'histoire est si obscure que noz Annalistes ont descrite, qu'il semble que le nom de Louys Faineant soit supposé, & qu'on face vn mesme de luy, & du Begue: veu que le supplément d'Aymon dit que Charles le Simple estoit fils de ce Louys, lors qu'il parle en ceste sorte: Hugues finissant les derniers iours de sa vie, & Louys ayant pour quelque temps administré le Royaume, venant à mourir, son fils Charles, qui fut depuis surnommé le Simple, estant encor au berceau, demoura orphelin de son pere. Regardez la faulte de ce passage qui fait ce Charles le Simple fils de ce Louys qui regna apres les Bastards, ou bien de tous les autres qui le dient fils du Begue, comme ainsi soit que le Fai-neant estoit bien ieune, & ne regna que deux ans, & nul que cestuy dit que iamais il eut des enfans qui luy succedassent: & ainsi il estoit impossible que Charles fut au berceau lors que cestuy mourut, puis qu'il estoit posthumé du Begue, lequel deceda l'an huit cens quatre vingts: d'où s'ensuit que le Fai-neant mourant, Charles le Simple auoit huit ans accomplis. Or s'il eut esté du Fai-neant, il n'eut eu que quatre ans lors de son sacre fait l'an huit cens nonante & deux, & toutesfois la verité de l'histoire luy en donne douze, ainsi qne verrons cy apres, d'où s'ensuit qu'il fut fils du Begue, & nasquit l'an du decez de son pere: & que ce passage de l'histoire d'Aymon faut que soit corrigé aussi bien que d'autres, que le diligent lyseur y pourra trouuer dignes de censure ce que ie marque, afin qu'on lyse ces liures auec iugement, d'autant que ceux qui les ont tirez des exemplaires escrits à la main, se sont peux tromper en les transcriuant, y mettant l'vn pour l'autre. Mais laissans cecy, reuenons à Charles le Gros, d'autant que luy tenant couronne, & les susdits Princes estans morts, & le Simple bas d'aage, il fut nommé Roy de France: si on ne veut dire que ce fut lors vn Interregne, que guere iamais on n'a veu en France, y ayant eu tousiours (par la grace de Dieu) successeur du sang des Roys pour venir à la couronne: trop bien pour l'incapacité & bas aage des Roys, on a mis des Regens en France, tel que fut mis Eude, (ainsi que dirons tantost) lequel dés la mort de l'Abbé Hugues auoit esté mis (soit par Charles le Gros, ou par l'authorité des estats) en la dignité de grand Duc de France. Charles le Gros donc ayant voulu faire si bon marché que dit est, du pays de France aux Normands, cõmença à deuenir tout hors de soy, & sans auoir le iugement guere libre: ce qu'il monstra en premier lieu, lors qu'il blasma (sans nulle preuue) d'adultere sa propre espouse Richarde, & chassa de sa maison le plus loyal de ses conseillers, & duquel il se fioit le plus, Luiduard Euesque de Verceil en Lombardie: & non content d'auoir fait cecy, il se voulut faire declairer cocu en pleine assemblée des Estats, où il se plaignit de ceste iniure, & pour se declairer plus gentil compaignon, il iura & protesta que iamais il n'auoit eu accointance de sa femme, bien qu'il y eut dix ans qu'ils estoyẽt mariez ensemble, la Royne d'autrepart, maintint pour se lauer & purger de ce blasme, que iamais ny l'Empereur ny autre homme ne luy auoit esté rien, & que sur cecy elle s'en sousmettoit à toute espreuue, fut-ce de tenir vn fer ardant (chose vsitée le temps passé en tels affaires) ou d'estre visitée par les matrones, ou de liurer vn Cheualier qui deffendroit sa virginité aux despens de sa vie: & ainsi recognoüe pour dame tressaincte & religieuse, elle s'en alla rendre en vn monastere de son bon gré, que elle auoit basty, & où dés long temps elle aspiroit de se retirer, pour y seruir Dieu sans empeschement

Les Neustriens refusent d'obeïr à Charles le Gros.

Longueur du siege de Paris par les Normands.

Obscurté de l'histoire en Aymon.

Aymõ li. 5. ch. 41.

Ne se treuue que le Fai-neant eut des enfans.

A quel aage fut sacré Charles le Simple.

Eude Cõte de Paris, et d'Aniou, fait grand Duc de France.

Charles le Gros deuiẽt sans iugement.

Charles le Gros accuse sa femme d'adultere.

Richarde Emperiere iure que iamais homme ne luy fut rien.

chement quelconque. De là en auant on veit que ce pauure Prince Charles perdoit le iugement, & qu'auec la santé & gaillardise du corps, celle de l'esprit s'en alloit accablée, & par consequent il n'estoit plus apte à tenir vn Royaume, les seigneurs de Germanie conspirent contre luy, luy denient obeissance, & appellent à la couronne Arnoul fils bastard de Carloman Roy de Bauiere, & le dernier du sang de Charles le Grand en l'Empire de Rome. De sorte que ceste alienation de volontez fut telle, & si grande, qu'en moins de trois iours le pauure Charles n'auoit pas vn seul homme auec luy pour luy faire seruice, si bien qu'vn seul Euesque appellé Luiperd, qui auoit l'Archeuesché de Magonce, vsa de liberalité enuers son seigneur, en quoy il merite autant de louange que le reste des courtisans sont à vituperer, n'estoit que les affaires de ce siecle sont de telle condition que les hommes regardent le lieu, où est-ce que le bon heur succede. Et fut la misere de cest Empereur si grande, que n'ayant de quoy se nourrir (notez vous qui pensez l'heur de ce mõde durable) il enuoya vn sien bastard nommé Bernard, vers son neueu Arnoul le prier, non de luy rendre ses estat, & dignité Royale, ains seulement d'auoir pitié de luy, & luy donner quelque petit reuenu pour subuenir aux necessitez de sa vie, à quoy Arnoul cõdescendit, luy donnant quelques villages en Sueue, du reuenu desquels il peut entretenir son train. Et la maladie & ce soucy & regret conduit ce Prince à la mort le douziéme du moys de Ianuier de l'an huit cens quatre vingts & huit, duquel voicy comme Reginon parle. Ce Prince fut tres-chrestien, craignant Dieu, & gardant ses commandements, obeissant aux ordonnances de l'Eglise, liberal en aumosnes, & adonné sans cesse à oraisons, & diuins Cantiques, n'estant ententif qu'à loüer Dieu sans cesse, & mettãt tout son espoir & attente en la Diuine misericorde, aussi toutes choses luy vindrent au commencement de telle sorte à souhait, que tous les Royaumes suiets aux François que ses predecesseurs auoyent acquis auec grande effusion de sang humain, & auec des trauaux infinis, cestuy les obtint sans grande peine & en peu de temps, nul luy faisant resistance. Mais il est à croire (poursuit-il) que Dieu permit que ce Roy fut despouillé de tous ses biens sur la fin de ses iours, pour esprouuer sa pacience, & luy donner la couronne de gloire: aussi porta il paciemment l'aduersité, & en remercia Dieu, tout ainsi qu'en sa prosperité il luy auoit rendu graces. Or quel fut l'heur, qui succeda à la France apres la mort de ce Roy, le mesme autheur le declaire, disant, apres son trespas, les Royaumes qui luy auoyent obey, furent dissous & diuisez, comme s'ils fussent priuez d'heritier legitime, chascun pays voulant auoir vn Roy de son sang, & de sa terre: ce qui causa de grandes guerres & tumultes: non qu'il n'y eut des Princes François, lesquels fussent, & nobles & sages, & vaillans pour regner, mais eux ayans des diuisions ensemble pour la preseance, & puissance: les vns laissoyent de se soumettre aux autres, de sorte que la France auoit engendré grand nombre de Princes dignes de gouuerner, si l'ambition & enuie ne les eut armez l'vn contre l'autre, & poussez à s'entrepoursuiure pour leur ruine: ainsi parle Reginon. Or cecy s'entend de l'Italie principalement, où les Comtes de Forly, & de Spolete aspirerent à s'en faire Roys, & encore de la Gaule, des contentions de laquelle apres ceste mort, il est desormais temps que nous en venions discourir. Icy ont vn beau suiet ceux qui deffendent l'election, laquelle pour vray a eu grand vigueur lors que la puissance des Roys a esté aneantie par leur propre faulte & fai-neantise: & quoy qu'en la premiere ligne de noz Roys il y ayt eu de grandes alterations, si est-ce que Gillon (surnommé le Romain) osté, vous ne voyez de tels troubles qu'en la race des Carlouinges, où le deffault de cœur des Roys legitimes est cause que le corps de la republique reprend la majesté de la courronne, pour se faire vn chef qui soit digne d'vn tel corps, & qui merite de commander sur des membres tant illustres. Donc apres la mort du Gros, les contentions furent plus grandes que iamais pour le fait de la royauté, non que les seigneurs l'a voulussent vsurper, trop bien pour le choix de celuy qui deuoit estre le souuerain de leur monarchie, ayans (comme i'ay dit) affaire d'vn homme, & sage & vaillant, & le nom duquel fut pour estonner l'ennemy, & pour contenir en deuoir le peuple. Les voix des seigneurs estoyent fort diuerses, non pour oster le droit de succession au Prince du sang qui restoit, ains pour faire & créer vn Prince qui durant la minorité de Charles, eut la charge & regence du Royaume. Arnoul Roy de Germanie, fils naturel de Carlo-

Conspiration des Princes Germains contre le Gros.

Arnoul fait Roy de Germanie.

Grãde pauureté de Charles le Gros.

Charles mandie sa vie enuers Arnoul son successeur.

Mort de l'Empereur Charles le Gros l'an huit cens quatre vingts & huit.

Louange donnée à Charles le Gros par Reginon liure 2. de sa Chronique

Diuisions entre les François cause de leur ruine.

En quoy consiste la maiesté de la courõne.

A quoy tendoit le dessein des François faisans election de Prince.

Arnoul Roy de Germanie se dit Roy de France.

man Roy de Bauiere (quoy qu'aucuns l'ont voulu dire n'estre issu du sang des Carlo-uinges) ne se contentant de son tiltre Germanique, vsurpoit aussi & le nom d'Empereur, & le tiltre de Roy de France, lequel neantmoins il quitta, & pource que les François ne s'estoyent bien trouuez du gouuernement de son predecesseur, & que luy-mesme encor s'en degoustoit, voyant que les Normands à tout propos assailloyent la France, & qu'il seroit contrainct d'estre tousiours en campaigne pour les combattre.

Diuerses opiniõs des seigneurs de France.

A ceste cause les seigneurs de Gaule voyans que Charles le Simple n'estoit encore d'aage pour gouuerner le Royaume, se liguent par factiõs, les vns voulans que l'enfant fut sacré, & que tout se feit & passast sous son nom & authorité, ainsi que desia souuent auoit esté pratiqué en ce Royaume: & de cest aduis furent Foulques Archeuesque de Rheims, & Bauldoüin Comte de Flãdres: Les autres Seigneurs, à sçauoir Neustriens & Aquitaniques, vouloyent qu'Eude Comte de Paris, & Duc de France eut ceste prerogatiue: & les Bourguignõs appellerent Guy Duc de Spolete Prince Lombard, lequel se faisoit nommer Empereur de Rome: & par ce moyen la France estant bandée n'auoit rien de certain pour le fait du tiltre, & majesté de sa couronne. Les affaires estoyent si grands & vrgents en France que iaçoit que les seigneurs confessassent tacitement la cause du Simple estre iuste, & luy auoir droit en la couronne, & la poursuite de Foulques & Baudoüin, n'estre que suyuant la Loy & coustume de France, si est-ce qu'ils s'opposerent aux opposans, & en despit qu'ils en eussent ils esleurent pour regent en France l'an de grace huit cens quatre vingts & neuf, Eude Comte de Paris, auquel ils donnerent toute puissance & souueraineté, pour laquelle authoriser ils le feirent sacrer tout ainsi que les Roys ont accoustumé de l'estre, & luy feirent prendre la couronne, quoy qu'il y resistast comme conscientieux, & ne voulut rauir au vray heritier ce qui estoit de son heritage. Mais (comme dit le moyne Aymon) il fut forcé à receuoir & l'hõneur & la charge par les Princes & seigneurs de Neustrie, ou Frãce Occidẽtale, & par ceux d'Aquitaine: & le sacra Gaultier Archeu. de Sẽs: toutesfois il eut ceste dignité cõme tuteur & curateur du Roy pupille & moindre d'ans, afin qu'on ne pense que les estats se soyent ingerez de violer la Loy par eux-mesmes, de tout tẽps establie pour inuiolable: & cecy encore auec cõdition, que le Roy estant d'aage, il seroit tenu de luy rendre sa couronne: car n'estant que tuteur, il n'estoit aussi en sa puissance d'enuahir la couronne, s'il ne vouloit aller contre l'equité, ainsi que luy-mesme confessa depuis estant à l'article de la mort. Or ce qui luy refusoit la dignité, n'estoit pas qu'il n'eut voulu establir ceste puissance en son sang & famille (ainsi que depuis ses successeurs en vserent) mais il se faschoit qu'on le sacrast & couronnast Roy titulaire seulement, & qu'il fut suiet à la volonté des Estats à se demettre de la couronne. Toutesfois se fiant en ce mesme qui auoit confirmé & authorisé les Pepins au Royaume, & s'asseurant de se monstrer tel aux suiets que volontiers ils ne voudroyent changer de Prince, il accepta aussi la condition, & le nom de Roy, lequel (comme verrons cy apres) il deffendit iusqu'au dernier souspir de sa vie. Et afin qu'il eut moyen de tirer forces si on vouloit le troubler en la possession de sa seigneurie, preuoyant, comme sage qu'il estoit, l'inconstance des hommes, & combien peu stable est vn Empire dependant de la volonté de plusieurs, il feit Duc de Bourgoigne Richard Comte d'Austun, duquel auons parlé cy dessus, & descrit son origine: à cause qu'il luy estoit bon & fidelle amy, & qu'il le sçauoit estre & sage, & bon, & vaillant, & que pour son industrie il pourroit se preualoir & des Normands, & des François mesmes, qu'il s'asseuroit qu'ils ne luy laisseroyent paisible long temps la possession de son Royaume. Or fut faite ceste donation de Bourgoigne à Richard l'an de nostre salut huic cens nonãte, qui est la premiere possession hereditaire des Ducs de Bourgoigne: pource ne fault qu'aucun die que les Duchez & Comtez ayent guere esté à pas vn hereditaires (quoy que les successeurs quelquefois en ioüissent) iusques au regne de cest Eude, & de Charles le Simple, chascun taschant de gaigner des hommes en leur donnant des terres à perpetuité: & ceux qui desia en estoyent inuestis, se faisans proprietaires par vsurpation des terres qu'ils auoyent par vsufruit, & desquelles ils faisoient comme vrays seigneurs les foys & hommages, & y estoyent receus par les Roys, lesquels auoyẽt plus de faulte d'hommes que de terres. Aussi eu esgard au Duché de Bourgoigne quoy que Boson en eut porté le tiltre, & autres deuant luy, si est-ce que

Foulques & Baudoüin deffendent le droit de Charles le Simple.

Eude Cõte de Paris fait Roy de Frãce l'an huit cens quatre vings & neuf.

Gauthier Archeuesque de Sẽs sacra Eude Roy de France.

Couronne de France donnée conditionnellement à Eude.

Sagesse de Eude pour se maintenir.

Richard Cõte d'Austun premier Duc de Bourgoigne creé par Eude, l'an huit cẽs nonãte.

pas vn

pas vn d'eux n'est mis au ranc des Ducs hereditaires, pour autant que leur charge n'estoit que à temps, & que seulement ils en estoyét gouuerneurs. Et lautre raison qui induit Eude de faire Richard Duc de Bourgoigne, fut pour rompre le coup de ceux qui auoyent apellé Guy Duc de Spolete, vn des Comtes & Capitaines qui auoyent fait de grans seruices à Charles le Chauue, & estoit fauory de Boson Roy d'Arles, lequel auoit esté appellé (comme i'ay dit) par les seigneurs de Bourgoigne, & du Royaume Lorrain, lequel vint en Gaule, & fut sacré & couroné à Langres, par Goslen Euesque de laditte cité. Ces choses semblerent à plusieurs paradoxes, & contre toute opinion, à cause que noz Annalistes n'en disent mot: mais nous les vous auons monstrez estre si froids & paresseux en l'histoire, que si nous n'auions support que de leur diligence, il nous faudroit parler aussi maigrement qu'ils ont fait en leur discours: & pour ce il fault vous le prouuer par authorité, & cecy d'homme de marque, & lequel viuoit assez voisin de cest aage que ces choses aduindrét. Ie sçay bié que Paul Emile parlát de Guy & Berenger suyt Blond, & les autres Italiens, sur la diuision que ces seigneurs faisoyét de l'Empire contre Arnoul Roy de Germanie, disant qu'à Beréger escheut l'Italie, & à Guy la France, mais il n'a pas veu le fond de la matiere, car il touche simplemét ce qui est en Reginon, pour le fait du partage des sus-dits seigneurs Lombards: & Reginon en cest endroit ne parle aucunement de France, ains de la seule Italie, à la seigneurie de laquelle aspiroyét & l'vn & l'autre de ces deux Princes. Mais Luithprand Ticinois touche au but, & exprime les choses telles qu'elles sont lors qu'il parle ainsi: Or les Fráçois, voyans que Guy estoit absent, ils esleurent Eude, tous le voulans, & demandans pour Roy: & tient on que voicy l'occasion pour laquelle les François reietterent Guy de la couronne, qui est que luy estant sur le point de venir à Mets, qui est vne des plus puissantes citez du Royaume de Lothaire, il enuoya son maistre queux pour luy faire preparer le souper royalement: l'Euesque de Mets faisant aprest de plusieurt viandes suyuant la coustume Françoise, le maistre queux luy dit: si vous me voulez donner vn cheual, ie feray que le Roy Guy se contentera de la troisiéme partie de ces viandes: dequoy offencé l'Euesque, respondit: Il n'est point seant aux François d'auoir vn Roy sur eux lequel viue si escharsemét. Et ainsi il aduint que Guy fut delaissé, & Eude esleu, & Guy informé de ceste election, dequoy il fut grandemét troublé, se voyát frustré de deux royaumes promis de l'Italien & Fráçois, & sur tout sçachát qu'il luy estoit impossible de plus paruenir à celuy d'Italie, ayant iuré à Beréger de ne plus y rien quereller. Neantmoins il se resolut à la fin que puis qu'il ne pouuoit estre Roy de France, il romproit la foy & serment qu'il auoit fait à Berenger: & par ainsi rassemblant comme il peut son armée, & ayant quelque alliance auec les François, il se retira en Italie. Or considerez-moy tous les mots de Luithprand, & verrez qu'il n'eut esté si fol de venir en France si les seigneurs ne luy eussent appellé, quoy que desia (comme dit le mesme auteur) il se fut fait sacrer Roy de France à Rome, sans le consentement de tous les François: il dit de tous, d'autant qu'il y en auoit qui portoyent sa cause, & qui l'appelloyent à la couronne. Apres il est dit qu'il entra en Bourgoigne, ou il fut receu: mais voulant entrer en la France dicte Romanie (il entend ce costé de Gaule que noz Roys auoyent laissé par accord à l'Empereur Charles le Gros) ses Embassadeurs vindrét qui luy dirent que les François se faschans de ce qu'il auoit tant delayé d'entrer en Fráce, auoyent esleu pour leur Roy, Eude. Et ainsi il vous est aisé de conclurre que Guy auoit esté appellé à la royauté, & que s'amusant à se faire dire & proclamer Roy (contre la coustume) à Rome, il se veit frustré de sa pretente. L'Annaliste de Bauiere triomphe icy dessus à haulcer les forces de son Arnoul Roy de Germanie, & Empereur presomptif, disant, que luy informé de ces deux vsurpateurs de la couronne (qu'il appelle tyrans) ne faillit aussi de s'en venir à Wormes, & de là auant il feit aiourner Guy & Eude, à venir à la diete Imperiale, pour là rédre raison de ce qu'ils pretendoyét au Royaume des François. Dit en outre que Eude y comparut, & s'excusa de son fait, comme ayant receu l'administration du Royaume par l'ordonnance des Estats, & comme tuteur du pupille Charles le Simple, seul & vray heritier de la couronne: que l'Empereur ne deuoit rien attenter sur la France par armes, puis qu'il y auoit vn Roy legitime, & issu du sang de Charles le Chauue. Apres cecy Auétin nous met en auát deux fables, l'vne faisant q̃ Eude se dit estre estráger de ce Royaume, aumoins sorty de Robert natif de Sa-

Guy Duc de Spolete sacré Roy à Lágres par Goslen Euesque du lieu.

Paul Emile liure 3.

Luithprád li. 1. ch. 6.

Guy delaissé par les François.

Guy receu en Bourgoigne.

Le delay osta la couronne à Guy

Auentin li. 4. des Annal. de Bauiere.

Premiere fable proposée par Auentin.

xe,& de ne sçay quel Vittichinde lequel sous le Chauue vint en Frāce(mais nous auōs desia abatu ce fondemēt) & par ainsi estant si obligé au sang du Chauue, il ne vouloit rien faire ny entreprēdre sur Charles son pupille. L'autre fable d'Auentin,est lors qu'il dit qu'Eude donna à Arnoul vn liure doré, & estoffé de riches pierres qu'il auoit pris, & rauy de l'Eglise & monastere de S.Denys,& iceluy escrit en lettre d'or,& de la main propre de l'Areopagite (ainsi qu'aucūs dict, mais d'autres tiennēt q̃ Charles le Chauue le feit escrire) & octroyé à celle Eglise, par le susdit Emper. Charles le Chauue. Et nō seulemēt dit-il q̃ ce liure fut trāsporté en Allemaigne & au pays de Bauiere par Arnoul, Eude luy en ayāt fait present,ains augmentāt le sacrilege d'Eude, il ose affermer qu'ecor il dōna au Roy Arnoul les propres & sacrées reliques du glorieux Euesque de Paris,S. Denys Areopagite,& pour toute preuue de son supposé larcin d'Eude, il dit q̃ encor on voit à Regenspurg au monastere de S.Haimerā certaines pierres carrées esquelles on voit certaines lettres Romaines maiuscules lesquelles portēt ces parolles:

Ce liure est encore à sainct Denys en Frāce.

Seconde fable d'Auentin.

Corps de sainct Denys parqui rauy selon Auentin.

Dionysius Areopagita hîc requiescit sub Arnulpho Imperatore & Odone Rege: sub Ebulone abbate Monasterij sancti Dionysij, Gisalbertus furatus est Quinto Nonas Iulij: Furto sublatus huc venit pridie Nonas Decembres tempore Tutonis Episcopi.

Si cecy est vray,ou non,ie m'en raporte à la reuerence que les Roys de France issus du sang de cest Eude ont tousiours porté à sainct Denys, & aux vases où gisent les sacrez ossements, lesquels font assez de foy, qu'ils sont de plusieurs siecles en ça: ioint que iamais la puissance d'Arnoul ne chassa Guy de France(ainsi que dit Auētin)si bien que l'vn poinct de son histoire estant fabuleux,il rend suspect le reste de mēsonge:car Guy ne s'en alla pas de peur d'Arnoul, ains pource que desia les François auoyent esleu vn Prince. Dauantage il est seul à dire qu'Arnoul visita toutes les Gaules & les soumit sous sa puissance,veu que les Normands luy taillerent aussi bien de la besoigne en son pays qu'ils faisoyēt és terres Françoises,ioint que luy se disant Emper.de Rome,auoit assez à faire de cōquerir l'Italie que Guy & Berenger vsurpoyēt,que pour la iouïssance de laquelle ils s'entrefaisoyēt guerre mortelle.Mais afin d'excuser en partie Auētin(s'il ne mettoit toutes les deux Gaules Belgique & Celtique)ie luy accorderay qu'il estoit Roy en Frāce,& non pas de Frāce,veu le païs sur lequel il cōmandoit: & de cecy auōs nous le tesmoignage d'Othon de Prisinghē,qui en parle en ceste sorte:Or sous le gouuernemēt & couronne d'Arnoul estoit toute la Frāce Oriētale(qui à present s'appelle le royaume Theutonié)cōprenant les pays, qui s'ensuyuent,Bauiere,Sueue,Saxe,Thoringie, Frise, & Lorraine: mais Eude tint par sa faueur, tout le pays Occidental de la Frāce. Puis le mesme Otthon se mocque de ce que les moynes de Regēspurg se dient auoir le corps de sainct Denys Areopagite.Au reste qu'Eude tint ou recogneut tenir la courōne d'Arnoul, il ne se peut dire veritablement,veu que ce seroit oster la liberté des estats,qui y pourueurent,& qui ne voulurēt onc entēdre receuoir le susdit Arnoul pour leur Prince,ioint q̃ depuis ce Roy Germain,fauorisant son neueu cōtre Eude luy enuoya secours,lequel ne fut de proufit aucun au Simple ny à ces cōplices:& outre ce il ne se treuue qu'en Auētin,q̃ depuis q̃ les seigneurs de Frāce eurent donné le gouuernemēt du Royaume à Eude, Arnoul ne remua onc, iusqu'à tant que Foulques Archeuesque de Rheims,& Baudoüin Comte de Flādres retirerent le Simple d'Angleterre, où sa mere l'auoit fait porter à garant: car lors estant requis par eux de tenir la main à son neueu,il prit les armes cōtre Eude & enuoya le secours susdit,qui fut sans nul proufit au pupille: & voyla quant au fait de la royauté & des diuisions aduenuës en France pour icelle.Durant tous les discours des choses cy dessus dittes dés l'an 882.mourutēt à Rome troys Papes,à sçauoir Iean 8.(q̃ Platine & autres faulcemēt appellēt 9.)Martin 2.qu'aucuns aussi(mal à propos) nōment Marin,puis Hadrian 3.hōme aymāt la liberté, & affranchissement des citoyens de Rome, puis Estiēne 5. du nom,sous lequel aduint ceste diuision en France:& durant celle saison Rollon Normād cōmença sortir de son païs Septentrional & se rua sur l'Angleterre pour quelque temps (ainsi que verrons) venir faire sa demeure perpetuelle en Gaule:regnant lors en Espaigne Ordonie secōd du nom, lequel departit le pays de Castille en iudicatures, & desquels iuges on tient que sont issus depuis les Roys Castillans. Quant à l'Angleterre, elle estoit gouuernée par diuers Roys selon le departemēt des Prouinces: & en Escosse regnoit Donald fils de Kenede le Grand, & Leon auoit succedé à Basile en l'Empire de Constantinople.

Comme Arnoul ne pouuoit tenir la France.

Othon de Phrisinghē li. 6.ch.11.

Sur quels pays commandoit Arnoul.

Eude ne tenoit la couronne de France de Arnoul.

Quand fut ce que l'Empereur Arnoul enuoya forces en France.

Papes morts à Rome en huit ans.

En quel temps Rollon commença courir la mer.

Castille n'estoit iadis que Comté

Comme

Comme les Normands reuiennent au siege de Paris; sont repoussez par Robert frere du Roy Eude: & comme Raoul vint à la couronne de Bourgoigne: & d'autres choses memorables. CHAP. LXVIII.

AYANS deffault de la suyte de nostre histoire és liures de noz Annalistes, il fault que l'empruntions d'ailleurs, si voulons recueillir comme il fault, les choses aduenuës en Gaule soubs le regne ou regence d'Eude, durant la minorité de Charles le Simple. Toutes les communautez de Gaule donc ayans faict d'vn consentement leur Roy Eude fils de Robert, comme il estoit des plus grands de stature, & des plus beaux Seigneurs du Royaume, aussi surmontoit-il les autres en sagesse, prudence & discretion à bien conseiller, lequel gouuerna & sagement & constāment le Royaume, & le deffendit sans cesse contre les courses ordinaires des Normands. Et iusques icy auoit duré le siege de Paris, à cause que les Normands s'obstinerent (comme dit est) & ne voulurent se tenir à l'accord fait par Charles le Gros, mais oyans qu'Eude estoit fait Roy, & voyans l'obstinatiō des assiegez, & l'impossibilité de prēdre & forcer la place: ioint qu'ils furēt aduertis que Robert frere du Roy, creé Cōte de Paris & duc de Frāce venoit sur eux, se resolurēt aussi de leuer le siege, nō pour se retirer de Gaule, ains pour y vser de plus de violēces & pilleries. A ceste cause, mōtans à mont le long de Seine auec leur armée, & tirans vers le païs de Bourgoigne, ils cōbatirent Corbeil & Melun, à cause que les citoyens des villes s'efforcerent de leur deffendre le passage; & en despit qu'ils en eussent, & non sans endōmager le pays, ils vindrent iusqu'au lieu où s'assemblent les riuieres de Seine & d'Yonne, qui est la place de Mōtereau, où fault Yōne. Là ils laissent le cours de Seine, d'autant qu'ils sçauoient que les pays de Champaigne & Brie estoyent armez par Eude pour leur resister: & par ainsi ils se mettent sur Yonne suyuāt leur premier dessein, qui estoit d'aller fourrager & saccager la Bourgoigne, cōme ayant ja trop long temps esté sans troubles. Ayans rauagé le plat pays d'vn costé & d'autre le long du susdit fleuue, tant le Gastinois que la Champaigne entre les riuieres de Seine & Yonne, ils vindrent en fin assieger l'ancienne cité de Sens, au siege de laquelle ils furēt par l'espace de six moys, sans qu'ils y peussent rien gaigner. Tandis que les vns oppressoyent les citoyens de Sens, les autres alloyent faire des courses iusques en Bourgoigne, passans tout à la mercy du fer & des flammes: mais ils furent repoussez par Richard iadis Comte d'Austun, & lors honnoré du tiltre de Duc de Bourgoigne, lequel en occist plusieurs, & les feit retirer au siege de Sens: durāt lequel mourut Eurard Archeuesque & Primat du pays, homme de grāde erudition & sainctēté, auquel fut donné pour successeur Watther ou Gaultier neueu de Gautier Euesque d'Orleans. Comme donc les Normands eussent esté batus & chassez par Richard Duc Bourguignon qui les cōbatit à S. Florētin pres de Tonnerre, en faisant tel eschec, que depuis ils ne peurent se rendre si forts qu'ils estoyent, iusques à ce que Rollon vint en Gaule. Desconfits donc au terroir de Tonnerre, & reuenans à Sens ne furent si hardis que de s'y arrester, craignans que Richard ne poursuiuit sa victoire: & par ainsi leuans le siege, reprennent leur chemin qu'ils auoyent tenu, & sans que personne leur resistast, ils s'en vindrent encor vn coup à Paris, esperans qu'auec vne telle & si continuelle importunité de sieges, ils seroyent pour l'emporter. Il est vray qu'aucuns dient que leur dessein n'estoit pas de s'arrester à Paris, mais voyans que les Parisiens leur deffendoyent le cours libre de la riuiere, ils se camperent deuāt la ville, du costé, où à present est l'abbaye sainct Victor: toutesfois y feirent ils autant que toutes les autres fois qu'ils y estoyent venus se cāper. Despitez de cecy, & se voyans clorre le passage du fleuue pour aller vers la marine, ils remontērent encor à mont Seine iusqu'à Cherenton, où est la confluence & assemblement des riuieres de Seine & de Marne: & là ils laissent le chemin que nagueres ils auoyent tenu le long de Seine, & s'en vont contremont la Marne iusques à Meaux: & là se mettans en campaigne, tirent droict à Troïes, gastans tout le pays de Brie. La cité de Troïes ne s'estant encor remise de ses ruines & pertes anciēnes, & les citoïēs n'ayās eu moyen de se reparer & fortifier, il fut aisé aussi aux Normāds de l'a prēdre, & apres l'auoir butinée, l'a brusler: & passās outre gasterēt toute la Champaigne, les païs de Barrois, Thierasche, Rethelois & Lorraine,

Quel estoit Eude Roy de France.

Normands leuēt le siege de Paris.

Normands combattent Corbeil, & Melun.

Normands vont en Bourgoigne

Cité de Sēs assiegée par les Norm.

Richard duc de Bourgoigne cōtre les Normands.

Eurard Archeuesque de Sens meurt, auquel succede Gautier qui fut celuy qui sacra Eude.

Deffaite de Normands par Richard pres de Tonnerre.

Siege derechef deuāt Paris par les Nordmans.

Normands leuēt le siege de deuāt Paris.

Troyes bruslée par les Normāds.

Pays gasté par les Normands l'an huit cens nonante. prindrent les villes de Verdun, & de Toul, lesquelles ils traiterent aussi gracieusement que Troye: & cecy fait, ils tournent vers le Septentrion, & suyuãs à val la riuiere de Meuse, ils courent & saccagent les Ardennes, Comté de Namur, & Liegeois: & posans le camp deuant la cité du Liege, ils y furent cõbatus, mais ils gaignerent la bataille, sans que pour cela ils emportassent la ville, laquelle se voyãs ne pouuoir prendre, l'a laissent, & s'acheminent vers Magõce. C'est là qu'ils deschargerẽt leur colere entrãs dedãs la ville, où ils martyriserẽt l'Archeuesque du lieu, appellé Suderobald, & vserẽt de toute sorte de cruauté à eux fort familiere: & ce fut lors que Arnoul Roy de Germanie remua pour la deffence de son pays, sur lequel il voyoit q̃ les barbares se mettoyẽt n'osans plus, sans y estre frottez, se tenir en France. Arnoul vint contre eux à main armée, & ceux-cy l'attendent hardiemẽt, & en fin ils combattẽt, & sont vaincus, & tellemẽt deffaits par Arnoul, que de là en auant il deuint si insolent & orgueilleux, qu'il pensoit assuiettir tout le monde: aduenant cecy l'an de nostre salut 891. que le Pape Estienne estant mort fut surrogé par le Clergé, & peuple de Rome, celuy Formose Euesque de Port, que nous auons dit cy dessus auoir esté excommunié par le Pape Iean huitiéme, mais qui remis depuis fut appellé au sainct siege. Or ce Pape voyant l'Italie toute en armes pour la contention qui estoit entre Guy & Berenger, chascun se disant Roy & Empereur, appella Arnoul, comme estant du sang de Charles le Grand, afin de le couronner, & sacrer pour chef & souuerain de l'Empire, tant poursuiuy par Carloman son pere. Et à ceste cause, ayant à voyager vers Rome, & desireux de pouruoir à tous ses affaires, comme il eut fait le bastard Gondebaut fils du Duc des Moraues son fillol, qu'autres nomment Zuentebauld, autres Zuentibolch, Duc de Boësme, & seigneur sur les Moraues, voyant que ceux du pays, qui iusqu'à lors n'auoyẽt eu seigneurs que de leur nation, le trouuoyent mauuais, & qu'ils estoyẽt prests à se reuolter contre luy. Arnoul fut contre eux, & les força d'accepter le seigneur qu'il luy pleut leur donner. Enée Syluie nomme ce Zuendebolch Suatocopie, & racompte l'histoire tout diuersement, auquel tous ie vous renuoye, me suffisant d'auoir touché cecy en passant, à cause de l'allusion du nom de ce Prince Moraue, & d'vn fils bastard d'Arnoul Roy de Bauiere. Cest autre Zuendebolch ou Gondebault fils naturel d'Arnoul, fut par son pere fait Roy de Lorraine, mais estant de mauuaise vie, & vsant de grandes exactions sur ses suiets, les seigneurs du pays furent en faire les doleãces à Arnoul: lequel le tençant & menaçant de luy oster le Royaume, le bastard s'en piqua tellement, qu'il se ioignit auec Guy de Spolete contre Berenger & contre son Pere propre: mais reuenons aux Normands qui couroyent & ruinoyent la France. Lesquels ayans esté ainsi estrillez que dit est par Arnoul, s'en reuindrent par la Champaigne, vsans de tout signe d'hostilité, le long de la riuiere de Marne iusques à Paris, que derechef ils assiegerent, à cause que par le moyen des ponts, on leur deffendoit de descendre le long de Seine vers Rouen. Mais voyans que les citoyens se deffendoyent plus furieusement que iamais, & que leur importunité les auoit aguerris & endurcis au trauail, si bien que non seulemẽt ils se deffendoyẽt de grand cœur, ains qui plus est, faisoyẽt sur eux de furieuses saillies: & n'ayans plus esperãce d'emporter la place, ils feirent vn acte d'hõmes de grãd cœur, & de bons mesnagers: car ils trainerẽt par terre leurs vaisseaux dés le costé de sainct Antoine, iusques vers le Louure, qui lors estoit tout boscageux, & les porterent en la riuiere: ce que fait, ils vont à l'assault, qu'ils donnent fort effroyable, & estans repoussez, se retirent sans bruit, le matin dés le poinct du iour, & montans sur l'eau, tirent vers Pontoise, Meulanc, & autres villes, iusqu'a ce qu'ils se voyent en la Bretaigne. Car là auoyent ils dressé leur voyage, sçachans qu'il y faisoit bon, tant pour la discorde des seigneurs, que pource qu'il y auoit ia long tẽps que pas vn estranger n'y auoit fait course. Ayans passé la Hoigne, ils viennẽt au Constantin où ils assiegerent vn chasteau, que Reginon appelle sainct Loth, & oppresserẽt de telle sorte les habitans, que n'ayans autre eau que d'vne fontaine qui estoit hors la ville, ceux-cy leur osterent les cõduits, & par mesme moyen forcerẽt les citoyẽs de se rendre seulemẽt la vie sauue, & les despouilles deuoyẽt demourer aux Normãds. Mais eux qui estoyẽt lors sans cognoissance du vray Dieu, estimerent estre vne grande equité que de faillir de promesse aux Chrestiens, par ainsi la place leur estant rendüe, ils rauirẽt les biens, & si occirẽt tout autant d'hõmes qu'ils y trouuerẽt dedans, entre lesquels fut occis l'Euesque de Con-

Magonce prise par les Normands, & Suderobald Euesque martyrisé.

Normands deffaits par Arnoul.

L'an huit cens nonante & vn.

Arnoul appellé à l'Empire par le Pape Formose.

Enée Syluie, hist. de Boesme. cha. 13.

Gõdebault fils bastard d'Arnoul Roy de Lorraine.

Gõdebault rebelle contre son pere.

Autre siege de Paris par les Normands.

Normands trainent leurs vaisseaux par terre.

Normands s'en vont en Bretaigne.

Sainct Lo pris & pillé par les Normãds.

Euesque de Constance occis par les Normãds.

de Constances. L'histoire de Bretaigne porte que ces barbares coururent tous les haures sans prendre guerre terre iusques au Croisil, & que là pour s'approcher de la riuiere du Loire, qui estoit leur retraite ordinaire, ils feirent leur descente, courants vers la ville du Croisil, d'où les habitans s'en estoyēt fuys vers Gueráde, à cause de la force du lieu, esperans d'attédre là que les seigneurs du pays s'assemblassent pour faire teste à ces corsaires. Car (cõme dit Reginõ supleant au defaut de l'histoire Bretõne) il y auoit gráde querelle & diuisiõ entre Alain & Iuhael ducs Bretõs pour le faict du partage du Royaume & seigneurie. Cecy fut cause que les Normáds entrans en Bretaigne, se feirent possesseurs du plat pays, & tenoyent la cãpaigne, tuans & deualisans tous les paures gens qu'il rencontrerēt: aduenát ce mal-heur pource que nul auoit esgard qu'à se sauuer en son particulier, sans se soucier du salut du public, & pource estoyēt ils batus, tuez & pillez au plaisir des infideles, lesquels se feirent maistres du pays iusques à la riuiere de Vilaine, ne laissans rien à rauir, & emportans tout en leurs nauires. Cecy feit ouurir les yeux aux Bretons, lesquels cogneurent lors la faulte qu'ils auoyent commise & la ruine par eux-mesmes causée sur leur pays, lors que pour se venger les vns des autres il souffroyent d'estre destruicts par les aduersaires de tout le monde: à ceste cause, ils s'entre-semõnent & incitét pour à la defence du royaume assigner le tēps & le lieu pour s'assembler, afin qu'à cõmuns frais & leurs forces vnies ils se peussent ruer sur les Corsaires. Iuhael estant le plus ieune, estoit aussi le plus chauld & prompt à entreprendre, lequel ayant fait sa leuée le premier: & desireux d'acquerir gloire, vint (sans attendre Alain qui cõduisoit le reste des troupes Bretõnes) se ruer sur les ennemis, desquels il feit grande deconfiture, & contraignit les vaincus de se sauuer en vn village, où ils se fortifierent, & contraints de la necessité se meirent à luy faire teste: luy ne notát point qu'il ne fait pas seur de poursuiure l'ennemy desesperé, fut encor dõner dessus les Normans, mais se lançant fort peu sagemét au combat, il y fut occis, & la plus part des siens taillez en pieces. Alain entendue la mort de son parent, & la retraite des siens plus estonez que batus, vint pour cõbatre les ennemys, & ayant plus d'esperance en dieu qu'és forces humaines, il se recommanda à la diuine puissance, faisant vœux, & prieres & auec luy toute son armée, & fortifié de cest appareil il alla d'vn grand courage contre les infidelles lesquels estoyent là assemblez quelques 15000. en nõbre, la grande flotte estant encor aux nauires: là fut vaillamment combatu d'vn & d'autre costé, & en fin Alain eut la victoire, & feit si gráde tuerie de Normands qu'il en resta peu de la meslée. Et ce fut en ceste bataille qu'aduint ce secours diuin, duquel l'histoire Bretonne fait mention, d'autant que vn cheualier incogneu se mit parmy les Chrestiens, & les encouragea tellement qu'ils contraignirent l'ennemy de s'enfuyr, & le conflict finy, on ne sceut que deuint ce gendarme: & qui doubte que ce ne fut l'Ange tutelaire du pais enuoyé de Dieu pour dompter l'orgueil de ces barbares, & donner support à ceux qui auoyent en luy leur esperance. Au reste ce peu qui se sauua de Normands s'en alla aux vaisseaux porter la nouuelle de la deffaite, & pour celle fois ils leuerent les ancres, & feirent ailleur voile sans plus auant passer sur les terres de France. Ainsi rebroussans chemin ils reprindrét la route des bas pais & s'allerent ruer sur le regne de Lothaire où deia si souuent ils auoyent fait de si grand butin, & entrans du costé de Meuse, se mirent à butiner suyuát leur coustume. Arnoul fait armer contre eux, mais tandis que la leuée se faisoit, les Normands qui tenoyent le haut, passerent la Meuse entre Mastrich & le Liege, & laissans l'armée d'Arnoul derriere eux, ils luy vindrent donner dessus par les palus, & maraiz voisins, & occirent plusieurs des auant coureurs & rauirent les viures du Camp des Chrestiens: ce qui estõna grandement toute l'armée, nul sçachant penser où ceste troupe cruelle tendoit, ou si elle iroit à Cologne, ou à Treues, tát de fois ja pillées par icelle, ou si le long de Meuse, elle s'en iroit vers ses nauires. En somme les Chrestiens lendemain les suyuent mais à leur dam, d'autant que venus aux mains ils y furent rompus par la caualerie Normande, laquelle feit vn piteux massacre de la principale noblesse du païs, mourans en ce conflict Sunze & Arnoul, l'vn Euesque, & l'autre Comte de Magonce: aduenant ce mal-heur le XXV. de Iuing de l'an de nostre salut huit cens nonante & vn. Le Roy Arnoul entendant ceste route des siens vient auec forces sur les Normands, qui estoyent sortis de Meuse, & brusloyent le pays, & en feit vne grande tuerie: mais il ne les chassa pourtant de ses terres, ains

Le Croisil pris par les Nordmãs.

Alain, & Iuhael ducs de Bretaigne.

Pais Bretõ pris per les Nordmãs.

Bretõs s'vnissent contre les Nordmans.

Iuhael duc Breton vaincq les Nordmãs.

Iuhael cõbatant peu sagemét, occis des Normans.

Alain duc de Bretaigne deffait les Nordmans.

Bretons secourus de Dieu en la bataille.

Nordmans s'en retournent aux pais bas.

Grande deffaite de Chrestiens par les Normands au pays du Liege.

Sũze Euesque de Magonce & Arnoul Cõte occis.

luy s'estant retiré, & les siens ayants esté batus derechef, les payens coururent tout iusqu'aux Ardennes se faisans riches du butin des villes, rançons des prisonniers, & du saccagement des Eglises. Tels estans les affaires en la Gaule Belgique, ils ne se portoyent guere mieux en la Celtique, d'autant que ceux qui tenoyent le party de Charles le Simple, l'ayans fait reuenir en France, taschoyent aussi de le remettre au throsne Royal qui luy appartenoit par droit & legitime heritage:

Remuëmẽts de mesnage contre Eude en France.

L'an huit cens nonãte & deux.

& aduint cecy l'an de grace huit cens nonante & deux, estans (comme dit est) conducteurs de cest affaire Foulques Archeuesque de Rheims, & Baudoüin le Chauue Comte de Flandres, & cousin maternel de Charles le Simple, comme estant sorty de Baudoüin bras de fer, & de Iudith fille de l'Empereur Charles le Chauue, ces deux aymans encore le nom, & la memoire des Carlouinges.

Quels Princes tenoyẽt le party de Charles le Simple.

Auec Baudoüin & Foulques, s'estoyent encore ioints Pepin, & Herbert Comte de Vermandois (qui depuis s'allia des Capetiens contre la maison des Carlouinges) issus de Bernard fils de Pepin iadis Roy d'Italie, à qui le Debonnaire auoit fait creuer les yeux pour sa reuolte: & ainsi la cause d'Eude estoit fort esbranlée ayans tous les pays Belgiques presque qui luy estoyent contraires.

Paul Emile liure 3.

En cest endroit il y a diuersité d'opinions entre les historiens, d'autant que les modernes tiennent qu'Eude de son bon gré quicta la Couronne au Simple, & se contenta du Duché d'Aquitaine, qui est cause que Emile dit que laissant le reste de la Gaule, il se retira en Guienne auec les siens: mais s'ils auoyent bien feilleté les anciẽs, ils trouueroyẽt que Eude ayant vne fois embrassé la couronne ne s'en desmit onc, ains eut pour la querelle d'icelle de grandes guerres contre Charles le Simple, lequel poursuyuant son droit, vouloit l'en deposseder.

Sigebert en ses chroniques.

Et qu'Eude cedast mal voulontiers son droit, le tesmoigne Sigebert (mais il faut à la date, disant que cela aduint l'an huit cens nonante & quatre) lors qu'il dit que par le conseil des François Eude se retira en Aquitaine, & que Charles fut sacré & couronné à Rheims par le susnommé Foulques Archeuesque, assisté des Princes cy dessus alleguez.

Charles le Simple sacré & couronné à Rheims l'ã 892. aagé de 12. ans.

Vignier allegue les chroniques de Dijon.

I'accorde ce sacre comme veritable, & la reuolte de plusieurs seigneurs contre Eude, mais que Eude quictast la couronne, il n'y a qu'vn autheur, à sçauoir les Chroniques de sainct Benigne de Dijon allegués par Vignier qui nous en rendent tesmoignage, mais contre l'authorité de ceux qui viuoyent de ce temps: car tant s'en fault qu'Eude cedast son droit à Charles, que pource que les partiaux de l'enfant n'auoyent peu attirer ny par force ny autrement Eude, à resigner la couronne suyuant la conuention faite à son election, sacre & couronnement, ils taschèrent de gaignet ses amys, & de faire reuolter ceux mesme qu'il auoit auancez en honneur, les François ayans desia à contrecœur la puissance de Eude, quoy qu'il fut Prince debonnaire, & luy enuioyent sa bonne fortune.

Les Carlouinges subornent les amys de Eude.

Gaultier Comte & cousin de Eude se reuolte cõtre luy.

Et pour ceste cause, vous lysez en Reginon qu'au moys de Iuillet de l'an susdit de huit cens nonante & deux, le Comte Gaultier cousin du Roy Eude, & fils d'Adalée oncle du Roy susdit (par là vous voyez la grande parenté, & alliances qu'auoit Eude en France, & qu'il ne se peut faire qu'il ne fut Gaulois de son origine) estant sollicité par aucuns s'arma & reuolta contre son cousin: de sorte que se saisissant de la cité de Lyon, il feit tout effort à luy possible d'endommager Eude & ceux qui tenoyent son party au Lyonnois & Auuergne.

Eude assiege & prẽd Lyon.

Gaultier condamné à mort par le conseil du Roy.

Eude aduerty de ceste reuolte, ne faillit aussi tost d'aller rompre les desseins de ce mutin sien parent, & assiegeant la ville de Lyon, les citoyens ne se feirent guere tourmenter à la luy rendre, comme aussi Gaultier luy fut mis entre mains, auquel le proces fut fait, & suyuant l'ordonnance du conseil il fut condamné d'auoir la teste trenchée, pource qu'en l'assemblée publique (c'est à dire en guerre ouuerte) il auoit desgainé son glaiue cõtre son Roy & souuerain seigneur: & fut executée la sentẽce, sans aucun respect que ce Gaultier fut du sang & proche parent du Prince.

Pourquoy Eude passa en Aquitaine.

Princes rebelles contre Eude en Aquit.

Et d'autant qu'il est faite mention qu'Eude se tint en Aquitaine, afin de vous oster l'opinion de ceux qui dient qu'il s'y estoit retiré laissant le reste du Royaume au Roy vray & legitime, il vous fault dire l'occasiõ qui le meut à ce voyage, qui est telle, & laquelle i'ay tiré & recueilly de Reginon, disant qu'en la saison mesme que Gaultier fut puny à Lyon de sa felonnie, il y eut deux Princes l'vn appellé Ranulphe, l'autre Gozbert, & Ebles Abbé de sainct Denys, que i'estime estre celuy que les Annalistes d'Aquitaine dient auoir esté Duc d'Aquitaine: car qu'eut fait cest Abbé en Guienne, ayant le moyẽ de remuer & brouiller les cartes en France, où il eut esté voisin de Charles & des seigneurs qui tenoyent son party? Oultre

Oultre ce, Reginon nous asseure que cest Ebles mourut à vn siege de certain chasteau en Aquitaine l'an ensuyuant: mais de cecy, pour l'obsurité qui est en l'histoire ancienne, ie m'en raporte au iugement de ceux qui ont leu les histoires plus remarquables, anciennes, & plus authorisées. Quoy qu'il en soit, le Roy Eude estoit fort empesché ayant affaire de toutes parts, & se voyant assailly par les siens propres, n'ayant presque plus aucun à qui se fier que son frere Robert, & Richard Duc de Normandie, sauf que les villes Celtiques l'aymoyent à cause de sa debonnaireté & iustice: & en somme il ne se lyt point quelle issue eut ce sien voyage en Aquitaine, d'autant que le cours de l'histoire ne l'y laisse guere long temps croupir, ains le contrainct de venir en Neustrie pour s'opposer aux Capitaines de Charles le Simple: & ainsi vous voyez combien est vray-semblable l'accord cy dessus proposé pour le fait du partage du Royaume: mais ceux qui l'ont & mis en auant & maintenu, se sont arrestez à ce que pour les factions & partialitez, on voyoit lors que Charles ioüissoit du pays Belgique, & d'vne partie de Neustrie, qui est la France Occidentale, & que Eude auoit en son obeissance le reste de la Neustrie iusqu'au Loire, & l'Aquitaine, & le Duché de Bourgoigne, & par consequent qu'il estoit plus fort que Charles le Simple. Au reste pour continuer l'antiquité de la race des Capetiens, il est dit que Eude auoit vn sien neueu appellé Meningand Comte vers les Ardennes, lequel failloit que fut fils de quelque sœur dudit Eude, veu que de Robert son frere on ne trouue que Hue le Grand de masle, mais des filles trop bien, comme celle qui fut mariée à Herbert Comte de Vermandois, par le moyen de laquelle les Angeuins s'allierent à la maison des Pepins, desquels (comme dit est) ces Comtes de Vermandois auoyent pris origine. Ce Comte Meningand fut occis en trahison non loing de Treues, où il est enterré, par Alberic Comte, & autres ses complices, à ce consentant l'Empereur Arnoul, ou qui faisoit ioüer la farce, veu qu'il saisit la terre du deffunct, & la donna à son bastard Zuendibolch, ou Gondebault duquel auons parlé cy dessus, & qui depuis se reuolta contre son pere. Mais Walon parent du deffunct Meningand, ne cessa onc qu'il n'eut surpris le susdit Alberic, & qu'il ne le feit mourir aussi bien par surprise qu'il auoit massacré le cousin du Roy Eude: de tant les trahisons, ruses & assasinats ont eu de place en tout temps: & si grande est la licence de mal-faire en vn pays où la diuision a lieu, & où regne la guerre ciuile. En l'an huict cens nonante trois tandis que Eude poursuyuoit ses ennemys en Aquitaine, il fut aduerty que Charles le Simple sacré (comme dit est) l'an precedent, gaignoit pays, & se faisoit faire les serments de fidelité & hommage, à ceste cause il laissa l'entreprise de Guienne, comme la moins dangereuse, & s'en reuint en Neustrie pour combattre son competiteur. Quelques forces qu'eut Charles, & quoy que les Flamands auec leur Comte, suiuy de son frere Raoul Comte de Cambray le fauorisassent, & les Vermandoys fussent à son secours, si est-ce que Eude luy venant au contre auec son frere Robert, & combatans, Charles fut mis en fuite, & ses troupes deffaites par Eude & son armée, & par ce moyen il chassa Charles de Gaule. Le pauure enfant qui dependoit de la volonté de ses tuteurs, fallut que se sauuast vers Arnoul son cousin, lequel estoit à Wormes tenant vne diéte, & où venant Charles feit de grans presents à l'Allemant qui luy rendit le droit qu'il pretendoit auoir en France, par l'election de ceux mesmes qui n'ayans rien fait auec Guy de Spolete, & moins auec Arnoul, auoyent donné la couronne à ceux qui l'en vouloyent priuer. Et outre ceste cession, le Roy Arnoul commanda que les Euesques, Comtes & Gouuerneurs se tenans le long de Meuse, feissent escorte à Charles, & luy donnans aide & faueur, le remissent en son heritage: mais il parloit sans son hoste. Car Eude, qui s'asseuroit que l'ennemy rompu ne cesseroit de poursuyure vengeance, se prepara aussi à luy resister: & afin que Charles n'eut la peine de le venir trouuer à Paris, où il faisoit sa residence ordinaire, il viēt iusqu'au pays de Retelois, le long de la riuiere d'Aine, deliberé de combattre si le camp d'Arnoul luy en donnoit tant soit peu d'occasion. Mais les Allemans & Gaulois Belgiques, voyans les forces d'Eude, & considerans la gaillardise des troupes qui le suyuoyent, ne voulurent venir aux armes, ains sans coup frapper se retirans les suiets d'Arnoul, le pauure Charles fut contraint de se sauuer en Bourgoigne: mais il faut sçauoir en quelle Bourgoigne, n'estant vraysemblable que ce fut au Duché, où commandoit Richard, parent & grand amy d'Eude: ny au Royaume qui s'estendoit

Ebles occis à l'assault d'vne ville.

Quels Princes au secours d'Eude.

Comme le Royaume estoit party sous Charles le Simple.

Meningād Comte neueu du Roy Eude.

Mort de Meningād prés de Treues.

Mort de Meningād vengée sur Alberic.

L'an huit cēs nonāte & trois.

Charles le Simple deffait par Eude.

Charles s'enfuit à VVormes vers Arnoul son cousin.

Secours donné par Arnoul à Charles.

Eude chasse Charles de France encore vn coup.

iusques aux Alpes vers la Franche-Comté, à cause que Raoul estoit aussi & de la ligue, & du sang du Roy Eude, & fils de Conrad frere du grãd Abbé Hugues cy dessus mentionné, & par ainsi le Simple n'eut esté fauory par pas vn de ces deux: qui me fait dire, que sa retraite fut vers le Roy de Prouence, ou Arles Boson, d'autant que tout ce pays là portoit encore le tiltre & nom de Royaume de Bourgoigne: & par ce que dirons cy apres il nous sera aisé de prouuer ce que venons de dire, lors que l'Empereur Arnoul feit son voyage d'Italie, & de la guerre par luy pourpensée contre le Roy Raoul de Bourgoigne. Apres la fuite de Charles & de ses complices, Eude n'ayant plus qui poursuyure, s'en retourna à Paris lieu de sa residence, où il ne fut pas si tost arriué, qu'on l'aduertit que Charles le Simple estoit en campaigne, secouru par les Bourguignons, ce qui fut cause qu'il mit aussi son armée en campaigne, mais l'vn ny l'autre camp ne se cerchoyent point, seulement faisoyent ils des courses, & le pauure paisant estoit celuy qui portoit le faix de toute ceste guerre, & ceux qui se tenoyent hors les forts, estans rencontrez par la campaigne estoyent aussi pillez, & massacrez par l'vne, & l'autre des armées.

En quel costé de Bourgoigne se retira Charles le Simple.

Pays de France gasté par l'armée des deux Roys.

Comme Raoul fut fait Roy de Bourgoigne: voyage d'Arnoul en Italie, accord d'Eude auec Arnoul, puis guerre auec le mesme, & en fin de la mort dudit Eude. CHAP LXIX.

IE vous ay souuent proposé en quel temps les seigneurs de Gaule s'auancerent en richesses, à sçauoir lors que les Roys estoyent si au bas, qu'ils n'auoyent moyen de leur deffendre, ains qui plus est, leur prestoyent la main, afin de se fortifier auec ceste largesse: & ainsi en vsa Eude, lequel (comme auons dit) donna à Richard Comte d'Austun, le tiltre de Duc de Bourgoigne deça la Saonne, & du reste iusqu'aux Alpes, il en inuestit Raoul, lequel en portoit le nom Royal, mais sans sacre, & sans couronne, iusques en l'an huit cens nonante & quatre, qu'Eude voulant brider & auilir la faction du sang des Bosonistes, feit auec les Prelats de Bourgoigne, que Raoul fut fait, crée & sacré Roy, dequoy Arnoul se fascha, ainsi qu'il monstra tresbien à son retour d'Italie. Ce pendant ne pensez pas que les Normands cessassent de courir la France car (comme dit Aymon) ayans failly à faire ce qu'ils pretendoyent & en Bretaigne, & puis au Liege, ils s'en reuindrent en la Neustrie, où ils furent assieger Chartres, laquelle fut secourue par Robert frere du Roy Eude, & par Richard Duc de Bourgoigne, lesquels combatans auec les infidelles en occirent iusqu'au nombre de six mille huit cens, contraignans le reste de leuer le siege: & apparoissant celle année vne grande Comete, il suiuit vne famine effroyable laquelle affligea toute la Gaule, assaillie de toutes parts de la guerre. Et bien que les Normands n'eussent plus de Roy, estans morts Godeffroy, & Sigeffroy, si ne laissoyent-ils pourtant de courir le pays, & faire teste au Roy Eude, si bien qu'ils furẽt assieger Noyon, d'où auant Eude les poursuyuit iusques en Champaigne, mais se sauuans par les forests ils feirent tant que de-rechef ils vindrent à Noyon, & s'y camperent prenans la ville, & se faisans seigneurs d'Amiens, où ils poserent le siege de leur retraite, d'où ils furent chassez, & s'en allerent vers le pays Orleanois, & là encore Eude les suyuit sans y faire chose qui tournast à consequence, non plus que lors qu'il fut en Vermandois, lors que les Normands y feirent leurs rauages, car ses soldats n'estans soigneux à faire bonne garde, il fut assailly à l'improuiste par les Normands, lesquels le mirent en route, & le contraignirent de s'enfuyr. Or du passage d'Arnoul Roy de Germanie en Italie, il y a deux opinions, & lesquelles peuuent aisément, & sans contrediction se raporter à vne: veu que & Blond & Auentin, tiennent que le Pape Formose & les Romains, enuoyerent vers luy pour le prier de se souuenir du sang illustre des François, desquels il estoit descendu, & ne souffrir que les estrangers occupassent ainsi l'Empire. Cecy estoit par eux mis en auant, à cause de la querelle qui estoit entre Berenger & Guy aspirans au Royaume d'Italie, & lesquels pour ce fait estans ja venus aux mains, pres de Plaisance, le Comte Berenger y fut vaincu, & se sauua à la fuite: mais ayant depuis refait ses forces, il

L'an huit cens nonante & quatre Raoul sacré & couronné Roy de Bourgoigne.

Normands à Noyon et Amiens.

Eude mis en fuite par les Normands.

Auentin li. 4.

Deux opinions sur la cause du passage du Roy Arnoul en Italie.

ces, il vint contre Guy pres de Bresse en Lombardie, & là derechef il fut tellement batu par Guy, qu'il n'eut plus moyen de soy, de dresser forces pour deffendre sa seigneurie. Et les Romains qui tenoyent le party du Pape, & des Carlouinges, desquels Berenger s'auoüoit, craignans la grandeur de Guy, cerchoyent aussi les moyens de luy abattre: & pource ils enuoyerent vers Arnoul, afin qu'il vint deliurer l'Italie de ces tyrans. L'autre opinion, qui est de Luithprand, lequel a faict l'histoire de son temps, & de la saison (ou peu s'en fault) que ces choses aduindrent est, que voyant Berenger son aneantissement, & les forces de Guy son aduersaire, n'ayant troupes suffisantes pour luy faire teste, s'adressa à Arnoul, le suppliant de luy donner secours, & luy iurant & promettant de luy faire à iamais seruice s'il surmontoit Guy, & le faisoit iouyr du pays & Royaume d'Italie. Or & l'vne & l'autre opinion peuuent estre deffenduës, & comprises en vne, si bien que & le Pape & Berenger, enuoyerent vers Arnoul, les vns pour la liberté, l'autre pour l'assuietissement de l'Italie. Arnoul qui estoit ambicieux, voyant deux cordes en vn arc, faisans à son proufit, preste l'oreille, & au Pape, & à Berenger: à l'vn pour s'armer du tiltre de l'Empire, & à l'autre pour se faire vn seruiteur tel & si vaillant Capitaine qu'estoit Berenger, afin que par ce moyen il tint en deuoir & les Romains, & les autres Italiens, ayant vne voye si aisée pour passer auec forces toutes les fois que bon luy sembleroit en Italie. A ceste cause le Roy Arnoul ayant deliberé de faire le voyage de Rome pour y aller prendre la couronne, enuoya deuant son fils Zuendebolch, ou Suétebauld auec Berenger & grād nōbre de soldats, lesquels passans par le pays des Suisses, entrerent au Milannois: là où ce bastard ne feit chose digne de memoire, ains ayant des intelligences auec Guy, receut argent de luy, comme aussi feirent la plus part des Capitaines (ce n'est d'auiourd'huy que l'auarice aueugle les grands, & qu'elle lie les mains des plus vaillans guerriers de la terre) & s'en retourna sans coup ferir vers le Roy Arnoul son pere, luy faisant entendre les grandes difficultez qu'il y auoit à passer, & comme Guy tenoit tous les passages des Alpes. Mais Berenger qui n'oublia rien de ce qui seruoit à la matiere, bien que n'accusast le bastard, ny les chefs de leur lascheté & preud'hommie, si pria-il l'Empereur derechef de passer, & l'asseura de luy mettre en main la possession paisible de l'Italie. Ce fut lors que Arnoul mesme se mit en campaigne, & que passant les Alpes du costé de Trente, il vint à Veronne, où il fut receu courtoisement par les citoyens de la ville, qui fauorisoyent à la cause de Berenger, & de là tira vers Bergame, où lon luy feit resistance, d'autant que le Comte ou Gouuerneur du lieu estoit des partiaux du Prince Guy de Spolete: & pource Arnoul y campe, fait ses approches, bat les murs à tout le Belier & autres machines lors pratiquées en la guerre, & en fin il emporta la place d'assault le premier iour de Feburier, & y vserent les Allemans de toute espece de cruaulté, tuās, massacrās, & pillans tout ainsi que si c'eut esté cōtre les infidelles: & qui plus est à blasmer en vn grand monarque, comme Ambroise Lieutenant pour Guy en ceste ville eut combattu pour la deffence de ceux qu'on luy auoit donnez en garde, Arnoul commanda que sans nul esgard du degré qu'il auoit, tout armé & accoustré en chef de guerre qu'il estoit auec sa cotte d'armes, on le pendit à la porte de la ville: qui fut vn exemple de grande cruauté, toutesfois tel qu'on le peut excuser, estant quelquefois necessaire d'en vser ainsi, ayans affaire à gents qui s'esmeuuent plus par fureur, que par courtoisie, & principalement dés que l'on vient à commencer la guerre. Aussi n'y eut il ville qui ne luy ouurit les portes, ou enuoyast vers luy des Embassadeurs pour luy faire obeïssance: il enuoya à Milan Othon duc de Saxe, & pere d'Othon, qui fut depuis Roy de Germanie, lequel y fut receu au nom d'Arnoul: & le Roy s'en alla à Pauie, oyant que Guy ne l'osant attendre, s'estoit retiré à Spolete. Puis passant oultre vers la Toscane trauersa l'Apennin, & s'en vint droit à Rome, ayant pris & assuietty toutes les places qu'il auoit trouuées sur son chemin, mais sans y laisser garnison, seulement gaignoit-il les cœurs des citoyens, & y mettoit des officiers & magistrats faits à sa poste, & tels que nommoit Berenger. Les Romains ce pendant qui auoyent querelle contre le Pape (dequoy Platine ne dit vne seule parolle) refuserent aussi de receuoir Arnoul en leur ville, mais en fin il y entra & chastia les rebelles du Pape, duquel il receut la couronne de l'Empire: aucuns estans qui dient que ce ne fut à ce voyage qu'il fut courōné, ains l'an huit cens nonante & six, mais ie m'arreste à Luithprand qui a

Berenger deux fois vaincu par Guy de Spolete.

Luithprād li. 1. cha. 7.

Berenger prie Arnoul de secours.

Arnoul enuoye son bastard en Italie.

Lascheté du bastard d'Arnoul.

Arnoul passe luymesme les mōts & prend Verone.

Bergame assiegée, prise d'assault & pillée.

Ambroise Comte de Bergame pēdu par le commandement du Roy Arnoul.

Milan se rend à Arnoul.

Arnoul s'en va à Rome.

Rome prise par force par Arnoul.

Voy Luithprād liure 1. cha. 8.

descrit ceste histoire, & duquel (qui viuoit presque de ce temps là) ceux qui depuis en ont traité, l'ont receu, & lequel Blond, ny Sabellic, ny Platine ne leurent onc, veu le peu de diligence qu'ils ont monstré en ce discours. Arnoul sortant de Rome se resolut de poursuyure Guy, & fut assieger la femme d'iceluy à Ferme, mais soit que Dieu le punit par insolence, ou que (comme l'on dit) il eut humé quelque breuuage estonnant ses sens, il fut quelque temps si hebeté, qu'il ne parloit, ny sentoit non plus que si c'eut esté vne statuë: qui fut cause que l'armée partit de ce siege, & que l'Empereur print son chemin pour aller en Allemaigne. Ce Prince est blasmé de grandes laschetez, & d'actes indignes d'vn tel & si grand monarque, comme celuy qui prenoit plaisir à voir piller les Eglises, & tourmenter les Ecclesiastiques, qui violoit les filles dediées à Dieu, & souilloit le lict des mariées, sans que les saincts lieux peussent seruir de garant à ceux qui se pensoyent garentir de ses tyrannies: ains qui pis est il banquetoit, iouoit, chantoit, follatroit, & paillardoit publiquement & sans honte dedans les Eglises: aussi par sa mort vous verrez la iustice diuine, punissant ses infametez. En fin il conspira la mort du pauure Berenger, qui l'auoit appellé en Italie, ou au moins luy faire creuer les yeux, & le tenir en prisons perpetuelles, mais le Prince Lombard aduerty de la lascheté de ce Roy, se sauua à Verone, & feit que de là en auant les Italiens ne tindrent compte d'Arnoul, & que le sang de Charles le Grand n'eut plus de puissance ou commandemét oultre les Alpes. A ce retour Arnoul s'efforça de porter nuisance à Raoul couróné Roy de Bourgoigne, tát pource qu'il luy sembloit que cela ne se deuoit faire sans son authorité, que pour autát que ceste royauté preiudicioit à son cousin Charles le Simple: il fut iusqu'à Martenach, & à la ville de sainct Maurice, mais Raoul ayant gaigné le hault des monts auec ses forces, & taschant de saisir les destroits pour desfaire les Allemants, il fallut que Arnoul passast oultre auec sa honte, pillant le pays des Suisses ainsi qu'il passoit, & ainsi il paruint en son pays de Bauiere. Et pour inualider les forces des Capetiens, & amys d'Eude, Arnoul donna quelques villes de la iurisdiction de Raoul, au pays & Royaume de Bourgoigne à Louys fils de Boson, mais il se mesconta pour ce coup, d'autant qu'il donnoit ce qu'il n'eut sceu liurer, & que Raoul n'estoit deliberé de souffrir qu'on luy rauit. En celle saison & durant ces troubles de Gaule, comme le deffault de discipline Ecclesiastique, & la licence pernicieuse de tous estats, eut alteré grandement la police Gauloise, il fut trouué bon par les Prelats qu'on celebrast vn Concile national pour remedier à ces choses. A ceste cause par le consentement du Pape Formose, fut faite vne assemblée de Prelats, & Euesques de Gaule, à Vienne en Dauphiné, où presiderent Iean & Paschal Legats pour le sainct siege Apostolique: mais les autheurs ne mettent quelles furent les constitutions faites à ce Concile, ou Synode, & l'occasion ie l'a pense estre, d'autant que ce qui y fut ordonné, fut sans nul effait: veu que lors chascun enuahissoit les benefices, & les faisoit patrimoniaux, comme si ç'eut esté son propre heritage, ainsi que feit Robert Comte de Paris, & frere du Roy Eude, lequel apres la mort d'Ebles, vsurpa l'Abbaïe de sainct Germain des Prez, s'en nomma Abbé, bien qu'il fut marié, & que sa fille fut donnée pour femme à Herbert Comte de Vermandoys: & par ce moyen ce Comte fut ioint auec la maison Angeuine, & y mit vn garde, ou Doyen pour gouuerner les moynes. Vne autre assemblée fut tenuë en Germanie, sous le susdit Roy Arnoul qu'on dit le Synode Triburien, du lieu où il fut celebré par vingt & six, tant Euesques que Abbez y assemblez, l'an de nostre salut huit cens nonante & cinq, où furent faites plusieurs belles constitutions contre ceux qui vsurpent les biens de l'Eglise, & diminuent l'authorité du Diocesain, & de ceux qui ont charge de noz ames. Ce fut lors que Arnoul tint vne diéte à Wormes, où se trouuerent la plus part des seigneurs tant de Germanie que de Lorraine, & ce fut lors qu'on luy accorda ce que bien souuent on luy auoit refusé, à sçauoir que son fils bastard Zuendebolch, fut receu pour Roy de Lorraine. Nous auós dit cy dessus la grande haine qu'Arnoul portoit au Roy Eude & à tous ceux de son party, & comme il ne laissoit aucun moyen possible de leur porter nuisance: aussi Eude cognoissant ceey & se doubtant que la diéte de Wormes ne fut tenue à son preiudice, feit demander sauf-conduit pour luy & son train, deliberé de s'y trouuer, lequel luy fut accordé franchement. Eude sçauoit quelle estoit l'inconstance & auarice d'Arnoul, pource luy feit-il de grands presens, & fut receu, & festoyé

Ville de Ferme assiegée où estoit la femme de Guy.

Arnoul laisse l'Italie & pourquoy.

En quelle meschanceté tomba Arnoul Empereur.

Arnoul conspire la mort de Berenger.

Arnoul fait guerre à Raoul roy de Bourgoigne.

Arnoul contraint de se retirer sans prouffit.

Folle donation d'Arnoul à Louys fils de Boson.

Estat peruerty en l'Eglise de Gaule.

Concile national à Vienne en Dauphiné.

Robert Cõte de Paris fait Abbé de sainct Germain des Prez.

L'an huit cens nonante & cinq.

Diete de Wormes & pourquoy tenue.

Eude vint à Wormes & se recõcilie auec Arnoul.

festoyé si honnorablement, qu'auant que l'Empereur & luy se separassent, ils demourerent bons amys, & iurerent la paix ensemble. Ceste paix ne pouuoit estre que preiudiciable au Roy Charles, pour lors aagé de quinze ans, & le conseil duquel sçachant comme Eude alloit à Wormes, ordonna que le Roy y enuoyeroit aussi pour luy empescher ses pratiques: & à ceste cause Foulques Archeuesque de Rheims, & grand deffenseur de la cause de Charles, fut esleu pour ceste entreprise & negotiation, amenant auec luy Adalonge Comte, c'est à dire baillif de ses terres: car (comme i'ay dit cy dessus) les Euesques auoyent de ce temps là iustice en leurs iurisdictions, & des Comtes ou baillifs, qui en Latin sont nommez *Comites Mansionariorum*, comme ayans puissance sur les suiets des Euesques, & ceux qui tenoyent & releuoyent d'eux, que les anciens ont appellé *Mansos*, du verbe *Maneo*, à cause qu'ils demouroyent és terres de leur seigneurie. Cest Euesque (dis-ie) auec son Cõte, eut la Charge d'aller vers Arnoul pour luy faire des presents, & l'attirer à la cause de Charles, & pour le semondre de sa promesse faite au pupille: d'autãt qu'il ne pouuoit accorder auec Eude, qu'ẽ faisãt tort à Charles, & au sang des Carlouinges, sur lesquels cestuy empietoit la couronne. Mais Foulques n'eut le loisir d'aller iusques à Wormes, d'autant qu'il rencontra sur chemin Eude & sa troupe, lequel recognoissant l'homme du monde qui luy estoit le plus grãd ennemy, & celuy qui faisoit contre luy toutes poursuites: & s'asseurant que lors encore il alloit broüiller & alterer tout ce qu'il auoit transigé auec l'Empereur: à ceste cause luy donne dessus en intention de le faire mourir, mais Foulques voyant vn si euident peril, se sauua en fuyant, & son Comte Adalonge y demoura pour les gages auec autres de sa suite, & tout le bagage pris, & ainsi fut ceste entreprise rompuë: & Eude laissant son frere Robert à Paris, s'en alla en Guienne, pour y appaiser les troubles que Ebles, & ses complices y auoyent esmeus, tandis que Charles estoit sans force, & qu'il luy auoit rompu le moyen d'auoir le secours qu'il pretendoit retirer d'Allemaigne: qui d'autre-part ne luy eut esté guere asseuré, veu les desseins d'Arnoul, de passer encore en Italie. Tandis que Eude estoit en Aquitaine, voicy que le bastard d'Arnoul sollicité par Charles, & son pere y consentant, comme homme, la foy duquel estoit variable, se mit en campaigne auec les forces de son Royaume Lorrain: non qu'il se souciast de la querelle de Charles, ny de son auancement, ains afin de conquerir terre, & estendre les limites de son Royaume sous couleur de secourir le pupille. Eude qui cognoissoit les humeurs du galant, se tenoit aussi prest, escoutant quelle part il prendroit son adresse: & le Roy Lorrain passant par les terres de Boson, auec lequel il auoit quelque intelligence, il vint à Lyon, & assiegea la ville, & y feit tout effort cuidant l'emporter, mais ce fut en vain, tant bien ceux de dedans se deffendirent: tellement que veu leur courage, & oyant comme Eude venoit d'Aquitaine auec forces, & comme desia il estoit bien auant en Languedoch, ne fut si fol de plus attendre, ains leuant le siege, il s'en retourna auec autant d'honneur en Lorraine, que l'année auparauant il s'estoit retiré d'Italie, sauf que les Lyonnois ne luy donnerent de l'argent pour sa retraite, ainsi qu'auoit fait Guy de Spolete: lequel mourut peu de temps apres qu'il se fut fait couronner Roy d'Italie, laissant vn fils son successeur, appellé Lambert Roy de Lombardie, lequel ne le suruesquit guere longuement, ainsi que pourrõs cy apres deduire en passant, & pour illustrer nostre histoire. Mais ainsi que les troubles de France alloyent en croissant auec l'aage du Roy Charles le Simple, le desastre aussi croissoit de iour à autre pour l'accablement d'iceluy: car les Normands estans cois apres tant de desfaites qu'on auoit fait sur eux, voicy qu'vn autre escadron, & le plus violẽt de tous qui sort des parties Septentrionales: ce fut Hundée, ou Hunthon, que d'autres appellent Rollon, & les nostres le nomment Rou, lequel l'an de grace huit cens nonante & six, laissant le pays de Noruege, non de son gré, mais forcé par le Roy du pays, lequel auoit suspecte la puissance de ce Rollon, & de son frere, lequel estoit mort en bataillant contre son Prince. Cecy fut cause que Rollon, ne se trouuant pas bien asseuré en son pays, ayant le Roy ennemy, feit assemblée d'hommes choisis & vaillans, dressa vn grand nombre de vaisseaux qu'il arma & equippa, & se mettant sur mer feit les courses & entreprises que ie vous diray cy apres, car il fault poursuyure les matieres selon le vray ordre des temps, afin de n'obscurcir l'histoire. On fait en cest an l'autre voyage d'Arnoul en Italie, & c'est lors qu'on dit que par l'aduis & consen-

Foulques Archeuesque de Rheims vers Arnoul pour Charles.

Qui estoyẽt ceux qu'on appelloit Comites Mansionariorum.

Foulques assailly par les chemins par Eude.

Eude en Guienne pour y appaiser les troubles.

Zuendebolch Roy Lorraĩ fait guerre à Eude.

Lyon assiegé par Zuẽdebolch.

Zuendebolch leue le siege, oyant que Eude venoit sur luy.

L'an huit cens nonãte & six.

Rollon sort de Noruege.

Rollon s'en fuit & arme grand nombre de vaisseaux.

Voyage second d'Arnoul en Italie.

tement du Pape Formose, il prit la cité de Rome, & vsa des indignitez qu'auons dit cy dessus contre les Ecclesiastiques: & estoit dedans Rome la mere de Lambert fils de Guy de Spolete auec forces, mais elle se sauua auec les siens auant que les Allemans eussent gaigné le cartier où elle s'estoit fortifiée: & peu de temps apres cecy, Lambert deceda, plus de tristesse & regret, que pour autre occasion: ce qui fut cause que les Lombards appellerēt Louys fils de Boson pour luy donner la courōne de leur Royaume, ce que plus au long vous trouuerez en Luithprand, & en l'histoire de Bourgoigne. Apres ce voyage, Arnoul Empereur s'en retourna en Allemaigne saisy de paralysie, de laquelle il fut affligé iusqu'à la mort, Dieu le punissant de tant de maux que iusqu'à lors il auoit commis. L'histoire de France est si muette en cest endroit, que vous n'en sçauriez rien tirer autre cas que silence des affaires, & des choses qui se passerent pour lors, & neantmoins il n'est pas vray-semblable qu'on se tint les bras croisez, & sans rien faire, veu la querelle pour la couronne qui estoit entre les maisons d'Anjou, & des Carlouinges, pource nous fault il recercher ce qui deffault, afin de ne vous rien donner qui ne soit en son accomplissement. Or auons nous parlé cy dessus que Heribert ou Herbert, Comte de Vermandois (duquel sont issus les Comtes de Champaigne) issu du sang de Charles le Grand, mais par bastardise suyuoit le party du Roy Charles le Simple: cestuy-cy estant grand seigneur, portoit aussi nuisance aux affaires des Angeuins, & pour ce Eude tascha tous les moyens possibles pour le gaigner, ayant espoir que cestuy-cy gaigné, sa partie seroit la plus forte. A ceste cause on feit tant par le moyen des amys que alliance fut faite entre ces deux maisons, entant que Robert Comte de Paris & frere d'Eude, espousa la sœur de cest Hebert, de laquelle depuis sortit Hué le Grand, pere de Hue Capet, depuis Roy de France: & ainsi la race & sang de Charles le Grand auroit duré en la maison Capetienne par le moyen de ceste alliance, laquelle continua encore sur les enfans de cest Hebert, lequel (comme tient Pithou docte & rare en ses recerches, en sa Genealogie des Comtes de Champaigne) auoit espousé la sœur de Hué le Grand: & ainsi faudroit que Robert eut esté desia marié, & eut des enfans, & que sa premiere femme estant morte il espousa la sœur de son gendre: car dire que Hebert espousast la sœur de Hué le Grand, ce seroit le blasmer d'auoir fait des nopces incestueuses auec sa propre niepce: & si on dit que Hebert Comte de Peronne & de sainct Quentin, qui espousa la sœur de Hué le Grand, estoit fils de cest Hebert Comte de Vermandois, encore faudroit-il qu'il espousast sa cousine germaine, ce qui n'aduenoit guere en ce temps là, auquel les hommes estoyent plus conscientieux que ceux de ce siecle. Au reste Hebert ainsi allié des Angeuins, se mit aussi à deffendre & suyure leur party, & affoiblir celuy de Charles, non sans estonnement des Comtes de Flandres & Archeuesque de Rheims, qui se voyoient frustrez de l'aide d'vn si puissant homme: & pource le Flamand luy dressa vne partie fort difficile à supporter, & par laquelle il esperoit d'affoiblir les forces du Vermandois. Baudoüin Comte de Flandres issu de Iudith de France, auoit vn sien frere fort vaillant, & hazardeux appellé Raoul ou Rodolphe, auquel le pere mourant auoit donné le Comté de Cambray pour son partage: cestuy pour mouuoir querelle, assembla forces en Cambresis, & és terres Flamandes, son frere le Comte le souffrant, voire le voulant & commandant: & sans deffier Hebert, ny luy donner raison de son fait, vint assieger les villes de sainct Quentin, & de Peronne, lesquelles il prit, & les mit en son obeissance: & lesquelles (comme i'ay dit cy dessus) Louys le Debonnaire auoit données à Heribert premier du nom, auec le Vermandois, qui estoit fils de son neueu Bernard Roy d'Italie, apres l'auoir priué des droits qu'il eut peu pretendre, ny en la succession dudit Bernard, ny de Pepin qui estoit son aïeul, & Roy d'Aquitaine. Ceste prise de villes sur Hebert aduint l'an de nostre salut huit cens nonante & sept, laquelle cousta depuis du sang humain tant d'vne part que d'autre: veu que la partie Angeuine tenant la main au Vermandois, appellerent les Normands à leur secours, & allans contre les villes nouuellement occupées par les Flamands, ils ne furent long temps sans les reprendre: & ainsi la guerre s'eschauffa plus que iamais en Gaule. Rodolphe Cambresien pensant auoir raison des Angeuins qui luy tollissoyent sa conqueste, vint aussi auec ses forces contre eux, & ayant attaché vne escarmouche il y fut enuelopé & occis, & payé de son vsurpation. Cecy irrita & le Roy Charles le Simple & le Flamand,

Mort de Lambert Roy de Lōbardie.

Arnoul Empereur deuient paralytique.

Herbert Comte de Vermandois suit le party du Simple.

Robert espousa la sœur de Hebert Cōte de Vermandois.

Alliances reciproques des maisons de Aniou & de Vermandois.

Baudoüin Comte de Flandres conspire cōtre le Vermandois.

Rodolphe Comte de Cambresis prēd sainct Quentin et Peronne.

L'an huit cens nonante & sept.

Guerre entre les Flamands & Vermandois.

Rodolphe Comte de Cambresis occis.

mand, qui le gouuernoit : de maniere que Baudouin le Chauue dolent de la mort de son frere, & desirant la venger, vint (non cõtre Eude ou Robert) assieger la ville & cité d'Arras qui obeissoit à Eude, comme à celuy qui l'auoit prise sur les Carlouinges, & l'a prit & ajoignit à son heritage, faisant depuis de grãds maux, courses & pilleries sur le pays obeissant à Eude : & se passa toute celle année en courses & rencontres, sacs, pillages, & infinité de meurtres par les frõtieres, Charles n'obmettãt rien qui seruit pour accabler son ennemy, & Eude refusant de lascher prise, tant la douceur du nom royal luy estoit agreable. Ce-pendant voicy qu'Eude vint tomber malade extrememẽt, aucuns dient de tristesse, sans alleguer l'occasion de la douleur de son ame : d'autres rapportẽt cecy à poison, qui est le plus vray-semblable, veu que deja on s'en aydoit dextremẽt en Gaule, ainsi que la mort de Charles le Chauue, & de Louys le Begue nous l'ont fait experimenter : tellement que se sentãt voisin de la mort, & recognoissant son vsurpation, & le tort qu'il faisoit au vray & legitime heritier de la courõne Charles le Simple, il voulut aussi auant mourir descharger sa conscience deuant tous les seigneurs du royaume, ausquels il remõstra que la cause qui luy auoit fait receuoir la charge & couronne du royaume, n'estoit l'ambitiõ, ains le seul desir du bien public : ce qu'ils auoyẽt assez cogneu en ce qu'il auoit esté tousiours plus soigneux d'eux & de leur salut, que de sa vie propre. Qu'il auoit fait resistance à Charles, non qu'il ne le recogneut pour heritier legitime de la couronne, mais tant pource qu'il se sentoit esleu par les estats, que pour voir ce Prince encor bas d'aage, & incapable de cõmander, & moins de deffendre son peuple : ioint que la haine & enuie que luy portoyent les Conseillers de Charles, l'auoyent presque forcé de retenir ce que de bon cœur pieça il eut quitté. Qu'à present il renonçoit tout droit qu'il pourroit auoir au Royaume, fut par le moyen de leur election, ou par la possession qu'il en auoit eu & iouyssance paisible : priant les seigneurs de receuoir Charles pour leur Roy, suyuant que le droit leur commandoit, & que les loix du pays le vouloyent : car quant à luy il s'en demettoit du tout, & leur en laissoit les consciences chargées. La plus-part approuuerent ce sien testamẽt, mais les plus chatouilleux ne luy disans mot pour l'heure, brouillerent les cartes depuis, ainsi que nous vous dirons en son lieu : & ce-pendant Eude ayant faict tout deuoir de bon Chrestien, mourut le troisiéme iour de Ianuier, en l'an de nostre Seigneur huit cens nonante huit, ne laissant aucun hoir de soy, & aussi ne treuue lon rien de son mariage : & fut honnorablement enterré à sainct Denys, & ploré par ses suiets à cause de ses vertus & grãde courtoisie : d'autant qu'on ne lyt point qu'il fut ny hault à la main, ny cruel, ny farouche : ains aymoit & craignoit Dieu, estoit soigneux du bien du public, & se lamentoit que de son tẽps il ne peut remettre sus l'estat des Eglises lesquelles les Normands & autres auoyent demolies. Peu auant luy estoit mort Pape Formose, puis Boniface sixiéme, & Estienne sixiéme, des tragedies desquels ie me tais pour les abominer, joint qu'elles me semblent estre par trop fabuleuses.

Baudouin le Chauue Comte de Flandres prẽd Arras sur Eude.

Eude Roy de France malade.

Eude se repent de son vsurpation

Remõstrance d'Eude mourant aux seign. de France

L'an huict cens nonante huict.

Eude Roy de France meurt.

Quel a esté le Roy Eude.

ESTABLISSEMENT DV ROY CHARLES LE Simple en la couronne de France, par l'accord & consentement de tous les Seigneurs : & des affaires qu'il eut auant que d'estre paisible possesseur au Royaume. CHAP. LXX.



SVYVANT le testament & derniere ordonnance d'Eude, les Seigneurs assemblez voyãs la raison qu'auoit le deffunct, trouuerent bon de se rendre & assuiettir à Charles le Simple, l'accepter pour Roy, & luy faire obeissance : & ainsi en l'an de son aage dix & neufiéme, & de nostre salut huit cens nonãte neuf (car les Seigneurs furẽt bien vn an auant que de s'humilier pour les diuerses opinions qui estoyent entre eux) il fut fait & declaré Roy paisible de tout le Royaume de France. Il espousa deux femmes, la premiere fut Fredorée issue de noble sang, mais il n'est dict de quel race ou famille, qu'il espousa par le conseil &

L'an huict cens nonante neuf.

Charles le Simple roy de France paisible.

aduis des Princes & seigneurs du Royaume, afin qu'il ne mourut sans hoir masle, & que le sang des Carlouinges ne vint à deffaillir: de ceste-cy il n'eut point d'enfans, car elle ne vesquit guere longuement, & gist à sainct Cornille de Compiegne, Abbaïe par elle fondée: l'autre espouse fut Edine, ou Algine, fille du Roy Edouard d'Angleterre: & de ceste-cy eut-il fils & fille, à sçauoir Louys d'Outre-mer qui depuis luy succeda, & Gisle, laquelle fut donnée en mariage à Rollon le Normand lors qu'il accorda auec le Roy, & qu'il receut la Loy Chrestienne: eut encore Charles le Simple vn bastard appellé Roric (ainsi le nõment aucũs mais à tort, car Roric viuoit l'an 990. sous Hue Capet, & par ainsi il fault mettre Lindon au lieu de Roric, du tẽps que ce bastard du Simple estoit Euesque de Laon) qui fut fait Euesque de Laon enuiron l'an de nostre salut. 949. d'autant que ce Roy regna long temps, où aumoins porta le tiltre de Roy, à sçauoir dés sa naissance, iusqu'à sa mort, qui fut l'an quarante & six de son aage: d'autant que lors que Eude mourut il auoit dix & neuf ans: & apres la mort d'Eude il vesquit en Roy, ou prisonnier vingt & sept ans, tout lequel nombre vient à mon cõpte puis que naissant (son pere deffunct) la couronne luy estoit iustement deüe. Comme les affaires se manioyent, aussi voyoit on les seigneurs ou seruir le Roy, ou se reuolter contre luy, tellement que ceux qui auoyent porté les armes contre Charles en faueur d'Eude, se ioignirent à luy depuis le testament d'Eude, à cause principalement qu'ils voioyent Robert Comte de Paris estre vn peu trop insolent en ses actions: & ce fut la cause que Charles le Simple fut si longuement en paix du costé du Comte Angeuin, lequel iamais n'eut attenté de guerroyer le Roy, si Charles premierement n'eut malcontentez les seigneurs de la sorte que i'espere cy apres vous racõpter. Et par là vous pouuez cognoistre que les Roys d'alors dependoyẽt de la volonté des suiets, & qu'ils regnoyent comme par prieres, estant plus heureuse la condition lors d'vn simple gentilhõme iouissant de son bien, que des Roys qui ne sçauoyent si leur royaulté seroit de longue durée. Et sans mẽtir qui cõsiderera la vie de Charles le Simple, il le verra auoir esté vn vray iouët de fortune, & que presque de sa vie il n'eut vn bon iour, cõme aussi il fut nourry en craintes & deffiances, lesquelles l'auoyẽt tellemẽt hebeté, qu'il croioit chascun, & se deffioit de tout le mõde: ie dis qu'il croioit chascũ, qui luy donnoit à entendre les conspiratiõs qui (peut estre) n'estoyent point, & se deffioit trop ouuertemẽt de ceux ésquels il deuoit faindre se fier: ce qui fut à la fin cause de sa ruine. Or nous fault-il noter que Charles receut la couronne par toutes les deux factions, & estant besoing de gaigner les vns & entretenir les autres il feit tout le contraire (comme ie monstreray cy apres) & se fiant par trop à ses aduersaires, il offença ceux desquels il tenoit & vie & couronne, quoy que non si tost, à cause que viuant Foulques Archeuesque il croioit conseil, & suiuoit ce que ce bon prelat luy monstroit qu'il failloit faire. Cestuy donc voyant que les forces du Roy n'estoyent suffisantes de le maintenir (ce qui a donné occasion à ce qu'on l'appella le Simple, ioint qu'il auoit en soy vne simplicité naturelle, que les gens de bon esprit ne treuuẽt bõne ny seante en vn Prince) d'autant que ceux qui tenoyẽt des gouuernements, Comtez, villes, & chasteaux, en vsoyẽt cõme de chose propre: afin que le Roy se les obligeast, & que de là en auant ils luy fussent fidelles, cõme ainsi soit que quand le Roy ne l'eut fait, la chose fut neãtmoins demourée telle: il feit consentir soit par force ou par cõniuence à Charles, que ceux qui tenoyent des Duchez, Comtez, Seigneuries & gouuernemẽts dependãs du domaine de la couronne, soit que les Roys ses predecesseurs leur en eussent donné l'vsufruit, ou que pour l'iniure & violence des tẽps & desastre des guerres ciuiles ils s'en fussent saisis, que desormais il leur seroit loisible non seulement de les tenir cõme iadis en tiltre de beneficiaires, ains comme seigneurs proprietaires, reduisans ces pieces en droits patrimoniaux, & en disposant cõme de leur propre heritage à leur posterité: auec condition toutesfois que ceux, ou qui lors estoyent saisis de quelque Comté ou seigneurie, ou qui en iouissent depuis long temps par vsufruit, feissent l'hõmage au Roy & luy promissent la foy sous mesmes cõditions q̃ celles qui sont cõprises sous le droit feodal & que le vassal doit à son seigneur lige, & naturel. Et par ainsi il n'y a autheur qui me puisse prouuer qu'auãt le regne de ce Roy il y ait eu seigneur ayant tiltre de Duc, ou de Marquis ou de Comte, sauf le Comte de Flandres, lequel aye ioüy de sa terre que par vsufrui tou vsurpatiõ: mais lors furent pratiquez tous genres de fiefs tant royaux que d'autres, & les hommages, soit de la bouche ou de la main, ou de plus grande seruitude. Et

Femmes de Charles le Simple.

Enfans de Charles le Simple.

Combien regna ou fut Roy Charles le Simple.

Le temps change les humeurs és hõmes.

Les Roys anciẽs dependoyent de la volõté des suiets.

Charles le Sĩple iouët de fortune.

Faultes de Charles le Simple.

Pourquoy Charles appellé le Simple.

Inuention des fiefs perpetuels en France.

Foys & hommages des proprietaires à Charles le Simple.

de. Et qu'on voye les histoires anciennes, tant de Fráce que de Germanie, & on trouuera que les fiefs n'ont esté pratiquez que depuis ce Roy Charles le Simple en France (i'entens des saisies faites sur le domaine Royal & terres de conqueste qui cedoyét au fief du Prince, afin qu'il ne semble que ie vueille oster le droit ancien des seigneuries) & sous le Roy Conrad premier du nom en Germanie, lequel viuoit enuiron le mesme temps que Charles le Simple, ainsi que les Allemans eux-mesmes confessent, à cause que ce Roy fut le premier qui establit des Loix des fiefs perpetuels, non qu'il n'y eut des fiefs, mais les possesseurs n'en estoyent point perpetuels proprietaires, ainsi que ie pense auoir discouru en quelque endroit en la ligne & race des Merouinges. Et quelque chose q̃ Bouchet puisse mettre en auant des Ducs d'Aquitaine Ranulphe, & Guillaume dit le Piteux les faisant proprietaires, & disant que leurs enfans y succedoyent par ordonnance testamétaire, veu q̃ Ebles fut le premier qui en iouït en proprieté, ce qu'aisément nous pouuõs recueillir par ce trait que lors qu'Eude (si ce qu'Emile dit est veritable) fut party par les seigneurs de Gaule, & eut pour son lot l'Aquitaine, il faut dire qu'il eut la proprieté du domaine apartenant au Roy, qui estoit le reuenu propre du Duc: ce qu'estant ainsi, qui doute que le Duc d'alors fut autre qu'vsufructuaire, & dependant de la seule volonté du Prince? Le mesme diray-ie des Marquis de Gothie, ou Comtes de Thoulouse, lesquels bien que iouïssent de pere en fils de ceste seigneurie, si failloit-il auoir confirmatiõ de leur estat à tout changemét de Roy, iusqu'à ce q̃ Charles le Simple eut fait l'ottroy cy dessus allegué: & ne vous en sçauroy donner vn plus beau argumét que la saisie du Côté de Catheloigne dependát de celuy de Gothie ou Thoulouse, où le Roy Charles de Prouence & depuis le Chauue pourueurét apres la mort de Geoffroy d'Arie, y mettás non le fils du deffunt, ains le Côte de Corsegue. En somme si ce n'estoit la force qui aidast aux seigneurs à se maintenir en la possession de leur droit & bien vsufructuaire, les Roys y entroyét quád bon leur sembloit, cóme en leur heritage: ainsi que l'auez peu voir pratiqué pour le fait du Comté d'Autun osté à Bernard pour sa forfaiture, & donné à Theodoric, puis venu par souffráce à Richard, iusqu'à ce que sous ce Roy Charles le Simple, il fut inuesty en proprieté du Duché de Bourgoigne. Par ce moyen dõc celle puissance & dignité de Ducs, Marquis, & Côtes, qui estoit sous les Merouinges, & sous les Carlouinges (lors qu'ils estoyét en leur force) donnée à téps ou à vie, & qui finissoit par mort, bien q̃ souuét (ainsi que i'ay mõstré) on en desapointoit quelques vns, cõmença lors estre conuertie en vn droit priué des familles, en possession perpetuelle, & heritage venát à la posterité, n'y ayant aucun qui par auteur approuué, me sceut mõstrer du cõtraire, quelque raison qu'il peut amener. Or ne dispute-ie des droits feudaulx, ny des causes pour lesquelles le vassal perd son fief, d'autant q̃ cecy ne fait rien à nostre propos, & qu'aussi ce n'est de nostre institutiõ, seulement ie monstre que les fiefs des terres, soit de conqueste, ou de l'ancié domaine des Roys laissez és mains des possesseurs, cõmencerent sous Charles le Simple: ne voulát nier qu'il n'y eut plusieurs illustres maisons (ainsi que desia i'ay dit ailleurs) lesquelles iouissoyent de leurs fiefs, & droits seigneuriaux, qu'ils tenoyent dés long téps, non des dons des Roys, ains de la succession & heritage de leurs ancestres, iamais la Gaule n'ayant esté qu'elle ne fut embellie de belle noblesse, & voila quant à ce point qui me sembloit remarquable. Durát ce téps mourut Arnoul Empereur, que les Allemás ont à tort appellé Roy de France, cóme ainsi soit q̃ iamais il ne fut (tant s'en fault couróné) receu par l'accord des Princes du Royaume: de la mort duquel il y a diuerses opiniõs, car Luithprand, & presque tous ceux qui ont escrit les vies des Empereurs, tiennent que comme Herode il fut mangé de poulx & de vers: & voicy les parolles de Luithprand: Arnoul s'en retournant en son pays, mourut d'vne tres-vilaine maladie, d'autát que rõgé par ces petis vers qu'on nomme poulx, il rendit son ame: & dit on que ceste vermine formilloit tellement en son corps, qu'il fut du tout impossible aux medecins d'y remedier. Reginon semble dire qu'il mourut de celle paralysie de laquelle il auoit esté saisy dés l'année precedente: mais Auentin oultre la paralysie y adiouste le boucon Lombard qui luy auoit esté donné en Italie, par le moyen d'Angeldrude femme du deffunct Guy de Spolete qu'Arnoul tenoit assiegée, laquelle corrompit la lauandiere de la court nommée Radpyrgue, & ceste-cy gaigna les deux eschançons qui faisoyét la credence du hanap Royal, afin qu'ils luy donnassent à boire d'vne boisson cõposée

Nuls proprietaires en matiere de terres portans dignité auát Charles le Simple fors le Côte de Flandres.

Qui le premier feit loy des fiefs perpetuels en Germanie.

Preuue côtre l'Analiste d'Aquitaine, que les Ducs Ranulphe & Guillaume. I. n'estoyét poît proprietaires.

Ducs & Côtes failloit que feissent confirmer leurs estats à tout chãgement de Roy.

Bernard Côte d'Auuergne déposédé du Côté d'Autun.

Diuerses opiniõs sur la mort de l'Emper. Arnoul.

Luithprãd li.1.ch.9.

Arnoul mangé de poulx.

Reginon liure 2.

Arnoul empoisonné et par qui.

Auentin liure 4.

par Angeldrude, disant qu'elle n'estoit point, ny mortelle ny dangereuse, ains que seulement elle attireroit le cœur d'Arnoul à estre plus doux & gracieux que de coustume. Quoy qu'il en soit il beut le poison, & le porta (tousiours cependant fort malade) iusques en Germanie: là où estant il soupçonna Vte son espouse de s'estre forfaite, mais elle auera son innocence par le tesmoignage de soixante & douze des principaux de la court, comme si elle les eut appellez en toutes ses actions les plus secrettes: & le poison ayant fait son operation, Arnoul mourut l'an neuf cens vn. Et furent pris Radpyrgue, & Graman sommeiller, lesquels mis à la question confesserent le crime, & furent punis selon leur demerite. Et en celle saison, en peu de temps moururent deux Papes, à sçauoir Romain, qui tint le siege trois moys & vingt & vn iour, & Theodore second, lequel ne presida au sainct siege que vingt iours, auquel succeda Iean neufiéme, l'homme le plus corrompu de son temps, & lequel pour entretenir Theodore espouse du deffunct Comte de Toscane Lombard, se laissa tellement gouuerner à ceste courtisane, que la fable de la Papesse Ieanne, a pris de là son origine, ainsi que ie vous ay declairé cy dessus. Ie laisse icy comme sous ce Pape Iean, & la Papesse Theodore les Sarrasins affligerent l'Italie, & les Hongres sortans derechef des confins de la Pannonie, où ils auoyent esté chassez par Charles le Grand & Louys son successeur, se mirent derechef en campaigne, & gasterent la plus part de la Germanie, assuiettissans la Morauie, & saccageans les Boësmes, & courant iusques en Bauiere: voyans l'Allemaigne sans chef suffisant pour leur faire resistance. Ie laisse dis-ie ces choses sans en faire long discours, me suffisant de les toucher en passant pour vous dire que le Royaume de France fut vn an ou deux paisible, à cause que tous les Princes auoyent recogneu Charles le Simple pour Roy, & qu'il tascha aux despens du domaine Royal de les contenir en deuoir: si bien que le plus furieux de ses aduersaires, qui estoit le Comte de Paris Robert, lequel auoit querellé au commencement, & qui depuis querella la couronne, se contenta des charges & estats de son predecesseur Eude & Hugues Abbé, qui estoit le Duché de France, & de son patrimoine d'Anjou: il est vray que des biens Ecclesiastiques il en eut plus que de raison: Entant que (comme dit le moyne Aymon) oultre l'Abbaïe de sainct Germain qu'il auoit vsurpée apres la mort d'Ebles, il demanda au Roy celles de saincte Croix, & de sainct Ouen, qui luy furent ottroyées: & ainsi le Roy donnant, appaisoit ceux qu'il craignoit le plus, & lesquels on estimoit ne luy porter guere bonne affection. Apres la mort de l'Empereur Arnoul, le conseil du Roy voyant les differents qui estoyét entre les seigneurs Lorrains, & leur Roy Zuendebolch bastard du susdit Arnoul, incita Charles à poursuyure le droit qu'il auoit en Lorraine, qui luy auoit esté saisy par Charles le Gros, & donné par ceux qui ne pouuoyent ainsi desmembrer le domaine de la couronne. Par ainsi l'an de nostre salut neuf cens vn, Charles leue forces, & les meine en Lorraine contre Zuendebolch, & bien que la faueur des Comtes Estienne, Gerard, & Mainfroy, & de Dadon Euesque de Verdun fut pour Louys Roy de Germanie, & fils legitime d'Arnoul, si est-ce que Charles en vint à bout, & ioüit de la plus part du pays Lorrain, bien qu'aucuns dient qu'il accorda auec Gondebault ou Zuendebolch, mais la ioüissance du pays monstre du contraire: ioint que l'Euesque Dadon de Verdun, ne peut onc entrer en grace enuers ce Roy, à cause qu'il auoit trop obstinément tenu le party des Roys de Germanie. Et pour vengeance de cecy il y eut vn seigneur voisin de Verdun appellé Boson, homme cruel, & qui haïoit cest Euesque à mort, lequel (soit que le Roy luy tint la main, ou que les seigneurs du conseil le poussassent à ce faire, & luy fournissent moyens) se prit à faire guerre à l'Euesque: & en fin il aduint que Boson ayant fait des courses iusqu'aux portes de Verdun, bruslant & pillant tout le plat pays aux enuirons, il eut intelligence dedans la ville, où entrant par surprise, il brusla tout, saccagea, & ruina, si bien que l'Eglise Cathedrale fut bruslée auec toutes les chartres & lettres de ses fondations, immunitez & priuileges, Dequoy le bon prelat Dadon saisy & chargé de vieillesse, ne fut guere long temps qu'il ne sortit de ce siecle: & ainsi Charles pour sa premiere entreprise eut bon succez en Lorraine. Apres cecy comme les partiaux des Angeuins eussent le credit en court, & gouuernassent & le Roy & l'Archeuesque de Rheims à leur fantasie, il tascherent aussi de regaigner ce qu'ils auoyent perdu durant

Radpyrgue & Gramã executez pour auoir empoisonné Arnoul.

Theodore Cõtesse de Toscane, fait Pape Iean 9. son amy.

Hongres fõt la guerre aux Allemãs, voy l'Abbé de Vspergh. en ses chroniques.

Bonfinie en l'histoire d'Hongrie decad. 1. liure 10.

Quels estats eut Robert sous Charles le Simple.

Aymon li. 5. ch. 41.

Entreprise de Charles sur la Lorraine.

L'an neuf cens vn.

Charles eut la Lorraine sur les Allemans.

Dadon Euesque de Verdun ennemy des François.

Boson ennemy de Dadõ prẽd Verdun.

Les parẽts d'Eude grans en la court du Simple.

durant les guerres ciuiles precedentes. Celuy qui le plus y auoit perdu estoit Hebert Comte de Vermandois, sur lequel (comme auons dit cy dessus) Baudoüin le Chauue Comte de Flandres, auoit pris les villes d'Arras, sainct Quentin, & Peronne, à cause que Hebert & ses alliez d'Anjou, auoyent occis en bataille Raoul Comte de Cambray, frere du susdit Baudoüin de Flandres. Et d'autant que Hebert estoit le bien-venu en court, & supporté de chascun, le Flamand qui ne le pouuoit voir de bon œil se retira, & neantmoins feirent-ils vne paix fourrée, par laquelle fut moyenné le mariage d'vne fille de Hebert auec Arnoul heritier du Comte de Flandres. Mais cest accord ne fut de guere longue durée: d'autant que Baudoüin retenant Peronne, & Herbert l'a voulant rauoir, on vint à la guerre: si bien que le Roy, qui ne tenoit la courõne que de Baudoüin, laissant son party, se ioignit à celuy du Vermandois, la cause duquel luy sembloit plus iuste, de sorte qu'ostant, & Peronne & Arras au Comte Flamant, il les mit és mains d'vn Comte nommé Albumar, lequel dés aussi tost les rendit au Comte de Vermandois. Baudoüin creuant de despit, & voyant le Roy se laisser gouuerner aux flatteurs, & qu'il fauorisoit plus ses mortels ennemis, que ceux qui tousiours luy auoyent fait office de bons parents, & fidelles suiets, se resolut d'en auoir la raison, non sur le Roy, car il estoit son souuerain, ains sur Hebert qui auoit incité le Roy à ce faire. En l'an donc neuf cens deux, comme le pauure Comte Hebert fut sans nul soucy d'Embusche sur sa vie, & se donnast du bon temps à la suite de la court, voicy qu'vn iour luy se pourmenant seul, fut guetté par vn domestique & archier de la garde du Comte de Flandres, lequel se nommoit Alduin, qui se iette sur luy, & l'occist traistreusement: & de cest Hebert demoura vn autre Hebert, qui fut celuy qui depuis se reuolta contre le Simple. Si le Roy Charles se fut monstré neutre en cest endroit, il eut presque mieux fait: veu que de fauoriser l'vn sans irriter l'autre, il ne le pouuoit faire: & le mal principal venoit encore, & de luy & de l'Archeuesque Foulques, en ce qu'il ne tint en sa main les terres de Hebert, lors qu'il s'allia des Angeuins, sans souffrir que Raoul de Cambray s'en emparast par force: d'autant que cecy causa depuis le mescontétement des grans, la haine mortelle entre les maisons plus illustres du Royaume, & en fin sa propre ruïne. D'autant que les Angeuins voyans combien facilement Charles auoit donné la grace du meurtre susdit à Baudoüin, & comme il estoit aussi bien, ou mieux venu en court que iamais, & que le Roy luy auoit rendu Arras, ou aumoins ne s'estoit entremis de luy en empescher la saisie, & que oultre ce, il luy auoit donné l'Abbaïe de sainct Bertin à sainct Omer, & les Comtez de Boloigne, Terouenne, & pays voisins, ils ne peurent de moins penser, sinon qu'il pretendoit les ruiner, & qu'il aggrandissoit ceste maison pour l'accablement des autres. Or auons nous dit que Foulques Archeuesque de Rheims, s'estoit mis du party du Vermandois contre le Flamand, & supportoit ceux qu'il voyoit que Baudoüin auoit en haine, (vice assez commun entres grans qui sont à la suite des Roys) ce dequoy le Comte Flamand ne tenoit grand compte, comme aussi il ne se soucioit guere de la court, mais à la fin voyant que Foulques luy rognoit les esles, & tollissoit son reuenu, ce fut lors qu'il se ressentit, & qu'il feit accoustrer tout ainsi l'Archeuesque qu'il auoit fait le Comte de Vermandois. Et l'occasion en fut telle que ie vays vous dire. Apres que le Roy eut osté Arras d'entre les mains du Comte de Flandres, il luy osta aussi l'Abbaïe de sainct Waast, de laquelle auparauant il luy auoit fait ottroy (voyez, & vous souuenez que les Princes & grans seigueurs, tenoyent alors toutes les bonnes Abbayes en commande) & l'a donna à Foulques Archeuesque. Reginon dit que le Comte l'auoit vsurpée sans don ny consentement quelconque du Roy, & que pource Charles luy ostant, l'a donna à Foulques en recompense de ses bons seruices. Le Flamand homme impacient, & auquel sembloit que le Roy deuoit toutes choses, & que Foulques luy faisoit tort d'accepter (& peut estre demander) ce qu'il auoit pris comme chose à luy seante, enuoya vers l'Archeuesque vn sien domestique appellé Winimar, d'autres le nomment Wiuencar, pour le prier de ne point rompre celle amitié, qui iusqu'à lors auoit esté ferme entre eux deux, ny d'vsurper les honneurs, & biens qu'il possedoit, & estoyent sur ses terres, veu les moyens qu'il auoit d'en tirer d'ailleurs de plus grand proufit, & reuenu: & en somme luy feit faire de grans offres & promesses, s'il faisoit & gaignoit

Baudoüin Comte de Flandres laisse la court, & pourquoy.

Guerre entre les Cõtes de Flãdres & de Vermandois.

Places d'Arras & Peronne rendues à Hebert.

L'an neuf cens deux.

Hebert occis par Alduin seruiteur du Comte de Flãdres.

Qui mescõtenta les seigneurs du temps du Simple.

Dons faits par le Simple au Cõte de Flandres.

D'où vint la haine du Flamand contre l'Archeuesque Foulques.

Abbaïe de sainct Waast ostée au Flamand, & donnée à Foulques Archeuesque.

Winimar gentilhomme Flamand enuoyé vers l'Archeuesq. Foulques.

Foulques refuse l'Abbaye sainct VVast à Baudouin de Flandres.

tant enuers le Roy, que le Comte demouraſt paiſible en ſa poſſeſſion de la ſuſditte Abbaïe. Tant ſ'en fault que Foulques voulut entendre à ceſte ceſſion, ny à la choſe que le Comte luy feit requerir, que non content de refuſer la choſe tout à plat, il dit encore des parolles piquantes & iniurieuſes, à celuy qui luy portoit la parolle: ce qui fut cauſe que Winemar parfeit ce qu'il auoit deſſeiné de faire, & ce à quoy executer il eſtoit enuoyé; ioyeux de ce que Foulques luy en donnoit vne ſi belle, & ſi iuſte (à ſon aduis) occaſion. Car eſtant lors le Roy en ſon palais de Compiegne, le galant Winemar ſe retira auec ſa troupe dedans le boys, aſſeuré que Foulques deuoit paſſer par là, comme il feit bien toſt apres: & ceſtuy ſe ruant ſur luy il luy fut facile de l'occir, eſtant là venu en autre equipage que de gend'arme, & ſans compaignie de gardes ny de ſoldats, comme auſſi il ne ſe deffioit point d'vn tel rencontre. Et fut fait ce meurtre & aſſaſinat en la perſonne de ce Prelat par l'iniuſtice de ce Flamád, le quinziéme iour de Iuillet de l'an de noſtre ſalut neuf cens troys, en eſtant le meurtrier (comme dit eſt) Winemar, ſeigneur de l'Iſle en Flandres, gentilhomme de grande maiſon, mais trop audacieux & temeraire: lequel pourſuiuy par les Eueſques de Gaule à cauſe qu'il auoit occis celuy qui deffendoit les libertez de l'Egliſe, ne vouloit qu'vn lay & profane, iouïſt des biens des pauures: & eſtant Winemar excommunié il ſ'en alla en Angleterre, où il finit malheureuſement ſes iours. Tel pour lors eſtoit l'eſtat miſerable de ce Royaume, que les grans ſ'entre-tuans le Roy n'oſoit leuer la main pour en faire iuſtice, & n'y auoit que Eccleſiaſtiques, leſquels auec les armes ſpirituelles ſe mettoyent à l'encontre des tyrans, leſquels ne tenoyent compte de leurs admonitions ny cenſures: ou ſ'ils faiſoyent ſemblant de les craindre, c'eſtoit pour ne perdre la faueur des petits, neceſſaire alors à ceux qui aſpiroyent aux plus grandes choſes.

L'an neuf cens troys Foulques Archeueſque de Rheīs maſſacré pres de Compiegne.

Mais laiſſans vn peu noz affaires, voyons la fin du ſang (au moins en la ſucceſſion de l'Empire) de Charles le Grand en Germanie, où pluſtoſt il faillit qu'il ne feit point en la France. D'autant que le fils de l'Empereur Arnoul mourant, il ne ſe treuue point qu'il laiſſaſt aucun hoir maſle, bien tient on qu'il laiſſa deux filles, l'vne Mathilde, ou Mahault qui fut femme de l'Empereur Henry ſurnommé l'oiſeleur, & la ſeconde fut appellé Plaiſance, marié à Conrad Empereur: & quát audit Louys, il auoit eſpouſé la ſœur d'Otton Duc de Saxe, les ſucceſſeurs duquel vindrent depuis à la couronne Imperiale.

Louys fils d'Arnoul n'eut hoirs maſles.

Filles de Louys à qui mariées.

Au reſte il nous fault icy marquer vne faulte euidente, qui eſt au liure des antiquitez de Belge, fait par le Sieur de Waſſebourg, lequel dit que Berenger, qui ſe portoit pour Empereur, pour auoir vaincu les Hongres, fut guerroyé par ce Louys Roy de Germanie, & ſoy-diſant Empereur, mais que depuis il le prit à Veronne, & luy creua les yeux, puis le renuoya en Germanie. Mais le bon homme ſe deçoit d'autant qu'il prend vn Louys pour l'autre, à ſçauoir Louys fils de Boſon, pour Louys fils d'Arnoul, d'autant que & l'vn & l'autre portoyent le nom & tiltre Imperial, & tous les deux ayans vaincu Berenger vſurpateur du Royaume d'Italie: ainſi que pouuez recueillir tant de Luithprand que d'autres anciens qui ont deſcript l'hiſtoire, leſquels font mourir ſain & ſauf des yeux, & ſans auoir eſté empriſonné Louys Roy de Germanie, fils d'Arnoul, & dient que Louys fils de Boſon appellé par les Italiens en Lombardie, & honnoré du tiltre Imperial, ayant chaſſé le ſuſdit Berenger ſecond du nom, fut en fin trahy par les Veronois ayans intelligence auec ſon ennemy, qui le ſaiſiſſans le garderent à Berenger, & ceſtuy luy feit creuer les yeux ignominieuſement.

VVaſſebourg li. 3. des antiq. de Belge.

Luithpräd li. 2. ch. 11.

Louys fils de Boſon ſans enfás.

Or de ce Louys parlent les autheurs modernes fort diuerſement: les vns luy donnent des enfans maſles: & d'autres dient qu'auec luy perit le nom & vſurpation faite par Boſon Comte de Prouence: ceux qui tiennent qu'il eut des enfans maſles, eſtiment que Raoul Roy de Bourgoigne fut ſon fils & ſucceſſeur, mais nous auons deſia vuidé ceſte partie: & d'autres ſont d'opinion qu'vn certain Charles Conſtantin, lequel ſous le regne de Louys Roy de France, ſurnommé d'Outre-mer, eut & ioüit de la Principauté de Vienne, fut fils de ce Louys l'aueugle, d'où les ſeigneurs de Vienne en Bourgoigne, ſe dient auoir pris leur origine. Mais il ne ſe peut faire, veu que dés que Louys fils de Boſon fut mort, il y eut vn Hugues (on l'eſtime à tort eſtre iſſu du ſang du Roy Lothaire de Lorraine) qui ſe feit ſeigneur & Comte, & d'Arles, & de Vienne. Soit dit cecy en paſſant, & afin que cy apres il ne nous faille faire tant de redittes, eſtans ſur le propos de ces deux Louys, l'vn iſſu du ſang Carlouinge du coſté maſculin, & l'autre en eſtant ſorty pour

Charles Cōſtantin ſeigneur de Vienne.

Hugues Cōte d'Arles.

eſtre fils

estre fils de la fille de Louys Empereur Romain, & niepce de Louys le Debonnaire: tous deux se disans Empereurs, & morts sans ligne masculine, aumoins de laquelle on puisse donner asseurance. Au reste Louys fils de Boson chassa Berenger pour la premiere fois (car il feit deux voyages en Italie) l'an neuf cens quatre, là où il mourut l'an neuf cens quinze: & Louys de Germanie l'an neuf cens vnze, ayant porté le tiltre de Roy & Empereur & fait beaucoup de choses en Italie, que nous laisserons pour reuenir au cours de nostre histoire. *L'an neuf cés quatre.*

De la venuë de Rollon Normand en France, & des efforts par luy faits, siege des villes, & autres considerations.

CHAPITRE LXXI.

NOVS auons monstré cy deuant quel estoit ce Rollon Capitaine Normand, duquel partie du pays Neustrien fut premierement possedé, & pourquoy est-ce qu'il quitta son pays de Noruege: reste à voir quelles furent ses courses, d'autant que d'vn premier sault il ne paruint point en Gaule pour y faire ses conquestes, si nous croyons ce qu'escrit Guillaume de Nangis en sa Chronique, nous dirons que Rollon sortit de Noruege ia dés l'an de nostre salut huit cens quatre vingts & huit, mais la plus part des historiens ne l'en fait sortir iusqu'à l'an neuf cens quatre, & entrer en Gaule l'an neuf cens six, accompaigné de Gerlon, qui fut depuis Comte de Chartres, ainsi que verrons en son lieu, & à ceste derniere opinion sommes nous d'aduis de nous tenir, comme à la plus veritable: d'autant qu'és courses si deuant recitées faites deuant Paris, Noyon, Amyens, Beauuais, & autres villes, il n'est faite mention aucune de Rollon, lequel dés que commença paroistre, se feit aussi sentir là part où il prit terre. La premiere descente qu'il feit, fut en Angleterre, le passe temps iadis des courses Danoises: ce pays estoit (comme i'ay dit souuent) lors diuisé en plusieurs Royaumes, qui estoit cause que le pays n'en estoit si bien deffendu, & qu'aisément Rollon y peut descendre, mais non sans combat où il emporta la victoire. Mais il nous fault icy regarder la faulte des historiens sur le fait du Roy Anglois, à qui Rollon eut affaire. Les vns dient que ce fut Alfred, ou Elfred, & ceux-cy touchét au but, d'autant que ce Roy viuoit l'an neuf cens quatre, & en la propre saison que Rollon sortit de Noruege: les autres (à tort) dient que ce fut Adelstam, ou Alstam, lequel fut fils d'Edouard, & lequel vint à la couronne, Rollon estant desia mort, à sçauoir l'an neuf cens vingt & cinq, & ainsi la faulte est fort euidente de dire que le Normand feit alliance (ainsi que dit Krants) auec Adelstam, si ce n'est qu'Edouard eut associé son fils au Royaume. Mais Henry Archediacre de Lincoln, historien Anglois, que i'ay escrit, à la main, fait mention de ceste descente Danoise, en l'isle Britanique, l'an dix-neuf du Regne d'Alfred, qui est l'an huit cens nonante, & monstre les courses, & cruelles, & diuerses faites par eux, tellement qu'il fallut que Rollon y fut long temps, veu qu'il est dit que les Normands & Danoys s'estoyent espandus presque par toute l'isle, & la derniere bataille de cinq ou six qu'il eut contre eux, fut donnée à Sommerset, où les Danoys emporterent la victoire. Et par ces parolles vous pouuez recueillir qu'auant que Rollon vint en France, il auoit ietté son feu en Angleterre, & enrichy ses soldats des despouilles des Insulaires. Or suyuant les conquestes susdittes, & le grand heur de cest homme, il luy estoit aisé de s'emparer de ceste isle Angloise: de sorte que Krants dit que Rollon fut en grande perplexité sur ce qu'il auoit affaire: d'autant que son desir estoit de s'en aller en son pays, voyant ces soldats chargez de despouilles, & de fait, il y fut retourné, n'eust esté la crainte du Roy Noruegien, duquel il estoit hay à mort. Puis il se resoluoit de passer en France, mais le danger où il se precipitoit entreprenant ceste guerre, l'en destournoit: en fin il eut, bien voulu se faire Roy d'Angleterre, mais il n'auoit encor esprouué les dernieres forces de ceste nation. En somme, suyuant que portent toutes noz histoires, on tient pour asseuré qu'vn seul songe fut cause qu'il changea d'aduis, & qu'il prit resolution de passer en Gaule: & de ce songe on en racompte deux opinions, la premiere desquelles i'ay

Guillaume de Nangis en sa Chronique

En quel temps Rollon sortit de Noruege.

Premiere course de Rollon fut sur les Anglois estát Roy Alfred.

Henry de Hútingtó li. 5. ce Henry viuoit enuiró l'an de grace vnze cens quarante & huit.

Krants li. 2. de l'hist. Normande ch. 16.

Desseins de Rollon Normand.

tirée de Krants, qui dit qu'il sembla aduis à Rollon qu'il estoit en France campé sur vne haute colline, ou montaignete, & en icelle y auoit vne fort belle fontaine, dedans laquelle il plongeoit, & lauoit sa teste: au pied & costez du mont & costau y auoit vne infinité d'oiseaux de diuerses sortes & plumages, ayant tous les esles senestres taintes en rouge, & lesquels s'estans lauez, s'en alloyent prendre pasture ensemble: ce que fait s'enuoloyent & faisoyent leur nid, & le temps accomply, on voyoit esclorre leurs œufs, & en sortir de beaux poussins. La nouueauté de ce songe estonna ce grand Capitaine, & pour ce il le racompta aux principaux de l'armée, mais il n'y en eut pas vn qui sceut luy en donner l'interpretation: à ceste cause ayans plusieurs Chrestiens prisonniers, desquels il auoit telle opinion qu'ils estoyent plus sçauans & spirituels que ceux de sa nation, & entre autres vn accort, & sage, auquel le Prince demandant la signifiance de son songe: le captif luy respondit, que Dieu luy monstroit que le succes de l'heur, tant de luy que de ses soldats, gisoit en la France, où il auroit vn beau heritage, & y feroit auancé en honneur, y receuant le Baptesme, auec tous ceux qui estoyent à sa suitte, & y auroit pour iamais sa residence. Voila quant à la premiere opinion du songe. D'autres dient que Rollon songea qu'il estoit deuenu ladre tout en vn instant, & que pour s'estre laué dedans vne fontaine qui estoit en vne montaigne, il auoit obtenu guerison de sa lepre, & estoit gaillardement monté iusqu'au sommet de la montaigne. Et luy fut cecy interpreté par le Chrestien, que ceste ladrerie ne signifioit autre cas que la vanité de son idolatrie soüillant son ame: & la fontaine estoit le sainct Baptesme, auquel estant laué, il viendroit à bout de toutes ses entreprises, & paruiendroit au hault de la mõtaigne, à sçauoir à la gloire perdurable. Comme qu'il en soit, ou bien que Rollon songeast ou l'vne ou l'autre chose, si est-ce que de là en auant il ne fut plus si farouche ny cruel qu'il auoit esté aux Chrestiens, bien que les siens ne laissassent pourtant de piller les Eglises: & au reste il se resolut de ne plus s'arrester au pays Anglois, ains de passer sans nul delay en France. Mais d'autant que (comme nous auons dit) il auoit fait de grandes choses, & conquis plusieurs terres sur les Anglois, afin qu'il ne semblast que la crainte le chassast de l'Isle, il en voulut bien aduertir le Roy Alfred, & tenter quelle estoit son affection, & s'il accepteroit point la paix, & voudroit iurer auec luy vne alliance & honnorable, & perdurable. A ceste cause il choisit des hommes les principaux de son camp, & les enuoye vers Alfred, luy faisans entendre, comme Rollon estant banny de son pays auoit esté suiuy de ceste troupe, laquelle l'animoit à retourner en son pays pour y recouurer, & sa liberté & ses terres: mais que luy estant sur le poinct d'executer son entreprise, la tempeste l'auoit là transporté, & descendant en Angleterre il auoit esté contrainct d'y passer son hyuer, pour cependant reparer & calfeustrer ses vaisseaux, & y rafreschir ses troupes. Or comme il vesquit courtoisement, & sans rien piller, & que ses gents fussent descendus en terre pour acheter ce qui leur estoit necessaire, ils furent chargez, batus & mal-traitez par les habitans du pays: & que ceste fut l'occasion qui auoit meu les Normands nays aux armes de s'en ressentir & de se venger des iniures receuës: neantmoins que Rollon n'auoit voulu s'arrester en terre ferme, quelque conqueste qu'il en eut fait au trenchant de l'espée: & pour ceste cause les auoit-il enuoyez vers luy le prier de souffrir qu'il prit terre en quelqu'vn de ses ports pour y hyuerner, & luy faire vendre & administrer viures par les siens, ce que faisant il luy promettoit de ne rien gaster ny piller, ains que se tenant coy, dés que le Printemps seroit venu, il feroit ailleurs voile. L'Anglois qui n'ignoroit pas la puissance de Rollon, & sçauoit bien par quel endroit il auoit assailly son Royaume, & les moyens qu'il auoit de luy nuire, ne luy accorda pas seulement sa requeste, ains encore le feit prier qu'ils peussent s'entrevoir & parler ensemble. Rollon asseuré de ses forces, & se fiant en la preud'hommie, de chascun louée du Prince Anglois, ne refuse le pour-parler, & par ainsi auec fort belle compaignie des siens, il vint trouuer Alfred, lequel le recueillit & caressa courtoisement, & trouuant Rollon homme equitable, sage & de bon discours, le pria de s'arrester en son isle, luy promettant de luy donner tel cartier en icelle, qu'il luy plairoit choisir. Rollon remercie le Roy, & s'excuse sur le dessein qu'il auoit d'aller en France: & cependant il prie le Roy, de faire ligue auec luy & les siens, ce qui fut fait, & de laquelle Alfred se preualut tost apres contre ses aduersaires. Le Printemps ne fut si tost

Krants où dessus cha. 17.

Songe du Normand Rollon.

Interpretation du songe de Rollon.

Voy l'histoire de Normãdie & Polidore Virgile li. 5. de l'histoire Angloise.

Rollon resolu de venir en Gaule.

Remonstrãce des Normands au Roy Anglois.

Entreueüe de Rollõ, & Alfred.

Ligue entre le Roy Anglois, & Rollõ le Normand.

fut si tost venu en l'an de nostre redemption neuf cens six, que Rollon ne se mit aussi en equipage suyuant sa promesse & desir de passer en la Gaule, & n'attendoit que le vent à propos pour mettre la voile au vent, & tandis il reçoit des Anglois en sa trouppe quoy que Chrestiens, veu qu'il s'appriuoisoit auec eux, & ne se monstroit plus si dur qu'auparauant à ouyr parler des mysteres de la foy Chrestienne. Il se met donc sur mer, & cuidant d'vn premier sault venir en France, la tempeste le surprend, & l'ayant fait courir fortune quelque iours, le pousse en fin és isles de Zelande, & sur tout aborda-il à vne, que les Latins nomment Walacria, que i'estime estre celle qu'à present on appelle Walcheren, où les Insulaires armez luy vindrent au contre, & feirent grande resistance, mais en fin ils guerpirent la place, & donnerent moyen aux Normands de prendre terre, & ensemble de piller leur isle: & cependant l'Anglois enuoya à Rollon quelques vaisseaux chargez de viures, ce qui feit penser aux Walacriens, qu'ils se vouloyent domiciler en leur terre, & pource enuoyerét-ils au secours vers leurs voisins, & sur tout en Frise, Brabant, & en Flandres. Le Roy de France ayant esté desia aduerty de ceste flotte, auoit fait fortifier les places voisines de la mer, & Baudoüin Comte de Flandres prit le soing des terres de Picardie qui sont le long de l'Ocean: mais le Comte Regnier au long Col, qui commandoit sur le pays de Henault & Brabant, se ioignant auec Rabod seigneur de Frise, appellez à secours par les Walacriens, y vont auec grandes forces, & se mettent en deuoir de chasser Rollon. Les Chrestiens estoyent, & vaillans & en grand nombre, de sorte qu'il sembloit estre impossible que Rollon ne fut desconfit: neantmoins Dieu punissant les pechez de son peuple, & voulant garentir la nation qui deuoit venir à son seruice, donna la victoire aux Normands: lesquels mettans, & Regnier & Rabod en fuite, & de leurs gens faisans vn grand massacre, pillerent l'isle de Walcheren, & mirent tout à feu & sang, sauf quelques forteresses, desquelles Rollon se saisit, afin qu'elles luy seruissent de retraitte: & de là il s'en alla contre les Frisons, tant pour se venger de ceste iniure que pour les punir de la mort de Godeffroy leur Prince, duquel auons parlé en la vie de l'Empereur Charles le Gros. Les Frisons vaillans hommes, & de grande stature se mettent en deffence, & reçoyuent furieusement les Noruegiens, mais en fin ils succomberent au faix, & fallut que feissent ioug, & se soumissent au vaincueur, & à telles loix qu'il luy pleut leur imposer, lequel les feit tributaires: ce que fait il se resolut d'aller combattre le Comte de Monts. Il vint iusqu'à l'Escault bruslant, & gastát tout, & là Regnier, qui ne pouuoit souffrir le degast de son pays, ne faillit de luy aller au contre, ils eurent plusieurs rencontres, où tousiours le pauure Comte estoit vaincu, & en fin fut pris, les Normands luy ayans dressé vne embusche: & de fait s'il n'eut eu du costé des Chrestiens douze captifs de la suitte de Rollon, c'eut esté fait de la vie du Comte: mais il fut rendu par eschange, auec tout l'or & argent que la Comtesse auoit en sa maison: & ainsi Rollon fut maistre de la campaigne, prenant Condé, bruslant Tournay & villes voisines: puis par les boys entra en Flandres, où il mit tout à feu & sang, és villes de Gand, & de Bruges: puis s'escoula par la Picardie, & vint par le Beauuoisin iusques au pays de Caux, où le vindrent trouuer ses nauires par, & le long de la riuiere de Seine. Montant donc sur ses vaisseaux apres ceste longue course, la premiere piece qui se luy offrit, fut l'Abbaïe de Iumieges, où l'on dit que iadis estoyent nourris iusqu'à sept ou huit cens religieux, & que d'aucuns tiennent que les soldats de Rollon bruslerent, de sorte que ce lieu fut comme desert par l'espace de plus de trente ans: mais il fault que cela se feit és autres courses faites par d'autres que par Rollõ, du temps de la venue duquel desia ceste abbaïe estoit ruinée. Et cecy pouuons nous recueillir de l'histoire ou Chronique de Guillaume de Nangis, lequel parlant de ceste descente de Rollon en la Neustrie, il dit que les Normands vindrent à Iumieges, & là Rollon (faisant du consicientieux) laissa vne fille vouée à Dieu, nommée Hermentrude, qu'il auoit pris captiue, ou en Angleterre, ou en Frise, ou Henault, & cóme l'a restituant à Dieu, l'a mit sur l'autel d'vne Chapelle, qui estoit outre le fleuue, tellement que depuis ceste Chapelle porta le nom de Hermentrude. Ainsi il ne fait mention aucune de la ruine de Iumieges, qui est vn argument infallible, que l'abbaïe estoit ia solitaire. Ioint que Krants dit que par tout ce cartier là, le General Normand ne souffrit que fut fait pillage quelconque, ains de droit chemin il prit la route de

L'an neuf cens six

Rollon s'achemine en Gaule.

Rollon és isles de Zelande.

Walacriés se deffendét contre Rollon.

Regnier Cõte de Mõts & Rabod seigneurs de Frise deffaits par Rollon.

Histoire de Hainaut secõde partie.

Frisons deffaits & rendus tributaires de Rollon.

Regnier Comte de Mons pris par Rollon & cõment deliuré.

Rollõ aborde à Iumieges.

Guill. de Nangis en sa Chronique.

Chapelle d'Hermentrude pres de Iumieges.

Francon Archeuesque de Rouen. Rouen, où lors presidoit Archeuesque le bon pasteur Francon, comme tenant en deuoir ce peu de peuple qui y restoit encore des precedentes ruines. Luy voyant ce grand nombre de vaisseaux, sa ville sans murs ny forteresses, & luy sans espoir de soudain secours, ne fut si fol de conseiller à son troupeau de resister à telle armée que celle de Rollon: plustost par le consentement des habitans il s'en alla (en aduint ce qui pourroit, ou sa mort ou son salut) vers Rollon, lequel le receut assez humainement: le supplie d'auoir compassion d'vn pauure peuple affoibly & accablé, & *Remonstrãce de Fráco à Rollon.* lequel estoit prest de luy faire obeissance en tout, fors que pour le fait de la religion, pour laquelle il n'y en auoit pas vn qui ne mourut plustost que de l'abiurer ny renoncer. Rollon, soit qu'il prit plaisir au discours du vieillard, sçachant qui il estoit, ou *Douceur de Rollõ enuers ceux de Rouen.* pour ce que personne ne luy auoit fait resistance, accorda de les garentir & de mort & de pillage, & ensemble luy promet qu'on ne luy donneroit aucun empeschement en l'exercice de sa religion. Et ainsi Rollon eut la cité de Rouen, laquelle soudain il se prit à fortifier, resolu d'y establir sa demeure, luy semblát bien aduis que ce bien estoit celuy qui luy auoit esté promis en son songe: ioint qu'il s'asseuroit qu'il luy faudroit combattre les forces de France. Cependant le Roy Charles est aduerty de ceste descente des Normands le long de Seine, & comme ils s'estoyent saisis, & du pont de *Robert duc de France contre les Normãds.* l'Arche & de Rouen, & qu'ils se preparoyent de venir à Paris: il despecha Robert Duc de France (il y en a qu'ils l'appellent, mais à tort, Mareschal, veu qu'encor il ne se parloit de ceste dignité en France) & Comte de Paris & d'Anjou, afin qu'il assemblast les forces du Royaume, & allast combattre Rollon auant qu'il gaignast d'auantage de terre. Et par ce moyen faillent grandement ceux qui mettent la reuolte de ce Robert durant ceste guerre auec Rollon, comme ainsi soit qu'elle fut long temps apres, suyuát ce que i'espere vous faire toucher au doigt, si prenez pacience de lyre ce qui s'ensuit que i'ay recueilly de plusieurs autheurs anciens & croyables. Tandis que Robert assembloit la gendarmerie Françoise, les seigneurs trouuerent bon qu'vn Capitaine *Qui estoit celuy qu'on enuoya vers Rollõ.* Normand qui s'estoit Chrestienné, & viuoit parmy eux (Guillaume de Nangis dit que c'estoit Hasteng ou Hadding, ce que du tout ie ne reiette, & ne le veux aussi receuoir, si ce n'est que ce Hadding qui voyagea en Gaule eut vn fils de mesme nom que luy, d'autant que cestuy-cy eut esté bien chargé d'ans lors que Rollon vint en *L'an neuf cens sept.* France: car il y arriua enuiron l'an huit cens cinquante quatre, & on tenoit neuf cens sept quand cest autre s'apprestoit de venir à Paris, & il appert que desia estoit il aagé faisant son voyage en Gaule, puis que le Roy de Noruege luy auoit donné son fils en gouuernement: ce qui me fait conclurre que ce Hadding estoit le fils de celuy qui ayant tant fait de maux par toute la Gaule, s'arresta en fin en icelle, & (comme l'on dit) le Chauue luy donna la seigneurie & Comté de Chartres. Reuenans à propos, fut ordonné que ce seigneur Normand Gaulois iroit vers Rollon, pour sçauoir ce qu'il demandoit, & s'il y auoit moyen de l'appaiser sans effusion de sang, ny degast des Prouinces. Cestuy fait son message, & tasche de les faire condescendre à pareille composi- *Respõce arrogante de Rollon.* tion que la sienne: mais Rollon dit, qu'il estoit venu pour commander, & non pour obeir ou faire hommage, & que s'il n'auoit autre chose à dire, qu'il s'en allast hardi- *Meulanc ruiné par les Normands.* ment, car il pretendoit disputer autrement que par parolles: & soudain se mettant en campaigne fut à Meulanc, qu'il assiegea & ruina depuis mettant tous les citoyens au fil de l'espée. Hadding fait son rapport aux Princes & seigneurs de France, & faisant grand compte (sans y mal penser, ains pour le proufit des nostres) des forces & armée de l'ennemy, il y eut vn gentil-homme nommé Roland, qui auoit la charge de la cor- *Hadding s'enfuit de France, & pourquoy.* nete ou banniere royale, lequel le blasma de trahison, & d'auoir intelligence auec Rollon: ce qui donna tel effroy au pauure Comte Normand, qu'il vendit sa Comté à vn seigneur nommé Thibault, & s'en alla sans que iamais on en sceut ny vent ny nouuelle. Tout cecy peut estre vray, m'asseurant que Nangis ne le racompte en vain, neantmoins ne trouuons nous asseurance de ce Thibauld, ny commét il perdit Chartres, veu que par l'accord fait auec Rollon, Gerlon fut saisy de ceste piece. Rollon *Deffaite des François deuãt Meulanc.* estant au siege de Meulanc, Robert y enuoya le Comte Regnault (ie ne trouue sa seigneurie) & auec luy ce Roland, duquel auons parlé cy dessus: ils pensent estonner le Normand lequel ils assaillent, mais mal pour eux, car Roland y fut occis, quelque grande vaillance qu'il y monstrast en ce combat: & ce nonobstant le Comte Regnault ne cessa

ne cessa de donner peine aux assiegeans, lesquels tenoyent les Meulanois en grande destresse: & en fin ces troupes furent deffaites, & Regnault occis en fuyant par vn homme qui peschoit le long de Seine, lequel le voyant galoper, luy ietta vn coup de trait, duquel il mourut tout sur l'heure, & la pauure ville n'ayant plus qui l'a secourut fut prise, & Rollon y vsa de la cruauté cy dessus descrite. L'annaliste Normãd se trompe en cest endroit, lors qu'il prend Robert (qu'il nomme Mareschal) pour Regnault, & dit qu'il fut occis, ce que le succez de l'histoire, & les seditions par ce Robert depuis suscitées, monstrent assez au vray estre esloigné de toute verisimilitude: & se passerent toutes ces choses l'an neuf cens sept & neuf cens huit, les vns taschans gaigner pays, & establir leur puissance, & les autres d'empescher que ces vsurpateurs ne veinssent à chef de leur entreprise. Et est vn cas estrange que Charles le Simple commandant sur tant de Prouinces, & ayant si bon nombre d'hommes, & pour commander & pour combattre, & mesme où la necessité le pressoit de se bien couurir, ayans affaire a gens qui ne respectoyent personne, comme ceux qui vouloyent conquerir nouuelle seigneurie: & toutesfois vous voyez le peu de moyens d'armer gents, & les difficultez de se preualoir des aduersaires. Mais le diligent recercheur de l'histoire considerera aussi que la troisiéme partie de la France lors n'estoit point peuplée, les habitans estans morts, ou par peste, ou famine, ou seditions ciuiles, ou par les courses continuelles des Normands: ioint que ceste troupe pillarde estoit tellement esparse par tous les coings du Royaume, qu'il n'y auoit Duc ou Comte qui osast sortir de son pays, ains s'y tenoit pour (suyuant le serment de fidelité presté au Roy) deffendre la terre par sa majesté à eux donnée: iusqu'à ce que toutes les forces Normandes furent vnies au siege de Paris, car alors, & les Bourguignons & les Aquitaniens, vindrent au secours du Roy Charles. En celle mesme saison mourut le Duc de Bretaigne nommé Alain le Grand, homme de hautes entreprises & courageux, ne laissant que deux fils, à sçauoir Iudicael, & Colledoc, lesquels moururent sans hoir: & par ainsi l'heritage vint à leur neueu fils de leur sœur Comtesse de Pohel, nommé Alain Barbetorte: mais il fut long temps sans iouïr de la succession, à cause que les Normands occuperent (ainsi que dirons) le pays Breton, & le pere & mere de ce Prince, furent contrains de s'en aller auec leur enfant en Angleterre, pour euiter la furie du Duc Normand. En l'an neuf cens neuf, le Prince Normand, se voyant les choses luy succeder à souhait, prit la hardiesse de poser le siege deuant Paris, esperant que ceste place prise, il auroit meilleur marché du reste du pays. Or c'estoit là que la plus-part des Princes, noblesse & soldats s'estoyent retirez & fortifiez, voyans le peu qu'ils gaignoyent en bataille, ioint qu'ils s'attendoyent que le Barbare ne failliroit de les venir resueiller. Rollon vint du costé du Louure, se campe, & fait ses appareils pour emporter la place, mais il veit la difficulté qui estoit à la prendre, & la deffence & resistance gaillarde que luy faisoyent les assiegez, & nonobstant il se resolut de continuer le siege: de sorte que les viures luy commençans à defaillir il enuoya partie des siens pour courir le pays & fournir le camp de nourriture: lesquels furent iusqu'à Baieux, pillans & saccageans le terroir és enuirons: mais les citoyens feirent vne saillie sur les coureurs, & combatent à leur dam, d'autant qu'ils furent repoussez à coups dedans leur ville que les Normands assiegerent. Et d'autant que le camp ennemy estoit diuisé en deux, & que les vns ne pouuoyent secourir les autres, ceux de dedans sortent sur eux, & en font vn grand massacre, prenans Bocon vn des principaux chefs de l'armée Normande: ce qui fut cause que pour le rauoir on leua le siege, & feit trefues pour vn an, lequel ils employerent au siege de Paris, & iceluy accomply, ils s'en vont à Baieux, & laissent les Parisiens en repos pour celle fois, car Rollon feit souuent essay de prendre ceste ville. Ainsi en l'an neuf cens dix, estant finy le terme des treues que les Normands auoyent auec ceux de Baieux, Rollon ne faillit de les aller visiter: estant pour le Roy dedans la ville vn grand seigneur appellé Berenger, qu'aucuns estiment auoir esté Comte de Beauuais, mais ie suis d'opinion qu'il estoit seigneur du pays Bessin, lequel en Latin a quelque conuenance au nom auec celuy de Beauuoisy: le siege fut assez long, mais en fin la ville fut prise, & Berenger aussi, lequel eut la vie sauue en faueur d'vne sienne fille belle par excellence nommée Pope, d'autant que Rollon en deuint si amoureux, qu'il l'a feit son espouse à la façon Payenne, de laquelle sortit depuis

Regnault occis pensant leuer le siege de Meulanc.

Faulte de l'Annaliste de Normandie.

L'an neuf cens huit.

Pourquoy le Roy ne pouuoit lors se deffendre des Normãds.

L'an neuf cens neuf

Rollõ assiege Paris.

Baieux assiegé par les Normãds.

Normands forcez de leuer le siege deuãt Baieux.

Rollon leue le siege de deuant Paris.

L'an neuf cens neuf

Rollõ assiege encore Baieux.

Berenger Comte de Bessin dõne sa fille en mariage à Rollõ.

Diuerses opiniōs sur la maison de ceste fille.

Guillaume surnommé longue Espée, & vne fille nommée Gerlotte. Or de ce mariage du Normand il y a grandes contrarietez en l'histoire, les vns disans que ceste Pope estoit fille de Guy Comte de Senlis, d'autres du Comte de Nantes, mais les plus veritables l'a font sortir de ce Berenger Comte du Bessin: car que fut allé querir ceste damoiselle à Baieux ayãt son pere seigneur d'vne ville assez forte & pres de Paris, si c'eut esté Guy de Senlis de qui elle fut sortie? Que si c'eut esté le Comte de Nantes, encor l'eut il plustost retirée à Angers, que l'a conduire si loing, & à la porte de ses aduersaires. Oultre ce on dit qu'il en feit sa concubine, mais tous les historiens presque tiennent qu'elle fut sa femme, & pour telle maintenue lors qu'il fut question de la succession de Rollon pour son fils Guillaume. Et ne s'ensuit pas que le Normand Chrestienné repudiast Pope, pour espouser la fille du Roy Charles le Simple, afin de se mettre en repos, & iouÿr d'vne bonne portion de la Neustrie, à cecy poussé aussi par aucuns qui luy dirent que son mariage n'estoit legitime suyuant la forme de l'Eglise Chrestienne, en laquelle il estoit entré, espousant la fille de France, laquelle mourut de tristesse sans auoir produit aucune lignée, & par ainsi Rollon reprit sa Pope, laquelle fut auec luy le reste de sa vie. Au reste ne fait à receuoir ce que Paul Emile met en auant, lors qu'il dit qu'il est impossible que Rou ou Rollon espousast la fille du Roy, à cause qu'elle estoit fort ieune, & luy desia sur l'aage, comme si pour faire alliance, de pareils mariages ne se faisoyent entre les Princes. Et ne sçauroy accorder à maistre Nicole Gilles que iamais Rollon feit mourir la fille du Simple pour reprendre sa Pope, veu les moyens que le Roy auoit de s'en venger, & que depuis les Roys ses successeurs eussent osté le pays à l'heritier, tant à cause de ceste forfaiture, que pource que Guillaume estoit bastard, ainsi que ceux-cy nous veulent faire à croire. Mais reuenons à nostre à propos de Baieux, l'Annaliste Normand ne confesse point la prise de Baieux, ains dit que Berenger voyant que Rollon venoit sur luy à toute puissance, ayant leué le siege de Paris, craignant la furie des barbares, despitez de n'auoir rien proufité à Paris, & que ce ne fust luy qui portast la peine de tout cecy: enuoya vers le Prince Danoys, le prier de luy accorder la paix, & le souffrir viure son tributaire. Le Normand qui auoit ouy parler de la fille du Comte & de sa grande beauté, refusa la paix à Berenger s'il ne luy accordoit Pope en Mariage, tellement que le Comte fut contrainct, pour sauluer son pays & suiets, de liurer son enfant pour estre alliée par mariage à vn infidelle, & encore sans estre asseuré que ce Prince n'en vsast comme d'vne courtisanne sans l'espouser suyuãt sa Loy: ce que toutesfois il ne feit, ains la prit pour femme, laissa le pays Bessin en paix, & Berenger paisible de sa terre. Durant que la France estoit ainsi affligée, la Germanie n'en auoit point meilleur marché, d'autant que les Hongres gasterent & pillerent les pays de Saxe & Thoringe, saccagerent la Sueue, qui est proprement l'Allemaigne: occirent en bataille Luitbold Duc de Bauiere, & Bughard Duc de Thoringe, & vainquirent Louys Roy de Germanie. En Espaigne Raimir feit creuer les yeux à son frere Alphonce, à cause qu'il auoit renié la foy Chestienne, & s'estoit allié des Mores: & les Sarrasins feirent de grands maux en Italie, pillans & gastans les Prouinces de Pouille & Calabre: seans durant tout cecy à Rome les Papes ensuyuãs, Benedict quatriéme, Leon cinquimé, Christophle, & Serge troisiéme du nom: & prenãt lors son origine l'ordre de Clugny, l'histoire dequoy est traitée par l'Annaliste de Bourgoigne & par Sigebert, qui en font fondateur Bernon Comte, & depuis Abbé de Gigny: de ce temps viuoit aussi Remy Euesque d'Auxerre, homme de saincte vie, & bien versé aux lettres, tant humaines que Diuines.

Fille de France mariée à Rollon meurt de tristesse.

Opinion de l'historien Normand touchant Baieux.

Germanie affligée par les Hogres.

Raimir roy d'Espaigne fait aueugler son frere Alphōce & pour quoy.

Origine de l'ordre de Clugny.

Remy Euesque d'Auxerre.

Second siege de Paris par Rollon: Treues empeschées par les Ducs d'Aquitaine & de Bourgoigne, siege de Chartres, & paix finale entre les François & Normands. CHAPITRE. LXXII.

Paris assiegé derechef par Rollon.

APRES la prise de Baieux en la mesme année de neuf cens dix, le Prince Normand, desireux d'auoir Paris & terres voisines, y reuint continuer le siege, resolu de n'en partir sans emporter la place, ou y estre vaincu: & pource diuisant son armée en deux, il en enuoya vne partie vers Eureux, & luy auec le reste s'en alla assaillir la cité capitale de France. Ceux qui furent à Eureux y trouuerent

resistance, d'autant que l'Euesque du lieu encourageant son troupeau de s'opposer aux ennemis de la foy, fut cause aussi que les citoyés ne se contentans de deffendre les murs, furent trop courageux: d'autant qu'ils feirent vne saillie, en laquelle estans deffaits, donnerent aussi & cœur & moyen aux Payens de forcer la ville, qu'ils prindrent & pillerent, l'Euesque se sauuant à fuyr auec les ioyaux de l'Eglise, & la plus part du Clergé, & le reste passant soubs le plaisir de la fureur des Normands. Meilleur marché n'en eut la cité de Lisieux, s'estant voulu mettre en quelque deffence, ny pas vne des places du plat pays, de sorte que presque iusques en Bretaigne les Normands se faisoyent obeir, ou à tout le moins ils tenoyent le pays en crainćte, d'autant qu'à tous propos ils couroyent & saccageoyent tout pour fournir de viures le camp qui estoit auec Rou deuant Paris, & fortifier Rouen qui deja leur seruoit de retraićte & domicile. Tandis que Rou tenoit Paris assiegé, & s'opiniastrant en vain, de le prendre, aduint (suyuant que tiennent & Krants & l'histoire Normande & Guillaume de Nangis) que les Anglois s'estans reuoltez contre Adelstan leur Prince, & cestuy appellant à son secours Rollon, auec lequel il auoit faićt paix, & contraćté alliance telle qu'auons dićt cy dessus (quoy que l'histoire Angloise ne face aucune mention de tout cecy,) Rollon pour ne faillir à son bon amy, leua le siege ayant faićt tréues pour vn an auec les Parisiens, pour passer auec ses forces en Angleterre. Or est il à noter en cest endroit, suyuant ce que cy dessus ie vous ay mis en auant, que Adelstan n'estoit point encor Roy des Anglois, à cause que Edouard son pere estoit en vie, mais pour autant qu'auec luy Rollon fut à la guerre, Krants le dićt auoir esté Roy, regardant à ce que la succession luy debuoit, & non à ce que pour lors il estoit. Faut encor noter d'auantage (afin qu'on ne se trompe, & qu'on ne mette confusion en l'histoire) que ce n'estoit pour reuolte que ceste guerre s'esmouuoit en Angleterre, ains pour ce que ce pays estant soubs la puissance de plusieurs Roys, ils taschoyent aussi de s'entre-priuer de leurs Seigneuries: & ainsi Edouard enuoyant son fils Adelstan contre le Roy des Merciens & Anglois Orientaux, appellé Ericie taschoit de gaigner ce pays, ainsi que par le secours Normand il feit, ayant Adelstan occis le Prince Mercien en bataille: & par ce moyen accorderez vous les autheurs, & osterez de grands doubtes du corps de l'histoire, laquelle porte que l'Anglois se sentant redeuable à Rollon, luy voulut donner partie du pays qu'ils auoyent conquis ensemble, mais que cestuy ayant son desir arresté sur la conqueste de Gaule, le mercia, & ne voulut accepter condition ny s'arrester en la grande Bretaigne, seulement pria il l'Anglois de permettre à tous ses suiets qui voudroyent auec luy passer en France, de le suyure & luy donner secours en ses conquestes, & s'arrester auec luy en France. Et est cecy aisé à croire, estant impossible que ny le Dannemarch, ny Noruege & pays voisins fussent si fertils que de porter tant de guerriers pour ainsi assuiettir la Gaule: & qu'il failloit que leurs alliez, & autres limitrophes se joignissent à eux pour la poursuite de ceste guerre. Ce fut aussi par ce moyen que Rollon s'en retournant en Gaule, estonna grandement & Charles le Simple, & tous les Seigneurs François, d'autant que luy prenant le chemin de Paris, il departit ses forces de telle sorte qu'vn escadron s'en vint le long du Loire, l'autre à mont la Garonne, gastant la Gascoigne, & pays voisins, tandis que leur chef vint pour la troisiéme fois assieger la grande & populeuse cité de Paris. Miserable estoit pour lors l'estat de la pauure France, veu que le Roy ne commandoit sinon autant que plaisoit aux grands, tant pour estre simple de son naturel, & sans grãde intelligence des affaires, comme celuy qui auoit esté nourry hors de Court, non appellé au conseil que par maniere d'acquit, & tellement intimidé & estonné des deffiances, que & dedans & dehors il se voyoit auoir des aduersaires. Quant aux moyens de faire la guerre, ils luy estoyent si courts, que si ses suiets, voyans la necessité les presser, ne se fussent de leur bon gré offerts pour combattre, il n'estoit en sa puissance de soudoyer vne bien petite armée: & cecy d'autant que son domaine estoit esgaré, chacun en ayant emporté vn eschantillon, les finances courtes veu les pilleries de ceux qui les manioyent, & qu'elles auoyent esté espuisées és guerres precedétes, ioint que le peuple estant mangé de tous costez, il estoit impossible qu'il payast ses debuoirs, n'ayant où en faire la ecolte. Moins se pouuoit il preualoir des Eglises, veu

Eureux pris par les Normãds.

Lisieux assuietty par les Normands.

Rollon fait trefues aux Parisiens, & pourquoy.

Come l'histoire de Krãts doit estre entendue.

Diuers royaumes iadis en Angleterre.

Ericie Roy des Merciẽs occis par Adelstan

Rollon refuse de se tenir en Angleterre.

Plusieurs estrangers ioints aux Normands

Normands s'espandent par toute la France.

Peu de puissance du roy Charles le Simple.

Miserable estat de la France.

l'abus intollerable d'alors, & que les grans seigneurs tenoyent les plus gras benefices & riches abbayes desquels ils tiroyent les proufits : & le reste estoit pillé, & ruiné par les mains des aduersaires. En somme la demolition des chasteaux, sac, & ruyne des villes, prophanation des saincts lieux, & massacre des habitans estoyent si hideux, qu'il suffisoit au Roy de pouuoir deffendre vn coing de son Royaume, & du reste s'en raporter à la vertu des Princes deuenus proprietaires des Prouinces, iadis estans du corps & domaine de la couronne. Encore n'estoit-ce pas tout, ains auoit ce pauure Roy vn horrible empeschement pour ses aises plus à craindre que celuy des Normands: desquels (s'il n'eut eu affaire ailleurs) il se fut aisément deffendu : à sçauoir Robert frere du deffunct Eude, lequel ayant en deliberation de se faire Roy, & haissant à mort la maison de Flandres, pratiquoit aussi des amys, & ne se tourmentoit que bien à poinct des courses des Pyrates de Noruege : n'y ayant rien qui tant le tint en ceruelle que le bon Duc Richard de Bourgoigne son parent, lequel suyuant le party du Roy, & supportant la cause de sa legitime succession, seruoit aussi d'obstacle à Robert de commencer son entreprise, ce que bien on cogneut auec le temps, ainsi que i'espere vous discourir lors qu'il en sera besoing : & cependant neantmoins faisoit-il tout deuoir, & bataílloit pour la deffence du pays, soustenant le siege de sa ville : où les Normands ayant esté quelque temps, on commença de parlementer & faire quelques ouuertures de trefues, afin de paruenir à vne paix finale, d'autant que les nostres craignoyent que si ceste guerre auoit plus long cours, on ne veit l'entiere & extreme ruyne du Royaume. A ceste cause les Princes sçachans que Francon Archeuesque de Rouen estoit bien venu pres de Rollon, & que les Normands le respectoyent & aymoient, ioint qu'il estoit affectionné à la matiere, & ne cerchoit que les moyens de pratiquer quelque bon accord entre les nostres & les infidelles, ils le prient d'aller vers Rollon, l'induire à la trefue & cessation d'armes pour troys moys, & que cependant les deputez seroyent nommez d'vne part & d'autre pour conclurre la paix. Le bon Prelat ne refusa la charge, & s'en va vers le Duc Normand, qu'il trouua assez prest & disposé à faire tout ce qui seroit raisonnable, fut-ce pour la paix, fut-ce pour la trefue, comme celuy qui s'arrestoit du tout au songe ou vision, de laquelle auons parlé cy dessus, & qui aussi commençoit à se fascher de la guerre, s'appriuoisant auec les Gaulois, & s'accoustumant quelque peu à leur courtoisie. En somme la trefue est par luy accordée pour troys moys, & il leue le siege de Paris, apres que l'Archeuesque luy eust donné les serments & asseurances des Princes de ce Royaume. Or afin que chascun iouïst du benefice de ceste trefue, on despecha couriers par tout, & en furent aduertis les Ducs & Comtes de chascune Prouince, tellement que auant que la nouuelle en fut portée par tout, le temps limité s'escoula presque du tout, sans qu'on eut rien fait touchant la paix, & de cecy l'occasion fut telle. Richard Duc de Bourgoigne, & Ebles Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers, oyant parler de ceste trefue, se fascherent de ce qu'on vouloit faire accord auec ceux qui auoyẽt fait tant de maux par toute la Gaule: & à ceste cause se preparent, non à la paix, ains pour guerroyer mortellement le Normand, de sorte qu'à grand peine estoit finy & expiré le temps de la trefue, qu'ils se mettent en campaigne, & courent sus aux ennemys qu'ils surprennẽt, & en font vn grand carnage. Or aduint cecy l'an neuf cens onze, & fut cause que Rollon se piquant de ce que ces deux Princes entreprenoyent, alla aussi contre le Duc de Bourgoigne pour se venger de luy, asseuré que de luy estoit sorty le cõseil de ne point faire la paix desia si bien acheminée. Ce fut lors qu'on tient qu'aduint celle memorable bataille que les Normands perdirent aupres de Tonnerre, où l'on dit que de leur costé moururent six mille hommes, sans que les Chrestiens feissent guere grãde perte, suyuant que le tient Aymon : là où Krants est d'aduis que Richard y fut desconfit, & Ebles estant à son secours, mis en fuite, & les nostres ayans receu vne grande & trescruelle deffaite. Mais il semble flatter le dé, veu que & Aymon & la Chronique de sainct Benigne de Dijon & autres anciens historiens asseurent la victoire auoir esté du costé de Richard, & que pour ceste cause Rou se retirãt de Bourgoigne, feit les maux que ie diray bien tost apres. Or auãt que les Ducs de Bourgoigne & Aquitaine s'attaquassent au Normãd, ils auoyẽt desia destourné le Roy Charles, & son cõseil des desirs de la

Robert Cõte de Paris brouillant les Cartes contre le Simple.

Richard Duc de Bourgoigne tient Robert en deuoir.

Francõ Archeuesque de Rouẽ deputé pour la trefue auec les Normands.

Trefue entre les Frãçois et Normands.

Richard et Ebles ne veulent paix auec les Normands.

L'an neuf cens onze.

Normands deffaits pres de Tõnerre.

Cõseil donné au Roy Charles le Simple par les Princes.

de la paix : & afin que Rollon n'eut moyen de se preualoir de l'Anglois Adelstan auec lequel il auoit alliance, on conseilla au Roy Charles le Simple, qui estoit vœuf de sa premiere espouse, de s'allier de la maison d'Angleterre, & demander pour femme Edine ou Aligne fille du Roy Edouard & sœur du Roy Adelstan, afin de rompre le coup à Rou, & luy empescher desormais tout secours de ce costé: ce qui fut fait & eut Charles la Princesse Angloise pour espouse, de laquelle il eut Louys surnommé d'Outre-mer, qui fut depuis Roy de France. Rollon qui attendoit ce-pendant la conclusion de la paix auec les nostres, voyant qu'on se mocquoit de luy, & qu'à son prejudice on s'estoit allié de l'Anglois, se mit furieusement en campaigne, gasta tout le pays de Gastinois, & prit la route susdicte de Bourgoigne, où il fut si bien frotté par les Ducs Richard & Eblé: ce qui le mit en tel rage, que rebroussant chemin, & pensant reuenir descharger sa colere sur Paris, d'où naguere il auoit leué le siege, il vint à Estampes qu'il prit & saccagea, puis à Meleun, de laquelle ville il se feit maistre. Or c'est en cest endroit qu'il nous faut accorder auec Krants, que les nostres furent deffaicts par Rollon, d'autant que luy s'acheminant vers Paris, il sçeut par ses espions & auant coureurs, comme les François n'estoyent plus resolus de se laisser enfermer en vne ville, mais qu'ils sortoyent aux champs auec grandes forces & infinie multitude. Bien que cecy donnast quelque occasion au Duc Rollon de craindre, ayant deja gousté aux sieges quelles forces auoyent les nostres, si est-ce que se voyant pressé de la necessité, & comme vaincu de desespoir, se resolut de combattre. Ainsi qu'il l'auoit resolu, il l'effectua, & vint d'vne grande hardiesse donner sur noz gents, lesquels estans en plus grand nombre beaucoup que l'ennemy, n'estoyent pourtant si bien gardans l'ordre & discipline militaire, tellement que de la confusion sortit le mal-heur: d'autant que la Caualerie Françoise estant repoussée, ce fut elle-mesme qui meit la Fanterie en desordre, de telle sorte que presque sans coup ferir toutes ces troupes qui se faisoyent fortes d'abbatre l'orgueil du Normand, faillut que guerpissent la place, & laissassent plusieurs des plus gentils compaignons estendus morts, en tesmoignage de leur desordre. Il est neantmoins aisé à coniecturer que Rollon ne fut si heureux en ce conflict, qu'il n'y feit quelque grand perte, veu qu'ayant deliberé d'assieger Paris, si est-ce neantmoins qu'il passa outre: & laissant la grande cité, il s'en alla vers Chartres pour s'en faire seigneur, & iouyr de la succession de Haddingue: ce qu'il eut fait qui ne luy eut donné empeschement. En ce temps estoit pasteur & digne Euesque de Chartres vn bon prelat nommé Ancelin (Krants l'appelle Wantelin) lequel voyant que la tempeste s'en alloit tomber sur les siens, euuoya vers Robert Duc de France & Comte de Paris & d'Anjou, & vers les Ducs d'Aquitaine & de Bourgoigne les priant de secours, veu la furie auec laquelle marchoit le Normand contre eux, & la cruauté de laquelle il vsoit sur le plat pays voisin de la ville. Or n'y a guere de François, qui ne sçachent combien sacre on a tenu de tout temps ce lieu de Chartres pour estre dedié à la glorieuse vierge mere de nostre Dieu : ce qui estoit la cause qui donnoit plus de cœur & hardiesse aux citoyens & Euesque de tenir bon contre les Normands, & aux Princes de les venir deffendre: ce qui leur succeda tresbien, soit que Dieu y ouurast par miracle, ou que les nostres se souuenans de leur route precedente, voulussent venger l'iniure receuë, ou plustost effacer le blasme merité par leur desordre. Donc les Ducs Robert & Richard sont les premiers qui viennent au secours des assiegez, tandis qu'Ebles faisoit sa leuée de Poiteuins & autres Aquitaniques: & ce-pendát Ancelin soustenoit les premiers efforts de l'aduersaire. A la venüe de ces deux Princes, l'orgueil du Normand s'abaissa, & ne se monstra plus si furieux qu'au parauant: aussi donnent ils le signe & de leur venüe & de leur dessein, suyuant qu'il auoit esté arresté à l'euesque Ancelin, lequel dés que veit cóme les nostres estoiét à la meslée auec l'ennemy, ne faillit aussi de sortir auec les Chartrains armez, & qui bruloient de desir de se venger du tort que leur auoit faict l'ennemy, & l'Euesque au lieu d'vn Estendard portant la Chemise, qu'on dit de nostre Dame: ce que ie n'escriroy, eu esgard aux mocqueurs de nostre temps, lesquels acomptent à superstition, tout ce que les fideles ont en reuerence, & dequoy ils ont veu les experiences en leurs plus grands affaires: ie ne l'escriroy (dis-ie) n'estoit que les vieux liures que i'ay qui sont escrits à la main, me le tesmoignent, que les panchartes de l'histoire Chartraine en font

Charles le Simple espouse Edine fille de Edouard, Roy d'Angleterre.

Gastinois gasté par les Normands.

Krants li. de Noruege 2. ch. 24.

Deffaite des François pres de Paris par Rollon.

Ancelin Euesque de Chartres.

Cité de Chartres dediée à la vierge Marie.

Robert & Richard au secours de Chartres.

Sortie des Chartrains sur l'ost de Rollon.

mention, & que Krants homme non superstitieux semble approuuer en son liure Noruegien, lors qu'il dit ainsi en Latin: *At vbi instantius vrgebant hinc Burgundiones, inde ciues: dux Rollo cedit: magis religioni, quàm armis locum permittens.* disant que Rollon quitta le champ & recula plus vaincu de religion, ou effort des choses sainctes, que par la force, & armes des Chrestiens. Cecy est facile à recueillir à vn bon & subtil entendeur, d'autāt que Rollon estant Payen ne respectoit pas ny l'Euesque, ny ce qu'il portoit, & par ainsi faut conclurre, que la puissance celeste l'effroya & le contraignit de se retirer & se retrencher sur vn costau voisin de la cité de Chartres: mais sçauez-vous comment il s'y retira? auec grand peine tant les nostres luy chaussoyent les esperons de pres, & tant il estoit estonné de l'assistance que Dieu faisoit aux Chrestiens, qui batailloyent sous la tutelle, & pour le seruice de sa glorieuse mere: car i'ose parler ainsi, sans me soucier des gausseries des Academiques, & moqueurs de nostre temps. L'histoire de Normandie tient que ny Robert, Richard, ny Ebles se trouuerent à ceste desconfiture du Normand, & qu'il n'y auoit que le Comte Thibauld de Chartres, & l'Euesque Ancelin (qu'elle nomme Gosseaume) mais qu'apres ce combat, les susdits Princes suruindrēt, fort marrys de ne s'estre trouuez à la meslée: & se fussent courroucez & au Cōte & à l'Euesque n'eut esté le recit qu'ils leur feirent du miracle aduenu. Mais Aymon tient que Robert & Richard s'y trouuerent & qu'ils occirent iusqu'au nombre de six mille huit cens Normands, cecy leur succedant ainsi vn iour de samedy qui fut le 21. de Iuillet audit an 911. puis adiouste, Dieu leur faisant secours par l'intercession de la glorieuse vierge Marie. Au reste le Comte de Poitiers duc d'Aquitaine Ebles, n'estoit arriué lors que ceste charge fut donnée: & ce fut luy qui se fascha du cōbat fait auant sa venüe, mais le Bourguignon luy monstra le costau où s'estoit retiré le Normand, & luy dit que s'il auoit si grand desir de combattre le Normand, qu'il pouuoit y aller en passer sa fantasie: & de fait le Poiteuin y alla, & feit de grands efforts de forcer les trenchées & gaigner le dessus du mont, mais il trouua telle resistence qu'il fut contrainct de se retirer. A ceste cause les Princes se voyans à leur discretion leurs ennemys, les assiegent en leur fort, resolus de ne point les combattre, ains les faire là perir de famine. Cecy estonne Rollon, & de prime face il craint de ne iamais sortir de là, n'ayant ny viures, ny moyens de sortir, se voyant affoibly d'hommes pour la deffaite que i'ay dit, & d'autant que la pluspart des siens estoyent, & blecez & harassez des precedentes rencontres. Comme il est en ceste fraïeur, ne sçachant presque quel conseil prendre, voicy par cas qu'en son camp y auoit vn Frison homme accort, hardy & de grande generosité & vaillance: cestuy conseilla que sur la minuit on feit descendre quelque troupe en armes, laquelle estant à sauueté, reuint auec grand bruit & tintamarre de trompettes, comme si c'estoit nouueau secours qui vint à Rollon, Ce Stratageme & ruse de guerre, agreant au Capitaine Noruegien comme bon, & expedient, fut aussi tost mis en effaict: si bien que secrettement il feit descendre vn escadron de soldats choisis d'entre les plus braues & vaillans: lesquels estans passez sans qu'on les descouurit, reuindrent sur la Diane, faisans retentir leurs trompettes, & au son desquelles s'esmouuans les assiegez, sortent auec telle furie, que peu s'en fault que les nostres ne se meissent en fuite: en somme les Normands se sauuent du siege, & passent l'espée au poing par le milieu de l'armée Françoise sans receuoir aucun dommage. Le iour venu, les Princes estonnez de l'accident, ne laissent de poursuyure l'ennemy, mais quiconque en fut le conseiller, ils se desisterent de la poursuite, leur suffisant d'auoir deliuré Chartres du siege: & toutesfois s'ils eussent encore vn coup frotté Rollon, c'eut esté la fin & ruine de ses forces: mais Dieu en auoit disposé autrement. Le Normand se retire à Rouen pour s'y rafreschir, & y penser les blecez: & tout aussi tost se met en campaigne faisant des maux infinis, & tels, qu'il pilla, & saccagea tout le pays du Perche, Vendomois, & Touraine iusqu'à Blois, ruinant les Eglises, bruslant les monasteres, & vsant de plus grande cruauté qu'il n'auoit encore fait sur la pauure Gaule, tant il estoit colere de la trefue rompue par les nostres, & de sa deffaite deuant Chartres: & en ces rauages il passa toute celle année, laissant là où il s'arrestoit, les marques furieuses de sa colere. Or en l'an de nostre salut 912. le Roy Charles oyant les plaintes de ses suiets ruinez, & voyant la solitude de son Royaume, conuoque le conseil à Compiegne, fut proposé le desastre du

Krants li. 2. de Noruege ch. 25

Rollō chassé miraculeusement.

Aymon li. 5. ch. 41.

Ebles Duc de Guienne assault Rollon.

Rollon assiegé en son camp par les Frāçois

Conseil d'vn Frison à Rollō

Stratageme des Normāds pour se sauuer.

Grand rauage de Rollon sur les François.

L'an neuf cens douze Charles le Siple poursuit la paix auec Rollō.

ſtre du pays, & la furie de Rollon, lequel alloit de iour à autre ſe fortifiant, & les moyēs d'auoir forces & de Dannemarc & Angletere, & des autres Normands qui dés long temps eſtoyent domicilez le long de Loire : pource fut arreſté qu'on le ſemondroit d'accord, & luy ſeroit dōné terre ſuffiſante pour ſa retraite & heritage. Et pour mieux l'attirer à ceſte paix, on arreſta qu'il auroit pour eſpouſe Giſle fille du Roy, & auec elle, celle partie du pays Neuſtrien qui à preſent on appelle Normandie, & la plus part de la Bretaigne du coſté d'Auranche : & pour cecy fut deputé Francon Archeueſque de Rouen, & bien voulu du Prince de Noruege. Or auant que paſſer icy plus outre, il y a de grandes diuerſitez d'opinions ſur ceſte fille, les vns diſans qu'elle n'eſtoit point fille du Simple, ains pluſtoſt ſa ſœur : d'autres tenans que Rollon n'eut onc autre eſpouſe que Pope fille du Comte Berenger : & d'autres qui (ſe trompans lourdement) l'a font fille de Lothaire, abuſans du nom Gille, d'autant que Godeffroy Normand en eſpouſa vne de meſme nom, & du ſang de France. Mais ceſte Princeſſe fut fille de Charles le Simple, non de ſa ſeconde femme, ainſi qu'aucuns ont penſé, car elle eut eſté trop ieune, mais de ſon premier lict : & ainſi en aage meur & és dix-huict ans : ne me ſouciant (comme i'ay dict) de ceux qui feignent Rollon ſur l'aage lors qu'il eſpouſa ceſte dame, n'ayans autre appuy que de la briefueté de ſa vie apres qu'il fut paiſible des terres que le Roy Charles luy auoit dōnées. Reuenans donc au point, le conſeil ayant inſtruict Francon de la volonté du Roy pour le faict de la paix, il alla vers Rollon, luy remonſtre l'heur que ce luy ſeroit d'accepter le party que le Roy luy offroit, ſous la condition qu'il ſe feroit Chreſtien, & induiroit les ſiens à faire le ſemblable : car ſans cela les François n'euſſent iamais permis que le Normand eſpouſaſt la fille du Roy, & qu'il eut terre en Gaule, que celle qu'il y pourroit conquerir à la pointe de l'eſpée. Rollon qui ne deſiroit pas mieux que le repos, & lequel iuſques alors auoit guerroyé ſi cruellement pour faire venir les François à la raiſon : bien que ſe feit prier, ſi eſt-ce qu'en fin ſe ſouuenant & de ſa viſion & de l'interpretation d'icelle, donne bonne reſponce à l'Archeueſque, l'aſſeure de ſa volonté, mais dict ne vouloir rien arreſter, ſans en parler aux chefs de ſon armée, leſquels l'ayans accompaigné en ſes affaires, failloit auſſi que conſentiſſent à l'accord. En ſomme les ſeigneurs Normands ſont ioyeux de l'offre, & y condeſcendent volontiers, pourueu que Gerlon vn des principaux fut apointé auſſi bien que Rollon ; & ſous la meſme condition de ſe faire baptiſer : ce qui fut faict, & les Princes parlans enſemble, la paix accordée, Rollon laiſſa ſa Pope, & eſpouſa la fille de France, eſtant premierement baptiſé par Francon Archeueſque de Rouen, & ſon grand amy, & tenu ſur les fonts par Robert Comte de Paris & Duc de France, qui auſſi luy donna ſon nom que le Duc porta depuis : & Gerlon eut le Comté de Chartres prenāt femme du pays, duquel depuis ſont deſcendus les Comtes de Champaigne : il eſt bien vray que ſon premier tiltre fut celuy de Blois & des Montils, à cauſe de ſon eſpouſe, là où Chartres vint à luy par don de Roy : ce qui me fait dire que Thibault qui en iouyſſoit au parauant, ne tenoit ce pays que par vſuffruict, quoy qu'on vueille dire que Haddingue luy vendit, ſi lon ne vouloit dire que le Normand fugitif vendoit ce qu'il ne pouuoit aliener, mais de cecy i'eſpere en parler plus amplement eſtant ſur les Comtes de Champaigne. Quant aux terres données à Robert ou Rollon Duc de Normandie premier proprietaire de ce cartier, elles ſont compriſes par ces limites : au leuant luy ſert de borne ſainct Cler ſur Epte, & Giſors, & va en longueur iuſques du fleuue Cenon, qui ſepare la Bretaigne de la Normandie du coſté du mont S. Michel : & du midy au ſeptentrion elle ſ'eſtend depuis le fleuue de Sarte, ſeparant les Normands des Manceaux, iuſques à l'Ocean : en laquelle diuiſion furent iadis enclos les païs & comtez d'Alençon & du Perche, & (comme i'ay dict) vn bon cartier de Bretaigne. Et par tel moyen eut Charles le Simple la paix auec les Normands, & la France quelque peu de repos, lequel luy fut rompu depuis pour les cauſes que i'eſpere cy apres vous deduire : & ce-pendant Rollon pour immortaliſer la memoire des ſiens, voulut que le pays, duquel il auoit fait hommage au Roy Charles, ſe nommaſt Normandie, & tel nom porte il encor.

Qui eſtoit Giſle donnée à Rollon.

Francon Archeueſque à Rollon.

Condition de la paix auec Rollō, eſtoit le Chriſtianiſme.

Rollon baptiſé & nommé Robert.

Gerlon fait Comte de Blois & de Chartres.

Limites du païs de Normādie don né à Rollō.

De ce qui aduint par la Gaule apres la paix faite par les Normands, & d'où prouint le mescontentement des Princes contre le Roy Charles le Simple.

CHAPITRE. LXXIII.

Cõrad Roy de Germanie vsurpe la Lorraine. *Regnier duc de Mosellane.* *L'an neuf cens quatorze.* *Charles le Simple regaigne la Lorraine.* *Regnier meurt l'an neuf cens seize.* *Gisilbert son fils luy succede.*

LES affaires de Gaule estans aucunement appaisez auec les Normands, car dire que ce fut du tout, ce seroit faillir ainsi que verrons cy apres, le Roy Charles le Simple voyant comme par la mort de Louys de Germanie fils d'Arnoul Empereur, & l'Empire & les Allemaignes, & partie de la Gaule Belgique, estoyent vsurpez par Conrad, se resolut de luy faire guerre & luy oster le pays Lorrain, comme estant de l'ancien domaine de France. A ceste cause il commença pratiquer les Princes & seigneurs Lorrains, & entre autres Regnier seigneur d'Ardenne, Buillon & Luxembourg, si bien qu'ayant gaigné cestui-cy, il dressa vne grosse armée en l'an neuf cens quatorze, & entrant au pays Austrasien en chassa les garnisons de Conrad Roy Allemand qui se portoit pour Empereur, bien que iamais il ne prit la couronne Imperiale, & s'empara de tout iusques au Rhin, laissant pour gouuerneur au pays conquis le susdit seigneur de Mosellane, & Ardenne Regnier, auec ses enfans Gisilbert, & Richuin, afin qu'ils tinssent teste à Conrad s'il vouloit entrer en son vsurpation: & ioüist Charles de ce Royaume entier de Lorraine, huit ans, & iusqu'à ce qu'il le partit auec l'Empereur Henry surnommé l'Oiseleur, ce qui causa (comme dirons) la reuolte des François contre luy, pource qu'il auoit ainsi prodigé les biens de la couronne. Or mourant Regnier l'an neuf cens seize, le Roy donna le gouuernement à Gisilbert, lequel abusa depuis de sa puissance, & ce neantmoins estant issu de l'estoc des Carlouinges, il tint tousiours leur party contre les Capetiens, lesquels bien tost apres remuerent mesnage en ce Royaume. Et d'autant qu'apres ceste conqueste, Charles se tint oisif viuant en delices, vous ne voyez en l'histoire Françoise rien marqué qui soit d'importance, d'autant que ceux qui broüillerent les cartes, ne faisoyent qu'attendre l'heure que quelque occasion se leur offrit pour executer leur entreprise. Durant laquelle saison, & en l'an de grace neuf cens dix-sept, Rou ou Robert premier Duc hereditaire de Normandie, estant tombé en la haine du Roy Charles, à cause qu'on tenoit que le Duc auoit fait mourir Gisle son espouse fille du Roy, quoy qu'elle fut morte de tristesse, estoit aussi porté par Robert Comte de Paris, qui ne demandoit pas mieux que ceste diuision. Mais la chose ne luy succeda selon son desir: d'autant que Rou mourut laissant son fils Guillaume, qu'il auoit eu de Pope sa premiere femme, son heritier & successeur au Duché de Normandie, & fut enterré Rou à Rouen, en l'Eglise de nostre Dame: & cecy aduenu, le Comte de Paris gaigna neãtmoins le Duc Guillaume, & le feit peu affectionné à Charles, luy donnant à entendre comme les conseillers du Roy auoyent mis en teste à Charles de luy oster la Normandie, comme reuenant à la couronne, d'autant qu'ils le tenoyent pour bastard & illegitime, & par consequent inhabile de venir à l'heritage. Quoy que c'en soit, c'est chose seure que si Robert & ses alliez, n'eussent tenu la main au Normand, le Simple luy eut tolly le Duché & pour ceste bastardise, & pour autant que Robert premier Duc auoit fait decapiter quelques messagers que le Roy enuoyoit à la Duchesse sa fille, & en fin auoit si mal-traité la Princesse, qu'elle en estoit morte de regret. Ainsi fallut que le Roy souffrit ces iniures, n'ayant le moyen de les venger, pour ce que le Duc de France Robert estoit pour lors plus fort que luy, ayant la noblesse à sa deuotion, & des intelligences auec les Allemans, & estant amy & parent du Duc de Bourgoigne. Cependant on pratiqua le mariage de Guillaume Longue espée, Duc de Normandie, auec Sporte fille de Bernard Comte de Senlis, quoy que les Normands & Bretons en fussent grandement marris, lesquels n'aimoyét aucunement ny les François, ny leur alliance: & qu'ils voioyent que les François auoyent fait cecy pour se preualoir de ce Duc, & s'aider de ses forces. Ce mariage donc ayant ainsi despleu aux seigneurs, tant Normands que Bretons, qu'ils estoyent sur le poinct de se reuolter, plus encore s'esmeurent-ils voyans que la maison, & court du Duc estoit pleine de François, & qu'il se gouuernoit par eux, & dependoit de leur volonté & fantasie. C'est lors qu'à bon escient ils se mutinent, & qu'ils prennent les

L'an neuf cens dix-sept, Rou ou Robert Duc de Normãdie meurt. *Pourquoy Charles vouloit saisir le Duché de Normandie.* *Robert Cõte de Paris soustiét le party du Duc Normand.* *Guillaume espouse Sporte fille du Comte de Senlis.*

armes,

armes, & les premiers qui denierent l'obeissance, furent Alain, & Berenger Comtes de Bretaigne, l'vn desquels commandoit à Nantes, & l'autre à Renes, lesquels s'armans se mirent en campaigne, comme aussi feit Guillaume, qui leur alla au deuant iusques sur les limites de Bretaigne & Normandie és fins du pays de Constance, & là fut donné vn conflit, où le Duc Guillaume eut du pis, & luy donnerent les Bretons la chasse iusqu'à Baieux. Là s'estant fortifié le Duc, & d'hommes & d'armes, voyant que les Bretons gastoyent son pays auec les intelligences qu'ils auoyent auec les mutins du pays, vint derechef leur donner dessus, & en feit tel eschec que l'armée desconfite, les Comtes s'enfuyans, il reconquit son pays perdu, & contraignit les Bretôs à luy iurer fidelité, d'autant que Berenger Comte de Renes se soumit à sa mercy, & luy feit hommage, & Alain surnommé Barbe torte s'enfuit en Angleterre vers Adelstan, par le moyen duquel sa paix fut faite auec le Duc Guillaume en l'an neuf cens dix-huit, & il reuint en son pays, & iouïst paisiblement de ses terres. Guillaume ne fut si tost en repos de ce costé, que soudain il ne se veit assailly d'vn autre, d'autant que Riol, qu'aucuns font Comte du Constantin, d'autres du Meine, & Normand de nation, marry & enuieux que les François fussent alliez de son Duc, pratiqua plusieurs seigneurs, & iceux les principaux de Normandie, leur proposant la simplicité de Guillaume, & comme il estoit plus propre à estre moyne, qu'à manier les affaires d'estat, ioint qu'il se laissoit gouuerner aux François leurs mortels ennemys, & lesquels auec ces amorces, ne taschoyent que de rauir ce qu'ils auoyent perdu par armes. En somme leur conseille de luy faire guerre, & le chasser de sa principauté: & pour auoir quelque pretexte de le guerroyer, ils enuoyerent d'vn commun accord vers Guillaume le semondre que s'il desiroit de les auoir pour amys, il ne faillit de leur liurer tout le pays & terre de la Risle, qui est vne des meilleures portions de la Normandie, sçachans bien que le Duc les refuseroit, & ils auroyẽt occasion de se ressentir. Aussi leur refusa il leur requeste, ce qui fut cause que Riol homme cruel, & hault à la main, entra és terres du Duc, & vint iusques aupres de Rouen pensant desia auoir côquis toute la terre: mais il se veit loing de son compte, d'autant que le Duc Guillaume secouru de ses amys les Comtes d'Anjou & de Senlis, estrilla si bien les rebelles qu'ils furẽt deffaits & mis en fuite, & le Duc deliuré d'vn grand peril. Et en celle année mesme nasquit Richard fils de ce Duc Guillaume, & fut baptisé à Fescamp, par Henry Euesque de Baieux: & mourut Francon le bon Archeuesque de Rouen, lequel, comme auons dit, trauailla tant pour le bien de la Gaule & à appaiser Rollon auant qu'il receut le sainct Baptesme. Et aduint tout ce cours de guerres l'an neuf cens dix-neuf, auquel temps Conrad Empereur presomptif se voyant prest à passer de ce siecle, appella & assembla la plus part des seigneurs d'Allemaigne, & leur conseilla de faire leur Roy, & Empereur apres sa mort, Henry (qui fut surnommé l'Oiseleur) fils d'Othon Duc de Saxe, par le moyen duquel il estoit aussi paruenu à l'Empire, en quoy ils luy obeirent, & ce fut cest Henry qui guerroya les tyrans qui vsurpoient l'Italie, s'estant allié de Raoul Roy de Bourgoigne, lequel fut depuis vsurpateur de la couronne de France: & ce fut en ce mesme temps que Berenger second du nom, Comte de Pauie, & se portant lors pour Roy d'Italie, prit par trahison Louys fils de Boson Roy de Prouence, & luy feit creuer les yeux, afin de posseder auec plus de liberté le Royaume Italien, que le Prince Prouẽçal luy querelloit à son grand dommage. Et tandis que les guerres couuoyent en France pour esclorre vn fruit plus pernicieux, Raoul Roy de Bourgoigne oultre le Monjou, & de là Saone, eut grande querelle auec Burcard Duc de Sueue ou Allemaigne, à cause des limites de leurs seigneuries qui se ioignoyent sur les fins du pays des Heluetiés & des Sueues, & alla la querelle si auant qu'ils en vindrent aux armes, & combatirent en Sueue, iusques où le Bourguignon estoit passé, lequel y perdit la bataille: & de là aduint que pour accorder ce different, le Roy Raoul espousa Berthe fille du Duc de Sueue. Il y en a qui attribuent ceste guerre à Raoul second du nom Roy de Bourgoigne, entre lesquels est le Seigneur Paradin, mais Herman Côtract l'a mettant en l'an neuf cens dix-neuf, il me fait dire que cela aduint sous Raoul premier, & non sous l'autre, qui regna long temps apres: & que ce Burcard fut du temps de Raoul premier, le tesmoigne l'Abbé Vsperghen disant ainsi; Henry ayant esté fait Roy de ceste maniere, il alla auec ses troupes faire la guerre à Burcard Duc

Alain & Berẽger Côtes de Bretaigne contre Guillaume Duc de Normãdie

Comtes de Bretaigne deffaits par le Normand.

L'an neuf cens dix-huit.

Riol Comte du Mãs ou de Constantin se reuolte côtre le Duc de Normandie.

Riol vient côtre Guillaume iusqu'à Rouẽ.

Deffaite du Comte Riol.

Richard de Normãdie né à Fescãp

L'an neuf cens dix-neuf.

Côrad Empereur laisse l'Empire à Henry l'Oyseleur Duc de Saxe.

Louys fils de Boson trahy par les Veronois.

Vey Luith prand liure 2. ch. 11.

Guerre entre Raoul roy de Bourgogne & le Duc de Sueue.

Vey Herman Contract en sa Chroniq.

Abbé d'Vsperghen.

Raoul premier du nõ espousa la fille du Duc de Sueue.

de Sueue, ou Allemaigne, la fille duquel auoit espousé Raoul Roy de Bourgoigne. Or est il que Henry vint à l'Empire, l'an de grace neuf cens vingt. Et par ainsi ce fut contre ce Burchard que Raoul premier eut querelle & duquel il espousa la fille, & puis apres Henry feit guerre au Sueue, lequel se soumit à l'Empereur : & vous ay mis en auant cecy, non pour contredire aux hommes de telle marque que Paradin, ains pour aduertir les lyseurs du tort qu'on se fait à ne point regarder de pres les dates & supputations des années, qui est vn poinct dés plus requis en l'histoire. Au reste, ce qui me fait croire que ce fut Raoul premier qui feit ceste guerre à l'Allemant est, que si depuis que Burchard eut fait hommage à Henry, le Bourguignon luy eut fait la guerre, c'est chose seure que l'Empereur s'en fut ressenty, & eut deffendu son vassal, & ce neātmoins il n'en est faite mention aucune: & ainsi i'estime qu'on s'est trompé aux noms, & a l'on pris l'vn pour l'autre, ainsi que souuent en aduient aux plus accorts, & diligents en l'histoire. Cependant les cartes commencerent à se brouiller en France plus que iamais, & d'vn petit commencement suyuit vne fort grande combustion, cecy procedant de peu de discretion du Roy Charles, lequel sans auoir esgard aux seruices receus par les plus grands du Royaume, s'estoit laissé tellement coiffer à vn sien domestique nommé Haganõ, homme sans marque, & auparauāt incogneu tant il estoit de race illustre, qu'il mesprisoit tout autre, & cestuy seul estoit celuy qui disposoit du Roy & des affaires. Cecy irrita tellement les cœurs des Princes, & de la noblesse de Gaule, de sorte que l'an neuf cens vingt, il se veit abandonné de chascun, & tellement poursuiuy, que le pauure Prince n'auoit lieu asseuré pour sa retraitte qu'és villes suiectes à l'Archeuesque de Rheims, le seul & perpetuel support de ses miseres. Ce malheur du Roy dura l'espace de sept moys, & eut continué d'auantage, si Herinée Archeuesque de Rheims n'eut gaigné la noblesse, & appaisé le iuste courroux des grans contre le Roy, si bien que par son moyen Charles fut receu & recogneu pour Roy, quoy que Robert Comte de Paris ne se contentast du ieu & aspirast à la couronne: neantmoins il passa sa colere pour celle fois, & feit le deuoir ainsi que les autres. Or estoit il besoing de gaigner cestuy, tant pour les forces qu'il auoit que ses richesses & puissance, que pour les estats & dignitez, ioint que c'estoit vn grand guerrier sage & experimenté, & au reste turbulent & remueur & heureux au fait de la guerre: lequel en celle mesme saison que fut pratiqué l'accord du Roy auec les Princes, fut contre les Normands qui se tenoyent le long du Loire. Et sur cecy il faut noter que bien que Rou Duc Normand eut fait paix auec les François, si est-ce qu'il n'auoit souueraine puissance sur les autres Normands espandus par ce Royaume, & sur tout ceux qui se tenoyent sur le Loyre, & faisoyent des courses ordinaires, & en Anjou & Touraine, & sur la Bretaigne, & sur l'Aquitaine : & c'est pourquoy il est dit en l'histoire des Comtes d'Engoulesme, que Alduin Comte d'Engoulesme, & Guillaume Comte de Perigueux enfans de Wulgrin, premier Comte hereditaire des pays sus-nommez, feirent de grands exploits de guerre contre les Normands. Et ainsi vous voyez que Rou seul & ses troupes feirent l'accord duquel a esté parlé auec le Simple, se faisant Chrestienner auec les siens, & que les premiers qui s'estoyent arrestez en Gaule suyuans leur paganisme, persistoyent aussi, & persisterent encore long temps à destruire & piller les pays & villes de ce Royaume. Contre ceux-cy donc alla le Comte Robert grand Duc de France auec ses forces, & les tourmenta tellement par l'espace de cinq moys, qu'il les feit venir à raison, & les contraignit de luy donner ostages, & d'accepter la paix, mais oyez la condition, & par icelle vous verrez les ruses de Robert, faisant son proufit de ceste guerre. Vous auez ouy cy dessus la guerre que les Comtes de Nantes & de Renes, auoyent fait au Duc Guillaume de Normandie, & comme luy les ayant vaincus, Alain Comte de Nantes s'enfuit en Angleterre: Robert s'aidant de ceste commodité, incita les Normands qu'il auoit vaincus à receuoir la foy Chrestienne, & à ceux-là seuls qui luy obeirent en cest endroit, il donna le pays Nantois pour leur residence, & quant aux autres il les laissa en paix, sous la foy donnée, de ne point troubler le repos de la France. Et c'est pourquoy en l'histoire de Bretaigne il est dit que Alain surnommé Barbe torte estant de retour d'Angleterre, secouru par les Bretons qui se faschoyent que les Normands teinssent leur heritage, chassa tous les infidelles de ceste natiõ, & se rendit paisible en sa seigneurie. Robert donc faisant largesse

Haganon flateur de court, cause la ruyne de Charles le simple.

L'an neuf cens vingt la noblesse se reuolte cõtre Charles le sĩple.

Charles remis en grace de ses suiets par l'Archeuesque de Rheims.

Quel hõme estoit Robert d'Anjou Comte de Paris

Normands courent la France & quels.

Alduin & Guillaume Cõtes d'Engoulesme & de Perigueux.

Normands deffaits et assuiettis par Robert Comte de Aniou.

Accord fait par Robert aux Normands.

Annales de Bretaigne li. 3.

largesse du bien d'autruy, gaignoit par ce moyen le cœurs des Normands pour puis apres s'en preualoir (comme il feit) en ses entreprises: ce qui auoit esté aussi l'occasion pour laquelle il auoit porté la cause du Duc Normand Guillaume, contre le conseil du Roy Simple. Vn malheur n'auoit lors si tost pris fin en Gaule, qu'on n'y en veit renaistre vn autre, d'autant que tout aussi tost que l'Archeuesque de Rheims eut gaigné les Princes, & fait l'accord entre eux & le Roy, voicy vne reuolte en Lorraine & ancien Royaume d'Austrasie, laquelle proceda des superbes deportemens de Giselbert Duc de Mosellane, & pour lors gouuerneur en Lorraine, pour & au nom du Roy Charles le Simple: d'autant qu'estant mort Estienne Euesque du Liege, ce Giselbert fut si audacieux que de donner l'Euesché, sans le consentement du Roy, à vn certain Prestre nommé Hilduin, homme riche & opulent, & lequel auoit fourny vne grande somme de deniers à Giselbert pour paruenir à ceste dignité (ce n'est d'auiourd'huy que les benefices s'acheptent en France ny ailleurs) & le Roy l'auoit conferé à vn autre nommé Richaire ou Richier Abbé, homme de saincte vie. Et alla cecy iusqu'à là que le Roy voulant que le sien fut receu, lequel estoit pourueu en court de Rome, Giselbert s'y opposa, & à main armée introduit son Hilduin, & feit reuolter les Lorrains contre leur Prince, appellant à secours Henry Roy de Germanie. Mais tandis que l'Allemant s'apprestoit pour le secours des Lorrains & de Giselbert, le Roy Charles fallut que mit ordre à ses affaires, & prattiqua si bien & dextrement les Lorrains, leur faisant de fort belles promesses, qu'ils se soumirent & persisterent en leur premiere obeissance, & auec leur secours il vint assieger Giselbert, lequel s'estoit fortifié à Harbourg, ville assise sur la Meuse. Mais Giselbert s'enfuyant secrettement, vint vers l'Empereur Henry à garant: par le moyen duquel il feit sa paix auec le Roy Charles, lequel luy rendit ses terres, mais non toutes, & le laissa au gouuernement de Lorraine. Cependant l'Euesque du Liege Hilduin abusant de sa dignité, & mescognoissant son souuerain, detenoit quelques villes, & les fortifioit contre Charles, ce qui fut cause que le Roy vint au pays Lorrain, & courant sus à l'Euesque, luy osta ce qu'il auoit vsurpé, & le contraignit de quitter son Euesché, si bien que s'enfuyant du Liege, il s'en alla en Italie vers Hugues Roy d'Arles & d'Italie, celuy qui chassa Raoul Roy de Bourgoigne du pays d'Italie, lequel le receuant le feit Euesque de Milan: & depuis le soupçonnant d'auoir intelligence auec ceux de Bauiere ennemys du Roy Hugues, il fut chassé encor de Milan, & exillé à Pauie, où il escriuit plusieurs bons liures, car il estoit homme de grandes lettres, & sur tout en feit il vn contre les Antropomorphites, qui estoyent vn genre d'heretiques maintenans que Dieu auoit corps, membres, forme, & figure, tout ainsi qu'ont les hommes: Charles ayant chassé Hilduin, & mis au siege Richier, & pacifié l'estat de Lorraine, il s'en retourna en Picardie. Ces choses se passans, & en l'an de nostre salut neuf cens vingt & vn, & le premier iour de Septembre, mourut ce bon & vertueux Prince Richard, premier Duc hereditaire de Bourgoigne, & fut son corps enterré en l'Eglise de saincte Colombe de Sens, & est ce Prince loué de ce que iamais, quelque amitié & parenté qu'il eut auec la maison d'Anjou, il ne fut autre vers le Roy Charles le Simple, que loyal & fidelle: si bien que Robert Duc de France & Comte de Paris & d'Anjou, n'osa entreprendre rien sur le Roy tant que vesquit ce Prince paisible. De ce Duc & d'Emme fille du Comte Robert d'Anjou, sortirent quatre enfans masles: le premier fut Raoul ou Rodolphe, qui luy succeda au Duché, & qui fut tenu sur les fons par le Roy Charles: & ainsi faillent ceux, qui le font estre celuy mesme Raoul qui fut Roy de Bourgoigne outre Saone, s'abusans sur la similitude des noms. Le second fut Boson, le troisiéme Hugues surnommé le Noir & le Capricieux, à la difference de Hugues le Blanc pere de Hue Capet: & le dernier s'appella Richard, qui fut Cõte de la Franche Cõté, & quant à Boson, il tint les terres Bourguignõnes qui sont voisines de Chãpaigne & de Lorraine, pour raison desquelles il eut de grandes querelles auec l'Emp. Henry & Giselbert duc ou gouuerneur de Lorraine & l'Euesque de Verdun. Apres la mort de ce Duc Bourguignon, l'estat & affaires de France prindrẽt alteration, d'autãt que Robert d'Anjou descouurit le venim que de si long tẽps il couuoit cõtre la maison des Carlouinges, & sans plus rien craindre, n'ayant aucun obstacle, ce sien cousin estant decedé, il poursuyuit les erres desseignez dés la mort de son frere Eude. Et cependant q̃ Robert bastissoit ses deliberatiõs,

A quoy tendoit le dessein de Robert.

Esmotions en Lorraine.

Outrecuidance de Giselbert gouuerneur de Lorraine.

Eueschédu Liege vendu à Hilduin.

Richier fait Euesque du Liege par Charles le Simple.

Charles gaigna les Lorrains reuoltez.

Giselbert remis en grace auec le Roy.

Charles cõtre Hilduĩ.

Hilduin fait Archeuesque de Milan.

Hilduin mis en exil.

Antropomorphites heretiques.

L'an 921.

Richard premier Duc de Bourgoigne decede.

Quel fut le bon Duc Richard de Bourgoigne.

Femme & enfans de Richard Duc Bourguignon.

Lysez les Antiquitez de la Gaule Belgique de Vvassebourg liure 3.

Seconde reuolte de Giselbert duc de Mosellane. voicy Charles empesché apres le mutin gouuerneur de Lorraine & Duc de Mosellane, Lembourg & d'Ardenne: d'autát que Giselbert & Othon son frere, desireux de recouurer les terres que le Roy leur auoit ostées à cause de leur infidelité & reuolte, assemblent forces, & taschent auec icelles de regaigner leurs places perdues. Et ce ne fut pas tout, d'autant que oultre ce ils s'efforcerent de gaigner & attirer l'Empereur Henry à leur deuotion, ce qui leur fut impossible, le Roy l'ayant desia fait son amy. *Courses du Simple en Lorraine.* L'asseurance donc que le Roy eut de l'Empereur luy donna moyen d'entrer à gré au Royaume Lorrain, & de courir iusqu'au Rhin, bruslant & ruinant tout, & contraignát les villes prises par les deux freres de se rédre: ce qu'ayát fait, il se retira à Laon chargé de victoire pour y passer son hyuer, & y finir l'année. Ceste guerre fut le meilleur moyé que Robert eut sceu desirer, ayant par icelle vne belle voye pour conquerir la Gaule Belgique, attirant Giselbert & ses suiets à sa deuotion, ainsi qu'il feit, & que bien tost i'espere vous deduire: mais il ne voulut commencer ses ieux sans auoir quelque couuerture de sa reuolte, laquelle luy fut offerte toute telle qu'il demandoit, & entendez *Pourquoy Robert Cōte de Paris se reuolta cōtre Charles le Simple.* comment. L'abbaïe de Chelles auoit auparauant esté donnée par le Roy à Rhotilde belle-mere de Hue le Grand, & tante du Roy Charles, mais icelle mourant, le Roy l'octroya (Robert s'y opposant, & voulant qu'elle escheut à son fils Hugues le Blanc) à celuy Haganon son fauorit, & pour despit duquel les années precedentes la noblesse s'estoit reuoltée: estant ce pauure Roy si adonné aux volontez de ce mignon qu'il ne se soucioit de desplaire à tout le monde. Le refus du Roy fut cause de grandes parolles entre luy & Robert, de sorte qu'on en vint à la guerre & sanglante & mortelle, la France voire toutes les Gaules estans diuisées pour la querelle des Princes, les vns suy- *Princes suyuans le party du Cōte Robert.* uans les Comtes d'Anjou, & les autres la maison des Carlouinges. D'autant que Hermée Archeuesque de Rheims, Raoul Duc de Bourgoigne, Hebert Comte de Vermandois & plusieurs autres grands seigneurs du Royaume, & ceux qui n'estoyent de la conspiration & esloignez du Roy, attendoyent qu'elle issue auroit ceste guerre, afin de se rendre puis apres du costé du plus fort. Quant à Giselbert Duc de Mosellane, il *Giselbert ennemy perpetuel du Roy Charles.* auoit des intelligences auec Robert, & c'est luy qui l'incitoit à se porter pour Roy & rauir à Charles la Couronne: mais il faisoit si secrettemét qu'on ne se doutoit point de luy, à cause que les Lorrains auoyent embrassé la querelle du Simple. Aucuns tiennent que Hebert Comte de Vermandois, au commencement de ceste guerre suiuoit *Faulte de cœur du Simple.* le party du Roy, ayant ces forces auec celles de Charles & des Lorrains, lesquelles surpassoyent celles de Robert & de ses alliez: mais le Roy se deffiant de luy, comme il fut campé és entours de Rheims & d'Espernay, il n'osa iamais tenter la fortune & donner la bataille à son aduersaire. Ainsi les deux camps se tenans en armes, voisins l'vn de l'autre, ne faisoyent rien que s'escarmoucher, & d'entre les royauls, il n'y auoit que *Haganon mis en route par Raoul Duc de Bourgoigne.* le regiment d'Haganon qui se monstrat: mais Hugues le Noir frere de Raoul Duc de Bourgoigne, chastia si bien & furieusement les Haganoniens, que en tuant vne bonne partie, il refroidit le reste, & le Roy fut du tout deliberé de ne passer point oultre, craignant d'estre trahy par les siens propres. A ceste cause il se retira à Laon estant asseuré de la conspiration de la plusspart de ceux des troupes, lesquels le laissans se retirerent à son aduersaire. De ceste reuolte feit son proufit le Comte Robert, si bien *Aymō li. 5. ch. 42.* qu'ayant gaigné les Euesques du Royaume, partie par flateuses parolles, partie par menaces (ainsi en parle Aymon) & fort du consentement des Princes & seigneurs du *Robert Cōte de Paris sacré Roy à Rheims.* Royaume, il laissa le tiltre de Duc, & Comte & Prince de France, & se feit nommer Roy, & pour tel couronner & sacrer à Rheims, suyuant la coustume receuë, par Hermée Archeuesque, qu'aucuns dient auoir fait cecy par force, mais il n'est vray-semblable que celuy qui estoit de sa ligue se feit contraindre à luy donner sa benediction. *Quel l'effort du Cōte Robert.* Ainsi fut Charles destitué de la couronne en la plus part du Royaume, d'autant que la plus grande partie des Prouinces obeissoyent à Robert lequel commandoit sur Paris, & de là iusques en Aquitaine, auoit les Bourguignons & Normands pour amys, & auoit intelligences auec les Lorrains & auec Henry Roy de Germanie, si bien qu'il sembloit que tout le monde conspirast contre Charles, & qu'on taschast d'abolir le sang des Carlouinges. Il fut dis-ie sacré & couronné à Rheims presens les Prelats & *Charles fait guerre à Giselbert* Princes de Frace, l'an de grace neuf cens vingt & deux, & le vingt-neufiéme de Iuing: & d'autant que Charles guerroyoit Giselbert Duc de Lorraine, & le tenoit assiegé à Aspremont,

Aspremont, Robert despecha tout aussi tost son fils Hugues le Blanc, qui depuis eut le surnom de Grand, lequel contraignit le Roy de leuer le siege, & aucuns Lorrains de luy donner ostages. Ce Giselbert estoit aussi supporté par l'Empereur Henry, qui luy auoit donné Gerberge sa fille pour espouse: & ainsi ne fault s'estonner si Giselbert estoit si fort, & s'il faisoit teste au Roy ayant de tels appuys & alliances: de sorte que si le Roy Charles n'eut eu l'amitié du Comte de Flandres son cousin, nommé Arnoul le Grand & d'Adolphe son frere Comte de Boloigne, & enfans de Baudoüin le Chauue, il n'eut fait si grande resistance contre le Prince Angeuin. Mais les Comtes des bas pays, ayans osté quelques forteresses aux soldats de l'Angeuin, dresserent leurs forces pour les ioindre à celles du Roy Charles, afin de luy faire recouurer ce que Robert auoit vsurpé sur sa couronne. L'Angeuin cependant qui voyoit quels estoyent ses ennemys, & comme dés l'auancement du deffunct Eude son frere les Comtes Flamands luy auoyent fait resistance: & sçauoit que c'estoyent eux, & Haganon le mignon du Roy qui affligeoyent Giselbert le Lorrain, il le receut, & auec ce, pour asseurer mieux ses forces, il fut parlementer auec Henry Roy de Germanie, & renouuella l'ancienne amitié qu'il auoit fait auec luy lors que Henry n'estoit que Duc de Saxe, esperant par ce moyen establir son fait de telle sorte, qu'il seroit impossible à Charles ny aux siens l'esbranler. Et auāt que de s'en retourner en la Gaule Celtique, qui estoit sa demeure ordinaire, il feit tresues auec quelques seigneurs & villes du Royaume Lorrain qui tenoyent contre luy pour Charles, lesquels ne luy garderent point leur promesse, ainsi que verrez au Chapitre ensuiuant, nous suffisant de vous auoir fait voir les menées de ce Prince pour paruenir à la couronne.

Hugues le Grād chasse Charles de Lorraine.

Giselbert espousa Gerberge fille de Hēry Emper.

Arnoul le Grand & Adolphe Comtes de Flandres & de Boloigne.

Ligue entre l'Empereur Hēry & le Cōte Robert.

De la guerre d'entre Charles le Simple & du Comte Robert, bataille de Soissons, & mort de Robert, & comme Hebert de Vermandois emprisonna cauteleusement Charles le Simple. CHAPITRE LXXIIII.

JE ne sçay comme lon pourroit accorder que l'Empereur Henry vint en personne au secours du Roy Charles le Simple, ainsi que le porte & tient Wassebourg, & qu'il eut alliāce & amitié auec le Cōte d'Anjou, comme ainsi soit que le supplement de Reginon, ny Sigibert de Iumieges, ny l'Abbé d'Vsperghē en leurs Chroniques n'en font mention quelconque: ains dit le supplement de Reginon, que tandis que Charles & Robert estoyēt en debat, l'vn voulant maintenir son droit, & l'autre vsurper ce qu'il disoit luy appartenir, Henry estoit passé au pays des Slaues pour y faire la paix entre les seigneurs qui auoyent discorde ensemble: aussi est-il vraysemblable, que luy ayant pitié de son gendre que Charles desheritoit & sollicité par Charles de le secourir, demoura neutre, comme celuy qui esperoit (ainsi qu'il aduint) de se preualoir de la dissension de ces Princes, & proufiter en la ruine duquel que ce fut d'entre eux qui viendroit à estre surmonté. Par ainsi il est à croire que Charles ayant tasché de gaigner le cœur de Guillaume Longue-Espée Duc de Normandie pour en tirer secours, & n'ayant peu le fleschir, les Normands se ressentans du mauuais tour qu'il leur auoit voulu faire, tollissans à leur Prince sa terre, comme aussi il ne peut gaigner le Comte de Vermandoys, ny l'Archeuesque de Rheims: & n'ayant pas vn de l'Aquitaine qui remuast, ains sembloit que tous fussent aux escoutes pour voir la fin de ceste tragedie, & se gouuerner selon le succez d'icelle: il est (dis-ie) à croire que le pauure Prince n'auoit que les Picards Flamands & Hennuyers, & quelques Prouinces du Royaume Lorrain à son secours: que Robert auoit pour luy le reste de la France & de Bourgoigne. Et neantmoins tandis que Robert (ayant entendu l'appareil que Charles faisoit pour luy courir sus) attendoit les troupes que luy amenoyēt Hebert de Vermandois, & Hugues le Blanc son fils, il fut assailly pres de Soissons en l'an de nostre salut neuf cens vingt & trois, par les troupes du Roy, luy ne pensant en ceste venuë si soudaine, & n'ayant mis son camp en ordre, ny rang pour combattre. Ainsi surpris vn iour de Dimenche qui estoit le quinziéme du moys de Iuing, bien qu'il se deffendit brusquement, & feit tout deuoir de bon combatant & d'excellent Capitaine, si est-ce qu'accablé de la multitude des ennemys, & son camp mis en route

Autheurs nians que Henry Empereur fut à Soissons contre Robert.

Normands refusent secours au simple.

Pays obeissans au Simple auant la mort du Comte Robert.

Bataille de Soissons l'an neuf cens vingt & troys.

Mort de Robert Cõte d'Aniou & Roy vsurpateur de France. *Reginon liure 2. des Chroniq.* *Charles occit son cõpetiteur.* à cause du desordre & confusion pour la surprise, le malheureux Prince vsurpateur y fut occis miserablement, ioüissant bien peu de temps de la couronne, que si longuement & auec si grand trauail il auoit pourchassée. Ie dis qu'il mourut miserablement, & que Dieu monstra en ceste mort vne euidente seuerité de sa iustice: veu que (comme dit le supplement de Reginon) le Roy Charles assena de telle sorte sa lance en la visiere de Robert, que luy passant par la bouche, luy transperça la langue, tellement qu'il luy feit passer par derriere la nuque de la teste: comme si le membre qui auoit iuré, fidelité au Roy, eut porté la penitence du pariure, & desloyauté de l'ame de celuy qui à tort combattoit & s'estoit reuolté contre son Prince. Qui est vn miroir & tres-beau exemple à ceux qui ne font estat quelconque de faulcer leur foy, ny de l'obeissance promise & iurée à ceux que Dieu leur a donné pour souuerains. Or ne fut la mort de Robert sans grande effusion de sang, d'autant que sur la fin du conflit arriuerent Hugues le Blanc fils du deffunct, & Hebert son beau frere, lesquels combatirent de si grande furie contre Charles, que bien que pour la mort de Robert la victoire luy demourast, si est-ce qu'il eut sa part en la perte, d'autant que (comme dit l'Abbé d'Vsperghen) estans morts du costé de Robert dix mille hommes, il en demeura sept mille estendus sur la place de la part des Carlouinges, & le Roy si affoibly, qu'il ne sçauoit plus de quel boys faire fleches. De sorte que le bagage estant perdu par les Angeuins, le Roy ne sceut vser de sa victoire ny l'a poursuyure, comme si desia il se fut preparé le mal-heur qui le suyuit bien tost apres, d'autant qu'en lieu de tascher de ruyner les restes du sang aduersaire affoibly par ceste perte & sans nulles forces suffisantes pour luy faire teste, il se mit à pratiquer le secours des Normands, & à cercher les moyens d'appaiser les cœurs des Comtes d'Anjou & Vermandoys, & de l'Archeuesque de Rheims leur complice. Et sans mentir iusqu'icy la vie de Charles estoit essez loüable, sauf en cest auancement qu'il feit de Haganon au preiudice de sa grandeur: mais en cest endroit il monstra bien son peu de cœur, puis que voyant ses ennemys deffaits, & que pas vn ne faisoit semblant de remuer, il cercha la paix auec eux, & voulut se les reconcilier. Aussi eux qui cognoissoyent ceste sienne simplicité, & faisoyent proufit de sa crainte, refuserent l'accord, & poursuyuans leur pointe, le chasserent de France, & le contraignirent de se sauuer en Lorraine. Et ayant fait vne faute telle que la susditte, il en feit encore vne autre aussi lourde que la premiere: d'autant que pour se preualoir de ses suiets, & les dompter, il appella l'Empereur Henry à son secours, lequel auoit intelligence auec les Angeuins, & qui n'eut voulu rien faire ny entreprendre contre Giselbert son gendre, vn des partiaux des Comtes de Paris, neantmoins (comme l'auarice conduit les hommes à toute corruption) l'Empereur se laissa gaigner aux deputez de Charles, & promit luy tenir la main au recouurement de ses terres, pourueu que Charles luy quittast, donnast & cedat tout le droit par luy pretendu en la haulte Lorraine & pays Austrasiens qui estoyent le long du Rhin: à quoy le Roy consentit aisément, & ne se soucia de quitter ce qu'il tenoit d'asseuré pour auoir la promesse d'vn secours incertain. Et non seulement feit-il si prodigale largesse des biens de la couronne non alienables, ains encore (comme dit Sigebert de Iumieges) il se soumit à l'Empereur Henry, & luy feit hommage de son Royaume non iamais assuietty aux loix de l'Empire: comme aussi il ne fut lors, d'autant que les seigneurs & estats de France, ne voulurent accepter la condition, ains qui plus est, quitterent tous le party de Charles à ceey sollicitez par Hebert de Vermandois, lequel ne cerchoit que la vengeance de la mort de Robert son beau-frere. Il est bien vray que les Euesques de Lorraine, & les Comtes & seigneurs voisins du Rhin consentirent à ceste transaction, & iurerẽt de l'a soustenir & maintenir, & promirent fidelité à l'Empire. Or ce qui les incita à ce faire estoit celle hantise perpetuelle qu'ils ont auec les Germains, desquels il se disent estre partiz, & le peu de conuenance qu'ils ont auec les mœurs des François: ioint qu'ils s'aidoyent de ne sçay quel partage fait du pays Lorrain entre les enfans de Louys Roy de Germanie, & Charles le Chauue: & par le don que les deux bastards du Begue en auoyent fait à Louys troisiéme du nom, & Roy de Germanie: suyuant laquelle donation les Roys de Germanie (du sang des Carlouinges fault entendre) auoyent iouy paisiblement de ce costé de Lorraine, iusqu'à ce que le Simple le reprit sur les Saxons, lesquels n'en ioüissoyent que par vsurpation. Ainsi

Horrible carnage à la bataille de Soissons. *L'Abbé d'Vsperghen en sa Chroniq.* *Fai-neatise de Charles le Simple.* *Les Angeuins ne veulent la paix auec le Simple.* *Charles demande secours aux Allemãs.* *Haute Lorraine donnée par Charles le Simple à Henry Empereur.* *Sigebert en sa Chronique.* *Charles le Simple se met en la sauuegarde de l'Empire.* *Euesques & seign. Lorrains prestẽt serment de fidelité à l'Emper. Henry.* *Droit pretendu par l'Empereur sur la Lorraine.*

le Simple feit tort aux siens, & mit le pays qui est depuis Meuse iusques au Rhin, entre les mains de Henry, sans que l'Allemant y eut aucun droit: non que Henry en iouït paisiblement, veu la contradiction que luy feirent les principaux de Lorraine: entre lesquels furent Giselbert Comte d'Ardenne, & gouuerneur du pays Lorrain sous le tiltre de Duc, & le principal de tout le Royaume Lorrain, à luy ioinct l'Euesque de Verdun nommé Barnoin, lequel ce neantmoins feit le serment auec les autres Euesques au susdit Henry, quelque intelligence qu'il eut à Giselbert. Et à iuste raison s'opposoit Giselbert à cecy, veu que Charles ne le pouuoit faire sans les estats generaulx de Gaule, estans ces terres de l'ancien & premier domaine des Roys de la France: & luy ayant iuré hommage aux Roys de France, ne pouuoit le quitter qu'auec le consentement des Estats, non plus que le Roy n'auoit puissance de desmembrer vn tel membre de la couronne, & sur tout n'y ayant Prince, ny communauté qui luy accordast ceste alienation. Aussi fut-ce vn des principaux moyens auec lequel Hebert gaigna les seigneurs du Royaume, & leur feit trouuer bonne la vengeance que depuis il prit sur le Roy Simple, lequel ne peut onc se preualoir du secours de l'Allemant, & n'en tira autre chose que des parolles, quoy qu'il se fut depouillé de son heritage. Et pour voir encore combien ce Roy estoit hors de soy, & se laissoit manier à son flatteur Haganon, n'ayant peu attirer à soy le Duc Guillaume de Normandie, il sollicita les autres Normands espars par le Royaume, & non encore Chrestiennez, de saccager les Gaule Celtique & Aquitanique, afin que par ce moyen il peut tant donner d'affaires aux Angeuins, & à leurs alliez, qu'ils n'eussent force de luy faire resistance. Ces infidelles gaignez par Haganon agent du Simple, & qui ne demandoyent pas mieux que de piller & butiner, se mirent à tourmenter la France autant ou plus qu'elle estoit affligée par les guerres ciuiles: d'autant que voyans que les pays d'Aquitaine & Auuergne estoyent en paix, & que les seigneurs desdits pays se tenoyent paisibles en leurs maisons, ils se ruent sur eux, comme si Haganon eut douté de leur foy, & eut pensé qu'ils deussent se ioindre aux ennemys de Charles. Et d'autant que Guillaume Duc d'Aquitaine estoit aussi Comte d'Auuergne pour l'alliance d'Eblé son pere auec le seigneur des Auuergnats: & que Raymond (d'autres le nomment Emery) Comte de Gothie, ou Languedoch & Thoulouse, estoit son allié, ces coureurs pillerent aussi les terres de l'vn & l'autre de ces Princes. Ceux-cy voyans leurs terres si mal traittées, ne faillent aussi de se mettre aux champs auec les forces de leurs suiets, & venans rencontrer les Normands en Auuergne leur donnent la bataille, laquelle fut si sanglante que les Normands y perdirent douze mille hommes, & furent chassez de tout le pays de Languedoch & d'Auuergne. Or estoit chef de ceste multitude voleuse, celuy Riol ou Ragenolde duquel auons parlé cy dessus lequel auoit fait guerre à Guillaume Longue-espée Duc de Normandie, qui se voyant si bien estrillé par les Aquitaniés, & Tholousains, s'en retourna sur le Loire, où ayant fait vne leuée fort grande d'hommes, prit son chemin vers le pays de Bourgoigne afin de courir sus au Duc Raoul, le Roy Charles le sollicitant à ce faire, & luy faisant de belles promesses, s'il passoit la Saone pour se venir ioindre à luy, afin qu'eux deux ensemble peussent rõpre les desseins des ennemys, qui estoyent sur la consultation d'eslire vn Roy au lieu de Robert d'Anjou occis à Soissons l'année mesme. En l'an donc de nostre salut neuf cens vingt & quatre, ce Capitaine Normand auec ses troupes vint iusques aux bords de Saone par le Niuernois, & Duché de Bourgoigne, esperans de passer ceste riuiere, & courans & pillans le Royaume Bourguignon, sur lequel commandoit Hugues Roy d'Arles, s'aller ioindre au Simple: lequel promettoit des terres à ceux d'entre eux qui encore n'en auoyent point, & des faueurs & auancement à ceux qui desia estoyent domicilez en Gaule, fut sous Guillaume ou autre Prince Normand tel qu'estoit Gerlon Comte de Bloys & de Chartres. Raoul Duc de Bourgoigne sentant ceste tempeste luy courir sus, & que c'estoit le Simple qui l'auoit esmeuë, se prepara de chasser premierement le nuage, & puis apres se venger de celuy qui luy auoit enuoyé: à ceste cause appellant à son secours les Princes de sa ligue, fut au deuant des Normands, & leur faisant teste, les contraignit de laisser leur entreprise, ne leur estant possible de passer le fleuue, à cause que Raoul les costoyoit tousiours.

Giselbert s'oppose à la donatiõ du Simple.

Seigneurs François irritez cõtre le Roy Charles le Simple.

Desseins meschãs de Haganon.

Normands appellez à secours par le Simple.

Normands courẽt l'Auuergne & Aquitaine.

Grãde deffaite de Normands par les duc de Guiẽne, & Cõte de Thoulouse.

Riol Normand en Bourgoigne.

Raoul Duc de Bourgoigne empesche que les Normands ne passent la Saone.

Estans ainsi repoussez, les Normands ne sceurent autre chose faire que retourner en arriere, mais auec telle cruauté, qu'ils ne laissoyent rien qui ne fut mis à sac, & pillé miserablement: & eussent encore fait plus de maux, si les garnisons des villes & forteresses qui tenoyét pour Hebert Côte de Vermandois, conduites par Raoul beau-fils de Roger, & Ingebran Côtes, (mais ie ne treuue leurs seigneuries) ne les eussent destournez, & lesquelles leur osterent la plus grande partie de leur butin & bagage, sans que pour cela le pauure paisant fut recôpensé de sa perte, ny ayât que le soldat qui se sentit de ceste recousse. Ceste deffaite les irrita de telle sorte, qu'ayans couru la Châpaigne, & les pays de Retelois, & Thierasche, se ruerent sur le Vermandois, où encore ils furent estrillez, & pource vserent-ils de toute espece de cruauté sur le pays d'Artois, où ils eussent fait de grands dommages sans Adelin Comte de Noïon, lequel assemblant les garnisons de Picardie, leur donna sur la queuë, & en ayant occis quelques six cens, il contraignit le reste de s'enfuyr. Mais ne cessans de mal faire, il fallut à la fin que Hebert, & Seulphe Archeuesque de Rheims accordassent trefues auec eux & que la paix fut pour vn an arrestée, & qu'ainsi on les souffrit se retirer & à Chartres, au Mans, & en Normandie: & l'an finy ils condescendirent facilement à la paix finale. Et ainsi vous voyez que les Normands n'estoyent tous domiciliez en Gaule sous l'obeissance d'vn Prince, & que tous ne se tenoyent au pays, qui à present s'appelle Normandie, & que Rou prestant obeissance au Roy de France, tous ceux de sa nation demourans en Gaule, ne feirent point le semblable. Ces choses ainsi passées, & Charles estant desnué de toute force, & des moyens d'en recouurer, & les Princes & seigneurs ses ennemys deliurez de tout soucy & crainte que Charles leur peut desormais nuire, ils consulterent sur les affaires du Royaume, & sur l'election d'vn nouueau Roy qui succedast à Robert, estans resolus du tout de ne iamais plus obeir, ny prester hommage à Charles le Simple. Ce qui fut cause qu'à la sollicitation de Hugue ou Hué le Grand surnommé aussi le Blanc fils de Robert Roy presomptif (lequel ne voulut succeder à son pere, craignant quelque desastre pour sa maison) & par le conseil de ceux de sa faction, couurans sous vn bon pretexte, l'ambition qui leur rongeoit le cœur, fut esleu (ie ne dis pas pour regent, ains pour Roy) Raoul Duc de Bourgoigne, lequel auoit espousé Emme fille de Robert, & sœur de Hue le Grand, & niepce du Comte de Vermandois. Et afin que ie ne semble vous dire mensonge, mettant en auant qu'il fut Roy, ie ne vous en sçauroy donner vn meilleur argument que son sacre & couronnement, qui fut fait à Soissons le quinziéme de Iuillet, l'an neuf cens vingt & quatre. Et peu de temps apres, afin que rien ne manquast à la ceremonie, & maiesté Royale, Emme son espouse fut couronnée à Rheims par Seulfe Archeuesque: par ainsi sont trompez ceux qui dient que les seigneurs de France feirent seulement regent de ce Royaume le Duc Bourguignon: veu que pour la seule regence, il n'auoit affaire de sacre & couronnement, & moins failloit-il que sa femme eut l'honneur d'estre couronnée comme Royne: voire estoit le regent inutile, où le Roy viuoit sain & sauf, & vsant de son bon sens, & hors de minorité il y auoit long temps: qui me fait conclurre que tout ainsi que les seigneurs auoyent pris le party des Angeuins, ils faisoyent aussi vn Roy à la poste de ceux qui refusans la Royaulté estoyent asseurez de commander, & sur le Roy, & sur son Royaume. D'auantage ne sont à receuoir ceux qui dient que Charles fut celuy qui se desmit de la couronne à ce Raoul, qu'il auoit tenu sur les fonts, si ce n'est qu'apres le sacre de Raoul, on le forçast de ce faire, & auoüer ceste renonciation. Car comment eut-il renoncé son droit auant que d'estre captif, veu la peine auec laquelle il deffendoit sa couronne, & les choses qu'il feit pour empescher ses ennemys de luy vsurper, & les guerres qu'il poursuiuit auant que iamais il voulut ceder à pas vn des Angeuins? Et afin qu'on voye que ce Raoul estoit vray Roy, (si vray on doibt nommer celuy que la force donne à vne republique) vous voyez que les estats par luy distribuez, & les donations qu'il feit, eurent leur plein effect: entant que son beau-frere Hugues fut continué és estats de son pere, & porta le tiltre de Prince, & Duc de France, sans que durant sa vie il en fut desapointé: & Hebert eut la ville de Peronne en pur don dudit Roy Raoul, ou plustost l'a recouura d'iceluy, ayant esté ostée à Hebert son pere par les Comtes de Flandres pour

Deffaite de Normands en Champaigne.

Adelin Comte de Noïon desfait les Normands.

Princes de la ligue font paix auec les Normands.

Princes de la ligue cōsultent sur l'election d'vn Roy.

Ruse de Hue le Grand Cōte de Paris.

Raoul Duc de Bourg. Beaufrere de Hue le Grand.

Raoul couronné & sacré à Soissons l'an de grace neuf cens vingt & quatre.

Raoul fut Roy & nō regent.

Raoul fait Roy auant que Charles fut emprisonné.

Raoul fait tout office de Roy.

Peronne ville de Picardie rendüe à Hebert.

dres pour la querelle qui se passa à cause de la royaulté du Comte Eude au preiudice du Simple, ainsi que dit auons cy dessus. Pource i'ose mettre Raoul entre les Roys quoy qu'aucuns l'en ostent, tout ainsi qu'ils font Eude & Robert: lesquels si sont à reietter, ie suis aussi d'opinion qu'on efface Capet de se nombre: car ceuxcy furent les piliers & fondemens pour establir la race Capetiene au siege Royal de France. Hebert ce-pendant comme celuy qui estoit des plus subtils hommes de Gaule, & lequel estant sorty (comme dit est) d'vn bastard de France, ne pouuoit neantmoins aymer rien qui fut issu du sang de Louys le Debonnaire, par le moyen duquel estoit mort son bisaieul Roy d'Italie, ne laissoit moyen pour aduâcer ses amys & alliez: estant si rusé que de ne vouloir vsurper la couronne, mais plustost l'a faire tomber és mains de ceux qui luy touchoyent par alliance: car de cinq enfans masles qu'il eut, Eude ou Eon, qui fut Comte ou gouuerneur du viuant de son pere des forteresses de Han, & de Chasteau Thierry, ne porta onc tiltre que de Comte d'Amiés qu'il auoit eu par vsurpation. Hué ou Huon son second fils fut fait Archeuesque de Rheims par Hebert son pere, afin qu'auec ceste dignité tant respectée de tout temps en France, il peut fauoriser ses alliez d'Anjou & Bourgoigne, contre le sang des Carlouinges: & autant en feit à Adalbert troisiéme fils, quoy que depuis il se tint du costé de Louys d'Outre-mer fils de Charles le Simple. Robert quatriéme enfant de Hebert prit la cité de Troye, s'en feit Comte, & en chassa l'Euesque Ansegise, & encore se feit seigneur de Dijon, allié des maisons d'Anjou & de Bourgoigne. Le dernier des fils fut Hebert, qui espousa la veufue de Charles le Simple, l'a tirant de Laon, où elle estoit en vne Abbaye de Nonnains, & fut heritier de Robert és Comtez de Troyes & de Meaux, c'est à dire de Champaigne & de Brie: & est celuy qui feit rebastir l'abbaïe de Laigny que les Hongres & Normands auoyent demolie: de ceste race nous a secourus le seigneur Pithou aduocat en Parlement à Paris, homme de singuliere erudition & grandes recerches. Or ay-ie faite ceste digression (quoy que necessaire) pour vous monstrer que Hebert quelque riche & puissant qu'il fut, ne voulut onc faire semblant d'empieter la couronne, ains faisoit ioüer la farce par d'autres, afin de l'a faire tomber és mains de son neueu le Comte de Paris, comme depuis elle y vint sous Hue Capet. Afin donc de se faciliter le chemin, à l'effect de ce qu'il desseignoit il pourpensa vne ruse & trahison fort grande, entant que desireux & d'asseurer la couronne au Bourguignon, & de venger la mort de Robert qui luy touchoit grandement au cœur, il attira à soy son cousin Bernard Comte de Senlis, & issu du bastard de Pepin fils de Charles le Grand lequel suyuoit le party du Simple, & sans luy faire entendre sa deliberation, le pria d'aller vers le Roy Charles, qui estoit outre Meuse, & luy persuader sur sa foy & parolle, de venir en Vermandois, luy iurant & protestant de luy tenir la main à luy faire recouurer son Royaume, & d'appaiser les seigneurs ses suiets qui estoyent mal contens de son gouuernement passé. Le Comte de Senlis qui pensoit que Hebert son cousin eut le cœur aussi entier que sa parolle estoit iuste & courtoise, ne faillit d'aller vers le Roy, auquel il feit entendre la deuotion de Hebert enuers sa majesté: & luy proposant les asseurances & serments du Vermandois, ne luy fut guere difficile de le gaigner: si bien que le pauure Roy vendu par celuy qui n'y pensoit point, s'en vint à petite compaignie à sainct Quentin où Hebert l'attendoit, lequel en lieu de luy faire vn recueil tel que le suiet doibt à son Prince, le feit emprisonner, & tost apres il l'enuoya sous bonne & seure garde à Chasteau-Thierry en Brie, où il le detint longuement, & iusqu'à ce qu'il eut & suruint querelle entre Raoul Roy (ou soy disant tel) & le susdit Hebert de Vermandoys: procedoit ceste querelle pour le Comté de Laon que Hebert demandoit pour son fils aisné Eon ou Eude, mais Raoul l'auoit desia donné à vn des fils du Comte Roger ou Rotgaire. Pour ceste cause le cauteleux Hebert feit semblant de deliurer le Roy, pour intimider le Bourguignon, si bien que le tirant de Chasteau-Thierry, le conduit à sainct Quentin, escriuant au Pape Iean dixiéme qui menaçoit les detenteurs de Charles, de les priuer de la cõmunion de l'Eglise (s'ils ne le deliuroyent) qu'il l'auoit mis en liberté, & remis en ses honneurs & dignité premiere: mais tout cecy estoyent forbes, car bien que Hebert ne s'accordast point auec le Bourguignon, si est-ce qu'il n'estoit si fol de se dessaisir du Roy craignant que l'inconstance du

Hebert issu d'vn bastard de France.

Enfans du Comte Hebert.

Robert 4. fils de Hebert seign. de Troyes & Dijon.

Hebert Comte de Troyes & de Meaux.

Bernard Comte de Senlis.

Grande trahison de Hebert.

Charles le Simple fait prisonnier par Hebert.

Querelle entre le roy Raoul & le Comte Hebert.

Hebert escrit au Pape.

François ne luy causast vn tard repétir, & pour ce le detint-il tousiours à sainct Quentin, ou à Peronne en l'an neuf cens vingt & cinq, & d'autant que plusieurs dient que Charles mourut l'an neuf cens vingt & six, il nous faut suyure Floard Chanoine de Rheims en son histoire, lequel viuoit enuiron le temps que ces choses se passerent, & lequel maintient le contraire de telle supputation, disant : Hugue le Grand, qui craignant que si l'inimitié d'entre ces deux siens parents continuoit guere plus longuement, leur force n'en fut affoiblie, pratiqua tant & si bien qu'il les accorda, & rendit bons amys: cy apres ie discourray ce que cest autheur propose sur les capitulations de ceste paix, & si le Vermandois recouura le Laõnois, que ie pense luy auoir esté donné, quoy que ie ne trouue point que les siens y ayent succedé. Cependant en l'an 927. afin qu'il semblast que Charles fut libre en sa prison, on feit courir ne sçay quelles lettres patentes en son nom, par lesquelles il consentoit que Raoul gouuernast le Royaume, & lesquelles furent passées à Rheims, où les Princes de la ligue l'auoyent conduit, lesquels en recompence de ceste reconciliation, luy donnerent la ioüissance d'Attigny durant sa captiuité, & fut son domicile à Perõne, où il mourut le 7. d'Octobre l'an 929. Ainsi voyez-vous l'estat de la Frãce sous ce bon Roy Charles le Simple, lequel pẽsant que Haganon le cõseillast en verité (& peut estre qu'aussi faisoit-il) s'esloigna des amys d'Eude deffunct, & se rendit ennemys les plus grands de la France, qu'il deuoit caresser pour establir la couronne, & pour soy & pour son successeur. Et ayant regné onze ans en liberté, qui est de son mariage auec la fille d'Angleterre, iusqu'à ce que Raoul fut fait Roy, & luy prisonnier il laissa la France en proye, & son successeur fugitif: & fut enterré ce miserable Roy à Peronne, en l'Eglise sainct Fourcy sans guere grand pompe ny ceremonie. Ie vous ay dit cecy briefuement, afin de racõpter plus au long & à loisir ce qui se passa en France durant la captiuité de Charles, & sous le gouuernement de Raoul que plusieurs ont appellé Regent en France, à cause & des patentes du susdit Charles le declarans tel, & que Charles viuant, Raoul ne pouuoit ou deuoit porter ny le nom, ny la couronne de Roy.

L'an neuf cens vingt & cinq Charles arresté à Peronne.

Floard en l'hist. de l'Eglise de Rheims.

Hugue le Grãd accorde Raoul et Hebert.

L'an neuf cens vingt & sept.

L'an neuf cens vingt & neuf.

En quel temps mourut Charles le simple.

Charles le Simple enterré à Peronne.

DES GESTES DV ROY RAOVL DVC DE Bourgoigne pour se maintenir en la couronne de France, & de son voyage en Italie. CHAPITRE LXXV.



IVSQV'ICY auons nous descrit ce qui touchoit aux faits & vie de Charles le Simple fils de Louys le Begue, & le vray miroir de misere en vn Prince, qui se laisse plus manier que de raison : & d'autant que durant sa captiuité, & sous le regne du Bourguignon il aduint plusieurs choses notables, il nous fault reuenir au temps de l'emprisonnement de ce Roy, afin que par là nous voyõs les gestes de Raoul, & quelle estoit pour lors la condition des Roys de France. Nous auons dit cy dessus comme les Normands sollicitez par Haganon agent du Simple s'estoyent espandus par la France, & les secousses que on leur auoit donné tant en Aquitaine, Auuergne, & Champaigne, que és pays d'Artois & Vermandois, & la trefue arrestée auec eux pour vn an. Or la trefue finie, & auant que la paix fut conclue, aduint la prise du Roy Charles, qui fut cause que le Bourguignon Raoul, ayant intelligence auec quelques seigneurs du Royaume Lorrain, laissa la charge du fait auec les Normands aux Princes Hugues Duc de France, & grand Abbé & Comte d'Anjou, & de Paris, & à Hebert Comte de Vermandois, lesquels conclurent la paix, (comme dit est) donnans vne grande somme de deniers aux Normands pour les faire tenir en repos & acheptans la paix auec argent, qu'ils pouuoyent auoir à force d'armes, n'eut esté les factions qui tenoyent le Royaume bandé, & ligué si estrangement qu'vn

Hebert & Hugues capitulent auec les Normãds.

Normands appaisez par argẽt.

qu'vn bien petit compaignon se faisoit pour lors respecter & doubter aux Princes, & forçoit les villes & plat pays de luy faire obeissance. Estant telle la misere de celuy qui vsurpoit quelque seigneurie, qu'il est contraint de prier ceux ausquels il deut commander, & de souffrir des brauades de ceux l'insolence desquels deust passer sous la fureur du couteau de iustice. Raoul donc en l'an neuf cens vingt quatre, tandis que ses parents & alliez Hebert & Hugues le Grand mettoyent ordre aux affaires de France, eut aduertissement que les Lorrains se vouloyét rendre à son obeissance, & pource passa en Lorraine où il fut honnoré & receu, & auquel tous les seigneurs (sauf Giselbert Duc, & Rotgaire Euesque de Treues) feirent hommage, & promirent foy telle que le suiet doit à son Roy & seigneur legitime. Et d'autant que l'Empereur Henry auoit mis garnisons en quelque villes posées entre le Rhin & Moselle, le Roy Raoul sollicité par Witger ou Witgeric Euesque de Mets, fut assieger Sauerne, & y fut assez long temps auant que ceux de dedans voulussent se rendre, mais en fin le cœur faillant aux soldats Imperiaux ils quitterent la place aux François, lesquels se feirent seigneurs du pays d'Elsace, & d'vne partie du Westric iusques à Magonce, & à Wormes sous le Roy Raoul, qu'à tort le suplement de Reginon attribue à Charles le Simple, lequel estoit desia captif. Cecy fait, Raoul s'en reuint à Laon, & dés qu'il fut absent, Giselbert Duc de Lorraine, & Rotgaire Euesque de Treues, prierent par messages Henry Empereur, de venir se saisir du pays Lorrain, si grande estoit l'incóstance des Princes d'alors, qu'à chascun bout de champ ils changeoyent d'aduis, & de souuerain. Henry ne voulant quitter si belle occasion, vint auec forces, & entrāt en Lorraine assiegea la cité de Mets, contraignant l'Euesque Witgeric de luy faire obeissance: neantmoins voyant qu'il n'auoit peu attirer pas vn seigneur Lorrain, ny par force, ny par crainte à luy obeir, sauf Othon Duc de Mosellane, & fils de Ricuin frere du susdit Giselbert, pour auoir tousiours esté auec son pere, amy & allié de la maison de Saxe, cestuy seul suyuant le party de Henry, & Raoul venant auec forces en Lorraine, il fallut que le Roy de Germanie s'en retournast outre le Rhin, mais non sans saccager le pays qui est depuis la Moselle iusqu'au Rhin, & faire trefues auec les seigneurs Lorrains, qui n'estoyent de son obeissance: & dés qu'il fut retiré, l'Euesque de Mets ne faillit de reprendre Sauerne, & de la ruiner & demolir. Raoul n'eut si tost appaisé les troubles de Lorraine, que nouueaux soucis l'assaillirent, d'autant que Guillaume Duc d'Aquitaine ne vouloit luy faire hommage, comme ne le tenant pour son Roy legitime: & à ceste cause celle mesme année de neuf cens vingt & quatre, ayant payé la somme de deniers promise aux Normands pour les faire retirer, il se prepara pour passer en Guyenne contre le susdit Duc Guillaume, lequel se deffiant de ses forces, & voyant le reste de la Gaule luy estre sus le bras, & que les Normands suiuoyent le party du Bourguignon, il ayma mieux s'humilier que s'armer, & choisit de plustost faire hommage de son pays à Raoul, que de le mettre en proye, & de s'en faire desheriter, voyant comme les Capetiens vsoyent de leurs conquestes, desquels ils saisissoyent ceux qui estoyent de leur lignée: aussi Raoul qui luy auoit osté le Comté de Berry, dés le viuant de Robert Comte de Paris, luy rendit alors en recognoissance de cest hommage. Ce fut aussi lors que ce mesme Roy Raoul donna la ville de Peronne à Raoul: & à Hugue le Blanc surnommé depuis le Grand, la sœur duquel il auoit espousée, il donna le Comté du Mans, qui le ioignit aux terres qu'il possedoit en Anjou, & ainsi les anciens possesseurs furent priuez de leurs heritages par les moyens de ceste guerre ciuile, & du changement de l'estat pour lors aduenu en ce Royaume. Or comme le Roy Raoul reuenoit de son voyage d'Aquitaine, il entendit qu'vn certain Comte nommé Raginard s'estoit saisy du chasteau, dit Mont-sainct-Iean, & se fortifioit dedans, à ceste cause il enuoya Wallon, & Giselbert fils d'vn certain Comte Bourguignon, appellé Manassé, afin que par force ils retirassent la susditte place des mains de Raginard leur oncle, lequel ne pouuant resister aux forces Royales, feit tant par le moyen de Hué le Noir frere de Raoul, & son Lieutenant en Bourgoigne qu'il eut sa grace du Roy, de laquelle il abusa tout aussi tost: qui fut cause que le Roy Raoul luy osta la place sus-nommée du Mont-sainct-Iean, comme aussi il punit vn autre Cóte appellé Berenger, qui s'estoit ietté à main armée sur les terres & de ce Ragenard & de Giselbert

Raoul passe en Lorraine, & y est receu come Roy.

VVitgeric Euesque de Mets.

Sauerne en Elsace prise par Raoul.

Faulte au suplement de Reginõ liure 2.

Henry passa en Lorraine.

Othon Duc de Mosellane.

Hẽry quitte la Lorraine.

Sauerne ruinée par l'Euesque de Mets.

Guillaume Duc d'Aquitaine refuse d'obeir à Raoul.

Guillaume fait hõmage à Raoul.

Comté de Berry rendu à Guillaume par Raoul.

Comté du Mans donné à Hugues le Grand.

Raginard rebelle en Bourgoigne.

Hué le Noir frere de Raoul son lieutenãt en Bourgoigne.

son frere qu'il prit, & puis le deliura, & cestuy hors de prison par ostages, se rua sur les possessions non seulement de son cousin Berenger qui l'auoit tenu captif, ains de son propre frere Ragenard, & du Comte Isaac, ce qui fut cause que le Roy s'en meslant, fasché de la desloyauté de Gilbert, le chassa, & priua de ses seigneuries : estant telle la licence du temps que chascun se pensoit auoir la liberté d'emporter les terres & heritages de son prochain, voyans les façons de faire, & les vsurpations des Princes. Ce pendant les affaires se manioyent auec grande effusion de sang en Lorraine, d'autant que Boson frere du Roy Raoul, & qui commandoit sur les terres de Bourgoigne qui sont voisines de Lorraine, auoit guerre, pour la querelle de son frere contre Othon Duc de Mosellane, & Giselbert Duc de Lorraine & Ragenaire frere de Giselbert.

Boson Duc de Bourgoigne, & frere de Raoul en Lorraine.

Cecy fut cause que Raoul reuenant d'Aquitaine, & ayant tenu son parlement & conseil general à Attigny, prit le chemin de Lorraine, mais il tomba malade, & ainsi fut rompu son voyage.

Parlement tenu par Raoul à Attigny l'an 924.

Et d'autant que le Duc de Normandie sembloit auoir quelque mescontentement & qu'on se doutoit qu'il ne remuast mesnage, pour l'appaiser on luy enuoya les Comtes Hugues & Hebert, par les mains desquels passoyent presque tous les affaires du Royaume, lesquels le Roy le consentant, luy rendirent la cité de Baieux & celle du Mans ia donnée à Hugues le Grand, au preiudice de Riol, ou Ragenalde qui s'en disoit Comte.

Terres dõnées à Guillaume duc de Normandie.

Aussi monstra-il son mescontentement & le tort qu'il se disoit luy estre fait par ceste saisie de la terre par luy conquise : d'autant que leuans soldats des siens qui se tenoyent le long du Loire, il courut les terres qui estoyent entre Seine & Loire, appartenantes au Comte Hugues, sans qu'il fut possible de le faire retirer, iusqu'à ce que & Hugues le Grand, & Guillaume Duc d'Aquitaine achepterent de luy la paix à vne grande somme de deniers, & feirent qu'il se retira de leurs seigneuries, & passa auec ses forces en Bourgoigne. Or est-il aisé à voir que ce Ragenald ou Riol, auoit intelligence auec les autres seigneurs Normãds, puis que luy seul osoit courir les terres des plus grands seigneurs de Gaule, ce que aussi nous verrons cy apres, & le discours dequoy a esté obmis par la plus-part de noz annalistes.

L'an neuf cens vingt & cinq. Guerre par les Normands en Bourgoigne. Normands deffaits à Chaumõt en Bassigny.

En l'an donc de nostre salut neuf cens vingt & cinq, les Normands qui suyuoient Riol vindrent en Bourgoigne, mais ils y furent receus plus rudement qu'ils ne pensoyent par les Comtes Warner, & Manassé & par Ansegise Euesque de Troyes, qui leur donnans la bataille pres de Chaulmont en Bassigny les mirent en route, & en occirent huit cens & contraignirent les autres de s'enfuyr, il est vray que le Comte Warner y demoura pour les gages : & Raoul venant au secours des siens & voyant l'ennemy deffait, laissa (ne sçay pour quelle occasion) de poursuyure la victoire, & deffaire du tout les ennemys communs de la Gaule, souffrant que sans bataille ils se retirassent.

Faulte du Roy Raoul. Normands de Rouen courent la Picardie. Normands chassez de Noïon. Baieux s'oste de la subiection des Normãds.

I'ay dit qu'il falloit que Riol eut intelligence auec les autres Normands, ce qui parut tres-bien lors que cestuy estant en cãpaigne, ceux qui estoyent à Rouen, & au pays de Caulx, rompans la paix & alliance qu'ils auoyent auec les Picards, se ietterent sur les terres & finages de Beauuois & Amiens, y faisant vn grand eschec & retirans vn riche butin & pillage, mais s'enhardissans d'aller iusqu'aupres de Noïon, les citoyens sortirent sur eux, & les batans les forcerent se retirer auec leur honte : ce qui causa que ceux de Baieux s'osterent du ioug des Normands, & leur feirent de grãs dommages. Les Parisiens, qui haioyent à mort la memoire seule du nom Normand, ne faillirent à se mettre de la partie, si bien que courans les fins & limites des Normands qui les auoisinoyent, ils donnerent le degast iusqu'à sainct Cler sur Epte oultre Seine, & deça le fleuue furent iusques à Mante : ce qui eschaufa tellement les cœurs des François, que tous se resolurent de guerroyer ceste nation, & de l'exterminer du tout, & en effacer le nom en Gaule.

Courses des paisans sur les Normands. Prĩces Gaulois reconciliez pour guerroyer les Normands.

Et bien que la querelle des Roys separast les affections des Princes diuisez par ligues, si est-ce qu'a ceste fois & les Angeuins & les partiaux des Carlouinges s'vnirent pour vne si proufitable entreprise : de sorte que non seulement Hugues le Grand Comte de Paris & ses alliez (la chose luy touchant plus qu'à tout autre) ains encore Arnoul Comte de Flãdres, son frere Adolphe Comte de Boloigne, & Hilgand Comte de Montreuil sur mer, & les autres ayans commandement le long des haures de la mer, s'armerent contre les Normands, & prindrent plusieurs places de leur obeissance & eussent passé oultre, si la reuolte de Lorraine n'eut esté cause de la retraite de ceste belle armée : laquelle entenduë, le Roy Raoul

donna

donna charge à Hugues le Grand d'accorder auec les Normands auec le plus d'auantage qu'il luy seroit possible, ce qu'il feit, ayant plus d'esgard à son proufit, & de ses terres, que des Comtes de Flandres qui luy auoyent donné secours en ceste guerre. I'ay dit que sans la reuolte de Lorraine, les Normands eussent eu beaucoup à souffrir, & non sans cause, d'autant que le Roy Raoul voyant la resistance que luy faisoyent Giselbert & Othon, oncle & neueu, & autres seigneurs du Royaume Lorrain, il enuoya vers eux Hebert Comte de Vermandois, lequel feit si heureusement sa negociation, qu'il gaigna les Princes de Lorraine & Mosellane, & les reconcilia auec son neueu Raoul, esperant que ceux-cy gaignez, il n'y auroit plus aucun qui osast contredire. Cecy fut si desplaisant à l'Empereur Henry, que sans aucun delay il passa le Rhin, & prit vne forteresse suiette au Duc Giselbert, & le mesme Giselbert fut pris traistreusement par vn Lorrain appellé Chrestien, que Richard de Wassebourg nomme Romain, & liuré à l'Empereur, esperant que Henry le feit mourir: mais tant s'en fault que il luy feit aucun desplaisir, que plustost (l'ayant tencé, & repris de sa faulte) il luy donna le gouuernement de toute la haulte Lorraine: & ce fut lors qu'on dit qu'il luy ottroya sa fille Gerberge pour espouse: & par ce moyen Henry recouura le pays Lorrain, Giselbert s'y employant de toute sa force tandis que les François taschoyent de chasser les Normands de la Gaule, qui fait penser à plusieuas gens de bon esprit que quelque transaction que Charles le Simple eut fait auec Henry, si est-ce que l'Empereur ne iouït onc du pays Lorrain iusqu'à ce que Giselbert s'alliant de luy, feit le chemin auec les siens aux Allemans, pour retirer le Westric, Elsace & pays voisins du Rhin des mains Françoises, & se faire seigneurs de la haute Lorraine. Au reste les François ne pouuans viure en paix, & les Normands ayans les mains chatouilleuses, ne peurent aussi guere longuement se maintenir en repos, d'autant que l'an de nostre salut, quiconque en fut l'occasion, les Normands armerent contre le Roy, & feirent des courses iusques à Arras, bruslans & saccageans tout suyuant leur coustume. Raoul fut contre eux, suiuy du Comte Hilgand de Montreuil sur Mer, & les ayans enfermez en certain destroit pensant les y forcer, il se vit surpris par les assiegez, lesquels se ruans sur son ost de furie, blecerent le Roy, & occirent le Comte Hilgand, & sortans de leur fort prindrent la campaigne, ayans perdu mille des plus braues de leur troupe. Neantmoins apres cecy le Roy cogneut bien la faute qu'il auoit faicte les laissant aller, car quelque chose qu'il sceut faire, si ne peut-il onc empescher leurs courses & pillages qu'en leur donnant vne bonne somme d'argent. A quoy faire il fut poussé pour n'auoir le moyen sans en vser ainsi, de conduire ses forces contre le Duc d'Aquitaine, lequel s'estoit reuolté contre luy derechef: & sur lequel il alla à main armée, & le poursuiuit opiniastrement, desireux de le ruiner, & incorporer le pays à sa couronne. Mais vn faux bruit courant de la descente des Hongres en France, lesquels on disoit auoir passé le Rhin, quoy que ceste tempeste fut tombée sur l'Italie, à ce sollicitez ces Barbares par Berenger second du nom, despité que les Italiens eussent appellé Raoul Roy de Bourgoigne pour regner en Italie: mais ce Raoul n'estoit celuy qui fut Roy d'Arles, bien que Paradin tienne du contraire, n'ayant esgard à la difference des maisons de Bourgoigne, laquelle (suyuans Vignier) nous auons cy dessus proposée pour le fait de ceux qui tenoyent le Duché de Bourgoigne, & ceux qui commandoyent sur le pays qui est outre le Mont-iou, & sur les Suisses, & Sauoye. Reuenans à nostre propos, sans ceste nouuelle le Roy Raoul eut fait de grands maux au Duc d'Aquitaine, auec lequel il accorda par le moyen d'Eblé frere du Duc, & qui lors tenoit le Comté de Niuernoys, lequel le quitta au Roy pour l'appaiser, & en recompence dequoy le Duc son frere luy donna l'Euesché de Limoges: & par ce moyen le pays & cité de Neuers tomba és mains des Princes de Bourgoigne, esquelles il a demeuré iusques à nostre temps. Au reste il est impossible que Raoul fut en vn mesme temps en France & en Italie si c'est luy qui estoit Roy d'icelle y appellé contre Berenger: veu que dés qu'il eut la couronne de France, il n'eut guere loisir d'en sortir, & cependant il est certain que Raoul Roy d'Italie, fut troys ans parmy les Italiens, & que l'an 926. Hugues d'Arles & Comte de Vienne passant en Italie fut receu Roy au preiudice de Rodulphe ou Raoul Roy, & non pas Duc de Bourgoigne: de l'histoire desquels & des partialitez dressées en Italie entre ces deux Princes, ie vous renuoye à

Accord auec les Normands & pourquoy.
Giselbert & Othon Lorrains gaignez par Hebert
Armée de l'empereur Henry en Lorraine.
Wassebourg li. 3. des antiq. de la Gaule Belgique.
Haute Lorraine conquise par Hery Emp. l'an 926.
Guerre recommencée entre les François et Normãds.
Mort de Hilgãd Cõte de Monstreuil sur mer.
Guillaume Duc d'Aquitaine se reuolte cõtre Raoul.
Deux Roys Raouls en vn mesme temps.
Accord auec le Duc d'Aquit.
Eblé frere du duc d'Aquit. Cõte de Neuers fut Euesque de Limoges.
Comme le pays de Niuernois vit à la maison de Bourgoigne.
Hugues Comte de Arles fait Roy d'Italie.

Luithprãd li.3.ch.3.

Luithprand, qui deduit cecy au long, & qui dit que Hugues fut fait, & couronné Roy Italien à Pauie: & par le discours duquel vous verrez, y pensant diligemment, que autre estoit le Duc Raoul Roy de France, & autre Raoul Roy de Bourgoigne & Italie. Or ce qui donnoit ceste hardiesse à Guillaume Comte de Poitiers & duc d'Aquitaine d'ainsi se reuolter souuent, estoit l'alliance qu'il auoit prise auec Guillaume Longue-Espée Duc de Normandie, de laquelle voicy comme parle le Chroniqueur de sainct Denys escrit à la main. Hugues (dit-il) Comte de Paris & neueu de Hebert, voyant l'aneantissement de la court de France, en fut fort fasché, & pour y pouruoir se resolut de visiter le Duc Guillaume de Normandie. Cestuy-cy ayant dompté ceux qui s'estoyent reuoltez, tenoit court ouuerte, de sorte que de tous costez il estoit visité, pourautant qu'il caressoit & honnoroit les seigneurs & gentils-hommes qui venoyent vers luy. De ce renom du Normand estans esguillonnez les Comtes de Vermandois & de Paris, & le Duc d'Aquitaine, faignans d'aller à la chasse en la forest de Lyon, ils prierent le Normand de vouloir s'y trouuer pour y conclurre de choses de consequence. Ce fut là que furent traitez les mariages d'entre Gerlote sœur du Duc de Normandie & le Duc Guillaume d'Aquitaine: & de la fille du Comte Hebert de Vermandois auec le Duc de Normandie. Ainsi parle la sus-ditte Chronique, qui me fait penser que ce Duc eut deux femmes, l'vne Sphorte fille de Bernard & non Hebert, (ainsi que l'a nomme celuy qui a fait les Genealogies de France) Comte de Senlis, & l'autre fut la fille de ce Comte Hebert, afin qu'il gaignast Guillaume pour la querelle d'entre les siens & les Carlouingues. Et afin que les Angeuins se fortifiassent encore d'auantage d'alliances, Hugues le grand Comte de Paris & Prince de France, espousa la fille d'Edouard & sœur d'Adelstan Roy d'Angleterre, & sœur d'Ogine espouse de Charles le Simple, qui ne fut sans donner quelque sursault au cœur du Roy Raoul, voyant que ses plus secrets & loyaux conseillers s'allioyẽt ainsi estroitement auec ceux qui tenoyent le party de son aduersaire, & prenoit l'vn la sœur de la Royne, laquelle ne cesseroit de poursuyure le droit de son fils fugitif auec elle en Angleterre: presupposant que Hugues le Grand oncle de Louys d'Oultre-mer, ne souffriroit que autre que cest enfant Royal, vint à la succession de la couronne de France. Et ce qui plus effroïoit Raoul estoit vn grand mescontentement que Hebert auoit de luy pour raison du Comté de Laonnois, que le Roy auoit laissé à Rotger fils de Rotgaire Comte dudit lieu, lequel (comme auons dit) Hebert vouloit auoir pour Eude l'aisné de ses enfans: de sorte que ces abouchements de Princes faits l'an neuf cens vingt & sept, luy causerent de grandes deffiances: mais plus que tout l'effroya celle fainte deliurance que feit Hebert du Roy Charles (de laquelle auons parlé cy dessus) lors qu'il en escriuit au Pape, & laquelle si eut pris son cours & effait, c'estoit fait de la maison de Bourgoigne. Or alla si auant la querelle d'entre le Roy Raoul & Hebert que la guerre fut ouuerte à bon escient, & les camps des deux Princes au plus fort de l'hyuer tindrent la campaigne: & si Hugues le Grand qui estoit amy des deux, ne se fut entremis de l'accord, il s'en fut ensuiuy vne estrange tuerie, tant ils estoyent acharnez les vns sur les autres. Cest Hugues feit tant d'allées & venues, qu'à la fin il pratiqua vn abouchement entre les Princes, lequel se feit par troys diuerses fois, & par lequel fut accordé que Raoul recompenseroit ailleurs l'heritier de Rotgaire, & que Laon auec ses dependances & finages seroit mis és mains de Hebert pour en disposer à son bon plaisir: ce qui fut executé, quoy que la Royne Emme n'en fut point contente, d'autant que là elle faisoit sa residence ordinaire: mais il luy fallut obeir au Roy son mary, & se gouuerner par le conseil d'Hugues son frere qui cognoissoit les humeurs de son aieul Hebert: lequel par ce moyen eut ce qu'il demandoit, & aggrandit sa maison, tellement qu'il commandoit sur presque tous les pays de Picardie, Brie, & Champaigne, ainsi que son petit fils Hugues le Grand sur les terres de France, & finages de Paris, & sur les Prouinces qui sont dés la Seine iusques au Loire. Et à voir les façons des Comtes Hugues & Hebert, on eut dit que l'vn se tenoit neutre pour ioüer la farce au proufit de l'autre: & que le second se mutinoit pour intimider le Roy, & tirer de luy par force l'auancement de sa maison. Ce pendant les Normands, contre lesquels Hebert & Hugues estoyent irritez, à cause qu'ils auoyent fauorisé Raoul faisant guerre à Hebert, ayant fait quelque course le long du Loyre où ils se tenoyent, (par là

Guillaume de Nangis en sa Chroniq.

Grandeur du Duc de Normãdie.

Entreueuë des seigneurs de France.

Mariage du Duc d'Aquitaine auec la fille de Normãdie.

Hugues Comte de Paris fiance la fille du Roy d'Angleterre.

L'an neuf cens vingt & sept.

Occurences donnans de grands effroys au Roy Raoul.

Hugues le Grãd negotie la paix entre Raoul et Hebert.

Comté de Laon donnée à Hebert.

Richesses de Hebert, & de Hugues le Grand, & leurs ruses.

Autre guerre cõtre les Normands.

(par là on voit que c'estoyent les troupes de Gerlon Comte de Bloys,non encore domiciliées, ou ayans terre) furent poursuiuis par ces deux Princes, lesquels les assiegeás, tant s'en fault que leur feissent dommage,que plustost les assiegeans semblerent auoir du pire, veu qu'il est dit, qu'ils leur accorderent la paix, & que receuans ostages d'eux, il leur permirent de conquerir terres és finages de Nantes. Ceste mesme année encore Hugue Roy d'Arles & d'Italie, oyant & sçachant auec quelle legereté & inconstance les Italiens se resoluoyent de le chasser, & rappeller Rodolphe, ou Raoul Roy de Bourgoigne son competiteur: pour empescher, & les desseins de Raoul, & les menées des Italiens de la faction contraire, il prattiqua l'accord auec le susdit Raoul Roy Bourguignon, luy rendant & quittant toutes les villes & terres qu'il auoit en Gaule, & faisant iurer Raoul de ne se mettre en aucun deuoir de passer en Italie. Ce ne fut pas tout si encore il n'eut asseuré son cas auec le Duc de Bourgoigne Raoul Roy de France, auec lequel il capitula de telle sorte que pour auoir appuy de luy & de ses alliez, si par cas Raoul luy vouloit fausser sa promesse, il donna la Principaulté de Viennois, qu'à present on appelle Dauphiné, à Eude ou Eon, fils aisné de Hebert de Vermandois. Mais afin qu'il ne semble que Floard annaliste de Rheims, se contredit faisant que Hugues dóne tout son bien de Gaule à Raoul Roy de Bourgoigne: il fault vser de ceste exception que le pays Viennois luy demouroit pour en disposer: & lequel quoy qu'il eut donné au fils de Hebert, si est-ce que iamais Eude n'en eut la iouïssance: & cependant Raoul deuoit iouïr du reste de tout le Royaume d'Arles, de l'estendue duquel nous auons parlé cy deuant. Et ce passa la plus-part de cecy l'an de nostre salut neuf cens vingt & huit, auquel temps Hebert (comme i'ay dit au chapitre precedent) faignant de laisser fort enuis la deffense de la cause de son prisonnier le Roy Charles, se dispensa du tout des remords que luy donnoit sa conscience, & oublia sa resolution sur la deliurance du Roy, & mesprisa la promesse qu'il en auoit fait au Pape, comme celuy qui n'ignoroit, & la corruption du Pontife, & les conspiratiós qu'on bastissoit contre luy en Toscane. Afin donc d'asseurer le Roy Raoul auec lequel il s'estoit reconcilié, il remit le pauure Roy en prison, où fut faite la cession du Royaume és mains de Raoul, ainsi que dit est cy dessus, & d'où s'ensuiuit vne si grande tristesse pour le pauure Roy, que l'an ensuyuant qui fut neuf cens vingt & neuf, il deceda à Peronne. Mais auant que cela aduint, le pays Lorrain fut grandement affligé de guerre, d'autant que l'Empereur Henry y enuoya ses forces contre Boson frere du Roy Raoul, qui commandoit en ce cartier de l'ancienne Bourgoigne, où est à present partie du pays des Suisses, auoisinant le Royaume de Lothreich: & cecy pour autant que Boson ne vouloit recognoistre l'Empereur pour souuerain, ny luy faire hommage de ses terres. En fin apres plusieurs degasts & escarmouches d'vne part & d'autre, où l'Empereur fut presque tousiours victorieux, Henry voyant la sagesse de Boson, le feit appeller pour parlementer auec luy, & iceluy y estant venu, Henry le trouua tant à son gré, qu'il le receut en grace & luy rendit toutes les places qu'il luy auoit ostées durant la guerre: & Boson pour recognoistre ceste courtoisie de l'Empereur, luy iura la foy & hommage, apres que Henry eut appaisé les discordes qui estoyent entre ce Boson & Giselbert, & autres Princes de Lorraine.

Hugues d'Arles roy d'Italie asseure son estat & comment.

Luithprãd li. 3. ch. 13.

Pays de Viénois dõné à vn des enfans de Hebert.

Floard en l'histoire de Rheims.

L'an neuf cens vingt & huit.

Guerre en Lorraine et pourquoy.

Ces terres estoyẽt du Royaume de Lorraine.

Accord entre l'Empereur Hẽry & Bosõ frere de Raoul.

Des choses qui succederent en Gaule, iusques à la mort du Roy Raoul.
CHAPITRE. LXXVI.

APres la mort du Roy Charles, laquelle aduint l'an de grace neuf cens ving & neuf, les Comtes Hebert & Hugues le Grand despitez de ce que Boson frere de Raoul s'estoit ligué auec Henry, & qu'il recognoissoit l'Empereur pour souuerain, luy feirét guerre, non que ouuertement ils deissent que ce fut pour ceste occasion, ains se couuroyent d'vne autre pretente, pour ce que Boson auoit fait tort à quelques vassaulx de Rhotilde belle mere de Hugues, & femme du deffunct Roy Robert, sœur du Comte de Vermandois n'aguere decedée, & le tort desquels ces deux seigneurs acomptoyent comme fait à leur propre personne. Donc pour venger ceste iniure, ils mirent des soldats en campaigne, & furét assieger Victry

L'an neuf cens vingt & neuf.

Hebert & Hugues font la guerre à Boson frere de Raoul et pourquoy.

Victry pris sur Boson par les Cōtes. appartenant au susdit Boson & où il auoit mis garnison, & en fin le prindrēt par force. Mais tandis que les deux Comtes faisoyent guerre au frere du Roy sans que Raoul osast s'en mesler, ny donner ayde ou faueur à Boson, ou (peut estre) ne le voulant pour estre fasché qu'il se fut soumis à l'Empereur, au grand preiudice de la couronne de France, voicy que la discorde se campa és cœurs de Hebert & Hugues, & les rendit ennemys, & cecy pour vne occasion fort legere : à sçauoir pour autant que Hugues auoit attiré à soy Herluin qui estoit vassal de Hebert, & auoit receu de luy les foy & hommage, & Hebert en contre-eschange auoit fait le semblable à l'endroit d'vn de la maison, & qui estoit pensionaire de Hugues, appellé Hilduin : & peu s'en fallut que cecy ne tournast à consequence, mais leurs amys tant d'vn costé que d'autre s'empescherent pour les accorder, voyans les pratiques qui se dressoyent depuis la mort du Roy Charles, y en ayant plusieurs, lesquels ne desiroyent que brouiller les cartes : ce qui leur seroit aisé à faire, ces Comtes estans en discorde. En celle saison les Danoys sous la conduite d'vn chef appellé Siffroy, coururent toute la plage & coste du Bolonois & Picardie, saisissans la ville de Guisnes, laquelle sans congé du Comte de Flandres Arnoul surnommé le Grand, ils fortifierent & remparerent, faisant vn double fossé tout à l'entour: & d'autant que ce pays estoit lors, peu s'en fault, desert, & que Siffroy trouua moyen de faire paix auec Arnoul, il obtint aussi & la ville de Guisnes, & les terres & finages qui en dependent en proprieté, moyennant l'hommage & sermēt de fidelité comme releuant du Comte de Flandres. Le Danoys quelque temps apres pour recognoissance de telle reception, & de la grace que le Flamand luy auoit faite, ayant rencontré fortuitement aux champs Estrude fille du Comte Arnoul, ne faillit de l'a rauir & violer, l'a detenant quelques iours à Guisnes en faisant à son plaisir. Mais aduerty de l'appareil que le Comte faisoit pour l'aller assieger, & se venger de l'iniure receuë, n'ayant Siffroy aucun qui le garentit, & qui fut pour deffendre sa cause, il se pendit miserablement, laissant la Princesse enceinte, laquelle au bout des neuf moys accoucha d'vn fils qui fut nommé Adolphe, & est le premier Comte de Guisnes, & duquel les autres ont depuis pris leur origine. Et en cecy il semble que la race de Baudoüin surnommé Bras de fer, porta la penitence du peché du chef de la famille, lequel comme auons dit, rauit Iudith fille de Charles le Chauue, lequel rapt en lieu d'estre puny, fut cause que Baudoüin fut le premier Comte de Flandres. Mais en cest endroit Arnoul ne fut si doux que le Roy Chauue, vsant de telle rigueur au Danoys son vassal, lequel poussé & transporté d'amour auoit rauy sa fille, veu que le Roy excusa la faulte aduenue par transport d'amour, & cestuy ne voulut receuoir excuse quelconque: bien imita il la douceur du Roy, en ce qu'il ordonna que le fruit issu du rauisseur de sa fille, ioüiroit de la terre qu'il auoit donnée au sus-dit Siffroy, laquelle il erigea en Comté, comme ses predecesseurs auoyent fait d'autres terres, & pource portoyēt ils le tiltre de Marquis & de Comtes, chefs des Comtes. Reuenans au propos de la querelle des Comtes Hebert & Hugues contre Boson frere de Raoul, y ayant eu quelque accord, Victry fut rendu au Bourguignon, mais la discorde se reschaufant, Hebert qui fut des plus rusez Princes de son siecle, le recouura par fraude & trahison, mais il n'en ioüist guere longuement, à cause que Boson secouru par les Imperiaux reprit non seulement Victry, ains encore Moson, & autres places luy apartenans, tant en Champaigne qu'en Lorraine. Par ainsi ne fault s'esbahir si lon voit tant de ruines anciennes en plusieurs endroits de ce Royaume, & si l'on trouue des noms des villes qui furent iadis, desquelles on ne sçauroit rendre raison à present. Et se passerent ces choses sur le commencement de l'an de nostre salut neuf cens trente, durant lequel les Normands qui ne pouuoyent se desaccoustumer de faire pillages, & de tascher de gaigner terre pour leur demeure, furent courir iusques en Aquitaine, contre lesquels fut le Roy Raoul, & les trouuant au terroir Limosin, chargez des despouilles de Perigort, Engoulmois, & Saintonge (ayant en sa compaignie Guillaume dit Taille-fer Comte d'Engoulesme, & Guillaume Comte de Perigueux) il les deffeit tellement que presque il n'en laissa vn seul en vie : & fut ceste victoire si agreable à ceux d'Aquitaine, que la noblesse laquelle au parauant obeissoit fort enuis à Raoul, se luy rendit, & ploïable & obeissante. Et deuenant espouuentable à ses haineux, rompit le coup à ceux qui pratiquoyent le retour du fils du Simple en France, & feit tant que la

Discorde entre Hugues & Hebert.

Iadis ces vassaux estoyent appellez fidelles pour la foy qu'ils iuroyent à leurs seigneurs.

Siffroy Danois court le Bolonois.

Guines fortifiée par Siffroy Danois.

Guines dōnée au Danois par Arnoul premier du nō Comte de Flandres.

Rapt de Siffroy en la fille d'Arnoul, & mort miserable du Danois.

Comtes de Guines d'ou descendus.

Voy Meier Annaliste de Flādres liure 2.

Adolphe fils de Siffroy 1. Cōte de Guines.

Ancië tiltre des Cōtes de Flandres.

L'an 930.

Normands font courses en Aquitaine.

Raoul deffait les Normands en Limosin.

que la discorde qui estoit entre Boson son frere, & les Comtes de Paris & de Vermandois, & laquelle mettoit toute la France en combustion, fut assoupie, & les guerres ciuiles enseuelies en ce Royaume. Et d'autant que cy dessus nous auons veu comme Hugues d'Arles auoit donné le pays de Viennois à Eude fils de Hebert, il fault sçauoir que Charles Constantin fils de Louys l'aueugle, & petit fils de Boson iadis Roy de Prouence, s'en empara : ce que sçachant le Roy Raoul, alla en Dauphiné, & contraignit le Bosoniste de luy faire hommage comme à son souuerain. Or si la France estoit affligée, moins n'en auoyent les pays qui l'auoisinent, & afin que ie commence par l'Italie, iadis dame de presque tout le monde, il est à noter qu'elle estoit tourmentée par vne infinité de tyrans, chascun s'attribuant vne fort grande authorité, & telle que le sainct siege estoit exposé au plaisir de ces seigneurs sans iustice. Et que cecy soit vray, qu'on lise Luithpräd sur la creation du Pape Iean dixiéme du nom, que d'aucuns (faulcement) font onziéme : & là on verra comme Theodore Comtesse & femme de si haute entreprise, qu'elle seule commandoit sur la cité de Rome, ayant vne affection impudique sur Iean Archeuesque de Rauéne, feit tant que contre les saincts Canons, son amoureux fut esleu souuerain chef de l'Eglise Chrestienne, quoy que fort ieune, mal nommé, & adonné à toute vilenie, & la vie folle duquel, & ses amours, & lascifs concubinages ont donné occasion (ainsi qu'ailleurs i'ay dit) de l'opinion qu'on a de Ieanne la Papesse. Or auoit celle folle femme vne sienne sœur aussi chaste qu'elle, nommée Marozie, espouse de Guy Comte de Toscane, laquelle haïssoit à mort le Pape, non pour ce qu'il se ioüoit à sa sœur, car ceste-cy auoit fait le semblable auec Sergie septiéme, & duquel elle eut vn fils, qui fut aussi Pape, & se nomma Iean onziéme du nom, & successeur d'Estienne septiéme : mais elle le haioit à cause que le Pape souffroit que son frere nommé Pierre gouuernast tout, & le Pape adonné à ses plaisirs, cestuy manioit les affaires de la police. Pource le Comte Guy, ayant intention de s'aggrandir, se resolut de chasser ce Pape, à cecy poussé par Marozie (que Luithprand appelle Courtisane Romaine) & pour ce faire il feit entrer dedans Rome grand nombre de soldats, lesquels vn iour que le Pape estoit en son Palais à sainct Iean de Latran, ces gens armez y entrerent, tuans Pierre deuant le Pape son frere, & prenans la saincteté luy feirent espouser vne prison, où ce miserable Prelat indigne d'vn si sainct lieu finit ses iours y estant suffoqué par les ministres du Comte, & de la paillarde Marozie : & ainsi Iean ayant esté auancé par vne folle femelle, perit par les ruses & meschancetez de la plus lasciue & detestable femme de l'vniuers : ce qu'elle monstra bien lors que Guy son mary estant mort (punition diuine) peu de temps apres auoir fait occir le Pape, elle fut si effrontée que de solliciter le frere de son mary à l'espouser, luy faisant entendre que par autre moyen il ne pouuoit venir à la seigneurie de la cité de Rome, & à laquelle Hugues prestant l'oreille l'espousa, dequoy il fut tout aussi tost puny, estant chassé honteusement de Rome. Contre ceste louue furent faits des vers que Luithprand allegue en son histoire & desquels ie vous en proposeray quelques vns qui sont de telle sorte.

Discordes appaisées par Raoul entre les Princes.

Charles Cõstantin Cõte de Vien ne fait hõmage à Raoul.

Luithpräd li.2.ch.13.

Theodore dame Romaine.

Marozie femme de Guy Cõte de Toscane.

Prison & mort du Pape Iean dixiéme.

Luithpräd li.3.ch.12.

Inceste de Marozie.

Quid Veneris facibus compulsa Marozia sæuis?
Coniugis ecce tui spectas tu suauia fratris,
Nubere Germanis satagens Herodia binis:
Immemor aspiceris præcepti cæca Ioannis
Qui fratri vetuit, fratris violare maritam.
Aduenit optatus ceu bos tibi ductus ad aram
Rex Hugo, Romanam potius commotus ob vrbem:
Quid iuuat (ô scelerata!) virum sic perdere sanctum
Crimine dum tanto satagis regina videri?
Amittas magnam domino tu iudice Romam.

Vers de Luithpräd contre Marozie.

Tel estant l'estat d'Italie, l'Allemaigne auoit les Bulgares & Hongres qui l'a tourmentoyent, l'Angleterre voyoit diuision entre les freres, de sorte que Adalestan chassa Elduin du pays Anglois, lequel estant sur mer fut sumergé par tempeste, & en-

Germanie affligée par les Hõgres.

Diuision entre les freres en Angleterre.
Bulgares font la guerre aux Grecs.
Henry l'oiseleur Emper. de nõ sans effect.
Emme espouse de Raoul, oste le chasteau d'Aualon à celuy qui en estoit seigneur.
L'an 931.
Guerre en Bourgoig.
Guerre entre Boson frere de Raoul, & Giselbert duc Lorraĩ.
Hebert de Vermãdois se reuolte cõtre Raoul
Arras appartenant à Hebert assiegé par Raoul.
Hẽry passe en Gaule au secours de Hebert.
Hugues Cõte de Paris vers l'Em.
Citez de Rheims et Chaalõs ostées à Hebert.
Laon assiegée et prise par Raoul.
Hugues fils de Hebert osté de l'Archeuesché de Rheims.
Bonõ Euesque de Chalons remis en sõ siege.
Gislebert et Richard

terré à Bologne, luy faisant faire ses obseques Adolphe Comte du pays des anciens Morins. L'Empire de Grece auoit les Bulgares en barbe, qui contraignirent l'Empereur de Constantinople Constantin & son lieutenant general Romain, à faire auec eux alliance & à leur payer certain tribut annuel. En somme il y auoit peu de regions en la Chrestienté, esquelles la majesté Royale fut respectée : & quant à l'Empire Occidental, il estoit tout tronçonné à pieces, & Henry surnommé l'Oiseleur n'en auoit que le nom sans qu'il commandast ailleurs que sur la Germanie, & sur la portion de Lorraine rauie à Charles. Le bon Roy Raoul pensoit auoir planté la paix en France ayant appaisé les querelles d'entre son frere Boson & les Comtes, mais il veit la sedition suscitée en son propre pays de Bourgoigne, & par ses suiets, l'occasion en estant telle. Emme espouse du Roy, desireuse d'auoir le Chasteau d'Aualon, pour ce que le logis & le lieu luy estoit agreable, ne le pouuant auoir par don ny vente du proprietaire, y proceda par voye de fait, & luy osta par force : or en estoit seigneur vn Comte Gislebert fils de Manassé, lequel se ressentant de cecy, & voulant en auoir raison, en lieu de demander iustice au Roy, se resolut de faire la guerre. A ceste cause l'an neuf cens trente & vn attirant à son party Richard fils du Comte Warner, qui mourut à la bataille contre les Normands l'an neuf cens vingt & cinq, se mit en deuoir de recouurer sa perte, & se reuolta contre son Prince. Et tandis que Raoul se mettoit en peine de les dompter & chastier de leur rebellion, il se veit assailly d'vn autre costé beaucoup plus à craindre, d'autant que son frere Boson ayant guerre contre Giselbert Duc Lorrain, se reuolta de l'Empereur, & suiuit le party de Raoul, lequel le secourut d'hõmes, & d'argẽt pour recouurer quelque place que Giselbert luy auoit prise. Or le Cõte Hebert qui auoit vne mauuaise volonté contre Raoul, cõme celuy qui se souuenoit encore du Cõté de Laon que le Roy luy auoit refusé, prit occasion de s'en ressentir en cest endroit, de sorte que soustenant la cause du Lorrain Giselbert, il poursuiuit Boson, pour se vẽger du tort fait aux vassaux de Rhotilde: & ainsi il se declara ouuertement ennemy de Raoul. Ce qui fut cause que Raoul gaignãt Hugues Comte de Paris, afin qu'il ne se ioignit à son oncle, & que ces deux si puissans vnis, ne le ruinassent : & ainsi fortifié fut sur les terres de Hebert, esquelles il prit quelques places, & fut assieger la ville d'Arras appartenãt au susdit seigneur de Vermãdois. Lequel irrité plus que iamais, & ne vomissant que menaces, ny respirant que desirs de vengeance, se retira vers l'Empereur Henry sous la sauuegarde duquel, il mit & ses biens & sa personne, le priant de le secourir contre la tyrannie de Raoul, vsurpant iniustement les terres de ses propres suiets. L'Empereur qui estoit passé en Gaule tant pour l'affaire de Giselbert, que pour secourir Hebert qu'il voioit souffrir pour auoir fauorisé son vassal le Duc de Lorraine, s'apprestoit pour courir sus à Raoul, ne sçachant le fonds du sac, ny la cause de ceste charité du Vermandois enuers Giselbert : mais Raoul luy enuoyant Hugues Prince de France, & Comte de Paris, luy feit entendre la verité du fait, & gaigna si bien le cœur de Henry, que laissant Hebert sans support, il s'en retourna en Allemaigne. Hebert desnué de secours fut bien esbahy, mais non pourtant s'humilia-il à son Roy, ains souffrit auant que de vouloir s'abaisser, que les villes de Chaalons, & de Rheims luy fussent ostées, & se retirant à Laon il y fut assiegé, & quelque resistance qu'il feit, si fallut-il rendre la ville au Roy. Ainsi estant Hebert vaincu, le Roy osta l'Archeuesché de Rheims à Hugues fils de Hebert, le disant incapable de telle dignité, ce qui depuis causa de grandes guerres, & en son lieu il mit vn sien familier & domestique appellé Artolde, tant bien estoit lors obseruée la discipline Ecclesiastique par la Gaule, que les elections & toute voye ordinaire establie par les saincts Canons, y estoit abolie. Et d'autant que Raoul auoit aussi deposé l'Euesque de Chaalons appellé Bonon, luy mettant sus qu'il suiuoit le party de son aduersaire, Hugues feit tant enuers le Roy qu'il fut restitué en son siege : à cecy consentant Raoul afin que Hugues ne se mal-contentast, & ne luy ioüast quelque mauuais tour pour se venger du refus, tant ces Princes estoyent loyaux, qui pour peu de chose violoyent & foy & parolle & promesse. Cependant Raoul passa en Bourgoigne contre les Comtes Gislebert & Richard, sur lesquels ayant pris quelques places, les estonna tellement que craignans de tout perdre, ils vindrent tous à composition & se soumirent à la volonté du Roy, qui leur pardonna leur faulte, & rendit leurs terres. En ce mesme temps le

reste des

reste des Bretons qui pour la crainte des assaults que leur faisoit le Duc Rou de Normandie, & pour euiter les courses des Normands qui se tenoyent le long du Loire, s'estoyent retirez le long des haures de la mer, & és terres des Bretons Bretonnans, conspirans tous ensemble sous la conduite de Inhael Berenger issu du sang des Roys de Bretaigne vindrent se ruer sur les vsurpateurs de leur bien, & tant qu'ils en trouuerent en leur pays, ils les passerent, auec leur chef nommé Felecam, tous sans pas vn en excepter, au fil de l'espée, & aduint ceste belle & memorable deffaite audit an neuf cens trente & vn, & au moys de Septembre & iour dedié à la solennelle memoire de sainct Michel Archange & vray protecteur de la Gaule. Mais Incon qui estoit Capitaine des Normands d'entour le Loire, vint auec grandes forces sur les victorieux, lesquels il batit & chassa du pays Nantois, les contraignant de s'enfuir, & à Inhael Berenger il osta le Comté de Renes, duquel depuis les Normands furent priuez par Alain Barbe-torte, lequel recouura vaillamment le Duché de Bretaigne. Les affaires de Raoul succedans comme à souhait par la France, & chascun luy portant affection, voicy que Raymond, ou Ragemond Comte de Thoulouse (par aucuns appellé Prince d'Aquitaine) & Ermand Comte de Gothie, c'est à dire de Languedoch, & Lacinaire Gascon, & Prince des Gascons (par là vous voyez que le Duc d'Aquitaine ne commandoit pas sur la Gascoigne, si l'on ne veut dire que ce Lacinaire estoit seigneur de Bearn, ce que ie ne veux du tout reietter, & neantmoins estoit-il plus que de seigneur de Bearn, puis qu'il auoisinoit le Languedoch) vindrent vers Raoul, & luy feirent hommage de leurs terres, à quoy Raoul ne les auoit peu encore attirer, ny contraindre. Au reste ie pense que cest Ermand appellé Comte de Gothie, estoit Comte de Carcassonne, & pere de celuy Arnauld, lequel sous le Roy Lothaire fils de Louys d'Outre-mer, donna commencement à l'illustre maison de Foix, d'autant que les Comtes de Thoulouse, Carcassonne, & sainct Gilles estoyent desia separez l'vne de l'autre, en chascun y ayant seigneur qui y commandoit, bien que les maisons de Thoulouse & sainct Gilles ayent esté reünies lors que l'vn ou l'autre des Comtes venoit à mourir sans hoir de son corps, & que le viuant comme le plus proche succedoit à l'heritage. Or retournons à noz guerres d'entre les seigneurs de France: Tandis que Raoul estoit apres ou ces hommages, ou ses affaires de Bourgoigne, Hugues le Grand commandoit en France comme son Lieutenant general, & Hebert continuoit en ses reuoltes, de sorte que ayant intelligence auec Eberad frere de celuy Herloin que Hugues luy auoit suborné, il recouura le chasteau & forteresse de Ham assise sur la Somme, & de son Comté de Vermandois: mais Hugues qui voyoit que la ville d'Amiens flechissoit du costé de Hebert, y fut auec les forces du Royaume ayant à sa suitte plusieurs Euesques (lors meilleurs guerriers qu'Ecclesiastiques) fut l'assieger, mais les citoyens qui ne vouloyent voir la ruyne du pays luy obeirent, & donnerent des ostages pour asseurance de leur foy enuers le Roy: qui fut cause qu'il leua le siege, & s'en alla à sainct Quentin, qui luy fut rendu par composition deux moys apres qu'il y eut tenu le siege: & aduindrent ces choses en l'an de nostre salut neuf cens trente deux: de là fut à Peronne ancien heritage de Hebert, mais les habitans se deffendirent si bien, qu'il s'en alla auec sa courte honte. Or Giselbert estoit venu au secours de Hebert, où il ne feit rien, d'autant que Hugues le prattiqua si bien, que le Lorrain se retira en son pays auec ses forces, ayant salué le Roy Raoul, lequel accompaigné de Hugues son beau-frere, fut au siege de Ham, les garnisons duquel lieu promirent la foy à Raoul, & luy donnerent ostages: ce qui contraignit Hebert de se retirer derechef en Allemaigne, pour auoir aide & secours de l'Empereur, tant estoyent ces Princes acharnez l'vn sur l'autre, que le sang qui les lioit de parenté ne les destournoit point de desirer la ruine l'vn de l'autre: tellement que le beau-frere haioit à mort son allié, & ceux-cy pourchassoyent la deffaite de celuy qui estoit cause de leur origine: mais Hugues aymoit mieux sa sœur, que non pas le mary de sa sœur. Boson frere de Raoul estoit homme par trop remuant & querelleux, comme celuy qui n'estoit iamais sans auoir noise à quelcun: de sorte qu'ayant cessé de s'attaquer à Giselbert Lorrain, il se print à Bernoin Euesque de Verdun, les terres duquel il pilla & saccagea, ainsi que pourrez lyre és antiquitez de la Gaule Belgique faites par Richard de Wassebourg. Con-

Bretons deffont les Normāds.
Quand aduint la deffaite des Normands par les Bretons.
Incon Capitaine Normand deffait les Bretons.
Luithprād le nomme ainsi li. 5. ch. 14.
Princes de Languedoc & Gascoigne font hommage à Raoul.
Ermand Comte de Carcassonne source de la maisō de Foix.
Ham chasteau en Vermandois pris par Hebert
Amiens se rend à Hugues.
L'an 932.
Sainct Quētin rendu par composition à Hugues.
Peronne assiegée en vain par Hugues.
Ham remis sous l'obeïssance du Roy Raoul.
Hebert fugitif en Allemaigne.
Guerre entre Boson frere de Raoul, & l'Euesque de Verdun.
VVasseb. li. 2. des antiquitez.

L'an 933. tinuans celle guerre de France auec Hebert, en l'an de nostre salut neuf cens trente *Chasteau-Thierry assiegé par Raoul & pris par iceluy.* & troys, la ville & fort de Chasteau-Thierry assis sur le fleuue de Marne au pays de Brie, appartenant à Hebert, & de laquelle place iouissoit Eude son fils aisné, comme aussi il faisoit de Han, fut assiegé par le Roy Raoul, dedans estant pour le Vermandois vn Capitaine appellé Vallon, lequel soustint six moys le siege, & s'estant deffendu vaillamment, fallut en fin qu'il se rendit à Raoul: neantmoins peu de temps apres Hebert le recouura, comme aussi il feit sainct Quentin, les citoyens duquel rendirent la place à leur naturel seigneur, qui nonobstant n'en iouist guere longuement, *Roye prise par Hugues le Grand.* d'autant que Hugues le Grand luy osta & prit encor Roye, tandis que Eude fils de Hebert, sortant de Han, estoit allé faire des courses sur les terres & finages de Noyon & de Soissons. Raoul ce pendant auoit le vent en poupe, tellement que Charles Constantin issu du sang de Boson de Prouence, qui s'estoit emparé de la cité de *Vienne renduë à Raoul.* Vienne que Raoul Roy d'Italie auoit quitté à Raoul Roy de France, pour vn des enfans de Hebert, fallut que l'a quittast & mit entre les mains de ceux qui pour le Roy Raoul furent deputez pour l'a receuoir. Cest heur de Raoul comme il auoit incitez les Princes de Guienne & Languedoch à luy faire obeissance, induit aussi le Duc de *Guillaume Duc de Normãdie fait hõmage à Raoul.* Normandie Guillaume Longue-Espée, qui iusqu'à lors s'estoit tenu neutre, dependant de la volonté des Comtes de Vermandois, & de Senlis ses beaux-peres, à faire le semblable: si bien qu'il iura & feit le serment de fidelité au Roy, & releua de luy le Duché de Normandie. Et Raoul pour luy gratifier ceste obeissance & deuoir, luy donna quelques terres en Bretaigne, qui sont du costé du mont sainct Michel, le long de la marine, que d'autres tiennent auoir esté données à Rou ou Robert pere de Guillaume par le Roy Charles le Simple: mais il fault dire que l'vn & l'autre Roy eut fait ceste donation, mais que la confirmation d'icelle fut faite sous le Roy Raoul. Et *Mort de Emme femme de Raoul & fondation de l'Abbaie de S. Lomer de Bloys.* sur la fin de ceste année neuf cens trente & troys, mourut Emme Royne de France, espouse de Raoul, & sœur de Hugues Comte d'Anjou & de Paris, & Prince de France, ie n'ay point leu où elle fut enterrée, bien trouuay-ie qu'enuiron ce temps le Roy Raoul feit bastir l'Abbaye de sainct Lomer à Blois, & l'a dota & enrichit de grans reuenus, tant en Touraine qu'en Brie, & peut estre que ceste dame fut mise en l'Eglise de la fondation de son espoux. Vous auez ouy cy dessus comme Hebert recouura la ville de Chasteau-Thierry, mais il fault sçauoir que ce fut par le moyen d'vne tresue, & suyuant quelques conuentions par lesquelles les habitans s'estoyent deliurez du siege: d'autant que Hebert ne voulut tenir lesdictes conuentions, le Roy Raoul & son beau-frere le Comte Hugues vindrent encore r'assieger la ville *L'an 934. Chasteau-Thierry pris d'assault par Raoul.* susditte l'an de nostre salut neuf cens trente & quatre, & laquelle ils prindrent d'assault, non sans estonnement de Hebert, qui commença lors baisser son caquet: & n'ayant plus presque aucun lieu de retraite, il eut recours à l'Empereur Henry, lequel ayant pitié de luy, enuoya les Princes Giselbert & Eberard accompaignez d'aucuns Euesques de la Gaule Belgique vers le Roy Raoul, pour moyenner vne tresue de quelques moys entre luy & Hebert, attendans vne paix finale. Raoul qui vouloit faire plaisir à l'Empereur entendit à l'accord, & octroya les tresues qu'on de- *Articles de la tresue entre Raoul & Hebert.* mandoit és articles desquelles estoit contenu par precipu que Chasteau-Thierry demoureroit au Roy Raoul, & que Hebert auroit Han, & Peronne: & ainsi qu'il fut capitulé, les choses furent effectuées. Or estant la tresue expirée, Hebert qui ne pouuoit souffrir aucun delay pour le recouurement de ses terres, fut tout aussi tost en campaigne auec Giselbert & les forces de Lorraine, pour aller assieger la ville de sainct Quentin, vne de celles de son domaine. Mais ce dessein fut encore rompu d'autant que les tresues furent continuées iusques à l'annéee ensuyuant, en laquelle la paix fut du tout arrestée, durant lequel temps les Hongres furent saccager *Hongres chassez de Bourgoigne.* le pays de Bourgoigne, ayans passé le Rhin, mais sentant la venuë du Roy Raoul, ils passerent tout soudain les monts, & furent courir le pays d'Italie. Cependant y eut quelque reuolte en Aquitaine, de sorte que les habitans d'vn lieu appellé Viriliac, *Tumultes appaisez en Aquitaine.* que ie pense estre Orillac en Auuergne, chasserent leur seigneur qui estoit seruiteur de Raoul, & se fortifierent pour deffendre la place: mais le Roy y fut auec forces, & remit Geoffroy (ainsi s'appelloit le seigneur du lieu) en possession de sa place. Puis tenant son Parlement à Soissons, il y fut deliberé de la paix auec Hebert, & d'vn abouche-

abouchement auec Henry Roy de Germanie : & pour le pratiquer fut enuoyé Geoffroy sus-nommé, qui negotia si bien que non seulement l'Empereur Henry & le Roy de France, ains encore Raoul Roy de Bourgoigne se trouua en l'assemblée, & fut la paix confirmée entre ces Princes. Et ensemble faite entre le Roy Raoul & le Prince Hugues d'vn costé, & Hebert de l'autre, aduenuë l'an de nostre salut neuf cens trente & cinq, par laquelle Hebert recouura partie de ses seigneuries au Vermandoys, & Boson frere de Raoul obtint de l'Empereur les pieces qui estoyent de sa iurisdiction, & qu'il auoit perduës durant la guerre : mais Hugues ne voulant rendre sainct Quentin, il y fut forcé par l'armée des Lorrains & Saxons que Hebert y conduit, & auquel siege s'acheminant Boson frere de Raoul, qui venoit d'oster Dijon à vn autre Boson qui l'auoit vsurpé, il mourut en chemin, & fut son corps enterré honnorablement à Rheims, & en son lieu fut mis Hugues le Noir son frere. Au reste Hebert ayant recouuert sainct Quentin, il vouloit passer oultre, & retirer Laon des mains des Hugotiens, mais le Roy s'y apposant, Hebert fallut que quittast la partie. Et tandis qu'on estoit en ces compositions, & redditions de villes, les Normands feirent des courses, & sacs fort cruels en Berry & Touraine, gastans & destruisans le plat pays, emmenans le bestail, & rançonnans le pauure peuple : mais les citoyens des villes, & les paisans faisans le tocque-cein, leur donnerent dessus, osterent le butin, & les taillerent tous en pieces, se vengeans de leur extreme cruauté. Et sur le poinct que le Roy Raoul pensoit iouyr de celle paix que par son industrie il auoit donné à la France, il fut saisy de maladie (comme l'on dit) telle que celle de l'Empereur Arnoul, & de laquelle moururent & Sylle Romain, & le Roy Herode, à sçauoir du mal pediculaire, estant mangé de poux & de vers, de laquelle affligé estrangement, il mourut le quinziéme de Ianuier l'an neuf cens trente & six (d'autres disent trente & sept) estant allicté en la ville d'Auxerre, & fut porté son corps à Sens, & enterré en l'Eglise de saincte Colombe, où gisoit son predecesseur Richard premier Duc de Bourgoigne. Ce Prince est loué par le supplement d'Aymon d'auoir esté bon iusticier, & fort seuere contre ceux qui trauailloyent les Eglises, & qui sur tout les deffendit des courses des payens, par lesquels il entend les Normands & Danois non encore conuertis à la foy Chrestienne : mais il n'osta l'abomination par laquelle l'Eglise estoit prophanée, les lays portans le tiltre d'Abbez, & les Roys mettans les Euesques à leur fantasie, sans esgard aucun des constitutions des saincts Conciles : veu qu'il est dit que Raoul souffrit à son beau-frere Hugues le Grand de porter le nom d'Abbé, & auoir la iouyssance tout ainsi qu'auoit eu Robert son pere auant qu'il fut Roy. Au reste ce bon Prince Raoul mourut sans hoir de son corps, bien qu'il eut eu d'Emme son espouse vn fils nommé Louys, qui mourut estant fort ieune : & par là Vignier veut conclurre, suyuant Floard és Chroniques de Rheims, que Giselbert (que Paradin fait successeur de Raoul en Bourgoigne) n'estoit point son fils, ains du Comte Manassé, & qu'il ne luy succeda au Duché : comme ainsi soit, que Raoul estant mort, Hugues le Noir son frere se porta soudain pour Duc, & se saisit de la ville de Langres, de laquelle il fut depossedé par Louys d'Outre-mer, secouru par Hugues le Grand fils de Robert, lequel aspiroit aussi au Duché de Bourgoigne. Et quand tout est dit la raison est apparente en cest endroit, d'autant que les deux Hugues ayans partagé la Bourgoigne, nous trouuons qu'vn des fils d'Hugues le Grand appellé Othon, fut fait Duc de Bourgoigne, & la race duquel a continué iusques à la race des Valois venant par mariage à cest heritage, mais cest Othon y vint (dit-on) par mariage.

L'an 936. paix par la France.

Hebert remis en ses biens par le benefice de la paix.

Normands deffaits en Berry & Touraine.

De quelle maladie mourut Raoul l'an neuf cens trente & six.

Aymon li. 5. ch. 42.

Louanges de Raoul.

Raoul mourut sans hoir.

Hugues le Grand & Hugues frere de Raoul se partagët la Bourgoigne.

LOVYS SVRNOMME' D'OVTRE-MER fils de Charles le Simple vint à la couronne de France, & par quel moyen.

CHAPITRE LXXVII.



Sagesse & conscience de Hugues le Grand.

RAOVL mort, il sembloit que la couronne de France deust châger du tout de maistre, & que Hugues le Grand, ou autre de sa ligue deust l'vsurper sur Louys d'outremer fugitif auec sa mere en Angleterre: mais Hugues qui estoit des plus sages hommes de son temps, & assez conscientieux pour vn politique & ambicieux, ne se voulut auancer d'entreprendre ce qui auoit mal succedé à son pere, aymant mieux commander à vn Roy, & en faire vn à sa poste, que de se donner la couronne, & estre exposé a mille hazards, enuies & reuoltes. A ceste cause en la publique assemblée des Estats, comme les seigneurs fussent sur la deliberation de faire & créer vn Roy, ne pensans plus au fils du Simple, & voyans que Raoul de Bourgoigne estoit decedé sans enfans: ce Comte Hugues ayant le plus d'authorité que tout aultre, à cause de ses estats, luy estant Duc de France, & celuy qui, viuant Raoul, auoit esté son lieutenant general par toutes ses terres & seigneuries, donna conseil aux Princes de rappeller le vray heritier, qui estoit nourry chez son oncle Adelstan en la court d'Angleterre: d'autant que par ce moyen ils feroyent ce qui estoit selon le droit, & loix de France, & contenteroyent plusieurs, lesquels auoyent trouué mauuais que viuant Charles le Simple il y eut autre Roy que luy, & qu'apres sa mort, on auoit continué Raoul, sans faire droit à celuy auquel escheoit iustemēt la succession du Royaume. La Chronique de sainct Denys (suyuie par les annales de Normandie) tient que le Roy Adelstan d'Angleterre, aduerty de la mort de Raoul, voyant qu'il estoit temps de prendre la cause de son neueu Louys fils du Simple, enuoya des Embassadeurs, & de grans & riches presents au Duc de Normandie Guillaume Longue-Espée, pour obtenir de luy deux choses qu'il souhaitoit grandement: la premiere, qu'il luy pleut tenir la main à ce que son neueu Louys recouurast le droit qu'il auoit à la couronne de France: & l'autre que son plaisir fut de rendre à Alain Barbe-torte Comte de Bretaigne, ses terres qu'il luy detenoit, & de luy pardonner s'il l'auoit offencé, & le reprendre en grace. A quoy Guillaume condescendit de bon cœur, & ayant receu Alain, il escriuit à Hugues le Grand, & aux Euesques & seigneurs de France, qu'il leur souuinst du sang des Pepins, & de l'heritier legitime du Simple. Quoy qu'il en soit, ou que Hugues de son propre mouuement, ou sollicité par le Duc Normand, vsast de ce deuoir, si est-il asseuré que l'authorité de sa parolle eut tel effort, qu'il n'y eut aucun qui osast luy contredire, ains tous d'vn commun accord auoüerent, nommerent, & proclamerent pour leur Roy, Louys, absent pour lors en Angleterre. A ceste cause Hugues faisant venir Artolde Archeuesque de Rheims, le feit chef des Embassadeurs enuoyez à Adelstan, & Ogine, oncle & mere de Louys, afin qu'il pleust renuoyer le Roy appellé à la succession de ces ancestres. Les Embassadeurs passent la mer, sont receus par Adelstan, lequel prenant serment d'eux que leur desseing estoit de restituer le Royaume à son neueu, ne faillit aussi de leur liurer, mais non sans qu'ils ne laissassent des ostages en Angleterre, afin d'oster toute deffiance, & soupçon de tromperie. Et ainsi reuint en France Ogine femme de Charles, auec Louys son fils, au deuant duquel furent les Prelats & Princes François iusques à Boloigne, se trouuans sur le port, ainsi qu'il sortoit de son nauire, ayant plusieurs Euesques & seigneurs Anglois en sa compaignie, que son oncle luy auoit donné pour l'honnorer. Et de là il fut mené à Laon au moys de Iuillet de l'an neuf cens trēte & six, & le dix-neufiéme dudit moys de Iuing il fut sacré en la mesme cité de Laon: & couronné par les mains d'Artolde Archeuesque de Rheims, le Roy estant en l'an vingt & cinq de son aage, presens les Principaux seigneurs de France, & y assistant plus de vingt Euesques,

Estats assēblez pour créer vn Roy l'an 936.

Conseil de Hugues le Grād aux seigneurs & Prelats de France.

Guillaume de Nangis en sa chroniq.

Requeste du Roy Anglois au duc de Normandie.

Guillaume pratique le rappel de Louys.

Louys d'Outre-mer declairé Roy de France.

Embassadeurs enuoyez en Angleterre pour Louys.

Louys receu à Boloigne.

Louys d'Outre-mer sacré & couroné à Laō.

ques, chascun s'esiouïssant de ceste venuë. Cest acte genereux du Comte Hugues luy gaigna tellement le cœur de la noblesse, & communautez de France, que d'vn commun accord (ne se contentans qu'il fut Comte de Paris) on luy donna le tiltre de Prince, & grád Duc de Fráce, & ainsi le tesmoignét les Chroniques de sainct Denys escrites à la main : & estoit ceste dignité esgale à celle des anciens Maires du Palais, & plus grande que celle des Connestables, au rang desquels on met ce Comte Hugues pour ce respect, mais c'est à tort veu la differéce qu'ailleurs nous auons declairé estre entre ces dignitez. Au reste il est aisé à iuger que tout estant alteré pour lors en France, l'office de Cõnestable y estoit aussi en suspens veu l'incertitude des affaires, que les grans vouloyent auoir la charge des armées, qui est le propre d'vn Connestable, pour ce que l'authorité semble proceder plus de la force que de la iustice, i'entens en ceux qui regnent tyranniquement. Par ce moyen Hugues le Grand tint vn long temps le Roy Louys en bride, voyant que ces desseins tendoyent à la vengeance des torts faits au deffunct Roy son pere, laquelle il ne pouuoit faire sans ruiner Hugues, & toute sa maison: & ces deliberations du Roy furent cause du malheur de sa famille, & de sa propre calamité. Ce Roy espousa l'an 939. Gerberge veufue du deffunct Giselbert Duc de Lorraine fille de l'Empereur Henry, & sœur d'Othon surnommé le Grand, qui succeda à son pere Henry l'an neuf cens trente six, mourant Henry la mesme année que Raoul Roy de France & Duc de Bourgoigne. Or le susdit Giselbert estant poursuiuy par les troupes de l'Empereur Othon, & pensant se garétir se ietta tout à cheual dedans le Rhin, où il fut summergé, & noyé par la violence des ondes de ce grand fleuue. De ceste Geberge le Roy Louys eut cinq fils & vne fille (deux desquels ont esté obmis par Paradin en ces Genealogies) l'aisné desquels fut le Roy Lothaire, qui nasquit l'an neuf cens quarante & vn à Laon, & fut tenu sur les fonts par Guillaume Longue-Espée Duc de Normandie: le second nasquit aussi à Laon l'an neuf cens quarante & cinq, & fut nõmé Carloman, lequel fut en ostage pour le Roy son pere prisonnier des Normáds: lequel Carlomá mourut à Rouen surpris de maladie. Le troisiéme eut à nom Louys, nay l'an neuf cens quarante & huit, & tenu sur les fonts par Artolde Archeuesque de Rheims, & l'amy singulier du Roy, auquel il fioit ses plus grands affaires: & mourut cest enfant aagé de six ans, en la ville de Laon. Les quatriéme & cinquiéme furét Charles, & Henry Gemeaux, qui nasquirét l'an neuf cens cinquante & trois, & mourut Henry tost apres qu'il fut baptisé : & Charles fut depuis Duc de Lorraine, & celuy qui eut guerre contre Hue Capet sur la querelle du Royaume. Or fault noter (pour l'erreur de ceux qui ont escrit l'histoire) que les noms de Charles & Carloman sont vne mesme chose, & pource le Duc Lorrain portoit le surnom de ieune à cause de son frere Carloman : estant le nom de Carloman diminutif de Carles, ou Charles : de sorte que considerant cecy, & mettant les deux Roys Carlomans du sang Carlouinge entre les Charles, nous trouuerons que Charles neufiéme (que Dieu absolue) doit estre mis onziéme du nom entre les Roys de France appellez Charles. Au reste la fille de Louys d'Outre-mer se nomma Mathilde, de laquelle fut Parrin Conrad Duc de Lorraine l'an neuf cens quarante & huit, & eut elle pour mary Conrard Roy de la haulte Bourgoigne, duquel mariage vint Raoul Roy de la susditte Bourgoigne, & ses deux seurs Berthe & Bisle: la premiere fut mariée à Eude ou Odon, Comte de Chartres & de Bloys, fils de Thibault le Vieil: & Bisle fut espouse en premieres nopces de Ernest Duc de Sueue, duquel elle eut deux fils, à sçauoir Ernest & Hermand: & estant veufue, elle fut remariée à Conrad Empereur, fils d'Othon le Grand, duquel mariage vint Henry troisiéme du nom, auquel Raoul son oncle n'ayant aucun hoir donna le pays de la haulte Bourgoigne, qui par ce moyen fut vnie à la couronne Imperiale. Oultre les susdits enfans legitimes, le Roy Louys d'Outre-mer eut vn bastard nay auát son mariage, qui fut appellé Arnoul, & lequel il feit Archeuesque de Rheims: mais quand Capet vint à la couronne il le chassa de son siege, auquel il fut remis par l'authorité du Pape, ainsi que verrons (Dieu aidant) en son lieu: nous suffisant pour ceste fois de ceste Genealogie, d'autant qu'ailleurs nous deduirons celle de Charles Duc de Lorraine Reuenans donc à l'establissemét du regne de Louys d'Oultre-mer, qui fut vn merueilleux homme, & fort mescognoissant les plaisirs & seruices receus de quel que ce fut de ceux qui luy auoyent aidé à recouurer son heritage : dés

Les François font Hugues Duc de France.

Connestables supprimez sous les Roys du sang Carlouige.

Louys espousa la veufue de Giselbert Duc Lorrain.

Henry Emper. meurt l'an 936. & a pour successeur. Othon le Grand son fils.

Enfans de Louys de Outre-mer & de Geberge de Saxe.

Artolde Archeuesque de Rheims familier de Louys d'Outre-mer.

Charles et Carloman est vn mesme nom.

Il y a eu onze Roys Charles en France.

Fille de Louys d'Outre-mer à qui mariée & lignée sortie d'icelle.

Haute Bourgoig. cõme vnie à l'Empire.

Arnoul bastard de Louys d'Outre-mer Archeuesque de Rheims.

Louys d'Outre-mer fut ingrat.

qu'il fut sacré, se gouuernant du tout par le conseil du Duc de France Hugues, il s'en alla en Bourgoigne, s'estant saisy de la ville de Langres, & terres dependans d'icelle: & fut honnorablement receu par les Prelats & seigneurs Bourguignons qui luy feirent hommage, & donnerent cautions & ostages pour asseurance de leur foy, & promesse iurée. Et afin d'attirer le cœur des François, & appaiser la haine de ceux qui auoyent pris à contre-cœur les façons de faire de son predecesseur, il fut visiter son Royaume, & receuoir les foys & hommages des Princes, barons, villes, & communautez de la France, esperant par ce moyen se preualoir contre le Vermandois, qu'il auoit à contre-cœur, & auquel il deliberoit de ioüer vn mauuais party, qui fut cause qu'il n'alla point sur les terres de Hebert, soit qu'il les eut en haine, ou qu'il craignit y souffrir vn pareil desastre qu'auoit fait son pere le Simple: & ce qui luy faisoit esperer que facilement il se vengeroit de Hebert, estoit que Hugues estoit ennemy du Vermandois, n'estant encore assoupie la querelle qu'ils auoyent eu ensemble suyuãt ce que nous auons ia discouru. Et bien que ce Roy dressast subtilement ses desseins, si est-ce qu'il n'eut la prudence pour les affectuer, d'autant que trop tost il tascha de s'emanciper de ceux qui auoyent le maniement des effaires, & entendez comment. En l'an de nostre salut neuf cens trente & sept, il commença se fascher des deportemens du Comte de Paris Hugues, & se soustrahit, & osta de sa tutelle, ne l'appella plus au conseil, & ne feit rien selon la volonté d'iceluy, ny autre de sa famille, ains faisant venir sa mere Ogine à Laon, où le plus souuent il se tenoit, par l'aduis de laquelle il gouuernoit tout, desapointant les fauoris du grand Duc, & establissant ceux que sa mere vouloit, & desquels elle esperoit en temps & lieu tirer quelque agreable seruice. Mais Hugues qui estoit des plus sages & resolus hommes de son temps, voyant à quoy & la mere & le fils tendoyent, & cognoissant la violence des commandements & essays de ceste femme, prit aussi complot de ruser & l'vn & l'autre, & leur faire sentir les moiẽs qu'il auoit de leur nuire: & à ceste cause, se reconciliant auec son beau frere Hebert, luy rendit Chasteau-Thierry, & feirent eux deux alliance ensemble, deliberez de ne souffrir que le Roy, ny sa mere leur feissent autre traitement que celuy que meritoyẽt les grands seruices que Hugues auoit fait à la couronne. Ceste reconciliation estonna la mere Royne, & donna de grands sursaults au cœur du Roy, qui cogneut bien qu'il auoit affaire à des hommes mal aisez à tromper, & pour ce se rendit-il plus affable à Hugues que de coustume, ne luy refusant chose qu'il luy sceut demander. Cependant le Ciel menaçant la France des malheurs qui luy deuoyent aduenir, on veit au moys de Feburier dudit an neuf cens trente sept, sur le poinct du iour, qui estoit le quinziéme dudit moys, des troupes armées & sanglantes courir par l'air, l'espace de plus de deux heures, & iusqu'à ce que le soleil fut fort hault, lesquelles sembloyent couurir toute la face & campaigne celeste, non sans estonner le peuple qui craignoit luy deuoir succeder quelque grand desastre. Ce qui aduint l'année mesme, d'autant que les Hongres (peuple issu de la Scythie) ayans affaire auec les Germains, & iceux combatus, voyans que le pays leur estoit descouuert, & qu'aucun ne se mettoit en deffence, passerent oultre, & vindrent iusqu'au Rhin, qu'ils trauerserent, se iettans sur le pays de Lorraine: où estans & gastans tout, Erard qui commandoit du costé de Strasbourg, leur vint au deuant, accompaigné de Bertold seigneur, ou plustost gouuerneur de Brabant lesquels furent & vaincus & occis par les Hongres: lesquels orgueilleux de ceste victoire, s'espandirent par toute la Gaule, ruinans & demolissans les Eglises, tuãs les Prestres, & ne laissans rien qui ne portast marque de leur cruauté & tyrannie. Ils saccagerent le terroir d'Aix la Chapelle, de Treues, & de Mets, vindrent à Sens, puis reprenans la route vers le pays de Niuernois, coururent iusques en Aquitaine, puis en Languedoc & Prouence, ou ayans tout butiné, ils s'en allerent, vsans de toute insolence au riche pays d'Italie. Tandis que les Hongres rauageoyent la Gaule, courans le long d'icelle, tout ainsi qu'vn nuage orageux, les Bretons qui estoyent loing des coups de ces Barbares, voyans leur Alain fils de Mathuedor leur Prince de retour, se mettent en armes, & de toute leur puissance se delibererent de chasser les Normands qui vsurpoyent leur heritage: & y allerent de telle gaillardise qu'en peu de temps ils recouurerent la plus part des villes qu'on leur auoit ostées par la conniuence des Princes de France, qui pour garentir leurs terres, auoyent fait largesse du bien d'autruy, & donné

Louys reçoit les hõmages des seigneurs de Bourgoigne.

Louys visite la France & pour quoy.

Peu de sagesse de Louys d'outre-mer.

L'an 937.

Hugues le Grand mesprisé par Louys.

Ogine mere de Louys receuë au gouuernement.

Reconciliation des Cõtes Hugues et Hebert.

Signes au Ciel menaçans la France.

Aymon li. 5. ch. 42

Hongres passans le Rhin pillẽt le pays Lorrain.

Course des Hõgres par toutes les Gaules.

Bonfinie, hist. d'Hõgrie decade 1. li. 10.

Les Bretõs recouurent leur pays sur les Normands.

donné le pays Breton, qui est és entours de la cité de Nantes, laquelle aussi tombant en leurs mains, Alain surnommé Barbe-torte en fut fait Duc, cessant le nom Royal en ceste Prouince: & non pourtant fut-il seigneur de tout le pays, d'autant que Iuhael Berẽger cõmandoit sur la cité de Rhenes, & fut assez long temps la Bretaigne cõmandée par diuers seigneurs, d'où s'ensuiuirent plusieurs querelles, & guerres ciuiles. Au mesme temps viuoit en Gaule Foulques surnommé le Roux Comte d'Anjou, & lequel tenoit tout le pays Angeuin, à cause qu'apres la mort de Robert, le Roy Raoul l'en inuestit au grand preiudice de Hue le Grand, qui estoit seigneur legitime du pays d'Anjou, qui est outre Maienne. A ce Foulques le Roux succeda Foulques surnommé le Bon, qui feit le second de ses enfans, Ecclesiastique, & luy feit auoir l'Archeuesché de Tours (ainsi que dit la Chronique de sainct Denys) ou (comme tiennent les Annales d'Anjou) il fut Euesque du Puy en Velay: & auoit ce Comte vn frere nommé Guy, qu'on dit auoir esté Euesque de Soissons. La course des Hongres ayant estonné les François, auoit esté aussi cause d'appaiser leurs querelles, afin que des-vnis les Barbares ne peussent les vaincre & deffaire: chascun se tenant sur ses gardes, & le Roy vsant de tout deuoir pour entretenir les Princes en deuotiõ vers luy, & pour le support de sa couronne. Cela fut cause que l'an neuf cens trente & huit, Hugues le Grand, qui auoit autant de credit que iamais, feit tant enuers le Roy, que il le fleschist iusqu'à là, que de luy faire receuoir en grace, Hebert, qui auoit fait mourir le Simple. Mais cest accord estoit vne paix fourrée, d'autant que tant plus le Roy alloit en auant, & plus se mõstroit-il mal affectiõné à ceste race, sollicité encore de ce faire par la Royne sa mere qui faisant de la pleureuse pour la mort de son mary, aigrissoit son fils contre ceux qui plus que luy auoyent de puissance. Le Roy donc estant mal affectionné à ces Princes, osta quelques places par force à Hebert, & cõmença pratiquer auec Arnoul Cõte de Flandres, qu'il sçauoit estre ennemy de la maison des Hugoniens, & qui enuis voyoit rien qui attouchast de sang au Cõte de Vermandois. Or n'estoit encore le Roy marié, & n'auoit autre support que du tiltre Royal, assez vain, veu la misere du temps, & des cõseils de sa mere, & d'Artolde Archeuesque de Rheims: ce qui dõna occasion à Hugues le Grand, qui estoit encore ieune & gaillard de pratiquer le mariage pour luy-mesme de la sœur de l'Empereur Othon appellée Auine ou Aigonde, qui luy fut aisé à obtenir, veu sa puissance & richesses, & par ceste alliance il fortifia son party, & donna dequoy penser, & au Roy & à ses aduersaires. Ce fut lors que le Comte Hebert, sçachant que le Roy estoit allé en Flandres, pour s'allier d'Arnoul, & consulter sur les moyens de ruiner les Comtes, se rua sur le pays & finages suiets à l'Archeuesque de Rheims: en vsant ainsi, pour ce qu'Artolde qui tenoit ce siege, estoit aymé singulierement, & du Roy & de sa mere. Louys pour se venger de cecy, en lieu d'aller contre Hebert fut assieger Laon, qui tenoit pour Hebert, & l'ayant pris, le mit és mains, & sous la garde d'Eude fils aisné du susdit Hebert, qui suyuoit le party du Roy, & auoit abandonné son pere: ce que fait, Louys fut parlementer auec Hugues le Noir Duc en partie de Bourgoigne, & frere du Roy Raoul, qu'il se faisoit fort d'attirer à son party, & cependant Giselbert Duc de Lorraine vint auec grandes forces au secours de Hebert & d'Hugues, & prit le fort de Pierre-pont, resolu de se ioindre auec ses alliez & de combattre Louys s'il se mettoit en campaigne. Arnoul Comte de Flandres surnommé le Grand, homme sage, preuoyant le malheur qui aduiendroit si ceste querelle prenoit cours, il feit tant qu'il prattiqua des tresues pour quelque moys entre le Roy, & les Comtes: mais quelque accord qui se feit, si est-ce que iamais il n'y eut plus paix ferme, ny stable, entre le Roy & Hugues le Grand: on voit auiourd'huy les armes mises ius, & tout aussi tost on se mettoit en campaigne, & n'oyoit on parler que d'assaults & prises de villes, de combats & escarmouches, sans que toutesfois Hugues poursuiuit le droit que ceux de sa maison disoyent auoir en la couronne, pour raison de la succession tant d'Eude que de Robert, lesquels auoyent tous deux esté, & sacrez & couronnez pour Roys de France. Et bien que l'Anglois feit semblant de prendre à cœur la cause de Louys son neueu, si est-ce pourtant, qu'il y procedoit si froidement qu'ayant mis quelques vaisseaux sur mer pour le secourir, il ne feit autre chose que rader la coste de France, & soudain sans rien faire il se retira en son isle. Louys cependant qui auoit gaigné Hugues le noir frere du deffunct Roy Raoul, se mit en

Alain Barbe-torte Duc de Bretaigne.

Iuhael Cõte de Nantes.

Foulques le Roux Cõte d'Aniou.

Foulques le Bon, Cõte d'Aniou.

Guy fils de Foulques fait Euesque.

L'an 938.

Louys de Outre-mer reconcilié à Hebert de Vermandois.

Dissimulatio du Roy Louys 4. du nom.

Hugues le Grand espousa Aigonde sœur d'Othon Empereur.

Hebert fait des courses sur les terres de Rheims.

Eude fils de Hebert contre son pere.

Giselbert Duc Lorrain en Frãce pour Hebert.

Treues entre le Roy & les Cõtes.

Paix peu stable entre Louys & Hugues.

Adelstan vient au secours de Louys sans prendre terre.

ordre pour aller contre Hugues le Grand, & Guillaume Duc de Normandie son allié & complice: mais derechef fut faite la trefue laquelle dura pour celle année. Or l'an ensuyuant qui fut de nostre salut neuf cens trente neuf, Arnoul Comte de Flandres, ayant intelligence auec quelques vns de la garnison de Montreuil sur mer, le prit par trahison sur Erloin Comte, qui suiuoit le party de Hugues & du Normand: mais le Duc Guillaume donnant main forte a Erloin, la place fut reprise sur les Flamands: ce qui donna l'occasion de celle haine mortelle qui fut depuis entre le Comte de Flandres & le Duc de Normandie, laquelle causa tant de noises & querelles. Et d'autant que l'Empereur Othon estoit de la ligue des Comtes, & que les seigneurs Lorrains desiroyent de s'emanciper de son obeissance, il aduint que Giselbert Duc, & Othon, Isaac, & Thierry Comtes se reuoltans se retirerent aussi vers Louys Roy de France: non de desir de s'assuiettir, ains pour se fortifier de son ombre en l'vsurpation de la proprieté des terres qu'ils tenoyent en gouuernement, ou desquelles ils ioüissoyent seulement par vsufruit. Mais les Euesques du pays & Royaume Lorrain persisterent en la foy qu'ils auoyent iurée à Henry qui ioüissoit de la Principauté par celle transaction passée entre luy & Charles le Simple, laquelle nous auōs dit auoir esté abusiue, le Roy ne pouuant aliener le domaine de la couronne: & la cause qui rendit les Euesques si conscientieux, estoit la crainte qu'ils auoyent que l'Empereur ne feit mourir les ostages qu'il auoit d'eux pour asseurāce de leur fidelité. Cecy fut cause que Othon passant le Rhin, se monstra doux aux Euesques, & à leurs suiets, mais fort cruel aux terres de ceux qui s'estoyent retirez en France, qu'il brusla & saccagea auec autant ou plus de furie, qu'eussent sceu faire les Hongres, ny les Mahometistes. Et auant que se retirer en Allemaigne, il parla en secret auec le Duc de Normandie, & les Comtes Hugues de Paris, & Arnoul de Flandres: il y en a qui dient que par ce pourparler Arnoul feit renouueller la paix entre le Roy Louys, & les Duc de Normādie & Comtes Hugues, & Hebert, & encore celle d'Othon auec le Roy de France: mais le seigneur Richard de Vassebourg, accordant auec les Chroniques de Rheims, monstre le contraire, disant que Giselbert pratiqua Henry frere puisné d'Othon, luy persuadant de se faire Roy de Germanie, d'autant que le droit luy en appartenoit pour estre nay lors que son pere estoit Roy, là où Othon nasquit auant que son pere paruint à la dignité Imperiale. Et par ce moyen l'an de grace neuf cens quarante, Louys allié de ceux-cy, vint en Lorraine tout aussi tost que Othon se fut retiré, & entra iusqu'au pays d'Aussay, ou Elsace, ayant secrette intelligence auec Federic Euesque de Magonce qui luy mit quelques places en main, & entre autres Brissac qui est sur le Rhin, apartenant à Ebrard Comte, lequel estoit de l'alliance de Louys auec le Duc de Lorraine: & ainsi ne fault dire qu'il y eut paix entre les Princes, puis que si ouuertement ils se faisoyent la guerre. Othon voyant que Louys s'estoit retiré ayant fait son coup, ne tarda guere à recouurer les places perduës, & donnant la bataille à Giselbert & à ses complices, il eut la victoire, où Ebrard fut tué, & Giselbert fuyant & pensant se sauuer a nage, fut noyé & suffocqué dedans le Rhin, cōme dit auons cy dessus. Ceste victoire fut cause que Othon passant le Rhin reconquit tout le pays de Lorraine, & reprit la cité de Mets, où s'estoit retiré Federic Archeuesque de Magonce: & fut faite la paix bien tost apres entre Louys & Othon, par le mariage du Roy Louys auec Gerberge veufue du deffunct Giselbert Duc de Lorraine, quoy qu'aucuns tiennent que le Roy l'auoit espousée auant l'accord auec Othon, pensant par ce moyen s'affermir & establir en la ioüissance de Lorraine, mais il appert qu'il en fut debouté par l'Empereur: lequel estant en la Gaule Belgique les Comtes Hugues & Hebert furent vers luy, pour conferer & traitter de leurs affaires communs, & reuenans de ce pourparler, ils se ruerent sur le terroir de Rheims, où ils feirent de grands dommages. Et bien que le Duc de Normandie eut fait hommage au Roy Louys, & que de luy il eut receu l'inuestiture de son Duché, si est-ce qu'il vint au secours des Comtes lesquels tenoyent la cité de Rheims assiegée, laquelle six iours apres son arriuée au camp fut prise, & d'icelle on dechassa l'Archeuesque Artolde, auquel le Roy Louys quatriéme l'auoit donnée auec le Comté & finages d'icelle, & à ses successeurs pour en ioüyr à iamais: & au lieu d'Artolde fut mis Hugues fils de Hebert, qui en auoit esté dechassé auparauant. Apres la prise de Rheims, les Princes furent assieger Laon, mais le Roy y venant auec

Trefues de rechef entre les Princes. *L'an 939.* *D'où vint la haine entre les Duc de Normādie & Cōte de Flandres.* *Seigneurs de Lorraine rebelles à Othon Empereur.* *Euesques faintemēt suyuent le party de l'empereur Othon.* *Pourparler des Comtes auec Othō Empereur.* *Vassebourg liure 3. des antiquit.* *L'an 940.* *Giselbert fait reuolter Henry cōtre Othō son frere.* *Othon vainc les alliez de Louys en Lorraine.* *Lorraine reprise par Othon Empereur.* *Louys Roy de France espouse la veufue de Giselbert.* *Cité de Rheims prise par les Comtes.* *Laō assiegé en vain.*

auec Hugues le noir,& Guillaume Comte de Poitiers,il fallut qu'ils leuassent le siege. Et pour ce s'en allerent vers l'Empereur Othon, sous la sauuegarde duquel estans mis, Othon vint auec vne grande armée en France, & poursuyuit le Roy iusques en Bourgoigne: contraignit encore Hugues le noir, de iurer que iamais il n'entreprendroit rien contre les Comtes.

Hugues le Noir recõcilié aux Comtes par Othon Empereur.

Suite des guerres entre le Roy & les Comtes iusqu'à la mort du Comte Hebert de Vermandois. CHAPITRE LXXVIII.

AV reste ie ne veux oublier que plusieurs(entre lesquels est Nauclere) tiennent que ce fut sous Othon que le Royaume de la haulte Bourgoigne vint à l'Empire (bien que nous ayons monstré le contraire, suyuant les alliances des maisons de Saxe, & de Bourgoigne) disans que l'Empereur Othon detint si longuement captif Conrad fils de Raoul Roy de la haulte Bourgoigne, qu'il auoit pris par dol & surprise,que iamais il ne voulut souffrir qu'il sortist de prison,& le priua de sa dignité: mais la cause en est alleguée, & par le susdit Nauclere, & par l'histoire de Bourgoigne, d'autant que Boson frere de Conrad, auoit la nuit de Noël iniurié, & battu l'Euesque d'Arles en l'Eglise, pour ce que sans son congé & sans l'attendre, il auoit commencé l'office de minuit: dequoy esmeu Othon, feit le voyage de Bourgoigne, & l'assuiettit à l'Empire: tout ce que dessus estant aduenu l'an de grace neuf cens quarante, quoy que d'autres tel, qu'est Witichinde en l'histoire Saxonne, dient que cest assuiettissement de la haulte Bourgoigne fut fait l'an neuf cens quarante & vn,& soudain apres cecy s'ensuyuirent les trefues entre Othon & le Roy Louys d'Outre-mer, mais non auec les Comtes d'Anjou & Vermandoys, alliez du Duc de Normandie, & du Comte Arnoul de Flandres. En l'an neuf cens quarante & vn, les Euesques de France s'assemblans à Soissons pour la discorde qui estoit entre Hugues de Vermandois & Artolde, pour l'Archeuesché de Rheims, chascun se portant pour pasteur du lieu, il fut en fin arresté que Hugues, qui en auoit esté inuesty le premier, & confirmé en court de Rome, y demoureroit comme Prelat legitime: & quelque vertu qui fut en Artolde,il fut deposé,d'autant que contre les canons il auoit conniué à son intrusion faite par Raoul de Bourgoigne.Et pratiquerent cecy les Comtes pour se preualoir du pays Rhemois donné à l'Euesque, & afin que de là auant ils eussent moyen de faire desplaisir à Louys courant la Picardie. Tout ce discours vous fait voir euidemment, le peu de moyens que le Roy Louys auoit de faire, ce que fabuleusement plusieurs ont escrit, contre le Comte Hebert de Vermandoys pour sa vengeance, disant qu'il le feit pendre pres sainct Quentin, en vn lieu appellé Mont-Hebert: comme ainsi soit que pas vn estranger ne le confesse, & que les historiens du temps d'alors n'en dient mot, tels que sont Floard, Aymon, & Hugues de Fleury: & que dés que le Roy se fut declairé contre luy, & qu'aussi Hebert & Hugues eurent prises les armes contre Louys, il ne se trouue point que Hebert vint en court, tant s'en fault qu'il banquetast auec le Roy, ou qu'il se fiast entre ses mains, ny en lieu ou il ne se veit auoir l'aduantage. Oultre ce, la puissance du Roy estoit si foible, que quand bien il eut tenu le Comte Hebert entre ses mains, il se fut estimé heureux de rachapter la paix en le deliurant, veu qu'il ne luy fut onc possible d'appaiser les Comtes ny leurs alliez,depuis qu'ils luy eurent fait ouuertemẽt la guerre. Et estoit la misere du Royaume si exorbitante, que tous les torts & iniures faites & receuës, ne se vuidoyent par autre iustice, que par la violence & iniustice des armes: & qu'il soit ainsi,Gerland Archeuesque de Sens, ayant suiuy le party de Walon vassal de Hebert, du temps que Hebert auoit querelle auec Hugues le Grand, & pource ayãt chassé du terroir de Sens vn des domestiques & vassaulx d'Hugues, appellé Fromond, fut aussi dechassé de sa cité par Hugues, qui luy garda ce dent de laict long temps, & vengea ainsi son iniure particuliere, d'autant que ce Fromond estoit son lieutenant à Sens, & finages d'icelle ville. Or tandis que celle assemblée d'Euesques estoit à Soissons, le Roy Louys qui n'eut de sa vie vn bon iour de repos, passa en Bourgoigne pour gaigner vn Comte appellé Rotgaire, qui tenoit pour ses ennemys, & l'assaillant à l'improuiste le prit en sa

Conrad de Bourgoig. captif par l'empereur Othon.

Cecy est attribué au Roy de Prouece Boson.

L'an 941. Assemblée de Prelats à Soissons.

Hugues fils de Hebert remis en l'Archeuesché de Rheims.

Chose fabuleuse que Louys d'Outremer aye iamais fait pendre Hebert.

La iustice estoit iadis la force en France.

Gerland Archeuesque de Sens chassé de son siege par Hugues le Grand.

Louys d'Outre-mer en Bourgoig.

maison, mais tout aussi tost il le mit en liberté sous ceste conditiõ, que laissant la querelle de Hugues & Hebert, il seroit desormais bon amy des Cõtes Giselbert & Hugues le Noir, & ne porteroit plus les armes contre luy, qui estoit le vray, naturel & legitime Roy de France. Le Roy estant en Bourgoigne, fut aduerty que ses ennemys tenoyent la ville de Laon assiegée, ce qui le feit haster, pour aller l'a deffendre, secouru des Bourguignons de sa ligue, mais les Comtes luy venans au deuant, le surprindrent tout contre son attente & à l'improuiste, qu'ils le mirent en route, & peu s'en fallut qu'il n'y demourast pour les gages, & s'enfuit derechef en Bourgoigne: & ce nonobstant obtint il ce poinct, qu'il fut cause que la ville de Laon fut deliurée du siege. Cependant le Roy Louys se voyant comme chassé de France par ceux qui l'y auoyent restitué, se retira au Royaume d'Arles, & fut vers Charles Constantin Prince de Viennois, qui le receut humainement, & là attendit-il quelques seigneurs d'Aquitaine qui deuoyẽt venir à son secours, afin que par leur moyen il peut recouurer ce que si souuẽt il auoit ia perdu par le conseil de sa mere: laquelle en fin (comme nous verrons) luy feit voir l'inconstance qui estoit logée en son ame. Tandis que ce Roy desherité faisoit tout deuoir à luy possible pour se remettre sus, ses ennemys ne dormoyent point, ains ayans attirez Guillaume Duc de Normandie, & Arnoul Comte de Flandres, iadis grand deffenseur du sang Carlouingue, ils tindrent conseil sur ce qu'ils auoyent à faire pour la poursuite de ceste guerre, & apres plusieurs consultations & aduis, il fut conclud que pour asseurãce de leur party, il failloit gaigner Othon Empereur, & faire qu'il s'associast à leur ligue: & pour ce pratiquer fut destiné Hebert, comme Prince sage & bien disant, & celuy qui de long temps auoit cognoissance des affaires de Germanie. Ces choses se pratiquans, aduint en l'an de grace neuf cens quarante & deux, le pauure Roy Louys d'Outre-mer se tenoit en Bourgoigne, i'entens au Royaume d'Arles, qui estoit de l'anciene cõtribution de celuy de Bourgoigne, & là vindrẽt vers luy les Princes de Thoulouse, Carcassonne, & Gascoigne, & gents de la part du Cõte d'Auuergne: & auec lesquels il vsa de tant d'honnestetez, qu'ils luy promirent aide & assistance en ses affaires, enuers & contre tous, comme à leur souuerain & legitime seigneur, luy iurans derechef & promettans leur foy, & hommages. Et Louys asseuré de ce costé, ne laissa pourtant d'auoir recours à d'autres moyens, & s'aider de la puissance qui est souueraine entre les Chrestiens, car il escriuit au Pape Estiéne huitiéme de ce nom, & remonstra à sa saincteté les griefs, & torts que luy faisoyent ses suiets, l'a suppliant d'vser de son authorité, & commander à ces conspirateurs de venir quelque fois à composition. Estienne qui volontiers ouyt ceste complainte, accorda sans nulle difficulté ce que l'Embassadeur du Roy luy demandoit, & enuoya vn Legat en France pour exhorter les Princes à la paix, & à recognoistre celuy qu'ils auoyent desia vne fois receu pour leur Prince: donnant charge & puissance au Legat, que là où ils feroyent les retifs d'obeir, & ne voudroyent entendre à se pacifier auec le Roy, qu'il les excõmuniast, & mit l'interdit en leurs terres, dispensant leurs suiets de l'obeissance qu'ils leur deuoyent, & du serment fait de les recognoistre pour seigneurs. Ce Legat arriué en Bourgoigne feit & declaira sa charge, & autant en feit-il en Frãce, la menace duquel intimida tellement les Princes (assez consciencieux, & reuerans le pasteur souuerain de l'Eglise) que plusieurs d'entre eux cõmencerent à s'assembler pour traiter de la paix & se recõcilier auec le Roy, & pour cest effect on voyoit les courriers de toutes pars aller & venir pour executer ceste entreprise: de sorte que Guillaume Duc de Normandie, fut le premier qui se reconcilia au Roy, pour n'auoir esté si long temps que d'autres auec les Comtes. Lesquels voyant que Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine, & les Princes de Bretaigne leurs alliez, vouloyent suyure la trace du Normand, se laisserent aussi persuader de venir à composition, de laquelle se rendit arbitre, & comme moyenneur Othon Empereur, venant en Lorraine pour ceste occasion: où aussi se trouuerent le Roy, & les Princes de sa ligue. Ie n'ay leu ny trouué quels furent les articles, & capitulations de ceste paix: mais il est aisé à recueillir, par le repos qui aduint par tout le Royaume, que le Roy fut remis en ses terres, & qu'il auoüa tout ce que les Comtes auoyent fait, rendit à l'vn & à l'autre ce qu'il luy auoit vsurpé, & ne querella plus l'Archeuesché de Rheims au fils de Hebert, pour l'a rendre à son grand amy Artolde. Quelque paix qui fut aduenuë entre les Princes, si ne fut elle point

Laon assiegé par les Comtes. *Louys desfait par les Comtes.* *Louys s'enfuit en Dauphiné* *Abouchement des Princes de la ligue.* *L'an 942.* *Louys n'auoit où se retirer que la Bourgoigne.* *Princes d'Aquitaine offrent secours à Louys.* *Louys a recours au Pape cõtre les ligues.* *Estienne 8. enuoye vn Legat en France.* *Princes qui obeirent au Legat.* *Assemblée de Princes pour la paix.* *Paix concluë entre le Roy & les Princes alliez.*

elle point de grande durée, y obstant les haines anciennes & particulieres, telles que celle d'entre le Comte Arnoul de Flandres, & Guillaume de Normandie, pour la place de Montreuil sur mer, que le Flamand auoit prise sur les fauorits & alliez du Normand: mais afin que mieux vous entendiez le fait, ie vous deduiray ce que Meger en dit en son histoire de Flandres parlant ainsi: La nation des Normands estoit haïe de chascun, mais encore fut elle plus detestée pource que par le secours Normand le Comte Hebert de Vermandois auoit fait mourir Raoul oncle du Comte Arnoul de Flandres: ioint que Guillaume Longue-espée auoit fait venir en Gaule contre les Flamands Aigrold Prince Danoys, lequel brusloit & saccageoit les villes & villages de Flandres, qui auoisinoyent la marine: & d'autant qu'il auoit chassé les Flamands de Montreuil, & y auoit remis Herloin gouuerneur du lieu, que le Flamand en auoit dechassé au parauant. Cecy causa plusieurs guerres entre le Flamand & le Normand, mais la paix sus-dicte sembla que deust tout appaiser, & cuidoyent tous que l'accord exterieur abolist les desirs de vengeance qui couuoyent és ames des Princes, neantmoins on veit le contraire: d'autant qu'Arnoul Comte de Flandres qui ne pouuoit se venger sur Hebert de Vermandois à cause de ses finesses, & qu'estant vn fin & rusé gend'arme, ne se fioit iamais en son ennemy, il s'adressa au Prince Normand: vers lequel il enuoya des plus apparents de sa maison le prier qu'ils se peussent entreuoir & parler, afin d'assoupir leurs querelles. A quoy le Normand qui estoit d'vn cœur entier & genereux, & qui n'eut iamais pensé que le Comte de Flandres estant sur le bord de sa fosse eut voulu machiner quelque trahison, accorda facilement, & fut assigné le lieu du pourparler, l'an neuf cens quarante & troys sur la riuiere de Sõme, en vne petite isle pres de Piquigny, chascun des Princes ne menãt que douze Gentils-hommes en sa compaignie, afin que le Flamand couurit par ce moyen ce qu'il deliberoit d'executer. Eux assemblez, ils parlent de leurs affaires, & Arnoul en faueur de Guillaume, pardonna son maltalent à Herloin Comte de Montreuil, & pria le Normand de luy seruir de garant contre Hugues Prince de France, lequel il sçauoit luy estre dés long temps ennemy mortel: Guillaume luy offrant tout deuoir, & luy sçachant bon gré du pardon fait à Herloin, ils s'embrassent, touchent les mains l'vn de l'autre, & prennent congé le plus amiable qu'homme sçauroit penser: mais comme le Duc Guillaume estant seul en vn batteau s'en retournant, & les siens en vn autre, & eux ayans desia pris terre, deux des Gentils-hommes du Flamand le prient de venir encore ouyr vn mot que le Comte (qui ne pouuoit cheminer à cause de ses goutes) luy vouloit dire: ce que faisant le Duc & estant au milieu du fleuue, en lieu où il ne pouuoit estre secouru des siens, il fut massacré traistreusement le premier iour de Ianuier de l'an susdit de neuf cens quarante & troys, non sans soupçon que le Roy Louys ne fut de la partie, & qu'il n'eut intelligences auec le Flamand: & fut fait le meurtre par la main de Bauldoüin le court fils de Raoul Comte de Cambray occis (comme dit est) par les Normands, & la mort duquel le fils vengea sur le Duc Guillaume, le corps duquel fut porté à Rouen, & honnorablement enterré en l'eglise de nostre Dame, & la mort duquel causa depuis de grandes & diuerses querelles, par les ruses du Flamand qui ne taschoit que de ruiner, & le sang & la memoire des Normands. Pour le trouble de la paix encore seruit la mort de Hebert, qui deceda celle mesme année, & fut enterré à sainct Quentin ville capitale de Vermandois, ainsi le portent les Annales de Rheims, contre ceux qui dient que Louys d'Outre-mer le feit mourir par iustice, & par le iugement des Princes & seigneurs de France: mais auec quelle verisimilitude, vous le pouuez voir & recueillir par ce que dit est cy dessus, & par les forces, & alliances du susdit Hebert, qui fut enterré auec honneur, assistans ses enfans, & parents & amys à sa sepulture: lesquels estoyent supportez par le Prince Hugues, ainsi que dirons cy apres, lequel n'eut iamais enduré vn tel tort estre fait à celuy qui luy estoit si proche parent & allié, comme ayant espousé sa sœur. Et m'estonne que ceux qui ont mis en auant ceste deffaite de Hebert, n'ont eu esgard aux circonstances, & au peu d'effort du Roy, lequel ne pouuoit rien sans l'aduis, & assistance des parents de Hebert: & qu'il soit vray, estant Arnoul Comte de Flandres tombé en la disgrace du Roy Louys, pour le meurtre commis en la personne du Duc de Normandie, apres que Herloin Comte de Montrueil eut tué le meurtier du Normand en bataille, le seul Hugues fut

Cause de la haine entre le Duc de Normãdie & Cõte de Flandres.

Meger Annales de Flandres liure 2.

meyer

Entreueuë des Duc de Normãdie & Cõte de Flandres.

L'an 943.

Piquigny ville en Picardie sur Somme.

Massacré fait sur Guillaume Duc de Normãdie

Bauldoüin le court Cõte de Cambray occist le Duc de Normandie.

Hebert de Vermandois mourut de sa belle mort.

Comte de Flãdres reconcilié au Roy par Hugues le Grand.

Herloin de Montreuil occist Baudoüin Cõte de Cãbray.

celuy qui reconcilia le Flamand auec le Roy. Ce pendant pour vous monstrer si le Roy auoit besoing alors de se faire des ennemys, & principalement les Princes de la ligue, vous le pourrez entendre par ce qui s'ensuit. Richard fils de Guillaume, & troisiéme Duc de Normandie, qu'aucuns estiment bastard, & dient que le Duc l'eut d'vne dame Bretonne, mais d'autres le font (vrayement) fils de la fille de Bernard Comte de Senlis (nommée Sprote, ou Sphorte) estant demouré bas d'aage, fut salué & proclamé Duc de Normandie par Bernard le Dannoys, Vicomte de Rouen, & premier Baron ou Comte de Harcour, & par vn autre seigneur appellé Osmond, lesquels luy donnerent pour tuteurs & gouuerneurs le susdit Bernard Vicomte de Rouen, & Lancelot seigneur de Bricquebec, & Raoul seigneur de la Roche-tesson. Mais il y en eut d'autres, lesquels mesprisans l'aage de cest enfant, & voulans auoir vn Prince qui fut capable de les gouuerner, à ce incitez par vn Normand appellé Termode, fauorisé par Suenon fils du Roy de Dannemarch (que son pere auoit chassé du pays, ayant opinion, qu'il l'en voulut expulser) & lequel Termode aspiroit à ce que la Chrestienté fut abolie parmy ceux de sa nation, & qu'ils reprinssent l'ancienne adoratiõ des idoles, y attirassent le Duc par force, & à quitter l'obeissance du Roy Louys, ou bien qu'ils luy ostassent la seigneurie. Ceste menée de Termode (ne sçay si c'est cest Osmont mentionné par l'histoire de Normandie) annoncée en la court de Louys, & comme desia les Normands cõmençoyent à remuer mesnage, le Roy donna la charge de tout cecy à Hugues le Grand, afin qu'il domptast les rebelles, & empeschast que la Religion Chrestienne ne fut desracinée du pays de Neustrie. Tandis donc que le Roy faisoit vne plus grande leuée pour suyure Hugues, & le secourir, le Prince passa en Normandie, & venant aux mains auec les Normands, il les deffeit, non sans faire grande perte des siens, & prit la ville d'Eureux apres ceste insigne victoire. Tost apres le Roy suruint, lequel se ioignant auec le Prince de France, tous deux vindrent à Rouen, & furent receus, & depuis sortans en campaigne, eurent bataille auec Termode & le Prince Dannoys, lesquels furent & vaincus & occis par l'armée Royale, & ainsi le pays Normand fut deliuré de la tyrannie Dannoise, & de retomber en la superstition des Idolatres. Apres ceste victoire Louys estant de retour en son pays, vint seiourner à Compiegne, où Hugues le Grand le pria de receuoir en grace les enfans du deffunct Hebert, lesquels le Roy n'auoit voulu voir depuis la mort de leur pere, non pour la haine qu'il portoit iadis à Hebert, laquelle il sembloit auoir mise en oubly dés la paix de l'an 942. ains d'autant que les cinq freres enfans de Hebert, à sçauoir Eude, Adalbert, Hugues, Robert & Hebert, auoyent occis sans raison vn Raoul seigneur de Genlis, à cause qu'ils le blasmoyẽt de s'estre mis en effort d'vsurper & empieter sur leur heritage. Or non-obstãt ce meurtre, & bien que le Roy l'eut fort à cõtre-cœur, si est-ce que Hugues gaigna le Roy & feit tãt qu'il pardõna à ses neueux, & les reprit en grace, & feit quitter à Artolde la querelle & poursuite de l'Archeuesché de Rheims, que le Sinode de Soissons celebré l'an 941. luy auoit osté pour en inuestir Hugues fils de Hebert desapointé d'icelle par Raoul, ayant inimitié auec le pere du susdit Hugues Archeuesque. Et non seulemẽt feit cecy le Roy Louys pour l'amour de Hugues le Grand, ains apres estre releué d'vne grande maladie qui l'auoit detenu longuemẽt au lict en la cité de Paris, voyant que sans faintise Hugues luy estoit amy entier, & seruiteur fidelle, pour luy faire cognoistre aussi l'amitié qu'il luy portoit, il voulut que Hugues tint sur les fonts vne sienne fille nommée Mathilde (bien que le seigneur du Tillet die que ce fut Conrad Duc de Lorraine) & oultre ce, on tient que lors le Roy confirma l'ordonnance des seigneurs & estats de France, qui apres que Hugues eut remis Louys au siege Royal, luy donnerent le tiltre de Prince & Duc de France, qui n'est (à bien parler) autre chose que la lieutenance generale du Roy Louys par toutes ses terres & seigneuries, laquelle semble auoir esté hereditaire en ceste famille: veu que (comme nous auons desia dit) Eude Comte d'Anjou succeda en ce tiltre à Hugues Abbé, & luy estant Roy, son frere Robert fut honnoré de ceste mesme dignité, qui l'enhardit d'aspirer à la couronne: luy mourant, Hugues le Grand son fils l'eut, & Hué Capet en fut saisy, soit par vsurpation ou autrement par le deces de son pere. Neantmoins quelque semblant que feit Louys d'aymer Hugues, & bien qu'il faignit de se fier en luy, ou que forcé il y eut fiãce, si est-ce que se fortifiant tousiours d'amys, il auoit

Diuerses opinions de Richard Duc de Normãdie

Tuteurs du Duc Richard.

Entreprises sur le païs de Normandie.

Louys entreprẽd la cause du Prince Normand.

Seditieux deffaits et occis en Normãdie

Enfans de Hebert reconciliez au Roy.

Pourquoy le Roy hayoit les enfans de Hebert.

Hugues tint la fille de Louys 4. sur les fonts l'an 943.

Tiltre de Duc de France confirmé par le Roy à Hugues.

Tiltre de duc de Frãce hereditaire au sang de Capet.

il auoit quelque cas en fantasie qu'il ne disoit pas, mais Hugues plus fin que luy s'en apperceuant, le deuançoit en toutes ces entreprises. Ainsi cõme il feit l'an de grace 944. que Louys s'ayãt attiré & allié derechef le Comte de Thoulouse Raymond, & les autres Princes des pays voisins vers lesquels il s'estoit acheminé pour cest affaire: à son retour il s'attacha aux enfans du deffunct Hebert, non à guerre ouuerte, craignãt les forces de Hugues, ains par surprises, d'autant qu'il osta la ville d'Amiens à Eude fils d'Hebert, & cecy par le moyen de Darold Euesque du lieu, qui luy trahist, ce qui fut cause que non seulement les Princes Vermandois, ains Hugues leur oncle & deffenseur, cõmencerẽt à s'armer pour s'opposer à Louys, & se vẽger de ceste iniure. Et cecy fut l'occasion qu'Hugues se reconcilia auec les Normands, ausquels en faueur du Roy il auoit fait guerre, & renouuella son alliãce auec l'Emp. Othon son beau-frere, à quoy Louys auoit tasché paruenir, mais en vain, à cause qu'Othon se defioit de luy voyant sa naturelle inconstance. Ayant donc perdu le Roy ceste cõmodité, il reconcilia Erloin Cõte de Montrueil auec Arnoul Cõte de Flandres, & luy donna le gouuernemẽt d'Amiẽs, afin que ces deux soustinssent son party contre les forces des Comtes Vermandois. D'autre part le Duc Hugues ayant receu le secours d'Allemaigne, cõduit par Herman Duc, ou gouuerneur de Lorraine y mis par Othon apres le decez d'Othon fils de Ricuin Duc de Mosellane, & parẽt du deffunct Giselbert: (aucuns appellẽt cest Herman Henry, & le font fils de ce Duc Othõ) & auec ces forces Hugues se ruant sur les terres du Roy Louys, chassa Ragenaire & Raou freres, lesquels estoyẽt gouuerneurs de quelques chasteaux de Hugues que le Roy auoit pris ayant sceu que ce grãd Duc leuoit armée. Au reste il n'y auoit guere coing de Gaule sans quelque esmeute, sauf le pays d'Aquitaine, qui se maintenoit en repos: mais sur tout estoit pillé & couru le terroir de Rheims, d'autant que & les gens du Roy, & les autres y viuoyẽt à discretion & pilloyẽt indifferemment le miserable peuple. Durant ces choses & estant Alain Barbe-torte paisible en Bretaigne, & non encor reconcilié auec son cousin Iuhael Berenger Cõte de Renes, chascun se portãt pour Prince vniuersel de Bretaigne, voicy les Normands qui se mettẽt de la partie, & lesquels voulãs se preualoir de ceste discorde des Princes Bretons, quoy qu'ils eussent fait paix auec eux, leur cõmencerent la guerre, & leur osterẽt la cité de Dol: mais les Cõtes Bretons s'estans renforcez, & venans aux mains auec les Normãds, ils eurẽt quelque legere victoire, laquelle leur cousta bien cher en vne autre rencõtre qu'ils eurẽt, auquel toutes les forces Bretõnes furent presque aneanties pour quelque tẽps, de sorte que les Dannoys encor infidelles, qui naguere estoyẽt passez en Gaule au secours du Duc Normãd, s'emparerẽt d'vne partie du pays Bretõ, duquel ils ioüyrẽt assez long tẽps, sans que personne leur fit aucune resistãce, iusqu'à ce qu'Alain s'allia des Aquitaniẽs, & espousa la veufue du Vicõte de Thouars, par le moyẽ desquels il chassa depuis les Normãds de ses terres & seigneuries. Cependãt le Roy Louys, qui ne pouuoit rien faire contre Hugues, moyenna tant qu'il eut la paix auec luy, non qu'il l'aimast, ains afin qu'il ne donnast empeschement à executer vn sien dessein, qui estoit de se faire seigneur de Normãdie, à ce solicité par le Comte Arnoul de Flãdres, qui ne cerchoit que la ruine de ce sang Normand, afin d'euiter la vengeance sur le sien de la mort traistreuse du Duc Guillaume. Or pour gaigner le Duc Hugues & auoir son secours, le Roy luy promit la cité de Baieux auec ses finages & dependances, si par cas il venoit au dessus de son entreprise. Ceste promesse feit mettre Hugues en campaigne, lequel oublia l'alliance qu'il auoit auec les Normands, & les plaisirs iadis receus par le Duc Guillaume, lequel estoit mort pour auoir opiniastremẽt suiuy le party, & soustenu la querelle du Vermandois. Le Roy donc asseuré de ce costé, & ayãt telles & si grãdes forces, feit marcher Hugues, Arnoul, & Herloin, auec les seigneurs de France, & Bourgoigne, parmy lesquels y auoit grand nombre d'Euesques, vers le pays Normãd, sur les limites duquel se presentãs quelques troupes du pays, furẽt deffaites & repoussées, & le Roy gaignãt la cité de Rouẽ, capitale du païs, ne fut guere lõg tẽps aussi que le reste ne vint à son obeissance, donnãt à Hugues la ville de Baieux, suyuant qu'il luy en auoit fait promesse. Mais Bernard Cõte de Sẽlis, aieul & tuteur de Richard Duc de Normãdie encor en bas aage, despité de ce que Hugues le Grãd auoit oublié ce à quoy le deuoir l'obligeoit, cõme fin & accort hõme, persuada au Roy q̃ Hugues le haïoit à mort & que toute sa pretente n'estoit que de luy rauir la couronne: qu'il feroit bien de le

L'an 944.

Louys s'allie des Aquitaniẽs.

Surprise d'Amiens par le Roy Louys 4.

Hugues s'allie de l'Emper. et des Normands.

Hermand duc de Lorraine, d'autres le nõment Conrad surnõmé le sage.

Forces d'Allemaigne en Gaule pour Hugues.

Terroir de Rheims exposé au pillage des soldats.

Normands courent la Bretaigne, & prise de Dol.

Grãde deffaite de Bretons.

Alain Barbetorte espouse la Viconteße de Thouars.

Arnoul de Flãdres induit Louys à guerroyer les Normands.

Hugues le Grand reconcilié à Louys.

Voyage du Roy Louys 4. en Normandie.

Baieux prise par Hugues le Grand.

Ruse du Cõte de Senlis pour rõpre l'amitié du Roy et du Duc Hugues.

desapointer, ou de le chasser de sa compaignie, & pour ce faire estoit-il besoing, qu'il luy ostast la cité de Baieux de laquelle il luy auoit fait present à son grand preiudice. Le Roy qui se laissoit manier par chascun sans voir à quelle fin on luy donnoit tels conseils, suyuit de poinct en poinct tout ce que le Comte de Senlis luy proposa quant au fait de Baieux, car du reste il n'eut osé, ny eut peu passer outre: ce qui fut cause que Hugues se piquant du tort que le Roy luy faisoit luy ostant vne place qu'il auoit conquise par ses propres forces, & au pris de son sang, se retira resolu de se végér, & de faire sentir au Roy que ce n'estoit à luy qu'il failloit donner de ces cassades. Tandis que le Roy estoit en Normandie & l'an 945. d'autres dient 953. nasquit Charles, mais ie suis d'aduis de suyure l'annaliste de Rheims comme le plus certain en cest endroit. Cependant voicy les cartes brouillées par tout, d'autãt que dés aussi tost que le Roy fut party de Normandie, Bernard Comte de Senlis, ayant attiré à sa ligue Thibault surnommé l'Ancien Comte de Tours (duquel sont descendus les Comtes de Champaigne, ainsi que plusieurs tiennẽt) & de Chartres, & vn des enfans de Hebert, vint assieger le chasteau de Montigny, & le prit par force, puis gaigna & attraist la ville de Compiegne à son alliance, laquelle de tout tẽps auoit esté le siege & la demeure ordinaire des Roys de France: ce que fait, le Roy s'arma des Normands & Flamands, & pour se venger sur les enfans de Hebert, il fut assieger Rheims de laquelle Hugues estoit Archeuesque. Mais auant que d'aller là, suiuy du Comte Arnoul de Flandres, d'Erloin de Montrueil, & de Bernard le Dannoys, & Thierry son neueu Vicomte de Rouen, & seigneur de Harcourt, il auoit couru & gasté tout le pays, & Comté de Vermãdoys, sans s'arrester au siege de pas vne ville. Hugues le Grand, apres auoir bien estrillé les Normands qui s'estoyent hazardez de courir sur ses terres de France, vint à Rheims, & capitula auec le Roy, & feit tant qu'il leua le siege de deuant Rheims, faisant trefues auec luy pour quelques moys, lesquelles estoyent autant ou plus necessaires au Roy qu'aux assiegez, à cause des tumultes de Normandie, pour lesquels appaiser il failloit que le Roy s'y acheminast, & lesquels procedoyent de l'occasion qui s'ensuit. Les histoires de Normandie portent que le Roy Louys auoit fait conduire le petit Duc Richard à Laon sous pretexte de le faire nourrir auec son fils aisné Lothaire, dequoy les Normãds n'estoyent contens aucunement, craignans que le Roy ne le feit mourir, cõme il eut fait s'il y eut esté guere plus longuement. Or cest enfant fut sauué & raporté en Normandie par son gouuerneur nommé Osmond, fauorisé par le Comte de Senlis, lequel pour garentir son neueu, auoit dressé l'entreprise cy dessus descrite, & à cause de cest enleuement du petit Duc, le Roy entreprit le voyage qu'auons dit en Normandie, où il fut contrainct de laisser le Duc, y forcé par la sedition du peuple. Or Louys s'en estant allé, laissa vn sien Lieutenant à Rouen, lequel vsant de grandes exactions sur les citoyens, & rauissant les biens des Eglises, causa l'esmeute que dit est, & pour laquelle appaiser il fallut que le Roy donnast trefues aux habitans de Rheims, & feit encore vn voyage en Normandie.

Charles depuis Duc de Lorraine nai l'an 945.

Comte de Senlis & de Tours cõtre le Roy Louys.

Rheims assiegé par le Roy Louys.

Pays de Vermandois pillé par le Roy Louys.

Hugues fait leuer le siege de Rheims.

Pourquoy les Normands se reuoltẽt cõtre Louys.

Ce Lieutenãt du Roy se nõmoit Raoul hõme cruel.

De la deffaite, & prison du Roy Louys par les Normands, sa captiuité és mains de Hugues le Grand, & comme il fut deliuré, & autres occurrences.

CHAPITRE LXXIX.

LA trefue estant accordée entre le Roy & les fils de Hebert, à cause de la reuolte des Normands, comme le Roy feit son appareil pour aller dompter les rebelles, Bernard Comte de Senlis & autres ayans le gouuernement du petit Duc Richard, deliberez de ne plus souffrir que le Roy vsurpast si grande seigneurie qu'il auoit fait sur leur pays, fallut aussi que s'armassent d'ailleurs que de leurs forces, lesquelles ne suffisoyent pour estre opposées à celles du Roy, auec lequel le Flamand estoit ioint, & ils se doutoyent que Hugues n'entrast en l'alliance, ce que toutesfois il ne voulut point faire. Or les seigneurs de Normandie, qui auoyent les François en haine, manderent à Herold (que aucuns appellent Aigrold) Roy de Dannemarch, que son plaisir fut de venir en Gaule, donner secours à son cousin le Duc Richard, que le Roy de France vouloit priuer de son heritage: d'autres tiennent que ce Roy des Dannoys auoit esté poussé par tẽpeste de mer iusques en Bretaigne, & s'estoit arresté à Cherbourg & à Dine, pour se rafreschir

Normãds cerchent le secours du Roy de Dãnemarch.

Herold ou Aigrold surgist à Cherbourg.

Krants li. 3. de la Norueg. ch. 10.

thir, & que là on l'aduertit des desseins du Roy sur le Prince de Normandie. Au reste cest Herold ou Aigrold, n'estoit point Roy, ains fils & frere des Roys de Dánemarch & fugitif de son pays, lequel estoit par cas venu celle part & s'y rafrechissoit, estant eschappé de la tempeste. Or que cestuy fut Roy des Dannoys me le fait croire Kráts en sa Noruegie, qui en parle ainsi. Bernard le Dannoys, voyát les forces du Roy Louys & Princes cóspirans contre Richard estre telles qu'il ny pourroit resister: faisant venir vers luy les principaux de Normandie, mit en deliberation au conseil d'enuoyer vn Embassadeur vers Herold Roy de Dannemarch, le prier de venir auec armée. Et pour auoir vn bon pretexte de ce faire, luy dirent qu'il se dit poursuyure la vengeáce du defunct Guillaume occis par les Flamáds, & que pour ce il vint courir & piller le lóg des haures & ports de Bretaigne & Normandie: mais le dessein des Normands estoit afin que le Dannoys attirast le Roy Louys à parleméter auec luy, pour par ce moyen faire la paix entre luy & les tuteurs du petit Richard. Au reste Herold ou Aigrold estoit fugitif de son pays, pource qu'il y auoit introduit le Christianisme, & le poursuyuoit Suenon son propre fils, qui auoit fait reuolter les Dánoys à cause que son pere auoit aboly la religió de ces ancestres: & ainsi, bien qu'Herold eut perdu la bataille contre Suenó, si est-ce qu'encor ramassa il des forces & vint en Gaule, ce qui luy fut assez aisé, ayant à faire à des hommes qui ne demandoyét qu'à voyager & courir, pour s'enrichir de pillage. Le Roy Louys aduerty de ces forces ramassées do Dannoys, ne faillit aussi de se mettre en campaigne pour deuácer son aduersaire & le cóbattre auant qu'il fut entré fort auant en son Royaume. Estás les deux armées pres l'vne de l'autre, auát que venir aux mains, on trouua bon que les Roys parlementassent: si bié que messagers furét enuoyez d'vne & d'autre part, & ceux de Louys s'enquirent au nom de leur maistre, qui mouuoit Herold de guerroyer la France sans occasion, & estant obligé à Louys qui pour sa retraite luy auoit permis de se tenir au Constátin: mais Herold dit que la cause de son remuëmét estoit pour véger la mort du Duc Guillaume, & qu'il auoit resolu de ne se retirer sans rassasier & contenter son desir en ceste occurréce. Or tandis que les Roys parlementoyét, la chose estant faite à la main pour dóner dessus aux Fráçois, voicy vn des Dánoys qui recógneut Herloin Cóte de Ponthieu & Montrueil, auquel il reprocha qu'estant mort le Duc Guillaume pour soustenir sa querelle, il faisoit acte d'homme ingrat & mescognoissant de poursuyure la ruine de Richard, & estre auec ceux qui vouloyét le desheriter, en lieu qu'il deust s'exposer à tout peril pour sa deffence. Le nom de Herloin ne fut si tost pronócé que plusieurs Dannoys ne s'esmeussent contre luy, de sorte que sur l'heure il fut taillé en pieces, ce qui estóna les François, lesquels mirét aussi les mains aux armes, & fut fait vn grand eschec d'vn & d'autre costé, & tellement que le Roy Louys s'enfuyant il fut pris & conduit à Rouen par les Dannoys, ioyeux d'auoir fait si belle prise. Les seigneurs de France marris du desastre du Roy font solliciter l'Empereur Othon par la Royne Gerberge, qu'il luy pleust tenir la main à la deliurance de Louys: mais il respondit à sa sœur que le Roy estoit payé selon ses merites, & que Dieu estant iuste le punissoit de ce qu'à tort il despouilloit vn paure pupille de son heritage: en somme il s'excusa, & dit ne pouuoir le secourir, à cause de l'vrgéce de ses affaires en Germanie. La desolée dame, ne sçachát à qui s'adresser en vne si gráde calamité, eut encore recours à son beau-frere le Duc de Fráce Hugues le Grand, lequel elle pria de ne laisser le Roy en ceste angoisse, & si d'autres foys il luy auoit donné la couróne, à present il estoit en sa puissance de se l'obliger d'vne redeuáce perpetuelle. Hugues qui vouloit estre prié, & qui estoit (peut estre) cause de la detention du Roy, promit à la Royne de faire tout deuoir à luy possible: & pour à quoy paruenir il parla à Bernard Comte de Sélis son allié, lequel faisant ouuerture de cecy aux seigneurs Normands, lesquels oyans que Hugues s'en mesloit condescendirent à l'accord, qui fut tel que le Roy rendroit au Duc Richard toutes les terres que sur luy il auoit vsurpées, & qu'auant que sortir il donneroit son fils Carlomá pour ostage iusqu'à l'accomplissemét de la conuétion presente, laquelle Hugues promit de faire garder: & pour ceste cause les Normáds luy rendirent le Roy, & il leur donna le Prince ostager pour le Roy son pere, lequel mourut à Rouen durant le téps qu'il y fut, & tandis qu'on establissoit la police du pays suyuát les loix de Rou, & q̃ les garnisons Fráçoises estoyét ostées des villes de Normádie. Et fut fait cest accord l'an susdit de neuf cens quarante

Intention des Normands faisans venir le Roy Herold.

Krants li. 4. de la Danie. ch. 21.

Pourquoy Herold chassé de son pays.

Abouchement des Roys de France & Dannemarch sur le fleuue Diue.

Herloin occis par les Dánoys et pourquoy.

Prise du Roy Louys d'Outremer par les Normáds.

Othó refuse de secourir Louys.

Hugues le Grad préd la cause de Louys en main.

Accord entre Louys & les Normands.

Carloman fils de Louys ostage à Rouen où il mourut.

Où fut traité l'accord susdit.

cinq au lieu nommé Gerbray, où le Roy jura l'accord, & auec luy tous les seigneurs de France, & auec le fils du Roy furent en ostage Hilderic Euesque de Beauuais, & Guy Euesque de Soissons.

Louys detenu en prison par Hugues le Grand.

Le pauure Roy Louys pensoit estre hors de prison, estant auec le Duc Hugues le Grand, mais il se veit bien loing de son cõpte, d'autant que Hugues en lieu de le mettre en liberté, le detint quelque tẽps, puis le bailla en garde à Thibauld Cõte de Tours, Bloys & Chartres, lequel le detint vn an tout entier: ce qui courrouça tellement l'Empereur Othon, que changeant l'amitié qu'il portoit à Hugues le Grand en vne haine mortelle, il se resolut de vẽger ceste iniure.

Laon rendue à Hugues le Grand.

Gerberge ne peut onc flechir son beau-frere Hugues à deliurer le Roy, qu'elle ne luy rendit la ville & forteresse de Laon vsurpée par Louys sur Hebert, de laquelle il donna soudain la charge au Comte Thibauld, lequel y detint le Roy pour quelque tẽps, durant lequel Othon Empereur sollicité par la Royne sa sœur, s'apprestoit pour passer en France cõtre Hugues & ses cõplices.

L'an 946.

Ces choses cy dessus passées, cõme dit est, & estant mort Adelstan Roy Angloys, Edmõd son frere vint à luy succeder: cestuy en l'an de nostre salut 946. estant prié par la Royne Gerberge (qui ne laissoit chose qui peut seruir à la deliurãce de son mary) de solliciter Hugues pour Louys son cousin, luy escriuit, & valurẽt tãt ses prieres

Louys d'Outre-mer deliuré de la prison de Hugues le Grand.

q̃ Hugues mit le Roy en liberté, mais nõ que le fort & chasteau de Laõ ne luy fut liuré par la Royne Gerberge.

Othon Empereur vient en France & assiege Laon.

Or nonobstant ceste deliurance, l'Empereur Othon ne laissa d'effectuer son desir, & ayant leué vne grosse armée, en laquelle le suyuit Conrad Roy de la haute Bourgoigne il passa en France, & se ioignant auec les amys du Roy Louys, il vint assieger la ville de Laon, où il ne proufita riẽ, ains fallut que leuast honteusemẽt le siege.

Rheims prise par l'Emper. Othon.

A ceste cause il alla vomir sa colere sur Rheims qu'il assiegea & prit, & en despit d'Hugues, il en dechassa Hugues Archeuesque fils de Hebert, & neueu du grand Duc Hugues, & y remit Artolde qui en auoit esté chassé par l'ordonnãce des Euesques assemblez l'an 941. à Soissons.

Senlis assiegé par l'emper. Othõ.

Apres cecy il alla camper à Senlis, mais cognoissant qu'il y gaigneroit autant qu'il auoit fait à Laon, il laissa l'entreprise, & passant la riuiere de Seine, il fut courir les terres suiettes au Duc Hugues & aux Normands, ausquels il en vouloit, comme aux autheurs de la captiuité du Roy son beau-frere: mais nul sortant pour luy faire teste, ou luy donnant bataille, seulement le tourmentãs par escarmouches, où il perdit grand nombre des siens, & entre autres vn sien neueu, il s'en alla & retira en Saxe.

Othon contraint de se retirer en Saxe.

Oultre le malheur de la guerre qui affligeoit la France, elle fut aussi assaillie d'vne grande cherté de viures, & extreme famine, laquelle fut la cause qu'il fallut que l'Empereur s'en retournast cõme il estoit venu en son pays de Germanie.

Megier annal. de Flandre li. 2. Abbé d'Vspergh. en Chroniq.

Au reste faut icy corriger vne faulte qui est en l'Annaliste de Flandres, & en la Chronique de l'Abbé d'Vsperghen lesquels ayãt pris les mots Latins *Lugdunum* pour *Laudunum*, à sçauoir Lyon pour Laon, ont donné occasion à plusieurs de pẽser que ce fut à Lyon que Louys d'Outre-mer fut detenu prisonnier par Hugues le Grãd: mais il n'y a verisimilitude quelconque, cõme ainsi soit que la ville de Lyon n'estoit lors sous la main d'Hugues ny de pas vn de ses alliez, & qu'il n'estoit si fol q̃ de cõduire le Roy si loing du païs où il auoit le plus de force:

Floard en l'histoire de Rheims.

& au reste, & les Chroniques de Rheims, & celles de S. Denys disent que ce fut à Laon que Louys estoit detenu en captiuité.

Guillaume de Nangis en sa Chroniq.

Les enfans de Hebert venãs lors à partage des terres tenues par feu leur pere, se gouuernerent par le conseil de Hugues le Grand leur oncle, si bien que Hebert & Robert iouïrẽt des terres q̃ feu leur pere tenoit en Chãpaigne, tellemẽt que Robert est le premier qu'on trouue auoir porté le tiltre de Comte hereditaire de Troyes en Chãpaigne.

M. Pierre Pithou en la Genealogie des Comtes de Champaigne.

Au reste c'est vn grand cas que d'vne si belle troupe d'enfans issus du Cõte Hebert de Vermãdoys, vous ne trouuez rien de leur sang par successiõ des masles, ains vint tout l'heritage en quenoille: ce q̃ fault que ie vous espluche suyuant les memoires du seigneur Pithou ia par moy alleguées, & que ie suis cõtraint encor vn coup de vous redire. Hebert de Vermãdoys, ainsi nõmé pour iouïr de la plus part du pays ainsi nõmé en Picardie ayãt espousé la sœur de Hues ou Hugues le Grand eut plusieurs enfans d'icelle, lesquels apres sa mort iouïrent de ses terres par indiuis & en cõmun, suyuant le partage fait entre eux par l'aduis dudit Hugues le Grand leur oncle. L'aisné des enfans fut Eon, ou Eude appellé à la principauté de Vienne au pays des Allobroges, & qui fut seigneur de Han en Vermãdois & de Chasteau Thierry en Brie, mais il mourut auãt son pere. Le 2. fut Huon ou Hugues, q̃ nous auons dit auoir esté Archeuesque de Rheims, & deux fois osté

de son

de son Eusché à cause des guerres contre ceux de son sang. Le troisiéme est Adalbert qui s'arma cōtre ses freres, en faueur du Roy Louys d'Outre-mer, & est par Paul Emile appellé successeur de son pere au Cōté de Vermandoys, & hōme flourissant & iouïssant de grāds hōneurs en la court de Frāce. Mais le quatriéme des enfans fut Robert, dict Cōte de Troyes, ayant priué du reuenu & seigneurie de laditte cité Ansegise Euesque d'icelle l'an neuf cens cinquante & huit. Et pource Brunon oncle de la Royne Gerberge assiegea Troyes, mais il n'en dessaisit point le Comte Robert lequel espousa Werra fille de Gilbert duc de Bourgoigne, & sœur de Leudegarde femme d'Othon frere de Hue Capet, il ne se parle que ce Comte eut des enfans. Le cinquiéme fut Hebert successeur de son frere au Comté de Troyes, comme aussi il fut Comte de Meaux, lequel espousa la mere du Roy Louys d'Outre-mer, & se lit qu'il eut deux enfans pour succeder à ses seigneuries, à sçauoir Estienne premier Comte de Troyes, & de Meaux, qui deceda sans hoirs, & vne fille nommée Agnez femme de Charles Duc de Lorraine, & fils de Louys quatriéme. Oultre ces masles Hebert eut deux filles, la premiere desquelles se nomma Ale, ou Alix, que le sieur Pithou dit auoir esté mariée à Arnoul surnommé le ieune, & pere de Baudoüin le Barbu : mais Meger dit que la mere de ce Baudoüin à la belle Barbe, fut nommée Rosale ou Ruscelle, fille de Berenger Roy d'Italie, mais il ne fait aucun estat de ceste Alix, ny de l'alliance du Flamand auec le Vermandois, bien que cela ne me gardera que ie ne pense que cest Arnoul peut auoir eu deux femmes, & que l'vne a esté Alix cy dessus nommée. De l'autre fille ne se trouue le nom, laquelle neantmoins fut mariée en premieres nopces à Guillaume Longue-Espée Duc de Normandie, & luy mourant sans auoir aucuns enfans d'elle, elle conuola en secondes nopces, & espousa Thibault le Tricheur Comte de Tours, Bloys, & de Chartres, de ce seigneur elle eut les enfans qui s'ensuyuent, Eon ou Eudon, que d'autres nomment Hues, & Eude surnommé le Champenois Comte de Tours, Chartres, & Bloys, & Beauuais, & pour vn temps sieur de Coucy, par octroy d'Odelric Archeuesque de Rheims. Cest Eude fut marié en premieres nopces à Mahault, fille de Richard Duc de Normandie, de laquelle il n'eut aucuns enfans: pour ce espousa Berthe sœur de Raoul Roy de la haute Bourgoigne, & fille de Conrad, & Mahault sœur du Roy Lothaire, qui depuis fut mariée au Roy Robert. De ceste Berthe, Eudes eut Eudes ou Eon Comte de Bloys, Chartres, & Tours, & seigneur de Sancerre, qu'il eut par eschange auec partie du Comté de Beauuais fait auec l'Euesque Roger, qu'on dit auoir esté son frere, depuis il vint à la succession de son cousin Estienne fils de Hebert, & eut les Comtez de Troyes, & de Meaux : & ainsi se perdit la ligne masculine des Comtes de Vermandois, & tomberēt les pays de Champaigne & de Brie, en la main des Comtes de Bloys, & de Chartres, venus du mariage de Thibault le Tricheur auec la fille de Hebert de Vermādoys, le partage des enfans duquel nous a tirez & induits à faire vne si longue digression. Or reuenons aux querelles du Roy Louys, & du Duc de France Hugues, apres que Louys fut sorty de prison, il ne iouyt guere plus de repos en son Regne, à cause que tous les iours nouueaux affaires venoyent à luy succeder: & d'autant que le Comte Arnoul de Flādres suyuoit le party du Roy, Hugues ayant son armée preste à mettre aux champs dés que l'Empereur se fut retiré, ne faillit aussi d'entrer en Flandres, & posant le siege deuant quelque places il n'y conquit rien, ains s'en retourna sans gloire ny proufit. Louys cependant l'an de nostre salut neuf cens quarante & sept, ayant assemblé des forces en Lorraine vint assieger Moson, où s'estoit retiré Hugues, fils de Hebert Archeuesque de Rheims, mais il y feit tout autant que Hugues en son voyage de Flandres, & qu'au siege de Rheims, qu'il pensoit emporter pour y remettre Hugues son neueu, dechassé par Othon Empereur, d'où il fut honteusement repoussé: & autant en aduint au Roy, ayant Arnoul Comte de Flandres en sa compaignie, au siege de Montreuil, laquelle place estoit deffendue au nom de Hugues par Roger fils d'Erluin, pour lequel sourdit iadis querelle (cōme dit auons) entre les Comtes Hebert & Hugues. Parainsi que les diligents lyseurs iugent quelle pouuoit estre alors la calamité des Gaules, où le Roy ne iouïssoit de son pays, & où les suiets abusoyent de l'authorité, au preiudice des droits de la couronne. Louys voyant que le Prince Hugues alloit tousiours en se fortifiant, & augmentant sa grandeur, craignant qu'en fin il ne le ruinast, il s'en alla vers Othon Em-

Paul Emile hist. de Frāce li. 3.

Meger li. 2. des Annales de France.

Comté de Beauuais donné par eschange à l'Euesque Roger.

Comme les maisons de Chartres & de Chāpaigne furent vnies.

Hugues voyage sās proufit en Flandres.

L'an 947.

Vains essays du roy Louys & du Duc Hugues.

Montreuil sur mer assiegé en vain par Louys.

Louys se retire vers l'Emper.

pereur, lequel quelque chose qu'il dissimulast, voyoit bien l'euidente ruyne de l'estat François, & qu'auant long temps il y auroit du changement, & eut voulu appaiser ces troubles s'il eut esté en sa puissance : mais les deffiances estoyent si grandes, que malaisément les parties eussent peu viure ensemble y ayant des boute-feux qui prenoyent plaisir à semer discorde. Hugues de son costé sçachant que le Roy ne cesseroit d'importuner l'Empereur, iusqu'à tant qu'il l'auroit fait venir en France, vint se camper à Moson, où se deuoit attendre l'issuë de l'assemblée des Prelats de France qui se faisoit à Verdun, sur la querelle d'entre Hugues fils de Hebert, & de la sœur du Grand, & Artolde, tous deux querellans l'Archeuesché de Rheims : mais ce Synode ou assemblée fut sans aucun effect, non plus que celle qui fut tenuë à Moson, l'an neuf cens quarante & huit, d'autant que Hugues auoit le lieu pour suspect, & ne voulut y comparoistre, ny auoüer rien qui y fut fait, d'autant que tous ceux qui y assisterent estoyét par luy reputez ses ennemys, faisans suyuant la volonté du Roy, & suyuant le party de son competiteur Artolde. Or ce qui luy rendoit ainsi le Roy suspect en sa cause, estoit la haine du Roy conceuë de nouueau contre les enfans de Hebert, à cause que Hebert Comte de Troyes, auoit retiré de l'Abbaïe de nostre Dame de Laon madame Ogine mere de sa majesté, & l'auoit espousée, dequoy le Roy fut si irrité que merueilles, & de despit il osta à sa mere celle Abbaïe, & l'a donna à Gerberge son espouse : aucuns mettent ce mariage l'an neuf cens cinquante & vn, mais il me semble plus vray-semblable en ce temps, veu que le Roy vomissoit ses fureurs, se sentant picqué en tant de sortes. Et sans mentir il fault bien dire que ceste femme fut effrontée, & qu'elle eut oublié toute affection & de son mary deffunct, & de son fils en vie, puis qu'elle espousoit le fils de celuy qui auoit fait mourir son espoux, & contraint elle & son fils à viure fugitifs du Royaume, sur lequel iustement ils deussent commãder, & qui n'auoit cessé depuis de troubler tout, & de ruiner la maison des Carlouinges : mais quoy? elle feit vn tour de femme inconstante, & donna à entendre qu'elle se faschoit de viure en solitude, & estre enclose parmy des Nonnains, elle qui auoit accoustumé de commander. Au reste vous aprenez par cecy que non seulement les abbayes des moynes, ains celles des dames estoyent en commande, & que les grandes dames ioüissoyent du reuenu, & nourrissoyent assez escharsement les filles religieuses par leurs procureurs, fermiers & Oeconomes, puis que vous voyez que Louys ostant ceste abbaye à sa mere, l'a donna à son espouse. Mais reuenons à la querelle des Euesques, Hugues & Artolde: le Roy voyant que le Vermãdois debouttoit le iugement des Euesques de Gaule, il eut recours au Pape Agapete deuxiéme du nom, par l'authorité duquel fut publié vn Concile à Ingelheim ville assise sur le Rhin en la Gaule Belgique & de la contribution de l'ancien Royaume de Lorraine, lequel fut tenu au moys d'Aoust dudit an neuf cens quarante & huit, y seant legat du Pape, & presidant Marin, qui donna nom à ce Concile de general, bien qu'il ne s'y trouua d'autres Euesques que de ceux de Lorraine & de Germanie, & où assisterent l'Empereur Othon, & Louys Roy de France, afin de vuider tous differents, non seulement de l'Archeuesché de Rheims, pour lequel il y auoit si long temps que lon combattoit, ains encore pour les querelles qui estoyét entre le Roy Louys, & le Duc Hugues & ses alliez, par lesquelles le Royaume de France estoit tout en combustion. En ceste assemblée le Roy Louys remonstra aux peres là presens les angoisses qui saisissoyent son ame, & declaira fort eloquemment les torts & iniures qu'il auoit receu du Prince Hugues, & de ses complices, desquels ayant esté rappellé d'Angleterre, & fait Roy, & tous luy ayant fait hommage, & presté les serments de fidelité : neantmoins ils l'auoyent depuis traitté si rudement que l'ayans poursuiuy par guerre, en fin il auoit esté leur prisonnier, d'où il ne s'estoit peu rachepter qu'en liurant à Hugues le fort de Laon, qui estoit la seule piece qui luy restoit en toute celle Prouince d'entre les places Royales, & laquelle il gardoit pour le garant de sa famille. Proposa en outre qu'il estoit si innocent & sans coulpe & que si iniustement on luy auoit fait souffrir ces indignitez, qu'il s'en soumettoit volontiers au iugement du sainct Concile, & de l'Empereur là present, où si quelqu'vn vouloit venir au combat, il maintiendroit sa querelle estre bonne contre tout homme, & en vuideroit le different par armes de sa personne à celle de celuy qui luy calengeroit son heritage. L'iniustice du fait, que les suiets se reuoltassent ainsi contre leur Prince

Assemblée de Prelats à Verdun & pourquoy. L'an 948.

Pourquoy Louys haïoit la maison de Vermandois.

Hebert neueu de Hugues le Grãd espouse la mere du Roy Louys 4. en despit du Roy.

Monasteres de dames iadis aussi en commãde.

Agapete Pape 2. du nom.

Concile ordonné à Ingelheim l'an 948.

Remonstrãce du Roy Louys d'outre-mer aux Euesques au Concile.

leur Prince fut cause que les choses debatuës selon l'ordonnance des Ecclesiastiques, il fut premierement ordonné que Hugues fils de Hebert, soy disant Archeuesque de Rheims, seroit deposé, & perdroit tout droit par luy pretendu quelque chose que le Synode de Soissons eut ordonné au contraire: outre ce fut assigné solennellement iour au Prince Hugues, auquel il deust se trouuer deuant les Prelats, pour rendre raison de ses reuoltes, & pour satisfaire & amender au Roy tant d'iniures qu'il auoit faites, & de cecy il fut aduerty, & eut commandement de venir se representer au concile. Mais il feit si peu de cas de ceste citation, que l'a tenant pour nulle, & l'assemblée par trop fauorable à sa partie, & où l'Empereur iugeoit & faisoit ordonner aux prelats ses suiets, ce qui luy venoit en fantasie, qu'en lieu de contester & respondre, il s'apprestа de deffendre sa cause par armes: ce qui fut cause que tost apres les susdits Euesques se reassemblans à Treues, tous d'vn accord excommunierent le Prince Hugues, & tous ceux qui le suiuoyent, ou qui fauorisoyent son entreprise. Et telle fin eut ceste assemblée: cependant l'Empereur donna quelques troupes de soldats au Roy pour le conduire en ses terres, desquelles estoit chef Conrad Duc de Lorraine, auec lesquelles le Roy prit Moson, & mit le fort par terre, & autant en feit-il de Montagu que le Comte Thibault de Chartres auoit fait bastir & fortifier, puis vint le Roy à Laon, qu'il prit aussi, mais il ne peut venir à bout de la forteresse. Hugues de son costé ayant le Normand à son secours, assiegea Soissons, mains en vain, puis s'en alla tourmenter les villes suiettes à l'Archeuesché de Rheims. En ce temps viuoit vn Comte à Dijon appellé Hugues suyuant que Vignier se dit l'auoir recueilly des Chroniques de sainct Benigne, auquel succeda son fils nommé Richard, & lequel eut vn autre fils, lequel succeda à Bonon en l'Euesché de Chaalons en Champaigne. Cependant la guerre estoit allumée en France entre le Roy & le Prince Hugues, si bien que ceux d'Amiens, voyant que leur Euesque nommé Thibauld suyuant le party de Hugues, estoit fascheux en ses deportements, le prindrent tellement à contre-cœur, que sans luy rien communiquer de leur affaire, ils feirent venir Arnoul Comte de Flandres, & luy mirent leur ville en main pour l'a garder au nom du Roy contre tout homme: & aduint cecy l'an de nostre salut neuf cens quarante & neuf. Durant laquelle saison le Prince Hugues, prit au terroir de Rheims quelques chasteaux, par le moyen desquels il faisoit infinis dommages, & mettoit les gens & suiets du Roy en tres-grandes angoisses. Ce qui contraignit la Royne Gerberge de solliciter encore vn coup l'Empereur Othon son frere de venir au secours de son mary: mais tandis qu'on attendoit faueur de ce costé, le Roy ne dormoit point du sien, ains pensant que Hugues s'arrestast pres de Rheims, il feit entreprise sur le Chasteau de Laon, sans lequel la ville luy estoit inutile, & pensoit l'emporter à l'improuiste & par surprise: mais Hugues y vint si à propos, & si soudainement que le Roy fut repoussé, & chassé auec sa courte honte. Cecy fut cause que le Roy feit demander trefues pour quelques temps à Hugues, & le moyenneur d'icelles fut Conrad Duc de Lorraine, auquel Hugues luy accorda, qui luy remonstra le tort fait à son neueu Hugues au Concile de Treues, & Ingelheim, & le pria que l'Empereur se cõtentast desormais d'auoir donné occasion à ceste guerre lors qu'il osta Rheims à sondit neueu, & ne pensast point auoir rendu sa cause bonne par l'assemblée apostée de Prelats faite en ses terres, & de ceux qui estoyent de sa iurisdiction, en quoy le Pape auoit esté deceu, qui pẽsoit que tous les Prelats de Gaule y vinssent & assistassent: & luy offencé en son honneur, estant diffamé par ceux qu'il ne recognoissoit pour autres, que pour les ministres de la fantasie de l'Empereur & du Roy, qui les auoyent apostez pour ce faire. La trefue faillie, tout aussi tost les armées des Princes furent en campaigne, de sorte que l'Archeuesque de Rheims Artolde deuenu guerrier prit sur les gens de Hugues les chasteaux d'Aulmont & de Coucy: Hugues tascha de prendre la ville de Laon, laquelle il emporta, & le Roy fut assieger Senlis, laquelle ne pouuant prendre, il donna le degast au plat pays des enuirons: & se retira dolent que les choses luy succedoyent tout à rebours de sa pensée. Cependant les gens de bien qui voioyent les malheurs causez par ceste guerre si long temps demenée, commencerent à pratiquer la paix entre les Princes, laquelle estoit fort difficile à faire. Et en estoyent les moyenneurs, Guy Euesque d'Auxerre, & Ansegise Euesque de Troyes: mais quelque chose qu'ils sceussent faire, si ne peurent ils

Arrest du Cõcile contre Hugues Archeuesque de Rheims.

Hugues duc de Frãce cité au Concile.

Hugues ne veut obeir au Cõcile.

Synode à Treues où Hugues est excommunié.

Villes prises par le Roy Louys.

Hugues court les terres de Rheims.

Hugues Comte de Dijon.

Gibuin Euesque de Chaalons fils du Cõte de Dijõ.

Amiens rendu au Roy Louys 4. l'an neuf cens quarante & neuf.

Treues entre le Roy et Hugues moiennées par Cõrad Duc de Lorraine.

Artolde Archeuesq. deuiẽt gen d'arme.

Laon pris par Hugues.

Trefue entre le Roy et Hugues.

mettre à fin aux discordes, veu les demandes que chascun des Princes faisoit pour son contentement. Et pour ce il leur suffit pour celle fois d'arrester la trefue iusqu'au prochain Printemps: nonobstant le Pape Agapete, sollicité par l'Empereur & par le Roy, vint à confirmer l'excōmunication donnée par le Concile de Treues contre Hugues, & le denonça separé de la communion par son authorité, iusques à tant qu'il eut satisfait, & amendé au Roy les forfaitures & felonnies faites contre sa majesté, & luy rendu les places qu'il luy detenoit par force: tellement que ceste censure esguillonna le cœur du Duc à la paix, de laquelle parlerons au chapitre qui s'ensuit.

Agapete Pape excōmunie le Duc Hugues le Grand.

De la paix entre les Princes, & succez d'affaires iusques à la mort de Louys d'Oultre-mer. CHAPITRE LXXX.

CHASCVN estant las de la guerre, & pas vn ne pouuant plus fournir aux frais, à cause de l'extreme misere & pauureté du peuple, les desirs du repos fallut aussi que feissent mourir celle vengeance, qui s'estoit enracinée és cœurs des grans, & sur tout du Roy, lequel faisoit & aspiroit à choses plus grandes que ses forces ne pouuoyent porter, ny attaindre. Aussi fut-ce luy le premier, comme le plus foible qui entendit à la paix, & qui l'a pourchassa non de soy, ou à sa requeste, tant il auoit le cœur hault, & ne voulant estre blasmé qu'il se fut humilié à ses suiets, ains par le moyen de l'Empereur, qu'il sçauoit estre respecté par Hugues à cause de leur alliance. Othon, ioyeux de ceste ouuerture, ne faillit aussi tost d'enuoyer Conrad Duc de Lorraine vers le Duc Hugues pour l'induire à la paix, & luy remonstrer quel preiudice portoit à la Chrestienté ceste guerre ciuile, laquelle auoit causé, & causoit l'aneantissement de l'Empire & la trop grande hardiesse des infidelles à assaillir les Chrestiens, tous presque estans empeschez apres les François pour tascher d'appaiser les querelles. Hugues reçoit Conrad & le caresse, prend en bonne part les remonstrances que luy faisoit faire l'Empereur, non sans toutesfois donner la coulpe de tout cecy à la majesté Imperiale, suyuant que dit est de la deposition d'Hugues son neueu: & en fin se dit estre prest à recognoistre pour son Roy & souuerain seigneur, Louys, pourueu qu'il le traitast selon son merite, & qu'il recogneut que c'est à Hugues Comte de Paris, & non à autre à qui il est redeuable, & de la couronne, & de la vie, & lequel ne luy fut iamais que plus que loyal & fidelle, iusqu'à ce que le Roy poussé par ne sçay qui, s'estoit deffié de luy, & auoit vsé de rudesse trop extrauagante, & iniuste contre luy, & contre ceux de son sang & famille. Au reste, dit qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix, & qu'il ne tiendroit à luy ny aux siens, qu'elle ne fut & accordée & maintenue sans fraude, mais qu'il s'asseuroit que les agents du Roy ne seroyent long temps qu'ils ne l'a violassent, ainsi que souuent on l'auoit veu & cogneu par experience, & ne fut-ce que lors que sous ombre de paix, le Comte de Flandres occist le bon Duc Guillaume Prince de Normandie. Cependant, & l'an de nostre salut neuf cens cinquante, Hugues pour se mieux fortifier & confirmer l'alliance & amitié qu'il auoit auec le Duc Richard de Normādie, luy donna sa fille Emme en mariage d'autres l'appellent Agnez, les nopces en estans faites à Paris, non sans estonner le Roy, qui voyoit & craignoit que ceste alliance ne luy seroit autre que preiudiciable. De cecy aduint ce voyage d'Othon en France, duquel l'histoire Normande & Krants, & la Chronique de sainct Denys font mention: d'autant qu'il veit que cela pouuoit reüssir à grand malheur pour les enfans de Louys ses neueux, ioint que le Comte de Flandres Arnoul se mettant de la partie, feit le message vers Othon au nom du Roy pour le prier à entreprendre ceste guerre, auec promesse de luy laisser ce qui restoit au Roy au pays Lorrain pour sa recompense. Othon passa en France, entra si auant qu'il gasta les terres du Prince Hugues, puis vint iusqu'à Rouen qu'il assiegea, pensant qu'elle ne seroit pour luy resister. Mais ayant esté quelque temps deuant, & veu les forces du lieu, & la gaillardise des assiegez, lesquels faisans des saillies luy auoyent occis plusieurs des plus vaillans hommes de ses troupes, il se courrouça contre le Comte de Flandres qui le sollicitoit à poursuyure, & à ne laisser le siege sans prendre la place: & fut si grande sa colere, que le Comte craignant quelque chose de pis se retira de nuit, & l'endemain

La necessité induit les Roys à la paix.

Othon Empereur se rend moienneur de la paix entre les François.

Cōrad duc de Lorraine vers Hugues.

Responce de Hugues à Conrad.

Richard de Normādie espouse Emme ou Agnes fille d'Hugues le Grand.

Histoire de Normādie ch. 38.

Krants li. de Noruege 3. ch. 11.

Guillaume de Nāgis en sa Chroniq.

Othon passa en France sollicité par Arnoul Comte de Flandres.

Othon assiege Rouē & leue aussi tost le siege.

Othon leua le siege ; & tout honteux se retira en Allemaigne, laissant les Princes de France sur la negociation de la paix, de laquelle auons dit qu'estoit moyenneur Conrad Duc de Lorraine. Mais auant que passer le Rhin, il se rua sur le pays de Flandres pour se venger d'Arnoul, & gasta tout, bruslant, & saccageant iusques à Gand, & occupa la terre des quatres offices, qu'il soumit & assuiettit à l'Empire. Cecy passé, Conrad ne laissa de poursuyure sa pratique de la paix, bien que Hugues ne peut, & n'eust occasion de se plus fier aux parolles du Roy : neantmoins voyant qu'à grand peine Othon seroit plus de la partie, veu sa perte deuant Rouen, il s'asseura de tenir le Roy tellement en ceruelle que par force il luy feroit tenir les conuentions qui seroyét faites en leur accord. A ceste cause il promit à Conrad de se trouuer telle part qu'il sembleroit estre conuenable & sans soupçon tant pour luy que pour le Roy, & fut arresté que ce seroit sur Marne en pleine campaigne, où chascun des Princes viendroit sans suitte de soldats, & à petit train & compaignie. Ce que fut executé, y venant le Roy, accompaigné d'Hugues le Noir qui se portoit pour Duc de Bourgoigne, Conrad Duc de Lorraine, & Adalberon Euesque de Verdun, & autres qui seruoyent comme arbitres, & moyenneurs de ceste paix : & Hugues eut auec luy Richard Duc de Normandie, Bernard Comte de Senlis, & les enfans de Hebert, sauf l'Archeuesque, & encore Thibault Comte de Chartres. Et fut en fin arresté que chascun iouiroit de sa prise, sauf que le fort de Laon seroit rendu au Roy, & quant au reste il demoureroit en l'estat mesme que les choses estoyent au commencement de ce pourparler : si bien que Hugues presomptif Archeuesque de Rheims demoura tel que le Synode de Verdun auoit ordonné, & les places prises par Artolde Archeuesque luy estans adiugées, donnerent occasion aux amys de Hugues de ne se point contenter de la paix, par lesquels bien tost apres elle fut violée, quelque serment que se fussent entredonné le Roy & le Prince Hugues, & bien qu'il l'eut asseuré de tous ceux de sa ligue. Cest accord transigé, escrit, iuré & publié, chascun se retira en son pays, pour iouyr du benefice de ceste concorde. Mais voicy Thibauld Comte de Tours, & de Chartres, homme remuant, & de façons estranges, qui ne se tint à la paix : d'autant que voyant que le Roy auoit recouuert le chasteau de Laon, il luy sembla raisonnable que Caucy ayant esté pris par surprise, & par la trahison des gens de l'Archeuesque de Rheims Artolde, deuoit estre compris en la conuention & articles de paix, & pource il se mit à remuer mesnage, & à donner commencement à la guerre. Quelque accord qui fut passé entre les Princes, si est-ce que la Chronique escrite à la main de Guillaume de Nangis religieux de sainct Denys, porte que l'an apres ceste conuention, qui fut de nostre redemption, l'an neuf cens cinquante & vn, Hugues estant marry au possible que par la sollicitation du Roy Louys, l'Empereur Othon auoit gasté & pillé ses terres qui estoyent le long de la riuiere de Seine, & que n'osant se venger sur la personne du Roy, il tascha de vomir son courroux sur l'Aquitaine, de sorte qu'il fut iusqu'à Poitiers, & y mit le siege : mais tandis qu'il y estoit campé, il se leua vn iour vn si grand orage & effroyable tonnerre, que d'vn esclat de fouldre la tente du Prince Hugues fut rompuë depuis le sommet iusqu'à rez de terre, ce qui estonna tellement Hugues & ses soldats, que sans plus y tarder ils troussent bagage, & quitterent le siege. L'Annaliste d'Aquitaine met cecy sous le Roy Lothaire, & l'an de nostre salut neuf cens cinquante & cinq, auquel volontiers i'accorderoy, n'estoit la reuerence que ie porte à l'antiquité : mais il peut estre aduenu en l'an neuf cens cinquante & vn & cinquante & cinq, que l'orage ayt chassé Hugues de deuant Poitiers assiegé par luy ores pour vne vengeance, & tantost pour vne autre, & diuerse occasion. D'autant que par la Chronique & histoire de Rheims, il nous appert que ceste armée de l'an neuf cens cinquante & vn, le Roy Louys passa en Aquitaine, ce qu'il n'eut pas fait sans grande raison, & fault bien qu'il y allast, ou pour ce que Hugues y faisoit quelque effort, ou qu'il y dressoit quelque pratique dommageable au Roy & aux siens : ou pour attirer à soy les cœurs & volontez des Princes, sçachans les alliances entre les maisons de Normandie & d'Aquitaine, & par consequent, les intelligences que Hugues pouuoit auoir auec les Aquitaniens. Quoy que ce soit, le voyage du Roy ne fut point par le mesme chemin que celuy du Prince Hugues, qui estoit allé par Orleans, & suyuant la Touraine & le Poitou, ains s'y achemina par le Niuernois, & par le Borbonnois,

Othõ gaste le pays de Flandres

Voy Meyer li. 2. des Annales de Flandres.

Accord de Hugues du pourparler auec le Roy.

Princes assistans au pourparler.

Articles de la paix entre le Roy Louys 4. & Hugues le Grand.

Thibault Comte de Chartres rompt la paix.

L'an 951. Hugues en Guyenne.

Annales d'Aquitaine partie 3. Hugues leua le siege de deuant Poitiers par miracle.

Louys en Aquit. & pourquoy.

Quel chemin prit Louys allant en Aquitaine.

Forests, & Lyonnois, coulant son chemin vers le Dauphiné, où il fut recueilly à Vienne par Charles Constantin Prince de Viennois : où estant, luy vint faire la reuerence, & offrir tout deuoir & seruice, Estienne Euesque de Clermont en Auuergne, ce qui me fait dire que pour lors les Euesques auoyent la seigneurie de ceste ville : & apres ceux-cy le vint visiter Guillaume Duc d'Aquitaine, Comte de Poitiers, & heritier d'Auuergne : duquel sur tous autres Louys auoit raison de se craindre. Ce fut en ce temps que l'Empereur Othon ayant pratiqué la paix en France, passa en Italie contre le tyran Berenger, qu'il chassa de Pauie, & de tout le Royaume Italien, à ce sollicité par le Pape Agapete, car si ce fut par Iean douziéme, il faudroit que cecy eust esté fait l'an neuf cens cinquante & quatre, ce que ie croy plustost qu'autrement, suyuant ce qu'en dit Luithprād, que ie vous cōseille de feilleter, me suffisant de vous auoir dit que Othon chastia Berenger, & qu'il le chassa du pays d'Italie, & espousa Adelaide veufue du deffunct Roy d'Italie Lothaire, lequel auoit esté empoisonné par les ruses du susdit Berenger, qui apres ce meurtre se saisit du Royaume, & terres du deffunct, & y commit vne infinité de maux, exactions, & insolences. Tandis que l'Empereur Othon estoit absent de Germanie, les seigneurs Lorrains, qui n'obeissoyent que fort enuis à Conrad, se soustrahirēt aussi de son obeissance : bien que Wassebourg tienne que ledit Conrad feit le voyage d'Italie auec l'Empereur, par lequel il fut fait gouuerneur de Pauie, & que depuis il conduit l'Emperiere Adelaide en Allemaigne, estant en son lieu gouuerneur de Lorraine Brunon Archeuesque de Cologne, & frere de l'Empereur. Neātmoins par l'histoire de Hainault, il se trouue que Regnier au long col, Comte de Monts, ayant fait quelque entreprise contre l'Archeuesque Brunon, fut par luy tellement poursuiuy par guerre, qu'il fallut que quittast son pays duquel il ne iouist de long temps, & iusqu'à ce qu'Othon Empereur second du nom le remit en ses terres. Au reste le Roy Louys tomba malade en Aquitaine, ce qui causa qu'il n'y feit aucun exploit digne de memoire, ains dés aussi tost qu'il se porta bien, il passa en France auec grande haste & diligence : & l'occasion de cecy procedoit de ce que Federic Duc de Mosellane, & fils de Ricuin, frere de Giselbert Duc de Lorraine : lequel Federic, ayant espousé Beatrix fille du Prince Hugues, auoit basty le chasteau de Barle Duc sur les frontieres & limites des terres du Roy Louys, & cecy sans luy en demander congé, par le moyen duquel il pourroit faire de grands maux à ses suiets, & seruir de retraite aux rebelles de son Royaume. Et d'autant que le Duc de Mosellane estoit des suiets de l'Empire, le Roy pour luy donner empeschement de passer oultre, & rompre les desseins d'Hugues, par le conseil duquel il pensoit que ceste forteresse fut bastie, il en feit sa plainte à Othon Empereur, vers lequel il enuoya hommes expres pour ce faire : mais Hugues le Grand feit luy-mesme le voyage vers Othon auquel il donna à entendre combien Louys estoit difficile à ferrer, & que non la deffiance qu'il auoit de Federic ou de luy, estoit cause de sa plainte, ains pour le seul esgard qu'vn vassal de l'Empire auoit basty ceste place : & ioüa si bien du plat de la langue, & dit tant de raisons à Othon qu'il se cōtenta & ne tint compte des messagers du Roy, aumoins ne s'esmeut pour complainte qu'ils sceussent luy faire : & estoit Hugues auec l'Empereur durant les festes de Pasques audit an de neuf cens cinquante & vn, où il ratifia l'alliance ancienne qu'il auoit fait auec Othon & ses enfans, ausquels il recommanda ses enfans apres sa mort, se doutant bien qu'ils auroyent de grands aduersaires. Hugues estant de retour en France, le Roy le feit prier qu'ils peussent s'entreuoir & parler des affaires du Royaume, luy faisant entendre qu'Arnoul Comte de Flandres se trouueroit à ce pourparler : mais Hugues n'y voulut entendre, estant fort mal content qu'on auoit osté le chasteau de Monstrueil & quelque autre tour voisine, à Roger fils du deffunct Herloin Comte de Ponthieu : car il sçauoit qu'on luy auoit osté à cause que Roger estoit vn de ses amys & vassaux : & pour ceste cause il se mit en ordre pour recouurer les susdittes pieces par force, sur le comte de Flandres qui en estoit l'vsurpateur, pour estre ces places voisines du Bolonois appartenant lors à la maison de Flandres : neātmoins ainsi qu'il se mettoit comme en chemin pour l'entreprise, le Roy luy escriuit & le requit de trefues, qu'il ne voulut point refuser, afin que Louys n'eut occasion de le blasmer de desobeissance. C'est en cest endroit que plusieurs mettent le mariage de Hebert neueu de Hugues le Grand, & fils du seigneur de Peronne

Estienne Euesque de Clermont.

Othon en Italie & pourquoy.

Luithprād li. 6. ch. 6.

Lothaire Roy d'Italie empoisonné par Berenger.

Brunon Archeuesque de Cologne Duc de Lorraine.

Regnier au long col Comte de Henault.

Louys malade en Aquitaine.

Par qui fut basty le chasteau de Bar le Duc.

Louys veut empescher la fondation du chasteau de Bar le Duc.

Hugues gaigna la cause du Duc de Mosellane son gendre.

Hugues refuse de parlementer auec le roy & pourquoy.

Louys fait faire tresues entre Hugues et le Comte de Flādres.

Hebert

Hebert de Vermandois auec Ogine ou Ottebege Angloise, mere de Louys d'Outremer, mais ie suis d'opinion qu'il l'espousa long temps au parauant, & durant que les guerres estoyent les plus eschaufées entre les Princes : mais en quelque temps que ce fut, si est-ce qu'au desceu du Roy & contre sa volonté cecy fut fait: ce qu'il monstra bien, lors que ne pouuant nuire au Comte Hebert son beau pere, il priua sa mere des terres sur lesquelles (suyuant la coustume de France) son doüaire luy estoit assigné, & auec ce (comme dit est) il luy osta l'Abbaye de nostre Dame de Laon, de laquelle Ogine ioüissoit auparauant. La tresue de Hugues auec Arnoul n'empescha point que la guerre ne continuast en Champaigne dés que commença l'an neuf cens cinquante &

L'an 952. Guerre recommẽcée en France.

deux, d'autant que Hugues ne pouuoit souffrir que Artolde ioüist de plusieurs chasteaux qui estoyent au Comté & finage de Rheims : à ceste cause il fut assieger Mareuil sur Marne, tenu par le Comte Ragenold & les soldats que l'Archeuesque y entretenoit, & le prenant ne faillit de le faire abbatre de fonds en comble : mais le Roy peu de temps apres le feit rebastir plus beau & plus fort que iamais, & y mit de plus fortes & grandes garnisons que les premieres. Et afin qu'il mit vn obstacle aux garnisons que Hugues auoit dedans Victry, lesquelles couroyent ordinairement sur ses terres, il feit bastir vn fort vis à vis de Victry, duquel il donna la charge à vn Bourguignon appellé Odalric, lequel estoit abbé suyuant la coustume du temps d'alors. Cependant Othon qui estoit en Germanie ioüissant de son nouueau mariage, fut induit par Conrad Duc iadis de Lorraine, & lors gouuerneur de Pauie, à pardonner à Berenger tyran d'Italie, & lequel auoit fait mourir Lothaire son seigneur, & detenu Adelaide prisonniere, laquelle estoit pour lors espouse de l'Empereur : tellement que (comme dit

Abbé d'Vsperghen en ses Chroniques.

l'Abbé d'Vsperghen) Othon donna l'ordre de cheualerie à Berenger, & luy restitua sa dignité royale en Italie. Mais la Chronique sainct Denys ne passe pas si auant, luy suffisant de dire que Berenger vint en Allemaigne vers l'Empereur Othon, & qu'il se mit és mains, & sous la puissance d'iceluy, & de ses enfans. Mais à l'Abbé d'Vsperghẽ s'oppose le supplement de Reginon lors qu'il parle en ceste sorte: L'Empereur ayant laissé

Guillaume de Nangis en sa Chroniq. Reginon li. 2. de sa Chroniq.

le Duc Conrad pour faire la guerre & poursuyure Berenger iusqu'à la fin : Berenger ayant pris aduis du Duc mesme, fut en Germanie, & de son bon gré s'alla rendre en Saxe à l'Empereur, duquel neantmoins il ne peut obtenir chose aucune qu'il luy sceut demander: mais par les menées du Duc Henry, à peine luy fut donnée la vie, & le congé de s'en aller en son pays : où s'en retournant, Conrad voyant le peu de cas que

Conrad se reuolte contre Othon.

l'Empereur faisoit de luy, se reuolta, & denia la fidelité promise à son Prince. Par là il monstre que ce ne fut pas par le moyen de Conrad que Berenger fut remis, ains par autre voye, ce que le susdit supplement de Reginon declaire, disant ainsi : L'année

Diéte au pays de Sueue et en la cité d'Ausbourg iadis dite Augusta des Rhetiens.

mesme (à sçauoir de neuf cens cinquante & deux) fut faite vne assemblée publique d'estats, ou diéte au pays de Sueue, où assisterent les Princes de Saxe, Franconie, Bauiere, Sueue, ou Allemaigne, & de Lombardie, qui fut tenue au moys d'Aoust, où vint Berenger auec son fils Adalbert, lequel feit hommage & se declara vassal de l'Empereur, duquel il receut derechef par grace & don de l'Empereur, le pays & Royaume d'Italie, excepté les finages & villes de Veronne, & Aquilege auec leurs iurisdictions que l'Empereur donna à Henry son frere: laquelle exemption Berenger dit depuis auoir esté causée par les Italiens, qui fut cause que les mal traittant, & ayant en

Berenger remis en son throsne d'Italie.

haine, il se les rendit aussi mortels & capitaux aduersaires. Ie me suis par trop arresté en ce lieu, mais ç'a esté pour vous faire voir, & la contrarieté aisée à accorder des historiens, & le peu d'asseurance que de tout temps a esté és seigneuries qui ne viennent que par vsurpation. Or reuenons aux affaires de France, où tout le monde estoit si las

Hugues demande la paix.

de la guerre, que le Prince Hugues, qui iusqu'à lors s'estoit monstré comme inuincible, & surmontant toute extremité de labeur, fallut que le premier ouurit les propos de la paix & en feit parler au Roy, lequel ne se feit guere tirer l'oreille, comme celuy

L'an 953. Paix conclue à Soissons entre le Roy Louys & Hugues le Grand.

qui n'en pouuoit plus, & qui se voyoit estre maladif, & taschoit de rendre le Royaume en repos, & le laisser paisible à son possesseur, afin qu'il ne sentit les trauerses qui l'auoyent accompaigné dés le premier iour qu'il vint à la couronne. Par ainsi en l'an de grace neuf cens cinquante & troys, les deputez d'vn & d'autre costé s'assemblerẽt à Soissons durant les saincts ieusnes de Caresme, instituez par l'Eglise ancienne, & là conclurent sous les conditions precedentes, que les choses demoureroyent en l'estat

qu'elles estoyent pour lors, sauf que le Roy feroit demolir le fort qu'il auoit fait bastir pres de Victry, pour estre par trop preiudiciable au Duc Hugues, & qu'il estoit assis en ses terres & iurisdiction : & ainsi ne fault s'esbahir si ie ne vous ay dit le nom de ce fort, puis qu'il fut de si peu de durée, comme celuy qui ne fut aussi tost mis à fin, qu'on ne le feit abbatre, & ruiner de fonds en comble. Ceste paix fut la plus stable de toutes celles que Louys veit onc durant son Regne, d'autant que de dixhuict ans qu'il regna seul depuis la mort de Raoul, iusqu'à cest accord, il ne se veit onc troys moys entiers en paix, là où ce concordat luy rendit le reste de ces iours heureux, veu qu'il dura iusqu'à la fin de sa vie. En celle saison le fils du Comte Arnoul de Flandres nommé Baudoüin, espousa Mathilde ou Mahault fille de Herman Duc de Saxe, de laquelle il eut Arnoul surnommé le ieune, qui fut Comte de Flandres : le susdit Arnoul le Grand auoit vn fils naturel appellé Azelin, & eut encore à nom Albert, pour lequel il obtint du Roy Louys l'Eueschê de Paris, mais il fut debouté pour ses vices, ioint que Hugues Comte de Paris haioit à mort tout ce qui venoit de la maison de Flandres, & depuis cest Azelin ou Albert tascha par le moyen de Sophie sœur de l'Empereur, d'auoir par achapt l'Eueschê de Cambray, ayant fait present d'vne grande somme de deniers à ceste dame, mais l'Empereur donna l'Eueschê à Erluin, luy ayant esté demandée par Mahault espouse de Bauldouin. I'ay honte de racompter la misere qui suyuoit lors la plus part des Eglises de Gaule, esquelles les pasteurs estoyent plustost dissipateurs que nourrissiers du troupeau, aussi n'entroyent-ils point par la porte en la bergerie, ains ou par achapts ou par faueur, où les Roys donnoyent les benefices pour recompenser ceux qui leur faisoyent seruice. D'autant qu'en ce mesme temps de l'an neuf cens cinquante & troys il y eut vn bastard fils du maistre queux de la maison du Roy Louys, lequel se nommoit Fontcher, qui paruint à la dignité Episcopale, & par mauuais art & moyens non loisibles, ayant l'Eueschê de Noyon, honnorée iadis du tiltre de Primatie sur toutes les Eglises des pays bas iusques en Holande & Frise : & lequel ayant aussi sainctement administré sa charge comme abusiuement il y estoit entré, mourut l'an dix-huitiéme de son Pontificat, mangé de poulx & autre vermine, Dieu monstrant sa iustice sur cestuy, pour destourner les autres de semblables abominations, saletez, & symonies. Que si les pasteurs des dioceses particulieres estoyent ainsi corrompus ne fault s'en estonner, veu que celuy qui tenoit le lieu de chef souuerain & vniuersel en l'Eglise Chrestienne, les surmontoit tous en lubricité & vilenie : & les gestes duquel ne doyuent estre teuz afin que la saleté de cestuy comparée à l'integrité des autres, face paroistre leur lustre, & condamne l'abomination des meschans : ioint qu'il n'y a chose si sainte en laquelle la malice ne se soit insinué, ainsi que lysons q̃ de douze disciples choisis pour la suite & cõpaignie de nostre seigneur conuersant au monde, il y en auoit vn qui ne seruoit que de scandale & chopement pour les autres. Or ce Pape corrompu qui viuoit du temps de nostre Louys quatriéme, & de l'Empereur Othon premier du nom estoit nommé Iean douziéme du nom, que Platine fait faucement treiziéme, celuy qui le premier changea son nom, d'autant que se nommant Octauian, il feit plus de conscience de retenir le nom pris au Baptesme, à cause qu'il luy sembloit raporter au Gentilisme, que de cõtinuer en la saleté de ses œuures : car comme il obtint la Papauté par force, il s'y gouuerna aussi comme vn tyran, faisant tout, & disposant de tout, non suyuant les loix diuines & sainctes institutions des peres, ains suyuant la corruption de sa folle fantasie. Ce Pape fut fils d'Alberic Comte de Toscane, adonné à toute volupté dés son enfance, comme nourry parmy les delices, & non institué en discipline quelconque, plustost estoit il accoustumé à voir l'insolence des courtisans, & la tyrannie de ses pere & mere. C'est horreur ce que Luithprand racompte de ces lubricitez depuis qu'il fut appellé, ou plustost apres qu'il eut vsurpé la dignité la plus saincte, & plus honnorable qui soit au monde : veu qu'entre autres parolles il dit ces mots : Le Palais de Latran qui souloit estre iadis le logis & domicile des saincts, est à present vn bordeau, & le giste des putains & paillardes : puis aiouste, que les dames de Rome n'osant plus aller faire leur deuotion en l'Eglise de sainct Pierre, veu qu'il auoit pris en icelle & rauy & des mariées & vefues, & des filles plus hõnorables lesquelles il violoit sans respect ny des peres & mary, ny de la dignité qu'il auoit vsurpée. Cela fut cause que l'Empereur Othon, sollicité par les Eucsques qui

Baudoüin fils d'Arnoul Comte de Flandres espouse la fille de Saxe.

Azelin Euesque de Paris deposé.

Estat miserable des Eglises de Gaule.

Fontcher bastard fait Euesque par argent.

Les membres suyuẽt l'exemple du chef.

Nulle compaignie si saincte où n'ait quelque meschant.

Iean douziéme Pape fut le premier qui chãgea son nom venãt à la Papauté l'an neuf cẽs cinquãte quatre.

Quels les parents de Iean 12. et quelle sa vie.

Luithprãd li. 6. ch. 6.

Vices execrables de Iean. 12.

qui auoyent le zele de Dieu & l'honneur de l'Eglise Chrestienne deuant les yeux, se resolut d'oster ceste peste du sainct siege: & pource ayant assemblé vn Concile en la cité de Rome & dedans l'Eglise de sainct Pierre, où assisterent tous les titulaires de Rome qui à present portent le nom de Cardinaux, & sont assesseurs de la saincteté des Papes, & tous les Euesques d'Italie nommez par Luithprand en son histoire, & tous les Curez & Clergé de Rome, deuant lesquels furent recitées les symonies, meurtres, exactions, incestes, adulteres & paillardises de ce faux Euesque: y fut racompté comme il estoit enchanteur & mauuais Chrestien, ne priant non plus Dieu qu'vne beste: & en somme tous les maux que iamais il cõmit luy furent là mis en auant, lesquels prouuez & confirmez, Iean douziesme fut par authorité du Concile cité à comparoistre pour se purger des crimes à luy imposez, & qu'autrement les Peres procederoyent contre luy suyuant les saincts Canons & les statuts Ecclesiastiques. Mais luy sentant sa conscience le condemner, ne voulut comparoistre: & par ainsi par ordonnance du Synode & assemblée des Euesques il fut deposé & chassé de l'Eglise comme vn apostat meurtrier & heretique, eslisans en son lieu vn du Clergé de Rome appellé Leon homme de saincte vie & huictiesme du nom: & quant à Iean, bien qu'apres le depart de l'Empereur, ses amys l'eussent remis au siege, si est-ce qu'il n'y suruesquit guere long temps, d'autant qu'on dict qu'estant surpris par quelque Gentilhomme Romain en adultere auec sa femme, il le tua: & vengeant son iniure, il deliura l'Eglise du plus meschant homme qui l'a regit oncques. Voila quant à l'estat de l'Eglise pour lors, au reste, l'Empereur Othon veit en ce mesme temps la reuolte de son propre fils Ludolphe, à ce poussé par Cõrad iadis Duc ou Gouuerneur de Lorraine, mais le fils à la fin faillut que feit ioug & qu'il obeit au pere, & Conrad fut contraint de se racheter, & donner ostages pour l'asseurãce de sa vie. Au reste, i'ay anticipé l'histoire du Pape Iean, afin que cy apres il ne nous y faille arrester, d'autãt qu'il vsurpa le siege l'an mesme que le bon Roy Louys quatriesme du nõ & surnõmé d'outre-mer deceda, à sçauoir l'an de nostre salut neuf cens cinquãte quatre le douziesme du moys de Nouẽbre, ayant esté fort longuement malade: d'autres tiennent qu'il mourut le quinziesme du moys d'Octobre, d'vne cheute, d'autant que s'en allant de Laon à Rheims, il rencontra sur le chemin vn loup, apres lequel il se meit à piquer & courir à course de cheual, mais tombans & homme & cheual, le pauure Roy fut tout froissé & rompu: & par ainsi il fallut l'emporter à Rheims, où il mourut & donna fin à ses miseres: & fut son corps honnorablement enterré à Rheims en l'Eglise de S. Remy, ayant recommandé à Hugues le Grand (duquel il auoit esprouué la foy) son fils Lothaire, aagé pour lors de quatorze ans, & prié le susdit Hugues de luy assister & ayder comme estant son neueu, & cousin germain des enfans dudit Hugues, lequel luy promit, & l'executa ainsi que verrez cy apres.

Concile assemblé à Rome l'an 962. contre Iean. 12.

Accusatiõs cõtre Iean

Iean deposé par ordonãce des Euesques.

Leon. 8. faict Pape.

Iean. 12. occis en adultere.

Ludolphe fils de l'Empereur se reuolte cõtre son pere.

Louys d'outre-mer meurt à Rheims l'an 954.

Louys recõmande son fils Lothaire à Hugues le Grand.

DV ROY LOTHAIRE FILS DE LOVYS d'Outre-mer, & de son aduenement à la Couronne.

CHAP. LXXXI.



APRES la mort du Roy Louys quatriéme du nom, Lothaire son fils aisné fut appellé à la succession par la prerogatiue & droict d'ainesse suyuant la loy gisant en coustume, obseruée de tout temps entre les Roys de France. Or n'auoit il que quatorze ans lors que son pere mourut, & nonobstant ce, par le conseil de Hugues le Grand declaré son tuteur, & continué en l'estat de grand Duc de France, on proceda au sacre pour euiter les troubles que le delay de telle ceremonie eussent peu causer par le Royaume. Par ainsi les Princes de France & prelats du Royaume assistans à Rheims, & s'y trouuant Brunon Archeuesque de Coloigne & Duc de Lorraine frere de l'Empereur & oncle du nouueau Roy Lothaire, & les Princes & Seigneurs d'A-

L'An neuf cẽs cinquãte quatre.

Lothaire sacré à 14. ans.

Princes assistans au sacre de Lothaire.

quitaine & de Bourgoigne, fut sacré ce Roy le treziéme de Nouembre audit an neuf cens cinquante & quatre, par Artolde Archeuesque de Rheims : & là mesme couronné suyuant l'ancienne coustume, receuant les serments de fidelité de Hugues le Grand, & Hue Capet son fils, puis de tous les autres Princes & seigneurs de Gaule, qui estoyẽt soumis à la couronne. Ce Roy estant en aage espousa Enime ou Emme fille de Lothaire iadis Roy d'Italie & d'Adelaide Emperiere, & femme d'Othõ Empereur, & de ceste Enime ou Emme il eut vn fils appellé Louys cinquiéme du nom, qui regna auec son pere, à cause que Lothaire le feit sacrer : & de cecy le sieur du Tillet dit auoir veu des tiltres qui font mention du Regne du pere, & du fils ensemble, ce qui est aisé à croire, d'autant que Lothaire taschoit de son viuant establir la couronne à son fils, cognoissant que veu l'ambition des maisons des grans seigneurs de France apres le deces de Hugues le Grand, à grande difficulté pourroit son fils se preualoir apres sa mort, si luy viuant il ne les auoit obligez à son fils par serment. Ces Princes experimenterent aux despens de leur estat & couronne, combien est dangereuse la souffrance de l'accroissement des factions en vne Monarchie : & quelle diminution de la majesté Royale engendre la conniuence d'vn souuerain, lors qu'il souffre croistre, pour quelque occasion que ce soit, des ligues & partialitez entre ses suiets : d'autant qu'apres cecy, les Roys ne peuuent sinon qu'autant qu'il plaist à ceux que les factions ont aggrandy, & qui se sont rendus redoutables auec les forces de celuy duquel immediatement ils deussent dependre. Les factions qui furent sous Charles le Simple entre les Bosonistes & le Comte de Gothie donnerent commencement à tous les malheurs du Royaume durant les bastards du Begue : & depuis sous le Simple, les querelles d'entre les Comtes de Vermandois & de Flandres furent la voye de la grandeur des Comtes de Paris & d'Anjou, lesquels ioints auec le seigneur de Peronne, s'attaquerent en fin à la couronne mesme, & feirent guerre aux Roys : lesquels si de bonne heure eussent rompu le coup aux premiers sans en pardonner pas vn, ils n'eussent aussi gousté la misere des troubles que cy deuant nous auons descrits. Venans donc à l'histoire du Roy Lothaire manié par la Royne sa mere & son oncle le Duc Hugues le Grand & autres Princes, assistez souuent par l'Archeuesque de Cologne Duc Lorrain oncle maternel du Roy, il faut sçauoir que pour quelque temps les choses furent paisibles en France, nul voulant troubler le repos, non pour plaisir qu'ils y prinssent, estans accoustumez aux troubles, ains afin de n'estre taxez d'infidelité, & pour n'auoir honneste couleur de ce faire : ioint que tous craignoyent Hugues le Grand, lequel se portoit pour tuteur & deffenseur du Roy & de sa couronne. Neantmoins Hebert qui auoit espousé la mere du deffunct Louys arma contre Ragenold Comte, lequel en faueur de l'Archeuesque Artolde tenoit le chasteau de Rancy, & surprit la place : Ragenol au contraire prit sur luy le chasteau de Monfelix, que iamais il ne voulut rendre que le Vermandoys ne luy restituast sa place, quelque force que Hebert y employast : & pource Hugues les accorda, chascun rendant ce qu'il detenoit. Ces voyes de fait vous font cognoistre & le peu d'authorité que les Roys auoyent à lors, & l'aneantissement de la iustice & ordre d'icelle, institué iadis par les Roys Charles le Grand, & son fils le Debonnaire, puis que les seules armes estoyent celles qui vuidoyent les differents entre les particuliers, & qu'il ne se parloit plus adonc que les Roys tinssent leur lict de iustice, ou feissent des assemblées semestres tous les ans des Parlements, ou grand conseil, suyuant la coustume ancienne, pour y ouyr les doleances des suiets, & y chastier les gouuerneurs & iuges des Prouinces. Et auoit cecy esté alteré dés le temps que les vsufruits furent changez en proprieté, & que les gouuernements deuindrent hereditaires : aussi ne trouuez vous plus dés Charles le Simple, parler que les Roys tinssent leur parlement, si ce n'est Raoul, qui dressa vne ou deux telles assemblées, mais sans effect, d'autant que les grands y donnoyent soudain quelque empeschement : & diray ce mot, que si l'Eglise ne se fut pour lors reserué quelque authorité par les congregations synodales, la police de ce Royaume eut mieux ressemblé vn brigandage, que la communauté de citoyens regis par bonnes loix en vne republique. Mais les Euesques estans & riches & honnorez, & ayans les premiers lieux en la Iustice, & vsans de censures contre les obstinez, cela

Lothaire espousa la fille de l'emperiere Adelaide.

Louys 5. sacré du viuãt de son pere.

Vn souuerain ne doit souffrir les factions en son pays.

Querelles sous les Carlouinges, qui altererent l'estat.

Hebert Cõte de Troyes commence les querelles.

Hugues appaise les discords des seigneurs.

Parlemẽts ont cessé long temps en France.

La seule Eglise se maintenoit en police sous les Carlouinges.

causoit

causoit quelque crainte, & detenoit plusieurs en deuoir, lesquels sans cela eussent fairs de grands maux & insolences. Or auant que passer outre en cest endroit, il fault noter que le Roy Lothaire auoit vn sien frere, qui pour lors n'eut sceu auoir plus d'vn an, & l'apannage duquel fut si mal mesuré, que vous ne trouuez point qu'on luy donnast vn seul pouce de terre, qui est cause que la Chronique sainct Denys dit que ce pauure Prince enuiellit casanier sans estre auancé non plus que le plus petit compaignon du Royaume, & duquel il nous faudra encore parler cy apres, comme d'vn propre subiet à nostre histoire. Il y en a qui dient que ce Roy Lothaire estant couronné, pour gratifier à son oncle Hugues, luy dōna les Duchez de Bourgoigne & Aquitaine: surquoy ie ne veux pas insister pour le fait de la donation, mais bien quant à la iouyssance, qui iamais ne luy fut seure, & ne se lyt qu'il en prit onc possession, le Roy ne pouuant oster le droit de ceux qui dés long temps auoyent esté infeudez & auoyent esté receuz à foy, & hōmage de leurs terres & Seigneuries. Aussi la resistance que luy feit Guillaume faict assez de foy de l'ambition de Hugues, & facilité de la Royne mere du Roy, (car Lothaire estant en minorité n'en doit encourir blasme) laquelle pour tenir Hugues en l'amitié du Roy son fils, & pour auácer les enfans dudict Hugues ses neueux, ne se soucioit de desheriter vn qui de long temps estoit inuesty de la piece querellée. Quant à la Bourgoigne Hugues en auoit deja eu l'octroy par Louys d'Outre-mer, si bien que Lothaire ne feit que renouueller & confirmer ce qu'en auoit faict son pere: & cecy d'autant que Hugues le Noir estoit mort, auec & contre lequel Hugues le Grand querelloit le Duché de Bourgoigne: mais il appert que soit que Gilebert fut fils, ou neueu, ou proche parent du Roy Raoul, & Hugues le Noir Ducs de Bourgoigne, si obtint-il le Duché Bourguignon, & non pas le Comte de Paris Hugues: qui me faict dire que le Roy Lothaire le remit en la possession des terres qu'il auoit en Bourgoigne, desquelles il estoit descheu du viuant du Roy deffunct, & s'il y auoit quelcun si effronté qui voulut dire que par ceste donation du Roy, sans autre droit, les enfans de Hugues le Grand vindrent à heriter du Duché de Bourgoigne, on luy monstrera sa faute par ce que dict Aymon (l'authorité duquel suit Paradin) que Gislebert ou Gilbert mourant, il laissa le Duché de Bourgoigne à Othon fils de Hugues le Grand, à cause que cest Othon auoit espousé la fille du susdict Gilbert Duc de Bourgoigne. Ce qui me faict dire que Hugues n'eut aucune donation de ce Duché, ou s'il en eut, elle fut tyrannique: & au reste cy dessus nous auons dit que ce Duc Gilbert ne fut onc fils du Roy Raoul, & par consequent on ne sçait de quel droit il iouyst du Duché de Bourgoigne, si ce n'est qu'il eut espousé la sœur d'Hugues le Noir frere, & successeur de Raoul audit Duché, qui est cause qu'on l'appelle son frere. D'auantage ce Gilbert n'est marqué par les anciens escrits que d'vn tiltre de Comte iusqu'à ce qu'il est faicte mention du mariage d'Othon fils d'Hugues, auec sa fille, & de la successiō du Duché de Bourgoigne: mais de tout cecy ie m'en remets à ceux qui ont plus amples instructions en main pour deuider ceste fusée selon le merite de la chose. Au reste ce Gilbert pouuoit estre du sang de ce Comte d'Austū Theodoric duquel auons parlé cy dessus, & par consequent du sang de Hugues le Grand, si bien qu'estans competiteurs en ceste succession, & le Roy l'ayant octroyee à Hugues, les differents furent à la fin accordez par le mariage mentionné & duquel encore nous parlerons quand il en sera besoing. Or estans sur la Bourgoigne, il nous faut toucher vne calamité qui luy aduint audit an de neuf cens cinquante & quatre, qui est telle. Vous auez ouy parler cy dessus de Conrad desapointé du Duché de Lorraine par Othon, & comme il auoit fait reuolter Ludolphe fils aisné de l'Empereur Othon, la sœur duquel Ludolphe Conrad auoit espousé, & le fils estant reconcilié au pere, ce Duc fallut que prit ailleur son adresse, ayant à faire à trop forte partie. Ce Conrad donc homme de haut cœur, & plein de desirs de vengeance, ne scachant comme nuire à l'Empereur les moyens luy manquants en Italie, se retira vers les Hongres, & fut solliciter leur Roy Toxis de passer en Lorraine pour le remettre en ses terres. Toxis desireux de courir les pays de ceux qui iadis auoyent deffaicts les Huns, & ruiner la France où ceste deffaicte auoit esté affectuee, luy accorda sa requeste, & passant l'Alemaigne, & trauersant le Rhin, il vint iusques en Lorraine, gastant, depopulant & bruslant les Seigneuries de l'Archeuesque Brunon frere de l'Empereur pour

Charles frere de Lothaire sās apennage asseuré.

Donation faite à Hugues le Grand par Lothaire.

Hugues le Grand ne posseda onc l'Aquitaine.

Louys d'outre-mer et Lothaire donnent la Bourgoigne à Hugues le Grād mais comment.

Comme les successeurs de Hugues eurent le Duché de Bourgoigne.

Aymō li. 5. cha. 43.

Il est incertain qui estoit ce Gilbert Duc de Bourgoigne.

Conrad hōme fort vindicatif

Toxis Roy des Hongres sollicité par Conrad.

Courses des Hongres, en Gaule.

lors (comme dit est) Duc en Lorraine: mais non content de ce sac, il passa oultre, & se rua sur la France lors que le moins les François pensoyent à ce rauage, & mit à feu & sang le plat pays de l'Euesché de Rheims, des Comtés de Laonnois, & Chalons, & en fin le nuage vint s'espandre sur le pays de Bourgoigne. Là reprindrent cœur les nostres, & ayants premierement retirez tous les viures és villes, ils les combatirent auec la famine, puis leur donnans dessus, les forcerent de quitter le pays, duquel ces barbares massacrez engresserent les terres: & ainsi chastiez ils passerent en Italie. C'est là aussi qu'ils vserent de leur courtoisie & douceur accoustumée, de sorte que Berenger fut contraint d'achepter la paix des Hongres, pour lesquels satisfaire, il n'exposa rien de son tresor, ains (comme dit Luithprand) il despouilla les Eglises & monasteres de leurs richesses & aux frais de tous, il paya l'ennemy, & emplit plus que iamais ses coffres: & l'Hongre auec ce butin s'en retourna en Pannonie. Hugues le Grand desireux de prendre possession du pays d'Aquitaine duquel le Roy luy auoit fait present, afin de plus aisément paruenir à sa pretente, il conuia le Roy & la Royne sa mere à Paris d'où il estoit seigneur, & les y receut durant les festes de Pasques de l'an neuf cens cinquante & cinq, auec vne Royale magnificence. Ce qui l'induisoit à dresser ceste partie, fut pour attirer le Roy à faire auec luy le voyage d'Aquitaine, & assister à la conqueste d'icelle, ce que Lothaire, sa mere luy conseillant, accorda volontiers, & Hugues esperoit que les seigneurs d'Aquitaine voyans le Roy auec luy, & que par son authorité il faisoit ceste poursuite, ne failliroyent de le suyure, & le receuoir pour Duc & seigneur. Or fault-il sçauoir qui mouuoit Hugues le Grand d'aspirer à l'inuasion de l'Aquitaine, y ayant Prince legitime, sur quoy y ayant plusieurs raisons i'en diray troys qui me semblent les plus prenantes: La premiere estoit celle ambition estrange qui le saisit toute sa vie, & pour le rassasiement de laquelle il ne fut onc sans assaillir quelcun & sans vsurper sur ses voisins & amys, & parents quelque terre: L'autre estoit quelque haine particuliere qu'il auoit contre Richard Duc de Normandie, sur lequel ne voulant entreprendre pour n'estre blasmé d'ingratitude, à cause du secours qu'il en auoit receu en ses affaires contre Louys quatriéme & Othon Empereur, il s'attacha au Duc d'Aquitaine second du nom, à cause qu'il auoit espousé la sœur du sus-dit Duc de Normandie: & ceste cause est prise des Annales d'Aquitaine. Mais la troisiéme & derniere raison est celle, où il fondoit le plus la iustice de sa cause qui est, que cy dessus nous auons dit que Eude oncle de cest Hugues estant Roy de France, pour contenter son frere Robert pere de cest Hugues, luy donna le tiltre de Duc en Aquitaine, non que nous trouuons s'il en prit point possession, quoy qu'il y fut faire la guerre: bien sçauons nous que lors que les Princes receurent Charles le Simple pour Roy l'an huit cens nonante & vn, ils donnerent l'Aquitaine à Eude pour son partage, quoy que Ranulphe s'y opposast, & par ceste donation faite par les Estats & noblesse à Eude son oncle, Hugues tiroit en consequence que le pays luy apartenoit, & induit Lothaire à luy en faire l'octroy que dessus, & à faire auec luy le voyage. Et veritablement le droit de Hugues estoit tresbō & digne d'estre poursuiuy, eu esgard à ce que dit est de son oncle Eude inuesty du Duché par les Princes de France, & que lors les Ducs n'estoyēt point encore hereditaires, quelque chose qu'on en vueille dire: mais depuis que Charles le Simple ioüist du Royaume, & que Robert se fut reuolté, ce droit qu'il auoit acquis par la mort d'Eude son frere luy fut tollu, à cause de sa felōnie: aussi Charles le Simple donna lors en proprieté aux successeurs de Ranulphe, ce dequoy au parauant ils ne ioüissoyent que par vsufruit: & ce nonobstant Hugues ayant vent en poupe & la faueur du Roy, voulut recouurer ce que la iustice luy deffendoit de poursuyure. Et voila comme l'Annaliste d'Aquitaine deuoit espluchér les matieres, & non pas nous faire noz Ducs successifs au temps que leur dignité n'estoit qu'à temps, ainsi que souuent i'ay monstré: & sans nier que Robert aye esté Duc en Aquitaine, veu qu'il en fut titulaire, mais n'en exerça la charge, à cause que (comme nous auons monstré) il aspiroit à plus grand chose, Hugues donc ayant gaigné le Roy dresse son voyage en Aquitaine, suiuy de la gend'armerie de France, ne pensant point que Guillaume fut aduerty de son entreprise: mais luy qui veilloit pour sa deffence, & auoit des amys en court, sçachant la venuë du Roy & du Prince, fortifia la cité de Poitiers, vers laquelle Hugues acheminoit son armée: & où arriué il mit le siege: & quelque semonce qui fut faite

Hongres batus en Bourgoig. passent en Italie.

Luithprād li. 5. ch. 15.

L'an neuf cēs cinquāte & cinq Lothaire vient à Paris auec le Duc Hugues.

Qui mouuoit Hugues le Grand à quereller le pays d'Aquitaine.

Annales d'Aquitaine partie 3.

Quel droit auoit Hugues le Grand en Aquitaine

Guillaume Duc de Aquitaine fortifie Poitiers.

fut faicte aux citoyens de par le Roy de se rendre, quelque menace que on leur feit de les ruiner, ou promesse de les allicher à se rendre, si fut il impossible de les y faire fleschir ny condescendre. Et quoy que le siege y eut esté long temps, si est-ce que les assiegez se resoluoyent de plustost mourir, que se mettre sous les mains de Hugues: le camp duquel estant affligé de famine, pource que le plat pays auoit esté gasté par la mesme noblesse du pays, & que les viures estoyent enfermez és villes, si est-ce qu'il s'opiniastroit iusques à là, que de n'en vouloir partir qu'il n'eut & la ville & les habitãs à sa discretiõ. Mais il fut contraint de leuer le siege par vne hideuse & horrible tempeste, durant laquelle le foudre rompit sa tente, seruãt de presage certain de sa mort prochaine: & dequoy tous les soldats furẽt si effroyez, qu'il n'y eut pas vn seul qui tout sur l'heure ne troussast bagage, & contraignit & Roy & Royne & Princes & Capitaines de s'enfuyr & faire vne honteuse retraicte. Or Guillaume pensant vser de sa bonne fortune, & deffaire facilement ces fuyards, sortit de la ville auec ses forces, & leur donna sur la queuë, mais ils tournerent si furieusemẽt visage, que les Poiteuins furent bien batus & forcez de s'enfuyr, auec leur honte & perte des plus huppez de leur troupe, dedans leur ville, plusieurs demourans prisonnieres de Hugues, qui n'eut autre cas pour le pris de sa conqueste. I'ay cy dessus dit, que Hugues auoit fait vn autre voyage en Aquitaine, mais diuers à cestuy-cy & pour autre occasion, sous le Roy Louys d'outre-mer, lequel aussi voyagea en Aquitaine auec son armée, craignant que Hugues ne s'emparast d'icelle, mais la maladie feit retourner le Roy, & Hugues laissa son entreprise pour ne luy auoir succedé selon son souhait. Ce voyage de Poitiers fut le dernier des gestes du Prince Hugues, lequel estant de retour à Paris, chargé d'ans, & glorieux au monde, y tomba malade en l'an de nostre salut neuf cens cinquante six: & mourut le quinziesme de Iuing, regretté des siens & plouré de toute la France, pour auoir esté vn ferme rempart d'icelle, & lequel si les Roys ne l'eussent irrité auec leurs deffiances, ou n'eussent empieté sur ses parens & alliez, se fut tousiours monstré le plus affectionné à leur seruice, qu'autre qui fut pour lors en ce Royaume, duquel, s'il eut esté trop ambicieux, il se pouuoit saisir & apres la mort de Charles le Simple, & apres celle de Louys d'Outremer sans que personne luy eut osé faire quelque resistance: mais (comme nous auons dict) il estoit plus grand en commandant aux Roys, que s'il eut porté la couronne sur la teste, imitant par ce moyen ce grand guerrier Charles Martel, lequel auec le seul & simple tiltre de Maire du Palais, feit voye à ses enfans à se rendre maistres de la monarchie Gauloise. Hugues auant mourir pourueut si bien à ses affaires, & à la grandeur des siens, qu'il feit creer & nommer Hue Capet l'aisné de ses enfans Duc de France, qui esgalloit l'ancienne dignité de Maieur, ou Maire du Palais, & auoit pareille puissance qu'vn Regent ou que celuy qui est Lieutenant General pour le Roy en toutes ses terres, & Seigneuries, affin qu'aucun ne se trompe, & ne prenne ces offices & preéminences pour l'estat d'vn Connestable lequel bien que fut grand, si n'approchoit il point de la majesté de ce degré de Duc, ou Prince de France, ou de celle de Maire du Palais, ainsi que ie vous ay faict voir ailleur. Hugues ne seroit à blasmer d'auoir ainsi auancé son fils és estats de ce siecle, puis qu'il estoit issu des grands, & suiuoit la trace de ses ancestres, mais lors qu'il feit son successeur és Abbayes & biens Ecclesiastiques, suiuant la corruption du temps d'alors, il y eut de la faulte, & icelle tresgrande, si on ne la veult couurir de la coustume adonc receu qui sembloit donner couleur de iustice à vne chose tresiniuste. Ce bon Prince fut enterré pompeusement en l'Eglise de sainct Denys comme au tombeau des Roys desquels il auoit esté tuteur, & desquels il fut la souche, & comme estãt seigneur de la Prouince où ceste Royale Abbaye a esté bastie: laissant plusieurs enfans de sa seconde espouse Auine sœur de l'Empereur Othon, & de la Royne mere du Roy Lothaire (car en premieres nopces, il espousa la sœur du Roy d'Angleterre, & belle sœur du Roy Charles le Simple, de laquelle n'eut aucuns enfans.) le nom desquels s'ensuyuent: Hue surnommé Capet (à cause de son opiniastreté, & pour ses humeurs reuesches, & capricieuses) Othon, Eude ou Odon, & Henry: desquels Othon fut Duc de Bourgoigne à cause de sa femme Leudegarde que d'aucũs font fille de Gilbert Cõte d'Austun, & par Paradin faict Duc de Bourgoigne: mais le Sieur du Tillet l'a dict auoir esté fille de Hugues le Noir frere

Poitiers asiegé par Hugues le grand.

Obstinatiõ des assiegeans, & des assiegez à Poitiers l'an neuf cens cinquante cinq.

Guillaume poursuit Hugues, & est deffaict.

L'an neuf cens cinquãte-six. Hugues le Grand decede à Paris.

Quel fut Hugues le Grand.

Hugues feit Duc de France son fils aisné Capet.

Hugues tenoit les Abbayes de sainct Denys S. Germain des Prez, & Sainct Martin de Tours.

Hugues le Grand enterré à S. Denys.

Enfans de Hugues le Grand.

du Roy Raoul Duc de Bourgoigne : & mourant cest Othon sans hoir, Henry vint au Duché de Bourgoigne, d'autant que son frere Eude ou Odon estoit aussi decedé, lequel eut plustost emporté la piece que Henry, mais de ceste succession de Bourgoigne, & des diuisions & querelles qui en aduindrent apres la mort de Henry, nous en parlerons en son lieu. Au reste Hugues le Grand eut encore deux autres fils qu'il feit d'Eglise, l'vn fut nommé Hugues, lequel de l'aage de six ans il feit eslire & pouruoir de l'Archeuesché de Rheims, mais il ne iouïst onc du benefice, y obstant le decret des Prelats de l'Eglise Gallicane, & l'authorité du Pape. L'autre fils fut aussi Ecclesiastique, & sacré le iour de la natiuité nostre Dame, l'an neuf cens soixante & deux, mais ie n'ay trouué quelle Eglise il eut en charge : & au reste ie suis en doubte que Hugues sus-dit fut fils de Hugues le Grand, veu qu'il nous appert suyuant ce qu'auons deduit cy dessus, que celuy Hugues qui s'opiniastra tant contre Artolde, fut fils de Hebert seigneur de Peronne, & non de Hugues le Grand, si ce n'est que laissant ceste querelle, l'autre l'eut poursuyuie, car ie ne voudroy desdire le Sieur du Tillet, sçachant quelle est son erudition & diligentes recerches, ioint que la poursuite obstinée qu'en faisoit Hugues le Grand, me fait croire que son neueu ayant perdu son droit, il le vouloit faire tomber en son fils, bien qu'il se trauaillast en vain, l'election n'ayant point esté receuë. Oultre les sus-dits enfans, Hugues le Grād eut encore deux filles, l'aisnée desquelles nommée Beatrix fut mariée à Federic frere d'Adalberon Euesque de Mets & fils d'Othon Duc de Mosellane, & neueu de Giselbert Duc de Lorraine, lequel apres que Brunon Archeuesque de Cologne fut decedé, fut saisy du Duché, c'est à dire gouuernement de Lorraine l'an neuf cens cinquante & neuf. La seconde fille eut à nom Emme, laquelle fut l'espouse de Richard premier du nom, Duc de Normandie, l'an neuf cens soixante, mais elle mourut sans lignée. Et voila quant à la genealogie de Hugues le Grand & alliances de sa maison, qui se pouuoit vanter estre la maison la mieux alliée de l'Europe luy ayant espousé deux filles de grans monarques tels que vn Empereur & vn Roy d'Angleterre, ayant deux Roys de France, l'vn pour beau-frere, & l'autre son neueu & cousin germain de ses enfans, & estant apparenté des plus grans & riches Princes & seigneurs qui fussent en Gaule. Au reste ayās parlé d'Othon qui espousa Leudegarde fille de Hugues, ou comme d'autres dient de Gilbert Comte de Bourgoigne, ceste Leudegarde eut vne sœur nommée Werre, laquelle fut mariée à Robert Comte de Troyes fils de Hebert de Vermandois duquel auons parlé cy dessus, discourant de la famille des Princes issus du sang de cest Hebert, & de ses alliances, & comme les maisons de Bloys, Tours, & Chartres, furent vnies auec celles de Brie, & de Champaigne, appartenans au susdit Hebert. Par ce discours vous voyez combien se sont trompez noz Annalistes & autres suffisans hommes qui se fioyent à leur recerche, sur le nombre des enfans de Hugues le Grand, ne luy donnās que troys masles & vne fille, là où le nombre est double en chascun des sexes, & ne luy allians qu'vne espouse, comme ainsi soit qu'il en ayt eu deux, suyuant la verité de l'histoire, & les autheurs que cy dessus ie vous ay alleguez pour authoriser mon dire. I'ay dit cy dessus comme Conrad iadis Duc de Lorraine auoit fait mutiner Ludolphe fils aisné d'Othon Empereur, & comme il fut chassé, & le fils reconcilié auec son pere, qui le feit Duc de Sueue, en l'an neuf cens cinquante & six. Conrad ne pouuant viure content estant en desir ou de s'aggrandir, ou de se venger sur l'Empereur, sollicita derechef Toxis Roy des Hongres à courir sur Othon, & luy faire perdre ce tiltre de vainqueur des Hongres qu'il s'vsurpoit au preiudice de la nation Hongre, & deshonneur des Princes qui y commandoyent. Toxis qui n'aymoit que la guerre, & hayoit les Chrestiens, escoute ceste Harangue, & l'a met à execution : & pour ce que Ludolphe auoit abandonné la cause de Conrad, c'est aussi sur luy que les Hongres vindrent donner la premiere charge, passans le Danube, & courans auec grande force le pays de Sueue, qui est l'ancienne & vraye demeure des Allemans. Othon ne voulant faillir à son fils vint en Sueue auec grande armée, mais ne peut tant se haster, que les Barbares n'eussent pillé, & saccagé tout le pays de Bauiere, sur lequel commandoit Henry fils d'Othon & d'Adelaide qui se retira au camp de son pere : & le bon Prince se campant pres d'Ausbourg (iadis Auguste des Rhetiens) sur le fleuue Lech, attendit l'ennemy pour luy donner bataille. En somme les Hongres l'assaillent, & y fut combattu le plus

Autres enfans de Hugues le Grand.

Faut se garder de mesprendre en ces noms Hugues.

Le seigneur du Tillet Greffier, grand & diligent recercheur.

Filles de Hugues le Grād à qui mariées.

Grandes alliāces de Hugues le Grand.

Faulte des Annalistes & Genealogies.

Conrad esmeut les Hōgres cōtre Othon Empereur.

Hongres gastent la Bauiere.

Ausbourg en Sueue iadis nommée Auguste des Rhetiens.

Lech fleuue passant en Sueue et Bauiere.

plus furieusement qu'on veit iamais, où les Hongres furent deffaits sans qu'il en eschappast presque vn seul pour en porter la nouuelle, qui fut la plus grande & furieuse deffaite, de laquelle on eut ouy parler deux cens ans au parauant: y estans pris troys de leurs Roytelets, que l'Empereur feit pendre & estrangler sans nul respect de leur dignité, marry que sans qu'il leur eut fait tort, ils venoyent si souuent courir & rauager ses terres: & quant à Conrad, ce fut sa derniere entreprise car il y mourut, estant occis durant la fureur du combat. La mort de ce mutin fut cause du repos de l'Empereur & de la paix de sa maison, tandis qu'en France apres la mort de Hugues le Grand, on commençoit à remuer mesnage: d'autant que le Comte de Flandres Arnoul querelloit quelques terres sur Roger Comte de Ponthieu fils d'Erloin, ce qu'il n'auoit osé faire du viuant de Hugues: mais la chose fut tenuë en suspens iusqu'au retour du Roy, qui l'an neuf cens cinquante & sept estoit passé en Bourgoigne pour y receuoir les hommages: & cependant les fils de Hugues le Grand, & sur tout l'aisné viuoyent sous la tutelle & sauuegarde de Richard Duc de Normandie leur beau-frere, afin que aucun ne taschast de leur nuire durant leur minorité, car de tel garant les auoit pourueus leur pere, s'asseurant qu'il ne souffriroit qu'homme tant fut-il grand, leur feit iniure. Le Roy estant de retour, Robert fils de Hebert Comte de Troyes, vint luy baiser les mains, & fut courtoisement receu de Lothaire, auquel il feit hommage de ses terres & seigneuries, ce qu'encore il n'auoit fait depuis que le Roy fut sacré, y obstant la haine que le Roy portoit à la maison de Vermandois. Et soudain apres cecy le Roy vint auec ses forces en Cambresy au secours de Brunon Duc de Lorraine son oncle, contre Regner au long col Comte de Henault, lequel ils vainquirent, & l'ayant pris, l'Archeuesque Brunon le detint quelque temps prisonnier, puis le bannist & vsurpa ses terres & seigneuries: dequoy Lothaire fut marry, & pour ceste cause receut-il en sa court les fils du susdit Regner, qui se retirerent vers luy pour se sauuer de la fureur de l'Archeuesque.

Grãde deffaite d'Hõgres.

Abbé d'Vrsperghen en sa Chronique.

L'an neuf cẽs cinquãte & sept

Lothaire visite la Bourgoigne.

Richard de Normãdie tuteur des enfans de Hugues le Grand.

Lothaire en Hainault au secours de son oncle.

Deffaite de Regner Cõte de Hainault.

De la discorde entre le Roy Lothaire auec ses cousins les enfans de Hugues le Grand, & autres occurrences. CHAPITRE LXXXII.

VOus auez veu cy dessus comme Thibault Comte de Chartres, qui auoit espousé vne des filles de Hebert de Vermandois, s'empara du chasteau de Coucy, le prenãt sur Artolde Archeuesque de Rheims, & quelque commandement que luy sceut faire le Roy Louys d'Outremer, il ne voulut iamais luy rendre, aduenant ceste prise l'an neuf cens cens cinquante. Or luy en ayant iouy long temps, & ceux de la garnison pensans estre en seureté, & faisant bien peu de garde, il aduint que l'an neuf cens cinquante & huit les soldats qui estoyent aux gages d'Artolde Archeuesque, voyans le peu de soing & lascheté de ceux de la garnison de Coucy, ne faillirent aussi de se preualoir d'icelle, & de belle nuit sur le temps qu'on fermoit les portes ils vindrent, & comme domestiques de la maison y entrans (à cause qu'il ne se parloit point de guerre) ils s'en feirent maistres. Ceste prise donna tellement au cœur du Comte Thibault, qui estoit homme chault & colere, que sur l'heure qu'il en fut aduerty il se mit en campaigne, & à main armée il courut, pilla, & saccagea le terroir & finages de Laonnois & Soissonnois, & print le fort de la Fere sur Oise, qu'il retint en contr'eschange de Coucy, l'ayant eu par surprise, & par la trahison de ceux qui l'auoyent en garde. L'Euesque de Laon, auquel pour lors appartenoit ceste place, se mit en deuoir de se l'a faire rendre, mais il y perdit sa peine, iusques à tant que le Roy vint à s'en mesler, & que les Comtes Hebert & Robert freres de la femme de Thibault le prierent de la restituer à l'Euesque, car lors il la rendit ne cessant neantmoins de poursuiure son courroux sur les suiets d'Artolde. Ce pendant les enfans de Hugues s'estoyent retirez auec leur mere en Bourgoigne, és terres & chasteaux qu'ils y possedoyent, où aussi vindrent le Roy, & la Royne sa mere, & ainsi les cousins estans ensemble, Brunon Archeuesque de Coloigne & Duc de Lorraine, & frere des dames meres de ces Princes, vint les y visiter, ayant appaisé les troubles que le Comte de Hainault auoit esmeus en Lorraine: afin que par ceste visitation il peust entretenir

L'an neuf cẽs cinquãte & huit

Guerre entre le Cõte de Chartres & l'Archeuesque de Rheims.

La Fere sur Oise iadis des appartenãces de l'Euesque de Laon.

la paix entre ses neueux, & les allier tellement durant leur ieunesse, que ceste amitié fut à iamais indissoluble. Mais venant à mourir ce Gislebert, ou Gilbert que Aymon appelle Duc de Bourgoigne, & duquel auons parlé cy dessus, comme Othon fils de Hugues le Grand, ayant espousé la fille dudit Gilbert, voulut se saisir du Duché, comme legitime successeur, comme aussi il y succeda, mais ne iouïssant guere sans y estre empesché par le Roy ou ses officiers, qui voulurent s'en inuestir, d'où sourdit vne renaissance des anciennes querelles entre les maisons de France & d'Anjou, les Roys prenans plaisirs à se faire ennemys des Hugoniens, comme leur donnant la voye facile à empieter la couronne. Et aduenant ceste querelle l'an de grace neuf cens cinquante & neuf, l'Archeuesque Brunon aduerty de ceste diuision, & sçachant que si la chose alloit plus auant, que Lothaire ne fut le plus foible, & succombast, luy qui estoit oncle & au Roy & à Capet, & ses freres, passa soudain en Frãce, & ayant moïenné vn pourparler & abouchement à Compiegne entre ses neueux, feit tant que ceste querelle fut pour ce coup appaisée. Mais la paix fut soudain rõpue & alterée par Robert Comte de Troyes, lequel marry que les royaux eussent osté le chasteau de Dijon aux officiers d'Othon son cousin, voyant que ces agents de Lothaire, estoyent de ceux lesquels auoyent entretenu les querelles entre les Roys, & les maisons d'Anjou, & Vermandois, il fut assieger Dijon, d'où chassant la garnison du Roy, il se feit maistre de la place. Ce n'est pas tout, car ayant eu quelques propos & contention auec Ansegise Euesque de Troyes, & l'Euesque luy vsant de trop grande liberté de parolle, il ne peut de tant se commander, ny sceut respecter si bien l'Euesque qu'il ne le chassast de son siege. Ansegise ayant esté ainsi iniurié, fut vers le Roy, & luy feit sa plainte contre le Comte Robert, mais la force n'estant point en la main du Roy, la Royne conseilla audit Ansegise d'auoir recours à l'Empereur Othon, & à l'Archeuesque Brunon oncles du Roy, tant pour le fait de sa majesté pour la surprise de Dijon, que pour l'iniure qu'il auoit receuë, puis que par vn seul & mesme seigneur ces deux insolences auoyẽt esté perpetrées. Auec les lettres donc, charges & instructions de la Royne, s'achemina Ansegise en Allemaigne, & negotia si bien que l'Empereur despecha de grandes forces de Saxons sous la charge d'vn seigneur de sa maison, lequel il fault que fut Gaulois, ou Lorrain, puis que Aymon dit qu'il estoit parent des Archeuesque, & Comte de Sens, qui depuis le combatirent, & lequel se nommoit Helpon, & voulut que Brunon Archeuesque le secondast auec les forces de Lorraine. Contre cest appareil Alemant se fortifia le Champenois des gents de son pays, & des Torangeaux, Bloisiens, Chartrains, Parisiens, & Senonois, ayant aussi les Normands à son aide, pour ce que cecy estoit partie pour la querelle des enfans de Hugues, desquels le Normand estoit tuteur. Cependant Brunon Archeuesque auec Helpon, & les troupes des Saxons, & Lorrains vint en Bourgoigne, & assiegeant Dijon le força & prit, & le rendit au Roy son neueu. Mais il n'eut si bon marché du voyage de Champaigne, pour la deffence de laquelle Robert trauailloit comme pour son patrimoine, car sçachãt que l'Archeuesque venoit assieger Troyes, & que Helpon se vantant de piller la ville, & en despit de Robert venir rompre sa lance iusqu'aux portes d'icelle, il ne luy donna le loisir de tant approcher, ains ayant en sa compaignie Archambauld Archeuesque de Sens, & Ramard l'ancien Comte de la mesme ville & pays, auec des escadrons gaillards des successeurs de ces Senonois qui iadis pillerent la cité de Rome, il vint au deuant de ses aduersaires sur les limites de Lorraine & de Champaigne. Mais les Lorrains s'auancerent tant, qu'ils vindrent iusqu'à Troyes, & y planterent le siege à leur grand preiudice: d'autant que les susdits seigneurs les vindrent assaillir, & y fut combatu si furieusement au moys d'Octobre audit an neuf cens cinquante & neuf, que les Lorrains & Saxons furent deffaicts & Helpon occis, & Brunon mis en fuite, & le reste de ses troupes en route, & le corps de Helpon raporté en son pays des Ardennes auec tristesse des siens, & des Comte & Archeuesque de Sens, qui luy estoyent parents. Brunon ayant laissé la France apres auoir esté si bien touché deuant Troyes, s'en retourna en Lorraine pour y appaiser les troubles y suscitez par les parents tant de Conrad deffunct auec les Hongres, que de Regnier Comte de Hainault: ioint que les François commençoyent à se fascher qu'vn estranger se meslast si auant des affaires d'estat, & s'entremist à disposer du Royaume. Et aduint cecy l'an neuf cens soixante, auquel

Gilbert de Bourgoig. decede, Othon fils de Hugues le Grand luy succede.

L'an 959. discorde entre le Roy Lothaire et les enfans de Hugues le Grand.

Robert Cõte de Troyes prend Dijõ sur le Roy Lothaire.

Ansegise Euesque de Troyes chassé de son siege par le Comte Robert.

Aymõ li. 5. ch. 43.

Othon enuoye secours à Lothaire.

Cest Helpõ estoit seigneur des Ardennes.

Archambauld Archeuesque et Ramard, ou Rainard Comte de Sens.

Troyes assiegée par les Saxons.

Helpon occis, & les Saxons desfaits.

L'an neuf cẽs soixãte.

auquel Robert Comte de Troyes ayant intelligence auec Odelric Comte, ou gouuerneur de Dijon, se feit derechef seigneur de la place: mais Brunon y enuoyant forces, il l'a perdit tout incontinent, y estant pris celuy qui l'auoit liurée, & decapité pour le salaire de sa trahison & infidelité: pleust à Dieu qu'on payast tous ses semblables de pareille monnoye: Et en celle année mesme fut parfait le mariage, duquel desia il y auoit promesse entre Richard Duc de Normandie & Emme ou Emmacette fille de Hugues le Grand, qui fortifia encore le party des Princes Angeuins, ayans vn allié si puissant, & lequel leur estoit tresaffectionné, ainsi qu'il auoit esté au pere. Ce que voyant Brunon Archeuesque de Cologne, & craignant que ses neueux enfans de Hugues fussent nourris hors de court, & parmy les factieux: pour oster toute semence de discorde feit tant, auec le respect que les enfans luy portoyent comme à leur oncle, qu'il les tira du pays de Normandie & les conduit au Roy, & gaigna tant auec Hue Capet l'aisné des susdits enfans, & Othon son frere, qu'ils feirent hommage à Lothaire des terres qu'ils auoyẽt en Frãce, & il receut le serment de fidelité: & pour mieux establir cest accord, le Roy aagé de dixhuict ans, & vsant de ses droits, confirma l'estat de Duc de France à Hue Capet, & (comme aucuns dient, mais Bouchet le denie és Annales d'Aquitaine) luy donna le Comté de Poitiers, duquel ie n'ay point leu si iamais il prit possession; & s'il en eut la iouïssance: tant y a que Lothaire ne se soucioit point d'offencer le Duc d'Aquitaine, pourueu qu'il gaignast Capet, à cause de la crainte qu'il auoit que le malcontentement de cestuy ne luy causast quelque grande ruine. Au reste il receut à hommage à perpetuité Othon frere de Capet pour le Duché de Bourgoigne, retenant neantmoins quelques Chasteaux, entre lesquels fut celuy de Dijon pour demourer vnis à la couronne. Et par là vous pouuez iuger que les Ducs qui auoyent iusqu'à lors iouy du pays Bourguignon, n'estoyent qu'vsufructuaires, & que s'ils en laissoyent la succession à leurs enfans, c'estoit plus par souffrance que de droit qu'ils y eussent, ny ayant encore lettres de donation Royale, ny autre pretension que de l'vsurpation faite durant les courses des Normands, & les guerres ciuiles de France. Et c'est pourquoy vous ne lisez point que Raoul Roy de France, & second Duc de Bourgoigne mourant sans hoir, disposast du Duché, ains fut le pays comme en surceance, à cause que les deux Hugues pretendoyent la possession d'iceluy, & s'en portoyent tous les deux pour titulaires. Et ainsi le mariage d'Othon auec la fille de Gilbert ou Hugues, ne luy donna la Bourgoigne, que comme vn benefice de Roy, & sous le bon plaisir de sa majesté, là où à present il en est inuesty à perpetuité, & comme homme lige du Roy, il luy en fait les foys & hommage. Et ie vous prie monstrez moy vn Duc auant luy qui aye fait pareil serment aux Roys, & ie vous quitteray la partie: trop bien trouuez vous que les Roys passans en Bourgoigne, les seigneurs, Comtes & communautez, faisoyent les serments de fidelité, les Ducs n'estans recogneuz que comme officiers ou beneficiaires. Et qu'on ne pense point establir leurs successions hereditaires par les fondations qu'ils ont fait des Eglises, & monasteres, veu que nous ne nions pas qu'ils n'eussent des terres & seigneuries lesquelles ou ils donnoyent, ou obligeoyent aux Eglises pour le reuenu perpetuel d'icelles, ainsi qu'il se peut prouuer par plusieurs panchartes faites par les Ducs & Comtes, n'estans encore que titulaires, & tenãs les Prouinces auec tiltre de dignité, & nom de seigneur hereditaire, tout ainsi que de nostre temps on voit en Turquie que les Baschas font bastir des Mosquées tresriches, & les douent de grands reuenus: & neantmoins sommes nous bien asseurez, qu'ils ne sont seigneurs des pays & Prouinces où ils commandent, sinon qu'autant qu'il plaist à leur souuerain. Au reste par ceste donation faite à Othõ par le Roy Lothaire, fut estably le droit que Henry frere d'Othon eut au Duché de son frere decedant sans hoir: car si l'heritage fut venu du costé de l'espouse d'Othon, Henry n'y auoit rien plus que quereller, ains fut tombé és mains des plus proches parents de ceste dame, lesquels en furent deboutez quelque poursuite qu'ils en sceussent faire. Et ne faut alleguer que les Bourguignons d'vn commun accord esleussent pour leur Prince, Henry frere d'Othon apres le decez d'Othon, veu que ce n'estoit à eux de ce faire, ayans le Roy pour souuerain, auquel appartenoit de pouruoir le pays de seigneur & non aux suiets, n'estant deu ny loisible, ce droit de pouuoir eslire Prince qu'à ceux qui sont hors de la puissance de tout autre: & ainsi ie conclus

Dijon repris par Robert de Troyes, mais perdu tout aussi tost.

Richard espouse Emme fille de Hugues le Grand.

Hue Capet & Othon son frere font hommage au Roy Lothaire.

Capet fait Duc de Frãce & Comte de Poitiers.

Le Duché de Bourgoigne donné à Othõ par Lothaire.

Ducs de Bourgoig. auãt Othõ estoyẽt vsufructuaires.

Raoul mourant sans hoir, n'ordõna point du Duché de Bourgoigne.

Les fondations des Eglises faites par les Ducs anciens ne les preuuẽt hereditaires.

Baschas, et Beglierbeys fondẽt Mosquées en Turquie sans estre seign. des Prouinces.

Nul peuple ayant vn souuerain peut s'eslire vn seigneur.

que le Duché de Bourgoigne fut legitimement vny à la maison des Capets, puis que non le mariage de la fille d'vn vsufructuaire, ains la donation du Roy, authorisée par le conseil & Princes du Royaume en saisit Othon, le droit duquel tomba à ceux qui luy attouchoyent de sang, & estoyent ses parents plus proches. Ie sçay que plusieurs trouueront estrange ce mien discours, & nommément ceux qui bastissent les maisons comme successiues dés les establissemens des couronnes: mais ie les prie de bien feilleter & lyre l'histoire ancienne, & voir comme Boson fut Roy de Bourgoigne, & les diuisions dudit pays en troys ou quatre eschantillons: & que puis ils regardent les inuasions d'vn costé & d'autre, & s'ils me monstrent des tiltres qui prouuent & authorisent ces dignitez Ducales auoir esté patrimoniales, & desquelles les peres peussent tester, comme de leur propre, ils auront fait beaucoup: mais ne le pouuans faire, il s'ensuit que Raoul Roy de la haute Bourgoigne, & vsurpateur d'icelle, quant à s'en dire hereditaire, ne pouuoit la donner à l'Empire, elle estant purement de la couronne de France: comme aussi estoit la Gaule auoisinant les Alpes comprise sous le nom du Royaume de Bourgoigne: d'autant que ce ne fut onc conqueste des Empereurs, ains le patrimoine des Roys de Frãce, y ayans droit pour l'vniõ des deux courõnes de France & de Bourgoigne faite par le mariage de Clothilde auec Clouis, & de la succession des Roys de ceste ligne iusques aux Carlouinges: l'vn desquels diuisa la monarchie, & souffrit que Boson fut esleu Roy, & se feit sacrer à Vienne, ainsi que i'ay dit cy dessus, au grand preiudicice de la couronne de France, de laquelle dependoit celle de Bourgoigne, & laquelle il ne pouuoit aliener & la mettre en souueraineté, & sous l'authorité de l'Empire, sans le consentemẽt des estats, lesquels ayans esté appellez ne l'eussent iamais cõsenty: eu esgard à la resistãce que la noblesse Gauloise feit à Charles le Grãd aieul du Chauue, lors qu'il voulut assuiettir la Gaule sous la majesté des loix imperiales. Mais c'est assez discouru sur ceste matiere, il fault reuenir à nostre premier propos: apres la reconciliation des cousins du Roy, par laquelle cessoyent les poursuites du Comte de Troyes, qui brouilloit les cartes en faueur des Hugoniens, Artolde Archeuesque de Rheims vint à deceder au moys d'Octobre l'an neuf cens soixante & vn, lequel (comme vous auez veu) fut cause de grands malheurs & diuisions en France, pour se maintenir en sa grandeur, & lequel feit plus l'office de gend'arme que de bon pasteur & diligent ministre Ecclesiastique, bien que ses guerres fussent pour le patrimoine de l'Eglise, & pour la deffence de sa dignité de laquelle on le vouloit debouter: & fut le siege plus d'vn an vacquant, à cause que Hugues, duquel a esté parlé cy dessus, & que le seigneur du Tillet fait frere de Hue Capet pretendoit d'auoir la charge de ceste Eglise, le reuenu & non le desir de faire le deuoir de bon Prelat, auoit causé celle guerre si longue qu'auons dit, des Roys Charles le Simple & son fils Louys d'Outremer, contre les maisons d'Anjou & de Vermandois. Ce pendant la France viuant en paix, comme on eut esté vn long temps que les Parlemens, & publiques assemblées auoyent cessé en ce Royaume, le Roy Lothaire feit publier vne diéte de son grand conseil à Soissons, afin de consulter là des affaires d'estat & de la police, & pour oüyr les doleances de son peuple; mais à vray parler, c'estoit vn monopole dressé par Thibault Comte de Chartres, qui taschoit de ruiner Richard Duc de Normandie, lequel il accusa enuers le Roy de felonnie, non que son accusation fut veritable, mais pour auoir le Roy pour garant & support, en sa cause propre. D'autant que ce Comte Chartrain estant homme chatouilleux & querelleux, auoit guerre contre le Normand son voisin, & tous deux estans de mesme nation, car on fait Thibault fils de ce Gerlon qui vint auec Rollon en France: & n'ayant de soy moyen de se preualoir contre vn si puissant ennemy, il consulta auec Gerberge mere du Roy, & Brunon Archeuesque sur la ruine du Normand, si bien que ces trois conspirerent contre luy, & attirerent le Roy à leur coniure: de sorte que sous bon pretexte le Normand fut mandé au susdit Parlement comme lige du Roy, & par ainsi obligé aux assemblées faites pour le proufit & affaires du Royaume. En ceste assemblée estoyent presque tous les Princes & Prelats de France, & par consequent y auoit vne grande suite de gend'armerie: & entre tant d'hommes il est impossible que le soupçon ne causast à plusieurs de penser que cecy se faisant oultre la coustume de ces Roys modernes, il y auoit aussi anguille (comme on dit) sous roche, tellement qu'il y en eut, lesquels s'enquirent auec telles dili-

Roy de la haute Bourgoigne ne pouuoit tester d'icelle ny l'alliener.

Charles le chauue dõna à Boson la Bourgoigne sans aueu des estats.

L'an 961. Artolde Archeuesque de Rheims decede.

Parlement à Soissons l'an 961.

Thibault Comte de Chartres accuse Richard Duc de Normãdie au conseil.

le diligence de la cause de ceste assemblée, qu'en fin ils sceurent pour qui ce piege estoit dressé, & que Richard seroit celuy qui payeroit l'escot, s'il venoit à la feste, & que le Comte de Chartres estoit celuy qui dressoit ceste partie, qui auoit fait à croire à la Royne mere du Roy que tant que Richard viuroit, il seroit impossible à Lothaire de tenir son Royaume paisible. Les messagers du Roy vont vers le Duc, le semonnent de se trouuer à Soissons, d'autant que Lothaire se deffiant d'aucuns Princes, vouloit se fortifier de luy, & le pretendoit faire son curateur & le deffenseur de sa couronne, ainsi parle la Chronique de sainct Denys. Et afin de mieux attraper ce bon Prince, Brunon Archeuesque, duquel ne se fut onc deffié, luy enuoya de ses gents, le prier qu'ils peussent parler ensemble pres d'Amiens, d'autant que si Richard auoit quelque sinistre opinion du Roy Lothaire, cestuy le luy feroit perdre, & s'il y auoit quelque haine particuliere, il se faisoit fort de les reconcilier aussi bien ensemble, qu'il auoit fait les enfans d'Hugues auec Lothaire. Il n'est homme si deffiant qui voyant de telles asseurances, & par hommes de telle vocation & maison que l'Archeuesque, ne laissast tout doubte, ainsi que feit Richard, lequel sans se souuenir auec quelle trahison feu son pere auoit esté occis en Picardie, & pres du lieu mesme où Brunon vouloit luy parler, delibera de luy complaire, & de voir le Roy, comme desirant de viure en paix, & voulát euiter le blasme qu'on dit de luy qu'il fut cause de la ruine du royaume. Comme il estoit en chemin & sur les limites du Beauuoisy, voicy deux gentils-hommes qui viennent à luy en grand diligence, au deuant desquels il vint, & s'enquit qui les faisoit ainsi haster: lesquels luy demanderét qui le mouuoit de faire ce voyage, & s'il auoit desir d'estre priué de ses biens, & peut estre de sa vie. A quoy il cogneut qu'on luy brassoit quelque trahison, & que ces gentils-hommes ne luy parloyent ainsi sans grande raison, aussi ne faisoyent-ils: lesquels bien que fussent de la maison du Comte de Chartres, si ne peurent-ils consentir à l'effect d'vne si lasche entreprise, ains dés qu'ils eurent esuenté le complot du Roy, de la Royne sa mere, de l'Archeuesque & du Comte, ils piquerent vers Beauuais, sçachans que Richard prenoit ceste route: & luy donnerent cest aduertissement dequoy les ayant merciez & satisfaits, il se retira en grand' diligence comme ayant bon besoing de ce faire, d'autant qu'il fut suiuy de si pres que s'il eut tardé tant soit peu, c'estoit fait de sa vie. Les Chroniques de sainct Denys, & l'histoire de Normandie, & Krants en sa Noruege, tiennent que le Roy Lothaire estoit en personne auec Brunon & les autres conspirateurs, & que voyant que Richard s'estoit doubté de la coniuration, ne laissa de le poursuyure iusques à la riuiere qui passe à Charles-Mesnil vers Dieppe, où le Normand leur feit teste, & en despit qu'ils en eussent il se sauua, & s'en alla à Rouen: ce qui fut cause de la guerre entre le Roy & Richard, & que le Comte de Chartres (qui auoit le nom de Tricheur à cause de ses ruses & tromperies) secouru du Roy, courut la Normandie, & s'empara de la cité d'Eureux qu'il eut par surprise: & en toutes ces choses assista au Roy Baudoüin le Barbu fils d'Arnoul le Grand, lequel les annales de Flandres font mourir en ce voyage de l'an neuf cens soixante & vn, son pere estant en vie, & de luy demourant vn fils appellé Arnoul le ieune: & ioüyssoit ce Baudoüin du pays & Comté de Flandres, son pere l'en ayant saisy & inuesty, & pour ce son droit vint & escheut à son fils, duquel l'aieul prit la tutelle. Apres cecy le Roy Lothaire retournant à Soissons y finir le Parlement assigné pour vn si beau exploit que celuy que dessus, & de là il s'achemina en Bourgoigne ayant en sa compaignie la Royne sa mere, & la plus part des Princes: d'autant que là se deuoyent trouuer les Prelats & seigneurs d'Aquitaine, comme aussi ils feirent & le recogneurent pour Roy, & luy feirent foy & hommage ainsi qu'à ses predecesseurs Roys de France. Et en l'an neuf cens soixante & deux qui fut celuy auquel l'Empereur Othon fut couronné le premier d'entre les Roys de la nation Germanique pour Empereur des Romains par le Pape Iean douziéme, lequel peu de temps apres Othon chassa, ainsi que dit a esté cy dessus: ie dis le premier d'entre les Allemans, d'autant que tous les Princes Germains lesquels depuis la mort d'Arnoul dernier du sang de Charles le Grand, se contenterent de porter le nom de Roys de Germanie, sans vsurper le tiltre Imperial, lequel demouroit entre les mains des tyrans d'Italie: ou s'ils l'vsurpoyent, si est-ce que pas vn d'eux ne fut sacré, ny couronné que cest Othon, lequel pour ceste cause on appelle Empereur, & est dit le premier couronné

Voy Guillaume de Nangis en sa chronique et l'hist. de Normãdie ch. 39.

Ruses pour faire venir le Normãd en court.

Richard se sauue hastiuement.

Chroniq. S. Denys.

Annal. de Normãdie ch. 39.

Krants li. 3. de Noruege ch. 12

Charles-mesnil lieu pres d'Arques.

Eureux pris par le Comte de Chartres.

Meyer analiste de Flandres li. 2.

Mort de Baudoüin le Barbu Comte de Flandres.

Lothaire Roy en Bourgoig.

L'an 962.

Luithprãd li. 6. ch. 6.

Othon premier du nõ est aussi le premier Alemãt couronné Empereur à Rome.

Odelric fait Archeuesque de Rheims. *Lothaire refusa à so oncle l'Archeuesché de Rheims pour Hugues qui en auoit esté deposé.*

de la famille Germanique. Celle mesme saison fut pourueu vn certain Odelric fils de ie ne sçay quel Comte Hugues, de l'Archeuesché de Rheims, de la constance duquel pour les droits de son Eglise, nous verrons cy apres quelque chose: & y fut mis cestuy-cy contre l'aduis de Brunõ frere de l'Empereur & oncle du Roy Lothaire. Entant que Brunõ s'estant laissé gaigner aux enfans de Hugues le Grãd ses neueux, il sollicita fort le Roy de remettre Hugues fils de Hebert, ou (cõme d'autres dict) de Hugues le Grãd, chassé dudit siege, en cest Archeuesché, il ne fut possible ny à l'oncle ny à autre de flechir le Roy à dõner l'Archeuesché à celuy qui en auoit esté deposé par l'ordõnance du Pape, & decrets de tout vn concile. Et ayãt le Roy pourueu à cest Archeuesché il passa en Flandres, pour appaiser quelque querelle qui se passoit entre Arnoul Cõte de Flandres & son neueu, mais ie ne sçay qui estoit ce neueu, au moins qui luy deut succeder; veu que Arnoul le ieune estoit bas d'aage lors que Baudoüin son pere mourut, & fut nourry sous la charge & tutelle de son ayeul, & nous ne trouuõs par les Annales de Flãdres que autre que cest Arnoul second du nom fut neueu du premier, ou qu'il peut venir à ceste succession, & toutesfois les Chroniques de Rheims tiennent que pour despit de ceste discorde que le neueu eut auec son oncle, le vieillard Arnoul feit & nomma le Roy son heritier, ou luy donna toute puissance d'ordonner du Comté de Flandres à sa fantasie, pourueu qu'il en ioüist à son aise tant qu'il plairoit à Dieu luy donner vie. Et fault bien qu'il soit quelque chose de cecy, puis que l'Annaliste de Flandres Meyer, fait mention de la saisie de quelques places faite en Flandres par Lothaire sur le pupille Arnoul, ce qu'il n'eut pas fait, si la volonté testamentaire d'Arnoul l'ancien n'y eut donné consentement, dequoy nous parlerons cy apres vn peu plus amplement.

Chroniq. de Rheims. *Arnoul donne par testamẽt le païs de Flãdres au roy Lothaire.*

Ce pendant Lothaire qui se doubtoit du Prince Normand pour le sçauoir homme vindicatif, & de hault cœur, & qui sçachant que le Roy auoit machiné sa mort, tascheroit d'en faire vengeance, il encouragea Thibault le Tricheur Comte de Chartres à deffier Richard, & luy enuoya & argent & forces pour soustenir la guerre: ce qui fut cause que le Chartrain, sans en rien communiquer à Hue Capet Prince de France, & duquel ce Comte Chartrain estoit vassal, ne craignit de deffier le Duc Normãd, & luy denoncer la guerre mortelle. Et tout aussi tost se mit en campaigne, ayant pris, (comme dit est) la cité d'Eureux, & vint courir iusqu'à Rouen, tout bruslant & saccageant, & s'arresta aux faulx-bourgs de Hermendreuille, où Richard le combatit, & deffeit, & le mit en fuite, tuant les plus gentils compaignons de sa suite. Et d'autant que (ainsi que dit auons) Thibault auoit fait ceste guerre sans l'aduis de Hue Capet, aussi n'osa-il se retirer vers luy apres ceste deffaite, ains fut vers le Roy & Royne ses parents, & qui l'auoyent mis en besoigne. Ce pendant Richard ne laissa escouler le temps en vain, ains prenant vne bonne troupe de caualerie, il fut faire des courses iusques aux portes de Chartres, sur lequel voulant sortir le fils du Comte Thibault fut occis au grand regret de son pere, ainsi dient les Annales de Normandie: mais le seigneur Pithou en sa carte Genealogique de Champaigne ne fait mention aucune de ceste mort du fils de Thibault, s'il n'en auoit quelque autre que Eude surnommé le Champenois, & fils de luy & de la fille de Hebert de Vermandois, ou si ce n'estoit quelque bastard de ce Comte, d'autant que nous ne trouuons qu'il eut autre masle que cest Eude, duquel descendirent les Comtes de Champaigne. En somme pour le fait de ceste guerre, s'y estant employé l'Euesque de Chartres enuoyé par le Roy Lothaire vers Richard pour la paix, à cause que le Duc faisoit descendre les Dannoys en France, & tout accordé on luy rendit Eureux, & il feit hommage au Roy à sainct Cler sur Epte, & ainsi cessa la guerre de Normandie. Peu de temps apres cest accord mourut Emme ou Agnes fille du Duc Hugues le Grand, & sœur de Hue Capet femme de Richard Duc de Normandie, de laquelle il n'eut aucuns enfans: à ceste cause luy qui estoit encore ieune, & desiroit laisser hoir pour luy succeder, souhaita aussi de prendre femme, mais le peu d'amitié qu'il auoit trouué en l'alliance des Princes de France de son temps, le destourna de plus se soucier d'auoir femme de grande maison. A ceste cause s'estant amouraché de la fille d'vn cheualier Dannoys nommée Gonnor, la prit en sa compaignie, & en feit sa femme, d'autres dient sa concubine, bien que l'histoire Normande la tienne pour sa femme fiancée, mais non espousée en face d'Eglise. De ceste dame il eut sept enfans, à sçauoir quatre masles (l'histoire Normande n'en y met

Thibault Comte de Chartres deffie Richard. *Deffaite de Thibault à Hermandreuille.* *Richard fait courses iusqu'à Chartres.* *Paix entre les Princes et hõmage de Richard à Lothaire.* *Mort de la Duchesse de Normãdie sœur de Capet.* *Gonnor secõde espouse de Richard Duc de Normandie.* *Enfans de Richard duc de Normandie.*

que troys

que troys) & troys filles: les masles furent Richard 2. qui luy succeda: puis le second Robert, qui se maria, & fut pere du Comte d'Eureux Richard, & de Guillaume, mais sa femme morte il se feit d'Eglise, & fut Archeuesque de Rouen: mais on dit que le Chapitre de Rouen le refusa disant qu'il estoit bastard, & que cela fut cause que Richard espousa Gõnor en face d'Eglise: le 3. enfant masle fut nõmé Maugier, qui succeda à son frere en l'Archeuesché. Or le Chroniqueur de Normãdie auouë bien non pas vn, ains deux fils de Richard, mais il les dit auoir esté bastards, à sçauoir Godeffroy, qui fut Cõte d'Auge, & Guillaume Cõte de Briosne depuis Cõte d'Eu & successeur de son frere. Quant aux filles de Richard l'aisnée eut à nom Agnez, ou Auine mariee à Edouard Roy Anglois, mais d'autres dient à Etheldred successeur d'Edouard: la secõde fut Helloye ou Alix espouse de Geoffroy Cõte de Bretaigne: & la derniere eut à nom Mathilde ou Mahault, mariee à Eon, ou Eudes Comte de Chartres de laquelle il n'eut aucuns enfans: & voila quant aux faicts, & succession de Richard premier du nom Duc de Normandie.

Filles de Richard à qui mariees.

L'an neuf cens soixãte-trois.

Diuerses occurrences d'affaires en France, & du mariage du Roy Lothaire. CHAP. LXXXIII.

Gibuin Euesque de Chaalons s'enfuit de la ville.

EN l'an neuf cens soixante-trois, d'autant que Gibuin fils du Comte de Dijon, ayant obtenu l'Eueschè de Chaalons en Chãpaigne apres la mort de Bonon, s'estoit monstré contraire à Hugues frere de Robert Comte de Troyes en la cause, & poursuite de l'Archeuesché de Rheims, il fut persecuté par les freres du susdit Hugues, tellemẽt que sçachant qu'ils venoyẽt l'assieger, il partit de la ville, & se retira, & tout aussi tost le siege fut mis deuant, & la place prise, les Cõtes Hebert, & Robert la saccagerent: & bruslerent qui fut vn grand dommage, & vn mauuais exemple, & fort peu de respect porté au Roy sous la sauuegarde duquel estoit ceste ville. Et d'autãt que ie ne trouue guere grãdes choses faites en Frãce ceste annee, ie suis cõtent pour le plaisir du liseur de luy diuersifier l'histoire sur les occurrẽces aduenuës ailleurs, lesquelles ne seront neantmoins hors du propos de nostre entreprise. Iaçoit que le Royaume de Nauarre, comme il est excellent, soit de grande antiquité, & qu'il y ayt eu des Roys fort illustres du temps que les Mores detenoyent les Espaignes, si est-ce que la race des Roys qui y ont commandé depuis l'an neuf cens, est aussi nouuelle que le nom du pays, lequel jadis estoit compris sous les Cantabres, & Astures, & partie des Wascons desquels nous auons parlé si souuent, mais auant que dire l'origine de la famille Royale, il faut sçauoir celle du nõ de la Prouince, suyuant que ie l'ay recueilly des autheurs Espaignols, qui en ont escrit, tels que sont Antoine de Nebrisse & Estienne de Gatiuay en leurs histoires, & Chroniques: lesquels diẽt que le nom de Nauarre n'est point ancien, & qu'il a pris son nom de son assiete: veu que les Espaignols appellent en leur langue Nauas les terres qui sont en planure, & en estenduë d'vne large campaigne sans nul arbre, mais qui est entourée de costaux & montaignes, & quelquefois de boys de haute fustaie, mais iceux en pays montueux. Et d'autant que l'assiette de ce pays est telle pour estre assis, & posé és descentes & valons des monts Pyrenées, il aduint que les Cantabres luy donnerent le nom de Nauaerrie, qui est autant à dire que terre plaine & en campaigne rase, d'autant que Erria signifie terre, & Nauas ces vallons entourez de costaux: mais ceux qui n'ont entendu le langage Cantabrois ont failly aussi à la prolation & à l'escriture du vocable suyuãt la premiere origine, qui est telle que ie viẽs de vous deduire. Or la cause qui confirma & establit ce nom à ce pays, fut que lors que les Mores & Mahometans d'Afrique (desquels auons tant parlé en la vie de Charles le Grand) se feirent seigneurs de la pluspart des Espaignes, les Chrestiens qui peurent se sauuer, se retirerent au sommet des montaignes, qu'ils peuplerent de telle sorte, qu'à la fin ils s'esleurent vn Roy, & cõmencerent à conquester terre au plat pays sur les Mores. Et cõme ils apperceuoyent ces valons enceints de monts, ils les nommoyẽt Nauaerries, tellemẽt qu'ils s'accoustumerent en ce vocable, & en baptiserẽt ainsi la Prouince, & les Roys qui y cõmanderẽt. Il y a eu des fols d'entre ceux qui ont tiré toutes les natiõs de l'Europe des reins de Priam & de la cõflagratiõ fabuleuse de Troye lesquels ont voulu faire descẽdre & les Nauarrois, & le nom de Nauarre des Troyẽs, disãs que ce pays fut

Chaalons prise & bruslee par les Comtes de Troyes.

Depuis quand a pris origine le Royaume de Nauarre.

Nebrisse au. 1. li. de la guerre Nauarroise.

Gatiuay liu. 21. de l'histoire vniuerselle d'Espaigne cha. 2.

D'où a pris son nom le pays de Nauarre.

Erria mot ancien des Cantabres & Basques.

Chrestiens d'Espaigne se sauuent és mõts Pyrenées.

Sottefantasie de ceux qui dient les Nauarrois estre venus des Troyens.

peuplé par vn Capitaine appellé Balle, lequel ayant auec sa trouppe souffert maint trauail & destresse en mer, comme il surgist en ceste plage, & voyant le terroir si gras & fertil, laissant les naux & vaisseaux, il feit adonner ses gens à l'agriculture, de sorte que des mots Latins *Naues & arare*, qui signifient les nefs & labourer, ils donnerent nom à à la Prouince, comme si le nauigage eust esté conuerty à cultiuer la terre. Mais qui ne voit la sottise de ceste inuention, laquelle si auoit vn Berose ou Annie pour la supporter, on en eust fait vn ferme bouclier pour deffendre ceux qui l'ont mise en auant. En somme si dés ce temps là ce pays eust eu ce nom, Cesar, & les autres Romains n'eussent non plus oublié le mot de Nauarre, que celuy de Cantabrie, & Celtiberie, & Tarascone: qui fera iuger à tout homme de bõ esprit que le pays de Nauarre n'est ainsi appellé que depuis que les Mores vindrẽt en Espaigne. Ie pourray faire vn lõg discours de la premiere source des Roys de Nauarre, & les aller querir iusques aux premiers Goths qui sortirẽt de Gothlãdie pour passer en Italie, & depuis en Gaule: car sans rien flater ny dissimuler, toutes les plus illustres maisons de Gascoigne, Biscaïe, & Espaigne, c'est sans mẽtir qu'elles sont originaires de la natiõ Gothique: si bien que la maison de Tholouse, celle de sainct Gilles, & celle de Carcassonne, de laquelle du tẽps de ce Roy Lothaire, sortit la souche de la famille tres-illustre de Foix, n'a source d'ailleurs que des Goths, ainsi qu'auez veu lors que ie vous ay parlé de Don Geoffroy d'Aric Cõte de Barcelonne, & le pere de ces Berẽgers qui ont depuis cõmandé en Prouence. Pour donc vous deduire l'origine des Roys non seulemẽt de Nauarre, ains encore de Leõ & Castille toutes issues d'vn mesme estoc, ie ne vous allegueray autre (afin d'euiter prolixité) que don Roderic Archeuesque de Tolede qui en parle ainsi en son histoire d'Espaigne. Mais d'autant (dit-il) que par l'iniure du temps les Genealogies des Roys de Leon & Castille ont defailly apres le regne de Weremõd, & du Cõte Sanches, & que la succession de ces Principaultez tomba en quenoille, & paruint aux femmes: il fault repeter la race des Roys de Nauarre, qui espouserent ces dames heritieres. Or les pays de Castille, Leon, & Nauarre, estans gastez par les courses ordinaires & diuerses des Mahometans & Arabes, il vint en Espaigne vn gentilhõme du pays de Bigorre, adõné dés son enfance aux guerres, batailles, courses & assaults, lequel auoit à nom Enechon, & surnõmé Areste, à cause qu'il estoit rude & puissant aux cõbats, & cestuy se tenoit ordinairemẽt aux monts Pyrenées. Or oyant parler des guerres des Mores, il descẽdit au plat pays de Nauarre, & là il feit de grandes choses & exploits d'armes cõtre les Mahometistes: & pour ce les habitans du pays le feirẽt leur Prince & souuerain: cestuy eut vn fils nõmé Garsie, auquel il donna pour femme Vrraca dame illustre, & issuë de sang & famille royale: voyla les propos de l'Euesque de Tolede. Il y a vn autre liure que Alphons Euesque de Burgos à cõposé, qui chante le mesme, & met nõmément cecy sous le temps de nostre Roy Lothaire: mais ny luy ny Roderic, ne diẽt point quelle femme auoit Enechõ, & de quelle famille il estoit, il est vray que Taraphe le fait Gascõ, & Cõte de Bigorre, & donne origine à tous les Roys d'Espaigne en Gascoigne, & les fait sortir de Gaule. Il suffira de ce petit mot au lyseur, d'autãt q̃ ce n'est l'histoire de Nauarre que ie bastis, afin de voir en quel tẽps cõmença ce royaume de lõg tẽps vny & souuent incorporé à la maison de Frãce, & de nostre tẽps tõbé en celle d'Albert de Foix, & de Bearn, & Bigorre, afin qu'il reuienne vn iour à sa premiere source, & naturelle origine. Or reuenons aux affaires de France sous nostre Roy Lothaire, apres que Chaalõs eut esté bruslé par les Cõtes de Troyes, les façõs de faire de ces seigneurs estãs desplaisantes aux ecclesiastiques à cause qu'ils se ruoyẽt ainsi sur les biens des Eglises, & qu'ils en persecutoyent & les chefs & les ministres: il aduint q̃ l'an de nostre salut 964. Odelric Archeuesque de Rheims ayãt souuẽt admõnesté Thibault le Tricheur Cõte de Chartres de rẽdre à l'Eglise de Rheims le chasteau de Coucy & autres places qu'il luy detenoit: & voyãt qu'il ne tenoit compte de satisfaire à son deuoir, il ne feit pas cõme son predecesseur Artolde, qui vsoit de main armée, ains desploya l'authorité de chef en l'Eglise, sous lequel faut q̃ les Princes flechissent, & excõmunia le Cõte cõme sacrilege, & abusant des biẽs que la deuotiõ des Roys auoit dõné à l'Eglise. Ceste forme de proceder de l'Archeuesque bien q̃ pour lors n'esmeut le Chartrain, le feit ce neãtmoins penser à soy, & induit d'autres à restituer ce qu'ils auoyẽt vsurpé sur le bien du Crucifix: & le premier d'entre ceux cy fut Hebert Cõte de Troyes, celuy qui auoit espousé la mere grand

Le mot de Nauarre n'est cogneu par les anciẽs.

Quelles maisons issuës des Goths.

Roderic hist. d'Espaigne li. 5. ch. 20.

Weremond Roy d'Espaigne

Enech est dit en Espaignol Inigo.

Enechon fait Roy de Nauarre.

Sanche fils d'Enechon 2. Roy de Nauarre.

Alphõs de Carthagene. ch. 69.

L'an 964.

Thibault le Tricheur Comte de Chartres excommunié

grand du Roy Lothaire, lequel tenant par force Espernay pris sur l'Eglise de Rheims, le remit entre les mains de l'Archeuesque, auquel il donna quelque espoir de rendre le reste qu'il detenoit. Or dés ce temps là, le Comte Thibault s'emancipa du vasselage de Hue Capet, ce que ie pense qu'il feit en faueur du mariage contracté entre ce Cõte & la cousine dudit Capet, fille de Hebert Comte de Troyes, qui luy auoit donné plusieurs terres en Champaigne, & il estoit en esperance d'emporter vn iour tout l'heritage: & par ce moyen il fut mis au ranc des Princes & Seigneurs du conseil, mais non appellé Pair, n'estans encor ces dignitez instituées, ainsi que i'espere deduire cy apres. Et cependant il n'est dit rien des expeditions du Roy ny de son frere, qui couuoit les cédres en sa maison, sans estre employé en rien, & sans auoir autre bien ny terre que les biens-faits du Roy, & sans nul apennage. Othon frere de Hue Capet ne iouyst guere longuement ny de sa femme Leudegarde ny du Duché de Bourgoigne, d'autant que l'an neuf cens soixante-cinq il mourut, ne faisant qu'entrer en l'adolescence, & sans auoir aucun hoir de son espouse: or son frere luy succedant, ie vous laisse à penser si le Duché venoit du costé de Leudegarde, d'autant que si elle eust esté l'heritiere, c'est sans doubte que Henry n'eust eu la succession, ains celuy Raoul de Dijon que le Seigneur Pithou dict auoir espousé depuis ceste Leudegarde, laquelle Paradin fait mourir vn an auant son mary, & l'vn l'an neuf cens septante-cinq, & l'autre, septãte-six: ce qu'estant vray, il n'eust pas esté en bas aage, car il eut eu pour le moins 25. ans, là où il mourut l'an 15. de son aage: par ainsi, i'ayme mieux croire Pithou, pour le voir plus diligent en ses recerches, & alleguant Oderan qui escrit des choses aduenuës de son tẽps. Aussi d'autres Chroniques tiennẽt que les Seigneurs de Bourgoigne sçachans le droit qu'auoiẽt les fils de Hugues en Bourgoigne pour les donations ja à iceux faites par les Roys, s'adresserent apres la mort d'Othon à Hugues, & Eude le Clerc freres du defunct, afin qu'ils leur donnassent vn successeur pour gouuerner leur Prouince: & auec ce droit vint Henry frere de Capet au Duché de Bourgoigne, & non par la mort de Leudegarde, laquelle suruesquit à son mary, sans que le Duché luy demourast, qui nous faict iuger qu'elle n'en estoit point l'heritiere. L'année mesme mourant Leothald Cõte de Mascon, il laissa deux fils, Othon & Alberic, l'aisné desquels emporta le Comté de Masconnois: & en Aquitaine tenant le Duché, Guillaume surnommé Hugues: viuoit Arnault fils de Guillaume dit Taillefer Comte d'Engoulesme, & lequel estant demouré en bas aage apres la mort de son pere, fut aussi priué de son bien par ses cousins Comtes de Perigort, & depuis il feit tant qu'il reprit sur eux son heritage. A Tholouse cõmandoit Aymery fils de Ponce, duquel les histoires ne font mẽtion aucune non plus que du chef de la maison de Foix appellé Arnault comte de Carcassonne, des successeurs duquel nous parlerons cy apres, suiuant que les occurrences s'y offriront, afin de ne tõber en la paresse qui a fait sommeiller la plus part de ceux qui auant ce nostre siecle se sont meslez de nous escrire l'histoire. En Anjou, apres Foulques le Bon, tint le Comté son fils aisné qui s'appelloit Geoffroy surnommé Grise-gonelle, auquel quelques vns donnent cõmencement, mais à tort, à la maison d'Anjou qui a precedé celle de France en celle prouince: & sur les Bretons commandoit Hoel fils d'Alain Barbe-torte, s'il est ainsi que (cõme dit l'Annaliste de Bretaigne) Alain vint à mourir l'an 900. ce qui n'est aucunemẽt vraisemblable, car il n'eut onc espousé la sœur de Thibault cõte de Chartres: & cecy du regne de Lothaire, lequel nous sçauons estre venu à la couronne l'an 954. & ainsi il fault dire qu'Alain estoit Duc de Bretaigne: & que lors que l'Annaliste le fait mourir ce fut sa naissance, car autrement il n'eut peu espouser du temps de Lothaire, & encor' se mariant sous ce Roy, il pouuoit auoir la teste chenuë. Qui me fait souhaiter que quelque docte & diligent Seigneur Breton se mette en peine de bien dresser l'histoire de son pays pour la repurger & des fables, & des fautes qu'on y a inserees. L'Annaliste dict donc que Hoel estoit Duc, & que Conan fils de Iuhael Berenger estoit Comte de Renes, & tel qu'il ne vouloit obeir à Hoel, ny luy faire hommage, d'où sourdirent de grandes querelles, lesquelles vous pourrez recueillir, & des Annales d'Anjou & de Bretaigne, à cause du voisinage de ces pays & de l'alliance des Princes qui y commandoyent. La France lors viuoit en repos, toutes guerres & diuisions y cessans, & le Roy n'ayant aucun ny dedans, ny dehors qui luy troublast la tranquillité de son peuple. Par-ainsi ce Prince qui estoit

Hebert Comte de Troyes rẽd Espernay à l'Eglise.

Thibault Comte de Chartres deliuré du vasselage de Hue Capet.

L'an neuf cens soixãte-cinq.

Mort d'Othon Duc de Bourgoigne.

Faulte de Paradin en ses supputations.

Hẽry succede à son frere au Duché de Bourgoigne.

Comtes de Mascon.

Arnault Cõte d'Engoulesme.

Aymery Comte de Thoulouse.

Arnault Comte de Carcassonne.

Geoffroy Grisegonel le Comte d'Aniou.

Faulte de l'Annaliste de Bretaigne.

Guerre entre les Seigneurs Bretons.

Paix en Frãce sous Lothaire.

ieune & gaillard, comme celuy qui estoit en l'aage de vingt cinq ans, ne se soucioit que de se donner du bon temps auec les Princes de son aage, ce qui fut cause que l'Empereur Othon son oncle venant de son voyage de Rome, où il auoit receu la couronne imperiale par les mains du Pape que depuis il deposa (ainsi que i'ay dit cy dessus) & le susdit Monarque l'ayant semőt à vne feste solennelle, & court ouuerte qu'il tint à Aix la Chapelle: il y alla accompaigné de Charles son frere, de la Royne sa mere, de sa tante veufue de Hugues le Grand, & toutes deux sœurs du susdit Empereur, & de ses cousins les Ducs de France, & de Bourgoigne & autres Princes François en grand nombre. Et Wassebourg & Paul Emile, dient qu'en ce banquet assista Brunon frere de l'Empereur & Archeuesque de Coloigne: que s'il est ainsi, il ne mourut donc pas si tost qu'aucuns le font deceder, à sçauoir lors qu'il venoit de France faire l'accord entre ses neuex le Roy Lothaire, & les fils de Hugues le Grand, & dient qu'il s'alicta à Compiegne, puis vint iusqu'à Rheims où il mourut, & son corps fut porté à Coloigne. Or s'il mourut soudain apres cest accord, ce fut l'an 960. & par ainsi ne se trouua-il au festin de son frere qui fut fait l'an 965. Mais ie voy en quoy se trõpent & Wassebourg & Emile, car ils font plustost le couronnement de l'Empereur, que le susdit accord entre les Princes de France: & neantmoins il appert par tous les Chronologistes que l'Empereur fut sacré l'an 962. & qu'il fut vn long temps en Italie pour y appaiser les troubles y suscitez par les tyrãs: & par ainsi le festin d'Aix se feit l'an 965. apres que toutes les discordes de France furent assoupies: & ainsi Brunon estoit mort, & ne fut onc à la feste de la reception de l'Empereur en la Gaule Belgique. Sur la magnificence de laquelle Paule Emile desploye son eloquence, comme si on eut veu vne renaissance de l'heur de l'Empire Romain, à cause que là fut traité du mariage d'Othon second du nom & fils de l'Empereur, auec Theophanie fille de Nicephore Phocas Empereur de Constantinople: & que iamais on ne veit les François & Allemans plus vnis, & meilleurs amys qu'ils estoyent lors, & laquelle vniõ sembloit que deut estre de tres-longue durée. Mais le susdit Emile eut mieux fait de recercher les dates des années pour voir la suitte des faits, & il eut veu qu'auant ce festin, Regner au long col Comte de Hainault auoit esté banny par Brunõ & ses terres saisies, ce qu'il fait aduenir apres la mort de celuy qui en estoit l'autheur, à sçauoir de Brunon l'Archeuesque, que Wassebourg appelle Archeduc de Lorraine. Durant ces resiouyssances de noz Princes, mourut Arnoul Comte de Flandres surnommé & l'Ancien & le Grand, & cestuy ayant gouuerné ledit pays par l'espace de quarante huit ans: la mort duquel entenduë par Lothaire, ne faillit de s'y acheminer, pour iouyr de la donation que Arnoul luy auoit faite, suyuãt ce qu'auons dit cy dessus: si bien qu'arriué en Flandres il contraignit les seigneurs du pays, à cecy luy tenant la main Roricon Euesque de Laon, à luy faire l'hommage. Or Meyer n'a garde de confesser la donation faite par Arnoul au preiudice de son neueu Arnoul le ieune, cõme aussi noz annalistes n'en dient mot, & n'y a que les Chroniques de Rheims qui tiennent ce langage, & ne sçay si à tort, veu l'enfance d'Arnoul, qui n'eut sceu faire offence à son aïeul pour laquelle il le deut priuer de son heritage: mais quoy qu'il en soit, si appert-il que Lothaire passa auec forces en Flãdres pour quelque occasiõ qu'on sçache amener, & est vray-semblable que se saisissant du pays, il fut aussi force aux seigneurs de luy faire l'hommage. Or voicy comme Meyer en parle: Arnoul n'estoit encore capable de tenir terre, & commander lors que son pere Baudoüin deceda: car les annales les plus dignes de foy, tesmoignent cleremẽt qu'Arnoul l'ancien apres le trespas de son fils, bien qu'il se sentist du tout cassé, & affoibly de vieillesse, reprit le gouuernement de Flandres, & que durant sa vie il tint paisible & sans danger ny diminution, la Principauté pour son petit fils Arnoul bas d'aage. Mais le vieillard sorty de ce siecle, soudain les François, s'aidans de l'enfance du nouueau Prince, se ruënt furieusement sur le pays Flamand, qu'ils emplissent d'armes & de soldats: & le Roy Lothaire ne faillit tout aussi tost de s'emparer des villes d'Arras, Doüay, Hans, & autres plusieurs places, vsurpant, pillant, bruslant, & saccageant (comme dit Sigebert) toute la Flandre, iusqu'à la riuiere du Lys ou Leye: si bien que les places, terres & seigneuries posées entre Leye & l'Escault, vindrent sous la puissance de Lothaire. Et osta encore au Flamand la cité de Bologne, & tout le pays Bolonois, & Terouënne: mais Meyer confesse franchement ne sçauoir pourquoy

Assemblée de Princes à Aix apres le sacre de l'Emper. Othon premier du nom.

VVassebourg és antiquitez de la Gaule Belg. li. 3.

Emile se trompe és supputations.

Othon fils d'Othõ fiãcé par procureur à Theophanie fille de l'Emper. de Grece.

Arnoul Comte de Flandres decede l'an 965.

Lothaire passa en Flandres apres la mort d'Arnoul.

Meyer és Annales de Flandres liure 2.

Villes & pays pris par Lothaire.

Arras vsurpé par Arnoul, reuient au Roy.

pourquoy cela se feit ainsi, bien que pour l'esgard d'Arras & de Douay il dit qu'Arnoul les auoit vsurpées sur les François, & que Lothaire les retira par force : mais des autres places il n'en sçait que dire, tellement que nous serons forcez d'accepter la donation d'Arnoul l'ancien à Lothaire estre veritable : ioint que le mesme Meyer dict que le Roy donna aux enfans du Comte de Ponthieu appellé Guillaume, les Comtez de Bologne & de Terouënne : si bien que l'vn fut Comte de Terouënne ou de sainct Paul, & le second nommé Ernicul eust le Comté de Bologne : & ainsi vous voyez vn grand changement de choses, & les enfans du deffenseur du sang Carlouinge estre pillez par ceux qui deuoyent leur seruir de pere.

Comtez de Bologne et S. Paul, à qui dônez par Lothaire.

Vous auez ouy comme Odelric Archeuesque de Rheims vsa de censures sur les vsurpateurs des biens des Eglises, & nommément sur le Comte Thibault, lequel reuenant à soy & recognoissant sa faulte, desira d'estre reconcilié à l'Eglise : & laissant son opiniastrise, rendit de son bon gré le chasteau de Coucy à l'Archeuesque, lequel depuis le donna à Eude surnommé le Châpenois fils de Thibault : & cesserent les partialitez & discordes, lesquelles auoyent si long temps duré pour le reuenu de l'Archeuesché de Rheims, & les grands biens & priuileges, iusques à battre la monnoye que Louys d'Outre-mer auoit octroyé à Artolde Archeuesque.

Archeuesques de Rheims faisoyent iadis battre monnoye.

L'an 966. & 67.

Lothaire ce pendant se voyant d'aage pour auoir femme, espousa aussi l'an de nostre salut neuf cens soixante & six Emme ou Henime fille du Roy d'Italie, aucuns dient Hugues d'Arles, d'autres Lothaire fils dudict Hugues, & ne se feit autre cas memorable celle année : l'autre apres qui fut de nostre seigneur neuf cens soixante & sept, Lothaire donna sa sœur Mathilde ou Mahault pour espouse à Conrad Roy de la haulte Bourgoigne, & luy assigna le doüaire d'icelle sur la cité de Lyon & terres adiacentes, de laquelle il eut Raoul qui fut le dernier Roy de Bourgoigne. Icy se trompent & Onuphrie & Lazie, l'vn desquels dit que ceste dame Mahault espouse de Conrad estoit fille & non pas sœur de Lothaire : & l'autre l'a dict fille de Lothaire Roy d'Italie (c'est ainsi que parle Vignier) mais noz Annalistes ne font aucune mention de ceste Mahault sœur de Lothaire & fille de Louys d'Outre-mer : & Paradin l'a oubliée en ses Genealogies, neantmoins le Sieur du Tillet l'a met au ranc des enfans de France, ainsi que ie vous ay marqué en la vie de Louys d'Outre-mer.

Lothaire espouse la fille du roy d'Italie.

Onuphrie és vies des Empereurs

Lazie en ses migrat. parlant de la maison de Bourg.

Paradin ne dône point des filles à Louys d'outre-mer.

Ils se passent les ans de neuf cens soixante-huit, soixante-neuf, septante, septante & vn, & septante-deux sans nul fait remarquable en France, & sans qu'il se face mentiô ny d'assemblée de conseil ny d'Euesques, tellement que le Roy & Seigneurs s'en rapportoyent à leurs Baillifs & Iuges prouinciaux, & les Euesques à leurs Vicomtes & Vidommes ou Vidames : & quant aux guerres il n'y en auoit point, chacun se contentât du sien, & les grands n'ayans aucune occasion de remuer mesnage, à cause que le Roy estoit deuenu prudent par le danger auquel il s'estoit veu, lors que sans nulle raison & à la seule sollicitation du Comte de Chartres, il auoit voulu vsurper la Normandie.

Ans 968 69. 70. 71 et 72. paisibles en France.

Charles de Frâce fils de Louys d'Outre-mer & frere de Lothaire, espousa en premieres nopces Bonne, fille de Ricuin Duc de Mosellane, de laquelle il eut trois enfans, vn masle nommé Othon, & deux filles, l'vne desquelles se nommoit Gerberge, mariée à Lambert fils de Regnier au long col Comte de Hainault : & l'autre se nomma Hermengarde mariée à Albert Comte de Namur : & eut ce Prince la ville de Bruxelles & pays circonuoisin du bien de sa mere, car de France il ne tint onc rien pour apénage. Et en secondes nopces il espousa Agnes fille de Hebert Comte de Troyes, de laquelle il eut deux fils, que Hue Capet feit mourir auec leur pere en prison à Orleans, ayant empieté la couronne de France sur ce Charles, à qui elle escheoit legitimement. Ie vous ay proposé les alliances de ce Prince de Frâce pour cause, & elles estant plus que necessaires pour l'intelligêce de l'histoire que ie pretés vous deduire.

Charles frere de Lothaire espousa la fille de Mosellane en premieres nopces.

Quels les biens de Charles.

Secôde espouse de Charles frere de Lothaire.

Ie croy que vous n'auez mis en oubly côme Brunon Archeuesque de Cologne traicta Regnier au long col Comte de Monts en Hainault, & comme il le priua de ses terres : ce Comte auoit deux fils, l'vn portant le nom de son pere, & l'autre qui fut appellé Lambert, lesquels n'ayans où se retirer de bien qui leur fut propre, ne sceurent trouuer meilleur garant que vers Lothaire Roy de Frâce, attêdans que l'heur s'offrit pour les aider à rentrer en leurs biens & seigneuries, & lesquels furent vn fort long têps à la Court de France. Or en l'an 973. estant decedé l'Empereur Othon premier de ce nom, les enfans du sus nômé Comte de Hainault commencerent à dresser l'oreille, & d'auoir quelque esperâce

Enfans de Regnier au long col Comte de Hainault.

L'an 973.

Othô 1. du nô mourut

Reuolte de Henry de Bauiere.
Auentin Annal. de Bauiere liure 5.

de bien & vn grãd desir d'oster leurs terres à Warner & Ramolde, ausquels Brunon les auoit octroyées. Et voyans que Lothaire les escoutoit volõtiers, & qu'il auoit pitié de leur infortune, ils le supplierent de les ayder en vne si vrgẽte necessité, & où la cõmodité se presentoit la meilleure du monde, d'autant que Othon second ne pouuoit entendre à leur empescher leur dessein, ayant à faire cõtre Henry Duc de Bauiere, qui s'estoit reuolté depuis la mort de l'Empereur, & où il failloit qu'il menast vne armée. Lothaire qui ne respectoit en rien l'Empereur son cousin depuis la mort de son oncle, & de sa mere, accorda facilement aux Hennuyers leur requeste, non tant pour soing qu'il eut d'eux; ny de leur droit, que pour le desir de recouurer le pays Lorrain que l'Empereur luy detenoit, & qui estoit de l'ancien patrimoine de France. Ainsi auec les forces de Lothaire les deux Hennuyers s'en vont en Hainault, mais les Comtes Warner & Ramolde n'attendirent qu'ils vinssent si auant, ains leur furent au contre iusques à Peronne, où ils s'entre-donnerent bataille la victoire tournant du costé des Hennuyers, lesquels occirent les deux Comtes leurs competiteurs, & les vsurpateurs de leur domaine. Mais Othon quoy que absent, ne fut long temps sans leur rendre la pareille, car sçachant le mauuais vouloir que le Comte de Flandres Arnoul le ieune portoit au Roy, à cause de la ruine de son pays faite par Lothaire l'an neuf cens soixante & cinq, & voyant que les François se ruoyent à bon escient sur la Lorraine, sollicita ce Comte, & cestuy condescendant à son vouloir, s'allia de Geoffroy de Verdun, & eux deux ioignans leurs forces s'opposent aux Hennuyers, leur ostent quelques places, & en fin les ayans vaincus, les chassent non seulement de Lorraine, mais encore de tout le pays de Hainault, qu'ils remirent sous la suiection de l'Empire: se passant cecy l'an neuf cens soixante & quatre. Mais l'année ensuyuant, comme le Roy se faschast qu'Arnoul fut celuy qui auoit empesché le cours de sa victoire en Lorraine, s'affectionna tellement à la cause des Princes Regner, & Lambert, que pour les asseurer & de son secours & de son alliance & perpetuelle amitié, il voulut qu'ils fussent alliez à la maison de France. Par ainsi il donna à Lambert Gerberge fille de Charles de France son frere, aagée (peut estre) lors de douze à treize ans, & voulut que Regner espousast Hamme, ou Agnes fille de Hue Capet, de laquelle Paradin ne fait mention en ses genealogies. Les Hennuyers fortifiez de ces alliances, & ayans le secours du Roy, & de leurs beaux peres, ne faillent aussi de se mettre aux champs, & viennent en Hainault, où leur vindrent au contre les sus-nommez Comtes Arnoul de Flandres, & Geoffroy de Verdun: & fut la bataille donnée en vn lieu appellé Castrilocũ, que Meyer dit n'estre autre que Monts en Hainault où les Comtes Lambert & Regnier estoyent assiegez. Et fut si sanglant le combat, qu'on estoit en doubte à qui la victoire estoit demourée, il est vray que les Comtes demourerent seigneurs de la place, & que le Flamand & Lorrain fallut que leuassent le siege: & non pourtant peurent les deux Comtes recouurer tout leur pays ayans de telles forces à combattre, & le Roy Lothaire estant en doubte, pour voir le mescontentement de Charles son frere: lequel en premier lieu ne pouuoit accorder auec la Royne sa belle sœur trop haulte à la main, & fasché de ce que Lothaire ne luy donnoit la part qui luy estoit deuë au Royaume suyuant la coustume obseruée en France & sous les Merouinges, & sous le Regne de ceux de leur famille Carline, ou Pepinienne. D'autrepart Charles ne parloit point bas, ains tout hault se plaignoit & de l'insolence de sa belle sœur (qui n'estoit qu'vn pretexte de se pouuoir formaliser contre le Roy) & du tort que luy faisoit Lothaire le priuant du droit d'apennage: & de fait, si Charles eut eu quelques seigneurs François de son costé, il n'eut failly de dresser quelque nouuelle partie, & recommencer les guerres ciuiles en France. Mais les plus grans couuoyẽt vn fruit de plus grande importance, & les petits flechissoyent sous eux, voyans le frere du Roy sans moyen pour sa pauureté, & au reste sans espoir de venir à la couronne, veu que le Roy auoit vn fils appellé Louys, lequel il feit sacrer & couronner (comme i'ay dit) en son enfance, ils ne se soucioyent aussi d'espouser sa querelle: & par ainsi fallut s'adresser ailleurs, ainsi qu'il feit & que cy apres i'espere vous declairer.

Lothaire donne secours aux Comtes de Monts.
VVarner et Ramolde occis par les Hennuyers l'an 974.
Hainault osté aux fils de Regner. L'an 975.
Mariages faits auec les fils de Regner.
Castrilocũ est Monts en Hainault.
Bataille pres de Monts.
Charles frere du Roy Lothaire malcontẽt & pourquoy.
Louys fils de Lothaire sacré du viuant de son pere.

De la

De la guerre entre Lothaire & Othon second du nom, leur paix & les causes de la haine des deux freres, & mescontentement des seigneurs Gaulois contre le Roy Lothaire. CHAPITRE LXXXIIII.

LA deffaite des Hennuyers fut si desplaisante au Roy Lothaire, pour ce que la perte tomboit sur luy & sur ses gents, & sur ses coffres, que soudain il feit vne grosse leuée d'hommes, mais si secrettement que l'Empereur n'en ouyt oncle vent iusqu'à ce qu'il en sentit la secousse. Et d'autãt qu'il n'y auoit point guerre ouuerte entre luy & son cousin Lothaire, il ne se tenoit autremẽt sur ses gardes, estimant que Lothaire en feroit tout ainsi, & qu'il laisseroit les Hennuyers se pouruoir en France, comme il en vsoit à l'endroit des siens, ioint qu'il ne trouuoit par conseil de deffier le Roy, bien que sous main il fauorisast les Hennuyers, quoy que ceux-cy fussent ses vassaulx, & non du Roy de France. Ainsi Othon estant à Aix la Chapelle ne se doutant que Lothaire le deust venir visiter, ayãt les siens esté si bien frottez par les Comtes de Verdun & de Flandres: voicy qu'en l'an de grace neuf cens septante & huit Lothaire vint tout d'vn coup surprendre le susdit Empereur en son palais auec sa femme Teophanie, & famille, & l'y assiegea, sans que l'Empereur eut suite suffisante pour se deffendre ny preualoir d'vne telle puissance: tellement qu'il fut contraint se sauuer auec sa femme & famille secrettement, laissant au Roy son palais, & thresors, lesquels furent pillez par la gend'armerie Françoise, laquelle saccagea la ville & pays voisin, & auec ce butin & ayant ainsi braué l'Empereur, il s'en retourna ayant enrichy les soldats des despouilles Imperiales. L'Empereur de son costé marry d'auoir receu vne telle escorne se resolut d'en auoir la vengeance: & par ce moyen commença la guerre pour le pays Lorrain reconquis en partie par Lothaire, & pour venger les iniures reciproquement receuës entre les Princes: ayant Lothaire auec luy Charles son frere, le Duc de France Hue Capet, les Ducs de Bourgoigne & Normandie, les Comtes de Troyes, de Chartres & d'Anjou, & les deux Hennuyers auec quelques troupes Lorraines: & l'Empereur auoit des seigneurs Gaulois les Comtes de Flandres & de Verdun, & partie des seigneurs de la haulte Bourgoigne, bien que leur Roy fut allié en la maison de France. Ainsi la guerre s'allumant tandis que Lothaire leuoit ses forces, & reünissoit son armée qu'il auoit congée apres son voyage d'Aix, voicy que l'an neuf cens septante & neuf l'Empereur Othon entra en Gaule par le Barrois, & Champaigne, mettant tout à feu & sang par les Prouinces & terres suiettes aux citez de Chaalons, Rheims Laon, & Soissons, & ne cessa iusqu'à tant qu'il se veit deuant Paris, où il s'arresta, & y brusla les faulx-bourgs, car (comme dit Aymon) il s'estoit vanté d'aller planter sa lance iusques aux portes de la cité Royale, & capitale du Royaume de France: ce qu'il feit, mais il ne passa point oultre, & n'eut le loisir d'y camper ou seiourner guere longuement. Tant y a qu'il fut sur les terres du Roy depuis le premier iour d'Octobre iusques en Decembre, au grãd malheur du peuple que les Saxons, Sueues, & Bauariens pilloyent sans remission quelconque. Mais en fin le Roy ayant refait & remis sus son armée, il vint auec les Princes sus-nommez, & toutes les forces de France (car il s'estoit retiré vers l'Orleanois, & autres villes du Duché de Capet) & se mit à suyure l'armée d'Othon iusques sur la riuiere d'Aine, pres laquelle ils eurent vne cruelle bataille, presagée au parauant le premier iour de Nouembre, par vne armée qu'on veit au ciel, où les hommes paroissoyẽt tous en feu, & bataillans furieusement les vns contre les autres (telle que l'an mil cinq cens septãte cinq on en veit vne sur la France dés les dix heures du soir iusques à onze & demie) & auquel conflit d'Othon & de Lothaire, Aymon dit y auoir eu si grãde deffaite d'Imperiaux, que la riuiere regorgeit à cause des corps plongez en icelle, aussi y mourut-il plus de gens suffocquez en l'eau pensans se sauluer, que par la fureur du glaiue: tellement que tout ce que l'Empereur peut faire, ce fut se sauuer, laissant tout le bagage, & le butin que les siens auoyent fait en Gaule, quoy qu'aucuns le iustifient qu'il deffendit à ses soldats de ne point toucher aux Eglises: mais tant y a que la cruauté de laquelle il vsa sur le plat pays, luy fut icy payée à l'vsure, tellement que de là en auant le bon Prince ne fut si hardy que de s'auancer tant sur vn pays non par luy con-

L'an neuf cẽs septãte & huit.

Surprise d'Aix la Chapelle par Lothaire, et fuite de l'Empereur Othõ.

Guerre ouuerte entre l'empereur & Lothaire.

L'an 979. Othõ pille la France iusqu'à Paris.

Presage de la bataille donnée entre Othõ et Lothaire.

Aymõ li. 5. ch. 44.

Grãde deffaite d'Alemans par le Roy Lothaire.

quis:comme cognoissant bien sa faulte,de ce que peu saigement il estoit venu si auant, sans auoir des villes esquelles il se peut retirer le mal-heur luy donnant dessus, ainsi qu'il feit en ceste bataille. Apres ce conflict parut bien quel sens & iugement auoit le Roy Lothaire,car ayant retiré des mains Allemandes l'ancien patrimoine des Princes Gaulo-François, il s'oublia alors tellement que de s'en dessaisir, sans qu'on sçache qui le meut de faire vne faulte si preiudiciable à la couronne, & laquelle causa, & sa ruine & celle de ses successeurs,& entendez comment.Lothaire voyant que les François auoyent les armes en main, & se doubtant que ou bien Charles son frere, ou autres en son nom, & sous son pretexte n'entreprissent contre luy, ou plustost poussé de quelque sot scrupule de conscience, tascha & feit tant qu'il y eut vn abouchement & pourparler entre luy & Othon Empereur second du nom en la cité de Rheims, lequel fut fait l'an neuf cens quatre vingts, y estans presens tous les Princes & principaux seigneurs du Royaume, lesquels ne trouuerent bon ce pourparler, & moins l'accord qui s'en ensuiuit, lequel n'irrita pas seulement les Princes & Prelats, ains les Capitaines & soldats, & toutes les communautez & villes de la France. D'autant que contre la volonté du conseil, & sans l'authorité des Estats, & des chefs du Royaume, de sa propre & absoluë puissance contre tout droit & coustume, il donna, ceda, quitta, & consigna és mains d'Othon tout le droit qu'il pretendoit au Royaume Lorrain pour luy & ses successeurs Roy de France, à sçauoir les terres qui estoyent litigieuses entre l'Empire & la maison de France, lesquelles sont assises depuis la Meuse iusques au Rhin, iurant solennellement de ne iamais venir au contre de ce serment, ny redemander ce pays, ou quereller rien au Royaume de Lorraine: tellement que ce simple Roy, ayant assailly Othon pour recouurer la Lorraine, fit si peu de cas du sang & de l'argent de ses suiets, qu'apres la victoire sur l'ennemy, & le conquest de ce qu'il querelloit, il le donne sans en estre requis à celuy qui ne luy en sçauoit aucun gré: & diminuant les forces de France, il fortifioit celles des Germains leur laissant libre le passage du Rhin, & leur donnant toutes les villes Galliques qui sont assises sur ceste belle riuiere. Pour ce ne fault s'estonner si les Princes trouuerent ce boucon difficile à digerer, & s'ils furent malcontens de voir vne si prodigue liberalité du Roy, prodigeant ainsi le patrimoine de la couronne non alienable que par le consentement des Estats. On tient aussi que deslors le Duc de France Hue Capet, cõme se portant pour tuteur du Royaume,cõmença se fascher & conspirer contre les Carlouinges & à machiner les moyens de leur oster la couronne,les iugeant indignes de la tenir,puis qu'ils ne sçauoyent conseruer les conquestes si iustement faites. Entre les malcontents tenoit le premier lieu Charles frere du Roy, lequel(comme i'ay dit)n'auoit aucun apennage, & ne ioüissoit que des biens de sa mere, & de quelques terres de sa femme, si bien que par tout il faisoit ses doleances contre le Roy, disant que la Lorraine recouuerte, & reünie à la couronne, ainsi qu'elle auoit esté sous les Roys predecesseurs de Charles le Simple, qui l'auoit quittée ainsi que dit auons, elle deuoit aussi luy escheoir comme à puisné de la maison de France pour son apennage: & qu'ainsi en auoit esté fait, & la chose auoit esté prattiquée l'an huit cens quarante & cinq, apres la mort de Lothaire fils de Louys le Debonnaire Empereur & Roy d'Italie & de Lorraine: d'autant que ses enfans venans à partage, l'aisné qui estoit Louys eut l'Empire:& le puisné nommé Lothaire eut la Prouince de Lorraine. D'auantage Charles menaçoit l'Empereur Othon son cousin tant pour l'vsurpation de Lorraine que du Comté de Mõts en Hainault, appartenant aux enfans de Regnier au long col, l'vn desquels à sçauoir Lambert estoit gendre de Charles, & pour la querelle duquel ce Prince estoit resolu de commencer la guerre: à laquelle voyant que son frere ne vouloit point entendre, il ne cessoit de le blasmer, & tencer, le disant auoir ruiné la France, & desmembré les principales terres de sa seigneurie: oultre ce l'accusoit de peu de foy, entant qu'ayant promis secours aux Princes de Hainault ses cousin, & neueu, il les auoit laissez au besoin, & exposé leur heritage en proye aux Allemants: tellement que par ces propos, il estoit aisé à coniecturer qu'il auoit desir de remuer mesnage: à quoy l'esguillonnoyent & Capet, & Henry ses cousins, qui ne demandoyent pas mieux que ceste discorde entre les freres, laquelle eut eu son effect suyuant leur desir sans la prouidence diuine qui inspira Othon de faire droit au Prince Charles, & l'occasion en fut telle.

Entreueuë de Lothaire et Othõ à Rheims.

L'an neuf cens quatre vingts.

Cession faite par Lothaire à Othon Empereur du pays de Lorraine.

Ce qui esmeut Capet à conspirer.

Malcontentement de Charles frere de Lothaire.

Charles blasme son frere pour la donatiõ de Lorraine.

Vous

Vous auez ouy cy dessus comme Othon auoit espousé Theophanie fille de l'Empereur de Grece, sans qu'il eut eu autre cas que l'alliance: & pour ceste cause, voyant que les pays Italiens de la Calabre & Pouille estoyent és mains des Grecs, quoy qu'ils luy semblassent de la iurisdiction de l'Empire Occidental, il se resolut de passer les monts, & aller en Italie pour conquerir sur les Grecs ces deux belles Prouinces. Mais faisant & ces desseins, & l'appareil pour les mettre en effect, il regarda que luy absent les affaires de Germanie & Gaule Belgique seroyent en grand danger de receuoir changement, eu esgard & à l'inconstance de Lothaire, & au mescontentement de Charles, & des autres Princes Gaulois, & à la poursuite des Hennuyers qui voudroyét rentrer en leurs terres. A ceste cause il delibera d'appaiser Charles pour tenir Lothaire en bride, & luy donner son propre frere pour obstacle de ses entreprises, & de contenter les Hennuyers, afin qu'ils tinssent Charles en haleine, & le fissent bien affectionné à l'Empire. Il y en a qui dient que Charles ne pouuant auoir raison de son frere pour son droit d'apennage, il se retira vers l'Empereur: mais il n'y a point de verisimilitude, sinon entant que l'Empereur pratiqua par ses agents d'attirer Charles à parlement, ce qui succeda de telle sorte, que les deux cousins feirent paix, & que l'Empereur gratifia Charles en ses demandes, & luy accorda ce qui s'ensuit, & lesquels articles furent passez & iurez l'an neuf cens quatre vingts & vn, entre l'Empereur & le Prince. En premier lieu l'Empereur rédit aux enfans de feu Regnier au long col Comte de Hainault les pays & Comtez de Monts, & de Louuain, que l'Archeuesque Brunon auoit osté à leur deffunct pere, & lesquels pays auoyent esté possedez par les Empereurs, quoy qu'ils fussent assis en celle partie du Royaume Lorrain, laquelle appartenoit aux Roys de France, entre les riuieres de l'Escault & de Meuse. D'auantage il assigna quelques terres & seigneuries au Royaume Lorrain assises entre les fleuues du Rhin & de Meuse és lieux circonuoisins de Mets, Toul, & Nancy, iusques en Elsace, & nommément les seigneuries iadis possedées par le Duc Giselbert, lesquelles il erigea en Duché, & ausquelles il donna le nom de Lorraine, pour ce que ces terres auoyent esté cause des differents entre les Roys de France & de Germanie, & par ce moyen il ostoit ceste dissension, & limitoit leurs terres & seigneuries par la riuiere de la Meuse. De ce Duché nouuellemét erigé, inuestit Othon le Prince de France Charles son cousin germain, y adioustant & comprenant les pays de Brabant, & autres pieces desquelles Charles ioüissoit au parauant: mais on vsa de ceste separation, que le Duché erigé nouuellement porta le nom de haulte Lorraine, qui fut iadis le patrimoine de Giselbert: & ce que Charles tenoit au parauant à Bruxelle, & pays bas, se nommoit la basse Lorraine: & ainsi est-il vray que les seigneurs d'Ardenne fallut que cent ans apres cecy rendissent la Lorraine (c'est à dire basse) aux successeurs de ce Charles. D'auantage Othon donna ce Duché de Lorraine à Charles en preéminence de souueraineté, sans qu'il recogneut personne, & tout ainsi que Lothaire Empereur iadis le tenoit, apres le partage fait auec ses freres: si bien que le Duc de Lorraine fut deslors souuerain en ses terres qui sont proprement du Duché, que si les modernes font à present quelque recognoissance aux Empereurs, cecy est aduenu, & par conniuence de leurs ancestres, & par la tyrannie des Empereurs, vsurpans ceste authorité contre toute iustice, & contre le droit que les Roys de France y ont comme sur chose, qui est purement mouuante de la couronne, & à laquelle Charles venoit, non par l'inuestiture de l'Empereur, ains comme enfant de France, & poursuyuant le droit que Lothaire son frere quittoit au grand preiudice du domaine Royal, & auquel les successeurs de Charles depuis ont aspiré, & y sont paruenus, ainsi que i'espere cy apres vous deduire. Au reste quelque droit qu'eut le Roy Lothaire ny son frere en ce Duché, si est-ce que comme par prescription Geoffroy le Barbu fils de Ricuin, & neueu de Giselbert premier Duc de Lorraine hereditaire sous le tiltre de gouuernement, s'opposa à ceste transaction faite entre Othon & Charles, disant que pour estre neueu de Giselbert, la femme & enfans duquel estoyent morts, il deuoit venir à la succession de son oncle, puis que ce pays luy auoit esté fait hereditaire: mais l'Empereur l'appaisa, en luy promettant d'autres terres, & moyennant ceste condition, que si Charles qui auoit espousé Bonne sœur dudit Geoffroy d'Ardenne, venoit à mourir sans hoir masle de laditte Bonne, ce Duché nouuellement erigé auec ses preéminences &

Desseins de l'Emp. Othõ de passer en Italie.

Othon pratique Charles frere de Lothaire et pourquoy.

Traité de paix entre Othon & Charles frere du Roy Lothaire, l'an 981.

Erection du Duché moderne de Lorraine.

Diuision de Lorraine en haute et basse.

Duché de Lorraine donné en souueraineté.

Geoffroy à la Barbe s'oppose à Othõ pour le duché de Lorraine.

Accord entre Charles & son beau-frere Geoffroy d'Ardẽne.

recouure la haulte Lorraine l'an 1004

souuerainetez, reuiendroit à Geoffroy ou à ses enfans, & ayans cause: ainsi qu'il en aduint l'an 1004. sous l'Empereur Henry second du nom, que ce Geoffroy querella le Duché de Lorraine contre Lambert qui auoit espousé la fille de Charles, & lequel luy fut aiugé par sentence de l'Empereur, & y demoura luy & sa famille: & comme elle a persisté au sang du susdit Charles, & suite de la genealogie de Charles le Grand par filles, nous le vous ferons cy apres recognoistre, car c'est assez nous arrester en vn lieu, bien que le discours en soit necessaire, pour ce qu'il y a des broüilleurs, qui pour rendre la maison de Lorraine odieuse aux Roys, dient qu'elle pretend droit en la couronne, à cause qu'elle est descenduë de ce Duc Charles: mais ils ne regardent point que la couronne ne tombe point en quenoille, & que la maison de Lorraine, de quelque costé que vous l'alliez à celle de France, ny est apparentée que du costé des femmes: si ce n'est qu'on voulut alleguer leur droit pour le fait de l'vsurpation de Capet, qui emporte prescription, eu esgard au temps que ses successeurs en ont ioüy: où encore les Lorrains le perdroyent tout content: veu que (comme ie diray cy apres) Capet estoit du costé des femmes, issu du sang & famille des Carlouinges, & par consequent des Merouinges, & ainsi iusqu'à present le sang François (en quelque sorte que ce soit) a esté continué entre les Roys qui ont commãdé en Gaule: mais reuenons à nostre premier propos. Iaçoit que Hue Capet, & Henry son frere, & leurs alliez eussent troué bon le diuorce entre Charles & Lothaire, si est-ce qu'ils ne se contenterent de la façon de proceder de Charles acceptant le pays de Lorraine de la main d'Othon, comme si par là il eut authorisé la transaction & cession de son frere: & à ceste cause ils ne tindrent compte ny du Roy, ny du Duc son frere, vn desquels (à sçauoir le Roy) se gouuernoit par eux, l'autre se tenant en Lorraine ne donnoit aucun empeschement à leurs desseins. Ce pendant Hue Capet aussi cauteleux qu'il estoit sage & de grand esprit, pour couurir l'vsurpation qu'il pretendoit faire, de quelque pretexte de sainćteté, ou plustost religion superstitieuse, sçachant que les corps saincts des Martyrs sainct Richier, & sainct Valier auoyent esté iadis transportez en l'Abbaye de sainct Bertin à sainct Omer, il obtint l'an neuf cens quatre vingts & deux, d'Arnoul surnommé le ieune ces sainctes reliques, & les transporta à Monstrueil, d'où elles auoyent esté ostées de crainte des infidelles, & entendez la cause de ceste translation. Il feit courir le bruit entre ceux de sa faction, qu'il auoit eu commandement par vision de ces saincts Martyrs, qu'il remit leurs ossements en leur ancien sepulchre, & que pour recompence de ce seruice, il pouuoit s'asseurer que le Royaume Gauloys estoit promis & à luy & aux siens par plusieurs siecles. Ie ne veux disputer sur la ruse de ce Prince, & sur la grande simplicité des Franc-Gaulois, me suffisant de vous dire que la pieté ou le masque d'icelle a souuent donné de grandes occasions d'impieté, n'estant possible de faire vne grande alteratiõ de monarchie, sans y peruertir quelque cas de la purité des choses sainctes. Et ne veux nier que par prouidence diuine la race de Capet ne soit venuë à la couronne de France, mais que ç'ait esté pour ce seul deuoir vsé enuers ces saincts, ie laisseray cela à esplucher & deuider à Vincent en son miroir historial, & à d'autres qui s'arrestent aux miracles, lesquels attribuent ceste vision à Hugues le Grand pere de Capet: & diray qu'en ce temps là les Anglois s'esmouuans contre Edouard second du nom leur Roy l'occirent mal-heureusement par les menées de sa belle mere, afin qu'elle feit regner Edelred son fils, duquel on dit que lors qu'il fut baptisé par sainct Dunstan Euesque, il fienta dedans les fonts sacrez & baptismaux, qui fut vn signe euident de sa felonnie, & du mespris qu'il feroit des choses sainctes: tout ainsi qu'il est escrit de Constãtin surnommé Copronyme Empereur de Grece & grand deffenseur des heretiques. Ce fut aussi en ceste mesme saison que prit origine la fameuse & illustre maison de Monferrat au pays de Lombardie, par Aleran fils du Duc de Saxe, & d'Alix ou Adelaide fille d'Othon second, qui luy donna ce Marquisat, & à sa posterité, ainsi qne pourrez recueillir des histoires anciennes d'Italie. Or cependant que ces choses se manioyent, & que l'Empereur Othon faisoit la guerre peu heureusement en Italie contre les Grecs, qui auoyent appellé les Sarrasins à leur secours, qu'il fut vaincu, & presque pris, & en fin forcé de se retirer en fort pauure equipage à Rome: voicy Lothaire, qui s'aidant de ceste occasion, & vsant de sa loyauté accoustumée, commença à brouiller les cartes en Lorraine, ie dis & entens

Capet & les siens trouuent mauuais le fait de Charles.

Accorte inuention de Hue Capet. L'an 982.

Voy Meyer annal. de Flandres liure 2.

Edouard Roy Anglois occis. Henry Archediacre de Lincoln en l'histoi. Angloise.

Origine de la maison de Monferrat en Lombardie.

Othon deffait par les Grecs & Sarrasins, se sauue à peine à Rome.

entens au pays, sur lequel Charles n'auoit point de commandement, & entendez en quelle sorte. En l'an neuf cens quatre vingts & troys, il y auoit vn seigneur Lorrain se tenant à Verdun, & lequel estoit de la ligue & party de Lothaire contre les Imperiaux, d'autant que le Roy commençoit à se repentir de la cession qu'il auoit faite à Othon, ce que ce gentil-homme appellé Sigebert n'ignoroit point: à ceste cause, pensant faire plaisir au Roy, il se mit à persecuter Wilgfrid Euesque de Verdun, d'autant qu'il auoit sollicité vn seigneur nommé Raoul, duquel ce Sigebert deuoit heriter, à donner vn fief à l'Eglise sainct Venne: & ainsi les inuasions secrettes, & sous mains eurent lieu par le pays de Lorraine, d'autant que Lothaire n'osoit y aller ouuertement; pour l'esgard du serment solennel par luy presté deuant les Princes & Prelats de France, lors qu'il feit à l'Empereur la cession du pays de Lorraine. Et en somme ce Sigebert feit de grands maux à Wilgfrid, comme imperial, desquels il fallut que feit reparation & amende, & ainsi cessa pour quelque temps ceste poursuite de Lothaire: mais dés aussi tost que la nouuelle vint que Othon estoit mort à Rome saisy de destresse pour la route receuë en Calabre, ou comme d'autres dient, de poison, les Romains luy donnans le boucon, à cause de sa grande seuerité, & qu'il estoit trop rigoureux à leur aduis en faisant iustice: Lothaire descouurit aussi son masque, & se mit à poursuyure la querelle du Royaume de Lorraine. Et cecy feit-il l'an neuf cens quatre vingts & quatre, & soudain apres le decez d'Othon second, comme si par le decez d'iceluy il eut esté dispensé du serment fait à Rheims, & comme si au seul Othon viuant, & non pas aussi bien à ses successeurs, il eut faite la cession volontaire de laquelle auõs parlé cy dessus. Assemblant donc vne belle armée, pensant par ce moyen appaiser les seigneurs marris de sa cession, il s'en vint sur le terroir de Verdun, où commãdoit ce Comte Godeffroy, lequel sous Othon second auoit auec Arnoul Comte de Flandres, assailly & pris le Comté de Hainault sur les enfans de Regnier au long Col: & ainsi par ce moyen il faisoit d'vne pierre deux coups, & il reconqueroit le pays patrimonial de France, & vengeoit l'iniure faite à ses parents, & soumis à sa sauuegarde. La cité de Verdun estãt assiegée, fut vaillamment deffenduë par le Comte, l'Euesque Wilgfrid s'estant retiré en Allemaigne, d'où auant il feit entẽdre à l'Empereur Othon troisiéme (qu'en despit d'aucuns ennemys de Theophanie sa mere vouloyent eslire & faire sacrer Empereur Henry Duc de Bauiere & oncle d'Othon premier, auoit esté esleu, sacré, & couronné à Rome par le Pape Benedict sixiéme) ce qui s'estoit passé, & les menées de Lothaire en Lorraine. Ce pendant tout le pays fut pillé, & bruslé, & les villes, & seigneuries de l'Euesché dõnées & butinées par les gẽs-d'armes du Roy: & le pauure Comte Godeffroy estant en angoisse & deffaut de viures, feit de necessité vertu, de sorte que sortant sur les ennemys il fut plus pirement receu qu'il n'esperoit. D'autant que ses troupes furent pour la plus part taillées en piece, le reste pris, & luy-mesme fait prisonnier de Lothaire: auec lequel composa & capitula vn gentil-homme lieutenãt du Comte, moyennant que le Roy deliuroit tous les prisonniers sauf le Comte, à la reddition duquel le Roy ne voulut entendre: & que la cité ne seroit point bruslée. Ainsi entra Lothaire dedans Verdun, & y feirent les soldats des maux infinis, puis s'y estant tenu & y ayant seiourné quelque temps se retira, & y laissa de bonnes & fortes garnisons: & ce neantmoins par les Antiquitez des Gaules nous trouuons que Lothaire n'en iouïst guere longuement, & que dés qu'il ouyt que Othon reuenoit pour auoir la raison, il rendit & la ville & le Comte, & ceste cy fut la derniere de ses entreprises. Ce fut lors (comme dit Aymon) que Hue Capet, ayant de plus grands desirs à executer, & aspirant à plus grandes choses, soit que Dieu l'inspirast, ou qu'il contrefeit le consciencieux pour attirer le cœur de tout le mõde, se dessaisit des Abbayes qu'au parauãt il tenoit cõme par heritage, & desquelles il portoit le tiltre d'Abbé: comme aussi lors qu'il fut venu à la couronne il s'efforça d'empescher que les lays & mariez ne possedassent plus les biens de l'Eglise, & ne tinssent aucuns benefices, ostant l'abus introduit par ses ancestres, & que luy-mesme auoit maintenu longuement. Cependant en l'an de nostre salut 986. mourut Lothaire en la ville de Rheims, le 10. de Mars, & de son regne l'an 32. & de son aage le 46. d'autant que (comme i'ay dit) il vint à la couronne l'an 14. de son aage, & gist son corps à sainct Remy en la susdite cité de Rheims: & veut on dire, & quelques vns l'ont escrit qu'il fut empoisonné, & que sa femme Italienne (cõme dit est) luy presta ceste charité, neantmoins ie ne voy raison qui la deust pousser à ce faire,

L'an 983.

Remuëmẽt en Lorraine par Sigebert en faueur de Lothaire.

L'Emper. Othõ 2. du nom meurt à Rome l'an 983.

L'an 984. Lothaire passe auec forces en Lorraine.

Verdun assiegé par Lothaire.

Othõ 3. fils d'Othõ 2. fait Emp. de Rome.

Deffaite et prise du Comte de Verdun.

Articles de la redditiõ de Verdun au Roy Lothaire.

VVassebourg li. 3. des antiq. de la Gaule Belgique.

Retraite de Lothaire l'an 985.

Aymon li. 5. ch. 44.

L'an 986. Lothaire meurt à Rheims, et y est enterré.

si ce n'est le desir de regner, à cause que Louys desia sacré, estoit fort ieune lors qu'aduint le trespas de son pere. Or auant que passer outre, faut icy corriger vne faulte lourde escheuë en Aymon moyne, lors qu'il dit que Lothaire mourut chargé d'ans l'an de nostre salut 976. & que son fils deceda l'an 985. comme ainsi soit que nul Chronologiste ou historien que luy maintienne cecy, tous accordent bien que son fils regna dix ans, neuf auec son pere, & vn tout seul: ce qui a trõpé Aymon, prenant tout le regne du fils cõme s'il eut suruescu dix ans à son pere: là où & les Chroniques de sainct Denys, & Floard, & Hugues de Floury, & Sigebert tiennent que Lothaire mourut l'an 986. & que Louys son fils ne suruesquit qu'vn an à son pere.

Grãde faute en Aymon sur la mort de Lothaire.



LOTHAIRE mourant (comme dit la chronique de sainct Denys escrite à la main) recommanda le Roy Louys 5. du nom & ia sacré, à Hue Capet son cousin, à cause que le Prince estoit fort ieune, & afin que Capet luy feit office de bon parent, & luy maintint son droit en la couronne. Ainsi Louys succeda à son pere l'an 987. sans que iamais il paruint iusqu'à l'aage de se marier, comme aussi durãt son regne qui ne fut de guere plus longue durée que de demy an, il ne se passa aucune chose de cõsequẽce en ce Royaume, que les trafiques de Hue Capet, pour empieter la courõne dequoy il auoit fait sa resolution, tant pour s'asseurer de son pupille, que pour ne tenir grãd compte de Charles Duc de Lorraine. Ie m'estonne que les historiens de nostre tẽps nous ayent fait ce Roy Louys marié, & les vns tel qu'est Nicole Gilles, luy donnent sa cousine fille du vieil Othõ, non mariée lors que Louys mourut: d'autres tels qu'est Paradin, luy font espouser Blanche fille de dom Sanche (car ainsi s'appelloit le Roy de Nauarre qui regnoit pour lors) sans dire l'autheur de qui ils tiennent cecy, comme si nous estions obligez à leur aiouster foy sans autre preuue que leur dire: là où pas vn des anciens ne dit q̃ Louys fut onc marié, ains tous cõfessent qu'il mourut fort ieune: & quãt à la femme qu'on dit qu'il espousa, il est impossible qu'elle estãt fille d'Othon 2. il l'eust espousée, car elle eust esté de fort bas aage eu esgard au tẽps qu'Othon espousa Theophanie la Grecque: & quãt à la Nauarroise, celuy qui a curieusemẽt escrit l'histoire de Nauarre, ne fait estat quelconque de ceste alliance, bien q̃ d'ailleurs il soit fort diligẽt recercheur des choses de telle consequence. Outre ce il n'y a respect de doctrine qui ne me face dire en cest endroit que Gilles abuse grandemẽt de la loy coustumiere de Frãce, & que par son dire il veut rendre la courõne suiette à la volõté des Roys, & telle qu'ils en peuuent disposer par testament, ce qui est contre toute pratique obseruée de tout temps en ce Royaume. Or dit-il que Louys estant marié à ceste Blanche (soit elle sœur d'Othon le ieune ou fille du Roy de Nauarre) & l'aymãt vniquemẽt, cõme aussi il aymoit Hue Capet son cousin, il ordõna par testamẽt que sa femme luy succedast à la couronne, & que Hue Capet l'espousast, cõme il feit, & que par ce moyen il vint à la courõne. Ie m'esbahis (dis-ie) cõme il a osé pronõcer ces resueries, cõme ainsi soit qu'il ne nous appert point que Capet ayt eu deux femmes, & ce pendãt quand Louys mourut, il estoit marié & auoit des enfans assez grands & aagez pour tenir terre. D'auãtage (cõme i'ay dit) cõment succederoit à la courõne de France l'espouse d'vn Roy, & icelle estrangere, puis que les filles legitimes sont par la loy coustumiere du Royaume du tout priuées de la succession? Par ainsi il nous fault laisser ces resueries, & toucher au blanc, qui est que Hue Capet pretendãt venir à la couronne à quelque pris que ce fut, s'en rendit heritier, espousant la royauté qui estoit, & non la Royne femme de Louys qui ne fut oncques, & faisant mourir de poison le pauure Roy l'an 987. lequel fut enterré à sainct Cornille à Compiegne, & auquel prenant fin la race & famille des Carlouinges, nous mettrons aussi fin à ce liure, pour cy apres vous deduire les moyens par lesquels Capet se feit voye pour venir à la couronne, sans nous arrester aux sottes contemplations de ceux qui luy veulent donner quelque droit en icelle pour estre issu du sang de Charlemaigne, comme ainsi soit que c'estoit du costé gauche, & par lequel on ne venoit onc à regner, & par ainsi il y fault cercher vne autre occasion soit-elle par vsurpation, ou bien legitime.

Louys 5. du nom Roy de France l'an 987.

Lothaire mourãt recommanda son fils à Hue Capet

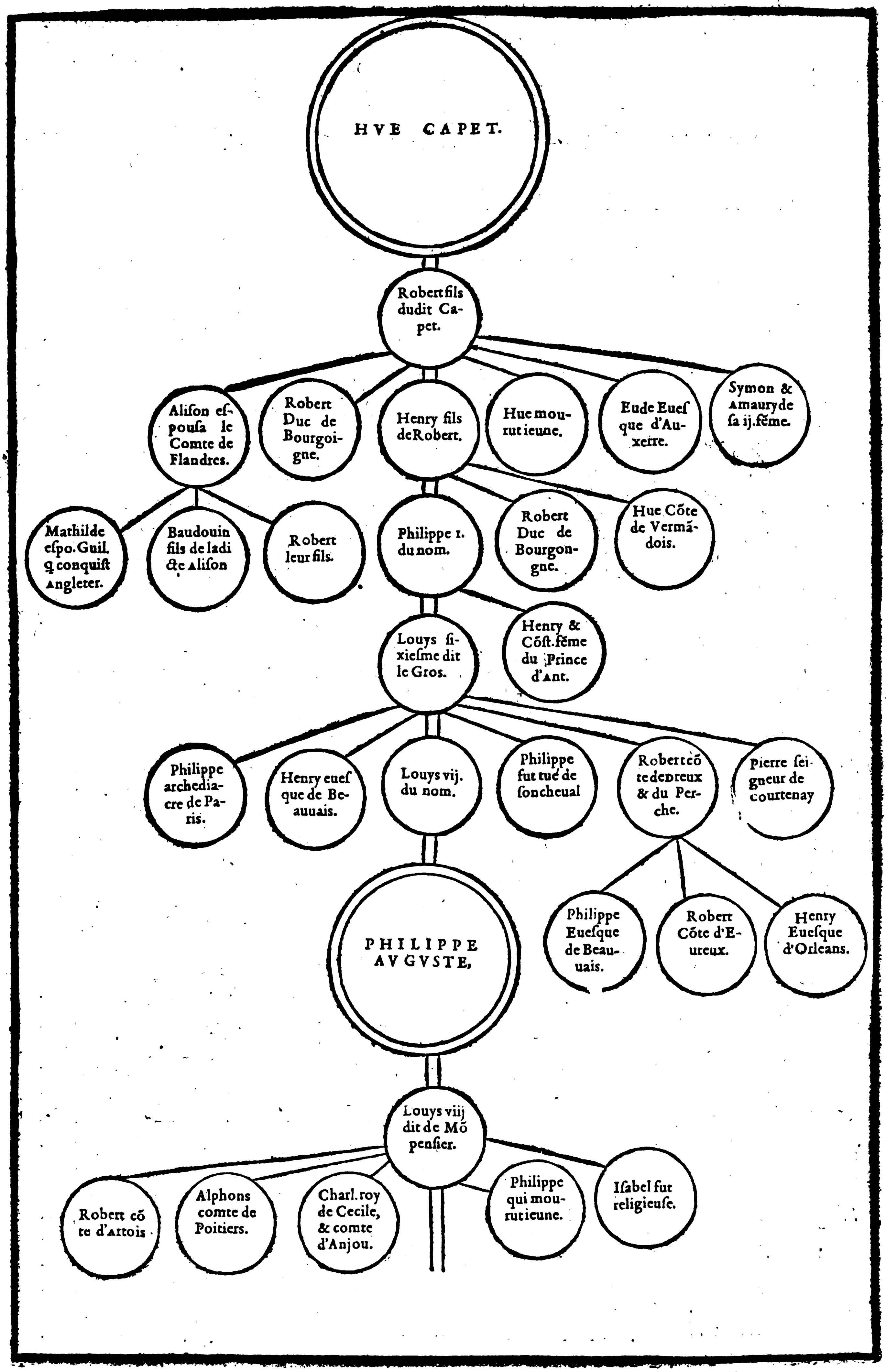
Louys 5. ne fut onc marié.

Estiẽne de Gariuay liure 22. de l'hist. d'Espaigne ch. 15. & 16.

Faute lourde de Nicole Gilles.

Nulle femme succede à la courõne de France.

Louys mourut de poison l'an 987. le 22. de Iuing, gist à sainct Cornille à Compiegne


HVE CAPET.
Robert fils dudit Capet.
Alison espousa le Comte de Flandres.
Robert Duc de Bourgoigne.
Henry fils de Robert.
Hue mourut ieune.
Eude Euesque d'Auxerre.
Symon & Amaury de sa ij. féme.
Mathilde espo. Guil. q conquist Angleter.
Baudouin fils de ladicte Alison
Robert leur fils.
Philippe I. du nom.
Robert Duc de Bourgongne.
Hue Cõte de Vermãdois.
Louys sixiesme dit le Gros.
Henry & Cõst. féme du Prince d'Ant.
Philippe archediacre de Paris.
Henry euesque de Beauuais.
Louys vij. du nom.
Philippe fut tué de soncheual
Robert cõte de Dreux & du Perche.
Pierre seigneur de courtenay
PHILIPPE AVGVSTE,
Philippe Euesque de Beauuais.
Robert Cõte d'Eureux.
Henry Euesque d'Orleans.
Louys viij dit de Mõpensier.
Robert cõte d'Artois
Alphons comte de Poitiers.
Charl. roy de Cecile, & comte d'Anjou.
Philippe qui mourut ieune.
Isabel fut religieuse.

LIVRE TROISIEME DE L'HISTOIRE ET ANNALES DE FRANCE.

De Hue Capet auquel commence la troisiéme ligne des Roys de France & comme il paruint à la couronne. CHAPITRE I.

L'an 988.



LOVYS estant mort, ainsi qu'auons dit cy dessus, & ses obseques assez pauurement celebrées, le pauure Royaume Gauloys se veit tout espris en flammes, les diuisions y croissans plus grandes que iamais, la guerre y commençant pour la pretéte de la couronne, à laquelle aspiroyent deux contendans, & tous les deux s'armans du droit de succession hereditaire, mais l'vn semblant y auoir plus de droit que l'autre. D'autát que Charles Duc de Lorraine estant frere du Roy Lothaire, & oncle de Louys n'aguere deffunct se portoit pour vray & legitime heritier, comme estant le plus proche du sang: & querelloit cest heritage, comme luy estant par la loy ancienne & de tout temps obseruée entre les Roys de ce Royaume. Hue Capet d'autre part, faisoit sa cause bonne pour l'esgard du droit de son ayeul Robert, & de son grád oncle Eude appellez à la dignité royale par les estats du Royaume, & lesquels auoyent esté, & sacrez & couronnez, & que par ainsi, ils auoyét acquis la couronne à leur posterité. Et quelque chose que dient Odoran (alleguée par Vignier) ny Gilles, que Capet auoit esté surrogé en cest heritage par le Roy Louys mourant, si est-ce que nul autheur approuué fait foy que iamais il s'aidast de ce testament, le voyant par trop nuisible à l'estat, & preiudiciable à la posterité, ioint que (comme i'ay dit cy dessus) on sçait bien que le droit de royaulté est prescript par la loy au plus proche du sang (où la force ne commande) & que les Roys mourás ne peuuent disposer aucunement de la couronne. Plus mal encore iuge de ceste chose le Chroniqueur de sainct Denys, lors qu'il semble vouloir donner le droit de ceste succession à Capet pour ce qu'il estoit descédu du sang Carlouinge mais, du costé des femmes: & pource qu'il allegue quelques raisons assez froides, ie suis content de vous dire quelles elles sont, & vser des propres mots du susdit Chroniqueur, assez diligent en d'autres endroits, mais en cestuy il se monstre ignorer la loy coustumiere de France. Or voicy comme il parle: Il me semble que la race de Charles le Grand ne defaillit point en ce Hugues Capet: d'autant que Arnoul Empereur des Romains fils de Carloman, & neueu de Louys Roy de Germanie frere de Charles le Chauue, eut pour fils Louys qui fut aussi Empereur: de ce Louys sortirent deux filles seulement, l'vne nommée Placidie (aucuns l'appellent Plaisance) & l'autre Mathilde: l'aisnée fut mariée à Conrad fils du Cõte Conrad, lequel tint l'Empire apres Louys son beau-pere: mais la plus ieune, à sçauoir Mathilde, eut pour espoux Henry fils d'Othon Duc de Saxe. Ce Henry apres que Conrad & Placidie furent morts sans hoir, vint à l'Empire, & y succeda auec son espouse Mathilde, de laquelle il eut Othõ Empereur, & deux filles à sçauoir Gerberge qui fut espouse du Roy Louys d'Outre-mer, & Haonide espouse de Hue le Grand & mere de Hue Capet, qui par ce moyé est descédu de la race, & sang de Charlemaigne. Et est

Deux pretendãs à la courõne de France.

Charles fondé en droit commun.

Capet se dit vray successeur du Royaume, et pourquoy.

Louys ne pouuoit tester de la couronne.

Guillaume de Nangis.

Capet issu par femme du sang Carlouige.

Discours de Guillaume de Nangis prouuant Capet estre du sang Carlouinge.

Et est cecy tesmoigné par le Pape Innocent troisiesme lequel en sa Decretale dit que Louys sixiesme descẽdu de Hue Capet, estoit issu du sang de Charlemaigne, ce qui ne pourroit estre, si cest Hugues n'estoit venu d'vne ligne de mesme. Et ne faut pas dire que Capet ne fut du sang Carlouinge, pource qu'il en estoit du costé maternel, & nõ de celuy de son pere: veu qu'en l'anciẽne loy estãt Salphat mort sans hoir masle, nostre Seigneur cõmãda que & le nom, & l'heritage d'iceluy reuiẽdroit à ses filles lesquelles cõserueroyẽt la successiõ de la famille.

Nombres. 26.

Puis le susdict Chroniqueur excusãt Capet de son vsurpatiõ, & saisie du royaume, cõclud ainsi son dire, ayant allegué que nostre sauueur Iesus Christ estoit issu du sang de Dauid par le moyen de la glorieuse vierge sa mere, il conclud ce qu'il pretẽd dire par ces parolles. Capet dõc fils de Hugues le grand, & de Haonide fille de Hẽry Emp. & issu du sang Carlouinge, n'encourut point la sentẽce d'excõmunicatiõ iettee par le Pape cõtre ceux qui vsurperoyẽt le Royaume sur le sang de Pepin: veu que (suyuãt ce que cy dessus a esté dit) nous lysons que le Pape Estienne feit iurer aux Barõs & Seigneurs de Frãce, qu'ils n'esliroyẽt, ou feroyẽt aucun Roy sur eux s'il n'estoit du sang de Charles le Grãd: mais il ne se treuue qu'il excõmuniast ceux qui par cy apres feroiẽt le cõtraire.

Sermẽt des seigneurs de France au Pape en faueur des Carlouinges.

Toutes ces choses alleguees par ce moyne ne seruẽt de rien au faict, veu que cy dessus nous auõs monstré les femmes n'auoir aucun droit en la courõne, & que les Papes n'ont iamais eu ceste authorité que de se mesler de cõferer le royaume Frãc-Gauloys, qui depẽd de la seule successiõ, ou de la volõté des estats, où la ligne droicte du sang viẽdroit à defaillir: ou bien (ainsi qu'il fut pratiqué sous Pepin) où les Roys seroyẽt si aneãtis qu'ils ne seruissẽt de riẽ que de fardeau au pays, & vsassẽt de tyrãnie: d'autant que la cause de la royauté cessant, Dieu a permis souuẽt que les Roys ont aussi esté exterminez.

Les estats quand ont vsé de leur droit à creér des Roys.

Et c'est pourquoy le sus allegué Chroniqueur adiouste ces paroles: Voire cest Hugues ne doit aucunemẽt estre appellé, ny reputé auoir esté enuahisseur, ny vsurpateur de la courõne, puis que les Seigneurs Prelats, Princes, & gouuerneurs du Royaume l'appellerẽt à ceste dignité, & l'esleurẽt pour leur Roy, & souuerain Seigneur.

Pourquoy Capet n'est à estre dit vsurpateur.

I'ay mis en auãt les paroles de ce bon religieux, pour ce qu'il me semble toucher au vif, & à la verité, car par autre moyẽ ne sçauriõs nous deffendre Capet du tiltre d'vsurpateur & felõ, que iustifiãt sa venuë à la courõne par l'aduis, & volõté des estats, & Principaux du Royaume faschez d'obeir à des Roys sans effect, sous lesquels à tout propos ils estoyẽt exposez en proye, ores à l'estrãger, & soudain à ceux du pays mesme. Mais en cest endroit on pourra m'accuser de legereté, & cõtrediction, d'autant que cy dessus ie me suis mõstré vn aigre deffenseur de la successiõ en nos Roys, & qu'à present ie chãte vne chose toute au cõtraire: mais qui regardera cõme ie l'ay dict & proposé, il verra aussi que la cõdition en est telle, q̃ depuis qu'vne race a esté receuë en la royauté, qu'aussi l'electiõ n'y a plus esté requise, ains a le fils succedé au pere par le droit du pays, & les Princes assistãs aux sacres nõ l'eslisans, ains cõme approuuãs le premier establissemẽt de la loy, & pour iurer les foy, hõmage, & obeissãce à leur nouueau Prince: & ainsi ie maintiẽs, cõme i'ay fait, la successiõ & par la coustume, & par la pratique d'icelle.

La race d'vn Roy receuë par les estats, est rendre hereditaire en la couronne, & hors de l'election.

Au reste ne faut tant iustifier les matieres, & excuser le fait de Hue Capet, qu'on ne voye bien que l'vsurpatiõ n'y aye quelque place, mais telle qui estoit guidee par la prouidẽce diuine, laquelle vouloit rendre aux Gaulois naturels la police & authorité de leur pays, & l'oster aux Alemans & François estrãgers, qui iusqu'à ce tẽps l'auoyẽt vsurpee. Car ie suis encor' logé là, & le seray toute ma vie, que Capet, & ses deuãciers ne furent iamais autres que Gauloys, & issus du pays, où depuis ils commanderent sous tiltre de Comtes, & de cecy bien que i'ay rendu quelques raisons, si faut il qu'encor' i'en allegue d'autres aussi vrayes & solides que celles de ceux qui les font Saxons, sont & foibles & esloignees de la verité.

Capet issu de sang naturellemẽt Gaulois.

Aymon liu. 5. cha. 41.

Car ie ne voy rien qui les fortifie touchãt les anciens, que le passage d'Aymõ moyne, là où parlãt de Robert ayeul de Hue Capet, il est appellé (par vne parenthese) hõme de race Saxonique: mais ceux qui veulẽt se preualoir d'vn si peu ferme fondement, ne voyẽt pas que l'abbreuiatiõ latine des liures anciẽs escrits à la main a causé cest erreur, d'autãt qu'elle estoit escrite en ceste sorte (*Vir Saõci generis*) ce qui les a trõpez, lysãs *Saxonici*, en lieu de *sãtonici*: & d'autres escrits à la main ils ont trouué (*Xãtonici generis*) qui fait nostre cause encore meilleure, d'autãt que le mot Saintongois a esté escrit Xaintõgeois aussi bien q̃ par la premiere prolatiõ.

Faulte és liures du moyne Aymon comme escleicy.

D'auãtage ont ils esté deceuz pour l'esgard de la charge du Cõte Robert chef de ceste race, d'autant qu'il cõmãdoit

Pourquoy Robert dit Saxon.

le long des haures de la mer de Gaule, sur lesquels les Saxons souloyent faire leurs courses, lors qu'ils inquietoyent, & les Gaules, & la grāde Bretaigne, ainsi que vous pouuez recueillir de passages infinis de bons autheurs: ce qui auroit dōné occasiō aux ignorās de l'histoire, de penser que pour ce que sa charge estoit sur les limites Saxons, il estoit de ceste nation, n'ayant esgard à ce qui estoit, & n'estimans qu'il y eut autre trait portant le nom de Saxe, que celuy qui est en Allemaigne: cōme ainsi soit que l'Angleterre qui nous auoisine, a eu deux ou troys Prouinces lesquelles ont pris le nom des Saxōs, & la mer où ils couroyent fut aussi ditte Saxonique. Et afin que ie ne semble parler par cœur, & vous cōpter des songes, d'autāt que i'ay affaire à des hommes qui ont du sçauoir, qu'on lyse Claudiā, qui monstre clairemēt les Saxons auoir lors couru les haures Gauloys, que les François s'y ruerent pour gaigner le pays: & Sidonie Apollinaire n'en fait autre compte que de dire que les Saxons se ietterent sur le pays Armorique, sur les limites duquel commandoit ce Comte Robert, duquel nous faisons mention: & sont tels les vers du susdit Apollinaire:

Les Saxons courent la mer. Britannique.

Sidonie à Auite.

Quin, & Aremoricus Piratam Saxona tractus
Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, & assuto glaucum mare scindere lembo:
Francus Germanum primum, Belgámque secundum.
Sternebat, Rhenúmque ferox Alemanne bibebas,
Romanis ripis, & vtróque superbus in agro.

Et pour ce que i'ay discouru plus amplemēt de cecy en mō histoire vniuerselle, ie n'ay affaire d'en parler d'auātage, me suffisant de vous auoir fait voir q̄ les Saxōs ont couru les haures Gaulois, & que le Cōte Robert leur ayant fait teste, a esté estimé depuis Saxon, pour ce qu'il estoit Cōte & gouuerneur du limite, & frontiere Saxonique. Et ie voudroy demāder à ceux qui font les Capetiens Saxōs, qui les empesche de les appeller François, veu que les anciēs leur ont donné ce tiltre plustost que d'aller querir leur origine en Saxe sans nulle preuue suffisante. Et si ces seigneurs estoyent Saxons, pourquoy est-ce que pas vn d'eux n'a porté ce nom, que Othon Duc de Bourgoigne, & fils de Hue le Grand, ainsi dit à cause que sa mere estoit Saxonne? Mais il me semble auoir assez touché ce point pour asseurer les Gauloys q̄ les Roys & Princes qui depuis Hue Capet cōmandent sur eux n'ont esté autres que vrays Gauloys, & issus de l'anciē estoc des plus anciēs seigneurs des Gaules, lesquels marris que les François les mastinassent, feirent tant qu'à la fin ils s'emanciperēt par Capet, de ceste seruitude: & m'estōne que noz Princes se laissent paistre de fables pour recercher leur antiquité, & que ne se souciās de sortir, d'où veritablemēt ils ont source, à sçauoir des Gaulois les plus vaillās de l'vniuers, ils se glorifiēt d'auoir eu pour ancestres ceux qui ont seruy de ioüet (quelques furieux qu'ils fussent) aux Roys, & peuple de Gaule par l'espace de plusieurs années.

Robert Cōte du limite Saxonique.

Othō Duc de Bourgoigne dit Saxon, & pourquoy.

Reuenans à nostre propos, cōme Charles Duc de Lorraine, & vray heritier du Royaume poursuyuit son droit, Hue Capet luy en querella la ioüissance, tellement qu'en vn mesme tēps deux se portans pour Roys, il estoit impossible que les affaires Gauloys ne fussent fort esbrālez, & que le royaume ne se ressentit de ce tumulte. D'autāt que Capet, lequel s'estoit despité de ce que Charles auoit espousé la fille de Hebert Cōte de Troyes, afin de se preualoir des forces de ceste maison, pour luy rompre son coup, dés aussi tost que Louys fut mort il s'en alla à Noyon, & là (ayant gaigné la plus part des seigneurs de Gaule) il se feit nōmer Roy l'an 988. espērāt que par ceste ceremonie il attireroit le cœur des Frāc-Gaulois, & les destourneroit de l'obeissance du Carlouinge, qui se preparoit de venir & d'entrer en son heritage: & pour acheuer ce qui restoit, l'an mesme il fut sacré & courōné à Rheims: ce q̄ fait il se prepara de faire la guerre à Charles qui venoit pour luy calenger le droit q̄ cestuy vsurpoit sur la courōne. Or outre ce q̄ Capet estoit hōme remuāt & accort, & qu'il auoit gaigné la plus part de la noblesse, & que sur tout il se voyoit supporté de son tuteur Richard Duc de Normādie: encore feit-il gouster aux François & la fai-neantise de Charles, & le peu de bonne affection qu'il portoit à la Gaule, eu esgard à ce qu'il s'estoit ligué auec les Allemans & que pour poursuyure son appennage du deffunct Roy Lothaire, il auoit plustost choisy de

Capet se fasche que Charles espouse la fille du Cōte de Troyes.

Capet nommé Roy à Noyō, & sacré à Rheims.

Blasme dōné à Charles par Capet.

faire ioug sous Othon & Henry Germains & Saxons, que de s'aider des forces Françoises, auec lesquelles sollicitations & mettant en ieu le droit de sa maison en la couronne, que les Prelats & Seigneurs mesmes y auoyent mise, & ramenteuant les grands seruices faits au Royaume par tous ses predecesseurs, il luy fut aisé d'emporter la cause, où il n'y auoit personne qui deffendit le party de Charles : veu que Henry frere de Capet estoit Duc de Bourgoigne, Richard Duc Normand ne desiroit que l'auancement de son pupille, le Duc des Aquitaniens estoit beau-frere du Normand, & la maison de Vermãdois fauorisoit celle de Capet : si bien que le seul Flamand & quelques Euesques de Belge soustenoyẽt la cause du Prince de Lorraine. Les menées pour Charles estoyent faictes par Arnoul son neueu fils de Lothaire, auec lequel & les forces qu'il peut leuer en Lorraine, il s'en vint iusqu'à Laon, qu'il print, & ensemble Adalberon, qu'aucuns nõment Ancelin ou Anseaulme, Euesque dudit lieu, lequel eschapãt de prison s'enfuit vers Capet, lequel le receuant, espera de se preualoir de la sagesse de cest homme. Aussi luy donna il charge de gaigner Arnoul le bastard, esperant que par ce moyen il pourroit tenir les François en bride, lesquels il se doubtoit qu'vn iour ne recogneussent la iustice de la cause de Charles, & ne luy ostassent la courõne : & pour mieux attirer le susdit Bastard, il luy donna l'Archeuesché de Rheims (quoy que d'autres dient que deja il en iouïssoit) mais tout cecy ne profita rien, d'autãt qu'Arnoul ne peut oublier son sang, pour fauoriser celuy qui luy rauissoit son heritage : ce qui fut cause de la haine mortelle que Capet porta depuis à cest Archeuesque. La guerre estant ouuerte entre ces deux Princes cousins germains, quoy qu'aucuns tiennẽt qu'il eurent bataille aupres de Laon, si est-ce que & Sigebert & Aymõ dient que Charles print celle cité dés son entrée au Royaume, mais que tout aussi tost Hue Capet y vint auec ses forces, & y assiegea le susdit Charles y enclos auec sa fẽme, enfans & gend'armerie : qui me fait dire que les forces de Charles n'estoyẽt guere grãdes, puis que dés le cõmencemẽt d'vne guerre, & luy venant cõquerir vn pays, il s'estoit enfermé dedans vne ville, & y auoit attendu le siege : ou bien qu'il est vray ce qu'on dit, que Charles estoit hõme de peu d'effait, & qu'il n'alloit sinon autant qu'il estoit poussé par ceux de sa suite, ainsi qu'il feit paroistre par la fin de ses entreprises. Ayant deja deux moys que Capet le detenoit assiegé, ceux de dedans faschez d'estre ainsi enclos, & craignans que la faim ne les contraignit de se rendre, se resolurent de sortir & combattre les Capetiens : & suiuant leur dessein ils executent l'entreprise, lors que le moins Capet y pensoit, & lors qu'il auoit le plus d'esperãce de les emporter, voyãt le peu de cõtenance qu'ils faisoiẽt de cõbattre. Vn matin donc que les assaillans ne s'en doutoyent point, les assiegez sortirent si furieusemẽt & auec telle impetuosité & effort, qu'auãt presque que les autres fussent armez, ils les deffirẽt & mirent en route, faisans vn grãd & piteux massacre des gens de Capet : & vsans de leur fortune si biẽ pour lors, que non seulemẽt ils cõtraignirent Capet de leuer le siege & s'enfuyr honteusemẽt, ains encor ils se mirent en cãpaigne, si bien que Charles qui n'aguere estoit enclos & moins fort que son aduersaire, a le dessus, tient les chãps, & a ses forces plus gaillardes. Ceste victoire ayãt dõné cœur aux Lorrains & autres Belgiques, Charles vint assieger Mõtagu, qu'il obtint, puis courãt le Soissonnois il brusla la cité de Soissons, ce qui aduint l'an de nostre salut neuf cẽs quatre vingts & neuf. Et d'autãt que ceste guerre dura quatre ans, il y en a qui diẽt que Capet ne fut declairé Roy iusqu'à l'an neuf cens quatre vingts & douze, & ne receut onc sacre ny courõne : mais Aymon & le chroniqueur de S. Denys sont d'opinion cõtraire, & le font Roy, sacré & courõné dés le moys de Iuillet de l'an neuf cẽs quatre vingts & huict : & qui plus est, afin que la posterité sienne fut asseurée de la couronne, il feit sacrer Robert son fils l'année apres à Orleans au moys de Ianuier, si bien que le pere & le fils furent sacrez Roys du viuant l'vn de l'autre : chose pratiquée à tout commencement de Monarchie, ainsi qu'en vsa Pepin faisant benir & sacrer ses enfans, luy estant en vie, par le Pape, comme depuis en feit Charlemaigne : afin qu'auec ceste ceremonie, & par le serment presté par les Seigneurs & subiets, ils asseurassent la Royauté entre les mains de leurs successeurs. D'auantage est à noter, que ce qui detint Charles à Laon, & le contraignit à y souffrir le siege, fut qu'Arnoul surnõmé le Ieune comte de Flandres, lequel ne s'estoit voulu trouuer au Sacre de Capet luy ayant promis secours, ne peut luy tenir sa promesse, à cause que Capet luy courant sus &

Quels moyens auoit Capet de venir à la couronne.

La ville de Laon prise par Charles Duc de Lorraine.

Arnoul bastard de Lothaire fait Archeuesque de Rheims.

Charles assiegé par Capet à Laon.

Saillie des assiegez.

Capet deffait deuãt Laon par Charles.

L'an neuf cẽs octante neuf Soissons prise, & bruslee par Charles Duc de Lorraine.

Robert fils de Capet sacré à Orleãs du viuãt de son pere.

Arnoul Comte de Flandres forcé de faire hommage au fils de Capet. gastant ses terres, le menaça de tout brusler & ruiner, s'il faisoit aucun semblant de remuer tant soit peu en la faueur de Charles. Et luy ayant osté la ville d'Arras, & païs d'Artois luy rendit quelque temps apres, à sçauoir lors que le Comte Flamand feit hommage à Robert fils de Capet de toutes ses terres comme au legitime Roy de France. Ce pendant si le Duc Charles ne se fut amusé apres les villes, & eut poursuiuy sa pointe, il eut aussi emporté la couronne, veu que Capet ne peut si tost refaire son *Faute de Charles ayant vaincu Capet.* camp, & radresser ses forces, & ainsi le delay luy causa sa ruine: car à vray parler Capet estoit plus foible beaucoup que luy, & d'autre-part se deffioit de la plus-part des siens, ioint qu'il se souuenoit du desastre de Robert son aïeul, & craignoit d'en souffrir vn pareil, ou de voir la noblesse Françoise s'en aller vers Charles, & recognoistre ce qui estoit le plus considerable. Mais quoy? Charles dés qu'il auoit fait vne course, & prise *Arnoul Archeuesque de Rheims fait sermét de fidelité à Capet.* vne place, tout aussi tost il se retiroit à Laon pour y rafreschir ses troupes. D'autant qu'ayant fait vne course sur le terroir de Rheims, où estoit Arnoul son neueu, lequel auoit iuré la foy à Capet, il s'en retourna à Laon chargé de butin & despouilles, comme s'il n'eust guerroyé que pour piller le plat pays, & non pas pour poursuyure son ennemy qui leuoit forces en la Gaule Celtique & en Aquitaine & Bourgoigne, s'estant *Capet retiré à Orleãs* arresté à Orleans, d'où auant il attendoit nouuelles & de ses leuées & des exploits de son aduersaire. Et tandis que ces deux Princes combatoyent sur la querelle du Royaume, mourut Conrad Roy de Bourgoigne Cisalpine que souuent nous vous auons li- *Cõrad Roy de la Bourgoigne Alpine meurt l'an 989.* mitée, laissant vn seul fils de Mathilde sœur du Roy Lothaire & de ce Duc Charles de Lorraine, lequel fils fut nommé Raoul ou Rodolphe, & surnommé Fai-neant, lequel fut le dernier Roy de Bourgoigne. Il laissa aussi deux filles l'vne nommée Berthe, mariée à Eude Comte de Chartres surnommé le Champenois, l'autre eut à nom Gisle, ou Gisile, laquelle espousa en premieres nopces (ainsi que desia i'ay dit) Ernest Duc de Sueue, & frere d'Albert Marquis d'Austriche: mais cestuy mort, elle espousa Conrad Duc de Franconie & depuis Empereur, duquel sortit Henry troisiéme auquel Raoul le Fai-neant, qui mourut sans hoirs, donna le susdit Royaume: duquel iaçoit que & le Comté de Vienne, & le pays de Prouence dit Royaume d'Arles fussent separez, si est-ce que ce Raoul en ioüissoit par la donation que Lothaire en feit à Conrad son pere. Ce qui a esté cause depuis que les Empereurs ont voulu quereller le pays de Prouence, & le dire sommis à l'Empire tout ainsi que les Prouinces des Suisses & de Sauoye, eschantillées de la couronne de France par le peu de consideration de Charles le *Comme les pays des Suisses & Sauoye ont esté aliene(z) de la courõne de France.* Chauue faisant largesse de ce qu'il ne pouuoit alíener que par vsufruit: si bien que l'vsurpation des vns, & la conniuence des autres, fut cause que tout ce pays Gaulois qui auoisine les Alpes ceda à l'Empire, & que les Empereurs en donnerent partie aux seigneurs de Morienne Saxons, desquels sont issus les Ducs de Sauoye, ainsi que nous dirons cy apres. Quant au reste de la Bourgoigne s'estendant iusqu'au pays de Lyonnois & Forests, le frere de Capet Henry en ioüissoit par le decez d'Othon son frere, *Guillaume Teste-d'Estoupe Duc de Guienne.* ainsi que ie vous ay descrit cy dessus: en Aquitaine commandoit Guillaume surnommé teste d'Estoupe, troisiéme de ce nom, qui eut deux femmes, la premiere qui fut Agnez, sans qu'on die de quelle maison elle estoit issue: & de laquelle il eut vn fils appellé Guy, qui luy succeda és Duché d'Aquitaine, & Comtez de Poitiers & d'Auuergne: & fonda ceste dame plusieurs Eglises telles que celles du monastere de Vendosme, du monastere de nostre Dame à Xaintes, de la Trinité à Angers, & de sainct Nicolas à Poitiers. Sa seconde espouse fut nommée Andomare, de laquelle n'eut aucun *Guillaume Comte d'Engoulesme espousa la fille de Geoffroy Cõte d'Anjou et grãd Seneschal de Frãce.* hoir, & apres le decez de laquelle le Duc se rendit religieux à sainct Cyprian de Poitiers où il mourut, & est enterré: & ne trouuez riẽ des faits de ce Prince, cõme estant homme paisible & aymant le repos, & lequel s'arrestoit plus és Eglises que parmy la noblesse qui aymoit les armes. Sous ce Duc Guillaume viuoit Guillaume Cõte d'Engoulesme issu du sang des Taillefers, lequel espousa Gerberge fille de Geoffroy Grisegonnelle Comte d'Anjou, & Grand Seneschal hereditaire de France, honnoré de ce tiltre par Hue Capet: auquel Comte Guillaume le Duc d'Aquitaine donna en fief les Vicomtez de Melle, Rochechoüard, & les seigneuries de Ruffec, Confonlent & *Roger Cõte de Carcassonne.* Chabanois. Et en ceste mesme saison commença sortir en lumiere le sang & maison illustre des Comtes de Foix issus du sang Goth des Comtes de Carcassonne, en estant la souche Roger fils d'Arnault lequel fut Comte de Carcassonne, Besiers, Foix, &

Barcelonne,

Barcelonne, comme estant forty du sang de ce Geoffroy d'Arie, duquel auons parlé souuent cy dessus. Or retournans aux succez de noz Princes querellans la couronne Gauloise: Charles ayant pratiqué des intelligences auec Arnoul son neueu qui estoit dedans Rheims, ne faillit aussi en l'an de nostre salut neuf cens nonante, de s'y acheminer pour y poser le siege. Mais il ne luy failloit vser de grande force, où les choses estoyent si faciles: car bien que & les garnisons, & les citoyens tinssent fidelement le party de Capet, ce nonobstant Arnoul Archeuesque faignant d'vser d'vn pareil deuoir de fidelité, mit dedans l'ennemy, & comme s'il n'eust pas esté le traistre des siens, il se feit constituer prisonnier, & souffrit le massacre de si grand nombre d'hommes que ceux qui estoyent de deffence dedans la ville, & le sac, pillage & bruslemét d'vne si excellente cité, de laquelle estant le pasteur il deut auoir pratiqué la conseruation. Cecy donna grandement sur le cœur à Capet, qui ne sçauoit qui en accuser, voyant l'Archeuesque prisonnier de Charles, mais d'autre costé se deffiant de tout le sang Carlouinge, il s'asseura que sans la trahison de l'Archeuesque iamais Charles n'eut emporté la ville, & ce neantmoins il dissimula son mal-talent iusquà vne autre fois, & se contenta pour l'heure de faire vne assemblée d'Euesques à Senlis, en laquelle fut traité de ceste trahison, & ceux qui en estoyent soupçonnez furent excommuniez tous par nom, & fut excepté Arnoul tant pource qu'encore il estoit prisonnier & qu'il prenoit bien plaisir qu'on l'estimast estre detenu par force, & pour ce que Capet ne vouloit monstrer encore, qu'il fut si obstiné ennemy du sang Pepin, comme depuis il le feit sentir. Or ce qui faisoit ainsi que Arnoul se tint comme prisonnier auec Charles, estoit la honte qu'il auoit qu'on l'appellast periure, d'autant que (cóme i'ay dit) il auoit promis sa foy à Capet, & ores la violant, il tóberoit en blasme d'homme de mauuaise conscience, & en danger que les Euesques de Gaule ne le degradassent pour vn crime si detestable que le pariure. Et defait ceste sienne fainte captiuité luy seruit beaucoup depuis: car le Roy Hue Capet, ayant escrit au Pape des lettres de doleance contre cest Archeuesque, Arnoul aussi s'excusa sur la force: mais d'autres dient que l'argent du Comte de Troyes offert au Pape Iean dixseptiéme du nom, fut cause que le Pape ne feit guere grand compte des lettres du Roy: car bien que le Champenois n'osast remuer mesnage ouuertement, si se tenoit-il neutre, & par sous main il faisoit tout secours possible à Charles qui auoit espousé sa fille. Cependant le Roy Hue accompaigné du Roy Robert son fils, du Duc Henry son frere, & de Richard Duc de Normandie & autres Princes, & Capitaines & grand nombre de soldats & gend'armerie, sçachant que Charles s'estoit retiré à Laon y vint l'assieger l'an de nostre salut neuf cés nonante & vn, & ayant assez continué le siege, & ne pouuant auoir la place, il sollicita tant, & pratiqua si bien Adalberon (par aucuns mal à propos nommé Ancelin) Euesque du lieu, par le moyen duquel il auoit auparauant gaigné Arnoul le bastard, qu'il luy donna entreé en la ville, où il se feit maistre de Charles & de sa femme & enfans, lesquels il enuoya à Orleans en prison, où il le detint durant sa vie, en laquelle mourut ce pauure Prince auec sa femme & enfans, si quelques vns luy en restoyent, veu qu'il y en a qui dient qu'il en eut deux de son espouse durant sa captiuité: car quant à celuy de son premier lict, nommé Othon, il suruesquit à son pere, & iouist du Duché de Lorraine, mais mourant sans hoir, il laissa la succession à ses sœurs desquelles auons parlé cy dessus. Et ainsi prit fin & la querelle pour la couronne, & la race de Charles le Grand, ne demourant aucun hoir masle, ny legitime d'icelle, veu que les bastards n'estoyent receus en ceste concurrence: & fut Hue Capet paisible en sa possession, honnoré & respecté de tous les Princes de Gaule.

L'an 990. Rheims assiegée par Charles.

Prise & sac de la cité de Rheīs

Assemblée d'euesques à Senlis & pourquoy.

Capet escrit au Pape contre Arnoul Archeuesque.

L'an 991. Charles assiegé à Laō par Capet. Charles emprisonné à Orleās où il mourut l'an 993.

Race de Charles le Grand finist en Charles duc de Lorraine.

Poursuite de Capet contre l'Archeuesque Arnoul, & autres occurrences de son temps. CHAPITRE. II.

Ceste guerre finie, Charles pris, & ny ayant aucun qui osast leuer les cornes contre Hue Capet, bien que (comme dit a esté) il eut esté sacré l'an neuf cens quatre vingts & huit, si est-ce que ceste année de neuf cens nonante & deux il fut estably ferme en la couronne, & declairé paisible Roy premier d'entre les Gaulois sur la Gaule Françoise. Capet

L'an 992. Capet Roy paisible en Gaule.

eut pour espouse Adelais (que Gaguin dit auoir esté fille d'Edouard Roy d'Angleterre, mais de ceci ne font mention aucune les historiens Anglois, & notamment Henry de Hungtinton se taist de cecy, quoy qu'il soit diligent en la recerche des Roys de ce temps-là) & ne sçait on de quelle maison fut ceste dame, quoy qu'il soit à presumer que Capet estant si grand seigneur, & tellement apparenté, & auancé en Gaule, il ne prit point party que selon son estat, grandeur & calibre. De ceste dame eut-il fils & fille: le fils fut Robert Prince debonnaire, & de grandes lettres, qui fut sacré du viuāt de son pere, & qui luy succeda à la couronne: la fille fut nommée Haouide (comme la mere de Capet) & fut mariée à Regnier second du nom Comte de Monts en Henaut, le frere duquel auoit espousé la fille du susdit Charles Duc de Lorraine. Or tout ainsi que Charles le Grand & Louys le Debonnaire son fils auoyēt cogneu iadis que Dieu auoit puny le sang Carlouinge, à cause de ses pechez, & de l'vsurpation faite sur les biens des Eglises, & que pour cest effect ils auoyent faites de belles & sainctes constitutions pour les libertez, immunitez, & restaurations des Eglises: Hue Capet aussi voyant le malheur qui auoit suiuy le sang de Charles le Grand, & l'abus ia par trop inueteré sur l'vsurpation des benefices faite par les lays, & seigneurs mariez, fut le premier qui (comme dit auons) se desmit des Abbayes de sainct Germain, sainct Denys, & sainct Martin de Tours, y establissant de bons Abbez, & faisant restablir la discipline monastique, és maisons lesquelles auoyent esté si long temps en commande. Et luy ayant commencé par ceste voye, fut suiuy par Robert, & Henry, lesquels comme treschrestiens & pitoyables, tascherent d'oster aux seigneurs vsurpateurs les domaines rauis aux Eglises: & pour laquelle iustice depuis sortirent de grandes guerres en ce Royaume: la noblesse se faschant de quitter & lascher prise, & les aucuns aioustans crime sur crime par nouuelles inuasions, & les Roys taschans de les chastier, & deffendre l'Eglise, ainsi que (Dieu aidant) nous dirons en son lieu. Par ainsi Capet, qui sous le voile de religion, & d'vne vision soit vraye soit fainte des saincts Richier & Walery, s'estoit fait voye à la couronne des Gaules, tascha de s'y maintenir auec vne vraye & equitable sincerité de conscience, rendant (comme dit est) à Dieu ce qui luy appartenoit, & faisant iouyr les Ecclesiastiques de ce que & les Roys ses predecesseurs, & les Princes, & seigneurs auoyent donné aux Eglises. Et qu'on ne m'arguë point de superstition ny flatterie si ie deffens icy la cause des ecclesiastiques, car bien que leur corruption soit cause de grands malheurs, & que leur alteration merite qu'ils soyent despoüillez de toute richesse qui est cause de leur desuoyement, si est-ce que l'or de l'Eglise est dangereux pour ceux qui l'vsurpent, & ne veux d'autre preuue ny tesmoignage que de l'experience, tant du passé que du present: & des histoires lesquelles sont pleines d'exemples propres à la confirmation de mon dire: d'autant que iamais pilleur d'Eglise n'est guere mort que violemment, & ceux qui se sont enrichis aux despens du Crucifix non appellez à la vocation Ecclesiastique, ont laissé leurs enfans comblez de leur maledictiō, & bien tost apres priuez de celles richesses que leurs peres auoyēt rauy des Eglises: oseray dire ce mot, que depuis que les Roys ont fait ordinaire d'imposer sur les benefices, & profaner l'or sacré sous vne loy mesme d'imposts que sur les profanes, on n'a iamais veu leurs thresors autres qu'espuisez, & leurs affaires allans à reculons: d'autant que l'argent du Crucifix vsurpé sans necessité vrgente pour les paures, & pour la deffence de l'Eglise, & employé en choses induës, est comme l'or (qu'on dit) de Thoulouze, duquel iamais homme ne fut possesseur qu'il ne tombast en quelque calamité segnalée. Et bien que Dieu permette que les Ecclesiastiques soyent punis par la bourse, à cause qu'elle les fait deborder, & qu'il soit besoing qu'il aduienne des scandales, si est-ce que maudit celuy qui est cause du scandale, & detesté de Dieu celuy qui a apris aux Roys que la saisie du bien sacré leur est sans nulle exception loisible: car ils sçauent bien que les Roys sont les vrays tuteurs du Royaume, duquel l'Eglise est la meilleure, & la plus saine partie, & que icelle despouillée vne fois, i'ay belle peur que ceux qui iouïront des despouilles d'icelle, n'auront garde de subuenir aux Roys en leur necessité auec la gaïeté, bon cœur, promptitude, & liberalité que font les Ecclesiastiques. Mais c'est trop nous arrester sur vn point, pour lequel en vain nous discourons librement, comme n'ayans part au gasteau, & ne tenans, ny ayant onc tenu estat, degré, ny reuenu en l'Eglise. Et puis que nous sommes sur les Ecclesiastiques,

Adelais Espouse de Capet.

Gaguin li. 5. de l'hist. de France.

Fille de Capet à qui mariée.

Capet rēd aux Eglises leurs biens.

Capet abusoit de l'authorité sur le fait des benefices.

siastiques, & que les historiens nous font Capet si conscientieux que dit est, si est-ce pourtant qu'encore abusoit-il de l'authorité Royale, ne souffrant que les constitutions anciennes des peres eussent lieu touchant l'election des Euesques, d'autant qu'il nommoit tel que bon luy sembloit, & disposoit des benefices à sa fantasie: Et qu'il soit vray, nous auons dit cy dessus que Arnoul Archeuesque de Rheims, & bastard du Roy Lothaire, auoit liuré la cité de Rheims à Charles son oncle, toutesfois afin de n'estre accusé de pariure, il se feit arrester prisonnier, & y fut detenu iusqu'à tant que Capet prit Laon, & se saisit de Charles, de sa femme & enfans, & que depuis il reprit la cité de Rheims sur les Capitaines du Prince prisonnier.

Assemblée d'euesques à Rheims l'an 992. contre Arnoul Archeuesque de Rheims.

Ce fut lors, & l'an de nostre salut neuf cens quatre vingts & douze, qu'il cõmença mõstrer le bon vouloir qu'il portoit à Arnoul, & l'opinion qu'il auoit de son infidelité: d'autant que tout aussi tost qu'il se veit en paix, ce qui aduint l'an 4. de son regne, il feit publier vne assemblée d'Euesques & autres Prelats de Gaule à Rheims, pour iuger la cause d'Arnoul, & luy faire son procez sur le fait de son pariure, & de la trahison commise contre luy (à qui il auoit fait le serment de fidelité, & hommage:) liurãt, & trahissant la cité de Rheims, qu'il luy auoit laissé en garde: & auquel Synode & assemblée, le Roy feit proposer à

Dequoy accusé l'Archeuesque Arnoul.

Seguin Archeuesque de Sens, qui presidoit en ceste congregation, que oultre la felonnie susditte, Arnoul estoit incapable de tenir degré de pasteur en l'Eglise à cause qu'il n'estoit legitime, & que les bastards ne deuoyent estre appellez à si sainct estat. Mais cecy n'estoit pas la seule intention du Roy, ains qu'il souhaitoit d'extirper, & ruiner du tout le nom & memoire des Carlouinges: car il ne persecutoit pas moins que

Euesques de Langres et d'Amiẽs haïs de Capet.

Arnoul, les Euesques Brunon de Langres, & Gotesmam d'Amiens, qui aussi estoyent parents du deffunct Roy Lothaire, mais il n'auoit point barres sur eux, & ne sçauoit crime pour leur obiecter, sans laquelle couuerture il ne luy eut esté loisible de les faire deposer.

Remonstrãce de Seguĩ Archeuesque de Sẽs au Roy.

Ce pendant Seguin Archeuesque de Sens, qui voyoit le grand desir que le Roy auoit que Arnoul fut degradé, bien qu'il n'y osast contredire, non plus que le reste des Euesques, si est-ce que pour le deuoir de sa charge, il remonstra au Roy qu'il ne deuoit, ny pouuoit faire le procez d'vn Archeuesque: & s'armant des Canons & constitutions des peres, il s'efforça de changer la volonté du Roy, mais il estoit resolu de passer outre, & de ne rien faire de ce que Seguin proposoit quelque raison qui y apparut, & quelque chose qu'il luy sceut alleguer de l'authorité du Pape. Ceste capricieuse obstination du Roy estonnant Seguin, encore fut-il vaincu par l'eloquence

Responce d'Arnoul Euesque d'Orleãs cõtre le dit de Seguin.

d'Arnoul Euesque d'Orleans estimé lors entre les mieux disans, & doctes Euesques de Gaule, lequel vsant de tout artifice propre à la persuasion, & auec grandes & vrgentes raisons prouua & monstra qu'il n'y auoit droit qui les deut esmouuoir d'attendre l'authorité ny vouloir du Pape en cest endroit: veu que de tout temps en l'Eglise Gallicane on auoit obserué que si quelque prelat auoit mal versé, & sur tout ayant commis crime de leze majesté, il n'estoit iugé par autres que par les Euesques de sa

Droits anciens de l'Eglise Gallicane.

Prouince. Allegua là dessus les exemples des iugements faits du temps des Merouinges & sur Pretexte Archeuesque de Rouen, & sur Sagittaire, & autres accusez de conspiration, sur lesquels iamais les Papes n'auoyent pretendu droit pour en iuger, ains la sentence en demeura à l'ordinaire, n'estant permis par loy ou canon ancien à l'Euesque vniuersel de Rome, d'alterer les libertez des autres Eglises, ny de cognoistre

En quoy le Pape est souuerain sur les autres Euesques.

que des causes de la foy, & pour le fait de ce qui purement concerne l'Eglise. Voire en ces mesmes choses n'ont-ils le temps passé rien voulu vsurper sur les Metropolitains: ce qu'il prouua par l'exemple de sainct Gregoire le Grand, lequel despechant sainct Augustin vers les Anglois, quelque legation & authorité souueraine qu'il luy

Vay Bedé hist. Eccles. d'Angleterre liure 1. ch. 27.

eut donné & ottroyé par sa bulle, si est-ce qu'il excepta les Euesques de Gaule, cõme ne voulant abuser de sa puissance, & sçachant quel droit a chascun chef en son Eglise: ains luy enioignit de voir l'Archeuesque d'Arles Vergile, afin de conferer auec luy, & non pour y vsurper aucune puissance sur les Prelats de Gaule, à cause que Vergile auoit eu ceste surintendance dés toute ancienneté par les saincts Euesques Romains ses predecesseurs. Conclud en fin le pasteur Orleanois, qu'ayant esgard à la misere du temps, & corruption de ceux qui pour lors gouuernoyent le sainct siege, bien que ceste authorité leur fut deuë, si ne voyoit-il raison aucune qui les incitast, & par consequent que c'estoit à eux à iuger du fait d'Arnoul, & de le condemner ou absouldre,

suyuant qu'ils verroyent la iustice, ou iniustice de sa cause. En somme Seguin cōtraint tant par les iussions violentes du Roy, que par les raisons de l'Euesque d'Orleans & consentement des autres Prelats, fallut que condemnast Arnoul, qu'il le degradast, & que par sa sentence, ce pauure Prince & Archeuesque fut mis en prison perpetuelle: & en son lieu fut mis & sacré vn moyne de Fleury, ou sainct Benoist sur Loire nommé Gilbert, lequel pour sa grande erudition auoit esté mis, & appellé en court pour estre precepteur de Robert fils de Capet, & de l'Empereur Othon troisiéme, par lesquels il fut auancé, ainsi que ie vay vous deduire puis que nous en sommes sur le propos.

Arnoul deposé de sa dignité & Gilbert mis en sa place.

Qui estoit ce Gilbert.

Les membres de l'Antechrist, lesquels de tout temps se sont armez contre Dieu & son Eglise, n'ont aussi laissé iamais occasion d'inuenter moyens pour denigrer, & diffamer ses ministres: ie dis cecy pour ce qu'aucuns qui se sont desuoyez apres les resueries de Martin moyne de Cisteaux (duquel nous auons parlé cy dessus) & d'vn Galfroy, ou Geoffroy, (qui a fait le supplement de Sigebert) nous ont basty ne sçay quelle tragedie de la vie & de la mort de ce Gilbert Archeuesque de Rheims, depuis de Rauenne, & en fin souuerain Pasteur au sainct siege de Rome: laquelle comme elle est detestable, & grandement preiudiciable à l'honneur & du sainct siege & des Princes instruits par ce bon religieux, elle est aussi pleine de blasphemes & de mensonges, sans nulle preuue que de ceux que ie vous ay dit, qui se sont arrestez sur les raisons que tantost ie vous diray, sans auoir authorité qui soit valable. Mais nous ayans (par la grace de Dieu) feilletez les liures des anciens, qui viuoyent du temps de ce bon pasteur, tant s'en fault que voulions accorder auec eux qu'il ayt esté magicien, & que par l'art du diable il soit paruenu au Pontificat (ainsi que Platine dit, suyuant les deux moynes ia par moy alleguez) que plustost nous voulons dire & maintenir qu'il a esté vn homme de bonne & saincte vie, & tel que la vertu, & non le vice l'a rendu recommādé iusqu'à estre le precepteur de deux grans Princes, & en fin le chef vniuersel de l'Eglise. Et d'autant que Sigebert est celuy duquel noz aduersaires se targuent, ie vous ameneray aussi ses parolles sans y rien obmettre, lesquelles sont de telle substance. Ican presida sur l'Eglise de Rome le cent quarante & troisiéme en nombre, & tint le siege l'espace de dix moys, apres lequel fut esleu Gerbert, nommé aussi Syluestre cent quarante & quatriéme en nombre, lequel fut mis au ranc des plus fameux entre les hommes doctes de son aage. Il y en a toutesfois d'aucuns, lesquels laissans ce Syluestre, mettent Agapete en sa place: ce qu'on dit n'auoir esté fait sans cause. D'autant qu'on tient que Syluestre n'entra point par l'huys en la bergerie: comme ainsi soit qu'il y en a qui le blasment de Necromance: de sorte qu'encore a l'on mauuaise opinion de sa mort, comme si le Diable l'ayant touché, il estoit sorty de ce siecle. C'est tout ce que Sigebert en dit: en quoy s'il y a raison de fonder rien de certain, ie m'en raporte aux hommes de bon iugement, lesquels diront auec moy, que ce Chroniqueur s'aide d'vn on dit & on pense, mais il n'asseure rien de toute ceste forbe. Là où nostre historien Gauloys Aymon qui viuoit de ce temps, à sçauoir l'an neuf cens nonante, se garde bien de donner vn tel diffame à ce docte personnage, plustost dit-il, que Gilbert voyant que à tort il auoit esté mis au siege de Rheims, il en feit Penitence: & depuis estant fait Archeuesque de Rauenne, il fut appellé au sainct siege vniuersel de Rome par le commun accord, suffrages du clergé, & peuple Romain suyuant la forme de l'election pour lors pratiquée. D'auantage Herman Contract, qui viuoit l'an de grace mille quarante, & Marian l'Escot, qui flourissoit l'an mille quatre-vingts & six, & lesquels ont fait des Chroniques approuuées par les hommes de grande erudition: esquelles ny l'vn, ny l'autre ne font estat ny mention aucune de ceste Necromance, ny mort malheureuse de Syluestre: qu'ils n'eussent obmis, si la chose fut iamais aduenue en l'Eglise. I'ay vn liure escrit à la main, que les religieux de sainct Denys m'ont presté, lequel porte le tiltre des gestes des Normands, sur la fin duquel, venant au propos de ce Gilbert, i'en ay recueilly ces parolles: Robert apres la mort de son pere regna presque trente ans: & fut homme paisible & non vulgairement docte, & adonné à toute pieté & religion: or eut-il pour precepteur vn sage & sçauant homme appellé Gilbert, lequel fut fait depuis Archeuesque de Rheims: puis à cause de sa grande erudition & sagesse, Othon Roy d'outre le Rhin l'attira en sa court, & le feit Archeuesque de Rauenne. En fin il fut haussé au siege Apostolique, où il feit plusieurs œuures vertueuses,

Autheurs diffamans le susdit Gilbert.

Platine en la vie des Papes.

Sigebert en sa Chronique.

Gilbert loué de grand sçauoir.

Aymon li. 5. ch. 45.

Herman Contract, Marian l'Escot chroniqueurs.

Chronique de Normādie escrite à la main.

Et sur

& sur tout exerça charité aumosnant & donnant largement aux pauures. Or ie vous prie me dire si la vertu & le vice, la pieté, & impieté, le seruice de Dieu, & celuy du Diable ont quelque conference ny accord ensemble : aussi voyez que ny Platine, ny Sigebert, ny la Chronique Dionysienne asseurent rien de cecy que par ceste façon de parler, on dit: D'auantage nous auons en main par le moyen d'Onuphrie, homme de singuliere erudition & diligentes recerches : l'Epitaphe de ce Pape fait par Serge son successeur lequel est encore à present veu en l'Eglise sainct Iean de Lateran à Rome, par lequel il descrit la vie de Gilbert, quoy qu'en vers assez rudes & grossiers, desquels ie ne faudray vous donner icy la copie, qui est telle.

Louange de Syluestre second.

Onuphrie homme de rare leçon és commentaires sur Platine.

Epitaphe du Pape Syluestre par Pape Sergie 4. du nom.

Iste locus mundi, Syluestri membra sepulti
Venturo domino conferet ad sonitum.
Quem dederat mundo celebri doctissima virgo
Atque caput mundi culmina Romulea.
Primum Gerbertus meruit Francigena sede
Rhemensis populi Metropolim patriæ.
Inde Rauennatis meruit conscendere summum
Ecclesiæ regimen nobile, sitq; potens.
Post annum Romam, mutato nomine, sumpsit,
Vt toto pastor fieret orbe nouus.
Cui nimium placuit sociali mente fidelis,
Obtulit hoc Cæsar tertius Otho sibi.
Tempus vterque comit clara virtute sophiæ,
Gaudet, & omne seclum, frangitur omne reum.
Clauigeri instar erat, cælorum sede potitus,
Terna suffectus cui vice pastor erat.
Ille vicem Petri postquam suscepit, abegit
Lustralis spatio sæcula morte sui.
Obriguit mundus discussa pace triumphus,
Ecclesiæ mutans dedidicit requiem.
Sergius hunc oculum, miti pietate sacerdos,
Successórque suus compsit amore sui.
Quisquis ad hunc tumulum deuexa lumina vertis
Omnipotens domine, dic, miserere sui.

Bien que ces vers soyent mal polis, & sans nulle obseruation de la loy des syllabes, aumoins vous fait-il foy, que Syluestre fut homme de bien, tout ainsi que les autheurs que ie vous ay alleguez : & si vous persistez en la poursuite de celle opinion conceuë de ce Pape touchant la Necromance, ie vous diray qu'encore auiourd'huy les ignorans donnent vn pareil blasme à ceux qui sont les mieux versez és sciences Mathematiques : & d'autant que lors il y auoit peu d'hommes qui sceussent rien en ces sciences, dés que le vulgaire voyoit quelqu'vn s'y adonnant, tout soudain il luy donnoit de ce coup de langue, qu'il estoit Necromancien, & auoit appris l'art de Tolede : comme le Chroniqueur de sainct Denys recite vne fable sur ce propos de ce Gilbert, laquelle pour estre, & sotte & sans nulle apparence de verité, ie suis content de la laisser & reietter, pour reuenir à nostre premier propos du Roy Hue Capet, & de sa poursuite contre le sang des Carlouinges. Donc en l'an de nostre salut neuf cens nonante & troys, le Roy Hue ayant fait emprisonner Arnoul Archeuesque à Orleans, (où Charles Duc Lorrain estoit aussi enfermé, & en ceste année cy il mourut, sans que ie trouue le lieu de sa sepulture) comme le Pape Iean dix-septiéme en fut aduerty, soit par Othon Duc de Lorraine fils de Charles, soit par le Flamand, ou par le Châpenois,

Pour sçauoir les Mathematiques Gilbert a esté estimé magicien.

L'an 993.

Charles Duc de Lorraine decedá en prison à Orleans.

il s'en ressentit pour diuerses occasiõs, & d'autant qu'il sembloit que ce iugemẽt auoit esté fait en despit de luy, pour ce que (cõme i'ay dit) il n'auoit tenu compte des doleances de Capet contre cest Archeuesque: & pour ce que les Euesques de Gaule (à son aduis) entreprenoyent plus que de raison sur l'authorité du sainct siege, s'irrita de telle sorte, que ne s'osant attacher au Roy, qui auoit contrainct les Euesques de ce faire, il excommunia tous les Prelats qui s'estoyent trouuez au Synode où ceste degradatiõ d'Arnoul auoit esté faite, comme aussi il en vsa à l'endroit de Gilbert que Capet auoit fait sacrer Archeuesque. Il est vray que la saincteté excepta Seguin Archeuesque de Sens, pour auoir esté informé que par force il auoit condescendu à la volonté royale, & que pour auoir parlé trop librement au Roy, il auoit esté mis en prison, & tout aussi tost deliuré: & à ceste cause il despecha vers luy vn Abbé nommé Leon, de la part du sainct siege, auec charge de commander au sus-nommé Archeuesque Seguin d'assembler vn autre Concile Prouincial à Rheims, sous le nom & authorité du Pape & sainct siege de Rome, auquel Seguin presideant, eut à remettre Arnoul en sa dignité, & deposer Gilbert auec pareille solẽnité qu'il auoit degradé Arnoul. Suyuant le mandement du Pape, Seguin conuoqua les Euesques de Gaule à Rheims, où Gilbert eut vne fort grande querelle contre Leon Nonce du Pape, se plaignant de l'iniustice qu'il estimoit luy estre faite, & que si le Pape trouuoit la promotion faite contre les saincts Canons, il y deuoit auoir pourueu de bonne heure, & ensemble faire droit au Roy Capet lors qu'il luy escriuit touchãt le tort que luy auoit fait Arnoul. Mais quelque chose que sceut dire, ny alleguer Gilbert, si fallut-il qu'il fleschist le col, & obeist au souuerain plustost que plaider: & cecy d'autant que le Roy luy conseilla pour les raisons que vous orrez bien tost apres. Ainsi Arnoul fut remis en son siege par l'ordonnance du Synode, & authorité du Pape, voulsist le Roy ou nom, lequel n'osa rompre la Loy ancienne, ny oster aux Euesques le droit que la saincte Escriture leur ottroye. Ce qui fut cause que Gilbert quittant la Gaule (son pays naturel) se retira en Germanie vers Othon Empereur son disciple, lequel le feit Archeuesque de Rauẽne, ainsi que nous auons dit cy dessus. Le Roy qui sçauoit quelle estoit l'ancienne police du Royaume, & la puissance des Ecclesiastiques és causes plus importantes, commença aussi tost à soupçõner quelque cas de sinistre pour son estat auoir esté traité en ceste assemblée de Prelats: & ce qui plus luy donnoit de martel en teste, estoit la prison de son cõpetiteur à la couronne, qui n'estoit encore mort: tellemẽt qu'il se doubtoit que les Ecclesiastiques sollicitez par le Pape, ne pratiquassent les grans seigneurs pour les faire esmouuoir, & le chasser tout ainsi du Royaume, qu'il en auoit depossedé Charles Duc de Lorraine. Pour donc mettre ordre à l'vne & l'autre incommodité, il y pourueut autant accortement, comme finement il auoit vsurpé la couronne: car dés aussi tost que l'Archeuesque Arnoul fut sorty de prison, où il consoloit le Duc Charles son oncle, il ne tarda presque rien que le Duc ne mourut auec les siens: ie laisse à penser à tout homme de bon iugement si ceste mort fut naturelle, puis que ce Prince Royal, sortit de ce monde en vn temps de telles & si grandes deffiances de Capet. Au reste le Roy s'estant asseuré de ce costé, tascha aussi de se fortifier d'vn autre pour seruir de contre-poids à l'assemblée que le Pape auoit fait faire aux Ecclesiastiques. D'autant que pour sentir (ainsi en parle le Chroniqueur de sainct Denys) quelle estoit la voulonté des Princes & seigneurs du Royaume enuers luy, & s'ils se faschoyent point de ses cõmandements, ou s'il y auoit des alterations en leurs pensées: il feit publier les estats, ou court generale à Paris pour s'y trouuer aux festes de Pẽtecouste en l'an neuf cens nonante & quatre pour traiter des affaires du Royaume, & corriger ce qui seroit à chastier suyuant la façon ancienne de tenir les Parlements par les Roys ses predecesseurs. Or (comme dit le sus allegué autheur de Nangis) le roy faisoit cecy pour leur proposer des questions de consequence, & oüyr d'eux leurs oppositions, & responces, afin que suyuant icelles il se gouuernast, & que par là il cogneut ceux desquels il pouuoit se fier, & desquels il auoit à se craindre: & ne dit point cest autheur, quelles choses le Roy proposa au conseil, ny dequoy il fut traité, sauf, qu'il auance que là on renouuella les serments, hommages & fidelitez que desia les seigneurs luy auoyent fait & à Robert son fils: comme si ce Parlement de Paris eut esté l'establissement asseuré de la couronnne de Capet, & l'arrest diffinitif de la forclusion du sang de Charlemaigne.

Margin notes:

Iean 17. excommunie les Euesques de Gaule & pourquoy.

Leon Abbé Nonce du Pape.

Gilbert cõteste contre le Nõce du Pape.

Arnoul remis en son siege.

Crainte de Capet voyant Arnoul remis

En quel temps mourut Charles Duc de Lorraine.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Assemblée d'estats à Paris sous Capet. L'an 994.

Ruse de Capet faisant tenir ces estats.

lemaigne. Et pour monstrer combiẽ ceste assemblée estoit sollennelle, l'auteur susdit allegue, qu'à l'Edit royal obeirẽt premieremẽt Richard Duc de Normãdie grand amy de Capet, puis les Ducs & Comtes qui auoyent le gouuernemẽt des villes de France, & en iouïssoyent par droit hereditaire (car ainsi parle l'autheur sus-nõmé) lesquels là assemblez, & la feste de Pentecouste passée, feirent sans nulle opposition, hõmage au Roy des terres qu'ils tenoyẽt de la courõne de Gaule. Il est dit que les Ducs & Cõtes qui auoyẽt leur droit hereditaire sur les villes de France, y vindrent pour mõstrer que non sous Capet, ains auant luy & sous le Simple (ainsi que i'ay monstré) les Duchez & Comtez furent faits d'vsufructuaires hereditaires: bien est vray que Capet n'osa faire du bon mesnager pour le proffit de la courõne, & retirer ce que ses predecesseurs en auoyent aliené, ains leur en souffrit la iouïssãce: & en tesmoignage de ce il receut d'eux les foys & hõmages, affin d'asseurer par ce moyẽ ce qu'il craignoit de perdre. Ce qui a esté cause que quelques vns accorts, & de bon esprit de nostre tẽps, ont dit que Capet fut le premier qui feit ces dignitez hereditaires: mais s'ils se trõpent ou non, il me sẽble que ie le vous ay deduit assez cleremẽt en la vie du Simple. On pourroit icy accuser de peu de diligence & Paul Emile, & le sieur du Tillet lors qu'ils dient que le Comte de Flandres Arnoul fut en ce temps guerroyé par Hue Capet, à cause qu'il refusa de se trouuer à son sacre: cõme ainsi soit que le susdit Cõte mourut dés l'an 988. ou (comme d'autres dient 89) suyuãt le tesmoignage de Meyer annaliste de Flãdres, & des plus diligents qu'on scache: mais d'autre part pouuons nous deffẽdre les sus-nõmez Emile, & du Tillet par ce qui est en la Chronique sainct Denys, là où il est dit que l'an 993. le Roy Hue tint court ouuerte (ainsi que dit auõs) & s'y trouuerẽt touts les Princes suiets à la couronne sauf Arnoul Comte de Flandres: & pour ceste cause le Roy assemblant le conseil des barons & Capitaines, & Cheualiers (car tels faut entendre sous le nom du latin *Milites* escrits en la sus-dicte Chronique) ausquels il demãda qu'est-ce qu'il failloit faire cõtre ce Cõte qui mesprisoit la maiesté royale & ses cõmandemẽts; lesquels touts d'vn commũ accord respondirẽt que le Roy deuoit s'enquerir de la cause de son refus: & s'il mesprisoit de luy obeir, ils iurerent touts de le secourir de toutes leurs forces cõme en touts autres affaires de consequence, & concernãs l'estat public suyuant la foy par eux iureé: & auec ceste conclusiõ chascun se retira en son païs, pour y attendre la resolution que le Roy prẽdroit en cest affaire. Puis aiouste le susdit auteur de la Chronique de S. Denys, que le Roy ayant enuoyé vers le Flamãd & entendu qu'il ne vouloit le recognoistre pour Roy, il luy courut sus & luy osta (ainsi qu'auons dit cy dessus) le païs d'Artois: mais par le moïen de Richard duc de Normandie les choses furẽt appaisées, & Arnoul venãt en court l'an de grace neuf cens nonãte & cinq, feit hõmage au Roy Robert (car ainsi pleut à son pere Capet) du païs & Comté de Flandres, & le Roy luy rendit la cité d'Arras, & le païs Artesien. Or tout cecy est mis par l'Annaliste Flamand dés le temps que Capet vint à la courõne (comme aussi ie l'ay marqué cy dessus) & neantmoins n'est du tout vraysemblable que Capet fut si mal-conseillé qu'ayãt Charles armé en barbe, il irritast le Flamand & luy courut ses terres, luy suffisant que Arnoul se tint coy, & cependãt ne luy feit aucune recognoissance: car il se faisoit fort que Charles vaincu, il auroit raison de ce Comte, comme il eut tout à loisir. Or estant mort Arnoul le ieune, qui est ce Comte mentionné de Flandres, il laissa vn fils appellé Baudoüin & sur-nommé le Barbu son successeur en fort bas aage, ce qui donna occasion (ainsi qu'il en aduient le plus souuent lors qu'vn Prince vient à tenir terre estant encor en enfance) à plusieurs de se vouloir emanciper de la suiection du Comte, & se dire absolumẽt seigneurs des terres qu'ils tenoyent & releuoyent des Comtes. Entre ces remueurs de mesnage fut vn Eilbode gouuerneur de Courtray gentil-homme de grande maison lequel se declara Comte & proprietaire dudict lieu & terres qui en dependoyent, sous la faueur du nom duquel ceux de Courtray se feirent seigneurs de Harlebec, & autres places apartenãs au Comte sans que ny le Roy, ny autre se souciast de la cause de ce pupille, lequel fallut que souffrit ceste brauade d'vn sien suiet, iusqu'à tant qu'il fut d'aage pour s'en ressentir: car lors, il espousa Ogine fille de Gilebert Duc ou plustost Comte de Luxembourg & gouuernant le païs de soy, il contraignit les rebelles à luy faire ioug, & le recognoistre pour leur Prince & seigneur, ainsi qu'ils auoyent fait son pere.

Quels seigneurs assisterẽt aux estats de Paris sous Capet.

Capet confirma aux Ducs & Cõtes leur possessiõ, accordée sous le Simple.

Meyer es Annales de Flãdres liur. 2.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Offre de la noblesse de Gaule à Capet.

L'an neuf cẽs nonãte cinq.

Le Flamãd Arnoul reconcilié au Roy Hue Capet.

Arnoul Comte de Flandres mourant laisse Boudouin son fils en bas aage.

Reuolte d'Eilbod seigneur de Courtray cõtre le Cõte de Flandres.

Baudouin Comte de Flãdres dit le Barbu espouse la fille de Luxẽbourg.

Du mariage de Robert fils de Capet auec Constance fille de Guillaume Comte d'Arles, & autres occurrences: & du commencement de la maison de Sauoye.

CHAPITRE. III.

A Cause des contrarietez qui se trouuẽt és histoires, chascun les ayant basties à sa poste, & les fondant les aucuns sur vn ouyr dire, ou simple raport non authorisé, qui est vn fondement peu stable, pour supporter vn faix de telle consequence, il est besoing aussi de recercher les choses de plus pres, & auec vne plus soigneuse diligence. Ie dis cecy pour ce que Gaguin, suyuant Aymon, donne deux femmes espouses au Roy Robert, à sçauoir Constance, & la fille du Comte de Noyon: mais il faut que l'vn de ces deux poincts soit veritable, ou que Robert espousa la fille du Comte de Noyon en premieres nopces, ou bien qu'elle n'estoit que sa concubine: car il ne se peut accorder qu'il l'espousast en secondes nopces, d'autant que l'histoire nous fait foy que Constance suruesquit le Roy son mary: & dire que ce fut sa premiere femme, n'y a autheur qui l'approuue, ny moyen aucun pour en tirer certain tesmoignage: d'autant que si les enfans de la fille du Noyonnois eussent esté du premier lict, & legitimes, ceux de Constance ne fussent iamais venus à la couronne, laquelle ne fut onc par les autres querellee. Ioinct que l'histoire porte que l'an de nostre salut neuf cens nonante & cinq, le Roy Hue Capet se voyant en paix, & que desia il s'appesantissoit pour la vieillesse qui l'assailloit, il vouloit voir lignée de son fils: & à ceste cause il enuoya vers Guillaume Comte de Prouence ou d'Arles, qui auoit vne fille belle & honneste appellée Constance, pour la donner à son fils en mariage. Dequoy le Comte estant tresioyeux, ayant rendu graces au Roy de l'honneur qu'il luy plaisoit faire, ayant mis en ordre sa fille, & icelle enrichie de plusieurs dons, & precieux ioyaux, l'enuoya au Roy, & iceluy la feit espouser à son fils vnique Robert lequel eut d'elle vne belle lignée, ainsi que dirons cy apres sur la vie de ce Prince. Par là pouuez vous voir que Robert n'auoit onc esté marié lors que son pere luy feit espouser ceste dame Prouẽçale. Au reste ceux qui se sont aheurtez à dire que l'autre estoit femme de Robert, ont puisé leur erreur de ce qu'Aymon l'appelle *vxor* du nom Latin, cõme si iamais ils n'auoyent trouué ce vocable pour signifier vne concubine. Et qu'il soit vray, qu'on lyse Aymõ, duquel ils se targuẽt, & vous verrez qu'il ne dit pas que ceste Noyõnoise fut la premiere espouse de Robert, ains voyez cy ses parolles. Le Roy Robert eut encore vne autre dame pour femme (il dit *vxorem*) qui estoit dame de Nogent (aucuns dict de Noyõ, mais en Latin y a, *Dominā de Nouigento*, & non point de *Nouioduno*) de laquelle il eut vn fils appellé Amaulry, duquel Amaulry sortirent Symon, & Amaulry: Symon engẽdra Amaulry de Monfort, & Bertrade femme du Cõte Guillaume, & Cõtesse d'Anjou. Amaulry eut Symon de Mõfort, & vne fille qui fut Cõtesse de Meulãc: & Bertrade fut mere de Foulques Comte d'Anjou, & depuis Roy de Ierusalẽ. Voyez moy tout ce discours, & considerez la suyte des choses, & verrez que ceste dame estoit l'amye du Roy Robert, & que Amaulry fut fils naturel de Robert, & nõ point legitime, veu qu'il ne se parle point d'aucun apennage pour luy, sauf que les siens ont porté le nom de Monfort, & que Mõfort l'Amaulry a porté & porte encor le nom & memoire de ceste famille: laquelle ne querella onc rien en la couronne, quelques alliances qu'elle eut, sçachant bien que les bastards ne sont receuz à telle succession. Car si cest Amaulry eut esté fils d'vne espouse legitime, il eut fallu qu'elle fut la premiere, & par consequent luy aisné & vray heritier de la couronne, que iamais il n'eut quitté, & que les seigneurs & estats du Royaume n'eussent souffert qu'on luy rauist: mais la suite des affaires nous fait voir que Amaulry estoit bastard, d'autãt que Robert feit sacrer (cõme verrons cy apres) son fils aisné Hugues qui mourut auant luy, ce qu'il n'eut fait, si Amaulry eut esté legitime: entant qu'estant tel il eust esté du premier lict, puis que (cõme dit est) Cõstance vesquit assez long tẽps apres le decez de ce bon Roy Robert. Et voyla cõme il fault esplucher les matieres, & ne point asseurer les choses si legeremẽt, & causer de grands troubles, & lourdes confusions en l'histoire. Au reste il fault que franchement ie cõfesse n'auoir trouué au vray de quelle maison estoit issu ce

Comte

Deux femmes attribuées au roy Robert.

En quel temps fut Robert marié premierement.

Constance fille du Cõte d'Arles espouse de Robert.

Cecy est pris de Guillaume de Nangis.

Le mot Latin (vxor) s'estẽd aussi sur les cõcubines.

Aymon li. 5. cha. 46.

Genealogie de la maison de Mõfort l'Amaulry.

que ceux de Mõfort sont venus d'vn bastard.

Comte Guillaume d'Arles, bien que ie sçache qu'il espousa madame Blanche d'Anjou fille de Foulques le Bon, & sœur de Geoffroy surnommé Grisegonnelle: & sembleroit qu'il fut de la maison des Bosons, lesquels (cõme auons dit) estoyẽt Roys d'Arles: mais leur grãdeur estant rabaissée par les Emper. en la querelle d'Italie, où Louys fils de Boson eut les yeux creuez, la puissance aussi de ceste maison s'en alla à neant: ou plustost que ce Guillaume estoit fils de ce Hugues d'Arles Cõte de Prouẽce & depuis Roy d'Italie: ce que de croire ie suis plus sollicité, d'autant qu'en l'histoire de Sauoye il est dict que Berold Saxon, lequel en ceste saison passa en Gaule, se ioignit auec Boson qu'il appelle Prince de Prouence, & lequel nous sçauons (selon que le dit Luithprand) auoir esté frere du susdit Hugues: car si nous ne prenons là l'origine de ce Guillaume, ie ne sçay de quelle maison ie le puisse faire sortir tant nous auõs default du principal de nostre histoire, qui est le discours des genealogies les plus anciẽnes, affin de iustifier par ce moyen la vraye descẽte des plus illustres maisons de la Gaule. Au reste, il faut bien que la maison de Prouence estoit deslors separée des deux Bourgoignes, & du Royaume (qui finist tost apres) & du Duché tombé en la maison des Capets, puis que les Cõtes de ce pays ont duré iusques au tẽps de S. Louys, & que le frere de ce Roy sainct, nõmé Charles Cõte d'Anjou espousa Beatrix fille de Raymond qui fut le dernier Comte de Prouence: lesquels Cõtes ie ne peux rapporter qu'au sang de cest Hugues d'Arles frere de Raoul Duc de Bourgoigne, & depuis Roy ou Regẽt en Frãce ainsi qu'auõs declairé cy dessus: tant y a que de ce Guillaume pere de Cõstance sortit vn autre Cõte Guillaume qui luy succeda au Cõté de Prouence. Et ainsi voyez vous que Capet regardoit de bien pres aux races pour allier son fils, & n'en voyãt pour lors de plus illustre que celle là qu'il sçauoit estre naturellement Gauloise & leur alliée dés long tẽps: il l'esleut aussi pour dõner continuatiõ au sang royal de ce royaume que nous recognoissõs bien pour franc, mais non pour Francoys, ayant & noz Roys & Princes du sang, & les plus grands de la noblesse issus des anciẽnes souches de la Gaule. Ayant Capet ainsi pourueu à ses affaires, & osté toute sorte d'empeschemẽs des entours tant de soy que des siens, il se commença à adonner aux œuures charitables, & à la reformation de la iustice, affin de dõner seur & durable establissement à sa couronne, fondée sur deux piliers si constãs que sont pieté, & iustice. Car (comme nous auons dit) il feit remettre les Abbaïes sous la main des conuentuels, voulant que les moynes esleussent d'entre eux vn chef qui les gouuernast, & fust le pere & œconome de la maison, les biens de laquelle il dispensast suyuant les saincts Canons, sans que les Seigneurs desormais fussent inuestis d'aucune Abbaye. Aussi en l'an de nostre salut neuf cens nonante six il fonda l'abbaye de S. Magloire: mais entendez comme fut faite ceste donation: Lors que les Normãds couroyẽt & gastoyẽt les Gaules, il y eut vn Euesque Breton lequel prenãt les plus precieuses reliques qui fussent à Dol, s'en vint à Paris, où il supplia le Roy Lothaire de luy dõner lieu pour y reposer les corps saints qu'il auoit apportez. Hue Capet Duc de Frãce, & cousin germain du Roy, donna conseil à Lothaire de poser ces reliques en sa chapelle Royale, qui est ores l'Eglise dediée à l'Apostre sainct Barthelemy voisin du palais royal qui estoit au mesme lieu où à present est le siege de la court de Parlement, sauf q̃ le bastimẽt n'estoit ne si grãd ne tant magnifique. Or en celle Eglise y auoit des Chanoines que le Roy osta de là pour y mettre des moynes auec vn Abbé, honorãt le lieu du nom de S. Magloire porté de Bretaigne: & les Chanoines furent mis en la chapelle de sainct Nicolas, qui est celle que à present on nomme sainct Michel, à l'entrée du Palais. Or Hue Capet fõda, non l'eglise sainct Barthelemy ains celle de sainct George hors Paris (à presẽt dedans & en la rue sainct Denys) qui auoit esté vne ancienne chapelle, & en ceste Eglise de sainct George fut depuis trãsporté le corps sainct Magloire, & les moines y conduits par Louys le ieune enuiron l'an 1138. à cause que les religieux estoyẽt logez trop estroitemẽt. Et c'est pourquoy ils se diẽt auoir Hue Capet pour fondateur: & à cause qu'il feit bastir celle Eglise qui estoit dite de S. Magloire, & à present est aux filles repẽties, & pour ce qu'il incita le Roy Lothaire à fonder ceste abbaye. Du tẽps de ce Prince Capet fut aussi instituée l'an 993. la feste des Morts par Odilon Abbé de Clugny, laquelle depuis a esté & est celebrée par toute l'Eglise Chrestienne, l'endemain de la solennité de tous les Saincts. Auquel temps l'Empereur Othon 3. du nom passa en Italie pour chastier les Romains seditieux, & faire guerre aux Sarrazins,

D'où estoit issu Guillaume Cõte de Prouence.

Luithprãd liur. 3. ch. 13.

Iusques à quel temps a duré la maison de Prouence.

Guillaume fils de Guillaume Comte de Prouence.

L'an neuf cens nonãte six.

Abbaie de sainct Magloire fõdée à Paris.

Où premierement fut l'abbaie de sainct Magloire à Paris.

En quelle sorte Capet est fondateur de S. Magloire.

Feste des morts instituée par Odilon abbé de Clugny l'an 993.

lesquels affligeoyẽt la Sicile & les pays de Poüille, & de Calabre. Et fut ce siecle là heureux pour raison de plusieurs Roys & Princes d'Europe qui se feirent Chrestiens, comme Miescon, ou Mieslas Roy de Pologne, lequel sous le regne de Lothaire se côuertit à la foy de nostre seigneur. Du mesme Regne de Lothaire en Frāce & enuiron l'an de nostre salut. 982. Suenon Roy de Dannemarch, qui auoit esté vn grand persecuteur du nom Chrestien, comme celuy qui auoit abiuré l'Euangile, ayant esté baptisé, se repentant de son apostasie, laissa le gentilisme, & faisant profession publique de nostre religion, il souffrit aussi que Poppon prescha en ses terres, & ensemença le Dannemarch du sainct grain du champ de l'Euangile: aussi apres cela il prospera en ses actiōs & fut Roy de Dannemarch, Suece, & Noruege, & vesquit fort longuement. Et sous le regne de Capet Vlodomir Duc des Russiés, espousant Anne sœur de Basile, & Constantin Empereur de Cōstantinople receut aussi la foy Chrestiēne auec les siens, mais ils furent abreuuez des heresies Grecques, lesquelles les Russiens ont maintenu iusques à nostre temps. Et tandis que noz Gaulois s'entre-battoyent pour la couronne, les Grecs ayans esté vaincus par les Germains & Italiens en Calabre, se despiterét telment contre Nicephore Phocas leur Empereur, comme s'il eust tenu la victoire sous sa puissance, que tout aussi tost qu'il fut de retour, ils le feirent massacrer par Iean Zimiscé Grand Capitaine auancé en court, & lequel le feit mourir estāt porté par Theophanie espouse de ce pauure Nicephore. Mais ce Iean Zimiscé s'ayant associé à l'Empire deux Princes royaux, & fils de l'Empereur Romain, ne vesquit guere long tēps en sa dignité, ains fut bouconné reuenant en Constantinople en grand tryomphe, apres auoir deffaits les Bulgares. En Italie les choses ne furent point plus paisibles, d'autant que les Romains se mutinans contre le Pape feirent tant par le conseil de Pierre Prefect, ou gouuerneur de la ville, que Geoffroy Comte de Campaigne de Rome mit en prison le Pape Iean 12. auquel succeda Benedict 7. & à cestuy Donne 2. apres lequel tint le siege Boniface 7. qui eut pour successeur Benedict 8. auquel fut surrogé Iean 13. & à cestuy Iean 14. durāt le Pōtificat duquel les Sarrasins affligerét l'Italie, & deffirét (ioints auec les Grecs) l'Empereur Othon secōd de ce nom: à Iean 14. succeda Iean 15. contre lequel s'esleua vn appellé Crescent, qui se feit seigneur de Rome, & qui du tēps de Capet se soumit à Othon 3. passant pour ce fait en Italie. Et ce fut ce Pape Iean qui contraignit les Euesques de Gaule à reintegrer & remettre Arnoul Archeuesque de Rheims en son siege: lequel mourāt l'an 995. fut esleu Gregoire cinquiéme, Othon ayant fait mourir Crescent & les autres seditieux de Rome. Ce fut ce Gregoire (auparauant appellé Brunon) auquel Platine, mal à propos attribue ce qui est deu à Gregoire dixiéme, à sçauoir l'institution des six electeurs de l'Empire, & la puissance d'eslire l'Empereur Romain accordée aux seuls Princes de Germanie, dit Onuphie: mais le Blond l'octroye à ce Gregoire, là où Palmerie en ses Chroniques, maintient que ceste ordonnāce fut faite par Iean 18. & à l'endroit de l'Empereur Henry 2. de ce nom l'an de de nostre salut 1004. & ainsi ny Gregoire cinquiéme, ny Gregoire dixiéme ont esté les autheurs de l'election des Empereurs, ains Iean dixhuitiéme: & pource que nous auions laissé les affaires d'Espaigne bien loing, du temps de Lothaire, lors que le Prince Bigordan Enec deffit les Mahometans, & cōmença dresser l'estat Royal de Nauarre, il y eut Veremond que les Espaignols appellent Bermond Roy de Leon, lequel secouru par Dom Garsie Cōte de Castille, fut guerroyer Almançor Roy de Cordoüe & le plus excellent des Roys Barbares & Mahometās qui onc ayēt regné en Espaigne, dequoy il nous fault alleguer ce que l'Annaliste Epaignol en discourt, parlant en ceste maniere. Mahoma Ibne Aben Hamur prit le gouuernement du Royaume de Cordoüe, & se feit nommer Alhagib Almançor, lequel en 25. ans qu'il regna entra 52. fois sur les terres des Chrestiens se tenans en Espaigne: & fut tant authorisé, & respecté par les Mores qu'il faisoit tout, & Hisen surnommé Yxeca qui estoit le Miramolin des Espaignes, n'auoit que le seul nom & tiltre de Roy, les effects & puissance estans és mains de cest Almançor. Or la premiere entrée qu'il feit sur les Chrestiens fut en Gallice y appellé par vn Comte Gallego, ou Gallicien, nommé Dom Rodrigue Velasquez, qui causa la ruïne de son pays propre, & de l'Eglise de Compostelle, où plusieurs Mores perdirent miraculeusement la vie. Cependant mourut Ramire Roy de Leon & d'Ouiede, & luy succeda Dom Bermude, ou Veremond son cousin second

Voy les Chroniq. de Pologne li. 2. ch. 1.

Krantz histoire Danoyse li. 4. ch. 23. & 24.

Chroniq. de Pologne li. 2. ch. 3.

Baptiste Egnace li. 2. des Emp. Romains.

En quel temps furent instituez les Electeurs de l'Empire.

Par qui instituez les Electeurs.

Estiēne de Garibay. hist. d'Espaigne li. 9. ch. 39. et li. 37. cha. 12.

Almāçor n'estoit point Roy ains le lieutenant du Roy Hisen Yxeca.

Bermude succede à Ramire en Espaigne.

second du nom & surnommé le Gouteux, lequel au commencement de son regne se meit à reconquerir les terres que les Mahometans auoyent vsurpé sur Ramire: mais le sus-nommé Athagib Almançor desireux de guerroyer les Chrestiens, & oster à Bermud ce qu'il auoit conquis, entra auec grande puissance au Royaume de Leon, accompaigné de Dom Bela de Nagere, & pres d'vn fleuue nommé Estole il vainquit le Roy Bermude, & fut assieger la cité de Leon Capitale du Royaume: de laquelle il se fut faict seigneur, si par les pluyes & inclemence du temps d'hyuer, il n'eut esté contraint de leuer le siege: mais y reuenant au Printemps il l'a prit, y faisant mourir plusieurs Chrestiens, & entre autres Dom Guillen Gonçalez Gouuerneur de Gallice: & ceste cité ruinée, le More passant oultre prit Astorga, & gasta tout le pays de Leon & de Gallice, & s'en retourna à Cordouë. Durant laquelle saison, Ruy Velasquez Castillan feit vne trahison la plus detestable du monde, d'autant que par la sollicitation de Lambre sa femme, il trahist Dom Gonçal Gustios de Lara son beau frere aux Mahometans, & feit entrer les Mores en Castille, poussé d'enuie de ce que les enfans de ce Gonçal estoyent renômez de Cheualerie & vaillance sur tous les Gentilshommes de Castille, lesquels occis par les Mores furent les Castillans tourmétez & toute l'Espaigne affligée. En fin les Roys Dô Bermude de Leô & Dom Sanche le grãd Roy de Nauarre, & Dom Garcie Fernãdez Côte de Castille se ruerét sur les terres des Mores, côtre lesquels vint Almãçor, & eurét bataille ensemble en vn lieu appellé Calacanasor, qui signifie costau de buys, car c'est vn mot Arabique, non loing de la ville de Medine-celi, en laquelle y eut si grand massacre de Mores, qu'Almançor fut contrainct s'enfuyr & se sauuer à Medine, où peu de tẽps apres il mourut de tristesse de se voir vaincu par ceux desquels si souuent il auoit eu victoire, laissant vn siẽ fils en son lieu appellé Abdemelic Abundafin, lequel pour venger la mort de son pere, s'en alla à Leon, où il acheua de ruiner la cité, & gaster tout le païsage, & attachãt fait d'armes auec le susdit Bermude, il y fut vaincu aussi bien que son pere, laissant le champ couuert & ionché de corps de Mahometistes. Et aduint cecy du temps de nostre Roy Lothaire: mais du viuant de Capet les Mores gasterent le pays de Castille, par la trahison de Dom Sancho fils de Garcy Comte de Castille son pere, contre lequel s'estant reuolté, il feit venir les Mores en son pays, contre lesquels allant le Comte, y fut occis en bataille: il y en a qui disent que le fils ne les feit point venir, mais que les Mores s'aidans de ceste diuision du fils auec le pere, entrerent en Castille, & côbattirent le Comte, auquel succeda ce fils qui auoit causé sa ruine: auquel temps & enuiron l'an de nostre salut 994. Dom Alphons cinquiéme du nom Roy de Leon, s'allia (ne sçay auec quelle iustice ny raison) auec Abdalla Roy de Tollede, & auquel il donna Therese sa sœur pour espouse, & contre toute Loy & coustume des Chrestiens, & contre la volonté de la fille: d'où s'ensuiuit que le Roy More fallut que la quictast, d'autant qu'il en fut puny & affligé miraculeusement, & l'a renuoya à son frere, & elle se rendit religieuse, en laquelle vocation elle perseuera iusqu'à la fin de sa vie. Ie vous ay mis touts ces discours en auant, pour vous faire voir qu'il n'y auoit lors coing de la Chrestienté qui ne fust affligé de quelque changement ou desastre: comme ainsi soit qu'en Escosse le Roy Kenede estant conuié par la Comtesse d'Anguse frauduleusement à disner, & y allant fut occis en trahison: & de la mort duquel, voicy comme parle Hector Boëthie en l'histoire d'Escosse: Au milieu des logis de Fenelle (ainsi s'appelloit ceste Comtesse) estoit vne statue d'Erain representant le Roy Kenethe, tenant vne pomme d'or estoffée de pierrerie en main, mais ceste pomme estoit faicte de tel artifice, que tout aussi tost que quelqu'vn la manioit ou bougeoit tant soit peu de sa place, soudain plusieurs traits & d'ards & pierres estoyent lancées sur celuy qui la prenoit, & luy estoit impossible d'en sortir sans y receuoir la mort. Ce fut donc en ceste sale que Fenelle faulce femelle fait entrer le Roy, luy monstre sa statue côme mise là en souuenance de sa maiesté, puis luy louë la valeur, & beauté de la pomme, qu'elle luy dit n'auoir esté mise là que pour luy en faire present, & pource le supplie de la prendre, comme venant de la plus hũble de ses subiets. Et voyãt que le Roy alloit gaiement prẽdre sa mort, elle se retira à vn coing de la sale loing des coups, faignant d'aller querir quelques gentillesses en vn de ses coffres: & le pauure Prince prenãt ceste pomme, se veit tout aussi tost chargé de coups, & herissé de d'ards & sagottes, & mourut sur la place, au grand

Almançor court le pais de Leon.

Cité de Leon prise & saccagée par Almançor.

Trahison de Velasquez côtre son beau-frere & neueux.

Bataille entre les Chrestiens & Mores pres Medine Celi.

Mort d'Almançor.

Garci Côte de Castil le occis par les Mores.

Alphons roy de Leon donne sa sœur pour femme au roy More

Hector Boëth. hist. d'Escosse liur. 11.

Engin estrange inuenté par vne femme en Escosse.

Estrange mort de Kenethe roy d'Escosse.

contentement de ceste sorciere, laquelle le voyant mort ne faillit de sortir de son chasteau par derriere, & ayant des cheuaux prests en la forest voisine se sauua vers Constantin, qui depuis fut Roy, & cestuy pour la garentir des mains des Escossois lesquels la cerchoyent & poursuiuoyent par tout, pour la faire mourir, la feit passer en Irlande: & voila quelle estoit la courtoisie du temps d'alors, & si nostre siecle bien que miserable, approche de la misere du passé. Or reuenans à nostre Gaule, & tandis que Capet laissant les guerres, & n'ayant contre qui contester, s'adonnoit aux œuures sainctes, il ouyt la nouuelle de son tuteur & grand amy le Duc Richard de Normandie, lequel tomba extremement malade l'an de nostre salut neuf cens nonante & six, & se sentant si foible qu'il n'y restoit plus espoir aucun de viure, se prepara & de mourir & de pouruoir aux affaires de sa seigneurie: & pour ce feit-il appeller à soy Raoul Comte d'Eureux son frere, lequel vint à Fescamp, où le Duc s'estoit fait porter esperant de là finir ses iours: & à ce Comte Raoul recommanda-il son fils Richard, le priant de luy estre bon oncle, fidelle parent, & loyal suiet: & au Prince il commanda de se gouuerner par le conseil de son oncle, de l'aymer, & respecter, de seruir Dieu, honnorer les Ecclesiastiques, & de soulager son pauure peuple: puis s'adressant aux seigneurs presens à sa mort, les pria que tout ainsi qu'ils l'auoyent aymé, & bien seruy en tous ses affaires, ils en vsassent à l'endroit de son fils, qu'il s'asseuroit qu'il ne leur seroit moins courtoys que luy, & qu'il s'efforceroit de recognoistre leurs seruices. Tous les barons & seigneurs Normands esplourez de voir leur Prince que si cherement il aymoyent, prest à les laisser, luy promirent l'effect de ce qu'il requeroit iustement d'eux, l'asseurans de faire seruice en tout & par tout à son heritier: & auec ceste asseurance, le Duc se tourna tout à Dieu, & ayant receu les saincts sacrements comme deuot & catholique Prince qu'il estoit: & vacquant à oraison iusqu'à la fin, il rendit l'Esprit à Dieu, & fut son corps mis à Fescamp en vne chappelle qui est deuant l'Abbaye fondée au nom de sainct Thomas l'Apostre, à cause que pour lors on bastissoit l'Eglise de ce monastere, auquel il auoit fait dés son viuant faire le tombeau de pierre, où à present il repose attendát la venuë de celuy qui iugera les vifs & les morts.

Constãtin fait Roy d'Escosse.

Richard duc de Normandie recommande son fils à Raoul Cõte d'Eureux.

Richard meurt à Fescamp où il est enterré.

De la police mise par Capet en ce Royaume, & plusieurs establissemens par luy faits pour l'ornement de sa couronne.

CHAPITRE. IIII.

NOvs auons dit cy dessus que Capet se voyant estre paisible, & auoir asseuré l'estat pour sa posterité par les serments des estats du Royaume, & par la mort de ceux qui luy en pouuoyent quereller la iouïssance, s'adonna à la pieté & iustice, poliçant son royaume lequel auoit esté si longuement, comme la proye de toutes sortes de tyrans & d'exacteurs: & en premier lieu pour le fait de la gend'armerie, d'autant que les Guerres ciuiles auoyent alterée & corrompuë la discipline militaire, il en remit sus l'estat, & donna majesté aux chefs qui commandoyent sur les soldats: car (comme nous auons veu) l'office de Connestable estant authorisé en la Gaule ja dés que les Merouinges y commandoyent, & eux l'ayans apris des Romains, ou des Gauloys instruits à la guerre, suyuant que les Romains le pratiquoyent, creérent aussi ceste dignité entre eux pour auoir vn maistre de la Cauallerie, qui pource estoit appellé Comte-d'estable, qu'il commandoit sur ceux qui alloyent à cheual à la guerre. Au reste bien que les Marchis ou Marquis, fussent Prefects, ou gouuerneurs des frontieres, & qu'ils ayent eu vigueur sous les Merouinges & Carlouinges, si est-ce que le tiltre & dignité de Mareschaux ne se treuue en noz histoires que depuis Capet, & ceux de sa famille: lesquels ne furent onc appellez à si peu de surintendance, & dignité, que pour n'auoir que la charge simple de l'escuerie du Prince. D'autant que le mot marche, (d'où vient le vocable Mareschal) signifie limite, ou frontiere: de sorte que les Mareschaux auoyent la charge des frontieres, & tenoyent l'œil sur les gouuerneurs, & Comtes des limites: & c'est pourquoy Bernard Comte de Languedoch est appellé Marquis de Gothie, non pour autre consideration qu'il estoit

Les guerres ciuiles alterẽt l'estat.

Qui estoyẽt les Marquis.

D'où vient le mot de Mareschal.

estoit comme surintendát, & chef principal au nom du Roy sur les Comtes des frontieres & limites. Ie vous ay monstré cy dessus que les Comtes estoyent considerez, & comme gouuerneurs, & comme iuges és villes, & pays sur lesquels ils commandoyent & non seulement en Gaule, ains par toutes les Prouinces qui auoyent obey à l'Empire de Rome, si bien qu'en Espaigne il se trouue y auoit eu des Comtes de Castille, qui n'estoyent autres que iuges, & lesquels depuis se faisans seigneurs proprietaires, establirent la couronne de Castille, & d'vne Aristocratie ils causerent la monarchie. Or quand noz Comtes furent inuestis de la proprieté des terres de leur charge, il fallut creér de nouueaux officiers pour tenir la main à la police au nom du Roy & à la iustice dependant de la Royaulté: & cecy d'autant que le Mareschal ne pouuoir fournir à tout, & que sa charge touchoit plus au fait de la guerre que de la iustice ordinaire pour le droit des parties: ioint qu'il estoit impossible que tout se peut vuider au Parlement, & conseil Royal, & ambulatoire. A ceste cause le Roy Hue Capet, voyant le peruertissement de l'estat, la conniuence des seigneurs, ou plustost leur ignorance en la science legale, & la licence desreiglée des suiets, il renouuella (ie ne veux dire qu'il inuenta, car l'ordre y auoit esté desia estably) des offices des Comtes des Mansionnaires, & les appella Baillifs, comme qui diroit les gardiens du pays du mot ancien François Baillie, qui signifie sauuegarde, afin qu'ils fussent soigneux des suiets, & que tenans l'œil sur les seigneurs proprietaires, ils ne leurs souffrissent faire rien au preiudice de la couronne, & les feissent contenir sous l'obeissance des Roys, & des loys par luy establies. Et tout ainsi que les anciens Comtes, ces Baillifs estoyent sedentaires, c'est à dire, officiers ne bougeans de leurs siege & prouince, & où (suyuant l'ordonnance royale) ils rendoyent aux suiets la premiere iustice: non que les Euesques, Abbez, & seigneurs eussent rien perdu de leur ancienne iurisdiction, ayans leurs iuges, Vicomtes, Auoyers, & Vidames, comme auparauant, mais (s'ils n'estoyent priuilegez) il failloit ressortir à ces iuges Prouinciaux: & de ceux-cy on appelloit par deuant la personne du Roy, qui estoit (suyuant son nom, & office) & est tenu de faire, & donner iustice au peuple: ou bien deuant son Parlement ambulatoire, & lequel (comme dit a esté) estoit tenu vne ou deux foys l'an, où sa majesté oyoit les causes & doleances de ses suiets auec ses conseillers qui estoyent quelques Euesques, & les seigneurs de sa court plus vertueux que sçauans, & plus conscientieux que versez en la loy Imperiale, de laquelle noz Gauloys ne s'aydoyent lors qu'auec discretion, se fondans plus sur ce qui estoit de tout temps coustumier entre eux, & iugeans selon les droits & loix municipales: aussi n'estoyent les procez immortels, & la trop grande multitude & des loix, & d'arrests, & de iuges ne gastoit ainsi qu'à present tout ce Royaume. Capet donc renouuella les loix de ses ancestres Roys de Gaule, & en feit de nouuelles, & desquelles la cognoissance n'a peu venir iusqu'à nous, au moins par escrit: bien que la pratique nous face voir que la loy des Apennages de France, a esté plustost faite que confirmée par ce Roy, veu la confusion y obseruée auparauát, quoy que ce pendant (comme nous auons veu) desia pratiquoit on ce qui depuis a esté obserué inuiolablement. Et sans mentir, la sagesse de ce Roy à bastir ainsi son estat, luy fortifia plus son party, & asseura le fondement de son regne plus beaucoup que la force: si bien que ne laissant ville ny bourgade où il n'eut vn iuge, & des Auoyers, & Misses, qui sont les Lieutenans, il faisoit sous ce glaiue paisible, trembler les plus farouches du Royaume: lequel auec ceste iustice il se rendit sien iustement, & le laissa hereditaire à sa posterité. Et d'autant que les mal-heurs, & occurrences du passé l'auoyent rendu sage, & se souuenant quels troubles estoyent iadis aduenus par celle desraisonnable licence, qui souffroit que les bastards heritassent auec les legitimes, ainsi qu'auoyent fait Thierry bastard de Clouis, Sigebert fils naturel de Dagobert, & les deux fils illegitimes de Louys le Begue, pour obuier à vn si mauuais exemple, il ordonna que desormais nul bastard seroit auoüé en la maison de France, & n'auroyent aucun lieu, ny iouïroyent d'aucun tiltre de preéminence, ains se contenteroyent du bien qu'il plairoit aux Roys de leur faire. Et quant aux puisnez, il ne se treuue qu'il y ait eu loy aucune qui empeschast leur aduancement, & laquelle deffendist que leurs hoirs masles ne vinssent à l'heritage: entant que le droit de reuersion (attribué à la loy Salique) des biens des puisnez deffuncts, n'auoit lieu que là seulement où il ne demou-

Comtes estoyent iadis Iuges.

D'où viét le mot de Baillif.

Baillifs sont sedentaires.

Iadis les procez n'ont si long que maintenát & pourquoy.

Loy des apennages mieux dressée que iamais sous Capet.

Iuges royaux remis sus.

Bastards desauoüez en la maison de France.

Considerátion des puisnez de France.

roit que des filles, les terres desquelles receuës du domaine, failloit qu'elles decedans, fussent reincorporées à la couronne. Au reste ie ne m'arreste point sur le mot d'Apennage, ains sur l'effect des choses : d'autant qu'en la ligne de Capet seulement il a esté gardé cóme droit inuiolable, que tout ainsi que la couronne vient aux enfans royaulx, aussi les terres donnée aux puisnez en apennage sont demourées pour heritage à leurs hoirs masles, tant qu'il y en a eu de pere en fils: mais en cecy differe l'apénage de l'heritage, q̃ les plus proches du sang n'y ont rien si l'apennagé meurt sans hoir masle, d'autant que lors la reuersió a lieu, & que cecy est rendu à la courõne : là où ie vous ay fait voir que sous les Carlouinges, bien qu'vn Prince de France mourant laissast des hoirs masles, si est-ce qu'ils ne iouïssoyent point des terres de l'apennage de leur pere, que par, & suyuant la bonne volonté des Roys, ainsi que nous en auons monstré la pratique és enfans de Pepin Roy d'Aquitaine. Au reste Capet & ses successeurs Roys ayás veu les malheurs aduenus en ce Royaume par l'esgalité des partages faits entre les enfans Royaulx, de sorte que tout autant qu'vn Roy auoit de fils, autant y auoit-il de royautez, & de souuerainetez, d'où sourdirét les guerres entre les enfans de Clouis, & depuis entre les Princes du sang Carlouinge, ils aduiserent auec leur conseil, que pour le bien du Royaume, majesté de l'estat Royal & repos des suiets, le tiltre de royauté ne seroit desormais communiqué qu'à l'aisné, que luy seul seroit souuerain, & que les autres le respecteroyent pour tel, & dependroyent de luy comme de leur seigneur. Aussi regardez moy comme le Roy Robert fils de Capet en vsa à l'endroit de son fils Robert, auquel il donna le Duché de Bourgoigne deuenu apennage de France, bien que lourdement alteré par Charles le Chauue & les siens, ainsi que i'ay monstré cy dessus. Mais le conseil depuis voyant que ces trop grands apennages causoyent des reuoltes & insolẽces des puisnez, voulás s'esgaler au souuerain, il y pourueut d'vne autre sorte, veu que Louys le gros donna à Robert son fils, le Comté de Dreux, & Pierre le dernier de ses enfans & surnommé de Courtenay, fut simplement apennagé & si pauurement, qu'il fallut que portast le tiltre & nom des seigneuries de son espouse: ie dis, que les Roys ordonnerent des apennages de peu de valeur & qui contraignissent les Princes du sang à viure en paix, contents de leur grandeur, & de l'espoir qu'ils ont ou de paruenir à la couronne, ou d'auoir des enfans qui seront pour y paruenir. Or tout cecy & les apennages faits sous Louys huitiéme, & Louys neufiéme, des Comtez d'Anjou, Poitou, & Artoys, à Charles, Robert, & Alphons freres de sainct Louys & d'Alançon à Pierre fils de sainct Louys, car ie ne veux mettre Clermont parmy les apennages, d'autant que ceste piece ne fut onc suiette au droit de reuersion: tout cecy (dis-ie) dependoit de la volonté des Roys, & authorité du conseil estant pres d'eux, & d'vne coustume laquelle sembloit seruir de loy touchant le fait des apennages: & que cecy soit vray, il y a transaction faite entre le Roy Charles le Quint & Philippe Duc d'Orleans, Comte de Valoys & de Beaumont son oncle, & frere du Roy Iean sur le different du trop grand apennage du susdit Philippe; lequel fut aiourné à comparoistre sur ce fait par le Comte de Boloigne, & le Connestable de France, afin de voir iuger si son apẽnage montoit plus que la somme limitée par l'ordonnãce du Roy Charles cinquiéme lors regnant. Mais ie trouue vn cas estrange en celle transaction qui est de l'an mille trois cens soixante & six, date du moys de Ianuier, qui est que les filles peuuent succeder aux apennages sauf au Duché d'Orleans, & est ceste transaction accordée par serment dudit Charles en foy & parolle de Roy. Et pour confirmation de cecy il y a declaration du Parlement datée du cinquiéme de Mars mille troys cens septante & cinq, sur ce mesme fait apres la mort de Philippes Duc d'Orleans, les terres duquel par droit de reuersion estoyent reuenuës à la couronne. Et pour monstrer quels sont les droits des terres tenuës en apennage, faut voir la ratification & declaration faite par le Roy Charles cinquiéme l'an mille troys cens septante & quatre le troisiéme de Mars, au Duc Iean de Berry, & d'Auuergne, Comte de Poitiers, & seigneur de Chisay, Ciuray, & Melle: d'autant qu'ésdits Duche, Comté & seigneuries le Roy ne se reseruoit rien que la souueraineté & ressort: & la cognoissance des Eglises Cathedrales, & autres de fondation Royale, ou qui sont autrement exceptées: & de pareille façon ont iouÿ depuis les Princes du sang apennagez, quoy qu'à d'aucuns par precipu & priuilege, les Roys ayent donné la collatiõ des offices & benefices, sans

Comme le droit d'apennage cõsideré en la race des Carlouinges.

Sagesse de Capet ostãt le tiltre royal aux enfans royaux sauf à l'aisné.

Vn trop grãd apennage nuisible aux Roys.

Petits apẽnages donnez & pourquoy.

Les apennages dependent de la volonté du Roy & conseil.

Philippe de France Duc d'Orleans transige auec le Roy Charles le Simple.

Filles succedent à l'apẽnage par trãsaction de l'an mille troys cẽs soixante et six.

Droit des terres tenuës en apennage.

sans exception. Or ay-ie dit cy deuant que Philippe Duc d'Orleans fut aiourné pour venir faire declaration au Roy Charles son neueu, si son apennage surmontoit la somme limitée par l'ordonnance, mais ie n'ay point exprimé l'ordonnance laquelle fut faite par le susdit Roy Charles cinquiéme l'an mille trois cens septante & quatre, & par laquelle il fut estably solennellement que de là en auant les enfans de France n'auroyent pour leur apennage que des terres à la concurrence de douze mille liures de rente annuelle, qui monteroit à plus de quatre vingts mille liures de reuenu: & vne grande somme de deniers vne foys payée: laquelle ordonnance a duré iusqu'à nostre temps auec vn grand heur & felicité pour la couronne Gauloise: comme aussi la transaction du don fait par le Roy Iean à ses enfans Louys & Iean, des Duchez d'Anjou, & de Berry a esté gardée, qui porte que les terres d'apénage ne cederont qu'aux seuls masles, & à ceux-cy encore est interdicte l'alienation des susdittes terres de leur apennage: n'estant en cela la condition des puisnez moindre que celle des Roys, ausquels n'est loisible d'aliener ce qui est purement du droit mouuant de la couronne, à cause que c'est vn bien public, & dependant non du Roy particulier, ains de la royauté, qui est la majesté, & authorité de toute la republique. Ie laisse les pensions en argent faites comme pour apénage à plusieurs Princes par les Roys, à cause que ce sont dons honoraires, & benefices gratuits, là où ce que dessus est dit, a la face & l'effect de vray heritage (bien qu'il ne soit que vsufructuaire) veu qu'il vient de pere en fils, & que des proufits en prouenans, les acquests & conquests en peuuent reuenir à la posterité, & desquels les hoirs disposent comme de chose propre, & n'estant du corps de l'apennage. En somme Capet ialoux de la grandeur du nom Royal, voulut establir tellement ceste majesté qu'elle fut souueraine, & outre ce qu'il n'y eust rien qui l'esgallast, puis que sous la loy des hommages, les enfans royaux mesmes estoyent assuiettis: lesquels neantmoins ses successeurs ont de leur pouuoir auancez, & par mariages & par prouisions, & pensions, & en leur communiquant les estats, & charges principales du Royaume, d'autant que la recognoissance des seruices, & la gloire & honneur communiquez aux Princes, les tiennent en deuoir, les empeschent de penser à se reuolter, & leur ostent toute occasion de mescontentement, qui autrement pourroit alterer leurs ames. Pour bonne consideration donc a esté cecy ordonné par les Roys sages aymans le repos public, & la concorde entre les Princes: car s'il estoit loisible (vn pere estant decedé) de quereller l'estat & de combattre auec raison, où n'y ayant loy au contraire pour la succession, iamais le pais ne seroit en paix, & aduiendroit souuent que les peres transportez de quelque affection particuliere, ou poussez par autruy, feroyent des assignations extrauagantes, & auanceroyent tellement les puisnez, que la condition de l'aisné en seroit deteriorée, & qu'ils auroyent bien grande peine à contenir ces puisnez en deuoir, & à tenir la bride aux seditions qui pourroyent s'esleuer pour telle occurrence. Il est vray que la rigueur, ou plustost la grande equité de ceste loy ne bride tellement la volonté des Roys, qu'elle ne puisse outrepasser ceste necessité, & ne sont obligez à s'arrester tousiours en vne si seuere restriction: ains obligez par la loy naturelle, il est en la puissance des Roys d'auantager leurs freres, & croistre leurs apennages la loy cessant, où le chef d'icelle a quelque raison au contraire. Et pour ce que nous auons dit que les filles ne sont pour succeder non plus aux apennages qu'à la couronne (quoy que la transaction par nous alleguée chante du contraire) à cause que tel bien est purement mouuant de la couronne, si est-ce que les filles y ont vn pareil droit que les filles de France en ce qui est de leur doüaire: ce qui fut pratiqué par Philippe quatriéme du nom, & fils de sainct Louys: lequel apennageant son fils puisné nommé Philippe surnommé le long (qui fut depuis Roy) du Comté de Poitou, il adiousta ceste clause que s'il mouroit sans hoir masle, le Comté reuiendroit à la couronne, à la charge que le Roy qui seroit pour lors, seroit tenu de marier les filles suyuant l'aduis des nommez en la transaction: car autrement miserable seroit la condition de ces Princesses, si leur pere mourant sans hoir & n'ayant autre bien que son apennage, elles estoyent forcloses de toute esperance de rien auoir: bien que cela soit vn priuilege & non pas vne obligation, astraignant les Roys à vser d'vne telle liberalité. Et est à noter que des Princes du sang, celuy qui vient à la couronne le Roy mourant sans hoir, les biens ne reuiennent aux puisnez, ains à la premiere souche

Loy de Charles 5. sur les apennages.

Apénage ne peut estre alienė par l'apennagé.

Les pensiõs des Princes ont forme d'apénage.

Acquests des apennages ne sont du corps de l'apénage.

Les Roys peuuent auantager leurs freres outre le statut de la Loy.

Comme apointées les filles où l'apennagé meurt sans hoir masle.

qui est la couronne, comme aussi le Prince vient à la iouïssance de ce à quoy la loy coustumiere du pays l'a appellé. D'auantage iamais il ne fut mieux consideré que sous Capet & ses successeurs, quelles sont les preeminences des aisnez de la maison royale de Gaule, ausquels suyuant ce droit doibt eschoir la couronne: d'autant que bien que les Roys ne leur communiquent point la royauté, n'y ayant obligation qui les y force, si est-ce que pour le seul priuilege du tiltre d'aisné de ce Royaume, cōme de pretention de la couronne qui leur est asseurée, ils ont preseance deuant plusieurs autres Roys, & les deuancent en tiltre, d'autant que nul fils de Roy, sauf l'aisné de France, vse de tiltre autre que de sa conqueste ou de son apennage: là où nous trouuons que le fils de Philippe le Bel portoit du viuant de son pere ceste inscription en ses lettres, & patentes, Philippe par la grace de Dieu fils aisné du Roy de France: comme donnant tesmoignage certain de sa royauté asseurée apres le decez de son pere. Et ce nonobstant, & bien que nous lysons qu'il y a eu des Roys lesquels ont fait courōner leurs enfans aisnez de leur viuant, si est-ce que nous n'en trouuons point qui ayent communiqué leur authorité, & ce qu'ils ont de souueraine puissance royale, i'entens entierement, & iusques à se demettre du commandemēt, tant sur eux que sur le Royaume: pour monstrer là que non pour auoir vn compaignon en la royauté (qui n'en peut souffrir) ils les ont ainsi auancez, ains pour asseurer le Royaume en leur race & posterité, ainsi qu'en ont fait, & Pepin, & depuis Capet vsurpans la couronne: là où Louys le Gros n'est à mettre en ce ranc, estant desia le regne estably en sa maison quād de son viuant il feit sacrer son fils Philippe. Au reste afin que ces enfans, qui doyuent venir à la couronne soyent faits, & versez aux affaires, ils y sont appellez dés leur ieune aage & y ont la surintendance, comme aussi des finances, d'autant qu'il fault que l'heritier sçache quels sont les droits & le reuenu de son heritage, & qu'ils soyent plus aptes à manier le Royaume lors qu'ils viendront à commander: car ainsi fut auancé Monsieur Louys de France fils de Charles sixiéme par son pere, lequel l'an mille quatre cens neuf, le vingt & deuxiéme de Septembre, luy donna plein pouuoir de tenir estat, & presider au conseil en son absence, ou sa majesté ayant quelque empeschement: en vertu de quoy, le susdit seigneur Dauphin en l'an mille quatre cens onze, le septiéme de Ianuier vint en Parlement, & au conseil, où il fut assis és haults sieges du costé des conseillers d'Eglise, seant en la place où s'assied le premier President, ayant le Ders sur la teste paré tout ainsi que si le Roy eut esté present, & assisté des Princes & seigneurs du conseil, auec la mesme ceremonie & honneur qu'on eut fait au Roy mesme, sauf que les arrests furent prononcez au nom de la court. Et pour conclurre tout le mesnagement en cest endroit gardé sous les Roys du sang de Capet, d'autant que (comme dit est) ils ne deuoyent estre esgalez aux Roys, seulement recogneuz pour Princes du sang, & couronne de France, il a esté estably que les seigneuries qui seront de leur apennage, seront aussi erigées en Pairrie, sauf que la reseruation des cas royaux est inseparable à la couronne: qui estoit cause que les Roys se reseruoyent quelque ville, où erigeoit quelque Bailliage auquel estoyēt recogneuz ces cas royaux, & y creoit on des Iuges des Exempts, ainsi qu'encore on voit és Cōtez anciens qui ont des seigneurs hereditaires, & où le Roy iouïst de la souueraineté, ainsi qu'au pays de Bigorre. Et quand bien les terres de Messieurs les enfans qui leur sont données en apennage, ne seroyent erigées en pairrie, si est-ce que pour ce seul esgard qu'ils sont fils des Roys, leurs causes ne sont ailleurs traitées ny decidées qu'en la court du Parlement de Paris, lequel seul cognoit, & peut cognoistre (comme chef de toute iustice) de la proprieté du domaine Royal, sous lequel sont compris, & contenus les apennages. Plusieurs autres choses pourrions nous deduire sur ce propos, desquelles sera parlé suyuant que les matieres le requerront, & ce pendant nous toucherons le reste de la police dressée sous ce Roy Hue Capet, pour l'ornement de sa couronne.

Preeminēces des fils aisnez de France.

Tiltre des aisnez de Frāce auāt qu'estre Dauphins.

Tiltre royal octroyé par les Roys à leurs fils aisnez, & auec quelle exception.

Comme les aisnez appellez aux estats & conseil.

Ceremonie obseruée pour l'aisné de Frāce entrant en Parlement.

Apenages des enfans des Roys erigez en Pairrie.

Causes des enfans des Roys non iugées que par le Parlement de Paris.

Des Pairs de France, & de leur erection, & autres considerations sur les Princes du sang & couronne de France.

CHAPITRE V.

Entre toutes les considerations de la police Gauloise, les anciens ont iadis fait compte de celle court des Pairs, laquelle vuidoit les differents non seulement de ceux de ce Royaume, ains encore estoit elle si auguste, sainte, sage, & equitable, que les estrangers se soumettoyent volontiers au iugement d'icelle, & s'en retournoyent tres-contens ayans esté iugez par hommes d'vn si entiere & bonne conscience. Or a esté le temps si mal-heureux, ou (pour mieux dire) les hommes si peu diligens & curieux des choses qui sont de plus grande consequence que de ne nous auoir rien laissé, ny de l'origine, ny du temps auquel ceste saincte compaignie fut dressée, ny par qui la Gaule eut ce commencement de iurisdiction: comme ainsi soit qu'elle estoit la souueraine du Royaume. Qui a esté cause que plusieurs se fondans sur le restablissement fait par Charles le Grand fils de Pepin, de la police alterée, ou plustost du tout corrōpuë des Gaules, ont aussi voulu dire & maintenir que ce fut luy qui institua les Pairs en l'ordre que depuis on les a considerez, & qui authorisa leur puissance. Mais ceux qui parlent ainsi, ne voyent pas en quelles absurditez ils tombent, comme ainsi soit que nul Duc de ceux qui sont nommez en la societé des Pairs estoit en nature du temps du fils de Pepin, & que la ceremonie du sacre se faisoit indifferément ores en vn lieu, & tantost en vn autre, & par diuers Euesques, & assistans plus d'estrangers que de Gaulois, cōme aussi ces Princes leur estoyēt plus fauorables. Et m'asseure que si les Pairs & pairries eussent esté instituez par Charles le Grand, il n'eut oublié d'en faire mention en ses loix, aussi bien qu'il a fait des autres ayans iurisdiction tant en sa court que par ses seigneuries, & tant lais, que Ecclesiastiques: & n'eut laissé en arriere les deuoirs, droits, libertez, priuileges, & immunitez des Pairs ses assesseurs, non plus qu'il a fait des Comtes, Auoyers, & autres qui sous luy auoyent charge de la police.

Combien faillēt ceux qui dient que Charlemaigne institua les Pairs.

Et bien que les Pairs de Gaule (ou de France) puissent estre nommez Patrices à la façon des Romains, & depuis des Grecs tenans l'Empire, si est-ce que le nō de Pair emporte plus que de Patrice: car bien que Patrice soit dit cōme pere, & tuteur de la republique, & que ce deuoir apartiēne à noz Pairs, si est-ce que les Patrices ne s'esgaloyēt entre eux en authorité, & n'estoyēt ainsi hereditaires que depuis ils ont esté en Gaule: ioint que si cela auoit lieu, encore trouuerons nous que l'institution des Pairs seroit plus ancienne, & que les Carlouinges & que les Merouinges, & tirée de la premiere police des Gauloys, de laquelle opinion sont, & Robert Cenalis digne Euesque d'Auranche, & Estiēne Pasquier Aduocat en la court, qui l'ont (peut estre) tiré d'vn Pierre Gilles assez diligent recercheur pour vn homme de son temps: l'aduis desquels me plaist beaucoup plus que de ceux qui l'attribuent à Charles le Grand, lequel n'y pensa de sa vie.

Comme le nom de Patrice peut conuenir aux Pairs.

Robert Cenalis en son histoire Gauloise.

Estienne Pasquier en ses recerches.

Mais reuenans au mot de Patrice, bien que ce fut vn tiltre d'honneur & personnel, si est-ce qu'il n'estoit hereditaire, & ne touchoit si auant à la dignité & grandeur esgale aux Princes, comme fait le droit de Pairrie. Car nous auons monstré cy dessus que le Comte de Vermandois Hebert second du nom fut fait Patrice, & affranchy de l'obeissance qu'il deuoit à Hue le Grād à cause de son Duché de France: & neantmoins il n'est encore parlé de cest establissement hereditaire de Pairs, qui me fait dire qu'il fut receu au conseil priué du Roy, auquel estoit enroollé, qui ne fut libre de toute suiection, & vasselage, fors que de l'authorité souueraine du Monarque: & en somme la continuelle lecture de l'histoire nous a fait aprendre que ces Patriciats s'estendoyent non seulement sur ceux qui assistoyent aux Roys, & iugeoyent auec eux, ains encore sur ceux qui auoyent le maniement des Prouinces: & pour ce les Roys des deux Bourgoignes, & les Ducs d'Aquitaine, quoy que non suiets au Roy François, portoyent le nom de Patrices: & la Gaule auoit ses Patrices, lesquels portoyent encore ce tiltre pour le ranc qu'ils auoyēt tenu lors que les Romains commandoyent en Gaule. D'où, direz vous, est-ce donc que les Pairs ont pris leur origine? est-ce pas de l'ancienne pratique des Gaulois, auant

Hebert fait Patrice.

Diuers Patrices en Gaule.

que les François les assuiettissent: lesquels souloyent auoir douze hommes (suyuant le nombre des Prouinces) les plus segnalez en vertu & sçauoir, deputez pour faire droit à chascun, & constituer d'eux comme vn Senat ayant puissance souueraine sur le peuple.

Ancienne police des Gaulois.

Cecy peut auoir donné quelque argument à Hue Capet, qui estant naturel Gaulois (ainsi que dit est) n'est possible que ignorast la façon de faire de ses ancestres: veu mesmement que & és enuirons du Loire & outre iceluy, les Loys anciennes auoyent effort, & que les premieres constitutions estoyent tenuës en leur entier: non pourtant y eut-il encore de son temps tel reiglement que les choses fussent en cest estat que depuis on les a veuës: d'autant que le nombre n'estoit pareil, & que les personnes & lieux n'estoyent limitez & choisis ainsi que depuis il en est aduenu sous ses successeurs Roys de Gaule, ainsi que nous dirons parlans des Pairs Ecclesiastiques. Ie diray donc, (pour m'arrester à l'opinion touchant les Patrices alleguée par le docte seigneur René Chopin) que comme ces Ducs & Comtes, lesquels iadis tenoyent les Prouinces comme gouuerneurs, fussent honnorez du tiltre de Patrices, & que sous le droit & priuileges de tels ils les regissent, lors que leurs terres leur furent faites propres & hereditaires, ils se conseruerent ceste preeminence, & l'a laisserent à leur posterité: & pource furent-ils appellez Princes, ou Primats, ou pour discerner les fiefs on inuenta ce nom de Pairs, non comme ayans rien de pair ou esgal à la majesté royale, ains pour estre eux tous esgaulx en authorité.

René Chopin liure 3. du Domaine.

Aussi ces Pairs qui ont porté ce nom depuis Hue Capet, n'ont point eu, & n'ont encore à present autre droits, authorité, & prerogatiues que auoyẽt les Procerez ou Princes, qui viuoyẽt sous Charles le Simple, sous lequel (cõme i'ay monstré) les Duchez & Comtez furẽt faits hereditaires: & lesquels iouïssans d'vn mesme droit, auoyẽt aussi esgale puissance quãt à ce pourquoy ils sont instituez, biẽ qu'il y eut les vns qui precedoyẽt les autres lesquels faisoyent seulement hõmage au Roy, & ne recognoissoyẽt autre que la courõne, estãs les assesseurs & cõseillers des Roys, les chefs du cõseil, & les premiers appellez aux sacres & ceremonies des couronnemẽts, & és assemblées generales des estats du Royaume.

Pourquoy les Pairs sont ainsi appellez. Quelle l'authorité des Pairs.

Il est vray que sous Capet, les Princes militaires, ou Princes laiz ne correspondoyẽt en nõbre de ceux qui estoyẽt sous Charles le Simple, cõme aussi la chose n'en estoit encore si asseurée: d'autãt q̃ & du viuant du Simple, & sous Louys d'Outremer & Lothaire, il y auoit sept Pairs lais, portãs les nõms de Ducs, Marquis, ou Comtes suyuãt les Prouinces sur lesquelles ils cõmandoyent. Et tels furẽt les Cõtes Baudoüin, & Arnoul de Flandres: Hebert Comte non seulemẽt de Vermãdoys, ains de Troyes & de Meaux, c'est à dire Champaigne & de Brie: puis Raymond qui fut nommé Marquis de Gothie, & depuis Comte de sainct Gilles: & d'autant que sous le mot de Gothie la cité de Thoulouse estoit comprise: ces Princes Pairs Gothiens perdans le tiltre de Marquis, ou chefs de frontiere, furent appellez Comtes de Thoulouse.

Nõbre ancien des Pairs lays.

Et quant aux Ducs qui pour lors estoyent Pairs lais, les premiers furent Richard, Raoul, & Hugues de Bourgoigne: d'Aquitaine les deux Guillaumes: Rou, Guillaume & Richard de Normandie: & le septiéme Duc Pair estoit le Duc de France Hue le Grand, & Hue Capet son fils: lesquels, comme estans Comtes de Paris ville capitale du Duché ancien de France, estoyent aussi ayans le premier lieu, & la preseance entre ces Pairs militaires: d'autant que & le nom & le lieu sur lequel ils commandoyent, sembloyent requerir ce ranc, ioint que lors ceste maison tenoit, & les Roys, & la volonté des Princes en sa puissance: & pource aussi que leur seigneurie auoit beaucoup plus d'estendue que pas vn autre: entant que (comme nous auons dit cy dessus) la Seine & le Loire, & la Picardie, & Normandie estoyent les limites de leur iurisdiction.

Duc de France iadis premier pair.

Mais quand Hue Capet vint à la couronne, ce Duché fut incorporé à icelle, de laquelle long temps au parauant il auoit esté desmembré, & par mesme moyen le nombre de sept fut reduit à six Pairs laiz, ausquels Capet laissa iouïr des mesmes droits qu'au parauant: ce qui a esté cause que plusieurs ont creu que Capet fut celuy d'entre les Roys qui le premier feit hereditaires les Duchez, & Comtez qui au parauant n'estoyent que charges, auec l'vsufruit du reuenu des Prouinces: mais combien cela est vray, nous l'auons monstré cy dessus si clerement, qu'il est impossible d'en faire doubte ny scrupule quelconque. Par ainsi nous voyons que l'institution des Pairs bien qu'aye receu authorité sous Capet, si est-ce que son origine est de plus long temps & l'erection dés le regne des Carlouinges.

Pairs lays quand reduits au nombre de six.

louinges, ſ'entens quant aux Lays veu que le nom de Pairs ne fut attribué à autres qu'à ceux qui eſtoyent lors du Simple nommez & Patrices & Princes, & receus au conſeil des Roys de Gaule duquel ils eſtoyent hommes liges. Et c'eſt la cauſe pour laquelle les Ducs de Bretaigne n'ont point eſté nombrez parmy les Pairs, d'autant qu'vn fort long temps ils ont eſté vaſſaulx & hommes des Ducs de Normandie, eux n'eſtans que Comtes: ou (ſi nous voulons ſuyure l'hiſtoire Bretonne) pource que portans le tiltre de royaulté, ils ne vouloyent ſe ſouſmetre à puiſſance quelconque: ou (ce qui eſt le plus vray) d'autant que lors de ceſte erectiõ, ces Princes Bretons eſtoyẽt tellement affligez par guerres inteſtines & ciuiles, quils n'auoyent preſque moïen de ſe preualoir de leur puiſſance, ioint ou qu'ils eſtoyent chaſſez par autruy de leur païs, ou qu'ils ſ'en dechaſſoyent l'vn l'autre. Et lors qu'ils ſe veirent reſtablis en leurs droits, libertez & ſeigneurie, ils ſ'emanciperent auſſi de l'ancienne ſuiection des Roys de France, deſquels ils ne voulurent onc ſe confeſſer beneficiaires ny ſuiets, iuſqu'à ce que Pierre, ſur-nommé Mauclerc, iſſu de la maiſon & famille de Dreux, eſtãt fait Duc de Bretaigne feit hommage au Roy ſainct Louys, ainſi que i'eſpere vous deduire en ſon lieu. Ainſi voyez vous que les ſix premiers Princes qui de gouuerneurs deuindrent hereditaires, furent auſſi ceux leſquels obligez aux Roys du ſeul hommage de la bouche, porterent le nom de Pairs, & en ont laiſſé le tiltre & autorité à leurs hoirs maſles, d'autant que de droit la Pairrie ne receut au commencement les femmes, bien que depuis il ayt eſté autrement pratiqué en l'an mil troys cens quinze, que Mathilde Comteſſe d'Artois, aſſiſta comme Pair au iugement contre Robert Comte de Flandres & y dit ſon aduis cõme les autres pairs de France, le Roy preſideant en ceſte cauſe, d'autant que le Comte d'Artois auoit eſté honnoré du tiltre de Pair par le Roy Philippe le Bel, l'an mil deux cens nonante & troys au moys de Feurier: & l'an mil deux cens cinquante Ieanne fille du Comte de Thoulouſe fut receuë au ſerment de ſon hommage comme Pair & Comteſſe de Thoulouſe: comme auſſi feirent Ieanne & Marguerite filles de Baudoüin Comte de Flandres, l'vne l'an de grace mil deux cens dix, & l'autre l'an mil deux cens quarante & quatre. Ce qui faict paroiſtre de ce que i'ay dit cy deſſus qu'il y a grande difference du droit de Pairrie, à celuy de Patriciat, ceſtuy eſtant ſimplement perſonel & honoraire, ſans qu'il vint à la poſterité: là où le droit de Pairrie eſt ioint à la ſeigneurie, & par conſequent tombe ſur la poſterité, & eſt faict hereditaire: & voila quant aux Pairs lays ou militaires, tout ce que i'en ay peu recueillir, & que ie veux vous en diſcourir, m'eſtant aduis que cecy ſuffira pour contenter les amys & de verité & de briefueté, deux propres ornements de l'hiſtoire: ne voulant entrer plus auant ſur le propos des heritages des Pairries, ny ſur le droit des preſeances, pour ſeulement vous dire ce mot, que comme la loy de l'erection eſt muette, l'eſtabliſſement des Pairs auſſi depend (depuis quelque temps) de la ſeule volonté du Souuerain. Ie dis depuis quelque temps, d'autant que tant qu'il y a eu des Ducs & Comtes premiers & hereditaires, les Roys n'ont point diſpoſé des lieux ny des preſeances, la choſe eſtant deja limitée: mais ceſſans ces ſeigneuries, & les hoirs y deffaillans, les Roys ont auſſi mis qui bon leur a ſemblé, en la place: ce qui a ſeruy de grands arguments de querelles entre les Princes, les vns ſ'aidans de ce qu'ils repreſentent, & les autres de leur ſang, comme eſtans Princes de la couronne: & les autres mettans en auant l'antiquité & le temps qu'ils ont eſté appellez à la dignité de Pairrie. Et de cecy ſe fuſſent preualu aucuns Princes pourſuyuans l'antiquité de leur Pairrie ſur la preſeance en la Pairrie, à cauſe de la repreſentation & de l'antiquité, n'eſtoit qu'ils ſuyuent ce qu'à preſent ils repreſentent, & non ce que repreſentoyent leurs anceſtres. Et que ce ſoit à la volonté des Roys de faire Pairs qui bon leur ſemble, on le peut aiſement prouuer & par ce qui en eſt pratiqué à preſent, & par l'erection du pays de Berry & Auuerge en Pairrie, en l'an de noſtre ſalut mil troys cents ſoixante, au moys d'Octobre, & par les patentes du Roy Iean, eſquelles ſont ces mots: & auec le tiltre de Duc, adiouſtans honneur ſur honneur, nous l'auons faict Pair de France: ordonnans que tant qu'il viura & ſes hoirs maſles iſſus de legitime mariage, apres ſa mort ſoyent dicts Ducs de Berry & d'Auuergne & Pairs de France, & iouyſſent de tous droits & prerogatiues qui ſont faicts & octroyez aux Ducs & aux Pairs de France. Et ſur ce propos, le Seigneur

Pourquoy les Ducs de Bretaigne ne ſont pairs de France.

Femmes receues au droit de Pairrie & pourquoy.

Difference entre Pair & Patrice.

L'Erection des Pairs depend de la volonté des Roys.

Dequoy ſ'aident ceux qui diſputent la preſeance.

Berry erigé en pairrie l'an mil troys cens ſoixante, mais pour les ſeuls maſles.

Troys genres d'erection de Pairrie.

Chopin faict trois sortes de genres d'erection de Pairrie : Quelques fois (dit-il) on la fait & institué pour le seul esgard & faueur de celuy qui en fait la requeste : quelquefois l'erection s'estend simplement sur les hoirs masles, & le troisiéme genre est celle consideration qui comprend toute sorte de hoirs: mais quant à moy, i'estime que suyuant la premiere erection de ceste dignité hereditaire, les seuls hoirs masles y ont esté receus, & que les femelles n'y sont venuës que de grace, & par priuilege. Et quant au fait & droit de Pairrie ottroyé aux Pairs Ecclesiastiques, ie n'en ay rien encore leu qui soit asseuré, mais ie ne peux, & ne dois accepter (si ie ne veux faillir) que les Prelats qui à present sont honnorez du tiltre de Pairs, le fussent pour lors, ne qu'ils fussent appellez aux sacres des Roys auec plus de prerogatiue que les autres. Car nous auons monstré cy deuant qu'en la premiere famille des Roys, le sacre n'estoit pratiqué comme il est ores: non que ie vueille dire, qu'il n'y eut quelque ceremonie & onction (afin de n'oster la foy du miracle de la saincte Ampoule) mais n'estoit faite par Euesques certains, & l'authorité n'en estoit seulement permise au Metropolitain de Rheims, qui pour ce droit de sacrer les Roys, est à present le chef des Pairs Ecclesiastiques. Or considerons les premiers sacres desquels est faite mention en noz Roys de Gaule, & verrons que les Carlouinges ont esté les premiers sur lesquels on a pratiqué (ainsi que dit est) ceste ceremonie : & neantmoins Pepin & ses enfans furent oincts, sacrez & couronnez par les Papes: & Charles le Chauue fut sacré à Orleans par Granelon Archeuesque de Sens (duquel on dit qu'a pris fondemēt le suiet de ce qu'on dit de Ganelon contre les Pairs de France, à cause que cestuy trahit le Roy Charles le Chauue son seigneur & maistre) sans qu'il soit faite aucune mention de l'Archeuesque de Rheims ny de sa prerogatiue à faire ceste ceremonie. Les bastards de Louys le Begue furēt sacrez par Auguste Archeuesque de Sens, en l'Eglise de l'Abbaye de Ferrieres: & Eude receut sacre & couronne par l'Archeuesque de Sens, qui pour lors auoit droit de Primatie en Gaule : & de ce mesme temps, les Bourguignons ayans appellé (ainsi que dit a esté) Guy Roy d'Italie pour estre Roy en Gaule, le feirent sacrer & couronner à Langres par Gerlon Euesque dudit lieu. Et bien que Raoul Duc de Bourgoigne ayt esté sacré par l'Archeuesque de Rheims, si est-ce que ce fut ailleurs qu'en l'Eglise de Rheims, à sçauoir à Soissons, & Louys d'Outre-mer à Compiegne. Et bien que nous ayons veu cy dessus que Charles le Chauue se feit sacrer & couronner Empereur par Hincmar Archeuesque de Rheims, si est-ce que l'Archeuesque s'excusa de ce qu'il entreprenoit de ce faire en la Prouince de Treues, & au preiudice de l'Archeuesque dudit lieu, & ne s'attribua aucunement la prerogatiue de ce sacre. Et ce qu'il en feit fut plus pour gratifier aux Euesques suffragans du Primat de Treues, que pour droit qu'il y pretendoit, quoy qu'il eut à sacrer vn Empereur qui estoit Roy de France, d'autant que c'estoit en la iurisdiction du susdit Archeuesque de Treues : pour monstrer que le droit de sacrer les Roys n'est de si long temps conferé à l'Archeuesque de Rheims, qu'il le faille aller querir iusqu'au temps de Clouis premier Roy Chrestien des Franc-Gaulois. Et d'autant que les seigneurs Archeuesques de Rheims s'arment de certaines bulles des Papes Hormisde qui viuoit l'an cinq cens seize, & Victor second, qui seoit à Rome l'an mille cinquante & quatre, lesquelles n'accordent point à l'effect : d'autant que ce n'est au Pape à donner ceste prerogatiue aux Archeuesques, ains au Roy, ainsi que le seigneur du Tillet preuue auoir esté fait & prattiqué au sacre, & couronnement du Roy Philippe premier du nom, fils de Henry premier, l'an mil cinquāte & neuf, & le trente & deuxiéme du regne du susdit Henry, de la forme duquel sacre nous parlerons en son lieu : car bien que Hugues Archeuesque de Bezançon, & Ermenfroy Euesque de Syon, Legats du Pape, assistassent à ce sacre: si est-ce qu'il fut dit & declairé que le consentement du Pape n'estoit requis en cest affaire, mais que seulement les Legats y assistoyent, & estoyent admis par honneur & amitié, & non pour aucune recognoissance. Et au reste c'est simplicité que d'alleguer la bulle d'Ormisde, qui viuoit du temps de Childebert fils de Clouis, car si elle auoit lieu, on trouueroit aussi quelques sacres faits à Rheims, & par les Archeuesques de Rheims, en la ligne des Merouinges, ce qui toutesfois n'est tesmoigné de personne : & quant à la Bulle de Victor, ie l'accorde & reçois sous la forme sus-ditte, que l'Archeuesque n'auoit

Incertain quand les Euesques Pairs furēt instituez.

Premiers sacres par quels Euesques faits.

Hincmar Archeuesque de Rheims ne s'attribue le droit de sacrer les Roys.

Bulles pour les Archeuesques de Rheīs pour le fait du sacre.

Le Pape n'a que voir au sacre des Roys pour y rien confirmer.

n'auoit aucun affaire d'aueu du Pape en chose qui dependoit absoluëment de la volonté du Roy, & non d'autres, que par souffrance. En somme pour n'aller tant à l'entour du pot, il faut dire que quand il y auroit cent bulles, si est-ce que la premiere ratification de ce droit du sacre octroyé à l'Archeuesque de Rheims sans que i'y voye le tiltre de Pairrie, fut l'an de nostre salut Mil cens septante & neuf par Louys le Ieune faisant sacrer son fils Philippe Auguste. Et par ce moyen ce Roy vuida le different qui auoit esté entre les Archeuesques de Sens, & de Rheims sur le sacre de Louys le Gros, auquel celuy de Sens faisoit ce que le Roy luy commanda, & celuy de Rheims mettoit en ieu la sus-dite bulle du Pape Victor, de laquelle le conseil ne tint aucun compte, comme faisant contre les libertez de ce Royaume. Et donna le Roy susdit Louys le ieune ceste autorité à l'Archeuesque Guillaume Cardinal du tiltre de saincte Sabine & à ses successeurs à iamais à cause que ce Cardinal estoit frere de la Royne Alix espouse du Roy: du temps duquel i'ose dire que furent creéz aussi les Pairs Ecclesiastiques, d'autant que (comme nous monstrerons en son lieu) és premiers sacres des Enfans successeurs de Capet, il y auoit vn diuers ordre quant au fait des prelats, que celuy qu'on obserue à present: ioint qu'il est aisé à prouuer que les tiltres de Ducs & Comtes que les Euesques Pairs ont maintenant, ne leur estoyent encore communiquez lors que Capet vint à la couronne. D'autant que nous auons veu cy dessus que les Comtes de Vermandoys tenoyent la cité & Comté de Laon, & que depuis d'autres en furent inuestis que l'Euesque: & quant à Rheims, nous auons monstré que Louys d'Outre-mer donna le Comté dudit lieu à son grand amy Artolde Archeuesque, auec le droit de faire battre monnoye, sans que toutefois il soit parlé aucunement de Pairrie, ou erection de dignité Patriciale sous ce tiltre de Comté. Et quant à Beauuais il est certain que long temps apres Capet, le Comté fut incorporé auec l'Eueschè, en eschange du Comté de Sancerre: ce qui nous fait conclure que l'inuention & erection des Pairs ecclesiastiques est encor beaucoup plus moderne que celle des Lays, & militaires. Mais quiconque en ayt esté l'autheur, il le faut confesser homme & bon catholique & fort prudent puis que auec vn si ferme fondement il a estably l'estat & police du Royaume, dónant lieu (ainsi que faisoyét les anciens Gauloys à leurs Druides, & aux douze chefs des Prouinces) aux Ecclesiastiques au siege premier & principal du Royaume, & en celle ceremonie qui porte la face de la confirmation du Prince faite par toute la multitude des suiets laquelle est representee par ces Pairs tant Lais, ou militaires, que ecclesiastiques. Et a fait ce sage inuenteur deux choses segnalées en cecy, d'autant que par là il a rendu la maiesté Royale & plus Auguste & plus sacre & redoutable, & donné plus d'autorité à l'estat ecclesiastique, ou plustost l'a maintenu en ses droits anciens, d'autant que (comme nous auons dit) dés la premiere erection de la monarchie Gauloise les prelats ont esté appellez aux affaires, & par leurs mains ont passé les choses de plus grande consequence. Affin donc que la grandeur, & auancement des Euesques donnast plus de maiesté à leur vocation, & feit reuerer la religion au peuple, on adiousta aux pairs Lays, les pairs ecclesiastiques: de sorte que les Euesques lesquels estoyent pour lors les plus fauorits en court & agreables aux Roys, emporterent le tiltre de Pairs sous le nom de Ducs & Comtes, ainsi que les pairs militaires iouyssans de pareils droits, honneurs & prerogatiues, & ayans vne mesme autorité pour le vuidange des causes lesquelles se depeschoient iadis en la court souueraine des Pairs. Quoy qu'il en soit, ou bien posé le cas qu'on aye voulu imiter la façon de faire de l'Empereur des germains quant à son election, ou qu'on aye suiuy (ce qui est le plus vraisemblable) l'anciene police des Gaulois, si est-il chose asseuree que Louys le Ieune & non pas Philippe le Bel (ainsi que d'aucuns ont pensé) fut celuy qui ordonna le nombre des pairs Euesques & qui establit que l'Archeuesque de Rheims fut celuy qui pour l'aduenir sacreroit & couronneroit les Rois: & que le sacré fut fait à Rheims & non ailleurs: d'où aduint que lors que les Anglois tenoyent Rheims du temps de Charles septiesme comme il ne fut loisible au Roy d'entrer en ceste ville, il fallut aussi (pour n'abolir la loy du Ieune) que le Roy differast le sacre iusqu'à ce que à main armee, conduit par la pucelle il alla à Rheims, & y fut sacré suyuant la coustume. Ce fut aussi Louys le Ieune celuy qui assigna à chascun pair son lieu, & ordonna les preseances, & le degré que chascun deuoit tenir en la ceremonie des sacre & couron-

En quel temps fut faite l'ordonnance pour l'Archeueſché de Rheims pour le sacre des Rois.

En faueur de qui fut estably à Rheims le sacre.

L'ordre des pairs iadis autre qu'à present.

Quand fut ce que Rheims fut donee à l'Archeuesque.

Quel bien porte au Royaume l'erection des Pairs.

Pourquoy y a eu des Euesques pairs.

Louys le ieune feit la Loy du sacre pour estre fait à Reims.

Surseance du sacre sous Charles. 7. & pourquoy.

nement des Roys, & autres actes publics, où il faut que les Pairs assistent: tellement que par là vous voyez que sous Capet & son fils, voire & plus de cinquante ans apres; bien que les Euesques se trouuassent aux sacres, si est-ce que non sous telle majesté qu'à present; n'y ayant de Pairs establis (comme dit est) que les six militaires. D'auantage fault encore obseruer qu'entre les Pairs Ecclesiastiques ceux là d'entre les Euesques y sont paruenus, lesquels auoyent leurs sieges és Prouinces & regions tenuës par Charles le Simple & ses enfans, lesquelles seules leur restoyent de leur domaine, & estoyent dites citez royales, où les Rois auoyent leur retraite & leur demeure: d'autant que ces Roys ne iouïrent onc de Paris capitale du Royaume, laquelle estoit detenuë par les Ducs de France: là où Laon, Compiegne, Noyon, Langres, Chaalons, & Beauuais, estoyent sous la main des Rois sus-nommez, veu qu'il appert que Langres fut recouuert & mis sous la main du Roy Louys d'Outremer apres la mort du Roy Raoul Duc de Bourgoigne: aussi a lon veu que de pas vne cité qui fut sous la main d'autre Prince que du Roy, on n'a point fait Pairrie, & les Euesques n'ont point esté appellez à ceste dignité, d'autant que les Princes proprietaires n'eussent voulu perdre leur droit és villes, desquelles ces Euesques Pairs ont esté creés & Ducs & Comtes. Et voila quant à ce que i'ay peu recueillir de diuers bons & fideles autheurs touchant l'erection des Pairs, de la cause de leur nom, du temps de leur institution & de l'authorité que leur donne ce tiltre si honorable: sans que pour cela (comme i'ay dit) ie pretende en sorte quelconque diminuer la foy, ny oster la veritable opinion, & persuasion que les Gaulois ont de la saincte Ampoule de Rheims: car iaçoit que (comme i'ay dit cy dessus) les Archeuesques de Rheims ne feissent le sacre, & que la ceremonie ne se celebrast à Rheims, si n'est-il pas à croire que les Rois Chrestiens sçachans la verité du miracle de l'Ampoule, le mesprisassent: car s'ils l'eussent fait, à peine leurs successeurs se fussent aduisez d'en vser, mais suyuans la trace de leurs maieurs, ils voulurent donner plus de maiesté à la chose, instituans & certains ministres de ce sacre, & certain lieu, auquel il fut celebré auec toutes les ceremonies requises, & desquelles (peut-estre) nous parlerons ailleurs plus à loisir. Mais auant que passer outre, il faut vuider d'autres points qui touchent aux Pairries, en consideration des Princes du sang de France, & pour leur preeminence, encore que leurs seigneuries ne soyent erigees en Pairrie, afin que ceux qui d'entre les estrangers lyront ceste histoire, sçachent & voyent quelle est la maiesté de ceux qui ont l'honneur que d'estre du sang des Rois de ce Royaume: desquels les Rois ont esté si soigneux que de leur auoir deffendu plusieurs choses loisibles aux bons cheualiers pour la seule cōsideration qu'ils vouloient conseruer le sang Royal, afin que luy defaillant, la couronne ne vint tomber en main & lignee estrangere. Nul de ceux qui sçauent la loy & l'histoire, ignore quel fut iadis l'vsage des tournois, & auec quel appareil on les dressoit, les massacres qui s'y faisoient, & ce nonobstant comme ils estoyent receuz par toute l'Europe: mais les Rois de France, pouruoyans à la posterité de leur sang, ne voulurent onc accorder que leurs fils, freres, & cousins, aptes à succeder, allassent faire fait d'armes en ces assemblees: ainsi qu'on peut lyre du Roy Philippes Auguste, lequel feit iurer à ses fils Louys de France aisné, & Philippe de France puisnay, & Comte de Boloigne, qu'ils n'iroyent à Tournoy quelconque pour y acquerir pris, afin que par leur mort, le sang de France ne vint à defaillir, & est daté ce serment de l'an mil deux cens neuf, au mois de May: qui est vne consequence pour le reste des Princes du sang, la mort desquels seroit autant de diminution pour la couronne, laquelle ne fut onc tant respectee sous ligne aucune des Rois que sous celle de Capet: d'autant que les Merouinges pour peu d'occasion faisoyent punir de mort les Princes du sang, ayans commis quelque faulte, tesmoing Chranne & autres, desquels on faisoit non plus de compte que du plus simple d'entre le peuple: & en la race des Carlouinges, on sçait quelles ont esté les poursuites & supplices executez sur les Princes du sang: là où sous tout tant qu'il y a eu de Rois du sang issu de Capet, vous n'en trouuez vn seul executé par iustice, ny condamné que par contumace. Car bien qu'aucuns, & iceux sçauans hommes ayent mis ce Gilles de Raix Mareschal de France entre les Princes du sang de Dreux, qui fut bruslé à Nantes l'an 1440. si n'en fut-il onc: non plus que le Baron de Comtenay deffunct de nostre temps à Paris n'estoit du sang des Comtes de Comtenay: & quand à Iean Duc d'Alençon, quoy que pour ses fautes fut iugé à mort, si est-ce que sa

De quel pays pris les Pairs Ecclesiastiques & pourquoy.

Le miracle de la saincte Ampoule ne depend de l'erection des Pairs.

Cōsideration sur les Princes du sang.

Vsage ancien des Tournois permis par la Loy.

Philippe Auguste deffend aux Princes du sāg d'aller armez aux Tournois & pourquoy.

Le sang Royal peu respecté sous les Rois Merouinges, & Carlouinges.

Au sang de Capet nul Prince du sang executé par iustice.

que sa sentence fut mise à neant, d'autant que noz Roys ont estimé le sang estre si precieux, & l'exemple de l'espandre si dangereux, qu'ils ont mieux aymé souffrir quelque ieunesse, & oubly de leurs parés, que d'vser d'vne pareille seuerité (ie ne l'ose appeller cruauté à cause que la iustice semble le deffendre) de laquelle on vse en Angleterre, & ailleurs sans nul respect ny du sang, ny du nom de Prince de la couronne. Outre ces prerogatiues ils en ont d'autres, partie desquelles nous dirons puis que nous en sommes là dessus: & d'autant que cy dessus il a esté faite métion du droit des pairries & de l'autorité des enfans Royaux entrans en icelles, nous auons aussi laissé vn poinct indecis & faut que le sieur du Tillet nous aide à vuider ce different, qu'il dit auoir esté laissé indecis sous le regne de Charles septiéme l'an de nostre seigneur mil quatre cés cinquáte & huit le vingtiesme d'Auril, mais il le vuide lors qu'il met en auant que il n'y a raison aucune qui puisse denier que les Princes du sang non Pairs ne doiuét iouïr demesme prerogatiue que les Pairs de France en iugement de leur personne & estat, puis qu'ils naissent de droit conseillers du Roy en son parlement: comme ainsi soit que les Pairs n'ont rien d'auantage & ne sont que Conseillers en la susdicte court souueraine. Aioustant à cecy que la pairrie de soy & en quelque sorte qu'on la vueille considerer, & quelque debat qu'on en ayt eu, est moindre en qualité que la principauté, si ce n'est pour l'esgard des sacres & ceremonie des couronnements des Roys: & pource conclud-il qu'on doit vser de mesmes sollennitez és instructions & iugemés de Messieurs les Princes du sang non Pairs, que des Pairs, s'il est ainsi que ces Princes le requierent, Et pour monstrer encor quelle preéminence ont les Princes du sang: il adiouste que celuy d'entre eux qui est le plus proche de la couronne, sans estre fils de Roy regnant, à cause qu'il est la seconde personne de France (le Roy & ses enfans faisans la premiere) peut par octroy du Roy creér des mestiers es villes où il y a maistres iurez, auec autres prerogatiues, & preéminences permises, & octroyeés aux secondes personnes de France: & de cecy est donnée preuue par la declaration sur ce donnée l'an Mil cinq cens quatorze le dix septiéme de septembre par le Roy Louys douziesme, à Monsieur François Duc de Valois & de Bretaigne, & depuis Roy, d'autant que le susdict Roy Louys auoit iouy d'vn pareil priuilege lors qu'il n'estoit que Duc d'Orleans pour representer la seconde personne de France. D'auantage les Princes du sang non Pairs peuuent preceder tout Duc, Marquis & Comte Pairs de France en tout lieu fors en la court desdicts Pairs, où par la loy de ce Royaume on n'a aucun esgard au sang, ains à la seule Pairrie & ordre d'icelle & suyuant la qualité de la Pairrie qui est par le Pair representée: en quoy faut considerer que hors le iugement fait par les pairs, les derniers Princes du sang precedent au parlement mesme les Pairs non Princes pour le seul droit qu'ils ont de naissance. Et pource ay-ie dit qu'ils naissent Conseillers en la court de Parlement, où ils ont voix deliberatiue és causes qui se vuident en leur presence, & à huys ouuerts, mais en celles qui sont vuidées à huys clos ils n'y ont que voir, d'autant qu'ils n'ont presté sermét quelconque au Parlement. Au reste iadis lors que le pays fut en diuision, plusieurs vsurperét le nó de Prince, mais depuis que la couronne a eu recouuert sa splendeur, & l'obeissance qui luy auoit esté deniée, le mot de *Princeps*, qui signifie premier chef, n'a esté entendu d'autres en ce Royaume que de ceux qui sont issus du sang, & sont capables du premier chef, c'est à dire de la couronne, là où les autres qui sont issus de maisons estrangeres, quoy que souueraines faut que auec le nom de Prince y est adionction des maisons d'où ils descendent: & pour parler au vray, d'autant qu'en France n'y a qu'vne seule souueraineté, il n'est aussi loisible qu'aucun y porte le nom de Prince, s'yl n'est issu de Princes: d'autant qu'il n'y a lettre ny priuilege royal, ny erection de seigneuries en tiltre de Duchez, Marquisats, Comtez & Principautez qui sceussent les engendrer pour Princes, s'ils ne l'estoyent de race & de naissance. Non pourtant y a il des principautez qui sont dignitez feodales inferieures à celles des Comtes, lesquelles ne font rien sur ce propos: qui est cause que sans nulle consideration du priuilege des Princes du sang, on a de nostre temps erigé de nouuelles principautez pour ceux qui sont Princes de naissance & lesquelles erections leur sont plus preiudiciables que ne leur donnent d'honneur & authorité: d'autant que elles leur font accidentaire ce qui leur est naturel, & leur font acquerir vn droict par grace des Roys que sans cela ils eussent par la preéminence

Le sieur du Tillet en ses memoires.

Princes du sang non pairs, esgaux aux Pairs en prerogatiue.

Quels Princes ont le nom de seconde personne de France.

Presseance des Princes deuát tout duc & Comte.

Princes du sang nais Conseillers en la court.

Le nom de Prince à qui est deu en France.

Nulle lettre peut faire vn seigneur Prince s'il ne l'est de sang.

Maisons des Princes du sang ne doiuét estre erigées en Principauté & pour quoy.

du sang duquel ils descendét: lequel, & non leurs terres & seigneuries les aggrandit, & rend honnorez, d'autant que les Princes de la couronne honnorent les lieux plustost que de prendre rien de lustre des places qui leur sont données, soit en seigneurie ou en la seance du Parlement. La plus part de ces considerations ay-ie recueilly des memoires de feu monsieur le Greffier du Tillet pour les sçauoir & tresdoctes, & veritables, comme venans de la main d'vn des plus rares hommes de nostre siecle, & lequel entendoit (i'ose dire) le mieux les affaires du Royaume, que autre de sa robe: & ay laissé plusieurs choses par luy mises en auant pour euiter prolixité, cecy suffisant pour la iustification de mon dire, à sçauoir que ce fut sous Capet que commença le vray reiglement de la police de la couronne de France, & que ses successeurs l'ont conduit à sa perfection. Mais reuenans à noz Pairs, puis que nous en auons veu l'origine & institution, & quel nombre en a esté creé, & à combien de diuerses foys, & comme Artolde fut fait Comte de Rheims par Louys d'Outre-mer, & depuis l'Archeuesque Guillaume Cardinal fut honnoré du tiltre de Duc par son neueu Philippe Auguste: que Eude Comte de Champaigne donna à Roger Euesque de Beauuais le Comté de Beauuaisy l'an mille quinze, & Hugues Duc de Bourgoigne en l'an mille cent nonante donna le Comté de Langres à Gaultier Euesque d'icelle cité: ie n'ay trouué rien de Noyon, bien que cest Euesché fut auparauát à sainct Quentin par sainct Medard transporté à Noyon l'an 535. qui me fait penser que pour auoir esté cité Royale (comme cy dessus a esté dit) elle fut aussi erigée en Pairrie. Or d'autant que plusieurs font mention de la court des Pairs, & de leur souueraine puissance, laquelle ie n'estime estre autre que l'ancien conseil des Roys & celles sainctes assemblées des premiers Parlements qui se tenoyent certaines foys & saisons tous les ans, lesquelles depuis furent (les affaires multiplians) diuisées en ceste court souueraine des douze Pairs, en laquelle le Roy presidoit, & au grand conseil, ou Parlement ambulatoire, lequel seruoit à vuider les causes particulieres, & les doleances du peuple, & les appeaux interiettez és Bailliages, & autres sieges subalternes: tellement que la forme que nous auons auiourd'huy de proceder en ces choses est du tout alterée, & confuse, & y seroit necessaire vn bon & solide reiglement, afin que chascune iurisdiction sceut ses limites, & qu'on veit laquelle des souuerainetez de Iustice doibt porter le tiltre de la court des Pairs, veu que la majesté de ce nom semble abolie, à cause que les iugemens de consequence se vuident tout autrement que ne le porte la façon ancienne. Et fault bien qu'és choses qui concernoyent l'estat des Pairs, il n'y eut que le Roy & les Pairs, qui en iugeassent diffinitiuement, veu les arrests anciens donnez sur ces affaires: & trouue lon que la premiere foys que ceste saincte & auguste compaignie pratiqua son authorité fut au mois de Iuillet de l'an mille deux cens seize, en la cause de l'hommage du Comte de Champaigne: où l'on trouue ces parolles. Il a esté iugé par les Pairs de nostre Royaume (c'est le Roy Philippe Auguste qui parle) à sçauoir par l'Archeuesque de Rheims: par Gaultier Duc & Euesque de Langres: Guillaume Euesque de Chaalons: Philippe Euesque de Beauuais: Estienne Euesque de Noyon (l'Euesque de Laon y defailloit) & par Eude Duc de Bourgoigne, & plusieurs Euesques, & Barons noz suiets: à sçauoir les Euesques d'Auxerre, de Chartres, de Senlis, & de Lysieux: & les Comtes de Ponthieu, de Dreux, de Bretaigne, & de sainct Paul: W. des Roches seneschal d'Anjou: des Comtes de Ioigny, de Beaumont & d'Alençon: nous oyans cecy, & approuuants leur iugement. Par lesquelles parolles vous voyez quelle estoit l'authorité des Pairs, & quelle la majesté des Roys seans lors au lict de leur iustice entre les Pairs, ayans tant de Prelats & seigneurs assistans à ces iugemens, & seruans de tesmoins, ou plustost representans celle forme de iuger que gardoyent les Roys de la premiere & seconde lignée. Ce que consideré, & veu ce qui auiourd'huy est gardé, ie ne peux moins dire & confesser, sinon que la court souueraine du Parlement de Paris, est celle qui tient le vray siege des Pairs, puis que c'est vn grand honneur aux Pairs, que d'y estre receuz, & que l'vne des plus grandes prerogatiues qu'ils ayent, est celle de leur assistáce en la court, & d'y auoir voix deliberatiue auec le corps d'icelle court, laquelle n'a rien vsurpé d'authorité (ainsi que d'aucuns tiennent) sur les militaires, plustost leur a conserué leur droit, & preéminence que la misere du temps, & le changement des choses leur tollissoit: & n'y a rien qui plus me confirme en ceste opinion que le

Louäge de feu monsieur le Greffier du Tillet.

Erection des Ducs & Comtes Pairs Ecclesiastiques.

Comme la court ancienne des Parlemẽts diuisée.

Ordre de iurisdictions ores confus.

Premier iugemẽt donné par les Pairs quãt aduint.

Le Parlemẽt de Paris est la vraie court des Pairs.

que le vuidange des choses de consequence fait en ceste court, & la ceremonie de la presence des Roys y tenans leur liƐt de Iustice, & la modification des ediƐts royaux ottroyé à ces courts comme estans l'ame, la vie, & la majesté des Roys de ceste monarchie. Et non seulement les Pairs ont ils lieu en ces iugemens, ains (comme dit est) les Princes du sang, lesquels, quoy que le Parlement soit la court des Pairs de France precedent les Pairs suyuant l'ancienne coustume de ce Royaume, bien qu'il semble que la loy face pour la cause des Pairs, mais la nature est plus forte en cest endroit, & faut que les enfans de France soyent auantagez au siege de leur heritage. Et non pas les Princes & Pairs seuls peuuẽt auoir voix en ces assemblées, ains encore les officiers de la couronne, & de la maison du Roy, suyuant l'ordonnanace du Roy Louys huitiéme, faite l'an mille deux cens vingt & quatre, par laquelle il est dit que le Connestastable, le grand Eschanson, & le grand Chambellam, auroyent pareille preéminence és iugements des causes que les Pairs de France: ce qu'estant ainsi il'est aisé à conclurre que le Grand Maistre, & les Mareschaux ne seront fraudez de ce priuilege, & que le grand Escuyer ne sera point mis en arriere, bien que pas vn de ces estats ne puisse estre esgallé auec l'authorité des Princes du sang & couronne de France. Et d'autant que (comme i'ay dit) la court de Parlement de Paris, est la court des Pairs, & par consequent la plus segnalée, & authorisée que toutes les autres courts souueraines du royaume, il est aussi equitable que où vn Pair de France sera accusé & conuaincu de crime, que le iugement en soit fait en ceste court, & non ailleurs, auec condition toutesfois que la majesté du Roy & les autres Pairs, fault que assistent à la court pour donner sentence, ainsi en fut ordonné sous Charles septiéme l'an de grace mille quatre cens cinquante & huit, & de cecy en est la pratique par nous ja monstrée au iugement donné contre Tassilon Duc de Bauiere, lequel bien que eut esté excommunié par le Pape, si est-ce que Charles le Grand ne s'arresta à ceste sentence, ains voulut que les seigneurs du Royaume iugeassent du fait de ce Duc, & le punissent selon ses demerites. Et là où les Pairs ne peuuent se trouuer à tel iugement, & qu'ils en donnent suffisante excuse, il leur est loisible d'y enuoyer vn qui tienne leur place le Roy luy permettant, ou bien le Roy choisit qui bon luy semble des seigneurs de sa suite pour parfaire le nõbre des Pairs, & tenir le lieu de celuy qui est absent: ainsi qu'en vsa le Roy Louys Hutin au iugement donné au moys de Iuing l'an de grace mille troys cens quinze, contre Robert Comte de Flandres: & là où les Pairs iugeants parlent en ceste sorte: Nous Pairs, à la semonce & commandement du Roy, sommes venus en sa court à Paris, & y auons tenu la court auec douze haults & illustres seigneurs & Prelats & autres grans personnages. A sçauoir l'Archeuesque de Rouen, les Euesques de sainƐt Brieu, & sainƐt Malo, Philippe fils du Roy, & Comte de Poitiers, Louys Comte d'Evreux: Charles Comte de la Marche: Guy Comte de sainƐt Paul, Gauchier seigneur de Chastillon, & Portien, & Connestable de France: l'aisné du Comte de Clermont, Iean seigneur de Clermont & de Charolois: le seigneur de Marcueil, & Milon seigneur de Noyers par nous esleus pour iuger auec nous, tout ainsi que la court des Pairs armée de l'authorité du Roy, lequel a dit ne pouuoir assembler plus grand nombre de Pairs, d'autant que le Duc d'Aquitaine (qui est le Roy d'Angleterre) c'est excusé d'y venir pour la guerre qu'il a contre les Escossois: & le Duc de Bourgoigne c'est aussi excusé pour certains siens affaires: l'Euesque de Noyon est mort, & que l'Euesque de Chaalons est en prison pour certaines occasions. Ainsi voyez-vous que le nombre des Pairs en ce iugement fut accomply par d'autres seigneurs, le Roy y ayant pourueu, à cause de l'vrgence des affaires. Et pour conclurre, l'office des Pairs, est de deffendre les droits & honneur de la couronne royale, de donner conseil au Roy, d'estre soigneux du bien public, d'assister aux sacres des Roys, & de suyure & accompaigner les Roys allans en bataille. Et voyla ce que i'auoy à dire pour ceste foys de ceste election de Pairs, vne des plus belles, & sainƐtes choses qui soyent en Gaule, & l'origine de laquelle se peut raporter au sang de Capet, comme à la race, où & la religion & la police, & iustice ont repris leur fondement à demy alteré, & presque peruerty en ce Royaume.

Les Princes du sang precedent le pairs nõ Princes en Parlemẽt.

Officiers de la couronne ont voix deliberatiue en Parlement.

Où sont iugez les Pairs de France ayãs cõmis crimes.

Le Roy peut mettre homme au lieu d'vn Pair absent.

Quel le deuoir & office des Pairs.

De la police militaire instituée sous le sang de Capet en ce Royaume: & de la mort de Hue Capet chef de la seconde ligne des Roys de Gaule.

CHAPITRE. VI.

AINSI que iadis à Rome ceux mesmes qui s'asseoyent au Senat pour iuger par la seule raison emprainte en leurs consciences, estoyent les mesmes qui estoyent à leur ranc creés generaulx des armées, & gouuerneurs de Prouinces: entre les Gauloys aussi ceux qui estoyẽt du conseil Royal, & auoyent place aux iugemens, estoyent appellez aux charges militaires, suyuant que le pouuons recueillir de ce qui a esté dit cy dessus des Maires du Palais, & des Connestables (lesquels nous auons monstré estre differens en l'histoire de France) lesquels tirez du conseil, alloyent guerroyer les ennemys des Roys, & de la couronne. Or par ce mariage des armes, & du conseil, & police, ces sages anciens Franc-Gaulois ont voulu faire entendre qu'ils pratiquoyent sans cognoissance, que superficielle des lettres, ce que nature auoit de force en eux: puis que (suyuant les fables naturalisées des Grecs) ils faisoyent leur Gaule tout semblable à vne Deesse sainte Pallas, qui auec les armes au poing sçauoit debattre ce qui est propre aux offices de la Prudence. Et c'est pourquoy i'ay dit cy dessus que les grans Capitaines & Pairs militaires, estoyent appellez aux iugements parmy les Ecclesiastiques, afin que les lettres accompaignées de la force & de la raison naturelle, donnassent vn plus solide fondement au cours des affaires de ce Royaume. Et vous sçauez (ie parle à ceux qui lysent les histoires) que les Romains auoyent gouuerné long temps l'estat de leur police fort sagement, auant qu'ils eussent humé la subtilité des loix Gregeoises: & que ceux qui les interpretoyẽt furent les premiers qui abuserent de la sainćteté & integrité d'icelles. Et n'ignorez point que dés le premier establissement de la iustice & police du Royaume Gaulois, il n'y auoit autres iuges ny cõseillers que ceux qu'on choisissoit d'entre les militaires, c'est à dire du corps de la noblesse, laquelle s'est fait tort, lors que laissant la partie plus saine & necessaire de sa grandeur, a pris la plus imparfaite, & laquelle communique auec le naturel farouche des bestes, à sçauoir la guerre, & l'effusion du sang humain: comme ainsi soit que iadis les ingenues, & illustres (c'est à dire) les Francs & nobles, (parmy lesquels le paisant, le marchant, & artisan n'ont lieu quelconque) estoyent les seuls ausquels estoyent commises les charges de iudicature. Et de cecy vous face foy ce que cy dessus ie vous ay allegué des Ducs & Comtes tandis que ce furent noms d'offices & dignitez, & non de proprietez & heritages non seulement en la race des Merouinges, ains iusqu'à la troisiéme ligne: d'autant qu'apres la constitution mesme du Parlement sedentaire, il se trouue qu'en icelle court y auoit des conseillers de robe courte & portans espée, à l'imitation des anciens Parlements & de la court des Pairs de laquelle auons parlé cy dessus, & de laquelle celle de Parlement a pris son origine. Ie dis cecy pour ce que nous auons en Gaule des officiers purement mouuans de la couronne, lesquels ont court & iurisdiction, bien que leur estat soit militaire, tels que sont les Mareschaux, & Connestable, & lesquels iadis faisoyent & exerçoyent euxmesmes les iugemens, sans auoir des iuges experts en la Chicane, lesquls font plus de tort que de proufit en ces chambres des officiers royaux, ou plustost chefs de la discipline militaire. I'ay, ce me semble, assez discouru du nom & origine des Connestables, & de leur antiquité plus grande que celle des Maires du palais, & comme il n'a guere onc esté que les Franc-Gauloys n'ayent eu de ces officiers, si ce n'a esté durant quelque temps plein de troubles & miseres. Et pour ce que i'en ay parlé assez au long, & que par les ordonnances royales vous voyez quelles sont & les forces & authorité, & quel le pouuoir & office de ce grãd & insigne officier, ie n'en feray plus long discours, sauf que ie diray que le Connestable & Mareschaux ne different qu'en tiltre seulement, leur charge ayant vne mesme fin, sauf que le Connestable est le premier, & le chef des Mareschaux, & que son institution est plus ancienne, entant que si c'est au Connestable d'assembler les gouuerneurs des Prouinces, & la gendarmerie, & faire tout ce qui est pour le public, comme lieutenant du souuerain, le mesme est ottroyé

Le droit de iuger appartient à la seule noblesse, Qui sont ingenues et illustres.

Conseillers de robe-courte iadis en Parlement.

Iuges militaires quels en Gaule.

Connestable & Mareschal ont presque mesme puissance et en quoy ils different.

aux

aux Mareſchaux en l'abſence du Conneſtable, & ſemble que iadis leur charge ne ſouffroit rien de difference, bien que depuis on y aye fait quelque ſeparation qui eſt pluſtoſt imaginaire qu'auec effect : & à bien parler (ainſi que i'ay dit cy deſſus) le mot de Marpſchal, a cecy de different auec celuy du Conneſtable : que comme ceſtuy emporte generalité, ayant commandement ſur toute la gend'armerie de Gaule : le Mareſchal auſſi a ſa particuliere puiſſance ſur les limites, & ſon departement ſuyuant que le Roy & le Conneſtable luy ordonnent. Et oſeray bien dire ce mot que ceux qui du temps de Capet ſe nommoyent Mareſchaux, n'eſtoyent autres que celuy qui auparauant, & depuis portoit & a porté le tiltre de Conneſtable, eſtant folie de dire que le nom de Maire du Palais ou du Duc de France, fut celuy du Conneſtable, veu que & l'vn & l'autre, a eſté hereditaire és premieres lignes, là où celuy de Conneſtable ne fut onc que temporaire, & ſuyuant la volonté des Roys, ainſi qu'encore les lettres des eſtats des Conneſtables le portent. Ce qui me fait ſembler que tout ainſi que ſous Hue Capet, la police commença eſtre reformee en ce qui eſtoit des cauſes ciuiles, que ſous luy auſſi on remit ſus, & le Conneſtable & autres chefs de la gend'armerie, leſquels ſuyuant les occurences des temps, ont auſſi changé de nom, ainſi que le pouuons iuger par celle alteration de vocables guerriers que nous auons veu de noſtre aage, ſi bien qu'il ne nous reſte qu'vne ſimple idée, & memoire ombragee des vocables deſquels nous auons veu qu'on vſoit à la guerre. Et vous confeſſe franchement ne ſçauoir en quel temps on commença premierement appeller Mareſchaux ces chefs militaires qui ſont & aſſeſſeurs & comme eſgaux en puiſſance au Conneſtable : bien ſçay-ie que le mot eſt Allemant, auſsi bien que Marquis, & qu'il ſignifie diuerſes choſes ; mais ie le prens pour celuy qui commande ſur les frontieres pluſtoſt que ſur celuy qui a charge des Eſcuëries, ſi ce n'eſt que nous venons là, que comme le Comte de l'eſtable eſt conſideré pour autant qu'il commande à ceux qui vont à cheual, que le Mareſchal pour meſme eſgard eſt appellé de ceſte ſorte. Au reſte, iadis n'y a eu que deux Mareſchaux, & quelquefois qu'vn, ainſi qu'il plaiſoit aux Roys, leſquels auoyent eſgard aux humeurs de ceux qui viuoyent de leurs temps : ce qui a cauſé de grandes faultes & obſcuritez en l'hiſtoire de celuy qui a fait le liure du denombrement & catalogue des officiers de la couronne, auquel ſi nous voulons nous arreſter, nous verrons ſous vn Roy, troys & quatre Mareſchaux viuans en meſme ſaiſon, qui ſeroit contre l'inſtitution des anciens, ſi ce n'eſt que les Roys deſapointaſſent les vns pour en apointer d'autres, ainſi que ſouuent il en eſt aduenu, & de preſque tous les autres offices, où il ſemble que ce ſiecle les vueille rendre tout ainſi hereditaires que ſont les Conneſtables de Caſtille & Nauarre en Eſpaigne. Mais le premier qui a eſtably le nombre des quatre Mareſchaux de France a eſté le grand Roy François premier du nom, lequel auſſi renouuella par ordonnance leur eſtat & pouuoir, & la iuſtice qu'ils ont auec le Conneſtable à la Pierre de Marbre au Palais de Paris comme officiers de la couronne, ayans meſme droit que les Pairs, & pource ſe raportans à ceſte court, à laquelle ils doyuent le ſerment, comme au chef de la iuſtice du Royaume eu eſgard à ce qu'elle repreſente. Ceſt ordre des chefs militaires bien que touſiours ait eu quelque apparence en ce Royaume, & que ſous les Merouinges il y eut le Maire du Palais qui eſtoit lieutenant general des Roys comme depuis les Ducs de France entrerent en leur place par la faineantiſe des Carlouinges : le Conneſtable (qui auſsi eſtoit dit Mareſchal) auoit eſgard ſur la Caualerie : & de la fanterie, il ne ſe trouue rien des charges ny des chefs apointez, d'autant que la gloire de la militie Françoiſe a iadis eſté priſe de la nobleſse & caualerie, comme auſſi de noſtre temps nous l'auons veuë redoutable par tout, iuſqu'à tant que les valets, & roturiers, & gens ſans cognoiſſance de ceſt exercice laborieux des armes chevalereſſes, ont eſté receuz parmy les troupes de la Nobleſse, & ont eſté honnorez du nom de Gend'armes ou Milites, lequel n'eſtoit le temps paſſé communiqué qu'à la ſeule nobleſſe, ainſi que pourrez aiſément recueillir des hiſtoires anciennes. Or iaçoit que ſous le Simple, & en eſtant cauſe la maiſon d'Anjou (d'où ſortit Capet) la police militaire du Royaume fut alterée par l'affoibliſſement des forces de la couronne, les Roys alienans les grands fiefs, & domaine Royal, ſi eſt-ce que Capet fait Roy tira vn grand bien, & ſupport de ce deſaſtre, & appauuriſſement de la couronne : entant qu'il ſe fortifia par les hommages & ſerui-

Peu ou rië de differëce de Conneſtable, & de Mareſchal.

Conneſtable office téporaire.

Alteration des noms militaires du temps paſſé.

Quatre Mareſchaux erigez ſous François premier du nom.

Conneſtable & Mareſchaux officiers de la couronne.

Quels chefs de guerre ſous les deux premieres lignes des Roys.

D'où viët l'aneätiſſement de la gend'armerie Gauloiſe.

tudes libres des seigneurs tenans les grands fiefs, & par l'obligation de toute la noblesse assuiettie au Ban & Arriereban, qui est vne de ses plus gentilles, & necessaires inuentions pour authoriser la maiesté des Roys, tenir la noblesse en deuoir, & auoir tousiours dequoy se preualoir si par soudaine surprise ils se voyoient assaillis de quelque leur aduersaire. Non que ie vueille dire absoluëment que l'institution du Ban & Arriereban soit pure inuention, ny de Capet, ny de Charles le Grand, car ce seroit faire tort aux Merouinges premiers bastisseurs de ces deuoirs: trop bien (dis-ie) que les troubles ayant alteré ceste iustice, & deuoirs militaires, Charles le Grand la reforma, & renouuella les premiers & anciens departemens: lesquels plus gastez que iamais tant pour la grande ruine de la noblesse sous les enfans du Debonnaire, que pour les vsurpations des Normands, il fallut que Capet y remit vn bon ordre & establit ces genres de suiections, qui sont comme tesmoings de la franchise des nobles, puis qu'à eux seuls le droit Royal souffre d'auoir en main les armes: comme ainsi soit, que (suyuant ce qu'auons peu recueillir de l'histoire du moyne Eginald en la vie des Pepins) les Roys Franc-Gaulois iadis tenoyent l'ordre des Romains, faisans ordinairement camper leur gend'armerie comme pour estre à tous propos preste de marcher celle part qu'il plairoit au Prince: & c'est pourquoy nous lysons tant de voyages, batailles, & victoires aduenuës en vne mesme annee: & que ce pendant nul autre portoit armes, ains failloit que tous contribuassent pour la soulde & nourriture des ces camps perpetuels qui estoyent le vray soustien & inuincibles remparts du Royaume. Et d'autant que les dignitez d'office, desquelles auons parlé cy dessus, estans faites hereditaires causerent grande diminution du reuenu Royal qui auparauant luy estoyent de grand apport, il fallut que les Roys se preualussent de leur souuerainceté, & qu'ils obligeassent les seigneurs des grands fiefs, pour eux & leurs vassaux à seruir la maiesté certain temps de l'année auec quelque troupe de leurs hommes fidelles, car ainsi auons nous dit cy dessus que le temps passé on appelloit les subiets liges & qui deuoyent obeissance à quelque souuerain: les seigneurs des grands fiefs denians cecy au Roy, les autres qui releuoyent de ceux-cy, auec ceste obligation de suyure leurs seigneurs de fief en guerre, deuoyent aussi hommage & baise-main ou bouche aux seigneurs qui leur representoyent le Roy, car pour ceste occasion estoyent-ils auancez, afin que leur grandeur fut l'ornement & moyen du seruice du Prince: sans que ce pendant il fut permis aux roturiers de tenir fief (comme ils font à present à la grande confusion de la noblesse & retardement du seruice des Roys, & de la deffense du Royaume) pour ne mesler le sang Plebéen parmy le Franc ou ingenuë & noble, de la liberté de laquelle ont tousiours esté tressoigneux les anciens Roys de Gaule. I'ay donc dit que l'erection premiere du Ban & Arriereban depend (à mon aduis) des Merouinges, & que d'eux les successeurs ont apprins & continué la discipline militaire, sans laquelle il leur eut esté impossible de se maintenir en guerre, ayans affaire auec les plus puissantes & belliqueuses nations qui fussent au monde, telles qu'estoyent la Romanie iointe aux Gaulois, la Gothique, & la Bourguignone. Car ce seroit grande simplicité de penser que la Gaule fut lors sans noblesse, & que les Romains l'eussent accablée, comme ainsi soit que nous trouuons vne infinité de seigneurs Gaulois auoir porté les tiltres de Patrices, de Consulaires, & illustres, lesquels n'estoyent octroyez qu'à ceux de sang segnalé, & de fort ancienne Noblesse: auec laquelle s'accointerent les François venans en Gaule, & l'affranchirent plus que iamais pour gaigner le cœur & des chefs, & des subiets, ainsi qu'en font foy leurs premieres loix: car sans cela il leur eust esté impossible de se maintenir parmy tant d'aduersaires. Et le feirent les François pour diuerses raisons, & afin que la reuolte de ceux-cy ne leur nuisit, & qu'auec leur discipline ils se fortifiassent, d'autant que les Gauloys auoyent plus long temps qu'eux suiuy les armées Romaines, & y auoyent appris l'art militaire. Comme donc les François eussent laissez ces Nobles Gaulois en leur liberté, & en la iouïssance de leurs fiefs, & les receussent auec leur noblesse, ils les esgallerent aussi en deuoir, les distribuans par regimens & les obligeans à seruir pour le seul respect de leur franchise suyuant l'ancienne façon de faire des Romains, lesquels commencerent à receuoir soulde en la guerre qu'ils eurent contre les Veientins, comme ainsi soit que au parauant ils estoyent obligez de seruir tout le Printemps, Esté, & Autonne, & en certain nombre, és guerres qui

A qui fault rapporter l'erection du Ban & Arriere-ban.

A qui de tout temps permis de porter armes.

Gend'armes iadis estoyent campez ordinairement.

Origine des moindres fiefs & redeuance des vassaux.

Roturiers ne tenoyēt iadis fief.

Gaulois iadis illustrez de grāde Noblesse.

Comme les François côquirent la Gaule.

Tite Liuie 1. dec. li. 1.

qui estoyent purement pour la deffence du pays, & majesté de l'Empire. De sorte que il semble que noz Francs-Gaulois ont pratiqué ceste loy sur l'obligation du Ban & Arriereban, laquelle gist en la consideration du bien public, & deffence du Royaume, hors lequel les Roys ne peuuent forcer ce secours volontaire, d'aller pour leur faire seruice en leurs conquestes: & pour ce s'aident-ils de ceux qu'ils souldoyent & obligent par apointements & autres graces coustumieres. Ces reiglements ainsi considerez dés l'antiquité, si faut-il accorder que Capet reforma les abus (qui auroyent bon besoing d'vne seconde reformation) du Ban & Arriereban, departant en deux les forces du Royaume, d'autant que les vns estoyent à pied, & les autres à cheual: non que se departement ne fut desia fait, & que chascun ne sceut à quoy il estoit obligé suyuant le fief qu'il tenoit, mais (comme i'ay dit) les troubles auoyent peruerty tout l'ordre militaire, si bien qu'il fallut que Capet refeit tout de neuf le corps de la republique Gauloise. Et comme le temps passé on ne feit compte presque aucun du tiers estat, & que la noblesse estant en nombre infiny en Gaule, on n'eut besoing, que bien peu, de faire leuée d'hommes autres que nobles, Capet comme pere bening, qui recognoissoit & les vns & les autres pour suiets, voulut aussi departir l'honneur des armes aux petits, mais auec difference telle que les Nobles ne perdoyent rien de leur ranc, degré, & authorité: d'autant qu'il esleut du tiers estat des Archers par les paroisses, desquels chascune Prouince souldoyoit certain nombre, pour certain temps de l'année, à l'imitation des Romains, lesquels prenoyent leurs soldats des champs, & du labeur, & non d'entre les mignons & douillets des villes, lesquels, le temps de seruice estant expiré, s'en retournoyent aux champs cultiuer la terre, se tenans ce pendant prests à marcher lors que seroyent employez pour le seruice de la republique. Et fut fait ce reiglement par Capet pour bonne & iuste consideration, d'autant que vous ne lysez point que de long temps apres que les Pepins furent desapointez de la couronne, les Gauloys se soyent seruis d'autre nation que de la leur propre pour mettre fin à leurs guerres, & se deffendre de leurs ennemys: tellement que ç'a esté vne fort grande alteration & de la gloire Gauloise, & de l'art militaire en ce Royaume, lors qu'on s'est aidé du secours estrãger: ce qui est aduenu pour la querelle des Anglois auec la maison de France, & en la guerre que les Catholiques eurent contre les Albigeois, qui est la premiere fois que ie trouue que depuis que Capet vint à la couronne, on s'est aidé du secours des Allemans, & qu'on les introduit en Gaule. Et quant à la caualerie, elle fut choisie de la seule noblesse, toute assuiettie & obligée alors aux Bans & Arrierebans, pour & en recognoissance de ce qu'elle doibt à la couronne, & à cause de ses franchises & immunitez, elle n'estant redeuable à subside quelconque, ny à seruitude autre que ceste-cy de la guerre pour certaine saison. Aussi n'y auoit-il point pour lors des compaignies de gens d'ordonnance qui fussent à la soulde des Roys, tout marchant sous la Loy du Ban, sauf que les vassaulx alloyent apres la Baniere de leurs seigneurs, ausquels par le Roy estoit permis de leuer baniere, car ainsi parlent les anciennes histoires de France: entant que si la Noblesse eut receu soulde pour son seruice, en vain & sans occasion, luy eust donné le Roy ces franchises, suffisant que les gages seruissent pour la satisfaction de ce deuoir: & d'autant que souuent i'ay mis ce mot de Ban en auant, il fault sçauoir quelle est sa signification, & de la proprieté de laquelle on a depuis abusé: d'autant que Ban vient du mot ancien bannir qui ne signifie point proprement exiller & chasser, ainsi qu'à present on le pratique, ains signifie appeller & semondre: d'autant que par les proclamations des officiers royaux, les nobles estoyent bannis, c'est à dire appellez au seruice deu: & s'appelloit la premiere publication semonnant les nobles, Ban, pour laquelle il failloit que seruissent quarante iours à leurs despens: & s'il suruenoit nouuelle vrgence d'affaires, & qu'il fallut necessairement auoir des forces, les Roys faisoyent faire la seconde proclamation dite Arriereban, comme qui diroit seconde Bannie ou criée, à laquelle on deuoit encore quarante iours de seruice. Et afin que les Nobles, & les Archers eussent le temps esgal à seruir le Roy, on y adiousta dix iours lesquels parfont troys moys de temps, que la noblesse doit de seruice, sans compter en cela ce qu'ils employent allans ou venans, qui peut monter à vn moys selon que

A quel seruice est obligé le Ban et Arriereban.

Le tiers estat appellé aux armes.

Champestres choisis pour la guerre par les Romains.

Secours estrãger nõ introduit en France.

En quel temps les successeurs de Capet ont appellé les estrangers à secours.

Toute la noblesse iadis marchoit seulement sous le Bã.

Que signifie le mot de Ban.

Combiẽ de tẽps la loy du Bã oblige les nobles.

leur pays est esloigné du lieu où se fait la guerre. Or auant que les grandes Prouinces fussent vnies & incorporées à la couronne, les Ducs & Comtes se tenoyent pour grandement honnorez d'estre chefs des troupes des Bans, & conduisoit chascun les nobles de sa iurisdiction: & c'est pourquoy és vieux liures des Annales vous lisez que les seigneurs auoyent mené au Roy cinq cens ou mille Bacinets, ou Hauberts, qui ne signifie autre chose sinon qu'vn pareil nombre de Gentilshommes estoit suiet au Ban en la Principauté, & iurisdiction de ce seigneur. Mais depuis que les Duchez, Comtez & grans fiefs ont esté vnis à la couronne, ç'a esté aux Baillifs & Seneschaux, d'auoir la conduite de ces troupes chascune de celles de son Bailliage & Prouince: qui fut cause que les Roys iadis ne donnoyent ces estats de Baillifs & Seneschaux qu'à de braues & vaillans cheualiers experts au fait de la guerre, & dignes de commander sur la Noblesse: & sur toutes ces troupes auoit vn chef general (soumis neantmoins au Connestable) lequel portoit le nom de grand Maistre des Arbalestriers, le pouuoir duquel estoit publié en la court de Parlement où il prestoit le serment, comme officier des plus grans & segnalez, ayant puissance sur vne si belle Noblesse que celle de ce Royaume, & a cest office à present changé de nom, à cause qu'on appelle celuy qui a ceste charge, Colonnel du Ban & Arriereban, & Capitaine de la Noblesse de France. Ie ne sçay si cest estat de grand Arbalestrier auroit rien de commun auec le grand maistre de l'Artillerie, veu qu'il ne fut onc qu'il n'y eut des machines pour assaillir, & deffendre les villes, & que les plus experts ne commandassent sur icelles: & ceux qui ont leu Vegece, & autres ingenieurs sçauent bien que le mot de *Balista*, d'où vient le nom d'Arbalestrier, est vn genre de machine bellique: toutesfois ne pretens-ie rien innouer, ny mettre doute és choses ia receuës touchant cest officier militaire: d'autant qu'il auoit ce nom pour ce que la noblesse portoit ordinairement vne arbaleste penduë à l'arçon de la selle, ainsi que maintenant vous ne voyez homme-d'armes, qui n'y aye la pistole. Il est vray que iadis les plus riches portoyent la lance, pourueu qu'ils eussent plein fief de haubert, & ceux-cy estoyent tenus de seruir le Roy auec vn homme haubergeonné, c'est à dire armé de toutes pieces, & ayant la lance sur la cuisse. Et ne faut s'esbahir si la façon de s'armer ayant eu charge, on a aussi choisy de mots nouueaux pour exprimer la chose inuentée, bien qu'icelle soit presque de mesme substance: sauf que les premiers François ne s'armerent onc si bien qu'on fait à present, ains l'estoyent beaucoup plus legerement, ainsi que ie pourroy vous prouuer par le tesmoignage d'Agathie autheur Grec en son histoire Gotthique, auquel (pour euiter prolixité) ie r'enuoye le lyseur, ioint qu'ailleurs i'ay discouru plus amplement de cest affaire. Au reste la façon de s'armer de corps de cuirasse, d'auoir cuissots, greues, solerets, braçals, gorgerin, & gantelets, & plastron, & arrests, commença d'estre pratiquée du temps de Charles le Grand entre les François, ce qu'a remarqué Wermibert Abbé de sainct Gal en la vie de Charlemaigne. Et pour ce que ie vous ay dit que iadis les Ducs, & Comtes hereditaires acomptoyent à grand honneur d'estre faits conducteurs du Ban & Arriereban: aussi quand ces grands fiefs furent incorporez à la couronne, les Roys aussi ne communiquerent onc guere l'honneur de grand Arbalestrier qu'aux hommes de grande noblesse, & remarquez de sagesse & vaillance, & bonne conduite au fait de la guerre: & le premier qui y fut estably, fut Messire Iean d'Artoys, & apres luy plusieurs grans seigneurs & excellens Capitaines. Or le deuoir de la noblesse estoit tel, qu'il failloit que sans excuse chascun vint seruir en personne, n'y estans receuës ces contributions qu'on fait à present, ou ces enuoys d'hommes qui representent les tenans fief, d'où aduient souuent que les Arrierebans sont pleins de gens plus propres à tout autre exercice, qu'à celuy de la guerre: sauf toutesfois que les veufues & orphelins inhabiles d'aller à la guerre estoyent excusez de presence, mais ils contribuoyent pour l'entretenement du general de ces troupes. Estoyent aussi exemptez les Princes du sang, & Pairs de France, & puis par priuilege il y eut exemption pour les domestiques de la maison du Roy, à quoy depuis ont participé plusieurs citoyens des villes. Cest ordre & police militaire, causoit lors vn grād bien en France, d'autant que comme & les Nobles & les Archers deussent ce seruice franc, le peuple estoit aussi sans estre foulé de subsides, imposts, & emprunts, & les

Qui estoit iadis chefs des Arriere-bans.

Baillifs & Senesch. ores chefs de l'Arriereban.

Quel l'office du Grād maistre des Arbalestriers.

Que signifie le mot Balista.

Armes anciennes de la noblesse.

Que signifie homme haubergeonné.

François armez iadis à la legere.

Agathie li. 2. de la guerre Gothique.

Premier qui onc porta le nom de grand Arbalestrier de France.

Seruice de l'Arriereban personnel.

Exempts de l'Arriereban.

La France non chargee d'Imposts sous Capet.

Roys

Roys riches en thresor, quoy que leur domaine fut petit, & que peu souuent ils s'empoignassent aux biens de l'Eglise. Et ainsi faut-il que ie vous die que Capet (quelque vsurpateur qu'on l'estime) estant vray Gaulois, remit sus & l'honneur, & la gloire des Gaules effaçant la tyrannie de ses ancestres, & ostant le trop de puissance des petits, establissant l'authorité des Princes, & la majesté du Conseil, qui ont si longs siecles gouuerné ceste monarchie, d'autant que ce sang heureux a iusqu'icy duré six cens soixante dix ou douze ans: ce que les deux premieres lignées n'ont fait ensemble, à cause que la guerre & les fureurs de Mars y estoyent plus enflambées, que la police, & la douceur d'vn palais, & repos d'vn peuple n'y reluisoit, qui sont le vray establissement planté par Capet: lequel nous auons dit auoir manié les armes, mais si rarement, que dés aussi tost qu'il se veit sans competiteur, il les mit au croc, & s'adonna à la religion & iustice, sans lesquelles vne monarchie n'est pour durer guerre longuement. *Combien a duré iusqu'à present le sãg de Capet.* Et ayant fait toutes ces choses & laissé l'estat paisible à son fils Robert, mourut l'an de nostre salut neuf cens nonante six, le neufiesme de son regne, & le vingt & deuxiesme de Nouẽbre (il y en a qui dient qui mourut l'an neuf cens nonãte & huit entre lesquels est Aymon) & fut son corps porté à sainct Denys auec grand pompe, & honorablement enterré pres du Roy Eude son grand oncle, & duquel il auoit poursuiuy la querelle. *Hue Capet decede l'an 996.* *Aymon liur. 5. ch. 46.* Et fault que ie die que non sans grande prouidence de Dieu ce Prince fut appellé à la couronne, laquelle si eut encor esté quelque temps és mains des Carlouinges, elle eut esté accablée, tellement qu'à peine iamais eut elle peu estre remise en nature. Et est vn cas merueilleux de la sagesse de ce Roy qu'ayant en France si grand nombre de grans seigneurs, & touts hommes fins, subtils, remuans, & ambicieux, cestuy neantmoins eut la prudence & accortise telle que de les tenir en deuoir, de les rendre ployables, & leur oster sans force, la force des mains, & sans tyrannie les faire humblement se soumettre au souuerain quoy qu'ils l'eussent veu leur esgal en puissance au parauant. *Grande sagesse de Capet.* Et affin que son siecle ne fut simplement heureux pour la Gaule, à cause de la paix qu'il y mit par sa discretion & diligence, encore ne fut il sans l'ornement des lettres, les monasteres (qui estoyent les colleges d'alors, & où & les Princes, & les seigneurs estoyent instruits aux lettres) foisonnans en hommes de grande sainteté & erudition segnalée, comme és Mathematiques flourissoit, Albon moyne de Floury, ou sainct Benoist sur Loire, du mesme lieu estant sorty ce Gerbert qui fut depuis le precepteur de l'Empereur Othon troisieme & Robert Roy de France, & en fin Pape sous le nom de Syluestre second: comme encor Aymon moyne du mesme monastere viuoit & sous Capet, & sous Robert son successeur, lequel a descrit l'histoire de France paruenuë en noz mains, bien qu'elle soit en plusieurs endroits deprauée par la faulte de ceux qui l'ont transcripte. *Hommes illustres en sçauoir sous Hue Capet.* Viuoit encor alors Flauald moyne de Rheims de l'ordre de sainct Benoist qui a escrit plusieurs choses, & Fulbert Euesque de Chartres, les œuures duquel ne sont paruenuës iusques à nostre siecle. Et qu'on ne se scandalise si ie ne nomme que des moynes entre les gens doctes de ce temps, veu que ie parle seulement des plus segnalez qui ont escrit, sans que pour cela ie pretende inferer qu'il n'y eut point des seculiers bien versez aux bonnes lettres: ioint qu'il est vraysemblable que puis que les moynes estoyent ceux qui enseignoyent, & les monasteres le lieu où l'on faisoit l'exercice des lettres, que là aussi on voyoit les plus doctes hommes de ce Royaume. *Monasteres iadis seruoyent d'Escoles & colleges.*

DV ROY ROBERT FILS DE CAPET ET Commencement de ses Gestes CHAP. VII.



L'an 997. Robert fils de Capet seul Roy.

NOVS auōs dit cy dessus que Robert enfant masle vnique de Hue Capet fut sacré & couronné Roy du viuant de son pere l'an neuf cens nonante, si bien qu'à ce compte il auroit regné quarante ans, à sçauoir six auec son pere, & seul trente quatre. Il fut homme de bonne, & louable vie, adonné à la religion autant ou plus que pas vn de ses ancestres, exerçāt iustice sans acception de personnes, & ne suyuant la voye de ses maieurs Roys qui estoyent du sang Carlouinge, qui vendoyēt les estats de iudicature, & qu'à tout propos appointoyent & desappointoyēt les officiers sans nulle occasiō, là où cestuy les laissoit en estat s'il n'y auoit raison suffisante pour quelque maluersation. Et d'autāt qu'il estoit Prince de grand sçauoir, cōme ayāt esté instruit & nourry sous la discipline de Gerbert moyne de Floury sur Loire (depuis Pape sous le nom de Syluestre) estimé des plus doctes hōmes de son aage, il aymoit aussi & les lettres & ceux qui en faisoyent profession autre qu'ombrageuse & par mine, sans qu'il y eut qu'vne apparence exterieure. Et de ce Roy sur ce propos parle Trithemie Abbé en ceste sorte: Robert Roy de France noble, fort, iuste, docte, & religieux, a trouué (à bon droit) lieu entre les autheurs Ecclesiastiques: cōme estant tel, qui a composé des chants & responsoires bien faits, & d'vne douce harmonie à l'honneur de l'Eglise catholique. Il fut tresdocte és sciences humaines, & nommément en musique: & si religieux qu'il alloit psalmodier les heures canoniques auec les clercs & chanoines és Eglises, & hors d'icelles il les disoit en lysant auec les siens. Il fut si pitoyable & misericordieux enuers les pauures, que souuent il despouilloit ses habits pour couurir les nuds qui n'auoyent dequoy se preualoir contre la froidure. Iamais il n'alloit sans auoir quelque liure en main, de sorte que seant au throsne de iustice, & parmy le tumulte des plaidoyers & iugements, il tenoit le Psaultier ouuert en la main, estant homme si sainct, qu'on estime qu'apres sa mort il a fait des miracles. Puis adiouste que ce Roy composa celle docte & de merueilleux artifice, prose, qu'on chante en l'Eglise à la Pentecoste, & qui commence, *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*, & en feit le chant, & voulut (les Euesques le permettant) qu'elle fut chantée à la Messe. Feit aussi en faueur de sa femme Madame Constance, vne Antienne en l'honneur des saincts Martyrs patrons de France qui gisent à sainct Denys, que la Royne (n'entendant Latin) estimoit estre pour elle, à cause qu'elle commence, *O Constantia Martyrum*: & vn responsoire de sainct Pierre que le susdit Trithemie dit auoir esté porté à l'offrande par ce Roy mesme estant à Rome, & le Pape celebrant la messe, de sorte que les ministres voyans ce parchemin ployé, estimerēt que ce fut quelque riche present fait par vn si grand Roy que celuy de France, mais voyans ce qui estoit, & s'estonnans du sçauoir de ce Prince, & en la langue Latine & en musique (car il estoit noté) en feirent plus de compte que si c'eust esté de l'or ny de l'argent: & que le Pape ordonna que de là en auant ce respons seroit chanté en l'Eglise en l'honneur de sainct Pierre, & en souuenance de la grande deuotion de ce Prince tres-chrestien. Ie ne veux pas nier que Robert n'aye fait ce present à sainct Pierre à Rome, mais non en personne: car vous ne trouuez point par aucun historien que iamais ce Roy ait voyagé en Italie, quelque occasion qu'il en eut, pour voir son ancien precepteur auancé au Pontificat. Et afin qu'il ne me faille tantost repeter les œuures pitoyables de ce Roy, & sa liberalité enuers les Eglises, ie diray qu'ayant Charles, surnommé le Grand, fait reformer les offices qui se chantoyent quant à la psalmodie en l'Eglise Gallicane, & les conformant à celle façon qui s'obseruoit à Rome, comme le temps eut alteré ceste institution, Robert y tint la main pour la remettre sus & accroistre la deuotion

Marginal notes: Robert Roy hōme fort docte. — Abbé Trithemie li. des scripteurs ecclesiastiq. — Louanges du Roy Robert. — Compositions faites par le Roy Robert. — Offrande faite à Rome au nom du Roy Robert. — Robert ne voyagea onc en Italie. — Psalmodie en Gaule corrigée par Charle le Grād et par le Roy Robert.

deuotion des siens par celle des ecclesiastiques: outre il embellit son Royaume de plusieurs edifices & superbes bastimens d'eglises & monasteres, d'autãt que ce sang royal d'Anjou venu des Capets a esté fort adonné à la religion, & a remis sus les Eglises: le reuenu desquelles auoit esté pour la pluspart vsurpé (ainsi que deja i'ay dit) par les grands seigneurs du Royaume, si bien que ce que Capet auoit cõmencé en cecy, Robert tascha de le parfaire. Entre les Eglises qu'il a faictes bastir & fondées, sont sainct Nicolas des Champs, joignant son Palais, à Paris, qui estoit où à present est la closture du Prieuré de sainct Martin des Champs, ainsi qu'encor on le peut assez recueillir en plusieurs endroits de la closture & enceint de ce monastere: & fonda encor à Paris (ou plustost restaura) l'Eglise de nostre Dame des Champs, qu'on estime estre des premieres fondations de Gaule & du mesme temps de sainct Denys, mais non auec vne si superbe structure que depuis on a dressé noz temples. A Orleans il feit bastir l'Eglise de Nostre Dame de bonnes nouuelles: & l'Abbaye sainct Aignan pres les murs de la susdicte ville d'Orleans, à present mises à bas par la misere des guerres ciuiles: fut fondateur de sainct Hilaire de Poitiers: sainct Leger en Niuelyne, sainct Marc à Victry, où encor il feit bastir le Chasteau, comme aussi le Chasteau d'Estampes est de sa fondation, & l'Eglise de Nostre Dame de ce lieu mesme: & à Senlis, l'Eglise de sainct Rieule, à Austun S. Cassian, & en plusieurs autres lieux plusieurs belles & riches fondations & sur tout à sainct Denys, où il donna de grandes richesses: & son Espouse Madame Constance fonda l'Eglise Nostre Dame de Poissy, & y meit des moynes de sainct Augustin: mais depuis Philippe le Bel refaisant ceste Eglise, augmenta le reuenu d'icelle, & en ostant les moynes, y meit des religieuses de l'ordre sainct Dominique, ainsi qu'à present on en voit durer l'institution. Mais afin qu'il ne semble que mon histoire soit toute pour les Ecclesiastiques, & que ie vueille m'amuser aux fondations des Eglises & monasteres, ainsi que plusieurs des anciens qui ont laissé le vray fil de l'histoire, pour suyure ce à quoy ils estoyent le plus affectionnez: ie diray que ie ne pouuoy oublier ce passage, puis que c'est vne bonne portion de la vie de ce Roy, & qu'estant sur le propos de son sçauoir & pieté, il failloit monstrer l'effaict de nostre dire, qui nous suffira pour tout le discours de l'histoire de ce Prince: lequel (comme nous auons monstré en la vie de Capet) espousa Madame Constance surnommée Candide ou Blanche, fille de Guillaume Comte d'Arles sorty aussi de l'ancien sang de ce grand Hugue Abbé tuteur iadis d'Eude & Robert Comtes d'Anjou, la Genealogie duquel à par nous esté descrite cy dessus, & par consequent de tout temps parent & allié des Capets, lesquels s'estoyent maintenus en l'amitié de tout le sang issu de Bourgoigne. Or le sang maternel de ceste Royne Constance estoit de la premiere ligne d'Anjou, car sa mere fut Blanche fille de Foulques surnommé le Bon, & sœur de Geoffroy dict Grisegonnelle: & toutesfois les Annales Latines d'Anjou (que le Seigneur Pascal Robin sieur du Fos, Gentil-homme Angeuin grand rechercheur d'antiquitez, & bien merité des bonnes lettres m'a mis en main) l'appellent la niepce dudict Geoffroy Grisegonnelle, du mot, *consanguinea*, parente: mais quoy quil en soit elle estoit sa niepce, puis que Foulques le Bon auoit engendrée sa mere: & l'Annaliste Latin prend le vocable *consanguinea*, en general, sans specifier le degré de parenté auquel estoyent ce Comte & ceste Royne, par le moyen de laquelle le sang premier d'Anjou, & des Torquats fut allié auec celuy des Capets, & des anciens Comtes de Chasteau-neuf d'Anjou & auec l'vnion du sang y fut aussi la liaison d'amitié iusqu'à ce que la maison d'Angleterre entra en celle d'Anjou, ainsi que i'espere vous deduire en temps & lieu. Or n'est il point besoing icy de vous redire ce que cy dessus i'ay touché des Enfans que Robert eut de Constance, & de la diuersité des opinions des femmes de ce Roy, auquel aucuns en donnent deux à sçauoir Constance & la fille du Comte de Noyon, mais nous auõs monstré quelles faultes & incommoditez cela engẽdre en la verité de l'histoire, & pour ce laissans cecy, nous viendrons au succez des affaires sous le regne du Roy Robert. Et bien que ce que ie veux vous deduire me semble vn peu soupçonnable, & comme suspect, pour n'y auoir autheur quelconque qui en face mention, si est-ce que l'ayant recueilly des Annales Latines d'Anjou escrite à la main, ie ne feray difficulté de le metre en auant, veu que la chose me semble de digne memoire.

Eglises remises sus par Robert.

Eglises fõdees par le roy Robert.

Poissy fondé par la Royne Constance.

De quelle maison issue la Royne Constãce.

Foulques le Bon Cõte d'Anjou pere de Blanche Cõtesse de Prouence.

Deux Cõtez iadis en Anjou.

Annales Latines escrites à la main de l'histoire d'Anjou.

L'autheur donc de ces Annales Latines, ayant racompté au long certaine bataille faite par Geoffroy Comte d'Anjou surnommé Grisegonnelle (qu'aucuns doctes & bien versez autrement en l'histoire font Saxon & le premier Comte d'Anjou, mais combien à bon droit ie m'en raporte à la verité, & à la suite du sang iusqu'à Philippe Auguste: ioint que le dire Saxon il ne se peut compatir, veu que les anciennes Pancartes le nõment Breton Galot, qui monstrẽt bien que la Saxe ne le produit oncques) pres de Paris contre certain Geant, duquel on a veu de nostre temps les os pres l'Eglise sainct Pere és Faubourgs sainct Germain des prez: & cecy sous le Roy Lothaire, que les Dannoys entrerent en Gaule, & vindrent iusqu'à Senlis, & pillerent, & bruslerent la place de Mommorency, faisans des courses iusqu'à Paris, où se Geant venoit tous les iours demãder la bataille, laquelle Geoffroy entreprit & vainquit le Dannoys, deliurant la Gaule des tyrãnies Barbares: apres ce discours (que ie repute non du tout fabuleux) il met vne autre guerre, mise à part & sous silence, comme chose non aduenuë par tous noz Chroniqueurs & Annalistes: & toutesfois pour le cours des parolles de cest autheur, vous cognoistrez que cela aduint sous le Roy Robert, & au commencement de son regne, car il ne met point les dates, & voicy la substance de son dire.

Geoffroy dit Grisegonnelle, ne fut onc de race Saxonne.

Geãt occis par Geoffroy Grisegonnelle.

Derechef vne nouuelle guerre fut meuë du costé d'Allemaigne: d'autant qu'vn certain Sueue appellé Edelthede, lequel estoit issu du sang de Pharamond & de Clouis, se disoit vray & legitime heritier du Royaume de France, & pour ce le querelloit-il au Roy qui le tenoit pour lors: & guerroyoit le pays de Lorraine, & les hautes parties de France, secouru par Othon Roy d'Italie. Or se plaignoit-il publiquement de l'enfrainte de certaines conditions, & pactes qu'il auoit fait & iuré auec le Roy Hugues és presences de Henry Duc De Lorraine, Richard Duc de Normandie, & Geoffroy Comte d'Anjou: & les articles de laquelle paction estoyent que Hue Capet luy quitteroit le Royaume des François, mais auec condition que Hue ioüiroit du Duché de France ainsi qu'il faisoit auant l'vsurpation de la courõne: & disoit que les susdits Princes, & plusieurs de la noblesse auoyent ratifié cest accord par leur serment & parolle. Estans en ceste contention, Geoffroy Grisegonnelle, les autres ne disans mot, se leua & dit: ie ne souffriray onc qu'on me blasme d'auoir violé ma foy par pariure, & ne souffriray que iamais tu ayes sur moy commandement, pource ie suis prest à deffendre, & le Roy & mes compaignons, & moymesme sur celle foy que tu dis que nous auons enfrainte. Bertholde frere du Duc de Saxe là present & homme vaillant, leue le gage de l'Angeuin pour le Theuton, & entreprit pour luy la bataille, disant: que noz pairs & compaignons iugent sur la iustice de nostre querelle, d'autant que sans armes elle ne peut estre vuidée. Ainsi les Princes tant d'vn costé que d'autre, s'assemblans & oyans les raisons des deux parties, ordonnerẽt que ces deux Princes combattroyent, & que celuy qui auroit la victoire emporteroit le Royaume, & l'autre se retireroit en paix, suyuant qu'il en seroit dit par les Princes. Cecy estant accordé, les deux combatans, & tous les autres iurerent és mains des Euesques de suyure l'arrest donné par le conseil. Puis cest autheur poursuyuant monstre assez euidemment que cecy fut fait, Robert estant Roy, soit du viuant de Capet ou apres son trespas, lors qu'il dit: La Royne parente de Geoffroy d'Anjou luy apporta partie de la ceinture de la Vierge Marie, qu'elle auoit en sa chapelle, que Charles le Chauue auoit recouuert de Constantinople, & l'enuoya au Comte, afin qu'il l'a mit à son col, & sur sa chair toute nuë, l'asseurant que par ce moyen il auroit la victoire. En fin ayant descrit leur combat, il monstre que l'heur fut pour le consul Angeuin (ainsi appelle il le Comte Geoffroy) & que le Theuton, & ses troupes se retirerent confus en leur pays, sans espoir de paruenir à la couronne de France. Or peut-il bien estre que quelqu'vn d'entre les Franconiens fut suscité par les ennemys de Capet à quereller la Couronne, d'autant que Othon qui lors estoit Duc de Lorraine, auoit espousé la niepce de la Royne Constance, ne pouuoit poursuyure le droit de Charles son pere: mais de dire qu'il y ait iamais eu transaction quelconque entre Capet ou autre par le fait de la courõne, il n'y a autheur qui en face foy: au reste il n'est pas vray-semblable que Capet, & les Princes de France fussent si simples que d'exposer au hazard d'vn cõbat vne chose de telle importance que le Royaume de Gaule: ioint que nul autheur approuué fait mentiõ que iamais Othon 3. du nom aye fait guerre à Capet, ny à Robert, qui estoyent ces proches parents,

Edelthede Prince de Sueue du sang François.

Estrange paction mise en auant par l'Annaliste escrit à la main.

Duel accordé entre les Princes de Saxe & Cõte d'Aniou.

Refutatiõ de l'histoire susditte.

parents, & deſquels il aymoit mieux l'aduancement que non pas d'vn Sueue ſon ſuiet, ou qu'il ayt eu onc auec eux diſcorde. Neantmoins vous ay-ie propoſé ce diſcours & pour le paſſetemps des curieux, & pour aduertir les lyſeurs des autheurs anciens, de les lyre auec iugement, & rapporter les ſuccez ſuyuant les Dates, & conferer les paſſages des hiſtoriens, & les choſes comme ils ſont aduenuës, & par meſme moyen voir ſ'il y a veriſimilitude ny probabilité és choſes qu'ils liſent: car ce n'eſt aſſez que de reciter vne hiſtoire, ſi elle n'eſt ornée de toutes ſes couleurs, ayant la verité pour ſouſtien, le temps bien limité, les teſmoings non ſuſpects, & les perſonnes introduites qui ne ſoyent point ſuppoſées: d'autant que ceſt Edelthede Sueue n'eſt mis entre les Princes Alemans, ny parmy ceux du ſang des Pharamondiens & Merouinges: & par conſequent, il rend doubteuſe toute la narration ſuſdicte. Au reſte, ie voy vne choſe fort incompatible en ce diſcours, qui eſt la mort du Prince Saxon Bertholde, qui ne peut eſtre autre que ce Berold ou Berald, chef de la maiſon de Sauoye: d'autant que le Duc de Saxe qui regnoit pour lors, ou (pluſtoſt) qui pour l'Empereur commandoit en Saxe, eſtoit Hugues (ainſi que portent l'hiſtoire & Annales de Sauoye) frere d'Othon Empereur ſecond du nom: & ainſi faudroit que ce Bertholde mourut auant que baſtir le fondement de la maiſon de Sauoye. Et puis que nous en ſommes là, il fault noter que ceux qui deſcriuent l'origine des Comtes & Ducs Sauoiſiens, dient que l'an neuf cens nonante & ſept, vn certain Prince fils de Hugues Duc de Saxe & frere d'Othon ſecõd paſſa en Gaule, eſtant chaſſé de la court de l'Empereur, & vint au Comté de Morienne en l'ancien pays des Allobroges, où il ſ'arreſta par l'octroy de Raoul le Fai-neant Roy de la Bourgoigne Tranſiuraine, & obtint le pays ſuſdit de Morienne de ce Roy: & de ce Berold tient on que ſont deſcendus les illuſtres Ducs de Sauoye. Mais ſur cecy, non pour reuoquer en doute l'illuſtre origine du ſang de tels Princes que ceux de Sauoye, ains pour mieux l'eſplucher, il cõuient noter le peu de ſoing de ceux qui auant ce ſiecle heureux ont eſcrit l'hiſtoire: d'autant que ſ'arreſtans ſimplement ſur la foy d'autruy, ils comptoyent vn pour autre, ſans ſçauoir éclercir deuëment les matieres. Ie ſçay bien que Wolphang Lazie, haulçant la grãdeur de ſa Germanie, dit que la maiſõ de Sauoye eſt deſcẽdue des Princes de Saxe, mais il eſt ſi froid en ſa pourſuite que vous ne ſçauez autre cas de luy, ſinõ ceſte deſcente ſans qu'il vous nomme l'auteur de ceſte famille. Et d'autant que ie ne veux ſouffrir impoſition ny fraude en vn poinct de l'hiſtoire ſi remarquable que ſont les genealogies, i'ay feilleté & Wittichinde Saxon qui a eſcrit les geſtes des Othons (deſquels on dit & faict deſcendre les Comtes de Morienne, depuis Ducs de Sauoye) & en iceluy ie n'ay trouué mention aucune de ceſt Hugues fils d'Othon I. du nom & ſurnõmé le grand, ny d'aucun duc de Saxe qui portaſt ce tiltre: d'autãt que ceſt Othõ eſtant Duc de Saxe & venãt à l'Empire, ne ſe deſmit de ſon Duché, trop bien y enuoya il des Gouuerneurs ſous le tiltre de Marquis & de Cõtes, leſquels eſtoyent ſes parens plus proches: tellement que le pays de Saxe eſtant cõmandé par le Monarque, auoit des Marquis & Comtes qui ſe diſoyẽt auſſi de Saxe. Et tel eſtoit ceſt Hugues pere de Berold ou Berald, Cõte depuis de Morienne: lequel Irenique en ſa Germanie fait du ſang Saxõ, & le met en la ligne des Othõs ſous le ſimple nom de Comte, ſans tiltre du Comté: & non pourtant eſtime-ie qu'il fut ſans ſeigneurie, eu eſgard à ſon ſang & nobleſſe, & luy donne pour eſpouſe vne dame nommée Helvvic, honnorée auſſi du tiltre de Comteſſe. Et ainſi le diligent lyſeur pourra faire certain iugement ſur les origines, leſquelles n'eſtans point eſpluchées comme de raiſon, ſont cauſe bien ſouuent qu'on met parmy les fables ce qui de ſoy eſt veritable. Tout ainſi que de l'hiſtoire de Berald, auquel l'Annaliſte de Sauoye attribue l'accuſation faite ſur & cõtre l'Imperatrix Marie eſpouſe d'Othon 3. & fille du Roy d'Aragon: là où Krãts en ſon hiſtoire Saxonique en parle tout autrement, & fait mourir ceſte Dame impudẽte & laſciue, non par les mains de Berald, ains par le iugemẽt de l'Emper. meſme l'ayant cõuaincuë d'adultere. Mais cõme qu'il en ſoit, ce Berold fut fils de Hugues de Saxe, & pour eſtre pauure & de haut cueur ſe retira en ce tẽps en Gaule, & fut appointé par Raoul roy de la haulte Bourgoigne, & en fin ſ'aggrãdit ainſi que pourrez recueillir de l'hiſtoire de Sauoïe, car il me ſuffit de vous auoir dit & marqué le tẽps auquel ceſte race prit ſource & fait voir l'éclerciſſemẽt de l'hiſtoire: d'autãt que les affaires eſtoiẽt paiſibles (cõme dit

Comme les hiſtoriens faut que ſoyẽt leus.

Edelthede eſt vn mot ſuppoſé.

Berold Prĩce Saxon chef du ſang de Sauoye.

Lazie au prologue de ſes migrations.

Wittichĩde liur. 1. de l'hiſt. de Saxe.

Irenique liure 3. chap. 33.

Hugues cõte en Saxe & Helvvic ſon eſpouſe.

Krants hiſtoire de Saxe liur. 4. chap. 26.

est) en l'estat du Roy Robert és ans de nostre salut neuf cens nonante & sept, nonante & huit & nonante & neuf, il m'a semblé bon de traiter, comme en passant, le succez des Prouinces comprises en Gaule, & sous la souueraineté du Roy qui y commanda, d'autant que nostre intention n'est de faire vn Panegiricque des Roys, ou de descrire leurs vies, ains d'y embrasser ce qui est aduenu à leurs suiets. Nous auons donc monstré cy dessus quel estoit l'estat des Armoriques & Bretons, apres la mort de Salomon Roy de la Bretaigne. Car ce peuple lequel auoit coustume (ainsi que souuent auez veu & leu en ceste histoire) de courir & gaster les terres de leurs voisins, & de s'emanciper de toute suiection fors des Princes qui luy cõmandoyent, venant à se diuiser par factions, sentit aussi les desastres qui suyuent vn pays plein de discordes : d'autant que tandis que les seigneurs de Renes & de Nantes sont en debat de la puissance, & que chascun d'eux s'attribue la preéminence sur son compaignon, ils se voyent & assaillis, & accablez par les Dannoys & autres estrangers qui pour lors couroyent les costes & haures de la mer Gallique. Or durant ces troubles y auoit il vn Comte nommé Salomon, & issu du sang du susdit Roy Salomon monarque des Armoriques (car c'est ainsi que le portent les Annales de Vitré, escrittes à la main, qui m'ont esté communiquées par le sieur du Fos Paschal Robin gentilhomme Angeuin) lequel Comte engendra Berenger, duquel a esté parlé cy dessus, & de ce Berenger issirent Iuhael, & Conan, cestuy Conan estant fils de Iuhael lesquels s'employerent diuerses foys contre les Normands, en raporterent plusieurs victoires (suyuant ce que i'ay discouru) & souuent aussi ils eurent du pire. Ie ne fais cecy sans cause, & n'vse d'vne si longue digression, voulant venir à l'establissement de la couronne Ducale de Bretaigne par ces Princes renouuellée. Or Iuhael eut deux enfans, à sçauoir Conan, & Martin, l'aisné Conan eut le Comté de Renes, & Martin estant le bien aymé de son pere, à cause de sa vaillance, fut aussi auantagé par iceluy, qui luy donna pour la portion de ses heritages, les terres & seigneuries de Vitré, Mursillé, & Accique places du domaine de son Comté, pour les tenir auec toutes leurs dependances à tousiours-mais, tant luy, que les hoirs qui sortiroyent legitimement de son sang. Le pere estant mort, l'aisné Conan se sentant interessé au partage, comme ayant Martin meilleure condition que luy qui estoit aisné, se mit en deuoir de luy tollir, disant que celle portion excedoit l'esgalité, & surpassoit le reste des seigneuries. Tandis que ces deux freres debatoyent sur leur heritage, il y eut qui leur feit oublier leur discorde pour deffendre ce qu'ils s'entrequerelloyent : car Hoel Comte de Nantes, qui pretendoit estre le seul Duc & souuerain des Bretons pour estre fils d'Alain Barbe-torte, & plus proche des anciens Roys Armoriques, vint se ruer sur les terres du Comte Conan, comme celuy qu'il vouloit contraindre de le recognoistre pour seigneur, & luy faire hommage de son Comté de Renes. Ceste guerre eut quelque durée, mais elle prit fin par la victoire de Conan sur Hoel, lequel Hoel fut occis par vn cheualier nommé Galueon, comme aussi Guerec frere de Hoel y laissa la vie, qui auoit succedé, & à l'estat, & à la querelle & ambition de son frere, donnant moyen à Conan de se faire seigneur & de Nantes & du reste de Bretaigne, voulant que Renes fut sa ville capitale, & chef du pays, à laquelle les autres fussent suiettes. Ceste guerre susdite appaisa la querelle d'entre ce Conan & le seigneur de Vitré son frere, qui demoura paisible de l'estat, & seigneuries que luy auoit donné Iuhael son pere. Conan s'estant fait Duc & vniuersel seigneur de tout le pays Armorique, il y eut vn bastard du deffunct Duc Hoel, lequel s'appelloit Iudicael, cestuy voyant que Conan auoit fait occir son pere, & depuis fait empoisonner Guerec par Heroie Abbé de Rhedon se retira à vn sien oncle maternel, & de là à Foulques Comte d'Anjou & fils de Maurice, fils de Geoffroy Grise-gonnelle, car bien que Conan eut espousé la sœur de ce Foulques (ainsi dient les annales imprimées d'Anjou, mais celles de Vitré l'a font sœur de Geoffroy Grisegonnelle, ce que ie peux receuoir) si est-ce qu'il s'estoit porté si insolemment contre l'Angeuin, qu'il ne craignit de luy rauir quelques pieces par surprise, se fiant (ainsi que portent les Annales d'Anjou escrites à la main) en la force de quatre de ses enfans redoubtez par tout à cause de leur grande vaillance. Cecy desplaisant à Geoffroy Nerra Angeuin, s'en plaignit au Roy Robert, lequel il estoit allé trouuer à Orleans, & apres cecy donnant secours au bastard de Hoel, il eut deux batailles contre Conã : en la premiere desquelles mourent

Bretaigne diuisée en factions.

Annales de Vitré escrites à la main ch. 3.

Iuhael pere de Conã & de Martin.

Martin seigneur de Vitré.

Conan querelle Vitré à son frere Martin.

Annales de Bretaigne liure 3.

Guerre entre les Comtes de Nantes & de Renes.

Conan fait duc de tout le pays de Bretaigne.

Hoel & Guerec faits mourir par Conan.

Annales d'Aniou partie 2.

Conã allié de la maison d'Aniou.

Guerre entre Conan & le Cõte d'Aniou.

moururent deux des enfans du Duc Breton, & la seconde fut si sanglante (estant assemblée des forces de Bretaigne, Poitou, Anjou, & Touraine) que presque tout le camp de Conan y fut taillé en pieces, & Conan occis: mais les vainqueurs n'en eurent si bon marché, que le Vicomte Haymon oncle de Iudicael n'y demourast mort, & Iudicael en fuite, & la plus part des seigneurs Bretons roides estẽdus sur la place, estant fait ce conflit en la lande de Cõquereux en Bretaigne: par laquelle le pays Bretõ fut encore derechef mis en combustion par les guerres ciuiles qui y sourdirent, & lesquelles durerẽt iusqu'à ce que Geoffroy fils de Conan ayãt espousé en secõdes nopces Haoise sœur de Richard second du nom, Duc de Normandie (car du premier lict, il auoit à femme vne dame appellée Iudith, de laquelle la source & maison n'est declarée) car lors Geoffroy courut sus au bastard de Hoel, le vainquit, luy osta Nantes, & se feit seul seigneur du pays & Duché de Bretaigne: tout cecy se passant sous le Roy Robert, & luy prenant plaisir en l'abaissement des Bretons fait par l'Angeuin Foulques Nerra son grand amy, issu de Maurice fils de Grisegonnelle. Au reste les affaires de Normandie n'estoyent en repos apres le deces de Richard premier du nom, qui mourut l'année mesme que Capet, d'autant que l'an neuf cens nonante & huit les paysans s'esmeurent de telle sorte par le plat pays, qu'ils se voulurent faire seigneurs des vsages des boys & des eaux, & se deliurer de la suiection de la Noblesse. Et auoyent si bien dressé leurs affaires, qu'ayans choisy des hommes pour assembler les estats des villes de terre ferme, si le Duc Richard second du nom n'y eut pourueu, il estoit en grand danger de se voir seigneur sans terre. Mais ayant preueu le malheur, & entendu le dessein des vilains, ne faillit aussi d'vser de tout bon conseil, & de battre le fer tandis qu'il estoit chault, sans souffrir que ceste populace passast outre en sa fureur, & qu'elle attirast le cœur des citoyens qui luy restoyent encore loyaux & fidelles. Il assembla donc grandes forces de la noblesse, se mit en campaigne, & ayant pris ceux qui faisoyent la leuée pour les rustiques, & autres plusieurs de leurs complices, leur feit couper les pieds & les mains, & ainsi equippez commanda qu'on les aportast à leurs compaignons, afin que ceste punition les effroyast, & les contraignit (ainsi qu'il aduint) de s'en retourner au labourage. Ceste tẽpeste ne fut si tost appaisée par le Duc Richard, que vne plus grande luy troubla & son aise & l'estat de sa seigneurie: d'autant que son frere propre, mais bastard, nommé Guillaume, lequel il auoit fait Comte de Hiesmes, estant sollicité par quelques mauuais garçons, se soustrahit de son obeissance, & ne daignoit le recognoistre pour son seigneur. A ceste cause le Duc donnant charge au Comte Raoul d'Eureux son oncle d'aller contre ce bastard, rompit les desseins d'iceluy, & le prenant le mit, & enferma en la tour de Rouen, où il fut par l'espace de cinq ans, & en fin eschappa de nuit, & en lieu de s'enfuir, s'alla rendre dans les boys où le Duc souloit chasser, & là vn iour il trouua son frere, au pieds duquel se iettant, il obtint pardon de sa faulte, & ainsi demoura paisible ce pays, & presque toute la Gaule en repos apres les susdittes discordes: & cependant nous suffira de ce bref discours sur le fait des estrangers & des particuliers, pour venir à la suite de la vie de Robert, & des affaires suruenus de son temps.

Deffaitte de Bretons ès lãdes de Cõquereux

Geoffroy Duc de Bretaigne & ses espouses.

L'an 998. Troubles en Normãdie.

Guillaume de Nangis en ses Chroniques.

Punition du Duc Richard sur les chefs des mutins

De la guerre de Robert pour le Comté de Melun, & autres occurrences.

CHAPITRE VIII.

COMME la diuersité plaist en l'histoire, aussi auec icelle faut-il que les recerches y soyent diuersifiées pour parfaire ce plaisir, & éclercir la verité des choses qui y sont representées: & d'autant que les vies de noz Roys ont des succez pleins de grandes diuersitez, à cause des Princes leurs suiets, & du grand nombre de terre & Prouinces, qui leur estoyent obeissantes, il a fallu aussi peindre ce corps d'histoire de plusieurs & variables couleurs raportant chascune à son propre suiet, afin de ne causer quelque obscurité en chose qui ne veut & demande que la lumiere. I'ay dit cy dessus comme Richard second du nom Duc de Normandie fut en peine au commencemẽt de sa venuë au Duché & seigneurie Normande, & l'heur qui le suyuit à mettre à bas ceux qui brouillerent les cartes: ce-pendant en l'an neuf cens nonante

L'an 999. & neuf le Duc de Bretaigne & le Comte du Mans que l'Annaliste Normand appelle Hugues, mais à tort, car il eut fallu que cest Hugues eut eu lors plus de cent ans, comme ainsi soit qu'il succeda aux hoirs de Roland, l'an neuf cens : par ainsi fault que ce soit Iean de la Fleche son successeur, lequel se ioignant au Duc Breton fut desfait par Richard, ainsi que ie trouue par le recit de la Chronique de Guillaume de Nangis escrite à la main. Au reste l'histoire de Bretaigne parlant de ce Iean de la Fleche, ne le dit point Comte du Maine, trop bien son fils Helie, d'autant (dit-il) que Helie fils de Iean de la Fleche espousa Sebile fille & seule enfant de Hebert Comte du Maine : duquel mariage issit vne fille nommée Sybille, qui fut l'espouse de Foulques Comte d'Anjou, & depuis Roy de Hierusalem : duquel Hebert le Seigneur François Gaudé ne fait mention en l'arbre genealogique des Comtes du Maine qu'il m'a enuoyé. Mais ie voy que (comme il est docte & grand reercheur & des plus gentils esprits de ce siecle) il a esgard à ce que le pays Manceau estoit diuisé en deux seigneuries, comme encore il y a le Comté du Mans, & celuy du Maine, ores erigé en Duché, lesquelles seigneuries furēt vnies par le mariage de la fille de Hebert, auec le fils de Iean de la Fleche. Il n'est faite mention de ceste guerre, ny par les Annalistes d'Anjou, ny de Bretaigne, ny de Normandie, ains l'a font mesme chose que celle qui aduint l'an mil vingt & quatre, entre le Duc Richard & Eude Comte de Chartres, de laquelle nous parlerons cy apres : ce nonobstant estime-ie que de Nangis ne parle en vain, & qu'il fut quelque cas de cest discorde sans que pour cela il mette en auant les occasions de ceste guerre : & quant à noz Annalistes François ils ont esté si peu diligents que de n'escrire rien que ce qui estoit autant facile qu'assez mal à propos : m'estant aduis que tout ce qui est fait és terres d'vn Roy, touche le fait du Royaume, & mesmement où il est question d'vn fait public, & qui requiert le tesmoignage de diuers autheurs, & iceux bien approuuez. Et auant que passer outre, ie vous monstreray vne grande & fascheuse contrarieté entre les historiens, à sçauoir le Chroniqueur de Normandie, & Guillaume de Nangis : le premier faisant mention de la guerre passée entre les Anglois & Normands l'an 999. là où il dit que ce fut Canut Roy de Noruege, qui descendit en Gaule pour venger le tort fait par Richard à son espouse sœur de Canut, qu'il auoit repudiée, pour l'amour qu'il portoit à certaine damoiselle sa fauorite : & de Nangis maintient que ce fut Etheldred Roy Anglois, qui commença ceste guerre, sans alleguer la cause d'icelle : or quant au nom du Roy, c'est sans mentir que la cause de Nangis est veritable, car cest Etheldred regnoit lors sur les Anglois, & Canut n'auoit encore mis le pied en Angleterre, voire ny Suenon son pere, comme depuis ils feirent apres la mort d'Etheldred, qui fut quelque seize ans apres la descente cy mentionnée d'Anglois en Normandie. L'annaliste Normand ne fault pas, disant que le Duc Richard espousa Hestrute ou Emie fille de Suenon, & sœur de Canut Roy de Dannemarch & Noruege, mais se fut apres la mort de sa premiere espouse Iudith, issuë de la maison de Bretaigne, & laquelle n'estoit point decedée l'an neuf cens nonante & neuf, & par ainsi fault entendre que ce voyage dit par Nangis, & coté en ceste année, fut fait par Etheldred, & que celuy de Canut fut sur les derniers ans de Richard Duc de Normandie, & non contre luy, ains contre le Comte de Chartres : afin que les deux textes puissent demourer en leur entier, d'autant que l'Annaliste Normand est si peu soigneux qu'il se passe sans toucher aux Dates, qui est vn poinct tresnecessaire pour l'esclercissement de l'histoire. Et pour ne vous tenir longuement en suspens, ie diray que quiconque soit celuy qui a fait l'histoire imprimée de Normandie, il se trompe plus que de iuste pris, d'autant que nul autre que luy fait Canut venir contre Richard, comme ainsi soit que Thomas de Walsingham Anglois en son histoire Normande dit, que ce fut Etheldred Roy Anglois, qui eut guerre contre ce Duc, duquel il auoit espousé la sœur Emme : & lequel enuoyant ses forces en Gaule, & sur la Normandie, & Bretaigne, il n'en rapporta que des coups, quelque cōmandement qu'il eut donné à ses gens de tout gaster & brusler, sauf l'Eglise de sainct Michel, & de luy amener le Duc Richard lié & garotté pour en vser à sa fantasie. Mais afin de ne contrister ceux qui trouueroyent goust en l'histoire Françoise de Normandie pour le fait de la course de Canut, ie l'a fortifieray du tesmoignage d'vn ancien Anglois appellé Matthieu de West-monstier, & lequel a fait la grande Chronique de

sainct

Guerre entre les Normands & Bretons. *Guillaume de Nangis.* *Maisons du Maine & de la Fleche vnies.* *Pays Manceau diuisé en deux seigneuries & grands fiefs.* *Contrarieté entre les historiens sur la guerre de l'an 999. entre les Anglois & Normands.* *Etheldred Roy d'Angleterre.* *Suenon ne fut Roy d'Angleterre qu'en l'an 1110.* *Thomas de VValsingham li. de l'hist. Normande.* *Matthieu de VVestmōstier en sa grande Chronique*

ſainct Alban:lequel confeſſe qu'en ce temps les Dannoys(mais non ſous Canut)ayans guerroyé l'Angleterre, & gaſté tout le pays voiſin de Cantorbery, vindrent en Normandie y faiſans de grands maux & rauages, & d'où ſe retirans apres leur courſe, retournerent en Angleterre. Il ne fait aucune mention ny de Canut, ny de la cauſe de ceſte courſe Dannoiſe, comme auſſi elle n'eſtoit autre que pour ſçauoir les Normãds & Bretons eſtre amys, & alliez de la maiſon & ſang d'Angleterre, ou pluſtoſt la couſtume de ces Pyrates Dannoys les y achemina,leſquels ne ſe ſoucioyent d'aucun Roy, & ne faiſoyẽt eſtat d'autre reſpect, que du moyen de s'enrichir de depoüilles. Au reſte Henry Archediacre de Hungtinthon, bien que d'eſcriue au long l'hiſtoire de ce Roy Etheldred, ſi ne fait-il mention quelconque de ceſte guerre, ny de la diſcorde entre luy & le Normand, ains ſe contente de dire que Richard ottroya ſa ſœur en mariage à ce Roy, qui pretendoit par ceſte alliance, ſe fortifier contre les Dannoys leſquels il voyoit entrer furieuſement en ſes terres pour le priuer de ſon heritage. Et par ce moyen il faut dire que le Roy Anglois ayant fait ceſte brauade au Normand, & ſe voyant fruſtré de ſon attente, ſe pacifia auec luy, & prit fin leur querelle (ainſi que les Princes l'ont de couſtume) par le mariage de la ſœur du Normand auec le Roy Anglois, qui auint (ſuyuant le dire du ſuſdit de Hungtinthon) l'an de noſtre ſalut mille, auquel apparurent & aduindrent pluſieurs ſignes & prodiges: d'autant que premieremẽt la terre trembla en pluſieurs endroits,& ſur la fin de Decẽbre on veit enuiron les huit heures du matin vne Comete ayant la figure d'vne torche allumée au milieu du ciel, ayant telle clarté & ſplendeur,que non ſeulement la lueur eſtoit eſpanduë par la campaigne, ains encore penetroit-elle comme vn grand & vehement eſclair iuſqu'au plus ſecret des maiſons: & ceſte grande clarté s'eſuanoüiſſant petit à petit, on voyoit cependant comme la forme d'vn ſerpent qui alloit en croiſſant,& ayant les pieds tous azurez, dequoy ie laiſſe l'interpretation, à ceux qui s'arreſtent religieuſement en ces prodiges. Cependant mourut Seguin Archeueſque de Sens, que les anciens Chroniqueurs appellent Metropolitain de Gaule, comme tenant le premier ranc pour lors entre les Prelats de l'Egliſe Gallicane. Or auons nous dit cy deſſus quel deſordre l'Egliſe ſouffroit pour l'abus des Princes ſe meſlans de donner les Archeueſchez & Eueſchez à qui bon leur ſembloit, ſans aucun eſgard de l'ancienne & ſaincte diſcipline de l'Egliſe :& comme Hue Capet commença reformer ces abus, remettant les Abbaïes entre les mains des moynes pour eſlire des Abbez de leur corps, & poſant les Eueſchez ſous le droit ancien des Elections. Suyuant ceſte ordonnance Royale de Capet, confirmée & faite pratiquer par Robert, apres la mort du ſus-nommé Archeueſque Seguin, le peuple & clergé de Sens voulut ioüyr du priuilege, & proceder à l'election, laquelle cauſa vn ſchiſme : d'autant que le peuple demandoit auoir pour paſteur Leotheric Archediacre, gentil-homme de maiſon illuſtre, & reputé de ſaincte vie : là où pluſieurs du clergé, aſpirans à la meſme dignité, furent cauſe que Fromond Comte de Sens, & fils de Renard l'ancien, homme de mauuaiſe vie, & grand perſecuteur des gens de bien, deſireux de faire ſon fils Archeueſque,troubla tout,& fut cauſe que ce ſiege fut vn an entier ſans paſteur : neantmoins quelque effort qu'il ſceut faire, les Eueſques ſuffragans de la Prouince Senonoiſe, s'aſſemblans ſous l'authorité Apoſtolique, eſleurent ſelon les deſirs du peuple, ſans crainte du Comte, & ſacrerent ſolennellement le ſuſdit Leotheric pour Archeueſque,dequoy ſourdirẽt depuis de grands ſcandales, ainſi que ie diray cy apres,car pour ceſt effect,vous ay-ie mis en auant ceſte election de Leotherie propoſée par Aymon moyne en ſon hiſtoire. Iuſqu'icy auoit le Roy Robert veſcu en paix, adonné au ſeul ſeruice de Dieu, duquel (comme auons dit) il eſtoit ſoigneux ſur toute choſe:mais la dignité Royale n'eſtant guere iamais ſans apporter quelque cas d'eſpineux parmy ſes aiſes, grandeurs & delices, Robert veit auſſi que celuy qui veut eſtre Roy, faut auſſi que ſente les incõmoditez qui ſont à la royauté familieres. Entre les ſeigneurs de ſa maiſon y auoit vn Comte de Melun appellé Bouchard, qui eſtoit des plus fauoriſez & aymez du Roy, & lequel pour mieux complaire à ſon Prince, & luy faire ſeruice, laiſſant ſa maiſon & Comté, eſtoit ordinairement en court, laiſſant à vn ſien vaſſal nommé Gaultier la charge & garde de ſon chaſteau de Melun:d'autant que ce cheualier luy ſembloit loyal ſur tout autre, & ſage en ſes actions,& duquel il auoit vne grande fiance,comme l'ayant cogneu tel en d'autres

Henry de Hungtinthon li. 6. de l'hiſtoire d'Angleterre.

Signes & prodiges apparoiſſent l'an de grace mille.

Mort de Seguin Archeueſque de Sens.

Droit d'electiõ rẽdu aux Egliſes par Capet.

Schiſme en l'Egliſe de Sens.

Leotheric fait Archeueſque de Sens.

Aymon li.5.ch. 46

Bouchard Comte de Melun fauory du roy Robert.

Gautier capitaine de Melũ ſous le Cõte de Bouchard.

affaires, & s'estát fié en luy en choses d'importance. Mais il veit à l'effect que Gauthier estoit autre qu'il ne l'estimoit, & qu'il n'y a guere loyauté que l'argent & les presens ne puissent corrompre: car cōme Eude Comte de Bloys, Tours & Chartres, & depuis de Troyes & de Meaux, fils de Thibault le Tricheur ou le vieux, eut grand desir d'auoir ce chasteau de Melun, & ne veit autre moyen pour y paruenir que par la corruption de ce Capitaine, il luy promit tant, & luy feit tant de presens, que Gauthier luy obeissant, rendit la place au Chartrain, & fut confirmé par Eude en son estat de Capitaine. Or auant que venir à l'histoire du succez de ceste trahison, il nous faut esplucher vn passage assez difficile, pour l'esgard du nom de Palatin attribué à certains seigneurs tant en France qu'en Germanie. Et d'autant que ie sçay que ceux qui versent aux Loix, & ont les textes du droit en main faisans mention des Palatins des sacrées largesses, & autres tels Epithetes, pourront auoir que redire en cest endroit si nous passons cecy legerement, ie suis aussi content de regarder les choses de plus pres, & voir si ces Palatins nommez en Gaule sont dits d'vn nom general, ou si ç'a esté par vn particulier priuilege: & ie ne dis cecy sans cause, veu que les anciēs Comtes de Champaigne & de Brie, se sont attribué ce tiltre, & leur a demouré comme hereditaire. Ie sçay bien que le seigneur Pithou (comme il est & docte en recerches, & aigu en iugement) a espluché cecy mieux que ie ne sçauroy faire, si est-ce que pour ce ie ne laisseray de dire ce mot (non de desir que i'aye de luy contredire, ains plustost pour aprendre de luy & de ceux qui luy ressemblēt) que i'estime que le tiltre de Palatin au Comte Champenois est aussi bien de dignité & honnoraire, qu'il a esté aux Comtes iugeās iadis à la suite des Empereurs de Rome, sans que (non plus qu'il fait) ie vueille receuoir que ce Palatinat fut la charge & office de grand maistre, ains plustost l'authorité de vuider les differens qui auoyent leur appel deuant la majesté royale: veu que cy dessus nous auons monstré comme la police de ce royaume estoit gouuernée, & qui estoyent ceux qui l'a manioyent, & en auoyent la charge. Ie dis cecy pour autant que le susdit sieur Pithou oste à la Françoise institution en la troisiéme ligne, le tiltre de Palatin, & le particularisant pour le Comte Champenois, il luy donne par l'ottroy de l'Empereur & non du Roy de France, duquel (il sçait) que les Comtes de Champaigne ont tousiours esté hommes liges, quoy qu'ils fussent auec eux en mauuais mesnage. Et neantmoins en la Chronique de Guillaume de Nangis (lequel viuoit du temps des enfans de sainct Louys) vous auez d'autres Comtes Palatins sous le Roy Robert, pour dequoy vous faire foy, ie suis content de vous alleguer les mesmes mots du liure escrit à la main duquel ie l'ay tiré, lesquels sont en telle sorte: *Inter Comites Palatinos Comes Miledunensis Buchardus Regi Franciæ Roberto familiaris erat: qui vt sedulius posset eidem seruire: cuidam militi Gualtero nomine castrum suum custodiendum commisit, de fidelitate & industria sui familiaris militis confidebat.* Par ces parolles voyez vous bien qu'estre Comte Palatin de France ne se lioit point à pas vn Comté plus qu'à autre, ains que suyuant la volonté des Roys il estoit donné à qui bon leur sembloit: & il failloit que ce fut quelque charge en la maison du Roy, puis que Bouchard mit vn Capitaine & lieutenant en sa place à Melun, pour plus à loisir faire son deuoir en court de telle charge. Ce qui me fait penser que comme les Comtes d'Anjou ont par certain priuilege porté le nom de Seneschaux de France, soit que cela emporte la dignité de grand Maistrise, ou de Mareschaucée, ou de lieutenance ou gouuernement ancien des Capets Comtes d'Anjou, que les Champenois auoyent aussi ce tiltre hereditaire des Roys, puis qu'il est ainsi que le Comte de Melun en ioüissoit sous ce Roy Robert: si bien que ce qui estoit à plaisir des Roys, & temporaire & de charge, fut fait honnoraire & hereditaire, tout ainsi que le tiltre de Vidame desquels nous auons desia discouru en autre part. Ce que ie ne pretens auoir dit pour deroguer à l'authorité de personne, ains seulement afin que les diligens recercheurs feilletent les anciens liures qu'ils ont, & nous esplucher au vray l'vsage & effect de ces tiltres honnoraires desquels noz Roys souloyent embellir le nom de leurs ministres. Mais reuenans à nostre propos de Gauthier vendant le Chasteau de Melun au Comte Chartrain, dés que Robert fut aduerty de la trahison du Capitaine, ne faillit de faire sommer le Comte Eude de rendre la place à celuy qui en estoit le seigneur, & sur lequel il l'auoit vsurpé frauduleusement, & sans y auoir droit quelconque. Eude à qui la piece plaisoit, feit l'oreille sourde à cecy, & se fiant en la

Trahison de Gauthier Capitaine de Melun.

Mot de Palatin est tiltre de dignité.

Pithou en ses memoires des Cōtes de Chāpaigne.

Palatins sont iuges anciens és courts des Roys.

Guillaume de Nangis Croniq. de quel temps viuoit.

Bouchard Comte de Melun appellé Comte Palatin sous le Roy Robert l'an mil.

Comme le tiltre de Palatī fait hereditaire.

Eude semond de rendre Melū ny veut entendre.

en la force de l'assiete naturelle du lieu, estant ce chasteau de Melun en vne isle, que la riuiere de Seine fait en ce lieu, l'enfermant presque de tous costez, & n'y ayant qu'vne pointe de terre fort estroite allant à la ville : respondit que plustost il perdroit la vie à la poursuite, que se deffaire de ceste place. Cecy irrita tellement le Roy, qu'il donna charge à Bouchard seigneur du chasteau vsurpé, de leuer vne grosse armée : & cependant il escriuit au Duc de Normandie Richard, (par le conseil duquel il se gouuernoit és choses de consequence) le priant de venir pour affaire qui luy importoit: lequel estant venu, & le Roy luy ayant remonstré la chose, & declairé l'iniustice du Comte Chartrain, s'enquit aussi de luy comme il failloit se gouuerner sans preiudicier au peuple, duquel ce bon Roy auoit pitié sur tout autre. Richard (comme il estoit Prince courageux, & hault à la main) detestant ce fait, & l'acomptant à vn grand mespris & deshonneur à la majesté Royale, dit au Roy, que s'il souffroit cecy, & ne s'en ressentoit comme de raison, outre qu'il en seroit blasmé de peu de cœur, il feroit aussi par cest exemple, vne grande playe pour l'authorité des Roys qui viendroyent à luy succeder. Cecy fut cause que Robert auec les forces ja assemblées par Bouchard, & celles que feit venir Richard de son pays de Normandie, s'achemina vers Melun pour l'assieger: le Duc se campant d'vn costé, & le Roy d'vn autre, auec lequel estoit le Palatin Bouchard, qu'à bien parler ie ne peux estimer auoir esté autre que Mareschal de France, ou autre officier de ceste couronne, reuenant à pareille authorité. Le siege fut assez long, à cause de l'assiete du lieu, & qu'à grand peine les ingenieurs pouuoyent s'aider de leurs machines de sieges, y obstant le cours de la riuiere : ce nonobstant sur la my-Aoust la place fut prise & emportée d'assault: soit que les Engins & Beliers eussent accablez les murs, ou que (comme aucuns dient) les murailles tombassent miraculeusement par les prieres du Roy qui s'en estoit allé à sainct Denys faire ses oraisons (suyuant sa coustume) le iour de la feste de sainct Hyppolite, dequoy ie ne veux rien asseurer, ny aussi en oster la foy à ceux qui voudront le croire : tant y a que les murs abbatus, les citoyens se rendirent, supplians le Duc Richard lieutenant du Roy, de les receuoir à mercy, ce qu'il feit, luy suffisant d'auoir le Capitaine qui auoit trahi la place, lequel il feit pendre & estrangler auec sa femme, comme elle l'ayant induit à la conspiration, & tous les deux s'estans laissez vaincre à leur conuoitise. Ainsi le Normand se retira vers le Roy, laissant Bouchard à Melun pour mettre ordre à la place & la fortifier, afin que le Chartrain ne l'a remparast, & ne leur donnast nouuelle peine, & ayant esté quelque temps auec le Roy, il s'en alla en son pays de Normandie. Durant ce temps mourut l'ancien Comte Renauld de Sens, homme cruel & tyran, qui laissa vn fils nommé Fromond, lequel espousa la fille de Regnauld Comte de Rheims : ce qui me fait dire ou que l'Archeuesque de Rheims ne iouïssoit plus de la prerogatiue du Comté que Louys d'Outre-mer auoit eslargy à Artolde, ou bien que ces Comtes de Rheims & de Sens n'estoyent que les lieutenans & agents des Archeuesques en la iustice, & és armes, desquelles ils abusoyent au preiudice de leurs Seigneurs ainsi que verrons cy apres de Regnauld, ou Regnald Comte de Sens contre Leotheric Archeuesque. Cependant Alberic Comte de Masconnois vint à mourir en adolescence, & sans auoir esté marié, & par ainsi ne laissa aucun hoir de son corps, auquel succeda Guillaume son oncle. En Aquitaine commandoit Guillaume teste d'Estoupe : estant Comte de Thoulouse Raymond premier du nom, qui espousa Ieanne fille du Comte de Constance & du Perche, & Roger fils d'Arnauld de Carcassonne tint le pays de Foys & Cominge, en simple tiltre de seigneurie, sous l'obeissance des Comtes de Thoulouse: & en Engoulesme commandoit Guillaume second du nom, seant à Rome Gregoire cinquiéme, apres luy Iean seiziéme, & depuis Syluestre second de ce nom.

Richard Duc de Normãdie grãd Conseiller du Roy Robert

Aduis de Richard cõtre le Chartrain.

Melun assiegé par le roy Robert.

Melun rendu au Duc Richard pour le roy.

Fromond Comte de Sens.

Quels ces Comtes de Sens & de Rheims.

Alberic Cõte de Masconmeurt

Guillaume son oncle luy succede.

Princes viuans sous Robert.

Mort, & testament de Henry Duc de Bourgoigne, & reuolte des Bourguignons contre le Roy Robert: & comme il les dompta, & de la premiere souche & ligne des Ducs de Bourgoigne. CHAPITRE. IX.

VOus auez veu cy dessus comme le Duché de Bourgoigne tomba és mains des enfans de Hue le Grand & freres de Capet, & comme Othon ou Eude estant mort, son frere Henry emporta la succession & heritage. Or Henry

premier du nom, qui auoit espousé Gerberge Comtesse de Dijon, n'ayant hoir aucun de son corps feit testament l'an mil & vn, se voyant proche de la mort, & sur le fait duquel testament il y a deux opinions contraires: d'autant qu'il y en a qui disent que par ordonnance testamentaire il nomma le Roy Robert de France son neueu pour son heritier: & toutesfois par les Chartes, & documents de l'Abbaye de sainct Benigne de Dijon, il appert, qu'il nomma son successeur Othe-Guillaume fils de son espouse qu'elle auoit eu de son premier mary, lequel se porta pour Duc toute sa vie, quoy qu'il ne ioüist guere que du Comté de Dijon qui estoit son heritage: de sorte qu'il est appellé Duc & Comte, ainsi que porte son Epitaphe qui est au cloistre de sainct Benigne de Dijon contenant ces parolles:

L'an 1001. Hery 1. du nom Duc de Bourg. meurt. Opiniõs diuerses sur le testamẽt du Duc Henry. Othe-Guillaume duc pretẽdu de Bourgoigne.

Nobiliter natus, Guillermus, & Otho vocatus,
Pausat in hac fossa: cuius lapis hîc tegit ossa.
Qui Ducis, & Comitis gemino ditatus honore,
Artifices scelerum, pacis reprimebat amore.
Anno Domini millesimo vigesimo septimo, vndecimo Calendas Octobris sepultus est.

Et par là voyez vous que bien qu'il ne ioüist du Duché, si est-ce qu'il en fut titulaire, & en querella la ioüissance apres le decez du Duc Henry, lequel aduint l'an 1001. à Poilly sur Saone, bien que sans nul proufit & sans qu'il peut se preualoir du droit qu'il pretendoit, eu esgard à ce que le Roy Robert estoit le plus proche du sang, le Duché estant desia auoüé du tout pour la maison & sang d'Anjou, ainsi que cy dessus i'ay declairé assez amplement. Ce Comte Othe-Guillaume porta le tiltre d'estranger, & espousa la sœur de Brunon Euesque de Langres, de laquelle il eut vn fils nommé Regnauld de Bourgoigne, qui espousa Alix fille de Richard second du nom Duc de Bourgoigne, & en eut deux fils, Guy & Guillaume, lesquels furent aussi surnommez de Bourgoigne, comme se maintenans de l'Estoc & famille legitime d'icelle seigneurie. Apres la mort donc du Duc Henry il y eut trois contendans, & qui faisoyent instance sur la ioüissance du Duché, le premier fut cest Othe-Guillaume, s'aidant du testament ou donation faite en son endroit par Henry, mais il fut peu ou rien fauorisé par les seigneurs de Bourgoigne, à cause de sa grande simplicité, car c'estoit vn homme tout adonné au seruice de Dieu, & peu apte aux affaires du monde, & lequel est aisé à voir que ne faisoit rien de cecy, que par les sollicitations de la Duchesse sa mere. Il est vray qu'au commencement il eut pour luy & pour la deffence de sa querelle, Landry Comte de Neuers, duquel ie n'ay peu auoir ny trouuer l'origine, & toutesfois failloit-il qu'il fut de grande maison, estant inuesty par heritage d'vne telle piece, & qu'il fut issu de l'ancien sang des Bourguignons puis qu'il osoit quereller le Duché contre le Roy de France: & auec Landry deffendit la querelle d'Othe-Guillaume le susdit Brunon Euesque de Langres, & Eude Comte de Bloys, despité de ce que le Roy luy auoit osté (comme dit est) le chasteau de Melun, & terres voisines. Mais quand Landry veit le refroidissement de la noblesse, & estats de Bourgoigne, & comme chascun mesprisoit le Duc Othe-Guillaume, il se presente pour Duc, & est par plusieurs accepté, & par consequent se prepara pour se maintenir pour tel, & prendre possession de son pretendu heritage. Mais, & l'vn & l'autre des querellans le Duché, eurent trop forte partie, d'autant que le Roy Robert, ne se souciant en rien du testament de son frere, y voulut entrer, & par droit Royal, comme estant Bourgoigne vn apennage ancien de France, en laquelle il estoit seul chef pour lors, & par heritage, comme la loy le faisant naturellement l'heritier de son frere: & auoit auec luy Hugues Euesque d'Auxerre natif de Chalon, & cousin de la Royne Constance, lequel aussi querelloit le Duché, d'autant que les Comtes de Prouence estoyent issus du premier sang de Bourgoigne: & cestuy en estant, il pouuoit y pretendre plustost que nul des autres deux, & cependãt il recognoissoit le Roy pour le vray heritier & seigneur legitime. Quoy qu'il en soit, les Bourguignons estans diuisez en factions, chascun aussi se retira sous son enseigne, de sorte que Othe-Guillaume content du seul tiltre, & se tenant à Dijon, Landry prit les armes, feit leuée d'hommes, & alla prendre la ville d'Auxerre pour despit de ce que l'Euesque Hugues estant Bourguignon, s'estoit allié de la

Othe-Guillaume surnommé l'estranger espousa la sœur de l'Euesque de Langres. Contendãs pour le Duché de Bourgoigne. Landry Cõte de Neuers deffend la cause d'Othe-Guillaume. Landry vsurpe le tiltre de Duc de Bourgoigne. Le Roy Robert se dit Duc de Bourgoig. Hugues Euesque d'Auxerre cousin de la Royne Constance. Lãdry s'arme cõtre le roy Robert.

maison

maiſon de France. Le Roy voyant qu'il auroit faire à dure partie, puis que toute la nobleſſe Bourguignonne ſ'en meſloit, ſ'adreſſa à ſon grand amy Richard Duc de Normandie pour auoir ſecours, lequel ne luy faillit, ains y vint auec ſes forces: & eux deux enſemble ioinctz, paſſerent en Bourgoigne & y furent l'an mil & deux: laquelle ils conquirent à peu de reſiſtance abbatans, & accablans ceux qui eſtoyent de faction contraire, deliberé de donner ce pays au puiſné de ſes Enfans à ſçauoir à Monſieur Robert de France pour ſon apennage. Or le plus fort qui luy reſtoit à faire, eſtoit la deffaicte du Comte Landry de Niuernoys lequel ſ'eſtoit enclos & fortifié dedans Auxerre, où le Roy le fut aſſieger le contraignant de luy rendre, & enſemble de luy iurer de ne iamais plus rien calenger au pays, & Duché de Bourgoigne, & de quiter tout droict & actions qu'il y pourroit pretendre: ayant ceſte reſignation eſte faite l'an mil & troys, par laquelle il eſt aiſé à voir que Landry auoit raiſon & cauſe de pourſuiure ceſte ſucceſſion, n'eſtant neceſſaire la ceſſion de celuy qui n'auoit aucun droit: comme ainſi ſoit que la premiere pourſuite auoit eſté voilée ſous le pretexte de celle du teſtament d'Othe-Guillaume: mais la couronne de France ayant changé, il failloit que le Chapeau Ducal de Bourgoigne ſentit vne pareille alteration. Le Comte Landry eſtant priſonnier du Roy, iuſques à ce que toutes les villes fuſſent renduës à la deuotion de ſa maieſté: comme rien ne reſtat plus à prendre que l'ancien Chaſteau d'Aualon, qui refuſa de ſuyure le party Royal, aymans mieux les Citoyens qui le deffendoyent endurer toute extremité, que de ſe rendre au Roy Robert, auquel ils deteſtoyent faire obeiſſance: ſi les deffendans ſ'obſtinoyent à ne fleſchir ſoubs le ioug Royal, le Roy auſſi iura de ne ſortir de là, ny leuer le ſiege qu'il ne les eut faict venir à compoſition telle que bon luy ſembleroit. Et bien que la ville fut fournie de toute ſorte de munitions & armes & viures, ſi eſt-ce que le Roy ayant tenu le ſiege troys moys deuant, leur colere fut accablée & la place forcée, de la priſe de laquelle il y a diuerſes opinions: les vns ayans eſgard à la pieté du Roy Robert & à ſes prieres continuelles, diſent que ceſte ville fut priſe miraculeuſement d'autant que n'y ayant preſque plus d'eſpoir, & noz gens n'y pouuans rien gaigner que des coups, vn iour que le Roy eſtoit en priere les murailles tomberent auſſi ſoudain que celles de Hiericho, Ioſue faiſant la proceſſion à l'entour de la ville, & les François & Normands y entrans ſe vengerent de meſ-aiſes ſoufferts en la campaigne. Et bien que ie ſois homme qui ayme d'ouyr racompter les merueilles de Dieu, ſi eſt-ce que ce Roy n'ayant icy affaire ny contre des Idolatres, ainſi que Ioſue contre les Hierichontins, ny contre des heretiques, ainſi que Clouis combatant contre le Roy Goth enfermé dedans les murs de la cité d'Engouleſme, ie ne m'arreſteray auſſi par trop aux miracles, ayant des auteurs anciens qui chantent du contraire & ne font mention quelconque de miracle quel que ce ſoit: ainſi que pouuez lyre en Aymon moyne, (qui viuoit enuiron ce temps là) lequel dit qu'Aualon fut pris par famine: auquel ſ'accorde Guillaume de Nágis parlant en ceſte ſorte de la ville d'Aualon: D'autant (dit-il) que la ville eſtoit lors fournie d'armes & de viures, les citoyens ſe deffendirent auſſi gaillardement l'eſpace de trois ſepmaines, faiſans grande reſiſtance aux aſſaults des gens du Roy: mais à la fin preſſez de diſette & ayans ſouffert iuſques à lextremité, il faillut que ſe rendiſſent à diſcretion & plaiſir du vainqueur. Mais le Roy pour donner exemple à la poſterité de ne ſouffrir les trahiſtres & rebelles impunis, il feit pendre la plus-part des citoyens, les autres furent bannys, & les moins chargez eurent grace moyennant le ſerment de fidelité qu'ils feirent, & preſterent au Roy comme ſuiets & fidelles à la couronne de France. Ceſte place priſe le Roy ſe mit à marcher par le pays Bourguignon domptant tout & ſaccageant les forts & places des rebelles: de ſorte qu'en peu de temps il ſe rendit ſi redoubtable, qu'il ne ſe trouua vn ſeul qui oſaſt luy faire reſiſtance, eſtabliſſant l'eſtat aſſeuré pour ſon fils puiſné Robert auquel il donna ce Duché pour ſon Apennage & duquel ſont ſortis douze Ducs conſecutifs (ainſi que verrons) iuſqu'à ce que par deffault d'eux la maiſon de Valois en fut inueſtie, lors que Charles cinquieſme fils du Roy Ian donna la Bourgoigne à ſon frere puiſné Duc de Touraine nommé Philippe & depuis ſur-nommé le Hardy. Or tout ainſi que Landry Comte de Neuers fut forcé de

L'an mil deux & troys le roy Robert fait guerre en Bourgoigne.

Lādry aſſiegé à Auxere, rend la ville.

L'An mil le troys Lādry renonce au droit qu'il auoit en Bourgoigne.

Siege du roy Robert deuant Aualon.

Diuerſes opiniōs de la priſe d'Aualon.

Aymon liur. 5. ch. 46.

Guillaume de Nāgis en ſa Croniq.

Punitiō de ceux d'Aualon par le Roy Robert.

Bourgoigne dōnée en Apennage à Robert de France fils du Roy Robert.

quitter tout droit par luy pretendu au Duché de Bourgoigne, aussi fallut il que Othe-Guillaume quittast & cedast toute sa pretente audit pays, & laissant le tiltre Ducal fut content du seul nom de Comte de Dijon. Et bien que par l'inscription de ce tombeau il soit honnoré de ce tiltre de Comte, si est-ce que Vignier dit en sa Chronique, que és tables & Pancartes anciennes il n'est appellé que Aduocat, ou aduoüé de sainct Benigne, qui est vn mot ancien signifiant garde de biens, ou de chasteau tels que sont les Capitaines y commis, ou par les Roys, ou par les seigneurs proprietaires. Et sur cecy fault noter qu'il y auoit deux sortes de ces Aduoüez, les vns estans gardes des Monasteres tels qu'estoit cest Othe-Guillaume, cecy restant encore des reliques du temps auquel les seigneurs ioüissoyent du temporel des Abbayes: d'autant que ces Aduoüez estoyent comme patrons & administrateurs du temporel d'icelles, sous l'authorité desquels se faisoyent tous contracts concernans le proufit des monasteres: tellement que les donations faites aux Eglises se conferoyent en la personne desdits Aduoüez, lesquels comme procureurs se presentoyent en toutes leurs causes pour leurs monasteres, pour lesquels ils iugeoyent és lieux où ils auoyent iurisdiction; car il aduenoit souuent que les seigneurs auoyent ces estats hereditaires en leurs maisons, d'autres que le fondateur reseruoit pour luy & les siens l'office d'Aduoüerie, & d'autresfois les moynes en disposoyent à leur plaisir, & conferoyent l'estat à qui bon leur sembloit, & lequel ils en desapointoyent à leur discretion. L'autre genre d'Aduoüez estoit pour les villes, lesquels en auoyent la charge, & garde & protection, ainsi que les susdits des Monasteres, & pour autant qu'ils auoyent surintendance en la iustice, de laquelle ils estoyent comme administrateurs, aussi auoyent-ils part és reuenus de la communauté des villes & pays, & sur tout és amendes: veu que cest office gisoit en iudicature, & duquel parle assez au long ce docte recercheur des antiquitez Pierre Pithou, duquel i'ay emprunté cecy, estát tombé sur le propos de l'aduoüerie de sainct Benigne, de laquelle Othe-Guillaume auoit charge quelque grand seigneur qu'il fut, comme Comte de Dijon, & par consequent estimant ce tiltre luy estre & beau, & honnorable. Au reste nous auons dit que de cest Othe-Guillaume sortirent des enfans, à sçauoir Othon qui mourut auant son pere, Regnauld, & Guy, qu'il eut d'Ermentrude son espouse. Et par ce discours voyez-vous comme les Duché & Comté de Bourgoigne sont du vray apennage de la maison de France dés la premiere foys que ce pays tomba sous la main de la couronne du viuant des enfans de Clouis, lesquels mourans sans hoir masle, vous auez veu que iusques icy que le plus proche du sang, ou (plustost) l'aisné, & celuy qui portoit le tiltre de Roy de France, y venoit à succeder. Et afin d'en rafreschir vn peu la memorire, ie vous en feray vn petit discours en peu de mots, prenant ma source dés Sigismond occis à Orleans, & de Gondemar chassé par Clothaire Roy de Soissons, & depuis Monarque des Gaules, du pays de Bourgoigne. Clothaire donc ayant exterminé le sang ancien des Roys Bourguignons venus de Wandalie, il vnit & incorpora à la tres-chrestienne couronne de France les Duché & Comté de Bourgoigne, les pays de Sauoye, Bresse, Dauphiné, & Prouence: & par ainsi ses hoirs en ont ioüy tousiours (quelque partage qui peut aduenir) sans rien aliener du pays, Duché ou Comté de Bourgoigne, lequel suyuant la loy Salique, reuenoit tousiours au plus proche du sang masle. Il est vray que Clothaire second du nom osta ce tiltre separé de Royauté au pays Bourguignon, voyant que l'estenduë de ce Royaume estoit si grande, & auoit des peuples si vaillans, que vn puisné en estant apennagé, il luy seroit aisé de s'emanciper de toute recognoissance & de faire guerre à l'aisné, & luy tollir son pays & couronne: à ceste cause il vnit, & incorpora inseparablement les Duché, & Comté de Bourgoigne à la couronne, & ne voulut onc accorder (quelque requeste que les Bourguignons luy sceussent faire) qu'il y eut plus aucun portant tiltre de Roy que le Roy de France: bien est vray que pour les appaiser aucunement, il leur octroya (ainsi qu'auons monstré cy dessus) tant au Duché que au Comté (où le peuple estoit plus chatouilleux) d'auoir des Majeurs, ou Maires du Palais, pour faire droit aux suiets d'icelle ancienne couronne, lequel estat & office estoit perpetuel à vie, & non reuocable,

Othe-Guillaume quitte son droit pretédu en Bourgoig.
Nicolas Vignier en sa Chronique de Bourg.
Othe-Guillaume adüoüé de S. Benigne.
Quel estoit l'estat des Aduoüez.
A qui apartenoit à créer des Aduoüez ecclesiastiques.
Aduoüez des villes & leur estat.
M. Pierre Pithou grand recercheur.
Enfans de Othe-Guillaume.
Comme le Duché & Comté de Bourgoig. sont de la courõne de France.
Nom royal osté à la Bourg. par Clothaire second.
Maire du Palais ottroyé aux Bourg. par Clothaire second.

reuocable, voulant neantmoins que cest officier fut esleu par les Euesques & nobles du pays, sous sa confirmation, affin que sans icelle il ne semblast donner souueraineté à ceux qui dependoyent de sa seule puissance. Et le premier esleu fut vn gentilhomme François appellé Warnaire, lequel mort, les Bourguignons y en mirent vn autre sans appeller les Euesques du pays, & sans qu'ils attendissent la volonté du Roy sur cecy: ce qui fut cause que le Roy feit tuer ce maieur nommé Wilebauld, & celuy qui le deffit nommé Flamard fut esleu en sa place, & receut lettres de confirmation du Roy, ainsi que feirent ses successeurs iusqu'au temps de Charles Martel, que ces Maieurs perdans leur tiltre, ce Prince institua des Lieutenans (sous le nom de Duc) en Bourgoigne, lesquels ne duroyent en l'Estat, qu'autant qu'il plaisoit au souuerain. Le premier à cest office de Duc ou gouuerneur, fut Theoduin lequel fauorisa depuis Pepin en la querelle qu'il eut contre Griffon son frere: & pour ce, Pepin estant Roy, ce Theoduin fut honnoré & tint ce pays en gouuernement iusqu'au regne de Charles le Grand: & lors ce Theoduin estant decedé, le Roy pourueut de cest estat vn vaillant Cheualier nommé Sansom, qui mourut depuis à la memorable bataille de Ronceuaulx, auec Salomon Comte de Langres, & gisent leurs corps à Arles en Prouence. Cestuy mort, fut appellé à ceste charge Gerard de Roussillon, duquel on a escrit tant de fables, & duquel nous auons parlé cy dessus: mais Charles le Grand trespassé, Louys le Debonnaire son fils demoura paisible possesseur de tout le pays Bourguignon, tant deça que de là la Saone: mais apres sa mort, ses enfans troublerent & leur estat & l'aise de leur posterité, iusqu'à tant que l'an huict cens quarante troys Lothaire fut inuesty du Royaume de Bourgoigne, de Prouence & de Sauoye, & de l'Empire d'Italie: mais cestuy s'estant fait moyne & son fils Charles mort sans hoirs, le Roy Charles le Chauue se saisissant du pays de ce deffunct, feit (comme auons dit) vn coup de sa main, & rauissant à la couronne ce qu'il ne pouuoit aliener, donna à Boson son beau-frere les pays suiets au Royaume de Bourgoigne auec telle puissance que les Roys l'auoyent tenu iadis, quoy que (comme i'ay monstré) il ne luy donna ny le tiltre de Roy, ny le droit de porter couronne: ains qui plus est, ceste donation s'estendoit autant qu'il plairoit au Roy, & la fidelité reseruée à la couronne de France: car en cecy gist le vray droit de nous sur les Duché, & Comté de Bourgoigne. Ie laisse la poursuite faite par les Françoys contre Boson, car nous en auons assez parlé cy dessus, là où en fin il luy fut octroyé de tenir sans iurer la fidelité de la couronne de France, le Comté de Bourgoigne auec les pays de Bresse & de Sauoye, d'où aduint qu'il se feit couronner Roy & appellé Roy de Bourgoigne Transiuraine. Et par le moyen de cest apoinctement Richard fut le premier inuesty sous la couronne de France des terres comprises à present sous le Duché: apres lequel vint Raoul regent ou Roy de France: & luy mort Gilbert fut Duc, comme aucuns dient, mais s'il est ainsi, nous vous l'auons fait entendre cy dessus: tant y a que la maison & heritage Ducal de Bourgoigne vint & demoura en la maison des Capets & en la ligne de France, ainsi que verrons par le cours de l'histoire: mais il nous faut maintenant reuenir au Comté qui est la piece querellée & sur laquelle gist le plus de difficulté. Or fault-il franchement confesser que la maison de France n'a point tousiours tenu le Comté de Bourgoigne, ie dis la maison de France descendue du sang & famille de Capet: aussi auons nous deja dit que Boson obtenant le Comté eut son limite iusqu'à la riuiere de Saone, laquelle separoit ce qui estoit de la fidelité, & obeissance de France, d'auec les terres du Royaume de Boson: mais les premiers Ducs estans riches & hault esleuez, viuans paisiblement en vnion auec les Roys de France desquels ils estoyent parents proches, estendirent aussi leurs limites outre la riuiere de Saone, y acquerans plusieurs terres & seigneuries, telles que sont le Vicomté d'Auxonne, outre le fleuue la seigneurie de Salins, celle de Poupet, de Chasteau-Chalon, de Bricon & plusieurs autres: les acquisitions particulieres desquelles se voyent encore à present en la chambre des comptes à Dijon. Or Boson estant mort, il laissa Louys son fils heritier, lequel fut si mal-heureux en sa poursuite d'Italie, qu'il y fut vaincu deux foys & en fin y perdit les yeux, laissant son fils Raoul successeur de sa couronne: & cestuy

Par qui esleu le Maire de Bourgoigne.

Charles Martel institua des ducs en Bourgoigne non hereditaires.

Ducs de Bourgoigne non hereditaires sous Charles le Grād.

Boson faut proprietaire de Bourgoigne par Charles le Chauue.

Quelle Bourgoigne demoura à Boson en fidelité de la couronne de France.

Du Comté de Bourgoigne.

Ducs de Bourgoigne acquirent sur les limites de Boson.

Testament de Raoul Fai-neant. se voyant sans hoir, institua (comme dit auons) Henry fils de Conrad Empereur l'an mil trente & quatre pour son heritier: & cestuy obtenant ceste hoirie, osta le nom du Royaume audit pays, & en feit deux Comtez, à sçauoir celuy de Sauoye, & celuy de Bourgoigne, qu'il nomma Palatins, si bien que le Comté de Bourgoigne fut vn long temps tenu par benefice de l'Empire, & cecy iusqu'à ce que Hugue Duc de Bourgoigne troisiéme du nom, voyant que le Comte de Bourgoigne estoit decedé sans hoir masle, ayant laissé deux filles, à sçauoir Beatrix, qui estoit l'aisnée, & Alix la puisnée, qui fut mariée au Comte de Sauoye, toutes les deux se portans pour Comtesses de Bourgoigne, il acquit le droit de l'aisnée en l'an de grace mil deux cens soixante & dix, & pour l'esgard de ceste acquisition reélle & legitime, ce Duc se dict & porta pour Comte, aussi bien qu'il se nommoit Duc de Bourgoigne, iusqu'à ce que le Comte de Sauoye mary de la puisnée Alix transigea auec cest Hugues, & furent les poincts principaux de ceste transaction, que le Duc Hugues sans preiudice toutesfois des acquisitions particulieres par luy faites audit Comté, quitteroit tout le proufit, vtilité, & reuenu du Comté, à la charge que ledit Comte de Sauoye nommé Philippe, & Alix son espouse tiendroit les Chastellenies de Dole, & de Rochefort, qui estoyent les principales places du pays, en fief, & hommage du Duché de Bourgoigne: surquoy furent despechées lettres fort authentiques, ainsi qu'on les peut recueillir aux originaux qui sont en la chambre des Comptes à Dijon: & apres ce les susdits Philippe & Alix se porterent pour Comte, & Comtesse de Bourgoigne, sans que leur tiltre de Palatin (donné par Henry le Boiteux) sceut les empescher d'estre feudataires (comme dit est) du Duc de Bourgoigne. De ces Philippe & Alix vint vn fils nommé Othes ou Othelin, lequel laissant à son aisné le Comté de Sauoye, eut pour son appennage le Comté de Bourgoigne: pour lequel refusant de faire le deuoir d'hommage à Robert second du nom, & fils de Hugues troisiéme, Robert saisit & meit sous sa main tout le Comté de Bourgoigne: ce qui fut cause que Othelin fut en court vers Philippe le Bel Roy de France, & forma sa complainte contre le susdit Duc de Bourgoigne. Le Roy sans auoir esgard à la iustice du Duc, & poussé seulement d'vne haine particuliere, sans considerer la consequence de la chose, & le preiudice que cela porteroit à la couronne, feit donation de ce Comté à cest Othelin, & en enuoya prendre la possession. Robert de son costé ne s'oublia en cest endroit, ains allant vers le mesme Roy son souuerain, auquel il rendit raison de sa main-mise sur le Comté auec la declaration des hommages faits & transaction des terres particulieres qu'il y possedoit: & à ceste cause fut aduisé au conseil, pour vuider ce different, & tenir stable & ferme la donation du Roy sans preiudice des droits du Duc de Bourgoigne, que Monsieur Philippe de France Comte de Poitiers, & depuis Roy, espouseroit Madame Ieanne fille du Comte Othelin, & auroit le Comté de Bourgoigne, pour lequel il feroit les foy & hommage au Duc Robert, lequel seroit tenu le receuoir en ce deuoir, toutes querelles cessans par ce moyen, & en furent lettres despechées en l'an mil deux cens nonante & six: & ainsi ce Comté deuint (comme iadis) fief du Duché, & arrierefief de la couronne. Or aduint-il que ce Comte de Bourgoigne, Auuergne, & Mascon Philippe, fut Roy de France, par le decez de Louys Hutin l'an mil trois cens & seize, & que le Duc de Bourgoigne Eude fils de Robert second du nom, faisoit des menées sourdes au preiudice de la maison Royale: à ceste cause pour accorder tous les differens, & luy clorre la bouche, le Roy Philippe le long luy donna vne sienne fille nommée Ieanne en mariage, auec le Comté de Bourgoigne, qui par ce moyen fut reuny en la maison & Duché des Ducs Bourguignons, & le Roy feit cesser la querelle de cest Eude pretendant droit en la couronne à cause & pour le droit de sa niepce Ieanne de Nauarre, mais tout aussi tost il s'en deporta, voyant que la loy du Royaume n'y auoit iamais receu les filles. Au reste, par ce seul moyen, & contract auec cest Eude, ce Comté ayant esté reuny auec le Duché, c'est raison aussi qu'il reuienne à la couronne d'où il a esté demembré, comme ayant tousiours esté part & portion du Duché: si bien que si par droit le Duché a esté remis, & reincorporé en la couronne comme en son chef, il est hors de tout

Comtes de Bourgoig. & Sauoye faits & dits Palatins.

Acquisitiõ du Comté de Bourg. par Hugues 3.

Transactiõ entre le duc Hugues, et le Comte de Sauoye.

Othelin de Sauoye refuse l'hommage au Duc de Bourgoig.

Iugement du Roy Philippe le Bel au preiudice du Duc de Bourg.

Autre iugemẽt pour le Duc de Bourgoig.

Philippe de France espouse la Cõtesse de Bourgoig.

Ce Duc querelloit la courõne de France.

Comté de Bourgoig. remis és mains des Ducs.

tout doubte, qu'il fault que le Comte qui en depend, prenne vne voye semblable. Et ne fault alleguer icy la saisie & vsurpation du Comté faite par Louys Comte de Flandres du temps du Roy Iean, pour ne sçay quel droit par luy pretendu & iniustement pratiqué, d'autant que ces pays estans appennages de France, ne pouuoyent tomber en quenouïlle suyuant vn si grand nombre de iugements sur cela donnez en faueur de ceste saincte loy, & inuiolable coustume. Et ce fut la cause pour laquelle le Roy Iean, ayant esté informé par les gens de son conseil, du tort que le Comte de Flandres faisoit à la couronne de France en querellant le Comté de Bourgoigne il ne cessa onc de luy faire teste, iusqu'à ce que Philippe le Hardy fils de Iean, & nommé Duc de Bourgoigne espousa la fille de Flandres, par lequel mariage cesserent ces troubles & discordes: & de fait (quelque chose que Paradin en die, que ce Comté estoit heritage maternel) il appert par ce que dessus, qu'il a esté, & est de mesme condition que le Duché, quoy que souuent on en ayt abusé, y obstant les guerres & troubles de ce Royaume: tellement que estant mort Charles dernier Duc de Bourgoigne de la maison de France, comme le Duché est reuenu à la couronne comme fief inseparable d'icelle, il est raison aussi que le Comté qui est arriere fief suiue la voye de son chef, & vienne à la principale source. Or ay-ie discouru tout cecy en cest endroit, affin d'esplucher les difficultez qui se peuuent mouuoir sur le faict des Ducs & Comtes de Bourgoigne, quoy qu'il semble à plusieurs que ce soit auant saison, mais ils considereront que les loix de l'histoire n'y sont point violées, & qu'il n'est loisible à tout propos de rentrer sur vne mesme matiere: & pource ceux qui auront desir de sçauoir ce qui se doibt dire du droit Royal sur le Comté, (que i'ay eu de lieu qui ne peut estre blasmé de supposition ny menterie) qu'il s'en reuienne icy, d'autant que desormais ie n'en feray mention que comme en passant, non plus que de la seconde ligne de Bourgoigne: de la branche de laquelle, auant que passer outre, il nous fault encore parler, comme de chose digne d'estre cogneuë par ceux qui font profession de l'histoire. Nous auons veu le droit de la famille des Capets en la succession de Bourgoigne, & comme Gilbert, que Paradin fait Duc, ne le fut onc, ny la femme d'Othon fils de Hue le grand fille d'autre que de Hugues le Noir: or reste à voir comme apres la mort de Henry susdit, & oncle du Roy Robert, le Duché de Bourgoigne reuint à la couronne: à sçauoir (comme dit est) non en vertu du testament de Henry, qui fait son neueu son heritier, ains par le droit Royal estant ce pays vn apénage de France, & pourtant hereditaire pour la couronne, n'y ayant point de hoir, & Henry n'en pouuant disposer ny pour la couronne, ny au preiudice d'icelle à laquelle suffisoit son droit acquis par la loy Salique. Le Roy Robert donc (affin que tout d'vn coup ie sorte du discours de Bourgoigne) inuesty par droit Royal du Duché de Bourgoigne le donna à son fils puisné Robert pour apénage, duquel Robert nous parlerons cy apres, & cestuy le laissa à ses hoirs masles par plusieurs generations: car ayant espousé Ermengarde (de ceste cy on ne dit point la maison) il en eut deux fils, à sçauoir Henry qui mourut auát son pere & Hugues puisné: Henry laissa deux enfans appellez Hugues & Eude: desquels Hugues tint le Duché apres le decez de son aïeul Robert sur-nommé le vieux à cause du long temps qu'il vesquit, & lequel mourut l'an mil septante & cinq, & est enterré à Semur. Cestuy eut pour espouse vne Dame appellée Yolant, de laquelle nul m'a encore éclercy le nom, & de laquelle il n'eut aucuns enfans: par-ainsi elle mourant l'an mil nonante & six, le Duc se rendit moyne à Clugny, ainsi le portent les anciens documents, quoy que le sieur du Tillet die que iamais il ne feit profession, mais que seulement il vesquit au monastere sans se plus entre-mesler des affaires de ce siecle. A cestuy succeda son frere Eude, lequel fonda l'Abbaye de Cisteaux, & mourut faisant le voyage de Hierusalem l'an de nostre salut mil cent deux, laissant le gouuernement du pais à son fils aisné Hugues second du nom, & auoit vn autre fils nommé Henry, qu'on dit auoir esté moyne: & ne se trouue quelle part cest Hugues prit femme. A cestuy succeda l'an mille cent trente trois Eude son fils aisné de Mahault son espouse, outre lequel il eut d'autres enfans d'icelle à sçauoir Alexandre, Robert, Henry, & vne fille nommée Alambourg qui fut religieuse. Eude second du nom fut ennemy des Eglises, & ne se trouue où il s'allia par mariage, tant y a qu'il laissa vn fils nommé Hugues troisiéme du nom, &

Que le Duché & Cõté sont apẽnages de la couronne & nõ aliénables.

Louys Cõte de Flandres querel le le Comte Bourgoigne.

Paradin faut faisant le Cõté de Bourgoigne tombé en quenoïlle que par souffrance.

Le testamẽt de Hẽry duc, nul estãt le duché apẽnage de France.

Genealogie de la maison de Bourgoigne de la 3. ligne.

mourut l'an 1192. ayant espousé Marie fille de Thibauld surnommé le Grand Comte Palatin de Champaigne & de Brie. Hugues troisiéme s'allia en premieres nopces auec la maison de Lorraine espousant Ælix fille de Matthieu Duc de Lorraine, de laquelle il eut deux fils, Eude & Alexandre: la seconde femme de cest Hugues fut Beatrix fille du Dauphin de Viennois Comte d'Albon, de laquelle n'eut aucuns enfans: cestuy feit fonder la saincte Chappelle de Dijon, & fut celuy qui l'an mil cent septante & neuf donna à Gautier Euesque de Langres le Comté de Langres, le Roy y consentāt, & par la volonté de Henry Comte de Bar, qui se disoit auoir droit audit Comté de Langres: & ainsi voyez vous si la Pairrie Ecclesiastique de Langres en tiltre de dignité Ducale est fort anciēne: il mourut l'an mil cent nonante & deux, & gist à Cisteaux, & luy succeda Eude son fils troisiéme du nom, auquel Paradin & autres donnent pour espouse en premieres nopces Alix ou Alaide, fille du seigneur de Vergy, mais le seigneur du Tillet en parle d'autre sorte, & donne à cest Eude deux femmes, la premiere desquelles fut fille de Thibauld le Grand, de laquelle il eut vn fils nommé Iean, qui mourut ieune, & troys filles, l'vne femme du Comte de la Marche, l'autre de Raoul Roy d'Allemaigne, lesquelles ne laisserent aucuns enfans, & la troisiéme fut femme de Messire Iean de Chalon, de laquelle prouint fort belle lignée. La seconde femme de cest Eude troisiéme fut Alix ou Alaide, fille du seigneur de Vergy, laquelle aucuns dient qu'il espousa du viuant de son pere par le moyen du Roy Philippe Auguste, qui portoit le seigneur de Vergy en la querelle qu'il auoit contre le Duc Hugues, & lequel le secourut, & en fin moyenna la paix telle que Eude troisiéme espousa la susdite Alix de Vergy: ce qui monstre la grandeur & ancienneté de la maison de Vergy, puis qu'elle fut digne d'estre alliée d'vn Duc de Bourgoigne, qui estoit vn des plus puissans seigneurs de France, & sorty du sang Royal. De ceste Alix de Vergy eut Eude vn fils nommé Hugues qui fut quatriéme du nom, qui succeda à son pere estant encore moindre d'ans, & sous la tutelle de sa mere: il s'allia de la maison de Dreux, espousant Yolant de Dreux, de laquelle il eut quatre fils & deux filles, l'aisné fut nommé Eude Comte de Neuers, qui mourut en la terre saincte: le sieur du Tillet l'appelle Hugues, & luy donne pour femme Mahault fille aisnée d'Archambault le ieune de Bourbon, Comtesse de Neuers, Auxerre & Tonnerre, & de laquelle il eut quatre filles à sçauoir Yolant, Marguerite, Alix, & Ieanne: ceste-cy mourut ieune: mais entre les autres troys fut fait partage par l'arrest du Parlemēt de la Toussains (suyuāt que lors se tenoyent les assises de ce Parlement ambulatoire) l'an mil deux cens septante & troys: si bien que Yolant fut faite Comtesse de Neuers, & eut en premieres nopces pour espoux Monsieur Tristan de France fils du Roy sainct Louys, qui mourut à Tunes en Barbarie, sans laisser hoir quelconque: & fut remariée à Robert de Flandres fils aisné du Comte Guy de Flandres: la seconde fille du susdit Eude ou Hugues, fut Marguerite, dame & Comtesse de Tonnerre, & dame de Mommiral au Perche: fut espouse de Charles Roy de Naples & de Sicile frere de sainct Louys, apres le decez de Madame Beatrix Comtesse de Prouēce, & sœur de madame Marguerite Royne de France, & espouse de sainct Louys. La troisiéme fille d'Eude ou Hugues, estoit Alix Comtesse d'Auxerre, & dame de sainct Aignan en Berry, espousa Iean de Chalons seigneur de Rochefort en Bourgoigne, de laquelle sortit Gilles de Chalons Comte d'Auxerre. Le second fils de Hugues quatriéme fut Iean qui espousa Agnez seconde fille du ieune Archambault de Bourbon, laquelle pour son partage eut la terre de Bourbon, & d'eux vint vne seule fille nommée Beatrix de Bourgoigne, qui herita de ses pere & mere, d'autant que Iean mort, Agnez espousa Robert Comte d'Artois & neueu de sainct Louys, mais n'eut aucuns enfans: & par ainsi Beatrix seule dame de tant de biēs, espousa Monsieur Robert de France Comte de Clermont en Beauuoisy, & fils de sainct Louys, duquel mariage & sang vny de France sont issus les Princes illustres de Bourbon, ainsi que dirons en son lieu. Le troisiéme fils du Duc de Bourgoigne Hugues quatriéme & d'Yolant de Dreux fut Robert second du nom, que le pere declaira son successeur au Duché quelque empeschement que taschast y donner Robert Comte de Flandres, y pretendant droit pour auoir espousée l'aisnée des filles de l'aisné de la maison de Bourgoigne: mais & la volonté du pere, & la loy de France, qui oste les apennages aux filles, fut pour Robert, lequel emporta le Duché de Bourgoigne,

goigne. Et quant aux filles du susdit Duc Hugues quatriéme du nom & d'Yolant de Dreux sa femme, l'aisnée eut a nom Alix de Bourgoigne, mariée à Henry de Brabant: la secōde fut Marie espouse de Guy Vicomte de Limoges. Au reste, Paradin a teu que Hugues quatriéme ait eu deux femmes, la premiere ceste Yolant, d'où sont sortis les enfans que dessus, les alliances desquels il racompte fort maigrement: mais il ne dit pas que Beatrix fut sa seconde espouse, ainsi que le met le sieur du Tillet, qui en peut parler comme asseuré à cause que ces secrets sont tirez des Archiues de la court de parlemét de Paris, par les mains de laquelle ont passé toutes ces genealogies. De ceste Beatrix le Duc eut vn fils, & quatre filles: le fils fut nommé Hugues seigneur d'Auallon, Chauanne, Montreal & autres terres à luy données par le testament de son pere, surquoy y eut plainte en Parlement l'an mil deux cens quatre vingts & quatre, pour ce qu'on estimoit ce puisné estre trop appennagé, & le Duché desmembré plus que de raison par le pere. Les filles du Duc & de Beatrix, furent Beatrix femme de Hugues le Brun Comte de la Marche & d'Engoulesme: la seconde se nommoit Isabeau, fut accordée au fils aisné de Robert de Flandres Comte de Neuers, mais mariée au fils de Geoffroy de Brabant: la troisiéme fille fut Marguerite, femme de Iean de Chalons Comte de Bourgoigne & seigneur de Salins: & Ieanne fut faite religieuse par l'ordonnance de son pere. A cest Hugues quatriéme succeda l'an mil deux cens septante & troys Robert troisiéme du nom son fils, lequel espousa Madame Agnez de France fille du Roy sainct Louys, de laquelle eut plusieurs enfans tels que furent Hugues Duc apres luy & cinquiéme du nom: Eude qui fut aussi Duc quatriéme du nom: Robert Comte de Tonnerre, qui espousa Ieanne de Chalon, & qui mourut sans hoirs: Iean qui espousa Alix fille de Othelin Comte de Bourgoigne: & le quatriéme fils de ce Robert troisiéme, fut Louys qui espousa Mahault, & n'eut aucuns enfans: & cestuy porta les tiltres des Principautez Grecques de Salonique & de la Morée: lesquels tiltres son frere Eude quatriéme du nom Duc de Bourgoigne, transporta à Louys Comte de Clermont & seigneur de Bourbon, pour la somme de 40000. liures. Et quant aux filles de ce Robert, l'aisnée fut Marguerite premiere femme de Louys Hutin Roy de France. La seconde eut à nom Ieanne Royne de France aussi, & espouse du Roy Philippe de Valoys: la troisiéme fut Blanche espouse d'Edouard Comte de Sauoye: & la derniere se nomma Marie femme du Comte de Bar. A Robert succeda Hugues 5. du nom en l'an 1309. & mourut l'an 1315. fiança Catherine Imperatrix de Constantinople & fille de Charles de France Comte de Valois: & depuis fiança madame Ieanne de France fille du Roy Philippes le Long, mais n'en espousa ny l'vne ny l'autre, ains mourut sans hoir, luy succedant Eude son frere quatriéme du nom, lequel tint le Duché depuis l'an mil trois cens quinze, iusques à l'an mil troys cens quarante & neuf, & espousa la susditte madame Ieanne de France fille de Philippe le long, laquelle luy apporta les Comtez d'Artois & de Bourgoigne, & en eut deux fils, à sçauoir l'aisné appellé Philippe, & Iean: cest Eude cinquiéme fonda l'Eglise & monastere des Chartreux de Beaune. Paradin ne luy donne qu'vn fils, & vne fille appellée Ieanne, & mariée au Comte de Sauoye, auquel ie ne suis d'aduis d'adiouster foy en cest endroit. Au reste Philippe fils d'Eude cinquiesme, espousa Ieanne Comtesse de Bologne, & laissa (car il mourut auant son pere) vn fils nommé aussi Philippe, & vne fille qui mourut fort ieune, & auant le decez de son pere: ainsi Eude eut pour successeur non son fils, ains son neueu fils de son fils, appellé aussi Philippe, lequel espousa madame Marguerite de Flandres fille de Louys Comte de Flandres, sans que d'eux sortit hoir quelconque: & pource le Roy Iean fils de Philippe de Valoys ayant espousé Ieanne de Bologne femme du deffunct Prince Philippe de Bourgoigne, vint à la succession de ces pays pour n'y auoir plus aucun hoir masle de ce sang, & par ainsi ce Duché reuenant à la couronne, comme fief mouuant simplement d'icelle: & voila quant à la consideration de la seconde lignée des Ducs de Bourgoigne, & du droit qu'en ces Duché & Comté ont & pretendent iustement les Roys & maison de France.

De la guerre que le Roy Robert feit au Comte de Sens qui affligeoit les Ecclesiastiques, & d'autres cas aduenus au mesme temps.

CHAPITRE X.

APRES les troubles appaisez pour le fait de la succession de Bourgogne, & le Roy Robert y ayant estably l'estat, & mis officiers pour la police, & gouuernement du pays iusqu'à tant que son fils fut d'aage pour tenir terre: voicy que à Sens le Comte du lieu, vsurpant plus de puissance qu'il ne deuoit, se mit à persecuter & l'Euesque & le clergé du pays, & cecy pour autant que (comme nous auons dit) on n'auoit voulu eslire Brunon fils du Comte Fromond & frere de Regnauld ou Ramard qui succeda à Fromond, & en l'heritage & en la malice. Or bien que Fromond semblast auoir patiemment porté le refus des Euesques qui esleurent Leotheric Archediacre de Sens pour estre Archeuesque du mesme siege, si est-ce que Ramard ou Rainauld son fils monstra par effect quels auoyent esté les desseins de son pere si la mort ne l'eut saisy si tost, car il trespassa l'an de grace mil quatre, veu qu'en l'an

L'an 1005. de nostre salut mil cinq ce Fromond commença la persecution si farouche contre le

Persecutiõ sur le clergé, & par qui. clergé, que le moyne Aymon (qui viuoit enuiron ce temps) dit que depuis le temps des payens, on n'en a ouy parler de plus cruelle & farouche: & est cecy cõfirmé par Guillaume de Nangis en sa Chronique, parlant en ceste sorte. Ceste année (à sçauoir mil cinq) estant mort Fromond Comte Senonois, lequel tout durant sa vie n'auoit peu

Aymõ li. 5. ch. 45. estre chastié ny empesché, ny par les menaces des Roys de France, ny par les censures

Guillaume de Nangis en sa chronique. ecclesiastiques, de la persecution des Eglises, & du pillage, & exactions sur ses suiets: luy succeda son fils Regnauld, le pire & plus meschant de tous les infidelles, lequel suyuant la trace de son pere, il feit plusieurs maulx aux Eglises suiettes au Metropolitain de Sens & aux Euesques ses suffragans: laquelle persecution fut si grande que iusqu'auiourd'huy on n'en a entendu vne pareille auoir esté faite par les Payens & idola-

Meschanceté de Fromond. Cõte de Sens. tres. Or estoit pour lors Archeuesque de Sens Leotheric, homme iuste & craignant Dieu, lequel estant en ceste angoisse, ne sçauoit de quel costé se tourner sinon à Dieu,

Regnauld Comte de Sens, tyrã. vers lequel il eut recours par ieusnes, oraisons, & veilles continuelles, afin qu'il pleut au tout-puissant le deliurer de ceste misere. Et d'autant que l'homme qui se voit en

Regnauld Euesque de Paris incite le Roy Robert à secourir le Clergé. extremité est tenu d'obuier à ses malheurs, & d'y remedier de sa puissance, il escriuit, & enuoya vn messager à Regnauld pour lors Euesque de Paris pour auoir cõseil de luy sur cest affaire: auquel le bon Euesque, voyant que la raison vouloit qu'vne violence fut par vne autre repoussée, satisfeit, & s'adressant au Roy Robert Prince tres-chrestien, luy feit entendre les excez du Comte susdit, & le supplia de suruenir à l'Eglise de Sens ainsi desolée par ce tyran. Le Roy condescendant aux prieres de l'Euesque,

Bouchard Comte de Melũ cõtre Regnauld Comte de Sens. donna charge à Bouchard Comte de Melun d'assembler forces, & aller à Sens, & y forcer Regnauld Comte à venir à toute raison: qui fut cause que le sainct Archeuesque supporté & fortifié d'vn tel secours, ne faillit aussi (conseillé par le susdit Euesque de Paris) d'aller faire mettre le siege deuant la cité de Sens, où le Comte se tenoit, & d'vser de tout acte d'hostilité, si Regnauld n'obeissoit au Roy, en satisfaisant aux Eglises & autres qu'il auoit despouillez, ce qu'il leur auoit pillé & rauy. Mais Regnauld fai-

Orgueil du Comte de Sens. sant l'oreille sourde à toutes les semonces & admonitions salutaires qu'on luy sceut faire, & ne tenant compte des commandements ny menaces du Roy, dit & protesta de faire pis que iamais, & de se venger de ceste brauade de l'Archeuesque. Ceste arrogance du Comte fut cause que le Comte Bouchard (que cy dessus nous auons ap-

Sens assiegée par Bouchard Comte de Melun. pellé Palatin) vint assieger la ville & la ceindre de ses forces de toutes parts, & soudain l'assaillir pour ne dõner loisir au Comte de respirer: mais le siege ne fut de guere longue durée, d'autant qu'il y eut quelques citoyens craignans Dieu en la ville, lesquels ayans en detestation les cruautez & forfaits du Comte, & fauorisans au party du Roy de France, feirent entrer secrettement les assiegeans dedans la ville, laquelle en despit

Sens renduë aux gẽs du roy. du Comte fut liurée aux gens du Roy: ce que Regnauld entendant, se sauua tout nud par le benefice de l'obscurté de la nuit, car il craignoit (la conscience de ses faultes le bourrelant) qu'on ne le feit mourir: mais son frere nommé Fromond & le reste des

soldats

soldats se sauua au chasteau & fort de la ville, resolus d'y tenir bon iusqu'au dernier souspir de leur vie. Ce qui meut le Roy Robert, de leuer des forces plus grandes, & vint assaillir furieusement ce fort, lequel en fin fut pris d'assault, & là fut fait prisonnier le sus-nommé Fromond frere du Comte de Sens, & conduit à Orleans, & par edit Royal Regnauld fut banny, & priué de tous ses droits, & la cité & Comté de Sens furent aiugez au Roy par la forfaiture du Comte, le frere duquel demoura en prison perpetuelle, là où la noblesse qui l'auoit suiuy, obtint pardon du Roy, sollicité par la priere d'aucuns Euesques, mais ces Gentilshommes iurerent fidelité au Roy sous le peril de leur vie, si iamais plus ils se reuoltoyent. Aymon bien que dés l'an mil cinq, il commençe la cruelle persecution du Comte Regnauld, si est-ce que la reddition de Sens & ruyne de ce Comte tyran est par luy mise l'an mil quinze, ce que ie reçoy pour veritable, quoy que de Nangis face tout passer d'vn mesme temps: mais il fait le narré de toute l'histoire à vn coup, & ne discerne les ans, pour auoir à racompter d'autres occurrences suyuant le cours des années, ioint qu'il n'aduint guere chose qui fut memorable en ce Royaume dés l'an mil cinq, iusqu'à l'an mil & quinze, qui est la cause pour laquelle le susdit de Nangis à tout embrassé à la fois, & qu'Aymon taisant ce qui se passa en cest interualle, vient tout d'vn sault à ceste deffaite. Mais nous ayans fueilleté quelques liures anciens qui font mention des occurrences d'alors, mettrons aussi en ieu ce qu'en auons trouué, afin que tous ces ans ne semblent vuides : veu que (comme cy dessus i'ay dit) ce qui s'est passé entre les suiets des Roys de ce Royaume, faut que soit couché en l'histoire de Gaule. En l'an de nostre salut mil & six, estant mort Othon Duc de Lorraine, & fils de Charles, fils de Louys d'Outre-mer, celuy que Capet feit mourir à Orleans en prison, defaillant en cest Othon le sang & race masculine des Carlouinges, il suruint vne grande discorde pour le Duché de Lorraine, à cause que cestuy mourut sans hoirs, ayant espousé (comme i'ay dit cy dessus) Sidoine, ou Blanche fille du ieune Guillaume Comte d'Arles, & niepce de Constance femme du Roy Robert, par lequel mariage il eut la ville de Tournay: & ainsi il n'eut autres hoirs que ses sœurs Gerberge, & Hermengarde, la premiere mariée (ainsi que dit est) auec Lambert de Hainault seigneur de Louuain: & la seconde à Albert Comte de Namur. Or la cause de ces differents vint pour ce que l'Empereur Henry second du nom, surnommé le Boiteux, desherita & priua ces filles de leur droit & heritage au pays de Lorraine, auquel ceux d'Ardenne pretendans droit comme issus du sang ancien des Princes du Pays de Lothreic, & suyuant leurs oppositions faites contre Othon Empereur second du nom, lors qu'il inuestit Charles de France frere de Lothaire dudit Duché, de l'inuestiture duquel auoit ioüy cest Othon par l'espace d'onze ans : bien que l'Empereur ne faisoit que son deuoir, rendant aux François ce qui leur appartenoit, eu esgard à ce que dit est cy dessus, que Charles le Simple, & Louys d'Outremer feirent largesse des terres du domaine non alienable de la couronne. Lambert Comte de Louuain, Bruxelles, & Niuelle, ayant espousé Gerberge sœur d'Othon, ne se contenta du fait de l'Empereur ny de ce qu'il donna le pays Lorrain à Godeffroy le ieune Comte d'Ardenne, mettãt en ieu que la Lorraine luy appartenoit à cause de sa femme qui estoit heritiere d'Othon, & fille legitime du Duc Charles frere du Roy de France Lothaire: & autant en disoit & pretẽdoit Albert Cõte de Namur. Plusieurs se meslerẽt de ceste querelle, & principalement les deux plus puissans qui s'en mesloyẽt furent l'Empereur Henry, & le Roy de France Robert : cestuy-cy à cause que Regner le ieune Comte de Hainault auoit espousé vne niepce du Roy Robert, & que ce Regnier soustenoit le party de Lambert son oncle. L'Empereur se couuroit de ce qu'il disoit que lors que l'Empereur Othon donna le Duché de Lorraine à Charles Prince de France, il le feit auec condition que s'il mouroit sans hoir masle, le Duché reuiendroit aux heritiers du deffunct Duc Gislebert chassé par l'Empereur Othon premier à cause de ses reuoltes : & que Othon Duc fils de Charles estant decedé sans hoir masle, les filles ny auoyent que quereller. Mais ceste allegation de l'Empereur, ne le mouuoit tant que la haine qu'il portoit à la maison, & sang de Regnier l'ancien, surnommé au Long col, Comte de Monts en Hainault, à cause que ceste famille s'estoit tousiours bandée contre les Empereurs en faueur, & pour le seruice des Roys de France. Comme qu'il en soit, & quelque poursuite que feissent les deux Cõtes de Louuain

Robert vint en personne au siege du chasteau de Sens.

Fromond frere du Cõte de Sens fait prisonnier.

Discord accordé d'entre les historiens.

L'an mil six.

Othõ Duc de Lorraine meurt.

Henry Empereur 2. du nõ, priue les filles de Charles de France de leur droit.

Godeffroy Cõte d'Ardenne fait Duc de Lorraine.

Querelle pour le pais de Lorraine.

Concordat pretendu entre l'Empereur & Charles duc de Lorraine l'an 977.

Qui meut Henry 2. d'oster la Lorraine aux filles de Charles.

& de Namur, si est-ce que Godeffroy d'Ardéne demoura paisible possesseur du pays Lorrain, ie ne dis pas simplement de la haulte Lorraine, ains encore de la basse, quoy que ce fut le vray & propre patrimoine du deffunct Duc Charles, qu'il auoit eu de l'heritage de sa mere qu'il possedoit auant ceste erection de Duché par l'Empereur voulant l'appaiser, lors que (comme dit est) il luy en vouloit quereller la donation que le Roy Lothaire luy en auoit faite. Apres donc plusieurs allées & venuës, & complaintes faites à l'Empereur par les Comtes susdits demandans iustice : à ceste cause en l'an susdit de mil six, comme Baudoüin Comte de Flandres surnommé le Barbu, sans nul esgard de la consanguinité qui estoit entre luy & Godeffroy Comte d'Ardenne, & lors nommé Duc de Lorraine, fils de Mathilde Comtesse de Flandres, & mere grand de ce Baudoüin, & par consequent Godeffroy estoit son oncle, à cause que le Flamand soustenoit le party du Roy de France, & qu'il souhaitoit d'aggrandir ses limites, se mit du party, & querella à son oncle le Duché de Lorraine, pour & au nom des Comtes de Louuain & de Namur. Pour ce faire il leua vne grosse armée, & se rua sur le pays suiet au Lorrain pour le dessaisir de son vsurpation, mais n'y pouuant rien gaigner, il fut descharger sa colere sur les terres de l'Empereur, lesquelles estoyét de l'ancien Royaume de Lorraine, d'autant que Godeffroy ne tenoit que ce qui auoit esté erigé en Duché sous Othon second du nom en faueur de Charles de France, là où le reste estoit tenu ou par les Empereurs Allemans, ou par les Roys de Gaule. Henry entendant ce que le Flamand pretendoit faire, & le deuoir auquel il s'estoit mis pour les Comtes du sang d'Hainault, dressa aussi son armée pour chasser Baudoüin de Valenciénes qui estoit lors de la contribution du Royaume Lorrain tenu par les Princes de Germanie : Baudoüin qui se voyoit trop foible pour tenir teste à si grandes forces, manda au Roy Robert, & au Duc Richard de Normãdie son peril pour le seruice de la couronne, & honneur des François, & les pria de luy donner secours, à quoy ils ne faillirent, & y vindrent auec telles forces & equipage, que Henry fut contrainct de leuer le siege de deuant Valenciennes, & se retirer sans rien faire de ce qu'il pretendoit. Toutesfois afin que sans nul honneur il ne retournast en Allemaigne, il fut assaillir furieusement la ville de Gand qui appartenoit au Comte de Flandres, laquelle ne pouuant auoir, il se mit à gaster tout le pays Flamand, & emmena des plus grans du pays prisonniers en Allemaigne. Et aduint ceste course Allemande sur les terres Flamandes, l'an de nostre salut mil sept : si bien que le Roy Robert & le Duc Richard, s'estans retirez ayant fait leuer le siege de Valenciennes, & le Comte de Flandres estonné de la perte des siens, s'en alla en Germanie vers l'Empereur qu'il trouua à Aix, auquel il s'humilia, & feit hommage de plusieurs terres Flamandes au grand preiudice de la couronne de France, de laquelle ses predecesseurs auoyent eu & releué tout ce qu'ils possedoyent : & rendit Valenciennes à l'Empereur, & en eschange il obtint de luy la plus-part des isles de Zelande : pour lesquelles les Flamands ont depuis combatu l'espace de quatre cens ans contre les Holandois qui s'en disoyent proprietaires, qui en auoyent esté inuestis par vne donation à eux faite par l'Empereur Louys fils du Debonnaire : mais ce nonobstant les Flamands poursuiuoyent le droit obtenu par la donation de cest Henry le Boiteux. Ainsi en parlent Wassebourg en l'histoire de la Gaule Belgique, & Meyer és Annales de Flandres, mais la Chronique de Guillaume de Nangis dit tout autrement, & plus à l'honneur du Flamand, lequel tant s'en fault qu'il face suiet de l'Empereur, que plustost il vse de ces mots : Henry voyant la venuë du Roy Robert, & se sentant foible pour resister à ses forces, leuant le siege il s'en alla sans nul effait contre la volonté de son armée : & d'autant que les siens furent marris de sa retraite detestans sa coüardise, luy dresserent aussi des debats & esmotions : ce qui fut cause que pour se preualoir de ses suiets de Germanie, il donna Valenciennes à posseder à iamais à Baudoüin Comte de Flandres, afin qu'il luy donnast secours contre ses aduersaires : & à cecy accordent les Chroniques de Saxe, comme aussi Meyer dit que l'Empereur rendit au Comte Flamand Valenciennes, dequoy le Comte luy feit hommage, & releua de l'Empire : il est vray que si tost il n'est point faite mention de reuolte aucune des Allemans cõtre Henry, qui a esté vn grand & puissant Prince, ainsi que pourrez recueillir des Histoires de Germanie, & Poloigne : d'autant que cest Empereur eut long temps guerre contre les Polonois. Ce fut en ce

Tort fait aux filles de Charles duc de Lorraine.
Baudoüin de Flãdres neueu de Godeffroy d'Ardéne.
Voy Meyer ès Annales de Flandres li. 2.
Henry Empereur contre le Flamãd assiege Valenciennes.
Robert roy et Richard de Normãdie font leuer l'Emp. de deuant Valenciennes.
L'Emp. pille le pays de Flãdres.
L'an mil sept.
Sumission du Comte de Flãdres à l'Emper. Henry.
VVassebourg Antiquité de la Gaule Belgique liure 4.
Meyer Annales de Flandres liure 2.
Guillaume de Nangis en sa Chronique.
Sigebert en sa Chronique.
Krants ès Annal. de Saxe li. 4. ch. 31.
Herman Contract en sa Chronique.

en ce temps qu'aduint vne famine la plus horrible de laquelle on eut encore ouy parler, & presque generale par tout le monde, laquelle mena à sa queuë vne telle mortalité, que ceux qui auoyent charge d'enterrer les morts, mettoyent bien souuent les pauures malades tous vifs au tombeau auec les morts, se faschans de la peine qu'ils enduroyent à mettre tant d'hommes en terre. En celle mesme saison les Insubres en Italie, qui est le pays Milanois, & autres terres voisines sortis de l'estoc ancien des Gaulois, se reuoltans contre l'Empereur de Germanie, creérent vn Roy pour leur commander, & fut appellé à ceste dignité vn Marquis d'Yurée nommé Arduin, qui fut estably Roy à Milan, & nommé Empereur de Rome. Ainsi parle Nicolas Vignier, & dit l'auoir recueilly de la Chronique escrite à la main, qui est en l'Abbaye sainct Benigne de Dijon : mais i'ay veu & trouué le contraire non du fait, mais du temps en l'histoire Milanoise de Bernardin Corie, qui fait aduenir cecy du těps de Mathilde Comtesse de Mantoüe, & enuiron l'an de nostre salut mil cent treize, à sçauoir sous Henry cinquiéme du nom: de sorte que le nom de Henry pourroit auoir esté cause de ceste faulte, comme ainsi soit que ie n'ay trouué autre Arduin que ce Marquis d'Yurée, lequel se rendit en vne Abbaye au pays Milanois appellee la Fruterie, où il fina ses iours: & ce pendant le susdit Vignier dit qu'il a leu cestuy estre enterré en vn monastere de Vulpian ville de Piedmont, basty par Guillaume Abbé de sainct Benigne, ce qui n'est point inconuenient, & n'empesche que Arduin s'estant retiré à la Fruterie, & y mourant, son corps n'ait esté porté à Vulpian, & celuy de sa femme ensemble : mais ie reuiens au poinct de la reuolte des Lombards contre Henry sous Arduin, de laquelle n'est faite mention en l'histoire de Saxe, ny en pas vn des Chroniqueurs Germains, du temps que Henry le Boiteux tenoit l'Empire : & ainsi nous dirons que celuy qui a fait la Chronique de sainct Benigne se peut estre trompé au nom de l'Empereur, prenant l'vn pour l'autre : & que Vignier n'ayant leu l'historien Milanois, s'est arresté à ce Chroniqueur, pour le respect qu'on doit à ceux qui nous ont deuancez. La France viuant en paix sous le Roy Robert apres ceste guerre cõtre l'Empereur, il ne se trouue chose digne de memoire depuis l'an mil huit iusqu'à l'an mil cent seize, ou il fallut que le Roy s'employast: & par ainsi faut toucher les occurrences des succez des autres pays suiets aux Roy, & des Princes de son obeissance. En premier lieu le Duc de Normandie en ce temps s'amouracha d'vne fille estrangere, & de parens incogneus, laquelle auec ses pere & mere estoit venuë en son pays durant la susdite famine, & la trouua si belle, hõneste, & gentille à son gré, que depuis il l'espousa, & en eut de beaux enfans, bien que l'histoire die que sa vraye espouse fut Iudith sœur de Geoffroy Comte de Bretaigne, ainsi que pourrons dire estans venus au temps qu'on dit qu'il l'a prit pour espouse, d'autant qu'il l'entretint comme sa concubine depuis l'an mil sept iusques à l'an mil & quatorze, qu'il l'a feit sa femme legitime, suyuant l'opinion de Guillaume de Nangis en sa Chronique. L'an mil & neuf, comme Deoderich Euesque de Mets se fut reuolté contre l'Empereur Henry, lequel auoit espousé Cunigonde sœur dudit Euesque, l'Empereur vint l'assieger, comme trouuant estrange la façon de faire de ce Prelat, lequel auoit vsurpé la seigneurie de Mets sur le fils du Duc de Mosellane duquel il estoit, & oncle & tuteur: mais le siege ayant duré quelque temps, on vint en fin à l'accord moyenné par l'Imperatrix Cunigonde femme de saincte vie, auec condition que ce bon Euesque vsurpateur deliureroit le Duc de Mosellane qu'il detenoit prisonnier, & rendroit au fils de ce Duc l'Euesché de Mets, auquel il auoit esté donné, & duquel ce Theodoric, ou Deoderich n'estoit que comme suffragant, Vicaire, ou garde que nous disons *Custodinos*, afin que vous voyez la corruptiõ qui deslors estoit en l'Eglise, iusqu'à donner la charge du troupeau à ceux qui ne sçauẽt que c'est que de se gouuerner eux-mesmes. Mais d'autant que durant ceste reuolte l'enfant mourut, il fut accordé que cest Euesque vsurpateur Deoderic, demoureroit paisible du benefice, cecy estant procuré par sa sœur Cunigonde: & estoit le susdit Duc de Mosellane seigneur de Bar, & frere d'Adalberõ Euesque de Mets, lequel auoit resigné l'Euesché à son neueu sans esgard de ce qu'il estoit encore trop bas d'aage pour auoir vne si grande charge. L'an mil dix, (ainsi que tiennent plusieurs, entre lesquels est Guillaume de Nangis, & Sigebert de Iumieges) furent conuertis les Hongres à la foy Chrestienne, par les moyens de Gisle sœur de l'Empereur Henry le Boiteux: mais l'Anna-

Estrãge famine & icelle generale.

Nicolas Vignier dit cecy, l'ayant pris des Chroniq. de sainct Benigne de Dijon.

Bernardin Corie partie 1. de l'histoire de Milan.

En quel temps viuoit Arduĩ qui se porta pour Empereur d'Italie.

Où enterré le susdit Arduin.

Faute de la Chronique S. Benigne d'où aduenuë.

Richard duc de Normãdie fait vne pauure fille sa concubine & en fin l'espouse.

Iudith de Bretaigne femme de ce Richard de Normãdie.

L'an mil neuf.

Deoderic vsurpe l'Euesché de Mets qu'on luy auoit donné en garde.

Accord entre l'Empereur & l'Euesque de Mets.

L'an mil dix.

Hongres conuertis à la foy.

Bonfinie histoire d'Hongrie Decad. 1. li. 10. & Decad. 2. liure 1.

En quel temps les pays d'Aragon & Castille commencerent auoir roys.

Estienne de Garibay histoire d'Espaigne li. 22. ch. 25. & li. 31. ch. 15.

Nauarre source des Roys Espaignols.

Hierusalé prise par les Turcs l'an mil dix.

Blond de l'inclin. de l'Empire liure 13.

liste de Hongrie est d'aduis à ce contraire, & monstre qu'auant que Henry donnast sa sœur au Prince Hongre, l'Euangile auoit esté annoncé en Hongrie, par le moyen de Geise Duc & Prince du pays, fils de ce Toxis duquel cy dessus a esté faite mention: & que son fils nommé Estienne, & sanctifié, fut celuy qui espousa la Princesse de Bauiere sœur de Henry, & fut le premier Roy Chrestien d'Hongrie, d'autant que ces ancestres n'auoyent que le tiltre de Ducs, & ç'a esté la cause qu'on a estimé que le premier aussi il introduit la foy en son Royaume. Durant laquelle saison, & en l'an mil cent vnze, douze, & treize, les Danoys sous la conduite du Roy Suenon feirent de grands maulx en Angleterre, & conquirent la plus-part de l'isle par la trahison des chefs commis par Etheldred Roy Anglois, qui auoyent intelligence auec ses aduersaires. Auquel temps encore les Comtes de Castille & Aragon commencerent à porter tiltre de Royaumes estāt le premier Roy de Castille nommé Fernand surnommé le Grand, & fils de Dom Sanche Roy de Nauarre, & de Dona Nuña, fille & heritiere de dom. Garsia Comte de Castille: & ainsi vous voyez que le Royaume de Nauarre est & plus ancien que celuy de Castille, & qu'il en est comme le pere. Quant à l'Aragon il eut son Roy de la mesme souche, & du Roy susdit de Nauarre, lequel estant Comte d'Aragon donna le Comté à vn sien fils naturel nommé dom Ramire, qui le premier porta le tiltre de Roy en celle Prouince, suyuant que ie l'ay recueilly de l'histoire & Annales d'Espaigne, pour l'ornement de la nostre: & ce fut aussi en celle saison que les Turcs se commencerent à rendre puissans, & que courans la Syrie & Palestine, se saisirent de la cité de Hierusalem ainsi que i'ay declairé en nostre Cosmographie: & aduint cecy sous les Papes Iean dix-septiéme, Iean dix-huitiéme, & Sergie quatriéme, & Benedict huitiéme: ce que i'ay dit en passant, afin que cecy vous serue comme d'vn memoire de la supputation des années.

De la guerre entre le Roy Robert & les seigneurs de Bourgoigne: du sacre de son fils Hugues, & autres circonstances memorables.

CHAPITRE XI.

L'an mil quatorze et quinze.

Hugues de Floury en l'hist. de Normādie

Regnauld Comte de Bourgoig. espouse Alix de Normandie.

De qui estoit fils ce Comte Regnauld.

Hugue Cōte de Chalon fait Regnauld prisonnier.

CY dessus ie vous ay fait mention comme la cité de Sens fut renduë au Roy, & la race des Comtes d'icelle exterminée à cause des griefs & concussions qu'ils faisoyent aux Eglises & ministres d'icelles, ce neantmoins ceste guerre ne finist si tost, d'autant que bien que dés l'an mil dix Fromond eut commencé ses ieux contre Leotheric Archeuesque, si est-ce que la plainte n'en fut faite au Roy qu'en l'an mil quatorze, & le siege & prise de Sens, & la ruine du Comte & des siens n'aduint que l'an mil quinze, neantmoins vous l'ay tout compté en vn mesme temps pour ne broüiller l'histoire, & ores ie vous en limite les dates, afin que ne soyez trompez és supputations des années. Au reste i'ay recueilly de l'histoire Normande escrite à la main que i'ay, & laquelle est iointe à celle que Hugues moyne de Floury a composée, le tout estant d'vn mesme autheur, d'autant que le stile se raporte assez à celuy du susdit Hugues: i'ay, dis-ie, recueilly, que la France estant en tel repos, il y eut vn Comte de Bourgoigne outre la Saone (c'est à dire de la Franche Comté) nommé Regnauld, lequel demanda en mariage Alix fille du Duc Richard de Normandie second de ce nom. Or ce Regnauld estoit fils ~~du~~ Duc Othe-Guillaume (depuis Comte de Dijon, chassé, comme dit est, du Duché, aussi bien que Landry Comte de Neuers, par le Roy Robert) & de son espouse nommée Hermentrude: & fut le premier qui porta le tiltre depuis les Roys defaillis en la haute Bourgoigne, de Comte de Bourgoigne outre la Saone. Ce mariage fait & accomply, & Regnauld pensant iouyr de ses aises, se veit assailly par Hugues Comte de Chalon, qui le surprit à l'improuiste, & le faisant son prisonnier, le detint en grande angoisse aux fers & ceps, & enclos en vne prison fort obscure. De cecy estant aduerty le Duc Richard fasché du tort fait à son gendre, enuoya vers Hugues le sommer de deliurer Regnauld, & faire ceste faueur à celuy qui luy en faisoit ceste priere: mais Hugues mesprisant les messagers du Duc & tourmentant son prisonnier pis que iamais, irrita tellement le Normand, hōme hault à la main,

Richard duc de Normandie deliure Hugues Comte de Dijon.

à la main, & impatient d'iniure, qu'il enuoya (sous le bon plaisir & licence du Roy Robert) son fils Richard contre le Chalonnois, lequel il feit venir à composition telle qu'il rendit Regnauld, & paya les frais des voyage & interests du Comte, le pays duquel il auoit pillé durant la captiuité d'iceluy. Or n'estoit encor le Roy Robert asseuré en la ioüissance du pays Bourguignon, veu qu'à tout propos il y auoit quelque esmeute, suscitée par ceux qui querelloyent cest heritage, mais secretement, à cause que deja ils auoyent senty la main du Roy à leur despens pour ceste mesme querelle. En l'an donc de nostre salut Mil seize, le Roy Robert se mit en campaigne pour dompter ces rebelles & appaiser les troubles meus en Bourgoigne, où il entra auec grandes forces & vint se camper iusqu'aupres de Dijon, gastant & saccageant tout le pays és enuirons : or pensé-ie que ceste reuolte estoit encor vne suite de la querelle d'Othe-Guillaume Comte de Dijon, persistant en la poursuite de l'heritage qu'il disoit estre sien pour la donation pretendue du Duc Henry en son endroit, & est vraisemblable que ce n'estoit pour autre occasion : veu que ce fut le pays Dijonnoys qui sentit ceste tempeste, & d'où il est aisé à croire que le Roy ne se retira qu'il n'eut dompté le Comte Duc presomptif, & ne luy feit ceder & quicter ses droits (s'il y en auoit) suyuant que deja cy dessus ie vous ay proposé.

L'an mil seize Robert Roy fait guerre en Bourg.

En ce temps mourut Guillaume Comte de Mascon laissant heritier du Comté son fils Othon qui espousa Elizabeth fille du Comte de Moriane, & en eut vn fils appellé Geoffroy qui depuis luy succeda au Comté. Viuoyent aussi en ce temps Guillaume (aucuns l'appellét Renauld) Comte de Neuers que i'estime auoir esté fils du Côte Lâdry lequel calengea au Roy Robert le Duché de Bourgoigne : & au reste d'autant que le Côte Hugues de Chalon est dit garde du Chasteau de Dijon, il fault dire que Robert en ceste guerre en auoit depossedé Othe-Guillaume & fait cestuy gouuerneur, iusqu'à ce que le Comte Dijonnois se fut humilié & eut recogneu le Roy pour son seigneur & vray & legitime Duc de Bourgoigne. C'est pitié que de voir la disette & famine de nostre histoire suyuât que noz ancestres l'ont traitée en cest endroit, en laquelle vous n'y voyez rien de marqué par l'espace de plus de dix ans, côme si les Princes se fussent tenus les bras croisez sans rien faire, ou que le monde eut esté endormy durant tout cest interualle d'années.

Guillaume Comte de Mascon meurt & laisse heritier Othô son fils.

Hugues de Chalon garde du Chasteau de Dijon.

En celle saison fut faite la transaction, & eschange entre Eude Comte de Bloys, de Chartres & de Tours, & l'Euesque de Beauuais nommé Roger (que aucuns estiment auoir esté frere de ce Comte Eude) d'autant que le Comte donna & transporta à Roger Euesque, le Comté & seigneurie de Beauuais pour luy & les siens, & l'Euesque qui estoit seigneur de Sanxerre luy donna, & transporta la ville, Comté & finages de Sanxerre, auec tout son patrimoine qu'il auoit en Berry. Apres ce, le susdit Euesque donna & incorpora auec le reste des biens & reuenu de son Eueschè, le Comté & seigneurie de Beauuais erigé depuis en Pairrie ecclesiastique suyuant que cy dessus l'auons discouru, pour monstrer les Pairs de France ecclesiastiques auoir esté ordonnez tels que sont à present apres la mort de Hue Capet, & par consequent qu'ils ne sont dés le temps de Charlemaigne ainsi titulaires de Duchez & Comtez qu'on les voit estre maintenant. Or ceste donation de l'Euesque Roger à son Eglise fut faite l'an mil vingt & quatre, ainsi que le tesmoigne Sigebert de Iumieges parlant en ceste maniere : En ce temps au païs de Gaule & cité de Beauuais, deceda l'excellent & illustre Euesque Roger, lequel entre autres biens qu'il feit, il donna à l'Eglise de sainct Pierre de Beauuais où il presidoit, Ailly en Normandie & Monty en son pays de Vermandois, & impetra pour mesme effait le Comté de la cité mesme de Beauuais du Comte Eude de Champaigne luy donnant en eschange la ville de Sanxerre qui estoit son patrimoine. Par les parolles de Sigebert vous voyez que Roger estoit de Vermandois, & qu'il fault que fut parent du Comte Champenois, puis que Eude auoit si grand desir d'auoir Sanxerre & que si familierement ils feirent cest eschange lequel a duré iusques à present en la main de l'Eglise & Eueschè de Beauuais.

En quel temps l'Euesque de Beauuais fut fait Côte d'icelle l'an mil seize.

Roger Euesque donne Sanxerre pour Beauuais à Eu de Comte de Champaigne.

Sigebert en sa Chronique.

Roger donne son patrimoine à l'Eglise S. Pierre de Beauuais l'an mil vingt & quatre.

I'ay parlé cy dessus du tort que l'Empereur Henry second du nom feit aux filles & heritieres de Charles de Frâce iadis Duc de Lorraine & aux Comtes de Louuain & de Namur qui les auoyét espousées, & comme Baudoüin de Flandres se mit de la partie pour les Comtes & attira le Roy Robert à leur deffence chassant l'Emp. deuant Valencienne. Or l'Empereur ayant donné le Duché de Lor-

Voyage de Henry Empereur en Italie l'an mil treize.

Godeffroy Duc de Lorraine assiege Louuain.

Gerard Comte d'Elsace secourt Lãbert de Louuain.

Richard d'Elsace d'où sont issus les Comtes de Vaudemont.

Bataille de Florines l'an 1015. où fut tué Lãbert Comte de Louuain.

Henry Comte de Louuain.

raine, (vray patrimoine des filles du susdit Charles) à Godeffroy de Moscllaue issu de Giselbert, & du sang aussi des Carlonniges, au moins entant qu'ils estoyent issus des Clodionistes, ceux de Monts en Hainault ne cessoyent de poursuyure leur droit, & taschoyent d'emporter quelque piece de Lorraine: si bien qu'en l'an mil treize, l'Empereur Henry estant allé se faire couronner à Rome, & secourir l'Italie que les Grecs assailloyent au Royaume de Naples, Godeffroy se voyant assailly vint iusqu'à Louuain, l'assiegea & mit tout deuoir pour se faire seigneur de la place, ce que toutesfois luy fut impossible: & ainsi il se retira pour celle fois auec sa courte honte & perte de ses hommes. Mais l'an 1014. il vint derechef sur les Comtes & leurs alliez, & alla courir & gaster le pays de Hainault, à cause que Regnier Cõte de Monts tenoit le party de ses oncles les Comtes de Namur, & de Louuain: & cecy ayant vaincu Gerard Comte d'Elsace premier du nom, lequel en faueur de son cousin Lãbert de Louuain guerroyoit la Lorraine, & auquel conflict mourut Richard fils de Gerard: duquel Richard (comme dit Wassebourg) vindrent deux fils, Albert Comte de Long-Castre, & Gerard Comte de Castinach duquel sont issus les Cõtes de Vaudemont. Sur le Comte de Monts en Hainault donc se ietta apres ceste victoire Godeffroy Duc de Lorraine, & luy gasta tout son pays, dequoy irrité le Hennuyer, appella son oncle de Louuain à secours, & eux vnis suyuent le Lorrain, & attachent l'escarmouche contre luy pres de Florines, laquelle bien que fut fort preiudiciable à Godeffroy, si est-ce que Lambert Comte de Louuain y fina ses iours, & y fut occis combatant vaillamment, & laissa vn fils nommé Henry, lequel porté par les Roys de France, ne cessa onc de poursuyure son droit au Duché de Lorraine. En nostre Aquitaine ne se faisoit remuement aucun de guerre, les Princes y estans du tout adonnez à saincteté & deuotion, si bien que le Duc Guillaume surnommé Teste d'Estoupe (de quoy ie ne sçay l'occasion, estant ce surnom fort peu conuenable à vn homme de grand esprit) ne se soucioit que de seruir Dieu, & pour ce assembla à Poitiers l'Archeuesque de Bourdeaux & plusieurs Euesques d'Aquitaine: en la presence desquels il fonda l'Abbaye de Maillezais (à present erigée en Eueſché) laquelle fondation fut confirmée & authorisée par le Pape Sergie quatriesme du nom enuiron l'an mil neuf, & autre chose ne se voit és Annales d'Aquitaine de ce Duc Guillaume: sous lequel viuoit Guillaume Taillefer second du nom, Comte d'Engoulesme, lequel aussi ne fut guere grand guerrier, ains passa son aage en deuotions & pelerinages, faisant son premier voyage à Rome l'an mille deux, à vn Iubilé (s'il est ainsi que dés lors ceste coustume fut obseruée, ainsi que le dit l'historien d'Engoulmois) où se trouuerent la plus part des Princes & seigneurs d'Aquitaine, tels que les Comtes d'Onis, & Xaintonge, de Perigort, Limoges, & Quercy: & son second pelerinage fut vers la terre saincte qui estoit encore occupée par les infidelles: & à son retour il passa par l'Allemaigne, & fut amiablement receu & festoyé par Estienne premier Roy Chrestien d'Hongrie, & apres cecy il se tint paisible en sa ville d'Engoulesme. En celle saison Roger de Carcassonne ayant troys fils à sçauoir Raymond, Bernard, & Pierre, ordonna qu'apres sa mort chascun auroit sa portion de son heritage, & pour ce nomma il l'aisné Raymond Comte de Carcassonne: le puisné Bernard eut auec sa mere Adelais la seigneurie de Sabartez, & vn chasteau nommé Coilh de Bearn (depuis abatu par vne Comtesse de Catheloigne, qui gasta grandement le pays, & feit de grands maulx à la noblesse) mais par precipu eut ce Bernard le Vicomté de Conserans en Cominge, & la seigneurie de Voluestre, & le Chasteau de Foix auec toute la iurisdiction qui en depend, auec les places de Damazes, Podagues, & le boys de Bourbonne qui est entre les riuieres de Lers & la Riege. Et c'est ce Bernard qui fut le premier Comte de Foix, de l'establissement du Comté duquel nous parlerons en temps & lieu, & son frere troisiesme & dernier des enfans de Roger, Pierre, fut fait Abbé de la Grace, & eut d'autres dignitez & benefices en l'Eglise. En Anjou en ce mesme temps commandoit Foulques surnommé Nerra fils de Maurice & neueu, ou petit fils de Geoffroy Grise-Gonnelle, homme vaillant & magnanime, & lequel ayant fait vn voyage en la terre saincte (ainsi que portent les Annales d'Anjou, tant celles qui son escrites à la main, que les imprimées) auec plusieurs Princes de l'Aquitaine, à son retour eut grand guerre auec

Annales d'Aquit. partie 3.

Abbaye de Maillezais en Poitou par qui fondée.

Aymar de Chabanois en l'histoire des Comtes d'Engoulesme.

Partage fait par Roger Cõte de Carcassonne à ses enfans.

Voy les Annales de Foix.

Des Cõtes d'Aniou et de Bloys.

Annales d'Aniou.

auec Eude Comte de Champaigne, Gelduin Comte de Saulmur, & Geoffroy le ieune seigneur de sainct Aignan, & la cause de cecy vint & proceda de ce que les susdits seigneurs auoyent fait des courses sur ses terres durant son absence: dequoy luy se ressentant, ne fut si tost de retour qu'il se rua sur les terres du seigneur de Saulmur, destruisant, & ruinant les places de Nantollé & Rudeau apartenantes à ce Geldouin de Saulmur, & du fief de l'Archeuesque de Tours, duquel Gelduin pour ce fait estoit homme lige, il feit bastir la ville de Montrichard, en donnant la garde à Roger Diaboler seigneur de Monthresor, affin qu'il feit teste au Comte Champenois qui estoit Comte de Bloys & de Tours. Cestuy ne voulant souffrir que l'Angeuin luy chaussast les esperons de si pres, se mit aussi en deuoir d'abattre ce fort de Montrichard, & pource feit il grand amas de Noblesse & soldats à Bloys qui estoit de sa seigneurie. Le Comte Angeuin aduerty de cecy, assembla aussi de son costé des forces tant de pied que de Cheual, & appella à son secours Heribert Comte du Mans (que les Annales escrites à la main appellent Consul, comme aussi le temps passé touts ces Comtes estoyent honnorez du tiltre de Consulaires, se ressentans encor de la façon de parler des Romains, les mots & la police desquels auoit par succession de temps esté introduite en la Gaule, ainsi que le recueillons des historiens anciens qui ont escrit les gestes des Roys d'Angleterre) & le susdit Heribert Comte Manceau estant son allié luy vint à secours, & se ioignit auec luy ayant toutes ses forces. Or ces Annalistes dient bien que ces Comtes d'Anjou, & du Mans estoyent alliez, mais si c'estoit de parenté, ou autrement ils n'en font aucune mention, toutesfois il appert que apres cest Heribert, le Comte Angeuin Foulques succeda au Comté du Maine, d'où il fault que ou qu'ils fussent proches parents, ou que l'Angeuin eut espousé la fille ou la sœur du Manceau, ou que Heribert l'eut, à deffault de hoir de son corps, institué son heritier. Et au reste, ie penseroy que la sœur de cestuy Comte du Mans estoit mere de Foulques, & que pour cela ils sont nommez alliez, & que mourant Heribert sans enfans, Foulques fut Comte du Mans par la succession de sa mere: & si quelqu'vn a quelque cas de meilleur & plus asseuré, qu'il le mette en auant pour le lustre & esclercissement de l'histoire. Et ce qui me fait dire que ces seigneurs estoyent parents, & quant-&-quant naturels du pays, est que la Chronique d'Anjou escrite à la main adiouste ces parolles: *Auos quorum rex Francorum ad repellendam Nordmanorum versutiam & Britonum in istis regionibus hereditauerat.* c'est à dire, Aux ayeulx desquels les Roys de France auoyent donné des heritages en ce pays, pour s'opposer aux ruses & assaults des Normands & Bretons. Foulques dressa son armée à Amboise & Heribert vint sur le fleuue du Cher: l'Angeuin estoit à Ponleuoy, & le Manceau d'vn autre costé: en somme on vient aux mains & peu s'en fallut que les Angeuins & Manceaux ne fussent deffaits, la premiere charge les ayant esbranslez: mais reprenans cœur, & faisans de necessité vertu, le Comte Chartrain fut mis en routte, & fuyant perdit la meilleur partie de son armée: si bien que ceux qui n'aguere estoyent sur le poinct de s'enfuyr, se voyent estre victorieux, & chargez de butin s'en reuont à Amboise qui pour lors apartenoit aux Comtes d'Anjou. L'année apres, qui fut de nostre salut Mil dixsept, comme le Roy ne dit mot, & ne se remuast aucunement pour ceste querelle des Comtes ses suiets, soit qu'il souhaitast la ruine de vns & des autres, ou que ses forces ne fussent assez grãdes, ny son autorité respectée pour leur faire poser les armes, ou (qui est le plus vraysemblable) luy prenant plaisir que Foulques eut abaissé la gloire du Chartrain, duquel il se doubtoit, à cause de ses richesses & alliãces, & les successions qui luy venoyent: le Comte d'Anjou voyant ceste conniuence du Roy se mit à poursuyure sa pointe, & pour brider la cité de Tours, de laquelle il desiroit se faire maistre, il feit bastir vn fort à Mont-budel: ce que voyant Eude, se resolut d'auoir, & demolir ceste forteresse, & par-ainsi enuoya les seigneurs de Saulmur, & de sainct Aignan pour assieger ceste place. Foulques de son costé ne dormoit point, ains pour leuer le siege de Mont-budel prit son chemin par Saulmur le long du Loire sçachant que ceste ville estoit vuide de garnison pour la deffendre, comme aussi la chose luy succeda à souhait, se faisant maistre de la ville & fauxbourgs, & de tout, sauf que du chasteau & forteresse d'icelle: ceux qui la tenoyent à la fin voyans qu'il n'y auoit moyen aucun de la tenir, pour n'auoir esperance de salut, ny de se-

Seigneurs faisãs guerre à Foulques Nerra Cõte d'Aniou.

Montrichard fondé par Foulques Nerra Cõte d'Aniou.

Eude Comte de Bloys.

Heribert Comte du Mãs appelé Consul.

Foulques Cõte d'Aniou succede à Heribert Comte du Mãs.

Annales d'Aniou escrites à la main.

Deffaite du Comte Eude de Chartres.

L'An mil dix sept.

Le Roy Robert souffroit que ses suiets s'entre-feissent guerre.

Mõtbudel basty par Foulques Nerra.

Saulmur pris par Foulques d'Aniou.

cours, ſe rendirent, moyennant que Foulques leur promit de ne ſouffrir le pillage ce qu'il leur garda, afin qu'auec ceſte courtoiſie il attiraſt les autres villes à vne pareille compoſition. Ce que fait, il ſ'achemina vers Chinon en Touraine, & entre l'iſle-Bouchard & Noaſtre, il paſſa la Vienne auec vn pont fait de bateaux, &

Mõtbaſon aſsiegé par Foulques & pourquoy.

fut aſſieger la place de Mont-baſon: ce qui fut cauſe que Eude laiſſant le ſiege de Monbudel, ſe reſolut d'aller contre l'Angeuin, & de tenter encore vn coup le hazard d'vne bataille: mais Foulques leuant le ſiege de Mon-baſon ſ'en vint à Loches, & ſe campa és prairies qui ſont au deſſus, & par ce moyen les deux Comtes ſe retirerent ſans rien faire. Or bien que ceſte guerre ceſſaſt pour celle fois,

L'an mil dix-huit.

Guerre entre les duc de Normãdie & Cõte de Chartres.

ſi eſt-ce qu'elle fut de longue durée, & telle qu'il faudra encore en tenir propos cy apres, d'autant que cela fait grandement à l'hiſtoire. En celle meſme ſaiſon, & l'an de noſtre ſalut mil dix-huit, ſ'eſmeut guerre entre Richard Duc de Normandie, & Eude Comte de Chartres, ceſtuy ayant eſpouſé Mahault ou Mathilde, ſœur de Richard, eut auſſi pour le doüaire d'icelle le chaſteau d'Orchiers, & vne partie du Comté de Dreux & autres terres qui ſont ſur la riuiere d'Hure, qui dependoyent du Duché de Normandie. Pluſieurs mettent ceſte guerre dés l'an mil, mais Guillaume de

Guillaume de Nangis en ſa Chronique.

Il ſemble que l'Analiſte Normãd mette cecy auant la deſcente de Canut & Suenon en Angleterre.

Nangis la met en ceſt an de mil dix-huit, auquel ie ſuis d'aduis d'adiouſter foy, eu eſgard à ce que le Normand ne luy querella rien de ces ſeigneuries iuſqu'apres la mort de ſa ſœur laquelle fut long temps auec ſon mary, mais elle treſpaſſant durant les diſcordes d'entre ſon mary & les Angeuins, comme le Chartrain ſe retint les pieces receuës du Duc, ce fut lors que la guerre commença, de laquelle a eſté dit quelque mot cy deſſus. Au reſte venans aux mains les vns contre les autres, Eude fut mis en route, & contrainct de rendre Dreux au Normand: ceſte deffaite tant ſ'en fault que feit paſſer la cholere à Eude homme du tout impatient, que pluſtoſt luy enflamma d'auantage, de ſorte qu'il commença dreſſer des forces plus que iamais, & bien que le Roy Robert feit ſemblant de ne ſe meſler du different, & de ne point fauoriſer l'vn plus que l'autre, ſi eſt-ce que l'orgueil du Normand luy eſtant à cõtre-cœur, par ſous-main il ſecouroit Eude de ſa puiſſance, faignant que contre ſon vouloir la nobleſſe alloit à ſon ſecours, & deſauoüoir ceux qui contre ſa deffence ſe meſloyent de ceſte guer-

Robert roy ſe monſtre neutre.

Olaue Roy de Noruege vient en Gaule.

re. Mais Richard, qui ſçauoit bien à quoy tendoit ceſte diſſimulation, n'en croyoit que ce qu'il en penſoit, & par ainſi pour n'attendre que les forces du Chartrain luy donnaſſent du tout deſſus, & que luy accablé ou affoibly, le Roy Robert ne ſe declairaſt ouuertement & le priuaſt de ſon heritage. A ceſte cauſe il appella à ſon ſecours Olaue Roy de Dannemarch & de Noruege, lequel eſtoit venu à ceſte couronne l'an 1015. & par ainſi il faut croire que Nangis ne ſ'eſt point trompé mettant ceſte guerre

Robert roy raccorde le Normand & Chartrain.

Thomas de VValſinghan en l'hiſtoire Normande.

en l'an 1018. lequel Olaue ne ſe feit tirer l'oreille à ſecourir ſon parent, veu que Richard eſtoit du ſang Noruegien, & ainſi ioint auec le Roy de Suece, il ſe met ſur mer auec grande armée, & vint iuſques en Bretaigne, donnant vn grand effroy aux Bretons de voir ces infidelles venir courir & piller les terres voiſines de la mer: mais les Dannoys vindrent vers Rouen, auec intention de courir le pays du Chartrain, & de le ruyner, ou le faire venir à telle compoſition qu'il plairoit au Duc luy demãder. Mais le Roy Robert craignant que ceſte tempeſte ne courut auſſi la France, il ſe mit à pratiquer la paix & accord entre ces Princes, ce qu'il feit, & appaiſant le Duc Ri-

Olaue Roy de Noruege fait Chreſtiẽ et martyriſé.

chard, feit ſi bien qu'il renuoya le Noruegiẽ, quoy que mal content, en ſes terres: bien que d'aucuns dient (entre leſquels eſt Thomas de Walſinghan Anglois) que ce Roy prit ſi grand plaiſir és myſteres de noſtre foy, qu'il ſ'y feit inſtruire, & fut baptiſé par Robert Archeueſque de Rouen: mais qu'eſtant en ſon Royaume, il fut trahy & occis par les ſiens meſme comme vray teſmoing de la parolle de Ieſus Chriſt, & mis au catalogue des ſaincts, & honnoré (auant que le Lutheriſme eut lieu en ces pays) par toutes

L'an mil dix-neuf.

Hugues fils aiſné de Robert ſacré & courõné du viuant de ſon pere.

les nations Septentrionales. Apres ceſte paix pratiquée, le Roy qui vieilliſſoit & qui vouloit eſtablir le ſiege royal aux ſiens, feit ſacrer & couronner en l'an de noſtre ſalut 1019. ſon fils aiſné Hugues, voulant qu'il regnaſt auec luy, de la ſorte que cy deſſus ie vous ay dit que noz Roys ont iadis communiqué la couronne à leurs enfans, ſans que ceſte authorité preiudiciaſt aux peres, leſquels ne peuuent faire ceſſion d'icelle, trop bien appeller au gouuernemẽt celuy des enfans qui eſt habile à la ſucceſſion, afin qu'il ne ſemble que les Roys de France ayent loy de teſter, ou faire donation de la courõne.

Ce fut

Ce fut en ce temps que Conrad Duc de Franconie issu de la maison de Bourgoigne du costé des femmes eut guerre contre Adalberon qui auoit occis Ernest Duc de Sueue, lequel auoit espousé Gisle ou Gisale fille du Roy de la haulte Bourgoigne: sur laquelle commandoit lors ce Raoul le dernier des Roys Transiurains sur-nommé faineant, lequel voyant que ses suiets s'esmouuoyent & reuoltoyẽt à tous propos contre luy, & qu'ils luy donnoyẽt tant d'affaires qu'il ne sçauoit plus de quel costé se tourner: pour se deliurer de ses fascheries, on dit qu'il se resolut de dõner, & quicter ses terres à Hẽry Empereur fils de Conrad Salique Duc de Frãconie. Mais (cõme dit Sigebert) ses suiets ayans senty le vent de cecy, commencerent à s'humilier: & auec telle satisfaction adoulcissans leur Roy, ils furent cause aussi que sa donation fut reuoquée: à quoy contredisent & Herman Contract (lequel viuoit pour lors) & Auentin en l'histoire de Bauiere, disans que Raoul fut vers l'Empereur qui luy donna vne armée sur laquelle cõmandoit l'Euesque de Strasbourg, affin de remettre ce Roy en ses terres d'où il auoit esté dechassé par ses propres suiets. Cest Euesque nommé Wernher accompaigné des Sueues & Frãconiens passa le Rhin, & courut la haulte Bourgoigne, vainquit les montaignars, & remit Raoul en son Royaume. Au reste, noz Annalistes ne font mẽtion aucune que cest Emper. Henry & nostre Roy Robert eussent lors aucun abouchement: là où Auentin dit que Robert fut voir Henry, qu'ils parlementerent ensemble l'an mil vingt, & accorderent entre eux de faire & tenir vne diéte generale pour en icelle accorder de touts les differens qui pouuoyent estre entre les maisons d'Alemaigne & de Gaule, pour y establir l'estat de l'Eglise, & pouruoir si bien au reiglement de toutes choses, qu'il ne resteroit desormais aucune occasion de diuorce & querelle entre ces deux monarchies si voisines & les plus puissantes de l'Europe. Et fut ordonné que l'assemblée se feroit à Pauie en Lombardie, affin que le Pape peut s'y trouuer, & que par l'autorité du sainct siege, ce que s'y passeroit fut confirmé & eut effaict & force à perpetuité. Neantmoins ne trouuõs nous point que ceste resolutiõ eut aucũ effect, & que iamais le Roy Robert issit de son Royaume pour faire aucune trãsactiõ ny auec le Pape ny auec l'Emper. cõme ainsi soit que pour lors il n'auoit riẽ à quereller auec l'Empereur, veu l'accord ancien pour le faict de Lorraine, & que pour le faict de Bourgoigne l'heritier estoit encor en vie. Et au reste, c'est grande simplicité à Auentin d'alleguer que l'Empereur & le Roy comploterent de dresser & faire des loix communes aux François tant orientaux que occidentaulx, comme ainsi soit que dés le temps que l'Empire fut rauy au sang des Carlouinges, les loix qui se nomment Franciques, & faites par Charles le grand, perdirent leur cours en Gaule & ont demouré pour heritage à ceux qui sont suiets à l'Empire, auquel iamais les Francs-Gaulois n'ont voulu rien deuoir, ny le recognoistre aucunement pour son superieur: n'estant vraisemblable que Robert vray Gaulois se souciast qu'autre que ceux de son sang & conseil, feissent des loix & ordõnances en son Royaume, lequel n'estoit si despourueu d'hommes de sçauoir & bon iugement, qu'il fallut aller emprunter des loix en Alemaigne. Au reste Auentin & Sigebert font aduenir ceste reuolte de Bourgoigne contre Raoul l'an. 1020. là où Wassebourg l'a met sous le regne de Cõrad Empereur & en l'an mil trẽte quatre: ce qui ne peut estre aduenu sous Henry qui mourut l'an. 1025. mais nous aymõs mieux suyure Sigebert à cause de son antiquité, & dire que par deux fois ce Raoul fut inquieté des siẽs, l'vne sous Henry 2. & l'an 1020. l'autre sous Conrad, & l'an 1034. & que ce fut lors qu'il ceda du tout son droit & quicta son Royaume à cest Empereur son proche parent: mais si raisonnablement il le feit, il me semble que nous l'auons monstré assez clerement cy dessus parlãs du droit que noz Roys ont és Duché & Comté de Bourgoigne.

Sedition cõtre Raoul Roy de la haulte Bourgoigne.

Sigebert en sa Chronique.

Herman Cõtract en sa Chronique.

Auentin hist. de Bauiere liur. 5.

L'An mil vĩgt pour parler entre le Roy Robert & l'Emp. Hẽry le Boiteux.

Erreur d'Auentin.

En quel temps les loix Franques ont esté abolies en Gaule.

Discord cõcilié entre les auteurs.

De la mort de Hugues de France fils aisné de Robert, & comme Henry son frere fut sacré Roy du viuant de son pere, & autres matieres segnalées.

CHAPITRE. XII.

L'An mil vingt & six fut memorable pour la mort du Prince de France Hugues aisné des enfans du Roy Robert, & ja sacré, & nommé Roy du viuant de son pere, & aagé de quelques dix-sept ans, d'autant qu'il fut couronné en

Hugues fils aisné du roy Robert meurt l'an mil vingt six.

l'an dixiéme de son aage, & de nostre salut 1019. ainsi que l'auons marqué cy dessus, & gist son corps à sainct Cornille à Compiegne: ce qui ne fut sans grande tristesse du pere, cognoissant les meurs & façons de viure de son fils: & auec le regret des Gauloys, qui esperoyét que Hugues suyuroit la trace des vertus de son pere: mais le Royaume n'auoit garde d'estre sans heritier, y ayant encore deux enfans, à sçauoir Henry & Robert, tous deux dignes d'vn tel pere, mais diuersement regardez par leur mere, laquelle ayant plus d'amitié au puisné Robert qu'à l'autre, cuida (ainsi que dirons cy apres) esbransler le repos du Royaume. Ceste femme estoit fort haulte à la main, & si fascheuse que le Roy Robert, homme doux & debonnaire, ne la pouuoit regarder de bon œil, pource qu'elle vouloit tout sçauoir, & se mesler de toutes choses, tellemét que si quelqu'vn auoit affaire au Roy, il failloit que cela passast par les mains de la Royne. Et cest pourquoy quand le Roy faisoit quelque bien à ceux qui luy faisoyent seruice, il souloit leur deffendre de n'en dire mot à Constance, car ainsi appelloit-il son espouse, sans daigner luy donner le tiltre de Royne, tant il l'auoit à desdain & contrecœur, ce qu'elle sçauoit bien, & le dissimuloit fort sagement, car outre ce desir de commander, c'estoit des plus sages & vertueuses Princesses de la terre. La cause principale pour laquelle ce bon Roy Robert estoit si mal affectionné à la Royne Constance son espouse, bien que nul le nous expose, si est-ce que par les Annales d'Anjou, escrites à la main, nous auons troué, qu'il y auoit vn gentil-homme en court, appellé Hugues de Beauuais fort fauory du Roy, & lequel (comme est la coustume de ceux qui deuiennent grands tout à vn coup) oubliant ce qui est du deuoir d'vn fidelle seruiteur à l'endroit de son maistre, sema telle discorde entre Robert & Constance, que pour plaire à cest Hugues, le Roy ne vouloit ny voir ny ouyr son espouse: & auoit cest Hugues tellement charmé & gaigné le Roy, qu'il faisoit de luy à sa poste, & auançoit & desapointoit quiconque luy venoit à gré en la maison du Prince. Les Annales Angeuines imprimées dient que le Roy Robert le feit Comte de Paris, ce que ie ne puis receuoir si ce n'est en consideration qu'il luy donnast, sous le nom de Comte, le gouuernement de l'isle de France: & celles qui sont escrites à la main, l'appellent Comte du Palais, auquel ie donne plustost consentement qu'à l'autre, mais auec l'esgard que cy dessus nous auons consideré le mot de Comte du Palais ou Palatin, parlant de Bouchard Comte de Melun, à sçauoir qu'il le feit vn des Principaux de son conseil, & l'honnora d'vn pareil estat à celuy qu'à present on nomme Mareschal de France. De cest aduancement fut marrie la Royne Constáce, laquelle auoit accoustumé d'auoir l'oreille du Roy son mary, & d'auancer qui bon luy sembloit, & portoit enuis que Hugues eut gaigné cela sur elle: ce qui fut cause qu'elle s'en plaignant, Hugues sema aussi la discorde que dit est entre le Roy & elle. Or sçauez vous combien la haine est mortelle, & le desir de vengeance violent au cœur d'vne femme qui se sent offencée, & plus encore d'icelle qui estant grande, se voit mise à bas par vn de qui elle n'a opinion aucune de grandeur. Constance voit que Hugues ne daigne l'honnorer, qu'il ne l'a respecte aucunement, qu'il l'a met en la haine du Roy, & l'a rend si peu honnorée, que la moindre Damoiselle de la court auoit autant de credit & d'authorité, que celle qui auoit l'honneur d'estre l'espouse du Prince. C'est icy que la Royne perdant pacience, tascha d'auoir raison de son ennemy, & ne sçachant à qui, ne vers qui auoir recours, en fin escrit à Foulques Nerra son cousin Comte d'Anjou, & luy mande le mauuais traitement qu'elle receuoit du Roy, duquel elle auoit esté iadis tant aymée & cherie, & que tout cela procedoit de Hugues auancé plus que son merite ne portoit, qui l'auoit rendue odieuse & desagreable à son mary. Foulques homme hault à la main, rescrit à sa cousine, qu'elle se confortast hardiment sur luy, & se tint pour toute asseurée, qu'il feroit telle iustice de ce flateur de court, que les autres auroyent dequoy se mirer en son exemple. La resolution du Comte estoit de faire mourir ce monsieur le surintendant des affaires, mais il ne voyoit guere moyen qui luy en facilitast la voye, ioint qu'il craignoit que le Roy ne le trouuast trop mauuais, si ouuertement il le faisoit faire. En fin il se delibera de ne laisser ce fait impuny, & pource despecha douze gentils-hommes (chose familiere de tout temps que les grands trouuent des hommes qui hazardent vie, honneur, & salut, pour leur complaire és choses mesmes qui sont contre la loy diuine) vers la court de France le plus secrettement qu'il leur seroit possible, & que là

Quelle estoit la royne Cóstáce.

Haine de Robert contre sa femme.

Hugues de Beauuais fauory du roy Robert.

Hugues met haine entre le roy & la royne.

Quel ranc auoit cest Hugues en court.

Pourquoy Hugues haioit la Royne. Ly les Annales d'Aniou.

Constance se plaint à son cousin le Comte d'Aniou.

Complot du Comte d'Aniou cótre Hugues.

que là ils ne faillissent de massacrer le sus-nommé Hugues de Beauuais. Ils viennent en court, y sont assez long temps, attendans que l'opportunité se leur offrit pour effectuer leur dessein, dequoy l'occasion se presenta fort à propos vn iour que le Roy alla à l'assemblée, où Hugues n'eut garde de l'abandonner, craignant que quelqu'vn ne le gouuernast tant qu'il ne seroit en sa compaignie. Les agents du Comte Angeuin voyans cecy s'arment, & espient la part que le Roy s'achemine, & leur aduint si bien, que le Roy s'estant esgaré en courant le cerf, & son Hugues estant pres de luy, voicy les Angeuins qui sortent de leur embusche, & sans marchander, voire sans nul respect de la majesté Royale (quelque reuerence qu'ils eussent fait au Roy) vous empoignent le Comte Hugues, & en la face du Roy luy trenchent la teste, quoy que le Roy les eut priez, & sollicitez de luy pardonner, ne sçachant qui les mouuoit de ce faire, comme aussi il ne sceut qui les y auoit enuoyez. Si le Roy en fut desplaisant ne fault s'en esbahir, tant pour ce que l'assassinat estoit commis en vn des premiers officiers de sa maison, que pour estre fait en sa presence, & comme en despit de luy, qui au milieu de son Royaume n'auoit peu sauuer l'homme que le plus il aymoit en ce monde: neantmoins apres auoir bien pensé aux fautes que cest homme luy auoit fait commettre, & sur tout le separant de sa femme, & luy faisant mespriser ses bons & anciens seruiteurs, il s'appaisa, & ne s'enquit plus auant de ce meurtre, lequel en fin fut sceu auoir esté pratiqué par le Cõte Angeuin voulant vẽger l'iniure faite à la Royne sa cousine, que le Roy reprit en amitié autant ou plus qu'au parauant. Au reste ne fault que nous estimions la force de ces Roys d'alors si grande, que le Comte d'Anjou se fut soucié d'auoir fait cognoistre que c'estoit luy qui auoit fait faire ce massacre: & est à noter que Dieu feit beaucoup pour ce Royaume alors, que de luy donner vn Roy tant bon, sainct & debonnaire, car autrement la race des Capets eut peu defaillir en luy, veu les faiseurs de menées qui pour lors estoyent en Gaule. Et que cecy soit vray, oyez les propres mots des Annales d'Anjou escrites à la main, qui declairent brieuement & clairement ces choses auec ces mots: Robert donc gouuernant le Royaume de France, il y eut plusieurs des siens mesmes qui luy feirent de grands torts, iniures, & insolences: & ceux-là principalement lesquels soit que fussent de grande maison, ou de bas lignage, que Hugues ses ayeul & pere auoyent auancez en honneur & grandes richesses. Entre lesquels fut le premier, & le chef de toute rebellion Eude fils de Thibaud surnommé le faulx, ou le Tricheur Comte de Chartres, & d'autres de moindre lieu & puissance que ce Comte, lesquels deuoyent pour ceste occasion luy estre de tant plus humbles, qu'ils auoyent receu de luy de plus grands biens, & dons, auancements & honneurs. Au premier Eude ne fut dissemblable le second, lequel comme il fut plus puissant que les autres, fut aussi plus fin, rusé & cauteleux: car estant mort Estienne Comte de Troyes & de Meaux fils de Hebert, & cousin du Roy Robert, sans nul hoir, cestuy s'empara de tout le susdit heritage en despit du Roy, quelque droit que le Roy y sceut pretendre & qu'il s'en dit l'heritier plus proche: quoy que cest Eude fut issu d'vne fille de Hebert de Vermandois mariée à Thibault le Tricheur, & par ainsi il y auoit plus de droit que le Roy, & demoura l'heritage seur & paisible à sa posterité. En celle saison comme Richard Duc de Normandie second du nom (mais suyuant l'histoire Normande imprimée troisiéme, qui fait des Ducs hereditaires en Normandie auant l'establissement du Duché) fut mort, luy succedãt Richard troisiéme en l'an mil vingt & sept (ou cõme dit de Nangis 26.) il ne fut de guere longue durée, d'autant que dés qu'il fut venu à l'heritage, il eut guerre cõtre Robert son frere qui estoit Cõte de Hiesmes, mais le discord appaisé, Richard passa aussi de ce siecle: & veut on dire que ce fut de poison, & gist à sainct Ouen à Roüé: & luy succeda Robert second du nom (car Raoul ou Rollon, fut aussi appellé Robert en son baptesme) lequel fut vn bon Prince & fort religieux, sauf qu'il persecuta par trop son oncle Robert Archeuesque de Rouen, auec lequel à la fin il accorda par le commandement du Roy Robert, qui ne prenoit aucun plaisir és querelles & factions des Princes, & seigneurs suiets à sa couronne. Ce fut en ce mesme temps que mourut cest Othe-Guillaume Comte de Dijon, duquel auons parlé cy dessus, & lequel auons dit auoir esté nommé heritier du Duché de Bourgoigne par Henry frere de Capet; mais chassé de sa poursuite, quoy que par long temps il eut entretenu ceste querelle mais tousiours à ses despens: & laissa, ainsi que i'ay dit

Hugues occis en la presence du Roy Robert.

Grandes menées en Frãce sous le Roy Robert.

Annales d'Anjou et à la main, & imprimées cha. 29.

Comte de Chartres chef des rebelles contre les roys.

Eude 2. du nom Comte de Chartres vsurpe Champaigne & Brie.

L'an mil vingt & sept.

Robert duc de Normandie.

Accord entre le duc Robert & son oncle l'Archeuesque.

Mort d'Othe-Guillaume Cõte de Dijõ.

cy dessus, deux fils, à sçauoir Regnauld, & Othon appellez tous deux Comtes: & l'vn desquels on dit auoir esté Comte de Bourgoigne outre Saone, & d'autres le font seigneur du Masconnois. Ce-pendant le Roy Robert qui se voyoit pesant & foible, & ayant perdu l'aisné de ses enfans, voulut voir son futur heritier auácé & intronisé en la courõne, non dè doute qu'elle manquast à ses enfans, ains pour obuier aux attẽtats de la Royne son espouse, qu'il voyoit par trop affectiõnée au puisné appellé Robert: & lequel il se doutoit, qu'elle ne taschast de preferer, cõme elle feit, à l'aisné en l'heritage de la couronne. A ceste cause il conuoqua le conseil, suyuant que ses predecesseurs l'auoyent de bõne coustume, où il proposa sa volonté & le desir qu'il auoit de voir Hẽry son fils couronné Roy auant que de sortir de ce monde: à quoy le conseil des deputez pour le corps du Royaume dõna authorité, comme authorisant le pouuoir du Roy, ne faisant aucune infractiõ des loix de France, qui ont par pratique que le plus proche en

Henry fils de Robert sacré Roy du viuant de son pere.

ligne masculine vient à la couronne, l'heritier d'icelle decedant sans hoir masle. Et ainsi fut sacré le Prince Monsieur Henry de France l'an mil vingt & sept, du viuant de son pere, aussi bien que Robert le fut estant Capet en vie, & que Hugues aussi du viuant de Robert son pere, auquel le Roy donna pour successeur Henry; comme l'aisné apres Hugues, & non comme l'auantageant au preiudice de Robert, qu'aucuns (à tort) ont voulu maintenir auoir esté l'aisné de ce Henry, mais de cecy nous en parlerons plus amplement cy apres: tant y a que les Roys d'alors estoyent encore en doute de leur grandeur, ou bien ils pretendoyent auec ces gracieuses, & honnestes summissions par eux faites aux estats, gaigner le poinct, depuis obtenu, de tout faire licẽtieusement, & de brider la volonté de tous les suiets de la couronne. Ce-pendant Bau-

Baudoüin de l'isle fils du Comte de Flãdres espouse Adele fille de France.

doüin de l'isle, fils de Baudoüin surnommé le Barbu Comte de Flandres espousa madame Alix ou Adele, fille du Roy Robert, par là pretendant le Comte Flamand ioindre & allier les cœurs de ses successeurs, auec les affections des Roys de France du sang d'Anjou, auec lesquels par si long temps la maison de Flandres auoit eu querelle. Or n'estoit point encore la fille en aage de marier, ce qui est declairé assez par Hugues

Hugues de Floury en son histoire de Normandie.

de Floury en son histoire, qui en parle en la maniere qui s'ensuit: Baudoüin Satrape des Flamands voulant & desirant d'auancer son sang, s'adressa au Roy Robert issu de race Royale, & le pria de luy donner sa fille pour estre l'espouse de son fils Baudoüin. Estant au Palais royal, il obtint ce qu'il demandoit & emporta la petite Princesse, laquelle estoit encore au berceau: laquelle il feit nourrir soigneusement iusqu'à ce que elle fut d'aage pour estre mariée. Mais dés aussi tost que le fils cõmença (ayant espou-

Grande ingratitude de Baudoüin de l'isle cõtre son pere.

sé Adele) à ioüyr des embrassements de sa femme, se fiant en l'alliance royale qu'il auoit prise, sollicita les Flamands contre son pere, & le chassa de sa seigneurie. Baudoüin le Barbu voyant la grande ingratitude tant de son fils que de ses suiets qui l'auoyent ainsi abandonné traistreusement, se retira vers Robert Duc de Normandie, auquel il demanda secours contre son fils, & l'vsurpateur de son domaine. Le Duc

Robert duc de Normãdie en Flandres.

ayant compassion d'vn si excellent & illustre Prince, & dolent de sa misere & calamité, feit grand amas de gend'armerie, & sortant de son pays, comme vn tourbillon vehement, se rua sur la Flandre, passant tout sous la fureur du fer & des flammes. Et

Flamands forcez de se rendre à leur Cõte.

ayant assailly quelques places qui luy faisoyent resistance & les prenant, il passa les hommes au fil de l'espée, & brusla & demolit les lieux de fonds en comble: ce qui estonna tellement les seigneurs Flamands, que quittans Baudoüin le fils (car ils craignoyent d'estre traitez auec pareille furie) il vindrent se rendre au pere, & donnerent ostages au Duc pour l'asseurer de leur foy & non fainte obeissance. Le ieune Prince Baudoüin qui se veit deceu en ses desseins, & cognoissant ses forces ne suffire pour faire teste à celles du Duc & de son pere, enuoya vers le Duc le supplier de le remettre en la grace de son pere, auquel il vouloit se soumettre & reconcilier, s'il luy plaisoit

Accord entre le pere et le fils Comtes de Flandres.

luy seruir de moyenneur: à quoy Robert Duc condescendit de bon cœur, & feit tant qu'il feit parler le pere & le fils ensemble; les appaisa & reconcilia & les feit entrebaiser & acoller, & il se retira en Normandie. Tel est le discours du susdit Hugues de Floury; lequel ne fait mention quelconque si le Roy se mesla point de la querelle: mais il est aisé à croire, que le fils estant si aisément venu à composition, le Roy, qui estoit Prince conscientieux, luy auoit denié faueur en vne querelle tant iniuste. D'auantage le Roy n'auoit point son estat si paisible qu'il n'y eut des reuoltes & esmeures

en ses

en ses terres : d'autant qu'à Noyon comme le Roy y eut mis vn gouuerneur qui estoit desplaisant aux citoyens, ou (peut estre) qui se gouuernoit trop cruellemẽt en sa charge: il aduint que Harduin Euesque du lieu sollicita le peuple à se deliurer de telle tyrannie, & de chasser se gouuerneur excedant le deuoir de sa charge. Ce que les Noïonnois feirent, & non contens de ietter le tyran de la ville, ils abatirent le chasteau & citadelle Royale, qui estoit bastie tout aupres du logis de l'Euesque. Ceste façon de proceder fut fort desplaisante au Roy Robert, luy semblant bien aduis que la raison vouloit que tant l'Euesque que les citoyens vinssent se plaindre des concussions & angaries à eux faites par le gouuerneur, & là où raison ne leur seroit faite, qu'ils aduisassent à se pouruoir par autre moyen: pour ceste cause le Roy ayant esgard, non à la fureur & folie d'vne sotte multitude, qui n'a iugement que son transport, ny iustice que sa fantasie, ains à la malice de celuy qui auoit esmeu la sedition, s'empoigna aussi à l'Euesque qu'il chassa de son siege, & le bannit du Royaume de France. Cestuy ne sçachant où aller s'en vint en Flandres, asseuré de l'amitié que le Roy portoit aux deux Baudoüins pere & fils, & lesquels il pria de le reconcilier auec le Roy, & faire tant qu'il fut remis en son siege: ce qui fut fait, moyennant quelque droit de nominations que l'Euesque ottroya en plusieurs Eglises de Flandres qui estoyẽt du Diocese de Noyon, non à perpetuite, ains durant la vie du pere & du fils & d'vn seul enfant venant de Baudoüin de l'isle, sans que cela eut lieu à l'endroit de leurs hoirs & posterité. Et ainsi en mesme année furent chastiez deux rebelles, l'vn faisant la guerre à son pere, & l'autre se reuoltant frauduleusement contre son souuerain & legitime Prince & seigneur: qui est vn beau exemple pour les entrepreneurs à la legere, & qui ne regardent à la fin. Cependant continuoit la querelle entre les maisons d'Anjou & de Chartres, le Roy semblant y conniuer, à cause de la haine qu'il portoit au Comte Eude de Champaigne pour l'inuasion par luy faite des pays de Champaigne & de Brie: & comme Foulques Nerra tint le seigneur de sainct Aignan prisonnier à Loches, ceux à qui il l'auoit donné en charge, l'ayans trahy & craignans que le Comte n'accordast auec luy & le deliurast, & qu'ainsi le prisonnier ne se vengeast d'eux, l'estranglerent en prison, & feirent entendre à Foulques qu'il estoit mort de tristesse, sçachans que le Comte n'eust pour chose du monde consenty à vne trahison si detestable, veu mesmement que Godeffroy seigneur de sainct Aignan estoit en reputation d'vn des plus vaillans & sages cheualiers de ce Royaume. En mesme saison ce Comte Foulques assiegea & prit la ville & chasteau de Mont-bason, feit de grandes fondations en ses pays & terres suiettes : car ce fut luy qui bastit en Anjou les villes de Durestal, Baugé, Chasteau-Gonthier & autres: & en Touraine il feit dresser ou plustost reparer les villes qui s'ensuyuent, à sçauoir Montrichard, Chaulmont, Montresor & saincte Maure : en Poitou furent de sa fondation Mirebeau, Monstereul, Faye, Passauant, & Monleurier. Puis ayant vn sien fidelle seruiteur & gentilhomme ordinaire de sa maison, nommé Lisois son grand Seneschal, luy feit espouser la fille d'vn seigneur nommé Sulpice, dit Thesorier de sainct Martin de Tours, & en faueur du mariage luy dõna la ville & Chasteau d'Amboise auec ses finages & dependances, & ensemble la terre & seigneurie de Verneil & autres pieces, tesmoignans l'affection qu'il portoit à ce bon & sage gentilhomme. De ce Comte Foulques Nerra issirent Geoffroy surnommé Martel, qui fut Comte d'Anjou apres luy, & Adele que d'autres nomment Engeberge, iointe par mariage à Geoffroy de Chasteau-Landon Comte de Gastinois, de laquelle sortirent les Comtes d'Anjou qui depuis commanderent en ce pays, à cause que (comme dirons cy apres) Geoffroy Martel, mourut sans hoirs. Et en cest endroit ie ne puis passer outre sans vous monstrer combien noz Genealogistes se sont trompez en la deduction de la maison d'Anjou issue des Torquatiens: ie ne dis pas seulement en les estimant (contre tout droit & verité historiale) auoir esté Saxons, comme autant ils dient des Capets, ains encore faisans Geoffroy Grisegonnelle le premier Comte de ceste ligne, & luy donnans pour fils ce Foulques Nerra, comme ainsi soit que de Grisegõnelle sortit Maurice: & de cestuy, Foulques Nerra pere de Geoffroy Martel : & non contens de ces faultes, ils persistent en erreur, disans que celle Blanche qui fut mere de Constãce Royne de France, & espouse du Roy Robert estoit fille de ce Foulques, ce qui ne peut estre, veu que ceste Blanche estoit beaucoup plus vieille que Foulques: mais ie voy en

Harduin Euesque de Noyon mutin.

Gouuerneur pour le Roy à Noyõ chassé par le peuple.

Le Roy Robert chasse Harduin Euesque.

L'Euesque recõcilié au Roy par le moyen du Comte de Flandres.

Voy Meyer Annal. de Flandres liure 2.

Seigneur de sainct Aignã pris par le Cõte d'Aniou.

Seigneur de sainct Aignã occis en prison.

Places basties par Foulques Nerra Cõte d'Aniou.

Amboise donnée par Foulques à vn sien Seneschal.

Adele Cõtesse de Gastinois fille de Foulques Nerra.

Faulte des dresseurs de Genealogies.

Vray ordre de la succession des Cõtes d'Aniou.

quoy ils se trompent, à sçauoir au nom de Foulques: car ne regardans pas que le pere de Geoffroy Grisegonnelle s'appelloit Foulques surnommé le Bon, qui fut pere de ceste Blanche, & aïeul de Constance, ils ont estimé que Nerra fut le mesme qui a porté le tiltre de Bon, Comte. Au reste ne pouuoit estre ceste Blanche fille de Grisegonnelle, ainsi que la font quelques vns, veu qu'és Annales d'Anjou escrites à la main estant faite mention de ce Geoffroy & du combat qu'il eut pour la querelle des Capets, il est dit que la Royne femme de Robert estoit de son sang (il y a au Latin *Consanguinea*) ce que l'historien n'eut pas dit si elle eut esté sa fille. D'auantage ces bastisseurs de Genealogies n'ont pas regardé quel lieu ils deuoyent donner au Comte Maurice & à sa femme issuë du pays d'Onis & fille d'Aymery Cõte de Xaintes, & Niepce du Comte de Poitou, de laquelle alliance sortit l'occasion de la guerre que Geoffroy Martel eut contre Guy Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, pour les droits que l'Angeuin pretendoit és pays d'Onis & de Xaintonge à cause de sa mere. Ne regardét point aussi qui fut ce Foulques successeur de Geoffroy Martel, & de quelle part il estoit son neueu: mais ie vous ay desia dit que Adele fille de Nerra estoit mariée au Comte de Gastinois, & que d'elle sortirent Geoffroy & Foulques que Martel declaira ses successeurs, ce qui fait cõtre ceux qui diét que la successiõ Angeuine suyt la nature de la Loy Salique: car si cela auoit lieu, ces deux seigneurs Gastinois n'auoyent rien au pays d'Anjou, & leur oncle ne pouuoit tester ny leur donner vn pays lequel mouuoit de la couronne: mais quant à moy i'estime que ce droit Salique a esté ottroyé à la maison d'Anjou, apres que le pays fut escheu à la couronne, & qu'il a esté fait vn des apennages d'icelle. Ie vous ay proposé cecy non pour blasmer aucun, ains pour aduertir chascun d'vser de plus grande diligence, & voir que ce Foulques qu'on fait premier du nom, est le troisiéme: car le premier Foulques fut surnommé le Roux, le second fut dit le bon, & Nerra fut le troisiéme, mais de la succession & suyte de ce sang & autres lignes d'Anjou, i'espere en deduire ailleurs plus amplement, qui sera cause que pour ceste fois nous passerons outre.

Le nom de Foulques a deceu les Genealogistes.

Que Blanche Cõtesse d'Arles estoit sœur & nõ fille de Geoffroy Grisegonnelle.

Maurice Cõte d'Anjou espousa l'heritiere d'Onis, & Xaintõge.

Que le païs Angeuin n'est compris sous la Loy Salique.

Nous auons parlé cy dessus de Robert Duc de Normandie apres le decez de son frere aisné Richard, contre lequel s'esleua Guillaume Comte de Bellesme (l'Annaliste de Bretaigne se trompe le disant Comte de Bloys, eu esgard que Bloys estoit sous la main d'Eude Cõte de Chartres & de Champaigne) & se saisit de la ville d'Alençon, taschant la separer hors le Duché de Normandie & l'oster de l'obeissance du Duc Robert, mais l'affaire luy succeda mal, Robert luy courant sus & le Roy ne voulant entendre à la deffence d'vne telle felonnie: par ainsi le Comte de Bellesme saisy de destresse tomba malade & mourut: on dit que sa melancolie proceda de la deffaite de ses enfans Guerin, Foulques, Robert & Guillaume: desquels Guerin mourut soudainement, Foulques fut tué en bataille, Robert fait prisonnier par Noel Vicomte de Constantin, fut occis en prison: & ainsi ne demoura que Guillaume qui succeda à son pere & se contenta de son sort sans rien oser attenter contre son Prince, quoy qu'il fut autant felon & peruers que son pere & que ses freres: & tient l'Annaliste Normand que ces Comtes de Bellesme estoyent issus de par Mathilde leur mere du sang & race de Ganelon, surquoy ie ne fais point instance, comme aussi ie ne l'asseure n'ayant preuue assez suffisante.

Guillaume Comte de Bellesme se saisit d'Alençon.

Mort du Comte de Bellesme.

Ruine des enfans du Comte de Bellesme.

En celle mesme saison y eut guerre entre les Ducs Robert de Normandie & Alain de Bretaigne, bien qu'ils fussent cousins germains, de sorte que Robert faignant de passer en l'isle Angloise pour y guerroyer les Dannoys, se tint quelques quinze iours en l'isle de Grenese, afin que par ce moyen il detint en suspens le Breton, & l'empescher de penser que ce fut pour, ou contre luy que ceste partie fut dressée. Mais ce-pendant il enuoye le Comte de Longueille auec la plus-part des forces de mer, vers la basse Bretaigne, & le Duc auec le reste des vaisseaux prit la route de Pont-Orson, & les deux osts entrans par diuers lieux en Bretaigne, gasterent & saccagerent tout le pays és enuirons & auoisinans la marine: mais en fin ceste querelle prit fin le Roy s'en meslant, & l'Archeuesque de Rouen estant moyéneur de l'accord entre ces Princes. Ainsi vous voyez quelle estoit la condition des Roys d'alors, & combien ils auoyent de puissance sur les seigneurs & Princes leurs suiets, de sorte qu'il semble que la maiesté Royale pour lors dependoit plus de la volonté de ces grands que de la puissance du Roy, comme ainsi soit qu'il n'eut fallu que peu de chose pour en esbranler le fondement. Et en ce temps là tenoit

Guerre entre les Normands & Bretons.

Peu d'authorité des Roys de France du temps de Robert.

la tenoit le sainct siege, apres Benedict huictiéme, Iean dix-neufiéme que d'aucuns font vingtiéme, comptans leur Papesse pour vn des ministres vicaires de nostre seigneur, mais ils ne sont receuables (comme i'ay assez monstré) en leurs supputations. L'Empire d'Occident estoit gouuerné par Conrad second du nom, auquel Raoul le Fai-neant Roy de Bourgoigne resigna ses seigneuries : en Grece commandoit Constantin frere de Basile: en Espaigne Fernand fils de Sanche de Nauarre: Canut le Dannoys en Angleterre : Mizlas second du nom en Pologne, Estienne le sainct en Hongrie: & Malcolme second du nom regissoit la couronne d'Escosse.

De la mort du Roy Robert, & plusieurs considerations en l'histoire tant auant sa mort que sur icelle. CHAPITRE XIII.

B'AY esté contraint tant pour la suite des ans, que pour ne laisser l'histoire Françoise imparfaite, vous deduire ce qui s'est passé sous ce bon Roy Robert en Gaule, d'autant que (comme ailleurs i'ay dit) ce n'est simplement pour les gestes des Roys, ains pour sçauoir l'estat des pays que les histoires sont dressées. Or se passans toutes les choses sus alleguées en l'an 1027. & sur les derniers iours de ce Roy Robert, ce fut l'an 1028. que deceda ce Prince Saxō Berold ou Berald, premier Cōte de Moriane, lequel laissa vn fils nōmé Humbert aux blanches mains, & duquel sont descendus les Comtes de Sauoye, desquels ie ne veux vous deduire rien plus longuement, me suffisant qu'on vous en a escrite vne histoire assez longue, & laquelle ie voudroy que fut autant veritable comme elle est copieuse en discours. Au reste afin qu'on ne pése que le siecle de ce bon Roy Robert fut autre que le vray nourrisson des lettres & bonnes disciplines, on voyoit en Gaule alors des hommes illustres & en erudition & en grande sainctеté, tels que furét vn Odilon Abbé de Clugny, & Guillaume Abbé de sainct Benigne à Dijon, Richard Euesque de Verdun, Helie Archeuesque de Coloigne, Osbert & Estienne pasteurs du Liege, & plusieurs autres que ie laisse à nommer pour euiter prolixité. Ce-pendant qu'on ne se scandalise si ie ne parle que des seuls Ecclesiastiques, ains vous suffise ce que cy dessus ie vous ay dit sur ce mesme propos, qui est que les monasteres seruant lors d'Escholes & de colleges, il ne fault s'esbahir si les sciences estoyent aussi frequentes parmy les moynes, comme depuis on les a veu estre esloignées, pour peruertir l'ordre & institution des saincts lieux, desquels on a fait des cachots d'ignorance, combien que iadis ils fournissent l'Eglise de bons pasteurs & les courts des Roys de sages conseillers, & les Prouinces de bons iuges & magistrats: estant chose seante que les gens d'Eglise ayans le premir ranc en ceste police mondaine, portent aussi la clef de sciéce, & donnent instruction aux petits. Et afin que nulle sciéce demourast imparfaite en ce temps que les Muses auoyent leur regne en Europe, il y eut vn Italien Toscan appellé Guy Aretin, homme fameux & renommé entre les premiers & plus doctes Mathematiciens de son siecle, & qui sur tout excelloit en Musique, lequel fut le premier qui abregea le moyen d'apprendre la musique aux enfans & leur en donner la voye plus aisée & facile, que ce que ny Boëce, ny pas vn des anciens en auoit desia enseigné par ses liures, qui sont paruenus iusques à nostre siecle. Et ce fut ce Guy qui inuenta ces voix & articles musicaulx *Vt. Re. Mi. Fa. Sol. La.* pour diuersifier les sons de la voix, & dressa l'art confus & perplex en plus grande melodie, suyuant que vous voyez qu'à present on vous apprend la Musique & en France & par toute l'Europe. En l'an mil vingt & neuf les pluyes furent si grandes & durerent si long temps, qu'il n'y eut fleuue en France qui ne se desbordast & feit de grands maulx & degasts par les terres voisines, mais sur tous les autres le Loire, comme il est muant & aisé à deborder, sortit tellement de son lict & siege, qu'il abbatit plusieurs villages, noya grand nombre d'hommes, femmes & enfans, & abysma vne infinité de troupeaux & haras: & par mesme moyen fut cause d'vne grande pestilence & vn presage certain de la mort du Roy qui fut l'an ensuyuant, s'il est ainsi que ces demonstrations qui sont outre le cours de nature soyent signification de quelque desastre aux hommes. Or le bon Roy Roberr auant mourir, pensant oster toute occasion de trouble, auoit (comme dit est) fait sacré son fils aisné Henry, qui pour lors n'eut

L'an mil vingt & huit.

Berald Cōte de Moriane decede.

Gens doctes viuans sous Robert.

Guy Aretin inuenteur de Musique.

L'an mil vingt & neuf.

Grand desbord d'eaux en France.

sceu auoir plus hault de quinze à seize ans, & par mesme moyen donna le Duché de Bourgoigne à Robert le dernier de ses enfans, quoy que d'aucuns dient que ceste donation de Bourgoigne fut faite par Henry à Robert son frere pour appaiser la querelle suscitée par Constance leur mere, de laquelle nous parlerons cy apres: mais tout ce deuoir du Roy Robert ne sceut empescher que l'ambition de la Royne ne meit des troubles au Royaume, & ne preparast vne voye dangereuse & perilleux exemple pour la posterité, si on n'y eut pourueu sagement auant que la combustion en fut plus grande. *L'an 1030.* Ainsi Robert viuant en paix & s'adonnant à toute pieté, aduint en l'an mil trente, celle contention entre les Comtes de Flandres pere & fils, de laquelle a esté parlé cy dessus, & pour laquelle fallut que se remuast le Duc de Normandie, non Richard, ains Robert, d'autant que les deux Richards pere & fils estoyent decedez, & Robert auoit succedé au troisiéme Richard son frere. *L'an 1031.* Mais en l'an mil trente & vn, comme Lambert Euesque de Langres, non encore nombré entre les Pairs, ny portant le tiltre de Comte ny de Duc, fut mort au moys d'Aoust: le Roy quelque deuot & religieux qu'il fut, vsant plus de son authorité & de l'accord fait entre les Papes & ses predecesseurs Roys de France, touchant la prouision des benefices de son Royaume, qu'ayant esgard au droit de l'election commandé par les saincts Canons donna aux Langrois vn certain Richard pour Euesque: mais le Clergé ne l'ayant pour agreable, bien que le receut par force, si ne luy laissa guere longuemét iouyr de sa dignité, d'autant que ce Richard mourut de poison tout aussi tost presque qu'il eust pris possessió de son benefice. Cecy fascha grandement le Roy, marry que le chapitre de Langres entreprit sur luy, & ne trouuast bon l'Euesque qu'il luy donnoit, comme s'il n'eust choisy homme digne de telle charge: neantmoins pour cela encore ne s'esmeut-il point autrement, sinon qu'il donna l'Eueschè à vn chanoine de Chartres nommé Hugues, & commanda à son fils Henry ja sacré Roy, & aagé seulement de seize ans, qu'il conduit auec forces cest Euesque iusqu'à Langres, & le feit receuoir bon gré mal gré par les citoyens & chanoines de la cité: ce qui fut executé par le Prince. Mais tandis qu'il estoit en ceste execution, il fut asseuré de la mort de son pere qui deceda l'an de nostre salut mil trente & vn, & de son regne le trente quatriéme, & deceda en la ville de Melun aagé de soixante ans, au grand regret de ses suiets, à cause de ses grandes vertus & pour la douceur auec laquelle il auoit gouuerné son peuple: & duquel ie vous diray ce qu'en chante Guillaume de Nangis en sa Chronique, lors qu'il en parle en ceste sorte: L'illustre Roy de France Robert ayant gouuerné saigement & vaillamment son Royaume, se sentit assailly & accablé de maladie, de sorte que l'an soixantiéme de son aage, ayant receu deuotement & comme bon Chrestien les saincts sacrements de l'Eglise, il sortit de ce monde, & fut enterré en l'Eglise de sainct Denys. Puis ayant recité qui estoit sa femme & le nombre de ses fils & filles legitimes, il adiouste les parolles qui s'ensuyuent. Or ce Roy Robert fut aymé de Dieu & des hommes, comme celuy qui estoit debonnaire, doux, courtoys, & grand aumosnier, & qui embellit la France de plusieurs beaux & sumptueux edifices, & lequel bastit ou restaura autant d'Eglises qu'il regna d'années en Gaule. Ie laisse les Eglises qu'il fait de la fondation de ce bon Roy, sauf qu'il met en auant, qu'il feit bastir deuant son Palais vne Eglise au nom de sainct Hilaire, & mets cecy en auant afin que les curieux & diligens recercheurs de l'histoire me dient où estoit ce Palais, & quelle est celle Eglise dediée au bon Euesque Poiteuin sainct Hilaire: car quát à sainct Nicolas des champs il nous appert assez qu'il fut basty pres le Palais de ce Roy, ou plustost que de ce Palais il en feit vne Eglise. Puis adiouste le susdit de Nangis que le Roy Robert estant fort affectionné à la maison & Eglise de sainct Denys, confirma les anciens priuileges donnez par Dagobert à ceste Eglise & Abbaye, & authorisa les droits que l'Abbé & conuent auoyét tant pour le fait de la iustice que pour autres considératiós, suyuant que le portoyent les registres des patentes des Roys ses predecesseurs. Et pour ce que ces choses & semblables n'estoyent iadis par les Roys faites que suyuát ce que les Archeuesques, Euesques, & seigneurs du Royaume en consentoyent & authorisoyent, n'estant en la puissance des Roys (ie dis iustement, & de droit ordinaire) d'aliener chose aucune des droits de la couronne, il feit tant que les Prelats excommunierent tous ceux, lesquels pour l'aduenir tascheroyent d'enfraindre rien que ce soit de son ordonnance. D'auantage,

Le Roy Robert ne souffre que les Euesques soyét esleus qu'à sa poste.

Henry fils aisné de Robert va contre les citoyens de Langres.

Robert roy de France meurt l'an mil trente & vn.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Eglise S. Hilaire pres le Palais du roy Robert.

Le Roy Robert affectionné à l'Eglise de sainct Denys.

tage,dautant que ce Roy estant homme fort deuotieux & que pour la deuotion qu'il auoit à l'Eglise de S.Denys & sur tout aux festes de sainct Hipolyte,durant lesquelles il souloit se trouuer en ladicte Abbaïe, il auoit fait bastir vn palais pres l'Eglise du susdit monastere:il ordonna que desormais les Roys de France ses successeurs ne pourroyent tenir court ouuerte au susdit monastere de sainct Denys és festes accoustumées de ce faire qui estoyét Noel,les Roys,la Chandeleur,Pasques & la sollennité de Pétecouste: & cecy affin que par ceste assemblée ils n'inquietassent les religieux,& ne fussent cause de quelque desordre au diuin seruice:ainsi parle ce religieux pour declairer la pieté de ce bon Prince. La mort de ce Prince fut suiuie d'vne estrange famine aduenue par ce que la gresle courut de telle sorte presque par toute la Gaule,qu'elle ne laissa ny vignes,ny moissons que tout ne fut abatu & corrópu,& estoit ceste disette si grande que les pouures gents se repaissoyent de chiens, chats, rats & souris, & autres viandes qui en aultre saison leur eussent causé grande horreur à les regarder seulement : voire les herbes(si quelques vnes en restoyent)qui estoyent veneneuses seruoyent de nourriture au peuple miserable.Et Dieu sçait quelle pestilence s'ensuiuit de ce desastre,laquelle fut accompaignée des troubles, & dissensiós qui aduindrent soudain apres la mort du Roy,ainsi que i'espere vous deduire bien tost apres.Peu de temps auparauant estoit decedé aussi le bon Duc d'Aquitaine Guillaume surnommé Teste-d'Estoupe, & luy succeda Guy son fils, bien que deja il fut Duc dés l'an.1019.par la cession que luy en auoit fait son pere lors qu'il se rendit religieux en l'Abbaïe de sainct Cyprian à Poitiers,mais ce Guy ne fut aussi de longue vie, ains deceda presque en la mesme saison que le Roy Robert,laissant pour successeur au Duché d'Aquitaine,& Comtez de Poitou & d'Auuergne, vn sien fils nommé Guillaume quatriesme du nom, sur-nommé Geoffroy:lequel espousa en premieres nopces Gilbonne de Normandie sœur du Duc Guillaume dict le conquerát, de laquelle il eut quatre enfans à sçauoir troys masles & vne fille:les fils furent Guillaume qui luy succeda au Duché:Raymond qui feit le voyage de la terre sainte & y espousa la princesse d'Antioche:Henry,& vne fille,qui fut mariée à celuy Comte d'Auuergne de par sa femme qui se reuolta depuis contre le Roy Louys le Gros,ainsi que verrons en son lieu. En secondes nopces il espousa la fille de Raymond deuxiesme du nom Comte de Tholouse, de laquelle il eut vn fils nommé Hugues Aymon qui eut le Comté de Tholouse,& pour l'occasió dequoy y eut de grandes guerres entre Raymond quatriesme & les hoirs de cest Hugues, lequel n'est point nommé par celuy qui a escrit l'histoire de Thoulouse:mais de cecy nous parlerós plus à loisir,ayans à present aultre affaire. On auoit, ce sembloit, trop vescu paisiblement en Gaule, de sorte que les mains demangeans à plusieurs, on veit aussi de grands remuements en plusieurs lieux à cause des successions des seigneuries : & sur tout pour l'esgard de la haulte Bourgoigne, laquelle portoit le tiltre de Royaume : car comme Raoul le Fai-neant vint à mourir & fut plus affectionné à Gisale sa sœur, espouse de l'Empereur Conrad Duc de Franconie, que non pas à Eude Comte de Champaigne, lequel estoit sorty de Berthe sœur aussi de ce Roy Raoul, donna aussi ses terres, & seigneuries au susdit Conrad & à Henry son fils qui aussi luy succeda en l'Empire. Estant mort ce Roy Raoul le Fai-neant, & Conrad inuesty de ses terres, Eude Comte de Champaigne commença à se plaindre du tort qui luy estoit fait, disant que le droit de sa mere n'estoit moindre que celuy de sa tante l'Empetiere, & que ce n'estoit à Raoul à disposer du Royaume, au preiudice des enfans de ses sœurs qui y auoyent vn pareil droit:mais il n'estoit ouy en ses cóplaintes ny requestes,& pource il tascha auoir par priere & summission ce que la plainte ne luy auoit peu faire gaigner. D'autant que demandát partage,il s'offrit de deuenir homme lige de Córad & de son fils Henry des terres quil pretendoit au susdit Royaume de Bourgoigne:mais il gaigna autant à ceste lutte qu'à la premiere, veu que les Allemans ne voulurent entendre en sorte quelconque à satisfaire & cótenter les desirs de ce Comte : lequel vaincu d'impacience & fasché qu'on luy eut refusé vne chose si iuste, & qu'on le priuast de son droit de successió, se resolut de poursuiure par force ce que les remonstrances & prieres ne luy auoyent peu acquerir. Par-ainsi tandis que Córad estoit ententif à la guerre qu'il auoit contre les Hógres, & lesquels il se faisoit fort de dópter, & de laquelle guerre la fin fut sans nulle effusion de sang, ainsi que le racompte Bonfinie: Conrad donc estant en Hongrie &

Palais basty par Robert pres l'Eglise S. Denys.

Grande famine en France.

Mort de Guillaume teste-d'Estoupe & Guy son fils Ducs d'Aquit.

Guillaume. 4. du nom Duc d'Aquit. & ses alliances.

Hugues Aymon Comte de Tholouse obmis par celuy qui a fait l'hist. Tholousaine.

Raoul Roy de Bourgoigne fait tort à Eude de Champaigne.

Plaintes d'Eude à l'Emp. Córad.

Bonfinie hist. d'Hógrie. Deca. 2. liur. 1.

contre les Polonois & Boesmes, Eude Comte de Champaigne sçachant que la Bourgoigne Alpine & outre Saone, estoit vuide de forces & garnisons, leua grande armée de ses suiets & alliez, & prit la route de Bourgoigne pésant l'emporter d'arriuée, & de se venger du refus que l'Empereur luy en auoit fait: mais il se veit deceu, trouuant resistance autre qu'il ne pensoit, & voyant l'entreprise fort difficile. Ioint que l'Empereur s'estant retiré d'Hongrie soit par miracle (ainsi que tient Bonfinie) soit pour auoir ouy la nouuelle de ce voyage du Champenois en Bourgoigne, il fallut que le Comte s'en retournast pour celle fois, nō que pour cela la guerre prit fin, ains dura iusqu'en l'an mil trente & sept, ainsi que i'espere cy apres vous deduire. Au reste Raoul de Bourgoigne qui mourant & testant, causa ceste discorde, eut troys enfans d'vne dame apellée Adeldrude qu'aucuns estiment auoir esté son espouse & iceux furent nommez Eude, qui fut Archeuesque d'Arles, Hugues Euesque de Lausane, & Raoul duquel ie n'ay troué la seigneurie: mais il n'est croyable que si ces seigneurs eussent esté legitimes, que ce Roy eut esté si mal conseillé que de nommer son heritier vn sien neueu plutost que ses enfans propres, ioint que sa femme s'appelloit Hermentrude, & non point Adeldrude.

Eude entre en Bourgog. pour l'vsurper.

Enfans bastards de Raoul Roy de Bourg.

Au reste il y en a qui escriuent qu'en ce temps fut faite la separation du pays de Bourgoigne en deux Prouinces, à sçauoir le Duché & le Comté, cestuy tombant à l'Empire & le Duché appartenant aux Roys de France: mais nous auons veu cy dessus qu'il n'estoit ia besoing de faire ceste diuision, veu que le Duché ne fut onc du Royaume Lorrain, ains du propre patrimoine & dependances de la maison & couronne de Frāce: & ainsi considerons que le Royaume Bourguignon estoit tout oultre la Saone, & que d'iceluy, & non du Duché, les querelles furent depuis dressées: & par-ainsi ne fait à receuoir ce que Sigebert de Iumieges meſt en auant, lors qu'il dit que Conrad prenant possession de la Bourgoigne, ce pays fut diuisé en deux parts, l'vne qui auoisinoit le pays de Champaigne fut tenue par les François: & l'autre qui regarde vers Besançon fut l'heritage des Empereurs d'Alemaigne: car nous auons monstré que le Roy Raoul dernier des Roys de Bourgoigne ne iouyt onc du Duché: voir ny de plusieurs terres qui auoyent esté du Royaume de Bourgoigne: entant que ny les Comtez d'Arles & de Vienne ny le pays de Lyonnois furent onc de son heritage, ny par cōsequent du domaine de l'Empire, és deux premiers y ayans seigneurs paticuliers & lesquels dependoyent de la couronne de France: & quant à Lyon elle ne fut onc donné en proprieté aux successeurs de Boson, ains, comme auons dit, pour le doüaire d'vne fille de France, laquelle mourant la piece fut reünie à la couronne. Au reste affin qu'on voye quel pais estoit de ceste haulte Bourgoigne & de l'ancien Royaume Lorrain, Wassebourg dit que le Comte Eude allant en son voyage sus allegué, la premiere entreprise qu'il feit, fut contre la cité de Toul, qu'il assiegea pour estre limitrophe des pays de France, & de Bourgoigne, à sçauoir de celle Bourgoigne qui est les pays de Lothreich & d'Elsace, & laquelle il tourmenta sans que iamais il peut l'emporter: qui fut cause que leuant le siege, il se retira bruslant & tout saccageant villes, Chasteaux, Eglises, & monasteres sans excepter chose quelconque & brusla, & rasa le Chasteau de Commercy, & de là il s'en reuint en son pays de Champaigne. Mais reuenans aux affaires de France & aux enfans du Roy Robert, il vous peut souuenir que dés le commencement de son regne ie vous ay proposé la diuersité des opinions qui est entre les autheurs sur le nombre des espouses de ce Roy Robert, les vns ne luy en donnans qu'vne, d'autres deux, & les aucuns troys: à sçauoir la fille du Comte de Nogent (ou Noyon) la fille du Comte d'Arles, & Berthe fille de Conrad Roy de Bourgoigne mere d'Eude Comte de Champaigne, laquelle fut separée de ce Roy à cause qu'ils estoyent compere & commere ensemble: les autres ne luy donnét que Constance, qui est l'opinion la plus saine: car s'il espousa Berthe il n'eut sceu auoir la fille du Comte de Noyon, entant que Berthe fut sa premiere femme & apres elle vint Constance laquelle luy suruesquit, ainsi que verrons au chapitre suyuant: & ainsi la Noyonnoise faut necessairement qu'ayt esté sa concubine, & les Enfans issus d'elle ont par consequent esté dits illegitimes. Et bien que (comme dit a esté) les bastards n'ayent esté auoüez ny nommez entre les Princes du sang de ceste troisiésme ligne des Roys de France, si est-ce que pour plusieurs bonnes considerations, nous ferons icy le dénombrement de la genealogie des seigneurs issus d'Amaulry fils naturel du Roy Robert tant

Sigebert en sa Chronique.

VVassebourg des antiq. de la Gaule Belgiq. liu. 4.

Iamais Raoul ne iouït du Duché de Bourgoigne.

Toul assiegé par Eude Comte de Champaigne.

Eude brusle la ville de Commercy.

Robert roy cōbien eut de fémes.

Berthe est separée du Roy & pourquoy.

Amaulry estoit bastard de Robert.

bert tant

bert tant pour les alliances de ceste maison, que pour autant que Aymon moyne en fait le discours, & que de grands personnages sont issus de ceste illustre famille. Or fault-il entendre qu'il y a eu deux familles de Monfort, la premiere est en Normandie & de laquelle fut chef Tristan de Monfort : mais de ceste cy n'est nostre deliberation de faire plus ample discours, ains seulement de la branche & genealogie d'Amaulry fils naturel du Roy Robert, lequel feit clorre la ville de Monfort qu'il donna à ce sien bastard auec les terres & finages d'icelle : qui a esté cause que tousiours depuis le nom de Monfort l'Amaulry est demouré à ceste place. Ie ne treuue où Amaulry print femme, tant y a que de luy issirent deux fils, & vne fille : à sçauoir Symon, & Amaulry de Monfort, & vne fille mariée à Huon seigneur de Crecy fils du Comte de Rochefort & grand Maistre de France, oublié par le Feron en ses recerches des officiers de la couronne. L'aisné des fils d'Amaulry eut troys femmes, les deux premieres ne sont nommées, neantmoins de la premiere il eut fils, & fille : le fils eut à nom Amaulry comme son ayeul, & fut Comte de Monfort, la fille se nommoit Elisabeth : de la seconde femme n'eut aucuns enfans, la troisiesme fut fille de Richard Comte d'Eureux & bastard de Robert Archeuesque de Rouen, & fils de Richard premier du nom Duc de Normandie, & la mere de ce Comte Richard fut la veufue de Roger de Trany Porte-Enseigne hereditaire de Normandie issu du sang de Huldrich oncle de Rollon premier Duc de Normandie. De ceste dame d'Eureux eut le Comte Symon fils & fille : le fils eut à nom Amaulry, qui eut le Comté d'Eureux de par sa mere, & la fille fut Bertrade ou Berthe mariée à Foulques Rechin Comte d'Anjou : de laquelle nous parlerons en temps & lieu, & duquel mariage sortit Foulques Roy de Hierusalem, & de laquelle Bertrade voicy comme parle l'histoire d'Anjou escrite à la main : Foulques adonné à ses plaisirs & à toute volupté, deuint amoureux de la sœur d'Amaulry Comte de Monfort, en laquelle iamais homme de bon entendement ne loüa rien que la beauté, & pour l'amour de laquelle, il repudia Ermengarde fille d'Erchambauld de Bourbon. Amaulry second du nom & fils de Symon premier du nom fut successeur du pere au Comté de Monfort, & espousa la Comtesse de Meulant, de laquelle il eut Symon second du nom, & vne fille de laquelle ie n'ay trouué ny le nom ny le mariage. Ce Symon sur-nommé le Chauue eut deux fils à sçauoir Symon troisiesme, Comte de Monfort, & Guy qui feit le voyage d'outre-mer auec les Princes Chrestiens : la mere desquels estant veufue se remaria au seigneur des Barres, lequel eut d'elle Messire Guillaume des Barres le plus renommé Cheualier de son temps. Ce Symon troisiesme du nom fut celuy que les catholiques feirent & nommerent chef en la guerre contre les heretiques d'Albigeois sous le regne du Roy de France Philippe Auguste & lequel feit de grandes guerres, & acquit l'honneur de plusieurs victoires, & obtint force de riches & illustres seigneuries és Comtez de Narbonne & Tholouse, desquels Comtez il fut inuesty par la sainteté des Papes d'alors, & receu à foy & hõmage par les Roys de France, ainsi que i'espere deduire en son lieu. Il eut pour espouse Alix, mais ie n'ay leu de quelle maison elle estoit, & luy estant occis au siege de Tholouse l'an 1217. laissa quatre fils & vne fille de la susdicte Alix : la fille fut accordée à Iacques fils aisné de Pierre Roy d'Arragõ, lequel ne voulut l'espouser à cause que Pierre son pere fut occis en la bataille qui fut donnée deuant Muret ville de Cominge l'an mil deux cens treze, où Symon estoit general pour les Catholiques : les fils furent Amaulry troisiesme, du nom Comte de Monfort, Symon, Guy, & Philippe. Cest Amaulry ceda & transporta au Roy Louys huitiesme & pere de sainct Louys tout le droit qu'il pretendoit és terres & conquestes faites par le feu Comte Symon son pere, en recompence dequoy le Roy luy donna l'estat, & dignité de Cõnestable de France. Il eut deux fils, de l'aisné desquels ie n'ay sceu auoir le nom, mais il fut pere de Iean Comte de Monfort, lequel espousa Ieanne de Craon, de laquelle il n'eut qu'vne seule fille nommée Beatrix heritiere vnique de l'heritage de ce Comte, laquelle fut donnée en mariage à Robert de Dreux aisné de la maison de France (duquel sera parlé cy apres) & priué de la couronne à cause qu'il estoit insensé : & ainsi la famille de Monfort entra en celle de Dreux pour l'esgard de la succession des aisnez de la susdicte maison de Monfort. Le puisné des Enfans du Connestable Amaulry Comte de Monfort, fut Iean de Monfort, lequel ayant encouru la disgrace du Roy sainct Louys & de la Royne Blanche sa mere, eut

Ville de Mõfort faite clorre par le Roy Robert & donnée à son fils bastard Amaulry.

Genealogie de la maison de Mõfort l'Amaulry.

Annales d'Aniou escrite à la main.

Comté de Tholouse quicté par Amaulry de Mõfort Connestable.

Maisons de Dreux & de Mõfort vnie.

aussi par eux des empeschemens au mariage par luy poursuiuy de Ieanne Comtesse de Flandres, & veufue de Ferdinand, laquelle le Roy feit espouser à Thomas frere du Comte de Sauoye: ce qui fut cause que Iean de Monfort se despitant s'en alla en Angleterre où il fut receu courtoisement par Henry troisiéme du nom, qui luy donna sa sœur Eleonor pour femme, & le feit Seneschal ou Mareschal d'Angleterre: ce qui aduint l'an de nostre salut mil deux cens trente & huit, de laquelle dame il eut quatre fils & deux filles: les masles furent Henry, Symon, Guy, & Amaulry: & les filles, Eleonor de Monfort, femme de Pierre de Courtenay seigneur de Conches, de l'autre ie n'ay trouué, ny le nom ny le mariage. Henry & Symon freres apres le decez de Iean leur pere, eurent guerre ciuile contre le Roy Henry suyuans Symon Comte de Cicestre leur pere, & deffirent les forces royales: mais venans derechef aux mains, en l'an mil deux cens soixante ils furent deffaits, & le Comte Symon & Henry occis, & les autres se retirerent en France, à sçauoir Symon & Guy vers Amaulry qui auoit des benefices en France. Et d'autant que le Roy sainct Louys ne les voulut secourir cōtre l'Angloys, Guy de Monfort s'en alla en Italie & au Royaume de Naples vers Charles premier du nom Roy des deux Siciles & frere du Roy sainct Louys, qui luy feit espouser la fille du Comte Raoul de Languillare, & voulut que fut Duc de Toscane, c'est à dire gouuerneur, lors que les Florentins prindrent ce Roy pour leur protecteur contre les Imperialistes. Ce Guy de Monfort, pour venger la mort de son pere Comte de Cicestre, tua en l'Eglise de sainct Laurens de Viterbe l'an mil deux cens soixante & vn Henry fils du Roy Richard: en fin estant pris en quelque guerre par les Aragonnois, ne peut trouuer moyen d'eschapper à rançon, ains mourut en captiuité, laissant plusieurs enfans entre lesquels fut Philippe de Monfort & vne fille nommée Athanasie mariée à vn seigneur Romain de la case & famille des Vrsins. Or le Comte de Monfort Amaulry Connestable eut vn autre frere appellé Guy de Monfort, lequel print pour femme Peronnelle Comtesse de Bigorre & Vicomtesse de Marsan veufue de Gaston de Bearn, duquel elle n'eut aucuns enfans, & pour ce Guy fut appellé par sa femme Comte de Bigorre. Mais d'autant qu'il fut mis en auant à la Comtesse qu'elle auoit promis la foy de mariage à Sanche neueu du Roy d'Aragon, lequel estoit en vie lors qu'elle espousa ce Guy de Monfort, d'où s'ensuyuit de grands troubles, lesquels appaisez, Guy eut plusieurs enfans de la Comtesse de Bigorre, le dernier desquels feit donation de ses terres & seigneuries de Bigorre & de Marsan, à leur cousin Symon sus mentiōné qui estoit marié en Angleterre: mais ce Symon dōna & transporta son droit à Thibault Roy de Nauarre, & Cōte Palatin de Chāpaigne, & de Brie: & par ce moyē vint le Comté de Bigorre à la maison Royale de Nauarre, duquel elle iouïst encore à present: quoy qu'apres le trespas de Guy, sa femme la Cōtesse se remariast premierement à Messire Aimery de Racoigne duquel n'eut enfans, puis cōuola aux cinquiémes nopces espousant Bosson de Mathas, & en eut vne fille nommée Marthe, mariée à Gaston de Bearn, de laquelle vindrēt quatre filles, à sçauoir Cōstance espouse du Vicōte de Marsan: la seconde fut Cōtesse d'Armaignac, la tierce auoit à nom Marguerite espouse de Roger Bernard Cōte de Foix: & la derniere eut à nom Guillemette femme de Messire Pierre d'Arragō. Reste à parler du dernier frere du Cōte Amaulry de Monfort Connestable de France, lequel fut nommé Philippe, qui estant seigneur de la Ferté Alez, feit le voyage d'Orient auec le Roy sainct Louys où il feit de grandes proüesses, & depuis fut Mareschal de Camp sous le Roy Charles de Sicile premier du nom, & ayant emporté plusieurs victoires se retira en France: laissa deux filles, l'vne desquelles fut mariée au Comte de Vendosme auant que ceste maison fut allié à la maison Royale de Bourbon, & de l'autre ie n'ay peu bien recueillir le mariage: tant y a que le nom & famille de Monfort ne sceut durer longuement és masles, desquels ceux qui en sont sortis, ont esté vaillans hommes & de grandes entreprises, & se sont alliez plusieurs grandes & illustres maisons en France, Italie, Espaigne, & Angleterre: mais Monfort, & tout le sang vint par laps de temps en quenouille, comme il n'y a rien qui soit durable entre les choses mortelles.

De l'adue-

DE L'ADVENEMENT DV ROY HENRY premier du nom à la couronne, & de la querelle qu'il eut auec la Royne Constance sa mere, & comme ceste discorde fut assoupie.

CHAPITRE. XIIII.



ESTANT enterré le bon Roy Robert, comme Henry lequel (comme dit auons) auoit esté sacré & couronné du viuant du pere l'an mil vingt & six, pensoit estre paisible en la ioüyssance de la couronne, se veit auoir des empeschements d'où le moins on eust cuidé: car tandis qu'il estoit à Langres pour les causes cy dessus recitées, il eut nouuelles & de la mort du Roy son pere & du remuëment de mesnage que faisoit Constance sa mere, taschant de donner la couronne à Robert son fils puisné, contre la coustume ancienne du Royaume. Et pour mieux paruenir à son entente, elle se saisit de plusieurs places, suyuant que le tesmoigne Guillaume de Nangis vsant de ces parolles. Constance mere du Roy Henry attira à elle la plus grãde partie du Royaume apres le decez de son mary, & eut les citez de Soissons & de Sens, les Chasteaux de Damp-Martin, & de Melun, & de Coucy: & hayoit d'vne haine, tant ressentant sa marastre, son fils le Roy Henry, qu'ayant fait conspirer cõtre luy plusieurs des Comtes & seigneurs de France, elle s'efforçoit de luy tollir la couronne & en sa place y mettre & surroger Robert son autre fils pretendoit Duc de Bourgoigne. Or pour paruenir à son dessein elle auoit attiré plusieurs des plus grands de Bourgoigne & de France, les destournant de la fidelité iurée à son fils, & au Roy legitime: entre lesquels conspirateurs le premier fut Eude Comte de Champaigne, Brie, Tours, & Chartres, lequel se laissa gaigner, moyennant que la Royne luy donna la moitié de la cité, Comté & finages de Sens: veu que cestuy luy sembloit le plus idoine à poursuyure les menées par elles desseignées. Elle eut aussi à son secours Baudoüin surnommé le Barbu Comte de Flandres, quoy que Meyer le vueille nier, & se deffend fort mal de ce coup, & se couure (comme l'on dit) d'vn sac moüillé, lors que pour deliurer son Comte de ce crime de rebellion, il dit que iamais ceste reuolte n'aduint, & que Constance estoit decedée auant son mary, ce que nul historien que luy maintient, ains les plus anciens l'a declairent auoir troublé le Royaume par ses inuentions, & tendant à peruertir la loy coustumiere de la succession des enfans de France: & de cecy lisez Hugues de Floury en l'histoire Normande, & en la vie du Duc Robert, & cependant ie poursuyuray les parolles de Guillaume de Nangis, lequel me semble mieux que tout autre esplucher au vif ceste matiere. Mais Henry (dit-il) estant vn homme belliqueux & hardy au fait Martial, comme il veit que sa mere luy faisoit telle iniure, & qu'elle regimboit contre l'esperon, il pensa que seroit bon de s'opposer à la malice & desloyauté des pariures & mutins auant que la chose prit plus long cours, & cecy par le conseil, prudence, & force des seigneurs de ce Royaume. Par le conseil donc des siens il s'en alla seul auec douze gentilshommes vers le Duc Robert de Normandie, qu'il trouua à Fescamp, & où il le coniura par le serment de fidelité qu'il luy auoit iuré du viuant de Robert son pere, de luy donner secours en ceste saison opportune contre sa mere & les Comtes de Champaigne, & de Flandres, qui luy faisoyent la guerre. Le Duc Normand honnora grandement son seigneur lige & naturel, & luy faisant de grans dons & presents, luy feit derechef le serment d'hommage & de fidelité, & assembla ses forces pour le maintenir en la possession du droit qu'il auoit au Royaume. De ceste armée Normande eut charge Maulgier Comte de Corbeil, qu'on dit auoir esté oncle du Roy Henry, mais Guillaume de Nangis le fait oncle du Duc Normand & non pas du Roy: auquel Robert commanda de mettre à feu & sang par tout le pays de ceux qui

L'an 1030.

Constance Royne trouble l'estat du Royaume.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Places saisies par la Royne Constance.

Eude Comte de Champaigne conspire pour Robert contre Henry.

Baudoüin le Barbu Comte de Flandres cõtre Henry.

Meyer li. 2. des Annales de Flandres.

Hugues de Floury en l'histoire de Normandie.

Robert duc de Normandie offre secours au Roy Hery.

Maulgier Comte de Corbeil.

refuseroyent de rendre obeissance à Henry Roy legitime. D'autrepart le Roy qui auoit ses forces prestes dés le voyage fait à Langres, mit aussi fortes garnisons par tous les chasteaux voisins de ses aduersaires, faisant courses sur eux, & lesquels en fin il con traignit à venir sous le ioug, & le recognoistre pour leur souuerain. Or ne fut ceste leuée de bouclier sans effusion de sang, ainsi que le recueillons de l'autheur susdit, parlant en ceste sorte: Dés le commencemét donc de ceste discorde, il vint aux mains auec les troupes de sa mere, qu'il vainquit & prit plusieurs places sur elle: ce qui estonna grandement la Royne mere, laquelle s'estonnant de la sagesse & vaillance du Roy son fils, oublia la haine qu'elle luy portoit: & bien que la force l'eut contrainte de demander la paix, si est-ce qu'estant reconciliée au Roy, elle ne remua oncque puis mesnage: & se passa tout cecy en l'an mil trente & deux que Henry se peut dire Roy paisible de Gaule. Au reste, d'autant que la Royne Constance fauorisoit son fils puisné Robert, pour appaiser du tout ceste discorde & effacer toute impression de querelle, il fut dit que Robert seroit Duc de Bourgoigne, suyuant l'intention du deffunct Roy son pere: car bien que lors que Henry fut couronné, cestuy eut esté nommé Duc de Bourgoigne, si ne ioüissoit il point encore de son apennage, ioint que les anciennes Panchartes ne font foy aucunemét que iamais Robert ioüit de ce Duché iusqu'apres le decez de son pere, & apres l'accord pratiqué auec Henry, qui luy accorda la Bourgoigne, & duquel les Princes de ce sang descendirent iusqu'à ce que Philippe le hardy y vint par le don que luy en feit son pere le Roy Iean, ainsi que dirons en son lieu. Ce trouble appaisé, le Roy Henry premier du nom (ainsi que dit Aymon moyne) fut oinct pour Roy de France: ce qui me feroit croire, que les ceremonies du sacre n'estoyent gardées sur les enfans du viuant des peres, n'estoit que nous trouuons le contraire auoir esté fait, ainsi que i'ay dit parlant des Pairs Ecclesiastiques, & que i'espere encore vous deduire ailleurs plus amplement. Henry donc asseuré en l'estat, & aagé d'enuiron dix-huit ans espousa en premieres nopces la niepce de Henry troisiéme du nom Empereur de Germanie (de ceste alliance ne fait mention Paradin en ses Genealogies, bien que Aymon moyne la marque expresséement) mais ie n'ay troué le nom de ceste dame ny de quel costé elle estoit niepce de cest Empereur. Or d'icelle eut le Roy vne fille, qui ne vesquit guere long temps, cóme aussi la mere ne fut de lógue vie: ains, ainsi que dit Aymon, la fille trespassa en l'aage de cinq moys, & tost apres elle fut suyuie de la mere: ce qui a esté cause que plusieurs ont teu du tout ce mariage comme non iamais aduenu. Au reste Guillaume de Nangis semble qu'il face ceste dame plustard venir à estre iointe par mariage au Roy Henry, puis qu'il dit que le Roy l'espousa l'an mil quarante & cinq, qui seroit peu croyable que le Roy eut demouré iusqu'à l'an tréte septiéme de son aage à se marier: & ainsi fault-il corriger ce transport de temps, que i'attribue plustost à ceux qui ont transcrit l'histoire du susdit de Nangis, que non à l'auteur d'icelle, que i'ay troué assez diligent en telles supputations d'années. En secondes nopces il espousa Madame Anne fille de George Roy de Russie (aucuns dient Moscouie, mais sans regarder que le nom Moscouite est recent, & que la Russie est diuisée en deux, chascune ayant son Prince particulier, & ainsi il est à croire que la fille du Russien estoit du Duc de Russie auoisinant la Pologne, si l'on ne prend en general l'estenduë de tout le pays Russien tant blanc qu'autre, mais non sous le tiltre de Roy, ains de simple Duc, veu que de nostre temps la Royauté n'est communiquée au Prince Russien.) Or de ceste Russienne, le Roy Henry eut troys fils, à sçauoir Philippe premier du nom, qui fut sacré & couronné du viuant de son pere, & en l'aage de sept ans le iour de Pentecouste, l'an de nostre salut mil cinquante & neuf: le second fut monsieur Robert de France qui mourut ieune: & le troisiéme fut monsieur Hugues de France surnommé le Grand, & Comte de Vermandoys, duquel sera parlé cy aptes. Tandis que le Roy Henry estoit empesché à dompter les rebelles de son Royaume, & à chastier ceux qui par la sollicitation de sa mere luy auoyent troublé son estat, voicy que le Comte de Bellesme Normand se met à faire des courses sur ses voisins les Manceaux & Normands, non pour autre occasion, que pour vne naturelle cruauté qui le guidoit, ne pouuant viure sans mal faire: mais estans pris (comme dit auons) & mis en prison au chasteau de Baslon, ses enfans feirent guerre au Comte du Mans, & en fin deffaits & occis sauf Robert qui fut pris, & Guillaume surnommé Tailleuas seigneur de Falaise,

Constance forcée de demander paix au roy Henry son fils.

L'an mil trente & deux paix entre le Roy & sa mere.

Robert fait Duc de Bourgoig.

Premiere espouse du Roy Henry premier.

Aymon li.5.ch.47

Faulte en la Chronique de Nangis.

Anne de Russie secóde femme du Roy Henry I.

Enfans de Henry I.

Comtes de Bellesme deffaits par les Manceaux.

de Falaise, desquels Robert fut en cest an de mil trente & deux, occis en prison, & ainsi le susdit Tailleuas fut heritier vniuersel de son pere & de ses freres. Et puis que nous sommes sur le poinct de Normandie, & faits des Princes & seigneurs qui lors y estoyent, auant que passer outre il fault esplucher qui furent ces Normands genereux, lesquels sortans de leur pays de Gaule, passerent en Italie, & y establirent les deux Royaumes de Naples & Sicile, pour lesquels depuis tant de sang a esté espandu & tant de querelles ont esté suscitées, qu'il n'y a eu presque maison en la Chrestienté, qui ne soit entrée en la concurrence de ceste discorde. Celuy qui fut le chef de ceste entreprise, se nomma Robert Guichard d'Auteuille fils de Tancrede Comte de Constantin, honnoré de ce Tiltre par le Duc Robert qui l'aimoit à cause de sa preud'hommie. Or qui estoyent ceux-cy, il fault que ie le vous die selon que ie l'ay recueilly de Hugues de Floury, suyuant qu'il le descrit en son histoire Normande escrite à la main, où il parle en ceste sorte: & monstre qu'auant Robert Guichard, les Normands estoyent ja passez en Italie. Du temps (dit-il) de Henry Empereur fils de Conrard, & de Robert Duc de Normandie, il y eut deux gentilshommes Normands appellez Osmond, & Drengot hardis & vaillans, accompaignez de plusieurs autres de leur nation lesquels s'en vindrent au pays de Poüille en Italie, & la cause fut pour ce que allans à la chasse ils occirent vn seigneur Normand nommé Guillaume Repostel en la presence du Duc Robert, de sorte que craignans & la fureur du Prince offencé, & les forces des parents du deffunct, ils s'enfuirent en la Poüille lors affligée des Sarrasins, & furent receuz courtoisement par les citoyens de Beneuét. A l'exemple & imitation de ce Drengot, les plus gentils compaignõs de la noblesse de Normandie & de Bretaigne y allerent, lesquels feirét de grands secours aux Italiens contre les Grecs & Sarrasins, qui les affligeoyét sans cesse: mais le peril passé, les Italiés aussi cõmencerent à les mespriser, & leur refuser leurs gages: ce qui fut cause que les Normands là multipliez creérent vn Duc & general sur eux, afin qu'auec ordre & discipline, ils s'opposassent aux Lombards qui estoyét ceux qui leur vsoyét de ses rudesses. Or le premier qui commanda sur eux, lors qu'encore ils estoyent à la soulde de Wilmach Duc de Salerne, fut Turstin surnommé Scitel homme experimenté tant en guerre qu'au maniement des affaires, lequel estant mort par les ruses des Lombards, les Normands feirent leurs chefs Ranulphe & Richard, lesquels vengerent la mort du susdit Turstin sur la tromperie Lombarde. Quelque temps apres Drogon Comte de Constantin fils de Tancrede d'Aute-ville fut fait Prince des Normands en la Poüille, & estoit homme adonné à la guerre & fort bon catholique. Voyla comme de ces Normands parle le susdit Hugues, mais autrement en deduit celuy qui a descrit l'histoire de Sicile, duquel ie vous ameneray les parolles qui sont telles. Tancrede Normand seigneur d'Aute-ville au pays de Constantin, fut fait Comte de Constance par Robert quatriéme Duc de Normãdie. Ce Tancrede eut deux femmes desquelles il eut douze enfans, & iceux tous masles: la premiere de ses femmes eut à nom Morielle, de laquelle il eut les fils qui s'ensuyuent, Sarne, Godeffroy, Drogon, Tancrede, Mauger, Aubery, Godeffroy le ieune, & Frumentin: la seconde espouse du Comte Tancrede s'appellant Fresende, luy engendra & donna Guillaume surnommé Ferabach, Robert dict Giscard, à cause qu'il estoit homme fort fin & subtil, ou pour ce qu'il voyagea en diuers lieux, ou par les grandes conquestes par luy faites: & Vnfroy & Roger furent ses freres, & se Roger fut surnommé le Bossu, qui fut grand de stature & des plus vaillans & furieux gend'armes de son siecle. Puis adiouste le mesme autheur: Ceste genealogie de Guillaume Ferabach, Richard Giscard, & Roger le Bossu, nous est tesmoignée & confirmée par les mesmes lettres de ces Princes, entant que Roger Comte ou gouuerneur de Sicile, au priuilege par luy donné au monastere de sainct Michel de Troyne fait deux fois mention de Robert Giscard son frere aisné, & en vn autre il se dit estre issu de Tancrede & de Fresende. D'auantage le Roy Roger & les deux Roys de Naples Guillaume premier & second du nom en vnes patentes de l'an mil cent quarante & deux qui encore se treuuent à Panorme, monstrét assez quels furent leurs ancestres & conuainquent de mensonge ceux qui les disent François, si ce n'est qu'on vueille donner le nom de François à tous ceux qui sont sous le pouuoir & fidelité des Roys de France: mais cela n'a lieu en cest endroit où il est question des genealogies,

Tancrede Comte de Cõstantin.

Hugues de Floury en l'histoi. de Normãdie

Premiers Normãds qui passerent en Italie contre les Sarrasins.

Drengot et Osmond tuent Guillaume Repostel.

Turstin chef des Normãds en Italie.

Drogõ Cõte de Constantin fils de Tancrede d'Aute-ville.

Thomas Fasel Sicilien Dec. 2. de l'hist. de Sicile li. 6.

Femmes et enfans de Tancrede d'Aute-ville.

Preuue que ces Princes estoyent Normãds.

Platine en la vie du Pape Sergie 4. du nom fait (à tort) ce Tãcrede fils du duc de Normãdie.

& où il y en a qui veulent faire Toscãs ces Princes, & rauir aux Normãds l'origine des Roys des deux Siciles: mais nous ayans & les Siciliens, & Sigibert, & Hugues de Floury, & Krants pour autheurs de cecy, & Platine suyuant leur opinion, ne faisons aussi difficulté de les dire Normands: non que pour cela vueillons nier que Turstin, & autres ne peussent estre long temps au parauant en Italie, que les enfans de Tancrede y passassent auec forces: neantmoins auez vous veu que Drengot s'enfuit de Gaule sous le Duc Robert, & qu'apres luy fut Turstin, non ayant Principauté, ains estant simple general des Normands qui estoyent en Italie: qui nous fait croire que comme en France ceste nation s'estoit domicilée sous Charles le Chauue, & ses successeurs, que elle estant passée en Italie n'en feit pas moins au temps mesme qu'il sembloit que le pays Italien ne seruit que de iouet & butin à toutes les nations estrangeres: & de cest aduis est Krants parlant des courses faites par les Normãds. Or ce Tancrede, ayãt peu de reuenu en Normandie pour son entretien & auancement de ses fils, passa auec iceux en Italie: mais en cest endroit voy-ie la faute de l'historien Sicilien qui fait aduenir cecy sous Sergie quatriéme (dont il ne se trompe point) & sous les Courses des Hongres & regnant en icelle Berenger, & Louys en France, qui est vne manifeste supposition : veu que non sous Sergie, ny sous pas vn Roy de France ayant à nom Louys, ny du temps que les Berengers tenoyent l'Italie, ains regnant en France Henry, & Henry estant Empereur, & Iean vingtiéme tenant le siege, les Normands commencerent à fonder leur Empire en Italie. Il est bien vray que l'abord des premiers Normands se feit sous Serge quatriéme, & Robert regnant en France, & cecy pour la querelle qui estoit entre Pandolphe Duc des Lombards & Waimar Prince de Salerne: car c'est ainsi que parle Fasel en son histoire Sicilienne : là où le Corie en l'histoire de Milan ne fait mention aucune de ce Pandolphe: qui me fait penser qu'il ne se tenoit point en la Lõbardie qui iadis fut la Gaule Toguée, ains estoit de la race de ces Lombards, lesquels sous les enfans Carlouinges auoyẽt commandé en la Romagne & parmy les Vmbres, Sabins, & autres qui ores sont du Royaume de Naples. Quoy qu'il en soit, tous les autheurs sont d'aduis que les Normands auoyẽt estably leur puissance en la Poüille auant que les enfans de Tancrede passassent en Italie, comme ainsi soit que dés l'an mil huit, il se trouue que les Normands estoyent auec forces en Italie, & nous sçauons que les douze enfans de Tancrede ne feirent ce voyage qu'enuiron l'an mil trente & deux. Or quels furent leurs succez & conquestes, ie n'ay deliberé vous le deduire, vous r'enuoyant aux autheurs sus-nommez, à sçauoir Thomas Fasel, Rittie, & Colle-nuce, & Krants, & Blond, qui vous espluchẽt toutes ces choses: me suffisant de vous marquer le temps & la chose: pour ce que cy apres nous aurons à nous souuenir de cecy, pour l'esgard de la genealogie des Roys de Naples issus de l'Estoc de France, ausquels ces Nord-Gaulois feirent voye pour la conqueste de l'Italie: ioint que nous ne sçaurions cy apres discourir de la guerre saincte contre les Turcs, & autres Mahometans, sans parler des Normands ia residens & habituez en Sicile, d'autant qu'ils furent des premiers Princes de ceste expedition, & feirent de grands efforts en la poursuite de la terre saincte. Et ce sera la cause pour laquelle i'espere cy apres vous mettre en auant la genealogie des Roys de Naples, bien qu'elle ne semble en rien toucher à noz Roys, quoy que sans mentir elle leur est propre, & l'a peuuent mieux quereller & à plus juste tiltre que ceux qui à present s'en disent inuestis par le Pape : quoy que leur premier droit vient de l'vsurpation & de la force, & non pas pour l'esgard de l'inuestiture. Mais pour nous en reuenir en Gaule, à peine le Roy Henry auoit mis quelque fin aux troubles de son Royaume, que les Normãds & Bretons eurent guerre ensemble, laquelle (comme dit Guillaume de Nangis) eut source de ce que le Duc Robert voulut recercher le Duc de Bretaigne à luy faire hommage de ses terres, suyuant que ses ancestres Ducs de Bretaigne auoyent fait aux successeurs du Duc Rollon, à quoy les Bretons ne vouloyent entendre en chose quelconque, y obstant Alain troisiéme du nom qui ne pouuoit souffrir ceste iniure que d'obeir à vn simple Duc, veu que ses maieurs auoyent par tant de siecles guerroyé contre les Roys de France, pour ne rendre leur pays & couronne suiets & hommageables à celle de France. Cela fut cause que le Duc Normand vint en Bretaigne du costé de Dol, & sans trouuer qui luy resistast mit tout le plat pays à feu, & pilla les bourgades & villages, s'en retournant chargé

Krants en l'histoi. de Noruege liure 2. cha. 2. & li. 4. ch. 2.

Faulte de Fasel hist. de Sicile.

Les diuers voyages des Normãds sont cause de l'erreur des historiens.

Pandolphe Prince Normand.

Pandolphe Collenucce hist. de Naples li. 3.

Guerre entre les Normands & Bretons.

Alain 3. du nõ Duc de Bretaigne.

chargé de proye & de riches despoüilles. Alain Duc Bretõ pour se venger du tort qu'il se voyoit estre fait, se rua aussi, dés que le Normãd se fut retiré, sur le pays & Cõté d'Auranches, mais il fut plus rudemẽt traité qu'il ne pensoit, d'autant que Néel Vicomte de Constantin, & Auuroy ou Alurede surnommé Gigault (ainsi que tourne celuy qui a fait l'histoire de Normandie qui est imprimée) ou (suyuant que le dit Guillaume de Nangis) dit le Geant, lesquels estoyent commis pour la garde d'Auranches, se ruerent sur les Bretons & en feirent vn grand massacre, ce qui fut cause que le Duc Alain s'en retourna à Rhenes auec perte des siens & sa courte honte. Et sans point mentir, le Duc de Normandie Robert estoit vn grand personnage, & sembloit que sa court fut comme vn refuge des affligez, & vne vraye eschole de vertu & courtoisie: & pource les Princes Anglois, lesquels voyans la persecution Danoise, s'estoyent retirez en Normandie, le supplierent d'auoir compassion d'eux, & les secourir contre Canut, qui à tort vsurpoit leur Royaume: ce que Robert leur promit, & pour ce faire il dressa vne armée, laquelle fut sans proufit quelconque. Cependant le Roy Henry qui ne pouuoit endurer les menées du Comte Champenois, & se faschoit que pour s'enrichir il auoit sollicité son frere Robert à luy faire guerre & quereller contre tout droit, & coustume la couronne, & voyant qu'encore ce Comte luy detenoit la cité & Comté de Sens, suyuant que la Royne Constance luy auoit donné pour le gaigner en sa faueur: enuoya vers Eude susdit Comte de Champaigne le semondre de luy rendre le pays de Sens, qui ne luy appartenoit en sorte quelconque. Mais le Comte qui estoit & cauteleux & hault à la main, bien que parlast doucement aux gens du Roy, si est-ce qu'il ne se hastoit point de restituer la place, ains alloit en delayant, estimant que sous ces couleurs la colere passeroit au Roy, & il demoureroit ioüissant de ceste seigneurie: mais le Roy qui ne se paissoit de baïes, & qui sçauoit quelles estoyent les ruses du Champenois, dresse vne grosse & puissante armée, & se ruant sur les terres du Comte du costé de Brie, fut assieger le chasteau de Gournay, qu'il emporta par force & y laissa garnison, puis courant toute la Brie, s'en alla droit à Sens, ayant des intelligences en icelle, à cause que les citoyens ne prenoyent plaisir d'obeïr au Comte, voyans l'iniustice que la Royne mere faisoit au Roy, ioint qu'ils auoyent assez experimenté que valoit le ioug des Comtes au pris de celle liberté en laquelle ils viuoyent estans suiets seulement aux Loix royales. Par ainsi capitulans auec le Roy, ils furent receuz courtoisement à composition, & allans au deuant du Roy (sans armes) luy offrirent les clefs de la ville, de laquelle il prit possession, mettant fin à la querelle bastie par la Royne sa mere, & continuée par le Comte de Champaigne: lequel estoit pour lors (comme lon dit) entre l'enclume & le marteau, ayant à faire à deux grans Princes: à sçauoir à Henry Empereur, & au Roy Henry de France, tous deux luy estans sur les bras & luy faisans la guerre. D'autant que (ainsi que dit auons cy dessus) le Comte se disant estre le vray heritier de Raoul Fai-neant Roy de la haulte Bourgoigne pour estre son neueu, & fils de sa sœur, il auoit aussi fait des courses sur le pays qu'il querelloit, tandis que l'Empereur faisoit guerre en Hongrie. Mais ayant l'Empereur accordé en Pãnonie, vint en Gaule, & sans que le Roy se mit de la partie contre luy, ou plustost l'ayant appellé pour dõpter ce Cõte par trop orgueilleux, il courut le pays du Comte de Champaigne, lequel il força de quitter son droit de Bourgoigne: aduenant cecy l'an de nostre salut mil trente & troys, qu'aucuns ont estimé auoir esté le temps auquel les Champenois feirent hommage à l'Empereur, & que lors le tiltre de Palatins leur fut attribué. Surquoy ie ne voudroy faire grande instance, comme ainsi soit que Guillaume de Nangis (ainsi que ie diray cy apres) fait iurer fidelité au Roy Henry en l'an mil trente & huit, par les enfans de cest Eude Comte de Champaigne: qui nous fait presupposer que leur pere ne se pensoit rien tenir du Roy, bien que ses maieurs eussent releué de la couronne de France, & que pour ce il s'estoit rendu homme lige de l'Empereur: mais combien iustement, ie le laisse à disputer aux Iurisconsultes qui sçauent bien que ceux qui sont du fief d'vn Prince ne peuuent s'absouldre de la foy que leurs ancestres ont iurée, mesmes où ce n'est de terre de conqueste, ains d'vne possession de pais, qu'ils ont receu en don des Roys desquels ils sont hommageables. Car vous sçauez bien que le pays de Champaigne n'estoit au commencement le propre heritage des seigneurs de Vermandois, ains y entrerẽt par le moyen des diuisions

Bretõs courent le terroir d'Auranches.

Bretõs desfaits prés d'Auranches.

Princes Anglois fugitifs en Normandie.

Ruse d'Eude Comte de Champaigne.

Henry va contre le Champenois et prẽt Gournay sur Marne.

Reddition de la ville de Sens au Roy Henry.

Eude Cõte de Champaigne assailly de l'Emp. & du Roy.

Eude de Champaigne resigne son droit à l'empereur Henry.

L'an 1033.

Eude fait hommage à l'Emper. Henry.

aduenuës en Gaule sous la decheute des Carlouinges : & mesme auez peu recueillir cy dessus qu'ils ne tenoyent le Vermandoys que par souffrance, & qu'ils estoyent vassaux de Capet, qui estoit seigneur du grand fief, iusqu'à ce que Hebert troisiéme du nom fut emancipé par le susdit Capet, de son vasselage, & nommé Prince en la court du Roy Lothaire: ce qui vous fait assez cognoistre que de luy & non d'autre les Comtes Champenois tenoyent leur heritage: & par consequent Eude ne pouuoit aliener i'entens quant à rauir la foy & hommage au Roy pour en saisir l'Empire, lequel n'a aucun droit ny pretente és pieces mouuantes purement de la couronne. Mais le fait d'vn qui estoit transporté d'vne haine enuieillie contre la maison Royale, ne peut preiudicier au droit commun, & son exemple ne doit tourner en consequence comme chose loisible, veu que vous ne trouuez que pas vn Comte Champenois, quelque guerre qu'il y ait eu contre les Roys de France, aye fait hommage aux Empereurs, ny quitté la foy premiere : luy suffisant de poursuyure son droit par armes ; & ne point commettre double felonnie, & s'armant contre son Roy, & refusant le deuoir à la couronne, auquel sa foy l'auoit obligé: d'autant que (comme ailleurs nous auons dit) il y a souuent grande difference entre le Roy & la couronne, l'vn estant quelquefois consideré comme particulier, là où l'autre ne peut iamais estre sans sa majesté & excellence de souuraineté, laquelle si vn Prince suiet ne recognoist, il rend par ce moyé douteuse sa puissance, & s'expose au hazard de voir ses suiets luy faire le semblable. Ceste summission du Comte Eude pourroit donner pied & fondement à ce que dessus a esté dit touchant le tiltre de Palatin donné aux Comtes de Champaigne par les Empereurs : ce que ie ne feroy difficulté de receuoir (pour ne contredire au seigneur Pithou que i'honore pour son erudition) mais ie vous ay dit que la court Gauloise auoit aussi ses Comtes Palatins suyuant que ie vous en ay monstré vne authorité de Nangis, sans aller courir en plusieurs autres endroits qui feront vne foy semblable.

L'an 1033. Ce fut ceste année mesme de mil trente & troys, que suyuant l'aduis de Sigebert de Iumieges, & Guillaume de Nangis, mourut Federic de Mosellane fils de Theodoric & neueu de Federic l'ancien, laissant son pere en vie, & de ce Federic le ieune (suyuát l'opinion du sieur de Wassebourg) vindrent deux filles, à sçauoir Sophie & Beatrix: l'aisnée desquelles fut mariée au Comte de Mousson, & la puisnée à Boniface Marquis de Monferrat issu du sang d'Aleran fils du Duc de Saxe : & sur ceste opinion le susdit Wassebourg allegue les parolles de certain autheur nommé Bertaire en son supplement & collectaire: où il vse de ces mots. Apres la mort de Theodoric Duc de Bar qui fut fils du tresnoble Duc Federic (ou Fery) & de Beatrix sœur de Hue Capet Roy de France, ce Theoderic ayant vn fils nommé Federic le ieune, qui mourut auant luy, les filles dudit Federic estant hautement & noblement esleuées, Beatrix fut donnée en mariage à Boniface Marquis de Monferrat, & Sophie à Louys de Mousson. Mais il y a d'autres opinions qui disent que le fils de ce Theoderic premier du nom ne s'appelloit point Fery ou Federic, ains Theoderic comme son pere, lequel eut trois filles, à sçauoir Beatrix, Sophie, & Petronille, & vn fils nommé Federic lequel mourut peu deuant son pere, & tous deux auant Theodoric l'ancien: lequel prit la charge de nourrir ses petites filles, lesquelles en leur enfance furent nourries sous la main de leur tante Gisele femme de l'Empereur Conrad qui les maria, les deux aux sus-nommez seigneurs de Monferrat & Mousson, & la troisiéme fut femme de Gerard Comte d'Elsace. On tient que ceste Beatrix eut pour son partage le Comté de Brie & le diocese de Mets, mais c'est supposer les noms, & abuser du temps, & dates des années, mais quelle fut la genealogie de ceste Beatrix, peut estre, le dirons nous ailleurs parlans des alliances prises par les Marquis de Monferrat auec les maisons les plus illustres de France. Cependant ces filles de Federic le ieune ou Theodoric second, ne iouïyrent du Duché de Mosellane, ains fut donné par l'Empereur au Duc de Lorraine Gothelon, l'Empereur ne se souciant de priuer ces filles de leur patrimoine, pourueu qu'aux despens d'icelles il peut establir sa cause en Gaule & tenir en son amitié le Lorrain, & le recompenser pour le Comté de Verdun, qu'il auoit fait rendre à l'Euesque par le mesme Gothelon s'en estant saisy au parauant: & aux filles ne demoura que les Comtez de Bar, & d'Amance pres de Nancey, lequel vint à Sophie, qui en fut la premiere Comtesse: mais quant à Beatrix, il ne se lyt point qu'elle eut aucune terre, & ainsi il est à con-

Wassebourg. li. 4. des Antiquitez de la Gaule Belgique.

Bertaire en son supplement.

Anciens Ducs de Bar.

Faulte au nom de Beatrix et aux dates.

Heritage des filles de Mosellane vsurpé par Gothelon Duc de Lorraine.

Qui fut le premier Comte de Bar.

est à coniecturer qu'elle fut dotée de quelque somme de deniers venant à la proportion de son heritage. Ie vous ay mis cecy en auant pour vous faire voir quel fondement on peut mettre és genealogies anciennes pour l'esgard des seigneuries, veu le changement des seigneurs, & l'vsurpation qui estoit faite de iour à autre. D'auantage des enfans issus d'Ermengarde fille de Charles de France Duc de Lorraine, tenoit en ce temps le Comté de Hainault Regnier troisiéme du nom, auquel succeda vne fille vnique appellée Mathilde qui fut mariée en premieres nopces à Herman Prince de Thuringe: & eut vne fille nommée Gertrude religieuse, & vn fils qui fut Euesque de Chalon: en secondes nopces elle espousa Baudoüin Comte de Flandres, apportant le pays de Hainault aux Flamands. De l'autre fille de Charles de France nommée Gerberge vint Henry, & de cestuy Othon Comte de Louuain, ayant pour successeur son oncle Baldric, & cestuy mort, vint au Comté Lambert second du nom, puis à Henry second, & apres à Henry troisiéme, duquel sont issus les Princes de Lorraine venans du sang de Charlemaigne par la fille de Charles de France Gerberge, ainsi que desia ie vous ay fait voir cy dessus, & qu'ailleurs i'espere vous deduire plus amplement.

Genealogie des Comtes de Hainault.

Cõme Hainault vint au Flamand.

D'où sortit les Princes de Lorraine.

Comme la Bourgoigne fut diuisée, & plusieurs considerations sur ce fait, & de la mort du Comte Eude de Champaigne, & comme ses enfans feirent hommage au Roy Henry. CHAPITRE. XV.

Le Chroniqueur Guillaume de Nangis fait aduenir en l'an mil trente & quatre, & apres que Eude de Champaigne eut quitté son droit pretendu en la haulte Bourgoigne à l'Empereur Henry, celle diuision de terres qui furent iadis du Royaume ancien tenu par les premiers Bourguignons qui feirent leur conqueste en Gaule: & met en auant le partage entre le Roy de France & Empereur de Germanie, du Comté & Duché: mais auec quelle raison il le propose, il me semble vous l'auoir si bien éclercy qu'il n'est plus besoing d'en faire plus long discours. C'est pourquoy il y en a qui ont escrit que tout ce Royaume Bourguignon qui fut de l'ancienne contribution, sauf le Duché, vint sous la main de l'Empire: de sorte que la Cité de Lyon estoit de ce costé, laquelle prestant le serment de fidelité, aprit aux autres villes à faire le semblable, & à donner des ostages aux Allemans venus à la succession de l'heritier de Boson, ou des enfans descendus d'iceluy. Mettent aussi en auant que dés lors non seulement Conrad, ains encore ses successeurs en l'Empire ont ioüy du tiltre (des droits ie ne sçay) du Royaume d'Arles, & s'en attribuoyent la souueraineté. A quoy certes ie ne veux pour ce coup contredire, ayant esgard, non au droit de noz Roys, ains à l'inuasion Imperiale, entrans és terres d'autruy sans droit de consanguinité: car bien que Raoul Fai-neant fut Roy de la haulte Bourgoigne, si n'estoit-il souuerain de Lyon, & commandoit sur la Principauté de Vienne: & au reste il y auoit peu de Prouinces au Royaume Bourguignon, qui n'eussent leurs Princes, lesquels ne recognoissoyent point de seigneur, quoy qu'on les dit Feudataires de l'Empire. Or ce qui me fait refuser la foy de ces choses, est que ceux qui nous bastissent ces possessiõs des Roys Germains, sont tous suspects en la matiere, & deffendans la cause de ceux de leur nation, comme estans Allemans, & vrais Imperialistes: tels que sont Contract, Othon de Phrisinghen, Lambert de Schaffuse, & Lazie, les vns desquels ont embrassé la verité, & les autres se sont esloignez quelque peu du cours & chemin d'icelle. Ie confesse bien que Humbert fils de Berold Comte de Morienne recogneut l'Empereur pour les terres qu'il tenoit és Alpes, non en qualité d'Empereur, ains comme successeur & heritier de la haute Bourgoigne. Car quãt au Dauphiné, qui lors portoit le tiltre & nom de Comté de Vienne, ie vous ay monstré cy dessus que les Princes y commandans dependoyent de la main & authorité de noz Roys: & si depuis ils s'en sont emancipez, si est-ce que vous ne trouuez qu'ils ayent onc recogneu l'Empire, ny autre Prince que leur volonté, non plus que les Comtes de Turin, & autres qui depuis ont esté accablez auec la memoire de leurs familles: car autrement si c'eussent esté fiefs mouuants de l'Empire, les Empereurs eussent insisté à ceste donation non conditionnée faite par le Dauphin au Roy Iean de France, de laquelle nous parlerons quand il en sera de besoin: & toutesfois on tient (& est vray) que

L'an 1034.

Guillaume de Nangis.

Empereurs se disent roys d'Arles.

Lyõ ne fut onc suiet à Raoul Faineant Roy de Bourg.

Autheurs qui soustienent la cause de l'Empire.

Comtes de Viẽne ores dits Dauphins.

ce pays fut iadis de l'ancienne contribution du Royaume de Bourgoigne. Et neantmoins lors que cest Empereur se feit seigneur de la succession de Raoul, & en priua Eude de Champaigne son cousin, sur le Viennois commandoit Guy surnommé le Gros Comte de Vienne: le fils duquel on dit que s'emancipa de l'obeissance des Empereurs, lesquels n'auoyent moyen de tenir l'œil sur les affaires si escartez de Gaule: ce qui ne me semble receuable, comme ainsi soit que l'Empereur Allemant auoit autant de loisir, & de moyen de voir le Viennois que le pays de Morienne. Quant au Comté d'Arles iadis honnoré du tiltre de royauté, nous sçauons que du temps mesme de ce Raoul Fai-neant & auant luy, il y auoit des Cõtes, tesmoing Guillaume qui espousa Blanche fille de Foulques second du nom Comte d'Anjou, de laquelle issit la Royne Constance. Or ay-ie discouru de tout cecy pour vous monstrer que ces Princes tant s'en fault que fussent onc suiets à l'Empire, qu'encore auant que Raoul Faineant vint à la couronne Bourguignone, il y auoit des Comtes d'Arles, tesmoing Hugues qui depuis fut Roy d'Italie: lesquels se sont maintenus souuerains apres le desmembrement cy dessus dit & mentionné de terres suiettes aux Roys de la seconde ligne de France. Et par ainsi c'est s'abuser que de dire qu'en ce temps & apres la mort de Raoul, & par la transaction faite entre les Roys, apres la cession du Comte de Champaigne, le partage du Duché & Comté ait esté fait en Bourgoigne, veu ce que cy dessus a esté par nous declairé si clerement & auec raisons tant euidentes. En ce temps, & enuiron l'an mil trente & cinq, Foulques Nerra qui auoit espousé la veufue d'Alain Comte de Bretaigne, & en l'espousant fait serment de ne iamais rien entreprendre sur le pays & heritage de Drogon heritier de Bretaigne, & fils du susdit Alain, ce neantmoins poussé d'ambition & d'vne aueuglée conuoitise d'enuahir ceste seigneurie qui luy estoit si voisine, conspira la mort de l'enfant, & corrompit tellement la nourrice, qu'elle suffocqua le pauuret enfançon en vn baing. Or quelque satisfaction que ce Comte Angeuin feit pensant lauer ceste tache si infame, & quelque voyage qu'il feit en la terre saincte, où il s'accoustra en la façon mesme qu'on conduit vn criminel au supplice, à sçauoir la corde au col, & se faisant trainer par ses gens, & foüetter comme vn malfaicteur iusques deuant le sainct sepulchre de nostre seigneur, où d'vn cœur contrit il crioit hautement & disoit ces parolles: Reçoy mon Dieu & seigneur, reçoy la penitence de ton miserable Foulques, fugitif & pariure: nonobstant (dis-ie) ses indices de sa douleur pour le crime susdit, & sa penitence publique: si est-ce que sa posterité porta la peine de son forfait, d'autant que son fils mourut sans hoir, son neueu sans hoirs, & le lict de son arriere-neueu estant soüillé par adultere: des enfans encore de ce lict, l'vn mourut (estant Roy de Ierusalem) estant à la chasse d'vn lieure, ainsi que verrons en son lieu: & ainsi fut vengée la mort de l'innocent sur la posterité de Foulques, quoy qu'il en eut fait publique penitēce. Ce fut donc en ce temps qu'il feit son voyage de Hierusalem, au retour duquel il mourut ainsi que dirons cy apres, ayant esté vn des vaillans & plus redoubtez Princes de son temps, fort affectionné à la maison de France, & grand deffenseur des droits d'icelle, ainsi qu'il monstra en la cause du Roy Henry contre la Royne Constance sa cousine, mais en cest endroit il suyuit le party du Roy plustost que celuy de Robert, plus pour la haine qu'il portoit au Comte de Champaigne que de soing qu'il eut plus de Henry que de Robert, veu que les deux luy estoyent parents proches, & fils, comme dit est, de sa cousine la Royne Constance. Ceste deuotion du Prince Angeuin fut meuë par celle du Duc Normand Robert, lequel ayant tenu pour sa concubine vne fille natiue de Falaise nommée Arlette, en eut vn fils lequel fut nommé Guillaume, qui a de son temps esté l'vn des plus redoubtez Princes de la terre, ainsi que dirons en son lieu. Or ce Duc Robert ayant intention de faire ce voyage, & voyant que s'il mouroit en iceluy, il y auroit debat entre les maisons de Bourgoigne & de Flandres, pour la succession s'il n'y pouruoyoit: il assembla aussi son conseil, & ordonna que son fils naturel Guillaume, qui estoit lors encore en bas aage seroit son successeur, & que durant sa minorité Alain Duc Breton auroit le gouuernement de Normandie, mais la garde de l'enfant il l'afia au seul Henry Roy de France, auquel il se fioit, comme à celuy qu'il estimoit son meilleur seigneur & amy, & duquel il esperoit vn pareil deuoir enuers les siens que celuy duquel Robert auoit vsé enuers luy en la guerre contre Constance & le Champenois. Le

Guy le Gros Cõte de Vienne.

Arles estoit Cõté ia y ayant Roys en Bourgoig.

L'an 1035.

Drogon heritier de Bretaigne fait mourir par Foulques Cõte d'Aniou.

Penitēce de Foulques Nerra.

Forfait de Foulques vengé sur sa posterité

Foulques Nerra Cõte d'Aniou suyt le party de Henry et pourquoy.

Robert duc de Normã die eut vn bastard nõmé Guillaume.

Testament de Robert allant à la terre saincte.

nois. Le Duc feit & parfeit son voyage, visita les saincts lieux de Hierusalem, & s'en reuint par la petite Asie, mais estant à Nice (où fut celebré ce grand Concile general cõtre les Arriens sous Constantin le grand) il fut empoisonné (de ce poison ne dient rien Thomas de Walsinghan, ny Hugues de Floury) & y trespassa l'an de nostre salut Mil trẽte & cinq, & fut enterré en la susdicte cité de Nice, & en l'Eglise dediée au nom de la vierge mere de nostre Saulueur. La nouuelle de la mort duquel estant portée en Gaule, apporta aussi auec le desplaisir des bons, vn desir aux meschans, de priuer Guillaume du droit que son pere luy auoit dõné en son heritage, à cecy leur fauorisant, & le bas aage de cest enfant, qui n'auoit que neuf ans lors que le Duc deceda, & sa condition, à cause qu'il estoit bastard, & par-ainsi estimé indigne de telle succession: mais de cecy il nous faudra discourir cy apres. La Gaule estãt paisible sous Henry, apres les discordes assoupies des enuahisseurs de ses terres, & son frere le Duc Robert de Bourgoigne se tenant pour contẽt, Hẽry se mit aussi à reformer l'estat de ses terres & à chastier les meschans, continuant la police establie par ses aïeul & pere: mais ne fault estimer que la puissance des Roys d'alors approchast en rien à celle de leurs successeurs, cõme ainsi soit que les grandes Prouinces & premiers fiefs estoyẽt detenus par d'autres Princes, lesquels bien que leur iurassent fidelité, si est-ce que la force estoit plus grande de leur costé que de celuy du Roy, dautant que l'eschantillonnement des terres estoit si mal party, que la moindre partie en estoit resté à la couronne. Et par-ainsi failloit il, & que les Roys feissent sacrer leurs enfans durant leur vie & attirassent les Princes à leur iurer la foy & homage, & qu'ils s'alliassent des estrangers, affin de tenir leurs suiets en bride, & souffrissent plusieurs choses de leurs Liges, pour ne tomber en danger d'vne commune reuolte: & par-ainsi l'autorité des Roys ne pouuoit lors empescher que les seigneurs ne s'entre-feissent la guerre pour moindre different aduenant entre eux, sans que l'on y procedast par voye de iustice, laquelle n'estoit encor si bien dressée qu'elle a esté depuis, y obstant les raisons alleguées. Or sçauez vous que tandis que l'ordre a esté tenu en ce Royaume suyuant la police d'iceluy, il n'estoit loisible à seigneur quelconque de faire leuée d'hommes ny cõmencer guerre fut dedãs ou hors le Royaume, sans l'autorité du souuerain, là où du temps de Henry premier & de son pere Robert vous voyez que les Princes arment hommes, se deffient les vns les autres, assaillent villes, viennent au combat sans que le Roy s'y opposast, ou s'il le faisoit, l'experience nous fait voir combien peu on le respectoit, & l'obeissance qu'on faisoit à sa deffence. Ie laisse à part ceste guerre faite contre Henry par Constance, en laquelle entrerent les Comtes de Flandres & de Champaigne, d'autant que la mere & frere du Roy estoyent de la partie: mais vous auez veu & le mesme Champenois armé contre les Alemans & Lorrains, sans congé du Roy & les Nordmans, Bretons, & Manceaux: & depuis les Angeuins, Tourangeaux, Chartrains, Poiteuins, & Xaintongeois, sans la mesme ordonnance Royale. Ce pendant donc que Henry viuoit en paix, voicy Eude Comte de Champaigne qui en l'an de nostre salut mil trente six recõmença la poursuite de son droit au pays & heritage de son feu oncle Raoul Roy de Bourgoigne, sans esgard du sermẽt qu'il auoit fait à l'Empereur, de ne plus rien quereller en cest heritage: & pource ayant leué forces en ses pays de Chartres, Bloys, Touraine, Brie, & Champaigne, il s'en vint assieger la place, & chasteau de Commercy, qu'il prit & brusla, quelque instance & priere que luy eust sceu faire Richard Abbé de sainct Venne & homme de saincte vie, & fort fauory par le sus-dit Comte. Apres la prise de Commercy & sac & bruslement d'iceluy, le Comte Eude fut assieger Bar, & le prit: ce qui esmeut grandement Gothelon Duc de Lorraine, fasché de voir ainsi gaster & les terres de l'Empereur son maistre & le siennes propres. A ceste cause, ayant leué ses forces & assemblé les garnisons que l'Empereur tenoit sur la frontiere, il vint presenter pres de Bar, la bataille au Champenois, qui ne la refusa point, ains y fut combatu fort vaillamment tant d'vne part que d'autre: mais en fin la iustice & raison eurẽt le dessus, & furent les Champenois vaincus & deffaits & Eude occis, & sa teste trenchée fut portée à l'Empereur Conrad second du nom: aduenãt ceste cruelle bataille au moys de Decembre de l'an de nostre salut mil trente & sept. Et fut le corps de ce Comte recueilly par Roger Euesque de Chalons & porté en Champaigne, & quoy que sans teste, si fut-il recogneu par la Comtesse son espouse ia vieille

Robert duc de Normãdie meurt à Nice d'Asie.

Combien foible la puissance des Roys sous Hẽry premier.

Pourquoy les Roys viuãs faisoyent sacrer leurs fils & s'allioyent és maisons estrangeres.

Non loisible aux seigneurs faire guerre sans le congé du Roy.

L'an mil trente six Eude Cõte de Chãpaigne fait guerre en Lorraine.

Prise, & ruine de Commercy, & de Bar.

L'an mil trente sept Eude Cõte de Chãpaigne occis.

& issuë du sang des Capets, & par ainsi il fut porté à Marmonstier, où il fut enterré honnorablement : & ainsi fina ses iours, en combatant, ce Comte, qui iamais ne cessa de tout troubler & d'esmouuoir guerre par toute la Gaule. Auec luy mourur Manassé Comte de Dampmartin, le corps duquel fut porté par le susdit Abbé Richard en son Eglise & Abbaye de sainct Venne en la cité de Verdun : & autant en feit-il à l'endroit de Valeran Comte de Breteul, qu'il trouua parmy les morts, lequel il feit visiter & medeciner (pour trouuer qu'il respiroit encor) & le pensa si bien qu'il guerit, & pource en recognoissance de ce bien, il se rendit religieux audit lieu, & y passa le reste de ses iours : & ainsi par le moyen de Gothelon, l'Empereur Conrad fut paisible possesseur de la haulte Bourgoigne : que sans luy, à peine eut il pour lors deffendue de la force du Champenois : de la mort & deffaite duquel, voicy comme parle Guillaume de Nangis : Eude Comte de Champaigne, ayant pris la cité de Toul, vint assieger Bar, & l'emporta : mais comme auec trop d'orgueil il allast courant & rauageant auec son armée par le pays de Lorraine, il offrit vne grande occasion de tryomphe à ses aduersaires : d'autant que venans aux mains auec Gothelon Duc de Lorraine, & homme puissant & vaillant au fait des armes, il fut vaincu, & s'enfuyant occis par les ennemis, qui causa la ruïne de son armée. Luy mort luy succeda aux Comtez de Tours & de Chartres, Thibaud l'vn de ses enfans : & l'autre nommé Estienne fut Comte de Troyes & de Meaux, qui sont les Comtez de Champaigne & de Brie, & second de ce nom : & telles sont les parolles du susdit de Nangis faisant mention de ce Comte remuant de Champaigne : la mort duquel ne fut desplaisante à pas vn des seigneurs de Gaule, pour le sçauoir trop chatouilleux & ennemy du repos de tous ses voisins : & de laquelle voicy, comme parle l'Abbé d'Vsperghen : Eude Prince des Carlouinges fut vaincu en bataille par Gothelon Duc de Lorraine, & en fuyant il fut occis par vn soldat, & l'appelle Carlouinge pour estre descendu du costé des femmes du sang de Charles le Grand, à cause que Thibauld le Tricheur espousa vne fille de Hebert de Vermandoys issu de la famille des Pepins par bastardise. Ceste mesme saison fut grandement nuisible à l'estat Normand, comme iamais guere on ne voit païs ou principauté, où les seigneurs sont mineurs d'ans, que tousiours il n'y aye quelque remuëment de mesnage : d'autant que tandis que Guillaume le Bastard fils de Robert Duc de Normandie estoit en enfance, nourry & esleué suyuant la grandeur de sa maison, il y eut plusieurs qui s'emancipãs de son obeissance feirent bastir des forteresses afin de là se tenir forts & dresser des coniurations & monopoles, & les premiers qui commencerent ces rauages furẽt Hugues de Monfort, issu de celle lignée Normande, de laquelle auons parlé faisans mention des seigneurs de Monfort l'Amaulry, mais qui n'estoit parent aucunemẽt de ceux qui descendirent d'Amaulry fils naturel de Robert Roy de France, ains estoit fils de ce Turstin, duquel auons parlé cy dessus, qui fut chef des troupes Normandes en Italie : & auoit ce seigneur de Monfort pour ennemy vn Vauquelin de Ferrieres, lesquels venans au combat l'vn contre l'autre, le mal-heur voulut que tous les deux y demourerent : mais non pourtant ne cesserent les troubles, ny les diuisions au pays de Normandie. Tous ceux-cy s'enhardirent d'vser ainsi de main mise & pour voir leur seigneur bas d'aage, & d'autant que le Duc de Bretaigne Alain, que le Duc Robert auoit nõmé gouuerneur de Normandie s'estoit demis de sa charge. Ce qui fut cause que les Normands furent supplier le Roy Henry, qu'il luy pleut pour le bien & repos du pays Normãd enuoyer Guillaume le ieune Duc, afin que sa presence fut le moyẽ de l'accablemẽt de ces miseres. Le Roy leur accorda, mais auãt il leur donna pour gouuerneur Gislebert Cõte de Hiesme fils du Cõte Geoffroy, & hõme accort, prudent & de grande vaillãce : & voulut le Roy que ce seigneur eut la charge du Prince Guillaume. Mais ny l'ombre de la majesté royale, ny sa sagesse le peurent garentir de Vauquelin du Pont, qui se disoit son grãd amy, lequel ainsi qu'eux deux ensemble alloyẽt se pourmenãs tous à cheual, estãs (cõme dit est) grans amys & cõperes ensemble, Vauquelin (l'autre ne s'en doutãt) l'occit traistreusemẽt à ce sollicité par Raoul de Vassi fils de Robert Archeuesque de Rouẽ & oncle du deffunct Duc Robert, marry q̃ ce Gislebert fut preferé en ce gouuernemẽt à ceux qui estoyẽt du sang ducal, & ausquels ils disoyẽt qu'en appartenoit le preferẽce. Il ne fut assez de tuer le gouuerneur si encor quelque fugitifs du païs (on ne dit par qui sollicitez)

Manassé Comte de Dampmartin occis en la iournée de Bar.

Toul & Bar prises par le Comte de Chãpaigne.

Enfans de Eude de Chãpaigne

Troubles en Normãdie.

Hugues de Mõfort fils de Turstin Normand.

Vauquelin seigneur de Ferrieres.

Gislebert Comte de Hiesme gouuerneur de Normãdie

Raoul de Vassi fils de l'Archeuesque de Rouen.

sollicitez) n'eussent massacré de nuit & en son lict tandis qu'il dormoit vn Vauldreuil Theronde pedagogue ou precepteur du Duc Guillaume encore bas d'aage: & en fut le bourreau & executeur Guillaume fils de Roger seigneur de Mongomery, le pere duquel estoit pour lors à Paris cõme s'y estant retiré apres auoir esté chassé de Normandie à cause de ses meffaits & malefices, ayant cinq Enfans aussi bons & vertueux que luy, à sçauoir Hugues, Robert, Roger, Guillaume & Gislebert tous imitateurs des vices & cruautez de leur pere: mais bien tost apres Guillaume de Mongomery fut puny selon son merite, dautãt que Barnon de Glos voulant venger la mort d'Aubert qui aussi auoit esté gouuerneur du Duc Guillaume, vint surprendre ce meurtrier de nuit & luy coupa la gorge auec toute sa suite: & ainsi ce n'estoyẽt que meurtres & massacres, n'y ayant plus grãd mal-heur pour vn homme alors que d'estre auancé en honneur en la maison de quelque grand Prince: & ay recueilly cecy de Guillaume de Nangis & de Hugues de Floury, lequel viuoit lors que ces choses se passerẽt. Iay dit cy dessus que Alain Duc de Bretaigne s'estoit demis de sa charge du gouuernement de Normãdie, mais ie trouue des autheurs qui dient qu'il mourut tost apres le trespas du Duc Robert: neantmoins l'histoire de Bretaigne porte qu'il ne mourut que iusqu'à l'an mil trẽte & neuf, trop bien est il dit, que durant les diuisions sus alleguées, comme Alain fut venu en Norm ãdie pensant les appaiser par sa presence, il se veit grandemẽt esloigné de son compte: d'autant que les Nordmans estoyent si despitez que le Duc Robert leur eut donné gouuerneur autre que l'vn des seigneurs du pays, ils empoignerent Alain & le mirent en prison, où il fut enclos iusqu'à sa mort qui aduint l'an cy dessus dit, laissant pour heritier son fils Conan qui n'auoit qu'enuiron troys moys lors de la mort de son pere. Et fut ce Prince Breton enterré en l'abbaïe de Fescamp, à celle cause Eude Comte de Ponthieure oncle de Conan fils d'Alain entreprit le gouuernement du pays de Bretaigne, & en fin s'en porta pour Duc & seigneur, & s'ensaisina de la terre de laquelle il iouit l'espace de huit ans, & iusqu'à ce qu'il en fut dechassé par les Bretõs, ainsi que pouuez recueillir de leur histoire. Ce pendant en l'an mil trente & huit, comme les enfans du Comte de Champaigne se preparassent pour courir sus au Lorrain & venger la mort de leur pere, ils furent aduertis comme le Roy Henry dressoit ses forces pour les assaillir à cause qu'ils ne luy auoyent encor presté le serment de fidelité, ainsi qu'ils estoyent obligez de faire. Ce que entendu par les deux freres, ils se despiterent tellement, que comme si le Roy leur eut fait tort redemandãt son droit, & eux eussent esté souuerains en leurs terres, ils se resolurent de se reuolter: & pour ce laissans leur entreprise de Lorraine, cõmencerent à se disposer & fortifier contre le Roy, qu'ils sçauoyẽt estre aidé par les Nordmans & Angeuins ennemys mortels de feu leur pere. D'autres mectent ceste discorde entre le Roy & les Comtes de Champaigne & de Chartres en l'an de nostre salut Mil quarante: mais d'autant que la suite des choses semble y cõtredire, il fault estimer que l'appareil tant du costé que d'autre ne fut si tost dressé: & parainsi on peut accepter que la guerre s'ouurit des l'an 1038. & qu'elle prit fin l'an 1040. apres que les Comtes furent venus à cõposition & eurent iuré au Roy le serment de fidelité. Or que ceste guerre ayt esté lõgue, le tesmoigne l'Annaliste d'Anjou escrit à la main, alleguãt les paroles de Rodolphe Glabert en l'histoire qu'il a faite, lesquelles sont telles: Grande discorde s'estoit mëue, voire & guerre iusqu'à effusion de sang, entre le Roy de France Hẽry & les Enfans du Cõte Eude de Champaigne Thibauld & Estienne. Si bien que par la suite dudit autheur, on voit que le Roy les dõpta & ostant à Thibauld la cité de Tours & finages d'celle, il l'a donna à Geoffroy Martel Cõte d'Anjou lequel pour auoir ioüissance de ce don royal, eut longue guerre auec le Chartrain, ainsi que ie vous deduiray en son lieu. Et c'est pourquoy Guillaume de Nangis dit que le Roy alla premierement contre Estienne Cõte de Champaigne & de Brie, lequel il surmonta facilement, & pource tant luy que son frere vindrent à Paris, feirẽt hõmage au Roy, & furẽt recõciliez à luy auquel ils offrirẽt tout seruice deu d'obligation du vassal vers son seigneur: & auec ce deuoir ils supplierẽt sa maiesté de leur dõner secours si par cas ils en auoyent affaire poursuiuant leur droit contre le Lorrain: ce que le Roy leur iura & promit, & leur ayãt fait des presents, les rẽuoya en leurs maisons. Et ils delaïerẽt iusqu'à vne autre foys leur entreprise de vengeance sur Gothelon Duc de Lorraine, de laquelle neantmoins ne se treuue chose aucune qui me fait penser qu'elle fut sans.

Theronde precepteur de Guillaume Duc Nordmãt, occis & par qui.

Roger de Mõgomery & ses enfans.

Annales de Bretaigne liur 3.

Alain emprisõné par les Nordmans.

Alain meurt en prison en Normandie.

L'an mil trente & huit.

Comtes de Chartres et de Champaigne se reuoltẽt cõtre le Roy.

Cõme faut appaiser la discorde des autheurs.

Hist. d'Anjou escrite à la main en la vie de Geoffroy Martel.

Raoul Glabert en son hist.

Cecy n'aduint que enuirõ l'an 1044.

Comtes de Chartres & de Champaigne font hommage au Roy Hẽry.

nul effait: & toutesfois trouuons nous les guerres qui depuis se passerent entre ceste maison de Champaigne & celle d'Anjou, qui me fait croire que la mort de Gothelon Duc de Lorraine & les affaires de Touraine, furent cause que le Chartrain & Champenois laisserent les desirs de venger la mort de leur pere, pour deffendre leur propre heritage. Ce-pendant en l'an 1039. estant mort Conrad second du nom Empereur de Germanie vint à luy succeder Hēry troisiéme, surnommé le Noir, qui auoit esté esleu du viuant de son pere, & aduint auant la mort de cest Empereur vn grand Ecclipse de soleil l'onziéme de Septembre: & en la mesme année mourut l'Emperiere Cunigonde espouse du sainct Empereur Henry le Boiteux, estimée saincte dame, & appellée par les historiēs la mere des pauures, comme celle qui n'eut onc autre soucy, que de seruir Dieu en ses membres, & de mespriser le mōde parmy les delices & plaisirs de la pourpre royale: ceux qui escriuent son histoire tiennēt qu'elle fut vierge, & que iamais son mary n'eut accointance à elle, ainsi que l'vn & l'autre le tesmoignerent, comme aussi tous les deux sont loüez d'auoir sainctement vescu sur la terre. Les affaires d'Aquitaine estoyent en bon estat pour la paix qui estoit audit pays sous les Ducs Guy, & Guillaume surnōmé Geoffroy, allié en la maison de Thoulouse: bien que (cōme nous dirons cy apres) ce repos fut troublé par la guerre qui aduint entre les Cōtes d'Anjou & de Xaintonge, à cause du pays d'Onis que l'Angeuin querelloit, cōme y pretendant droit de succession legitime, ainsi que verrōs en son lieu. Nous auōs parlé cy dessus de Guillaume Taille-fer 2. du nom Comte d'Engoulesme: cestuy ayant fait son dernier voyage en la terre saincte, & fait bastir le palais de Taille-fer deuant l'Eglise de sainct André en sa cité d'Engoulesme, tomba malade d'vne longue languisson. Et disoit on que cela luy prouenoit par sortilege, d'autant qu'vne damoiselle de sa court & maison l'auoit ensorcellé en vne figure & image d'argille representāt ce seigneur qu'elle dressa, estant sollicitée à ce faire par le fils & belle fille du mesme Comte, qui se faschoyēt que ce bon homme vesquit si longuement. Lequel soit que le sort eut pouuoir (ce que ie ne croy du tout & ne reiette, veu les maux aduenuz par cest art diabolique) ou bien (qui est le plus vray-semblable) luy se melancoliant que son fils taschast de luy auancer la fin de ses iours, mourut l'an 1028. & est enterré à sainct Cibard deuant le grād autel auec ceste inscriptiō en l'Epitaphe de son tombeau: *Hic iacet D. amabilis Guillelmus Comes Engolismæ, qui ipso anno quo rediit de Hierusalem obiit in pace viij. Idus April. vigilia Osannæ, millesimo vigesimo octauo anno ab incarnatione, & tota eius progenies iacet in loco sancti Eparchij.* Il auoit deux fils, à sçauoir Alduin l'aisné, & Geoffroy, lesquels eurent differēt ensemble, mais le puisné fut vaincu: or le pere mourāt ordonna que Alduin luy succederoit, mais que luy mourant il ne pretendoit que les enfans venans de luy & de la femme, que pour lors il auoit, vinssent à l'heritage, vengeāt par ce moyen le tort qu'il se pensoit auoir receu de l'espouse d'Alduin, cōme de celle laquelle (cōme dit est) auoit pratiqué sa mort par charme & sortilege. Or auoit Alduin espousé Alanzie fille de Sanche Duc de Gascoigne femme accorte, & qui se ressentoit de celle ancienne nourriture que les Pyreneans auoit prise des Goths & depuis des Sarraisins, s'appliquant à la cognoissance des sciences obscures: sur quoy est à noter que (comme nous auons veu cy dessus en la vie du Roy Raoul Duc de Bourgoigne) la Gascoigne n'estoit lors comprise sous le Duché d'Aquitaine, ains y auoit des Ducs particuliers, veu que cy dessus nous auons fait mentiō de Lacinaire Duc Gascō, qui vint auec le Comte de Gothie Ragemōd ou Raymond, faire hōmage au susdit Roy Raoul de ses terres: & icy nous voyōs Alanzie Cōtesse d'Engoulesme estre fille de Sanche Duc de Gascoigne, qui me fait croire que ce pays a eu tousiours des Princes naturels luy cōmandans, iusqu'à ce que la maison de Foix entra en celle de Bearn & de Bigorre, qui sont les pays propremēt Gascons, ainsi que ie pense vous auoir declairé souuent: mais que le peu de soing de noz ancestres & le deffault de l'histoire nous a enseuely la memoire de ses Princes anciēs, & par mesme moyē de l'estenduë du pays sur lequel ils auoyent commandemēt. Au reste Alduin ne vesquit qu'vn an apres son pere, laissant vn fils nōmé Guillaume, qui ne vint point à la succession du Cōté, ains fut simplemēt apennagé de la place de Mastas de la successiō de son pere, mais il fut seigneur de Fronsac du costé de sa mere. Ainsi Geoffroy Taille-fer fils puisné du susdit Guillaume l'anciē vint au Cōté, & espousa dame Perōnelle fille vnique & heritiere de Mainard seigneur de Bouteuille & d'Archiarc, de laquelle il eut

L'an 1039. Cōrad Empereur meurt. Cunigonde Emperiere meurt, & sa louange.

Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine. Guillaume second du nom Comte d'Engoulesme ensorcellé. Mort du Cōte Guillaume. Enfans & testament du Comte Guillaume d'Engoulesme. Ducs iadis en Gascoigne. tels que Lacinaire et Sanche sous les Carlouinges & Capets. Maison de Foix entrée en Bearn. Alduin Cōte d'Angoulesme meurt l'an 1027. Geoffroy Taille-fer Cōte d'Engoulesme & sa femme & enfans.

il eut plusieurs enfans, à sçauoir Foulques, Geoffroy Rudel, Arnauld de Montauzier, Guillaume & Aymar, desquels nous parlerons suyuāt que les propos s'offriront, & que les succez du temps nous l'offrirōt: estant le vray suiet de l'histoire Françoise de traiter des maisons lesquelles ont marque en ce Royaume, & les seigneurs desquelles on ne peut taire sans donner vne grande & fascheuse obscurité aux succez & matieres qui sont proposées és discours des vies des souuerains chefs & Princes d'vn Royaume & monarchie.

Des troubles aduenus en Normandie sous Henry premier & de la guerre des Comtes d'Aniou & de Chartres & autres plusieurs occurrences. CHAP. XVI.

NOVS auons parlé cy dessus d'vn certain seigneur Normand issu du sang de Rollon, & oncle d'iceluy appellé Huldric ou Hulcie, homme puissant, riche & orgueilleux, & auquel Rollō auoit donné l'estat de grand Porte-Enseigne de Normandie pour ce qu'il estoit & parēt du Duc, & des principaux qui l'aiderent à conquerir la Neustrie. De cestuy estoit issu Roger de Tresny vaillant & hardy Cheualier, riche & puissant, & iouïssant des estats de son aïeul Huldric, & lequel auoit auec Robert fait le voyage de la terre saincte. Ce Roger poussé d'ambition, & souhaitant d'vsurper le Duché & seigneurie de Normandie, commença aussi à pratiquer des hommes, mesdire de Guillaume & à blasmer le deffunct Duc Robert, & accuser les Prelats & seigneurs du païs d'auoir enduré qu'vn bastard fut receu à la principaulté & eut puissance sur ceux qui estoyent legitimes, & issus du vray sang de Rollon, Guillaume, & des Ducs Richards en ligne directe, & par consequēt les vrays heritiers de ceste seigneurie. Et dautant que iamais il n'est que les meschans ne trouuent qui leur dōne secours, ce Roger assembla bien tost grād nombre de Gendarmerie auec intention de se faire Duc & de chasser Guillaume auāt qu'il fut en aage pour se deffendre, estimāt qu'il ny auroit hōme si hardy qui luy osast faire resistāce. Mais Onffroy surnōmé des Vieux, qui estoit des anciens seruiteurs de Robert, & grand amy de la faction de Guillaume, se prepara pour faire teste à ce rebelle Roger: & cestuy pour ceste occasiō courut les terres d'Onffroy & y mit tout à feu & sang, rauissant & pillāt affin que par la ruine de cestuy cy, il estonnast les autres & les attirast à son obeissance. Onffroy ne pouuant supporter ceste insolence, despecha aussi tost Roger de Beaumont son fils auec troupe suffisante pour faire teste à ce furieux saccageur. Le seigneur de Tresny se pensant estre inuincible, & mesprisant la ieunesse & peu d'experiēce du seigneur de Beaumont, sans considerer qu'il le surmontoit en nombre d'hommes & qu'il estoit vaillant de sa personne; ioint que son pere le suiuoit de pres auec d'autres forces, fut si fol & temeraire, que de luy donner bataille: en laquelle il eut du pire & y estant vaincu & mis en route, il y laissa encor miserablemēt la vie, comme aussi feirent ses deux fils Herbert & Helymand (l'histoire de Normādie imprimée les dit auoir esté ses freres, mais i'ayme mieux suyure Hugues de Floury qui viuoit pour lors & lequel les fait enfans du susdit Roger) & le seigneur de grand-Mesnil nommé Robert y fut blecé à mort, aussi deceda il troys sepmaines apres & le 18. du moys de Iuing dudit an 1040. Roger de Beaumont apres ceste victoire bastit l'Abbaie de Dreux & espousa Helaine (d'autres l'appellēt Adeline) fille de Walerant Comte de Meulanc, & ainsi il fut plus grand, & riche que pas vn de touts ses ancestres: & de ce mariage vindrēt Robert & Henry deux puissans seigneurs d'autant que Robert fut Comte de Meulanc apres le trespas de Hugues de Meulanc son oncle decedant sans hoir, & l'heritage venant à sa sœur Helaine dame de Beaumont, & Henry fut fait Comte de Waruich sur les limites d'Escosse & d'Angleterre par le don du Duc Guillaume le Conquerant, ayant acquis le Royaume Anglois sur Harald vsurpateur de celle monarchie. Ceste bataille gaignée par les amys du ieune Duc Guillaume, bien qu'eut donné fin à la vie des seigneurs de Tresny, si est-ce qu'elle ne peut effacer les impressions de sedition: dautant que Richard Comte d'Eureux & fils de l'Archeuesque Robert, lequel, nonobstant ses ordres, s'estoit marié, & auoit eu troys fils à sçauoir ce Richard, Raoul, & Guillaume: Richard (dis-ie) Comte d'Eureux issu du sang des Ducs de par l'Euesque son pere qui estoit fils de Richard sans paour & troisiéme du nom, espousa la veufue de Roger de Tresny,

L'an mil quarante esmeutes en Normādie.

Roger de Tresny aspire au Duché de Normandie.

Onffroy des Vieux resiste à Roger de Tresny.

Voy Hugues de Floury & Thomas de Walsinghan.

Deffaite & mort de Roger de Tresny & ses fils.

Roger de Beaumont espouse l'heritiere de Meulanc.

Richard Cōte d'Eureux.

& auec elle l'ambition du deffunct, & les desirs d'oster la succession du Duché à l'enfant Guillaume: & de laquelle dame sortit Guillaume Comte d'Eureux, & vn autre Guillaume qui espousa Hadoise veufue du deffunct Robert de Grand-Mesnil, mais ceste esmeute s'esuanouit tout aussitost, d'autant que le Roy Henry, qui auoit le fils de son amy le Duc Robert en recommandation, y mit la main & appaisa toutes ces querelles: de sorte que Richard Comte d'Eureux, fut fait comme grand maistre ou plustost grand Seneschal hereditaire de Normandie, lequel auec ses forces feit depuis de grands & loyaux seruices au Duc Guillaume: mais la paix commençant entre le Duc Normand & les siens, fallut que la discorde prit pied du costé des François, ainsi que dirons cy apres, ayans parlé vn peu du succez des affaires d'ailleurs, afin que nostre histoire procede de bon ordre, & suyuant le cours des années. Foulques Nerra estant (comme auons dit) allé en la terre saincte y adorer les lieux où nostre sauueur nasquit, conuersa, mourut, fut enseuely, resuscita & monta és cieux, & de retour en l'an mil quarante, tomba malade à Mets, où il mourut, & ses entrailles y mises en terre auec vn tombeau ayant sa suscription telle que si c'eut esté le sepulchre de ce Comte: mais son corps fut embaumé & porté en Anjou, & puis à Loches, en l'Abbaye de Beau-lieu par luy fondée, où il repose. Cestuy mort, son fils Geoffroy surnommé Martel, vint à la succession d'Anjou, & ayant (comme dit est) eu en don du Roy Henry la cité de Tours, se mit aussi en deuoir de l'obtenir, sans se soucier de l'accord fait entre le Roy & le Comte Thibault de Chartres: & pource il assiegea la place, ayant desia fait plusieurs exploits de guerre contre le Chartrain, que ie ne peux croire qu'il feit sans expres congé, ou pour le moins conniuence du Roy, qui n'aymoit aucunement le sang de Gerlon & famille de Chartres: tellement qu'auant qu'aller assieger la cité de Tours, il feit des courses par le pays de Touraine, & sur les Comtez de Bloys & Vendosme, és limites du Chartrain, & iusqu'à Chinon. Et pour à quoy mieux paruenir, il auoit mis de fortes garnisons à Amboise, à Loches, & Montrichard, lesquelles couroyent & pilloyent tous les finages de Pont-leuoy, sainct Aignan, & Chaumont, iusques à la riuiere de Cussone. Si bien qu'en ces courses, & sacs, & pillages se passa tout l'an mil quarante le Roy se tenant quoy, & attendant la fin de ceste guerre, comme ayãt en fantasie (poussé par quelques flateurs, desquels les courts des Princes n'ont iamais faulte) de dresser vne partie contre les Normands, ainsi qu'il feit depuis & tost apres, à sçauoir en l'an de nostre salut mil quarante & vn, oubliant les plaisirs receuz de Robert pere de Guillaume, & la promesse par luy faite de conseruer le droit de ce pupille. Or d'où sourdit l'occasion de ceste discorde, il est discouru par Guillaume de Nangis, & Hugues de Floury, & Thomas de Walsinghan Angloys, lesquels ont descrit l'histoire Normande: & d'autant qu'ils s'accordent tresbien en leur narré, ie vous proposeray les parolles de Hugues comme du plus ancien, & qui est presque comme tesmoing oculaire, viuant au temps que ces choses se passerent, lequel en parle comme s'ensuit: Le Duc Guillaume tout enfant qu'il estoit, voyant en quel estat les siens auoyent par leur rage mis le pauure pays de Normandie, se mit à caresser les plus gens de bien d'entre les seigneurs, lesquels il pria de gouuerner le pays, & tenir l'œil sur la iustice, afin que tout allast par bon ordre & police tresequitable: & par le conseil des plus sages du pays, il feit son tuteur & gouuerneur du Duché vn seigneur appellé Raoul de Vassey, qui estoit son cousin & secõd fils de Robert l'Archeuesque de Rouẽ, & chef de toute la gend'armerie Normande. Cest establissement pleut à plusieurs lesquels de bon cœur se soumirent au Duc, & taschercẽt d'inciter les autres à faire le semblable: mais les esprits de contrediction, & ceux ausquels les mains demangeoyent, n'aymoient point la paix pour la voir contraire à leurs forfaits & felonnies. Ceux-cy mettent en auant des conspirations faites par ceux qui gouuernoyent le Duc contre la majesté du Roy, & le proufit de son Royaume, & en aduertissent le Roy, le prians de se tenir sur ses gardes, & que les tuteurs du Duc auoyent fortifié le chasteau de Thuillieres, & y mis de grosses garnisons pour faire courses sur les terres de sa majesté. Le Roy, soit que le ieu luy pleust, & ne demandast que quelle que ce fut occasion d'assaillir le Normand, ou croyant qu'on en feit ainsi qu'on luy donnoit à entendre, ou bien que les siens mesmes luy conseillassent de reünir ceste portion de Neustrie à la couronne, veu le droit qu'il auoit pour ce faire, ny ayant heritier legitime, & qui iustement

Le roy Hẽry appaise les troubles de Normãdie.

Richard d'Eureux Seneschal hereditaire de Normãdie.

Foulques Nerra Cõte d'Aniou meurt l'an mil quarantes.

Abbaïe de Beau-lieu pres Loches par qui bastie.

Geoffroy Martel Cõte d'Aniou fait guerre au Cõte de Chartres.

Pays pillé par le Cõte d'Aniou.

L'an 1041. Le roy Henry i. s'irrite contre les Normãds.

Hugues de Floury histoire de Normãdie.

Raoul de Vassey fait gouuerneur de Normandie.

Conspiration d'aucuns Normãds cõtre leur Duc.

iustement peut tenir cest heritage : il enuoya vers le Duc Guillaume pour luy faire entendre (aucuns dient que le Roy feit venir le Duc vers luy) que iamais il n'auroit le cœur en repos, & ne se fieroit du Duc ny des siens, tandis qu'il verroit en pied le chasteau de Thuillieres. Iaçoit que les seigneurs du cōseil du Duc cogneussent que ceste demande du Roy estoit pleine de fraude, & que sa maiesté auoit esté mal informée, & destournée de l'amitié qu'elle deuoit à l'enfant de Robert & à son pupille, si est ce que pour euiter que le Roy ne s'irritast d'auantage, & ne desheritast l'enfant, ils accorderent que le chasteau seroit liuré au Roy, lequel promit de le faire ruiner & demolir, sans qu'il fut loisible ny au Roy ny au Duc de le faire rebastir ny reparer de quatre ans apres la demolition. Or y auoit-il vn gentil-homme Capitaine dudit chasteau que le Duc Robert y auoit mis pour le garder & deffendre, lequel se nommoit Gislebert Crespin : cestuy entendant l'iniuste accord, & la peu seante ordonnance du conseil sur ceste demolition, sans qu'il y eut occasion aucune legitime de ce faire ny de l'abbatre, se mocquant de leur sottise, refusa aussi de rendre la place au Roy de France : & s'arma d'hommes vaillans, & fournit la place de viures & munitions, resolu de mourir plustost que de quitter la forteresse : mais voyant que tel estoit le plaisir du Duc, & conseil pour acheter la paix, & que desia il voyoit les forces du Roy & de plusieurs Normāds qui suiuoyent son party luy estre voisines pour l'assieger, il obeit au Duc, & mit la piece entre les mains du Roy, qui tout sur l'heure la feit brusler & ruiner de fonds en comble. On pensoit que le Roy deut estre content de cecy, & qu'il se retireroit ayant rasé ceste place en son pays : mais on fut trompé, d'autant que peu de temps apres il se ietta sur le Comté de Hiesmes, brusla & pilla la ville d'Argétan, & pays és entours : ce qu'ayant fait & son armée s'estant enrichie des despouilles des Normands, il rebroussa chemin vers Thuillieres, où faulçant son serment fait au Duc, il feit refaire le chasteau & y mit vne bonne & forte garnison pour seruir de frontiere cōtre le Normand qu'il pretendoit desheriter, si ses desirs luy eussent succedé à souhait. Neantmoins eut il pour lors qui luy fit voye pour paruenir à sa pretente, d'autant que Turstain surnommé le Goys fils d'Onffroy le Dannoys seigneur de Hiesmes, & Vicomte d'Argentan, & gouuerneur pour le Duc à Falaise, voyant que le Duc auoit fait accord si preiudiciable auec le Roy, se pensa que se seroit chose aisée que de l'offencer impunément, & à ceste cause il souldoya les gents du Roy congées, & par leur moyen se delibera de se saisir du chasteau de Falaise, lequel ayant, son dessein estoit de denier obeïssance au Duc, & se faire chef de tout ce cartier de Normandie. Quant à la prise de Falaise elle luy fut aisée, pour la raison que dessus, mais de la garder il n'eut le moyé, d'autant que le Duc en fut tout aussi tost aduerty, & despecha son grand Seneschal le seigneur de Vassey, lequel sans donner loisir à Gislebert de Hiesmes de se renforcer, vint l'assieger, & feit vne si furieuse baterie auec les Beliers & autres machines de guerre, que la plus part de la muraille fut mise par terre, & si la nuit ne fut suruenuë, c'estoit fait de Turstain & de ses hōmes, car Raoul eut emporté la ville d'assault. L'endemain Turstain demanda à parlementer & feit requerir le Duc qu'il luy fut loisible de sortir vie sauue, ce qui luy fut ottroyé, & s'en alla en exil volontaire, iusqu'à ce que son fils Richard qui estoit au seruice du Duc, luy feit auoir sa grace. Ceste querelle ne fut si tost mise à fin qu'en l'an mil quarante & deux, le Duc Guillaume se veit assailly plus viuement que iamais, & par ceux de son sang mesme : d'autant qu'estant mort Robert Archeuesque de Rouen, & luy succedé en la dignité Mauger son neueu & frere du deffunct duc Robert, il y eut le Comte d'Arques frere aussi de cest Archeuesque Maulger, & fils de Richard second du nom, lequel Comte se nommoit Guillaume, lequel estant tel & si puissant, (sans flatter rien) ayant droit à la succession, si desia il n'eut presté le serment de fidelité à Guillaume, voulut aussi se dispenser de l'obeissance de son neueu, & pour ce il feit bastir vne forte tour au dessus d'Arques, & fournit & le chasteau & la tour de gend'armerie, pratiquant plusieurs alliances, & sur tout ayant sur cecy la volonté & consentement du Roy de France, qui ne demandoit pas mieux que de brouiller ainsi les cartes en Normandie. Le Duc pour s'esclercir de la volonté de son oncle, enuoye vers luy & le fait sommer de luy venir faire l'hommage qu'il luy deuoit : mais le Comte respond qu'il estoit sur le poinct d'en demander autant au bastard, lequel deuoit recognoistre les legitimes & leur obeïr plustost que

Le Roy Hēry veult que le chasteau de Thuillieres soit abbatu.

Gislebert Crespin refuse de rendre Thuillieres au Roy Hēry.

Thuillieres ars et rasé par le Roy Henry.

Argentan bruslé par le Roy.

Thuillieres rebasty & fortifié par le Roy.

Reuolte de Turstain seigneur de Hiesmes cōtre le Duc Guillaume.

Falaise assiegé par les gens du Duc.

L'an 1042 autres troubles en Normandie.

Guillaume Cōte d'Arques se reuolte cōtre le duc Guillaume.

demander d'eux aucune obeissance : qu'il esperoit en peu de temps faire voir à Guillaume à qui appartenoit le Duché, ou au bastard, ou à ceux qui sont issus des Ducs par vraye & & legitime succession. Ceste responce ne fut sans estonner grandement le Duc Guillaume, lequel se doubtoit du Roy, & craignoit que ce Comte n'eut de plus grandes intelligences qu'il n'auoit en Normandie: neantmoins s'appresta-il pour deffendre son droit, comme aussi le Comte se meit en campaigne.

Arques assiegé par le Duc.

Le Duc feit dresser vn fort de palis & terrasses pres le mont du chasteau d'Arques, ce qui estonna fort le Comte, & pour ce escriuit au Roy qu'il luy pleust le venir secourir, ou luy enuoyer forces, ce que le Roy feit, & luy-mesme vint en personne iusqu'à sainct Auber sur Sie pres d'Arques, pour par sa presence estonner l'ennemy & le contraindre de leuer le siege de deuant Arques.

Le Roy Henry au secours d'Arques.

Mais il fut deceu en son opinion, d'autant que le chef des troupes du Duc dressa si subtilement des embusches au François, que le Comte d'Abeuille nommé Enguerrant y fut occis auec plusieurs autres vaillans & hardis cheualiers, si bien que tout ce que le Roy peut faire pour lors, ce fut d'auitailler quelque peu le chasteau, & de se retirer auec sa courte honte.

Deffaite des François par les Normãds pres d'Arques.

Ceste retraite fut cause qu'il chassa Valeran Comte de Meulanc de son pays, & confisquant sa terre, l'adioignit à la couronne, l'accusant de trahison & felonnie : & le pauure Comte d'Arques, fallut que rendit la place estant pressé de famine, & s'en alla en la court de France, où estant pauurement appointé, ne peut s'y maintenir long temps, ains se retira auec sa femme sœur de Guy Comte de Ponthieu, & ses enfans vers Eustache Comte de Bologne, qui les nourrit & entretint auec les siens tant qu'il fut en vie: tel est le guerdõ de ceux qui pensent s'auancer en se reuoltant de leurs naturels Princes.

Le Comte d'Arques chassé de sa terre.

En ce mesme temps, afin que la gloire Gauloise continuast en sa splendeur, l'empereur Henry aduerty des beautez & vertus d'Agnez fille de Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitiers & d'Auuergne, & niepce de Regnauld Comte de Bourgoigne, laquelle & Bouchot & Paradin ont oubliée au bout de la plume, mais l'Abbé d'Vsperghen les aduertit de leur faulte disant ainsi: L'an mil quarante & troys (d'autres font aduenir l'an mil quarante & deux) l'Empereur Henry assaillant derechef la Pannonie, receut ostages & presents, & pour la confirmation de la paix feit faire serment d'obeissance aux Hongres, ce qu'ayant mis à fin s'en reuint en Allemaigne, & se trouua au Synode & assemblée de Constance, là où il pardonna à tous ceux qui l'auoyent offencé, & remit les debtes à ceux qui luy deuoyent, & mettant à part toute haine & inimitié, donnant la paix non seulement aux Sueues, ains la feit publier par toutes les Prouinces de son royaume. Apres cecy il prit à femme Agnez fille du Prince d'Aquitaine, laquelle il feit oindre & sacrer Royne à Magõce puis l'espousa à Ingelhein : & là où il laissa sans presens & sans nourriture, vn infiny nombre de ioüeurs d'instruments & de Iangleurs & bouffons, qui estoyent là venus pensans y faire proufit: & c'est ainsi que parle cest Abbé du mariage de la fille d'Aquitaine.

Agnez fille du Duc Guillaume Geoffroy d'Aquitaine mariée à l'empereur Henry. l'an 1043. Abbé d'Vsperghen en sa Chronique.

De mesme parolle vse Marian Escossois qui viuoit de ce temps, si bien que ce nous est honte que les estrangers nous surpassent en la cognoissance de nostre propre histoire, & que les enfans de noz Princes nous soyẽt incogneuz. Encore voy-ie vne autre faulte en celuy qui a basty les genealogies des grandes maisons de France, lequel denombrant les Comtes de Thoulouse, & venant à Raymond qu'il fait premier du nom, bien qu'il soit second, eu esgard à celuy Ragemond ou Raymond, qui commandoit sur les Thoulousains du temps de Raoul Roy de France & Duc de Bourgoigne, il ne luy donne qu'vne fille, & icelle mariée au Comte Guillaume Geoffroy d'Aquitaine: & toutesfois nous auons trouué qu'en l'an mil quarante, Ilde de Thoulouse & fille du Comte Raymond deuxiéme, fut mariée à Geoffroy sire de Pons, duquel mariage sortit vne autre Geoffroy sire de Pons, & second du nom, qui espousa Betilde d'Aragon : & cependant celuy qui s'est meslé de descrire l'histoire de Thoulouse, s'est aussi oublié en plein chemin, & a laissé les successions & origines & les alliances de la maison qu'il pensoit illustrer auec l'obscurité de son histoire.

Faulte des Genealogistes.

Ilde de Thoulouse mariée à Geoffroy sire de Pons.

Il y en a qui veulent dire (mais ils l'auancent sans preuue ny aueu) que en ce temps l'Empereur Henry, comme disposant du pays de Dauphine ainsi que de chose sienne, donna à vn certain Allemant nommé Raoul de Prusse fils d'vne sœur de l'Empereur Othon troisiéme du nom, le pays de Viennois, que nous appellons maintenant le Dauphiné, mais nous auons cy dessus monstré qu'il y regnoit d'autre Prince, & iceluy

Faulte de ceux qui font Raoul de Prusse Comte de Viennois.

& iceluy Gaulois de nation, à sçauoir, Guy surnommé le Gros, ainsi qu'on peut recueillir de l'histoire des Dauphinois. Mais reuenõs à noz guerres aduenuës en Gaule sous le Roy Henry: vous auez veu cy dessus la donation du Comté de Touraine faite à Geoffroy Martel Comte d'Anjou par le Roy Henry en despit du Comte Chartrain, & comme l'Angeuin se meit à poursuyure son droit par armes, & à enuahir le pays de Bloys & autres terres du Chartrain, & fut assieger l'ancienne cité de Tours, esperant l'auoir ou d'assault ou par famine. Or y auoit-il desia tenu le siege l'espace d'vn an & demy, non que continuellement il y campast, mais auoit garnisons de tous costez qui empeschoyent que la ville ne fut secouruë, & ainsi dés l'an mil quarante & vn iusqu'à quarante & troys, ce n'estoyent que courses & escarmouches d'vne part & d'autre, iusqu'à tant que l'Angeuin resolu d'auoir la place se campa deuant auec tout ce qu'il auoit de forces. Le Comte Thibauld de Chartres sollicité des prieres des Thorangeaux, & fasché de son propre mouuement de voir les Angeuins & Manceaux courir son pays, & assieger & prendre ses villes, feit grande assemblée de gend'armerie de toutes les seigneuries, tant siennes que d'Estienne son frere. Et descendant le long de la riuiere de Cher, vint se camper és prez qui sont entre sainct Quentin & Bleret, s'acheminant vers Tours pour leuer le siege. Geoffroy Martel conseillé par ses Capitaines luy alla au deuant, & vint à Mont-Landois, & l'endemain ordonnant la bataille & dressant vne embusche dedans les boys voisins, vint donner sur les Chartrains: la bataille fut assez dure & cruelle, mais les hommes d'armes embuschez se ruans sur les gens de Thibauld, les estonnerent de telle sorte, qu'ils les mirent à vau de route: & en fin fut le Comte Thibauld pris, & auec luy enuiron cinquãte gentils-hommes, y ayant plus de desordre que de meurtre: aduenant ceste deffaite & prison du Chartrain l'an de nostre salut 1044. au grand desplaisir du Comte Estienne de Champaigne, qu'aucuns dient s'estre trouué a ce rencontre, mais qu'il se sauua à la fuite. Thibauld ainsi humilié, & craignant que l'Angeuin qu'il sçauoit luy estre mortel ennemy ne le feit mourir, veu le mauuais visage qu'il luy auoit monstré & le peu de compte qu'il faisoit d'entendre à sa deliurance, tascha par tous moyens de l'appaiser, & de faire appointement auec luy, de sorte que le Roy Henry s'y employant pour le Chartrain, escriuit à Geoffroy qu'il luy feroit plaisir d'vser de quelque courtoisie à son prisonnier, & d'entendre à quelque honneste paix & composition: ce que Geoffroy feit ne voulant esconduire le Roy, lequel à bien parler estoit le seul motif de ceste guerre pour dompter l'orgueil des Chartrains, ausquels il auoit donné cest obstacle. A ceste cause le Comte d'Anjou appella son conseil, & feit venir & conduire son prisonnier, & luy proposa les articles qu'il vouloit que luy iurast pour sa deliurance: & voicy comme de cest accord parlent les Annales d'Anjou Latines & escrites à la main. *Quindecim siquidem sacramenta iurauit Theobaldus propria manu Consuli Godoffrido, & viginti Barones Castellenses cum eo, & quadraginta milites vauassores eisdem verbis vt ipse:* c'est à dire: Le Comte Thibault iura, & signa quinze articles au Comte Geoffroy (notez que le mot de Consul est pris pour Comte, ainsi qu'ailleurs ie vous ay monstré) & auec luy iurerent vsans de mesmes parolles que luy, vingt Barons Chastellains & quarante Gentils-hommes (le nom de *Miles* emporte tiltre de noblesse) vauasseurs, affermans & ratifians les promesses du Comte. Mais auant que venir aux articles de ceste paix & deliurance, il nous fault toucher vn peu ces mots, Baron & vauasseur, qui sont anciens & de longue-main receus en Gaule: celuy de Baron est assez entendu par la pratique du Royaume, estre celuy lequel par l'octroy du Prince a droit de iustice haulte, moyenne & basse en quelque chasteau: & pource en ce lieu ces barons sont appellez Chastelains, mais on en fait encore de diuerses sortes, les vns estans plus grands que les autres, si bien que les Barons qu'on appelle Baronnans, ont des Barons Chastellains qui sont de leur vasselage: & cest pourquoy Hector Boethie en l'histoire d'Escosse fait mesme chose que les Barons & les Vasseurs ou Vauasseurs, d'autant qu'en son pays ceux qui ont des Barons sous eux portent aussi le nom de Comtes, & n'y a qu'vne sorte de Baronnie, là où en France on a veu iadis les Barons de Bourbon, de Coucy & de Mommorency, auoir d'autres Barons leurs vassaulx, & vne infinité de Vauasseurs qui leur deuoyent plus de recognoissance que les Chastelains. Neantmoins à bien parler, ces seconds Barons meritent le tiltre de Vasseurs, puis qu'ils tiennẽt leurs fiefs d'autres que du souuerain,

Cité de Tours assiegée l'an 1043.

Thibauld Comte de Chartres vient au secours des Tourangeaux.

Deffaite et prise du Comte Thibauld pres la forest de Bray.

L'an mil quarante & quatre.

Le roy Henry moyẽne la deliurance de Thibauld.

Annales d'Anjou escrites à la main. chap. 34.

Qui sont ceux qu'on appelle Barons.

Hector Boethie li. 2. de l'hist. Escossoise.

à sçauoir, des Ducs, des Comtes & des haults Barons. D'autant que ce mot de Vauasseur signifie ceux qui sont commis à la garde des portes (en Latin dites *Valuæ*) du Prince, comme n'estant loisible d'y entrer à personne que par l'ottroy de ceux cy qui tenoyent ranc entre les premiers de la noblesse choisis par la volonté du Prince. Or d'entre ces vauasseurs (lesquels tenoyent leurs fiefs d'autres que du Roy, car autrement ils seroyent ou Ducs, ou Comtes, ou Marquis, ou grands Barons) il y en auoit de deux genres, à sçauoir grands & moindres: les grands estoyent ceux lesquels simplement tenans leur fief de quelque Duc, Marquis, ou Comte, en departoyent & inuestissoyent d'autres qui fussent de sang noble, & d'armes illustres: & ceux-cy sont ceux qu'on nomme proprement Chasteleins: & les autres receuans ce benefice de fief, estoyent appellez moindres Vauasseurs, comme dependans d'ailleurs & estans au dernier ranc d'entre les nobles. Mais à present il semble que tout cecy soit alteré en ce Royaume, n'y ayant distinction que bien confuse entre ces degrez, au grand desauantage de la noblesse & detriment du seruice du Roy & deffence des Loix du pays, si les Roys n'y mettent la main & font reformer non simplement les vsurpations des tiltres, mais les inuasions des droits des fiefs, & le desordre qui est à present en France pour le fait de la vraye noblesse. En somme ceux qui donnoyent les fiefs s'appelloyent les Senieurs (nous disons seigneurs) de ceux qui les receuoyent, & les vassaux leur iuroyent foy & hommage, ainsi que les seigneurs des grands fiefs en vsoyét à l'endroit du souuerain & du Roy ou du Prince. Mais reuenons aux articles que le Comte Chartrain iura à l'Angeuin auec ses Barons Chasteleins & Vauasseurs. En premier lieu fut dit que Thibauld seroit deliuré & que pour ce il liureroit és mains de Geoffroy d'Anjou la ville & chasteau de Tours & pieces qui estoyent des finages d'icelle, à sçauoir Chinon & Langeays & tous les fiefs, seigneuries & droits auec leurs apartenances & dependances. Fut limité le pays de Touraine depuis la riuiere de Thoüed, qui passant par entre Saumur & l'Abbaye sainct Flourent, va se rendre dedans le Loyre iusques aux Hayes de sainct Cyr. Et iura Thibauld de ne iamais rien quereller en pas vne des pieces susdittes, & ne procureroit ou feroit procurer que le Comte d'Anjou ny ses successeurs ou ayans cause, fussent iamais depoüillez du droit duquel il l'inuestissoit alors du Comté & seigneurie de Touraine, ny de portion aucune d'icelle. Promit & iura encore de ne bastir aucun fort, ny remparer ou fortifier chasteau quelconque sur les limites d'Anjou, ny à sept lieues à la ronde. Et d'autant que (comme auons dit cy dessus) le Comte de Saumur auoit suiuy le party du Chartrain, & que la ville de Saumur estoit par trop voisine des terres du Comte Angeuin, il fut dit que Geldoüin de Saulmur & Geoffroy de Chaulmont son fils quitteroyent & cederoyent pour luy & ses hoirs au Comte Angeuin la ville & seigneurie de Saumur auec toutes ses dependances: & le Comte failloit que leur rendit les fiefs & terres que ces seigneurs auoyent d'autrefois tenu oultre le fleuue de Vienne: & par ce moyen demoura Geoffroy Comte d'Anjou & de Tourraine, & seigneur de Saumur, & des plus riches & redoutez Princes de Gaule, d'autát que les Angeuins, Manceaux, & Tourangeaux luy obeissoyent, & en Poitou il auoit plusieurs belles terres & seigneuries, & qu'il estoit aymé & suppotté des Roys de France desquels il estoit parent.

Le mot de Vauasseur d'où descéd & que signifie.
Deux sortes de Vauasseurs.
Articles de paix entre les Cótes d'Anjou & de Chartres.
Limites du pays de Touraine.
Saumur rendu au Cóte d'Anjou.
Terres sujettes au Cóte d'Anjou.

En l'an mil quarante & cinq y eut deux seigneurs de la haute Bourgoigne, à sçauoir, de celle qui est outre Saone, & qui estoit escheuë à l'Empire, & tous deux honnorez du tiltre de Comte, l'vn desquels estoit Regnauld fils d'Othe-Guillaume, & commandant sur la franche Comté, oncle de l'Imperatrix Agnez, & Gerold ou Gerard, le Comté duquel ie ne sçauroy vous nommer, se reuoltans contre l'Empereur Henry en l'an de grace mil quarante & cinq furent assieger la place & chasteau de Mont-Beliard posé entre les pays de la franche Comte & des Suisses: mais leurs desseins furent si vains, qu'ils s'enfuyrent dés qu'ils entendirét que l'Empereur enuoyoit forces pour leuer le siege, & s'humilians fallut que iurassent fidelité à celuy duquel ils se vouloyét soustraire. Le Comte Regnauld espousa Alise fille de Richard second du nom Duc de Normandie & sœur de Robert, de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Guillaume & Guy: le premier succedant à son pere au Comté, duquel sortit le Comte Estienne, & vn autre Guy, qui fut depuis Archeuesque de Vienne: & en fin paruint à la Papauté, sous le nom de Calixte second. Ie m'esbahis en cest endroit comme Vignier donne la collation

Comtes de Bourg. rebelles à l'Emper.
L'an mil quarante cinq.
Enfans de Regnauld Comte de Bourgoig.
Guy fils de Guillaume Comte de Bourgoig. Archeuesque de Viẽne fait Pape, et nómé Calixte 2.

collation des benefices de Gaule à l'Empereur Henry,lors qu'il dit qu'en l'an mil quarante & cinq, Helinard qui au parauant estoit Abbé de sainct Benigne de Dijon, fut auancé à cause de son grand sçauoir & erudition à l'honneur Archiepiscopal & fait pasteur de Lyon: veu que (comme cy dessus i'ay monstré) le Lyonnois n'estoit point compris en la Bourgoigne Imperiale, ains apres la mort de Boson, il fut donné en faueur de mariage, mais retiré depuis & enclaué és terres appartenantes au Roy de France, si ce n'est qu'il vueille dire que cest Abbé suiet au Roy, & de l'obeissance du Duc Robert de Bourgoigne, fut par les prieres de l'Empereur fait Archeuesque de Lyon par le consentement du Roy, auquel en estoit deuë la domination. Car s'il veut dire que Lyon fut alors de l'Empire, il failloit dire en quel temps il y escheut, & par quel moyen il est retourné, & a esté reüny à la couronne de France. En ce temps mesme (comme dit Guillaume de Nangis) le Comte d'Anjou se rua sur la Normandie (il est aisé à croire qu'il le faisoit à la sollicitation du Roy Henry) & prit Dompfront & Alençon sur Guillaume le Bastard, & y laissa gens & viures: mais le Duc sçachant que le Comte s'estoit retiré vint premierement à Alençon, qui luy fut rendu, & autant en aduint à Dompfront, cecy n'ayant seruy à l'Angeuin que d'occasion de se rendre encore plus ennemy le Duc Normand, lequel commençoit desia à gouuerneur son païs, & donner des indices de sa vaillance future, & de l'heur qui depuis le suyuit en ses affaires.

Guerre entre le Duc Normand & le Côte d'Aniou. Voy Guillaume de Nangis. Dompfrôt & Alençon repris sur l'Angeuin.

De la grande famine aduenuë en Gaule, Germanie, & Angleterre, & des guerres de Normandie, Poitou, Auiou & Lorraine, & autres diuerses considerations. CHAPITRE XVII.

DES l'an mil quarante & troys la famine commença fort grande non seulement en Gaule, ains s'espendant par toute l'Europe, fut des plus longues qu'on aye guere ouy racompter, d'autant qu'elle dura iusques à l'an mil cinquante, non sans vne estrange diminution du peuple, lequel mouroit à tas, n'ayant dequoy suruenir à telle disette. Et ce fut la cause pour laquelle l'Empereur Henry espousant Agnez d'Aquitaine, retrencha & les frais du banquet, & les dons accoustumez de donner aux Musiciens & autres gens de pareille estoffe, & le distribua aux pauures, estimant (à bon droit) que c'estoit vn peché que d'vser de ces superfluitez en vain, lors mesmement que les membres de Iesus Christ perissoyent de faim par tout le monde. En ce temps estant mort Canut fils de Suenon Roy de Noruege, Dannemarch, & Angleterre, son fils puisné fut appellé à la Royauté, en l'absence d'Hardecnut aisné des enfans de Canut: ce qui fut vn commencement de troubles qui depuis furent cause du peruertissement de toute l'isle, & donnerent l'entrée au Normand d'empieter ceste couronne, ainsi que cy apres i'espere vous deduire. De ce grand Roy Canut, voicy comme parle Henry de Hungtinthô: Il n'y auoit eu (dit-il) auant luy iamais vn Roy au pays d'Angleterre qui l'esgallast en grandeur, d'autant qu'il estoit seigneur de tout le Dannemarch, Angleterre, Noruege, & d'Escosse: & outre les guerres esquelles il a esté heureux & victorieux, il eut de grandes & segnalées felicitez: en premier lieu il maria sa fille auec l'Empereur des Romains, & luy donna de grandes richesses en nom de mariage: d'auantage allant à Rome, il feit diminuer tous les tributs & exactions des peages, ports & passages que les voyageurs y souloyent payer par tous les chemins, en donnãt de son argent à ceux qui faisoyent ces leuées iniques: & pour le troisiéme poinct, luy estant en la fleur & force de son Empire, il s'en alla le long de la mer tandis qu'elle estoit au flus de son croissant, & feit poser son siege sur l'orée & sablon de la mer. Et voyant les flots de la mer qui montent, il dit: Tu és sous ma puissance & iurisdiction, & la terre que tu viens couurir, m'appartient, & n'y a aucun qui sans son danger, se soit hazardé de me desobeir & contredire: à ceste cause ie te commande de ne point monter en ma terre, ny moüiller les vestemens de moy qui suis ton Roy & qui commande en ce pays & par mer & par terre. Mais la mer n'oyant sa voix, & ne recognoissant sa puissance, continua son cours, & montant moüilla non seulement la robe du Roy, ains ses pieds, iambes, & cuisses: ce que luy

Grande & longue famine par l'Europe. Acte chrestien de l'empereur Henry 2. du nom. Canut roy d'Angleterre meurt. Henry de Hungtinton li. 6. de l'hist. Angloise. Quel & côbien heureux fut ce Roy Canut. Acte insolent du roy Canut.

voyant il sort de son siege, & s'escriant hautement se prit à dire. Qu'à ce coup tous les habitans de la terre sçachent combien est vaine, fresle & de nul effect la puissance des Roys, & qu'ils confessent que nul est digne du tiltre Royal que celuy seul, au seul clin & volóté duquel, & à ses loix eternelles obeissent le ciel, la mer & la terre: & à ceste cause il ne porta onc depuis couróne Royale, ains la mit sur la teste de l'image de Iesus Christ crucifié, cóme le Roy des Roys, & du souuerain de tout le monde. Or n'est il à croire que ce sage Roy fut si fol & de si peu de iugement, que de croire que la mer deust s'en retourner arriere par son commandement, mais ce qu'il feit, doit estre raporté à ses parolles, d'autant qu'il vouloit faire voir quels sont les Roys, & quelle leur foiblesse, & combien ils doyuent s'humilier deuant Dieu, duquel seul ils tiennent & leur couronne & leur puissance. Ce pendant mourut en Lorraine l'an 1044. le vaillant & hardy Duc Gothelon, le fils duquel nommé Godeffroy surnommé le breux, ou le Barbu vint à la succession de ce Duché, mais Henry Empereur oubliant les seruices receuz de Gothelon, osta à son fils le Duché de Mosellane, pour le donner à vn sien fauorit nommé Albert d'Elsace Cóte de Long-Castre: ce qu'irrita tellement le Lorrain qu'il se resolut de s'en véger, & de faire mourir celuy qui entreroit en son heritage. Et d'autant qu'il sçauoit que Baudoüin surnommé le Debonnaire Comte de Flandres en vouloit à l'Empereur, & qu'aussi (dit Vassebourg) on auoit occis le fils aisné du Lorrain en la court Imperiale (mais Meyer ne dit mot de ce meurtre) il s'adressa au Flamand, & l'attira facilement à sa ligue. Eux donc vnis ensemble, se ietterent sur les terres de l'Empereur és frontieres de Frise, & prenans la ville de Niemeghen au pays de Gueldre, y bruslerent le palais Imperial qui estoit fort magnifique, & le lieu ancien du repos & sejour de Charles le Grand & de son fils l'Empereur Louys le Debonnaire. Et non contens de cecy furent au Comté de Verdun, à cause que l'Euesque en auoit fait hommage à l'Empereur comme d'vn premier fief, & le Duc Lorrain maintenoit que ceste foy luy estoit deuë: ioint que Godeffroy esperoit faire vn grand desplaisir à l'Empereur tourmentant l'Euesque de Verdun & la cité qu'il sçauoit que l'Empereur aymoit sur toute autre: & laquelle fut prise, saccagée, pillée & bruslée par les Lorrains & Flamands, quoy que Godeffroy eut voulu garentir les Eglises. En somme la chose alla si auant que Albert Duc de Mosellane estant assailly & se ressentant de ces courses, vint contre les susdits Princes, contre lesquels ayant iournée il y fut occis au grand regret de l'Empereur qui donna Long-Castre au frere du deffunct, & Mosellane à Federic Comte de Luxébourg & oncle du Comte Baudoüin de Flandres: d'autres (entre lesquels est Meyer) dient que ce Federic de Luxembourg fut par l'Empereur inuesty de Lorraine. Or fault-il sçauoir de quel costé ce Federic estoit oncle de Baudoüin le Debonnaire Comte de Flandres, ce que Meyer nous declaire parlant ainsi: Baudoüin le Barbu estát hors d'enfance, chastia soudain l'insolence & desobeissance de tous les rebelles, & espousa Ognie fille de Gislebert Cóte de Luxébourg, de laquelle il eut vn fils appellé Baudoüin cóme luy. Mais d'autát que ceste famille de Luxembourg a esté grande & que d'elle sont issus plusieurs Roys, Empereurs, Ducs & excellens Princes & Capitaines, & que les plus illustres maisons d'Europe y ont esté alliées, ou elle auec icelles, il fault en trouuer l'origine, puis q̃ desia il a cinq cés tant d'ans qu'il y auoit des Cótes & Ducs qui portoyent le nom & tiltre de Luxembourg: afin que si quelquefois nous en touchons la genealogie au long, on voye d'où la source en est procedée. Bien que sous l'Empereur Henry 7. du nom la famille de Luxébourg fut plus segnalée que iamais, & que lors le tiltre de Cóté fut changé en Duché, si est-ce que nous trouuons dés l'an 995. vn Adelbert Comte de Luxébourg, lequel ruyna l'Abbaye de sainct Martin qui est hors les murs de Treues, duquel fault que soit sorty ce Federic issu du sang des Ducs de Brabant & de l'anciéne famille des Ducs Austrasiés. Au reste il se trouue vn Herman Comte de Luxembourg sous l'Empereur Henry 4. enuiron l'an de nostre salut 1010. qu'on estime auoir esté frere de Córad Comte aussi de Luxébourg, duquel voicy cóme parle Lábert de Schaffnaburg en la vie de Héry 4. L'Euesque de Magóce aduerty du tumulte & sedition esmeuë en la cité, y enuoya soudain forces sous la conduite de Córad Comte du chasteau qu'on nomme Luxembourg, qui pour lors estoit auec l'Euesque: lequel Comte chassa Eberard qui assailloit l'hostel Episcopal, & menaçoit & l'Euesque & tous ceux qui luy faisoyent resistance. Et en l'an 1120. il se trouue auoir

Belle sentence de Canut.

Gothelon Duc de Lorraine decede l'an mil quarante & quatre.

Godeffroy le Breux mal contét de l'Emp. et la cause.

Vassebourg liure 4. des antiq. de la Gaule Belgique.

Meyer li. 3. des Annales de Flandres.

Courses des Duc de Lorraine et Cóte de Flãdres.

Albert Duc de Mosellane occis.

Federic Cóte de Luxembourg fils de Gislebert.

Meyer Annales de Flandres liure 2.

En quel temps fut cogneuë la famille de Luxébourg

Adalbert Cóte de Luxembourg.

Conrad Cóte de Luxembourg.

Lambert de Schafsnaburg.

Adelgoch Comte de Luxembourg. *Gerad Cōte de Luxēbourg.* *Blondel Cōte de Luxēbourg & pere de l'Emp. Hēry 7. du nom.*

auoir esté Comte de Luxēbourg vn Prince appellé Adelgoch, lequel est vraisemblable auoir esté fils de l'vn où l'autre de ces deux freres Conrad & Herman. Vous auez puis apres Gerard Cōte de Luxēbourg, qui eut deux femmes, à sçauoir Sibylle fille de Robert Empereur de Constantinople & sœur du Cōte de Flandres : mais ie n'ay sçeu lyre, ny voir de quelle famille fut sa secōde espouse : tant y a que cestuy a cōtinué ceste illustre maison, & que son petit fils, ou neueu fut celuy Comte Blōdel, ou (cōme d'autres dient) Plundel Comte de Luxembourg, & de Lembourg: lequel fut pere de Baudouin Archeuesque de Treues, de Valetan Cōte de Luxēbourg, & Henry 7. du nom, Empereur des Romains, & deux filles l'vne mariée à Guy Comte de Flādres, & l'autre au Comte de Hainault: & par ce moyen voyez vous & l'anciēneté, & le lustre & grandeur de ceste Famille, laquelle est paruenue iusques à nostre temps, & que d'aucūs ont voulu tirer de la race & sang de Charles le Grād, la faisans venir de pere en fils de Hugues bastard de Lothaire Duc de Lorraine duquel nous auons parlé cy dessus, & disines auoir esté marié, & mal affectionné à ses parents, à cause qu'on ne luy laissoit la iouissance de Lorraine, comme si les Bastards auoyent droit és apanages de France.

Voy la Chronique augmentée de Carion. *Hugues bastard de Lothaire Roy de Lorraine chef de la maison de Luxembourg.*

Aucuns tiennent que cest Hugues fut Roy d'Italie, à cause que Luithprand (ainsi qu'il a esté dit cy dessus) parlant d'vn Hugues Roy Italien, le dit estre du sang royal de France: mais quoy qu'il en soit, si n'auōs nous rien trouué du lieu où ce bastard prit femme, tāt que que si les Comtes de Luxembourg prindrent de luy source, il faut donc dire qu'Adalbert qui en fut le 1. Comte, estoit ou son fils, ou son neueu, veu le tēps auquel il viuoit, & voyez là ce que ie peux dire de la source de ceste tant illustre & anciēne famille. En cest an de 1045. fut le siege de Rome desprisé par ceux qui seoient dessus, d'autant que Benedict 9. du nom (ainsi parle Guillaume de Nāgis en sa Chronique) ayant par Symonie enuahy la papauté, cōme il se veit estre insuffisant, & sans nulles lettres il s'associa vn autre faisant l'office, appellé Syluestre 3. du nō, mais Platine dit que ce fut le peuple qui chassa ce Benedict & mit en son lieu Syluestre. Mais de Nangis continue, disant que ceste associatiō n'estant point plaisante aux Romains, ils creérent vn 3. Pape nōmé Gregoire, affin que seul il feit l'office des deux autres : or tous troys pour cōbler la cité de seditions & miseres diuisans le siege, feirent & dresserent aussi troys Eueschez en la cité de Rome l'vn se tenant à S. Pierre au Vatican, l'autre à saincte Marie la Maiour, & le troisiésme, à scauoir Benedict, auoit son palais & residence à sainct Iean de Latran.

Schisme en l'Eglise pour les Papes à Rome. *Guillaume de Nangis en sa Chronique.*

Platine allegue que Benedict se voyant remis au siege, & craignāt que derechef on ne l'en dechassast il ceda de son bon gré la dignité à l'Archiprestre (c'est à dire au Cardinal de sainct Iean de Latran, nommé Iean, qui fut depuis dit Gregoire 6.) mais d'autres dient qu'il luy vendit, ce qui est le plus vraisemblable. Et pource Herman Contract, & Othon de Phrisinghen qui viuoyent enuiron ce tēps, ce que Platine a obmis, dient que Benedict ayant esté chassé, Syluestre fut mis en sa place, mais Benedict venant en ville plusfort que ce second, l'osta par force du siege, & ordōna pour son suffragant & associé en la charge vn nommé Iean, & ainsi estoit affligée l'Eglise par troys Papes. Mais les gens de bien se faschās de ce schisme, se mirēt en tout deuoir par prieres & promesses de remedier à ce mal-heur, de sorte que les troys cōtendans se contenterēt d'aller par voye de cession, & quicterent la Papauté (chose fort louable, mais non imitée par plusieurs qui ont succedé en l'ambition, & non en la cession) & fut esleu Iean Gracian Archiprestre de sainct Iean de Latran, qui fut nōmé Gregoire sixiesme.

Herman Cōtract en sa Chronique. *Othon de Phrising. liur. 6. ch. 32. & 33.* *Les Papes cedent la Papauté.*

Cōtre ceste opinion de Contract, & d'Othon parle le susnommé de Nangis, disant ainsi. En l'an 1046. comme Henry Empereur trouuast mauuaise ceste façon de faire, & diuisions de deux Papes contre vn, & de cestuy cōtre les deux autres, il passa auec grandes forces en Italie: auquel Gregoire allant au deuant iusqu'à Sutrie luy feit present d'vne riche & precieuse couronne d'or, toute estoffée de pierrerie affin de gaigner son cœur & se le rendre fauorable: l'Empereur la receut courtoisement, l'en remercia: mais non pourtāt ne laissa il de proceder autant cōtre luy que cōtre les autres, ains assemblāt vn Synode de prelats à Rome, il deposa les troys susdits Euesques à cause de leur euidente Symonie par l'autorité des saints Canons & Euesques là presens, & par sa puissance imperiale (ainsi parle de Nāgis affin qu'on ne pense que ie m'ingere de dire que la depositiō d'vn Pape mal viuant appartienne en rien au bras de la police seculiere) & en leur place fut mis Suidger au parauant Euesque de Bamberg, lequel fut nommé Clemēt second du

L'an mil quarāte et six. *Henry Empereur viēt à Rome.* *Synode assēblé à Rome où les troys papes sont deposez.*

Clement 2. fait Pape par le Synode.

nom, lequel sacra & couronna l'Empereur suyuant l'ancienne coustume: & Henry contraignit les Romains de iurer de ne plus entreprendre l'election du Pape, sans le consentement de l'Emp. à cause des grands abus qui s'y commettoyent par la licence par trop effrenée de ces suffrages. Mais reuenans à nostre Roy Henry & à ces gestes, apres qu'il eut appaisé le discord qui estoit entre les maisons d'Anjou & de Chartres, il fallut que s'entremeslast encore des affaires de Normandie, & se monstrast l'amy & vray tuteur du Duc Guillaume, & en voicy l'occasion. Nous auons dit cy dessus que Regnault Comte de Bourgoigne fils d'Othe-Guillaume espousa Alix fille de Richard 3. du nom Duc de Normandie: de ce mariage vint Guy de Bourgoigne, lequel fut nourry enfant d'honneur auec le Duc Guillaume, comme son cousin bien proche: qui fut cause que Guillaume luy donna les Cõtez de Brione & Vernõ auec les finages, terres, & fiefs qui en dependoyẽt. Mais Guy poussé d'vne folle ieunesse, ou plustost meu d'vne ingrate & detestable ambition, se voyant auancé en biens, & auoir gaigné des hõmes, cõmença aussi à se dire le vray heritier du Duché, comme fils d'vne fille legitime, là où Guillaume n'estoit qu'vsurpateur estant illegitime. Or y ayant discorde entre Néel Vicomte de Constantin, & Regnault Comte de Bessin, & iceux n'ayant voulu mettre bas les armes quelque commandemẽt que leur en eust sceu faire le Duc Guillaume: Guy de Bourgoigne prit de là occasion & suiet de bien exploiter ses affaires, il feit tant qu'il pratiqua la paix entre ces deux seigneurs, & tous ensemble conspirerent la ruïne & mort du ieune Duc Guillaume, de sorte qu'en peu de temps ils assemblerẽt pres de 30000. hõmes prest à marcher la part que bõ leur sembleroit. Le Duc qui pour son aage estoit sage & aduisé, aduerty qu'on auoit conspiré de le venir surprendre à Valoignes, il se retira à Falaise, & craignant d'y estre enclos & assiegé, & par consequẽt y estre accablé, n'ayãt forces pour se deffendre, ne sceut à qui auoir recours qu'au Roy Henry, & sans plus penser aux entreprises precedẽtes que le Roy auoit fait cõtre luy, il s'y en alla, luy cõpta son affaire, & le supplia d'auoir esgard à la misere de son pupille, & de se souuenir des seruices du feu Duc Robert son pere, & de la cõfiance qu'il auoit que sa majesté prit la deffence de son heritier: luy proposa que luy, & non Guy estoit celuy qui luy auoit fait hommage, & auoit esté receu pour Duc par les Prelats & seigneurs de Normãdie: que c'estoit au Roy à prendre la querelle de ses sujets en main, & deffendre les orfelins & miserables, & par mesme moyen chastier les ingrats, mutins & seditieux, lesquels luy courans sus, donnoyẽt aussi vn mauuais exẽple au reste des nobles de se reuolter contre leurs seigneurs, & contre la mesme majesté souueraine. Le Roy qui estoit bon Prince, & qui lors se souuint des bons deportemẽs du feu Duc Robert pere de Guillaume, & de la promesse qu'il luy auoit faite de le maintenir en ses droits, luy promit aussi tout secours, & l'asseura qu'auãt lõg tẽps il le rẽdroit paisible de toute la Normãdie. A ceste cause le Roy feit assemblée d'hõmes, & ayãt pris 3000. hõmes d'armes choisis des plus vaillãs & hardis, fut vers Hiesmes & pres de Valognes, il se veit presque de toutes pars entouré de ses aduersaires, neãtmoins luy qui estoit hardy, & ayãt deuãt luy le Duc asseuré de la vaillãce des Frãçois, & du bon cœur des Normãds q̃ suiuoyẽt son party, lesquels n'auoyẽt point voulu faucer la foy promise à leur Prince: & à la suite du Roy estoit encor le Cõte de Flãdres, & plusieurs seigneurs François desireux de punir les rebelles. Ie m'esbahis où est-ce que l'historiẽ Normãd qui a fait la Chronique imprimée, a trouué q̃ le Cõte d'Anjou Geoffroy fut en ceste meslée cõtre Guillaume, veu q̃ pas vne des histoires escrites à la main & anciennes soit d'Aniou ou de Normãdie, & soit Hugues de Floury, Guillaume de Nãgis, Thomas de Walsinghã, ou l'histoire Angeuine escrite à la main, ne dit que ny les Angeuins, ny les Manceaux fussent cõpris en ceste querelle. Car iaçoit que l'Angeuin eut discorde auec les Normands, si est-ce que Néel de Constantin estoit son principal aduersaire, & celuy qui, le Duc Guillaume estant bas d'aage, auoit fait des courses iusques au Maine: d'auãtage estant l'Angeuin du tout affectiõné au seruice du Roy, & le Roy se fiant en luy sur tous les seigneurs de France, il n'est vray-semblable que Geoffroy Martel se fourrast en lieu où il pensast faire desplaisir à son souuerain. Pour dire sommairement, le choc fut donné au Val des Dunes, & la bataille fort cruelle & sanglante, en laquelle le Roy fut en grãd danger de sa personne, d'autant qu'vn gentil-hõme parent du Comte de Cõstantin le choisit si biẽ qu'il le porta par terre, & pource en courut ce Prouerbe:

Guy de Bourg. querelle le Duché de Normandie & pourquoy.

Guerres entre les seigneurs Normands.

Fuite du Duc Guillaume vers le Roy Henry.

Henry 1. contre les rebelles de Normãdie

L'Angeuin ne fut en ceste guerre pour l'vn ny pour l'autre.

De Con-

De Constantin partit la lance,
Qui abbatit le Roy de France.

Le Roy Hẽry abbatu de son cheual.

Aucuns dient que ce Cheualier fut occis, & d'autres dient que non, ains se sauuant apres la bataille, se retira vers les Normãds qui pour lors faisoiẽt de merueilleuses conquestes en Italie. Le Roy remõté, le conflict recõmença plus cruel que iamais, & en fin les gens de Guy perdãs cœur se mirent aussi à vau de route, & y fut fait vn piteux massacre, & ce que le glaiue ne ruinoit, estoit englouty par les ondes de la riuiere d'Orne: ie n'ose dire ce que Nangis mect en auant du nõbre des morts du costé des rebelles car il les dit paruenir iusqu'à trẽte-mille, là où Hugues de Floury qui viuoit alors, ne dit rien du nombre: & quãt à moy ie pense que celuy qui a transcript la Chronique de Nangis à mis trente, au lieu de troys, n'estant à croire que d'vne armée de 30000. hommes vn seul n'en fut eschappé, veu mesme quil est dit que le Roy se retira apres la victoire & que le Duc poursuiuit son cousin Guy iusqu'à Brione, & par-ainsi le reste se peut sauuer & se retirer, pour viure puis apres sous l'obeissance de Guillaume: & aduint ceste deffaite sur le cõmencement de l'an mil quarante sept. Guy s'estant enclos en son Chasteau de Brione assis sur la Risle, & aduerty cõme les Chasteaux & maisons de ses amys & complices estoyent ruez ius & demolis craignãt qu'à la fin il ne fut pressé de famine de se rẽdre par force, tascha par le moyẽ d'aucũs siẽs amys d'obtenir pardõ de sa faulte lequel luy fut octroyé, & il rendit la place, & se tint à la suite du Duc, caressé & fauory autant que iamais, sauf que le Duc ne luy souffrit se tenir en forteresse quelcõque, comme aussi il n'en laissa vne seule en son Duché que celles qui estoyent pour son seruice (cõme depuis il le pratiqua: estãt fait Roy, sur les seigneurs d'Angleterre) & par ce moyẽ il força les autres seigneurs, qui n'auoiẽt plus aucun lieu de retraite, de venir au ioug & luy iurer fidelité & obeissance, ausquels il pardõna & les receut pour amys, toutesfois pour son asseurãce fallut-il qu'ils luy dõnassent ou leurs enfans, ou autres de leurs plus proches parẽs pour ostage, appaisant auec ceste sagesse & debõnaireté les troubles, & contenant les siens en tel deuoir, qu'il n'y auoit si hardy qui osast de là en auant faire semblant de remuer tant soit peu, ny de troubler l'estat & repos de Normãdie. Nostre Annaliste d'Aquitaine auoit si biẽ feuilleté les Panchartes anciẽnes, & leu les histoires qu'il n'a presque rien touché de l'histoire des Ducs, les vies desquels il descrit, que ce qui estoit cogneu de chascun: & que cecy fut vray, il ne fait mention aucune du debat meu pour le pays & Comté de Xaintonge entre le Duc Guillaume Geoffroy d'Aquitaine & Geoffroy Martel Comte d'Anjou, chascun y pretendant droit pour estre du sang des Cõtes deffuncts, d'autant que le Duc se disoit deuoir succeder au Comte son oncle, & l'Angeuin mettoit en auant, que l'heritage luy estoit deu, pour ce qu'il estoit fils de la vraye & legitime heritiere de Xaintonge: d'autant que feu sa mere estoit fille & vnique heritiere de la maison de Xaintonge & Onis, & pour ce fut dite Cõtesse de Xainte, ainsi que dit a esté cy dessus. Tant y a que ceste querelle fut cause de grandes guerres & degasts faits tant en Anjou que Poitou, de maniere que par l'espace de quatre ans, tout le Lodunois & Mirabalois, & les terres qui sont depuis Saulmur iusqu'à Poitiers furẽt pillées, & les citoyens ranҫonnez par les Poiteuins: comme aussi le Cõte d'Anjou couroit le long du Clain, riuiere passant à Poitiers, & gastoit la iurisdiction de son aduersaire, le Roy ne disant mot, & imposant par son authorité, silẽce à l'vn & l'autre de ces Princes. Apres toutes ces courses, & les seigneurs estans irritez, se disposerẽt à vuider leur querelle par vne iournée & bataille generalle: & à cecy estoit poussé l'Angeuin, à cause qu'il failloit qu'à force d'armes il passast à Xaintonge, où il auoit intelligence & promesse faite par les Xaintongeois, que s'il pouuoit venir iusqu'en leur pays, ils se rendroyent à luy, & luy feroyent hommage, mais il luy cõuenoit trauerser le pays de Poitou, ce qu'il ne pouuoit faire sans bataille: ce nonobstant, desireux de mettre son entreprise à fin, il s'allia de Raoul Vicomte de Thouars, & fortifié d'Angeuins, Thorangeaux & Manceaux, se mit en effort de passer en despit du Duc d'Aquitaine: lequel cõme saige & vaillant Prince, s'arma aussi de ses suiets, tant de Poitou, Engoulmois, Perigort, Limosin, & Auuergne, que de Thoulousains, Gascons & Biernois, & autres en grand nõbre, lesquels y vindrent à son secours: & s'arresta toute ceste troupe à Chef Voutonne, place assise sur vn rocher, & au lieu où le fleuue Voutonne prend

Victoire du Roy & du Duc Guillaume.

L'an mil quarante & sept.

Guy se soumet au Duc Guillaume.

Forteresses de Normãdie abatues.

Querelle pour le Xaintonge entre le Duc d'Aquitaine & le Cõte d'Aniou.

Grand amas de gẽs d'armerie par les Prĩces d'Aquitaine & Aniou.

Chef Voutonne lieu de la bataille.

sa source, affin de chocquer l'Angeuin s'il passoit plus auant auec forces. Ie laisse à part le discours de l'appareil des armes, & cōme les rancs de la bataille furēt ordōnez, & ne me veux amuser à vous dire ce que l'Annaliste Angeuin met en auāt que les Poiteuins auoyent apporté grande quantité de cordes & menottes pour lier les Angeuins qu'ils prendroyēt prisonniers, (ainsi que de nostre temps en vserent les Italiēs & Espaignols sous le Marquis du Guast à la iournée de Cerisolles) seulemēt diray, que quelque grand nombre que fussent les Aquitaniques, si est-ce que ou le peu d'ordre tenu en leur cāp, ou le mespris qu'ils faisoyent de leur ennemy, ou la surprise non attendue du Comte Geoffroy se ruant sur eux, feit qu'ils guerpirēt la place & furent vaincus, où il y eut plus de fuite que de deffaite, force prisonniers liez auec les mesmes cordes qu'ils auoient apportées: mais ce qui plus illustra la victoire de l'Angeuin, fut la prise du Duc Guillaume, par le moïen de laquelle Geoffroy entra en Xaintōge, prit possessiō de la cité capitale & en icelle il deliura le Duc Guillaume, lequel sollicité par les prelats & Euesques du pais, receut l'Angeuin à hōmage & luy paya sa rançon, & de là en auant ne s'esmeut aucune querelle entre ces deux puissantes familles. Il y en a qui mectēt en ce tēps la guerre qui fut pour cause de Herbert Comte du Mans, entre le Duc Guillaume de Normādie & Geoffroy Comte d'Anjou: mais il faudroit que Geoffroy n'eut pas esté Comte du Mans, comme ainsi soit qu'à cest Herbert Māceau succeda Foulques Nerra au Cōté du Maine, & vous sçauez que ce Geoffroy fut fils du susdit Foulques. Aussi ay-ie leu en Hugues de Floury que ceste querelle d'entre le Normād & l'Angeuin fut aussi tost que Eude de Chartres perdit la bataille, & par mesme moyē le Cōte de Touraine à sçauoir l'an 1044. pour quelques discordes qu'ils auoyēt ensemble, lesquelles le susdit autheur ne declaire point, & parainsi n'est besoing confondre ainsi l'histoire & augmēter l'obscurté d'icelle qui n'y est que trop grāde, veu que peu d'auteurs anciens vous marquēt les dates & supputatiōs des années. En l'an 1048. estant mort Clement 2. du nom, luy fut surrogé pour tenir le saint siege Damase 2. du nom natif de Bauiere, qui ne tint guere long temps la Papauté, & par-ainsi les Romains n'osans eslire le Pape sans le cōgé de l'Emp. il leur enuoya l'Euesque de Toul en Lorraine, Alemāt de natiō, lequel fut nōmé Leon 9. du nō, duquel nous parlerōs cy apres & lequel fut celuy qui restablit l'Eglise Romaine en son entier, luy remettāt en main la liberté d'élire les Papes q̃ la malice du tēps & l'abus du clergé luy auoiēt ostée. Ceste année mesme de 1048. mourut Guillaume Comte d'Engoulesme & seigneur de Boutheuille & d'Archiac, les enfans duquel furēt ainsi apénagez: Foulques cōme l'aisné eut le Cōté d'Engoulesme & les seigneuries d'Archiac & de Boutheuille: Guillaume & Aymar furēt l'vn apres l'autre Euesques d'Engoulesme: Geoffroy surnōmé Rudel fut Cōte de Blaïe, & Arnault fut seigneur de Mōtausier en Engoulmois. De ce Cōte ne se lyt guere grād chose sauf qu'il se trouua auec le Duc d'Aquit. en la bataille cōtre les Angeuins: & qu'apres cela il se saisit des fruits de l'Euesché d'Engoulesme pour la premiere année, cōme par droit d'Annate, dōnant exēple aux nobles de faire le semblable sur les biēs & reuenus des Eglises. Mourut encor en ce mesme tēps Hūbert surnōmé aux blanches mains Cōte de Moriēne, q̃ ores est le païs de Sauoye, ayāt obtenu de l'Emp. Hēry 3. l'inuestiture pour luy & les siēs, du Cōté duquel il luy en feit hōmage, & fut nōmé Cōte Palatin, & auoit espousé cest Humbert, Adelaide fille du Marquis de Bresse, d'où aduint que le pays de Bresse fut incorporé auec le Comté de Sauoye: laquelle dame Adelaide fut mere de Berthe, qui depuis fut espouse de l'Emp. Hēry 4. ce que declaire assez Othon de Phrisinghen lors qu'il l'appelle mere de l'Emp. & d'Adelais & Hūbert sortit Aymé 1. du nō Cōte de Sauoye. En ceste saison aduint vne discorde entre les moynes de Ratisbone en Bauiere, & de S. Denys en Frāce, tous les deux se vantās d'auoir les ossemens & reliques du sainct Areopagite: les vns pour ce que le susdit prelat fut occis & martyrisé à Paris, & les autres tenans q̃ ce corps fut dōné à l'Emp. par les Roys de Frāce, ainsi qu'auons declairé en la race des Carlouinges. Ceux de Ratisbone donc faisans courir ce bruit, les Frāçois voulurēt q̃ ceste fusée fut demeslée publiquemēt, & par ainsi par l'accord & consentemēt des deux Hēris Emp. & Roy de Frāce, furent assemblez les Euesques, Abbez, Princes, & Barōs tant de Gaule q̃ de Germanie, auec les deputez du Roy & de l'Emp. & se trouuerēt tous à Paris & de là à S. Denys pour auerer lesquels auoyēt le plus de raison en ceste cōplainte. Ces bōs prelats se mettās en deuotiō, & ayās ieusné

Aquitaniēs vaincus par les Angeuins. *Prise de Guillaume Duc d'Aquitaine.* *Hugues de Floury en l'hist. Normande.* *L'an mil quarante & huit.* *Mort des Papes Clement 2. et Damase 2.* *Leō 9. fait Pape.* *Humbert aux blanches mains Comte de Morienne meurt.* *Adelais fille du Marquis de Bresse espouse de Humbert.* *Querelle pour les reliques & corps de S. Denys.*

& prié

& prié Dieu quelques iours & fait procession generale, on porta le sercueil & Chasse, où estoit enserré ce thresor pour lequel on estoit en debat, & fut mis sur l'autel de la susditte Eglise de sainct Denys: laquelle Chasse estant ouuerte auec grande difficulté, furent trouuez les sacrez ossements du martyr Areopagite: ie dis (suyuant Guillaume de Nangis) les os tous entiers auec la teste, rien n'y manquant que peu de chose que les Roys auoyent donné au Pape Estienne quatriesme du nom, qui vouloit auoir des gaiges du premier apostre de la Gaule Celtique: & en estoit le voile que couuroit ces ossements usé de vieillesse, qu'il se deffaisoit és mains de ceux qui le touchoyét, tout ainsi qu'vne toile d'araigne tant subtile puisse elle estre. Ce qui fut cause que le doubte qu'on auoit si les martyrs reposoyent là, cessa, & que les Alemans furent trouuez auoir à tort semé que ce corps fut en leur pays: & pour ce le Roy Henry y vint en grande reuerence & humilité à pieds nuds & teste descouuerte, suiuy d'vn nombre infiny de peuple imitant la deuotion, & pieté de son Prince. Ie laisse les miracles qu'on racompte auoir esté faits à ceste inuention me suffisant vous auoir dit ce qui aduint alors & en quoy noz Roys s'employoient ayans mis fin aux guerres qui les assailloyent, à sçauoir aux œuures pitoyables & en l'exercice de la religion: la simplicité & bonté desquels ie louë beaucoup plus que de ceux qui sous vne fainte deuotion, ou affection de reformer & les abus, & l'estat, nous ont tout mis en desordre, & tellemét gasté le peuple qu'on peut dire, qu'il y a à present plus d'Atheistes & Epicuriens, qu'il n'y auoit de superstitieux du temps de noz peres. Et ce pendant ne cessoit la guerre meüe en Lorraine pour le Comté de Bar querellé par Godeffroy le Barbu, & pour laquelle tout l'occident estoit esmeu, à cause que les Princes querellans la piece, estoyent alliez auec les plus grandes & meilleures maisons d'Europe: pource il faudra en dire quelque cas cy apres, affin de ne laisser rien d'obscur, ny d'indecis en nostre histoire.

De ce qui se passa en Gaule iusqu'au sacre de Philippe fils de Henry.

CHAPITRE. XVIII.

LE Pape Leon neufiesme ayant passé vne bône partie de son aage en Gaule lors qu'il estoit Euesque de Toul, auoit aussi vn grand desplaisir en son ame, voyant les grands maux que la Gaule Belgique enduroit pour la discorde qui estoit entre les maisons d'Elsace & Luxembourg, soustenuës de l'Empereur Henry, & celle de Lorraine portée par le Comte de Flandres: à ceste cause en l'an de grace mil quarãte & neuf il s'achemina deça les monts resolu de faire tout deuoir possible affin d'vnir & reconcilier les Duc & Cõte de Lorraine & Flãdres auec l'Empereur, & remettre en paix & repos la Gaule. S'adressãt à l'Empereur il le trouua tout disposé à ouyr parler d'accord, pourueu que les autres feissent tel deuoir qu'il eut occasion de se tenir pour content, & reparassent les torts faits sur ses terres és courses par eux faites les années au parauant. Or n'est il point faite mention à quelle condition Godeffroy de Lorraine fut receu à composition, mais vray est il que le Pape l'ayant sollicité à s'humilier deuant & enuers l'Empereur il luy obeit & vint à Aix, où Henry le receut à hommage & luy feit vn bon & gracieux recueil: & ce fut lors que le Lorrain renonça à la ligue, amitié, alliance & confederation qu'il auoit auec le Comte de Flandres: lequel ne s'estonna pour tout cecy, voire & ne fut possible au Pape de luy persuader de s'abaisser sous l'autorité imperiale, à laquelle il se disoit non suiet ny iusticiable, n'ayant autre seigneur que le Roy de France: & cependant ceste obstinée rancune empeschoit que le Comte ne prenoit pas garde à ce qu'il auoit vsurpé la terre d'Alost sur l'Empire & s'estoit troué auec son compaignon le Duc de Lorraine au sac & bruslement de la cité de Verdun, ioint ne confessoit que sans raison, & de gaïeté de cœur il auoit fait ceste entreprise. Ceste opiniastrise fut cause que l'Empereur s'irritant leua vne grosse armée qu'il enuoya sur le pays Flamãd, laquelle rançõnoit & emmenoit captifs & nobles & vilains, esperãt que ce seul moïen seroit celuy qui forceroit le Comte d'entendre à la paix. C'est ainsi qu'en parle Pierre d'Oudegherst en son histoire de Flandres: mais Meyer en ses Annales est d'vn autre aduis, & duquel voicy les paroles. En lan mil quarante & neuf y eut grande esmotion

L'an mil quarãte et neuf Leon 9 vient en Gaule & pourquoy.

Godeffroy Duc de Lorraine recon cilié auec l'Emper.

Obstinatiõ du Flamãd ne voulãt la paix.

Pierre d'Oudeg. és Chroniq. de Fland. ch. 39.

Meyer és Annal. de Flãd. liu. 3.

& tumulte à Cambray : d'autant que l'Empereur auoit donné le gouuernement d'icelle cité à Lietbert Euesque de nouueau esleu: dequoy estant marry Iean d'Artois, qui se disoit Auoüé dudit lieu (nous auons fait voir cy dessus que signifie ce mot d'Auoüé) & pour ce en chassant cest Euesque, il se dit seigneur, & Prince de ceste cité. Baudoüin de l'Isle Comte de Flandres, sans se soucier que l'Euesque fut amy de l'Empereur, leua forces & fut à Cambray, où il remit l'Euesque en possession de son gouuernement, & confisqua les terres de l'Artesien qu'il enuoya en exile. Puis adiouste: L'année mesme l'Empereur Henry ayant leué & dressé vne grosse armée descendit en Lorraine pour se venger des iniures receües par Godeffroy & Baudoüin, & les chastier mesmemét pour ce qu'ils luy auoyét bruslé son palais de Niemeghé en Gueldres. Et auoit l'Empereur en sa compaignie le Pape Leon auec plusieurs Euesques & le Roy de Suece, Suenon, suiuy encore d'vne grande troupe de noblesse Septétrionale: voire y auoit-il appellé le Roy d'Angleterre Edouard, Prince de bonne & saincte vie. Henry estédit son armée le long de la coste de la mer des pays de Flandres & de Brabant, afin d'empescher que Baudoüin ne se sauuast par mer : mais le Pape vsant d'intercesseur pour les Princes de Lorraine & de Flandres, appaisa si bien Héry, qu'il s'abstint de l'effusion du sang, & receut aisément en grace le Lorrain qui luy vint faire la reuerence, ce que Baudoüin refusa pour celle foys. La cause qui feit venir ces Princes à telle composition est mise en auant par Côtract, lors qu'il dit que le Pape voyant l'obstinatiô de Godeffroy & Baudoüin les excômunia, & pource Godeffroy vint le premier demander absolutiô, & s'humilia à l'Empereur: mais Baudoüin souffrit que son pays fut pillé, & en fin fut à Aix où la paix fut faite, par laquelle le Flamâd rendit Câbray & Anuers à l'Empereur, & Héry deliura les prisonniers Flamands sans rançon, & donna au Côte la terre qui est ores nommée le Comté d'Alost, & les quatre Mestiers auec les isles de Walcher, Noortbeueland Zuntbeueland, Borssele, & tout ce qui est entre Hedinzée & l'Escault, desquelles terres le Comte luy feit hommage, iura & promit de les tenir à perpetuité en fief, & hommage du sainct Empire: & telle fin eut pour lors ceste guerre qui auoit desia duré cinq ans & d'auantage, à sçauoir dés l'an 1044. iusqu'à l'an 1049. Cecy estant fait le Pape vint en Frâce visiter le Roy Henry, soit qu'il le feit de son propre mouuement, ou que le Roy l'en sollicitast, & est vraysemblable que ce Roy estant bon Catholique, & voyant les fautes des Ecclesiastiques, il incita le Pape de venir en Gaule, & celebrer vn Côcile national des Euesques Gaulois en l'an de nostre seigneur 1050. Mais auant que proceder à la celebration du Synode, & attendant la venuë des Prelats Gauloys, il côsacra & benit l'Eglise de sainct Remy de Rheims, & y feit la translation du corps dudit sainct Apostre des François. Des choses passées en ceste assemblée parle ainsi de Nangis en sa Chronique: Au Concile (dit-il) que le Pape Leon tint à Rheims, il tença & blasma fort les Euesques & Abbez de leur fai-neantise & paresse en leur charge: & sur tous s'attacha il à Yuon Euesque de Séez en Normandie à cause que par son moyen l'an 1045. l'Eglise de sainct Geruais de Séez auoit esté bruslée, pour ce que voulant en chasser quelques voleurs qui s'estoyent retirez au monastere, il feit mettre le feu és maisons voisines, lequel s'esprit tellement qu'il fut impossible de garentir la susditte Eglise. Et par ainsi le Pape vsa de ces mots à cest Euesque. Qu'as-tu fait desloyal? de quelle loy & punition dois-tu estre chastié qui as osé temerairement faire brusler ta propre mere? Or quoy que Yues s'excusast fort eloquemment, & remonstrast que sa faulte ne prouenoit point de sa volonté, ny de malice, ains que ce qu'il en auoit fait estoit pour empescher que les voleurs qui auoyent pris le sainct lieu, & y vsoyent leurs yurongneries & lasciuetez, ne continuassent & ne soüillassent l'Eglise plus longuement: nonobstant ceste excuse si legitime, si est-ce que le Pape luy donna pour penitence de refaire ce temple de sainct Geruais, ainsi qu'il feit, & plus beau & plus magnifique qu'il n'auoit esté auparauât. Othon de Phrisinghen dit qu'en ce mesme temps le Pape susdit, estant grand zelateur de la reformation de l'estat ecclesiastique, & du desordre qui s'espandoit par la Chrestienté, celebra aussi vn Concile national à Magonce, où assistant l'Empereur, y vindrent aussi les Euesques de Germanie & de la Gaule Belgique, qui estoyent de la iurisdiction de l'Empire: mais il n'est faite mention aucune de ce qui fut là traité, & ne recite vn seul poinct ny article des causes qui y furent disputées: & ce pendant il n'est pas vray-semblable que l'assemblée fut vaine,

Princes qui vindrêt en Lorraine auec l'Empereur Hêry 3.

Herman Côtract en sa Chronique.

Le Pape excommunie Baudoüin & Godeffroy.

Paix entre l'Emp. & le Flamâd & auec quelle condition.

Concile national tenu à Rheims l'an 1050.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Eglise de Séez bruslée.

Euesque de Séez condânê à faire rebastir l'Eglise S. Geruais.

Othon de Phrisingh. li. 6. ch. 33.

Concile national à Magonce.

fut vaine, & que pour rien on eut fait là venir les Euesques. Mais Sigebert de Iumieges dit que l'vn & l'autre de ces Conciles fut pour reformer l'abus du clergé tant en Gaule qu'en Germanie: & de fait, Herman Contract monstre bien quelle estoit la corruption de ce siecle, lors qu'il dit que le Pape s'estant retiré apres Pasques audit an mil cinquante à Rome, il y celebra encor vn Concile national, y appellant les Euesques d'Italie: & là excommunia l'Euesque de Verceil nommé Gregoire, à cause qu'il auoit commis vn adultere incestueux auec la veufue d'vn sien oncle, & qu'il auoit faulcé sa foy & estoit pariure: neantmoins l'Euesque venant se purger fut absouls & redintegré en sa premiere dignité. Et sembloit que ce desbord & desbauche des Ecclesiastiques fut comme vn presage des heresies, qui peu de temps apres furét semées en diuers endroits de l'Europe: entant que iamais les ministres de l'Eglise ne se sont desuoyez du vray sentier, que soudain quelque gráde persecutió n'ayt affligé le sanctuaire comme bien le deduit Eusebe, descriuant l'affliction que souffrirét les Chrestiens par Diocletian, & nous l'auons experimenté de nostre temps, & le goustons encore. Aussi en aduint-il de mesme sorte alors, d'autant que l'heresie commença à repulluler en l'an 1051. ie dis repulluler, d'autant que desia souuent depuis les Apostres elle auoit assailly l'Eglise de Dieu: mais elle se prit en ce temps contre vn des principaux poincts & articles, & des plus necessaires mysteres de nostre religion, à sçauoir contre le sainct sacrement de l'autel, & entendez comment. Il y auoit pour lors vn homme de grande erudition, & Torágeau de natió, appellé Berếger Archediacre d'Angers, & Thesorier de l'Eglise Cathedrale & maistre d'eschole, & Chambrier de S. Martin de Tours: tels sont les tiltres de cest homme, ainsi que l'ay eu du sieur du Faulx Angeuin qui l'a recueilly d'vn vieux liure escrit à la main, où sont les paroles susdites, & ce qu'encore s'en ensuit: Il estoit tres-excellent philosophe, & qui auoit grande cognoissance de la Necromance: cestuy troubla toute la France: d'autant qu'vn certain Escossois appellé Iean, ayant escrit quelque liure infecté d'heresie, qui paruint és mains de ce Berenger, fut aussi cause que cestuy fut gasté de l'infection, tellemét qu'il disoit, publioit & maintenoit que la saincte Eucharistie que nous receuós à l'autel n'est point le vray corps & sang de Iesus Christ, ains seulemét la figure du corps & du sang, de sorte que plusieurs escriuirent contre, & pour luy y en ayant grand nombre en Gaule qui trouuerét bóne sa doctrine. Au reste fault noter que le Pape Leon aduerty de ce scandale, celebra vn Concile à Verceil en Piedmont, où il condemna ceste heresie, & enuoya deux Legats, qui assemblerent vn Concile des Euesques de l'Eglise Gallicane, pour cõfuter l'erreur de cest homme: & bien qu'on le conuainquit de faulceté, & que apparemmét on luy monstrast son ignorance en ce qui est des secrets mysteres de nostre foy, & que forcé par les raisons des Catholiques il se desdit, si est-ce que pour cela il ne laissa de poursuyure sa pointe, & dogmatiser, gastant plusieurs, & les abreuuant du poison de ceste peruersité. Ce qui fut cause que long temps apres & enuiron l'an de nostre salut 1060. le Pape Nicolas 2. du nom parfaisant ce que Leon son predecesseur auoit cõmencé, ordonna vn Concile general à Rome, auquel fut cité Berenger, pour y disputer de la questió qu'il auoit mise en auát, & voir si sa foy auoit plus d'effort que la vraye croyance de l'Eglise vniuerselle. Là se trouua Berếger, en la presence duquel fut parlé, discouru & disputé du sainct sacremét, & de la presence réelle & corporelle du corps & sang de Iesus Christ selon que les anciens peres l'ont enseigné, comme ceux qui l'auoyent appris des Apostres. Ce qui meut de telle sorte Berếger, qu'acceptát la foy de l'Eglise il s'humilia, & receut correction, se desdisant, & retractant son erreur suyuant qu'il est escrit és saincts decrets, vsant de ces parolles: Ie Berếger, croy & cõfesse de bon cœur, que le pain & le vin offerts à l'autel sont cõuertis par le mystere de la sacrée oraison, & parolles de nostre redempteur substantiellement en la vraye, & propre, & viuifiante chair, & sang de nostre seigneur Iesus Christ, & qu'apres la consecration c'est le vray corps du saulueur nay de la vierge Marie, & offert à la croix pour le salut des hommes, & lequel sied à la dextre de Dieu son pere: & que le vin est le vray sang espandu, & coulát de son costé, non seulemét par signe & vertu du sacremét, ains en proprieté de nature & verité de substance: ainsi qu'il est contenu en ce breuet q̃ i'ay leu & que vous auez entendu. Ie le croy ainsi & proteste de ne iamais enseigner autrement, & ainsi m'aide Dieu & ces saincts Euangiles. Voyla les termes & substance de sa retractation,

Sigebert en sa Chronique.

Herman Contract.

Concile celebré à Rome.

L'heresie suit la corruption du clergé.

Berenger Archediacre d'Angers.

Notez que tout heretique est ordinairement Necromancië.

Erreur de Berenger.

Assemblée d'Euesques à Tours cõtre Berenger.

Berenger se desdit, puis recidiue.

Concile general à Rome l'an 1059. où l'erreur de Berếger est condamné.

Retractation de l'erreur de Berenger.

bien que soit autremẽt au decret. Berenger ayant fait ceste protestation & profession de foy, le Pape luy deffendit par authorité Apostolique de ne plus disputer du corps & du sang precieux de nostre sauueur auec homme quelconque: & qu'il ne fut desormais si temeraire que d'enseigner ou dogmatiser si ce n'est pour la reduction au sein de l'Eglise, de ceux qui par sa faulce doctrine en auoyent esté desuoyez. Et lors, Berenger absous par la saincteté, s'en retourna en Gaule, & s'en vint à Tours, où renonçant aux pompes de ce siecle, se retira en vne isle qui est sur le Loire à deux lieues de Tours, laquelle porte le nom de sainct Cosme, qui est vn Prieuré, là où il passa le reste de ses iours seruant Dieu, & viuant fort religieusemẽt: de sorte que plusieurs Chanoines de S. Martin de Tours, inspirez du sainct Esprit, attirez pat les admonitions salutaires de ce conuerty & penitent, prenans l'habit de religiõ, se retirerent auec luy, lequel y passa ainsi le reste de ses iours en ieusnes & oraisons par l'espace de vingt & huit ans: tellement qu'il mourut sous le Roy Philippe premier du nom, & de nostre salut mil quatre vingts & huit: sur le Tombeau duquel, qui estoit au cloistre de sainct Martin de Tours, estoyent les vers & Epitaphe suyuant lequel auoit esté fait par Hildebert ou Fuldebert Euesque du Mans, & depuis Archeuesque de Tours, qu'on dit auoir esté disciple dudit Berenger, & est tel son Epitaphe, que i'ay inseré pour vous faire voir qu'il mourut bon Catholique, & non pas obstiné en sa folie ainsi que quelques vns ont voulu dire.

Berenger se rẽdit moyne au prieuré de l'isle sainct Cosme.

En quel temps mourut Berenger.

Hidelbert Euesque du Mans.

Epitaphe de Berenger Archediacre, Thesorier, & Maistre d'eschole d'Angers, & Chambrier de sainct Martin de Tours.

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis,
Ille Berengarius, non obiturus obit.
Quem rectæ fidei vestigia summa tenentem
Illum prima dies abstulit, ausa nefas!
Illa dies, damnosa dies, & perfida mundo,
Qua decus, & rerum forma (ruina) ruit.
Quicquid Philosophi, quicquid cecinere poëtæ,
Ingenio cessit, eloquióque suo.
Cui vestis, textura rudis, cui non fuit vnquam
Ante sitim potus, nec cibus ante famem.
Quem natura parens mundo cùm contulit, inquit,
Degenerant alij, nascitur iste mihi.
Qua status & virtus, qua spes, & gloria cleri,
Qua cultor iuris iure ruente, ruit.

Ces vers estant vn peu difficiles, ont esté tournez par vn gentil-homme Angeuin mien amy, le seigneur du Faux, & la traduction duquel ie mets icy pour ceux qui n'ont cognoissance de la langue Latine.

Traduction du susdit Epitaphe de M. Berenger Archediacre, Thesorier & maistre d'eschole de l'Eglise d'Angers, & Chambrier de sainct Martin de Tours.

A tout iamais le monde admirera celuy
Qu'il admire auiourd'huy.
Ce Berenger est mort, sans que iamais il meure,
Helas, qu'à la mal'-heure
Le premier iour de l'an osa rauir à soy,
Tenant de nostre foy
La trace veritable, & par la sente estroite

Frayant

Frayant la voye droite.
C'est ce iour, c'est ce iour dommageable & peruers
Et traistre à l'vniuers,
Quand se perdit (ô perte!) & l'honneur, & la grace
De tout ce qu'il embrasse.
Quand l'estat & vertu, quand la gloire & l'espoir
Du clergé se veit choir.
Quand cheut le parangon de droit, cheant droiture
En triste sepulture.
Ce que les sages vieux ont iadis inuenté,
Et les poëtes chanté,
Ceda du tout d'engin à sa haulte science
Et à son eloquence.
Qui n'eut robe pompeuse, ains simple accoustrement,
Tissu fort rudement.
Qui ne beut qu'à sa soif, & ne prit onc viande,
Si la faim n'en demande.
Donc la mere Nature alors qu'ell' le bailla
Au monde, ainsi parla:
De tous autres enfans, à qui i'ay donné vie,
Ie ne me voy suiuye:
Ains forlignent de moy: mais par sus tous cestuy
Pour moy naist auiourd'huy.

Ie sçay que plusieurs trouueront estrange que ie me suis arresté si long temps sur celuy qui sema vn erreur si abominable que celuy de Berenger, mais puis que ce sainct Euesque Fudelbert a fait si grand cas de la penitence de Berenger, que de ne souhaiter meilleure condition apres sa mort, que celle de ce penitēt: ie ne fais aussi conscience de le loüer, ayant detesté sa premiere curiosité, ioint que iamais il ne s'estrangea de l'obeissance de l'Eglise, ains cōme auez veu, se soumit au iugemēt d'icelle, & se souffrit enseigner par ceux qui mieux que luy entendoyent les escritures. Et pleust à Dieu que nous eussions vn pareil argument de loüer ceux qui de nostre tēps ont semé faulce doctrine, & qu'ils eussent aussi bien imité l'obeissance & la penitence de Berēger, comme ils ont obstinément embrassé l'erreur & la premiere folie. Mais laissans cecy, faut que reuenions à nostre histoire, ayans dit ce petit mot, encore que Guillaume de Nangis est celuy qui blasme le susdit Berenger de Necromance, disant ainsi: Berenger Torangeau, troubla estrangement l'Eglise Gallicane, disant que ce que nous receuons à l'autel n'est point le corps & sang de Iesus Christ, ains seulement le signe & figure du corps & sang du redempteur. En fin il confessa sa faulte, & abiura son erreur, & est sa retractatiō appellée la confession de Berēger, laquelle plusieurs ont entre leurs mains. Il y en a grand nombre qui dient qu'il fut Enchanteur & Necromant & qu'en l'espace d'vne heure, il feit leçon à Tours, & se trouua à Rome, où il auoit esté cité par le sainct siege. Si ce transport est veritable ie n'en sçay rien, mais vous auez veu par ce que i'ay mis cy dessus de la vie dudit Berenger tiré des liures anciens & escrits à la main, qu'il est blasmé de ceste science diabolique, dont ne fault s'estonner s'il se laissa aller apres l'heresie, ayant desia fait banqueroute à Dieu, & à son Eglise, estant cest art deffendu si estroittement, & par les saincts escrits, & par les constitutions Ecclesiastiques. Nostre Roy Henry donc viuant en repos, & s'adonnant à la pieté, & quelque fois se meslant des affaires des Princes ses suiets pour empescher leurs querelles, voicy qu'en cest an de l'an 1051. le Comte de Flandres reprit encore les armes contre l'Emp. & l'occasion de cecy vint à cause du pays de Hainault que le Flamand se vouloit rendre sien. Et le

Guillaume de Nangis.

Source de la guerre entre l'Empereur & le Cōte de Flandres.

moyen en fut tel: Hermand fils du Duc de Thoringe, ayāt espousé l'heritiere de Mōts en Hainault nommée Richilde, fille de Regnier troisiéme du nom vint à mourir l'an mil cinquante & vn, ce qu'entendu par Baudoüin de l'isle Comte de Flandres, & cognoissant de quelle importance luy estoit le pays Hennuyer, il feit tant que la Comtesse Richilde fut enleuée du chasteau de Monts, soit par force (qui n'est à croire) ou elle le consentant, qui me semble le plus receuable, & laquelle il donna à son fils aisné Baudoüin, qui pour cela fut surnommé de Monts. De cecy se fascha l'Empereur, pour ce que le pays de Hainault estoit suiet à l'Empire, & que le Flamand y auoit procedé par armes, & s'estoit saisy du Comté sans demander souffrance à l'Empereur, & sans luy en faire hommage: & toutesfois auant que passer plus auant par armes, il en aduertit le Pape, sçachant bien que Baudoüin estoit tel, que pour remonstrance qu'il luy en sceut faire il n'y feroit rien, & pource failloit que le Pape y procedast par censure, à cause que Baudoüin & Richilde estoyent fort proches parents. Le Pape (qu'on dit auoir esté oncle de Richilde) informé du fait, en l'an mil cinquante & deux commanda à l'Euesque de Cambray Lietberd de proceder par censures contre le Comte, & son fils, & la Comtesse Richilde, d'autant que sans congé, & dispense du sainct siege, ils auoyent contracté mariage: deffendant expres audit Euesque de ne les absoudre qu'ils ne fussent separez, & n'obeissent aux loix de l'Eglise. Or estoyent-ils alliez en ceste sorte: vous auez veu comme Hue Capet eut vne fille nommée Halguide, & qu'il l'a maria à Regnier Comte de Monts second du nom, & duquel mariage vint Regnier troisiéme, pere de ceste Comtesse Richilde: & quant au Flamand, le Roy Robert ayant aussi vne fille nommée Alix ou Adelle, l'a donna pour femme (ainsi que dit auons) à Baudoüin le Debonnaire Comte de Flandres, & par ainsi Adelle Comtesse Flamāde estoit cousine remuée de germain de Richilde Comtesse de Hainault, & par consequent suyuant les saincts Canons, n'y pouuoit entre-venir mariage sans dispense: & duquel & de ce qui en aduint nous en parlerons cy apres. Ce-pendant l'Annaliste de Hainault met en auant que du susdit Hermand & Richilde vindrēt fils & fille, tous deux voüez au seruice de Dieu, le masle eut à nom Roger lequel fut Euesque de Chaalons, & eut de sa mere certaine somme, pour le droit qu'il pouuoit pretendre à l'aduenir au Comté de Hainault, & la fille fut faite religieuse: & quant à moy ie pense que ces enfans demourerent fort petits mourant Hermand, & que le Flamand ayant des enfans, induit son espouse à les inuestir du Comté, & en priuer ceux du premier lict, ce que mieux elle ne pouuoit faire, que les faisant d'Eglise, ou les instruisant de sorte que de leur franc vouloir, ils se dedierent & offrirent au temple. Outre ce, Baudoüin voulant asseurer son estat contre l'Empereur, qu'il sçauoit estre courroucé de ce mariage, feit alliance auec Guillaume Duc de Normandie, auquel il donna sa fille Mathilde pour femme, & par ainsi alliant Guillaume plus estroitement à la maison de France, estant (comme dit est) ceste fille issuë d'Adelle sœur du Roy Henry: & par ainsi niepce dudit Roy, laquelle le Duc luy auoit demandée pour se preualoir contre les rebelles de son pays: & luy fut amenée ceste dame iusqu'au chasteau d'Eu par les Flamands, & là il l'a receut courtoisement, & y mena grande feste. Et puis que nous sommes sur le Comté d'Eu, il fault sçauoir que le Duc Guillaume auoit confisqué ceste place à vn sien cousin, accusé de felonnie: ce cousin estoit nommé Guillaume Comte d'Eu & de Montereul: or de quel costé ce Comte estoit parēt du Duc il le fault entendre, & sçauoir que de Richard second du nom Duc de Normandie, vindrent Richard, Robert, & deux Guillaumes, le premier fut moyne de Fescamp, & l'autre fut Comte d'Arques, & depuis d'Eu, & de Mōtereul de par Esseline sa femme. De ce Guillaume sortirent Hugues Euesque de Lysieux, & Robert, & Guillaume, duquel est icy faite mention: ce Comte ayant conspiré contre le Bastard, fallut aussi que s'enfuist, & quittast le pays (d'autant que le Duc n'aymoit aucun qui luy fut parent du costé paternel, là où il auançoit ceux qui luy attouchoyent du costé de sa mere) & s'en alla au Royaume de Naples, où lors commandoit Robert Guiscard, duquel descendirent les Roys de Sicile. Ce Guillaume s'en reuint en ce temps en Gaule, & n'osant s'adresser à son cousin le Duc Normand, eut refuge au Roy Henry, auquel il feit le discours de son desastre, & le peu de moyens qu'il auoit d'entretenir l'estat selon le lieu d'où il auoit pris origine: qui fut cause que le Roy prenant plaisir à la gentillesse, gaillardise

Voy les Annales de Hainault. volume. 3. ch. 3.

Richilde Cōtesse de Monts mariée au Prince de Flandres.

L'An mil cinquāte et deux Baudoüin & son fils excōmuniez, & pourquoy.

Parenté entre le Flamād & la Comtesse de Hainault.

Enfans de Richilde et de Hermand.

Mathilde de Flādres mariée au Duc Guillaume de Normādie.

Guillaume Cōte d'Eu d'où issu.

Guillaume Cōte d'Eu banny de Normādie.

gaillardise & beauté de ce seigneur, & marry de sa pauureté le maria haultement & luy donna le Comté de Soissons, les enfans duquel l'ont depuis tenu long temps en foy & hommage des Roys de France. L'histoire de Normandie tient que Maulger Archeuesque de Rouen excommunia le Duc Guillaume, à cause de ce mariage illicite auec Mathilde sa parente, mais que le Pape craignant que s'il aduenoit diuorce, & que le Duc laissast sa femme, il ne sourdist guerre entre les deux nations, à sçauoir Normande & Flamande: mais Hugues de Floury, ny Sigebert ny de Nangis, ne font mention aucune de cest excommuniement. Et ce-pendant ce qui empeschoit ce mariage est que Eleonor de Normandie auoit esté mariée à Baudoüin Comte de Flandres, & pere de Baudoüin le Debonnaire, & par ainsi Mahault estoit fort proche de sang au Duc, & failloit qu'ils fussent dispensez pour rendre legitime & loisible le mariage. Toute la Gaule viuant en paix pour lors, ce repos fut rōpu par Baudoüin Comte de Flandres, lequel auec le secours de ses deux fils Baudoüin & Robert, l'vn desquels estoit Comte de Monts, & l'autre de Frise, à cause des femmes qu'ils auoyent espousées, & allié de Godeffroy Duc de Lorraine, recommença la meslée, & rompit l'accord fait au-parauant auec Henry, par le moyen du Pape. Or ce qu'incita outre la querelle ancienne, Godeffroy à se ioindre aux Flamands, fut que l'Empereur par ses menées feit & pratiqua tant que les Lombards se mutinerent contre ce Godeffroy lequel auoit espousé Beatrix Marquise de Monferrat, & espouse du deffunct Marquis Boniface, & fait que Mathilde, fille de Beatrix fut aussi mariée auec Geoffroy surnommé le Bossu, fils aussi du Duc Godeffroy de Lorraine: & ainsi le Lorrain laissant son fils auec Mathilde, pour gouuerner ses pays d'Italie, s'en vint auec Beatrix en Lorraine, où elle s'achemina volontiers pour voir son pays, car (comme dit est) elle estoit fille de Federic le ieune ou Theodoric Comte de Bar, & petite niepce de Federic l'Ancien Duc de Mosellane. Le ieune Baudoüin Comte de Monts assaillit la Lorraine d'vn costé, le pere de l'autre, & Robert le Frison fils puisné du Flamand se ietta sur les Isles de Zelande, que les Imperialistes secourus par les Holandois auoyent prises sur luy, & les en chassa, s'en faisant derechef le maistre, aduenant cecy l'an mil cinquante & troys. Mais l'an mil cinquante & quatre, l'Empereur se ressentant de cecy & irrité au possible contre ces Princes, assembla grandes forces, pour passer en Flandres: pource qu'il sçauoit que Iehan d'Artoys estoit mortellement affectionné contre le Comte Baudoüin, à cause que le Comte luy auoit tollu & confisqué ses terres, il l'enuoya deuant pour passer l'Escault & faire voye à son armée. L'Artesien poussé de haine contre Baudoüin, & desireux de faire seruice à l'Empereur, vint le long de l'Escault, qu'il passa en despit du Comte, & venant aux mains auec luy le batit estrangement, prit grand nombre de prisonniers & contraignit le Comte de se sauuer à la fuite. Ceste route des Flamands fut cause que l'Empereur s'auança, & vint assieger la ville de Tournay, où Lambert Comte de Louuain estoit en garnison auec la plus-part des principaux de la noblesse de Flandres: mais toute leur force, gaillardise, diligence & deffence ne peut empescher que Henry n'emportast d'assault la place, en laquelle fut occis le susdit Comte Lambert, & plusieurs autres auec luy, & le reste estant pris fut conduit en captiuité en Germanie, ce qui donna vn grand effroy au Comte Baudoüin, & plus eut-il esté esbahy, si l'Empereur eut passé oultre, & eut poursuiuy sa victoire, mais estant maladif, & le temps ny les lieux propres pour sa santé, il se retira au grand contentement du Comte & de ses alliez. Et cependant Baudoüin pour empescher que d'ors-en-auant les Empereurs ne peussent si aisément penetrer au plat pays de Flandres, il feit creuser vn fossé s'estendant depuis le Comté de Lens iusques à la mer, & appella ceste fosse la Boulane, à present elle est ditte fosse neuue, & est celle qui separe les Flamāds des Artesiens, & la langue Flamande de la Françoise. Et pour mieux asseurer son estat & pays, le susdit Cōte feit fortifier & clorre les villes de Gand, Bruges, Hipre, S. Omer & Audenarde, où il feit bastir vne citadelle, cōme aussi il rampara plusieurs autres places selon qu'il voyoit les lieux par lesquels les Allemans pouuoyent le venir assaillir en sa terre. Mourut en ce temps Odilon Abbé de Clugny, & en son lieu fut fait Abbé Hugues hōme de saincte vie & grande erudition: mourut aussi Othon Comte de Mascon, luy succedāt Geoffroy son fils en son Cōté & seigneurie. Et ce fut aussi en cest an de mil cinquante & quatre, que

Guillaume Cōte d'Eu fait Comte de Soissons.

Maulger Arche. excommunie le Duc Guillaume & pourquoy.

En quel degré de sang estoit Guillaume auec sa femme.

Guerre entre l'Emp. & le Cōte de Flādres.

Ruse de l'Emp. contre Godeffroy Duc de Lorraine et Marquis de Mōferrat.

Isles de Zelande conquises par le Flamād.

L'an 1053. & 54.

L'Emper. vient en Flandres.

Iean Comte d'Artois deffait le Comte de Flandres.

Tournay assiegé par l'Emp.

Tournay prise d'assault.

Fosse neuue par qui faite en Flandres.

Villes fortifiées par Baudoüin de l'Isle.

Thibault Comte de Chartres vers l'Empereur.

on dit que le Comte de Chartres, presomptif de Champaigne, appellé Thibauld, duquel auons parlé cy dessus, voyant que le Roy Henry supportoit plus l'Angeuin que luy, s'en alla vers l'Empereur, de la main duquel il fut fait cheualier, qui a donné occasion tant au seigneur Pithou qu'à d'autres, de croire que ce fut lors que le tiltre de Palatin fut accordé aux Comtes de Champaigne. A quoy (comme i'ay dit cy dessus) ie ne veux point insister, mais ne pretens aussi receuoir que la court de noz Roys fut sans Comtes Palatins, ainsi que i'ay prouué, & par ainsi aimeroy-ie mieux dire que les Champenois ont receu cest honneur des Roys leurs seigneurs, que de l'Empereur, qui n'auoit aucun droit en Champaigne.

De diuers conflits des François auec les Normands, & de la paix entre le Roy & le Duc Guillaume le Bastard. CHAPITRE XIX.

L'an 1055. Abouchement de l'Emp. & du Roy Henry de France.

Auentin liure 5. des Annales de Bauiere.

Lãbert en l'hist. de Germanie.

IE ne veux faire ce tort à l'histoire Gauloise que de souffrir des impostures & fables, que quelques autheurs Allemans, peu versez à les oüyr iargonner és matieres d'estat, lesquels nous font icy vne entreueuë en l'an mil cinquante & cinq, entre l'Empereur Henry & nostre Roy Henry, sans proposer les raisons de cest abouchement, & en faisans la fin fort ridicule. Car voicy comme ces deux autheurs, à sçauoir Lambert de Schaffnabourg, & Auentin en parlent, vsans l'vn & l'autre de mesmes parolles, & disans ainsi: L'Empereur s'en vint sur les limites du Royaume de France & de l'Empire, en vn lieu appellé Ciuoy (vous l'appelez encore à present Yuois) afin de là parlementer auec Henry Roy des François: lequel le tança & reprit orgueilleusement d'vn propos & face ennemye, le blasmant de ce que souuent il auoit faulcé sa foy, delayant ainsi l'effait de la promesse, par luy & ses predecesseurs, faite touchant la restitution d'vne bonne partie de Gaule, qu'ils vsurpoyent sur la couronne Françoise. L'Empereur picqué de ces parolles dit qu'il estoit prest à luy monstrer l'espée au poing, & de sa personne à celle du Roy, qu'il n'estoit rien de tout ce que le Roy luy auoit mis sus: & que le Roy estonné de ceste responce s'enfuit de nuit, & se retira en ses terres. Quelle plus grande indiscretion sçauriez-vous demander que de ces autheurs, lesquels sans nulle raison font quereller à Henry ce que pas vn des siens n'auoit onc redemandé, & dequoy il n'apparoissoit aucune promesse? comme ainsi soit que nous auons monstré la transaction passée entre Othon & Charles de France, pour le faict du pays Lorrain: que s'ils mettent en ieu la Bourgoigne d'outre Saone, elle estoit l'heritage de cest Henry de par sa mere, lequel le Roy ne deuoit quereller, ains estoit ce à faire au Comte de Champaigne neueu (comme dit est) du feu Roy Raoul de Bourgoigne. Posé donc le cas que pour le bien public, & pour la paix d'entre l'Empereur & les Princes de Lorraine & de Flandres, cest abouchement eut esté fait, & que l'Empereur & le Roy se retirassent sans rien faire, ou plustost auec quelques parolles piquantes, il n'en fault attribuer la faulte à d'autre qu'au Comte Thibauld, lequel peu auparauant (comme dit est) auoit esté vers l'Empereur, luy faisant hommage des terres qu'il tenoit en la haulte Bourgoigne & Royaume Lorrain, & auoit receu de luy l'ordre de Cheualerie: d'autant que ce Comte hayoit la maison Royale, & luy taschoit à faire tout desplaisir, & causer tout dommage. Au reste c'eut esté grande infamie à l'Empereur encore ieune & gaillard, de presenter le combat au Roy ja vieil & cassé de trauaux, & cecy sur chose qui ne deuoit se desmesler par armes. Tant y a que pas vn historien que ces deux ne fait mention de cecy, ny de l'abouchement des Roys, lequel si fut aduenu, ie suis asseuré que de Nangis & Sigebert, n'eussent oublié non plus qu'ils n'ont passé sous silence plusieurs choses de pareil calibre, & ie croiray plustost qu'Agnez fille du Duc d'Aquitaine, espouse de cest Empereur, voyant son mary au bas, & lequel mourut tost apres, pratiqua ceste entre-veuë, afin que le Roy Henry fut sollicité par l'Empereur d'auoir son fils pupille Henry pour recommandé, comme ainsi soit que l'amitié continua des deux maisons apres le decez de l'Empereur, ainsi que verrons bien tost suyuant le fil de nostre histoire. Cependant Godeffroy Comte des Ardennes, Duc de Brabant & de Lor-

de Lorraine, voyant que l'Empereur le priuant de son droit & heritage auoit donné les pays de Lorraine & Brabant, à Federic Comte de Luxembourg, & que ce Federic estoit en Anuers, ne faillit aussi d'y aller auec forces pour l'assieger, sans aucun esgard que Federic estoit son parent & oncle du Comte de Flandres. Mais tandis que luy & Baudoüin faisoyent leurs approches pour forcer la ville, les assiegez furent secourus si à propos, qu'il fallut que Baudoüin & Godeffroy leuassent honteusement le siege: & se retirassent en Flandres: & l'Empereur estant venu iusqu'à Arques pres de saint Omer en fut repoussé auec telle furie par les Flamands qu'il fallut qu'auec perte de ses gens il se retirast, & fut poursuiuy assez longuement par les victorieux: & y en a qui dict que ceste fuite dura iusqu'à Magonce: mais ceux là deuoyét regarder de plus pres le peril auquel les Flamands se fussent mis allans ainsi se fourrer au pays de l'ennemy, lors mesme qu'ils auoyent d'autre part vne autre armée sur les bras qui leur donnoit assez d'affaires. Celle saison sembla estre le periode & fin de la vie des hómes excellêts, entant que le Pape Leon mourut l'an mil cinquante & quatre, au lieu duquel (comme dit Platine) fut surrogé Victor natif de Bauiere, au parauant nommé Gebehard, receu plus par la puissance & volonté de l'Empereur que par la voix libre & franche du clergé, qui l'esleut par force. Aussi dés qu'il fut Pape, il passa en Germanie, par le commandement de l'Empereur, lequel luy feit couronner son fils Henry quatriesme encore bas d'aage, qu'il nomma Empereur & le feit couronner Roy de Bauiere l'an de grace mil cinquante & six: il est vray que Lambert de Schafnaburg, quoy qu'il accorde l'arriuée de ce Pape, si est-ce qu'il dit que non luy, ains Herman Euesque de Coloigne feit cest office du sacre imperial, à cecy s'opposant Lupold Archeuesque de Magõce auquel appartenoit ceste consecratiõ. Et par là vous voyez quelle estoit lors l'authorité des Electeurs de l'Empire & si encor ils ioüissoyent des priuileges de l'election des Empereurs, ainsi que Platine nous a voulu faire à croire auoir esté institué seant à Rome Gregoire cinquiesme, comme ainsi soit que ç'ayt esté sous Gregoire dixiesme: aussi trouuez vous l'Empire hereditaire iusques enuiron le temps que la maison de Sueue, & successeurs de Federic Barbe-rousse vint à defaillir, d'autant que lors les electeurs ioüirent de leurs prerogatiues, & eut effort la bulle d'or qui autorise l'Empire de Germanie. Apres le couronnement de Henry quatriéme, son pere ne suruesquit long temps, ains deceda au moys de Septembre en l'an de grace mil cinquante six, & sur la fin d'Octobre son corps fut enterré à Spire, le Pape assistant aux funerailles. Ces choses se passans en Germanie & Gaule Belgique, voicy la guerre qui se r'allume entre le Roy & le Duc de Normandie & n'en est l'occasion dicte autrement par Guillaume de Nangis, sinon que les seigneurs du conseil du Roy, enuioyent la felicité du Duc Guillaume & luy proposoyent que ceste maison s'auançant ainsi, seroit (comme elle fut depuis) cause de grands malheurs en France: plusieurs encor se plaignoyent des inuasions faites sur leurs ancestres par les Nordmans, supplioyent le Roy de leur rendre leur patrimoine puis que Dieu l'auoit appellé à ceste couronne: n'estant raison que ces estrangers caressez oultre merite par les Roys ses predecesseurs, ioüissent ainsi à leur aise du domaine des nobles tant Gaulois que François anciens possesseurs des pays, qu'à present vsurpoit la race septentrionale. Le Roy trop hastif à leur prester l'oreille, & qui (peut estre) ne demandoit pas mieux que cecy, cómanda qu'on assemblast gens & feit vne leuée muette de Gendamerie, esperant de surprendre le Nordmant auant qu'il s'en donnast garde. Et pource feit-il deux generaux, l'vn desquels estoit Geoffroy Martel Comte d'Anjou, & l'autre Eude, que les histoires Normandes appellent frere du Roy, mais nous auons veu que Henry n'auoit pour lors aucun frere legitime, qui portast armes que le Duc de Bourgoigne, d'autant que Eude son frere estoit Euesque d'Auxerre & ie n'oseroy dire que cestuy se meslois de cõbattre, neantmoins Hugues de Floury, qui viuoit alors, dit nommément qu'Eude frere du Roy fut vaincu en la bataille de Morte-mer: ce qui me fait dire q̃ les Euesques n'estoient iadis si consciẽtieux qu'ils n'allassent faire seruice aux Roys autant és affaires de guerre que en ceux de l'estat. Ces deux Princes estás campez à Morte-mer, ne pensans auoir l'ennemy si pres, sentirent aussi que vault vn conseil precipité & vne guerre iniustement entreprise, d'autát que surpris & logez à la Françoise, laissans viure le soldat à discretion, & s'adõner au vin & aux femmes, ils furent presque plustost deffaits qu'ils eussent

Federic Cõte de Luxẽbourg assiegé à Anuers par le Flamãd et Lorrain. Siegé leué par les imperialistes, Henry Empereur mis en suite par les Flamãs.

Mort du Pape Leon 9. Victor. 2. fut Pape.

L'election des Empereurs en quel temps a eu vigueur.

Mort de Henry 3. du nõ Empereur. L'an 1056.

Henry Roy se prepare pour guerroyer les Nordmãs.

Eude Euesque d'Auxerre frere du Roy Hẽry.

Deffaite des Frãçois à Morte-mer.

le loisir de prẽdre les armes pour se deffendre: si bien que Geoffroy Martel, qui estoit des plus vaillans & sages guerriers de son aage, fut là rusé par vn ieune Capitaine, & fallut que se sauuast à la fuite, bien q̃ ce fut contre sa coustume, & le susdit Eude s'enfuyãt aussi causa la mort d'vn grand nõbre de la noblesse de Frãce, & la prison de Guy Cõte de Ponthieu, & ruine d'vne belle armée, sur laquelle les Normands s'acharnerẽt cruellemẽt. Ceste victoire anõcée au Roy Henry qui estoit à Meulanc, il en fut grandemẽt marry, tãt pour ce q̃ les siens auoyẽt esté batus par vn petit nõbre, que pour ne pouuoir vẽger ceste iniure, l'ennemy n'ayãt eu le cœur de l'attẽdre en cãpaigne, & à ceste cause il se retira sans faire autre chose: & le Duc le voyant retiré s'en alla à Thuillieres esperãt forcer la place & en chasser la garnison Royale, qui seruoit là d'vne bride aux Normãds: mais voyant la deffence des assiegez & la force de la place, ioint qu'il craignoit q̃ s'il y cãpoit guere longuemẽt, le Roy viendroit & leuer le siege & se vẽger de l'iniure par les siens receu n'aguere à Mortemer, il se retira aussi: neantmoins pour tenir les François de Thuillieres en ceruelle, il feit fortifier & clorre la place de Bretueil, non moins forte que Thuillieres. Or le plus grãd massacre & tuerie des fuyars, fut fait pres d'Escouys en vn village, lequel encor à present pour l'egard de ceste grande desconfiture porte le nom de Coupe-Gueule: telle fut la fin de la guerre legerement par le Roy entreprise, & plus mal-heureusemẽt par les siens poursuyuie. Apres ceste si peu heureuse entreprise, le Roy s'adonna à toute deuotiõ & pieté, faisant bastir à Paris hors les murs de la ville & tout ioignãt iceux (ainsi en parle la Chronique de sainct Denys) vne Eglise en l'honneur de sainct Martin, où iadis cest heureux Prelat s'estoit tenu y ayant vne cellule & oratoire, qui pour estre hors les murs, a esté depuis nommé, & l'est encore, sainct Martin des Champs, y mettant des religieux, & assignant du reuenu pour eux & leur superieur, que la susditte Chronique appelle Abbé. De pareille deuotion fut meu le vaillant Cõte d'Anjou Geoffroy Martel poussé (cõme dient les Annales d'Aniou) de certaine vision qu'eurent luy & son espouse Madame Agnez de Xaintonge de trois estoiles, & pour laquelle ils fonderẽt à Vẽdosme l'Abbaïe qui y est encore au nõ de la sainte & indiuidue Trinité, où il meit des moynes qu'il obtint de l'Abbé de Marmõstier & y establit vn Abbé auec bon & suffisant reuenu pour les religieux & soustiẽ des pauures, y dõnãt encore ce reliquaire de la saincte Larme, duquel nous auõs parlé en nostre Cosmographie, cõme aussi de la fondation & priuileges de cest Abbaye: Et son espouse fonda au hault du mõt dudit lieu de Vendosme vne chapelle au nõ & honneur de sainct George, & y meit des Chanoines, pour y faire le diuin seruice, ausquels elle assigna du reuenu & donna de beaux priuileges. Or ay-ie recueilly de la Chronique de Vitré escrite à la main, que ce Cõte Geoffroy estoit vn estrange hõme & si remuant qu'il ne pouuoit viure en repos, ny souffrir q̃ les autres y vesquissent, & vn mesme tiltre luy dõne Hugues de Floury en son histoire Normãde: & poursuit la susditte Chronique de Vitré, q̃ Robert sire de Vitré & issu (cõme cy dessus auõs veu) d'vn puisné de Bretaigne, espousa Berthe fille vnique & seule heritiere de Guerin seigneur de Craon, qui fut vn soustien à ce Guerin cõtre le Cõte d'Anjou, qui luy faisoit de grãds torts & fascheries. Et à ceste cause Guerin pour auoir q̃ le supportast s'adressa à Conã Duc de Bretaigne, aduoüant de tenir de luy sa terre & luy en faisant hõmage, luy promettãt en outre qu'il attourneroit & reprẽdroit toute la terre iusques à l'arche d'Angers à son proufit pour la tenir & releuer de Bretaigne, d'autant que le temps passé les Princes Bretons en auoyent ioly, & que les Comtes d'Anjou l'auoyẽt vsurpé lors des troubles & guerres ciuiles, & lors que les Danoys & Noruegiens affligerent le pays de Bretaigne. Et à dire vray, vous voyez en l'accord fait entre Neomenie Roy Breton & les Roys de Frãce, & depuis sous Salomon, cõme est-ce qu'il estoit dict, que le Breton recueilliroit le vin des terres qu'il auoit en Anjou, & pour lesquelles rauoir, ses predecesseurs auoyent si souuent pris les armes. Cest hommage du Craonnois receu par le Breton fut cause d'vn grand discord, l'Angeuin se ressentant du tort que luy faisoit Conan, & pource en tint-il conseil, & appella ses Barõs, afin qu'ils iugeassent sur la forfaiture du sire de Craon; ce qu'ils ne voulurent faire que le susdit Guerin ne fut present. Or vous ay-ie mis cecy en auant de l'ordre de l'ancienne police afin que vous voyez cõme on procedoit iadis, & a qui appartenoit le vuidage des causes d'entre la noblesse en cas de telle cõsequence que ceste-cy: où pour euiter toute chiquanerie les

parties

Fuite de Geoffroy Martel, et du frere du Roy.

Guy Cõte de Põthieu pris.

Guillaume Duc Normand assiege en vain Thuillieres.

Bretueil basty par le Duc Guillaume.

Coupe-Gueule village.

Eglise S. Martin des Chãps basty à Paris.

Abbaye de la Trinité fondée à Vendosme et par qui.

Annales d'Anjou li. 2. ch. 35.

Chronique de Vitré chap. 13.

Robert de Vitré espouse Berthe de Craon.

Guerin de Craon fait hõmage de sa terre au duc Bretõ.

Vsurpatiõ des Cõtes d'Anjou sur les Bretons.

Ordre tenu iadis aux iugemens.

parties estoyent ouyes, & la noblesse seule iugeoit des differents, le Prince y assistant en donnoit sentence. Aussi voyez vous en la mesme Chronique de Vitré, que Guerin ayant ouy comme Hugues surnommé le Bourguignon grand seigneur & de maison illustre & fort fauory du Comte d'Anjou l'auoit blasmé de felónie & forfaiture, il enuoya vn sien prisonnier, auquel il feit iurer au peril des testes de ses amys, qu'il iroit dire au Comte que le sire de Craon estoit homme de bien & n'auoit rien fait que droiture & iustice, s'adressant à son seigneur de fief le Duc de Bretaigne, des predecesseurs duquel ses ancestres auoyent de tout temps releué leur terre: & de cecy il pretendoit faire preuue de sa personne à quelque que ce fut qui diroit le contraire en la court du Roy de France, duquel mouuoit le fief de sa terre: & manda à dire au susdit Hugues le Bourguignon que le iugemét par luy donné n'estoit iuste ny droiturier, ce que dedans l'an il pretendoit prouuer, demandant que ce pendant les choses demourassent en sur-seance. En somme la fin de cecy fut telle, que Guerin eut guerre contre Geoffroy, sans qu'il eut secours des Bretons occupez en d'autres choses, & venans aux mains fut tué par les mains de Hugues le Bourguignõ, & la ville de Craon prise par l'Angeuin, qui en inuestit le susdit Hugues: & à ceste cause Robert sire de Vitré, pour ne vouloir poursuiure vn droit incertain ayant eu troys Enfans de Berthe de Craon, à sçauoir André & Robert, & vne fille nõmée Agnez, il pratiqua le mariage de ceste fille auec le susdit Hugues le Bourguignon pour faire paix durable, lequel fut fait & accõply, auec les conditions qui s'ensuyuent: que Robert quictoit & cedoit par ce mariage à tout le droit par luy pretendu à cause de sa femme, en la ville & seigneurie de Craon, terres, fiefs, & finages d'icelle, sauf que lors qu'il viẽdroit à Craõ, ou son heritier apres luy, Hugues & Agnez ou leurs heritiers seroyent tenus de luy quicter le chasteau, & aller loger en la ville: & Robert seroit obligé de deffendre Hugues cõtre ceux qui voudroyẽt luy meffaire. Or le Duc de Normãdie n'oubliãt le tort qu'il se disoit auoir receu de l'Angeuin s'estimãt assez vengé du Roy pour l'auoir cõtraint de se retirer, se resolut d'auoir raison de l'autre, & pource dressa son armée contre le pays du Mans, la cité capitale duquel vint assieger, le Comte estant allié du Comte d'Anjou, & y tint longuement le siege, & l'a pressa de telle sorte, que en fin les citoyens furent contrains de venir à cõposition & luy rendre la ville, voyãs touts les chasteaux du plat pays forcez d'obeir au Duc Guillaume, lequel feit bastir deux Chasteaux aupres pour tenir les Mãceaux en bride, & y mit de ses plus loyaux Cheualiers auec bonnes & fortes garnisons. Restoit à prendre le Chasteau de Mayne qui appartenoit à vn puissant & riche cheualier nõmé Gaultier, lequel resistant au Duc, luy feit perdre le temps pour quelques iours, mais en fin le Nordmant y feit entrer deux garsons contre-faisans les follatres, lesquels estans dedãs y mirent le feu, & en causerent la ruine: & par ce moyen le Duc s'en feit seigneur & le fortifia & y mit garnisons ainsi qu'il auoit fait au Mans & autres places du Maine. De cecy ne dient mot les Annales d'Anjou ny escrites à la main, ny imprimées, nomplus que noz Annales de France, mais Guillaume de Nangis & Hugues de Floury (qui viuoit alors) le tesmoignent, & ne treuue point en quel temps ny comment l'Angeuin & Mãceau recouurerẽt ces pieces, & toutesfois nous lysons que Helie de la Fleche en iouït depuis, & que par luy le Maine tomba en la famille des Cõtes d'Anjou, ainsi que dirons cy apres: mais quoy? il est impossible qu'vn homme die tout, & d'auantage il y a eu telle paresse au cœur & mains des historiens, que plusieurs choses des plus necessaires ont esté obmises en leurs escrits & discours. Nous auons longuement discouru cy dessus de la guerre de l'Empereur & des Princes de Flandres & de Lorraine & de la source d'icelle: or en l'an de nostre salut 1057. comme le ieune Empereur Henry 4. du nom, lequel son pere auoit laissé sous la tutelle de Madame Agnez d'Aquitaine son espouse, & mere du prince, & quelques seigneurs Allemans, tint vne diete (ou plustost y faisant celebrer vn Synode, le Pape Victor estãt en Gaule) à Coloigne, le Roy Hẽry ne faillit aussi d'y enuoyer pour & en faueur de ses parẽts les Duc de Lorraine, & Cõte de Flãdres. Et fut tant moyẽné par les Embassadeurs du Roy auec le Pape & l'Imperatrix, (laquelle vouloit gratifier le Roy) que la paix fut accordée aux susdits Princes, & à leur grand auantage: d'autant que le Cõte de Flandres eut & recouura toutes les terres qui sont entre les fleuues de l'Escault & Teure, les isles de Zelande, le chasteau de Gand, & les quatre offices: & le ieune Comte Baudoüin de Monts eut Tournay, auec tous ses

Hugues le Bourguignõ fauory du Comte d'Aniou.

Deffy de Guerin à Hugues.

Guerin de Craõ occis par Hugues le Bourg.

Hugues fut seigneur de Craon.

Hugues espouse Agnez de Vitré.

Guillaume Nordmãd guerroye les Manceaux.

Ville du Mãs prise par Guillaume.

Chasteau du Mayne bruslé.

Hugues de Floury en l'hist. Normande.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

L'an 1057.

Synode tenu sous le Pape Victor. 2. à Cologne.

Le Roy Hẽry moyenne la paix de l'Emp. & Princes de Lorraine & de Flandres.

finages, & fut là approuué le mariage d'entre luy & Richilde de Monts, que Leō auoit deffendu à cause de leur parenté: & quāt à Godeffroy Duc de Lorraine il fut aucunement contēté, ayant le Comté de Verdun & Duché de Lorraine, mais non en son entier, à cause que les terres de Mosellane estoyēt detenuës par Federic de Luxēbourg: & ce neantmoins fut l'accord ferme & stable, & depuis tout le pays Lorrain tomba és mains de Godeffroy de Buillon neueu de ce Godeffroy le Barbu, cōme sorty d'Ide fille du Barbu, & du Comte Eustache de Bologne. Ainsi le Roy Henry qui pour appaiser & establir son estat, auoit par plusieurs moyens (imitant la trace de son pere) semé discorde entre ceux qui luy pouuoyent nuire, ne s'estudia lors qu'à mettre fin & assoupir toute noise, & pour ceste cause trauailla il ainsi pour l'accord des maisons de Bauiere & de Lorraine, & pour asseurer l'estat du Flamād qu'il aimoit, ainsi que sur la fin de ses iours il le feit cognoistre. Mais ce nonobstant, il ne peut oublier la route qu'il auoit receuë en Normandie, & ne desiroit autre cas que de s'en venger: & pource appella-il encore à son secours le Comte d'Anjou Geoffroy Martel, comme l'ennemy perpetuel des Normands, & le plus affectionné d'entre les Gaulois à la couronne de France. Ainsi eux deux derechef dressans vne puissante armée entrerēt en Normādie gastans le Cōté d'Hiesmes, & toutes les terres suiettes au Cōte de Baïeux, sans qu'aucun se presentast pour leur faire resistance : & de là tirerent vers Caen pour passer le gué de Diue à Varrauille, ayans intentiō de ruïner le païs d'Auge, Lisieux & Roumois, iusqu'à Rouen cité capitale de Normādie. Mais ils furent deceuz de leur pretēte tout ainsi qu'à la iournée de Morte-mer, d'autant que le Roy ayant fait passer au Comte de Berry nōmé Harpin, & à vne bonne partie du camp le gué susdit de Diue, le Duc Normand se rua sur luy & son armée, & deffeit les François à la face du Roy & de Robert Duc de Bourgoigne, & du Comte d'Anjou, sans qu'ils eussent moyen de leur donner secours en sorte quelconque: de sorte que plusieurs y laisserent la vie, & les autres s'enfuyans se sauuerent, & vne bonne partie fut faite la proye des Normands qui depuis leur payerent bonne rançon. I'ay parlé de Harpin Cōte de Berry & cōme il auoit charche en ceste guerre: sur quoy il fault entendre que le pays de Berry auoit dés le temps des Merouinges tousiours esté gouuerné par Comtes y mis & establis par les Roys, qui les appointoyent & desappointoyēt, suyuant qu'auons souuēt dit en estre aduenu de toutes les Prouinces de Gaule: de sorte que nous lysons que Hue Capet y mit Geoffroy pour Comte ou Gouuerneur: mais Henry ayant faulte d'argent vendit, ou (pour mieux parler) engagea la cité de Bourges & pays de Berry à vn seigneur du pays pour la somme de soixante mil escus: & ce fut ce Harpin qui auāça ceste somme au Roy, & fut nommé Comte de Bourges, & eut charge honneste en ce voyage de Henry cōtre le Duc Guillaume: mais depuis le Roy Philippe premier desengagea le Berry, & remboursant Harpin, remit la piece à la couronne, bien qu'il luy en laissast le gouuernement. La deffaite susditte du Camp Royal feit ressentir au Roy que Dieu estoit de la partie, & qu'à tort il vouloit desheriter celuy, que plustost il deust deffendre : à ceste cause quelques bons seigneurs se meslerent de faire l'accord entre le Roy & le Duc qui fut aisé à faire, ny ayant guere grande occasion de querelle: tellement que le Roy rendit de son bon gré, & propre mouuement le chasteau de Thuillieres au Duc, sçachant qu'il estoit fasché qu'on l'eut fortifié à son desauantage: & est bien aisé à croire que ceux qui le plus pratiquerent cest accord furent les Comtes de Flandres, Monts & Frise. Pere & enfans, d'autant que (comme dit est) le Duc Normand auoit espousé la fille de Baudoüin le Debonnaire, sœur de Baudoüin de Monts & de Robert de Frise : & qu'elle aussi appaisa le Roy qui estoit son oncle, & le pria de condescendre à l'accord si necessaire pour leurs suiets affligez par ceste guerre. Il y en a qui tiennent que le Duc Guillaume ne vouloit en sorte aucune que le Comte d'Anjou fut compris en cest accord, ains demandoit que le Roy promit de ne iamais deffendre la cause de l'Angeuin, & souffriroit que le Duc se vengeast des iniures que l'autre luy auoit faites: mais combien cecy est vray-semblable, tout homme d'esprit le iugera, & verra que si le Roy l'eut accordé, il se fut fait vn grand tort, faisant comme vne amende honnorable deuant son vassal, auquel il eut fait porter la penitence de la faulte que luy-mesme auoit commise: ioint qu'il ne se voit point que le Normand depuis poursuyuit l'Angeuin sur ceste querelle, qui est vn argument assez fort & suffi-

Ide de Lorraine mariée au Cōte Eustache de Bologne.

Le Roy Hēry & le Cōte d'Anjou en Normandie.

Deffaite des François au gué de Diue en Normādie

Comtes de Berry non hereditaires.

De cecy voy l'hist. de Berry liure 3. ch. 4.

Harpin preste soixante mil escus sur le Comté de Berry, rachapté par le Roy Philippe I.

Paix entre le Roy Hēry & le Duc Guillaume.

& suffisant pour prouuer que Geoffroy entra & eut lieu entre les principaux qui furét particularisez en cest accord. Ce pendant estoyent les cartes fort broüillées en Angleterre par le moyen d'Eldgar Cõte de Cestre, lequel estát dechassé du pays par l'ordonance du Roy Edoüard, se retira vers les Hiberniens, ou Irlandois, dautres dient vers les Nord Wallois, mais l'anciéne Chronique de West-monstier mõstre que ce fut vers les Irlandois, il est vray qu'ayant recouuert d'Irlande quelques dix-huit vaisseaux armez d'Escumeurs & Pirates, il se ioignit auec Griffin Roy des Nord Walois, & se iecta sur la Prouince de Herford qu'il courut & gasta, metant tout à feu & sang, mais ceste tempeste cessa par l'accord que ce Comte feit auec le Roy qui luy rendit sa terre. Ce pendant, comme le Pape Victor fut decedé, Estienne neufiéme luy succeda, lequel auparauant estoit Abbé du mont Cassin, & s'appelloit Federic fils de Gothelon, & frere de Godeffroy le Barbu Duc de Lorraine, & est estimé auoir esté de fort sainte vie: mais il ne tint le siege que neuf moys & luy fut surrogé pour successeur Benedict 10. en l'an de grace mil cinquante & huit, lequel ne dura Pape que neuf moys, & fut esleu apres Nicolas second du nom, & natif de Sauoye: & ne faut que vous esbahissez du regne si court de ces souuerains Euesques, veu qu'Estiéne estant mort, cestuy ayát grande faueur enuers les seigneurs de Lombardie, fut aussi auancé par eux à la dignité papale, quoy que les Romains eussent promis à Hildebrand Diacre du sainct siege de ne passer oultre à l'election d'vn Pape nouueau que luy & Gerard Euesque de Florence ne fussent de retour de Florence, où ils s'acheminoyent. Cecy fut cause que l'election de ce Benedict estant faite à Siene, auant le retour du Diacre susdit, on veit aussi les troubles suscitez à Rome, & de telle sorte que Benedict fut dechassé le neufiesme moys de son pontificat & enuoyé à Velitry en exil, au lieu duquel fut mis ce Gerard Euesque Florentin & appellé Nicolas deuxiesme, qui fut celuy sous lequel (ainsi que dit est,) se desdit Berenger, & retracta l'erreur qu'il auoit semé en Gaule. Ce fut ce Pape qui le premier establit la principauté des Normands hereditaire en la Poüille, & les feit releuer leurs terres du sainct siege comme beneficiares d'iceluy: ce qui aduint en ceste sorte: Ce Pape estát affligé par les cõtinuelles seditions des Romains, fut contraint d'auoir recours à Robert Guiscard & à ses freres pour en tirer aide & support, quoy que ce Robert fut excommunié pour ce qu'il auoit pris & vsurpé la ville d'Aquile sur le domaine du Pape. Robert s'aidant de ceste occasiõ, alla soudain vers sa sainteté, & luy remeit en main les citez de Beneuét & Troye qui estoyét du domaine de l'Eglise, & pour ce le Pape luy donna l'absolution, & le feit & nõma Duc proprietaire de tout ce qu'il auoit conquis en Italie, & le feit grand Gonfalonier de l'Eglise, non seulement pour dõpter les seigneurs Romains rebelles, ains encor pour chasser les Sarrasins d'Italie: d'ou aduint q̃ Robert ayant vaincu les Romains & contraints d'obeir au Pape, se rédit redoubtable aux Grecs & Sarrasins & à toute l'Italie, faisant Godeffroy son frere Duc de Poüille, & luy cõmandát sur le pays de Calabre. Ce Robert Guiscard espousa en premieres nopces vne dame nommée Aberade, de laquelle il eut Boamond qui fut depuis Prince d'Antioche & l'vn des plus segnalez Capitaines d'entre ceux qui voyagerent en leuant à la conqueste de la terre saincte: la seconde fut nommée Gigliegarde niepce de Gisulphe Prince de Salerne & fille de Waimar aussi Prince de Salerne du tẽps que les Nordmans passerent en Italie. En Espaigne (comme auons dit cy dessus) s'estoyent establis Roys d'Aragon, & Castille les enfans de Dom Sanche surnommé le Grand, Roy de Nauarre, tellement que Ferdinand son aisné qu'il eut de Marie fille de Gonçal Comte de Castille se nomma Roy de Leon, & de Castille: Ramire fils du susdit Sanche & d'Eluire, eut le Royaume d'Aragon: & dom Garcie fut Roy de Nauarre. Ramire qu'on surnomme le grand, espousa Ermisande (dautres l'a nomment Gilbige) fille du Comte d'Armaignac, & de Bigorre (cecy vous monstre l'ancienneté des maisons de Gascoigne, desquelles nous n'auõs encor peu recouurer ny l'histoire ny les pan chartes) de laquelle il eut Dõ Sanche qui luy succeda au Royaume d'Aragõ: & Gonçal qui fut Euesque, & deux filles, asçauoir Tarasie, qui fut espouse du Cõte de Prouéce & Madame Sanche mariée à Raymond Cõte de Tholouse. Et pour vous monstrer que le mot de Gascoigne ne peut estre attribué qu'aux peuples enclos és monts Pyrenéens du costé des Astures, en ce temps là mourut sans hoir (ayant esté occis) dom Sanche Roy de (comme dit Taraphe) Wascoigne, ou Sobrarbe qui n'est autre pays que des

Matthieu de West-mõstier en sa Chronique d'Angleterre.

L'an 1058.

Diuers Papes en peu de temps.

Voy Thomas Fasel. hist. de Sicile dec. 2. liur 6.

Voy Pandolphe Collenucce li. 3. de l'hist. de Naples.

Fille d'Armaignac mariée au roy d'Aragon l'an 1058.

Frãcois Taraphe en l'hist. d'Espaigne.

Ramire fait occir par son frere Ferdinand Roy de Castille.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Estranges prodiges d'vne bataille de serpens.

anciens Cantabres & Wasques, que nous prononçons Basques en la langue Françoise: & ces peuples se donnerent au Roy d'Aragon, n'ayans plus de Prince, ce qui fut cause de sa mort, que luy pratiqua son propre frere Ferdinand Roy de Castille: si grande est l'abomination qui saisit les ambicieux, que le sang fraternel ne puisse estre espargné ny saulué, ains le faille espandre pour rassasier ceste gloute & insatiable faim de conuoitise. En ce mesme temps, afin que les prodiges ne manquassent aux guerres qui depuis suruindrent, la Chronique de sainct Denys recite qu'aduint vn cas estrãge au pays suiet au Comte de Flandres, & au terroir de la ville de Tournay, qui est qu'on veit vne merueilleuse assemblée de serpens, coleuures, & autre telle vermine s'assembler en pleine campaigne, & puis se departir en deux bandes & escadrons: ce que fait ils commencerent vne horrible & prodigieuse bataille qui dura assez long temps: en fin plusieurs y estans morts tant d'vne part que d'autre, celle qui estoit la plus foible, s'enfuit se cacher au creux d'vn arbre, où les vainqueurs encore la poursuyuirent auec leur sifflement accoustumé prests à les assaillir, ce qu'ils eussent fait, si les villageois n'eussent veu la meslée, portans fagots, fouërre & feu, & les bruslans tous ensemble: & ainsi ce prodige donnera fin, & à l'année & à ce Chapitre.

DV SACRE ET COVRONNEMENT DE Philippe premier du nom du viuant de son pere, & de la mort du bon Roy Henry. CHAPITRE XX.



HENRY se voyant en paix de tous costez, & ayãt appaisé presque tous les troubles & diuisions de son Royaume, suyuant la trace de ses pere, & ayeulx, voulut aussi pouruoir à ses enfans auant que mourir, & faire sacrer son fils aisné Philippe, auquel le droit & loy du pays donnerent la couronne. Et bien que (comme i'ay dit) la loy enuieillie & de tout temps gardée des François donne le Royaume au plus proche du sang, si est-ce que tousiours on a gardé cecy, que le consentement des estats a estably d'vn plus fort lien la royauté és mains des Roys, que si sans cela, ils y venoyent de leur propre droit, & sans l'aueu de la republique. C'est pourquoy Guillaume de Nangis qui n'ignoroit rien des anciennes constitutions & coustumes de ce Royaume, parlant du sacre de Philippe premier du nom, il vse de ces parolles: Henry Roy des François se voyant appesantir de vieillesse, feit assembler a Paris en l'an mil cinquante neuf, tous les seigneurs & principaux du Royaume, ausquels il presenta son fils Philippe, & leur recommanda, & leur tint ce langage: Iusqu'à present (mes tres-chers amys & compaignons) i'ay esté chef de vostre noblesse & gend'armerie, mais à present ie sens par l'appesantissement de mon corps & charge de vieillesse, que bien tost ie seray separé de vous: & pource ie vous prie, que si iamais vous m'auez aymé, que vous le monstrez à present, donnant consentement, & approuuans que ce mien fils soit vestu des vestemens Royaux, & qu'ayant la couronne de France, vous luy iuriez la foy, & faciez hommage, & luy promettiez fidelité tout le temps de sa vie. Et ayant interrogué vn chascun des assistans à part, s'il ne vouloit pas faire le serment de fidelité à Philippe, comme tous particulierement, & puis ensemble luy promissent, & de bon cœur luy iurassent, & fidelité & seruice, ils passerent les festes de l'Ascension auec le Roy à Paris, pour puis apres aller à Rheims & y celebrer les ceremonies du sacre. Vous oyez comme Henry demande le consentement des Prelats, Princes & seigneurs du Royaume, non pour le fair de la succession qu'ils ne luy pouuoyent oster, puis qu'elle auoit esté mise, incorporée & establie en ceste maison d'Anjou, & qu'eux mesmes, & leurs ancestres l'auoyent consenty: ains afin qu'ils, ainsi liez par serment, deffendissent

Guillaume de Nangis.

Assemblée à Paris l'an 1059.

Harangue du Roy Hẽry à la Noblesse.

Ordre obserué à recueillir les voix.

Pourquoy le Roy demanda le consentemẽt des seigneurs.

deffendissent le Roy qui estoit pupille, & empeschassent qu'aucun ne luy troublast son estat,& n'enuahist le droit de son heritage. Et de fait, s'il luy eust fallu mendier le droit de succession, & que la loy eut peu estre dispensée & abolie, il eut aussi adiousté qu'ils luy feissent vn establissement pour le maintenir en icelle: là où il ne parla que d'vn serment de fidelité, pour obuier à toute rebellion, & non de la succession, d'autant que ja estant fils de Roy, nul luy en pouuoit quereller la iouïssance: & pource les appellant au sacre, il voulut aussi les disposer à faire cest auant-serment particulier, afin que sur le poinct du general au sacre, aucun ne les vint à destourner de ce deuoir pour mettre diuisions au Royaume. Et fault bien que le Roy eut ce droit de faire sacrer son fils, & que les Princes d'alors ne fussent ignorans de l'absoluë puissance du Roy, puis que(comme verrons cy apres)luy mourant, il ordonna par son testament de la regence du Royaume, & choisit qui bon luy sembla sans qu'aucun feit à ce sien vouloir tant soit peu de resistance. I'ay dit tout cecy, afin qu'aucun ne prenne pied en ces parolles de Nangis, comme ratifians l'election en la famille Capetienne: car bien qu'il en eust apparu quelque forme és deux autres lignes, plus à cause de la faulte des Roys, que du deffault de la loy, si est-ce que les Capets ont remis sus la majesté Royale, & ont (comme dit est) faict pratiquer la loy, que la misere du temps auoit presque du tout mise à nonchaloir: & si tant Capet, Robert, que Henry ont requis (contre le priuilege de la loy) le consentement des Prelats, Princes & seigneurs, ç'a esté pour obstacle a la grandeur, de ceux qui estoyent mal affectionnez à leur maison, tels que les Comtes de Chartres,& de Champaigne, contre lesquels il failloit s'armer non seulement de la loy, ains de la force des suiets de la couronne: afin que comme leurs majeurs auoyent authorisé les Roys, & s'estoyent soumis à la loy, qu'ils auoyent iuré fidelité, & fait hommage au chef de la republique, qu'aussi ils luy maintinssent ce droit, & le gardassent en la famille sacrée par les Euesques,& maintenuë & recogneuë par les Princes, honnorée & respectée par la simple noblesse, & seruie en toute humilité par les soldats & par le peuple. Le Roy Henry donc asseuré de la volonté des Prelats & seigneurs du Royaume quant à la deffence promise au Roy futur, qui n'estoit aagé que d'onze ans, il s'achemina auec eux vers la cité de Rheims, pour le faire sacrer aux festes de la saincte Penthecouste: & d'autant que cy deuant nous auons dit qu'en quelque endroit de nostre histoire nous parlerions du sacre des Roys, il m'a semblé bon qu'en ce passage nous en facions mention succinctement, d'autant que de ce sacre plus que d'autre se voulut depuis aider l'Archeuesque de Rheims contre celuy de Sens du temps de Louys le Gros fils de ce Roy Philippe, comme prouuant par là(sans mettre en auant la bulle du Pape de laquelle cy dessus auons parlé) qu'à Rheims & non ailleurs il failloit que fussent sacrez les Roys de France. Or en cest endroit ie ne feray conscience d'emprunter d'ailleurs ce qui est necessaire pour voir l'ancienne forme du sacre que i'ay tiré des memoires du sieur du Tillet qui portent ces parolles.

L'election n'a eu lieu en la famille des Capets & pourquoy.

Comtes de Chartres & Champaigne ennemys de la maison des Capets.

D'autres dient que Philippe n'auoit que sept ans.

L'an de grace mil cinquante & neuf, du regne de Henry le trente deuxiéme cõplect, le quatriéme du Pontificat de Monsieur Geruais, indiction douziéme, le vingt & troisiéme de May, & sainct iour de Penthecouste, le Roy Philippe fut sacré par l'Archeuesque Geruais en la grande Eglise de Rheims, deuant l'autel de nostre Dame, auec l'ordre & ceremonie, qui s'ensuit. La messe estant commencée, auant l'Epistre ledit seigneur Archeuesque se tournant vers Philippe luy exposa la foy Catholique & s'enquit de luy s'il ne la croyoit pas, & ne vouloit la deffendre enuers tous & contre tous: & le seigneur Roy ayant dit que ouy: fut apporté son serment, qu'il prit, leut, & soussigna,& estoit tel le susdit serment. Ie Philippe par la grace de Dieu prochain d'estre ordonné Roy de France, promets au iour de mon sacre deuant Dieu & ses saincts que ie conserueray le priuilege Canonique, loix & iustice deuë à vn chascun de vous Prelats, & vous deffendray (Dieu aydant) tant que ie pourray, comme vn Roy doit faire, & par droit & equité est tenu deffendre en son Royaume vn chascun Euesque & Eglise à luy commise. Et octroyeray au peuple à nous donné en charge, la deffence des Loix en leur endroit, consistant en nostre authorité. Et ce serment ainsi leu par le susdit seigneur Roy Philippe tenant ses mains és mains de l'Archeuesque, & presents à tout cecy, Hugues Archeuesque de Besançon, & Erméfroy Euesque de Syon,

Memoires du Tillet. Chapitre du sacre des Roys.

Geruais Archeuesque de Rheims.

Serment fait par Philippe à son sacre.

Prelats qui furent au

Sacre de Philippe I.

Legat du Pape Nicolas: les Eueſques Baudoüin de Noyon: Florent de Senlys, & Leitbert de Cambray, Guy d'Amiens, Arnauld de Chaalons, Yſumbert d'Orleans, Hugues de Neuers, Herdon de Soiſſons: Robert de Chalon, Elymand de Laon, Ymbert de Paris, Gautier de Meaux, Geoffroy d'Auxerre, Hugues de Troyes, Ithier de Limoges, Guillaume d'Engouleſme, Arnould de Saintes, Guy de Nantes: & quant aux Abbez de Gaule ceux-cy y aſſiſterent, Emard de ſainct Remy, Regnier de ſainct Benoiſt ſur Loire, Hugues de ſainct Denys, Edrol de ſainct Germain des prez, Gathon de ſainct Valery, Foulques de Mairmouſtier, Gerard de ſainct Marc de Soiſſons, Foulques de ſainct Michel, Odilair de Chaalons, Tancrede de Montirandel, Valeran de Verdun, Arnould de Poitiers, Adalbert de Dijon, Hugues de Charrou, Hugues de Creſpy, & autres pluſieurs en grand nombre. Ce fait, ledit Geruais Archeueſque prenant la croſſe ſainct Remy, recita ayant ſilence, & paiſible & bonne audience des aſſiſtans, comme à luy principalement & ſur tout autre, appartenoit l'onction & ſacre du Roy, depuis que ſainct Remy baptiſa & ſacra le Roy Clouis, & comme le Pape Hormiſde auoit audit ſainct Remy, & le Pape Victor à Geruais qui pour lors parloit, donné par icelle croſſe & dignité Archiepiſcopale de Rheims, le pouuoir de faire ce ſacre, & l'authorité de Primatie ſur toute la Gaule. Et par le conſentement du Roy Henry pere, là aſſiſtant, il eſleut ledit Philippe ſon fils en, & pour Roy de France: & apres luy les Legats du ſiege de Rome, iaçoit que là il fut declairé & conclud que le conſentement du Pape n'eſtoit requis en ceſt endroit, bien permettoit-on que pour honnorer le ſainct ſiege, les Legats y aſſiſtaſſent comme repreſentans le Pape, ainſi qu'vn amy de la maiſon & couronne de France. Apres le Roy & les Legats, donnerẽt leur conſentement les Archeueſques, Eueſques, Abbez, & clercs de tout le Royaume: Puis ſ'aduancerẽt les Princes, en premier lieu Hugues fils & Embaſſadeur de Robert Duc de Bourgoigne, frere du Roy Henry, Guillaume Duc d'Aquitaine: les Embaſſadeurs & Procureurs de Geoffroy & Foulques Marquis & Comtes d'Anjou: Herbert de Vermãdois, Guillaume de Soiſſons, Guillaume fils du Duc d'Aquitaine, cõme Comte de Poitou & d'Auuergne, Hildebert de la Marche, Foulques d'Engouleſme, & le Vicomte de Limoges, & apres eux les clercs & le peuple tant petis que grands y conſentans, approuuerent ce ſacre d'vne voix, crians par trois fois: Nous l'approuuons, nous le voulons, ſoit fait noſtre Roy, & tout auſſi toſt fut chanté *Te Deum laudamus*, & apres ce, la ſolennité du ſacre & couronnement fut faite ſuyuant l'ancienne façon obſeruée par les Roys predeceſſeurs de Philippe, lequel eſtant comme eux confirmé, il confirma auſſi ce que les Roys auoyent donné à l'Egliſe noſtre Dame de Rheims, & le Comté ottroyé aux Eueſques, & ce qui auoit eſté conferé à ſainct Remy & autres Abbayes, & feit & nomma ſur le lieu le ſuſdit Geruais Archeueſque ſon grand Chancelier, duquel n'eſt faite mention par Feron en ſes diſcours des officiers de la couronne: mais de l'ordre tenu au ſacre, d'autant que hors les oraiſons, & le ſacre qui ſont de toute ancienneté, l'inſtitution eſt depuis Louys le ieune, nous en ſurſerrons auſſi le diſcours iuſqu'à ſon temps pour ne troubler la ſuite de noſtre hiſtoire en prepoſterant, ou auançant les matieres: bien vous diray-ie que ce ſacre de Philippe a eſté vn des plus magnifiques & remarquables qu'on ſçache voir, eu eſgard au grand nombre de Prelats qui y aſſiſterẽt. Mais vn poinct y eſt-il à conſiderer, que bien que des pairs lais il y en eut quelques vns des nommez cy deſſus, & qu'on dit auoir eſté de l'ancienne inſtitution, ſi eſt-ce que ny les Comtes de Flandres, Champaigne, ny Thoulouſe y aſſiſterent, ny le Duc de Normandie: ains y voyez les Comtes de Vermandoys & d'Anjou, ceux-cy honnorez du tiltre de Marquis, qui leur eſtoit hereditaire, pource que iadis (ainſi que dit auons) ils auoyent la charge des frontieres de la mer, & du limite Saxonique. Quant aux Eueſques, il n'y eſt parlé que autre que l'Archeueſque de Rheims ſe meſlaſt de la ceremonie, les autres n'eſtans là que comme teſmoings d'icelle, & pour approuuer le couronnement, & faire l'hommage au Roy & auec les Princes & ſeigneurs, ouyr & accepter le ſerment que feroit le Roy pour les biens & deffence du Royaume: tout cecy vous faiſant foy, que les Pairs tant Eccleſiaſtiques que lais n'ont eu leur ſolide eſtabliſſement iuſqu'à ce que ſous Louys le ieune, l'ordre du ſacre fut arreſté, & dreſſé en pratique, & eſcrit & declairé tel que les droits rituaux iadis gardez à Rome: afin que ceſte troupe vnie donnaſt plus de majeſté

Ce Pape viuoit l'an 516.

Le Pape n'a que voir ſur l'election des Roys de France.

Princes & ſeigneurs qui furent au ſacre de Philippe I.

Geruais Archeueſque de Rheims fait Chancelier de France par Philippe I.

Comtes de Flãdres et de Champaigne non nõmez au ſacre de Philippe I.

Comtes d'Anjou nommez Marquis en ce ſacre.

majesté à la Royauté. Auquel cecy est encore à remarquer que les Roys de Nauarre imitans la façon de faire des François de la premiere & seconde lignée, vsoyent de sacre, & confirmation de leurs Roys, suyuant que le susdit seigneur du Tillet dit que le gouuerneur de Nauarre l'escriuit au Roy Philippe le Long: disant que ces Roys anciẽs estoyẽt sacrez à Pampelonne deuãt le grãd autel de l'Eglise Cathedrale, où ils estoyẽt hault esleuez sur vn Pauois, le peuple criant Roy, Roy, ainsi qu'en vsoyẽt les François de la premiere lignée. Mais il ne dit pas depuis quel temps ils tenoyent ceste façon de proceder à la reception & couronnement de leurs Roys, ce qu'ayant recerché par les histoires Espaignolles, en fin i'ay trouué, que les Roys de Nauarre n'ont esté oincts ny sacrez que depuis que les Gaulo-François ont tenu la couronne de Nauarre: & que cecy soit vray oyons comme Estienne de Gariuay en parle en son histoire vniuerselle d'Espaigne, lors qu'il vse de ces parolles: Aucuns autheurs afferment que le Roy dom Yñigo estant esleué à ceste dignité Royale, fut oinct & couronné suyuãt que les François l'auoyent en pratique & coustume, à l'endroit de leurs Roys tres-chrestiens: & que de là en auant les Roys de Nauarre ont vsé depuis tousiours de ceste saincte onction, & Royal couronnement, faisans les solennitez & ceremonies sacrées, qui en tel cas doyuẽt estre celebrées. Quand à ce que ceste introduction d'oindre, sacrer, & couronner les Roys soit imitation de France, ie le tiens pour tres-certain, mais que le Roy Yñigo ait esté le premier ie ne peux le receuoir: bien suis-ie content d'approuuer & confesser, que lors que les Comtes de Champaigne, Françoys de nation, vindrent à la couronne de Nauarre, fussent-ce les Thibaulds, ou autres leurs successeurs, qui commanderent en France & Nauarre, on commença à sacrer les Roys de Nauarre: & de ce temps on trouue des chartes & documents fort authentiques faisans mention de ces sacres & couronnemens: & ainsi au contraire il ne se trouue depuis Yñigo iusqu'aux François regnans en Nauarre aucun instrument, memoire ny instructiõ qui mõstre vn seul traict ny signe de ceste si grande antiquité du sacre & couronnemẽt des Roys Nauarrois. C'est ainsi que parle l'historien Espaignol, qui est Nauarrois naturel & homme diligent, & fort curieux en recerches: ce qui me fait dire que celuy qui escriuit à Philippe le Long, vouloit accommoder ceste ceremonie Françoise aux Nauarrois pour leur donner plus d'ancienneté de source: là où ie vous ay fait voir cy dessus depuis quel temps ceste couronne de Nauarre prit commencemẽt, à sçauoir sous le regne des enfans de Charlemaigne, & que l'origine en estant de peu d'effait, il failloit aussi que l'establissement ne fut guere solide, veu cest interregne qui aduint pour la ruyne du pays, auant que le susdit Yñigo vint à ceste couronne: mais laissans ce propos, reuenons à la suite de nostre histoire. Apres cecy le Roy Henry s'apesantissant de iour à autre, non de trop de vieillesse, ains ayant esté vn grand guerrier, & Prince adonné aux affaires, & veillant sur l'auancement de l'estat & grandeur de la couronne, si bien qu'en l'an de nostre salut mil soixante, il tomba griéuement malade, à Paris non sans l'esmoy de son peuple, craignant quelque guerre ciuile pour voir Philippe son successeur encore bas d'aage: mais le Roy y auoit pourueu fort sagement, d'autant que se voyant chargé d'ans, affoibly de maladie, & hors presque d'espoir de guerir, il ordonna Baudoüin le Debonnaire, ou autrement de l'Isle pour tuteur de ses enfans & Regent en France, à cause qu'il estoit oncle maternel des Princes Royaulx, & homme de grande experience: ce qui ne fut sans que plusieurs ne s'en mescontentassent & ne taschassent de se mutiner, ainsi que dirons cy apres. Or le Roy tomba en ceste maladie soudainement, laquelle Hugues de Floury, dit auoir esté causée par poison, vsant de ces mots: Iaçoit que les medecins les plus doctes & experts ignorassent du tout la cause d'vne si soudaine maladie: si est-ce que le plus sçauãt d'entre eux nommé Iean qui estoit le premier medecin de sa majesté, luy donna vn breuuage luy deffendant de boire autre chose apres ceste boisson: mais la force du venin alterant estrangement le Roy, Henry aussi mesprisant l'ordonance du medecin, se feit donner à boire par son Valet de Chambre tandis que le medecin estoit absent, si bien qu'il beut auant que d'estre purgé. D'où aduint que la maladie rengregeant il ne porta le mal longuement, ains le mesme iour, apres auoir receu le saint sacremẽt du corps de Iesus Christ & de l'extreme onctiõ & ayant demãdé pardon aux assistans si iamais il en auoit offencé quelcun, il rendit l'esprit à Dieu, estant tout ententif à priere &

Estienne de Gariuay hist. d'Esp. liur. 22. chap. 1.

En quel temps les Roys de Nauarre ont commẽcé d'estre sacrez.

L'an mil soixante.

Baudoüin Comte de Flãdre tuteur des enfans de Hẽry & Regẽt en Frãce.

Henry. I. du nõ empoisonné.

Mort du Roy Henry premier à Paris.

auec la voix de son oraison enuoyant son ame à celuy duquel il attendoit misericorde: & cecy le soixante & quatriéme an de son aage. Et fut son corps porté à sainct Denys, & embaumé, fut enterré en l'Eglise dudit lieu auec grand pompe, & suyuant qu'on a accoustumé d'enterrer les Roys, plusieurs Messes estans celebrées pour le salut de son ame, auec grand luminaire & assemblée de peuple de tous estats, & les Archeuesques, Euesques & Abbez assistans à ceste ceremonie des obseques Royales, ainsi en parle Guillaume de Nangis accordant auec Hugues, touchant l'empoisonnement du Roy, sans que l'vn ny l'autre dient qui fut celuy qui causa vne acte si detestable, veu que ce Prince estoit doux & debonnaire, aymant la noblesse, & non fascheux au peuple, comme ainsi soit que vous ne trouuez point que la famille des Capets venant à la couronne aye foulé son peuple, ny souffert les concussions de personne sur les suiets, ainsi que pouuez auoir recueilly des vies de Robert & Henry, lesquels ne se sont guere amusez apres les plaisirs ny arrestez en autre chose qu'à l'exercice de ce qui est du deuoir d'vn bon Prince. Or Henry mort, & le Comte Flamant exerçant la regeance du Royaume suyuant l'ordonnance testamentaire du Roy, voicy que où les Princes & seigneurs Celtes fleschissoyét sans resistãce le col sous son authorité, il y eut quelques seigneurs de Gascoigne qui refusent de luy obeïr, non (comme ils disoyent) qu'ils ne recogneussent Philippe pour Roy, & ne desirassent luy faire seruice, mais pource qu'ils craignoyent que sous le pretexte de la tutelle des pupilles, Baudoüin ne taschast à s'empieter de la couronne: amenans choses qui seruoyent à la matiere. Baudoüin voyát & entendát ces cõspirations, & ne sçachãt d'où venoit le motif des Aquitaniques & se craignant que ceux mesmes qui estoyent pres du Roy ne feissent ioüer ce ieu & ne dressassent ceste partie, auant que ce venin saisit d'auantage le corps public, il se mit en deuoir de le deuancer par aucun remede: à ceste cause il dresse vne grosse armée & sous vn bon pretexte d'aller contre les Mores & Mahometans qui lors guerroyent les Roys d'Espaigne, il semond les Gascons de venir au secours, & de suyure les enseignes Royales en ceste si iuste entreprise. Les seigneurs d'outre Garonne furent bien estonnez, voyans quelles forces Baudoüin auoit assemblées, & pour ce allerent vers luy, & contrains luy iurerent obeïssance comme à Lieutenant general du Roy & representant sa personne par toutes ses terres & seigneuries, & pour asseurance dequoy ils luy donnerent leurs enfans pour ostages. Ces discours sont faits par Emile en l'histoire de France, & par Meyer és Annales de Flandres, ce qui peut estre aduenu, bien que ne puissions en iustifier la preuue par les anciens autheurs: neantmoins la chose en est assez vray-semblable, veu que les Flamands n'estoyent guere aymez des Gauloys, & sur tout de ceux d'Aquitaine, qui sous ceste couleur eussent bien voulu recouurer l'anciẽne liberté, & s'emanciper de la suiection des Roys de la Gaule Celtique. En ce mesme temps & tost apres la mort du Roy Henry, faillit & issit de ce siecle sur le commencement de l'an mil soixante & vn, ce vaillant, hardy & genereux Prince Geoffroy Martel Comte d'Anjou: mais auant mourir il feit venir les enfans de Geoffroy de Chasteau-Landon mary de madame Adele sœur de ce Comte, desquels l'aisné s'appelloit Geoffroy surnommé le Barbu, & le puisné eut à nom Foulques Rechin, à cause qu'il estoit homme rude & assez capricieux: & à ces deux siens neueux departit-il ses terres & seigneuries, voulant que Geoffroy fut Comte de Touraine & Xaintonge, & que Foulques eut Anjou & Gastinois, & ce partage fait, on tient que laissant le monde il s'alla rendre en l'Abbaye de sainct Nicolas lez Angers qu'il auoit fondée, où il ne fut guere longuement sans eschanger ceste vie en vne meilleure, & fut mis & enterré son corps au chapitre du conuent, & depuis furent ses oz transportez en l'Eglise, & sur le Tombeau fut mis cest Epitaphe.

Henry enterré pompeusement à S. Denys.

Seigneurs Gascons ne veulent obeir au Flamand.

Ruse du Flamand pour dompter les Gascons.

L'an 1061. Geoffray Martel Cõte d'Aniou meurt.

Epitaphe de Geoffroy Martel Cõte d'Aniou.

Dum viguit tua, dum valuit Martelle potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnauit honestas.

Et deja voyez-vous l'effait de la vengeance de Dieu sur la posterité de Foulques Nerra, d'autant que Martel mourant, l'heritage d'Anjou tomba en quenoüille, & que bien tost apres l'ambition de Geoffroy le Barbu causa vne grande discorde entre luy & son frere, & vne detestable guerre ciuile, des effects de laquelle nous parlerons cy apres

apres, lors que le temps nous offrira l'occasion, & que verrons estre conuenable pour la perfection de l'histoire. Cependant la Royne Anne veufue du deffunct Roy Henry & mere de Philippe, adónée du tout à deuotió, & se monstrás plus soigneuse du salut de son ame que de ce móde, feit bastir à Senlis l'Eglise de S. Vincent, & y mit des Chanoines ausquels elle assigna rétes & reuenus, & voulut que portassent des chaperós rouges pour les rendre differéts des autres Chanoines, & cóme pour les marquer les ministres de celuy qui pour la cófession du nom de Iesus Christ auoit espádu son sang courageusemét. On dit que ce fut en ce téps que Guillaume le Bastard Duc de Normádie espousa Mathilde de Flandres fille de Baudoüin de l'Isle, mais nous auons monstré cy dessus le cótraire, tát y a que d'elle il eut belle lignée, à sçauoir trois fils & quatre filles: les masles furent Robert aisné qui luy succeda au Duché de Normandie, & fut en la terre saincte auec les autres Princes de France: le second fut Guillaume le Roux, Roy d'Angleterre apres son pere, le troisiéme Henry, qui aussi fut Roy d'Angleterre: des filles la premiere fut Abesse de Caen, la secóde mariée au Duc de Bretaigne, la troisiéme fut promise à Herald vsurpateur du Royaume Angloys, & sur lequel le Duc Guillaume le conquist pour la foy qu'il luy auoit faulcée: mais cestuy ne l'espousant point, elle fut donnée à Estienne Comte de Chartres, qui pour sa sagesse fut appellé le pere du conseil, lequel fut occis en vne bataille pres de Rames en Palestine contre les Mahometans: & pour ce luy mort, Ale son espouse (ainsi se nommoit ceste Normande) se rendit l'an mil cent & vn, religieuse à Marcigny: la quatriéme fut femme de Baudoüin Comte de Bouloigne, & depuis Roy de Hierusalem. Ceste mesme saison est celle qui donna cómencement à la maison de Foix, ainsi que le tesmoigne Gariuay en l'histoire de Nauarre vsant de ces parolles: Il sera raisonnable qu'estans paruenus à l'an mil soixante & deux nous faisions mention des Comtes, lesquels au Royaume de France ont donné commencement à l'illustre maison & famille de Foix, afin que plus clerement on puisse entendre l'origine de celle souche & race qui depuis a commandé sur le Royaume de Nauarre, & ne sera cecy impertinent, ny esloigné de l'histoire Nauarroise, puis que le Comté de Foix a esté vny auec ceste couronne. Surquoy il conuient sçauoir que regnant en Nauarre Dom Sanche Garcie, & en France Philippe premier du nom, il y eut vn cheualier en Gaule nommé Bernard fils de Roger Comte de Carcassonne, lequel de Aladaxie son espouse laissa trois enfans heritiers de ses estats & seigneuries, à sçauoir Raymond, Bernard, & Pierre (nous auons dit cecy par cy deuant, mais le repetons pour ce que cest autheur en vse ainsi.) Celuy qui fait pour nostre discours de ces troys fils de Roger, est Bernard puisné de Carcassonne, seigneur de Foix, lequel ayant pris en mariage vne fille de hault lieu nommée Beatrix en eut vn fils nommé Roger comme son ayeul, qui succeda aux estats de son pere. Cestuy estant vn vaillant & hardy cheualier, & lors de l'an mil soixante & deux ayant attaint l'an quarante de son aage, fut fait & nommé Comte de Foix par grace & priuilege de Raymond second du nom Comte de Tholouse & Duc de Narbonne, & par le consentement du Roy & conseil de France: & cestuy estant le seul & premier de ce nom entre les Comtes de Foix, il donna aussi commencement & origine aux Comtes de Foix. Ainsi parle Gariuay, & se dit auoir pris & recueilly le tout de Bertrand Helie de Pamiers cité du Comté de Foix, l'œuure duquel i'ay leu en Latin: & toutesfois Guillaume de la Perriere Tholousain escriuant les Annales de Foix, est d'aduis contraire à celuy de Helie & Gariuay, & pour ce vous diray ce qu'il propose, parlant ainsi: Bernard premier du nom & premier Comte de Foix, fils de Roger Comte de Carcassonne, & d'Adelais son espouse: apres le decez de son pere Roger, succeda aux pays & villes de Foix, en l'an cinquante de son aage, & de nostre salut mil soixante & deux, tenant l'Empire Henry quatriéme du nom, & en France regnant Philippe premier, & commanda sur Foix par l'espace de trente & quatre ans, mourant l'an mil nonante & six, aagé de quatre vingts & quatre ans. Au premier an de son aduenement à la domination & seigneurie de ses pays, il print en mariage vne fille de grande & ancienne noblesse nommée Beatrix de Besiers (il doit par là cognoistre qu'elle fut fille du Comte de Besiers) de laquelle en la premiere année de son mariage il eut vn fils nommé Roger: & de ce temps (il entend lors qu'il fut marié) il n'estoit encore nommé Comte, ains ordinairement on l'appelloit le seigneur des Foixiens, &

Eglise S. Vincent à Senlis bastie par la Royne Anne femme de Henry premier.

Enfans du Duc Guillaume de Normádie

Estiéne de Gariuay liur. 22. ch. 32.

L'an 1062.

En quel temps fut Foix erigé en Comté.

Bertrand Helie en l'hist. de Foix.

Guillaume de la Perriere és Annales de Foix.

Beatrix de Besiers femme de Bernard 1. Cóte de Foix.

pour ce en l'an susdit de mil soixante & deux, fut fait & nommé Comte de Foix, par la main, grace & authorité de Raymond second du nom, & neufiéme Comte de Tholouse. Ainsi en parle la Perriere, & apres luy Paradin, ausquels ie ne veux contredire, veu mesmement que la Perriere estant aduocat en la court de Parlement à Tholouse, & ayant en main les affaires de la maison de Foix, & par consequent les instructions & Panchartes, il pouuoit sçauoir la verité de la chose. L'histoire de Castille porte qu'enuiron ce temps le Roy Ferdinand premier du nom, & le premier qui onc porta le tiltre de Castille estant semons par l'Empereur Henry, de faire hommage à l'Empire, & le recognoistre pour souuerain sur tous Roys de la terre, auec iussion du Pape, lequel estant Allemant & fait par la faueur & moyens de l'Empereur, commanda & exhorta ce Roy d'obeir à l'Empereur. Mais Ferdinand conseillé par Cid Ruy ou Rodric Comte de Valence, qu'il auoit conquise sur les Mores & le plus fameux d'entre les seigneurs d'Espaigne, refusa tout à plat ceste obeissance : & sçachant que l'Empereur vouloit luy donner dessus & le contraindre à luy faire hommage, il dressa vne forte armée de laquelle il feit general le susnommé Cid Rodric de Valence : & par le consentement du Roy Henry (qui viuoit lors de ce voyage) il descendit en Languedoch pour passer plus auant contre l'Empereur si les choses n'eussent esté appaisées, & le Pape n'eut fait voir à l'Empereur que s'il alloit & procedoit par armes en ceste querelle, que le Roy de France luy feroit aussi la guerre, d'autant qu'vne pareille conditiõ luy feroit soupçonner de la volonté de l'Empereur : ioint que ces couronnes Royales n'auoyent onc esté erigées par l'Empire ny par le sainct siege, & pource n'y auoit raison d'y demander aucun droit de recognoissance. Ce fut en ce mesme temps & sous le Pape Nicolas au concile de Rome (auquel se desdit Berenger ainsi que dit auons cy dessus) celebrée à sainct Iean de Latran, que furent authorisez les Cardinaux (c'est à dire les Archiprestres & Archediacres d'icelle cité, la charge desquels estoit d'administrer les sacremens & auoir le soing du principal deuoir és Eglises) & à eux seuls fut donné la puissance d'eslire les Papes, lesquels (comme auez veu) estoyent esleuz par le Clergé & peuple de Rome, d'où estoyent aduenus plusieurs grans scandales en l'Eglise. Et pour donner plus grande majesté à ces officiers ecclesiastiques, le Pape leur ottroya d'aller à cheual par la ville, & se vestir de pourpre, afin d'estre differens aussi bien en l'habit qu'en l'authorité du reste des Prelats de l'Eglise. En cest an de mil soixante & deux, seoit à Rome Alexandre second, tenoit l'Empire occidental Henry quatriéme exposé à grandes diuisions & troubles tourmentans la Germanie durant son enfance : en Constantinople tenoit l'Empire Constantin surnommé Ducas : estoit Roy d'Espaigne Ferdinand : Sanche Garcie de Nauarre : Malcolme d'Escosse : Edouard le saint d'Angleterre : Salomon fils d'André estant Roy d'Hongrie, & Boleslas commandant sur la Poloigne.

Henry 3. veut que l'Espaignol luy face hommage.

Cid Rodric Comte de Valence.

Roys d'Espaigne non suiets à l'Empire non plus que les Frãçois.

En quel temps les cardinaux creez à Rome & ont le droit de eslire le Pape.

Princes viuans du temps de nostre Philippe I.

Des affaires de France du temps que Philippe premier estoit en enfance

CHAPITRE XXI.

LA France, en ce qui touchoit l'estat Royal, estant en paix, depuis que le Flamand eut appaisé les troubles qui s'esleuoyent en Guyenne, les enfans royaux aussi estoyent cependant nourris & instruits selon qu'il appartenoit que fussent enseignez & esleuez, l'vn desquels estoit desia Roy, & l'autre le plus proche de la couronne. Or n'y a il rien qui plus nous monstre la sagesse du Roy Henry premier, que ce choix qu'il feit du Regent, d'autant qu'il voyoit que le Duc Robert de Bourgoigne estant ia vieil & plus caduc qu'il n'estoit requis à telle charge, n'auoit aussi ny la force ny les desirs de se charger d'vn si pesant fardeau : d'autre-part le mettre sus à la Royne son espouse, n'y voyoit occasion qui deut le conuier à ce faire, veu ce qui s'estoit passé entre luy & feu la Royne Constance sa mere : & en tout cecy donnant comme vne instruction pour l'aduenir, que les Roys ne pouuans tester sur le faict de la courõne, ne sont priuez pourtant du droit de pouuoir dire & nommer qui bon leur semblera (pourueu qu'il y ait suffisance) pour la regence : sans qu'il faille les astraindre à ceste necessité, que tousiours ils soyent obligez

Sagesse du Roy Henry.

obligez de choisir pour regents les Princes plus proches du sang & de la couronne: lesquels sans ces ordonances testamentaires, sont assez auancez pour le droit qu'ils ont en la couronne: & pour l'asseurãce de leur honneur, ne deuroyẽt onc aspirer à charges si onereuses & tãt pleines d'enuie, & lesquelles de tout temps ont plus porté de preiudice, que d'auancement à ceux qui les ont mendiées & poursuiuies. Au reste les Roys mourans ont nommez tousiours (fussent dames ou autres) ceux qu'ils voyoient les plus propres, & qui auoyent le cœur de la Noblesse, ainsi que sous Henry auoit le Cõte Flamand, cogneu de toute la Gẽdarmerie de France, à cause des guerres qu'il auoit eu en Lorraine. Au reste ceux qui alleguẽt les Regences d'aucunes dames de la 1. ligne pour autoriser celles qui ont esté à la 3. en lieu d'en establir & bien poser le fondement ils semblent le demolir & destruire, d'autant que (laissée à part Clothilde) des Roynes qui ont eu ces maniements vous ne lysez que Brunehaut & Fredegõde qui ayent eu ceste puissance: & toutesfois voyez vous bien que tant s'en fault que les testamens des Roys leurs marys les ayent appellées à ceste charge, que plustost elles s'y font auãcées de leur propre autorité, cõme ayans la force en main & les thesors sous leur garde, & les Maires du Palais à leur cõmandement qui leur seruoyent d'appuy, & iceux fortifioyent leur cause fauoris des Roynes qui auoyẽt les Roys pupilles sous leur gouuernement: & ainsi en ceste ligne des Merouinges non la loy, ains la force a communiqué la regence aux dames, là où entre les Carlouinges vous en auez peu voir quelque establissement pour le droit des meres Roynes: mais en la 3. ligne de nos Roys, vous y trouuez des testamẽts qui arment la grandeur des Roynes auec l'autorite des Roys deffuncts, durãt la minorité de ceux qui doiuent succeder à la couronne: & cecy affin, & que les Roys mourãs ne soyent du tout priuez du droit de tester sur les prerogatiues de la couronne, & que les Roynes vefues ne semblent estre de moindre condition des autres gẽtils-femmes ausquelles est cõmise garde-noble de leurs enfans. Au reste le Roy Henry ne feit point son espouse Anne regẽte, tant pource qu'elle estoit du tout esloignée des desirs de cõmãder & ne prenoit plaisir qu'à prier Dieu & se tenir aux Eglises: que aussi pour obuier aux incõueniẽs qui pouuoyẽt aduenir aux enfans, s'ils eussent esté laissez és mains d'vne femme lors mesme que le Normãd se ressentoit des torts qu'on luy auoit fait, & que le Chartrain & Champenois estoyent fort mal affectionnez à ceste couronne: & pour ce failloit-il (comme dit est) que le Roy sage choisit vn homme & puissant en richesses & grãd guerrier pour deffendre les pupilles de toute inuasiõ, & maintenir le Royaume en paix durant qu'ils seroyent moindres d'ans, pour quoy faire n'y auoit pour lors hõme plus propre que le Flamand oncle des Princes de France, & pour lors le plus grand seigneur qui fut en tout ce Royaume. Or estant le Royaume Gauloys si bien eschantillé & departy qu'il n'y auoit presque piece de consequence pour la donner en appanage aux puisnez de la maison Royale, eu esgard que les grands fiefs estoyẽt desmembrez de la couronne, que le Normand auoit fondé son plant en Neustrie, que l'Aquitaine auoit ses Ducs, la Gothie ses Marquis & Comtes, la Gascoigne ses Princes, la Champaigne & Bourgoigne leurs Duc & Comte, il n'estoit sinon que de cercher des alliances pour enrichir ceux qui n'auoyent richesse que de sang, ny auancemẽt que des biens-faits des Roys, & de l'honneur qu'ils auoyẽt d'estre les premiers chefs de la couronne. Ie dis cecy pource qu'estant mort Henry premier, laissant deux fils (comme dit est) l'vn Roy ia couronné, & l'autre n'ayant tiltre que de fils de France, & sans terre qui luy fut assignée, affin de ne point appauurir l'aisné, & desmembrer la couronne assez pauure par les vsurpations faites sur les Carlouinges, le Regẽt trouua bon de pratiquer quelque mariage pour ce puisné, affin que la pauureté ne le forçast quand il seroit en aage meur de quereller son frere & dresser des troubles au Royaume, ainsi qu'en auoit vsé le Duc de Bourgoigne. Or ne voyoit on party pour lors qui fut sortable pour ce Prince, d'autant que touts les Princes & grãds seigneurs auoyẽt des hoirs masles pour leur succeder: & pource on s'adressa à Hebert Cõte de Vermandois, qui auoit vne fille nommée Adele ou Alix, non vnique ny seule heritiere du Comté, car il y auoit vn fils nommé Eude: & ce nonobstãt ceste Adele emporta l'heritage & en fut son frere priué, à cause qu'il estoit de peu d'esprit, & n'entendoit rien à gouuerner sa seigneurie. Ce qui fut cause que les Barons & noblesse de Vermandoys requirent le Regent, & Conseil de Frãce de faire que Monsieur Hugues de France espousast la susdite Adele,

L'Estat d'vn Regẽt en France est fort dãgereux.

Pourquoy le Roy Henry fait Regent le Cõte de Flandres.

Brunehaut et Fredegonde regentes par force.

La troisiesme ligne des Roys a receu les dames au commãdement.

Combien les puisnez de Frãce ont iadis esté pauures.

Hebert dernier Comte de Vermãdoys.

Adele est preferée à son frere au Comté de Vermãdois & pourquoy.

qu'ils feirent leur dame & Cõtesse au preiudice du vray & legitime seigneur. Surquoy ie laisse à deuider ceste fusée aux legistes & Iurisc õsultes, s'il estoit loisible à ces Barons de disposer d'vn heritage qui ne depẽdoit d'eux, & faire la part au chef de la iustice de leur terre, & si l'estre de grossier entendement, & vn peu fay-neant est suffisante occasion de priuer vn prince de son heritage : car ie ne parle point d'vn furieux, ny insensé, auquel le maniemẽt des affaires ne peut estre commis, & ne parle d'vne succession de Royaume où il fault que le Prince (estant chef du public) soit orné de raison, sagesse, & prudence, affin qu'il ne semblast que ie condẽnasse le fait de Louys le Gros & du Conseil du Royaume, priuãs Robert de Dreux fils aisné dudit Roy du droit de son aisnéesse, à cause qu'il n'estoit (cõme on dit) bien en son sens, & auoit quelque peu de furie en ses actiõs. Quoy qu'il en soit, Hugues (qui fut depuis surnommé le grand) frere de Philippe fut accordé auec ceste Adele de Vermandoys qu'il espousa estant en aage meur, & d'eux issirent trois fils, & trois filles : l'aisné des masles fut Raoul surnommé le Vieil, ainsi dit pource que son fils eut vn mesme nom : le second eut a nom Symon de Vermandoys qui fut Euesque de Noyon : le troisiesme se nommoit Amaulry Comte de Chaulmont, duquel sortit Messire Hugues de Chaulmont Cõnestable de France duquel Feron ne fait mention, si ce n'est qu'il entende par Hugues d'Aries cest Hugues de Chaulmõt issu du sang de France, qui viuoit sous Louys le Gros, honnoré de l'estat de Cõnestable de France. Quant aux filles de Hugues le grand, l'aisnée s'appelloit Mahaut de Vermandoys mariée à Hugues sire de Baugency: la seconde eut pour mary vn Boniface Italien, & Marquis (ainsi qu'on dit) d'Ancone, de Pise, & de Lucques: la troisiesme estoit nommée Elisabeth de Vermandoys mariée deux foys, la premiere à Robert Comte de Meulanc, duquel mariage vindrent troys fils, & filles: les deux, fils gemeaux, furent Walleran Comte de Meulanc & Robert Comte de Clocestre en Angleterre, & le troisiesme mourut du viuãt de son pere: des filles d'Elisabeth de Vermãdoys, l'aisnée fut Elisabeth de Meulanc mariée à Gilbert Comte d'Eu, issu de Geoffroy bastard de Richard premier du nom Duc de Normandie, qui luy donna ce Comté. En secondes nopces la susditte Elisabeth de Vermandoys fut mariée à Guillaume de Varenne Comte de Surey en Angleterre, & d'eux vint Guillaume successeur du pere, & deux filles: l'aisnée mariée à Roger Comte de Waruich, & cecy par la donation que luy en feit Guillaume le Bastard Duc de Normandie, s'estant fait (comme dirons cy apres) Roy d'Angleterre: car ayant esté suiuy par plusieurs seigneurs de Gaule, il les recompença aussi aux despens des Angloys lesquels il chassa de leur heritage: si bien que Hugues Comte de Mongomery eut les Comtez d'Arondel & Sarisbery, Henry frere de Robert Cõte de Meulanc eut Waruich, Robert Comte de Meulãc eut le Comté de Clocestre, Guillaume de Varenne eut le Comté de Surey, Cestre & Valery, que depuis tint apres luy Symon de Senlis qui auoit espousé sa fille : & autant en feit à plusieurs autres, departant les seigneuries Angloises aux siens, affin d'y establir sa couronne & la laisser aux siens apres sa mort. Et ainsi de ceste volée de Nord-Gaulois en l'isle Angloise sont issues des maisons fort honnorables outre les dessus-nommées, telles que sont celles de Gournay, Morte-mer, Dreux, Neufbourg, & d'autres qui sont Normandes d'origine, & lesquelles ont depuis fait furieusement la guerre en ce Royaume. Mais reuenons à nostre Hugues de Vermandoys, qui est ce grand duquel parlerons lors que cy apres serons sur les Princes qui se croiserent pour passer en la terre saincte : apres son decez Madame Adele son espouse conuola à secondes nopces & espousa le Comte de Clermont en Beauuoisy, duquel elle eut vne fille nommée Marguerite, mariée depuis à Charles surnommé le Bon, Comte de Flandres: Raoul surnommé le Vieil, & l'aisné des enfans de Hugues le grand Comte de Vermandoys fut Seneschal, c'est à dire grand Maistre de France, oublié aussi par Feron au bout de sa plume, ne sçachant point qu'emportoit ce tiltre de Seneschal & abusant des noms & dignitez de ceste couronne. Ce Raoul de Vermandoys repudia Eleonor sa premiere femme & espousa Alix de Poictier, que Paul Emille nomme Peronnelle, comme aussi fait Paradin en ses genealogies, mais l'Annaliste d'Aquitaine Bouchet s'arreste plus sur le nom d'Alix que de l'autre : & estoit fille du Duc Guillaume qui se rendit Hermite, & sœur d'Eleonor Royne de France & espouse du Roy Louys le Ieune. De ceste cy il eut vn fils, & deux filles qui demourerent sous la

Genealogie de Vermãdoys.

tutelle de

tutelle de leur cousin Waleran Comte de Meulan: ie m'estonne pourquoy Paradin dit que Raoul fut contraint de se deporter de ceste dame,& l'a laisser aussi bien que sa premiere, veu qu'il appert que de la princesse d'Aquitaine il eut des enfans, & qu'il ioüist par ce moyen & pour le partage de sa femme des terres que le Duc Guillaume auoit en Bourgoigne, suyuant le testament du Duc par lequel il auoit pourueu au partage de ses filles. Le fils de Raoul le Vieux premier du nom, fut Raoul le ieune second du nom Comte de Vermandoys, & la fille fut Ysabeau de Vermandoys, espouse du Comte de Flandres Philippe d'Elsace, laquelle depuis fut nommée par le decez de son frere Comtesse de Vermandois: & cecy par don,& octroy que le Roy Louys le Ieune en feit audit Comte de Flandres apres la mort de Raoul qui deceda sans enfans, finissant tout aussi tost le sang de France par ligne masculine en la branche de Vermandoys. Or apres le trespas du Roy Louys le Ieune, le Comte Flamand se feit confirmer le don par Philippe Auguste encore moindre d'ans:mais dés que la Cõtesse Ysabeau fut decedée, il y eut aussi querelle entre le Roy Auguste & le Comte de Flandres,mais en fin fut accordé que le Flamand ioüiroit du Comté de Vermandoys durant sa vie seulement, & qu'apres son decez il viendroit à la couronne d'où premierement il estoit departy du temps de Louys le Debonnaire. Et est à noter que le Vermandoys estoit lors de grande & ample estendue, contenant la plus-part de Picardie en soy iusqu'en Artoys & au Cambresy, & encloüant le pays & Comté de Valoys, qui fut vne belle conqueste pour la couronne & vn tres-asseuré rempart pour la Gaule. La seconde fille de Raoul l'Ancien & d'Alix d'Aquitaine fut Eleonor, mariée quatre foys, l'vne à Geoffroy fils de Baudoüin Comte de Hainault:la seconde à Guillaume Comte de Neuers, de laquelle Paradin dit qu'il eut fils & fille, à sçauoir Guillaume,qui espousa la fille de Geoffroy Comte de Gié, auec le droit de ce Comté, duquel neantmoins il fut depossedé par Herué frere de ceste Comtesse, & l'aisné de la maison, secouru par Louys le Ieune Roy de France: la fille fut Comtesse de Neuers & mariée au seigneur d'Issouldon issu du sang des Ducs de Bourgoigne: & toutesfois le sieur du Tillet maintient que Eleonor de Vermandoys n'eut aucuns enfans de pas vn de ses marys, ce qu'il fait pour ce que le sus-dit Guillaume mourut du viuant de son pere, & qu'il ne prit point alliance en aucune maison: mais ie ne sçay comme il iustifieroit cecy que Eleonor n'eut eu fille du susdit Comte de Neuers, puis qu'il appert qu'Othon d'Issouldon vint au Comté de Niuernoys par le mariage auec la fille du Comte Guillaume, si ce n'est que ceste fille fut sortie de Guillaume premier du nom Comte de Neuers(ce qui est le plus vraisemblable)& qu'Othon l'ayãt espousée vint à la succession apres le decez des neueux de sa femme les deux Guillaumes, (s'il est ainsi que Guillaume second aye iamais eu fils ny fille de la sus-alleguée Eleonor de Vermandoys) laquelle eut pour mary en troisiesmes nopces Matthieu Comte de Boloigne, & frere de Philippe d'Elsace Comte de Flandres,lequel (comme dit est) auoit espousée la vraye heritiere de Vermandoys: & le dernier de ses marys fut Matthieu Comte de Beaumont sur Oise duquel nous parlerons en son lieu,comme aussi nous ferons des querelles esmeuës pour le pays & Comté de Vermandoys, nous suffisant de vous auoir declairé le succez de ceste famille, laquelle ne dura qu'enuiron six vingts ans depuis que Hugues le Grand entra par alliance en icelle, car au parauant auoit elle duré fort longuement: & fut ceste Eleonor la derniere du sang des Comtes & aisnez de la maison Vermandoise, issue de la souche de France. Or laissans ces arbres de Genealogie, reuenons à nostre vray fil & cours d'histoire: comme la France estoit sous la main d'vn tuteur & regent, aussi estoit l'Empire, d'autant que (comme dit est) Henry quatriesme estant en bas aage laissé sous la charge d'Agnez princesse d'Aquitaine sa mere, comme elle se fut retirée des soucis de ce siecle pour vacquer à oraison, les Princes de l'Empire en prindrent le gouuernement: mais d'autre façon en parlent Guillaume de Nangis & Carion, lors qu'ils dient que l'Emperiere Agnez ayant administré fort sagement les affaires de l'Empire par l'espace de cinq ans, d'autant que la charge du petit Prince auoit esté donnée par le feu Empereur à vn certain Conrad gentil-homme de Sueue, auquel il auoit grande confiance. Quelque tẽps apres ceste bonne dame enuiée par certains seigneurs fut aussi chassée du gouuernement, & par ainsi forcée de s'enclorre en vn

Combien a duré la famille de Vermãdois du sang de Hugues de France.

Agnez imperatrix chassée, & vailée par les seditieux.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Cariõ liu. 4. de sa Chroniq.

Qui furent ceux qui conspirerent contre Agnez.

monastere: & pour paruenir à leur pretente, ils auoyent enleué le Prince Henry, & fait porter en Saxe, à cecy faisans faueur & conniuans l'Archeuesque de Cologne, & Erbert Comte de Saxe & oncle de l'Empereur. Là où cependant Othon Duc de Saxe, qui auoit promis sa foy à l'Emperiere de deffendre son fils, & pour ce en auoit retiré le pays de Bauiere, que la mere luy accorda par le consentement du fils, les trompant tous deux, auoit secrette intelligence auec les conspirateurs, & leur donnoit main forte pour se preualoir contre ceux qui deffendoyent la cause de la Princesse. Qui est vn exemple notable à ceux de nostre siecle de ne se laisser circonuenir sous le pretexte d'vn bien public, & ne changer l'estat ancien pour contenter ceux qui n'aspirét qu'à la tyrannie. L'Emperiere donc faisant la necessité comme chose volontaire: afin de clorre la bouche aux mesdisans, elle quitta & le gouuernement de l'Empire & tout le soucy des choses mondaines, & se retira à Rome, où elle passa le reste de ses iours, & y mourant fut enterrée en l'Eglise saincte Petronille. Et d'autant que durant l'enfance de nostre Roy, il ne se passa grandes choses en Gaule, aumoins dequoy nous ayons des memoires, il fault voir ce qui aduint cependant, & par le Royaume & és lieux voisins, d'autant qu'à Rome en l'an mil soixante & troys, estant mort le Pape Nicolas second du nom, fut esleu par l'accord & consentement vny des Cardinaulx (suyuant la forme cy dessus instituée) Alexandre second du nom, Milanois de nation, auparauant nommé Anseaulme & Euesque de Lucques: & fut, tout absent qu'il estoit, appellé à ceste dignité, à cause de son sçauoir & grande saincteté de vie. Neantmoins les gens de l'Empereur comme si vne chose aduenuë vne fois, & par souffrance donnoit Loy pour iamais, solliciterét quelques Euesques Italiens de créer vn autre Pape à leur poste, à cecy leur tenant main forte Gilbert de Parme: & par ainsi fut esleu (quelque resistance que sceut faire la saincte Dame Agnez mere de l'Empereur) vn Euesque de Parme nommé Cadole, auquel les Cisalpins obeirent tous, sauf Mathilde Marquise de Monferrat, & espouse de Geoffroy le Bossu Duc de Lorraine. En somme il fut combatu pour la Papauté par les factions de l'vn & l'autre Pape, à sçauoir Alexandre, & Honorie second, car ainsi se faisoit nommer Cadole: la victoire fut aux Alexandriens, lesquels chasserent l'Antipape Honorie ou Cadole de Rome: lequel estoit paruenu à ce degré par Symonie. En ce temps le Duc Guillaume de Normãdie ayant appaisé son estat, cõmença aussi d'vser de grandes cruautez sur les seigneurs de son pays, & mesme cõtre ceux qui l'auoyent affligé ou qui estoyét du sang & race des conspirateurs, ou qui auoyent fauorisé à ceux de son sang qui pretendoyent droit en la seigneurie, entre lesquels fut Robert Abbé de sainct Eurout qu'il bannit de Normandie, & le priuant de son abbaye, mit vn autre en sa place. Or voicy l'origine de la querelle pretenduë par Guillaume le Bastard au Royaume Anglois, & pour l'esgard dequoy il poursuyuit si obstinément, que iamais il n'en cessa la poursuite, iusques à tant qu'il s'en veit auoir libre & franche la possession. Edouard Roy d'Angleterre se voyant estre sans hoirs de son corps, & sçachant la consanguinité qui estoit entre luy & Guillaume de Normandie, & les faueurs que les siens auoyét receu des Ducs Normands, aduerty aussi de la sagesse, preud'hommie & vaillance de Guillaume, luy auoit aussi quelque temps auant cecy, enuoyé Robert Archeuesque de Cantorbery pour le declairer son successeur & heritier de la couronne d'Angleterre. Et depuis ce en l'an mil soixante & troys, luy enuoya derechef vn des plus grans & principaux Princes de son isle appellé Harald fils de Godvvin, & beau frere du Roy Edouard, afin qu'il allast asseurer le Duc Guillaume de la parolle du Roy, & luy iurast la foy pour asseurance de sa succession, ainsi en parlent Guillaume de Nangis & Hugues de Floury: mais Matthieu de Westmonstier Anglois est d'autre opinion, (auquel ie suis content d'aiouster foy) & dit que Harald iamais ne passa en Gaule en intention de parler à Guillaume, ains que comme vn iour il fut monté sur vne fregate pour se recréer le long de la marine, il s'esleua vn grand orage, lequel le poussa en Gaule, & y fut fait prisonnier par le Comte de Ponthieu qui le detint cõme espion, & estant venu pour faire quelque entreprise contre le pays. Mais l'Anglois fin & subtil, trouua soudain bonne excuse, disant qu'il estoit enuoyé de la part de son Roy, vers le Duc Guillaume pour cas qui estoit d'importance. Ce nonobstant le Comte ne faisoit semblant de le deliurer, qui fut cause que Harald manda au Duc cõme il estoit passé en

L'an 1063. Schisme à Rome. Anseaulme Euesque de Lucques fait Pape & nommé Alexãdre.

Cadole Antipape nommé Honorie second chassé du saint siege. Guillaume Duc Normãd afflige la noblesse de son pais.

Edouard.3. du nom roy d'Anglet. Harald fils de GodVVi passe en Gaule. Matthieu de VVestmonstier en ses fleurs des histoires.

Harald fait prisonnier à Ponthieu

passé en Gaule pour le seruice du Roy Edouard, & pour luy porter parolle des choses non communicables qu'entre eux deux, mais que le Comte de Ponthieu l'auoit fait prisonnier, & le detenãt empeschoit qu'il ne parfeit sa charge. Le Duc oyant cecy mãda au Comte de luy faire ce plaisir que de ne retenir celuy qui luy portoit parolle, ce que le Comte feit & Harald estant en Normandie feit present à Guillaume du Chasteau de Douure qui luy appartenoit, & luy iura de luy tenir la main à le faire Roy d'Angleterre apres la mort du Roy Edouard: Guillaume de son costé affin que cest Anglois rusé ne le surmontast en magnificence, luy promist sa fille (quoy qu'encor en bas aage) en mariage, que Harald iura d'espouser, & auec elle vn grand patrimoine: aucuns diét que le Duc luy asseura de luy dőner la moitié du Royaume Angloys, s'il luy tenoit promesse: & ainsi n'est vraisemblable que le Roy Edouard eut dressé ceste partie, ains Harald pensant tromper l'ambition de Guillaume, de laquelle toutesfois il fut trompé ainsi que i'espere cy pres vous faire entẽdre. Autremẽt en parlent Henry de Hungtinthő Archediacre de l'Incoln, & Matthieu Paris Chroniqueurs anciẽs d'Angleterre, lesquels s'accordans en sentẽce, voicy les parolles de Matthieu pour estre cleres: Or Harald disoit qu'il auoit fait tout cecy de son bon gré affin que venãt à cachettes en Normandie il peut s'allier du Duc, & qu'il espousast la fille d'iceluy mais qu'elle fut en aage: ce qu'il iura de faire sur les reliques de plusieurs saints, protestant d'accomplir sa promesse. Ainsi comme plus secretement il estoit venu, & plus aussi fut-il receu & caressé honorablement: & oultre le susdit serment, il iura de garder le droit que le Duc Normand auoit au Royaume d'Angleterre apres le trespas du Roy Edouard, lequel estoit enuielly sans auoir hoirs de son corps. Et auec ces promesses il fut assez lőg tẽps en Gaule, d'où partant auec grande allegresse enrichy de presens, s'en reuint en Angleterre: là où estant en seurté, il se vãtoit d'auoir euité, & estre eschappé de lacz & pieges de ses ennemys, ne se souciãt d'estre desloyal & pariure. Le temps venu, & expiré qu'il failloit que Harald executast, & parfeit ce qu'il auoit promis, il n'en feit rien & ne s'en meit en deuoir quelconque & pource le Duc luy enuoya des messagers & Embassadeurs sollennels pour le semondre à tenir sa promesse: mais luy qui estoit orgueilleux, cault, mensonger, & plain de fraude, denia tout à plat qu'il eut fait promesse quelconque au Normand, se moquãt des Embassadeurs & leur disant des iniures, & qui pis est, les ayans mal-traitez, il feit couper queües & oreilles à leurs mőtures, en signe de grãde derisiő, & de mespris de celuy qui les auoit enuoyez. Non sans cause donc si le Duc Guillaume s'esmeut de cecy, & s'il en cercha les moyens d'auoir raison: aussi pria il le Roy de France & tous ses voisins, parẽts & amys de luy donner aide, faueur, & conseil pour se venger d'vne si grande iniure. Telles sont les parolles de Guillaume de Westmonstier, lesquelles vous monstrent assez l'origine de la querelle qui sollicita & poussa le Duc Nordmand de passer en Angleterre. Cecy ne fut pas guere long temps differé, d'autant que l'an Mil soixante quatre venant à mourir le saint Roy Edouard le iour de la vigille des Roys, & ayant institué pour son heritier & successeur son cousin le Duc Guillaume de Normandie, comme les seigneurs Anglois voulussent faire Roy Edgard Adeling ils furent empeschez par Harald, lequel estant le plus riche d'entre les Anglois, vsurpa aussi la couronne & se faisant Roy rompit du tout la foy promise au Duc Guillaume. Cest aduancement, ou plutost ceste vsurpation de Harald esmeut grandement le Duc de Normandie, voyant qu'il luy conuenoit poursuyure son droit par armes, ayant à faire a vn des plus desloyaulx & traistres hommes de la terre, cőme à celuy qui apres le decez d'Edouard, voyant que les Anglois portoyẽt bőne affectiő à Elfred frere du Roy deffunct, auoit fait mourir (à ce secouru par GodoWin son pere) le sus-nommé Prince Alfred: & affin de monstrer encor quelle estoit sa rage, il auoit dechassé d'Angleterre touts les François & Nordmans qui y estoyent soit pour y trafiquer, ou pour y auoir esté appellez & sous Canut, & sous le sainct Roy n'a guere mort Edouard. Et outre ces crimes le Duc en vouloit à Harald, & iustement il se proposoit de luy faire la guerre, pour ce que cest vsurpateur luy fauçoit promesse, refusant d'espouser sa fille selon qu'il l'auoit iuré, car (peut estre) n'eut il point poursuiuy sur luy son action sur le Royaume, si Harald eut entendu à ce mariage. Pour solliciter donc le tyran d'entendre à luy faire raison, il luy enuoya quelques gentils-hommes desquels Harald ne feit aucun compte, plustost les renuoya-il sans honneur, destour-

Harald rẽdu au duc Guillaume.

Conuẽtiõs entre Harald & le Duc Guillaume.

Henry de Hungtinthő li. 6. de l'hist. Angloise.

Matthieu Paris es Chroniq. grandes d'Anglet.

Desloyaulté, & tyrãnie de Harald.

L'an 1064

Edouard Roy d'Angleterre decede.

Harald vsurpa le Royaume d'Anglet.

Causes mouuans le duc Guillaume à se ressentir du fait de Harald.

Griffin roy de Walles occis par Harald.

Harald espouse la fille du Roy de Walles Griffin.

Responce de Harald au Duc Guillaume.

nant la volonté des Anglois du Normand, & pour leur complaire & pour effacer la tache de sa felonnie pour le meurtre qu'il auoit fait commettre par les Wallois en la personne de Griffin Roy de Walles, il espousa la fille du deffunct, bien que au parauãt il eut enuahy & vsurpé l'heritage d'icelle : mandant au Duc Guillaume que tout ce qu'il luy auoit promis en Normandie, auoit esté fait par force, & par ainsi le serment ne l'obligeoit aucunement, & que la rupture d'iceluy ne luy preiudicioit quant au salut de son ame : d'auantage que c'estoit folie à Guillaume, de se fonder sur vne promesse si iniuste que celle que Harald luy auoit faite, touchant le Royaume Angloys, n'estant en luy de promettre chose qui dependoit de la seule volonté des estats de tout le pays d'Angleterre, par l'authorité desquels il se disoit auoir la couronne, & non par vsurpation, estant loisible aux seigneurs, Prelats & communauté du pays de se faire vn tel Roy que bon leur sembloit, sans s'arrester à la derniere volonté d'Edouard, lequel n'ayant point d'hoir de soy, ne pouuoit aussi disposer de la couronne, laquelle est, & appartient à la seule majesté de la republique & à la volonté des estats, par l'ordonnance & consentement desquels iustement il en auoit la iouïssance. Toutes ces raisons ne sceurent mouuoir le Normand de son opinion, qui estoit de passer à quelque pris que ce fut sur les Angloys, & de se faire voye par armes à la couronne qu'il se disoit propre : & par ainsi conuoqua il le conseil des siens, escriuit au Roy Philippe & Princes de France : à luy, comme à son seigneur, pour en tirer aide & faueur, & aux autres comme à ses bons parens & amys, afin qu'ils le secourussent en cest affaire, sçachant bien que les seules forces de Normandie ne suffisoyent pas pour la conqueste d'vn si grand & fort pays que le Royaume d'Angleterre. La Chronique sainct Denys escrite à la main, tient qu'en l'an mil soixante & cinq, comme le Duc Guillaume le Bastard feit son appareil pour aller en Angleterre, le Duc Conan de Bretaigne s'y opposa, non à la conqueste Angloise, mais auant que Guillaume partit, luy demanda son droit qu'il auoit en Normandie, & lequel il se disoit poursuyure, parce que Robert pere de Guillaume auoit nommé son heritier Alain pere de ce Conan : & concluoit que là où Guillaume ne luy en feroit raison, qu'il s'efforceroit de l'auoir par armes. Guillaume se voyant vn tel empeschement gaigna quelque seigneur Breton, lequel empoisonna ce pauure ieune & hardy Prince Conan, aagé lors de vingt & quatre ans, & luy donna le poison en vn paire de gans parfumez, dequoy ce Duc mourut à Renes, & luy succeda Hoel Comte de Nantes & de Cornouaille, qui auoit espousé la sœur du susdit Conan : vers lequel (comme dit l'histoire de Bretaigne) le Duc Guillaume enuoya pour auoir secours & l'obtint, & le Breton luy enuoya Alain Fergant son fils, Comte de Nantes à tout cinq mille combattans, & des autres endroits de Gaule il tira aussi grandes forces, & icelles suffisantes pour vne si hazardeuse & heroïque entreprise que celle qu'il auoit faite.

L'an 1065. Guillaume se prepare pour passer en Angleterre.

Chronique S. Denys.

Hist. de Bretaigne liure 3.

Conan duc de Bretaigne empoisonné & comment.

Hoel 2. du nom Duc de Bretaig.

De la conqueste d'Angleterre par le Duc Guillaume le Bastard, & du mariage du Roy Philippe & autres occurrences.

CHAPITRE XXII.

AVANT que d'entrer plus auant en matiere sur le fait des Normands prest à voguer, & à s'embarquer pour la conqueste de l'isle Bretonne ou Angloise, il nous fault vuider la querelle qui par si long temps auoit duré pour l'esgard du Duché de Lorraine vsurpé par l'Empereur Henry troisiéme, & donné au Prince de Luxembourg, à cause des reuoltes faites par le fils de Gothelon & de Baudoüin Comte de Flandres. Or auons nous dit cy dessus que Geoffroy le Barbu s'estoit retiré en Italie, & que là il espousa la veufue du Marquis Boniface de Monferrat, & pratiqua le mariage de Geoffroy le Bossu son fils auec Mathilde fille de sa femme & heritiere de l'estat de Monferrat & de Toscane, & tenant la plus part des terres qui à present sont nommées le Patrimoine sainct Pierre, lesquelles bien que fussent de l'ancienne donation des Roys Pepin & Charles le Grand son fils, auoyent neantmoins esté vsurpées par les potentats du pays Italien, qui en laisserent la possession à leur posterité, mais, comme nous verrons ailleurs, ceste Mathilde feit restitution de

la plus

la plus-part, & inuestit l'Eglise de ses droits auec pareille deuotion à celle qui l'induit à prendre la cause du Pape Alexandre contre l'Antipape Cadole, les fauteurs duquel, le Marquis Geoffroy espoux de Mathilde deffit, & en despit des Imperiaux il remit Alexandre en son siege. Or ces choses se demeslans en Italie, voicy qu'en l'an mil soixante & six, Federic Comte de Luxembourg, & nommé par l'Empereur Duc de Lorraine vint à deceder chargé d'ans & de gloire, ayant esté de son temps vn fort vaillant & excellent Prince: ce qui fut cause que Geoffroy le Barbu qui estoit Duc de Brabant r'entra en la iouïssance libre de son Duché de Lorraine, car c'est ainsi que parle Guillaume de Nangis, là où Wassebourg n'en dit mot, d'autant qu'il ne priue point Godeffroy de son droit, ains fait que tousiours il iouït sinon de toute le pays, au moins de l'honneur du tiltre, & l'vn & l'autre venant à ses enfans, ainsi que verrons en la poursuite de l'histoire: & est à noter que Federic de Luxembourg mourut sans hoir masle, seulement laissa vne fille nommée Ermenson laquelle fut mariée à Godeffroy de Namur fils de Gilbert Comte de Namur, & prit possession du Comté de Luxembourg, comme de son heritage, sans rien pretendre en Lorraine. Cy dessus a esté dit que la Royne Anne mere du Roy Philippe adonné au seruice de Dieu, feit bastir l'Eglise de sainct Vincent à Senlis, mais sa deuotion n'estoit si grande que pour cela elle laissast de tant le monde, que les soucis d'iceluy & les aises des chatouïllements de la chair ne l'esmeussent, si bien que sans esgard du lieu où elle auoit esté mariée premierement, elle espousa en secondes nopces Raoul Comte de Crespy, lequel fortifié de ceste alliance, & glorieux pour se voir beau pere d'vn grand Roy, se meit aussi à poursuyure certaine pension que les Comtes de Crespy ses deuanciers souloyent auoir sur l'Eglise & Eueschè de Verdun, que l'Euesque Theodoric luy auoit refusée, à ce poussé d'vn iuste desdaing que ce Comte demandast chose que ces predecesseurs auoyent fait promettre & composer par force aux Euesque & Chapitre de la susdite cité de Verdun. Et alla ceste querelle si auant que Raoul mit le feu en la ville, & en brusla la plus grande partie, & toutesfois le sus-nommé Euesque luy feit teste de telle sorte qu'il le força de quitter & sa poursuite & son droit pretendu, & sa querelle mal fondée: iurant & protestant de ne plus demander ny quereller la pension susditte. En celle saison comme les choses se preparassent pour vne grande & furieuse guerre entre les Normands & Angloys, voicy qu'apres les festes de Pasques de cest an mil soixante & six, on veit vne Comete estendant en troys parties ses rayons, & laquelle sembloit couurir toutes les parties Meridionales par l'espace de quinze nuits continuelles: ce qui ne fut sans que plusieurs ne prognostiquassent le changement de quelque royaume deuoir bien tost aduenir. Aussi comme tesmoignét Matthieu de West-monstier & Henry de Hungtinthon, ce fut lors que le pays Angloys commença à sentir la menace de sa desolation: entant que Harald s'estant fait Roy, il se veit assailly par Toston son propre frere, auec lequel il auoit eu querelle sanglante: si bien que ce Toston s'estant allié du Roy de Noruege, vint auec grandes forces par mer contre Harald, deliberé de le ruïner: & de cecy telles sont les parolles de Krants en l'histoire de Noruege. En ce temps-là les freres puisnez de Harald Roy des Angloys ne pouuans supporter l'insolence de leur frere, s'en allerent volontairement en exil vers Harald Roy de Noruege, luy demandans secours contre l'orgueil de leur aisné: cestuy qui souhaitoit sur toutes choses d'estendre les limites de son Empire, dressa vne armée de mer pour passer en Angleterre: mais estant en pleine mer, il veit vne grande flotte de Nauires armez, & icelle non moindre que la sienne, venant du costé de France, & prenát la route de la grande Bretaigne: ce qui luy donna quelque estonnement, ne sçachant si c'estoyent les Angloys ses ennemys ou d'autres qui fauorisassent sa partie. En fin entendant que c'estoit l'armée Normande qui alloit contre Harald l'vsurpateur, il approche, & Guillaume & luy accordent ensemble que chascun assailliroit l'isle de son costé: & ainsi ils se separerent, laissans le Roy Harald en grand doubte, comme celuy qui ne sçauoit contre lequel il deuoit premierement combattre: Ainsi parle Krants, sans qu'il passe outre, mais les historiens Angloys & François, à sçauoir Matthieu Paris & de West-monstier, & Henry de Hungtinthon, & Hugues de Floury, & Guillaume de Nangis, & les Chroniques de sainct Denys, ne font mention quelconque du rencontre de ces deux armées, seulemét dient que le Noruegien

Geoffroy le Bossu & Mathilde deffendent le Pape Alexandre.

L'an mil soixante et six.

Federic Cõte de Luxembourg decede.

Ermenson fille de Federic de Luxembourg.

Anne veufue du Roy Henry se remarie au Comte de Crespy.

Raoul Cõte de Crespy fait guerre à l'Euesque de Verdũ.

Comete hideuse l'an 1066.

Guerre entre les freres en Angleterre.

Krants li. 5. de Noruege ch. 3.

Harald roy de Noruege cõtre l'Anglois.

Diuersité d'opinion entre les autheurs.

&Toston descendirent au pays & terre de Nord-Galles rauageans & pillans tout, & que le Comte Morcar luy estant allé au deuant, fut vaincu & contraint de se sauluer dedans la cité d'Yorch, laquelle (selon de Nangis) fut prise d'assault, & où le Noruegié occist mille hommes de deffence, & feit mourir cent Prebstres : dequoy aduerty le Roy Harald, laissa son dessein d'aller au deuant du Normand, & sans rien tarder fut contre ce Roy si sanguinaire, qu'il rencontra en vn lieu appellé Stanfort, où l'on dit qu'vn seul cheualier Noruegien empescha tous les Anglois de passer le pont de certaine riuiere: ce neātmoins en fin les Angloys ayans trauersé le pont du fleuue. Aussi, assaillirent si furieusement les Noruegiens, qu'apres vn long combat Harald Roy de Noruege & Toston frere du Roy d'Angleterre y finissans leurs iours par glaiue, furent aussi cause de la ruïne, & route & deffaite de toute leur armée. Ceste victoire du Roy Angloys luy porta plus de preiudice que de proufit, d'autant qu'enorgueilly par icelle, il se reserua toutes les despouilles, & mesprisant chascun commença aussi à tyranniser ses suiets, comme ne craignant plus homme du monde, ayant si tost & a si peu de perte, mis à neant les forces d'vn excellent Capitaine. Ceste auarice & insolence du nouueau Roy Angloys, indigna tellement la noblesse du pays contre luy, que la plus-part le laissa pour attendre la fortune & le succez des affaires, & de la poursuyte faite par le Duc de Normandie que Dieu auoit suscité pour la punition Angloise, suyuant l'aduis de Henry de Hungtinthon parlant en ceste sorte. En l'an mil soixante & six de nostre salut, le seigneur tout gouuernant parfeit sur la nation Angloise, ce que de long temps il y auoit pourpensé, d'autant qu'il la liura au peuple Normand, fin, cauteleux & cruel, pour par iceluy estre exterminée : puis adiouste, que comme vn iour le susdit Roy Harald estant à Waruich disnant & faisant grand chere, il fut aduerty que le Duc Normand auoit pris terre vers la part Australe de l'isle, & auoit fait vn fort à Hastingues: tout soudain dressant son equipage, feit trousser bagage, & s'en vint cāper en la campaigne voisine du lieu sus-nommé de Hastingues: mais le pauure Prince ne sçachant le mal-heur qui l'auoisinoit, se veit aussi Guillaume en Barbe, lequel ayant exhorté ses soldats & les encouragez par le recit & memoire des victoires passées euës & gaignées par ceux de leur nation & sur les François & Anglo-saxons, Danois, & Noruegiens, en fin les pria de venger le tort que Harald luy faisoit, & le punir de sa desloyauté & pariure. De quoy sert tant de langage? les deux armées s'affrontent, le Normand fait semblant de guerpir la place, & sous couleur de ceste fuite, il attire l'Anglois en l'embusche qu'il luy auoit dressée, & là ils feirent vn piteux & cruel massacre des gens de Harald ou Harauld Roy vsurpateur d'Angleterre, lequel fut blecé en l'oeil & tué auec deux de ses freres, & ainsi finit ses iours celuy qui fauçant sa foy, ne fut onc autre que traistre, & issu du sang des traistres : & si orgueilleux que depuis qu'il auoit vne chose en teste, il estoit impossible que par priere ny conseil aucun, on le destournast de ses entreprises: & de fait ceste si nuisible opiniastreté fut cause de sa mort, car sa mere l'ayant prié de se desister du combat, il n'en voulut rien faire, attribuant à grande hardiesse & magnanimité en soy, ce qui n'estoit que temerité, folie & insolence. En somme la gloire, force & liberté des Anglois perit en ceste bataille, & bien peu de nobles en eschapperent, d'autant que bien qu'ils veissent toutes les troupes deffaites & mises en route, si est-ce que considerans quelle estoit la condition qui les attendoit, ils aimoyent aussi mieux mourir en combatant que voir leur seruitude, ou que ioüyr de quelque grace par la misericorde de celuy qu'ils auoyent reietté comme indigne de leur commander. Le Roy Harald fut enterré par sa mere, qui demanda le corps à Guillaume & iceluy en feit octroy gracieusement, tout ainsi que de tous les autres ses ennemys morts en ce rencontre : car quant à ces gens là occis il feit bastir au mesme lieu vne abbaye, au cimetiere, cloistre & eglise de laquelle furent enterrez les François, Bretons & Normands, qui l'auoyent suiuy en ceste guerre, & fut appellé le lieu l'Abbaye de la Bataille, mais l'Eglise fut fondée au nom de la saincte Trinité : & ainsi paruint ce Duc Guillaume à la succession d'Angleterre, plus par la permission diuine que conseil ny force humaine, & d'autant que sa conqueste sembloit auoir esté figurée par la Comete de laquelle a esté faite mention cy dessus, il y eut vn poëte de ce temps-là qui en feit vn distique Latin que i'ay tiré de l'histoire de West-monstier & de celle de Henry de Hungtinthon, duquel telles sont les parolles.

Cité d'Yorch prise par les Noruegiens.

Roy de Noruege occis par les Anglois.

Orgueil du Roy Anglois Harald.

Henry de Hungtinthon li. 6.

Guillaume descend en Angleterre à Hastingues.

Cōbat des Anglois et Normands l'an mil soixāte & six le 14. d'Octobre.

Mort de Harauld ou Harald Roy d'Angleterre.

Abbaye fondée par Guillaume au lieu de sa victoire.

Anno

Anno milleno, sexageno, quoque seno,
Anglorum metæ flammas sensere Cometæ.

Apres ceste deffaite, ceux qui depuis la mort du Roy Edouard auoyent suiuy le party de Guillaume vindrent vers luy, lesquels il caressa assez courtoisement, & fut receu à Londres, & proclamé Roy de toute l'isle, sans que personne y feit resistance, estant sacré & couronné à West-monstier par Aldred (d'autres le nomment Auuroy ou Auffroy) Archeuesque d'Yorch, & primat d'Angleterre. Et iaçoit que ce Prince Normand eut receu de grandes forces, tant du Roy que des Princes de France, si est-ce que iamais il n'en sentit gré, & n'en remercia personne, estant homme hault à la main, & qui s'enyuroit en celle felicité qui le suyuoit en tous ses affaires, ce qui estoit l'occasion que nul François l'aimoit, que ses propres parens l'enuioyent, & que ses suiets le craignoyent plus que l'aymer, quoy qu'au reste il fut vaillant, hardy, genereux, equitable, droit, & bon Catholique. Il auança (comme cy dessus i'ay monstré) plusieurs des siens en Angleterre, & cecy aux despens des seigneurs Angloys qu'il despoüilla de leurs fiefs, chassa de leurs terres, & dessaisit de leurs forteresses, lesquelles toutes il feit abbattre pour asseurer son estat: & fut si rude que les plus grands & nobles du pays fallut que s'en allassent à garant vers Malcoline Roy d'Escosse. Ie vous ay fait tout ce discours pour estre necessaire en plusieurs endroits de nostre histoire, ioint que c'est honneur aux Roys de France, que de leurs suiets soyent yssus les Roys de plusieurs grandes nations, quoy que iamais ceste conqueste d'Angleterre ne fut que trop preiudiciable & dommageable à ce Royaume. Si du viuant du Roy Henry les Princes Gauloys n'auoyent craint l'authorité royale, ains s'estoyent entre-guerroyez, ne fault s'esbahir s'ils en feirent autant ou pis, ayans vn Roy enfant tel qu'estoit Philippe: mais sur tout auoyent guerre ensemble les heritiers du Comte d'Anjou, Geoffroy Martel ses neueux, desquels a esté parlé cy dessus, & la guerre desquels ayant eu longue durée, prit ce neantmoins son commencement en l'an mil soixante & six, suyuant que les Annales d'Anjou escrites à la main le portent, & desquelles voicy les parolles: Foulques fin & cauteleux commença par trop à tourmenter son frere, & mettre trouble & diuision par tout leur consulat ou Comté, ores estant cause que les Barons du pays s'esleuoyent les vns contre les autres, & que tantost ils fauorisoyent à Foulques Rechin, & tantost à Geoffroy le Barbu, si bien qu'on ne voyoit que menées, trahisons & monopoles bastis de toutes parts. Auquel temps fut dressée vne entreprise traistreuse sur la cité d'Angers en l'an mil soixante & six, mais estant descouuerte, les traistres furent occis & payez selon leur merite: & fut lors tué Geoffroy de Prueilly pere de ce Geoffroy qui estoit Cõte de Vendosme. Or durant que les freres, à sçauoir le Comte d'Anjou Foulques, & Geoffroy Comte de Touraine estoyent en ce debat, Guillaume cinquiéme Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, s'aydant de ceste occasion, & peschant (comme on dit) en eau trouble, se rua sur le pays Xaintongeois, d'où il chassa les garnisons Angeuines, & s'en feit le possesseur, quoy qu'il eut receu le feu Comte d'Anjou à hommage comme vray heritier de ce Comté: mais n'y ayant hoir de ce costé, ny de la fille de Xaintonge, femme du sus-nommé Geoffroy Martel, le Duc Aquitanien, disoit aussi que les Princes Angeuins n'auoyent plus aucun droit en ceste seigneurie n'estans issus de l'heritiere, ny luy touchans aucunement de consanguinité. Ces discours monstrent que ceste saisie du Comté de Xaintonge fut faite bien tost apres la mort de Geoffroy Martel, & que les deux freres s'entreguerroyerent dez incontinent qu'ils vindrét à iouÿr de leur heritage, mais que le differât dura iusques en l'an mil quatre vingts & vn, si nous adioustons foy à la Chronique escrite à la main qui est à sainct Denys, laquelle va iusqu'à lors, & fait que le Roy se mesle de ceste querelle, mais non sans en tirer pour sa part le pays & Comté de Gastinois. La cause de ceste guerre est diuersement traitée, les vns l'attribuans à ce que Geoffroy, bien qu'il fut l'aisné, se disoit mal party n'ayant que Touraine: & d'autres raportent cecy à la mauuaise vie de Geoffroy, mais il me semble que l'enuie y pouuoit plus que tout, & que Foulques n'aimoit point la vaillance de son frere, & quoy que les Comtes du Mans eussent tousiours esté bons amys & confederez de la maison d'Anjou, si est-ce que Foulques commença à se doubter de son frere, & tenir

Guillaume sacré à Londres.

Quel fut Guillaume estant fait Roy.

Anglois appauuris par Guillaume, & les Normands aduancez.

N'estoit bõ pour la France que les Roys Anglois eussét esté vassaux de noz Roys.

Annales d'Aniou ch. 40.

Diuisions entre les freres en Aniou.

Guillaume Duc d'Aquitaine reprend Xaintonge.

Foulques enuie les vertus de son frere Geoffroy.

pour suspecte sa force & gaillardise, lors qu'il secourut Helie de la Flesche Comte du Mans, & luy restitua son pays que le Duc Guillaume de Normandie luy auoit osté, le recouurant à forces d'armes. Ie laisse à part ce que l'Annaliste Angeuin dit contre ce Comte Geoffroy touchant l'Abbaye de Mairemonstier, comme il ne voulut souffrir que l'Abbé Barthelemy, lequel auoit esté canoniquement esleu, fust receu en son Abbaye, s'il ne receuoit de luy ceste authorité & non pas de l'election : mais l'Abbé n'y voulant entendre, le Comte vsa de main mise, & alla la chose si auant, que refusant & Hugues Abbé de Clugny, & tout autre qui sceut luy en parler, en fin il fut excommunié du Pape, & ses biens donnez à son frere d'Anjou, lequel en poursuyuit la possession comme d'vne terre de conqueste. Ie laisse (dis-ie) tout cela, non que ie ne l'estime veritable, & ne pense que Foulques, qui estoit ambitieux ne fut le motif de ceste censure, mais ie dis que Foulques enuioit l'heur de son frere, & que les deux ensemble portoyent la penitence du peché de leur ayeul Foulques Nerra. Tant y a (afin qu'il ne faille souuent reuenir à ceste histoire) que Foulques poursuyuit si obstinément ceste vengeance, que ne pouuant de soy rien gaigner sur son frere, il s'allia d'Estienne Comte de Bloys, & ancien ennemy de la maison d'Anjou, & pour attirer le Roy Philippe à ceste guerre, ou aumoins obtenir de luy qu'il ne se meslast pour l'vn ny pour l'autre en la querelle, il luy donna le pays & Comté de Gastinois, ancien patrimoine de la maison d'Anjou. Il est vray que ceste donation du Comté Gastinois ne fut faite iusqu'à tant que Foulques ayant vaincu son frere en bataille pres de Brochesac, le detint en prison fort estroite: & pour l'angoisse de laquelle Geoffroy perdit le sens, duquel il n'eut l'vsage tel qu'au commencement de tout le temps de sa vie : car le Comte Geoffroy estant ainsi emprisonné, Helie Comte du Mans & plusieurs de la noblesse du Maine faschez de sa longue captiuité, en pratiquoyent la deliurance, resolus de forcer Foulques par armes à venir à composition & remettre Geoffroy en ses terres. Et ce fut lors que l'Angeuin voyant que les Manceaux auoyent gaigné le Roy Philippe & le sus-nommé Estienne Comte de Bloys, il rompit leur coup, & destourna le Roy de ce faire, luy donnant (comme dit est) la ville de Chasteau-Landon & pays de Gastinois, & faisant hommage au Chartrain de son Comté de Touraine: & voyez à quoy est-ce que l'ambition conduit vn homme, depuis qu'elle luy aueugle le sens & souille la conscience. Et comme vn crime & forfait attire l'autre, il ne suffit pas à Foulques d'estre si cruel à son frere propre, si encore il n'eut vsé d'iniustice à ses suiets & à ceux qui luy auoyent fait seruice, entre lesquels estoit Arnoul de Meun seigneur d'Amboise, & qui tenant ce fief & place à hommage de Foulques, en fut dessposedé sans autre raison que de la volonté de celuy qui le rauissoit, & Foulques s'en appropria la seigneurie, laissant ceste tache de desloyauté sur sa race & posterité, & souillant son ame de tant de concussions & rapines. Au reste ce Comte eut plusieurs femmes, la premiere desquelles fut la fille d'Anselin seigneur de Baugécy, de laquelle il eut vne fille mariée au Comte de Bretaigne, & laquelle passa en la terre saincte auec son mary, où luy mourant elle se feit religieuse & y deceda. Apres le trespas de ceste fille d'Anselin, Foulques Rechin espousa Ermengarde fille d'Archembauld surnommé le fort seigneur de Bourbon, de laquelle il eut Geoffroy Martel second de ce nom: mais meu de ses lascifs plaisirs, il s'amouracha de Bertrade sœur d'Amaulry de Monfort, & pource repudiant Ermengarde, comme luy estant trop proche de sang, il espousa ceste Bertrade plus belle que vertueuse & de sang plus illustre que de renommée digne d'vne femme de telle maison, de laquelle Foulques eut vn fils nommé aussi Foulques qui fut depuis Roy de Hierusalem, & duquel & de sa mere encore nous parlerons cy apres plus amplement: tant y a que ce Foulques vsant de ce diuorce continua les faultes de son ayeul, & augmenta les maledictions qui depuis tomberent sur sa race iusqu'à la troisiéme generation. Ce fut en ce temps que l'on commença à bastir les desseins du voyage depuis fait en la terre saincte : d'autant que l'an de nostre salut mil soixante & sept, il y eut vn grand nombre de Pelerins Chrestiens, lesquels estans allez en Hierusalem pour visiter le sepulchre de nostre Seigneur, y furent massacrez le iour du grand vendredy iusqu'au nombre de sept mille, & cecy lors que le Soudan de Perse nommé Belpher (ainsi l'appelle Guillaume Archeuesque de Tyr) courut la Palestine, & vainquit & feit prisonnier, Romain surnommé Diogene Empereur de Constanti-

Geoffroy vsurpe les droits de l'Eglise.

Geoffroy excõmunié du Pape.

Foulques poursuit son frere.

Gastinois donné au Roy Philippe par Foulques Rechin.

Les Manceaux poursuyuent la deliurance de Geoffroy

Foulques Rechin oste Amboise à Arnoul de Meun.

Femmes et enfans de Foulques Rechin.

Repude de la fille de Bourbon par Foulques.

L'an mil soixante & sept.

Persecutiõ des Chrestiens en Syrie.

Guillaume de Tyr li. de l'hist. saincte 1. ch. 9. et 10.

Constantinople: ce qui fut cause d'vn grand trouble par tout l'Orient, nul Chrestien osant presque voyager en la terre saincte: d'autant que les Turcs issus des monts Caspins, faisoyent ja sentir leur effort, & abbatoyent la gloire des Sarrasins & Ismaëlites d'Arabie, desquels ils auoyent receu la superstition & idolatrie de l'Alfurcan de Mahomet, ainsi qu'assez au long je vous ay declairé en nostre Cosmographie: mais ie vous propose ceci, afin que vous voyez par combien long temps dura ceste persecution, & combien de pauures Chrestiens furent ruynez depuis ce temps iusqu'à ce que les Occidentaux passerent la mer pour faire teste aux infidelles, voyans le peu de compte que les Grecs faisoyent de l'accablement de nostre religion en Orient. Or reuenans à nostre Gaule, le Roy se tenant paisible instruit en toute pieté & honneste exercice, soigneux de soulager son peuple & faire obseruer les loix & sainctes ordonnances de ses predecesseurs, & passant son tẽps ainsi que la majesté Royale le permet à celuy qui est chef du peuple: voicy qu'Eustache Cõte de Beloigne, lequel auoit espousé Ide de Lorraine, ayant haine cõtre Guillaume le Bastard Roy des Anglo-Normãds, sçachãt q̃ le Roy nouueau apres auoir estably & police & gouuerneurs en son Royaume, estoit venu visiter son pays naturel de Normãdie, se resolut de luy faire guerre, & la cause de sa haine estoit encore pour l'ãciẽne querelle du Cõte d'Arques qu'il auoit receu en sa maison, estãt dechassé par Guillaume de son patrimoine: ioint q̃ quelques seigneurs Normãds ennemys du Roy Guillaume tels qu'estoyẽt Roger Cõte de Herford, Raoul Cõte de Cãtorbery & autres, alliez des Danoys, qui ne demãdoyent pas mieux que tailler besoigne au Bastard, appellerẽt en Angleterre: & de fait si leur entreprise eut esté bien cõduite, & que l'vn d'entre eux n'eut esté si cõscientieux qu'il fut, passant en Gaule aduertir Guillaume de cest affaire, il eust esté en danger de perdre son Royaume: mais les cõspirateurs faillãs à prendre la cité d'Yorch, empeschez par l'Euesque de Baieux nommé Eude, & par Hugues de Mõfort, duquel auons parlé cy dessus, il fallut qu'Eustace s'en reuint en Picardie auec sa courte honte. Au reste le pays Anglois estant troublé de diuisions & esmeutes à cause de l'alteration de l'estat, & grand changement de la couronne, n'y ayant coing auquel & les François & Normands, & Bretons, Irlandois & Escossoys & Danoys ne le butinassent: pour le comble de ces maulx encor fut-il affligé d'vne extreme & estrange famine, la necessité & disette y estant telle qu'il se trouua des pauures affamez qui rassasierent leur faim en deffault de toute viande de la propre chair des hommes leurs semblables. Cependant nostre Roy Philippe estant aagé de dix-neuf ans, afin d'euiter la souillure à laquelle la ieunesse s'adonne ordinairement, prit femme en l'an de nostre salut mil soixante & huit, Madame Berthe fille de Florent Comte de Holande & de Frise, la femme duquel Comte luy decedé s'estoit remariée à Robert fils puisné du Comte de Flandres. De ceste Berthe le Roy eut fils & fille, à sçauoir Louys surnommé le Gros, & Constance de France, mariée deux foys, la premiere à Hugues Comte de Champaigne, mais pour estre trop proches parents ils furent separez par ordonnance de l'Eglise, ainsi que i'ay recueilly des epistres d'Yues Euesque de Chartres, en l'vne desquelles voicy comme il parle sur ce propos: A Hugues par la grace de Dieu Euesque de Lyon premier siege des Gaules, Yues humble ministre de l'Eglise de Chartres, salut & seruice: D'autant que par la volonté de Dieu nous trauaillons auec le Roy de France & son fils ja nommé Roy, qu'ils trouuent mauuais l'incestueux mariage qui est entre Cõstance fille du Roy & le Comte de Troyes, estans appuyez sur l'authorité des loix, & secours des gens de bien, ils desirent d'auancer le diuorce de ce mariage. Tandis donc que ce leur desir est ainsi enflammé & ardant, ie prie, admonneste, & exhorte vostre paternité, esguillonné par les susdits Princes & seigneurs Roys Pere & fils, que vous enuoyez des letres admonitoires aux Archeuesques & Euesques qui doyuent se trouuer à la prochaine assemblée des estats & court de Parlemẽt, qui sera tenuë à Soissons à ces festes de Noel: afin que là ils entendent le discours de la parenté & genealogie que le Roy est prest d'approuuer par son serment, & la confirmer par suffisans tesmoignages. Et d'autant que souuent les seigneurs d'Auuergne vous ont informé de ceste genealogie, les Roys vous prient instamment leur en enuoyer copie par des lettres signées de vostre main, & par le present porteur en court & publique assemblée; afin que par icelles vous rendiez la verité de la chose plus apparente. Car il n'est pas bon

Eustache Comte de Beloigne cõtre le Roy d'Angleterre.

Conspirateurs Normands contre leur Prince.

Yorch cité faut à estre prise.

Eustache se retire en France.

Grãde famine en Angleterre.

L'an 1068.

Philippe espouse Berthe fille du Comte de Holande.

Yues Euesque de Chartres Epist. 155.

Archeuesque de Lyõ nõmé Euesque du premier siege.

Parlements et estats renouuellez par Philippe premier.

ny seant qu'vn sang si noble & illustre soit plus longuement souillé par vn publiq inceste, & que par cest exemple brutal la volonté & desir des charnels soit encouragé à faire le semblable. Ie vous conseille donc comme fils & amy familier, que vous deuant estre importun poursuiueur sur cest affaire, qu'ayant l'oportunité si belle, vous ne tardez point d'auantage de metre le medicament propre à ceste blessure. Voila le contenu de l'Epistre de ce bon pere, de laquelle vous recueillez plusieurs poincts fort notables: en premier lieu que l'Euesque de Lyon est appellé Pasteur du premier siege, ce que auãt les Capets vous ne lysez auoir esté attribué à cest Archeuesque: d'auãtage y voyez le renouuellement de l'ancienne police de ce Royaume, auquel les affaires de consequence se traitoyent en l'assemblée publique du parlement & estats, c'est à dire des Prelats, Princes, seigneurs, & principaux de toute la France: & en fin y voyez la summission des Roys sous la censure ecclesiastique, & combien ils estoyent consciencieux en matiere de parenté, puis que le diuorce leur venoit plus à gré que de l'aide des dispenses. Au reste, ceste dame Constance fut remariée au Prince Boamond fils aisné de Robert Guiscard Comte de Salerne Normãd Duc de Pouille, & lequel pour ses vaillances fut fait Prince d'Antioche: & le Comte de Troyes Hugues se remaria à vne dame Lombarde de laquelle il eut vn fils appellé Huon ou Eudon qu'il desherita, & en despit de luy il vendit son Comté à son neueu Thibault, & s'en alla en la terre sainte, où il finit sa vie au seruice de Dieu. Depuis le Roy Philippe se faschant contre son espouse Berthe se separa d'elle, comme dirons en son lieu, affin de ne point souuent repeter vne mesme chose. En celle saison, & tout à propos pour le bien du Royaume, & le Roy estant ja d'aage pour se gouuerner, mourut Baudoüin le Debonnaire Comte de Flandres, lequel auoit ces mots latins en ses tiltres: *Balduinus Flandriæ Comes Marchio, & Philippi Francorum regis, eiúsque regni procurator & Baiulus:* qui signifie, Baudoüin Comte-Marquis de Flandres, Procureur & Baillif du Roy Philippe, & de son Royaume: & en cest endroit il fault noter, que le mot de Regence n'auoit point encor de lieu en ce Royaume, mais que le mot de procuration & Baillie emportoit & l'effait & la signification & de la regence, & du sang de celuy qui en auoit la charge: si bien que Baudoüin estant appellé Procureur il comprent l'autorité qu'il auoit sur les affaires du Royaume: & estant nommé Baiulus ou Bailly, il monstroit que la Baillie-garde, & charge de la personne du Roy luy estoit recõmandée: d'autant que vous sçauez que l'ancien François a vsé de ce vocable Baillie pour tuition, protection & deffence, & par ainsi le Regent estoit dit Bailly pour auoir la sauue garde & du Prince & du païs qui luy escheoit en heritage: soit dit cecy en passant, or ay-ie recueilly ces tiltres du Comte Flamant de Meyer Annaliste, qui dit que ce Prince fut enterré à l'Isle en Flandres, & en vne Eglise par luy nouuellement fondée en laquelle on voit encor à present son Epitaphe qui est tel.

Ce qui est notable en l'Epistre susdicte.

Mort du Comte Baudoüin de Flãdres regent en Frãce.

Que signifie le mot Baillie.

Meyer és Annales de Fland. liu. 3.

Chi gist tres-haus, tres-nobles & tres-puissant Princes Baudevvins li Debonnaires, iadis Comtes de Flandres, li ouzimes, qui fonda ceste Eglise & trespassa en l'an de graces mil soixante & sept.

Ie vous ay mis cecy pour monster la simplicité du temps d'alors, & combien mal polie estoit la langue Françoise. Ce Comte eut pour successeur son fils Baudoüin surnommé de Mons, homme paisible & fort Debonnaire, lequel deffendit les duels & combats singuliers par sa terre, qui lors estoyent receus en toute occurrence de querelles & autorisez par les loix de presque toutes les prouinces d'Europe, au grand scandale des Chrestiens & mespris de la vraye police qu'on doibt establir & garder en vne republique. Ce fut en ce temps que la ville d'Ardres au pays & Comté d'Oye fut fondée par Arnoul de Selne qui des ruines de son Chasteau de Selne posa les fondemens de ceste ville en l'an mil soixante & neuf: cest Arnoul espousa Mathilde des Markils & elle mourant il print à femme Clemence, fille & heritiere de Hugues Comte de sainct Pol, & fut mis entre les douze pairs de Flandres establis par Robert le Phrison fils de Baudoüin le Debonnaire, à l'imitation des Pairs de France, l'vn desquels il estoit: car (comme nous auons dit) ce fut en ce temps, & sous Louys le Ieune que le certain establissement de nos Pairs tant Lays que ecclesiastiques fut fait & autorisé en France.

Baudoüin de Mons Comte de Flandres.

Ville d'Ardres fondée l'an 1069.

Robert le Phrisõ establit des Pairs en Flandres.

Poursuyte

Poursuyte du cours de la vie du Roy Philippe premier, & diuerses guerres, & occurrences aduenuës en ce Royaume. CHAP. XXIII.

VOus auez veu cy dessus comme Philippe prit à femme Berthe de Holande, or auoy-ie oublié suyuant & la plus-part des Annalistes, & les plus experts en Genealogies, vn de ses enfans legitimes eu de ceste dame, à sçauoir Monsieur Henry de France duquel le sieur du Tillet ne s'est souuenu, & que i'ay recueilly de la Chronique escrite à la main qui est à sainct Denys, qui le dit nommément fils de Philippe & de Berthe, affin qu'on ne le mette entre les bastards issus de Bertrade: or estime ie que cest enfant mourut ieune, & pource n'est mis au ranc des autres legitimes de ce Prince, auquel la fortune rioit viuāt paisible en son Royaume sans nulle guerre, ny discorde qui touchast à son estat chacun le recognoissant pour Roy & luy faisant hommage, & prestant obeissance. Tandis donc que chascun estoit en deuoir, voicy que Baudoüin surnommé de Mons Comte de Flandres & dict le Bon à cause de ses douceur, debonnaireté & courtoisie, vint à mourir estant à Audenarde, mais au-parauāt il auoit fait auec son espouse que les enfans d'icelle issus du premier lict, sollicitez par leur mere quicterent tout le droict par eux pretendu au païs & Comté de Hainault, & l'vn desquels (comme i'ay dit cy dessus) fut fait Euesque de Chaalons, & la fille rendue religieuse. Or ce Comte estant au lict de la mort feit venir vers luy les prelats & seigneurs de Flādres & de Hainault, ausquels il recommanda ses enfans, & les pria de leur seruir non seulement de fidelles suiets, ains de bōs amys & peres pitoyables: & ordonna que l'aisné d'iceux appellé Arnoul seroit Comte de Flandres, & Baudoüin le puisné auroit le pays & Comté des Hennuyers. Et d'autant que ces enfans estoyent bas d'aage, il voulut que Robert Comte de Frise & Holande son frere, eut & la charge des enfans, & le maniement & administration du reuenu, & affaires du Comté de Flandres. Et s'asseurant en la fidelité de son frere il sortit de ce monde au moys de Iuillet mille septante, & fut enterré à Hasnon laissant vn grand desir de soy à tous ses suiets, & encor au Royaume de France. Ce Baudoüin de Mons vsurpoit les mots qui s'ensuiuent en ses tiltres, Baudoüin par la grace de Dieu Prince de Flandres, ce qui sembla trop orgueilleux aux Princes & seigneurs du Conseil de France, d'autant que de parler ainsi ce n'estoit autre chose que vouloir dire qu'il ne tenoit ses terres d'autre que de Dieu, ainsi que tiennent les Roys, & autres qui sont souuerains en leurs seigneuries: car n'estoit ceste consequence & poinct de recognoissance, on sçait bien que ce ne seroit que bien-fait de dire que touts biens nous sont escheuz par la grace du tres-hault. Or d'autant que cy dessus i'ay dit que le Comte de Flandres a porté le tiltre & de Marquis, & de Comte des Comtes, ie veux aussi mettre en auant ce que les Roys de Frāce ont iadis accordé aux Princes de Flandres de plus qu'à tous les autres Pairs de ceste couronne: Ie dis que les Roys leur ont accordé, d'autant qu'estans leurs suiets ils ne pouuoyēt aussi rien vsurper que par leur octroy & souffrance, afin que i'abbate la trop des-auantageuse louange que Pierre d'Oudegherst donne à ses Comtes: veu qu'il n'ignore pas que les Comtes Flamans ayās presque tousiours esté fort fauoris & aymez de noz Roys, il est assez vray-semblable qu'ils en ont aussi tiré de grands & beaux priuileges, & durant les Carlouinges & en la troisiesme lignée qui est celle des Angeuins. Pour cōsiderer dōc la preeminēce de ces Comtes, qui sont des premiers hereditaires de ce Royaume, est à noter que dés leur establissement (i'entens depuis qu'ils sont pairs) ils ont eu des officiers tout tels que ceux qui sont appellez officiers de la couronne en France, tels que sont le Connestable, le Chācelier, le grand Chambellan, & grand Eschanson (qui est en latin appellé *Pincerna*) lesquels ont depuis esté infeodez & rendus hereditaires à certaines maisons, ainsi que celuy de Chancellier à la Preuosté de sainct Donas, la Connestablie au Chastellain de l'Isle, ou au seigneur de Wingles, & celuy de Chābellan au seigneur d'Oudembourg: mais à present ces estats sont sans grand ou nul effect, qui nous fait cognoistre que le commencement d'iceux n'estoit guere solide. Et quant à ce que le Comté de Flandres n'est point tombé en appanage, ce n'est point de merueille, veu qu'il a continué dés son premier establissement en la race des premiers Comtes iusques à nostre temps:

Henry de France fils de Philippe premier.

Chronique de S. Denys escrite à la main.

Baudoüin le Bon recōmande ses enfans à la noblesse de Flandres.

L'an 1070

Baudoüin de Mons Comte de Flādres decede.

Comtes de Flandres auancez par les Roys.

Pierre d'Oudegherst es annales de Fland. ch. 46.

Offices hereditaires de Flādres.

Les Pairries nõ suiettes à la loy Salique.

ioint que les Pairries toutes n'ont esté suiettes à la loy Salique, ainsi qu'on les entend dire & maintenir à present, cõme ainsi soit que l'experiẽce du passé nous en face veoir du contraire: & par ainsi ne faut que l'Annaliste Flamand face si grand cas de ce priuilege, puis qu'il estoit lors cõmun à tous les païs & aux Princes, si ce n'est qu'ils eussent des apanages de la courõne, lesquels les hoirs masles defaillans, estoyent suiets à droit de reuersion: quoy qu'on aye veu pratiquer le contraire en ce Royaume, ainsi que i'ay dit cy dessus, & que i'espere encore vous faire mieux gouster & entẽdre: car biẽ qu'il semble que les Francs venans de Germanie en Gaule y ayent apporté ceste loy masle, qui priuoit les femelles des heritages, si est-ce q̃ noz droits anciens nous sont demourez, & par la coustume receuë de noz peres, & par les loix des Romains, & des Goths és terres sur lesquelles ils cõmanderent. Par ainsi ne faut que le Flamãd d'Oudegherst nous allegue que le Comté de Flandres est tõbé cinq fois en quenouille, d'autant que les Pairries ducales d'Aquitaine & Normandie, & celles qui portent tiltre de Cõté en Chãpaigne & Tholouse ont passé sous vne mesme loy, pour n'estre d'ancien droit Salique, non plus que le Cõté de Flãdres. Et quant à ce qu'il dit que les Comtez de Flandres ont iadis eu puissance de donner graces & remissions, i'en voudroy auoir veu des letteres & patẽtes, comme ainsi soit que ceste iustice est le vray droit de souueraineté, & ne sçauroy croire que iamais ils en ayent ioüy que par souffrãce, cõme ainsi soit que du temps de noz peres on a veu les appeaux de Flandres ressortir en la cour de Parlement de Paris: si ce n'est lors que les Ducs de Bourgoigne issus du sang de France, & cõmandans au pays de Flandres altererẽt ceste police, s'emãcipans de telle suiection, faisans guerre à leur souuerain. Et quãt aux libertez données aux Eglises, Chastellenies & Seigneuries, ce ne sont choses q̃ tout Prince ne puisse faire estant inuesty d'vn grãd fief, quoy que iadis (ainsi qu'ailleurs i'ay monstré) cela ne se peult faire sans le cõsentement du Souuerain. Que si d'Oudegherst pense grandement auancer la grandeur des Comtes Flamãds pour leur donner l'octroy de battre monnoye, ie vous ay fait voir cy dessus, cõme Artolde Archeuesque de Rheims & Comte du pays Rhemois, auoit vne licence pareille par octroy royal, tout ainsi que les Comtes Flamands qui ont eu cecy de la race des Carlouinges: & que sous les Capets la maison de Bloys auoit puissance de faire, ainsi que nous auons iustifié & prouué en nostre Cosmographie: & qu'on dit que depuis les Merouinges iusques presque à nostre siecle les Seigneurs ou Roys d'Yuetot ont eu l'octroy de battre monnoye blanche. En somme les Comtes Flamãds se sont aggrandis plus par vsurpation que de droit, & ayans des alliances & grandeurs telles, que les Roys failloit que conniuassent & se contentassent de ce deuoir simplement que les Comtes les confessassent pour Seigneurs, & leur feissent hõmage, lequel a esté toutesfois plus solennel tousiours que celuy des Ducs de Bretaigne. Et quãt au droit de regale, ce n'est seulement en Flandres que les Roys n'y auoyent que voir, ains en plusieurs autres contrees du temps qu'il y auoit des Princes, mais ores qu'ils sont à la couronne, on passe cõdemnation, quoy que plusieurs veullent se faire maintenir en leurs anciẽs priuileges. Mais reuenãt à ce tiltre de dire, Baudoüin par la grace de Dieu Cõte de Flandres, le susdit auteur est contraint de cõfesser qu'il y en a eu peu qui ayẽt abusé de cecy, cõme voyãs que c'estoit de regner à la maiesté du souuerain, veu que les Cõtesses Ieanne & Marguerite, & les Cõtes Guy, Robert, Louys de Cressy, ny Louys de Marle n'vserẽt onc de ces souscriptions, sauf que ce dernier Louys deuenu Duc de Brabãt, adiousta ces mots: Louys Cõte de Flãdres, par la grace de Dieu Duc de Brabãt, & cecy pour-autãt q̃ le pays de Brabãt estãt imperial estoit aussi par luy tenu en souueraineté telle q̃ les autres Seigneurs de l'Empire tiennẽt leurs terres. Est encor cõtraint de cõfesser que les Seigneurs du sang de Frãce Philippe le Hardy, Iean son fils, Philippe le Bõ n'vserẽt onc de ceste façon de parler, quoy qu'ils eussent & de grãs priuileges & auancemẽts, voire que les aucuns d'eux feissent la guerre aux Roys de Frãce, iusqu'à ce q̃ les Duchez de Brabant, Lothreich, & l'Embourg leur escheurẽt. Ce que cõsideré, ie ne voy rien qui face les Cõtes de Flãdres plus grãds, ny vsans de priuileges plus que faisoyẽt iadis les autres Ducs & Cõtes de France auãt q̃ d'estre annexez à la courõne: ce qui nous est autãt facile à prouuer, que sans peine nous auõs monstré iusqu'icy que toutes les grãdeurs des Princes & seigneurs ayãs iustice, sont venuës d'vsurpation premieremẽt, & depuis autorisées par la souffrance des Roys qui ne pouuoyent les priuer de ceste

La Germanie est presque toute Salique, la Gaule non.

Dõner grace est vn droit de souueraineté cõmuniqué par les Roys.

Droit de battre mõnoye dõnée iadis à plusieurs maisons de France.

La plus-part des Cõtes de Flãdres ont laissé à dire, Comte par la grace de Dieu.

de ceste possession, ainsi qu'en auons dit des Comtez, & Duchez, qui de gouuernements ont esté faits seigneuries en propre & hereditaires; & voila quant à ce poinct des preéminences des Comtes & Seigneurs du païs de Flandres: mais reuenons aux affaires du successeur de Baudoüin de Mons. Vous auez ouy comme Baudoüin de Mons ayant deux enfans de Richilde Comtesse de Hainault ordonna par testament que l'aisné Arnoul eut le pays de Flandres, & Baudoüin, qui estoit le puisné, fut Comte de Hainault, à ce cõsentant Richilde qui estoit l'heritiere de Mons: or est il que Robert le Frison oncle de ces pupilles ayãt esté institué par le testamẽt de feu son frere tuteur d'Arnoul, voulut aussi se mesler des affaires de Flandres, & en prendre le gouuernement, à quoy s'opposant Richilde, qui faisoit ioüer la partie aux seigneurs du païs & chefs du cõseil du Prince, la tutelle luy en fut deniée, & par ainsi Robert se declaira ennemy des Flamãds. Ce qui fut cause que Richilde, femme par trop haulte à la main, & laquelle ne consideroit point de quelle consequence c'estoit que de semer guerre ciuile en son pays, se saisit des terres du Frison, & confisqua tout ce qu'il possedoit en Flãdres, à sçauoir le Cõté d'Alost, les quatres offices, & les isles de Zelande: & pource qu'il y eut quelques seigneurs du pays qui ne trouuerẽt equitable ceste cõfiscatiõ, veu mesmes que Robert ne poursuiuoit que son droit, la Comtesse les poursuiuit comme criminels de leze maiesté, & en feit mourir quelques vns des plus huppez, & entre autres le gouuerneur de Hipre estimé des plus sages Cheualiers du pays de Flandres: & aduint tout cecy l'an mil septante. Mais autrement racompte cecy d'Oudegherst, & ne dit point que Robert demandast la tutelle de son neueu, ains la pleine succession & heritage de Flandres, car voicy quelles sont ses parolles; La prouince & contrée de Flandres fut grandement troublée par plusieurs grandes nouuelletez, & diuisions qui y suruindrent: en premier lieu par le fait & moyen de Robert le Frison oncle du Cõte Arnoul lequel peu de temps apres le trespas de Baudoüin de Mons son frere, requit aux Flamands qu'ils le receussent pour leur seigneur & Comte, se fondant (bien qu'à tort, & contre toute raison) sur certain pretendu partage qu'il disoit auoir esté fait par Baudoüin de l'Isle son pere en la iournée d'Audenarde entre ses enfans: maintenant que par iceluy il auoit esté nommé & estably successeur à Baudoüin de Mõs son frere, encore qu'il eut des enfans. Ce que Robert ne proposoit pour opinion qu'il eut que la cause fut bien fondée, comme ainsi soit qu'en la susdicte iournée d'Audenarde il auoit promis & iuré de ne iamais rien quereller ny attenter sur Baudoüin son frere, ny sur ses successeurs, mais estant homme chatoüilleux, il esperoit que troublant le repos du pays, aisement il en pourroit tirer quelque chose selon son dessein & pretente. Et bien qu'il eut gaigné quelques vns du pays, qui luy auoyent promis faueur & assistance, si est-ce que voyant que les communes du pays luy resistoyẽt & que la plus-part des nobles suiuoyent le party du pupille, il se desista de sa demande, aspirant seulement à la tutelle du Comte, laquelle luy fut encor refusée, pour le seul esgard de sa premiere pretension & poursuite, chascun ayant pour suspecte sa volonté, & imaginant que non sans fraude il vouloit paruenir à ceste tutelle. Voila comme parle d'Oudegherst, lequel specifie mieux les affaires que Meyer, & nous fait voir que non pour la consideration de la tutelle, ains pour l'esgard de l'inuasion soupçonnée, Richilde & les seigneurs de Flandres debouterent le Frison de toutes ses demandes: & d'autant que Richilde entendit qu'il faisoit grande leuée d'hommes, & s'aprestoit à faire la guerre, elle luy feit saisir ses terres d'Alost, les quatre offices, & les isles de Zelande, à quoy il ne peut obuier au commencement ayant des troubles en son pays (ne sçay si meus & suscitez par les menées de Richilde) d'autant que les Frisons durant son absence s'estoyent reuoltez contre Gertrude son espouse leur dame & princesse naturelle: mais Robert de retour, & ayant fait amas d'hommes se rua sur eux, & regaignant le pays d'Ost-Frise, contraignit le reste des suiets de venir à composition. Ce qu'ayant fait, comme il fut aduerty de la saisie de ses terres en Flandres, en fut & estonné & irrité, & pource depescha soudain des messagers vers Richilde sa belle sœur la semondre de luy faire droit de son partage, que sans nulle voye de iustice elle luy detenoit, & que là où elle en feroit difficulté, il tascheroit de se pouruoir par tout moyen & voyes qui luy seroyent les plus raisonnables. Mais quel fut le succez de cecy, nous le verrons cy apres: ce pendant Robert mena-

Meyer Annales de Fland. liu. 3.

Tutelle d'Arnoul deniée à Robert.

Biës de Robert confisquez par Richilde.

L'an 1070

Pierre d'Oudegh. Annales de Fland. ch. 47.

Tutelle pourquoy refusée à Robert le Frison.

Frisons mutinez contre Robert & dõptez par luy.

Robert semond Richilde à luy rendre ses terres.

çant autruy se veit luy-mesme en peine, & du costé d'où moins il se doubtoit, à sçauoir, du païs de Lorraine, & par les menées de Richilde, laquelle ne laissoit pierre qu'elle ne remuast pour asseurer l'estat à son fils. D'autant que en l'an de grace mil septante deux estant mort Godeffroy le Barbu Duc de Lorraine, & ayant institué son heritier Geoffroy le Bossu son fils qui estoit en Italie auec Mathilde son espouse des biens & terres de laquelle il iouïssoit, ses obseques celebrez, & son corps enterré en l'Eglise de nostre Dame à Verdun, voicy son fils de retour, receu & honnoré par les Lorrains & Brabançons sur lesquels il commandoit, & soudain requis par Richilde de luy donner secours contre Robert le Frison qui vouloit priuer ses enfans de leur heritage. Ce qui fut cause que le Lorrain s'arma, & appellant à son secours Guillaume Euesque du Trect, il se rua sur le païs de Holande appartenát à Robert du costé de Westriche, auquel Robert feit autant de resistance qu'il luy fut possible, de sorte que venant aux mains auec le Bossu il y perdit la bataille, & estant vaincu il fallut qu'il se sauuast à fuyr, & se retirast auec sa femme & enfans à Gand, où le vint trouuer la plus part de la noblesse de Flandres, laquelle se faschoit d'obeïr à Richilde à cause de son insolence & auarice, laquelle rançonnoit chacun & imposoit des tributs insupportables sur le peuple. Et de cecy prouint vne grande diuision par tout le païs de Flandres, de sorte que les Walons, ou ceux qui parlent Walfrançois faisoyent l'vn party, & les Flamands Theutons estoyent de la faction contraire. Et par ainsi les Gantois, Brugeois, Hiprois, ceux de Courtray, de Harlebec, Caslet, Furnes, Berghe, Aldemburg, & Rodemburg suyuoyent la faction, & portoyent la querelle de Robert: là où ceux d'Arras, de Doüay, Tournay, Sainct Omer, Bethune, Boloigne, & de sainct Paul portoyent & deffendoyent la cause de Richilde, & de ses enfans. Ce pendant Robert fortifié d'Alemans, & de la noblesse Flamande se mit aux champs, & prit la ville de l'Isle en Flandres, & en chassa Arnoul & Richilde, à ce secouru par Gerard Gouuerneur de la place: & la Comtesse & son fils s'en allerent à recours vers Philippe Roy de France, pour auoir de luy secours en vn si vrgent affaire. Or bien que le Roy fut en doubte s'il deuoit entreprendre plustost la guerre au nom de ceux cy, que traicter l'accord entre les parties, & leur faire droit esgalement, ce nonobstant il se laissa gaigner, & contre la promesse au parauant faicte à Robert, qui l'auoit supplié (lors qu'on luy confisqua ses terres) de luy faire iustice sur l'inuasion de son propre heritage, puis que Dieu l'auoit appellé à ce lieu qui luy commandoit de ne point estre accepteur de personnes. Or quoy que le Roy eut asseuré Robert de son secours & assistance, si est-ce que Richilde venant à Paris vers luy, elle feit tant par presens auec Geoffroy Euesque de Paris & Chancelier de France, non de la maison de Roche-Guyon (ainsi que dit Ferő) ains de celle de Boloigne, & Eustache Comte de Boloigne frere de cest Euesque, que le Roy oublia son serment, & inconstamment suyuit le party de la Comtesse. Par ainsi le Roy conduit de ieunesse, & se laissant manier à ses officiers, assembla les forces du Royaume, & amena auec luy la plus-part des Princes & Seigneurs de France pour guerroyer Robert, sous pretexte de deffendre la cause du pupille, & c'estoit plustost par les menees du Chancelier, & de son frere, gratifians en cela la Comtesse, de laquelle ils auoyent receu deniers, & le Duc de Lorraine ennemy de Robert & beau-frere du Comte de Boloigne. Ce pendant le Comte Frison voyant que le Roy venoit contre luy, se saisit du mont Cassel par le moyen de Boniface gouuerneur de la place, & là il dressa son camp composé de Flamands, Theutons, Frisons, Holandois & Alemans que l'Empereur luy auoit fournis: & le Roy vint du costé de Sainct Omer, & se ioignit aux Flamands qui soustenoyent la cause de Richilde. En somme la bataille fut donnée au mois de Feburier, & le iour de la Chaire sainct Pierre, qui est le vingtdeuxiesme du moys, & de nostre salut l'an mil septante deux, laquelle fut perdue par les nostres assaillis à l'improuiste par le Frison, en laquelle le Roy fut mis en fuyte, Richilde prise, & le camp des Hennuyers & Flamands deffait & taillé en pieces, & le Roy poursuiuy par le Frison iusqu'à sainct Omer: mais comme trop obstinément il s'acharnoit en ceste poursuyte, & ne fut suyuy que que de peu de gens, le Comte Eustache de Boloigne luy donnant dessus, deffit ses gens, & le Frison fut fait prisonnier & conduit à Sainct Omer, comme aussi Richilde fut menée à Mont-Cassel par les gens de Robert.

L'an 1071. Godeffroy le Barbu Duc de Lorraine decede.

Geoffroy le Bossu Duc de Lorraine court sur le Frison & le deffait.

Richilde haïe des Flamands.

Comme le pays Flamand diuisé en factions.

Isle en Flandres prise par Robert.

Philippe Roy inconstát en ses promesses.

Quels Seigneurs gouuernoyét le Roy Philippe.

L'an 1072 Philippe deffait par Robert le Frison.

Robert pris par le Cõte de Boloigne.

Grandemẽt ſe trompe en ceſt endroit d'Ondegherſt de dire que Robert fut reſcoux par les Theutõs,& que Euſtache fut fait priſonnier. Et meſme ne faiſant mẽtion aucune de la priſe de Richilde: là où Meyer dit que le Roy Philippe eſtãt retiré à Mõtreüil ſur mer apres la deffaite, il y eut accord pour les priſonniers, ſi bien que Wlfric Guillaume Rabel ſeigneur de ſaint Omer rendant Robert feit que les Flamans qui eſtoyẽt à Caſſel rendirent la Comteſſe Richilde aux Hennuyers: dequoy le Roy fut ſi irrité contre le ſuſdit Rabel & les citoyens de ſaint Omer, que pour vne femme ils euſſent laiſſé aller vn tel & ſi puiſſant ennemy que le Comte de Friſe, qu'il ſ'en vint furieuſement ruer ſur la ville de ſainct Omer, qu'il ſurprint de nuit le ſixieſme de Mars audit an mil ſeptante & deux, & la ſaccagea & bruſla miſerablemẽt: eſtant ceſte-cy la premiere ruine & ſaccagemẽt de ceſte ville depuis qu'elle fut cloſe de muraille. Ce pendant ne ceſſa la guerre en Flandres, d'autant que ceux de Mõns & Hainault ayans recouuerte leur Comteſſe Richilde recommencent de rechef le combat, les François y enuoyez par le Roy ſous la conduite du Comte de Bouloigne y viennent, & ſont accompaignez d'Oſbern ſeigneur Normand que Meyer fait mary de Richilde apres le decez de Baudoüin le Debonnaire, dequoy les Annales de Hainault ne parlent aucunement. On vient encore vn coup aux mains, on combat furieuſemẽt, mais le mal-heur tomba ſur le Comte de Flandres Arnoul, lequel y fut occis & auec luy ſon beau-pere, & pluſieurs autres, & c'eſt en ce rencontre que fut pris le Comte Euſtache de Bologne pere de Godeffroy de Buillon Prince vaillant, & magnanime, & frere du Chancelier de France: le Cõte Arnoul aagé de dix-ſept ans eſtant occis ſon corps fut porté à ſainct Omer en l'Egliſe de ſaint Bertin, & le reſte des morts furent mis & enterrez entre Caſſel, & ſaint Omer ſuyuant qu'ils eurent des amys qui leur dõnerent ſepulture. Et ce fait Robert chaſſa Richilde & ſon fils Baudoüin de Flandres, & ils ſe retirerent en Hainault, ayans veu la deffaite de leurs amys & ſuiets qu'on dit auoir eſté en nombre de morts iuſqu'à vingt & deux mille. Le Roy Philippe marry qu'vn ſien ſuiet l'eut contraint de ſ'enfuyr, & ne pouuant comporter ceſte iniure, aſſembla plus de forces que iamais, feit venir en ſa court Baudoüin Comte de Hainault, & frere du deffunct Arnoul, auquel il donna l'ordre de Cheualerie & le nomma Comte de Flandres, & receut de luy l'hommage & ſerment de fidelité que les Comtes de Flandres doiuent aux Roys de France, conſultant & cerchant touts les moyens par leſquels il pourroit le mettre & reſtablir en ſon heritage. Tandis que le Roy marchoit en Flandres, que toutes choſes luy venoyẽt cõme à ſouhait, & que Robert (qui auoit appellé l'Empereur Henry à ſon ſecours luy faiſant hõmage du Comté d'Aloſt, & autres terres de Flãdres qui ſont dictes mouuoir de l'Empire) ſe voyãt ſans forces pour reſiſter au Roy, cerchoit les voyes pour ſ'oſter ceſte charge de deſſus les eſpaules, il en trouua le moiẽ par l'ouuerture de la deliurance du Comte de Bologne pourſuiuye par le Chancelier ſon frere. Et en fut telle la Capitulation, que l'Eueſque Chãcelier poſtpoſant l'hõneur & deuoir du Roy ſon ſeigneur à la liberté du Comte Euſtache, promit au Friſon de faire retirer le Roy ſans coup ferir, tant il ſe tenoit aſſeuré du cœur & voulonté d'iceluy, & comme il ſe preſumoit auoir des raiſons ſuffiſantes pour eſmouuoir le Roy à faire ceſte retraite. Les poincts principaux deſquels ceſt Eueſque abreuua le Roy, furent le peu de forces de Baudoüin, & de ſa mere Richilde, leſquels eſtoyent ſans aultre pouuoir que celuy que le Roy leur donnoit: que les finances du Royaume ſ'en alloyẽt vainement en ceſte entrepriſe veu le ſuccez des choſes, & que deja par deux fois les ſiens auoyent gouſté la gaillardiſe des gents du Friſon, lequel il ſçauoit eſtre ſecouru par Bernard Duc en Saxe parẽt de Gertrude eſpouſe du Friſon: ioinct que les Flamãds ne le laiſſans point, le Roy ne pouuoit moins faire que le laiſſer en paix, & euiter la ruine des ſiens, & ſe voir en danger que ceſtuy venant au deſſus de ſes affaires, il ne luy deniaſt tout deuoir & obeiſſance. Ces raiſons propoſées par vn chef du Conſeil de France, & les parolles duquel ſeruoyent d'autant de commandements & oracles au Roy, furent auſſi cauſe que Philippe feit trouſſer bagage: & ainſi Geoffroy de Bologne Eueſque de Paris, & Chancelier de Frãce fut en peu de temps celuy qui arma le Roy cõtre Robert le Friſon pour la deffence d'vn pupille, & qui auſſi le deſarma pour auancer celuy qui onc ne recogneut, que par force, la couronne de France, & le feit retirer ſans honneur pour luy, ny proufit pour le pupille, & qui le feit retourner à Paris chargé de confuſion &

Robert rendu en eſchange de Richilde.

Ruine, & ſac de la ville de S. Omer.

Comte de Bologne deffait & pris par Robert le Friſon.

Arnoul Comte de Flãdres occis.

Nõbre des morts en la bataille de Caſſel.

Baudoüin Comte de Mõs receu pour Cõte de Flãdres par le Roy Philippe.

Le Roy Philippe en Flandres contre le Friſon.

Accord entre le Chãcelier, & le Comte Robert.

Remonſtrãce du Chãcelier au Roy.

Philippe ſort de Flãdres

Eustache Comte de Bologne seul gaigna en la paix auec le Frison.

ignominie: là où le Comte de Bologne eut le proufit de la paix, gaignant en premier lieu sa rançon, de laquelle il ne paya chose aucune, & ayant la forest de Bethlo & quelques chasteaux que le Flamand luy laissa à perpetuité, & dequoy les Comtes de Bologne ont iouy iusques à nostre temps. Ainsi voyez vous combien il est dangereux que les Roys se laissent gouuerner plus que de raison, & quelle incommodité ç'a esté en France lors que sans la determination du conseil general & les Roys, & leurs officiers se sont auancez iusqu'à tout faire, & conuertir ce qui est du public en vne puissance souueraine & particuliere. Ce ne fut tout, si encor cest Euesque, gaigné par le Frison, n'eut, au preiudice du vray heritier de Flandres, fait que le Roy receut Robert à luy faire hommage de Flandres, & ne l'en inuestit & donnast la paix & amitié, se faisant Pair de France. Au reste y auoit il quelque instinct naturel, qui faisoit que le Roy enclinoit plus vers le party de Robert que de Baudoüin, & Richilde, qui est que la Royne Berthe son espouse estoit fille de Florent Comte de Holande, mary en premieres nopces de Gertrude espouse de Robert le Frison: & par ainsi sollicité, & par l'Euesque son Châcelier, & par sa femme propre, il estoit mal-aisé qu'il se deffendit de deux si fortes parties. Soudain apres tout cecy le Sieur d'Ondegherst Flamand (contrariant à Meyer) meƈt la cession faite par le Comte de Mons Baudouin, quittant à son oncle Robert tous les droits qu'il pretêdoit aux païs & Côté de Flandres, reserué seulemêt la ville de Doüay que le Frison estoit tenu luy liurer, & encores cela soubs condition que le Hennuyer espouseroit à l'aduenir vne niepce de Robert, & q̃ faillât de ce faire, il perdroit aussi son droit qu'il auoit en la ville susdicte: Outre ce Robert estoit obligé à certains termes à ce limitez, de donner quelque somme de deniers tât à Baudoüin qu'à Richilde sa mere, pour l'effait de ceste transaction: mais Meyer specifie vn peu mieux les matieres disant que Richilde ayant perdu son fils Arnoul & chassé de Flandres, & sans espoir de plus auoir secours de Frâce, touchee d'vn grand regret & creuant de despit de se voir ainsi abatue desireuse encor d'auâcer son fils, & le remettre és biens de son pere, laissant les François comme non soigneux de son salut, s'adressa à Theoduin Euesque du Liege, auquel elle feit (par la permission, & octroy de l'Empereur Henry 4.) hômage du païs de Haynault, & se dit lige de l'Eglise du Liege. C'est par ce moyen qu'elle tira vne grande somme de deniers du susdit Euesque, & faisant vne grosse armee, côme femme inuincible & courageuse, elle attira à sa societé & ligue Godefroy de Billon fils d'Eustache Comte de Bologne, Albert Comte de Namur, Henry Comte de Louuain, & les Comtes de la Marche, Aulmont, & Mont-agu és Ardennes, & plusieurs autres auec lesquels elle passa en Flâdres pour en faire la conqueste. Mais le Frison qui ne craignoit aucunement les fureurs de ceste femme si souuêt vaincue, alla au deuant des ennemis en Haynault, & fut donnee la bataille le lôg du fleuue Henne ou Heine pres vn village nommé Brocher, où il feit vn si grand & estrange massacre, que le lieu depuis en a porté le nom du Buisson des morts: puis passant oultre, il depopula & brusla tout iusques à l'Escault, & s'en retourna victorieux, & chargé des despouilles de ses ennemys en Flandres: qui me fait dire que sans accord auec Baudoüin, le Frison fut paisible de Flandres, ioinct qu'il ne se trouue point q̃ ceste paix fut faicte iusques en l'an 1085. que Robert deuint religieux, & que laissant les desirs de ce siecle, il se prepara pour faire le voyage de la terre Sainte: ce que iamais il n'eut faict sans cest accord, & sans laisser l'estat de Flandres paisible à sa posterité. Surquoy ie vous diray vn mot en passant, par lequel vous verrez que d'Ondegherst s'est trôpé en sa narration, c'est que l'an 1076. Baudoüin fut encor vaincu par Robert, & dit-on que certaine femme Magicienne dict à Baudoüin Auoüé, ou Aduocat de Tournay (i'ay parlé cy dessus de ces Auoüez & de leur charge & auctorité) qui estoit enuoyé à Cologne vers l'Empereur Henry, au nom du Comte Robert, que la race de ce Comte dureroit en Flandres iusques à la venue de l'Antechrist au monde: & que dés qu'elle eut dit cecy, elle s'esuanoüit, sans que iamais plus on la veit, ou en entendit nouuelle. Et voyla quant au fait de Flandres, où le Roy Philippes estât encor bien ieune, ne gaigna par deux fois gueres grand honneur, l'vne y estant vaincu, & l'autre laissant l'entreprise sur le poinct qu'il se voyoit en main la victoire, & souffrit que celuy qu'il deffendoit fut priué du bien duquel luy mesme luy auoit dôné l'inuestiture. Durât que ces choses se passoyent ainsi, mourut Geoffroy Comte de Mascon, fils

Robert le Frison fait hommage au Roy du Comté de Flandres.

Le Roy Philippe allié de Robert le Frison.

Diuerses opiniôs des historiês de Flandres.

Cession du Comté de Flandres par Baudoüin fils de Richilde.

Richilde s'allie des Princes des Ardênes.

Deffaite des gens de Richilde.

Magiciêne predit la durée de la posterité du Frison.

fils d'Otthon, laissant pour son heritier son fils Guy, lequel abandonnant le monde se rendit moyne à Clugny, & laissa son Comté & heritage à Regnault son oncle: seant à Rome Alexandre second: tenant l'Empire d'Orient Romain Diogene, celuy d'Occident Henry 4. regnant en France Philippe premier, en Castille Sanche, qui chassa Alphons du Royaume de Leon: commandant Boleslas sur les Polonois, Salomon sur les Hongres, Guillaume le conquerant en Angleterre, Malcolme en Escosse, & noz Princes sus alleguez viuans soubs le Roy Philippe, Ducs, & Comtes en Normandie, Bourgoigne, Aquitaine, Bretaigne, Gascoigne, Tholouse, Engoulesme, Anjou, Chartres & Champaigne.

Comtes de Mascon.

Princes viuäs durät la ieunesse du Roy Philippe.

Diuerses occurrences de l'histoire, & de la cause de la discorde meüe entre les Roys de France, & d'Angleterre. CHAP. XXIIII.

EN l'an mil septante trois ne se passerent choses de grande importance en ce Royaume, sauf que Baudoüin Comte de Mons ayāt fait quelques courses en Flandres suyui des Hénuyers & Liegeois, y feit de grans maux, mais oyant que son oncle venoit cōtre luy il se retira: & tout aussi tost il se maria espousant Ide sœur de Lambert Cōte de Louuain, de laquelle il eut deux fils, & trois filles, à sçauoir Baudoüin & Arnoul, Ide, Richilde & Alise. Ce fut en ce temps que Mathilde la Comtesse de Monferrat & Toscane, ioignant ses forces en faueur du Pape auec celles de Geoffroy Comte de Spolete, les enuoya contre les Normāds qui tenoyent la Pouille, & les chassa des païs & terres de labour, où ils faisoyent des courses taschans d'enuahir la Champaigne Italienne, la plus part de laquelle appartiēt maintenant aux Roys de Naples. Ce fut ceste Mathilde laquelle feit (ainsi que dit a esté cy dessus) donation des païs de Romaigne & de Ferrare au sainct siege: & pource qu'elle offrit ceste donation sur l'autel de sainct Pierre, on a appellé depuis toute l'estēdue de ces terres, le patrimoine sainct Pierre. Or fait Fra-Leādre Bolognois sortir ceste Mathilde du sang Lombard, disant que Sigebert de nation Lombard se mit à tyranniser l'Italie enuiron l'an 903, lors que Berenger se disoit Roy d'Italie: & se feit ce Sigebert Seigneur de Lucque, de Parme, & de Rhege: de ce Sigebert vindrēt trois fils, à sçauoir Sigebert 2. Atton, & Gerard: & morts les deux premiers, Atton seul demoura en vie: & fut appellé Azzon, lequel & ses successeurs porterent le nom de Canosse, à cause qu'en ceste place ils feirent le siege de leur seigneurie. De cest Azzon sortirent deux fils, à sçauoir Theodald, & Albertazzo, le puisné desquels ayant fait seruice à l'Empereur Otthon premier, eut aussi de luy les villes de Calme, Monselice, Montagnane, Arque, & Este auec le tiltre de Marquis, & cecy pource qu'il espousa vne bastarde dudit Empereur: & c'est de cestuy que sont descendus les Princes qui ores commandent en tiltre de Duc à Ferrare: Theodald son aisné eut Ferrare qu'il obtint du Pape Iean 12, & eut pour fils ce Boniface, duquel auons fait cy dessus mention, qui espousa Beatrix, & duquel mariage est issue ceste Comtesse Mathilde. Mais le susdit Leandre se deçoit en vne chose, lors qu'il dit que ce Godeffroy que Mathilde eut pour son espoux estoit Lōbard de natiō, & seigneur de Spolette, veu que vous auez veu cy dessus qu'il n'estoit autre que Gaulois, & issu du vray estoc de la maison de Brabant & Lorraine, cōme aussi il en estoit l'heritier, & que iamais il ne nasquit en Italie, & ne descendit ny d'Italien ny de Lombard, trop bien fut il allié par mariage à ceste Dame Lombarde, qu'il laissa en Italie, lors qu'il s'en vint en Gaule apres le trespas du Duc Godeffroy le Barbu son pere. Et afin qu'il ne nous faille cy apres plus parler de ceste Mathilde, apres que son premier mary fut mort, & duquel elle n'auoit aucuns enfans, elle se remaria à Azzon d'Est fils d'Aldobrandin son cousin, mais le Pape ne voulut onc dispenser ce mariage, ains leur commāda qu'ils eussent à se separer, ainsi qu'ils feirent: & de là s'ensuyuit que Mathilde n'ayāt point de hoirs, feit la donation que dessus à l'Eglise, & enrichit le Pape des biens mesmes que d'autres-fois auoyent esté octroyez à ce siege par les treschrestiens Roys de France. Or bien que cecy soit aucunement esloigné de l'histoire Gauloise, si veux-ie bien auoir espluché ce passage, pour oster ce doubte qui pourroit

L'an 1073

Baudoüin Comte de Hainault espouse Ide de Louuai.

Fra-Leandre en son Italie.

Genealogie d'où venoit Mathilde Comtesse.

Faulte de Leandre.

Mathilde à qui se remaria.

Godeffroy le Bossu Cõte de Spolete.

mouuoir quelques vns lisans le susdit Leandre touchant Godeffroy dit Comte de Spolete & Lombard : car quoy que soit par l'octroy du Pape, ou par conquest sur les Normãds, ce Prince fut Comte de Spolete, si est-ce qu'il estoit Lorrain, & que iamais il ne mourut en Italie, ainsi que cy apres i'espere vous deduire. Ce fut en ce mesme temps que s'esmeut dissension entre le Comte Raymond de Tholouse, & Raymond Comte de Carcassonne, frere aisné du Cõte de Foix: d'autant que le Tholousain vouloit que celuy de Carcassonne, estant son vassal, luy feit hommage de la ville de Lairac seant sur la riue de Garonne, & l'autre maintenãt que Lairac n'estoit point des appartenances du Comté ny Marquisat ancien de Gothie, & par consequent il ne deuoit le releuer que de la couronne. En somme la chose estant preste à estre vuydee par armes, Bernard premier Comte de Foix, & fort fauory du Comte de Tholouse, se mit cõme intercesseur, & appaisa si bien le Tholousain en faueur du Carcassonnois, que Lairac demoura paisible au Comte de Carcassonne : & qui plus est, ledict Comte luy demanda dix mille moutons (c'est l'ancienne monnoye de Barcelonne) pour les frais par luy faits à se fortifier, & souldoyer des hommes pour se preualoir du Tholousain, lequel quicta son droit (si aucun il en auoit) qu'il pretẽdoit auoir en la susdicte ville de Lairac. De tout cecy se taist celuy qui a descrit les gestes des Cõtes de Tholouse, luy suffisant de dire qu'il y a eu des Seigneurs, sans rien specifier de chose qu'ils ayent faite: au reste depuis cest accord, on fut en grãd repos en la Gascoigne, iusqu'au passage de la terre sainte, & les guerres qui depuis eurent source des querelles meües entre les Roys de France & d'Angleterre. Cependant mourut à Rome le Pape Alexãdre second de ce nom, & enterré en l'Eglise saint Iean de Latran : mais auant mourir, afin d'oster le saint Siege de la seruitude des Empereurs & rendre libre l'election, il nomma son successeur (sous la bonne volonté toutesfois des Cardinaux) vn certain Hildebrand Archediacre en l'Eglise de Rome & Toscan de nation: laquelle nomination fut aussi tost autorisée & effectuée que le Pape fut mort: & Hildebrand receu & appellé au Pontificat sans octroy ny consentement de l'Empereur, porta le nom de Gregoire septiesme. Cecy fut cause d'vn grãd trouble, d'autant que Henry Empereur vouloit vser de son droit pretendu plus par vsurpation que par raison, mais en fin ceste discorde fut pour celle fois appaisée, & l'Empereur confirma ce Gregoire, & l'auoüa pour le vray chef de l'Eglise, dequoy depuis il se desdit, à cause que ce Pape estoit trop entier, & qu'il ne pouuoit souffrir les symonies en l'Eglise, ains excõmunioit & suspendoit de leurs benefices tous ceux qui en auoyent & obtenoyent par ceste voye si detestable. Et d'autant que pour lors l'Eglise estoit soüillee en ses ministres de ceste abomination, Gregoire y voulant pouruoir publia vn Concile à Rome l'an mille septante quatre, qui fut tenu en l'Eglise saint Iean de Latran, & duquel voicy comme parlent Guillaume de Nangis, & la Chronique escrite à la main qui est à sainct Denis. En l'an mille septãte quatre, & en l'assemblee synodale faite à Rome par l'auctorité du Pape Gregoire septiesme, l'Empereur Hẽry refusa d'y assister, d'autãt que le Pape auoit esté promeu, & ordõné sans son consentemẽt: mais le Pape ne se souciãt de cecy, & se mõstrant zelateur de l'hõneur de Dieu & de son Eglise, feit les statuts lesquels s'ensuyuẽt. En premier lieu il excommunia les symoniacles, & par son decret deffendit le mariage aux clercs dés l'ordre de sous-diacre, iusqu'aux plus hauts degrez de sacrificature, voulant que ceste loy eut lieu par tout le monde : osta de l'autel & interdict le seruice diuin aux prestres mariez, & deffẽdit aux lays de ne point ouyr leur messe : ce qui sembla à plusieurs de nouueau exemple, & fait auec vn iugement trop precipité : d'autant que cecy auoit quelque forme de contrediction aux saints docteurs, lesquels tiennent que les sacremẽs faits en l'Eglise, à sçauoir les ordres & Chresme, le Baptesme, l'Eucharistie, le saint Esprit y operant secrettement sont bons & d'efficace, estans dispensez en l'Eglise, quoy que le ministre soit bon ou mauuais, & ne peuuẽt estre priuez de leur force, grace & vigueur par les pechez de celuy qui les dispense. Et de cecy aduint vn si grand scandale en l'Eglise, que iamais elle ne fut tant esbranslée par aucune heresie ny schisme qui la sceussent assaillir. Voila comme parle de Nangis, lequel n'vse de ces mots pour l'esgard du Celibat des Prestres ia obserué en l'Eglise occidẽtale, ains pour la deffence de n'oüyr la messe d'vn Prestre qui coucheroit auec sa femme. Or estant cecy vn cas remarquable, bien que ce ne soit de l'histoire de noz Roys, si est-ce que seruant

Dissension entre les Comtes de Thoulouse, & Carcassonne, & pourquoy.

Bernard Comte de Foix accorde les Tholousaĩs & Carcassonnois. Voy les Annales de Foix.

Alexãdre 2. meurt, & luy succede Gregoire 7. Voy Platine és vies des Papes.

l'an 1074 Concile general à Rome.

Chronique escrite à la main à S. Denis.

Guillaume de Nãgis.

Symoniacles excommuniez.

Mariage deffendu aux prestres.

Celibat des Prestres de tout tẽps receu en l'Eglise.

seruant au public, il ne peut estre que la Gaule ne fut comprise sous ceste loy, & pource vous veux-ie specifier vn peu mieux les matieres, suyuant vn qui viuoit de ce temps là, à sçauoir Lambert de Schaffnabourg, lequel n'en a escrit guere plus sainement que le reste des Alemands, ny plus veritablement que l'Abbé d'Vsperghen trop affectionné à l'Empire, & trop iniuste au sainct siege: & voicy comme parle Lambert, les parolles duquel ie vous cõprendray en vn abregé pour euiter la longueur. Le Pape Alexandre (dit-il) estant mort, soudain les Romains esleurent Hildebrand sans demãder le cõsentemẽt Imperial, & estoit ce Pape Hildebrand hõme tres-sçauant és saintes lettres, & fort recommandé en vertu du temps mesme des Papes ses predecesseurs. Cestuy estant zelateur de la gloire de Dieu, les Euesques de Germanie & Gaule Belgique, craignans la vehemence d'esprit de cest homme, solliciterent l'Empereur de casser & annuller celle election de Hildebrand, qui auoit esté faicte contre sa volonté, & sans qu'on attendit sa resolution: mettans en auant que s'il n'y pouruoyoit de bõne heure, cela redonderoit au grand preiudice de sa couronne. C'est pourquoy l'Empereur enuoya le Comte Eberard pour sçauoir des Romains, qui les auoit meuz d'eslire vn Pape sans (suyuant la coustume) attendre la volonté de l'Empereur: ce Comte arriué à Rome, est caressé du Pape, & auquel on respond, que non pour le mespris de l'Empereur, ains y estant contraint il auoit receu ceste charge, laquelle il ne pretendoit poursuyure, si l'Empereur ne l'auoit pour agreable: & ceste responce ouye l'Empereur fut cõtent, & les enuieux surmontez, & par l'auctorité Imperiale, Hildebrand fut haulcé au siege. Puis adiouste le susdict auteur, que l'Empereur (qu'il nomme Roy tant seulement) estant à Noremberg, arriuerent vers luy les Legats du Pape Gregoire, les Euesques d'Hostie, Pilastrine, Cours & Come, & auec eux estoit venue Agnes mere de l'Empereur, pour appaiser les troubles qui esbranloyẽt l'estat des Eglises (cest auteur dict des Gaules, à cause que les Belges pour la plus part obeïssoyent à l'Empire) & ce pendant ils ne voulurẽt parler à l'Empereur, quelque priere qu'on leur sceut faire, que premierement il ne promit de faire (suyuant les loix Ecclesiastiques & anciens canons) penitence, & receut apres cecy d'eux le benefice d'absolution, de l'excommunicatiõ qu'il auoit encourue, pour auoir vendues symoniaquement les dignitez Ecclesiastiques. Outre ce requirent ces Legats, qu'il leur fut loisible de celebrer sous l'autorité du Pape, vn Concile national en Gaule: à quoy les Euesques s'opposerent, disans que iamais ils ne le souffriroyent, que lors que le Pape mesme y seroit en personne, & ne permettroyent qu'autre que luy preferast contre ny pour eux sentence: & cecy faisoyent ils sçachans que l'intention du Pape estoit de deposer tous ceux lesquels auoyent acheté les dignitez Ecclesiastiques. Et long temps apres il adiouste: Hildebrand Pape & auec luy les Euesques d'Italie, feit vn Synode & Concile à Rome, afin que là (suyuant les ordonnances des Canons anciens, & statuts des peres) il deffendit aux Prestres d'auoir des femmes: & que ceux lesquels en auoyent, ou qu'ils les abandonnassent, ou qu'ils fussent deposez, & afin que de là en auãt nul fut iamais receu aux sacrez ordres qui ne feit vœu & promesse de celibat & continence. Tout cecy est bien parlé par le susdit Lambert, & m'estõne que ceux qui nous ont corrompuz & deprauez ces auteurs, ont laissé ces mots, que le Celibat fut lors commandé aux Prestres, suyuant les anciennes ordonnances de l'Eglise, & statuts des saints Canons: car receuans que cecy est d'ancienne institution, ils n'auoyent que faire de blasmer cecy comme heretique: & afin que vous oyez la grosse & lourde ignorance de ces gloseurs, voicy comme ils ont fait passer oultre au susdit auteur. Ce decret (dit-il) publié par toute l'Italie, le Pape enuoyoit souuent des lettres par les Gaules, cõmandant qu'ils feissent le semblable qu'il auoit fait en Italie, par toutes les Eglises qui leur estoyent commises, & que par censure & sentence d'excommunication ils separassent toutes les femmes d'auec les Prestres leurs marys. Contre ce decret (poursuit-il) s'irriterent tous ceux du clergé, appellans ce Pape heretique, & ceste sienne doctrine peruerse, lequel oubliant les parolles de l'Apostre, qui ne pourra se contenir qu'il se marie, & qu'il vaut mieux se marier que brusler, forçoit les hommes d'vne violence iniuste de viure vne vie Angelique: & que ce pendant qu'il denioit son cours à la nature il laschoit la bride à la paillardise. Voila les propos de Lambert, ou plustost de ceux qui de nostre temps se vantent l'auoir tiré du tõbeau pour le mettre en lumiere: mais qui regardera de bien pres,

Lãbert de Schaffnabourg en l'histoire des Germains.

Euesques de Germanie contre le Pape.

Legats du Pape vers l'Empereur Henry 4.

Constance des Legats du Pape.

Concile à Rome, où les symoniaques sont condamnez.

Mariage deffendu aux Prestres.

Refutation de ce que dessus. verra & la sottise des additions, & la simplicité de Lambert, qui onc ne s'auança de resoudre si temerairement contre les choses ordonnees par le Chef de l'Eglise. Et au reste nul ignore (ie dis de ceux qui ont leu les histoires sacrées & Ecclesiastiques) que dés l'Eglise primitiue, les Prestres failloit que se continssent, & que nul se marioit depuis qu'il estoit Prestre, que si estát marié il estoit promeu aux ordres, il luy conuenoit aussi se separer de sa femme, ou estre deposé de son estat: tellemét que ce faict de Gregoire estoit plustost vne confirmation & renouuellement de l'ancien decret, voyant que la discipline estoit alteree en l'Eglise. *Prestres iadis comme mariez.* Et est mal parlé de dire que commandant le Celibat & continence, il laschast la bride aux concubinages: car si pour la reuerẽce du sacrement ineffable de l'autel, il deffendoit vn autre sacrement, pour la soüillure de la chair, il est aisé à tirer en consequence, qu'à plus forte raison il deffendoit & les concubinages & toute autre espece de saleté, veu que les saincts Canons ont pourueu à tout cecy, dequoy ie laisse vn plus ample discours pour les Theologiens. *Cõcubinage deffendu par les saincts Canons.* Mais le tout veu & consideré, ce qui causa que les Euesques s'offencerét, fut ce que dessus est dit, à sçauoir que le Pape eut excommunié les Lays qui ouyroyent la Messe d'vn Prestre marié, mais il faut auoir esgard sur ce que le Pape faisoit cecy, nõ qu'il estimast que les sacremẽts n'eussent vne pareille efficace le Prestre marié les administrant, q̃ si vn non marié les eut dispensez, mais il vouloit par ceste prouision destourner les Lays non des choses sacrées, ains de ceux qui les traitoyent indignement, & lesquels osoyent se charger d'vn fardeau non loisible de toute antiquité, à ceux qui sont sacrez pour le ministere de l'autel. *Cõme Gregoire entendoit sõ interdiction.* Et afin que ie die tout à vn mot, bien que i'aye allegué le susdit Lambert, & noz Chroniques escrites à la main, & Sigebert faisans mention de ceste ordonnãce du Celibat, si est-ce que nul des Italiens la met en auant, & n'est faite métion de ce Concile de Rome l'an mil septante quatre, qui me fait penser que les Germains en voulans aux Papes, desquels ils tiennent ce qu'ils ont d'auctorité pour le fait de l'Empire, ont auancé cecy, sans voir de plus loing, & considerer que le Pape n'auoit affaire de condemner le mariage, lequel n'estoit point pratiqué lors en l'occidét: mais quant à la symonie, il appert qu'il assembla lors les Euesques à Rome pour la deffendre, & excommunia les symoniaques, ce qui fut cause de la cõtrouerse entre le Pape & l'Empereur, & non pas l'ordonnance du Celibat faite long temps auant ce Pape: *Ce Concile fut national, & pour le seul fait des symonies.* duquel, quelque chose que puissent dire les Alemans, si est-ce que les anciens de leur païs mesme, bien que taschent de deffendre la cause des Empereurs, si ne peuuent-ils point denigrer l'honneur de ce saint Euesque, d'autant que Othon de Phrisinghen, ayant dict qu'il n'auoit pas leu qu'auant ce Gregoire nul Pape eut iamais separé aucun Empereur de la communion de l'Eglise: (en quoy il se monstre n'auoir bien feilleté les histoires) en fin il conclud en parlant ainsi: *Othon de Phrisinghẽ liure 6. cha. 36.* Car le susdit Euesque Gregoire est chassé de Rome par l'Empereur, & en son lieu fut mis Gilbert Euesque de Rauenne. *Gregoire chassé de Rome par Henry 4.* Or Gregoire estant à Salerne, & approchát la fin de ses iours, on dit qu'il vsa de ces parolles, I'ay aymé la iustice, & eu en haine l'iniquité, & pource meurs-ie en exil. Et d'autát que l'Empire fut grandement affligé pource que son Prince fut excommunié, l'Eglise aussi endura vne grande douleur, estant priuée d'vn si grãd Pasteur: lequel entre tous les Euesques Romains estoit des plus zelateurs, & qui le plus autorisa la puissance du saint Siege: & par ce changement, les choses commencerent aussi à sentir auec le temps leur decheute. *Loüange de Gregoire septiesme.* Et qu'aucun ne trouue estrange, si ie me suis arresté vn peu plus longuement qu'il ne failloit sur ceste matiere si esloignée de nostre suiet, comme ainsi soit que la seule imposture d'aucuns est celle qui m'a fait recercher la verité, & notamment pour autant que le susdit Lãbert de Schaffnabourg ose dire que tous les Euesques de Gaule s'opposerent au Pape pour le fait du Celibat, comme ainsi soit que pas vn des nostres n'en a rien escrit, & qu'en nostre Gaule occidétale il y auoit ia long temps que les Prestres auoyent receu la loy de continence. *Imposture de Lãbert de Schaffnabourg.* Nostre Roy Philippe tenant son pays en paix, les Normands qui auoyent suiuy Guillaume en Angleterre, se mirent à conspirer contre leur Roy, qui estoit repassé en Gaule pour ordonner de son pays de Normandie: par ainsi en l'an de grace mille septante cinq, il y eut vn Seigneur appellé Raoul Comte de Westangle, qui se ioignit à quelques Anglois & Danois, & à certains Normands pensans faire quelque grãde entreprise: *L'an 1075. Troubles en Angleterre.* mais le Roy repassant la mer leur dóna dessus, prit le Cõte Roger son cousin qui auoit suiuy les conspirateurs, & le feit emprisonner, mais

mais Walef Anglois qui auoit esté chef de la conspiration, & qui pretédoit introduire les Danois en l'Isle, eust la teste trenchee. Ce pendant le susdit Comte Raoul s'en estoit fuy en Dannemarch, & vint à tout deux cens voiles, & esmeut le Prince Danois pour luy faire prendre possession d'Angleterre, mais il n'osa donner dessus Guillaume, ains reprit la route de Flandres pour se retirer en Dannemarch, ou bien faire quelque nouuelle entreprise. Vous auez veu cy dessus les guerres qui furét en Flandres à cause de la successió du Cóté entre Robert le Frison & ses neueux fils de Baudoüin de Mós son aisné, & comme Geoffroy le Bossu Duc de Brabant & Lorraine auoit suiuy le party des pupilles, & deffendoit leur cause de toute sa puissance: auez aussi entendu cóme ce Geoffroy estoit beau-frere d'Eustache Comte de Bologne qui auoit espousé Ide sa sœur & fille de Geoffroy le Barbu, de laquelle il eut de beaux enfans, entre lesquels fut Godeffroy de Buillon depuis Duc de Lorraine, & en fin Roy de Hierusalem: ce Duc Brabançon quelque temps apres la deffaite d'Arnoul Comte de Flädres, & deux batailles que le Lorrain eut contre les Frisons, il nomma son heritier vniuersel le susnommé Godeffroy de Buillon son neueu, à cause qu'il n'auoit aucuns enfans de son espouse la Comtesse Mathilde, qui fut cause que la maison de Lorraine entra en celle de Bologne, & y a continué, ainsi que i'espere vous deduire cy apres. Or ce bon Prince n'eut pas si tost pourueu à sa succession, qu'il ne se veit assailly d'vne infortune miserable: d'autant qu'estant hay du Comte Flamand, & l'Empereur ne luy portant guere bonne affection, à cause des guerres que le Barbu auoit soustenu cötre Henry troisiesme son pere, & l'vn & l'autre de ces deux furent cause de la ruine de Geoffroy, & entendez comment: Le Duc Lorrain ayant fait des courses & rauages sur les Frisons en faueur de Baudoüin Comte de Mons, le Flamand qui auoit assez à faire à se deffendre en Flandres, auoit laissé en Frise vn sien Lieutenát nommé Ricaire ou Richer, homme fin, malicieux & subtil, ayant secrette intelligéce auec l'Empereur, & expresse charge du Comte Robert son maistre, faignit de vouloir faire la paix auec Geoffroy le Bossu, & monstra les patentes de Robert, qui luy donnoit toute puissance de ce faire, & par ce moyen attira le Prince Lorrain à Parlement au pays de Frise, & sur les frontieres de Brabant: & là estans sur le pourparler, il occist Godeffroy en trahison (ainsi dit Wasse-bourg) & se retira apres cest exploict en Frise. Meyer dict autrement, lors qu'il parle ainsi: Geoffroy Comte de Louuain fut occis en Anuers par des assasins y enuoyez par Robert le Frison: mais soit en Frise, soit en Anuers, ou sur les frontieres que cecy fut fait, si est-ce qu'il appert que le Bossu fut occis proditoirement, & par les menées du Comte de Flandres. Au reste Meyer appelle à iuste raison ce Godeffroy le Bossu Cóte de Louuain, & non pas Duc de Lorraine, ny de Brabant, à cause qu'il estoit descendu des Comtes de Louuain, suyuant ceste genealogie. Regnier au long col espousant Gerberge fille de Charles de France frere de Lothaire Roy, & que Capet feit mourir à Orleans, eut d'elle Lambert qui fut le premier Comte de Louuain: de ce Lambert sortit Héry premier du nom qui suyuit le party d'Eude Comte de Champaigne en ses querelles: de cest Henry fut fils Othon, mais il ne vesquit guere long temps apres son pere: & decedant sans hoirs, Baldric ou Lambert son oncle frere de Henry, & fils de Lambert premier du nom, vint à la succession en l'an mille tréte-neuf, & fut ce Lábert occis dedans Tournay (ainsi que dit auós cy dessus) par l'Empereur Henry troisiesme, bataillant contre Baudoüin de Flandres, & Gothelon Duc de Lorraine, duquel Lambert auoit espousé la fille nommee Ode: duquel mariage sortirét deux fils, & vne fille, à sçauoir Héry qui succeda au Comté de Louuain, & Regnier qui fut tué à Hasbourg, & vne fille nommee Ide ou Idain mariee à Baudoüin Comte de Hainault fils de Richilde, qui fut la cause pour laquelle Godeffroy le Barbu entreprit la deffence du Hénuyer contre le Frison: mais ne voy la raison pour laquelle Meyer doiue appeller ce Godeffroy Cóte de Louuain, que s'il entend parler d'vn autre Godeffroy fils de Henry troisiesme du nom, il verra qu'en tant s'en fault qu'il mourut l'an mille septante cinq, que plustost il vint à la succession du Comté de Louuain, l'an mille octáte-trois, ayant espousé Geltrude sœur du ieune Robert Frison Comte de Flandres. En celle mesme saison & audit an de mille séptante-cinq mourut le bon Duc Robert de Bourgoigne second du nom, & fils de Robert Roy de France, frere de Henry & oncle de Philippe, il mourut sans hoirs de son corps, car de-jauát luy estoyent decedez ses enfans Héry

Guillaume Roy appaise son estat en Angleterre.

Godeffroy de Buillon fait heritier de Lorraine.

Trahison côtre Geoffroy le Bossu & son massacre.

Wassebourg liure 4. des Antiquitez de la Gaule Belgique.

Meyer liure 3. des Annales de Flandres.

Pourquoy le Bossu est nômé Côte de Louuaî.

Genealogie des Côtes de Louuain.

Mort du duc Robert de Bourgoigne frere du Roy Henry.

& Hugues: mais Henry ayant deux fils, à sçauoir Hugues & Eude, Hugues succeda cõme aisné au duché de Bourgoigne, duquel il ioüyt par l'espace de vingt & deux ans, & ce pendant ils feirent mettre honnorablemẽt en terre le corps de leur ayeul en la ville de Semur, en vne Eglise que ce bõ Duc y auoit bastie: comme de son temps fut fondee l'Abbaye de Molesme: & fut donné commencement & origine à l'ordre des religieux de Grandmont en Limosin, l'auteur duquel fut vn saint homme nommé Estienne, duquel lisez Nauclere, me suffisant de vous marquer le temps de telle institution: car cõme la charité refroidissoit, & que les hõmes oublioyent la voye de leur salut, Dieu aussi suscita en ces siecles d'alors plusieurs hõmes, lesquels laissans le monde se retiroyent és solitudes pour y vaquer à contemplation, & ceux cy estãs suyuis de plusieurs autres poussez d'vn mesme desir, furent aussi cause d'vne infinité de belles & saintes assemblées de religieux, lesquels allans par tout preschoyent l'Euãgile, & n'auoyent crainte de blasmer & les Papes, & les Empereurs, & les Roys & Princes: les autres vacquoyent à oraison & ieusnes, & tous à l'estude & à saintes vacations pour seruir d'exemple, & à ceux de leur temps, & à toute la posterité. Or durant le schisme pernicieux que Henry Empereur auoit causé, voicy qu'en l'an de nostre salut mille septãte six Baudoüin Cõte de Mons s'estant fortifié du Roy Philippe, qui ne pouuoit aymer le Frison, vint en Flandres assaillir le pays & y feit de grands maux, & deuant Doüay il deffeit son oncle Robert & le secours qu'il auoit d'Alemaigne: mais il ne proufita rien en ceste victoire, à cause que les Flamans aimoyent Robert, & ne voulurẽt onc souffrir qu'autre que luy leur commandast. Celle année de mille septante six, fut si estrangement froide, que la plus-part des arbres, vignes, & fruictiers mourut, & que mesmes les semences en furẽt interessées: & continuerent les grandes gelées depuis le premier iour de Nouembre, iusques à la my-Auril, qui fut cause que la terre deuint sterille pour quelques années ensuyuantes: on veit aussi enuiron ce temps au moys de Ianuier sur l'aube du iour & le Soleil ne faisant que commẽcer à poindre, deux colomnes ayans couleur d'or pres du Soleil, l'vne luy estant à main droite, & l'autre à senestre: & le soir au parauant on auoit veu l'arc en ciel sans aucun nuage. Ce pendant ie voy icy vne faulte en l'Annaliste Breton, lequel oublie vne guerre faite par l'Anglois, l'an mille septante six contre les Bretons, comme aussi l'histoire Normande imprimée n'en fait aucune mention: là où la Chronique escrite à la main, qui est à sainct Denys en fait vn petit discours, parlant en ceste sorte: Durant la discorde meüe entre le Roy d'Angleterre, & le Comte de Bretaigne, cestuy se plaignant du Roy & le blasmant, que par son commãdement le Comte Conam son pere auoit esté empoisonné: le Roy Guillaume irrité contre le Comte passa en Bretaigne, & mit tous ses efforts pour prendre la cité de Dol, si bien qu'ayant continué long temps le siege, quelque hardiesse & diligence que les citoyens mõstrassent à se bien deffendre, si est-ce qu'à la fin ils eussent succombé, s'ils n'eussent requis le secours du Roy Philippe: lequel dés qu'il ouyt l'humble requeste des Bretons, assembla vne grosse armée: mais auant que se mettre en campaigne, il depescha des messagers & lettres vers le Roy Anglois, pour l'admonester & semondre de se deporter de son entreprise. Le Normand enorgueilly de ses victoires passées, tant en Angleterre qu'en Escosse, ne voulut ouyr les prieres du Roy, ains pressa plus furieusement les Doléens, qui fut cause que le Roy Philippe marcha en toute diligence vers luy, esperant le cõbattre: mais Guillaume n'ayant forces esgalles à celles du Roy, & peut estre, pensant en l'iniustice de sa cause, se retirant leua le siege: ce qui fut l'occasion de la discorde & haine secrette de ces deux Roys, laquelle alloit en accroissant: de sorte qu'elle estoit pour redonder à quelque grãd malheur, si les sages & principaux Seigneurs du Conseil des deux Roys n'y eussent mis la main, lesquels craignans que si la guerre s'ouuroit entre ces Princes, ce ne fut la ruyne des deux Royaumes, & pour-ce trauaillerẽt ils tant que la paix fut faicte & accordée. L'histoire imprimée de Normandie s'oublie grandement en cest endroit, faisant quereller ensemble les Princes de Frãce & d'Angleterre Louys & Henry, en ioüant aux eschets enuiron ce tẽps, & que de là s'ensuyuit vne grande guerre, pource que Louys appella Henry fils de bastard, mais il n'y a verisimilitude quelconque en son dire, d'autãt que Louys fils de Philippe n'estoit point encore nay, & que les Princes Anglo-Normands ne furent onc nourris en la maison de France, ains Henry & Guillaume estoyent auec leur pere en Angleterre, & Robert auoit

Ordre des moynes de Grãdmont quand commença.

L'an 1076. Guerre renouuellée en Flãdres.

Estrange yuer, l'an 1076.

Oubly des Annales de Bretaigne & Normandie. Chronique escrite à la main.

Dol assiegé par Guillaume le bastard.

Philippe Roy de Frãce leue le siege de Dol.

Pratique de la paix entre les Roys.

Faulte de l'histoire imprimée de Normandie.

auoit le gouuernemét de Normandie, cõtre lequel depuis le Roy Guillaume son pere feit guerre, ainsi q̃ i'espere vous deduire cy apres. Ce pédát s'enflãma tellemét la discorde entre le Pape Gregoire & l'Empereur Héry quatriesme, q̃ le Pape l'ayant excõmunié, il donna (auec vn nouueau exéple, & ne sçay si loisible ny necessaire) l'Empire à vn autre, par là ouurát vne voye à ses successeurs, q̃ a causé depuis de grádes discordes & infinis scádales en l'Eglise, de ce q̃ le Chef Ecclesiastique oultre-passant les bornes, cõferoit les dignitez téporelles, ainsi q̃ nous dirõs en son lieu: non que i'accuse les censures si iustes, que celle de ce saint Pape Gregoire, qui estoit pour la reformatiõ du clergé, & des Princes mesmes, & non pour le proufit téporel, ny pour l'ambition, ainsi que quelques siens successeurs l'ont pratiqué: mais ne sçauroy loüer, ce que tous les hõmes de bõ sens blasmét, que sa sainteté ostast l'Empire à Héry, si ce n'est qu'il le feit en cõsideration de ce qu'il s'émácipoit de l'obeissance de ce siege, qui auoit inuesty les Allemans de la couronne Imperiale deüe à la maison des Roys de France: mais laissons ce discours cõme inutile, & mettõs à part la guerre de Héry cõtre Raoul Duc de Suéue, & Welf Duc de Bauiere, afin de nous arrester au suiet entrepris de l'histoire Gauloise.

Gregoire Pape excommunie l'Empereur Henry 4.

Princes rebelles à l'Empire par le moyẽ du Pape.

Confirmation de paix entre les Roys de Frãce & d'Angleterre: de la naissance de Louys le Gros, & fin de la guerre de Flandres, & autres occurreces. CHAP. XXV.

La paix estant proclamée entre les deux Roys, soudain on la veit confirmée par les presens qu'ils s'entre-firét, d'autant q̃ Philippe sçachát que l'Anglois auoit faute de vins, luy enuoya quelque vaisseau chargé du meilleur qu'il sceut faire choisir en son Royaume, & Guillaume luy r'enuoya de la venaison en abondance, à l'exemple desquels les Gentilshõmes des deux royaumes enuoyerét de ce qu'ils auoyét à leurs voisins, parés & amis en signe d'alliance perpetuelle. Au reste ie m'estonne de l'historien qui a faite l'histoire Normande imprimée, lors qu'il dit que le Roy Philippe somma Guillaume le conquerant de luy faire hõmage de son Royaume d'Anglererre, cõme ainsi soit que par là il semble accuser nostre Roy & son cõseil d'vne manifeste & trop grosse & lourde ignoráce, cõme s'il n'eut point sceu, & si ceux qui estoyent aupres de luy eussent ignoré que l'Isle Angloise ne deuoit recognoissance aucune aux Roys de France: & que bien qu'vn Duc de Normãdie & vassal du Roy fut Roy d'Angleterre, si est-ce que la chose ne suyuoit la cõdition de la personne, ains la personne auoit reuestu la dignité de la chose: tellement que Guillaume estoit vassal du Roy de Frãce comme Duc, mais comme Roy il ne luy deuoit respect ny redeuãce. Et au reste, ç'eut esté grande simplicité au Roy Philippe de demander l'hommage de Normãdie ja fait, & le sermét presté par Guillaume, lequel sans cela n'eut onc iouy du Duché Normand: veu le grand nõbre de ceux qui luy querelloyent, & contre lesquels (ainsi q̃ dit est) il fut secouru par le Roy Philippe. Tellement que par là vous voyez que ces bonnes gens du passé, pensans faire quelque cas de grád pour leurs Princes, bastissent des comptes tout semblables aux vieux Romans, & mesurent les Royautez tout ainsi que les vassellages sans autre distinction ny cognoissance d'vne seigneurie souueraine. Que si on vouloit dire que Guillaume auoit bié fait le sermét de fidelité à Henry, & non à Philippe, il est aisé à mõstrer du cõtraire, & que le Normãd renouuella son serment à Philippe lors qu'il fut sacré, aussi bien que les autres Princes de Gaule, ayant des ennemis qui n'eussent pas mieux demandé, que de voir le Duc Normãd cõmettre quelque felonnie: cecy s'estant passé l'an mille septante-sept & septãte-huit, & dix ans apres q̃ le Roy Philippe fut marié, & le tréte-vniesme de son aage, & le dix & neufiesme de son regne. Or ayant demouré l'espace de dix ans auec Madame Berthe de Frise son espouse sans en auoir aucun hoir, il commanda sur le cõmencement de l'an de nostre salut mille septãte-huit par tout son Royaume, qu'on eut à faire prieres & processions cõtinuelles, afin qu'il pleust à Dieu luy donner vn hoir masle (ainsi parle la Chronique escrite à la main qui est à saint Denys) qui succedast apres luy au Royaume. Aussi celle année mesme la Royne deuint enceinte, & au bout des neuf moys accoucha d'vn fils, lequel fut nõmé Louys, & depuis surnõmé le Gros, qui nasquit à Paris, & porta ce nom, le pere le voulant & ordonnát, cõme aussi il depescha lettres par tout, afin que ses

L'an mille septãte & sept.

Grãde faute, que dire que le Roy de France ait demãdé l'hommage du royaume d'Angleterre.

Guillaume auoit fait hõmage de Normãdie au Roy de France.

L'an mille septãte & huit.

Naissance de Louys le Gros.

suiets se resiouissent auec luy de ceste naissance. Or viuoit en ce temps Yues ou Yuon Abbé de saint Quentin, & de l'ordre des Chanoines de saint Augustin, qui fut depuis fait Euesque de Chartres par le Roy Philippe, ainsi que cest Yues dit & confesse luy mesme en vne Epistre, là où il parle ainsi: Au Roy Philippe tresdebônaire son seigneur, Yues humble Euesque de Chartres, Salut. D'autant que par la grace de Dieu i'ay par vous esté tiré pauure du fumier pour estre esleué iusqu'au siege des Princes, ie cõfesse aussi qu'apres Dieu ie vous dois tout ce que selõ ma puissance ie pourray faire qui serue à vostre salut & honneur. Or ne vous propose-ie point cecy sans grande occasion, comme ainsi soit que cy dessus, parlans de l'autorité & priuileges des Princes du sang, nous auõs aussi dit, que les aucuns ont ioüy du droit de regale en leurs terres : là où en cest endroit vous voyez que bien que les Comtes de Chartres qui estoyent de la premiere souche de ceux qui depuis ont commandé en Champaigne & Brie, fussent grãs, & ne feissent guere grand cõpte des Roys leurs seigneurs, si est-ce que les Roys vsoyẽt du droit de regale en leurs terres, ainsi qu'il appert en cest Yuõ auãcé par le Roy Philippe. Et pour vous monstrer vne plus grãde preuue de cecy, & que le Comte de Chartres n'auoit presque aucun droit en celle cité, mais que l'Euesque en estãt Seigneur en faisoit aussi l'hõmage, & estoit tenu de venir au Ban, & arriere-bã, & autres assemblées accoustumées en ce Royaume, cõme aussi les autres Euesques ayãs du tẽporel, estoyẽt obligez à pareil seruice. Oyez vne Epistre du mesme Euesque au Roy Philippe, laquelle ie veux vous mettre en Latin, ainsi que l'auteur parle, qui est en ceste sorte.

Yues Euesque de Chartres. Epistre 19.

Euesques suiets au Ban & arriere-ban.

Philippo Dei gratia magnifico Francorum Regi,

Yuo humilis sublimitatis suæ clericus, sic se regere, vt Regi regum valeat complacere.

Yues Euesque de Chartres. Epistre 25.

EXcellentiæ vestræ nuper litteras accepi, quibus summonebar vt apud Pontesium, vel Caluum mõtem cũ manu militũ vobis die quem statueratis occurrerem, iturus ad placitũ quod futurũ est inter Anglorũ regẽ, & Comitẽ Normanorũ. Quod facere ad præsens, magnæ & multæ causæ me prohibẽt: primò quia Dominus Papa Vrbanus interdixit vobis autoritate Apostolica thorũ mulieris quam pro vxore habetis: quia sacramentũ de securitate cõcilij, quod mandauerat vobis, fieri vetuistis. A cuius cõmixtione si amodo nõ cessatis, separat vos eadem autoritas à participatione dominici corporis & sanguinis. Interdicit etiã omnibus Episcopis ne capiti illius mulieris coronam impon͂at, quæ vbique penè terrarũ dicitur lateri vestro illicitè copulastis. Parcens igitur maiestati vestræ, vestram dißimulo adire præsentiã, ne sedis apostolicæ iußione cõpulsus, cui vice Christi parere me oportet, quod nunc dico in aure, cogar in vestris, & multorũ auribus publicare. Ego autẽ nolo vos scandalisare, vel regiã maiestatem vestrã minuere, quandiu possum aliqua honestã ratione dißimulare. Præterea Casati Ecclesiæ & reliqui milites penè omnes vel absunt, vel pro pace violata sunt excõmunicati, quos sine satisfactione reconciliare non valeo, & excommunicatos in hostẽ mittere nõ debeo. Postremò, nouit etiã vestra serenitas, quia non est mihi in curia vestra plena securitas, in qua ille est mihi suspectus & infestus, qui etiam amicis aliquando non satis fidus est: Expecto igitur vt aliquando cor vestrum, illustrante diuina clementia, cõtra sibilum serpentis auditum obturetis, & monitis salutis aures cordis aperiatis: hoc desidero, hinc ante Deum quotidiè preces fundo.

Qui est à dire, afin que ceux qui ne sçauent le Latin le puissent entendre.

A Philippe, par la grace de Dieu, Roy magnifique des François,

Yues l'humble clerc de sa grandeur, souhaitte de tellement se regir & gouuerner, qu'il puisse estre aggreable au Roy des Roys.

I'Ay n'aguere receu les lettres de vostre excellence, par lesquelles vous me sommez d'aller auec main forte à Pontoise, ou à Chaul-mont, & m'y trouuer au iour par vous ordõné, pour auec vous aller en celle assemblée qui doit estre entre le Roy Anglois, & le Cõte des Normands. Ce que pour plusieurs & icelles grãdes raisons ie ne peux faire pour le present : en premier lieu, d'autant que le sainct pere le Pape Vrbain vous a deffendu par l'autorité Apostolique, le lict & alliance de celle femme que vous auez pour espouse, pour-ce que vous auez refusé de luy accorder la seureté qu'il vous demãdoit pour tenir & celebrer vn Concile en vostre royaume. Des embrassemẽs & conionctiõ de laquelle Dame, si vous ne vous abstenez desormais, la mesme autorité Apostolique vous separe de la cõmunion & participation du corps & sang de nostre sauueur Iesus-Christ. Il deffend encor à tous Euesques, de ne point courõner ceste femme comme royne, laquelle, ainsi q̃ presque par tout le mõde on tient, vous auez illicitemẽt espousée, & iointe à vostre costé & couche maritale. Pardonnant donc à vostre Maiesté, ie dissimule de me trouuer en vostre presence, afin que cõtraint par les iussions Apostoliques,

liques, ausquelles il me faut obeïr comme à nostre seigneur Iesus-christ, le vicaire duquel est en terre le Pape, ie ne vous die deuant tous, ce qu'à present ie vous propose secrettement & à l'oreille. Or ne veux-ie point vous scãdaliser ou diminuer en rien vostre Royale majesté, au-moins tãt que honnestemẽt ie pourray dissimuler & prolõger cest affaire. Au reste les vassaulx qui ont & tiennẽt fiefs de l'Eglise, & presque tous les Gentils-hõmes & gẽs-d'armes, ou sont absens ou excõmuniez, à cause qu'ils ont rõpu & violé la paix, & lesquels ie ne peux recõcilier à l'Eglise s'ils ne font satisfaction: & ne dois les enuoyer ainsi excõmuniez qu'ils sont à la guerre cõtre les ennemis. En somme vostre serenité sçait que ie ne peux estre en court en seureté de ma personne, où i'ay vn tel qui m'est & suspect & fascheux, lequel souuent n'est guere loyal à ses propres amis. I'attens donc qu'il plaise à la diuine clemence d'illuminer vostre cœur; & vous faire estouper l'ouye contre le sifflet du serpẽt, & ouurir les oreilles pour entẽdre les admonitiõs qui vous sont salutaires. C'est ce que ie desire, & dequoy ie fais tous les iours hũble priere deuãt Dieu. Telles sont les parolles de ce bon Euesque, que ie vous ay mises en auant, non pour le fait du mariage illicite, duquel il est icy faite mẽtion, car nous en parlerons cy apres plus amplement, ains pour vous faire voir l'ancien ordre & police premiere de ce Royaume, auant l'establissemẽt des cõpaignies des gens d'ordonnãce; tellemẽt que lysant cecy, vous ne trouuerez desormais estrange quãd verrez des Euesques ou Abbez allans en guerre & estãs chefs de compaignies: comme ainsi soit que le deuoir les obligeoit pour estre ou Cõtes, ou grãds Barons de venir faire le seruice aux Roys tel qu'auons dict cy dessus parlans du ban & arriereban, & de les suyure quelque part qu'il cõmandast, auec les nobles qui tenoyẽt fiefs de l'Eglise, cõme leurs vasseurs, ou autres de plus grande ou moindre autorité. Et cecy vous est assez bien exprimé és mots Latins *Casati Ecclesiæ, & reliqui milites*: d'autant que par ces *Casati*, ou domicilez sont entẽdus les vauasseurs plus grands qui estoyent les premiers & plus grãds en la maison de l'Euesque, ou les mesmes officiers de l'Eglise tenans fief, ainsi qu'encore ils en tiennẽt: Et par les *milites* sont entẽdus les autres vasseurs qui releuoyẽt leurs fiefs des Eglises. Au reste si tels Euesques ou autres failloyent de venir à ce commandement Royal, leurs biens estoyent saisis, & eux declarez felons & ennemis du Roy, ainsi qu'en aduint à cest Euesque, ayant fait le refus susdit comme luy mesme le cõfesse en vne autre Epistre, escriuant au Roy mesme, où il dit ainsi: *Sed quia exasperatus propter salubres monitus quos serenitati vestræ, ex summa fidelitate & charitate direxi, me diffiduastis, & bona episcopalis domus diripienda aduersariis nostris exposuistis, grauia & grãdia inde perpessus incommoda, regali curiæ ad præsens nec securè nec honestè interesse possum.* c'est à dire: Mais vous estant aigry & courroucé pour les salutaires admonitions que ie vous ay enuoyées y estãt poussé par la fidelité que ie vous dois, & la grande amitié que ie vous porte, vous m'auez aussi deffié & exposé noz biens & la maison episcopale en proye à noz aduersaires: de sorte qu'ayant receu par là de grãdes & grieues fascheries & incommoditez, ie ne puis aller en cour ny seuremens ny auec l'honneur requis à hõme de mon calibre. Et quãt à ceste assemblee d'entre les Roy d'Angleterre & Comte de Normãdie, nous en parlerons cy apres, seulemẽt vous noterez que ce mot de Cõte est icy pris pour Gouuerneur, & non pour Seigneur, ayãt la possession: d'autant que Guillaume le conquerant fait Roy des Anglois, laissa son fils Robert pour Gouuerneur en Normãdie, lequel s'emancipãt de l'obeïssance de son pere, & se faisant Duc sans son autorité, fut aussi cause de la guerre, de laqlle il nous faudra discourir en son lieu. Au reste en l'an de nostre salut mille septante-neuf les Turcs s'espandirent par la Syrie & Palestine, ayans deffaits les Persans, les Sarrasins & Arabes, & couru & pillé l'Armenie, Mesopotamie & Syrie, de sorte que s'espandans par l'Asie ils prindrent & saccagerent plusieurs bonnes villes, & entre autres la cité d'Antioche: & ce fut lors que les Chrestiẽs d'Orient furẽt plus affligez qu'ils n'auoyent esté long tẽps au-parauant à cause que ces nouueaux tyrans estoyent oultre leur naturelle barbarie & cruaulté les ennemis & persecuteurs de tout le monde: desquels ie vous discourroy plus au long, & de leur origine Scythique, & de l'encloz des mõts Caspies, si de-ja ie ne vous en auoy parlé, & si toute l'histoire n'en estoit par moy descrite en nostre grãd œuure Cosmographique, où vous le pourrez lire, afin qu'il ne me faille icy repeter ce que de là vous pouuez recueillir. Tãt y a que par la harãgue du Pape Vrbain faite au Concile de Clermont, vous pouuez voir & cognoistre la furie de ce peuple

Ce mot Casati emporte autant que domicilié, & s'entẽd de ceux qui releuoyẽt leurs fiefs de l'Eglise.

Euesques & Abbez alloyẽt iadis en guerre.

Qui sont ceux que Yues appelle Casatos Ecclesiæ.

Biens temporels des Euesques saisis, & pourquoy.

Epistr. 29.

Mot de Cõte pris pour Gouuerneur.

L'an mil septãte & neuf.

Les Turcs courent la Syrie.

Antioche prise par les Turcs.

bestial, & cõbien rudemẽt il traitoit les Chrestiẽs, & auec quelle impieté il s'attachoit aux saints lieux que les Sarrazins souffroyẽt aux Chrestiẽs de Syrie, à cause du proufit qu'ils en auoyent, & non de respect qu'ils portassent à nostre religion. Toutes-fois afin que ceux qui n'auront leu nostre Cosmographie ayent quelque contentement, & sçachent qui estoyẽt ces Turcs, ie vous proposeray ce qu'en dit Guillaume Archeuesque de Tyr en l'histoire de la guerre sacrée, vsant de ces parolles: Et d'autant que nous sommes en deliberation de souuent parler de la nation Turquesque en cest œuure, & qu'il nous faudra dire plusieurs choses de ce q̃ les Turcs ont fait contre nous & les nostres, ont brauemẽt & vaillamment executé contre-eux, & qu'encore ceste nation nous assault & tourmẽte insolemmẽt, il ne sera point hors de propos d'inserer en ceste nostre narration de l'origine & source de ce peuple, & par quel moyen il est paruenu à tel degré de grãdeur & excellẽce. La gent & nation donc des Turcs ou Turcomans, fut dés le cõmencement septentrional, vagabõde, pillarde, coureuse, & sans auoir certain siege ny demeure: car elle alloit vagant çà & là, n'ayant ny villes ny citez où se retirer, ains se tenoit & arrestoit la part qu'elle trouuoit du pasturage pour ses troupeaux. Or allãs les Turcs en quelque lieu, ils marchoyẽt ceux d'vne famille ensemble, eslisans q̃lqu'vn des plus grands de leurs parents pour chef de toute la troupe, lequel oyoit leurs differẽts & les vuydoit, & auquel les parties prestoyent obeïssance, sans qu'il fut loisible à personne de se soustraire de son autorité, s'il ne vouloit souffrir punition pour ceste reuolte: & marchãts cõduisoyent toute leur substance & troupeaux de cheuaux, bœufs, vaches, brebis, serfs & esclaues de tous sexes, d'autãt que cecy estoit toute leur richesse, pour ne s'adonner aucunement à labourer les chãps, & ne sçachans que c'estoit que le trafic & cõtract, ou commerce de marchãdise, ains en eschangeant ils acheptoyent ce qui leur estoit necessaire. Et quãd ils vouloyent entrer en quelque prouince pour y trouuer de l'herbe verte pour leurs troupeaux, ils s'adressoyẽt au Prince du Pays, auec lequel ils pactissoyent: & luy faisans & donnans tribut, ils se tenoyent aussi suiets aux loix de son pays, tandis qu'ils demouroyent là suyuant le tẽps qu'ils auoyent congé de s'y tenir. Aduint que partie de ce peuple s'espãdant & esgarãt des autres, entra és limites du royaume de Perse, & y trouuant la terre pour eux fort cõmode, faisans pacte au Roy y regnant pour lors, & luy payans tribut, obtindrẽt aussi d'y demourer pour quelques années: mais croissans sans fin & en multitude innombrable, & le Roy & les naturels du pays, cõme prognostiquans ce qui aduint depuis, commencerent d'auoir pour suspect cest accroissement Turquesque, de sorte qu'ils se resoluoyent de chasser ces estrãgers de leur terre: mais chãgeans d'aduis, ils trouuerẽt meilleur de les tãt charger de tailles, imposts, gabelles, & autres angaries & afflictions, qu'ils fussent en fin forcez de s'en aller de leur propre volonté, sans qu'il fallut vser du fer pour les oster de Perse.

Ainsi en aduint-il, car ne pouuãs plus supporter ces charges, ils se delibererent aussi de s'en aller, ce que le Roy sçachãt, leur auãça le pas, cõmandant à son de trõpe, qu'ils eussent à sortir dedãs certain tẽps, de toute l'estẽdue de son Royaume, à quoy ils obeïrẽt: mais ayãs passé le fleuue qui seruoit de limite à leur terre & au royaume Persan, ils cõtemplent l'infinité de leur multitude, car au-parauant & lors qu'ils se tenoyẽt separez les vns des autres, ils ne sçauoyent leur nõbre, ny cognoissoyẽt leur puissance: par ainsi ils s'estonnerent comme il se pouuoit faire qu'vn si grand & puissant nombre d'hõmes endurast l'orgueil de Prince du monde, & peut souffrir de payer des tributs tant iniques & insupportables. Ils cogneurẽt lors que sans faillir ils n'estoyẽt moindres en nõbre ny force ny aux Persans, ny à autre nation quelle que ce peut estre, & qu'il ne leur manquoit rien plus, pour se faire Seigneurs des nations voisines, sinon que comme les autres peuples, ils n'auoyent point de Roy qui leur commandast, & leur seruit de guide. Voulans donc d'vn commun accord se faire & creer vn Roy, ils feirent vn denombrement de toute leur multitude, parmy laquelle ils trouuerent cent familles plus illustres & anciennes que les autres: à chacune desquelles ils commanderent de porter vne flesche, & de ces cent flesches ils en feirent vn faisseau lié qu'ils couurirent: & prenans vn enfant innocent, luy commanderent que mettant la main sous la couuerture où estoyent ces flesches, il en tirast vne, ayans tous resolu, que de la famille de laquelle seroit la flesche choisie, on feroit aussi vn Roy pour commander sur toute la natiõ Turquesque. Or aduint-il fortuitemẽt que la flesche de la race des Saduces fut tirée,

Turcs gastent les lieux saints, sauf le saint sepulchre.
Guillaume de Tyr liure 1. cha. 7.
De l'origine des Turcs.
Façon ancienne de viure des Turcs, qui les monstre auoir esté Scythes.
Turcs vagabõs, sans sçauoir ny cultiuer la terre, ny marchander.
Turcs assaillis par les Perses.
Turcs chassez de Perse.
Ordre tenu par les Turcs à se faire vn Roy.

tirée,& par consequēt ordonné q̄ de ceste famille & non d'autre on choisiroit le Prince futur des Turcomans. Derechef on commāda que de ceste famille on choisit cēt hommes qui surpassassent les autres en maturité d'aage, preud'hōmie de mœurs,& en vertu & excellence,& que chacun de ces cent donnast vne saiette y ayant son nom en escrit: & ces flesches entassées, on eut encor vn petit enfant, fut-ce le premier ou vn autre, auquel on commāda de tirer vne de ces flesches, qui en prit vne, en laq̄lle estoit escrit le nom* Selduch. Cestui-cy estoit vn bel hōme,& des plus illustres de la famille, ia assez aagé, mais de bonnes mœurs,& bien versé en l'art militaire,& qui à son geste & contenance auoit le port & majesté d'vn grād Prince. Cestuy donc ils font & nōment leur Roy d'vn commun consentemēt, le reuerās ainsi qu'il faut en vser à l'endroit d'vn Prince souuerain, s'obligeans par promesse & serment de luy rendre obeïssance,& luy faire tout seruice: luy ayant receu la puissance de la communauté, feit soudain publier que chacun repassast le fleuue, & se preparast pour cōquerir les terres Persiennes desquelles n'auoit lōg temps qu'on les auoit dechassez,& pour vsurper les terres voisines, afin que desormais il ne leur faille vaquer & courir errās, & ne soyēt cōtrains de souffrir la tyrānie insupportable des autres natiōs. De là aduint qu'en peu de tēps les Turcs se feirēt Seigneurs & maistres, non seulement de Perse, ains encor de la plus-part des Royaumes orientaux,& qu'ils dompterent & accablerēt la violence & force des Arabes, & autres qui commādoyent au leuāt: & ainsi vn peuple vil & abiect paruint au cōble & feste soudainement d'vne telle grandeur que de se faire Roy de presque tout l'Orient. Et fut fait cecy quelques trente ou quarante ans auāt que noz Princes Occidentaux feissent le voyage, duquel nous auons à parler en ce liure: mais afin qu'il y eut quelque differēce entre ceux qui s'estoyent fait vn Roy, & par ce moyen estoyēt paruenus à grād gloire,& ceux qui demourerēt en leur grossiere & lourde façō de vie, ces derniers sont nommez Turcs,& les premiers portēt le nom de Turcomās. Ainsi ayans assuietty les Royaumes d'Oriēt, ils se ruerēt aussi sur l'Egypte, puis descēdans en Syrie, ils meirent en leur suiection la cité de Hierusalē & villes voisines, vsans de toute sorte d'insolence, rudesse & tyrannie sur les peuples qu'ils y rencontrerēt. Voila les parolles de cest Archeuesque, qui viuoit enuiron le temps de ceste conqueste des Turcs sur la Palestine, lesquelles ie vous ay alleguées, non pour vous dire q̄ du tout elles se rapportent à l'histoire Turquesque, laquelle vse du mot Turc, comme de chose indigne de sa grādeur, ioint que plusieurs parlās de Solyman le font de plus bas lieu que ne fait cest Archeuesque, auquel toutesfois ie ne feray conscience d'aiouster foy, eu esgard & au tēps qu'il viuoit, qui estoit lors que Solyman cōduisoit le camp des Turcs,& à la vocation de l'hōme,& à son integrité,& à la suyte veritable de son histoire. Or ce pendant que les Turcs faisoyent leurs orges en Oriēt,& qu'il vainquirēt l'Empereur Grec Diogene, noz Chrestiens d'Occidēt, & sur tout le Pape & l'Empereur mettoyent trouble & diuision en l'Eglise, l'vn vsurpant ce qui ne luy appartenoit, & l'autre deffendant les droits du sainct siege,& tous deux s'opiniastrans chacun en sa poursuyte: car le Pape ayant excōmunié l'Empereur,& suscité diuision en l'Empire, donnant la puissance aux Princes Electeurs d'eslire vn autre: & Henry ayant surmōté son cōpetiteur, on ne veit que factions, les vns taschās de supplāter les autres. Et de fait Henry assembla vne diéte à Magonce, où se trouuerent les Euesques & Princes d'Alemaigne apres les festes solennelles de Pētecouste audit an de mille septāte-neuf, en laquelle assemblée fut procedé contre Hildebrand, & ordonné (mais contre tout ordre canonique) qu'il seroit deposé de sa dignité pontificale, & vn autre mis en sa place, qui fut Gebert (ainsi que dit est) Archeuesque de Rauenne. Ce pēdant en Gaule le trouble si longuemēt entretenu entre les Princes Flamans fut assoupy l'an de nostre salut mille quatre vingts, & la guerre y cessa par les moyens du Roy Philippe, le pays de Flandres demourāt (comme dit est) paisible à Robert le Frison, lequel eut de Gertrude belle mere du Roy Philippe deux fils & trois filles, les masles furent Robert le Ieune, & Philippe: & des filles l'vne fut mariée à Canut Roy de Dannemarch, de laquelle sortit Charles surnommé le Bon Comte de Flandres: la seconde fut mariée à Theodoric d'Elsace d'où sortit Theodoric, qui fut aussi Comte de Flandres: & la troisiesme se nomma Marie,& fut religieuse: & ainsi la maison de Hainault sortie de l'aisné de Flandres fut fraudée de son droit,& le puisné vsurpa tout l'heritage: & au reste ce fut pour son vsur-

** D'autres appellent cestuy Aspasalē qui fut oncle de ce Solyman, lequel s'opposa aux Chrestiēs.*

Les Turcs se ruēt sur la Perse.

Egypte & Syrie conquise par les Turcs.

Grande cōtētion entre le Pape & l'Empereur.

Gregoire septiesme chassé du saint siege.

L'an mil quatre vingts.

Enfans du Comte Robert le Frison.

pation que ce Cõté tõba en quenoüille, premierement en la maison de Dannemarch, & depuis en celle d'Elsace: afin que la prediction de la sorciere de Cologne fut trouuée telle qu'elle estoit, à sçauoir trompeuse & pleine de fallace. Ces choses se passans, & l'Empereur Henry ayãt affaire au Pape, ce Raoul Prince de Suéue que le Pape auoit nõmé Empereur cõtre Henry, donna le pays de Suéue & Nuithland, & la petite Bourgoigne à Berthold de Zeringen, d'où ceste maison de Zeringen a depuis porté les tiltres de Roy de Bourgoigne & d'Arles, & de Ducs de Zeringen. Au reste Hẽry passant en Italie pour se pacifier & recõcilier auec le Pape, vint à Besançon, où il fut receu par le Comte Guillaume fils de Renault premier du nom & d'Alise de Normãdie, lequel eut trois enfans, deux fils & vne fille, à sçauoir Estienne qui luy succeda en la Franche Comté: Guy qui fut Archeuesque de Vienne, & puis Pape, & nommé Calixte second, duquel sera parlé cy apres: & vne fille nommee Clemẽce, mariée à Robert dit le Ieune Comte de Flandres, surnommé de Hierusalem. De Besançon auant Henry veit le pays de Sauoye pour visiter Adelais sa parente, & Amé fils d'icelle & Comte Sauoysien second du nom, & surnõmé Cauda, auquel l'Empereur tascha de dõner quelques terres de l'ancien patrimoine de Bourgoigne du costé des Suysses, afin de se faciliter le chemin pour quand il voudroit passer en Italie: & par ce moyen vous voyez combien se trõpe Paradin en son histoire de Sauoye, faisãt mourir cest Amé l'an mille septãte-six, comme ainsi soit que Lambert de Schaffnabourg en la vie de l'Empereur Henry fait venir l'Empereur en l'an mille septãte-sept en Sauoye, lors qu'il faisoit son voyage d'Italie, auquel i'ayme mieux aiouster foy qu'à vn moderne, veu qu'il escrit de son tẽps, & de choses à luy cogneües: & au reste à cest Amé succeda Humbert second du nom son fils & de Ieanne de Bourgoigne: duquel sortit Amé second du nom, & le premier qui porta le tiltre de Comte de Sauoye, car ses predecesseurs n'auoyent esté nommez que Comtes de Morienne: eut encor cest Humbert second vne fille nõmée Adele, qui fut espouse de Louys le Gros, & mere de Louys le Ieune. En ceste année mesme de mille quatre vingts, fut donnée la bataille entre les deux contendans à l'Empire Henry & Raoul, en laquelle fut fait vn grand & cruel massacre de Seigneurs Saxõs, & en laquelle Godeffroy de Buillõ institué heritier de Geoffroy le Bossu porta l'Enseigne Imperiale: lequel gaigna ce iour l'honneur d'estre des plus vaillans hõmes de Gaule, d'autãt que se faisant faire voye l'estandart au poing par les troupes plus espaisses de ses ennemys, vint iusqu'à Raoul lequel il occist de sa main, & fut cause que Henry emporta la victoire: & par mesme moyen obtint gaing de cause sur la contention de l'Empire, & estonna grandement le Pape, qui veit par là l'abaissement de sa grãdeur, ayant à faire à vn tel ennemy que Henry, lequel pour souldoyer ses gendarmes vsurpa iniustement le patrimoine des Eglises. Apres ceste deffaite de Raoul, & en l'an mille quatre vingts & vn aduint au moys de Mars, sur le cõmencement de la nuict du vingtsixiesme iour dudit moys, vn estrãge terre-trẽble, auec vne voix mugissante, qui procedoit des abismes de la terre, lequel prognostiqua les malheurs qui aduindrent tost apres par le monde, d'autant que Henry ayant vaincu (comme dit est) Raoul, tout espris de fureur cõtre le Pape, vint auec ses forces en Italie: & ayant forcé plusieurs villes, en fin vint assieger la grande Cité Chef de l'Empire, de la prise de laquelle lisez Nauclere, & le susdit Lambert de Schaffnabourg, car il nous fault poursuyure nostre histoire de Gaule.

Raoul dõne le pays de Nuithland aux Seigneurs de Zeringen.

Faulte de Paradin.

Lãbert de Scaffnabourg en la vie de Hẽry Empereur.

Humbert Comte de Morienne pere de la mere de Louys le Ieune.

Bataille entre les Empereurs Henry & Raoul.

L'an 1081.

Grãd trẽblement de terre.

Comme le Roy Philippe conquit le Comté de Gastinois, par la discorde des Comtes d'Aniou, & autres succez aduenus durant ce temps en Gaule.

CHAPITRE XXVI.

VOVS auez veu (ainsi qu'il vous peut souuenir) cy dessus, la guerre qui se passa entre les deux freres Foulques Rechin, & Geoffroy le Barbu heritiers de Geoffroy Martel Comte d'Anjou, & comme Geoffroy estant vaincu par son frere, fut aussi mis en prison par iceluy, où il passa le reste de sa vie (ou peu s'en fallut) en grãde misere. Or tandis que ce Geoffroy le Barbu estoit ainsi captif, comme Foulques veit (ainsi qu'auons monstré) les Seigneurs du pays de Touraine, & du

Mans

Mans luy faire guerre en faueur de Geoffroy, il ne sceut que faire que de se ietter entre les bras du Roy Philippe, le priant de le secourir contre ses ennemys & luy tenir la main en la possession de son heritage: & en recompẽce de ce il luy promit de luy donner le pays & Cõté de Gastinois. Le Roy luy accorde ce qu'il demãde, il ne luy donne aucun empeschement en sa poursuite: & de fait Foulques ayant le dessus de son frere, ne rendit tout aussi tost au Roy les terres qu'il auoit promises, ains attẽdit qu'il se voit paisible d'icelles, à sçauoir en l'an de nostre salut mil quatre vingts & vn: & lors liurant au Roy la ville de Chasteau-Landon capitale du pays de Gastinois & toutes les terres qui dependoyent de ce Comté & seigneurie, le Roy y fut en prendre la possession, & receuoir les foys & hommages des Gentils-hommes, lesquels (comme dict la Chronique sainct Denys) luy feirent le serment de fidelité, mais sous telle condition qu'il iura & promit de les maintenir en leurs droits anciens & n'alterer leurs coustumes. Ce pendant (comme les Papes deslors prindrent l'autorité plus grande que iadis, mais douë à leur charge en matiere de faultes publiques) le fait de Foulques à l'endroit de son frere estant publié à Rome, fut aussi cause que le Pape excommunia Foulques, & abandonna ses terres (auec vn non accoustumé exemple que lors) au premier qui les vsurperoit: mais la chose ne passa plus outre à cause de l'absolution qui luy fut depuis donnée par le Pape Vrbain, de laquelle nous parlerons cy apres plus à loisir. Au reste le Comte Foulques Rechin (nous dirons tantost la cause de ce sien surnom) pour plus librement occuper le pays de Touraine sur son frere aisné, feit donation au Roy Philippe du pays de Gastinois, & depuis Geoffroy arriere fils de ce Rechin donna Gisors à Louys le Gros, affin qu'il ne luy feit aucun empeschement en sa conqueste de Normandie. Ce pendant Dieu puissant & la cruaulté, & l'adultere de Foulques Rechin, luy suscita au contre son propre fils Geoffroy Martel second de ce nom, & fils de Madame Ermengarde de Bourbon, lequel irrité du repude de sa mere, & du tort fait à son oncle, fut visiter ce sien oncle, le consola & luy promit tout secours & faueur, d'où il en suiuit que Geoffroy le Barbu luy feit donation de tout le droit qu'il pretẽdoit és terres que Foulques luy auoit vsurpées. Ce qui fut cause de la deliurance du Barbu, mais il auoit pris si grãde melẽcolie de ceste si longue prison, qu'il en perdit le sens, & n'auoit plus l'vsage de raison accoustumé: & la cause de ce desuoyemẽt d'esprit par aucuns est imputée à certaine punition de Dieu, d'autãt qu'il auoit fait force (ainsi que dit auons) aux moynes & Abbé du monastere de Maire-monstier: & d'autres dient que ce fut à cause que voyant son frere ne vouloir entendre à le deliurer, il s'en contrista tellement qu'il ne voulut ny mãger ny boire de long temps, de sorte que de ce default de mãger le sens luy troubla, & la fascherie luy altera l'ancien vsage de raison. Au reste Foulques ayant eslargi son frere contẽta aussi par ce moyẽ son fils lequel estoit sage, & vaillant & bien aymé de tous les suiets tant de son pere que siens de la part de son oncle, & feit tant que les seigneurs, qui s'estoyent reuoltez contre son pere, & les voisins qui luy faisoyent la guerre furent appaisez: & luy ce-pẽdant fiança la fille de Helie Comte du Mans, non encor d'aage d'estre mariée, & l'esperance de l'heritage de ce Comte, qui n'auoit que cest enfant pour luy succeder: mais il ne l'espousa onc, ains elle fut l'espouse de Foulques frere de pere de ce Geoffroy: & Geoffroy viuant, donna sa sœur Elisabeth (fille du secõd lict de dame Ermengarde de Bourbõ apres qu'elle fut separée de Foulques Rechin) à Hugues de Chaulmont, & pour doüaire luy cõsigna la ville d'Amboise auec touts ses finages, fiefs & dependances, en laquelle possession Hugues fut confirmé depuis par Foulques frere de ce Geoffroy, cestuy estãt mort, ainsi que pourrons voir cy apres poursuiuans nostre histoire. Sur la fin de cest an mourut la Royne d'Angleterre Mahault cousine du Roy Philippe, comme celle qui estoit sortie d'vne fille du Roy Robert de France aïeul de Philippe: & ce Roy voyant que les chanoines q̃ son feu pere auoit mis à Paris en l'Eglise de sainct Martin des chãps estoyẽt desbauchez, & de mauuaise vie, en l'an mil quatre vingts & deux les en chassa, & y feit mettre des moynes de Clugny qu'il obtint de l'abbé Hugues qui estoit le pere & chef de celle religieuse assemblée. Durant cecy comme Robert de Normandie fils aisné du Roy Guillaume le conquerant fut gouuerneur au nom de son pere sur les terres qu'il possedoit en Gaule, il commẽça aussi à conspirer contre le Roy son pere, & tascher de le priuer du pays Normand: pource attira il les seigneurs du pays, & feit tant qu'ils luy

L'an mil quatre vingts & vn.

Gastinois rendu au Roy par le Cõte d'Anjou.

A quelle condition les nobles de Gastinois feirẽt hommage au Roy.

Foulques Rechin excommunié par le Pape.

Gastinois & Gisors dõnez aux Roys par les Comtes d'Anjou.

Geoffroy le Barbu deliuré par son neueu Geoffroy Martel second.

Geoffroy le Barbu hors du sens.

Geoffroy Martel fiãce la fille de Helie Comte du Mans.

Elisabeth sœur de Geoffroy Martel dame d'Amboise.

L'an mil quatre vingts & deux.

Robert se fait duc de Normãdie sans adueu de son pere.

iurerent fidelité & hommage, non comme au lieutenant de son pere, ains côme à leur vray, naturel & legitime Prince. Et d'autant qu'il ne se pouuoit maintenir en ceste grâdeur sans la faueur du Roy de France, il fallut aussi le gaigner, & pour-ce il luy offrit l'hommage que ses predecesseurs Ducs de Normandie auoyent fait, & deuoyent aux Roys de Frâce: à quoy le Roy qui n'aymoit que l'alteration de la puissance du bastard, le receut, non d'amitié qu'il portast à Robert, ains afin que par ceste discorde d'entre le pere & fils, il peut voir la ruyne de ceste famille, asseuré que si vne fois ils estoyent acharnez ensemble, que lors il pourroit aisément susciter les Danois & Escossois d'vn costé, & luy ioint à Robert feroit de tels essays contre le bastard, que ou il le chasseroit de toutes ses terres, ou le ferois venir à telle paix & composition qu'il luy viendroit en fantasie. Or bien que les desseins du Roy ne vinssent point à leur effect entier, d'autât que le Roy Anglois, ayant des affaires en son pays, conniuoit à ceste vsurpation faite par son fils, si est-ce qu'en fin il veit la guerre ouuerte selon son desir, entre le fils & le pere, & l'occasion en fut telle. Robert estant homme liberal, magnifique & de grande despéce, comme celuy qui pour attirer le cœur de la noblesse, & se faire des amys, faisoit aussi des frais excessifs, n'ayant le moyen de fournir à ces despéces excessiues auec le reuenu du Duché, se mit à vser de grandes & cruelles exactions sur le peuple, faire imposts non accoustumez, leuer tailles & gabelles si intolerables, qu'en fin les suiets ne pouuans plus endurer ces griefs, & le Roy Philippe dissimulant ceste tyrannie, ne faisant estat d'y pouruoir, ainsi qu'il le deuoir luy commandoit, luy en estant le souuerain, ils passent en Angleterre, se plaignent au Roy Guillaume, & le supplient d'auoir pitié d'eux, & les deliurer de ceste tyrânie, n'oublient d'accuser le Roy Philippe, & dire que par les sollicitations & menées de ses agents, le Prince Robert s'estoit saisi de la Normandie, & luy en auoit fait hommage: que cela estoit au preiudice de sa grandeur, & comme vn presage d'vne vsurpation de la couronne de France, sur le droit Normand, si Philippe iouissoit par souffrance de ce pouuoir d'inuestiture de ce Duché viuât celuy qui en est heritier, qui a des enfans pour luy succeder, & qui en faisant hommage, ne deuoit autre recognoissance aux Roys de Frâce. Guillaume ne fut pas si marry des extorsions que son fils faisoit sur ses suiets, ny de l'vsurpation du Duché (bien que cela luy despleust grandement) qu'il eut à regret de voir Robert s'allier des François, qu'il sçauoit estre ennemis mortels de la famille & sang des Princes Normands: & à ceste cause appaisant les troubles d'Angleterre pour quelque temps, il passe en Gaule, & descendit à Dieppe, auec intétion de chastier son fils, & le priuer & de la charge du gouuernement, & de la possession du Duché de Normandie. Robert estant lors à Mortemer informé de la descente de son pere qui pensoit le surprêdre, auoit aussi fait grand amas & leuée d'hommes, ayant eu du Roy Philippe deux mille cheuaulx, auec lesquels il s'embuscha & fut attendre son pere. Quoy qu'il en soit, les deux armées se rencontrerent, & y fut combatu si furieusement qu'on ne sçauoit iuger qui auoit du meilleur, ou du pire: tant y a que Robert abatit son pere (ne sçachant que ce fut-il) d'vn coup de lance, & luy perça le bras d'outre en outre, comme aussi Guillaume le Roux son autre fils y fut blecé, & plusieurs morts de la troupe Angloise. Et sur ce passage dit Henry de Hungtinton Anglois, que la plus-part des gens du Roy Guillaume furêt taillez en pieces, & que le pere se voyant blecé de la propre main de son fils, luy donna la malediction: dequoy l'Annaliste Normand en l'histoire imprimée ne fait aucune mention, ains dit qu'apres ce combat, & nonobstât la blessure du Roy, il y eut accord, le fils demandant pardon au pere, qui luy accorda facilement, & que de compaignie, ils s'en allerent à Roüen, où fut celebré vn Concile national, auquel furêt presens les Euesques de Normandie qui s'ensuyuent, à sçauoir Iean Archeuesque de Roüen, fils de Raoul Comte d'Eureux: Eude ou Odon Euesque de Bayeux: Hugues Euesques de Lisieux: Michel Euesque d'Aurâches: Gillebert Euesque d'Eureux: & Robert Pasteur de Seéz, & plusieurs Abbez & autres Prelats Ecclesiastiques, lesquels feirent plusieurs sainctes constitutions pour le fait de la reformation de l'Eglise. Au reste l'histoire imprimée s'oublie, lors qu'elle dit que Guillaume feit vn autre voyage contre son fils, à cause des imposts leuez par Robert, d'autant que bien que lors il fut vaincu, & eut detesté son fils, si est-ce qu'ayant priué son fils aisné Robert du droit de la succession au royaume d'Angleterre, si est-ce qu'il luy laissa la Normandie, ne luy pouuant oster ce que nature

luy

Philippe Roy de Frâce reçoit Robert à hômage.

Robert vse d'exaction sur ses suiets.

Plaintes des Normands au Roy Guillaume.

Guillaume passe en Gaule.

Robert côbat contre son pere, & le blece.

Henry de Hûgtintô en l'histoire Angloise liure 6.

Assemblée d'Euesques à Roüen.

Fautes de l'histoire imprimée de Normâdie.

luy donnoit pour son droit d'aisnesse. Plus grande est encore sa faulte, de dire que Guillaume voyageast en Espaigne & qu'il y deffit les Roys Sarrasins de Grenade, Bugie, & Belle-marine, d'autant que ny l'histoire de Henry de Hungtinton, ny de Mathieu de West-monstier anciens autheurs Angloys en fait mention aucune, voire ny les historiens Espaignols mettent en auant rien du voyage de Guillaume en Espaigne: mais pource que lors y eut de grandes guerres contre les Mores de Barbarie, & Castille, l'historien Normand y a voulu mesler l'Angloys, affin de luy donner part en ceste gloire de laquelle ie ne le priuerois si l'estranger luy donnoit, & les mots duquel ie suis content de vous proposer, afin que voyez la verité de mon dire. Plusieurs Chroniques (dit-il) racõptent que le Roy Hiaya Alcadirbile qui cõmandoit à Tolede, aueuglé en ses vices, mesprisoit le conseil de ses suiets qui aymoient son honneur & desiroyent luy faire seruice, tellement que les Muçarabes chrestiens appellerẽt de-rechef le Roy Alphons, l'incitans au siege & recouurement de ceste cité de Tolede, luy promettans de trouuer des moyens & voyes pour luy rendre, & l'en faire possesseur. Puis aiouste, le Roy Alphons ayant entrepris contre l'opinion de ses barons, le siege de Tolede, feit leuée non seulement des hommes des villes, citez & plat pays de ses Royaume, & seigneuries de Castille, Leon, Astures, Gallice, Portugal, & Nagera, ains encor faisant plus haute entreprise que pas vn des Roys ses deuanciers, il y attira les princes Chrestiens d'Espaigne & sur tout dom Sanche Ramir Roy d'Aragon, & de Nauarre & les Cathelans: & encor non seulement ceux cy, ains les Princes d'Alemaigne, de France & d'Italie, & autres nations pour vne entreprise si sainte & catholique: & c'est ainsi q̃ parle l'autheur Espaignol, lequel si le Roy Anglo-Normand eut fait seul ce voyage, & cõbatu les Roys de Grenade & de Bugie, fort esloignez l'vn de l'autre, il n'eut eu garde de l'oublier, ains en eut fait vne memoire fort remarquable. Oultre ce l'ignorance de l'histoire Moresque a fait errer en cest endroit l'Annaliste Normand, en ce qu'il fait des Roys en Grenade en l'an mil quatre vingts & troys, & il est tout resolu que ce Royaume Grenadois ne commença iusqu'à l'an mil deux cens trente-six: & ainsi de ce costé, Guillaume ne feit guerre & moins en Bugie pays Africain, & grandement esloigné de l'Ocean, comme celuy qui est en la mer Mediterranée oultre le Royaume d'Alger, & auoisinant les terres de Tunes & de Constãtin: & par ainsi eut il fallu que l'Angloys eut passé le destroit de Gibraltar auec son armée: ainsi vous voyez combien nuit à vn historiẽ l'ignorance & de l'antiquité, & de l'histoire estrangere, & de la Geographie. D'auantage le Roy Guillaume n'est point dict s'estre trouué en l'an mil quatre vingts & troys à la iournée qu'eut dom Sanche Ramire Roy de Nauarre & d'Aragon contre les Mores à Graos & à Rueda, & par mesme moyen n'y a preuue aucune de ce sien effort allegué contre les Sarrasins, si ce n'est que courant fortune en mer il eut fait quelque rencontre de Mahometans Corsaires & escumeurs, auec lesquels il eut eu affaire, & les eut surmontez. Or puis que nous en sommes venuz si auant, & que l'Espaigne nous est venue en compte, il fault esplucher les occurrences selon que le temps s'y offre: vous auez veu cy dessus les partages faits entre les enfans de Roger Comte de Carcassonne, & comme Raymond son aisné eut Carcassonne pour son partage suyuant que le porte l'histoire de Foix imprimée, & faite par le Sieur de la Perriere Tholousain: mais si nous suyuons ce qu'en dient les Espaignols, & en quoy il y a de grandes verisimilitudes, nous verrons que ce Raymond Comte de Carcassonne qui y commandoit l'an mil quatre vingts ne fut onc autre que du sang des Berengers Comtes de Barcelonne, & depuis Comtes de Prouence: veu que nous trouuons que dom Raymond troisiesme du nom, surnommé Berenger, & dit Teste-d'estoupe ayant espousé Almodie fille de Robert Giscard Normãd Duc de Pouille & de Messine, & de laquelle il eut Raymond Arnault Berenger qui vint à la succession de son pere l'an mil quatre vingts & deux: & à cestuy appartenoit (dit l'historien Espaignol) le Comté de Carcassonne, vsant de ces parolles. En la mesme saison plusieurs tyrans de Prouẽce bataillerent pour la conqueste du Comté de Carcassonne, qui appartenoit à l'enfant dom Raymond Arnault Berenger: & pour ce que les troubles de Catheloigne estoyent grãds, ces tyrans aussi feirent d'estranges torts & cõcussions à l'estat & citoyẽs de Carcassonne. Ce que voyãt vn Viscõte du pays appellé Bernard Aton, il prit la deffence de la cité & en feit hõmage au Comte dom Ray-

Henry de Hungtinton. Mathieu de VVest-mõstier.

Estienne Gariuay. hist. d'Espaigne liu. 11. ch. 17.

Chrestiens Mucarabes estoyent ceux qui viuoyent sous les Arabes & Mahometans en Espaig.

Alphons le Braue Roy de Castille attire les Chrestiẽs à son secours.

En quel temps a cõmẽcé le royaume de Grenade.

L'histoire des Estrangers & la Geographie necessaires à vn historien.

Comtes de Carcassonne, & de Foix issus des Berengers de Catheloigne.

Gariuay liur. 31. des Comtes de Barcelõne. ch. 34.

mond Arnault Beréger, & luy promit luy rédre lors qu'il seroit d'aage pour la tenir & deffendre: cestuy en iouyt iusques en l'an mille cent, & lors vsant de tyrannie, il en fut dechassé par les citoyens qui se remirent sous la puissance de leur naturel Seigneur, lequel fut depuis Comte de Prouence, ainsi que i'espere vous discourir cy apres. Par là vous voyez que l'histoire de Foix est manque, & que ce Bernard Aton seroit ce Comte de Foix, que la Perriere fait moyenneur entre Raymond de Carcassonne son frere, & le Comte Raymond de Tholouse, ce qui n'est à receuoir: mais plustost que ces freres sont sortis (comme dit auons cy dessus) du sang & estoc des Berégers de Barcelonne, & de l'ancienne famille des Goths qui iadis ont commandé en Espaigne: mais passons oultre en nostre histoire du Roy Philippe. Les ans de mille quatre vingts trois, quatre & cinq se passerent en France sans que chose memorable s'y passast, sauf que l'an mille quatre vingts & quatre vn certain Chanoine Maistre d'Escole de Cologne, d'autres dient de Rheims, poussé de l'esprit de Dieu & meu de certain miracle qu'on dit estre aduenu à Paris, laissant les pompes & richesses de ce mõde se retira en vn desert, & y passa vne vie fort solitaire. Ce bon & docte personnage s'appelloit Brunon, qui auec Hugues Euesque de Grenoble donna commencemẽt à cest ordre seuere des Chartreux, & furent eux deux fondateurs de la grande Chartreuse qui est aupres de Grenoble, où plusieurs grans & riches hommes s'enfermerent, pour, en se sequestrant du monde, y faire preuue de leur vaillance à la suyte de la vie contemplatiue: de cecy & de l'occasion de leur conuersion & retraite, lisez la vie d'iceluy Brunon, & les œuures de Denys Chartreux, qui vous en rendront raison & asseurance de la verité de ceste histoire. Au mesme temps y ayant grande controuerse pour le Duché de Sueue entre les Seigneurs Federich de Stauffen, & Berthold Duc de Zeringhen: en fin fut la chose accordee tellement que Federic eut le pays de Sueue: & Berthold emporta les citez de Brisgou, & quelques places qui sont en Elsace, & l'Auouerie de Nuithland & Zurich, auec le tiltre de Duc de Bourgoigne, bien qu'il n'eut autre chose que le nom: & cecy afin que sous ceste appellation il semblast retenir quelque autorité sur les Nuithlandes & Heluetiens. Et d'autant que ce Prince Berthold (souche de la maison d'Austriche) estoit Sueue de natiõ, & que ce peuple se domicila au pays Heluetien, il y en a lesquels (auec q̃lque raison) veullent dire q̃ les Suysses ont pris leur nom de Sueue, surquoy ie ne me veux amuser vous en ayant discouru ailleurs, ny encor de la genealogie de la maison d'Austriche, d'autant q̃ vous pouuez le voir & recueillir au lõg és Cõmentaires que Wolphang Lazie a escrit traitant la source & accroists de ceste famille tres-illustre. L'an mille quatre vingts & six est segnalé pour les effroyables desbords & inondations des riuieres, qui furẽt si violẽtes qu'en plusieurs endroits les fleuues couroyent de telle impetuosité qu'ils emportoyent les rochers, & abattoyent les bourgades & villages, & noyoyent le plat pays, gastoyent les semences, & estoyent cause du degast de toutes choses: si bien que pour plus grande signification de mal-heur, les oyseaux qui nous sont domestiques, tels que sont les paons, gelines, oyes, canards & pigeons, s'enfuyans des maisons où ils souloyent estre nourris deuenoyent sauuages, & laissans la compaignie des hommes s'enfuioyent par les boys & les solitudes. Celle mesme annee mourut Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine à Chisé en Poitou, ayãt esté administré & receu les saints sacremẽts par les mains d'Odon Abbé de saint Iean d'Angeli, & son corps estãt porté à Poitiers fut enterré en l'Abbaye de Mõstier-neuf, & laissa (comme dit auons) de la fille de Tholouse vn seul fils appellé Hugues Aymon, qui vendit, & non simplement engagea, le Comté Tholousain à Raymond Comte de saint Gilles oncle de sa mere, & cecy pour faire le voyage d'outre-mer auec les autres Princes de Gaule: Et de ceste vendition s'ensuyuirent de grandes querelles, d'autant que les freres & sœur de pere de cest Hugues, vouloyẽt r'entrer en cest heritage, comme s'il y eut eu substitution & engagemẽt: & bien que & l'vn & l'autre y eut esté, si est-ce qu'ils n'y auoyẽt aucun droit, veu que Hugues Aymon estoit seul du costé de la Comtesse de Tholouse, fils de Guillaume, & falloit que non ses freres, ains les plus proches parents de sa mere vinssent à la succession, luy decedant sans nul hoir: mais tout ce different est vuydé en ce que ce Comte auoit puremẽt & simplement vendu Tholouse & ses finages, fiefz, & depẽdance au Cõté de sainct Gilles. Et estoit des-lors fort auãcée la maison de Lusignan en Poitou, viuant du temps de ce Duc Guillaume Geoffroy,

L'an mil quatre vingts & quatre.

Ordre des Chartreux prend origine.

Pays de Nuithlãd & Suysses donné à Berthold de Zeringhen.

Wolphag Lazie Commentaires d'Austriche, liure 1.

L'an mil quatre vingts & six.

Grandes inondatiõs d'eauës.

Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine decede.

Quel droit auoyent les Comtes de Poitou à Tholouse.

Geoffroy, Hugues de Lusignan, les enfans duquel passans en Asie tindrent depuis les Royaumes de Chipre & Hierusalem. Ceste année venant à mourir le bon & sainct Pape Gregoire septiesme, le schisme ne cessa pourtant en l'Eglise, d'autant que ceux qui auoyent quelque crainte de Dieu, & detestoyent la force que l'Empereur Henry faisoit à l'Eglise, voyans que Clement l'Antipape commandoit à Rome & que là il ne leur estoit loisible d'eslire vn successeur à Gregoire deffunct à Salerne, aumoins si l'election se deuoit faire en public, s'assemblerent secrettement, & nommerent pour Pape & Pasteur general de l'Eglise Chrestienne, Didier Abbé du mont Cassin, quelque resistance qu'il feit, comme celuy qui ne desiroit aucunement les grandeurs & dignitez de ce monde: & le poserent, & assirent en la chaire pontificale dedans l'Eglise sainct Pierre, & fut nommé Victor troisiesme de ce nom. Mais sa vie fut si courte qu'il n'eut loisir de reformer les abus suyuant sa bonne & saincte deliberation: car ayant tenu le Pontificat enuiron quatre moys & demy, il passa de ce siecle: les vns dient (ainsi que fait Martin Polonois) qu'il fut empoisonné en disant la messe, d'autant que ceux qui luy administroyent estans corrompus par l'Empereur Henry, ou ses agents, luy feirent mettre du poison au calice: mais d'autres tel que Vincét Historial, sont d'aduis qu'il mourut de dissenterie, ce qui ne s'esloigne de la premiere opinion, comme ainsi soit que les empoisonnez souuent finissent par flux de ventre. Or est-ce chose seure que si Robert Giscard Duc de Poüille eut sceu au vray que ce sien amy auoit esté empoisonné, que sa mort n'eut esté sans vengeance, eu esgard à ses forces, & à celles de la Comtesse Mathilde ennemye mortelle des Imperialistes, & la plus puissante princesse d'Italie. Or pour voir quel hôme fut ce Pape, on le peut tirer & recueillir de l'Epitaphe qui est au Mont Cassin où il auoit esté Abbé & où il est enterré, estans tels les vers du susdict Eloge.

Gregoire mort, Victor 3. est fait Pape.

Victor meurt de poison, voy Martin Polonois en sa Chronique

Cassini, in Monasterio sancti Benedicti, Victoris iij. sepulchro.

Epitaphe du Pape Victor 3.

Quis fuerim, vel quid, qualis, quantusq; doceri
Si quis fortè velit, aurea scripta docent.
Stirps mihi magnatum, Beneuentus patria, nomen
Est Desiderius, tuq; Casine decus.
Intactam sponsam, matrem, patriamq; propinquos
Spernens, huî properè, hinc efficior monachus.
Abbas dehinc factus, studui pro tempore totum
Vt nunc aspicitur, hunc renouare locum.
Interea fueram Romana clarus in vrbe
Presbiter ecclesiæ Petre beate tuæ:
Hoc senis lustris minus anno functus honore
Victor Apostolicum scando dehinc solium.
Quattuor, & semis vix mensibus inde peractis,
Bis sex lustra gerens, mortuus hîc tumulor.
Solis virgineo stabat lux vltima signo,
Cùm me sol verus hinc tulit ipse deus.

Et quant au Pape Gregoire auparauant nommé Hildebrand, ie m'esbahis que l'Abbé d'Vsperghen, si grand & perpetuel deffenseur des violences des Empereurs, ne s'est aidé des parolles de Sigebert blasmant ce Pape & mettant en auant sa propre confession estant à l'article de la mort, lors qu'il dit ainsi: I'ay troué ainsi escrit de ce Pape: Nous voulons aduertir vous qui auez le soing des charges ecclesiastiques, que le seigneur Apostolique Hildebrand (dit aussi Gregoire) estant ores sur le dernier poinct de sa vie, a fait venir à soy vn des douze Cardinaux, qu'il aymoit sur touts les autres: deuant lequel il a confessé à Dieu & à sainct Pierre, & à toute l'Eglise, qu'il auoit grandement failly au deuoir d'vn bon & diligent Pasteur, suyuant la charge qui luy auoit esté donnée sur le troupeau: & que par la suasion du diable il auoit semé guerre & discorde

Sigebert de Iumieges en sa Chronique.

entre les hommes. Et que ce fut luy, lequel pour l'accroissemét de la Chrestienté donna commencement à celle entreprise qui depuis fut executée & espandue par tout le monde. En fin il enuoya le susdit Cardinal son confesseur vers l'Empereur & toute l'Eglise, afin qu'on priast pour luy, qui approchoit de sa fin, & si tost estoit reuestu de la robe angelique, & rompit les liens & censure d'excommunication iectée sur l'Empereur, & tout le peuple Chrestien, vifs & morts, clers & lays, voulant que ses seruiteurs sortissent de sa maison, & que ceux de l'Empereur y entrassent. Ainsi parle le susdit Sigebert, en quoy n'y a blasme qui puisse denigrer l'honneur de Gregoire, qui ne faisoit que son deuoir de confesser sa faute, d'auoir esté vindicatif, & en donnant absolution à l'Empereur, se voyant sur la fin de ses iours, & prest d'aller rédre compte deuát Dieu de la charge qui luy auoit esté cómise. Au reste, l'an mille quatre vingts & sept les Saxons estans assaillis par l'Empereur Henry, l'estrillerent si bien qu'il sentit la main de Dieu, pour les torts qu'il faisoit à l'Eglise.* Il y en a qui font aduenir ceste année mesme, la mort de Guillaume le bastard Roy d'Angleterre, auquel contre-diét la Chronique de S. Denys escrite à la main, & Guillaume de Nangis, & Henry de Hungtinton, lesquels le font mourir les vns l'an mille nonante & vn, les autres mille octáte-neuf, & lesquels i'ayme mieux suyure que le premier, estant asseuré par les dates de son regne: veu q̃ nous sçauós qu'il regna vingt-deux ans, & que venát à la couronne d'Angleterre l'an de nostre salut mille soixáte-huit, il failloit qu'il vesquit iusques à l'an mille nonante: & ainsi Meyer, & la Chronique imprimée de Normandie se sont trompez de troys ans ou enuiron en leur supputation. Mourut aussi en ceste saison Guillaume Cóte de Bourgoigne, laissant deux fils legitimes, à sçauoir Estienne qui luy succeda en la Franche-Comté, & Guy qui fut Archeuesque de Vienne: mais Wolphang Lazie luy en dóne encor vn autre nommé Renault Comte de Salins, & de Chalon, qui fut pere de Beatrix, laquelle fut l'espouse de Federic premier du nom, Empereur Romain, & surnommé Barberousse. Viuoit aussi en ce mesme temps Guy second du nom, Seigneur & Prince ou Comte de Viennois, fils de Guy surnommé le Gros, & pere de Guy troisiesme du nom, mais le premier qui porta le tiltre de Daufin de Vienne, & duquel tout le pays a pris depuis en ça le nom de Daufiné, qu'il porte encore à present, sans que ie vous en sceusse dire la cause, ny l'occasion au vray, bien que ie m'en sois enquis à plusieurs du pays mesme, qui se pensoyent estre quelque cas en l'histoire des Princes, qui ont iadis commandé en leur Prouince. En ceste mesme année, & apres le decez du Pape Victor, fut esleu & sacré par les douze Archiprestres & Archediacres ou Cardinaux de Rome Odó, ou Eude moyne de Clugny, & depuis Euesque d'Hostie homme de sainte vie, & d'vne erudition fort singuliere: sur lequel dés que fut venu au Pontificat, vsurpa Roger le Normand, la cité de Capue, & toutes les terres qui estoyent en la Terre de labour iusques au Tybre. Le Pape appaisa ce trouble, comme aussi il accorda les differens qui estoyent entre les deux Princes Roger, & Boesmond iusqu'à ce qu'il fut contraint, pour les menees de ces deux ambitieux, de quiter l'Italie & passer en Gaule, ainsi que dirós cy apres en son lieu, ayans à discourir auant cecy de plusieurs autres choses. Ceste election tant s'en fault que mit fin aux schismes, que plustost la discorde prit accroissement, l'vn Pape excommuniant l'autre, & l'Empereur vsant de cruaulté & tyrannie sur les Ecclesiastiques qui refusoyent luy adherer au schisme, & à recognoistre Clemét l'Antipape pour le vray pasteur vniuersel de l'Eglise. Et d'autant que Godeffroy de Buillon fils aisné du Comte Eustache de Bologne auoit fait de grands seruices à l'Empereur Henry, tant en Italie que contre les Saxons, estant institué heritier de Lorraine par Geoffroy le Bossu, en fut inuesty par l'Empereur l'an de grace mille octante-neuf, & fut paisible du pays, ce qu'encor il n'auoit peu estre depuis la mort du Bossu son oncle: & apres ceste inuestiture il eut guerre contre l'Euesque de Verdun, mais tout fut accordé par le moyen de l'Euesque du Liege, tellement que & Verdun & ses fiefs & finages feirent obeissance au Duc de Lorraine. Ce fut ceste année encor qu'Alfons Roy de Castille, & sixiesme du nom, conquit la cité de Tolede sur les Mores, l'appareil duquel siege nous auons dit cy dessus qu'il preparoit, y semons par les Chrestiens Muçarabes, comme aussi il se feit Seigneur de plusieurs villes & chasteaux és pays de Leon, Astures & Lusitanie qui à present se nomme Portugal. Ce fut luy qui eut vne grande bataille contre les Mores d'Affrique,

L'an mille quatre vingts & sept.
Hẽry Empereur desfait par les Saxons.
**C'est Meyer en l'histoire de Flandres liure 3.*
Fautes de Meyer & de la Chronique de Normandie.
L'an mille octante & huict.
Guillaume Comte de Bourgoigne & ses enfans.
Le premier qui porta le nom de Daufin de Vienne.
Odon moyne de Clugny fait Pape, & nómé Vrbain secód du nom.
Godeffroy de Buillon inuesty du Duché de Lorraine.
L'an mille octante & neuf.
Alphós 6. du nó, Roy de Leon.
Estiéne de Garibay, liure 11. cha. 22.

d'Affrique, lesquels estans entrez en Espaigne, furent assaillis par ce ieune Prince accompaigné de sept Comtes, & les combatit pres la ville d'Alcaçar de Consuegra, les mettant tous au fil de l'espée, qui fut cause que depuis le lieu où fut donnée ceste bataille porta le nom des sept Comtes, la plus-part desquels estoyent Gaulois, tels que furét le Comte de Bourgoigne, celuy de saint Gille ou Tholouse: Henry de Lorraine, duquel parlerons cy apres faisans mention de l'origine du Royaume de Portugal, & Rotrod Comte du Perche, lequel feit de grands faits d'armes, ainsi que tesmoigne la Chronique non imprimée de saint Denys: & par là vous voyez que noz Gaulois viuás en paix en leur pays, cerchoyent alors plustost les moyens d'exercer leur vaillance sur les ennemis de la foy, que d'ensanglanter cruellement leurs mains du sang de leurs parens, & que s'enrichir des despoüilles de leurs voisins.

Grãde desfaite de Mores par les Chrestiens.

Frãçois au secours des Espaignols contre les Mores.

Rotrod Cõte du Perche.

Comment le Roy Philippe repudiant son espouse Berthe prit à femme Bertrade, qu'il feit rauir à Foulques Rechin Comte d'Aniou: & de la diuision qui fut en France à cause du mariage, ou plustost concubinage, susdit.
CHAPITRE XXVII.

IL ne fut onc que les aises n'ayent apporté quand & eux des vices & corruptions fort desbordées, & que les plaisirs du corps ne soyent prouenus d'vn trop grand repos, & que par consequent de là ne s'en soit ensuiuy vne grande punition diuine. Vous auez ouy cy dessus comme l'Eglise estoit diuisée par les diuisions qui estoyent entre le Pape Vrbain qui auoit succedé à Gregoire & Victor, haïs par l'Empereur & ses agents: si bien que sans le secours de Mathilde, les vrays Papes eussent eu beaucoup à souffrir, & l'Italie eust esté grandement affligée: tant y a que l'incertitude du vray Pasteur és terres de l'Empire causoit vne grande confusion: & és lieux où Vrbain estoit recogneu, encor estoit la licence si grande, que de ceste conniuence procederent plusieurs mal-heurs, à cause que la discipline Ecclesiastique estoit & suspenduë & alterée, à cause que le corps commun estant rendu monstrueux pour la difformité des deux Chefs, chacun taschoit de se maintenir en flatant les grans, mais plus estoit touché de ce vice l'Antipape qui ne dependoit que de la main de chair, que le vray Pasteur Vrbain creé & esleu par la voye deuë & canonique. Durant ces mal-heurs & en l'an de grace mille nonante, la peste s'alluma grandement par les Gaules, & sur tout en Lorraine où plusieurs perirent miserablement du feu sacré qui leur consumoit, & rongeoit le dedans du corps, & qui paroissoit au dehors comme des charbons bruslez & noircissans, & qui couroyent par le corps auec telle violence que ou ils faisoyent mourir les attains de ceste maladie, ou leur pourrissoyent tellement & pieds & mains, qu'il leur failloit couper pour sauuer le reste. Ie vous ay dit cy dessus que Foulques Rechin Comte d'Aniou, repudiant sa femme Ermengarde de Bourbon espousa la belle Bertrade de Mont-fort: & que de la premiere il auoit vn fils nommé Geoffroy Martel second du nom, & de la seconde Foulques qui fut depuis Roy de Hierusalem. Geoffroy Martel ayant fait eslargir son oncle Geoffroy le Barbu, se rendoit pour sa vaillance, effroyable à chacun, d'autant que de-ja il commençoit à quereller le Comté de Gastinois au Roy Philippe, sans se soucier de ce que son pere luy en auoit faite donation: & vouloit guerroyer le Duc d'Aquitaine, à cause du Comté d'Onis & Xaintonge que l'Aquitanien auoit vsurpé sur la maison des Comtes Angeuins. Mais on luy feit passer ceste colere bien tost, & tout par le moyen d'vne femme, à sçauoir de sa belle mere Bertrade, laquelle ayant de-ja vn fils du Comte, & hayant à mort celuy du premier lict, tát à cause qu'il soustenoit le party de son oncle Geoffroy le Barbu, que pour auoir l'heritage entier pour les enfans qui sortiroyent d'elle: elle charma & assotta de telle sorte son mary, que follement & brutalement il consentit à ceste folle femme de faire mourir ce ieune Prince. Il est vray que les Annales d'Aniou escrites à la main dient, qu'il n'est croyable que le pere estant vieil comme-il estoit, eut iamais consenty à la mort d'vn fils si sage, vaillant & accomply quel estoit Martel, & lequel il voyoit de-ja se mettre en deuoir de

L'an mille nonante.

Estrange maladie qui regnoit du téps de Philippe 1. du nom.

Bertrade cõspire la mort de Geoffroy Martel.

Geoffroy Martel occis, son pere y consentant.

recouurer l'heritage ancien de la maison d'Aniou, calengeant au Roy le Gastinois, & au Poiteuin le pays de Xaintonge: mais il n'est impertinent de dire que bien que le Comte Rechin ne fut auteur de ce massacre ou empoisonnemẽt, si est-ce que la chose estant faite, on luy feit trouuer si bonne, que iamais il n'en parla vn seul mot, & n'en feit aucune poursuite. Au reste le susdit Annaliste d'Aniou se deçoit grandement lors qu'il fait mourir ce Prince (qui fut enterré à sainct Nicolas d'Angers) en l'an mille cent & six, cõme ainsi soit qu'il mourut auant que Bertrade fut separée du Comte d'Aniou son pere, & il appert que ce rapt fut fait l'an de nostre salut mille nonante & vn, ainsi que verrons tout soudain. Fait encor vne autre faulte le susdit Annaliste, lors qu'il dit que ce Geoffroy eut souuent bataille & combat auec Guillaume le Roux Roy d'Angleterre pour le pays du Mans, comme ainsi soit que Geoffroy estoit mort lors que ce Roy Guillaume vint à la couronne d'Angleterre. Durant que Geoffroy le Barbu estoit en prison, le Pape (comme dit est) sollicité par les amis d'iceluy, excommunia Foulques Rechin, pour-ce qu'il le detenoit ainsi captif, & vsurpoit iniustement son patrimoine: mais depuis que par le moyen de Geoffroy Martel le susdit fut deliuré, ou au moins qu'on ne le tenoit plus enserré, & Vrbain estant paruenu au Pontificat, il fut aisé aussi à l'Angeuin d'impetrer son absolution du saint siege. Or par les Bulles de son absolution il semble que cecy fut fait apres que le Roy luy eut fait rauir sa femme, & qu'il n'aduint pas si tard, ains auant ce rapt: & par ainsi au lieu de nonante & quatre, il y faut lire nonante: & que puis apres qu'il fut absouls, il sentit aussi le fruit de son peché, & veit quelles estoyent les vertus de sa trop belle, & peu chaste espouse. Et quant à son absolution i'ay recouuert du Sieur du Faulx Paschal Gentilhõme Angeuin la teneur d'icelle, & le nom des Euesques qui y assisterent, que ie reciteray succinctement, à fin que rien ne soit vain, & ne manque pour la perfection de ceste histoire. Or la commission de cecy estant donnée à Hugues Archeuesque de Lyon: c'est luy aussi qui a descrit la forme d'icelle absolution, que i'ay mis en Frãçois, disant ainsi:

Faute es Annales d'Aniou escrites à la main.

Absolutiõ du Cõte d'Aniou, quand & par qui faite.

Paschal Robin Sieur du Faulx en Aniou.

Hugues Archeuesque de Lyõ.

Bulle du Legat Hugues pour le Comte Foulques Rechin.

Hugues Archeuesque de Lyon, & Legat du saint Siege: Nous ayans receu la charge par le commandement de nostre seigneur le Pape Vrbain, d'aller en Aniou pour le fait de la cause de Foulques Comte d'Aniou, afin de l'absoudre, & deslier du lien d'excõmunication qu'il auoit encouruë, & duquel il auoit lõg temps esté lié, à cause de l'emprisonnement de son frere Geoffroy, qu'il auoit pris en bataille: nous ayans appellé auec nous l'Archeuesque de Bourges nostre frere venerable, pour nous estre compaignon en cest affaire, & nous deux ensemble ayans visité le frere du susdit Comte Foulques, lequel auons trouué tellement esloigné de son bon sens, que le bruit commun le portoit, de sorte que ç'eut esté chose vaine & inutile de luy mettre en main quelque principauté ou seigneurie pour la regir & gouuerner: cõme celuy qui estoit si esttangé de son sens, qu'il ne vouloit point estre deliuré par noz mains, & refusoit la grace du saint siege de Rome. Nous veinsmes donc iusqu'à l'Abbaye de saint Florent, & assemblasmes le iour de la Natiuité de saint Iean Baptiste grand nombre d'hommes religieux & preud'hommes Euesques & Abbez, en la presence desquels, & auec leur conseil & approbation, voyans que le Comte Foulques estoit prest de se soumettre à toute penitence & satisfaction de ses fautes passées, nous luy donnasmes l'absolution, & le remismes au sein de l'Eglise, & le rehabilitasmes en la possession de ses terres, de laquelle il estoit descheu par la censure precedente: mais cecy auec condition que si Geoffroy son frere reuenoit en son bon sens, que Foulques seroit aussi tenu par l'auctorité du saint siege, ou de faire paix auec luy, ou de se soumettre au iugement du Pape: promit aussi, & iura de ne point prendre femme (car il estoit blasmé d'en auoir plusieurs) sans nostre cõseil & licẽce. Tesmoĩs de cecy Alberic Archeuesque de Bourges, Ormelde Euesque du Mãs, & les Abbez Guillaume de S. Florẽt, Bernard de Mairmonstier, Bernard de saint Sierge & saint Bach lés Angers, Gerard Abbé de S. Aubin d'Angers, Naald de saint Nicolas, Baldric de Borgueil, & Geoffroy de Vendosme. Fait l'an de grace mille nonãte-quatre, en l'Abbaye de saint Florẽt le iour de la Natiuité de S. Iean Baptiste. Ceste bulle faisant mẽtion expresse de ceste date de nonãte-quatre, nous fera accorder que Foulques fut absous lors qu'il fut priué de sa femme, afin qu'il fut deliuré de deux grãs fardeaux: & semble q̃ les mots de l'Archeuesque le portẽt lors qu'il dit, qu'ils deffendirent à Foulques, blasmé de pluralité de femmes, de ne point se

Grãd desuoyement de sens de Geoffroy le Barbu.

Conditions sous lesquelles Foulques fut absous.

Prelats presens à ceste absolution.

remarier

remarier sans leur conseil, ce qu'il promit de faire, & ainsi demoura paisible : mais non sans grans élancemens de conscience, tant pour ses adulteres que pour ses cruautez & tyrannies. Ce pendant Dieu qui le voulut punir pour ses folies, le toucha du mesme costé qu'il auoit failly, & en l'an mille nonante-vn, comme le Roy Philippe, Prince par trop adonné à ses plaisirs & infamé pour ses adulteres, eut fait enfermer son espouse Berthe à Montreuil sur mer, qui estoit la place de l'assignation de son doüaire, se separant d'elle sans nulle raison, & viuāt impudiquement s'en veint à Tours, non pour autre occasion que pour amouracher la Comtesse d'Aniou, à cause de sa grande beauté, elle y estant lors auec son mary qui estoit là venu pour y receuoir le Roy le visitant à son grand vitupere. Là accosta-il ceste belle & peu chaste Dame, luy feit entendre sa volonté, & complotterent ensemble ce qu'ils auoyent à faire, pour l'exploit de la trahison pourpensée par ceste impudique au preiudice de son honneur, & de la reputation de son mary, & desauantage du fruit issu d'eux, & sans esgard a ce qu'elle estoit fort proche de sang du Roy Philippe, comme issuë d'Amaury fils naturel du Roy Robert, ainsi que dit auons cy dessus : si ce n'est que ces Princes estimassent que la Loy ne marque point lignage ny parenté entre les legitimes & illegitimes ce qui est à receuoir en matiere de succession, non de lieu de sang & parenté, veu que les enfans d'Abraham, Isaac & Ismaël sont appellez freres, & leurs descendans se sont reputez pour alliez & parens, quoy qu'il soit dit que le fils bastard Ismaël issu de la chambriere, n'heriteroit point auec celuy de la legitime & vraye espouse. Et par ce moyen le Roy, & Bertrade commirent double adultere tous deux estans mariez, & furent incestueux estans cousins au troisiesme degré : mais quoy ? les grans ont leur plaisir pour loy, & semble que ce qui leur plaist leur est loisible. Ce complot pris le Roy s'en retourna à Orleans, & laissa à Tours vn Gentil-homme pour emmener la Comtesse apres luy : ce qu'il feit vn iour de la veille de Pentecouste audit an, & en fut le rauisseur vn appellé Guillaume Rechin, qui (du consentement d'elle) l'a tira de sainct Martin de Tours, tandis qu'elle estoit au diuin seruice : tellement qu'a l'inceste & adultere fut adiousté le sacrilege, afin que la malediction tombast plus grande sur l'vn & sur l'autre de ces Princes. Or le susdit Sieur de Faux m'a asseuré auoir veu certaines Annales à saint Aubin d'Angers non imprimées, & en langue Françoise portans ce tiltre, l'Arbre des Roys de France, esquelles est dit que le Comte d'Aniou est simplement appellé Foulques sans luy adiouster cest Epithete Rechin, mais que ce Guillaume rauisseur est dit Rechin : qui luy fait penser que le Comte ayant receu ceste escorne par ce Guillaume fut (comme par moquerie) surnommé Rechin, en souuenance du tort que luy auoit fait Guillaume. Et neanmoins la plus part des anciens tiennent que ce Comte fut surnommé Rechin ou Rechigné, ou rude & mal-plaisant, à cause de l'aspreté & grosserie de ses mœurs : mais & l'vne & l'autre de ces raisons est assez receuable pour l'honorer de ce tiltre. Au reste de ceste alliance ainsi incestueuse & mariage adultere (car l'histoire Latine, & non imprimée d'Aniou appelle Bertrade Royne) sortirent deux fils & vne fille : les masles furent Philippe & Fleury : l'aisné desquels à sçauoir Philippe fut par son pere fait Seigneur de Meung sur Loyre, & espousa la fille de Messire Gaultier de Mon-lehery : mais il perdit sa terre du viuant de Louys le Gros, à cause qu'il se reuolta, & luy feit le Roy grace de sa vie, sans qu'il le remit en ses biens : & ne se trouue rien plus ny de luy, ny de Fleury son frere : Dieu ne voulant conseruer la memoire d'vne engeance sortie de conionction tant illicite. La fille du Roy & de Bertrade se nomma Cecile, mariee deux fois, la premiere à Tancrede fils de la sœur de Boesmond Prince d'Antioche : & en secondes nopces elle espousa Ponce fils de Bertrand Comte de Tripoli en Syrie qui estoit du sang & famille des Comtes de Tholouse, mais la race de ceste fille ne proufita guere mieux que des masles, d'autant qu'on dit que d'elle issit Raymond pere de Raymond le meschāt Comte de Tholouse fauteur des Albigeois, & la ruine du sang ancien des Cōtes Tholousains. Ce fut en ce tēps que le Roy Guillaume le conquerāt se sentant enuieilly, & maladif & voyant approcher la fin de ses iours feit le partage à ses enfans, afin que les Seigneuries qu'auec grand trauail il auoit conquises, ne fussent cause de dissension entre ses enfans : de sorte que se souuenant de la rebellion de Robert son fils aisné, il ne voulut pourtant le priuer de tout de l'heritage, trop bien du tiltre royal : & ainsi

L'an mille nonāte & vn.

Philippe I. du no, repudie sa femme Berthe.

Philippe à Tours pour l'amour de Bertrade.

Philippe & Bertrade prochés parens.

La consanguinité des legitimes & illegitimes oblige par loy.

Guillaume Rechin rauit Bertrade à Tours.

D'où Foulques prit le nom de Rechin.

Enfans sortis du Roy Philippe et de Bertrade.

Cecile bastarde du Roy à qui mariée.

Partage fait par le Roy d'Angleterre Guillaume à ses enfās

il luy laissa le Duché de Normandie paisible, & donna l'Angleterre au puisné nommé Guillaume, & surnommé le Roux, & Henry le dernier eut les thesors du pere: mais toute ceste sienne prudence & ordonnance testamentaire ne sceut empescher que ses enfans n'eussent depuis guerre ensemble. En l'an mille nonante deux, comme le Pape Vrbain eut deposé Geoffroy Euesque de Chartres, homme blasmé, attaint & conuaincu d'infinies paillardises, adulteres, trahisons, & pariure, il mit en son lieu Yues ou Yuon, au-parauant Abbé de saint Quintin à Beauuais: or soit que le Roy Philippe ne trouuast point bonne ceste promotion faite par le Pape, ou que les Euesques de Gaule s'offençassent de ce que Vrbain entreprenoit cela sur les libertez de l'Eglise Gallicane, Richier Archeuesque de Sens & Metropolitain sur la prouince où est assis Chartres, s'opposa à Yues, & bien qu'il eut esté nommé & consacré par le Pape, si est-ce qu'il ne voulut l'accepter pour Euesque, bien que le Roy eut accepté Yues, & luy eut confirmé son siege, suyuant que ie l'ay recueilly d'vne Epistre de cest Yues, au susdict Richier Archeuesque, où i'ay leu ces parolles:

L'an mille nonante-deux.

Geoffroy Euesque de Chartres deposé.

Yues fait Euesque de Chartres.

Yues Euesque de Chartres. Epistre 5.

QVòd aliunde me expetiisse benedictionem calumniamini veritate teste verum dicam, quia nec episcopatum, nec benedictionem episcopalem à vobis petij, nec à quoquam: sed cum clericorum primo ingenio, postea violentia, Regi fuissem præsentatus, & inde cum virga pastorali à Rege mihi intrusa ad Ecclesiam Carnotensem adductus, cúmque clericis petentibus, & pulsantibus nullum diem consecrationis meæ velletis præfigere: interea mihi consilium fuit electioni eorum non omnimode assensum præbere, donec certus fierem de Gaufridi depositione, & summi pontificis voluntate. Ad quem cùm peruenissem, ad petitionem Ecclesiæ Carnotensis Apostolica auctoritate sum consecratus. His & huiusmodi tam rationibus quàm auctoritatibus munitus, licet irritatus magis quàm canonicè vocatus, licet tam in me quàm in capite meo, & vestro si tamen vestro (Vrbanum Papam intelligit) iniuriam passus: tamen paratus ero tempore oportuno, & loco tuto, intra Senonensem prouinciam, vel etiam Stampis, si conductum tutum Stephanum videlicet comitem ex parte Regis Domini nostri, & vestra propter circunstantes inimicos habuero: paratus, inquam, ero vobis occurrere, & quantum, salua reuerentia sedis Apostolicæ, licuerit obiectionibus vestris respondere, ad cuius audientiam aliquando forsitan oportebit vos ista referre.

Ces parolles vous font assez voir que bien que cest Euesque Yues eut esté esleu canoniquement, si est-ce que l'Archeuesque de Sens irrité de ce que le Pape auoit fait le procez à Geoffroy Euesque Chartrain sans l'y appeller, luy qui estoit son ordinaire & Metropolitain, ny pas vn des Euesques prouinciaux, il s'opposoit à la consecration d'Yues: & quoy que le Roy eut approuuée l'election, y poussé par le clergé de Chartres, si est-ce qu'il fut irrité par cest Archeuesque, & par les Euesques de Paris, Meaux & Troyes, ainsi que tesmoigne le mesme Euesque Yues en vne autre Epistre adressée au Pape Vrbain: vsant de ces mots: *Eux donc se mettans en peine de remettre en son estat & siege Geoffroy par vous deposé, & contre voz decrets, & me condemner à estre deposé, i'ay appellé au saint siege, & les ay admonestez de se retirer de leur presumption, si pour l'aduenir ils ne veullent sentir les censures Apostoliques.* Et apres il prie le Pape d'escrire tant à l'Archeuesque qu'à ses suffragans, & enuoyer vn Legat en France, afin de reformer tous ces abuz, & mettre la paix en l'Eglise. Au reste, par là vous voyez que l'Archeuesque de Sens ne faisoit rien qui ne se r'apportast & aux anciens Canõs, & aux libertez de l'Eglise Gallicane, estant plus iuste que Geoffroy ayant failly, fut iugé en premiere instãce par son ordinaire que non pas que le Pape en prit la cognoissance premiere pour la consequence du fait: & ne fault trouuer estrange s'ils esmouuoyent le Roy à s'opposer à cecy, veu que cela luy ostoit de ses droits, & que de-ja le siege de Rome s'armant contre la puissance des Roys, oublioit sa premiere charge, vsurpãt l'authorité sur les Royaumes & seigneuries temporelles, oultre la premiere authorité du souuerain Pasteur, le soing duquel ne gist que sur le salut & pasture des ames, & non à troubler la police ordinaire des Eglises, & de chacune en son particulier: si bien que la souffrãce des Roys a esté cause de cest aneantissement & decadence des droits & libertez de l'Eglise Gallicane. Au reste le Roy Philippe ayant auec luy Bertrade, comme il veit le murmure de ses suiets à cause de cest adultere, le voulant pallier de quelque honneste couuerture, tascha aussi d'estre dispencé pour l'espouser: & à ceste cause, soit qu'il pensast que l'Euesque de Chartres qu'il auoit auancé, le deut fauoriser en vne si iniuste cause, ou plustost voulant trouuer occasiõ de luy mal-faire, le sollicita aussi sur la dispẽce de ce mariage: ce que le mesme Yues confesse escriuant à Renault Archeuesque de Rheims en ceste sorte:

Yues Euesque, epistre 9.

En quoy

En quoy ie suis moins sage, ie desire aussi d'estre instruit & confirmé par vostre conseil, & d'autres qui sont prudens & sages hommes : car comme n'aguere i'aye esté appellé en cour par le Roy nostre Seigneur, qui me vouloit parler en secret, i'y allay, & il me pria fort instamment, y estant poussé par quelques vns de mes delateurs & haineux, de le secourir en ces nopces & mariage, qu'il pretendoit faire auec Bertrade espouse iadis du Comte d'Aniou : auquel comme i'eusse respondu, qu'il n'en failloit point vser en ceste sorte, d'autant que le proces pendant entre luy & son espouse Berthe, touchant la cause du diuorce, n'auoit point esté encor vuydé : il m'asseura que le tout auoit esté iugé diffinitiuement par le sainct siege, & que vous & les autres Euesques auez approuuez ceste dispence du Pape. Ce qu'oyant, ie dis que ie ne sçauoy rien de tout cecy, & ne vouloy assister à ce mariage, si vous n'en celebriez la ceremonie & n'en estiez l'autheur, & les autres Euesques ne vous y assistoyent pour approuuer vostre fait, d'autant que par Apostolique authorité ce droit & priuilege appartient à vostre Eglise, qui en est inuestie par l'ancienne coustume. Puis adiouste sur la fin de l'Epistre : *Car i'ayme mieux estre priué à iamais du nom d'Euesque, qu'en transgressant la loy de Dieu, estre matiere de scandale à mon petit troupeau : ioint qu'il y a des causes & raisons secrettes, qu'il fault taire maintenant, qui me deffendent de loüer & approuuer ce mariage.* Or d'autant que plusieurs pensent que ce Roy n'ayt tenu Bertrade comme son espouse, ains sous le nom de concubine (ainsi que de vray elle estoit) vous pouuez iuger par là que c'estoit à bon escient que le Roy vouloit l'espouser, & taschoit d'en estre dispensé par le Pape, tant pour l'inceste, que pource que la premiere estoit en vie, & que le mary de Bertrade viuoit aussi : & qu'il y auoit procez en cour de Rome entre le Roy & Berthe son espouse. Et que le Roy voulut espouser Bertrade, quoy que noz Annalistes n'en dient mot, ou s'ils en parlent, que ce soit fort obscurement, le susdit Euesque de Chartres en l'Epistre onziesme le declare assez, disant ainsi:

Yues à Regnault Archeuesque de Rheims. Epistre 10.

Philippe tasche d'espouser la Comtesse Bertrade.

Aux Archeuesques & Euesques conuiez aux nopces, Yues desire l'esprit de force & de conseil.

IE vous enuoye la copie des lettres que i'ay escrites & adressées à nostre Sire le Roy, afin que vous sçachiez que ie suis compris en vne cause pareille à la vostre, & pour laquelle vous deuez vous absenter des nopces ausquelles vous estes appellez. Vous donc qui estes là assemblez, ne soyez point faits comme chiens muets qui ne peuuent abboyer : ains comme bons surueillans sonnez de la trompette, voyans que le glaiue vient sur la terre, afin que vous ayans fait vostre deuoir, vous deliuriez voz ames, & celles de ceux qui ont ouy le son de vostre trompe : & est telle la teneur de l'Epistre qu'il escriuit au Roy Philippe.

A Philippe magnifique Roy de France, Yues son treshumble Euesque de Chartres, desire de tellement combattre en ce Royaume terrestre, qu'il ne soit priué de l'Eternel.

AInsi qu'auant le serment, i'ay dit estant present deuant vostre maiesté, à present ie vous escris, quoy qu'absent, pour vous faire entendre que ie ne peux & ne dois me trouuer à celle solennité de nopces, à laquelle vous m'auez fait semondre, si ie ne suis asseuré au-parauant qu'il ayt esté conclud & arresté par le decret d'vn Concile general, que vous & vostre premiere espouse estes separez & des-vnis pour certaines raisons, & que legitimement vous pouuez espouser celle que vous voulez prendre pour femme. Que si i'eusse esté appellé sur le vuidange de cest affaire en lieu, où auec seureté ie peusse parler librement auec mes freres les autres Euesques de Gaule, & où ie ne craignisse la main folle & temeraire de la multitude, ie voudrois volontiers m'acheminer la part qu'il vous plaist ordonner, & faire & oüyr, & dire auec ceux qui sont, oyent & dient, tout ce qui seroit de raison, equité & iustice. Mais pource que ie voy qu'à present ie suis appellé absoluëment à Paris, & qu'on me commãde d'y aller, afin de faire le voyage de Paris auec ceste vostre femme: laquelle ie ne sçay si peut estre vostre espouse, pour le fait de ma conscience, que ie dois cõseruer pure & nette deuant Dieu, & pour le renom qu'vn Euesque doit auoir sans soüillure quelcõque, i'ayme mieux aussi estre ietté au profond de la mer auec vne pierre au col, que de causer vn si grãd scãdale au cœur des petis, suyuãs l'exemple des Pasteurs & ministres de l'Eglise. Et ne pẽse parler ainsi contre la fidelité que ie vous dois, ains plustost mes parolles ressentent celle foy & loyauté qui m'oblige

à vous faire seruice, d'autant que ie sçay que ces choses seront preiudiciables à vostre ame, & causeront vn grand peril & alteration à vostre Royaume & couronne. Souuienne vous (Sire) que le premier homme, que Dieu auoit creé Seigneur de toute creature visible, fut seduit par vne femme au Paradis terrestre, & que par ce moyen & luy & elle en furent bannis. Et que Samson le plus fort des hommes fut trompé par vne femme, si bien que luy, qui souloit surmonter & atterrer ses aduersaires, fut vaincu & accablé par iceux. Salomon aussi le plus sage qui fut onc, fut changé & gasté par les femmes & mignotises d'icelles, s'esgara de Dieu, & deuint Idolatre: & par ce moyen perdit sa premiere sagesse & cognoissance parfaicte de toutes choses. Que vostre Maiesté se prenne garde de ne point tomber en leur exemple; & que par consequent en sentant la diminution de vostre Royaume temporel, vous ne perdiez aussi le celeste.

Le vice du Roy trouue deffenseur.

Et afin qu'on n'accuse point ce Roy, qui estoit vn fort bõ Prince, de s'opiniastrer cõtre les censures de l'Eglise en vne chose de telle consequence, il ne le faisoit sans auoir des Ecclesiastiques qui le supportoyent & flattoyent en ceste faute, comme ainsi soit que l'Euesque de Meaux Gaultier disoit, qu'au Colloque tenu à Senlis, où auoit assisté Roger Legat du saint siege, auoit esté prouué, qu'vn hõme pouuoit espouser vne femme qu'au-parauant il auroit entretenuë comme sa concubine. Et ce pendant on ne regarda pas, ny l'inceste commis, ny le mariage precedent de l'vne & l'autre des parties, la femme du Roy viuant encor, & le mary de Bertrade estant aussi en vie. Au reste le mariage fut fait & publiquement solennisé entre le Roy & Bertrade, afin de clorre la bouche à ceux qui dient le cõtraire: ce que ie peux prouuer par ce qu'en dit Yues susdit escriuant à l'Euesque Gaultier de Meaux, disant ainsi:

Yues Euesque de Chartres Epistre 13.

IE vous conseille donc que vous n'approuuiez point temerairement par fait ny par parolle ce mariage cõsommé apres qu'il est mis à effect, lequel auant le fait, la raison y repugnant vous nauez sçeu louer, ny trouuer equitable: ains faut que vous entendiez le conseil & iugement des autres Euesques voz comprouinciaux, & du reste des Prelats du Royaume.

Toutes ces remonstrances tant de ce bon Euesque que d'autres furent cause de diuerses passions au cœur du Roy, lequel s'aigrissoit grandement cõtre ceux qui luy desconseilloyent ce mariage, & crioyent apres luy ne taschans qu'à luy faire chasser sa cõcubine. C'est pourquoy cest Euesque Chartrain fut mis en prison, non que le Roy le feit saisir en son propre & priué nom, & pour le fait de ceste resistance, ains luy suscita vn ennemy au cœur & entrailles de la ville, à sçauoir le Vicomte de Chartres, officier mesme de l'Euesque, & tenant la iustice sous luy, lequel s'armant contre son Seigneur, & appuyé de la faueur Royale feit prisonnier l'Euesque, d'où cuyda s'ensuyuir vn grãd scandale, & guerre tres-sanglante & preiudiciable: d'autant que les citoyens qui aimoyent Yues, voulurent vser de force en le deliurant, & s'apprestoyent pour tuer ou dechasser le Vicomte: mais l'Euesque leur deffendit toute violence, disant que luy estãt venu à l'Eueschẽ sans armes, ne vouloit le recouurer par force n'estant cecy l'office d'vn pasteur, mais plustost d'vn vsurpateur: ioint que la misericorde de Dieu n'estoit esmeuë en bruslant & saccageant les maisons, plustost son ire se banderoit contre-eux, Dieu ne se plaisant point en la clameur des pauures affligez, ny en la desolation des vefues. En fin il fut deliuré le Roy le commandant, qui se plaisoit en la liberté de parolle de ce Pasteur, bien qu'il ne voulut suyure son conseil, ny aiouster foy aux saints propos & salutaires admonitions qu'il luy faisoit par escrit: car d'aller en cour, il n'en vouloit ouyr parler, où il sçauoit le grãd nombre d'ennemys qu'il y auoit, ausquels il s'offroit de respondre en quelque sorte que ce fut: pourueu qu'il luy fut loisible d'agir auec eux, suyuant que les Loix & les Canons l'ordonnent & commandent. Et voila quant au commencement de ces nopces adulteres & incestueuses, desquelles quelle fut la fin nous le dirons cy apres, nous suffisant de vous auoir fait voir chose que noz Annalistes n'auoyent encore descouuerte, tous disans que Bertrade estoit la concubine du Roy, & ne passans outre, que iamais le Roy l'eut espousée: mais ie pẽse qu'ils en ont ainsi vsé, sçachans que selon la loy Chrestienne cela ne se peut faire, & que depuis le Roy la delaissa, & reprist son espouse illegitime, ce qui declare plus que clerement que Bertrade fut la courtisanne & amye, & non l'espouse du Roy Philippe.

Yues Euesque de Chartres mis en prison.

Yues Euesque aux Citoyens de Chartres Epistre 17.

De la mort

De la mort du Roy Guillaume le conquerant, & plusieurs belles considerations sur les occurrences du temps d'alors. CHAP. XXVIII.

L'An mille nonante-deux fut memorable pour la mort du Roy d'Angleterre Guillaume le conquerant, laquelle fut precedée de famine & mortalité par toute l'isle Angloise, si bien que celuy qui eschappoit de la maladie estoit accablé par la faim: & ne fut-ce pas assez, si encor les fouldres, vents, orages & tempestes n'eussent esté de la partie, lesquels occirent vn nombre infiny d'hommes accablans les haras & troupeaux, non sans vn grand effroy des viuans qui craignoyent que d'heure à autre ceste misere ne les vint accabler. Or durant ces malheurs Angloys, Guillaume qui estoit le plus vindicatif homme de son temps, ayant sur le cœur la rebellion de son fils Robert, & ne pouuant oster de sa fantasie que le Roy Philippe ne fut cause d'icelle, estant releué d'vne grande maladie, se resolut de passer en Gaule, tant pour se venger de ce secours donné à Robert par les François, que de certaine gaberie que le Roy Philippe auoit prononcé contre luy, à cause que ce Roy Anglois estoit fort chargé de gresse, de sorte qu'il vint sur le païs du Maine, & courut tout ce qui auoisine la Normãdie iusques presque aux portes de Paris, bruslant & pillant auec vne cruauté nompareille: puis s'en alla assieger la ville de Mante qu'il prit, pilla, saccagea & brusla sans laisser Eglise ny autre edifice, homme ny femme de quelque estat, sexe, ou condition ou aage que ce fut, qu'il ne feit passer sous la fureur du fer & des flammes. Mais sa furie ne dura guere longuement, ains fut ceste entreprise la derniere de ses cruautez, d'autant que comme il sortoit de ceste miserable vie, où il auoit rassasié ses yeux comme vn Neron, à voir la cõflagration d'icelle & le sang espandu des Prestres & religieux, & de toute l'innocẽte multitude, il fut blessé par son propre cheual choppant, & s'attaignant luy-mesme la peniliere contre l'arson de la selle, si bien qu'il sentit vne estrange douleur, & la main de Dieu le punissant de tant de cruautez & tyrannies qu'il auoit exercé sur chacun durant sa vie. Il fut porté à Roüen, où sentant rengreger son mal, & par mesme moyen que la mort approchoit, il commença aussi à se repentir de ses forfaits, ordonna de ses affaires, & partagea (cõme dit auons) à ses enfans ses seigneuries. Puis pardonna à Odon Euesque de Bayeux son frere, qui auoit conspiré cõtre luy, à cause que le Roy vsoit plus du conseil de Lanfrãc Archeuesque de Cantorbery, que du sien: mais comme cest Euesque faisoit ses pratiques tãdis que Guillaume guerroioit son fils en Frãce, le Roy reuint en Angleterre, & prit Odon en l'isle de Wich, où il s'estoit sauué pensant s'y garentir. En somme ce Roy hault à la main, & autant heureux que Prince de son tẽps, sortit de ce siecle ayant languy assez long tẽps à Roüen, le sixiesme iour de Septẽbre audit an de mille nonante-deux. Et fut sa condition si miserable, que luy decedé, on fut trois iours sans que personne se souciast de son corps, tous estans ententifs à piller son meuble: & cecy à cause que ses enfans commençoyent de-ja à s'entrequereller la succession, les deux plus anciens voulãs frauder Henry le plus ieune de son lot & portion, à sçauoir les thesors du Roy qu'il luy auoit laissez pour son heritage. Au bout des trois iours, ce puisné feit porter ce corps à Caen, où il auoit esleu sa sepulture: mais ce fut au malheur de ceux de Caen, comme si ce Roy & vif & mort portast dommage à tout le monde: car ainsi que ce corps fut dedans la ville, le feu se prit tellement en la ville, que ceux qui assistoyent au conuoy, laisserent le corps tout seul iusqu'à ce que le feu fut estaint. Ce ne fut pas tout, d'autant qu'vn pauure homme vint empescher sa sepulture, iusqu'à tant qu'on luy eut satisfait vn tort que ce Roy luy auoit fait lors que bastissant l'Eglise de saint Estienne de Caen, il luy tollist partie de son heritage, sans luy en donner aucune recompense. Sur son tombeau fut graué cest Epitaphe:

L'an mille nonante-deux. *Grande famine & mortalité en Angleterre.* *Guillaume passe en France à main armée.* *Cruelle ruine de Mãte par les Normãds.* *Guillaume le bastard puny de Dieu.* *Mort du Roy Guillaume.* *Indignitez faites au corps du Roy Guillaume.* *Epitaphe du Roy Guillaume.*

Qui rexit rigidos Normannos, atque Britannos,
Audacter vicit, fortiter obtinuit:
Et Cenomenses virtute coërcuit enses,
Imperiique sui legibus applicuit:
Rex magnus, parua iacet hac Guillelmus in vrna,

Sufficit & magno parua domus domino.
Ter septem gradibus se voluerat, atque duobus
Virginis in gremio Phœbus, & hîc obiit.

Or quel homme fut ce Guillaume & combien tyran & cruel, ie ne veux le recueillir des autheurs Frãçois, afin qu'on ne die que l'enuie leur en fait ainsi parler, ains d'vn Angloys naturel, à sçauoir Henry de Hungtinton, lequel viuoit enuiron l'an de nostre salut mille cent quarãte, duquel voicy ses parolles: Guillaume fut le plus fort & puissant de touts les Consuls (c'est à dire Ducs) de Normandie: & le plus redouté que pas vn Roy Angloys qui fut onc, & plus digne de loüange que pas vn de ses ancestres: car il estoit sage, mais cauteleux, riche neantmoins, auare & conuoiteux, illustre & fort magnifique, neantmoins desireux de loüange, hũble enuers Dieu, & affable aux ecclesiastiques, mais fort dur & fascheux à ceux qui luy resistoyent: d'autant qu'il auoit fait emprisonner les Princes & gouuerneurs (notez qu'au latin il y a *Consules*, sous lequel mot, aussi bien que sous celuy de Duc ou Comte, ils comprenoyent le tiltre de gouuerneur) & auoit priuez & despouillez les Euesques & Abbez de leurs possessions & heritages, sans pardonner à son propre frere, n'y ayant aucun qui osast luy resister. Il ostoit aux plus grans & plus puissans plusieurs milles d'or & d'argẽt, & luy seul mettoit touts ses suiets en peine pour luy bastir des Chasteaux: s'ils prenoyent vn cerf ou vn sanglier il leur faisoit creuer les yeux, sans qu'il y eut homme qui osast se plaindre ny en murmurer: car il aymoit les bestes comme s'il eut esté leur propre pere, tellement qu'en la nouuelle forest, qui fut depuis le buisson des Roys, il feit ruiner les villages & en extirpa le peuple pour en rendre la demeure & habitation des bestes sauuages. Or luy rauissant ainsi aux siens ce qui leur estoit propre, le faisoit non de necessité qu'il en eust, ains poussé d'vne estrange conuoitise: ce qui estoit cause que ses suiets en sentoyent grand mal au cœur, & en sechoient de tristesse, sans qu'il se souciast en rien de leur colere ny fascherie: ains failloit que touts obeissent à la volonté du Roy, s'ils vouloyent auoir sa grace, ou iouyr de la vie, de leurs biens, argent, liberté & substance. Apres ce il racompte sa puissance, lors qu'il adiouste: Au Roy susdit estoit escheuë la Normandie en heritage, il auoit acquis par armes le pays du Mans, il s'estoit fait tributaires les Bretons, il regna seul sur toute l'Angleterre, de sorte qu'il n'y auoit vn seul arpent de terre en toute l'isle duquel il ne sceut la valeur, & qui en estoit le possesseur: assuiectit les Escossois, & le pays de Wales. Au reste il rendit le pays Angloys si paisible & asseuré, qu'vn enfant ou fillette chargé d'or eut peu aller par toute l'isle sans que personne luy eut fait aucun tort ny violence: aussi quand quelcun occioit vn autre pour quelque occasion que ce fut, il le faisoit aussi mourir sans remision quelconque: si vn homme violoit vne fille, ou forçoit vne femme, il ne perdoit rien moins que les genitoires: puis conclud le sus-dit de Hungtinton: Vous qui auez leu & ouy & les vertus, & les vices d'vn si excellent homme, suyuans ce qui est bon & euitans le vice, allez par la voye droite laquelle vous conduit à la parfaite. Or d'autant que lors nostre Roy Philippe viuoit paisible en ses terres sans aultre soucy que de se donner du bon temps auec sa Bertrade qui le tenoit si coiffé, qu'il ne faisoit chose aucune que par la volonté de ceste Alcine, de sorte que ny les Euesques ny les seigneurs, ny les communautez auoient rien peu gaigner du Roy pour le destourner de ceste folle fantasie, ains (comme dit est cy dessus) Philippe passa si auant, que du viuant de sa femme, & sans qu'il y eut diuorce ny separation pour quelque cause iustifiée & approuuée iuridiquemẽt, il espousa ceste sienne concubine, sans que le Holandois ou Flamand osast faire semblant de se ressentir du tort fait à son alliée. Tandis (dis-ie) que nostre Roy viuoit en delices, & que sa court se ressentoit des faultes du Roy, la Frãce neantmoins estoit en repos nul l'inquietant depuis que Guillaume le Bastard eut fait la course qui luy cousta la vie: rien aussi ne se passant en Gaule, que selon la coustume ancienne de viure, & la police y establie par Capet, on ne trouuera point estrange, aussi si ie suys l'histoire des Princes Gaulois, qui estoient sous les loix & obeissance du souuerain des François: & ainsi ie diray, que Robert le Frison Comte de Flandres ayant fait vn voyage en la terre saincte pour deuotion, & pensant par ce pelerinage effacer la tache qui soüilloit son ame, pour l'vsurpation faite sur ses neueux du Comté de Flandres: à son retour,

Henry de Hungtinton liure 6. de l'hist. Angloise.

Cruaultez & tyrannies du Roy Guillaume.

Terres conquises par Guillaume le Bastard.

Grande iustice de Guillaume le Bastard.

Quel l'estat du Royaume de Frãce sous Philippe premier.

Robert le Frison visite la terre saincte.

retour, comme si la visitation des saints lieux l'eust rendu pire qu'il n'estoit lors qu'il y alla, il s'attacha aux ecclesiastiques, & renouuella vne ancienne coustume obseruée iadis en Flandres, par laquelle il n'estoit point loisible aux Prestres, ny autres ministres de l'Eglise de tester en mourant, ains venoit tout leur bien & heritage entierement à la table du Comte: d'où sourdit vne grãde diuision & querelle entre le Prince & clergé, de sorte que Robert continuant en sa poursuite & les ecclesiastiques s'opposans à l'iniquité de ceste loy, il fallut en fin que la cause fut vuideé en court de Rome: de sorte que le Pape Vrbain escriuit au Comte pour le destourner de ceste concussion, & la chose estant allée en delay, si est-ce qu'en fin le Comte fut contraint de fleschir le col, & se soumettre à la volonté du Pape, qui affranchist les Prestres suyuant le priuilege qui les auoit deliurez de la seruitude de ceste ancienne & peu Chrestienne ou iuste coustume. En celle saison celle peste laquelle auons parlé cy dessus, affligeoit si estrangement le pays de Flandres & la plus-part de la Gaule Belgique, qu'il n'y auoit maison où ce feu sacré n'eut rongé & mangé quelcun: ce qui fut cause qu'Eude maistre d'Escole d'Orleans, & depuis de Tournay, sollicita l'Euesque Rabodon, de faire des processions & prieres, & commander le ieusne afin qu'il pleust à Dieu d'auoir compassion de son peuple.

Robert Frison persecute les Ecclesiastiques.

Et ce pendant Robert le Frison homme chatoüilleux & remuant, desireux de s'aider de l'occasion qui se luy presentoit pour la querelle esmeüe entre les troys freres enfans du Roy Guillaume le Conquerant, se disposa aussi de passer auec armes en Angleterre pour retirer le tribut annuel de troys cent marcs d'argent que les Angloys deuoyent d'ancienneté aux Comtes de Flandres, & l'occasion de laquelle pension il vous fault faire entendre, afin qu'il ne soit dict que ie vous propose des faits, sans en éclercir les causes.

Robert le Frison veut guerroyer les Anglois.

Vous auez peu voir cy dessus, comme Guillaume le Bastard fut declairé heritier du bon Roy Angloys Edoüard, & comme Harald ou Heroult, fils du Comte GodeWin luy en calengea la possession & s'opposa à la saisie du Royaume: le Normand qui auoit espousé la fille de Baudoüin le Debonnaire Comte de Flandres, s'adresse à son beau-pere pour auoir secours, aussi bien qu'il en requist le Roy de France son seigneur: mais le Roy fut plus doux & courtoys que le Flamand, d'autant que sans nulle attente de recompence, il fournit gents au Bastard, là où Baudoüin luy accorda bien secours, mais sous telle cõdition que si Guillaume conqueroit l'Angleterre, il seroit tenu, & touts ses successeurs Roys d'Angleterre, de dõner troys cens marcs d'argent d'annuelle pension à luy & à ses successeurs Comtes de Flandres: si bien que ce Baudoüin le Debonnaire & son fils Baudoüin de Mons ioüirent de cest accord, & receurent la pension susdicte de Guillaume, qui la denia au Frison, soit qu'il pretendit affranchir sa couronne, ou qu'il ne reputast cestuy pour legitime Comte de Flandres.

Pẽsion annuelle deuë aux Cõtes de Flãdres sur l'Angleterre.

Voy Meyer liure 3. des Annales de Flandres.

A ceste cause ce Robert estãt paisible du Cõté de Flandres, & voyant le peu d'accord qui estoit entre Guillaume le Roux & son frere Robert, se resolut d'estre de la partie, & de pescher en eau trouble & auoir la pension deüe par les Angloys ou par force, ou par cõposition: mais ce pẽdant qu'il dressoit son equipage, il mourut au moys d'Octobre en l'an mille nonante & troys à Winedal place par luy bastie, mais les Chroniques Bertinianes de sainct Omer, dient qu'il mourut à Cassel, comme aussi il y est enterré en l'Eglise sainct Pierre: & tient on qu'il mourut soudainement, & sans auoir receu ny aucun sacrement, ny l'admonition d'aucun ministre ecclesiastique: & ainsi il fut puny de ses vsurpations & du sang espandue de son neueu, & d'autres par son ambition & tyrannie.

L'an mille nonante-troys.

Mort de Robert le Frison Cõte de Flãdres.

Mais reuenons aux Normands suiets aussi de la couronne de France, Robert Duc de Normandie n'estoit point present lors que son pere mourut, ains estoit à Abbeuille, pour ne se plaire en la compaignie du Roy, le sçachant plus beaucoup affectionné à son frere Guillaume qu'à luy: ce qu'il congneut mieux lors qu'il fut aduerty comme le Roy auoit ordonné par sa derniere volonté que Guillaume le Roux fut Roy d'Angleterre: car ce fut lors que Robert commença à remuer mesnage & à se declairer contre son frere: mais affin d'asseurer son party & empescher que Henry, qui auoit plus esté nourry auec Guillaume que auec luy, se mit du costé du Roux, sçachant que Henry auoit grand nombre de deniers, comme celuy auquel estoit escheu le thresor royal en partage: il feit tant & si bien, qu'il obtint la plus-part des deniers de son frere auec ceste ruse, qu'il faignit luy vendre vne bonne partie du duché de Normandie. Ainsi armé de l'argent de son frere, il se prepara pour se ruer sur l'autre frere, & luy

Iniustice de Robert Duc de Normãdie vers son frere.

oster le Royaume Angloys, comme estant son propre heritage à cause de son droit d'aisnesse : & auant cela il frauda son frere Henry des terres qu'il luy auoit venduës, & se garda & l'argent & les seigneuries pensant qu'auec desloyaulté il peut donner quelque establissement à sa puissance pretenduë. Or le pays que Robert vendit à son frere fut Constances & le Comté entier de Constantin, pour lequel rauoir Henry depuis s'alliant des Bretons, feit guerre à son frere ainsi que verrons cy apres, affin de ne mesler & confondre sans ordre le fil & cours de nostre histoire. Ayant Robert ainsi tulé son frere Henry, ce ne fut pas assez, si encor il n'eut broüillé les cartes en Angleterre, & cecy par le moyen des plus grands seigneurs du pays, ce que nous ne pouuons mieux prouuer que par celuy qui se dit escrire ce qu'il a veu aduenir de son temps, à sçauoir Henry de Hungtinton, qui en parle en ceste sorte : Nous auons declairé comme il appert que Dieu osta aux Angloys & leur salut, & l'honneur à cause de leurs demerites, & voulut que desormais ils ne fussent point son peuple : mais d'icy en auant vous verrez comme il chastia & tourmenta par pluies diuerses les mesmes Normands desquels il s'estoit seruy pour se venger des forfaits des Angloys: d'autant que toute la noblesse presque & les plus puissans de l'isle s'esmeurét contre leur foy & serment, pour faire la guerre au nouueau Roy Guillaume, & pour appeller à la Royaulté Robert frere d'iceluy: & pour ce chascun d'eux se ruant sur sa Prouince y vsa de toute espece d'hostilité. Eude ou Odon Euesque de Baïeux, Regent, & gouuerneur du Royaume d'Angleterre commença la sedition au pays & region de Kent (qui est celle partie d'Angleterre qui regarde la Gaule du costé de Calais) se saisissent des villes & places appartenantes au Roy & à l'Archeuesque de Cantorbery, la plus-part desquelles il brusla les ayant pillées & saccagées. Roger Comte de Morteil, feit le semblable pres de la ville de Peuensel: & l'Euesque Geoffroy imita le susdits sortant de la cité de Bristoye & ruinant Bercheley & tout le païs circonuoisin: Roger continuant cest exercice detestable au Chasteau de NordWic auec non moindre fureur, & tyrannie que les autres: & Hugues enuahit le pays de Licestre sans qu'il se monstrast plus courtoys que ses compaignons: non plus que feit l'Euesque de Dunelme, lequel ruina & gasta les terres de touts ses voisins: & qui plus est les Princes de Herford, & Salesbery, ioints aux Walois auec leurs courses & pilleries bruslerét & gasterét toute la Prouince de Wincestre iusques aux portes de la cité capitale de la contrée. Mais ainsi qu'ils s'aprestoient d'assaillir l'Eglise & le chasteau, Wlstan sainct Euesque, se tournant du tout a Dieu, & se prosternant deuant l'autel pour y prier, enuoya ce pendant quelque trouppe de soldats contre les assiegeans, lesquels armez de la force diuine se ruerét sur les ennemys & en tuerent ou prindrent iusqu'au nombre de cinq mille mettans le reste en fuite. Ce pendāt le Roy Guillaume le Roux assemblant le peuple Anglois, pour le gaigner, luy rendit les boys & garennes que feu son pere luy auoit osté & promit de faire des loix prouffitables pour le salut & liberté de l'isle : & auec ces troupes il s'en alla au Chasteau Tunebrage, où il y auoit vn certain Gislebert du nombre des factieux, qui luy faisoit resistence : mais le camp royal y approchant, faisant ja breiche, ce Chastellein se rendit, composa auec le Roy & luy iura foy & hommage, & de luy faire à iamais tout seruice & obeissance: de là le Roy fut vers Peuensel, & là il assiegea l'Euesque Odon son oncle & le Comte Roger par l'espace de six sepmaines. Ce pendant Robert Duc de Normandie ayant intention de passer en Angleterre auec grande diligence, comme il eut asseurez ceux cy de leur venir bien tost à secours (car à ceste intention les auoit il enuoyez deuāt,) il despecha quelques troupes pour les secourir, resolu de les suiure auec vne armée effroyable: mais les Anglois, qui auoyent la charge de la mer, leur donnerent dessus, & en occirent plusieurs & la plus-part fut sumergé & englouty par les ondes. Ce qui fut cause que ceux qui estoyent à Peuensel, se voyans sans viures, & hors de tout espoir de secours rendirent la place au Roy : mais auec condition que le Roy leur sauueroit la vie: ioint fallut-il que l'Euesque Eude oncle du Roy iurast & promist de sortir d'Angleterre & repasser la mer, ayant rendu à son neueu le chasteau de Rouencestre qu'il detenoit. Mais y estant venu pour le rendre, accompaigné des gens & officiers du Roy, il se veit aussi tost fait & constitué prisonnier par Eustache Comte de Bologne & autres seigneurs de Gaule, qui estoyét commis pour garde de ceste place. Cecy fut cause que le Roy vint assieger Rouencestre, iusqu'à ce qu'on luy feit raison de la

Cōstantin vendu par Robert à Henry.

Henry de Hungtinton liur. 7. de l'hist. Angloise.

Grāds troubles en Angleterre.

Comme les seditieux departis par l'Angleterre.

Wlstan Euesque de Wicestre.

Guillaume le Roux roy d'Angleterre.

Robert duc de Normādie enuoye forces en Angleterre

Normands deffaits par les Anglois.

Eustache Cōte de Bologne rend l'Euesque de Baïeux.

de la place, & que l'Euesque Eude eut passé la mer suyuant sa promesse. Apres cecy le Roy Guillaume assiegea Dunelme, en fin l'emporta par force, & il enuoya en exil, & l'Euesque & la plus-part des principaux d'entre les traistres, qui luy faisoyent compaignie: ce qu'estant fait, le Roy donna & confisqua les terres des rebelles & seditieux, & en inuestit ceux qui loyaument luy auoyent fait seruice. C'est iusqu'icy que parle Henry de Hungtinton nous descouurant l'estat auquel estoyent les affaires tant d'Angleterre que Normandie. Au reste la paresse & delais de Robert Duc Normand (quelque vaillant, & bon guerrier qu'il peut estre) furent cause de sa perte & de la ruine de ceux de sa faction & ligue: car s'il fut passé auec ce qu'il auoit de forces en Angleterre, lors que son oncle & le Comte de Bologne y passerent, c'estoit fait de Guillaume, non guere aymé des Angloys, à cause de sa seuerité, lesquels estoyent abreuuez de la courtoisie & affabilité du Duc Robert frere aisné de leur Roy, & par-ainsi tel qu'ils l'estimoyent digne de la couronne. I'ay veu vne Chronique escrite à la main qui dict qu'en ceste saison le Roy Philippe ayant sa Bertrade auec luy, conquist ou plustost retira à luy le pays de Berry & la cité de Bourges engagée par le deffunct Roy Henry son pere à Herpin, duquel auons parlé cy dessus, & reprit en sa main plusieurs chasteaux que les Roys ses predecesseurs auoyent donné par vsufruit à quelques gentils-hommes & le tout par la sollicitation de Bertrade femme remuante, & laquelle haïoit à mort touts ceux qui se desplaisoyēt de ce que le Roy soüilloit ainsi son renom, en s'amusant apres ceste cōcubine: de la cruaulté de laquelle voicy comme parle Yues Euesque de Chartres escriuant à Hugues Archeuesque de Lyon, & legat pour le sainct siege en France, luy conseillant de ne point refuser ceste charge en vn temps si calamiteux. *Quoy que* (dit-il) *en Italie* (il parle de l'Empereur Henry) *soit apparu vn second Achab, & au Royaume Gauloys soit venue vne future Iesabel, lesquels ne demādent que d'abbatre les autels, & tuer les prophetes, si est-ce qu'il ne fault ja que Helie die, Ie suis demeuré seul, & encore cerchent ils ma vie pour me l'oster: afin que Dieu ne nous face ceste responce: ie me suis reserué sept mille hommes lesquels n'ont point flechy le genoil deuant Baal.* Or l'exemple du mariage du Roy causa de grands & diuers scandales en France, chascun se pensant auoir licence de tout faire, & d'espouser telle femme que bon luy sembleroit, & iusques à sa parēte, si bien que les Euesques ayans le zele de Dieu, estoyent assez empeschez à rompre coup à ces folles & pretendues nopces, ne voulans en dispenser & destournans le Pape d'escouter les parolles des courtisans lesquels pour plaire aux Roys faisoyent bon marché de leur conscience. Que cecy soit vray, vous en auez vne Epistre de l'Euesque de Chartres Yues au Pape Vrbain luy vsant de ces parolles: *Certains messagers de la part du Roy de France iront bien-tost vers vous, par la bouche desquels parlera l'esprit de mensonge: & lesquels estans meus, & affollez par l'octroy ou promesse des honneurs ecclesiastiques, taschent aussi d'assotter & faire errer le sainct siege. Or contre la cautelle & tromperie de ceux là i'ay bien voulu aduertir vostre diligence, afin que leurs promesses n'amollissent point vostre rigueur, & que leurs menaces ne vous espouuentent aucunement. Ceux qui s'en vont vers vous se fiants en la subtilité de leur esprit, & douceur de parolle & langage, ont aussi promis au Roy d'impetrer dispense & impunité de son forfait du sainct siege de Rome: & vous menaceront que si vous ne suyuez leur volonté, que le Roy se soustraira aussi de vostre obeissance.* Le reste de ceste Epistre seruira mieux ailleur & pour le propos des poursuites cōtre le Roy, mais ce pourquoy i'ay proposé cecy est pour vous faire voir la corruption du temps d'alors & le peu de discipline qui estoit en l'Eglise, & que ce n'est pas d'auiourd'huy que les Princes ont abusé de leur glaiue & puissance, & qu'ils ont entrepris sur le couteau de saint Pierre: voire se sont iusqu'à là dispensez, que le plaisir a esté la seule loy qui leur a limité le deuoir & les actions de leur vie. Et afin qu'on ne m'accuse de forbe & imposture, ie ne veux vous alleguer autre tesmoignage que le mariage qui en ce mesme temps se passa entre le Comte de Meulāc & la fille de Hugues Comte de Crespy, duquel parle Yues escriuant au clergé de Meulanc en ceste sorte.

Guillaume le Roux vaincq les rebelles en Angleterre

Robert Duc de Normādie lent en ses affaires.

Bourges rachepté par le Roy Philippe.

Yues Euesque de Chartres. Epist. 21.

Bertrade est appellée Iesabel.

Le peché des grans sert d'exēple aux petits.

Yues Euesque de Chartres. Epist. 43.

Mariage incestueux entre le Cōte de Meulanc, & la fille du Cōte de Crespy.

NOus auons esté aduertis que le Comte de Meulanc veut espouser la fille de Hugues Comte de Crespy, ce que l'ordonnance des decrets & Canons ne peut souffrir lors qu'elle dit: Nous deffendons que nulle conionction matrimoniale se face entre ceux qui sont d'vn mesme sang & parenté. Or la consanguinité qui est entre ce Comte, & la fille de Crespy n'est incogneuë, ny tant esloignée que plusieurs honnorables hōmes issus du mesme sang qui le tesmoignent, ne soyent prests & appareillez de le prouuer s'il est besoing. Car ils dient que Geoffroy le Blanc engendra la mere du Comte Valeran, lequel fut pere de la mere du Com-

Yues de Chartres Epist. 42.

te Robert: oultre le susdit Gaultier eut vn fils nommé Raoul, qui fut pere de Raoul second: & de cestuy vint la Comtesse de Vermandois, de laquelle est fille la femme du Comte Hugues de Crespy, la fille de laquelle le Comte de Meulanc veut à present espouser. Que si ceste genealogie est telle qu'ils tesmoignent, il n'y peut entre-uenir vn legitime mariage, ains plustost vne conionction incestueuse, & les enfans qui en sortiront, seront plustost à estimer bastards que legitimes. Et pour-ce ie vous deffens par l'auctorité Apostolique & Canonique que vous ne benissez, ny sacrez ce mariage si scandaleux en voz Eglises qui sont de nostre Eueschè, & ne souffriez, entant qu'il sera en vostre puissance, qu'autre les benisse ny espouse, s'il n'est prouué en vostre presence que ceste consanguinité n'est point de plus pres que du septiesme degré: A Dieu. Et faites que le Comte de Meulanc voye ces lettres Et pour vous faire voir combien les Pasteurs de l'Eglise (i'entens les bons & qui aymoyent Dieu, & faisoyent leur deuoir) estoyent seueres en la correction, vous feront foy les parolles du mesme Euesque de Chartres escriuant à Geoffroy Comte de Vendosme, lors qu'il luy escrit ainsi: *Estant nostre deuoir de prendre garde sur toutes les brebis qui nous sont commises, afin qu'elles ne s'esgarent de la pasture spirituelle & pastis de la vie eternelle, & ne se laissent tomber entre les dents des loups inuisibles: encore te deuons nous ceste particuliere diligence, pour estre nostre paroissien, & vn des Gentils-hommes tenans & releuans de nostre Eglise. Cecy escry-ie par charité, pour-ce que i'ay entendu que tu veux espouser la Vicomtesse de Bloys, le mary de laquelle estoit ton parent proche: car ainsi me l'ont escrit, & s'offrent le prouuer plusieurs illustres & nobles hommes qui sont & tes parents & du deffunct Robert Vicomte de Bloys. Donc ie te commande, & par la loy Chrestienne te deffens & interdis ces detestables & incestueuses nopces, lesquelles tu ne peux deffendre par aucun droit, ny les faisant, en procreér des enfans qui soyent legitimes. Si donc tu reçois en bonne part noz admonitions salutaires, nous enuoyant dire ton vouloir, nous t'assignerons aussi iour & lieu pour te trouuer à vne legitime preuue, afin que tu oyes vne sentence telle que la loy & honnesteté Chrestienne ordonne & commande. Que si tu es si presumptueux que de passer oultre en ceste tienne entreprise, & tu seras excommunié, & encourras vne note d'infamie. Or la parenté qui est entre toy & le mary de celle que tu veux espouser est telle: Landry Sore eut fils & fille, le fils se nomma Lanscelin, duquel sortit vn autre Lanscelin: & de cestuy vint Agnes, laquelle engendra Robert: & ce Robert eut pour femme la fille de Hugues de Dun: mais la fille de Landry Sore espousa Bouchard le Chaulue, duquel lict nasquit Foulques sur-nommé Anser (c'est à dire l'oye) & de cestuy descendit Infrane, laquelle engendra Geoffroy Grisegonelle qui la veut prendre pour son espouse.* Ainsi parle le sur-nommé Euesque, qui en escrit autant en l'Epistre cent vingt-sept à Mathilde Vicomtesse de Bloys: sur-quoy est à noter pour l'esclercissement de l'histoire, afin que ceux qui liront cecy ne s'abusent sur le mot de Vicomte, que la seigneurie de Bloys & le Comté du pays en dependant, appartenoit aux Comtes de Chartres, & que lors que cecy fut fait, commandoit sur les Comtez de Chartres & de Bloys Estienne pere de Thibault sur-nommé le Grand, Comte Palatin de Champaigne: mais ces tiltres de Vicomtes estoyent honoraires & de charge & dignité à temps, comme estans lieutenance & gouuernement, ainsi que iadis les Comtes le souloyent estre sous les Roys, ainsi que cy dessus i'ay declairé. Et pour-ce que le Seigneur Pithou maintiét en son histoire des Comtes Châpenois, que le premier qui a porté le nom & tiltre de Palatin a esté Thibault le Grād: combien qu'il aye leu les Epistres d'Yues Euesque de Chartres, ie veux vous aduertir que Estienne pere de ce Thibault est de son viuant appellé ainsi par ce mesme Euesque, qui luy escrit deux diuerses Epistres, la premiere desquelles fait mention de l'hômage de l'Euesque au Comte, qu'Yues ne voulut faire ailleurs qu'à Chartres, & Estienne vouloit qu'il luy feit à Meaux: en l'autre il prie le Comte de punir ceux de sa maison, qui auoyent violé la paix qui estoit entre luy & le Comte. Et en toutes les deux en la suscription Estienne est nommé Comte Palatin, sans addition de Châpaigne ny de Brie: dequoy i'ay bien voulu aduertir le lyseur, curieux des antiquitez, & qui ayme les bons liures.

Yues Euesque de Chartres. Epistre 126.

Ces Vicôtes de Chartres auoyēt la iustice au nom du Comte, côme les Vidames au nom de l'Euesque.

Comtes de Châpaigne auāt Thibault nômez Palatins.

Yues Epistre 46. & 81.

De la venuë

De la venuë du Pape Urbain en France, & du Concile de Clermont en Auuergne, causes d'iceluy, & publication de la grande Croisade, & d'où en prouint la premiere occasion. Excommunication du Roy Philippe, & comme en fin il fut absouls. CHAPITRE XXIX.

NOus auons veu cy dessus comme plusieurs Princes & Seigneurs de ce Royaume voyageoient souuent en la Terre sainste meuz de deuotion, & voyoient les torts & angaries que les infidelles faisoyent aux Chrestiens faisans ce voyage, & lesquels ils eussent priuez de ceste ioye spirituelle, n'eut esté le proufit qui leur reuenoit tous les ans des peages & passages qu'ils faisoyent payer à ceux qui alloyent visiter le sainct Sepulchre de Iesus Christ en la cité de Hierusalem. Or estoit telle & si furieuse la persecution de ces chiens sur les pauures fidelles, que (cõme dit l'Archeuesque de Tyr) souuẽt tandis qu'ils celebroyẽt le diuin office, ces abominables bestes entroyent és saincts lieux, & se ruans sur les ministres de l'autel abbatoyẽt tout par terre, fouloyent les vaisseaux sacrez aux pieds, & traictoyẽt auec grãde rudesse & le Patriarche & les autres Ecclesiastiques: ayant desia duré ceste persecutiõ quelques quatre cẽs nonãte ans. Or en l'an mille nonãte-quatre vn Prestre du diocese d'Amiẽs appellé Pierre l'Hermite, pour-ce qu'il viuoit solitairement, ayant visité les saincts lieux auec plusieurs autres François, & veu les insolences Turquesques, & des autres infidelles qui commandoyent sur la miserable Palestine: & ayant parlé au Patriarche, il luy cõseilla d'escrire au Pape, & luy faire plainte, cõme au chef de l'Eglise vniuerselle, de ces cruautez, luy promettãt de luy porter les lettres, & d'aller par les cours de tous les Princes Chrestiẽs, qui estoyent és parties Occidentales, & les solliciter d'auoir compassion de ce peuple, & venger l'iniure faire aux lieux saincts, qui sont les memoires de nostre redemption. Ce Prestre Hermite donc, ayant des instructions, & du Patriarche & d'autres, oultre ce que luy mesme en auoit veu, vint à Rome, fait entendre l'affaire au Pape, & de la il s'en alla par toutes les cours des Roys, qu'il rendit presque tous ployables à ceste saincte entreprise d'outre-mer pour deliurer les Chrestiens d'vne si grãde & estrãge seruitude. Ce pẽdant le Pape Vrbain, à qui ce fait touchoit au cœur, se voyant persecuté par l'Empereur Henry quatriesme du nom, & que seuremẽt il ne pouuoit estre en Italie, vint en premier lieu à Plaisance cité de Lõbardie, pour y celebrer vn Concile national auec les Euesques d'Italie, pour y corriger les abus qui pour lors se commettoyent & en l'Eglise & par tous les estats Chrestiens: mais craignant la fureur Imperiale, il ne veit pays plus seur pour luy que celuy qui de tout tẽps a esté l'asyle & refuge des Euesques souuerains du siege vniuersel de Rome. Et bien que le Roy Philippe, sollicité par sa concubine Bertrade, ne prit guere grãd plaisir à ceste venuë du Pape, sçachant bien suyuant les menaces qu'on luy en auoit fait, que s'il ne repudioit ceste femme il seroit excõmunié, si est-ce qu'il n'osa luy deffendre ny l'entrée en son Royaume, ny la celebratiõ d'vn Cõcile general, d'autant que & les Prelats, les Princes, & Seigneurs & communautez fauorisoyent à ceste cause, & que tous ensemble ne demandoyent que la reformation de tout estat, & la paix & repos vniuersel de toute l'Eglise. Le Pape Vrbain donc estant entré en Gaule par les Alpes resolu de reformer les abus, & de solliciter les Princes à se croiser pour le seruice de Dieu, & recouurement de la Terre saincte, publia vn Concile general en l'an mille nonante-cinq, & delibera premierement le tenir à Vezelay, apres au Puys en Velay: & en fin ces lieux ne luy semblans idoines, il le feit arrester à Clermont Chef du pays d'Auuergne, & l'ancien siege de tant de saincts Euesques qui ont vescu en ce pays, & la memoire desquels est glorieuse deuant Dieu, & louée par toute l'Eglise. L'assemblée faite en ce Concile fut grande, y assistans la plus-part des Euesques de Gaule, Espaigne & Italie: car les Allemãs s'en dispẽserent, & quelques-vns de la Gaule Belgique fauorisans à l'Antipape Clement, pour plaire à l'Empereur: comme ainsi soit qu'au mois de May de l'an mille nonante-trois, les Euesques Allemans assemblez sous, & par l'authorité de Clement Antipape, qui auoit enuoyé deux Legats en Germanie pour le susdit Concile, auquel assisterent les Archeuesques, & Euesques Wesilon de Magonce, Angelbert de Treues, Segiuin de Coloigne, Conrad du Trect, Ruppert de

Comme les Chrestiens traictez en Iudée par les Turcs.

Guillaume Archeuesque de Tyr liur. 1. de l'histoire saincte. chap. 10.

L'an mille nonante-quatre.

Pierre l'Hermite Picard du diocese d'Amiens.

Pierre l'Hermite incite les Roys cõtre les Turcs.

Concile national d'Italie à Plaisance.

Vrbain Pape s'enfuyt en France.

L'an mille nonante-cinq.

Publicatiõ du Concile general à Clermõt en Auuergne.

Assemblée d'Euesques en Allemaigne par l'Antipape Clement.

Bamberg, Herman de Spire, Otton de Strasbourg, Otton de Constance, Burchard de Basle, & plusieurs autres nommez par Auentin en ses Annales de Bauiere, lesquels d'vn accord condamnerét toutes les ordonnáces, decrets & statuts faits par Gregoire septiesme, comme repugnás du tout à la pieté Chrestienne: & en ceste leur seditieuse cóspiration, sans nul esgard de l'hóneur de Dieu, & verité de l'escriture, ny de la maiesté des sanctions Ecclesiastiques, ils accuserent le Pape Vrbain d'impieté, & en son absence leur fut aisé de le conuaincre du crime qu'ils luy mettoyent sus, & le declarerét pour heretique, comme aussi ils degraderent quatorze Euesques Germains, ou de la Gaule Belgique, entre lesquels estoyent celuy de Mets, & de Wormes, à cause qu'ils suiuoyent le party d'Vrbain, & ne vouloyent obeïr aux folles iussions de Henry vsurpant plus de puissance qu'il ne deuoit sur les Ecclesiastiques. Ces diuisions furét cause que ce Concile de Clermont ne fut si celebre qu'il eut esté durant la paix de l'Eglise, chacun s'en dispésant, à cause qu'ils voioyent qu'il y auoit de l'animosité, & que le vray Pape poussé de trop de zele, faisoit cecy pour excómunier l'Empereur, & venger ainsi son iniure, pour se voir chassé d'Italie. Et c'est pourquoy vous ne lisez point és liures qui ont recueilly les decrets des Cóciles, rien des sessions de cestui-cy que la publication de la Croisade, & la deliberation des Princes pour passer en la Terre saincte, du nombre desquels, & de leurs noms, & dignitez nous parlerós cy apres, ayans à deduire chose qui est propre pour l'estat de ce Royaume. Vous auez oüy cy dessus la gráde instance que les Euesques plus vertueux de France, faisoyent aupres du Roy pour le separer de sa concubine: & comme Hugues Archeuesque de Lyon, & Legat en France auoit charge du Pape de poursuyure cest affaire: & pour ce fait auoyét esté faites plusieurs assemblées synodales par la France: mais le Roy ne se chastiant aucunement, & ne voulant prester l'oreille à exhortation qu'on luy sceut faire, en fin fut donné commandement aux Archeuesques d'y proceder par censures Ecclesiastiques: ce que declare assez Yues Euesque de Chartres escriuant à Guy grand Eschanson, vsant de ces parolles: *Sçachant que vous voulez faire tant par vostre deuoir que ie sois reconcilié au Roy, ie vous en rends graces infinies: mais d'autant que ceste paix ne sçauroit auoir duree ny stabilité, tant que le Roy vouldra persister en son entreprise, ie suis d'aduis aussi d'attendre encor si Dieu luy touchera le cœur, & luy donnera quelque bonne intention & saincte pensée de changer de conseil. Que s'il le veult faire, sçachez que tout est prest pour faire le diuorce & separation d'entre luy & sa nouuelle espouse: car i'ay veu les lettres que le sainct Pere Vrbain a escrites à tous les Archeuesques & Euesques de son Royaume, leur mandant qu'ils ayent à le faire condescendre à toute raison: que s'il ne se repent & vient à resipiscence, qu'ils l'y contraignent par la discipline Ecclesiastique, pour l'attirer à amendement de sa vie. Or eussent de-ia ces lettres esté publiees, mais pour l'amour du Roy i'en ay fait surseoir la publication, car ie ne sçauroy voir, & l'empescheray tant qu'il me sera possible, que pour quelque raison que ce soit, on face que les suiets de son Royaume facent contre luy quelque esmotion & mutinerie. Ie vous prie faire entendre tout cecy au Roy mon Seigneur, & suyuant que vous le verrez dispose, faites le moy entendre.* Ceste sentence donc d'excommunication estant delaissée iusques à ce Concile, comme il en fut parlé en l'assemblee, & le Roy admónesté de la part du sainct Siege, & au nom de tous les Euesques de se desister de ce concubinage, & recognoistre sa faute par messagers deputez à ce, lesquels supplierent sa maiesté d'obeïr à l'Eglise, & ne causer vn si grand scandale en son Royaume, que de se voir retrenché du nombre des Chrestiens: mais luy endurcy en sa malice, ou plustost charmé par les allechements de sa concubine, refusa d'obeïr, & ne tint compte ny de l'admonition, ny de l'autorité de l'Eglise. Cecy fut cause que le Pape voyant ce Roy ainsi obstiné, & qu'ayant par si long temps vescu en concubinage, persistoit en iceluy, & que nulle correction amiable & fraternelle n'y auoit peu remedier, il l'excommunia auec sa concubine, cóme aussi il priua de la cómunion Ecclesiastique tous ceux qui seroyent si hardis & temeraires que de l'appeller Roy, ny le tenir pour Seigneur, Prince ny souuerain: il excommunia (dis-ie) & le Roy & Bertrade iusqu'à ce qu'obeïssás à l'Eglise ils fussent separez l'vn de l'autre pour se reünir le Roy auec son espouse legitime, & Bertrade auec son espoux le Cóte d'Angers. Ceste sentence effroya merueilleusement le Roy Philippe, lequel estant bon de son naturel, craignoit Dieu, & auec ce redoubtoit qu'on ne le priuast de la couróne si par cas il n'obeïssoit, & que le Pape meit l'interdit par tout le royaume. A ceste cause, quoy que le Pape n'eut point formellement exposé en proye le royaume de France

Auentin liure 5.

Pape Vrbain degradé par les schismatiques.

Pourquoy les sessions du Concile de Clermót ne sont escrites.

Plusieurs Synodes en Fráce pour l'adultere du Roy.

Yues Euesque de Chartres epistre 20.

Obstinatió du Roy Philippe.

Philippe I. du nó excommunié au Cócile.

France au premier qui le pourroit occuper, si est-ce que tacitement c'estoit s'attribuer la puissance de deposition, lors qu'il deffendit aux suiets du Roy de l'appeller ny Roy ny Seigneur, ny pour tel le recognoistre : & ce qui modere ceste sentence est le limite d'icelle, entant qu'il le separe de l'Eglise iusqu'à tant qu'il aye laissé sa concubine. Et de fait il n'y a exemple ancien qui face foy que les Papes puissent disposer des couronnes des Roys excommuniez, si ce n'est de ceux qui sont ou obligez ou feodataires de l'Eglise, tels que sont les Empereurs depuis l'institution seconde de l'Empire en Occident : & tels que sont les Roys de Naples & de Sicile, inuestis de telle puissance par le sainct siege : là où le Royaume de France ne depend que de Dieu & des Estats (la race legitime y manquant) & ne recognoit le sainct Siege, que és choses purement mouuantes de la conscience : & par ainsi le Pape ne peut proceder contre noz Roys errans, ou defaillans que par censure Apostolique, & non par priuation de couronne, puis que noz Roys n'en doiuent rien au siege de Rome, non plus que l'ancien Empire. Car si Theodose ayant failly, saint Ambroise ne fut pas si mal appris de le priuer de sa couronne, quoy que l'Empereur se sous-mit à sa discipline & correction : ains seulement le punist de ce, & auec ce qu'il pouuoit, à sçauoir auec l'excommunication : pareillement le Pape ne doit, & ne peut vser de largesse d'vn Royaume tel que le nostre pour le peché du Prince : d'autant que (comme ailleurs nous auons monstré) la Royauté n'est pas tant du Roy, que du corps public, & par-ainsi le Roy faillant peut estre excommunié pour son forfait, mais la maiesté de sa couronne ne tombe sous ceste censure, si tout le corps n'erre auec le chef : & lors ce n'est au Pape à donner vn chef à ce corps, trop bien à tascher de guerir l'vn & l'autre, en retranchant ce qui sera en eux de superflu : & c'est pourquoy depuis Philippe le Bel se mocqua de l'insolence du Pape Boniface, lequel s'attribua arrogamment contre la modestie de ses ancestres, la puissance de conferer les Royaumes. Ceste sentence (dis-ie) effroya tellement le Roy, que sans guere plus tarder il se depestra de sa Bertrade, la r'enuoya la part qu'elle voudroit se retirer, ayant vescu cinq ans ensemble, & cecy pour auoir le benefice d'absolution de l'assemblée des Euesques : laquelle luy fut en fin accordée, & pour-ce ordonnée vne assemblée d'Euesques à Sens, afin de consulter sur icelle, & faire le procez sur ce fait du Roy pour asseurance & du repude de sa cócubine, & de sa penitence. Et c'est pourquoy Yues Euesque de Chartres escriuant à Richard Euesque d'Albe en Italie, & Legat en ceste cause, du sainct Siege, luy vse de ces parolles. *Ainsi cõme nous auons esté grandement marrys de ce que le Roy Philippe a esté excõmunié, pour le dommage que cela pouuoit porter à la religion Chrestienne, nous serions épris de grande ioye de son absolution, pour l'accroissement de la mesme religion Chrestienne, s'il le pouuoit faire auec l'honneur & loüange du sainct Siege Apostolique. Or de peur que i'ay que cecy ne soit autrement fait que sa saincteté ne vous a donné en charge : ie dis cecy, & si n'ose vous y donner conseil quelconque, car & vous & nous, sommes incertains quelle issue doit auoir cest affaire. Que si la grace de Dieu touche le cœur du Roy, & le fait humilier à receuoir penitence : ie vous conseille aussi que vous luy donniez publiquement & solennellement son absolution en la presence de plusieurs Euesques : afin que tout ainsi que son peché & resistence ont esté cogneus & notoires à chacun, que sa conuersion & resipiscence soit publiée par la voix, tesmoignage & publication de plusieurs gens de bien, qui auront assisté à ceste penitence.*

Comme les Papes peuuent oster la courõne aux Roys, & quels.

Le Pape ne peut rien qu'excommunier noz Roys.

La courõne & sa maiesté ne sont suiettes à alteration.

Insolẽce du Pape Boniface huictiesme.

Yues epistre 137.

Voila les mots d'Yues, neantmoins ceste absolution ne prit pour lors fin, n'y eut cours iusques enuiron l'an mille cent sous le Pontificat de Paschal second du nom : ce que i'ay recueilly du mesme Euesque de Chartres, escriuant à ce Pape Paschal, & les parolles duquel ie ne pense estre oysiues, pour l'éclercissement de l'histoire, & pour le contentement des bons esprits, lesquels (peut estre) n'ont copie de ces Epistres : & voicy comme parle le susdit Euesque. *I'escris & aduertis vostre saincteté que le vingt-neufiesme de Iuillet il y eut plusieurs Euesques, tant de la Prouince de Rheims, que de celle de Sens, lesquels appellez par l'illustre & reuerend pere Richard Euesque d'Albe, & Legat de vostre saincteté, auons esté vnis & assemblez en vne ville du diocese d'Orleans nommée Baugency, pour y traitter de l'absolution du Roy, suyuant la forme & teneur des lettres que sur cecy auoit enuoyees à vostre saincteté. Là aussi se trouua le Roy auec sa compaigne Bertrade, lesquels tous deux ayans mis les mains sur les saincts Euangiles, suyuant vostre commandement, ont protesté d'estre prests & appareillez d'abiurer, renoncer, & quitter toute accointance charnelle, voire & de iamais ne parler ensemble, si ce n'est en presence, & sous le tesmoignage de personnes non suspectes, si ce n'estoit par vostre dispence.*

Yues Euesque de Chartres. Epistre 141.

Assemblée de Prelats en Baugency.

Le Roy & Bertrade à Baugency pour y estre absouls.

Mais d'autant que par voz lettres il est dit que le sus-nommé Euesque Legat appellast des plus sages à son conseil, il a voulu aussi que tout le faix de cest affaire tombast sur les Euesques: mais les Euesques soupçonnans ne sçay quoy, disoyent qu'ils deuoyent bien estre appellez à cecy, mais non pas en estre les chefs & les iuges: bien qu'il y eut quelques vns qui estimoyent que ceste absolution deuoit estre faite en ceste sorte. En somme par ces parolles de cest Euesque nous recueillõs que bien que le Roy Philippe fut excommunié en ce Concile, & qu'il taschast de se reconcilier à l'Eglise, & que son fils Louys le Gros y trauaillast grandemẽt (lequel estoit lors aagé d'enuiron dix-huit ans) si est-ce que pour certains empeschements, & le Roy ayant tousiours sa cõcubine auec luy, l'absolution luy fut aussi deniée. Et en ce colloque de Baugency cõme le Pape voulut donner l'Eueschè de Beauuais à vn certain Gualon, si est-ce que Louys fils du Roy, ja couronné du viuant de son pere, ne voulut y entendre, l'ayant promis à vn autre, & pource Yues prie le Pape, qu'il pouruoye le susdit Gualon de l'Eueschè de Paris que les Roys pere & fils luy octroyoyent de bon cœur, & qu'il le feit benir par l'Archeuesque de Sens son ordinaire. Mais du sacre de Louys, & pourquoy son pere le feit couronner, nous en parlerons cy apres: car il nous fault retourner au Concile de Clermõt, & aux choses qui y furent traitées: entre lesquelles fut la separatiõ du corps de l'Eglise de Henry Empereur, ja par vne fois ou deux excommunié par les Papes, & cecy pour-autant qu'il maintenoit schisme en l'Eglise, fauorisant l'Antipape Clement, que Vrbain excommunia aussi, & declara & nõma schismatique, par l'auctorité de toute l'assemblée des Euesques, sans le consentement desquels le Pape ne pouuoit rien, estant le Concile par dessus le Pape. I'ay dit cy dessus qu'entre les Conciles generaux, on n'a point rengé celuy de Clermont, & cecy à cause qu'il n'y conuint que les Euesques de Gaule & d'Italie: mais ie m'estonne plus de ce qu'on n'y a mis les decrets faits en iceluy, que i'ay recueillis de la Chronique qui est à S. Denis escrite à la main, où sont ces parolles. En premier lieu le Concile fut arresté par le Pape Vrbain à Vezelay, & apres au Puy, & troisiesmement à Clermont en Auuergne, où il paruint au moys de Nouembre, & là en la presence de trois cens dix, tant Euesques qu'Abbez, il ordonna ce qui s'ensuit: Premierement, que nul Euesque ny Abbé, ou autre du clergé receuroit dignité Ecclesiastique, quelle que ce fut de la main des Princes lays & temporels: que nul clerc tint deux benefices ou prebendes, en deux citez ou deux Eglises: que nul aussi fut Euesque & Abbé tout ensemble: que nul vẽdit aucune dignité Ecclesiastique: & par consequent deffendit-il tout achapt commis par symonie & des choses sacrées. Prohiba aussi à tous ceux qui seroyent promeus à quel que ce fut des ordres sacrez, de n'acointer charnellement aucune femme fut hors mariage, ou en iceluy: ains ordonna que vesquissent en perpetuel celibat & continence: & si quelqu'vn s'oublioit iusqu'à se polluer en luxure, qu'il fut priué de toute dignité Ecclesiastique, s'il en iouïssoit de quelqu'vne. Ceux qui auroyent des benefices que leurs parents auroyent acheptez pour eux, & en ignoreroyent l'achapt, seroyent aussi absouls du crime de symonie: fut aussi deffendu expres aux lays de ne point vser aucunement de chair depuis le iour des cendres, iusqu'à la sollennité de Pasques: & aux clercs & auancez en l'Eglise, depuis le dimanche de la Quinquagesime, iusqu'au iour de la Resurrection de nostre Seigneur: & que le iour du samedy sainct le diuin seruice ne fut point celebré iusques apres neuf heures du matin. Celuy qui mettroit la main sur vn Euesque pour l'emprisonner, fut declaré impie, & sans loy ny cognoissance de Dieu: & qui vseroit de pareille violence sur les clercs & promeus aux ordres sacrez, ou sur leurs seruiteurs, qu'il fut anathematisé, excõmunié, & separé de la communion de l'Eglise. Celuy qui vsurperoit les biens des Euesques ou Abbez mourãs, fut aussi excommunié comme sacrilege: que nul fut receu ou sacré pour Euesque, s'il n'estoit Prestre ou Diacre, ou sous-diacre, & issu de race illustre, si ce n'est qu'il fut dispensé par le Pape. Que les fils des Prestres, ou autres bastards issus de cõcubinage, ne pourroyent paruenir au degré de prestrise, si ce n'est qu'ils se rendissent religieux en quelque monastere: & en somme q̃ les curez & autres ayans charge és Eglises, ne prinssent ou exigeassent chose quelconque pour la sepulture des morts. Et fut encor ordõné en ce Concile, q̃ tous les samedis les Chrestiẽs diroyẽt les heures, & seruice de nostre Dame. Or d'autãt q̃ plusieurs de ces articles semblẽt faire cõtre la liberté de l'Eglise Gallicane, où de tout tẽps les Roys ont eu la nomination des grans benefices, cest article qui deffend que nul re-

Roys de France cõferent de tous les benefices en leur royaume.

Hẽry Empereur excommunié au Cõcile.

Clement Antipape excõmunié au Cõcile de Clermont.

Chronique de sainct Denis.

Decrets du Concile de Clermont.

Yues de Chartres Epist. 98. & 99.

colue dignité Ecclesiastique des mains des lays & des Princes ne fut onc receu en France, ce que pouuez recueillir des Epistres d'Yues Euesque de Chartres: & nommément d'vne qu'il escrit à Manassé Archeuesque de Rheims & au Pape Paschal, car bien qu'il mette en auant le droit d'election octroyé aux Eglises, si est-ce qu'il monstre que cecy est de la grace des Roys de France: & par consequët qu'ils ont la nomination de ceux que les Chapitres eslisent: & de cecy auons nous veu l'exemple en Gualon, nommé Euesque de Beauuais par le Pape, lequel le Roy Philippe, ny Louys le Gros son fils ne voulurent accepter, comme y estant mis contre leur priuilege: & par ainsi Yues supplioit le Pape de luy despescher bulles pour l'Euesché de Paris, que le Roy luy octroya volontiers, afin que par là ils maintinssent leur auctorité par la concession des charges Ecclesiastiques de leur Royaume. Et quant aux Bastards, vous auez veu sous les Carlouinges que c'estoyent eux qu'on appelloit aux dignitez ecclesiastiques, ainsi q̃ Drogon fut fait Euesque de Mets, & autres nommez iusqu'icy en l'histoire: mais pour-ce que cela derogeoit & à la maiesté Ecclesiastique, & qu'il sembloit q̃ par là on approuuast, ainsi que iadis, le cõcubinage les bastards, furẽt reiettez des estats Ecclesiastiques par ce sainct Concile: suyuant lequel fut faite vne ordonnãce ou vne assemblée Synodale d'Euesques à Nantes enuiron l'an de nostre salut mille cent vingt-cinq, ainsi que i'ay recueilly d'vne Epistre de Hildebert ou Fuldebert Archeuesque de Tours, & au parauant Euesque du Mans, escriuant au Pape Honorie secõd du nom, la teneur de laquelle ie suis content de vous mettre en nostre langue pour le contentemẽt des bons esprits, & est de telle sorte. *Nous auons proposé (Pere saint) de faire entendre à vostre sainteté que par la suggestion & sollicitation du venerable Comte de Bretaigne, & par le cõseil des Euesques de la Prouince nous sommes allez en Bretaigne, afin qu'entre vne infinité de diuerses & abominables enormitez, & vilennies qui regnoyent là, ie corrigeasse l'abuz qui se cõmettoit és mariages incestueux, & de ce que la succession hereditaire de pere en fils, venoit à soüiller & polluer le temple & sanctuaire du tout puissant. A ceste cause, ayant assemblez les Euesques & Abbez, & religieux, & les plus sçauans & sages hommes en la Cité de Nantes, nous y auons fait trois sessions à trois diuers iours y celebrans vn Synode; duquel & par lequel, par la grace de Dieu, est venu vn grand proufit à l'Eglise Chrestienne, & bien pour le peuple de ceste prouince. D'autant que iusqu'au temps de ceste assemblée, il y auoit eu vne telle coustume en la terre du Cõte, que le mary, ou la femme decedans en vne famille, tous les meubles appartenans au deffunct venoyent en la puissance & proprieté du Comte. D'auantage les bris, & les naufrages, & tout ce que d'iceux pouuoit estre sauué, par la loy du pays estoit confisqué au Prince: tellement que la violence du Prince venoit à despoüiller du tout les miserables qui auoyent souffert ce naufrage, & leur estoit le Magistrat plus cruel que n'auoyent esté les flots & tempestes orageuses de la mer. Ces deux genres d'inique exaction le Comte en presence de toute l'assemblée des Prelats, a mis en noz mains, requerant que ie publiasse vne sentence d'excommunication contre ceux qui doresenauãt tascheroyent d'empescher les affranchissemens ou diminuer l'effect des manumissions (c'est à dire ceux qui vsurperoyent desormais ce que le Comte quittoit de son bon gré, & aux familles apres la mort du chef, & à ceux qui souffriroyẽt naufrage apres que eschapez de mort, ils viendroyẽt à port en Bretaigne.) Toute l'assemblée remercia le Prince pour vn tel benefice & grace faite à ses suiets, & excommunia ceux qui tascheroyent d'abolir & alterer ceste grace octroyée en vne si sainte & solennelle compaignie. Et quant aux mariages incestueux, il a semblé bon à tous les Euesques là presens que les Euesques en leurs dioceses, & les Prestres Curez en leurs Eglises deffendroyent publiquement ces mariages, & excommunieroyent tous ceux qui apres ceste publication de Synode de leur sceu & gré feroyent ces alliances ainsi illicites & deffenduës. Il pleut encor à tous, que pour dõner frayeur & crainte à chacun, que les enfans sortis de tels mariages seroyẽt desormais declarez bastards & illegitimes, & que les biẽs de leurs peres viendroyent aux vrais & legitimes heritiers. Au reste fut deffendu par le Synode, que les fils des Prestres ne seroyẽt receus aux ordres sacrez, si premieremẽt ils n'auoyẽt esté ou Chanoines reguliers & faisans profession, ou moynes. Et quant à ceux qui estoyent ia promeuz, pour euiter la succession hereditaire des benefices, leur auõs deffendu d'administrer ny celebrer és Eglises, esquelles leurs peres auoyẽt charge ou dignité quelle que ce fut ecclesiastique: & auec telle rigueur que de raison leur auons deffendu d'obtenir tel heritage. C'est ce que nous a semblé bon, pere saint, de vous faire entendre, afin que canoniquement il plaise à vostre sainteté confirmer noz statuts par vostre auctorité; & escriuant aux Euesques les admonester trestous à effectuer ce qu'en Iesus Christ nous auons ordonné, qu'ils doyuent aussi & faire obseruer, & enseigner en leurs Eglises.*

Hildebert Archeuesque de Tours Epistre 32.

Cõcile national à Nantes.

Loix iniques de Bretaigne abolies sous le Duc Conã 3. du nom.

D'vn pareil droit iouït le sire de Pons és isles de Marepnes.

Par ces parolles voyez vous la corruption des siecles d'alors, & combien il estoit besoing que la discipline y fut renouuellée, tant en l'estat politique, qu'en la police de l'Eglise: & par-ainsi comme le Concile de Clermont ne fut obserué par la France,

vous voyez que l'Archeuesque de Tours tasche de le faire aucunement garder en son diocese,& par les dioceses des Euesques ses suffragans, & principalement en Bretaigne,où l'abus estoit le plus enraciné:& vous ay mis en auant cecy tant pour la marque de l'antiquité, que pour ne laisser imparfait le cours de nostre histoire, que nous armons de l'auctorité des hommes plus excellens. De ceste assemblée de Nantes ne fait mention aucune l'historien Breton,ains s'amuse seulement sur la grãdeur de ses Ducs, & se tourmente à les declarer souuerains, ce que nous ne luy auons pas nié absoluëment, quoy que le tiltre de royaulté leur ayant esté osté, il est aisé à voir que la souueraineté ne leur fut aussi guere stable : eu esgard aux assaults des François & des Normands,ausquels la Bretaigne a esté tributaire. Au reste,cest historien dit que sous le Roy Philippe premier du nom,furent faits & dressez les establissemens de la iustice en Bretaigne,c'est à dire,que l'ordre d'icelle y fut remis par Alain quatriesme du nom,alteré iadis par les guerres ciuiles, lequel establit les Seneschaucées de Renes & de Nantes,comme aussi il le dit auoir institué vn Parlement,c'est à dire Conseil priué du Prince,& Seigneurs & Conseillers de sa suyte,lequel failloit que fut ambulatoire,aussi bien que celuy de France,à cause qu'il ne nomme point aucune ville où ce siege fut tenu, auquel ressortoyent les deux susdites Seneschaulcées. En ce temps viuoit en Aquitaine le Duc Guillaume cinquiesme du nom, homme fort merueilleux, & grand persecuteur,vn temps fut, des Ecclesiastiques: & cecy pour gratifier le Roy Philippe à l'adultere duquel il conniuoit, & pour-ce vexoit-il les Euesques qui poursuiuoyent la separatiõ du Roy,& Bertrade : viuoit aussi lors Guillaume tiers du nom Cõte d'Engoulesme,lequel eut trois enfans:à sçauoir Wlgrin,qui espousa Ponce fille du Comte de la Marche,Raymond,& Foulques:ce Comte feit le voyage de la terre Saincte auec Godeffroy de Buillon, & mourut l'an mille cent deux en Allemaigne, en retournant de son voyage. Or du temps que Philippe estoit excommunié, pour-ce que le tiltre royal luy estoit interdit, on ne mettoit point aussi és patentes, ny és lettres de contrats en la date, *du regne de Philippe*, ains seulement *Regnante propheta Iesu*: ce qui a trompé plusieurs lesquels trouuans cecy sans autre date en leurs thesors & Archiues, ont voulu repeter leur genealogie dés le tẽps que nostre sauueur Iesus Christ estoit en ce mõde:mais il faut considerer que le Royaume de France(comme dit auons) ne pouuant par censure perdre son Roy, lors de son excommuniëment & separation, prenoit le Roy des Roys pour chef,& disoit que cest interregne auoit pour Prince Iesus Christ. Et c'est ainsi que plusieurs le tiennent,ausquels volontiers i'accorde,comme ainsi soit que la royaulté n'estoit encor communiquée à Louys le Gros,sa belle mere ne tenant grand compte de luy, & que le Parlement estant ambulatoire,& tousiours pres la personne du Roy, nul eut osé rauir au Prince son droit quoy que separé de l'Eglise : il est vray que les plus consciencieux de la noblesse, faisans leurs contrats,& en la poursuite de leurs affaires, pour-ce que guere encor on ne mettoit les dates des années,ne voulans encourir sentẽce d'excommunication,en lieu de mettre *Philippo Regnante*, ils escriuoyent *Iesu propheta Regnante*: mais mal par eux parlé, puis qu'ils honnoroyent du seul tiltre de Prophete,celuy duquel toutes puissances & seigneuries depẽdent. En la mesme saison que le Pape Vrbain celebra ce Concile de Clermont, Dom Pierre seul de ce nom Roy de Nauarre & d'Aragon,obtint du Pape vne Bulle dattee de l'an mille nonante-cinq,le seiziesme des Calendes de May,à sçauoir le seiziesme d'Auril, indiction troisiesme,& l'an huictiesme de son Pontificat,par laquelle il luy octroyoit, & à tous les grans & illustres Seigneurs & Cheualiers de son Royaume, lesquels fonderoyent quelques Eglises,non seulement és pays conquis par les Mores,ains és terres mesmes qui estoyent des Chrestiens,qu'ils ioüissent des premiers fruits,dismes,& droit de patronage à iamais,que la collation en fut à eux, & à leurs hoirs à perpetuité, exceptez les Eueschez & Eglises Cathedrales. Ce qui a este cause que la plus-part des Eglises de Nauarre & Biscaïe,voire & la Gascoigne en plusieurs endroits sont en la puissance des lays, qui en ont le droit d'inuestiture & collation à qui bon leur semble : & principalement s'estend deça le mont Pyrenée ce priuilege au pays & principauté de Bearn, qui est de cest octroy d'Vrbain : car les patronages, dismes & droits que la noblesse a sur les Eglises par la Gascoigne & Languedoch, sont de l'octroy fait par Charles Martel, & le sang des Carlouinges du temps que les Sarrasins tourmentoyent

Annales de Bretaigne, liur. 3.

Establissement des Seneschaussées en Bretaigne.

Guillaume 5. du nom Duc d'Aquitaine.

Guillaume 3. du nom Cõte d'Engoulesme.

Comme notez les dates lors que le Roy Philippe estoit excommunié.

Les années n'estoyent iadis marquées és dates.

Octroy fait par le Pape au Roy de Nauarre & noblesse de son Royaume.

Voy Tarafphe & Garimay en l'histoire d'Espaigne liure 23. chap. 3.

toyent l'Aquitaine, & pour fortifier la noblesse contre les infidelles, & recognoistre le seruice par elle fait à l'Eglise, & les Papes & les Roys leur accorderent ces priuileges, non tant pour estre fondateurs des Eglises, que pour auoir deffendu les droits d'icelles & contre les Sarrasins alors, & depuis contre les heretiques. Au reste ie seroy marry d'oublier icy vne chose si remarquable que l'origine du Royaume de Portugal aduenu en ce mesme temps, eu esgard à ce que celuy qui en fut le chef, estoit Gauloys naturel, & nommé Henry que aucuns font descendre du sang de Lorraine ce qui ne se peut prouuer par histoire aucune des Lorrains, ny par la genealogie de pas vn de ceste race, laquelle par faulte de hoir masle estoit venue en la maison de Bologne, & estant Godeffroy de Buillon Duc de Lorraine à cause de sa mere, fille de Geoffroy le Barbu. Ceux qui ont erré en cest endroit, se sont arrestez au dire des historiens Espaignols, qui appellent ce Prince Henry Comte de Lorraine tels que sont Alphons de Carthagene qui fait ce Comte cousin de l'Empereur Henry quatriesme, auec lequel accorde Françoys Taraphe en son abregé des Roys d'Espaigne, disant ainsi: Alphons eut d'vne sienne concubine, vne fille nommée Tharesie, laquelle fut mariée à Henry Comte de Lorraine & dotée de celle partie de Gallice, qui à present est nómée Portugal: & duquel les Roys de Portugal ont leur origine. Or Portugal a esté dit comme le port des Gauloys: d'autant que les Gauloys faisans voile en Espaigne dónerent nom à la ville de Portugal assise sur la mer Oceane, & à tout le Royaume. Mais à ceux cy s'oppose Rodric Archeuesque de Tolede, disant ainsi: De la mesme concubine Semene de Munion il eut vne autre fille nommée Tharasie, laquelle espousa Henry Comte, venu des parties vers Bezançon, & cousin de Raymond Comte, de laquelle il eut Alphons qui fut depuis Roy de Portugal. Au reste pour accorder ces difficultez de l'histoire, il est à noter que cest Henry estoit parent de l'Empereur Henry, & que Godeffroy de Buillon, ou plustost Guillaume son frere, suyuát le party de Henry cinquiesme reuolté contre son pere l'Empereur, marry de cecy donna à ce Comte Henry de Lembourg issu des Comtes d'Ardenne & par-ainsi parét des Lorrains, le Duché de Lorraine, duquel ne pouuant ioüyr, il s'en alla en Espaigne contre les Mores, & s'estant trouué auec Alphons à la bataille donnée en Andalusie y feit si bien son deuoir que Alphons luy donna sa fille naturelle en mariage, & auec elle le pays Portugais que pour lors les Chrestiens possedoyent en Lusitanie, à sçauoir les villes qui s'ensuyuent: Coimbre, Viseo, Lamego, auec la marche, & finages de la Vera, & les citez de Port (qui est le siege ancien des Gauloys) & Brague siege archiepiscopal, & Guimaranes, & toute l'estendue du pays qui est les fleuues Minon & Duero: & voulut Alphons que toutes les conquestes que Hény feroit sur les Mores en la Lusitanie, luy demourassent propres à luy & à ses successeurs: afin que par ce moyen il l'encourageast d'auantage à guerroyer les infidelles. Et par ce moïen voyez vous que ce Henry n'estoit point possesseur de Lorraine, ains y nommé par l'Empereur qui vouloit en priuer les Comtes de Boloigne: & au reste Lazie se trompe grandement en la date lors qu'il dit que l'an mille cent dix, Henry fut fait Roy de Portugal: comme ainsi soit qu'il ne porta onc ce tiltre, qui fut donné à son fils Alphons: ioint qu'il fut fait Comte de Portugal l'an mille nonante-cinq suyuant que i'ay recueilly des autheurs Espaignols cy dessus par moy recitez: & voila quant à ce poinct de Portugal, & origine des Roys commandans à celle Prouince. Mais reuenons à nostre Gaule: le Pape Vrbain irrité contre ceux de Cambray, à cause qu'en faueur de Henry Empereur ils tenoyent le party de Clement Antipape, & pour ceste cause il establit vn Euesque à Arras, ostát les Artesiens du diocese, & obeissance de l'Euesque de Cambray: & donna aux Artesiens (ainsi que dit Meyer) pour pasteur Lambert, qui estoit auparauant Archediacre de Teroüenne. Ceste année (comme dit Sigebert de Iumieges) fut toute estrange tant pour la grande famine qui affligeoit presque toute l'Europe, que pour les prodiges qui apparurent en plusieurs endroits, comme d'auoir veu du pain cuit sous les cendres tout sanglant au Comté de Namur: & en plusieurs lieux de Gaule au moys d'Auril sur le poinct du iour auoir apperceu grád nombre d'estoilles tomber du ciel, & entre autres vne tres-grande, le lieu de la cheute de laquelle cóme certain homme eut marqué, il y iecta de l'eau, mais soudain il en veit de la fumé, auec vn grand bruit & boüillonnement, ce qui l'estonna à merueilles.

Gentilshõmes Gascõs d'où tiennẽt le droit de patronage.

Alphons de Carthagene cha. 75. des Roys d'Espaigne

Rodric liu. 6. de l'hist. d'Espaigne ch. 21.

Qui estoit ce Henry, & pourquoy nommé de Lorraine.

Henry de Lembourg espouse l'heritiere de Portugal.

VVophãg Lazie liu. 3. des migrations.

Lambert premier Euesque d'Arras.

Meyer liu. 4. des Annales de Flandres.

Prodiges en France & ailleurs.

Sigebert en sa Chronique.

Des prelats, Princes, & Seigneurs qui se croiserent pour passer en Palestine: & autres occurrences aduenues en Gaule. CHAP. XXX.

CEste année mesme de mille nonante-cinq le Pape feit plusieurs assemblées synodales en France auec grands frais des Eglises, dequoy se plaignoyent bien fort les Euesques, & dequoy Yues de Chartres escriuit au Roy en ceste sorte: *Quant à ce que vostre altesse m'a mandé, que le Pape ayant en cest an celebré deux Cōciles generaux en vostre Royaume, & qu'encor à present son Legat Hugues Archeuesque de Lyon pretend en cest an mesme celebrer le troisiesme, & que de-ia il y semond & somme les Euesques de voz terres: ie respons à vostre serenité, qu'ayāt n'aguere receu de ses lettres, si est-ce que le messager qui me les a apportées ne m'a fait aucune mention de cecy. Que s'il le fait, si est-ce que ce sera cōtre les traditions Apostoliques, & toute coustume de l'Eglise: si ce n'est que quelqu'vn fut à certain terme limité & commode, appellé par les Legats Apostoliques pour quelque sienne faute, & qu'il ne puisse auoir aucun subterfuge de comparoistre sans cause & excuse legitime. Que si on veut angarier aucun entre & contre les bornes ordonnées par noz peres, c'est à vous (Sire) de resister auec le conseil à ces iniustes oppressions, afin que ce qui appartient à Dieu soit rendu à Dieu, & que cependant les Roys iouissent de l'honneur qui leur est deu.*

Yues epistre 52.

Ceste plainte du Roy à l'Euesque de Chartres tesmoigne assez combiē la presence du Pape estoit grieue à chascun lequel oultre les assemblées de Vezelay, du Puy, & de Clermont, en feit encor vne à Nismes sur le fait de l'Eueschè de Beauuais, suyuāt ce qu'auons mis en auāt cy dessus de Gualon lors esleu pour Euesque de Beauuais, mais ne plaisant au Roy il fut fait Euesque de Paris, & Foulques par la nomination Royale fut mis pour commāder sur l'Eglise de Beauuais. Ie trouue aussi vne aultre assemblée que le Pape Vrbain feit à Monpelier sur la cause & querelle de la primatie entre les Archeuesques de Sens & de Lyon, & dequoy voicy comme parle Yues Euesque de Chartres escriuant à Richer Archeuesque de Sens, apres l'ordonnance faite par le Pape en faueur du Lyonnois: *Quant à l'ancienne (dit-il) querelle que l'Eglise de Lyon à contre celle de Sens, ie loue & conseille, que si vous auez quelques priuileges faits & confirmez par les Papes, ou si auez en main quelques escrits autentiques qui deliurent & ostent la Primatie de l'Eglise de Lyon, laquelle par les pancarthes & denombrement des citez, nous trouuons auoir esté suiette à la vostre: & par lesquels escrits vous puissiez deffendre la liberté de l'Eglise de Sens, selon nostre desir: ie suis d'aduis que les communiquiez à noz confreres les Euesques, & m'en enuoyez vn transcript, afin que cela nous serue d'vn ferme appuy, & que de tout nostre pouuoir nous deffendons la liberté de nostre mere. Mais si pour le present vous n'en pouuez point fournir, ie ne suis point d'opinion que vous dressez voz mains contre vn torrent, ains plustost fault qu'obeissiez & acquiesciez à l'ordonnance Apostolique sans preiudice neantmoins des priuileges & escritures autentiques, qui pourront estre cy apres trouuées, lequelles deliurent nostre Eglise de la suiection de celle de Lyon.*

Synode à Nismes par le Pape. l'an mille nonante-cinq.

Synode celebré à Monpelier par le Pape Vrbain, & pourquoy.

Yues epistre 47.

Querelle entre les Eglises de Lyon & de Sens sur la Primatie.

Vrbain 2. fauorise à Lyon cōtre Sens.

Ces parolles vous font cognoistre que l'Eglise de Lyon n'a point porté le tiltre de Primatie que depuis Capet, ainsi que dit auons, & que Sens s'esgaloit à icelle en puissance: car quant à Rheims, nous auons monstré cy dessus que l'Archeuesque d'icelle se portoit le temps passé pour chef & Primat vniuersel des Gaules. Et bien que cecy semble inutile & sans proufit à plusieurs, si est-ce que pour contemplation de l'antiquité, il est de tresgrande consequence, & me plaist bien de trauailler en ces recerches, lesquelles ie sçay n'estre maniées indifferemment d'vn chacun: si bien que si tous ceux qui escriuent marchoyent de pareille diligence, on feroit tant à la fin qu'on verroit l'histoire de Gaule en son parfait accomplissement. Mais laissans cecy, venons à l'effait de la croisade preschée à Clermont, où plusieurs s'estās croisez: & ayans voüé le voyage entre les mains du Pape l'an mille nonāte-cinq, se mirent en deuoir d'executer leur deliberation en si grand nombre que c'est merueilles, que nulle querelle peut empescher que la plus-part des Princes Occidentaux ne feissent ce vœu, & qui plus est ne vendissent ou engageassent leur bien pour faire ce voyage. Or quels & combien illustres furent ceux qui se croiserent, ie vous le diray, suyuant que l'ay recueilly, & de la Chronique de saint Denys escrite à la main, & de Nangis, & de Guillaume Archeuesque de Tyr, & de deux liures escrits à la main, l'vn ayant le tiltre de Chronique de Iean Frasquet moyne de S. Germain d'Auxerre, & l'autre d'vn certain Alexandre, qui fut à ce Concile de Clermont, ainsi que luy-mesme confesse en son Epistre, desquels tous ensemble nous ferons vn amas, afin qu'il ne faille souuēt repeter vne mesme chose.

Auteurs parlans du voyage de la Terre saincte.

se. Le premier donc qui se voüa & croisa fut Aymar Euesque du Puy en Velay, homme de grãde autorité & zele, & fort recommandé à cause de sa sagesse & preud'hommie: apres y fut mis & enrollé Hugues le Grand, frere du Roy Philippe, & Comte de Vermandois, Robert Duc de Normandie, Robert Comte de Flandres, Guillaume Euesque d'Aurange, Estienne Comte de Chartres appellé pere du Conseil, duquel & d'Ale sœur du Roy le conquerant Guillaume il eut Thibault sur-nõmé le Grand, où l'Ancien Comte de Champaigne, Raymond Comte de Tholouse & de sainct Gilles, Baudoüin Comte de Henault, Guillaume Comte de Forests, Estienne Comte d'Aumale, Rotrod Comte du Perche, Hugues Comte de sainct Paul, Ysambert Comte de Die, Rambold Comte d'Orenge, Godeffroy de Buillon Duc de Lorraine, & deux de ses freres, Baudoüin & Eustache: Anseaulme de Ribemont, Baudoüin Comte de Mets, & ainsi faillent ceux qui dient que Godeffroy de Buillon faisant ce voyage, vendit la cité de Mets à l'Euesque, ce qu'il ne pouuoit faire ny vendre vne chose qui ne luy estoit point propre: trop bien aliena-il Verdun à l'Euesque, à cause que (comme dit est) il en estoit Comte, & laquelle son oncle Geoffroy le Bossu auoit reconquise. En ce voyage se trouuerent aussi Boemond Duc de la Poüille, & Tancrede son neueu fils de Robert Guiscard: Guy de Garlande grand Seneschal, c'est à dire grand Maistre de France sous le Roy Philippe, Gerard de Roussillon, Raoul de Baugency, Emard de Puisac, Roger de Bernauille, Henry de Dacs, Gaston & Genton de Biarn, Gal de Chaulmont, Gerald de Cerisay, Guillaume de Mont-pelier, Arnault de Blanquefort, Gerault de Landarron, Guillaume de Mansey, Gaston de Besiers, la plus-part desquels estoyent Princes & seigneurs de Gascoigne, ausquels depuis se ioignit Roger Comte de Foix, & Guillaume Comte d'Engoulesme: mais le Foixien ne partit si tost que les autres pour les raisons que vous diray cy apres. Touts lesquels se mirent en equipage, & furent prests à marcher au commencement de l'an de nostre salut mille nonante six: ausquels se ioignirent pour suyure les Princes ausquels ils estoyent affectiõnez, Enguerrant fils du Comte de sainct Paul, Foulques Comte de Guines, Raoul d'Alost grand Chambellan de Flandres, Arnoul Comte d'Ardres, Vinier Admiral sur les Frontieres de Frise & de Holande, Philippe Vicomte d'Hippre, Bouchard de Comines, Gerard de Krequi, Estienne Comte de Bourgoigne, suiuy de son frere Regnault, & touts deux fils de Guillaume, & freres de Clemence Cõtesse de Flandres, Guillaume Euesque de Neuers, grand nombre de seigneurs Allemans & Italiens tant de Toscans que des Insubres & Milanois & Geneuois & de la seigneurie de Venise: si bien qu'il sembloit que tout l'Occident feit vn remuëment de mesnage, & qu'ayant trop de peuple en noz terres on enuoyast nouuelles colonies en Asie. Et en somme il n'y eut Prince guere en Occident qui ne se mit de la partie, sauf le Roy Philippe encor non absouls de son excommunication, & le Roy Guillaume d'Angleterre, quoy qu'aucuns à tort, l'ayent mis au nombre de ces pelerins, auquel il ne fut onc enrollé, ainsi que ie vous feray voir cy apres: Henry aussi l'Empereur tant s'en fault que se mit de la partie, ou feit quelque secours aux Chrestiens en vne si iuste querelle, que plustost il se mit en deuoir d'empescher que les autres n'y allassent, d'autant qu'il commença à faire guerre au Comte de Flandres Robert le Ieune, depuis sur-nommé de Hierusalem, lors qu'il estoit sur le poinct de se ioindre à Godeffroy de Buillon prest à marcher, & prendre la route de Hõgrie. Or cest excõmunié & schismatique (quelque deffence que pour luy ayent forgé ceux qui bastissent ses loüanges) redemanda à Robert la terre d'Alost, les quatre offices, le Chasteau de Gand, & les isles de Zelande, que ses predecesseurs Cõtes de Flandres releuoyent de l'Empire, & tout cecy de despit que le Flamãd auoüoit Vrbain pour vray Pape. Mais Robert fournissant les villes de bonnes & seures garnisons, & sur tout les places de frontieres, se mit en campaigne, & eut la fortune si à propos, qu'il feit reculer l'armée Imperiale: de sorte que l'Empereur delayant le combat ne se donna garde que ses soldats se refroidissans commencerẽt le delaisser, & suyure le Comte de Bologne, ou autres allans en leuant: & par consequent fut contraint se retirer auec honte, & le Flamand poursuyuit son voyage auec le Comte de Vermandois. Et si nous adioustons foy à l'histoire Milanoise de Bernardin Corie, à ceste sainte entreprise se trouua aussi le Vicomte de Milan: car voicy cõme Corie en parle: En ce temps comme le Vicomte Heliprand eut abandonné ce siecle, son fils Othon, ia auan-

Princes & Seigneurs se croissans pour la cõqueste de la Terre sainte.

Mets ayãt vn Comte, Godeffroy n'auoit gar de de la vendre à l'Euesque.

L'an mille nonante-six.

Voyage des Princes en Leuant.

Quels Prĩces ne feirẽt le voyage de Leuant.

Hẽry Empereur fait guerre au Comte de Flandres.

Camp de Hẽry deffait de soymesme.

Corie partie 1. de l'histoire de Milan.

cé à cause de ses vertus entre ceux qui estoyent de son aage, succeda aussi aux biens & estats de son pere, d'autant qu'il viuoit aymé & respecté de chacun. Ce fut lors que Godeffroy de Buillon (cest autheur se trompant l'appelle Comte de Gallice ne sçay qui le meut à ce faire, si ce n'est qu'il prit Henry de Lembourg pour luy, lequel lors estoit Comte de Lusitanie, qui est vne partie de Gallice) au temps que Belzet Roy des Turcs (Guillaume de Tyr le nomme Belpher) commandoit en Syrie, delibera d'aller à la conqueste de la terre sainčte, & pource demandant secours aux Milanois ils luy enuoyerent sept mille Ambrosiens, desquels Othon fut chef, & conducteur, homme de grand courage & tres-expert en l'art militaire : & l'enseigne & baniere croisée & marquée d'vne croix rouge fut donnée à vn nommé Iean de Ro, lequel depuis pour ceste charge fut appellé & sur-nommé de la Croix, & la race duquel a duré iusques à nostre temps à Milan. Puis continuant adiouste: estant Godeffroy paruenu en Syrie auec son armée, que Torsel Sanut Venitien dit auoir esté de troys cens mille combatans: il assiegea Hierusalem, de laquelle sortit vn tres-puissant & tres-vaillant Prince Turc appellé Volux Seigneur des terres qui sont oultre le Iourdain, estant armé à l'aduantage & portāt sur le cimier & creste de sa salade vne grande Vipere à sept replis, & ayant en sa gueule vn petit enfant tout nud: & cestuy demāda le cōbat singulier cōtre quel que ce fut des Chrestiens: lequel accepté par Othon Viscomte Milanois, viennēt aux mains, & le Sarrasin vaincu Othon s'illustra des despoüilles ennemyes, laissant à ses successeurs les armoiries de la Vipere, lesquelles la Republique de Milan porte en sa baniere, comme aussi les Viscomtes depuis en ont illustré leurs escussons, & y ont adiousté l'huitiesme reply pour immortelle & glorieuse memoire du nom de leurs ancestres. Tout cecy me sembleroit fabuleux, veu que nul autheur qui descriue ceste guerre sainčte, fait mention que Othon aye fait ce voyage, n'estoit que les marques demourées à la posterité donnent quelque apparence à ce qu'en dit Corie, ioint que plusieurs feirent celle entreprise, lesquels ne sont mentiōnez ny par l'Euesque de Tyr, ny par pas vn des aultres que i'ay alleguez cy dessus, mais chascun historien particularisant les faičtz des Princes de son pays, n'oublie point aussi les noms d'iceux, ny leurs haultz faits d'armes. Et sans mentir il eut esté presque impossible à l'Euesque de Tyr de nommer tous les hommes de marque, & les Capitaines segnalez d'vne armée si grande que celle des Chrestiens, luy suffisant de racompter ceux de Gaule desquels il auoit le plus de cognoissance, & des autres il en a fait mention en la generalité des nations qui conuindrent en vne si haulte & genereuse entreprise. Et de ceste grande & diuerse assemblée voicy comme parle Alexandre cy dessus allegué en son Epistre du voyage de la terre sainčte. Les sus-nommez seigneurs (dit-il) ayans donné commencement à l'entreprise pour le seruice de Dieu, approcherent auec vn nombre infiny de peuple de la cité de Constantinople, portant marque de dignité imperiale. Or ce bruit & renom de ce voyage ne peut estre celé ny aux Angloys, ny autres isles plus loingtaines, quoy que separées de nous par les horribles & effroyables abysmes de l'Occean. ains la renommée de ceste entreprise arma les Bretōs & Gascons, & paruint iusqu'aux Galliciens qui sont és extremitez de la terre. Les Venitiens encor & les Pisans, & Geneuoys, & Toscans, & tous ceux qui habitent le long de l'Occean, & de la mer Mediterranée, sillonnans les flots de la marine, couurirent aussi les campaignes d'icelle de vaisseaux d'hommes, armes, viures, munitions & machines de guerre, & ceux qui marchoyent par le continent ils couuroyent tout ainsi que des Sauterelles toute la face de la terre. Or failloit-il que les Alemās passassent par la Hongrie, ce qu'ils feirent, cōduits par Pierre l'Hermite suiuy de plusieurs Alemans & Françoys, deuancez deja de plusieurs Lombards qui les attendoyent és finages de Constantinople. Ces propos de cest homme qui viuoit en ce temps là, vous monstrent assez clerement, qu'il y auoit peu de nations en Occidēt, ou plustost en Europe, lesquelles ne remuassent pour voiager à la suite des Princes de Gaule chefs de ceste entreprise. Et bien que mon intention ne soit point de m'arrester sur les particularitez de ceste guerre, d'autant que l'Euesque de Tyr l'a descrite bien au long, comme celuy qui estant sur les lieux, en auoit aussi les vraies instručtions, & que son liure est imprimé en nostre langue, si est-ce que & pour la suite des années & pour la liaison de l'histoire, & pour autres diuerses considerations il fault que succinčtement i'en die quelque chose, esperant ce pendant ne laisser

Secours que les Milanois enuoyent en la terre sainčte.

Othon Viscomte chef de la race des Ducs de Milan.

Quelles les armoiries de Milan et d'où prises.

Epistre d'Alexādre escrite à la main.

Toute l'Europe presque s'esmeut cōtre l'Asie.

laisser ce qui sera necessaire & conuenable au recit appartenant à nostre suiet pretendu. Les troupes donc des Princes Occidentaux commécerent à marcher au moys de Mars de cest an mille nonante-six, les vnes prenans leur chemin par l'Allemaigne, les autres par l'Italie, & partie par mer, le reste par terre, d'autant qu'il estoit impossible qu'vne armée si puissante passast par vne prouince seule sans vn horrible degast d'icelle: & ainsi il fallut que diuisez ils souffrissent de grandes incommoditez, les vns s'auançans plus que les autres, & ayans à trauerser des pays où les hommes estans peu accostables, les Gauloys vn peu insolens, il s'ensuiuoit de grans scádales, ainsi qu'il en aduint à vn gentil-homme nommé Gaultier de sainct Seuer, que ie ne peux penser autre que Gascon, lequel souffrit de grandes iniures par les Bulgares, mais tout pour ce que les soldats qu'il menoit viuoyent à discretion & faisoyent infinis maulx à ceux du pays: neantmoins fut il mieux recueilly en Valachie & Moldauie qui est le pays ancien des Daces, le Prince desquels luy donna & viures, & guides pour le conduire iusques en Thrace, où le reste de l'armée deuoit s'assembler pour passer en Asie: & vers où s'acheminoit l'Euesque du Puy par la Dalmatie, & les autres Princes par la Poüille, afin de passer la mer, & tirer en Albanie, puis trauerser la Macedone & en fin se ioindre tous à Constátinople. Quant à Pierre l'Hermite, lequel de solitaire & penitent, s'estoit fait d'vn office peu seant à sa vocation, & duquel il n'entendoit la pratique, à sçauoir Capitaine & general d'vne grosse armée, il passa le pays de Lorraine anciéne, & trauersant le Rhin passa par les terres de Sueue, Bauiere, & Franconie, & suyuant le cours du Danube vint en Austriche, passa le pays de Bosne, & en fin visita les Bulgares sur lesquels il végea le tort fait à Gaultier & à ses troupes, dequoy s'irritát le Roy de Hongrie voulut suiure Pierre, & donner sur ses gents, mais il se sauua passant le fleuue, neantmoins fut il batu par les Bulgares, & feit assez de pouuoir sauuer les plus gens de bié des siens, qui s'estoient abstenus de faire violence aux Hongres & Bulgares: & ainsi s'en alla en Cóstantinople passa la mer au bras saint George, assiegea Nice cité de Bithynie, qu'en fin il prit par force. Mais le succez heureux de ceste prise ne fut de longue durée pour les Chrestiens qui estoyent auec l'Hermite, d'autát que Solyman chef des Turcs, & vn de plus vaillans & sages guerriers d'entre les Mahometistes, marry que les nostres luy eussent vsurpé ses terres, & qu'ils se resolussent de les tenir, leur donna dessus, leur osta quelques places, & en fin leur donnant la bataille occit les chefs principaux tels que le sus-nommé Gaultier, Foulques Comte d'Orleans, & autres en grand nombre, & mettant au fil de l'espée iusqu'au nombre de deux mille cinq cens hommes de pied, & de cinq cens à cheual, desquels à peine en eschappa il vn qui ne fut mort, ou ne seruit d'esclaue à ceste race maudicte de Mahometans. Ainsi furent punis les Chrestiens trop violens & peu obeissans aux commandemens & conseils des Capitaines, & s'asseurans en vn païs estrange, & à eux incogneu, & s'auançans plus que de raison auant que toutes les forces fussent assemblées. Et puis que nous en sommes sur ce Solyman, il faut sçauoir qu'il estoit, & comme il auoit commádement en Asie & si pres de Constantinople: dóc il conuient entédre qu'auant Otthoman (ainsi qu'aucuns tiennét) les Turcs n'eurent aucun monarque, quoy que plusieurs Capitaines commandassent sur eux, & le cours des victoires desquels iusqu'à ce Solyman, ie vous diray en peu de parolles. Du temps que les Sarrasins Arabes successeurs du faux & imposteur prophete Mahometh commandoyent en Asie, il y eut guerre entre Macmeth, qu'aucuns appellent Mauginet Prince de Perse, & Imbrael sarrasin aussi qui commandoit en tiltre de Caliphe en Babylone: le Persan se sentant trop foible, appella les Turcs qui se tenoyent en Scythie entre les angoisses du mont Caspie, à son secours: lesquels sous la conduite d'vn Capitaine nommé Mucaleth viennent en Perse & ayans vaincu le Babylonien se resoluent (ainsi que cy dessus ie vous ay dit) d'enuahir le Royaume de Perse, comme ils feirent, tellement que Trangolipix leur chef apres Mucaleth faisant venir plus grand nombre de Turcs, rompit les portes Caspiennes, & dompté Perses & Medes, se rua sur le Babylonien & assuiectit l'Assyrie & Mesopotamie. Et d'autant que les Arabes luy faisoyent teste il arma contre Carbassen leur chef enuoyant pour son Lieutenát vn grand guerrier nommé Cuelmam, & depuis y enuoya le fils de son frere Asambey, lequel fut deffaict par les Arabes, & la plus-part des forces Turquesques y furent taillées en pieces. D'autres tiennent que ce ne fut contre les Arabes, ains con-

Gaultier de S. Seuer passe en Grece.

Daces sont les Valaches & Moldauiés

Pierre l'hermite chef d'armée et son voyage.

Troupes de Pierre l'hermite batues en Hongrie & Bulgarie.

Nice de Bithynie prise par Pierre l'hermite.

Solyman chef des Turcs vainc les Chrestiens & reprend Nice.

Les Turcs sans monarque iusques à Otthoman enuiron l'an 1300.

Mucaleth Capitaine Turc.

Trangolipix Turc vsurpe le pays de Perse.

Carbassen Prince des Arabes vaincq les Turcs.

tre les Grecs qu'il eut ceste guerre. Et que pour ceste cause il leua encor vne armée, de laquelle il donna la charge à Aleime son frere, lequel vainquit les Grecs, & print leur general nómé Leparite, que depuis il rendit à l'Empereur de Cōstãtinople, sans vouloir en prendre rançon quelconque: mais les Grecs fauçans leur foy promise, ce Turc se rua sur l'Asie, & rauagea tout iusqu'au pont Euxin, ou Mer Maiour, se s'alliant auec les Sarrasins: & pour leur faire auoir plus de fiance de luy, il laissa les idoles qu'il adoroit comme aussi faisoyent les autres de sa nation, & embrassa le Mahometisme, auquel ses successeurs ont vescu, & viuent iusques à nostre temps. Ceste conqueste Asiatique faicte plusieurs Capitaines Turcs se feirent Seigneurs de diuerses villes, citez & Prouinces, sans que les Grecs peussent ny osassét les troubler en leur poursuite: & du nombre de ceux cy fut ce Solymam duquel auons parlé cy dessus. De la source origine, & famille, ou sang duquel ie n'ay peu recueillir depuis vn auteur, bié qu'i'en aye en main plus d'vne douzaine, d'autant que ce peuple Scythien estant vil & sans lustre, n'a rien monstré de sa premiere Noblesse, (n'en ayant point) ains sont venus les plus grands d'iceluy, du plus bas lieu de leur nation, ainsi que auec le temps nous verrons d'Othoman chef de la race qui à present commande sur l'Empire de Grece & d'Asie. Ce Solymam renommé entre les Turcs auoit commandement depuis le pays de Bithynie (ores compris sous la Natolie) iusques en Tharse de Cilicie, d'où toutesfois (ainsi que verrons) fut chassé par Godeffroy, & les nostres auec toute sa famille. Vn autre Capitaine Turc nommé Ducathé prit & subiugua la cité de Damas, & la region Decapolitane, c'est à dire contenant dix villes en Syrie: Assangur gaigna Halapie iadis Epiphanie, & maintenant Allep, cité assise entre la Cilicie, ou Caramanie, & la Syrie: & Anexian iouissoit d'Antioche, mais de peu de finages, à cause que les Roys ou Calyphes d'Egypte commandoient sur la plus part de Syrie, & Palestine, d'où ils furent chassez depuis par le Turc Saladin, ainsi que verrez suyuant le cours de nostre histoire, en laquelle ie vous ay mis ces auant-discours, affin que soyez plus certains des affaires, sçachans le cours des victoires de ces infidelles, & que de là vous recueilliez la gloire des nostres qui les en priuerent tout aussi bien qu'ils les chasserent de l'Asie.

Courtoisie du Turc vers les Grecs.

Turcs iadis idolatres deuiennēt Mahometans.

Solyman Turc & ses seigneuries.

Ducathé soldam de Damas.

Assangur Soldam d'Alep.

Anexian Soldam d'Antioche.

Du voyage & conquestes des Princes Chrestiens en Asie, & autres considerations sur ceste entreprise. CHAP. XXXI.

QVELS sont les mal-heurs que souuét porte vn zele indiscret & sans sciéce, le peut-on voir par les folies qui aduindrét soubs le pretexte de ceste pieté du Pape & Princes, lesquels y procedoyét auec toute sincerité, & comme poussez d'vne sainte & pitoyable affection, ainsi qu'il apparut de plusieurs lesquels quitans biens, parentz & païs, alloyent au seruice de Dieu sans espoir d'autre recompance que du salaire que Dieu a promis à ceux qui accomplissent ses commandements. Mais il y eut des fols, lesquels emplissants tout le pays où ils passoyent des pleurs de ceux qu'ils pilloyent, en fin irriterent tellemét les Princes, les suiets desquels ils affligeoyét, que l'Hongrie par deux fois assallie de tels voleurs, deux fois aussi fallut il que les Hongres deffendans leurs biens & vie s'attachassent à ces croisez, & s'armassent contre les iniustices de ceux que alloyent en Leuant pour venger les iniures faites aux Chrestiens: mais d'autant que cecy est escrit en l'histoire de l'Archeuesque de Tyr ie ne m'y veux aussi amuser d'auantage, ains passeray sur ces voyages le plus succinctement qu'il me sera possible. Tandis que les sus-ditz tant l'Hermite, que ceux qui furent deffaitz en Hongrie, auançoyent chemin pour seruir de Mareschaux de logis à la grande flotte des Princes, Messire Hugues le grand Comte de Vermandois frere du Roy Philippe, Robert Duc de Normandie, & Robert Comte de Flandres d'vn costé, & l'Euesque du Puy & Raymond Comte de sainct Gilles de l'autre, passans les Alpes trauerserent l'Italie, & passans à Rome s'acheminerent vers la Pouille où Boëmond estoit tenant la ville de Melphe assiegée, duquel siege il se deporta pour suyure vne meilleure voye & aller faire vne guerre moins dangereuse pour son ame, s'associant

Hugues frere du Roy, & les Princes de Normandie, Flandres & Tholouse en Italie.

s'associant aux Princes susdicts, resolu de passer la mer, quoy qu'il sceut l'inimitié que luy portoit l'Empereur de Grece. Cest Empereur estoit nommé Alexis, & surnommé Commene, qui auoit vsurpé l'Empire sur Nicephore, lequel biē que d'ailleurs soit loüé de vertu, si est-ce qu'il se mõstra fort mauuais amy aux Latins en ceste expedition, cõme aussi ses suiets feirent grandes iniures & extorsions à tous ceux qui alloyent en la Terre sainte, ainsi que le cours de l'histoire vous fera voir cy apres. Tādis que le Prince Boēmōd dresse son equipage, le Comte de Vermādois, & frere du Roy Philippe, s'embarquant à Barry en la Poüille, vint surgir en l'Albanie anciē royaume des Epirotes, & descēdit à Duras ou Dyrrache, mais ce fut à son mal-heur, d'autāt que le Gouuerneur de la place, ayant ce commādement de la part de l'Empereur, qui luy auoit enjoint de se saisir des voyageurs, afin qu'ils luy iurassent hommage de toutes les cōquestes qu'ils pourroyent faire en Asie, & ainsi le Prince de Frāce fut enuoyé prisonnier en Constātinople. Ce pendant le Duc Godeffroy de Buillon prend la route de Hongrie, & entēdant les torts faits aux croisez par les Hongres & Bulgares, enuoya vers Colman qui lors cōmandoit en Pannonie, pour le prier de luy donner libre passage par ses terres, & luy faire fournir viures à pris raisonnable: & ensemble de s'allier auec les Princes de l'armée. Colman ne refusa rien de tout cecy, se plaignit & de Pierre l'Hermite, & des autres qui ayant le Duc auoyent passé insolemment par ses terres, offrit tout plaisir à Godeffroy, & aux Princes de sa compagnie, le priāt qu'ils peussent parler ensemble, ce qui fut fait: mais tādis que les troupes Gauloises passoyent, il fallut que Godeffroy dōnast à l'Hongre, son frere Baudoüin pour ostage, afin d'obuier à tout inconuenient qui pouuoit s'en ensuyuir, & auec luy sa femme & famille: neātmoins dés que le camp eut passé les limites de ses pays, Colman ne faillit aussi tost de rēdre Baudoüin & sa famille, ausquels il feit de beaux presens faisant estroite alliance auec les Seigneurs de l'armée. Ainsi Godeffroy passa la Bulgarie, & entra en la Thrace, & sur les terres de l'Empereur de Constantinople, & vint camper à Philippopoli, où il entendit la prison du Prince de France le Comte de Vermandois, lequel l'Empereur traitoit non cōme issu du sang le plus illustre d'Europe, ains comme vn brigand & mal-faicteur, & de la sorte mesme que les Grecs souloyēt traicter leurs Princes non remarquez d'autre noblesse que de tyrannie, les plus vilains souuēt vsurpans la dignité imperiale: veu que cest Alexis (comme i'ay dit) ayant esté auancé par son predecesseur Nicephore, & fait grand Maistre, ou plustost le Lieutenāt general du Prince, chassa son maistre & vsurpa l'Empire. Vers ce tyran Alexis, enuoyerent noz Seigneurs Gaulois des messagers le prians de deliurer le Comte de Vermandois, à quoy il ne voulut entendre: & ce pendant noz gens estoyent venus cāper iusques à Adrianopoli, lesquels oyans la responce du Grec, saccagerent toute la prouince menaçans de tout ruiner, si les Seigneurs captifs ne leur estoyent deliurez. L'Empereur fin, & plus rusé que vaillant, s'humilia & rendit Hugues le Grād & les autres Seigneurs de sa suite, & Godeffroy vint se camper auec ses troupes deuant les murs de Constantinople, où luy fut rendu le susdit Hugues de France, & Drogon Comte de Nécelle, & autres prisonniers qui le mercierent de leur deliurance. Ie laisse les ruses desquelles vsa l'Empereur Grec, pour tromper les Chrestiens, les embusches pour les faire mourir, & la constance, sagesse & vaillance de Godeffroy à se garder des desloyautez de ce tyran: i'obmets aussi la description de la cité Royale de Constantinople, laquelle nous auons assez amplemēt effigiée en nostre Cosmographie, comme aussi ie ne discourray point des meurtres, pillages, rauages & courses des Latins sur les Grecs, seulement ie diray qu'en fin le Grec ne pouuant tromper le Prince Bolonois, luy enuoya son propre fils pour ostage, & le conuiant en sa cité, font la paix, iurent alliance, & Godeffroy fut adopté pour fils de ce rusé Prince de Grece. En somme Boëmond ayant experimenté les trahisons d'Alexis, se ioinct auec Godeffroy en l'an mille nonante-sept & peu de temps apres arriua le Comte de Tholouse Raymond, auec les Euesques du Puy, & d'Orenge, & les Comtes Rambold d'Orenge, Gaston de Bearn, Gerard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, & plusieurs autres Barons & Seigneurs tant de Languedoch, Prouence & Gascongne. Passa aussi le Comte Robert de Flandres, & le Duc Robert de Normandie, lesquels tous caressez de l'Empereur Alexis, luy feirent hommage des terres qu'ils pourroyent conquerir, comme posées en la contribution & finages de l'Empire de Grece. Or celuy qui sembloit le mieux gouuerner l'Empereur Alexis estoit Raymond

Quel hōme estoit Alexis Empereur.

Hugues Comte de Vermādois passant en Grece, est fait prisonnier.

Alliāce de Godeffroy auec Colman Roy de Hōgrie.

Godeffroy cāpé à Philippopoly.

Macedoine & Thrace pillées par les Latins.

Alexis rēd le Cōte Hugues.

Accord entre l'Empereur & les Latins.

L'an mille nonante-sept.

Troupes Latines venues en Asie.

Comte de sainct Gilles & de Tholouse homme fort excellent, & au reste fin & subtil & bien en-langagé : cestuy (apres que les Princes eurent passé le destroit de l'Helespont, qu'aucuns nomment Bras sainct George, d'autres destroit de Gallipoly) fut enuoyé vers Alexis le prier d'estre le chef & souuerain de ce voyage, à quoy il ne voulut consentir, se disant auoir des ennemis voisins qui luy enuahiroyent sa terre : bien leur promit-il tout secours & amitié, où il verroit qu'il seroit necessaire, & en estant requis par eux : mais rien de tout cecy ne luy touchoit au cœur, ne desirãt rien moins que l'auancement de ceste armée. La premiere entreprise des nostres fut sur la cite de Niquée iadis Nice de Bithynie appartenãt au Turc Solyman, & en laquelle estoit sa femme, enfans & thesors, vers laquelle les conduit Pierre l'Hermite ayant encor quelques troupes du reste de celles que le Turc luy auoit deffaites. Ceste ville fut assiegée, afin de s'en seruir cõtre les courses des Mahometans, qui estoyẽt cachez dedans les boys, & par les montaignes voisines : estant ceste place assise en vne campaigne rase, & ayant du costé d'Occident vn grãd Lac qui la deffend, & va battre contre ses murailles : vers le Leuant y a des fontaines & fossez qui s'emplissent de l'eau de ce Lac, & par ainsi la place en est renduë inuincible : & des autres costez les monts l'eussent deffendue, si noz gens ne s'en fussent saisis, & neantmoins furent ils long temps au siege. Ce pendant Solyman à qui faisoit mal de perdre ceste place, estant vagabond par les montaignes, assembloit forces, & de iour à autre il venoit donner l'alarme au camp, esperant qu'auec le temps il forceroit les nostres de leuer le siege : & ce qui le fauorisoit, estoit le Lac que les nostres ne pouuoyent gaigner, n'ayans aucun vaisseau pour y batailler l'ennemy, là où ce pendant le Turc fournissoit les garnisons de viures, armes & hommes & munitions par ce Lac en despit des nostres & à leur barbe. Mais comme Solyman enuoyast aduertir les assiegez vn iour que l'endemain ils sortissent, & qu'il assailliroit d'vn autre costé les Chrestiens, les messagers surpris & torturez, confessent le tout, & ainsi Solyman fut receu par le Comte de Tholouse, qui le feit reculer : mais le nombre infidelle croissant, les autres Chrestiens viennent aussi au secours du Tholousain, vainquent le Turc, tuent quatre mille de ses soldats, & emmeinent plusieurs captifs, & Solyman se sauue à la fuite. Apres ceste deffaite, les nostres pour effroyer les assiegez, ietterent en la ville auec des engins plusieurs centaines de testes de Turcs emmoustachées, comme aussi on n'oublia rien qui seruit à forcer la place par l'espace de sept sepmaines, les assiegez faisans des saillies fort braues & furieuses, esquelles moururent plusieurs des nostres tels que Guillaume Comte de Forests, Gualon de l'Isle, Baudoüin de Gand, Baudoüin Chauderon Gentil'homme Berruyer, qui estoit venu à la suite du Comte Harpin, Guy de Possesse Champenois, qui auoit suiuy le Comte de Champaigne. En somme quelque effort que les nostres sceussent faire, & quelques machines qu'ils dressassent pour la batterie, si ne gaignoyent ils rien, d'autant que l'ennemy ayant le Lac à son commandement, fournissoit les assiegez de toute chose necessaire : mais ayans recouuert en vne nuict plusieurs vaisseaux portez par mer, & puis par chariots iusques au Lac, ils donnerent vn merueilleux estonnemẽt aux Mahometistes. Et de fait leur ruine approchoit, d'autant que noz ingenieurs auoyent abbatu vne des plus fortes tours de la ville, si vn des agents de l'Empereur, qui n'estoit auec les nostres q̃ pour leur causer quelque mal-heur, n'eut pratiqué l'accord auec les assiegez au nom de son maistre, & se rendirẽt les Turcs à l'Empereur le vingtiesme de Iuing, l'an que dessus de mille nonãte-sept, non sans mescõtentemẽt des Latins, qui voyoyent qu'Alexis fauorisoit plus la cause des Turcs que des Chrestiens, & que sous couleur de vouloir euiter l'effusion du sang Latin, il fortifioit l'infidelle en sa terre, neantmoins ne voulurent-ils luy contredire, luy cedans & la ville & la proye qui estoit en icelle, quoy que le soldat en fut marry, & emmena-lon la femme, & enfans de Solyman en Constãtinople, que depuis l'Empereur rẽdit au Turc sans rançon quelconque, s'alliant auec luy au grand preiudice de la religion Chrestienne, & depuis à la confusion de sa posterité, & des Princes peu Chrestiens de Constantinople. Ce pendant l'armée Latine marche par l'Asie ou Natolie : & d'autant que le nombre estoit grand, les Princes Napolitains Boëmond & Tancrede, accompaignãs le Duc de Normandie, & les Comtes de Champaigne & de sainct Paul, prindrẽt leur chemin à main gauche, & le reste de l'armée à droite, ne pensans auoir l'ennemy si pres qu'il estoit, & moins estimans qu'il eut si tost ramassé ses forces. Solyman qui auoit des espions par tout,

Alexis refuse d'estre Chef des Chrestiens.

Nicée de Bythinie assiegée par les Chrestiens.

Descriptiõ de la cité de Nice de Bithynie.

Solyman se prepare de leuer le siege de Nicée.

Solyman deffait par les Chrestiens.

Seigneurs Gaulois occis deuant Nice.

Les Chrestiens gaignẽt le Lac de Nicée.

Nicée renduë à l'Empereur Grec.

Alexis s'allie du Turc cõtre les nostres.

partout, & sçauoir les destroits & passages du pays, s'adressa au moindre escadron, & alla attacher aux Duc de Normandie & de Pouille, lesquels se voyans surpris, dressent leurs batailles pres un palu qui leur seruit de deffence, & enuoyent aduertir Godeffroy de Buillon, du point auquel ils estoyent, eu esgard au nombre effroyable qui estoit auec leur aduersaire: aussi c'estoit fait mestier que si la grande troupe eut guere tardé, c'estoit fait des troupes de ces tres vaillans & hardis Princes: mais comme Godeffroy, Hugues Prince de France & les autres chefs arriuerent tous frais, les Turcs ia lassez ne peurent souffrir longuement le choc, ains plusieurs y ayans laissé la vie, les autres se mirent en fuite, & furent poursuiuis par les nostres, ne cessans de les massacrer iusqu'à la nuict close, & aduint ceste bataille audit an mille nonante-sept le premier iour de Iuillet, y estans morts plusieurs Chrestiens: mais de gens de nom, n'y eut que le Marquis Guillaume frere de Tancrede, & neueu de Boemond: là où du costé des Turcs le nombre en fut si grand qu'on n'en sçeut dire la certitude: tant y a que quelque secours que les Arabes menassent à Solyman, si ne fut-il possible de luy faire tourner bride pour s'affronter de rechef auec les Gaulois, & autres Europeens. Ie laisse icy la poursuite des Latins à passer leur chemin par l'Asie, l'intention desquels n'estoit pas de reconquerir ce que les Grecs par leur fai-neantise auoyent perdu en Asie mineur, ains seulement de deliurer la Terre saincte, & y replanter la foy, & libre exercice de la religion Chrestienne. Tant y a que trauersans la Bithynie ou Natolie, ils s'acheminent vers la Carmanie, passent par la Lycaonie & Pisidie, qui estoit leur voye pour aller en Syrie, le but & fin principal de leur entreprise. La cité de Tarse Cilicienne (de laquelle fut natif sainct Paul) à present nommée Hama ou Hamsa fut rendue à Tancrede, laquelle estoit tenue par des Chrestiens Grecs & Armeniens, & pour laquelle y eut debat entre Baudoüin frere de Godeffroy de Buillon & Tancrede, qui ne fut sans effusion de sang, tant l'ambition aueugle les hommes, & le desir de commander leur fait oublier toute l'amitié, equité, respect & iustice: Baudoüin voulant rauir à Tancrede son droit, à cause qu'il n'estoit de si hault lieu que luy, comme si la grandeur deuoit empescher en vne compagnie libre, que les vertueux ne iouyssent du fruit des choses acquises par leur vertu & vaillance. Ie laisse encor (n'ayant pour principale intention à faire l'entier discours de la guerre saincte) quelles furent les villes, desquelles les nostres se feirent Seigneurs auant que d'entrer en Syrie, & que d'assaillir la grande & populeuse cité d'Antioche: car ils se feirent maistres de plusieurs villes en Lycaonie & Capadoce, à ce fauorisez par les Armeniens Chrestiens qui estoyent en grand nombre par ces Prouinces: de sorte qu'il n'y auoit fort iusques à Antioche qui n'obeit aux Latins, ia sortis des terres de Solyman, duquel il n'est plus parlé en ceste ny guere autre histoire, ny de pas vn de ses enfans, d'autant qu'apres celle grande deffaite de Natolie, & qu'il s'en fut fuy, il ne peut aussi r'allier ses gens, ny se fortifier contre les Chrestiens, d'autant que le faix de la guerre estant tout en Syrie, toute la puissance aussi des Mahometans s'adressa là pour maintenir en leurs mains la iouïssance de l'Empire d'Asie. Pour donc establir la force des Chrestiens en Leuant, il n'y auoit place plus propre que la cité d'Antioche, tant pour sa grandeur & richesse, que pour son assiette & qu'elle auoisinoit la Palestine, pour la conqueste de laquelle noz gens estoyent partis d'Europe: ceste cité fut iadis nommée Reblata, mais dés lors qu'Antioche Roy surnommé le Grand se fut fait Roy d'Asie la mineur, prenant plaisir en ceste place, l'aggrandit, embellit & fortifia, luy donna son nom, & feit capitale de son Empire de Syrie. En elle fut sainct Pierre nommé Euesque, & là premierement furent appellez Chrestiens ceux qui faisoyent profession de l'Euangile de nostre sauueur Iesus Christ: où aussi fut erigé le premier Archeuesché & Patriarchat de l'Eglise ayant sous soy quatorze Archeueschez, & vne infinité d'Eglises Episcopales, qui ores sont reduites à neant par la tyrannie des Turcs. Or est ceste cité d'Antioche assise en la basse Syrie, & en vn vallon abondant en tous biens & arrousé de beaux ruisseaux & cleres fontaines, ayant vers l'Orient vne grande estendue de montaignes qui l'enuironnent, comme aussi vers le Midy & Septentrion la contrée voisine est montagneuse, & ce neantmoins tres-fertile, comme aussi la ville est posée sur vn mont, & va en panchant vers le Midy iusqu'au fleuue Oronte ou Farfar, lequel du costé du Ponant arrouse le pied des murailles de la ville: si ailleurs ie n'auoy specifié la description de ceste cité, & le succez d'icelle, à sçauoir en mon grand œuure Cosmographique,

Grande bataille entre les Chrestiens & les Turcs.

Turcs desfaits & Solyman mis en fuite.

Tarse en Cilicie cité prise par Tancrede.

Discorde entre les Princes Chrestiens.

De cecy voy Guillaume de Tyr, liure de la guerre Saincte, 4. chap. 9. & 10.

Par qui fut bastie Antioche.

Antioche premier siege de sainct Pierre.

Assiette de la cité d'Antioche.

ie ne faillirois icy à mon deuoir, mais qui en voudra voir d'auantage, qu'il voye le susdit liure, me suffisant de vous dire que les Chrestiens vindrent assieger ceste place, en laquelle commandoit Anexian, qu'on estime auoir esté nepueu de Belpher ou Aspasalem Prince des Turcs en Perse, aussi bien qu'estoyent Solyman Souldan de Bithynie, Durathé de Damas, & Assangur d'Alep: quoy qu'on die que cest Asangur n'estoit que esclaue du sus-nommé Aspasalem: mais quel qu'il fut, si est-ce que de luy descendit Sanguin pere de Norandin deuancier de Saladin Princes renommez, & desquels sera faite mention quelque-fois en nostre histoire: en laquelle nous laisserons pour ce coup les Princes au siege d'Antioche, pour voir ce qui se passa ce pendant en nostre Gaule, qui est nostre matiere principale. Vous auez oüy cy dessus comme Geoffroy Martel Comte d'Anjou, & second de ce nom, fils de Foulques Rechin, & de la fille de Bourbon auoit fiancé la fille de Helie Comte du Mans, par le moyen de laquelle il venoit à la succession & heritage du pays Manceau, elle estant vnique du Comte sus-nommé: mais Geoffroy mourant (comme dit est) par les ruses & traistreuses menées de Bertrade sa belle mere, ceste cy estant encor auec le Roy Philippe, son premier mary, feit tant que la fille du Mans fut accordée à son second fils nommé Foulques, qu'il auoit eu de la susdicte Bertrade: & ainsi le Comte Helie fortifié du costé d'Anjou, se mit en tout deuoir de recouurer la cité du Mans que sur luy auoit vsurpé Guillaume le Bastard Duc de Normandie, & que Guillaume le Roux Roy Anglois luy detenoit encore. Or auoit l'Anglois fait bastir vne tour & forteresse en la cité, comme ne se fiant point des citoyens, non bien affectionnez à la race Normãde, en laquelle il meit bonnes garnisons pour la deffence de la place, contre lesquelles garnisons le Comte Helie feit entreprise, ayant intelligences auec quelques vns de la ville, entre lesquels on voulut nombrer l'Euesque du lieu nommé Hildebert, duquel auons parlé cy dessus, & parlerons encores, puis que la chose fait à nostre propos, & que ç'a esté vn homme digne de qui on face compte. Helie donc ayant ces intelligẽces, soit auec les citoyens soit auec l'Euesque, vint de nuict au Mans, & emporta la ville d'emblée, les gens du Roux se retirans au fort, où Helie fut les assaillir & emporta la piece, quoy que les Annales de Normandie chantent du contraire. Or ceste reddition du Mans cousta cher à l'Euesque Hildebert qui en la reprise du Mans faite par le Roy des Angloys Guillaume le Roux fut pris & constitué prisonnier pour auoir conspiré auec les autres en faueur du Comte Helie: & de cecy ay-ie tesmoing valable, qui me fait voir que Hildebert vouloit se declarer innocent par toute preuue & voye lors accoustumée, ce que mieux vous entendrez par vne Epistre de l'Euesque de Chartres Yues à ce mesme Hildebert, qui est de telle sorte. A ce que i'ay peu cognoistre par tes lettres, le Roy d'Angleterre poussé par l'enhortement & suggestion de tes ennemis & enuieux, tasche te blasmer de la trahison n'aguere faite en la reddition de la cité du Mans, sans qu'il y ait aucune accusation legitime, ains seulement des coniectures palliées de soupçons sans autre preuue. Et toy estant prest à te purger legitimement, si est-ce que le Roy ne te veut receuoir en tes iustifications, & auerement d'innocence sur ceste trahison, si ce n'est par l'essay du fer ardant, par lequel tu demonstres combien tu es esloigné de ceste coulpe. Tu me demandes conseil sur cecy, à sçauoir si toy te sentant auoir la conscience bonne & entiere en cest endroit, doibs consentir à ce iugement pour conseruer ton renom, & r'entrer en grace auec le Roy: ou si tu doibs plustost endurer tout tourment & aduersité, que de faire chose derogeant à ton ordre & auctorité. Ie te respons en peu de mots, & te conseille de ne point outre-passer les bornes posées par noz peres: car si tu deffens par autre moyen ton innocence, ce sera la perdre du tout: entant que le combat singulier, & l'espreuue faite par le fer ardant tant s'en fault que soyent iustes & legitimes auerements d'innocence, que ny la coustume Ecclesiastique les peut receuoir, pour le vuidange & iugement des causes de l'Eglise: & les saincts Canons n'en feirent one l'establissement ny l'ordonnance: (il allegue l'ordonnance du Pape Nicolas du temps du Roy Lothaire lors que Gerberge Royne fut accusée de crime: & les statuts d'Alexandre second font mention d'vn certain Gisland, soupçonné d'auoir fait mourir son Euesque, & quelle prouision donna le Pape sur la poursuite de ceste cause) puis continue Yues disant encor. Oultre ce le Pape Syluestre second escriuant à Luitbert Euesque

D'où estoit issu Saladin.

Geoffroy fils de Rechin espouse la fille du Comte du Mans.

Helie Cõte du Mans entreprend sur les Anglois.

Helie prẽd la ville du Mans d'emblee.

Hildebert Euesque du Mans fait prisonnier.

Yues Euesque de Chartres à Hildebert, epistre 70.

Maniere ancienne pour declarer l'innocence d'vn homme.

Euesque de Magonce dit ainsi. Les saincts Canons n'ont point de coustume de tirer la verité d'vn fait par l'essay & épreuue ou du feu estincelant ou de l'eau bouillante: or ce qui n'est point ordonné par les decrets des saincts peres, ne faut aussi l'attenter auec vne inuention superstitieuse. Et voila quant à ce qui touche la cause pour laquelle Hildebert fut mis en prison: il est vray qu'en vne Epistre que le susdit Hildebert escrit aux Archeuesques, Euesques & clergé de Gaule, il n'amplifie point ceste occasion de sa capture, ains la seule malice d'vn certain Gentilhomme commis à cecy par le Roy Anglois, nommé Hubert Vicomte, disant que le Comte du Perche nommé Rotroc estát detenu prisonnier en la tour du Mans, il fut le visiter, d'autant que le Comte craignát la fureur du Roy, & s'estimant estre voisin de la mort, l'enuoya querir, se confessa, & disposant de ses affaires, feit son testament, & laissa plusieurs choses à l'Eglise. Et afin que ce testamét eut force & vigueur, il pria le susdit Euesque, d'aller vers la Comtesse sa mere, & tesmoignast quelle estoit la voloté du Comte, lequel deffendoit expres que nul fut si osé ny hardy de rien changer, diminuer, ny anuler de ceste sienne volonté testamentaire. Hildebert va vers la Comtesse du Perche, qui le reçoit amiablement, luy fait bonne chere, & le mercie affectueusement de ce qu'il auoit visité le Comte son fils, & trouua fort bonne ceste ordonnance de son testament. Cependant on conspire contre luy, comme si par son conseil le Comte eut donné aux Eglises ce qu'il y auoit legué en testant, de sorte que l'endemain matin ainsi que l'Euesque pensoit s'en aller il fut pris traistreusement, & mis en la prison publique de la cité du Mans, où il fut detenu assez longuement. Or voyez vous deux raisons de son emprisonnement, & icelles diuerses, & toutesfois elles peuuent se rapporter à vne mesme: car ayant esté pris par les menées de la Comtesse mere de Rotroc, & iceluy Rotroc n'en estant aucunement coulpable, lors on luy mit sus la trahison precedente, afin que la premiere cause, ne suffisant pour le ruiner, ce crime de maiesté fut assez fort pour le destruire. Et que le Comte Rotroc en fut innocent, le declaire le mesme Hildebert en l'Epistre susdicte, disant que le Comte aduerty du tort fait à l'Euesque, coupa partie de ses propres cheueux, & les enuoya à celuy qui auoit fait la capture, le priant de deliurer l'Euesque, & protestant que par icelle il luy auoit fait autant de plaisir, que s'il luy eut arraché le reste de ses cheueux de la teste. Non pourtant s'en esmeut le tyran, comme celuy qui auoit collusion auec la Comtesse, & commandement du Roy Anglois de ce faire: ce qui vous monstre assez, & le peu de soing du Roy de France Philippe sur le fait de la iustice, veu les concussions faites par tout son Royaume, & le peu de son pouuoir, puis qu'il souffroit vn Roy Anglois vser de main mise sur les biens de ses vassaux & suiets, & les fiefs desquels mouuoyent purement de la couronne. Au reste auant que le crime de felonnie fut mis sus à cest Euesque, Yues Pasteur des Chartrains fut le visiter en prison, qui n'estoit point encore conduit au Mans, ains en vn Chasteau du Perche, & croy que ce fut à Nogent le Rotrou, basty, ou plustost nommé de Rotrou pere du Comte du Perche prisonnier au Mans, pour lequel cest Euesque Hildebert estoit en peine: & l'ayant Yues consolé fut parler au Vicomte Hubert chef de ceste conspiration, le prie, exhorte & admonneste de deliurer Hildebert, mais il n'en voulut rien faire: & moins s'esmeut-il pour priere que luy sceussent faire plusieurs Abbez & Religieux de saincte vie, qui furent vers luy pour vne semblable occasion: & cecy fut cause que Yues (au diocese duquel estoit la maison du detenteur de l'Euesque du Mans) excommunia cest Hubert auec tous ses complices, sans que pour cela il en fit autre chose que ce qu'il en auoit en sa fantasie. Ce bon Euesque Hildebert estoit homme de grandes lettres, & qui pour son sçauoir fut fait Archeuesque de Tours, ayant esté disciple de Berenger, duquel auons parlé cy dessus, ainsi que tesmoigne Antonin Archeuesque de Florence en son histoire: & duquel il recite quelques vers faisans mention de son emprisonnement, desquels ie vous diray quelques vns, afin que les hommes de bon esprit voyent que le siecle d'alors auoit des esprits assez gaillards & bien versez en toute sorte de sçauoir, & ayans douceur au langage.

Epistre de Syluestre second à l'Euesque de Magonce.

Hildebert Euesque du Mans aux Euesques de Gaule, Epistre.

Hildebert pris au logis de la Cõtesse du Perche.

Comme Rotroc se declare innocent de la prise d'Hildebert.

D'où vient le nom de Nogent le Rotrou.

Hubert excommunié par Yues Euesque de Chartres.

Antonin partie seconde de son histoire, Tiltre 16. chap. 9.

Nuper eram locuples, multisque beatus amicis,
Et risêre diu fata beata mihi.
Heu mihi nulla fides, nulla est constantia rebus,

Res ipsæ quid sint, mobilitate docent.
Res hominum, atque homines leuis aura versat in auras,
Et venit à summo, summa ruina gradu.
Cuncta sub ancipiti pendent mortalia casu,
Et spondent propria mobilitate fugam,
Quicquid habes hodiè, cras te fortasse relinquet,
Aut modò (dum loqueris) desinit esse tuum.
Has ludit fortuna vices, regesque superbos,
Aut seruos humiles non sinit esse diu.
Illa mihi quondam vultu blandita sereno,
Mutarunt vultus nubila fata suos.
Accessit damnis nouus ille, grauisque tyrannus,
Quo Cenomannorum Consule ius periit.
Cuius auos puduit scelerum genuisse patronum,
Fortunæq; parem mobilitate dolis.
Ille, pudor patriæ, ne non impune tuentem
Iustitiæ leges, expulit à patria.

Vincent en son miroir historial, volume 4. liure 26. chap. 108. 109. 110.

Hugues Duc de Bourgoigne se rend moyne à Clugny.

Cisteaux fondé par Eude Duc de Bourgoigne.

Et ce qui s'ensuit, que vous trouuerez & en l'histoire d'Antonin, & en Vincēt historial: & par lesquels vers vous voyez que cest Hubert estoit Consul, c'est à dire gouuerneur pour l'Anglois au Mans, & que pour faire plaisir à son Roy, il mit la main sur cest Euesque, pour le soupçon de la felonnie sus alleguée. En ceste mesme saison Hugues Duc de Bourgoigne, petit fils de Robert, & fils de Henry, qui mourut auant son pere, voyāt q̄ son espouse Yolād estoit decedée, quitta ce siecle, & renonçant aux pōpes & delices du monde, se rendit religieux à Clugny, l'an mille nonante-deux: de sorte que n'ayant point hoir de son corps, la succession vint à Odes ou Eude second du nom son frere. Or du viuant de Hugues, & luy tenant le Duché, comme l'Euesque de Chalon eut procez contre le Roy Philippe touchant les finages & iurisdiction de ses terres, l'Euesque transigea auec le susdit Hugues au preiudice du Roy. Et au mesme temps fut donné commencement à l'ordre de Cisteaux par Robert Abbé de Molesme, & fut l'Abbaye de Cisteaux bastie, ou au moins commēcée à bastir, par Eudes ou Odes cy dessus nommé Duc de Bourgoigne.

Du siege d'Antioche & conqueste de la Terre saincte par les Chrestiens, & establissement du Royaume de Hierusalem, & autres occurrences. CHAPITRE XXXII.

En quel temps fut assiegée la cité d'Antioche.

Nombre & assiette des portes de la cité d'Antioche.

AVANT que les seigneurs Chrestiens arriuassent deuant la cité d'Antioche, Anxiambey Turc, qui y commādoit, se doubtāt de ce qui aduint, se prepara aussi pour les receuoir, & pour-ce enuoya-il partoutes les prouinces Mahometanes, pour prier les Sageaz qui en auoyēt la charge de se tenir prests pour le secourir, & d'hōmes & de viures, s'ils voyoyent que la necessité le pressast, & que les Chrestiens luy feissent trop de violence. Les Chrestiens font leurs approches, descouurirent la cité, font visiter les lieux plus aptes à la batterie, & bien qu'il y en eut qui estoyent d'aduis que le siege fut differé pour quelque temps, si est-ce qu'en fin ils conclurent de ne rien attendre, ains s'y camperent le vingt-septiesme d'Octobre, en l'an susdit de mille nonante-sept: & bien que (suyuant le dire de la Chronique de sainct Denis) le nombre des Chrestiens portans armes, fust de trois cens mille combatans, & de desarmez presque en pareil nombre, si leur estoit-il impossible d'enclorre la cité de toutes parts, y obstans & les pays & les montaignes, ce qui fut cause de la longueur du siege. Or y auoit-il cinq portes principales, l'vne desquelles qui re-

qui regardoit l'Orient portoit le nom de sainct Paul, la seconde estoit dicte de sainct George, & tournoit à l'Occident: & entre ces deux portes est la longueur de la ville du Midy au Septentrion, & à la descente des montaignes y a troys portes par lesquelles on va vers la riuiere Farfar, l'vne desquelles (qui est nommée du Chien) va à vn pont de pierre par lequel on passe les marests qui sont de ce costé: l'autre est nommée la porte au Duc, & la derniere est la porte du Pont du grand fleuue, & du costé de ces deux portes il fut impossible aux nostres d'assieger la ville. Au haut de laquelle fut campé Boëmond Duc de Pouille, & au dessous au vallon estoit Robert Duc de Normandie, Robert Comte de Flandres, Estienne Comte de Bloys, Hugues le Grand Comte de Vermandoys, qui garderent tout l'espace qui estoit depuis Boëmond iusqu'à la porte du Chien. Mais depuis la porte du Chien, iusqu'à celle du Pont furent les Seigneurs qui suiuoyent l'Euesque du Puy, les Comtes de Tholouse, & Orenge, & les seigneurs de Gascoigne, qui auoyent accompaigné le Tholousain: & le reste du camp estoit plus bas auec Godeffroy de Buillon, qui estoit esleu chef & general de l'armée, choisy par l'accord de tous les Princes pour sa vaillance, vertu, sagesse, & modestie: & auoit vn nombre infiny de soldats François, Allemans, Lorrains, Gascons, Bourguignons, Picards, & Hennuyers, lesquels camperent le long des iardins qui estoyent hors la ville, les plus beaux de l'Orient, lesquels ils ruinerent pour s'y accommoder. Ie laisse les courses des nostres, les saillies des assiegez, les assaults des assiegeans, & les meurtres tant d'vn costé que d'autre, la faim, les pluies, les orages, les boix, le froid, & la peste qui assaillit & affoiblit les Chrestiens, estant cecy descrit par l'Archeuesque de Tyr: ie laisse aussi la deffaicte du Prince de Dannemarch qui venoit au secours des nostres, lequel fut occis auec ses troupes par les Turcs pres de Nicée, pour estre à cecy consentant l'Empereur de Constantinople. Ie laisse encor les trahisons des Grecs, les ruses des Chrestiens Orientaux descouurans les secrets des Latins aux Mahometistes, ce qui fut cause que les estrangers furent chassez du camp, & que les seuls Européens fournirent à tout ce qui seruoit pour le siege: i'obmets aussi comme le Caliphe d'Egypte detestant la puissance Turquesque & hayant à mort ses voisins quoy que de secte pareille à la sienne, escriuit aux Chrestiens: & les pria de continuer le siege d'Antioche, leur offrant secours d'argent & d'hommes: tant y a que les nostres sur la fin de l'an, feirent vn grand massacre de Turcs sortis sur eux, pensans les forcer de quitter le siege, de laquelle deffaicte ils asseurerét les assiegez leur iectans vn grand nombre de testes de leurs compaignons auec des machines dedans la ville: d'autant que l'vsage de l'artillerie n'estant encor receu, si est-ce qu'ils vsoyent de plusieurs engins de baterie tels que sont les beliers, les moules, les tours ambulatoires, & autres infinis instruments traitez par les ingenieurs, comme encor ils vsoyent de feux artificiels tant pour brusler les dedás des villes, que pour abbatre leurs côtre-machines: & bien qu'on ne feit des bateries si soudaines qu'à present on fait auec le canon, si est-ce que ces engins preiudicioyent grandement aux murailles. En l'an de nostre salut mille nonante huit, tandis que les nostres enduroyent grande disette de viures, les Geneuoys apporterent grande quantité de farines par mer, & en aduertirent les nostres au camp, afin que auec leur argent ils se deliurassent de la famine: mais le Soldan Auxiambey, informé de cecy & sçachant que Boëmond, & les Comtes de Tholouse & de Grées, & plusieurs braues Cheualiers estoyent allez au deuant des viures, ne faillit aussi d'enuoyer forces pour battre les nostres, leur oster les viures, & empescher que desormais ils ne fussent en querir, car d'aller à la pecorée, il n'y auoit plus de moyen tout le plat pays estant gasté, & les Turcs ayans tout enserré dedans les villes: mais ceste saillie fut dommageable au Soldan, qui y perdit deux ou troys mille braues soldats, & douze Capitaines des plus vaillans & renommez de ses troupes. En somme les nostres ayans occupé les pasturages & bestail des Antiochiens, leur osterét toute commodité de sortir de la ville, là où les Chrestiens auoyent abondance de toute chose tant par la voye de la mer que par terre, ce pendant les nostres sont aduertis que le Soldan de Perse faisoit grand amas d'hommes pour leur courir sus, & leuer le siege d'Antioche, ce que entendant Estiéne Comte de Champaigne, de Bloys & de Chartres, lequel par les autres Princes à cause de sa sagesse estoit appellé le pere du conseil, se faignant estre malade, print congé des assiegeans & se retira, auec intention que si les nostres vainquoyent le Persan, il

Comme les nostres furent cãpez.

Godeffroy de Buillon general de l'armée.

Caliphe d'Egipte Sarrasin ennemy des Turcs.

Engins & machines de guerres anciennes.

L'an 1098.

Viures portez par les Geneuois en Asie.

Turcs deffaits par les Geneuois.

Comte de Chartres se retire du camp, & pourquoy.

reuiendroit au camp, mais s'ils auoyent du pire, il se retireroit en Gaule: mais le pis fut, qu'il emmena quatre mille hommes combatans qu'il auoit à sa suite, ce qui fut vne grande incommodité aux Chrestiens, & pour luy vne grande infamie: & cecy fut cause qu'on deffendit, à peine de la vie, que nul desormais ne mist en effort de s'en aller jusqu'à la fin de ce siege. Ce pendant s'offrit vne belle occasion à Boëmond, qui eut intelligence auec certain Chrestien Armenien, qui se tenoit en la ville, lequel luy promist de luy mettre en main vne tour qui estoit pres la porte sainct George, par le moyen de laquelle il se pouuoit faire maistre de la cité: car il d'attendoit le Persan qui estoit fort irrité veu les grandes forces qu'il auoit, & que les Chrestiens estoyent affoiblis des guerres passées. Boëmond fait ouuerture de cecy aux autres Princes, offre de faire rendre la ville, pourueu que la Seigneurie luy en soit donnée: ce que luy estant refusé, la chose demeura imparfaite iusqu'à ce que la nouuelle du camp Persan estonna si les nostres, les contraignit de prier Boëmond, à continuer sa pratique auec l'Armenien, luy accordans ce qu'il demandoit, pourueu que suyuant l'accord fait auec l'Empereur de Grece il luy en feist l'hommage, & le recongneust pour souuerain. Et ainsi tandis que le Souldan de Perse s'amusoit au siege de Rasges ou Edesse, les nostres se feirent maistres d'Antioche, où fut fait vn horrible carnage de Turcs, surpris de nuict, & sans auoir moyen presque de s'armer, & se mettre en deffence: Auxiamboy y fut occis, & la pluspart des Turcs qui pouuoyent porter armes: mais à peine auoyent les nostres mis le pied en la ville, que voicy Corbagath Lieutenant general de l'armée Persienne, qui se presenta deuant Antioche, & se feit maistre de la haulte partie du mont qui commandoit à la ville, si bien que ceux qui n'agueres assiegeoyent les Turcs, sont à present assiegez, & bien leur prit d'auoir fait amener les viures du plat pays, que les payzans auoyent cachez pour leur nourriture, en la ville, car sans cela ils eussent esté en grandes destresses. Ie laisse à vous dire le grand deuoir des Comtes de Tholouse, & de Flandres, la sage conduite de Godeffroy, & la vaillance incroyable de Boëmond & Tancrede, & la grande diligence de Robert Duc de Normandie: ie laisse le peu de loyauté du Comte Chartrain, lequel non content de sa premiere faulte d'auoir laissé ses amis & parens au besoing, y adiousta vne trahison abominable, empeschant par ses mensonges que l'Empereur Grec ne passast oultre, qui venoit au secours des Latins auec vne grosse & puissante armée: ie ne vous racompteray point comme la lance de laquelle le costé de nostre Seigneur auoit esté percé fut trouuée, & comme les Chrestiens affamez furent deliurez plus par miracle & grace diuin, que par conseil, ny effort humain, pour vous dire que le Persan ayāt long temps tenu le siege, fut cōtraint & par la perte des siens occis tāt par le glaiue des Chrestiens, que par peste & famine, de s'en aller ayād perdu presque toute son armée: mais ce ne fut sans que les Chrestiens n'eussent leur part à ce gasteau, desquels il mourut vn grand nombre plus de faim & peste, que par les mains de l'ennemy, & durāt ceste mortalité mourut le sainct prelat Aymar Euesque du Puy le premier d'entre les Seigneurs qui se croiserent au Concile de Clermont, & fut enterré en l'Eglise sainct Pierre, & y perirent plusieurs de la noblesse, mais du peuple il en demoura mort plus de cinquante mille, n'y restant vne seule femme presque de toutes celles qui estoyent venuës en Asie, tant pour ce que l'air leur estoit contraire, que pour auoir enduré de grādes necessitez, & lors qu'ils estoyent campez, & lors que les Persans les assiegerent: mais ce qui plus causa la mort à ce miserable peuple fut l'abondance de viures, car ayant eu disette, lors qu'il se voit auoir foison de viures, il en prenoit tellement que l'estomach ne pouuant digerer ce que auec haste & presse que sans mascher les affamez aualloyēt, la pluspart suffoquez perissoyent par le contraire de la famine. En somme la peste fut cause que les Princes laisserent la cité pour aller conquerir terre, & ce pendant ils escriuent au Grec de leurs succez, & le prient de venir, suyuant sa promesse pour deliurer la cité de Hierusalem, eux luy ayans fait libre le passage. Comme les Princes s'espandoyent par la Syrie, d'vn & d'autre costé, & estant la cité d'Allep alliée des nostres par le moyen du Soldan, qui dechassant vn sien competiteur auoit esté secouru par les deux freres Godeffroy de Buillon, & Baudoüin Seigneur d'Edesse: ces choses (dis-ie) se passans ainsi, Hugues le grand, frere du Roy de France, & Baudoüin Comte de Hainault laisserent l'armée, sans dire à Dieu à leurs cōpaignons prindrent la voye de Grece, pour s'en venir en France: mais estans

Intelligēce de Boëmōd en la ville d'Antioche.

[illegible]

Edesse assiegée par les Persans.

Cité d'Antioche prise par le Duc Boëmond.

Antioche assiegée par les Persans.

Lascheté du Comte de Chartres.

Antioche deliurée du siege.

Mort de l'Euesque du Puy, en Antioche.

Grāde mortalité en Antioche.

Cause de ceste mortalité.

Alep cité de Syrie amye des Chrestiēs.

Retraite du Comte de Vermãdois, & mort du Comte de Hainault.

rencontrez par quelques troupes de Turcs, furent assaillis, & combatãs vaillamment, Baudouin fut perdu soit qu'il mourut là, ou que l'ennemy l'emmenast, neantmoins on n'en ouyt onc ny vent ny nouuelle: là où le Vermandois se sauua à la fuite, & vint en Constantinople donnant instructions à l'Empereur, de ce qui s'estoit passé, & apres s'estre rafreschy, s'en vint en Frãce non sans quelque infamie & note de lascheté pour n'auoir dit mot aux autres auant que partir. Neantmoins ne voy-ie en quoy ce Prince doyue estre ainsi blasmé, veu les grans deuoirs ausquels il s'estoit mis, & ce qu'il auoit souffert pour l'amour de Dieu, joint qu'il n'estoit respecté selon son rang & grandeur, & que ses moyens estoyent fort petitz pour fournir à si grans frais, luy estant vn des plus pauures Princes, & des moins pecunieux de l'armée, comme estant lors petitement apanagé, ou plustost n'ayant rien d'apanages, ains menãt son train aux despens de sa femme. En fin, & pour ne sembler plustost d'escrire la guerre de Leuant que l'histoire Gauloise, ie laisseray les conquestes faites sur le plat pays de Syrie par les nostres, & des deffaites des Turcs: & encor ne m'arresteray sur les diuisions entre Boëmond, & le Comte de Tholouse, lesquelles furent cause de grans maux, comme depuis les discordes chasserent les Chrestiens de la Palestine. Au reste le peuple qui auoit passé la mer pour le seul esgard de la cõqueste de Hierusalẽ, se faschoit qu'on f'amusast ainsi en la basse Syrie, & par les guerres cõtinuelles on s'affoiblit de iour à autre l'armée, ce qui esmeut le Comte de Tholouse (qui estoit le plus pecunieux de la troupe) de s'offrir à conduire le peuple iusques en Hierusalem: de sorte que pour effectuer sa promesse, il ruina & brusla quelques villes qu'il auoit prises, & se ioignans auec luy le Duc de Normãdie, & Tancrede neueu de Boëmond, & quelques autres Seigneurs, ils vindrent par terre iusques à Cesarée de Palestine, sans que iamais ils eussent rencontré d'homme qui leur dõnast empeschemẽt, si ce n'estoit quelques voleurs Turcs & Arabes, qui donnoyent sur la queue du camp, ou qui se ruoyent sur ceux d'entre les nostres qui s'esgaroyent, tant soit peu de la grande troupe. Les viures ne leur manquoyent point, chascun leur faisoit voye, & nul estoit qui ne s'estimast heureux de leur obeir, & ainsi ayans demolis quelques chasteaux, ils prindrent la voye de la mer pour se ioindre à leurs amis, qui conduisoyent par là le reste des forces, qu'ils trouuerent pres de Tripoly cité fameuse de Syrie, ayans pris Aman, Ems, Laodichie, & Tortose, esquelles les Turcs auoyẽt mis grand nombre de prisonniers de ceux qu'ils prindrent durant le siege d'Antioche. Or fut la cité de Tortose prinse par vn Gentil'homme appellé Raymond Pelot, lequel, tandis que les Princes estoyent à parlementer auec le Souldan de Tripoly, prit quelques gens tant de pied que de cheual, & vint assaillir continuãt l'assault iusqu'à la nuict, durant laquelle les citoyens craignans que l'endemain on ne vint auec plus forte puissance, & auec les machines de baterie, s'enfuyrent aux montaignes, emmenãs leurs femmes & petitz enfans: & ainsi le matin nul faisant resistance, il fut aisé aux Gaulois d'emporter d'arriuée la place: & c'est ce qui se passa en Leuant durant celle année. En celle saison fut absous le Roy Philippe suyuant que i'ay dit cy dessus, apres les solennitez requises, & le serment public par luy & Bertrade faitz de ne plus iamais auoir accointance ensemble, si bien que Foulques Rechin son mary estant mort, & Foulques cinquiesme du nom son fils tenant le Comté d'Anjou, ceste Dame se retira à Angers vers ce sien fils qui la receut, & honnora cõme sa mere: & elle pour effacer la tache de celle infamie qui la denigroit, s'adonna à bonnes & saintes oeuures, faisant bastir le Chasteau d'Angers tel qu'on le voit à present, & la structure duquel est mise entre les plus rares edifices de Gaule, tant pour l'esgard de son assiette, que magnificence de l'architecture. Elle feit aussi ou bastir, ou refaire de nouueau l'Eglise de saint Maurice d'Angers, & autre chose n'ay-ie leu de ceste Dame, ny de sa fin, ny de sa sepulture. I'ay dit cy-dessus, que Guillaume le Roux Roy d'Angleterre feit guerre au Comte du Maine Helie de la Fleche, à cause que ce Comte auoit repris sur luy la cité du Mans par surprise, & que pour ceste occasion l'Anglois detenoit prisonnier l'Euesque du Mans Hildebert: en quoy ie m'estonne de l'Annaliste d'Anjou qui fait aduenir cecy sous le regne de Henry Roy Angloys, & frere de ce Guillaume, en quoy il s'est aussi bien trompé, que lors qu'il a dit que Geoffroy Martel fils de Foulques Rechin fut occis à Candé l'an mille cent huict, par les ruses de sa belle mere Bertrade: & toutesfois il dit que ceste mort aduint auant que le Roy Philippe

Grand cœur du Comte de Tholouse.

Villes prises par les Chrestiens en Syrie.

Cõme Tortose fut prise.

Bastimens faits par Bertrade s'estant retirée du Roy Philippe.

Faultes de l'Annaliste d'Aniou.

feit rauir ceste Dame, en quoy il y a dix-sept ans de faulte, qui est vne grande inconsideration en l'histoire. Par ainsi, Guillaume le Roux ayant regné iusques à l'an mille cent deux, il s'ensuit que la guerre susdicte, pour la ville du Mans & la reprise d'icelle, aduint sous luy, & non sous Henry son frere, & que ce fut luy qui prit Helie Comte Manceau, & le deliurât, mit fin à ceste guerre, quoy que l'Angeuin se ressentit comme fraudé de sa succession, d'autant qu'il auoit espousé la fille du Comte du Maine. Au reste la Chronique à la main qui est à sainct Denis, tient qu'en cest an le Roy Angloys Guillaume le Roux ayant fait des exactions fort estranges sur ses subiects, & ayant grand somme de deniers vint en France guerroyer le Roy: mais que Monsieur Louys fils du Roy luy fut encontre, & le força de s'en retourner sans honneur en son pays insulaire: Or ne trouue-ie ailleurs rien de ceste guerre entre les deux Roys, ce qui me fait dire, que le Prince de France Louys le Gros, voyant les subiects de son pere assaillis par l'Angloys, s'opposa à telles violences, & armant contre le Roux, prit la cause & du Manceau & de l'Angeuin, & mesmes voyant que l'Angeuin auoit couru iusqu'à Sées, & que Henry Comte de Constantin remuoit mesnage en faueur du Roy Angloys son frere. Au reste quant à l'absolution du Roy Philippe, elle ne se feit que sous le pontificat de Paschal second, ainsi que dirons cy apres, affin que les auteurs que vous lyrez ne vous deçoyuent, & de quoy ie vous donneray cy apres preuue, quoy que cy deuant nous en ayons parlé clerement, d'autant que bien que le Roy eut esté absouls, si est-ce qu'il recidiua, & r'encheut en son premier peché, & par consequẽt en la censure ecclesiastique. Reuenons au voyage de Hierusalem commencé par le Comte de Tholouse, (ainsi que dit est) & luy estant és enuirons de Tripoly, voicy qu'en l'an de nostre salut, mille nonante-neuf, au moys de Mars auant Pasques, les soldats qui estoyent en Antioche, prierẽt Godeffroy Duc de Lorraine, & le Cõte de Flãdres, & autres Princes & Seigneurs, de les cõduire en la terre de Palestine, & en la cité chef anciẽ de Iudée: & pour les induire à ce faire ils loüoyẽt la vertu, gallardise, & vaillãce du Tholousain, & la bonne & courtoise façon de faire du Duc de Normandie. Cecy fut cause que les Princes ne voulurent plus delayer, ains se mettent en chemin, & Boëmond demoura en Antioche pour la garder & deffendre. Ie ne veux m'arrester aux sieges, ny assaults, ny aux conquestes des villes, ny aux ruses des nostres mesmes, lesquels se laissoyent de-ia corrompre par argent, & se trompoyent les vns les autres, ne se soucians que de rauir l'or, & l'argent des Mahometistes. Tandis que les nostres approchoyent de Hierusalem, le Caliphe d'Egypte, qui leur auoit offert argent & secours lors qu'ils estoyent au siege d'Antioche oyant combien l'orgueil des Persans, & Turcs estoit diminué, ne craignant rien plus, commença aussi à brauer, & à ne tenir compte des nostres: ains se feit maistre de la cité de Hierusalem, deffendãt que nul Chrestien y vint pour y prier en plus grand nombre à la fois, que de deux à trois cens hommes, lesquels falloit que se retirassent aussi tost que leur oraison seroit accomplie. Mais les Chrestiens se moquans de son insolẽce, refusant ses offres, disans que sans son congé, il esperoyent de s'affranchir le passage au trenchant de leurs espées. D'autre-part l'Empereur Grec enuoya des plaintes au Camp, sur ce qu'on ne luy auoit fait l'hommage des places conquises, suyuant la transaction entre eux faite, à quoy ils respondirent que la faulte estoit non d'eux, ains de l'Empereur lequel n'estoit venu & n'auoit enuoyé aucun à leur secours, & pour prendre possesion des hommages suyuant la capitulation faite l'année precedẽte en Cõstãtinople: que pour ceste occasion ils auoyẽt donné la Seigneurie d'Antioche à Boëmõd, qu'ils estimoyent digne d'en iouyr, & de la laisser à ses ancestres. En fin les messagers imperiaux requirent q̃ les Pelerins ne passassent point outre en leur voyage iusques à la venuë de l'Empereur leur maistre: mais on ne voulut encor entẽdre à ceste ouuerture, cõme sçachans les ruses & delais d'Alexis, lequel les laisseroit perir & diminuer ainsi croupis, & sans rien faire. La cité de Tripoly estant assiegée par les Gauloys, il fallut que le Satrape qui la gouuernoit se racheptast auec vne grande somme de deniers, & que iurant fidelité aux nostres, il deuint leur homme lige: & ainsi sans guere d'incommodité les Chrestiens arriuerent pres de Hierusalem, ayans celebré la feste de Pasques à Cesarée qui estoit vn siege d'Archeuesque, & establirent des pasteurs és villes de Rame & de Lide, & autres places de Galilée, cõme asseurez de faire leur demeure en Palestine. Les Turcs aduertis de la

L'an mille nonante-neuf.

Godeffroy de Buillon prend la route de Palestine.

Deloyauté du Caliphe d'Egypte.

Plaintes de l'Empereur Grec, & response des Latins.

Siege de Tripoly leué.

Dessein des Turcs estās en Hierusalem.

de la diligence que faisoyent les Latins, de s'approcher de la cité, ne faillirent aussi de la fortifier, & se fournir de toute chose necessaire pour vn siege: & auoyent vne fois deliberé de tuer tous les Chrestiés estans dedans la ville, & brusler & demolir toutes les Eglises, oratoires, & monasteres. Mais considerans depuis en quel hazard ils se mettoyét si les Chrestiés prenoyét la ville, ils se deporterét de l'execution d'vne si cruelle sentence: neantmoins feirent ils de si grandes & insupportables exactions sur le Patriarche, & autres Chrestiens, qu'il fallut que le Patriarche allast mendier iusques en Chipre la somme imposée qui estoit de quatorze mille besans d'or, & ce pendant les Turcs chassans les hommes de la ville, retindrent seulement les femmes, & petits enfans, lesquels fugitifs se cachoyent où ils pouuoyent, afin de ne tomber és mains de ces tyrans. Et ce pendant les Chrestiens vindrent iusques en Bethléem, ayans pris Nicopoli qui est celle place, qui est nommée Emaus par les Euangelistes, & craignans que les infidelles, qui affluoyent de toutes parts pour la deffence de Hierusalem, ne ruinassent l'Eglise de Bethléem bastie par sainte Helaine au lieu où nostre Seigneur nasquit, ils fortifierent la place, & y mirent bonnes, & fortes garnisons. Apres ce, tous d'vn accord se resolurent d'assieger la sainte cité profanée par les Mahometans, lesquels sous Muhauie long temps au parauant y auoyent rebasty vne mosquée au lieu mesme où fut iadis le temple de Salomō, d'où s'ensuit que ceux là sont deceuz & qui croyent, & qui escriuent que le temple de Salomon soit debout ny aucun de ceux que les Iuifs bastirent, comme ainsi soit que tout fut ruiné par les Romains, & cestuy remis par les Sarrasins premiers deffenseurs de l'Alcoranisme. Ie n'ay deliberé m'arrester sur la description de la cité de Hierusalem, d'autant que ailleur ie l'ay depainte assez au long, me suffisant vous dire qu'elle fut assiegée l'an de nostre salut mille nonante-neuf le septiesme iour de Iuing, le nombre des assaillans ne surpassant de guere pour le combat ceux qui estoyent dedans la place pour la deffendre. Le Camp fut posé du costé de Septentrion à la porte de saint Estienne s'estendant vers le Ponent iusqu'à celle qui est au dessous de la tour de Dauid: & là furent les Princes Godeffroy de Buillon, puis le Comte de Flandres, apres le Duc de Normandie, & plus bas Tancrede campé pres la tour de l'angle, laquelle depuis, à cause de luy, fut dicte la tour de Tancrede, & de celle tour iusqu'à la porte occidentale, estoit le Comte de Tholouse: mais Tancrede changeant de place, fut se camper sur vn tertre qui est entre la ville, & le Mont de Syon, ce qui donna grand effroy aux assiegez, à cause que de là auant il rompoit tous leurs engins, desquels ils se pensoyent preualoir contre leurs machines de batterie. Que seruiroit de tirer les choses en longueur? si les Chrestiens auoyent enduré faim deuāt Antioche, en ce siege ils experimenterent vn autre genre de disette, à sçauoir d'eau, de sorte que plusieurs moururent de soif, & qui pis est, la peste se mit en leur camp, & de iour à autre on voyoit vne grande diminution en nostre armée, & de faict si les Geneuoys ne fussent venus par Mer, & n'eussent porté des rafreschissemēs aux nostres, venans surgir au port de Iaffe, c'estoit fait de tout le camp Latin: mais estans rafreschis, & d'eau, & de viures, & d'armes, & d'hommes, le Seigneur Gaston de Bearn, qui auoit la charge de la batterie, trauailla si bien, que les beliers, & autres machines dressées, pour le secours du Duc de Normādie, du Duc Godeffroy, & du Cōte de Flandres, & en despit des assiegez, ils commencerent vne furieuse baterie par troys diuers lieux: mais à bien assailly, bien deffendu: d'autant que les Turcs, qui estoyent en grād nombre, se rafreschissoyent d'heure à aultre, & les nostres failloit que fussent tousiours a l'assault. En fin (on dit que ce fut par miracle & s'estant apparu aux nostres dedans la ville vn luisant gend'arme, qui les encourageoit par signes à cōtinuer en l'assault) les nostres, qui s'estoyent reculez, vindrent de rechef de telle furie à la breche, aidez par le vēt, qui poussoit le feu mis aux machines, en la face des ennemis, que Godeffroy ayant fait dresser vn pont trauersant de l'escarpe du fossé, sur la muraille, il y monta le premier, suiuy d'Eustache son frere, & de deux Gentils-hommes de Tournay, & soudain d'vne grande multitude de soldats. Apres Godeffroy & son frere, vindrent soudain, & se iecterēt dedans la ville, le Duc de Normādie, les Comtes de Flandres, & de saint Paul, & d'Orenge, Tancrede Prince de Sicile, Gaston de Bearn, Gaston de Beziers, Gerard de Roussillon, & aultres Seigneurs & Capitaines, & fut combatu plus dedans la ville, & par les rues presque qu'on n'auoit encore fait à la breche,

Nicopoli, iadis Emaus prise par les Latins.

Bethléem fortifiée par les nostres.

Assiete du camp des Chrestiens deuant la cité de Hierusalem.

Affliction des Chrestiens au siege de Hierusalē.

Chrestiens secourus par les Geneuoys.

Signe de la victoire des Chrestiens.

Godeffroy de Buillon est le premier qui entre en Hierusalē.

Grand meurtre de Turcs en Hierusalem. les infidelles desirans de vendre cherement leurs vies aux Chrestiens: mais leur resistance ne seruit que de leur haster la ruine, entant que Godeffroy, & les autres Princes suyuis de leurs troupes, en feirent vn si piteux massacre, qu'il estoit impossible d'aller par les rues que sur des corps occis. Tādis que du costé de saint Estiēne les vns pilloyent, & saccageoyent la ville, le Comte de Tholouse qui cōbatoit du costé de midy fut estonné voyant fuyr les Turcs sur le plus fort du combat, mais quand il apperceut les Enseignes Chrestiēnes sur les murailles de la ville, il feit dresser soudain vn pont, & entra en la cité auec les Seigneurs qui estoyent en sa troupe, faisant vn grand carnage de Mahometistes, comme aussi Tancrede feit, forçant le Temple ou Mosquée, d'où il tira vn grand thresor tant en soyes, qu'en or, argent, & pierrerie. Tout estoit sous la puissance des nostres sauf la tour de Dauid, où les Mahometans s'estoyent retirez, esperāts là tenir iusqu'à ce qu'on leur eust donné secours: mais le Comte de Tholouse les assaillant, il fallut que vinssent à composition, sortans vies & bagues sauues, & auec leurs femmes, & enfans, & biens meubles, & le Comte estant tenu de les faire mener en seureté iusques en Ascalon. D'autre part affin que les corps morts n'infectassent la cité il fut commandé qu'on les portast enterrer hors la ville, & à ce furent deputez les pauures mendians, & les Turcs qu'ils detenoyent en prison, qui les meirent sous terre, ou en bruslerent vne partie. Cecy fait ils furent sept iours en repos à louer Dieu, & à se rafreschir de tant de trauaux qu'ils auoyent endurez au siege: aduenant ceste prise de ville, l'an de nostre salut, mille nonante-neuf, vn iour de vendredy, qui fut le quinziesme du moys de Iuillet: & sept iours apres fut mise en auant la creation du Roy, & par le consentement de tous les Princes Godeffroy de Buillon fut esleu, comme celuy qui pour ses vertus, & grands deuoirs meritoit le mieux l'honneur de commander en la terre sainte, entre les mains duquel le Comte de Tholouse cōsigna la forteresse, & tour de Dauid, quoy que à son grand regret, & voyant que les Princes Gaulois ou Belgiques luy portoyent enuie: mais de cecy, & autres telles occurrences nous en laissons le discours, nous suffisant de vous auoir declaré le succez du voyage de noz Princes, le plus succinctement qu'il nous a esté possible, protestant de no nous y plus arrester si ce n'est pour grāds respectz, & la chose se raportāt à nostre histoire Gauloise.

Le Comte de Tholouse entre en Hierusalem. *Tancrede prend le temple.* *Le Comte de Tholouse prend la Tour de Dauid.* *Godeffroy de Buillon fait Roy de Hierusalē.* *Mescontētement du Comte de Tholouse.*

De ce qui aduint en Gaule iusqu'à l'absolution du Roy Philippe, & de la mort de Guillaume le Roux Roy d'Angleterre.

CHAPITRE XXXIII.

L'an mille cent. L'AN de nostre salut mille cent fut memorable pour la mort de trois ou quatre grands Princes, entre lesquels furent les deux Papes à sçauoir celuy Clement second appellé à ceste dignité par l'Empereur, s'attribuant l'autorité de se nōmer l'Euesque de Rome, & Vrbain esleu canoniquemēt par le clergé, & recogneu pour souuerain pasteur de l'Eglise, auquel fut surrogé Regnier Italien qui estoit moyne, & de sainte vie: & voulsist il ou non les Romains le contraignerent d'accepter la charge que d'autres auoyent poursuiuy ambicieusement, & fut appellé Paschal second de ce nom, digne pour vray de commander en l'Eglise. Mourut aussi celle année mesme Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, nombré entre les plus tyrans & cruels Roys qui regnerent onc en Angleterre, ennemy des bōs, inquietateur du repos public, exacteur sur le peuple, persecuteur des Eglises adonné à toute lasciueté: & en somme l'homme du monde qui le plus fut hay des siens, & detesté de ses voisins, & mal renommé parmy les estranges. La mort de ce Prince fut preueuë, & par luy mesmes en songe, & par aultres, sans que pour cela il se souciast de recongnoistre Dieu que si souuent il auoit offensé, & laquelle fut en telle sorte: Luy ayāt tenu court ouuerte à Lōdres aux festes de Pentecouste de l'an susdit, il si tint iusqu'au moys d'Aoust, le second iour duquel contre l'aduis, & volōté de plusieurs Euesques ses amys, & des admonitions desquelles il se moquoit, il alla à la chasse dedās la nouuelle forest que son pere auoit vsurpé sur ses pauures suiets, où ayāt élancé vn grand cerf, & le poursuiuant il commanda à vn gentil'homme Françoys de sa suite qu'il tirast au Cerf: Gaultier Tirel (ainsi s'appelloit le gentil'homme) descoche la flesche

Mort du Pape Vrbain, & de l'Antipape Clement. *Paschal second fait Pape.* *Quel fut le Roy Guillaume le Roux.* *Mort de Guillaume le Roux.*

flesche de son arc, & pensant viser sur le Cerf, il attaignit si droictement le Roy au cœur, qu'il le renuersa tout roide mort par terre, sans qu'il dit vne seule parolle. Ce que voyant Tirel, s'enfuit, comme aussi feirent, & Gentils-hommes & Veneurs qui se trouuerent lors auec le Roy, laissans ce corps miserable veautré en son sang, & abandonné à la mercy des bestes farouches. Mais quelque temps apres le reste de la suyte suruenant, & trouuant ce Roy ainsi sanglant, & le sang figé, le prenans le montent sur vne pauure charrette de Charbonnier, qu'ils contraignirent à conduire ce corps, mais comme passans par vn bourbier le cheual fut foible, & la charrette ne valant guere, tout rompit & le corps Royal demoura au milieu de la fangé, où le Charbõnier le laissa, iusqu'à tant que quelques Courtisans vindrent qui l'emporterent. De ce Roy, voicy comme parle Matthieu Paris en son histoire: Iustemét donc le Roy au milieu de toute son iniustice fut occis, qui n'auoit rien d'homme, ny de courtoys, & qui suyuant le conseil des meschans, faisoit ordinairement tous les maulx qu'il luy estoit possible de faire. Il fut mauuais aux siens, aux estrãgers pire, mais tres-meschant pour soy-mesme, vexant & affligeãt ses suiets par tailles, imposts & subsides, ses voisins par guerres & factions, & sous luy il ne fut possible à l'Angleterre de respirer, tant elle estoit suffoquée: d'autant que & luy, & ceux qui le seruoyent, rauissoyent, saccageoyent, gastoyent & abatoyent abusans violentemét de la couche & femmes de chacun, sans qu'il fut faite aucune iustice, & fut exercé des maux & iniustices alors, desquels on n'auoit encor ouy parler. Ce Roy tres-meschãt deuant Dieu & les hõmes, lors qu'il mourut, tenoit en sa main, cõme son propre heritage l'Archeuesché de Cantorbery ayant chassé le sainct Pasteur Anselme, & les Eueschez de Winton & Satisbery, & deux Abbayes qu'il vendoit, ou dõnoit à ferme, ou les tenoit en sa main: & paillardoit non à cachettes & en secret, ains à la veuë de tous, tãt il estoit impudẽt & abominable. Quoy plus? tout ce qui desplaisoit à Dieu, & à ceux qui l'ayment, estoit le plaisir du Roy & de sa suyte. Il fut enterré l'endemain de sa mort & ruïne à Wintõ, à la sepulture & obseques duquel les larmes ne peurent trouuer lieu, si grande estoit la ioye des suiets ayans perdu vn Roy si peruers & detestable. Ainsi parle cest autheur Anglois, donnant vn beau exemple aux Roys, de viure selon Dieu, & suyuant la reigle de son ordonnãce: comme ainsi soit que les Roys qui sont iniustes, tyrãs & oppresseurs, bien que soyẽt les ministres de la iustice de Dieu sur le peuple, si est-ce que s'ils abusent de leur puissãce, ils seruirõt de suiet à la posterité, pour contempler en eux la vengeance que Dieu fait de ceux qui r'apportẽt leurs actiõs à l'exemple de la vie de ce Roy d'Angleterre. Mourut aussi en celle mesme saison, Conrad fils de Henry quatriesme, auquel le pere auoit donné la charge d'Italie, mais qui voyãt les iniustices de son pere s'estoit reuolté cõtre luy, & fut enterré hõnorablemẽt à Florẽce. Au reste le Roy Guillaume le Roux, cõme il estoit remuãt & chatoüilleux, s'estoit aussi plusieurs fois attaché aux Frãçois, voyãt q̃ le roy Philippe estoit ja vieil, & peu suiuy des siens, & que le Pape l'auoit excõmunié, il aspiroit aussi à la couronne de France: & afin que ie ne semble dire cecy du mien, ie vous allegueray l'Abbé de sainct Denis Suger, qui viuoit enuirõ ce tẽps, lequel en la vie de Louys le Gros parle de cecy en ceste sorte: Guillaume Roy d'Angleterre hõme adonné à la guerre, conuoiteux de loüange, & desireux de renom, ayãt desherité son frere aisné Robert, succeda iniustement à Guillaume son pere, & son frere estant allé au voyage de la Terre saincte, il se saisit aussi du duché de Normandie: & vsurpant sur les limites & frõtieres du Royaume de France, il s'efforçoit d'accabler Louys Prince de France. Or y auoit-il esgalle & dissemblable façon de cõbattre entre-eux: esgalle en ce que l'vn ne vouloit ceder à l'autre, mais dissemblable en ce que Guillaume estoit aagé & meur, & que Louys estoit encor tendrelet & fort ieune: que l'autre estoit opulent & dissipateur du thesor des Anglois, achetant à haut pris les soldats, & les recompensant richement: là où Louys estoit sans argẽt, & son pere iouïssant des reuenus du Royaume, il n'vsoit d'aucune exaction, seulement par sa gentillesse attiroit-il la gendarmerie, & resistoit vaillamment aux assauts de l'Anglois. Vous eussiez veu ce ieune Prince d'vne grande vistesse aller ores en Berry, & tantost en Auuergne auec ses forces, & soudain reuenir au pays Vessin, où auec trois ou quatre cens hommes il faisoit teste à dix mille Anglois & Normands qui suyuoyent le Roy Guillaume, & suyuant que les succez de la guerre sont doubteux, quelque-fois il se retiroit, & d'autres il mettoit l'ennemy

Miserable conuoy du Roy Guillaume le Roux.

Matthieu Paris en la Chronique d'Angleterre.

Estat miserable des Anglois sous le Roux.

Vices infames du Roux.

Conrad fils de l'Empereur Henry meurt en Italie.

Suger Abbé en la vie de Louys le Gros.

Louys le Gros Prince de Frãce cõtre Guillaume le Roux.

en route : & en ces escarmouches l'illustre Prince Louys & les siens, prindrent entre autres Seigneurs du costé de l'Angloys, le Cõte Symõ, Gilebert de l'Aigle Cheualier Normand, & Paien de Gisors, qui le premier fortifia ceste place. L'Angloys aussi print sur Louys le vaillant, & noble Cõte Matthieu de Beaumõt, l'illustre & renõmé Baron Symon de Monfort, & Paien de Mont-gay: les Angloys ayans argent à gré, furẽt bien-tost ostez & deliurez de prison: là où les François ne peurent de long temps sortir de ceste misere, voire, & n'en fussent iamais sortis, s'ils n'eussẽt suiuy le party de l'Anglois, & luy iurer la foy & hommage, protestãs de guerroyer le Roy Philippe, & de troubler l'estat de son Royaume. Or disoit-on par tout que ce Roy orgueilleux & violent aspiroit à la courõne de Frãce, n'y ayant que ce seul Prince legitime Louys, fils du Roy, & de la tres-noble Dame sœur du Comte Robert de Flãdres: car les deux autres enfans de Philippe, à sçauoir Philippe & Flore, estoyent issus du Roy, & de sa concubine Bertrade Comtesse d'Angers, de la succession desquels nul faisoit compte, si par quelque desastre, le Prince Louys fut venu à deceder. Mais estant chose iniuste, & cõtre-naturelle que les François soyent suiets aux Anglois, ains plustost q̃ les Anglois recognoissent les François pour Seigneurs, le Roy Guillaume veit son esperance deceuë par le succez de ses affaires: car ayant trauaillé l'espace de troys ans & d'auãtage apres cecy, & ayant follemẽt employé & ses forces & celles de ses amis, si ne peut-il, ny auec l'effort des Anglois ny des François qui luy auoyent fait hommage, satisfaire à sa volõté: & pource desista-il de poursuyure son entreprise, & passant en Angleterre où il s'adõna à tout plaisir & delices, estãt vn iour à la chasse, il y fut occis d'vne flesche. On chargeoit vn tres-noble Seigneur nommé Gaultier Tirel d'auoir fait ce coup, auquel (estãt hors de tous perils) nous auons ouy iurer plusieurs fois, q̃ de tout ce iour que Guillaume fut occis, il n'entra en ce costé de la forest où le Roy chassoit, & fut occis. Voyla les propres parolles de Suger, lesquelles vous font foy de la guerre entre les François & Anglois, cõmencée par la conuoitise de Guillaume le Roux voulant vsurper la courõne de France: & bien qu'il y eut des Princes du sang, quand bien Louys fut mort, tels qu'estoyent les enfans de Monsieur Hugues de Vermãdois & les Princes de Bourgoigne, si est-ce que si cest Anglois eut sur-vescu à Louys sans enfans, quoy qu'il n'y eut aucun droit, il se fut mis en deuoir de faire aussi bien tort aux autres, qu'il faisoit à son frere propre. Or luy mort, Henry Comte de Constantin sans nulle consideration que Robert Duc Normãd estoit l'aisné des enfans de Guillaume le bastard, feit si bien par ses menées, & promit tant de belles loix, & priuileges aux Anglois, qu'ils le feirent leur Roy, & le couronnerent au preiudice de celuy à qui appartenoit l'heritage, d'où s'ensuyuirẽt des guerres cruelles, cõme (peut estre) dirons nous cy apres en passant. La Frãce donc respirãt apres ces troubles appaisez en la mort du Roux, & Henry ayant assez à faire à maintenir sa courõne, à cause des besoignes que Robert son frere luy tailloit, voicy la discorde ciuile suscitée en France, par le moyen de certain procez meu entre l'Abbé sainct Denys nõmé Adam, & Bouchard Baron, & Seigneur de Montmorency, homme puissant & grãd terrien, qui eut vn fils aussi nõmé Bouchard, si bien allié, qu'il espousa Laurẽce fille de Baudoüin Comte de Hainault, de celuy, dis-ie, qui fut fils de l'autre qui mourut reuenãt de Hierusalem auec Hugues Comte de Vermãdois. Ceste dame Laurence auoit esté mariée premierement au Comte d'Alost, vn des plus grans & illustres & mieux apparentez Seigneurs de Flandres: mais luy deffunct, les Princes de Hainault, issus du sang de Flandres s'estimerẽt pour bien hõnorez que le Seigneur de Mont-morency espousast leur sœur, & entrast en leur alliance. Et afin que ie ne laisse en arriere quelques traits propres en ce lieu à nostre histoire, car nous reuiendrons assez à temps à nostre propos, ce Comte de Monts auoit encor deux filles, l'aisnée desquelles fut donnée en mariage premierement à vn Comte de Soissons: & luy decedé, Yolant (ainsi s'appelloit elle) fut remariée à vn Comte de Sainct Paul: la seconde fille se nomma Agnez, espouse de ce grand Raoul Sire de Coucy, la maison & famille duquel s'est fait assez cognoistre par le lustre de ses vertus & vaillaces, si bien que par le seul nom de Coucy, on voit soudain le lustre de ceux qui en descẽdent, desquels (peut estre) parlerons nous encor plus amplement en autre lieu. Or auant que venir au proces de Bouchard auec l'Abbé susdit, ie diray que ceste maison de Montmorency failloit bien que fut grande dés ce temps là, puis que ce Bouchard premier a porté

Gentils-hõmes Normands pris par Louys le Gros.

Guillaume le Roux cõtraint ses prisonniers à luy faire hommage.

Gaultier Tirel iure n'auoir occis le Roy Guillaume.

Henry Cõte de Constãtin fait Roy d'Angleterre.

Discord entre le Seigneur de Mont-morency & l'Abbé de S. Denys.

Maison de Mont-morency alliée en haut lieu.

Raoul Sire de Coucy espouse la fille de Hainault.

a porté le tiltre du plus noble & illustre Seigneur de Parisy, qui fut iadis la principauté des Capets, & puis que le fils d'iceluy & le chef de la famille espousa vne fille de Hainault, & fut allié des plus grandes maisons d'Europe, comme ainsi soit, que Bouchard second du nom fut beau-frere des Princes sus-nommez & ses enfans furent cousins fort proches du Roy Philippe Auguste: d'autant que Baudoüin quatriesme du nom Comte de Hainault, & frere de Laurēce Dame de Mont-morency, donna Elisabeth sa fille pour espouse au Roy Philippe Auguste; laquelle estoit cousine germaine de Matthieu surnōmé le grand Baron de Mont-morency, & fils de ce Bouchard second & de Laurēce de Hainault: lequel Matthieu en son ieune aage fut fait cheualier par son oncle, & depuis Connestable de France par son cousin le Roy Philippe Auguste. Mais à propos, Bouchard irrité contre l'Abbé & conuent de sainct Denys: commença aussi vser de main mise, & vsurper sur l'Eglise, & alla la chose si auant que les deux parties s'armans de leurs alliez, on vint aux armes, & ne voyoit-on que feux & ruines de tous costez, & sur les terres de sainct Denys, & sur celles du Baron de Mont-morēcy. L'Abbé se sentant le plus foible, eut recours à Louys le Gros Prince de France, & fort affectionné à la maison de sainct Denys, lequel s'adressant à son pere le supplia de faire droit aux religieux, & ne souffrir que le Seigneur de Mont-morency gastast ce que ses predecesseurs Roys de France auoyent donné à l'Eglise, qu'ils estimoyent la maison premiere de ce Royaume. Ainsi fut Bouchard adiourné à comparoistre deuant le Roy, & enfin contraint d'y venir pour rendre raison de son fait & ouyr sentence sur ses violences & concussions. Bouchard vient à l'assignation au palais royal, & deuant la iustice du Conseil priué, où pendant sa cause, il refusa d'obeyr à la sentence, sans que pour cela il fut detenu prisonnier, d'autant que (comme dit l'Abbé Suger) ce n'est point la coustume des François d'emprisonner les grands Seigneurs: ce qui nous fait cognoistre quelle estoit lors la franchise des nobles, & combien les Roys auoyent les mains liées pour ne point pouuoir ce qu'ils vouloyent: & combien sacré le nom de noblesse, puis que la coustume de France (laquelle ores est abolie) ne souffroit la capture d'vn Seigneur, bien qu'il refusast de s'humilier au iugemēt donné en la cour Royale. Or entendez quelle iustice on feit contre ceste rebellion & contumace: dés que le Seigneur de Mont-morēcy s'en fut allé, & que semōs derechef de rēdre ce qu'il auoit vsurpé sur l'Eglise, il n'en tint compte: le Prince Louys à qui le sang bouilloit de desir de guerroyer, assemble forces en France & en Flandres, comme de son costé Bouchard ne faillit de s'armer du recours de ses amis, alliez & confederez le Comte de Beaumont sur Oise nommé Matthieu, & Drogon Seigneur de Mouchy, hōmes vaillans & belliqueux & lesquels donnerent de grans affaires au Prince, lequel gasta, depopula, saccagea & mit à feu les terres, villages & chasteaux de Bouchard, ruinant tout sauf le chasteau de Mont-morency, & passant sous la fureur du feu & du glaiue. Les Seigneurs confederez ayans perdu la campaigne furent contraints de se ietter dedans le Chasteau, où assiegez par le Prince, en fin fallut venir à composition, & Bouchard s'humiliant & satisfaisant à la volonté de Louys à tous griefs faits à l'Abbaye, fut remis en grace, & obtint paix & reconciliation auec le Roy, contre lequel on ne lyt plus qu'il portast les armes. I'ay leu en vne vieille histoire escrite à la main que ce Bouchard premier Baron de France estoit surnommé à la barbe torte, & qu'ayant fait paix auec le Roy il luy vint baiser les mains à Paris estant suiuy, & accompaigné d'vn grand nombre de Cheualiers, tous portans vne chaisne d'or au col faite en façon de testes de Cerf, & à laquelle pendoit vne effigie en vne medaille, qui representoit vn chien: qu'on estime estre la cause pour laquelle encore à present le Duc de Mont-morency porte le Chien courant sur le tymbre de ses armes. Mais comme Drogon s'enfuyt du Chasteau, il fut assailly par les gens du Prince, contre lesquels combatant, & ne pouuant porter le faix de la bataille, il fut forcé de rechef se lancer dedans la place, où tenant & ne voulant se rendre, quelque promesse qu'on luy sceut faire, les soldats mirent le feu au Chasteau qu'ils brusler ent iusqu'au donjon sans que Drogon voulut se rendre, iusqu'à la fin, que la fumée le suffoquant il fallut que s'humiliast, & se mist à la mercy du Prince. Telle fin eut ceste discorde, pour la gloire de Louys, lequel manioit les affaires tādis que son pere estoit entre les bras de sa Bertrade, de laquelle ny la vieillesse ny l'excōmunication pouuoyent

Matthieu de Mont-morency cousin germain de l'espouse de Philippe Auguste.

Guerre entre les moynes sainct Denys & Bouchard de Mont-morency.

Bouchard adiourné vient en cour, & refuse d'obeir au iugement: Par l'ancienne coustume de France, les nobles n'estoient emprisonnez.

Louys le Gros fait guerre à Bouchard.

Alliez de Bouchard contre le Roy.

Bouchard se rend à Louys & sa paix.

Chasteau de Mont-morency bruslé.

retirer, quoy qu'à tous propos il promit de la laisser : & semble aux parolles de l'Abbé Suger qu'il la tint auec luy iusques à la fin, & que quelques ans auant qu'il mourut, elle se retira de cour, pour aller penser en sa conscience, ce qu'encor il nous faut espluchér suyuant la promesse que cy dessus ie vous ay faite. Et que cecy soit vray, nous trouuõs que l'an de nostre salut mille cent & vn, apres la mort d'Vrbain Pape, il y eut quelques Euesques de Gaule, lesquels pour complaire au Roy, luy donnerent l'absolution, quoy qu'il detint encore Bertrade: & de cecy est tesmoin Yues Euesque de Chartres en vne Epistre adressée à Iean Legat du saint Siege Apostolique, disant ainsi : I'ay n'aguere receu voz lettres, tesmoignans assez de l'amitié que me portez, faisant entendre à ma petitesse quelques traits de vostre cõstance, & le poinct le plus segnalé & loüable desquels est, & gist en ce que vous-vous estes abstenu de la communion du Roy: & par ce moyen vous auez eu esgard & à vostre bon renom, & à la legation qui vous est cõmise & enchargée: quoy qu'il y ayt eu quelques Euesques de la Gaule Belgique, lesquels aux festes de la Pentecouste, ont mis la couronne sur la teste du Roy, contre l'interdict & sentence de feu de bõne memoire le Pape Vrbain: cõme si apres la mort de ce Pasteur annõceur de iustice, ils croioyent que l'equité & integrité est morte au mõde. Et quãt à ce que vous deliberez de celebrer le Concile à Poitiers, ou en la prouince d'Aquitaine, ie louë grandemẽt vostre dessein : car si vous le celebrez és Prouinces de la Gaule Belgique ou Celtique, il y faudra taire plusieurs choses, lesquelles esuẽtées causeroyẽt scandale, & effaceroyent tout le fruit qui doibt prouenir du Concile : & si on les taisoit, ce seroit lier la parolle de Dieu, & deroguer à l'autorité & charge de vostre legation. Oyez que cest Euesque dit que le Roy auoit esté absous par les Euesques de la Gaule Belgique, sans que le Pape autorisast leur absolution, & q̃ pour cest effait le Legat vint en France pour celebrer vn Concile, ainsi que depuis il feit à Baugency (cõme dit auons) pour le fait si souuent mis en auant de la reconciliation du Roy Philippe à l'Eglise. Et est à noter, que lors qu'il est dit en cest endroit, que les Euesques remirent la couronne sur la teste du Roy, ce n'est pas à dire qu'ils le redintegrassent en sa royauté, le Pape ne pouuant (suyuant que i'ay dit plusieurs fois) luy tollir chose qu'il ne luy auoit donné, & qui ne depend aucunement de l'autorité Apostolique du saint Siege: mais bien que par ceste ceremonie ils luy donnoyent l'absolution, & rendoyẽt l'honneur du nom, & non de l'effect royal, en le deslians de la sentẽce qu'il auoit encouruë. Or qu'apres son absolution ce bon Roy se fut laissé aller, & eut repris Bertrade, le mõstre le mesme Euesque Yues, escriuãt au Pape Paschal, disant ainsi : I'aduertis en outre vostre saincteté, que le Roy de France dit, que bien tost il s'en ira à Rome, ce que toutesfois nous ne pouuons croire : mais soit qu'il y aille ou enuoye, prenez garde à vous mesmes, & ayez soing de nous, & vsez tousiours des clefs de saint Pierre, & le liez tresbien des chaisnes d'iceluy : & si par cas il est absous & reuient à son vomissement, ainsi qu'il a de-ja fait souuent, que soudain il soit serré sous les mesmes clefs, & lié des chaisnes mesmes, & le faites entẽdre par toutes les Eglises: car par ce moyen vous romprez les dents des rongeurs & enuieux, & satisferez au droit & iustice. Et si Dieu illumine son cœur l'attirant à penitence, ayez souuenance de nous, qui auons enduré le trauail du iour & de la chaleur, afin que comme nous auons participé en la tribulation, nous ayons aussi part en la consolation & allegeance. Et sur la fin de l'Epistre cent deuxiesme au mesme Pape il dit : Si par le moyen de vostre Saincteté, le Roy fait penitence, ou de soy, ou par autre, & qu'il soit retourné à son vomissement, comme nous asseurez qu'il a fait, instruisez moy par voz lettres, commẽt est-ce que ie m'y doibs gouuerner. Cõme cecy se passoit en Frãce, & q̃ Louys le Gros manioit les affaires, son pere estant empesché à se purger de sa faulte, & soudain y rencheant, estoit en peine de gaigner la grace des Ecclesiastiques pour n'estre point priué du benefice d'absolutiõ: les affaires de la Terre saincte alloyẽt assez biẽ, quoy que receussent vne grãde estorce par la mort du bõ Roy Godeffroy de Buillõ, qui ne vesquit qu'vn an en ceste dignité, portãt seulemẽt le nom, sans que iamais il voulut souffrir qu'on luy mit courõne royale sur la teste: estimãt indigne qu'vn hõme & iceluy Chrestiẽ portast courõne d'or ou d'argent en vn lieu où le sauueur du mõde auoit esté couronné de poignãtes espines. Or mourut-il au mois de Iuillet, le vingtseptiesme d'iceluy, en l'an de grace mille cẽt, & fut enterré sous le mont de Caluaire, où nostre seigneur Iesus Christ auoit souffert la mort de la croix, & en

L'an mille cent vn.

Yues epistre 81.

Que signifie que les Euesques remirẽt la couronne sur le chef du Roy.

Yues à Paschal pape, Epist. 180.

Mort de Godeffroy de Buillon, premier Roy de Hierusalem.

& en l'Eglise du sainct Sepulchre, où depuis furẽt aussi enterrez ses successeurs, tandis que la cité fut sous la main & puissance des Chrestiẽs. A cestuy succeda Baudoüin son frere, qui estoit Cõte de la cité d'Edesse iadis Ragez, y ayãt eu interregne par l'espace de trois mois: ce Baudoüin auoit esté Chanoine du Liege, de Rheims, & de Cãbray, mais quittant ses benefices, il suyuit les armes, non que iamais il eut receu aucun ordre sacré, & espousa en premieres nopces vne Dame Angloise, laquelle mourut auãt qu'ils paruinssent à Hierusalem, ainsi il conuola aux secondes nopces, & espousa la fille d'vn Prince Armenien fort puissant & riche, afin de se preualoir de ses forces en ses affaires: il eut de grandes resistances à son aduenemẽt à la couronne, à cause que le Patriarche conspira contre luy, & feit tout effort possible pour empescher qu'il ne fut esleu pour Roy de Hierusalem. A Baudoüin s'opposa encor Tancrede neueu de Boëmond, refusant de luy faire hõmage des terres qu'il tenoit en Palestine, telles que sont les villes de Ptolemaïde, Cesarée & autres, mais en fin ils s'accorderent, Tancrede admirant la vaillance de ce Roy, qui feit de grãdes choses durãt son regne. Ce pendant fut faite vne seconde entreprise de Princes Gaulois pour passer en Orient, l'an de nostre salut mille cent deux, & le premier qui se croisa fut Eude ou Odes Duc de Bourgoigne, & pour-ce il ordonna & institua son Lieutenant & gouuerneur en son absence Hugues son fils aisné: mais le fils luy fut successeur auãt l'an finy, d'autãt que le bon Prince estãt assailly de maladie en Asie & au pays qu'à present on appelle Caramanie, & iadis Cilicie, il y mourut sans auoir le moyen d'accomplir son vœu, & fut son corps rapporté en Bourgoigne, & enterré à Cisteaux. De son tẽps mesme feit ce voyage Guillaume Cõte d'Engoulesme, & s'en reuint l'an mille cẽt deux, mais il mourut en Allemaigne à son retour: & auec cestuy reprit son chemin en Gaule Roger Comte de Foix, & tost apres son retour il trespassa le quinziéme de sa Seigneurie, & le quarãteneufiéme de son aage, laissãt pour successeur Roger secõd du nom, & troisiesme en nõbre entre les Cõtes de Foix, qui estoit bas d'aage lors que son pere mourut, mais deuenu grand il eut pour femme Dame Estiennette, ou selon le langage du pays Estcuene, fille d'vn puisné de Prouẽce, ce qui est iustifié par-ce qu'elle porta pour doüaire à son mary les basses marches, & terres du Comté de Prouence. Et en cest endroit ie ne sçauroy me garder de blasmer ceux qui ont basty les histoires de Foix & Prouence: & eu les moyens de voir les liures des fondations des Abbayes, auant que la misere de ceste guerre ciuile, eut ruiné les librairies, lesquels ne se sont aduisez de faire recerche diligente des genealogies, qui le plus souuent sont trouuées en ces Chartulaires, & thesors des Eglises: entãt que franchement ie confesse que sans les liures anciens ie n'eusse sceu dresser l'histoire auec vn si bon ordre que ie pense l'auoir bastie. Apres le retour des Comtes surnõmez, se croiserent pour le passage de la Terre saincte Guillaume cinquiesme du nom, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, & Hugues Cõte de Vermandois, frere du Roy Philippe, que nous auõs dit cy dessus s'estre retiré apres la prise d'Antioche, n'ayant les moyens de fournir aux frais: y retourna encor Estienne Comte de Bloys, & de Chartres, Prince sage & de grand conseil, lequel apres que la cité d'Antioche fut prise, craignant les forces qui venoyẽt assaillir les nostres, s'enfuyt auec son grand deshonneur: mais ores taschant de lauer & effacer ceste tache repassa en Leuant auec vne fort belle compaignie: & sans faillir il abolit ceste ignominie combatant fort vaillammẽt deuant la cité de Rames l'an mille cent deux, & non cent vn, ainsi qu'aucuns alleguent. A ceux cy se ioignirẽt les Euesques de Milan & de Pauie, & Estienne Cõte de la Frãche Cõté de Bourgoigne, & surnõmé Teste audacieuse, qui laissa vn fils encor bas d'aage, appellé Guillaume, qu'il auoit eu de la sœur de Conrad Duc de Zeringhen, ainsi q̃ Ligurin Poëte en la vie de l'Empereur Federic nous tesmoigne, & lequel i'ayme mieux suyure que Paradin, qui l'a dit estre sœur de l'Empereur Conrad, abusé en la similitude des noms des deux Princes. Oultre les sus-nõmez Seigneurs se croiserẽt encor Geoffroy Comte de Vendosme, duquel auons cy dessus fait mẽtion, parlant des nopces incestueuses d'entre luy, & la Vicõtesse de Bloys: cõme encor passa la mer Hugues frere de Raymõd Cõte de Tholouse, non allegué ny par Paradin en ses Genealogies, ny par celuy qui a fait l'histoire de Tholouse: & ne faut dire que cest Hugues soit vn Hugues Aymõ fils de Guillaume secõd du nom Duc d'Aquitaine, & de la fille de Raymõd premier du nom Comte de Tholouse: car s'il estoit ainsi, l'Euesque de Tyr ne l'eut oublié,

Baudoüin de Boloigne Cõte d'Edesse fait Roy de Hierusalem.

Voyez Guillaume de Tyr, liure 10. chap. 7.

L'an mille cent deux.

Odes Duc de Bourgoigne se croise, & va en Leuãt où il meurt.

Retour des Comtes de Foix & d'Engoulesme de la Terre sainte.

Roger second du nom Cõte de Foix.

Princes Gaulois allans en la Terre sainte.

Hugues de Tholouse frere de Raymond Comte.

& ne se fut trompé prenant l'vn pour l'autre : entant que nul des enfans du Poiteuin (ainsi que dit auons ailleurs) deuoit venir à la succession de Tholouse, que celuy qui estoit issu du lict de la fille Tholousaine : & ainsi Hugues nommé icy frere du Comte Tholousain, ne peut estre frere de ce Comte Raymond de Poitou, qui depuis vint en Hierusalem pour y espouser la fille du Roy Baudoüin second de ce nom, l'an mille cét trente-vn, & ainsi ie conclus que cest Hugues estoit vray frere du grand Comte Raymond de Tholouse vn des premiers & des plus excellens d'entre les Princes qui feirét le voyage de la Palestine : veu mesmemét que & cestuy, & Hugues estoyét fils de Raymōd premier du nom, & la femme de Guillaume cinquiesme du nom, Duc d'Aquitaine estát leur sœur, il est impossible de prédre cest Hugues pour fils de celuy qui estoit son beau-frere, & moins de dire que le fils du Poiteuin vint à la succession de Tholouse, y obstant les neueux de Raymōd, qui venoyent à la succession apres la mort de Hugues Aymon fils de Guillaume de Poitiers, d'autát que ceux du premier lict n'y auoyét que quereller, ainsi que souuent ie vous ay dit, & le repete encor pour plus gráde asseurance de la chose. En somme ces Princes ne furent long temps en Palestine sans combattre, Guillaume Aquitanien s'en estant retourné, dés qu'eut visité les saincts lieux, mais les Comtes de Chartres & de Bourgoigne, suyuant le Roy Baudoüin, vindrent aux mains deuant Rames auec les Egyptiens, où ils furent vaincus & occis au grand regret du Roy de Hierusalem, & de toute la noblesse Chrestienne, & voila la fin de ce voyage.

Deffaite des Chrestiens par les Egyptiens.

Mort des comtes de Chartres & de Bourgoigne.

Succez des affaires de France, iusqu'à la mort du Roy Philippe.
CHAPITRE XXXIIII.

N'Y a rien qui plus cause l'aneantissement d'vne puissance, que le mespris de celuy qui l'a en main, & est la maiesté de la Royauté renduë contemptible, lors que les Roys sont autres que ne requiert ou merite le lieu auquel ils sont assis pour auoir commandement sur les autres. Ie dis cecy, à cause que le Roy Philippe estant & sur l'aage, & à la veüe de tous soüillé & d'adultere & d'vne execratió par l'Eglise, fut aussi & peu prisé, & mal obey de ses suiets : de sorte que si Dieu n'eut touché le cœur de son fils Louys le Gros, qui seul masle luy restoit legitime, la France eut esté en danger de sentir vne grande alteration en la couronne, cōme ce nonobstant, elle cuida sentir, ainsi que i'espere cy apres vous deduire. Et ce pendant venons à ce mespris auquel enuers ses suiets estoit le Roy Philippe : Apres que le Seigneur de Montmorency eut fait ioug sous la main du Prince Louys, Matthieu Comte de Beaumont sur Oise, ayant espousé la fille de Hugues Comte de Clermōt en Beauuoisy, & par le contract du mariage eut d'iceluy la moitié du Chasteau & seigneurie de Luzarche, tascha d'auoir le tout par armes, & de s'emparer de la place, & y mettre des garnisons à sa poste. Hugues qui estoit vn bon & simple Seigneur, se voyant auoir à faire à vn cruel & vaillant guerrier, ne sceut aussi quel conseil prendre que de s'adresser au Prince du Royaume (ainsi appelle l'Abbé Suger, Louys le Gros tant que son pere fut en vie, qui est vne preuue euidente de la succession legitime des fils des Roys) lequel il supplia de le maintenir en la possession de la terre qu'il tenoit en fief, & de la liberalité des Roys de France ses predecesseurs, disant que puis qu'il la tenoit de luy, il aimoit aussi mieux qu'il l'eut & la prist pour soy, que non pas que son gendre ingrat & degenerant de la vertu de ses ancestres en eut la possession, ny iouïssance de sa vie. Le Prince de France ayant compassion de ce bon & vertueux vieillard, luy promet tout secours & faueur, & auant que d'y proceder par force enuoya vers le Comte Matthieu, le sommer de rendre Luzarche à son beau-pere, ce que Matthieu refusa de faire, & moins voulut-il venir en cour pour deffendre sa cause, & monstrer le droit qu'il auoit en la place, & pourquoy il ne procedoit plustost par iustice que de voye de fait & main mise. Or vous faut-il noter que Louys est nommé par les auteurs du téps d'alors, le deffenseur du Royaume, & par Yues Euesque de Chartres, Roy designé ou esleu, l'vn tiltre luy estát dóné, d'autant qu'il gouuernoit tout, & conduisoit les armées durát l'aneantissemét de son pere, & faisoit iustice à chacun par l'vne & l'autre voye,

La ruine d'vn estat vient du mespris des Chefs.

Matthieu Comte de Beaumont espouse la fille du Cōte de Clermont.

Luzarche prise par le Comte de Beaumont.

Le Cōte de Clermont demande secours à Louys le Gros.

Orgueil du Comte de Clermont.

Louys appellé deffenseur du Royaume. Voy l'Abbé Suger en la vie de ce Prince. Et Yues de Chartres, Epist. 124.

voye, à sçauoir & par iugemẽt du Conseil, & par la force des armes: l'autre tiltre auoit il de nature, puis qu'il estoit & seul, & aisné des Enfans royaux, appellé à cest honneur, charge & successiõ par la loy naturelle de ce Royaume. Le deffenseur donc du Royaume Louys le Gros, oyant l'orgueilleuse responce du Comte de Beaumont, assembla soudain forces, & fut assieger la ville & chasteau de Luzarche, qu'il prit en fin, non sans y perdre plusieurs soldats à l'assault, & plus y eust-il fait de perte si le Comte Matthieu s'y fut trouué, & y laissa bonnes garnisons, afin que le Comte n'y rentrast, & recommençast la meslée: & afin de l'accabler du tout, sçachant que Matthieu se fortifioit, il le fut assieger à Cálay place forte & qu'on estimoit inexpugnable tant pour son assiette que pour estre fournie de munitions, armes, viures, hommes vaillans, & toute machines belliques, à cecy ayant pourueu le Comte, pour ce que ce lieu estoit son refuge & derniere retraite. Mais tandis qu'il se tenoit au siege, il s'esleua de nuict vn vent & orage si impetueux, & vn tonnerre si effroyable auec des fouldres si vehements, que plusieurs cheuaux en furent occis, & les soldats si espouuentez, que sur le poinct du iour la plus-part d'iceux se mit en fuite, sans que personne les poursuiuit: cecy aduenãt par la faulte de quelques vns, lesquels ayans dressé des feux en diuers endroits du camp, donnerent opinion aux autres que ce fut vn signe de leuer le siege: & en quelque deuoir que le Prince se mit de les retirer de la fuite, si luy fut-il impossible de les retenir, si grand estoit l'effroy de ces trouppes fuyardes. Les assiegez voulans se preualoir d'vne si belle occasion de bien faire, ne faillent aussi de sortir & donner sur ces fuyards, mais ils furent receus hardiment par le Prince, qui rassemblãt quelque trouppe soustint l'effort des assaillans: neantmoins ne sceut-il si bien faire, que plusieurs ne demourassent là pour gages tãt morts que pris: & entre les prisonniers furẽt le Comte Hugues de Clermõt separé de l'escadrõ du Prince, & Guy de Senlis, & Herluin de Paris, & plusieurs autres tant de la noblesse, q̃ des simples soldats, dequoy Louys fut marry outre-mesure & plus encor de ce qu'il estoit forcé de leuer honteusement le siege. A ceste cause dés qu'il fut de retour à Paris, tout son soing fut de refaire son armée, & assembler encor troys fois plus de forces qu'il n'auoit premierement: ce que venu à la cognoissance du Cõte Matthieu, fut fort marry du desplaisir que le Prince auoit cõceu à cause de ceste fuite honteuse, & afin de l'appaiser enuoya quelques siens amys, qui estoyent en grace du Prince, le priant de luy pardonner pour l'esgard de la faillie sus-dicte, qu'il protestoit estre aduenuë contre son vouloir, & plus par cas fortuit, que de deliberation certaine: s'offrant à toute honneste satisfaction comme vn de ses plus humbles seruiteurs, s'estant enclos en son chasteau, sans vser d'aucun signe de deffence, attendant que son excellence appaisast son courroux, & le receut en grace. En somme Louys prié & conseillé par ses amys, & le Roy mesme son pere l'en requerãt, adoucit sa fureur, & pardonnant la faulte commise au Comte Matthieu luy feit païer tout ce que ses soldats auoyent perdu durant leur fuite, & rendre les prisonniers sans nulle rançon, & promettre à Hugues de ne iamais plus l'inquieter en la possession de ses terres. Tandis que nostre deffenseur du Royaume faisoit ces iustices, les Princes Normands Robert Duc de Normandie, & Henry Roy d'Angleterre, s'entre-feirent aussi la guerre: Robert querellant, comme aisné, la couronne Angloise, & ayant plusieurs Seigneurs qui fauorisoyent à sa cause: & Henry se deffendant par l'election que les Anglois auoyent fait de luy apres la mort du Roy Guillaume: le droit de Robert estoit euident, mais la malediction que son pere luy auoit donné tomboit sur sa teste, ioint que ses delays luy faisoyent souuent perdre, ce qu'il eut gaigné par sa force. En cette saison Henry ayant remis sainct Anseaulme en son Eglise, de laquelle Guillaume le Roux l'auoit dechassé, espousa Mathilde fille de Macolme Roy d'Escosse, & chassa d'Angleterre Robert de Belesme, lequel vint en Normandie & irrita le Duc Robert contre son frere & le blasmant de ce qu'il souffroit que l'autre luy detint son heritage, & de ceste sollicitation prit source la guerre cy dessus mentionnée entre les deux freres: & tost apres aduint le secõd exil de l'Archeuesque Anseaulme fait par l'iniustice de Henry, imitãt la tyrãnie de ses ancestres. La guerre estant dõc ouuerte entre les deux freres, Henry passa la mer, & entra à main armée en Normandie ayant fait ligue & alliance auec Foulques Comte d'Anjou, comme si cela eut prognostiqué que les Angeuins commanderoyẽt vn iour sur le pays d'Angleterre, & par le secours de l'Angeuin il

Luzarche pris par le Prince Louys.

Fuite de Louys deuant Călay.

Seigneurs pris par Matthieu de Beaumont.

Matthieu de Beaumont demãde paix à Louys.

Matthieu reconcilié au Prince de France.

Guerre entre Henry Roy Anglois et son frere le Duc de Normãdie.

S. Anseaulme chassé par le Roy Hẽry d'Angleterre.

Villes de Normãdie prises par Henry.

prit la cité de Baïeux, ayant auparauant eu Caen par argent, & non à force, & plusieurs autres places se rendans à luy, les Seigneurs du pays aussi luy feirent obeissance. Or auant que passer oultre, les Annales d'Anjou ne font point mention de ce secours de l'Angeuin fait à l'Anglois, là où la Chronique sainct Denys le maintient, & toutes-fois on voit aussi tost la guerre entre ce Roy & le Comte, & la paix entre lesquels est differée, iusqu'à ce que la fille d'Angleterre fut donnée au Prince d'Anjou, ainsi que i'espere vous faire voir en son lieu. Plusieurs se meslerent de faire la paix & accord entre les freres, mais il ne fut possible pour celle foys d'y donner ordre: en fin Robert passa en Angleterre & fut l'accord fait, iuré & signé, par lequel Henry demouroit paisible Roy d'Angleterre, & seigneur de Constantin & Damffront en Gaule, mais qu'il païeroit quatre mille Marcs d'argét de pension annuelle au Duc son frere, & l'aideroit de cent lances toutes les foys qu'il en auroit affaire: & cecy fait, Robert repassa en Normandie au grand regret de Henry, qui n'auoit pas desir de le laisser sortir de son pays, ains le cófiner en quelque part & luy faire finir ses iours miserablement. Et ce fut pourquoy il chassa d'Angleterre Robert de Belesme Comte de Mortaing, & les enfans de Robert de Mongommery, d'autant que par leur moyen & conseil le Duc auoit recouuert bateaux pour repasser en ses terres: & par là voyez vous quelle estoit la conscience de ces Princes issus du bastard, puis que le sang & parenté estoit sans respect entre eux, & que l'vn frere pourchassoit la ruine de l'autre. En somme afin qu'il ne me faille redire souuent cy apres vne mesme chose, les deux freres eurent guerre encor vn coup, & fut la bataille donnée à Tucherbay, en laquelle Alain Duc Breton suyuoit le party de Henry, & où fut deffait le Duc Robert & auec luy fut pris Robert de Belesme Comte de Mortaing, lesquels Henry feit depuis mourir en prison, ayant plustost fait perdre la veüe à son frere: en luy faisant regarder fichémét vn bassin d'erain tout ardát: & par ce moyen cest Anglois Henry se feit, & rendit seul heritier de toutes les Seigneuries de Guillaume le Conquerant son feu pere. Robert de Mortaing estoit oncle de Henry, & de Robert Roy d'Angleterre & Duc de Normádie & frere de Guillaume le Cóquerant, lequel ayant troys filles donna l'aisnée en mariage à Guillaume Duc d'Aquitaine (ce que Paradin a ignoré, n'ayant mis où est-ce que ce Duc prit alliance, mais il n'auoit point leu les annales de Vitré où cecy est specifié fort amplement) la seconde des filles de ce Comte Robert fut donnée à Robert de Vitré, laquelle eut a nom Agnez, & la troisiesme eut pour mary Guy seigneur de Laual: & par ce mariage d'Agnez auec le seigneur de Vitré s'appaisa la discorde qui estoit entre ces Seigneurs, & Robert de Mortaing tenant sur les fonts l'aisné des enfans d'Agnez, sa fille luy donna auec son nom, le Comté de Mortaing qu'il luy feit accorder par Guillaume Comte de Poitiers: ce Robert son petit fils & fillol estant d'aage pour porter armes, pria en ce faisant Guillaume de luy ceindre l'espée, & luy donner l'acollée de Cheualerie, afin que par ce moyen il fut plus affectionné à la cession du Comté de Mortaing: ce qui fut fait selon sa volonté, quoy que le Poiteuin peut quereller ceste terre, comme ayant espousé l'aisnée des filles de ce Comte. Mais apres la susditte bataille de Tucherbay Robert de Belesme ayant (comme dit est) suiuy le party de Robert Duc de Normandie, & esté pris & mené en Angleterre, le Roy Henry se saisissant de ses terres, prit aussi Mortaing en ses mains, qu'il donna à Estienne de Bloys fils puisné d'Estienne second du nom Comte de Chartres, Bloys, & Champaigne, que nous auons dit estre mort en la terre sainte, lequel Estienne estoit son neueu, estant issu d'Adele ou Alix fille du Roy Guillaume le Bastard, ou le Conquerant. Cest Estienne fut aussi Comte de Bologne du costé de sa femme, d'autant qu'il espousa madame Mahault de Bologne, fille d'Eustace second du nom, & frere de Godeffroy de Buillon, qui l'auoit eüe d'vne fille de Mortaing: & ainsi Estienne vint au Comté susdit & par le don du Roy Henry, & par la succession de la mere de son espouse: d'autant que la mere de Mathilde ou Mahault, & espouse d'Eustace second, estoit fille de Guillaume Guerlan Comte de Mortaing, & issu du vray sang des Ducs de Normandie. Et encor par là voyez vous que le Cóté de Mortaing ayant esté vsurpé sur les premiers Cótes par Guillaume le Bastard, qui le donna à son frere de mere, Robert, que ceux cy aussi n'en ioüirent long temps ains le Roy Henry leur ostant le donna au Comte de Bloys & de Bologne, lequel depuis succeda à la couronne d'Angleterre, ainsi que verrons cy apres. Comme lon remuoit

Accord entre Henry & Robert freres.

Desloiauté du Roy Hẽry. I. du nõ Roy Anglois.

Deffaite, prison & mort du Duc Robert de Normãdie.

Robert Cõte de Mortaing fut frere de mere de Guillaume le Bastard.

Annales de Vitré cha. 17. & 18. & 19.

Agnez fille du Cõte de Mortaing mariée à Robert de Vitré.

Mortaing donné à Robert 2. du nom, seigneur de Vitré.

Mortaing osté au seigneur de Vitré & donné à Estiẽne de Bloys.

Estiẽne de Bloys cõme heritier de Bologne et de Mortaĩg

muoit ainsi mesnage en Normãdie & Angleterre, Louys le Gros deffenseur du Royaume ne dormoit point aussi, ains soignoit pour la deffence du pays, qui luy deuoit escheoir en successiõ: car Ebal Comte de Roucy & Guiscard son fils, estant fort & puissant, vsant de mauuais deportements contre l'Eglise de Rheims, & terres des dependences & appartenances d'icelle, Louys se mit aussi en deuoir de luy faire oublier ceste pratique. Or ce Comte de Roucy n'estoit pas si petit compaignon (comme le tesmoigne l'Abbé Suger) que bien souuent de gaïeté de cœur, il ne passast en Espaigne auec belle suite de noblesse pour combattre les Mores: & ce neantmoins ces courses, & voyages ne luy seruoyent que de couleur d'exercer ses tyrannies: d'autant que sous pretexte d'assembler hõmes pour son entreprise, il rauissoit, & pilloit tout, & ne laissoit espece d'iniure qu'il ne feit aux Ecclesiastiques: Lesquels s'en estant plaints plusieurs foys au Roy Philippe, n'auoyent eu aucune responce, le pauure Prince estant tout hors de soy & transporté és affections & volonté de sa femme pretenduë: & pour ce s'adressans à Louys deux & troys, en fin il assembla de sept à huit cẽs Gentils-hommes des plus hardis, & courageux qu'il sceut choisir, & en l'an de nostre salut mille cent troys, s'en alla vers Rheims resolu de chastier les rauages de ce Comte. Oyez ce que l'Abbé Suger dit de la diligence de ce Prince: Par l'espace presque de deux moys, Louys punit, combatant vaillamment & continuellement, les afflictions faictes par ces voleurs aux Eglises, bruslant, & saccageant les terres du tyran, & de ses complices: afin que iustement, & à bon droit ceux qui desrobent soyent desrobez, & ceux qui tourmentent les autres, endurẽt vne pareille ou plus griefue peine. Et estoit telle l'animosité du Prince Louys & des siens, que tandis qu'il fut en ceste entreprise, il ne cessa onc de combatre que les dimenches & vendredis, ou de brusler les terres de ses aduersaires, & luy failloit combatre non seulement contre Ebal & son fils, ains encor contre la noblesse voisine de sa terre, & contre les Lorrains & Allemans qu'il auoit appellez à son secours: ce neantmoins Ebal desirãt la paix, & la poursuyuãt de tout son pouuoir par le moyen de ses amys, pour se voir sans moyen de se pouuoir deffendre & moins d'entretenir tant de soldats, & fournir aux frais de la guerre, Louys luy octroya, à cause qu'il voyoit diuers remuemẽts par le Royaume, & qu'il auoit affaire d'amys plustost que de se monstrer inexorable: par ainsi ayant pris ostages d'Ebal, il moïenna son absolution des Eglises, qui l'auoyent excommunié, & le condemna à reparer les torts, & ruines tant du plat pays que des saints edifices. Nous auons dit cy dessus, comme pour l'adultere du Roy, plusieurs synodes & conciles nationaux estoyent celebrez en France, entre lesquels la Chronique sainct Denys en mect vn tenu en Gaule, sans nommer le lieu de l'assemblée, où fut traité contre les prestres & Euesques Symoniacles: mais ie voy que l'autheur s'est trompé, & prend l'vn pour l'autre, raportant cecy à Hildebrand lors Legat, qui depuis fut nommé Pape Gregoire: veu que (comme dit a esté) ce Gregoire ou Hildebrand estoit mort long temps auparauant, & qu'en ce temps n'y eut que les assemblées de Poitiers & Baugency, & depuis celle de Troïes où assista le Pape Paschal luy-mesme. En celle saison il y auoit encor discorde entre l'Empereur, & Henry & Robert le Ieune Comte de Flãdres, ce qui fut cause que Robert estant de retour du voyage de Hierusalem, vint assaillir la cité de Cambray, se souuenant encor du mauuais tour que l'Empereur luy auoit fait lors qu'il s'efforça de le destourner de son voyage entrepris luy faisant guerre, luy estant sur le poinct de sortir de son pays auec Hugues Prince de France. A la fin le Roy Philippe se meslant de ceste querelle & plusieurs Princes Allemans monstrans à l'Empereur ce qui estoit salutaire, il entendit à la paix, laquelle fut conclue en vne assemblée faite en la cité du Liege: en laquelle Robert iura foy & hommage à l'Empereur, du Comté d'Alost, & terres des quattre offices, & rendit à Baudouin Comte de Mons quelques pieces, & il se retint la ville de Doüay. Au reste cest Empereur Henry (ainsi que tesmoigne l'Abbé d'Vsperghen, quoy qu'Allemant de nation) fut celuy qui sema celle discorde entre les deux puissances du mõde à sçauoir l'Ecclesiastique & seculiere, qui a depuis ce temps des-vny les Allemãs du sainct siege: de sorte q̃ vous trouuez peu, ou point d'Empereur en Allemaigne, qui n'aye attenté quelque chose contre le sainct siege de Rome: & ce fut pourquoy au premier voyage que les Gauloys feirent en Leuant, il n'y eut point aucun Prince Germain qui se croisast, ains se moquoyẽt touts de la simplicité des nostres qui alloyẽt

Ebal Cõte de Roucy, & Guiscard sõ fils affligẽt les Eglises.

L'an 1103.

Louys le Gros armé contre le Cõte Ebal.

Ebal Cõte de Roucy se court des Allemãs et Lorrains.

Louys accorde la paix à Ebal.

Faulte en la Chronique de S. Denys qui est escrite à la main.

Robert Cõte de Flandres assiege Cambray.

Paix entre l'Empereur Henry 4. & Robert Comte de Flandres.

Abbé d'Vsperghen en sa Chronique.

Empereurs Allemãs ennemis du S. Siege.

auec si peu d'asseurance de conquerir Hierusalem, se perdre en vne terre estrange. L'Abbé susdit tesmoigne qu'en l'an mille cent-deux, Henry tint vne diete en laquelle fut arresté le voyage de Rome, & la celebration d'vn Concile general, pour en iceluy vuider le different qui estoit entre luy & le Pape, afin que la Prestrise, & la royaulté peussent reuenir à vnion; mais tout cela n'estoit que fiction, d'autant qu'il n'estoit point en intention de prester l'obeissance qu'il deuoit au saint siege: ioint qu'ayant deliberé de faire vn Antipape pour l'opposer à Paschal, & ne pouuant effectuer son desir, il laissa aussi son voyage de Rome. Cecy fut cause que celle année mesme on celebra vn concile general à Rome, où assisterét tous les Euesques Italiens, & Napolitans & Siciliens, & les Procureurs de la plus-part des prelats de deçà les monts, auquel oultre la confirmation des decrets des anciés conciles fut adiousté cest article: l'excommunie toute heresie, & principalement celle, qui trouble l'estat present de l'Eglise, laquelle enseigne & maintient qu'il ne faut tenir compte de l'excommunication, & que les liens de l'Eglise doiuent estre mesprisez comme chose sans valeur quelconque: puis fut separé de la communion ecclesiastique le susdit Empereur Henry, auec tous ses fauteurs & sectateurs, & ainsi il fut excommunié par trois Papes à sçauoir Gregoire, Vrbain, & Paschal: mais en fin cest Empereur ne recognoissant sa faulte, sentát la main de Dieu sur luy par la reuolte de son fils Henry, il persista en l'erreur susdit, là où son fils se soumit au saint siege, & iura l'obeissance au Pape Paschal, & Euesques souuerains de Rome ses successeurs, reconcilia à l'Eglise les Saxons, lesquels par le moyen du pere s'estoyent soustraits de l'obeissance d'icelle; il est vray qu'on dit que Henry son pere feit le semblable, & que pour estre absouls, il promit au Pape de faire le voyage de Leuant, ou de fournir aux frais de la guerre, & y enuoyer gens pour le seruice de Dieu & de la religion Chrestienne. Ce pendant Louys Prince de France, vray deffenseur des Eglises, & des libertez d'icelles, oyant que Leon seigneur de Meun sur Loyre en partie, & vassal de l'Eglise d'Orleans, vsoit de violence contre l'Euesque, & vsurpoit sur luy la moitié du chasteau & seigneurie de Meun appartenant audit Euesque, & s'estoit saisy à main forte d'vne autre terre du domaine de l'Eglise d'Orleans, ne faillit aussi tost d'armer gés, & d'assieger le chasteau de Meun, où Leon excommunié s'estoit enclos: lequel s'obstinant en sa malice, fut si viuement assailly, qu'en fin le feu estant mis au chasteau & tout espris en flammes, comme il cuidast se sauuer du feu en se iettant du hault des murailles en bas, il fut receu sur les pointes des piques, lances, & halebardes des soldats qui estoyent à la suite du Prince de France. En Leuant ce pendant comme Baudoüin eut receu la route sus-dicte de Rames, où moururent les Comtes de Champaigne & de Bourgoigne, & Boëmond ce vaillant Prince de Poüille, & seigneur d'Antioche estant prisonnier des Mahometans, Tancrede son neueu qui gouuernoit la cité en son absence, prit Apamée & Laodicée, villes assises en la Comagene & voisines de Syrie, comme celles qui estoyent limitrophes de Tripoly, où commandoit le vaillant Comte de sainct Gilles & de Tholouse: & lesquels deux citez auoyent iadis esté fondées, ou restaurées par Antiocque Roy Syrien qui leur donna ces noms pour l'amour de ses femme, & fille, comme aussi il nomma la grande cité d'Antioche. Il y en a aucuns qui veulent dire qu'en cest an de mille cent quatre Amé premier Cõte de Sauoye feit le voyage de Leuant, conquit par sa vaillance sur les Turcs & autres Mahometistes l'isle de Rhodes, & la deffendit contre toute leur puissance, & que pour ce depuis l'ordre de l'Annonciade, duquel les Princes de Sauoye honnorét leurs Cheualiers, print source de ce fait: dequoy ie me raporte aux escrits du seigneur Paradin, qui a bien espluché cecy en son histoire de Sauoye. Au reste ce fut en son temps que le Roy Henry d'Angleterre, & Foulques fils de Rechin, & Bertrade Comte d'Anjou eurent guerre ensemble, & du succez de laquelle parlét diuersement Polidore Virgile, & l'Annaliste d'Anjou: le premier disant, que Henry feit venir Foulques à telle raison que bon luy sembla: & l'Angeuin maintient le contraire, & fait que les Angloys & Normands ont du pire: auquel ie suis d'opinion qu'on adiouste plus de foy, eu esgard à ce qui s'en ensuiuist, veu que Henry ne cessa onc qu'il ne se fut reconcilié à l'Angeuin, & n'eut fait alliance auec luy ainsi que i'espere vous deduire en temps & lieu. Au reste est à noter qu'il y a difference de ceste guerre à celle qui aduint lors que les deux maisons d'Anjou c'est à sçauoir, & d'Angleterre s'allierent ensemble, d'autant que ceste cy faite

pour la

Ruses de l'Empereur Henry 4.

Assemblée de Cõcile à Rome sous Paschal 2.

C'est tout le corps du Cõcile qui parle.

Henry 4. Empereur excõmunié par 3. Papes

Henry recõcilié à l'Eglise.

L'an 1104

Leon seigneur de Meun assiege l'Eglise d'Orleans.

Prise, & sac de Meũ & mort du seigneur d'icelle.

Tancrede prend en Leuant les villes d'Apamée & Laodicée.

Rhodes prise par Amé Cõte de Sauoye.

Voy Paradin en l'histoire de Sauoye.

Guerre entre le Roy Anglois et le Comte d'Aniou.

Polydore Virg. hist. Angl. li. 11

Annales d'Aniou ch. 44.

Cõme les aucteurs peuuent estre accordez.

pour la querelle du pays Manceau, de laquelle Polydore ne parle aucunement, non plus que les autres historiens plus anciens d'Angleterre, où Henry fallut que cedast le droit qu'il se disoit auoir au pays du Maine, à Foulques qui auoit espousé la fille du Comte Helie, & par consequent estoit vray heritier du Maine, & par cest accord sortit de prison l'Euesque du Mans Hildebert, duquel auons fait mention cy dessus: mais l'autre guerre fut long temps apres, & lors que Louys le Gros estoit Roy, lequel guerroyant l'Angloys eut le Comte d'Anjou à son secours, ainsi que verrez suyuant le fil de l'histoire. Ceste année fut memore pour les Chrestiens de Leuant pour les victoires que le Roy Baudoüin obtint sur les Turcs, & pour la deliurance de Boëmond Prince d'Antioche: mais cest heur fut conuerty en desastre par la discorde des Princes Leuãtins lesquels eurent querelle ensemble sur l'election du Patriache de Hierusalem chacun y en voulant mettre vn à sa fantasie: si bien qu'au siege d'vne ville, les nostres furẽt deffaicts, & plusieurs grans faits prisonniers des Mahometistes: ce qui fut cause que Boëmond passa en Europe pour leuer deniers afin de païer sa rançon, d'autant que son reuenu d'Orient ne suffisoit pour payer la somme à laquelle il s'estoit obligé. Ce pendant, & en l'an de nostre salut mille cent cinq, mourut ce grand & illustre Comte de Tholouse Raymond, qui fut des premiers croisez pour passer en Asie, estant au siege de Tripoly de Syrie: loué de sagesse, courtoisie, vaillance, & pour auoir esté celuy, qui onc n'espargna rien pour l'auancement de la religion en Oriẽt, & qui a le plus trauaillé que autre en celle expedition: & fut enterré en vne ville nommé Mont-Pelerin, qu'il auoit fondée pres de Tripoly: le siege de laquelle continua Iourdain neueu de ce bon Comte, qui depuis denia la succession de Tortose, & pays voisin à Bertrand fils du deffunct Comte Raymond, ainsi que pourrez recueillir de Guillaume de Tyr en son histoire sacrée, car ie ne veux m'arrester à vous specifier tout me suffisant vous toucher succinctement les matieres, & accident qui ont succedé aux suiets de nos Roys de France. Boëmond estant en Poüille, n'y feit guere longue demeure, ains venant baiser les pieds de la sainteté à Rome, il passa les monts, & vint en la court de France, ayant fait moïenner le mariage pour luy, de Madame Constance fille du Roy Philippe, de laquelle auons parlé cy dessus, faisans mentiõ de la separation du mariage commencé entre elle & Hugues Comte de Champaigne: & de cecy est tesmoing la Chronique de sainct Denys escrite à la main, vnië auec l'histoire de l'Abbé Suger, parlant en telle sorte: La vertu tãt du Roy Philippe, que du Prince Louys estoit tellemẽt publiée par tout, que les mesmes Sarrasins redoubtoyẽt l'alliance que Boëmõd cerchoit auec la maison de France. Ceste dame estoit sans mary, ayant mesprisé Hugues Comte de Troyes, & ne vouloit auoir mary messeant, ou indigne du sang duquel elle descẽdoit: ce que le Prince d'Antioche sçauoit tresbien, pource feit il tant par dons, & promesses que le Roy & le Prince son fils accorderent à ce mariage, & en furent les nopces celebrées à Chartres, present le Roy, & son fils, & les Archeuesques, Euesques, & Seigneurs du Royaume: cõme aussi y assista le Legat du Pape, qui accompaigna Boëmõd tant pour ce fait, que pour exhorter le Roy, & Seigneurs François pour le voyage de la terre saincte: lequel feit plusieurs assemblées d'Euesques, & notamment à Poitiers, où ayant fait diuerses constitutions synodales (ainsi que Yues de Chartres le mentiõne) & sur tout pour le fait du Roy & de Bertrade, il mit en auant l'entreprise d'outre-mer à quoy le Prince Boëmond esguillonnoit fort les Seigneurs de Gaule. Lequel encor pratiqua le mariage de Madame Cecile fille naturelle du Roy, qu'il auoit eu de Bertrade Comtesse d'Anjou auec son neueu Tancrede, qu'il obtint, & l'emmena auec Constance, & fut Cecile espousée solennellement par Tancrede en la magnifique cité d'Antioche ainsi parle la susdicte Chronique: laquelle monstre assez à quoy tendoyent ces Princes s'allians en France, & que leur principale intention estoit à se fortifier de secours contre les Mahometans, ainsi que verrez cy apres lors qu'on enuoya presenter à Foulques vœuf, & Comte d'Anjou, l'heritiere de Hierusalem en mariage, auec les soucis de la couronne, & tout afin qu'il fournit aux frais de la guerre, estans les Seigneurs Leuantins espuisez de moyens, & ayans sur les bras les forces des infidelles. En Allemaigne ce-pendant y auoit grande dissension entre les deux Henrys pere & fils, & alla la chose si auant qu'en l'an mille cent six, Henry quatriesme fut contraint, de quicter la couronne Imperiale, & la resigner à son fils Henry cinquiesme du nom,

Boëmond sort de prison sur sa foy.

Boëmond vient en France.

L'an 1105.

Mort du Cõte Raymond de Tholouse.

Mont-Pelerin en Syrie fondé par Raymond Cõte de saint Gilles.

Boëmond poursuit l'alliance du Roy Philippe.

Chronique de S. Denys escrite à la main.

Mariage d'entre Hugues Cõte de Champaigne, & la fille de France rõpu.

Boëmond espouse Cõstance fille du Roy Philippe I.

Synode tenu à Poitiers par le Legat du Pape.

Cecile fille du roy, & de Bertrade mariée au Prince Tancrede.

L'an 1106.

esleu par les Princes d'Allemaigne: mais le pere voulant depuis retracter sa resignatiō,

Henry 4. meurt au Liege.

comme se disant auoir esté deceu par les Princes, tandis qu'il se preparoit pour faire la guerre, il deuint malade en la cité du Liege, où il mourut, & fut honnorablement enterré: toutesfois par les iussions du Pape son corps (à cause que ce Prince estoit excōmunié) fut desenterré, & porté à Spire. Ce-pendant en France y eut de grāds troubles, pour ce que plusieurs Seigneurs & Barons (d'où que vint l'occasion, teüe par les historiens) s'esleuans, s'emancipoyent de l'obeissance du Roy, n'estant encor iusqu'à ce Prince establye solidement la maiesté du Royaume en la famille des Capets, les Princes de laquelle commādoyēt plus par priere que de force qu'ils eussent pour accabler ceux qui leur faisoyēt resistance. L'origine de ce trouble aduint par le moyen de Tho-

Thomas de Marle fils de Enguerrāt de Brienne grand tyran.

mas de Marle fils d'Enguerrant de Brienne, lequel ayant espousé la fille du seigneur de Mont-agu en Laonnois & se tenant en ce Chasteau qui estoit fort, vsa de telles & si grandes tyrannies, que les suiets, & voisins ne les pouuans supporter, en feirent les plaintes au seigneur Enguerrant son pere, lequel admonnestant son fils, & ne le pouuāt induire à se chastier, fallut en fin que vint aux armes, assiegea son fils & le mit en telles

Enguerrāt assiege son fils à Mōtagu.

angoisses, que deja il estoit prest à rendre les abboys, & à venir sous la puissance de son pere. Thomas fin & subtil trouue moyen de sortir de son chasteau, asseure les soldats d'vn soudain retour, & s'en va vers le Prince Louys (que l'histoire de Suger appelle l'esleu, ou designé du Royaume) le supplie de le secourir contre la violence de ses pere,

Louys le Gros au secours de Thomas.

& alliez qui vouloyent luy oster son bien: il corromp par presents ceux qui estoyent pres du Prince, lequel assemblant de sept à huit cens Gentils-hōmes, vint à Mont-agu pour forcer Enguerrant & ses alliez de leuer le siege: Enguerrant estonné que le fils du

Requeste d'Enguerrant à Louys.

Roy garentit les tyrans enuoye vers luy, le prie de souffrir qu'ils passent oultre en cest affaire, & qu'il ne soit le support des meschans, veu que son rang luy commande de deffendre ceux qui sont affligez, ainsi qu'estoyent tous ses suiets de celle contrée. Mais

Louys auitaille le Chasteau de Montagu.

Louys, quelque remonstrance qu'on luy sceut faire, ne voulut laisser son dessein, ains en despit de tous, il deliura les assiegez, fournit le chasteau de viures & d'hōmes, prest à combattre les assiegeans. Eux voyans ceste indignité, & le peu qu'il les auoit respectez, comme ainsi soit que pour ne faire teste à leur Prince, ils s'estoyent retirez: despitez outre-mesure, iurent de ne plus le reuerer, ny le recognoistre pour seigneur puis

Accord entre Louys, & les seigneur de France.

qu'il les auoit traitez de si estrange maniere. Ils s'arment & se disposent de combattre le Prince, mais Dieu leur touchant le cœur, eux voyans que Louys ne s'estonnoit point quelque auantage qu'ils eussent, s'appaisent & parlemētent, & fut l'affaire si bien conduit que Enguerrant, & Ebal Comte de Roussy, & les autres Seigneurs baisent la main

Chasteau de Montagu abatu.

de Louys, & luy offrent tout seruice, & luy escoutant leur conseil, mit en ruine le Chasteau qu'il auoit auitaillé, & contraignit Thomas de repudier sa femme, à cause qu'elle estoit sa proche parente, & que le mariage en estoit incestueux. En celle mesme saison

Milon seigneur de Mont-lehery tyran.

y ayant vn seigneur à Mont-lehery, qui auoit tousiours fait teste aux Roys Henry & Philippe en toutes les factions meües contre eux, & iceluy appellé Milon, aduint que ce Milon estant mort, Guy de Mont-lehery son fils, & surnommé Trussel, vn peu plus

Guy de Mont-lehery est appellé Gautier par le sieur du Tillet.

courtoys & preud'homme que son pere, passa en Leuant où soudain le cœur luy faillit, & craignant la fureur Sarrasine il s'en reuint sans y faire chose digne de memoire que de s'enfuir du siege d'Antioche, ou dés aussi tost que la cité fut prise par les nostres: oyant la venuë des Perses. Cestuy estant en France, & craignant que Louys qui manioit les affaires, ne le bannist, & luy confisquast sa terre, moïenna tant qu'vne seule

Philippe bastard du Roy espousa l'heritiere de Mōt-lehery.

fille qu'il auoit, fut donnée en mariage à Philippe fils du Roy & de Bertrade, le Roy le voulant & persuadant, à quoy Louys tant s'en fault que feit resistance, que plus tost estant requis par le Roy il luy octroya le Chasteau de Meun en faueur de ce maria-

Suger Abbé en l'histoire de Louys le Gros.

ge. Or combien le Roy fut ioyeux de ceste redditiō de Mont-lehery, le tesmoigne Suger parlāt ainsi: Le pere tesmoignoit à Louys son fils, nous l'oyans, combien de fascherie ceste place luy auoit donné, disant ces parolles: Louys mon fils, gardez bien ceste Tour, les maulx qu'elle m'a causé, m'ont fait vieillir auant le temps, par les ruses & trōperies du seigneur de laquelle ie n'ay onc peu auoir repos, ny paix asseurée: d'autant que l'infidelité de cest homme rendoit desloyaux ceux qui estoyent fidelles, & ceux qui deja couuoyēt quelque menée, il les faisoit abominables en trahison. Là se faisoyēt toutes les assemblées, & monopoles des traistres de ce Royaume: & ne se faisoit mal en

France

France sans le consentemét, volonté & faueur de ceux qui se tenoyent en ceste place. Et estant du costé du fleuue de Seine, la ville de Corbeil au grád chemin à main dextre de Chasteau-fort, (& iceluy pres Roche-fort) ceste place, & Corbeil & Roche-fort entouroyét Paris de toutes parts, si bié qu'il y auoit si grád desordre, peril & dáger entre Paris & Orleans, que les citoyés des deux villes ne pouuoyét traficquer q̃ par l'octroy de ces voleurs, si tousiours ils ne marchoyét à main armée: mais ce mariage rópit ceste haye, & osta ces difficultez & empeschements. Et pour mieux pouuoir tenir ceste place en main, comme Guy Comte de Rochefort hóme vaillát & fort sage, fut de retour de la Terre saincte, où il s'estoit acquis honneur & reputation, il se ioignit à la ligue du Roy Philippe, quoy que Guy Trussel fut són neueu, & pource le Roy luy remit en main l'estat de grand Seneschal, ou grád Maistre, qu'il tenoit auát que faire le susdit voyage, ainsi que nous pouuons recueillir des Epistres de l'Euesque de Chartres adressées à ce Comte: & feirét le Roy & le Prince cecy, afin de tirer seruice de ce costé, & que par le moyen de Guy, ils empeschassent que Trussel ne s'oubliast desormais en ses façons de faire. Or entra ce Comte si auát en l'amitié du Roy qu'il l'induit de cóseiller au Prince Louys son fils de prendre la fille de ce Comte pour espouse, bien qu'elle ne fut point encor en aage, ainsi parle Suger, mais l'ayát fiancée, il n'accóplit onc le mariage, à cause qu'auant les nopces, il se trouua qu'ils estoyent fort proches parents, & par-ainsi leur alliáce fut dissoulte & rópue, mais non pour lors l'amitié, estant ce Cóte fort vertueux & preud'hóme. Le Seigneur du Tillet fait métion de ce mariage, l'ayant tiré de Suger: mais il laisse vne autre alliáce cómencée, mais non mise à effect, de laquelle parle Yues de Chartres en vne Epistre adressée à Hugues Comte de Troyes, c'est à dire de Chápaigne, (lequel Paradin a oublié en ses genealogies, mais le docte Pythou l'a recherché parmy les chartres anciénes) lequel Cóte le moyénoit entre vne fille d'vn certain Marquis Boniface son cousin: & pource que l'Epistre est remarquable, ie l'ay aussi voulu inserer tout du lóg en ceste nostre histoire. Or est tel le tiltre de l'Epistre: Qu'vne fille sortie d'vn mariage incestueux, ne doibt point estre iointe pour espouse à vn Roy, puis s'ensuyt la teneur, qui est telle. Yues par la grace de Dieu, ministre de l'Eglise de Chartres, à Hugues magnifique Cóte de Troyes, salut & seruice. I'ay voulu aduertir vostre Altesse, que ce pour-parler qui se doibt tenir & faire és octaues de Pentecouste à Sens sur le mariage du Roy, & de vostre cousine la fille du Marquis Boniface, n'est ny honneste, ny vtile ou prouffitable. Ie dis que le pour-parler & resolution vostre, sera inutile, d'autát que l'alliance & accord que vous ferez, sera cassé & annullé par le cóseil des Prelats & Seigneurs du Royaume. Dis aussi que ne sera honneste, d'autant q̃ ceste fille estant sortie d'vn lict & mariage illegitime, son infamie sera aussi publiée en tous lieux: & ce pédant n'y aura homme fidelle au Roy, ou qui luy ayt iuré foy & hómage, qui ose luy donner conseil faisant contre le sermét de sa fidelité, & qui diminue la maiesté du Royaume. Ce pédant fault-il noter que ce que la fidelité cómande obseruer est principalemét le prouffit & honnesteté, lesquels ne seroyent gardez, si on iugeoit & decernoit qu'vne femme née d'adultere fut mariée à vne personne Royale. Au reste, le bruit est de-ja par tout, que les Ducs & Marquis se deliberent de se reuolter, & separer du Royaume, ayás trouué vne occasion si manifeste: vous dóc qui estes les Paranymphes & moyenneurs de ce mariage, pouuez auoir esgard & à l'vn & à l'autre inconuenient, à sçauoir que le Roy ne tombe point en parjure, & q̃ vostre cousine ne soit infamemét repudiée, veu mesmement que le Roy dit, qu'il ignoroit que la fille fut souillée de bastardise, & q̃ simplement il vous a promis la foy pour ce mariage. A ceste cause ie vous escris absent, ce que present ie vous diroy, pour le deuoir de ma fidelité enuers vous, & pour l'honneur de vostre illustre noblesse: vous conseillant de moderer si sagemét cest affaire, que vous obuiez auec bon & salutaire cóseil, à tous les maux qui pourrót sourdre de ce contract de mariage: & me semble que ce sera mieux fait qu'on sursée ce pour-parler, auant que la chose estant publiée il en aduienne quelque scandale. Telles sont les parolles de ce bon Euesque, desquelles vous recueillez, & que Louys le Gros estant de-ja Roy promit sa foy au Cóte Hugues d'espouser sa cousine fille du Marquis Boniface: afin que ceux qui dores-en-auant traicteront l'histoire, n'ignorent point les trois mariages de ce Roy, les deux imparfaicts, & le troisiesme venu à effaict, duquel nous parlerós cy apres. En recueillez encor en quel hóneur & respect on auoit alors la

Guy Cóte de Roche-fort grand Maistre de France.

Cecy aduit l'an de grace mille cét sept.

Yues de Chartres, Epistre 20. & 44.

Fille de Roche-fort fiancée à Louys le Gros.

Suger Abbé en la vie de Louys le Gros.

Hugues Comte de Champaigne.

Yues Euesque de Chartres, Epistr. 205

Non loysible aux Roys d'espouser vne bastarde. maiesté Royale, que de ne vouloir souffrir qu'vne fille issue d'adultere approchast du lict, ny du costé d'vn Roy, cõme estant chose sacrée. Et plus est encor à remarquer ce poinct, que les Roys estãs les chefs du corps public, ne pouuoyẽt lors (quoy qu'en aage de maiorité) se marier sans cõseil & volõté des Prelats, & Princes du Royaume, à cause que la succession issant des Roys estoit ou le salut, ou la ruine du public: & vous ay mis *Iadis les Roys ne pouuoyent se marier sans la volonté des Estats.* cecy en auãt, afin q̃ les vrays Gaulois cognoissent & ressentent & la maiesté du Royaume de Gaule, & la grandeur des Roys, & l'authorité du corps public, sans lequel rien n'estoit permis aux Roys, non plus que le chef ne peut subsister sans l'effort & soustien des mẽbres: estãt telle la correspõdance d'iceux, que s'il y a des-vnion és actiõs & gouuernement de ceux cy, que le chef aye son conseil, & les mẽbres le leur, c'est sans faillir que telle cõfusion engendrera ou vne mal-seante tyrãnie, ou la ruine entiere de l'vn & de l'autre. Mais reuenõs à nostre propos cõmencé du Cõte de Roche-fort, tandis qu'il estoit en cour, que luy & son fils Hugues Comte de Crecy, & depuis Grãd-Maistre de France (tous les deux oubliez par du Feron) estoyent entẽtifs à la deffence des droits de la courõne, voicy qu'en l'an de nostre salut mille cẽt huict, les Seigneurs de Garlãde *Milon Vicomte de Troyes assault le Chasteau de Mõ-le-hery.* freres, & Milon Vicomte de Troyes (souuienne vous de ce que ie vous ay dit cy dessus parlãt de la Vicõtesse de Bloys, & cõme il faut en ces anciens, contẽpler le mot & la signification de Vicõte) qui estoit frere de Guy Trusel, la fille duquel estoit mariée auec Philippe bastard du Roy, lesquels ayans quelque intelligẽce auec ceux du fort de Mõlehery s'en y viennent, où Milon est receu cõme Seigneur, mais le donjon & tour du Chasteau ne luy fut point liurée, à cause que dedãs estoyẽt la Cõtesse de Roche-fort, *L'an mille cent huict.* & sa fille fiancée de Louys le Gros: à ceste cause ils y donnent l'assault, & tuent des gẽs de la Cõtesse, lesquels eussent souffert beaucoup si le Cõte aduerty de cecy ne fut venu *Mon-le-hery secouru par Guy Comte de Rothefort.* à leur secours. Les rebelles voyãs du hault du mõt, où est assis le Chasteau, armer le Cõte, furẽt estõnez, & ne sçauoyẽt s'ils deuoyẽt s'en-fuyr, ou luy faire teste, car ils n'ignoroyẽt pas q̃lle estoit sa vaillãce. Guy bien q̃ affectiõné au seruice du Roy, & quoy qu'il se veit braué par ces ieunes follatres, ayãs assiegé sa femme & sa fille, si est-ce q̃ ceux cy *Milõ s'enfuit de Mon-le-hery.* estãs tous ses parẽts, il ne voulut aussi leur ruïne, ains les appellant à parlemẽter, les gaigna si biẽ qu'il leur feit quitter leur entreprise, auec promesse de faire tãt que le Prince Louys leur pardõneroit ceste iniure: Milon n'y vouloit entẽdre, mais forcé par les raisons de son oncle, il s'en alla tout esplouré, & bien pour luy, d'autant que Louys arriua biẽ tost, lequel si l'eut là rencõtré, c'est sans faillir qu'il l'eut fait pẽdre & estrãgler auec ses cõplices: mais voyant que tout estoit sain & entier, & q̃ le Cõte Guy auoit obligé sa parolle, il ne voulut l'enfraindre: neãtmoins afin que desormais ces rebelles n'eussent *Chasteau de Mõ-le-hery ruïné par Louys le Gros.* moyen de se preualoir de ceste place, il feit abattre tout le Chasteau, sauf la Tour, & le mit en l'equipage qu'on le voit encor à present. Durãt ces choses le Prince d'Antioche Boëmõd partit de Frãce, auec son espouse, de laquelle il eut deux fils, Iean qui mourut en Poüille, & Boëmond qui luy succeda en sa Principaulté, & auec celle de son neueu Tancrede, emmenãt vne belle troupe de noblesse Frãçoise desireuse de s'esprouuer és aduẽtures d'outre-mer cõtre les Mahometistes. Ce vaillãt Prince detestãt les trahisons *Voyage de Boëmond sur les Grecs.* desquelles vsoit l'Empereur Grec Alexis sur les Latins, passãt en Leuãt, vint en Grece, suiuy de cinq mille hõmes d'armes, & quarante mille hommes de pied, & prit terre au moys d'Octobre, & le propre iour S. Denis de l'an mille cent-huict, gastãt & ruïnant le pays d'Epire, à present Albanie, & s'emparãt de la cité de Durace, que les anciẽs appelloyẽt Dyrrachie. L'Emper. s'arma, & alla au deuãt de Boëmõd en intẽtion de le cõbattre, mais voyãt la gaillardise de ses forces, il fallut q̃ se retirast, & qu'il pratiquast la paix, *Paix entre Boëmond & l'Empereur de Grece.* qui luy fut accordée, auec cõdition qu'il promit & iura de secourir de viures & guides les François qui s'en alloyent en Palestine, & leur feroit toute faueur & courtoisie, & que luy & Boëmond auroyent paix & amitié ensemble. Ce que fait, les François qui estoyent en grand nombre, s'acheminerent en Asie, & Boëmond s'en retourna en la Poüille, pour disposer de ses affaires: mais tandis qu'il estoit apres à dresser vne plus grande armée, afin de passer en Leuant, il fut surpris d'vne grande maladie, de laquelle *Mort de Boëmond Prĩce d'Antioche.* il mourut, laissant vn seul fils de madame Constãce, fille (cõme dit est) du Roy Philippe. L'Empereur Henry quatriesme estant mort, quoy que son fils Henry cinquiesme du nom eut fait obeissance au Pape, & se monstrast du viuãt de son pere fort affectionné au sainct Siege, si est-ce que succedant à l'Empire, il succeda aussi aux tyrannies & vsurpations

pations

pations des droits Ecclesiastiques de son pere. En l'an donc de nostre salut mille cent neuf, le Pape Paschal assailly de toutes parts ne sceut à qui auoir recours qu'aux anciés patrons & deffenseurs de l'Eglise de Rome les Roys de Fráce, pource passa en Gaule, voyant que là plus librement qu'à Rome, il pourroit traiter des affaires de l'Eglise, & s'arresta à Clugny, & de là vint à la Charité, où il fut recueilly de tous les Prelats du Royaume, & où Guy Comte de Mont-fort & Grand Maistre de France, suiuy de la plus-part des Seigneurs luy fut au deuant, pour luy offrir tout seruice au nom du Roy, côme celuy qui estoit le fils tres-humble de l'Eglise. Puis vint à Tours, où il chanta solennellement la Messe sur les memoires & sacrez ossements de sainct Martin : & apres ce, s'achemina vers sainct Denis, là le côduisant l'Abbé Suger, ainsi que luy mesme tesmoigne en son histoire: & là luy vindrent faire la reuerêce le Roy Philippe, & le Prince Louys son fils, qui luy baiserent les pieds, suyuât la coustume, bien que le Pape ne voulut le souffrir, & lesquels il feit asseoir aupres de sa saincteté. C'est lors qu'il deduit sa cause, se plaint de l'Empereur, & les prie de tenir la main aux libertez de l'Eglise : ce qu'ils luy promettent, luy offrans les forces du Royaume, & commandans aux Archeuesques, Euesques & Abbez de l'accompagner à Chalons, où deuoyent se trouuer les agents de l'Empereur, auec lesquels il ne peut rien accorder, à cause de l'insolence de leurs requestes qui deroguoyent par trop & à l'auctorité, & aux libertez du sainct Siege Apostolique, & mesme pour le fait des inuestitures des benefices que l'Empereur vsurpoit, & en disposoit à sa fantasie, sans en rien respecter le Pape, ny le sainct Siege: & d'auantage Henry voulât qu'il ne fut plus loysible aux Cardinaux d'eslire le Pape ; ains que l'election se feit côme iadis, & que nul fut receu, ny estimé pour Pape, s'il n'auoit la confirmation de la main de l'Empereur. Ceste insolence Alemande fut cause que le Pape laissa ces Embassadeurs Imperiaux, & s'en alla à Troyes, où de longue main il auoit resolu de celebrer vn Concile contre les inuasions de cest Empereur ; & où il renouuella ce qui auoit esté ordonné contre les symoniacles, & Prestres côcubinaires, & donna l'absolution au Roy Philippe, qui auoit esté excommunié à Poictiers par le Legat Apostolique, à cause de sa rencheute en adultere, apres qu'il fut absouls à Baugency: & ce Concile mis à fin, le Pape s'en alla en Italie, où depuis il fut rigoureusement traicté par l'Empereur Henry cinquiesme. Au reste en ce Concile de Troyes fut rôpu ce mariage ja côtracté il y auoit trois ans, & lequel on esperoit que pourroit estre parfait entre le Prince de France Louys, & la fille du Côte de Roche-fort, le Pape ne voulant entendre à telle dispence, dequoy le Comte fut marry estrangement, côme celuy qui se voyoit priuer d'vne alliance tât desirée, & de laquelle il se tenoit de-ja pour tout asseuré: & sçachant que par les menées d'aucuns cecy auoit esté pratiqué, il ne cessoit de chercher le moyen de se venger de telle iniure. Le Prince de son costé, qui iusqu'à lors auoit couué en son cœur vne haine secrette contre le Comte son beau-pere : depuis qu'il laissa aller de deuant Monlehery Milon, & les Seigneurs de Garlande, fut ioyeux de ce diuorce, & (peut estre) ce fut luy-mesme qui en estoit l'aucteur. Durât ces defiances, voicy les Seigneurs de Garlande qui se reconcilient au Prince, & font tât & si biê, qu'ils rôpent du tout celle amitié qui restoit encor entre le Prince & le Comte, disans à Louys, qu'il se donnast garde de Guy, & q̃ pour certain il conspiroit côtre luy, & luy feroit quelque mauuais tour, s'il ne le preuenoit par sa sagesse. Ce qui s'ensuit, feit acroire à Louys que les parolles de ceux cy estoyêt veritables: d'autât que peu de iours apres, Hugues de Pôpone vaillât Cheualier, & Chastelain du Chasteau de Gournay sur Marne au nom du Comte de Roche-fort, sort de la place, & rencôtrant quelques marchans de cheuaux, leur rauit leur marchandise, qu'il emmena à Gournay. La plainte vient aux oreilles du Prince, lequel irrité de cecy, bien qu'il ignorast q̃ le Comte l'auoit fait faire, se resolut de vêger le tort fait aux marchans, & pour-ce assemblant forces, fut soudain assieger la place, & l'enclorre de toutes parts, afin qu'on ne le peut fournir de viures. Or estoit ce Chasteau basty au bout d'vne belle isle sur le fleuue de Marne, laquelle isle auoit plus de longueur que de latitude, & seruoit de grandes commoditez aux habitans de la place : ce qui fut cause que Louys feit venir nombre de batteaux, pour se faire maistre de l'isle, ce qu'il feit, quoy que non sans grande effusion de sang, ceux de dedans luy ayans fait vne gaillarde resistance. Ayant l'isle, il les fait sommer de se rendre, mais ils ne voulurent y entendre, se fiants

L'an mille cent neuf.
Paschal Pape vint en Frâce.
Abouchemêt du Pape & du Roy à S. Denis.
Abouchemêt du Pape & des agents de l'Empereur à Chalons.
Concile tenu à Troyes en Châpagne.
Philippe absouls au Concile de Troyes.
Diuorce entre Louys le Gros & la fille du Comte de Roche-fort.
Inimitié entre Louys & le Côte Guy.
Hugues de Pompone.
Descriptiô & siege de Gournay sur Marne.

& en l'assiette du lieu qui auoit d'vn costé le fleuue creux & violent de Marne, de l'autre le rocher, & vn chemin fort estroit & presque inaccessible, mais tout cecy ne sceut empescher q̃ Louys n'allast à l'assault, & ne vint iusqu'au sommet du rocher, où il combattoit à la main contre ses aduersaires, ayant trauersé à nage vn bras du fleuue qui luy alloit iusqu'à la ceinture. Les assiegez sans nul respect du Prince tirent contre luy, & se deffendent vigoureusement, de sorte que l'assault durant iusqu'à la nuict, il fallut que chacun se retirast, & que Louys se deportast de plus assaillir, mais qu'il taschast de ruiner la place auec les machines belliques, qu'il feit mener de Paris auãt, & tout aussi tost dresser, auec lesquelles il faisoit grand' nuysance à ceux de dedans, bien qu'ils rendissent la pareille, abattant quelques põts de boys fait sur le Roch pour y assoir les susdictes machines. Le Comte Guy ce-pendant, craignant que le Prince ne se feit Seigneur de la place, assembla ses parents & amis, & dressa vne assez belle troupe de caualerie pour secourir les assiegez qui commençoyent de-ja auoir faulte de viures, & attira à son ayde Thibault Comte Palatin de Champaigne & de Brie, & neueu de Henry Roy des Anglois, qui lors estoit ieune, gaillard & boüillant, lequel y vint auec grand nombre de Briois & Champenois, pẽsant deliurer Gournay du siege. Louys qui auoit à sa suyte des soldats experimentez au labeur & industrie de la guerre, ne faillit de presenter la bataille au Champenois, lequel ne la refusa point: mais ses gens ne correspõdoyent à la gaillardise de son courage, comme ceux qui auoyent trop long tẽps vescu en repos, & pource ils furent aisément deffaits & mis en route, ayant le Comte Thibault perdu quelques cinq cens hommes des plus vaillans, & plusieurs prisonniers, & vn nombre infiny de blecez. Cecy fut cause que ceux qui estoyent en la garnison de Gournay, se voyans hors d'espoir de secours, & qu'il estoit impossible que Guy les deliurast, demanderent à parlementer, & en fin se rendirent au Prince vie sauue, & auec serment de ne plus porter les armes cõtre le Roy, laissans toutes les munitions dedans le Chasteau, duquel Louys donna la garde aux Seigneurs de Garlande, desquels d'autrefois il auoit poursuiuy la ruine: & ainsi vne grãde amitié fut cõuertie en haine mortelle, & la haine en parfaicte amitié. Il y en a qui tiennent que toutes ces reuoltes, tant des Seigneurs de Mõt-lehery, que du Comte de Monfort procedoyẽt de Henry Roy d'Angleterre, ce qui est assez vray-semblable, veu ceste distraction du Comte Chãpenois neueu de l'Anglois: si ce n'est que la haine ancienne des Chartrains contre le sang de Capet se renouuellast en cestui-cy, & qu'il voulut faire quelque alteratiõ en la courõne. Au reste, Nicole Gilles s'est trompé mettãt ces guerres és ans mille cẽt quatorze & quinze, & Louys estãt ja Roy, & son pere mort, cõme ainsi soit que Suger qui viuoit alors, les dit estre aduenuës du viuant du Roy Philippe. L'vn tumulte ne fut si tost appaisé, que l'autre ne s'esleuast, si bien que Gournay n'estoit pas encore pris que Louys ne fut requis d'aller en Aquitaine pour y mettre ordre, d'autant que Humbauld Seigneur de sainct Seuere ou sainct Sauluier place assise en la marche de Limosin, & sur les limites de Berry, se fiant que son Chasteau estoit inexpugnable, l'auoit aussi fourny d'hommes tant de pied que de cheual, lesquels pilloyent tout le plat pays, & rançonnoyent les païsans de Limosin, Berry & Auuergne. Les bonnes gens ne demandoyent sinon que le Roy leur feit iustice, & qu'il chastiast cest Humbauld grand Seigneur, riche, noble, & de maison illustre: qu'il le feit venir en cour pour rẽdre raison de son fait, ou biẽ que selon la Loy Salique il le priuast de son heritage: c'est ainsi que parle Suger, afin qu'on voye que de ce temps la Loy Salique estoit en vsage. Louys laissant garnison à Gournay, se mit soudain en chemin, & fut iusques en Berry, où Humbauld luy vint au deuant, & se hazarda de luy deffendre le passage du Cher, neantmoins Louys qui auoit le cœur bon, & estoit des plus courageux Princes de son tẽps, passa en despit de Humbauld, & luy donna la chasse iusqu'à son Chasteau, où il l'assiegea, & en fin le contraignit de se rendre, & de se sous-mettre à la volonté du Roy, quoy qu'il fut bien suiuy de la noblesse du pays, & des premiers & plus puissants d'Aquitaine: ce qui fut cause que chacun commença redoubter le fils du Roy, & que ceux qui auparauant mesprisoyent & le pere & le fils, oyans de quel cœur Louys accabloit les tyrans, & chastioit l'insolence des meschans, desisterent aussi de remuer mesnage, esperans de voir restaurer l'hõneur de la Gaule par les vertus de ce ieune & vaillãt Prince. Au reste faut noter que la iustice estoit si alterée en ce Royaume, que n'eut esté la police

Assault donné à Gournay.

Thibault Comte de Chãpaigne va contre Louys.

Thibault deffait en bataille par Louys.

Reddition du Chasteau de Gournay à Louys.

Henry d'Angleterre seme discordes en Gaule.

Faute de l'Annaliste Nicole Gilles.

Hũbauld Seigneur de sainct Seuere en Berry, rebelle.

Loy Salique cogneuë par l'Abbé Suger.

Louys fait fuyr Humbauld.

Hũbauld sous-mis à Louys le Gros.

lieu que les Euesques y venoyent, on n'eust sceu iuger autre cas du pays, sinon que c'estoit vn vray coupe-gorge: mais (ainsi que nous pouuons recueillir des Epistres d'Yues Euesque de Chartres) les Prelats maintenans leur ancienne puissance, se mesloyent aussi de chastier des Gentils-hommes suyuant la Loy, sauf tousiours la maiesté du Royaume, qui consistoit en la souueraineté du grand Conseil, ou parlement general des Estats: voire estoit telle pouuoir des Ecclesiastiques, que és causes douteuses mesmes ils accordoyent par iugement les cóbats singuliers, bien que ce soit vn droit Royal ancien, & qu'il soit interdit par les saincts Canons & desures Ecclesiastiques. Et afin que vous entendiez la forme de proceder, il est à noter que chacun Comte auoit sa cour & iurisdiction pour le droit de son grād fief, les causes des apeaux desquelles alloyent souuent par deuant les Euesques, si ce n'estoit en ce qui gist en criminalité ou cause de mort ou combat, ou pour les grands fiefs, & l'inuestiture des benefices, ou pour la decision de quelque affaire d'importāce entre les Comtes mesmes: car lors, ou c'estoit au Conseil & cour du Roy que cecy se vuidoit, ou bien par le Cōseil general des Euesques, ou en cour de Rome, d'autant que le plus souuent on y procedoit par censures Ecclesiastiques: tellement que la pratique des procez estoit toute differēte à celle de present, & du tout esloignée de l'ancienne, les Roys s'estás laissé oster la iustice ordinaire, quoy qu'il semblast que c'estoit sous leur auctorité qu'elle estoit maniée: & que l'Eglise vsurpast par trop sur la Royauté, vous le verrez par l'Epistre d'Yues de Chartres au Pape Paschal, cent septantiesme en nombre, là où est faicte mention d'vne cognoissance de cause sur vn fief & deffence d'œuure nouuelle de certain bastiment fait par Rotrou Comte du Perche sur la terre d'Hugues Vicōte de Chartres, qui l'auoit donnée à Yues vn sien Cheualier: & où Rotrou ayant perdu sa cause, en appella deuant le sainct Siege Apostolique. Ie ne sçay comme lon pourra excuser cecy, si ce n'est que la iustice du Royaume fut mise sous l'interdit, à cause de l'excōmunication du Roy, & que pour cela le Pape en auoit dōné la charge aux Ecclesiastiques: mais i'ay dit cy dessus que le crime du Roy ne peut preiudicier en ce Royaume au corps public, lequel estoit celuy qui poursuyuoit la cause du Roy, & par ainsi il ne pouuoit perdre son auctorité, ny le Pape en disposer, & moins receuoir les appellations és matieres purement mouuantes de la iustice du Royaume. Apres tous les troubles susdits tant plus Louys alloit croissant en honneur & grādeur, son pere defailloit de iour à autre: aussi (comme dit l'Abbé Suger) depuis qu'il eut pris en sa compagnie la Comtesse d'Anjou, il ne feit chose digne d'vne Royale maiesté, adonné à cecy seulemēt que de pouuoir cōplaire à celle Dame rauie, & satisfaire à sa propre volupté: & par ainsi il n'auoit aucun soing du bien public, ny de sa santé & de sa beauté corporelle: & n'eust esté l'amour qu'on portoit à son successeur & la vaillance qui le faisoit redoubter, c'eust esté fait de l'estat de son Royaume. Luy donc ayant attaint enuiron l'aage de soixāte ans, & affoibly de maladie mourut audit an de mille cēt & neuf le vingt-huictiesme du moys de Iuillet, & le quarāte & huictiesme de son regne, en son Chasteau de Melun sur Seine, present son fils Louys le Gros, qui onc ne l'abandonna tant qu'il fut en sa maladie, & luy feit faire des funerailles fort somptueuses, ausquelles assisterēt les Euesques de Paris, de Senlis, & d'Orleás, & Adam Abbé de sainct Denis, lesquels portans le corps en l'Eglise de nostre Dame y veillerent toute la nuict en prieres & oraisons, attendans qu'on le portast enterrer en l'Eglise de sainct Benoist sur Loire, où il auoit esleu sa sepulture: Oyez cōme de ce conuoy parle Suger Abbé qui y assista: Lendemain matin le cercueil Royal orné ainsi qu'il appartient, fut porté par les domestiques & Gentils-hommes principaux de sa maison, suiuy du Prince fils du deffunct, auec les Barons de sa maison, lequel tantost à pied, ores à cheual alloit plourant son pere, & par fois secouroit ceux qui portoyent la lictiere. Et en cecy il monstra celle merueilleuse generosité de son cœur, comme ainsi soit que ny pour le repude & diuorce de sa mere, ny pour le mariage incestueux de Bertrade iamais il ne s'esmeut contre le Roy, ny (comme font ordinairement les autres adolescents) il ne se mit en deuoir aucun de troubler, ou alterer l'estat du Royaume. Et la cause pour laquelle il ne voulut estre enterré à sainct Denis, qui estoit le sepulchre ancien de ses ancestres, fut (comme on disoit) à cause qu'il n'auoit point honnoré ce lieu ainsi qu'il deuoit, & qu'il ne meritoit point de reposer où de tels & si excellents hommes auoyent choisy leur sepulture. En celle

Yues Euesque de Chartres, en Epist. 165, & 170.

Comme on procedoit sous Philippe és causes, tāt ciuiles que criminelles.

L'Eglise a iadis vsurpé sur le droit politique.

Faineantise de Philippe depuis le repude de sa femme.

Mort du Roy Philippe I. à Melun.

L'Abbé Suger en l'histoire de Louys le Gros.

Pieté de Louys le Gros enuers son pere.

Pourquoy Philippe ne voulut estre enterré à sainct Denys.

[illegible]

Humbert Comte de Morienne meurt.

Othon de Phrisinghe liure 1. chap. 44.

mesme année mourut Humbert second du nom, Comte de Morienne, la fille duquel Louys le Gros espousa depuis, laissant oultre ceste fille nommée Adele, vn fils appellé Amé second du nom, qu'on dit auoir esté le premier Comte de Sauoye, & toutes-fois Othon de Phrisinghen ne l'appelle que Marquis de Thorin, & ne fait si ample métion de ses voyages en Leuant que Paradin qui le fait passer deux fois en Asie, là où Othon se contente d'vne, & l'y fait aller auec Guillaume Marquis de Mont-ferrat: mais ie laisse ce different à vuyder aux historiens de Sauoye, & me suffit de vous dire que ceux cy viuoyent en ce temps pour l'esgard de l'alliance qu'ils eurét, & prindrent en la maison de France. Viuoit aussi alors Regnault Comte de Mascon, fils de ce Comte Guillaume que l'histoire de Clugny (ne sçay si vn peu fabuleusement) dit auoir esté emporté par le diable visiblement, à cause qu'il vsurpoit les terres des moynes de Clugny, & tourmentoit ceux qui faisoyent le diuin seruice à ce Monastere. Ie ne veux reuoquer le fait en doubte, mais auant que de l'asseurer, il faudroit en donner vne preuue plus authentique, ioint que l'Abbé venerable Pierre de Clugny descriuant ce fait, ne le recite comme chose asseurée, ains comme la tenant par ouyr dire. En ce temps Raymōd Berenger Comte de Barcelonne, conquit sur les Mores l'isle de Maiorque, qui est la plus grāde d'entre les Baleares: seant à Rome Paschal, tenāt l'Empire Henry cinquiesme en Occident, Alexis Comene en Orient, regnant Alphons en Espaigne, Colman en Hongrie, Boleslas en Pologne, Henry premier en Angleterre, Alexandre Fers en Escosse, & Baudouin de Bologne en la Terre saincte.

Histoire de Guillaume Comte de Mascon.

Conqueste de Maiorque par Raymond Berenger.

DV SACRE ET COVRONNEMENT DV Roy Louys le Gros à Orleans, & du trouble qui en aduint.

CHAPITRE XXXV.



CEVX qui deuāt nous se sont efforcez d'escrire de nostre temps l'histoire de France, ont aussi presque tous choppé contre vne pierre mesme, estimans que les sacres des Roys depuis Clouis ayent esté semblables & astraints à vn lieu, & sous vne mesme personne: mais cōbien cela est vray, & nous l'auōs fait voir cy dessus, & espere que le monstrerōs encore plus amplemét pour mieux en éclercir les matieres. Mais d'autant que quelques hommes excellents de nostre siecle ont aucunement espluché ces matieres, afin que les calomniateurs n'ayent occasion de dire, que c'est de ceux cy que ie prens mon dire, ie veux vous alleguer mes garants & tesmoings, qui sont les mesmes d'où ces hommes segnalez ont puisé leurs memoires sans en rendre graces à ceux desquels ils l'ont pris & emprunté, & s'en dire leurs redeuables, ny seulement les nommer, pour en orner leurs instructions. Et d'autant qu'au couronnement de Louys le Gros il y eut vn grand discord entre les Belgiques & Celtiques pour la ceremonie du sacre, & par consequent vne grande occasion d'alterer l'estat du Royaume, ie pretēs alleguer deux bons & fidelles autheurs qui viuoyēt lors, & auoyent voix au Conseil, & manioyent les affaires plus importans du Royaume: c'estoyét l'Abbé Suger, & l'Euesque Yues de Chartres, qui ont descrit, l'vn l'histoire nuë, & l'autre les raisons faisans pour la cause des Celtiques, par les Euesques desquels le Roy Louys prit son sacre. Le premier donc, à sçauoir l'Abbé Suger descriuant la chose selon l'ordre de l'histoire, continuant les succez de la vie du Prince Louys le Gros, apres le decez de son Pere, vse de ces parolles. Comme le sus-nommé Prince Monsieur Louys eut en son adolescéce gaigné l'amitié de l'Eglise, à cause de la deffence des priuileges & libertez d'icelle, & que tousiours il auoit pris le soing des pauures en main, & deffendu les orphelins, & accablé l'orgueil des tyrans, venant au feste de la dignité Royale, ainsi comme il estoit desiré par les gens de bien, les meschans aussi taschoyent

Discord du sacre entre les Celtiques, & Belgiques.

Yues Euesque de Chartres, & l'Abbé Suger en quel temps viuoyent.

choyent de tout leur pouuoir de le forclorre & priuer de la courõne: ce qui fut cause que pour euiter tous ces destourbiers, troubles & empeschements qui pouuoyent s'en ensuyuir, conseillant cecy principalement Yues Euesque de Chartres homme venerable & tres sage pour obuier à tout monopole, tous les Seigneurs s'en allerent en grãde diligence à Orleans, pour le oindre & sacrer le nouueau Roy, auec bon conseil & meure deliberation. Pour cest effect donc estant appellé Dambert Archeuesque de Sens, auec ses suffragans & comprouinciaux, Gualon Euesque de Paris, Manassé de Meaulx, Iean d'Orleans, Hugues de Neuers, Yues de Chartres, & Humbault Euesque d'Auxerre: lesquels arriuez au susdit lieu d'Orleans, le iour de l'inuention sainct Estienne au moys d'Aoust, l'Archeuesque celebrant la Messe, le Roy laissant le glaiue seculier seruant à la guerre, prit l'ecclesiastique pour la vengeance des meschans: & l'Archeuesque luy mit sur la teste la couronne du Royaume, l'ayant oinct du sainct huille, & onction sacrée: apres celuy mit en main le sceptre, & la verge de iustice, afin que par là il entreprit la deffence des Eglises & du peuple, puis luy vestit tous les ornements royaux, tout le clergé, & le peuple y consentant, & approuuant ce qui auoit esté faict par le susdit Archeuesque. Mais à peine estoit le Roy despouillé des ornements du sacre, que soudain on veit des messagers de mauuaise nouuelle venans de la part de l'Eglise de Rheims, qui portoyent des lettres qui s'opposoyent à ce sacre & lesquelles deffendoyent par authorité Apostolique (si elles fussent venuës à temps) que nul s'ingerast d'oindre ny sacrer le Roy: veu que le premier couronnement du Roy (disoyent ils) deuoit estre fait de droit en l'Eglise de Rheims & par l'Archeuesque d'icelle: laquelle auoit obtenu ce priuilege, & prerogatiue du premier Roy Clouys baptisé par sainct Remy, lequel octroy deuoit estre stable, & inuiolable: & s'il y auoit aucun qui fut si temeraire, que de violer follement ceste ordonnance, il estoit aussi excommunié & retranché à iamais. L'Archeuesque de Rheims auoit procuré tout cecy à cause qu'il se sçauoit estre en la haine du ieune Roy, d'autant que sans son consentement & volonté il auoit esté esleu & promeu à l'Archeuesché: & s'attendoit par ceste opposition ou d'auoir sa paix & rentrer en la grace du Roy, ou de faire qu'il ne seroit ny sacré ny couronné: mais il fut trompé en ses desseins, & fallut que ses gens s'en retournassent sans rien faire, dont depuis il luy cousta bon, comme aussi il le meritoit ayant mis vn tel trouble au Royaume, & mesmement en saison si mal propre en laquelle les plus grands Seigneurs estoyent aigris contre le sang Royal, ainsi que le Champenoys vaincu pres de Gournay, l'Anglois aspirant à s'aggrandir en France, l'Angeuin se ressentant de l'infamie faite à sa maison par le rapt de sa mere, le Grand Maistre irrité d'auoir perdu Gournay, & leurs alliez suyuans leur querelle, tellement qu'il n'y auoit presque coing du Royaume où le Roy n'eut des ennemys, & n'estoit suiuy que des Picards, & Bourguignons, & des amys & loyaux suiets qu'il auoit en Aquitaine. Et afin que vous soyez plus asseuré de l'estat du Royaume pour lors, ie vous allegueray, suyuant ma promesse, l'autre autheur qui fait foy de mon dire, duquel le seigneur du Tillet s'est aidé parlant du droit de l'Eglise de Rheims sur les sacres des Roys sans toutesfois l'alleguer, à sçauoir Yues de Chartres, l'Epistre duquel au saint siege de Rome, ie vous mettray icy au long pour estre & notable, & necessaire pour l'intelligence, & eclercissement de l'histoire, or parle il en ceste sorte.

Sage cõseil d'Yues Euesque de Chartres.

Prelats assistans au sacre de Louys le Gros.

Ceremonie du sacre.

Plainte de l'Archeuesque de Rheims.

D'où l'Eglise de Rheims se dit auoir le droit de sacrer les Roys.

Menées de l'Archeuesque de Rheims où tendoyent.

Seigneurs qui vouloyẽt oster la courõne aux Capets.

Pais fideles à Louys

Que la sainte Eglise de Rome soit aduertie, & sçachent toutes les Eglises, ausquelles est paruenuë la plainte du clergé de Rheims, que nous n'auons rien cerché du nostre, ny pour nostre prouffit au sacre, & couronnement de Louys Roy des Françoys, ains y auons sagement, & auec cõseil procedé pour l'vtilité du Royaume, & de l'estat Ecclesiastique. Car il y auoit quelques troubleurs & inquietateurs du repos public du Royaume, lesquels s'efforçoyent de tout leur pouuoir, ou de donner la courõne à vn autre, & trasferer le Royaume en vne autre famille, ou de diminuer grandemẽt l'auctorité & puissance du Roy: mais afin q̃ cecy ne succedast, nous y auons sur-veillé par la grace de Dieu, autant qu'il nous a esté possible, & pour le maintenement de l'estat politic du Royaume & tranquillité des Eglises. Par ainsi s'il y a quelqu'vn qui derogue rien de l'honneur deu à ceste honneste action, & prouficable deportemẽt nostre, il le faut dire estre poussé, ou d'orgueil, ou d'enuie, luy ne pouuant iustemẽt le blasmer, ny le condamner auec quelque coustume contraire, ny l'abolir par loy quelconque. Car si vous

Yues Euesque de Chartres Epist. 185.

Troys poincts pres à con-

dêner quelque cas la raison & la loy & la coustume.

demandez la raison en nostre fait, legitimement & de droit Louys a esté oinct & sacré pour Roy, veu que par droit de succession hereditaire le Royaume luy appartenoit, ayant long temps deja qu'il auoit esté esleu & nommé par le cōmun consentemēt des Euesques & seigneurs du Royaume. D'auātage s'il y a raison que les prelats de la Gaule Belgique doiuent créer, & sacrer le Roy qui doibt commāder sur les autres Prouinces, le Roy le voulant ainsi, & s'y offrant la commodité des lieux & oportunité du temps, c'est aux Celtiques & Aquitaniques à auoir vne mesme puissance, quoy que le Roy doiue commander sur les Belges, & que ceux cy soyent obligez à luy faire tout seruice: mais si nous auons recours à la coustume, laquelle est declairée, & esclercie plus par exemples que par autrement, nous respondons suyuant les parolles de saint Augustin, que la raison seule que soit preferée aux exemples, lesquels doiuent s'accorder auec icelle. Nous auons donc amené la raison telle, que nous sommes asseurez qu'ils n'auront de pareille pour deffendre leur cause: par ainsi fault adiouster les exemples lesquels s'accordent auec la raison. Or voicy ce qui se lyt és gestes des François: que le Royaume estant party entre les enfans de Clothaire, neueux de Clouis, Aribert & Gontrá eurent pour leur part & Royaume, les Prouinces des Celtes & Aquitaniens: Aribert posa son siege Celtique à Paris & estendit ses limites iusqu'à la riuiere de Garonne, là où Gontran establit son siege Royal à Orleans, & eut le païs de Bourgoigne qui est vne partie de la Gaule Celtique. Ces deux Roys ne receurent benediction aucune ny sacre, ou couronnement de l'Archeuesque de Rheims, ains des Euesques des Prouinces sur lesquelles ces deux Princes auoyent puissance: mais apres que le Royaume Gauloys fut remis en sa monarchie, estāt abolie la race de Clouis, Pepin, & ses enfans Charles & Carloman, ne furēt sacrez ny à Rheims, ny par l'Archeuesque de ceste Eglise: & Louys neueu de Louys l'Ancien receut le sacre, onction & courōne à Ferrieres qui est vn village au diocese de Sens, comme aussi feit son espouse, par les Euesques de la Prouince, sans qu'il y assistast vn seul Metropolitain ny Archeuesque. Pource est il escrit és gestes des François: Hugues Abbé, & les autres Seigneurs qui estoyent iadis à la suite de leur seigneur Louys (il vse du mot senior, non pour ancien, ains pour seigneur, comme i'ay monstré cy dessus) entendans que le neueu de Louys deuoit venir en ces contrées auec son espouse, enuoyerent quelques Euesques à Ferrieres monastere, & là les feirent sacrer & couronner pour Roy, & Royne de France. Et és mesmes gestes des François il est dit, il restoit deux fils de Robert Comte des Angeuins, le plus vieil desquels estoit nommé Eude & l'autre Robert: l'aisné de ceux cy, à sçauoir Eude, fut esleu (contre son vouloir & luy y resistāt) par les Bourguignōs & Aquitaniens pour estre gouuerneur de l'enfant Charles & du Royaume, lequel Eude fut oinct & sacré par Gaultier Archeuesque de Sens: & ailleurs il est escrit, Charles le Simple estant en prison, esleut & haulça en l'estat Royal Raoul fils de Richard Duc de Bourgoigne, qu'il auoit tenu sur les fonts, à ce faire conseillé par Hue le Grand fils du susdit Robert, & par les Seigneurs de France: & fut ce Raoul sacré & couronné le treziesme iour de Iuillet en la cité de Soissons. Apres la mort de Raoul, Louys fils de Charles le Simple fut ramené d'Angleterre par l'Archeuesque Guillaume (il est par d'autres appellé Artolde) & fut sacré, & couronné à Laon le dixneufiesme de Iuing. Et apres que le Royaume fut transferé en la famille & maison de Hugues le grād Duc, Robert le sainct & debonnaire Prince, fils du Roy Hue Capet, fut sacré & couronné en la cité d'Orleans: & le fils d'iceluy nommé Hugues receut le sacre & couronne à Compiegne. Par ces & autres exemples semblables il appert clerement que tous les Roys de France n'ont point esté sacrez ny à Rheims ny par les Archeuesques de Rheims, ains plusieurs l'ont esté en autres lieux, & par les mains d'autres personnes: desquels si ie vouloy faire vn denombrement, & le discours en seroit long, & la dispute superflue, n'y ayant escrit, ny exemple par lesquels on puisse prouuer que l'Archeuesque de Rheims aye encore oinct, ny sacré ou courōné Roy de France hors la Gaule Belgique: car ayant chacun Metropolitain en sa Prouince égalle puissance que celuy de Rheims en la sienne, ie m'estonne qu'vn seul vueille s'attribuer le droit comme luy estant propre, lequel est cōmun à plusieurs: si ce n'est que quelqu'vn osast dire que le sacrement aye plus d'efficace és vns que és autres, qui seroit vne opinion schismatique, & laquelle altereroit & romproit l'vnion de l'Eglise. Or disans cecy, nous ne pretendons

Metropolitains egaux en leur puissance.

tendons de reprendre l'institution ecclesiastique, par laquelle la paix de l'Eglise est confirmée & establie, lors que les moindres reçoiuēt benediction des plus grands, sans qu'ils osent vsurper plus qu'il ne leur est permis ny octroyé: mais là où il y a esgalité de personnes, & où l'vne ne doibt rien qu'amitié à l'autre, si l'vne veut oster le droit & preéminence à l'autre & se l'attribuer, elle se trompe, & suyt la folle ambition de ce siecle. Au reste, nous ne portons point d'enuie à l'Eglise de Rheims, & si les Roys de France poussez de deuotion, ayment mieux estre sacrez par le Metrapolitain d'icelle que par autre, nous n'y contredisons & n'en sommes point marrys, ains s'il aduient que nous assistons à telle benediction, nous y respondrons de bon cœur, *Amen*, auec les idiots & simples d'entre le peuple. Ce discours vous a fait voir que nous n'auons rien fait contre la coustume en ce sacre du Roy Louys: il reste à vous dire & declairer que nous n'auons point failly contre la loy du Royaume. La loy donc est vn commandement ou deffence mis par escrit, laquelle refere au prouffit commun tout ce qu'elle deffend ou commande: or n'auons nous rien fait contre icelle, qui ayans esgard au prouffit commun poussez de charité, ne voyons rien ou nous ayons outrepassé la deffence. Que si l'Eglise de Rheims veut s'aider & preualoir de quelque priuilege, sçache que ces priuileges n'ont aucun effort ny valeur parmy nous, d'autant qu'ils ne furent onc leuz ny publiez és conciles generaux en nostre presence, ny enuoyez par Epistre du Concile en noz Eglises: & pour parler plus clerement, il ne nous a esté donnée aucune asseurance ny relation fut elle publique, ou particuliere pour nous les faire receuoir. Nous ne sommes donc trāsgresseurs ny preuaricateurs de la loy, de laquelle nous n'ouysmes onc parler, & n'en eusmes cognoissance: & de laquelle quoy qu'eussiōs esté instruits, si est-ce qu'elle ne peut nous preiudicier, d'autant qu'il fault que la loy soit iuste, & possible & accommodée aux lieux & aux saisons. Si ceste cy est iuste, Dieu le sçait, neantmoins nous ne l'approuuons point ny la receuons pour iuste, & non pourtant ne voulons la reputer, ny condemner comme iniuste, ne sçachans encore qu'elle elle est. D'estre possible, il ne se peut faire, d'autant que le sacre du Roy, ne pouuoit estre fait à Rheims par vn Archeuesque, non encor receu en son siege sans grand trouble & effusion de sang: elle n'est propre au lieu, à cause que la cité est interdicte & excommuniée: & moins au temps, car si on eut differé le sacre du Roy, on eut aussi mis en hazard & peril & l'estat du Royaume, & la paix & repos des Eglises. Ce que donc nous auons fait, nous y auōs procedé auec vne salutaire deliberation & sage conduite, sans enuie de personne, & sans vouloir vsurper ny nous attribuer l'autorité ny preéminence d'aucun, ains nous sommes cōtenus és limites de simplicité & modestie: & c'est iusques icy que parle le bon, & sçauant Yues Euesque de Chartres. Par les paroles duquel vous voyez, & recueillez depuis quel temps est-ce que le sacre se fait à Rheims, & cōbien (tacitemēt toutesfois) il trouue mauuais que les Papes se soyent voulus mesler d'autoriser les sacres de noz Roys, nez auec le Christianisme en la maison de France: ioint que par ceste Epistre il autorise la puissance des Estats, lesquels bien qu'eussent donné vigueur à la succession hereditaire des enfans des Roys apres le decez de leurs peres, si est-ce qu'ils s'estoyent reserué ce droit qu'il failloit que le pere demādast cōsentemēt sur la succession ja confirmée par la loy & coustume: ce que ie dis, afin qu'on ne reuienne à ce mot seditieux d'election, duquel deslors se vouloyent preualoir ceux qui taschoyent de broüiller les cartes en France: ioint que lors encor il failloit en vser ainsi, veu le nombre d'ennemys qu'auoit le sang Royal, & le despit de plusieurs, qui eussent voulu s'aider d'vne pareille saisie que celle de Capet: & ainsi qu'on ne tourne point en consequēce si par les anciēs, les enfans aisnez des Roys sont appellez *Designati*, c'est à dire, esleus & nommez pour succeder à leurs peres. Vous considerez au reste qu'au sacre du Roy Louys le Gros, ny auoit vn seul Prince lay de ceux qu'on nomme Pairs militaires, si Hugues Duc de Bourgoigne, & Robert surnommé de Hierusalem Comte de Flandres ny assisterent: car le Normand estoit en Angleterre, & fort mal affectionné au party de Louys: l'Aquitanien faisoit ses voyages, le Tholousain estoit en Syrie, & quant au Champenois il n'auoit garde de s'y trouuer, y obstāt la discorde qu'il auoit auec le Roy. Et ainsi, comme lors le lieu du sacre estoit en la volonté du Roy, & suyuant sa deuotion, n'y ayant encore Loy au contraire, aussi l'estoyent les personnes, puis que les premiers choisis estoyent absens: & quant aux Ecclesiastiques, vous auez

Les moindres prelats ne doiuent vsurper sur les plus grands.

Definition de la loy.

Quelle doibt estre la Loy.

Il entend parler de la Bulle du Pape Victor sur les sacres des Roys, cōme preiudiciable à la maiesté du Royaume.

L'Eglise Gallicane ne trouua onc lieu que les Papes troublassent les libertez.

Nuls, ou peu de Pairs lays au sacre de Louys le Gros.

veu cy dessus, qu'il n'y en auoit pas vn de ceux qui à present portent le tiltre, & nom de Pairs de France.

Faulte de Nicole Gilles.

Au reste ie m'estonne d'où est-ce que Nicole Gilles a pesché que Louys le Gros venant à la couronne estoit bas d'aage & ieune enfant, comme ainsi soit qu'il nasquit l'an mille septante & huit, & par bonne supputation, lors de son sacre il n'auoit pas moins de trente & vn an, qui est aage hors d'enfance & adolescence, & la fleur de l'homme: mais ie voy qu'ayant gousté la reuolte des grands, & l'insolence de l'Archeuesque de Rheims plustost, que pris esgard aux dates, il a presupposé aussi qu'il estoit enfant, estimant que les Seigneurs n'eussent osé s'attacher à vn Roy paruenu à maturité.

Quel aage auoit Louys le Gros lors que son pere mourut.

Louys le Gros donc sixiesme de ce nom, & quarante en nombre entre les Roys de France, commença à regner l'an mille cent neuf, estant sacré à sainct Sanson d'Orleans aagé de trente & vn an, beau & dispost de sa personne, sauf que sur son aage, il deuint vn peu en gresse, & pource fut surnommé le Gros: il accorda (comme dit est) la fille de Guy Comte de Roche-fort qu'il n'espousa point pour les raisons sus alleguées: depuis accorda la fille du Marquis Boniface, cousine de Hugues Comte de Champaigne, laquelle il ne fiança ny espousa onc, pour les causes que ie vous ay deduites: en fin il espousa Adele ou Alix fille d'Humbert Comte de Morienne ou Sauoye, de laquelle il eut plusieurs enfans, & pource est-il en l'histoire nommé le pere de grande lignée, ayant eu six fils & vne fille: l'aisné desquels fut Monsieur Philippe de France couronné Roy du viuant de son pere, mais mourut à Paris d'vne cheute de son cheual, & gist à sainct Denys: le second fils fut Louys surnommé le Ieune à cause qu'il regna auec son pere, afin de les discerner l'vn de l'autre: le troisiesme eut a nom Henry, qui fut religieux à Cleruaux, puis Euesque de Beauuais, & en fin Archeuesque de Rheims: le quatriesme fut Robert Comte de Dreux, le cinquiesme Pierre seigneur de Courtenay & pere de Pierre Empereur de Constantinople: le sixiesme fut nommé Philippe grand Archediacre de Paris, Abbé de S. Pierre de Corbeil, & depuis esleu Euesque de Paris, mais il ceda l'Euesché à Pierre Lombard par l'aduis du Roy son pere. Et la fille de Louys fut Madame Constance de France mariée deux foys, la premiere à Eustache Comte de Boloigne fils d'Estiéne Roy vsufructier d'Angleterre, duquel elle n'eut enfans, la seconde à Raymond Comte de Tholouse: & portoit ceste dame le tiltre de Royne bien que ne fut pas, & n'eut espousé aucun Roy, ains pource que telle estoit lors la coustume que ce tiltre estoit communiqué aux filles des Roys de France.

Femmes de Louys le Gros.

Louys le Gros nómé pere de belle lignée.

Enfans du Roy Louys le Gros.

Constance fille de Louys à qui mariée.

Constance nómée Royne, et pourquoy.

Au reste fault noter que bien que i'aye mis icy Robert quatriesme fils de Louys le Gros, si est-ce que plusieurs le disent auoir esté le second, & par consequent l'aisné de Louys le Ieune, mais à cause du deuoyement de son sens, il fut priué de la succession de la couronne, d'où s'ensuiuirent depuis de grands troubles: ce qui sembleroit que ie l'eusse posé plus bas que son rang ne le requiert, mais Aymon le met le quatriesme en nombre, & apres luy le seigneur du Tillet & l'Abbé Suger ne l'estime autre que quatriesme, & ne parle aucunement de sa folie ny insensement, comme aussi il n'est vraisemblable, veu la belle ligné & les braues Princes qui sortirent de ceste famille. Mais la faulte vient de l'opinion des Historiens Bretons qui dient que ce Robert fut l'aisné de tous les enfans royaux, & que le Roy le voyant (non fol, comme lon dit) bossu & contrefait, feit tant auec luy, que de son consentement il ceda son droit à Philippe, & depuis à Louys ses freres: mais cest annaliste en parle comme il l'entend, & non comme la chose le porte, d'autant que ny le Roy peut disposer de la couronne soit de son viuant, ou par testament, ny les enfans des Roys faire cession de chose où ils n'ont rien que par pretente, & laquelle est donnée à l'aisné par la loy du Royaume, non pour en faire cession, ains pour la gouuerner. Et ne me sçauriez non plus monstrer vn exemple de tel succez en France, que la raison ou la loy & coustume qui le puisse autoriser: car bien que le Royaume Gauloys soit hereditaire, si est-ce que c'est aux seuls estats à changer, ou alterer ce qui est estably en l'ordre des enfans royaux sur le fait de la succession, n'y ayant encor eu ordonnance qui aille au contraire de la premiere institution confirmée par la pratique de la coustume.

Robert n'estoit point aisné des enfans de Louys le Gros.

Faulte des Annales de Bretaigne liure 3.

Mais passons oultre, ceste année que Louys fut couronné, Henry Empereur cinquiesme de ce nom requist en mariage Mathilde fille de Henry premier du nom Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, laquelle luy fut accordée, & de laquelle dame ie fais volontiers mention, à cause que cy apres il la faudra mettre en compte elle estant vn bon suiet de nostre histoire, pour l'alliance que

Henry 4. du nõ, Empereur espouse Mathilde fille du Roy d'Angleterre.

depuis

depuis elle eut en la maison d'Anjou, tout le sang Normád dependant d'elle, & en elle finissant la race de Guillaume le Conquerant, & de Rollon premier Duc des Normands en Neustrie. L'accord du mariage passé, la fille fut menée en Allemaigne auec grande magnificéce, où l'Empereur l'espousa l'an ensuyuát qui fut de nostre salut mille cét dix, auquel au moys de Iuing apparut vne Comete qui faisoit reuerberer ses rayós ou cheuelure vers le Midy, ce que plusieurs depuis dirent auoit presagé le voyage que feit le susdit Empereur Henry en Italie pour tourmenter le bon Pape Paschal. Ceste année aussi mourut le Comte du Mans Helie surnommé de la Flesche & fut occis en bataille: la Chronique saint Denys l'appelle homme lige du Roy d'Angleterre, à cause que lors qu'il fut pris en bataille par Guillaume le Roux, il iura la foy & hommage au Roy susdit: mais lors que Foulques Comte Angeuin espousa l'heritiere de ce Comte Helie, il quitta aussi le party Angloys & se tint du costé du mary de sa fille. Apres la mort de Helie, le Comte Angeuin s'empara du pays du Maine, & le tint, secouru par le Roy Louys le Gros auquel il en feit hommage, contre Henry Roy des Angloys, bien qu'il n'aymast ny l'vn ny l'autre, & n'ayant occasion de leur porter affection: ce que l'Anglois sçachant, pratiqua depuis son alliance, esperant par ce moyen brouiller les cartes en France, & donner dequoy penser au Roy Louys: mais ce faisant, il planta les racines d'Anjou durables au Royaume d'Angleterre. En ceste mesme saison fut suscitée nouuelle querelle entre Robert seigneur de Vitré, soy disant Comte de Mortaing en Normandie & au pays de Constantin, (ainsi vous le specifie-ie, afin que ne failliez prenant l'vn pour l'autre, d'autant qu'il y a vn Mortaigne au Perche, & vn autre en Xaintonge, & ce troisiesme qui fut l'heritage de Robert frere du costé de la mere de Guillaume le Bastard Duc de Normandie) & contre lequel Robert de Vitré auoit affaire le Comte Estienne de Bloys Comte de Boloigne à cause de sa femme. Ce fut cause que comme le seigneur de Vitré pensoit aller prendre possession de l'heritage de son espouse, il se veit vn grand obstacle, d'autant qu'il ne trouua homme qui voulust le receuoir ny heberger, que le seul seigneur de Byarts, qui le festoya honnestemét comme son seigneur: car c'estoit à ce gentilhomme que le Comte Robert de Mortaing, oncle & parrain de Robert de Vitré auoit recommádé la cause du sieur de Vitré & luy auoit dóné pour pleige de leur accord, & articles faits sur la donation cy dessus mentióné. Robert de Vitré ainsi armé qu'il estoit, tascha de regaigner ce qu'il estimoit sien, & dequoy il n'auoit onc eu iouïssance, mais Estienne Comte de Bloys ayant fait grande assemblée d'hommes vint aux Byarts pour donner la chasse au Breton, lequel aduerty de cecy ne faillit de luy aller au contre, tellemét que se rencontrans ils eurent dure & forte bataille, en laquelle le Comte de Bloys fut desconfit, & fallut que pour celle foys il guerpit la place. Ceste route tant s'en fault que luy feit perdre cœur, que plustost elle luy causa vn grand desir de vengeance, & par ainsi ayant leué forces tant en ses terres que par les seigneuries du Roy Anglois son oncle en Normádie, il se iecta sur le Constantin, & chassa furieusement Robert de Vitré, de toute la terre & finages de Mortaing, de laquelle il iouït tant que le Roy Henry fut en vie. Et oultre ce desastre du seigneur de Vitré, il eut vn autre obstacle, qui luy seruit d'empeschemét à recóquerir l'heritage & succession qui luy estoyent deuz: d'autant que Alain dit Fergault Duc de Bretaigne luy feit la guerre, & dequoy voicy qu'elle en fut l'occasion. Il vous peut souuenir de celle bataille descrite cy dessus entre Robert Duc de Normandie, & le Roy Henry son frere à Turchebray, où Alain auoit esté au secours du Roy Henry: pour faire ce voyage, ce Duc Breton somma le seigneur de Vitré à le suiure, comme son hóme lige & luy faire seruice, dequoy il s'excusa & luy dit ne le pouuoir faire, à cause de l'alliance qu'il auoit auec Robert de Mortaing pere d'Agnez sa femme, & seigneur du Chasteau de Turchebray, & lequel estant auec Odon Euesque de Baïeux son frere au camp du Duc Robert, il ne pouuoit luy aller au contre. Cecy fut cause que le Duc Alain de retour de la deffaite des Princes tenans le party du Duc Normand, vint se ruer sur André de Vitré pere de Robert heritier de Mortaing, mais ceste guerre fut sans effect nuisible en Bretaigne, ains tout le mal tomba sur Robert de Vitré du costé de Normandie, comme si le Duc des Bretons eut eu quelque intelligéce auec le Cóte Bolonois, afin que Robert ne peut se preualoir de toutes les forces de son pere: & cecy appert bien par l'accord fait entre le susdit Duc Alain & André de Vitré, où le

L'an 1110.

Comete fort hideuse.

Trespas de Helie Cóte du Mans.

Foulques Cóte d'Aniou fait hómage du pays du Maine au Roy Louys.

Guerre entre le Comte de Bloys & le seigneur de Vitré, & pourquoy.

Voyez les annales de Vitré, ch. 20. & 21.

Estienne Comte de Bloys desfait par le seigneur de Vitré.

Robert de Vitré chassé de Mortaing par le Cóte Estienne.

Cause de la guerre du Duc Alain contre le seigneur de Vitré.

Alain Fergant guerroye André de Vitré.

Traité de paix entre Alain & André.

Duc condescédit à tout ce que son ennemy voulut, comme s'il eut eu du pire en quelque grande bataille: lesquelles conuentions depuis furent rompues par Conan le Gros faisant guerre à ce Robert de Vitré heritier presomptif de Mortaing, dequoy nous parlerons en son lieu, ayans d'autres choses à demesler auant que nous soyons au temps que ces guerres aduindrent, & l'occasion desquelles (Dieu aidant) i'espere vous deduire, à cause que le discours, oultre ce qu'il est beau, en sera aussi necessaire. En celle saison tenoit le Duché de Lorraine Guillaume frere des Roys de Hierusalem Godeffroy & Baudoüin, non qu'il s'en portast comme Duc, ains seulement comme gouuerneur, biẽ qu'en ses patẽtes il se dit Duc ainsi que l'heritage du Duché en vint à son fils: & quant à son partage principal, il estoit simplement Baron de Iainuille. Ce seigneur eut deux femmes, la premiere fut Geltrude fille du Cõte de Los, & la secõde Mathilde fille de Gerard Duc de Mosellane, & laissa troys fils qui luy succederent l'vn apres l'autre, à sçauoir Theodoric l'aisné, Godeffroy Baron de Iainuille, & fut marié à Ieanne fille de Iean seigneur de Harcourt: le dernier de ses fils fut Héry, qui est celuy qu'on dit auoir esté fait le premier possesseur de Portugal: mais si cela est vraisemblable ie le laisse à penser à ceux qui prennent garde de pres aux dates, lesquels iugeront que ce Henry Lorrain ne passa onc en Espaigne, ny fut mary de la fille naturelle d'Alphons, ains que ce fut Henry de Lembourg, ainsi que i'ay monstré cy dessus.

Guillaume Baron de Iainuille Duc de Lorraine.

Femmes et enfans de Guillaume de Bologne.

Des guerres ciuiles esmeües en France contre le Roy Louys le Gros, par les Seigneurs du Royaume. CHAP. XXXVI.

VOVS auez ouy cy dessus les troubles suscitez en France par diuers Seigneurs & pour diuerses occasiõs, mais nulle cause sembla si iuste, & où il eut plus belle couleur de iustice que lors que le Roy Louys ayãt fait chasser Raoul Archeuesque de Rheims de son siege, à cause qu'il y estoit paruenu par la seule election & par l'autorité du saint siege, sans attendre sa volonté, & s'il auroit l'election pour agreable, il y pourueut vn certain Geruais son domestique, d'où s'ensuiuirent plusieurs meurtres, & par mesme moyen l'interdict & excõmunication de la susditte cité, de laquelle est fait mentiõ en l'epistre de l'Euesque de Chartres cy dessus mentiõnée. Raoul donc se voyant esleu canoniquement & pourueu en court de Rome, se deffendoit par là qu'il n'estoit loisible au Roy de donner empeschement à la possession de son Euesché qui en cest endroit n'estoit suiet, non plus que les autres à la dispositiõ seculiere: & pource il se plaignoit aux Princes & Seigneurs, les irritoit contre le Roy esperant par ce moyen de le forcer à luy faire iustice, ou d'induire le Pape & les Euesques de Gaule à l'excommunier & confisquer sa couronne. Ces menées auec les haines passées esmeurent plusieurs Seigneurs, & des parents mesmes du Roy à luy faire la guerre dés qu'il fut venu à la courõne, & en l'an mille cent dix: & sur tous se monstra le plus diligent Guy sur-nommé le Rouge Comte de Roche-fort & grand Maistre de France, & son fils Hugues Comte de Crecy homme autant turbulét, qu'il estoit vaillant & courageux, lequel ne cessoit de troubler le Royaume, poussé d'vne haine mortelle qu'il portoit au Roy, & cecy tãt pour le Chasteau de Gournay qu'il leur auoit osté, que pour auoir repudié sa sœur, luy ayant iuré sa foy de l'espouser, & detenuë troys ans en abboy, sous pretexte & couleur de ne sçay quelle dispence par luy pretenduë: estimans le pere & le fils que ce seroit vne grande ignominie à leur maison s'ils laissoyent ainsi passer vne iniure si segnalée, sans s'en ressentir & sans tascher d'en prendre vengeance. Ces deux seigneurs donc pere & fils, ne cerchans que les moyens d'endommager le Roy, en fin la trouuerent sur ceux mesme de leur sang, d'autant qu'Odon, ou Eude Comte de Corbeil, & fils du Comte de Roche-fort suyuant le party du Roy, & n'ayant voulu secourir son frere l'année au parauant, fut poursuiuy par Hugues de Crecy son frere, lequel l'ayant espié vn iour qu'il s'en alloit à la chasse, où il pensoit estre en seureté, le surprit & emmena prisonnier en vn sien Chasteau appellé la Ferme Baudoüin où il le mit aux fers & aux menottes, protestant de ne point le deliurer, s'il ne se declairoit contre le Roy & ne luy faisoit auec eux la guerre. Les citoyens de Corbeil ad-

Pourquoy Louys le Gros chassa Raoul de l'Archeuesché de Rheims.

Menées de Raoul cõtre le Roy Louys le Gros.

Guy Comte de Roche-fort, & Hugues sõ fils pourguyy hayent Louys le Gros

Prise d'Odon Comte de Corbeil par le Comte de Crecy son frere.

beil aduertis de la prison de leur Seigneur, vōt en faire plainte au Roy, le supplient d'auoir cōpassion de luy, & d'eux aussi, q̃ tous les iours les Cōtes assailloyent ne cessans de rauager leur cōtrée, d'autāt que le Chasteau de Corbeil estoit en leurs mains, où ils auoyēt mis vne troupe de soldats fort mauuais garsons qui le detenoyēt pour les Cōtes. Le Roy ne faillit de leur promettre secours: & d'autāt q̃ quelques citoyens de Corbeil auoyēt intelligēce auec certains de la garnison de la Ferme Baudoüin (place apartenāt au Cōte de Roche-fort, non de son heritage, ains pour estre du douaire d'Adele Cōtesse son espouse qu'il auoit repudiée) qui leur auoiēt iuré de leur rēdre la place: le Roy depescha Ansel de Garlāde, qu'il auoit fait grād-Maistre, ayāt desapointé le Cōte de Roche-fort, & cestuy y alla auec enuirō quarāte cheuaux: mais quoy q̃ ceux q̃ deuoiēt liurer la place feissent leur deuoir, si est-ce q̃ les soldats de la garde estās aupres du feu, oyās le bruit & piste des cheuaulx leur donnerēt dessus, & en enserrerēt vne partie dedans le fort, entre lesquels fut le susdit Ansel de Garlāde, lequel fut possesseur du Chasteau non cōme Seigneur, ains captif de ceux qu'il pēsoit surprēdre. Les parēs du grād-Maistre aduertis de sa prise, & sçachās la haine q̃ luy portoit Hugues Cōte de Crecy, se prosternēt aux pieds du Roy, & le suppliēt de secourir leur parēt & cousin, auāt q̃ Hugues fut informé de sa prise, car autremēt il seroit puis apres impossible de luy sauuer la vie. Le Roy y alla en personne, assiegea le Chasteau de tous costez, & pour empescher qu'aucun n'y entrast, & que ceux de dedās n'en aduertissēt les Cōtes, Hugues cōme il s'estoit resiouy de si belle prise, fut marry & estōné de voir le Roy si tost en cāpaigne, & la place assiegée si estroitemēt qu'il n'y auoit moyen de la deliurer, si tascha-il par tous moyēs d'entrer dedās pour deffendre le fort, ou y mourir en la place: mais il luy fut impossible, car les passages estoyēt gardez de telle sorte qu'il ne peut en approcher, & par ainsi les assiegez furēt cōtraints de se rēdre à la discretion du Roy, qui deliurāt le Cōte de Corbeil, & le grād-Maistre, bānit des Gētils-hōmes rebelles la plus-part, & cōfisqua leurs terres, les autres il detint long tēps en prison pour en faire iustice exēplaire, afin q̃ nul desormais attētast de se reuolter cōtre la puissāce Royale. Durāt ceste guerre ciuile, voicy vn plus grand faix, & calamité qui s'apresta pour l'exercice presque perpetuel des Gaulois, & pour seruir d'vne espine (ainsi qu'on dit en prouerbe) au pied pour iamais des Princes de Frāce: voicy dis-ie allumer ceste querelle des maisons de Frāce & d'Angleterre ja cōmēcée par Guillaume le Roux sous pretexte des limites de Frāce & Normādie, là où (cōme i'ay dit cy dessus) l'Anglois allié à l'Empereur, & ayāt intelligēces en Frāce, se promettoit biē quelque grande cōqueste en Gaule, oultre la Normādie qu'il releuoit de la courōne de France: entāt qu'il estoit allié du Chartrain & Chāpenois, auoit les Comtes de Crecy & Roche-fort à sa deuotion, & plusieurs de la prouince de Rheims qui portoyēt sa cause, & le Breton qui ne luy eut failly pour chose du monde. Vous auez veu cy dessus la guerre q̃ fut entre Guillaume le Bastard, & le Roy Hēry premier du nom, pour le Chasteau de Gisors, & cōme il fut ordōné q̃ la place seroit abbatuë, à cause q̃ les Normāds faisoyēt des courses de là auāt sur les terres Frāçoises: ceste place estoit lors retenuë par Hēry Roy d'Angleterre, esperāt se preualoir d'icelle auec le tēps, & par là entrer quād bon luy sembleroit sur le pays du Roy de France. Louys le Gros dōc cognoissant l'humeur de l'Anglois, & voyāt sa grādeur croistre de iour à autre, voulut aussi luy oster ce moyē, & faire que Gisors demourast ou en main tierce, ou qu'il fut demātelé & rasé suyuāt q̃ iadis estoit accordé entre les Roys de Frāce, & Ducs de Normādie, ne luy semblāt chose seāte à l'hōneur d'vn souuerain, qu'vn sien suiet tiēne place forte sur vne frōtiere: & de cecy prenoit il l'exēple sur le Roy Anglois, qui auoit fait abatre toutes les forteresses des seigneurs d'Angleterre pour s'asseurer d'eux, & rēdre paisible sa possession vsurpée. Et la pretēte du Roy Louys estoit fondée sur la diuision des limites iadis posez entre le Royaume & le Duché Normād, pource que le fleuue d'Epte seruoit de borne aux Vexin François & Vexin Normād: & la ville de Gisors estoit assise le lōg de ce fleuue, & bastie en l'vn & l'autre bord d'iceluy: mais le Chasteau auoit esté fondé par le Bastard outre Epte expres, pour par ce moyen se dispenser de la transaction: & Hēry s'aydant de la souffrance de noz Roys, ne se soucioit de satisfaire à l'accord susdit, ny au tribut annuel que faisoyent les Ducs de Normandie aux Comtes de Flandres, à quoy Henry fut sommé par le Flamand, sollicité par Louys le Gros, au secours duquel il estoit venu, cōme hōme lige de la courōne de France. Et ce qui plus mouuoit le Roy à redemander ceste place, estoit le serment que luy auoit fait

Chasteau de Corbeil mis es mains du Cōte de Roche-fort.

Ansel de Garlande grād Maistre de Frāce pris.

Siege du Chasteau de la Ferme Baudoüin.

Les Cōte de Corbeil & grād Maistre deliurez de prison par le Roy.

Guerre entre les Roys de France & d'Angleterre.

Accord iadis pour la place de Gisors.

Louys le Gros veut que Gisors soit abatu.

Epte fleuue borne de France & Normādie.

Henry, lors qu'il poursuyuoit son droit pretendu en Normandie, de laquelle il luy feit l'hômage, & iura que dés qu'il auroit la iouyssance, il ne faudroit d'abbatre la place & fort de Gisors, pour estre preiudiciable au Roy de Fráce. Pour ces occasions döc furét depeschez quelques Gentils-hômes vers l'Anglois qui luy proposerét la demande du Roy Louys, & le deuoir d'vn suiet, & quelle doit estre la parolle d'vn Roy, & le sermét fait par vn Prince: n'estát bien seát à vn Roy de violer la Loy, puis que le Roy & la Loy ont vne esgalle puissance de cômander: & à tout cecy adiousterent ces Seigneurs Fráçois, que s'il y auoit aucun qui voulut dire du contraire sur cecy, ils estoyent prests de le côbattre à oultráce. Les gens du Cōseil Anglois furent vers Louys le Gros pésans delayer l'affaire auec leur langage, mais le Comte de Flädres Robert surnômé de Hierusalem hôme vaillant & hardy se presenta au côbat, & offrit de prouuer que Henry se forfaisoit, & faulçant sa foy au Roy son souuerain, & deniant le tribut que les Anglois deuoyét aux Côtes de Flandres. En fin le Roy mesme s'offrit de vuyder ceste querelle par côbat singulier de sa personne à celle du Roy Anglois Henry: mais cestuy plus sage que le nostre ne voulut y entédre, sçachant côbien est perilleux le hazard des armes, & legere la fortune, & ioint qu'il ne trouuoit seant que deux Roys vuydassent ceste querelle, & qu'au pris de leur sang ils donnassent le passe-temps de leur vie à leurs propres aduersaires, chacun d'eux en ayant en son camp de tels qui ne demandoyent que leur ruïne. Ainsi tout ce iour se passa en parolles d'vn & d'autre costé, & le soir venu les Anglois rétrét à Gisors, & les nostres tindrét la cápaigne, le fleuue ayát empesché vn grád massacre qui s'y fut fait, si les armées eussét peu se ioindre, mais pour celle fois il n'y eut autre chose, aïs furét ces deux roys l'espace de deux ans en ces alteres, s'escarmouchás souuét: si bien qu'vn iour le Roy Louys ayát eu du pire, côme il se sauuoit se retirát, il y eut vn Cheualier Anglois, q̃ le suyuát le pésant retenir, prit les resnes de son cheual, & luy dit: Vous estes mô prisonnier, Sire, auquel le Roy respôdit d'vn grád coup d'espée auec lequel il rua le cheualier roide mort par terre, luy disant: Le Roy seul n'est iamais pris au ieu des eschets. Au reste, ces choses se pasśás en l'an M.C.X. & M.C.XI. ie trouue par les Annales de Flädres que l'an M.C.XI. il y eut vn côbat pres de Meaux entre les Anglois & Fráçois, dequoy voicy côme Meyer parle. Henry Roy Anglois, ayát mis en prison Robert son frere, iura à Louys le Gros Roy de Fráce de demolir à sa volonté, & quád il luy plairoit le chasteau de Gisors, lors qu'il luy iura l'hômage pour le Duché de Normádie: mais depuis Héry refusant d'executer sa promesse, le Roy Louys luy feit la guerre: & pource incita côtre Henry, Robert Comte de Flädres, & pour son esgard, & pour celuy du Côte mesme, d'autant qu'il estoit suiet & beneficiaire des Roys & courône de Fráce, & q̃ lors que Robert auoit demádé le tribut annuel deu par les Anglois aux Côtes Flamáds, Héry auoit respôdu, que ce n'estoit à la maiesté du Royaume Anglois d'estre tributaire aux Flamáds. La bataille donc ayant esté dônée à Gisors sur les limites de Normádie, & les Anglois estás vaincus, & s'en-fuyans vers Meaux, qui pour lors estoit en leur puissance, & où le Roy Louys le Gros les poursuyuit. Durát ce siege, côme les Anglois eussent fait vne saillie, Robert se mit en deuoir de les faire rétrer par force en la ville: mais s'auáçant plus q̃ de raison, & iusqu'à la porte de la ville, il fut abbatu de son cheual, & tellement froissé que le troisiesme iour d'apres il deceda, & fut son corps porté à Arras, où il est enterré en l'Eglise de S. Vaast, ayant tenu par l'espace de dixhuit ans le Côte de Flandres. Il eut pour successeur Baudoüin son fils surnômé, à la Hache, à cause de sa seuerité en iustice, qu'il eut de Cleméce fille de Guillaume Côte de la Fráche Côté de Bourgoigne, & sœur d'Estienne Côte aussi de Bourgoigne, & de Guy Archeuesque de Vienne, qui fut depuis Pape, & nômé Calixte secôd de ce nom: lequel Baudoüin fut tousiours à la suite du Roy Louys en toutes les guerres qu'il eut contre les rebelles, & desquelles il nous faudra parler cy apres, d'autant que le regne de ce Roy fut turbulent, comme s'il eut porté la penitéce du peché de son pere. Au reste, faut regarder de quel droit est-ce que l'Anglois tenoit la cité de Meaux, puis que suyuát le dire de Meyer, elle estoit sous sa puissáce: & n'en peux trouuer rien ny en noz histoires, ny en celles d'Angleterre, si ce n'est q̃ Thibaut Côte de Chápaigne & de Brie leur eut liurée côme estát ennemy couuert du Roy Louys: & toutesfois l'Abbé Suger qui viuoit pour lors, dit q̃ ce Côte de Chápaigne, auoit en son armée le Duc de Bourgoigne: & Thibaut Côte Palatin de Chápaigne, & les Côtes de Flädres & de Neuers: ce qui me fait dire q̃ Meyer s'est (peut estre) trôpé au nom, & qu'il pésoit dire Meulác, lors qu'il a

Demandes de Louys le Gros à Hēry Anglois.

Robert Cōte de Flandres veut combattre pour la querelle de Louys.

Henry refuse de combattre corps à corps cōtre Louys.

Louys mis en fuyte par les Anglois.

Acte genereux du Roy Louys le Gros.

L'an mille cent onze.

Meyer Annales de Flandres, liure 4.

Meaux detenu par les Anglois.

Robert Cōte de Flandres occis deuāt Meaux.

Baudoüin à la Hache Comte de Flandres.

Faulte en l'histoire de Meyer.

qu'il a mis Meaux,cõme ainsi soit qu'il n'est vray-semblable q̃ les Anglois ayans perdu vne bataille, peussent sans leur ruïne se sauuer depuis Gisors iusques à Meaux en Brie, ayãs à passer la riuiere d'Oise,& trauerser la Frãce, & encor la Marne, le moindre desquels empeschemẽs suffisoit pour les accabler du tout:& c'est ainsi qu'il faut esplucher les matieres,sans se laisser aller soudain apres l'autorité de quelque auteur q̃ ce soit, où lon ne voit que la chose puisse estre deffendue par raison quelcõque. Et afin q̃ vous ne disiez q̃ ie parle à credit,disant qu'il faut lyre Meulãc, & non Meaux, ie ne veux autre raison q̃ ces mots de l'Abbé Suger en l'histoire qu'il a fait de la vie de Louys le Gros, parlãt de ceste guerre : *Collectis igitur magna ex parte Francorũ regni proceribus, videlicet Roberto Flandrẽsi Comite,cum quatuor ferè milibus militũ, Comite Theobaldo Palatino,Comite Niuernẽsi,Duce Burgundionũ,cum aliis quam-plurimis Archiepiscopis & Episcopis, per terram Melluntẽsis Comitis,quia adhærebat regi Angliæ trãseundo,depopulãs,& incẽdiis exponẽs,talibus beneficiis futuro adulabatur colloquio.* Par ces mots vous voyez que le Cõte de Meulanc estãt du party des Anglois, & le Roy luy ayant pillé, bruslé, & saccagé sa terre, il est aisé à croire qu'il receut les Anglois vaincus à Gisors, & que deuãt Meulanc fut occis le Comte Robert de Flandres. Apres ceste deffaite Angloise & mort du Flamãd,le Roy voulãt reformer l'estat alteré de la police de ce Royaume,& remettre sus cest ancien conseil, & Parlement annuel, auquel se vuydoyent les grans differẽts du Royaume,ordõna que l'assemblée d'iceluy en seroit tenuë à Orleans(où il auoit esté sacré,& ville qui luy estoit fort agreable) aux festes de Noel,suyuãt l'ancienne coustume des Roys ses predecesseurs. Or tandis que les aprests se faisoyẽt,cõme les Euesques veissent l'estat miserable auquel estoit l'Eglise de Rheims,pour la querelle des deux contendans à l'Archeuesché, & qu'elle estoit excõmuniée,feirẽt tãt que Yues Euesque de Chartres qu'ils sçauoyẽt estre fauory du Roy,& Thibault Prieur de sainct Martin des Chãps lés Paris,furẽt vers le Roy,pour le prier & importuner instammẽt, de chasser Geruais vsurpateur du siege de Rheims, & qu'il luy pleut receuoir en grace Raoul esleu & promeu legitimement, afin que l'estat Ecclesiastique peut viure en repos,& fut plus prõpt à prier Dieu pour luy,& à luy faire seruice.Or de cecy est tesmoing le sus-nõmé Euesque Yues escriuant au Pape Paschal en ceste sorte:En fin(dit-il)le Roy est cõdescẽdu à noz prieres,& nous accorda,& permit de mener le susdit Raoul à sa cour,qui deuoit estre assemblée aux festes de Noel à Orleans,& nous promit toute seureté : afin que là nous puissions traiter de cest affaire auec luy & tous les Princes du Royaume, autant qu'il se pourroit faire sans preiudice des libertez,& maiesté dudit Royaume . Nous feismes ainsi qu'il auoit esté octroyé,& arriuans en cour,nous presentasmes souuẽt requeste pour estre ouys,& receuz en noz demãdes:à quoy le cõseil resista fort & ferme, si bien qu'il nous fut impossible d'auoir nostre paix,& main leuée telle que la pensions & desirions obtenir:car il fut dit,que le susdit Raoul ne seroit point receu,s'il ne faisoit le sermẽt & hõmage,& iuroit la fidelité de la main au Roy,que iadis tous les Archeuesques de Rheims,& autres saints & religieux Euesques auoyent fait aux Roys predecesseurs du Roy regnant pour lors. Ce que nous feismes faire à Raoul,à ce nous sollicitãs,persuadans & contraignans tous les Princes & Seigneurs du Conseil : & bien que la seuerité de voz iussions soit à cecy cõtraire,& qu'il ne nous fut par icelle loisible de passer oultre, si est-ce que nous l'auons fait,& pour la paix & repos de l'Eglise,& pour l'amour de nostre frere l'Archeuesque. Et c'est ainsi q̃ parle ce pasteur Chartrain, surquoy les hõmes de bon iugemẽt trouuerrõt facilemẽt le nœud de la matiere, & verrõt qu'il n'est point icy question des hõmages pour les fiefs que les Euesques tenoyẽt en ce Royaume,estãt chose asseurée que le Pape n'estoit si mal appris,q̃ de les vouloir dire souuerains sur les terres qu'ils releuoyẽt puremẽt du Roy & de la courõne, & moins d'empescher qu'ils ne feissent le sermẽt de fidelité pour l'esgard du tẽporel,& ne payasset ce qui estoit deu pour le Ban & arriereban,ou ne seruissent les Roys d'autant d'hõmes,qu'ils estoyẽt tenus fournir à cause de leurs Seigneuries:mais la deffẽce du Pape gisoit sur le fait des inuestitures des benefices que le Pape pretẽdoit oster du tout aux Lays,& pource ne vouloit-il q̃ l'Archeuesque de Rheims cõfessast tenir son siege & Archeuesché q̃ du saint siege de Rome:là où le Roy & son Cõseil ne souffroyẽt que les libertez de ce Royaume leur fussent rauies, ayans vne immemoriale possession de ce droit en Gaule,suyuãt qu'encor il se lit és cõstitutions de Charles le Grand,& son fils Louys le Debõnaire:mais ie laisse ce poinct à vuyder aux Legistes,me suffisant de toucher cecy cõme en passant,pour l'antiquité de

Il faut lyre Meulãc pour Meaux au passage sus-allegué de Meyer.

L'Abbé Suger en la vie de Louys le Gros.

Pays du Comte de Meulanc bruslé par Louys.

Assemblée de Parlement à Orleans,l'an mille cent onze.

Requeste du clergé au Roy Louys le Gros.

Yues Euesque de Chartres, Epist. 187.

Ordonnãce de la cour Royale sur l'hõmage des Euesques.

Cõme doit estre entenduë l'Epistre susdite.

l'histoire & possession des Roys, non sur ce qui est puremēt spirituel, ains sur les personnes: entant que les Roys ne se meslēt point de donner la benediction aux Euesques de leur Royaume, seulemēt poursuyuans leur droit, ne veulent qu'on leur rauisse la nomination, laquelle du temps mesme des elections, ne leur fut onc deniée. Et par ainsi l'arrest de ce Parlement, & conseil des Estats tenus à Orleans l'an mille cēt onze, deffend que nul soit admis aux Eueschez sans le vouloir du Roy, & fallut que l'Archeuesque de Rheims iurant l'hommage au Roy, protestast de tenir de luy, & le nom d'Archeuesque & la Seigneurie de Rheims: & quāt à la consecration, on se rapporta & au Pape, & aux Euesques, celà n'estant des dependances du droit de la couronne. Apres que le Pape Paschal fut aduerty de ce fait, le bon Pasteur se veit assailly par l'Empereur Henry, lequel sous pretexte d'vne fainte humilité & summission à la volonté du Pape, entra en Rome, où liura tout ce qu'il auoit promis en presence du clergé, & noblesse & peuple de Rome: mais estāt absous par le Pape, qui le courōna & sacra Empereur, puis faisans paix ensemble en signe du lien indissoluble, ils receurent le corps de nostre Seigneur, le tesmoing de ceste leur pacificatiō mutuelle. Mais soudain que cecy fut fait, l'Empereur faulçāt sa foy, feit empoigner le Pape & Cardinaux, qu'il mena hors la ville, & feit conduire sur le mōt sainct Syluestre, où il les detint sous seure garde, tandis qu'il fut assieger la cité de Rome. Aucuns dient que l'Empereur ne fut point sacré, ny couronné par Paschal, mais qu'estant en l'Eglise sainct Pierre, il voulut cōtraindre le Pape de benir les Euesques lesquels il auoit inuestis de leurs Eueschez, ce que Paschal ne voulant faire, il le feit mettre en prison: mais comme que la chose soit, si appert-il que Henry faulça sa foy, & feit prisonnier le chef vniuersel de l'Eglise Chrestienne, & ne le deliura onc iusqu'à tant qu'il eut accordé ce que l'Empereur demandoit touchāt les susdictes inuestitures: mais depuis le Pape cassa & annulla ce priuilege, comme fait & obtenu tortionnairemēt, & excōmunia tous ceux qui voudroyent cy apres s'en ayder. Ie vous laisse tout à propos les choses qui durant cecy se passerēt en Asie és cōquestes de Tripoly, & autres villes de Syrie, pour-ce que ce n'est le propre suiet de nostre histoire, & que cela ayāt esté descrit au long par Guillaume Archeuesque de Tyr, mis en Frāçois n'aguere, il n'est besoin de nous y arrester plus longuemēt. En ce tēps regnant en Espagne Alphons surnommé le Batailleur ou combatāt, plusieurs Seigneurs Gaulois passerent en Espaigne en l'an mille cēt onze, par le moyen & secours desquels le susdit Roy gaigna & conquit sur les Mores plusieurs places le long de la riuiere d'Ebre, assuiettissant les villes de Thauste, Boria, & Magalon auec leurs terroirs & finages: & suis marry que ny l'histoire Espaignolle, ny la nostre, a specifié la noblesse qui si deuotieusemēt se hazardoit pour le seruice de Dieu, & auancement de la religion Chrestienne, & par la vaillance desquels le Roy susdit feit l'entreprise de Saragoce. L'an mille cent douze fut memorable pour deux Eglises bruslées, l'vne par fouldre, à sçauoir celle du Mont sainct Michel de peril de mer, laquelle fut ruïnée auec tous les edifices qui l'auoisinēt: l'autre fut celle de Nostre Dame à Laon, & de cecy, oyez comme parle la Chronique de sainct Denis. Baldric Euesque de Laon, voulant destourner les citoyens Laonnois de certaine conspiration par eux iurée, fut occis en cest an le Ieudy de la sepmaine de Pasques, par les seditieux qui coururent aux armes, & lesquels mettās le feu en la maison episcopale, causerēt aussi la cōflagration & bruslemēt des Eglises de Nostre Dame, & de sainct Iean, & de l'Abbaye des Nonnains, & des autres Eglises & edifices voisins: ce qui fut depuis vengé fort seueremēt par le Roy Louys le Gros, lequel feit mourir la plus-part des mutins & cōspirateurs. Et ayant quelque repos des troubles & guerrres qui iusqu'à lors auoyent inquieté l'estat du Royaume, il se maria, laissant la pratique des deux partis cy dessus mentionnez, & espousa Adele ou Alix de Morienne, fille de Humbert Comte de Morienne, & sœur d'Amé dit le premier Comte de Sauoye, duquel Paradin compte choses merueilleuses, & lesquelles i'obmets pour me sembler incroyables, non que pour cela ie vueille rien diminuer de la maiesté de ceste maison, laquelle faut que fut deslors bien grande, puis qu'vn Roy de France s'y allioit, & ne se soucioit d'espouser la fille de quelque Roy, ou de quelque puissant Prince & Seigneur Gaulois, desquels auoit lors grand nombre en France: mais i'estime qu'il y auoit eu tāt d'alliances, qu'il ne se trouuoit presque plus vne maison illustre en Frāce, laquelle n'eut quelque alliance & parēté auec les amys de la courōne. Apres ce mariage, quoy que le beau-frere

Henry 5. vient à Rome, & est couronné Empereur.

Grande desloyauté de l'Empereur Henry 5.

Paschal fait prisonnier par l'Empereur.

Plusieurs Seigneurs François passent cōtre les Mores en Espaigne.

Histoire d'Espaigne de Garibay, liure 23. cha. 6.

L'an mille cēt douze.

Eglises bruslées en France.

Louys le Gros espousa Adele de Morienne, l'an mille cent douze.

beau-frere du Roy fut Imperialiste, & supportast Henry contre l'Eglise de Rome, si est-ce que Louys le Gros ne feit autrement que de coustume, ains fauorisa & ayda les Cardinaux eschappez de la prison en laquelle l'Empereur les detenoit, lesquels par son moyen celebrerẽt vn Concile auquel Henry fut excommunié, & ses suiets absouls du serment de fidelité qu'ils luy auoyent iuré: mais cecy fut sans effect, d'autant que l'Empereur dit que ces assemblées estoyent illicites, & que celuy qui en estoit le chef, ne pouuoit vser de telle puissance. Neantmoins l'Abbé d'Vsperghen grand deffenseur de la cause Imperiale, fait mauuais le party des Euesques assemblez pour le Pape, dit que l'Empereur fut contraint de faire profession de sa foy, à cause qu'on le reputoit pour heretique: & fait aduenir cecy tout au contraire que l'histoire escrite à la main qui est à sainct Denys, & que Platine, ny autres historiens Latins ne recitẽt lors qu'il dit ainsi: En ce temps le sainct Pere Apostolique endura de grãdes persecutions de l'Eglise Romaine, qui luy reprochoit, que contre l'ordonnãce de toute discipline Ecclesiastique, il auoit sacré Empereur Henry vn saccageur tyrãnique de la Republique, & le fleau & destructeur des Eglises, & de leurs libertez & priuileges, & qui pis est, de ce qu'il luy auoit octroyé vn detestable & sacrilegue priuilege. Cecy fut cause qu'au moys de Mars, & le dixhuictiesme d'iceluy, l'Empereur fut cõtraint en vn Concile assemblé en l'Eglise de sainct Iean de Latran, en la derniere session, de faire profession publique, afin que desormais aucun ne doubtast de sa foy, disant ces parolles: I'embrasse & reçoy toute la sainte escriture du Vieux & Nouueau testament: la Loy escrite par Moyse & les saints Prophetes: ie reçoy les quatre Euãgiles, les Epistres du glorieux Apostre saint Paul, les sept Epistres Canoniques, les saints Canons des Apostres, & croy les quatre Conciles generaux de Nicée, Ephese, Constantinople & Calchedone, tout ainsi que les Euãgiles, comme encor ie me sous-mets aux decrets & Canõs des saints Peres Euesques de Rome, & principalemẽt de mes Peres & Seigneurs feuz de bõne & heureuse memoire Gregoire septiesme, & Vrbain deuxiesme, loüant, approuuant, tenant & confirmãt ce qu'ils loüent, approuuent, tiennẽt & confirment: detestant, reiettant & anathematisant ce qu'ils detestent, reiettẽt & anathematisent, & promets de tenir & perseuerer à iamais en ceste confession. Et apres que ceste confession fut leüe par l'Embassadeur de Henry, se leua Gerard Euesque d'Engoulesme, & Legat en Aquitaine pour le saint Siege, lequel par le consentement du Pape Paschal, & de tout le Cõcile, excõmunia & cassa le priuilege donné à l'Empereur par le Pape, lors qu'il le detenoit son prisonnier: & la cause de ceste censure estoit pour-ce que l'Empereur auoit mis en ce priuilege, que nul fut receu Euesque en ses terres, ny estãt esleu, fut estimé sacré canoniquemẽt, s'il n'auoit esté inuesty de son benefice par le Prince. Telles sont les parolles de l'Abbé sus-nõmé: & à dire le vray, le Pape (ainsi que i'ay dit) vouloit faire le semblable en Frãce, & empescher que le Roy n'eut plus droit de nomination, mais que les Euesques esleuz fussent simplemẽt pourueuz en cour de Rome: toutesfois le conseil s'aidant du priuilege ancien, ne voulut entendre à la reception du sus-nommé Raoul, qu'il ne protestast de garder, & conseruer les priuileges anciens de la couronne de Frãce. Et ainsi vous voyez, comme la grandeur améne auec elle le vent d'ambition qui en fin altere les choses plus parfaictes. Ce pendant Henry Roy Anglois poursuyuoit la guerre contre Louys, & Louys ne cessoit de tourmenter la Normandie, iusqu'à ce qu'apres le decez de Robert Duc Normand, Henry donna le Duché de Normãdie à Guillaume son fils aisné, & de Mahault fille de Malcolm Roy d'Escosse, auquel les Normãds ne refuserent de faire l'hommage, pourueu qu'il le feit aussi au Roy de France, de la souueraineté de la couronne duquel dependoit la Normandie. Henry ne trouua mauuaise la condition, & par ainsi Guillaume fut vers le Roy, qui le receut courtoisement, & luy feit hõmage de sa terre, en recognoissance de laquelle summission le Roy, qui auoit le cœur bon, luy feit aussi present de la ville de Gisors, de laquelle Guillaume luy feit encor vn particulier hommage: & par ce moyen prit fin, pour celle fois, celle guerre d'entre les Roys de France & Angleterre, où tant d'hommes estoyent ja morts, & laquelle depuis recommencée a esté la plus longue & sanglante qu'autre discorde qui ayt esté entre deux nations voisines dés la creation du monde, la haine en estant si viuement plantée, que i'ay peur qu'elle durera autant qu'on verra qu'il y aura des habitans és Royaumes François & Anglois.

Louys supporte l'Eglise de Rome cõtre l'Empereur.

L'Empereur excõmunié par les Euesques.

Abbé d'Vsperghen en sa Chronique.

Profession de foy de l'Empereur Hẽry cinquiesme au Cõcile de Rome.

Gerard Euesque d'Engoulesme.

Guillaume fils du Roy Henry fait hõmage à Louys du Duché de Normãdie.

Louys dõne Gisors au Duc Guillaume.

De plusieurs rebellions aduenuës encor en France contre le Roy Louys le Gros.
CHAPITRE XXXVII.

Ordonnãce testamentaire de Tancrede. *Ponce fils de Bertrãd Comte de Tripoly & de Tholouse mary de la veufue de Tancrede.* *Boëmõd le ieune Prince d'Antioche.* *Mort de Tancrede issu du sang des Seigneurs de Naples.* *Mort de Bertrand Comte de Tholouse.* *L'an mille cẽt treize.* *Famine & mortalité en Gaule.* *Sigebert de Iumieges meurt en ce temps.* *Guillaume de Nangis diligẽt historiographe.* *En quel tẽps viuoit S. Bernard, & de quelle maison il estoit.* *Roche-Guyõ Chasteau sur Seine.*

EN LA Terre saincte lors les affaires y allans comme à souhait, les Princes qui auoyent les premiers fait la conqueste, s'en allerent tost les vns apres les autres receuoir leur salaire en l'autre monde: car estans morts Raymond Comte de sainct Gilles & de Tholouse, & Boëmond Prince d'Antioche, & Duc de Poüille, voicy que Tancrede, celuy qui auoit espousé Cecile fille naturelle du Roy de France Philippe premier du nom, tomba malade, & sentãt approcher l'heure derniere de ses iours, il feit venir vers luy Ponce fils de Bertrand Comte de Tripoly & de Tholouse ieune Prince & fort vaillant (duquel l'histoire de Tholouse ne fait mẽtion quelconque, cõme aussi ne fait Paradin en ses genealogies) auquel il pria d'espouser Madame Cecile apres sa mort, estimant n'auoir meilleur moyen de le recompenser de tant de bons offices d'amitié qu'il luy auoit monstrez durant sa maladie, qu'en luy offrant la chose du monde qu'il aymoit le plus, & laquelle il s'asseuroit que ne trouueroit mauuais ce party, sçachant la valeur d'vn Prince de tel estoc que celuy qui estoit issu du grand Raymond Comte de Tholouse. Et quant à la Principauté d'Antioche, d'autant qu'il n'en estoit point proprietaire, ains seulement garde & gouuerneur, il en donna la charge à vn sien cousin nommé Roger, iusqu'à tant que Boëmond le ieune fils de Boëmond l'ancien, & de Madame Constance de Frãce fut d'aage pour tenir terre, ainsi que depuis il porta le nom de Prince d'Antioche. En fin Tancrede mourut, & fut son corps mis en terre au paruis de l'Eglise sainct Pierre d'Antioche: & quelque temps apres deceda aussi Bertrand fils aisné du grand Comte Raymond de Tholouse, qui auoit encor deux freres, Alphons & Guillaume tous deux depuis Comtes de Tholouse: & par la mort de Bertrãd, ce Ponce fut Comte de Tripoly, & espousa la veufue de Tancrede. Et aduenant l'an de nostre salut mille cent treize au moys de Mars, cõme les semences, bleds, fruits, & arbres de la terre eussent la plus belle mõstre du monde, si est-ce que l'ardeur, ou plustost vn feu tout consumant & gastant, enuoyé du ciel pour la punition des hommes, y donna dessus tellement que la plus-part fut bruslé & desseché, & le reste deceut de beaucoup l'esperance des hommes: & soudain à ce malheur en fut adiousté vn autre, à sçauoir des dissenteries si violẽtes qu'il n'y eut guere onc peste qui causast plus grãde mortalité. En ce temps mourut Sigebert moyne de Iumieges hõme d'excellente erudition, & duquel nous auons encor la Chronique faisant foy de sa diligẽce és choses plus dignes de recherche: & luy succeda en ce deuoir Guillaume de Nangis quelque siecle apres, lequel estoit religieux en l'Abbaye Royale de S. Denis, les œuures duquel sont tombées en noz mains escrites à la main, & qui monstrẽt que cest homme s'est meslé, & de ce qui concernoit sa vocation, & des affaires du mõde, traictant de l'estat aussi accortemẽt que ceux qui font de nostre tẽps des suffisans, & lesquels blasmans l'histoire faite par les moynes, faut neantmoins que mendient des moynes tout ce qu'ils sçauẽt dire de bon & remarquable, sans que pour cela ils rendent graces à leurs bien-faicteurs, desquels ils sont si redeuables Commẽça aussi à reluire en ce temps ce miroir de sainteté & pieté entre les nobles de son aage sainct Bernard, issu de maison illustre, & des plus anciens estocs de la noblesse Bourguignonne, comme celuy qui fut fils de Thesselin de Chastillon sur Seine Seigneur de Fontaines, & d'Alethe fille du Seigneur de Mombar en Bourgoigne: ie laisse à discourir de ses vertus, eruditiõ, liberté de parolle, admirables escrits, & penibles trauaux par luy soufferts pour le seruice de Dieu, & reformation des Ecclesiastiques, & comme il fut le fleau des heretiques, & l'ornement de l'ordre de Cisteaux, & en fin le pere des Religieux de Cler-uaux, me suffisant vous marquer en quel temps il vesquit, d'autant qu'encor cy apres pourrons nous parler de luy, sa memoire estant necessaire au discours & fil de nostre histoire. En cest an, suyuant que le recite l'Abbé Suger, fut commis vn meurtre detestable, sur le Seigneur de la Roche-Guyon, place assise sur vn rocher auoisinant la riuiere de Seine, lequel ayant donné sa fille en mariage à vn Gentil-homme Normand appellé Guillaume, se veit trahy par celuy duquel il eut attendu secours, d'autant que ce traistre conspirãt contre luy auec quelques mauuais garsons,

le vint

le vint attendre vn dimenche matin, ainsi que le bon seigneur alloit à la messe, & sur la porte d'icelle il le massacra miserablement, mais il ne fut long temps sans porter la penitence de sa faulte : d'autant que s'estant saisy de la place, l'espouse du deffunct appella à secours les Francoys ses voisins lesquels craignans que l'Anglois ne vint à l'ayde des traistres pour se preualoir d'vn fort de telle importance vindrent hastiuement, & assaillirent le meutrier de telle sorte, qu'il fut contraint de venir à composition, laquelle luy fut aussi bien gardée, qu'il s'estoit mōstré fidelle à son beau-pere. Car comme ceux qui auoyēt fait promesse à Guillaume entrassent dedans Roche-Guyon, plusieurs autres les suiuirent, de sorte qu'à la fille vn grand nombre y estant introduit, il fut impossible à ceux qui auoyent iuré l'accord, de sauuer Guillaume, lequel fut en leur presence deschiré & fendu & desentraillé, & tous ses compaignons taillez en pieces : & leurs corps (comme dit le susdit Suger) furent mis sur des clayes, & liez sur des perches si proprement qu'ils semblassent que nageassent, afin qu'allans à vau l'eau, la Seine les portast iusqu'à Rouen, & que les Normands veissent la punition faite sur ceux de leur nation, qui auoyent commis vn si lasche & abominable forfait en France: & toutesfois quoy qu'il semblast que Henry Roy Angloys conniuast au fait de Guillaume & que cestuy se feit fort de son secours, si est-ce qu'il ne se mit en aucun deuoir de venger sa mort, & iamais n'en feit instance, tant pour la forfaiture & pour la saleté du crime, duquel il ne vouloit estre reputé consentant, que pour ce que Guillaume n'auoit pas bien asseuré son fait, lors qu'il feit son entreprise: & ainsi par le moyē qu'on pensoit recommencer la guerre contre le Roy Louys, il n'y eut que le vent de l'opinion, & l'effait de la punition de celuy qui taschoit de violer la paix des deux Royaumes.

François prennent et deffont celuy qui auoit occit le seigneur de la Roche Guyon.

En Orient le Roy de Hierusalem Baudoüin, desireux d'auoir lignée & voyant sa femme sterille, ou plustost elle ne luy plaisant point, la repudia par le conseil d'Arnoul Patriarche de Hierusalem, homme blasmé de grandes meschancetez & vilennies, & la feit voiler & faire religieuse : sans qu'il y eut personne qui sceut l'occasion de ce repude, bien cogneut on depuis que l'auarice, non autre chose luy auoit fait laisser son espouse, afin d'auoir à femme la Comtesse de Sicile nommée Adelasie, & fille de Boniface Marquis de Monferrat & espouse de Roger, qui fut frere de Robert Guiscard, à cause qu'elle estoit fort riche & pecunieuse, là où le Roy Hierosolymitain estoit pauure & sans grands moyens, pour auoir tousiours la guerre sur les bras, & son reuenu n'estant grand, à cause du peu d'estenduë de son Royaume. Et fut le contract de leur mariage tel, que si le Roy auoit enfans de la Comtesse, ils succederoyent au Royaume & estats de Baudoüin, là où n'y en ayant point, le Roy iuroit de faire son heritier Roger fils de la Comtesse: laquelle vint en Palestine, amenant bleds, vins huiles, & autres prouisions, chargée d'or & d'argent, qui fut cause qu'on l'a receu & bien-viēna, & que du consentement des Seigneurs, le Roy l'espousa & elle fut couronnée, quoy que la dame repudiée fut en vie : mais ce mariage fut autant heureux que iuste, car troys ans apres, la Comtesse ayant employé son argent, & nul enfant sortant d'elle, le Roy faisant du conscientieux, la delaissa & renuoya en son pays, & reprit sa premiere espouse, monstrant par là qu'il auoit espousé les richesses de la Sicilienne, laquelle s'en retournoit pleine de des-honneur, & auec le tiltre d'vne femme ambiceuse & volage.

Baudoüin I. du nom, Roy de Hierusalē laisse sa femme.

Fasel, histoire de Sicile, decade 2. liure 7.

Cōtract de mariage entre le Roy Baudoüin & la Comtesse de Sicile.

Cōtesse de Sicile repudiée par Baudoüin.

Or tout ainsi que ce Roy de Hierusalem estoit peu conscientieux au change de ses femmes, il y en auoit d'autres qui l'estoyent trop en & sur vn mesme respect: d'autāt que Hugues Comte de Champaigne celuy qui des-heritāt son propre fils Eudon, vendit son Comté à Thibault son neueu, depuis surnommé le Grād (dequoy Paradin ne dit mot en ses genealogies) ayant fait le vœu de passer en la terre sainte pour y seruir Dieu en la guerre contre les Infidelles, voüa aussi chasteté durant ce voyage : dequoy il est repris par l'Euesque Yues de Chartres, qui luy met en auant que l'homme ne peut voüer sans le consentemēt de sa femme, non plus qu'elle sans l'aueu de son mary, & lequel cōsentement ne doibt estre forcé, ny pallié de dissimulation aucune: au reste ce Comte Huon ou Hugues auoit espousé en premieres nopces (ainsi que dit auons) Constance fille du Roy Philippe, de laquelle il fut separé à cause qu'ils estoyent parents, & depuis voulut pratiquer le mariage de la fille du Marquis Boniface de Mōtferrat (duquel il faut qu'il eut espousé la fille legitime, veu que le seigneur Pithou dit que quelques recommandises tiennent qu'il espousa vne Lombarde sans qu'autremēt elles specifient de quelle

Hugues Cōte de Chāpaigne fait le voyage d'Outremer.

Yues Euesque de Chartres Epist. 265.

Hugues auoit espousé vne Lombarde de

laquelle eut vn fils nommé Eudon qu'il des-herita.

maison elle estoit, & duquel mariage sortit cest Eudon qu'il des-herita) auec Louys le Gros, qui fut nul, à cause que la fille du susdit Marquis estoit bastarde, suyuant que i'ay monstré cy dessus par les Epistres de l'Euesque de Chartres, qui appelle ceste fille du Marquis parente & cousine du Comte Hugues, laquelle parenté faut que soit rapportée à la Comtesse. Reuenons aux succez de la France, & pays suiets à la couronne Gauloise,

L'an 1114.

Prodiges aduenus en diuers lieux.

en l'an mille cent quatorze les neges furent si excessiues au moys de May, que les arbres en estant chargez, estoyent rompus ne pouuans en supporter le fardeau : & en Italie és citez de Rauenne & de Parme, on y veit plouuoir le sang à foison tant aux champs que dedans les villes susdictes és moys de Iuing & de Nouembre : & en Syrie ou Comagene, en la cité d'Antioche és faulxbourgs d'icelle aduint vn si horrible terre-tremble, que la terre s'estant entre-ouuerte, engloutist plusieurs tours & edifices, auec les hommes enterrez auec la ruine d'icelles. Ce pendant le Pape Paschal enuoya

Conon Legat du Pape celebre troys conciles en Gaule.

Conon Cardinal pour Legat du saint siege en Gaule, afin de reformer l'estat des Eglises, pensant oster les inuestitures aux lays, ce qui luy fut impossible : & feit ce Legat troys assemblées synodales en peu de temps, l'vne à Reims, l'autre à Beauuais, & à Chaalós la troisiesme, non sans greuer les Eglises pour les frais qu'il failloit faire pour l'entretien du Legat & de sa suite, dequoy Yues de Chartres s'estoit plaint du viuant du Roy Philippe.

Separation de mariage du Flamãd d'auec la fille de Bretaigne.

Meyer annal. de Flãdres, liu. 4.

Yues de Chartres à Raoul Archeuesque de Rheims Epist. 208.

En ce temps fut faite la separation du mariage d'entre Baudoüin Comte de Flandres, fils de Robert dit de Hierusalem, & de la fille d'Alain Comte de Nantes, (suyuant Meyer, mais Yues de Chartres le dit Comte de Rénes, ce qu'il estoit & l'vn & l'autre, estant Duc de toute la Bretaigne) à cause qu'ils estoyent fort proches parents, ce que tesmoigne le susdit Euesque escriuãt à Raoul Archeuesque de Rheims vsant de ces parolles. Tandis que i'estoys en la court du Pape Vrbain, i'appris la consanguinité qui est entre le fils de Flandres, & la fille du Comte de Rennes non à cause de ces deux enfans, desquels ores est question, lesquels (peut estre) n'estoyent nais encores, ains à cause de leurs aieulx & bisaieux tant paternels que maternels, ainsi que lors la chose estoit traitée selon l'vrgence des affaires. Or en fut fait le discours en ma presence, le Pape le commandant, par vn moyne d'Auuergne appellé Caste, homme de bon aage, & de maison des plus nobles de son pays, au reste bien renommé & de vie tres-honneste : la mesme consanguinité auoit esté recitée en court de Rome d'autres fois par l'Embassadeur de Foulques Comte d'Anjou, & prouuée lors que le Roy de France Philippe estoit accusé d'auoir rauy l'espouse du Comte susdit son parent, & cousin bien proche. Et apres ces mots, le susdit Euesque vint à reciter la genealogie des deux, laquelle estãt specifiée mieux par Meyer, ie vous ameneray aussi ses parolles lors qu'il dit : Baudoüin fils de Robert Comte de Flandres prit pour femme la fille d'Alain Comte de Nantes, Conon Euesque de Pilastrine (ou Preneste) recita en la presence du Pape Paschal, la parenté qui estoit entre ces deux fiancez, disant que Cóstance Royne de France, & espouse du Roy Robert, & Ermengarde Comtesse d'Auuergne furent sœurs : de Constance sortit Adelle Comtesse de Flandres, & d'Adelle fut fils Robert Comte de Flandres : d'Ermengarde fut fille Berthe Comtesse, & de Robert vint vn autre fils nommé aussi Robert sur-nommé le Frison : & de la sus-dite Berthe vint Hauuise Comtesse de Nantes, mere du Comte Alain & de Robert, estoit fils Baudoüin comme d'Alain estoit fille celle que Baudoüin espousoit, & cecy fut cause que le Pape rompit ce mariage quoy que deja consommé comme incestueux & illicite.

Discours de la parenté entre les maisons de Flãdres et de Bretaigne.

En ceste mesme saison comme ceux de Tournay fussent apres le Pape Paschal, pour obtenir de luy, qu'il luy pleut eriger leur Eglise en Eueschè, à cause que dés le temps de Dagobert, & seant sainct Eloy chef de presque toutes les Eglises des pays bas, ils auoyent esté sous l'Euesque de Noyon, à quoy le Pape estoit prest de donner consentement : mais Yues Euesque de Chartres qui n'ignoroit pas combien cela seroit desplaisant au Roy & à quelle consequence il pourroit tourner, il escriuit à sa sainteté en ceste sorte.

Eglises du bas païs du diocese de Noyon.

Yues au Pape Paschal. Epist. 238.

Vostre paternité sçait bien qu'entre tous les Royaumes du monde, celuy de France est obeissant, & amy du sainct siege Apostolique : & que par-ainsi entãt qu'il a esté possible aux Roys, il n'y a onc eu aucune diuisió entre la Royauté & la souueraine prestrise. Donc nous vous prions humblemẽt que ce qui iusqu'à present a esté fait & obserué pour la paix & vnion de l'Eglise, le soit encor par cy apres, afin que la paix d'entre le Royaume de France & du sainct siege, ne soit alterée par aucun trouble aduenant frauduleusement

duleusement & par surreption. Ce que nous mettons en auant, d'autant que nous auons entendu que les Chanoines, & clergé de Tournay sont venus vers le sainct siege, pour auoir octroy par le commandement Apostolique d'vn siege episcopal en leur ville, & frauder l'Eglise de Noyon de son priuilege: ce que ne vueilliez faire ie vous en prie comme fils, & le vous cõseille comme fidelle seruiteur, afin que l'estat des Eglises qui a duré par l'espace presque de quatre cens ans inuiolable, demeure encor en son entier: & que si vous en faites diuision, vous ne causiez & suscitez au Royaume de Fráce vne mesme discorde & schime contre l'Eglise de Rome, que celuy qui est en Germanie. Ie laisse le reste de l'epistre de ce bon pere, comme non necessaire à ce propos, pour vous dire que le Pape pour celle foys n'octroya point aux Tornesiens leur requeste, qui pensoyent obtenir vn pareil priuilege que quelques ans auparauant auoyent eu ceux d'Arras, suiets aussi le temps passé à l'Eglise de Noyon, ains fut differé ceste licence iusqu'en l'an de grace mille cent quarante-six sous Pape Eugene troisiesme du nom, ainsi que dirons en son lieu. Et nous estans aidez grandemẽt des Epistres d'Yues de Chartres, aussi diray-ie que ce fut en cest an de mille cent quatorze que ce bon & sçauant Euesque sortit de ce monde, laissant vn grand desir de soy, pour auoir esté si entier que ny l'amitié ny les menaces des grans ne peurent onc l'esbransler, qu'il ne se monstrast le vray zelateur de la verité, & des libertez de l'Eglise Gallicane, ainsi que aisement vous pouuez recueillir des Epistres que iusqu'icy ie vous ay alleguées. Au reste, le Roy Louys le Gros n'estoit si tost sorty d'vn affaire, qu'il n'entrast en vn autre, les guerres regermans & repullulans en son Royaume, ainsi que les poëtes dient des testes du serpent Lernéen vaincu par Hercule: ce que lors il veit & sentit, & par ceux mesmes ausquels il auoit fait le plus de bien & qui le plus luy estoyent redeuables. Il vous souuient que cy dessus i'ay dit comme par le pourchas de Louys le Gros du viuãt de son pere le Bastard Philippe issu du mariage supposé du Roy & de Bertrade, fut mariée auec la fille de Guy ou Gautier seigneur de Mon-lehery, & que le Roy luy donna la ville de Meung sur Loire: or ce bastard Philippe poussé (peut estre) par son beau-pere, homme remuant & rebelle de tout temps, commença aussi à se haulcer & mespriser le Roy, qui luy faisoit cest honneur que de le recognoistre pour frere, & à se soustraire de son obeissance. Or qui le faisoit si hardy, estoit non l'alliance prise auec le seigneur de Mon-lehery, ains pour auoir pour oncle Almaury Comte de Mont-fort frere de Bertrade, & homme fort excellent au fait militaire & issu d'vn bastard de France: que le Comte Foulques d'Anjou (depuis Roy de Hierusalem) estoit son frere de mere, & que sa mere mesme le supportoit en ses folies, la puissance de laquelle estoit fort grande, & laquelle auoit vne grace telle & artifice si grand en sa parolle, qu'il n'y auoit cœur qu'elle n'amollit: de sorte que (comme dit Suger) quoy qu'elle eut repudié son premier espoux si l'auoit elle tellement adoucy, que depuis il l'honnoroit comme sa dame & maistresse, & s'asseant à ses pieds il obeissoit à ses commandements en toutes choses, comme si elle l'eut tenu enchanté: lesquelles parolles de Suger me font croire que Foulques Rechin viuoit encor lors que la premiere fois elle fut separée du Roy apres le Concile de Clermont, quoy que les Annales d'Anjou dient du contraire. Or tant la mere que les enfans estoyent en ceste opinion, que si Louys & la maison Royale venoit à faillir, la couronne ne pouuoit tomber en autre main qu'en celle de ce bastard Philippe, ou de Flore son frere, d'autant que Bertrade les pretendoit issus de bon & legitime mariage. Ces occasions donc ayans haulcé le cœur à Philippe cõmença à tourmenter les suiets du Roy & d'affliger les Eglises, les plaintes desquelles paruenuës à l'oreille du Roy, le Comte de Meun fut aiourné à comparoistre deuant le conseil Royal pour rendre raison de ses faits, à quoy il ne voulut obeir aucunement. Dequoy le Roy irrité, assembla forces & fut assaillir son frere naturel, lequel estant secouru par ses oncle & freres tint bon quelque temps, mais à la fin ils guerpirent la place, qu'ils laisserent en garde à Hugues seigneur de Crecy en Brie, & fils de Guy Comte de Montfort ennemy ancien du Roy & lequel le seigneur de Mon-lehery auoit attiré à son alliance luy donnant pour espouse sa seconde fille, sœur de celle qu'auoit espousé le bastard Philippe: esperant par ce moyen que fortifié de ce costé, Guy assailliroit le Roy d'vn costé, Hugues son fils de l'autre, & Amaulry de l'autre, de sorte qu'à tous propos ils feroyent des courses iusques aux portes de Paris & donneroyent de tels

Tornesiens refusez par le Pape Paschal.

Mort du bon Euesque Yues de Chartres.

Philippe bastard de France, se reuolte contre Louys le Gros.

Alliãces du bastard Philippe.

Quelle grace auoit Bertrade d'attirer les hõmes.

Pretente de Bertrade et des siens.

Hugues Cõte de Crecy espouse vne des filles du seigneur de Mon-lehery.

affaires & empeschemens à Louys qu'il luy suffiroit de se deffendre, sans se hazarder de mettre ses forces en campaigne. Mais dés qu'ils sceurent la venuë du Roy auec ses forces, quittant Meun, le Roy y entra & s'en feit seigneur, & ce pendant Hugues Comte de Crecy s'alla enfermer dedans Mont-lehery, à ce incité par la Comtesse Bertrade & Amaulry Comte de Mont-fort son frere: neantmoins il ne iouïst guere du doüaire de sa femme, d'autant que Miles de Bray fils du grand Milon fut supplier le Roy, de luy faire droit de ceste terre de Mon-lehery, qui estoit son ancien heritage, duquel il auoit esté depossedé: ce que le Roy entendant, luy fait iustice, le presente aux habitãs qui le reçoiuent pour seigneur, & Hugues fut contraint de quitter la place & s'enfuyr auec sa honte, n'ayant eu pour son alliance prise que ignominië & confusion. En celle mesme année nasquit Louys fils du Roy & de dame Adelays ou Alix de Morienne, & fut ainsi nommé par la volonté de son pere, qui auoit fait nommer son aisné Philippe, & cestuy fut le second & non Robert, ainsi qu'aucuns ont voulu dire; & de la naissance duquel fut faite grand ioye par tout le Royaume, comme si cecy eut seruy de presage qu'vn iour il deuoit estre le protecteur de ceste sacré couronne. Ce pendant qu'on s'esiouissoit apres le baptesme de ce petit Prince, voicy que l'an mille cent quinze, plusieurs seigneurs se reuolterent tellement contre le Roy, & le detindrent en telles angoisses que par l'espace presque de deux ans, il ne luy estoit loisible de sortir de la ville de Paris qu'auec peril de sa personne, & les principaux autheurs de ceste rebellion furent les Comtes de Champaigne, de Corbeil, de Roche-fort, & de Mõt-fort l'Amaulry, & le seigneur du Puiset en Beaulce, excommunié par l'Archeuesque de Sens, à cause des torts & angaries qu'il faisoit aux Eglises, le pere duquel auoit fait deux fois le voyage de la terre sainte, sans que pour cela il se chastiast onc de ses insolẽces, desquelles aussi bien que de ses seigneuries, son fils fut & demeura l'heritier. Ce seigneur appellé Hugues, comme apres le decez de son pere se mit à courir les terres de Chartres appartenantes au Comte Thibault, qui commandoit lors sur les pays & Comtez de Chartres, Dunoys, Brie, & Champaigne & fils d'Estienne second du nom, & de la Cõtesse Adelle d'Angleterre, lequel Thibault estoit encor ieune, mais fort vaillant & sous la tutelle de sa mere, il gasta tout le pays iusqu'aux portes de la ville de Chartres: & bien que la Comtesse feit tous ses efforts de repousser les violences de ce tyran, si ne luy estoit-il possible de le dompter & moins de le deffaire, d'autant que luy estant redoubté de chacun estoit aussi suiuy de la plus-part de la noblesse, qu'il enrichissoit du butin fait tant sur ses voisins que sur les Eglises. Cecy fut cause que la Comtesse Adelle (dame de sainte vie, ainsi que tesmoignent les Epistres à elle adressées par les Euesques Yues & Hildebert du Mans & de Chartres) fut vers le Roy Louys, le prier de secourir son fils contre les assauts de ce Beausseron, en recognoissance des seruices faits par le Comte Estienne son feu mary au feu Roy Philippe contre le pere de ce mesme sieur du Puiset: & voyant que le Roy faisoit le retif, craignant les menées des autres seigneurs voisins de cestuy, lesquels auoyẽt semé les reuoltes par tout le Royaume, elle luy feit de grands reproches, à cause que ce Chasteau auoit esté basty par la Royne Constance, & vsurpé par les aïeulx de cest Hugues issus de grande maison, & que par iceluy les Comtes de Chartres auoyent beaucoup souffert en rechassant ces tyrans, & lors mesme que l'aïeul de cest Hugues donna la chasse au camp du Roy Philippe iusqu'à Orleans, feit prisonniers les Comtes de Neuers & de Baugency, & autres grands Seigneurs luy faisans seruice: & oultre le blasmant de ce qu'il n'auoit voulu fournir aux frais de la guerre pour la ruine de ce Chasteau & destruction de ceux qui y faisoyent demeure. Ces reproches & remonstrances furent cause que le Roy publia l'assemblée du Parlement general à Melun où se trouuerent les Prelats, Princes & Seigneurs du Royaume, suyuant l'ancienne coustume, pour traiter tant de cest affaire que des autres de grande importance. Ce fut en ces estats que les Euesques & Abbez supplierent le Roy & conseil par la bouche du religieux de sainct Denys nommé Suger fort chery du Roy, qu'il leur pleust deliurer les Eglises de la gueule de ce loup rauissant, qui leur ostoit tout ce qu'elles auoyent de reuenu au pays de Beaulce, & oster le peuple de la seruitude en laquelle ce tyran le detenoit, lequel peu auparauant auoit fait prisonnier feu de bonne memoire l'Euesque Yues de Chartres. Aux prieres desquels le Roy condescendant, enuoya des garnisons à Taury ou Toury en Beaulce, pour tenir le

Ville de Meun prise par le Roy.

Miles de Bray se dit heritier de Mon-lehery.

Naissance de Louys le Ieune, l'an 1114.

L'an 1115.

Angoisses du Roy Louys le Gros.

Hugues seigneur du Puiset en Beaulce grand Tyran.

Adelle Cõtesse de Chartres et Thibaut son fils affligez par le seigneur du Puiset.

Assemblée de Parlement à Melun.

Toury en Beaulce fortifié par Louys le Gros.

tenir le Chasteau & le Bourg contre les courses de Hugues, en faueur de l'Eglise de sainct Denys, à laquelle pour lors appartenoit ceste piece. Et ce pendant fut aiourné le susdit Hugues de venir comparoistre au grand conseil des estats, mais ne comparoissant point au iour nõmé, le Roy vint assieger le Puiset où Hugues se tenoit, lequel estát sommé, refusa de rendre la place, laquelle il tint & deffendit si gaillardement, que le Roy y ayát perdu plusieurs vaillans soldats, se resoluoit de leuer le siege, quád voicy vn prestre tout desarmé qui estoit là venu auec les communes des villages voisins, lequel soustint seul l'effort des assiegez, iusqu'à ce que les soldats armez arriuerent, lesquels en fin gaignerent le fort, lequel quitté par Hugues se retira au Donjon & à vne tour de boys, bien flanquée & armée de terrasses: laquelle neantmoins n'estant pour soustenir vn long assault, il fallut que Hugues se rédit au Roy, qui le feit lier & garrotter & mettre prisonnier en sa maison propre: & en fin saccageant la place, la feit brusler & raser en perpetuelle memoire de ceste reuolte & de sa victoire, sauf toutesfois la tour principale du lieu, que les seigneurs luy conseillerent de laisser debout, pour y mettre garnisons, afin que nul osast desormais faire de telles courses, & affliger les païsans appauuris par les vols & larcins de Hugues, lequel fut conduit prisonnier à Chasteau-landon où il fut traité miserablement. Ce pédant Thibault Comte de Chartres, Bloys, & Champaigne, mettát en oubly ce bien-fait Royal qui l'auoit deliuré d'vn aduersaire si fascheux, & desirant d'estendre ses limites & Seigneuries, feit bastir vn chasteau és finages du Puiset, qui estoit és fiefs du Roy & sa iustice & iurisdiction: mais le Roy luy faisant deffendre de passer oultre, il mit en auant que Louys luy auoit fait promesse & pource le sommoit d'icelle. C'est icy que la querelle s'échauffe, d'autant que le Roy nie auoir fait ceste promesse & n'y ayant preuue de la part du Comte, cestuy offrit son gage de bataille, qu'André de Baudemont offrit soustenir pour le Comte son maistre: le Roy de son costé par mesme loy & droit de Duel, nioit la place luy appartenir, disant que par tout où la raison le voudroit, il estoit prest de deffendre sa cause par combat singulier, s'offrant Ansel de Garlande grand Maistre ou Seneschal de France, à maintenir la querelle de son Prince: en quoy on veit vne grande temerité du Champenoys, d'oser appeller au combat son seigneur de fief & souuerain Prince, & la simplicité ou plustost le trop de generosité du Roy acceptant le deffy d'vn sien vassal & suiet, cõme ainsi soit q̃ le droit du Duel est puremét Royal, & qu'à nul est permis d'entrer au cõbat singulier sans le congé du Roy, & moins d'appeller celuy duquel il est inferieur. Aussi n'y eut il aucun qui osast se mesler de cest affaire, & (comme dit l'Abbé Suger) quoy que les Seigneurs cerchassent les moyens de tenir Cour sur cest affaire, si est-ce que iamais ils ne sceurent sur quoy bastir les raisons du Duel, pour le prouuer equitable, en quoy il semble qu'ils soustinssent le party du Comte, & taschassent de hazarder la vie du Roy sous la fortune d'vn combat. Ce passage, qui est pris de l'histoire de Suger en la vie de Louys le Gros, que nous tenons pour veritable, à cause qu'il viuoit de ce temps, semble fauoriser la cause de ceux qui dient que les Comtes de Champaigne ne releuoyent point leurs terres des Roys de France, comme ainsi soit que iamais Thibault n'eut osé defier le Roy, s'il luy eut iuré fidelité & hommage: ioint que le susdit Abbé parlant du Chasteau du Puiset, il le dit du fief du Roy, ce qui sembleroit esgaller la condition du Roy à celle du Comte. Comme qu'il en soit, vous auez veu cy dessus, comme les Comtes Champenoys faisoyent hommage aux Roys, iusqu'à ce que Philippe portant (ainsi qu'auoit fait Henry son pere) la cause & querelle de l'Angeuin contre eux pour le pays de Touraine: mais que lors ils se rendirent francs non du deuoir, mais de l'effect d'iceluy, & furent vn long temps comme emácipez de telle redeuance: à cecy les aidans grandement les Roys d'Angleterre alliez de la maison Chartraine, lesquels n'auoyent soucy plus grand, que de semer diuisions en ce Royaume, & separer les volontez des Seigneurs de l'obeissance qu'ils deuoyent à leur souuerain. Et ce pendant ie m'esbahis, que de tát d'excellés esprits qui ont leu ce passage de Suger, vn seul n'aye rien dit sur la preuue de la temerité du Champenoys, & de la loy du Duel, & iusqu'à où il se peult n'y doibt estendre, & à qui est loisible d'appeller & qui sont ceux qui ne peuuent y estre contraints ny sommez aucunement, & mesmes en telle occurrence que celle du Chápenoys à l'endroit du Roy de France. Quoy qu'il en soit, quelque instance que feissent les deux Seigneurs nõmez par le Roy & le Comte pour le combat.

Puiset Chasteau assiegé.

Chasteau du Puiset abbatu et ruiné.

Hugues seigneur du Puiset mis en prison à Chasteau-landon.

Deffy du Comte Thibault au Roy Louys

N'est loisible au suiet d'appeller son seigneur au combat.

pour estre receuz à s'attacher par armes, si est-ce que le conseil ne voulut y entendre, & se passa tout cecy sans nul fruit, les Euesques s'opposans à l'iniquité de la chose, tant pour estre ces Duels deffendus par les saints canons, que pour n'estre loisible de comprendre vn souuerain sous la loy d'vn sien inferieur, & la loy ne pouuant disposer du chef de celuy, qui est l'auteur & chef d'icelle.

De la guerre esmeuë entre le Roy & le Comte de Champaigne, & autres Seigneurs du Royaume, & plusieurs occurences faisans à ceste matiere.

CHAPITRE XXXVIII.

Guerre ouuerte entre le roy Louys & le Cote de Champaigne.

LE Duel & combat singulier susdit n'estát peu reüssir à effait, Thibault comme il auoit le cœur hault & estoit incité par la Comtesse sa mere, non guere bonne amye du sang François, à cause des querelles qui s'estoyét passées entre le feu Duc Guillaume son pere & les Roys de Frãce, declaira aussi la guerre au Roy Louys, appuyé du secours, deniers & promesses de son oncle Henry Roy d'Angleterre & de plusieurs autres ses cõplices, & qui ne souhaitoyét rien de bon au Roy de France, & lesquels auec luy mirent tout en trouble & combustion par le Royaume. Le Roy Louys comme il estoit grand guerrier, ne laissoit aussi onc le Champenoys en repos, & s'aidant du secours du Comte de Flandres (lequel seul presque pour lors supportoit son party, à cause que la maison d'Anjou depuis le rapt de Bertrade s'estoit estrangée de celle indissoluble amitié qui iadis la tenoit liée à la famille des Capets) il couroit, ores vn pays, tantost vn autre de l'obeissance du Champenoys: & n'estimez pas que bien que ie die que le seul Flamand suiuoit le party du Roy, si est-ce que ie n'en forclos point ny le Bourguignon ny le Vermandoys son cousin, ny le baron de Mommorency Bouchard à luy recõcilié, & lesquels comme naturels Gauloys ne pouuoyét aymer ces nations estranges qui en saison troublée auoyent vsurpé les terrres propres aux seigneurs du Royaume. Auec ces seigneurs dõc le Roy Louys fut vn iour faire des courses iusques à Meaux & cõbatit tellemét aux põts de Laigny & de Meaux, que peu s'en fallut que les places ne luy demourasset: tát y a que la riuiere de Marne nourrit ses poissons des corps des soldats de Thibault, qui n'osoyent attendre les coups du Roy Louys. Le Chãpenois voyát que le Roy le ruinoit de toutes parts, & que ores en Brie, soudain en Chãpaigne, tátost à Bloys, ou à Chartres le Roy luy dõnoit des affaires, & q̃ les siens perdans cœur n'estoyent pour s'opposer aux forces Royales: il tascha de preiudicier au Roy par vne autre voye, si bien qu'auec dons, presens & promesses il gaigna la plus-part des Seigneurs, & les retira du seruice du Roy, leur promettant aux vns de les remettre en leurs terres desquelles le Roy les auoit depossedez à cause de leurs forfaits, & aux autres d'autres choses selon qu'il les voyoit estre affectionnez à quelque chose, & leur promit, protesta & iura de ne faire onc paix auec le Roy qu'ils ne fussent remis en leurs biens, possessions, charges, & honneurs, estats & offices. Entre ceux cy estoyent Lancelin Comte de Damp-Martin, & Raoul seigneur de Baugécy qui auoit espousé la cousine germaine du Roy, & fille de Hugues le Grand Comte de Vermandois: ce mesme Comte, preferant le prouffit à l'honnesteté, feit tant que Milon de Mon-lehery espousa la fille de Raoul de Vermãdois quoy qu'elle fut sa proche parente. Et estoit ce Milon celuy auquel le Roy auoit rendu ses terres apres que Hugues son frere eut forfait contre la couronne: & par ces alliances il rompit le moyen au Roy d'assembler ses forces, & mit vn obstacle au milieu de Frãce tel qu'on ne pouuoit aller n'y venir qu'auec grãde difficulté par le Royaume. Puis ayant attirez Hugues de Chasteau-fort Comte de Crecy, & Guy Comte de Roche-fort iadis grãd Maistre de France, il faisoit faire des courses par tout, si bien que Thibault du costé de la Brie fauorisé du Comte Hugues de Champaigne son oncle, assailloit les Parisiens & le terroir de Senlis & terres qui sont le long de Seine, & Milon couroit oultre la Seine secouru de Raoul de Baugency, affligeát les Orleanoys par le secours & auec les troupes de ceux de Dunoys, païs Chartrain & de Beaulce: & ce neantmoins le Roy leur faisoit teste, & ne cessoit de leur courir sus, quoy qu'il se veit auoir l'Angloys sur les bras, qui estoit celuy qui

Louys le Gros sur les terres du Champenoys.

Laigny & Meaux assaillis par Louys le Gros.

Ruse du Cõte Thibaut pour se preualoir contre le Roy.

Raoul de Baugécy espouse la fille du Comte de Vermandois.

Milon de Mon-lehery espouse la fille de Raoul de Vermãdois

Alliez du Cõte Thibault de Chartres.

luy qui auoit suscité ceste tempeste. Durant ceste malheureté de guerres en France, le Duc de Bourgoigne Hugues se tenãt coy en sa maison, s'adonnoit aussi aux œuures de pieté, & flourissoit son pays en saincteté, & l'exercice pur de la religion estoit pratiqué par ses terres sans nul destourbier, à cause qu'il n'auoit guerre auec personne. Aussi fut-ce lors que fut fondée l'Abbaye de Cleruaulx sous le S. Abbé Bernard, qui en l'aage de XXVIII. ans fut fait le Pere de ceste societé de Religieux, le renom duquel estoit espãdu par toutes les Prouĩces Occidẽtales. Et en ce mesme tẽps mourut Lambert, Euesque d'Arras, ie dis premier, pour ce que depuis S. Vaast iusqu'à cestuy, l'Eglise d'Arras auoit esté sousmise à celle de Cãbray, & y demoura iusqu'à ce que (cõme i'ay dit cy dessus) le siege Episcopal fut rẽdu aux Artesiẽs, & que ce S. Prelat leur fut dõné pour Pasteur & Euesque. Ce pẽdant en l'an M.C.XVI. vint à mourir Odon Cõte de Corbeil, hõme tyran & cruel, & lequel ayant d'autresfois esté secouru par le Roy Louys cõtre les Cõtes de Roche-fort & de Crecy, ne laissa pourtãt de cõspirer cõtre luy, & follemẽt aspirer à la courõne, tout ainsi qu'auoit fait son pere nõmé Raoul, duquel l'Abbé Suger dit, q̃ cõme vn iour il s'armast pour aller cõtre le Roy, il ne voulut qu'autre q̃ sa femme luy ceignit sõ espée, & à laquelle la baillãt, il luy dit: Madame la Cõtesse, ceignez ce glaiue luysant ioyeusemẽt à mõ costé, car celuy q̃ le reçoit de vous cõme Cõte, vous le rẽdra auiourd'huy portãt le tiltre de Roy de Frãce: mais le mesme iour il fut occis d'vn coup de lãce, q̃ luy dõna le Cõte Estiẽne, q̃ en ce tẽps là soustenoit le party du Roy. De ce Cõte superbe Raoul fut fils Odon digne d'vn tel pere, & le plus ingrat de tous les hõmes: apres le decez duquel, Thibault qui ne desiroit que d'offẽcer le Roy par tous moyẽs & forces à luy possibles, commẽça aussi à chercher les voyes pour se faire Seigneur de la ville & Chasteau de Corbeil: & par ainsi tãt luy que Adele sa mere, Milo, & Hugues se mirẽt en tout deuoir d'emporter la place à quelque pris q̃ ce fut, s'a sçachãs ppre pour dõner fascherie au Roy, & luy empescher les viures le long de Seine du costé de Bourgoigne & de Gastinois, puis que deja du costé de Normãdie les Normãs cõmandoyẽt iusqu'aupres de Poissy. Le Roy qui veit l'importance de la perte de ceste place, se mit aussi en peine d'y pouruoir. Vous auez ouy cy dessus, cõme il detenoit en prisõ Hugues seigneur du Puiset en Beaulce, lequel estant neueu du deffunct Cõte de Corbeil, estoit aussi son heritier, à cause que Edon estoit mort sans nul hoir de son corps: cest Hugues failloit q̃ fut gaigné par le Roy, vers lequel il enuoya l'Abbé Suger, qui feit tãt auec luy, qu'il quitta & renõça à tout droit par luy pretẽdu en la ville, Chasteau, Cõté & finages de Corbeil, pourueu que le Roy le mit en liberté, & luy remit en main ses seigneuries: à quoy le Roy cõsentit, mais auec cõdition que Hugues ne feroit rebastir ny fortifier la place du Puiset sans exprés cõgé & cõsentement du Roy & cõseil de Frãce: qu'il iureroit ne faire desormais aucun tort ny angarie aux eglises & monasteres, & n'vsurperoit plus leurs rentes & reuenus, fut en Beaulce, ou autre part de ce Royaume. Toutes ces choses iurées & asseurées d'vn & d'autre costé, Hugues mit le Chasteau de Corbeil és mains du Roy, & donna ostages pour asseurãce du reste de ses promesses, non qu'il eut desir de les accõplit, ains afin de sortir de la captiuité en laquelle il auoit esté detenu si lõguemẽt, dequoy il esperoit se vẽger tout à loisir, s'offensant biẽ fort d'auoir esté si rudemẽt manié, & voulãt mõstrer aux Roys qu'ils ne doiuẽt iamais offẽcer ny mescõtẽter vn grãd, si du tout ils ne l'accablẽt, d'autãt q̃ le desir de vẽgeãce s'endurcit tellemẽt en leur cœur genereux, & impatiẽt de toute injure, que quelque mine qu'ils facẽt, si est-ce q̃ tousiours ils ont ce deshõneur deuãt les yeux, & n'attẽdẽt que l'heure de se vẽger au pris de ceux qui en aurõt esté les aucteurs. Ainsi en vsa le seigneur du Puiset, lequel despoüillé pour sa rãçon de son heritage, le Roy fournit soudain Corbeil cõtre le Chãpenois, & s'achemina en Flandres au secours du Cõte Baudoüin, contre lequel s'estoit leué Hugues Cõte de S. Paul, à ce faire incité par le Chãpenois & ses alliez, afin que le Flamand empesché de ce costé ne peut donner secours au Roy en ses affaires: & auoit fait deja plusieurs courses Hugues sur les Flamands, & pris quelques places, desquelles il feit present à Charles le Danois son cousin, & fils d'Adele ou Alix fille de Robert le Frison, & espouse de Canut Roy de Dãnemarch, lequel Charles fut depuis Comte de Flãdres. Cõtre ce Comte de S. Paul alla le Roy Louys le Gros en faueur de son amy le Comte Baudoüin surnõmé la Hache, & l'affligerẽt tellemẽt que l'assiegeans à S. Paul, ils luy eussent fait rendre les abboys, sans Eustache Comte de Boloigne, qui se mesla de l'accord, & feit tant que le Roy s'estãt retiré pour ses affaires en France, le Flamand

Hugues Duc de Bourgoigne vit en paix.

Abbaye de Cleruaux en quel temps fondée.

Decez de Lambert Euesque d'Arras.

L'an mille cent seize.

Trespas d'Odon Cõte de Corbeil.

Orgueil de Raoul Cõte de Corbeil.

Raoul de Corbeil vẽcu par Estienne Comte de Champaigne.

Thibault Comte de Chartres tasche d'auoir Corbeil.

Hugues du Puiset Cõte de Corbeil.

Accord entre le Roy & le Seigneur du Puiset pour le fait de Corbeil.

Corbeil cõme remis à la courõne.

Hugues Cõte de sainct Paul fait guerre au Flamand.

Paix entre les Comtes de Flādres & de sait Paul. leua le siege, & octroya la paix au seigneur de S. Paul, lequel promit de quitter le party des seigneurs cōfederez cōtre le Roy de Frāce. Tandis q̃ Louys estoit en Flādres, Hugues du Puiset se sentāt en liberté n'oublia son premier mestier, qui estoit de faire tort à chacun, & d'enrichir les siens aux despens du bien d'autruy, s'allia des confederez cōtre le Roy, à sçauoir du Roy Henry d'Angleterre, & de Thibault Cōte de Chartres, & par mesme moyen assembla le plus qu'il luy fut possible de forces, & vint en Beaulce, auec intētion de rebastir & fortifier le Puiset, & ruïner le Bourg voisin, ou le rendre en son obeissāce: & pour effectuer son dessein il vint au susdit lieu du Puiset, où, quoy que ruïné, le Roy auoit octroyé quelques foires & marchez aux habitans, il arriua vn iour de samedy, tandis qu'on tenoit le marché, & auec vne grande cruaulté il pilla tout ce qu'il y auoit de bon & precieux, & emmena prisonniers les marchans plus riches, qu'il mit à rançon, & en tira grād' somme de deniers, & de là il fut à Toury esperāt emporter la place, de laquelle par ruse il tira l'Abbé Suger qui estoit dedans, esperāt de l'emporter en son absence, & l'enuoya vers le Roy pour obtenir pardon de son offence: car le Roy aduerty de la leuée de ce seigneur, auoit quitté le pays Flamād, pour venir deffendre sa terre, & estoit à Corbeil lors que Suger vint le trouuer, de la simplicité duquel il se moqua, & luy descouurit les desseins du galant, & les intelligēces qu'il auoit auec ses aduersaires. Or le Roy dés que fut de retour de Flandres, s'allia auec Guillaume fils de feu Robert Duc de Normādie, & luy promit tout secours cōtre son oncle Henry Roy d'Angleterre, en signe dequoy l'inuestit du Duché de Normandie, & prit son hōmage & sermēt de fidelité: eut aussi l'aïde de Foulques Comte d'Anjou, & de son cousin le Comte de Vermandois, & du Comte de Flandres: scachant que le Champenois auoit l'Anglois & le Breton à sa deuotion, & toute ceste troupe venimeuse de rebelles, lesquels il luy failloit dōpter auāt que de venir aux plus grās, lesquels se laissoyēt gaigner par les promesses des mutins, & de ceux qu'ils deussent auoir poursuyuis, cōme les perturbateurs d'vn estat politique. Ainsi allié, le Roy prit son chemin vers Estāpes, & enuoya le grād Maistre vers le Puiset, auec quelque troupe de Caualerie, & sa maiesté le suyuant auec le reste de l'armée, dōna tel effroy aux ennemis, qui n'eussēt iamais pēsé q̃ si soudain le Roy eut esté informé de leurs desseins, qu'ils se cōtindrent dedās le Chasteau à demy ruïné du Puiset, & dresserēt leurs rancs de bataille le long d'vn fossé fort haut, d'où auāt ils pouuoyēt deffēdre l'entrée aux Royaux, iusqu'à la venuë du Comte Thibault, qui leur auoit promis de venir, & de dōner bataille aux assiegeās. Ce nonobstant les gēs du Roy les assaillirēt si viuemēt qu'ils les repoussérēt & chasserēt du fossé, & les eussent deffaits sans la sagesse de Raoul de Baugécy, lequel preuoyāt ce qui pouuoit aduenir, s'estoit mis en embusche derriere vne Eglise & plusieurs maisons voisines, & voyant ses gens fuïr, se rua dessus les Royaux, & les cōtraignit de se retirer auec leur courte honte: mais le Roy r'assemblant les siens, feit tant qu'il en deliura plusieurs que l'ennemy auoit pris prisonniers, & retira le reste, & bien pour luy: d'autant qu'il arriua cinq cens Normāds à cheual de renfort, lesquels si fussent venus lors que les François auoyēt du pire, ils eussent fait receuoir au Roy & vne grand' perte & vne hōte insigne. Neantmoins pour ne rien flater, le camp du Roy fut mis en route, les vns se retirans à Estāpes, les autres à Orleans, & autres à Pleuuiers, & le Roy prit son chemin vers Toury, desireux de vēger ceste iniure, & reparer la faute cōmise. L'ennemy ce pēdant fortifie le Puiset, & quelques Normāds s'estans retirez, le Comte Thibault se tint auec les cōfederez ayant vne belle troupe de soldats à sa suïte: le Roy voyant les Normands retirez, assemble ses forces, & approche du Puiset, & feit bastir vne tour sur vn hault tertre, tout cōtre le susdit Chasteau, & pour se fortifier d'auantage, & tenir les Puisetiens en halenie, il feit bastir le Bourg de Ienuille, puis cāpa tout autour, cōme assiegeāt Thibault, bien qu'il eut trois fois plus de gens qu'il n'y en auoit en l'armée Royale. Pource ayant hōte qu'vne poignée d'hōmes le detint ainsi enserré, sort en cāpaigne, & presenta la bataille aux nostres, lesquels ne la refusans, on cōbatit furieusemēt, & reculerēt les Royaulx iusqu'à Ienuille, pressez de la multitude des aduersaires: mais sur le poinct q̃ le Cōte Thibault pēsoit auoir la victoire, le Roy suiuy du Cōte Raoul de Vermandois, & de Drogō de Mōtyls, & du seigneur de Mōt-morēcy, & deux ou trois autres hōmes illustres, se rua si furieusemēt sur les Briois & Chartrains, q̃ le Cōte fut cōtraint de ceder à la fureur du Roy, & de fuyr son espée le poursuyuant seul, à cause que seul il estoit cause de ceste guerre. Ce neātmoins le Cōte feit si bien qu'il se sauua, & se retira dedās la place

Trahison & pariure du Seigneur du Puiset.

Ruse du Seigneur du Puiset.

Alliez du Roy Louys le Gros cōtre les Anglois & Champenois.

Louys le Gros en Beaulce.

Sagesse du seigneur de Baugency.

Louys le Gros deffait deuāt le Puiset.

Louys assiege de rechef le Puiset.

Ienuille en Beaulce basty par Louys le Gros.

Bataille entre le Roy & le Comte de Champaigne.

la place ayāt perdu la fleur des siens: & ce qui plus luy faisoit mal au cœur, c'est que la victoire qu'il tenoit pour asseurée, luy auoit esté rauie des mains: & voyāt que de iour à autre le cāp Royal alloit en croissant, & que les seigneurs du Royaume s'irritoyēt cōtre luy pour ses reuoltes, & de ce qu'il s'allioit des voleurs & persecuteurs tāt du peuple q̄ des Eglises, & de ceux mesme qui auoyēt tasché de le ruïner, craignāt d'estre pris d'assaut, & souffrir punitiō suyuāt l'ordonnāce du Parlemēt public à cause de sa forfaiture, il feit supplier au Roy qu'il luy pleut le laisser retirer à Chartres, luy promettāt de ne plus se remuer en faueur de ceux qui luy faisoyēt resistāce. Ceste requeste du Cōte proposée au Conseil, fut soudain par le Roy accordée, voulant monstrer & sa bōté & douceur & generosité, ne se souciāt si Thibault estoit libre ou captif, & declarāt qu'il ne le craignoit ny en vie, ny en autre sorte: la plus-part du Conseil toutesfois ne trouuoit bon qu'ōn laissast aller vn tel ennemy, lequel faudroit que se rendit à discretion, d'autāt qu'il n'y auoit plus de viures au Chasteau, & que des plus vaillās soldats auoyēt esté deffaits en ce dernier rencōtre: ioint que si le Roy laissoit ainsi eschapper le Cōte, sans luy faire autremēt ressentir sa faute, ce seroit luy dōner courage & moïen de faire pis qu'au-parauāt, & hardiesse aux autres d'imiter sa felonnie. Mais le Roy pēsoit l'attirer par ceste sienne debōnaireté à recognoissance, & par mesme moyen appaiser l'Anglois, qui fondoit les causes de sa guerre cōtre luy, sur la deffēce & secours qu'il faisoit à son neueu le Cōte de Chartres: ioint q̄ ceste grace faite au Chartrain, causeroit quelque grād repos au Royaume, les seditieux n'ayant plus aucun Prince segnalé qui fut le chef de leurs folies. Ainsi fut permis au Cōte Thibault de s'en aller à Chartres se rafreschir, sans qu'il menast auec luy autres que ceux de sa suyte, entre lesquels estoit le Seigneur de Baugécy, duquel le Roy fut cōtent, pource qu'il luy estoit allié, ayāt (cōme dit est) espousé sa cousine germaine. Et par ce moyē le Chartrain ayāt legeremēt fait ceste entreprise, se veit aussi frustré soudain de son esperāce, & ceux qui l'auoyēt suiuy fallut que se rēdissent à la mercy du Roy, ainsi que feit Hugues du Puiset que le Roy reprit en grace, ayant receu & sa foy, & des ostages: ie dis qu'il le reprit en grace, d'autāt qu'il ne luy feit point perdre la vie. Ce qui vous fait voir q̄ la iustice faite iadis en Frāce sur les grās estoit suyuāt la Loy Romaine, enuers les Senateurs & citoyēs de leur cité, le sang duquel on n'espādoit legeremēt: veu q̄ cy dessus parlās de Bouchard seigneur de Mōtmorécy, nous auōs dit que s'estāt representé en iugemēt, biē qu'il eut forfait, & que ce nonobstāt il refusast de subir iugemēt, & s'humilier à l'ordonnāce, si est-ce pourtāt que l'ancienne histoire porte, qu'il ne fut point saisy au corps, n'estant telle la coustume du Royaume: & en la cause de ce Seigneur du Puiset ou Puiseau, quoy qu'estant pris en guerre ses biens fussent cōfisquez, & sa place abbatuë en memoire perpetuelle de son forfait, si est-ce pourtāt que iamais il ne fut parlé de le faire mourir par iustice: noz peres respectans tellemēt la noblesse, q̄ de ne vouloir non plus espādre ignominieusemēt le sang d'icelle, que de l'infamer par ces subhastations, & bans de cōfiscations de corps & d'hōneurs q̄ depuis on a pratiqué, à cause q̄ la malice croissant, il a fallu inuenter des plus rigoureuses & seueres punitiōs. D'auantage est icy à noter cōbien la patience nuit aux Roys, & la douceur aux souuerains, quand ils voyēt vn hōme enuielly & endurcy en sa malice: car Hugues du Puiseau estoit si accoustumé à mal faire q̄ quelque grace q̄ le Roy luy feit, quelque malheur qui le suyuist par tout, & quoy que tous moyens luy manquassent, sinon entant qu'il plaisoit au Roy luy en essargir, si est-ce qu'encor se reuolta-il pour la troisiesme fois, & fut assiegé par le Roy, auquel siege biē qu'il eut occis de sa propre main le grād Maistre ou Seneschal de France Ansel de Garlande, si est-ce qu'encor ne fut-il point deffait par iustice, y obstant (comme dit est) la coustume du Royaume, ains fut cōdemné de passer en Leuant, à la deffence de la Terre-saincte, auquel voyage il mit fin à sa miserable & meschante vie. Toutes ces discordes & menées ne se pouuoyent faire sans grande alteration des estats, d'autant que le Roy ne commandoit point à la quatriesme partie du Royaume, & encor ceux qui venoyent à son secours, le faisoyēt plus pour maintenir leur estat, que de soing qu'ils eussent de la couronne de France, laquelle estoit angoissée en vne poignée de terre, comprenant le pays Belgique depuis la Flandre iusqu'à la Seine, & la Gaule Celtique iusqu'au Loire, sauf les pays Chatrain, du Mans & de Bloys, & vne partie de Beaulce & Gastinois, qui fauorisoyent aux Princes & Seigneurs de la ligue. Par ainsi ceux qui sont curieux

Comte de Chartres deffait par le roy Louys le Gros.

Thibault requiert accord & congé de se retirer.

Generosité du Roy Louys laissant aller le Comte de Chartres.

Le Puiset rendu au Roy.

Non loisible vn tēps fut de faire mourir vn Seigneur Frāçois.

Les biens, nō les corps & honneurs confisquez.

Hugues du Puiset enuielly en sa trahison, occist le grand Maistre de France.

Peu de puissance des Roys du temps de Louys le Gros.

rechercheurs de l'establissemét de la police de ce Royaume,qu'ils ne s'esbahissét point s'ils n'en trouuét guere rien que depuis le téps du Roy Louys le Ieune: & apres que les Roys fortifierét leur maiesté par l'auctorité des Pairs,& par la souueraineté des ordónances,lesquelles auoyét dormy iusqu'à lors,d'autát que leurs ancestres faisoyét assez (cóme auez veu) de se pouuoir maintenir en la possessió de la couróne receuë,soit que l'vsurpation y eut lieu,ou que les estats forcez eussét receu la race Angeuine. Le Cóte de Chartres Thibault s'estant retiré (comme dit est) en son pays Chartrain,ne s'y tint point pour asseuré,ains s'en alla en Normádie,tát pour y estre à garát,que pour solliciter son oncle à luy faire raison,d'autant que Louys sçachát que le Chartrain s'en estoit allé en Normandie,courut son pays,& prit la cité de Chartres, & par ainsi le Roy Anglois Henry se mit de la partie,suyuát que le tesmoigne l'Archediacre de Lincoln Hery de Hungtinton Anglois,parlant en ceste sorte: Le Roy estát passé en Normádie à la feste de Pasques,il aduint vne gráde discorde entre luy & le Roy des Fráçois, & l'occasion en fut telle: Thibault Cóte de Bloys (il y a au Latin *Consul*) neueu du Roy Héry, auoit pris les armes contre le Roy de Fráce son Seigneur,au secours duquel l'Anglois auoit enuoyé ses Capitaines auec forces & géd'armerie. Or l'an ensuyuát,le Roy Héry se trouua en gráde destresse & fascherie,d'autát que le Roy de Fráce, & les Comtes de Flandres & d'Anjou conspirerent & iurerent ensemble d'oster la Normandie d'entre ses mains,& la mettre en celles de Guillaume fils de Robert iadis Duc de Normandie, ioint que plusieurs Seigneurs laisserét Héry,ce qui fut vn grád desauancement à ses affaires: & non pourtant auoit-il à son secours le susdit Cóte Thibault, & le Duc de Bretaigne. Le Roy des Fráçois donc vint auec son armée en Normádie,où il fut vne nuit, mais se doubtát de la venuë de Héry & des Anglois, Normáds & Bretós,il s'en retourna sans faire autre chose. Ainsi parle le susdit Anglois, auquel accorde l'histoire Normáde imprimée: mais i'ay en main vne histoire,ou plustost abregé de Chronique escrit à la main,sans nom d'autheur,qui en parle autremét, & dit ces parolles: Pource que le Cóte Thibault se tenoit en Normádie,& que Héry Roy d'Angleterre,estant vassal du Roy,ne faisoit compte du Roy Louys son Seigneur souuerain, le Roy Louys entra en Normádie auec ses forces,& y feit courses de tous costez,y gaignát beaucoup, mais il luy mescheut vne fois,d'autát que les troupes furét deffaites à cause de leur desordre, & fallut q le Roy se retirast à Andely,qu'il tenoit en sa main: mais il vsa de reuéche bié tost,car il entra auec puissance au pays Normand,sans qu'il trouuast aucun qui luy feit resistéce,& ayát gasté la prouince,s'en reuint par Chartres: & ce fut lors qu'il s'en saisit, & l'osta au Cóte Thibault; & cecy fait s'en vint à Paris pour se rafreschir,& attendre si ses ennemis feroyent quelque remuëmét de mesnage pour la guerre. Ceste année fut merueilleuse en signes & prodiges,d'autát qu'il y eut de gráds tremblemés de terre, & qu'au moys de Decébre,& au premier iour d'iceluy on ouyt le Tónerre fort violét,on veit les esclairs & le fouldre qui tóba tout ainsi q si c'eust esté en plein esté, & és parties les plus froides de l'Occidét: & au mesme moys le ciel fut tout espris en feu cóme s'il eut deu brusler,tel que nous l'auós veu deux ou trois fois de nostre téps, choses lesquelles estás rares (bié que naturelles) ne sont pourtát sans gráde significatió,veu que & lors & de nostre téps nous auós veu les effects de ces significáces, qui sont les messagers de Dieu pour nous aduertir & nous inciter à faire penitence. Ce pendant les Roys de Fráce & d'Angleterre deux bós & sages Princes,tous deux ayás le cœur haut,nó pourtát si passiónez,qu'ils ne cogneussent d'où procedoit le mal,& la cause de leur haine & discorde,furét induits à la paix par les Princes des deux Royaumes,& plusieurs saincts & religieux hómes se meslás de poursuyure vne paix tát necessaire,lequel pour lors eut tel quel effait,& cecy par le moyé cy dessus allegué de l'hómage que Guillaume fils de Héry feit à Louys le Gros,bié q ce ne fut qu'vne paix fourrée,& laqlle n'eut guere lógue durée. Mais quelle q peut estre ceste paix, si fut elle fort ꝓfitable aux Fráçois,veu que par ce moïen le Roy Héry & son neueu le Cóte de Chartres,à cecy tenát la main, Foulques Cóte d'Anjou,laisserét sans support les boute-feux,& seme-discordes de Frácе,lesquels n'auoyét rié de plus ennemy q la paix, ny plus les tourmentát q le repos du Royaume: aussi par cest accord ils se voirét accablez, & le Roy auec vne plus glorieuse victoire que si en plein champ de bataille il les eut domptez, & contraints à se sousmettre à sa mercy. Car Ancelin Comte de Damp-martin fut priué de ce qu'il querelloit sur

Le Comte Thibault se retire en Normãdie.

Henry de Hungtinton histoire Angloise liure 7.

Louys le Gros deffait en Normandie.

Chartres prise par le Roy sur le Comte Thibault.

Prodiges aduenus l'an mille cent seize.

Paix entre les Roys de France & d'Angleterre.

Conspirateurs non compris en la paix.

loit sur le Beauuoisi.(ie n'ay point leu encor sur quoy, ny en quoy gisoit sa pretenduë querelle, mais il faut dire que cela depédoit des biens de l'Eglise, pour laquelle le Roy cõbattoit, d'autant que le Beauuoisi & la cité de Beauuais estoit des appartenances de l'Eglise, depuis l'eschãge cy dessus mentionné de Roger Euesque auec Eon Comte de Blois.) Et quãt à Payen de Mõt-gay il cuida mourir de douleur, ayãt perdu le Chasteau de Liury, qui fut abattu par la sentẽce du Conseil, & lequel le Roy d'Angleterre auoit fait clorre à ses despẽs en faueur de ce Seigneur, sans que lors il feit mẽtion quelcõque de luy cõseruer: mais le plus dolent fut Milon de Mon-lehery, qui se pẽsoit estre bien appuyé, ayãt espousé la sœur du Cõte de Vermandois, mais autãt de plaisir qu'il auoit eu en l'espousant, il eut de creue-cœur & tristesse se la voyãt oster par iugemẽt Ecclesiastique, à cause de la parẽté qui estoit entre-eux, & q̃ sans dispẽse il l'auoit espousée: ioint qu'il l'auoit fait pour se preualoir de ceste alliance cõtre son propre sang. Ce fut en cest an de mille cẽt seize qu'eut cõmencement l'ordre de Prémonstré, par vn sainct hõme Lorrain de nation, & de grande erudition appellé Norbert, d'autres l'appellent Robert: lequel au cõmencement donna le lieu où se retirẽt les religieux, puis s'y rẽdit luymesme, allant nuds pieds en plein hyuer, & preschant la parolle de Dieu, & incitãt les hommes à l'amendement de leur vie, veu que la corruption du temps d'alors auoit besoin de tels hõmes que luy, lesquels auec la vie & la doctrine r'adressassent les autres en la voye droite de salut. Quoy que ce Norbert fut dit auoir donné la place où Prémonstré fut basty, si ay-ie veu vne ancienne histoire escrite à la main, qui dit que Gauthier sire de Coucy, ayãt vaillãmẽt occis vn certain Lyon cruel qui gastoit tout le pays és enuirons du lieu, où depuis il bastist & fonda l'Abbaye de Prémonstré, en souuenãce de ceste victoire, il porta tousiours vne medalle representant la figure du Lyon susdit pendant à vne chaisne d'or, comme aussi faisoyent les Gentils-hõmes de sa suite. Mais il faut lyre Thomas, & non Gauthier, car Thomas est celuy des Sires de Coucy qui viuoit lors que Norbert establit l'ordre de Prémonstré: ainsi l'ay-ie recueilly de la vie dudit sainct Norbert chapitre vingt-cinq, qui dit que Thomas Seigneur de Coucy, & Enguerran son fils suyuis de grande noblesse assisterent à la dedicace de l'Eglise de Prémonstré: & ainsi & Thomas & Norbert sont les fondateurs de Prémõstré, & la maison de Coucy celle qui a eu l'hõneur d'auoir receu vn si excellẽt hõme q̃ Norbert és terres de sa iurisdiction ancienne. I'ay recueilly de l'histoire d'Espaigne, qu'en ce mesme tẽps il y eut quelque sedition à Tholouse, mais on ne dit l'occasiõ, & l'historien Tholousain a oublié d'en parler, voire & ne s'en souuiẽt aucunemẽt, mais il faut pẽser que cela aduint pour la diuision entre les Seigneurs de la maison de saint Gilles, & des Comtes de Poitiers, les vns & les autres se portãs heritiers de ceste Seigneurie, & chacun ayant des partiaux en la cité qui les desiroyẽt pour Seigneurs: en laquelle esmeute cõme Dom Pedro de Rhoda Euesque de Pãpelõne en Nauarre, suruint & se mit entre les deux parties, pensant les appaiser par son auctorité & presence, fut occis d'vn coup de pierre que fortuitement on luy donna en la teste, & eut pour successeur Guillaume Gaston natif de Gascoigne, & de la maison de Bearn: durãt laquelle saison Bertrãd fils de Raymõd, & d'Elmire fille naturelle d'Alphons Roy de Castille, Arragõ & Nauarre, voyant que les Cõtes de Poitiers luy querelloyent son Comté & heritage, à cause que Guillaume cinquiesme du nom Duc d'Aquitaine, auoit espousé la fille de Raymond premier du nom, & que d'elle estoit sorty vn fils, lequel estoit mort: ce nonobstant ses freres du premier lict, se disoyẽt auoir droit en ceste succession. Et pource que le Roy Louys le Gros sembloit fauoriser la cause du Poiteuin, les Tholousains s'esmeurẽt & establirent Bertrand en son siege de Comte, & luy dés aussi tost passa en Espaigne en la cour de son oncle Alphons, auquel il se soumit, & luy feit hommage de sa terre, pour en tirer secours contre le Poiteuin, qui s'estoit emparé de sa terre, & detenoit prisonnier Alphons Iourdain frere de Bertrand, pour la deliurance duquel s'esleua la sedition susdicte à Tholouse, en laquelle le Poiteuin fut contraint se retirer: & les citoyens deliurans Alphons le feirẽt leur Comte, sans que depuis les Comtes de Poitou y ayent eu rien que par pretente, quoy que Henry issu du sang d'Anjou, & mary d'Eleonor d'Aquitaine querellast depuis ce Comté Tholousain, & pays voisins, ainsi que dirons en son lieu. Ce pendant Alphons ayant affaire contre les Mores de Sarragosse, se veit secouru par plusieurs Seigneurs de Gaule, tels que Guillaume Comte de

Mutins priuez de leurs biẽs.

La fille du Comte de Vermãdois separée de Milon de Mon-lehery.

En quel tẽps cõmença l'ordre de Prémõstré.

Esmeute à Tholouse, & pourquoy.

Euesque de Pampelõne occis à Tholouse.

Estienne de Gariuay, liure 23. chap. 7.

Bertrãd Cõte de Tholouse fait hõmage de son pays au roy d'Espaigne.

Comte de Poitou chassé de Tholouse, & Alphõs fils de Raymõd fait Cõte.

Seigneurs d'Aquitaine en Espaigne contre les Mores.

Poitiers, le ieune Rotrou Comte du Perche, les Comtes de Cominge & Bigorre, & Gaston Vicomte de Bearn, ceste maison estát descẽduë des anciens Ducs de Gascoigne, & non encor alliée de celle de Foix, & plusieurs autres illustres Seigneurs d'Aquitaine, qui estimoyent leur voyage aussi bien employé que s'ils fussent passez en Palestine pour la deffence du Royaume de Hierusalem contre les Turcs & Arabes.

Continuation des guerres ciuiles de France, de plusieurs Seigneurs contre le Roy, & comme il vint à dessus de ses affaires. CHAP. XXXIX.

CE BON Roy Louys le Gros n'auoit garde de s'adonner aux delices ayant le soing de son peuple deuant les yeux, & la deffence des affligez qui luy rongeoit l'esprit: & qui plus est n'estant iour que quelque nouuelle occurrence ne luy donnast dequoy, & où employer sa diligence, les guerres ciuiles renaissans à tous propos, & y ayant sans cesse des mains furieuses & chatoüilleuses lesquelles remuoyent mesnage ores en vn lieu, tantost en vn autre du Royaume. Nous auons parlé cy dessus d'vn certain Seigneur appellé Thomas de Marle (d'autres le nomment de Marne) que les aucuns font Seigneur de Coucy, & autres de Crecy, mais il est plus vray-semblable que ce fut de Coucy, veu ce que dirons cy apres: cestuy poussé du, & par le cõseil de quelques mauuais garsons, & ayant amitié & parẽté auec les Cõtes de Crecy & Roche-fort, ne pouuoit aymer aussi ny le Roy, ny ceux qui luy faisoyẽt seruice: & par ainsi voyant que Louys le Gros estoit le deffenseur des Eglises, & par tous moyens il essayoit de restituer aux Eueschez & Abbaïes les terres qui en auoient esté demẽbrées, se sentant interessé en cecy, comme ayant eu de pere en fils la Seigneurie de Coucy que les Euesques de Laon disoyẽt leur appartenir, se mit aussi en campaigne tandis que le Roy estoit empesché aux guerres contre le Champenois, & autres de sa ligue, & se ietta sur les terres de Rheims, Laon & Amiens, gastát tout, & ne pardonnát à personne qui luy feit resistãce, & cecy d'autát que le peuple portoit la cause des Euesques, & s'armoit volontiers pour leur deffence. C'est pourquoy il vsurpa plusieurs places sur les Eglises, & fortifia Crecy & Nogent pour s'y retirer & deffendre, si par cas le Roy venoit pour l'assaillir, cõme il s'asseuroit qu'il feroit, ayát receu la priere du clergé, duquel il se disoit le soustien & protecteur: & de là auant il couroit, pilloit & saccageoit par tout, si bien qu'on n'oyoit parler que des maux que faisoit Thomas de Marle en la Gaule Belgique. Les Ecclesiastiques ne pouuás plus supporter les griefs & insolẽces de ce Seigneur, & voyans que le Roy estoit assez empesché ailleurs, ils s'adresserẽt à Conon Euesque de Pilastrine, & Legat en France pour le sainct Siege de Rome, le supplias de mettre ordre à cecy, & secourir les Euesques, & subuenir aux necessitez de l'Eglise. Conon ordõna tout aussi tost vn Concile & assemblée d'Euesques à Beauuais, où assisterent presque tous les Pasteurs de l'Eglise Gallicane, & en laquelle assemblée fut procedé par cẽsures Ecclesiastiques cõtre le susdit Thomas de Marle, que le Legat du Pape excommunia, & en son absence degrada de noblesse, & du droit de porter armes: & luy desceignit son espée en signe que par ce moyen il perdoit l'hõneur & degré de cheualerie, cõme homme indigne d'iceluy, & reietté de la cõpagnie des fidelles. Ce Cõcile fut tenu l'an mille cẽt quatorze, & la sentẽce duquel estát rapportée à Thomas de Marle, le rẽdit plus furieux qu'au parauát, si bien q̃ le pauure clergé sentit que vault vn tyran depuis qu'il est irrité, oultré de son desir, & qu'il se voit oster l'hõneur duquel il n'auoit eu esgard quelconque. Par les prieres des Peres seans à ce Concile, estant le Roy Louys sollicité, il ne faillit aussi tost de se ietter aux chãps pour dõpter ce Thomas persecuteur, & fut assieger le Chasteau de Crecy, lequel ne luy feit guere grãde resistẽce, & le prit comme miraculeusemẽt, quoy que la place semblast estre imprenable, laquelle il brusla, & y mit tout au fil de l'espée. Cecy fait il s'en alla à Nogent, où estoit Thomas de Marle auec le reste de ses forces, resolu de mourir plustost que se rendre, comme le Roy aussi iura ne leuer le siege, qu'il n'eut raison de ceux qui deffendoyent la place, & lesquels depuis la celebration du Concile auoyent pris la cité de Laon, & occis la plus-part des citoyens d'icelle, à cause qu'ils soustenoyent leur Euesque nõmé Galdric,

Thomas de Marle Seigneur de Coucy afflige les Eglises.

Thomas de Marle ne veut se desaisir des biẽs de l'Eglise, desquels ses ancestres auoyent ioüy.

Crecy fortifié par Thomas de Marle.

Concile de l'Eglise Gallicane à Beauuais.

Thomas de Marle absent degradé de noblesse au Concile.

Louys le Gros fait guerre à Thomas de Marle.

Cruautez de Thomas de Marle à Laon.

Galdric, vray Pasteur & deffenseur de son troupeau, que les voleurs qui suiuoyét Thomas auoyent occis dedans l'Eglise de nostre Dame, qu'ils bruslerent auec plusieurs autres edifices tant sacrez que profanes, & en mespris de l'estat Episcopal ils couperent le doigt où estoit l'anneau Episcopal en la main de ce sainct Prelat, le corps duquel ils laisserent en la place publique tout nud exposé aux oiseaux & aux bestes, sans qu'il y eut aucun si hardy qui l'osast toucher pour luy donner honneste sepulture. Ces raports irriterent tellement le Roy, qu'ayant assailly Nogent, & y demeuré quelques iours deuant: ie dis quelques iours, car le siege dura depuis l'an mille cent quatorze iusqu'à l'an mille cent dix-sept que la place fut prise: & ainsi le siege continuant le Roy alloit & venoit suyuant que ses affaires luy permettoyét, d'autant que (comme dit est) il auoit dés ennemys de tous costez: mais l'an mille cent dix-sept, il mit fin à ceste querelle, contraignant les assiegez de se rendre à discretion, n'ayans trouué personne qui les voulut secourir, chacun detestant leur plus que brutale cruaulté: & iceux rendus, le Roy en feit pendre la plus grande partie. Et quant à Thomas de Marle, quoy qu'aucuns, ignorans la coustume & droit ancien des François cy dessus par moy allegué, & n'ayans leu ce qu'en escrit l'Abbé Suger, qui manioit pour lors les affaires plus importans de ce Royaume, ayent dit que le Roy le feit pendre, si est-ce qu'ils sont deceuz plus que de moitié de iuste pris, car Suger dit que le Roy ayant pris Nogent priua Thomas de la possession d'icelle & le des-herita luy & les siens à perpetuité: non de tous & chacuns ses biens, ains seulement du droit par luy pretendu en la villes de Nogent & dependances d'icelle: & ainsi ne fut le iugemét de ce seigneur plus seuere que celuy de Hugues de Roche-fort, ou que de Milon de Mon-lehery, Raoul de Baugency & autres compris en mesme accusation de felonnie. Ioint que quand bien le Roy eut voulu vser de sa puissance absoluë, & anuller vne Loy coustumiere si preiudiciable, si est-ce que le téps d'alors n'y estoit point propre, eu esgard aux autres Seigneurs ayans commis pareille faulte, & lesquels pour lors il ne falloit irriter auec vn preiugé si dangereux que d'oster la vie à vn leur semblable, ce qu'ils n'eussent enduré qu'auec le pris & hazard d'vne guerre mortelle. Et à dire vray, le Roy eut eu beaucoup d'affaire, & se fut fait des ennemys en aussi grand nombre qu'il y auoit de grands Seigneurs en son Royaume, s'il eut voulut faire mourir tous ceux qui lors prindrent les armes contre luy: n'y en ayant presque pas vn qui eut quelque nom, qui ne remuast mesnage & brouillast les cartes, qui pour vne occasion & qui pour l'vn l'autre: & bien luy print que le sang des Carlouinges estoit failly par la sagesse de Capet, & qu'encor on auoit allié la maison de Capet auec celle de Vermandois, laquelle nous auons dit auoir eu origine d'vn bastard du sang de Charlemaigne, & que la Bourgoigne & l'Anjou tenoyent pour le Roy: car sans cela la couronne eut esté fort esbranslée, veu l'alteration des volontez & le peu de respect qu'on portoit au Roy, & le cópte qu'on tenoit de ses ordonnáces. Et afin que vous voyez si mon dire est veritable, vous le pouuez recueillir de ce que i'ay dit cy dessus du Comte Bertrand de Tholouse faisant hommage de son Comté au Roy d'Aragon au preiudice de Louys le Gros, comme recognoissant ceste Prouince dependre des Goths d'Espaigne, desquels les ayeuls du Comte auoyent pris origine: & par le fait des Tholousains chassans le Poiteuin, supporté par le Roy: & faisans Comte Alphons fils de Raymond Comte de sainct Gilles & frere de Bertrand, comme le plus proche du sang des Comtes de Tholouse. Mais vne preuue plus euidente de cecy vous est donnée par Suger en son histoire par la reuolte de Hemon seigneur de Bourbon, afin que nul cartier du Royaume fut sans gouster le vent de la sedition, & que les victoires de Louys fussent celebres & cogneuës par toute la Gaule. Or est-il à noter que la premiere maison de Bourbon, qui est celle en laquelle s'est allié vne des familles d'vn puisné de France, auát que d'auoir cest honneur que d'estre vnie auec les fleurs de lys n'estoit si petite, qu'elle ne tint ranc entre les plus riches, grandes & anciennes de ce Royaume, comme celle qui a esté cogneuë pour illustre & remarquable dés l'an cinq cens cinquáte-neuf regnant en France Clothaire, c'est à dire, tenát ce Roy la Gaule auec les autres Roys ses freres enfans de Clouis: d'autant qu'il se voit vn tiltre en l'Abbaie du Bourg de Dieu, comme le Vicomte Archábault & Rotilde sa femme donnerét certaine Eglise à la susditte Abbaie: & de cest excellent seigneur & Vicomte la pluspart de aisnez depuis ont esté nommez Ar-

Nogent assiegé par Louys le Gros.

L'an 1117.

Faulte de ceux qui dient que Thomas de Marle fut pendu.

Partie des biens du seigneur de Marle confisquez.

L'Estat des Roys sous les enfans de Capet peu stable.

Grande antiquité de la premiere famille de Bourbon.

Archábaut de Bourbō, sous le Roy Clothaire I. du nom, l'an 559.

chambault ainsi que pouuez aisément recueillir de l'histoire de France. De ce temps donc de Louys le Gros, comme Archambault aisné de la maison & baronnie de Bourbon fut mort, laissant vn fils pour succeder, & estimant que son oncle Hemon surnommé Vaire vache ne luy seroit autre que pere & deffenseur, ne se soucia aussi de le recõmander à autre qu'à Hemon : lequel en lieu d'vser du deuoir d'vn bon parent, soit que sa malice le cõduit, ou (qui est le plus vray-semblable) n'ayant esté bien apointé en son partage, il se mit à enuahir les terres de son neueu, & à porter le tiltre de Barõ de Bourbon, car le nom de Vicomte auoit esté eschangé en celuy de Baron, cestuy emportant proprieté de seigneurie, & l'autre (comme souuent i'ay monstré) n'estant que nom de dignité & presupposant iudicature ou lieutenance : si bien que du temps de cest Archambault qui viuoit sous Clothaire, bien qu'il fut riche & tint quelques fiefs, si est-ce qu'il ne commandoit autrement sur le Bourbonnois, que comme lieutenant du Roy de Bourgoigne. Cestuy donc vsurpant la seigneurie sur son neueu, les Seigneurs du pays qui aymoient le fils pour l'amour du pere, trouuerent estrange ceste vsurpation : & n'ayans d'eux mesmes la force pour y remedier, enuoyerent vn de leur corps & natif du païs de Bourbonnois sur les limites de Berry, nommé Alard de Villeuault parent du deffunct, ou plustost allié de la maison, d'autant que le ieune Archambault est appellé son beau-fils, cest Alard ayant espousé sa mere, & ainsi le dit l'Abbé Suger : & estoit cest Alard homme de grande erudition & fort eloquent, lequel estant en la presence du Roy luy feit entendre le tort fait à Archambault, & l'orgueil de Hemon lequel ne vouloit se soumettre à iugement quelconque des estats du païs, ny des iuges Royaux : pour ce, que ce fut le bon plaisir de sa maiesté de le faire comparoistre en son Parlement, pour là luy estre fait iustice par le iugement des Princes de France. Et pour mieux attirer le Roy & l'induire à cecy, il luy proposa que Hemon estoit vn tyran, opprimant ses suiets & vsant de grandes exactions, pilleries & cruaultez sur les Eglises, & ministres d'icelles : sçachant bien que le Roy oyant ces concussions & vols sur les Eglises, ne faudroit d'armer tout aussi tost ou le glaiue de iustice, ou celuy de la force contre le Bourbonnois. Et ne fut point trõpé en son dessein, car dés que le Roy ouyst parler de ceste tyrannie, il despecha vn herault pour sommer Hemon de faire droit à son neueu, ou de venir sans delay au prochain Parlement, quelque part que le Roy le tinst, pour là rendre raison de la saisie & y receuoir droit, ou sentence suyuant la volonté du Roy, & du grand conseil des Prelats & Seigneurs du Royaume. Quelque assignation qui fut donnée au seigneur de Bourbon, si ne voulut-il onc obeir au commandement, soit que sa conscience le remordit, ou que poussé d'orgueil il mesprisast les iussions Royales, & estimast que pour cela le Roy ne laisseroit la France, ayant tant d'affaires en main comme lors se luy offroyent de tous costez. Mais Louys qui n'estoit coustumier de se laisser brauer aux plus-grands, voyant ce refus, arma soudain vne belle troupe de caualerie & prenant le chemin de Berry, vint iusqu'au Chasteau de Bourbon où se tenoit Hemon qu'il assiegea, & y fut long temps au siege, cestuy se deffendant brauement, & soustenant plusieurs assauts tenoit le Roy en suspens & desperant presque de la victoire. Mais à la fin voyant que le Roy s'opiniastroit à la poursuite, & le peu de moyen qu'il auoit d'eschapper si la chose passoit plus auant, il prit conseil fort bon & salutaire pour luy & les siens : car vn iour ayant eu sauf-cõduit, il sortit du fort & s'en vint à la tente du Roy, deuant lequel se mettant de genoulx, luy requit pardon de sa temerité, luy offre & la place & soymesme, afin qu'il en disposast selon le bon plaisir de sa maiesté : & d'autant plus ceste summission estoit contre l'opinion du Roy & Seigneurs de l'armée, veu l'orgueil de ce seigneur, tant plus facilemẽt eut il ce qu'il demandoit : d'autant que le Roy prenant le Chasteau en sa main, emmena auec luy le susdit Hemon pour luy faire droit sur ses demãdes, car il veit bien que l'oncle auoit quelque raison de se plaindre : & pource estans en Frãce & ouyes les plaintes d'vn & d'autre costé, il accorda l'oncle & le neueu ensemble, les pria de viure en paix & de ne faire tort aux Eglises, ny concussions aux suiets, puis que Dieu & les Roys les auoyẽt appellez à estre & les seigneurs & les gouuerneurs d'vn grãd peuple. Ceste querelle assoupie, & n'y ayant guere plus vn seul seigñr en ce Royaume qui ne vesquit sous la main & obeissance du Roy, voicy que la guerre commença s'allumer entre Angleterre & la France, & tout par l'orgueil & ambition des Princes ne pouuãs souffrir l'vn, à sçauoir

Hemõ Vaire vache vsurpe Bourbon sur son neueu.

Bourbon fut iadis Viscomté.

Alard Villeuaut seigneur Bourbõnois deffend le pupille de Bourbon.

Hemon accusé deuãt le Roy Louys le Gros, de tyrannie.

Hemon refuse d'obeir au Roy.

Hemõ assiegé par le Roy en son Chasteau.

Hemon s'humilie deuant le Roy.

Paix faite par le Roy entre les Seigneurs de Bourbõ.

à sçauoir Louys, aucun qui l'esgalast en puissance, & l'autre ne voulant point de superieur: car Henry Roy d'Angleterre se voyant riche & puissant, & fasché qu'il luy fallut se dire vassal du François, tascha de troubler le Royaume par le moyen du Champenois & autres ennemys de Louys: & pource enuoya-il son neueu Estienne Comte de Mortaing frere de Thibault Comte Palatin de Champaigne, au pays de Brie auec forces, afin que durant l'absence de Thibault le Roy ne s'en feit maistre, lequel ne pardonnoit ny aux Chartrains ny aux Normands ny aux Briois, ains leur couroit sus à tous propos, pilloit, ruinoit & saccageoit les terres, & d'autant qu'il desiroit de nuire aux Normands auant qu'ils se doubtassent de luy, il enuoya quelques troupes armées secrettement pour surprendre le Gué saint Nicaise du costé de Mante, ce qui fut fait à la veüe & presence du Roy Anglois, lequel voyoit brusler & ruiner son païs sans qu'il eût moyen de le deffendre: & ce qui plus luy en empeschoit les moyens, fut qu'en vn mesme temps il veit la reuolte de Hugues seigneur de Gornay & des Comtes de Hiesmes, & d'Aumale qui se retirerét du costé du Roy Louys: & qui pis est, le malheur suiuoit tellement la premiere felicité de ce Roy Anglois, qu'il commença soupçonner tous ceux qui luy estoyent les plus familiers & domestiques, & estoit en telle crainte de ses propres Chambellans, que de peur qu'on ne le tuast de nuit, il n'osoit prendre en repos son sommeil, ains changeoit d'heure à autre de lict & faisoit à toute heure châger ses gardes, qui ne bougeoyent d'aupres de sa couche tandis qu'il prenoit ce peu de repos que sa crainte luy pouuoit donner. Et ne se doubtoit sans occasion, d'autant que les seruiteurs secrets de feu son frere, conspiroyent contre sa vie, entre lesquels estoit vn riche & puissant seigneur nommé Hugues, lequel conuaincu du crime, bien qu'eut merité la mort, si fut il quitte en perdant les yeuls & les genitoires: & ce pendant ce miserable Roy estoit côtraint d'aller tousiours armé, & ne souffrir que ceux desquels il se fioit le plus, allassent sans auoir l'espée & armes en dos, tant qu'ils estoyent en sa presence afin de luy assister, si on luy vouloit faire quelque violence. Henry estant en ces angoisses, voicy que Enguerrant de Chaulmont vaillant & hardy Cheualier, vint se ruer sur le Chasteau d'Andely sur Epte, & l'emporta par intelligence & y mit garnison de François dedans, & par ce moïen il couroit par tout le pays qui est entre Epte & Andelle, & iusqu'au pont sainct Pierre, faisant des griefs infinis au camp de l'Angloys & luy tuant plusieurs de ses hommes. Ce n'est pas tout, car Foulques Comte d'Anjou & du Maine assaillit les Normands du costé d'Alençon, & print l'Alençonnois & mit garnison dedás Alençon: mais tandis qu'il tenoit la place assiegée, le Roy Henry & le Comte Thibault vindrent pensans leuer le siege, neantmoins il fallut que s'en retournassent auec leur courte honte, aduenât cecy l'an de nostre salut mil cét dix-huit, auquel téps mourut Alexis Empereur de Grece, celuy qui tant donna d'empeschements aux Princes voïageans en la terre sainte, & luy succeda son fils Calo-Jan: auquel an y eut grand tremblement de terre, mais pource que cecy est naturel, ainsi que i'ay assez declairé en noz histoires prodigieuses, i'en laisseray aussi le discours pour vous dire qu'en ceste année mesme on veit la riuiere de Meuse laisser le fons de son lict & demeurer vn long temps suspéduë en l'air tout ainsi qu'vn nuage, au moys de Ianuier, & lors que les eaux sont les plus grosses ordinairement, des raisons dequoy ie laisse la narration à ceux qui veullent tout referer à la nature: là où ie confesse que ces raretez n'aduiennent guere iamais sans porter quelque signification de desastre sur les hommes. Et quant au susdit terre-tremble, il fut si violent au pays du Liege, que suiuy d'vn tonnerre effroyable, il ne laissa homme qu'il ne renuersast par terre tous estans pour lors à Vespres: & le foudre tôba sur l'Eglise, y laissant vne telle puanteur, que quelque suffumigation qu'on y sceut faire auec des odeurs les plus aromatiques, si fut-il impossible d'oster de long temps ceste puanteur. Ce n'est encor tout, car celle année la Lune sentit Eclipse au moys de Decembre, & dura son obscurcissement iusqu'à minuit & auoit en son rond diuerses couleurs, mais sur tout elle apparoissoit toute sanglante par l'espace de plus d'vne grosse heure. Et au mesme an & moys, on veit en l'air & sur le commencement de la nuit, des escadrons de gendarmerie tous flamboyans, & lesquels couroyent du Septentrion en Orient, lesquels se tindrent presque toute la nuit en bataille non sans grand effroy & estonnement de ceux qui les veirent, craignans le succez des guerres & discordes depuis semées par toute l'Europe. Mourut aussi celle année le sainct pa-

Guerre esmeuë entre les Roys de France & d'Angleterre.

Louys entre en Normandie.

Gué S. Nicaise pris par le Roy Louys.

Seigneurs Normands rebelles au Roy Hêry.

Vie miserable du Roy Hêry d'Angleterre.

Cest Enguerrant estoit frere de Hugues Seigneur d'Amboise.

Alençon pris par l'Angeuin.

L'an mille cent dix-huict.

Mort d'Alexis Empereur de Grece.

Prodiges aduenus l'an 1118.

Terre-tremble & fouldre au Liege.

Armées sanglantes paraissent en l'air.

Mort du Pape Paschal.
Gelase second fait Pape.

steur vniuersel de l'Eglise Romaine Paschal second, ayant enduré plusieurs assaults & persecutions par les deux Empereurs Henris pere & fils, quatriesme & cinquiesme: & luy fut donné pour successeur vn bon & sainct personnage nommé Iean natif de Caiete & moyne du Mont Cassin de l'ordre de sainct Benoist, & fut appellé Gelase second de ce nom, & cent soixante huit en nombre entre les souuerains Euesques du siege de Rome.

Burdin fait Antipapé par l'Empereur Hẽry.

Mais d'autant que contre la volonté de l'Empereur il auoit esté esleu & que les Cardinaux n'auoyét voulu attẽdre la cõfirmation Imperiale, il y eut vn grand tumulte à Rome: & en fin Henry Empereur mit vn Antipape nommé Maurice Burdin Archeuesque Portugais, & le feit nommer Gregoire, gastant tout le pays Romain, iusqu'à ce qu'il entendit que le Pape Gelase venoit auec les forces de Naples & Sicile, l'Empereur se retira & laissa l'Antipape sous la sauuegarde des Frangipans citoyens de Rome, la force & violence desquels estant redoubtée par le Pape Gelase, ne voulut aller à Rome, ains faisant son Legat en icelle l'Euesque de Port, & à Beneuent il laissa

Gelase s'en fuit en France.
Gelase meurt à Clugny.

Hugues Cardinal, & montant sur mer il vint aborder à Pise en Toscane où il fut hõnorablemét receu, & de là il s'achemina au pays qui est la retraite anciẽne des Papes affligez, à sçauoir en Gaule, vint à sainct Gilles, & en fin à Clugny, où le saint pasteur tõbant malade soit de lassitude, ou de fascherie de voir ces troubles en l'Eglise, il mourut, & est enterré au susdit monastere. Et ainsi vne mesme année veit la mort de deux Papes: & à Gelase fut surrogé Calixte secõd du nom, nommé auparauant Guy Archeuesque de

Guy Archeuesque de Vienne & fils du Cõte de Bourgoigne fait Pape & nommé Calixte secõd.
L'an 1119.

Vienne & frere d'Estienne Comte de Bourgoigne, esleu par les Cardinaux qui estoyẽt à Clugny lors que mourut le Pape Gelase, vers lequel le Roy s'acheminoit iusques à Vezelay, à cause qu'il auoit deliberé de celebrer vn concile à Rheims: mais il entendit, estant sur le chemin, & sa mort & l'election de Calixte aduenuë au commancement de l'an de nostre salut mille cent dix-neuf, lequel estoit oncle d'Adele Royne de France & espouse du Roy Louys le Gros, ce que les Cardinaux auoyent fait, pour armer le sainct siege de telles alliances que Bourgoigne, Flandres & la couronne sacrée de Frãce cõtre l'Empereur, lequel n'auroit le moyen d'affliger l'Eglise, ayant de tels & si puissans obstacles. Et sembloit que celle saison fut adonnée à la mort des grands, veu qu'en

Baudoüin Roy de Hierusalẽ fait guerre en Egypte.

ce mesme temps Baudoüin premier du nom, & second en nombre entre les Roys de Hierusalem faisant vn voyage en Egypte pour se vẽger des torts & iniures que le Caliphe d'Egypte auoit fait tant à luy qu'aux Chrestiens de Palestine, prit son chemin le long de la marine iusques en Egypte, & prenant la ville de Pharamide, assise sur vne des bouches du Nil du costé de Damiéte, il y tomba malade d'vn flux de ventre, de sorte qu'il fut contraint de laisser son entreprise & se retirer à petites iournées, craignãt que ce ne fut le dernier de sa vie: & de fait à grand peine peut il estre conduit en lictiere iusqu'à Larisse ville maritime & frontiere de Palestine, qu'il se sentit tellement affoi-

Mort de Baudoüin Roy de Hierusalem.

blir qu'ayant disposé de son ame, il y mourut le iour de Pasques Flouries, & fut son corps porté en Hierusalem, & enterré au mont de Caluaire tout ioignant le deffunct Roy Godeffroy son frere, les vertus, excellẽce & vaillances duquel il auoit imité, comme aussi il auoit sa modestie, d'autant que non plus que luy, il ne voulut onc porter ny sceptre ny couronne en celle cité, où le sauueur du monde auoit enduré pour nous vne mort ignominieuse. Ce Roy estant mort, les seigneurs entrent en deliberation sur la succession, les vns voulans qu'on nommast vn Regent & Vice-roy & que ce pendant on enuoyast vers Eustache Cõte de Bologne frere des deffuncts Roys, afin qu'il vint

Election d'vn Roy de Hierusalẽ.
D'où estoit Baudoüin Cõte d'Ems, & 3. Roy de Hierusalem.
Femme & enfans de Baudoüin 2. du nom.

iouyr de son heritage: d'autres voyans la necessité qu'ils auoyent d'vn chef, ne trouuerent bon cest aduis, & entre ceux là ce fut Iosselin seigneur de Tyberiade, ains conseillerent d'eslire Baudoüin Comte d'Ems & parent du deffunct, pour Roy, à cause que c'estoit vn fort vaillant homme. Or ce Baudoüin Comte d'Ems ou Edesse estoit fils de Hugues Comte de Reteloys & Melisande proches parents d'Eustache Comte de Bologne, de laquelle famille descendirent depuis les Comtes de Victry: par-ainsi ne fault s'esbahir s'il fut esleu Roy n'y en ayant de plus proche du sang Royal, & les frere ou neueux du deffunct estans trop loing pour les attendre à venir prendre ceste couronne. Au reste ce Baudoüin surnommé du Bourg ayant deja tenu son Comté d'Ems l'espace de dix-huit ans, & s'estant marié auec vne dame Armenienne en auoit eu troys filles, à sçauoir Melisande, qui fut mariée à Foulques Comte d'Anjou, Alix & Hodierne, ce que i'ay mis en auant, pource que ces alliances font beaucoup pour la pure in-

pure intelligence de l'histoire. Mais retournons aux affaires de France, apres le decez du Pape Gelase & l'election de son successeur Calixte oncle de la Royne de France, voyant ce saint pasteur le soing du Roy Louys pour l'auancement & liberté de l'Eglise; il accomplit aussi le desir de son predecesseur, & celebra vn Concile de l'Eglise Gallicane à Rheims, auquel fut deffendu tout vsage & pratique Symoniacle aux Ecclesiastiques, & cecy sous peine d'excommunication & interdit, que desormais on ne prit rien aux Eglises ny pour Baptesme, ny pour les funerailles, & autres tels exercices de pieté puis que les pasteurs deuoyent cela à leur troupeau, & que faisant autrement ils commettoyent symonie. Le mesme sainct Concile voyant l'abus abominable induit en l'Eglise, où en lieu du Celibat & continence du clergé, il ne se parloit que de fornication & concubinage, n'y ayant si petit qui n'eut vne femme à pot & à feu en sa maison: fut estroitement deffendu à tout homme estant promeu aux ordres sacrez de sous-Diacre, Diacre & Prestrise, de n'auoir aucune femme en leur seruice sans estre leur tresproche parente, ou quelque vieille qui fut hors du soupçon de concubinage. Et sur le fait de la conclusion de ce Concile, ie voy vne grande difference entre la Chronique escrite à la main, qui est en la Bibliotheque de S. Denys & celle de l'Abbé d'Vsperghen, d'autant que la premiere tient que les deputez pour l'Empereur Henry estans venus à ce Concile ne peurent onc accorder auec les Peres du S. Synode sur le fait de inuestitures des benefices, & pource Henry fut excommunié auec tous ses complices. Mais l'Abbé susdit en parle tout autrement lors qu'il dit que le Pape enuoya vers l'Empereur qui estoit lors à Strasbourg, l'Euesque de Chaalons & l'Abbé de Clugny, lesquels ayans longuement disputé, & debattu le droit de l'Eglise par plusieurs raisons deuant l'Empereur, en fin ils le feirent condescendre à la volonté du sainct siege. Or ne fait il aucune mention de ceste censure contre l'Empereur, que ie ne pése auoir esté adioustée en vain au liure escrit à la main: quoy qu'il n'est besoing d'excommunier celuy qui n'estoit dedans le sein de l'Eglise, bien que la chose ne fut lors executée, & c'est en-quoy l'on s'est deceu, car au cócile de Rheims la cause estant demeurée en suspens, elle fut vuidée depuis l'an mille cent vingt & vn à Wormes, où l'Empereur remit ce qui estoit de l'Eglise, aux Eglises, & se reconcilia auec le Pape, de telle sorte, que Calixte depuis luy accorda que les electiós des Euesques & Abbez du Royaume de Germainie se feissent en sa presence, & dequoy le susdit Abbé d'Vsperghen allegue vn rescrit (ne sçay s'il est vray, ou supposé) enuoyé par celle sainteté au susdit Empereur, estant de la teneur qui s'ensuit.

Cócile celebré à Rheīs par le Pape Calixte l'an 1119.

Decrets du Concile de Rheims.

Discord entre les historiens.

Legat du Cócile vers l'Empereur à Strasbourg.

Quand fut absouls l'Empereur Henry 5.

Ego Calixtus seruus seruorũ Dei, Dilecto filio suo Henrico Dei gratia Romanorũ Imperatori Augusto, Concedo electiones Episcoporum, & Abbatum Teutonici regni, qui ad regnum pertinent in presentia tua fieri absque symonia & aliqua violentia: vt si qua inter partes discordia emerserit, Metropolitani de prouincialium consilio vel iudicio, saniori parti assensum & auxilium præbeas. Electus autem regalia à te per sceptum accipiat, exceptis omnibus quæ ad Romanam Ecclesiam pertinere dignoscuntur: & quæ ex his iure tibi debet, faciat. Ex aliis vero partibus Imperij consecratus, infrá sex menses regalia per sceptrum à te recipiat. De quibus verò querimoniam mihi feceris secundum officij mei debitum auxilium præstabo, Do tibi veram pacem & omnibus qui de tua parte sunt, vel fuerũt tempore huius discordiæ. Datum IX. *Kalend. Octobris An. Domini* M. C. XXII.

Rescrit du Pape Calixte à l'Empereur Hẽry 5.

Lesquelles lettres tesmoignent assez de la reconciliation du Pape & de l'Empereur & de l'absolutió de Henry & authorité que le Pape luy dóne sur les elections des Eglises: surquoy fault noter que le Chroniqueur de sainct Denys n'a point failly faisant excommunier l'Empereur au Concile, puis qu'il n'y fut point absouls & qu'il ne s'y voit rien ny de sa recognoissance pour lors, ny de sa reconciliation auec l'Eglise & chef legitime d'icelle. Au reste ceux qui dient que ce fut en ce Concile de Rheims que le mariage fut deffendu au prestres s'abusent lourdement, & n'ont appuy que de certains vers autant bien faits que la chose qu'ils chantent est veritable, lors qu'ils dient contre ce Pape Calixte.

O bone Calixte, nunc omnis Clerus odit te,
Quondam presbiteri poterant vxoribus vti:

Hoc destruxisti, postquam tu Papa fuisti:
Ergo tuum festum nunquam celebratur honestum.

Comme ainsi soit que les articles & decrets d'iceluy ne font mention que des concubines, d'autant que le mariage auoit esté long temps auparauant interdit au clergé; & que lors on abusoit de la pacience des chefs, & que la police de l'Eglise auoit esté alterée (comme elle est à present) par vne trop desbordée licence. Et quand bien il eut fait le canon interdisant les nopces aux Prestres, il n'eust esté que le confirmateur de ce que dés le commencement a esté obserué en l'Eglise, de la dispute dequoy ie me rapporte & aux Theologiens & aux Canonistes, m'estãt assez de vous marquer les simples traits de l'histoire. En somme sous ce Pape fut mis à neant le schisme, suscité par Burdin l'Antipape que d'aucuns appelloyent Idole, à cause qu'il taschoit par sa presomption imiter & representer l'authorité Apostolique: & fut chassé ce contre-Pape & pris & mis en prison, où il finit miserablement sa vie, & l'Eglise ne veit plus ceste deformité, qu'vne nation recogneut vn Pasteur pour chef, & que les autres honorassent vn autre pour souuerain, ainsi qu'il estoit deja aduenu par le moyen des Empereurs, & ainsi qu'encor nous ne le verrons que trop souuent au cours de ceste histoire.

L'Antipape chassé et l'Eglise mise en repos.

Deffaite des François par les Angloys & vengeance du Roy Louys, & du grand desastre des enfans de Henry Roy d'Angleterre.

CHAPITRE XL.

L'ANGLOIS auoit esté par l'espace de deux ans sans se pouuoir preualoir de ses forces contre le Roy Louys, qui luy donnoit de tels & si grands affaires, qu'il ne sçauoit plus à quel sainct se vouër, non que cela aduint tant de la foiblesse des siens que de l'infidelité, veu que (comme i'ay dit) plusieurs des plus-grands de Normandie suyuans le party de Guillaume fils du Duc Robert, bien qu'eussent fait le serment à Henry si fauorisoyent ils le party de France, pour l'amour de l'heritier legitime du Duc Robert. Ce Prince Guillaume auoit fiancé premierement la fille du Comte Foulques d'Anjou, laquelle il n'espousa onc, à cause qu'ils estoyent parents du costé de sa mere: là où Paradin, n'ayant leu l'histoire d'Anjou escrite à la main luy fait espouser, sans faire mention d'autre alliance de ce Prince Normand: là où il espousa en secondes nopces la sœur du Roy de France (ainsi parle la Chronique de saint Denys) mais nous n'auõs trouué aucune fille du Roy Philippe, que celles qu'auons descrites cy dessus ny de son espouse legitime ny de Bertrade, & par-ainsi il fault dire que celle que Guillaume de Normandie espousa fut sœur de la Royne de France femme de Louys le Gros & fille d'Humbert Comte de Morienne & non la sœur du Roy, auquel Louys donna depuis le Comté de Flandres ainsi que dirons cy apres. Ceste alliance donc du Normand portoit grand prejudice à l'Angloys à cause que les Normands aimoyent bien Guillaume, & souhaitoyent de le voir leur seigneur: & ceux à qui il attouchoit luy donnoyent de grands sur-saults au cœur pour estre puissans & riches, & ayans des intelligences iusques en sa maison & parmy ses domestiques. Celuy qui plus trauailloit apres le Roy, à remettre ce Guillaume en son heritage, estoit Baudoüin à la Hache Comte de Flãdres, à cause qu'il estoit parent de celle que ce ieune Prince auoit espousé, & qu'il haïoit le Roy Angloys pource que par son moyen Robert Comte de Flandres estoit mort deuant Meaux (ainsi que i'ay dit cy dessus) en la guerre suscitée par Thibault Comte de Chartres, & de laquelle Henry estoit l'autheur: & de ce meurtre le Flamand poursuiuoit instamment la vengeance. En celle expedition continuée pour le Duc Guillaume sur Andely & places voisines, voyant Louys le Gros & le Comte Flamand que les choses leur succedoyent à souhait passerent oultre & se ruerent sur le pays d'Auge, & s'arrestans au siege de certaine place au moys de Septembre, comme le Comte Baudoüin trop boüillant & eschauffé en son harnoys s'auançast plus que de raison à l'assault, il y fut aussi blecé à la teste, de laquelle blessure ne pouuant guerir il mourut neuf moys apres: & ainsi estant blecé en Septembre il mourut le moys de Iuillet apres: & fut blecé l'an

Guillaume fils de Robert fiança la fille d'Aniou.

Guillaume fils de Robert espousa la sœur de la Royne

Pays d'Auge gasté par le Roy Louys.

Baudoüin Comte de Flandres occis en Normandie.

blecé l'an mille cent dix-huit, & mourut l'an mille cent dix-neuf : si bien que sa mort fut cause que les François s'anonchallissans, les Anglois reprindrent force & courage : & plus encor furent ils estonnez quand ils veirent que Enguerrãt de Chaulmont, lequel auoit tant donné de peine aux Anglois, passa de ce siecle : & luy mourant la garnison d'Andely ne fut plus si hardie que de faire les courses qu'elle faisoit du viuant de ce braue Seigneur. D'auantage le Roy Louys estant refroidy de sa poursuite de Normandie auoit dressé son cœur ailleurs, & afin de contenter Guillaume fils de Robert, il l'inuestit du droit de vacance au Comté de Flandres, au grand preiudice de Charles fils de Canut Roy de Dannemarch, & d'Alix fille de Robert le Frison iadis Comte de Flandres, lequel estant le plus proche du sang, auoit aussi esté institué heritier le susdit Charles son cousin germain : tellement que le Roy n'auoit raison aucune de priuer le Danoys de sa succession, & moins d'empieter rien sur le sang de Flandres, veu que quand bien il n'y eut ja enfans ny hoirs du costé de Robert le Frison, il y en auoit des Comtes de Henault, issus des aisnez & vrays & legitimes heritiers de Flandres. Mais le Roy Louys craignant que le Danoys & le Normand Anglisé ne dressassent quelque complot ensemble, il tascha de faire perdre le droit de Charles, & inuestir Guillaume de Normandie du Comté de Flandres : ce que depuis luy cousta si cher que le pauure Guillaume, ainsi que verrons, y fut occis à la poursuite. Ce pendant la partie du Roy Louys ayant perdu le prince Flamand, feit encor vne perte autant ou plus grande, & de maison, qui iusqu'alors s'estoit monstrée la mieux affectionnée d'autre du Royaume enuers la famille des Capets : d'autãt que Henry Roy d'Angleterre voyant le peu que iusqu'à ce temps il auoit gaigné contre le Comte d'Anjou pour la querelle du Comté du Mans, chercha les moyens de l'attirer à son alliance, & le rendre du tout contraire au party du François. Et de cecy oyez comme parle l'Abbé Suger : Foulques Comte d'Anjou, quoy que fut obligé au Roy des François Louys, & à cause de l'hommage qu'il luy auoit iuré, & par plusieurs sermens & conuenances entre eux faites, & luy ayant donné plusieurs ostages pour confirmation de ces serments, si est-ce que preferant l'auarice à la foy promise & à la loyauté, souillé & infamé de parjure & desloyauté, il donna sans congé ny conseil du Roy Louys son Seigneur, sa fille à Guillaume fils du Roy Henry en mariage, entrant en ligue auec luy, & iurant inimitié contre Louys, & alliance perpetuelle auec l'Anglois. Iusqu'icy Suger vous monstre assez appertement cõbien le Roy se ressentit de ce mariage, puis que Suger, qui estoit l'ame du Roy, en parle auec vn tel desauantage du Comte Angeuin : & pour appaiser toute occasion de haine, il donna au susdit Guillaume pour le dot de sa fille, le pays & Comté du Maine, tant iadis querellé par les Anglois, & lequel (comme dit est) luy estoit escheu de par sa femme, fille de Helie de la Flesche Comte du Mans, de laquelle il eut vn fils lequel nasquit l'an mille cent dix, & appellé Geoffroy, lequel espousa depuis Mathilde Emperiere de Germanie, fille de Henry, par le moyen de laquelle les Comtes d'Anjou paruindrent (ainsi que dirons) au Royaume & couronne d'Angleterre. Le party donc du Roy Louys ainsi debilité, il ne desistoit pourtant de poursuyure sa pointe contre l'Anglois en Normandie, mais il veit & cogneut que l'heur luy auoit tourné le dos, & que les armes sont iournalieres : car luy courant le pays, & mesprisant l'ennemy, il se veit vn iour si de pres assailly par Henry, & par le Duc de Bretaigne Conan, lequel auoit espousé vne des filles du Roy Anglois, qu'il fut contraint de venir aux mains : & quoy qu'il n'eut presque moyen de dresser les rancs & ordres de sa bataille, si est-ce qu'il soustint l'effort de ses aduersaires. Au camp du Roy & en son auant-garde conduite par Bouchard Baron de Mont-morency, & Guy Comte de Clermont en Beauuoisi, y auoit grand nombre de Normands du Vexin François, lesquels attaquerent si viuement l'escharmouche, que si le reste de l'armée de Louys eut fait vn semblable deuoir, c'estoit sans faillir que la victoire luy fut demourée, veu qu'en ce conflict & assault du Seigneur de Mont-morency contre l'Anglois, le Roy Henry fut blecé, & en grand danger de sa personne : mais aduenant ne sçay quel desordre au camp des nostres, celle victoire que les premiers assaillans auoyent preparée, fut ostée aux poursuyuans, & fallut que noz gens

Louys le Gros dõne le Cõté de Flandres à Guillaume de Normandie.

Charles fils de Canut Roy de Dannemarch heritier de Flandres.

Hery cherche de s'allier du Cõte d'Anjou.

Abbé Suger en la vie de Louys le Gros.

Foulques Cõte d'Anjou laisse le party du Roy Louys son Seigneur.

Mariage de la fille d'Anjou auec le Prince Guillaume d'Angleterre.

Henry & Conan cõtre Louys le Gros.

Bouchard Seigneur de Mont-morency cõmãde en l'auãtgarde.

Henry Roy Anglois blecé.

tournassent dos, guerpissent la place, & s'enfuissent à vau-de route, sans qu'il fut possible ny au Roy ny aux Seigneurs sus-nommez de les reuoquer de telle fuite, à laquelle le Roy les accompaigna, & se retira à Andely, non sans perte assez grande de ses hommes. L'historien Henry de Hungtinton dit, que le Roy Henry se tint au champ où il auoit acquis ceste victoire, iusqu'à ce que les chefs de nostre armée luy furent presentez : mais ie ne trouue le nom de pas vn segnalé d'entre ceux qui furent à ceste iournée, bien qu'il ne soit vray-semblable qu'vne bataille se perdit sans quelque prisonnier de marque du costé des vaincus : & allegue le susdit de Hungtinton des vers faits à l'honneur de son Roy lors de ceste victoire, lesquels sont tels:

Deffaite des Frãçois au Vexin.

Henry de Hungtintõ, liure 7.

Henricus regum rex, & decus, abstulit altos
Francigenorum animos, Ludouæum númque Nogenti,
Rex regem campo, magnum maior superauit.
Præposuere fugam bellis, calcaria telis,
Galli præcipites, fama spoliísque potitos
Laurea Normannos, & laus æterna coronat.
Sic decus iste ducum corda trementia pressit,
Oráque Francorum metire superba coegit.

Quelque grande loüange que ces vers ostent aux nostres, si est-ce que le Roy refeit & rassembla soudain son camp à Andely, & se ruant plus furieusement que iamais sur la Normandie, la gasta & depopula, bruslant & saccageant tout iusqu'à Bretueil, sans que le Roy Anglois, retiré à Rouen, luy vint au deuant, ains luy laissa passer ainsi sa colere. Ce qui fut cause que Louys rebroussant chemin s'en vint au pays Chartrain, où il vsa de tout fait d'hostilité, & en fin vint assieger Chartres qu'il auoit rendu au Comte Thibault : mais le siege fut leué par les prieres de l'Euesque, & des Bourgeois qui vindrent supplier le Roy ne ruiner ses suiets & obeissans. Matthieu Paris en son histoire, & en la vie de Henry premier, dit que Guillaume Crespin Comte d'Eureux, que Henry auoit au par-auant banny de Normandie pour ses demerites, s'attacha au Roy susdit, & se rua sur luy si furieusement, que de deux coups d'espée qu'il luy donna sur la teste, bien que son habillement de teste fut à l'espreuue, & que le coutelas du Comte ne le peut outrer, si est-ce qu'il estourdit & estonna tellement le Roy, que le sang luy ruisselant par les narines, peu s'en fallut, qu'il ne fut abbatu. Et que Henry se sentant si bien & viuement touché, espris de colere & fureur, rendit si bien la pareille au Comte, qu'il le rua ius de son cheual (autres dient, qu'il mit homme & cheual par terre :) & cestuy ainsi terrassé, fut pris & conduit à Rouen en prison : & qu'apres ce coup s'ensuyuit la deffaite des nostres. Ce pendant que le Roy Henry se tenoit à Rouen, & que Louys couuoit en son cœur les desirs de se venger, voicy Foulques Comte d'Anjou, & qui s'estoit tenu neutre entre les deux Roys, (luy Roy futur, & pere de plusieurs Roys) commença à pratiquer accord entre ces deux grans Princes, & les feit venir à composition, à cecy aidant grandement le Pape Calixte, lequel (comme dit Henry de Hungtinton) vint iusqu'à Gisors visiter l'Anglois : & fut la paix concluë auec telle condition, que Guillaume fils de Henry seroit Duc de Normandie, & en receuroit l'inuestiture du Roy Louys, auquel il en feroit hommage, comme à son souuerain Seigneur. Ce qui fut executé en l'an de nostre salut mille cent vingt, au grand contentement des deux Royaumes, lassez des frais de la guerre, & soulagement des Normands, qui se faschoyent d'auoir à tous propos la guerre en leurs entrailles, & de seruir de iouët à l'vne & l'autre des deux armées. Ceste felicité ny de la victoire, ny de nopçage du Prince Guillaume ne donna guere long plaisir au Roy Henry son pere, d'autant qu'apres qu'il eut mis ordre à ses affaires en Normandie, appointé ses amys, & desappointé ceux qui tenoyent le party contraire en Normandie, & ayant la paix auec le Roy Louys, il se retira ioyeux & content en Angleterre : mais ceste ioye fut courte, car luy estant allé deuant, & son fils

Normãdie gastée par Louys le Gros.

Foulques Cõte d'Aniou fait la paix entre les Roys.

Guillaume fils de Henry fait hõmage au Roy Louys. L'an mille cẽt vingt.

Naufrage des enfans du Roy Henry.

son fils Guillaume le voulant suyure, accompaigné de sa sœur Marguerite, & de Richard son frere naturel, voicy la tempeste qui s'esleue, laquelle dés que sortirent du port de Barfleu ne les laissa qu'elle ne les eust conduits au tombeau des naufragez: d'autant que (soit par la faulte des matelots, ou autrement) leur vaisseau fut poussé contre vn roch nommé le Casquet, & y heurta si impetueusement qu'il s'entre-ouurit, & causa la ruïne de ceux qui estoyent dedans, tant des enfans royaux, que des autres. Et de ce naufrage, voicy comme parle Henry de Hungtinton, qui dit, que cela aduint par punition diuine: L'an de grace mille cent vingt, le Roy Henry ayant tout dompté & pacifié en Gaule, s'en retourna auec ioye en Angleterre: mais au passage de Normandie en son isle, les fils du Roy Guillaume & Richard, & ses fille & niepce, auec plusieurs Seigneurs de sa suyte Chambellans, Eschansons, & autres officiers, & Richard Comte de Cestre furent noyez & submergez par tempeste: tous lesquels presque estoyent reputez estre Sodomites, & ainsi perirent par sentence diuine, & n'eurent autre sepulture que les abismes de la mer. Ainsi le Roy Henry qui taschoit de ruiner le hoir de son frere, se voit priuer de hoir masle, & d'espoir de iamais en auoir, & perit en cestuy & en l'autre Guillaume depuis le sang de Rollon, & du Conquerant, & la couronne Angloise tomba depuis, comme dirons, en la maison d'Anjou, de laquelle sont issus depuis tous les Princes d'Angleterre.

Henry de Hungtintō, liure 7.

Dieu punit les Sodomites par naufrage.

Ceste année est memorable pour vn grād embrasement aduenu en la ville de Vezelay en Bourgoigne, où le feu se prit tellement la nuict, la veille de la Magdaleine, que presque tous les edifices y furent bruslez auec la plus-part des habitans de tous sexes, & de tous aages.

Vezelay bruslée de nuict.

Au reste, ce fut en ce temps que prit commencement l'ordre des Cheualiers du Temple de Hierusalem, le nom desquels a esté iadis si fameux, & la puissance esgale aux plus grans Princes d'Orient: & fut cest ordre commencé par Hugues des Payens, & Geoffroy de sainct Omer, tous deux Gaulois de nation, faisans profession comme moynes de viure chastement, sans rien auoir de propre, & d'obeyr à leur superieur, & ausquels comme le Roy Baudoüin donnast vne place pres du Temple pour y habiter, & leur ordonnant quelque reuenu, ils furent à cause de cela nommez Templiers, ou freres Cheualiers du Temple: de l'institution, reigle, mœurs, puissance & gestes desquels qui vouldra voir d'auantage, qu'il lyse la guerre Saincte, escrite par le bon Archeuesque Guillaume de Tyr, me suffisant de vous marquer le temps auquel cest ordre eut son origine.

Origine des freres du Temple de Hierusalem.

Celle année aussi comme Baudoüin second du nom, Roy de Hierusalem, fut heureux en guerre, & redoubté de ses aduersaires, si est-ce qu'il fut en fin surpris, vaincu, & fait prisonnier par l'Admiral d'Oldequin, qui commandoit sur la cité de Damas de Syrie, lequel de-ja tenoit en ses prisons Ioscelin Comte d'Edesse, & Galeran son cousin, & le tout à cause des diuisions qui estoyent entre les Princes Chrestiens en Palestine, & notamment entre le Roy Baudoüin, & Pons Comte de Tripoly, qui refusoit l'hommage à ce Roy, & se disoit souuerain en sa terre: & de là en auant les affaires des Occidentaux commencerent à se mal porter és parties Leuantines.

Baudoüin Roy de Hierusalē pris par les Mahometans.

Cependant en l'an mille cent vingt & vn, le Roy Anglois Henry, se voyant sans hoir masle, espousa Alix fille du Comte de Louuain, à cause qu'elle estoit estimée des plus belles Dames d'Europe: & ne sçay où Paradin est allé pescher, que ceste Dame fut fille de Geoffroy Plante-genest de la maison d'Anjou, comme ainsi soit que sa faulte est par trop euidente, eu esgard à ce que Geoffroy Plante-genest, mary de la fille de Conam Duc de Bretaigne fut fils de Geoffroy d'Anjou, & de la fille de ce Roy Henry d'Angleterre, & ainsi il est impossible que ce Roy espousast sa niepce, & celle qui nasquit apres le decez de son aïeul.

Henry Roy Anglois se remarie.

Faulte de Paradin en ses genealogies.

Au reste, il est seul en son opinion, comme ainsi soit que nul des historiens Anglois, dit que ceste Dame fut Angeuine, ains Henry de Hungtinton, Matthieu Paris, & Matthieu de Westmonstier tous anciens autheurs: & des nostres la Chronique sainct Denys, & Guillaume de Nangis tesmoignent ceste Alix auoir esté fille du Comte Godeffroy de Louuain issu des Comtes de Lembourg, & lequel Comte auoit pour lors espousé Clemence de Bourgoigne mere de Baudoüin à la Hache Comte de Flandres, & femme de Robert surnommé de Hierusalem. Et voyla en quelles absurditez on tombe par faute de souuenance, & d'auoir fueilleté diuers

Godeffroy Comte de Louuain espouse la Comtesse douairiere de Flādres.

liures, & de bonnes instructions: & de ce mariage de l'Anglois auec la fille du Comte de Louuain fait aussi mention Meyer, ayant parlé comme le pere d'icelle auoit espousé Clemence Comtesse doüairiere de Flandres. Ce pendant Guillaume de Normandie fils du feu Duc Robert, se retira vers Charles le Danoys, depuis surnommé le Bon, mais le pauure Prince, comme il auoit esté infortuné à la poursuyte de son propre heritage, il le fut d'auantage en la conqueste d'vne terre, en laquelle il auoit autant de droit pour la quereller, que le Roy pour luy en faire present, & luy en donner l'inuestiture, ainsi que dirons cy apres. Charles le Danoys donc apres la mort de son cousin Baudoüin, vint vers le Roy Louys qui le receut à hommage, comme vray & legitime heritier de Flandres: mais il eut des affaires auant que de venir à la iouyssance de ceste terre: d'autant que l'an mille cent vingt & vn, Clemence mere du deffunct Baudoüin taschoit de donner la Principaulté à Guillaume de Hipre fils naturel de Philippe de Flandres, lequel auoit espousé vne sienne niepce: & pour paruenir à son attente, elle se maria au susdit Comte Godefroy de Louuain, esperant de fortifier son party par ceste alliance, laquelle luy acquit des partisans & confederez tels que furent Baudoüin Comte de Mons, Hugues Comte de sainct Paul, Eustache Comte de Boloigne, Gautier de Hesdin, Thomas de Condé, & Eustache de Teroüenne, auec plusieurs autres Seigneurs du pays Flamand, ce qui ne fut sans donner quelque effroy à Charles encores ieune, & qui ne pensoit que tant de Seigneurs deussent suyure la Comtesse. Ceste Comtesse auec vne partie des troupes de ces Princes, fut assieger Audenarde qu'elle prit & brusla, & y feit trencher la teste à quelques citoyens: & ce pendant le Comte Hugues de sainct Paul, destruisoit, gastoit, & brusloit la partie Occidentale de Flandres, le long de la riuiere du Lys. Et tandis Charles assembla le conseil des Seigneurs du pays qui le suyuoyent, & de quelques François que le Roy Louys luy auoit enuoyez à sainct Omer, par leur aduis feit vne leuée de la plus gaillarde ieunesse de tout son pays, & se mit en campaigne si heureusement, qu'en peu de temps il rompit les forces de ses aduersaires, fut assieger la ville de sainct Paul qu'il prit, pilla, brusla, & desmantela, comblant les fossez, & la reduisant en vn champestre: osta Hesdin à Gautier qui en estoit Seigneur, & le bannit à iamais de Flandres: & en somme, il força & contraignit la Comtesse doüairiere à luy demander la paix, qu'il luy octroya à bonnes enseignes, à sçauoir apres luy auoir fait quitter les places d'Arie, Berghe, sainct Venant, & autres qu'elle tenoit pour son doüaire: & contraignit le Bolonois, ayant bruslé, & pillé tous ses finages, de poser les armes, luy faisant abattre la Tour d'Eustache qu'il auoit nouuellement bastie contre l'Euesque de Teroüenne. Ce Comte Charles espousa Marguerite de Clermont, fille du Comte de Clermont en Beauuoisi, & de Madame Adelle, femme en premiere nopces de Monsieur Hugues Comte de Vermandois, ayant ceste dame Marguerite vn frere nommé Symon Euesque de Noyon, & fils de Hué le grand Comte de Vermandois, mais notez qu'il n'estoit son frere que du costé de sa mere. Icy encor s'est trompé Paradin, donnant à ce Comte Charles le Bon vne ne sçay quelle Suamilde pour femme, & de laquelle il ne nous donne ny la maison, ny l'origine: que s'il eut leu Meyer, il eut aussi trouué qu'il la nomme Marguerite, & la fait sortir de l'espouse du grand Comte de Vermandois, bien que ne die de quel lict ou mary, que nous auons recueilly auoir esté de ce Comte de Clermont en Beauuoisi, lequel auec le Seigneur de Mont-morency commandoit à la bataille au pays Vexin contre Henry premier du nom Roy d'Angleterre. Ie prie ceux qui lyront cecy, que fort enuis ie blasme aucun d'auoir failly en ses escrits, & n'estoit la consequence de ces choses, ie me garderoy bien de parler des hommes de merite, qu'auec tout respect: mais puis que c'est pour la pureté de l'histoire, qu'il faut disputer, ie ne pretens aussi laisser rien passer, que i'estime digne d'estre noté, pour oster tout obscurcissement d'icelle. L'an mille cent vingt & deux se passa sans guere chose memorable en Gaule, tout y estant paisible, sauf quelques diuisions qui furent entre le Duc Guillaume d'Aquitaine, & Wlgrin Comte d'Engoulesme pour le Chasteau de Blaye, & depuis à cause du mariage de la fille de Iourdain Seigneur de Chabanois que le Duc vouloit pouruoir à sa poste: mais le Comte s'y opposant, il empescha

Meyer Annal. de Flãdres, liure 4.

L'an mille cent vingt & vn.

Ce Philippe estoit fils de Robert le Frison, & frere du mary de la Cõtesse Clemẽce, & de la mere de Charles.

Seigneurs suyuans le party de la Comtesse.

Charles le Bõ chastie ses aduersaires.

D'où Charles le Bon prit femme.

Faulte de Paradin.

Marguerite Cõtesse de Flãdres fille du Cõte de Clermont en Beauuoisi.

L'an mille cent vingt & deux.

Vulgrin Cõte d'Engoulesme, ses femmes & enfans.

il empeſcha les deſſeins de Guillaume, & donna ceſte fille à Robert de Maſtas frere du Seigneur de Momberon, tous les deux iſſus de la maiſon d'Engouleſme: & eſpouſa ce Comte deux femmes, celle du premier lict fut fille du Comte de la Marche, de laquelle il eut vn fils nomme Guillaume: la ſeconde fut fille du Vicomte de Chaſtelerault, & d'elle il eut deux fils, à ſçauoir Foulques, & Geoffroy ſurnommé Martel, apanagez en Cadets de Gaſcoigne, d'autant que l'aiſné emporta tout l'heritage. Et mourut en ce meſme temps Roger ſecond Comte de Foix, laiſſant vn fils de meſme nom que luy pour ſucceſſeur, & troiſieſme en l'ordre des Comtes de Foix, lequel fut marié deux fois, la premiere auec Eſtiennette, qui mourut ſans enfans, pource eſpouſa-il Ximene fille de Raymond Berenger Comte de Barcelonne, & Prince d'Aragon: l'origine & maiſon de laquelle Dame a ignoré celuy qui a fait l'hiſtoire de Foix, tellement qu'il nous l'a fallu emprunter des Chroniques des Roys d'Eſpaigne: & de laquelle il eut vn fils & heritier nommé Roger Bernard ſurnommé le Gras, duquel peut eſtre parlerons nous cy apres. Ce fut en ce meſme temps & année, que mourut l'Antipape Gregoire dit Bourdin ou Burdin Archeueſque de Braga en Portugal, & au par-auant Eueſque de Coymbre, & Gaulois de nation, & natif de Limoges: car ainſi l'ay-ie appris de Rodric Archeueſque de Tolede en ſon hiſtoire Eſpaignole, & lequel nous auons dit que fut appellé en ſon nom propre Maurice, homme de grandes lettres, mais ambicieux au poſſible, & ſymoniacque ſur tout autre: & pource ne fault ſ'eſbahir ſ'il conſentit au ſchiſme, & leua la main contre le Ciel, cauſant vn grand ſcandale en l'Egliſe. Et de ceſtuy ay-ie leu vn diſtique faiſant mention de ſa ruïne, & de la victoire qu'eut ſur luy le Pape Calixte, que ie ne veux celer aux curieux de l'antiquité, & lequel eſt de ceſte ſorte.

Roger Cõte de Foix, ſes femmes & enfans.

Eſtienne de Gariuay, liure 23. cha. 7.

Rodric Toletan, liure 6. cha. 28.

Ecce Calixtus honor patriæ, decus Imperiale,
Nequam Burdinum damnat, pacémque reformat.

Or ne me ſuffira-il de vous dire, d'où eſtoit natif ceſt Antipape, ſi encor ie ne paſſe oultre, & accuſe le Blond, lors qu'il met en auant, qu'il fut ſurnommé Burdin, par meſpris, lors qu'il vint au Pontificat: mais le ſurnommé Rodric Toletan, plus ancien beaucoup que Blond parle bien autrement, lors qu'il dit, qu'auant que d'eſtre Eueſque, il auoit a nom Burdin, mais que venant à ſon ſacre, & le nom ne plaiſant aux Prelats, il fut appellé Maurice. Au reſte, nous auons fait cy deſſus mention de Robert Seigneur de Vitré Comte de Mortaing, par la ſucceſſion de ſon oncle & parrain Robert de Mortaing. Or ceſtuy ayant eſpouſé ſans le conſentement de ſon pere André de Vitré, la fille de Gautier Seigneur de la Guerche, & vaſſal dudit Seigneur de Vitré, dequoy le pere fut ſi irrité, que volontiers il eut occis ſon fils, mais à la fin le reprit en grace, & le feit ſon heritier. Ce Robert de Vitré fut homme fort diuers & cruel à ſes ſuiets, ſi bien qu'il tourmentoit l'vn, & rançonnoit l'autre, & vſoit de telles angaries que ſes ſuiets furent contraints de ſ'aller plaindre au Duc Conan de Bretaigne, ſon Seigneur de grand fief, & lequel eſtoit fils d'Alain Fergant, & d'Ermengarde d'Anjou, fille de Foulques Rechin: ceſtuy accorda aux Vitréens de leur chaſtier leur Seigneur, & faire qu'il n'vſeroit plus des violences anciennes. Ainſi par eux ſollicité, il vint auec ſes forces iuſqu'à Chaſteau-giron, & emporta la place de Vitré par ſurpriſe, Robert en eſtant hors, & d'où il chaſſa la femme dudit Robert, & ſes deux enfans André & Robert, & fallut que Robert ſ'enfuyt chez ſes amis, attendant que le temps ſe changeaſt, ou que le Duc Breton paſſaſt ſa colere: & ſe retira vers Iuhael de Maienne fils de Theel de Chaſteau-Briant ſon allié, lequel le porta en ſa querelle, & le receut courtoiſement en ſa terre: mais le Duc Conan perſecuta tellement Iuhael, qu'il fallut que Robert, pour n'eſtre cauſe de la ruine de ſon hoſte, ſe retiraſt à Guy de Laual ſon couſin germain: car Iuhael pactiſant auec le Duc Conan, eut Conſtance fille de Conan pour eſtre eſpouſe de ſon fils Geoffroy auec la terre de Vitré que le Duc auoit confiſquée: & ainſi ce pauure Seigneur fut desherité par celuy qu'il auoit choiſi pour ſon garant & protecteur. Mais de ceſte ſienne retraite fut il encore chaſſé par les menées du Duc Conan, qui pratiqua tant & ſi bien le Seigneur de Laual, aux

Blond Decad. 2. liure 5.

Voy les Chroniques de Vitré, cha. 33.

Deſloyauté des parẽs enuers Robert de Vitré.

despens tousiours du Sieur de Vitré, qu'il feit que Robert fallut que sortit des terres de Bretaigne. En somme, ce Robert ayant eu recours au Seigneur de la Guerche son beau-pere, il s'arma contre le Duc, & en fin eut bataille contre luy, & le Comte d'Anjou, & les deffeit par sa subtilité, & se feit Seigneur de sa terre: ce qui vous apprend quelle iustice il y auoit alors en France, puis que le droit des Seigneurs ne tenoit qu'au bout de la lance, & que la lance estoit celle qu'on mettoit en auant pour vuyder tous procés & differens. Ce pendant en l'an mille cent vingt & trois, Hugues second du nom Duc de Bourgoigne, & issu du sang de France vint à mourir, laissant pour son hoir principal Eudes ou Odes son fils aisné de son espouse Mathilde: & cest Odes espousa Marie fille de Thibault surnommé le Grand Comte Palatin de Champaigne, lequel en vsa ainsi, afin de separer l'vnion des Princes du sang, & armer la Champaigne & Bourgoigne contre Louys le Gros son aduersaire. Auquel temps y eut grande contention & debat entre Humbert Euesque de Genéue, & Aymon Comte de la mesme Cité, pour la iurisdiction d'icelle, chacun s'en disant Seigneur, & laquelle querelle a duré iusqu'à nostre temps, que la communauté a accordez en les chassant & l'vn & l'autre: en quoy l'iniustice des derniers vsurpateurs a puny le peu de soing des premiers Seigneurs, lesquels ne sçachans, ou ne voulans limiter leurs puissances, cuidans tout embrasser, ont tout hazardé de telle sorte qu'ils sont en danger de ne iamais plus rentrer en leur ancienne Seigneurie. Et quelque tiltre que ces fins Sindics accordent à ceux qui en pretendent la Seigneurie, si est-ce qu'ils en seront tousiours les possesseurs, & ne souffriront que celle liberté qu'ils ont rauie de la main d'vn Prince leur soit ostée, pour se sous-mettre de-rechef sous le ioug d'vne estrange seruitude, si la force ne les y fait condescendre. Au reste, ce fut ceste année de mille cent vingt-trois, qu'aduint la paix & reconciliation de l'Empereur Henry cinquiesme, auec le sainct Siege de Rome, par les menées, conseil & suggestion de Federic Archeuesque de Cologne & d'Albert de Magonce, & autres prelats Allemans, lesquels furent vers le Pape, & moyennerent l'absolution cy dessus alleguée par l'Empereur: & depuis feirent tant auec Henry, qui voyoit le peril auquel il estoit s'il s'opiniastroit d'auantage contre le Pape, qu'il refusa le droit qu'il auoit vsurpé pour l'inuestiture des Benefices, & la remit publiquement entre les mains du Legat du sainct Siege, appellé Lambert, qui depuis fut Pape, & nommé Honorie: & ce fut lors qu'en vne assemblée d'Euesques à Rome, l'Empereur fut absous, comme aussi fut cassé le priuilege qu'il auoit obtenu par force du Pape Paschal, lors qu'il le detenoit prisonnier, & en laquelle assemblée assista l'Abbé Suger, ainsi que luy-mesme cõfesse par son histoire. Et cest an mesme y ayant eu alliance & confederation entre les Venitiens & les Chrestiens de Leuant, & par le moyen d'icelle fut le siege mis deuant la cité de Tyr iadis capitale du pays Phenissien, & du long siege & prise de laquelle ie vous renuoye à Guillaume Archeuesque dudit lieu; qui en fait la description au long, comme estant le propre suiet de son histoire. Le Sieur de Wassebourg dit que l'Empereur Henry auant l'accord susdit d'entre luy & le Pape, sçachant que ç'auoit esté par les moyens que le Roy Louys le Gros auoit donné aux Papes Gelase & Calixte, il sentoit si grande diminution de son authorité, se resolut de se venger sur la cité de Rheims, à cause que là auoit esté iettée la sentence de son excommunication, & qu'il vint iusqu'aupres d'icelle, mais que Louys luy allant au deuant auec forces, il fallut aussi qu'il se retirast sans rien faire. Surquoy i'accorde au Seigneur Wassebourg, que cest Empereur n'aymoit point le Roy Louys, mais qu'il vint auec armée auant la mort de Calixte, ny pour cest esgard du Concile de Rheims, il ne se lyt point, ains apres tout cela, & pour les raisons que cy apres ie diray: si ce n'est qu'on monstrast deux voyages guerriers de cest Empereur en Gaule, de quoy les mesmes Imperiaux n'ont laissé chose quelconque.

L'an mille cẽt vingt-trois.

Trespas de Hugues 3. du nõ Duc de Bourgoigne.

Querelle entre le Cõte & l'Euesque de Genéue.

Recõciliation du Pape & de l'Empereur.

Siege de la cité de Tyr en Phenisse.

Wassebourg liure 4. des Antiquitez de Gaule Belgique.

Entreprise

Entreprise de l'Empereur Henry cinquiesme contre la France par la suscitation du Roy Henry d'Angleterre & autres plusieurs occurrences.

CHAPITRE XLI.

EN tout le cours de l'histoire Françoise quoy que noz Roys ayent eu affaire contre Païens Mahometans & schismatiques, & autre genre d'Infidelles, si ne lysez vous vn seul autheur qui face mention de celle ceremonie de laquelle les Roys ont vsé en prenant celle enseigne & baniere Royale de France, qu'on a nommé l'Oriflãme, iusqu'au temps de Louys le Gros, que Suger dit auoir suiuy la trace de ses ancestres allant prendre ce gonfanon Royal en l'abbaïe de S. Denys en France. Or l'occasion fut pour ce que l'an mille cét vingt & quatre, peu auãt le decez du Pape Calixte, & apres que l'Empereur fut absous à Rome, le susdit Empereur se resolut de faire la guerre au Roy: mais pource que les parolles de Suger tournées en nostre lãgue donneront plus d'auctorité à nostre discours, ie suis d'aduis de les vous proposer lesquelles sont telles de substãce: Auant le decez du Pape Calixte, Hẽry Empereur ayant conceu vne haine mortelle contre le Roy Louys, à cause qu'en son Royaume & au Concile de Rheims, il auoit esté excommunié par le Pape, delibera aussi d'inquieter le Royaume de France, & le ruiner & saccager. A ceste cause il assembla vne grosse armée de Lorrains, Allemans, Boësmes, Austriens, Bauieriens, Sueues, & Saxons, & faignant d'adresser ailleurs son entreprise, à ce sollicité par Hẽry Roy d'Angleterre, la fille duquel il auoit espousée, il resolut d'assaillir Rheims à l'improuiste, & la ruiner pour le des-honneur, & infamie de son nom qu'il auoit receu au concile celebré en icelle, & de là courir par tout le pays & Royaume de France, mettant tout à feu & sang. Le Roy Louys aduerty de cecy par ses amys & fidelles agents, assembla les Seigneurs du Royaume, leur fait entendre les desseins de l'Empereur, & s'enquiert comme il fault se gouuerner en ceste affaire. Comme les opinions fussent diuerses au conseil, il y en auoit qui disoyent qu'il conuenoit attendre l'ennemy, & que plus facilement on en auroit la raison au milieu du Royaume: d'autres vouloyẽt qu'on fortifiast les villes, & que les viures du plat pays y fussent portez & icelles fournies de vaillantes garnisons, qu'on laissast entrer l'ennemy lequel se defferoit de luymesme. Mais le Roy, qui abhorroit le naturel pillard & rauisseur des Allemans, & qui voïoit le dommage irreparable qu'aduiendroit au pays Gauloys, si on souffroit que ces troupes entrassent, ioint qu'ils n'auroyent point le temps, moyen, ny loisir de fortifier les villes, il dit au Conseil: Ie ne suys point de vostre aduis, ains ordonne que soit faite leuée d'hommes lesquels seruent d'vne haïe & tres-forte muraille à noz aduersaires sur la frontiere du Royaume, auant qu'ils y approchent pour y entrer, l'aduis du Roy pleut à tout le conseil: & d'autant que ce Roy auoit vne singuliere deuotion à saint Denys comme au singulier protecteur & deffenseur, apres Dieu, du Royaume de Frãce, & qu'il auoit sceu tãt par la relation & rapport d'autruy que par experience, que ce saint estoit le support des François, il fut à l'Eglise fondée au nom d'iceluy, où il appella en plein Chapitre l'Abbé Suger, & tous les religieux aux prieres desquels il recõmanda le droit & cause du Royaume: & dit, que suyuant la coustume de ses ancestres & maieurs il vouloit prendre de dessus l'autel de saint Denys l'Oriflamme: lequel autre ne deuoit porter que le Comte du Vexin, auquel cest honneur appartenoit de droit, comme aussi ledit Comte estoit tenu de faire hommage de son Comté à la susditte Eglise, si autremẽt il n'en estoit ordonné par la maiesté Royale. Et apres ces mots l'Abbé susdit adiouste: Cecy dit, le Roy prit l'Oriflamme (qui est appellé aussi l'Enseigne sainct Denys) comme releuãt le Comté du Vexin de ceste Eglise, & ayant ouy la messe, il s'achemina à peu de compaignie cõtre ses aduersaires. Par les parolles susdittes vous voyez de grãdes choses à obseruer, & icelles dignes d'estre notées, & d'autãt qu'en premier lieu le Roy ne fait rien que par le conseil des Seigneurs du Royaume, obseruant l'ancienne coustume de ses predecesseurs: oultre ce vous oyez mentionner l'oriflamme de laquelle bien que les anciens ne tesmoignẽt rien, si est-ce que Suger dit que les Roys predecesseurs de cestuy allans en guerre alloyent ordinairemẽt querir ceste baniere à sainct Denys, non y fondãs dessus quelque superstitiõ, ains afin de tesmoigner de l'obeissance des Roys à l'Eglise, & leur

L'an 1124.

Suger Abbé de S. Denys en la vie de Louys le Gros.

Dessein de l'Empereur sur la Frãce.

Conseil Royal & diuerses opinions d'iceluy.

Allemans de tout tẽps estimez pillards & rauisseurs.

Oriflamme iadis porté en guerre par les Roys

A qui touchoit de porter l'Oriflãme.

Ceremonie des Roys prenans l'Oriflamme.

recognoissance des biens qu'ils receuoyent de Dieu & de leur summission à sa volonté, auquel en prenant ceste baniere ils recommandoyent leur Royaume & suiets, & esperoyent par sa protection emporter la victoire: & apres les batailles ils reuenoyent à la mesme Eglise, & remettoyent le susdit Oriflamme en son lieu, en remerciant Dieu du succez de la bataille. Et ne fault s'arrester à ceux qui dient q̃ les Roys ne le porterẽt onc en combat aucun, qu'ils n'obtinssent la victoire, car ce seroit abuser & astraindre la volonté de Dieu à vne chose insensible, & non plustost rapporter la victoire à sa iustice qui la depart suyuant le bon droit des hommes qui combattent. Et que ce n'ayt point esté folie que de la portée de cest Oriflamme en guerre, ie ne veux de meilleur preuue que ceste cy, que le Comte de Vexin iadis auoit ce priuilege de porter ceste baniere, comme homme lige & vassal de l'Eglise de saint Denys: & pource le Roy Louys le Gros la prit sur l'autel, comme de la main de son seigneur, & comme Comte du Vexin feit l'hommage par ce moyen à l'Eglise, comme à son seigneur duquel il releuoit ceste seigneurie: & de là il mettoit en main ceste cornette Royale à quelque preud'hõme tel qu'il luy plaisoit de choisir, & qui eut, & la marque & l'industrie pour conduire & preceder ceux qui marchoyent sous le drapeau du Roy de France. Or de vous dire qui estoit cest Oriflamme, ny quel, ny qui en fut l'inuenteur, ie vous confesse franchemẽt n'en auoir rien leu d'asseuré: & par ainsi ie ne vous en feray plus long discours, m'estant assez vous auoir monstré par le tesmoignage de Suger homme rond en ses narrations, que les Roys ne le prenoyent onc sans grãde ceremonie lors qu'ils alloyent prendre congé des saints Martyrs les patrons & tutelaires de ce Royaume, & quand ils reuenoyent le rapporter, & rẽdre graces à Dieu cõme tres-chrestiẽs & catholiques.

Le Cõte de Vexĩ auoit priuilege de porter l'Oriflãme.

Coustume des Roys anciens allãs en guerre.

Au reste, ce mesme Abbé vous fait icy vn discours notable des forces du Royaume, lequel ie ne sçauroy me garder que ie ne le vous proposasse, pour vous faire cognoistre quelles sont les forces d'vn Roy de France, s'il veut s'aider de son moïen sans greuer le peuple, & sans qu'il luy faille appeller des estrangers à sa deffence. Et m'asseure que les hommes de bon iugement comprendrõt aisément qu'on mesnageoit lors l'argent du Roy & Royaume auec plus d'integrité qu'à present, & qu'il n'y auoit point tant de gens qui le maniassent auant que les soldats fussent payez, car autrement il n'eut esté en la puissance des Roys de dresser de telles & si puissantes armées, mesmes en tẽps auquel leur domaine estoit de si peu deffait, & qu'ils ne leuoyent que peu sur leurs suiets & ne faisoyent aucun impost sur les Eglises. Et sur cecy, il vous peut souuenir ce que nous auons dit cy dessus touchant les Bans & arriere-Bans, & les obligations de la noblesse & de tous ceux qui tenoyent fiefs en France, d'autant que ceste consideration vous seruira pour entendre les parolles de Suger qui sont de telle substãce: La France dõc indignée d'vne telle audace & temerité des ennemys, fait amas de toutes parts de bõs & vaillans hõmes, & lesquels se ressentissent encor des victoires qu'auparauant ils auoyent obtenuës: si bien que nous estans assemblez à Rheims, il y eut si grande multitude de gend'armerie & de fanterie, que la terre en estoit toute couuerte, non seulement le long des vallons, ruisseaux & riuieres, ains encor par les haults copeaux des montaignes: & là comme le Roy fut l'espace d'vne sepmaine attendant la venuë des Teutons & Allemans, la chose fut traitée entre luy & les Princes du Royaume de telle sorte qu'ils se resolurent de leur aller au deuant, & les chastier de leur folle & temeraire entreprise. Par-ainsi les chefs mettãs en ordre les escadrõs & troupes guerrieres deuãt le palais en la presence du Roy, pour voir à qui estoit-ce qu'il seroit le plus obligé pour leur bõ & soudain seruice, il se trouua que les Prouinces de Rheims & Chaalõs faisoyent iusqu'au nombre de plus de soixante mille combatans tant de pied que de cheual: les Laonnois & Soissonnois n'en faisoyent guere moins, lesquels faisoyent la seconde bataille: ceux d'Orleans, d'Estampes, de Paris & saint Denys, auoyent vne forte & copieuse armée, & icelle fort affectionée au seruice de la couronne, & estoit le tiers escadron, duquel le Roy voulut estre le Colonel, comme se soumettant à la baniere de sainct Denys son protecteur. Se trouua encor en ceste entreprise, non sans l'esbahissement des Seigneurs de France, le Comte Thibault de Chartres auec son oncle le noble Comte de Troyes Hugues, y estant ainsi obligé par le serment presté au Roy, & suyuant la coustume de France: cestuy quoy qu'il feit guerre au Roy auec son oncle le Roy d'Angleterre, si feit-il icy la quatriesme bataille à tout huit mille cõbatans:

Assemblée du cãp faite à Rheims l'an 1124.

Nõbre merueilleux des forces Françoises.

Cecy monstre que ce Cõte auoit fait hõmage au Roy.

batans : apres lequel furent le Duc de Bourgoigne Odes & le Comte de Niuernoys, ayans à leur suite dix mille hommes vaillans, & des plus segnalez de l'armée : l'illustre Comte de Vermandoys Raoul, honnoré pour estre le cousin germain du Roy, bien accompaigné de noblesse tant de la ville de sainct Quentin, que du reste de ses terres; & icelle armée de pied en cap eut l'aisle dextre de l'armée à tout sept mille combatans sous sa baniere: & au costé senestre furét ceux de Beauuois, Amiens, Ponthieu, & leurs voisins auec vn pareil nombre: & le noble Comte de Flandres Charles le Danoys y vint auec dix mille hommes loüez d'vne extreme vaillance, & en eut amené encor trois fois d'auantage s'il en eust esté aduerty, comme aussi n'y eussent failly Guillaume Duc d'Aquitaine, Conan Comte de Bretaigne, & le belliqueux Foulques Comte d'Anjou, desirans grandement d'essayer leurs forces & de venger l'iniure faite aux François par les Allemans, mais la brieueté du temps & la longueur du chemin les dispensa de ce voyage. Or contemplez vn peu tout ce que cest Abbé propose & verrez des forces admirables, eu esgard au peu de temps qu'elles furét assemblées, & dequoy ie feroy conscience de doubter, eu esgard à celuy qui le recite & lequel ne dit rien que ce qu'il a veu: car autrement ce seroit faire des comptes fabuleux & semblables à ceux qui sont és Romans d'vn Fierabras, ou autres tels liures esloignez de la verité de l'histoire. En somme, vous voyez là plus de deux cens mille hommes, qui suffisoyent non seulement à chasser l'Empereur, ains encor pour entrer en la Germanie, & la ruiner de fonds en comble: aussi dit ce bon Abbé, que sans la priere des Euesques & Abbez qui estoyent en l'armée, pour estre au conseil Royal & à cause des fiefs qu'ils tenoyent, & pour raison desquels ils deuoyent le seruice au Roy & de leur personne & de leurs vassaux, ainsi que i'ay dit cy dessus, le Roy & Princes fussent passez oultre, & eussent ruiné tout ce que l'Empereur tenoit deça le Rhin : mais il leur suffit que luy estonné des forces si grandes & si soudainemét leuées, ne fut si simple que de les attédre, ains ayant fait vne grande leuée de bouclier, se retira auec grand des-honneur & infamie en ses terres. Ce voyage causa si grád creue-cœur à l'Empereur Henry, que se souuenát de la honte receuë, & comme il auoit esté contraint de s'en retourner sans rien faire de son dessein, & sans cõbattre les François il en tomba malade, & au bout de l'an apres ceste sienne expedition il laissa ce mõde, & par mesme moyen vn beau exéple à la posterité, que iamais Prince ny autre ne s'attacha contre l'Eglise qui depuis n'en aye porté la penitence ou en l'honneur ou és biens, ou en la vie & au salut de son ame & souuent en tous ensemble, n'ayant besoing de discourir sur la preuue de cecy, d'autant que nous abondons en exemples domestiques. I'ay dit cy dessus que le Roy Angloys estoit celuy qui auoit dressé ceste partie, s'aydant du despit de son gendre contre les François; aussi en monstra-il l'effect, dés que le Roy se fut mis en campaigne pour resister à l'Empereur, d'autant qu'il entra sur les limites & frontieres de France du costé de Normandie en intention de tout ruiner: mais Amaulry Comte de Mon-fort Prince tres-vaillant, magnanime & prudent, estant supporté par ceux du pays Vexin & des forces de sa terre, s'opposa si gaillardement à l'Anglois qu'il le contraignit de se retirer auec autant d'honneur que l'Empereur son gendre en auoit gaigné en la Gaule Belgique: & ainsi en mesme téps le Roy Louys le Gros absent & present triompha de deux Monarques, vainquant vn Empereur des Romains & vn heureux Roy d'Angleterre. Ainsi l'an mille cét vingt & cinq apporta quelque paix & repos aux François pour le faict de la guerre, mais non pour les viures, à cause que l'hyuer fut si horrible en froidure, que non seulement il rendit la terre sterile, ains encor feit mourir vne nombre infiny de personnes de tous aages & tous sexes, & sur tout moururent plusieurs femmes & enfans comme les moins forts & robustes pour supporter vne telle violence. Et est vn cas admirable que ce qui est escrit en la Chronique de sainct Denys que les Anguilles ne pouuás durer dedans les riuieres & estangs au pays de Brabant, se retirerét és bourgades voisines & se mettoyent dedans les fenils & fourrages, où defaillans pour estre hors de leur element naturel, causerent vne grande putrefaction du foing & fourrages, & par consequent vne estrange mortalité de bestail. En somme toute celle année fut si mal saisonnée qu'encor à la my May les arbres ne faisoyent que commencer à flourir & les herbes à germer, de sorte que les bleds ne peurent prouffiter, & les vignes furent gelées & les fruits gastez, & ainsi la famine assaillit le peuple miserable pres-

Les Princes de France veulét passer en Allemaigne.

Fuite honteuse de l'Empereur Henry.

Henry Roy Anglois en France.

Amaulry Comte de Mon-fort chasse les Anglois.

L'an 1125.

Estrange hyuer.

Mortalité de bestail.

Grande intemperie de saisons.

Année infertile & pestifere.

que par toutes les parties Occidentales, & apres la faim la peste les accabla : & ainsi tous les fleaux à vn coup toucherent la France, la guerre, la peste & la famine, lesquels guere souuent ne vont l'vn sans qu'il ne traine quelque chose de l'autre. Et cependant

Flamands maritins dõptez par le Comte Charles.

Charles le Bon Comte de Flandres dompta les Flamands qui se tenoyent le long de la mer Oceane, lesquels iusqu'à lors il n'auoit peu faire venir à raison, & leur osta leurs armes & leur deffendit du tout l'vsage des arcs & des flesches : faisant par ce moyen que les meschants craignoyent sa seuerité, & que les bons aymoient sa bonté & honnoroyent sa iustice. Durant ces choses voicy que le Comte de Meulanc lequel auoit tant enduré que merueilles pour le seruice de Henry Roy d'Angleterre, pour ne sçay

Seigneurs Normands conspirans contre Henry.

quel desplaisir & mescontentement se reuolta de luy & se iecta sur ses terres de Normandie, & entre autre il prit Ponteau de mer & autres places, ayant auec luy Amaulry Comte d'Eureux & beau-frere du Comte de Monfort l'Amaulry, & Guillaume Lunel Comte d'Yuoy : & de ceste reuolte estant aduerty le Roy Henry dressa soudain vne

Bataille de Theroulde gaignée par Henry.

armée qu'il enuoya en Normandie contre les Seigneurs sus-nommez : & fut la bataille donnée entre eux & les Angloys, pres le bourg de Theroulde, où le choc fut cruel & fort sanglant, chacun taschant d'emporter la victoire, laquelle en fin demoura au Roy Henry, & y furent pris les susdits Comtes Waleran de Meulanc, Amaulry d'Eureux, & Guillaume d'Yuoy & autres, & fut abatue la tour de Vateuille & les prisonniers conduits tous en Angleterre. Matthieu Paris met au nõbre des seigneurs sus alleguez Hugues de Mõfort, & appelle le Comte de Meulanc Robert & non point Waleran : & de fait Gualeran ou Waleran estoit pere de ce Robert & grand amy des Anglois, là où le

Guillaume Comte de Tãcaruille.

fils auoit vne affection contraire, & celuy qui les deffit fut Guillaume Comte de Tancaruille grand Chambellan du Roy Henry & des plus aduancez en sa maison : & furent ces Princes long temps en prison & iusqu'à ce que Henry mort, Estienne de Boloigne luy succedant les deliura pour s'aider d'eux contre les Angeuins qui aspiroyent (ainsi

Honorie Pape en Pouïlle, & pourquoy.

que dirons cy apres) à la couronne Angloise. En ce temps le Pape Honorie successeur de Calixte pensant oster la Pouïlle à Roger Comte de Sicile, fut en icelle y estant appellé par certains seigneurs du pays, qui luy auoyent promis de faire tant que la terre luy seroit rendue comme estant du patrimoine sainct Pierre : mais quand le Pape fut là & qu'il veit la loyauté des suiets enuers Roger, il changea aussi de conseil, & iuuestit Roger d'icelle terre, qui luy en feit hommage, & ainsi furent reconciliez ce Prince & le Pape, demourant ce pays Napolitan infeodé à l'Eglise, & les Normands paisibles possesseurs des deux Siciles. I'ay dit cy dessus que l'Empereur Henry ne vesquit qu'vn an pres sa honteuse fuite du voyage par luy entrepris sur la ville de Rheims : par ainsi

L'an 1126.

sur le commencement de l'an mille cent vingt & six, il sortit de ce siecle, mais les historiens sont differents en opinion sur la fin de ses iours, d'autant qu'il y en a qui dient que ce Prince quitta sa dignité auant mourir, qui est vne pure fable & toutesfois vous

Annales d'Aniou ch. 45. Chronique de l'Abbaye S. Denys. Fable de la mort de l'Empereur Henry 5. Abbé d'Vsperghen en sa Chronique.

allegueray-ie ce qu'en dit l'Annaliste Angeuin, & l'ancienne Chronique sainct Denys qui en parle en ceste maniere : Henry se repentant de ses faultes (ainsi que dient quelques histoires) quitta l'Empire & se retira de la compaignie & societé des hõmes, sans que depuis on le veit, ou que de luy on eut aucune cognoissãce. Il est vray qu'aucũs ont tenu, qu'il se retira à l'hostel Dieu d'Angers, où il se declaira à son confesseur à l'heure de son trespas, & fut recogneu par Mathilde son espouse luy estant mort, & qu'il fut enterré au susdit lieu d'Angers : mais combien cecy est veritable, nous le recueillons de l'Abbé d'Vsperghen, lequel le dit estre mort au Trect parlant ainsi : Henry cinquiesme de ce nom estant allé en la cité du Trect pour y celebrer les festes de Pentecouste, vaincu de la maladie que long temps il auoit celée, commença d'approcher le dernier point de sa vie : & pource feit-il venir à luy ceux qui estoyent en sa chambre, à sçauoir Mathilde son espouse, & les Princes ausquels comme il peut il donna conseil comme ils deuoyent se gouuerner sur les affaires, & leur remit en main la couronne & sceptre de l'Empire, & les autres ornements Imperiaux pour estre gardez au Chasteau de

Où mourut & fut enterré l'Empereur Henry 5.

Hamirstein iusqu'à l'assemblée des Princes pour l'election de son successeur : & ainsi ayant receu le corps de nostre seigneur il fina ses iours le dixiesme auant le Calendes de Iuing (à sçauoir le vingt-troys de May) le corps duquel estant accoustré selon sa coustume Royale, fut porté à Spire, & là en la presence de tous les nobles & du clergé & infinie multitude de peuple, il fut enterré honnorablement au tombeau de ses ancestres

ceftres en l'an vingtiefme de fon regne, mais au quatorziefme de fon Empire. Ceftuy (comme dit eft) en premier lieu priua fon propre pere de l'Empire, fous pretexte de l'excommunication encouruë par fon pere : mais haulcé en honneur, il changea auffi d'humeurs & de façõs de vie, neantmoins dés qu'il eut commencé à faire tort au faint fiege Apoftolique, il deuint inferieur à foymefme & ne fe foucia de faire iuftice en fes terres. Il fut d'vn vif entendemét, fort vaillant & audacieux, quoy que malheureux en bataille & trop conuoiteux du bien d'autruy : & laiffa infinis threfors, lefquels il auoit iniuftement affemblez, fans fçauoir pour qui eft-ce qu'il thefaurifoit, veu qu'il mourut fans hoirs. Ainfi parle l'Abbé fufdit, lequel eft porté par le fupplement de Sigebert de Iumieges, où eft declairé l'occafion de la fable cy deffus alleguée, lors qu'il dit ainfi : L'Empereur Henry ayant paffé les feftes de Pafques au Liege, comme il f'achiminoit à Aix la Chapelle il fut affailly de maladie foudaine, & laquelle le trauailloit affez fouuét : de forte qu'il luy conuint f'arrefter, puis allant au Treƈt pour y celebrer la Pentecoufte il y mourut le Ieudy apres la fefte fufditte : & fon corps eftant embaufmé fut porté à Spire pour y eftre enterré honorablement. On dit plufieurs chofes de ceft Empereur, que nous auons depuis fceu eftre fabuleufes : car on met en auant qu'il fe faignit eftre mort, & ce pendant qu'il fe defroba de la prefence des fiens, & allant en pelerinage en fin fe rendit moyne à Clugny. Et à dire vray, on tient qu'il y auoit lors vn homme, lequel rapportoit du tout à la face & habitude du corps au fufdit Empereur: & ce galant f'eftant rendu moyne à Clugny, maintenoit effrontément, & fe difoit eftre l'Empereur Henry, là retiré pour faire penitẽce de fes faultes : ainfi eft parlé au fupplement, & par là voyez que la diuerfité d'opinions en la fable, la rend encor beaucoup plus fufpeƈte & fabuleufe, & telle qu'il n'y fault adioufter foy quelconque. Apres fon decez, Mathilde fon efpoufe f'en reuint vers fon pere en Angleterre, qui n'auoit que cefte feule heritiere : & les eleƈteurs de l'Empire f'affemblans à Magonce efleurent, apres plufieurs conteftations & querelles, Lothaire Duc de Saxe, quoy qu'il refufaft cefte charge, & fut auancé en ceft honneur en la prefence du Legat du faint fiege Apoftolique. Ceft Empereur Lothaire, quoy que ne touchaft en rien au fang des Roys de la haulte Bourgoigne, defquels Henry eftoit defcendu, fi eft-ce qu'il f'en attribuoit le tiltre, fans que toutesfois Regnault Comte de Bourgoigne luy en voulut onc faire l'hommage, maintenant que ce Comté ne depẽdoit point de l'Empire. Or failloit-il que ce Comte Bourguignon recogneut ou l'Empire, ou le Roy de France, fuyuant le droit cy deffus par nous allegué, ioint qu'en cela eft il declairé beneficiaire de l'Empire, puis qu'il print le tiltre de Palatin de l'Empereur, ainfi que le Comte de Morienne. Au refte en ce mefme temps apres la mort d'Eftienne Comte de Bourgoigne, eftant Guillaume fon fils & fur-nõmé l'Enfant, lequel eftoit encor Comte de Vienne & feigneur de Salins, occis par la trahifon de fes propres domeftiques : c'eft pourquoy le fus-nommé Regnault Comte de Mafcon, Chalon, & Salins, eftant proche parent du deffunƈt, comme celuy qu'on eftime auoit efté fon oncle de pere, & par mefme moyen iffu dés Roys de la haulte Bourgoigne & des anciens Comtes de Vienne, fut eftably heritier & poffeffeur des droits de Guillaume, fans qu'aucun luy en feit refiftance. Mais ne voulant (comme dit eft) recognoiftre perfonne & fe difant eftre fouuerain, l'Empereur Lothaire fafché de ceft orgueil (car ainfi appelloit-il le refus iufte du Comte, lequel ayant efgard au premier eftabliffement de ce Comté hereditaire, ne pouuoit recognoiftre l'Empereur pour fouuerain, duquel l'heritage n'auoit pris origine : comme ainfi foit, que cela eftoit de la fouuerainété de France, alteré (comme dit-eft) iadis par Charles le Chauue :) l'Empereur (dis-ie) offencé de ce refus, confifqua le Comté, & en priuant Regnault en inueftit Conrad fils de Berolde troifiefme du nom Duc de Zeringhen fon grand amy, lequel eftoit oncle du deffunƈt Guillaume du cofté de fa mere, comme encor il luy eftoit parent du cofté paternel. En fomme ces deux maifons pourfuiuirent fi viuement leur droit tant d'vn que d'autre cofté, que combatans fanglamment fouuent : fi eft-ce que iamais ils ne peurent accorder le different iufqu'au temps de l'Empereur Federic premier du nom, & fur-nommé Barberouffe, qui efpoufa Beatrix fille du fufdit Regnault : il eft vray que pour appaifer les guerres qui auoyẽt fi long temps affligé le pays, le Comte Regnault fut attiré à ceft accord : que le fufdit Conrad auroit les villes de Geneue & de Laufane en tiltre de Comté, & Regnault porteroit le tiltre vniuerfel de

Supplemẽt de Sigebert.

Autre fable de l'Empereur Henry.

Impudence d'vn moyne fe difant l'Empereur Henry.

Lothaire Duc de Saxe fait Empereur.

Regnault Comte de Bourgoigne refufe l'hõmage à Lothaire.

Guillaume furnommé l'Enfant Comte de Bourgoigne occis.

Regnault Comte de Mafcõ fait heritier de Guillaume

Lothaire Empereur priue Regnault de fon droit.

Beatrix fille de Regnault, femme de Federic Empereur I. du nom.

Accord entre Conrad de Zeringhẽ & Regnault de Bourgoigne

Comte de Bourgoigne, quoy que d'autres Princes ioüissent de plusieurs seigneuries y comprises qui ne luy en faisoyent aucune recognoissance. Au reste, cestuy Comte pour auoir paix auec le susdit Empereur Lothaire, il espousa la fille de sa sœur Geltrude de Saxe, laquelle fille auoit a nom Iudith fille de Symon Duc de Lorraine, duquel sera parlé cy apres. Et de ce mariage de la fille vnique de Regnault auec l'Empereur Federic, parle Gonther Ligurin en la vie de cest Empereur faite en vers, lors qu'il dit ainsi:

Regnault espouse la niepce de l'Empereur Lothaire.

Göther liu. 5. de la vie de l'Empereur Federic.

Principis in thalamos, succederet illa Beatrix
Principe digna viro, prolem paritura beatam,
Quam Comes Allobrogum, regum de gente vetusta
Ortus, & ipse suis Reinaldus clarior actis
Progenuit, moriénsque tuos Burgundia fines
Orbatæ in teneris & pupillaribus annis
Et validas vrbes munitáque castra reliquit.

Et parle ainsi ce poëte pour-ce que ceste fille demeura fort ieune lors que son pere mourut sous la charge de Guillaume Comte de Mascon, qui la donna pour femme à l'Empereur susdit, afin que ceste pupille eut homme assez puissant pour deffendre son droit contre ceux qui luy vouloyent calenger. Et par ce moyen voyez vous la raison de Paul Emile iustifiée contre celle de Paradin: d'autant que Paradin fait que ce Guillaume Comte de Mascõ fut priué de ses terres par Louys le Gros l'an mille cent vingt six, & cecy à cause qu'il estoit trop inique & cruel aux moynes de Clugny: mais Emille rapporte cecy au temps de Louys le Ieune, auec plus de raison: & d'autant que cestuy estant tuteur de Beatrix, l'auoit mariée à vn Allemant, luy estant suiet de la couronne de France, & qu'il se monstroit persecuteur des Eglises, desquelles noz Roys ont esté tousiours les deffenseurs. Oultre ce on tiẽt que ce Guillaume fut celuy duquel est recitée l'histoire ou fable, que le diable l'emporta en corps & en ame visiblemẽt deuant tous en plein iour pour ses tyrannies, & à cause que sans cesse il en vouloit à toute sorte d'ecclesiastiques. D'auantage i'ay appris par Nicolas Vignier, homme diligẽt en ses recerches que le susdit Guillaume l'enfant ne fut tué l'an mille cent vingt-sept, ains vingt-six, & le prouue par vn Epitaphe qu'il se dit auoir veu & leu en vne Abbaïe nõmée Haulte-Riue pres de Fribourg au pays des Suisses, lequel est escrit en ceste sorte, (il me plaist vous le dire en latin, la chose y estant escrite en ceste langue, & pour mieux en autoriser la preuue).

Opiniõs diuerses de Paradin et Paul Emile.

Nicolas Vignier homme diligent en recerches.

Anno millesimo centesimo quadragesimo secundo, tertio Idus Februarij obijt Philippus de Glamma fundator, sepultus in hoc tumulo: cuius pater, Petrus, & Philippus de Glamma Fratres, anno millesimo centesimo vigesimo sexto, quinto Idus Februarij cum Guilielmo Comite, Viennensi, & Salinensi cum multis alijs nobilibus iniustè ab iniustis in occisione gladij apud Paterniacum mortui sunt, & in prioratu Cluniacensi sito in insula lacus, sepulti.

Et que nul s'offence de ces miens discours qui semblẽt s'esloigner de nostre matiere proposée, car quand on se souuiendra du droit par moy cy dessus mis en auant, que la maison de France a sur les Duché & Comté de Bourgoigne, on verra aussi que la repetition de cecy n'est que trop necessaire. Au reste, le Roy Louys en cest an de mille cent vingt-six receut la plainte de l'Euesque de Clermont en Auuergne contre le Comte dudit pays, lequel ayant espousé la fille du Duc Guillaume d'Aquitaine, auoit eu ce Comté pour son doüaire. A ceste cause le Roy vint iusqu'à Bourges accompagné de Foulques Comte d'Anjou, de Conan Duc de Bretaigne, de Guillaume Comte de Neuers, & autres Seigneurs tenans fief de la couronne, & de là il tira droit à Clermont auec ses forces, & s'arrestant à Pont de Chasteau place assise sur le fleuue d'Alier il se feit maistre & des monts & de la campaigne, trompant par ce moyen les Auuergnaz, lesquels ayans laissé les forts des montaignes, s'estoyent tous retirez en la ville capitale qui est Clermont. Où estans assiegez il fallut à la fin que se rendissent, voyans le susdit

Côte d'Auuergne afflige l'Euesque de Clermont.

Princes suyuans le Roy en Auuergne.

le susdit Chasteau pris, & tout le plat pays pillé: & ainsi le Roy abaissant l'orgueil du Comte luy rendit le pays & Comté, & luy feit iurer paix auec l'Euesque & Clergé, dônant la cité à l'Euesque, & les murs & tours d'icelle au Clergé côme Seigneurs d'icelle: & ayant pris ostages pour l'asseurance de cest accord, il se retira victorieux en France. Et viuoit lors en l'Abbaye de sainct Victor fondée par ce bon Roy Louys le Gros, ainsi que i'ay marqué en mon grand œuure de la Cosmographie l'an de nostre salut mille cent quatorze, lors des premieres esmotions que feirét contre luy les Seigneurs du Royaume, lesquels ayât vaincu, il bastit l'Abbaye susdicte au nom de sainct Victor, duquel il feit porter de Marseille quelques reliques en ceste Eglise: & de ce téps (dis-ie) viuoit en la societé de ces saincts Chanoines Hugues de sainct Victor, homme de telle erudition, que ceux qui lysent ses œuures sont iuges suffisans pour dire qu'il ne doibt guere aux plus excellens, ie ne dis pas de son temps, voire ny des anciés mesmes.

Cõte d'Auuergne dõpté par le Roy.

En quel temps fondée l'Abbaye sainct Victor lès Paris.

Hugues de S. Victor homme de rare erudition.

Du meurtre commis en la personne de Charles le Bon Comte de Flandres: de la poursuyte que le Roy en feit, & comme il donna le Comté à Guillaume heritier presumptif de Normandie. CHAP. XLII.

En la guerre & voyage sus mentionné d'Auuergne, s'estoit trouué Charles surnommé le Bon Comte de Flâdres, où il se porta vaillamment, comme il estoit rare en toutes ses actions, & vertueux en ses œuures: mais à son retour il fut assailly par vne estrange coniuration, laquelle eut vne telle origine. En l'an mille cent vingt-six, la famine estant grâde par toutes les Gaules, côme ce Comte grand aumosnier n'espargnast rien qui seruist pour le soustien & secours des pauures, tous viures luy mâquants, il sceut que Bertholf Vâde Straten Preuost de S. Donast de Bruges & Chancelier de Flâdres, Lâbert, & Boussaert Vande Straten ses freres auoyét grande quantité de bleds, qu'ils les retenoyent en leurs greniers, sans les vouloir vendre à pris raisonnable, il les feit saisir & vendre au peuple honnestement, & le pris rendu à ceux ausquels le bled appartenoit, & ausquels il en laissa suffisamment pour leur prouision. Or les susdits de la maison de Vande Straten ayans fait plusieurs torts & iniures au Chastelain de Bourbourch, à cause que c'estoit luy qui auoit fait la saisie des grains susdits, il y eut procez pendant en la chambre du Comte, & en fin s'ensuyuit sentence, par laquelle Boussaert Vande Straten fut condamné à reparer les torts faits au Chastelain susdit: & pour-ce qu'il refusa de comparoistre à l'assignation, il fut ordonné que ses maisons seroyent abatuës & bruslées. Ce que fait, ceste maison & famille qui estoit puissante commença à conspirer contre le Chastelain, & depuis contre le Comte mesme: & plus fut elle irritée, pour-ce que depuis sur vn point d'honneur, le Comte suyuant la iustice, iugea au preiudice aucunement des Straten, dequoy ils conceurent vne telle haine contre luy, que sans autre respect, ils se resolurent de le faire mourir: & l'ayans resolu, ne cherchoyent que le temps & moyen d'executer leur entreprise. Chose aisée estoit-il aux conspirateurs de trouuer des complices de leur forfait, à cause de la seuerité du Comte, que les meschans hayoyent à mort: par ainsi regardans le temps & heure opportune pour effectuer leur deliberation: voicy que le iour des cendres, qui estoit celle année de mille cent vingt & sept, le secôd de Mars, comme le sainct Prince eut vestu cinq pauures tout de neuf (car ainsi en vsoit-il tous les iours) comme il s'apprestast d'aller à l'Eglise sainct Donas ouyr le diuin seruice, il y eut de ses amys qui le prierent de se prendre garde à soy, & n'y aller point qu'auec grâde compaignie, d'autant que ses ennemis auoyent coniuré sa ruine: mais luy qui auoit toute sa fiance en Dieu, respondit estre impossible de se garder de tous & par tout, & qu'auec la grace de Dieu il seroit hors de peril: que s'il luy failloit mourir pour la iustice & verité, il s'estimeroit heureux d'vn tel genre de mort. Ainsi il entra en l'Eglise, & montant iusqu'au plus hault d'icelle, fut à confesse en la Chapelle sacrée à la vierge Marie, & apres ce il se prosterna & feit son oraison: mais tandis qu'il estoit ainsi prosterné priant, voicy entrer le susdit Boussaert Vande Straten, vestu comme vn gueux, lequel donna si grand coup d'espée sur la teste de ce Prince tres-innocent, qu'il espandit sa ceruelle par terre, & soudain ses complices se lancent sur le Comte & l'acheuent

Charles Comte de Flandres grand aumosnier.

Acte iuste du Cõte Charles.

Conspiration de la maison des Vâde Straten contre le Comte.

L'an mille cent vingt & sept.

Sainctte response du Cõte Charles.

Charles le Bõ occis en l'Eglise.

d'occir, luy coupans le bras droit qu'il tenoit estendu lors, à cause qu'estant de genoulx il donnoit l'aumosne à vne pauure femme qui la luy auoit demandée. Auec le Comte furent occis le sus-nommé Chastelain de Bourbourch nommé Themar, & ses fils Gaultier & Gillebert, comme encor plusieurs autres de la suite du Prince y laisserent la vie: ce que fait, les conspirateurs furent piller la maison & Palais du Prince, & courans par la ville ne laisserent aucun de ceux qu'ils sçauoyent leur estre contraires, qu'ils ne feissent passer sous la fureur du glaiue. Mais la noblesse de Flandres oyant vn fait si abominable, & non encor aduenu en leur pays, s'assemble & s'arme, pour venger la mort du Comte sur les traistres, lesquels s'estoyent fortifiez au Chasteau, & en l'Eglise sainct Donas, où ils auoyent commis ce forfait detestable: & soudain depeschét messagers vers le Roy Louys le Gros l'aduertir de ce scádale, afin que comme souuerain il en feit la iustice. Il semble que l'Annaliste Flamand vueille rauir cest honneur au Roy, que d'auoir poursuiuy les traistres, d'autant qu'il n'en dit mot, ains poursuit son histoire plus au deshonneur du Roy, que non pas à son auátage: mais & l'Abbé Suger & Aymon Moyne sont d'aduis contraire, disans que ceux qui n'auoyent point consenty à ce fait en aduertirent le Roy, lequel sans se soucier de la guerre qu'il auoit & contre l'Anglois & contre Thibault Comte Chartrain, il passa courageusement en Flandres, & meit tout son effort à punir ceux qui auoyent commis ceste felonnie, & loüent les autheurs susdits ce fait du Roy plus que tout ce que iamais il feit de loüable en sa vie. Tant y a qu'il vint à Bruges; & sans nulle frayeur de la Barbarie qui alors estoit en ce peuple, ny la grande parenté, & puissance des traistres, il les assiegea au Chasteau & en l'Eglise, & leur osta les moyens de se pouruoir de viures. Et enfin il emporta le fort, & prit les galans, lesquels il punit cruellement, mais non tant encor que meritoit leur malefice. Et quant à la prouision du Comté Flamand, & l'esgard de la succession, comme plusieurs y aspirassent, le Roy en vsa ainsi qu'il luy pleut, ne sçay si iustement, à tout le moins l'heur de celuy qu'il y meit ne fut de longue duree: & de cecy, voicy cóme parle l'Annaliste de Flandres: Louys Roy des François voulant establir vn nouueau Comte sur les Flamans, amena à Arras Guillaume Duc de Normandie chassé de son heritage par son oncle Henry Roy d'Angleterre: là où vindrent aussi les autres competiteurs, & qui aspiroyent à ceste mesme principaulté, à sçauoir Arnoul le Danois neueu du deffunct Charles, Baudoüin Comte de Mons, & Guillaume Comte d'Hipre: entre lesquels Baudoüin de Monts maintenoit que les deux Roberts pere & fils, & que Baudoüin à la Hache, & Charles auoyent esté vsurpateurs de celle Seigneurie, laquelle luy appartenoit iustement, comme sorty de l'aisné des enfans de Baudoüin le Debónaire: & se disoit estre prest à deffendre sa cause au hazard d'vn combat singulier contre quiconque ce fut qui luy en calengeroit la iouïssance. Auquel le Roy respondit, il faut donc que vous combatiez contre moy, n'y ayant aucun plus proche du sang des Comtes, ou qui aye meilleur occasion de poursuiure cest heritage: & ainsi le Hennuyer fallut que se retirast auec sa courte hóte, & depuis il vint à main armée en Flandres, & brusla furieusemét la ville d'Audenarde, en l'Eglise de laquelle il feit mourir plusieurs personnes. Quant au Danois Arnoul neueu de Charles, bié qu'il remóstrast sa representatió, & qu'il estoit le vray successeur de Charles, cóme issu de la sœur d'iceluy, neátmoins n'eut il autre raison du Roy, lequel n'aymoit aucunemét le sang Danois: & quoy que le Roy eut droit de cósanguinité en ceste seigneurie, si est-ce que & le Danois Arnoul, & Theodoric d'Elsace, & Baudoüin de Móts y auoyét plus de raison à le quereller: & si le Bastard d'Hipre Guillaume, fils de Philippe, que la Comtesse Constance auoit voulu faire Comte lors que Charles y fut introduit, n'eut esté illegitime, il n'y en auoit pas vn à qui la succession appartint mieux par le droit du sang, estant issu de Philippe d'Hipre, fils puisné de Robert le Frison. Mais l'alliance du Prince Normand auec la sœur de la Royne de France fut cause qu'il fut preferé à tout autre, & auquel le Roy cedant son droit pretendu, il donna le Comté de Flandres sur la fin du moys de Mars, & le vingt-deux apres la mort de Charles: car on fut autant de temps à debattre le iugement de ceste querelle. Et tandis que les autres Seigneurs qui auoyent perdu leur cause estoyent à songer comme ils deuoyent se gouuerner en cest affaire, Louys battant le fer lors qu'il estoit chault, conduit le nouueau Comte à l'Isle, de là à Gand, puis à Bruges, afin que là il le feit couronner,

Le Chastelain & ses enfans occis auec le Comte.

Noblesse de Flandres veut venger son Prince.

Aymon liure 5. cha. 10.

Louys le Gros en Flãdres cótre les traistres.

Deffaitte des meurtriers par le Roy Louys le Gros.

Meyer liure 4. des Annales.

Princes querellans le Cóté de Flandres.

Baudoüin Comte de Henault.

Responce du Roy au Comte de Mons.

Guillaume de Normãdie declaré Cóte de Flãdres par le Roy Louys.

couronner & receuoir Comte, & qu'il y receut les foys & hômages des Seigneurs du pays. Mais les Flamans soit qu'ils fussent côduits de iustice, voyâs le tort fait aux vrays heritiers, & qu'ils ne trouuassent bonne la maniere de proceder du Roy, ne vouloyent aussi receuoir en leurs villes le Comte Guilllaume, le disans n'estre point leur Seigneur legitime, & de fait sans la presence du Roy qui les forçoit, il n'en eut trouué vne seule qui l'eut voulu receuoir.

Flamans mal affectionnez à Guillaume.

Ce qui fut cause que le Roy Héry son oncle, craignât que par cest auancement, & appuyé des forces Fráçoises, il ne luy feit la guerre pour auoir son droit, & en Angleterre & en Normâdie: luy forgea vn competiteur autre que les premiers, à sçauoir Estienne Comte de Blois, Mortaing & Bologne, lequel se disoit estre le vray heritier de Flandres, côme estant issu de Luce, fille de Guillaume le Conquerât Roy Anglois, & niepce de la fille de Baudoüin le Debonnaire Comte de Flandres.

Henry Roy Anglois tasche de nuire à son neueu.

Par ainsi Estiéne de Blois passa en Flâdres auec Geoffroy de Louuain son beau-pere, Baudoüin de Monts, Thomas de Coucy, & Guillaume d'Hipre, auec force Anglois, & Bolonois, & se mit à gaster & rauager le pays, emplissant tout de feux, larcins & pillages, & autres tels fruits de la guerre.

Estienne de Blois querelle le Comté de Flandres.

Ce pédant le Roy Louys ne dormoit point, ains quelque effort ou mine de guerre que sceut faire Estienne, si est-ce que cela ne le peut destourner, qu'il n'allast assieger Hipre au moys de May dudit an mille cent vingt-sept, à cause que Guillaume le bastard ne vouloit faire hômage au Côte Guillaume: & estans iointes les forces du Roy & du Comte, il aduint vne grande sedition en la ville, les vns voulans qu'on ouurit la porte au Roy, & les autres voulâs la deffendre iusqu'au dernier souspir de leur vie: ce que le Roy sçachant, fait donner l'assaut, durant lequel luy estant dóné le signal de la Tour S. Pierre auant il y alla, & gaignât la porte, se feit Seigneur de la ville, laquelle fut presque toute bruslée: & Guillaume taschât se sauuer à la fuite, fut pris par vn citoyé de Teremôde qui le liura au Roy, & Louys soudain le feit mener prisonnier à l'Isle: & apres ceste prise, les villes d'Arie, Cassel, Berge, & autres du bas pays de Flandres se rédirent au Roy, qui rendit l'estat paisible de Flandres à son beau-frere Guillaume.

Hipre assiegée par le Roy.

Hipre trahie au Roy Louys.

Guillaume Comte en Hipre pris.

Et ce fut lors que le Roy se mit à la poursuite de ceux qui auoyent occis le Comte Charles le Bô, que Meyer dit auoir esté cousin du Roy, mais il bastit mal la genealogie, faisant le Roy fils de Bertrade, si ce n'est qu'au lieu de Bertrade, il fallut lyre Berthe, issue des Comtes de Frise, d'où aussi descendit la femme de Robert le Frison Comte de Flandres, de la fille duquel estoit sorty le Comte Charles: car par ce moyen sera au vray establie la parenté, entre le Roy Louys le Gros & ce Côte Flamand.

Comme Charles le Bon estoit cousin du Roy Louys le Gros.

Apres la prise d'Hipre, il ne restoit aucun en Flandres qui hauçast les cornes côtre le Comte Guillaume, que le frere du deffunct Charles, à sçauoir Arnoul, lequel s'estant retiré à sainct Omer y fut poursuiuy par le Normâd, qui ne vouloit se laisser vn tel obstacle deuant les yeux, voyât que cestuy estoit le vray heritier de la seigneurie: & l'assiegeant le tourmenta de telle sorte, que les citoyens craignâs que le Comte ne bruslast leur ville, luy demâderent tresues pour quelques iours, lesquelles leur estant accordées, Arnoul se retira en l'Abbaye sainct Bertin, mais il fallut venir à composition, & receuoir telle loy qu'il pleut à Guillaume, auquel Arnoul fut côtraint de ceder le droit par luy pretédu au Comté, & ainsi perdant son heritage, il môta sur mer, & se retira triste & dolent pour plusieurs raisons, en son pays de Dannemarch.

Arnoul le Danois assiegé à S. Omer.

S. Omer rendu au Côte Guillaume.

Arnoul quitte son droit de Flandres.

Le Roy s'estoit de-ja retiré en Fráce, voyât les affaires de Guillaume se porter bié, car il se doubtoit des menées du Roy Anglois: & ce pédant Guillaume sollicité par quelques vns, deliura Guillaume bastard d'Hipre, lequel luy feit hômage, & iura fidelité, & le Côte en recognoissance de ceste summission le receut pour parét & amy, mais il fallut q̃ ce Bastard laissast le tiltre trop orgueilleux de Regét de Flandres, qu'il s'estoit attribué: mais ceste loyauté du bastard ne fut de lôgue durée: car dés qu'il se veit en liberté, il s'en alla vers Estiéne de Boloigne, lors qu'il estoit Roy, ainsi que pourrons dire cy apres, & prit la ville de l'Escluse: & tádis les Flamâs prindrét en haine Guillaume le Normâd leur Comte, à cause de son estráge auarice, que sans raison il affligeoit d'exactiôs ses suiets, & que côtre la coustume du païs il védoit les estats & offices de iudicature, & souffroit que les soldats vesquissent à discretion par tout le pays de Flâdres, ce qui causa depuis sa ruïne.

Deliurâce de Guillaume d'Hipre, & sa desloyauté.

Guillaume Côte de Flandres deuiét tyran.

Sur la fin de cest an mourut ce venerable & sçauant Prelat Hildebert ou Fuldebert Euesque du Mans, & depuis Archeuesque de Tours, duquel nous auôs parlé cy dessus, faisans mention de la prise du Mans par le Roy d'Angleterre: & duquel fait aussi métion Platine, parlant des

Mort de Hildebert Archeuesque de Tours.

hommes illustres du temps du Pape Honorie, disant ainsi: Il prenoit grand plaisir (c'est du Pape qu'il entend) en la familiarité & frequẽtation des hõmes excellens en sçauoir: d'autãt qu'il retint à Rome Pons Abbé de Clugny, pour le sçauoir estre hõme de bõ entendement: & loüa & estima grandement la gentillesse d'esprit de Hildebert Euesque du Mans: lequel depuis il feit Archeuesque de Tours, à cause qu'il estoit bien versé à faire des vers Heroics, & Elegiaques. A ce sainct Euesque succeda en l'Archeuesché vn qui auoit aussi esté Euesque du Mans nommé Hildebrãd excellẽt en vers & en prose, & duquel la Chronique S. Denys allegue vn distique cõposé par quelqu'vn du tẽps de cest Euesque qui luy estoit amy, où admiroit son sçauoir, parlant ainsi:

Platine en la vie du Pape Honorie.

Inclytus, & prosa, versúque per omnia primus
Hildebrandus, olet prorsus vbique rosam.

Aussi en ce temps, quoy qu'il semble que la barbarie assaillit le monde, on ne voyoit guere d'autres Euesques ny Prelats que des hommes de grande literature & saincteté, la vertu & sçauoir desquels les faisoit admirer & craindre, & la seuerité les rendant si respectables, qu'il n'y auoit Roy si farouche, qui ne callast voile sous la césure & discipline de ces hommes. Le Roy Louys de retour en France, ne pouuoit se contenter de ce que Thomas de Marle Seigneur de Coucy s'estoit troué en la cõpaignie du Comte de Blois Estienne contre Guillaume Comte de Flandres, & n'auoit autre desir, que de se vẽger de luy, quoy que les occasions ne se luy offrissent guere iustes, veu que lors qu'il passa auec le Bolonois, le Roy n'estoit plus en Flãdres, & que Thomas auoit autãt de liberté de deffẽdre le droit de son cousin de Bologne, que de porter la querelle du Normand, cela ne touchant en rien au deuoir qui l'obligeoit à la couronne de France. Donc en l'an de grace mille cent vingt-huict, voicy le clergé qui renouuelle ses plaintes contre ce Seigneur de Coucy, l'accusant de tyrannie & concussions sur les vassaux, suiets & serfs, ou fermiers des Eglises, supplient le Roy de le chastier, & deffendre le clergé, duquel il se disoit le protecteur. Le Roy qui ne vouloit pas mieux, s'en vint à Laon, & là il feit assembler ses forces pour courir sus à Thomas, car à ce faire le poussoyent les Euesques, mais sur tous l'incitoit le Comte Raoul de Vermandois, Prince du sang Royal, auquel le Seigneur de Coucy faisoit teste comme celuy qui ne recognoissoit personne: & tous ensemble s'acheminent vers Coucy sans craindre l'aspre & fascheuse solitude des forests qu'il leur conuenoit trauerser, & ayans à faire à vn vaillant Cheualier, & à tel qui n'auoit pareil en ruses militaires, ainsi que de-ja souuẽt il auoit fait experimenter au Roy & aux siens. Or est le Chasteau de Coucy assis en vn hault tertre entre les boys de la Fere, & de Folembray, & fut iadis estimé vne des plus fortes & inexpugnables places de la Gaule Belgique: ce qui estõnoit le soldat, & n'eut esté la generosité du cœur du Roy, on eut laissé ceste entreprise, comme impossible d'estre mise à execution. Cõme que ce soit, le Roy approcha de la place, & estant rapporté au Comte Raoul de Vermandois que le Seigneur de Coucy estoit en embusche de l'autre costé du Chasteau en la forest, pour surprendre les gens du Roy, & leur donner l'alarme, ne faillit d'y aller, & si bien à poinct, que sans que Thomas se doubtast de rien il se veit assailly de telle sorte, que les siens occis ou mis en fuite, il fut blecé à mort par le Comté de Vermandois, qui ainsi blecé le conduit au Roy, lequel le feit conduire à Laon, afin de le contraindre ou induire à deliurer les marchands qu'on disoit qu'il detenoit en prison: & sur ce passage fault blasmer la faulte par trop lourde de Nicole Gilles, lequel sans nul respect des maisons desquelles il parloit, & contre la verité de l'histoire, dit que le Roy feit pendre & estrangler ce Seigneur, dequoy si ie n'auoy autheur au contraire, ie n'oseroy faire instance au contraire: mais ayant l'Abbé Suger qui viuoit lors, & qui fut ennemy des vices de ce Seigneur, qui le fait mourir, neantmoins plus honnorablement qu'en vn gibet: i'ose aussi desdire, & Nicole Gilles, & tout autre de ce temps qui s'auance de parler des Seigneurs François auec vn tel desauantage: & afin qu'on ne me die supposeur de chose si euidente, ie vous diray les mots François tirez du Latin de l'Abbé Suger, que i'ay iustifiez en trois exemplaires Latins escrits à la main, & à vn François, & en vieux langage escrit aussi à la main, tous se rapportans, & le Latin desquels si quelqu'vn est si chatoüilleux qu'il ne vueille adiouster foy à nostre traduction, ie luy communiqueray,

Haine de Louys le Gros cõtre Thomas seigneur de Coucy.

L'an mille cent vingt & huict.

Plaintes des Euesques cõtre le seigneur de Coucy.

Assiette de Coucy.

Thomas de Coucy en embusche.

Thomas pris par le Cõte Raoul de Vermãdois.

Erreur & faulte lourde de Nicole Gilles.

Suger Abbé en la vie de Louys le Gros.

[illegible] icy à la seconde edition: or voicy comme Suger parle de cecy. [illegible] apres la prise de Thomas, le Roy confisqua sa terre, & feit abbatre les estangs qui enuironnoyent le Chasteau, mais ne voulut qu'on gastat le plat pays, ny les champs, le seigneur desquels il auoit en ses prisons. Or estant à Laon, il fut impossible au Roy, ny par priere, ny par prison, ny par menace, d'obtenir de Thomas qu'il deliurast les marchãds que traistreusement il auoit pris, & qu'il detenoit captifs. En fin ayant eu congé du Roy de parler à sa femme, il se monstra plus marry de ce qu'il luy failloit rendre ces marchãds, que de se voir blecé à mort, & prest à sortir de ce mõde: & assailly d'vne extreme douleur pour ses blessures, plusieurs le prierent & admonesterẽt de se cõfesser, & receuoir son createur, à quoy à grãd peine voulut il entẽdre: en fin le corps de nostre Seigneur luy estant porté par le Prestre en la mesme chãbre en laquelle il gisoit malade, (nostre Seigneur Iesus Christ ne voulãt entrer au vaisseau du corps d'vn hõme qui ne se repentoit de ses forfaits) ainsi que Thomas se haulça pour le receuoir, il cheut à la renuerse, & rẽdit l'ame malheureuse sans auoir le sacremẽt de l'Eucharistie. Et le Roy ne poursuyuãt plus auant, ny le mort, ny sa terre, se contenta de contraindre la femme & enfans d'iceluy à deliurer les marchãds, & à luy dõner partie de leurs thresors, & ainsi victorieux il s'en reuint à Paris. Ces parolles (ce me semble) sont assez cleres pour faire voir aux moins cler-voyans, que iamais Thomas de Marle ne fut iusticié, & que le procez ne luy fut onc fait, mais qu'il mourut en son lict, & que ses enfans iouïrẽt de sa succession & heritage: & vous ay mis cecy au lõg, non pour iustifier les crimes de ce Seigneur, qui sont à blasmer & punir, ains pour vous repeter ce que dessus, q̃ les Roys alors n'estoyẽt si hastifs à faire mourir les Seigneurs de maison, eu esgard à la cõsequence, & que ceux qui estoyent bien alliez, laissoyẽt des parẽs, lesquels ne cessoyẽt onc sans poursuyure la mort de ceux qu'on faisoit mourir par iustice, mais de ceux qui estoyent occis en bataille, on faisoit bien peu ou point de poursuite, d'autant que la guerre est pleine de hazard, & du tout iournaliere. Au reste, regardez que Suger dit, que le Roy ne daigna poursuyure ny le mort, ny la terre du mort, ains seulemẽt força la femme & enfans de luy liurer partie des thesors du deffunct: & par là vous voyez que son bien ne fut du tout confisqué, ains que la veufue fut condemnée à l'amende pecuniaire au nom du mort, contre l'honneur duquel rien ne fut attenté par le conseil Royal.

Quelle fut la mort du seigneur de Coucy Thomas de Marle.

Reuenans à nostre propos, le Roy Henry d'Angleterre voyant que le Roy Louys de France auoit auancé Guillaume chassé de Normandie, il descendit en Frãce auec forces, & feit des courses bien auãt au Royaume, non pour autre occasion, qu'afin d'empescher que Louys ne peut tenir la main au Cõte Guillaume de Flãdres, auquel Henry vouloit faire la guerre: au pays duquel il descẽdit, se disant y auoir droit, aussi bien que les autres pretẽdans: veu qu'il estoit venu de Mahault fille de Baudoin de l'Isle Comte de Flandres: proposoit au reste, que son droit estoit mieux fondé que celuy du Comte de Mons, d'autant que iamais il n'auoit renoncé à la succession ainsi qu'auoyẽt fait ceux de Hainault, & par ce moyẽ il enuoya vne forte armée en Cassel, pretẽdant que la noblesse de Flandres, la plus-part de laquelle il auoit attirée par dons & promesses, ne luy manqueroit point, & que ceux de Bruges luy donneroyẽt entrée en leur ville, ce qu'ils ne voulurent faire, quoy que les Gantois luy eussent fait ouuerture: & en fin ayant la fortune peu fauorable, il s'en retourna, laissant le Vicomte d'Ypre Guillaume au pays comme son Lieutenant, & lequel gaigna (comme dit auons) le port de l'escluse.

L'Anglois entre en Frãce auec forces.

Quel droit l'Anglois se disoit auoir en Flãdres.

Gantois suyuent le party de l'Anglois.

L'Anglois ne pouuant de son droit pretendu faire aucun tort à son neueu Guillaume, il luy suscita vne forte partie, à sçauoir Thierry fils du Marquis d'Elsace, & d'vne des filles de Robert le Frison, comme le plus proche du sang apres Arnoul le Danois, qui auoit quitté son droit au Roy de Frãce: & de cecy Meyer parle en ceste maniere: Les Flamans las des guerres si longues, & se plaignãs de celle auarice insatiable de Guillaume leur Comte, voire prests à se reuolter pour se voir priuez de leur ancienne liberté, il y eut sept villes lesquelles feirẽt vn sindicat ensemble, & se donnerent iour pour cõclurre ce q̃ seroit necessaire, pour chose de telle importãce. Or ces villes estoyent Arras, Gand, Bruges, Hipre, S. Omer, l'Isle & Doüay, & au conseil des chefs & principaux d'icelle, fut arresté qu'on enuoyeroit querir Theodoric fils du Cõte d'Elsace, pour estre le vray & legitime heritier, apres Arnoul frere du deffunct Cõte Charles, afin qu'il entrast en l'heritage qui luy appartenoit. Et dés qu'on sceut que Thierry

Villes de Flãdres rebelles au Cõte Guillaume.

ou Theodoric approchoit de Flandres, toutes les sept villes susdictes fermerent les portes à Guillaume, & refuserét de le recognoistre pour Prince. Et luy s'enquerát d'vn si soudain changemét, & de la cause de ceste reuolte, il n'en tira autre raison ny respóde, sinon qu'ils auoyent affaire d'vn bon pere & Prince courtois, & non d'vn tyran & exacteur: que le Comte d'Elsace approchoit, lequel estoit le vray heritier de Flandres, & que c'estoit raison qu'à luy seul ils feissent ouuerture de leurs portes, & luy promeissent obeissance. Ceste respóse irrita le Prince Normand, haut à la main, lequel assemblant forces de toutes parts, y employoit les deniers rauis sur le peuple, pour la guerre qu'il auoit pourpensée contre les Anglois: eut grád nombre de gés d'armes, & fantassins François, & gaigna Geoffroy Comte de Louuain assez ennemy de la faction de l'Elsaceen. Ce pendant le Roy Louys, qui ne vouloit laisser Guillaume au besoin, vint à Arras, accópagné de Regnault Archeuesque de Rheims & deuant l'Euesque d'Arras il feit aiourner Theodoric d'Elsace à cóparoistre deuant le Conseil des Estats de Fráce, afin de là rédre raison de son vsurpation d'vne terre à luy infeodée: mais l'Elsacéois ne faisant cópte ny du Roy, ny de pas vn de ses cómandemés, ne daigna venir au Parlemét, ains s'en alla à l'Isle, où il fut receu, & receut les hommages, & de sa part iura de deffendre les Flamáds, & les maintenir en leurs priuileges. Ce refus causa que les Prelats de France assemblez, condemnerent Theodoric pour rebelle, & fut par eux excómunié, & declaré indigne de tenir terre: & le Roy vint à l'Isle auec son armée, & y assiegea Theodoric, qui la deffendit aussi brauemét qu'il se veit assaillir par les Fráçois: lesquels incitoyent les assiegez à se rédre, & à quitter celuy qui ne seroit pour les deffendre contre les forces d'vn si grand Roy que celuy de France: mais ny prouffitans rien, le Roy laissant ses forces s'en retourna en France, car il se sentoit affoiblir, n'ayant onc encor cessé presque vn seul iour sans auoir tousiours la guerre. D'autre part Geoffroy Comte de Louuain qui suyuoit le party de Guillaume, vint assieger la ville d'Alost, & courant le plat pays, brusloit tout à la face des citoyens: & le Comte leuant (peu sagement) le siege de l'Isle, vint se ioindre au Comte de Louuain, afin que par les maux qu'ils feroyent aux Alostans, Theodoric sortit de l'Isle, & vint à combattre en pleine campaigne: & ne fut trompé en son dessein, car Theodoric craignant que Guillaume ne forçast la ville d'Alost, alla contre luy: mais estant à Alost il demouroit en suspens s'il iroit combattre, ou souffriroit qu'on le vint là assieger: d'vn costé il se voyoit trop foible pour venir à la bataille, & d'autre il craignoit que la ville d'Alost n'estant point assez forte, il n'y fut pris d'assaut: & par ce moyen ne ruinast, & soymesme & le peuple qui s'estoit fié en luy. A la fin il sort en campaigne, & alla attacher furieusement l'ennemy en vn village pres d'Alost, nommé Axele, où il soustint longuement le choc des François, Normands & Picards, mais à la fin les siens perdans cœur, il fut contraint se retirer, & se sauuer dedás Alost, où il fut poursuiuy par les vainqueurs iusques aux portes de la ville: mais là eut fin & la hardiesse & l'auarice, & la poursuyte, & la vie du Prince Normand le Comte Guillaume, d'autant que comme les fuyars entrans en la ville fussent deffendus par les citoyens, il y en eut vn qui descochant vn carreau de son arbaleste en attaignit tellement le Comte Guillaume en l'espaule, que peu de temps apres il en mourut au moys d'Aoust, de l'an mille cent vingt & huict, & fut son corps porté à sainct Omer, & laissa le Comté à celuy sur lequel il l'vsurpoit, sans que le Roy luy peut garentir ce don, & moins empescher qu'il ne portast la penitence de l'vsurpation du bien d'autruy. Nous auons dit cy dessus, que le Roy d'Angleterre n'ayát qu'vne fille, à sçauoir Mathilde espouse de l'Empereur Henry cinquiesme, apres le decez d'iceluy la feit venir en Angleterre, & desirant de s'allier auec l'Angeuin, comme il auoit fait par le mariage de son fils auec la fille de Foulques: son fils noyé (comme dit auons) il pratiqua le mariage de Mathilde sa fille, veufue du deffunct Empereur, auec Geoffroy surnommé le Bel, fils aisné du Comte Foulques d'Anjou: & de laquelle alliance, il nous faudra encor parler cy apres, elle estant necessaire pour le fil & poursuite de nostre histoire. Et peu de temps apres cest accord de mariage, comme Foulques Comte d'Anjou fut requis par Baudoüin Roy de Hierusalem pour luy succeder en ceste couronne, bien que le Cóte feit quelque difficulté d'accepter le party, si est-ce qu'à la fin il s'y accorda & passant en Asie, il espousa Meliscéde fille aisnée du susdit Roy Baudoüin second du nom, afin que

Responce des villes au Comte Guillaume.

Guillaume armé contre ses suiets.

Theodoric d'Elsace refuse d'obeyr au Roy Louys le Gros.

Theodoric excómunié.

Alost assiegé par Geoffroy Comte de Louuain.

Bataille dónée entre Thierry et Guillaume.

Thierry mis en fuyte.

Mort du Cóte Guillaume.

Geoffroy d'Anjou dit le Bel espouse l'Emperiere Mathilde.

Foulques Cóte d'Anjou espouse Meliscéde de Hierusalem.

afin que par ce moyé la maison d'Anjou, dressée par le Ciel, fut pour estre la source des Roys: ainsi que deja en auoit donné à la France lors que Capet fut fait Roy de Gaule, elle en soumit & l'Oriẽt & le pays d'Angleterre, ainsi qu'on le veit en vn mesme temps que le Pere regnoit en Palestine, & que ses enfans luy succedoyent en Orient, & cependant en Occident ses neueux commandoyent en Gaule comme Ducs de Normandie, & en la grande Bretaigne comme Roys d'Angleterre. En ce mesme temps comme en l'Eglise sainct Iean de Laon y eust des religieuses, elles en furent chassées à cause de leur dissolution & folleries, & en leur lieu y meit-on des Moynes de S. Benoist par l'ordonnance des Prelats & Princes de ce Royaume: le mesme aduint des Dames d'Argentueil, la vie peu chaste & hõneste desquelles fut cause que le Roy Louys le Gros commanda qu'elles en fussent ostées, & donna l'Eglise à l'Abbé Suger Abbé de sainct Denys, lequel y meit des moynes ainsi qu'il y en auoit eu en sa premiere fondation, mais Charlemaigne les en depossèda pour en inuestir vne sienne sœur qui estoit religieuse.

Sang d'Anjou source des Roys de diuers Royaumes.

Nonnains de Laon chassées.

Religieuses d'Argentueil chassées.

Comme Louys le Gros feit sacrer son fils aisné Philippe, & de la mort d'iceluy Philippe, & autres considerations. CHAP. XLIII.

NOVS auons parlé cy dessus du mariage accordé entre Geoffroy le Bel aisné de la maison d'Anjou auec l'Emperiere Mathilde fille vnique d'Angleterre, & par ainsi l'heritiere d'iceluy Royaume & du Duché de Normandie, fait & transigé auant que Foulques Comte d'Anjou passast en Leuant pour espouser la fille du Roy de Hierusalem. Or en l'an de nostre salut mille cent vingt-neuf, le Roy Angloys *L'an 1129.* passa en France, & par le moyen des Duc de Bretaigne & Comte d'Anjou il feit trefues pour vn an auec le Roy Louys le Gros: & par ainsi les Roys s'entreuirent, & Henry amena sa fille Mathilde, qu'il auoit promise au susdit Geoffroy le Bel Comte d'Anjou, & en furent les nopces celebrées à Rouen, où le Roy feit faire le serment de fidelité à sa fille par les Seigneurs de Normãdie, comme à sa legitime heritiere: & de ce mariage sortirẽt les enfants qui s'ensuyuẽt, à sçauoir Guillaume longue Espée, & Geoffroy Plante-genost qui espousa la fille de Conan Duc de Bretaigne, & par lequel mariage il emporta le Duché & seigneurie sur les Bretons. Au reste les enfans de Foulques fils de Rechin & de Bertrade, dés que le pere s'en fut allé, ne pouuãs viure en paix, & le puisné nommé Helie se gouuernant par mauuais conseil, calengea aussi l'heritage à son frere, se disant mal partagé, n'ayant que le Comté du Maine pour son lot, là où son frere aisné possedoit l'Anjou & Touraine. Et alla ceste querelle si auant que guerre s'en ensuiuit, en laquelle Helie fut vaincu & pris prisonnier, & enuoyé à Tours pour là refroidir sa colere, où il fut vn fort long temps, & en fin deliuré: mais sa liberté ne fut longue, car il mourut & Geoffroy eut tout l'heritage. Cependant le Roy Louys le Gros sentant que la vieillesse luy donnoit dessus, & que dors-en auant il ne pourroit porter le faix du Royaume sans l'aide de ses enfans, imitãt ses peres & aïeux, voulut que son fils Philippe fut couronné & sacré en cest an mille cent vingt & neuf, auquel sacre se trouuerent le Roy son pere & Henry Roy d'Angleterre à Rheims, y assistans plusieurs Ducs, Comtes & seigneurs, & l'Archeuesque de Rheims auec la plus-part des Euesques du Royaume, sans qu'il soit faite mention de l'ordre des Pairs, bien qu'il soit vraisemblable que la ceremonie par nous cy dessus descrite y fut obseruée quant à l'onction & couronnement: mais quant à l'ordre des Pairs, l'institution en est d'vn autre temps, ainsi que dit auons, & qu'encor espere dirons en son lieu. Et ne fut celle année memorable d'autre fait que de ce sacre, & de la paix & entre-veüe des deux Roys, qu'il sembloit que la mort du Comte de Flandres eut reconciliez, l'Anglois ne se doubtant plus d'aucun competiteur, & Louys n'ayant plus occasion de quereller, veu que Henry & sa fille luy auoyent fait l'hommage du Duché de Normandie. Ce qui fut cause que Henry ayant ainsi appaisé l'estat des païs que tenoyent son gendre & sa fille, se retira en son isle auec grand ioye, & où estant (comme dit Henry de Hungtintõ) il tint vne assemblée publique & generale des estats

Nopces à Rouen entre Geoffroy le Bel Cõte d'Anjou, & Mathilde d'Angleterre.

Geoffroy et Helie freres & leur querelle.

Helie fait prisonnier par son frere.

Philippe aisné de Louys le Gros sacré à Rheims.

Assemblée tenue à Londres par Henry I. du nom. *Henry de Hungtinton liure 6. de son hist.* *Comme on doit entendre le mot de mariage au recit de Henry de Hungtinton.* *Matthieu Paris en sa Chronique d'Angleterre.*

à Londres le premier iour d'Aoust, auquel assisterent les Archeuesques de Cantorbery & d'York, & les Euesques de Lincoln, Salesbery, Londres, Roucestre, Wigorne, Nordwic, & autres, en laquelle assemblée (dit l'Autheur susdit) fut deffendu le mariage aux prestres du pays d'Angleterre, & ottroyé au Roy (par la simplicité de l'Archeuesque de Cantorbery) la puissance de faire iustice des Prestres qui prendroyent femmes: en quoy il fit de grandes extorsions sur le clergé, & tira grand somme de deniers sous couleur de ceste iustice. Mais afin que personne ne se trompe sur ces mariages des Prestres, & ne pense qu'ils fussent mariez par le sacré & sainct lien permis à ceux qui ne sont continens, & que par là il soit tenu en consequence que l'an mille cent trente les Ecclesiastiques auoyent encores des femmes espouses, ie vous allegueray vn autre autheur Anglois qui declare quelles femmes c'estoyent celles qui furent deffendues aux prestres & Clergé d'Angleterre. Or cest autheur est Matthieu Paris en sa grande Chronique d'Angleterre, les mots latins duquel ie vous allegueray, afin de mieux recueillir ce qu'il entend conclurre, & dit ainsi: *Anno domini millesimo centesimo vigesimo nono, Honorius sedit in Cathedra Romana annis quinque, & mensibus duobus: Eodem anno rex Henricus tenuit concilium magnum apud Londonias in Calendis Augusti de sacerdotum focariis prohibendis. Affuerunt illi concilio VVillelmus Cantuariensis, & Turstannus Eboracensis Archiepiscopi cum suis suffraganeis: quos omnes, simplicitate Cantuariensis Archiepiscopi, rex Henricus decepit: concesserunt namque regi iustitiam de Focariis sacerdotum, quæ res postea cum summo dedecore terminabatur.* En somme cest autheur est du tout semblable à l'autre, sauf és mots des femmes des Prestres que Henry de Hungtinton appelle *Vxores*, & nous les tournons femmes espouses, mais Matthieu Paris, appellant la chose comme elle est, & blasmant l'incontinence des prestres d'alors, les nomme sans rien fardet, *Focarias*, c'est à dire concubines, d'autant que les anciens ont appellé iadis ainsi celles qu'on tenoit en la maison pour auoir le soing d'icelle, sans toutesfois les espouser, ainsi que sçauent ceux qui sont tant soit peu instruits en la langue Latine. Ce que ie vous ay voulu marquer en passant, afin que ceux qui lyront dors-en-auant les constitutions faites sur les derniers siecles contre les Prestres ayans des femmes, cognoissent qu'il est parlé des concubines qu'on tient à pot & feu, & non des espouses, comme ainsi soit qu'il y a long temps que le mariage est interdict aux Prestres, & que depuis la discipline estant alterée, le clergé s'estant dispensé iusqu'à se souiller en concubinage, on feit des statuts deffendans ces femmes fouyeres ou se tenans au fouyer, car le mot de *Focaria* n'emporte autre chose: & soit dit ceci en passant. En celle année mesme on veit en Normandie vne grande assemblée d'oiseaux, se departir par bandes & escadrons, & s'attacher si furieusement au combat, qu'on ne voyoit autre chose en l'air que les plumes de ceux qui estoyent les plus foibles, desquels plusieurs tomboyent par terre accablez par les plus-forts, ce qui sembla signifier la contention, & schisme qui aduint peu de temps apres par le moyen des deux s'entre-querellans la Papaulté. Car estant mort en l'an mille cent trente, le bon Pasteur vniuersel Honorie second de ce nom, fut huit iours apres esleu Innocent gentil'homme Romain & de race ancienne & illustre: & de l'election duquel parle Suger Abbé en ceste sorte: Feu de bonne & loüable memoire Honorie Pape estant decedé, & enterré à sainct Jean de Latran, comme les principaux & les plus sages de l'Eglise de Rome, pour empescher tout tumulte, d'vn consentement commun eussent ordonné de faire l'election en l'Eglise sainct Marc & non ailleurs, & non autrement que suyuant l'ancienne coustume de Rome: neantmoins ceux qui auoyent esté familiers du deffunct craignans l'esmotion du peuple, n'oserent s'assembler en l'Eglise susdicte, & pource auant que le trespas du Pape fust publié, ils esleurent & nommerent son successeur, venerable personne Gregoire Cardinal, Diacre du tiltre de sainct Ange & l'appellerent Innocent. D'autre part, ceux qui tenoyent le party contraire s'assemblerent à sainct Marc, où ils semonnent les autres de se trouuer, & là ils esleurent Pierre Leon, vn gentil'homme Romain & Cardinal Prestre, y consentans plusieurs Euesques & citoyens de Rome. Et de ceste contention vint vn grand schisme en l'Eglise, Innocent se portant pour Euesque legitime, à cause que le premier il auoit esté esleu & par les Cardinaux ausquels l'election estoit deüe: là où Anaclet, (ainsi se faisoit nommer Pierre Leon) disoit que l'election de l'autre estoit illegitime ayant esté faite contre le concordat du clergé, ailleurs qu'à sainct Marc, & sans y appeller le clergé & le peuple: si bien que

Mulieres: focariæ quæ sint.

Bataille d'oiseaux en Normandie.

L'an 1130. Trespas du Pape Honorie.

Statut ancien sur l'election du Pape.

Gregoire Cardinal esleu Pape et nommé Innocent.

Pierre Leon fait Antipape et nommé Anaclet

bien que ces deux Papes n'espargnoyent le couteau sainct Pierre à s'entre-excommunier, & à censurer ceux qui diroyent que chascun d'eux n'estoit le vray Pasteur de l'Eglise. En somme, Innocent qui n'estoit pas si fort, ny si bien appuyé & apparenté à Rome que l'Antipape, ne pouuant y estre auec asseurance, partit de nuit de la cité & accompaigné de ses Cardinaux, s'en vint à Pise, de là à Genes, & là montant sur mer passa en Gaule, le port accoustumé & tres-seur pour les Euesques du premier siege, affligez par les tyrans. Et tandis qu'il enuoya vers le Roy Louys (Platine se trompe le nommant Philippe) il s'arresta à Clermont où il celebra vn Concile, auquel il excommunia l'Antipape & tous ceux qui luy donneroyent aide & faueur: & sçachant que le Roy auoit desir de le voir & faire la reuerence à sa sainteté, il se mit en chemin, au deuant duquel le Roy enuoya Suger Abbé de sainct Denys iusqu'à Clugny, afin qu'il luy offrit tout seruice & luy feit fournir toutes choses necessaires. En fin le Roy, la Royne, Princes Royaulx, Prelats & Seigneurs luy vindrent au deuant iusqu'à l'Abbaïe de sainct Benoist sur Loire, où le Roy luy feit la reuerence, & se prosternant à ses pieds luy offrit l'obeissance telle que ses peres Roys de France auoyent fait aux Papes ses predecesseurs en ce qui touche la puissance des clefs, pour le fait de l'Eglise & salut des ames, sauf le preiudice des priuileges de la couronne, & choses dependantes d'icelle. De là le Pape fut visiter le Roy Henry qui estoit à Chartres, duquel il fut humblement receu, & lequel luy feit deüe summission comme suiet de l'Eglise de Rome dés le premier Roy Chrestien de la grande Bretaigne. Puis passant ce Pape à Paris, vint visiter l'Eglise de saincte Geneuiefue, au Conuent de laquelle il octroya de grands priuileges & de là fut à sainct Denys, où il passa les festes de Pasques, & y celebra l'office & le iour de la Cene & du grand Vendredy, & du Samedy & de Pasques, auec mesme sollennité & ceremonie, que s'il eut esté en l'Eglise saint Pierre de Rome. Et apres les troys iours pascaux, il reuint à Paris, estant logé à sainte Geneuiefue, puis visita quelques Eglises du Royaume, & attendant la conuocation du Concile estably à Rheims, ayant fait vn voïage iusqu'au Liege, & receu l'obeissance de l'Empereur Lothaire, qui luy promit tout aide & faueur contre l'Antipape, il s'en reuint en France, & choisit la ville de Cōpiegne pour sa demeure, & sejour ordinaire. Ce pendant afin de n'oublier ce qui sert à l'estat de ce Royaume, comme l'office de grād Maistre fut tombé en plusieurs mains, & que les Comtes de Roche-fort, & depuis les Seigneurs de Garlande en eussent iouy, il semble que le Comte de Mōt-fort l'Amaulry poursuiuit cest estat comme propre & hereditaire à sa maison & famille: veu que l'Abbé Suger dit que l'an mille cent trente, il sourdit grande querelle entre le Roy Louys le Gros, & Amaulry fils de Symon Cōte de Mont-fort second de ce nom pour raison de la grād' maistrise: cestuy se l'attribuant, à cecy poussé par Estienne de Garlāde, le pere duquel auoit esté pourueu de cest estat. Au reste le Comte de Mont-fort, quoy que sorty d'vn bastard de France, suiuoit plus le party de l'Anglois que celuy du Roy, & pource estoit-il supporté secretement & par l'Anglois, & par Thibault Comte de Chartres. Le Roy nonobstant qu'il se doubtast que toutes ces menées estoyēt de l'inuention de l'Anglois & du Chartrain, si ne laissa il pourtant d'assembler forces, & d'appeller son cousin de Vermandois à son secours, pour accabler le Comte de Mont-fort auant qu'il se fortifiast d'auantage: & bien que Amaulry eut des soldats que luy fournissoient Henry & Thibault, si est-ce que sçachant la venuë du Roy Louys, il s'enferma au Chasteau de Liury, où le Roy fut l'assieger, & où il commença vne forte & cruelle baterie de Beliers, arbalestes à iecter pierres & mangoneaux, auec lesquels engins la place fut fort endommagée. Les assiegez se deffendans vaillamment, le Comte de Vermandois allant à l'assault, y fut blecé, & de ce coup il perdit vn œil, & le Roy eut vn coup de flesche qui luy perça la cuisse: & toutesfois ils s'obstinerent tellemēt au siege qu'Amaulry fut contraint de se rēdre à la mercy du Roy & de quitter tout le droit pretēdu en l'estat de grād' maistrise qu'il se disoit luy appartenir par successiō hereditaire. Or nay-ie point l'eu d'où est-ce q̄ ceste succession luy venoit, veu que nous ne trouuons qu'aucun de ceste maison en aye iouy & que iadis l'estat de grand Maistre estoit hereditaire en la maison d'Anjou: si ce n'est que par le moyen de Bertrade l'Angeuin l'eut cedé au Comte de Mōt-fort: & toutesfois vous auez veu que le Comte de Roche-fort, & le seigneur de Garlande en ont iouy, sans qu'il soit fait mētion des Seigneurs de Mont-fort, ny de succession d'aucun

Innocent s'enfuit en France.

Le Roy reçoit le Pape à saint Benoist sur Loire.

Henry Roy Anglois visite le Pape à Chartres.

Innocēt Pape à Paris & à saint Denys.

Innocēt visite Lothaire Empereur au Liege.

Comte de Mont-fort querelle l'estat de grand Maistre en France.

Amaulry assiegé par le Roy.

Le Roy & le Cōte de Vermādois blecez.

Amaulry vaincu & forcé de quitter son droit pretendu.

Estat de grand Maistre non hereditaire que tant qu'il plaisoit au Roy.

en l'estat, sinon entant qu'il plaisoit au Roy le donner & laisser, estant cest office dependant de la seule volonté du Prince. Ce que nous auons veu cy dessus, faisans mention de Guy de Roche-fort, auquel (estant de retour de la terre sainte) le Roy Philippe premier donna l'estat de grand Maistre l'an mille cét sept, à cause que d'autre-fois ce Guy auoit exercé cest office, & que faisant son voyage, il l'auoit remis és mains du Roy: ce qu'il n'eut fait si l'estat eut esté tel, à sçauoir hereditaire, ains en eut iouy son fils Hugues de Crecy: ce qu'il ne feit, ains fallut qu'auant que de rentrer en l'estat il eut l'octroy du Roy & de Louys le Gros, lors Prince du Royaume. Et d'auantage, apres que ce Guy se fut forfait contre Louys le Gros, à cause que le Gros repudia sa fille qu'il auoit promis d'espouser, vous auez veu que le seigneur de Garlãde fut fait grãd Maistre par l'octroy de Louys: & ainsi il s'ensuit, que l'estat n'estoit hereditaire que tãt qu'il plaisoit au Roy le laisser en vne famille: qui me fait penser qu'Estiéne de Garlande se voyãt priué de la suruiuance de son pere, estimant que ce luy deut estre vne succession, ceda & donna le droit qu'il y pretẽdoit au Cõte de Mõt-fort, lequel feit ceste belle leuée de boucliers à sa grande confusion pour plaire aux ennemys du Roy, & estimãt d'auoir & emporter de brauade, ce que le Roy luy eut octroyé s'il luy en eut fait humble requeste. Mais tandis que le Roy estoit en paix, se reiouissant en l'heureux succez de ses affaires, aueuglé en son heur, & oubliant les biens que Dieu luy auoit faits, il deuint insolẽt & exacteur, tant sur le peuple que sur les Eglises, lesquelles estoyent lors affligées par la violence des Princes & Seigneurs, qui disposoyẽt du temporel d'icelles à leur fantasie. Et d'autant qu'il y eut quelques bons Prelats lesquels émeuz d'vn bõ zele, s'opposerẽt au Roy, & luy remõstrerent ses faultes & refuserent d'obeir à l'iniquité de ses iussions, ils furẽt aussi chassez de leurs sieges, & priuez de la iouyssance de leurs benefices, desquels le Roy se saisit, & en perceuoit & receuoit le reuenu. Dequoy le reprenant souuent saint Bernard, sans qu'il se souciast de ses parolles: mais comme vn iour les Euesques suppliassent sa maiesté, le susdit sainct Bernard estant present, de se monstrer plus gracieux aux Prelats & Pasteurs de l'Eglise, & que prosternez à ses pieds ils ne peussent rien obtenir de luy: ce seuere Abbé voyãt comme il mesprisoit la priere des ministres du tout puissant, luy dit franchement: sçachez (Sire) que ceste vostre obstination sera punie par la mort de l'aisné de voz enfans: & sans mentir la prophetie sortit son effect, d'autant qu'en l'an de nostre salut mille cẽt trente & vn, cõme le Roy designé & sacré Philippe, estant à cheual fut se pourmener aux champs, & donnast carriere à son cheual és Fauxbourgs de Paris, où à present est la grãde rue saint Anthoine vers les Tournelles: vn pourceau, (ou plustost quelque malin esprit possedant vne telle beste) passant entre les iambes du cheual, l'effraya de telle sorte, que le cheual tombant sur le pauure ieune Roy, & Philippe donnant du dos & de la teste contre le paué, fut tout moulu & brisé de la cheute: lequel porté en la prochaine maison il fut impossible de remedier à ses plaïes, car il estoit offencé & rompu dedans: & ainsi il mourut la nuit mesme au regret du Roy, de la Royne, & de tous les Princes, Seigneurs & peuple de ce Royaume, qui auoyẽt vn grãd espoir de la preud'hommie de ce ieune Prince: le corps duquel fut porté auec grands pleurs & pompe Royale à sainct Denys, & là enterré au costé senestre de l'autel & Chapelle de la Trinité, y assistans la plus-part de Prelats & Princes de France, suyuant qu'on a accoustumé de sollẽniser les funerailles & obseques de noz Princes. Ceste mort sembloit auoir esté prognostiqué auparauãt par vn grãd Eclipse de soleil, d'autant que par l'espace d'vne grand' demye heure le soleil s'obscurcit: & en plein iour on n'y voyoit goute, & les estoilles apparoissoyẽt au ciel tout ainsi que si c'eust esté en pleine nuit: & aduint ceste cheute & mort de ce Prince le treziesme iour d'Octobre dudit an mille cẽt trẽte & vn, auquel furẽt bruslées les Eglises de saint Richer de Ponthieu par Hugues Comte de sainct Paul, guerroyant le Comte de Flandres: & celle mesme année mourut Baudoüin second du nom & troisiesme Roy de Hierusalem, luy succedant Foulques Comte d'Anjou & espoux de Melissende fille du Roy susdit. Tandis que les Euesques s'assembloyent pour se trouuer à Rheims au Concile, le Pape estant à Auxerre, l'Abbé Suger & autres plus familiers du Roy, voyans que la tristesse l'auoit affoibly, & craignans sa mort le prierent de faire sacrer son fils Louys puisné, & qui de droit deuoit luy succeder, puis que l'aisné estoit sorty de ce monde, & cecy pour obuier à la cõspiratiõ des rebelles & enuieux ennemys de sa maison, & pour asseurer

Louys le Gros persecute les Eglises. *Obstinatiõ de Louys cõtre le clergé.* *L'an 1131.* *Cheute du ieune Roy Philippe.* *Mort de Philippe Roy, fils de Louys le Gros.* *Estrange Eclipse de soleil.* *Mort du Roy Baudoüin 2. Roy de Hierusalem.* *Conseil dõné à Louys le Gros sur le sacre de Louys le Ieune.*

asseurer l'estat de la couronne. Les autheurs Angloys tels que sont Hẽry de Hungtinton & Matthieu de West-monstier tiennent que ce fut le Roy Anglois Henry, qui dõna conseil à Louys le Gros de faire sacrer Louys le Ieune, & qui assista à son sacre: ce que ie ne veux point reiecter, mais Suger Abbé cõfesse luy-mesme auoir incité le Roy à ce faire, ce qui n'empesche pas que l'Angloys voyant Louys affligé pour la mort de son aisné, & ayant gousté que vault la perte d'vn fils biẽ aymé, meu de cõpassion le consola, & luy conseilla de soulager sa vieillesse en voyant la courõne de France sur la teste de l'vn de ses enfans, auquel la loy du pays la donnoit suyuant que souuent nous l'auons monstré en ceste histoire. Et encore icy il faut reiecter l'opinion de ceux qui font Monsieur Robert de France aisné de Louys, veu que ny Suget, ny Aymon ne luy donnent ce rang, ains le font le quatriesme: mais ie pense que ce qui les fait ainsi parler, vient de ceste sollicitation des Seigneurs au Roy pour le fait de Louys, comme si c'estoit aux Roys d'alterer la loy du Royaume, & que ceux qui n'aymoient pas Robert eussent pratiqué cecy à son preiudice: mais i'ay deja monstré que ceux qui parlent ainsi se monstrent peu entendus & cognoissans de la pratique Françoise & de l'inuiolable loy coustumiere de ce Royaume sur le fait des successions, laquelle ils ne me sçauroyẽt monstrer auoir one esté alterée, depuis l'establissement de quelle que ce fut des familles Royales. Ainsi le Roy (comme dit l'Abbé Suger) accompaigné de la Royne son espouse, de son fils & des Princes du Royaume, vint à Rheims, où le Pape estoit auec l'assemblée des Euesques de presque toute l'Europe: & là il nomma son fils, Roy, le feit sacrer & couronner par le Pape Innocent, le declairant par ceste onction l'heureux successeur de la couronne: de sorte que plusieurs presageoyent tout bien & felicité de cecy, & disoyent que c'estoit vn signe de sa puissance future, ayãt esté couronné par les mains du Pape & en la presence d'vn si grand nombre d'Archeuesques, Euesques & Abbez Italiens, François, Allemans, Aquitaniens, Angloys, & Espaignols, lesquels tous luy donnerent benediction auec le chef de l'Eglise: & ainsi le pere allegeant sa douleur de la mort de son fils aisné, s'en reuint à Paris & le Pape mettant fin au Concile, où furent faits plusieurs beaux canons sur la reformation de l'estat, s'en alla à Auxerre où il fut quelque temps attendant les forces de l'Empereur Lothaire qui deuoyent le remener en Italie, ce qui aduint tost apres, l'Empereur faisant luy-mesme le voyage, & mit Innocent en son siege, en chassant l'Antipape de Rome: mais l'Empereur retiré, Anaclet, supporté par Roger Comte de Sicile & lequel il auoit crée Roy, s'arma de rechef contre Innocent, par-ainsi Lothaire passa encor les monts & vainquant Roger, chastia les Romains fauorisans à l'Antipape, lequel mort & enterré secrettement le schisme cessa, mais non les seditions en la cité de Rome. Pour ausquelles mettre fin, Innocent osta toute l'autorité au peuple, & le voyant opiniastre en ses reuoltes l'excommunia, dressant vn nouueau Magistrat de certains Senateurs choisis du corps de la noblesse, à cause que ceste cy auoit en detestation le gouuernement populaire: & par ce moyen il priua le peuple Romain du tout, de celle puissance qu'il auoit d'assister aux elections des Papes & d'y auoir libre suffrage: & en fut le pouuoir & authorité donné & octroyé aux seuls Cardinaux, sans qu'autres du Clergé tãt fussent-ils grands, peussent y estre receuz: & ainsi apres la mort d'Innocent, le premier qui onc fut esleu sans nulle assistance du peuple, & par la seule election des Cardinaux, fut Celestin second du nom, ainsi que pouuons recueillir des historiens, qui viuoyent presque de ce temps, ou qui n'en sont esloignez de guere: & ainsi fut l'Empereur priué de son anciẽne vsurpation, & le peuple de sa liberté, & le clergé de son priuilege, la puissance demourãt à ce senat pourpré & auguste de Cardinaux esgalez par ce moyen aux Roys, & rẽdus admirez & hõnorez de tout le mõde. Nostre histoire Frãçoise est mãque icy de troys ou quatre ans, durãt lesquels il ne se passa chose digne de memoire, le Roy viuãt en paix & l'Anglois ne s'adonnant qu'à choses saintes & à l'establissement de sa couronne: il est vray qu'il y en a qui sont d'opinion qu'au sacre du Roy Louys le Ieune, son pere Louys le Gros pour rendre la ceremonie plus excellente, & l'autorité des Roys plus grande, il institua ces belles obseruations du sacre desquelles on vse à present, assigna le ranc, & lieu aux Pairs de France seculiers, & establit les Pairs ecclesiastiques auec esgalle puissance à celle des militaires, & les appella Pairs, & voulut que l'Archeuesque de Rheims & non autre, seroit celuy qui feroit l'office du sacre: mais nous auõs

Henry Roy Anglois cõsole Louys le Gros.

Louys le Ieune sacré & couronné à Rheĩs par le Pape Innocent.

Concile à Rheĩs l'an 1131.

Innocent remis en son siege à Rome par Lothaire.

Estat populaire abatu à Rome.

Ordonnance du Pape Innocent 2. sur l'electiõ du Pape.

En quel temps ont esté le plus aduancez les Cardinaux.

de-ja monstré, & le monstrerons encor que cecy fut fait au sacre de Philippe Auguste, veu que Louys le Gros se contenta, de l'institution ancienne, & ayma mieux que son fils fut sacré par la main du Pape, que d'autre pasteur: & ainsi ne fut gardé l'ordre accoustumé, tãt s'en fault que les Pairs y assistassent non plus qu'ils auoyẽt fait à Louys le Gros. En ce temps à sçauoir sur le commencement de l'an mille cent trente deux, comme Gilbert Comte d'Arles, eut espousé la mere de Raymond Berenger Comte de Barcelonne, n'ayant eu enfans d'elle, il adopta vn des fils de sa femme qu'elle auoit eu du premier lict, & le declaira son heritier & successeur, ainsi que se dit auoir tiré des Chroniques d'Aragon & Barcelonne, Nicolas Vignier, mais ne luy desplaise, si ie dis que ny Taraphe, qu'il allegue, ny Rodric Archeuesque de Tolede, ny Marin Sicilien, ny pas vn des autheurs Espaignols racompte, de la façon qu'il fait ceste Genealogie, ains voicy comme Taraphe en parle, faisant mention de Raymõd Berenger, troisiesme du nom Comte de Barcelonne: Raymond Berenger (dit-il son pere ayant esté occis) nommé Raymond Berenger, & surnommé teste d'Estoupe, luy succeda au Comté de Barcelonne: la mere duquel estant veufue, fonda deux monasteres, en l'vn desquels elle s'enfermant, y passa saintement le reste de sa vie. Puis adiouste: Il espousa Doulce fille de Gilbert Comte de Prouence, de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Raymond Berenger quatriesme du nom qui luy succeda au Comté de Barcelonne: & Berenger qui fut Cõte de Prouence: & vne fille nommé Berẽgiere, & espouse d'Alphons sixiesme du nom, Roy de Leon, Tolete & Castille. Cecy est encor mieux esclercy en la grande histoire d'Espaigne faite par Estienne de Gariuay, où il vse de ces parolles: Ce Comte dom Raymond Arnault Berenger, estant marié auec Dame Doulce (que aultres appellent Alonces) fille & heritiere de Gilbert Comte de Prouence, & de Millan, qui est vne ville, & terroir posé entre Nismes, & Aigues-mortes, eut d'elle son fils aisné, dict Raymond Berenger qui luy succeda en ses estatz & seigneuries, & fut depuis Prince d'Aragon: le second fils se nomma Berenger Raymond, qui fut Comte de Prouẽce: on dit qu'oultre la Royne de Castille femme d'Alphõs sixiesme du nom, il eut deux filles, l'vne desquelles fut mariée au Comte de Foix. Puis adiousté: La Comtesse Doulce luy porta les Comtez de Prouence, & de Millan, place assise en la mesme Prouence pour laquelle il eut guerre contre le Comte de Tholouse, qui luy querelloit la Prouence, & la ville de Beaucaire, & les terres d'Argence que le Tholousain disoit luy appartenir. Mais apres long debat en fin ilz tomberent d'accord au moys de septembre, & le quinziesme d'iceluy, en l'an mille cent vingt & cinq, & furent telz les articles de leur paix: que toutes les terres de Prouence, qui sont depuis le fleuue de la Durence iusqu'à Lisere, fussent au Comte de Tholouse, y ioint le Chasteau de Beaucaire, & terroirs & finages d'Argence, & que le reste auec les moitiez tant de la cité d'Auignon, & du põt de Sorgue & autres terres, seroyẽt du droit, partage & iurisdictiõ du Comte de Prouence: mais la condition fut telle que s'il aduenoit que lequel que ce fut d'entre eux deux, vint à mourrir sans hoir des Comtesses leurs espouses, que lors le Comte succederoit à l'autre en la part & portion, qui luy seroit escheuë au pays & Comté de Prouence. Et par ce moyen vous voyez si ce mien recueil seruira lors que viendrons à toucher les alliances que les Princes & Roys du sang de France ont pris, & en Aragon & en Prouence, puis que la liaison des maisons est si grande: & ensemble entendez que lors sous le nom de Prouẽce estoit comprise vne bonne partie du Daufiné, qui estoit la part du Comte Tholousain, à sçauoir tout le Diois & Valentinois, n'y ayant lors que le Viennoys qui fut soumis aux Princes qui ont porté le nom de Daufins, & auec lesquels les Tholousains ayans querelle pour ces terres, l'accord s'en ensuiuit par le mariage de Beatrix fille de Guy second du nom Prince de Vienne (que l'annaliste de Thoulouse à tort laisse en oubly) auec Raymond troisiesme du nom: laquelle mourant sans hoir, ce Comte Tholousain espousa Constance fille du Roy Louys le Gros. I'ay trouué en vne vieille histoire qu'en ce temps & l'an mille cent vingt-neuf tout les ladres qui furent trouuez par toutes les ladreries de ce Royaume, furent exterminez par le commandemẽt expres du Roy Louys le Gros, d'autant qu'il fut prouué & aueré contre eux, qu'ils auoyent conspiré d'empoisonner tous les puids de ce Royaume de certaine mixtiõ qui faisoit deuenir ladres les hommes: mais quãt à moy, i'estime que cecy soit fabuleux, d'autant que ny Suger, ny autre autheur segnalé de ce

temps là

L'an 1132.

Gilbert Cõte d'Arles.

Taraphe en l'histoire des Roys d'Espaigne.

Douce fille du Comte de Prouẽce femme de Berẽger Cõte de Barcelonne.

Estienne de Gariuay liure 31. de l'histoire d'Espaigne cha. 35.

Le Cathelan vient à la successiõ de Prouẽce par mariage & non par adoption.

Paix, et partage entre les Comtes de Tholouse & Prouence.

Condition de l'accord des Cõtes.

Que cõtenoit iadis le pays de Daufiné.

Raymõd 3. du nom Cõte de Tholouse espouse Beatrix de Vienne.

temps là, n'en fait aucune mention, ce qu'il n'eut obmis, si la chose eut esté veritable, estant bien le fait digne duquel on face memoire.

Ce qui se passa en France iusqu'à la mort du Roy Louys le Gros, & du trespas de Henry Roy d'Angleterre, & guerre entre l'Angeuin & le Comte de Bloys & de Boloigne. CHAP. XLIIII.

LEs affaires d'Orient estoyent tels, que les Belges ayans tenu la couronne de Hierusalem, & icelle estant paruenuë aux Celtes; les plus belles & riches principautez estoyent és mains des Aquitaniques: d'autāt que Tripoly de Syrie estoit cōmādée par Pons issu du sang des Comtes de Tholouse: & apres la mort du ieune Boëmond, fils de ce grand Duc Boëmond Prince d'Antioche, & de la fille de France, Foulques d'Anjou Roy de Hierusalem, ayant deliuré la cité d'Antioche du siege que les Turcs auoyent mis deuant, & auant cela deffait les troupes de Sāguin Admiral d'Alep, & pere de ce Noradin qui feit depuis tāt de maux aux Chrestiens, lequel tenoit en grand' destresse le sus-nommé Pons Comte de Tripoly, & depuis le siege d'Antioche leué, ayant deffait en l'an mille cent trente-trois le susdit Sanguin auec ses troupes: aduint que les Seigneurs suiets du Prince d'Antioche, se voyans sans chef, & n'ayans qu'vne fille pour Dame, fille de Boëmond, appellée Clemence, prierent le Roy Foulques de la marier auec quelque Seigneur digne d'elle, & qui fut pour deffendre sa Seigneurie: car ils se faschoyent d'estre sous la Seigneurie d'vne femme haulte à la main, telle qu'estoit la mere de leur Princesse, laquelle ne pouuoit souffrir personne, tāt elle estoit arrogante, pour estre fille du Roy deffunct de Hierusalem Baudoüin, & sœur de l'espouse de Foulques, la Royne Meliscéde. Parainsi fut proposé au Conseil Raymōd fils du Duc d'Aquitaine Guillaume quatriesme du nom, & de la sœur du Roy d'Angleterre, lequel estoit nourry en la cour du Roy Anglois Henry, qui luy auoit dōné l'ordre de Cheualerie. Vers ce Prince Aquitanien enuoyerent tant le Roy Foulques que les Antiochéens, mais secrettement, afin que Roger Cōte de Sicile ne leur feit aucun destourbier allans ou venans, d'autant que aduerty du complot des Seigneurs Leuantins, il s'estoit resolu d'empescher le passage au Prince Poiteuin, comme fasché qu'vn François espousast sa cousine. Raymond euita bien les ruses du Sicilien, mais non celles de la Princesse mere de Constance heritiere d'Antioche: laquelle craignant que si le Prince Aquitanic espousoit sa fille, qu'elle ne fut desapointée du gouuernemēt, luy deffendit l'entrée de la ville: & si Raymōd n'eut vsé de finesse pour la deceuoir, il eut eu l'aller pour le venir: mais corrōpant le Patriarche d'Antioche, il feit entendre à Adelais, ainsi s'appelloit l'espouse du deffunct Boëmond, qu'il n'estoit venu en autre intētion que pour l'espouser: ce que la Dame croyāt, & mesme oyant le Patriarche qui luy affermoit pour chose veritable, elle reçoit Raymond en la cité, lequel s'en alla tout droit à l'Eglise, faignant la vouloir fiancer, où elle aussi accourut auec la Princesse Constance, là où Raymond descouurit son masque, & fiança entre les mains du Pasteur & Patriarche du lieu, la fille au lieu de la mere, suyuant que les Barons du pays luy auoyent conseillé: laissant la mere confuse, & ne cessant de penser les moyens pour faire quelque tort à son gendre. L'an ensuyuant, qui fut de nostre salut mille cent trente & quatre, Pons de Tholouse Comte de Tripoly de Syrie, oyant que les Turcs sortis de Damas s'estoyent iettez sur ses terres, ne faillit aussi de leur aller au contre auec ses forces iusqu'à Mont-pelerin fondé par Raymond le grand son oncle, & là les combatit, & y fut vaincu, & occis sur le champ, les infidelles s'entre-querellās à qui l'auroit pour prisonnier, afin d'en tirer la rançon, comme aussi y mourut la plus-part de la noblesse Tripolitaine: en vengeance dequoy, Bertrand fils de Pons sortit auec le reste des forces, & vint iusqu'au plus hault du Mont Liban, y surprit les Mahometans, sur lesquels il vomit sa colere, en faisant vn cruel carnage, & des prisonniers il en conduit vn grand nombre à Tripoly, lesquels il y feit mourir cruellement pour appaiser vn peu la tristesse des citoyens, se voyans vengez de la mort de leurs parens. Et afin que les affaires de la Terre-saincte

L'an mille cent trēte-trois.

Antioche deliurée par le Roy Foulques.

Sanguin deffait prés de Tripoly.

Raymond fils du Duc Guillaume d'Aquitaine 4. du nom.

Roger Cōte de Sicile ennemy des Leuātins.

Adelais Princesse d'Antioche.

Ruse de Raymond par laquel le il trōpa Adelais.

L'an mille cent trēte-quatre.

Mort de Pōs de Tholouse Cōte de Tripoly.

Bertrand fils de Pōs venge la mort de son pere.

Calo-Ian Empereur Grec irrité contre le Prĩce d'Antioche.

ne sentissent vn seul assaut lors que Raymond d'Aquitaine fut appellé à la principauté d'Antioche, sans qu'on en feit rien entendre à Calo-Ian Empereur de Constantinople, qui s'en portoit pour souuerain, & disoit que les hommages & recognoissances luy en estoyent deuës, suyuant l'accord fait entre son predecesseur Alexis & les Princes Occidentaux, qui les premiers feirẽt le voyage de la Terre-saincte: le susdit Empereur marry que sans son aueu on eut pourueu à ceste Principauté, & poussé par le Sicilien Roger, se disposa de guerroyer le nouueau Prince d'Antioche. Et de fait, passant la mer il vint iusques en Caramanie, où il prit plusieurs villes qui estoyent de la iurisdiction d'Antioche, & se prepara pour assieger la cité capitale. Ce pendant

Sanguin Seigneur d'Alep assault le Cõte de Tripoly.

Sanguin Admiral, ou Seigneur d'Alep, voyant les forces des Tripolitains affoiblies, & leur ancien Prince mort, entra en leurs finages, & assiegea le Chasteau de Mõt-ferrat, pour le secours duquel on enuoya vers le Roy Foulques, qui promit d'y aller en personne: mais ayant fait ceste promesse, voicy les nouuelles du siege d'Antioche, qui luy sont annoncées, & le grand besoin que son cousin de Poitou auoit de son ayde: neantmoins passa-il oultre, & fut contre Sanguin, & eurent combat ensemble, auquel

Chrestiens deffaits par Sanguin.

les nostres estans deffaits, le Comte de Tripoly fut fait prisonnier, & le Roy Foulques auec plusieurs des plus vaillans de l'armée s'estoit retiré à Mont-ferrat, où Sanguin le poursuyuit, pour y cõtinuer le siege, lequel fut rompu par l'accord fait entre le Roy, & le Turc, lequel rendit le Comte de Tripoly, & le reste des prisonniers qu'il auoit, & le

Accord entre le Roy Foulques & Sanguin.

Roy Foulques luy liura la place, vies, armes & bagues sauues. Faisant cecy pour auoir plus de loisir & moyen de secourir le Prince d'Antioche, qui estoit tenu de si pres par les Grecs, que la ville battuë, & ayant souffert diuers assauts estoit en danger d'estre prise, si soudain elle n'estoit secouruë. Et tandis que le Roy estoit en chemin, les Seigneurs tãt Grecs, que Antiochéens conuindrent ensemble, & parlementerẽt si souuẽt qu'en fin la paix fut faite entre l'Empereur & le Prince, moyennãt que le Prince feroit

Accord entre l'Empereur Grec, & le Prince d'Antioche.

l'hommage au Grec: & ce pẽdant l'Empereur iura & promit d'assaillir les Turcs, & cõquerir sur eux Cesarée de Capadoce, & les villes d'Alep, & d'Eman, & autres voisines, & les donner au susdit Prince, pour aggrãdir sa principauté: & afin de la limiter & borner, & la fortifier auec l'effort de ces ramparts, tant du costé de Syrie que d'Armenie. Tout estant ainsi appaisé, & en Gaule chacun viuant en repos, & en Angleterre tout branslant sous la main de Henry, homme des plus sages de son temps, & le dernier du sang des Ducs de Normandie, voicy que l'an de nostre salut mille cent trẽte &

L'an mille cent trẽte-cinq.

Trespas du Roy Henry d'Angleterre.

cinq, comme ce Roy fut en Normãdie, où il estoit passé l'an au par-auant, pour estre au baptesme d'vn fils de Mathilde sa fille, qui estoit accouchée, & pour les fascheries de laquelle il mourut biẽ tost apres, ce que tesmoigne Hẽry de Hungtinton, disant ainsi: L'an mille cent trente-cinq le Roy Henry se tint en Normãdie, & souuent il se preparoit de retourner en Angleterre, où il n'entra onc en vie dedans, d'autant que sa fille le

Henry de Hũgtintõ, liure 7.

Mathilde seme discorde entre son pere, & son mary.

detenoit, inuentant mille subtilitez, par lesquelles elle semoit plusieurs semences de discorde entre le Cõte d'Anjou son mary, & le Roy son pere. Dequoy le Roy se colerãt, & conceuant despit en son cœur, s'ensuyuit vn refroidissement de sa chaleur naturelle, qu'on dit auoir esté la cause de sa mort. Comme dõc vn iour ce Roy fut allé pour passer sa melancolie (sa fille estant lors en Anjou, pour la diuision sus alleguée entre le Roy & son mary) en la forest de Lyons pour y courre le Cerf, au retour de l'assemblée il s'arresta au village de S. Denys en Lyons, autrement appellé Ville-Roy, & là luy prit

Qui causa la mort du Roy Henry d'Angleterre I. du nom.

apetit de mãger des Lãproyes, viande qu'il aymoit, mais par son medecin deffenduë, à cause qu'elle luy estoit tres-nuisible, & mesmes lors qu'il estoit & vieil, & tousiours maladif: en somme il en mãgea, & tout aussi tost en tõba malade d'vne grosse fieure cõtinue, estant ceste viande de mauuaise humeur & digestion tresdifficille, & qui affligeoit estrangemẽt le corps vieil & affoibly du Roy. Lequel ne pouuant resister à l'effort du mal, mourut en fin le vingt-vniesme iour de Decembre dudict an, mille cẽt trẽte-cinq, ayant regné trẽte-cinq ans & trois moys, auec opinion d'vn des plus plus grãs Roys de ce siecle: son corps fut ouuert & embaulmé pour le porter à Radingues en Angleterre, où il auoit choisi sa sepulture: mais (chose admirable) comme le medecin qui l'auoit

Matthieu Paris en sa Chronique Angloise.

pẽsé feit ouurir la teste pour en oster le cerueau, il en sortit vne puãteur si violẽte, que le pauure medecin en mourut tout à l'heure: & cestuy est (dit Matthieu Paris) le dernier que iamais le Roy Hẽry mit à mort: car il auoit esté fort estrange & cruel en sa vie.

Ce Prince

Ce Prince a esté loüé de plusieurs grandes vertuz, comme estant sage & subtil en conseil, preuoyant, & prudent en ses affaires, & fort eloquent en son parler, & heureux és poursuites de guerre, & le plus riche de tous les Roys qui regnerent auant luy en Angleterre : mais il estoit si auare & conuoiteux, & d'vne ambition si excessiue, que pour la rassasier il n'espargna onc le sang de ses propres parens ny amis, & n'oublioit tyrannie ny exaction, qu'il n'experimentast sur son peuple, afin d'emplir ses coffres. Il estoit blasmé de cruaulté plus excessiue qu'autre qui l'eut precedé en ceste couronne : & au reste si paillard, que quoy qu'il fut aagé de soixante-sept ans, si est-ce qu'il failloit qu'vn escadron de femmes fussent à sa suite : telles contrarietez de vices & vertuz luy donne le susdict Henry de Hungtinton, qui viuoit enuiron cest aage. I'ay dit que son corps fut porté en Angleterre, mais ses entrailles demourerent en Normandie auec les yeux & le cerueau, & furét enterrez à Rouen : & sur cecy Arnoul Euesque de Lisieux qui viuoit alors, feit l'Epitaphe qui s'ensuit, que i'ay icy inseré pour le voir & bien-faict, & composé de la main d'vn excellent homme.

Vertus & vices de Héry 1. du nom Roy d'Angleterre.

Henry de Hungtintõ liure 8. de son histoire.

Epitaphe du Roy Henry d'Angleterre.

Arnoul Euesque de Lisieux.

Henricus cuius celebrat vox publica nomen,
Hoc pro parte iacent, membra sepulta loco.
Quem neque viuentem capiabat terra, nec vnus
Defunctum potuit consepelire locus.
In tria partitus sua iura, quibusque resignat
Partibus illustrans sic tria regna tribus.
Spiritui cælum : cordi, cerebróque dicata est
Neustria : quod dederat Anglia, corpus habet.
Hinc patres, animúmque trahens, sed forte apud illos
Editus, hic gladium, sceptra gerebat ibi.
Quem decedentem cùm nox extrema Nouembris
Soluisset, secuit prima Decembris eum.

I'ay aussi en main l'Epitaphe que sur luy a fait le sus-nommé Archediacre de Lincoln Henry de Hungtinton, les derniers vers duquel il me suffira de vous escrire, afin que vous iugez si le siecle d'alors auoit des hommes rares en toute science, & lesquels sont tels.

Anglia quæ cunis, quæ sceptro numinis huius
Ardua splenduerat, iam tenebrosa ruit.
Hæc cùm Rege tuo, Normannia, cum Duce marcet,
Nutriit hæc puerum, perdidit ista virum.

Ie m'arreste vn peu icy, quoy qu'il semble que cecy ne touche au fait de noz Roys, mais ie le fais, la chose estant tref-necessaire, & les affaires de France & d'Angleterre tellement liez ensemble, que vous ne pouuez parler des vns, que tout aussi tost vous n'embrassez les autres. Ioint que tous ces Princes estans Gaulois naturels, & suiets de la couronne Franc-Gauloise, ie ne peux moins faire pour l'ornement de l'histoire des Gaulo-Francs, que de comprendre les gestes & succez des Princes de toute nostre Gaule, lesquels releuent, & ont releué leurs terres de ceste couronne. Or vous ay-ie dit cy dessus comme Adelle Comtesse de Chartres, Tours & Blois, & mere de Thibault & Estienne Comtes de Blois & de Chartres, estoit sœur du Roy Henry d'Angleterre, & que Estienne ayant espousé l'heritiere de Boloigne, & icelle sortie d'vne fille de Mortaing, le Comte Estienne auoit eu le Comté de Boloigne par succession de sa mere, & celuy de Mortaing par le don du Roy Henry son oncle. Ce Comte Estienne du viuant du Roy s'estoit fait des amys, & comme il estoit fin, il dissimula aussi son dessein, mais non si bien que le Roy ne s'en doubtast, lequel pour ceste occasion, luy feit faire serment de ne point quereller la succession à sa

Estienne Comte de Blois aspire à la corõne d'Angleterre.

fille: & de fait il est bien à presumer que Henry s'en doubtoit, veu qu'il ne requit point vn pareil serment de Thibault, qui estoit l'aisné des enfans d'Adelle, & par ainsi plus proche à la succession, & aussi bien neueu de l'Anglois que le Comte Estienne. Mais nonobstant ce serment, dés aussi tost que le Roy fut mort, il passa en Angleterre, & secouru par les menées de son frere Henry Euesque de Winchestre, lequel gaigna l'Archeuesque de Cantorbery nommé Guillaume, qui le sacra & oignit pour Roy, en quoy il se pariura, car il auoit fait serment de fidelité à Mathilde vraye heritiere du Royaume: dont il en fut puny, par celuy mesme qu'il auoit oinct pour Roy: d'autant que par iugement diuin cest an mesme le Roy Estienne le feit prisonnier, & le contraignit de mourir miserable en captiuité. En somme ceux cy gaignez, il n'y eut Comte ny seigneur en Angleterre qui ne se laissast aller: & ne luy feit hommage, comme au vray successeur de son oncle: & à cecy les meut la facilité du Comte Estienne, lequel eslargit sa conscience, & iura tout ce que les Barons voulurent: & feit telles loix & ordonnances sur les libertez du pays, qu'il leur pleust demander: asseuré que luy estant estably en l'estat Royal, il se dispenseroit aussi bien de son serment, qu'auoit fait son predecesseur. Par ce moyen les guerres commencerent fort cruelles en Angleterre, & en Normandie: d'autant que Mathilde femme courageuse passa la mer, & troubla le repos de son cousin, tandis que Geoffroy son mary trauailloit de son costé en la conqueste de Normandie. Et craignant que le Roy Louys le Gros ne luy donnast empeschement, & ne receut l'hommage d'Estienne, il fut le supplier de luy garder son droit & luy faire iustice, se fiant en celle haine ancienne, qui auoit duré si long temps entre les maisons de France, & des Comtes de Blois & de Chartres: & en la fidelité des Comtes d'Anjou enuers les Roys & couronne de France. Et bien que le Roy regardast plus vers le Comte Angeuin, que vers le Chartrain, si eut-il bien voulu que ses vassaux se fussent contentez de leur premiere condition, preuoyant (par les guerres passées) quel peril & preiudice porteroyent à la couronne ces maisons si grandes, vnies auec l'Angleterre: si bien que Geoffroy & Henry son fils venans à estre Roys d'Angleterre, auroyent par mesme moyen les pays de Normandie, Alençonnois, le Maine, Anjou & Touraine, & l'alliance du Breton, qui seroit vn grand obstacle pour la grandeur de France. D'autre part, quand il consideroit la haine enuieillie & mortelle des Comtes de Blois contre les Roys de France, & que si Estienne demeuroit paisible d'Angleterre & Normandie, il auroit Blois, Chartres, le Perche, les Comtez de Meulanc, & Mont-fort l'Amaulry, & le Comté de Champaigne & de Brie, pour le support de ses desseins. A ceste cause, pour tenir ces deux chiens à vn oz, & faire prouffit de leur querelle, il promit secours à l'Angeuin, luy donna main leuée du Duché, & le receut à homme lige, moyennant que le Comte Geoffroy, & Henry son fils aisné, luy liurerent la ville de Gisors à la tenir à perpetuité pour luy, & les siens Roys de France venans apres luy, auec le pays du Vexin Normand, partie du reuenu duquel le Roy donna peu apres aux Cheualiers du Temple de Hierusalem, afin d'auoir moyen de deffendre la cause de la Chrestienté en Leuant. Par ce moyen l'Angeuin se feit tost apres Seigneur de la plus-part de Normandie, & enuoya son fils Henry auec forces en Angleterre, pour secourir sa mere Mathilde, laquelle donnoit de grands affaires à son cousin Estienne, lequel passa puis apres en Normandie, & osta tout à l'Angeuin, le chassa du pays Normand, & accorda auec Thibault son frere aisné, se plaignant que luy estant puisné, se retint seul & la Normandie & le Royaume d'Angleterre, luy donnant deux mille marcs d'argent de pension annuelle. Cecy ne suffisoit pour le repos de ses affaires, si encor il n'eut gaigné le cœur du Roy de France: & par ainsi il pratiqua tant qu'il eut paix auec luy, moyennant laquelle Eustache fils d'Estienne deuint homme lige au Roy de France, des terres de Normandie, & luy en feit hômage: ce qui fut cause que l'Angeuin, qui voyoit les desseins du Roy preiudiciables, tant à luy qu'au Bolonois, feit trefues auec Estienne pour quelque temps, esperant que la saison delayée luy apporteroit quelque nouuelle occasion de regaigner son heritage. Et en cecy faut grandement l'Annaliste d'Anjou, lors qu'il met la paix finale entre Mathilde & Estienne, moyennée par le Roy de France, comme ainsi soit que Louys le Gros estoit mort, lors qu'ils transigerent ensemble de la paix, & de la succession

Henry fait iurer Estiēne de ne troubler sa fille en la possession de son heritage.

Estienne fait Roy d'Angleterre contre son sermēt.

Estienne iure aux Anglois des loix qu'il ne garda point.

Geoffroy Cōte d'Anjou supplie Louys le Gros de secours.

Defiances du Roy Louys sur les deux maisons de Bloys & d'Aniou.

L'Angeuin receu à hōmage de la Normādie, & sous quelle condition.

Estiēne de Bologne en Normandie.

Estienne se recōcilie au Roy Louys le Gros.

Faulte és Annales d'Aniou imprimées

la succession du Royaume, ce qui aduint l'an mille cent quarante : mais il prend ceste paix pour la tresue faite ceste année, laquelle ne fut de guere longue durée, non plus que depuis la paix, à cause que Mathilde craignoit que les enfans d'Estienne n'empietassent sur elle, & n'attirassent la noblesse tant du Royaume que du Duché, veu mesmement qu'il y en auoit qui tesmoignoyent, & l'auoyent maintenu aux estats generaux du Royaume, entre lesquels estoit Robert Bigot grand Seneschal d'Angleterre, lequel iura que le Roy estant à l'article de la mort auoit desheritée Mathilde sa fille, la disant cause de sa mort, & declarez les siens inhabiles à luy succeder, nommant, declarant, & instituant Estienne de Bloys son nepueu pour le vray & legitime heritier, & successeur de sa couronne. Toutes ces choses passées, & en l'an de grace mille cent trête & six le Roy Louys le Gros ja sexagenaire, maladif & cassé, commença doubter les assaults de la mort, voyant que Henry d'Angleterre sembloit estre party pour luy aller dresser son logis, voulut aussi pouruoir au Royaume, & marier son fils en lieu sortable, & digne de la maison de laquelle il descendoit, qui est la plus auguste, noble & illustre qui soit en la Chrestienté. D'autre part, d'autant que de-ja son fils estoit Roy & sacré & couronné, le bon pere Louys le Gros, n'ayant plus que Dieu deuant les yeux, & craignant la seuerité de ses iugements, se souuenãt que comme homme il auoit fait plusieurs fautes, estoit en priere presque continuelle, se confessoit souuent, & receuoit le sainct Sacrement du corps & sang de nostre Seigneur, pour le salut de son corps & de son ame, ne souhaitant rien tant que de s'esloigner des affaires du monde, & se retirer en quelque monastere, pour y finir ses iours, si encor son deuoir ne luy eut commandé d'assister à son fils, & aux affaires. En ce mesme temps Guillaume cinquiesme du nom, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, n'ayant que deux filles pour tous hoirs, Eleonor, & Peronnelle, desira aussi d'en donner l'vne au Prince de France Louys le Ieune ja sacré Roy, auec ses terres de Poitou, & d'Aquitaine : & pource, luy qui ne desiroit autre chose que de se retirer des affaires du monde pour s'adonner à contemplation, & faire penitence de tant de pechez qu'il auoit commis en sa ieunesse, luy ayant esté fort fascheux aux bons, & grand persecuteur des Ecclesiastiques : feit aussi son testament par lequel il recommandoit ses filles au Roy, & le prioit de pouruoir l'aisnée auec l'aisné de ses fils, & qu'il mariast la puisnée à qui bon luy sembleroit, pour le mariage de laquelle il ordonna les terres & seigneuries qu'il auoit en Bourgoigne : d'autant que les premiers Comtes de Poitou, & Ducs d'Aquitaine estoyent sortis des Ducs, ou Gouuerneurs de Bourgoigne, lesquels depuis furent hereditaires, aussi bien que ceux de la souche desquels ils prenoyent origine. D'autant qu'on a iustifié par anciennes panchartes que cest Arnulphe nommé par Charles le Chauue Duc d'Aquitaine estoit Bourguignon, & du sang des Roys anciens de Bourgoigne : & que celuy eut vn frere nommé Albon Comte de Poitou, duquel sortit vn autre Albon, non nommé par Bouchet, lequel a esté peu diligent en la plus-part des recherches des antiquitez, & semble faire plustost vne legende de saincts, que non pas l'histoire d'Aquitaine. Et de cest Albon, descendit Arnoul ou Arnault puisné de la maison de Poitou, lequel sans le congé ny volonté de son pere, se maria auec la fille de Raoul Seigneur de Sanzay : & pour ceste cause, bien qu'il fut priué de la succession de son pere, & du nom, & marques armoriales de Poitou, si est-ce qu'il tint ses terres de Sanzay en parage, ainsi que le portent les vieux documents mentionnans ce mariage, & ratification d'iceluy, par ce Comte Albon, datez du vingt & huictiesme de Iuillet, de l'an de nostre salut, huict cens trois, & depuis ratifiez par le Duc Guillaume, surnommé Hugues second du nom, l'an neuf cens soixante & cinq, suyuant que i'en ay veu les instructions authentiques, entre les mains de Messire René Comte de Sanzay, Cheualier de l'ordre du Roy, & Colonnel general de la noblesse de France, suiette au Ban & arriere-Ban, lesquelles font foy de l'antiquité de ces deux illustres familles. Le bon Duc d'Aquitaine ayant fait ceste constitution testamentaire que dit est, partit de Poitou à peu de compagnie, pour paracheuer son voyage & vœu de sainct Iacques en Gallice, où estant il mourut : ou (comme escrit Bouchet, & le porte la legende de ce Duc sanctifié, & instituteur de l'ordre des Guillemins) il faignit estre mort, afin que sous ceste fiction il peut aller seruir Dieu en solitude. Mais comme qu'il en soit, on feit ses obseques

Tresue entre Estiéne de Blois & Geoffroy d'Aniou.

Tesmoignage de Bigot cõtre Mathilde.

L'an mille cent trête-six.

Louys le Gros se prepare à la mort.

Guillaume Duc d'Aquitaine, & son testament.

Filles de Guillaume Eleonor, & Peronnelle recõmandées au Roy Louys.

D'où issus les Comtes de Poitou & Ducs d'Aquitaine.

Maison de Sanzay issue des Cõtes de Poitou.

Voyage du Duc Guillaume à S. Iaques en Gallice.

Diuerses opiniõs de la mort du Duc Guillaume.

en Gallico, & son sercueil fut il plein de quelque fardeau supposé, ou du corps de
ce Duc, fut mis en terre en l'Eglise de Compostelle: & son testament fut porté en
l'an mille cent trente & sept au Roy Louys le Gros, afin qu'il le feit accomplir. Au-
quel temps le susdit Roy commençoit fort à s'affoiblir, & approcher du dernier
poinct de sa vie; & pour-ce il auoit tousiours auec luy grand nombre d'Euesques &
religieux à sa suite, afin qu'on ne parlast deuant luy que de choses sainctes, & aus-
quels il feit donner de beaux ioyaux & grandes richesses pour l'ornement de leurs
Eglises & seruice de Dieu. Ie laisse le discours que fait de sa fin l'Abbé Suger, & la do-
cte confession de foy que ce Roy feit lors que sur ses derniers iours il receut la saincte
communion, & laquelle ressent & vn grand sçauoir, & vne extreme deuotion, & repé-
tance de ce bon Prince. Et reuenant vn peu à conualescence apres ceste debilitation,
il reuint à sainct Denys de Melun auant, & estant sur le chemin il receut la nouuelle de
la mort du susdit Duc d'Aquitaine, auec le testament qui faisoit Louys le Ieune son
heritier de Poitou & Aquitaine, pourueu qu'il espousast Eleonor sa fille aisnée, luy
ayant leu ceste ordonnance, ne faillit de promettre tout aussi tost l'execution d'icelle,
& pour-ce faire il feit dresser l'equipage du Roy son fils pour l'enuoyer en Gascoigne:
où pour lors estoit Madame Eleonor, afin que là il l'espousast, & qu'il prit possession
du pays & Duché d'Aquitaine. A la suite du Roy Louys le Ieune furent plus de cinq
cens gentils hommes, desquels estoyét chefs les Comtes Thibault Palatin de Cham-
paigne (car il auoit acheté les pays de Champaigne & de Brie, de son oncle Hugues,
allant en la Terre-saincte, & desheritant son fils Eudon, qui depuis fut contre Thi-
bault son cousin és guerres qu'il eut contre le Roy) & Raoul Comte de Vermandois,
lesquels le conduirent iusqu'à Bordeaux Capitale de Guienne, où Eleonor fut couró-
née Royne, & Louys l'espousant fut proclamé Duc d'Aquitaine. Et apres toutes les
solennitez requises, & les serments receuz des nobles du pays, & ceux qui refusoyent
de les faire estans accablez, Louys repassa la mer, & vint en Xaintonge, sçachant
que le Roy son pere n'estoit pour viure guere plus longuement, il prit son chemin
vers Paris, ayant premierement fait le mariage de sa belle sœur Peronnelle, auec
son cousin Raoul Comte de Vermandois. Ce pendant le Roy Louys le Gros estant
rencheu en sa maladie à Paris, assailly de dissenterie accompagné d'Estienne Eues-
que de Paris, Gelduin Abbé de sainct Victor son confesseur, il se feit mettre à terre
sur vn tapis, l'an de nostre salut mille cent trente-sept, & le premier iour d'Aoust,
& l'an soixantiesme de son aage, il rendit l'ame à son Dieu & Createur, & fut son
corps porté auec grand' pompe au commun tombeau des Roys en l'Eglise sainct De-
nys, où il auoit choisy sa sepulture. Ce Roy a esté loüé de chasteté & continence,
& de iustice fort equitable, doux & charitable aux pauures, rude aux grands & or-
gueilleux: aymant les Eglises & ceux qui y seruoyent, quoy que quelque-fois il fut
vn peu trop entier en sa volonté: vaillant en guerre, & les hazards de laquelle il gou-
sta & heureux & contraires: eut de grans ennemys, & en fin il vint au dessus de ses af-
faires, & dompta par patience & auec conseil & sagesse les plus furieux & puissans.
Auquel temps viuoit Dom Garcie Ramirez Roy de Nauarre, lequel en premieres
nopces espousa Marceline, d'autres la nomment Mergeline, mais les chartes des
donations de l'Eglise de Pampelonne l'appellent Marguerite, fille de Rotrou Com-
te du Perche: de laquelle il eut son fils aisné Dom Sanche, qui luy succeda au Royau-
me de Nauarre: & Madame Blanche Royne de Castille, & espouse de Dom Sanche
fils d'Alphons, dit Empereur d'Espaigne: & eut encor vn fils nommé Alphons Ra-
mirez Seigneur de Castro el Viejo: & vne autre fille nommée Marguerite espouse
de Guillaume surnommé le Grand, Roy de Naples & Sicile. En secondes nopces ce
Roy de Nauarre espousa Vrraca fille naturelle du Roy Alphons d'Aragon, de la-
quelle il eut vne fille nómée Sanche infante de Nauarre, mariée en premieres nopces
auec Gaston Vicóte de Bearn, lequel mourát sans hoirs, ceste dame Nauarroise espou-
sa Pierre Cóte de Moline, & duquel elle eut vn fils nómé Mauric ou Amaulry, qui fut
Vicóte de Narbóne, à cause que la mere du Comte Pierre, nommée Ormesinde estoit
dame & Vicomtesse de Narbonne, à laquelle le fils de Pierre succeda, pource que
Pierre mourut auant sa mere. Ie vous ay mis cecy en auant pour plusieurs raisons, &
principalement pour ce que ce Roy Nauarrois feit alliance auec le Roy Louys le Ieu-
ne, pour

L'an mille cent trése-sept.

Testament de Guillaume porté à Louys le Gros.

Louys le Ieune enuoyé en Guienne.

Louys le Ieune espouse Eleonor d'Aquitaine à Bordeaux.

Peronnelle d'Aquitaine mariée à Raoul de Vermandois.

Mort, & sepulture de Louys le Gros.

Quelles les façons de viure de Louys le Gros.

Garcie Ramirez Roy de Nauarre espouse la fille du Comte du Perche.

Gastó Vicomte de Bearn.

Pierre Vicomte de Narbóne.

ne, pour en tirer secours contre le Roy d'Aragon qui luy faisoit la guerre: ioint que d'icy en auant vous verrez si souuent les maisons de France & d'Espaigne sallier ensemble, que si de loing nous ne manions l'histoire de ces deux nations, nous aurons bien à faire à nous deliurer de peril de tomber en quelque absurdité ou obscurcissement de l'histoire qui est vn des vices des plus-grãds qu'on y puisse considerer: ioint que par là ie vous fais voir & l'antiquité des maisons de nostre Guienne, & la source d'aucunes desquelles sans raison ceste mienne diligente recerche, à peine sçauroit on autre chose que le nom ou la memoire, de si peu de temps, que les plus petites leur pourroyent estre esgalées. En ce temps flourissoyent en Frãce les Princes de Bourgoigne, d'Aquitaine (la race desquels faillit en Guillaume cinquiesme) de Normandie, Bretaigne, de Vermandois, Anjou, Champaigne, Bloys, Chartres, Boloigne, Tholouse & Foix, tous vassaux de la couronne & hommes de marque: entre lesquels estoit Thibault Comte de Champaigne pere de plusieurs enfans, tels que Henry qui luy succeda au Comté Champenois, Thibault Comte de Bloys, Chartres & Dunoys: Estienne Comte de Sancerre, qui espousa la fille de Gien, & duquel on tient que sont descendus les Comtes de Sãcerre: Guillaume Chanoine à Prouins, & depuis esleu Euesque de Chartres, puis Archeuesque de Sens & en fin de Rheims, & depuis Regent en France sous le Roy Philippe Auguste: eut aussi quatre filles, l'vne Royne de France, l'autre Comtesse du Perche: la troisiesme Comtesse de Bar, & la quatriesme Duchesse de Bourgoigne. Viuoit aussi de ce temps Guillaume Comte de Niuernoys, lequel quittant les delices du monde, se rendit Chartreux: comme aussi le susnommé Duc d'Aquitaine Guillaume se rendit Hermite, & c'est ainsi qu'il mourut au monde. Aduenant tout cecy sous le Põtificat d'Innocent second tenãt l'Empire d'Oriẽt Calo-Ian; celuy d'Occident Lothaire: regnant en Espaigne Castillane Alphons septiesme: en Aragon Ferdinand second: à Nauarre dom Sancho Ramirez: en Angleterre Estienne: Foulques en Hierusalem: Roger en Sicile: Bele second du nom en Hongrie: Boleslas en Poloigne: Erric ou Henry en Dannemarch, & Dauid en Escosse.

Liaison des histoires fort necessaire.

Princes viuans en France sous Louys le Gros.

Enfans du Comte Thibault de Chãpaigne dit le grãd.

Guillaume Cõte de Neuers se rẽd Chartreux.

Roys viuãs du temps de Louys le Gros.

Des enfans du Roy Louys le Gros, & de Robert de France Comte de Dreux & familles issues de luy, & de sa posterité. CHAP. XLV.

Les Roys de ceste troisiesme ligne de France ont esté fort soigneux de la maiesté de la couronne, & ialoux de la grandeur d'icelle & de la gloire de son nom & choses qui en peuuent dependre, eu esgard au peu d'auancement des puisnez de la maison de France, ausquels outre qu'on n'a fait auantage que de celuy qu'ils auoyent par les alliances, & de quelque petite pension, on a, auant le regne de sainct Louys, priué les puisnez Royaux tous du nom de Frãce, & de la plus-part des armoiries, comme si s'allians ailleurs, ils, qui estoyent issus du sang le plus illustre du monde, deuoyent prendre support, lustre & noblesse des maisons où ils s'allioyent: veu qu'on dit ordinairement que les grands donnent leurs filles à moindres qu'eux, & que c'est vn grand abaissement que de prendre nom & armes de sa femme, ainsi qu'il est aduenu à la plus-part des puisnez de ceste courõne. Et bien que ces sages Roys pratiquassent cecy pour maintenir l'aisné en grãdeur, & que le conseil ne taschoit que d'assoupir, & oster tout moyen de discorde faisant l'aisné le maistre de tout, & les puisnez ne tenans rien de grand que par leur faueur: si est-ce que (comme ie pẽse auoir dit ailleurs) le peu de terres que les Roys tenoyẽt alors en domaine, empeschoit le peu d'apanage des puisnez, lesquels prenans femme en grandes maisons, failloit que ce sousmissent à la volonté de leurs alliez lesquels ne vouloyent point que le nom de leur race faillit sous couleur que leurs filles espousoyẽt quelque Prince du sang Royal, sçachans bien que le nom de France, tant fut-il esloigné ne pouuoit perir tant qu'il y auroit quelcun du sang, la loy y ayant pourueu pour conseruer la couronne. Ie vous dis cecy pource que depuis Robert Roy de Frãce iusqu'à sainct Louys vous trouuez peu ou point de puisnez apanagez, & tous presque enrichis par le moyen de leurs femmes, desquelles ils ont pris le nom & amoiries, & communiqué à leur posterité, tesmoing la

Pourquoy quelques Princes du sang ont quitté le nom & armes de Frãce.

maison de Vermandois, celle de Dreux & Courtenay & autres, desquelles il nous fault parler, puis que nous en sommes sur l'histoire. Nous auōs dit cy dessus quelle alliāce print Louys le Gros & les enfans qui en sortirét, deux desquels ont esté Roys à sçauoir Philippe qui mourut auant son pere, & Louys le Ieune: deux qui furent d'Eglise à sçauoir Henry & Philippe, & deux mariez lesquels ont porté & nom & armes de leurs femmes, à sçauoir Robert & Pierre: le premier desquels plusieurs & entre autres les annalistes Bretons, ont voulu maintenir auoit esté aisné de Louys le Ieune, mais nous auons desja monstré le contraire par le tesmoignage des autheurs qui viuoyent du temps de ces Princes: ioint qu'en ce temps n'eut pas esté trop asseuré d'alterer la loy coustumiere du Royaume & rauir aux aisnez ce qui leur appartenoit, eu esgard au nombre de Seigneurs qui ne demandoyent pas mieux que de brouiller les cartes, & lesquels en cest endroit eussent eu belle occasion de ce faire. D'auantage ils font tort au Comte Robert de Dreux de l'appeller insensé & que pour cela il perdit son droit en la couronne, comme ainsi soit que la loy de France n'a limité accident quelconque qui peut rauir aux aisnez ce qui leur appartient, non plus qu'vn fol est priué de son heritage, bien luy donne lon des tuteurs & curateurs pour gouuerner ses biens & domaine: d'auantage n'est à croire que si ce Prince eust esté fol ou insensé, tel que le font ces Annalistes, le conseil n'eut souffert qu'on l'eut marié de peur de quelque trouble par ceux qui eussent esté pres de luy, & lesquels se fussent targuez de son nō pour iouët leurs ieux & executer leurs entreprises. En somme Monsieur Robert de France ne fut onc l'aisné de Louys le Ieune & ne luy fut onc fait tort en la couronne, ains pour le rendre grand, le Roy son frere luy pratiqua depuis vn beau mariage, & l'auança autant qu'il luy fut possible, ce qu'il n'eut fait, s'il eut esté son aisné, quoy qu'il luy eut fait cession de son droit, laquelle eut esté sans effort: cestuy estant fol, & quoy qu'en bon sens il ne leur peu faire sans l'aueu & consentement des estats, d'autant que bien que la succession appartiēne aux Princes du sang les plus proches de la couronne: si est-ce qu'ils ne peuuent disposer d'icelle autrement que la loy le porte, estant la Royaulté propre à tout le corps public & non communiquée au seul chef, lequel est bien seigneur absolu & souuerain du Royaume, mais non qu'il puisse disposer de la couronne autrement que selon la volōté du conseil general des estats, ainsi qu'ailleurs i'ay declairé plus amplement. Et ainsi vous voyez que ceux qui nous ont fainct Robert fraudé de son heritage soit par vsurpation, ou par cession, monstrent assez qu'ils n'entendent point la loy de ce Royaume, & qu'ils se sont laissez conduire par vne opinion vulgaire plustost que par la preuue des bons & anciens autheurs. Au reste, quand le seigneur du Tillet parle du mariage de ce Prince Robert de France, il le fait seigneur de Vienne en Daufiné, mais ie ne sçay comme il pourroit iustifier sa seigneurie, si ce n'est qu'il n'en eut que le tiltre, ou qu'il eut espousé la fille du Comte de Vienne, veu que lors il y auoit vn Prince, duquel sont sortis le Daufins de Viennois: d'autant que lors viuoit Guy troisiesme du nom, & fils de Guy second Prince de Vienne, & le premier qui onc fut nommé Daulphin de Viennoys, lequel on dit n'auoir eu qu'vne fille heritiere de tous ses biens laquelle eut a nom Beatrix: ce qu'estant ainsi, il ne se peut faire que Robert de France fut seigneur de Vienne, s'il n'auoit espousé ceste fille: & toutesfois lysons nous qu'elle fut mariée à Raymond Comte de Tholouse, duquel elle n'eut aucuns enfans, & qu'en secondes nopces elle fut femme de Hugues troisiesme du nom Duc de Bourgoigne duquel elle eut vne fille nommée Andrée, qui succeda à son aieul Guy en la principauté de Vienne & Comté d'Albon. Et ainsi ie ne voy moyen par lequel Robert de France puisse estre seigneur de Vienne sinon que titulaire, si ce n'est qu'il y eut eu vne autre fille du susdit Guy de Vienne que Robert eut espousé en premieres nopces, de laquelle toutesfois nous n'auons rien d'asseuré, & neantmoins estime-ie que le seigneur du Tillet ne se trompe en ses memoires, & qu'il fault qu'il y ayt eu donation ou mariage, ou que Beatrix aye apporté ceste seigneurie en la maison de Dreux, de laquelle le tiltre en fut demeuré à Robert, n'ayant eu hoirs de ceste dame. Comme ainsi soit que le mariage duquel Robert eut des enfans, fut fait auec Agnez Comtesse de Brenne, là où Robert estoit Cōte de Dreux & du Perche, d'autant que Rotrou l'ancien Comte du Perche s'estoit domicilé en Espaigne, ayant cōquis sur les Mores la ville de Tudelle, & n'ayant qu'vne fille son heritiere de la place susditte de Tudelle & finages d'icelle, il

la donna

Quels les fils de Louys le Gros.

Robert Cōte de Dreux ne fut onc ny fol, ny aisné de Louys le Ieune.

Robert de Dreux dit seigneur de Vienne.

Guy 3. du nom Daufin de Viennoys.

Beatrix fille de Guy, & ses marys.

Andrée fille de Beatrix Daufine de Vienne.

Robert n'estoit que titulaire de Vienne.

Alliance et successions de la maison de Dreux

la donna (comme dit est,) en mariage à Dom Sanche Ramirez Roy de Nauarre, & que (peut estre) il auoit vendu son pays du Perche au Roy Louys, qui le donna à son fils Robert pour son heritage: lequel Robert estoit encor seigneur de Bry-comte-Robert, de Torcy & de Sailly & Comte de Brienne de par sa femme. De laquelle il eut cinq fils & vne fille: les masles furent Robert aisné & secõd du nom Comte de Dreux, Philippe Euesque de Beauuais, Henry Euesque d'Orleans, Guillaume seigneur de Torcy, Bry Contre-Robert & Suilly, & Iean de Brienne, & la fille fut Alix de Dreux: l'aisné des fils, qui succeda à Robert de France, fut Robert de Dreux, d'autãt que le nõ de France ne s'estend que sur les premiers chefs, & qu'il fault que ceux qui sortent de ces chefs, portent le nom de leur apanage, ou (s'il n'y en a de leur alliance) second du nom, lequel fut allié en l'illustre maison de Coucy, espousant Yolant fille aisnée de Raoul de Coucy, issu de Thomas de Marle cy dessus mentionné, mais dissemblable en meurs à son aïeul: & ce Raoul (ainsi que i'ay dit cy dessus) auoit espousé Agnez fille de Baudoüin Comte de Hainault, & sœur de Laurence femme de Bouchard second du nom Baron de Mommorency. De ce Robert second & Agnez de Hainault vindrẽt quatre fils & six filles: l'aisné des fils fut Robert troisiesme du nom Comte de Dreux & de Brienne, le second fut Henry Archeuesque de Rheims, le troisiesme Iean surnommé de Brienne, lequel espousa Alix Comtesse de Mascon, ainsi le dit le seigneur du Tillet, mais en la succession des Comtes Masconnois il ne se trouue en ces temps qu'vne Beatrix Comtesse de Mascon, Chalon & Salins fille de Renauld & espouse de l'Empereur Federic Barberousse, si ce n'est que plusieurs fussent titulaires de ce Comté, & que Robert eut espousé l'esperance de la succession, laquelle fut depuis appropriée au Roy Louys pere de sainct Louys, par achapt qu'il en feit de Guillaume Comte de Chalon, & fils d'Estienne Comte de Bourgoigne: mais le seigneur du Tillet dit que ce Iean de Brienne & Alix de Mascon decedãs sans hoir, leur Comté de Masconnois vint à sainct Louys, qui l'incorpora en la couronne. Le quatriesme & dernier des fils de Robert le Ieune, fut Pierre de Dreux surnõmé Mauclerc, Comte de Bretaigne à cause de sa femme, duquel nous ferons mention cy apres: & quant aux filles, l'aisnée fut mariée au Comte de Bourgoigne seigneur de Salins: la seconde au Cõte Henry de Bar: la troisiesme fut mariée au Comte d'Eureux, d'où sortit vne fille mariée à Alphõs fils du Roy Iean d'Acre & de Hierusalem & Bouteiller, c'est à dire grand Eschanson de France: la quatriesme fut Abbesse de Fonteuraux: la cinquiesme nõmé Isabeau fut femme du Comte de Roussy: & la sixiesme espousa le seigneur du Chastel, & fut mere de Hugues du Chastel, lequel querella la seigneurie de Sorel contre son oncle Robert de Dreux troisiesme du nom: & gisent le susdit Robert second, & Yolant de Coucy son espouse en l'Abbaïe de Brienne fondée par son pere & predecesseur. Robert troisiesme du nom Comte de Dreux, & de Brienne espousa Eleonor fille & heritiere du seigneur de Valery, de laquelle il eut troys fils & vne fille: l'aisné eut a nom Iean premier du nom: le second fut Robert, le troisiesme Pierre: & la fille se nomma Yolant, femme de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, laquelle Paradin appelle Beatrix en ses genealogies. Iean de Dreux premier du nom Comte de Dreux & de Brienne, & Sire de saint Valery espousa Marie de Bourbon fille troisiesme d'Archambault surnõmé le Grand, seigneur de Bourbon, de laquelle il eut deux fils & vne fille, l'aisné eut à nom Robert quatriesme du nom Comte de Dreux: & le puisné fut frere Iean de Dreux de l'ordre des Templiers: la fille estoit nommé Yoland, femme en premieres nopces d'Amaulry seigneur de Craon en Anjou, d'ont n'eut enfans: & en secondes de Iean Comte de Damp-martin, duquel elle eut Regnault Comte de Damp-martin: ce Comte Iean de Dreux mourut en l'isle de Chipre au premier voyage que feit le Roy sainct Louys en la terre sainte l'an mille deux cẽs cinquante & vn & y fut enterré, & sa femme gist en l'Abbaïe de Brienne: Robert frere de ce Comte Iean espousa Clemence Vicomtesse de Chasteaudun de laquelle il eut Alix fille vnique, qui fut femme de Raoul de Clermont & seigneur de Néelle sous le Roy Philippe le Bel, lequel mourut a la iournée de Coutray: & apres elle espousa Monsieur Guillaume de Flandres frere du Comte de Flandres, & dict de Dampierre frere de Guy d'Auennes. Robert Comte de Dreux quatriesme du nom espousa Beatrix fille de Iean Comte de Monfort l'Amaulry, & de Ieanne de Craon, dont il eut deux fils & troys filles: l'aisné fut

Maison de Coucy alliée au sang Royal de France.

Iean ſecond du nom ſon ſucceſſeur, & l'autre Robert de Dreux ſeigneur de Chaſteau de Loir, qui mourut ſans enfans: la fille aiſnée fut Yolant Royne d'Eſcoſſe, cõme eſtãt eſpouſe d'Alexandre Roy d'Eſcoſſe: mais eſtant veufue, conuola à ſecondes nopces, eſpouſant Artus fils aiſné de Iean ſecond du nom Duc de Bretaigne: la ſeconde fille fut Ieanne de Dreux, mariée deux foys: la premiere à Iean Comte de Rouſſi, qui eut le Comté de Brienne en faueur de mariage, & lequel eſt demouré en la maiſon de Rouſſy: depuis tomba en la famille de Robert de Sarebruche Damoiſeau de Comercy, où il fut iuſqu'à ce que Guillemette de Sarebruche le porta à ſon mary Meſſire Robert de la Marche ſeigneur de Florenges & Mareſchal de France, qui la laiſſa en la maiſon de la Marche: en ſecondes nopces Ieanne de Dreux eſpouſa Iean de Bar ſeigneur de Puiſaye fils du Comte Thibault de Bar premier du nom, & d'Ermenſon de Luxembourg, bien que ce Iean ne ſoit mentionné par le ſieur de Vaſſebourg: car d'eſtre fils de Thibault ſecond il ne ſe peut faire, à cauſe qu'il mourut ſans nul hoir de ſon corps: & de Iean de Bar & Ieanne de Dreux vint Peronnelle de Bar: la troiſieſme fille de Robert quatrieſme du nom Comte de Dreux fut mariée au ſeigneur de Mommorency Matthieu ſecond du nom fils de ce grand Matthieu de Mommorency qui fut Conneſtable de France & frere de Guy de Laual, afin que lon voye qu'en vn meſme temps la maiſon de Mommorency eſtoit alliée aux maiſons de France, de laquelle eſtoyent les Comtes de Dreux, & à celle de Flandres, la mere de Matthieu le Grand eſtant iſſue du Comte de Henault, ainſi que dit auons cy deſſus. Iean ſecond du nom Comte de Dreux, de Ponthieu & de Laigny, grãd Chambellan de France, eſpouſa en premieres nopces Ieanne de Beaujeu fille de Berault de Beaujeu ſeigneur de Mompenſier, & de Vandalmode ſon eſpouſe, de laquelle Paradin ne nõme point les enfans ſauf l'aiſné: de ce mariage iſſirent quatre fils, Robert, Iean, Pierre, & Symon de Dreux: & vne fille nommée Beatrix: en ſecondes nopces ce Comte Iean eſpouſa Peronnelle de Suilly ſœur de Henry ſeigneur de Suilly & veufue de Geoffroy de Luſignan, de laquelle il eut vne fille nommée Ieanne, mariée à Louys Vicomte de Toüars: & mourut ce Comte Iean au moys de Mars, & le iour vingtieſme d'iceluy de l'an de noſtre ſalut mille cent trente neuf. L'aiſné de ſes fils Robert Cõte de Dreux & ſeigneur de Mompenſier cinquieſme de ce nõ mourut ſans hoir, quoy que ſon fils Ieã eut eſpouſé Marie d'Anguien & en eut des enfans, leſquels decederẽt fort petits: & par-ainſi luy ſucceda ſon frere Iean de Dreux troiſieſme du nõ, lequel mourut auſſi ſans hoir: par-ainſi la ſucceſſiõ vint au troiſieſme des enfants à ſçauoir Pierre, qui eut deux femmes, la premiere fut Yſabeau de Melun de laquelle ne vint aucun hoir, & elle decedée, il eſpouſa Ieanne de Thorigny, duquel mariage ſortit Ieanne de Dreux: & ce pendant la veufue de ce Comte ſe remaria à Meſſire Bernard ſeigneur de Moreil & Brienne Mareſchal de France: & ce pendant Ieanne de Dreux fille vnique de Pierre mourut ſans lignée, & luy ſucceda ſa tante Ieanne de Dreux premiere femme de Louys Vicomte de Toüars: & ainſi prit fin ceſte race quant à la ligne maſculine de ce coſté de Dreux, & vint le Comté à Symon de Toüars fils du ſuſdit Louys & de Ieanne heritiere du ſuſdit Cõté: lequel Symon eſpouſa Ieãne d'Arthois fille de Iean d'Arthois Comte d'Eu, qui mourut ſans enfans: par-ainſi ſes ſœurs Peronnelle & Marguerite de Toüars tranſporterent au Roy Charles cinquieſme du nom leur part du Comté: & ainſi la lignée des aiſnez deffaillit, & le Comté vint par acquiſition à la couronne: d'autant que Symon le dernier des freres mourut auant que le Comte Pierre ſon aiſné, ſans qu'il eut hoir pour empeſcher que les filles de Toüars ne vinſſent à ceſte ſucceſſion: d'autant que Symon eſtant mort auant Pierre, & en ligne collaterale n'y ayant point de repreſentation, les enfans dudit Symon furẽt exclus de la ſucceſſion du ſuſdit Comté de Dreux: l'aiſné deſquels nommé Gauuain eut trois fils & vne fille, à ſçauoir Philippe de Dreux, & l'aiſné des fils de Gauuain ſe nomma Symon de Dreux qui eſpouſa Ieanne de Vendoſme, & ne laiſſa aucuns enfans: furent ſes biens confiſquez à cauſe qu'il ſuiuit le party des Angloys & Bourguignons. Le ſecond fils fut Iean de Dreux ſeigneur de Hombles, marié à Ieanne du Pleſſis, mourut ſans lignée: le troiſieſme fut Gauuain ſeigneur de Rigny, qui eut de ſa femme Ieanne vn fils nommé Robert de Dreux, auquel le Roy Charles ſeptieſme donna de la confiſcation de ſon oncle Symon de Dreux mille liures de rentes, & pour ce le don des plaines armes de Dreux luy eſtoit eſcheu: & il eſpouſa

espousa Guillemette de Sesgy, & en eut cinq enfans masles & vne fille nommée Catherine de Dreux mariée à Messire Louys de Brezé grand Seneschal de Normandie qui mourut sans enfans : les fils de Robert furent Gauuain de Dreux Baron d'Esueral, marié à Helaine de Hames, dont vint Nicolas de Dreux : qui fut marié deux foys, la premiere à Catherine de Brezé mere du susdit grand Seneschal : & la seconde à Charlotte de Moüy sans qu'il laissast aucun hoir. Le second fut Iacques de Dreux seigneur de Bouteuille, duquel vindrent deux filles : & à ces deux Gauuain & Iacques se donna leur tante Philippe fille de Gauuain : le troisiesme fils fut Perseual de Dreux seigneur de Piecourt : l'autre fut Louys de Dreux. Il se trouue vn Robert de Dreux seigneur de Baigneux souuerain, c'est à dire grand Maistre de France qui eut Beatrix de Collandon pour femme, & viuoit sous le Roy Philippe de Valoys, lequel est recogneu pour cousin par Robert sixiesme du nom Comte de Dreux : & ainsi recogneu estre descendu de Philippe premier du nom Comte de Dreux : & le Comte Iean second du nom l'ordonna executeur de son testament l'an mille troys cens trente & vn : de luy & de la susditte Beatrix vindrent fils & fille, à sçauoir Beatrix de Dreux femme de Thibault Barõ de Mathefelon en Anjou & seigneur de Duretal : le fils fut Robert de Dreux seigneur de Beu, Baigneux & Beauuois qui espousa Ysabeau de Sangeuille, & eut fils & fille : ceste cy fut nommée Ieanne, mais ne se trouue le nom du fils : en somme ceste race de ce costé est esuanouye & ne s'en trouue memoire aucune pour deux causes, la principale desquelles est que les armes de France n'estoyent lors communiquées aux enfans puisnez de la maison Royale, ains prenoyent celles des maisons esquelles ils entroyent, ainsi qu'il en est aduenu aux familles Royales de Dreux & de Courtenay : d'auantage, pource ce que ces familles n'ont tenu le rang & degré de Princes du sang, & ne se sont faits respecter ainsi qu'ils deuoyent, car s'ils l'eussent fait, il n'y a homme qui eut sceu empescher que leur nom, & reputation n'eut demeuré en vigueur, tout autant qu'il y eut eu des masles portans le nom & armes de Dreux & Courtenay : mais l'abaissement d'iceux, tant pour estre reculez des affaires que pour s'estre alliez plus par auarice, que pour conseruer leur grãdeur, a esté cause que depuis que le Comté fut acquis à la couronne, le nom de Dreux vint aussi à mespris, & en fin est demeuré sans ranc, grandeur, ny memoire. Plus aduisez ont esté les Princes des maisons d'Anjou de Valoys & de Bourbon, lesquels en quelque alliance que soyent entrez, n'ont iamais laissé eschapper ny le droit des armes des Lys, ny le ranc que doiuent tenir les Princes du sang, ainsi que leurs parents cy dessus nommez, & desquels il nous fault encor parler, & despecher brieuement les genealogies, au moins celle de Courtenay, laissans celle de Pierre de Dreux iusqu'à tant que nous le ferons venir à la succession de Bretaigne.

D'où vient que les maisons du sang ne sõt recogneuës.

De la race de Courtenay.

La maison de Courtenay bien que de premiere origine fut rangée parmy la simple noblesse des Francs-Gauloys, si a elle tousiours esté si illustre & segnalée que les grands Seigneurs y ayans pris alliance, elle a creu iusqu'à là que d'estre en fin alliée à la maison de France, donnant des Monarques & Empereurs au Leuant, ainsi que l'histoire vous fera voir, & que i'espere vous deduire par ceste genealogie, de laquelle l'honneur est deu pour la plus-part au feu seigneur du Tillet, qui a iustifié ses escrits par les panchartes, & instructions de la court souueraine de ce Royaume : Pierre de France donc fils de Louys le Gros perdit & nom & armes par l'alliãce qu'il prit en la maison de Courtenay en la façon que ie vay vous dire. Il est donc certain que Iosselin de Courtenay cheualier fort renommé ayant espousé la fille du Comte de Ioigny Geoffroy, il en eut deux fils Guy & Regnault Comte de Ioigny : & depuis conuolant à secondes nopces il espousa Ysabeau fille de Milon seigneur de Mon-lehery, duquel auons fait cy dessus mẽtion parlãt des guerres de Louys le Gros contre les seigneurs de ce Royaume : de laquelle Ysabeau il eut troys fils, à sçauoir Milon de Courtenay, Iosselin Comte d'Edesse en Leuant, & celuy qui tint la main à Baudoüin second pour venir à la couronne de Hierusalem, & renommé pour vn grand Capitaine par Guillaume Archeuesque de Tyr, qui le fait parent des Princes de Boloigne : le troisiesme fils de Iosselin de Courtenay fut Geoffroy. L'aisné à sçauoir Milon espousa la sœur du Comte de Neuers, de laquelle il eut troys fils, à sçauoir Guillaume, Iosselin & Regnault : des deux premiers n'est parlé autrement, mais du troisiesme, à sçauoir Regnault il est dit qu'il eut deux filles, l'aisné eut a nom Ysabeau de Courtenay, qui fut l'espouse de Monsieur

Iosselin de Courtenay & ses enfans.

Iosselin Cõte d'Edesse fils du susdit Iosselin.

Regnault de Courtenay & ses enfans.

Pierre de Frãce fils puisné de Louys le Gros, & frere du Roy Louys le Ieune, & pere de Pierre Cõte d'Auxerre, depuis Emp. de Constatinople: & la seconde fille de Regnault fut femme du seigneur d'Anallon & de Suilly. Milon de Courtenay pere de Regnault & Cõte d'Auxerre de par sa femme est enterré en l'abbaïe de Fontaine au Diocese de Sens fondée par ces Seigneurs de ceste premiere race de Courtenay, laquelle portoit d'or à troys torteaux de gueule. Or Pierre de France espousant la susditte Ysabeau de Courtenay, fallut q̃ par l'accord & traité de mariage, prit le nõ & armes de sa femme, qui luy porta Courtenay & Montargis, afin que le nõ de Courtenay ne perit point, & que sous le nom de Frãce fut sa race autorisée. De ce mariage vint fils & fille, laquelle eut à nõ Alix de Courtenay qui fut femme de Geoffroy Martel Cõte d'Engoulesme, duquel mariage issit Ysabeau depuis Royne d'Angleterre, femme du Roy Ieã sans terre, & auparauant femme de Hugues Cõte de la Marche. Le fils de Mõsieur Pierre de France espousa en premiers nopces Agnez fille vnique & heritiere de Gien & du Cõté de Neuers qu'elle quitta au Roy Philippe Auguste, & s'appelloit ceste dame Mahault, de laquelle Pierre eut vne fille nõmée aussi Mahault mariée à Heruert fils de Geoffroy de Gyen seigneur de Cosne sur Loire & d'Auxerre: laquelle estãt veufue se remaria à Guy Cõte de Forest, duquel elle n'eut enfans: & d'autãt que Pierre de Courtenay voulut cõme baillistre iouyr du biẽ de sa fille, il y eut debat entre luy & son gendre, mais tout fut appaisé le Roy s'en entre-mettant, auec cõdition que Pierre ioüiroit tãt qu'il seroit en vie de Tonnerre & Auxerre lors erigé en Cõté. De ceste dame & du Comte Heruert, ne demoura qu'vne fille nommée Agnez, accordée à Monsieur Philippe de France fils de Philippe Auguste, mais ce mariage n'eut effait: & ainsi elle eut pour mary Guy de Chastillon Comte de sainct Paul, lequel mourut auant son pere, les enfans duquel Guy n'heriterent, d'autant qu'en ce pays la representation en ligne directe n'a lieu, ains herita Hugues frere du susdit Comte Guy, qui fut pere du bon Comte Huon de sainct Paul, auquel escheut apres le Comté de Bloys & lors il donna saint Paul au fils de Guy son frere & d'Agnez de Gien, du mariage desquels issit fils & fille, le masle fut Gaucher de Chastillon seigneur de sainct Aignan, marié à Ieanne de Boloigne fille vnique de Philippe de France Comte de Boloigne: & la fille fut Yolant femme d'Archambaut le Ieune qui herita à ses pere & aïeul. Au reste, Pierre de Courtenay fils de Pierre de France espousa en secondes nopces Yoland sœur de Baudoüin Comte de Flandres & de Hainault, laquelle auoit esté accordée à Henry le Large Comte de Champaigne: & ainsi apres le decez de Baudoüin & de Henry son frere, l'Empire de Grece escheut à Pierre de Courtenay, à cause de sa femme: duquel mariage vindrẽt deux fils & deux filles: l'aisné fut Robert, q̃ luy succeda en l'Empire, l'autre fut Philippe Marquis de Namur, qui mourut sans hoirs: les filles furẽt Yolãt Royne d'Hõgrie, & la seconde fut femme du Cõte de Viẽne en Austriche. On mect en auant vn Pierre de Courtenay homme d'Eglise & Comte d'Auxerre, & de Tonnerre fils de cest Empereur: mais le seigneur du Tillet ne le peut auouër pour legitime, d'autant que du premier lict l'Empereur n'eut qu'vne fille, qui est Mahault cy dessus nommée & Comtesse d'Auxerre & Tonnerre: & du second lict il n'eut que les fils & filles ja recitez. De l'Empereur Robert vint fils & fille, à sçauoir Elysabeth mariée deux foys, la premiere à Gaucher fils du Cõte de Bray sur Seine, qui mourut oultre mer sans auoir lignée: la seconde à Eude seigneur de Montigny en Bourgoigne, duquel mariage sortirent plusieurs enfans: le fils de Robert fut Baudoüin Empereur Latin de Constantinople chassé de l'estat par Michel Paleologue, ainsi que verrons en son lieu: & espousa cestuy Marthe (d'autre la nomment Marie) fille de Iean de Brienne Roy de Hierusalem, & de Berengarde fille du Roy Alphons de Leon & Castille neufiesme de ce nom: duquel mariage ne demoura qu'vn fils nommé Philippe lequel se porta tousiours pour Empereur de Constantinople, mais il n'en eut que le tiltre: & cestuy espousa Beatrix de Sicile fille de Charles de France premier du nom Roy de Naples & Sicile & Comte d'Anjou: & de ce mariage ne vint qu'vne fille nommée Catherine laquelle se portant pour Emperiere de Constantinople, fut pour telle declairée par le Pape Boniface huitiesme (grande simplicité des Princes & insolence du Pontife d'alors) & pource l'espousa Monsieur Charles de France Comte de Valois & frere de Philippe le Bel Roy de France: & ainsi prit fin la famille de Courtenay des aisnez

d'icelle

d'icelle en ceste fille, pource fault regarder la branche des puisnez. I'ay dict que de Pierre de France & de l'heritiere de Courtenay, vint Pierre Empereur de Constantinople : mais oultre cestuy, il y eut encor vn fils nommé Robert de Courtenay, lequel fut grand Bouteiller, c'est à dire Eschanson de France, qui espousa Mahaut de Mehun fille du Seigneur d'Yeure, & trauailla fort ce Robert en la guerre contre les Albigeois heretiques, & vesquit fort longuement : il eut six fils, & vne fille nommée Ysabeau de Courtenay mariée à Iean Palatin: il se trouue vne autre fille, mais estant mal dotée, & sa femme estant nommée Constance, il appert qu'elle n'estoit point legitime. Quant aux fils de ce Robert, l'aisné eut à nom Pierre, qui fut marié deux fois, la premiere à Annette de Ioigny, heritiere seule de Ioigny, de laquelle il eut vne fille nommée Perrette Dame de Chasteau-Renard : & en secondes nopces il espousa Peronnelle de Mont-fort fille de Symon de Mont-fort Comte de Lincestre en Angleterre, de laquelle il eut aussi vne fille, laquelle espousa Robert Comte d'Artois, & fut seule & principale heritiere de son pere. Le second fils de Robert de Courtenay fut Philippe Seigneur de Chammolin & Chasteau-Renard, qui mourut sans hoirs : le troisiesme auoit à nom Raoul, qui fut Archeuesque de Rheims: le dernier fut Messire Guillaume de Courtenay, que son pere pensoit faire d'Eglise, mais il ne voulut y entendre, fut Comte de Sancerre par donation, & eut deux femmes Marguerite la premiere, & la seconde Agnes Dame de Charenton, sœur de Guy de Torcy sieur de Bacone, & de Regnault de Torcy: de ce mariage vindrent trois fils & trois filles : la premiere fut Mahault Comtesse d'Auxerre, Catherine Vicomtesse de Chasteaudun, & la troisiesme fut femme de Guillaume de Bourbon. Les fils de Guillaume, furent Robert, Pierre & Iean de Courtenay : Pierre mourut sans enfans, & luy succederent ses deux freres Robert & Iean: Robert fut Archeuesque de Rheims, & Iean son frere eut le gouuernement du temporel de cest Archeuesché, espousa la fille de Iean de Sancerre Seigneur de sainct Briçon sur Loire, auquel Iean succeda la niepce du Comte d'Auxerre : & d'eux vindrent six fils, & vne fille : l'aisné fut Iean de Courtenay Seigneur de Champigrelle & sainct Briçon, & les autres Philippe Chanoine de Rheims & Laon, Pierre qui ne laissa qu'vne fille mariée à Messire Iean de Beaumont : l'aisné espousa Marguerite de sainct Vallery, & en eut deux fils, à sçauoir Iean qui mourut sans enfans : & par ainsi Pierre son frere luy succeda, & eut entier l'heritage de son pere. Cestuy espousa Agnes de Melun, Dame du Bleneau, de laquelle il laissa deux fils, & deux filles : l'aisné estoit Pierre de Courtenay Cheualier, qui espousa Ieanne Brage, fille de Messire Blanchet Brage, Seigneur de sainct Maurice, & Maistre d'hostel du Roy Charles sixiesme, ne laissa qu'vn fils, nommé Iean de Courtenay, qui vendit toutes ses terres n'ayant point d'enfans : & sa femme Catherine espousa (luy estant decedé) Messire Guillaume de Coligny, qui à cause d'elle fut Seigneur de Chastillon sur Loing: & ainsi les pleines armes de Courtenay vindrent à Messire Iean de Courtenay fils puisné du susdit Robert & d'Agnes de Melun: les filles duquel furent Agnes & Marie: ce Messire Iean leur frere Seigneur de Bleneau espousa Catherine de l'Hospital, fille de Frãçois de l'Hospital, Seigneur de Choisy: d'elle il eut cinq fils, & trois filles, l'aisné fut Iean de Courtenay, Seigneur de Bleneau, les autres Guillaume, Regnault Seigneurs d'Arablay, Pierre Seigneur de la Ferté, & Charles de Courtenay Seigneur de Romeney: les filles furent Agnes femme de Iean de sainct Pierre: Ysabeau, & Catherine: la race de Guillaume Seigneur d'Arablay est faillie : & celle de Pierre dure encore, qui espousa la fille du Seigneur de la Roche sous Vitry : de laquelle il eut trois fils, l'aisné fut Hector de Courtenay marié à Claude d'Anceuille, duquel mariage vint René de Courtenay : le secõd fut René Seigneur de Cheuillõ qui eut deux fils: & le troisiesme fut Charles de Courtenay Seigneur de Baillon, duquel & de sa femme Claude vindrent trois fils, à sçauoir François, & frere Claude Cheualier de sainct Iean de Hierusalem, & l'aisné eut à nom Iean Seigneur de Bleneau, qui espousa Marguerite fille du Seigneur de Blãquefort, de laquelle il eut vn fils nõmé Iean de Courtenay, marié deux fois, la premiere à Catherine de Bouleuillier, puis à Helaine de Bar, de laquelle il eut quatre fils: l'aisné Messire François de Courtenay Cheualier Seigneur de Bleneau: les autres furent Philippe, & Frere Iean Cheualier de sainct Iean de Hierusalem, & Anne : Frãçois l'aisné fut marié

deux fois, du premier lict n'eut que filles, mais du second eut deux fils mineurs d'ans: & ainsi la posterité de Robert de Courtenay est paruenuë iusqu'à nostre temps, pour ce faut voir les deux derniers fils de Mõsieur Pierre de France, & d'Ysabeau de Courtenay, des quatre qu'il en eut: le troisiesme desquels fut Iean de Courtenay, & le quatriesme Messire Guillaume de Courtenay, seigneur de Tãlay, qui de sa femme Alix eut plusieurs enfans: l'aisné fut Messire Robert Seigneur de Tanlay, l'aisné des enfans duquel fut appellé Robert, & espousa Agnes de sainct Yon: & Philippe son frere eut à femme Philebert de Chasteau-fort, & en eut deux fils, & vne fille, Ieanne de Tanlay mariée deux fois, premierement à Iean de Chauigny, seigneur de Sautour, puis à Hugues Postel: les fils furent Pierre de Tanlay (notez que ceux de Courtenay issus de Guillaume dernier fils de Pierre de Frãce, laissans le nom de Courtenay, prindrẽt celuy de Tanlay par accord passé au cõtract de mariage) & mourut ce Pierre sans enfans, auãt son pere: l'autre fils fut Estienne de Tanlay, qui espousa Marguerite de sainct Valery, en eut vne fille vnique Ieanne de Tãlay, mariée deux fois, la premiere à Guillaume de Plessy, puis à Robert de Chalons: & ayãt ceste branche de Courtenay pris le nom de Tanlay, print cinq lambeaux d'azur, afin d'estre differente à celle de Robert de Courtenay grand Bouteiller de France, bien qu'on voit en plusieurs armoiries anciennes de Tanlay que le champ est semé de fleurs de lys pour monstrer qu'ils sont issus de la maison de Frãce. Au reste, il s'est veu en Angleterre des Seigneurs de ceste maison de Courtenay, qui ont esté alliez, & auec le sang Royal & auec des filles des plus grãs Seigneurs Anglois, lesquels Seigneurs de Courtenay ne sont du sang Royal de France, ains de la premiere ligne de Courtenay, & à sçauoir de Iosselin Comte d'Edesse en Leuant: car il ne se lyt point que ceux de Bleneau (qui durent encor) ny de Tanlay, se soyent onc retirez de la foy & obeissance des Roys de France, ausquels ils ont cest honneur que d'appartenir, au moins d'alliance, comme estans issus de la premiere souche des Capets.

DE L'ADVENEMENT DE LOVYS LE IEVNE à la couronne, & comme il visita son Royaume, & appaisa quelques esmeutes. *CHAPITRE XLVI.*



A Peine estoit la France en repos, tant pour les querelles appaisées d'entre le Roy & les Seigneurs du Royaume reuoltez, les vns pour vne occasion, les autres pour vne autre, & pour la conniuence du Roy deffunct, en la cause de l'vn & l'autre des pretendans à la couronne d'Angleterre, quand voicy le Royaume François qui tomba entre les mains d'vn Enfant: veu que Louys le Ieune n'eut sceu auoir plus hault de seize ans lors que son pere mourut, & qu'il espousa la fille d'Aquitaine: qui fut la premiere de ses femmes, d'autant qu'il en eut trois, à sçauoir Eleonor d'Aquitaine, fille & heritiere de Guillaume cinquiesme du nom, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, de laquelle il eut deux filles, à sçauoir Marie de Frãce mariée à Henry le Large Comte de Champaigne & de Brie: la seconde fut Alix femme de Thibault quatriesme du nom Comte de Bloys, & frere du susdit Henry, & surnommé le Bon, qui fut appellé en ses tiltres Procureur du Royaume de France, c'est à dire Regent: mais apres le diuorce fait auec la susdicte Royne Eleonor autant legerement, que dommageablement pour le Royaume de France & suiets d'iceluy, duquel nous parlerons en son lieu, le Roy espousa Constance fille d'Alphons septiesme du nom, & portant le tiltre d'Empereur d'Espaigne, les nopces de laquelle furent celebrées à Orleans, où elle fut couronnée par Hugues Archeuesque de Sens: & de laquelle il eut vne fille nommée Marguerite, mariée en premieres nopces au Roy d'Angleterre Henry

A quel aage Louys le Ieune vint à la couronne.

Espouses du Roy Louys le Ieune.

Thibault le Bon Cõte de Bloys appellé Procureur de France.

Henry troisiesme du nom, qui fut couronné du viuant de son pere Henry deuxiesme: & en secondes nopces eut pour mary le Roy de Hongrie: & mourut la Royne Constance en enfantant ceste fille. Le troisiesme mariage de Louys le Ieune fut auec Alix ou Adelle, fille du grand Comte Thibault de Champaigne, & furent les nopces celebrées à Paris, où la Royne fut couronnée par le sieur Hugues Archeuesque de Sens, à cause que ce couronnement se faisoit en vn diocese, duquel il estoit Metropolitain: & de ce mariage sortit l'an vingtdeuxiesme tout d'vn, l'an mil cent soixante cinq, le Roy Philippe Auguste, duquel, & de son couronnement nous parlerons en son lieu: & de ceste Dame Alix, il eut encores deux filles, l'vne nommée Adelle ou Alix accordée à Richard Duc d'Aquitaine, Comte de Poitou, & depuis Roy d'Angleterre, qui depuis refusa de l'espouser ayant querelle auec le Roy Philippe Auguste, & la rendit au Dame, & pour ce il print Berengere fille du Roy de Nauarre, & ceste Alix de France fut mariée à Guillaume Comte de Ponthieu. L'autre fille du Roy & d'Alix de Blois, fut Agnes de France, accordée dés l'aage de huict ans, puis mariée à Alexis Empereur de Constantinople: & telles sont les alliances de ce Roy, & les enfans qui en procederent, s'entens legitimes, d'autant qu'il eut encor vn bastard appellé Philippe, qui fut d'Eglise & Doyen de sainct Martin de Tours, qui mourut auant son pere, & n'est mis au rang des enfans Royaux, d'autant que les bastards n'ont point esté admis en la troisiesme ligne des Roys de France, quoy que les filles naturelles soyent auoüées & recognues. En l'an donc mille cent trente-huit, Louys le Ieune estant en Aquitaine, comme il fut aduerty de la mort de son pere, fortifia & fournit les places de son Duché pour obuier à tout sinistre euenement, & print son chemin pour s'en venir en la Gaule Celtique, pour mettre ordre aux affaires, & empescher les troubles, qui desia commençoyent à s'esleuer par le moyen des tyrans & voleurs, lesquels n'auoyent encor laissé le Royaume en paix, depuis les querelles d'entre les Princes: de sorte que le commencement du regne de ce Roy donna esperance de quelque chose de bon, eu esgard au restablissement de la iustice, qui auoit receu quelque alteration à cause des guerres, & é ... l'assemblée des estats pour la iustice vniuerselle, & pour la reformation des iurisdictions subalternes, à cause que desia les nobles refusoyent de se sousmettre à l'ancienne police, qui se manioit par les Vicomtes & autres officiers, & vsoyent de plusieurs angaries sur le peuple, à quoy il failloit remedier auant que la chose empirast, & que le sort redondast à vn commun mespris & du Roy, & de la iustice ordinaire du Royaume. Et afin que vous voyez quel ordre il y auoit lors en France, & la police y obseruée, est à noter que les villes iouïssoyent de leurs communautez, & comme pareille liberté que celle des villes Imperiales à present en Allemaigne, si bien que quelques vnes abusans de ceste permission sembloyent ne tenir compte des Roys, & les vouloir brider par la rigle de leurs priuileges. Telle fut la cité d'Orleans, plusieurs citoyens de laquelle se fians en la grandeur de leur communauté, & puissance de leurs forces, feirent aussi quelque semblant de se reuolter contre le Roy: mais leurs essais furent de peu de durée, d'autant que le Roy y vint auant que l'esmotion fut allumée, & accabla plustost l'orgueil des mutins, que leur conspiration eut peu prendre pied parmy la multitude: ioinct que l'exemple n'en estoit plaisant aux Seigneurs, lesquels n'auoyent garde de fauoriser l'aggrandissement des villes, comme ceste liberté des communautez estant du tout contraire à la Seigneurie d'vn, & peu se rapportant aux affections de la noblesse. Et par ainsi le Roy estant arriué à Orleans, y fait diligente information, & du fait & des conspirateurs, il en fait aussi rigoureuse & exemplaire iustice, afin que (comme dit l'Abbé Sugger) il deterrast les autres villes par ceste seuerité à ne point faire le semblable, & donnast esperance aux bons de viure asseurez en leurs biens & maisons, & aux meschans frayeur d'estre punis s'ils commettoyent de telles faultes. Ayant donc Louys commencé son regne par l'exploit de iustice, il s'en vint à Paris cité capitale du Royaume, & deslors le siege des Roys où se faisoyent les assemblées ordinaires du Parlement, & conseil annuel des Prelats & Princes de France, tant pour la reformation de l'estat Ecclesiastique, que pour la police & gouuernement des affaires du Royaume, afin que la Prestrise & la Royauté unies, maintinssent stable le fondement de ce Royaume, sur les piliers y establis sur la pieté & iustice, dés l'establissement de ceste puissance: d'autant que (comme i'ay monstré assez souuent cy dessus) la maiesté de ce Royaume s'est

Philippe fils naturel du Roy Louys le Ieune.

L'an mille cent trente huict.

France affligée par la querelle des Grands.

Faute d'assembler le Conseil des Estats, & la police du Royaume quelle estoit.

Liberté des villes de France.

Esmeute à Orleans.

La noblesse n'ayme la liberté des villes.

Conspiration d'Orleans punie.

L'Abbé Sugger en son histoire.

Paris siege ou se tenoit le Parlement des Estats de France.

alors maintenuë en son excellence, quand les Roys n'ont rien entrepris sur l'estat des Prelats, & que ceux cy n'ont plus donné à leurs affections, qu'au deuoir qui les oblige à la couronne. Ce fut donc à Paris que Louys assembla son Parlement, pour le prouffit du Royaume, & pour y ordonner des Loix propres au téps, & lesquelles confirmassent les anciennes ordonnances: & a esté vne grande faulte à noz ancestres qui ne nous ont

Quel est le vray ornement de l'histoire.

rien laissé par escrit des affaires traitez, ny des saincts Edits, & loüables constitutions faites en ces assemblées, & lesquelles sont l'ornement & l'ame de l'histoire: comme ainsi soit, & que les Roys sont créez pour faire iustice, & ces conseils erigez pour dresser le droit & les Loix que les Roys establissent sur le peuple. Au reste, i'ay à vous marquer icy vn poinct touché par l'Abbé Suger, parlant en cest endroit de l'heur qui suyuoit lors ce Royaume: car il dit que de tant plus grande estoit la ioye des François alors, comme ils se voyoyent commandez par vn vray & legitime heritier de la couronne: voyans leurs voisins en trouble, à cause du deffault des hoirs masles, ainsi

L'Angleterre & l'Empire en trouble, à faulte de hoir masle issu des Roys decedez.

qu'il propose, & de l'Anglois pour la succession duquel debattoyent l'Angeuin, & le Comte de Bloys, & de Boloigne: & de l'Empire, lequel (comme il dit) estoit alors decheu de sa gloire & grandeur, pour ce qu'apres la mort de Henry cinquiesme, il n'y auoit plus aucun hoir legitime du sang ancien qui fut pour y succeder: d'où s'ensuyuirent de grans mal-heurs, guerres, sacs de villes, & infinis meurtres & ruines. Ie dis cecy, afin qu'on voye que iusqu'apres la mort de Henry susdit, les Empereurs n'ont guere pratiqué l'Election, ou s'ils en ont vsé, elle a esté comme ombrageuse, ainsi que depuis elle le fut lors que l'Empire tomba en la maison de Sueue: & és mains

Empire long temps hereditaire.

de Federic surnommé Barberousse: & n'y auoit forme de ceste pretenduë election autre que la confirmation que ces Empereurs receuoyent du Pape lors qu'ils se faisoyent couronner à Rome. Car sans ceste premiere summission, ils se fussent maintenus en la succession à iamais, & eussent laissé l'Empire hereditaire à leurs enfans & plus proches: là où ayans receu establissement du sainct siege, & prenans la cou-

L'Empire depend du sainct siege.

ronne du Pape, & non d'ailleurs, comme estant en sa puissance de les inuestir de l'Empire, il s'en est ensuiuy que ce qui estoit hereditaire aux enfans de Charles le Grand, & depuis aux premiers Allemans, est ores dependant de la volonté des Papes, lesquels apointent ou desapointent ceux qui dependent d'eux suyuant leur desobeissance, ainsi que la pratique nous fera voir cy apres, d'où sourdirét de grans maux & scandales par

Lothaire mort, l'Empire vacque.

toute la Chrestienté. Tant y a que lors Lothaire Empereur estant mort, les Romains & Allemans furent quatre moys sans Prince, à cause des contentions de ceux qui aspiroyent à l'Empire: & ce pendant que Louys le Ieune attendant son aage plus meur se tenoit coy à Paris, faisant droit à ses suiets par ses parens & fidelles seruiteurs:

Sibylle fille de Foulques femme de Theodoric Côte de Flandres.

Theodoric d'Elsace Comte de Flandres, lequel auoit espousé Sibylle fille de Foulques d'Anjou Roy de Hierusalem, assemblant le Conseil de Flandres au moys de Feburier à Hipre, où les Loix anciennes, qu'ils nomment la paix de Flandres, furent restablies, & là prenant congé des estats, laissant la charge de son pays à Sibylle son espouse, passa en la Terre-saincte auec vne fort belle troupe de noblesse, pour se-

Theodoric fait le voyage de la Terre-saincte.

courir son beau-pere, qui lors auoit la guerre contre le Caliphe d'Egypte. I'ay dit cy dessus comme Louys le Gros se preualoit de la guerre des deux pretendans à la couronne Angloise, & leur tenoit le bec en l'eau, afin que leur debat seruit de repos à ses terres: or durant cecy, & Estienne ioüissant de la couronne Angloise,

Dauid Roy d'Escosse suyt le party de Mathilde.

comme les Escossois soustinssent le party de Mathilde, à cause que Dauid leur Roy luy estoit parent fort proche, voicy Estienne de Bloys qui semond l'Escossois à luy faire hommage des terres qu'il tenoit en Angleterre, du costé de Hundinton, & de Northombelland (ainsi parle l'histoire d'Escosse, là où les Anglois tant anciens que modernes, dient & maintiennent, que les Roys d'Escosse faisoyent iadis hom-

Hector Boeth. historiogr. d'Escosse, liure 12.

mage aux Roys d'Angleterre de toutes leurs terres & Seigneuries, surquoy ie ne veux debattre plus longuement) & que là où il refuseroit de faire son deuoir, qu'il s'asseurast de la guerre à toute oultrance. Dauid qui aymoit sa cousine Mathilde, denie tout à plat cest hommage à Estienne, disant, qu'il ne pouuoit iurer la foy

Dauid refuse de faire hômage à Estiéne.

en deux endroits, & que de-ja il auoit fait son deuoir enuers Mathilde, la vraye & legitime heritiere du Royaume, la foy promise à laquelle il ne violeroit pour mourir. De là vint la guerre fort sanglante & cruelle, car Estienne entrant en

Escosse y

Escosse y feit de grans rauages, comme aussi les Escossois vserent de reuenche: & en fin y eut bataille, laquelle fut fort preiudiciable aux Anglois, y mourant la plus-part de la noblesse: ce qui fut cause qu'Estienne accorda auec Dauid, & luy quitta l'hommage qu'il luy demandoit, luy laissant les terres susdictes en souueraineté à iamais. C'est horreur que d'ouyr ce que Matthieu Paris dit, de la fureur & cruaulté des Escossois assaillis par Estienne, disant: qu'ils fendoyent & diuisoyent les femmes grosses toutes en vie, & que tirans leurs petis enfans de leurs ventres, ils les iettoyent en hault, & les recueilloyent sur les fers de leurs lances & piques: qu'ils massacroyent les gens d'Eglise sur les autels, & faisoyent d'autres abominations, que ie ne sçay si ie les dois croire. Ce n'estoit assez pour le malheur du Roy Anglois, si encor il n'eut esté affligé en son pays par seditions & diuisions domestiques: d'autant que Mathilde sçachant que son mary faisoit ses affaires en Normandie, & que le Roy Louys le Ieune ne luy donnoit aucun empeschement, & voyant les Escossois tourmenter les pays qui obeissoyent à Estienne, elle vint assieger le fort de Douure, & pratiqua ce pendant plusieurs Seigneurs Anglois, tels que furent Guillaume Talebot, les successeurs duquel se sont faits si bien cognoistre en Guienne: lequel tint le Chasteau de Herford contre Estienne pour Mathilde. Robert frere naturel de la Princesse, & Bastard du deffunct Henry, Comte de Glouerne, tenoit Led & Bristoye, & plusieurs autres s'estoyent emparez d'autres places, entre lesquelles Salisbery fut assiegé, & pris par le Roy, lequel y feit pendre la plus-part de ceux qu'il trouua dedans, & ce fut la cause pour laquelle ceux de Douure se rendirent à la Royne. Ce nonobstant Estienne passa oultre, & fut combattre les Escossois, où la bataille estant vn long temps doubteuse, & les Anglois presque esbranslez, & prests à tourner le dos: en fin le mal-heur tomba sur les Escossois, lesquels ayans perdu plusieurs milliers d'hommes, furent contraints de tourner le dos, & se sauuer à la fuite. Et au mesme temps qu'Estienne triompha des Escossois, & feit ses affaires en Angleterre, il perdit en Normandie les places de Hiesmes & Bayeux, & Falaise fut assiegée par Geoffroy Comte d'Anjou & mary de Mathilde. On dit qu'enuiron ce temps, & l'an de nostre salut mille cent trente-neuf, mourut vn homme en Gaule, nommé Iehan des Temps Gentil-homme de maison illustre, lequel on tenoit auoir attaint l'aage de trois cens soixante & vn an, ayant vescu depuis Charles le Grand, duquel il se disoit auoir esté Escuyer: que si cela est vray, il est aussi remarquable, veu qu'on ne trouue point des hommes depuis les premiers siecles, qui ayent vescu si longuement: au reste il en doit estre quelque cas, puis que tous les autheurs anciens le recitet. I'ay dit cy dessus, cōme quelques vns ont escrit, que l'Empereur Henry s'estoit démis de son Empire, & la cause de telle opinion: or en ce temps fut trouué vn galant en Allemaigne, lequel par certain espace de temps, alloit par tout se vantant estre le susdit Empereur, si bien qu'ayant attiré plusieurs, & causé de grandes seditions & esmeutes, & des meurtres infinis, à cause que les vns le deffendoyent & soustenoyent pour tel, & les autres le blasmans de faulceté & imposture: en fin neantmoins son fard fut descouuert, & luy tondu Moyne, & mis au Monastere de Clugny, pour y passer le reste de ses iours: trop doulce penitence pour vray, eu esgard à la grieueté du crime, lequel deuoit estre puny de la sorte mesme, que depuis Ieanne de Flandres chastia celuy qui se disoit estre Baudoüin son pere Empereur de Grece. Ce pendant Estienne Roy Anglois, ayant vent en poupe, entra en Escosse, bruslant & saccageant, & passant tout sous la fureur du fer & des flammes, si bien qu'il contraignit le Roy Dauid, à luy donner son fils Henry pour ostage, & à luy faire le serment de fidelité, qu'il luy auoit denié: ce que fait, il commença à vser de cruaulté non accoustumée, emprisonnant les Euesques, qu'il faisoit venir sous tiltre de bonne foy en cour, sans qu'il voulut les ouyr en leurs iustifications, ny les receuoir à se purger par l'ordonnance de la iustice du Royaume: & qui plus est, il s'attacha à ceux mesmes (comme i'ay dit) qui l'auoyent auancé, & lesquels faulsans leur foy promise à Mathilde, luy auoyent donné la couronne d'Angleterre. Qui est vn argument par lequel on voit, que si Dieu differe la punition d'vne grande faulte, ce n'est pour la laisser impunie, ains pour donner espace de repentance, ou vn plus grief iugement sur celuy qui aura commis l'offence: ioint que ordinairement on

Anglois deffaits par les Escossois.

Matthieu Paris en ses Chroniques.

Inhumanité des Escossois en Angleterre.

Seigneurs Anglois rebelles au Roy Estienne.

Deffaitte d'Escossois par le Roy Estienne.

Places prises par Geoffroy d'Anjou en Normandie.

L'an mille cent trente neuf.

Longue vie de Iean des Tēps.

Dauid d'Escosse s'humilie à Estienne Roy d'Angleterre.

Estienne cruel enuers ses amys.

voit que ceux que la vertu recommandoit estans petis, & iouïssans d'vne mediocre fortune, estans aggrandis & haulcez en honneur ils s'esgarent, & quittans la iustice s'adonnent à toute cruaulté & tyrannie: & ne vous en sçauroy alleguer vn plus beau exemple que de ce Roy Estienne, lequel lors qu'il n'estoit que simple Comte de Blois, portoit le tiltre du plus courtoys & affable Prince de son temps, mais estant fait Roy, soit que l'ambition le feit oublier, ou que les deffiances luy ostassent la bonté de son naturel, il deuint si insupportable, que ses amys le fuyoyent, ses voisins le redoubtoyent & hayoyent, & ses suiets l'abominoyent comme chose plus que detestable. En France lors on ne se soucioit que de se resiouir, & de faire seruice à Dieu, de sorte que les plus grans consacroyent leurs enfans aux Eglises: comme ainsi soit qu'en l'an de nostre salut mille cent quarante, Monsieur Henry de France, frere du Roy Louys le Ieune fut rendu Moyne à Cleruaux, & peu de temps apres, il paruint à l'Euesché de Beauuais, & les deux qui n'estoyent d'Eglise, & desquels auons parlé cy dessus, à sçauoir Robert & Pierre, furent auancez par les mariages cy dessus mentionnez. Sous le Roy deffunct, & au commencement du regne de Louys le Ieune, l'Eglise Gallicane estoit illustrée d'vn bon nombre d'hommes excellens, tels que Milon Euesque d'Arras, Prelat autant liberal que sage, docte & eloquent: Godeffroy Euesque de Langres: Hugues d'Auxerre: Hosten de Soissons: & Geoffroy de Chartres, & Alberic Archeuesque de Bourges: & entre les Abbez estoit Suger chef de la maison Royale de sainct Denys & sainct Bernard cogneu & prisé par tout l'Occident. Des hommes de grande erudition estoit renommé Richard de sainct Victor Religieux Chanoine de l'Eglise Abbatiale de sainct Victor lez Paris: comme aussi viuoit alors Dam Pierre Abaïlard, duquel nous ferons mention cy apres. En celle saison continuoit encor la guerre entre le Duc Conan de Bretaigne, & le Seigneur de Vitré, qu'il auoit chassé de sa terre, & lequel (comme dit auons) ne pouuant estre en asseurance, ny chez Iuhaël de Maienne, ny en la maison de Guy de Laual ses parens, enrichis par le Duc à ses despens, il se retira chez Guillaume Seigneur de la Guerche son beaufrere, là estant, & ne cessant de faire des courses sur la terre qu'on luy auoit ostée: le Breton qui ne desiroit que sa ruine, manda au Comte d'Anjou, le priant de luy enuoyer secours pour accabler le Sieur de Vitré, ennemy commun des maisons d'Anjou & de Bretaigne, à quoy l'Angeuin ne faillit point, & ainsi ses forces vniës auec celles du Duc Conan, on fut contre le Seigneur de Vitré & ses alliez & complices, à sçauoir les Seigneurs de la Guerche, & son fils André de Vitré, Thibault de Mathefelon, qui auoit espousé la fille de Robert de Vitré nommée Marquise, & le Seigneur de Candé: & eurent bataille ensemble, laquelle le Duc & Comte perdirent, non sans leur confusion, & grand massacre de leurs hommes, d'où s'ensuyuit la recouurance de Vitré par son Seigneur legitime. Or ay-ie oublié cy dessus à dire, que lors que les Poiteuins se mirent en deuoir de conquerir le Comté de Tholouse sur les heritiers de Raymond Comte de sainct Gilles surnommé le Grand, le Comte de Barcelonne, duquel auons parlé cy dessus, à sçauoir Raymond Arnault Berenger, oyant que Guitard Comte de Roussillon, celuy qui peupla & fut fondateur de la ville de Perpignan, estoit decedé, il, qui auoit entrepris le voyage de Maiorque, ne laissa pourtant de poursuyure son entreprise, laquelle mise à fin, il reuint en Gaule, entra en Languedoch, & feit la guerre à Bernard Aton, lequel secouru par les Poiteuins, s'estoit emparé de la ville de Carcassonne, au desauantage de la maison de Foix, de laquelle le Cathelan estoit amy, & parent fort proche: & en auoit fait hommage au Comte de Poitiers, frustrant par là Alphons fils de Raymond, & Bertrand heritiers de Tholouse. Et feit tant ce Prince Barcelonnois, que sçachant l'accord passé entre Mengarde Vicomtesse de Besiers, & mere du susdit Bernard Athon, & les Comtes de Foix touchant la place de Carcassonne, que le Foixien luy auoit quittée, il poursuyuit le droit du Tholousain, & contraignit le Carcassonnois à quitter l'hommage fait au Poiteuin, & de iurer fidelité à l'heritier legitime de Tholouse. Et afin que nous ne laissons aucun coing de la Gaule, sans y donner quelque attainte: en ce mesme temps viuoit Guy troisiesme du nom, Comte de Vienne, ou Prince de Daufiné, & fils de ce Guy second, qui le premier porta le tiltre de Daufin de Vienne (l'occasion dequoy, ie confesse franchement ne vous sçauoir deduire) laquelle nous auons

Les honneurs chãgent les mœurs.

L'an mille cent quarante.

Henry de France Moyne de Cleruaux.

Hõmes illustres du temps de Louys 6.

Guerre de Conan poursuyuie contre le seigneur de Vitré.

Seigneurs alliez de celuy de Vitré.

Duc de Bretaigne deffait par le seigneur de Vitré.

Guitard Comte de Roussillon fondateur de Perpignan.

Bernard Aton fils de Mẽgarde Vicõtesse de Besiers.

Bernard Aton contraint de faire hommage au Comte de Tholouse.

auons dit auoir eu vne fille nommée Beatrix femme premierement de Raymond Comte de Thoulouse, duquel elle n'eut enfans, & depuis d'Hugues Duc de Bourgoigne duquel sortit André qui succeda à son aïeul en la principaulté de Vienne. Celle saison aussi commença produire les diuisions qui tant ont causé de scandales depuis entre les Comtes de Geneue issus de la maison de Sauoye & les Euesques de celle cité: cõme ainsi soit que l'Euesque de Losanne se dit seigneur de sa ville, & le Comte de Geneue appellé Aymé s'en portast pour possesseur, la querelle alla si auant qu'en fin on en vint aux armes: le Comte fut mettre le siege deuant Losanne, & l'Euesque la deffendit si gaillardement, qu'il força le Comte de leuer le siege. I'ay dit cy dessus que Lothaire Empereur mort, l'Empire vacqua quelques moys, & en fin fut esleu Conrad fils du Duc de Sueue & de la sœur d'Aymé Comte de Sauoye: duquel Empereur nous parlerons cy apres en son lieu, au sacre & election duquel le Duc Henry de Saxe ne consentant point, ne voulut aussi y estre n'y porter les ornements Imperiaux que Lothaire luy auoit laissez, disant que Conrad n'auoit esté legitimemẽt esleu, ains par surprise: neantmoins fut il en fin forcé de rendre les habits Imperiaux: & de la discorde de ce Duc auec l'Empereur Conrad, aduindrent de grands maux en Germanie: & fut ce Cõrad oncle de l'Empereur Federic premier du nom & surnommé Barberousse. Et au mesme an de mille cent quarãte & vn mourut le bõ Empereur de Grece Calo-Ian, la mort duquel est fort estrange, car estãt allé à la chasse & poursuyuant vn sanglier, il prit sans y penser vn espieu empoisonné, duquel pensant enferrer le sanglier, il se bleça soy mesme: d'autres dict qu'il se bleça d'vne flesche enuenimée en la main gauche, & bien que la blessure fut de peu d'effect, si est-ce qu'on n'y sceut onc pouruoir, & fallut que ce Monarque mourut, laissant deux fils & la diuision entre eux à cause de l'iniquité de son testament, pource qu'il prefera le puisné Manuël, à l'aisné nommé Isaac: & ce fut ce Manuël lequel traistreusement traita les Princes Chrestiens allans en Palestine, & fut cause des mal-heurs desquels nous parlerons (Dieu aidant) poursuyuans l'histoire de Louys le Ieune.

Guy 3. du nom Danfin de Viennoys.

Querelle entre le Cõte de Geneue & l'Euesque de Losanne.

L'an 1141.

Conrad de Sueue fait Empereur.

Voy Othon de Phrisinghen liu. 7. ch. 9. de la vie de l'Empereur Federic.

Mort de Calo-Ian Empereur de Grece.

Manuël fait Empereur de Cõstãtinople.

Des premiers succez du Roy Louys le Ieune estant venu à la couronne, & de la discorde entre luy & le Pape. CHAP. XLVII.

ESTIENNE Roy d'Angleterre continuant la guerre contre sa cousine Mathilde, & elle taschant par tout moyen de conquerir son heritage que l'autre luy detenoit, il ne passoit guerre moment de temps auquel quelque fait d'armes ne s'executast entre ces Roy & Princesse: mais le plus grand fut le iour de la Chandeleur de l'an mille cent quarante & vn, auquel rencontre fut si furieusement combatu de tous costez, que peu s'en fallut que toute la noblesse Angloise & Normande ne prit fin en ceste bataille, en laquelle le Roy Estienne, qui combattoit autant ou plus vaillamment que homme des troupes qui le suiuoyent, fut pris par Robert Comte de Clocestre frere naturel de Mathilde, qui le presenta à sa sœur, & elle le feit lier & mettre sous bonne & seure garde. Et veritablement si ceste dame eut sceu alors vser de sa felicité, c'estoit fait d'Estiéne & elle n'eut eu plus de guerre, ayant l'estat paisible par la ruine de son cõpetiteur: mais elle n'ayãt que son frere Robert (apres le Roy d'Escosse son oncle) en qui elle peut se fier du tout, aussi pour recouurer ce Robert elle oublia le repos de son estat & l'asseurãce de sa couronne. Car tandis que le Roy estoit captif, voicy que Robert de Clocestre vint assieger l'Euesque de Winton en sa ville, qui estoit des plus loyaux seruiteurs du Blaisien: cest Euesque enuoye vers Guillaume Vicomte d'Hipre, duquel auons parlé cy dessus és affaires de Flandres, & qui n'osant se tenir en son pays, s'en estoit fuy vers Estienne qui l'aymoit & prisoit à cause de sa vaillance & industrie en l'art militaire. Guillaume marry de la prison de son Roy, ne cerchoit que les moyens de nuire à ce Comte si bien qu'il se tenoit pour asseuré que la seule prison du Comte Robert seroit cause de la deliurance du Roy: à ceste cause, ayant assemblé vn bon nombre des plus vaillans & asseurez soldats de l'armée Royale, il vint à l'improuiste se ruer sur les assiegeans qu'il mit soudain en route: & luy fut là

Estienne Roy d'Angleterre vaincu & pris.

Robert Cõte de Clocestre.

Winton assiegé par le Comte Robert.

Guillaume d'Hipre en Angleterre.

Guillaume d'Hipre vainc & prẽd Robert Comte de Clocestre.

fortune si heureuse, que Robert luy tomba entre les mains, lequel il enuoya prisonnier à la Royne espouse du Roy Estienne captif de Mathilde. Ceste prison estonna tellement la Comtesse d'Anjou, que pour r'auoir son frere, elle ne se soucia de rẽdre le Roy & recommencer vne meslée, qu'elle eut peu mettre à fin en laissant le Roy longuement en prison, lequel elle eut fait venir à raison quant au fait du Royaume, & auec cela elle n'eut laissé de recouurer son frere. En Normandie ce pendant les affaires de l'Angeuin alloyent bien, d'autant qu'il gaigna le Comte Waleran de Meulanc chef de la noblesse Normande qui suiuoit le party du Roy Estienne, & lequel Comte luy rendant les Chasteaux de Mont-fort & de Falaise, feit tant que les autres gentils-hõmes qui sont depuis la riuiere de Seine iusqu'aux bords de Rille, feirent hommage au Comte Geoffroy le Bel mary de l'Emperiere Mathilde. Au reste ce sont baies qu'encor par ces deliurances de prisonniers il aduint paix entre Estienne & Mathilde, veu que la guerre alla tousiours en accroissant: entant que Estienne trauailloit à establir la couronne & succession pour son fils, & Mathilde aspiroit pour soy & les siens à vne mesme chose. La ieunesse de nostre Roy, & sa facilité fut cause que Gauthier seigneur de Monïoy Cheualier, s'oubliant en ses façons & mesprisant la maiesté du Roy, feit des entreprises en l'an mille cent quarante deux contre les droits du Royaume & les ordonnances des Roys, faisant des exactions sur ses suiets & des courses sur les terres du domaine Royal, les habitans desquelles il rançonnoit tout ainsi que d'vne autre ennemye. Ce que le Roy sçachant, s'esmeut contre luy & pour l'iniquité du fait, & pour le mespris de la maiesté Royale, & pource fut l'assaillir en son fort, qu'il prit & rasa sauf la tour principale, & confisqua la seigneurie, faisant grace de la vie au seigneur d'icelle: ce qui estonna plusieurs qui n'eussent onc pensé que le Roy estant si ieune eut tant pris à cœur les matieres: mais ceux qui estoyent pres de luy & de son conseil, luy remonstroyent quel peril c'est que de souffrir & les rebelles & reuoltes en vn pays, & de conniuer aux faultes des grãs, là où il y a moyen de les punir & chastier, sans alteration de l'estat ny de l'autorité: entant qu'en ce cas, il fault que les Roys soyẽt sages, & que pour asseurer le corps public, ils compatissent en quelque cas auec les membres principaux, afin de conseruer le reste. Nous auons veu cy dessus les querelles qui sont aduenuës iadis entre les puissances ecclesiastiques & temporelles pour le fait des nominations des benefices & inuestitures d'iceux, d'autant que les Papes voulans auoir ce droit propre pour eux comme estát spirituel, les Roys se disans Seigneurs du fonds, où sont les biens & patrimoine des Eglises, ne pouuoyent souffrir aussi que ceste liberté de nommer les Euesques leur fut ostée. C'est pourquoy cy dessus a esté veu que Philippe premier du nom ne voulut que son fils fut sacré à Rheims, ny par l'Archeuesque de Rheims, à cause que ce Prelat auoit esté là introduit sans son consentement par le Pape, tellement qu'il fallut que si cest Archeuesque vouloit iouyr du reuenu de son Eueſché, il se sous-mit au Roy & confessast tenir de luy ce qu'il auoit, ainsi que tous ses predecesseurs en auoyent vsé enuers les Roys de France. Or en ce temps, & l'an mille cent quarante & deux comme apres le trespas d'Aubery Archeuesque de Bourges, le Pape Innocent sans nul respect de la volonté du Roy, ny du plaisir qu'il eut receu en France, lors que les Allemans le persecutoyent, nomma & sacra pour Archeuesque & Primat de Bourges, vn ecclesiastique nommé Pierre, homme de bonne vie & grande erudition, mais qui desplaisoit au Roy & lequel il refusa, à cause que sans son congé on l'auoit esleu. Et en cecy fault bien contempler la liberté ancienne des Eglises, d'autant que iaçoit que le Roy eut donné congé au Chapitre & chanoines de Bourges d'eslire pour Pasteur lequel qu'ils voudroyent, sauf ce Pierre qu'il sçauoit estre agreable au Pape: si est-ce que les Chanoines, craignans (peut estre) les censures du sainct siege, ou que leur conscience leur commandoit de ne point faire aultrement, n'en sceurent eslire d'autre que le susdit Pierre, ce nonobstant que le Roy eut iuré de ne souffrir que luy viuant Pierre tint iamais l'Archeueſché de Bourges. Et quoy que l'esleu remonstrast au Pape l'incommodité qui pouuoit aduenir de cecy, & qu'il voulut se deporter de poursuite, si est-ce que Innocẽt luy enioignit de persister, & obeir à l'election, disant que le Roy estant encor ieune & presque en enfance, failloit que fut accoustumé à se soumettre à l'Eglise & à ne se mesler des faits ecclesiastiques, & faire dependre du tẽporel les choses purement spirituelles.

Adiousta

Geoffroy Cõte d'Anjou prend Falaise & Falaise. *Gauthier de Monïoy se veult esleuer contre Louys le ieune.* *Chasteau de Monioy rasé.* *Cause de la discorde des Papes auec les Roys.* *L'an 1142.* *Querelle entre Louys le ieune et le Pape Innocent 2. & pourquoy. Chapitre de Bourges desobeit au Roy.* *Response du Pape à l'Archeuesque de Bourges.*

Adiousta oultre ce le Pape, que les façons de faire du Roy estoyent la liberté de l'election, puis qu'il exceptoit des aucuns à ceux ausquels de droit appartenoit d'eslire les Pasteurs, sans dire la cause pour laquelle il vse de ces forclusions, & icelle deuant le iuge souuerain de l'Eglise. Or quelque chose que sceut dire le Pape, & quoy que le Chapitre receut l'Archeuesque esleu, si est-ce que le Roy ne voulut entendre à ceste reception, ains feit saisir le temporel de l'Eglise & chasser ce Prelat de son siege, lequel se retira és terres du Comte Thibault de Champaigne, d'où s'ensuiuit vne grande diuision & scandale en l'Eglise Gallicane, & vne guerre qui se preparoit fort cruelle contre le Cõte, si on n'eust pourueu à tout: d'autant que le Roy sollicitoit tous les seigneurs du Royaume contre Thibault, comme contre le vray & ancien perturbateur du repos du Royaume, & le deffenseur de tous les rebelles de la couronne: car ce Pierre (nommois-il à Pierre Archeuesque) à cause qu'il diminuoit l'autorité (ce luy sembloit) de la couronne & maiesté du Royaume. Et ce qui plus irrita le Roy, fut que le Pape (ne sçay si iustement) l'excommunia, & interdit sa court, tellement que par l'espace de trois ans, quelque part ou ville que le Roy entrast, on cessoit tout aussi tost de celebrer le seruice diuin, ainsi en parle Matthieu Paris historien Angloys, & ce que les nostres dissimulét: sauf que la grand' Chronique escrite à la main qui est à saint Denys, dit qu'apres le trespas d'Innocent, Celestin son successeur feit la paix, & se reconcilia auec le Roy de France, qui est à dire en parolles couuertes qu'il luy donna l'absolution, veu qu'il dit que cestuy ne suiuit point la haine irreconciliable que le Pape Innocent auoit côceu & tenu contre le Roy de France. Tant y a que cest Archeuesque, & ceux de sa ligue causerent de grands maux, comme ainsi soit que la guerre d'entre le Roy & le Comte Champenoys dura depuis l'an mille cent quarante & deux iusqu'à l'an mille cent quarante quatre, non sans grands degasts, sacs, pilleries, bruslements & meurtres d'vne part & d'autre. Et ce qui plus encor accreut ceste haine, fut que Raoul Comte de Vermãdois & Prince du sang, lequel nous auõs dit cy dessus auoir espousé Peronelle d'Aquitaine sœur de la Royne Eleonor, ayãt repudiée sans occasiõ quelcõque sa premiere femme Eleonor (suyuãt que le portẽt les histoires) bien qu'il ne soit vraisemblable, que sans raison ce Comte laissast sa femme, ayant plusieurs à contenter qui estoyent parẽts de ceste dame, & par ainsi des-hõnorez par ce diuorce si le Comte n'auoit cause legitime de le faire. Quoy qu'il en soit, il la laissa pour s'allier du Roy & auoir le support de la Royne, ce dequoy Thibault Comte de Champaigne s'irrita tellement, à cause que la susditte Eleonor femme du Vermandois estoit sa cousine (l'histoire ne dit point de quelle maison elle estoit) qu'il ne cessa onc de tãt poursuiure en court de Rome, qu'en fin il obtint qu'Yues Legat en France pour le saint siege, excommunia le susdit Comte de Vermandois & tous les Euesques qui auoyent accordé & fauorisé le susdit diuorce: afin que vous voyez que ce n'est pas d'auiourd'huy que les sacrez mesmes prestent la main & fauorisent par leur autorité aux choses illicites, ainsi que cy dessus nous auons monstré du mariage incestueux du Roy Philippe premier auec Bertrade: tãt y a que le Cõte de Vermãdoys ne laissa point pour interdit aucun son espouse, ains en eut des enfans, mais par le discours que ie vous ay fait de sa genealogie, les successeurs portèrẽt la penitẽce de son peché, veu que sa race ne fut de longue durée en la ligne masculine: & cy dessus ie vous ay fait voir par l'exemple des Comtes d'Anjou le peu d'heur qui suyt ceux qui abusent ainsi du sainct lien de mariage, que de mettre la foy en vn lieu, & puis la violer & se dispenser des commandements de Dieu, que nulle puissance humaine peut dispenser, ny deliurer de peché & forfaiture ceux qui les transgressent. Et comme en ce temps il y eut tousiours des hommes qui troubloyent le repos des Eglises, marris (peut estre) de l'enrichissement d'icelles, il y eut vn Auoyer (nous auons veu cy dessus quel estat, & office c'estoit iadis parlans du mot Aduocat) de Terouënne lequel feit bastir vne tour ou fort de la susditte cité, par le moyen de laquelle il faisoit de grans torts & extorsions sur l'Euesque Milon & autres ecclesiastiques, lesquels en feirent plainte & au Comte Theodoric d'Elsace, Comte de Flandres & au Pape: & le Comte soudain y mettãt la main, abatit & rasa à fleur de terre la susditte forteresse, assemblant vn Synode d'Euesques & Abbez & autres ecclesiastiques, auquel fut ordõné que de là en auãt nul fut si hardy de faire bastir aucun fort en la cité de Terouënne, ny à vn quart de lieuë à l'entour, & cecy sous peine de

L'Archeuesque de Bourges chasse de son siege.

Guerre entre le Roy Louys le Ieune et le Comte de Champaigne.

Innocẽt Pape excommunie le Roy Louys.

Matthieu Paris en sa Chronique.

Grande Chronique de S. Denys.

Raoul Cõte de Vermandois repudie sa femme.

Thibault poursuit Raoul en court de Rome.

Raoul excommunié par le Legat du Pape.

Arnoul Auoyer de Terouënne.

Sentẽce du Comte & Prelats de Flandres cõtre l'Auoyer Arnoul.

censure Apostolique, & punition suyuant la loy du Prince. Les guerres s'eschauffans & en France & en Angleterre, l'an mille cent quarante & trois fut remarquable pour plusieurs occasions, en premier lieu pour les vents violents & impetueux qui aduindrent dés le commencement de l'annee au moys de Ianuier, lesquels furent de tel effort que plusieurs edifices bien & solidement bastis s'en allerent par terre, & les arbres plus gros & les mieux enracinez esleuez & ostez de leur place par ceste violence, qui signifioit les troubles aduenir, tant en Europe qu'en Asie. Aussi lors comme Thibault Comte Champenois s'aigrist contre la maison Royalle, à cause des iniures faictes tant à l'Archeuesque de Bourges, qu'à la Comtesse de Vermandois, & poursuiuist la raison de ce par toutes voyes possibles : le Roy fasché que son vassal luy voulut donner loy, & que par son moyen les autres Euesques apprinssent à mespriser l'autorité & puissance du souuerain, se mit en campaigne & entrant en Brie & Champaigne courut tout le pays, le gasta & pilla sans que personne s'auançast pour luy faire sinon fort peu de resistance : car bien que Thibault fut grand seigneur, & eut plus de terres que iamais pour auoir eu la succession de son oncle, si est-ce qu'il supportoit les frais de la guerre de son frere Roy d'Angleterre, & estoit assailly par le Vermandois d'vn costé, par l'Angeuin de l'autre, sans que l'Anglois luy peut donner fauer, conseil ny support quelconque. Par ainsi ne faut s'esbahir si le Roy courut si aisément la Champaigne, & ne s'arresta onc qu'il ne fut à Victry le Bartois, où il mit le siege & trouua resistence des garnisons y mises par le Champenois. Ceste place estoit forte tant d'art que pour l'assiette, ayant la riuiere de Saux d'vn costé, & assise de quelques monts de l'autre, & bien flanquée pour le temps d'alors à cause qu'elle estoit sur les frontieres de Lorraine : là s'arresta le Roy Louys, & y donna plusieurs assaults, & y perdit des hommes auant que la gaigner : en fin la place fut prise par force, & saccagée, & comme quelques mauuais garsons eussent veu la pluspart des citoyens se retirer en l'Eglise, ne faillirent aussi d'y mettre le feu, qui la brusla auec treze cens personnes qui estoyent dedans & la plus part des maisons voisines : dequoy Louys fut marry au possible, & tiennent quelques vns que pour reparer ceste faulte il entreprit depuis le voyage de la terre saincte, quoy que l'historien Anglois die que l'entreprise d'outre-mer luy fut enioincte par le Pape l'absoluant, en satisfaction du tort fait à l'Archeuesque de Bourges. Comme qu'il en soit, Victry fut prins, pillé & bruslé par les François : & afin qu'il ne semblast que le Roy feit la guerre à Thibault pour luy rauir son bien, & non pour le dompter & luy apprendre à ne point se iouer à son maistre, il donna Victry & les finages d'iceluy à Huon ou Eudon fils de Hues Comte de Troies, des-herité par son pere, lequel auoit (comme dit est) vendu au preiudice de son fils, le Comté de Champaigne à Thibault son neueu, laissant ce sien fils sans support ny heritage quelconque : & ne fault tourner en consequence, ny dire que cest Eudon ne fut fils du susdit Hugues, pource que la grande Chronique sainct Denys l'appelle neueu de Thibault, quoy qu'il fut son cousin germain issu du frere du pere de Thibault : car iadis les enfans des aisnez ayans quelque prerogatiue sur les puisnez en la mesme consideration du sang, souloyent appeller les fils des puisnez leurs neueux bie qu'ils fussent leurs cousins germains : & au reste la susdicte Chronique ne dit point que Hugues priuast son fils de son heritage, & qu'il l'eut vendu à Thibault son neueu, or bien que Thibault osta & rauit à Eudon son heritage, à cause qu'il tenoit le party du Roy contre luy : mais le tout peut estre vray, & qu'Eudon estant des-herité, tenoit la Champaigne par octroy de Thibault : & que depuis Thibault l'en chassa à cause qu'il estoit ligué contre luy pour le seruice du Roy Louys le Ieune. Ces choses se passans ainsi en Gaule, & Innocent se monstrant autant dur enuers le Roy, comme le Roy estoit inexorable à l'endroit de l'Archeuesque de Bourges, voicy qu'à Rome s'esmeut vne dissension, les citoyens ne voulans plus auoir le Pape pour seigneur temporel, ains desirans de viure en liberté : & pour ce ils esleurent & creerent des Senateurs pour l'establissement de la republique & gouuernement des affaires, desquels ils auoyent esté priuez long temps auparauant : & quoy que le Pape s'efforçast & par menées secrettes & pardons, prieres & menaces de rompre ce dessein populaire, il luy fut du tout impossible : & pour ceste cause il celebra vn Concile d'Euesques d'Italie à sainct Iean de Latran à Rome, où il fut ordonné que nul lay fut si hardy que de mettre la main violemment sur vn du clergé, pensant & voulant brider par là la puissance

L'an 1143.

Horrible orage de vents.

Louys le Ieune guerroye le Champenois.

Victry assiegé par Louys le Ieune.

Prise et sac de Victry, Eglises & citoyens de Victry bruslez.

Louys dône Victry à Eudon cousin du Cōte Thibault.

Le fils de l'aisné appelle neueux les fils du puisné, ses cousins.

Eudon priué de son heritage.

Romains creent des Senateurs pour s'emanciper.

Concile tenu à Rome par le Pape Innocent 2.

puissance seculiere des Senateurs, reseruant à soy la cognoissance des causes en general des ecclesiastiques: qui fut vne sainte & loüable institution, & laquelle il seroit besoing que fut gardée, pourueu qu'il y eut bonne iustice en l'Eglise. On tient que le Pape Innocent conceut tel desplaisir de ceste émancipation des Romains & creation de Senat, & de ce qu'il n'auoit peu y donner empeschement, qu'il en mourut de tristesse l'an quatorziesme de son pontificat, & de nostre salut mille cent quarante & troys, auquel succeda Celestin second du nom au par-auãt appellé Guy Cardinal prestre du tiltre de sainct Marc, Toscan de natiõ & natif de Cité-Castel, la vie duquel ne fut que de cinq moys en son pontificat: & neantmoins durant iceluy il reconcilia (ainsi que dit est) le Roy Louys à l'Eglise, ostant l'interdit de sa court qu'Innocẽt y auoit mis assez legerement. Les historiens du temps d'alors dient que le sus allegué decret du Pape Innocent fut fait à cause des guerres de France & d'Angleterre, d'autant que durant la fureur d'icelles le soldat ne respectoit non plus les Prestres & Religieux, ny leurs biens, que les lays & la substance des lieux prophanes, tellement qu'aussi bien rançonnoyent-ils les clers & les prenoyent prisonniers, que les autres: & pource fut il dit, que ceux qui mettroyent violemmẽt les mains sur pas vn du clergé seroyent excommuniez, & de laquelle sentence nul les pourroit absouldre que le Pape seul, & encor estoit-il besoing que l'excommunié vint en la presence du sainct siege: ce qui causa quelque allegement au clergé, à cause que les soldats d'alors craignoyent plus les menaces de l'Eglise que ceux de nostre temps, qui se sont dispencez de toute obeissance, foy, loy & iustice. Oultre la mort du Pape, en celle année mesme escheut celle du bon Roy Foulques de Hierusalem Comte d'Anjou, laquelle fut estrange & plus mal à propos encor pour tout le pays que les Chrestiens tenoyent en Leuant: car comme il fut venu à Ptolemaïde ores Acre cité maritime pour y passer les festes de la sainct Martin d'hiuer auec la Royne Melíscende son espouse, & vn iour il fut sorty aux champs pour courir le lieure, à quoy il prenoit vn singulier plaisir, ainsi qu'il alloit apres le lieure à course de cheual, sa monture tresbuchãt rua le Roy si rudemẽt par terre qu'il se rompit le col, & ne suruesquit que quatre iours, sans que iamais plus il dit vne seule parolle: son corps embaulmé fut porté en Hierusalem, & là enterré auec les Roys ses predecesseurs au pied du mont de Caluaire. De luy & de Melíscende vindrent deux fils, Baudoüin & Amaulry, lesquels furent Roys de Hierusalem l'vn apres l'autre, mais Baudoüin pour estre l'aisné eut aussi le premier la couronne, & fut couronné du consentement des Seigneurs en l'an quatorziesme de son aage, & ceçy par les mains de Guillaume Patriarche de Hierusalem. Tant que Baudoüin se gouuerna par les conseils de sa mere, les affaires du Royaume allerent tresbien, mais depuis que par l'induction des meschans & flateurs il se dispensa de son obeissance, & vouloit faire du Roy auant que sçauoir regner, tout fut aussi en trouble, & la puissance des Chrestiens s'en alla à neant, ainsi que pourrõs dire cy apres. A peine auoit Celestin Pape reconcilié le Roy Louys à l'Eglise, que luy-mesme passa la voye vniuerselle des hommes, laissant ce siecle au commancement de l'an mille cent quarante-quatre; & fut sa mort violente, quoy que Platine taise cecy, & qu'il die son pontificat heureux, pour ce seul trait que durant iceluy il ne sentit aucune sedition ny tumulte à Rome: mais il se deçoit, ou plustost il veut couurir la faulte de ceux de sa nation, d'autant qu'en la Chronique sainct Denys il est dit que le Pape Celestin tascha, suyuant la trace de son predecesseur, d'abolir le Senat, & pource faire il vint vn iour accompaigné de grand nombre de soldats au Capitole, pour en chasser honteusement les Senateurs: mais tant le Senat que le peuple prenans les armes repoussent le Pape & ses soldats, & les pierres plouuans de tous costez sur les assaillans, le Pape en fut tellement moulu & brisé qu'onque puis il ne porta santé: & mourut (comme dit est) le cinquiesme moys de son pontificat, & fut mis & esleu en son lieu Lucie second du nom qui ne vesquit qu'onze moys en la dignité, & durant la promotion duquel fut porté la nouuelle peu ioyeuse de la ruine de la cité d'Edesse, en laquelle commandoit Iossclin de Courtenay de la premiere souche d'icelle maison, laquelle cité est au pays des Medes, & la mesme que l'escriture appelle Ragéz oultre le fleuue Euphrate. Ce Iossclin estoit fils de Iosselin l'Ancien frere de Iosselin, qui fut pere de ce Regnault de Courtenay, la fille duquel fut femme de Pierre de France: lequel Iosselin le Ieune ayãt querelle auec Raymond Prince d'Antioche

Mort d'Innocent 2. et election de Celestin 2.

Mort estrãge de Foulques Roy de Hierusalẽ.

Enfans de Foulques et Melíscẽde.

Baudoüin 3. du nom Roy de Hierusalem.

Celestin 2. meurt.

L'an 1144.

Esmeute à Rome cõtre Celestin.

Edesse assiegée par Sanguin Souldan de Babylonne.

donna cœur & hardiesse à Sanguin Roy ou Satrape de Musule ou Niniue, & ayant puissance sur l'Assyrie, de venir assieger Edesse, ce qu'il feit le Comte estant absent, & comme ne se souciant de sa misere iusqu'à ce qu'il veit la tempeste si pres qu'il n'y auoit plus de moyen de l'euiter. Aussi quelque deuoir auquel il se peut mettre, & quoy qu'il appellast & le Roy Baudoüin troisiesme & le Comte d'Antioche, si ne fut-il possible de garantir la ville d'estre prise & saccagée par Sanguin. Par ce moyen (dit Guillaume de Tyr) celle cité qui iamais depuis les Apostres, que sainct Symon Thadée la tourna au Christianisme, n'auoit senty le ioug des infidelles, fut assuiectie par ce Mahometan, non qu'il n'y eut moyen de la garentir, mais l'auarice de l'Euesque du lieu en estant cause, qui porta la penitence d'icelle estant occis à la prise, & qui refusa d'employer ses deniers pour la necessité des soldats, & le peu de soing du Comte se fiant au secours d'autruy, & la haine inueterée du Prince d'Antioche aymãt mieux voir la ruine publique, que faire plaisir ou donner secours à son aduersaire. Telles sont les aduentures & tels les fruits des Principautez ou des ieunes gens commandãt, d'autant que la ieunesse & la sagesse ne peuuent marcher ensemble: & de fait les affaires de Leuant alloyent en decadence, pource qu'il n'y auoit plus de ces testes grises qui souloyẽt tout faire & gouuerner par conseil, & que ces ieunes Princes aueuglez d'ambition mesprisoyent l'vn l'autre, sans regarder le peril auquel ils se mettoyent pour peu qu'ils sceussent se diuiser par factions, ayans le Turc d'vn costé, l'Egyptien de l'autre, & le Grec qui ne les aymoit guere mieux, ains poursuiuoit leur ruine aussi bien que les autres. Ainsi Sãguin se feit voye en la Palestine, & apresta à son fils & successeur Noradin les moyẽs de se faire seigneur de Iudée. Tandis que les Chrestiens ou s'adonnoyẽt à leurs plaisirs ou bastissoyent des querelles, les Turcs gaignoyent pays & recouuroyẽt petit à petit ce que les premiers Princes de la Gaule auoyent conquis en vn fort long temps. Ceste perte fut cause de celle croisade generale de laquelle nous parlerons bien tost apres, & laquelle fut d'aussi peu de prouffit, comme la vie des Chrestiẽs pour lors estoit dissoluë & peruertie. En France ce pendant comme la guerre continuast entre le Roy & le Comte de Champaigne à cause tant du susdit Archeuesque, que des maux faits par les soldats és terres de ces deux Seigneurs, laquelle semblant par trop preiudiciable aux Seigneurs, Prelats & gens de bien du Royaume, feirent tant que sainct Bernard, le nom duquel, à cause de sa sainteté, estoit agreable à chacun, s'entre-mit de l'accord entre ces Princes, & fut vers le Roy, luy remonstra la necessité en laquelle estoyent les affaires de la Chrestienté, & que la guerre qu'il menoit contre le Comte n'estant fondée sur aucun droit, & d'ailleurs la France estant paisible, il feroit mieux de tourner ses forces contre les ennemys que d'ainsi ruiner les Chrestiens & gaster les terres de ses propres suiets: & s'il n'y pouruoyoit de bonne heure, il seroit en danger que Dieu ne luy dressast quelque partie plus fascheuse à soustenir que celle du Comte de Champaigne. Il trouua le Roy assez bien disposé à la paix, d'autant que se ressentant encor du meurtre trop indiscret & cruel fait en l'Eglise de Victry, & craignant (comme il estoit conscientieux) le iugement de Dieu, il se resolut d'obeir au Conseil, & admonitions de ce saint homme. D'autre part saint Bernard fut vers le Comte Champenoys, la cause duquel bien qu'il approuuast, d'autant qu'elle estoit pour la iustice, si est-ce qu'il luy remonstra que ce n'estoit au vassal & suiet de vouloir donner loy au souuerain, & que depuis que le conseil du Roy ne trouuoit bonnes ses façons de faire, qu'il deuoit s'humilier, & attendre que Dieu touchast le cœur du Roy & qu'il se chastiast de luy mesme, & donnast paix à l'Eglise Gallicane. En somme ce bon Abbé trauailla tant & si bien qu'il feit entre-voir ces Princes, & eux abouchez s'ensuiuit la paix, sans que pour lors il fut parlé de l'Archeuesque de Bourges. Ce pendant aduint vn scandale en l'Eglise Gallicane non si furieux que celuy qui fut sous Berenger, car vn certain homme de grandes lettres nommé Pierre Abeilard, grand philosophe & tout enflé d'orgueil, pour estre bien versé és sciences humaines, fut blasmé d'auoir parlé, escrit & enseigné de propositions erronées, & qui contreuenoyent à la doctrine de l'Eglise & enseignement des Apostres. Entre les absurditez que ce fol maintenoit, vne des premieres estoit, qu'il soustenoit que Dieu ne pouuoit rien faire de ce qu'il fait, que ce qui est par l'ordre de son ordonnance, sapience, & iustice, & que de tout cecy il est forcé en le faisant, de suiure la necessité de la nature: & par ce moyen

Prise d'Edesse sur les chrestiens.

D'où vint l'occasiõ de la prise d'Edesse.

Chose dangereuse d'vn ieune Prince n'vsant de conseil.

S. Bernard pratique la paix entre le Roy et le Comte de Champaigne.

Paix entre le Roy & le Cõte de Champaigne.

Pierre Abeilard & ses erreurs.

moyen il suyuoit l'opinion du *fatum*, ou fatale destinée des Stoïques, acceptée par la plus-part des poëtes. Soustenoit outre ce celle proposition depuis publiée par les Albigeois, & sorty de l'escole des Manichéens, disant que Dieu n'est point autheur de toute chose bóne, & que les bien-heureux ne iouïssent point de la vision de son essence: & pour cóbler sa meschanceté, il disoit que Dieu n'est point vne simple essence, mais qu'en luy y a quelque cas de meslange: il mettoit ne sçay quel tiers, & neutre entre Dieu & ses creatures, cóme imaginát quelque autre essence eternelle que la toute-puissance de Dieu. Fut si hors de son sens cest Abeilard, que de croire & enseigner que les Anges peuuét créer quelque chose: cóme ainsi soit que par le Symbole nous soyós appris que l'escriture rapporte puremét & simplemét à Dieu la creation de toutes choses visibles & inuisibles. Contre ce sage-fol mondain s'arma S. Bernard, & feit tát qu'il fut aiourné à cóparoistre à vn Concile national des Euesques de Gaule, pour là ouyr la raison des Peres, sur la folie de ses opinions: mais Abeilard ne voulut y comparoistre, ains appella de tout ce qui seroit fait & determiné à Sens, par deuát le Pape Innocét qui viuoit lors de ce Cócile Gallican, qui fut cause que & S. Bernard & autres escriuirent contre cest heretique. En fin Abeilard vint deuant les Euesques, le Roy Louys y estát present, sous le Pontificat de Lucie, où non seulement il se dedit & abiura ses erreurs, ains se rendit Moyne à S. Denys, cóme dit Platine. Mais la grande Chronique de S. Denys dit, que ja du temps qu'il dogmatisoit les susdictes erreurs, il estoit Moyne de S. Denys, & depuis fut Abbé en certaine Abbaye de Bretaigne, d'où il estoit natif: & qu'aupres de Nogét sur Seine il bastit & fonda vn Monastere de Dames en vn pré, où iadis il souloit lyre, & lequel monastere il renomma du Paraclit: où il feit Abbesse sa femme (car il auoit esté marié auant que se rendre Moyne) religieuse au par-auant à Argentueil, mais sortant de là, lors que Louys le Gros y remit des Moynes, Abeilard la meit en son Abbaye, en laquelle ceste Dame passa sainctement le reste de sa vie, & où Abeilard voulut que son corps fut mis apres sa mort, sur le tombeau duquel estoit cest Epitaphe.

Assemblée d'Euesques à Sens, sous Louys le Ieune.

Platine en la vie de Lucie.

Abbaye du Paraclit fondée par Abeilard.

Est satis in titulo, Petrus hic iacet Abailardus,
Cui soli patuit scribere quicquid erat.

Qui est parlé aussi arrogamment, comme cest homme auoit esté sourcilleux & arrogant en ce monde: aussi tient on que quoy qu'il eut fait profession de foy catholique, si est-ce que long temps apres ses oz furent deterrez & bruslez, à cause que sa doctrine auoit gasté vn grand nombre d'hommes en Europe, si dangereux est le venin de l'heresie, depuis qu'il saisit les ames.

Ossements de Pierre Abeilard bruslez, et pourquoy.

De la venue du Pape Eugene en France, & comme le Roy Louys le Ieune & Princes de France se croiserent, pour le voyage de la Terre-saincte.

CHAPITRE XLVIII.

CElle diuision aduenuë à Rome entre le Pape & les Romains, pour la liberté recouuerte par le Senat, fut cause de grans maux, d'autant qu'outre la blessure, dont mort s'en ensuyuit du Pape Lucie, comme sur le commencement de l'an mille cent quarante-cinq, il fut mort & enterré à S. Iean de Latran, en sa place on mit vn religieux de l'ordre de Cleruaux, & disciple de S. Bernard, natif de la cité de Pise en Toscane, & appellé Eugene troisiesme du nom, & cent septáte & vn au nóbre des Euesques souuerains & successeurs de S. Pierre à Rome. La saincteté de cest hóme, ny sa vertu & simplicité & erudition ne peut de tant gaigner les Romains, qu'ils l'acceptassent pour chef, ains se doubtás qu'à la lógue il ne les punist de l'insolence faite à l'endroit de son predecesseur, & qu'il ne tasch ast de dresser le Senat à sa poste, ils esleurét chef, & comme Cósul ou dictateur de Rome, vn Gentil-hóme de la cité appellé Iourdain, sous la faueur & conduite duquel les Romains les plus vils & moins autorisez chasserent la saincteté de la ville. Le Pape voyant que seul il ne pouuoit se preualoir de telle menée, ceda aussi à la misere du téps, faisant dresser son train & equipage vers la France, sçachant que c'estoit le vray port & refuge de tous les affligez & miserables: au deuant duquel fut S. Bernard, qui l'accópaigna iusques en Allemaigne, où le Pape fut se plaindre de l'insolence des Romains, & l'Empereur luy iura d'en faire la végeance: d'autát qu'Eugene, & le sainct Cósistoire & assemblée des Cardinaux auoyét peur que l'Empereur ne feit cóme ses ancestres, & qu'il ne fauorisast la sedition Romaine, pour obscurcir & abaisser le renó & l'autorité du sainct

L'an mille cét quarante-cinq. Lucie mort. Eugene 3. du nom est fait Pape.

Esmeute des Romains cótre Eugene.

Eugene s'en va en France.

Siege: mais Cõrad qui estoit vn bõ & vertueux Prince, n'auoit garde de ce faire, ains se forma & façonna du tout à la volonté du Pape, & par la predication de S. Bernard, prit la Croix en vne assemblée de Cõcile national à Spire, & se voüa de passer en Leuãt cõtre les infidelles. Sanguin ce pẽdant, apres auoir forcé la cité d'Edesse, & chassé d'icelle les Chrestiẽs, pour ne se laisser aucun voisin qui luy fut contraire en opinion, se resolut de prẽdre vne ville que les nostres tenoyẽt sur l'Euphrate nõmée Colembar, & de fait il y fut plãter le siege, & tãdis qu'on s'apprestoit pour la batterie dressant les bastions, & beliers, & eschelles, & vignes, & clayes, & autres telles machines, le Seigneur de la ville se sentãt trop foible pour resister, feit tãt qu'il gaigna quelques esclaues des garde-couches ou Eunuques du Mahometan, & auec vne grande somme de deniers les induit à tuer leur Seigneur. Ce qu'ils executerẽt vne nuit que Sãguin ayant bãqueté, & (contre l'ordonnãce de l'Alcoran) beu du vin à outrãce: car le voyãs endormy cõme vne beste, ne faillirẽt de luy couper la gorge, & s'enfuyr en la ville, à la porte de laquelle on les attẽdoit, laissans le cãp des Turcs fort estõné, & lequel tout aussi tost leua le siege. De ce Prince Turc demourerẽt deux enfans, l'aisné Corebedin, & le puisné Noradin, ce dernier fut depuis Souldan d'Alep, & feit de grãs maux à la Chrestiẽté en detestatiõ de la mort de son pere, quoy q̃ de son naturel il fut assez courtois, & autant genereux cõme il estoit vaillãt en guerre. Au reste, plusieurs de noz Annalistes sont grandemẽt trõpez lors qu'ils font tenir le Cõcile de Rheims par le Pape Eugene auãt que le Roy s'en allast en Leuãt, cõme ainsi soit que le Roy estoit en Syrie, & sur son retour lors de la celebration de ce Cõcile, car le Pape entra en Frãce, l'an de nostre salut mille cẽt quarãte-six, & ce Cõcile fut tenu, l'an mille cent quarãte-huit, & assembla à son arriuée les Prelats de Frãce à Paris, où fut faite la paix d'entre le Roy & Pierre Aymery Archeuesque de Bourges, par les moyens tãt du Pape que de S. Bernard, lesquels fleschirent le cœur du Roy à receuoir en grace celuy qui auoit par son ambition troublé par si long temps le Royaume. Et ce fut lors que le Pape Eugene faisant son entrée à Paris, & estant receu (suyuãt la coustume) en l'Eglise de saincte Geneuiefue, il y eut tel debat entre les seruiteurs d'Eugene, & les Chanoines dudit lieu de saincte Geneuiefue, que le sang fut espãdu dedãs l'Eglise: dequoy le Pape faisant plainte au Roy, & estãt faite information sur la vie de ces Chanoines, ils furent chassez du lieu, & en leur place on mit des Religieux ou Chanoines reguliers de l'ordre S. Augustin, suyuant la reformation de l'Abbé de S. Victor lez Paris. Nous auons dit cy dessus l'empeschement que l'Euesque de Chartres pour le droit du Roy, dõna à l'aduancemẽt de l'Eglise de Tournay en Eueschê du tẽps du Pape Paschal secõd: mais en cest an, & le Pape estãt en Frãce, les Tournaisiẽs ayans S. Bernard pour eux, & nul Euesque ny Prince François espousant celle querelle pour l'Euesque de Noyon, sous lequel estoit l'Eglise de Tournay, fut par le Pape Eugene nõmé pour premier Euesque de ce lieu Anseaulme, au par-auãt Abbé de S. Vincẽt à Laõ, & fut cõsacré par le Pape. Et ainsi de Noyon fut eschãtillée ceste Eglise, ainsi qu'au par-auãt auoit esté celle d'Arras, quoy que cela fut contre les droits de l'Eglise Gallicane, & grandeur de la couronne des Roys de France. Or ce ne fut point à Paris que le Roy se croisa, & feit le vœu de passer en la Terre-saincte, ainsi que tient Matthieu Paris, ny pour faire penitẽce de l'expulsion de l'Archeuesque de Bourges, le Pape luy ayant enioinct, ains de son bõ gré & en vne assemblée faicte à Vezelay: car voicy comme de ces choses parlẽt & Aymõ Moyne, & la grãde Chronique de S. Denys, & l'Abbé Suger en son histoire, les parolles duquel ie suis d'aduis de vous mettre en auãt, pour plus grãde asseurance de la chose, d'autãt qu'il en parle cõme sçauãt, à cause que cela aduint de son tẽps. Le bruit de ceste douleur (il fait mẽtion de la prise de la cité d'Edesse) espãdu par la France, esmeut grandement le cœur des fidelles, lesquels plourerent la desolation si soudaine de la Terre-saincte: de sorte que le Roy ayant entẽdu quel estoit l'orgueil & presumptiõ des ennemis de la Croix, cõme il estoit deuotieux, plein de foy, & zelateur de l'hõneur de Dieu, protesta de venger ceste iniure si grãde faicte aux Chrestiens. Et afin que l'effect correspondit au dessein basty en sa pensée, il assembla celle année mesme son Parlemẽt & Conseil general à Vezelay, où cõparurent tous les Archeuesques, Euesques, Abbez, & la plus-part des Barons de France: là aussi estoit le bon Abbé de Cleruaux sainct Bernard, lequel accõpaigné de plusieurs Prelats preschãt la Croisade, admonnesta les Princes & Barons, & le peuple de s'esmouuoir pour vẽger les iniures faites à tout le nom Chrestiẽ: leur exposant les maux, torts, cõcussions & angaries, que

les Turcs

Eugene en Germanie vers Cõrad Empereur.

Colembar ville sur l'Euphrate aßiegée par Sanguin.

Sanguin occis par les siens.

Noradin fils de Sanguin.

L'an mille cẽt quarãte-six.

Le Pape Eugene à Paris.

Reformation de la maison de saincte Geneuiefue.

Eglise de Tournay erigée en Eueschê.

Faulte en la Chronique de Matthieu Paris.

Suger Abbé en son histoire.

Dessein du Roy Louys le Ieune.

les Turcs y faisoyét & auoyent fait aux Chrestiés: & la parolle duquel, le S. Esprit y besongnant, & la saincteté de l'hôme le rédant agreable, ne fut sans effect enuers l'assemblée: d'autát que le Roy fut le premier, qui se leua au milieu de tous, & auec vne ardéte affection & deuotion vehemése, il prit la croix, & voüa de faire le voyage de Leuát, apres luy la Royne Eleonor son espouse, monstrans par leur exéple le chemin aux Euesques & Barós, ce qu'ils deuoyét faire en chose de telle importáce: lesquels voyás que le Roy & la Royne s'estoyent si deuotieusement & de si bon cœur croisez, ne faillirét de faire le semblable, ceux qui s'ensuyuent, à sçauoir Monsieur Robert de Fráce frere du Roy & Côte de Dreux, Alphons Côte de S. Gilles, Theodoric d'Alsace Côte de Flandres, Hery surnómé le Large fils aisné de Thibault le grád Côte de Champaigne: & lequel Hery espousa depuis Marie fille aisnée du Roy, & d'Eleonor d'Aquitaine. Se croisa aussi Guy Côte de Neuers, Regnauls son frere Comte de Tonnerre, Yues Côte de Soissons, Guillaume Côte de Ponthieu, Guillaume Côte de Varenne, Archábaud Seigneur de Bourbon, Enguerrás sire de Coucy, & fils de Thomas de Marle, Geoffroy de Rançon, Hugues de Luzignan, Guillaume de Courtenay (cestuy estoit de la premiere famille de Courtenay, & parét des Comtes d'Edesse) Regnault de Mótargis, Ythier de Throcy, Gaucher de Mongeay, Dragon de Moncy, Eurard de Breteuil, Ancel de Trenel, & son frere Guerin (de la race desquels du costé maternel sont issus les Seigneurs de la Chapelle aux Vrsins) Guillaume le Bouteillier, Guillaume Aguillô de Trie, & plusieurs autres Seigneurs & Cheualiers de grád nom & maison illustre. Et quát aux Prelats, Symon Euesque de Noyon móstra le chemin aux autres, & fut imité par Geoffroy Euesque de Lágres, & Arnoul Euesque de Lisieux duquel nous auós en main les Epistres faisans preuue euidéte du sçauoir & saincteté de cest hôme. Des Abbez se croiserét, Herbert Abbé de S. Pierre le vif de Sens, Thibault Abbé de saincte Colóbe de Sés, & autres plusieurs, le nombre desquels pour euiter cófusion ie laisse en silére: & telles sont les parolles du susdit Abbé Suger, lequel lors de ceste deliberation fut par le Cósoil, & estats du Royaume, nommé & declaré Procureur & Regét de Fráce, auquel on laissa le Comte Thibault & autres Seigneurs pour conseil: & par là voyez vous quels estoyét lors les Ecclesiastiques, puis qu'on les preferoit & aux Princes & aux grás Seigneurs en l'administration de l'estat, & au gouuernemét de la maison Royale. Au reste, Pons Abbé de Vezelay, pour eterniser la memoire de ceste saincte deliberation, sacra & dedia à Dieu le lieu où fut tenuë ceste assemblée, y faisant bastir vne Eglise en l'honneur & au nom de saincte Croix, le signe de laquelle le Roy porta cousu sur son vestement tout le long de celle année, attendant que l'appareil de son voyage fut dressé, & cecy depuis la feste de Pasques de l'an mille cent quaráte & six, iusqu'aux Pasques suyuantes, & encor iusqu'à la Pentecouste, car autant de téps fut on à dresser cest equipage. Et ce pendant Dieu sçait si les tailles & emprunts furent oubliez, & si le peuple se ressentit de ceste deuotion royale; d'autant qu'il n'y eut estat, condition, aage, ny sexe qui ne fallut que côtribuast pour la subuention du Roy & Princes allans auec luy, d'où s'ensuyuit le mescontentemét de chacun, & vne infinité de maledictions, tát sur le Roy que sur ses troupes: si bien qu'il y a des superstitieusement bons, qui pensent que ceste exaction & rançonnemét du peuple, non encor accoustumé depuis Capet en France, fut cause des mal-heurs du Roy & des siés par tout ce voyage. Auquel se trouua auec le Roy Louys le Ieune, Guillaume quatriesme du nom Côte d'Engoulesme, lequel au par-auát s'estoit adonné à faire la guerre à ses suiets propres, & nommémét à Lambert Euesque dudit lieu d'Engoulesme, qu'il chassa de son Euesché, s'empatant du domaine de l'Eglise: dequoy Lábert feit plainte au Roy Louys le Ieune, qui en escriuit au Côte, le tensant de sa presumption, d'autát que le Comte n'auoit que voir sur le patrimoine de l'Euesque, qui estoit de fondation Royale, & donné par ses predecesseurs Roys de France: & pense que cecy fut cause, que depuis Guillaume suyuit le party de l'Anglois, iusqu'à ce qu'il entra en la ligue (de laquelle nous parlerons cy apres) faite par les Seigneurs d'Aquitaine, estant chef d'icelle pour le seruice du Roy, Hemery de Luzignan frere du sus-nommé Hugues de Luzignan, surnommé le Brun, Comte de la Marc[he:] lequel Hemery ie trouue par l'histoire d'Engoulesme auoir basty le Chasteau [de Lu]zignan, afin que nous ne nous arrestons point sur les fables de Melusine. [T]andis que Louys le Ieune dressoit son armée, s'esmeut à Sens vne grande seditio[n] populaire cô-

Louys le Ieune se croise auec son espouse.

Princes & Seigneurs se croisans auec le Roy.

Prelats vouans le voyage de la Terre saincte.

L'Abbé Suger fait Regent en France.

Exactions en France pour le voyage du Roy Louys le Ieune.

Guillaume Comte d'Engoulesme 4. du nom chasse Lambert Euesque.

Domaine de l'Euesque d'Engoulesme est de fondatió Royale.

Par qui a esté basty le Chasteau de Luzignã.

Sedition à Sens, & punition d'icelle.

et Herbert, cy dessus nommé Abbé de sainct Pierre le vif, voulut ... certaines terres communes & pastorages, que l'Abbé auoit fait gaster pour en priuer les citoyens, lesquels irritez de ce, en lieu de demander iustice à l'ordinaire, en feirent eux mesmes l'execution, tuans & massacrans l'Abbé: la nouuelle dequoy paruenue au Roy, ne faillit d'aller là, où faisant empoigner les meurtriers, en feit precipiter vne partie du haut d'vne Tour à terre, le reste fut mené à Paris, & là ils eurent les testes trenchées. Si nostre Roy Louys le ieune se monstra prompt à prendre la croix, & vouer le voyage d'outre-mer, moins n'en feit l'Empereur Conrad, lequel assembla ce qu'il peut de forces de toutes parts, pensant accabler tout le Mahometisme: mais les conseils du Ciel ne sont guidez selon les desseins des hommes, & noz pechez meritoyent que les Turcs gaignassent pays sur nous, plustost que non pas que nous les chassissions de la Palestine: quoy que pour cela ie ne pretens point blasmer la deuotion de ces bons Princes, lesquels laissans & maisons & plaisirs, se hazardoyent à mille incommoditez & perils pour le seruice de Dieu & auancement de son Eglise. Les Annalistes de Flandres & de Lorraine, & notamment Richard de Wassebourg, tesmoignent en cest an de mille cent quarante sept, qui fut celuy que l'Empereur & le Roy de France s'acheminerent en Leuant, qu'il se dressa vne grosse armée sur mer de Flamans, Anglois & Lorrains, pour aller au secours d'Alphons premier Roy de Portugal, lesquels ils dient auoir pris sur les Mores la cité de Lisbone Capitale à present du Royaume de Portugal, qu'ils tindrent assiegée par l'espace de quatre moys, & où ils mirent des Prestres & Euesque, qui y fut estably par le Pape Eugene.

L'an mille cēt quarāte & sept.

Annales de Flādres de Meyer, liure 4.

Vuassebourg, és antiquitez de la Gaule Belgique liure 4.

Ce qui est iustifié par l'histoire Portugaise, lors qu'il est dit, que Dom Alphons Henriquez fils de Hery Prince Gaulois, & qu'on dit estre issu de Lorraine, ayāt guerre cōtre Haboali Aben Tesin Miramolin d'Espaigne & d'Afrique, se preualut de l'occasion qui se luy offrit en la discorde qui estoit entre le susdit Haboali Roy des Almorauides, & contre Abdelmon Roy des Mores Almohades, pour le pays d'Afrique que chacun d'eux disoit luy appartenir: il fut à Sintra qu'il print, & assiegea la cité de Lisbone, estant secouru en ceste saincte entreprise, par les François, Anglois, Flamans, & autres nations (ainsi parle l'historien Espaignol) lesquels pour seruir Dieu vindrent par mer, & poserent leur camp au lieu où depuis a esté fondé le Conuent de S. François à Lisbone: & le Roy auoit le sien assis où à present est celuy de S. Vincent, qui estoyent pour lors dehors la ville: laquelle ils prindrent d'assault vn samedy vingt & cinquiesme d'Octobre, le iour de la feste sainct Crespin, & sainct Crespinian, y ayans tenu le siege l'espace de cinq moys: & cinquante quatre ans apres la premiere conqueste de ceste cité, faite par le Prince Henry de Lorraine: mais estant reprise par les Mores, ce Roy Alphons la reprit en cest an, & par le moyen des forces Gauloises & Angloises.

Contention entre les Roys Mores.

Estiene de Garibay, liure 34. chap. 12.

Conqueste de la cité de Lisbone en Portugal par les Gaulois & Anglois.

L'equipage donc dressé par le Roy, il vint aux festes de Pentecouste, de l'an mille cent quarante & sept (suyuant la coustume des Roys ses maieurs, allans en quelque loingtain voyage) a l'Eglise de S. Denys prēdre congé des saincts Martyrs, (car ainsi parlent les histoires anciennes) & apres la messe il print le baston & bourdon de pelerin, & la baniere de sainct Denys appellée l'Oriflamme, auec lequel il se mit en chemin, pour paracheuer son entreprise. Se mit aussi en campaigne l'Empereur Conrad, suyuant que le Roy & luy l'auoyent deliberé par leurs Agents & Embassadeurs: mais ne pouuans aller ensemble, tant pour n'estre de trop grand faix aux pays où ils deuoyent passer, ayans chacun vne grande armée, que pour euiter les discordes & diuisions d'entre les soldats de si diuers langages, nations & humeurs: il fallut que l'Empereur allast deuant, & que le Roy vint apres, tous les deux prenans la route de Constantinople. Or combien fut heureux leur voyage, & à quelle vtilité reussit leur entreprise, il le faut discourir vn peu au long, puis que c'est le suiect principal de nostre histoire, estant le Roy & Princes en ceste expedition, & nous estant besoing de traicter des affaires de France en vne terre estrange.

Coustume des Roys de Frāce allās hors du Royaume.

Complot de l'Empereur Conrad & du Roy Louys le Ieune.

Au moys de May donc l'Empereur commença à marcher, & passant le Danube à Ratisbonne cité de Bauiere, laissa ce fleuue à main gauche, & descendit en Austriche, puis passant par Hongrie, & y estant recueilly honnorablement par le Roy Geise second du nom, & fils de Bele l'aueugle, ayant trauersé les deux Bulgaries, la Transsyluanie & Walachie, passé la Thrace, & visité les citez fameuses de Philippopoly & Hadrianopoly, il vint en fin en la cité Royale de Constantinople, & là il fut receu, caressé & festoyé par l'Empereur Grec Manuël, aussi

Conrad se [illegible] chemin.

nuël, aussi homme de bien & amy des Latins qu'Alexis son predecesseur. Tandis que Conrad estoit en chemin, le Souldan d'Iconie (cité d'Asie mineur, à present Cogne) ayant ouy le grand appareil des Princes Occidentaux, & n'ignorant leurs forces, pour la preuue que ses peres en auoyent fait, ne faillit aussi de s'armer & fortifier, n'attendant de iour à autre, que la venuë des nostres, & la ruine & desolation de ses terres: car il auoit ouy dire, que iamais on n'auoit veu vne si puissante ny furieuse armée, laquelle couuroit toute la face de la terre, & que les riuieres ne suffisoyent pour rassasier leur camp à boyre, ny les Prouinces plus fertiles à les fournir de viures: & à dire la verité, on tenoit que les deux armées de terre, montoyent à cent trente mille hommes de cheual, & vn nombre infiny de fanterie, là où le Roy auoit encor vne belle armée de mer, qui faisoit voile le long de la mer Mediterranée, pour rader les haures d'Asie, & secourir de viures & munitions les armées qui alloyent par terre: de sorte que si Dieu eut eu le seruice de ces Princes pour agreable, leurs forces suffisoyent pour accabler tous les tyrans de Leuant. Mais Conrad ayant passé le Bosphore de Thrace, ores nommé le destroit de Constantinople, il passa par le beau milieu de la Bithinie, ores Turquie ou Natolie, laissant à main gauche, & vers le Septentrion les Prouinces de Galatie, Paphlagonie, & la region du Pont, ancien domaine de Mithridate: & à main droite il auoit la Phrygie, Lydie, & Asie la mineur, & s'en vint à Cogne cité capitale de Lycaonie, & sur laquelle commandoit le Souldan allegué, lequel se voyant vn si puissant Prince sur les bras, quoy qu'il ne luy feit aucune violence, d'autant que le dessein de l'Empereur n'estoit point de s'arrester en aucune conqueste, iusqu'à ce qu'il fut en Palestine ou Syrie, il aduertit tous les Satrapes Mahometans de l'Asie, iusqu'à l'extremité de l'Orient, par le moyen desquels il assemble de grandes forces, & les incite à ne souffrir que les Francs (ainsi appellent les Barbares, tous les Chrestiens d'Occident) ayent leur accez en leur pays, ne qu'on leur departe aucuns viures: disant que si on les laissoit passer librement, qu'eu esgard à leur grande multitude, ils voudroyent puis apres empieter sur les terres de ceux qui leur auroyent donné passage. Tout le conseil & dessein du Turc, n'eut porté aucun dommage aux Latins, si les Chrestiens mesmes, à sçauoir les Grecs ne leur eussent ioüé faulce compaignie: d'autant que comme Conrad n'eut personne qui sceut les chemins, ny les destroits & passages du pays (faute fort lourde à vn grand Capitaine, qui doit tousiours estre fourny d'hommes de toute condition, & sçachans ce qui est necessaire pour le salut de son armée) il fallut aussi que le Grec Monarque luy fournit de guides, aussi gens de bien que leur maistre & Prince. Car bien que ces galans n'ignorassent rien de tout ce qui estoit, & se faisoit depuis Constantinople iusques en Syrie, si estoyent ils si desloyaux, que leur infidelité causa vne grande ruine à toute la Chrestienté: d'autant que feignans auoir vn grand soing des nostres, ils dirent aux chefs qu'ils se fournissent de viures pour quelques iours, ayans à passer des deserts & solitudes, iusques à la cité de Cogne, mais que là ils trouueroyent la region fertille & abondante de toutes choses: les Allemans les croyent, & ces Grecs infidelles les font desuoyer tout à propos, afin que les Turcs en eussent meilleur marché, & que sans grand trauail ils accablassent ceste puissante armée. L'Empereur trompé par les Grecs, qui le laisserent au milieu de la solitude, se veit aussi tost assailly des Turcs, qui s'estoyent retirez és lieux desuoyez, craignans les forces Occidentales, où (ce qui est le plus croyable) ayans intelligence auec les Grecs, qui auoyent precipité l'Empereur, & les siens en ce hazard: voyans les Allemans ainsi esgarez, & qui plus est n'ayans dequoy manger, leur donnerent dessus, & en feirent vne telle desconfiture, qu'à peine en eschappa-il la dixiesme partie, que tout ne mourut, ou de faim ou de chauld, ou par la fureur du glaiue, ou ne fut cõduit en longue & miserable seruitude. Il est vray que l'Empereur se retira à Nicée de Bithynie rõpu, deffait, marry, confus, & sans conseil quelcõque, maudissant les Grecs, souhaittant les moyens de les punir d'vne telle trahison & lascheté si detestable. Les Turcs d'autre costé, bien qu'eussent gaigné vne si belle bataille, & surmonté vn des plus grans Monarques de la Chrestienté, si n'oserét ils se mettre sur les grans chemins, ains contens des despoüilles du Prince d'Allemaigne, ils se retirerent en leurs terres, attendans la venuë du Roy Louys le Ieune, qu'on disoit auoir pris vn mesme chemin,

Le Souldan de Cogne effroyé de la venuë des Chrestiés.

Nombre effroyable du camp Chrestien.

Chemin de Cõrad par l'Asie.

Conspiration du Souldan de Cogne.

Faute de l'Empereur Conrad.

Desloyauté des guides de Cõrad.

Pitoyable deffaite des Allemans par les Turcs.

afin de luy donner vn tel croc en iambe, que celuy qu'ils auoyent faict gouster à l'Empereur: & en la deffaitte duquel ne se trouua point le Souldan, ains Parannibey vn de ses Bassas & Capitaines. Les Grecs ce pendant qui auoyent trahy si detestablement l'Empereur Conrad, tant s'en faut que se repētissent de leur forfait, que pour l'accroistre, & ruiner du tout noz Occidentaux, & (peut estre) par l'expres commandemēt de l'Empereur Manuël, sans lequel nul eut osé imaginer seulement ceste desloyauté, ils furent trouuer le Roy de France Louys le Ieune, auquel ils se dirent (comme il estoit vray) les guides & truchemens de l'Empereur Germanique, les affaires duquel (disoyēt ils) se portoyent tresbien, comme de celuy qui auoit prise & ruinée la cité de Cogne, & vaincus les Satrapes de Turquie. Or feirēt-ils cecy pour attirer les François au mesme peril que les Allemans, & que le Roy abbreuué de ceste baye, ne se hastast de secourir l'Empereur, se tenant pour tout asseuré de sa victoire, & qu'encor ils ne fussent punis comme traistres, ayans abādonné les Chrestiens au peril. Il y en a qui ont escrit, que l'Empereur Grec ne se contēta point de donner de si meschans guides à Conrad, que pour le ruiner du tout, en luy faisant fournir des farines pour son armée, il cōmanda y mesler du plastre, & de la chaulx, ce qui causa la mortalité en l'armée des troupes Imperiales. Et sans mentir les Princes d'alors estoyent bien aisez à se laisser manier & circonuenir, puis que les Occidentaux sçachans que le Grec les auoit à contre-cœur, tant pour la diuersité de religion qui des-vnit noz ames des leurs, que pour l'ancienne querelle de l'Empire, pour laquelle ils remuoyent encor tousiours menage en Italie: ce pendant ils se fioyent en luy, passoyent par ses terres, prenoyent dons & viures de luy: & qui pis est, souffroyent d'estre conduits de leurs propres aduersaires. Mais ce qui vous fait voir de plus pres la simplicité & grosserie de ces bons Roys d'alors, est de n'auoir tenu l'œil sur les guides, comme ainsi soit qu'vn Capitaine ne sçauroit assez se deffier ny de guides ny de ses espions, les cœurs des hommes estans si inconstans, & la desloyauté si engrauée en leurs ames: ioint qu'ils n'ignoroyēt que dés la premiere entreprise des Latins en Asie, les Grecs n'auoyent cessé de leur dresser des pieges & embusches. Louys le Ieune ce pendant abreuué de la victoire faulcement semée de l'Empereur Conrad, arriua en Constātinople, où il fut tout ainsi receu & caressé que l'Empereur Allemand, & auquel Manuël feit de grans presens, tout autant en feit il aux Princes & Seigneurs de l'armée Françoise, le Roy & luy parlans souuent secrettemēt ensemble: tant y a que le Roy fut passer, non au destroit de Constantinople, ains à l'Hellespont & bras sainct George, trauersant la mer pour venir en Asie. Et estant sur l'entrée du pays Bithynien, il consulta auec les chefs de l'armée, par quelle voye il faudroit s'acheminer pour paruenir en Caramanie, & de là en la Comagene & Syrie: & tandis qu'ils sont en consultation, les nouuelles s'espandirent de la deffaite & ruine du camp des Allemans. Et de cecy fut le Roy asseuré au vray par Federic Duc de Sueue & neueu de Conrad, qui apres luy tint l'Empire, Prince autant illustre, sage & valeureux qu'autre de son siecle, lequel racompta le mal-heur au Roy tout ainsi qu'il estoit aduenu. Or estoit enuoyé ce Prince vers le Roy, de la part de l'Empereur, pour le prier qu'ils s'entre-veissent, afin de cōferer ensemble des affaires, & de voir comme ils deuroyent se porter & gouuerner pour l'aduenir. Ce desastre Imperial fut grief au Roy & à ses suiets, qui voyoyēt par ce moyen retarder l'entreprise, non pourtāt le Roy prenant vne bōne troupe de sa caualerie, fut visiter Conrad à Nice, le cōsola amiablemēt, & luy offrit & sa personne & ses forces, & fidelle cōpaignie durāt ce voyage. Ces deux Princes ayans parlé ensemble, s'entre-promirēt d'acheuer l'entreprise, & accomplir le vœu qu'ils auoyēt fait & iuré au Pape: mais plusieurs des Seigneurs de l'Empire, voyās le peu de moyē de l'Empereur, & la perte de la plus-part & du bagage, & de l'argēt, & des ioyaux perdus en la bataille susdicte, desconseillerēt Conrad de passer plus oultre, ausquels il adiousta foy, & s'en retourna auec eux en Constantinople, où il se tint iusqu'au Printemps ensuyuāt, le Grec luy faisant bōne chere, pour couurir sa trahison, & se purger du soupçō qu'on auoit de son infidelité. Et telle fut l'issue & leuée de bouclier de l'Empereur Conrad: & sans mentir, il y eut de là en auāt peu de Princes Occidentaux, qui entreprinssent ce voyage, lesquels y feissent guere mieux leurs besongnes que Conrad, ou que Louys le Ieune, ainsi que pourrez recueillir par le progrez de l'histoire. Auec Conrad feirent ce voyage la plus-part des Seigneurs Allemans, là où les

Autre trahison des Grecs, pensans ruiner aussi bien les Frāçois que les Allemans.

Meschāceté de l'Empereur Grec.

Le Roy Louys arriue à Cōstātinople.

Hellespont à present destroit de Gallipoly, ou Bras S. George.

Federic Duc de Sueue neueu de l'Empereur Conrad.

Entreveuë de Cōrad, & Louys le Ieune.

Conrad laisse son voyage, et s'en reua à Constātinople.

Princes

Princes Imperiaux qui sont en Gaule, suiuirent le Roy Louys, ainsi que le tesmoigne Othon de Frisinghen, lors qu'il dit ainsi: lequel fut suiuy par Louys Roy des François, lequel amena des nostres Imperiaux, les Lorrains, les chefs desquels estoyent Estienne Euesque de Mets & Henry Euesque de Toul, Regnault Comte de Mouzon, & Hugues Comte de Vaudemont: & d'Italie le suiuirent Amé Comte de Turin, & Guillaume de Monferrat freres & oncles du Roy susdit. Cest Amé mourut en l'isle de Chipre l'an mille cent quarante-huit: & ainsi se trompent ceux qui dient que Amé susdit feit le voyage auec Philippe Auguste & Richard Roy d'Angleterre, car si le Comte de Sauoye y alla, ce fut Humbert second du nom, & fils de cest Amé Comte de Turin. Or retournons à nostre Roy, apres que l'Empereur l'eut laissé, il s'achemina vers la Syrie, non par la voye que Conrad auoit tenuë, ains vers la mer Mediterranée & le long de l'ancien pays des Ioniens d'Europe passez en Asie, iusqu'à tant qu'il paruint à l'ancienne cité d'Ephese, où il seiourna quelque temps pour rafreschir l'armée, & là perdit-il vn vaillant cheualier nommé Guy de Ponthieu que le Roy regretta fort, & le feit honnorablement enterrer. Puis laissans ce pays passerent oultre & vindrent au fleuue Meandre, lequel separe les Prouinces de Lydie & Phrygie, & là ils camperent, à cause de la beauté du lieu, ioint qu'ils furent aduertis que les Turcs les costoyoient, & auec lesquels les nostres desiroyẽt de s'affronter, tant pour experimenter leur vaillance, que pour venger la mort des Chrestiẽs occis en l'armée de l'Empereur. Ils n'eussent sceu desirer cecy mieux à propos, d'autant que le mesme iour qu'ils arriuerent sur les bords du Meandre d'vn costé, les Turcs vindrẽt à se camper de l'autre, & s'assailloyent à coups de flesches & de traits, ne pouuans venir aux mains y obstant la riuiere qui les separoit. Neantmoins les nostres, qui brusloyent d'apetit de combatre feirent tant, qu'en fin ils trouuerent vn gué, lequel soudain ils passerent de telle fureur & impetuosité que iaçoit que les Turcs leur feissent resistãce & se portassent vaillamment, si fallut-il qu'ils guerpissent la place, & laissassent aux Chrestiens la victoire, qui en feirent vn grand massacre, s'enrichissans des despoüilles de ces barbares, desquelles ils ne ioüirent guere longuement, d'autant que montans vne certaine mõtaigne pour s'acheminer à Satalie, l'auãt-garde s'estant arrestée sur le hault du mont lentemẽt suiuie par le reste de l'armée, si bien que le camp diuisé, & comme assis en desordre, donna cœur à l'ennemy de se venger de la route precedente. Et le mal fut pour les nostres qu'ils estoyent angoissez pour les destroits des passages, & ce pendãt l'ennemy les batoit à flanc, sans qu'on le peut endommager que bien peu, les cheuaux n'ayãs moyen de courir par l'aspreté des rochers: & quoy que les plus vaillans & hardis encourageassent les autres, & que tous se meissent en deuoir de bien faire, si est-ce que les nostres furent mis en route, plusieurs occis & vn grand nombre faits esclaues, & y moururent le Comte de Varenne, les Seigneurs de Mont-gay, de Bretueil & de Maignac, & plusieurs autres: & peu s'en fallut que le Roy ne tombast entre les mains de ses aduersaires, & se sauua par le benefice de la nuit iusques en son auãt-garde, auec vn petit nombre de l'arriere-garde laquelle auoit presque esté toute taillée en pieces.

Othon de Phrisinghẽ liur. 1. des gestes de Federic, ch. 44.

Amé Comte de Turin fait le voiage auec le Roy Louys.

Guy de Ponthieu meurt, & est enterré à Ephese.

Meandre fleuue d'Asie, où Louys se campa.

Deffaite des Turcs par les François.

Faulte des nostres diuisant leur camp.

Grãde route de Françoys en Asie.

Continuation du voyage de Hierusalem par Louys le Ieune & de ce qui se passa ce pendant en France. CHAP. XLIX.

SI iamais homme fut tenu à la faueur & grace diuine, les Françoys auoyent lors dequoy se confesser les redeuables de ceste prouidẽce: cõme ainsi soit que si les Turcs eussent esté tant soit peu informez de leur desastre, c'est chose seure que ce iour eust esté le dernier & de leur voyage & de leur vie. Et est vn cas fort miraculeux q̃ quoy q̃ les Turcs eussẽt raporté vne si belle & furieuse victoire des nostres, & qu'ils les sceussent estre en grande necessité de viures & sans nul moyen d'en recouurer, si est-ce que iamais ils ne s'aduiserẽt ny de leur couper chemin, ny de leur courir sus, & moins de leur empescher l'issue de la montaigne. Tellement que noz gens ayans plouré leurs morts, deslogerent sans trompette, & n'ayans guides ny conducteur, vaguerent allans par monts & par vaux, sans auoir empesche-

Descriptiõ de la ville d'Attalie ou Satalie.

ment ny rencontre iusques en la cité de Satalie, ville moderne & bastie des ruines de l'ancienne Attalie, assise sur vn goulphe qui porte le nom de la ville, au pays de Pamphilie, & en celle region qui ores est moitié en la Prouince dicte Scardelore, & moitié en la Caramanie. Ceste cité appartenant à l'Empereur de Grece receut les reliques fuyardes du camp Chrestien, & rafreschit les nostres de viures & là furent pensez les bleçez & malades: d'autant que ceste place estant grande & forte, & ayant son terroir fort abondant & les prouisions y venans de tous costez par mer, il estoit aisé d'y trouuer suffisance pour l'armée, quoy que les Turcs fussent Seigneurs de toutes les places voisines: car le goulphe de Satalie estãt clos de tous costez presque de la mõtaigne, deffendoit la ville & le port, si bien que l'ennemy ne pouuoit empescher que de Chypre auant, on n'y portast toutes choses necessaires: car sans cela le Roy eut mal esté, & luy eut mieux valu, ou de n'auoir onc bougé de France, ou ayant sceu la ruine des Allemans de s'en retourner sans plus auãt experimenter la fortune. Tandis que noz pauures Chrestiens estoyent ainsi affligez en Asie, & que le succez des affaires sembloit rire aux Turcs qui alloyent en accroissant en force & puissance, le Pape Eugene estoit encor en France visitant les Eglises, & taschant de reformer les abus commis lors par les ecclesiastiques, à quoy il estoit esguillonné par sainct Bernard homme entier, & grand ennemy de toute superfluité, laquelle long temps y auoit alteroit la premiere integrité de la police de l'Eglise. Et pour ceste cause fut celebré vn Concile national de l'Eglise Gallicane à Rheims l'an de nostre salut mille cent quarante huit, auquel seoit le Pape Eugene, conuoquant là les Euesques tant pour la reformation que pour condamner les erreurs & heresies qu'on semoit par la France, y ayant de-ja des Abelardistes, & autres soustenans des opinions du tout contraires à la doctrine des Apostres & de leurs successeurs, qui ont regy l'Eglise par succession ordinaire. L'Annaliste d'Aquitaine fait mention de ne sçay quel Eon Breton de nation homme ignorant & simple, pour raison duquel en partie estoit celebré ce Concile, d'autant que comme tesmoigne Othon de Phrisinghen, cest homme voulant acquerir nom parmy le simple peuple, se mit aussi à prescher attirant vne grãde multitude apres luy, & se disant le fils de Dieu & celuy par qui toutes oraisons sont finies en l'Eglise: mais à cause que c'estoit vn ignorant il fut pris & conduit à Rheims, & presenté au Pape & sainct Concile, lequel le trouuant sans nulle raison ny responce, le liura à Suger Abbé de saint Denys & lors Regent en France, lequel le feit mettre en vn cul de fosse afin de luy purger le cerueau de ceste folie, où peu de temps apres ce nouueau Messie mourut de melencolie.

Satalie est place imprenable.

L'an 1148. Concile à Rheims, y seant le Pape Eugene second.

Annales d'Aquit. liure 3.

Othon de Phrisinghe liur. 1. des gestes de Federic ch. 54.

Eon se disant le Christ, & fils de Dieu.

Mais plus grand s'offrit l'affaire à vuider sur le fait de Gilbert Porectan Euesque de Poitiers accusé d'heresie par deux de ses Archediacres, à cause que disputant de la sainte Trinité, il subtilioit par trop les matieres, & qu'il se rendoit soupçonné pour auoir d'autrefois esté familier & compaignõ de ce Pierre Abeilard duquel auons parlé cy dessus: d'autant qu'il se trouue que Abeilard estant à Sens pour subir iugement sur ses erreurs, il dit à Gilbert: Tu dois retenir sur tes gardes voyãt brusler la maison de ton voisin: ce qui luy donna vn grand sursault au cœur, craignant que s'il s'opiniastroit à deffendre son dire de la sorte qu'il l'auoit escrit, qu'il ne fut declairé heretique, & degradé, & desmis de son põtificat & banny de Frãce: car lors encor il ne se parloit point de punir de mort les heretiques, à quoy depuis ont pourueu les ordonnances Royales.

Cecy est en la grande Chronique de saint Denys & en celle de Guillaume de Nangis.

Othon de Phrisinghẽ liu. 1. des gestes de Federic, depuis le 46. cha. iusques au 58.

Or de ce Gilbert parle bien au long Othon de Phrisinghen qui viuoit pour lors, & des discours duquel nous recueillirons ce qui sera plus necessaire, afin de ne laisser manque nostre histoire, estant cest homme Gaulois & Poiteuin de nation, & le fait s'estant passé en Gaule, & deuant tous les Prelats Gaulois, & en la presence du chef de l'Eglise. Il dit donc que Gilbert homme de grandes lettres & maistre en Philosophie, ayant disputé subtilement, & contre l'ancienne façon de parler du mystere de la sainte Trinité, fut accusé à Rome, & estant cité se mit en chemin auec ses Archediacres qui luy faisoyent la guerre & poursuite, & rencontrerent le Pape à Siene lors qu'il s'en venoit en Gaule, lequel remeit l'affaire iusqu'à ce qu'il auroit passé les monts, & assigné lieu pour traiter d'affaire de telle importance. Les Archediacres rebroussans chemin se ioignent à sainct Bernard, luy font entendre l'affaire & les propositions trop subtiles de leur Euesque, & lesquels ils disoyent n'estre en rien differentes de celles de Pierre Abeilard, que le susdit sainct Abbé auoit confuté auparauant à Sens en l'assemblée des Eues-

[illegible] Toutesfois le susdit Othon dit que Abeillard fut plus chargé qu'il n'a[illegible], [illegible] depuis moyne à Clugny il feit vne Apologie par laquelle [illegible] il n'auoit ny soustenu, ny escrit, ny enseigné ce qu'on luy auoit [illegible] en presence de tous il retracta de maintenant. Lequel [illegible] à Gilbert, qu'on tascheroit de faire condamner [illegible] Apologie [illegible] duquel voicy comme parle Othon. Lesdits Archidiacres ayans vn homme pour eux de telle authorité, & tel que l'Abbé Bernard, se [illegible] d'accabler leur Euesque [illegible] sa cause n'estoit pareille à celle d'Abeilard [illegible] d'autant que Gilbert [illegible] des son adolescence [illegible] à la discipline des grands & excellens hommes, falloit aussi plus de crainte de leur [illegible] ceux qui estoyent les autheurs, à sçauoir sainct Hilaire, & Bernard de Chartres, [illegible] depuis il eut pour precepteurs Anseaulme & Raoul freres, & tous deux natifs de Laon, desquels il auoit puisé vn sçauoir profond, la grauité des [illegible] & saincteté de vie ne s'esloignant de la doctrine, & luy ne suyuant les plaisirs, [illegible] des parolles, ains occupant son esprit en la contemplation des choses [illegible]. Le Pape donc estant en France, cest Euesque Poicteuin fut appellé deuant luy premierement à Auxerre, & puis apres à Paris, & luy proposoit-on quatre articles par lesquels on le disoit mal sentir de la diuine maiesté, lors qu'il maintenoit:

Que l'essence diuine n'est point Dieu;

Que les proprietez des personnes, ne sont les mesmes personnes.

Que la nature diuine n'auoit point esté incarnée.

Que nul ne pouuoit meriter que le seul Iesus-Christ.

Et touchant la force & effect des saincts Sacrements, il disoit [illegible] qu'on sçauoit estre en voye de salvation, qui est vne folle doctrine [illegible] les hommes estoyent contrez au conseil de la prescience diuine pour cognoistre [illegible] admirable. A Paris donc le Pape seant au consistoire, & Gilbert luy estant present, y vindrent deux maistres en Theologie, à sçauoir Adam de petit pont Chanoine de l'Eglise cathedrale de Paris, homme subtil & de grandes lettres, & Hugues de Champ Fleury Chancelier de l'Eglise susdite, lesquels furent long temps en dispute, laquelle [illegible] pour cause, estant la matiere telle, & (à vray dire) si ineffable, qu'il me semble que ce soit vn sacrilege que de la souffrir estre maniée indiscretement par vn chacun, d'autant que les petits y trouueront plustost où chopper pour la difficulté des matieres, que non où se radresser, surpassant cecy leur capacité. Et que cecy soit vray, Iosselin Euesque de Soissons, & Hugues Archeuesque de Rouen furent [illegible] [illegible] bien versez en Dialectique sur deux propositions [illegible] proposées par Gilbert, pour ne bien entendre les parolles & les termes du Theologien, [illegible] cause qu'à faute de ce il y a tant d'hommes de nostre temps, lesquels se laissent [illegible] l'impieté des heresies. En somme ceste cause ayant esté debatue par quelques [illegible] à Paris, le Pape, qui estoit sage & preuoyant, ne voulut qu'on passast oultre à la decision, à cause de la difficulté d'icelle, ains en delaia la sentence iusqu'à la my-Caresme, qu'il ordonna le Concile de Rheims ja par nous allegué, & où fut condamné cest Eon qui se disoit le fils de Dieu. Durant ce Concile, dit Othon, il ne fut rien parlé du fait de Gilbert, mais apres les ordonnances & canons du Concile faits, & la confirmation des sentences des peres & quelques reiglements dressez pour la police Ecclesiastique, sur les iours de la passion, l'Euesque Poicteuin fut appellé en la chambre du Pape, où estoit l'Archeuesque de Rheims & les Cardinaux & Euesques & les Scribes ou Notaires de sa saincteté. Là fut demandé par le Pape à Gilbert que c'est qu'il croit de la saincte Trinité. & Gilbert ayant [illegible] és liures des saincts docteurs, protesta & iura [illegible] [illegible] qu'auoyent faits ces saincts peres: mais le Pape soit qu'il se faschast d'vne si longue lecture [illegible] qu'il voulust surprendre Gilbert, luy dit: Vous alleguez beaucoup de choses, & (peut estre) de telles que nous n'entendons point: mais ie voudroy sçauoir si vous croyez que ceste souueraine essence, en laquelle vous confessez que les trois personnes sont vn Dieu, soit Dieu elle mesme. A quoy Gilbert assez legerement, & trop inconsiderement & (peut estre) sans y penser, respondit [illegible] que soudain le notaire Apostolique [illegible]

Confessio Chap. 52. [illegible]

Louange de Gilbert Porretan.

Propositions de Gilbert Porretan.

Dispute faite à Paris contre l'Euesque Gilbert de [illegible]

Mysteres de la Trinité ne doiuent estre traictez par les simples.

Chap. 56.

Comme le Pape Eugene surprit Gilbert.

Response de Gilbert.

uit, mais lendemain il monstra comme il entendoit son dire, & le proposa si catholiquement que nul peut le blasmer ny conuaincre d'impieté: son sommet tout, la faute prouuenoit nō de la malice ny meuuaise opinion de Gilbert, mais de l'obscurité de son dire, estant tellement accoustumé à escrire & à parler subtilement, que les plus habiles n'y sçauoyent bien souuent que dire. & en fin Gilbert fist ceste profession de foy auec les autres Archeuesques & Euesques. Nous croyons simplement que la nature de la diuinité est Dieu, & qu'il n'y a aucun qui puisse nier que la diuinité ne soit Dieu, & Dieu ne soit la diuinité. Et parlās des troys personnes du Pere, le Fils, & le saint Esprit nous les confessons estre vn Dieu & vne diuine substance: & lors que nous parlons d'vn Dieu, d'vne diuine substance, nous confessons que les troys personnes sont la substance diuine. Et croyons que le seul Dieu, Pere, Fils, & saint Esprit est eternel, & que les autres choses, soit que soyent relations, ou que soyent dictes proprietez ou singularitez ou veritez, ne sont point Dieu. Confessons d'auantage que la diuinité, ou substance ou nature diuine a pris chair, mais que ç'a esté la personne du Fils. Or bien qu'en ceste profession de foy de Gilbert y eut plusieurs choses à considerer, & qu'on y peut encore alleguer des difficultez, si est-ce que la chose demoura indecise, à cause de la summission de Gilbert, bien que le Pape ordonnast que la en auant on ne mettroit diuisiō ny differēce entre la nature & la personne diuine en matiere de raison & dispute Theologique: & telle fin prit le Concile de Rheims, auquel Gilbert fut absouls de l'accusatiō, & rēuoyé à son Eglise, auec deffence toutesfois de ne plus enseigner si obscurement, afin de ne causer scrupule aux auditeurs, ny scandale en l'Eglise. Au reste, plusieurs prodiges apparurent en ce temps, lesquels sembloyent predire le mal-heur qui courut sus aux Chrestiēs allans en la Terre-sainte: d'autāt que le Pape estant à Rheims & celebrant la Messe apres la cōsecration, partie du sang de nostre Seigneur fut espādu sur l'autel, non sans effroy des plus sages, qui disoyent que iamais cela n'aduenoit & principalement à l'Euesque souuerain, sans signifiance de quelque grand desastre: & au mesme temps la fouldre tomba sur le mont d'Oliuet en Hierusalem, & les loups alloyent courans & vagues par les champs, faisans maux infinis & deuorans tant les hommes que les bestes qu'ils rencontroyent: tous lesquels presages furent les annonceurs de celle grande route de l'Empereur Conrad, & du mal-heur & infortune aduenus en Pamphilie à Louys le Ieune Roy de France. Lequel estant party de Satalie, & s'acheminant vers la cité d'Antioche, où commandoit lors Hugues Raymond, oncle de la Royne Eleonor, & frere puisné du bon Duc d'Aquitaine Guillaume cinquiesme du nom: il fut tellement assailly de famine par les deserts de Syrie, n'osant aller çà ny là à cause des courses des Turcs qu'à tout propos leur donnoyent dessus, que peu s'en fallut qu'il ne perdit le reste de son armée. En l'an donc mille cent quarante neuf, & le Pape s'estant retiré en Italie, où tout estoit pour luy en paix, nostre Roy estant pres de l'ancienne cité d'Antioche, Raymond Prince d'icelle luy vint au deuant auec toute la noblesse du pays, & le receut fort courtoisement & auec processions, & autres signes de ioye en sa ville, esperant d'auoir de luy secours auant que le Roy allast en Hierusalem, contre le Soudan de Cogne, qui sans cesse luy faisoit la guerre: & pource auoit-il desia enuoyé de grans presens au Roy estant en chemin pour auoir sa grace, & l'attirer en son pays, & se preualoir de ses forces contre les citez d'Alep & de Cesarée, qui luy troubloyent son estat: & n'espargna rien à l'endroit des Seigneurs de l'armée, afin qu'ils incitassent le Roy à ceste si sainte & necessaire entreprise. La venuë du Roy en Antioche fut depuis de grand & dangereux preiudice à la France, & eust mieux valu au Roy ou de n'auoir onc fait le voyage de Leuant, ou de n'y auoir amené sa femme pour les scandales & mal-heurs qui s'en ensuiuirent. Or autant que le Prince d'Antioche souhaitoit que Louys s'arrestast en son pays, d'autāt le Roy estoit esloigné de ceste entreprise, n'ayant autre chose au cœur que d'aller en Hierusalē, & voir la cité pour laquelle il estoit party de Frāce, & laquelle il sçauoit n'estre guerre mieux à son aise que celle d'Antioche. Et n'eust esté cela, c'est sans faillir qu'il eut suiuy les exhortations de plusieurs des siēs, les cōseils de sa femme, & les prieres importunes du Prince d'Antioche, lequel se voyant esconduit, comme il l'auoit au commencement honoré il se mit au cōtraire à le mespriser & à cōspirer contre luy à cela consentant Eleonor qui estoit (ainsi que disoit) sa niepce: femme volage, inconstante & moins honneste (ainsi qu'on disoit)

Confession de foy de Gilbert Euesque de Poitiers.

Gilbert remis en son Euesché.

Presages denonçans la deffaite des Chrestiens en Asie.

Affliction du camp Royal auāt que venir en Antioche.

L'an 1149.

Raymond Prīce d'Antioche oncle de la Royne Eleonor.

Louys refuse de demourer en Antioche.

Raymond conspire contre le Roy.

Eleonor cōspire contre son mary. *Guillaume de Tyr liu. 16 ch. 27.*

dison) que ne meritoit le lieu où elle estoit alliée par mariage, & laquelle (comme tesmoigne Guillaume Archeuesque de Tyr) auoit violé la foy coniugale promise à son mary, sans qu'il die, auec qui est-ce que ceste dame s'acointoit: bien dit-il que le Prince son oncle taschoit de l'oster au Roy, auquel elle accordoit, comme au reste de ses trahisons. Tant y a que la plus-part des historiens tiennent que Hugues Raymond Prince d'Antioche subornant sa niepce, luy conseilla d'abandonner le Roy, sous pretexte de ne sçay quelle parenté qui estoit entre eux, & que par ce moyen elle ne pouuoit, & ne deuoit plus s'acointer de luy sans preiudice du salut de son ame: mais cecy ne rapporte point à l'histoire, d'autant que lors que le Roy depuis la repudia pour consanguinité, elle en fut marrie, & ce neantmoins elle prenoit cecy en paciēce, iusqu'à ce qu'on luy descouurit la verité du fait, car ce fut lors qu'elle se remaria auec le Prince d'Angleterre. Au reste quoy qu'on la blasme de folles amours, si ne sçauroy-ie croire qu'elle se fut amourachée (comme quelques vns dient) d'vn des Satrapes de Turquie que iamais elle n'auoit veu, & moins puis-ie receuoir qu'elle se mit onc en deuoir d'aller vers luy par mer, ny qu'elle fut recousse par quelque cheualier François: car ce seroit l'accuser de la plus effrontée paillardise qu'on ouyt iamais parler de femme la plus lascive qui iamais fut au monde. Au reste quant à ce qu'on dit que Sandebrueil seigneur de Sanzay ayāt fait le voyage d'outre-mer auec le Roy, comme estant issu du sang ancien des Comtes de Poitou, & par ainsi parent de la Royne, comme en vne escarmouche il fut pris des Turcs, la Royne escriuit au Satrape de le deliurer en sa faueur, ce qu'il feit sans en receuoir rançon aucune: supposé que cela soit vray, si est-ce que cela ne fait point foy de la forfaiture pretenduë d'Eleonor auec ce Mahometan, ny du soupçon si estrange du Roy, que pour cela il se resolut que luy de retour, il la repudieroit comme femme impudique: entant que ces courtoisies se pratiquent assez entre Princes & Princesses sans qu'il y ayt aucune raison d'y soupçonner vilennie. Par-ainsi la coniuration d'Eleonor de delaisser le Roy en pays estrange, & les intelligences d'icelle auec le Prince Antiochéen furēt cause du refroidissemēt de celle extreme amitié que le Roy luy portoit, & par consequent du diuorce qui aduint depuis.

Conseil de Raymond à la Royne sa niepce.

N'est vraisemblable qu'Eleonor fut amoureuse d'vn Turc.

Soupçon mal basty sur la deliurance du seigneur de Sanzay.

Louys le Ieune sort de nuit d'Antioche

Au reste le Roy aduerty des complots de l'oncle & la niepce, & craignāt qu'on ne luy iouast quelque mauuais tour en Antioche, feit sortir secretemēt tout son Equipage de belle nuit, & se campa hors la ville amenant auec luy sa femme, quoy qu'elle voulut demourer auec son oncle. Et ainsi le Roy ayāt eschappé le peril de deux batailles, l'aspreté des solitudes & les embusches des Mahometans, cuida estre accablé par les machinations de sa femme propre, & n'eut de pire ennemy que celle que le plus il aymoit en ce mōde.

Cōrad Empereur se met sur mer pour aller en Syrie.

Ce pendant Conrad Empereur ayant seiourné (comme dit est) en Constantinople apres sa route de Bithynie, ne voulant s'en retourner sans accomplir son vœu, & visiter la cité de Hierusalem monta sur mer, secouru de vaisseaux par le Grec, & sans fortune paruint iusqu'au port d'Acre, & de là ayant seiourné quelque temps paruint en la cité de Hierusalem, y estant recueilly par le ieune Roy Baudoüin & Melissende sa mere, sous laquelle estoit lors gouuerné le Royaume, accompaignez du Patriarche & clergé de toute la noblesse Chrestienne. Nous auons dit cy dessus que le Comte de Tholouse Alphons fils troisiesme & dernier du grand Cōte Raymond de saint Gilles, Tholouse & Tripoly, feit le voïage de la Terre-sainte auec Louys le Ieune, mais il prit sa route par mer, & surgist à Ptolemaide où lon luy feit de grādes hōneurs pour la reuerēce du nō & memoire des vertus de ses aïeul & pere, lesquels s'estoyent faits cognoistre des premiers, & plus zelateurs du seruice de Dieu qu'autres qui fussent en la Palestine: & la trace desquels il eut imité comme ne degenerant de leurs perfections, si la malice des enuieux ne luy eut auancé le cours de sa vie.

Alphons Comte de Tholouse empoisoné en Leuant.

Melissende Royne de Hierusalē soupçonné de la mort d'Alphons.

Mais tout le monde attendant les fruits de l'esperance conceuë de ce Prince, comme il fut arriué à Cesarée de Palestine il y sentist aussi tost que l'Oriēt a des empoisonneurs aussi bien que la Grece ny l'Italie, d'autant que la belle premiere nuit qu'il arriua en celle cité maritime, il y fut empoisonné si estrangement que soudain il y perdit la vie au grand regret de tous les Chrestiens. Guillaume de Tyr dit qu'on ne peut onc sçauoir l'autheur de telle meschanceté, mais la grand' Chronique de saint Denys mét en auant que cela fut fait par les menées de la Royne de Hierusalem, sans que la raison de ceste haine soit alleguée: & adiouste que le fils d'Alphons, & vne fille furent pris lors de sa mort, quoy qu'ils se

fussent sauuez en vn des chasteaux du Comte de Tripoly leur oncle. Mais ie ne voy surquoy fonder que Meliscende s'aigrist ainsi sur la race du grand Comte Raymond, comme ainsi soit que cest Alphons venoit pour la secourir & qu'il appert que sa femme, & deux de ses enfans furent faits captifs des Turcs, que ie ne pense que la Royne eut consenty, quand bié il eut causé la mort du pere: trop bien fault-il croire que ceste dame, & ses enfans sauuez en ce Chasteau y furent surpris par les Turcs, & faits prisonniers, plustost par la malice des parents de son mary ou ialousie d'autres que de la Royne. Et m'estonne du peu de diligence de l'historien Tolousain que de n'auoir rien dit ny de la mort ou genre d'icelle de ce Comte, ny de la perte de sa femme & enfans, desquels il ne met que l'aisné Raymond, qui fut pere de ce Raymond tant renommé, non pour ses vertus, ains pour le plus cruel persecuteur des Eglises qu'autre de son siecle, ainsi que i'espere deduire parlant des Albigeois. Le bruit estant espars que le Roy Louys alloit en Hierusalem, que son chemin s'adressoit à Tripoly, Baudoüin fils de Foulques enuoya au deuant Faucher Patriarche pour le prier de venir le plustost qu'il luy seroit possible, d'autant que l'Empereur l'attendoit en la sainte cité. Or la cause qui mouuoit Baudoüin à ce faire estoit la contention qui estoit lors entre les Princes Chrestiens orientaux, & que Baudoüin craignoit qu'encor que l'Antiochéen ne l'eut sceu retenir, que le Tripolitá auroit cest auátage, & le feroit arrester là auec son armée pour l'ayder à recóquerir ses terres. Or fault-il noter qu'il y auoit quatre principautez en Syrie & Palestine, sur lesquelles les nostres auoyent commandement, à sçauoir Hierusalem qui est vers le Midy, & laquelle cómençoit à vn ruisseau qui est entre Gibeleth & Baruths citez Phenissiennes & assises sur le bord de la mer Mediterranée, & s'espendoit iusques en Egypte: & bien que ceste estenduë portast le nom de Royaume, si n'estoit-ce pas guere grand chose. La seconde principaulté fut celle de Tripoly regardant vers le Septentrion & estoit vn Comté, qui s'estendoit depuis le susdit ruisseau le long de la mer entre Margate, & iusqu'aux limites de la Sultanie d'Alep, & par-ainsi le pays estoit fort exposé aux courses Turquesques. La troisiesme principaulté estoit celle d'Antioche vers l'Occident comméçant dés Margate iusques en Tharse & comprenant partie de la Comagene. Et la quatriesme estoit celle d'Edesse vers l'Orient & le long de l'Euphrate sur laquelle commandoyét les Seigneurs de la premiere ligne de Courtenay, lesquels auoyent plus besoing de secours que les autres, pour estre les plus voisins des infidelles. Tous ceux cy pourchassoyent les moiens d'attirer à eux l'Empereur & le Roy afin de chasser leurs voisins Turcs, & se rendre leurs terres paisibles. Le Roy Louys quoy que de tous requis, si est-ce qu'il condescendit plustost aux prieres du Roy de Hierusalem, tant pour-ce que l'Empereur y estoit, que pour le vœu solennel qu'il auoit fait de visiter les saints lieux en memoire du salut & redemption des Chrestiés. Ainsi les deux plus puissans Monarques d'Occidét estans assemblez en Hierusalem, fut fait vn Parlemét general entre eux, pour consulter sur ce qu'ils auoyét à faire, y estans auec l'Empereur Conrad, Othon Euesque de Frisinghen son cousin, & celuy qui a fait l'histoire & Chronique iusques à son temps: Estienne Euesque de Mets: Henry de Toul frere du Comte de Fládres, & le Legat du Pape nommé Theodoric Euesque de la cité de Port: & des Princes Germains y estoyét Henric Duc d'Austriche frere de l'Empereur: le Duc Guelphon: Federic Duc de Suéue neueu de l'Empereur, & qui depuis luy succeda en l'Empire: Herman Marquis de Veronne: Bernard depuis Duc de Bauiere, Guillaume Marquis de Monferrat, & autres Seigneurs tant Lombards qu'Italiens qui auoyent suiuy l'Empereur, & lesquels s'estoyent garentis de la route de Bythinie. Auec le Roy de France (comme dit est) furent les Euesques de Langres Godeffroy & Arnoul de Lysieux, & Guillaume de Florence Legat du sainct siege pres de sa maiesté, Yues de Néelle Euesque de Noyon, & autres Princes & seigneurs Francs-Gauloys recitez par nous cy dessus. Auec le Roy de Hierusalé estoyent du clergé, le Patriarche de Hierusalem, les Archeuesques Baudoüin de Cesarée, Robert de Nazareth, & les Euesques Roger de Ptolemaide, Bernard de Sydon, Guillaume de Baruth, Berard de Bethléem, & les maistres des freres du Temple & de l'Hospital de sainct Iean de Hierusalem, lesquels commençoyent deslors entrer en credit & puissance, auec les Cótes de Tyberiade, de Sydon & Cesarée & Manassé grand Cónestable du Royaume, tous lesquels ie vous ay nommez pour ce seul esgard que tous ceux cy

Femme & enfans d'Alphons captifs des Turcs.

Raymond 3. fils d'Alphons, & pere de Raymond dit le manuais.

Qui mouuoit le Roy Baudoüin de prier Louys d'aller en Hierusalem.

Quattre regions & Principautez des Chrestiens en Leuant.

Assemblée des Princes en Hierusalem.

ceux cy estoyent Gaulois, & que tout le Leuant n'estoit regy par autres que par les suiets naturels du Roy de France : & par-ainsi les conuient-il comprendre en l'histoire de France. En ce conseil toute la deliberation fut à choisir la region & cité qu'ils deuoyent assaillir pour le bien du pays : & en fin arresté que ce seroit celle de Damas capitale de tout le pays de Syrie, assise en vn champestre & belle planure, ayant son terroir sec & sterile, n'estoit l'artifice auec lequel les citoyens font venir l'eau du fleuue voisin, qui descend d'vn promontoire, non loing de la cité, par canaux pour arrouser leurs iardins, qui est la plus grande richesse de ceste ville, & lequel fleuue laue les murs de la ville du costé de Leuant : au reste forte & bien fournie de toute chose necessaire pour le trafic qui lors s'y exerçoit, & pour estre le siege principal du tyran de Syrie. Ces Princes donc ayans passé le mont Liban qui est entre Damas & Cesarée de Philippe, vindrent se camper deuant ceste grande cité, & occuperét les parties Occidentales & Septentrionales pleines de bois & iardinages : toutesfois ce ne fut sans y trouuer grande resistance, d'autant que les Turcs auoyent plusieurs fortes maisons en ces iardins, & auoyent mis par l'espaisseur des boys grand nombre de gend'armerie, qui donna de la peine aux nostres, & principalement à la caualerie, iusqu'à tant que les Princes & Seigneurs ayans mis pied à terre, & vnis ensemble, leur donnerent si roidement dessus, que les Mahometans furent forcez quitter la place, & voir ruiner & les iardins & les edifices. Ce qui leur donna vne telle frayeur, que sans la trahison d'aucuns des plus grans de l'armée, qui se laisserét corrompre par argent, c'estoit fait des Damasquins, & de la gloire des Turcs en Syrie : lesquels pour pallier leur trahison, & ialoux que les nouueaux venus d'Europe obtinssent vne si belle victoire, feirent entendre à l'Empereur & au Roy, que la ville estoit imprenable du costé des iardins, lesquels seruoyent de rampart aux citoyens, & de moyen de faire saillies, qu'il valoit mieux tourner la batterie du costé de Midy & de Leuát, où il n'y auoit point de iardinage, ny de riuiere qui leur empeschast d'approcher la muraille : laquelle ils asseuroyent estre & foible & fort basse de ce costé, & où il ne faudroit vser de grand effort pour emporter la place. Les Princes Occidentaux qui n'eussent iamais pensé, que ceux qu'ils deffendoyent aymassent mieux le prouffit des Turcs, que l'honneur des Chrestiens, bien qu'ils veissent la commodité de forcer la ville estre grāde, creurent leur conseil, & au grand contentement des assiegez, furét se camper de l'autre costé, qui estoit exposé à la chaleur, sans eaux, & sans nul fruit, & sans moyen d'assaillir la ville. C'est lors qu'ils se prennent garde de la trahison, voyans que l'ennemy ne se soucioit point de capituler, ainsi qu'on leur auoit fait entendre : & qui pis est, les viures commençans à faillir au camp, & ne sçachans d'où en tirer pour la nourriture d'vne si grande armée, vouloyent s'en retourner camper d'où ils estoyent sortis : mais l'ennemy y auoit pourueu, si bien qu'il estoit impossible d'y entrer sans hazarder la plus-part de l'armée. D'attendre où ils estoyent campez, ils voyoyent que le siege seroit long, & par-ainsi fascheux puis qu'il n'y auoit moyen de recouurer viures : par ainsi detestans la malice des Chrestiens Orientaux, ils leuent auec leur honte & confusion le siege, & s'en retournent par le mesme chemin qu'ils estoyent venus. On tient que le Prince d'Antioche pratiqua ceste trahison en despit du Roy de France, qui l'auoit refusé de secours : d'autres, que ce furent les Seigneurs du pays, à cause que le Roy Louys auoit promis ceste ville au Comte de Flandres, luy en ayát fait requeste, se disans la meriter mieux que luy : mais quiconque ce fut, il est à detester, pour le mal qu'il feit à la Chrestiété. Ceste lascheté fut si desplaisante à l'Empereur qu'il eut voulu estre encor en Constantinople à commencer son voyage, & le Roy Louys n'en disoit pas ce qu'il en pensoit, accusant plus le Prince d'Antioche, qu'il sçauoit estre fin & malicieux, que autre des Seigneurs d'Orient : en fin ces deux Monarques cósultent de rechef ensemble, & proposent de faire quelque haulte entreprise pour le seruice de Dieu, & pour effacer la honte par eux receu deuant la cité de Damas. Entre les autres poincts traitez, fut aduisé q̃ la cité d'Ascalon qui auoisinoit les terres d'Egypte, & estát maritime, nuisoit fort aux Chrestiens, faisans eschelle en Palestine, seroit vn beau suiet de leur hõneur, s'ils pouuoyét la prédre : & pour-ce aucuns meirét en auát le conseil de l'aller assieger : lequel bien que fut trouué bon, si est-ce qu'il fut sans effect, la plus-part des Gentils-hommes se faschans de trauailler en vain, & d'auoir affaire à des hommes

Assiette de la cité de Damas de Syrie.

Damas assiegée par les Occidentaux.

Iardins de Damas pris par les Occidentaux.

Trahison des Prîces d'Orient.

Princes Occidentaux changent le siege.

Necessité de viures au camp Chrestien.

Siege leuê de deuant Damas.

Dessein du siege d'Ascalon rompu.

Cōrad Empereur s'en reuient en Allemaigne.

de si mauuaise conscience: de sorte que l'Empereur Conrad craignant que quelque trouble n'aduint en l'Empire, prit congé du Roy Louys, le mercia de son assistance, bonne compaignie, & amiables offices, & montant sur mer, ja deuenu maladif, il se retira en Allemaigne, où il laissa la plus-part du maniement des affaires à Federic son neueu Duc de Suéue: comme aussi il ne suruesquit que trois ans apres ce voyage d'outre-mer, qui luy porta plus d'ennuy & de douleur, que tout tant que iamais il eut de trauerses en ce monde. Nostre Roy bien que volontiers il fut se vengé du tort qu'on luy auoit fait à Damas, & de l'iniure que le Prince Raymond d'Antioche auoit tasché de luy faire en subornant Eleonor son espouse, si est-ce que l'honneur de Dieu & son seruice l'en destournerent: par-ainsi s'estant arresté en Hierusalem quelque temps, tant pour y faire ses deuotions, que pour y passer sa melencolie: en fin il prit congé du Roy Baudoüin, & de sa mere, & montant sur mer prit le chemin de France, auec vn desdain & detestation de la meschanceté des Gaulois, qui sembloyent auoir humé l'air & la desloyauté des Syriens, & autres leurs voisins & infidelles.

Louys le Ieune reuient en France.

De ce qui aduint au Roy Louys le Ieune s'en retournant en France, & autres occurrences. CHAPITRE L.

L'an mille cent cinquante.

Cruel dessein de l'Empereur Grec contre le Roy Louys le Ieune.

MANVEL Empereur Grec desloyal sur toute infidelité, voyant que ses ruses n'auoyent peu accabler les forces Françoises, & qu'il restoit quelque cas au Roy pour s'en retourner en France, feit dresser vne forte armée nauale, pour luy courir sus & le destruire: & de fait, sans le secours de Roger tiers du nom Duc de Poüille & Comte de Sicile, le Roy eut eu beaucoup d'affaires à se sauuer, eu esgard au peu de puissance qu'il auoit, & à la grande multitude des Grecs, secourus (peut estre) des Venitiens, auec lesquels le Grec auoit confederation & amitié fort estroitte, comme ceste Seigneurie a aymé tousiours l'alliance de Leuant, non d'amitié qu'elle porte aux Leuantins, ains pour le respect du trafic, lequel sans cela elle n'auroit libre par la mer Mediterranée. Ce Prince Roger premier Roy de Sicile, issu du sang des Tancredes Normands, detestant la desloyauté de l'Empereur Manuël, & desirant venger le tort qu'il auoit fait aux Chrestiens Occidentaux, se mit sur mer, apres qu'il eut vaincu les Africains, & pris sur eux la cité d'Afrique assise au Royaume de Tunes, & laquelle est posée à l'obiect de Sicile: & de premiere arriuée, il saccagea l'isle de Corfou appartenant lors à l'Empereur de Constantinople, comme aussi faisoyent la plus-part des isles de la mer Mediterranée, & de là auant radant toute la coste de la Morée, il prit & saccagea Corinthe cité tres-ancienne au Peloponnese, Thebes au pays des Boëtiens, & Negrepont en Eubée, & alla iusques à la veuë de Constantinople, forçant la garde de l'Hellespont, & des Chasteaux Seste & Abyde, & mit le feu aux faulx-bourgs de la cité Imperiale, prenant vne bonne partie d'icelle, & assaillant le Palais, lequel ne pouuant prendre, se vanta toutesfois d'auoir emporté par force des fruicts cueillis au iardin de la maison Royale de l'Empereur des Grecs. Luy donc retournant de ceste braue & glorieuse entreprise, en l'an de nostre salut mille cent cinquante, rencontra (Dieu le guidant) l'armée du Constantinopolitain affrontée auec celle du Roy Louys: & cognoissant aux banderolles & les vns & les autres, il se rua sur les Grecs, lesquels il chastia si bien, qu'enfondrant plusieurs de leurs vaisseaux, & chassant le reste, il deliura le Roy de leurs mains, & les François d'vn peril manifeste de ruine. Et afin que le Roy ne tombast plus au peril des Grecs, suscitez tant de leur propre malice, que par les suasions de Raymond Prince d'Antioche, il le conduit iusques en Sicile, où il luy feit vn bon recueil & traitement honnorable, puis le feit conduire iusqu'à Rome, & de là vint le Roy en France, où peu de temps apres la Royne Eleonor accoucha d'vne fille nommée Alix ou Adelle, mariée depuis à Thibault surnommé le Bon Comte de Bloys. Apres cecy, ne suruesquit guere ce braue Prince Roger de Sicile, ains fina ses iours à Panorme, plaint des siens, & donna ioye aux Barbares par sa

Roger 3. du nom Prince Sicilien prēd la cité d'Afrique.

Villes en Grece pillées par Roger.

Roger brusle les faulx-bourgs de Constātinople.

L'an 1150.

Louys le Ieune secouru par Roger.

Eleonor accoucha d'Alix Cōtesse de Bloys.

par sa mort, desquels il estoit redouté outre-mesure. Et d'autant qu'il auoit commandé durant sa vie sur la Poüille, Calabre & Sicile, & qu'il auoit dompté le Roy de Tunes en Afrique, il feit grauer le vers suyuant sur la lame de son espée: *Mort de Roger Roy de Sicile.*

Apulus & Calaber, Siculus mihi seruit, & Apher.

Auquel succeda Guillaume quatriesme du nom son fils, & second en ranc entre les Roys de Sicile Prince vaillant, & qui ne degenera en rien des vertuz de son pere. Tandis que le Roy Louys estoit en la Terre-saincte (ainsi que dit Matthieu Paris) Geoffroy le Bel Comte d'Anjou mit entre les mains de Henry son fils, le Duché de Normandie, luy escheât en succession de par Mathilde sa mere, bien que le Roy Louys luy eut deffendu, d'où s'ensuyuit discorde entre le Roy & eux, d'autant que Louys en auoit de-ja inuesty Eustache de Bologne fils d'Estienne Roy d'Angleterre. Les Annales tant de France que d'Anjou, qui sont imprimées, ne parlent rien de cecy, faisans (peut estre) conscience de blasmer le Roy d'inconstance, à cause qu'il auoit receu à hommage l'vn & l'autre des contendans au Duché de Normandie, & ce pendant il se monstroit plus fauorable au Bolonois, pour gaigner le cœur des Comtes de Blois & de Champaigne. Mais la Chronique sainct Denys, & l'Abbé Suger dient, que Louys en ce temps receut Henry à hommage, & luy feit raison sur le plaintif qu'il luy feit, à cause des vsurpations du Roy Estienne: & que Louys entra en Normandie, qu'il conquit, & en inuestit l'Angeuin, qui depuis le recompensa d'vne grande felonne ingratitude. Au contraire l'Anglois (auquel ie voudroy m'arrester, n'estoit le respect que ie porte à Suger, d'autant que chacun dissimule beaucoup des fautes & imperfections des siens) soustient & l'vn & l'autre, à sçauoir, & que le Roy s'irrita contre Henry fils du Comte d'Anjou, & de l'Emperiere Mathilde; & qu'il receut Henry à hommage, lors qu'il parle en ceste sorte. L'an mille cent cinquante, Louys Roy des François, & Eustache fils du Roy Estienne, vindrent auec vne grosse armée deuant le fort & Chasteau d'Arques, à cause du different mentionné pour la iouïssance du Duché de Normandie. Là aussi se trouuerent Henry Duc de Normandie, & Geoffroy Comte d'Anjou son pere, auec vne forte & puissante armée d'Angeuins, Normands & Bretons: mais les Princes tant d'vne que d'autre part, voyans que ce different ne pouuoit (si on venoit à la bataille) estre mis à fin, sans grande effusion de sang, ils se mirent à traicter de la paix, & les amys d'vn & d'autre costé s'en estans meslez, en fin le Roy de France receut l'hommage de Henry, & l'inuestit du pays de Normandie: & tandis qu'il estoit sur le propos de passer auec forces en Angleterre, pour aller au secours de sa mere, Geoffroy le Bel son pere mourut au Chasteau de Loir, le septiesme de Decembre, dudit an mille cent cinquante, & fut telle l'occasion de sa mort: Ainsi qu'il s'en retournoit de ce pour-parler susdit de paix, il passa pres d'vn ruisseau d'eau fort clere: & d'autant qu'il faisoit chauld, il luy prit fantasie de se baigner, & quelque remonstrance que luy sceussent faire ses gens, si fallut-il qu'il en passast son apetit: pour-ce se despoüille & se baigne, & tost apres il fut saisi de fiebure, laquelle l'affoiblit tellement qu'il fut contraint de s'aliter au Chasteau de Loir, où quelques iours apres il deceda, & fut son corps enterré au Mans fort honnorablement, ses trois enfans Henry Duc de Normandie, Guillaume longue Espée, & Geoffroy dit Plante-genest, assistans deuotieusement à ses funerailles. Au reste, ie ne sçay en quoy resuoit le bon homme d'Annaliste d'Anjou Iean de Bourdigne, lors qu'il fait passer le Comte Geoffroy le Bel en la Terre-saincte, pour aller au secours de son frere de pere, le Roy Amaulry de Hierusalem, comme ainsi soit que Baudoüin viuoit lors du decez de ce Comte: & s'il est ainsi que Geoffroy soit mort l'an mille cent cinquante, il est impossible, qu'il aye donné secours à Amaulry contre Saladin, comme ainsi soit que Amaulry ne vint à la couronne de Hierusalem, qu'enuiron trois ans apres le decez de Geoffroy Comte d'Anjou son frere: & si Geoffroy mourut l'an mille cent cinquante (ainsi que la grande Chronique de sainct Denys le tesmoigne) encor n'eut il sceu auoir veu Amaulry son frere Roy, d'autant que Baudoüin ne mourut iusqu'à l'an mille cent cinquante & trois. D'auantage le susdit Comte Geoffroy ne mourut point venant du susdit pour-parler de paix entre son fils, & le fils du Roy Estienne, ains apres la guerre qu'il eut contre Gerard Seigneur de

Matthieu Paris en la Chronique d'Angleterre.

Discord entre les historiens.

Accord entre les Princes d'Anjou & de Bloys, le Roy present.

Mort de Geoffroy le Bel Comte d'Anjou.

Faulte de l'Annaliste d'Anjou.

Geoffroy le Bel fait guerre au Seigneur de Mostrueil Berlay.

Monstrueil Berlay persecuteur des Eglises, lequel ayant dompté & mis en prison à Saulmur sur Loire, il abatit la Tour & forteresse de Monstrueil Bellay, & s'en retournant il mourut, & fut enterré à sainct Iulian en la cité du Mans. En Orient durant ces choses, & en ce mesme an les affaires des Chrestiens allans par leur faulte propre en decadence, aduint la mort de ce Comte & Prince d'Antioche Raymond de Poitiers, homme hault à la main, mais trop peu consciencieux, de laquelle il y a diuerses opinions : d'autant que le Chroniqueur Anglois Matthieu Paris, dit qu'il fut occis par vn Assasin, duquel genre d'hommes, & de leur origine, & quels ils estoyent, nous parlerons en autre lieu : mais le bon homme se trompe, prenant Raymond de Tripoly du sang des Comtes de Tholouse, pour Raymond Prince d'Antioche, issu des Comtes de Poitou, & Ducs d'Aquitaine, tous deux occis, mais le Poiteuin en guerre, & l'autre par les Assasins en sa propre ville & Palais de Tripoly, & quelques années apres le massacre du Prince d'Antioche. Cestuy donc fut assailly de guerre (Dieu le punissant des trahisons brassées contre le Roy Louys le Ieune) par Norandin fils de Sanguin, lequel assemblant toutes les forces presque de Leuant, se ietta sur sur les terres de l'Antiochéen, & assiegea vne sienne place, voyant que les Latins s'estoyent retirez en leurs contrées. Raymond oyant cecy, assembla forces, & s'en va contre Norandin, lequel estimant que Raymond fut plus fort qu'il n'estoit, & qu'il eut appellé à son secours les Princes voisins, leua le siege, & n'osa l'attendre : ce qui causa la ruine de Raymond, lequel se glorifiant de ce succez, & presumant faire trembler le Syrien par la seule memoire de son nom, ne se contenta d'auoir deliuré la place, & ne daigna se retirer ayant fait pourquoy il s'estoit mis en chemin. Norandin ce-pendant s'informe des forces du Prince, & sçachant que nul estoit venu à son secours, ne faillit aussi de l'enclorre de nuict, de telle sorte qu'il luy estoit impossible d'eschapper que le fer au poing, & en forçant toute l'armée Infidelle. Quoy que Raymond s'estonnast du peril, & cogneut bien sa faulte, si est-ce que faisant de necessité vertu, il mit ses gens en ordre, les encouragea, & exhorta de bien faire : de sorte que venans aux mains, les siens se voyans en si petit nombre au pris de l'ennemy, gaignent au pied, & laissans leur Prince, qui par sa folie les auoit mis & precipitez en ce peril, le pauure Raymond suiuy de peu, & combattant vaillamment, apres auoir fait vn hideux carnage de Turcs, il fut accablé, & taillé en pieces, la teste & bras dextre duquel luy estans coupez par les Mahometans, leur seruirent de marque & trophée d'vne si belle victoire. Son corps recogneu par ses domestiques à quelques marques secrettes, fut porté à Antioche, & enterré en l'Eglise sainct Pierre : & auec luy fut occis Regnault de Mares, auquel le Comte d'Edesse auoit donné sa fille en mariage, & plusieurs autres grans personnages. Le zele de noz peres est grandement à loüer, de ce qu'ils vouloyent auancer la religion Chrestienne, à quelque pris que ce fut : mais d'autant que le zele n'estoit point en aucuns assez discret, aussi les choses eurent la fin telle que verrez : d'autant que les ministres de l'Eglise s'attribuerent tant, que si vn Roy commettoit quelque faute contre-eux, ou autrement, ils le forçoyent de faire ce voyage : ainsi que fut depuis pratiqué sur l'Empereur Federic Barberousse. Ie dis cecy, pour-ce qu'en l'an de grace mille cent cinquante & vn, le Pape Eugene, qui estoit grandement affectionné à la matiere, & desiroit la conseruation de l'estat d'outre-mer, ordonna que sainct Bernard feit le voyage de la Terre-saincte, sçachant bien que si cestuy se croisoit, qu'il y auroit peu de Princes qui ne suyuissent son exemple, ny de Prelats lesquels de bon cœur n'employassent tout, pour vne si saincte entreprise, tant bonne opinion chacun auoit conceu de cest excellent personnage. Cecy fut cause qu'il ne se parloit plus que d'vn grand voyage de croisez, sans qu'on veit personne armé de ce signe, d'autant que (comme dit la grande Chronique sainct Denys) les Moynes de Cisteaux y donnerent empeschement, mais elle ne dit en quelle sorte, si ce n'est qu'ils s'opposassent à l'absence de leur Pasteur, & consolateur sainct Bernard, & que luy n'y allant point, les autres se refroidirent de l'entreprise. Ceste année fut encor segnalée, pour la mort du grand Comte Thibault Palatin de Champaigne & de Brie, celuy qui si longuement mena guerre contre Louys le Ieune, & qui lors s'estoit à luy reconcilié, & fut son corps enterré à Lagny en vn tombeau de Porphire en l'Abbaye dudit Lagny,

Raymond de Poitou Prince d'Antioche meurt.

Faulte de Matthieu Paris.

Norandin Turc court les terres d'Antioche.

Raymond ruiné par son orgueil.

Raymond delaissé des siens.

Raymond occis par les Turcs.

L'an mille cet. cinquante & vn.

Eugene veut enuoyer sainct Bernard en la Terre saincte.

Chronique de l'Abbaye sainct Denys.

Mort du Comte de Champaigne Thibault le Grand.

dit Lagny; & duquel i'ay trouué ce distique en l'ancienne Chronique de l'Abbaye sainct Denys, disant ainsi:

Te bonitas totum dedit omnibus optime Consul
Tunc, modo fama manens hoc operatur idem.

Les loüanges de ce Prince seroyent longues à descrire, & ne se trouue en luy rien à blasmer, que celle sienne rebellion, lors qu'il prit si souuent les armes contre son souuerain: si ce n'est qu'on le voulust couurir par la sentence du Romain, parlant à son Prince, & qui dit, Si tu ne m'es Empereur, asseure toy que ie ne te seray Senateur: voulant entendre, que s'il ne se gouuernoit comme vn bon Prince doit faire à l'endroit de ses assesseurs, qu'il n'vseroit enuers luy de l'office de Conseiller, ains tascheroit de luy faire voir & cognoistre, que les Empereurs & souuerains ne doiuent porter ce tiltre, sinon que lors ils en font les oeuures. Mais l'histoire ne nous monstre point que ce Comte receut iniustice du Roy, ains plustost plaisirs & de grans bienfaits: & par ainsi est à croire, que de sa propre malice, ou poussé par autre, ou comme guidé d'vn desir naturel qu'il tenoit de pere en fils de nuire aux Roys de France, il commença de s'esleuer contre les Roys, & d'attirer les Princes Gaulois à faire le semblable. Ce fut encor en cest an que mourut (comme i'ay dit) le Comte Geoffroy surnommé le Bel, commandant sur les Angeuins, Tourangeaux & Manceaux: & au pays de Leuant, le Comte d'Edesse Iosselin surnommé le Ieune, lequel auoit eu inimitié perpetuelle auec Raymond Prince d'Antioche, comme il se fut resiouy de sa mort, sa ioye ne luy fut de longue durée: car estant appellé par le Patriarche d'Antioche, pour le maniement des affaires, & il se fut mis en chemin de nuit, & à peu de suyte, il s'escarta quelque peu de sa troupe, pour ses affaires secrets, mais tout aussi tost il fut pris, & enleué par quelques voleurs qui estoyent là en aguet, lesquels le conduirent en Alep, où il fut mis en prison, & y mourut en peu de iours, ne pouuant supporter ceste angoisse, comme celuy qui n'auoit onc accoustumé que les plaisirs & delices, & homme indigne d'estre le fils d'vn si vaillant & bon pere que Iosselin de Courtenay, & du commandement d'vn si bon peuple, lequel il auoit souffert par sa lascheté estre la proye des Infideles. Et ainsi deux des Comtez des plus riches de Leuant, & qui le plus auoyent besoing d'hommes genereux pour les deffendre, demourerent entre les mains & sous le gouuernement de deux femmes: mais en cela y auoit difference, que la Comtesse d'Edesse estant Dame chaste, pudique, sage, & craignant Dieu, ayant vn fils en bas aage, & deux filles, ne faisoit rien que par conseil des plus sages Seigneurs de son pays: là où la Princesse d'Antioche haulte à la main, volage, & adonnée à ses plaisirs, n'escoutoit le conseil d'autre que de sa teste, ce qui causa de grans maux en sa principauté, car elle estoit supportée par la Royne de Hierusalem sa soeur, laquelle gouuernoit le Royaume à sa poste. En l'Europe cependant les affaires commencerent à prendre vn renouuellement de cours, d'autant que le Pape se reconciliant aux Romains, vint faire son entrée à Rome, où il fut couronné solennellement, veu qu'au par-auant il n'auoit iouy que du seul tiltre de sa creation: & mourut (ainsi que dit aucuns) le bon Empereur Conrad, qui onc n'auoit receu la couronne Imperiale à Rome, suyuant la coustume, & fut esleu en son lieu Federic Barberousse son neueu Duc de Soaue. Le retour du Roy Louys fut autant nuisible, que son voyage luy auoit esté preiudiciable, d'autant que sa femme luy ayant fait la guerre en Leuant, il tascha à s'en venger estant en France: & de fait, il ne pouuoit la regarder de bon oeil, & si ne sçauoit les moyens de s'en deffaire, & la tenir il luy estoit impossible, veu le chagrin qu'il auoit en son coeur, ayant soupçon de sa desloyauté de son espouse, que toutesfois il ne vouloit mettre en auant, tant pour n'y auoir point preuue, que pour ne faire tort aux deux filles issues de leur mariage. En fin, comme il se trauailloit apres cecy, il luy souuint qu'Eleonor & son oncle Raymond Prince d'Antioche luy auoyent dit, que la Royne ne pouuoit, sans preiudice du salut de son ame, coucher auec luy, estant sa parente si proche qu'elle estoit; & pour ce en l'an mille cent cinquante & deux, ayant eu le conseil du Pape, & luy declaré les causes secrettes de son desir, fut ordonné qu'il tiendroit vn Parlement des premiers Euesques, Seigneurs, & plus sages hommes de son Royaume, pour iustifier celle consanguinité qui estoit entre luy & la Royne. Ceste assem-

Iosselin le Ieune Côte d'Edesse pris, & mort en Alep.

Iosselin [illegible] pere.

Edesse & Antioche gouuernees par femmes.

Eugene Pape recōcilié aux Romains.

Mort de l'Empereur Conrad, & electiō de Federic 1. du nom.

Haine secrette du Roy cōtre son espouse.

L'an mille cēt cinquāte deux.

Assemblée de Baugency.

blée fut faite à Baugency, où estant le Roy, & les Archeuesques de Rheims, de Roüen, de Sens, & de Bordeaux, & la plus-part des Euesques leurs suffragans, & des Seigneurs de France, fut proposé par le Chancelier de France (qui estoit Messire Allegrin, duquel sont issus celle illustre famille des Allegrins de Paris, qui n'ont degeneré de la vertu de leurs ancestres sortis du sang genereux de Cayeux, maison ancienne de Normandie) la volonté du Roy sur la separation d'auec sa femme, auec laquelle il ne pouuoit viure en repos de conscience, ny auec opinion asseurée de sa legitime succession. Que le Roy seroit marry que son espouse fut scandalisée en son honneur, tant pour luy estre femme, que pour estre issuë d'vne telle maison que celle d'Aquitaine: ioint que s'il y auoit preuue de forfaiture, il seroit contraint de la punir selon la loy, & luy confisquer ses terres: mais qu'il aymoit mieux (eu esgard à son ancienne amitié enuers elle) qu'on trouuast moyen plus doux de les separer, afin qu'elle vesquit libre & sans infamie, & qu'il peut se ioindre à d'autre, de laquelle il eut lignée, n'estant le Roy resolu d'auoir affaire auec celle qui luy auoit dressé de telles parties que la Royne auoit fait en Antioche. Neantmoins que sa Maiesté se sous-mettoit au iugement de l'Eglise, comme tres-humble fils d'icelle, laquelle il prioit d'auoir le repos de sa conscience en recommendation, & le salut du Royaume: d'autant qu'Eleonor se disant iadis sa parente, & n'y ayant hoir masle d'eux deux, il ne vouloit laisser hoir à la couronne qui sortit d'vn lict incestueux. Il y en a qui dient que ceste remonstrance fut faite par l'Euesque de Langres, mais quiconque la feit, si est-ce que les folies de la Royne furent dechifrées bien au long au Conseil, ne se trouuant homme qui la soustint que l'Archeuesque de Bourdeaux nommé Hunfroy (l'Annaliste d'Aquitaine l'appelle Geoffroy) lequel par le commandement du Roy prit la cause de la Royne: car le Roy ne prenoit pas plaisir qu'elle demourast soüillée ny blasmée de forfait, ains simplement desiroit d'estre separé d'elle: & par ainsi Hunfroy iustifia le mieux qu'il peut l'innocence de sa Dame, disant que quand bien la Royne auroit violé la foy de mariage (ce qu'il ne croyoit, & ne voudroit auoir pensé, pour n'offenser l'honneur de la Maiesté Royale) si est-ce que la separation en estant faite sous ce pretexte, il ne seroit loisible par la loy diuine ny à l'vn ny à l'autre de conuoler aux secondes nopces. Au reste, si ceste separation estoit si necessaire que l'Euesque de Langres disoit, pour le salut & repos du Royaume, & pour euiter quelque grand scandale, il estoit aisé à prouuer la consanguinité fort proche d'entre le Roy & la Royne, tant du costé de pere que de mere: car Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine, & ayeul de ceste Dame auoit espousé vne Dame tante de ce Roys Louys le Ieune: ioint que la mere du Roy estoit descenduë d'vne fille du susdit Duc Guillaume, ayeul de la Royne: & par ainsi ils estoyent parents en degré, auquel n'est loisible de contracter mariage. Il ne pouuoit rien aduenir de plus agreable au Roy que ceste genealogie, laquelle estant prouuée, fut aussi tost arresté le diuorce par l'authorité des Euesques là assemblez, sous la puissance du sainct Siege, & octroyé au Roy de se marier où bon luy sembleroit: d'autant que tous les Princes & Seigneurs là assistans (comme dit Suger) & sçachans la verité du fait, comme estans parents tant du Roy que de la Royne, asseurerent par serment ceste parenté estre veritable: & le Pape autorisant le fait, les deux filles furent auoüées pour legitimes, à cause que le mariage estant contracté, les parties auoyent ignoré qu'ils fussent parents si proches, & pour-ce n'auoyent à faire de dispense. La resolution faite, on enuoya tout aussi tost deux Euesques & quelques Seigneurs vers la Royne, qui ne pensoit plus au courroux du Roy, & ne se fut doubtée d'vne telle estorce, lesquels luy faisans entendre la volonté du Roy, & ordonnance du Conseil, fut estonnée & dolente au possible, comme celle qui voyoit que cela ne pouuoit estre fait sans vn grand preiudice de son honneur: & pour-ce commença elle se plaindre du tort qu'elle se disoit receuoir, protestant n'auoir fait ny commis faute enuers le Roy, qui meritast vne punition si rigoureuse: qu'elle n'estoit ny contre-faite, ny sterile, ny bastarde, ny sortie de lieu qui ne fut sortable pour vn grand Roy: & en somme, que le Roy n'estoit pas plus noble qu'elle, puis qu'ils estoyent parents, tant du costé du pere que de la mere. Ceste parenté seule (dit l'Euesque de Langres) est cause de la separation, & si le Roy l'eut plustost sceuë, il n'eut pas si long temps commis inceste, lequel en est plus marry

Messire Allegrin Châcelier de France.

Hunfroy Archeuesque de Bourdeaux parle pour la Royne Eleonor.

Cōsanguinité entre Louys le Ieune & son espouse Eleonor.

Arrest du Cōseil sur le diuorce du Roy & d'Eleonor Duchesse d'Aquitaine.

Cōplaintes de la Royne Eleonor.

que

que vous: mais pour le salut de voz ames, il est besoing que ceste separation soit faite. A quoy la pauure dame condescendit, bien qu'enuis, non tant pour amitié qu'elle portast au Roy, que pour le garant de son honneur, & se faschant de ce que le Roy, se disant marry de ce diuorce, n'auoit tasché d'obtenir dispence du Pape, la chose estant de-ja faite, & y ayant des enfans de ce mariage: mais elle n'osa passer oultre, n'ayant personne qui portast sa querelle. Ce qui contenta aucunement la Royne & luy feit croire que pour le seul esgard de cósanguinité le Roy la repudioit, fut l'octroy si liberal qu'il feit à Eleonor du droit qu'il pouuoit pretendre en Aquitaine & Poitou, & la cession à elle & aux siens luy en faisans foy & hommage, & aux Roys de France ses successeurs, & qu'il retint auec luy les filles, que depuis il maria: l'vne à sçauoir l'aisnée nómeé Marie, à Henry Comte de Champaigne: & la seconde appellée Alix, à Thibault Comte de Bloys, & frere de Henry de Champaigne. Et auec ce contentemét tel quel, Eleonor s'en alla en Aquitaine, où elle ne fut guere long temps sans estre informée des causes qui auoyét meu le Roy à la repudier, de la mauuaise opinion & deffiance conceuë d'elle, & comme il detestoit sa compaignie ja dés qu'ils estoyent en Leuát. Ce fut lors qu'elle commença à s'aigrir & irriter, & si elle eut esté aussi bien homme que femme, elle n'eut laissé passer ceste iniure sans en essaier la vengeance: à ceste cause comme elle eust esté sollicitée par Henry Comte d'Anjou, & Duc de Normandie la requerát en mariage, & elle l'eut refusé, disant qu'il ne luy estoit seant d'espouser homme du monde, ayant eu l'honneur d'estre Royne de France: à ceste heure qu'elle sçait la haine du Roy, & le fonds de la cause de son diuorce, elle preste aussi l'oreille à l'Angeuin, qui ne cessoit de continuer ses poursuites voyant Eleonor assez ieune, belle & gracieuse: & ce que plus il cerchoit, qu'elle estoit vne des plus riches heritieres qui fussent guere alors en Europe: elle l'escoute (dis-ie) plus pour faire despit à Louys son premier mary que pour autre chose: & ainsi Henry l'espousa contre la volóté du Roy, d'où s'ensuiuit depuis de grádes guerres, d'autant que le Roy voyoit par là que si Eleonor auoit des enfans de Henry, elle frauderoit ses filles de son heritage, comme aussi elle feit, ayát du Prince Angeuin (depuis Roy d'Angleterre) troys fils, à sçauoir Henry, Richard, & Iean, tous Roys d'Angleterre l'vn apres l'autre, & Geoffroy surnómé Plantegenest qui espousa l'heritiere de Bretaigne: & quatre filles, l'aisnée desquelles fut mariée au Roy de Castille, duquel mariage sortit Blanche mariée depuis au Roy pere de sainct Louys: la seconde fut espouse d'Alexis Empereur de Constantinople: la troisiesme fut donnée au Duc de Saxe, de laquelle sortit Othon cinquiesme du nom Empereur de Rome, & la derniere fut femme du Comte de Tholouse mere de Raymond, la fille duquel fut donnée en mariage à Alphons Comte de Poitou, & frere de sainct Louys Roy de France. En ceste année mourut Raoul le dernier masle du sang Royal de Vermandois, lequel ayant vne sœur mariée au fils de Theodoric Comte de Fládres nommé Philippe, le Vermandois & autres terres de son heritage, vindrent au Flamand par l'octroy du Roy Louys le Ieune, en la grace duquel estoit bien auant Philippe fils du Flamand. Moururent aussi celle année Hugues Euesque d'Auxerre & Iosselin Euesque de Soissons tous deux hommes de grand sçauoir & pieté singuliere: lesquels furent bien tost suiuys par cest illustre Prelat Suger Abbé de la Royale Abbaie de sainct Denys, qui auoit esté pour son integrité & prudence fait Procureur, ou Regent du Royaume durant l'absence du Roy lors qu'il estoit en la Terre-sainte, & cecy par l'autorité des estats & grand conseil de France: & fut homme de grandes lettres & experience, cóme le siecle d'alors fut abondant en hommes de telle marque. Et fut tant prisé de chacun que le Roy luy feit celebrer les funerailles auec autant de pompe que si c'eut esté le plus grand Prince de France, luy-mesme y assistant, auec vn grand nombre d'Euesques & Seigneurs, affin de tesmoigner par ce public tesmoighage combien fidelle ce Prelat auoit esté à Louys & à tout le Royaume. L'an ensuyuant de nostre salut mille cent cinquante-troys mourut le Pape Eugene second, & luy succeda Anastase quatriesme du nom, & Romain de nation, homme digne d'vne telle charge: & ce-pendant en Leuant les discordes ouuroyent la porte à Noradin de s'aggrandir, d'autant que Baudouin Roy de Hierusalé, & fils de Foulques d'Anjou, & de Melisende de Hierusalem, fasché du gouuernement de sa mere, & qu'elle voit de toute puissance sans luy en communiquer tant soit peu, ioint que Manassé Connestable par le conseil

Le Roy quitte tout droit, sauf l'hommage en Aquitaine & Poitou.

Filles du Roy & d'Eleonor à qui mariées.

Hery d'Anjou poursuit Eleonor en mariage.

Eleonor remariée au Roy de Hé ry et pourquoy.

Enfans de Henry & Eleonor.

Trespas de Raoul Cóte de Vermádois.

Philippe de Fládres Cóte de Vermádois par sa femme.

Trespas de l'Abbé Suger.

L'an 1153. Eugene 2. meurt & luy succede Anastase 4.

Diuisiō en Leuant entre les Chrestiens.

duquel elle se gouuernoit par tout, luy estoit desplaisant de telle sorte, & si hay des Seigneurs du pays, que tout tendoit presque à sedition, nul pouuant plus supporter les insolences de ce Connestable : & par ainsi il y auoit plusieurs qui irritoyent le Roy contre luy, & luy conseilloyent d'oster le gouuernement à sa mere : estant chose indigne que luy estant d'aage pour commander, il souffrit qu'vne femme eut l'administration des affaires & se meslast de choses trop importantes pour son cerueau, telles que sont celles qui consistent au maniment du fait militaire. Cecy alla si auant que Baudoüin se resolut de se faire couronner Roy, & quelque sollicitation que sceut faire le Patriarche ny autres plus sages pour destourner le Roy de ce faire sans communiquer la Royaulté à sa mere qui estoit l'heritiere du pays, il n'en voulut onc rien faire, ains se porta seul pour Roy, & feit assembler le conseil où assista Yues Comte de Soissons, & Gautier Chastellain de sainct Omer, où il demanda partage à sa mere, lequel en fin luy fut octroyé & eut le Roy les citez de Tyr & Ptolemaide auec leurs finages, droits & dependances le long de la marine : & à la Royne escheut Hierusalem, & Napoli de Syrie auec leurs dependances, dequoy le Roy son fils ne la souffrit iouyr guere longuement : d'autant que pour monstrer son mauuais vouloir il s'attacha premierement au Connestable Manassé, qu'il assiegea en vn sien Chasteau nommé Mirebeau & le contraignit de se rendre, puis s'empara de tout ce que la Royne sa mere auoit le long de la mer, & prit la cité de Napoli de Syrie, & de là il poursuiuit la Royne sa mere iusques en Hierusalem, laquelle se retira en la citadelle se fiant à la force & assiette de la place : mais le Roy l'y ayant assiegée, il fallut qu'elle quittast tout, & que se contentans de la ville de Napoli, auec ses dependances elle laissast au Roy la cité capitale, auec tout le reste du Royaume. Par là vous voyez que valet l'ambition en vn cœur d'vn ieune Prince, & la flaterie à l'endroit de celuy qui n'a le conseil pour agreable & les maux qui suyuent l'vn & l'autre de ces vices. Quant à l'estat des affaires de Gaule, tout estoit tellement disposé qu'il sembloit que la felicité des Roys deust souffrir quelque grande alteration, eu esgard à la grandeur du Normand Angeuin, en ce qu'il auoit sous sa main l'Aquitaine, Poitou, Anjou, le Mans & Touraine : & que les Roys d'Aragon querelloyent les seigneuries d'Arles & Prouence, & la cause en estoit telle. Nous auons dit cy dessus que Raymond Arnault Berenger espousa Aldouze fille de Gilbert Comte de Prouence & qu'il en eut deux fils, à sçauoir Raymond Berenger qui luy succeda en l'estat & Comté de Barcelonne : & Berenger Raymond qui fut Comte de Meillan & Prouence. Or est-il que Berenger Raymond Comte Prouençal ayāt affaire contre quelques siens voisins (d'autres dient suiets & vassaux) eut guerre & iournée auec eux, en laquelle ils l'occirent, & iceluy laissant vn petit enfant pour heritier de ses seigneuries. Taraphe dit que ce furent ses propres suiets se reuoltans qui le massacrerent : ce qui fut cause que le Comte de Barcelonne son frere, passant les monts vint en Prouence tant pour venger la mort de Berenger, que pour maintenir son neueu en l'heritage de Prouence. A ceste cause il passa en Prouence à main armée, & sur tout en vouloit il aux citoyens d'Arles (ainsi dit Taraphe) comme aux principaux motifs de ceste reuolte, & ayant en son secours les Cheualiers croisez de sainct Iean (comme tesmoigne l'histoire vniuerselle d'Espaigne) ce que ie ne peux receuoir, veu que les Commãdeurs de sainct Iean n'estoyent encor rentez, & n'auoyent moyens de faire leuée d'hommes pour aller si loing qu'au pays de Prouence (& sur tout la Palestine ayant faulte estrange de gēs de guerre) il assaillit Arles & la prit, & brusla, & contraignit les Prouençaux à luy faire ioug, & luy obeir iusqu'à ce que son neueu fut d'aage pour gouuerner sa terre. Et de là aduint que le pays de Prouence fut vn long temps sous le pouuoir des Aragonnois & Cathelans alliez en la maison de Prouence par le susdit mariage d'Arnault Raymond Berenger auec Aldouze fille de Gilbert Comte Prouēçal tous issus du sang Gothique & des anciens Princes & Seigneurs d'Espaigne & de Languedoch, Prouence & Gascoigne, lesquels ont duré iusqu'à tant que le frere de S. Louys entra en la succession de Tholouse, & que depuis Charles frere du mesme sainct Louys espousa l'heritiere de Prouence. Au reste, il y en a qui dient que lors le pays Prouençal estoit autre & diuers au Comté d'Arles, & par là veulent deliurer Arles du feu Espaignol, & la rendre suiecte à l'Empire : mais nous auons veu si souuent des Comtes à Arles, & iceux Goths-Gauloys de nation & sans recongnoistre l'Empire, que nous n'auons affaire

Diuisiō du Royaume de Hierusalem entre la mere & le fils.

Baudoin priue sa mere du Royaume.

Berenger Raymond Comte de Prouence occis.

Raymond Comte de Barcelonne venge la mort de son frere.

Estienne de Gariuay liur. 32. ch. 2.

Arles bruslé par le Cōte de Barcelonne.

affaire de dire que la Prouence soit des dependances de l'Empire. En ce temps mesme Roger Comte de Foix espousa Cecille fille de Raymond Comte de Barcelonne, & tuteur du ieune Comte Berenger de Prouence: & d'autant qu'ils estoyent cousins, il fallut que fussent dispencez, car de-ja on ne faisoit plus conscience de souffrir alterer la discipline de l'Eglise, pour se façonner à la fantasie des Princes.

Roger Comte de Foix espouse Cecille de Barcelonne.

De la guerre esmeuë entre Louys le Ieune & Henry Duc de Normandie, & plusieurs autres considerations. CHAP. LI.

VOVS auez veu cy dessus le diuorce du Roy Louys le Ieune & d'Eleonor d'Aquitaine, & les causes d'iceluy & comme elle se remaria à Henry Comte d'Anjou & Duc de Normandie, lequel par ce moyen deuint le plus puissant Prince de Frãce, tenãt la plus-part du Royaume sous sa iurisdiction. Or le Roy voyant cecy commença à recognoistre combien il s'estoit esgaré en quittant l'Aquitaine lors qu'il repudia sa femme, & combien grande estoit la simplicité du Conseil d'auoir plus d'esgard à l'honneur assez foulé de la Royne, qu'au prouffit public du Royaume: veu qu'il estoit en eux de la rendre religieuse en quelque monastere si elle estoit coupable de l'adultere pretendu, & si elle estoit innocente, on ne luy deuoit faire ce tort que de la separer si ignominieusement, & par mesme moyen des-vnir l'Aquitaine du corps de la couronne pour causer guerres & troubles à la posterité. Le Roy (dis-ie) cogneut lors, quoy que trop tard, qu'il ne deuoit auoir laissé sa femme en liberté, & ne scachant y mettre remede, il voulut se venger sur celuy qui l'auoit espousé, comme s'il ne fut loisible autant à l'Angeuin qu'à vn autre d'espouser Eleonor, puis que par le conseil il auoit esté permis à ceste dame de se remarier à qui bon luy sembleroit, sans qu'on luy limitast ny le temps ny les personnes. Et ne desplaise aux historiés du temps passé qui accusent Henry d'infidelité & felonnie, & le blasment d'ingratitude pour auoir espousé ceste dame: car si le Roy l'auoit inuesty du Duché de Normandie, il ne feit que selon son deuoir & suyuant la iustice ordinaire, puis qu'il estoit fils de l'heritiere legitime du Roy Hery d'Angleterre, & ne le receut onc à hommage sous condition de le frauder de bien, ou patrimoine qui luy peut eschoir, ny auec pacte qu'il ne se marieroit onc sans le congé du Roy: & par-ainsi il ne commit aucune felonnie espousant la delaissée du Roy: comme ainsi soit que par ce moyen Henry couuroit l'infamie de Louys & innocentoit Eleonor, l'estimant chaste & pudique, puis qu'il l'espousa pour telle, nõ tant pour l'heritage d'icelle, que pour l'opiniõ de sa vertu, si ce n'est qu'en l'espousant, il semblast blasmer le conseil du Roy de conniuence auec la colere du Ieune. Quelque pretente qu'on scache mettre en auant, si ne voy-ie iustice qui puisse condemner le fait du Duc Henry, ny deffendre la cause du Roy Louys: puis que le Duc se maria à vne dame iouissant de ses droits & que le Roy poursuiuoit vn pays, duquel il auoit donné l'inuestiture en matiere de foy & hommage à celuy qui en estoit le vray heritier: car ie ne trouue point que Henry deniast l'hõmage au Roy pour les Duché d'Aquitaine & Comté de Poitou, puis qu'il ne l'auoit pas refusé pour le reste de ses terres: ains s'il ne voulut aller en court (ainsi que porte la grande Chronique de sainct Denys) ce fut pour ne se voir bien voulu en icelle, & que le Roy portoit la querelle du Bolonois son aduersaire: & c'est de ceste occasion que le Roy prit argument de guerroyer ce Prince Angeuin. En l'an donc mille cent cinquante troys, le Roy ayant fait sommer Henry à venir en court pour respondre aux choses qui luy seroyent proposées, à quoy Henry ne voulut obeir, & pource le Roy donna ouuerture à celle guerre Angloise qui a duré depuis si long temps sur la controuerse du Duché d'Aquitaine, duquel ie m'esbahis comme le conseil Royal ne feit saisir les filles d'Eleonor & du Roy, plustost que le laisser franc entre ses mains de la mere, & mesme sçachans que iamais Eleonor n'aymeroit le Roy, ny les siens ayant receu de luy vne si grande iniure: il commença (dis-ie) la guerre contre Henry, & vint assieger la ville de Vernon assise sur la riuiere de Seine, & entre Mante & Gaillon, laquelle il prit sans grande peine, puis fut à d'autres places qu'il emporta

Faulte de ceux qui laisserent Eleonor libre.

Hery d'Anjou blasmé à tort d'infidelité.

Pourquoy Henry ne voulut aller en court

Vernon sur Seine assiegé & pris par le Ieune.

tandis que Henry estoit en Angleterre auec sa mere faisant guerre au Roy Estienne. Ceste nouuelle charge estonna Henry, & pource craignant de hazader tout son estat ayant affaire & à l'Anglois & au François, il tascha d'appaiser Louys, & se soumit tellement, & feit de tels offres & si belles promesses, que non seulement le Roy se contenta de luy & de son mariage, ains qui plus est luy rendit les places que sur luy il auoit conquises: & ainsi cessa pour celle foys ce tumulte de guerre en France, afin que Henry deuint plus puissant ainsi que verrez par le cours suyuant de l'histoire. Cest an fut memorable pour la mort de ce grand Abbé pere de tant de moynes, sainct Bernard, la memoire duquel est en benediction, le zele duquel esmeut les Princes à faire le voyage de Leuant & attira plusieurs à penitence par ses predications, estant seuere censeur des vices, & aspre repreneur des abus des ecclesiastiques, ainsi que font foy les Epistres par luy escrites au Pape Eugene, & autres qui tesmoignẽt de la sincerité de cest hõme, & du desir qu'il auoit de voir l'espouse de Iesus-Christ remise en celle innocẽce, qu'elle estoit sous les peres anciens de l'Eglise primitiue. Or tandis que la guerre brusloit entre les deux cousins d'Anjou & de Bloys pour la querelle du Royaume Anglois, voicy qu'Eustache seul fils du Roy Estiẽne vint à mourir vn iour de saint Laurens estant allé piller quelques terres, qui suiuoyent le party de Mathilde: & dient quelques autheurs Angloys, que ce fut punition diuine, d'autant qu'il s'attachoit aux choses saintes, & aux terres des Eglises, dequoy ie m'en rapporte à la verité: tãt y a qu'il mourut soudainement, & gist à Feuersham en vne Abbaïe que son pere auoit fondée: comme aussi celle année mesme mourut Dauid Roy d'Escosse & grand deffenseur des droits de Mathilde, & luy succeda Malcolme son neueu, à cause que Dauid n'auoit point hoir de son corps. La mort du Prince Eustache sembla porter le repos des Anglois, d'autãt qu'Estienne ne s'obstina plus tant que de coustume à la deffence du Royaume querellé, n'ayant plus d'enfans pour la poursuite de ceste querelle: & les Barons veirent là vn beau moyen pour appaiser tout discord d'entre ces deux Princes contendans à la monarchie Angloise. Car comme Henry Comte d'Anjou & Duc de Normandie, & d'Aquitaine fut passé auec grandes forces en Angleterre au secours de sa mere, & eut conquis plusieurs places & sa femme estant accouchée d'vn fils qui fut nommé Guillaume (ainsi l'appelle Matthieu Paris en sa Chronique & Matthieu de West-monstier en son histoire) duquel noz historiens ne font mention quelconque: estant aussi decedée la Royne Mathilde Comtesse de Boloigne & femme du Roy Estienne, & les discordes prindrent fin en Angleterre en la maniere qui s'ensuit. Thibault Archeuesque de Cantorbery, predecesseur de celuy Thomas qui depuis fut canonizé, voyant la mort d'Eustache, & la facilité qu'il y auoit d'accorder Estiẽne & Henry, pratiqua tant & si bien qu'il feit condescendre l'vn & l'autre à vn pour-parler, & abouchement fait à Walingeford, auquel par le commun aduis des Euesques & Seigneurs du Royaume, l'accord fut fait entre les cousins en ceste sorte: Que le Roy Estiẽne n'ayant point hoir pour luy succeder qui fut procrée de son corps, recognoistroit en pleine assemblée, s'il n'y auoit autre que Henry qui deut iustement heriter de la couronne d'Angleterre, & que pource il le nõma pour son heritier & successeur: Henry d'autre part accorda paisiblement & de bon cœur, que s'il plaisoit au Roy Estienne, de tenir le Royaume durant sa vie il ne luy donneroit aucun empeschement: & que les armes cesseroyent d'vne part & d'autre, & que chacun feroit retirer ses forces estrãgeres hors du pays, pour euiter le degast du pays, & vne nouuelle occasion de ne plus retrer en question sur aucune occurrence. Et afin que ceste restriction que la couronne demourast à Estienne durant sa vie, ne causast quelque alteration en la paix, il fut dit par tous les Seigneurs du conseil tant d'vne part que d'autre, que pour l'establissement & fermeté de ceste paix, le Roy, Euesques & Seigneurs du Royaume iureroyent que le Roy Estienne estãt mort, nul seroit receu à la courõne que le Duc Henry ou ses successeurs, & ayant cause, sans que personne luy feit contredit ou resistance: & là où il y auroit, qui vouldroit luy en troubler la iouissance que trestous luy donneroyent secours & tiendroyent la main pour le paisible possesseur de son heritage. Fut dit que les places du domaine Royal vsurpées par les particuliers durant ces troubles seroyent remises és mains du Roy, comme aussi les possessions des particuliers par autres saisies, reuiendroyent à ceux qui les tenoyent du temps du Roy Henry premier du nom & aïeul du Duc Henry: que

Accord entre le Roy Louys & Hẽry d'Anjou.

Trespas de S. Bernard.

Mort d'Eustache fils du Roy Estienne.

Trespas de Dauid Roy d'Escosse: Malcolme luy succede

Guillaume fils de Henry & Eleonor, nõ touché par noz genealogistes.

Mort de Mathilde Royne d'Angleterre.

Pourparler entre Estiẽne & Henry.

Articles de paix entre Estienne et Henry.

Sermẽt des seigneurs Angloys en faueur de Henry.

ry: que les forts & chasteaux bastis depuis la mort du susdit Roy Henry, pour la poursuite de ceste guerre, seroyēt abatus & demolis: que le Roy feroit reparer les edifices bruslez durāt la guerre, repeupleroit le plat païs, feroit iouïr les ecclesiastiques de leur reuenu, tiltres libertez & priuileges, ne feroit point des emprunts ny exactiōs sans raison, administreroit la iustice, & mettroit des Iuges & Vicōtes pour l'administrer és lieux où il y en souloit auoir, lesquels sans acception de personne, & sans nulle corruptiō puniroyēt les meschās, & supporteroyēt les gēs de biē en la possessiō de leurs terres. Et par ce moyen prit fin celle guerre laquelle auoit de-ja duré par l'espace de sept ans: ce qui vous fait voir combien se trompent ceux qui dient que le Roy Louys fut celuy qui pratiqua cest accord, veu qu'il n'y auoit rien plus nuisible à l'estat Françoys que la paix & accord des ces deux Princes, eu esgard au hault cœur de Henry, & au ver qui remordoit d'heure à autre l'esprit du Roy Louys qui se voyoit frustré de la plus-part des terres de Gaule par les alliances Angloises. Et afin qu'il semble que toutes choses venoyent lors à souhait aux Angloys & que la grandeur de leur monarchie insulaire commençoit à reprendre force sous le regne des Angeuins, le sang Normand y ayant failly par Henry du costé de Guillaume le Conquerant, & par Estienne du costé de Gerlon Comte de Chartres: en l'an de nostre salut mille cent cinquante quattre, estant mort le Pape Anastase, fut esleu en sa place vn moyne Angloys appellé Nicolas depuis Euesque sous Eugene, & Legat du saint siege en Noruege, & fut appellé Adriā quatriesme du nom: tellement que les Anglois flourissoyēt tant au spirituel que temporel, ayans vn Pape de leur nation, & vn Roy Henry vaillant & magnanime, & issu du vray estoc des Gauloys. Ce pendant nostre Roy Louys voyant sa femme remariée à vn sien vassal, & d'autre-part qu'il estoit sans hoir masle de son corps, sollicité par les Prelats, Princes, seigneurs & communautez du Royaume, cōme ayās interests au default des hoirs naturels de leurs Roys, se resolut de prendre femme digne de luy & de la maison de France. Pource sçachant qu'Alphons sixiesme du nom Roy de Castille & dit Empereur d'Espaigne auoit vne fille belle, honneste, sage & vertueuse, enuoya vers luy Hugues Archeuesque de Sens pour la demander en mariage, & allier les deux maisons, ja si souuent vnies de sang & volontez, de France & d'Espaigne. Noz historiens, & genealogistes appellent ceste dame & Princesse Espaignolle Constance fille d'Alphōs septiesme, mais il fault qu'elle eut diuers noms, ou que les nostres se soyent trompez ou que les Espaignols ignorent leur propre histoire, car Alphons de Carthagene Euesque de Burgos en son histoire d'Espaigne l'appelle Beatrix parlant ainsi: *Anno trigesimo secundo regni huius Alphonsi, obijt Ludouicus sextus rex Francorum & successit ei filius eius Ludouicus septimus, qui regnauit in Francia annis quadraginta tribus, qui fuit vir Christianissimus: Iste Ludouicus duxit in vxorem Beatricem filiam huius Alphonsi Regis & Imperatoris.* Cestuy l'appelle Beatrix, mais il se trompe prenant la puisnée en lieu de l'aisnée, d'autant qu'Alphons ayant esté marié deux fois: la premiere à Berengere de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Sanche & Fernand, & deux filles Elysabeth & Beatrix: & en secondes nopces il espousa Richa. Ceste Beatrix puisnée fut espouse de Garcie Roy de Nauarre, & ainsi il fault que celle que le Roy Louys espousa fut nommée Elysabeth, ainsi que l'accordent & Rodric de Toledé & la grande histoire d'Espaigne: ce qui me fait penser que ceste dame auoit deux noms: car ie n'oseroy accuser les nostres de faulte, veu que le seigneur du Tillet ayant veu les traitez de mariage ne se seroit deceu en chose si importante que le nom, & que les grandes Chroniques de sainct Denys escrites à la main appellent ceste dame Constance: & ne voudroy blasmer l'Espaignol d'ignorance de son histoire, veu la diligence de laquelle il vse en ses recerches, si ce n'est qu'il eut oublié quelque troisiesme fille d'Alphons qui fut ceste Constance, ce qui n'est vraisemblable, veu que tous sont d'accord qu'Elysabeth fut l'espouse de ce Roy Louys le Ieune: & sans ceste particularité, i'eusse dit, qu'ils se fussent aussi bien oubliez en cest endroit, comme le sont noz genealogistes, lors qu'ils ont passé sous silence Guillaume l'aisné des enfans issus du lict de Henry d'Anjou, & de la Royne Eleonor d'Aquitaine duquel auons parlé cy dessus. L'Archeuesque Hugues fut receu honnorablement par le Roy Alphons, lequel s'estimant fauorit d'vne telle alliance, deliura sa fille aux François auec train & suite telle qu'appartenoit à la maiesté de deux tels Princes que le mary & le pere de ceste Princesse: laquelle le Roy Louys espousa à Orleans, en la

Sang Angeuin a regné iusqu'à nostre temps en Angleterre.

L'an 1154.

Anastase Pape meurt Adrian 4. luy succede.

Hugues Archeuesque de Sens enuoyé en Espaigne, & pourquoy.

Alphons de Carthagene hist. Espaignolle ch. 77.

Faulte d'Alphōs de Carthagene.

Rodric de Tolete liur. 7. ch. 7. de l'hist. d'Espaigne.

Estienne de Gariuay li. 12. ch. 7.

Constance femme de Louys le Ieune nommée aussi Elysabeth.

Louys espouse Constāce à Orleās et y fut elle couronnée.

presence des Princes & Seigneurs de France, & voulut que là elle fut couronnée par le susdit Hugues Archeuesque de Sens, quelque chose que l'Archeuesque de Rheims sceut alleguer de ses droits : car il en fut debouté suyuant les raisons cy dessus par nous deduites & tirées des Epistres de l'Euesque Yues de Chartres. Et de ceste dame (comme auons de-ja touché) eut le Roy deux filles, l'aisnée, qui fut depuis mariée à Henry d'Angleterre, & apres à Bele Roy d'Hongrie, qui fut nommé Marguerite: & la seconde Alix promise à Richard d'Angleterre, à l'enfantement de laquelle mourut Constãce. Au reste ceste dame fut presque en danger d'estre repudiée aussi bien qu'Eleonor, non à cause de sa mal-versation, car c'estoit vne vertueuse dame, ny pour parenté, ains pour ce que quelques vns la dirent estre bastarde : & cy dessus vous auez veu par l'epistre d'Yues de Chartres au Comte de Troyes, comme il n'estoit loisible aux Roys d'espouser vne dame issue de concubinage. Or noz historiens ayans teu cecy, il nous la fallu emprunter des Espaignols, qui en parlẽt en ceste sorte : En l'an mille cent cinquãte-quatre Louys Roy de France estant deceu par quelques enuieux & malueillans, lesquels luy auoyent faulcement donné à entendre que la Royne Madame Elysabeth infante d'Espaigne, sa seconde espouse, estoit fille bastarde de l'Empereur d'Espaigne dom Alphons, il voulut s'asseurer de la verité ou mensonge de ce rapport, & en personne prouuer la verité d'vn si difficile cas & qui luy donnoit au cœur grande fascherie. A ceste cause faignant d'aller en pelerinage à sainct Iaques en Gallice, il s'achemina en Espaigne, sans que son beau-pere sceut rien de l'occasion de sa venuë, bien qu'asseuré qu'il faisoit ce voyage : & pource luy vint au deuãt iusqu'en la cité de Burgos accompaigné de dom Sanche & dom Fernand ses fils, & de dom Sanche le sage Roy de Nauarre, & des Prelats, Comtes, Cheualiers & grands Seigneurs des terres de son obeissance. Le Roy (continuë l'historien Espaignol) s'esbahit de la magnificence de la court d'Alphons son beau-pere, quoy qu'il eut visité plusieurs Royaumes & Prouinces, & veu les Empires d'Allemaigne & Constantinople, suyuant que le declairent les histoires Françoises. Ayant passé le temps quelques iours auec grande ioye à Burgos, tous les Princes furent de compaignie à sainct Iaques, & fait leur voïage & deuotions, ils s'en retournerent ensemble à Tolete, là où Alphons auoit mandé tous ses suiets pour y tenir court ouuerte tant aux Chrestiens, comme aux Mores qui estoyent de son obeissance, & à laquelle ne faillit de venir Raymond Comte de Barcelonne le beau-frere d'Alphons & oncle de la Royne Constance, la sœur duquel Alphons auoit espousé en premieres nopces. Le Roy voyant la magnificence de la court s'estonna plus qu'il n'auoit fait à Burgos, & protesta tout hault n'auoir onc veu chose si magnifique. Alphons, sçachant ja qui auoit meu Louys de venir, luy monstra le Comte de Barcelonne, qui estoit des mieux suiuis de la court & luy dit : Monsieur, voyez celuy de la sœur duquel i'ay eu la fille qu'il vous a pleu prendre en mariage : & iugez si à tort on vous la dicte estre issue de bas lieu, & si on m'a blasmé d'auoir laschement trompé vn Roy de France. Alors (dit Rodric de Tolete) le Roy Louys rendant graces à Dieu, dit : Loué soit Dieu, qui m'a fait espouser la fille d'vn si grand Roy, & la sœur d'vn Prince si magnifique. Et Alphons presenta au Roy vne infinité de dons de pris inestimable, que Louys ne voulut onc prendre, sauf qu'vn Escarbouche, qu'il meit depuis en la couronne d'Espine qui est à S. Denys, & que le susdit Archeuesque Rodric se confesse auoir veu estant en France. Ie vous ay mis cecy en auant non que la chose fut de trop grande consequence, mais pour vous faire voir combien le Roys d'alors estoyent ialoux de leur honneur, & soigneux de conseruer leur sang & posterité de toute soüillure, puis qu'ils ne pouuoyent souffrir que la bastardise approchast de la couche de celuy qui doibt donner des Roys au siege sacré du Royaume de Gaule. Ce pendant vint à mourir en Angleterre Estienne Cõte de Bloys, de Mortaing & de Bologne, & Roy par vsurpatiõ d'Angleterre, & luy succeda, suyuant l'accord fait l'an auparauãt, Henry d'Anjou Duc de Normandie par sa mere, & d'Aquitaine par sa femme, Gauloys naturel, & issu de la race des Torquats Bretons Galots, & non Saxons ainsi que mal à propos quelques vns les estiment : & de la souche duquel, finissant les races Normande, Danoise & Angloise en l'isle Britannique, sont descendus iusqu'à present les Roys d'Angleterre : afin qu'on voye (comme i'ay dit cy dessus) l'heur de la maison d'Anjou regnant lors en Hierusalem & en Angleterre du costé des Torquats : & en France & depuis en

Estienne de Garinay li. 12 ch. 8.

Rapport au Roy Louys que sa femme estoit bastarde.

Voyage du Roy Louys en Espaigne.

Rodric de Tolete liur. 7. ch. 9.

Grãd soing des anciens Roys de France.

Estienne de Bloys Roy d'Angleterre decede.

Sang d'Anjou vraiement Gaulois cõman de sur la plus part de l'Europe.

depuis en Naples & Sicile, en Aragon & Barbarie du costé des Capets, issus (comme i'ay monstré cy dessus) de Gaule, & naturels d'Anjou, où ils ont cōmandé vn long tēps: & que la Gaule se glorifie d'auoir des Roys du sang ancien, lesquels l'ont deliurée de la seruitude des Princes issus de Germanie. L'an de nostre salut mille cēt cinquāte-cinq fut memorable pour l'esbranlement de presque tout le pays de Bourgoigne affligé au moys de Iāuier d'vn effroyable terre-tremble, qui aduint par trois fois en vne nuict, & lequel causa la ruine de plusieurs edifices, & la mort de plusieurs hōmes, & l'estonnement de tout ce qui restoit en vie, pensans estre venus à la fin du monde: ne sçay si cela presageoit les maux qui depuis furent causez par l'Empereur Federic, lequel celle année mesme passa en Italie pour y estre couronné, & fut repoussé par les Milánois, d'où sourdit celle grande & longue guerre qu'il eut cōtre ce peuple & estat de Milan, & laquelle est descrite, & par Corie en son histoire Milánoise, & par Othō de Phrisinghen, & par le Poëte Gunter, ausquels ie vous renuoye. Tant y a que Federic en ce voyage assiegea la cité de Dertone ou Tortone en faueur des Pauesans ennemis des Milánois, & cecy pour-ce que les Dertonois faisoyent ordinairemēt mille maux au terroir & finages de Pauie, qui s'estoit mise sous la protection de Federic. Ceste ville prise & ruinée, l'Empereur fut à Pauie, où il fut couronné en l'Eglise S. Michel, cōme Roy des Lōbards: puis passant le pays Toscan, il paruint iusqu'à Viterbe, où le Pape Adrian le vint trouuer, & luy feit de grādes plaintes cōtre les Romains, à cause qu'ils vouloyēt renouueller l'ordre Senatoire en leur cité, au preiudice de la grādeur du sainct Siege. Se pleignit en oultre d'vn certain fol & imposteur nōmé Arnault de Bresse, disciple de Pierre Abailard, duquel a esté faite cy dessus mention: d'autāt que cest Arnault dés le tēps du Pape Celestin sous voile de religiō & simplicité destournoit les simples de l'obeissance de l'Eglise, disoit n'estre loisible aux Ecclesiastiques de tenir aucuns biēs ny possessions, & erroit au S. Sacrement de l'Autel, & au baptesme des petits enfans. Ce galant ayant euité la mort sous les Papes Innocēt & Celestin, en fin il fut pris sous Adrian, qui le feit detenir prisonnier iusqu'à la venuë de l'Empereur, lequel le feit ouyr & examiner: & ouy ce qu'il maintenoit, le cōdéna au feu, & ainsi fina ses iours ce fol, qui n'auoit voulu abiurer l'erreur d'Abailard, biē qu'il sceut q̄ l'inuēteur d'iceluy s'estoit sous-mis au iugement de l'Eglise. Apres cecy fut l'Empereur sacré & couronné par le Pape, dequoy irritez les Romains, s'esmeurēt cōtre luy, & fut combatu & par les Eglises, & par les ruës: mais en fin les Romains estans les plus forts emporterent des coups, & fallut que quitassent la place aux Imperialistes, & laissasēt l'Empereur en paix, & le Pape en repos, qui leur auoit presté ceste charité. Nostre Roy ce pendant estant en repos pour n'auoir guerre à pas vn de ses voisins, aduint qu'entre le Comte Guillaume de Neuers, qui auoit espousé Eleonor, fille de Raoul Cōte de Vermandois, & Geoffroy Seigneur de Gyen, y eut grande discorde, & telle que la guerre s'en ensuyuit si forte que le Seigneur de Gyen se sentant trop foible pour resister aux forces du Niuernois, fallut que prit d'ailleurs conseil & alliāce. A ceste cause ayant fils & fille, il ne feit conscience de frauder le fils de son droit pour se preualoir contre son aduersaire, & pour-ce traita-il le mariage de sa fille auec Estienne Comte de Sancerre, afin qu'il le deffendit, & qu'il maintint le pays qui luy deuoit escheoir par ce contract de mariage. Et en cest endroit Paradin contrarie à l'ancienne Chronique escrite à la main qui est à S. Denys, laquelle dit ce que dessus, là où Paradin fait, que le fils du Niuernois espouse ceste fille de Gyé, & priue Herué fils de Geoffroy de son heritage: & soudain couurant sa faute, il fait mourir le fils du Comte de Neuers auāt son pere, & la succession reuenant à la maison de Bourgoigne, d'où elle estoit issuë. Tāt y a que nostre Chronique alleguée, maintiēt qu'Estiēne Comte de Sācerre fut celuy qui prit à femme la fille de Gyen, & qu'il s'opposa au Comte de Neuers: & Guillaume de Nangis maintiēt, que les Comtes de Sancerre & de Ioigny feirent de grāds maux au Comte de Neuers Guillaume, à cause de l'alliance prise ensemble, & pour la querelle de la succession de Gyen, que le Sācerrois maintenoit estre sienne. Lequel estant saisi par son beau-pere du Chasteau de Gyen, Herué fils de Geoffroy, & vray heritier d'iceluy, voyāt le tort que luy faisoyent & son pere & son beau-frere, s'y opposa, & tascha de chasser le Sācerrois, mais ses forces estāt trop debiles, il s'adressa au Roy Louys le Ieune, afin que sur ce il luy feit iustice, & ne souffrit que son pere luy tollist ainsi sans occasion son heritage. Vous auez veu souuēt

L'an 1155.

Trēblemēt de terre en Bourgoigne.

Federic Empereur afflige l'estat de Milan.

Dertone ou Tortone cité lōbarde ruinée par Federic.

Federic à Rome.

Arnaut de Bresse heretique brussé à Rome sous Federic Empereur.

Federic couronné à Rome.

Romains battus par Federic premier.

Guerre entre le Cōte de Neuers, & le Seigneur de Gyen.

Estienne Cōte de Sācerre espouse la fille de Geoffroy Seigneur de Gyen.

Faute és genealogies de Paradin.

Herué fils du Seigneur de Gyen demāde iustice au Roy Louys le Ieune.

cy dessus, l'ordre iadis obserué en ce Royaume sur la iustice, & par les Comtes du Palais, ou les Enuoyez du Roy, qui estoyét les Commissaires allans tenir les Grans-jours, & cóme depuis la iustice estoit administrée au grád Conseil deuant le Roy, Prelats, & Princes, és choses de consequence, où les parties estans appellées, celle qui faisoit refus de comparoistre, estoit aussi tost defiée, & luy faisoit le Roy la guerre, iusqu'à tant qu'elle vint à raison: estant la saison d'alors plus barbare que de present, que les affaires se vuydent plus doucemét. Comme ainsi soit que lors n'y auoit si petit Gentil-homme lequel ayant vn poulce de terre en litige auec son voisin, ne procedast plustost par les armes, que par la police establie dés long téps par les Roys: non que la chiquanerie fut si gráde, ny les manieres de proceder si lógues, ny les choses tát brouillées qu'à present, qu'on rend les procez immortels: ains d'autant que les Roys estoyét peu obeïs, les petis estans soustenus des grans, & la force ayant plus de lieu que la raison, & le Parlemét estant lors tenu trop rarement, & les ordinaires ne pouuans vser de leur iurisdiction: & pour-ce le plus souuent tout se vuydoit plustost par les armes, que par la sentence du Cóseil general, accoustumé d'estre tenu en ce Royaume. La requeste de Herué ouyë par le Roy, & le Conseil iugeant pour luy, le Comte de Sancerre fut sommé de rendre Gyen au fils & legitime heritier, ce qu'il refuse de faire, s'en disant inuesty par le Seigneur, qui en auoit dotée sa fille cóme de chose qui luy estoit propre: & tout aussi tost il fortifia la place, & y mit garnison, à laquelle il commáda de ne rendre le fort, & que si aucun les assailloit, il ne faudroit de leur dóner secours: mais il ne fut si fol de s'y enfermer, ains se retira à Sancerre. Ce pendant le Roy entédu le refus d'Estienne, vint auec son camp deuant Gyen, feit sommer les habitans qui luy refuserent, mais voyans que c'estoit à bon esciét que le Roy en poursuyuoit la querelle, & que de-ja on cómençoit la batterie, craignans que s'ils attédoyent iusqu'à l'assaut, ils ne fussent pris, & punis cóme rebelles, traistres, & attains de leze maiesté, se rendirent vies sauues, demádans pardon au Roy, lequel l'octroya aux citoyens, & souffrit que le soldat s'en allast la part que bon luy sembleroit, & mit la place entre les mains de Herué, l'en inuestit, & Herué luy en feit foy & hómage. Et en ce mesme téps fut prise la cité d'Ascalon assise en Palestine, & vne des principales villes anciennes que possedoyent les Philistins, & y auoyent les Chrestiens tenu long temps le siege: & quoy que le Souldan d'Egypte secourut les Ascalonites par la voye de la mer, sur les bords de laquelle leur ville est posée, si est-ce que cela ne peut empescher que les Chrestiens ne l'emportassent. Au mesme temps la Princesse d'Antioche qui auoit refusé grád nombre de vaillans & excellens Princes & Seigneurs en mariage, espousa pour son plaisir vn simple Gentilhomme, qui estoit à sa soulde (il y a en l'histoire de Guillaume de Tyr *Militem Stipendiarium duxit*, qu'il ne faut point tourner simple soldat, ains Gentilhomme, veu que le nom *Miles* en noz histoires emporte tiltre de noblesse, & rác d'homme d'armes) & iceluy s'appelloit Regnault de Chastillon hóme vaillát, bié que peu cogneu, ny illustré pour l'antiquité de sa famille. Et en ce temps eut, non pas origine, mais bien effort & accroist l'ordre des Freres de l'Hospital de sainct Iean de Hierusalem, qu'à present nous appellons les Cheualiers de Malthe, de l'origine desquels nous auons assez parlé en nostre grand œuure Cosmographique, & en discourt l'Archeuesque de Tyr en son histoire: ie dis que les Hospitaliers prindrent alors accroist, & deuindrent si grans qu'ils commencerét faire teste & au Patriarche de Hierusalem, & au Pape mesme, à cause des dismes & autres droits Ecclesiastiques qu'ils vsurpoyent sur le Patriarche, si bien que ces diuisions prognostiquoyét assez la misere aduenir des Chrestiés en Palestine, dequoy i'en laisse le discours au susdit Archeuesque qui en a entrepris l'histoire. En cest an mesme de mille cét cinquante-cinq aduint (pour l'heur des Chrestiés, s'ils en eussent sceu vser) que le Caliphe d'Egypte, qui estoit lors le souuerain sur les Mahometás, qui tenoyét le party des Arabes, fut occis par vn Souldan ou Satrape du pays, lequel se saisissant du Palais du grand Caire, feit tant, qu'en despit des Egyptiés il se sauua, cuidant s'en aller en Damas, auec ses enfans & thesors: mais les nostres aduertis du fait, luy dressans des embusches l'assaillirét & occirent, & prindrent son fils nommé Noscerandin auec tous ses thesors & famille: mais l'infidelité des Templiers fut cause d'vn grád mal, & d'vn scandaleux blasme des Chrestiés en Asie: car de ce ieune Souldan leur estát escheu en sort pour leur part du butin, ils le tindrét long temps captif, durát lequel il fut instruit en nostre Loy, & y prenoit vn

Ce Comte de Sancerre estoit fils de Thibault Cóte de Champaigne.

Gyen assiegé par le Roy.

Gyen rédu au Roy, qui en inuestit Herué.

Cité d'Ascaló en Palestine prise par les Chrestiés.

Regnault de Chastillon espouse la Princesse d'Antioche.

Guillaume de Tyr, liure 18. ch. 4. & 5.

Caliphe d'Egypte occis par le Souldan Habeis.

Noscerandin fils du Souldan pris.

noit vn singulier plaisir, ayát bié prouffité és lettres Latines, & estát sur le poinct de receuoir le S. Baptesme: mais l'auarice les aueuglát, ils furét si malheureux que de védre pour le pris de soixante mille escus ce pauure Seigneur aux Egyptiens, lesquels l'ayans en leur puissance, le taillerent & deschirerent tout en pieces rassasians leur cruauté, & laissans infame le nom des Templiers, qui pour argét auoyent liuré celuy qui s'estoit ja voüé au Christianisme. Les Egyptiés lors estoyét affligez diuersemét, estans sans chef, & ayans les nostres d'vn costé qui les assailloyent, & de l'autre Guillaume Roy de Sicile, & fils de Roger, qui auoit deliuré Louys le Ieune des mains des Constantinopolitains: car ce Roy Sicilien ayant couru la mer Mediterranée, prit & pilla plusieurs villes en Egypte, & entre autres celle de Thannis assise sur vn des bras du Nil, au petit Delta d'Egypte, que fait ce fleuue s'engoulphát en la mer Mediterranée: laquelle ayát pillée, saccagée & ruinée, il dóna vn grand effroy aux Egyptiés, qui eussent esté bien esbralez, si on les eut assaillis du costé de Palestine. Ce Roy Guillaume ayát fait cecy, & vaincus les Grecs qui l'espioyent sur mer pour se véger des maux que leur auoit faict le feu Roy Roger son pere, ne fut si tost retiré en Sicile, qu'il se changea du tout, & degenera des vertus & hónestetez tát de son pere q̃ de ses ayeulx Nord-Gaulois, deuenát si furieux, auare, insolét & cruel, que rien ne luy sembloit illicite, faisant mourir, ou emprisonnát, ou bannissant, ou despoüillant de leurs biens ceux qui auoyent le plus fidelement fait seruice à deffunct Roger son pere. Et pour ne discontinuer ceste vie, il auoit auancé vn petit cópaignon natif de Barry, lequel estoit vn simple Secretaire, & lequel il feit son Chancelier, & en fin, le voyant apte au fait de la guerre, le feit grand Admiral de Sicile, & son Lieutenát general par ses terres & Seigneuries. Cestuy monstra par experience, cóbien il est dangereux à vn estat d'auácer par trop vn hóme de basse & vile códition, car il ne laissa meschanceté qu'il ne commit, & rédit le Roy si odieux à ses suiets qu'ils le deposerent, ainsi que pouuez lyre en l'histoire Napolitane: & pour ces faits, fut ce Guillaume surnommé le Mauuais. En France au contraire nostre Roy Louys le Ieune se rendoit aymable, & reueré de chacun, faisoit aussi à tous iustice: car comme en l'an mille cent cinquáte-six, il fut informé que l'Eglise de Sés à toute mort d'Archeuesque estoit grandemét foulée d'exactions, & nonobstant les ordonnáces des Roys ses predecesseurs, on procedoit à telles violences, il y proceda si rigoureusement que faisant iustice à chacun, il voulut que l'Ecclesiastique iouït de ses libertez, & que les lays ne fussent point inquietez d'aucun, & qu'aussi ils n'entreprinssét sur l'Eglise, qui pour lors sentoit de grandes afflictions, cóme tousiours les biés du Crucifix ont esté agreables à ceux qui pésent que tout soit loisible. On tiét qu'en cest an mesme fut trouuée la robe sans cousture que la Vierge Marie auoit faict pour Iesus Christ nostre Sauueur son fils, en vne petite ville pres Paris nómée Argétueil, où encores à present on la monstre. Au reste noz Historiés, & les Annalistes de Normádie & d'Anjou, taisent icy la guerre qui fut entre Héry Roy d'Angleterre, & Geoffroy dit Plante-genest Comte d'Anjou son frere, à cause des villes de Chinon, Mirebeau & Lodun, que Geoffroy detenoit, & que Héry disoit luy appartenir: si bien que Matthieu Paris, & Matthieu de Westmonstier Anglois diét qu'en cest an Héry passa en Gaule, & prit par force les places susdictes sur son frere, mais en fin ils s'accorderét, & mourut ce-pendant Geoffroy, tout l'heritage venant au Roy Henry son frere, le fils duquel nommé Guillaume, cy dessus mentionné, mourut, & la Royne Eleonor luy enfanta vne fille, qui fut nommée Mathilde, en souuenance de l'Emperier [sic] mere du Roy Henry.

Acte meschant des Templiers vendans Nasceran-din.

Guillaume Roy de Sicile en Egypte.

Thannis cité d'Egypte prise par le Sicilien.

Guillaume Roy de Sicile deuient tyran.

Pandulphe Collenucce liure 3. de l'histoire de Naples.

L'an 1156.

Iustice du Roy Louys le Ieune.

Robe de nostre Seigneur trouuée à Argentueil.

Discorde entre Héry Roy Anglois & Geoffroy Cóte d'Anjou freres.

Matthieu Paris & Matthieu de Vvestmóstier en leurs Chroniques.

Mort de Guillaume fils aisné du Roy d'Angleterre Héry 2.

Des choses qui se passerent en Gaule, iusqu'au mariage du Roy Louys le Ieune auec la fille du Comte de Champaigne. CHAP. LII.

POVRCE que les Seigneurs des deux Royaumes de France & d'Angleterre se doubtoyent que la guerre ne s'esmeut entre les deux Roys, ils pratiquerent aussi les moyens pour y mettre vne bóne paix, si bien que tout l'an mille cent cinquante-sept se passa en allées & venuës, tát d'vne que d'autre part, pour l'establissement de cest accord, afin qu'il fut durable. Durant lesquelles pratiques, l'Anglois eut guerre cótre Malcolme Roy d'Escosse, duquel il retira

L'an mille cét cinquáte-sept.

Pratique de paix entre les Fráçois & Anglois.

quelques places que l'Escossois auoit sur luy vsurpées : & afin qu'on ne le blasmast de haïr la memoire du deffunct Roy Estienne son cousin, il receut en sa court Guillaume fils naturel du susdit Estienne, Comte de Moreton & Warenne : mais il fallut que ce Bastard pour se deliurer de soupçon d'attenter choses nouuelles rendit au Roy Henry la ville de Norvvic, & toutes les places fortes que le deffunct Roy son pere luy auoit donné en Angleterre : là où le Roy luy donna tout ce qu'Estienne possedoit du viuāt du feu Roy Henry premier du nom au Royaume d'Angleterre. Et fut cest an ioyeux pour le Roy Henry, lequel ayant perdu Guillaume son fils aisné, bien qu'il en eut vn autre, à sçauoir Henry, si est-ce que la multitude des enfans estoit la grandeur de sa couronne : & par-ainsi ie dis que l'an luy fut ioyeux, d'autant que la Royne Eleonor accoucha d'vn fils, lequel fut nommé Richard, & depuis surnommé Cœur de Lyon, qui fut aussi Roy d'Angleterre. En laquelle saison Thomas Archeuesque de Cantorbery grand, & sçauant personnage, fut pour ses vertus appellé à l'estat & office de Chancelier d'Angleterre, & duquel ie fais icy mention, pour autant que cy apres il nous faudra parler souuent de luy, le cours de sa vie seruant grandement à nostre histoire. Cest homme estoit Anglois de nation, fils d'vn honnorable citoyen de Londres appellé Gilbert Beket, & sa mere eut à nom Mathilde gens riches, & de sang & famille ancienne, & par-ainsi ne faut s'estonner s'il fut auancé en honneurs, ayant esté nourry par Thibault Archeuesque de Cantorbery, & instruit aux affaires du Royaume. Cest Archeuesque estant homme fort sage, & qui voyoit à quoy tendoyent les desseins du Roy Henry, la trop grande gaillardise, & ieunesse duquel luy estoit pour suspecte, se mit aussi en deuoir de luy dōner vne bride pour moderer ceste chaleur trop bouïllante, & laquelle encor estoit plus alterée par les flateurs desquels les cours des Roys ne sont que trop fournies ordinairement. Et par-ainsi il feit tant que Thomas Beket fut fait Chancelier, & chef du conseil Royal, afin de soustenir le party de l'Eglise, & empescher que les flateurs ne gastassent le bon naturel du Prince, lequel honnora de tant son Chancelier, qu'il ne voulut qu'autre que luy eut la charge de nourrir, & esleuer son fils Henry qui deuoit luy succeder : de sorte qu'il cōmandoit & sur l'estat & sur l'heritier du Royaume. Aussi fut-ce à ce Chancelier que fut donnée la charge, en l'an de nostre salut mille cent cinquante-huict, de passer en France, auec grand appareil & magnificence, pour la pratique sus alleguée de la paix entre les Roys : de sorte qu'il vint à Paris, où fut parlé du mariage d'entre Henry fils de l'Anglois, & de Marguerite de France, issuë de Louys & de Constance d'Espaigne, & l'asseurance de l'accord donnée, le Roy Henry mesme vint à Paris, & là la paix concluë, & le mariage arresté entre les deux enfans Royaux sous la bonne volonté des parens, d'autant que les parties n'estoyent encor d'aage pour contracter. Par cest accord le Roy Louys rendoit Gisors, & le pays de Vexin à l'Anglois, auec condition, que si Henry mouroit auant sa femme sans qu'il y eut hoir d'eux deux, que les pieces luy demoureroyent : or Henry emmena ceste fille en Angleterre pour son fils, mais iamais le mariage n'eut effait, à cause que Henry Prince mourut auant que le consommer : & Henry pere estant à Paris, feit hommage à Louys des terres qu'il tenoit en Gaule, & lesquelles releuoyent de la couronne de France. En ces entrefaites le Roy Louys fut visiter le Duché de Bourgoigne iusqu'à Dijon, soit qu'il voulut voir le Duc Odon troisiesme du nom, ou qu'il y allast pour se faire recognoistre le souuerain : auquel tēps mesme l'Empereur Federic premier du nom vint à Bezançon, non pour voir le Roy, car il n'y eut aucune entre-veuë ny pour-parler, ains pour l'occasiō que ie vois vous faire entēdre. Vous auez ouy cy dessus le tort que feit aux siēs Raoul Roy de la haulte Bourgoigne dernier du nō, & du sang des Roys anciēs donnant son bien à Conrad son neueu, & cōme depuis ceste succession fut poursuyuie par Renault Comte de Chalon, Mascon & Salins cōtre Bertholde Duc de Zeringhen, laquelle discorde auoit esté aucunemēt appaisée par certain mariage, & quelques terres qui furent données au sus-nommé Duc Allemand Bertholde. Pour du tout mettre fin à ce trouble & dissension, vint Federic à Bezançon, d'autant qu'il auoit repudié sa premiere femme nommée Adele, fille de Diepol Marquis de Horburg, par ordonnāce du Concile national des Euesques Germains tenu à Constance, à cause qu'elle luy estoit parēte trop proche de sang, & espousé Beatrix (d'autres la nomment Agnes) fille du susdit

Guillaume fils bastard d'Estienne de Bloys.

Richard cœur de Lyon naist.

Thomas Beket fait Chancelier d'Angleterre.

Qui estoit Thomas Beket.

Thomas a la charge du fils du Roy Anglois.

L'an 1158.

Thomas Chancelier d'Angleterre en France, & pourquoy.

Accord entre les Roys Louys & Henry par vn mariage.

Henry 2. Roy d'Angleterre fait hōmage à Louys le Ieune.

Louys le Ieune en Bourgoigne.

Quelle estoit la premiere femme de l'Empereur Federic.

du susdit Comte Regnault, & heritiere legitime du Comté de Bourgoigne, & Seigneuries en dependantes: qui est cause que Gonther Ligurin descriuant les gestes de cest Empereur, & parlant de ce mariage, dit bien le diuorce d'Adele, comme aussi fait Othon de Frisinghen, mais fort obscuremét, & dient que l'Empereur estát vœuf, il espousa la fille de Bourgoigne, parlant ainsi:

Gonther liure 5. des gestes de Federic.

Cúmque reformata tantorum pace virorum,
Publica per totum florerent gaudia regnum:
Vt benè compositis rebus, perfecta decoris
Gloria nullius defectu partis adesset:
Restabat viduum generosæ prolis amore,
Casta Beatrici sociare cubilia regem.
Quæ sibi per quasdam nuper traducta fideles,
Teutonicas vrbes, & coniugis arma futuri
Principis, à coïtu iam spem Regina tenebat.
Nam quæ prima viro, nec permansura potenti
Nupserat, illicito cognata recedere lecto
Iussa, locum thalamis dederat, caussámque secundis.
Hócque dissidium secreto cuncta regentis
Consilio prodisse potest, vt fortè beata
Principis in thalamos succederet illa Beatrix
Principe digna viro prolem paritura beatam.

Ayant donc espousé ceste Dame, & donné sa premiere femme à Dieth de Rauensbourg vn de ses officiers, il restoit à contenter Bertholde de Zeringhen, qui se disoit le vray successeur de Bourgoigne, d'autant que la querelle susdicte n'estoit encor bien assoupie, & pour-ce faire vint l'Empereur à Besançon, & donna à Bertholde les citez de Geneue, Lausanne & Syon, auec leurs terroirs, iurisdictions, appartenances & dependances, qui sont entre les monts sainct Claude & sainct Bernard, les retrenchant du corps de l'ancien Comté de Bourgoigne, qui fut cause que ce Bertholde se dit & nomma de là en-auant Recteur & Duc de la Bourgoigne. Et l'Empereur eut pour luy, & du droict de son espouse, le reste des heritages de Regnault, auec le seul tiltre du Royaume d'Arles; sauf quelques tiltres, Seigneuries & pays qui en auoyent de-ja esté eschantillez, & desquels iouïssoyent les Comtes d'Arles, les Daufins de Viennois, & les Comtes de Morienne ou Sauoye. Il laissa aussi à Guillaume oncle de sa femme quelques terres, qu'aucuns estiment auoir esté les Comtez de Mascon & Chalon, & autres pieces auoisinans la Saone: mais il n'est vray-semblable, d'autant que ces pieces (ainsi que cy dessus a esté veu) estoyent de la souueraineté des Roys de France: veu que ceux qui donnent ces authoritez à Federic, luy font vser de ces dons, & collations comme souuerain, & non comme faisant partage auec les parents de sa femme: & toutesfois sçauons nous par les anciens documents, qu'il y a eu des anciens Comtes de Chalon & de Mascon, qui estoyent du Duché de Bourgoigne, lesquels ne recogneurent onc rien de l'Empire Germanique, ains releuãs du Duc de Bourgoigne, ils estoyent sous l'obeissance de la courõne Gauloise. Et quant à ce que Radeuic Chanoine de Frisinghen dict en son suplement, que Federic tenant court ouuerte à Besançon, & que les Archeuesques de Vienne, Chancelier de Bourgoigne, & le Primat de Lyon, & les Euesques de Valence & Auignon, luy feirent hommage, & prindrent de luy la confirmation de leurs benefices, ie suis content de l'accorder touchant celuy de Vienne & Auignon, mais du Lionnois & Valentinois, ie ne peux le souffrir: comme ainsi soit que i'ay de-ja fait voir cy dessus, que Lyon ne fut onc que donné pour constitution de mariage à vne fille de France, & que depuis il fut re-vny à la courõne, auquel temps l'Archeuesque du lieu commença à iouyr du tiltre de Primat de Gaule, contre l'ancien priuilege de celuy de Sens: & quant à l'Euesque de Valence, qui pour lors se nommoit Odon, il ne pouuoit faire hommage de sa terre, de laquelle nous auons

Dieth de Rauensbourg.

Geneue, Lausanne & Syõ separés du Comté de Bourgoigne.

Federic prend le tiltre vain de Roy d'Arles.

Comtes de Chalon & Mascõ non iamais suiets à l'Empire.

Radeuic au suplement d'Othõ de Frisinghen, liure 1. chap. II.

Lyon n'estoit lors suiet au Comté de Bourgoigne.

Valētinois estoit du domaine des Comtes de Tholouse.

monstré que la Seigneurie appartenoit au Comte de Tholouse, suyuant le partage declaré entre luy & le Comte de Prouence: & ainsi Radeuic auançant son Prince en la grandeur & magnificence de sa court, ne se soucie de faire tort par ses escrits à la souueraineté de la couronne de France. D'auantage ie m'estonne que l'Archeuesque d'Arles ne vint faire le semblable, puis qu'il presidoit sur la cité capitale du Royaume, duquel Federic se portoit pour titulaire, mais Radeuic l'excuse, disant que cest Archeuesque & les autres, tant Euesques que nobles fussent venus, n'eut esté l'empeschement qu'ils voyoyent au temps qu'il leur eut fallu employer à venir, & qu'ainsi ils eussent retardé le voyage du Prince: mais qu'ils enuoyerent leurs agents pour faire l'hommage à l'Empire. Ce fut lors (comme i'ay dit cy dessus) que le Roy Louys vint à Dijon, là où Radeuic dit, que c'estoit pour parler auec l'Empereur: mais que n'ayans peu pour-parler ensemble, à cause que l'Empereur auoit haste de passer en Allemaigne, ils enuoyerent leurs agents pour traiter ce qu'ils auroyent à faire auec ample puissance de conclurre. Les Deputez de la part de l'Empereur furent Regnault son Chancelier, & Vdalric Comte de Luxembourg: & du costé du Roy, fut son Chancelier Messire Allegrin, que le sus-nommé Radeuic, corrompant le nom propre, appelle Alderic, approchāt assez du vocable: & adiouste ces mots: Aucuns rapportoyent le reste de ceste legation au prouffit des deux Royaumes: mais pour vray, tout cecy n'estoit qu'vne folle ostentation de la magnificence Royale, tant d'vne part que d'autre: car comme i'ay mesme sceu & entendu par le rapport de Henry Euesque de Troyes, Louys ayant entendu comme Federic auoit dompté ses ennemis par tous ses cartiers, il eut crainte: & pour-ce il se prepara, non pour l'abouchement qu'il tenoit pour suspect, ains pour la guerre, ayant secretement fait leuée d'vne belle armée, tellement que le susdit Henry me disoit, que le Roy logea vne nuict à Troyes, ayant neuf Euesques en sa compagnie, auec leur troupe & gend'armerie. Par ces parolles entēdez vous la sagesse du Roy Louys (dequoy noz Historiens ne nous ont fait aucune mētion) lequel voyant vn Prince ambicieux, tel qu'estoit Federic, voulant tant entreprendre sur la Gaule, suiete à nostre couronne, que d'y venir vser de souueraineté, sous couleur d'vn pour-parler, y vint pour se preualoir de son droit, & empescher l'Allemant de passer outre: de sorte que Federic ne voulut attendre l'abouchement, & moins paracheuer ses brauades, ains se retira hastiuement en Allemaigne. Et notez encores icy, ce que cy dessus ie vous ay touché assez souuent, qui est le seruice de guerre que les Euesques deuoyent aux Roys pour leurs fiefs, & comme eux-mesmes estoyent tenus d'assister & conduire leurs hommes & vassaulx à la guerre, ainsi que i'ay recueilly, sous Philippe premier, d'Yues de Chartres, le temporel de l'Euesché duquel le Roy feit saisir, pour-ce qu'il n'estoit venu le seruir auec ses forces: & icy vous voyez, que neuf Euesques accompaignoyent le Roy auec leur puissance, pour faire teste à Federic, vsurpant temerairement sur la souueraineté de France. Et c'est auec ceste curiosité qu'il fault rechercher l'histoire, & non s'arrester à des simples & legeres narrations, qui ne touchent en rien à l'estat, & moins à l'ame & essence de l'histoire. Et à dire verité, ce seroit blasmer Louys de grande simplicité, si voyant Federic en la Bourgoigne, oultre la Saone auec forces, & ayant espousé la fille d'vn qui se portoit pour Comte de Chalon, il ne se fut armé pour maintenir le droit d'vn sien vassal & suiet, & pour ne rien laisser perdre de la souueraineté de sa couronne: entant que le partage de Regnault ne fut onc deça la Saone, ains la seule Franche Comté luy appartenoit, Guillaume son frere estant inuesty du reste, à sçauoir du Masconois & Chalonois: lequel mourut en ce mesme an mille cent cinquante & huict, laissant deux enfans, à sçauoir Estienne & Gerard, l'aisné desquels querella depuis la Franche Comté contre Othon Duc de Meranie, apres le decez du fils de Federic Empereur, & duquel Estienne vindrent les Comtes de Bourgoigne, dequoy i'ay parlé cy dessus, faisant mention du droit de noz Roys és Duché & Comté de Bourgoigne. Louys le Ieune donc fait ce voyage de Bourgoigne, apres le mariage ou promesse d'iceluy du fils d'Angleterre, asseuré de l'Anglois & Champenois: car s'il eut eu l'vn ou l'autre pour aduersaire, il eut aussi esté aisé au Suéue de gaigner pays sur l'ancien Royaume des Bourguignons, d'autant que le Duc Odon estoit plus adonné au seruice de Dieu, qu'au maniement des affaires. Aussi ne voyez vous guere

Pour-parler entre le Roy & l'Empereur empesché.

Chāceliers de l'Empereur & du Roy deputez.

Louys viēt auec forces en Bourgoigne, & pourquoy.

Euesques alloyent iadis en guerre, & pourquoy.

guere grands remuëmens de guerre ou factions en leurs pays depuis Henry premier du nom Roy de France, & depuis que les querelles des partiaux de Niuernoys furent assoupies. Cest an fut remarqué en ce qu'on veit le signe de la Croix fort apparent au milieu du cercle de la Lune: & qu'au moys de Septembre trois soleils apparurent vers l'Occident: les deux desquels se perdans, & esuanoüissans petit à petit, le troisiesme qui estoit celuy du milieu demoura cõme le vray iusqu'au soir, d'autãt que du rebat & reflexion de cestuy, l'impression & figure des autres auoit pris force. En l'an de nostre salut mille cent cinquante-neuf, Henry Roy d'Angleterre, sollicité par la Royne Eleonor son espouse, se mit à la poursuite du Comté de Tholouse, que la Royne pretendoit luy appartenir par droit de succession: dequoy l'historien Tholousain ne dit mot, & noz Annalistes le passent fort legerement, comme si la chose n'estoit d'importance quelconque, & l'occasion il vous fault la deduire. Il vous peut souuenir que Guillaume surnommé Geoffroy Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou espousa la fille vnique & heritiere vniuerselle de Raymond premier du nom Comte de Tholouse & frere de Raymond surnommé le Grand, Comte de sainct Gilles: de ce mariage sortit vn fils nommé Hugues Aymon, lequel voulant faire le voyage de la Terre-sainte, & n'ayant dequoy fournir aux frais de la guerre, vendit purement & simplement son Comté à Raymond Comte de sainct Gilles oncle de sa mere: or Eleonor presupposant que cecy n'estoit qu'vn engagement & non point vente, disoit que le pays luy appartenoit par droit de representation comme heritiere de Guillaume son pere, & iceluy frere de Hugues Aymon Comte de Tholouse: & pour ceste occasion Henry arma, & courut sus à Raymond fils d'Alphons pour le priuer de son heritage. L'Angloys donc auec les forces d'Aquitaine vint sur le païs Tholousain, prit les villes de Moissac & Castel-Sarrasin, & plusieurs chasteaux appartenans au Comte Raymond: lequel se voyant assailly si viuement, eut recours au Roy Louys son Seigneur, & oultre ce son allié, à cause que Raymond apres la mort de Beatrix de Viennoys fille vnique & heritiere de Guigue Daufin de Viennoys, auoit eu l'honneur que d'espouser Madame Cõstãce de France fille de Louys le Gros, & sœur de Louys le Ieune. Le Roy bien qu'eut fait paix auec l'Anglois & luy eut liuré sa fille en mariage pour son fils Henry, si est-ce qu'il ne voulut abandonner le Tholousain, voyant l'importance de ce conquest, & peril que cela luy pouuoit apporter si l'Angloys ioüissoit du Languedoch, & s'allioit (comme il feit) auec le Comte de Barcelonne. A ceste cause il vint en Lang de Goth, c'est à dire en la terre des anciens Goths (car ainsi fault le dire, escrire & prononcer, & non en Languedoch) & s'enferma dedans Tholouse: non pourtant laissa l'Anglois d'y venir planter le siege, mais soit que le Roy l'en dechassast (ainsi que tiennent aucuns entre lesquels est Paradin) ou que Louys courut la Normandie auec telle furie, qu'il contraignit Henry d'aller au secours des siens, ainsi que dient d'autres: ou que pour le respect du Roy Louys le sçachant dedans la ville de Tholouse (ainsi que tient Matthieu de West-monstier historien Angloys) si est-ce qu'il appert que Henry s'en alla sans rien faire, & que ce secours de Louys donné au Tholousain fut cause de l'inimitié des deux Roys ensemble. De ce voyage de l'Anglois, & à son grand auantage parle Iean de Salisbery Euesque de Chartres en la vie de sainct Thomas Archeuesque de Cantorbery, disant ainsi: Au siege de Tholouse, où toute l'Angleterre, Escosse, Bretaigne, Aquitaine, Anjou, & Normandie auoyent enuoyé forces en faueur du Roy Henry, Thomas Chãcelier y enuoya aussi vne troupe de ses suiets & domestiques iusqu'au nombre de sept cens hommes d'eslite. Et certainement si on eut suiuy le conseil du susdit Chancelier, on eut aisément pris, & la cité de Tholouse & le Roy de France, qui soustenoit le party de sa sœur la Comtesse, & cecy sans grande force & sans venir aux armes. Et si Henry ne se fut laissé gaigner par quelque vaine superstition, il eut pris la ville où estoit le Roy de France, à cause que contre la foy promise, & contre-venant aux articles & cõuentions iurées entre eux, il s'estoit declairé l'aduersaire des Anglois. Ainsi Henry vint auec les forces d'Angleterre & d'Escosse contre la ville du Roy de France, mais il s'en retourna fraudé de son desir, ayant toutesfois prise la cité de Cahors que le Roy de France auoit auparauant osté aux Seigneurs qui fauorisoyent le Roy d'Angleterre. Voila comme parle Salisbery en faueur du Roy Henry & toutesfois il appert que l'Anglois quitta celle entreprise pour lors y contraint par Louys le

Presages de l'an 1158.

L'an 1159.

Henry Roy d'Angleterre querelle le Cõté de Tholouse.

Hugues Aymon vẽd le Comté de Tholouse à Raymond Comte de S. Gilles.

Villes prises par l'Angloys.

Femme du Cõte Raymond de Tholouse 3. du nom.

Lang de Goth terre Gothique et non Languedoch.

Louys le Ieune à Tholouse au secours de Raymõd

Iean de Salisbery en la vie de S. Thomas Chancelier d'Angleterre. ch. 9.

Cahors prise par les Anglois.

Lõgueur de la guerre pour le Cõté de Tholouse.

Ieune de s'en aller, non pourtant dura la guerre au pays Tholousain iusqu'à ce que Raymond fils du Comte espousa Ieanne fille du Roy Henry, par lequel mariage cessa toute la querelle pretenduë, & Eleonor quitta à ceste fille tout le droit qu'elle se disoit auoir au Côté de Tholouse. Or comme l'Anglois estoit supporté par les natiõs cy dessus alleguées, le Tholousain auoit aussi en sa faueur en premier lieu les François, puis ceux de Quercy, de Foix, Cominge, Bearn, Bigorre, Prouence, Dausiné & Velay: les vns luy estans vassaux, les autres amys & alliez: & ainsi il luy estoit aisé de faire teste aux forces Angloises: desquelles ayans à parler d'icy en auãt, il fault tenir cecy pour resolu que lors qu'il sera faite mention des courses & cheuauchées des Anglois sur les terres Françoises, si on voit plusieurs milliers d'hommes nommez eu l'histoire qu'on ne pense point que tous fussent Angloys, plustost que la plus grande force venoit des Aquitaniques: ainsi que de nostre tẽps on a appellez Espaignols ceux qui ont suiuy l'Empereur Charles le Quint d'Austriche, comme ainsi soit qu'en la plus grande de ses armées de Gaule il n'eut iamais douze mille Espaignols en ses troupes. Tandis que la guerre s'allumoit en Gaule pour la querelle des deux Roys, l'vn ne voulant auoir pareil, & l'autre ne pouuant souffrir de superieur, & que l'Empereur Federic poursuiuoit les Milanois ses ennemys, pour le comble de tout mal-heur, voicy que le Pape Adriã venant à mourir d'vne squinance en la ville d'Anagne fut suscité vn schisme dangereux en l'Eglise: d'autant que soudain que ce bon Pasteur fut enterré en l'Eglise sainct Pierre, les Cardinaux & clergé estans entrez au conclaue, vne grande diuision s'esmeut entre eux, les vns eslisans Rotholãd Toscan, Cardinal du tiltre de sainct Marc pour Pape, & l'appellans Alexandre troisiesme du nom, & les autres nommans pour souuerain Euesque vn gentil'homme nommé Octouian Cardinal Prestre du tiltre de saincte Cecille Romain de natiõ, qu'ils nõmerent Victor, bien que cestuy n'eut que deux Cardinaux de son costé, mais le reste du clergé & du peuple luy faisant escorte. Surquoy est à noter, que iaçoit que cy dessus i'aye dit que l'election du Pape fut osté au peuple Romain, & donnée aux Cardinaux, si est-ce que l'ordonnance auoit esté alterée depuis lors que les Romains restablirent le senat en leur ville, de sorte que le vray establissement fait pour l'election du Pape accordée aux seuls Cardinaux aduint sous le Pape Alexandre troisiesme, & en l'an de nostre salut mille cent septante-neuf au Concile de Latran, par lequel tous autres tant du peuple que du clergé fors les Cardinaux, sont exclus de l'election, comme estant ceste loy salutaire, afin d'oster toute occasion de schisme: & par la force duquel decret & constitution Lucie troisiesme du nom fut le premier esleu, ainsi qu'Onuphrie se dit auoir vne bulle de ce Pape Lucie faisant mention de cecy. Ceste diuision de Pasteur banda aussi les volontez des Princes & peuples de l'Europe, & d'ailleurs où estoit recogneu le sainct siege de Rome: & pource le Roy Louys le Ieune enuoya Thibault Abbé de sainct Germain dés Prez, pour s'informer de la verité du fait, & sçauoir lequel estoit esleu canoniquement: & ayãt sceu que c'estoit Alexandre, il luy enuoya son obeissance, & à son exemple en feirent autant les Roys d'Espaigne, d'Angleterre, Hierusalem, Sicile & Hongrie: le seul Empereur auec les Allemans ne le suyuans, pour ce qu'Alexãdre auoit esté creé sans le consentemẽt de l'Empereur: & en ceste diuisiõ fut l'Eglise lõg tẽps, à cause que Federic estoit celuy qui entretenoit le schisme, & les indeuoirs duquel causerent de grands maux & combustions par presque toute le Chrestienté. En France ce-pendant, & l'an de nostre salut mille cent soixante la Royne Constance ou Ysabeau accoucha d'vne fille nommée Adele ou Alix, mais la fille suruiuant, la pauure dame Royne mourut de la grande & vehemente angoisse en l'enfantement, causant vne indicible douleur au Roy & aux siens, pour les vertus qui estoyent en ceste Princesse, & sur tout que le Roy se voïoit sans hoir masle pour luy succeder. Et ceste fut l'occasion pour laquelle il presta aisément l'oreille au conseil des Prelats, Princes & Seigneurs du Royaume le prians de se marier, & ne laisser le Royaume sans Roy issu de luy, & par leur sollicitation, & afin de se plus obliger la maison de Champaigne, qui par si long temps auoit esté mal affectionnée aux Roys, il print pour espouse Madame Adele ou Alise fille de feu Thibault surnommé le Grand Comte Palatin de Bloys (ainsi parle la grande Chronique, qui est à sainct Denys) de Champaigne, & de Brie. Or ce Comte sortant de ce monde, laissa quatre fils (ainsi que dit est) Henry Comte Palatin de Troyes, Thibault Comte de Bloys, Estienne Comte de Sancerre,

Seigneurs tenãs le party du Cõté de Tholouse.

Mort du Pape Adriã 4. du nom.

Schisme en l'Eglise pour la Papauté.

En quel temps fut asseurée l'election du Pape aux seuls Cardinaux.

Thibault Abbé de S. Germain enuoïé à Rome et pour quoy.

Princes suyuans le party du Pape Alexandre.

Mort de la Royne Constance femme de Louys le Ieune.

L'an 1160.

Louys le Ieune espouse Alix fille de Thibaut Comte de Chãpaigne

de Sancerre, & Guillaume Archeuesque de Sens: eut aussi cinq filles, l'aisnée fut Duchesse de Bourgoigne, l'autre Comtesse de Bar, la troisiesme Duchesse de Poüille, la quatriesme Comtesse du Perche, mais la plus ieune fut la plus auancée, comme celle qui commandoit sur ses freres & sur la plus-part de ses sœurs, & de laquelle voicy comme parle la grande Chronique de sainct Denys. Ceste Dame estoit loüable tant pour son bon naturel, facilité de mœurs, & par son industrie & gentillesse, que pour estre sage & discrete, & du tout vertueuse: au reste des plus belles de son temps, simple en façons, chaste, benigne, doulce & affable: & pource estant ornée de tant de graces & perfections, elle merita aussi de surpasser tous ses freres & sœurs & d'estre honnorée du tiltre & couronne de Royne. Elle fut espousée le iour sainct Brice à Paris en l'Eglise de nostre dame, & couronnée & sacrée, le Roy commandant & voulant estre ainsi fait, par Hugues Archeuesque de Sens, quelque chose que sceust mettre en auant pour ses droits l'Archeuesque de Rheims: & y assista le Roy couroñé, & tint court ouuerte pour mieux sollemniser la feste de ses espousailles. Noz historiẽs sont fort manques au discours des choses aduenuës en ce temps, d'autant qu'ils ne mettent aultre succez en cest an que ce mariage du Roy, & ce pendãt il est vray que l'Anglois feit du remuemẽt: & bien qu'apres le siege de Thoulouse il semblast y auoir cessation d'armes, si est-ce que Henry homme chatouilleux ne cerchoit que les moyens de troubler tout: & d'autant que lors qu'il emmena Madame Marguerite de Frãnce pour la donner à son fils Hẽry pour espouse, il y auoit eu temps limité pour la celebration des espousailles, à cause de l'enfance tant de ceste fille, que de Hẽry Prince d'Angleterre, il rompit l'accort transigé, & en cest an il feit espouser à son fils la susditte Marguerite: & cecy afin d'auoir le Chasteau de Gisors que tant il auoit souhaité, & lequel escheoit à son fils à cause de ce mariage. Louys s'offença & irrita de cecy, voyãt à quoy tẽdoyent les ruses de l'Angloys: pour-ce afin de luy faire vn cõtre-teste & rapart à ses courses, il fortifia le chasteau de Chaulmõt, mais cela ne luy vint à prouffit, à cause que l'Angloys donna dessus la garnison & la deffeit, & se saisit de la place: & ainsi la fille de Frãce n'ayãt que trois ans fut espousée à Henry aagé de sept ans, en cela entreuenant l'autorité de Henry de Pise, & Guillaume de Pauie Prestres, Cardinaulx & Legats du sainct siege pres le Roy d'Angleterre. Et afin que l'Anglois ne laissast voye aucune par laquelle il peut nuire au Roy de France, sans la tenter, voyant que Guillaume Cõte de Boloigne, & fils du Roy Estiẽne estoit mort sans hoir de son corps, afin que le Roy de France ne pourueut à cecy, il sollicita tãt Matthieu fils de Theodoric Comte de Flandres, ieune Prince de grãde esperãce & puisné de la maison Flamãde, d'espouser Marie Abbesse de Montrueil & fille vnique & legitime heritiere du deffunct Cõte, & Roy Estienne: (d'Oudegherst se trompe, la disant fille de Guillaume, comme aussi soit qu'elle estoit sa sœur) & par ce moyen il fut fait Comte de Mortaing & de Boloigne & amy de l'Anglois, pour luy seruir de support contre le Roy de France. Theodoric pere de ce follatre Prince (qu'aucuns dient rauisseur de ceste nonnain) aduerty de cest inceste fut grandement marry, & pource auec le consentemẽt de Philippe son fils aisné, apres auoir fait sommer Matthieu de se deporter de ce mariage illegitime, & le voyãt obstiné, le priua de toute sa successiõ & luy osta le chasteau de Lens, qui luy auoit esté assigné, cõme par forme de partage. Tout cecy ne peut esmouuoir le cœur du Cõte Matthieu, & moins la sentence d'excommunicatiõ sur luy iectée par Sanson Archeuesque de Rheims, ains demoura auec sa Nonnain iouïssant des embrassements & terres d'icelle l'espace de sept ans, durant lesquels il en eut deux filles, à sçauoir Ide & Mathilde, lesquelles furent depuis legitimées: d'autant que l'inceste rendoit le mariage illicite & les enfans qui en sortoyent illegitimes, & en fin il fallut que le susdit Matthieu laissast sa femme & qu'elle ayant assez passé son temps, s'en retournast en son Abbaïe. Contre ce Comte & contre son mariage cria & s'irrita grandement Thomas Chancelier d'Angleterre, voyant la chose trop inique & scãdaleuse, qui fut cause que le Comte fauory du Roy, luy feit de grandes brauades, & peu s'en fallut que deslors la liberté de parolle, & integrité de conscience ne fut nuisible à ce bon personnage, tant le Roy estoit entier en ses opinions, & se plaisoit au fait du Comte de Boloigne. En ce temps furent iectez les premiers fondements de la ville dicte Neuf-port & iadis le Bourg de sainct Willebrod, & à present nommée par les modernes Grauelingne pla-

Loüange de la Royne Alix femme de Louys le Ieune.

Alix sacrée couronnée à Paris.

Mariage de Marguerite de Frãce auec Hẽry Prince d'Angleterre.

Trespas de Guillaume Comte de Boloigne.

Matthieu fils puisné de Flãdres rauit Marie Abbesse de Monstrueil, & pourquoy.

Meyer liu. 5 des Annales de Flandres.

Pierre d'Oudegherst ch 76.

Matthieu des-herité par son pere & excõmunié par l'Archeuesque de Rheims.

Enfans de Matthieu & de l'Abbesse Marie de Boloigne.

En quel tẽps fut bastie la ville de Grauelingue.

ce forte, & vne des plus belles deffences qui soyent sous la puissance du Comte de Flandres: & fut la plus-part du pays Wandale encor adonné à l'Idolatrie, conquis par Henry Leon Duc de Saxe, lequel ayant destruit la plus-part des habitans, obtint de Theodoric Comte Flandres quelques troupes de Flamands & Brabançons pour les mener en Colonie audit pays des Wandales: & par ce moyen, les Flamands retournerẽt repeupler le pays duquel, sous Charlemaigne, estoiẽt issus leurs ancestres. Cest an fut infamé par des prodiges mõstrueux, d'autant qu'en Flandres & en la ville de Gand nasquit vn enfant masle ayant trois testes & vne queuë de Brebis qui luy entortilloit le col: & à sainct Omer en la court sainte Marguerite, en nasquit vn autre ayant deux testes de masle & femelle, comme aussi les deux sexes, neantmoins n'ayant qu'vn corps & iceluy armé de quattre bras. Or la diuision estoit lors grande presque par tout le monde, car le Pape & l'Empereur auoyent ensemble querelle, les Roys de France & d'Angleterre n'estoyent point bien d'accord, les Princes Chrestiens d'Orient souffroyent de grandes persecutions par Norádin Satrape de Damas, & Saladin vsurpateur du pays d'Egypte, & plus encor pour n'estre bien vnis & en paix ensemble: & en Espaigne le Prince d'Aragon dom Raymond Berenger, secouru d'Alphons Roy de Castille feit guerre à Sanche Roy de Nauarre, lequel tenoit le Castillan en suspens sous espoir de vouloir espouser vne de ses filles: mais Alphons dit Empereur, & Roy de Castille mourant apres la guerre d'Andalousie, la ligue faite contre le Nauarrois fut affoiblie: neantmoins dom Sanche Roy de Castille ne laissa de poursuyure le pays de Nauarre, & eut bataille contre son ennemy és plaines de Val-pierre, où du commencement les Nauarrois emportoyent la victoire, mais le nombre des Castillans les surmontant, il fallut aussi que les Nauarrois guerpissent la place & que se sauuans, ils se confessassent vaincus: & la faulte de cecy vint de leur gloire, car Sanche Roy de Nauarre ayant enuoyé demander secours à ses amys & parents en France & les Frãçoys n'estans guere loing de luy lors que les Castillans luy presenterent la bataille, il se laissa guider aux siens qui voulans seuls auoir l'honneur de la victoire furent cause aussi de la perte de leur soldats les plus vaillans, comme aussi les Françoys, ne sçachans rien de la deffaite eurent leur part en l'infortune estans mis en route, & plusieurs y laissans la vie, mais plus y en eut de prisonniers que le general de l'armée des Castillans appellé dom Ponce de Mineruе deliura tout aussi tost sans rançon aucune, luy suffisant de cest honneur, qu'il auoit vaincus deux nations si vaillantes que les Gauloys & Nauarrois, & qu'il estoit venu battre le Roy Sãche presque iusqu'au milieu de ses terres, le reste de l'armée deffaite se retirant à saint Vincẽt ville assise sur le fleuue d'Ebre.

Voy Krãts en sa VVãdalie. *Colonies de Flamands en VVandalie.* *Monstres veux l'an 1160.* *Guerres en Espaigne.* *Bataille entre les Castillans & Nauarrois.* *Frãçoys et Nauarrois vaincus par les Castillans.* *Acte genereux de dõ Ponce de Mineruе.*

De la venuë du Pape Alexandre en France & de l'exil de Thomas Archeuesque de Cantorbery lequel aussi se retira en France, & autres choses dignes de consideration. CHAPITRE LIII.

FEDERIC surnommé Barberousse premier de ce nom Empereur Allemant, & se disant de l'ancien sang des François ou Franconiens, soustenant la cause (comme dit auons) de Victor Antipape, pour ce qu'il se soumettoit à la volonté dudit Empereur sans nul respect des libertez de l'Eglise, donna aussi telle fraïeur à Alexãdre, qu'il fut forcé de suyure la trace de ses predecesseurs persecutez par les Empereurs, & auoir recours aux Roys de France: mais auant que venir là, il fault voir quelle raison il auoit de s'enfuyr, ayant à sa deuotion la plus-part de l'Italie. Les autheurs Allemants supportans vn peu plus que de raison les faultes de Federic, comme aussi d'autres flatent moins discretement l'oreille des Ecclesiastiques, leur attribuãt és choses du monde plus d'autorité que ne requiert la modestie de leur estat & vocation, ont esté cause que plusieurs se sont laissez aller apres vn transport ennemy de verité, qui les a fait parler contre raison, les vns contre l'Empereur, & les autres contre le Pape. Or n'estant en cest endroit question de la religion, ains seulement des personnes ministres des choses sacrées, il ne fault aussi estre si rigoureux que de crier si vn homme blasme vn chef d'Eglise, ou plusieurs en ce qu'il fault, pourueu qu'il ne s'attache

s'attache au ministere, ny aux choses essentielles de la religion: entant que nous sçauōs que le trop de richesses, & ambition ont causé la diuision de la Royaulté & Prestrise: laquelle Yues de Chartres prioit le Pape Paschal ne causer pour peu d'occasiō, eu esgard aux grāds mal-heurs causez par icelle. Ie ne veux dire que ce soit aux Empereurs ny au Roys de iuger des Papes & Euesques és affaires de l'Eglise, mais où il y a diuision & que le corps public deuenant mōstrueux a deux testes, il n'y a homme de bon iugement qui ne confesse que c'est au corps public (les principaux membres duquel sont les Roys & les Euesques) de pouruoir au tout: & ainsi il nous fault voir si Federic vsa de ce deuoir & si le Pape Alexandre se sousmit à la raison: eu esgard que és choses indifferentes il fault se gouuerner selō le tēps & la coustume, mesmemēt si par icelle les loix ne sont point alterées de leur integrité. Par plusieurs discours mis cy deuāt vous pouuez auoir veu l'vsurpation conuertie en loy & coustume des Empereurs, sur l'election du Pape & confirmation d'iceluy, tellement que quelque resignation que Louys le Debonnaire feit de ceste autorité pretenduë, si est-ce que les Empereurs luy succedans, & sur tout les Allemans, n'ont iamais voulu estre frustrez de ceste puissance. Or ce fondement posé, il nous sera aisé à voir que la iustice du Pape Alexandre canoniquement esleu est grande, se voulant émanciper de la suiection illicite du bras temporel, comme ne doiuant estre iugé que de Dieu & de tout le Concile: & que le droit de Federic n'est à reiecter, lequel n'acceptant ny Victor, ny Alexandre pour Papes legitimes, à cause qu'ils n'auoyent receu confirmation de l'autorité Imperiale: & par consequent non blasmables, ny l'vn d'ambition, ny l'autre d'impieté en son premier fait, ainsi que plusieurs sont si effrontez que de blasmer & le chef de l'Eglise des Chrestiens & le premier Prince des Catholiques. En l'an donc mille cent soixante, Federic estant aduerty de ceste Election schismatique, & des factions de Rome à cause de ces deux Papes, voyant qu'ils s'entre-excommunioyent & combatoyent sur la preseance, il luy sembla aussi estre loisible, à l'imitation de ses predecesseurs Empereurs, de decider de ceste cause en conuocquāt vn Cōcile general, auquel assistassent les deux parties, ausquelles il escriuit & enuoya deux Euesques Allemāts, esperant de mettre concorde en l'Eglise, & maintenir la grandeur & maiesté de l'Empire. Tout ce commencement estoit bon si la suite eut correspondu à l'entrée, mais les patentes de Federic estans trop arrogantes, & vsans de commandemēt sur les pays qui ne tenoyent ny recognoissoyent rien de l'Empire, son dessein fut aussi vain, que le desir estoit esloigné de bon zele. D'autant que les Roys de France, Angleterre, Espaigne, Hongrie & Sicile, s'offençans de cecy, accepterent tout aussi tost Alexandre pour Euesque souuerain, & luy presterent obeissance, pour-ce qu'ils n'auoyent esté priez de voir si l'election des contendans estoit legitime; & lequel des deux deuoit estre receu pour Pasteur vniuersel de l'Eglise. Alexandre se voyoit en peril, s'il se tenoit plus longuement en Italie, à cause que le Sicilien estoit troublé en son pays per guerre domestique, & que Federic estoit en Lombardie pour la conqueste du Milanois; auquel pays pour la troisiesme foys il faisoit la guerre, deliberé de ne s'en deporter qu'il n'en veit la fin, non plus qu'il ne feit ainsi que verrons tantost. Alexandre donc estant en ces angoisses, ne faillit à se retirer en Gaule, mais non si tost, car auant il pria l'Empereur d'apaiser des troubles de l'Eglise, voyant qu'il faisoit le sourde breille & qu'il disoit qu'Alexandre & Victor veinssent à Pauie où Federic auoit conuoqué le Concile, Alexandre s'en alla à Anagne, pour la attendre la resolution de ce qu'il auroit à faire, si l'Empereur continuoit en sa follie. Federic ce pendant, en l'an de nostre salut mille cent soixante & vn fait venir le Concile à Pauie, qu'il nomma general, où faisant du conscientieux il se rapporta aux Euesques (qui estoyent cinquante en nombre) quant au iugement & diffinitiue sentence de cest affaire, ainsi parle celuy qui a descrit sa vie: & non sans cause, sçachant bien qu'il n'y auoit aucun là qui osast, ou voulut rien dire, ny faire que selon l'effait de son commandement. Aussi ne s'y trouua-il personne qui deffendit la cause d'Alexandre, & fut facile de vaincre celuy qui ne faisoit aucune resistence, & en vne lice, où tous estoyent cōtre luy, & en laquelle la force & la corruptiō, & nō la raison ou verité auoyēt place. Par ainsi Roland (ainsi nommoit on en ce Cōcilabule le Pape Alexandre) fut condemné, à cause qu'il auoit refusé de venir à ce Concile, qu'ils osoyent dire auoir esté assemblé legitimement, & dit inhabile à seoir sur le siege de sainct Pierre, & fut nommé &

Zele indiscret de l'Empereur Federic.

Roys chrestiens detestent l'orgueil de Federic.

Federic fait guerre aux Milanois.

L'an mille cent soixante & vn.

Radeuic li. 2. ch. 44.

declairé pour vray & legitime chef vniuersel de l'Eglise, Victor là present, & qui auoit plusieurs deffendans son party, & estoit armé des lettres des Chanoines de l'Eglise de sainct Pierre de Rome, lesquelles autorisoyẽt son election. Vne grande & lourde faulte a commis Radeuic en son histoire, des gestes de Federic, lors que faisant mention de ceux qui souscriuirent & se soussignerent aux articles du Concile de Pauie, il y met les Archeuesques de Lyon & de Vienne: & pour mieux autoriser son mensonge, il dit que Henry Roy d'Angleterre consentit à cest auancement de Victor l'Antipape: & toutesfois les historiens Anglois chantent du contraire, tels que sont les deux Matthieux de West-montier & Paris, lesquels accordẽt auec les Annalistes François, que Henry accompaigna le Roy Louys allant faire la reuerence au Pape, ainsi que verrons cy apres. Oultre ce le mesme Radeuic tesmoigne que le Roy de Hongrie donna consentement à la promotion de Victor, & neantmoins Bonfinie faisant mention de ce schisme, ne dit rien de l'accord du Roy Geise pour la cause de Victor: ains semble que cest autheur apreuue Alexãdre pour le vray Pape lors qu'il dit, qu'Alexandre fut esleu par les voix & suffrages de vingt & deux Cardinaux, là où il n'y en eut que troys qui appellassent Victor à la dignité Pontificale, sans qu'il parle aucunement que le Roy Hõgre suiuit ce party ny aultre, pour satisfaire à la volõté de l'Empereur: & quant à ce qu'il dit que l'Empereur Grec y accorda, c'est folie: cõme ainsi soit qu'il ne recognoissoit point l'Eglise Romaine, & que depuis que Federic fut excommunié, tant s'en fault que le Grec suiuit l'Antipape, qu'il escriuit à Alexandre que s'il luy vouloit remettre en teste la courõne Imperiale il se soumettroit à l'Eglise de Rome. Et ainsi il promettroit non seulement l'vnion des deux Eglises, ains encor la recognoissance du siege Romain pour le premier & chef de tous les Euesques & sieges de la Chrestienté: & pour obtenir cecy fut non seulemẽt faite la promesse de ceste summissiõ, ains le Grec offrit grande somme de deniers au Pape, qu'il refusa, afin qu'il ne semblast que le Pape se laissast aller par auarice, & que par ce moyen il n'esloignast la volonté des Princes Occidẽtaux du sainct siege, s'il transportoit aux Grecs la courõne sacrée de l'Empire. Cependant Federic ayant long temps guerroyé le terroir Milanois, & y estant batu souuent par les garnisons de Milan, en fin les Milanois ne sçachans d'où prendre secours ny faueur, ayans toute la Lõbardie ennemye, & nul Prince Italien osant leuer la main contre Federic, & l'Empereur leur ayãt fait couper les viures du costé de Bresse & Plaisance, il les estonna tellement qu'ils furent contraints de venir à composition, & se rendre à l'Empereur. Mais d'autre-part voyant les incõmoditez qui s'ensuiuroyẽt de leur reddition, & considerans la haine que l'Empereur leur portoit, ils se doubtoiẽt de la ruine entiere de leur cité, & pour-ce ne vouloyẽt aucunement entendre à se rendre, ains à plustost attendre tout hazard, & ce pendant vendre cherement leur peau à l'aduersaire, qu'ils sçauoyent ne desirer que leur infamie. Il y en a qui racomptent diuersement la cause de la haine de cest Empereur contre les Milanois, les vns disans d'vne façon, l'autre d'vne autre: mais quelque chose qu'on puisse alleguer, le tout vint (suyuant ce qu'en recite Bernardin Corie en son histoire Milanoise) à cause des Lodegians, c'est à dire les habitans de la cité de Lode assise sur le fleuue Ade, & bastie iadis par Pompée, lesquels ayant guerre contre les Milanois, & craignant vn pareil malheur que ceux de Come, eurent recours à l'Euesque de Constance, qui les presenta à l'Empereur, & il despecha lettres aux Milanois leur deffendant de plus affliger les Lodegians comme sousmis à sa sauue-garde. Les Milanois enorgueillis de leurs anciens succez, & ne pensans point que pour si peu d'occasion que pour la cause de ceux de Lode, il passast les monts, tant s'en fault que feissent compte des lettres Imperiales, que plustost ils les foulerent aux pieds en presence de celuy mesme qui leur auoit apportées. Ce qu'estant rapporté à Federic, l'esmeut à telle colere, qu'ayant par deux foys octroyé la paix à ceux de Milan, il se resolut alors de les destruire du tout, afin de leur apprendre comme ils deuoyent recognoistre, & respecter le souuerain de l'Empire, duquel ils dependoyent immediatement. Ceste occasion pour la premiere guerre de Federic contre Milan est assez suffisante, mais pour la ruine non: d'autant que cecy fut fait l'an mille cent cinquante-quatre, là où la ruine que ie veux alleguer aduint en cest an de mille cent soixante & deux, que les Milanois ne sçachans plus comme se sauuer, ayans la famine, la peste & disette en leur cité, requirent la paix que si souuent ils auoyent

Faulte de Radeuic li. 2. ch. 70.

Bonfinie hist. d'Hõgrie Decade. 2. liu. 6.

Alexandre Pape refuse les offres du Grec.

Milã assiegé de Federic Empereur.

Premiere occasion de la guerre de Federic contre les Milanois.

Acte insolent des Milanois.

L'an 1162.

auoyent refusée: mais l'Empereur ne voulut onc leur accorder s'ils ne se rendoyent à discretion: à quoy poussez de la necessité ils condescendirent, aymans mieux passer sous la loy Imperiale que finir miserablement ou de faim, ou par les mains de la populace, ou en l'assault par le glaiue du soldat Allemant. Ainsi les Consuls de la communauté Milannoise furent le troisiéme de Mars dudict an mille cent soixante & deux vers l'Empereur, lesquels luy promirent, & iurerent de faire tout ce qu'il luy plairroit leur commander soit par luy-mesme, ou par autre son Lieutenant, & luy offrirent les clefs de la ville. L'Empereur pour voir si leur effait correspondroit à la parole, leur commanda de faire venir tous ceux qui auoyent eu charge en la Cité trois ans auant ce siege, & la plus-part des soldats naturels de la ville, ce qui fut faict: apres feit abbatre les portes principales, & desmanteler la ville, tant que son armée y peut passer à son aise: & afin que je ne vous detienne longuement sur ce propos, la cité de Milan fut toute ruinée de fonds en comble, & les citoyens partie faicts captifs, & le reste bannis de leur païs & contrée: sans guerre grande esperance de jamais plus en voir la reparation. Aucuns alleguent vne occasion de ceste ruine, laquelle me semble fort fabuleuse quoy qu'il y ait quelque verisimilitude, qui est telle, que l'Emperiere Beatrix ayant desir de voir la ville de Milan, tandis que son espoux la tenoit assiegée, obtenu congé de luy, eut aussi sauf-conduit des Milanois, mais elle estant dedans ils luy feirent de grandes iniures, & entre autres la monterent sur vne Mule, la face vers la croupe, & ayans bridée la beste vers la queuë contraignans Beatrix (ou Agnes) de tenir les resnes, & en tel equipage la mirent ignominieusement hors de leur ville. Ceste indignité esmeut tellement l'Empereur, qu'on dict qu'il iura de mourir plustost en la peine que leuer le siege auant que d'auoir vengé le tort faict à son espouse: par-ainsi la ville estant renduë, & luy entré dedans auec ses forces, on tient qu'il commanda qu'on prit vne Mule, sous la queuë de laquelle, & en la nature il feit mettre vne figue, & faisant crier à son de trompe que tous ceux qui ne tireroyent à belles dens la figue du lieu honteux de ceste beste, passeroyent sans remission sous la fureur du glaiue: de sorte que les plus nobles & illustres, ayans le cœur assis en bon lieu, & voyans la tyrannie du commandement, aymerent mieux mourir, que se sous-mettre à l'execution de ceste infamie. Or quoy qu'on vueille dire, si est-ce que jamais ie ne croiray ceste forbe, d'autant que nul des historiens dignes de foy en faict mention, qu'Othon de Frisinghen le taist, Radeuicn en dict mot, Gonther le taise, & touts les Alemans presque le laissent en silence: que si les Milanois feirent ceste folie, ce fut plustost à l'image de l'Empereur ou de son espouse, qu'à elle mesme: & que pour ce Federic se vengea, ainsi qu'auparauant il auoit faict de ceux de Tortone, ou Dertorne, lesquels sollicitez par les Milanois se reuolterent, & dirent mille insolences de Federic, ce que depuis fut cause de leur ruine: mais il est desormais temps de venir à nostre histoire de France. Alexandre Pape voyant l'animosité de laquelle l'Empereur vsoit à sa poursuite, & l'iniustice du clergé suiect à Federic, s'en vint en France, & le premier lieu, où il s'arresta fut à Montpelier, & fut au deuant de luy Thibault Abbé de sainct Germain pour le receuoir, & le conduit iusqu'à Clermont, mais ce bon Abbé s'en venant vers le Roy rendre compte de sa legation, mourut à Vezelay: & les Roys de France, & d'Angleterre appaisez, & estans lors ensemble vindrent de compaignie au deuant de la saincteté, iusqu'à Torcy sur Loire, luy faisans tout l'honneur qu'il leur fut possible. Or ces deux Roys peu au parauant s'estoyent mis en campaigne auec leurs forces au pays de Touraine, mais estans sur le poinct de combattre, ils vindrent à capituler la paix, si bien qu'elle fut arrestée au mesme temps que le Pape entra en France, en laquelle saison le Roy Henry d'Angleterre oyant la mort de Thibault Archeuesque de Cantorbery donna l'Archeuesché à Thomas Beket son Chancelier, & feit faire l'hommage, & serments de fidelité à Henry son fils aisné, Thomas estant le premier qui feit ce deuoir à l'endroit du ieune Prince, lequel Thomas peu de temps apres que fut faict Archeuesque, quitta les seaux, & les remit entre les mains du Roy, comme ne voulant plus se mesler des affaires du monde, ayant vne charge qui requeroit tout le deuoir qu'il pourroit employer pour s'en acquitter: & de cecy fut marry le Roy, & deslors il commença à haïr ce bon, & sainct Archeues-

Milanois se sousmettent à Federic Empereur.

Côme Federic defait ma Milan.

Cité de Milan du tout ruinée.

Histoire fabuleuse racõptée par Munster.

Fuite du Pape Alexandre en France.

Alexandre receu par les Roys de France, & d'Angleterre.

Paix entre Louys le Ieune, & Hery Roys.

Thomas Beket faict Archeuesque de Cantorbery.

que. L'an que le Pape vint en France fut fort estrange à cause de la famine affligeant tout le Royaume, tant pour l'indisposition de l'air, que pour les guerres qui auoyent empesché que les laboureurs ne cultiuassent la terre, estant la guerre au cueur du Royaume, & les troupes armées allans de toutes pars viuans à discretion & gastans la campaigne, sans que les Roys se souciassent d'y obuier, iusqu'à ceste venuë du Pape, qui les reconcilia, chascun cedant le droit à son voisin, & se deliberans d'entretenir cest accord selon sa puissance. En celle saison mourut le Duc de Bourgoigne Odon troisiéme du nom, auquel succeda Hugues troisiéme du nom son fils, qu'il auoit eu de Marie fille de Thibault Comte de Champaigne son espouse: & d'autant que Hugues estoit bas d'aage, furent ordonnez ses tuteurs la susdicte Marie sa mere & Thibault surnommé le Bon Comte de Bloys & de Chartres, Oncle maternel du Prince Bourguignon. Mourut aussi au mesme temps Raymond Roy d'Aragon, & Comte de Barcelonne, & de Prouence: & en Leuant trespassa le bon & vaillant Roy de Hierusalem Baudoüin troisiéme du nom, & fils de Foulques d'Anjou estant tombé malade à Antioche pour y reformer l'estat, & aduint la cause de sa mort par sa propre faulte, d'autant que tant luy que les autres Princes Chrestiens d'Orient s'aidoyent de medecins Syriens & Arabes, plustost que des François, & autres d'Occident: & par-ainsi ce Roy ayant pris quelques pilules de l'ordonnance d'vn medecin Mahometan qui estoit au Comte de Tripoly, sentit aussi tost l'effect de la bonté de la drogue, & aprit à ses despens combiẽ est dangereux à tout hõme, & sur tout aux Princes, de hazader leur vie à la mercy d'vn hõme de diuerse religiõ à la leur, & de nation estrãge. Ainsi ce pauure Roy estant en la fleur de son aage, assailly du poison, & tõbé en dissenterie se feit porter à Baruth, & là ayant receu les Sacrements ordonnez de l'Eglise, & disposé des affaires du Royaume, il mourut, & fut sõ corps porté en Hierusalẽ, & enterré auec les Roys ses predecesseurs, plouré & regretté de tous pour sa vertu & courtoisie: voire dit-on que Norandin Souldan de Damasle ploura & regretta, disant que les Chrestiens auoyent faict vne grande perte en ce Prince qui se rendoit aymable à tout le mõde, & ne voulut faire guerre aux Chrestiẽs quoy que ses suiects l'en sollicitassent: à ce Baudoüin succeda Amaulry, ou Aymeric son frere, duquel parlerons cy apres. Ce Prince Angeuin Baudoüin merite d'estre mis au ranc des plus illustres, cõme celuy qui obtint plusieurs grandes victoires sur Norandin, qui prit la Cité d'Ascalon, rebastit & fortifia Gazera, feit les Egyptiens ses tributaires, retira des mains des Turcs Cesarée, Arethe, & autres villes, & fut esgalé en saincteté de vie aux Roys plus excellens d'entre les Hebrieux qui onc ayent regné en Palestine. Sa mort fut cause que Theodoric d'Elsace Comte de Flandres, qui auoit espousé Sibille sœur de ce bon Roy, voyant qu'Amalric estoit encor' trop ieune & foible pour porter le faix, & charge du gouuernement du Royaume, passa la mer pour la quatriéme fois, & fut en Hierusalem pour aider, & conseiller, & deffendre son beau frere. Ce pendant, à cause que l'Empereur Federic vint en la Franche-Comté, & iusqu'aupres de Dijon le long de Saone, expres pour y celebrer vn Concile, afin d'appaiser (comme il disoit) le schisme en l'Eglise, & où il auoit amené Victor l'Antipape, & la plus-part des Princes Allemans, & qu'il sollicitoit le Roy Louys de s'y trouuer, & d'y amener Alexandre: le Roy qui ne vouloit que par son assistance l'Empereur feit prouffit, comme si les Roys de France luy estoyent suiets, ne voulut y entendre: ioint que le Pape refusa d'y aller, declairant celle assemblée n'estre qu'vn monopole, d'autant que ce n'estoit à Federic schismatique de conuoquer vn Concile, mais que ceste autorité appartenoit à luy qui estoit le vray, & souuerain Chef & pasteur de l'Eglise. A ceste cause en l'an de nostre salut mille cent soixante-trois Alexandre feit publier le Concile general à Tours aux festes de la Pentecouste où assisterent touts les Euesques de Gaule, Angleterre, & Espaigne, & auquel fut fait le sermon Synodal par Arnoul Euesque de Lysieux, que nous auons en main, & lequel n'eut esté sa longueur i'eusse mis en ce liure afin qu'on veit quels hommes y auoit lors en France, & quelle raison auoit le Pape d'excommunier Federic, & Victor Antipape, & leurs adherens & complices: ce qui se peut aussi recueillir d'vne des Epistres dudit Euesque Arnoul escrite aux Cardinaux qui auoyent esleu le Pape Alexandre. Apres que le Concile de Tours fut celebré, le Pape s'en alla à Sens tousiours entretenu & defraié par le Roy, & les Euesques de France,

Grãde famine en France.
Trespas d'Odon 3. du nom Duc de Bourgoigne.
Mort de Raymond Roy d'Aragon & Comte de Prouence.
Princes Chrestiens de Leuant auoyẽt des Medecins Arabes.
Baudoüin 3. du nom Roy de Hierusalẽ empoisonné, & mort.
Baudoüin plouré par Norandin.
Amaulry Roy de Hierusalem.
Hauts faits de Baudoüin troisiéme.
Theodoric Comte de Flandres passe en Leuant.
Federic cõuoque vn Concile en la Franche Comté.
Alexãdre Pape conuoque vn Concile à Tours.
L'an mille cẽt soixãte & trois.
Arnoul Euesque de Lysieux, Epist. 26.

de France, & là se tint il l'espace d'vn an & demy, & iusqu'à ce qu'il s'en retourna à Rome: & là estant vint vers luy à recours Thomas Archeuesque de Cantorbery, lequel auoit encouru l'inimitié du Roy pour estre plus entier que le Roy, ny courtisans ne vouloyent, en la deffence des libertez de l'Eglise Anglicane, s'opposant au Roy en ce que troublant le repos du clergé, n'alleguoit rien que les libertez, & coustumes Royales. Tant y a que cest Archeuesque fut contraint de passer de nuit la mer, & peu s'en fallut qu'il ne fut pris par les Comtes de Flandres & de Bourgoigne, qui luy auoyent dressé des embusches à ce induits par le Roy d'Angleterre, qui ne cessa onc iusqu'à tant qu'il eut accablé ce sainct Prelat, les parens duquel il bannit de son pays, & les despoüilla de tous leurs biens & substances. Le Pape receut cest Archeuesque estant à Sens, l'ouyt parler, iugea de son faict, & condána l'ordonnance de Henry, & excommunia tous ceux qui jamais l'obserueroyent ou qui leueroyent les deniers sur le clergé commandez par icelle: ce qui fut cause que Henry deffendit que nul des siens portast argent en court de Rome, ou eut aucune affaire auec le Pape, & moins auec Thomas Archeuesque. Henry sçauoit fort mauuais gré au Roy Louys de ce qu'il souffroit en sa terre Thomas l'Archeuesque puis qu'il le sçauoit estre crimineux de leze majesté, & tel qui pourroit, ayant le Pape à sa deuotion, troubler l'estat de France, & l'autorité de la couronne: mais ces plaintes n'empescherent que le Roy ne donnast lieu à Pontigny à l'Archeuesque qui y fut par l'espace de deux ans, & ne luy fournit tout ce qu'il auoit besoing tant pour luy que pour sa suite tant qu'il fut audit Pontigny, & depuis à Sens en l'Eglise de saincte Colombe. Aussi ce bon Roy Louys a esté durant le temps de sa vie tel que tousiours il a deffendu les libertez des Eglises, ce qu'il monstra bien ce mesme an de mille cent soixante-trois, contre les habitans de Vezelay, lesquels denioyent obeissance aux Ecclesiastiques desquels ils estoyent suiects, & l'occasion en estant telle. Guillaume Comte de Niuernois ayant guerre pour le faict de Gien contre le Comte de Sancerre, bien que la querelle deut estre appaisée en ce que le Roy Louys priua l'vn & l'autre de la place de Gien, la rendant à Herué qui en estoit le vray & legitime heritier, si est-ce que les desirs de s'entre-nuire ne peurent estre estaints, ains continuans leur querelle, ils vindrent aux mains, auquel conflict le Sancerrois eut du pire, & le Niuernois commença à vser de grandes violences sur le plat païs, & sur ceux qui auoyent fauorisé le Comte de Sancerre. Or est il que les citoyens de Vezelay auoyent suiuy le Niuernois en ceste guerre, lesquels tous enorgueillis de ceste victoire, & se fians aux forces, & secours du Comte Guillaume de Neuers, ils se mettent en deuoir de dresser vne communauté, & corps public d'hostel de ville, afin que par cest establissement ils se peussent emanciper de l'obeissance qu'ils deuoyent à l'Abbé & religieux de Vezelay Seigneurs de la ville, & feirent serment entre-eux de ne jamais plus s'assuiettir aux commandemens des moynes. A ceste cause sollicitez par le Comte de Neuers, qui estoit vn grand persecuteur & pilleur des Eglises, se preparent pour forcer les moynes lesquels s'enfermans en leur monastere furent assiegez estroitement par ceste furieuse populace, qui les eut forcez de se rendre par famine, si vn amy de l'Abbé n'en eut aduerty le Roy qui estoit à Corbie, le suppliant d'auoir compassion de ces Religieux, & de chastier ce mauuais exemple de reuolte des suiects contre leurs Seigneurs. Le Roy soudain despecha lettres par l'Euesque de Langres qu'il enuoya au Comte de Neuers, par lesquelles il luy cómandoit qu'il feit cesser ce trouble, & retirer ces cómunes, afin q plus elles n'inquietassét les Ecclesiastiques. Le Côte aussi sage que le peuple, refusa d'obeir esperát d'apaiser le Roy puis apres, & que ce pendát les citoyés de Vezelay pourroyét chasser les Moynes de l'abbaye. Mais le roy preuoyát cecy, feit soudain amas d'hómes & s'achemina vers Vezelay, deliberé de chastier & les Vezeliés & le Côte Guillaume; lequel estát à Auxerre, & aduerty q le Roy & son cáp estoyét deja à Moret, ne fut si fol de plus attendre, ains despechant quelques Gentils-hommes vers sa majesté se sousmit à sa volonté, en tesmoignage dequoy il vint à Moret, demanda pardon au Roy, & luy iura de ne jamais fauoriser à la communauté de Vezelay, ains qu'il tascheroit de l'abbatre. Les habitans de Vezelay d'autre part priuez de tout secours, & estans adiournez deuant le Roy, y vindrent, & supplians le Roy qu'il pleut leur pardonner, obtindrent grace par le moyen du Comte Guillaume, mais auec condition

Alexandre Pape à Sés.

Thomas Archeuesque de Cátorbery fugitif d'Angleterre.

Ordonnáce de Hénry excómuniée par le Pape.

Courtoisie du Roy Louys le Ieune vers l'Archeuesque Thomas.

Guerre entre les Cótes de Neuers & Sancerre.

Citoyés de Vezelay se reuoltent contre l'Abbé leur Seigneur.

Louys prẽd la cause de l'Abbé de Vezelay.

Guillaume Comte de Neuers humilié au Roy.

 comme

que leur communauté seroit du tout abolie, que iamais ils n'attenteroyent de se soustraire de l'obeissance de l'Abbé, & que pour reparatiõ de leur faute, & restitution des dommages par eux faicts à l'Abbaye, ils payeroient à l'Abbé Ponce la somme de quarante mille escus, & ainsi ces troubles appaisez le Roy estãt de retour à Paris, Guillaume Cõte de Neuers pour faire penitẽce de ses fautes, s'en alla en la terre saincte, où depuis il mourut, ne laissant qu'vne fille mariée au Seigneur d'Issoudũ issu de la maison de Bourgoigne. Mais afin que le Roy ne vesquit oisif, il y eut deux Seigneurs qui eurẽt querelle ensemble, à sçauoir Milon de Pierre-font, & Drogon de Merlot, lesquels ayãs espousé les deux sœurs filles de Drogon de Moncey estoyent aussi heritiers par esgale portiõ de Mõcey, & autres terres appartenãtes à leur beau-pere: lequel mort, soudain Milon de Pierre-font vsurpãt tout le chasteau de Moncey, en priua Drogõ son beau frere par force, sans que pour priere de ses amys, il voulut onc entendre à luy en faire raison. Par là vous voyez quelle estoit lors la iustice de ce Royaume, où toutes choses passoyent sous le iugemẽt des armes, sans qu'il se parle de l'autorité du Parlement ambulatoire qui estoit à la suitte des Roys: & cecy à cause que desia on discõtinuoit celle ordinaire conuocation du grãd & general conseil des estats, la maiesté duquel faisoit trẽbler les plus puissans Princes & Seigneurs de ce Royaume. C'est pourquoy le Seigneur de Merlot ne pouuant resister à celuy de Pierre-font eut recours au Roy, qu'il supplia de luy faire iustice, & ne souffrir qu'on le desheritast ainsi iniustement: le Roy fait appeller Milon, lequel refuse de comparoistre, & plus encor' de faire raison à son beau-frere, & pour ce le Roy enuoya forces contre luy, & fut assiegé à Moncey, la place estant prise dés le second assault, les citoyẽs trouuez en armes menez à Paris, & punys comme rebelles, & la moytié de la place abatuë & rasée, l'autre moitié demourant debout pour estre la part de celuy qui auoit eu recours à la iustice Royale & s'estoit gouuerné suyuant les loix anciennes de ce Royaume: auquel la force ne doit auoir lieu & où les Roys sont plus toguez, & sans armes, q̃ fortifiez du glaiue: cõme ainsi soit que le Royaume Gauloys est plus estably sur le droict, & equité de la loy, que sur la fureur, & force des armes. Et c'est pourquoy vous ne voyez és anciens seaux, ny monnoye de France, ny és effigies Royales rien d'armé representé, ainsi que les Romains ont effigiez leurs Empereurs auec le glaiue au poing, ains portent seulement noz Roys le sceptre, & la main, ou verge de iustice, & l'Ornemẽt Royal qui ne signifie autre chose que la paix, affin qu'on sçache que non le glaiue, ains la iustice & ciuilité, est celle qui tient ferme & solide le fondement de ceste couronne. Au reste Milon de Pierrefont fut si dolent, & marry de la prise de sa place vsurpée, que de tristesse il tomba malade & mourut, & le Roy donna la femme d'iceluy à Enguerrand de Trie en Mariage auec la succession d'icelle, & confiscation des meubles du deffunct à cause de sa forfaiture. Et afin que ce Roy monstrast bon exemple de iustice à ses successeurs, & establist vne nouuelle reformation en son Royaume, il se rendit le tuteur des pupilles, & deffenseur des vefues & affligez, & le vray soustien des Eglises assaillies à cause de leurs richesses, tout ainsi qu'au commencement les tyrans les persecuterent pour leurs vertus, & sainteté de vie. D'autant que l'an de nostre salut mille cent soixante & quatre, il y eut plusieurs des plus grands qui prenans exemple sur les petits les plus corrompus, imiterent leur folie: veu que le Comte de Clermont en Auuergne, & son neueu Guillaume Comte du Puy, & le Vicomte de Polignac touts trois ensemble, marrys que les Euesques de Clermont, & du Puy, & les Abbez tant du pays d'Auuergne, que du Velay tenoyent si grands reuenus & richesses qu'ils les esgaloyent, ou plus tost surmontoyent en puissance, leur feirẽt la guerre vsurpans de iour à autre sur leurs Seigneuries, & les priuans de l'ancienne iurisdiction que les Roys tant Goths que François, & que les Comtes leur auoyent iadis données selon qu'ils en monstroyent documents & lettres publiques, iustifiées, & tresbien autentiquées. Les Ecclesiastiques ne pouuans se preualoir contre les forces de ces Seigneurs, ont recours au souuerain, & vont supplier le Roy Louys de les maintenir en possession des terres desquelles au nom de leurs Eglises ils luy auoyent faict hommage, comme à leur Prince seul & souuerain, & qu'il maintinst la grandeur & majesté de sa Couronne que les Comtes taschoyent de diminuer, vsurpans sur ce qui dependoit de la seule Royale puissance. Le Roy pour ne commencer par effusion de sang sa iustice, feit

Vezeliens sousmis au Roy, & leur amende.

Querelle entre deux Seigneurs pour vn partage.

Police alterée de ce Royaume.

Les Roys de France effigiez sans armes & pourquoy.

Quel estoit le Roy Louys le Ieune.

L'An mille cent soixante & quatre.

Comtes de Clermont et du Puy, & Vicõte de Polignac affligẽt les Eglises.

sommer

sommer les Côtes & Vicomte de se desister de leur violêce, & de rêdre aux Euesques ce qu'ils leur auroyent rauy: mais il ne fut point obey, & pource il arme, comme aussi feirent les Comtes, lesquels aueuglez d'orgueil, & se fians en leurs forces, esgales presque à celles du Roy, ne craignirent de s'opposer temerairement à leur Seigneur naturel, duquel ils tenoyent & releuoyent leurs Seigneuries. Le Roy voyant leur orgueil & temerité, leur donne dessus, & ayant la bataille duré quelque temps, chacun faisant deuoir de vaincre, en fin la partie plus iuste l'emporta, & furent vaincus les Comtes, & leur armée presque toute taillée en pieces, les chefs furent pris & menez a Paris, où le Roy les detint longuement prisonniers: & durant cela, feit restituer au clergé ce qu'on luy auoit rauy, & auant que laisser sortir les Comtes il leur feit iurer, & promettre en presence des Princes, Prelats, & Seigneurs de France (ayans demandé premierement pardon au Roy) de ne iamais inquieter les Eglises, & de cecy donnans ostage, ils furent reconciliez à l'Eglise par les Euesques qui les en auoyent retranchez à cause de leurs concussions, & tyrannies. Ce pendant Amalric regnant en Hierusalem, & ne point forlignant des vertus de ses ancestres, estoit homme de grandes lettres, bon cõseil, & grand esprit, mais ne parlant bien à son aise, detestant les flateurs, farceurs, & plaisanteurs, & n'aymãt que tout honneste exercice: mais d'autre-part il exigeoit sur ses suiets, & mesmement sur les Ecclesiastiques, & estoit fort adõné aux femmes, & ce pendant il estoit sobre autant ou plus que homme de son siecle: il espousa Agnes fille de Iosselin de Courtenay, Comte d'Edesse, & en eut fils & fille, lesquels par l'ordonnance du conseil, furent declairez aptes à succeder à la couronne, quoy que le Roy eut esté separé de sa femme à cause qu'ils estoyent trop proches parents ensemble. Ce fut Amalric, qui contraignit le Souldan d'Egypte à luy payer le tribut qu'il auoit denié a feu Baudoüin son frere, à quoy le Souldan condescendit d'autant plus-tost, qu'il craignoit que Norandin son ennemy ne s'accordast auec les Chrestiens pour sa ruine: en fin ce Roy ioint à l'Egyptien feit de grands maux au Turc. Or Norandin assailly pres de Tripoly par Guy de Luzignan, & autres Seigneurs François, fut deffaict vne fois, & presque toute son armee mise au fil de l'espée: mais tost apres il eut sa reuenche au terroir d'Antioche deffaisant Grecs & Latins; & emmenant prisonniers Boëmõd Prince d'Antioche, le Comte de Tripoly, & Guy de Luzignan, & autres plusieurs au grand danger de la Cheualerie Chrestienne.

Deffaite des Comtes de Clermõt & du Puy par le Roy.

Cõdemnatiõ des Cõtes, & cõme ils furent absouls.

Quel estoit Amalric Roy de Hierusalem, sa femme & enfans.

Norandin deffait par Guy de Lusignan.

Chrestiens deffaicts par Norãdin.

Du retour du Pape en Italie, & naissance de Philippe Dieu donné, seul fils de Louys le Ieune, & autres occurrences.

CHAP. LIIII.

CE pendant Alexandre Pape fauorisé des Roys de France Louys le Ieune, de Guillaume de Sicille surnõmé le Bon, & par le moyen des Venitiens, fut remis à Rome, où il fut receu auec vn grand honneur & magnificence par les Romains, faschez & du schisme, & des cõcussiõs qu'ils souffroyent par l'iniquité de ceux qui au nom de l'Empereur fauorisoyẽt à l'Antipape. En France bien que tout prosperast sous la main du Roy Louys le Ieune, si est-ce qu'il estoit fort marry que de si grand nombre de filles qu'il auoit eu de ces trois espouses, il n'eut peu voir encor' vn masle, afin de laisser vn successeur à la couronne: & à ceste cause, & luy & Adele son espouse, & touts les Euesques, Seigneurs, & bonnes villes du Royaume estoyent en oraison continuelle prians Dieu qu'il luy pleust espandre sur eux sa misericorde, & donner au Roy vn fils tel, qui seruit sa diuine majesté, & gouuernast iustement son peuple. Et cest pourquoy on ne voyoit par tout le Royaume que gens par les Eglises & Hospitaux, pour prier & aumosner, on n'oyoit qu'oraisons & cantiques, & és Eglises, & par les ruës és processions, chacun accompaignant sa priere du ieusne, comme estans ces deux vertus fort propres à fleschir Dieu à misericorde. Et le bon Roy (ainsi que dict la grande Chronique sainct Denys) ne se glorifiant point en ses œuures & merites, ains se fiãt en la seule misericorde de Dieu, prioit & disoit ainsi: Ie vous supplie, Siegneur Dieu, d'auoir souuenãce de moy, & n'ẽtrer point en iugemẽt auec vostre seruiteur, d'autãt que nul hõme peut estre iuste deuãt vous: ains soyez moy propice: & si i'ay peché cõme les autres hõmes, pardõnez moy, Seigneur, & ne perisset

Le Pape Alexandre remis en son siege à Rome.

Grãd desir de touts, que le Roy Louys eut hoir masle pour luy succeder.

Priere à Dieu du Roy Louys le Ieune: tirée des chroniques de l'Abbaye S. Denys.

enuers vous les choses que i'ay faict pour vostre seruice en vostre presence. Ayez pitié de moy Seigneur selon vostre grãde misericorde, & me dõnez vn fils qui soit l'heritier du Royaume des Frãçois, & sage gouuerneur de vostre peuple, afin que mes haineux ne dict que vainemẽt i'ay creu en vous, & frustratoiremẽt i'ay eu en vous esperãce, & q̃ i'ay perdu le fruit & attẽte de mes oraisons & aumosnes. Toutesfois (ô Seigneur Dieu) vostre volonté soit faicte en moy: vous suppliant qu'à la fin de mes iours mon ame soit receuë en paix en vostre gloire. Apres donc tant de prieres tant particulieres que publiques, & sur la vieillesse du Roy, Adelle deuint enceinte au grãd plaisir du Roy: mais plus grand fut le contentement de Louys qu'il conceut par vn songe, que ce qui estoit au ventre de son espouse, seroit vn masle: d'autãt qu'il veit vn sien fils issu de la Royne,

Estrange songe du Roy Louys le Ieune.

tenant vn hanap plein de sang en la main, & duquel il presentoit à boire à tous ses Princes, lesquels en beuuoyent trestous: laquelle vision estõna le Roy, qui n'en dit onc mot à personne qu'à Henry Legat du sainct siege de Rome, & auquel encor' il feit iurer, & promettre de n'en dire rien durant la vie du Roy: mais apres la mort d'iceluy, le susdit Cardinal le racompta à plusieurs saincts, & bons personnages. Or que signifioit ce sang humé par les Princes, & presenté par cest enfant, l'effait de ses gestes le donnerent assez à entẽdre. En l'an dõc de grace mille cent soixante-cinq le vingt-deuxiesme

Naissance du Roy Philippe Auguste.

L'An mille cẽt soixãte-cinq.

iour d'Aoust, qui est la feste des saincts Martyrs Thimothée & Symphorian, la Royne Adelle accoucha au Palais de Paris d'vn fils à l'heure mesme qu'on chãtoit matines és Eglises: & fut lendemain matin par le cõmandement du Roy porté baptiser en la Chapelle du Palais dediée a S. Michel, & le portoit Madame Cõstance sœur de la Royne, suiuie d'vne infinité d'Euesques reuestus de leurs habits pontificaux, & de la plus-part des Princes, Barons, & Seigneurs du Royaume: faisant l'office du baptesme, Maurice Euesque de Paris, & le tenãs sur les fõts cõme Parrins de l'ẽfant Royal, Herué Abbé de

Parrins du Roy Philippe Auguste furẽt trois Abbez.

S. Victor, Hugues Abbé de S. Germain, & Odon Abbé de saincte Geneuiefue, lesquels luy mirent à nom Philippe, & fut dit Dieu dõné, à cause qu'auec les prieres du peuple, le Roy l'auoit eu par la seule grace diuine: & depuis on le surnõma Auguste, à cause de ses hauts faicts, & gestes illustres, desquels sera parlé cy apres, & pour la naissance duquel furẽt faicts feux de ioye par tout le Royaume, veu que contre presque l'esperãce de chascun cest enfant estoit venu au monde. Nous auons cy dessus monstré cõme le Comte de Flandres Theodoric fonda, & ferma de murs Grauelingne, jadis nõmée le Port Neuf: or en ce temps Philippe Comte de Flandres, inuesty de ceste place par son pere qui estoit lors en Leuant, donna loix, ordõnances, & priuileges aux nouueaux citoyens de Grauelingne, par lesquelles loix, Meyer dit que lors on vsoit encor' en Flã-

Meyer Annales de Flandres. Liure 5.

Loy anciẽne de Flãdres.

dres du iugement ancien pour l'auerement d'innocẽce faict auec vn fer chault: d'autãt que deux articles de la loy portent ceste espreuue, en l'vn desquels la loy parle ainsi en Latin: *Si quis vulnus acceptum in nocte alij imputauerit, si Scabinis digitum videtur, ferro cãdenti accusatus, se excusabit: si aufugerit, manum perdet:* ce qui se peut tourner ainsi en Françoys, Si quelcun estant blecé de nuit, on accuse vn autre, il est en la puissance des Escheuins, si bon leur semble, de faire que l'accusé se purge par le fer tout ardant: que s'il s'enfuit, la main luy sera coupée. Et en vn autre article le Latin parle ainsi: Si vn hõme est appellé larrõ, & accusé de larcin, il se purgera par le fer ardant: s'il est trouué coupable, il sera pendu:

Sedition de Gand appaisée par le Comte Philippe de Flandres.

& si l'accusateur cesse la poursuitte auãt le sermẽt, l'accusé sera absouls & libre. Ce pẽdant en la ville de Gand, assez suiette à mutinerie, s'estans esmeuz les Tisserans, les Taincturiers, Pescheurs, & Bouchers, il fallut que le Cõte y mit la main, & qu'auec forces il appaisast ceste sedition & esmeute: & apres ce trouble appaisé, le Comte Philippe durant l'abscence de son pere, alla contre Florẽt Comte de Holãde, qui affligeoit lors par mer, & par terre les terres de Flandres, & auoit Philippe à son secours Matthieu Comte de Bouloigne son frere, & Geoffroy Comte de Louuain: lesquels se ruãs sur le Holandois, qui sembloit auoir l'Empire sur la mer, le cõtraignirent de se rendre à leur

Florent Cõte de Holãde vaincu & pris par Philippe de Flãdres.

discretion lesquels le menerẽt à Bruges, où il fut long temps en prison, & plusieurs des Pyrates de sa suyte y laisserẽt la vie executez par le ministre de la iustice ordinaire. Au reste l'histoire de Flandres, & nostre grande Chronique de sainct Denys ne s'accordẽt point sur le faict du Baptesme de Philippe Dieu donné, d'autãt que le Flamãd dit que Philippe Prince de Flãdres, & fils de Theodoric d'Elsace fut celuy qui tint sur les fõts, & nõma le fils du Roy: & vous auez veu que le liure de l'Abbaye sainct Denys tiẽt que

les

les trois Abbez susnommez furēt les Parrins, & nommeurs du Prince de France, mais ce discord est aisé à vuider auec ce petit mot, que le Comte Flamand estant le premier & principal parrin, cōme estant celuy qui le premier le nōma, donna aussi aux autres le moyen de l'appeller Philippe, & ainsi n'y a inconuenient qu'il y eut diuers parrins pour plus sollenniser la ceremonie de ce Baptesme. En laquelle année mesme mourut loing de Flandres, & en son propre pays de Palestine, Sibylle d'Anjou fille de Foulques Roy de Hierusalem, & de la Royne Melifcende, & fut son corps enterré auec les Princes Outre-marins desquels elle estoit descenduë. Et outre ces choses rien ne se passa en Gaule de segnalé tout estāt en paix tant d'vn que d'autre costé, sauf qu'en Languedoch les Anglois s'efforçoyent de conquerir le pays subiet au Comte Tholousain, & iceluy deffendant sa terre contre Henry & les siens, secouru de ses voisins les Princes de Gascoigne. L'an mille cent soixante-six fut memorable en cecy que au pays de Rouergue les Loups se mirent à courir de telle sorte par la campaigne, que sortis des boys, ils alloyent par les villages deuorans ce qu'ils rencontroyent & bien souuent rauissans les enfans du sein, mamelles & giron de leurs meres: choses qui n'aduient guere onc sans estre le prognostic de quelque misere future. Nous auons dit cy dessus que Henry vn des enfans de Louys le Gros, & frere du Roy Louys le Ieune, fut fait moyne de Cleruaulx, & depuis Euesque de Beauuais, mais en cest an il fut auancé en l'Archeuesché de Rheims, estant demandé par le clergé content de la vertu, & suffisance de cest homme tant illustre, pour la deffence du clergé, & ornemēt de la mesme couronne. Et pource que la dissension estoit grande entre le Roy Henry d'Angleterre, & son ancien Chancelier Thomas Beket lors Archeuesque de Cantorbery, le Comte Philippe de Flandres sçachant que le Roy Angloys estoit à Rouen, fut vers luy, esperant y trouuer quelque apointement, ce qui luy fut impossible, ayāt affaire auec vn Roy entier en ses opinions, & l'Archeuesque qui entendoit les affaires, & sçauoit iusqu'à où s'estendoit la puissance Royale, lequel pour mourir ne vouloit rien quitter des droits & libertez de l'Eglise. En ce mesme temps, mourut sans hoirs Thierry Comte d'Alost, lequel auoit espousé en premieres nopces la fille de Baudoüin Cōte de Mons, nommée Laurence, & elle s'en estant retournée chez son pere fut mariée à Bouchard surnommé le Ieune, Baron de Mommorency, de laquelle il eut Matthieu depuis surnommé le Grand, & Connestable de France sous Philippe Auguste ainsi que i'ay marqué cy dessus. Et d'autant que Thibault Comte de Champaigne querelloit encor le droit de ses ancestres au pais & Comté de Bourgoigne, l'Empereur Federic & son espouse Beatrix pour l'appaiser luy donnerent Dole, & quelques autres places sous condition qu'il les tiēdroit de l'Empire, ainsi qu'auoit fait Regnault pere de Beatrix EmpeRiere: & toutesfois il se trouue des panchartes par lesquelles & Dole, & autres villes qui sont à present du Comté de Bourgoigne, sont manifestement prouuées estre suiettes au Duché Bourguignon, cōme aussi on tiēt que la seigneurie de Salins y estoit cōprise: qui est cause que celuy qui a fait le supplemēt de Sigebert dit qu'en l'an mille cent cinquante-sept, l'Empereur Federic accompaigné de son espouse Beatrix fille de Regnault Comte de Bourgoigne, prit la cité de Bezançon & plusieurs autres, que le susdit Regnault auoit iadis tenu & releué des Ducs de Bourgoigne. Et bien que le Roy fut paisible en sa terre, si est-ce que l'estat de ses suiets en aucuns endroits estoit broüillé, comme ainsi soit que les Berengers, issus de Catheloigne, ayans à quereller la seigneurie de Prouence, à cause que le successeur de Berenger Raymond estoit demouré en bas aage apres la mort de son pere, occis (comme auōs dit cy dessus) par ses propres suiets ayans guerre contre luy & en vn rencontre de bataille, il fallut que Dom Raymō Comte de Barcelonne & Prince d'Aragon passast à main armée en Prouence, appaisant les troubles, & amenāt son cousin en Espaigne pour l'y faire nourrir, & esleuer iusqu'à ce qu'il fut d'aage de tenir terre, & lors il le renuoya en Prouence pour gouuerner ses estats & seigneuries. Or ce Comte Prouençal fut depuis regent en Aragon, & tuteur d'Alphons surnommé le Chaste, second du nom Roy d'Aragon, mais il fallut que se retirast en Gaule, à cause qu'il occist vn seigneur Espaignol nommé Altal de Mur pour quelque querelle qu'il eut auec luy: & estant en Prouence enuiron l'an mille cent soixante-six, il se veit inquieté par ses propres suiets aussi bien que son pere, de sorte que ceux de Nice eurent guerre contre luy & venans aux mains &c.

Sybille d'Anjou Comtesse de Fladres meurt.

L'an 1166.

Loups courans le pais de Rouergue.

Henry de France fait Archeuesque de Rheims.

Philippe Comte de Fládres tasche d'apaiser Henry vers Thomas l'Archeuesque.

Laurēce de Hainalt mariée à Bouchard le Ieune Baron de Mōmorency.

L'Empereur Federic fait taison au Comte de Champaigne.

Le Duché de Bourgoigne s'estendoit iusqu'à Bezançon.

Guerre au pays de Prouence.

Comte de Prouence occis par ceux de Nice.

Alphõs Roy d'Aragon Comte de Prouence.

Guerre entre l'Aragõnois, & Raymond Comte de Tholouse.

bataille, il y fut vaincu & occis, sans qu'il laissast hoir de son corps: & par-ainsi Alphons vint à la succession de Prouence comme plus proche du sang, & passa en Prouence pour en prendre possession. Mais le Comte de Tholouse Raymond troisiesme du nom luy querella quelques pieces suyuant le partage par nous cy dessus declairé, & eurent guerre ensemble, qui fut dommageable aux Tholousains, à cause que l'Anglois se mit de la partie: & tient l'histoire Angloise que Henry auoit sollicité Alphons de tourmenter Raymond du costé de Prouence, tandis que ses gens l'assailliroyent du costé du Quercy: ce neantmoins le Tholousain supporté du Roy Louys le Ieune, & ayant ses suiets Tholousains, & les Comtes de Foix, Cominge, Coserans, Araguez, & Quercy à son secours, il contraignit l'Aragonnois de le laisser en paix & se retirer en Espaigne, & l'Anglois de delayer ses desseins, luy ostans les moyẽs de rien conquerir sur luy, ains luy suffisoit de deffendre les frontieres. Et de tout cecy ne dit mot celuy qui a escrit l'histoire de Tholouse: & ainsi demoura le pays de Prouence en la main & sous la iurisdiction des Princes Aragonnois issus des Berengers de Catheloigne, ancien sang Goth, iusqu'à ce que Charles de France espousa l'vne des heritieres du Comte de Prouence. En Flandres y ayant eu guerre entre Philippe Comte

L'an 1167. Accord entre les Comtes de Flãdres & de Holande.

Flamand du viuant de son pere, & Florent Comte de Holande, & le Holandois vaincu & pris, en fin y eut accord entre ces deux Cõtes en l'an de nostre salut mille cẽt soixante-sept, auec les conditions qui s'ensuyuent: Que Florẽt seroit mis en liberté, mais que ce pẽdãt les ostages que le Flamãd auoit des isles qui sont entre l'Escault & Edinze, seroyent retenus à Bruges, si ainsi plaisoit à Philippe: & que nul duël, ou bataille d'homme à homme seroit faite desormais pour la pretention de ces isles, qu'en la cité de Bruges: & cependant les deux Comtes partiroyent entre eux esgalement les rentes, reuenus, emolumens, & prouffits perceus & à perceuoir de ces isles: & que les bannis de Holande n'eussent aucune retraite en Flandres, ne fut aussi loisible à pas vn des Comtes de faire bastir aucune forteresse és isles susdictes. Arresté encor que si le Holandois contre-venoit aux articles de ceste paix, il perdroit toutes les terres qu'il possedoit en Flandres iusqu'à ce qu'il auroit paié les dommages, & torts faits par ceste contre-vention: & là où quelque marchand de Flandres seroit volé en quelque lieu que ce soit de Holande, la ville ou village là où ce vol aura esté fait, faudra que satisfacent à la valeur de ce qu'on luy aura rauy, & ce pendant les marchands de Flandres ne paieroyẽt dace, ny port, ny passage en Holãde: que si on leur en faisoit paier, que le Comte Florent seroit tenu de les en rembourser: mais le Holandois ne fut long temps sans rompre l'accord, & ainsi Philippe le priua du droit qu'il possedoit és isles susdittes. Ces choses appaisées, & l'Empereur Federic n'ayant rien peu gaigner sur la Bourgoigne deçà la Saone, ny pratiquer le Champenois contre le Roy Louys, qui auoit

Federic Empereur assiege Rome et est cõtraint leuer le siege.

Abbé d'Vspherghen en sa Chronique.

espousé sa sœur, il passa en Italie derechef, & desirant de chastier aussi biẽ les Romains qu'il auoit fait ceux de Milan, vint en despit du Pape assieger la cité de Rome, mais il y perdit son temps, car le Tybre se desbordant, il causa vne telle corruption de l'air que la plus-part de l'armée Allemande y mourut de peste, & des hommes segnalez, il y perdit Cõrad son propre fils, & Regnault Archeuesque de Cologne, de sorte qu'ainsi affoibly, il fut contraint de leuer le siege, & repassant Toscane & Lombardie il se retira en Allemaigne auec sa confusion & courte hõte. De cecy parle l'Abbé d'Vsperghen en ceste sorte: Soudain la vengeance diuine s'ensuiuit, laquelle ruina la plus-part du camp Imperial, qui mourut de peste, entre autres y fina ses iours l'Euesque de Cologne, lequel auoit esté l'autheur & inuenteur de ce schisme si long, & la cause de toute ceste discorde, comme aussi y moururent les Euesques de Spire, Verdun, Liege, Ratisbone, & les Princes Federic Duc, fils du Roy Conrad, Welphon fils du Duc Welphon, Berenger Comte de Saltsbach, Henry Comte de Toingen, & plusieurs autres grands

Matthieu Paris en son hist. Angloise.

Guerre entre les Frãçois, et Normands.

Seigneurs d'Alemaigne. Non pourtant Federic laissa de persecuter & le Pape & les Romains, & de continuer la diuision qu'il auoit introduite en l'Eglise. Or la guerre qui sembloit estre assoupie entre les Roys de France & d'Anglererre, se r'alluma en cest an de mille cent soixante-sept, les Normands commençans la meslée, (ainsi le tesmoigne Matthieu Paris en son histoire Angloise) d'autant qu'ils furent à Chaulmont chasteau voisin de Gisors qu'ils bruslerent & y prindrent plusieurs citoyens, & nombre de noblesse qu'ils emmenerent prisonniers: dequoy le Roy Louys irrité fut assaillir en contre-eschange

tre-eschäge la ville d'Andely qu'il prit & brusla, bien que s'en retournant il perdit plusieurs de ses soldats : & depuis y eut vn rencontre au pays du Perche entre les Anglo-Normands & François, où les nostres eurent du pire, & plusieurs furent emmenez prisonniers en Normandie : la plus-part de ceste querelle procedant du despit qu'auoit l'Anglois que le Roy Louys portast la querelle de Thomas l'Archeuesque de Cantorbery & Primat d'Angleterre. L'Anglois se voyant seigneur de la plus-part de Gaule, & desirant d'empieter encor d'auantage, comme il eut (ainsi que dit auons) plusieurs enfans d'Eleonor son espouse, à sçauoir Henry qu'il vouloit faire Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie & Comte d'Anjou : Richard, auquel il assignoit l'Aquitaine, & Geoffroy & Iean, depuis appellé sans terre : ayant encor trois filles les deux premieres mariées, l'vne au Roy de Castille, & l'autre au Duc de Saxe, & la troisiesme qui fut depuis femme du Roy de Sicile : il se resolut d'auancer son fils Geoffroy & le faire Duc de Bretaigne, afin de s'asseurer des coings les plus forts & riches de la Gaule. Or auoit-il de-ja deux passages libres pour entrer en Bretaigne à sçauoir Dol & Nantes qu'il possedoit, & par le moyen desquelles il pretendoit se faciliter l'effait de son dessein, lequel luy succeda mieux à souhait qu'il ne pensoit : d'autant que Conan Comte de Richemont & lequel (comme dit Guillaume de Neubrige historien Anglois) commandoit sur la plus part du pays de Bretaigne vint à mourir, laissant vne fille qu'il auoit eu de la sœur du Roy d'Escosse son espouse, laquelle Henry feit espouser à son fils, & par mesme moyen se promit de le faire Duc de Bretaigne. Il fut aisé à l'Anglois de pescher en eau trouble, d'autant que les Bretons estoyent diuisez en factions apres le trespas de Conan le Gros leur Duc, lequel mourant desauoüa son fils Hoël, & ordonna qu'Eudõ Comte de Porrhœt qui auoit espousé Berthe fille de Conan eut le Duché apres luy : si bien que la guerre s'esmouuant entre Eudon & Hoël, les Nantois appellerent Geoffroy fils du Roy Henry pour estre leur Comte : mais cestuy mort sans hoirs & le Roy Henry se portant pour son heritier, Eudon n'ayant qu'vn fils nommé Conan se contenta du Comté de Nantes, & Conan fut Duc de Bretaigne. Ce fut contre ce Conan que Henry s'irrita & qu'il feit guerre, mais en fin la querelle s'appaisa par ce moyen que Geoffroy troisiesme fils de Henry espousa Constance fille de Conan le Ieune, auec le tiltre de Comte de Richemont, & depuis fut Duc paisible de Bretaigne; quoy qu'Eudon pere dudit Conan suruiuant à son fils, taschast de luy succeder au Duché. d'autant que l'Anglois luy feit forte guerre, durant laquelle Eudon trespassa ayant le tiltre de Duc, & Geoffroy demoura paisible en la seigneurie. Cest Eudõ estoit fils du Comte Estienne de Ponthieure & Vicomte de Porrhœt ainsi que i'ay recueilly des Annales de Vitré, & cest Estienne fut fils d'Eudon frere du Duc Alain, & fils de Matrudons Comte de Porrhœt issus du sang anciẽ des Roys Bretons, Conan le Gros ne voulant que son pays escheut à autres qu'à ceux de sa famille. Cest Eudon fut suiuy & secouru en ceste guerre par Robert le Ieune seigneur de Vitré, au seruice duquel comme Robert (lors veuf, comme ayant esté separé, à cause de la cõsanguinité d'Anne fille de Geoffroy seigneur de Chasteaubriand) s'en allast, il fut guetté & assailly sur chemin à la Haye de Gaël, par Alain de la Roche, frere d'Eudon, ennemy tant de Robert que du Duc son frere, lequel le rendit prisonnier à Roland de Dinan, & y fut si long temps que Conan fils d'Eudon reuenant d'Angleterre (où il estoit allé pour traiter l'accord susdit & le mariage de sa fille auec Geoffroy fils du Roy Anglois) passant à Dinan feit tant que Roland son cousin deliura le susdit seigneur de Vitré : mais ce fut auec condition que Robert espousa Agnorie sœur de Rolãd, niepce d'Eudon & cousine germaine de Conan le Ieune, lequel Conan luy donna en faueur de ce mariage la terre de Colinge auec toutes ses appartenances & dependances : & Rolãd luy donna Cheuelay auec ses finages & iurisdiction : & adiousta à l'accord, que s'il aduenoit qu'il mourut sans hoir de son corps, que Robert seroit son successeur, & ses enfans issus de luy & d'Agnorie, de laquelle il en eut cinq, à sçauoir André, Alain, Robert, Iosselin & Martin de Vitré, & vne fille nommée Eleonor, l'aisné desquels espousa depuis la fille de la Duchesse Constance. Au temps mesme que le Roy Henry faisoit guerre en France, & qu'il estoit ententif aux affaires de Bretaigne, mourut sa mere l'Emperiere Mathilde, par le moyen de laquelle il estoit venu à la couronne d'Angleterre : de laquelle Arnoul Euesque de Lisieux, qui viuoit pour lors, feit l'Epitaphe que i'ay voulu

Henry pratique de faire Geoffroy son fils Duc de Bretaigne.

Guillaume de Neubrige liure 2. ch. 18.

Conan le Gros desherite son fils Hoël, & fait Duc de Bretaigne, Eudon, son gendre.

Geoffroy fils de Henry 2. espouse Constãce de Bretaigne.

Annales de Vitré cha. 28.

Robert seigneur de Vitré prisonnier.

Robert de Vitré espouse Agnorie de Dinan.

Mort de Mathilde, mere du Roy Henry d'Angleterre.

inserer icy, & lequel i'ay recueilly des œuvres de ce bon Euesque non encor imprimées, & lequel estant escrit doctement merite que les gens d'esprit ayent la cognoissance d'vn si excellent homme: or voicy comme chante cest Epitaphe.

Epitaphium Mathildis Imperatricis, Regis Henrici filiæ, & alterius Henrici regis matris.

Regia progenies, stirps regia, Cæsaris vxor,
Hic est magna breui clausa Mathilda loco.
Virtutum titulis humani culmen honoris
Excessit, mulier, nil mulieris habens.
Septembris decima, regno, post regna, recepto,
Creditur æternum continuasse diem.

De eadem.

Regis mater erat, tum regibus orta Mathildis,
Extulerátque thoro nobiliore genus.
Sed magis egregia virtutum luce coruscans,
Fortunam generis vicerat, atque thori.
Septembris decimo, sub prima transijt hora,
De nostra ad verum nocte reuecta diem.

L'an 1168. Trespas de Guillaume Comte de Neuers. Guillaume Comte de Chalon persecute l'Eglise de Clugny. Massacre fait à Clugny par le Comte de Chalon. Louys le Ieune venge le tort fait à Clugny. Beatrix fille et heritiere de Guillaume Comte de Chalon.

L'an ensuyuant, qui fut de nostre redemption mille cent soixante-huit, Guillaume Comte de Neuers mourut en la Terre-sainte, & n'ayant point hoir de son corps, il eut pour successeur Guy son frere: auquel temps mesme le Roy Louys oyant les plaintes des Ecclesiastiques, & sur tout d'Estienne Abbé de Clugny, qui succeda à Pierre en ceste Abbaïe, contre Guillaume Comte de Chalon à cause de la tyrannie qu'il exerçoit contre ce sainct lieu & monastere: d'autant qu'on tient que luy venant vn iour auec ses troupes contre la susditte Abbaïe, & l'Abbé le sçachant, luy fut au deuant auec ses moynes & le peuple en procession, portant les croix, reliquaires & ornements sacrez pour luy faire honneur: mais luy qui n'auoit affaire de ces ceremonies, en lieu d'honorer les saintes reliques & respecter ceux qui les portoyét, il se rua sur eux cruellement, & occist iusqu'à plus de cinq cens des habitans de Clugny. De ceste cruaulté aduerty Louys le Ieune, ayant compassion des suruiuăts vint auec forces iusqu'à Chalon, mais le Comte n'osant l'attendre s'enfuit & laissa sa terre, & le Roy ouy les doleances des moynes & de ceux que le Comte auoit interressez à Clugny, vint assieger Chalon, la prit & dompta, donnant la moitié d'icelle au Comte Guy de Neuers & le reste au Duc de Bourgoigne pour la posseder à perpetuité. Et d'autant que le Comte s'estoit aidé des Brabançons en ce massacre, autant que le Roy en peut trouuer & prendre, il les feit mourir cruellement, sans qu'il en receut vn seul à mercy quelque grand' somme de deniers qu'ils offrissent pour sauuer leur vie. Neantmoins trouuons nous que ceste sentence du Roy fut sans effait, & que Beatrix fille de ce Comte Guillaume iouïst apres le decez de son pere du Comté de Chalons, & sa fille Mathilde (ie ne sçay de quel mary descenduë) fut depuis mariée auec Iean fils du Comte de Bourgoigne Estienne, auquel elle porta le Chalonnois en mariage: & par ainsi ou l'histoire du voyage du Roy est fabuleuse, ou la confiscation des biens du Comte Guillaume: & ie croy plustost l'vn que l'autre, & que le Roy receut en grace le Cõte, & que cestuy rentra en ses biens, en faisant droit aux moynes: comme ainsi soit que nous lysons que Beatrix fille de ce Comte confirma la donation faite par son pere aux moynes & Eglise de Clugny: ce qui tesmoigne assez que le Comte ne fut onc despouïllé que par suspension de son Comté, & que le Roy iouïssoit du droit de sa souuerainté en Bourgoigne. Au reste, tant le Comte de Chalon, que celuy de Mascon se faschoyét que les Ducs de Bourgoigne eussent apauury leur domaine pour en enrichir ces religieux, & blasmoyent celle pieté de leurs predecesseurs, qui auoyent tant donné aux Eglises, que leurs heritiers se sentoyent par trop de ceste charitable largesse. Celle

Le Roy ne confisqua point le Cõté de Chalonnois.

année

annee mesme, & au moys de Feburier mourut le Comte de Flandres Theodoric d'Elsace, Prince illustre, debonnaire, religieux, vaillant & heureux, & deceda à Grauelingne, & fut son corps enterré en l'Abbaie sainct Gilles de Warenes assise sur vne petite montaigne, & le long du fleuue Aa, lequel s'escoule en la mer à Grauelingne: & fut ce Comte Thierry ou Theodoric le premier, qui ordonna des loix aux villes de Flandres, lesquelles furent par son fils confirmées & autorisées: & est tel l'epitaphe qu'on voit à Warene sur le tombeau de ce Comte Theodoric.

Mort du Comte de Flandres Theodoric dit d'Elsace.

Hic iacet sepultus Dominus Theodoricus de Elsatia Comes Flandriæ: qui quatuor vicibus terram sanctam visitauit & vnde regrediens sanguinem domini nostri Iesu Christi detulit, & villæ Brugensi tradidit: & postquam Flandriam annis quadraginta strenuè rexerat, apud Grauelingeis obijt: anno domini millesimo centesimo sexagesimo octauo.

Epitaphe du Comte de Fládres Theodoric d'Elsace.

A cestuy succeda son fils aisné nommé Philippe, duquel on racompte vne chose merueilleuse, qui est que le iour troisiesme apres sa naissance il parla & dit tout hault & fort distinctement ces paroles, Vuidez moy la maison, qui est chose ayant peu qui nous tesmoignent quelque cas de semblable: quoy qu'on lyse que Sigebert fils de Dagobert dit *Amen*, lors que S. Amand le baptisoit, mais on peut couurir ceste merueille par la coustume de ce temps là, auquel on ne baptisoit guere les enfans qu'ils n'eussent six & sept ans, ainsi que ie pense vous auoir monstré cy dessus: là où ce Prince Flamand cria & parla intelligiblement trois iours apres qu'il fut nay. Il fut vn vaillant & sage Prince, & espousa ainsi que dit auons la fille de Raoul Comte de Vermandois le dernier du sang de Hue le Grand fils de Henry premier du nom Roy de France: & par ainsi la succession de Vermandois vint au Comte de Flandres lequel par ce moyen fut seigneur de Vermandois, de sainct Quentin, Peronne, Roye, Han, Mondidier, Ribemont, Néelle & des Comtez de Crespy & de Valois, comme encore Amiens luy escheut par le susdit mariage: & non sans cause s'il fut ainsi auancé depuis, comme ainsi soit qu'il gouuernoit à son plaisir le Roy Philippe Auguste, & fut sous luy le Prince & seigneur le mieux fauorisé en court. En celle mesme saison estant mort Guillaume Roy de Sicile, on cela sa mort, pour empescher qu'il ne s'esmeut quelque sedition, afin d'autoriser la succession en son fils Guillaume aagé enuiron de quatorze ans: la mere duquel, laquelle estoit Françoise, ayant vsé de tout debuoir de courtoisie pour contenir en deuoir les cœurs felons de ces insulaires & les ayant exemptez de tributs, daces, imposts & gabelles, ne peut onc adoulcir, ny changer en eux leur naturelle coustume de se reuolter contre leurs Princes. A ceste cause pour auoir support parmy ces estrangers elle feit venir en Sicile, Estiéne fils de Rotrou Cōte du Perche son cousin germain: elle estant issue de la tante du susdit Estienne & fille de Rotrou l'Ancien, laquelle auoit esté mariée en Espaigne & ceste sienne fille en Sicile. Estienne donc fils du Comte Percheron estant en Sicile, fut aussi tost aduancé par la Royne sa cousine, & luy estant ja adóné au seruice de Dieu elle luy mit les seaux & Chancelerie en main en presence des Euesques, Princes & Seigneurs du Royaume, le feit faire Euesque de Palerme & le sacra Guillaume de Pauie Cardinal, lequel s'en alloit pour lors en France. Or le Chancelier Estienne voulant comme homme conscientieux, reformer l'abus & larcins des officiers Siciliens, & empeschant que les grands n'vsassent d'oppression sur les petits, on commença aussi à conspirer contre luy & à l'accuser d'auarice, disans qu'il desapointoit les naturels du pays, pour enrichir les François, lesquels estoyent les seuls ayans faueur & credit en la Chancelerie. En somme & pour ne vous detenir longuement, quoy qu'Estienne fust homme de bien, si est-ce qu'il auoit des officiers par trop violens à sa suite, & lesquels luy supportant plus que de raison, fut cause du mal-heur qui depuis aduint aux François en ceste isle. D'autant qu'en cest an de mille cent soixante-huit en la cité de Messine fut pris le principal agent du Chancelier par le peuple, qui le massacra fort cruellement & ietta son corps és esgouts & cloaques publiques, & apres cecy ceste troupe furieuse se rua indifferement sur toute sorte d'hommes de deça les monts, nobles & roturiers, en tuant autant qu'elle en peut rencontrer, & n'en eussent laissé vn seul si Henry frere de la

Philippe Cōte de Flādres parla trois iours apres sa naissance.

Alliāces et richesse de Philippe d'Elsace.

Guillaume 2. du nom Roy de Sicile meurt.

Royne de Sicile niepce du Comte du Perche.

Estiéne du Perche fait Chancelier de Sicile.

Conspiration des Siciliens contre le Chācelier.

François occis à Messine.

Royne ne s'y fut opposé. Ia la chose estoit appaisée, quand Estienne conseilla au Roy & à la Royne de venger ceste iniure comme faite à leur majesté, ce qui occasionna que le peuple se iecta contre luy & l'assiegea en sa maison, & bié luy seruit qu'elle estoit pres de l'Eglise, car elle fut bruslée & il se sauua au clocher, auec le Comte de Meulác, & autres gentils-hommes de Gaule. En somme à la fin on accorda, que le Chancelier & Seigneurs François vuideroyét de l'isle, & qu'on leur fourniroit vaisseaux pour s'en aller en Hierusalem, & fallut qu'Estienne cedast & renonçast son office & qu'il resignast son Euesché aux Palermitans: estant ceste sedition l'auant-coureuse des vespres Siciliennes depuis celebrées sur les François sous Charles frere de sainct Louys: ce qui apprend à tout estranger auec quelle modestie il doibt se gouuerner s'il est aduancé en honneur parmy vn peuple d'autre nation que la sienne.

Chancelier assailly par les habitãs de Palerme.

François chassez de Sicile.

De plusieurs occurrences tant en France qu'en Angleterre, mort de sainct Thomas de Cantorbery, guerre des enfans du Roy Henry contre leur pere, & la paix pratiquée, & autres choses memorables. CHAPITRE LV.

SI nous estions si consciétieux que de ne vouloir emprunter rien pour l'ornement & perfection de nostre histoire, que ce que simplemét les nostres en ont escrit, ie puis dire qu'en cest endroit elle seroit si maigre que rien plus, & telle que ie ne sçay s'il y a rien de plus obscur & imparfait: mais ayás deja iusqu'icy tant feilleté de bons liures, & anciens, & modernes, & François, & estrangers, ie ne veux discontinuer ce mien deuoir, ny obmettre chose qui puisse faire, ou seruir à ce qui est du propre suiect de l'histoire: car autrement faisant ie tomberay au mesme accessoire que sont tombez la plus-part de noz Annalistes, lesquels descriuans des Chroniques, ont laissé le plus du temps vuide, quoy que plusieurs choses se fussent passées durant ce leur silence, lesquelles sont & segnalées, & dignes desquelles on face memoire. Nous auons faict cy dessus mention des alliances que les Seigneurs de Mómorency, & de Coucy prindrent en la maison de Monts, & comme ils furent proches parents de Philippe Auguste: sur quoy faut noter qu'en l'an mille cent soixante-neuf fut fait le mariage de Marguerite de Flandres sœur de Philippe d'Elsace, & fille de Theodoric Comte de Flandres, auec Baudoüin Comte de Hainault, & frere des Dames de Coucy, & de Mommorency, duquel mariage sortit Isabeau, laquelle fut depuis Royne de France, & espouse de Philippe Auguste: & fut faicte ligue entre ces deux Comtes de Flandres & Hainault telle qu'ils se iurerent l'amitié mutuelle l'vn l'autre, pour estre amys des amys, & ennemys des ennemys, sauf le Roy de France & l'Euesque du Liege, contre lesquels l'vn & l'autre ne pouuoyent s'armer. Le Hennuyer quitta Doüay au Flamand, & cestuy luy assigna cinq cens liures de réte annuelle sur la ville de Bapaulmes: & apres cecy Marie de Bologne desuoilée par Matthieu frere du Comte de Flandres, fut renuoyée en son monastere & l'interdit osté de dessus les terres de Matthieu, lequel se ioignit aux Anglois contre le Roy Louys le Ieune: car le Roy Héry ayant conceu haine mortelle & contre le Pape Alexandre & contre Louys Roy de France, feit abiurer & renoncer l'obeissance par tout ses pays qu'il deuoit au saint siege, deffendát que nulles despeches se feissent en court de Rome, à cause qu'il portoit la querelle de l'Archeuesque Thomas, & qu'il auoit approuué l'excómunicatiõ d'iceluy pasteur de Cátorbery cótre les autheurs de l'vsurpatiõ des biés Ecclesiastiques. Le Roy Louys aussi estoit pour mesme occasiõ son ennemy, car l'ayant prié par Embassade, de ne point receuoir son ennemy en son Royaume, & voyant que Louys l'entretenoit & supportoit, il feit aussi la guerre en France, comme pensant estonner, & se voyant allié du Duc de Saxe, auquel il auoit donné sa fille Mathilde pour femme: & ayant alliance auec l'Espaignol, à cause qu'Alphós Roy de Castille espousoit Eleonor fille de luy & d'Eleonor delaissée de Louys: ioint que les Normáds, Manceaux, Angeuins, Tourangeaux, Poiteuins & Aquitaniques estoyent ses suiets, & desquels il tiroit forces, & qu'il auoit attiré à luy le Cóte Bolonois Matthieu d'Elsace, se le reconciliant en luy faisant raison du Comté de Mortaing qu'il luy detenoit &

L'an 1169. Marguerite de Flandres mariée à Baudoüin de Hainault.

Accord entre les Comtes de Flandres et Hainault.

Henry 2. du nõ, Roy Anglois denie obeissance au Pape.

Qui encourageoit Henry de faire guerre aux François.

Matthieu comte de Bouloigne faict Anglois.

noit, & pour lequel il luy assigna certaine pension annuelle. Mais Matthieu voulant passer au secours de l'Anglois, le Comte de Ponthieu nommé Iean luy empescha le passage, par terre, & ainsi fallut que Matthieu allast par mer & retardast son voyage iusqu'à tant qu'il eut trouué vaisseaux pour y embarquer ses troupes. Cecy fut cause que l'Anglois vindicatif se rua sur le Ponthieu, y ruina enuiron quarante villa-

Ponthieu rauagé par l'Anglois.

ge: là où les Françoys d'autre part, ne se tenoyent coys, ains furent sur les frontieres de Bretaigne & Normandie, où ils prindrent le fort de Cherbourg, qu'ils pillerent & bruslerent: mais aucuns tiennent que les Anglois suruenans, leur feirent lascher prise, & que mettant les nostres en route, ils prindrent le grand Seneschal de Flandres: & d'autres dient que non les Françoys feirent ceste prise de Cherbourg,

Cherbourg pris sur l'Anglois & par qui.

ains que ce fut Philippe Comte de Flandres, lequel rendit ceste place au Roy Louys, pour s'en ayder contre les Normands: auquel temps mesme mourut Arnoul Comte de Guisnes, & laissa Baudoüin son fils pour successeur: comme aussi mourut Hu-

Trespas de Hugues Archeuesque de Sens.

gues Archeuesque de Sens: celuy qui auoit sacré le Roy Louys le Ieune, & couronné son espouse, & fut mis en sa place Guillaume fils de Thibault Comte de Champaigne, & frere de la Royne Adelle espouse du Roy Louys, ia esleu Euesque de Chartres, & fut sacré à Sens par l'Euesque de Paris Maurice: ce Guillaume fut depuis Ar-

Guillaume frere de la Royne Adelle Archeuesque de Sés.

cheuesque de Rheims, ainsi que dirons cy apres. Ce pendant en Angleterre Henry empirant de iour à autre, & pour faire plus grand despit à l'Archeuesque Thomas, il feit sacrer & oindre en Roy, & declara son successeur Henry son fils aisné, celuy qui auoit fiancé la fille de France & cecy par l'Archeuesque d'Yorch, quoy que cest office appartint seulement à celuy de Cantorbery, suyuant les libertez & coustumes des Eglises Angloises, celle de Cantorbery estant le siege du Primat de toute l'Isle. Ce-

Henry fils de Henry 2. sacré Roy d'Angleterre.

cy fut cause que Thomas excommunia & l'Archeuesque d'Yorch, & les Euesques qui auoyent assisté à ce sacre, lesquels depuis s'en plaignans au Roy Henry, furent cause de la mort du susdict Pasteur de Cantorbery. Au pays de Leuant cependant se feit cognoistre ce Saladin qui tant feit depuis de maulx aux Chrestiens, & lequel pour s'aggrandir ne respecta onc homme, & ne se soucia de garder sa foy & parolle à personne. Il estoit neueu du gouuerneur de Damas appellé Syracuin, homme subtil, am-

Qui estoit Saladin.

Syracuin occist le Caliphe d'Egypte.

bicieux, traistre & meschant, comme celuy lequel sous pretexte d'aller au secours du Caliphe Egyptien, & faisant mine de l'adorer, comme le souuerain Prestre de sa Religion il l'occist, & vsurpa la Principauté d'Egypte, & la trace duquel suyuit son neueu Saladin. Cestuy Saladin n'estoit de race guere illustre, & non pourtant ses parens n'estoyent du tout contempteibles: & fut appellé de son propre nom lors que fut circoncis, Iucep, mais estant deuenu grand, & maniant les armes auec felicité, on l'appella Saladin, qui signifie autant que correcteur de la loy, à cause du zele indis-

Que signifie le mot Saladin.

cret qu'il monstroit en son Alcoranisme, & de la hayne mortelle qu'il portoit aux Chrestiens. Or ce Saladin sous le Souldan Norandin fut si auily qu'il exerçoit l'art

Infame office de Saladin.

de maquereau, leuant le pris & tribut des garses publiques de la Cité de Damas, si bien qu'il n'estoit loisible à pas vne de faire trafic de son corps, sans licence de Saladin. De cest argent, ce galant faisoit banquets, & presents au peuple, & soldats, & gaignoit par ce moyen la grace de chacun, & se faisoit la voye pour paruenir à celle grandeur Royale à laquelle on le veit depuis monter par ses ruses, laschetez, & traitreuses menees. Ie vous ay volontiers amené cecy pour vous faire veoir la faulte de ceux qui dient que la Royne Eleonor estant en Syrie auec Louys le Ieune son mary, s'amouracha du Prince Saladin, & qu'elle voulut laisser le Roy son mary, pour suyure cest infidele: comme ainsi soit que du temps que le Roy Louys estoit auec sa femme en Leuant, Saladin tenoit encor' le Berland à Damas, & ne se mesloit que d'assembler deniers aux despends de la sueur des corps des Courtisanes Damasquines. Et en cecy voyez vous comme Dieu de peu de chose, & auec peu de cas abat l'orgueil des plus grands, veu que ce vil, & effeminé Assiatique, sorty de l'Escadron le plus sale de Turquie, fut depuis l'effroy de tout l'Orient, & feit faire ioug, & aux Chrestiens,

Saladin aduerty par vn deuin de sa fortune.

& aux Infideles de la plus-part de l'Asie. Et ce qui le feit ainsi s'aduancer, fut la hardiesse que luy donna vn Syrien qui se mesloit de dire la bonne aduenture, lequel l'asseura qu'il seroit Souldan de Damas, & de Babylone & d'Egypte: cecy fut cause qu'il laissa son troupeau de Dames deshonnestes, & se sentant fort & dispost

pour les armes se mit à frequenter les guerres: & en fin pour donner plus de majesté à son nom, il s'en vint en Hierusalem sans sauf-conduit, & pria Henfroy de Toron lors

Saladin reçoit Cheualerie de la main d'vn Chrestien.

Connestable de Hierusalem de luy donner l'accolée de Cheualerie, & luy ceindre l'espée suyuant qu'il auoit ouy dire que les Francs (c'est à dire les Chrestiens d'Occident) l'auoyent de coustume. Apres donc que Syracuin son oncle se fust emparé du Royaume Egyptien, Saladin voyant qu'il n'y vesquit qu'vn an, fut là auec forces, & entra en la principauté en despit qu'en eussent les Chrestiens: ce qui estonna le Roy

Amaulry Roy de Hierusalē demande secours aux Princes Chrestiēs.

de Hierusalem Amaulry fils de Foulques d'Anjou, & se meut par le Conseil des Euesques de Cesarée & de Ptolemaide, d'enuoyer aux Princes Occidentaux pour demander secours contre vn si puissant, & si furieux aduersaire. Enuoya aussi vers l'Empereur de Grece, d'autant que ceux d'Occident ne respondirent que des chansons, lequel despecha vne grosse armée par mer, à fin de se ietter sur l'Egypte, ainsi qu'il feit,

Faramide ville d'Egypte assiegée par les Grecs.

assiegeant la Cité de Faramide assise sur la mer entre Larisse & Damiete: mais ceux de dedans se deffendans vaillamment, & abondans en viures & munitions, & les Chrestiens ayans deffault de toutes choses necessaires, fallut que le siege fut leué à la confusion des nostres, & gloire des Mahometans: les Grecs se retirans sans rien faire en Constantinople, & laissans Saladin irrité contre les Latins de Palestine.

Horrible terre-tremble en Sicile.

Celle année fut memorable pour vn estrange tremblement de terre, qui aduint en Sicile le quatriéme du moys de Feburier, & où la Cité de Catane assise au pied du mont Gibel (iadis Ethne) fut tellement esbranlée qu'à peine y demoura-il vne seule maison entiere, & y mourut és ruines des edifices l'Euesque du lieu, auec plus de quinze mille personnes: autant en aduint à plusieurs petites villes voisines de Saragosse, lesquelles se sentirent du mal-heur de ce vent sousterrain caché és concauitez de ceste isle: de sorte que la terre se fendant & entre-ouurant en plusieurs endroits,

Fōtaine de Castel-Sarrasin chāge couleur

produict de nouuelles fontaines, comme au contraire la mer en estouppa d'autres: & celle fontaine qui est pres de Castel Sarrasin, & estimée la plus abondante de Sicile, & telle que iamais ne tarist, fut l'espace de deux ou trois heures sans couler, n'y regorger vne seule goutte d'eau, tellement qu'on l'estimoit estre du tout tarie: mais tout à vn coup elle se desborda auec grande impetuosité, & vomit abondance d'eau

La mer sort de son limite à Messine.

non de couleur accoustumée, ains aussi rouge que sang, non sans estonnement des habitans d'icelle contrée. A Messine ville maritime, & des premieres de l'isle, la mer se retira de son lieu accoustumé petit à petit & s'esloigna de son haure: mais elle reuint auec telle violence, qu'outre-passant ses anciens limites elle vint iusqu'aux murs de la Cité, & entra par les portes d'icelle, ce que iamais on n'auoit point veu aduenir: ce qui estonna grandement les Courtisans de la suitte du Roy Guillaume, lesquels se

Craīte des Siciliens pour ces presages.

doubtoyent que ces causes naturelles fussent le presage & prognostic de quelque mal-heur prochain, & que le Chancelier (duquel auons parlé cy dessus) se ressentant de l'iniure passée, ne leur donnast dessus, & menast forces en Sicile pour les destruire: ce qui luy eust esté fort aisé en vne si grande confusion, & les forces du pays estans pour lors fort affoiblies: mais ce fut vne vaine peur, le Chancelier ne pensant rien moins qu'à retourner en Sicile, & luy suffisant d'auoir eschappé les mains de ces furieux insulaires, luy suffisant de la iustice que le Roy en auoit faicte, sans se mettre derechef en hazard d'y perdre la vie: ioinct que sur le poinct que ces Courtisans estoyent

Mort du Chācelier de Sicile.

en cest effroy, vint la nouuelle certaine de la mort du Chancelier, ce qui les deliura de ceste crainte. Apres les courses reciproques faictes par les Roys de France, & d'Angleterre l'vn contre l'autre, il y eut paix pour quelque temps, durant laquelle le Pa-

Ceste paix fut faicte à sainct Germain en Laye. L'ā 1170.

pe Alexandre, & le Roy Louys le Ieune moyennerent tant auec le Roy Henry d'Angleterre que pardonnant son mal-talent à l'Archeuesque Thomas Beket, il le reprit en sa grace, l'an de nostre salut mille cent septante: mais sur cecy, oyons Guillaume de

Guillaume de Neubrige. liu. 2. ch. 25.

Neubrige Historien Anglois digne de foy, qui descrit la chose assez au long, lors qu'il parle en ceste sorte: Le Roy d'Angleterre peu de temps apres que son fils fut couronné passa la mer, & estant exhorté souuent par les messagers du Pape & de l'illustre Roy de France, qui le prioyent instamment de pardonner à cest excellent Archeuesque, lequel estoit y auoit ia sept ans en son exille: en fin il l'accorda & fut faicte & celebrée entre luy & l'Archeuesque, vne solennelle & agreable concorde. Henry donc estant en France, l'Archeuesque ayant congé de luy & remis en grace,

s'en re-

s'en retourna en son Eglise: or auoit-il, sans que le Roy en sceust rien, sur soy les lettres du Pape contre l'Archeuesque d'Yorch, & les autres Euesques, qui auoyent assisté au mal-heureux couronnement cy dessus allegué, lesquelles rompoyent la concorde ia faicte, & deuoyent estre cause d'vne hayne plus grande. Thomas donc enuoya deuant ces lettres Apostoliques, pour par vertu d'icelles suspendre les susdicts Euesques, & il venoit apres, bruslant d'vn zele de iustice, mais si selon science & discretion, Dieu le sçait: d'autant qu'il n'est point permis à nostre petitesse, de temerairement iuger des faicts d'vn si grand personnage: neantmoins estime-ie que le tres-sainct pere le Pape Alexandre eut mieux faict, tandis que l'amitié du Roy estoit encor' tendre & molle, & que sans le peril de la foy Chrestienne il pouuoit endurer, s'il eust dissimulé pour vn temps son dessein, se contentant pour lors de la reconciliation de l'Archeuesque, suyuant ce que dict le Prophete: Le sage se taira alors, d'autant que le temps est mauuais. Par ainsi ie n'estime louable ce que le Pape feit alors, & n'ose le blasmer, bien dis-ie, que si ce sainct s'esgara quelque peu en ce zele indiscret, cela fut purgé par le feu de la passion que depuis il souffrit. Puis adiouste: Les susdicts Euesques estans à la sollicitation du venerable, Thomas, suspendus de leurs Eueschez par le sainct siege, le Roy Henry irrité par la plaincte de quelques vns, se courrouça grandement, & troublé outre-mesure, voire presque hors de soy de fureur, parlant selon l'abondance de sa colere, dict plusieurs propos mal seants, & desquels aucuns feirent mal leur prouffit. Ainsi parle le susdict autheur, mais Hebert, & Iean Euesque de Chartres qui viuoyent lors, & qui ont descrit la vie de cest Archeuesque, tiennent que le cœur du Roy ne fut onc autre que dissimulé enuers Thomas, & que ce qu'il en feit estoit plus pour gratifier au Roy Louys, & ne tomber soubs la censure du Pape, qui luy auoit enuoyé l'Archeuesque de Rouen, & l'Euesque de Neuers pour luy commander ceste reconciliation, que non pour amitié qu'il desirast porter à l'Archeuesque: & toutesfois fut la paix accordée à Fronte-ville, au milieu d'vn Pré que ceux du pays appelloyent de long temps, le Pré de la trahison, en laquelle se trouuerent la plusspart des Euesques de Normandie, & grand nombre de Françoys, le Roy Louys le voulant ainsi, lequel s'efforça d'empescher que sainct Thomas ne passast en Angleterre, voyant bien que Henry ne parloit que par fainte, & qu'il estoit fort irrité contre l'Archeuesque, auquel il auoit permis d'agir selon les Canons contre celuy d'Yorch, & les autres qui auoyent sacré son fils, & luy iura de ne point s'offenser pour ceste chose, & neantmoins la chose estant aduenue, il s'en aigrit de la sorte que le racompte l'autheur par nous cy dessus allegué. Et ce qui le plus descouurit la mauuaise volonté de Henry apres ceste paix, fut vne assemblée faicte à Tours entre le Roy Anglois, & Thibault surnommé le Bon, Comte de Bloys, où l'Archeuesque arriuant, le Roy luy fut au deuant, & y auoit enuoyé plusieurs des principaux de sa suitte: mais soudain tout changé, & durant le souper, il ne regarda onc l'Archeuesque, comme pas vn des Courtisans n'en feit aucun compte: mais qui pis est, l'endemain matin, le Roy craignant que durant la Messe & à la paix, l'Archeuesque ne luy vint requerir le baiser de la paix qu'il ne pouuoit luy denier, il feit chanter la Messe de l'office des morts, ce qui fut vn presage de la ruyne du sainct Prelat, & du dessein de ce Prince. Quoy qu'il en soit, apres que Henry eut accordé auec le Comte, ce dequoy ils estoyent en different, le Comte moyenna tant que le Roy rendit de promesse les temporels de l'Archeueschè de Cantorbery, mais il vouloit qu'auant cecy Thomas passast la mer, & allast en Angleterre. Ces choses se passans sous la conduite du bon Roy Louys le Ieune, qui viuoit pour lors en paix, voicy que Baudoüin Comte de Hainault, celuy qui auoit espousé Marguerite de Flandres feit leuée d'hommes pour aller au secours de Henry Comte de Namur, & de Luxembourg son oncle, lequel auoit guerre contre Godeffroy Comte de Louuain, qui demandoit ne sçay quels droicts sur le Comté de Namur. Ce Godeffroy espousa la Comtesse de Luxembourg, de laquelle il eut vn fils nommé Henry l'Aueugle, duquel sont descendus les Seigneurs de Luxembourg, ayans souche de l'estoc de Charlemaigne, si ce n'est qu'on aye esgard aux diuerses souches de ce sang, & qu'on rapporte les presents aux yeux des racines de ce sang, qu'on dict estre venus de Melusine, dequoy ie me rapporte au Herault de sainct Paul, qui forge des genealogies sur les fables de Melusine, là où i'aymeroy

Zele trop ardent de l'Archeuesque.

Hebert de Vvoschan & Ieā de Salesbery en la vie de S. Thomas liu. 3. c. 2. 3. et 4.

Pré de la Trahison, où fut faite la paix du Roy Anglois & de S. Thomas Archeuesque.

Abouchemēt à Tours entre le Roy Anglois, & Thibault Cōte de Blois.

Ruse de Hēry pour ne receuoir la paix de la main de l'Archeuesque.

Guerre entre les Cōtes de Louuain & de Namur

Faulte du Herault de S. Paul en ses Genealogies. rois mieux qu'il se fust arresté à rechercher la continuation de ce sang depuis Hugues fils naturel du Roy Lothaire iusques à Blondel de Luxembourg: car espluchant cela, il eust trouué ce Godeffroy pere de Henry, & eust recherché qui fut le pere de ceste Comtesse de Luxembourg que le Comte de Namur Godeffroy auoit prise pour femme. Car par ce moyen il eust veu que de Herman frere de Conrard Comte de Luxembourg, sortit Adelgoch aussi Comte de Luxembourg, & de cestuy vint Gerard, *D'où sortis ceux de Luxembourg.* duquel fut fille ceste Comtesse espouse du Comte de Namur, de laquelle vint Henry l'aueugle, & de cestuy Blondel Comte de Lembourg & Luxembourg, lequel eut plusieurs enfans, tels que furent Baudoüin Archeuesque de Treues, Vvaleran Comte de Luxembourg, & Henry Empereur septiéme du nom: apres lequel fut la famille *Maison de Luxẽbourg diuisee.* de ces Princes diuisée, l'vne faisant chef és Roys de Boësme, & l'autre és Ducs de Luxembourg, desquels auant iusques aux Seigneurs presents de ce sang, il estoit aisé de suyure la Genealogie, sans qu'il faille auoir recours (comme i'ay dict) aux fables de Melusine, l'histoire de laquelle ie ne veux de tant reietter que ie ne confesse bien l'alliance entre ceux de son sang, & celuy de Luxembourg: mais dire que ceux de Luxembourg soyent issus d'elle, ie ne peux l'accorder, voyant que la verité de l'histoire en parle tout diuersement, & qu'elle faict venir les Princes de Luxembourg du sang de Bar, & de Namur, issu des souches mesmes des Carlouinges. Mais laissans cecy, venons à la guerre susdicte, entre les Comtes de Luxembourg, & Louuain, de laquelle se messa Baudoüin Comte de Monts en faueur de Godeffroy son oncle. Ces deux Comtes combatirent ensemble, & y fut vaincu & battu celuy de Louuain, lequel y perdit plus de deux mille hommes, sans que le Namurcien perdit plus hault de cent hommes de pied, & quelques cinq hommes d'armes, & ainsi le Louuanois fallut que quittast la partie, & ne querellast rien plus au pays de Namur. *L'an 1171.* En l'an mille cent septante & vn, *Naissance de Baudoüin depuis Empereur de Constantinoble.* nasquit à Valenciennes Baudoüin fils de Baudoüin Comte de Monts, & de Marguerite de Flandres, qui depuis fut Comte de Flandres, & Empereur de Constantinoble, auquel an mesme la ville de Valenciennes fut tellement affligée de feu, qu'il y eut quatre mille maisons bruslees: & mourut l'ayeul de cest enfant, à sçauoir Baudoüin troisiéme du nom, Comte de Henault, luy succedant Baudoüin quatriéme surnommé l'Edifieur, lequel donna secours derechef à Henry son cousin Comte de Namur, & de Luxembourg contre celuy de Louuain: & Matthieu Comte de Bouloigne espousa Eleonor fille du Comte de Vermandois, & sœur de la Comtesse de Flandres: cecy estant faict afin que par ces mariages le pays de Vermandois demourast à l'vn, ou à l'autre des freres Flamands. *Maris d'Eleonor de Vermandois.* Et se treuue que ceste Eleonor fut mariée quatre fois, la premiere à Geoffroy fils de Baudoüin Comte de Henault, depuis à Guillaume Comte de Neuers: troisiémement à ce Matthieu d'Elsace: & luy deffunct au Comte de Beaumont sur Oyse. Ce fut en ce mesme an de mille cent septante & vn, & aux festes de Noël que Thomas Beket Archeuesque de Cantorbery fut occis en l'Eglise dediée à sainct Benoist à Cantorbery en celebrant le diuin seruice, & tenant *Massacre commis en la personne de S. Thomas de Cantorbery.* l'autel embrassé, à sa mort consentant (ainsi que dient aucuns) Henry Roy d'Angleterre, bien que depuis il s'en purgeast per serment quant au faict, bien s'accusa-il d'auoir donné argument par le transport de ses parolles, aux meurtriers de commettre vn crime si detestable. Ceux qui l'occirent estoyent quatre Gentils-hommes Anglois, lesquels estans au souper du Roy le iour de Noël, ouyrent qu'il disoit: si le Roy auoit des *Qui furẽt ceux qui occirent S. Thomas.* hommes qui l'aymassent, & luy fussent loyaux, ils ne souffriroyent point que Thomas le brauast ainsi, sans luy en donner vn chastiment tel qu'il merite: ce qui fut cause que Guillaume de Ceraci, Hugues de Moruille, Guillaume le Breton, Renauld Vrse furent à Cantorbery, & commirent le susdit massacre, à l'heure que les Moynes chantoyent *Estienne Comte de Sãxerre va en Hierusalem, & pourquoy.* vespres: nõ sans vn grand scãdale, & murmure du peuple detestãt l'acte, & abominãt le Roy, & ceux qui l'auoyẽt fait, veu le lieu, & le iour, & la persõne, & la cause du forfait. Durant laquelle saison Estienne de Bloys, fils de feu Thibault le grand Cõte de Champaigne estant semons par Amaulry Roy de Hierusalem de passer en Leuant pour espouser sa fille, & luy succeder à la couronne, fut en Leuant, mais estant en Hierusalem, & ayãt veu la fille, pour quelle occasion que ce fust, il ne voulut point l'espouser, pour ce s'en retournant, & chargé de presents fut assailly par vn Seigneur Armenien qui luy osta tout son auoir, & l'en réuoya auec vn meschant cheual pour le porter en son pays.

Luy

Luy estāt de retour en Gaule, espousa la fille de Geoffroy de Dosy Seigneur de Gien, promise à Geoffroy de Treignel, de laquelle il eut vn fils appellé Guillaume, duquel on tient que descendent les Comtes de Sanxerre, par Estienne qui fut marié l'an mille deux cens octante-huict, à Marie de la Marche. Aucuns dient que ce Comte Estienne de Sanxerre, feit le voyage sus allegué de la Terre-saincte par le commandement du Roy Louys le Ieune: mais Guillaume de Tyr est plus à croire, lequel faict l'occasion de son chemin telle que ie vous ay dicte: auec lequel s'acheminant Henry Duc de Bourgoigne neueu de Hugues, feit aussi le voyage Estienne fils de Guillaume Comte d'Aussonne. Cependant en l'an mille cent septante-deux, Hēry Roy Anglois se voyāt infamé par tout à cause du meurtre commis en l'Archeuesque de Cātorbery, fut quelques iours sans vouloir manger, de regret qu'il eut de se sentir ainsi blasmer: ioint que sa conscience le remordant, il se doubtoit qu'on ne luy feit la guerre, & que le Roy de France s'aydant de ceste occasion ne luy dressast quelque partie, de laquelle aisément il ne peut se despestrer. Et ce qui encor' le tourmentoit, estoit le doubte qu'il auoit sur les moyens par luy à tenir quant à ceux qui auoyent commis le susdict massacre: car il voyoit que ne les punissant point, il se rēdoit suspect & coulpable d'en auoir causé le forfaict: & les laissant sans punition, il se declairoit tres-meschant, faisant mourir ceux, lesquels n'estoit vray-semblable qu'eussent attenté ce fait sans son commandement. Pour obuier donc à tous ces inconueniens, & à fin de sauuer la vie à ceux-cy, & à deffendre son honneur tout ensemble, il commanda que ces Gentils-hommes fussent menez deuant le Pape, à fin de receuoir de luy penitence publique: & le Pape leur enioignit qu'ils feissent le voyage de la Terre-saincte, & y seruissent Dieu pour quelques annees à fin d'obtenir pardon de leurs pechez: ainsi parle Guillaume de Neubrige, auquel s'accordent ceux qui ont escrit la vie & procez de sainct Thomas lors qu'ils parlent ainsi: Ce fait si cruel estant publié, la nouuelle en vint soudain au Roy d'Angleterre, lequel en fut marry sur toute angoisse que iamais il sentit: de sorte que par l'espace de quarāte iours, à sçauoir tout le long de Karesme, il porta le dueil, vesquit ainsi que ceux qui pleurent les morts, ne monta point à cheual, n'oyoit aucune doleance, nulle requeste estoit par luy respondue, & ne se soucioit de pas vn affaire des terres à luy subiectes, tant il estoit saisy de douleur: ains se tenoit solitaire, plourant & gemissant, & se repentant que la chose fust ainsi aduenue. Dés qu'il fut aduerty du massacre, il enuoya des hommes sages, & discrets vers le Pape Alexandre, pour sçauoir de luy, comme il se deuoit gouuerner en ce faict, & confessant quelle estoit sa faulte en ce crime. Cecy fut cause que le Pape voulant auoir la confession de la propre bouche de Henry, despecha deux Cardinaux, à sçauoir Theodin Euesque de Port, & Albert Chācelier du sainct siege, afin & d'absouldre les Euesques suspendus en Angleterre, & de prendre esgard au salut de la conscience du Roy. L'assemblée fut premierement faicte à Caen le mardy auant les Rogaisons, la seconde à Sauigny, où ne pouuans accorder, d'autant que les Legats demandoyent plus grande reparation que le Roy ne vouloit dōner, en fin on s'assembla à Auranches, & cecy par le moyē de l'Euesquē de Lysieux, & des Archediacres de Salesbery, & de Poitiers: & ce fut là que le Roy Henry iura publiquement tenant les mains sur les Euangiles, que iamais il ne voulut & ne commanda que l'Archeuesque de Cātorbery fut occis, & qu'il auoit plus esté marry que ioyeux de sa mort: se sousmettant à toute amende & satisfaction que plairroit aux Cardinaux luy imposer. Oyez & la penitence, & inionction, & effect d'icelle, vous qui vous mocquez de la discipline tant necessaire en l'Eglise: les Legats (disent les auteurs susdicts) luy enioignirent de souldoyer pour vn an entier deux milles hommes d'armes pour la deffense de la Terre-saincte contre les Turcs, selon qu'il plairroit aux freres du Tēple, & que chacun homme d'armes auroit trois cens escus de gaiges par an: qu'il aboliroit les mauuaises coustumes qu'il auoit introduit sur l'Eglise, & corrigeroit par le Conseil du Pape & sainct siege, celles que ses ancestres auoyent introduites au preiudice de l'Eglise Anglicane. Qu'il rendroit à l'Eglise, Euesque, & Religieux de Cantorbery, toutes leurs possessions, rentes, richesses, & reuenus, & qu'il receuroit en grace & remettroit en leurs biēs, estats, & honneurs, ceux qu'il auoit chassez à cause du deffunct sainct Archeuesque: d'auantage que si le Pape & sainct siege luy cōmandoyēt de passer auec forces en Espaigne cōtre les Mores, que tout soudain il se mettroit en campaigne

D'où descendus les Comtes de Sanxerre.

Guillaume de Tyr. liu. 20. c. 27.

L'an mille cent septāte-deux.

Angoisse en laquelle estoit Henry Roy d'Angleterre.

penitence de ceux qui occirēt S. Thomas Archeuesque.

Auteurs des gestes & vie de S. Thomas liu. 4. c. 5.

Legats du Pape en Gaule pour le faict du Roy d'Angleterre.

Assemblée d'Auranches où Henry Roy Anglois feit penitence publique.

A quoy Henry fut cōdamné.

pour deliurer ce pays de la suiectió des Mahometans. Outre ce luy furent enioints plusieurs ieusnes, aumosnes, & autres œuures de pieté, qu'il reçeut auec humilité, & s'offrit de tout accomplir, & d'aller la part que le Pape voudroit, pourueu qu'il ne fust point separé de la communion de l'Eglise: & qui plus est (dit Guillaume de Neubrige) ayant fait ceste summission, il despouilla ses habits, & suyuant l'ancienne coustume des penités, il se sous-mit nud à la discipline de l'Eglise: mais les auteurs de la vie de S. Thomas, disent ainsi: à fin que rien ne manquast pour l'accomplissement d'vn si bon œuure, les Legats menerent le Roy de son propre vouloir, hors l'Eglise, là où il se mit de genoux, & sans se despouiller, ny estre batu, ny discipliné, il fut absouls, & introduit en l'Eglise. Et à fin que les Françoys fussent aduertis de cecy, il fut ordonné que l'Archeuesque de Tours, & ses suffragans se trouueroyent à Caen, en la presence du Roy, & des Legats, & feroyent leur procez verbal de toutes ces choses: lesquelles le Roy Henry l'ancien iura entre les mains des legats Apostoliques: & son fils Henry iura aussi que si la mort saisissant son pere, l'empeschoit d'accóplir sa penitence, qu'il la mettroit à effect, estant la contrition de ce Roy, si grande que les Legats mesmes s'en estonnoyét merueilleusement, ayans bonne fiance en Dieu, qu'il luy feroit misericorde. Le sus-nommé Guillaume de Nubrige, met en auant que le Roy Louys le Ieune poursuyuoit fort instamment le Pape de s'irriter sur l'Anglois, & interdire ses terres, comme asseuré que luy seul estoit l'autheur, & cause du susdict meurtre de l'Archeuesque Thomas, & cecy à fin que par ce moyen il peut accabler la grandeur & felicité de la maison Angeuine: mais il n'y a verisimilitude autre que du desir du reste des Princes Chrestiens offencez contre Henry en vn crime plus que tyrannique, & auquel il y auoit remedié en raportant sa cause au Pape, & se plaignant aux estats du pays, des façons de faire, & deportemens de l'Archeuesque.

Summissiõ du Roy Henry deuant les Legats.

Quelle estoit la forme de la penitence publique iadis.

Sermẽt de Henry deuant les Legats.

De ce qui se passa en Gaule iusqu'au couronnement de Philippe Auguste. CHAP. LVI.

HENRY Roy Angloys, bien qu'eust fait solennelle penitence de son forfaict, si est-ce que la peine ne luy fut si tost remise, ains permit Dieu, que tout ainsi qu'il s'estoit reuolté contre les Pasteurs de l'Eglise ses peres, que ses propres enfans aussi s'esleuans contre luy, ne voulurent le recognoistre selon que leur commandoit le deuoir de nature. D'autant qu'en l'an mille cent septante-trois: ceste reuolte ayant esté presagée par les tonnerres outre-saison ouys en Angleterre, & par les Gaules la nuict de Noël de l'an auparauant, & lors que le pere Roy estoit en Irlande pour y appaiser les troubles esmeus par les Roitelets du pays. Et d'autant que quelques historiens blasment nostre Roy Louys le Ieune, comme auteur de ceste reuolte, ie vous veux móstrer qu'il n'en fut onc le motif, mais que cela aduint des Anglois mesme: & sur cecy oyez comme Matthieu Paris en parle en son histoire Angloise, lors qu'il dit ainsi: Au mesme temps, tandis que le Roy Henry estoit en Hibernie, Hugues de saincte Maure, & Raoul de Faye oncle de la Royne Eleonor, & par l'aduis & conseil d'icelle (ainsi qu'on dit) tascherent d'esmouuoir le cœur du ieune Henry, contre son pere, lesquels luy remonstrerent n'estre point seant qu'il y eut deux Roys en Angleterre, & que Hẽry n'auoit point iuste droit au Royaume: ce qui fut cause que le fils passant en l'isle auec Marguerite de France son espouse, il fut au moys d'Aoust receu pour Roy, sa féme sacrée Royne à Vvintó par Rotrod Archeuesque de Roué, & quelques suffragãs de l'Eglise de Cantorbery, à cause qu'il n'y auoit point encor' d'Archeuesque. Et cependãt Hẽry son pere fiāça la fille d'Humbert Cõte de Moriane à son fils Ieã, dit depuis sans terre, qui n'auoit point encor' sept ans accóplis, esperant que par ce moyen il empieteroit la Sauoye, pour ce que ceste fille estoit vnique: mais elle mourut auãt le mariage accomply, & Humbert eut vn fils nómé Thomas de sa derniere espouse nommée Perrinelle fille du Comte de Bourgoigne: & quand bien il n'eut point eu de masle, si est-ce que la fille ne fust venuë à l'heritage, d'autant que les successions de la maison de Sauoye suyuent le naturel de la terre Salique. Le ieune Henry

L'an mille cent septãte-trois.

Henry s'esleue cõtre Henry son pere.

Matthieu Paris en la vie de Hẽry deuxiéme.

Marguerite de Frãce couronnée Royne de Angleterre.

Iean sans terre fiãce la fille du Comte de Sauoye.

Henry separé de l'amitié de son pere, & desireux de remuer mesnage s'en vint en France vers le Roy Louys son beau-pere: & estant là, comme les cartes se brouillassent, voicy que ses deux freres Richard Duc d'Aquitaine & Geoffroy Comte de Bretaigne, sollicitez par leur mere Eleonor, laissans leur pere, se mirent du costé du ieune Roy Henry leur frere, lesquels (comme dit Matthieu Paris) ne cesserent de le persecuter iusqu'à la fin de ses iours. Le ieune Henry secouru par les François, qui haïoyent son pere à cause de son orgueil, vint assieger Gornay, & le prit & en iceluy Hugues seigneur du lieu & son fils auec vingt cinq gentils-hommes, brusla la forteresse & contraignit les habitans de la ville de racheter leur vie à grand' somme d'argent: ce qui fut cause que Robert Comte de Locestre & Guillaume de Tancaruille & plusieurs Comtes & Barons laissans le pere, vindrent en France au seruice du ieune Roy Henry. Ie m'estonne en cest endroit que noz Annalistes ayent teu les contentions aduenuës entre les Roys pour ceste diuision d'entre le fils & le pere: comme ainsi soit que tous les anciens Anglois consentent en cecy que le Roy Louys se mit de la partie, & qu'il donna main forte au ieune Roy Angloys son gendre, si bien que dressant vne grosse armée il passa en Normandie, mais auant que se mettre en campaigne, Henry l'Ancien enuoya vers luy des hommes de marque, le prier de luy renuoyer son fils: & s'il auoit aucune chose de laquelle son fils se plaignist, il estoit prest à l'amender par l'aduis & conseil du Roy Louys, lequel il prioit de n'estre cause que le fils continuast en ceste reuolte cōtre le pere. A quoy on dit que le Roy Louys respondit, Qu'il ne cognoissoit point d'autre Roy d'Angleterre que celuy qui auoit espousé sa fille, veu que Hēry pere ayant renoncé à la Royaulté estoit mort quant à icelle: & que puis qu'encor il se portoit pour Roy, on tascheroit de luy faire amender ceste faulte. Mais quant à moy, ie ne me puis persuader que ce bon Roy Louys s'oubliast iusqu'à tenir ces propos si hors de raison, veu que la coustume estoit de-ja si stable en France, que les Roys feissent couronner leurs enfans tandis qu'eux mesme estoyent en vie, que luy mesme encor vsa de ceste façon de faire enuers son fils Philippe: & ainsi n'est à croire que ce Roy blasmast en vn autre ce qu'il auoit ja gousté sans vser de reuolte enuers son pere: bien est-il à croire qu'il voulut que son gendre eut les emoluments du Royaume, ou des Duchez d'Aquitaine & de Normandie: comme ainsi soit qu'il n'eut que le seul tiltre Royal, & l'attente de la succession d'Angleterre, ainsi qu'auoyent les aisnez de France estants sacrez, qui ne ioüissoyent que de l'esperance des fruits de la couronne receüe. Tant y a que par l'aide des François, ce ieune Prince Anglois tira d'Aquitaine son ieune frere Richard & Geoffroy de Bretaigne, afin que par ce moyē il eut à sa suite & les Aquitaniens & les Bretons: & qui plus est, par le mesme moyen du Roy Louys, il attira Philippe d'Elsace Comte de Flandres à son aide, homme vaillant & suiuy de plusieurs braues soldats tirez de la Gaule Belgique, sur vne bonne partie de laquelle il commandoit. Mais de cecy parle encore l'Annaliste de Flandres disant que le Comte Philippe & son frere Matthieu furent du costé du Roy Louys: & ainsi ceste grande armée marcha en Normandie, l'Anglois se tenant à Rouen assez estonné, pour se voir sur les bras toutes les Gaules, & en Angleterre plusieurs Seigneurs qui s'estoyent mis du costé de son fils. Le Roy Louys fut assieger Vernueil, & le Comte de Flandres assaillit Aumale qu'il prit soudain ayant intelligence auec le Seigneur du lieu, lequel estoit de la conspiration du fils contre le pere: & lequel se laissant prendre auec tous ceux que Henry y auoit mis en garnison, rendit aussi toutes les places qui estoyent de son obeyssance. Le Flamand poursuiuant sa pointe fut assieger Neuf-chastel qu'il batit & emporta en fin d'assault, mais la prise luy en fut mal-heureuse, d'autant que Matthieu son frere & successeur y fut blecé au genoil, & de laquelle blessure il mourut quelques iours apres, & fut son corps porté à Iumieges & depuis en Flandres: ce qui donna grande tristesse à tout le pays Flamand, à cause que Matthieu estoit mort sans hoirs, & que Philippe n'esperoit d'en auoir y obstant la sterilité de son espouse. Mais afin d'y pouruoir apres ceste guerre, il feit laisser l'Eglise à son frere Pierre qui estoit Euesque de Cambray, & luy donnant l'ordre de Cheualerie luy feit espouser la Comtesse de Neuers fille d'Odon Comte de Bourgoigne, duquel mariage sortit vne fille nommée Sibylle, laquelle fut depuis Comtesse de Neuers, & espousa Hugues de Mommiral: car quant à Flandres, il escheut à Baudoüin Comte de Henault fils de Marguerite d'Elsa-

Henry le Ieune se retire en France.

Gornay pris par Henry le Ieune Roy.

Louys le Ieune au secours de son gēdre.

Roy Guillaume de Neubrige liur. 2. ch. 27.

Flamāds suiuent le Roy Louys.

Meyer li. 6. des Annales de Flandres.

Vernueil assiegé par le Roy Louys.

Neuf chastel pris par le Flamand.

Matthieu d'Elsace occis deuāt Neuf chastel.

Pierre de Flandres espouse la Cōtesse de Neuers.

ce & neueu du Comte Philippe. Reuenans à propos, le Comte Flamand ayant perdu son frere, se retira tout plein de douleur en son pays, & cependant le Roy Louys continuoit le siege de Vernueil aussi las de le tenir, qu'il se repentoit de s'estre onc meslé de cest affaire: & pour ce dés que l'Anglois l'eut fait semódre de luy laisser son pays en paix, puis qu'il n'y auoit que quereller, & luy souffrir de chastier son fils selon raison, il ne faillit aussi de leuer le siege & se retirer auec ses forces à Paris.

Louys leue le siege de deuát Vernueil.

C'est icy que les Anglois Matthieu Paris, Matthieu de Vvest-monstier & Guillaume de Neubrige triomphent de haulcer la puissance de Henry & la foiblesse des François, & qu'ils font fuyr Louys au mesme temps qu'ils dient qu'il auoit defié Henry, & se preparoit pour luy donner la bataille, ce qu'il ne pouuoit pas faire & s'enfuyr tout ensemble: comme qu'il en soit, tout ce voyage fut sans effect tant d'vne part que d'autre, l'vn Roy se retirant, & l'autre n'estant encor si fort qu'il osast se hazarder de le poursuiure.

Dol en Bretaigne prise par les Anglois.

Mais il alla vomir sa colere sur quelques troupes du party de son fils qui s'estoyent retirées à Dol en Bretaigne, lesquelles estans là assiegées par les gens de Hery, fallut qu'en fin se rendissent par compositiou: & furent pris dedás le Comte de Cestre, & Raoul de Fougeres, auec enuiron cent autres gentils-hommes des plus grands ennemys que Henry peut auoir au monde.

Prodiges l'á 1173.

Canonisation de S. Thomas de Cantorbery.

Celle année aussi on veit au Ciel au moys de Feburier des armées de feu combatans ensemble du costé du Septétrion, qui fut vne signifiance de la guerre qui fut celle année entre les Escossois & Anglois, en laquelle les Escossois eurent du pire: car des deffaites il n'en eut guere en Gaule, quoy que le pays Normand fut fort affligé par le camp Françoys qui y fut vn fort long temps pour en chasser Henry Roy d'Angleterre. Au grand contentement duquel fut canonisé l'Archeuesque de Cantorbery Thomas Beket, auquel ce Roy fut fort affectionné toute sa vie, l'implorant mort en ses affaires que viuant il auoit fait occir, ainsi que Iesus-Christ dit aux Scribes & Pharisiens, qu'ils faisoyent bastir des tombeaux magnifiques aux prophetes, lesquels leurs peres auoyent mis à mort.

Grande pauureté de Iossé Archeuesque de Tours.

Dol en Bretaigne soumis à l'Archeuesché de Tours.

En France mourut vn Archeuesque de Tours appellé Iossé, si pauure, qu'a peine trouua lon chez luy dequoy le faire mettre en terre, si peu il auoit esté soigneux des richesses de ce móde. Et eut pour successeur Barthelemy noble de sang, sage en cóseil, & bié disant, & qui fut celuy lequel remit sous l'obeissance de l'Eglise de Tours, par la sentence & autorité du sainct siege, l'Euesque de Dol en Bretaigne, qui depuis Salomon troisiéme du nom, Roy de Bretaigne (qui viuoit du temps de Charles le Chaulue) iusqu'à lors s'estoit porté pour Archeuesque, quoy que les Euesques Bretons dés long temps au parauant ne recogneussent pour Metrapolitain autre que l'Archeuesque de Tours.

Pierre Comestor en quel téps viuoit.

En quel temps on commença lyre le droit en France.

Viuoit lors aussi cest excellét & docte personnage Pierre surnommé le Mangeur (en Latin *Comestor*) se tenát à Paris, & y lisant les sainctes lettres, les escrits duquel font foy de son trauail & gráde eruditió: il est enterré à Paris en l'Abbaie de saint Victor ainsi qu'en fait foy son Epitaphe. Au reste il y en a qui dient qu'il fut frere de Gratiá que le Pape enuoya en Fráce pour y lyre les decrets, à cause que de-ja on commençoit broüiller le droit Gaulois auec les chiquaneries des docteurs tramontans qui ont fait les gloses sur les Code & Pandectes: afin que le Pape establit aussi bien son regne au fait de la religion (suyuant sa vocation) que les legistes bastissoyent la tyrannie de leurs opinions par les escoles, afin qu'auec ce iargon non accoustumé aux François, ils corrompissent la purité du droit ancien de Gaule:

Trois sçauans hómes de mesme téps freres bastards.

Comestor estoit Chanoine de Troyes en Champaigne.

Voy Trithemie li. des Scripteurs Ecclesiastiques.

& qu'outre ce Gratian, Comestor auoit encor vn autre frere nommé Pierre & surnommé Lombard, qui fut Euesque de Paris, & est celuy qui a rassemblé le liure des Sentences tant receu & respecté és escholes de Theologie: & que ces troys freres furent bastards & des plus renommez de leur siecle. Et tient-on que leur mere estoit si ioyeuse qu'vn tel fruit fut sorty d'elle, qu'estant à l'article de la mort, elle ne voulut point se repentir de les auoir engendrez hors mariage. Ie ne sçay si ie dois croire qu'ils fussent freres, veu que Pierre Lombard & Gratian estoyent Italiens, & il appert que Comestor ou le Mágeur estoit Chanoine de Troyes & nourry en icelle Eglise, qui me le faict dire Gaulois naturel, & estimer fabuleux ce qu'on racompte de ces trois excellents hommes: les escrits desquels sont louez de tout le monde, & lesquels ie feroy conscience d'appeller bastards, si plus certaine autorité de bon auteurs ne m'en donne tesmoignage. En Leuant les affaires de noz Gauloys alloyent de iour à autre en empirant, à cause que Saladin fait Roy d'Egypte n'aspiroit à autre chose qu'à oster le pays de Pa-

Saladin fait des courses iusques pres de Hierusalem.

lestine aux Francs, si bien qu'il feit vne course iusques au terroir de Hierusalem, ayant fait tous les maux possibles au plat pays, d'autant qu'Amaulry l'attendoit d'vn autre costé, par lequel il pensoit que le tyran deut venir, & ainsi s'en retourna sauf & chargé de butin en Egypte. Or y auoit-il vne secte d'hommes apellez Arsacides en Syrie, lesquels se tenoyent en la Prouince de Tyr és montaignes entre Tyr & Tortose, possedans plusieurs villes & forteresses & du tout differens en façons de viure à leurs voisins. Ceux cy n'auoyent ny Roy ny Empereur, seulement eslisoyent ils le plus sage & prudent de leur troupe, lequel commandoit sur les autres, & qu'ils appelloyét le Vieil de la montaigne, cogneu de ceux de Palestine, & redoubté par tous les Princes d'Orient: & la raison ie la vous deduiray cy apres, & laquelle depend de la folle opinion de leur croyance. Ils reueroyent tellement celuy qu'ils auoyent pour Prince, qu'au seul clin d'œil d'iceluy, il n'y auoit chose tant fut elle difficile, qu'ils n'entreprinssent, & leur allast il de la vie: car ils croyoient qu'il n'y a rien plus salutaire aux ames, ou qui merite plus en ce monde, que d'obeir aux commandements des seigneurs, lesquels estoyent redoubtez pour cest esgard qu'ayans les hommes ainsi à commandement, ils pouuoyét aussi les employer à faire occir qui bon leur sembloit, puis que leurs suiects ne se soucioyent de mourir en leur faisant seruice. Et c'est la cause pour laquelle il est si souuent faite mention és histoires d'alors des Arsacides, autres les appellent Assasins, duquel mot est venu que nous appellons Assasins les voleurs qui deualisent & massacrent les passans & voyageurs, & y est racompté quels Princes ont cuidé mourir par les mains de ces fols suiets du Vieil de la montaigne. Quel que ce fut donc d'iceux qui receut commandement de son seigneur d'aller occir fut-ce vn Roy, Empereur, grand Prince ou Capitaine, il y alloit ioyeusement, & sans nulle apprehension de mourir il entreprenoit la charge, & ne pouuant l'executer & estant pris, il s'estimoit heureux de mourir pour vne si sainte querelle. Or enuiron ce temps, ce peuple Assasin esleut vn sien seigneur, homme lequel outre sa sagesse, estoit bié versé en la cognoissance de plusieurs langues & de grand esprit, lequel se mit à lyre & estudier és saints liures de l'Euangile & des Epistres des Apostres, d'où puisant la pureté de la doctrine, il se mit par mesme moyen à detester lee resueries & impostures de Mahomet, ce qu'il declaira aux siés & tascha de les destourner de l'Alcoranisme, ce qui luy fut aisé à persuader, tant pour la reuerence que ses suiets luy portoyent, que pour l'opinion qu'ils auoyent de sa sagesse. Par-ainsi il deffend la loy de l'Alfurcan, & permet l'vsage du vin & viandes par Mahomet deffenduës. & qui plus est enuoya vers Amaulry Roy de Hierusalem pour l'aduertir de son intention, & comme il souhaitoit de receuoir le saint Baptesme auec tout son peuple, & deffendre de là en auant la foy Chrestienne, le priant neantmoins qu'en recompence il luy pleust de faire tant qu'il fut absouls de certain tribut annuel, qu'il payoit au grand maistre du Temple à cause de quelques terres qu'il tenoit d'iceluy. Amaulry leur accorda volontiers, & renuoya les messagers enrichis de fort beaux dons auec les lettres d'immunité: mais les Templiers guettans par les chemins les occirent, non sans vn grand scandale du nom Chrestien & retardement de ce peuple, qui desista pour ce fait de se chrestienner: vers lequel Amaulry enuoya ses excuses, car il craignoit qu'il ne le feit mourir, & mit en prison ceux qui auoyent perpetré le crime, lesquels il eut fait mourir, & chassé tous les Templiers de ses terres si la mort ne l'eut surpris. Laquelle aduint l'an mille cent septante-quatre apres le trespas de Norandin, lequel entendu par ce Roy qui voulut s'aider de l'occasion offerte, fut assieger la femme du susdit Norandin en vne ville de la Sultanie de Damas nommée Belinas, laquelle dame se racheta & feit leuer le siege moyennant vne grande somme de deniers qu'elle donna à Amaulry, & luy rendit plusieurs gentils-hommes Chrestiens que Norandin detenoit en prison. Or luy estant à ce siege, & sur le temps de l'accord il tomba malade, ce qui fut cause qu'il entendit à la paix, & qu'il s'en alla en Nazareth & Neapoli de Syrie, où il fut saisy de dissenterie & de fiebure aigue, & mourut au moys de Iuing & fut enterré pres ses parents & predecesseurs au mont de Caluaire. Il auoit vn fils appellé Baudoüin, qu'il eut d'Agnez fille du Comte d'Edesse de laquelle il auoit esté separé, à cause qu'ils estoyent proches parents, lequel fut sacré & couronné Roy en l'aage de quatorze ans, & pour regent fut esleu Milet de Plácy, pour laquelle regence il y eut des querelles, aspirant à icelle Raymond Comte de

Arsacides quels furent, & quel leur Prince.

Opinions des Arsacides.

Le Vieil de la Môtaigne laisse la loy de Mahomet.

Requeste des Arsacides au Roy Amaulry.

Faict lasche des Téupliers.

L'an 1174.

Norandin Turc meurt.

Mort d'Amaulry Roy de Hierusalé.

Baudoüin 3. du nó fait Roy de Hierusalem.

Tripoli, comme & proche de sang & le plus riche & le mieux apparenté qu'autre du pays, ioint que sa loyauté meritoit que ceste charge luy fut donnée: tandis qu'il poursuit cecy, le susdit Miles de Plancy fut occis en la cité d'Accon: & ainsi par l'ordonnāce du conseil, le Comte de Tripoli eut la regence du Royaume de Hierusalem. Et ce pendāt Saladin espousa la veufue de feu Noradin, & occupa la principaulté de Damas à la grande confusion & mal-heur des Chrestiens de Leuant, lesquels laissoyent ainsi auancer & aggrandir ce tyran, qu'ils sçauoyent estre le pire & plus cruel ennemy qu'ils eussent au monde: Ie vous ay deduit tout cecy pour plusieurs raisons, principalement pour ce que descriuant l'histoire Françoise ie la rendroy imparfaite laissant du tout sous silence les Princes & Seigneurs Frāçois, qui se sont faits cognoistre en terre estrange: ioint que sans les mentiōnant nous pourriōs faillir à la suite des genealogies: & que cy apres il sera parlé & de Saladin & des Arsacides, estant les affaires des natiōs tellement mariées ensemble, qu'il est impossible de parler des vns, sans y comprendre les autres. En l'an de nostre salut mille cent septante cinq, aduint si grande inondation d'eaux en diuers pays & contrées, que les champs en furent noïez & les semences gastées, & plusieurs villages engloutis & ruinez, & pour lequel desbord la famine suruint la plus grande qu'on eut veu de memoire d'homme. Ce pendant mourut à Rheims, le bon Archeuesque Henry de Frāce frere du Roy Louys, & fut mis en sa place Guillaume frere de la Royne Adelle, lequel se dessaisit de l'Archeuesché de Sens, estant ce siecle si bien reiglé, que nul tenoit deux benefices de telle consequence que sont les Eueschez & les Cures: & par-ainsi est blasmé en l'histoire d'alors vn Robert natif de Chartres fils d'vn Charpentier, lequel par art malin vint à la dignité Episcopale, & cōtre les Canons tenoit les Eglises d'Arras & de Tournay sous sa main: mais comme mal il y estoit paruenu, il fina aussi miserablement. Le Roy Anglois Henry l'Ancien fut en ce temps à Cantorbery faire ses voeux & l'amende par deuotion au tombeau de saint Thomas, & feit le voyage tout au pied & vestu fort simplement, ieusnant & veillant en l'Eglise & faisant tous signes d'homme qui recognoit son peché & qui en fait penitence: & tost apres il se reconcilia auec ses enfans, & remit la paix en ses terres. Le Roy Louys ayāt sur le coeur la mort de son cousin Matthieu d'Elsace arma derechef, & auec plus de forces que iamais se iettant sur la Normādie vint assieger la cité de Rouēn qui est la capitale du pays, assise sur la riuiere de Seine, où le reflus de la mer uient pousser les nauires de l'Ocean, & rend la ville des plus marchandes de l'Europe: & oultre que la riuiere la deffend, elle est aussi ceinte de monts, de sorte qu'vne seule armée ne sçauroit l'enclorre de toutes parts. Or la deliberation du Roy Louys & du Comte de Flandres estoit de passer en Angleterre ayans de-ja les nauires prests à Boloigne, mais soit que la desfaite du Roy d'Ecosse, qui auoit esté vaincu & pris pres de Richemont par les gens du Roy Henry l'Ancien les engardast, ou qu'ils fussent asseurez que Henry faisoit garder les passages, ou pour quelque autre occasion que ce soit, si est-ce que laissans cest aduis, ils se resolurent d'assaillir Rouën & la prenans se faire maistres de toute la Normandie ce qu'ils feirent: mais ils ne peurent l'enuironner si bien que ceux de la ville n'entrassent & fortissent à leur gré, & ne se fournissent de tout ce qui leur estoit necessaire. En somme comme au moys d'Aoust les habitans celebrassent sollennellement la feste de sainct Laurens, si bien qu'ils faisoyent peu de garde: le Cōte de Flandres remonstra cecy au Roy, & la facilité qu'il voyoit à surprendre la place eu esgard aux dances qu'on faisoit dedans, & aux folatries des citoyens courans la bague sans nul soupçon hors la ville, le priant de leur donner dessus & se faire maistre de la ville: ce à quoy le Roy ne voulant entendre, veu qu'il respectoit le iour de la feste, les Seigneurs se moquans de luy, imputoyent ceste sienne (ne sçay si discrette) religion, à coüardie & faulte de coeur: & pource ils ne laisserent de passer oultre, neantmoins ils trouuerent à qui parler & furent receus plus rudement qu'ils ne pensoyent, & batus & chassez furieusement par ceux de la garnison. Cecy fascha fort le Roy, lequel tença le Comte de Flandres d'auoir transgressé son commandement, & les autres chefs de ne s'estre gouuernez suyuant que l'integrité de sa conscience luy commandoit de leur enioindre: de sorte que ceste deffaite fut cause que les assaillans ne furent plus si furieux ny eschauffez à l'assault que de coustume. Ce pendant l'Anglois vint auec forces d'Angleterre, & de ceux du pays de Vvales sur tout, & entra dedans Rouen à la veuë des nostres,

Comte de Tripoli regēt du Royaume de Hierusalem.

L'ā 1175. Grande inondatiō d'eaux.

Mort de Henry de Frāce Archeuesque de Rheims Robert Euesque d'Arras et de Tournay.

Deuotion du Roy Hēry enuers S. Thomas.

Description de l'assiete de Rouën.

Dessein du Roy Louys & du Cōte de Flandres.

Rouē assiegé par Louys le Gros.

François batus deuāt Rouē.

Hēry viēt à Rouē, et Louys leue le siege.

nostres, vsant de tant de ruses, que sans coup ferir il contraignit en fin Louys de leuer le siege: & tout aussi tost il fut parlé de la paix entre les Rois, laquelle fut arrestée, iurée & concluë entre ces deux grands Roys de France & d'Angleterre, le Flamand rendit à l'Anglois ce qu'il auoit pris sur luy: & les Roys s'estans entre-veus, Henry reconcilié à son fils, le Roy Louys feit tant que le Comte de Locestre & tous les autres prisonniers pris durant ce tumulte furent deliurez, sauf Guillaume Roy d'Escosse, lequel encor fut depuis deliuré ainsi que pourrez recueillir des histoires tant d'Angleterre que d'Escosse. L'an mil cent septante six la famine fut fort espanduë par la France, & si grande qu'il fallut en plusieurs endroits engager les ioyaux, vases & ornemēts des Eglises: les Euesques estans lors plus soigneus des pauures, que de la grandeur & estat de leurs maisons: & se souuenans que les biens & richesses de l'Eglise appartiennent aux pauures, & que d'iceux ils sont les administrateurs. En ce temps viuoit à Paris Maurice Euesque dudit lieu, homme de rare sçauoir & grande sainteté de vie, lequel issu de bas lieu, & de mēdiant, deuint à si hault degré que d'estre Euesque: & ce fut luy qui donna grand auancement à l'Eglise superbe, & magnifique dediée à la mere de nostre Sauueur Iesus-Christ en la cité de Paris & laquelle est la Cathedrale. L'an mil cent septante sept, mourut de poison Pierre frere du Comte de Flandres, & mary de la Cōtesse de Neuers, ne laissant qu'vne seule fille laquelle ne suruesquit guere, & ainsi l'heritage de Flandres fallut que tombast en autre main: d'autant que le Comte Philippe n'ayant hoir de son corps, declaira pour son heritiere, Marguerite sa sœur, espouse du Comte de Hainault & par ce moyen le pays de Flādres reuint aux Hennuyers ausquels il auoit esté rauy par Robert surnommé le Frison, ainsi qu'il me semble vous auoir declairé cy dessus. En laquelle saison Baudouin fils d'Amaulry Roy de Hierusalem voyāt les forces de Saladin accroistre de iour à autre, enuoya vers le Comte de Flādres pour auoir secours, lequel promit de passer en Asie: mais auant que faire ce voyage, il eut guerre contre le seigneur d'Auesnes, à cause de Robert cy dessus nommé Euesque d'Arras homme de mauuaise vie: d'autant que ce Robert ayant esté appellé à l'Eueschē de Cambray il n'osoit y aller, pource qu'il auoit querelle auec Iacques seigneur d'Auesnes, & ne fut party si tost n'eust esté que Pierre de Bloys homme des plus sçauants de son siecle le blasma par lettres de ce qu'il estoit si long tēps sans prendre possession de son Eueschē par ainsi le Comte de Hainault luy donnant & sauf-conduit & compaignie, il s'achemina vers Cambray: mais estāt pres le pont de l'Escault à Condé, il trouua embusche des gents du seigneur d'Auesnes lesquels luy courant sus le massacrerēt Ce forfait irrita les deux Comtes lesquels faisans la guerre au sire d'Auesnes coururent ses terres, tellement que le Comte de Flandres gasta les places qu'il auoit en Vermandoys & prit & pilla Guise, & le Hennuyer prit Condé qu'il brusla, & mit au fil de l'espee ceux qu'il trouua dedans: mais en fin le seigneur d'Auesnes appaisa les Comtes, & se purgea tellement quellement deuant Henry de France Archeuesque de Rheims de ce crime, & apres cecy le Flamand, passa en Leuant où il refusa la regence du Royaume de Hierusalem, ne voulāt se lier à charge qui l'empeschast de s'en retourner quād bon luy sembleroit, ioint qu'il fut cause que le voyage d'Egypte fut rompu, ne voulant estre chef de l'entreprise, ains s'en retourna ayant visité les saints lieux, sans faire en Orient rien qui soit de memorable: & ainsi s'en retournant, les Chrestiens le blasmerēt de lascheté aussi bien que l'Empereur Grec, d'autant que & l'vn & l'autre refuserēt d'aller à ceste guerre si necessaire. A ceste cause le Marquis de Mōferrat Guillaume passant la mer espousa la sœur du Roy de Hierusalem, & eut en mariage les citez de Iaffe & Ascalon auec leurs terrois & dependēces: mais ne suruesquit que troys moys, laissant sa femme enceinte, & fut enterré son corps à l'entrée de l'Eglise des freres de l'hospital de Hierusalem. L'année ensuyuant qui fut de nostre salut mille cent septante-huit, comme le schisme eut duré seize ans en l'Eglise Federic tourmentant le sainct siege, Alexandre Pape s'estant retiré à Venise, l'Empereur y vint, & s'humiliant aux pieds de la sainteté, le Pape vsa d'vne façon de faire, ne sçay si fort mal conuenable à sa vocation, d'autant qu'il meit le pied sur la teste de l'Empereur prosterné, disant ces mots du Psalmiste, *Super Aspidē & Basiliscū ambulabis & cōculcabis leonē & draconem*: ce qu'ayant dit, il luy donna l'absolution, & le deslia de censure Ecclesiastique, estans par ce moyen reünis les estats de sa Royauté & la prestrise. Puis fut celebré

Paix entre les Rois.

L'ā 1176. Famine en France & ioyaux vēdus pour nourrir les pauures.

Maurice Euesque de Paris.

L'ā. 1177. Pierre Cōte de Neuers meurt.

Marguerite declairée Cōtesse de Flādres.

Philippe Comte de Flandres appellé en Hierusalem.

Iacques seigneur d'Auesnes fait tuer l'Euesque de Cābray.

Les Cōtes de Flādres & Hainault fōt guerre à Iacques d'Auesnes.

Lascheté du Comte de Flādres

Guillaume Marquis de Mōferrat meurt en Palestine.

L'ā. 1178. Accord fait à Venise entre l'Empereur & le Pape.

L'an mille cent septante neuf.
Cõcile general à Rome.
Fondatiõ de la cité de Fribourg en Suisse.
Nauarrois & Biscains assaillent Bordeaux
Estienne de Garibay li. 24 ch. 13.
Guerre entre l'Anglois & les Seigneurs d'Aquitaine.
Aymar Cõte d'Engoulesme espouse Marguerite de Bourbon.
Geoffroy 4. du nõ sire de Põs
Ordres militaires instituez en Espagne.
Pero Fernãdez instituteur de l'ordre de S. Iaques.
Quels Princes viuoyent du temps de Louys le Ieune.

vn concile general en l'Eglise sainct Iean de Latran à Rome, en l'an mille cent septante neuf tandis que Louys le Ieune disposoit des affaires de France, suyuant que le dirons au chapitre suyuant. Durant laquelle saison fut bastie & fondée la cité de Fribourg en Vchtland terre des Suisses par Bertold quatriesme du nom Duc de Zeringhen qui posa les premiers fondements d'icelle. Les Nauarrois & Biscains (ie n'ay trouué l'occasion pourquoy) feirent ceste année des courses en Aquitaine & vindrent iusqu'à Bordeaux la pensans surprendre, mais faillans à leur entreprise, ils bruslerent les faux-bourgs & village voisins, puis s'en retournerent en leur terre: & ne puis penser que ceste course se feit sans le consentement du Roy Louys qui vouloit donner fascherie à l'Anglois par ce moyen, n'ayant alors aucune occasion de quereller rien en Aquitaine par les Nauarrois, si ce n'est que le Comte d'Engoulesme, & Geoffroy seigneur de Lusignan les eussent sollicitez à se faire, à cause que l'Anglois les affligeoit, & que Richard fils de Henry prit Chasteauroux & Issoudun en Berry, Turene & le Chasteau de Limoges en Limosin, & le pays de la Marche, en priuant le Vicomte de Limoges à cause qu'il soustenoit le party du Comte d'Engoulesme grand ennemy des Anglois, lequel se nommoit Aymar, & prit femme en la maison de Bourbõ & des anciens Archambaults appellée Marguerite, de laquelle il eut vne seule fille nommée Isabel qui fut depuis Royne d'Angleterre, dequoy sourdirent grandes querelles en Aquitaine ainsi que dirons cy apres. Fut aussi pris le Chasteau de Taillebourg par l'Anglois, lequel en chassa le seigneur appellé Geoffroy Rachin: & d'autant que Geoffroy troisiesme du nom sire de Pons suiuoit le party du Comte d'Engoulesme & des Seigneurs de Lusignan & Taillebourg, l'Anglois luy osta aussi sa terre, qu'il recouura peu de temps apres. Et donnerent ces guerres de grands empeschemens à l'Anglois, lequel n'osoit s'esloigner d'Aquitaine ayant ces Seigneurs en teste: & est hors de doubte que si le Roy Louys leur eut tenu la main à bon escient, que l'Anglois eut esté fort esbranlé, quelque alliance qu'il sceut auoir auec le Castillan ny Aragonnois: veu que le Tholousain se ressentoit des torts receus, & cestuy allié de celuy de Foix & vny aux Comtes de Perigueux & Engoulesme, & aux Vicomtes de Limoges & Turene & Seigneurs de Pons, Taillebourg & Lusignan, si le Roy se fut meslé parmy, & le Flamand eut poussé du costé de Normandie, l'Anglois eut fait assez que de se deffendre: mais Louys estant vieil & caduc & son fils trop ieune, l'Anglois dompta aisément ceux qui sembloient luy deuoir obeissance comme à Duc d'Aquitaine. Ce fut en ce mesme temps que tout ainsi que les Gaulois auoyent dressé & inuenté des religions guerrieres en Leuant pour la deffence des Chrestiens, telles qu'estoyent celles des Templiers, des freres de l'Hospital, de ceux de sainct Lazare & des Theutoniens: on feit aussi le semblable en Espaigne, à cause des guerres continuelles qu'il failloit auoir contre les Mores: d'autant que Fernand Perez de puente Ençalada, eut vn fils nommé Dom Pero Fernandez, lequel assemblát quelques Cheualiers feit voeu de deffendre l'Eglise contre les Mores: & de cecy vint la profession des Cheualiers de sainct Iaques, autorisée par le Pape Alexandre, qui leur donna régle telle qu'elle est contenuë en la bulle faisant la confirmation de ceste compaignie de Cheualiers. Comme aussi fut donné alors commencement aux ordres de Calatraua & Alcantara tous riches Commandeurs, & ayans tout ainsi des grands Maistres qu'ont ceux de sainct Iean de Malthe: aduenant ce que dit est seant à Rome Alexandre troisiesme: tenant l'Empire d'Orient Emanuel, celuy d'Occident Federic surnommé Barberousse: regnant en France Louys le Ieune: en Espaigne Alphons surnommé le Bon: en Portugal Alphons Henriquez: en Nauarre dom Sanche septiesme du nom: Estienne en Hongrie: Boleslas le Crespelu en Pologne: Henry second en Angleterre: Guillaume en Escosse: & Suenon en Dannemarch & Baudoüin tenant le Royaume Chrestien de Palestine.

Du sacre & Couronnement de Philippe Auguste du viuant de son Pere: ordre gardé au sacre, & loy establissant le lieu, & les personnes, auquel, & par lesquelles faut que soit faict le sacre.

CHAPITRE LVII.

LOVYS septiéme du nom, n'ayant qu'vn seul fils nommé Philippe, & surnommé Dieu-donné, comme il se veit cassé de vieillesse, estant aagé de presque soixante & dix ans, & fort maladif, côme celuy qui estoit affligé de paralysie qui luy empeschoit le cheminer, feit l'assẽblée du conseil general des Prelats, Princes, & Barõs du Royaume à Paris, & en la maison Episcopale, l'an de grace mille cẽt septãte-neuf: où il proposa à tous les assistans le desir qu'il auoit de faire sacrer son fils Roy auant mourir si tel estoit leur aduis, & leur sembloit estre raisonnable. Or n'estoit l'enfant aagé que de quatorze ans, & par-ainsi trop foible encor pour les charges d'vn tel Royaume: ce neantmoins la succession luy estant deuë, le cõseil trouua bon l'aduis du Roy, & fut ordonné que le sacre se feroit à la feste de l'Assumption nostre Dame au moys d'Aoust ensuyuant, lequel fut differé à cause de la maladie du Prince Royal, deuenãt malade d'effroy, pour s'estre vn iour esgaré à la chasse tãdis que le Roy seiournoit à Compiegne, & pource fut ceste sollennité differée iusques à la Toussainct. Et d'autant que (comme auons veu cy dessus) il y auoit eu grand debat entre les Metropolitains de Sens & de Rheims, sur l'authorité du sacre des Roys, l'vn se l'attribuãt côme propre dés le baptesme de Clouis, & l'autre le disant sien lors que les Roys seroyent sacrez és Dioceses à luy subjects: auant que venir au sacre, ce differẽt fut vuidé, & ordõné en faueur de Guillaume Cardinal du tiltre de saincte Sabine & Archeuesque de Rheims, frere de la Royne Alix ou Adele espouse du Roy Louys, que desormais nul Prelat auroit le priuilege de sacrer les Roys de France que l'Archeuesque de Rheims, ou luy absent, vn de ses suffragans, & ne seroit ailleurs celebré le sacre qu'en l'Eglise cathedrale de Rheims. Furent aussi lors créez les Pairs en office pour le sacre, & les lieux, & ordre, & ranc, & charges leur furent assignez tels qu'on leur voit tenir à present comme ainsi soit que cy deuant je vous ay faict voir, que jadis l'ordre y estoit tel que bon sembloit au Prince. Et pour ce qu'il y a eu de nostre temps des hommes si Pyrrhoniens & Academiques qu'ils ont osé reuoquer en doubte les mesmes mysteres sacrez, & se sont mocquez du miracle tant chanté de la saincte Empoule; & que peut estre ils prennent argument de leur dire en ce que le sacre se faisoit le plus souuent ailleurs qu'à Rheims: si est-ce qu'oultre ce que Hincmar Archeuesque de Rheims recite le miracle de la saincte Empoule, que le sieur du Tillet allegue vn vieil liure contenant les ceremonies du sacre & couronnement des Roys, lequel il dict estre à Beauuais, où il fut escrit du temps de Roger Euesque de ce siege: regnant Robert fils de Capet en France: i'ay encore en main vn liure en vers contenant la vie de Philippe Auguste faict par vn Guillaume le Breton qui viuoit du temps de ce Roy, & lequel faisant mention du miracle de la saincte Empoule, en parle en ceste maniere.

Assemblée de Prelats, et Princes à Paris l'an mille cent septante-neuf.

Sacre differé pour la maladie de Philippe.

Loy sur le fait des sacres en faueur des Archeuesques de Rheims par Louys le Ieune.

Verité du miracle de la saincte Empoule de Rheims.

Quem quia Euangelico conuersum dogmate sanctus
Remigius sancto Chrismate pararet oliuo,
Ecce dolens inimicus homo, qui semper honori
Inuidet Ecclesiæ, fregit fuditque liquorem,
Vt sua cui natura modos dat mille nocendi:
Hoc faceret facto vt Regi rescindere votum,
Aut saltem differre aliquas baptisma per horas.
In tanto, si non in toto offendere gaudens,
Vt meritum regis motu quocunque minaret,
Qui magis est animos quàm corpora lædere pronus.

Guillaume Bretõ en la preface de sa Philippique.

Quo viso, commota manus Pagana suorum
Hoc virtute deûm conclamant esse patratum,
Nec regem mutare vias debere priores,
Nec hoc velle Deum res tam manifesta docebat,
Qui sanctum passus est oleum cum vase perire,
Ne Rex tactus eo Christi se lege ligaret:
At sacer Antistes erecto lumine sursum,
Cum manibus meruit sacra per supplicamina sacrum,
Celitus emitti cum sacro vase liquorem.
Ipso rege palam, cunctisque videntibus ipsum
E cælo missus quem detulit Angelus illi:
Quo Rex sacratus fuit idem primus, Et omnes,
Post ipsum, reges Francorum ad sceptra vocati,
Quando coronantur oleo sacrantur eodem.

Ces vers quoy que se ressentant de la rudesse & grosserie du temps, si est-ce qu'ils expriment assez que l'vsage du sainct huile de l'Empoule de Rheims, en quelque sorte qu'ayt esté faict le sacre, & quiconque en ayt esté le ministre, a esté continué depuis Clouis iusques à nostre temps en ce Royaume. Estant donc guary le Prince Philippe pour lequel tout le Royaume auoit fait prieres & processions tant particulieres que publiques, & à la feste de la Toussains vindrēt à Rheims les Roys de France, & Angleterre auec tous les Prelats, Princes, & Barōs de France à Rheims, où le Roy Louys feit instituer l'ordre que dessors iusques auiourd'huy on a gardé aux sacres des Roys & auec plus de solennité & ceremonie que jadis, afin que par les oraisons le Roy estant sanctifié, il se ressente de la priere de tant de gens de bien durāt tout le cours de sa vie. Or voicy l'ordre y gardé, afin que tant ceux du Royaume qu'estrangers qui n'ont veu ceste magnificence, en puissent auoir quelque cognoissance, & voyent si les Roys de France sont en vain appellez les tres-Chrestiens, & si sur tous autres Roys ils ont de grandes prerogatiues. En premier lieu on prepare vn throsne en maniere d'eschafault quelque peu haulcé & eminēt, qui ioint par dehors au chœur de l'Eglise mis au milieu des deux costez, auquel on puisse monter par degrez & qui ayt tant d'espace que le Roy y puisse estre auec les Pairs du Royaume, & autres si besoing il est qu'on en appelle au iour que le Roy vient pour estre sacré: lequel fault que le iour que viendra pour estre couronné soit receu par les Chanoines & autres Ecclesiastiques de la cité de Rheims: & le iour precedant celuy qui est deputé pour le sacre seront mises gardes en l'Eglise tāt de celles du Roy que de celles de l'Eglise, tādis que le Roy y fait sa veille & priere selon sa deuotiō: & à matines faut que les gardes laissent entrer les Chanoines, & Clers pour faire l'office, ne tenans qu'vne porte ouuerte. Puis le matin est de coustume (suyuant celle ordonnance de Louys le Ieune) que sur le poinct du iour le Roy vienne accompaigné des Prelats, Princes, & Seigneurs qui doiuent entrer auec luy auant que l'eau beniste soit faicte, les sieges pour sa majesté preparez pres de l'autel d'vn & d'autre costé, esquels les Archeuesques & Euesques soyent assis par hōneur chacun en son ranc, mais sur tout les Euesques Pairs tels que celuy de Laon qui s'assied le premier, puis celuy de Lāgres, apres celuy de Beauuais, apres l'Euesque de Chaalōs, & le dernier est celuy de Noyon: & les autres suffragans de l'Archeuesque de Rheims sont à part entre l'autel, & le Roy, non loing de sa personne & à l'opposite de l'autel. Or dés le poinct du iour il fault que le Roy enuoye quelques vns de ses plus familiers, & segnalez Seigneurs de sa suite en l'Eglise sainct Remy, pour auoir la saincte Empoule, & qu'ils iurent aux Abbé & Religieux de là dedans, que de bonne foy ils conduirōt la saincte Empoule: le serment faict, l'Abbé & religieux viennent en procession auec Croix & cierges, & porte l'Abbé la susdicte Empoule sous vn voile de soye, porté de quatre Religieux vestus d'aubes, au deuant desquels, si faire se peut, & la presse ne les empesche, iront l'Archeuesque de Rheims, auec le reste du Clergé, lequel

Quel l'ordre & ceremonies des sacres des Roys de France.

Quelle la seance des Euesques Pairs de France au sacre.

Auec quelle ceremonie on porte la saincte Empoule.

receura l'empoule de la main de l'Abbé, auquel il iurera de la rendre: & ce faict la portera reueremmēt à l'autel, accompaigné de l'Abbé, & quelques vns de ses religieux, & les autres Moines se tenans en l'Eglise, iusqu'à ce que tout soit faict, afin de l'en rapporter. L'Archeuesque estant reuestu pour celebrer la Messe de ses plus insignes vestemés, & du Palu Archiepiscopal suiuy des Diacres & sous-Diacres vient à l'autel, où estant il demande au Roy tant pour luy que pour les autres Eglises la cōfirmation des priuileges anciens, disant: Ce que nous requerons qu'il vous plaise nous octroyer, est de conseruer le priuilege canonique, Loy, & iustice que deuez nous garder & deffendre, comme Roy est obligé en son Royaume, à chacun Euesque & Eglises à luy commises. Et le Roy respond: Ie vous promets, & octroye qu'à chacun de vous & aux Eglises à vous cōmises je garderay le priuilege canonique, loy, & iustice deüe, & à mon pouuoir (Dieu aidāt) vous deffendray, cōme vn Roy est tenu par droit à son Royaume, à chacun Euesque, & à l'Eglise à luy commise. Le Roy promet aussi & iure, ce qui s'ensuit: Au nom de Iesus-Christ, je iure, & promets au peuple Chrestien à moy suiect, ces choses: en premier lieu de faire que tout le peuple sera tenu en l'vnion de l'Eglise, & le deffendray de tout excez & rapine, & de toute extorsion & iniquité: feray qu'en tout iugement la iustice sera gardée auec equité & misericorde, afin que Dieu misericordieux, m'octroye auec vous sa saincte grace & misericorde. Ie mettray peine, tant qu'il me sera possible, de mettre hors, & chasser de mes iurisdictions & terres commises sous ma puissance, tous ceux que l'Eglise aura declairez pour Heretiques. Et ayant asseuré ainsi par serment tout ce que dessus, & mis la main sur le liure des Euangiles, on commence à chanter. *Te Deum laudamus*: Et ce pendant deux Archeuesques, ou Euesques menēt le Roy à l'autel deuāt lequel il se prosterne tāt que dure le *Te Deum*, & iceluy finy il se leue pour finir la ceremonie. Auāt tout cecy on met sur l'autel les couronnes Royales, l'espée du Roy engainée dedans son fourreau, ses esperons d'or, le sceptre d'or, & la verge de iustice à mesure d'vne coudée ou plus, ayant au dessus vne main d'Yuoire: les sandales ou boutines de soye asurée, & semées de fleurs de Lys d'or, & la tunique ou Dalmatique de mesme couleur & ouurage, faicte comme vne chasuble que les sous-Diacres portēt à la Messe, & le surcot qui est le manteau Royal, de couleur & ouurage semblable, & faict à peu pres comme vne cape sans chapperon: lesquelles choses fault que l'Abbé de sainct Denys apporte de son Abbaye, à Rheims, où il doit se trouuer pour les garder. Estāt donc le Roy deuāt l'autel, depouillé de ses vestements, fors la Camisole de soye, & sa chemise, & icelle ouuerte deuant & derniere, à sçauoir à la poictrine & aux espaules: & icelles ouuertures estant reiointes auec des agraphes d'argent, le grand Chambellan de France se presente, & chausse au Roy les susdicts sandales, qu'il prend de la main de l'Abbé de sainct Denys: apres ce le Duc de Bourgoigne luy attache ses esperons, & soudain les luy oste: mais le seul Archeuesque de Rheims luy ceingt l'espée, que tout aussi tost il luy desceingt, & la tirant hors du fourreau, la met és mains du Roy & dict l'oraison qui s'ensuit: Prens ce glaiue, à toy donné par la benediction de Dieu, par lequel en la vertu du sainct Esprit tu puisses resister & repousser tous les ennemys de la saincte Eglise Catholique: deffendre le Royaume à toy commis, & garder l'armée de Dieu, par l'aide de nostre Seigneur Iesus-Christ, triomphateur inuisible lequel regne auec le Pere. Et lors le chœur chante l'antienne qui dict: Sois conforté & fait robuste, & obserue les commandements, & enseignements du Seigneur ton Dieu, afin que tu chemines en ses voyes, & gardes ses ceremonies & commandemens & tesmoignages & iugemens, & qu'il te conserue en quelque endroit que tu te trouues. Et l'Archeuesque dict ceste oraison: Dieu, qui par ta prouidence gouuernes les choses celestes, & terriennes ensemble, sois propice à nostre Roy tres-chrestien, à ce que par la vertu du glaiue spirituel toute la force de ses ennemis soit rompue, & que toy bataillant pour luy, les brises & accables entieremēt, par Iesus-Christ nostre Seigneur. Et lors le Roy reçoit hūblemēt l'espée de la main de l'Archeuesque, laquelle sans differer il dōne au Cōnestable de Frāce (s'il y en a) ou (n'y en ayāt) auquel des seigneurs que bon luy semblera pour la porter deuāt luy tāt que dure ceste ceremonie: cecy fait, l'onctiō est preparée en ceste sorte, le Chresme estāt mis sur l'autel sur vne platene sacrée, l'Archeuesque ouure la saincte Empoule apportée par l'Abbé de sainct Remy, & auec vne petite verge d'or

Ce que le clergé requiert au Roy au sacre.

Sermēt que le Roy fait auāt le sacre.

en tire vn peu de ceſt huile enuoyé du ciel, qu'il meſle auec le Chreſme pour oindre le Roy, cõme le ſeul entre les Roys du mõde honoré de ce priuilege. Eſtãt ainſi l'onction preparée, l'Archeueſque deſagraphe les attaches des ouuertures des veſtemens Royaux, & le Roy eſtant de genoux, deux Archeueſques ou Eueſques cõmencent la Letanie: & icelle finie, l'Archeueſque aſſis tout ainſi que quand il cõſacre, les Eueſques diẽt ſur le Roy auãt qu'il ſoit oinct les trois oraiſons qui s'enſuyuẽt: Nous t'inuocquons Seigneur, & pere tout puiſſant Dieu eternel, à ce qu'il te plaiſe que ce tiẽ ſeruiteur (Charles, Hẽry, ou tel qu'il ſe nõmera) auquel, par la prouidẽce de ta diuine diſpoſition creé dés le cõmencemẽt, t'es donné à cognoiſtre iuſqu'à preſent, ſoit reſiouy de la fleur de ieuneſſe, enrichy du don de ta pitié, & plein de ta grace, & de ta verité, fais le de iour en iour touſiours prouffiter en mieux deuãt Dieu, & les hõmes, affin que par la largeſſe de ta grace d'enhault il prẽne en lyeſſe le throſne de ſouuerain gouuernemẽt, & par le moyen de ta miſericorde eſtant couuert cõtre tous les aſſaults de ſes ennemis, il puiſſe heureuſemẽt gouuerner le peuple à luy cõmis en la paix de propiciatiõ, & vertu de victoire, par Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur. Dieu qui par vertu cõſeilles tes peuples, & les domines par amour, donne à ceſtuy ton ſeruiteur l'eſprit de ta ſapience, auec la reigle de diſcipline, que deuot & adõné de tout ſon cœur à toy, il ſoit touſiours idoine gouuerneur du Royaume, entretenant en ſon temps l'Egliſe en ſeureté: que la deuotion Eccleſiaſtique ſoit maintenuë en tranquillité, & que perſeuerant en bonnes œuures, il puiſſe par ta conduite paruenir au Royaume eternel, par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Que durant ſes iours naiſſe à touts equité & iuſtice, aux amis ſecours, aux ennemys obſtacle, aux affligez conſolation, aux hauts & orgueilleux correction, aux riches adreſſe & enſeignement, aux pauures compaſſion, aux eſtrangers aſſeurance & pacification, aux pauures ſuiects paix, & ſeureté à la patrie: que ſans ceſſe il apprenne à ſe commander ſoy-meſme, & gouuerner chacun en ſon eſtat auec toute moderation & modeſtie: afin qu'eſtant arrouſé de la componction il donne à tout le peuple exemple de vie qui te ſoit agreable, & cheminãt par la voye de verité auec le troupeau qui luy eſt ſuiect, il acquiere en abondance richeſſes ineſtimables, leſquelles, comme tout ce que tu luy as donné, il departe pour le ſalut des corps & des ames: & poſant en toy toute l'intention de ſa penſée & tout conſeil, il ſoit veu mediter ſans ceſſe les moyens de gouuerner le peuple en paix, & ſageſſe acquiſe par ton aide auec longue & heureuſe vie en ce monde: ſi que paruenant à grande vieilleſſe, il te plaiſe le deliurer de touts liens de peché: que par ta pitié liberale il voye la fin parfaicte de ceſte freſle vie, & iouyſſe des recompences eternelles de la felicité infinie en la ſocieté à touſiours durable des ſaincts Anges: par Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur. Ces oraiſons finies l'Archeueſque dit celle de la cõſecration du Roy, qui eſt telle que ſenſuit: Dieu eternel, tout puiſſant, createur & gouuerneur du ciel & de la terre, facteur & diſpoſeur des Anges, & des hommes, Roy des Roys, Seigneur des Seigneurs, qui feis triompher Abraham ton ſeruiteur fidelle de ſes ennemys: qui propoſant Moyſe & Ioſué à ton peuple pour exemple, leur donnas pluſieurs victoires: qui haulças à la gloire du Royaume Dauid ton humble ſeruiteur, & qui le deliuras de la gueule du Lyon, & de la main du Geant Goliath, & du furieux glaiue de Saul, & de touts ſes aduerſaires: qui enrichis Salomon du don d'indicible ſapience & paix: regarde aux prieres de noſtre humilité, & multiplie les dons de tes graces, & benedictions ſur ceſtuy noſtre Roy ton ſeruiteur, que nous eſliſons enſemble auec humble deuotion au Royaume François: maintiẽs le, & guide touſiours de ta dextre & de ta puiſſance, à ce que cõfirmé de la fidelité d'Abrahã, iouïſſant de la debõnaireté de Moyſe, garny de la force de Ioſué, haulcé & agrãdy par l'humilité de Dauid, & orné de la ſageſſe de Salomõ, il te plaiſe en toutes choſes, que ſans choper il aille par les voyes de iuſtice & tellemẽt nourriſſe, enſeigne, garde, & inſtruiſe dors en auãt l'Egliſe de tout le Royaume, & les peuples y cõpris, il adminiſtre puiſſamment & royalemẽt le regne de ta vertu cõtre tous ennemys viſibles & inuiſibles, afin qu'il ne laiſſe dechoir ſon thoſne royal, à ſçauoir les ſceptres des François, Bourguignons, & Aquitaniens, la volonté deſquels te plaiſe reformer par ton aide en la cõcorde de leur premier foy & paix, afin q̃ luy ſouſtenu par la deüe ſuiectiõ de tous ſes peuples, & glorifié de l'amour cõdigne, il puiſſe par ta miſericorde eſtablir & gouuerner en vnion la ſucceſſion de la gloire paternelle par vn long eſpace de vie:

Oraiſons ſur le Roy auant que l'oindre.

de vie: & garny de l'Empire de ta protection, couuert du bouclier inuisible de ta force, enuironné des armes celestes, il obtienne le triomphe de la victoire desirée sur ses ennemys: faisant de sa puissance trembler les ennemys infidelles, & donnát en ioye la paix à ceux qui obeissent à la foy de ta parolle: orne le & l'auance, & multiplie en luy les vertus des hommes fidelles cy dessus nommez le colloquant au gouuernement du Royaume, & l'oignant de l'huyle de la grace du sainct Esprit. Ceste oraison finie l'Archeuesque prẽd l'onction preparée, & en oinct le Roy en cinq endroits, à sçauoir premieremẽt au dessus du chef, puis en la poictrine, tiercemẽt en oinct les espaules, apres és iointures des deux bras, & en fin encor' és espaules, disát en chacũ endroit: ie t'oints de l'huile sanctifié au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, & tous respõdent, Ainsi soit-il. Et tandis que l'onction se fait, on chante ceste antienne: Le Prestre Sadoch, & le Prophete Nathan oignirent Salomon Roy de Hierusalem, & venans ioyeux, dirent: viue le Roy eternellement. Apres ce l'Archeuesque dit les oraisons suyuátes: Seigneur Dieu, oingts ce Roy au gouuernement de ce pourquoy tu as oingts les Prestres, Roys, Prophetes, & Martyrs, qui par foy ont vaincu les Royaumes, ouuré selon la iustice, & obtenu l'effect de tes promesses, que ta tressacrée onction descoulát sur son chef, penetre & descende iusqu'au dedans, & profond de son cœur, & soit par ta grace faict digne des promesses qu'ont obtenu les Roys victorieux, afin que regnant heureux au siecle present, il paruienne à la campaigne du regne celeste, par nostre Seigneur Iesus-Christ ton fils qui a esté oinct d'huile de ioye par dessus tous les consorts, & qui par la vertu de la croix a accablé les puissances de l'air, destruit les enfers, & vaincu le Royaume du diable, & victorieux est mõté és cieux, en la main duquel gist toute victoire, toute gloire, & toute puissance, lequel vit auec toy, & regne Dieu en vnité du S. Esprit, par tous les siecles des siecles. Dieu qui és la force des esleus, & la gloire & grandeur des humbles, qui au cõmencement voulus chastier les riches du mõde par le desbord des eaux du deluge: qui as monstré par la Colombe, portant le rameau d'Oliuier la paix estre renduë à la terre, & par l'onction de l'Huile as ordonné, & sacré Aaron pour ton Prestre: & depuis par l'effusion de ceste liqueur, as rendu parfaicts les Prestres, Roys, & Prophetes, afin qu'ils peussent regir le peuple d'Israël: & as par la voix Prophetique de Dauid ton seruiteur predit que la face de l'Eglise seroit ioyeuse en huile: c'est pourquoy nous te supplions, Pere tout puissant, que ton plaisir soit de sanctifier de ta benediction cestuy tien seruiteur par la grace de ceste creature, à ce qu'il rapporte à la simplicité de la Colombe à l'endroit du peuple qui luy est commis: qu'il imite au seruice de Dieu la diligence & exemple d'Aaron: que tousiours il attaigne à la hautesse du Royaume auec conseil de sciẽce, & equité de iugemẽt par Iesus-Christ nostre Seigneur. Iesus nostre Seigneur, fils de Dieu qui as esté oinct par le pere d'huile de lyesse par dessus tous tes consorts, te plaise par ceste presente infusion du sacré onguent espandre sur le chef de ce tien seruiteur, l'Onction du sainct Esprit, & ta saincte benediction, iusques à le penetrer à l'interieur du cœur: afin que ta puissance luy face gouster par ce don visible les choses inuisibles: & apres qu'il aura par iuste gouuernement accomply le regne temporel, qu'il regne auec toy eternellement au Ciel: ainsi soit-il. Les Oraisons finies, l'Archeuesque, Prestre, ou Diacres referment les attaches du vestement Royal à cause de l'Onction sacrée, & lors le grand Chambellan le vest de la Dalmatique de bleu azuré, & par dessus du mãteau Royal, de sorte que ses mains soyent à deliure, & que du costé senestre soit esleué comme la Chasuble d'vn Prestre. Et apres cecy l'Archeuesque met au doigt medical & plus proche du petit, l'aneau en la main dextre, disant: Prens l'aneau, signe de la saincte foy, solidité du Royaume, accroist de ioye, auec lesquelles choses tu sçaches chasser les ennemys auec puissance triomphante, exterminer les heresies, regir les subiects, & les aduancer & induire à la perseuerãce de la foy Catholique, par Iesus-Christ nostre Seigneur. Et ayãt baillé l'aneau, l'Archeuesque dit cest oraison: Dieu, duquel est toute puissance & autorité, donne à ton seruiteur l'effect heureux de sa dignité, en laquelle par ta grace il puisse persister te craignãt tousiours, & s'efforçant te complaire, par Iesus-Christ nostre Seigneur. Ce fait, il met en la main dextre du Roy, le Sceptre, disant: Prens le Sceptre en signe de la puissance Royale, sçauoir est la droicte verge du Royaume, verge de vertu, par laquelle tu puisse bien gouuerner toy mesme, deffendát de la main des mes-

Comme le Roy est sacré.

Oraisons apres que l'onctiõ est faicte.

Qui doict vestir le Roy.

L'aneau donné au Roy & sa signifiãce.

Le sceptre en la main dextre.

chans par Royale puissance, le peuple Chrestien qui est l'Eglise que Dieu commet en tes mains, corrigeant les mauuais, faisant viure en paix les droicturiers, afin que par ta grace ils tiennent la droicte voye, & que du Royaume temporel tu puisse paruenir au Royaume celeste & eternel, aidant celuy duquel le regne & empire est sans fin, & permanent és siecles des siecles. Le sceptre donné, dict ceste Oraison: Seigneur Dieu, fontaine de tous biens, Dieu autheur de tous bons effects, donne, nous te supplions, à ton seruiteur la grace de bien gouuerner ceste dignité qu'il entreprent, te plaise luy corroborer l'hõneur auquel tu l'as mis & constitué: hõnore le par dessus tous les Rois de la terre, enrichis le de benediction abondante: consolide le de ferme stabilité au chresme, & onction du Royaume, visite le en lignée, donne luy longue vie, que tousiours en son temps naisse, & regne iustice, afin qu'en ioye, & lyesse il ait gloire au Royaume eternel, par Iesus-Christ nostre Seigneur. Outre faut que l'Archeuesque donne la main de Iustice, en la main senestre du Roy, disant: Prens la verge de vertu & equité, par laquelle tu sçache asseurer les bons, & effrayer les meschãs, enseigner le chemin aux deuoyez, tendre la main à ceux qui tombent, abaisser les orgueilleux, haulcer les hũbles afin que nostre Seigneur Iesus-Christ trouue l'huys de ton cœur ouuert, & qu'il t'ouure le sien, ayant luy-mesme promis, & dit: Ie suis l'huis, par lequel quiconque entrera sera sauué: luy qui est la clef de Dauid, & le sceptre de la maison d'Israël qui ouure, & nul ferme, qui clost, & nul ouure que luy: celuy qui met hors de prison l'enchesné, & celuy qui sied és tenebres, & ombre de mort, te soit en aide, à ce que tu puisse ensuyure en toutes choses celuy duquel le Prophete Dauid a chanté: Dieu ton siege est au Ciel, és siecles des siecles: la verge d'equité, & droicture est la verge de ton regne, & que tu puisse imiter celuy qui dit: i'ay aymé iustice, & hay l'iniquité, pour ce Dieu ton Dieu t'a oinct d'huile de lyesse, ainsi qu'auant les siecles il auoit oinct Iesus-Christ nostre Seigneur par dessus ses consorts. La main de iustice estant baillée, il fault que le Chancelier de France, s'il est là present, ou en son abscẽce, le mesme Archeuesque de Rheims appelle les Pairs chacun selon son ranc & ordre, premierement les lais & militaires, puis les Euesques lesquels estans autour du Roy, l'Archeuesque prend la couronne Royale de dessus l'autel, & seul la met sur la teste du Roy, & soudain qu'il luy a mise, tous les Pairs tant lays que clers mettent les mains seuls & non autres à icelle couronne, & la soustiennent de tous costez, & ce pendant l'Archeuesque dit: Dieu te couronne de la couronne de gloire, honneur & iustice, afin que par l'office de nostre benediction tu multiplies auec vraye foy en fruicts de bonnes œuures, & paruiennes par ce moyen au Royaume pardurable: par la largesse de celuy duquel le regne & empire est permanent au siecle des siecles. La couronne estant assise sur le chef Royal, & soustenuë par tous les Pairs, l'Archeuesque dit les Oraisons suyuãtes: Dieu d'eternité, vainqueur de tous ennemys, Dieu des vertus benis ce tien seruiteur enclinãt son chef deuant toy: conserue le en bonne santé, prosperité, & felicité: en quelque lieu qu'il inuocque ton sainct nom, aide le, & luy assiste, garde le, & le deffẽds: octroye luy, nous te supplions, Seigneur, des richesses de ta grace, accomplis en bien son desir: que la couronne luy soit en miseration & misericorde, qu'il te serue continuellement en bonne deuotiõ: par Iesus-Christ nostre Seigneur. Dict encor l'Archeuesque: Dieu tout puissant estende la dextre de sa benediction sur toy, infonde en toy les dons de sa protection, & sauue-garde, qu'il t'enuironne d'heur & felicité, & te garde par sa faueur propice, par l'intercession, & merites de la glorieuse & saincte vierge Marie, des Benoists sainct Pierre Prince des Apostres, & de touts les saincts, ainsi soit-il. Et l'autre oraison est telle: Le Seigneur Dieu te pardonne touts les maux que tu as faicts, & t'octroye sa grace, & misericorde ainsi que humblement tu luy en fais requeste: & te deliure de toute aduersité, & des assaults, & embusches de tous tes ennemys visibles, & inuisibles, ainsi soit-il: Commette ses bons Anges pour ta garde, lesquels tousiours & en touts lieux te precedent, accompaignent, & suyuent: que sa puissance te deliure de peché, de glaiue, de mes-aduenture, & de tout peril: ainsi soit-il. Qu'il luy plaise conuertir les ennemys à la douceur de paix & charité, te face gracieux, & amyable à tous les bons: remplisse de confusion à toy salutaire, ceux qui seront obstinez à te haïr & persecuter: sur toy flourisse sanctificatiõ eternelle: ainsi soit-il. Te face tousiours victorieux & triomphateur de tes ennemys visibles & inuisibles, infondant

Office du Chancelier au sacre.

La courõne soustenuë par les seuls Pairs de France.

dant sans cesse en ton cœur la crainte & amour de son sainct nom iointes ensemble: te face perseuerant en droite foy, & bonnes œuures: t'octroye la paix durant tes iours, & auec la patience de victoire te conduise au regne perpetuel: ainsi soit-il. Celuy qui t'a voulu constituer Roy sur son peuple, t'ayant fait heureux en ce siecle, t'octroye participation de la felicité eternelle. Dieu qui regne és cieux, qui de tout temps gouuerne les Royaumes & les Roys, benis ce present Prince: ainsi soit-il. Et de telle benediction le glorifie qu'il trouue le sceptre de salut, auec la couronne de Dauid: & soit enrichy du don de sainteté, & propiciation: ainsi soit-il. Octroye luy auec bonne inspiration, qu'il gouuerne ainsi le peuple, que tu l'octroyas à Salomon, luy donnant le regne paisible, ce que vueille accorder & donner celuy qui regne eternellement. Puis l'Archeuesque adressant sa parolle au Roy, luy dit: Sois stable & constant, & retiens dors-en auant l'estat par droit hereditaire lequel iusqu'à present a esté en la suiection & obeissance de ton pere: à cecy commis & delegué par l'autorité de Dieu tout puissant, & par la presente tradition & deliurance que nous t'en faisons, te liurant tous les Euesques & autres seruiteurs de Dieu: & aye souuenance de porter és lieux conuenables autant ou plus grand honneur au clergé, comme tu le vois estre celuy qui est le plus proche de l'autel: afin que le mediateur de Dieu & des hommes te confirme & maintienne par le clergé & par le peuple en ce throsne de Royaume: & que nostre seigneur Iesus-Christ & seigneur des Seigneurs, qui regne auec Dieu son pere, te face auec luy regner au Royaume eternel. Puis adiouste l'Archeuesque les oraisons & benedictions suyuantes: Dieu tout puissant te dõne de la rousée du ciel & de la graisse de la terre, abondance de froument, vin & huile: les peuples te seruent, & les lignées te reuerent comme Roy sainct: tes freres & les fils de ta mere s'agenouillent deuant toy: quiconque te benira soit remply de benediction, & Dieu soit son aide, par nostre seigneur Iesus-Christ. Le Dieu tout puissant te benie des benedictiõs du ciel en hault, des montaignes & oliues, & des benedictions de l'abisme estant ça bas: les benedictions des anciens peres Abraham, Isaac, & Iacob soyent espanduës & renforcées en toy par nostre seigneur Iesus-Christ. Seigneur Dieu, benys la force du Prince, reçoy les œuures de ses mains: soit par ta benediction remplie sa terre de pommes du fruit du Ciel, rousée & abisme qui est dessous la terre, du fruit du Soleil & de la Lune, du sommet des hautes montaignes, des pommes des oliues eternelles, des bleds de la terre, & de la plenitude de la benediction de celuy qui apparut au buisson à Moyse: donne sur son chef la pleine benediction, soit sur luy & sur ses enfans l'infusion de ta grace, son pied soit teint en huile, & ses cornes dechassent les Gentils iusques aux derniers limites de la terre, car celuy qui est mõté au ciel sera sa garde & sa guide eternellement. Ces benedictions finies l'Archeuesque accompaigné des Pairs soustenans la couronne, conduisent le Roy ainsi orné au throsne preparé pour sa majesté, & l'assied si hault que tous le peuuent voir: ce fait, il oste sa mitre de dessus sa teste & humblement va baiser le Roy, disant viue le Roy etenellemét. Apres luy les autres Pairs Euesques & Lays soustenãs la courõne font le semblable disans mesmes parolles: & ainsi le premier Chantre & sous-Chantre commencent la Messe en laquelle est dicte l'oraison pour le Roy particuliere telle que s'ensuit: Nous te requerons Dieu tout puissant que nostre Roy ton seruiteur, lequel par ta misericorde & grace a receu le gouuernement du Royaume, perçoiue accroissement de vertus, desquelles deuëment orné, il puisse euiter les mõstres de tous vices, surmõter ses ennemys & paruenir agreable à toy qui es la voye, la verité & la vie: par Iesus-Christ nostre seigneur. Et lors qu'on chãte l'Euangile, le Roy se leue de sa chaire & la couronne luy estant ostée de dessus sa teste, apres l'Euangile finy le plus grand des Archeuesques & Euesques prennent le liure des Euangiles & le portent à baiser au Roy, puis à l'Archeuesque celebrant la Messe. A l'offrande on porte vn baril d'argent plein de vin & troys pieces d'or, & y soit le Roy conduit & ramené par les Pairs soustenans la couronne, estant son espée nuë portée deuant luy allant à l'offrande: & l'Archeuesque en son oraison secret auant la preface, dict la priere qui s'ensuit. Nous te prions, seigneur, qu'il te plaise sanctifier les presens qui te sont offerts, & que par ta benigne largesse ils prouffitét à nostre Prince, pour le salut de l'ame & du corps, par Iesus-Christ nostre seigneur. Ceste oraison salutaire preserue ce nostre Roy ton seruiteur & le garde de toute aduersité, afin qu'il

Exhortatiõ de l'Archeuesque au Roy.

Deuoir des Pairs à l'endroit du Roy.

Qu'est-ce que le Roy offre à l'offrande le iour du sacre.

obtienne la trãquillité de paix Ecclesiastique, & apres le cours de ceste vie il paruiẽne à l'heritage eternel par Iesus-Christ nostre seigneur, & ceste cy est dicte à la fin de la messe. Or auant que l'Archeuesque chante le *Pax domini*, il dit sur le Roy & son peuple ces parolles : Le seigneur Dieu te benie & garde, ainsi qu'il t'a mis & luy a pleu te constituer Roy sur ton peuple, qu'il te face heureux en ce siecle present, & compaignon de l'eternelle felicité en l'autre, ainsi soit-il : Que le clergé & peuple qu'il a voulu par sa grace, & toy le commandant estre assemblez, soit gouuerné heureusement moiennant la dispensation du ministere de ce Prince, ainsi soit-il. Afin que obeissans aux diuins commandemens, vuides de toute angoisse, ils abondent en tous biens, seruans à ton ministere, & que par amour fidelle ils iouissent en ce siecle present de paix & trãquillité sous toy, & apres toy de la societé des citoyẽs eternels : ce que vueille octroyer celuy qui vit & regne au siecle des siecles, ainsi soit-il. Au reste celuy qui aura apres l'Euangile porté au Roy le liure Euangelique pour le baiser, fault que prenne la paix de l'Archeuesque le baisant à la ioue & la presente au Roy, & apres iceluy tous les Archeuesques & Euesques chacun selon son ranc, iront baiser le Roy seant en son throsne. Et dés que la Messe est finie, les Pairs ramenent derechef le Roy au grand autel, où auec luy ils reçoiuent tous de la main de l'Archeuesque la communion du corps & sang precieux de nostre seigneur Iesus-Christ : ce que fait, l'Archeuesque luy oste la grande couronne & luy despouille ses habillements plus insignes & estant reuestu d'autres il met vne couronne plus petite sur sa teste, & ainsi equippé le Roy s'en va au palais, son espée nue estant porté deuant luy : & sa chemise qui a touché le sainct huile est bruslée, & la saincte Empoule raportée à sainct Remy par ceux qui l'auront prise en garde & remise en sa place, suyuant qu'ils en ont fait la promesse. Et voila quant à la ceremonie du sacre de noz Roys, laquelle estãt si auguste & magnifique, m'a semblé aussi digne d'estre inserée en ceste histoire : sur quoy est à noter pour l'ordre auquel les Pairs marchent conduisans ou ramenans le Roy, les Euesques Pairs qui vont ordinairement querir le Roy, sont les Euesques & Ducs de Langres & de Beauuais, deuant lesquels vont & marchent les Heraulx, trompettes, & autres officiers d'armes dudit seigneur Roy, vestus de leurs Cottes & ayans leurs trompettes & clerons & les autres leurs abillements necessaires : y sont aussi les deux Huissiers de la chambre : puis vient le Roy conduit sous les bras par lesdits Pairs de Langres & de Beauuais, Monsieur le Connestable allant deuant, comme celuy qui represente la force du Roy, & le Chancelier ayant representation de la iustice du Royaume : puis le grand Maistre auec son baston, comme chef de la maison Royale, & les Mareschaux comme chefs de la Gendarmerie auec le Connestable, qui est la seconde personne du Royaume. Est encore digne de grande obseruation & remarque qu'apres le sacre, il fault que les Roys partans de Rheims allent à sainct Marcoul faire leur neuuaine, car sans cela ils ne sçauroyent auoir le don de guarir les escrouëlles, que Dieu a octroyé par le seul attouchement aux seuls Roys de France. Et bien que nous ne sçachons l'origine de ceste saincte ceremonie, ny depuis quel temps les Roys font ceste neuuaine, si sommes nous asseurez par l'experience, que les Roys n'ont le priuilege de guerir plustost que d'estre sacrez, & d'auoir fait la neuuaine : voudroy neantmoins que quelque homme amy du bien public, & desireux de bien faire à la posterité, nous eut descouuert ce secret, aussi bien que le temps de la promulgation de celle Loy laquelle ne souffre qu'il y ait des Esclaues en France, d'autant que choses si segnalées ne meritent qu'on les tienne ainsi enseuelies sous vn tombeau d'oubly preiudiciable. A ce sacre de Philippe Auguste assista Henry Roy d'Angleterre comme Duc de Normandie, & vn de ses enfans comme Duc d'Aquitaine qui a esté cause que les historiens Anglois ont dit que Henry tenoit d'vn costé la couronne de ce nouueau Roy à son sacre, sans specifier rien plus, n'y la cause pourquoy, bien que pareil auantage eussent tous les autres Pairs tant Lays qu'Ecclesiastiques ainsi que dit auons cy dessus.

En quel ordre võt les Pairs au sacre.

Que representent le Connestable et Chancelier.

Pourquoy les Roys font la neuuaine à sainct Marcoul.

Grãde paresse de noz historiens iadis.

Comme

Comme Philippe Auguste espousa la fille du Comte de Hainault: & de ce qui se passa en France iusqu'au trespas de Louys le Ieune: & source des heresies des Cotereaux & Albigeois. CHAP. LVIII.

QVELQVE temps auparauant que le Roy Louys feit sacrer son fils, il feit vn voyage en Angleterre ayant sauf-conduit de Henry, & cecy pour s'estre voüé d'aller visiter le tombeau de sainct Thomas Archeuesque de Cantorbery, duquel on publioit grandes choses: duquel vœu ny voyage noz Annalistes ne dict mot, & toutesfois les Anglois & Flamands l'escriuent, à cause qu'il ne se trouuoit que iamais Roy de Frãce eut encor passé la mer pour visiter l'Angleterre. Vn cas fort notable est remarqué par Matthieu Paris en cest endroit, & lequel donne à cognoistre la modestie & continence des anciens Françoys, d'autant qu'il n'y eut pas vn seul gentil'homme de la suite du Roy ou Seigneurs qui l'accompaignoyent, qui voulut receuoir vn seul present de l'Anglois, quoy qu'il vsast d'vne fort grande magnificence, & leur presentast abondamment: seul le Roy en prit quelques vns de peu de pris en signe d'amitié, & afin qu'il ne semblast l'auoir à mespris. Ce voyage fut fait au moys de Septembre, & au Nouembre d'apres on celebra le sacre, suyuant que ie vous l'ay de-ja descrit: au reste faut icy voir comme nous accorderons le Feron en sa description des estats & offices de la couronne, & Meyer és Annales de Flandres: veu que le Feron fait vn Raoul Connestable de France sous ce Louys le Ieune, & iusques au regne de Philippe Auguste: & toutesfois Meyer dit que Philippe d'Elsace Comte de Flandres porta l'espée au sacre du Roy Philippe comme Comte du Royaume: ce qu'il ne pouuoit faire pour le droit de son rang & Comté, ains failloit ou qu'il fut Connestable, ou que le Connestable absent ou malade, le Roy, qui aymoit le Flamand, l'honnorast de ceste charge de representer sa iustice: ce qui me semble estre le plus vraisemblable. D'auantage a tresbien parlé le Feron faisant mention de Thibault le Bon Comte de Bloys & de Chartres & le disant Connestable, veu que vous lysez de luy qu'il fut grand Seneschal de France, & Prince de la gendarmerie, c'est à dire grand Maistre, & quelque temps Procureur, c'est à dire Regent en Frãce & Connestable du Royaume. Apres le sacre de Philippe, comme le Roy Louys son pere ne desirast que d'asseurer le Royaume de tous costez és mains de son fils, voyant le Flamãd son voisin estre grand, & que le Hennuyer s'en alloit l'heritier de Flandres: ioint que les maisons de Mommorency & de Coucy pour lors fort renommées & puissantes en France, estoyent alliées du Hennuyer, choisit aussi la fille du Comte de Hainault appellée Isabel pour estre l'espouse de son fils & les feit fiancer, mais ils n'espouserent que iusqu'apres son trespas, ainsi que d'aucuns tiennent, disans que Philippe l'espousa contre le vouloir de la Royne sa mere & de Messieurs ses oncles Guillaume Archeuesque de Rheims, Henry Comte de Champaigne, Thibault Comte de Bloys & Estienne Comte de Sãcerre: mais les anciens Chroniqueurs tous d'vn accord dient que son pere viuoit lors qu'il l'espousa & assista aux espousailles, & que ce fut luy mesme qui pratiqua ce mariage, par lequel le pays d'Artoys escheut à son fils, ce qui causa depuis de grãdes guerres, pource que (comme dit l'Annaliste Flamand) le Roy Louys promit de rendre hereditaire le pays de Vermandois au Flamand qu'il ne tenoit que par vsufruit, & pour le doüaire de son espouse, mais Philippe Auguste estant maieur d'ans, ne voulut accorder à ceste transaction, quoy qu'il ioüit du pays Artesien, ainsi que dirons cy apres suyuant l'ordre de l'histoire. Les nopces furent donc celebrées à Bapaulme le Lundy apres Pasques closes, & le ieune Roy emmenant son espouse à Paris en l'an de nostre salut mille cent quatre vingts, sollennisa plus somptueusement les nopces à sainct Denys, où le iour de l'Ascension, qui fut le vingt-neufiesme de May, estans Pasques aussi haultes qu'elles ont esté ceste année de mille cinq cens septante-six, il conuia tous les plusgrands du Royaume, par le conseil desquels il fut derechef couronné, assisté de son espouse vestuë Royallement, & laquelle en la presence de ses oncle & pere les Cõtes de Flandres & de Hainault, ainsi le voulant & promettant le vieux Roy Louys, elle fut couronnée par Guy Archeuesque de Sens, lequel, d'autant que l'Eglise de sainct Denys ne depend aucunement ny de l'Euesque de Paris, ny du Metrapolitain de Sens,

Voyage du Roy Louys le Ieune en Angleterre.

Loüange de la modestie anciẽne des Françoys.

Matthieu Paris en la vie de Henry 2.

Meyer liu. 6. des Annales.

Cõme fault accorder Feron & Meyer.

Pourquoy Louys voulut que son fils se mariast à la fille de Henault.

Cõté d'Artois donné à Philippe en nom de mariage.

L'an 1180. Mariage de Philippe Auguste.

Couronnement de la Royne Isabel.

Protestatiõ de l'Archeuesque de Sens à l'Abbé de saint Denys.

protesta auant que de venir à la ceremonie, qu'il ne pretendoit aucun droit ny iurisdiction sur ladicte Eglise de sainct Denys, & sur ce il despecha des lettres: ce que fait, il poursuiuit son office du sacre & couronnement de la Royne, ce qui monstre assez que l'Archeuesque de Rheims ne prenoit guere plaisir en ce mariage, puis qu'il n'y assista point & qu'il ne voulut couronner la Royne suyuant son priuilege, ioint qu'elle ne le fut point à Rheims, ains à sainct Denys, & que la maison de Champaigne n'assista à ce nopçage. Et puis que nous sommes sur le propos de ce sacre & couronnement de ceste dame, il faut voir quelle est la ceremonie de laquelle on vse lors que les Roynes sont sacrées, afin qu'ayans cognoissance du sacre des Roys, nous n'ignorons point celuy des Roynes. Or est-il à noter qu'il n'y a point aucune prescriptiõ du lieu pour les Roynes, ains se peut faire leur sacre quelque part qu'il semble bon aux Roys, & par quel que ce soit des Metrapolitains, d'autant qu'en l'onction on ne l'oinct point de la liqueur de la sainte Empoule, seulemét pour les Roys destinée: & pource l'Archeuesque de Sens sacra & courõna Isabel de Henault, à cause que la ceremonie se faisoit en sa Prouince, & au diocese de Paris, qui est vn de ses suffragans. Au reste son sacre est fait en ceste sorte: On dresse vn throsne non si hault que celuy du Roy quand il est sacré, & elle conduite en l'Eglise, se iecte à genoulx & se prosterne deuant l'autel pour faire son oraison, laquelle finie, les Euesques la releuent sur ses genoulx, & ce pendant l'Archeuesque (soit de Rheims ou d'ailleurs, selon le lieu où se fera le sacre) estant reuestu tout ainsi que quand on sacre le Roy, dit l'oraison qui s'ensuit, durant laquelle la Royne tient la teste enclinée: Seigneur Dieu entens à noz prieres & supplications, & en ce qui est à faire pour le ministere de nostre humilité, que ceste dame soit remplie de l'effait de ta vertu, par Iesus-Christ nostre seigneur. Ce pendant les tuniques & chemises de la Royne fault que soyent ouuertes iusques à la ceinture, d'autant que l'Archeuesque l'oinct du sainct huile au chef, & en la poictrine, disant: Au nom du Pere & du Fils & du sainct Esprit ceste vnction d'huile te prouffite en honneur, force & confirmation eternelle, ainsi soit: & l'onction faite, il dit ceste oraison. Dieu eternel & tout puissant, te plaise par noz prieres infonder l'abondance de ton esprit & benediction sur ta seruante, afin qu'elle estant auiourd'huy constituée Royne, par l'imposition de nostre main, elle demeure par ta sanctification digne & esleüe, sans que iamais cy apres, elle soit comme indigne separée de ta grace: par nostre seigneur Iesus-Christ. Apres ce l'Archeuesque met és mains de la Royne le sceptre Royal moindre & d'autre sorte qu'on ne fait au Roy, & cecy sans dire oraison quelconque, non plus que quand il luy donne la main de iustice: mais quand il luy met l'aneau au doigt, il dit: Prens l'aneau signacle de la foy sincere de la sainte Trinité, & par la vertu qui t'est donnée, appelle les nations Barbares à la cognoissance de la verité: & ce fait il dit l'oraison suyuante. Dieu duquel est, & depend toute puissance & dignité, donne à ta seruante par ce signe de ta foy l'effect heureux de son autorité, en laquelle foy elle demeure tousiours ferme, & que continuellement elle s'efforce de te complaire, par Iesus-Christ nostre seigneur. Apres cecy que le Roy y consentant & le conseil l'approuuant, soit par le seul Archeuesque la couronne mise sur la teste de la Royne, & puis apres soustenuë par les Barons, laquelle luy mettant sur le chef il dit: Prends la couronne de gloire, honneur & lyesse, afin que tu reluise en splendeur & sois couronnée de gloire. Et ayant mise la couronne il y adiouste ceste oraison: Seigneur Dieu, fontaine de tous biens & donneur de tous honneurs, octroye à ta seruãte la grace de bien regir celle dignité qu'elle a prise, & fortifie en elle par bonnes œuures, la gloire que tu luy as donnée par ton fils Iesus-Christ nostre seigneur. Cecy fait les Barons qui soustiennent la couronne, la menent à son siege & la colloquent en son throsne Royal: & l'assistent, comme aussi font les plus-grandes dames tant à l'offrande, qu'à la sainte Communiõ auec vn pareil ordre que nous auõs veu cy dessus que les Pairs de France font au Roy en la sainte ceremonie de son sacre. Cecy commença estre pratiqué en ceste Royne Isabel, plus pour honnorer les nopces que de necessité, d'autant que (comme auons dit) les femmes n'ont droit de successiõ en ceste courõne, & que l'autorité de regner n'y est communiquée qu'aux seuls hommes.

Comme les Roynes de France sont sacrées.

Source de l'heresie des Vaudoys.

Nous auons fait mentiõ cy dessus du Concile de Latran, la memoire duquel fault que soit icy repetée, à cause de l'heresie qui là fut condamnée des Vaudois, sortis des opinions de Pierre Abeilard duquel auons parlé cy dessus, & desquels nous parlerons ample-

amplement cy apres estás sur le propos des Albigeois, nous suffisant pour le present de coucher le téps que ceste secte print pied, & qui en fut l'autheur d'icelle. Regnát Louys le Ieune en France, & tenant le sainct siege Alexandre troisiesme y eut vn riche homme à Lyon appellé Waldon hōme non cogneu d'autre chose que pour auoir sous couleur de simplicité, donné sourçe à vne heresie pernicieuse: lequel ayant distribué ses biens aux pauures & contre-faisant le papelard & sainct homme, se mit à interpreter les passages de la saincte escriture aux femmes, & hommes rudes & sans lettres, de sorte que plusieurs se laisserent gaigner par sa caphardise, & le suyuans commença celle societé qu'on appella des Vaudoys ou pauures de Lyō, des faulces opiniōs desquels sera faite mention en son lieu: & lesquels furent excommuniez au susdit Concile de Latran, où sont ces parolles; ainsi que dit sainct Leon Pape: Quoy que la discipline Ecclesiastique se contentant du iugement du Prestre, euite les sanglantes & cruelles vengeances, si est elle secouruë par les loix des Princes Catholiques, afin que les hōmes salutaires cerchent remede, lors quil se doubtent d'encourir & subir iugement & supplice. A ceste cause, d'autát qu'en Gascoigne, en Albigeois & parties Tholonsaines, & ailleurs la peruersité des heretiques (qu'aucuns appellét Cathares ou Purs, d'autres Publicains, Patarins Coteraux, & d'autres nōs) a prins pied & force de sorte q̄ non plus à cachettes (ainsi que les autres) ils exercent leur meschanceté, ains publiquemét attirans les simples à leur peruersité, nous ordonnons & denonçons pour estre lesdictz & excommuniez, & eux, & ceux qui les deffendét & reçoiuent: & deffendons sur peine d'excommunication, qu'il n'y ayt aucun qui les tienne, nourisse ou recelle en ses maisons, terres & seigneuries, & de ne contracter auec eux, ny exercer trafic de marchandise. Il y a d'autres points és sessions dudit Concile contre ces hommes, lesquels estoyent semez presque par toute l'Aquitaine, pays de Basques, Nauarre & Aragon, & sur tout en Languedoch & Prouence. Il y en a eu (comme dit Claude Seissel Archeuesque de Thurin) qui ont voulu autoriser ceste secte par prescription de temps, disans qu'elle eut origine ja dés le temps de Constantin le Grand par vn sainct & religieux homme nommé Leon, lequel detestant (comme ils dient) la grande auarice & ambition du Pape Syluestre, & la donation trop prodigue faite par Constantin, s'esloigna de Rome & de la court du Pape, aymant mieux suiure Iesus-Christ en simplicité, que d'estre souillé par les richesses du clergé: & que ce fut ce Leō qui laissa ces opiniōs à ses successeurs comme la vraye doctrine des Apostres. Voila bien rencontré & falsifié les histoires, cōme ainsi soit, qu'il n'y a autheur Grec, ny Latin qui face mētion de ce Leō solitaire: & par-ainsi est chose apostée ce que les Vaudoys ont inuēté, cōme leurs erreurs sont aussi abominables, & lesquels nous laisserōs pour ceste foys ayans assez de temps & occasiō pour ailleurs en discourir plus amplemét. En cest an mesme de mille cent quatre vingts au moys de Septembre, & vn Ieudy qui fut le dixhuitiesme dudit moys l'an quarante-troisiesme du regne du Roy Louys le Ieune, le septātiesme de son aage luy affligé de paralysie, mourut à Paris, ayant fait le deuoir de bon Chrestien, comme tout le temps de sa vie il auoit vescu en bon Catholique. Le corps duquel embaumé & acoustré Royalement suyuant la coustume de ce Royaume, apres la ceremonie du seruice fait à l'effigie, fut porté à l'Abbaïe de l'ordre de Cisteaux qu'il auoit fondé durant sa vie, en vn lieu boscageux pres de Melun qui s'appelloit iadis le sainct Port, à present est nōmé Barbeau: & là suyuant son ordonnance testamētaire, il fut enterré en la presence du Roy Philippe son fils, & la plus-part de la Noblesse de France: & sur le corps duquel la Royne Adelle son espouse feit bastir le tombeau de Marbre, tel qu'on l'y voit encore à present. Ce tombeau fut ouuert par le commandement du Roy Charles neufiesme (que Dieu absolue) l'an de grace mille cinq cens soixante six, luy estant de sejour à Fontaine-belleau: & dedans fut trouué le corps de ce Louys le Ieune tout entier, ayant encor des aneaux aux doigts, & les habits Royaux vestus, lesquels paroissoyent assez parmy telle pourriture, les aneaux duquel, & vne croix d'or qui luy pendoit au col furent pris tant par le Roy que Princes de son sang là presens en souuenance des rares vertus du Monarque, le corps duquel ils voyoient là attendre la resurrection generale. Or quel homme fut ce Roy le tesmoigne la grande Chronique de sainct Denys parlant ainsi: Ce Roy tres-Chrestien Louys fut loüable à cause de sa grande honnesteté, reuerant les religieux & Ecclesiastiques, & fort gracieux en-

Vaudin Lyonnois chef d'heresie.

Ordonnāce du Concile de Latran sous Alexādre 3. cōtre les Vaudois [illegible] [illegible] les Vaudois.

Claude Seissel Archeuesque, contre l'erreur des Vaudois.

Faulce opinion que Leon aye esté autheur de l'erreur des Vaudoys.

Trespas du Roy Louys le Ieune.

Abbaïe de Barbeau par qui fondée.

Corps de Louys le Ieune descouuert l'an 1566.

Grande Chronique S. Denys.

Loüages de Louys le Ieune. uers ses suiets, lesquels il gouuernoit auec vne grande douceur & courtoisie: se monstrant clement aux delinquans & pecheurs, ennemy des vicieux qu'il chastioit selon la rigueur de la loy: liberal à faire aumosnes, & de vray patrõ des charitables à l'endroit des pauures, qu'il nourrissoit & entretenoit fort pitoyablement: si adonné à l'oraison que souuent il passoit les nuits en veilles & prieres esquelles il se fioit beaucoup plus qu'en l'effort des armes, qu'il n'aymoit que par force, quoy que de son temps il aye fait plusieurs guerres à plusieurs & pour diuerses occasions, ne cerchant que le repos de son peuple, qu'il gouuerna sagement, & s'efforça de le maintenir sous l'equité des loix anciennes de Gaule. Sous luy furent basties ou reparées, & renouuellées plusieurs villes que les fureurs des guerres du passé auoyent mises par terre: furent abatus plusieurs boys & forests qui rendoyent le pays desert & solitaire, & fut peuplé de belles Abbaïes, par le moyen desquelles on voit de gros bourgs & assez belles villes peuplées & riches par tout ce Royaume: ainsi parle celle ancienne Chronique. Mais afin qu'il ne semble que ie cerche ce qui nous chatoüille l'oreille & non les vices, qui ont esté en noz Princes, oyons l'Eloge que Guillaume de Neubrige chante de ce Roy Louys le Ieune, lors qu'il en parle en ceste sorte. *Guillaume de Neubrige, liure 3. ch. 4.* L'an de l'enfantemét de la vierge mille cent quattre vingts, qui estoit le vingt-septiesme du regne de Henry Roy des Anglois, & le quarante-quatriesme du regne de Louys Roy des François: ce Roy Louys sortit de ce mõde, Prince d'vne deuotiõ enuers Dieu nõ iamais tiede ny refroidie, & d'vne grãde & rare douceur, & mãsuetude enuers ses suiets, & hõnorãt les choses saintes, & les ministres sacrez sur tout Prince de son aage: *Quel los les Anglois dõnét à Louys le Ieune.* mais vn peu plus simple & maniable qu'il ne conuenoit à vn si grand Prince, veu que (cõme dit l'Apostre) les propos dissolus gastét les bonnes mœurs en l'homme, & qu'il cela la verité bien souuent és choses mesmes qui estoyent assez manifestes: *En quoy l'Anglois blasme Louys le Ieune.* d'autant qu'il se laissoit manier & gouuerner plus que de raison à quelques grans Seigneurs lesquels ne se soucioyent guere, ny de l'equité, ny de la reputation de leur Monarque, ce qui souuent denigra grandement le renom de ce bon Prince: comme lors qu'il deffendit l'impieté du fils du Roy Henry contre son pere, & que de tout son pouuoir il le secourut en vne querelle tant iniuste, Ainsi parle l'Anglois pour la cause de sa nation que ie trouue assez equitable, si Louys ne se fut preualu de tout moyen propre au bien public des siens, pour repousser les forces de celuy, qui ne faisoit conscience, estant suiet du Roy, de se reuolter contre son souuerain, & d'induire les autres à faulte pareille. Le pays Lorrain estoit lors commandé par Symon deuxiesme du nõ issu du sang de Godeffroy de Buillõ en ceste sorte: *Race de Godeffroy de Buillon cõtinuée en Lorraine.* Guillaume Baron de Iaynuille frere du Roy Godeffroy de Buillon estant gouuerneur de Lorraine, laissa apres le decez de ses freres le Duché à son fils Theodoric ou Thierry, contre lequel se querella Henry de Lembourg & depuis Godeffroy de Louuain: à ce Thierry succeda Symon premier de ce nom son fils, & Berthe fille de Symon Duc de Mosellane: & de cestuy sortit Matthieu premier du nom qu'il eut de Geltrude sa femme, fille de Gerard Marquis de Saxe. Ce Matthieu espousa Berthe fille de l'Empereur Federic Barberousse de laquelle il eut Symon second du nom Duc de Lorraine, & Federic lequel aussi paruint au Duché: ainsi que dirons cy apres voulans continuer ceste famille iusques à nostre temps, pour clorre la bouche à ceux qui taschent la denigrer, & en la blasmant, ils deshonorét la plus-part des illustres maisons non de France seulement, ains de toute l'Europe, ausquelles ceste maison, a peu s'en faut esté alliée: comme aussi ie pretends ne laisser pas vne maison illustre de ce Royaume, si on me fait tant de faueur que de me communiquer les memoires & instructions autentiques, & deuëment iustifiées.

Du Com-

DV COMMENCEMENT DV REGNE DV Roy Philippe Auguste, & de la querelle qu'il eut contre son Tuteur Philippe Comte de Flandres, & autres occurrences.

CHAP. LIX.



A Lovys septiéme donc succeda Philippe second du nom, & quarãte-deuxiéme en nombre entre les Roys de France, qui vint à la couronne aagé d'enuiron quatorze ans & demy, regna quarante & trois, & mourut aagé de cinquante-sept & demy. Il eut diuerses femmes, la premiere fut Isabel de Henault, par le moyẽ de laquelle le sang Carlouinge vint du costé feminin à la couronne en ceste sorte: Charles premier Duc de Lorraine, fils de Louys d'Outre-mer, & frere de Lothaire, & le dernier du sang Carlouinge, qui aspira à la couronne Françoise, eut de sa premiere espouse trois enfans, vn masle nommé Othon qui succeda au Duché de Lorraine: & deux filles, Ermẽgarde l'aisnée, & Gerberge la puisnée: l'aisnée fut (ainsi qu'auons dit) mariée à Albert Comte de Namur duquel sortit vn fils lequel luy succeda au Comté de Namur: & de cestuy vint Albert second, qui eut pour fils & successeur à Namur Godeffroy tous issus du sang de Charles le Grand. Ce Godeffroy de Namur espousa (ainsi que dit est) vne Comtesse de Luxembourg, de laquelle il eut vn fils appellé Hẽry, & sur-nommé l'Aueugle, à cause qu'il perdit la veuë de maladie: & deux filles, dont l'vne appellée Aelis fut mariée à Baudoüin troisiéme du nom Comte de Henault, qui engendra en elle Baudoüin quatriéme du nom, aussi Comte de Henault, & par consequent du sang Carlouinge, mais de bien loing, & doublement du costé des femmes. Ce Comte Baudoüin espousa Marguerite de Flãdres sœur de Philippe d'Elsace, & eut d'elle Baudoüin cinquiéme du nom depuis Comte de Flandres, & Empereur de Constantinople, & vne fille mariée à Philippe Auguste, qui est ceste Isabel, par le moyen de laquelle Louys huictiéme du nom, & le Roy sainct Louys sont dicts estre sortis & descendus du sang de Charlemaigne: mais il estoyẽt assez illustres & de leur vertu, & du sang Gaulois d'où ils descendoyent: de ceste-cy il eut Louys huictiéme du nom pere de sainct Louys, & ne vesquit guere long temps, ains deceda l'an mille cent octante-neuf, & gist en l'Eglise nostre Dame de Paris: apres laquelle il espousa Engelberge que d'autres nommẽt Isemburg, sœur de Canut Roy de Dannemarch, laquelle il repudia depuis sous couleur qu'elle estoit sa parente ou plustost alliée pour estre cousine d'Isabel sa premiere femme: de ceste-cy eut il vne fille nommée Marie qui fut depuis Duchesse de Brabant, & ayant pris pour femme Marie fille du Langraue de Thoringe, ainsi parle du Tillet, mais la grande Chronique de sainct Denys, & Rigord, qui a escrit la vie de ce Roy Philippe, dient que ceste Dame estoit fille du Duc de Meranie Marquis de Boësme: de laquelle il eut fils & fille, à sçauoir Philippe qui espousa la fille vnique & heritier de Regnault Comte de Boloigne, lequel mourut sans hoirs: & la fille s'appella Marie qui fut femme de Philippe de Flandres fils de Baudoüin de Henault Comte de Louuain, & de Namur: & tous ces enfans de ceste Marie furent legitimez par le Pape, à cause qu'ils estoyent issus d'adultere, le Roy ayant repudié, comme dict est, Isemburg, ou Engelberge, & de laquelle Marie il fut separé par censure Ecclesiastique ou (comme d'autres dient) luy-mesme la reprit de son bon gré voyant que l'assemblée des Euesques tenuë à Soissons pour ce faict, alloit trop en delay & se doutant qu'en fin il seroit condemné de quitter ceste derniere, il fut querir sa femme legitime, & la prenant en croupe l'emmena auec luy, & par ce moyen il releua de peine les Prelats assemblez pour cest affaire. Il eut encor vn Bastard nommé Pierre Charlot, auquel Guillaume Breton dedie son liure de l'histoire de Philippe, les vers adressez auquel je ne veux vous tenir cachez, lesquels sont de telle sorte.

Comme le sang de Pepin reuint à la couronne.

Diuerses opinions de la troisiéme femme de Philippe Auguste.

Petro Karlotto Philippi Regis Francorum filio.

Pierre Charlot Bastard du Roy Philippe Auguste. Guillaume Breton en sa Philippide.

Tu quoque fautor ades, Karlotte, simillima Regis
Magnanimi proles, cui te natura creatrix
Vt regale genus signu probet indubitatis,
Corporis esse dedit similem, meritisque, vigore:
Cuius iam sequeris vestigia, cuius in æuo
Tam tenero iam nunc mores imitaris, & actus.
Si modo te, fratres tuos, magnúmque parentem,
Vt potui, dignos celebraui carmine digno,
Si tibi totius animi virtute dicaui
Exhaustum subitò tenui de fonte libellum,
Imposuique tuo Karlothida nomine nomen:
Vt tua lectoris laus perpetuetur in ore,
Et virtus etiam post mortem nescia mortis,
Famáque Carlorum viuat post fata superstes.

Pierre Karlot Thesorier de S. Martin de Tours. *Combien iadis respectée l'Eglise de Tours* *Bastards nõ auouez en France.*

Et à la fin de sõ œuure, ce mesme autheur dit que ce Pierre Charlot estoit Thesorier de l'Eglise de S. Martin de Tours, duquel je n'ay encore leu quelle estoit la mere, mais me suffit de vous l'auoir marqué afin de voir cõbiẽ sont necessaires les recerches, & s'il est besoing qu'vn historiẽ feillete les liures anciẽs, pour la perfectiõ de ses escrits & asseurãce de ce qu'il veut escrire. Au reste est à noter q̃ jadis l'Eglise S. Martin de Tours estoit fort respectée des grãds, lesquels se pẽsoyẽt biẽ-heureux d'y auoir place, & y tenir quelque rãc, ainsi q̃ voyez de ce Charlot, & du bastard de Louys le Ieune nõmé Philippe, lequel fut Doyẽ de ceste Eglise de S. Martin, & qui mourut auãt son pere. Et nõ seulemẽt estoiẽt les Bastards auãcez en l'Eglise, pource qu'ẽ la III. ligne de noz Rois les Bastards n'õt tenu rãc parmy les enfãs royaux, ains encor les legitimes, tels q̃ deux des fils de Louys le Gros, Philippe & Hẽry estoiẽt sacrez à l'Eglise, ce q̃ depuis S. Louys n'a guere esté practiqué és fils des Roys, trop biẽ en quelques Princes du sang & courõne de Frãce. En ce mesme tẽps Baudoüin heritier presõptif de Flãdres, & fils du Cõte de Henault, promettãt quelque chose de grãd en sa face & façõs de vie, fiança Marie fille de Henry surnõmé le Large Cõte de Chãpaigne: à cecy tenãs la main Guillaume Archeuesque de Rheims oncle de la fille, & ses deux autres freres les Cõtes de Bloys, & de Sãcerre, les Cõtes Philippe de Flãdres, & Baudoüin de Henault, y assistãt Adele mere du Roy Philippe & tãte de la fiãcée, & Marie sœur du Roy & mere de ceste fille, & par ce moyẽ les deux maisons de Flãdres & Chãpaigne, auparauãt ennemyes, furẽt recõciliées, quoy que depuis pour les querelles du Roy cõtre le Flamãd, la haine fut renouuellée. Au reste le Roy Louys mourãt ordõna par son testamẽt que Philippe Cõte de Flãdres eut la charge & tutelle tãt de son fils que du royaume & fut appellé Procureur ou Regẽt en Frãce, quoy qu'il y eut des Princes du sang & en Bourgoigne, & en la maison de Courtenay, & en celle de Dreux, & que les Cõtes de Chãpaigne fussẽt oncles maternels du Roy Philippe: afin que par là on voye q̃ c'est aux Rois (ne pouuãs disposer du royaume autremẽt q̃ suyuant la loy coustumiere de la successiõ) de nõmer tel Regẽt que bõ leur semble pour la surintendence & maniemẽt des affaires. Et estãt sur le point des Regences, il nous en faut dire quelque mot en passant afin de clorre la bouche à ceux qui ostẽt toute ordõnance testamentaire aux Rois, & veullẽt priuer les Roynes de l'assistãce au gouuernemẽt, & cecy par la suite de l'histoire, suyuãt que deja nous en auõs dit quelque cas cy dessus. Or cest estat de Regẽt que jadis on disoit Procureur on Bailly du Royaume, a esté institué pour le tẽps que les Roys sont absens ou prisonniers ou malades, ou biẽ en minorité: esquelles cõsideratiõs est à noter qu'oú les Roys n'aurõt disposé de la Regẽce, que c'est au cõseil general du Royaume d'y pouruoir, voire ne pouuoiẽt ou deuoiẽt alors les Roys nõmer vn Regẽt, que par le cõsentemẽt des estats cõsiderez, ainsi que cy dessus je vous les ay specifiez, si biẽ que Louys le Ieune allãt en Leuãt, il nõma l'Abbé Suger pour Regẽt, mais en pleine assẽblée & sous la bõne voulõté des Prelats, & Princes du Royaume. Mais ne faut tirer cecy en telle cõsequẽce qu'il n'aist esté loisible aux Rois de nõmer qui bõ leur a semblé à cest estat: cõme ainsi soit, que laissant à part les exẽples des deux premieres lignes des Roys de Frãce, vous auez veu cõme le Roy Hẽry premier du nõ nõma pour Regẽt Baudoüin de l'Isle Cõte de Flãdres, afin qu'il eut le soing de Philippe son fils encor mineur d'ans, quoy que deja couronné

Mariage de Baudoüin de Henault, à la fille de Champaigne.

Philippe Comte de Flandres nõmé Regent par Louys le Ieune.

Cõme & pourquoy les Regẽces instituées.

A qui touche l'establissement des Regences.

couronné & sacré, à cause qu'il estoit oncle du Roy, ayát espousé Alix de Fráce, tante de ce Roy Philippe: & quát à la Regence de ce Cõte Philippe, le sieur du Tillet maintient que nõ luy, ains la Royne Adele, & l'Archeuesque Guillaume eurét la charge de la Regéce du Royaume, là où Meyer dit que Louys mourát ordõna q̃ Philippe Cõte Flamád Parrin & allié du Roy, fut tuteur & regét de ceste courõne: mais il est facile à les accorder, & que Philippe eut la charge de l'estat, & que la Royne & l'Acheuesque gouuernerét la personne du Roy, & eurét sur-intendáce des affaires auec le Flamand, lequel fut osté de sa charge, pour la querelle meüe depuis entre le Roy, & luy pour le païs & Cõté de Vermádois, quoy que le Roy fut encor sous la tutelle de sa mere, & de son oncle, lesquels est vray-semblable que causerét ceste discorde, pour s'oster le Flamád d'aupres, & manier les affaires à leur aise: bié que Meyer die que ce fut Raoul de Coucy, & quelques autres qui estoyét enfans de Robert Clemét, & fauoris de Philippe Roy, qui semerent ceste querelle, mais s'ils en estoyét les autheurs, si est-il à croire que tout ce faisoit par les menées de la Royne & de l'Archeuesque employás ces Seigneurs, pour euiter toute occasiõ d'enuie. Mais cõtinuant le propos des Regences, on sçait que Philippe Auguste passant en la Terre-saincte feit Regés sa Mere & Guillaume Cardinal & Legat son oncle, ainsi que dit Rigord en sa vie: ce qui nous mõstre que le Flamád fut regét en la minorité de ce Roy, suyuát l'ordõnance testamétaire du pere: & que luy majeur & voyageant (ainsi que dirõs en son lieu) il ordõna que sa mere & son oncle eussent ceste charge: & ainsi, Meyer & du Tillet sont veritables en leur histoire. Louys huitiéme venát à mourir, ordõna que son espouse Madame Bláche d'Espaigne fut tutrice de son fils Louys, & Regente du Royaume, ce qu'elle fut quelque empeschement que seeussent y dõner plusieurs lesquels tascherent lors de brouiller les cartes: & lors que S. Louys feit le voyage premier en Asie, il voulut que sa mere eut la Regéce, luy associát (pour la supporter) Matthieu Abbé de S. Denys & Symõ de Clermont Cheualier, & Seigneur de Nesle. Et en son secõd voiage auquel il mourut, à cause que l'Abbé Matthieu estoit decedé, il substitua en sa place, Philippe éleu Euesque d'Eureux: & au Seigneur de Nesle deffunct, il substitua Iean Comte de Porthieu. Au reste ces Regés jadis ne portoyét point ce nom orgueilleux de Regence, leur suffisant de s'appeller gardes, deffenseurs, Baillifs, tuteurs, & Procureurs du Royaume, par ces mots signifians quelle estoit leur charge, plustost que leur authorité, tesmoing ce que Philippe troisiéme du nom ordõna l'an mille deux cés septáte & vn, pour deffenseur & garde du royaume de ses enfans, son frere Mõsieur Pierre de France Cõte d'Alençon, iusqu'à ce que l'aisné des enfans eut quatorze ans accõplis, voulát que si le susdict Cõte d'Alençon decedoit ce pendát, que le Cõte Iean de Bloys fut mis en sa place, & afin de voir si les Roys auoyét puissance d'administrer tout, & de disposer de l'estat apres leur mort, le susdit Philippe troisiéme du nom nõma ceux qu'il voulut qu'assistassét à son successeur, & fussét du cõseil du royaume: & furét ceux qui s'esuiuét, les Euesques de Langres & de Baieux: les Archediacres de Dunois en l'Eglise de Chartres, & celuy de Baieux: & Iean d'Acre grád Bouteiller de France: Eurard de S. Valery grand Chábrier de France, & Cõnestable de Chápaigne: Imbert de Beaujeu Cõnestable de Fráce: Messire Symõ sire de Nesle, Iuliá de Perrine, & Geoffroy de Viliers Cheualiers; Iean Sarrasin, & Pierre de la Brosse auec ceux que les susdicts Cõtes d'Aléçon, ou de Blois y voudroiét appeller: ordõnant que ces deux derniers, Sarrasin & la Brosse, eussent la garde & charge principale de ses enfans iusqu'à leur majorité: & nous suffirõt ces éxéples pour vous mõstrer que la Regéce, & establissemét d'icelle à despendu de la voulõté des Roys, mais en vn téps plus licétieusemét qu'en vn autre; cõme ainsi soit que l'experiéce vous fait voir que iusqu'au téps de S. Louys, les Rois ne pouuoyét rien sans l'authorité des estats, ou cõseil Parlemétaire duquel auõs si souuét faict mention, mais depuis S. Louys ils se font emácipez, & auec l'alteration de l'authorité de ce cõseil, s'en est ensuyuie l'absolüe puissance des Roys, & le degast de l'ancienne police du Royaume: les affaires estans maniez par peu d'hommes, & iceux les plus fauorits des grands, & plus amys des personnes que de la majesté de la couronne. Mais reuenons à l'histoire du Roy Philippe Dieu donné, le commencement du regne duquel est merueilleusement loué, & recõmandé par le susdict Historié Rigord, disant que ce Roy tascha en son enfance d'auoir la crainte de Dieu pour instructeur & pedagogue,

Comme accordez Meyer, & du Tillet.

Meyer liu. 6. des Annales de Flandres.

Rigord Phisicien en la vie de Philippe Auguste.

Quels les tiltres de ceux qu'on donnoit aux Regens en France.

En quel temps les Roys ont commencé mespriser les estats.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

aymãt verité & iustice, honnorant & seruãt Dieu, frequentant les Eglises, & deffendãt les libertez d'icelles, ainsi que verrõs cy apres. Or l'aprentissage de sa vertu cõmença à reluire tout aussi tost qu'il fut sacré, d'autant qu'il detestoit tellement les iuremẽs &

Edit de Philippe, Dieu dõné contre les blasphemateurs.

blasphemes, qu'il feit vn edict par lequel il deffendoit ces sermẽs en vain, & pour destourner les blasphemateurs de ce crime, il ordonna peine q̃ tout hõme en vsant ainsi, fut ietté tout aussi tost en la riuiere, nõ pas noyé, mais plõgé quelques fois pour la premiere faulte: & s'il cõtinuoit, la punition luy estoit dõnée plus griefue, cõme S. Louys cõmanda depuis qu'ils eussent la langue percée d'vn fer chault. En l'an de nostre salut

L'an mille cent octante & vn.

Seditions aisées durant l'enfance des Roys.

mille cent quatre-vingt & vn, & le second du regne de Philippe apres le decez de son pere, il y eut des remüemens de mesnage en ce Royaume, ainsi que tousiours il y a eu lors que les Roys sont demourez en enfance: or ces remueurs furẽt quelques vns de la noblesse lesquels fauorisoyẽt aux Heretiques Vaudois & Albigeois, le venin desquels s'espandoit deja lors estrãgemẽt par la Frãce: & le chef principal de ceux-cy fut vn Gẽtil-hõme de Berry appellé Ebõ de Charẽton, lequel s'attacha aux Eglises, & vsa de grãdes cruautez sur les Ministres d'icelles, lesquelles se plaignãs au Roy, le supplierent de

Ebon de Charenton Gentil-homme de Berry, & sa reuolte.

chastier le Tyrã, & ne souffrir que cest exẽple fut cõme vn preiugé de la licẽce des perturbateurs qui luy estoyẽt semblables. Le Roy fut en Berry auec ses forces, & en l'aage de xv. ans, il cõmẽça dõner les signes de ses vertus aduenir, deffendãt l'Eglise, & administrãt iustice tãdis que les autres s'adõnẽt à follatrer: & alla assieger le susdit Ebõ, lequel il força en fin de se rẽdre à composition, & sorty sous sauf-cõduit, s'agenouilla aux pieds du

Ebõ dõpté par Philippe Auguste.

Roy, & luy demãdãt pardõ, protesta & iura de ne iamais plus affliger les Eglises, ny ministres d'icelles, & de satisfaire à plain, & reparer les dõmages par luy ou les siẽs faicts aux lieux saincts. Et d'autãt plus l'heresie prenoit place, plus aussi les hõmes, quoy que nõ infectez d'icelle, mais seulemẽt se dispẽsans à l'exẽple des Heretiques, mesprisoyẽt les Ministres, & ne pẽsoyent faire aucun mal, en vsurpant les richesses du Crucifix, & en s'enrichissãs des biẽs des pauures. Aussi y eut il lors deux Seigneurs, que Rigord appelle fils d'iniquité, à sçauoir Himbert premier du nom Cõte de Beauieu, & le Cõte de

Himbert de Beauieu & le Cõte de Chalon rebelles.

Chalõ sur Saone, auec leurs cõplices, lesquels se mirẽt à persecuter les Eglises, & vsurper les terres & seigneuries d'icelles, enyurez de celle opiniõ des pauures de Lyon & Vaudois, qu'il n'est point loisible aux Ecclesiastiques de posseder rien de propre, ains faut que viuẽt d'aumosnes, & du labeur de leurs mains, & qu'ainsi en ont vsé les Apostres. Le Roy ne se feit guere prier d'aller au secours du clergé, & par-ainsi entrant en Bourgoigne dõpta le Chalonois, puis passant outre fut sur le Seigneur du Beauiolois, lesquels deux il cõtraignit de s'humilier aussi biẽ qu'Ebon, & les assuiettissant, ils luy iurerent la foy, & hõmage. Philippe ayãt dõpté ces seigneurs pẽsoit estre hors de peine, lors qu'il se veit plus mal à son aise q̃ jamais, d'autant que ce fut en cest an de mille cẽt

Grande esmeute cõtre Philippe Dieu Donné.

octãte & vn, q̃ la plus-part des Seigneurs de Frãce & les parẽs les pl' proches du sang se reuolterẽt cõtre le Roy: mais se couurãs d'vn sac mouillé, faignoiẽt en auoir iuste occasiõ, & que nõ sans bon respect ils prenoyẽt les armes pour se venger de ceux qui estoyẽt cause de leur desauãcement à la suite du Roy, & toutesfois tout leur dessein tẽdoit à la ruine du Roy, & des plus loyaux seruiteurs qui fussent en Frãce. Leur pretẽte estoit que le Seigneur de Coucy Raoul, & vn autre Raoul Cõte de Clermõt gouuer-

Raoul Cõte de Clermõt & Raoul Sire de Coucy.

noyẽt par trop le ieune Roy, & qu'ils le destournoiẽt de suyure le conseil des plus anciens, & de ceux qui auoyẽt la charge tãt de luy q̃ des affaires & par l'ordõnãce du Roy deffunct, & du conseil de France. Philippe d'autre-part, se disoit estre d'aage assez fort pour supporter les charges du Royaume, & auoir du iugement suffisãt pour choisir les hõmes dignes de manier les affaires: q̃ le Flamãd entreprenoit par trop, & q̃ sous pretexte de la Regence il taschoit de diminuer l'estat de la courõne. La chose alla si auãt que s'estãt alliées (ainsi q̃ dict est) les maisõs de Flãdres, Henault, & Chãpaigne ensẽble, il ne restoit au Roy q̃ de se soumettre à leur volõté, ou decercher qui soustint sa cause: pour ce il eut les Seigneurs de Coucy, Mõmorency, & Clermõt, & vn grãd secours de

Seigneurs suyuans le party du Roy Dieu Donné.

Brabant auec lesquels il courut les terres du Comte Estienne de Sancerre, puis se rua sur le pays Chartrain tout bruslant & gastant, deliberé de faire le semblable sur Flandres & Bourgoigne: d'autant que Hugues Duc de Bourgoigne s'estoit mis de la partie des mal-contens, duquel puis apres Philippe se vengea tout à loisir, ainsi que verrons en son lieu. D'autre part le Flamand & Hennuyer sans nul respect que le sire

de Coucy

de Coucy auoit espousé la sœur du Comte de Hainault, viennét auec forces cőtre luy, & vindrent iusqu'à Ribemőt le Chasteau sur Oise, où fut parlé de quelque accord, & en somme y ayát trefues, les armées se retirerét: toutesfois la guerre se rechauffa tout aussi tost, d'autant que le Cőte de Clermont ayát pris Bretueil, ne voulut le rédre suyuant la transaction, se tenát fort de l'armée du Roy, & plus encor' du vouloir de sa maiesté, sçachant bien qu'elle ne pretendoit plus que le Flamand iouïst aucunement du pays de Vermádois. Ce refus du Clermőtois fut cause que Philippe d'Elsace Cőte de Flandres qui auoit vne armée effroyable vint iusqu'à Noyon passant tout sous la fureur des flammes, sans nul esgard de sa charge, & que plustost il deuoit attédre le iugemét des estats cőtre ceux qui l'offençoyét, que de troubler les terres de celuy duquel il se disoit estre le tuteur, & le curateur & deffence de son heritage. Le Roy cőme il estoit genereux, ayant leué forces vint sur la fin de Nouébre vers Senlis, deliberé de se ruer sur le pays de Valois: mais le Seneschal de Flandres ayant donné le degast au plat pays, & faisant des courses de Crespy en Valoys auát, contraignit le Roy de se retirer: & ainsi les Flamáds, Hennuyers, & Bourguignons vindrent sur la France, prennent le Comte de Dámartin nommé Alberic, & bruslans son Chasteau, feirét des courses iusques aux portes de Paris, sans s'arrester en aucun lieu, rauissans & rançőnans, & s'enfuyans auec leurs despouilles. D'autre-part l'Elsace ayant laissé garnison à Mondidier, s'en vint par Coucy & Pierre-fond & Crespy, tandis que le Hennuyer pilla & rauagea tout le terroir de sainct Iust & de Bretueil, puis vint se ioindre au Flamád à Crespy en Valois, où aussi se trouuerent les Comtes Hugues de sainct Paul, Héry de Louuain fils de Geoffroy, & Iaques d'Auesnes auec leurs forces, à cause qu'ils se craignoiét d'auoir bataille auec le Roy Philippe. Lequel ayant appellé l'Anglois à son aide suyuát la foy qu'il luy deuoit, & pour le droit d'amitié & alliance, vindrent vers luy les deux Princes Anglois le Ieune Roy Henry, & Richard son frere auec les forces de Normádie, Aquitaine, Bretaigne, Anjou, le Mans, & Touraine: y venans aussi les susdicts Seigneurs de Clermont, de Coucy, & de Mommorency: de sorte qu'on voyoit lors pres de Crespy, où estoyent campez les deux osts, toutes les forces de Gaule vnies, les Celtes & Aquitaniques bandez contre les Belgiques: tellement qu'ils furent deux iours s'entre-regardans, & n'attendans que l'heure de s'affronter, & de cőbattre. Ce pendát le Roy Henry l'ancien d'Angleterre passa en Gaule pour le secours du Roy Philippe, mais voyát le dáger que ceste guerre portoit à toute la Chrestiété, & le hazard de l'estat de ce ieune Roy ayát cőtre luy bádez tous les Princes du Royaume, feit tát qu'on vint à pour-parler de paix, laquelle ne pouuát clorre il pratiqua vne trefue, esperát par ce delay rőpre les forces du Flamád, cőme il feit, & de separer les Seigneurs de la ligue, pour puis apres donner moyés au Roy de les chastier estans separez les vns des autres. Ainsi se passa celle année en courses, pillages, & boute-feux sans qu'on vint à bataille, n'y ayát que le pauure paisant de ruiné, lequel payoit les folies d'autruy, & perdoit le plus en la calamité par les grádes pratiques: & en ce mesme an mourut Alexádre troisiéme du nom Pape, & fut enterré à S. Iean de Latran à Rome ayát tenu le siege vingt & deux ans, & souffert de grandes persecutions par l'Emp. Federic Barberousse, & luy succeda vn Lucquois de nation auparauát appellé Vmbault Euesque d'Hostie, lequel fut nőmé Lucie troisiéme du nom, hőme de saincte vie. Au mesme téps cőme Henry surnőmé le Large Cőte de Chápaigne, eut fait le voyage de la terre saincte, ayát mis à fin ses deuotions, & s'en retournant par terre, & passant par la petite Asie, fut pris par les Turcs, mais l'Empereur de Constantinople paya sa rançon, & le feit conduire iusqu'à Marseille. Or ce bő Prince ne fut si tost par deça qu'ayant resiouy ses subiects de sa bien venue, il les rendit aussi tristes par sa mort, & gist en l'Eglise de sainct Estienne de Troyes. Il auoit espousé (comme dit auons) Marie de France sœur de Philippe Auguste, de laquelle il eut deux fils à sçauoir Henry surnommé le Ieune & Thibault tous deux Comtes Palatins de Champaigne, & vne fille nommée Marie comme sa mere, laquelle nous auons dict auoir esté femme de Baudoüin de Henault depuis Comte de Flandres, & Empereur de Constantinople. L'an ensuyuant (qui fut de nostre salut mille cent quatre-vingt, & deux) y eut discorde telle que l'Anglois l'auoit pourpensée, entre les Princes de la ligue, i'entends les autheurs de la guerre sus alleguée, de laquelle les Champenois s'estoyent retirez, à sçauoir, entre les Cőtes de Henault, & de

Philippe Comte de Flandres guerroye le sire de Coucy.

Raoul Cőte de Clermont rőpt la trefue.

Pays de Fráce gasté par les Flamands.

Dámartin bruslé par les Flamands.

Armée de la ligue à Crespy en Valois.

Grádes forces du Roy Philippe Auguste deuát Crespy.

Henry l'ancien Roy Anglois en France, & sa sagesse.

Trespas du Pape Alexandre 3.

Lucie 3. fait Pape.

Mort de Henry le Large Cőte de Champaigne.

Enfans de Henry le Large.

L'an mille cent octáte-deux.

Guerre entre les Cőtes de Henault & de Louuai,

Louuain: de sorte que celuy de Henault auoit à son secours ses deux beaux-freres, le Comte de sainct Paul, & le sire de Coucy, Raoul Comte de Soissons, & son frere le sire de Nesle, Roger Euesque de Laon, & plusieurs autres: mais le Flamand se rendant moienneur de paix pratiqua quelques tresues qui mirent fin à ceste discorde.

Mort de la Comtesse Elysabeth de Vermādois.

Ce pendant mourut Madame Elysabeth de Vermandois issue du sang Royal de France, & espouse de Philippe Comte de Flandres, sans hoir aucun, & ainsi le Flamād perdit son droict tant querellé en Vermandois, nonobstant que lors qu'il rendit l'Artois au Roy Louys pour le mariage du Roy Philippe, on luy promit la iouïssance à vie des terres de son espouse: car Philippe n'y voulut onc entendre sentant cecy estre par trop preiudiciable à la couronne.

Eleonor querelle sō droict au pays de Vermandois.

Or ceste Dame deffuncte auoit vne sœur nommée Eleonor mariée au Comte de Beaumōt sur Oise, lequel commença au nom de sa femme poursuiure enuers le Roy Philippe la succession de Vermandois deuë à son espouse, cōme vraye heritiere de la Comtesse Elyzabeth, d'autāt que ce n'estoit point terre d'apennage, ny suiecte à la loy Salique: le Roy qui ne demandoit pas mieux que brouiller les cartes au Flamand qui encor' iouïssoit du pays, dit au Comte de Beaumont qu'il se retirast vers le Flamand, & que suyuāt la raison qu'il luy feroit, il verroit comme il auroit à se gouuerner. Le Flamand fin & subtil, cognoissant par où le Roy vouloit le surprendre,

Accord entre les Comtes de Beaumont & de Flādres.

feit si bien qu'il accorda tellement quellement auec le Cōte de Beaumont, & luy donna Crespy en Valois auec quelques autres places en recompence de sa poursuite, le reste disant luy estre propre tant par transaction matrimoniale, que par le don que luy en auoit fait le Roy Louys le Ieune: mit encor' en auāt que tout ce païs qui est entre la Somme & l'Escaut est de l'ancien patrimoine & premiere cōtribution du Cōté

Ancienne estēdue du pays Flamand selō Meyer.

de Flādres, lors que Charles le Chauue en inuestit Baudoüin bras de fer pour le dot de Iudith sa fille, que le susdit Baudoüin auoit espousée: mais quelle issuë eut cecy nous le dirons cy apres, ayās d'autres choses à deduire, lesquelles pour ne troubler l'ordre dés tēps, je ne veux laisser ny les differer ailleurs qu'au lieu auquel il faut que soyēt mises.

Iuifs agrandis en France.

En ce tēps là les Iuifs habitoyēt paisiblement par toutes les bōnes villes de Frāce sous la sauuegarde des Roys, & pource y estoyent multipliez en grand nōbre, d'autāt que la liberté du pays les y faisoit venir de toutes les contrées de la terre: contre ce peuple auoit Philippe cōceu ne sçay quelle haïne, & si grande que ja du viuant de son pere, & dés qu'il fut sacré, n'eut esté qu'il craignoit de courroucer son pere, il les eut chassez,

Causes qui meurent Philippe de chasser les Iuifs de France.

& bānis de son Royaume. En cest an dōc, le Roy aduerty des exactiōs que ces retaillez vsoyent sur les Chrestiens, & des vsures torsionnaires auec lesquelles ils ruinoyent les meilleures maisons tāt de Paris que des autres bōnes villes: ayant sceu aussi auec quelle cruauté ils traictoyēt leurs debteurs & creāciers, cōme ils les tenoyēt pour esclaues, & les emprisonnoyent, voire & les forcoyent de Iudaiser: en quel mespris ils auoyent les saincts vases & ornements Ecclesiastiques qu'on leur donnoit en gage pour l'argēt qu'ils prestoient dessus, & qu'ils y faisoyent manger leurs enfans, & s'en seruoyent en leurs banquets, ainsi que jadis le Roy Assyrien des Vases sacrez du Tēple de Hierusalē,

Edict du Roy Philippe cōtre les Iuifs.

se resolut de ne plus souffrir ces gēs, plustost de les oster de tout le Royaume. Mais ne voulant rien faire sans conseil, ou qui preiudiciast à sa cōscience, il s'adressa à vn sainct Hermite appellé Bernard, se tenant solitaire dedans le bois de Vicennes pour sçauoir comme il se deuoit gouuerner en cecy, & par le conseil de cestuy, il feit vn edit par lequel il cōfisqua tous les deniers deuz aux Iuifs par les Chrestiens qui estoient en son Royaume, sauf que la cinquiéme partie viēdroit à son thresor, voulāt que les Iuifs eussent sans nul delay à rendre tous les gages, & personnes qu'ils detenoyēt pour les sommes qui leur estoiēt deües. Cest edit executé,

Actes cruels des Iuifs sur les Chrestiens.

les Iuifs furent accusez de tuer & crucifier tous les ans vn enfant Chrestien en despit & mespris de nostre Seigneur Iesus-Christ, & de la religion des Chrestiens, dequoy estant faicte inquisition, & trouué la chose estre telle, ainsi que du corps sainct Richard qui gist à Paris à Champeaux (ores le Cemitiere sainct Innocent) le Roy poussé d'vn sainct zele, & ne voulant plus que ces

Iuifs pillez, & chassez de France.

enormitez se feissent par son Royaume il commanda qu'à vn mesme temps tous les Iuifs qui estoyēt espars par tout ce Royaume fussent pris en leurs maisons & synagogues, & despouillez, & dessaisis de leur or, argēt, ioyaux, & meubles, ainsi que jadis ceste nation meit à blanc les citoyens d'Egypte, on les bannit de ce Royaume, auec deffence de ne plus y habiter, ny trafiquer sur peine de la vie.

Origine

Origine des maux des Grecs par les Latins: & de la guerre du Roy Philippe Auguste contre le Duc Hugues de Bourgoigne.

CHAPITRE LX.

NOVS auons cy dessus fait souuent mention d'Emanuël Empereur de Constantinople, & des ruses auec lesquelles il trompoit les Princes Occidentaux allans en la Terre-saincte, en fin voyant que les Françoys ne laissoyent la poursuite de leurs conquestes, & ayant vn fils nommé Alexis, il tascha aussi de le marier quoy que de fort bas aage, auec quelque Princesse de France. En somme dés l'an mille cent soixante-neuf du viuant du Roy Louys le Ieune, il enuoya en France, & obtint Agnez fille du Roy pour le susdit Alexis, laquelle fut menée en Grece. Or tandis qu'apres le decez d'Emanuël, ce Prince Alexis estoit gouuerné sous la tutelle de sa mere sœur de Raymond Prince d'Antioche, on ne voïoit aussi que François formiller en Grece, & estre appellez aux charges & honneurs, tant pource que la vefue de Manuël estoit de Gaule, que pource que la femme du ieune Empereur estoit de mesme pays. Les Grecs cauts, fins & enuieux naturellement, se faschans que les Latins (ainsi appelloyent ils les Occidentaux) gouuernassent ainsi les Princes, & craignans qu'ils ne se feissent Seigneurs (comme ils feirent) de l'Empire, se resolurent d'executer ce qu'ils n'auoyent osé faire du viuant de l'Empereur n'auoit guere decedé, qui estoit de tuer ou de chasser tous les Latins qui estoyent en Constantinople. Et ce qui plus les irrita, furent les façons de faire & deportemés d'Alexis Commene neueu de l'Empereur deffunct, & regent auec l'Emperiere sur l'Empire Grec, lequel vsoit en tous affaires plus du conseil des Latins que de ceux du pays: & qui pis est ne tenant compte de ceux de sa nation, il leur faisoit plusieurs insolences. Ce que (peut estre) ils eussent supporté, s'il ne se fut oublié iusqu'à soüiller la couche de son oncle, & à abuser de la vuefue de Manuël, & cecy si peu discretemét, qu'il ne se prenoit garde de ceux qui l'esclairoyent de pres, & lesquels publioyent par tout ses laschetez & l'impudicité de la mere de leur Prince. Cecy fut cause que les seditieux pour auoir chef qui fut du sang des Commenes, rappellerent d'exil Andronic cousin de l'Empereur qui auoit esté dechassé pour ses trahisons & felonnies, luy mandans d'amener tout autant de gend'armerie qu'il pourroit, & de venir en toute diligence, d'autant que l'affaire demandoit haste estát pressé grádement. Cestuy entédant bien que c'estoit, ne faillit aussi de venir auec forces, & quelque deuoir que feit Alexis le piqueur de l'Emperiere, si ne luy fut il possible d'empescher qu'Andronic n'entrast en Constantinople ayant tant d'hommes à commandement, où estant entré il prit le miserable Alexis, lequel il punit tout soudain par le lieu, par lequel il auoit le plus commis de faulte: d'autant que non contant de luy creuer les yeux, il luy feit couper les genitoires, qui estoit lors supplice fort commun & vsité en Grece principalement à l'endroit des Princes du sang Imperial. Cecy n'eut esté que jeu, eu esgard à la cruelle façon de faire de ce peuple, si soudain il ne se fut irrité de telle furie sur les Latins, que tout autant qu'il en peut trouuer en Constantinople, il les feit passer sous le fil & trenchant de l'espée: & bien aduint aux principaux d'entre les Latins qui estoyent là, d'auoir sauué leurs meubles sur vingt-quattre galeres, & de s'y estre mis dedans & se fier à la mercy des vagues: car sans cela il n'en eut laissé pas vn seul dedans la ville: cóme ainsi soit qu'ils ne pardonnoyét point aux enfans qui succoyent la mamelle de leurs meres, ny aux vielllards sans deffence, tant le nom des François leur estoit à contre-cœur: ils decollerent vn Legat du sainct siege de Rome là enuoyé vers l'Empereur Grec pour les affaires d'Italie & de Syrie, & cecy l'ayans trainé par la ville en mespris & desdain de l'Eglise Romaine: & ce qui monstre la brutalité de ce peuple fut qu'ils furent à l'hospital, où ils massacrerent tous les pauures malades Latins qu'ils y rencontrerent. Et s'il y eut quelcun qui en sauuast aucuns, ainsi que feirent quelques marchans, à l'endroit de quelques trois ou quattre cens enfans, lesquels ayans sauué du glaiue, leur donnerent vne mort plus cruelle les vendans aux Turcs & en tirans vn grand prouffit, sans se soucier que ces pauures enfans s'en alloyent seruir de garde-couches, & autres vils estats à ces Barbares & que

Alexis Prince de Grece espouse Agnez fille du Roy Louys le Ieune.

Mort d'Emanuël Empereur Grec.

Conspiration des Grecs cótre les Latins.

Alexis Preuestiaire et regent de l'Empire Grec.

Alexis abuse de l'Emperiere veufue de Manuël.

Andronic Comene banny rappellé par les seditieux.

Alexis Lieutenant de l'Empereur chastré & aueuglé.

Horrible, & cruel massacre fait par les Grecs sur les Latins l'an 1182.

Legat du Pape decapité en Costatinople.

Enfans védus aux Turcs par les Grecs.

forcez il faudroit que renonçassent au Christianisme. Les Latins ce pendant qui s'en estoyent fuys auec leurs armes & richesses, pensans que deux ou troys iours apres ceste furie seroit passée, & ne croyans onc qu'Andronic voulut vser d'vne telle brutalité, vindrent se presenter pour retirer ceux qui estoyent demourez des leurs en Constantinople, mais oyans le pitoyable meurtre commis sur les Chrestiens Latins, ils en furent si irritez, que postposans toute crainte, ils ne laisserent ville, bourg, ny village le long de la marine depuis le bras sainct George iusques en Albanie, où ils ne tuassent tout ce qu'ils rencontroyent hommes, femmes & enfans, ieunes & vieux, Prestres & autres: & s'enrichissans des despoüilles Grecques, les vns s'en allerẽt en Palestine, & les autres s'en retournerent en Frãce. Ce faict, Andronic afin qu'il ne semblast que pour haine des Latins il eut seulement entrepris cecy, mais que plustost c'estoit pour faire regner le vray Prince, feit sollennellement couronner Alexis & Agnez son espouse: mais cecy estoit vne amorce pour tromper & l'Empereur & les Seigneurs, d'autant que ce tyran, se saisissant du gouuernement de l'Empire, feit noyer secrettement Alexis, & vsurpant la couronne & l'espouse d'iceluy, il donna commancement à la ruine des Grecs, qui aduint quelques ans apres & sous la conduitte de Baudoüin de Flandres, ainsi que dirons (Dieu aidant) en son lieu. A Rome on ne se monstra guere plus courtoys à l'endroit du Pape Lucie & des siens, d'autant qu'aduenant quelque tumulte à Rome, à cause que le Pape, s'en disant seul seigneur, vouloit abolir les Cõsuls & Senat d'icelle, d'où s'ensuiuit que les Romains prenans ceux qui auoyẽt intelligence auec le Pape, leur creuerent les yeux aux vns, & feirent mourir les autres, & sa sainteté fallut que l'an de nostre salut mille cent quattre vingts & trois s'enfuit de sa cité & se sauuast à Veronne: d'où auant il escriuit à l'Empereur, luy demandant raison & secours contre les Romains, & à tous les Princes Chrestiẽs pour la Terre-saincte affligée par Saladin, & pour les diuisions qui estoyent entre les Princes Leuantins, pour les affaires du Royaume à cause de la maladie du Roy Baudoüin de Hierusalem. Durant ce temps & le Pape ayant enuoyé en Frãce vers le Roy Philippe, & Heracle Patriarche de Hierusalem trauaillãt pour le repos de la Terre-saincte: nostre Dieu-donné estoit apres la chasse des Iuifs, lesquels iusqu'alors n'auoiẽt encor bougez de France, y ayant plusieurs des grans, lesquels auoyent receu deniers des Hebrieux, & par mesme moïen fait delaïer leur depart, esperans qu'à la longue le courroux du Roy refroidy, ils pourroyent y estre comme au parauant. Mais le Roy resolu en ses deliberations ne peut estre fleschy à autre chose qu'à l'effect de son edit, & fallut que les Iuifs vuidassent cest an de mille cent octãte-trois, & de leurs escoles ou synagogues on feit des Eglises pour les Chrestiẽs apres les auoir nettoyées & sacrées, & principalement à Paris, Orleans & Estampes, afin que Dieu fut loüé és lieux où il auoit esté blasphemé & que les Chrestiẽs adorassent son nom és lieux où les Talmudistes s'estoyẽt mocquez de sacres-saints mysteres de nostre religion Chrestiẽne. Et quãt aux heretiques Vaudois, Patarins, Albigeois ou Coteraux, ils ne se contentoyent pas de faire semer par leurs Barbes, c'est à dire Peres & ministres, leur faulce & peruerse doctrine, si quand & quand ils ne l'eussent accompaigné de la force, des rapts, sacs & pilleries, afin que la sainteté couuée au coeur de ces Ante-christs fut esclose par ces fruits dignes de telle portée & de ceux qui l'auoyent produite. Et suis marry que tant de bons esprits de cest aage se sont laissez aller apres vne secte si ressemblante à la manie & desuoïement de sens de ces Vaudois, telle qu'est la Caluiniste & Lutherienne, & que sous coulour de blasmer les abus des Ecclesiastiques (lesquels sans mentir son abominables, aussi bien que de tous autres estats) ils se soyent oubliez iusqu'à maintenir les mesmes resueries que ces pauures Albigeois soustenoyent, quoy qu'en d'aucunes choses ils ne les suyuent, & en d'autres ils les surmontent en faulceté & absurdité de croyance: mais ce sont les fruits de la science du monde, & de ceux qui pensent plus sçauoir que toute l'Eglise, voire que Dieu mesme, qui est celuy qui inspire & conduit son espouse. Ces Cotereaux & Vaudois donc durant la ieunesse du Roy Philippe, & en cest an de mille cent octante-trois, s'assemblerent en grand nombre, & feirent des courses au païs de Berry, pillans le plat pays, rançonnans les païsans, prenans prisonniers ceux qu'ils rencontroyẽt, & abusans des femmes des captifs en leurs presences: n'espargnãs point les Eglises lesquelles apres auoir saccagées ils brusloyent, prenans les Prestres & religieux, qu'ils appelloyent Chantres

Cruelle vẽgeance des Latins sur les Grecs.

Andronic fait couronner Alexis & Agnez sa femme.

Andronic fait mourir Alexis. Nicete Choniate en ses Annales, li. 7.

Romains mutinez chassent le Pape Lucie de Rome. L'an 1183.

Iuifs fauorisez des Seigneurs en France, delayẽt s'en aller.

Escoles des Iuifs conuerties en Eglises Chrestiẽnes.

Vaudois prẽnent les armes en lieu de la parolle.

Pays de Berry affligé par les Vaudois.

& Balleurs

& Balleurs, les fouëttoyent auec telle rigueur que souuent ils leur faisoyent rendre l'ame durant ce tourment, d'autres estoyent en longue & miserable prison iusqu'à ce qu'à grand' somme de deniers ils racheptoyent leur miserable vie de la main cruelle de ces heretiques & Barbares. Encore estoyent ils plus doux que noz heretiques de ce temps, qui ont experimenté des supplices non iamais ouys pour tourmenter & faire mourir les gens d'Eglise, mais tous ont tendu à ce but, que d'aneantir l'estat Ecclesiastique pour ruiner, en abbatant la police de l'Eglise, tout l'estat Royal, & l'ordre qui est en la republique Chrestienne. Le Roy estant aduerty de ces insolences, enuoye quelques troupes sur ces desuoyez, & commanda qu'on mit le peuple en armes, ce qu'estant fait, on les assaillit si rudemẽt & à poinct, qu'il n'en demeura vn seul en vie de sept mille ou plus, qui auoyẽt pris les champs, & butinoyent les terres suiectes au Roy Philippe. En Flandres aussi quelques vns s'estans esleuez furent pris, & menez à l'inquisition deuant Guillaume Archeuesque de Rheims, furent bruslez à la poursuite de Philippe Comte de Flandres, qui defera ce iugement au Legat du sainct siege tel que lors estoit cest Archeuesque, & Cardinal du tiltre de sainte Sabine. Ie ne me veux arrester pour ceste heure aux opinions que tenoyent ces Vaudois, car i'espere cy apres en parler plus au long lors que ceste vermine espandra le plus son venin par les pays & regions Aquitaniques. Tant y a que Pierre Abeilard fut des premiers qui donnerent entrée à ceste heresie, laquelle ayant diuers semeurs, prit le nom aussi en plusieurs sortes, ores des predicans, & d'autres des pays où ceste parolle estoit annoncée, & les reliques de laquelle ont duré iusques à nostre temps en l'enclos des Alpes, si bien qu'estant semée la peste Caluiniste, ces Alpins enyurez d'erreur ont mieux aymé embrasser la mort auec Caluin, que viure en la societé de l'Eglise en laquelle ils n'entrerent iamais. Ceste année mesme mourut Hẽry fils aisné du Roy Henry d'Angleterre, & de Madame Eleonor d'Aquitaine duquel ie vous allegueray mot à mot ce qu'en dit Guillaume de Neubrige en son histoire, disant ainsi : L'an apres l'enfantement de la vierge mille cent octante-trois, & le trentiesme du regne de Henry Roy des Anglois, Hẽry troisiesme Roy, surnõmé le Ieune mourut auant saison: & pour vray auant saison, si vous auez esgard à son aage, mais trop tard si vous considerez ses faits: d'autant qu'il souïlla son adolescence d'vne tache qu'on ne sçauroit lauer en ce qu'il se rẽdit semblable en detestation au malheureux Absalon, ainsi que i'ay dit cy dessus. Et estant paruenu en sa ieunesse, il ne voulut que fut meilleure que l'adolescence, estant trãsgresseur non seulement de la loy de nature (ainsi que deja il auoit esté) ains des sermens & promesses sollennelles, en se reuoltant derechef contre son pere: & la cause de sa reuolte fut telle. Le Roy Hẽry son pere auoit donné le Duché d'Aquitaine pour le gouuerner à Richard son second fils, & à Geoffroy troisiesme de ses enfans ja d'aage il laissa la iouïssance de Bretaigne qui luy estoit escheuë à cause de sa femme: & presupposãt que l'Empire royal d'Angleterre ne pouuoit faillir à Hẽry son fils aisné le tenoit pres de luy, afin de faire & viure suyuant ses ordõnances, & pour luy suruenir aux affaires. Mais s'estant esmëue quelque discorde entre les freres, Henry l'aisné d'iceux, indigné que son pere eut auancé Richard son puisné au gouuernement d'Aquitaine, s'allia & ioignit à Geoffroy Duc Breton, & auec quelques Seigneurs d'Aquitaine, il feit la guerre à son pere. Cestuy s'estant mis en tout deuoir possible pour appaiser & cõtenter ses enfans par, & auec doulces parolles & courtoises iussiõs, qu'ils se deportassent de la guerre, ils n'en voulurent rien faire, & pource, afin d'obuier à leur temerité, il leua forces & s'en vint en Aquitaine. Mais soudain par diuin iugement le ieune Hẽry fut saisy de fieure (qui seruit de vengeresse sur les deux forfaits de ce ieune Prince) & auec sa maladie, commença aussi de s'affoiblir le cœur de tous ceux qui estoyent de sa ligue. Or comme le mal croissant, les medecins desperassent de sa santé, en fin luy touché de resipiscence, enuoya vers son pere, luy demandant humblement pardon de la faulte commise, & le suppliant que pour la derniere grace & faueur que iamais il esperoit receuoir de son pere, qu'il luy pleust le visiter afin qu'il eut ce bien de le voir auant mourir. Le Roy pere oyant cecy, sentit vn grand attendrissement de cœur, & eut volontiers fait ce que son fils luy requeroit: mais ses amys luy remonstrans le danger auquel il se mettoit d'aller en lieu, où son fils auoit de si mauuais conseillers, & lesquels ne demandoyent que sa ruine, & disans, que iaçoit que visiter son fils en telle an-

Insolẽces des Vaudois sur les Catholiques.

Grand massacre de Vaudois en Berry.

Vaudois bruslez en Flandres.

Guillaume Archeuesque de Rheims Cardinal du tiltre saincte Sabine & Legat en France.

D'où vint la source de la secte des Vaudois.

Guillaume de Neubrige, liur. 3. ch. 8.

Mort de Henry 3. du nõ Roy d'Angleterre.

Discorde entre les enfans du Roy Henry second.

Ces seigneurs d'Aquitaine estoyent les Cõtes d'Engoulesme et de la Marche & les Vicomtes de Limoges & de Turene.

Henry va en Aquitaine cõtre son fils.

Maladie du ieune Henry à Martel en Quercy.

Henry le ieune demãde pardon à son pere.

goiſſe fut vne œuure,& de nature & de charité:ſi eſt-ce qu'il deuoit auoir eſgard à ſoy-meſme. Deſtourné par ceſte crainte il n'y alla point, trop bien luy enuoya il ſon anneau que le fils cognoſſoit bien, en ſigne d'amour, & de pardon & indulgence de toutes les faultes commiſes contre ſon pere: lequel anneau le fils prit & baiſa fort amoureuſement,& bien toſt apres il mourut en la preſence de l'Archeueſque de Bordeaux: ſon corps fut porté au pere, au deuant duquel il vint,& commanda qu'on le portaſt à Roué où il fut mis en ſepulture. Apres cecy le Roy Henry dompta ceux qui ſ'eſtoyent reuoltez,& prit en grace Geoffroy Duc de Bretaigne ſon fils, lequel peu de temps apres ſ'eſloigna derechef de ſon pere,& l'occaſion en fut telle. Geoffroy eſtant d'aage pour tenir terre,& fort bon & ſage Prince, voyant que le pays d'Anjou auoiſinoit la Bretaigne,& qu'il n'auoit rien des biens paternels, il ſupplia Henry ſon pere de luy donner le Comté d'Anjou pour ſon appennage, ce que le Roy ne voulut faire, quelque choſe qu'on luy ſçeut remõſtrer,& quoy que le Roy de Fráce l'en priaſt en faueur de Geoffroy qu'il aymoit fort, d'autant qu'il le voïoit affectionné à la maiſon de France. Et ſe couuroit Henry de ce que Richard ſon fils, qui fut depuis ſurnommé cœur de Lyon ne ſouffriroit iamais que ſon puiſné emportaſt la piece principale de leur maiſon,& laquelle eſtoit la ſouche & racine de leur famille: mais à bien parler il le faiſoit afin de n'aggrandir ce fils plus que de ſon païs Breton, craignant qu'il ne luy feit de meſmes tours qu'auoit fait ſon aiſné, lequel il auoit ſuiuy en ſes reuoltes. Geoffroy ſe deſpitant de cecy, ſ'en vint en France où il fut recueilly, & aymé, & honoré ſeruát le Roy en toutes ſes guerres: mais comme ce bon Prince eſtoit en France paſſant ſa melencolie, & ſ'exerçant auec la nobleſſe de ce Royaume, ſon frere Richard faiſoit ſa cauſe bonne en Angleterre,& ſ'auançoit à plaiſir à la ſuite de ſon pere. Ce fut en ce temps que Hugues Duc de Bourgoigne, ayant perdu ſa premiere femme Aliſe fille de Matthieu premier du nõ Duc de Lorraine, & de Berthe fille de l'Empereur Federic Barberouſſe, eſpouſa en ſecondes nopces celle Beatrix fille vnique de Guy Daufin de Viennoys & Comte d'Albon, laquelle auoit eſté femme du Comte de Thoulouſe Raymond troiſieſme du nom, duquel mariage ne ſortit hoir quelconque:là où elle eut du Prince Bourguignon vn fils appellé André, lequel ſucceda depuis à ſon aïeul maternel Guy au Comté d'Albon & principaulté de Viennoys. Et ce fut en ceſt an que Baudoüin Roy de Hieruſalem donna ſa ſœur en mariage à Guy de Luzignan, duquel auons parlé cy deſſus, fils de Hugues ſurnommé le Brun ſeigneur de Luzignan, lequel fut declairé gouuerneur de l'enfance de ce Roy Baudoüin qui eſtoit Ladre: or ay-ie laiſſé cy deſſus, & laiſſe encor le diſcours de la fable hiſtoriée de Meluſine la fée, laquelle ie ſçay bien qu'a eſté, mais ne trouue au vray qu'elle fut fille d'aucun Comte de Poitou, bien ſçay que d'elle ſont ſortis de grands perſonnages & Roys & Comtes & Empereurs, tant en Aſie qu'en Europe, & que le dernier Roy Chreſtien d'Armenie nommé Leon, qui eſt enterré aux Celeſtins à Paris, eſtoit de ceſte race, mais de vouloir ſouſtenir tout ce qu'on dit de Meluſine & de ſes enfans, i'attendray de ce faire, iuſqu'à ce que i'aye preuue plus autentique. Tant y a que ce Guy de Luzignan, qui eſpouſa la ſœur du Roy de Hieruſalé veufue du Marquis Guillaume de Montferrat, fut Comte de Iaffe & d'Aſcalon en Syrie,& titulaire du Royaume de Hieruſalem, quoy que le Comte de Tripoly luy feit de grands empeſchemens, ainſi que pourrons quelque fois diſcourir ſuyuant les temps & fil de l'hiſtoire. Nous auõs veu cy deſſus, cõme en la reuolte & conſpiratiõ des Princes contre Philippe Auguſte, le Duc Hugues de Bourgoigne ſ'y eſtoit declairé: & pource qu'il y en a qui ſemblent diſſimuler cecy ie veux monſtrer comme il eſtoit de la partie, & que long temps il continua en ce mauuais vouloir, comme auſſi le Roy luy feit la guerre par deux fois, l'vne à cauſe des Egliſes qu'il opprimoit, & cecy aduint l'an mille cent octãte-trois, dequoy i'ay teſmoignage d'hõme qui viuoit de ce temps, que i'allegueray cy apres:& l'autre fois fut l'an mille cent octante-quatre, dequoy nous parlerons en ſon lieu. Quant au premier effect de la guerre, voicy comme Guillaume Bretõ qui a dedié ſon liure à Louys Prince de France,& fils de Philippe Auguſte parle de cecy en ſa Philippide:

Henry le Ieune enterré premierement au Mans, puis à Rouen.

Geoffroy demande Anjou à Henry ſon pere.

Henry ſ'excuſe & refuſe Geoffroy.

Geoffroy Duc de Bretaigne ſe retire en Frãce.

Hugues 3. de ce nom Duc de Bourgoigne eſpouſe Beatrix de Vienne.

Guy de Luzignan fils de Hugues le Brun.

Grãds Princes iſſus du ſang de Luzignan.

Quel fut Guy de Luzignan.

Hugues Duc de Bourgoigne deux fois guerroyé par Philippe Auguſte.

Guillaume Breton liu. 1. de la Philippide.

Vix bene finito dux Odo Allobrogus anno
Opprimit eccleſias pácemque monaſteriorum

Indigenes

Indigenúmque animos turbat, Clerique quietem:
Gente potens, diues opibus, ditissimus armis,
Belligerísque viris quos Diuio nobile Castrum,
Edua quos nutrit, vrbs antiquissima, plena
Diuitijs, multísque tumens legionibus olim.

Vous oyez icy que le Duc de Bourgoigne, que cestuy appelle Ode ou Eudon, suyuāt la faulte, comme dit Vignier, des autheurs Gauloys, mais ie l'oseroy suiure à cause de son antiquité, n'estoit que les historiens Bourguignons me pourront combattre auec leurs chartes publiques: & ainsi il fault dire que ce Duc s'appelloit Hugues, & qu'il pouuoit aussi estre dit Ode portant le nom de son pere. D'auātage cest auteur le nomme Allobroge, à cause que la iurisdiction ancienne des Princes Bourguignons s'estendoit sur les Allobroges, & que cestuy auoit espousé (comme dit est) la fille du Prince de Vienne eu Dauphiné, qui fut iadis la cité capitale des peuples Allobroges. Ce Duc feit fortifier Chastillon sur Seine afin de s'en preualoir contre le Roy, qu'il sçauoit luy en vouloir, & qu'il voïoit faire ses aprests pour luy faire la guerre: & de laquelle forteresse telles sont les parolles du sus-dit autheur.

Hugues de Bourgoigne afflige les Eglises. Pourquoy le Duc Bourguignō appellé Allobroge.

Insuper & castrum Castellio nomine, vicus
Nobilis, Allobrogum decus, & munitio regni,
Quem fluuius medium retinenti perluit vnda
Sequana: nobilium pater, instructórque virorum,
Nulla quibus toto gens est acceptior orbe,
Militia, sensu, doctrinis, Philosophia,
Artibus ingenuis, ornatu, veste, nitore.
Vnde timens regem dux præmuniuerat illum
Omnibus ad bellum rebus, quibus est opus armis,
Robustísque satellibus, cum milite multo,
Sufficiénsque viris frumentum prouidus heros
Congerit, & farcit Castellum rebus abundè.

Descriptiō de Chastillon sur Seine.

En somme ceste place estant ainsi fortifiée, & le Roy ayant fait semondre le Duc de se desister de ses violences & n'en tenant compte, le Roy marcha contre luy auec ses forces & en fin vint à Chastillon qu'il assiega, le Duc s'y estant follement enclos dedās, & lequel se deffendit vaillamment vne bonne espace de temps. A la fin voyant que nul de ceux lesquels il auoit aidez & fauorisez remupit pour luy, d'autant qu'Estienne Comte de Sancerre auoit esté deja chastié, & sa place prise & forcée par le Roy, que les autres oncles du Roy estoyent d'accord auec luy, que le Flamand n'osoit bouger de crainte que les François ne courussent son païs tandis qu'il seroit en Bourgoigne: toutes ces considerations le mouuans, & craignant la prison & captiuité tant de luy-mesme que de son fils qui estoit prisonnier, se resolut de demander la paix, ce qu'il feit de la sorte que le descrit le sus allegué autheur, parlant en ceste maniere.

Chastillon assiegé par le Roy Philippe Auguste. Hugues Duc de Bourgoigne s'humilie au Roy.

Sic dux ergo videns non posse resistere tantis
Viribus, & nato metuens, quem vincla tenebant:
Proijcit ampulsas, & mentis amara superbè
Cœpta retroponit, mansuetus iam denique factus,
Iniustámque fouens, iam se iudice, causam,
Serò recognoscit quantum deliquerat in ius,
Inque suum dominum, cui se peccasse fatetur:
Et genibus flexis sese regalibus vltrò
Submittit pedibus, supplicans vt quicquid eidem
Rex volet, infligat, statuat de séque, suísque,

Quicquid ei placeat statuendum vindice pœna.

Clemēce du Roy vers le Duc de Bourgoigne

Vous oyez comme le Duc Bourguignon se rendit à discretion, & à la seule volonté du Roy : & toutesfois nul historien Bourguignon, que i'aye veu, fait mention de ceste guerre, & moins de la summission de ce Duc, auquel le Roy pardonna sa faulte & rendit ses terres, & son fils sans nulle rançon, mais auant cecy prenāt le serment de ce Duc & des ostages, pour l'effect de sa promesse, qu'il restitueroit les Eglises en leur entier, & leur rendroit leurs richesses: ce qui est declairé és vers qui s'ensuyuent.

Rex igitur, cuius pietas excedere vota
Nouerat, & in terram stratum, corde benigno
Hostem conuersus, lætis complectitur vlnis,
Hinc in amicitiam recipit, solitúmque fauorem:
Reddit ei terras, vicos, & nobile castrum:
Cuncta sibi retinere licet, de iure liceret
Quæ iustis subducta duci possederat armis.
Sed iuri præferre pius rex maluit æquum,
Cum quibus, & natum (quòd vix sperauit) in emptum
Restituit: sed & ante tamen facit ecclesiarum
Damna resarciri, quàm quicquam reddat eidem:
Quodque fidelis ei sit in omni tempore vitæ,
A duce fit regi sufficiens cautio, missis
Obsidibus, plegijs, iuramentóque recepto.

Et afin que ie ne laisse point imparfaite l'histoire d'vn si grand Prince que Philippe Auguste, & n'obmete ce que la plus-part des historiés (excepté Guillaume le Breton) ont passé sous silence, ie diray qu'en la mesme saison, & dés aussi tost que les Vaudois furent deffaits en Berry, comme si tout le monde eut lors conspiré contre les Ecclesiastiques, il y eut quelques Seigneurs, qui enuahirent les biens des Eglises, tels que furent les Seigneurs de Retel, de Coucy, & de Rosey vers lesquels le Roy ne se monstra si rude qu'il auoit fait au Duc de Bourgoigne, & la cause ie la diray, l'ayāt tirée du mesme autheur que i'ay souuent allegué. Le Roy se voyant sans deniers pour les grands frais qu'il luy conuenoit faire contre les rebelles, & principalement contre les persecuteurs des Eglises, pria les Ecclesiastiques, & sur tout ceux de l'Archeuesché de Rheims de le secourir en ses affaires, ainsi que l'Eglise est coustumiere d'en vser à ceux qui l'ont enrichie, & desquels elle releue ce qu'elle a de patrimoine. Mais en lieu d'obtenir ceste aide, les Ecclesiastiques luy feirent responce, que ce que le Roy demandoit estoit d'exemple fort preiudiciable, & que cela pouuant se tourner en coustume, ils n'estoyent resolus de faire plus que ce à quoy ils estoyent tenus, par les bans & contribution d'iceux: & au reste que sans cesse ils prieroyēt Dieu pour sa santé, & felicité de ses affaires, & auancement de l'honneur de sa couronne. Ceste responce bien que desspleut au Roy, si ne dit-il mot pour celle fois, ains gardant cecy en son cœur, en feit son prouffit en temps & lieu, & paya le clergé d'vne pareille responce lors qu'il eut affaire de son secours. Et est cecy tesmoigné par Guillaume Breton disant ainsi:

Seigneurs qui affligēt les Eglises.

Philippe demande secours d'argent à l'Eglise.

Respōce des Ecclesiastiques.

Guillaume Breton en sa Philippide.

Clerum Rhemensem petijt, scriptóque rogauit
Vt sibi subsidium fieret, quò gratior illi
Ad tantos vellet sumptus impendere gratis,
Vt solet Ecclesia patronos sæpe iuuare.
Qui pro rege suo, regi suffragia summo
Fundere cum precibus, aiunt, se iure teneri
Non solidos dare vel censum, ne postea fortè
Ecclesiæ pariant ex consuetudine damnum.

Posteaquam

Posteaquam bello fruerentur pace, sepulto,
Rex proceresque sui. Res ardua protinus egit
Clerum Rhemensem versa vice poscere Regem.
Rostellæ, Cocij, Comites, dominusque Rosetti
Non attendentes Regis'ue, Deique timorem,
Certatim ecclesiæ patrimonia dilapidabant,
Damnosis populum, clerúmque grauando rapinis
Gaudet, & hoc breue Rex responsum reddit eisdem:
Vos prece me sola nuper iuuistis, eadem
Lege relatam vice pressa vestra iuuabo.

Oyez la digne & iuste responce de ce ieune Roy aagé lors de dix-huict ans ou enuiron: vous m'auez n'aguere secouru par voz seules prieres, aussi ie veux vous rendre la pareille & prier les Comtes pour vous qu'il se desistent de vous nuire: & tout aussi tost il leur escriuit les priant de se deporter de plus affliger les Eglises. Mais eux, soit qu'eussent le mot du guet des courtisans, ou que fussent aduertis du mescontentement du Roy, ou leur faschant de lascher prise, si est-ce que pour la priere du Roy ils ne laisserent de poursuyure leur pointe & d'affliger plus que jamais les gens d'Eglise: sur quoy est à noter que depuis Capet les Ecclesiastiques auoyent iouy de toutes les libertez, & immunitez que les Canons, & les loix leur octroyent, sans qu'il fut loisible aux Roys de prendre rien sur eux que de gré à gré, sinon ainsi que i'ay monstré cy dessus, és Eglises où la regale auoit lieu, lesquelles failloit que subuinssent aux Roys, ainsi que dict est, sous Philippe premier enuers l'Euesque de Chartres: & de là est venu que le Clergé embrassoit de telle sorte ces libertez, que Thomas Beket est canonisé pour auoir constamment plustost enduré la mort, que souffrir l'alteration des priuileges des Eglises. Or Philippe n'vsoit icy de tyrannie, seulement requeroit la subuention du Clergé, lequel luy deniant, il eut sa reuenche sans vser de main mise, ny puissance Royale absolue, laquelle à bien parler est vne espece de tyrannie: d'autant que les Euesques sentans ceste secousse, & cognoissans leur faulte, & le peu de respect qu'ils auoyent eu au Roy, luy requierent pardon, offrent tout deuoir, & font largesse liberale & volontaire de leurs reuenus, pourueu qu'il plaise seulement au Roy de les deliurer de ceux qui leur faisoyent tant de torts & angaries. Le Roy mande encor vn coup aux Comtes de se retirer & laisser les terres des Eglises, & eux ne voulans luy obeir, il y alla à main forte, & les contraignit de venir à composition, & à faire par contraincte ce dequoy il les auoit admonnestez de faire amiablement. En ce mesme temps, Henry Roy d'Angleterre estant sur le poinct d'aller contre Roland Prince de Wales, il en fut destourné par l'humilité dudict Roland, ioint qu'il aspiroit à faire son fils Iean (surnommé sans Terre, qui depuis fut Roy d'Angleterre) Prince & souuerain d'Hybernie ou Irlande, ce que n'est encor' aduenu à Roy aucun d'Angleterre: neantmoins ce n'estoit pas contre les Roytelets Hibernois qu'il auoit affaire, ains contre Hugues de Lascy, gouuerneur en son nom en Irlande, lequel s'estoit faict si grand au pays, qu'il ne luy restoit guere plus que de prendre la couronne. Mais ce pauure Seigneur de Lascy, sur le poinct que sa fortune luy rioit le plus, & le Roy ne pouuant luy nuire ouuertement, ainsi qu'il souhaitoit, fut occis aux champs en allant se pourmener, par vn Irlandois qui feit ce seruice au Roy Henry, lequel en fut plus ioyeux que de nouuelle que homme luy eust sceu porter, eu esgard à la consequence de l'affaire, & à la vaillance de cest homme qu'il pretendoit accabler.

Côme Philippe paya le Clergé.

Liberté ancienne du Clergé.

Le Clergé accorde des aides au Roy.

Philippe chastie les persecuteurs des Eglises.

Hugues de Lascy aspire au Royaume d'Irlande.

Hugues de Lascy occis, et par qui.

Guillaume de Neubrige liure 3. cha. 10.

De la guerre du Roy Philippe Auguste contre le Comte de Flandres pour le Comté de Vermandois, & de la mort du Duc de Bretaigne Geoffroy, & autres occurrences.

CHAPITRE LXI.

CEpendant le Roy croissant en aage & sens, commença aussi à se fascher de ce que le Flamand son tuteur luy detenoit les villes de Mondidier, Roye, Nesle, Peronne, Amiens, & tout le pays, & Comté de Vermandois, sans qu'il y eut aucun autre droict que l'octroy d'vsufruict que luy en auoit faict Louys le Ieune, & lequel Philippe luy auoit confirmé: estant chose aisée au Flamand d'obtenir cecy d'vn enfant qui se fioit en luy, & duquel il estoit & tuteur, & Parrin, & celuy qui l'auoit manié en son enfance. Mais le Roy estant (comme je dis) venu à l'aage de dix-neuf ans & demy, sollicité de son propre sens & de l'vtilité de sa couronne, remonstra souuent à son Parrin Philippe d'Elsace Comte de Flandres le tort qu'il luy faisoit detenant le Vermandois, auquel il n'auoit droit que de bien-seance, l'exhorte de le rendre, & de ne point diminuer le reuenu de celle couronne que plustost il deut accroistre, & comme Pair de France estant obligé par serment à la conseruation d'icelle, & comme son tuteur, estant astraint par la loy à procurer le bien de son pupille, plustost que de l'vsurper par surprises: le prioit de quitter cecy sans procez, & sans debat, affin que leur amitié ne se conuertit en haine, & que la paix establie ne deuint vne guerre mortelle: aduenāt tout cecy l'an de nostre salut mille cēt quatre vingts & quatre, & le cinquiéme du regne de Philippe. Le Cōte de sa part, qui n'auoit aucun appetit de satisfaire à la volōté du Roy, alleguoit pour ses deffences que le feu Roy Louys le Ieune luy ayant donné, il en auoit aussi les lettres de confirmation de sa mesme majesté, & que par ce moyen le droit luy en estoit acquis: que le Roy ne deuoit casser ny violer sa parole, ny estranger de luy ceux qui auoyent desir de luy faire seruice, & lesquels irritez, estoyent pour se ressentir d'vn tort qui leur seroit faict: n'estant iuste qu'il perdit, sans auoir commis faulte, vne chose laquelle il possedoit iustement, & de laquelle il auoit la main saisie. Mais le Roy repliquant, luy dict: puis qu'il est ainsi que le feu Roy monseigneur, & pere (que Dieu absolue) vous à jadis donné ces pieces à les posseder pour certain temps, ce n'est pas à dire qu'il y puisse auoir prescription qui vous en rende possesseur perpetuel. Et quant à ce que vous dictes que je vous ay confirmé le don, & que vous en auez patentes, vous parlez contre vostre propre conscience: veu que vous mesmes auez n'agueres donné vn iugement au contraire, contre vn certain qui demandoit d'vn autre, ce qu'il luy auoit accordé durant son enfance, lors que vous ordonnastes que l'enfant n'auoit aucun droict tandis qu'il estoit en tutelle & minorité. Quel i'estoy alors vous le sçauez, & ne deuriez demander cecy sous tel droict, qui vous accuse de dol d'auoir circonuenu vostre pupille: & en somme, il fault rendre ce que vous vsurpez, où je tascheray de le recouurer à force d'armes. Le Comte s'en alla tout courroucé de ceste resolution, & le Roy sçachant qu'il ne seroit long temps, sans se fortifier, & garnir les villes de Vermandois, s'en alla à Compiegne, où il feit vne assemblée suyuant la coustume ancienne, de Prelats, & de Princes pour disputer de cest affaire: & là ayant le Roy faict proposer son faict par les hommes plus doctes de son Royaume, le Conseil arresta en fin que si le Comte de Flandres refusoit de rendre le Vermandois, qu'on luy denonceroit la guerre, à laquelle tant Lays que Ecclesiastiques offrirent leur deuoir d'argent & d'hommes pour la deffence du patrimoine de la couronne, & pour oster au Flamand le pays d'Artois bien que ce fut le doüaire de la Royne espouse du Roy Philippe. De laquelle voicy comme l'Annaliste de Flandres parle: (chose non traictée par nos historiens) En l'an mille cent quatre-vingts & quatre, comme la discorde allast en croissant entre le Roy de France Philippe, & le Comte de Flandres Philippe d'Elsace, le Roy conseillé par quelques mauuais

Philippe Auguste redemande le Vermādois au Cōte de Flādres.

L'an mille cent octāte & quatre.

Responce du Flamād au Roy Dieudonné.

Autre responce du Roy au Cōte.

Assemblée de Parlement à Cōpiegne l'an mille cent octante & quatre.

Meyer Annaliste de Flandres, liure 6.

uais conseillers, print en si grande haine son espouse la bonne Royne Elysabeth, qu'il la chassa de sa court, & consulta les moyens de la repudier, en despit du pere & de l'Oncle d'icelle, lesquels estoyent ses aduersaires: & tient on que tous les Eues- ques de Gaule, sauf Henry Euesque de Senlis, consentirent à ce diuorce, bien que iamais il ne fut mis à effect. Et ce pendant toutesfois la sage Princesse s'en alla à Senlis y viuant en prieres perpetuelles, recommandant sa cause à Dieu, & le suppliant ne souffrir que le Roy commist vne faute si grande que violer vn Sacrement si sainct que le mariage. Elle confessa depuis plusieurs fois que de la seule grace de Dieu il estoit aduenu, & non pas conseil d'homme, que le Roy la reprint en amitié, car il l'ayma plus que iamais, ayant cogneu qu'elle ne deuoit porter la penitence du peché non par elle commis, ioinct que son pere depossedé depuis de la sagesse de son oncle, & suiuit secrettement le party du Roy pour la raison que je vous diray cy apres. Cependant le Roy Philippe ayant accordé auec Eleonor Comtesse de Vermandois, & sœur de la feu femme du Comte de Flandres, que s'il la remettoit en son heritage, elle luy donneroit apres sa mort tous ses droicts, & actions pretendues en Vermandois, ne faillit aussi d'y entrer à main-forte, mais le Comte de Flandres vint iusques à sainct Quentin, & se ioignirent à luy les Hennuyers à Chonis, sans que je treuue que pour lors il se feit aucun rencontre, ny donnast escarmouche ny bataille: plustost fut on deux fois sur le poinct de conclurre la paix, l'vne à Gerberoy, où le Roy Henry d'Angleterre se mit de la partie pour appaiser le discord; l'autre fut à la grange sainct Arnoul entre Senlis & Crespy, où le Roy de France & le Comte de Flandres eurent abouchement, sans qu'ils conclussent rien de solide. De rechef fut faicte vne autre assemblée à Rouen, où furent le Roy d'Angleterre tenant le party du Roy Philippe, & le Comte de Henault disputant le droict de son oncle de Flandres; là l'Anglois offrit au Flamand le pays de Vermandois pour l'vsufruict durant sa vie, pourueu qu'il laissast les armes, & feit son deuoir accoustumé enuers son Prince: mais le Flamand n'y voulut entendre, si le susdit Comté ne demeuroit à luy, & aux siens; & l'Anglois ne pouuant passer plus oultre que de sa charge, ce pourparler fut aussi sans nul effect, d'autant que le Conseil de France feit la conclusion que dessus, qu'il failloit oster le Vermandois, & Artois au Flamand par armes, puis qu'il ne vouloit venir autrement à raison. Ce pendant la Royne Elysabeth se tenoit à Pont-Oise hors de la compaignie du Roy, où le Comte de Henault fut la voir, la priant de ne point se gouuerner par le Conseil du Comte de Flandres son oncle, mais que plustost elle cherchast tous moyens à elle possibles pour rentrer en grace auec son mary, à quoy il promit d'y trauailler de toute sa puissance. Cecy fut cause que le Comte de Flandres, qui en fut aduerty, commença à se deffier grandement du Hennuyer, comme l'estimant plus affectionné aux François qu'à luy: à ceste cause il s'en alla à la diete des estats de l'Empire à Magonce, tenuë par l'Empereur Federic, y faisant couronner son fils Henry aux festes de Pentecouste, & là impetra le Flamand secours de l'Empereur contre nostre Roy, duquel le Hennuyer fut plus interessé que les François, d'autant que tandis que les Alemans seiournerent en Henault, la tresue fut faicte entre le Roy Philippe, & le Comte de Flandres: lequel ne voulut onc venir à parlementer auec le Hennuyer, ny ouyr parler d'aucun accord auec luy, ny receuoit excuse quelconque. Et pour luy faire plus grãd despit, quoy que deja il eut nõmée pour son heritiere Marguerite sa sœur femme du Cõte de Henault, si est-ce qu'il espousa Mathilde fille d'Alphons Roy de Portugal, à ce mariage luy tenant la main le Roy Henry d'Angleterre, de laquelle il n'eut lignée quelconque: bien qu'il esperast d'en auoir, affin de frauder le Hennuyer de celle esperance, qu'il auoit de paruenir au Comté de Flãdres. Il semble à ouyr parler Rigord qui viuoit du temps de Louys huictiesme, & a escrit la vie de Philippe Auguste, que ceste guerre, qui dura trois ou quatre ans, se passast sans coup ferir, & qu'il n'y eut que courses legeres, quoy que les armées fussent leuées les plus grãdes qu'on eut veu de ce temps: mais Guillaume le Breton en parle bien tout autrement, & faict affronter François & Flamands assez souuent ensemble, lors que le Comte Philippe vint assieger Corbie ville assise sur la riuiere de Sõme, laquelle lors qu'il estoit sur le poinct d'emporter, il se vit frustré de son attẽte, d'autant que le Roy y enuoya secours d'hõmes, de viures & munitions, &c.

Philippe veut laisser sa femme Elysabeth, & pourquoy.

Philippe en Vermãdois contre le Flamãd.

Abouchement de paix sans nul effect.

Conditions offertes au Flamand pour le Roy Philippe.

Baudouin Cõte de Henault admoneste sa fille.

Le Flamãd se deffie du Hennuyer, & pourquoy.

Le Flamãd feit venir les Alemans en France.

Le Flamãd espouse la fille de Portugal.

Guillaume Breton liu. 2. de la Philippide.

contraignit le Flamand à leuer le siege. Lequel despité de cecy, s'en vint le long d'Oise, & gasta tout le terroir de Senlis, & eut passé iusqu'à Paris, n'eust esté la crainte du Roy, lequel il sçauoit estre en campaigne auec les forces de tout le Royaume, de sorte qu'il cómença aussi tost à se retirer, qu'il ouïst que le Roy approchoit de Sẽlis, & recula iusques à Amiẽs, où aussi il se veit poursuiure par l'armée Royale. Cepẽdant le Roy fut assieger le Chasteau de Boban, où estoit pour lors vn vaillant Capitaine nommé Raoul. Or est ce Chasteau assis sur les frontieres du Cambresy, entre Guyse, & Castellet assis dedans les boys, fort d'assiette, bien muré, fossoyé & remparé, dedans lequel s'estoit ietté ce Comte Raoul, qui le deffendit fort vaillamment pour quelques iours, à cause que le Roy n'estoit pas biẽ fourny d'engins, & machines de baterie telles qu'on vsoit alors, ny d'ingenieurs, & que Raoul n'auoit point default de riẽ, de cecy y ayant pourueu de long temps. Ce que tresbien dict & declaire le poëte historien sus allegué parlant ainsi:

Courses du Comte de Flandres. Chasteau de Bobã assiegé par le Roy.

Francigenis nostris illis ignota diebus
Res erat omnino quid balistarius arcus,
Quid ballista foret, nec habebat in agmine toto
Rex quemquam, sciret armis qui talibus uti.

L'vsage des engins & traict nõ cogneu iadis des François.

Neantmoins dit-il qu'on feit des claies, & Pauesades, pour couurir les pionniers tãdis qu'ils sappoyent le Chasteau, si bien que la mine faicte & esuentée, le feu y dóné dedãs causa la ruine des assiegez, la plus-part desquels furẽt accrauãtez par la ruine des edifices, les autres suffocquez par le feu, & fumée, & autres taillez en pieces, aucũs pris, & autres se garentissans en fuyãt par les boscages, non que pour cela la place fut encore prise, d'autant que le Cõte Raoul tenoit bon en l'enceint du Dõjon encor' plus-fort que le Chasteau, qu'il fallut à la fin rendre, quoy que le Cõte de Flãdres fut venu pour leuer le siege, & qu'il fut si presumptueux que de demander bataille au Roy de sa personne cõtre celle de sa majesté. Mais ainsi que le Roy estoit sur le poinct de luy courir sus auec tout son ost, & qu'il mettoit ses escadrons en ordre voicy arriuer le Legat du sainct siege, Guillaume Cardinal de saincte Sabine, Archeuesque de Rheims, & oncle du Roy, lequel auec authorité Apostolique empescha le cõbat, & feit ouuerture de la paix entre le Roy & le Comte. Cecy est mis en auant non seulemẽt par le susdict Guillaume, ains encor' par Rigord (tous deux viuans du temps que cecy aduint) lequel parle en ceste sorte: Le Cõte de Flandres voyant la force de l'armée Royale, fut esbay, & ses soldats eurent grãde frayeur, voyans le peu de moyen qu'il y auoit de se sauuer: & pource le Comte ayant tenu cõseil auec ses Capitaines, enuoya vers le Prince de la Gendarmerie Françoise le Comte Thibault de Bloys Seneschal de Frãce, & vers l'Archeuesque Guillaume oncles du Roy, & lesquels pour lors manioyent les affaires du Royaume, par lesquels il feit porter au Roy ceste parolle. Qu'il pleust au Roy d'appaiser son courroux conçeu cõtre luy, & d'accepter son seruice, & vser de luy & des siens comme de ceux qui luy estoyent treshumbles seruiteurs: qu'il luy rendoit, cedoit, & quittoit la terre, pays, & Cõté de Vermãdois auec tous les Chasteaux, villes, Bourgs, & Villages qui en despẽdoyẽt & s'offroit luy mettre en main tout sur l'heure: seulement supplioit il sa majesté de luy laisser les places de sainct Quentin, & Perõne pour sa vie, lesquelles il entẽdoit que sans nulle cõtradiction reuinssent apres sa mort à la courõne de France. A ceste cõdition fut par le conseil de Frãce accordée la paix au Flamãd, lequel outre la reddition du pays de Vermandois, fallut que iurast de recõpenser tant le Comte de Henault, qu'autres amys du Roy des griefs & dõmages qu'il leur auoit fait en leurs pays durant ceste guerre: le tout se passant suyuant noz Annalistes l'an mille cent octante-quatre, là où Meyer dit que ce fut l'an mille cent octante-cinq, lequel parle vn peu plus diuersement de ce traicté de paix lors qu'il dict ainsi: que le Flamand ayant gasté le pays de Henault sans que le Roy Philippe, ny l'Euesque du Liege donnassent aucun secours au Hennuyer, en fin on vint à la paix, à laquelle le Cõte de Flandres fut contraint de venir, & rendre ce que dessus: mais que depuis s'en estoit desdit, oyant que Henry fils de l'Empereur Federic luy venoit à secours, sans que iamais il peut attirer le Hennuyer à rompre l'accord: & pour ce il luy conuint passer

Boban pris par le Roy Philippe Auguste. Le Roy prest à dõner bataille au Cõte de Flãdres. Le Flamãd demãde la paix. Thibault Comte de Bloys Conestable & grand Maistre de Frãce. Summissiõ du Cõte de Flandres Philippe d'Alsace. Discord entre les autheurs ès dactes.

passer condemnation, & se contenter des articles sus alleguez: & le Roy reprit lors en grace la Royne son espouse, reiectée en despit du Comte Philippe son Oncle. Ce fut lors que furent celebrées les nopces à Chasteau-Thierry de Baudoüin de Henault, & Marie fille de Henry Comte de Champaigne: & que le Roy accorda, & authorisa (notez bien cecy, & verrez en quelle sorte les grands fiefs dependoyent de la couronne) l'vsufruit de quelques places que le Comte Philippe auoit dóné à son espouse Mathilde de Portugal, quoy que le Comte de Henault n'y voulut entendre, à cause que cela redódoit au preiudice de sa femme, heritiere legitime de Flandres, là qu Philippe mourroit sans enfans. Ainsi prit fin celle guerre de Vermandois, par la dessaisie du Flamád, lequel bien que n'y eut aucun droit, encor' fut il mieux apointé que la Comtesse Eleonor, laquelle bien que fut la vraye heritiere, si n'eut elle que quelques Chasteaux tels que Chausi, Risson, & Lacheny, & pésion annuelle pour celle moytié de Vermádois que le Roy luy auoit promise s'il cótraignoit le Flamand à quelque raison. Ceste année mesme vint en France Heracle Patriarche de Hierusalé, auec les gráds Maistres du Téple, & de l'Hospital de S. Iean de Hierusalé, & furét faire la reuerence au Roy pour lors estant à Paris luy portás les clefs du sainct Sepulchre, & le prians d'auoir pitié des Chrestiés affligez par l'insolence de Saladin, & le pauure gouuernemét qui pour lors estoit en Palestine, y obstant la diuision d'entre les gráds depuis la mort de Guillaume Cóte de Móferrat. Le Roy ayant ouy leur charge, & tenu cósceil suyuant l'ancienne coustume du Royaume des plus gráds & principaux Seigneurs tant Ecclesiastiques que temporels, par leur aduis fut ordóné secours d'argét en lieu de soldats, & le tout liuré eux Seigneurs deputez par les Princes d'Outre-mer, d'autant q̃ le Roy estoit encor' trop ieune, & qu'il n'auoit aucú hoir pour luy succeder, car s'il en eut eu il eut fait aussi le voïage, cóme il le feit depuis, ainsi que (Dieu aidant) nous verrons en son lieu. Durant ces choses le Duc de Bourgoigne sçachant que Guy Seigneur de Vergy soustenoit la cause & party du Roy Philippe, & qu'il y auoit d'autres Seigneurs de sa faction, se mit aussi à les poursuyure par armes: & affin qu'il ne semblast point que pour l'esgard du Roy, il affligeast le Seigneur de Vergy, il mit en auant que la place de Vergy estoit des anciennes dependances de son domaine (à cause que les Seigneurs de Vergy sont issus de l'estoc de Bourgoigne) qu'il le vouloit r'auoir, & l'assiegeant iura de ne leuer le siege, qu'il ne l'eut emporté. Guy se sentant trop foible pour soustenir la puissance du Duc, escrit au Roy, & le supplie d'auoir pitié d'vn qui souffroit cecy pour son seruice: le Roy y marche en diligence dés qu'il eut close la paix auec le Flamand, & contraignit le Duc à leuer le siege: ce pendant il prit les villes d'Austun, & de Beaulne, & se retira ayant fait ce pourquoy il estoit passé en Bourgoigne: rendant à Guy libre la possession, & iouyssance du Chasteau de Vergy, sauf l'hommage & recognoissance qu'il voulut que le susdict Seigneur de Vergy, & ses successeurs à jamais en feissent au Roy Philippe, & à ses successeurs Roys de France. Mais en l'an mille cent octante & cinq, comme le Duc Bourguignon ne peut se contenter du Seigneur de Vergy, & que derechef il l'assaillit, le Roy en estant aduerty, y vint auec forces: & ce fut lors qu'on dit que fut pris Chastillon sur Seine, & le Duc se sommit à la volonté du Roy, & luy donna ostages, & des villes pour asseurace de sa parolle ja faulcée. Et afin d'asseurer la paix entre le Duc, & le Seigneur de Vergy, le Roy voulut qu'Odes fils aisné du Duc, & heritier du Duché de Bourgoigne espousast Alix fille de Guy Seigneur de Vergy, ainsi qu'il fut fait, & en sortit de beaux enfans de ceste alliáce: ce qui vous fait voir combien ancienne, & illustre est ceste maison, puis que dés ce temps là elle estoit si segnalée qu'vn Roy de France s'armast pour la deffendre, & qu'vn Duc de Bourgoigne prit la fille du Seigneur de Vergy pour son espouse. Ce fut en celle mesme saison, & an de nostre salut mille cent octante-cinq, que Berthold quatriéme du nom Duc de Zeringhen, appellé aussi Recteur, & Duc de la petite Bourgoigne, & Prince de Geneue & de Losane, mourut, ayant quelque peu de temps au parauant faict bastir, ou plustost poser les fondements, de l'excellente Cité de Berne, que Berthold cinquiéme, son fils feit paracheuer: & ainsi vous accorderez Nauclere, & Munster qui mettent ceste fondation en cest an, auec le Chronicon des Suisses, qui la met l'an mille cent nonante & vn, à cause qu'en l'vn les premieres pierres sont iettées, & en l'autre la closture de la Cité fut parfaicte. En-

La Royne Elyzabeth reprise en grace par le Roy.

Eleonor Cőtesse de Vermandois mal apointée.

Messagers de Hierusalem vers Philippe Auguste.

Secours ordonné par le Conseil pour le Roy de Hierusalem.

Guy Seigneur de Vergy guerroye par le Duc de Bourgoigne.

Philippe Auguste au secours du Seigneur de Vergy.

Seigneur de Vergy fait hommage au Roy.

L'an mille cent octante & cinq.

Duc de Bourgoigne de rechef forcé de s'humilier au Roy Philippe.

Alix de Vergy femme d'Odes Duc de Bourgoig.

Berthold quatriéme du nom Duc de Zeringhé est celuy qui fóda Berne Et en quel temps.

cor' ne peux je taire l'ignorãce trop grossiere de ceux qui ont voulu faire descẽdre les Biernois Aquitaniẽs des Bernois Heluetiens à cause de la similitude de leur nom, sans se prendre garde à l'ancieneté de noz Pyrenéens, le nom desquels est dés le temps des premiers Roys de Frãce: & i'ay ja monstré des Seigneurs de Bearn, & portans ce tiltre plus de cent ans auãt que les Idées du seul nom de Berne fussent en estre, laquelle cõme chacun sçait fut par cas fortuit ainsi appellée à cause d'vn Ours ainsi que je pense auoir descrit ailleur plus amplement. Nostre Roy Philippe ce pendant estant en paix de toutes parts, se mit à procurer le biẽ & auancemẽt de sa ville capitale Paris, feit bastir les Hales, & les cõmãda clorre de tous costez afin que les marchãs y peussent laisser de nuit en seureté leurs marchãdises: & achepta ceste place, & y trãsporta le droict de marché que les Ladres auoyent hors la ville, qu'il leur paya: & pource ce marché s'appelle encor' auiourd'huy la foire sainct Ladre. Et affin que les Roys eussent quelque lieu d'esbat pour la chasse autour de Paris, il feit clorre de muraille le boys de Vicennes lequel dés long temps estoit ouuert, chacun y pouuant aller & venir à son aise: ce que sceu par le Roy d'Angleterre, luy enuoya grande abondance de Fans de Cerfs, Biches, Cheureux, & autres telles bestes pour en peupler ce boys auquel le Roy les mit, & y ordõna gardes & Forestier, ainsi que iusqu'à nostre temps on la veu obseruer. Ce fut ce Roy le premier qui autorisa & honnora les estats de Preuost de Marchands, & Escheuins en la ville de Paris, & qui leur mit la police en main, non auec telle puissance qu'ils l'ont à present, car c'estoit à la iustice ordinaire du Chastelet, demourée comme l'ame des iugemens anciens des Comtes, & où la multitude des officiers ne rendoit lors les proces en nombre infiny ainsi qu'on les voit estre à present. Et à dire vray, sous ce Roy on commença voir le restablissement de l'ordre de la iustice, descheu du temps de ses predecesseurs à cause des guerres ciuiles, & du peu de compte qu'on tenoit des magistrats, chacun Seigneur se portant comme souuerain (ainsi que souuent i'ay dict) en sa terre. Ces Preuost, & Escheuins (je ne dis pas inuentez, ou instituez lors à Paris, car il n'est vray-semblable que ce corps de ville fut sans police) authorisez, & illustrez de tiltres, & priuileges, eurent aussi le commandement du Roy, comme portans la figure des anciens Ediles de Rome, de faire pauer les rües de Paris, à cecy incité pour auoir veu la grande saleté des boües qui y estoyent, & la puanteur des ordures lesquelles causoyent corruption d'air, & fort grandes maladies. Et par ce moyen il paracheua ce à quoy ses predecesseurs auoyent donné commencement, lesquels ostans à ceste cité le nom de Lutece (pris ainsi qu'aucuns estiment, & que je ne veux receuoir, du mot Latin *lutum*, qui signifie, fange) des Parisiens, luy laisserent seulement celuy de Paris, mais ne luy osterent l'effect des boües, ainsi que feit Philippe en la faisant pauer, qui estoit vne des plus necessaires & prouffitables reparations qu'il eut sçeu faire à ceste ville. Au reste, Rigord s'abuse icy grandement, disant que ce fut sous ce Philippe que ceste ville perdit le nom de Lutece: comme ainsi soit que Gregoire de Tours ne la nomme en lieu aucun autrement que Paris, ny pas vn autheur Gaulois, estans seuls les Romains qui nous l'ont baptisée du nom de Lutece des Parisiens. Mais le bon homme Rigord s'arreste sur le dire & oppinion de ceux qui nous recerchent les François à Troye, & qui les font passer en Gaule des auant l'incarnation de nostre Seigneur, nous allegant Idacie & autres, tous lesquels se sont trompez en ces migrations, & courses des nations estranges. Mais pource que nous auons parlé de cecy, & en nostre Cosmographie, & en la preface de ceste nostre histoire, il ne nous est aussi besoing d'en rafreschir icy la memoire, ains fault continuer le fil commencé de nostre discours. En ce temps mourut à Verone le bon & sage Pere des Chrestiens le Pape Lucie, où il celebroit vn Concile contre l'insolence des Romains, mais il ne peut le mettre à fin y obstant sa maladie: & fut enterré en l'Eglise cathedrale d'icelle cité, sur le tombeau duquel on mit cest Epitaphe:

Faulte de ceux qui font sortir les Biernois de Berne.

Grãd soing du Roy Philippe de sa ville de Paris.

Bois de Vicennes clos par Philippe Auguste.

Preuost des Marchans & Escheuins authorisez à Paris sous le Roy Philippe Auguste.

Rües de Paris pauées l'an mille cent octante et cinq.

Faulte de l'historien Rigord.

Mort du Pape Lucie à Verone.

Luci Luca dedit tibi ortum, Pontificatum
Ostia, Papatum Roma, Verona mori.

Mais d'autres tournant ces vers tout au contraire, y mirent ces vers:

Verona dedit tibi lucis gaudia: Roma
Exilium, curas Ostia, Luca mori.

Et luy

Et luy succeda à la Papauté vn gentil'homme de la maison des Cribelles de Milan, & fut appellé Vrbain troisiesme, lequel trauailla grandement pour le restablissement des affaires de Leuant, quoy que ce fut en vain, estant venu le temps que les Chrestiens deuoyent perdre ce qu'ils auoyent conquis en la Palestine. Peu au-parauant le decez de ce bon Pasteur, au moys d'Auril & le iour du grand Ieudy y eut vn grand Eclipse de Lune precedé par vn tremblement de terre. En laquelle saison, afin que vous voyez que de tout temps ç'a esté aux Roys d'autoriser les elections des Euesques & Abbez de ce Royaume, il y auoit vn Abbé à sainct Denys en France, nommé Guillaume, lequel se gouuernant par trop froidement en sa charge, le Roy se resolut d'en y mettre vn autre : cestuy en ouyt le vent, & par-ainsi auant que d'estre chassé, il se deposa luy-mesme & quitta l'Abbaïe: pource les moynes requirent congé au Roy (ainsi parle Rigord) d'eslire vn Abbé, qu'il leur octroya, les priant & leur enjoignant d'en eslire vn qui fut digne d'vne telle & si honnorable charge : ce que fait, ils esleurent pour leur Abbé Hugues auparauant Prieur conuentuel homme de saincte vie; l'election duquel fut confirmée par le Roy deuant le Clergé & tout le peuple: & vous suffise ce mot en passant sur ce propos. Ce fut en ceste année qu'aduint la mort du ieune Empereur Alexis de Constantinople mary d'Agnez fille de France, duquel auons parlé cy dessus, noyé par les ruses du tyran Adronic, lequel ne ioüit guere longuement de son vsurpation, estant puny par Isaac surnommé l'Ange, qui luy mutila les membres & le feit mourir, & vsurpant tout aussi tost l'Empire de Grece. Mourut aussi de mort naturelle le Roy Baudoüin de Hierusalem fils d'Amaulry, celuy qui deuint Ladre, & regna apres luy Baudoüin cinquiesme du nom fils de Sibylle sœur du Roy deffunct, & de Guillaume Marquis de Monferrat, à cecy tenant la main Raymond Comte de Tripoly, qui aspiroit au gouuernement du Royaume contre Guy de Luzignan mary de la susdicte Sybille vraye heritiere de ceste couronne, de laquelle diuision procederent depuis presque tous les maux aduenus aux Chrestiens de la Terre saincte. Et en l'an mille cent octante-six, apres que l'Empereur d'Occident Federic eut fait couronner Henry son fils pour Roy des Romains, & ce fut ce Henry celuy qui depuis feit tant de maux à l'Eglise de Rome, de laquelle il auoit le plus receu d'auancement. I'ay dit cy dessus comme Geoffroy Duc de Bretaigne estant mal-content du Roy Henry d'Angleterre son pere, s'estoit retiré vers le Roy Philippe, lequel il auoit seruy en toutes ses guerres de Flãdres: cestuy estant tousiours en la court de France, tomba malade à Paris, dequoy le Roy Philippe marry, feit aussi tout deuoir possible pour le garentir de mort, mais il luy fut impossible, d'autant qu'il mourut au moys d'Aoust dudit an mille cẽt octante-six, & enterré en l'Eglise cathedrale de nostre Dame à Paris, plouré des Frãçois qui l'aymoient, mais peu regretté de son pere, qui en auoit fort peu tiré de seruice. Il auoit deux filles de la fille du Duc Conan de Bretaigne ainsi parle Matthieu de West-monstier, mais Paradin n'en met qu'vne: mais mourant il laissa sa femme enceinte, laquelle accouchant eut vn fils que le Roy Henry voulut faire nommer Henry comme luy, à quoy les Bretons s'opposerẽt, & voulurent qu'il fut nommé Artus: afin de donner quelque pied aux propheties fabuleuses de cest Artus tant chanté, qu'ils se disoyẽt encore attendre, & l'accomplissement de laquelle prophetie n'eut garde d'aduenir sous cest Artus, veu que (comme nous dirõs cy apres) il mourut par les menées de Iean sans Terre son oncle. Au reste la femme de ce Geoffroy se maria en secondes nopces auec Guy Vicomte de Thouars, & en eut deux filles, l'vne nommée Alix, espouse de Pierre de Dreux issu du sang Royal de France, laquelle succeda à Artus son frere mort sans enfans, au Duché de Bretaigne: & l'autre se nommoit Marguerite, qui fut mariée à André de Vitré dit le Ieune (les Annales de Vitré appellent ceste fille Catherine) ainsi que i'espere deduire, mais que nous soyons en son lieu, suffisant de toucher en passant ce qui sera pour les successeurs de ce Prince. Vous auez veu aussi comme Madame Marguerite de France fut mariée, ou plustost promise à Henry fils aisné du Roy Anglois, & sacré Roy du viuant de son pere : cestuy mort, le Roy d'Hongrie Bele troisiesme du nom oyant le recit des vertus de ceste Princesse, enuoya vers le Roy Philippe pour luy demander sa sœur en mariage, laquelle il luy accorda par le conseil, & volonté des Princes & Prelats de ce Royaume, & ainsi les filles de Louys le Ieune furent toutes haultement ma-

Vrbain 3. fait Pape.

Nomination des Euesches & Abbayes és mains des Roys de France.

Hugues Abbé de sainct Denys.

Mort d'Alexis Empereur de Grece.

Andronic occis par Isaac l'Ange Empereur.

Trespas de Baudoüin Roy de Hierusalem.

L'an 1186.

Mort de Geoffroy Duc de Bretaigne à Paris.

Enfans de Geoffroy Duc de Bretaigne.

Artus Duc de Bretaigne posthumé de Geoffroy.

Voy les Annales de Vitré. cha. 39.

Marguerite de France femme de Bele Roy d'Hongrie.

riées, ainsi qu'auons deduit dés le commencement, & la maison de France prit alliance par toutes les plus illustres familles de la terre. Moururent en ce temps les Roys dō Fernand Roy de Leon, & fut enterré à sainct Iacques en Compostelle, & le Roy dom Sanche le Desiré de Castille, Tolede & Nagere, & regnerent leurs fils tout deux appellez Alphons: & en Nauarre viuoit le Roy dom Sanche septiesme du nom, lequel fonda la ville de Victoire estimée de plus belles & gentilles qui soyent au pays de Nauarre, & fault qu'il eut gaigné quelque grande victoire cōtre les Mores en ce lieu, puis qu'il luy donna ce nō, veu qu'auparauāt elle s'appelloit Gazteiz, & n'estoit qu'vn simple village. En Aragon regnoit vn autre Alphons pere de Pierre, & celuy qui par ordonnance faite aux estats generaux du pays Aragonois, deffendit que de là en auant les Notaires dressants contracts & instrumens ne meissent les dates du regne des Roys de France, ainsi qu'on souloit faire au-parauāt, mais seulement ils y meissent l'an de l'incarnation de nostre Sauueur: ce qui fait assez foy de la suiection des Aragonois à la couronne de France, & combien elle auoit eu d'effect, puis qu'encor du temps qu'il y auoit Roy en Aragon, on ne laissoit de regnoistre ce qui estoit de la souueraineté de France sur icelle. Mourut en ceste mesme saison dom Alphons Henriquez Roy premier de Portugal, & luy succeda dom Sanche son fils surnommé le Bastisseur ou Peupleur, à cause des villes & autres edifices bastis par luy, & lequel espousa Doulce ou Alonze d'Aragon, de laquelle il eut quatre fils, à sçauoir Alphons qui luy succeda au Royaume: dom Ferrad Comte de Flandres, duquel nous parlerons cy apres: Pierre qui fut seigneur des isles de Maiorque & Minorque, qu'il donna à Iacques Roy d'Aragon ne les pouuant deffendre contre les Mores: & le quatriesme fut Henry qui mourut en enfance: & vous ay alleguez ces siens fils expres à cause de Ferrand, duquel il nous faudra parler en l'histoire.

Quels Roys moururent ou regnerent alors en Espaigne

Ville de Victoire bastie en Nauarre.

Estiēne de Garibay li. 32. ch. 3.

Sanche Roy de Portugal & ses enfans.

Des maux aduenus en la Terre saincte pour la discorde des Princes: guerre entre les Roys de France & d'Angleterre, & naissance de Louys aisné des enfans Royaux, & Roy huictiesme de ce nom, & autres plusieurs choses de grande remarque.

CHAPITRE LXII.

VOVS auez veu cy dessus cōme Baudoüin le Ladre Roy de Hierusalem mourut l'an mille cent octante-cinq, comme il ayma mieux que son neueu Baudoüin fils de Sybille & du Marquis de Monferrat fut Roy, quoy qu'en bas aage, que Guy de Luzignan qui auoit espousé sa sœur, à cecy tenant la main Raymōd Comte de Tripoly (aucuns l'appellent Hugues) qui aspiroit à la regence du Royaume. Or en cest an de mille cent octante-six le ieune Baudoüin encor enfant & ayant regné bien peu de temps, mourut au grand regret des plus sages du pays, qui preuirent par là combien grands maux engēdreroit la discorde à tout le Royaume: d'autant que le Comte de Tripoly, tuteur de l'enfant & homme remuāt, ne vouloit que Guy de Luzignan vint à la Royauté, & Sibylle l'heritiere de ceste couronne pratiquoit que ce Guy qui estoit son mary iouït de l'honneur, qui luy estoit deu pour estre l'espoux d'vne Royne: & ainsi par les menées de ceste Princesse Guy fut nommé Roy, & le Comte de Tripoly de despit s'allia de Saladin & des infidelles. Et pour vous monstrer combien les Princes qui lors gouuernoyent la Terre saincte estoyent degenerez de la vertu, de leurs ancestres, il vous conuient sçauoir qu'outre l'enuie & l'ambition qui regnoit parmy eux, ils estoyent si desloyaux, que la foy n'auoit non plus d'effort entre eux, que s'ils n'eussent eu aucune cognoissance de Dieu, de raison ny iustice quelconque. Car ce Comte de Tripoly voyant que contre son vouloir, & consentement le seigneur de Luzignā e toit Roy, pour se rendre plus grand que luy, & afin de luy faire teste, il prit à femme la dame de la cité de Tyberiade de Galilée, & incita les suiets du Roy contre leur seigneur, de telle sorte que les vns suyuoient le party du Roy, & les autres celuy du Comte: si bien que ceste diuision fut cause du mal-heur, & ruine du Royaume de Hierusalem trahy depuis par ce maudit Comte de Tripoly. D'auantage Regnault

Mort de Baudoüin 5. du nom Roy de Hierusalem.

Factions en Leuant entre les Princes.

Guy de Luzignā fait Roy de Hierusalem.

Conspiration du Cōte de Tripoly.

Regnault Prince d'Antioche ne prenât point garde à la misere du temps, ny à la mesme iustice de guerre, & foy qu'on doibt garder inuiolable aux ennemys de quelque estat, qualité, pays, condition ou religion qu'ils puissent estre, feit vn acte plein de legereté, & qui tourna depuis à grand preiudice. Car y ayant treues entre les Chrestiens & Saladin, comme le Turc les tint fermes & ne feit aucun mouuement de guerre, aduint que quelque belle troupe de Turcs faisoit le voiage de Damas en Egypte, lesquels se fians en la treue passerent aussi par les terres des Chrestiens, ainsi que les nostres faisoyent par celles de Saladin: mais cestuy cy sçachant qu'ils auoyent de grandes richesses auec eux, leur donna dessus, les deffeit & prit prisonniers auec tous leurs chameaux bagage & marchandise: dequoy Saladin (qui se faschoit de tant viure en repos) prit argument & occasion de guerroyer les Chrestiens, & de les traiter de la façon que nous deduirons cy apres. Et fut ce temps là miserable pour les contentions qui estoyent sur le fait de la religion en l'Europe, & sur tout en Gaule à cause des Vaudois, & qu'aussi il se trouuoit des hommes, qui subtilisans par trop les matieres, vouloyent penetrer plus auant que de raison és secrets de la saincte escriture, lesquels par ce moyen donnoyent entrée aux heretiques en la bergerie & des suiets pour armer leur faulce doctrine. Et tel fut vn Abbé Calabrois nommé Ioachim homme de grandes lettres & erudition, lequel pensant faire vn grand coup escriuit contre Pierre Lombard Euesque de Paris, à cause de son liure des Sentences: mais ce libelle de cest Abbé fut condamné & censuré au concile general, ainsi qu'il appert par les saints Canons. Or en ce tẽps cest Abbé vint à Verone vers le Pape Vrbain, faisant grãd parade de son sçauoir, qu'il se disoit tenir par reuelation & non par tradition d'homme viuant, ny par diligence d'estude: aduançant que iusqu'à lors les mysteres de l'Apocalypse auoyẽt esté secrets & cachez, mais que par l'esprit de prophetie il les interpretoit, & de cecy il composa vn liure, comme il en feit plusieurs autres, esquels on ne voit que predictions & propheties, la plus-part aduenuës, les autres non: qui me fait penser qu'il procedoit par coniecture en interpretant les escritures, & sur le sens d'icelles predisant les choses à venir, qu'il ne prophetisoit par quelque diuine inspiration qui esmeut son ame, ainsi que iadis estoyent agitées les ames des saincts prophetes: & ce qui me fait ainsi parler, est qu'il fut si presomptueux que d'establir, & limiter la fin du monde que Iesus-Christ dit estre incogneuë aux Anges mesmes. En cecy est-il neãtmoins loüable qu'il presenta ses liures au Pape & au sainct siege, afin que par censure il y retrenchast ce qui seroit superflu, comme estant le souuerain magistrat de l'Eglise, auquel appartient de iuger de la doctrine, & de discerner de ce qui est faux d'auec la verité des interpretations de l'escriture. En l'an de nostre salut mille cent octante-sept y eut au moys d'Auril vn Eclipse de Lune vniuersel qui dura l'espace de deux grandes heures: auquel temps le Roy Philippe adonné du tout au seruice de Dieu, & prouffit de ses suiets tandis qu'il se tenoit à Paris (où il faisoit le plus sa residence) il repara le Cemitiere de sainct Innocẽt qui est en la place de Champeaux, & le feit clorre de toutes parts afin que les corps des Chrestiens fussent plus honnestement enterrez, & que le lieu estãt clos & fermé de bonnes portes, ne seruit de retraite aux voleurs qui couroyẽt de nuit. Ce lieu auoit iadis esté vn bocage, & à cause des dangers on y bastit celle eschanguette qui est au milieu: puis estant nettoyé, les citoyens de Paris y enterrerent leurs morts: & aux entours ils tenoyẽt leurs foires & marchez ainsi qu'encore on l'obserue: mais ce Roy pour sanctifier le lieu du dortoir des Chrestiens le feit (comme dit est) clorre & reparer, & en feit vn des plus beaux cemitieres de l'Europe. Et pour voir quel fut ce Prince, & combien digne de loüange, pour n'auoir rien en luy qui ne fut Royal & genereux, il chassa de sa court tous Bateleurs, Mommeurs, Farceurs, Bouffons, Plaisants & Menestriers, reputant ce gẽre d'hommes du tout inutile, & vn vray fardeau de la terre ne seruant qu'à amollir & effeminer les cœurs plus masles, & à chatoüiller les sens & les oreilles des grands Seigneurs, & de corrompre les mœurs des plus chastes, & l'ame des plus fidelles, n'y ayant iamais eu Roy ny Prince loüé en tenãt de ces hommes à leur suite, plustost ont ils esté recommandez de departir aux pauures ce qui est follement employé à ces ministres de vilennies, & à ces Cameleons viuants d'air, & repaissans les hommes de baies & de fumée. Auant que de sortir de ce propos, ie diray encor combien la corruption s'est espanduë tousiours & en tous siecles, d'autant que

Regnault Prince d'Antioche.

Treues rompues par Regnault Prince d'Antioche.

Ioachim Abbé Calabrois se dit estre prophete.

Apocalypse interpretée par l'Abbé Ioachim.

Erreur de Ioachim.

L'an 1187.

Cemitiere S. Innocent à Paris clos de murailles.

Philippe Auguste chasse les Mommeurs et Farceurs de la court.

Astrologies en regne le temps passé

(cõme dit Rigord, qui a descrit la vie de ce bõ Roy Philippe) il y auoit lors (aussi biẽ que maintenant) si grande confusion en la fantasie des hommes, pour la foy qu'ils adioustoyent aux Astrologiens, que tout le monde estoit effroyé, à cause des predictions de ces fols, desquels il faut que vous recite quelques vnes. Ces fols predisseurs sembloit qu'eussent monopole ensemble, tant leurs prognostics accordoyent bien, de sorte que les Arabes & Iuifs, les Leuantins & Africains, ne disoyent autrement que les Latins & Chrestiens Occidentaux, veu que tous asseuroyent qu'au moys de Septembre de cest an de mille cent octante-sept, les vẽts seroyent vehements & effroyables, qu'il y auroit des tremblements de terre, grande mortalité d'hommes, seditiõs & discordes, & changement de Royaumes & monarchies: & espandoyent par le monde des lettres ayans telle teneur & substance. Dieu sçait, & selon le nombre l'an de nostre Seigneur mille cent octãte sept, & suyuãt la supputation des Arabes cinq cens octante-deux les planettes tant inferieures que superieures accorderont au signe des balances au moys de Septembre, & ceste conionction sera precedée par vn Ecclipse particulier du soleil de couleur de feu en la premiere heure du x x I. iour d'Auril, & cest Ecclipse solaire sera precedée par vn autre Ecclipse de Lune vniuersel le cinquiesme iour dudit moys d'Auril, à l'heure de la nuict qui precede celle de Mercure. En cest an dõc les planettes vnis au signe susdit de Libra qui est aërien & venteux, auec la queuë du Dragõ y estant, aduiendra vn merueilleux tremblement de terre, principalement és regions où il a accoustumé de venir, & ruinera les lieux où la terre est souuent esbranslée: & du costé de l'Occident s'esleuera vn vent effroyable & vehement obscurcissant l'air, & le corrompant d'vne puanteur enuenimée, d'où s'ensuiuront de grandes maladies & pestilences: & seront ouys des bruits & voix en l'air, qui estonneront les hommes qui les entendront. Et fera ce vent esleuer la poussiere sur la terre de telle sorte qu'elle couurira les regions & citez qui sont en planure, & sur tout celles qui sont posées en pays sablonneux, à sçauoir au Climat cinquiesme: & seront du tout ruinées les citez de la Mecque, Balzara, Baldach & Babylone, & ne de mourera rien d'icelles qui ne soit couuert & accablé de sablon & poussiere, de sorte que les regions d'Egypte, & Ethyopie seront renduës desertes & inhabitables. Et quant aux parties & regions Occidentales, il y naistra des discordes & seditions parmy le peuple, & y aura vn Prince qui assemblera vne armée innombrable, & fera la guerre le long des eaux, & y aura si grãd massacre, que l'effusion du sang surpassera le cours des ondes & riuieres. Et qu'on se tienne pour resolu & asseuré que ceste conionction future signifie changement de Royaumes, l'auancement & excellẽce des Françoys, l'ignorance & la fraïeur des Iuifs, la destruction des Sarrasins, & la grandeur & gloire plus-grande que iamais de la loy Chrestienne: & signifie encor cecy que ceux qui naistront cy apres, seront de plus longue vie que ceux de ce siecle. Apres disoyent que ces vents & terre-tremble passez aduiendroyent cinq miracles, le premier qu'il sortiroit vn homme d'Orient tres-sçauant en la sciẽce sur-naturelle, viuant iustement, enseignant la loy de verité, & retirãt plusieurs des tenebres d'ignorance, sans qu'il se glorifiast pour estre mis au ranc des prophetes. Le secõd miracle promis portoit, qu'il sortiroit vn homme des pays Orientaux, lequel assembleroit de furieuses armées, & feroit de grands meurtres au peuple, mais que sa vie ne seroit de longue durée. En lieu troisiesme, qu'il viendroit vn autre homme soy disant prophete, ayant vn liure en main & se ventant d'estre enuoyé de Dieu, & lequel feroit errer par sa predication grãd nombre de peuple, qu'il seduiroit, mais il seroit aussi de longue vie. Le quatriesme miracle estoit, qu'il apparoistroit vne Comete sans queuë, laquelle signifieroit ruines, tumultes & guerres sanglantes, effusion de sang au Leuant, deffaut de pluyes & grande secheresse: & qu'és parties Occidentales les religieux endureroyent si grande persecution, que les maisons d'oraison seroyent renduës desertes. Puis le dernier miracle estoit vn Ecclipse general de soleil: qu'ils disoyent deuoir aduenir si obscur que la nuict est coustumierement durant vn temps pluuieux & plein de nuages. Ie vous ay bien voulu mettre en auant tout cecy, afin que vous voyez combien il fault se fier aux predictions de ces prognostiqueurs: comme ainsi soit que rien de ce qu'ils predirent n'aduint point non plus que de nostre temps nous n'auons veu aduenir chose que les deuins à gages, ayent sceu dire: Dieu ne dependant de la volonté des hommes, ny sa prouidence estant assuiettie au cours des astres

Lettres des Astrologiẽs ou prognostications.

astres qu'il a créez, & moins à la force des Demons, qui le craignent & reuerent. Mais reuenons au propos de nostre Roy Philippe : Apres la mort de Geoffroy Duc de Bretaigne & de Henry Roy sacré des Anglois, Richard leur frere, appellé à l'esperance de la succession de la couronne Angloise, & portant le tiltre de Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, estant sollicité par Henry son pere, comme le Roy Philippe le sommast de luy faire l'hommage des terres qu'il tenoit de luy, alloit en delayant, comme celuy qui n'auoit aucun desir de recognoistre son pays de la couronne de France : ce que Guillaume le Breton tesmoigne par ses vers lors qu'il dit ainsi. *Richard Duc d'Aquitaine et ses ruses*

Pictauiúsque comes eiusdem regia proles
Nomine Richardus titulis vir clarus, & actis:
Cui mox defuncto primogenitura parente
Regia sceptra dedit: nullo mediante Philippo
Esse tenebatur vir ligius, atque fidelis
Nec tanquam domino iurando iure ligari,
Reddere seruitium quod ius feodale requirit:
Quod pater illius fieri prohibebat, & illum
Subdere se regi nulla ratione sinebat.

Guillaume Breton liu. 2. de la Philippide.

Ceste seule chose que le refus de l'hommage, suffisoit pour donner iuste occasion au Roy Philippe de deffier l'Anglois comme felon, & de se saisir de ses terres à faulte de deuoir du vassal vers son seigneur de fief : mais il y auoit encor vne autre raison qui incitoit le Roy d'autant qu'il redemandoit le Chasteau de Gisors, & autres places qu'il auoit donné au ieune Henry lors qu'il fianca Madame Marguerite sa sœur : mais auec telle condition (comme dit est) que s'il sortoit lignée de ce mariage, que Hẽry iouïroit de ces places durant sa vie, mais qu'apres sa mort elles viendroyent à ses enfans issus du lict de Marguerite : mais s'il n'y auoit point d'enfans de ce mariage, Henry le Ieune suruiuant à son espouse, iouïroit des places susdictes, & luy mort, elles reuiendroyent à la couronne de France. Pour ces raisons le Roy par l'aduis de son conseil, feit souuent aiourner le Roy Anglois, afin ou qu'il restituast ces places, & feit faire le deuoir au Duc d'Aquitaine son fils, ou qu'il comparut au Parlement general pour dire ses causes de refus, s'il refusoit, & ouyr la sentẽce des Princes. Mais voyant les delais tant de Henry que de son fils, cognoissant qu'il y auoit de la tromperie, & que par ces delais il pourroit sentir quelque estorce, il se resolut d'auoir à force d'armes, ce que l'Anglois ne vouloit luy rendre par iustice. A ceste cause le Roy vint en Berry & là dressa son armée, & tandis que les Princes & Seigneurs s'assembloyent, le Roy se tenoit à Bourges pour de là auant donner ordre aux affaires: & tout estant en bon equipage, il s'achemina vers Issouldun & Charroux qu'il prit, comme aussi il feit plusieurs autres places appartenantes à l'Anglois, gastãt & pillant tout iusqu'à Chasteau Raoul place assise sur l'Indre, ayant en sa compaignie les Comtes de Henault & de Flandres. L'Anglois & Richard son fils de leur costé font aussi grand' leuée d'hommes, & viennent camper pres de Chasteau Raoul vis à vis de l'armée Frãçoise, les vns & les autres estans animez, & prests à donner la bataille: d'autant que Philippe assiegeant Chasteau Roux ou Chasteau Raoul, (car le Latin l'appelle *Castrum Radulphi*) l'Anglois s'efforçoit aussi de luy faire leuer le siege, & lequel enuoya messagers au Roy, pour l'appeller à la bataille, laquelle (disoit-il) faut que soit le iuge de nostre different, & mette fin à nostre querelle. A quoy le Roy eut satisfait, si Dieu n'eut touché le cœur des Princes, & si le Legat du sainct siege n'eut appaisé le different, de sorte que sur le point mesme qu'on pensoit voir vn sanglant combat, on veit vne paix agreable, veu que Henry & Richard se soumettans au Roy, promirent & iurerent de se rapporter de tout ce different au iugement de la court de France : & attendant ce deuoir, ils feirent tréues chacun se retirant auec ses forces, & la ville d'Issouldun demeurant entre les mains du Roy Philippe. Ceste année mesme de mille cent octante-sept, le cinquiesme de Septembre qui estoit vn Lundy, à onze heures du matin nasquit Louys l'aisné des enfans du Roy Philippe, & de la Royne Elysabeth son espouse, dont le peuple de Paris feit grãd ioye,

Causes de la guerre entre les Roys Philippe & Henry.
A quelle cõdition Gisors donné à l'Anglois
L'Anglois ne veut cõparoistre au Parlement.
Voyage du Roy Philippe contre l'Anglois.
Issouldun & Charroux pris en Berry.
Chasteau Roux assiegé par le Roy Philippe Auguste
Accord & tréues entre les Roys deuãt Chasteau Roux
Naissance de Louys 8. du nom à Paris.

car il nasquit en icelle cité, & fut on l'espace de sept iours en ceste allegresse faisans feux de ioye & tenans des torches, cierges & flambeaux allumez tout le long de la nuit aux fenestres des maisons, ainsi qu'on l'acoustume encor en Italie durát quelque ioye publique. Et le Roy despecha courriers par toutes les bonnes villes du Royaume pour annoncer ceste bonne nouuelle, chacun s'esiouïssant en Dieu & le loüant de ce qu'il auoit donné heritier au Roy pour luy succeder. Comme ceste année fut heureuse, ioyeuse & agreable à la France pour sa felicité domestique, elle luy fut tres-facheuse & mal-heureuse, pour le desastre de ses amys & parents qui estoyent en Palestine: car durant la diuision sus alleguée d'entre Guy Roy de Hierusalem, & Raymond Comte de Tripoly, Saladin irrité du tort fait par le Prince d'Antioche à ses subiets, feit leuée d'hommes de tous les costez de ses Seigneuries, & enuoya deuant vn Admiral pour donner le degast par les terres des Chrestiens: lequel deffeit les grands Maistres du Temple & de l'Hospital de Hierusalem, mais non sans y perdre la plus-part de sa troupe qui estoit de sept mille combatans, là où les Cheualiers n'estoyent que six cens ou enuiron en nombre: & compte lon des faits illustres d'vn gentil'homme Torangeau nommé Iacquelin de Mailly, choses merueilleuses, d'autant que seul il souffrit vn long temps le choc des Mahometans, & en feit mourir vn grand nombre, auant qu'ils peussent le terrasser: & lequel ayans occis, ils se vantoyent d'auoir tué le sainct George & pilier inexpugnable des Chrestiens. Apres ceste deffaite de Chrestiens, Sultan Saladin, ayant intelligence auec le Comte de Tripoly, vint auec sa grande armée & alla poser le siege deuant la cité de Tyberiade appartenát au susdit Comte de Tripoly, lequel en aduertit le Roy Guy, quoy que le Turc ne feit rien sans aduis & conseil. Guy feit leuée de la plus grosse armée de Chrestiens qu'on eut encore veu depuis que les Latins se feirent maistres de la Terre saincte: mais cest appareil fut la ruine de tout l'estat du pays veu ce qui s'ensuiuit. Or Saladin oyant la nouuelle du camp Chrestien, leue le siege & vint au deuant des Latins: ils combatent vaillamment le troisiesme iour de Iuillet, lequel fut assez heureux pour les Chrestiens, si bien que si la nuict ne fut suruenuë les Turcs eussent esté en dáger de perdre leur armée: mais le mal-heur des nostres fut, que les Turcs occuperét l'eau, & empeschéret le moyé d'abreuuer les cheuaux des Chrestiens: & tient on que le Comte de Tripoly fut l'occasion de cecy, qui retira l'ost fidelle vers les monts & lieux secs sous pretexte, que plus aisément ils assailliroyent Saladin de là auant, & s'ils estoyent vaincus, qu'ils pourroyét leur faire teste mieux qu'en la valée: mais son intention estoit d'oster tout rafreschissement à l'armée Royale. Que sert de tant discourir, l'endemain on vient encor aux mains pres vn lieu appellé Ethin non loing de Tyberiade, où Raymond Comte de Tripoly s'enfuit sans coup ferir: & ainsi le Roy Guy mal accompaigné, quoy que se deffendit courageusement, fut accablé de la multitude circoncise, & en fin vaincu & fait prisonnier & le boys de la croix de nostre seigneur, que les Chrestiens portoyent ordinairement en leurs batailles, tomba entre les mains de Saladin, lequel fut tout aussi tost assieger la cité chef du Royaume, laquelle il emporta au moys d'Octobre & en chassa les Latins, qui s'en allerent auec la Royne Sibylle vers Antioche, là où les Armeniens Grecs, Syriens, Iacobites, Georgiens & Nestoriens y demourerent, estans tributaires du Mahometan: aduenant ceste captiuité quatre vingts & neuf ans apres que les Chrestiés l'eurent conquise lors que Godeffroy de Buillon en fut fait le premier Roy, qui ne regna qu'vn an: auquel succeda son frere Baudoüin premier du nom qui tint le Royaume dix-huit ans: apres luy fut Roy Baudoüin second sorty du sang ancien de Courtenay & tint la principauté treize ans: Foulques Comte d'Anjou espousant Meliscende fille de ce Baudoüin vint à la couronne, qu'il tint onze ans: apres luy regna Baudoüin son fils vingt & vn an, qui eut pour successeur Amaulry son frere, qui tint le Royaume dix ans: & apres luy regna son fils Baudoüin qui deuint Ladre, & fut Roy douze ans. Cestuy substitua en la couróne Baudoüin son neueu qui ne fut Roy que huit moys: & luy mort, Guy de Luzignan fut fait Roy & tout aussi tost on le veit despoüiller de son Royaume estant vaincu & fait captif par les Mahometistes. Apres cecy le droit de ceste couróne vint à Isabeau sœur de Sibylle femme de Guy de Luzignan, de laquelle sortit Yoland mariée à Iean de Brenne & qui luy porta pour doüaire le tiltre simple du Royaume de Hierusalem, duquel pour ceste alliance, plusieurs maisons de l'Europe se sont ornées, & en portent

Saladin arme contre les Chrestiens.

Deffaite des Chrestiens.

Vaillance de Iacquelin de Mailly.

Tyberiade assiegée par Saladin.

Bataille des Chrestiens contre Saladin.

Trahison du Comte de Tripoly.

Guy Roy de Hierusalem vaincu & pris par Saladin.

Combien de temps les Chrestiens ont commandé sur Hierusalem.

Plusieurs maisons portent le tiltre de Hierusalem.

portoit & le tiltre & les armes. Tandis que les affaires estoyent si miserablement remuez en Leuant, apres la trefue de Chasteau-Raoul faicte entre les Roys d'Angleterre & de France, Philippe Auguste s'en vint en la Gaule Belgique, & alla à Tournay, appellé par les Tournaisiens qu'il prit sous sa protection, deffense, & sauuegarde: sous laquelle ils ont esté long temps, recognoissans, ainsi que leurs ancestres, le couronne de France. Durant ces choses suruint grande discorde entre les Comte de Henault & de Champaigne, & cecy pour ce que le Champenois refusa de tenir promesse au Hennuyer, la fille duquel nommée Ioland il auoit accordée du viuant de Henry le Large son pere: mais depuis changeant d'aduis, rompant contract, serment & promesses, il espousa Hermencette, fille & herritiere de Henry Comte de Namur, & Oncle de Baudoüin Comte de Henault. Ceste iniure toucha fort au cœur du Hennuyer, & pour ceste cause il enuoya vers l'Empereur Federic qui tenoit lors les Estats à Wormes, pour se plaindre du Comte de Namur, & du tort qu'il luy faisoit, luy rauissant celuy qui auoit fiancé sa fille: & cecy fut cause qu'en la diéte tenuë au moys d'Aoust dudict an mille cent octante-sept, il fut ordonné que nul François seroit receu en la succession du Comté de Namur, apres le decez du Comte Henry, cecy estant faict pour priuer le Champenois de cest heritage: outre ce fut dict que si le Champenois faisoit la guerre au Hennuyer, qu'il seroit repoussé auec les forces de l'Empire. Baudoüin de Henault se tenant fort de ceste promesse Alemande, se resolut aussi de faire guerre au Comte de Champaigne, & pour ce il vint auec ses enfans en Flandres vers Philippe d'Elsace son beau-frere, pour auoir de luy secours. Or le Flamand quelque chose qu'il eut faict auec le Roy Philippe, si est-ce que tousiours il auoit en desir de luy meffaire, & pource quand le Hennuyer le pria de secours, il luy promit pourueu qu'il se deportast de l'amitié du Roy, & qu'il laissast son alliance: ce que luy ne voulant faire, il s'en retourna aussi sans rien pouuoir obtenir de ce qu'il desiroit: ce neantmoins ayant le Champenois ailleurs affaire, le Hennuyer se saisit de Namur en despit des forces de Henry & le tint comme son heritage. En fin le Roy Philippe, marry du discord meu entre ses parents si proches qui luy estoyent le Hennuyer, & le Champenois, oyant que Federic Empereur se ioignoit au Comte de Henault pour courir sus à celuy de Champaigne, se mit de la partie, & feirent tant luy & son Oncle l'Archeuesque de Rheims Guillaume Cardinal, & Legat, qu'ils accorderent ce different, & rompirent les desseins de Federic, le pays de Namur rendu à son possesseur, & à Henry de Troyes, estant demourées quelques places pour le mariage de son espouse.

Discorde entre les Comtes de Châpaigne & de Henault, & la cause.

Arrest de la diéte à Vvormes en faueur du Hennuyer.

Philippe d'Elsace mal affectionné au Roy de Frâce.

Namur pris par le Hennuyer.

Federic arme contre Henry Côte de Châpaigne.

En ce temps mourut le Comte de Foix, nommé Roger Bernard & sur-nommé le Gros, & luy succeda son fils appellé Raymond Roger, lequel eut de sa femme Philippe fils & fille, la fille, eut à nom Esclarmonde, laquelle fut mariée depuis à Iacques Roy de Maiorque par le moyen de Roger Bernard dict le Grand, frere de ceste fille, & fils de Raymond Roger. Or le Roy d'Aragon dom Iacques issu du sang des Comtes de Prouence, & parent proche de ce Comte Raymond Roger, en recognoissance des seruices que le Comte luy auoit faicts luy donna de nouueau, & comme pour ratification du don fait par Pierre son predecesseur Roy d'Aragon, le Vicomté de Narbonne, auec le pays de Fenoilledes, & Peyre Pertuse, mais sous telle condition que si Raymond Roger Côte de Foix venoit à deceder sans hoirs, que toutes les places susdictes reuiendroyent à la couronne d'Aragon.

Roger Bernard Côte de Foix en quel temps meurt.

Raymond Roger Côte de Foix, et ses enfans.

Vicôté de Narbonne donné au Comte de Foix & par qui.

Et puis que je suis sur ce propos, je diray ce qui aduint enuiron ce temps en Lâguedoch: Alphons surnômé le Chaste Roy d'Aragon, ayant promis d'espouser la fille de l'Empereur de Côstantinople, côme les Grecs fussent long têps sans mener la mariée selon leurs côuenances, luy pensant qu'on se moquast, espousa donne Sanche infante de Castille. Or apres les nopces faites, voicy que les Grecs arriuent en Prouêce auec Madame Marie fille de leur Empereur & promise à l'Aragônois: estâs à Môtpellier, ils sont aduertis du mariage de ce Roy, dequoy ils furent, & esbahis & faschez: & ne sçachâs surquoy se resouldre, en fin ayât honte d'en remener la Princesse, la marierent à Guillaume Comte de Montpellier, auec condition que s'il sortoit hoir du Comte, & de ceste Dame, fut masle où femelle, il seroit heritier du Comté apres leur decez. De ce mariage sortit vne fille qui fut appellée Marie comme sa mere, & depuis mariée à Dom Pierre Roy d'Aragon, & ainsi les maisons de la Gothie se continuoyét

Guillaume Comte de Môtpellier espouse Marie de Constantinople.

en la race des Berengers alliez en Prouence, Languedoch, & Foix, & tenans la couronne d'Aragon, & le Comté de Barcelonne: ce que je vous mets en auant affin que ceux qui sont descendus de quelle que ce soit de ces familles ayent dequoy se contenter en la recherche de leur origine: Et comme en Espaigne regnast aussi bien qu'en Afrique sur les Mahometans Abē Iacob fils du Miramolin Aben Abdelmon, cestuy enuoya forces sous la conduite d'vn sien Capitaine nommé Aben Abel, lequel ayant faict des courses sur le Royaume de Leon, se ietta aussi sur celuy de Portugal: ce qui fut cause qu'ayant esté repoussé par les Roys Ferdinand de Leon, & Alphons Henriquez de Portugal, dés qu'il se fut retiré, l'infant de Portugal dom Sanche passa au Royaume de Seuille, qu'il pilla: puis tournant en son pays, il vainquit les Mores deuant Veje qu'ils tenoyent assiegée. Mais estāt mort Aben Iacob, son frere Aben Iucep ou Ioseph luy succeda, lequel feit de grands maux en Espaigne: mais tandis qu'il demesloit quelques discordes ciuiles en Afrique, dom Sanche heritier de Portugal par le decez de son pere, secouru des François, Anglois, & Flamands abordez à Lisbone, entra au pays d'Algaruë, & conquit sur les Mores la Cité de Sylues non guere esloigné de la marine, & cecy lors que les Roys de France & d'Angleterre se preparoyent pour passer en la Terre-saincte, ainsi que dirons au chapitre suyuant.

Aben Iacob Roy des Mores faut guerre aux Portugais.

Aben Iucep Roy More perd la ville de Sylues en Portugal.

Comme les Roys de France & d'Angleterre, & l'Empereur Federic se croiserent contre les Infidelles de la Terre-saincte, & autres occurrences.

CHAPITRE LXIII.

ESTANT mort Vrbain Pape quatriéme de ce nom, luy fut surrogé Gregoire huitiéme natif de Beneuent, lequel dés que vint au pontificat escriuit aux princes Chrestiens pour les esmouuoir au secours de la Terre-saincte, promettant que s'ils se vouloyent employer au voyage, il n'espargneroit frais aucun pour le seruice de Dieu, & bien des Chrestiens en vn affaire de telle importance. Et pour effectuer son desir, le bon pere fut vers Pise, affin de pacifier la guerre qui estoit entre les Pisans, & Geneuois, & de solliciter ces deux peuples fort puissans alors sur Mer, à faire vn si necessaire voyage, & saincte entreprinse. Mais comme ce sainct Pasteur fut à Pise, trauaillant soigneusement pour cest affaire, il y tomba malade & y mourut le cinquante-septiéme iour de son pontificat: & fut esleu Pape, Clement troisiéme du nom, Romain de nation, & auparauant appellé Iean, & surnommé l'Escolier, lequel sollicita encor' les Princes pour ceste entreprise de la Terre saincte l'an de nostre salut mille cent octante-huict: auquel temps Saladin ayant la fortune à gré faisoit ce qu'il vouloit par la Syrie, & Palestine, n'y ayant presque aucun qui luy feit resistance, & fortifia les villes qu'il auoit prises sur les Chrestiens: & pour monstrer qu'il ne craignoit aucunement les Chrestiens, estant sollicité, & requis par Sibylle Royne de Hierusalem, il deliura à pur & à plein le Roy Guy, & dix Seigneurs auec luy, mais il le cōtraignit de iurer, que dés aussi tost qu'il seroit deliuré, il s'en iroit outre-mer en Europe sans jamais plus luy quereller le Royaume de Hierusalē: lequel serment cōme iniuste & torsiōnaire, le Clergé ne voulut que Guy obseruast, ainsi que verrez par le cours de l'histoire, estant besoing de nous arrester sur ce propos. Le Roy Guy sorty de prisō de Damas où il auoit esté mené, s'en vint à Tyr vers le Marquis Cōrard qui luy refusa l'entrée, ce que sagement il dissimula, & pour ce s'en alla à Tripoly, de sorte que ceste cité, & celle d'Antioche luy seruirent de là en auāt de retraicte. Ce pendāt Saladin, voyant de quelle cōsequence ce luy seroit s'il pouuoit prendre la Cité de Tyr, il vint l'assieger, mais ce fut à son grand deshonneur & dommage, d'autant que le Marquis Conrad, & Hugues de Tyberiade, & autres Capitaines le receurent si bien, & le traicterent si rudement, qu'il fut contrainct de leuer le siege: & ceux qui le plus trauaillerent en cecy furent le sus-nommé Conrad Marquis de Monferrat, & Margary Lieutenant general de l'armée du Roy Guillaume de Sicile, lesquels auec forces d'Italie, Sicile, & de Grece vindrent au secours des Chrestiens. Ce pendant comme les trefues d'entre les Roys de France Philippe, & Henry d'Angleterre

Decez d'Vrbain quatriéme.

Gregoire huictiéme escrit aux Princes, et meurt à Pise.

Clement troisiéme faict Pape. L'an mille cent octāte huict.

Guy deliuré par Saladin & auec quelle cōditiō.

Conrad Marquis de Monferrat vint à Tyr pour la deffendre.

Quels Chrestiens deffendirent la Cité de Tyr.

d'Angleterre durassent encor', & que presque on fut sur le point de recommencer la guerre, les armées estans encor' en campaigne, & le Roy ayant son ost campé pres du Bourg Dieu en Berry : voicy Guillaume Archeuesque de Tyr (celuy qui a escrit l'histoire de la guerre saincte) qui vint en Gaule, auec lettres du Pape Clement, lequel aussi despecha vn Legat vers ces deux grands Roys pour les accorder ensemble, & les solliciter ou de faire ce voyage, ou d'enuoyer forces pour le secours des Chrestiens en Leuant. Les Roys donc estans assemblez à Trie pres de Gisors pour parlementer sur le faict de leur querelle, tandis qu'ils debattoyent de leurs affaires, suruint le susdict Archeuesque de Tyr, lequel les informant au vray des nouuelles piteuses d'Orient, & des miseres des Chrestiens, vsa de tant d'arguments, & de raisons (car il estoit fort sçauant, & eloquent selon la portée du temps d'alors,) qu'il feit oublier à ces deux grands Roys leurs differents, & les attira à faire le voyage de la Terre-saincte : & de cecy voyez comme parle Guillaume de Neubrige. Peu au parauant (dict-il) ces Roys auoyent discorde & inimitié mortelle ensemble, n'ayans finy la guerre, ains seulement feit tresues pour quelque temps : mais en cest abouchement, tandis que d'vne religieuse intention ils pourchasserent plustost ce qui est de Dieu, que leur prouffit particulier, aussi perdirent ils du tout la memoire de leur ancienne haine : & assoupissans toutes questions & querelles pour l'amour de Iesus-Christ, se resolurent d'vn pareil desir & mesme affection, de deffendre la cause de la Religion Chrestienne. A ceste cause, pour monstrer l'ardeur de leur deuotion, ils se leuerent & prenans la croix, le signe & marque du Roy des Roys, de la main de cest Archeuesque, ils se vouërent à ceste si saincte entreprise, & à la deliurance & recouurement & liberté tant de la Cité de Hierusalem, que des Chrestiens que detenoit Saladin en captiuité. L'exemple de ces deux grands Monarques fut suiuy soudain par les Prelats qui s'ensuyuent, Gautier Archeuesque de Roüen, Baudoüin Archeuesque de Cantorbery, & les Euesques de Beauuais, & de Chartres : des Princes, se croiserent Hugues Duc de Bourgoigne, Richard Comte de Poitou fils du Roy d'Angleterre, Philippe d'Elsace Comte de Flandres, Thibauld Comte de Bloys, Rotrou Comte du Perche : Guillaume Comte de Bar, & de Roche-fort : Henry Comte de Champaigne : Robert Comte de Dreux, & Prince du sang de France : les Comtes de Clermont, de Beaumont & de Neuers, & depuis celuy de Foix, & le Seigneur d'Auenes, lequel estant party le premier, & faisant son voyage par mer fut celuy qui auec les forces de la Gaule Belgique passa en Portugal, & prit (comme i'ay dict cy dessus) la Cité de Sylues en Portugal sur le Roy des Almohades d'Afrique, qui tourmentoit pour lors les Portugais. Auant cest accord, & Croisade faicte pres de Gisors, tandis qu'on estoit en dispute sur les articles proposez tant d'vne part que d'autre, le Comte Richard de Poitou, sans respect du deuoir d'vn vassal à son Seigneur de fief, osa presenter gaige de deffy de bataille & duel au Roy Philippe son souuerain : lequel gage le Comte Philippe de Flandres, affin de se monstrer Comte & pair de France, & vray deffenseur de la couronne, leua, & offrit son corps contre le Prince Anglois, pour & au nom du Roy de France son Seigneur. Et de faict le iour estant assigné, & le lieu nommé pour le combat, le Comte de Flandres s'y trouua en equipage de bon Cheualier, mais non le Prince Anglois : à cecy s'opposans les Princes de France, qui dirent que Richard ne pouuant appeller son souuerain au combat, le Flamand n'auoit aussi occasion de leuer le gage, & ce nonobstant, le Flamand se vanta d'en auoir la victoire, puis que suyuant le droict & loix du duel, l'Anglois, bien qu'assaillant, ne s'estoit trouué à l'assignation. Mais comme i'ay monstré cy dessus, & en autre lieu sur mesme propos, le deffy estant non loysible, l'acceptation aussi du Comte Flamand estoit nulle, si ce n'est que sur ceste absence de l'Anglois, il eut dressé vne nouuelle querelle : car par ce moyen il eut faict esgalité de personnes & eut iustifié l'occasion du combat, qu'il ne pouuoit accepter, cõme representant la personne du Roy de France. Ioinct que (comme nous auons dit cy dessus) par l'accord de la tresue de Chasteau-Roulx, le Roy Anglois, & Richard son fils auoyent iuré, & promis de se sous-mettre en cest affaire & querelle au iugement du conseil & Parlement de France : de sorte que le duel eut esté inique, quand bien mesme Richard eut peu appeller son Seigneur à duel ou bataille de corps à corps. Ie n'ay dict cecy

Abouchement des Roys de France & d'Angleterre entre Trie, & Gisors.

Guillaume de Neubrige liure 3. cha. 22.

Roys de France et d'Angleterre croisez.

Prelats, & Princes qui se croiserẽt l'an mille cent octante-huict.

Temerité de Richard Comte de Poitou.

Loyauté de Philippe Comte de Flandres.

Meyer liu. 6. des Annales.

pour contredire à Meyer, que je cognoy pour vn fort diligent autheur en ses recherches, seulement pour monstrer la temerité, & hault cœur du Prince d'Angleterre, lequel non sans cause porta le nom de cœur de Lyon, veu qu'il a esté vn des hommes le plus haut à la main, & soudain en ses entreprises qu'autre qui fut de son temps: toutesfois d'vn bon nombre de liures anciens que i'ay qui sont escripts à la main, pas vn seul ne fait mention de ce deffy, ny du deuoir du Comte de Flandres.

Quel fut le Comte Richard.

Tout ainsi que le Pape auoit enuoyé en France vers les Roys sus-nommez, il enuoya vers l'Empereur Federic Barberousse, la puissance duquel estoit grande & les moyens necessaires pour la Chrestienté, ioinct que sa vaillance, sagesse, & generosité le rendoit admiré par toutes les natiõs estrãges: lequel ne feit la sourde oreille, ains luy-mesme entreprit le voyage, quoy que ja vieil & cassé, & qu'il eut des enfãs, forts, robustes, vaillãs, sages, & suffisans de cõduire vne grosse armée: & sans rien flatter je ne sçay que les Italiens (i'entens quelques vns trop partiaux, & chatouilleux) ont trouué en ce grand Prince qui soit digne de blasme, comme ainsi soit, qu'il ne feit onc que tout deuoir de bon, & fidelle Roy, si ce n'est en nourrissant le schisme en l'Eglise, ou en engendrant des enfans lesquels ont depuis esté les fleaux des Ecclesiastiques. Ce grand Empereur donc se croisa, & à son exéple la plus-part des Princes d'Alemaigne & Italie: mais combien fut heureux leur voyage, vous le verrez suyuant nostre discours.

Federic Empereur se croise.

Louange de l'Empereur Federic premier du nom.

Ie vous ay dict cy dessus que la seule trahison du Comte Raymond de Tripoly fut cause de la ruine des Chrestiens en Leuant, & de la mort de Regnault Prince d'Antioche, que Saladin feit mourir de sang froid: or apres que le Turc eut leué le siege de deuant Tyr, il s'en alla à Tripoly & commanda au Comte que (suyuant sa promesse) il luy liurast la Cité, & feist iurer fidelité aux citoyens pour & au nom de son excellence.

Regnault Prince d'Antioche occis par Saladin.

Le Comte qui depẽdoit de la volonté du Tyran, proposant cecy aux Tripolitains, leur dit qu'il fault s'accommoder à la misere du temps, & qu'il estoit impossible de resister à ce Barbare. Les citoyens demandent terme iusqu'à lendemain, & refusent de iurer, sans sçauoir quoy & la forme du serment qu'il leur conuenoit faire: mais durant ce delay & la nuict mesme Dieu punit ce traistre Comte, degenerant de la vertu & loyauté de ses ancestres, car il mourut soudainement. On tient, & tous les historiens l'ont escrit, qu'apres sa mort, son corps estant despouillé pour l'acoustrer suyuant la coustume, on trouua qu'il auoit esté n'aguere circoncis: & que par là on veit son intention qui estoit de liurer ceste Cité au Turc, & d'y faire obseruer l'opinion superstitieuse de l'Alcoranisme. Cecy fut cause que les citoyens ne voulurent parler auec le messager de Saladin, & fut heritier de cest Apostat & maudit Comte, le fils du Prince d'Antioche pour luy estre le plus prochain de sang: & par ce moyen, & le secours du Roy de Sicile, des Templiers, & Cheualiers de sainct Iean, & la Cité de Tripoly, & celles de Tyr, & d'Antioche furent conseruées & deffendües de la main & furie de Saladin, comme aussi le furent la plus-part des places que les nostres tenoyent le long de la mer Mediterranée.

Raymond Cõte de Tripoly veut trahir sa ville.

Mort soudaine du Comte de Tripoly.

Comme les Citez de Tyr, Tripoly & Antioche furent sauuees.

Apres donc que Philippe, & Henry Roys se furent croisez, le Roy Philippe feit vne assemblée Synodale de tous les Euesques de son Royaume tenuë au moys de Mars, & à la my-Caresme, où assisterent & le Clergé, & la Noblesse, & où se croiserent encor' plusieurs milliers d'hommes pour ce voyage: & d'autant qu'il faudroit grands deniers pour l'entretié de ceste armée, le Roy proposa aussi en ceste assemblée de leuer vne disme sur tous les biens des Ecclesiastiques: mais cecy auec le consentement, & bonne volonté du Clergé & du peuple, car c'est ainsi que parle Rigord en son histoire. Or ceste decime s'estendoit sur tous les biens des subiets du Roy tant Ecclesiastiques que Lays, laquelle fut octroyée, & pource que ceste leuée estoit destiné pour la guerre contre Saladin, elle fut aussi nommée la Decime Saladin, pour laquelle leuer, on ordonna des Commissaires, lesquels vserent de grandes & cruelles exactiõs & violences sur les Eglises, qui fut cause qu'on presagea le mal'heur qui s'ensuyuit, & que le peuple disoit que jamais cest argent ne viendroit à bien, ny prouffit quelconque. Et pource que l'ordõnance de ceste decime est remarquable, je l'ay aussi inserée icy suyuant que je l'ay recueillie de Rigord qui a descrit la vie du Roy Philippe Auguste, qui est telle en substance.

Conseil General à Paris l'an mil cent octante-huict.

La Disme à Saladin.

L'ordonnance des Decimes pour les voyageurs en la Terre saincte.

Au nom de la saincte, & indiuiduë Trinité, ainsi soit-il. Il a esté ordonné par Philippe Roy

pe Roy des François, a conseillé par les Archeuesques, Euesques, & Barons de son Royaume: que les Euesques, Prelats, & Clercs conuentuels des Eglises, & les Gentils-hommes qui se seront croisez, seront termoyez des debtes desquels ils seront obligez, soit aux Iuifs, ou aux Chrestiés dés auãt le tẽps qu'ils se croisserõt, dés le iour de Toussains prochain venant à deux ans à venir & à cõpter depuis le depart dudict Seigneur Roy, & ce en telle sorte: qu'au premier iour de la feste de Toussains les crediteurs toucherõt la troisiéme partie de leur debte: l'année apres au mesme iour l'autre troisiéme partie, & à la derniere feste apres les deux accomplis, le reste de la debte: sans toutesfois que l'vsure coure sur pas vn de ceux qui seront croisez, des debtes faicts auant le temps qu'ils se croiserent. Que les debteurs assigneront dans quinzaine apres la feste de sainct Iean Baptiste sur les terres & reuenus qu'ils auront, les debtes à leurs crediteurs selon la forme susdicte, & laquelle assignation sera faicte par les Seigneurs, és terres desquels seront les susdits heritages, sans que les Seigneurs puissent denier le payement aux crediteurs des reuenus susdicts, & vsurper l'argent, si ce n'est qu'ils s'obligent de satisfaire en leur propre, & priué nom. Ou si les debteurs n'y pouruoyent ainsi, ou ne donnent suffisants pleiges dedans le terme prefix, ils ne pourront aussi iouyr de ce priuilege. Que si quelcun des Seigneurs & Princes, és terres & iurisdiction desquels ces debteurs & crediteurs seront, ne veut faire suyuant le contenu en ceste ordõnance, & qu'en estant admonesté par l'Euesque ou Metrapolitain, il n'y obeit dedans quaráte iours, on pourra le contraindre par censures Ecclesiastiques & le retrencher de la communion des fideles. Et quãt à ce à quoy la loy obligeoit les subiects du Roy, il faut noter que tous les citoyens des villes, & habitans au Royaume & terres du Roy Philippe qui ne se seront croisez, donneront (par l'ordõnance) la dixiéme (pour le moins) partie du reuenu de tout ce qu'ils possedent, sauf les Abbez & Moynes de l'ordre de Cysteaux & les maladeries en ce qui est de leur propre, & les dames de Font-Eurauld. Celuy qui aura haulte iustice en quelque grád terre payera aussi la disme d'icelle: & est à noter que ceux qui payeront ces disines faudra que les payét de tout ce qu'ils ont de meubles, & de leur reuenu, sans deduire premierement leurs debtes, ains fauldra qu'ils payent ce qu'ils deuront apres auoir satisfaict à la disme. Le Gentil-homme non croisé payera au Seigneur duquel il est vassal & lige, la disme de son propre meuble, ou du fief qu'il tiendra de luy, & s'il n'a aucun fief qu'il releue de luy, il sera ce neantmoins tenu de luy payer le disme de son meuble, s'il leue & couche en la iurisdiction du Seigneur. Et quant aux Archeuesques & Euesques nul dismera en leur terre qu'eux mesmes, & ce sera à eux à faire la leuée és terres & Chapitres qui meuuent d'eux en chef & qui sont sous leur iustice. Au reste, estoit permis tant aux Clercs qu'aux Lays d'engager le reuenu & temporel & Ecclesiastique meuble & immeuble, sauf que les Vases & ornements des Eglises: sans que pour cela aucun peut empescher les crediteurs en la iouyssance de ce qu'ils auoyent pour gage, dequoy il failloit que les debteurs leur donnassent caution suffisante. Il y auoit plusieurs autres articles que ie laisse pour euiter prolixité, me suffisant de vous auoir mis ceux cy, qui vous font mention des Seigneurs de grand fief, & grande iustice, & des liges & vassaulx, qui est vne des plus anciennes considerations que sur ce propos on puisse trouuer, & pour-ce digne de laquelle on face cas & qu'on la remarque. Ceste mesme ordonnance fut faicte en Angleterre & en Allemaigne, si bien que si Dieu eut pris plaisir au seruice de ces Princes, & que la malice des hommes n'eut merité quelque grande punition, cest appareil suffisoit pour ruiner tout le Mahometisme. Ce pendant celle paix qui sembloit si saintement iurée & qu'on disoit, & esperoit inuiolable entre les Roys de France & d'Angleterre, fut rompue. Guillaume de Neubrige accuse le Roy Philippe d'auoir violé cest accord, mais en cest endroit je ne peux luy donner la main, & accorder à son aduis, non que ce soit pour flater nostre party, ains pour suyure ce qu'en dict Matthieu Paris Anglois, qui discourt au vray l'histoire, & suyt ce que Rigord en dict, parlant en ceste sorte. Geoffroy de Lusignan, ayant occis par embusches, vn gentilhomme de la maison du Comte Richard fils du Roy d'Angleterre, & qui luy estoit fort amy, & familier, dequoy Richard fut si marry, qu'il feit la guerre au susdict Geof-

Paix rompue entre les Rois de France, & d'Angleterre.

Matthieu Paris en la vie de Henry 2.

Henry tient le party cõtraire à son fils.

froy, lequel secouru par le Roy Henry d'hommes & d'argent, resista aux forces de Richard: ce qui fut cause de la discorde qui aduint depuis entre le fils & le pere. Richard ayant surmonté le Seigneur de Luzignan, s'en alla contre Raymond Comte de Thoulouse, duquel il auoit receu quelque tort, & prit sur luy dixsept Chasteaux. De ceci s'irrita le Roy de Frãce, indigné que le Comte Richard allast ainsi guerroyer le Comte de Thoulouse, sans l'en aduertir, sçachant que c'estoit son homme lige, & pource il alla sur les terres de Richard, & prit la place de Chasteau-Roux. Telles sont les paroles de l'Anglois ausquelles s'accordent les vers de Guillaume Breton lors qu'il dict ainsi:

Guillaume Breton liu. 3. de la Philippide.

Non tulit haec inimicus homo, qui semper amaro
Felle tumens, pacis studet exturbare quietem,
Omni qui studio sanum corrumpere semen
Gestit, & in domini Zizania seminat agro:
Cuius ab instinctu lis orta, repullulat inter
Richardum rursus comitem, regémque Philippum.
Nempe ferox vrbem Tholosanam inuaserat ille,
Iniusto comitem Raimundum Marte lacessens,
Qui sancti Comes Egidij, Tholosaq; vocatur,
Qui regi suberat feodali iure Philippo.
Quem cum non posset monitis compescere, bello,
Appetit, & multo comitatus milite rursus
Rex in Bituricas sua dirigit agmina partes.
Atque capit castrum mira leuitate Radulphi,
Et Buzancaum leuitate expugnat eadem,
Argentónque audax simul obsidet atque Librosum,
Et breue, vi summa capit infra tempus vtrúmque.

Moissac pris par l'Anglois sur le Tholousain.
Places prises par le Roy Philippe sur l'Anglois.
Louys fils de Thibault Cõte de Chartres, Seigneur de Leuroux.
Montrichard pris & bruslé par le Roy Philippe.
Places prises en Auuergne par le Roy Philippe.
Vendosme assiegé par Philippe Auguste.
Philippide. liu. 3.

Tout ainsi donc que le Prince Anglois affligeoit le Tholousain, & auoit pris sur luy la ville & Chasteau de Moissac, & places circonuoisines: le Roy en vsa de mesme en Berry, se saisissant de Chasteau-Roux, Burançay, Leuroux, Argenton & autres places, la plus-part desquelles il donna, & nommément Leuroux à Louys fils du Comte Thibault de Bloys & de Chartres, & lequel Louys se croisa depuis auec Thibault son pere l'an mille cent nonante-neuf, mais il fut occis quatre ans apres le trespas d'iceluy son pere, en l'assaut d'Andrenople en Thrace l'an mille deux cens & cinq: il espousa Catherine fille aisnée de Raoul Comte de Clermont en Beauuoisis. Le Roy Philippe ayant pris les places susdictes ne s'arresta en si beau chemin, ains ioyeux d'auoir vne occasion si iuste de chastier ce follastre Comte de Poitou, s'en vint à Montrichard qu'il assiegea, & prit auec grande difficulté, ce qui fut cause que la ville fut bruslée, & du tout ruinée, en laquelle s'estoyent retirez quelques cinquante soldats, pensans y garẽtir leur vie. Apres cecy le Roy prit Monsoreau, Roche-Guillard, Culát, Mont-Luzzon, & tout ce que l'Anglois possedoit en Auuergne. L'Anglois oyant ce grand degast faict par le Roy Philippe, & craignant que s'il n'y pourueoyoit, qu'il ne luy ostast le pays d'Aquitaine, passa la mer & s'en vint sur les marches de Normandie, où le Roy Philippe ne faillit aussi de s'acheminer auec son armée, & en y allant il passa par Vendosme, la garnison duquel lieu luy deniant ouuerture, il l'assiegea & en fin la prit par force: ce que declaire bien au long le Poëte de la Philippide (que i'allegue volontiers pour ne s'arrester aux fables, ains à la seule narration de l'histoire) parlant en ceste sorte:

A cuius facie rex Anglicus inde refugit
Inq; Neustrinos abijt fugiendo recessus:
Quò sequebatur eum rex Francus praepete cursu,

Quem

Quem tamen impediit, ne consequeretur eundem
Vindocium, quod ei portas aperire negauit.
Castrum forte nimis, populosa gente repletum,
Quod Lidericus aqua subterfluit amnis amœna,
Cui tamen haud prodest quicquam munitio ducta
Circuitu triplici, nec tanta copia gentis
Quin vi cogatur libito se dedere regis.
In quo rex equites captos in vincula trusit,
Sexaginta duos, arcem murósque tuentes,
Roberti Comitis Mellenti signa secutos,
Qui tunc Richardi Comitis miser arma iuuabat,
Tam dulcis patriæ desertor, támque potentis
Iusta tamen ducebat eum pro tempore causa
Cum foret Anglorum feodali iure ligatus
Regibus, atque viros illis deberet, & arma
A quibus & villas & plurima Castra tenebat.

Apres la prise de Vendosme & du Comte de Meulanc qui estoit dedans, que le Roy enuoya prisonnier à Paris auec le Comte de Bologne, à cause que contre luy ils portoyent les armes, quoy que releuans de luy, toutesfois sous la foy des Anglois qui estoyent Seigneurs des grands fiefs, & ausquels les moindres faisoyent hommage, & ceux là le rendoyent au Roy, & pour eux mesme & pour les moindres: Apres dis-ie ceste prise, le Roy fut vers le pays Normand & à Gisors, pour combattre le Roy Henry, lequel s'enfuit de Nogent le Rotrou que Philippe ruina & brusla, comme aussi le Roy Angloys brusla Dreux & autres places qui estoyent sur sa voye, gastant tout le plat païs iusqu'à Gisors, & rompant le pont de Vernō, mais le Roy Philippe auoit assez de lieux où passer la Seine pour le poursuiure. Estans pres de Gisors & l'Anglois à sauueté, le Comte Richard, comme il estoit ieune & gaillard & hardy, se faschoit aussi de se retirer sans coup ferir, pource s'esgarant vn peu du camp, auec quelques siens familiers vint donner vn effroy aux François & ayāt ce fait, presenta le combat à ceux qui voudroyēt venir aux mains auec luy & les siens. De cecy n'est parlé par pas vn autheur Frāçois ny Anglois, que par l'autheur de la Philippide, lequel dit, que contre le Comte Richard, suiuy du Comte de Lecestre, sortirent Guillaume Baron des Barres, Hué de Merle seigneur d'Aiencourt & deux autres gentils-hommes nommez Baudoüin & Gerard, mais il ne dit le nom de leurs seigneuries, venans au choc, le seigneur des Barres renuersa le Comte de Lecestre homme & cheual en vn monceau d'vn coup de lance. Puis s'attachant au Prince Richard, le trouua vn peu plus dur & roide combatant que le premier, ils sont long temps à s'entre-chamailler, & sans auoir rien d'auantage l'vn sur l'autre: en fin le Prince tue le cheual du Baron des Barres, lequel preuoyāt la ruine de sa monture, met soudain pied à terre, mais auant que de descendre il donna si grand coup d'espée à Richard, qu'il l'enuoya par terre & tuant son cheual, en eut autant fait du maistre sans l'empeschement des troupes Angloises qui le chargerent de flesches de toutes parts, & le blecerent en plusieurs endroits de son corps. Et sans mentir le pauure Baron y fut demouré sans le secours de Hué de Merle, & son frere Drogon, lesquels abatirent le Comte de Lecestre derechef & plusieurs autres de la suite du Prince: ausquels se joignit le fils du seigneur des Barres, lequel voyant son pere blecé, se rua comme vn Lyon au combat, lequel feit vn piteux massacre d'Anglois: & Drogon blecé & ayant racoustré sa plaïe & le seigneur des Barres estant remonté, & eux secourus de quelque noblesse qui arriua, ils donnerent de grands affaires à Richard, lequel sans la nuit eut veu combien follement il auoit faict de hazarder ainsi legerement tout son ost, lequel il sçauoit ne suffire pour lors à faire teste aux forces de Philippe. Mais la nuict suruenuë empescha le camp Royal de bouger, bien qu'on fut en soucy de ces cheualiers lesquels on estimoit ou morts ou pris par les Anglois, lors qu'ils

Comte de Meulanc fait prisonnier à Vendosme.

Nogent le Rotrou & Dreux bruslez par les François & Anglois.

les veirent arriuer auec trente six ou quarante prisonniers, sans le grand nombre de morts qu'ils auoyent laissé sur la place. Et quand ie dis que ces Seigneurs furent receuoir le Prince Anglois presentant le combat, ne faut entendre qu'ils fussent seuls, ains estoyent suyuis de leurs troupes: si bien qu'eu esgard aux prisonniers & au nombre des morts il semble que l'auãgarde du Roy Philippe cõbatit contre l'arrieregarde des Anglois. En fin l'hiuer approchant on vint à parlement, & furent tréues accordées en attendant l'issue de quelque bonne paix, lesquelles tréues furent cause d'vne guerre plusgrande & du retardement du voyage de la Terre saincte, que iamais Henry ne peut faire surpris de la mort, ainsi que i'espere vous deduire. Cest esté fut si ardant & sec, & la pluye si rare par les Gaules, que la plus-part des riuieres, ruisseaux, puids & fontaines en secherent, & le feu se prit en plusieurs endroits soit par cas fortuit, ou par vapeurs & exhalatiõs de la terre, ou par la iuste vengeance de Dieu: de sorte que les citez de Tours, Chartres, Beauuais, Auxerre, Troyes, & autres en furent miserablement affligées: & le pis qui y fut estoit que l'eau leur manquant, le feu consumoit à l'aise les edifices. Apres la tréue faite, comme Philippe eut parlé auec le Comte Richard, & eussẽt traité du mariage de la sœur de nostre Roy Madame Alix de Frãce suyuãt le pourparler & promesse entre-venuë entre le deffunct Roy Louys le Ieune, & le Roy Henry pere du Comte Richard: ce Comte promit à Philippe de faire son deuoir, & de sommer son pere à tenir les conditions proposées au traité de ce mariage, & lesquelles les Anglois ont teües pour rendre la cause des François mauuaise, & accuser le Roy Philippe d'impieté, comme s'il eut semé discorde entre le fils & le pere. Mais Rigord, qui en parle comme le sçachant, dit ces parolles. Tandis que ces choses se passoyent, Richard Comte de Poitou demanda au Roy Henry son pere, l'espouse qui luy estoit deuë & voüée, à sçauoir la sœur du Roy Philippe, que feu de bonne memoire le Roy Louys luy auoit donné en garde: & auec icelle il demanda aussi le Royaume d'Angleterre, suyuant la paction & accord faicts & passez entre les Roys susnommez, qui portoyent que celuy des enfans de l'Anglois qui espouseroit ceste fille, auroit aussi la couronne d'Angleterre, laquelle Richard disoit luy appartenir auec aussi bon tiltre & iuste raison qu'à deffunct Henry son frere. Ceste ouuerture estonna grandement le Roy Anglois, & cogneut par là le mauuais cœur de son fils Richard, & que c'estoit vn coup de sa main que de vouloir se venger de ce que son pere auoit porté contre luy le party (comme i'ay dit) du seigneur de Luzignan, & cecy en le priuant de la couronne. Et ce qui plus l'espouuenta fut la crainte qu'il auoit des intelligences qu'il sçauoit que son fils auroit auec les Seigneurs du Royaume, & auec les Normãds & Aquitaniques, lesquels il ne faisoit poinct de doubte que ne suiuissent le party de son fils, cõme ayans plus d'affection à vn Prince naissant, qu'à celuy qui estoit sur le bord de sa fosse. Et sur tout voïoit il que le Roy de France fauoriseroit à la cause de Richard, pour l'esgard de l'aduancement de sa sœur, laquelle il tascheroit de faire Royne d'Angleterre: & qu'il ne laisseroit moyen, ny occasion d'allumer ceste discorde, comme luy seruant d'argument d'abaisser la grandeur Angloise, & de pescher (comme l'on dit) en eauë trouble. Nonobstant toutes ces considerations il se resolut de ne point se dessaisir de ce que la nature & succession luy auoyent donné, & de ne point autrement auancer son fils qu'il auoit fait iusqu'à lors, & pource il le renuoya auec sa courte honte. Dequoy Richard irrité, ne faillit de se retirer vers le Roy Philippe & luy faire ses plaintes: & tout aussi tost, afin de donner à son pere dequoy resuer il feit hommage au Roy des terres que tant luy, que son pere (duquel il se presumoit l'heritier) auoyent en Gaule, ce qui fut cause de la guerre de laquelle nous parlerõs cy apres. Et en cest an mesme au moys de Feburier (c'est compter les ans suyuant l'ancienne façon de ce Royaume, à les commencer à Pasques) y eut vn grand Eclipse de Lune le vingtiesme iour dudit moys, qui estoit vn Ieudy, lequel Eclipse fut vniuersel & dura plus de trois heures: & au mesme moys de Feburier (telles sont les parolles de Rigord) moy estant à Argentueil durant la pleine Lune peu auãt l'Aube du iour & la nuict estant tres-clere & seraine, il semble que la Lune descendit en vn moment en terre, où s'arrestant quelque peu soudain reprenant forces, elle remonta au ciel, & au lieu d'où elle estoit descenduë. Et d'autant que ces choses sembloyent presager la gloire du ieune Philippe, on feit aussi lors en sa loüange les vers qui s'ensuiuent.

Tréues entre les Rois.

Grande secheresse & villes bruslée.

Abouchemẽt du Roy Philippe et du Comte Richard.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Condition du mariage de la fille de France auec le fils de l'Anglois.

Richard fait hõmage au Roy Philippe.

Eclipse vniuersel de la Lune.

Prodiges veuz par Rigord.

Paruulus

Paruulus iste Leo, lustrabit lustra parentis,
Seruiet vsque Deo, renouabit gaudia gentis,
Seruat ei Brutus catulorum quatuor enses.
Anser erit mutus, cùm Romulus audiet enses.
Gaudebit Babylon, pinguescens Chrismate ciues,
Gaudebítque Sylo, Gallorum munere diues.
Conteret iste Leo totius climata mundi
Et gaudebit eò quod viderit arma retundi;
Hic Leo, coruus, ouis, renouabit mœnia Iebus
Augebítque nouis ieiunia quinque diebus.

Ie ne m'arresteray point sur ces vers d'auantage, les voyant pleins de flaterie, comme ordinairement le trop d'affection nous transporte, ou comme l'amitié qu'auons à noz Roys nous fait escrire, ce que souhaitons pour la grandeur de noz Monarques.

De la guerre recommencée entre les Roys de France & d'Angleterre, prises de villes & saccagemens, & en fin de la mort de Henry Roy d'Angleterre.

CHAPITRE LXIIII.

CESTE discorde meuë entre les Roys donna vn grand empeschement au secours des Chrestiens que Saladin affligeoit, d'autant que si dés que les Roys se furent croisez, ils eussent passé la mer, tandis que le Turc n'estoit encor guere fortifié en Palestine, ny les nostres du tout affoiblis, on eut peu restablir l'estat affoibly: ce qui fut depuis impossible, à cause que le tyran auoit trop donné de pied à ses forces, & que les guerres d'Europe feirent que les Occidentaux ne peurent longuement se tenir en Asie. En Gaule donc s'estans vnis & reconciliez le Roy Philippe & Richard Prince d'Angleterre, ne faillirent aussi tost de se ruer sur les terres qui se reclamoyent du Roy Henry, lequel aduerty de cecy, affligé au possible, passa la mer, & s'en vint en Anjou & tint court ouuerte à Saumur, où il se veit fort mal accompaigné, la plus-part des Seigneurs estans auec son fils le Comte Poiteuin, & sur tous, ceux d'Aquitaine & de Bretaigne, suiuirent Richard & auec luy gastoyent les pays d'Anjou, du Maine & de Touraine. Le Pape Clement ce pendant qui n'attendoit que l'heure que ces deux Roys se meissent en campaigne suyuant leur promesse, pour marcher en Leuant, ouy, que la tréue rompue, ils estoyent plus acharnez que iamais l'vn contre l'autre, il enuoya Iean d'Anagne Cardinal auec pleine puissance d'appaiser les querelles des Princes, & d'excommunier tous ceux qui donneroyent quelque destourbier à la paix, sauf les personnes des deux Princes s'entre-querellans. Ce Cardinal arriué en Gaule, reprit les deux Roys, & les exhortant à la paix, les menaça d'vser de la puissance qu'il auoit du sainct siege, là où ils ne condescendroyent à quelque voye raisonnable. Les Roys d'autre-part se disent prests à faire tout ce que de raison, & iurent de se rapporter au iugement & aduis des Archeuesques de Bourges & de Rouen, à iceux ioint celuy de Cátorbery Primat d'Angleterre. Et adiousterét ceste conditió, que s'il y auoit quelcun qui empeschast la paix, qu'on le reputast comme ennemy de la croix de nostre seigneur & de toute l'Eglise: ce qui fut cause que le Cardinal excommunia tous ceux qui troubleroyent l'acheminement de la paix, les deux seules personnes Royales exceptées. Et ainsi pour celle foys on ne passa point oultre, mais apres la feste de Pasques, en l'an de nostre salut mille cent quatre vingts & neuf, il y eut pourparler entre les deux Roys Philippe & Henry pres la Ferté-Bernard, où aux festes de la Pentecouste ils cómencerent à negotier & traiter la paix: pour le premier article de laquelle, le Roy de France demanda & requist que sa sœur Alix fut donnée en mariage au Comte Richard, & que le Roy Henry asseurast ledit Richard de la succession de la couronne. Or est-il à noter icy dessus, que le Roy Henry Anglois estoit soupçonné d'inceste, & que pource il luy faschoit de rendre Alix à celuy à qui elle auoit esté promise; &

Philippe et Richard courent les terres du Roy Hēry.

Henry en Gaule.

Clemēt Pape enuoye vn Legat aux Roys de France et d'Angleterre, & pourquoy.

L'an 1189.

Abouchement des Roys à la Ferté-Bernard.

Articles proposez par le Roy de France & le Comte de Poitou.

afin qu'on ne die que ie parle par cœur, oyez ce que Guillaume Breton en dit en sa Philippide, parlant ainsi.

Richardus verò interea petit à patre sponsam
Restitui sibi iure suam: quam turre reclusam
Inuitam rex Henricus dum mente tenebat,
Contrà ius sponsique sui, fratrisque Philippi,
Fratrem germana fraudans uxore maritum,
Se super incestus suspectum crimine reddens,
Corrupisse nurum fama vulgante notatus:
Quapropter meritò se subtrahit ille,
Séque reconciliat sub amica pace Philippo.

Hẽry blasmé d'inceste.

Si cecy est vray ou non ie m'en rapporte à ce qui en est, tant y a que le delay, & difficulté que Henry faisoit de rendre ceste fille, & la tenir ainsi enclose, donnoit vn grand effort au soupçon, & forçoit presque chacun à croire ce qu'on en disoit publiquemẽt: ioint qu'il y auoit ja pres de seize ans qu'il tenoit en prison son espouse Eleonor, à cause qu'elle auoit porté la querelle de son fils aisné Henry reuolté contre luy, & qu'elle luy pourchassoit tout dommage, ainsi qu'il disoit & le publioit par tout le monde. Outre ceste demande du Roy Philippe, il proposa aussi que Iean sans Terre le dernier des enfans de Henry se croisast & feit le voyage de Hierusalem, estant impossible que Richard sortist d'Europe, tant que son frere seroit en la compaignie du pere, pour luy supplanter son heritage & succession legitime. A cecy l'Anglois ne voulut entendre, peut estre, pour n'accorder l'autre condition, ce qui fut cause de la roupture de la paix, de laquelle il sembloit que le Legat se formalisant outre sa charge, blasmast plus le Roy Philippe & le Prince Richard, que le Roy Henry, quoy que ce que ceux cy proposoyẽt fut plus que raisonnable. A ceste cause, il dit que si le Roy Philippe, & le Cõte Richard n'accordoyent auec Henry suyuant qu'il le demandoit, qu'il mettroit l'interdit en leurs terres: à quoy le Roy Auguste respondit, que son excommunication n'estoit à craindre, n'ayant aucune raison ou equité qui peut la deffendre: ioint qu'il n'appartient à l'Eglise de Rome de se mesler si auant des affaires des Roys, & sur tout du Roy de France, que de vouloir vser de censure le separant de l'Eglise pour chose & poursuite si iuste que la sienne, qui vouloit contraindre vn sien vassal & suiet rebelle & mutin à le recognoistre & à subir iugement, selon que le portent les loix de France. Que le Pape deuoit se souuenir, s'il eut voulu qu'on eut fait le semblable en son endroit lors qu'il poursuiuoit les Roys Napolitans luy denians l'hommage, & le priuilege d'inuestiture qui les fait les hommes liges du sainct siege Apostolique. En somme il conclud que si le Cardinal parloit plus que sa charge ne portoit, qu'il estoit en lieu, où lon luy pourroit apprendre à vser de plus de modestie: que si le Pape luy auoit ainsi commãdé, qu'ils estoyent resolus de vuider autrement ce fait, & d'en appeller au futur concile, voyans bien que les Estrelins de l'Anglois auoyẽt corrompu ce Cardinal, & qu'il auoit informé le sainct siege autremẽt que la chose ne le portoit. Ces parolles & la furieuse colere du Cõte Richard feirẽt baisser le caquet au Cardinal, qui se laua auec ceste couleur, que ce qu'il en faisoit n'estoit pour autre respect, que pour l'auãcement du seruice de Dieu, & desir qu'il auoit que ces Princes feissent le voyage de la Terre saincte. Les Prelats tant Anglois que François voyans la iustice de la cause de Richard, cõseillerẽt au Roy son pere de luy accorder ce qu'il demandoit, ny ayant rien que iustement il ne peut luy octroyer: mais il dit que cela ne se pouuoit faire sans preiudice de son honneur, veu qu'il sembleroit que la force & nõ la raison, & le conseil l'auroyẽt conduit à telle composition: & ainsi la paix fut rompue derechef, & pour despit dequoy le Cõte de Poitou renouuella les foy & hommage ja faits au Roy de France, & le feit là mesme en la presence de son pere, lequel neantmoins il protesta de vouloit tenir & recognoistre pour seigneur durant sa vie: mais qu'il tesmoignoit par là la souueraineté du Roy Philippe. Apres le depart des Princes mal-contens, chacun se mit en deuoir de nuire à son voisin, & premierement le Roy Philippe ayant son armée à Nogẽt le Roy, prit son chemin vers la Ferté-Bernard qu'il prit, ainsi qu'il feit Monfort & autres places qui

Iean sans Terre fils du Roy Hẽry d'Angleterre.

Paix rõpue entre les Roys.

Respõce du Roy Philippe au Legat du Pape.

Le Pape ne peut oster la iurisdiction à vn Roy, ny la puissance de punir ses vassaux.

Opiniastreté du Roy Henry.

Places prises par Philippe sur l'Anglois.

ces qui estoyent sur son chemin: & ayant là seiourné trois iours, le Roy d'Angleterre s'en alla au Mans, y pensant estre en asseurance, mais non fut, car il se veit le Roy de France à la queuë qui l'assiegea dedans, ayant defait quelques troupes sur le chemin, qui cuidoyent luy denier le passage. Or le Seneschal d'Anjou pour & au nom du Roy d'Angleterre cuidant se fortifier dedans le Mans & la tenir, mit le feu aux Fauxbourgs, lequel se prit aussi à la ville: ce que cognoissans les François, vindrent l'assaillir, & les assiegez sortans sur eux, furent si viuement repoussez que s'en-fuyans à grande haste, les nostres les suyuans entrerent pesle-mesle en la ville. Ce qui donna tel effroy à Henry que sortant auec sept cens hommes il se sauua à la fuite, suiuy non pourtant par le Roy Philippe, & par le Comte Richard l'espace de troys bonnes lieuës: durant laquelle fuite l'Anglois perdit la plus-part des soldats du pays de Wales qui estoyent venus le seruir en France, le reste se sauuant en la tour du Mans, laquelle fut renduë le troisiesme iour d'apres: l'Anglois s'en alla à garant à Tours, où il s'enferma resolu de passer tost apres en Guiéne pour dresser vne armée & combattre ses aduersaires. Richard estant de retour de la chasse dónée à son pere, fut fort marry de voir la cité du Mans saccagée, laquelle estoit l'ancien patrimoine de ses ancestres: mais le Roy Philippe, qui voioit que ce Prince se doubtoit qu'il ne se voulut approprier ces cóquestes, luy feit present du Mans & pays adiacent, ce qui appaisa la douleur de ce Prince, & ainsi ils s'acheminerent vers Tours poursuyuans leur victoire. Mais le Loire estant desbordé, il estoit aussi hors de leur puissance de le passer, & ils n'auoyent là autour ville sur ce fleuue qui fut à leur deuotion: neantmoins dit on que le Roy Philippe la passa à gué miraculeusement, & qu'apres luy toute l'armée feit le semblable: & de cecy sont tesmoings Rigord & Guillaume Breton en la vie de ce Philippe, le second desquels parle en ceste sorte.

La cité du Mans prise par Philippe Auguste.

Henry se sauue à Tours.

Philippe Auguste dóne le Mans au Comte Richard.

Rigord en la vie de Philippe Auguste. Guillaume Breton liu. 3. de la Philippide.

Cuius agnouit aduentum regis, in vndas
Præcipitat Ligeris pontem, ne transeat vltra
Rex acies facili subiturus mœnia cursu.
Sed quæ virtuti vis, aut cautela resistit,
Quis cohibere potest animum virtute calentem?
Rex quodam duce Ribaldo vada tentat vbique
Donec inundantis medio se fluminis, hasta
Appedians, ripa subito stetit vlteriori,
Inuentóque vado, quasi per miracula, contra
Spem, contra fluuij naturam: transijt absque
Remigis officio par aquas exercitus omnis.

Le Roy Anglois estant en ces angoisses, & auant qu'il receut ceste hôte que de fuyr deuant le Roy Philippe au moys de Iuing, comme il estoit à Saulmur, estoyent venus vers luy Philippe Comte de Flandres, Hugues Duc de Bourgoigne, & le Cardinal Guillaume Archeuesque de Rheims, pour la paix d'entre luy & les Roy de France & Comte de Poitou, auquel les Bretons estans confederez, il failloit que Henry promit aussi immunité & impunité, d'autant que le Roy Philippe les auoit asseurez par ses patentes de ne iamais faire accord à l'Anglois sans qu'ils ne fussent compris en la ligue. Or l'Anglois se tenant par trop entier, il se veit assailly de bien pres, & le Roy qui estoit deuant Tours, qu'il emporta le deuxiesme iour d'escalade: & lors il fut contraint de venir à composition honteuse, eu esgard à sa grande brauade: d'autant qu'il se sousmit (ainsi parle l'Anglois Matthieu Paris) du tout au conseil, aduis & volonté du Roy de France: de sorte que tout ce que ce Roy voudroit & iugeroit digne que fut fait, l'Anglois seroit tenu d'y satisfaire sans delay, contredict ny excuse quelconque. Que Madame Alix de France seroit mise és mains de Richard son accordé, & en sa garde iusqu'à son retour de la Terre saincte, & que lors il la prendroit pour espouse. Que le Roy Henry, lequel auoit renoncé l'hommage au Roy Philippe, luy feroit hommage de tout ce qu'il possedoit en Gaule, ce qu'il feit sur l'heure: & que le Comte Richard prédroit & receuroit les hommages de tous les gentils-hommes des seigneuries de son

Deputez de la paix vers le Roy Anglois.

Cité de Tours prise par le Roy Philippe.

Paix honteuse à laquelle fut forcé l'Anglois.

Geoffroy de Maienne espousa en nopces troisiesmes ma Dame Cõstance de Bretaigne. Voy les Annales de Vitré ch. 31.

Mort de Henry 2. du nõ Roy d'Angleterre.

pere tant deçà que de là la mer, sans que pas vn baron ou seigneur de ceux qui l'auoyét suiuy fut inquieté, ou qu'il fut cõtraint de suyure le Roy Hẽry que le dernier moys auquel les deux Roys se mettroyent en chemin pour le voyage d'Outre-mer, qui deuoit estre à la my-Caresme prochainemét venant. Que le Roy d'Angleterre dõneroit vingt mille marcs d'argent au Roy Philippe pour les frais faits en ceste guerre & secours donné au Comte Richard, que l'Anglois auoüa auoir esté fait pour son auantage: & que le Roy de France & Comte Richard tiendroyent les citez de Tours & du Mans, & quelques Chasteaux voisins iusqu'à l'accomplissement de toutes ces choses. Or ce qui donna de plus grands moyés à Richard de gaigner les Bretõs à sa faueur, fut Hẽry mesme, qui se coupa la gorge de son propre cousteau, d'autant qu'il contraignit Geoffroy de Maienne (qui auoit espousé Constance de Bretaigne fille de Conan le Gros, & nõ Guy de Touars, (ainsi que dit Paradin) fut le troisiesme mary de ceste dame, espouse premierement de Geoffroy fils de ce Roy Henry, & la fille duquel Geoffroy & de Constance fut espouse d'André de Vitré fils aisné de Robert seigneur de Vitré, issu comme auons monstré cy dessus, d'vn puisné de Bretaigne.) Henry força donc ce seigneur de Maienne, & Guy seigneur de Laual, & Raoul de Fougeres de suiure son fils Richard, lesquels Seigneurs commandoyent sur presque toute la noblesse Bretonne, pour estre les plus puissans, riches & mieux alliez du pays, pource qu'ils estoyent issus de la maison & sang des anciens Ducs de Bretaigne. L'Anglois ayant fait cest accord si desauãtageux & tant à son preiudice, s'en alla à Chinõ chargé de dueil, regret & desplaisir: de sorte que dés qu'il y fut arriué, il se sentit saisy de fieure prouenant de tristesse, & ne cessant de maudire le iour de sa naissance & ses propres enfans, qu'il disoit estre cause de sa mort: d'autant qu'ayant fait la paix auec Richard, il eut nouuelle de la reuolte de Iean sans Terre, de laquelle les historiens Anglois se taisent, mais Guillaume Breton la met en ses vers disant ainsi:

Pacificare tamen nequiit cùm patre Iohannem,
Cui bellum infœlix alia iam parte mouebat,
Esse mereretur sic mortis causa paternæ
Addens fraude sua patrio incrementa doloris.

Richard se trouue au conuoy de son pere.

Henry enterré à Fõteuraux.

Quoy qu'il en soit, ce Roy saisy de douleur de se voir sousmis à la volonté de son ennemy, luy qui auoit esté des plus redoubtez & heureux Princes de son temps, & affligé par ses enfans, mourut l'an trente-quatre, sept moys & cinq iours de son regne, le sixiesme du moys de Iuillet mille cent octante-neuf: la sœur duquel nommée Mathilde espouse du Duc de Saxe, oyant ce desastre de son frere, surprise de regret, on dit qu'elle se laissa aussi mourir de destresse. On dit (& ainsi l'escrit Matthieu Paris) que Richard oyant parler de la mort si soudaine de son pere, en fut grandement marry, & sçachant qu'on portoit son corps à Fonteuraux, où il auoit choisy sa sepulture, ne faillit d'aller au deuant pour faire ce dernier deuoir de bon fils à son pere: mais ainsi qu'il fut pres du corps mort, le sang se mit à ruisseler du nez de ce Roy là gisant trespassé, cõme si (dit cest autheur) l'esprit du pere se fut indigné de voir celuy qui estoit cause de ceste mort, & comme si le sang du pere eut crié vengeance à Dieu contre le fils. Dequoy Richard fut grandemét effraié & en ploura amerement, & suiuit le corps iusqu'à Fonteuraux, où il le feit enterrer auec grande magnificẽce par les Archeuesques & Euesques là assistans. Et d'autant que ce Roy, pour estre ambicieux au possible, disoit ordinairement, qu'vn seul monde ne suffisoit pour le contentement du cœur d'vn Prince magnifique, on mit cest Epitaphe sur son tombeau.

Epitaphe de Henry second.

Rex Henricus eram, mihi plurima regna subegi,
Multiplicique modo duxq́, comésque fui:
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terra modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis, & in me
Humanæ speculum conditionis habe.
Sufficit hic tumulus, cui non suffecerat orbis.

Guillaume

Guillaume de Neubrige racompte de ce Roy, que comme il desirast sçauoir, ce qu'il deuoit attendre de la grace & misericorde de Dieu, ou de son iugement, il en eut vne reuelation en songeant quelque temps auant qu'il se croisast, & sembloit qu'il luy fut dict: il prẽdra mon signe sur soy, mais au tourment il sera tourmenté, & le ventre de sa femme s'enflera cõtre luy: & en fin il sera voilé auec les voilées. Si ce songe luy aduint, ou si depuis l'on la inuenté & forgé, le declaire assez le succez de l'heur, & mal'heur de ce Roy, qui fut tourmenté & affligé par le fruict du ventre de son espouse, & en fin couuert de terre au monastere de Fonteuraux qu'il aymoit, & qu'il auoit enrichy de grand reuenu & où il choisit sa sepulture. En ce Roy reluisoyent plusieurs vertus, & duquel je parle si longuement pour ce qu'il estoit Gauloys naturel, & suiect de noz Roys, & que nostre histoire doit embrasser ce qui concerne toute la France Gauloise: mais ses vertus, estoyent obscurcies par ses vices, imitant ses ayeulx quant à ce qu'il ne se contentoit de son espouse, ains se veautrant en adultere. Il eut plusieurs Bastards, & traicta fort rudement son espouse la tenant en prison l'espace de seize ans: (ainsi que dict auons) ce qui fut cause que jamais ses enfans ne l'aymerent, quoy qu'ils les caressast, & aymast tendrement: aymoit la chasse, suyuant le naturel de ses ancestres, estoit bon iusticier, aumosnier, bon Chrestien, & liberal, hayssant la cruauté, & ne faisant guerre que par contrainte: mais vn temps fut que l'auarice le gouuerna. & qu'il foula son peuple, mais ce fut lors que sous le voile de pieté pour le voyage de la Terre saincte, il n'y eut Royaume qui ne fut espuisé, pour porter l'argent d'Europe en Asie, & le rendre le butin & proye des Barbares, Or si i'aye raison de parler de ce Prince, & s'il estoit Seigneur François, les terres qu'il tenoit en ce Royaume, vous le donneront assez à cognoistre, & lesquelles sont comprises en ces quatre ou cinq vers de l'autheur de la Philippide, disant ainsi:

Guillaume de Neubrige liure 3. cha. 24.

Quel a esté le Roy d'Angleterre Hery. 2.

Vertus de Henry 2. du nom Roy d'Angleterre.

Huic tibi scire licet, vir, quid sit gloria mundi,
Quid luxus, quid opes, quid honor, quid summa potestas:
Cui nuper dare vix poterant Castella vel vrbes
Hospicium, nec ei capiendo sufficiebant:
Quem formidabat regni pars maxima nostri,
Nomine quam feodi Francorum à rege tenebat,
Neustria, Pictones, Andeis, Wasconia, Xanto,
Armorici, Bitures, Aluernicus, Anglia tota,
Multi præterea populi, quos æquore lato
Circuit Oceanus, cùm regibus, atque tyrannis
Subiiciebantur regi huic, seruire coacti.
Nunc satis arcta domus totum concludit, & ex his
Quos genuit, nullus interfuit eius honori
Supremo, aut saltem corpus produxit ad vrnam.

Guillaume Breton sur la fin du 2. liure de la Philippide.

Ces vers vous monstrent assez sur quels pays commandoit ce Roy en Gaule, puis que les Normands, Poiteuins, les Angeuins (sous lesquels sont compris les Manceaux, & Torangeaux) les Gascons, Xaintongeois, Bertugers & Bretons luy faisoyent obeissance: de sorte qu'il auoit beaucoup plus de terres en ce Royaume que celuy qui en estoit le souuerain. Au reste cest autheur de la Philippide contredit aux Anglois Guillaume de Neubrige, qui dict que les enfans de ce Roy Richard, & Iean legitimes, & Geoffroy Bastard, se trouuerent aux obseques de leur pere: & Matthieu Paris, qui maintient (ainsi que i'ay monstré) que Richard fut celuy qui feit dresser l'appareil du conuoy, & assista aux funerailles: mais je pense que le François, ostant les enfans de ce deuoir, entend que pas vn ne fut à son trespas, & que deja les Euesques & noblesse de la suite du Roy auoyẽt tout dressé pour le conuoy, ce qui est vray-semblable, puis que Richard trouua le corps sur le chemin ainsi qu'on le portoit à Fronteuaux. Celle année mesme mourut la bonne & saincte Royne de Frãce Elysabeth espouse de Philippe en trauail d'enfant, & produisant deux enfans, lesquels pour estre morts aussi

Prouinces qui obeissoyent à ce Roy Anglois.

Trespas de la Royne Elyzabeth espouse de Philippe Auguste.

tost que nays, ne sont mis au rac des fils de Philippe: & fut son corps honorablement enterré à Paris en l'Eglise de nostre Dame la grande, en l'absence du Roy, par Maurice Euesque d'icelle Cité. Cependant le troisiesme iour apres le trespas de Henry, y eut abouchement entre les Roys Philippe & Richard (car nous appellerons d'icy en a-

Accord ratifié entre les Roys Philippe et Richard.

uant Roy celuy qui estoit nommé Comte de Poitou) entre Chaulmont, & Trie: où le Roy Philippe redemanda le Chasteau de Gisors, & pays és enuirons à Richard suyuant la transaction facte jadis auec deffunct son pere: mais pour l'esperance qu'on auoit que l'Anglois espousast Alix sœur du Roy de France, il fut desisté de ceste poursuitte, moyennant qu'outre la somme des vingt mille marcs d'argent que le feu Roy Henry auoit promis à Philippe, le nouueau Roy Richard y en adiousteroit encor' quatre mille: & c'est ainsi que parle l'historien Anglois, là où Rigord faict plus aduan-

Rigord en la vie du Roy Philippe.

tageuse la transaction pour le Roy de France, disant ainsi: Peu de iours apres, celle paix qui auoit esté ouuerte, & conclue entre les Roys Philippe & Henry, cestuy mort, fut encor' mieux confirmée que jamais entre Richard & Philippe: & affin qu'elle fut inuiolable, le Roy de Frāce rendit à l'Anglois les Citez de Tours, & du Mās, & la ville de Chasteau Raoul auec leurs fiefs, finages, rentes, reuenuz, deuoirs, terres, & dependances: & Richard rendit à Philippe & à ses successeurs Roys de France à perpetuité la ville d'Issouldun, & terres en depēdantes, auec toutes les Villes, Bourgs, Chasteaux, & Villages que les Roys d'Angleterre souloyent tenir, & posseder en Auuergne: ce qu'estant faict, Philippe se retira à Paris pour donner ordre aux affaires du Royaume, & se preparer pour le voyage de l'an ensuyuant qu'il se resoluoit (suyuant son vœu, & promesse) de passer en la Palestine: & le Roy Richard fut à Rouen, & là les Archeues-

Richard absouls.

ques de Rouē, & de Treues auec la cōmission, puissance & autorité du sainct Siege, luy donnerent l'absolution du crime par luy commis en se reuoltant contre son pere: & passé en Anglererre, il deliura tout aussi tost la Royne Eleonor sa mere prisonnie-

Deuoir de Richard enuers sa mere.

re, à laquelle il donna puissance de commander partout comme sa Dame, & mere treshōnorée, & faict cōmandemēt aux Princes, Gouuerneurs, & Seigneurs de ses terres, & Seigneuries de ne desobeir à chose qui fut ordonnée par sa mere: & icelle tout sur l'heure, se souuenant de sa captiuité, & de l'affliction endurée en prison, voulut que

Eleonor a charge du Royaume Anglois.

tous les prisonniers fussent deliurez par tout le pays d'Angleterre: le Roy donna à son frere Bastard nōmé Geoffroy jadis éleu Euesque de Lincoln, l'Archeuesché d'Yorch: & à Iean sans Terre son frere legitime, il confirma le don que le deffunct Roy Henry leur pere, luy auoit faict du Comté de Mortaing, & de quelque reuenu, & pension sur

Richard dōna à son frere Iean les cōtez de Sommerset & de Dorcestre.

quelques villes d'Angleterre: car du viuant du pere ny de son frere, ce Iean n'eut onc pays qui luy fut assigné en apanage, seulement y auoit il pension pour l'apointer, & luy fournir dequoy se pouuoir entretenir, & pource estoit il appellé Iean sans Terre. Tandis que ce nouueau Roy Anglois dressoit l'estat de son Royaume, & qu'il fut sacré, & couronné par l'Archeuesque de Cantorbery, suyuant la façon ancienne, voicy qu'au moys d'Octobre vint vers luy de la part du Roy Philippe de Frāce, Rotrou Cōte du Perche pour l'aduertir, & ensemble touts les Princes, Barons, & Seigneurs d'An-

Rotrou Cōte du Perche enuoyé en Angleterre & pourquoy.

gleterre, comme le Roy Philippe, & touts les Prelats, Princes & Seigneurs de France croisez, auoyent promis & iuré au Parlement General du Royaume tenu à Paris à la my-Aoust, de se trouuer tous à Vezelay en Bourgoigne à Pasques closes prochaines de l'an mille cent nonante, pour delà auant s'acheminer en Hierusalem, & s'aquitter du vœu, il y auoit long temps, faict solennellement: & lesquels Roy, & Prelats, & Princes sommoyent tant le Roy que Seigneurs d'Angleterre de les asseurer de venir au mesme temps, affin que tous ensemble peussent faire le voyage. Richard assembla aussi le Conseil General des Prelats, Princes & officiers de son Royaume, par l'aduis & consentement desquels, ayant pris le serment du Comte du Perche, au nom

Ceremonie de serment iadis entre les Roys.

du Roy, il feit iurer le Comte Guillaume son grand Mareschal en son nom, qu'il se tiendroit prest, & se trouueroit au temps prefix à Vezelay, pour faire auec le Roy Philippe le susdict voyage. Ie ne vous ay proposé cecy sans occasion, d'autant que par là vous voyez que la majesté du Conseil General auoit encor' alors son authorité, bridant & la tyrannie des grands, & l'insolence des moyens, & y apperceuez auec quelle ceremonie les Roys s'entre-affermoyent les promesses, à sçauoir par personnes interposées, encor' qu'ils fussent presens, i'entens l'vn: veu que Richard

Federic deffie Saladin & l'autre luy respõd a

chard en l'absence de Philippe feit iurer son Mareschal, ce que pour Philippe iuroit le Côte du Perche. Tandis que ces Roys Philippe, & Richard s'entre-tenoyent en ceste amitié, qui ne dura onc plus d'vn an entier, Federic Barberousse, lequel auons dict s'estre croisé auec les autres Princes quoy que deja fort vieil, auant de se mettre en voye, pensant estonner Saladin auec ce tiltre Imperial, & parade des prouinces & nations sur lesquelles il commandoit, luy escriuit des lettres de deffy, s'il ne laissoit libre la cité de Hierusalem, & autres terres voisines aux Chrestiens, & ne les recompensoit selon les dommages qu'il leur auoit faict, & à la valeur du pillage des villes. Mais le Turc, qui estoit vn sage, & subtil homme, & qui n'ignoroit rien des forces de l'Europe, & moins des querelles y dressees, respondit à l'Empereur comme bon luy sembla, mais de sorte qu'il monstroit ne tenir grand compte de son deffy, ny menaces: pour quoy mieux declarer, il proposa que ne restant que trois villes aux Chrestiens en Leuant, à sçauoir Tripoly, Tyr, & Antioche, si les Chrestiés les vouloyent rendre, il leur liureroit aussi la vraye Croix de nostre Sauueur qu'il auoit, & metteroit en liberté les captifs Chrestiés estans en ses terres, & donneroit congé aux pelerins visitans Hierusalem, de voir les saincts lieux de leur deuotion.

Federic fait le voyage de Leuant.

Ces lettres receues, ce bon & vaillant Empereur se mit en campaigne auec des troupes effroyables, du succez duquel, & fin de son entreprise, comme il fut affligé par les Grecs, & en fin passa iusqu'en Asie, où il mourut, & comment (peut estre) en traicterons nous quelque chose cy apres selon que les matieres y seront disposees.

Acon assiegée par les Chrestiens de Leuant.

Cependant le Roy Guy de Hierusalem fut assieger la cité d'Acon jadis nômee Ptholemaide, assise le long de la mer en la haulte Galilee, le siege de laquelle fut si long, qu'il dura depuis que Guy sortit de prison, iusqu'à ce que le Roy Philippe, & autres Chrestiens passerent en la Terre saincte, ainsi que i'espere dire cy apres.

Chrestiens batus deuant Acô.

Neantmoins sur la fin de ceste annee mille cent octante-neuf, Saladin donna vn tel eschec aux assiegeás que peu s'en fallut qu'il ne ruynast tout, en faisant mourir plus de quinze cens, les corps desquels il feit ietter en la mer: mais cela n'empescha que le Marquis de Môferrat, & le grád Maistre de l'Hospital ne côtinuassent le siege, & missent des hômes en la place où ces autres auoyent esté deffaits.

Trespas de Sibylle Royne de Hierusalem.

Cependant mourut en ce siege la Royne Sibylle, femme de Guy de Luzignan, &, qui plus est, soudain apres elle moururent quatre enfans masles qu'elle auoit eu de Guy, ce qui rauit à Guy, l'esperance du Royaume auquel aspiroit Conrad Marquis de Monferrat.

Geoffroy de Tours espouse Elisabeth Royne de Hierusalem.

Conrad Marquis de Mõferrat oste à Geoffroy sa espouse, & son Royaume.

Or y auoit il vne autre Dame du sang Royal appellee Elysabeth sœur de Sibylle & espouse de Geoffroy de Tours, laquelle Conrad frauduleusement osta à son mary sous ne sçay quel pretexte, & l'espousant il vsurpa le tiltre Royal, & desapointant Guy de la couronne ja possedee, & Geoffroy de son espouse, & de l'espoir de venir au Royaume: d'autant que la fille, induite par ceux que le Marquis auoit corrompus, dict que Geoffroy l'auoit euë elle n'y donnant point consentement, de sorte que les plus gens de bien, voyans la constance auec laquelle ceste ieune folle maintenoit son dire, iugerent au prouffit du Marquis, lequel iouit fort maigrement du Royaume acquis par fraude, estat vsurpateur de la couche d'autruy.

Decez de Guillaume Roy de Sicile.

Mourut encore celle annee le bon Roy de Sicile Guillaume, auec regret de toute la Chrestienté, & la mort duquel causa de grands desastres par l'Europe, eu esgard aux querelles meues pour la succession de ce Prince, & les Papes se meslans par trop de ces affaires, & voulans oster ceste couronne au Prince Tancrede, pour ce qu'il estoit bastard, introduirent vne Bastarde & Nonnain desuoilee, les enfans (ou plustost le part supposé) de laquelle furent depuis cause de la ruine de toute l'Italie, & d'vn schisme dommageable à l'Europe, ainsi qu'il faudra que cy après je vous deduise.

Querelle entre le Pape, & Tãcrede, pour le Royaume de Sicile.

Voy Collenucce liu. 3. de l'histoire de Naples.

Car Tancrede fils de Roger quatriesme, mais dict & estimé bastard, fut appellé par les Siciliens & autres, à la couronne des deux Sicilles; & Clement troisiesme Pape, disant ceste couronne estre retournée à l'Eglise, & siege de Rome, la guerre fut commencée, le Pape voulant retenir son droict, & Tancrede ne voulant lascher prise, ny quitter ce que par si long temps ceux de la famille des Normands auoyent acquis en Naples & Sicile: or ce qui aduint de ceci, nous le dirons puis après estant ceste histoire si vnie à la nostre, qu'il est impossible les separer.

Ordonnance, & testament fait par Philippe Auguste aux estats tenus à Paris, auant que de faire le voyage de la Terre-saincte: & autres choses considerables. CHAP. LXV.

L'an mille cent nonante. POVR oster toute occasiō de querelle, & bruit entre les grāds lors de son absence, le Roy Philippe desireux de pourvoir tāt à l'estat, police, que iustice de son Royaume, il tint sō Parlemēt & cōseil General des Estats à Paris au Palais Royal l'á de nostre salut M.C.XC. ou assisterēt les Prelats, Princes & deputez de la noblesse, clergé, & des cōmunautez des villes, & où le Roy ayāt proposé sa volōté & cōme il vouloit que madame Alix sa treshōnorée Dame & mere fust Regēte en Frāce, le cōseil y dōnāt cōsentemēt cōme à chose iuste, & accoustumée en ce Royaume, receut aussi & autorisa cōme loy inuiolable, le testamēt & derniere volonté, & ordōnāce faicte par le Roy, qu'il feit lyre en plein cōseil, & dequoy je vous mettray icy la teneur ainsi q̄ je l'ay recueillie de l'histoire de Rigord escrite à la main, de laquelle voicy la propre substāce. *Estats Generaux à Paris.*

Testament du Roy Philippe Auguste allant outre-Mer.

Au nom de la saincte, & indiuiduë Trinité: ainsi soit-il. Philippe par la grace de Dieu Roy des François. L'office, & deuoir Royal est de pourvoir par tous moyēs au prouffit des suiets & preferer la cōmodité du public à sa propre vtilité: or d'autant que tout nostre desir est d'accōplir le vœu par nous fait, pour le secours, & subuētion de la Terre saincte, & que de tout nostre pouuoir nous l'embrassons, pource par le cōseil & inspiration du treshault voulons nous ordōner, & establir les moyēs que pretendons estre gardez, & obseruez au maniement des affaires de ce Royaume durāt nostre absence, & disposer de nostre ame, si par cas il aduiēt que nous decedōs durāt ce voyage. Nous commandons en premier lieu que noz Baillifs choisissent en chacune de noz Preuostez quatre hommes sages, legitimes, & renommez de bōne vie, sans le cōseil desquels ou de deux d'iceux pour le moins, les negoces des villes ne soyent traictez, ny expediez aucunement, sauf qu'en nostre bonne ville de Paris, nous y en establissōs six par nous nommez, & que nous sçauons estre sages, & suffisans ayans tesmoignage de leur preud'hommie. Nous auons aussi constitué des Baillifs en noz terres, à chacune à part soy, & par son nom propre distinguée, lesquels en leurs Bailliages tiendront touts les moys vn iour de plaids appellé des assises, auquel tous ceux qui ferōt clameur & plainte, receurōt droit, & iustice par les Baillifs, sans nul delay: mais voulōs ce pēdāt que noz droits, & nostre iustice & ordōnances, qui sont de nous, soyent là escrits, afin qu'on les obserue. Outre ce voulōs & cōmandōs que nostre trescher, & treshōnorée Dame, & mere, la Royne Alix, establisse, & nōme auec nostre feal, & trescher Oncle Guillaume Archeuesque de Rheims, tous les quatre moys, vn iour auquel ils oyēt les dolcāces, & plaintes des suiets de nostre Royaume & qu'ils y mettēt fin, & leur facēt droit à l'hōneur de Dieu, & prouffit de nostre courōne. Outre ce voulons q̄ le iour de ce Parlemēt viennent deuāt eux de chacune ville, noz Baillifs lesquels tiēdrōt leurs assises, afin que ceux cy les informēt des affaires de noz terres, & seigneuries. Que si quelqu'vn de noz Baillifs a defailly, si ce n'est en cas de meurtre, de rapt, ou de trahison, & que la Royne, & l'Archeuesque en soyēt informez: nous cōmandōs tāt à la Royne, qu'à l'Archeuesque, & autres du grād conseil qu'il nous aduertissent trois fois l'an, des forfaits desdits Baillifs par leurs lettres, que c'est qu'ils aurōt cōmis, quels presents receuz, & de qui ils aurōt pris argēt, afin que noz suiets ne perdēt point leur droit, ny nous le nostre: & semblablemēt voulōs que les Baillifs nous aduertissēt des fautes par les Preuosts cōmises. Ce pēdāt la Royne ny l'Archeuesque ne pourrōt deposer aucū Baillif de sō office que pour forfaiture de meurtre, rapt, homicide, ou trahison, ny les Baillifs priuer les Preuosts de leurs Preuostez, que pour crimes semblables. Et esperōs auec la grace de Dieu de faire telle iustice du delinquāt, apres que les hōmes à ce choisis nous en auront instruits & aduertis, que les autres en serōt (nō en vain) desterrez de tōber en pareille faute. Sēblablemēt la Royne, & l'Archeuesque nous ferōt entendre trois fois l'an en quel estat serōt les affaires de nostre Royaume. Et s'il aduiēt que quelque Eueschē, ou Abbaye de celles qui sōt en Regale, viēnēt à vacquer, il nous plaist q̄ les Chanoines de l'Eglise, ou les moynes du monastere vacāts, viēnēt vers la Royne & Archeuesque, cōme ils viēdroyent vers nous si nous y estiōs, & leur demandēt licēce de faire libremēt leur electiō: & voulōs que sans nul cōtredit on leur octroye: admonestōs neātmoins tāt les

Quel est l'office & deuoir d'vn Roy.

Ordōnance pour les Bailliages.

Establissemens des assises par les Baillifs.

Notez que Baillifs iugeoyēt suyuāt le droit ancien & la coustume.

Notez des benefices en Regale.

Chanoines

Chanoines que les Moynes, qu'ils eslisent vn tel & si bon pasteur, qu'il soit agreable à Dieu & prouffitable au Royaume: & que ce pendát la Royne, & l'Archeuesque tiénét en leur main le reuenu, & téporel des pieces tenuës en regale, iusqu'à ce que l'esleu soit benit & sacré, & que lors on luy réde sans cótredit. Voulons d'auátage, que si quelque prebéde ou autre benefice vacque tandis que la regale est en noz mains, que la Royne, & l'Archeuesque en disposent le plus sinceremét qu'ils pourrót, & les dónét à des hómes vertueux & sçauans, suyuás le cóseil de frere Bernard: sauf toutesfois les dons par nous faits à quelques vns, desquels ils en ont eu despeche par noz patétes. Deffendons d'auantage à tous Prelats des Eglises, & à tous noz hómes liges, de ne faire taille, toste, ny leuée sur leurs suiets, tát que nous serós employez au seruice de Dieu: que s'il plaisoit à nostre Seigneur de faire sa volóté de nous, & que vinssiós à mourir, nous deffendós estroitemét à tous noz hómes liges tát Lays qu'Ecclesiastiques ne dóner taille ou impost, iusqu'à ce que nostre fils (que je prie Dieu cóseruer en santé pour son seruice) soit venu en aage, auquel par la grace du sainct Esprit il puisse tenir, & gouuerner son Royaume. Que si quelcun vouloit mouuoir guerre à nostre fils, & que son reuenu ne suffist aux frais de la guerre, nous voulós que lors tous noz suiects le secourent de leurs corps & auoirs, & que les Eglises luy facét pareil aide, qu'elles ont accoustumé de nous faire. Deffendós à noz Preuosts, & Baillifs de ne saisir aucun au corps, ny aux biés tant qu'il pourra dóner pleiges durát la poursuite de iustice, si ce n'est pour les cas cy dessus specifiez, de meurtre, rapt, homicide, & trahison. Voulons outre ce que noz reuenus, seruices, & fruits de noz domaines soyent portez à Paris à trois termes, le premier à la sainct Remy, le secód à la Purificatió nostre Dame, & le troisiéme à l'Ascésion; & soyét liurez aux Bourgeois de Paris par moy nómez, & à Pierre Mareschal: & où l'vn d'iceux viendroit à mourir, que Guillaume de Garláde en nóme vn, & le mette & substitue en la place du deffunct. Au reste Adá nostre clerc sera tousiours present lors de la recepte de nostre domaine, & thesor, & les escrira: & chacú des susdicts deputez aura vne clef des coffres dudit thesor lesquels serót au Temple, & les gardes du Téple en aurót vne autre: & de ce thesor on nous en enuoyera autát que nous cómáderós par noz lettres. Que s'il aduenoit que nous mourussiós en ce voyage que nous pretendós faire, voulós que la Royne, l'Archeuesque nostre Oncle, l'Euesque de Paris, & les Abbez de S. Victor, & de Sernay, & frere Bernard, diuisent nostre thesor en deux parties, la moytié duquel ils departét deuëmét, & distribuét selon leur bon plaisir pour la reparation des Eglises ruinées durant les guerres, afin qu'on y puisse faire le diuin seruice: & de celle mesme moytié ils dónerót à ceux qui ont esté appauuris par noz tailles & imposts, & à ceux qu'ils verrót en auoir le plus de besoing: & cecy pour le remede, & salut de nostre ame, & de celle de nostre pere le Roy Louys, & des Roys de Fráce noz predecesseurs. Quant à l'autre moytié nous voulós que les Bourgeois de Paris, & les gardes d'iceluy thesor, le gardét pour les affaires de nostre fils sans y toucher iusqu'à ce qu'il soit d'aage pour regir de soy & par son conseil ce Royaume. Et s'il aduint que nous, & nostre fils mourós, voulós, & cómandós que nostre thesor soit departy par les mains des sept susdits, & à leur volonté pour nostre ame, & celle de nostre fils: & que dés aussi tost qu'on sera asseuré de nostre trespas, i'ordóne que le thesor soit porté en la maison de l'Euesque de Paris, & que là il soit gardé, pour en estre disposé seló qu'il en sera ordóné. Cómandós encor' à la Royne & à l'Archeuesque, que toutes les honneurs & dignitez qui sont en nostre collatió telles que sont les Abbayes, & Doyénez estás en vacance, qu'ils les tiennent en leurs mains iusqu'à ce que serós de retour du seruice de Dieu: & celles qu'ils ne pourrót retenir, qu'ils les dónent selon Dieu, & par le cóseil de frere Bernard, ayant en cecy esgard à l'hóneur de Dieu, & au prouffit de nostre Royaume. Et si nous mourós par le chemin, nous voulós qu'ils dónét, & les hómes, & les dignitez des Eglises à ceux qu'ils en verrót estre les plus dignes. Et afin que cecy demeure stable, ferme, & inuiolable, nous voulós que les presentes soyét cófirmées par l'authorité de nostre seau, & le carractere du nom Royal cy dessous apposé. Faict à Paris l'an de l'incarnatió du verbe de Dieu mille cent nonáte, de nostre regne l'onziéme. Presens en nostre Palais à ceste nostre ordonnáce ceux les nós desquels s'ensuyuent, & leurs seins manuels: Thibault Cóte nostre grád Escuyer: Guy grád Bouteiller: Matthieu grand Chambellan: & Raoul Connestable, & donné durant que vaquoit la Chácellerie. De ces lettres

Ce frere Bernard estoit vn Hermite se tenant au bois de Vicennes.

Auec quel respect les Roys demandoiét alors tailles.

Saisies deffendues, sauf en crime de mort.

Paris choisy pour la recepte Royale.

Ce clerc est le secretaire des finances.

Ordonnance sur les vacances des benefices.

Hómes des Eglises estoyent les subiects et serfs.

Quels les Seigneurs assistans lors au conseil.

Royaulx, vous recueillez tout l'establissement presque de la police du Royaume, & l'ordre pour lors gardé en la iustice de ce Royaume, & en la leuée des deniers, & deuoirs des subiets vers leur souuerain: de sorte que je m'estonne que ceux qui de nostre temps ont descrit l'histoire, se soyent de tát oubliez que d'auoir laissé des choses si necessaires, & lesquelles sont l'ame de l'estat, & le vray subiet pour lequel il faut mettre la main à la plume. Au reste ce Thibault appellé grand Escuïer, ou plustost grand Maistre, estoit le Comte de Bloys surnommé le Bon, & Oncle de ce Roy, lequel nous auós dit cy dessus auoir esté nommé Seneschal de France, non pour estre Cónestable, ains pour sa grand maistrise: d'autant que Raoul Comte de Dammartin estoit lors Connestable, lequel fut suiuy en l'estat par Matthieu Seigneur de Mómorency: & ce Matthieu est celuy qui est nommé icy grand Chambellan, auácé ainsi par le Roy pour luy estre parent, & allié, à cause de la Royne Alix ainsi qu'auós discouru cy dessus. Et quát à ce que le susdict Comte Thibault est nommé Procureur, c'est à dire Regét du Royaume de France, il le faut raporter au téps de la minorité de ce Roy Philippe: car pour l'esgard de ce voyage, il ne se peut faire, à cause qu'il passa la mer auec luy, & que depuis il mourut l'an mille cét nonáte & vn, au siege d'Acre en Palestine. Or est il à noter que le Roy Philippe fut celuy qui (cóme auons dit) le premier aggrandit & auança en honneur l'hostel, & corps de la ville de Paris, & qui institua du corps du parlouër aux bourgeois les officiers Principaux de la ville, Preuost des Marchans & Escheuins, ausquels il donna la charge de sa ville: & ainsi en parle Rigord, duquel voicy les parolles.

Thibault Comte de Blois Grád Maistre.

Matthieu de Mómorency grád Chambellan, depuis Connestable.

Institution des Escheuins de Paris.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Contra etiam discursiones hostiles, quæ contingere poterant, dùm moram faceret in partibus trans-marinis, idem rex prouidus ciuitatem Parisiensem quam multum diligebat, muris, & turribus lapideis per ambitum cingi præcepit. Quod opus, septem viri, quibus regimen villæ commiserat, qui Scabini vocabantur, de substantia ciuium, breui temporis elapso spatio, diligentissimè compleuerunt, portas muris adaptando, ad decorem, & fortitudinem ciuitatis: vt autem præceptum regium ciues aliarum vrbium regni audierunt, exemplo Parisiensium, suas etiam ciuitates propriis sumptibus libenti animo munierunt.

Par ces mots vous voyez que l'Escheuinage fut par ce Roy autorisé, & quelle charge il donna aux Seigneurs de la ville, à sçauoir de faire leuée de deniers sur le peuple pour le bastimét des murs, & fortifications de la ville, & d'auoir esgard à ses finances, suyuát la teneur sus alleguée du testament: mais de dire qu'il n'y eut aucune police precedéte entre les mains des Bourgeois, je ne sçache hóme de bon iugement qui le voulut dire, puis que deja le mot de Bourgeoisie auoit lieu, & que de ce corps public des citoyens, le Roy nomma & choisit sept des plus sages, tant pour la sur-intendance des finâces, & thesor Royal, que pour la police, & fortificatió de la cité de Paris. Apres cecy les Roys Philippe, & Richard s'entrevirét au gué sainct Remy, & là iurerét derechef la paix, en telle sorte: Moy Philippe Roy des François promets, & iure de garder la foy à Richard Roy des Angloys, cóme à mon feal, & bon amy, & luy asseure sur ma vie, honneur, & biens terriés. Et moy Roy des Angloys Richard promets, & iure de faire le semblable au Roy de France cóme à mon Seigneur & bon amy. Promettós aussi reciproquemét l'vn à l'autre de nous entre-secourir s'il est besoing pour la deffence de noz terres, tout ainsi que chacun de nous deffendroit son propre domaine. Les Comtes, & les Barons iurerét aussi de ne se separer de la fidelité, & obeissance des Roys, & ne s'entrefaire la guerre iusqu'au retour de ce voyage, & qu'encor lors ils demoureroyét quaráte iours paisibles, & sans rien remuer en leurs maisons: & les Roys feirent vn serment semblable, & les Archeuesques, & Euesques de tous les deux Royaumes, iurerent d'excómunier tous ceux qui transgresseroiét la presente conuention, transaction, & ordónance: ensemble s'entre-promirent de se trouuer à la feste de sainct Iean Baptiste à Vezelay (comme ils pensoyent s'y trouuer à Pasques) pour de là auant prédre leur chemin vers l'Asie. A la feste de sainct Iean dudit an mille cent nonante, le Roy fut à sainct Denys, & y obserua vne pareille ceremonie qu'auons descrit cy dessus suyuans l'Abbé Suger, quant à la reception de l'Oriflamme, & congé qu'il prit des Martyrs, & donna ceste baniere de sainct Denys, & l'estendart propre du voyage qu'il faisoit de sa propre main

Quelle la charge ancienne des Escheuins à Paris.

Entreueüe des Roys Philippe et Richard.

Sermét des Rois & des Barons des deux Royaumes.

Philippe Auguste prend cógé des Martyrs à S. Denys.

main, l'ayant pris sur l'autel, au Comte de Clermont en Beauuoisy, comme à vn des plus vertueux & preud'hommes de la compagnie. Là feit le Roy vn banquet solennel, & festoya les Princes, & Seigneurs du Royaume, desquels il prit congé, & sur tout de la Royne Alix sa mere & dame treshonnorée, & de son oncle le Cardinal Archeuesque de Rheims, ausquels il laissa la charge & regence du Royaume, & la garde de la personne de Monsieur le Prince, futur heritier de la couronne. De là il s'en alla à Vezelay, où l'Anglois l'attendoit, & voyagerent quelque temps en paix ensemble: en fin arriuez à Lyon, le Roy print la route d'Italie, & s'en alla pour s'embarquer à Genes, là où l'Anglois prenant congé de luy, monta sur mer à Marseille, tous deux tendans à vn mesme but que de prendre terre en Sicile, & là s'entre-promirent de s'attendre l'vn l'autre pour parfaire leur voyage. Nostre Roy (ainsi que dit Guillaume Breton) souffrit vne grãde & effroyable tempeste estant en la mer de Toscane, & à peine se voyant hors de la riuiere de Genes, là où l'Anglois eut vent en poupe, & le voyage sans nul orage iusques en Sicile, où le Roy Philippe neãtmoins arriua deuãt luy. Alors (comme auons dit) cõmandoit en Sicile Tãcrede fils de Roger, quoy que le Pape luy feit resistãce, & luy empeschast la iouïssance du Royaume: lequel Tancrede faisoit grand accueil & reuerence à Philippe pensant l'attirer à son alliãce & pratiquer qu'il espousast vne de ses filles, ou qu'il la feit prendre au Prince Louys son fils vnique, mais le Roy qui sçauoit les intelligences qui estoyent entre le Pape & l'Empereur sur cest affaire, ne voulut rompre la paix qu'il auoit auec l'Empereur, & pource il s'excusa honnestement de ceste alliance. Fut aussi appaisée là quelque querelle qui estoit entre Richard & Tancrede, par le moyen du Roy Philippe: d'autant que la femme du deffunct Roy Guillaume de Sicile estoit sœur de Richard appellée Ieanne: & pour laquelle l'Anglois demandoit portion en la seigneurie Sicilienne, mais de tout cecy fut accordé auec quelque somme de deniers que le Sicilien donna aux deux Roys, & à la plus-part des Seigneurs de leur suite. Fut aussi accordé que l'vne des filles de Trancrede seroit donnée en mariage à Artur Duc de Bretaigne & neueu du Roy Richard, comme estant fils de son frere Geoffroy Comte de Richemont & de Madame Constance de Bretaigne: mais ce mariage ne fut onc accomply: par lequel estoit dit qu'apres la mort de Tancrede (s'il decedoit sans hoir masle) cest Artur seroit le successeur, & legitime heritier des pays & Royaumes des deux Siciles. La longue demeure que feirent ces deux Roys en Sicile fut fort dommageable, veu que par icelle fut causée l'inimitié qui iamais plus ne s'assoupit, ny estaignit au cœur de ces deux Princes, & l'occasiõ en fut telle. Eleonor Royne d'Angleterre & mere de ce Richard, Duchesse d'Aquitaine, ayãt en haine la fille de France Alix, fiancée à ce Roy Richard, pour empescher que le mariage ne vint à son accomplissement, feit tant qu'elle obtint de dom Sanche huitiesme du nom Roy de Nauarre, Madame Berengere sa sœur pour espouse du Roy Richard: & ayant fait venir ceste infante Nauarroise en Guienne, tout aussi tost Eleonor monta en mer & suyuant son fils, elle l'attaignit en Sicile, & là luy ayant proposé ce qu'elle voulut, luy laissa ceste Infante que Richard luy promit d'espouser, comme il feit au grand mespris du Roy & maison de France: & de là sourdit ceste querelle de si longue durée, quoy que Matthieu Paris die que Richard appaisa le Roy Philippe auec dix mille liures d'argent sur la querelle qu'il luy dressoit du refus de sa sœur, & que Philippe luy quitta aussi tout le droit qu'il pretendoit sur Gisors & terres voisines. Ce qui ne me semble vraisemblable que nostre Roy touché en son honneur, rendit à son ennemy ce qu'il qu'il luy auoit donné par l'accord fait apres le decez de Héry, moïennant qu'il espousast sa sœur. Plus vraïement en parle Guillaume Breton, comme tesmoing plus asseuré & viuant en ce mesme temps, & lequel semble donner quelque iuste occasion de ce diuorce à l'Anglois, veu la responce courtoise du Roy Philippe, & du peu de compte qu'il feit de sa sœur. Et afin que les curieux ayẽt dequoy se contenter, ie leur proposeray les vers dudit le Breton, lesquels il propose en ceste sorte.

Roys de Frãce & Angleterre embarquez.

Philippe et Richard en Sicile.

Accord entre Richard & Tancrede Roy de Sicile.

Artur Duc de Bretaigne promis à la fille de Tancrede.

Eleonor Royne d'Angleterre cause diuorce entre les Roys.

Berengere fille de Sanche Roy de Nauarre espouse du Roy Richard.

Alix de Frãce repudiée par Richard.

Guillaume Breton liu. 4. de la Philippide.

Richardus enim quod corde tegebat
Nactus oportunum tempus detexit, & illum
Talibus alloquitur: Bona rex tibi Francia paret

Cuius ego miles, cui sum iuratus in arma,
Cui tanquam domino, fateor, me iure teneri.
Neu quæso tibi displiceat quod detego verbum:
Germanam tibi reddo tuam, causámque latentem
Quâ compellor ad hoc, à me, rogo, quærere noli:
Ipsa quidem nupsit mihi per sponsalia tantum,
Nil vltra: nec eam non noui carnaliter vnquam,
Et iam iuncta thoro est mihi Berengaria, Regis
Filia Nauarræ, sacrum iam copula carnis
Consummauit opus, facti caro iam sumus vna.
Nulla quidem causa est quod eam dimittere possim
A modo, cùm mihi sit, tum lege, & carne iugata,
Sunt Comites, sunt Barones, quorum soror vni,
Rex venerande, tua meliori fœdere nubet.
Obstupet, & nimia rex obmutescit ab ira,
Post tamen hoc breuiter sermone reconuenit illum:
Si mihi Germanam reddis, nihilominus omne
Germanæ dotalicium mihi reddere debes,
Quæ cum Germanæ tibi sunt data nomine dotis,
Nunc ad me debent, redeunte sorore, redire,
Sed nihil ad præsens queror, aut peto, nolo minari:
Maius opus superest, sine lite quod instat agamus,
Seruitióque crucis perstemus, & eius honori.
Saluas concedo treugas tibi dùm crucis arma
Seruitio tuleris, dein méque, meosq; timeto.

Modeste conniuence du Roy Philippe. Vous oyez que Philippe ne voulut faire aucun pacte ny trãsaction auec l'Anglois, auquel il donna tréues & asseurãce tant en son nom que des siés, durant ceste guerre saincte, mais qu'icelle finie, il se tint pour deffié : d'autant qu'il pretendoit auoir sa raison d'vne iniure si segnalée par luy faicte à la maison de Frãce. Or de là en auãt ces Roys ne s'accorderent onc en pas vne entreprise d'Asie, qui autrement sans cela eussent peu dompter Saladin & remettre sus les affaires du Royaume Palestin. Aussi peu auparauant ce discord ils auoyent enuoyé querir l'Abbé Ioachin, duquel auons parlé cy dessus, & lequel se tenoit en Calabre, pour s'enquerir de luy sur le succez de leur voyage: *Prediction de l'Abbé Ioachin aux Roys.* lequel leur dit sans mentir qu'ils passeroyent la mer & viendroyẽt en la Terre saincte, mais que ce seroit sans nul prouffit, d'autant que le temps de la deliurance de la saincte cité de Hierusalem n'estoit venu, & que la region d'Outre-mer ne deuoit par eux estre affranchie. *L'an 1191.* En l'an de nostre salut mille cent nonante & vn les Roys estans encor à Messine en Sicile, moururent deuant Acre au siege plusieurs grands & illustres personnages tels que furent le bon Cõte Thibault de Bloys & de Chartres, oncle du Roy Philippe, Estienne Comte de Sanxerre son frere: Robert (ou Rotrou) Cõte du Perche, vn des enfans de l'Empereur Federic, le Cõte de Ferrieres, Robert Cõte de Lecestre, Raoul de Fougeres Bretõ, & Raoul de haute Riue natif d'Aquitaine, & autres plusieurs sans nõbre. *Seigneurs morts au siege d'Acre. Mort du Pape Clement 3. & ses faits illustres.* Au mesme tẽps mourut Clemẽt troisiesme du nom, qui fut celuy lequel appaisa les troubles & diuisiõs qui auoyent regné à Rome entre le peuple Romain & les Papes pour le fait du gouuernemẽt de la cité, depuis le põtificat d'Innocẽt second iusqu'à son temps: à sçauoir depuis l'an mille cent trente & vn, iusqu'à l'an mille cent nonante: & luy succeda Celestin troisiesme du nom, *Celestin 3. du nõ fait Pape.* lequel dés l'entrée à son pontificat feit vn coup de sa main indigne pour vray, d'vn si grand Pasteur, lors que pour rauir la couronne de Sicile à Tancrede il desuoila Constance fille bastarde de Roger quatriesme, *Constance desuoilée par Cele-* laquelle estoit Abbesse à Palerme, & y auoit esté nourrie en religion pres de cinquante

quarante ans & la dispensant de son vœu, la donna en mariage à Henry sixiesme du nom Empereur, fils de Federic premier (lequel estoit mort en Armenie se baignant, & son corps enterré en Antioche) mais auec condition que l'Empereur Henry possedant les deux Sicilles payeroit le tribut accoustumé au sainct siege, duquel les Roys Napolitains & Siciliens releuoyent leur couronne, de laquelle ny Henry ny sa Normande ne peurent iouyr du viuant de Tancrede. Et pource que i'ay fait mention de la mort du vaillant & illustre Prince Federic Empereur, il sera bon que nous proposons briefuement son voyage, afin que voyons par là le succez deplorable de sa mort aduenue fort mal à propos lors pour le bien des Chrestiens en Asie. Federic estant entré en Grece, & ayant accordé auec Isaac l'Ange Empereur Grec, il passa le bras sainct George & vint en Asie, où il experiméta & les rusés des Gregeois & la malice des Barbares, & sur tout du Souldan de Cogne ou Iconie en Lycaonie, ores Germian: lequel promettant passage seur par ses terres à Federic, ne cerchoit que les moyens de le trahir: mais le sage Prince ne fut si simple que de se laisser circonuenir à vn Barbare, ains trauersa par le pays d'iceluy à tout son ost tousiours prest à combattre: & toutesfois il ne trouua onc empeschement aucun iusqu'à ce qu'il fut sur les fins & derniers limites des terres du Souldan susdit. C'est là que l'Infidelle se presente ayant saisi les destroits & passages des monts, d'où auant il estoit tousiours ou à la queuë ou aux flancs, esles & costez de l'armée Chrestienne. En fin le camp Allemant estant à Cogne, il se veit assailly de toutes les forces du Sarrasinesme l'Empereur ne pensant auoir l'ennemy si pres, ny auec forces si grandes: ce nonobstant il asseura les siens, estonnez de la multitude des Infidelles: & les pria de se tenir serrez & ne s'estonner de rien, plustost qu'ils se resiouissent, ayans l'occasion telle de faire vn grand seruice à Dieu, & de deliurer leurs freres de la seruitude des Mahometistes. En somme on vient aux mains, & les Chrestiens font si bien leur deuoir qu'ils contraignirent les Turcs de venir en campaigne & là ils les deffirent à leur aise, & en feirent vn piteux massacre: & la victoire obtenuë, Federic emporta aussi la cité de Cogne d'assault, sauf le donjon où le Souldan s'estoit retiré pour y garantir sa vie. Et voyãt qu'on l'assiegeoit, il enuoya vers l'Empereur des messagers pour se purger de tout cecy, dequoy il donnoit la charge à son fils, qui auoit fait ceste leuée contre son commandement: prie l'Empereur le laisser en paix, luy offrant grand somme d'or & d'argent pour le rachapt de sa vie & des siens, l'Empereur y cõsent, & s'en va trauersant les monts, & entrãt au pays d'Armenie. C'est en ceste cõtrée que sans coup ferir les Allemans perdirent plus qu'ils n'auoyent fait en pas vne bataille, ny assault de ville que sous ce grand Prince ils eussent eu de leur vie: car comme Federic se fut arresté attendant que le bagage eut passé partie du mont Taurus, la chaleur estant grande, il prit desir à ce Monarque de se baigner: il se despoüille & se iecte dedans vn petit fleuue coulant entre les monts, d'autres dient, qu'il voulut gueer ceste riuiere & qu'elle l'emporta par sa violence: mais l'autre opiniõ est la plus vraie, d'autant que l'eau de ce fleuue estant froide & comme glacée, refroidit tellement le sang de ce Prince, que saisy d'estonnement il fut impossible de le garentir de mort, ainsi dit l'Abbé d'Vsperghen en sa Chronique, & Rigord en la vie du Roy Philippe: la où quelques vns, trop affectionnez à la matiere & detestans cest Empereur, à cause de la guerre qu'il auoit (vn peu trop obstinément) aux Papes, dient qu'il fut perdu sans que iamais on trouuast son corps: & toutesfois il appert qu'il fut porté, & enterré en la cité d'Antioche par son fils Federic Duc de Sueue, lequel depuis mourut (comme dit est) au siege d'Acre. Car apres la mort de l'Empereur, le Duc susdit & les Prelats & Princes Allemans qui auoyent passé la mer auec luy, furent vers Antioche, en intention de paracheuer ce à quoy ils estoyent venus, furent assaillis de grande famine, de sorte qu'ils perdirent la plus-part de leurs forces de disette: mais estans en Antioche, & ayans les viures à plaisir, ce fut lors, que leur aduint plus de perte que iamais. Ce fut en ceste cité qu'on separa la chair des oz de l'Empereur deffunct, & icelle fut enterrée en l'Eglise Cathedrale dediée à sainct Pierre, mais les oz furent portez à Tyr pour les inhumer en Hierusalem, afin que mort il allast & s'arrestast, où il n'estoit peu paruenir en vie. Ce pendant nostre Roy Philippe, voyant le temps & la mer propres pour voyager, feit dire à Richard qu'il se preparast de marcher suyuant son serment & promesse: mais l'Anglois ja du tout esloigné de l'amitié qu'il souloit

stin, & mariée à Henry fils de Federic.

Federic, en Asie la mineur.

Souldan de Cogne dresse embusches à Federic Empereur.

Turcs deffaits par l'Empereur Federic.

Accord entre Federic & le Souldan de Cogne.

Federic I. du nom meurt en Armenie, & comment.

Armée Allemande affligée de faim & peste.

Richard refuse d'aller auec le Roy Philippe.

mort au Roy, duquel il se sçauoit estre hay à mort, ne daigna respondre à ceux qui luy porterent la parolle, ce qu'... le Roy se mocquant, les Seigneurs de la suite de Richard de leur parolle: quelques vns desquels promirent au Roy de le suyure, tels que furent Guillaume de Rançon & le Vicomte de Chasteaudun, lesquels respondirent pour toute la noblesse, dequoy Richard se vengea depuis sur ces hostes, & les chassa de leurs & priua de leurs heritages. Il y en a neantmoins qui excusent le Roy Anglois de ce qu'il ne marcha si tost que le François, lequel suiuit tost apres, ... (se qui ne voulut se pariurer) d'autant qu'il vouloit deffendre Tancrede contre le Pape & les Allemans de Henry, qui l'assailloyent. Et de ce Guillaume le Breton autheur de la Philippide, discourant ainsi.

Pourquoy le Roy Anglois ne partit si tost que Philippe.

Guillaume Breton liu. 4. de la Philippide.

Anglorum regem monuit rex noster, vt vnà
Aggrediatur iter secum, dominique sepulchro
Succursum præstet, sicut iurauerat illi.
Noluit ille tamen; Siculis sed mansit in oris
Auxilium præstans Tancredo in prælia Regi.

Mais ceste secōde promesse ne pouuoit oster la force de la premiere faite par serment & auec solennelle ceremonie: & pource Richard monta sur mer apres Philippe, en la compaignie duquel il ne vouloit se trouuer en sorte quelconque.

Comme Philippe Auguste arriua au siege d'Acre ou Ptholemaide: prise de l'Isle de Chipre par l'Anglois, & autres diuerses occurrences.

CHAPITRE LXVI.

LE Roy estant party de Sicile, eut le vent si à propos qu'il arriua deuant Ptholemaide la veille de Pasques, qui estoit le premier iour d'Auril, & fut receu par les Seigneurs qui tenoyent le siege fort honnorablement comme ayans besoing de tel secours, & duquel bien tost ils cogneurent la consequence & prouffit, d'autant que ce Roy ne fut pas si tost arriué qu'il feit faire & bastir trois tours ambulatoires, c'est à dire, qu'on pouuoit faire aller çà & là, auec des roües & engins, lesquelles afin que les assiegez ne brulassent, il feit couurir de cuirs tout cruds, & non encor secs ny conroyez, le front & face d'icelles il feit couurir de cordages faits en façon de reths, afin que ceste mollesse rompit les coups que les ennemys y pourroyent donner au contre. Le sommet de ces Tours surpassoit la hauteur des murailles de la ville, & dedans icelles il auoit mis des arbalestriers; mais au premier estage estoyent les piquiers ou autres ayans des longs boys pour repousser ceux qui se presenteroyent à la muraille. A chacune de ces Tour on ioignit les engins & beliers, & les grādes fondes à iecter les grosses pierres, grez & carreaux dedans la ville, & les autres à faire la baterie: de sorte que les Tours deffendans les engins & ingenieurs, il estoit aisé à battre les murs, sans crainte de ceux de dedans. Durant cecy on attendoit l'Anglois, qu'on sçauoit estre sur mer, d'autant que dés qu'il veit le Roy Philippe party, craignant d'estre blasmé de pariure & coüardise, & pressé des siés qui (sans luy) vouloyent suiure la flote Françoise, comme y estans obligez, aussi bien que luy, par serment, il se mit en chemin, & radant les costes d'Albanie, de la Morée, & les isles de Candie & Cyclades, sans fortune vint à Rhodes, & de là à Chipre, où il prit terre: mais d'autant que le gouuerneur de l'isle qui y commandoit au nom de l'Empereur de Grecq, ayant intelligence (ainsi que tiennent aucuns) auec Saladin, mal traitoit les Occidentaux, & qu'il se monstroit trop farrouche & cruel hoste aux Anglois, qui les premiers aborderent ceste isle, lesquels il deualisa & mit en prison, menaçant de traiter leur Roy de pareille sorte: Richard vint & le Chipriot se luy opposant, ils combattēt: mais la mollesse effeminée des Grecs, & Asiatiques n'estant pour souffrir l'effort masle des Occidentaux, il fallut que le tyran guerpit la place: mais cela ne peut le garder qu'il ne fut fait prisonnier, puis laissé aller sur sa foy, laquelle ayant violée & estant derechef vaincu, Richard se feit maistre

... le Roy Philippe à A...

Engins dressez par Philippe Auguste.

Richard Roy Anglois part de Sicile.

Abord de Richard en Chypre.

Chypre enuahie par l'Anglois.

maistre de l'isle, laquelle deslors fut ostée de dessous la main & obeissance du Constátinopolitain. Or qu'est-ce que Richard feit de ceste isle, nous le dirons cy apres, ayans à discouurir d'autres choses, & sur tout les succez des François qui estoyent à la suite du Roy Auguste. Cestuy attendant Richard suyuant qu'il luy auoit promis, ne voulut aussi donner l'assault à la cité d'Acre sans la presence de l'Anglois, afin qu'il n'eut occasion de se plaindre: mais l'arriuée de ce Roy vainqueur de Chipre, porta plus d'incommodité, que de prouffit, eu esgard aux diuisions suscitées à sa venuë, ainsi que ie voy vous faire entendre. Ces deux Roys dressans leur voyage, s'estoyent entre-promis la foy d'auoir communauté de toutes choses, & en ce que l'vn conquerroit l'autre y participeroit en esgale partie: suyuant lequel accord le Roy Philippe poursuiuoit la moitié de Chipre que l'Anglois s'attribuoit seul, comme estant sa seule conqueste: si bien que sans le serment & vœu de la croisade, ceste querelle (auec le mescontentemét cy dessus allegué) suffisoit pour les faire venir aux mains, pource que Richard ne voulut tenir la conuention. Outre ce sourdit vne autre question aussi fascheuse que celle de Chypre, qui est telle: vous auez ouy cy dessus le different qui estoit entre Guy de Luzignan & Conrad Marquis de Monferrat sur la pretente de chacun d'eux sur le Royaume de Hierusalem: Philippe Auguste tenant le party du Marquis, & l'Anglois soustenant la cause de Guy, pour ce qu'il estoit d'Aquitaine & d'vne maison qui releuoit de luy. Et bien qu'il y eut eu accord entre Guy & le Marquis, & qu'à Guy le nom, & tiltre Royal fut communiqué, & que le Marquis eut les citez de Tyr, Baruth & Sydon pour sa part & pour le droit de sa femme, qu'il auoit rauie à Geoffroy de Tours: si est-ce que venant l'Anglois au siege la querelle se renouuella, si bien que le Marquis voyát son party s'affoiblir, & que l'Anglois auoit gaigné la plus-part de l'armée en faueur de Guy, se retira de l'armée & s'en alla à Baruth, & le Roy Philippe demoura fort mal-cõtent de l'Anglois, le voyant directement bandé contre luy, & ne prédre plaisir qu'à luy desplaire, neátmoins dissimula il son maltalent & ne laissa de faire son deuoit en ce siege, comme aussi l'Anglois s'y porta courageusement, & se monstra tel qu'il estoit, à sçauoir vn des plus braues & genereux Princes de son aage. Au reste ces deux Roys auec le secours des Chrestiens de Leuant, & des Pisans, Venitiens & Geneuoys, mirent la cité d'Acre en telles angoisses, que les citoyens estoyent sur le poinct de se rendre, quand voicy Saladin qui leur vint au secours auec toutes les forces presque du Mahometisme, de sorte que toute la campaigne qui est entre la mer, & la cité estoit couuerte de soldats, non sans donner à penser aux Roys, ayans à combattre & ceux cy & ceux qui estoyent enclos dedans la ville. Ils furent huit iours entiers à s'escarmoucher, sans que les nostres cessassent de battre la ville, à laquelle les gents de Saladin ne pouuoyét approcher sans auoir bataille auec les Chrestiés. En somme de quelle que ce fut l'occasió, si est-ce que ceste troupe de Mahometás s'en retourna sans deliurer Acre, avát veu la contenáce des nostres, lesquels refusoyét le combat, & ne taschoyent que de forcer les assiegez: & en se retirant ils feirent perte de plusieurs milles de leurs soldats, laissans les Aconitans à la mercy des Latins. Lesquels se voyans sans espoir de secours, prient Saladin de les conforter, il leur permit de se rendre auec conditions raisonnables, puis qu'il n'estoit en sa puissance de les deliurer. Durant lequel temps fut donné vn assault de François à la cité d'Acre, du costé d'vne tour qu'on nommoit la Mauldicte, auquel assault fut occis Messire Aubry de Bologne (aucuns dient de Dammartin) fils de Regnault Comte de Bologne, Mareschal de France: dequoy le Roy fut si marry, que l'endemain il feit sapper tellement ceste tour que la mine estant raisonnable, il y feit mettre le feu & abatát la tour, emporta la muraille voisine auec l'effroy des citoyens, lesquels alors commancerent à parler de se rendre. En fin on vient au pourparler de la reddition & offrent les assiegez de rendre la vraye Croix de nostre seigneur que Saladin auoit & les prisonniers Chrestiens qu'il detenoit, pourueu qu'il fut permis aux assiegez de sortir vies & bagues sauues. Ils sont receus à ceste cõdition, & de cecy ils donnent ostages, lesquels furent mis és mains du Roy d'Angleterre: & ainsi fut renduë la cité par les Turcs le quatorziesme iour de Iuillet mille cent nonance & vn, & deux ans apres que les Chrestiés y poserent le siege. Mais apres la place rendue, bien qu'on eut deliuré quelques prisonniers Chrestiens & partie de l'argent promis, si est-ce que Saladin ne voulut rendre la croix, ny plusieurs d'entre les captifs, de

Arriuée de Richard à Acre.

Transaction faite entre les Roys violée par l'Anglois.

Causes de la discorde d'entre Philippe & Richard.

Conuention rõpue d'entre Guy de Luzignan & le Marquis de Mõferrat.

Corad laisse le siege.

Grand deuoir des Chrestiens deuát Acre.

Saladin vient au secours de ceux d'Acre.

Saladin se retire sans rien faire.

Assault dõné à Acre par les Frãçois.

Aubry Mareschal de France occis deuant Acre.

Article de la reddition d'Acre.

Saladin fausse sa foy.

Cruauté du Roy Richard Anglois.

Trespas de Philippe Comte de Flandres.

qui fut cause que le Roy Richard, lequel estoit homme chauld, colere, & soudain feit tuer & decapiter iusqu'au nombre de deux mille six cens Mahometans qui restoyent en la ville, non sans estre blasmé de cruauté, & des plus riches plusieurs furent retenus par les Roys, afin de s'en seruir pour la deliurãce des gentils-hõmes qui pourroyent tõber és mains des Infidelles. Parmy les Princes Gaulois qui moururent deuant Acre fut Philippe d'Elsace Comte de Flandres, qui trespassa le premier iour de Iuing, auant la prise de la ville, & fut enterré en vn Cemitiere de l'Eglise dediée à sainct Nicolas, mais son espouse Mathilde le feit rapporter en France, & fut mis en l'Abbaïe de Cleruaux en Bourgoigne & ceste mort causa de grands troubles en Flandres, ainsi que ie vous diray cy apres en son lieu, ayant à poursuiure le peu de temps que le Roy demoura en Palestine, & les occasions pour lesquelles il s'en reuint si tost en France. La premiere & icelle la principale, & la seule alleguée par noz Annalistes, fut, non tant la fascheuse insolence de l'Anglois, & les conspirations continuelles qu'il dressoit contre luy, que les maladies qui assailloyent à tout propos le Roy non accoustumé à vn air si chauld, & estant assez delicat de son naturel: & Rigord auance chose que ie ne croy estre veritable, que le Roy se defiant de l'Anglois, pour les intelligences qu'il auoit auec Saladin, laissa son armée à Hugues Duc de Bourgoigne & s'en retourna en son Royaume. La seconde raison de son retour si soudain, fut la maladie de son fils Louys, de laquelle il eut nouuelle, lequel au moys d'Aoust de cest an mille cent nonante & vn estoit tombé en telle angoisse d'vne dissenterie, qu'on n'en attendoit que la mort, & pour lequel toute la France se mit en prieres, & enuoya l'on vers son pere, lequel en mesme temps & saison estoit affligé d'vne pareille maladie, si bien que ceste occasion luy feit auãcer son retour, craignant le trespas de son fils trescher & vnique. Mais les ennemys de Frãce prenans argument sur quelques essays iustes faits par les officiers du Roy, presumerent que son depart ne prouint que d'vn desir qu'il auoit de se saisir de la Normandie & Aquitaine, tandis que Richard seroit en Leuant, & pour entrer en Flandres vuide de seigneur, comme y ayant heritier legitime. Quant à la saisie des terres de l'Anglois bien qu'il eut raison de la poursuiure pour diuerses occasions, & qu'il ne fut obligé de delayer depuis qu'il fut en Frãce, si est-ce que pour oster tout soupçon à Richard il luy iura auant partir de ne luy troubler en rien la iouïssance de ses terres, ny luy en prẽdre vne seule, iusqu'à tãt que sain & sauf il fut de retour en Angleterre ou en Gaule. Quãt à ce qui concerne le fait de Flandres, noz Annalistes s'en passent fort legerement: là où Meyer, auquel ie suys content d'adiouster foy, dit que dés que la mort du Comte Philippe fut sceüe par deçà, le Regent en France Guillaume Archeuesque & oncle du Roy, tascha de se saisir au nom du Roy du Comté de Flandres, comme presupposant que le Comte Philippe auoit instituée long temps auparauãt la deffuncte Royne Alix sa niepce son heritiere, le successeur de laquelle estoit Louys Prince de France representãt sa mere. A ceste cause il despecha le seigneur de Hely nõmé Robert, & Pierre seigneur du Meshil auec vne grosse trouppe de caualerie vers le pays de Flandres pour empescher que Marguerite Comtesse de Monts & sœur du Comte deffunct & son fils Baudouin n'entrassent au pays pour en prendre possession: & ce pendant l'Archeuesque se portoit pour regent & gouuerneur de Flandres au nom du Roy & de son fils le Prince. Durant ces menées le Roy reuint de Syrie, n'y ayant fait autre chose que se trouuer au siege de Ptholemaide, quoy que l'autheur de la Philippide fort mal à propos semble monstrer que le Roy prit la cité d'Ascalon, disant ainsi:

Pourquoy le Roy Philippe laissa l'entreprise de Leuãt.

Maladie de Louys Prince de France.

Autre raison du retour du Roy Philippe.

Sermẽt du Roy Philippe à l'Anglois.

Meyer liu. 7. des Annales de Flãdres.

Pretẽte du Roy sur le pais de Flãdres.

Guillaume Breton liu. 4. de la Philippide.

Vnus, & vndecies centum, deciésque noueni
Transierunt anni, postquam Deus est homo factus
Quando capit Achon gens Gallica rege Philippo
Crastina Quintiles data cum produceret Idus.
Hinc quoque progrediens exercitus, & sibi muros
Ascaloniensis vrbis pessundare gaudent.

Ascalon cité & son assiette.

Il adiouste que le Roy Philippe prit la cité d'Ascaló assise en l'anciẽ pays des Idumées, auoisinant la mer d'Egypte, & bastie sur le bord de la mer où le fleuue Soreg s'embouche en icelle mer Egypthiẽne: mais il ne se souuiẽt pas que Saladin voyant Acon prise, & se

& se doubtant de la ruïne du reste, ioint qu'il craignoit de ne pouuoir deffendre les villes de Cesarée, Porphyrie, Gaze, & Ascalon, il les desmantela, & en feit vn vuide & champestre: de sorte qu'il n'estoit ja besoing au Roy de forcer vne place qui estoit sans deffence, & que les Turcs auoyent abandonnée. Il est vray que le Roy se tint quelque temps en ce lieu, où il fut fort malade, & où il eut l'aduis des siens, qui luy conseillerent de s'en retourner: & de ceste maladie, voicy comme parle l'autheur de la Philippide disant:

Villes desmantelées par Saladin.

Solus cum paucis, hæc inter agenda Philippus
Febre graui tactus, crebróque tremore fatiscens
Squallenti infirmans Acharon recubabat in vrbe
Tantáque scaturies, tantus calor illius ossa
Totáque membra fuit vi sic depastus, vt omnes
A digitis vngues caderent, à fronte capilli,
Vnde putabatur (quin nondum fama quiescit)
Illum mortiferi gustum sensisse veneni.

Philippe Auguste empoisonné en Leuant

Voyez si le Roy auoit iuste occasion, & de se doubter de ses ennemys en païs estrâge, & de se retirer, puis que la maladie estoit si violente, & laquelle ne pouuoit faire que ne l'eut grandement debilité. Et afin que les historiens Anglois ne blasment nostre Roy de ce que la pauureté le contraignit de laisser le Leuant, le mesme autheur poursuit, qu'il laissa cinq cens Cheualiers, & dix mille hommes de pied payez pour trois ans, & fournis de toutes choses necessaires & iceux conduits par le bon Duc Hugues de Bourgoigne qu'il nomme (suyuant sa coustume) Duc des Allobroges disant ainsi.

Beau nombre d'hommes laissé par Philippe en Syrie.

Cúmque nequiret ibi sanari prorsus, amico
Hortatu procerum, cum consilio medicorum
In patriam statuit, natiuáque rura redire.
Sed prius expensas tribus annis sufficientes,
Militibus numerat quingentis de propria re,
Mille quibus decies pedites adiungere curat
Qui vigili satagant studio, curáque fideli
Illius vice pro domini pugnare sepulchro:
Allobrogúmque duci curam committit eorum.

En somme il n'amena que trois Galeres, lesquelles n'estoyent point siennes, ains d'vn Geneuois, qui le porterent iusqu'à Rome, où il vint baiser les pieds au Pape Celestin, & visiter les memoires sacrées des saincts Apostres. Il semble qu'en cest endroit Guillaume de Neubrige accuse nostre Roy d'impieté, lors qu'il parle en ceste sorte: Le mesme Roy estant party de Ptholemaide vint en Italie sans nulle tempeste, & visitant le Pape, le pria de l'absoudre d'vn fermẽt, auquel il se disoit estre obligé & astraint contre son vouloir. Le Pape, qui estoit homme subtil, & de grand esprit, differa quelque temps de respondre au Roy: & soudain venans quelques vns du païs de Syrie, il fut informé de tout ce qui y estoit aduenu & passé: & pource il dit au Roy de France, ce serment que vous auez faict au Roy d'Angleterre touchant la paix promise iusqu'à son retour, & laquelle comme Prince Chrestien vous deussiez garder sans nul iurement, ie ne pretens le rompre, ny vous en dispenser, plustost le voyans honneste & prouffitable, le confirmons, & autorisons par la puissance Apostolique que Dieu nous a donnée. Mais ne desplaise à cest autheur si ie dis que le transport le fait parler ainsi, comme ainsi soit que ny Matthieu Paris, ny la grande Chronique de Westmonstier, ne font mentiõ quelconque de cecy: & tant s'en faut que l'intention de Philippe fut de ce faire, que plustost il voulut que le Duc de Bourgoigne se ioignit au Roy Richard pour le seruice de Dieu, en la terre saincte: & ne se trouue que tant que Richard fut absent, ce Roy brouillast aucunement les cartes, bien qu'on luy feit

Philippe vient à Rome.

Guillaume de Neubrige liure 4. chap. 20.

Imposture de Guillaume de Neubrige.

entendre que l'Anglois auoit attiltré des Arsacides, desquels auons parlé cy dessus, pour le faire tuer. En somme le Roy Philippe arriua à Fontaine Eblaud, (ainsi appelle Rigord, le Chasteau de Fontaine-bleau) enuiron les festes de Noël, où aussi il passa les festes, puis s'en vint à Paris, où il fut receu ioyeusement des citoyens, & là il rendit graces à Dieu de son retour, & de ce qu'il luy auoit pleu le conseruer & deffendre de la main de ses aduersaires. Tandis qu'il se tenoit à Paris, oyant comme son Royaume s'estoit maintenu, voicy Baudoüin fils du Comte de Monts, & frere de la Royne Elysabeth defuncte, qui se vint presenter au Roy, & à son conseil pour luy iurer les Foy, & hommage comme Comte de Flandres, & Pair de France, representant Madame Marguerite sa mere vraye, & legitime heritiere de deffunct Philippe Comte de Flandres son frere: mais on ne voulut le receuoir pour tel, & par ainsi il s'en retourna en son païs, & si estonné, qu'il n'osa receuoir les serments de fidelité de ceux d'Arras, & de sainct Omer qui de leur bon gré s'offrirent de luy faire obeïssance. Dequoy se doutant le Roy, ne faillit aussi de le suiure, non pour luy oster son droit qu'il auoit en Flandres, (ainsi que disent d'aucuns) ains pour empescher que les Artesiens ne feissent quelque coup de leur main, & se soustrahissent de son obeïssance, comme ainsi soit que par le contract, & traité de mariage de sa majesté auec la deffuncte Royne Elysabeth, le païs d'Artoys luy auoit esté donné par le feu Comte de Flādres. Aussi au pourparler de paix fait, & tenu à Arras par les deputez des Princes à qui touchoit l'affaire, entre lesquels estoit Guillaume Archeuesque de Rheims, fut l'heritage Flamand, que jadis possedoit Philippe d'Elsâce, departy en ceste sorte: Marguerite sœur du Comte deffunct eut les villes de Bruges, Hipre, Courtray, Audenarde, Wase, Alost, Montgerard, auec les places Imperiales qu'on appelle les Mestiers, & les isles maritimes. Louys fils du Roy eut pour le doüaire de sa mere, Arras, Bapaulmes, Arien, sainct Omer, le Comté de Hesdin, & Lens, les benefices, & hōmages de Boloigne, de sainct Paul, Guines, Lilers, auec toute la Flandre occidētale, iusqu'à la fosse neufue: & la veufue Mathilde eut Doüay, Orchies, l'Escluse, Cassel, Furnes, Brobourg, Berghe: & ainsi Baudoüin fut appellé Comte de Flandres de par sa femme. Et feit hommage au Roy, suyuant la coustume gardée par ses ancestres, laissant les villes susdictes à la doüariere, de laquelle sera parlé cy apres, & laquelle (comme auons dit) portoit le tiltre de Royne, quoy que iamais n'eut espousé aucun Roy, ains simplement pour estre fille d'vn Roy de Portugal. Les Gantois ce pendant refuserent de receuoir leur Comte & Comtesse en leur ville, que premieremēt ils ne leur confirmassent les priuileges qu'ils demandoyent, & qu'ils se disoyent auoir du Comte Philippe: ce que Baudoüin, & Marguerite feirent quoy que les conditions fussent du tout iniustes: comme de permettre aux Gantois non seulement d'armer leur ville, ains encor d'auoir telles armes que bon leur sembleroit chascun en sa maison: & qu'ils ne seroient tenus de seruir le Cōte en la guerre hors de son Païs. Et cecy encor iusqu'à Anuers, sans qu'on peut les faire passer oultre. Telles & autres choses fallut que les Comte, & Comtesse octroyassent au peuple pour euiter la sedition, mais en l'octroy des lettres il n'y auoit ny sein, ny date, ny allegation de tesmoing, seulement vn simple consentement & approbation de la requeste du peuple. Ce ne fut tout pour l'abaissement du Flamand si encor les Comtes de Louuain, Henry, & Thierry de Holande, n'eussent machiné contre luy, d'autant que le Comte de Louuain sollicita l'Empereur Henry sixiesme de se saisir du païs d'Alost comme Imperial, & de l'ancienne contribution de Lorraine: & celuy de Holande poursuiuoit du mesme Empereur d'estre absous de la foy, & recognoissance qu'il deuoit aux Comtes de Flandres, & qu'il luy fut loisible de tenir les isles de la mer sous la seule foy, hommage & obeïssance de l'Empire. Mais l'Empereur ne voulut entendre ny à l'vn ny à l'autre, tant pour ne se rendre ennemy le Roy de Frāce, lequel il s'asseuroit qu'il ne souffriroit eschātiller ainsi les droits du païs de Flandres sur lequel il auoit souueraineté: que pour ne faire tort à vn Prince qui iamais ne luy auoit fait desplaisir, ioint que ce fait gisoit en vne grande iniustice. Par ainsi Baudoüin le Ieune fils du Comte Flamand estant allé à Wormes vers sa majesté Imperiale, pour luy faire hommage des Isles, & des quatre mestiers & terre d'Alost, fut receu comme homme lige de l'Empire: ce qui causa que le Comte de Holande feit aussi le serment accoustumé à prester aux Princes Flamands par ceux de Holande.

Fontaine-bleau nommé Fontaine Eblaud.

Le Roy Philippe à Paris.

Baudouin Comte de Mōts veut faire hommage au Roy du Cōté de Flandres.

Pourparler d'Arras l'an 1192.

Partage faict du pays de Flandres.

Baudouin de Monts faict hommage au Roy Philippe du Comté de Flandres.

Orgueil des Gantois vers leur Comte.

Comtes de Louuain & de Holande, conspirent contre le Flamand.

Equité de l'Empereur Henry sixiesme vers le Flamād.

Mais les

Mais les Comtes de Bolongne & de Guisnes vindrent à Paris, là où, suyuant la transaction susdicte, ils iurerent la foy & hommage au Roy, & promirent de là en auant à releuer leurs terres, & seigneuries purement, & simplement de la couronne de France : Et autant en feit Baudoüin Comte de Mortaing, bien que le Comte de Flandres insistast qu'il estoit de la fidelité, & hõmage de Flandres. Baudoüin Comte Flamand vint aussi à Peronne, où le Roy estoit, auec sauf-conduit (pour n'estre la paix encor confirmée) où il iura obeïssance au Roy, & luy feit hommage de ses terres, sauf de la Chastellenie de Cambray, qui comprend quelques Chasteaux, qu'il recogneut tenir de l'Euesché de Cambray : & là fut faicte, iurée, & signée la paix finale & durable entre luy, & le Roy Philippe. Toutes ces choses pacifiées, le Roy s'en reuint à S. Germain en Laye, Palais Royal, & duquel ie n'ay sceu veoir la premiere fondation, où il fut aduerty de quelque meurtre commis par les Iuifs se tenans encor' au Royaume sous l'aueu de quelques seigneurs qui les souffroient en leurs seigneuries : d'autant que ces Iuifs accusans vn Chrestien de larcin & homicides, le prindrent, & de leur propre authorité le condemnerent à estre pendu, le foüettans, & couronnans d'espines, puis le pendans à vn poteau. Tous ces Iuifs qui furent trouuez en la ville de Bray estans prins, furent aussi bruslez sans remission aucune, & commandement faict de rechef aux autres de vuider le Royaume de France: & plus doucement ils n'estoyent traictez en Angleterre, chascun detestant ceste nation, & tous beans apres leurs thresors & richesses. En ce temps & enuiron la my-May on veit en la ville de Nogent au Perche des troupes armées en l'air separées en deux escadrons, lesquelles descendans en terre combatirent vn fort long temps auec vn grand bruit, tintamarre, & froissis de harnois, & dés que leur bataille eut prins fin, ils s'esuanoüirent, laissans vne grande frayeur és cœurs du peuple, & sur tout de ceux de celle cõtrée, q̃ publierent par tout ce presage. En Leuant ce pendant cõme les affaires se portassent bien pour les Chrestiens, & que Saladin ne sceut plus de quel bois faire flesches, & que desia il fut sur le point de quitter la Cité de Hierusalem aux Chrestiens, voicy que la discorde s'insinuant plus que iamais au camp des nostres, & l'enuie, & l'ambition couuant au cœur des grands empescherent que la conqueste ne vint à perfection. Car le Duc d'Austriche Lupold ayant querelle contre le Roy Anglois se retira en son païs, & comme Richard s'acheminast vers la Cité de Hierusalem, qu'il sçauoit estre sans nulle deffence, ainsi qu'il fut à Iaffe, ou Iappe, il se veit assailly par Saladin, qui luy donna vn grand empeschement au passage, & auquel conflict fut occis Iacques seigneur d'Auesnes, vn des premiers qui en ceste entreprise s'estoit croisé, & s'y estoit faict recognoistre pour vn des plus vaillans, & loyaux seigneurs de l'armée, ce nonobstant fut Saladin vaincu, & mis en fuitte. Or comme les Chrestiens se preparassent pour le siege de Hierusalem, qu'ils eussent lors emportée l'ayans assaillie, ils se deporterent du siege à cause de l'hiuer, & qu'ils auoient deffaut de viures. Ce pendant le Duc de Bourgoigne qui estoit chef & general de l'armée de France, soigneux de l'honneur de son maistre, & voyant que de tous les hauts faicts mis à fin par les siens la gloire en estoit donnée à l'Anglois, & que si Hierusalem estoit reconquise que cestuy seul auroit le nom, & l'honneur de tout, se reffroidit de la poursuitte, estimant indigne que le Roy de France qui auoit les plus grandes forces de tous les Occidentaux, & estoit seigneur de Richard, fut moins prisé que son homme lige. Et cecy fut cause que Hierusalem demoura sans estre assaillie, & que Saladin eut moyen de reffaire ses forces, asseuré, & aduerty de la diuision des volõtez de noz Princes. Et bien que iusques alors ce bon Duc de Bourgoigne se fust porté fort honnorablement en sa charge, & n'eut failly à pas vn point du deuoir d'vn grand Capitaine, si est-ce que l'ambition de l'Anglois le descouragea tellement qu'il estoit sur le point de s'en reuenir en Gaule, mais la mort le saisist au mois d'Aoust de l'an mil cens nonante deux, laissant deux enfans de sa femme Alix fille du Duc de Lorraine Matthieu premier de ce nom: l'aisné fust Odon, qui luy succeda au duché, & l'autre fut nommé Alexandre: & eut la charge de l'armée Françoise Henry le ieune Comte de Chãpaigne, lequel depuis porta le tiltre de Roy de Hierusalem ayant espousé la veufue du Marquis de Monferrat, soy portant pour heritiere du Royaume. En France ce pendant on donna entendre au Roy que Richard Roy d'Angleterre auoit gaigné quelques Arsacides (lesquels nous auons

Comtes de Bologne, Guisnes, & Mortaing font hõmage au Roy Philippe.

Baudouin de Flãdres fait hõmage au Roy à Perõne.

Iuifs bruslez par ordonnance de Philippe.

Iuifs maltraictez en Angleterre.

Armée veuë en l'air au pays du Perche.

Discorde entre les Chrestiens en Leuant.

Lupold Duc d'Austriche.

Iacques seigneur d'Auesnes occis pres de Iaffe.

Duc de Bourgoigne s'estrãge de l'Anglois, & pourquoy.

Louãge du Duc de Bourgoigne.

Mort du Duc de Bourgoigne & ses enfans.

Hery Cõte de Champaigne, titulaire de Hierusalem.

dict se vouër & dedier à la mort pour le seruice de leur Prince, & au seul commandement duquel ils fussent allez tuer le plus grand Roy du monde) pour le venir occir: ce que le Roy ne creut du tout, & non pourtant se tint il sur ses gardes, & enuoya en Leuant des hommes fins, & accorts pour s'en enquerir, lesquels n'en peurent oncques apprendre rien de certain: trop bié rapporterent ils que au mesme temps Conrad Marquis de Monferrat (grand ennemy du Roy Anglois,) auoit esté occis en la Cité de Tyr par deux Arsacides: mais quoy qu'on en soupçonnast le Roy Richard, si est-ce qu'il n'en estoit point cause, ains plustost Conrad mesme, qui auoit refusé iustice au vieil de la Montaigne Prince de ces Assasins, qui le poursuiuoit pour quelques vaisseaux pris sur les siens, & conduits à Tyr, lesquels il redemandoit du Marquis. Quoy qu'il en soit, le Roy Philippe oyant la mort du Marquis de Monferrat en fut si marry que rien plus, & ne peut se persuader que autre que le Roy Richard en eut causé la ruine: & pource afin de ne tomber en cest accessoire, il s'arma de toutes gardes, ayans des haches en main, & que iamais ne bougeoient d'aupres de luy, & qui la nuict veilloient à la porte de sa chambre, & cecy iusqu'à ce qu'il fut asseuré du contraire de ce qu'il en pensoit. Le Roy Richard ayant perdu la plus part de ses gens par maladie, & luy mesme estant tombé malade, se delibera de s'en retourner en Europe pour se renforcer d'hommes, & argét, & pour obuier aux menées du Comte Iean son frere qui conspiroit contre luy, & taschoit luy rauir la couronne: à ceste cause ayant retiré le Royaume de Chypre, de la main des Templiers, ausquels il l'auoit védu pour 25000. marcs d'argent, il en feit present à Guy de Luzignen, lequel estoit demouré sans terre ny seigneurie en Leuant, lequel depuis porta le nom de Roy de Chypre, & en laissa l'heritage à ses successeurs. Ce que fait, Richard se mit sur mer pour s'en reuenir en son païs, mais auant que d'y arriuer, il souffrit de grandes trauerses, ainsi que dirons cy apres. Neantmoins auant partir il laissa toutes les terres que les Chrestiens tenoient en Palestine, à Henry Comte de Champaigne son nepueu, car il estoit fils de Marie de France, issuë du mariage du Roy Louys le ieune, & de madame Eleonor d'Aquitaine depuis Royne d'Angleterre, & mere de ce Roy Richard: & luy feit (comme dict auons) espouser la veufue de Marquis Conrad, obtenant trefues pour trois ans de Saladin, moyennant quelques places qu'on laissa és mains de cest infidele: & tel fut le fruit de ce voyage en Asie, que l'Europe en fust appauurie d'or, & d'argent, & desnuée de vaillans Capitaines, & de princes tressages: entre lesquels fut (entre les-ja nommez) Henry Comte de Bar, auquel succedant Thibaut en son Comté, & cestuy espousa dame Ermenson de Luxembourg: fille de Henry l'Aueugle, & sa seulle heritiere du succez de l'heritage, de laquelle nous dirons quelques cas au chapitre suyuant, pource que la matiere en est plaisante, belle & necessaire.

Philippe Auguste doubte à tort du Roy Anglois.
Marquis de Monferrat occis par les Arsacides.
Philippe Auguste establit des gardes pour sa personne.
Richard Roy d'Angleterre s'é reuient en Europe & pourquoy.
Hery Cóte de Champaigne neueu du Roy Anglois.
Henry Cóte de Bar, meurt en Leuant.
Thibaut Comte de Bar, espouse Ermenson de Luxembourg.

Succez de la maison de Luxembourg, & comme le Roy Philippe ouurit la guerre contre l'Anglois, & autres occurrences.

CHAP. LXVII.

LA maison de Luxembourg ayant tenu ranc entre les premieres, & plus illustres familles, ie ne diray pas de la Gaule Belgique, ains de l'Europe, & eu alliance auec les plus grands Roys & Monarques d'Occident, voire estant paruenue iusqu'au feste de la grandeur de ce monde, ne faut trouuer estrange, quelquefois aussi ie me suis arresté sur les seigneurs qui ont commandé en icelle, & en ay cerché les origines. Or vous ay-je deduit ce sang dés les premiers autheurs d'iceluy iusques à Henry surnommé l'Aueugle, lequel ne laissa qu'vne fille, qui est celle, laquelle nous auons dict auoir esté femme de Thibaut Comte de Bar, duquel elle n'eut aucuns enfans. Or le susdict Henry l'Aueugle eut deux sœurs mariées, l'vne au Comte de Rethelois, & l'autre au Comte de Hainaut, si bien que ceux cy querellerent tous la successió du susdict Héry: apres la mort duquel, le Comte Thibaut poursuiuoit le droict de sa femme, fille du susdict Henry és Comtez de Namur, & de

Ermenson fille de Hery l'Aueugle Comte de Luxembourg.

Luxembourg

Luxembourg: mais l'Empereur Henry sixiesme luy empescha la iouïssance, disant q̃ ces Citez deuoyẽt reuenir à l'Empire, puis qu'il n'y auoit point de hoir masle, d'autãt que les filles ne pouuoyent y succeder, & pource donna ce Comté à Othon Prince de Bourgongne son frere, lequel ne s'y voyant auoir aucun droict, le rendit au susdict Thibaut, Comte de Bar, & à Ermeson son espouse. Apres ce, le susdict Thibault querella le Comté de Namur contre le Comte de Hainaut qui estoit soustenu par l'Empereur, mais en fin entre-vint accord, par lequel Namur demeura au Comte de Hainaut, & le Comte de Bar les Comté de la Roche, & la seigneurie d'Vrbe, qui sont encores pieces appartenantes aux Comtes de Luxembourg. Et par le mesme apoinctement l'Empereur Henry rendit à Simon Duc Lorrain, le Duché de Lorraine, lequel auoit espousé la fille du Comte Thibaut de Bar, du premier lict, veu qu'il n'auoit point, & n'eut onc hoir de sa femme Ermenson, laquelle espousa en secondes nopces Valeran fils du Duc de Lembourg, auquel son pere donna le Marquisat d'Arlon, & de ce mariage sortirent plusieurs enfans, laisné desquels fut Henry Comte de Luxembourg, qui espousa Marguerite de Bar, fille de Henry second: & les filles qui s'ensuyuent, à sçauoir Marguerite mariée à Thibaut secõd du nom, Comte de Bar: Catherine fut l'espouse de Matthieu second du nom Duc de Lorraine, & la troisiesme eut pour mary le fils du Comte de Falkembourg. Or quoy que ceste ligne & Genealogie semble bien deduite, si est-ce qu'il y en a vne autre mieux iustifiée, & que i'aimeroy mieux suyure, qui est celle qui s'ensuit, & de laquelle nous fournit le sieur de Wassebourg en ses Antiquitez, disant ainsi: L'autre opinion des Historiens qui est recueillie des Annales de Treues, & accorde aux histoires de Barrois, tient que Ermenson estãt encor fort ieune, & du viuant de son pere, fut priuée par l'Empereur Federic Barberousse du Comté de Luxembourg, d'autant que voyant que le susdict Henry n'auoit point hoir masle de son corps, donna le susdict Comté à Conrad de Luxembourg mary d'vne des sœurs dudict Henry l'Aueugle, & sorty de mesme estoc, & portant mesme nom & armes que l'Aueugle, lequel estant mort, l'Empereur Henry fils de Barberousse donna aussi le Comté de Namur au Comte de Hainaut son parent: & ainsi fut Ermenson priuée des deux Comtez, dont sourdit guerre depuis, elle estant mariée auec Thibaut premier du nom Comte de Bar, qui querella ce Comté de Luxembourg à Henry fils de Conrard à cause de sa femme: Tellement qu'en vn rencontre qu'ils eurent, Thibaut feit Henry prisonnier, le mena à Bar, où il le detint vn an, & d'auantage, & cependant il prit Liney, à l'assaut duquel fut occis Valeran frere du Comte Henry de Luxembourg: ce qui monstre assez que Henry, & Valeran ne furẽt onc fils de Valeran de Lembourg, ains qu'ils estoient du vray sang de Luxembourg, & parent d'Ermenson Comtesse de Bar. En fin ce Henry fut deliuré des prisons de Thibaut, & luy fut rendu le Comté de Liney, moyennant les seigneuries de Maruille, & Arancy que Henry donna à Thibaut son beau frere: Et ainsi ce Henry ne peut estre fils d'Ermenson, & de Valeran de Limbourg, ains de Conrad troisiesme du nom Comte de Luxembourg, quoy qu'il y en ait qui le font sortir de Thibaut de Bar: mais comme qu'il en soit, il fut du sang de Luxembourg, & chef de celle maison d'où sont sortis tant d'Empereurs, Roys, Ducs, & grands Princes nommez par le Heraut de S. Paul, en son armoirie de la maison de Luxembourg, qui commence à ce Henry, mary de Marguerite de Bar, & cõtinue iusques à nostre temps cette illustre famille: & voila quant à ce qui se passa lors, touchant le Comté de Luxẽbourg. Au reste le Roy d'Angleterre estant sur mer, fut pris par les Pyrates ayant faict naufrage, & perte de la plus part de ce qui estoit à sa suitte, car il s'estoit mis deuant la grand'flotte, dedans vn batteau leger, si bien que la tempeste le poussa sur la plage d'Istrie, & entre Aquileie, & Venise: ce qui fut bien tost publié, non que ce fut luy, ains quelque grand seigneur, dequoy il se trouuoit en grand peine, sçachant combien il estoit hay par tout ce pays là à cause de la mort du Marquis Conrad, de laquelle il estoit (quoy qu'à tort) blasmé par toute l'Italie. En somme se cachant le plus qu'il pouuoit, il ne sceut tant faire qu'il ne tombast és mains d'vn sien mortel ennemy, à sçauoir Lupold le Duc d'Austriche, lequel ayãt mis gardes par tout, le surprit & constitua prisonnier au mois de Decembre dudict an 1192. Et soudain il en aduertit le Roy de France pensant le resiouyr de la captiuité de son aduersaire: cõme aussi Iean sans Terre frere du Roy captif,

Luxẽbourg osté à l'heritiere de Henry par l'Emp. Henry sixiéme.

Accord entre Henry & le Cõte de Bar.

Ermenson deux fois mariee.

Richard de VVasseb. liu. 4. des Antiq.

Autre Genealogie de la maison de Luxembourg.

Conrad 3. du nom Comte de Luxẽbourg

Comté de Liney viẽt à Luxembourg par Marguerite de Bar.

Heraut de S. Paul.

Naufrage du Roy Richard.

Richard fait prisonnier du Duc d'Austriche.

vint en France, & s'allia du Roy Philippe. Lequel cependant ne faillit de se mettre en armes, comme se voyant absous de son serment puis que l'Anglois estoit de retour de la terre saincte: & sans auoir esgard à sa prison, non plus que Richard l'auoit respecté en tout affaire faussant sa foy en diuers endroits, il alla assaillir Gisors comme chose qui luy estoit deuë, puis que Richard auoit espousé d'autre que sa sœur, pour l'amour de laquelle on luy auoit laissé la iouïssance de Gisors. Il print la place, & terres voisines entre lesquelles estoit Beaumont sur Oise: & de cecy est tesmoing l'autheur de la Philippide, en la harangue que feit le Roy Richard au Duc Lupold d'Austriche, accusant son propre frere de felonnie, & trahison, & le Roy Philippe de tenir la main à son frere, lors qu'il dit ainsi.

Philippe Auguste va assieger Gisors.

Plainte du Roy Richard.

Parce precor patriæ, meus, heu! quam depopulatur
Frater, Francigenum in me qui mouet ipsius arma,
Dum moror hîc captus mea rex castella Philippus
Diruit ad libitum, Gisorti mœnia fregit.
Iam sibi Paciacum, sibi iam subiecit Hibræam,
Iam Bellum Montem cæpit, castrúmque leonum.

L'an 1193.

Ceste saisie du Roy fut faicte l'an mille cent quatre vingts & treize au mois d'Auril, non qu'il voulut rien entreprendre sur ce qui estoit propre à l'Anglois, seulement print le païs Vexin, & dependences de Gisors, sauf qu'il passa iusqu'à Neuf Chastel, qu'il print aussi à cause que le Roy Anglois auoit vsurpé ceste place sur l'Eglise & monastere de S. Denis auquel le Roy la rédit, & à quoy ny le Roy Henry, ny son fils Richard, ny auoyét voulu entédre, L'historiẽ Anglois, Guillaume de Neubrige dict que le Roy Philippe enuoya iusques en Allemaigne des hommes de marque pour defier l'Anglois, & que les Princes Allemans furent scandalisez de telles façons de faire: ce que si est vray, rend la cause du Roy plus iuste que s'il eut assailly le païs de l'Anglois sans l'en aduertir aucunement: tant y a qu'il dict que Philippe fut iusques aux portes de Rouën, & qu'il somma ceux de la ville, mais que le Comte de Lecestre le feit retirer sans prouffit, & auec sa courte honte. Et ce pendant afin que les Anglois n'eussent moyen de venir au secours de Normandie, le Comte Iean frere du Roy Richard, ayát commencé auec les François, broüilloit les cartes en Angleterre & taschoit d'emporter la couronne, auant que son frere eut le moyen de sortir de prison: Toutesfois ses essais furent vains, le Roy Richard ayant de bons, & loyaux seruiteurs en Angleterre: par lesquels ayant esté aduerty des desseins de son frere, il estoit party de Palestine, pour y remedier, mais surpris (comme dict est) il fut prisonnier vn an & demy, & puis deliuré, ayant payé vn nombre infiny d'or & argent à l'Empereur Henry pour sa rançon. En France ce pendant apres le siege leué de deuant Rouën, où vint au seruice du Roy Baudoüin Comte de Monts & de Flandres, on s'amusa à celebrer des nopces: Et premierement Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre & fils de monsieur Pierre de France fils de Louys le Gros, espousa Ioland fille de Baudoüin, & de ce mariage luy vint depuis le droit qu'il eut à l'empire de Constantinople apres le decez de Baudoüin, & Henry freres, ainsi que dirons cy apres. Et d'autant que le Roy Philippe estoit encore ieune, & sans guerre suite d'enfans que Louys, & que sa femme estoit morte auant son voyage de Leuant, il fut aussi conseillé de se marier, à ceste cause enuoya il sur le commencement de l'an mil cent nonante trois Estienne Euesque de Noyon homme sage, & bien disant, vers Canut Roy de Dannemarc pour auoir vne de ses sœurs en mariage. Or auant que passer plus oultre, faut notter que L'historien Danois ne fait métion aucune de ce mariage de nostre Roy auec la sœur de Canut, auquel il n'en donne qu'vne, & laquelle il ne nomme point, seulement met il en auant que Federic premier du nom la demanda pour son fils en mariage, elle n'ayant que huict ans, & que les choses estant accordées, Canut depuis rompit l'accord voyant que la pretente de l'Empereur estoit de luy oster son Royaume: & par ainsi ce mariage estant rompu, il est aisé à conclure, que aisement la fille estant d'aage en ce temps, Canut l'accorda à l'Euesque de Noyon pour le Roy de France. Aussi dict Rigord que Canut oyant la requeste de Philippe en fut ioyeux, & liura volótiers sa sœur Iugemberge, ou Cisembourg qui estoit tresbelle, & tres-chaste pucelle aux deputez

Pais du Vexin prins par le Roy Philippe.

Philippe defie Richard estát en prison.

Guillaume de Neubrige liu. 4. chap. 21.

Iean sans Terre tasche d'vsurper la couróne d'Angleterre.

Mariage de Pierre Cóte d'Auxerre auec Ioland de Henaut.

Estienne Euesque de Noyon enuoyé en Dánemarc.

Albert Krants hist. de Dánem. liu. 7. ch. 5. & 6.

deputez de par le Roy, leur recommandant, & leur faisant des presens de valeur inestimable. Lesquels la conduirent iusques à Arras, où le Roy se trouua auec les Prelats & Princes du Royaume, & là il la receut & fiança, puis la menant à Amiens il l'espousa l'auant veille de l'assumption nostre Dame au mois d'Aoust: & le iour d'apres elle fut couronnée, presents Guillaume Archeuesque de Rheins, Pierre Euesque d'Arras, Iean de Cambray, Thibaut d'Amiens, Lambert de Terouenne, & Estienne de Tournay. Mais c'est vn grand cas ce que Rigord adiouste, que le mesme iour que le Roy espousa ceste Princesse, quoy qu'il l'eut desirée, & que de son propre mouuement il en eut poursuiuy l'alliance, si est-ce que par quelques malefices, sorts, & sortileges, il la print en telle haine, que de là en auant il ne cerchoit que les moyens de la repudier, comme il feit depuis à sa grande confusion, & scandale. Mais laissant cecy à part, ie trouue vne faute bien grande en Guillaume de Neubrige parlant de ce mariage, & faisant le diuorce du Roy d'auec la Princesse de Dannemarc aduenir plustost que leur mariage, lors qu'il dict que tandis que Richard Anglois estoit prisonnier en Allemaigne, le Roy Philippe voulant s'allier de l'Empereur pour la ruine de ce captif, tascha de pratiquer le mariage pour soy de la fille du Comte Palatin: à quoy l'Empereur, qui estoit cousin de ceste fille entendit volontiers, qui en parla au pere, lequel trouua bon le party, mais que la mere en ayant demandé son aduis à la fille, luy proposant que honneur ce luy seroit que d'espouser le Roy de France, à laquelle la fille respondit. Comment dictes vous cela, Madame, & i'ay ouy dire à plusieurs que ce Roy a deshonoré sans raison ny occasion quelconque la sœur du Roy Danois la reiectant, & repudiant comme vne femme deshoneste: ie ne crains qu'il ne me feit le semblable. Lors la mere s'estant enquise, qu'elle vouloit donc pour mary, elle luy dict que si c'estoit à son choix, ce seroit Henry fils du Duc de Saxe qu'elle prendroit pour mary: Et ainsi le Roy fut frustré de son attente. Vous oyez la fable de cest Anglois, laquelle il eut mieux painte & coulourée, s'il eut prins garde au temps, & ne nous eut mis ceste poursuitte des nopces de la fille du Comte Palatin, au mesme téps que le Roy espousa la Princesse Danoise. Et suis marry que tant de noz Historiens, qui contrefont les suffisans, & qui mesprisent toute l'antiquité n'ont feuilleté, & cest Anglois, & d'autres pour y recercher ce enquoy noz Rois sont calomniez, & respondre par raison à leurs impostures & calomnies. Car quand bien le Roy Philippe auroit poursuiuy la fille du Palatin, si est-ce que cela se fut fait en autre saison que l'an mil cens nonante trois, qu'il espousa la Danoise, laquelle il ne repudia iusqu'à l'an mil cens nonante six, & vous sçauez quelle faute c'est que de se tromper és dates, veu que delà depend la plus part de l'alteration de la verité de l'histoire. En cest an le Souldan de Damas, & grand Roy d'Orient Saladin, celuy qui sorty de bas lieu s'estoit rendu le plus redoubté Prince d'Asie, & qui tant auoit faict de maux aux Chrestiens, mourut, laissant deux siens fils pour successeurs l'vn nommé Zaphadin qui fut Roy de Damas, & de Syrie, & l'autre Meralic, qui deuint Souldan d'Egypte. Or Saladin auant mourir feit venir vers luy celuy qui souloit porter son enseigne, auquel il dict: Tu soulois porter le guidon, & panonceau de mes victoires, & batailles tant que i'ay esté en vie: va, & prens la moitié de mon habillement, & le mets au bout d'vne lance comme le signe, & l'estendard de ma mort, & crie par l'armée. Voicy le Roy d'Orient mourant, lequel n'emporte de toute sa gloire, & richesses, rien autre cas que autant de soye pour couurir son corps. Ce Prince comme il auoit esté genereux en sa vie, il le fut aussi en sa mort, recognoissant la fragilité humaine, & combien perdurable est la gloire, & heur de ce monde, veu que celuy qui estoit hier vn grand Monarque, sert auiourd'huy de pasture aux vers, & laisse la discorde sanglante entre ses heritiers. Et quand aux guerres de Normandie commencées ja, durant la prison de Richard, il sembla que Rigord contredie & aux Anglois, & à Guillaume autheur de la Philippide, touchant Iean sans terre. D'autant que tous, sauf Rigord, tiennent que sans l'intelligence que Philippe auoit auec ce frere du Roy Anglois, il n'eut oncques commencé la guerre en Normandie: & Rigord dict que Iean sans Terre soustint le party de son frere contre le Roy Philippe iusqu'à la fin de l'an mil cent nonante trois, qu'il se ioignit à luy, & conspira contre Richard, pour (comme dict auons) vsurper sur luy la couronne. Le Roy Philippe donc estant marié, n'oublia pourtant la guerre entreprise contre

Mariage du Roy Philippe auec la Princesse de Dannemarc.

Philippe ensorcellé, voy Rigord en la vie de Philippe Aug.

Guillaume de Neubrige liure 4. chap. 30.

Henry de Saxe espouse la fille du Comte Palatin.

Les dates des ans tresnecessaires en l'histoire.

Mort de Saladin Roy de Syrie.

Cry fait en l'ost de Saladin à sa mort

Discorde entre les autheurs.

l'Anglois,ains assemblant ses forces,passa en Normandie, & bien que son intention fut de prendre Rouën,cōme la capitale ville du pays,si est-ce qu'il s'en deporta, & fut vers Eureux,qu'il prit, cōme aussi il feit le Neuf-bourg,Val de Ruel, & autres places, ce que faict,il se retira,à cause que la Caresme approchoit,durant laquelle saison jadis les Roys de France ne souloyent guere guerroyer s'ils n'estoyent forcez pour la deffence de leurs terres, ains se retiroient à part pour vacquer à ieusne, & oraison,& se preparer pour Chrestiennement celebrer les festes de Pasques. Et cependant Iean sans Terre voyant qu'il ne pouuoit resister au Roy de France (ainsi parle Rigord) ou plustost ne luy voulant resister,vint vers luy à Paris, où le Roy faisoit le plus souuent residence,& s'allia de luy,mais trompeusement,ainsi que depuis on en veit l'effect:& ce fut lors que Michel Doien de l'Eglise Cathedrale de Paris, fut esleu Patriarche de Hierusalem,mais l'election n'eut point d'effect,d'autāt que quinze iours apres mourant Guy Archeuesque de Sens,le Clergé l'esleut,& le Roy consentant à l'election,& le peuple le demandant pour pasteur, il fut Archeuesque de Sens:ayant auparauant esté maistre d'escole à Paris, où pour son erudition, & saincteté,il paruint en fin à ces dignitez Ecclesiastiques.Durant que le Roy estoit en Normandie,le Comte de Flandres, qui l'auoit suiuy au premier voyage lors que Gisors fut pris, eut guerre contre Henry Comte de Brabant , lequel portoit la querelle d'vn Thierry de Dismonde qui se disoit estre le vray heritier des terres, & Comté d'Alost: & de tant plus le Brabançon poursuiuoit ceste cause,comme il estoit marry qu'il auoit esté refusé de ce mesme Comté, lors que les Comtes de Louuain, & de Holande voulurent s'emanciper de l'hōmage & obeïssance du Comte de Flandres, ainsi que dict est cy dessus. Le Brabançon donc donnant secours au susdict Thierry, le siege fut mis deuant Rupemonde place assise sur l'Escault,d'où auant il tourmētoit les Alestans & autres voisins suiets du Comte de Flandres. Lequel assemblant forces, fut aussi secouru par le Roy Philippe, qui luy enuoya les garnisons d'Arras, Bapaulmes, S. Omer, & places voisines & (comme dient aucuns)le Duc de Bourgoigne:Eudes fut chef de ces troupes,qui amena aussi de belles compaignies de Bourguignons. Ces forces entrerent en Brabant bien auant sans rien espargner, prenans plusieurs villes, & Chasteaux, & reduisans Henry en tels termes qu'il fut contrainct de demander secours à l'Empereur Henry: lequel ne pouuant ce faire,à cause qu'il auoit receu l'hōmage pour le Comté d'Alost du Comte de Flandres,vint sur les frontieres des deux païs,esperant de traitter paix entre ces deux Princes,ce qu'il ne peut faire,& par ainsi fallut que se contentast des Trefues qu'ils feirent par son moyen iusqu'à la S. Iean Baptiste. I'ay dict cy dessus que Berthet quatriesme du nom, Duc de Zeringhen,& de la petite Bourgoigne,planta & posa les premiers fondemens de la Cité fameuse de Berne,l'an mil cent octante cinq, mais en cest an, mil cent nonante trois, Bertold cinquiesme du nom, son fils l'auança tellement,qu'il feit la closture des murailles:ce qui luy causa vn grand desplaisir, pensant auoir gaigné la grace de ceux desquels il encourut l'inimitié mortelle. Car la noblesse du païs, craignāt que ceste Cité assise en lieu si fort qu'elle estoit, & si bien munie, cōmenca à se doubter que le Duc ne voulut entreprendre quelque chose sur sa liberté:& pour ceste cause,afin de se venger du Duc,ils luy feirent mourir par fraude,& à cachettes, soit par poison, ou autrement deux fils qu'il auoit encore petits enfans:Dequoy il conceut si grande tristesse,que detestant ceux de son païs, il donna par despit, & Berne, & les Bourgs ou Cantons qui en dependent, & la petite Bourgoigne à l'Empire d'Allemaigne. Cependant voicy l'an de nostre salut, mil cent nonāte quatre, que Richard Roy d'Angleterre est deliuré des prisons de l'Empereur, auquel il paya,200000. marcs d'argent:mais n'osant venir par terre,comme se doubtant que le Roy Philippe ne luy dressast des embusches,s'en vint secrettement par mer iusques en Normandie, où il feit sentir sa venue, reprenant plusieurs places de celles que l'an precedent Philippe auoit conquis. Et se voyant assez fort, passa en Touraine, & print le Chasteau de Loches, qui tenoit pour le Roy Philippe: en despit duquel il chassa les Chanoines de sainct Martin de Tours ignominieusement de leur Eglise,se saisissant de leurs biens,à cause qu'ils fauorisoient les François,& feit de grands torts, & extorsions aux autres Eglises. Si l'Anglois rauageoit de son costé, le Roy Philippe ne restoit sans rien faire de l'autre, d'autant que ayant mis son armée en campaigne,

le premier

Autre voyage du Roy en Normandie.

Places prises par le Roy en Normandie.

Roys de France ne guerroioyēt iadis en caresme.

Michel Doyen de Paris esleu Patriarche de Hierusalem & fut Archeuesque de Sens.

Guerre entre les Comtes de Flādres & de Brabāçon.

Rupemōde ville assise sur l'Escault.

Secours dōné par le Roy au Cōte de Flandres.

Trefues entre les Comtes de Brabant,& de Flandres.

Berne quāt ceinte de murs.

Enfans du Duc de Zeringhen occis.

L'an 1194.

Richard Roy d'Angleterre sort hors de prison.

Villes prises par le Roy Richard.

le premier rencontre qu'il eut, fut Guillaume Comte de Lecestre, homme vaillant & genereux, & celuy qui pour le seruice de Richard auoit faict teste à Iean sans Terre, & deffendu la Cité de Rouën des assaults du Roy Philippe, & du Comte de Flandres. Ce Comte Guillaume estant sur les champs, & venant aux mains auec les nostres fut vaincu, & ses gens deffaits, il fut faict prisonnier, lequel conduict au Roy, le feit emprisonner au Chasteau d'Estampes: & de ceste deffaicte d'Anglois fut le chef & autheur, le Comte du Perche seruiteur fidele de la maison & couronne de France. Tandis que le Roy Richard feit ses courses en Touraine, & sur les places qui auoyent esté données au Roy Philippe pour asseurance de l'accord faict entre les Rois auant le voyage d'outre-mer, le Roy Philippe marry de ce que iamais il ne luy estoit loisible de viure en paix, y obstant ce Prince remuant, il se resolut de luy en tant donner qu'il luy feroit auoir à contre-cœur la guerre. A ceste cause ayant intelligence d'vn costé auec le Comte d'Engoulesme Wlgrin, & Hugues de Luzignen Comte de la Marche, & fils de Hugues le Brun, & de l'autre auec quelques Normáds, & Iean frere du Roy Richard, se mit aussi en campagne: & en premier lieu, il feit assieger la place de Verneuil, où il se tint trois sepmaines auant que de l'emporter: & à la fin il l'eut prise par force, punissant seuerement les Citoyens se mocquans de luy, & luy ayant fait plusieurs iniures, suiuant que le racompte Guillaume Breton, disant:

Guillaume Comte de Lecestre pris & emprisonné à Estampes.

Wlgrin Cõte d'Engoulesme & Hugues Comte de la Marche cõtre l'Anglois.

Siege de Verneuil, par le Roy Philippe.

Guillaume Breton, liu. 4. de sa Philippide

Tempore rex illo castellum Vernoliense
Iam tribus Hebdomadis obsederat, improba cuius
Gens nimis, & Francos assueta lacessere lingua.
In fore Castelli regem depinxerat ipsum
Armatum claua, quem non cessabat amaris
Irritare probris mutatam vinctus ida[illegible]
Sed iam magniloquos fastus omnino repressit:
Vertice demisso regem veneratur honorans,
Francorúmque iugum portans ceruice coacta
Séque dolet mutilam muris, & turre superba
Quæ rex strauit humi sumptu dispendia passa,
Discat vt hoc damno linguæ compescere damnum.

Il l'eut (dis-je) prise par force, n'eut esté qu'il fut aduerty que Iean sans Terre, s'estát r'allié de son frere, luy faisoit la guerre, & qu'il auoit repris sur ses gens la Cité d'Eureux, ce qui le feit partir de Vernueil, où il laissa quelques troupes, & fut au secours d'Eureux. Mais y arriuant trop tard, & la place estant prise, il l'assaillit de telle colere que l'ayant reprise, & taillé les hommes en pieces, il brusla toute la ville: mais lors qu'il estoit à la poursuitte de sa victoire, ceux qu'il auoit laissé deuant Vernueil, ou ne se sentans assez forts, ou le cœur leur faillant, & ayans peur des assiegez, suiuirent le Roy, laissans la plus-part de leur bagage, sur lequel les assiegez se ruerent: & cecy a esté cause, & non à torts que les Anglois ont escrit que nos gens furent chassez honteusement de deuant Vernueil, & qu'ils y rendirent leur bagage. En cest endroict faut il que je vous remarque vne chose, que je m'asseure que peu de nostre temps vous ont declarée, voire ny ceux mesmes, qui se mocquent des Moynes, & Ecclesiastiques qui ont escrit l'histoire, lesquels s'ils lisoient auec la diligence requise, ils y apprendroient plus de l'estat & affaires du Royaume, qu'ils n'en sçauroient de leur vie apprendre à la suitte de la cour: comme ainsi soit que l'estat present depend pour le plus de l'establissement ancien, & que pour bien parler de ce qui est ores, il faut gouster ce qui fut jadis. Ie vous diray donc ce que cy dessus i'ay desia proposé, que les François depuis que Capet se fut asseuré en la Monarchie, ne se sont gueres aidez de l'ayde, ou secours des estrangers, & par consequent ne trouuez qu'il y ait soulde pour ceux qui alloyent à la guerre dedans le Royaume, ains failloit que la noblesse, & l'Eglise à cause de leurs fiefs fournissent d'hommes pour le seruice du souuerain. A quoy voulant pourueoir

Partie du siege leué de deuant Vernueil.

Eureux reprise & bruslée par Philippe Auguste.

François chassez de deuãt Vernueil.

Capets ne se sont aidez du secours estrãger.

Philippe Auguste, qui a esté des plus sages, & aduisez Rois qui oncques commanderent en France, fut aussi le premier qui ordonna soulde pour les soldats, & feit des leuées pour cest effect, & retrencha son ordinaire, afin d'amasser thresor pour fournir aux frais de la guerre, afin que à tout propos il eut des hommes à commandement, & qu'il peut reigler la discipline militaire en son Royaume. Et afin que ie ne semble parler par cœur, ie vous allegueray ce que sur ce propos dict Rigord en la vie de ce Roy: les propres mots du Latin duquel ie vous mettray en auant, qui sont de telle sorte.

Qui le premier des Capets a soudoyé des hommes.

Eodem etiam anno proprias ecclesias in regno suo constitutas, grauibus exactionibus, & insolitis vexauit: thesauros etiam multos, multis in locis coaceruauit, expensa modica quotidiana contentus, dicens quòd prædecessores sui, Francorum reges pauperes existentes, tempore necessitatis, militibus stipendiariis nihil ministrantes, ingruentibus bellis regni diminutionem passi fuerant non modicam.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Ces parolles vous font veoir, que iaçoit que le temps passé outre ceux qui deuoyent seruice, il y auoit aussi des leuées d'hommes volontaires, ausquels les Rois donnoyent gages: mais le Royaume estant appauury, & les Rois ne faisans plus d'imposts, ny leuées de deniers, & par consequent n'ayans point thresors, ne pouuoient appoincter de vaillans Capitaines, & auoir de bons soldats, ains estoient contraints de se contenter des forces ordinaires du Royaume. Et la necessité du temps, & la raison par luy alleguée, & le reiglement de sa maison donnerent vn beau moyen, & couuerture aux imposts que depuis il feit, & vn beau chemin à ses successeurs de ne plus estre si consciencieux à s'aider des biens de leurs subiets, où la necessité seroit vrgente. Et bien que (comme dict le susdict autheur) il y en eut d'aucuns par trop discrets, & faisans des sages, & suffisans discoureurs, lesquels ignorans l'intention du Roy, le blasmoient d'ambition, tyrannie & auarice, si est-ce que le conseil cogneut que le Roy estoit vn bien aduisé Prince, & par ainsi accorda facilement à sa volonté, voyant le besoin qu'auoit le Royaume, & d'hommes adextrez à la guerre, & de villes fortes, de Chasteaux, & autres appareils pour la guerre. Or reuenans à propos, tandis que le Roy Richard faisoit teste au Roy Philippe, & qu'il ne pouuoit respondre par tout, ny repousser les Cōtes de la Marche & d'Engoulesme, & leurs alliez, il appella à son secours le Roy de Nauarre son beau frere, lequel y enuoya (non son fils, car il n'en auoit point) Fernand son frere, & frere de la Royne Angloise Berengere, lequel pilla, & gasta le païs d'Aquitaine du costé d'Engoulmois, Perigort, & Xaintonge. Cependant les Rois estoiēt en Touraine, n'vsans point de moindre cruauté que les Espaignols, & Nauarrois en Guienne: & l'Anglois venant à Vendosme, Philippe s'acheminoit par les terres du Comte de Blois son oncle, où les Anglois donnerent sur son bagage, pillans la pluspart de son buffet & thresor, dequoy il eut bien tost apres sa reuenche. Car sçachant que le frere de l'Anglois, le Comte Iean sans Terre, & les Cōtes d'Waruic & celuy d'Arondel suiuis des Citoyens de Rouën auoient assiegé Val de Ruel, y fut sur la diane, & les surprenant en desarroy, les deffit, & chassa, leur ostant, armes, cheuaux, machines, & bagage, & cecy faict il s'en retourna à Paris auec ceste victoire. Les Rois s'esloignerēt l'vn de l'autre sous le pretexte d'vne trefue, sur la negociatiō de laquelle on estoit: mais l'Anglois homme fin, & sans grande conscience ne desirant rien tant que de tromper Philippe, alloit en delayant, & entretenoit les deputez de belles & douces parolles. Et cependant vint à mourir Geoffroy Ranconne (ainsi dict Guillaume de Neubrige) viuant encor le fils de Hugues le Brun, qui eut à faire depuis contre Iean sans Terre, ainsi que dirons cy apres: & ainsi faut que ce Geoffroy fut homme puissant, & seigneur de Taillebourg, apres les decez duquel, le Roy Anglois prit la place de Taillebourg par cōposition. Et tout aussi tost il se rua sur le Comte d'Engoulesme qu'il assiegea en sa ville, & en fin se feit seigneur de la place, & en ruina la pluspart, apres l'auoir saccagée. Cecy fut cause (comme dict Matthieu Paris) que le Roy Philippe

Les moins discrets blasment les actes des princes

Fernand Prince Nauarrois au secours de l'Anglois.

Bagage du Roy Philippe surpris pres de Blois.

Anglois deffaicts à Val de Ruel.

Taillebourg rendu à l'Anglois.

Engoulesme saccagée par l'Anglois.

Philippe enuoya vers Richard,luy offrir le combat de cinq de ses Gentils-hômes,cô-tre cinq Anglois,pour vuider le differét d'entr'eux,affin d'obuier à la ruine de tant de païs,& meurtre de si grand nombre d'hommes,mais cecy fut sans nul effect:il est vray qu'ils accorderent trefues pour vn an, lesquelles portoient seulement cessations d'armes, mais sans nul commerce de marchandise, & auec lesquelles ie suis d'aduis que mettons fin à ce chapitre. *Trefues entre les Roys de Frâce et d'Angleterre.*

Comme la trefue estant rompue, les Roys s'entrefirent la guerre, depuis s'accorderent, & Richard fit hommage au Roy Philippe, & autres discours.

CHAP. LXVIII.

L'AN mille cent nonante quatre,tandis que les Roys d'Angleterre,& de France estoyent en guerre,& durant la trefue, faillit le temps limité pour la paix, ou guerre d'entre les Comtes de Flandres, & de Brabant,mais la chose tendant plus à discorde,qu'autrement,venoit fort mal à propos pour les Flamands, à cause des griefues seditions qui estoyent à Gand, & ausquelles il estoit presque impossible aux Comtes Baudoüins pere & fils, de remedier, quoy qu'ils vsassent, & de la force, & de la douceur, faisant mourir les vns, bannissant les autres, & attirant d'autres à resipiscence,auec toute espece de courtoisie.Cependant, dis-je,le Côte de Louuain(estans les trefues expirées)se mit à faire des courses és terres d'Alost, lequel fit tant qu'il attira à sa ligue, Henry Comte de Namur, mais venant aux mains auec les Flamands & Hennuyers,il y fut vaincu,& faits prisonniers les deux Henris pere & fils Comtes de Lembourg, & fut telle l'occasion de ceste guerre. Henry Comte de Namur oncle du Comte Baudoüin de Flandres, n'auoit aucun hoir masle,ains seulement deux sœurs Adele,& Isabeau: l'aisnée Adelle fut mariée à Baudoüin de Monts, & la puisnée fut donnée en mariage à Valeran de Luxembourg. Or le Comte de Namur auoit dés long temps nommé pour son heritier Baudoüin,mari de sa sœur aisnée, mais par les menées des Comtes de Louuain, & de Luxembourg, il s'estoit desdit, & auoit rompu, & cassé son ordonance: de sorte que le Comte de Luxembourg, yssu de la sœur puisnée, fut appellé à la succession, le Hennuyer estant deiecté de ceste esperance, & lequel eut à son secours Henry Comte de Louuain, Thierry de Dixmonde celuy qui querelloit Alost, & qui auoit espousé vne niepce de Bandoüin fille de sa sœur, Federic Comte de Vienne, Gerard Comte de Iuliers, & Valeran de Luxembourg accompaigné de ses deux fils Henry & Valeran,& appuyé du Comte de Lembourg son beau pere:mais toutes ces forces ne peurent garantir le Comte de Namur, qu'il ne fut vaincu,& la plus part de ces Princes faits prisonniers,d'où s'ensuiuit la paix auantageuse pour le Flamand,qui eut Namur pour soy, & deliura tous les prisonniers sans rançon, sauf Thierry son nepueu, lequel ayant esté cause de tout ce tumulte il bannit de Flandres,& confisqua ses terres: accorda aussi auec le Brabançon,& en lieu de luy donner, il receut de luy la ville de Hauls,& ainsi se rendit paisible en la possessiô de sa seigneurie. Peu de temps apres mourut Marguerite de Flandres,sœur de Philippe d'Elsace, & femme de Baudoüin Comte de Henaut, & Marquis de Namur, & mere d'Elisabeth Royne de Frâce, & fut enterré à Bruges en l'Eglise de sainct Donas: & par ce moyen,son fils Baudoüin vint à la succession du Comté de Flandres, comme heritier de sa mere, ayant deux freres à sçauoir Philippe, qui fut Comte, ou Marquis de Namur, & Henry apennagé en Henaut, & lequel luy succeda depuis en l'Empire de Constantinople.Mourut encor ceste année Tancrede Roy de Sicile,& son fils Roger,auquel le pere auoit fait fiancer la fille d'Isaac Empereur de Constantinople,l'ayât desia associé à la courône de Sicile: mais ce ieune Prince mourant, le pere en conceut telle tristesse,qu'il en finit sa vie,laissant vn fils nommé Guillaume sixiesme du nom,&

L'An 1194.
Seditions à Gand.
Guerre entre les Côtes de Namur, & de Flandres, & deffaite de celuy de Namur.
Occasion de ceste guerre.
Valeran de Luxembourg.
Accord entre les Côtes.
Mort de Marguerite Comtesse de Flâdres.
Enfans de ceste Marguerite.
Mort de Roger, & Tancrede pere & fils Roys de Sicile.

le dernier du sang Nordinand, & troys filles. Mais soudain apres la mort de Tancrede, Henry Empereur d'Occident, qui auoit (comme dit auons) par le conseil du Pape Celestin espousé la Nonnain Constance, & de laquelle on dit qu'il eut vn fils, qui fut appellé Federic 2. du nom (quoy que on le tienne pour vn part supposé) vint en Sicile, & troubla tellement l'estat, qu'il ne resta vn seul de la famille des Giscardes, & de celle illustre race des Tancredes, qui auoit par si long temps commandé en Italie. Or au commencement de l'an mil cent nonante cinq, estant expiré le temps des trefues, d'entre les Roys Philippe & Richard, tant s'en faut qu'il y eut moyen de paix, que tout aussi tost la guerre fut recommencée, & cecy par l'Anglois, lequel auoit finemēt durant la trefue gaignez, & corrompus quelques seigneurs de ce royaume, compris en ces vers de l'auteur de la Philippide, disant:

Sicile vsurpée par l'empereur Henry 6.
l'An 1195.
Trefue rōpue entre les Roys Philippe, & Richard.
Guillaume Breton liu. 4. de la Philippide
Prince de Flandres appellé Archicomte.

Domni-Martini Comes interea Reginaldus,
Boloniam toto Comitissam, cùm comitatu
Cui rex addiderat: tum Baldoinus honoris:
Iure palatini clarus, proauísque superbus
Elysabeth frater reginæ, Henaudius atque
Flandricus Archicomes: Francorum rege relicto
Regis ad Anglorum partes iam transtulerant se:
Multi præterea Barones eius amici
Occultè facti tecta illi mente fauebant.
Qui magnos sibi quosque viros in amore ligabat,
Cordáque Francigenum sibi venabatur auara,
Muneribus crebris, promissorúmque lepore,
Argentum dum largus eis, dispergit, & aurum,
Ornamenta, cibos, exenia, prædia, villas,
Sed non Barrensem potuit corrumpere donis.

Vous oyez que cestuy accuse les Comtes de Flandres, Baudoüin le ieune, & Regnaud de Dammartin, Comte de Boloigne de par sa femme, de s'estre laissez gaigné à l'Anglois, & que plusieurs seigneurs Françoys auoyent fait le semblable: mais le sire des Barres est loüé d'integrité, pour n'auoir onc esté en la puissance de l'Anglois, de le corrompre. Iusqu'alors auoit demouré Madame Alix de France, entre les mains du Roy d'Angleterre, lequel la renuoya hōnestement, & le Roy la donna en mariage, au Comte de Ponthieu, & soudain entra auec forces en Normandie, ayant tousiours sur le cœur, le tort fait à sa sœur, & le deshonneur à la maison de France, & se doutant que si l'Anglois se faisoit maistre de val de Ruel, il ne causast la ruine de ses terres, y fut luy mesme, & commanda que la place fut rasée. Richard de son costé vint assieger le chasteau d'Arques, d'où le Roy Philippe le fit sortir en despit qu'il en eut, n'ayant l'Angloys assez de forces pour luy resister: & de là auant nostre Roy fut assieger Dieppe, qui n'approchoit lors en rien en force, à ce qu'elle est maintenant, la prit, & ruina, mena les habitans captifs, & brusla les vaisseaux, qui estoyent au Haure. l'Angloys, pour se venger des torts qu'on luy faisoit en Normandie, s'aida des forces des Heretiques Vaudoys, qu'on appelloit Cotereaux, vne grande troupe desquels furent assieger la ville d'Issouldun, & la prindrent, y mectans garnison pour, & au nom du Roy d'Angleterre. Et d'autant que tandis que Philippe y alloit pour la recouurer, il y eut trefues, & que par l'accord d'icelles, les places prises demouroyent aux vsurpateurs iusqu'à vne paix finale, le Roy Philippe ne passa outre: n'estant la trefue que de deux moys, & iusqu'apres les vendanges. Ainsi le terme estant court, les armées ne furent point aussi rompues ny congées, & pourtant dés que la trefue eut pris fin, le Roy Philippe ne faillit de venir à Issouldun, resolu de l'oster aux Cotereaux, & marry que l'Anglois, qui estoit catholique, s'aidast de ces gens excommuniez, & ennemys de la religion pure, qu'il tenoit de ses ancestres. l'Angloys aussi y vint auec ses forces, deliberé de deffendre sa conqueste, & prest à combattre, se tenoit d'vn costé de la riuiere du Theo, sur laquelle ceste ville est bastie, & le Roy Philippe de l'autre, n'attendant

Le sire des Barres loüé de fidelité.
Alix de France mariée au Cōte de Ponthieu.
Val de Ruel rasé.
Arques prise par l'Anglois.
Diepe prise & ruinée par les François.
Issouldun pris par l'Anglois
Trefues entre les Rois
Les Rois campez deuant Issouldun.

n'attendans l'vn ny l'autre, que l'heure de se donner la bataille. Mais sur le poinct que chacun pensoit venir aux mains, Dieu disposant des cœurs des Roys comme de chose qui pend de sa volonté, touchant la conscience de l'Angloys, lequel voyant le tort qu'il faisoit à son souuerain, & l'iniustice de sa cause, s'achemina sans armes, & à peu de compaignie vers le Roy Philippe: lequel il pria luy pardonner ce que iusqu'à lors il auoit fait, peut estre poussé par le conseil d'autruy, & de legereté de ieunesse: & en presence de tous les seigneurs de France, il luy fit hommage des Duchez de Normandie, & Aquitaine, & des Comtez de Poitou, & Anjou, & pieces qui en dependent: & iurerent les deux Roys de faire vn pourparler à temps, lieu, & iour assignez pour clorre la paix, que deslors ils s'entre-promirent. *Richard fait hommage au Roy Philip.* Ainsi ils furent depuis le moys de Nouembre iusqu'au moys de Ianuier, & à la feste des Roys, en pratiques de ceste paix, les deputez allans & venans d'vn & d'autre costé, & en fin ils s'assemblerent entre le val de Ruel, & Gaillon, où les deux Roys, auec leurs armées se trouuerẽt auec les Euesques, & seigneurs des terres suiectes à iceux Princes en la presence, & par le cõsentement desquels la paix fut conclue, arrestée, & iurée, & ostages liurez des deux parties respectiuement. *Pourparler des Roys sur la paix* Nos Historiẽs ne nous dient rien des articles de cest accord, là où Mathieu Paris en parle en ceste sorte. Apres la feste S. Hilaire, le Roy Richard ayant passé les sollennitez de Noël à Poictiers, luy & Philippe Roy des Françoys, vindrent à parlementer ensemble à Louuiers, où ils accorderent ce qui s'ensuit: *Matthieu Paris en la vie de Richard 1. du nom.* Que le Roy Philippe cedoit, quictoit, & renonçoit au Roy Richard, & à ses hoirs, la ville d'Issouldun auec son terroir, finages, & dependances, & tout le droit qu'il auoit en Berry, Auuergne, & Gascoigne: & luy rendit les Chasteau d'Arcques, & Comté d'Aumale, & autres plusieurs places que le Roy susdit Philippe, luy auoit osté, depuis leur retour de la terre Sainte, où encor Richard se disoit vouloir faire vn voyage: *Articles de paix d'entre les Roys.* Et le Roy Anglois donnoit, & cedoit au Roy Philippe le chasteau, & Comté des Gisors, & tout le Vexin Nordinand, surquoy donnans ostages reciproques, ordonnerent que sur la foy des ostages, seruans de pleige pour les Roys, le premier qui romproit la paix, payeroit quinze mille marcs d'argent, à l'autre: & furent les pleiges du Roy de France, les abbez de Clugny, de Mairemonstier, & de S. Denys, & le Prieur de la Charité, sur les terres desquels l'Angloys sçauoit que pourroit auoir recours, à cause qu'ils en auoyent, & possedoyent plusieurs en ses seigneuries. Par là vous voyez, que l'Angloys, bien que il semble auoir la meilleure condition, si est-ce qu'il n'emportoit rien que ses droits, comme ainsi soit qu'vne bonne partie d'Auuergne luy escheoit du costé de sa mere, d'autant que iadis les Ducs d'Aquitaine (comme auons veu cy dessus) estoyent seigneurs d'Auuergne, & n'est pas vraisemblable que Guillaume 4. ayant donné sa fille à Guy Comte d'Auuergne, qu'il luy donnast toute l'estendue du pays Auuergnas, mais que plustost il se garda ce qui est sur les marches de Berry & Limosin, qui est la cõtree où les François guerroyoient les Anglois. Ceste paix, quoy que bien iurée, capitulée, signée & confirmée par ostages, ne fut depuis de longue durée, ces Roys estans chatouilleux, s'entre-hayans, & parainsi ne pouuans se fier l'vn de l'autre. Et pource que (suiuant le tesmoignage de l'auteur de la Philipide) nous auons dit que le Flamand auoit intelligence auec le Roy Richard, il faut entendre, qu'en ce temps mourut Baudoüin Comte de Henaut, & de Flandres de par sa femme, qui est celuy qui en vouloit aux Francoys, quoy qu'il fut beau pere du roy Philippe, & cecy pour l'occasion cy dessus alleguée, de la poursuite faite par Philippe du droit de sa femme deffuncte, sur le Comté de Flandres, pour le droit pretendu de son fils Louys Prince de France: *Mort de Baudoüin Comte de Hainaut.* & fut ce Comte Baudoüin enterré à Mons en Henaut, en l'Eglise S. Iacques. *Estats de Flandres tachent d'alier leur Cõte auec l'Anglois.* Apres le decez duquel Baudoüin l'aisné de ses enfans, cousin germain du prince de France Louys, & beaufrere du Roy, quoy que fut instamment poursuiuy par les estats du pays de Flandres, qui le sollicitoyent de se ioindre à l'Anglois, contre le Roy Philippe, & retirer par armes toute la Flandre Occidentale, que son pere auoit laissé aller entre les mains des Françoys: tant s'en faut qu'il y voulut entendre, que plustost il vint vers le Roy, & luy fit hommage, & iura fidelité, suyuãt la coustume de ses maieurs, Comtes de Flandres. *Baudoüin 9. du nom Comte de Flandres faict hommage au Roy.* Ceste année fut si pluuieuse, & sterille, que les bleds n'ayans peu paruenir à maturité, il y eut vne estrange, famine cherté, & disette, & n'y ayant aucune espece de viures, qui ne se vendit trescherement: de sorte que les plus riches appauuris, & le mauuais temps durant quatre ans de suite, on ne voyoit que pauures par les champs, *Annee sterille pour les pluyes.*

& par les rues,& plusieurs desquels perissoient n'ayans de quoy supporter leur vie miserable. En cest endroit est loué le Roy Philippe d'vn fait heroic,& royal,& digne que tous Roys & Princes le notent & l'imitent : d'autant que voyant ceste misere de son peuple,non seulement fit-il faire de grádes,& liberales aumosnes du sien propre, ains despecha lettres d'admonitiõ, & de iussion à tous les Euesques & Abbez,& aux chefs des villes & communautez de son royaume, par lesquelles il vouloit & commandoit, que rien ne fut espargné, non iusqu'à l'argent qui estoit en depost és Eglises, pour la subuention des pauures:ce que estant fait, & des greniers par tout dressez és villes, & aumosnes generales instituées, on pourueut honnestement à la necessité du peuple.

Louäge du Roy Philippe Auguste.

Que si cest an auoit esté peu heureux, celuy qui le suiuit ne fut guere meilleur, pour les fruits de la terre,les pluyes, & les desbords des fleuues gastans tout, & les vents accablants & bleds & arbres & edifices : de sorte que l'Annaliste de Flandres allegue des vers Latins rithmez, faicts pour l'indisposition du temps de l'an M.CXCVJ.desquels bien que la composition soit rude,si est-ce qu'elle comprend assez la chose, disant.

Vents & pluies extraordinaires l'an 1196.

Turbine ventorum fit magna ruina domorum.
Fabrica multarum confringitur ecclesiarum.
Decidit & cuncti generis radicitus arbor,
Clade famis diræ plures cœpêre perire
Sæuiit in miseros nimium quæ quinque per annos.

I'ay dit cy dessus que le Roy Philippe dés le premier iour de ses nopces auec Ysembourg, fille du Roy de Dannemarch, il n'auoit peu la regarder de bon œil, & qu'il ne cerchoit que les moyens,& occasions de la repudier: en fin en cest an 1196. il trouua ce qu'il demandoit, à sçauoir des hommes qui allerét recercher la race de ceste dame iusqu'à Robert le Phrison pere d'Adelix, laquelle fut mariée à Canut Roy de Dannemarch,& de laquelle sortit Charles dit le Bon Comte de Flandres: si bien que Ysembourg estoit parente du Roy de bien loing,du costé d'Elisabeth sa mere,& ce nonobstant, à cause qu'il n'y auoit point eu dispense entr'eux, il y eut des Euesques lesquels eslargissans leur conscience en firent le diuorce, à ce consentans les seigneurs pour cõplaire à leur prince. Lequel diuorce fait,le Roy espousa madame Marie fille du Duc de Boesme,& de Morauie, que aucuns apellent Agnèz,de laquelle(comme dit auons) il eut vn fils nõmé Philippe,duquel sera parlé cy apres,qui fut Comte de Bologne. Cependant la Royne Ysembourg escriuit au Roy de Dannemarch son frere,quel traitement on luy faisoit en France, dont elle ne voulut point se retirer,ains viuát en continence continuelle, & au seruice de Dieu,se tenoit par les monasteres : car si elle se fut retirée en son pays, on l'eut mariée, & ainsi elle eut encouru le crime d'adultere, se mariant ailleurs tandis que son espoux estoit en vie : Or quels maux cecy apporta en France, nous le dirõs cy apres, tant y a que le nom illustre de Philippe loué auparauát commença estre infame & denigré, tant par les Danoys se ressentans de ceste iniure, que par les Anglois, qui estoyent bien ioyeux d'auoir si iuste occasion de mesdire du Roy Philippe. La paix faite l'année precedente ne fut de longue durée,car quiconque fut l'auteur de la rupture, si n'en sçauõs nous tirer rien de certain, les nostres accusans l'Anglois,& cestuy reiectant la coulpe sur le Roy Philippe:neantmoins ayant tout cõsideré,ie voy que l'Anglois en baille le premier quelque legere occasiõ,& que Philippe s'arme incité par icelle : & quelle fut l'occasion, ie ne l'ay leu en d'autre qu'en l'auteur de la Philippide qui en parle en ceste sorte.

Pareté recherché entre Philippe Auguste & son espouse Ysábourg.

Diuorce du Roy Philippe d'auec son espouse.

Troisiesme espouse du Roy Philippe.

Ysábourg Roine se tient en France.

Flumine sequanio portus qui gaudia portans
Nomen habet transfert in Belgica rura meantes,
Et qui Rodoliam festinat pergere vallem
Insula, flumen ibi gemino discriminat alueo
Fluminis in medio terræ communis vtrique.
Rex ibi Richardus celsam cum mœnibus arcem
Ædificat, contrà iuratæ fœdera pacis.
Cúmque Philippus eum super hoc reprehenderet, ille
Excusabat se tacito fallaciter astu.

Guillaume Breton liure 5. de la Philip.

Dum facit vt lateat iniuria iuris in vmbra,
Séque cauillosa deceptio palliet arte.

Voyla la premiere raison allegueé par l'auteur susdit, qui est, que durãt la paix le Roy Richard fit bastir vn fort en vne isle, commnue aux deux Roys sur la riuiere de Seine: à quoy accorde Matthieu Paris, lors qu'il dit que Richard fit bastir vn fort en l'isle pres d'Andely, à quoy s'opposoit Gauthier Archeuesque de Roüé, à ce sollicité par le Roy Philippe, d'autãt q̃ l'isle luy appartenoit, & que cela estoit pour preiudicier aux libertez de l'Eglise, & pour causer la rupture de la paix qu'il auoit fait, & iuré auec le Roy de France & en ayant souuẽt admonesté Richard, & luy ne voulant luy obeir, il mit l'interdit par tout le pays de Normãdie: ce que fait, il se retira en France, & puis à Rome, où il fit ses plaintes des insolences & tyrannies du Roy d'Angleterre. L'autre occasion vint du tort fait par le Roy Anglois au seigneur de Vierzon en Berry, & cecy est tesmoigné par l'auteur mesme de la Philippide, les vers duquel me semble qu'autoriseront plus que autre tesmoignage mon dire, lesquels sont tels. *Premiere occasion de la rupture de la paix est la tour d'Andely.* *Secõde occasiõ de la guerre d'entre Philippe & Richard.*

Prouocat in causam dominum Virzonis, eúmque
Ordine peruerso iudex effectus, & actor
Conuenit iniusta coram se lite, super re
Ad regis de iure forum spectante Philippi.
Non tulit indignans animo vir fortis, & vsque
Parisius veniens regi mouet inde querelam.
Quam foret ante tamen ad propria rura reuersus
Omne quod eius erat, subitò Richardus adorsus
Virzonem totum spoliat, capit, impius omnes
Destruit igne domos, prædas abducit opimas.

Ces actes d'hostilité du Roy Richard, monstrerẽt assez, quel desir il auoit de maintenir la paix, cõme ainsi soit, que par l'accord fait entre le Roy Philippe & luy, il auoit iuré de ne nuire aucunemẽt au susdit seigneur de Vierzon, mais que s'ils auoyẽt quelque different ensemble, il seroit vuidé par iustice en la cour & conseil du Roy de Frãce leur souuerain. Le seigneur de Vierzon s'estant retiré vers le Roy pour auoir droit, l'Anglois, qui vouloit estre iuge, & partie tout ensemble, se rue sur les terres du seigneur susdit, prit Vierzon, le pilla, brusla & ruina, cõme mesprisant l'autorité du Roy, & ne desirant que de venir aux armes. Voyez par là lequel commença la guerre: cõme ainsi soit que, laquelle que vous considererez des raisons, si est-ce que l'vne & l'autre suffit pour donner à penser à vn prince prudent, que tels deportements ne prouiennẽt que d'vn hõme à qui la paix n'est point agreable & posé que le Roy Philippe ne peut, ou deut empescher Richard de bastir aucun fort, si est-ce que le posant l'Anglois en lieu neutre & commun à eux deux, c'estoit contreuenir à l'accord: ioint que le seigneur du fonds, à sçauoir l'Archeuesque s'i opposoit, & par tãt il falloit que ce differẽt fut vuidé deuant le souuerain auant que passer outre. Et quant au fait de Vierzon & Richard & ce seigneur estants suiets du Roy, & l'Anglois n'estãt point Duc de Berry, ny le susdit seigneur releuant de luy, c'est chose seure que s'attachant à luy, il ouuroit le pas à la guerre manifestement contre le Roy Philippe. Le Roy Philippe donc sollicité de iustice par le pauure seigneur de Vierzon, enuoya soudain forces en Berry, affin que l'Anglois ne se saisit du reste du pays auec telles surprises: & dressant vne belle armée il se ietta aux champs du costé de Normandie, & la premiere entreprise fut faite sur Aumale, le Chasteau duquel lieu il assiegea, ce que oyant Richard ne faillit de venir deffendre son pays, & se presenter à la veüe des assiegeans: mais ne se voyant assez fort pour les cõbattre, & iceux resolus de ne leuer le siege, s'en alla à Norencourt qu'il obtint du gouuerneur, lequel se laissa corrõpre par argẽt, & y mit garnisons, & viures, & s'en retourna encor contre le Roy, qui trauailloit au siege d'Aumale les habitans & soldats duquel lieu non seulement se deffendans vaillamment, ains faisans de braues sorties, tuerent grand nombre des nostres. D'autre costé le Roy Richard estant venu, les Françoys auoyent affaire de deux endroits, mais Richard ayant failly à vne sienne entreprise, & les siens bien batus & estrillez, se retira, & ainsi nos gens assaillans le fort ia esbranslé par la baterie, ceux de dedans vindrẽt à composition, & ra- *Richard viole le serment faict au seign. de Vierzon.* *Vierzon pillé & bruslé par les Anglois.* *Chasteau d'Aumale assiegé par le Roy Philippe.* *Norẽcourt pris par cõpositiõ par l'Anglois.*

Reddition du Chasteau d'Aumale.

chetás leurs vies auec vne grand somme de deniers, ils sortirent vies, baques & armes sauues, & dés que ils furent dehors, le Roy feit brusler & demolir la place. Ce que faict, il s'en vint à Gisors, & de là il fut assieger le Chasteau de Norencourt pris par l'Anglois, ceux de dedans faisans mine de vouloir se deffendre, mais en fin ils furent pris, & emmenez à Paris, & le Chasteau liuré entre les mains du Comte Robert de Dreux, auquel le Roy en donna la charge. Mais afin que les succez de Philippe fussent entremeslez de quelque aigreur : Iean sans Terre frere du Roy Anglois, pour lequel Philippe auoit faict tant de choses, ayant à sa suite deux Capitaines Prouençaux, suiuis de quelques bandes les plus cruelles du monde: vint courir le païs de Beauuoisi. & alloit souuent iusqu'aux portes de la Cité de Beauuois : & cecy pour se venger de l'Euesque & Archidiacre de Beauuois, lesquels (contre leur estat & vocatiõ) s'estoiẽt souuent armez, & auoient faict des courses, & rauages sur les terres de Normandie: contre ces Prouençaux courans le païs, sortirent l'Euesque & Archidiacre bien armez & accompaignez, ausquels le Roy enuoya pour secours vn de ses plus fauoris, à sçauoir Guillaume de Merle: ils viennent aux mains, & combattent vaillamment, & longuement, mourans plusieurs d'vn, & d'autre costé: mais en fin la party de l'Euesque perdit cœur, & quittant la place, l'Euesque & son Archidiacre furent pris, auec plusieurs braues Gentils-hommes & Capitaines de nom, que les chefs Prouençaux presenterent au Roy d'Angleterre. En ce mesme temps la riuiere desborda tellement que le Roy fut contrainct de quitter le Palais, craignant d'y estre submergé, & d'aller loger en l'Abbaye de saincte Geneuiefue: & l'Euesque Maurice fut loger a S. Victor.

Norẽcourt repris par le Roy Philippe. *Iean sans terre court le pays de Beauuoisi.* *Guillaume de Merle.* *Deffaicte de l'Euesque de Beauuois.* *Grãd desbord de la riuiere de Seine.*

Et puis que nous sommes sur le propos de cest Euesque, & que souuent il en a esté faict mention en ceste histoire, il faut sçauoir que outre les heresies des Vaudois, & Albigeois, desquelles nous dirons cy apres quelque chose, il y eut des Epicuriens, & hommes charnels en ce temps, lesquels voulans effacer en la memoire des hommes la foy, & certaine persuasion d'vn vray Dieu, nioyent tout à faict l'immortalité, & resurrection des ames, & quoy que par sermons, & par disputes, & par escrits, & l'Euesque, & les Curez & Docteurs taschassent de des-raciner ce sot doubte auant qu'il allast plus auant : si est-ce qu'il eut cours vn long temps. Pour ceste occasion ce bon Euesque venant à mourir en cest an mil cent nonante six, il ordonna que sur son tombeau fussent escrits ces mots tirez du liure de Iob: *Credo quòd redemptor meus viuit, & in nouißimo die de terra surrecturus sum: & rursum circundabor pelle mea, & in carne mea videbo Deũ saluatorem meum. Quem visurus sum ego ipse, & oculi mei conspecturi sunt, & non alius: reposita est hæc spes mea in sinu meo.* Qui signifie: Ie croy que mon redẽpteur vit, & qu'au dernier iour ie resusciteray de la terre, & seray de rechef reuestu de ma peau, & en ma chair ie verray mõ Dieu mon sauueur. Lequel ie verray moy-mesme, & mes yeux le contẽplerõt, & non autre: & gist en mõ sein ceste esperãce. Ces mots y furent mis, & les lit on encor sur sa tumbe en l'Eglise de nostre Dame la grande à Paris: pour laquelle consideration plusieurs laisserent leur folle opinion, & creurent ce que l'Eglise enseigne de la resurrection des morts, & immortalité des ames.

Erreur sur l'immortalité des ames. *Mort de Maurice Euesque de Paris.* *Iob 19.*

Mourut en ce mesme temps Alphons Roy d'Aragon, & Comte de Prouence, comme sorty de l'ancien sang des Berengers, ainsi que i'ay monstré cy dessus, & laissa deux fils, l'aisné desquels fut nommé Pierre, qui fut Roy d'Aragon apres luy & Comte de Montpellier, ayãt espousé Marie fille de Guillaume Comte de Mõtpellier issue d'vne fille de Constantinople (ainsi que dit auons) le second fils fut nõmé Alphõs, qui eut le Cõté de Prouence, & lequel prit pour femme dame Marie mere du Cõte de Folcaquier, de laquelle il eut vn fils appellé Dom Raymõd Berẽger, qui succeda au pere au Cõte de Prouẽce. Ce Raymõd eut vn fils qui ne vesquit gueres, & vne fille nommée Beatrix, laquelle fut depuis mariée auec monsieur Charles de France Comte d'Anjou, fils de Louys huictiesme, & frere de sainct Louys, ainsi que monstrerons en son lieu: mais auons dict cecy pour ne laisser imparfaict le cours de l'histoire, & afin qu'on sçache la vraye succession des familles. Or venans aux affaires de Frãce, nous auons veu cy dessus comme le Roy Philippe repudia son espouse la Royne Ysembourg, & en prit vne autre, & que les Danois en firent plainte au Pape Celestin : par ainsi en l'an de nostre salut, mille cent nonante sept, sa saincteté informée de la chose, & voyãt qu'il n'y auoit raison qui peût iustifier le Roy de France, ny authoriser le diuorce, & moins la sentence de ceux qui l'auoient approuué,

Mort d'Alphons 2. du nõ, Roy d'Aragon & sa famille, & succeßion. *Alphons Comte de Prouence, & Folcaquier aieul de Beatrix femme de Charles de France.* *L'an 1197.*

approuué,enuoya en France deux legats pour ce fait,à ſçauoir deux Cardinaux,l'vn Preſtre,l'autre Diacre,auec pleine puiſſance du ſainct ſiege de remedier à cecy, & de forcer le Roy par toute voye iuſte & raiſonnable d'obeir aux canons, & conſtitutiõs des peres,& des chefs de l'Egliſe.Ceux cy arriuez à Paris,& declarez leurs facultez au Roy,& la cauſe pour laquelle ils eſtoient venus, bien que le Roy n'oſaſt leur deffendre la conuocation des prelats de ſon Royaume, craignant que ſes ſuiets ne s'emancipaſſent de ſon obeyſſance, ſi eſt-ce qu'il monſtra ſi bien que la choſe ne luy plaiſoit point,que les Legats ne feirent grand cas de leurs affaires en France.Par le commandemẽt donc des Legats du ſainct ſiege,fut aſſemblé vn Concile de l'Egliſe Gallicane à Paris,où furent tous les Eueſques & Abbez du Royaume,& où l'on traicta bien au long ſur le fait de ce mariage du Roy auec la fille de Boëſme,& diuorce d'auec Yſembourg:mais les Eueſques craignans la fureur du Roy,& le ſçachans obſtiné en ſa fantaſie n'oſerent rien faire ny decerner contre luy:qui fut cauſe que depuis le Pape poſa,& mit le Royaume en interdit, ainſi que dirons cy apres,la choſe demourant pour ceſte fois indeciſe, ſeulement admõneſta l'on le Roy ſous peine d'excommunicatiõ de reprendre ſon eſpouſe,à quoy il ne voulut obeir aucunemẽt. Ceſte année fut memorable pour pluſieurs raiſons: mais entre autres pour la mort de madame Marguerite de France ſœur de Philippe Auguſte du coſté du pere, & ſœur du Roy Richard Anglois du coſté maternel, Royne d'Hongrie, laquelle eſtant allée outre-mer auec ſon eſpoux, iceluy mourant à Acre,ou Ptholemaïde,elle le ſuiuit bien toſt apres. Autant en aduint à Henry Comte de Champaigne,& Roy Titulaire de Hieruſalem, lequel ſe preparant pour s'en reuenir en France eſtant vn iour au plus haut eſtage de ſon palais,cheut (ne ſçay comment) de haut en bas, & ſe briſant tout,il finit miſerablement ſes iours. La Comteſſe Marie ſa mere, ayant la charge,& gouuernement du païs de Champaigne, dés que fut aduertie de la mort de ſon fils, & encor de la Royne d'Hongrie ſa ſœur,mourut auſſi de triſteſſe:& vint à la ſucceſſion des Comtez de Champaigne,& de Brie Thibaut frere de Hẽry ſuſdict,qui fut troiſieſme du nom: & ceſtuy eſpouſa (ainſi que dirons en ſon lieu) madame Blanche infante de Nauarre, & ſœur de Berengere eſpouſe de Richard Roy d'Angleterre. Du Comte Henry, & Roy de Hieruſalem & de la veufue du Marquis de Monferrat vindrent deux filles, leſquelles furent priuées du droict & ſucceſſion de l'heritage de leur pere en Gaule & ſe tindrent en Paleſtine,l'aiſnée deſquelles fut nommée Alix,& fut Royne de Chipre:& d'elle ſortit vne fille nommée auſſi Alix,laquelle fit guerre à Thibault quatrieſme du nom, Comte de Champaigne luy querellant ſon droict:mais les ſeigneurs de France les accorderent:ainſi que pourrons deduire eſtans au lieu & temps que cecy aduint.De ceſte Alix deuxieſme vint Marie qui fut eſpouſe de Gauthier de Brienne, l'autre fille de Henry eut à nom Philippe,mariée contre la deffence qu'en auoit faict Louys fils aiſné du Roy Philippe Auguſte à Erard de Brienne fils d'André,lequel perdit ſa cauſe contre Thibault ſuſdict par vn arreſt donné à Melun,l'an 1216. Et puis accorda auec le ſuſdict Thibaut ſon couſin,l'an 1221.D'elle vindrent vn fils nommé Hẽry,& quelques filles,à ſçauoir Iſabelle femme de Henry Comte de grand prey:Marie femme de Gauthier de Nantueil,& deux autres deſquelles (ainſi que dict le ſeigneur Pithou duquel i'ay pris cecy) l'vne fut mariée à Ancelin de Dampierre, & l'autre à Thierry de Beurres, toutes quittans & cedans le droict par leur mere pretendu aux Comtez de Brye,& de Champaigne,quoy que ceſte terre ne fut oncques Salique.

Aſſemblée d'Eueſques à Paris contre le Roy Philippe.

Les Eueſques ne decernẽt riẽ contre le Roy.

Mort des Roy & Royne d'Hongrie en Acre.

Mort de Henry Cõte de Châpaigne & Roy de Hieruſalẽ.

Mort de Marie de France Cõteſſe de Châpaigne

Thibaut Comte de Châpaigne eſpouſe Blanche de Nauarre.

Filles du Cõte Hẽry de Champaigne.

M. Pierre Pithou en ſa carte des Genealogies des Comtes de Châpaigne

Des choſes aduenues en France apres l'aſſemblée de Paris, guerre entre les Rois, mort de Richard Roy d'Angleterre, & interdit du Royaume de France.

CHAP. LXIX.

NOvs auons declairé cy deſſus comme Richard Roy d'Angleterre partãt de la terre ſaincte,& donnant le Royaume Hieroſolimitain à ſon couſin Henry Comte de Champaigne, il feit, & accorda treſues auec Saladin: ces treſues durerent aſſez longuement à cauſe de la mort du ſuſdict Saladin,& des troubles aduenus entre Saphadin frere de Saladin, & ſes neueux : leſquels en fin il feit mourir, & ſe ſaiſit de leurs ſeigneuries. Que ſi lors Henry & les Chreſtiens qui eſtoieut en Leuant, ſe fuſſent mis en quelque

deuoir, peut estre qu'ils eussent osté aux Mahometans le Royaume de Palestine: mais Henry fut conscientieux, & ne voulut rompre le repos des Chrestiens, craignant que s'il violoit la paix, il n'en portast la penitence: mais luy faisant ces difficultez, voicy que l'Empereur Henry sixiesme du nom, suiuant le serment par luy faict, espousant la Nônain Constance, & prenant le Royaume de Sicile du Pape, enuoya quelques troupes en Leuant pour conquester la terre saincte: & desquels voicy comme parle l'Abbé d'Vsperghen: L'an de l'incarnation de nostre seigneur, mil cent nonante sept, par le moyen de l'Empereur Henry, les Allemans passerent en la terre de promission: lesquels estoient hommes belliqueux, cruels, prodigues en despenses, sans raison, n'ayans pour droict que leur volonté, & inuincibles aux combats: ne se fiants en personne qu'en ceux de sa nation, tresloyaux à leurs Capitaines, & lesquels aymoient mieux perdre la vie que faillir à la foy à leurs chefs promise. Ceux cy estans en la terre saincte, rompirent les trefues que le Roy d'Angleterre auoit faictes à son depart, & prindrent la ville de Baruth, mais ils perdirent Iaffe: Et estans au siege de Tortose, ils entendirent la mort de l'Empereur, & pource ils s'en retournerent en Allemaigne: laissans la Palestine en cõbustion, tãt pour la mort de Hẽry, que pour ce que les Turcs remuoyent les armes contre les nostres. Les chefs de ceste leuée Allemande furent Conrad Archeuesque de Magonce, Conrad Chancelier de l'Empereur, Henry Duc de Saxe, Lupold Duc d'Austriche, le Duc de Brabant, Herman Langraue de Thoringe, plusieurs Euesques, & Marquis, l'arriuée desquels comme elle donna contentemẽt aux Chrestiens, le depart leur causa grande nuisance. Le frere de l'Empereur appellé Conrad Duc de Sueue, fut occis estant en guerre contre le Duc de Zeringhen, mais non en la bataille, ains surpris par vn gentil'homme qui le trouua couché auec sa femme: & ainsi le Duché de Sueue vint à Philippe frere aussi de l'Empereur, & cependant ledict Empereur feit receuoir pour Roy d'Allemaigne son fils Federic (ou celuy qu'õ disoit estre tel, & issu de Constance) & les contraignit de luy en dõner lettres signées de leurs mains, & seellées pour son asseurance, outre le serment qu'il leur en feit faire. Mais en l'an mil cent nonante huict, cest Empereur vint à mourir, suiuant que le dict le susdict Abbé parlant ainsi: Henry Empereur mourut en Sicile, & fut honnorablement enterré en l'eglise de Palerme: Or estoit cest Empereur d'vn esprit prudent, eloquent en parolle, assez beau de visage: mais plus maigre qu'il ne falloit, de stature moyenne, debile en force, mais fort courageux, & pour ce estoit il redoutable à ses ennemis: addonné à vanité, & sur tout à la chasse, & fauconnerie. Plusieurs disoient qu'il fut empoisonné par le moyen de sa femme propre, à cause qu'il auoit faict mourir les neueux, & parents d'icelle, ce qui n'est point vray-semblable: & ainsi en parle le sus-nommé autheur, & le mesme disant Pandolphe Collenucée en son histoire de Naples, lequel le semble mieux asseurer que l'Allemant: Là où Fasel Historien Sicilien ne parle mot de ce poison, seulement dict que l'Empereur mourut de fiebure. Apres le decez duquel y eut grande discorde entre les Princes d'Allemaigne sur l'election, desquels les vns vouloyent suiure le serment faict à Henry, & les autres le tenãs pour preiudiciable, & contre les libertez de Germanie, ne vouloyent y entẽdre. Ainsi estans diuisez en opiniõ, les vns esleurẽt Othõ Duc de Saxe, & fils d'vne sœur du Roy Anglois, les autres donnans leur voix à Philippe frere du deffunct Empereur Hẽry, & tuteur de Federic Roy de Sicile: & tous les deux supportez par de grands seigneurs. D'autant que Othon auoit pour luy le Roy d'Angleterre son oncle, l'Archeuesque de Magonce, & le Comte de Flandres par le moyen desquels il se feit sacrer Empereur à Aix suiuant l'ancienne coustume: Philippe eut de son costé le Roy de France Philippe, non de soucy qu'il eut de l'Empire, mais pour faire despit à l'Anglois, & se preualoir contre le Flamand allié lors de l'Anglois, & se voulant oster & emanciper de l'obeissance de Philippe: estoit encor pour le susdict Philippe les Euesques de Strasbourg, Magdebourg, & Breme, & le Duc en Saxe Bernard, & le Marquis de Misne, & tous les Sueues & partie des Saxons, de sorte que la plus part d'Europe estoit armée pour ceste contention, à laquelle le Pape Innocent troisiesme qui auoit succedé à Celestin tenoit la main, & taschoit de supporter la cause d'Othon, pource que les Sueues auoient desia tourmenté estrangement le sainct siege. Mais de ce qui s'en ensuiuit nous le laissons à deduire aux Allemans, nous estant assez si vous monstrons les affaires

Abbé d'Vsperghen en sa Chronique. *Allemans võt en Leuant, & rompent les trefues.* *Allemans prenẽt Baruth.* *Iaffe prise par les Turcs.* *Chefs des Allemans en Leuant.* *Cõrad Duc de Sueue occis en adultere.* *L'an 1198. trespas de l'Empereur Henry sixiesme.* *Quel fut l'Empereur Henry sixiesme.* *Collenuce liu. 4. de l'histoire de Naples.* *Fasel hist. de Sicile, decad. 2. liure 8.* *Diuision entre les Princes pour l'Empire.* *Mort du Pape Celestin 3.* *Innocent 3. faict Pape.*

affaires desquels noz Rois se sont meslez,& le succez de leurs entreprises. Et comme les Rois & Princes lors n'eussent soing que de la guerre,& que l'heresie des Albigeois s'introduist de plus en plus par le Royaume de Frace,q̃ les vsures,& paillardises fussent si manifestes,qu'il sembloit que ce ne fut que ieu de se soüiller en icelles:Dieu aussi es- ueilla des hommes,lesquels remonstrans les pechez à chascun, & preschans puremēt l'Euangile, & detestans l'abhominatiō,& des heretiques,& des paillards,& vsuriers, furent cause que plusieurs se retirerent de ces saletez & vilennies. Et entre ces pres- cheurs de verité fut vn Prestre nommé Foulques Parisien de nation,de grand sça- uoir,& estimé de saincte vie, voire iusqu'à faire de grands miracles pour la confir- mation de sa doctrine:associé d'vn autre homme d'Eglise appellé Pierre de Roussi du Diocese de Paris. Lesquels retirerent plusieurs de la coustume de leurs vsures, & les paillardes de leurs soüillures,& furent autheurs (ne sçay si selon Dieu) que plusieurs femmes laissans leurs maris, se voüerent à Dieu, & de leur solitude vint la fondation du monastere, & religion de Dames qui est dedié à sainct Anthoine. Et d'autant que chascun lors vouloit faire prouffit en l'Eglise de Dieu,il y eut vn Moine de sainct De- nis nommé Herlouin homme bien versé & sçauant en Theologie, lequel preschant ça & là,& sur tout en Bretaigne, vsa de tant de vehemence de parolle, que plusieurs se croisans sous sa conduite feirent le voyage de la terre saincte:mais le chef, & con- ducteur sçachant mieux fueilleter les liures,que encourager des soldats,& les exercer aux faits martiaux, toutes ces troupes furent sans nul effect, & partie perit par les chemins,& le reste fallut que s'en reuint pauurement en son pays,en cela estant le ze- le à louër,mais à blasmer la simplicité tant du prescheur que de ceux qui le suyuirent, & la conniuence des Princes qui l'endurerent. Or combien peut l'abus, & le trop de licence apparut lors,en ce que chascun croyant ce que bon luy sembloit, & n'y ayant correction sur, & contre les semeurs de fauce doctrine, aussi n'oyent on que folies, chascun abōdant en son sens:de sorte que lors il couroit vn bruit commun que l'An- techrist estoit nay en Babilone, & que nous estions venus à la fin du monde:& tout cecy prouint de la defiance que les hommes auoient de la grace de Dieu, & du peu de ressentiment de ses verges,car bien que la guerre & la famine les assaillit, si est-ce qu'on ne voyoit (non plus que maintenant) aucun signe de repentance, & moins de penitence entre les hommes. Et ce qui plus mit ces opinions és fantasies de noz François, furent les merueilles aduenues ceste année de mil cent nonante huict: Car à Rosoy en Brye,comme vn Prestre chantast le diuin sacrifice de la messe, le pain fut visiblement changé en chair,& le vin en sang:ce qu'estant d'autresfois aduenu, ne fut oncques sans signifiance de quelque grand desastre pour l'infidelité des hommes. On veit aussi vers la rousée tōbée la nuict du ciel sur les espis des bleds,& fueilles des herbes & arbres,auoir le goust du miel: & le mois de Iuillet apres suruint vne si gran- de tempeste que depuis Tremblay iusqu'à Chelles,& és lieux à l'entour,la gresle y tō- bant de la grosseur d'vn œuf, gasta bleds & vignes, & ne laissa herbe ny fruit qu'elle ne gastast:de sorte que ceste calamité s'espandāt en plusieurs endroits,& les pluyes,& desbords de riuiere continuans comme les années precedentes,le païs de France fut encor affligé d'vne estrange famine.En ce mesme temps le Roy Philippe,soit qu'il fut sollicité d'aucuns, ou poussé de son auarice propre, ou en despit des Ecclesiastiques qu'il commençoit à hayr,il r'appella les Iuifs par toutes ses terres, & leur octroya au- tant ou plus de priuileges,& immunitez que iamais autre Roy auāt luy leureut accor- dé, non sans mescontentement & murmure de tous ses suiets, & sur tout du Clergé qu'il se mit à persecuter. Et comme diuerses occasions esmeussent le cœur tant de nostre Roy que de l'Anglois,& que si proches voisins,& ayans tant de querelles à vui- der,ils ne peussent estre sans guerre ensemble, aduint que au mois de Iuillet les deux Rois ayans leurs forces en Normandie,eurent rencontre entre Games,& Vernon,où les François fallut que se retirassent n'estans esgaux en force aux Anglois: ce qui dō- na cœur au Roy Richard d'aller assieger quelques places, qu'il emporta telles que Sire-fontaine,Beurres:& Courcelles estant assiegé,le Roy Philippe desirant d'en em- pescher la prise y vint de Mante auant, auec cinq cens cheuaux, & quelque fanterie: mais pensant passer par Gisors,il se veit l'ennemy en barbe, par le milieu du camp du- quel il luy conuenoit passer.Et ce Roy estant trop genereux passa vaillamment,& en

Vices regnans en France.

Foulques, & Pierre Prestres & Prescheurs en Gaule.

Fondation de l'Abbaye de S. Anthoine des chāps.

Herlouin Moine de S. Denis & son voyage en Leuāt sans nul effect.

Folles opinions du vulgaire.

Grands prodiges aduenus l'an 1198.

Iuifs r'appellez en France par Philippe Auguste.

Guerre entre les Rois Philippe & Richard.

despit de ses ennemis, mais non sans y payer le peage, & l'vsure de sa trop grande hardiesse: car luy sauué, ses troupes furent mises en fuite, & plusieurs des plus vaillans occis, & d'autres faits prisonniers, entre lesquels furent Matthieu de Mommorency, Alain de Roussi, Guillaume de Merlot (les enfans duquel suiuirent Charles frere de sainct Louys au Royaume de Naples) Philippe de Nantueil, Thibaut de Galardon, Roger de Meulanc, Alain de Trie, Guy de Neuers, Arnoul de Charny, Roger de Beaumont, & autres en grand nombre: de sorte que peu s'en fallut que le Roy mesme ne se noyast à Gisors estant tombé dedans la riuiere d'Epte, le pont se rompant pour ne pouuoir porter vn fardeau si pesant que les troupes des François se sauuans à la fuite, & laissans leur bagage, & prisonniers en la puissance de l'Anglois, ioyeux d'vne si belle victoire. Ie feroy tort à l'histoire si je laissoy vne entreprise faite auant cecy, & laquelle les Anglois, & François semblent vouloir mettre sous silence, bien qu'elle soit digne destre notée, & de grande importance, pour ce qui se passa depuis, touchant le Duché de Bretaigne: Et de laquelle parle assez amplement l'autheur de la Philippide, lors qu'il met en auant la guerre cruelle, faicte par le Roy Richard aux Bretons, lesquels ne vouloient que leur Prince fut nourry en Angleterre. Vous auez veu cy dessus comme Geoffroy l'vn des enfans de Henry d'Angleterre, & frere de ce Roy Richard espousa Constance heritiere de Bretaigne, & que de leur mariage vint vn fils nommé Artus, & comme elle se remaria à Guy Vicomte de Touars. Or les Bretons ne voulurent souffrir que ce Prince leur seigneur fut és mains des Anglois voyās l'estrange ambition de Richard, & la brutale cruauté de Iean sans Terre, & pour ceste cause ayans donné ce Prince à nourrir à Guinedec Euesque de Vennes, le Roy Richard irrité de cecy, entra en main armée au pays Breton, y vsant de mille especes de cruauté, & telles que les descrit Guillaume Breton parlant en ceste sorte:

François deffaits pres de Gisors.

Seigneurs François prisoniers de l'Anglois.

Bretons ne veullent que Artus leur Duc soit nourry en Angl.

Guillaume Breton liur. 5. de la Philippide.

Richardus verò Britones inuasit, eósque
Cladibus affecit miserandis, castráque plura
Euertit, pagos malè depopulatus, & vrbes,
Nec pueris parcens, nec adultis, quinetiam ipse
Quo veneranda die celebratur passio Christi
Multos occidit gladio, multósque coëgit
Mortis inaudito molimine sæuus obire:
Non tamen à regis Britones ditione Philippi
Francorúmque fide tanta feritate retraxit,
Sed nec eos induxit ad hoc vt reddere vellent
Arturum patruo, pro quo mala tanta ferebant.

Artus Duc de Bretaigne sauué à Paris.

Seigneurs suyuans le party Anglois.

L'Euesque de Vannes voyant ceste furie de Richard, & craignant la ruïne de son pupille, ne sceut trouuer meilleur conseil que de le conduire à Paris vers le Roy Philippe, afin que l'enfant fut nourry en la Cité où reposoient les ossements de son pere, & parmy ceux qui l'aymoient, & qui ne souffriroient que le fils de Geoffroy fut priué de son heritage. Le Roy Philippe sceut bon gré à l'Euesque de ce deuoir, & feit soigneusement nourrir Artus auec Louys son fils, & successeur futur à la couronne: lequel Artus estant en asseurance parmy ceux qui ne luy estoient rien, fut en fin ruiné par ceux de son sang, & par son oncle propre, ainsi que dirons en son lieu. Cecy fut cause que l'Anglois qui auoit attiré à soy Guy de Touars, qui fut depuis Duc de Bretaigne de par sa femme, homme hardy & vaillant, Hugues le Brun seigneur de Luzignan, le frere duquel il auoit faict Roy de Chipre, & Guillaume de Mauleon, il se rua sur les terres du Roy de France, & contre les Bretons qui soustenoyent son party: & la premiere chose qu'il feit, ce fut de se saisir de la personne de Constance Duchesse & heritiere de Bretaigne, & mere du susdict Artus non encor remariée: laquelle sous couleur de paix il feit venir à Nantes, & sur le chemin il la feit prendre, & mettre en la garde de Messire Hascot de Rays, esperant par ce moyen attirer les seigneurs Bretons à

Richard prend Cōstāce Duchesse de Bretaigne.

De cecy voy les Annales de Vitré cha. 32.

tons à

tons à son obeyssance. Mais le Prince Artus sauué en France, & les Barons principaux luy ayans iuré hommage par le conseil de la mere se voyant captifue: les seigneurs André de Vitré, Guymar de Leon, Alain le ieune de Rohan, Alain Comte de Dinan, Guillaume de Loheac, & Pean de Malestroit, feirent ligue ensemble, & auec le secours du Roy Philippe, s'opposerent à la violence de l'Anglois. Pour le Roy de Frãce vint au secours des Bretons le Baron des Barres Simon, renommé entre les plus vaillans & sages guerriers de son temps, & trouua les Bretons disposez à bien combattre, à cause que le Roy Richard auoit ruiné les terres du Comte de Dinan, & du sire de Vitré, & autres leurs amis: En fin le Roy Richard poursuyuant la conqueste de Bretaigne, se veit en teste les seigneurs susdits sur les limites d'Anjou, & de Bretaigne, & venans aux mains, ils combattirent long temps iusqu'à ce que sur le point qu'on ne sçauoit de quel costé fleschissoit la victoire, Alain Comte de Dinan vint courir contre le Roy Richard, & l'attaignit si vertement, qu'il renuersa homme & cheual par terre. C'est lors que les François font rage, & que les Anglois & Normãs prennent la fuite, ayans à grand peine sauué, & remonté leur Roy: & fut pris durant ceste fuite le susnommé Guy de Thouars, & plusieurs du camp de Richard taillez en pieces. Nonobstant ceste perte, il ne laissa de suiure ses erres, ains boüillant de colere contre le Roy Philippe qui luy auoit osté vne si belle occasion de se faire Duc de Bretaigne, il vint assieger le Chasteau de Gaillon, où il cuida payer l'vsure de ses violences, que depuis il satisfeit en Lymosin, car il fut blecé au genouil d'vn carreau d'arbalestre, ce qui fut cause que chascun estimant le Roy blecé à mort, on leua le siege: non pourtant enuoya il des Anglois du païs de Wales sur les terres du Roy, lesquels y exercerent d'estranges cruautez: mais estans rencontrez pres d'Andely par les nostres, ils furent si biẽ frottez, qu'il en demoura 3200. morts roides sur la place, ce qu'irrita de sorte le Roy Richard, qu'il feit precipiter trois François que pour lors il tenoit en prison: & non content de ceste tyrannie, il en auoit encor cinq, ausquels il feit creuer les yeux, & leur donnant vn borgne pour guide, il les enuoya au Roy Philippe, lequel luy feit vn mesme present, & feit faire le saut à vn pareil nombre d'Anglois: façon de faire indigne de la maiesté de deux si puissans Princes, & sur tout estans Chrestiens, & guerroyans pour la iustice de leurs domaines. Cecy eschauffa la guerre plus que iamais, les deux Rois se tenans pour offencez l'vn de l'autre, tellement que Philippe qui sembloit auoir le dessus, eu esgard aux victoires d'Andely & Bretaigne, & ne se sentant point encor' vengé assez à son gré de la route receuë à Gisors, mit ses forces en campaigne, & entrant en Normandie c'estoit pitié des feux, & massacres y cõmis & allumez, & du pillage fait sur le pauure peuple iusques au Neubourg, & à Beaumont le Roger: ce que faict il se retira, diuisant son camp en deux, fort mal à propos, d'autant que la plus part se retira en sa maison. Mais dés aussi tost que l'Anglois sceut auec quel desordre ceste armée se retiroit, & comme elle estoit des-vnie, il dõna dessus au païs de Beauuoisi, & y faisant eschec dés hommes, conquit vn grand butin, & de riches despoüilles pour ses soldats: & ce fut lors que l'on dict que fut pris l'Euesque de Beauuois par Iean sans Terre Comte de Sommerset, & frere du Roy Richard. Bien que le Comte de Flandres, eut faict hommage au Roy, si est-ce qu'il estoit fort mal content de ce que Philippe iouïssoit de la plus part de son païs, & sur tout des villes d'Arien, & de sainct Omer: & par ainsi durant ceste guerre, estant sollicité d'vn & d'autre costé, en fin il s'allia de l'Anglois, esperant par son moyẽ recouurer le païs d'Artois, qu'il redemanda au Roy Philippe, lequel luy denia, comme chose à luy deuë, & que le Flamand ne deuoit quereller ny poursuiure. Ce fut lors que Baudoüin se declaira ennemy du Roy, & que s'alliant de l'Anglois, il se mit en campaigné bruslant, & saccageant tout iusqu'à Compiegne, contraignanr Roye, & Perõne à se rendre, & nul luy faisant resistance. Puis vint assieger sainct Omer, & là vint à son secours, Regnaud Comte de Boloigne, Baudoüin Comte de Guisnes, & son fils Arnoul, Guillaume de Bethune: & auoit laissé le Comte de Boloigne, le party François pour vn soufflet qu'il auoit receu par le Comte de sainct Paul. Ceux de sainct Omer ne peurent auoir secours du Roy, assez lors empesché contre l'Anglois en Normandie, & pource fallut que se rendissent, comme aussi feirent ceux d'Arien au Flamand, lequel tout aussi tost s'en alla en Artois, courut le Cambresi, & le païs, & terroir

Seigneurs Bretos suiuans le party du Duc Artus.

Simon Baron des Barres.

Richard Roy, Anglois abbatu.

Anglois vaincus & Guy de Thouars pris.

Gaillõ assiegé par l'Anglois.

Richard blessé deuant Gaillon.

Cruauté du Roy Richard.

Philippe Auguste en Normandie.

François deffaicts par les Anglois.

Baudouin de Flãdres s'allie de l'Anglois.

Seigneurs liguez auec le Flamand.

Arien, & S. Omer pris par le Flamand.

L'an 1199. Philippe Comte de Namur pris par les François.

de Tournay, puis se retira en Flandres. Cependant & au commencement de l'an de nostre salut mille cent quatre vingt dix-neuf, Philippe Comte de Namur frere du Cõte de Flãdres, apres la retraite de son frere, vint en Artois auec forces, mais estãt surpris par Robert de Blois, & Eustace de Neufuille ses troupes deffaictes il fut faict prisonnier, & auec luy Pierre Cardinal du Tiltre de saincte Sabine, natif de Douay, & Legat en Gaule pour le Pape Innocent, lequel eschappé depuis, quoy que hay à mort par le Roy Philippe, tint le Concile duquel parlerons cy apres contre le Roy de Frãce. Ce Pierre Cardinal estoit venu expres pour traitter la paix entre les Rois de France & d'Angleterre : mais ne pouuant y aduenir, encore feit il tant que les Rois pour la reuerence du sainct siege accorderent vne trefue pour cinq ans, & s'entredõnerent ostages. Soudain presque que ceste trefue fut arrestée, le Roy Richard qui ne pouuoit viure sans querelle, estant aduerty que le seigneur de Chalus en Limosin qui estoit vn braue Cheualier, auoit trouué vn grand thresor en sa terre, il commanda au Viconte de Limoges de luy rendre ce Cheualier, d'autant qu'il s'estoit retiré à luy, oyant que le Roy vouloit luy oster son thresor. A ceste cause il s'enfuit à Chalus, & là se fortifia d'hommes, & munitions, resolu de mourir plustost que tomber és mains du Roy d'Angleterre. Richard homme vaillant, fut l'assieger & mal pour luy, d'autant que le dixiesme iour d'Auril dudict an, mille cent nonãte neuf, il fut blessé d'vn coup de traict en l'œil, duquel il mourut bien tost apres, pour n'auoir esté bien pensé, & le Roy mesme ne faisant conte de la playe. Son corps fut porté à Fonteuraux, où il voulut estre enterré aux pieds du Roy Henry son pere, comme recognoissant son tort, & luy demandant pardon de ce qu'il auoit esté cause de sa mort : son cœur fut porté à Rouën, & à Poitiers ses entrailles, sur le tombeau duquel furent mis les Epitaphes qui s'ensuyuent.

Trefues entre les Rois.

Chalus en Limosin assiegé par le Roy Richard.

Richard blessé à mort deuãt Chalus.

Mort du Roy Richard.

Pictauus exta ducis sepelit tellúsque Chalucis.
Corpus dat claudi sub marmore Fontis Ebaudi.
Neustria túque tegis cor inexpugnabile regis:
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina:
Nec fuit hæc funus cui sufficiat locus vnus.

Plus elegant & mieux dressé est l'autre epitaphe que le sus escrit, lequel dict ainsi:

Ad Chalus cecidit Rex, regni cardo Richardus,
His ferus, his humilis, his agnus, his Leopardus
Casus erit lucis Chalus per sæcula nomen
Non intellectus fuerat, sed nominis omen
Non patuit, res clausa fuit, sed luce cadente
Prodiit in lucem, pro casu lucis adeptas.

Iean sans Terre faict Roy d'Angleterre.

Eureux prise par le Roy Philippe.

Artus Duc de Bretaigne prend le païs d'Anjou.

Artus faict hommage au Roy.

A cestuy succeda Iean sans Terre son frere, vn des plus estranges cruels, & desloyaux hommes de son temps, & lequel cuida ruiner tant l'estat Anglois, & denigrir la gloire de ses ancestres. Cependant le Roy Philippe, faisant son prouffit de ceste mort entra en Normandie, prit la Cité d'Eureux & places voisines, & courut toute la Normandie iusqu'au païs du Maine. La Duchesse Constance de Bretaigne, estant deliurée de prison par les seigneurs Bretons nommez cy dessus, vint au Mans, là où la vint trouuer son fils le Duc Artus, lequel se iecta sur l'Anjou, & en occupa le Comté à main armée, comme estant le vray heritage de son pere. Ce que faict, il s'en vint au Mans, où le Roy Philippe estoit ja arriué : & là il luy feit hommage, comme aussi feit sa mere de toutes les terres qu'il releuoit du Roy, & couronne de Frãce, tant de Bretaigne, comme des Comtez d'Anjou, & le Maine, desquels Iean sans Terre non encor' couronné Roy d'Angleterre s'estoit inuesty sans en faire hommage au Roy, cõme aussi il en feit de Normandie par le conseil d'Eleonor sa mere. Et bien qu'il y eut eu pourparler entre le Roy Philippe & luy, & qu'il s'en fut ensuiuie vne trefue, si est-ce que l'Anglois ayant pris alliance auec le Flamand, cela fut cause que Philippe receut à

ceut à hommage des Duchez de Normandie,& de Poitou, & Aquitaine, Artus fils de Geoffroy, comme y ayant meilleur droict que Iean sans Terre, & auquel Artus il promit loyal secours enuers tous & contre tous,pour la conqueste des pieces susdictes. Neantmoins il y eut vn gẽtil'homme appellé Guillaume des Roches,lequel feit si bien que pacifiant Artus auec son oncle Iean sans Terre, l'induit d'aller trouuer le susdict Iean,& luy rendre la ville du Mans,que le Roy Philippe auoit donné à Artus, & en feit gouuerneur le susdict Guillaume: mais Artus aduerty que l'Anglois son oncle le vouloit detenir prisonnier à iamais, il s'en alla secretement, & se retira vers le Roy de Frãce. Le Flamand aussi de son costé se voyant priué du support d'vn Roy si puissant que Richard,& ne s'arrestant guere sur le secours de Iean, commença aussi à moyenner la paix auec le Roy Philippe, à ce sollicité par Marie de Champaigne son espouse, cousine germaine du Roy,laquelle pratiqua tant, & si bien,qu'elle feit parler le Roy, & le Comte ensemble à Peronne, où la paix fut conclue sous ces conditions: Que le Roy quicteroit au Comte Baudoüin les villes d'Arien, & sainct Omer, & les seruices & hommages de Guisnes,Ardres,Lilers,& Richembourg,& Auouerie de Bethune, & les terres voisines de Tournay, appartenans à quelle que ce fut des villes sus-nommées:mais que Arras,Bapaulme, Lens, Hedin, & les hommages des Comtes de sainct Paul, & de Bologne seroyent ostez & desmembrez de Flandres, & donnez à Louys fils du Roy,pour le droict de feu sa mere la Royne Elysabeth,auec pacte de reuersion, si le Prince de Frãce decedoit sans auoir aucun hoir de son corps. L'Anglois voyant cecy, & cognoissant que tant cest accord, que la demeure de son neueu Artus en la cour de France luy estoyent dommageables, commença aussi à negocier la paix auec Philippe, afin de le destourner de la poursuitte qu'il auoit ja embrassée en faueur d'Artus Prince Breton,lequel querelloit contre le susdict Iean, la couronne d'Angleterre:& de l'effaict de laquelle paix, nous parlerons au chapitre ensuyuant, ayans encor' vn point à vuider de chose aduenuë auant que ceste paix fut faicte. Ie vous ay proposé cy dessus le diuorce du Roy Philippe, & de son espouse Ysembourg,& comme le Pape Celestin,sollicité par les Danois,enuoya vn Legat en France,qui feit vne assemblée de prelats à Paris, laquelle fut sans effect quelconque. Or Innocent troisiesme poussé par les parens de la Royne repudiée, commanda au Cardinal de saincte Sabine, Legat en France de pourueoir au scandale engendré par le susdict diuorce:pour ce,le Legat faisant vne assemblée de Prelats de Gaule en la ville de Dijon, il y commença aussi à proceder iuridiquement tant contre le Roy, que contre tous ceux qui auoient consenty à la separation du Roy, & Royne, & à la violation de leur mariage. Le Roy aduerty du dessein du Legat,& qu'il deliberoit de mettre le Royaume de France en interdit, enuoya aussi ses agents au Sinode susdict pour appeller de tout ce qui y seroit dict,decerné ou arresté à son preiudice,au sainct siege,& consistoire de Rome, ou au futur Concile, protestant de ne suyure,ny tenir pour bon ny valable chose qui seroit par ce Legat ordonnée. Ce que nonobstant le Legat passa outre, & excommuniant non la personne du Roy, mais sa cour, son Royaume & ses hommes, posant toutes ses terres sous la malediction d'vn interdict, lequel dura depuis la feste de la Chandeleur, iusques au premier iour d'Aoust. Il est vray que ceste sentence ayant esté foudroyée dés le mois de Decembre, ne fut publiée que vingt iours apres les festes de Noël, afin que le Roy eut temps à y penser, & à reprendre son espouse legitime. Mais tant s'en faut que le Roy s'adoucit ou humiliast pour cela,que despité contre le clergé, il feit saisir les terres,rentes, reuenus, & benefices de tous les Prelats qui auoyent assisté à ceste censure, & qui onc consentirent à l'interdict,ou donnerent aduis au Legat pour ce faire. Ce ne luy fut assez si encor' apres les auoir faict chasser de leurs eglises, il n'en eut iecté aussi les Chanoines,les biens desquels il confisqua,& saisit les benefices:& pour monstrer son animosité,& combien cecy luy desplaisoit,il feit enfermer, comme en prison,la Royne Ysembourg en son Chasteau d'Estampes,à cause que par elle,& par son moyen il auoit receu ce deshonneur, & infamie. Et ce fut lors encor' que les dates de ce temps furent comptez non du regne du Roy, ainsi qu'on souloit faire, ains disoit on,regnant Iesus Christ,le mesme estant aduenu(comme i'ay dict)sous le regne de Philippe premier excommunié pour vne occasion semblable. Ce despit encor' esmeut tellemẽt

Artus receu aux hõmages de Normãdie & Aquitaine.

Artus trahy par Guillaume des Roches.

Paix & articles d'icelle entre le Roy Philippe Auguste & le Cõte de Flandres.

Iean sans Terre pratique la paix, & pourquoy.

Assemblee de Prelats à Dijon l'an 1199. & pourquoy.

Philippe Auguste appelle au sainct siege & futur Concile.

Royaume de France mis en interdit.

Philippe se venge sur le clergé.

Violences du Roy Philippe Auguste.

Philippe vse d'imposts sur la noblesse. le cœur de ce Roy, que la noblesse (comprise sous ce mot Latin Milites,) laquelle de tout temps a ioüy de grandes libertez, & franchises en ce Royaume, & ceux qui estoient ou vassaux, hommes liges, ou suiets d'icelle, fallut que tous, tant seigneurs feodaux que vassaux, luy payassent la troisiesme partie de leur bien, à quoy il les contraignit, quelque resistance ou bien excuses qu'ils luy sceussent faire, & meilleur marché n'en eurent les bourgeois des villes, sur lesquels il feit des tailles, leuées & exactions intollerables. Et par ce moyen despoüillant les Ecclesiastiques, rançonnant la noblesse, & faisant imposts non supportables sur les villes, ne faut s'estonner s'il feit vn grand amas de thresors, & s'il feit depuis si longuement la guerre. *Raymond 4 du nom Comte de Tholouse espouse la fille du Vicomte de Besiers.* En ce mesme temps, ayant Raymond quatriesme du nom Comte de Tholouse espousé Beatrix de Besiers, fille de Trencauel Vicomte dudict Besiers, vn des plus segnalez seigneurs de Prouence, & qui le plus donna d'affaires aux Rois d'Aragon, il en eut vne fille nommée Clemence, mariée en cest an, mille cent nonante neuf, à Dom Sanche huictiesme du nom, Roy de Nauarre. *Autres femmes du Comte Raymōd* Ce Comte Raymond de Tholouse apres la mort de Beatrix de Besiers, espousa Ieanne sœur du Roy Richard d'Angleterre, pour desplaisir de la mort duquel elle mourut, aussi s'en retournant en Angleterre, ayant querelle auec son mary. Et par ainsi ceste cy morte, il espousa encor Eleonor sœur de Pierre d'Aragon, d'où aduint qu'en la cause des Albigeois, de l'erreur desquels ce Comte estoit infecté, l'Aragonois le porta, & y finit la vie, ainsi que i'espere deduire en son lieu. *Raymond 4. fut infecté de l'erreur des Albigeois.*

De la paix d'entre les Rois de France, & d'Angleterre, mariage de Louys Prince de France auec Blanche fille du Roy Castille: reconciliation du Roy auec son espouse Ysembourg, & autres discours remarquables.

CHAP. LXX.

IEAN sans Terre estant venu à la couronne d'Angleterre faisant tort à Artus son neueu, auquel iustement appartenoit l'heritage, comme estant fils de Geoffroy aisné de Iean, afin de s'asseurer l'estat, & ne perdre tout ce qu'il auoit en Gaule, il moyenna aussi la paix auec le Roy de France Philippe, laquelle il achepta au poids de l'or, & aux despens de son Domaine: ce que tesmoigne Guillaume le Breton par les vers qui s'ensuyuent:

Guillaume Breton liu. 6. de la Philippide.

Iam post regis erat Richardi fata Ioannes
Anglorum factus Bubone monarcha sinistro:
Qui patrum metuens amittere iura suorum
Si non obtineat pacem cum rege Philippo:
Follibus impletis argenti (cautus) & auri
Se demum commendat ei per munera supplex
Vt sub eo teneat bona quæ, Richarde, tenebas,
Cætera quæ fuerant armis obtenta resignans.
Et sic abruptær renouato fœdere pacis
Se tanquam domino subici iurauit eidem
Iure feodali soluendo tributa quotannis.

L'an 1200. Paix entre les Roys Philippe Auguste Cest accord fut faict l'an de nostre salut mille deux cens à vn abouchement faict le iour de l'Ascension de nostre seigneur entre Vernon, & l'Isle d'Andely, à cela trauaillant la Royne Eleonor qui estoit encore en vie, & laquelle fauorisoit plus la cause de Iean que du Prince Breton, qu'elle sçauoit estre du tout affectionné aux François: ioint

çois: ioint que par ce moyen elle rompoit les desseins des seigneurs d'Anjou, le Mans & Touraine, lesquels brouilloyent les cartes en Gaule, disans que Artus, & non Iean deuoit succeder à la couronne. Ces craintes firent venir & condescendre Iean & sa mere à toute telle composition qu'il pleut au Roy Philippe: lequel fit en cela vne faute assez segnalée deplus authoriser & fauoriser vn tyran vsurpateur, que celuy qui estoit nourry en sa cour, & lequel deffendant enuers tous & contre tous il n'eut fait que son plain deuoir, & le grand bien de la France, veu les troubles & seditions que ce Roy Iean esmeut de puis, & les mal-heurs qu'il causa & en France, & Angleterre, ennemy mortel de toute vertu, & hay de tous les gens de bien des deux Royaumes. Et d'autant que noz historiens sont en different auec ceux d'Angleterre, sur les articles de l'accord d'entre les Roys, il est aisé à voir que lors que Matthieu Paris fait la paix auantageuse pour Iean sans Terre, qu'il flatte par trop sa cause, & qu'il fait meilleure la cause de son Roy qu'elle n'estoit, & que Matthieu de Westmôstier ne la declairé, lors qu'il fait les seigneurs de Gaule subiects de l'Anglois, mal contens du tort faict par luy au prince de Bretaigne. Or dit le susdit Matthieu Paris, que par cest accord le Roy Philippe rendit à Iean la cité d'Eureux, & tout ce qu'il auoit conquis en Normandie: & que quand ce vint au mariage du fils & Prince de France, & de la Princesse & infante de Castille niece de l'Anglois, que Iean luy donna en mariage le susdit Comté d'Eureux, & trente mille marcs d'argent: ce qui est simplicité de proposer, comme ainsi soit que la premiere ouuerture de paix, commença par ce mariage: & ainsi demeure vray, ce que l'auteur de la Philippide escrit, que Philippe fut asseuré de sa conqueste, luy demourant pour le mariage de son fils, le Comté d'Eureux pour perpetuel heritage. Vne autre absurdité voy-ie au susdit Matthieu Paris, lors qu'il dit que Iean ayant liuré ces terres, pour le susdit mariage, il feit hommage à Philippe de ce qu'il tenoit, & releuoit en France de luy, & que Louys fils de Philippe, feit hommage, à l'Anglois du Comté d'Eureux: n'estant vray semblable que l'heritier asseuré de France, & le seigneur futur du fief Nordmant, se fut assuiecty au deuoir d'hommage à vn sien suiet, & sur tout de terre, dependant de sa souueraineté. Mieux en parle Rigord qui viuoit de ce temps, & assista aux affaires, lequel dit ainsi: Le lundy apres l'Ascension, Louys fils vnique du Roy des François, prit pour femme au mesme lieu, Madame Blanche fille d'Alphons Roy de Castille, & niece de Iean Roy d'Angleterre & pour ce mariage le Roy Angloys quicta toutes les forteresses, Citez, Chasteaux, & leurs finages, terres, & dependances, que le Roy de France auoit pris par force, durant la guerre d'entre eux deux. Voulut aussi que luy mourant sans hoirs de son corps, toutes les terres, & seigneuries qu'il auoit deçà la mer, vinssent apres son trespas au susdit Louys Prince de France: A quoy adiouste Matthieu Paris, que le Roy Philippe fauorisant le frere du deffunct Empereur Henry, côtre Othon Duc de Saxe en la querelle de l'Empire (ainsi que dit a esté) feit tant que par cest accord, le Roy Anglois promit de se desister de fauoriser le Saxon, quoy qu'il fut son neueu, & promit de ne luy donner aucun secours, ny d'argent, ny d'hommes. Durant le pour-parler des Roys, & la chose estant presque accordée, la Royne Eleonor fut querir sa petite fille en Angleterre, comme aussi le Roy Iean la suiuit, & feit vn grand impost sur les Anglois, pour les fraits de ce nopçage, & repassans en Gaule, fut le mariage celebré le premier iour de Iuillet à Ponteau de mer en Normandie, & par l'Archeuesque de Bourdeaux, à cause que le Royaume, & terres suiettes au Roy Philippe, estoyent interdits pour le diuorce par luy fait de sa femme. Autrement racôpte cecy l'historien Espaignol, parlant en ceste sorte: Ce mariage fut accomply l'an mille deux cens vn, & suyuant les histoires de Castille, les Embassadeurs des deux Roys de France, & Angleterre vindrent en la cité de Burgos, où l'alliance fut conclue auec le plaisir, accord, & bonne volonté du Roy Alphons, & de la Royne Madame Eleonor son espouse, pere & mere de l'infante Blanche. Les nopces de laquelle furent celebrées à Burgos par ceux qui auoyent charge du Prince Louys de France: & apres ce, elle partit de Burgos accompaignée du Roy Alphons son pere, & de touts les plus grans seigneurs de Castille, qui la conduirent iusques en la Prouince de Guipuscoà, & iusques en Guienne, qui estoit le patrimoine du Roy Angloys, oncle de ceste fille. Par ces

Qui meut Iean de demander la paix.

Matthieu Paris en la vie de Iean sans Terre.

Absurdité de Matthieu Paris.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Articles de la paix entre les Roys.

Gariuay histoire d'Espaigne li. 12. chap. 31. fait aduenir ce mariage l'an 1201.

parolles l'Espaignol monstre, que l'infante Espaignolle ne passa onc en Angleterre, & que la Royne Eleonor n'eut la charge de la mener en France : mais en cest endroit, ie suis d'opinion de croire plustost à l'Angloys, que à l'Espaignol: cestuy s'appuyant sur les modernes, lesquels n'ont aucune preuue de son dire, là où l'Anglois parle des choses aduenues de son temps, & par ainsi plus croyable. Au reste l'Angloys ne se fut pas si tost retiré en Angleterre, & n'eut veu son pays en repos, & Artus desarçonne par le Roy de France mesme, qui luy feit donner les Comtez d'Anjou, & du Maine, quoy que d'aucuns tiennent que ces pays demourerent au Roy, pour les droits de l'Espouse de son fils, & depuis furent incorporez en la couronne, & faits apannages de France, dequoy i'espere deduire cy apres plus au long, faisant mention de Charles Roy de Sicile, & frere du Roy sainct Louys, qui le premier du sang Françoys, depuis la famille des Torquatiens faillie en Gaule, fut le chef des nom, & armes des Princes, & Comtes d'Anjou. Quoy qu'il en soit, le Roy Philippe receut Artus à l'hommage d'Anjou, car pour la Bretaigne il ne faut de tant nous flatter que de dire que lors les Ducs, ou Comtes Bretons feissent hommage à noz Roys que des terres qui auoisinent le Loire, d'autant que les Bretons Bretonnans se sont maintenus le plus qu'ils ont peu en liberté iusques au temps du Duc Pierre sur-nommé Mauclerc, duquel nous parlerons en son lieu. Enuiron ce temps mourut Othe ou Othon Comte de Bourgoigne, & le premier qui porta le nom & tiltre de Palatin, quoy que il y en ayt, qui dient qu'il trespassa dés l'an mille cent nonante & vn, lequel auoit espousé Madame Marguerite de Bloys, fille de Thibaut, surnommé le Bon Comte de Bloys, & de Chartres, & laquelle en premieres noces auoit espousé Hugues seigneur d'Oisi : de ce mariage sortit Beatrix laquelle, fut mariée à Othe Duc de Meranie, place assise sur l'Athese au pays de Carinthie, lequel pour ce porta le nom, & tiltre de Comte, & Palatin de Bourgoigne. Or tient on qu'il y eut vne autre fille du susdit Othon, & de Marguerite, appellée Ieanne, que aucuns dient auoir esté l'espouse de Hugues fils de Iean Comte de Chalon: & d'autres (tel que est Paradin) de Gerard de Vienne, soy disant estre descendu du sang ancien des Comtes de Vienne : & lequel estant plus agreable aux Bourguignons que le Meranien, emporta aussi la plus-grande partie du Comté de Bourgoigne : le mary de Beatrix n'ayant pour soy que ce qui est depuis la cité de Bezançon iusques aux limites de Germanie. Et quoy que ce Gerard mourut sans hoirs, si est-ce que le Meranien, ny les siens n'eurent onc paisible la succession, à cause qu'Estienne fils de Guillaume Comte de Chalon & de Mascon, que cy dessus nous auons mentionné sous le nom de Comte de Saonne ou d'Aussonne, s'opposa, & se disant issu du sang des Roys de la haute Bourgoigne, & par ainsi plus proche & apte à la succession que les enfans issus de l'Emperiere Beatrix espouse de Federic Barberousse : eut aussi la faueur & ayde de la noblesse & du Duc de Bourgoigne, duquel il estoit homme lige à cause de ses Comtez. En somme, & Gerard & Guillaume estoyent du sang de Regnault oncle de Beatrix : & Guillaume Comte de Mascon eut deux fils de Scholastique sœur de Henry le Ieune Comte de Champaigne, de laquelle il eut deux fils, Gerard & Henry, ainsi que tient le seigneur Pithou en ses genealogies de Champaigne. Au reste ces Comtes ne porterent onc le tiltre de Palatins, & iouyrent de celle partie de la Franche Comté, qui le plus approche de la Saone, par certain concordat passé entre Estienne Comte de Bourgoigne, & le Duc de Meranie : & ainsi Iean succeda en ce Comté à son pere Estienne, & de cecy auons nous fait quelque mention cy dessus. En ce mesme temps Isaac Empereur de Constantinople surnommé l'Ange, auança tellement & meit en si haut degré d'honneur son frere nommé Alexis, qu'il ne luy manquoit rien que le tiltre imperial, veu qu'il l'auoit esgalé à soy en puissance, de quoy il se trouua tres-mal, & congneut par experience, que le regne & Empire ne peut souffrir d'esgal, ou de compaignon. Or Isaac estoit bien affectionné aux Latins, son frere au contraire les hayoit à mort : & par ainsi en recompence de ce

Aniou donné à Artus Duc de Bretaigne.

Voy les Annales d'Anjou ch. 50.

Artus fait hommage du pays d'Anjou.

Othõ I. du nom Comte de Bourguignõ fils de Federic Empereur.

Hugues seigneur d'Oisy.

Othe Duc de Meranie espouse Beatrix de Bourgoig.

Querelle de la maison de Mascon pour la Frache Cõté.

Guillaume Comte de Mascon espouse Scholastique de Champaigne.

Comté de Bourgoigne diuisé en deux.

Isaac Empereur Grec trahy par son propre frere.

de ce que son frere l'auoit deliuré de la captiuité des Turcs, entre les mains desquels il estoit, il cõspira cõtre luy, le prit, luy osta l'Empire, & le mit en prison apres luy auoir fait creuer les yeux. Autant en eut il fait à son neueu Alexis, s'il ne se fut sauué & n'eut eu recours aux Latins, par lesquels il fut remis en son siege, ainsi que ie diray cy apres, cecy seruant grandement à nostre histoire, veu que ce fut lors que les Gaulois conquirẽt l'Empire Grec, afin que l'Orient, & l'Occident se ressentit des forces Gauloises. Et d'autant que (comme dit auons) l'interdit estoit sur le royaume de France, à cause du diuorce du Roy d'auec son espouse, en l'an de nostre salut mil deux cens vn, le Pape Innocent troisiesme du nom enuoïa Octouian Euesque d'Hostie, & Iean Euesque de Velitre Cardinaux, Legats en France, pour admonester le Roy de reprendre son espouse Isembourg, & ne souffrir que son pays fut si long temps separé de l'vnion de l'Eglise. Ceux cy venans en France, ordonnerent vne assemblée de prelats à Soissons, où voyans le Roy assez disposé, & enclin à faire ce qu'ils requeroyent, osterent premierement l'interdit du royaume, puis se mirent à traiter de la reconcilation du Roy, & de son espouse, & cecy par l'espace de quinze iours en la presence du Roy, & des Princes & seigneurs du Royaume, y ayant plusieurs legistes, & canonistes: car desia commençoit la France receuoir ces brouilleries d'obscuritez du droit appellé Romain, & disputans le pour & le contre, pour le fait de la confirmation, ou de la separation de celle que le Roy auoit espousée au lieu d'Ysembourg. En fin le Roy se faschant de telles longueurs, & de ces disputes friuoles, & sans proffit, prit vn iour de bon matin la Royne Isembourg, & sans dire à Dieu ny aux Cardinaux, ny aux Euesques ny aux legistes, il s'en alla à Paris auec son espouse: mandant aux sus-nommez, qu'ils ne se rompissent plus la teste à deliberer, car il auoit fait la resolution de leur assemblee, emmenant sa femme, en intention de ne iamais la laisser. Dequoy les seigneurs furent autant estonnez que ioyeux de cest acte non esperé, là où Marie sa derniere femme estant aduertie de cecy, en fut si doulente, qu'elle en mourut de tristesse à Poissy, où elle fut enterrée: & ses deux enfans Philippe & Marie, furent depuis legitimez par le Pape Innocent, à la priere du Roy, non sans vn grand desplaisir de plusieurs seigneurs du Royaume, lesquels trouuoyent cecy de mauuais exemple, que si ces enfans estoyent d'illegitime mariage, que contre la coustume de France, on les auoüast, & mit au ranc des legitimez. Quant à la Royne Ysembourg, ie trouue qu'elle vesquit fort long temps, & iusqu'au temps, & regne de saint Louys, ainsi qu'il appert par son Epitaphe, qui est en l'Eglise de saint Iean en l'isle à Corbeil, où gisent les ossements de ceste dame, & lequel est de ceste substance.

l'An 1201. Legats du Pape en France, & pourquoy. Assemblée synodale à Soissons pour l'interdit du royaume. Philippe Auguste de son bon gré reprit la Royne Ysembourg. Marie Royne meurt, et enterrée à Poissy. Enfans de Marie legitimez par le Pape. Ysembourg suruesquit le Roy Philippe, & où elle gist.

Hic iacet Isburgis regum generosa propago:
Regia quòd regis fuit vxor, signat imago.
Flore nitens morum vixit patre rege Dacorum,
Inclyta Francorum Regis adepta thorum.
Nobilis huius erat, (quòd in ortis sanguine claro
Inuenies rarò) mens pia, casta caro.
Annus millenus fuerat, deciésque vicenus
Ter duo, terque decem, cùm subit ipsa necem.

Par là vous voyez qu'elle mourut l'an 1232, qui estoit le cinquiesme an du regne de saint Loys, & huict ans apres la mort de Philippe Auguste, y ayant lors en France deux Roynes doüairieres, à sçauoir ceste Ysembourg, & Blanche mere de Loys: mais reuenons à nostre propos. Les susdits Legats outre la charge qu'ils auoyent, touchant ce diuorce, estoyent venus encore pour exhorter tant le Roy que Princes du royaume, de se croiser pour la deffence de la terre sainte: si bien que leur commission

Autre charge des legats en France.

eut assez d'effaict, d'autant que plusieurs vouërent le voyage : entre lesquels fut Thibaut Comte Palatin de Troyes, celuy qu'auons dict cy dessus auoir espousé Blanche fille de Sanche Roy de Nauarre: mais le bon Prince n'eut le moyen d'accomplir son vœu, car il mourut à Troyes le vingt cinquiesme de May audict an, mille deux cens vn, aagé de vingt cinq ans ou enuiron : & fut enterré en l'Eglise de sainct Estienne de Troyes. La mort de ce Prince fut desplaisante à tous, à cause d'vne grande preud'hōmie, & vertu qui reluisoit en luy: & laissa deux enfans, à sçauoir vne fille née auant son trespas, & la garde de laquelle prit le Roy, laquelle ne vesquit guere: & vn fils qui nasquit apres le decez de son pere, lequel fut nommé Thibaut, & depuis surnommé le grand, & par quelques Historiens appellé Thibaut qui a faict les chansons, Comte Palatin de Champaigne, & de Brye, seigneur fœdal des Comtez de Chartres, Blois, & Sancerre, & de la Viconté de Chasteaudun, & depuis Roy de Nauarre heritant de sa mere, laquelle estoit fille, & legitime heritiere de Sanche le Fort son frere Roy de Nauarre. Si les Comtes Champaignois estoyent illustres, ils auoyent aussi des vassaux tels qu'ils ne deuoiét rié aux Princes les plus genereux, & lesquels se feirent tellemét cognoistre, & s'auácerent de telle sorte par leur vertu, & generosité, qu'ils furent souuerains en plusieurs terres. Telle fut la maison de Briéne, l'vn des seigneurs de laquel le nōmé Iean fut honnoré du mariage de la fille d'vn Roy de Palestine, & du tiltre de Roy de Hierusalem, & l'autre nommé Gaulthier de Brienne fut Roy de Naples: eux deux fils de Gerard Comte de Brienne, ou Brenne, de laquelle maison sortit ce Duc d'Athenes Gaulthier depuis Connestable de France, la fille duquel estant mariée au Comte d'Enghien, porta les Comtez de Brienne, & Conuersant à son mary: & leur fille mariée à vn seigneur de Luxembourg, ioignit aussi les susdicts Comtez à l'anciéne famille de Luxembourg. Or en quelle sorte ce Gaulthier de Brienne fut faict Roy de Naples, la chose n'estant point hors de propos, & seruant au lustre de nostre Gaule, & à la perfection de nostre histoire, il faut que ie le vous deduise. Apres la mort de Tancrede Roy de Sicile, cōme l'Empereur Héry se fut faict seigneur des Royaumes de Naples & Sicile par linuestiture du Pape Celestin, & droit de son espouse Cōstáce, il emmena aussi captiue en Allemaigne, Sibylle femme du susdict Tancrede femme de haut cœur, laquelle voyant les affaires de l'Empire troublez, à cause de la dissension qui estoit entre Othon, & Philippe, feit tant qu'elle eschappa de prison, & s'en vint à Rome auec deux de ses filles, se presente au Pape, & luy feit entendre le droict de ses enfans à la couronne de Sicile, le suppliant d'auoir pitié de ses filles, & luy donner secours pour les marier en lieu sortable, & de leur restituer leur heritage. Le Pape bié que se faschast des deportemēts des Sueues & Allemás & detestast le fait de Celestin sur le don & inuestiture faits à Henry sixiesme, si est-ce que se voyant trop foible pour vne telle poursuite, respondit à Sibylle qu'il la secouroit de sa faueur autát qu'il auroit de puissance, mais qu'il luy conseilloit de se retirer au Roy de France, qui ne failliroit de luy donner mary assez puissant & sortable pour l'aisnée de ses filles & lequel auroit moyé de la deffendre, & recouurer son heritage: & quant à luy il l'asseuroit de sa part & de celle du cōseil & cōsistoire des Cardinaux: & auec ceste promesse Sibylle passa en France & declaira son affaire au Roy Philippe Auguste. Le Roy bien que pour lors ne fut guere en ordre de donner secours, ny de faire aucune entreprise hors du Royaume, ayant en Gaule assez où s'employer, comme celuy qui se voioit l'Anglois mal-contét & prest à remuer, sur les bras, & les Vaudois ou Albigeois commençans à gaigner païs & attirer des grands seigneurs pour la deffence de leur secte: nonobstant (dis-je) tous ces obstacles, si est-ce qu'il donna à Sibylle en vne assemblée & parlement des Prelats & seigneurs de France tenu à Melun, suyuát l'ancienne coustume, Gauthier fils de Gerard Comte de Briéne, issu de sang illustre, quoy que les richesses ne correspōdissent à la generosité de son cœur, ny noblesse de sa race. Cestuy espousa la fille aisnée de Sibylle, & le Roy luy donna pour se fournir de gens 30000. liures parisis & soixante hommes d'armes & quelque autre petit nombre d'hommes pour passer en Italie & les affronter à 3000. hommes d'armes Napolitains, & autres vaillans soldats là estans pour le ieune Federic. L'heur fut si grand pour ce seigneur Champenois que fauorisé des lettres du Pape, il prit plusieurs villes en Champaigne & terre de labeur, & vint iusqu'à Capoüe où estant receu, il fut aussi tost assiegé par les

Mort de Thibaut Cōte de Champaigne.

Enfans de Thibaut 3. du nom.

Thibaut 4. du nom Cōte de Champaigne.

Maison & famille des Comtes de Brienne.

Comme la maison de Brienne venue à celle de Luxembourg.

Sibylle vefue du Roy Tācrede de Sicile.

Sibylle vers le Pape.

Sibylle Royne de Sicile vers le Roy Philippe.

Philippe Auguste donne Gauthier de Brienne à Sibylle pour la secourir.

les partiaux de Sueue: mais luy qui estoit vaillant homme & qui ne prenoit plaisir d'estre tenu enfermé, feit vne sallie qui causa la ruïne de ses aduersaires, lesquels ayãt deffaits, il prit les Comtes de Celan Sore, Caserte, Aquin (desquels descendit depuis sainct Thomas d'Aquin) celuy de Cerre & le Comte de Sanseuerin: ce qui fut cause que plusieurs autres des premiers du pays vindrent vers luy, & le recogneurent pour leur Prince. Luy qui vouloit asseurer son estat, donna Marguerite sa niepce à Berard fils de Pierre Comte Celan: & entrant en la Poüille, y prit plusieurs villes, deffit quelques troupes menées par les plus grands du pays, lesquels il contraignit de se rendre, & luy iurer foy & hommage. Et pour mieux asseurer son estat il dõna l'vne des sœurs de sa femme à vn seigneur des plus riches du pays, & l'autre à Pierre Zian, Duc de Venise. Le lieutenant de Federic appellé Thibaut, Allemant de nation, ayant esté vaincu deuant Capue, n'osoit plus se presenter en campaigne contre le Prince Gaulois, ains pressé du camp de Gauthier qui le suiuoit par tout, il s'enferma dedans le Chasteau de Sarne, où Gauthier le fut assieger, mais mal pour luy: car l'Allemãt reduict au desespoir, & ioüant à quicte ou double, feit vne sallie à l'improuiste si violente sur Gauthier que le surprenant desarmé, il rompit son camp, & le feit prisonnier luy mesme. Ie laisse à part ce que les Italiens racomptent du genre de mort de ce Prince Gauthier, l'accusans qu'il s'occist luy mesme de desplaisir: tant y a qu'ils ne peuuent nier que Thibaut ne le blessast l'ayant son prisonnier, à cause que Gauthier luy auoit respondu selon la generosité de son cœur, & plus haut que l'Allemant orgueilleux ne desiroit, que feit celuy qu'il auoit sous sa puissance, & ainsi la gloire, & les conquestes de ce vaillant Champenois, s'en allerent & esuanoüyrẽt presque aussi tost qu'elles commencerent à paroistre. I'ay dict cy dessus que plusieurs des seigneurs de Frãce se croiserent pour aller en la terre saincte lors que les Legats feirent l'ouuerture de ce voyage au Synode, & assemblée de Soissons: mais quels furent lors ces croisez, noz Annalistes le taisent, renuoyans cecy au voyage que feit depuis Baudoüin Comte de Flandres, duquel nous parlerons cy apres: là ou Guillaume le Breton les mentionne, & dict la cause de leur entreprise, qui procedoit plus de craincte que de deuotion, à cause qu'ils auoient commis faute & felonnie contre le Roy Philippe Auguste leur souuerain seigneur, & voicy comme parle le susdict Guillaume:

Vaillances de Gaulthier de Brienne au Royaume de Naples.

Voy Collenuce hist. de Naples liu. 4.

Sarne Chasteau au pays dit terre de Labour en Italie.

Ruyne de Gaulthier de Brienne.

Guillaume Breton liu. 7. de la Philippide

At comes Attrebati natarum cura duarum,
Pignora cum Flandris, Henaudinísque relinquens,
De patria tota tam diuite tam speciosa
Se cruce signatum cogente timore relegat,
Richardi metuens post regis fata, Philippum:
Cui periurus erat, cui se subduxerat, hostes
Illius veteres capitales dùm iuuat armis.
Cum quo Blesensis comes, & quos cauteriata,
Corda remordebant, parili quos labe notatos
Mens accusabat sceleris sibi conscia tanti,
Se cruce consignant, simili formidine ducti,
Obsequiúmque cruci spondent, dominíque sepulchro.

Mais & cestuy cy, & Meyer s'abusent, faisans passer le Comte de Bloys Thibaut auec le Comte de Flandres en Grece pour l'entreprise du voyage de la terre saincte, comme ainsi soit que Baudoüin ne feit ce voyage iusqu'à l'an mille deux cens trois là où nous auõs veu que le Cõte de Bloys mourut l'an mille deux cẽs vn. Vne mesme faute Meyer disant que Gauthier de Briẽne suyuit ces seigneurs en ceste entreprise, veu qu'il mourut au Royaume de Naples auant que Baudoüin passast en Grece: si ce n'est qu'il y eut vn autre Gauthier de Brienne que le Prince de la Poüille, par le moyẽ duquel, la maison de Brienne depuis fut honnorée du tiltre de Duché d'Athenes. I'auoy oublié cy dessus comme le Roy Iean d'Angleterre, qui auoit esté separé par la censure du Pape de la premiere espouse Hauise, fille du Comte de Glouerne, à

Faute de Meyer liu. 7. des Annales de Flandres.

cause qu'ils estoient parents au troisiesme degré, ayant desir de se remarier, & ne point laisser son Royaume sans hoir, se resolut à se conseiller (comme l'on dict) par le Roy Philippe Auguste, d'espouser Isabeau fille d'Aymar Comte d'Engoulesme. Mais sçachant que son pere l'auoit ja fiancée à Hugues de Luzignen fils de Hugues le Brun Comte de la Marche, ne laissa pourtant sa deliberation, ains s'en alla en Guienne, & se trouua aux nopces de ceste Damoiselle, la mena à l'Eglise, où estant, en lieu de souffrir que Hugues l'espousast, il la prit pour sa femme, à ce conniuant (comme dient aucuns) le pere de l'espousée: ce qui fut cause de la guerre renouuellée entre les Anglois, & les Comtes d'Engoulesme, & de la Marche, laquelle fut de peu de durée, d'autant que la chose estant faicte, & ne pouuant autrement se passer, les Comtes pillerent patience, ioint qu'ils n'estoient assez forts pour faire teste à vn si grād Prince que le Roy d'Angleterre: l'histoire de la vie duquel faict aduenir cecy l'an mille deux cens vn, & celle des Comtes d'Engoulesme, dict qu'aduint l'an mille deux cens deux: Au reste ces seigneurs de Luzignen, suyuant l'histoire susdicte d'Engoulesme, estoyent issus d'vn Comte de Poitou, & d'vn puisné d'icelle maison auquel la ville de Luzignen fut donnée pour apennage: & ainsi c'est follie de dire que Melusine en soit la fondatrice, si on ne luy attribue la fondation du Chasteau, & non de la ville: laquelle a esté fille d'vn puisné de Poitou, & espouse du Comte de la forest du Croisic en Bretaigne ainsi qu'on dict, quoy que la chose soit sans grande preuue, afin qu'on ne pense point que Raymōdin son espoux fut seigneur, ou Comte de Forests, & Beauiolois, ainsi que quelques vns inconsiderément, & sans preuue ont voulu asseurer. Ie dis cecy sous condition que Melusine ayt esté quelquefois, comme ainsi soit que les enfans qu'on luy dōne, & lesquels on dict auoir esté Rois de Hierusalem, & de Chipre, ne furent oncques de Raymondin, ains de Hugues le Brun, seigneur de Luzignen, & Comte de la Marche, & lesquels furent cinq en nombre, à sçauoir Guy, & Aymery, Rois de Hierusalem & de Chipre: Hugues qui fut Comte de la Marche, Geoffroy Comte de Luzignen surnommé à la grand dent, & Gilles qui fut Connestable de France: & ainsi si Melusine fut onc, & si ces Rois furent ces fils, il faut qu'elle fut femme de Hugues le Brun, non de Raymondin, & issuë de l'Ancien estoc des Comtes de Poitou, du temps qu'ils n'estoient que comme iuges, ou Baillifs d'icelle Prouince. L'anglois donc ayant faict ce tort au Comte de la Marche se retira (comme dict est) en Angleterre, où il commença se repentir de ce qu'il auoit accordé à Philippe, où il feit couronner la Royne Isabeau son espouse, lequel mariage (dict Matthieu Paris) porta depuis vn grand preiudice au Royaume d'Angleterre: comme aussi il dict, que les Rois eurent abouchement ensemble, & que Artus feit hommage à l'Anglois de son Duché de Bretaigne, & autres ses terres: ce qui est esloigné de toute verisimilitude, comme ainsi soit que Artus ne se desista onc de sa poursuitte des droicts de feu son pere, ainsi qu'il monstra bien tost apres, s'alliant des Comtes de la Marche, & ses lignez comme verrons par le cours de l'histoire. En somme, l'Anglois ayant faict couronner sa Royne, repassa en Normandie, & là se trouua le Roy Philippe au port & Isle d'Andely, où ils parlerent amiablement ensemble, & y ratifierent la paix precedente: de sorte que le Roy Philippe feit tant que l'Anglois vint à Paris, & luy fut faite entrée pareille que si ç'eut esté le Roy de France mesme, logeant au Palais Royal, & y receuant tous les honneurs & bons traictemés desquels on se sceut aduiser. Et afin que ceste paix eut plus d'effort, effaict, & durée que les accords precedents, il fut arresté par les Princes, & seigneurs d'vn, & d'autre costé, que si pas vn des Rois venoit à l'enfraindre, les suiets du premier qui la violeroit, seroient absous de la foy & hommage qu'ils luy auroient iuré, & pourroient à force d'armes le contraindre à la composition, ou se ioindre à celuy qui seroit interessé pour le forcer à luy faire droict, & entretenir les articles de la paix. Mais toutes ces conuentions, & sermēts furent sans nul effect, les affections des Princes estans alterées, & chascun se pensant estre fraudé, & iugeant luy estre de droict loisible de faucer sa foy, & violer sa promesse, & les occasions leur estant offertes sur diuers moyens, tous ayans couleur de iustice, & fondez sur quelque poinct de droict, & par ainsi les Seigneurs n'ayans raison de poursuyure les conditions de l'accord faict à Andely. Ceste année fut en cela prodigieuse que la nuict de Noël vn peu auant minuict apparurent au ciel cinq faces de la

Iean sans Terre rauit la fille du Cōte d'Engoulesme & l'espouse.

D'où sortis les seigneurs de Luzignen.

Qui estoit le mary de Melusine.

Guy, Aimery & autres du sang de Luzignen non issus de Raymōdin.

Isabeau d'Engoulesme couronnée à VVestmonstier.

Artus ne feit onc hōmage à l'Anglois.

Entre veüe des Rois à Andely.

Paction faicte à Andely sur la paix.

Prodiges de l'an mil deux cens vn.

de la lune, la premiere vers le Septentrion, la seconde au Midy, la troisiesme en Occident, & à l'Orient la quatriesme, & la derniere se tint au milieu des autres accompaignée de plusieurs estoiles, & laquelle feit cinq ou six fois la ronde autour des autres cercles Lunaires par l'espace de plus d'vne grosse heure: & l'esté ensuyuant les tonnerres, esclairs, foudres, gresles, & tempestes, effrayerent presque toute l'Europe, & gasterent plusieurs prouinces. En ce temps mourut le Comte Humbert de Sauoye, laissant pour son successeur son fils Thomas, sous la tutelle du Comte de Bourgoigne, & espousa depuis ce Thomas la fille de Gerard, Comte de Geneue. Mourut aussi Symon second du nom, Duc de Lorraine, sans hoir de son corps, & pource Ferry ou Federic son frere vint à la succession, lequel auoit espousé Agnez fille de Thibaut Comte de Bar, & cousin du Roy Philippe Auguste, comme sortie de la maison de Hainaut: il eut deux femmes, la premiere fut fille de Thibaut Comte de Brye, de laquelle il eut cinq fils, l'aisné Thibaut qui luy succeda au Duché de Lorraine, & Matthieu qui fut Comte de Vienne, Regnaut Comte de Castres, & Federic Archediacre de Cologne, & vne fille nommée Catherine qui fut espouse d'Othon Comte Palatin: la seconde fut ceste Agnez fille de Thibaut Comte de Bar, de laquelle il eut Iacques depuis Euesque de Mets, & vne fille nommée Anne. Ie n'ay peu trouuer sa premiere femme Agnez pour fille d'aucun des Thibauts Comtes de Champaigne & de Brye, trop bien trouué-je que Ferry deuxiesme espousa Marguerite de Champaigne fille de Thibaut Roy de Nauarre, & Comte Palatin de Champaigne & de Brye: non pourtant veux-je nier que le premier Ferry aye espousé Agnez de Brye, d'autant que je croy que le seigneur de Wassebourg n'a point allegué cecy sans estre instruict au vray de ces alliances, & Genealogies.

Mort de Humbert Comte de Sauoye.

Trespas de Symon 2. du nom Duc de Lorraine.

Wassebourg liu. 4. des Antiquitez.

La guerre recommencée entre les Roys de France & d'Angletere pour le refus de l'hommage de l'Anglois, & mort piteuse du Duc de Bretaigne, & autres choses aduenues au mesme temps.

CHAP. LXXI.

L'AN de nostre salut mille deux cens deux, prit commencement par appareil de guerre, lequel le Roy ayant faict pour courir sus à quelques rebelles, fallut que l'employast contre le Roy d'Angleterre. Ces rebellions ne furent de guere longue durée, comme les autheurs d'icelles n'estoyent aussi assez forts pour faire teste au Roy: lequel dressa son camp à Soissons pour courir sus au Comte de Rethelois, qu'il proposoit de ruyner du tout, & au seigneur de Rosay, qu'il vouloit punir à cause qu'ils persecutoyent les Eglises, & auoyent refusé de venir en cour pour respondre aux charges qu'on leur mettoit sus deuant le conseil, & parlement de France. Mais oyans que c'estoit à bon jeu bon argent, & que le Roy marchoit contre eux, ils s'humilierent, & feirent tant que donnant ostages, & faisans serment de rendre aux Eglises ce qu'ils y auoient pillé, & vsurpé, le Roy leur pardonna, & se retira auec son armée. Auant que d'entrer en propos de la guerre renouuellée entre les Rois, il nous faut vuider deux difficultez, s'il est en nostre puissance de ce faire: La premiere est & gist en ce que Guillaume Breton met en ce temps & an, le mariage de la fille de Regnaut de Dammartin Comte de Bologne auec Philippe fils du Roy Auguste, comme pour vray il fut faict alors, & que soudain il le ioint auec l'Anglois contre le Roy de France: mais cecy est aisé à accorder, disant que les Poëtes bien souuent mettent le futur auant les choses qui sont presentes, & que cestuy discourant de Regnaut, il le blasme de felonnie ayant receu tant de faueurs & graces du Roy qu'il auoit outre ceste faueur que de le faire le beau pere de son fils Philippe Comte de Clermont en Beauuoisi. L'autre difficulté gist en la contradiction qui est entre Rigord, & les Historiens Anglois, iceluy faisant la Royne Eleonor morte auant la prise de Mirebeau, par Artus Duc de Bretaigne: là où les Anglois

L'an 1202

Comte de Rethelois, et seigneur de Rosay, humiliez par le Roy Philippe.

Philippe de France espouse Mahaut de Bologne.

Discord entre les autheurs.

dient du contraire, & font Eleonor assiegée par Artus à Mirebeau, ce qui est le plus vray, d'autant qu'elle mourut à Chinon deux ou ttois mois apres le siege de Mirebeau, & fut enterrée à Fonteuraux, quoy que d'autres diént que ce fut en l'Abbaye de Villeneufue qu'elle auoit fondée. Or ce qui meut Rigord à dire que Eleonor estoit morte lors du voyage du ieune Duc Artus, est pour certaine transaction passée entre les Rois touchant les hommages de Poitou, & d'Aquitaine, lesquelles terres estoient aduenues au Roy Iean par le testament de sa mere, sans que par iceluy fut faicte mẽtion aucune d'Artus : mais il conclud soudain la mort par le Testament, quoy que (comme dict est) elle suruesquit iusqu'a pres le siege de Mirebeau. Iaçoit que i'aye descrit cy dessus selon la suite des temps, les Princes chefs de la maison d'Aquitaine, issus du sang de Bourgoigne, la derniere desquels a esté ceste Eleonor, si est-ce que pour plusieurs bonnes raisons & occasions, il nous faut repeter la Genealogie, afin d'y marquer des poincts y oubliez, & de mieux esplucher les matieres, selon que ie l'ay peu recueillir des bons liures, & des memoires des plus diligents de ce Royaume.

Eleonor meurt l'an mille 2.cẽs deux enterree à Fõteuraux.

Nous auons veu cy dessus quel fut ce Warmer, ou Warnaire, ou Guarnier Maire du Palais de Bourgoigne, lequel faut que fut de grãde maison, & du sang Royal de Bourgoigne, puis que vne telle charge luy fut commise. Or faut il veoir comme Warnaire fut fils d'Aubert, fils soit legitime, soit naturel de Childebert: comme ainsi soit que par le discours de l'histoire nous trouuons vn Warnaire mort l'an six cens trois, & Childebert, qu'on dict son ayeul, trespassa l'an six cens vn, tellement que Warnaire seroit mort auãt q̃ de naistre: mais cecy se vuide aisémẽt qu'il y a eu deux Warnaires ayans vne mesme charge en Bourgoigne, l'aisné sous Childebert, & Gontran, & le 2. sous Clothaire, & par ainsi pourra estre receu que Warnier 2. fut du sang Royal de Bourgoigne, & petit fils de Childebert, & fils de celuy Aubert, issu de Theodebert fils du susdict Childebert. Pour reuenir à la Genealogie d'Eleonor d'Aquitaine issue des Princes de Bourgoigne: cest Aubert fils de Theodebert sauué de la cruauté de Brunehaut, fut mariée à vne Dame nommée Gezille, issue du premier sang Bourguignõ, mais pauure & comme delaissée, de laquelle il eut ce Warnaire second du nom, Maire du Palais de Bourgoigne, employé depuis pour sa vertu par la mesme Brunehaut ennemye de sa race. Warnaire fauorisé de Clothaire, espousa vne Dame nommée Geline, de laquelle eut deux fils, l'aisné desquels s'appelloit Godin, mauuais garçon, & degenerant des vertus de son pere, & pource depuis tué, & assommé par le peuple, ainsi que auons dict cy dessus : l'autre se nomma Gondeual, qui fut gouuerneur d'Autun, ou Comte officier, & depuis beneficiaire, qui espousa la fille d'Elbroin Maire du Palais de France, duquel sortirent deux fils desquels ie n'ay trouué le nom, l'aisné desquels espousa Aldrenade fille dudict Comte de Roussillon, & duquel mariage sortit Gerard Comte d'Authun, & de Roussillon, duquel auons faict mention cy dessus, & duquel les Romains chantent tant de fables, & le font (à tort) Duc de Bourgoigne. Ce Gerard espousa Frenande fille de Waifer Duc d'Aquitaine, deffaict par Pepin, & en eut trois fils, à sçauoir Sanson l'aisné, qui fut tué à Ronceuaux, & est enterré à Arles, qui fut Duc beneficiaire de Bourgoigne, & Comte d'Authun, & de Roussillon: le second Ranulphe, estably Duc Beneficiaire d'Aquitaine: & le troisiesme Albon faict Comte officier & beneficiaire de Poitou, & tous les trois vicegerents, & lieutenans des majestez des Rois Francs-Gaulois, & depuis en l'alteration des estats deuenus seigneurs proprietaires. Raoul fut fils de Sanson, & eut le gouuernement de Bourgoigne, & les Comtez d'Authun & de Roussillon: espousa vne Dame d'Anjou, de laquelle eut deux fils, à sçauoir Theodoric Comte d'Authun, & Guillaume le Deuot, Comte officier d'Auuergne, & depuis Duc beneficiaire d'Aquitaine apres son oncle Ranulphe. Mais reuenans à Albon premier de ce nom Comte de Poitou, fils de Gerard de Roussillon, & frere de Sanson de Bourgoigne, & de Ranulphe d'Aquitaine, il espousa Pernelle fille d'vn seigneur de la grãde Bretaigne, & portoit pour banniere, d'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules, de ce mariage sortit Albon deuziesme, lequel espousa Altide de Mauberjon Dame issue des Anciens Gaulois, se tenans en Poitou, & d'eux vindrent deux fils, l'vn nommé Gerard Comte de Poitou, qui espousa la fille de Pepin dernier Roy d'Aquitaine: duquel mariage sortit Ebles Comte de Poitou, qui fut depuis Duc benefi-

Il y a eu deux VVarnaires Maires du Palais de Bourgoigne.

Aubert pere de VVarnaire secõd

VVarnaire sous Clothaire.

Gondeual fils de VVarnaire

Gerard Cõte d'Authun & ses enfans.

Ranulphe Duc d'Aquitaine.

Guillaume le Piteux.

Albon 1. du nom Comte de Poitou.

Albon 2. du nom Cõte de Poitou.

Ebles Cõte de Poitou

beneficiaire du païs d'Aquitaine premier de ce nom, & Comte d'Auuergne cōme heritiere testamentaire de Guillaume le Deuot ou Debonnaire: il espousa la fille d'vn Prince Saxon nommé Henry de laquelle il eut Ebles second du nom, Comte de Poitou, & Auuergne, & Duc d'Aquitaine: le secōd fils du Comte Albon secōd du nom, fut Arnoul, ou Arnault lequel ayant esté voüé par son pere au seruice de Dieu, ne voulut suyure ceste vacation, ains se maria, au desceu de ses parents auec Ieanne fille de Radulphe seigneur de Sanzay, duquel mariage sont descendus de pere en fils les seigneurs, & Comtes de Sanzay, ayans eu cest honneur que d'apartenir à tant de maisons de leur souche, & premier chef, & d'estre issus du sang de Bourgoigne & d'Aquitaine: & n'est vray-semblable qu'vn puisné de Poitou s'alliast de ceste maison s'il ne l'eut cogneu, & illustre de noblesse tres-ancienne: & laquelle depuis a esté alliée des maisons d'Auuergne, de Montauban, de Craon, de Talmond, d'Anjou, de Thouar, de Bretaigne, & autres familles les plus illustres, & anciennes de ce Royaume. Et sur laquelle ie me suis vn peu arresté en faisant le denombrement des predecesseurs de la Royne Eleonor à cause qu'ils estoient ses parents, & que pour tels le recogneut le Duc Guillaume pere de ceste Royne, ainsi qu'il appert par les lettres du Duc Guillaume ayeul de la Royne sus-nommée: par ainsi cy apres, selon les occurrēces, ie parleray quelque fois de ceste maison, comme aussi des autres de ce Royaume, desquelles i'auray instructions, suyuant les seruices qu'elles auront faict à la couronne. Mais reuenons aux Comtes de Poitou: d'Ebles premier, vint Ebles second du nom, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, & d'Auuergne, marié à vne Dame nommée Adelle, de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Guillaume Hugues, qui luy succeda, & Ebles qui fut Euesque de Limoges, & tient on que ceste Adelle estoit fille du Duc de Thoringe: Guillaume second du nom espousa Bonne, d'autres la nomment Gerlonne fille de Rou premier Duc de Normandie, de laquelle il eut vn fils nommé Guillaume, & surnommé Teste d'Estoupe, à cause qu'il auoit belle cheuelure, ornemēt des Princes anciens de ce Royaume: lequel Guillaume espousa en premieres nopces Agnez, qu'on dict auoir esté fille de Sandrebueil seigneur de Sanzay, mais elle morte il prit à femme Adomalde fille du Comte de Flādres. Du premier lict il eut Guy qui luy succeda, & lequel espousa Aldearde fille d'vn Prince de Nauarre, & duquel Guy on dict que fut fille Melusine, de laquelle on a escrit tant de fables. A Guy succeda Guillaume troisiesme du nom son fils, d'autres le font quatriesme, mais ils ont esgard tant aux Ducs officiers qu'aux hereditaires: cestuy fut encor' surnommé Geoffroy Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, & d'Auuergne: il espousa en premieres nopces Gilbonne fille du Duc Guillaume de Normandie surnommé longue Espée: de laquelle il eut plusieurs enfans, c'est à sçauoir Guillaume, Duc d'Aquitaine, Raymond Comte de Poitou, & encore depuis Prince d'Antioche, & Henry: & vne fille, qui fut mariée à Guy, auquel elle porta le Comté d'Auuergne, & le mary de laquelle se reuolta, (ainsi qu'auons veu) contre le Roy Louys le Gros, auec le Vicomte de Polignac. En secondes nopces, ce Guillaume Geoffroy espousa Ieanne fille de Raymond premier du nom Comte de Tholouse, de laquelle il eut vn fils nommé Hugues Aymon, qui mourut en la terre saincte, & lequel vendit son Comté à son oncle Raymond Comte de sainct Gilles, d'où sordirent les guerres qu'auons descrites cy dessus entre le Roy Henry d'Angleterre, & les heritiers du Comte de sainct Gilles. Guillaume cinquiesme de ce nom dict l'Hermite, ou le sainct, fils de Guillaume Geoffroy fut Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, espousa Ieanne (ainsi qu'on dict) fille du Roy d'Escosse, de laquelle il eut deux filles, Eleonor & Peronnelle: l'aisnée Duchesse d'Aquitaine, & Comtesse de Poitou fut mariée (comme i'ay dict) à Louys le Ieune, & estant repudiée, eut pour espoux Henry second du nom Roy d'Angleterre: & l'autre fut apannagée des terres que son pere auoit en Bourgoigne, & eut pour mary le Comte de Vermandois issu de la maison de France: & ainsi vous voyez de quel sang estoit issue Eleonor, & si elle meritoit d'espouser vn grād Monarque, & si ceux de sa race sont illustres, & leur sang digne d'estre prisé, estant accompaigné de vertu, generosité, & prouësse. Par l'accord donc faict entre Gournay & Andely furēt faicts ces articles, que Iean feroit hommage au Roy, de rechef de la succession de sa mere, & luy mettroit en main les Chasteaux de Boutauent, & Tuillie-

& Duc d'Aquitaine.

Arnaut fils d'Albon 2. espouse Ieanne de Sanzay.

Origine & alliances de la maison de Sanzay.

Pourparlez d'Andely.

res,& luy donneroit certaines sommes de deniers à termes prefix & limitez pour ce faire: & que pour cest effaict vne iournée seroit assignée à Angers pour vuider tout cecy, & mettre fin à toutes cõtrouerses,tãt pour la cause du Duc de Bretaigne,q̃ autres droits poursuiuis par le Roy Philippe. Mais il rõpit tout aussi tost son serment, & cõuenances,& fut guerroyer le Cõte d'Auge,prenant quelque place sur luy,& autant en feit au Comte de la Marche pour le sçauoir irrité contre luy à cause de son espouse que Iean luy auoit rauie. Ces deux Comtes estans au seruice du Roy Philippe, se plaignent du tort qui leur estoit faict, & en demandent iustice à Philippe comme au souuerain: il escrit au Roy Anglois, & l'exhorte de se deporter de ces façons de faire: & que si les Cõtes ont offencé,c'est au Parlemẽt des Prelats,& Barons de Frãce à vuider ceste querelle, & non à luy, qui ne pouuoit estre iuge, & partie en vne cause mesme. A quoy l'Anglois respondit, qu'il estoit le seigneur de ces Comtes, & bien que le Roy fut souuerain, si est-ce qu'il ne pouuoit iustement luy tollir la cognoissance de cause de ceux qui mouuoyent leurs fiefs de luy,& lesquels estoient rebelles, & auoyent commis contre luy felonnie: que s'il n'vsoit de raison telle qu'il deuoit en la poursuitte du iugement, que lors il est content de s'en rapporter au iugement des pairs, & du Parlement de France, duquel il estoit vn membre. Cecy ne pouuoit plaire au Roy, qui voyoit que ce n'estoient que subterfuges: en fin neantmoins fut accordé qu'en l'assemblée qui se deuoit faire à Angers, ceste cause seroit vuidée,& que droict seroit faict, & à l'Anglois, & aux Comtes. Mais tant s'en faut que l'Anglois feit rien de tout cela,ou qu'il se trouuast au lieu deputé,qu'il ne voulut onc accorder sauf-conduit aux Comtes,le demandans pour venir à l'assignation, lesquels pour ceste occasion s'adresserent au Roy Philippe d'estre le iuge, & de faire aiourner le Roy Iean comme son homme lige, & comme iuge incompetent en la cause de ceux qui ne vouloyent subir le iugement de leur aduerse partie. Le Roy derechef escrit à l'Anglois,qui s'excuse sur l'vrgence de quelques affaires qui l'auoyent empesché de venir, mais que à ceste fois il ne failliroit de se trouuer à Angers,& que les Comtes veinssent à Laudun, & ainsi le different seroit vuidé sans querelle, promettant de leur faire telle raison que le Roy en seroit content: mais il tint aussi bien sa promesse qu'il auoit faict à l'autre fois,dont s'ensuyuit bien tost apres la guerre: & voila l'vne des occasions d'icelle touchée par le seul autheur de la Philippide. L'autre raison est amenée par Rigord, tous les deux viuans du temps du Roy Philippe Auguste,& escriuans sa vie: les parolles duquel sont telles. Le Roy Philippe ayant admonesté Iean Roy d'Angleterre,comme son hõme lige de venir le quinziesme iour apres Pasques prochainement venantes à Paris, luy faire hommage des Duché de Guienne,& Comtez de Poitou à luy escheus par le testament de sa mere: l'Anglois n'y vint point, & n'y enuoya personne, n'y feit response suffisante, & sur laquelle le Roy ayant assemblé le conseil des Princes,& Barons du Royaume,fut par iceluy dict & ordonné que le Roy poursuyuroit son droict par armes: pource dressant vne armée,se mit en campaigne, & se vit suiuy des Poiteuins, & Bretons, les vns sollicitez par la maison de Luzignen,mortelle ennemye de l'Anglois, laquelle auoit la Cité de Poitiers,& les Poiteuins à leur deuotiõ: les autres estans venus pour la querelle de leur Duc, lequel poursuiuoit son droict sur l'Anjou, & Normandie. Vint aussi au secours du Roy Philippe le Comte d'Alençon,lequel luy mit & soy, & toutes ses terres en main,& se sommit à la couronne de France. Auec ces troupes, le Roy entra en Normandie prenant plusieurs places sur l'Anglois,entre lesquelles fut Boute-auant qu'il rasa à fleur de terre, puis Argueil, & Montamer qu'il brusla, & demolit, puis se rua sur Gournay,Conches,Andely,Val de Ruel,& autres lieux gardez par Hugues dict Gisors, qu'on dict en auoir esté le possesseur, mais le Roy mit tout en son obeïssance: & fut assez long temps deuant Gournay auant que de le prendre, & n'eut esté vn grand desbord d'eaux qui estonna les citoyens, le Roy s'en fut retourné auec sa courte honte: & de cecy est tesmoing l'autheur de la Philippide,les vers duquel ie mettray icy pour le contentement du liseur curieux, & amateur de l'antiquité, à cause qu'ils expriment, & effigient gentilment la matiere, disant ainsi:

Non procul hinc vicum populosa gente superbum

L'Anglois afflige les Cõtes d'Auge & de la Marche.

Lettres de Philippe à l'Anglois.

Responce de l'Anglois à Philippe.

Cautelles du Roy Anglois.

Guillaume Breton liu. 6. de la Philippide.

Rigord en la vie du Roy Philippe.

Arrest du conseil contre Ieã sans Terre.

Seigneuries & pays de la suitte du Roy Philippe.

Places prises par Philippe.

Gournay pris & cõment.

Diuitiis plenum variis, famáque celebrem
Rure situm plano, munitum triplice muro,
Delitiosa nimis, speciosáque vallis habebat
Nomine Gornacum, situ inexpugnabilis ipso
Et si nullus ei defensor abintus adesset.
Cui, multísque aliis præerat Gornatius Hugo,
Fossæ cuius erant nimis amplæ, atque profundæ
Quas sic apta suo replerat flumine, posset
Nullus vt ad muros per eos accessus haberi:
Arte tamen tali sibi res pessundedit ipsum.
Haud procul à muris stagnum pergrande tumebat
Cuius aquam pelagi stagnantis more refusam
Vrget stare lacu sinuoso terreus agger,
Quadris compactus saxis, & cespite multo.
Hunc rex abrumpi medium facit, effluit inde
Diluuium immensum subitâque voragine, tota
Vallis abit maris in speciem, ruit impete vasto.
Eluuies damnosa satis, damnosa colonis,
Culta domos, vineta, molas, radicéque vulsa
Præcipitans ornos: fugiunt, & summa petentes
Culmina ruricolæ properant vitare periclum
Municipes fugiunt, ne submergantur, & omnis
Se populus villam viduat, vacuámque relinquit:
Nec metuit, ne dum fugiat, capiatur ab hoste
Dum minus esse malum putat aut in vincula trudi
Aut perimi gladio, quàm vitam perdere fluctu
Armis villa potens, muris munita, virísque
Arte capi nulla metuens, aut viribus vllis,
Diluuio capitur inopino, mœnia sternunt
Vndosi assultus, arces breuis eruit vnda
Quæ modo nulla sibi tormenta vel arma timebant.

Guillaume Breton liu. 6. de la Philippide

Descriptiõ de Gournay.

Ainsi voyez vous que la subtilité, & engin du Roy vint au dessus de Gournay, que autrement il luy eut esté impossible de prendre, veu la description du plant, & de la munition, & force de la place: & quoy que l'Anglois se fut mis en deuoir de luy faire leuer le siege, si est-ce qu'il n'en sortit onc qu'auec la victoire. Cependant le Pape, qui voyoit que ceste guerre d'entre Philippe, & Iean, estoit grandement dommageable à la Chrestienté, & que le voyage de Leuant retardoit, à cause d'icelle depescha deux Abbez vers les deux Rois auec mandement Apostolique, pour les admonester sous peine des censures Ecclesiastiques, qu'ils eussent à conuocquer les Prelats des deux Royaumes, & par l'aduis d'iceux, & des Princes & Barons faire la paix, sauf tousiours le droict de chascun d'eux, auquel le Pape ne pretendoit donner empeschement: & qu'ils feissent reparer les Eglises & monasteres ruynez durant leurs guerres. Cecy fut annoncé au Roy estât à Mante, au mois d'Aoust dudict an, mille deux cens deux. Lequel appella de ceste sentence deuant le Pape & consistoire, lequel seul il vouloit pour iuge, & non les Euesques des deux Royaumes, conseillé à ce faire par les Prelats & seigneurs de France: & par ainsi sur la fin dudict mois, il se mit en campagne, & fut assieger Chasteau Gaillard, que le Roy Richard auoit basty sur la riuiere de Seine, où il fut cinq mois, & d'auantage ne voulant ruiner la place, ny perdre les siens,

Legats du Pape vers les Rois & pourquoy.

Appel du Roy au S. siege.

Chasteau gaillard assiegé par le Roy Philippe.

ains contraindre les assiegez à se rendre n'ayans dequoy viure. Mais voyant qu'il n'estoit possible de l'auoir en ceste sorte, il feit dresser les engins & batterie, & assaillit la place si courageusement qu'il l'emporta d'assaut, & sans y perdre que quatre gentils-hommes. Or durãt qu'il estoit à ce siege, Artus Duc de Bretaigne fils de Constãce, & de Geoffroy Plante-genest se sentant fort pour porter armes, & ayant esté inuesty par le Roy des païs & Comtez d'Anjou, & Poitou, & faict pour iceux hommage à icelle majesté, demanda congé au Roy d'aller en son païs, & de conquerir les terres qu'il luy auoit pleu luy donner : ce que le Roy feit, & pour mieux l'esguillonner à estre preud'homme, luy donna l'ordre de cheualerie, & ceignit l'espée suyuant l'ancienne façon des François, & pour secours luy liura deux cens lances, & quelque somme de deniers pour fournir aux frais, & leuée d'hommes qu'il luy conuenoit faire pour ceste guerre. Et afin que ce Prince Breton demeurast à iamais amy, & affectionné à la maison de France, le Roy luy feit accorder sa fille Marie qu'il auoit eu de sa derniere femme, & qu'il auoit faict (comme dict est) legitimer au Pape. Et d'autant que pas vn des autheurs qui sont imprimez ne faict mention de ce mariage pour n'auoir esté accomply, il sembleroit que ie le supposasse, veu mesmement que ceste Dame fut espouse de Philippe Comte de Namur, & de Louuain fils de Baudoüin de Hainaut Comte de Flandres, i'ay garant pour me deffendre, & homme qui viuoit de ce temps, à sçauoir l'autheur de la Philippide, qui en parle en ceste sorte:

Artus Duc de Bretaigne fait cheualier par Philippe Auguste.

Marie de France accordée à Artus.

Protinus Arturo, quem iam prouexerat ætas
A puero in iuuenem, Francorum more vetusto
Cingula militiæ noua præbuit, atque Mariam
Desponsauit ei, per quam socer illius esset.
Qui mox acceptis à fisco sumptibus, atque
Militibus, paucísque viris à rege receptis
Festinanter abit Pictos inuadere fines.

Marys de Dame Marie de Frãce fille de Philippe Auguste.

Ceсy vous monstre que Marie a eu deux marys, Artus qui la fiança de parolle, l'an mille deux cens deux, & Philippe de Flandres qui l'espousa l'an mille deux cens dix. Et la fille estant en aage d'estre mariée, laquelle estoit petite, & tendrelette lors que le Roy la promit au Prince de Bretaigne, lequel mourut auant qu'elle fut d'aage, ainsi que nous verrons tost apres. Artus donc ayant laissé le Roy au siege cy dessus dict, s'en vint iusqu'à Tours auec ses troupes, & attirant à luy tout ce qu'il pouuoit d'hommes, sçachant que là les Bretons viendroient le trouuer, & que les seigneurs de Poitou ennemys de l'Anglois ne luy failliroyent au besoing. Entre lesquels sembloit tenir vn des premiers lieux André seigneur de Vitré, lequel auoit espousé la fille du sire de Rais: & pource luy donna le Duc Artus la terre de Langeas en Anjou, que depuis le Roy Philippe retira de ce seigneur de Vitré, & luy en dõna ailleurs recompense. Il fut suiuy encor', outre les seigneurs Bretons, de Geoffroy Comte de Luzignen, & ses freres: l'vn desquels, à sçauoir Hugues, auoit esté iniurié par le Roy Anglois, & de Guillaume Sauary seigneur de Mauleon, des successeurs duquel est souuent faicte mention en l'histoire Angloise, du Comte d'Eu nommé Guillaume, & de Raoul d'Issouldun, & plusieurs autres, lesquels toutesfois ne luy amenerent point troupe suffisante pour s'opposer au Roy d'Angleterre son oncle, qui fut cause que Artus, prince discret pour son aage, remonstra aux Poiteuins, qu'eux estans en si petit nombre, & sçachans quel homme estoit le Roy Iean, il valoit mieux aussi d'attendre le secours que le Roy Philippe faisoit venir pour eux, tels qu'estoient Humbert ou Ambert 4. du nom Comte de Beaujoulois, & Hugues Comte de Dampierre, les seigneurs de Dauphiné, & d'Auuergne qui deuoyent se trouuer à Orleans, comme aussi les Bretons venoyent à grandes forces, & bon nombre de vaillans soldats, lesquels estoient desia à Nabite pour venir au secours de leur Prince. Mais soit que les Poiteuins vsassent sagement de faire haster la besongne, ou qu'ils craignissent que si ces forces

Voy les Annales de Vitré, chap. 36.

André de Vitré faict seigneur de Langeas.

Seigneurs venus au secours d'Artus.

Humbert seigneur de Beaujoulois 4. du nom.

ces eſtoient aſſemblees, ils ne fuſſent mis en arriere, ils conſeillerent au prince Breton de ſe ruer ſur le Chaſteau de Mirebeau, où eſtoit encloſe la Royne Eleonor ſon ayeule & mere du Roy Iean, celle qui eſtoit cauſe de tout ce mal, & de tous les troubles aduenus en Gaule, de l'aſſieger là & forcer la place, aſſeurez qu'elle priſe, il leur ſeroit aiſé d'auoir raiſon du Roy d'Angleterre. Il les croit & s'en va droit à Mirebeau, ſans attendre ne ceux qui eſtoyent à Orleans, ny les troupes de Nantes, & chaudement il donna l'aſſaut aux murs, & y fait breſche, reſolu de continuer, & de forcer la place. Mais tandis qu'il ſ'apreſtoit, la vieille Princeſſe eſtonnée, aduertit ſon fils Iean de venir à ſon ſecours, & la deliurer des mains de ſon neueu : à quoy le Roy Iean ne faillit point, tant pour ne laiſſer ſa mere en peril, que ne ſouffrir que les forces ſ'aſſemblaſſent, auſquelles vnies, il ne ſe voioit ſuffiſant de pouuoir faire teſte. Il ſe conſeille aux ſiens, & les prie de le ſuiure la nuit, ſe faiſant fort de les accabler, eux ne le ſçachans ſi pres, ny penſans qu'il ſoit ſi hardy de leur donner vn reſueille-matin ſi malgracieux qu'il feut : Or y auoit il vn vaillant Capitaine en ſes troupes nommé Guillaume des Roches, lequel ſçachant les humeurs du Roy, & aſſeuré de la ruine du camp de Mirebeau, luy dit franchement, Sire nous vous promettons la victoire de voz ennemis à ceſte nuict, pourueu que vous nous iurez en foy & parolle de Roy, de ne faire aucun tort, ny mal ou dommage, ny au Prince Artus voſtre neueu, ny à pas vn de ſa troupe, ſans le conſentement, & conſeil de tous les ſeigneurs, & Capitaines de l'armée. Le Roy couſtumier de iurer ſans effait, ne feit auſſi conſcience de promettre, & affermer ce quils voulurent, voire & à proteſter que ſ'il outre-paſſoit ce ſerment, il ne vouloit iamais plus porter couronne, ains ſe ſoumectoit à eſtre chaſſé de ſon throſne, & dignité royale. Deſia auoit Artus pris la ville de Mirebeau, & ſon camp y eſtoit logé dedans, tenant la Royne Eleonor aſſiegée au Donjon, & faiſſans peu de guet, comme ne tenans cõpte des enfermez, & ne doubtãs de la venue du Roy Iean ſans Terre. Que ſert il d'aller tant à l'entour du pot, tandis que les ſoldats d'Artus eſtoiẽt les vns banquetans, les autres dormans, & ſe repoſans à leur aiſe, nul ſe ſouciant de faire guet, ſentinelle, ny corps de garde : voicy les Anglois & Nordmans qui entrent par les breſches, vainquans ſans combat ceux qui n'auoyent moyen de ſe deffendre, & faiſans priſonniers tous les ſeigneurs qui eſtoyent à la ſuitte de ſon neueu, leſquels il retient contre le ſerment fait au ſuſdit ſeigneur des Roches (fondateur depuis de la Roche au moyne) & pource le ſuſdit Guillaume le laiſſa, & onc depuis ne porta les armes à ſon ſeruice. Et eſt cecy teſmoigné par l'auteur de la Phllippide diſant :

Conſeil dõné à Artus par les ſeigneurs de Poitou.

Mirebeau en Poitou aſſiegé par Artus.

Iean des Roches fait pour Artus

Iean ſans Terre reprend le Chaſteau de Mirebeau.

La Roche au Moyne Chaſteau par qui fondé.

Protinus abſedit ab eo Guillelmus, & omnes
Andegaui, Turones, Cenomanníque, quibúſque
Anteà carus erat, ſit publicus omnibus hoſtis.

Et bien qu'il gardaſt ſa foy à l'endroit des autres ſeigneurs, & deliuraſt les Comtes de Luſignen, d'Eu, & de la Marche, ſi commanda il que ſon neueu fut conduit au Chaſteau de Falaiſe, reſſolu de le faire là mourir ſecrettement, comme il feit depuis, eſpandant ſon venin encor ſur Eleonor ſœur d'Artus, laquelle il feit perir en priſon en Angleterre. Or comme il ſe gouuerna enuers les autres priſonniers, l'auteur de la Philippide le declaire treſbien quand il dit :

Eleonor de Bretaigne faite mourir par Iẽa ſans Terre.

Aſt alios quos ordo viros decorabat equeſtris
Tenè quater denos in turris carcere clauſit,
Lege data, clauſis quòd edulia nulla darentur
Amplius, aut humor quo guttura ſicca maderent
Mortis inaudito generi ſuccumbere cogens.

HHHh

Sed magnos, claròsque viros, & honoribus auctos,
Maiestate graues, & nobilitate superbos
Non sic ausus morti dare, quippe timebat
Illorum consanguineos, fortésque propinquos.

Le Prince Breton est mené ce-pendant à Rouën, & comme le Roy faignit sa deliurance, il le feit venir vn soir secrettement à luy, & le menant le long de la mer, comme ils furent sur vn costau & roch plein de precipices, le cruel & parricide Roy luy passa son espée traistreusement par le corps, & poussa le corps mort de son pied en la mer, sans que iamais il en fut autre nouuelle que de soupçon, n'y ayant preuue de ce massacre. C'est pourquoy les historiens Anglois Matthieu Paris, & Mathieu de Westmonstier couurent, comme ils peuuent, ce fait, & n'osent accuser leur Roy de ce crime: l'vn desquels en parle en ceste sorte: Le Roy Iean estant à Falaise, commanda qu'on luy amenast Artus son neueu: lequel estant en sa presence, le Roy luy parle fort gratieusement, & luy promit de grands biens, honneurs, & aduancements, pourueu qu'il quittast l'alliance du Roy Philippe, & se ioignit à luy comme à son oncle, & bon seigneur, & parent. Mais Artus vsant de mauuais, & fol conseil, respondit orgueilleusement, & auec menaces au Roy, & luy redemanda le Royaume Anglois, auec toutes les terres que le Roy Richard possedoit, lors de son decez, & pour ce que cecy luy appartenoit iustement, & de droit hereditaire, il iura que si le Roy ne luy rendoit bien tost, qu'il n'en auroit libre, ny paisible iouïssance de sa vie. Le Roy Iean oyant cecy, fut grandement troublé & irrité, pource commanda que Artus fut conduit à Roüen, & enclos en la tour neuue, & gardé là fort estroitement: mais peu de temps apres Artus s'esuanouit, & perdit, d'vne façon à tous incognëue: Dieu vueille que ce ne soit ainsi qu'on le tient par bruict commun. Iusqu'icy parle cest Anglois, lequel conniue à l'opinion certaine de noz histoires. Ceste mort du Prince de Bretaigne rendit l'Anglois si odieux qu'il n'y eut seigneur en France qui ne le detestast comme vn cruel & inhumain tyran, & plus encor fut abhorré quand on sçeut qu'il auoit confiné en Angleterre la sœur du susdict Artus, où elle mourut, esperant empieter le pays Breton sur les hoirs de son frere. Or tandis que ces choses se passoyent ainsi, le Roy Philippe tenoit le siege deuant le Chasteau de l'isle d'Andely, & l'Anglois ne cerchoit que les moyens de le faire sortir de là auec confusion: & pource ayant fait dresser quelques nauires, leur donna charge de faire tant qu'ils abatissent vn pont de boys, & assis sur des bateaux que les François auoyent fait sur Seine, pour se faciliter la voye à se faire seigneur de la place. Guillaume Mareschal d'Angleterre, & le Comte d'Arques font ceste entreprise, & viennent partie par eau, partie par terre de nuit, & surprennent le camp du Roy Philippe, lequel auoit passé le pont pour approcher mieux la baterie, & auoir le soldat plus prompt pour l'assaut, mectans vn tel effroy en l'armée, que sans l'effort des Comtes de Bologne, & de sainct Paul, & des seigneurs Matthieu de Mommorency, & Hugues des Barres, le Roy eut esté en danger de sentir là quelque grande estorce, que si l'armée de mer fut aussi tost arriuée que celle de terre, c'est sans faillir que les Françoys eussent esté la plus-part taillez en pieces. Mais le iour estant venu à l'arriuée des vaisseaux, & chascun estant en armes, & le pont refait, & fortifié, les seigneurs de Monfort, de Mommorency, & des Barres estimez entre les premiers du camp Françoys, commencerent la meslée: mais à bien assaillir, bien deffendre, d'autant que les Anglois, & Nordmans estans resolus de mourir, ou de rompre le pont, faisoient aussi tout deuoir pour mettre à fin leur entreprise, ce que peut estre ils eussent fait sans l'industrie d'vn Gaubert vaillant soldat, & bon Pilote, & des meilleurs, & plus subtils nageurs de son tẽps, lequel nageant sous l'eau, & fourny de feu gregeois dedans vn pot bien estoupé, feit tant, & si bien, qu'il approcha du fort d'Ais, que les assiegez auoient fait au lieu de la baterie, & d'où auant ils endommageoient les nostres, & y mettant le feu, causa vn si grand embrasement du costé que l'ennemy gardoit le moins, que le Chasteau fut tout espris en flammes auant

Artus mené à Rouë.

Mort cruel d'Artus par son oncle.

Matthieu Paris en la vie du Roy Iean sans Terre.

Secours d'Anglois au Chasteau d'Andely.

Seigneurs qui feirent le deuoir au siege.

Gaubert Pilote & son entreprise.

Chasteau d'Andely bruslé

auãt que les Anglois s'en apperceussent, lesquels estoient ailleurs empeschez au combat: mais voyans le feu si haut, & leur danger si proche, ne sçauoyent de quel costé se tourner pour euiter la fureur des flammes, lesquelles cessans & leur secours reculé, ils se veirent estre la proye des Françoys, comme aussi furent les villages des entours, nul osant plus faire teste au Roy victorieux. Lequel ayant fait de si beaux exploits, fut aduerty de la mort pitoyable de son gendre Artus, dequoy il fut si marry, que soudain il assembla le conseil des Pairs & seigneurs du Royaume, par l'ordonnance duquel, & les Bretons & Angeuins faisans instante poursuitte contre le meurtrier, fut dict que le Roy Iean adiourné à comparoistre par deuant les Pairs pour rendre raison de son faict, & se purger des crimes à luy imposez. Mais luy ne voulát aucunemés se representer, quoy que souuent admonesté de ce faire, fut condemné par les Pairs comme felon & rebelle à perdre toutes les terres qu'il tenoit en hommage du Roy, lesquelles furent confisquées à la couronne. Et est cestuy le premier iugement que nous trouuons en l'histoire auoir esté fait par les Pairs, d'autant qu'és autres il n'est faict mention que simplement du conseil, & parlement, ou de l'assemblée des Prelats, & seigneurs du Royaume: là où en cest endroit, & les Anglois, & Rigord viuans en ce temps, vsent du mot de iugement des Pairs, par lesquels l'Anglois fut priué du droit qu'il auoit en Anjou, Poictou, Guienne, & Normandie. Ce pendant que le Roy Philippe faisoit ces conquestes, Iean sans terre se tenoit à Roüen, viuant dissolument, & ne se souciant de la ruine de son peuple: & si quelqu'vn luy en alloit faire le rapport, il se mocquoit, & disoit, laissez luy faire: car il n'en sçauroit tant prendre en long temps, que ie ne le recouure aisément en vn iour. Tellement que ceste sienne fai-neantise fut cause que Hugues Comte de Gournay, iadis vn de ses plus loyaulx Capitaines, l'abandonna comme indigne de commander, & rendit au Roy Philippe le Chasteau, & place de Monfort, & luy feit hômage de ses terres, comme aussi feirent plusieurs autres seigneurs de Normandie. Ce-pendant Constance Duchesse de Bretaigne, se voyant sans hoirs, choisit mary, & espousa Guy seigneur de Touars sage, & vaillant seigneur: duquel mariage vindrent deux filles, Alix, & Catherine, desquelles, & de leurs mariages nous parlerons cy apres, estant le discours de leurs alliances necessaire pour l'eclercissement de nostre histoire. Le Roy Philippe, qui ne pouuoit oublier la mort du Prince Artus, ny les desirs de la venger, & voulant effectuer ce que le conseil auoit ordonné pour le ban & confiscation des biens de l'Anglois, vint assieger la ville d'Arques, où il fut longuement sans la prendre, & cependant l'Anglois vint à Tours, y entra, la pilla & brusla en despit que là auoit esté faicte l'assemblée des Seigneurs, qui conspirerent contre luy pour le secours du Duc de Bretaigne: & s'en retournant il trouua le Vicomte de Limoges, lequel il feit prisonnier, à cause qu'il estoit amy, & confederé de la maison de Luzignen, & qu'il auoit fait hommage au Roy Philippe, & iuré fidelité, ainsi que les sus-nommez de Luzignen, & que les Vicomte de Touars, & Comte de la Marche. Et d'autant qu'on estoit sur l'hiuer, chascun fortifiant ses villes, & y mectant seures garnisons, les Roys se retirerent en leurs maisons: Philippe à Paris, & Iean à Caen, où il passa les festes de Noël, & la pluspart de l'hiuer banquetant, & follatrant: puis se voyant mesprisé des siens en Gaule, fasché, & irrité, passa en Angleterre, où il feit sentir aux Anglois sa furie, en desapointant les vns, & faisant mourir les autres, & rançonnant estrangement le peuple, à cause (disoit-il) qu'ils l'auoyent laissé sans argent, & sans secours en Normandie, & que s'ils luy eussent fourny ce qui luy estoit necessaire, il n'eut perdu tant de places, ny esté contraint de repasser la mer pour se fortifier. Grandement se trompent en cest endroit & le Blond, & Funche qui l'ensuit, disans que en cest an mille deux cens deux, le Miramolin d'Afrique, qu'ils ne nomment que du nom general des Princes Mahometans, sans exprimer lequel c'estoit des Miramolins, passa en Espaigne, & la courut, & pilla iusques en Gallice: comme ainsi soit que lors duroient encor les tresues de dix ans entre Aben Iucep, & le Roy de Castille, lesquelles furent continuées par son successeur Aben Mahomad surnommé le Verd, & par Aben Iacob: de sorte que la guerre ne recommença iusques en l'an 1210. & ainsi faillent les sus-nommez en la date & supputation des années. Car tant s'en faut qu'il y eut guerre lors entre les Chrestiens, & les Mores, ou que les Mores passassent la mer

Iean sans Terre adiourné ne comparoit point.

Biens de l'Anglois confisquez à la couronne.

Premier iugement des Pairs tels que sont à present.

Fain-neatise du Roy Iean.

Hugues Côte de Gournay.

Constance Duchesse de Bretaigne espouse Guy Vicôte de Touars.

Arques assiegée par Philippe Auguste.

Tours bruslée par l'Anglois.

Vicomte de Limoges pris par l'Anglois.

Iean Roy Anglois passe en Angleterre et ses cruautez.

Faute du Blond & de Funche.

Loyauté du Roy Mahometan Aben Iacob.

auec forces, que Aben Iacob estant requis par Dom Sanche surnommé le Fort Roy de Nauarre, de luy donner secours contre les Rois d'Aragon, & de Castille, qui luy enuahissoient ses terres: il ne voulut rompre la trefue, bié luy fournit il quelque somme de deniers, & non point des hommes, afin de n'estre blasmé d'auoir faucé sa foy & promesse. Et quant à ce que les sus-nommez disent que ce fut lors que les Mores, & leur Miramolin conquirent Grenade, encore faillent ils grandement, comme ainsi soit que ceste cóqueste ne se feit que iusqu'apres la bataille des Nauas de Tholouse en Nauarre, où les Mores furent deffaicts, & icelle bataille aduint l'an mille deux cens douze, apres laquelle il y eut vn Capitaine More nommé Aben Hut, issu du sang des Rois Mahometans de Saragosse, qui conquit la Cité de Grenade, mais n'establit sa puissance, ny le nom de sa Royauté q̃ iusques en l'an mille deux cens tréte six, & ainsi vous voyez combien est necessaire & la diligence, & la lecture diuerse à celuy qui veut se mesler d'escrire l'histoire. Ceste année de mille deux cens deux mourut soudainement, & sans disposer de ses biens, d'vne paralysie, Guillaume Archeuesque de Rheims, Cardinal, & oncle du Roy Philippe: il y en a qui le fót mourir l'an mille deux cens, mais Rigord luy marque ceste année: & fut suiuy tost apres, & d'vn mesme gére de mort par Rotrou son neueu, & iceluy Euesque de Chaalós, & Pair de Fráce: mourut aussi ce Prestre Foulques duquel auons parlé cy dessus, sur le poinct qu'il s'apprestoit de passer en la terre saincte auec les troupes que par ses predications il auoit armées pour le secours des Chrestiens de Leuant.

En quel temps les Mores conquirent la cité de Grenade.

Aben Hut premier seigneur de Grenade.

Mort de Guillaume Archeuesque de Rheims.

Rotrou Euesque de Chaalons.

De la grande armée des Princes occidentaux vers la Palestine, & conqueste de Constantinople par iceux, & succez du Roy Philippe en Normandie.

CHAP. LXXII.

Cy dessus a esté faicte mention de la peine que prenoit le Pape Innocent pour le recouurement du Royaume de Hierusalem, & comme il enuoya, & Legats, & Prescheurs de tous costez pour inciter & esmouuoir les Princes Chrestiens à ceste entreprise, entre lesquels furent Foulques: duquel auons ja parlé, & Herlouin Moyne de sainct Denis: de sorte que par leur saincte predication se croiserent les Princes & seigneurs de Gaule, qui s'ensuyuent: Baudoüin Comte de Flandres, & Henry son frere, Thibaut Comte de Champaigne, mais il mourut (comme dict est) auant que fut faict le voyage. Louys Comte de Blois fils de Thibaut surnommé le Bon, & cousin du Comte susdict de Champaigne, Geoffroy, & Estienne Comtes du Perche: Regnault Comte de Boloigne, Hugues Comte de sainct Paul, Symon Comte de Monfort, & Guy son frere, Baudoüin de Beaufort, Henry Duc de Louuain, Regnaut Comte de Dampierre, Iean Comte de Neelle, Pappin Comte d'Orleans, Gauthier Comte de Brienne, & frere du Roy de Hierusalem Iean de Brienne, le Marquis de Móferrat Boniface, les Comtes de Nordvvic, & Nortâton Anglois: & d'entre noz Frács-Gaulois estoient de la suitte les seigneurs Matthieu de Mommorency depuis Connestable, Geoffroy de Genuille, pere de celuy Iean sire de Genuille qui feit depuis le voyage de Palestine auec le Roy sainct Louys, Iean seigneur de Vierzon, & Oliuier sire de Rochefort: d'Euesques y furent Garnier pasteur de Troyes, Alphons Euesque de Bayóne, & Milon Euesque de Soissons. Le Flamand qui estoit comme le chef principal de ceste entreprise, pour estre le plus riche, & pecunieux, mena auec luy Madame Marie de Champaigne son espouse, & son frere Henry: pource ayant deux filles, Ieanne, & Marguerite les laissa sous la garde, & tutelle de son frere puisné Philippe Comte de Namur, & de Bouchard seigneur d'Auesnes: lesquelles le susdict Philippe donna en garde à Mathilde Doüariere de Flandres, & femme de deffunct Philippe d'Elsace, quoy que depuis (comme verrons) il ne fut guere loyal tuteur de ces pupilles. Ie n'ay que faire de vous deduire le voyage de ces seigneurs, me suffisant de vous dire qu'ils arriuerét sains, & saufs

Princes se croisans l'an 1202.

Baudoüin de Flãdres chef de l'armée.

& saufs à Venise, où d'aucuns dient, que souffrirent de grandes iniures, & incommoditez, iusqu'à estre contraints d'acheter le passage à grand' somme de deniers: mais l'Annaliste de Flandres tant s'en faut qu'il accuse les Venitiens de les auoir maltraictez, que plustost il dict qu'ils recueillirent courtoisement ces Princes, & leur fournirent viures & argent, à condition qu'ils leur donneroient secours contre ceux de Iadere ville d'Esclauonie, à present nommée Zare, lesquels s'estoient reuoltez, & auoient faict hommage au Roy d'Hongrie. Les Gaulois obligez par ce plaisir au Venitien, ayans soixante galeres des Venitiens, & autant de gros vaisseaux, montent sur mer, si bien qu'auant qu'ils fussent à Triest, ny Cap d'Histrie, ils furent plus de deux cens quarante vaisseaux, par l'effroy desquels les Tergestans & Histriens demanderent la paix, qu'ils obtindrent en se rendans tributaires à la seigneurie de Venise. Laquelle voyant vn si beau, & bon commencement, prient l'armée occidentale de passer outre, & de dompter les Zaréens, deffendus par les Hongres: ils y vont, & assiegét Zare, & y furent l'espace de sept mois sans rien y gaigner que des coups, si brusquement ceux de dedans leur faisoient resistance. A la fin neantmoins comme les Zaréens qui estoient cause de la reuolte, desperans de leur salut, se fussent sauuez ailleurs, pour viure en exil perpetuel, les Hongres aussi se retirerent és villes voisines, qui estoient de l'obeyssance de leur Prince. Ainsi la Cité vuide de deffence, tomba és mains des Venitiens par le secours des Gaulois, lesquels la pillerent, & butinerent, & l'hyuer approchant ils l'y passerent, attendans la saison de se mettre sur mer pour continuer leur voyage. Mais voicy que tandis qu'ils estoient sur les deliberations de passer en Leuant, & guerroyer les successeurs de Saladin, Alexis fils d'Isaac l'Ange, voyant le miserable accident de son pere, & comme son oncle l'auoit aueuglé, & mis en prison, & taschoit de luy en faire autant, sçachant que les François auoient secourus les Venitiens, sollicité de ses amis qui l'auoyent sauué des mains du tyran, s'en vint à Zare, pour les prier de luy donner secours à deliurer son pere de captiuité: & leur feit entendre que la cause pour laquelle son oncle Alexis s'estoit le plus acharné sur luy, estoit pour autant qu'il aymoit les Latins, & faisoit volontiers plaisir aux occidentaux, desquels le tyran estoit mortel aduersaire. Noz Princes se rapportans de cecy aux seigneurs magnifiques, entrent en conseil, où fut arresté que si le Grec vouloit obliger sa foy, aux conditions qu'ils luy preposeroiét, qu'ils luy donneroient aussi secours, & lesquelles furent telles. Que l'Eglise de Constantinople, seroit suiecte au sainct siege Apostolique de Rome, & que les Grecs, auroient vne foy telle, & semblable doctrine que les Latins, afin qu'il n'y eut qu'vn pasteur, & qu'vne bergerie. Que pour les dommages & torts faicts aux François, & Venitiens allans à la terre saincte, par le feu Empereur Emanuel, Commene, Alexis donneroit quinze mille liures d'or, & aux Venitiens les frais de ceste guerre, à cause que c'estoit eux qui fournissoient les vaisseaux & equipage d'iceux en ceste entreprise: ce que les Grecs promirent & iurerent, & les Latins se preparerent pour faire le voyage. D'autant qu'il n'y auoit Prince en l'Occident qui ne fut marry du desastre d'Isaac, veu que Philippe Empereur de Rome (ou soy portant pour tel) estoit beau-frere du petit Alexis, la sœur duquel il auoit espousée: le Pape se soignoit de reduire les Grecs au girõ de l'Eglise, ce dequoy il auoit esperãce, si Isaac eut tenu la Monarchie Gregeoise. Les François, & Venitiens auoient des querelles particulieres contre les Grecs: les François, à cause que les Constantinopolitains auoient faict mourir Alexis fils de Manuel, & gendre du Roy de France Louys le ieune: les Venitiens, pource que Manuel auoit chassé les marchãds de Venise de ses Terres: & se passa tout ce que dessus l'an mille deux cens deux. Mais le voyage & la conqueste de Constantinople se feit l'an mille deux cens trois. Et ce-pendant au pays d'Orient, & trois iours auant l'Ascẽsion de nostre seigneur, qui estoit le trentiesme de May, en l'an susdict de mille deux cens deux, il aduint vn grand tremblement de terre, par la violence duquel la plus grande partie de la Cité d'Acre, auec le Palais du Roy de Hierusalem s'en alla par terre, y estant accablé vn grand nombre de peuple. Et pour monstrer vn signe de ruïne euidente des affaires de Leuant, la Cité de Tyr fut presque ruïnée de ce terre-tremble: & Archas ville tresforte, & bien munie & peuplée, s'en alla du tout par terre sans que rien y demourast debout, & Tripoli sentit vne perte grande & d'edifi-

Voy Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Meyer liu. 7 des Annales de Flãdres.

Bõsinie histoire d'Hõgrie Dec. 2. liur. 7.

Zare assiegée par les Frãçois & Venitiens.

Zare prise par les Frãçois pour les Venitiens.

Alexis l'Enfant fils d'Isaac Empereur de Cõstãtinople.

Articles proposez par les Latins au Prince Grec.

Conditiõs acceptées par le Grec.

Pourquoy les Grecs hais des François.

Tremblemẽt de terre en Leuãt

Villes ruïnées en Leuãt de terre-tremble.

ces, & de peuple, & apres cela s'ensuyuit vne estrange mortalité. Tandis que les Chrestiens Latins estoyent à Zare, & pais Limitrophes pour le secours des Venitiens, le Roy Philippe en cest an de mil deux cens trois, au moys de May ayant leué vne grosse armée entra en Normandie, & prit Falaise, Donfront, & Caen, qui pour lors ne portoit que tiltre de bourgade, & estendit ses conquestes iusques au mont sainct Michel, & cecy est descrit au long par l'autheur de la Philippide lequel i'allegue souuent, & à cause de sa diligence, & pour la naiueté qu'il a, quoy que ses vers se ressentent quelque peu de la rudesse du siecle: Or voicy comme il parle.

L'an 1203. Philippe Auguste en Normandie.

Guillaume Breton liu. 8. de la Philippide. Falaise dicte de l'aspreté des Rochers.

Rex agit armatos in prælia rursus, vt omnis
Hac vice Francigenis Nordmania subijciatur:
Vicus erat scabrosa circundatus vndique rupe,
Ipsius asperitate loci Falesa vocatus,
Nordmaniæ in medio regionis, cuius in alta
Turres rupe sedent, & mœnia sic vt ad illam
Iactus nemo putet nullos contingere posse.
Hunc rex innumeris circundedit vndique signis,
Perque dies septem varia instrumenta parabat,
Mœnibus vt fractis villa potiatur, & arce.
Verùm Burgenses, & præcipuè Lupicarus
Cui patriæ dederat curam rex Anglicus omnem,
Elegere magis illæsum reddere castrum
Omni re salua, cum libertatis honore
Quàm belli tentare vires, & denique vinci.

De l'origine de la ville de Caen.

Et parlant de Caen il a dict auoir esté bastie par Gaie, ou Caie, Eschanson du Roy Artus, ce que si est vray, ie m'en rapporte à l'histoire, mais les vers de cestuy sont tels.

Inde petit Cadomum, quæ iam tribus ante diebus
Quàm rex venisset tradi poscebat eidem:
Villa potens, opulenta, situ speciosa, decora
Fluminibus, pratis, & agrorum fertilitate,
Magnificásque rates portu capiente marino:
Séque tot ecclesijs, domibúsque & ciuibus, ornans,
Vt se Parisio vix annuat esse minorem.
Quàm Caius dapifer Arturi condidit olim,
Vnde domus Caij pulchrè appellatur ab illo.
Nostro spontè iugo se subijcit, & sibi tali
Facto in perpetuum regis mercatur amorem.

Baieux, Seez, Coustances & Lisieux se rendent à Philippe Auguste. Guy Duc de Bretaigne. Mont S. Michel où assis.

A l'exemple de Caen, qui se rédit sans endurer assaut, les citez de Baieux, de Seez, Coustances & Lisieux feirent ioug au Roy Philippe: de sorte que toute la Normandie, excepté Rouën, estoit sous la main du Roy de France, sans que l'Anglois feit aucun semblant de s'en soucier, & moins de resister aux François, ou de secourir ses suiets affligez par guerre. Ce-pendant Guy de Toüars Duc de Bretaigne de par sa femme, vint auec les forces Bretonnes du costé d'Auranches au secours du Roy Philippe, & de premiere abordée s'attacha au mont S. Michel place assise au milieu de la mer, mais tellement que la mer n'y ondoye point tousiours, ains y flue, & reflue à certaines heures du iour, de sorte qu'vne fois, ce lieu est tout entouré d'eau, & d'autres il n'a que le sablon sec pour la closture, & au sommet duquel mont est bastie vne abbaye des plus fortes places de la Gaule, à cause de son assiette, & pour le cõtinuel ondoyement de la mer qui empesche que les ennemis la voulans forcer n'ont moyen d'y camper

d'y camper pour la battre, & moins d'y venir à l'assaut. Or sur la description de ceste place, l'autheur de la Philippide fait vn beau discours sur le croissant, & decroissant de la mer, & pourquoy la mer croist plus, la Lune estant au plain, que lors qu'elle est en decours, & pourquoy durant les Equinocces plus qu'au reste de l'année: en fin il conclud que cela ne procede point de la Lune, vsant de ces parolles que ie mets pour la curiosité des gens de sçauoir.

Quand la mer est plus en cours & flux.

Rursus an à Luna maris hæc inflatio fiat.
An magis à Pelago fluat hæc variatio Lunæ.
Cùm pelagus Luna constet prius esse creatum
Posteriúsque sui nunquam sit causa prioris,
Nulláque res habitum trahat à non ente, vel actum.
Rursus an alterutri neutrum sit causa mouendi,
Sic ne feriant eadem similes per tempora motus
Motus vt iste tibi nil debeat, iste nec illi
Quærite quos mundi labor implicat, & tamen istud
Quærere nostra fides prohibet, comprendere nulla
Mortale ingenium valet hæc ratione, vel arte.

Vous oyez icy quelles raisons il ameine, pour nous monstrer & enseigner que le flux, & reflux de la mer ne vient point de la Lune, veu qu'on sçait par l'escriture saincte que la mer fut plustost creée que la Lune, ny les planettes, & que par raison naturelle, ce qui est posterieur ne cause point l'estre de ce qui est auant luy, & qu'il n'y a chose qui estant, aye, ny puisse auoir estre, ny mouuement ou habitude de celle qui n'est point. Or est il que la mer estant creée, & separée de la terre, receut aussi de Dieu son facteur en ceste separation son cours, varietez, & limites au iour troisiesme que Dieu la crea, là où au quatriesme il feit le Soleil, & la Lune pour distinguer le iour de la nuict, & les saisons, & temps de l'année: d'où s'ensuit que la mer a de son naturel en elle infus dés le commencement ses flux, & reflux, & la violence d'iceux suyuant les saisons, & non des influences de la Lune: mais nous sortons icy des lieux & limites d'vn Historien, & nous meslons trop auant des disputes des Philosophes, lesquelles nous laisserons aux escholes ayans dict cecy en passant. Et par ainsi reuenons à nostre premier propos du Duc de Bretaigne: Cestuy (comme i'ay dict) allant au secours du Roy, fut vers le mont sainct Michel à l'heure qu'il sçauoit que le flux ne couuroit point le païs voisin du mont, lequel n'estoit lors gardé, ny fortifié de la sorte, qu'il est à present, & y montant surprit les pauures gens du lieu, & Dieu sçait, si les Bretons eurent esgard à la saincteté du lieu, ny à la reuerence de l'Ange honnoré en ce mont, & lequel (comme i'ay dict) les Gaulois tiennent pour le patron, & tutelaire de ce Royaume: car tuans ce qu'ils rencontrerent, ils bruslerent Eglise, & monastere & y pillerent tout ce qu'ils trouuerent de richesses. De là il s'en alla à Auranches, qu'il assiegea & prit par assaut, ruynant & ville & fauxbourgs, luy estant aduis que ceste ruyne seruoit de vengeance pour le massacre d'Artus fils de Constance son espouse, & que toute la Normandie deuoit porter la penitence du peché cõmis par le Roy d'Angleterre. En somme ce Prince ne laissa rien iusqu'a Caen, où le Roy estoit, qu'il ne bruslast, & saccageast. Dequoy le Roy fut marry estrangement, mais voyant que c'estoit faict de guerre, & que le Breton auoit ruyné ce lieu à cause que l'Anglois s'en preualoit: neantmoins des munitions du Roy Iean, il feit reparer les ruynes du mont sainct Michel aydant les moynes d'argent, & choses necessaires pour le remettre sus, & rendre leur monastere tel ou plus beau qu'au parauant, & tel que à present on le veoit estre, le prenant sous sa protection, & sauuegarde, & dõnant bon reuenu aux religieux y seruans Dieu tant pour leur vie, que pour la deffence de la forteresse. Aussi ne trouuez vous que depuis en ça ce sainct lieu aye esté pris, ny par Anglois, ny par autres depuis celle reparation faicte par Philippe Auguste: &

Genese 1.

Que la Lune n'est cause du flux de la mer, & pourquoy.

Mõt S. Michel pris par Guy de Touars.

Mont S. Michel bruslé par les Bretõs.

Abbaye du Mont S. Michel reparée par Philippe Auguste.

qu'il sembloit estre necessaire que le feu Breton purifiast ceste place, & luy ostast l'air Anglois, pour estre à iamais bon François. Or reuenons à noz voyageurs de Grece pour la cause & deffence d'Isaac, & de son fils, priuez de leur Empire & heritage: Noz Princes an cest an, mille deux cens trois estans partis de Zare, vindrent le long de la coste de l'Esclauonie, & goulphe de Venise, radans l'Albanie & Morée, & en fin paruenans iusques en la mer Propontide, passans les Chasteaux du destroit de Gallipoli, & approchans Constantinople, furent aduertis que le tyran Alexis, & son gendre Theodore Lascaris, & Alexis Paleologue, estoient en campaigne auec soixante mille hommes pour leur deffendre l'abord, & descente aux nostres, voulans prendre terre au port de la grande Cité, ainsi parle Meyer és Annales de Flãdres: mais Nicete Choniate Grec, est d'aduis contraire, & dict que Alexis Tyran estoit si glorieux, que oyant parler de l'appareil des Latins en faueur d'Isaac, il n'en tint aucun compte iusqu'à ce qu'il sceut la prinse de Zare, & que les Latins estoient desia à Durazze Cité capitale d'Albanie: & que lors pensant à soy il feit venir Lascaris, & Paleologue ses gendres, les pria d'auoir esgard aux affaires, & de fortifier la Cité de Constantinople. Aussi ceste opinion me semble la plus vraye, veu que si le Grec se fut armé de bonne heure, il n'eut aussi souffert aux Gaulois de l'approcher de si pres, & moins d'emporter si legerement qu'ils feirent la Cité de Constantinople. Aussi (comme dict l'autheur mesme) les Latins sçauoient bien que l'Empire Grec n'estoit rien plus, & que les Princes, ne s'adonnoient qu'à yurongner & paillarder: & par ainsi se mettans en chemin, ils paruindrent plustost à Calchedonne que presque personne se doubtast de leur venue: & ainsi il est impossible que Alexis armast si tost tant de gens que dict Meyer, si ce n'est qu'il feit sortir confusément les Citoyens de Constantinople en campaigne, qui luy eust esté vne fort foible deffence, n'estant grand cas que l'effort des gens d'vne ville accoustumez à oisiueté, & à viure delicieusement, & prēdre tous leurs aises. Quoy qu'il en soit, noz Princes de Gaule, & le Duc de Venise viennent de Scutari auant, sans nul empeschement à Pere, ou Galathe ville assise pres de Constãtinople en l'Europe, & separée d'icelle d'vn petit bras de mer: & quoy que lors les Grecs enuoyassent quelques forces à Scutari & à Damatry, pour empescher que la caualerie Frãçoise ne courut le plat païs, si est-ce que tout cela fut sans prouffit quelconque: car tant s'en faut qu'ils chassassent les nostres, que d'arriuée, & voyās les Latins leur faire teste, ils s'enfuyerent & se laissoyent massacrer sans resistance, y mourans leurs chefs aussi vaillans que les soldats. De sorte que oyant parler ce Grec tant au desauantage de ceux de sa nation, il me semble qu'il vitupere les nostres de s'estre attachez à des lasches, coüards, & effeminez, & qu'il diminue la grandeur, & lustre de leur victoire, ayans vaincus les plus poltrons hommes de la terre: & si vn ennemy de ce peuple le disoit, ie ne voudroy le mettre en compte: mais voyant que la douleur faict dire la verité à Choniate, mortel ennemy des Latins, ie suis contrainct de luy adiouster foy en chose qui luy touche de si pres, & laquelle il descrit fort sincerement, sans rien pallier de la cōfusion de son peuple. Donc la caualerie Françoise ayāt prins terre en despit des Constantinopolitains, l'armée de mer entra aussi dedans le goulphe, & approcha de la chaisne qui trauerse du Chasteau, iusqu'à Pere, où les Grecs feirent quelque resistance, mais si maigre, & foiblette, que tout aussi tost les vns fuyans, les autres se noyans, autres estans occis, & quelques vns se sauuās en certains vaisseaux preparez pour la deffence, en fin la chaisne fut rompue, & l'armée Latine entra dedans le port de Constantinople, & se feit maistresse des galeres des Grecs. Estans maistres de la campaigne, ils ne reposerent sinon autant qu'il leur fallut de temps pour deliberer de ce qu'ils auroient à faire, lesquels voyans que la diligence estoit la plus requise, veu la frayeur, & estonnement des ennemis, soudain aussi se partissent en deux troupes, les vns allans par mer vers le Cosmidie, les autres auec la caualerie, prenans le chemin des Blachernes, où est le Palais imperial, & se campérent sur vne Coline qui est au Ponant du Palais sus-nommé. L'Empereur Alexis, qui s'estoit monstré fort vaillant contre son frere desarmé, voyant les Gaulois, & Venitiens si voisins de luy, tant s'en faut qu'il s'armast, que plustost resolu de s'enfuyr, il regardoit de haut auant la contenance des nostres, & pourpensoit les moyens de s'en aller: là où ses parens, & amis, sortoient de la ville auec quelques troupes de caualerie

N'cete Choniate li. 3. de ses Annales

Peu de soing de l'Empereur Grec.

Quels estoyent les Grecs.

Abord des Latins à Pere pres de Constantinople.

Goulphe de Constantinople pris des nostres.

Frãcois & Venitiens campez au port de Cōstãtinople.

Laschete d'Alexis Empereur.

ualerie & peu de fanterie, pour donner entendre aux nostres que leur ville n'estoit point sans deffence: & faisoient & dressoient des escarmouches assez gaillardes, mais lors seulement qu'ils auoient quelque braue conducteur tel qu'estoit Theodore Lascaris homme vaillant, & lequel si eut eu des soldats correspondans à sa hardiesse & generosité, à grand peine eut iamais Baudoüin porté le tiltre d'Empereur de Constantinople: mais les membres ne pouuans suyure la gaillardise du chef, il fallut en fin q̃ le corps fut mis à terre. On fut quelques iours à battre les murs, & cepẽdant les citoyens ne cessoient de ietter sur les nostres, & gros cailloux, & des pots à feu, & autres engins pour leur deffendre l'abord de la muraille: mais les François faschez de tant languir, estans venus au dixseptiesme iour de Iuillet, se resolurent de donner vn assaut general, & par mer, & par terre, & donner fin à ceste querelle ou par la prise de la ville, ou par quelque honneste composition, afin de s'en aller de là auant à leur premiere entreprise de la terre saincte. Ainsi couurans leurs vaisseaux de cuir de boeuf, de peur du feu, & ayans les cordes prestes, & des eschelles pour escheller les murs, & des beliers pour les forcer, ils viennent courageusement, & commencent la meslée. En fin ayans rompu la muraille du Palais du costé de la mer, quelques vns entrent, mais ils furent repoussez par les Pisans, qui estoient au seruice de l'Empereur; neantmoins d'vn autre costé ceux qui eschellerent la ville, occupans le mur, quelque resistance que sceussent faire les Grecs, mirent le feu aux maisons voisines, par lequel fut bruslé vn grand cartier de la ville. Ce fut lors que le miserable Empereur prit les armes, contrainct par les iniures & reproches des siens qui l'appelloient couard, & indigne de l'Empire, donnant cœur par sa lascheté aux ennemis, encouragez par la generosité d'vn enfant, & laissant perir à sa veuë, ses propres, & miserables suiets. Luy donc sortant du Palais, suiuy de quelque caualerie, & d'vne belle troupe de citoyens de la ville mieux armez que hardis, vint pour auec ceste multitude faire peur à ses ennemys, assez accoustumez à ne s'estonner pour la confuse multitude, & icelle non aguerrie d'vne ville. Mais le mal-heureux Prince, n'eut si tost veu le cãp Latin que sans coup ferir, ny donner cœur à ses gens, qui (peut estre) eussent faict quelque grand cas s'il eut combatu, ou leur eut donné Lascaris pour chef, se retira plein de frayeur, & ne sçachant que faire, tant il auoit desir de se retirer, & s'enfuyr. Les nostres ioyeux de ceste fuite, poursuyuent les fuyards, en font vn grãd eschec, iusqu'à ce qu'ils les eurent renfermez dedans la ville: où estãt le tyran, se prepara pour quitter, & la Cité, & l'Empire, s'enfuyant la nuict sans que personne le chassast, & se rendant miserable, ayant le moyen de se maintenir en sa grandeur. Lendemain matin comme les Grecs fussent asseurez de la fuite de leur Prince, ne sçachans enquoy se resoudre, & craignans que les François, & Venitiens n'entrassent armez en la ville ioüent beau ieu, & detestant celuy qui les auoit abandonnez, font prisonniere son espouse, & les principaux de son conseil, ils vont tirer Isaac aueugle de prison, & le menans au temple, le proclament pour Empereur, & puis le conduisent au Palais, où ils l'asseent en son throsne. Et afin que le camp estranger n'attentast rien contre la Cité, ils y enuoyent des principaux de leur ville vers le ieune Alexis, & les Princes Latins pour les aduertir du faict, & de la fuite d'Alexis, & restablissement d'Isaac: les prians de renuoyer le fils de l'Empereur, & laisser leur Cité en paix, puis que celuy estoit deliuré pour qui la guerre auoit esté entreprise. Mais noz Princes, qui n'ignoroient pas quelle est la foy Grecque, tant s'en faut qu'ils se façonnassent à leur dire, qu'ils refuserent de rendre Alexis, & menacerent de continuer leurs coups si on ne leur tenoit ce que Alexis auoit promis, & iuré, auant qu'ils s'acheminassent pour cest affaire. Isaac accorda (bien que le conseil y contredict) ce que son fils auoit promis pour sa deliurance: mais quand ce vint à payer, d'autant que le tyran s'en allant, auoit emporté le plus beau, & plus riche des thresors, il n'y auoit dequoy satisfaire aux frais, ny à la somme promise: & pource fallut s'empoigner aux lieux saincts, & despouiller les Eglises de leurs ioyaux, non sans murmure, & esmotion du peuple Grec, lequel fallut que passast par là, les Latins estans entrez les armes au poing, & estans les maistres dedãs leur ville. Or ce qui s'ensuyuit de cecy nous le dirõs cy apres, d'autant que c'est tout ce qui se passa en cest an, en la conqueste de Constantinople. Cest an fut encor memorable pour la fondation des deux saincts ordres des mendians,

Theodore Lascaris gendre de l'Empereur vaillant homme.

Assaut donné à Constãtinople par les Frãçois.

Le feu mis à Constantinople.

Alexis blasmé des siens.

Alexis se fuit sans combattre.

Citoiens batus par les Frãcois

Isaac tiré de prison par les Grecs.

Constantinopolitains enuoyẽt au camp Latin.

Latins dedans Constãtinople.

Commencement des ordres de S. Dominique & sainct François.

desquels furent chefs & autheurs sainct Dominique Espaignol de nation, & homme de tressaincte vie, & grande erudition : cestuy instituant l'ordre des Prescheurs en vne saison propre, & laquelle auoit besoing de tels hommes, pour s'opposer à la peruersité des heretiques Albigeois, qui gastoient lors la plus-part des Prouinces de Gaule: l'autre ordre fut celuy des freres mineurs, ayans pour pere & autheur, le biéheureux sainct François natif d'Assise, & le vray exemplaire de preud'hommie, & innocence: de l'eschole duquel sont sortis des premiers hommes, & plus excellens de ce monde. Comme aussi Dieu suscita en ce temps d'alors, les autres religions des mendians, & authorisa ceux de Cisteaux, pour faire teste les vns par doctrine, les autres auec leur saincteté, & tous par leur bonne vie & sainct exemple, aux villennies, & abhominations, & à la science ignorante des heretiques : estant Dieu si bon mesnager en sa maison de l'Eglise, & si soigneux du salut des siens, que tant plus le diable ioue ses jeux, & plus aussi il donne aux siens de renfort & de patience, & de doctrine: desquelles deux vertus estoient lors les vrays miroirs sainct François, & sainct Dominique. Or qui estoient ces heretiques, contre lesquels sainct Dominique, & les freres de Cisteaux auoient affaire, nous en auons tenu quelque propos, & en parlerons (Dieu aydant) cy apres, faisans mention des erreurs, & peruerses opinions des Vaudois, & Albigeois, & des folles persuasions de leurs Barbes, & imposteurs ministres. Aduenant donc l'an de nostre salut mille deux cens quatre, le temps fut si mal

L'an 1204 Saisons mal disposées.

disposé, & les saisons tellement preposterées, que depuis le mois de Feburier iusques en May, il feit vne chaleur toute telle que si ç'eut esté vn continuel esté, tant le temps estoit chaud & sec, & le prin-temps priué de sa douceur, & temperature accoustumée. Cependant le Roy Philippe ne se voyant aucun empeschement qui le detourbast de poursuyure sa pointe, l'Anglois estant en son isle, le Flamand, & ses complices en Grece, il s'en alla à Rouën, qui seule auec Vernon, & Arques luy faisoit teste, luy ayant dompté tout le reste de la Normandie, & l'assiegeant il se resolut de ne la laisser sans en venir au dessus.

Cité de Rouë assiegée par le Roy Philippe.

Les citoyens de Rouën non guere bien affectionnez aux François sont faschez tant du siege, que de ce que leur Prince les auoit laissez sans moyen de se deffendre longuement: & par ainsi ne voulans luy faillir, ny faucer la foy promise, ny endurer vn sac, si le Roy de France y entroit par force : feirent tant auec Philippe, qu'il leur accorda trente iours de delay, durãt lesquels ils enuoyeroiét à l'Anglois pour auoir secours : & si dans ce terme il ne venoit auec forces, & leuoit le siege, ils seroient tenus de se rendre, & faire soumettre au Roy les villes de Verneuil, & d'Arques.

Conditions accordées aux Rouënnois.

Cest accord passé, les Rouënnois passent en Angleterre, ayans dõné ostages au Roy de France, & faisans entendre aux Anglois leur angoisse, ils sont vn long temps sans pouuoir auoir audience. En fin la necessité les pressant, ils importunerent tant le Roy Iean, qu'ils les ouyt, tandis qu'il iouoit aux eschets, mais sans prouffit: car il les r'enuoya auec vne telle responce, qu'ils feissent leur deuoir de se deffendre, mais ne s'attendissent qu'il bougeast d'Angleterre, ne se deffit de ses forces pour les aller secourir. Par ainsi les pauures citoyens estans de retour, & declairans le grand soing de leur Roy, fallut que contraincts se rendissent au Roy Philippe au mois de Iuillet, & presqu'au mesme temps, que les Princes Latins se feirent seigneurs de Constantinople.

Rouën rendue au Roy Philippe.

Neantmoins fallut il que auant que le Roy voulut les receuoir en grace, qu'ils abatissent leur Chasteau, & Citadelle, & desmantelassent parties de leurs murailles, & autant en feirent Arques, & Vernueil, pour ne s'estre renduës, dés que le Roy les eut sommées: & de ceey est tesmoing l'autheur de la Philippide disant ainsi:

Rouën & Vernueil desmantelées.

Hinc rex magnanimus tota regione subacta,
Vrbi Rhotomago victrices applicat alas,
Quam sibi supposuit vix octoginta diebus.
Nam duplices muri, fossatáque tripla profundo
Dilatata sinu, numerosáque copia gentis
Et speciosa nimis fluuij stagnantis abissus

Dissimilem

Dissimilem nostris reddebant viribus vrbem.
Rhotomagensis item communia, corde superbo
Immortale gerens odium cum principe nostro
Vinci malebant, eius quàm sponte subire
Imperium, vel ei quicquam præstare fauoris.
Succubuit demum mutilata cornibus vrbe.
Muros ipsa suos truncare coacta, suísque
Sumptibus antiquam subuertere funditùs arcem.
Maxima Vernonio parilis solatia fati
In commune ferens, doleat ne sola dolere:
Parciùs vt doleant discinctæ mœnibus ambæ,
Pœnáque par feriat quos culpa coinquinat æqua.

Ainsi fut assuiettie la Normandie, & fut remise entre les mains des Rois de Frãce, trois cens nonante deux ans apres qu'elle fut donnée par Charles le Simple à Rollon premier Duc des Normands, pour n'estre plus guere paisible, ny seruir de patrimoine aux Rois Anglois, alliez à la maison de Normandie. *Combiẽ de temps la Normãdie a esté sous les mains du sang de Rollon ou ses alliez.*

De la conqueste d'Aquitaine par le Roy Philippe Auguste, & comme l'Empire de Grece vint aux Latins, & autres plusieurs occurrences.

CHAP. LXXIIII.

ESTANT le païs Normand ainsi assuiecty au Roy, & sous-mis aux anciens deuoirs, si est-ce que le Roy pour n'estranger la volonté de ceux du païs de son obeïssance, ne voulut aussi rien changer des loix & coustumes qui leur auoyent esté données par les Ducs qui premiers y commanderent, sauf en ce qui concernoit le faict des duels, & combats singuliers, enquoy il changea la coustume de Normandie. Nous auons dict souuét cy dessus, que jadis quelque Chrestienté que nous eussions receuë, si auions nous retenu celle sanglante façon de faire, que presque toutes les nations ont obseruée, de vuider les differens à force d'armes, & sur cecy il y auoit des loix establies, lesquelles ne s'estẽdoient que sur ceux là seulement qui faisoient profession de la guerre. Or entre les loix de duel receuës jadis par les Normands ceste-cy auoit lieu, que si vn appelloit vn autre au combat, & que, entrans en camp de bataille, celuy qui defioit vint à estre vaincu en cause de sang, & de crime, il n'estoit pourtant condemné qu'à l'amende pecuniaire : La loy ayant cest esgard que luy accusant l'autre de crime, ne l'auoit faict que poussé de bon zele, & comme mortel ennemy du vice : là où si le deffié estoit vaincu, ses biens luy estoient confisquez au Prince, & il perdoit honteusement la vie par iustice. Ceste loy semblant iniuste au Roy Philippe Auguste, voulut qu'il y eut esgalité de peine, & au defié, & au deffiant qui seroit vaincu, & ordonna que si le deffiant, & accusant vn autre estoit surmonté qu'il perdit biens, & vie pour estre calomniateur, & auoir faucement accusé sa partie: & si l'accusé estoit abbatu, qu'il souffrit le mesme, comme estant conuaincu du crime qu'on luy auoit imposé: & telle estoit la loy ancienne du duel en France, si le Roy ne la dispensoit par sa puissance absolue. Et afin qu'on ne die, que ie suis inuenteur de cecy, oyez comme l'autheur de la Philippide en parle, lors qu'il dict ainsi:

Philippe Auguste laisse aux Normands leurs loix.

Loy de duel iadis quelle entre les Normãds.

Philippe esgalle la Loy de Duel Normande à la Françoise.

Quædam autem in melius iuri contraria mutans,
Constituit pugiles vt in omni talio pugna

Guillaume Breton liu. 8. de la Philippide.

Sanguinis in causis ad pœnas exigat æquas.
Victus vt appellans, siue appellatus eadem
Lege ligaretur mutilari, aut perdere vitam.
Moris enim extiterat apud illos hactenus, vt si
Appellans victus in causa sanguinis esset
Sex solidos decies, cum nummo solueret vno,
Et sic impunis, amissa lege maneret.
Quòd si appellatum vinci contingeret, omni
Re priuaretur, tum turpi morte periret.
Iniustum iustus rex hoc iustè reuocauit,
Rèque pares Francis, Nordmannos fecit in ista.

Il eut mieux faict si deslors il eut osté ces iugemens sanglans, & par trop iniustes, estant souuent aduenu que le criminel, & coulpable vainquoit l'innocent, & par ce moyen la iustice deuenoit iniustice, & la loy faisoit tort à celuy qu'elle deuoit deffendre. Outre la correction de la loy du dueil, le Roy Philippe corrigea vn abus par trop manifeste, & commun aux Rois d'Angleterre, lesquels ayans osté toute liberté de faire les elections aux Eglises, chapitres, & monasteres se saisissoient des vacáces, & mettoient qui bon leur sembloit és Eueschez, & Abbayes: là où Philippe permit & octroya aux Chanoines, & Moynes de Normandie d'eslire canoniquement leurs pasteurs, suyuant qu'il en auoit faict l'octroy aux Eglises de France, lors qu'il s'en alla en la terre saincte. Et d'autant que le païs Normand estoit chargé de garnisons, il l'en deschargea & osta toutes les compaignies qui le mangeoient, ce qui ne fut pas de peu d'effect pour le faire aymer, & detester par mesme moyé le Roy d'Angleterre. Or pour employer ces soldats, & oster les moyens à l'Anglois de plus venir en Gaule, le Roy mesme les conduict en Aquitaine, ayant intelligence auec les plus grands du païs, bien qu'il ne se fiast pas trop en aucuns des seigneurs de Poitou, pour les sçauoir affectionnez à la couronne d'Angleterre. Cependant Guillaume des Roches (duquel a esté faicte mention cy dessus) vint se ruer sur Angers, la prit & rendit au Roy, lequel luy donna sous tiltre de Comte par vsufruit, & benefice, bien que iamais il ne voulut estre nommé Comte, se contentant du nom de Seneschal. Cestuy ayant commencé la guerre de ce costé, fut secondé tout aussi tost par Henry Comte de sainct Paul, & Mareschal de France, lequel vint au secours du susdict Guillaume, pour la poursuitte de la conqueste de l'Aquitaine, & c'est le premier en noz histoires que ie trouue, pourtant le tiltre de Mareschal, non que ie vueille dire que l'estat ne fut en estre, mais non sous ce nom, qui a depuis esté vsurpé à l'imitation des nations qui nous sont voisines. Or quelle estoit la charge du Mareschal alors, le declaire l'autheur de la Philippide disant ainsi:

Elections remises en Normãdie.

Garnisons ostees de Normãdie.

Guillaume des Roches prend Angers pour le Roy Philippe.

Henry Cõte de sainct Paul Mareschal de France.

Henricus verò modicus vir corpore, magnus
Viribus, armata nulli virtute secundus,
Cuius erat primum gestare in prælia pilum
Quippe Marescalli claro fulgebat honore.

Quelle l'anciẽne charge des Mareschaux de France.

Ce vers qui dict que c'estoit à luy de porter la premiere lance, signifie qu'il auoit l'auant-garde, & commandoit à la chaualerie, ainsi que faisoient ceux que les Romains appelloient iadis Primipilares: tellement que l'honneur de Mareschal en sa premiere institution à ce compte, estoit rapportée à mesme charge que celle du Connestable, à sçauoir à commander sur la chaualerie: ce que i'ay dict en passant à cause que nous en auons desia parlé cy dessus, & qu'il y a des hommes sçauans de nostre aage,

ſtre aage, qui nous ont eſpluché aſſez doctement & curieuſement ces matieres. Ie treuue qu'à ceſt Henry ſucceda en l'eſtat de Mareſchal (car il n'y en auoit lors guere qu'vn) Guillaume des Roches, obmis par le Feron, & lequel ſous ce tiltre, mena l'armée Royalle contre les Poiteuins, ſuyuants le party de l'Anglois, ainſi que (Dieu aydant) nous deduirons en l'an de noſtre ſalut mille deux cens huict, vous propoſant cecy, affin que vous excuſez le ſusdict Feron, n'ayant eu coppie du liure de Rigord, deſcriuant la vie de Philippe Auguſte. Ie ſuis marry que ceux qui ont eſcrit les affaires d'Aquitaine, ont oublié ce qui ſe deut ſpecifier en la conqueſte, comme ainſi ſoit que Henry Mareſchal de France eut vn rencontre contre les Seigneurs de Mauleon, Mortemer & autres de Poitou, leſquels tenoyent les champs, pilloyent les villes & villages, qui eſtoyent affectionnez à la cauſe du Roy Philippe: de ſorte que par la deffaite de ceux cy, & priſon de la plus-part de la nobleſſe du pays enuoyée captiue au Roy, qui eſtoit deuant Poitiers, y tenant le ſiege, les Poiteuins rendirent leur ville, & toutes ſes appartenances, & apres icelle feirent le ſemblable, Loudun, Niort, Fontenay, Melle, & autres tant en Xaintonge que Poitou, ſauf la Rochelle, laquelle demoura ſous la main Angloiſe: & en Touraine, Chinon, & Loches ſe reſeruerent pour le dernier trophée du Roy Auguſte. Et eſt à notter en ceſt endroit que nos hiſtoires faiſans mention d'Aquitaine, & conqueſte d'icelle par Philippe Auguſte, n'y comprennent point ce qui eſt outre la Garonne, dequoy l'Anglois ne iouiſſoit du tout, & n'en iouit onc: veu que Bordeaux excepté, & quelques villes voiſines, il y auoit peu du pays, qui ores (à tort) porte le nom de Gaſcoignè, obeiſſant à l'Anglois: veu qu'il y auoit des ſeigneurs en Bearn, & des Comtes en Armaignac, & Bigorre, lequels eſtoyent alliez des Eſpaignols, & portans la querelle de France. Et quant aux pays de Foix, & Cominge, eſtans des dependances & homage des Comtes de Tholouſe, ils ne furent onc compris en la ſeigneurie des Anglois iouiſſans de toute l'Aquitaine. Auſſi ces maiſons eſtoyent alliées enſemble, & auoyent grande amitié, & familiere habitude auec les Eſpaignols, veu que Raymond Royer Comte de Foix maria ſa fille Eſclarmonde auec Iacques Roy de Maillorque: & Bernard Comte de Cominge feit hommage au Comte de Foix, & par meſme moyen confeſſa eſtre ſubiect du Roy de France, duquel releuoyent les Comtes de Foix & de Tholouſe: & ſoit dict cecy en paſſant, veu que cy apres nous deduirons quelle eſtoit la maiſon de Bearn, & quelle ſon origine. Tandis que le Roy faiſoit ſon prouffit en Aquitaine, & que ſans nulle reſiſtance, ou bien foible il ſe rendoit ſeigneur du pays Angeuin, & de Touraine, les Princes Françoys, & les ſeigneurs Venitiens eſtans en Conſtantinople, pour y paſſer l'hiuer, mais Iſaac venant à mourir de maladie qui le ſaiſit dés que il eut ſenty l'air plus doux, eſtant infecté de la corruption, & obſcurté de ſa priſon, il eut auſſi changement de toutes choſes. Car Alexis le tyran ſ'eſtant ſauué à Andrenopoli auec ſes deux gendres Laſcaris, & Paleologue, auoit auſſi des hommes factieux, & faits à ſa poſte, en la grande cité de Conſtantinople, par le moyen deſquels les choſes prindrent vn autre cours que les François n'euſſent iamais attendu. Car bien que Alexis le ieune eut bonne volonté de faire & accomplir tout ce qu'il auoit promis aux Latins, & de leur fournir viures, argent, & ſecours pour paſſer en Paleſtine, ſi eſt-ce que ces factieux y donnerent empeſchement à leur grand preiudice. Dés que Iſaac fut mort, le conſeil du ieune Prince (pour euiter la ſedition) auoit tant fait que les Françoys, & Venitiens ſortirent de la ville, & ſe tindrent aux champs campez, tout ainſi que ſi c'euſt eſté en guerre, ſauf que les Princes alloyent, & venoyent dedans la ville, & y logeoyent bien ſouuent. Ceſte commodité donna occaſion aux ſeditieux d'eſmouuoir tumulte en la Cité, & de ſe reuolter contre Alexis, le blaſmans de ſottiſe, & trahiſon, de ce qu'il pilloit les ſiens pour enrichir les eſtrangers, & barbares, car de tels tiltres honnoroient & reueroient ces Grecs effeminez, les Occidentaux baucoup plus ciuils, & mieux policez qu'ils ne furent oncques auparauant, & euſſent ils debout encore leur ſeuere Lacedemone,

Guillaume des Roches Mareſchal de France.

Poiteuins deffaictz par le Mareſchal de France.

Pais de Poitou rendu au Roy Auguſte.

Que fant entendre par l'Aquitaine.

Maiſons de Gaſcoigne alliées aux Eſpaignols.

Eſclarmonde fille du Comte de Foix, femme de Iacques Roy de Maillorque

Mort d'Iſaac Empereur de Conſtantinople.

Tumulte des Grecs, contre le ieune Alexis.

ou leurs Athenes superstitieuses, ou leurs Thebes parricides. Non contens de ce murmure, ils viennent aux mains, & peu s'en fallut que ils ne tuassent leur Prince, lequel sauua sa vie, en se disant ne vouloir rien faire sans le conseil & volonté de ses citoyens, car par ce moyen il appaisa pour ce coup la fureur de ce peuple.

Alexis demande secours aux Latins.

Alexis Empereur ce pendant enuoye au camp François vers Boniface de Montferrat son cousin, le prier de luy venir à secours en vn sien si grand danger, & de son Empire & de sa vie, luy faisant entendre que la porte luy seroit ouuerte sur la premiere assise du guet. Entre ceux de son conseil, qui sceurent ce sien dessein, fut vn Alexis surnommé Murciphe ou Myrtille, homme de bas lieu, mais auancé par Isaac aux honneurs, lequel oubliant les biens receus par le pere, trahit les fils, en communiquant son secret à ses plus cruels aduersaires.

Alexis Murtille trahit so seigneur

Parainsi sur l'heure mesme que le Marquis de Monferrat deuoit entrer, ceux cy esmeuuent le peuple, dequoy l'enfant Alexis fut estonné, & non sans cause : & son trahistre Myrtille faisant du bon valet, sous couleur de le deliurer de la fureur populaire, le donna en charge à quelques siens satellites, & le feit mettre en lieu secret, mais qui luy seruoit de prison.

Alexis Empereur mis en prison par Murtille.

Ce que fait, il s'en alla vers le peuple, non pour y appaiser le tumulte, ainsi qu'il auoit promis au Prince, ains pour l'allumer d'auantage : d'autant que detestant nostre nation, & la disant auare & ennemye mortelle des Gregeois, il conseilla aux citoyens de choisir vn homme prudent pour chasser l'estranger, & oster l'Empire à vn enfant qui aymoit plus les Latins que ceux de son sang, & nation.

Alexis Murtille fait Empereur.

Ce peuple fol, & accoustumé à souuent changer de seigneur (ce sont les fruits de l'election en vne Monarchie) declaira ce mesme Alexis Myrtille chef, & Capitaine pour la liberté de la Grece : il y en eut qui le nommerent regent & gouuerneur, mais d'autres passans outre, luy donnerent le tiltre d'Empereur, à quoy il aspiroit sur toute chose, & que soubdain il obtint, ayant des hommes apostez, qui oyans le peuple l'appeller ainsi, proclamerent ce nom d'Alexis Murtille, & le dirent Empereur, & Auguste, auec le consentement de la multitude.

Murtille occit Alexis l'enfant.

Le premier des gestes, & faits heroiques de ce vaillant Empereur Murtille, fut à s'acharner sur le pauure enfant son legitime seigneur, lequel n'ayant peu faire mourir par poison secrettement, il l'estrangla de sa main propre, à la veüe presque de tout le monde. Et par ce meurtre il s'acquit l'Empire, duquel il ne iouyt gueres longuement. S'estant (à son aduis) de ce costé asseurée la principaulté, il se resolut d'accabler les Latins, lesquels ayans ouy le tumulte en la Cité, s'estoient mis en armes, & attendoient en ranc de bataille le succez de ceste esmotion, se tenans sur leurs gardes, comme se sçachans estre entre les Grecs, les plus legers & muables en leur foy, & parolle, que peuple de la terre :

Murtille sort sur les Latins.

Aussi le nouueau Empereur sort, & les Princes que il assaillit, ce furent les trouppes du Comte de Flandres, lequel tint teste de telle sorte aux Grecs, que auant que le reste de l'armée y arriuast, auoit desia fait perdre le desir à Murtille de passer outre. Les autres Latins y arriuans, ce fut pitié que de veoir le massacre des Constantinopolitans, lesquels auec l'effusion de leur sang celebroient les funerailles de leur Prince occis traistreusement, & furent battus de telle sorte que perdans leur principale, & imperiale enseigne, en laquelle estoit effigiée vne image de la vierge Marie, ils furent contrains se retirer, battus, & espandus en la ville, où peu s'en fallut que les nostres n'entrassent pesle-mesle tous ensemble auec la multitude des fuyarts.

Grecs vaincus par les Latins.

Apres la victoire, le conseil tenu, fut dit & arresté qu'on assailliroit la ville par mer, & par terre, iusques à ce que ils eussent vengé la mort du Prince Alexis, de laquelle ils furent aduertis par les prisonniers pris en ceste bataille : & deslors feirent vn accord les Françoys & Venitiens ensemble que s'ils venoyent au dessus de leur entreprise, ils partiroyent ensemble esgalement leur conqueste & buttain :

Paction & accord entre les princes Latins.

il y en a qui dient que la tierce partie fut seulement adiugee aux Venitiens, & que le reste deuoit venir aux Françoys, & leurs alliez : mais laissons ce different puis que ceux du temps mesme ne nous en peuuent donner autre resolution, & que par les partages on voit depuis, que les Venitiens n'y auoyent pas si grande portion que les autres,

d'autant qu'il falloit contenter le Marquis de Monferrat, qui n'estoit des derniers en ceste entreprise & qui n'accordoit guere auec les Venitiens. Apres ceste transaction on vint à l'assaut & par mer & par terre : & bien que les Grecs se deffendissent vaillamment, & comme deffendans leur vie par l'espace de deux moys, si est-ce qu'à la fin, ils furent vaincus & la Cité prise, Murtyle s'enfuyāt par le benefice de la nuit auec sa femme, enfans, cōcubines & thesor, euitant le supplice qu'il auoit merité. Ainsi les nostres ayans gaigné Constantinople, ie ne doubte pas qu'ils ny vsassent de grandes insolences, desquelles Sabellique les dispence : mais non de si grandes crautez que les accuse Choniate, lequel estant de la faction des Paleologues, ne faut s'estonner s'il s'est affectionné pour les siens, & s'il blasme l'insolence Latine, la faisant plus grande qu'elle ne fut onc. Apres la prise de la ville, il fallut venir à l'election d'vn Empereur du nom Latin, & pource furent nommez quinze Seigneurs des deux nations, lesquels eussent toute puissance d'eslire vn Prince: mais sous telle condition que l'Empereur estant Franc-Gauloys, le Patriarche seroit Venitien, & au contraire, si l'Empereur estoit Venitien, le Patriarche seroit choisy de Gaule. Ainsi les Comtes de Flādres & de sainct Paul donnerent cinq hommes, les Venitiens cinq, & les Princes de Monferrat & de Sauoye, fournirent vn pareil nombre: de sorte que ceux cy d'vn consentement esleurent, & nommerent Baudoüin de Flandres pour Empereur de Constantinople: & Thomas Maurocen Venitien fut fait Patriarche. De ceste election parle autrement Nicete Choniate, les parolles duquel me semblans dignes d'estre alleguées, ie veux vous les inserer lors qu'il dict ainsi : Le Duc des Venitiens, Dandule estant d'aduis que l'Empereur fut esleu par commun balotage, & suffrages des quinze elections choisis d'entre les François, Lombards & Venitiens Baudoüin eut le plus de voix : mais vn chacun sçait que cela aduint par les moyens & finesses de ce Duc de Venise, lequel voyant que pour estre aueugle, il ne pouuoit venir à la principaulté, il pratiqua aussi que celuy la eut l'Empire lequel estoit plus doux, maniable en ses mœurs, & qui n'auoit point l'ame ambicieuse : mais sur tout il regarda que celuy qui seroit esleu Empereur, eut ses terres d'Outre-mer esloignées de celles de Venise : affin que s'il aduenoit que ils eussent quelque controuerse en Grece ensemble, l'Empereur peut les assaillir de tous costez, & leur oster le moyen de se deffendre, & qu'il peut mieux les tourmenter : ce qu'il voyoit estre aisé au Marquis de Monferrat, se tenant en Lombardie. Ces raisons non absurdes, furent veües par l'Aueugle Dandule, & pource repoussa le Marquis Boniface, luy preferant par l'election des Françoys & Venitiens le susdict Baudoüin : à cause que cestuy estoit des Gaules plus basses, & fort esloignées des terres & Prouinces subiectes à Venise : ioint que Baudoüin aimoit Dandule, & l'honoroit comme son pere, & qu'il n'estoit si pratic & versé aux affaires que Boniface, pour estre encore ieune & n'ayant passé l'an trente deux de son aage: ce nonobstant, estoit il debonnaire, modeste & pudique, comme celuy qui ne regardoit pas tant seullement vne femme d'autre œil que chaste, & incontinent estant absent de sa femme: vacquoit au seruice diuin, soulageoit les pauures ayans disette, & qui escoutoit patiemment ceux qui estoient d'aduis contraire à ce qu'il proposoit, fut au cōseil, ou ailleurs. Et ce qui est le plus à louër, il faisoit crier à son de trompe toutes les sepmaines deux fois le soir à la porte de son Palais, qu'il n'y eut homme si hardy qui couchast dedans le pourpris de son Palais, s'il auoit eu affaire à femme publique, ou autre que son espouse : telles sont les parolles de ce Choniate. Baudoüin faict Empereur, fut visiter aussi les villes de Thrace, & mit garnisons à Philippopoli, Orestiade & autres citez vn peu esloignées de Constantinople, pour tenir en bride ceux qui estoient retirez à Andrenopoli : puis passa vers Salonique, où il entra ; & là se separa de luy le Marquis Boniface, & depuis estans reconciliez, Baudoüin luy donna la cité de Thessalonique, où il se tint auec sa femme Marie d'Hongrie veufue du deffunct Empereur Isaac, & par le moyen de laquelle il fut en fin fait Roy de Thessalie. Mais d'autant que nostre deliberation n'est de traiter les affaires de Grece, que entant que elles touchent les affaires de Gaule, nous laisserons aussi les succez des conquestes de Baudoüin, & reuiendrons trouuer nostre Roy Philippe Auguste, lequel au commencement de l'an de nostre salut mille deux cens cinq, soudain

Cōstātinople prise par les Latins.

Sabellique hist. de Venise deca. 1. liur. 8.

Forme de l'electiō de l'Empereur de Constātinople par les Latins.

Baudouin Comte de Flandres fait Empereur de Constātinople.

Nicete Choniate en ses Annales liur. 4.

Pourquoy le Duc de Venise fauorisoit le Flamand.

En quel aage estoit Baudouin lorsque fut fait Empereur.

Louäges de Baudouin Comte de Flandres.

Boniface espouse la veufue d'Isaac est fait Roy de Thessalie.

L'An 1205.

apres Pasques assembla le conseil, & Parlement des Prelats, Princes & seigneurs de France, par l'aduis desquels il continua ses entreprises, & leuant vne grosse armée, qu'il enuoya vers Loches, place seule auec Chinon, luy faisant teste au païs de Touraine, & dedans le Chasteau de laquelle ville commandoit vn cruel, & vaillant homme nommé Gerard, natif d'vn bourg aupres d'Amboise, sorty de bas lieu, serf de son estat, & fils de serfs, lesquels estoient encor' maintenus en France: Ce galant s'estant emancipé par ses larrecins, & rendu à l'Anglois, feit tant de choses, qu'il fut ainsi auancé, qu'il estoit Capitaine de Loches, d'où auant il gastoit & rauageoit tout le païs és entours de Montrichard & Amboise, du seigneur duquel lieu il auoit esté iadis seruiteur. Ceste place estant assise sur l'Indre, embellie d'vn costé des prairies, de l'autre des costaux chargez de vignoble, auoit le Chasteau presque imprenable, & duquel nous auons parlé assez en nostre Cosmographie, fut par le Roy assiegée, lequel y ayāt fait vne grande & cruelle batterie, l'emporta long temps apres qu'il l'eut assiegée, y prenant quelques six vingts soldats, & le susdict Gerard, lequel fut enuoyé prisonnier à Compiegne, où depuis il fut pendu suyuant ses vols, & le merite de ses pilleries: ce qui est declairé par l'autheur de la Philippide, disant ainsi:

Parlement tenu par Philippe à Paris.

Gerard Capitaine de Loches.

Assiette de Loches, & prise d'icelle ville par Philippe Auguste.

Innumeros capiens equites, multósque clientes
Vt castrum multi qui tutabantur vtrúmque:
Cúmque aliis vinclo iunctum maiore Girardum
Carnopoli tenuit in carcere tempore multo
Supplicio affligens digno pro crimine seruum.

Le Roy s'en allant encor' luy-mesme en personne au siege de Chinon, il laissa Drogon de Merlot pour garde & gouuerneur de Loches, estimant la place digne d'estre gardée, & pource y mit il vn homme, duquel il auoit grande fiance. Chinon est place assise au païs de Touraine sur la riuiere de Vienne, entre le fleuue, & vne colline, ou montaigne voisine, ayant vn chasteau posé sur vn haut rocher, entouré du fleuue susdict d'vn costé, & d'vn vallon profond de l'autre, de sorte que l'assiete naturelle du lieu le rendoit presque du tout inexpugnable: & dedans laquelle place estoit en prison l'Euesque de Beauuois, duquel auons parlé cy dessus, lequel fut pris en bataille du temps du Roy Henry deuxiesme du nom, frere de Richard d'Angleterre. Au siege de ceste place, le Roy Philippe fut encor' quelques iours y trauaillant à le prendre, de sorte que l'autheur de la Philippide luy faict passer presque tout vn an, auant qu'il en peut venir à bout, disant ainsi:

Drogon de Merlot gouuerneur de Loches.

Assiette de Chinon.

Lochia, Chinonémque simul Rex obsidet, atque
Vix anni spacio longo sibi subdit agone:
Tantæ molis erat, tantas euertere turres.

Neantmoins l'emporta il vers le moys de Iuing, & à la feste de sainct Iean Baptiste: ce qui me faict dire que Chinon fut pris plustost que Loches, & que le Roy ayant pris Chinon, fut à Loches en personne, & ainsi s'escoula la plus part de l'an: & faisant prisonniers les chefs, les enuoya (comme dict est) à Compiegne, & de leurs mains deliura ceux de sa partie que l'Anglois auoit là detenus en captiuité. Et ainsi le Roy fut mis en possession de la Guienne sauf que de la Rochelle, & de plusieurs seigneurs de Poitou, lesquels faisoient semblant de luy obeïr, lesquels ce neantmoins fauorisoient au Roy Anglois, tel que fut Geoffroy Vicomte de Toüars frere de Guy Duc de Bretaigne, ainsi que verrōs cy apres. Nostre Roy estant heureux en ses affaires, vn pareil heur ne suyuit les Princes Gaulois qui estoiēt en Grece, d'autāt que les fugitifs de Constantinople qui s'estoient retirez auec Alexis Ange en la Cité d'Andrenopoli, resolus de plustost mourir que se rendre suiects aux Latins, se fortifierent en icelle, & sçachans que Baudoüin armé, & secouru des Venitiens, & des Grecs ennemis

Chinon prise par Philippe Auguste.

Les Grecs appellent à secours les Valaches

ennemis de leur faction, appellerent à secours le Roy des Walaches, voyans bien que Henry frere de Baudoüin ayant pris toute la Thrace depuis Constantinople iusques aux portes de leur ville, ne s'arresteroit en si beau chemin, & ne cesseroit, qu'il ne les eust ruynez, veu que de leur ruyne dependoit l'asseurance des Gaulois en la Grece. Et tandis que Baudoüin, & les Venitiens s'amuserent à partager leurs terres, & y poser les limites, & que Baudoüin trauailla à accorder le Marquis de Monferrat auec les Venitiens, donnant au Marquis le Royaume Thessalien, pour luy faire quitter l'Isle de Candie, que les Venitiens luy demandoient pour leur part : tandis (dis-je) que ces choses se faisoient, les Grecs d'Andrenopoli eurent aussi beau moyen de s'armer, & de se liguer auec les Walaches. D'autre costé les Latins ayans affaire en diuers lieux, comme vne nouuelle principauté, à grande difficulté prend son establissement, tandis que la plus-part des nostres se trauailloient à conquerir terre, & à se faire Ducs, Marquis, Princes, & Comtes és villes, & Prouinces de Grece, & que l'Empereur vint à donner secours à Dauid Commene Roy de Pont, & de celle partie d'Asie qui est le long de la mer Majour, que Theodore Lascaris taschoit de ruyner, pour la haine qui estoit entre les maisons des Anges, & des Commenes, & par lequel secours Dauid chassa Lascaris d'Asie, & iouïssant paisiblement de son païs, en feit hommage au nouueau Empereur de Constantinople. Toutes choses ainsi appaisées, Baudoüin estant presque paisible possesseur de la Grece, & de l'Asie iusques en Bythinie, oyant parler des maux que faisoient les Walaches (que Choniate appelle Scythes) se resolut d'aller assieger la ville d'Andrenopoli, iadis fondée par Adrian Empereur des Romains. Il vient au lieu, & se campa deuant, & pource que les Barbares venus au secours des fugitifs, enclos dedans la Cité, traictoient mal le plat païs, il y eut aussi plusieurs villes lesquelles se rendirent aux Latins, de sorte qu'ils commandoient sur la Thrace depuis Constantinople iusques au mont Rhedapé, qui est au païs de Macedone, laissans bonnes garnisons par toutes les places. Mais eux tenãs le siege deuant Andrenopoli, vint Iean Roy des Walaches au secours des assiegez, contre lequel allans les nostres, eurent bataille, en laquelle mourut Baudoüin Empereur, & se perdit de telle sorte que iamais depuis on ne peut sçauoir nouuelles, ny de sa mort ny de sa vie: les vns disans qu'il estoit prisonnier des Walaches. D'autres tenans que le Roy Barbare luy auoit faict trencher la teste, & que ce-pendant l'Empire Grec vacqua l'espace de sept ans, chascun pensant qu'il deut reuenir, son frere ce-pendant se portant pour gouuerneur, & lieutenant general en son absence. Mais les autheurs Grecs tiennent qu'il fut occis par le Walach, q̃ tout aussi tost les Latins dõnerent l'Empire à Hẽry frere du susdict Empereur, tãt incertaine est l'histoire q̃ bien qu'il y eut plusieurs qui l'escriuoiẽt lors, si est-ce qu'il ne se treuue aucun qui ose asseurer, où est-ce q̃ mourut, où fut enterré ce Prince. Ceste nouuelle portée en Frãce, biẽ q̃ ne fut asseurée touchãt la mort, si l'estoit elle pour la perte de l'Empereur, laquelle biẽ q̃ feit leuer le siege aux autres Latins, si n'ẽpescha elle pas que les nostres ne iouyssent du païs, & ne brauassent les Grecs, & les Scythes en tous endroicts: La perte (dis-je) asseurée en Gaule, le Roy craignãt que les filles du Flamãd, Ieãne & Marguerite qui estoiẽt soubs la tutelle de leur oncle le Comte Philippe, ne fussent enuoyées en Angleterre, taschoit par tout moyen de les retirer, & faire nourrir en sa cour, & pource faisoit il des caresses au Comte, lequel supplioit le Roy de luy donner Madame Marie sa fille pour femme (celle que auons dict auoir esté fiancée au Duc Artus de Bretaigne) à quoy le Roy entendit, quoy que non si tost, pour vray comme les affaires pourroient s'acheminer. Les Flamands d'autre part, qui voyoient les familieres habitudes qui estoient entre leur gouuerneur, & nostre Roy, ne furent si tost aduertis de la ruyne de leur Comte, qui se saisissans de la veufue du Comte Philippe d'Elsace, & des filles de Baudoüin qui estoient sous la charge de ceste veufue, ils osterent le gouuernement du païs à Philippe Comte de Namur, & feirent seul Lieutenant general le seigneur d'Auesnes: & tost apres ceste mort, trespassa Baudoüin Comte de Guisnes. Desia les heretiques du païs d'Albigeois faisoient leur prouffit des guerres & diuisions d'entre les Roys, & se voyans supportez des Comtes de Tholouse, & de Foix, & de la plus part de la noblesse des païs de ces Princes, & de Cominge, & Bigorre, se mirent à courir le païs de Quercy & iusques en Limosin,

Accord entre les Venitiens & le Marquis de Mõferrat.

Dauid Cõmene seigneur du Pont.

Lascaris famille anciẽne chassée d'Asie.

Conqueste faite par les Latins en Thrace & Macedone.

Bataille entre les Latins & Walaches

Baudoüin Empereur perdu en la bataille.

Philippe Comte de Namur poursuit le mariage de la fille de France.

Philippe de Namur priué de son estat & tutelle.

Albigeois par qui supportez.

cõtre lesquels alla Iean Vicõte de Limoges, que le Roy Philippe auoit deliuré de prison de Toüars, où l'Anglois l'auoit enclos, & ayãt auec luy le secours & du clergé, & de la noblesse de Limosin, & de Perigort, il les deffit, & tailla en pieces, iceux s'auoüãs du Roy d'Angleterre, & faisans la guerre en son nom, la faisoient aussi & au clergé, & aux Eglises par tout où ils passoiẽt. Ce fut aussi en cest an qu'aduint la mort (de laquelle auons parlé cy dessus) de Gauthier de Brienne Roy de Naples : & la rupture de la trefue d'entre les Chrestiens, & Mahometans en Leuant, où aborda Iean de Brenne, ou Brienne, & Iean Comte de Neelle, & autres seigneurs Francs-Gaulois pour le secours d'Amaury Roy de Hierusalem, & issu de la maison de Luzignen : mais ce secours fut presque sans effect ou prouffit quelconque.

Iean Vicõte de Limoges deffait les Albigeois.

Trefue rõpue en Leuant.

Mort d'Adele Royne, mere du Roy Philippe Auguste, & continuation de la guerre des deux Roys: & croisée contre les heretiques d'Albigeois.

CHAP. LXXV.

COMME le Roy Philippe vesquit vn peu mieux à son aise qu'il n'auoit faict encor', n'ayant tant d'ennemis qu'il souloit auoir, y ayant eu vn grãd ecclipse de soleil le dernier iour de Feburier, au mois de Iuing ensuyuant, & en l'an de nostre salut mille deux cens six, aduint l'effect de la signifiance de cest ecclipse, defaillant la clarté de celle illustre Princesse tant loüée de chascun, à sçauoir madame Adelle de Champaigne, fille du Comte Thibaut de Troys dict le pere à belle lignée, & surnommé le Grand, & espouse du Roy Louys le ieune, laquelle trespassa le quatriesme iour de Iuing, & fut son corps enterré à Pontigny en Bourgoigne, elle l'ayant ainsi ordonné, à cause que là gisoit le Comte Thibaut son pere fondateur de l'Abbaye qui est audict lieu de Pontigny. L'Anglois ce-pendant rançonnant ses suiects en son Isle, afin qu'auec cest argent tortionnairement leué sur son peuple & sur le clergé, il recouurast (ainsi qu'il se vantoit) en vn iour tout ce que le Roy Philippe auoit conquis sur luy en deux ans : & pource il feit vn grand appareil d'hommes, de vaisseaux & de viures, & se mettant sur mer il paruint à la Rochelle qui tenoit pour luy, & où il fut receu à grand' ioye par les Rocheloys, qui s'attendoyent d'estre assiegez par Philippe Auguste. Ce fut lors que les seigneurs de Poitou, qui auoient emprainte l'amitié Angloise en leur cœur, la declairerent vn peu trop tost, & sans auoir esgard au peu d'arrest du Roy Iean, & sans attendre qu'il eut pris pied, ou faict quelque grand chose en Guienne. Le premier faict d'armes qu'il executa fut le siege par luy mis deuant Montauban, non celuy Montauban qui est en Quercy assis sur la riuiere du Tary, ains deuant vn Chasteau qui est ores ruyné, assis sur la riuiere de Dordonne, & en vne pointe de mer entre Fronsac, & vn bourg nommé S. André, où vous ne voyez à present que quelques traces, & vestiges de bastimens, ayãt esté demoly par les guerres, & lequel on dict auoir esté le refuge des quatre fils Aymon, fuyans la fureur de Charles Martel, car ils ne furent onc du temps de Charlemaigne : & toutesfois tient on que Charlemaigne assiegea ce Chasteau, & qu'il eut bien grande peine, & y fut vn long temps à le prendre. L'Anglois donc radant la coste de la mer, & voyant ce fort, qui sembloit estre inexpugnable, sçachant qu'il y auoit vn grand nombre de la noblesse du païs tenant le party du Roy Philippe dedans, y vint mettre le siege, lequel il y tint depuis la Magdeleine iusques au premier iour d'Aoust qu'il le prit d'assaut, y constituant prisonniers les Gentils-hommes y trouuez dedans, & le nom desquels n'est exprimé par l'autheur Anglois qui racompte cecy: car les nostres n'en font mention quelconque, & ne sçay si c'est par oubly, ou mesprisans la chose, & estimans indigne de s'arrester sur entreprise de si peu d'effect, car de blasmer cecy de mensonge, ie feroy conscience de m'oublier iusqu'à là, que d'accuser les anciens de telle imposture. Au reste, dés que nostre Roy fut aduerty de la descente

L'an 1206. Trespas de la Royne Adele mere du Roy Philippe Auguste.

Iean Roy d'Angleterre passe en Gaule auec forces.

Montaubã sur Dordõne assiegé par l'Anglois.

[illegible] Matieu Paris en la vie de Iean sans Terre.

descente de l'Anglois,& du peu de foy de plusieurs qu'il estimoit fideles, il alla auec ses forces en Poitou,suiuy des Comtes d'Engoulesme (quoy que sa fille fut mariée à l'Anglois)de la Marche,de Luzignen,& du Vicomte de Limoges,& Sire de Ponts,& fut le chemin qu'on disoit que l'Anglois tenoit pour venir le trouuer.Mais pour quelque occasion que ce fut,l'Anglois ne passa point outre,ains s'en retournant à la Rochelle, remonta sur mer,& reprit la routte d'Angleterre: des nostres les aucuns accomptent cecy à crainćte, & en ceste opinion est Guillaume autheur de la Philippide,disant ainsi: *Philippe va contre l'Anglois.* *Diuerses opinions des autheurs.*

Per mare qui veniens gestis cum millibus Anglæ
Pictonum voluit fines auferre Philippo.
Continuóque suum leuitas Pictaua fauorem
Illi restituit, ipsumq; in prælia munit.
Sed celeri leuitate superueniente Philippo.
Vix illi licuit profugæ se reddere classi.

Les aucuns Guillaume Breton liu. 8. de la Philippide.

Les Anglois tiennēt qu'il y eut trefues pratiquées par quelques sainćtes, & religieuses personnes pour deux ans, & que par le moyen d'icelles l'Anglois se retira en son païs d'Angleterre.Mais il n'est vray-semblable que le Roy Iean ayant telles & si gaillardes forces que celles qu'en deux ans il auoit dressés de tout le choix de la noblesse de son païs,& ayant tant d'intelligences en Aquitaine qu'il auoit,qu'il s'en fut retourné sans rien faire:& pource i'ayme mieux suyure Rigord, comme parlant plus au long que l'autheur de la Philippide, & espluchant vn peu mieux les matieres, lequel les deduićt en ceste sorte. Au mesme an de mille deux cens sept, au mois de Iuillet le Roy Philippe,ayant dressé son armée s'en alla derechef en Poitou,ayant sceu que l'Anglois estoit venu auec vne puissante armée à la Rochelle : auquel temps Louys fils vnique du Roy,fut malade quelques iours à Orleans, mais par la grace de Dieu il vint à conualescence. Ce-pendant le Roy conduit son camp à Chinon, puis vint à Poitiers où il meit garnison, & autant en feit il à Lodun,& Mirebeau, & autres places, & ce fait il s'en retourna à Paris. Le Roy Iean oyant son retour, passa outre & vint iusques à Angers,qu'il prit & ruyna du tout, mettant les murailles de la ville à fleur de terre,& ce fut lors que le Vicomte de Thoüars se soustrayant de la fidelité du Roy de France,s'allia & confedera auec l'Anglois. Dequoy Philippe irrité, reuint encor' en Poitou,& se mettant en campaigne fut deuant Toüars où l'Anglois estoit,pillant gastant,ruynant,& bruslant les terres du Vicomte de Toüars, & tuant ses suiećts à la veuë de leur seigneur. En fin les Roys ayans demouré là campez auec grand appareil sans combattre iusqu'à la Toussaints, fallut que Iean s'en allast sans rien faire de ses desseins, & ayant espuisé ses coffres de deniers. Vous oyez que cestuy ne fait aucune mention de trefues,ny pour-parler d'icelles,& ne fait retirer l'Anglois au seul bruit de l'armée Françoise, ains apres que ses deniers luy furent faillis: & ainsi la necessité feit la trefue & cessation d'armes, & non de la ruyne du peuple: car bien que l'Anglois se retirast, si est-ce que les faćtions ayans lieu, le pauure païs d'Aquitaine se ressentit de ceste guerre, ainsi que font foy, les ruynes de plusieurs places qui furent lors bruslées & abattues. Ie vous ay dićt cy dessus que ce Vicomte de Thoüars ne fut pas Guy Duc de Bretaigne, ains Emery son frere, d'autant que Guy estoit assez ententif à deffendre son païs, & soigneux de se conseruer l'amitié du Roy de France, sçachant bien la haine que l'Anglois luy portoit, & les desirs qu'il auoit de se saisir du païs de Bretaigne. Or estant morte Madame Constance Duchesse de Bretaigne,espouse de Guy,il estoit tuteur,& gardien des filles issuës du mariage d'entr'eux, & desquelles nous ferons cy apres mention: & par ainsi luy conuenoit auoir du support, veu les parties qui aspiroient à la principauté, & qui taschoient de broüiller les cartes en Bretaigne: ce que les Annales Bretonnes taisent, quoy que l'affaire soit de grande importance. Ceste année fut memorable pour les grandes inondations de riuieres qui aduindrent, & icelles furent prece-

Rigord en la vie de Philippe Auguste. *Places fortifiées par Philippe.* *Voy les Annales d'Aniou ch. 50.* *Vicomte de Touars se meśt du costé de l'Anglois.* *Retraite des Roys de deuāt Touars* *Emery Vicomte de Touars frere de Guy Duc de Bretaigne.* *Trespas de Constance Duchesse de Bretaigne.*

dées de tonnerres, fouldres & orages en saison contre saisonnée, à sçauoir au mois de Decembre, & la veille sainct Nicolas, de sorte que la foudre brusla plusieurs edifices en diuers lieux, & les pluyes furent si grandes qu'homme viuant lors n'en auoit onc veu de pareilles. De là suruindrent les inondations, & desbords des riuieres, & entre autres de celles de Seine, laquelle rompit à Paris trois arches du petit Pont (cecy monstre que ce pont estoit basty auant Hugues Aubriot long temps, lequel on en fait le fondateur, mais il faut dire reparateur) & rompit plusieurs edifices: & fut ce desbord la signification des troubles qui bien tost apres suruindrent en Gaule pour le faict de la religion. Car le Pape Innocent aduerty comme le venin de l'heresie des Albigeois, & Vaudois s'epandoit par l'Aquitaine, soigneux du salut de son troupeau depescha vn Legat en Languedoch, accompaigné de douze religieux de l'ordre de Cisteaux, pour aller prescher la foy Catholique és terres, & finages de Tholouse Alby, & Carcassonne, lieux où les heretiques auoient le plus planté, & semé leur abhominable doctrine. A ceux cy s'accompaigna vn Euesque Espaignol nommé Diego, suiuy du venerable pere sainct Dominique, lequel trouuāt le Legat, & Prescheurs assemblez à Mompellier, prit la croix, & la commission de prescher la parolle diuine, comme aussi feit le pere des Prescheurs sainct Dominique. Et puis que nous sommes sur le propos de ces gens infamez du nom d'heretiques, pour la peruersité de leurs fauces opinions, il faut aussi en discourir quelque peu plus amplement, afin que cy apres il ne nous conuienne vser de repetition, & souuent toucher vne mesme matiere. Or plusieurs ayans escrit des Albigeois, & tous donnans ce nom aux Heretiques lesquels auoient lors infecté la plus-part des Gaules Lyonnoise & Aquitanique, si est ce qu'il y en a eu fort peu qui ayent dict qui en fut le chef, & autheur: tous se cōtētans du nom du païs, où l'heresie eut plus de cours, & en renommans ceux qui se laisserent gaigner par ces heretiques. Et pource que la Cité d'Alby assise au païs de Languedoch, & des plus anciennes de Gaule, estoit lors vn siege des sectaires, laissans le nom de l'autheur par nous nommé cy dessus, soit Valde, soit Abeillard, ou Amaury, on se contenta de les appeller Albigeois. Or comme iamais il n'y eut chose si mal-heureuse qui n'ayt couloure ses commencemens par quelque sainct tiltre, & appuy de pieté, ou de quelque grande commodité publique: & comme jadis le diable voulant tromper Eue luy proposa ce qui est, ou semble requis pour le comble de la perfection en l'homme, à sçauoir la cognoissance du bien, & du mal, c'est aussi des lieux saincts qu'est sortie la malice, non soudain, & à face descouuerte, ains petit à petit, & auec vn voile masqué de pieté, & vn zele portant en soy vne fainte reformatiō des mœurs deprauez des ministres de l'Eglise. Or de ceste affection serpentine, & zele indiscret, prit jadis source l'infection des Heretiques que nous auons nommez Vaudois, Albigeois, Routiers & autres noms semblables, & que les Historiens Anglois nomment aussi Bougres, qui est vn tiltre, monstrant l'abhomination de ceux qui embrassoient ceste secte maudicte. Car le diable, enuiant le prouffit, & auancement que faisoient en l'Eglise de Dieu ces nouuelles plantes, qui croissoient de iour à autre és religions & ordres de Premonstré & Cisteaux, comme il est le singe des œuures de Dieu (entant que Dieu luy permet estre) non pour le glorifier, ains pour tascher d'obscurcir son honneur, & gloire, & pour causer la ruyne des hommes: afin aussi que tout ainsi qu'il a des faux martyrs, & confesseurs des impostures, il eut aussi des Hermites, & Religieux, il mit en teste à quelques superstitieux de faire aussi des assemblées & ordres desordonnez sans aueu, ny autorité du chef de l'Eglise. Il suscita (dis-je) deux sectes de faux-freres, bien qu'ils eussent vne belle apparence exterieure, les vns nommez les humiliez, tiltre (sans mentir) fort beau, & chatoüilleux, & propre à deceuoir le peuple, & à l'induire à superstition: les autres furent appellez les pauures de Lyon. Ceux cy s'adresserent au Pape pour estre authorisez de l'Eglise: mais le sainct Esprit ne pouuant estre deceu, & ne voulant que l'Eglise qu'il conduit, fut trompée par l'apparence de ce masque, inspira aussi au cœur de l'Euesque vniuersel, que ceste troupe couuoit en soy quelque caphardise, & vilennie. Aussi sembla il chose abhominable au Pape que ceste compaignie superstitieuse d'hommes & femmes, se tint confusément ensemble, & qu'elle ne feit point de consciēce que les masles couchassent auec les femelles, pour preuue de leur grand chasteté, & essayer s'ils estans aupres du feu

Tonnerres hors de saison l'an 1206.

Prescheurs enuoyez en Lāguedoch par le Pape Innocent 3.

S. Dominique commis à prescher en Languedoch.

Albi cité de Languedoch.

Masque ordinaire des heretiques.

Le diable est le singe de Dieu.

Humiliez & pauures de Lyon sectes de superstition.

Le Pape ne veut authoriser les sectaires.

feu,pourroyent ou souffrir,ou amortir le feu de leur concupiscence : Dieu sçachant les jeux qui se ioüoyent sous ce pretexte,puis que ayans telle licence, encore furent ils attaints & conuaincus depuis de Sodomie.Le Pape (dis-je) detestant ceste abhomination, tant s'en faut que voulut les authoriser,que plustost il les reiecta,& maudict comme plantes inutiles & scandaleuses : deffendit leurs conuenticules, & sales assemblées,& commanda que quelque part que ces vagabons (car ils alloient vagãs ça & là) & freres de la chair,feroient des monopoles, & qu'ils s'assembleroient pour enseigner leurs folies que les magistrats des lieux les priassent, & en feissent exemplaire iustice.De ce refus,& ordonnance saincte & seuere du Pape,nasquit le desdain de ces freres(estant le naturel de l'hipocrite plein d'orgueil, & de desobeyssance) & par mesme moyen le mespris que depuis ils eurent des choses sacrées, & la haine mortelle qu'ils porterent aux Ecclesiastiques : de sorte que les pauures de Lyon issus de la folle doctrine de Valde, & les Humiliez estans encor des reliques de Doncin, s'esleuans contre le sainct siege, causerent ces sectes que depuis on appella Vaudois & Albigeois,renouuellans en Languedoch l'Arrianisme & autres heresies.Et furent les Vaudois tellement imbus, & abreuuez deslors de leur peruersité,qu'ils ont gardé de pere en fils leur infection & desuoyement depuis ce temps de l'an mille deux cens six iusqu'à present, que tombans de fieure en chauld mal,ils ont adiousté erreur sur peruersité, lors qu'ont embrassé le Caluinisme.Or les Albigeois resuscitans, ou plustost remettans en lumiere les semences cachées en leur pays de l'Arrianisme que les Goths y auoient semé,y meslerent aussi quelque cas de leur inuention afin qu'on ne les estimast si grossiers,& lourdauts que de n'auoir l'esprit assez subtil pour inuenter quelque gaillardise, & nouuelle opinion. Et pour ne flater le dé, comme les desuoyez de nostre temps n'ont laissé erreur,ny heresie anciene,qu'ils n'ayent touchée, remuée, & esuêtée, les Albigeois aussi, vn peu moins subtils que ceux de ce temps, n'ayans le sçauoir si familier, ny les liures tant à commandement se veautrerent neantmoins en l'Atheisme des Arriens,& en l'abhomination des Manichéens, & se soüillerent és folies de tous les heretiques qui les auoient precedez. Et d'autãt qu'il y eut lors (comme il y a maintenant) des temporiseurs & neutres au faict de la religion,lesquels vsent de la saincteté des misteres tout ainsi que des choses indifferentes,lesquels excuserent ces pauures desuoyez,& dirent que les Vaudois,& Albigeois n'estoient si mauuais garçons qu'on les faisoit, & que leurs opinions n'estoient si abhominables que le clergé crioit, & qu'on les persecutoit, à cause qu'ils publioient les abus tant des ecclesiastiques que des Princes : pour monstrer l'aueuglement de ceux qui parloient ainsi, & couuroient la sedition d'vn voile de simplicité, nous dirons ce petit mot en passant pour faire sentir leur folie à ceux qui de nostre temps suyuent vne mesme opinion.En premier lieu, s'ils eussent esté les fleaux des Roys & Princes,comme ceux cy dient, comment est il possible que tant de seigneurs se fussent mis de leur costé, & eussent deffendu leur querelle? comme ainsi que le Roy d'Aragon fut le general de leur armée (ainsi que verrons cy apres) les Comtes de Tholouse,Foix,Cominge,Bigorre,& Carmain,leurs piliers & deffenseurs, & que la plus-part de la noblesse, s'estoit laissée charmer aux Barbes (ainsi s'appelloient les ministres) lesquels annonçoient la folie de leur superstition. Et pour monstrer qu'ils n'estoient si hays des Princes qu'on dict, & que les Roys ne les auoyent en detestation à cause de l'estat,ils auoient si bien faict que d'attirer les Mahometans à leur alliance:d'autant que Aben Iucep Miramolin d'Espaigne,& Afrique tenant son siege en Maroc, sollicité par ceste vermine, qui auoit plus d'approche en sa doctrine de l'Alcoran que de l'Euangile, passa en Castille contre le Roy Alphons, & cest Aben Iucep mourant, son fils Aben Mahomath luy succeda en la querelle, & en celle alliãce que le pere auoit auec noz heretiques de Languedoch.Et ainsi voyez vous que ce n'estoit pas le but des Albigeois que reformer les Princes,ains ils ne tẽdoyẽt qu'à ruiner les bons, & peruertir la police ancienne de l'Eglise. Et afin que vous voyez si ce que ie dis est vray,& s'ils ne vouloient abolir la purité de la religion Chrestienne, ie vous esclerciray quelles furent les opinions,& sottes heresies,les plus segnalées qu'ils soustenoient, ainsi que ie l'ay recueilly de plusieurs bons autheurs qui viuoient de ce temps,ou qui ont escrit depuis,informez par leurs peres,& lesquels nous ont faict

Licece desbordée des Humiliez.

Assemblées des sectaires deffendues par le Pape.

Humiliez, & pauures de Lyon se reuoltent à l'Eglise.

Vaudois ont suiuy l'erreur de leurs maieurs.

Albigeois excusez par les temporiseurs et comment.

Response aux temporiseurs.

Aben Iucep Roy de Maroc allié des Albigeois.

Erreurs des Albigeois.

Voy Vincent en son miroir historial, liu. 31. chap. 2.

Et Antonin Archeuesque de Florence Tiltre 18. du 3. liur. cha. 1.

veoir que ces desuoyez, & fols heretiques n'estoient moins diligens que leurs predecesseurs, ou que sont leurs enfans, lors qu'ils s'armerent (comme i'ay dict) des erreurs des premiers heretiques, & des sots escrits mesmes par eux destournez en sens reprouué, pour deffendre leur doctrine, qui estoit telle. Ils croioyent (suyuant les resueries des Manichéens) qu'il y auoit deux principes, & creatures de toutes choses, à sçauoir Dieu, & le diable; & que comme Dieu auoit inspiré les ames, le diable estoit le createur des corps. Que Dieu, pour estre bening & amiable, estoit aussi autheur du nouueau Testament, à cause qu'il est veritable: mais le diable, qu'ils nommoient le Dieu malin, estoit autheur du vieil Testament, pource qu'ils le disoient, & estimoient plein de mensonge. Et pource est il escrit en l'histoire des Albigeois que Raymond quatriesme du nom Comte de Tholouse, dict vn iour qu'il ne vouloit auoir pour Dieu celuy qui estoit le Dieu de Moyse, & ne souhaittoit point qu'il luy assistast à sa fin, tant le diable les auoit saisis, que de leur faire recognoistre diuision entre deux choses, se rapportans si bien que font les deux Testamés. Ces heretiques Atheisans, nioyent la resurrection des corps, ainsi que feirent iadis les Saducéens entre les Iuifs, & la plus-part des Philosophes anciens: ayans ceste opinion folle en teste que le corps & l'ame ayans vie ensemble, meurét aussi l'vn quãd & l'autre: & estoyent si sots & aueuglez que bien qu'ils receussent le nouueau testament, qu'ils le dissent estre veritable, si est-ce q̃ detestablement, & sans nul exéple de pas vn heretique (si ce n'estoyent les Iulianistes) ils maintenoyent que ce Iesus Christ qui est descrit en l'Euangile, nay en Bethléem, & iceluy visible, conuersant auec les hommes, crucifié en Hierusalem, auoit esté vn mauuais homme, & puny pour ses demerites: là où le bon Christ (disoient ces Antechrist, & imposteurs abhominables) ne beut, ny mangea onc, & ne fut incarné que spirituellement: & par ce moyen suyuans l'erreur des Cherintiens, ils luy faisoient vn corps fantastique, & inuisible, & impassible, contre toute authorité de l'escriture, & par mesme moyen luy ostoient le rachapt, & salut des hõmes, estant necessaire qu'il veint, conuersast, vesquit & hantast visiblemét auec nous, qu'il souffrit mort, & espandit vrayement, & realement son sang naturel comme le nostre, s'il vouloit nous reconcilier auec son pere. Mais (comme auez veu) ils auoient si bien pourueu à leurs affaires, que pour ne tomber en inconuenient, ils reiectoient & nioient du tout les liures de Moyse, sauf quelques authoritez qu'ils receuoient comme faisans à leur propos, & lesquels ils disoient, qu'il falloit accepter, & les lire en toute reuerence. Or comme ils s'estoient estrangez de l'Eglise Catholique, & Romaine, aussi se mocquoyent ils de toutes les sainctes ceremonies, & sacrez misteres ordonnez, & receuz en icelle, & pour nostre salut, & pour l'vnion des fideles & pour entretenir la police, car pour ces esgards, veut Dieu estre honnoré exterieurement plus pour nostre prouffit, que d'affaire aucun qu'il aye, pour soy, d'aucun tel deuoir, en seruice des hommes. C'est pourquoy ceste canaille ne tenoit compte des funerailles des morts, & moins des prieres que l'Eglise de tout temps a de coustume de faire, & és obseques des trespassez, & en leurs anniuersaires. Aussi ne croioyent ils point qu'il y eut enfer ny purgatoire, comme l'Eglise le tient, eu esgard à ce qu'ils nioyent la resurrection, & par consequent l'immortalité des ames que imaginairement, & à la façon des Pythagoréens, bien que (peut estre) non si parfaictement. Et toutesfois disoient ils (auec le surnommé Pythagore) que les ames volent de corps en autre, suyuant la Metamorphose du sus allegué Philosophe, & que selon les merites de la vie passée de chascun, les ames qui auoient mal vescu en ce monde s'en alloyent en des corps de serpens, crapaux, & autre telle vermine, ou des bestes immondes, iusqu'à la mort d'icelles, & que lors elles rentroient en autre corps, si leur purgation estoit accomplie: mais si l'homme auoit vescu honnestement au monde, son ame volloit au corps de quelque Prince, ou illustre homme naissant en ce monde, afin de commander sur les autres. Et d'autant qu'il aduenoit que quelqu'vn mourant, il ne naissoit aucun, & qu'ils estimoient que toute chose viuante auoit l'ame de quelque homme decedé, ils receuoient aussi, pour donner lieu aux ames des morts, ne trouuans place où entrer, celle reuolution septenaire d'années de la migration des ames és corps pour y faire leur penitence & se purger, suyuant la doctrine Platonique, les faisant errer pres des tombeaux, & ailleurs: enquoy ils contrarioyent à leur propre doctrine, qui reiectoit

Abhominables propos du Comte.

Quelle opinion les Albigeois auoient de Iesuchrist.

Ceremonies de l'Eglise pourquoy instituées.

Albigeois se moquoiét des funerailles.

Migration des ames receüe par les Albigeois à la Pythagorique.

Ames vagabondes aux Albigeois.

Quel le purgatoires des Albigeois.

reiectoit la foy de l'Eglise,qui croit le purgatoire. Quant aux saincts lieux, ce peuple n'en vouloit point,& ses Barbes,& ministres luy aprenoient, qu'il ne falloit point auoir des Eglises pour y prier: toute place estant saincte, & propre pour l'oraison du fidelle. Et Dieu sçait en quelle reuerence ces chiens auoient les sacremens ordonnez de Dieu en son Eglise. Et s'ils en croyoiét pas vn,puis qu'ils disoient que le baptesme estoit du tout vain & inutile, & que c'estoit folie de lier les Chrestiens à la necessité de ce lauement:il est vray que pour n'estranger le peuple de leur secte,lequel les eust laissez s'ils eussent osté le mistere, qui le premier nous donne entrée en l'Eglise de Dieu,ils le souffroient,& le donnoient à ceux qui le requeroient: mais de le dire necessaire au salut,ils n'auoient garde: veu que tout estoit ombrageux parmy eux, tout ainsi qu'ils cognoissoient vn Iesus Christ fantastique, & qui iamais n'auoit espandu son sang,la figure & effect duquel nous goustons au sainct Baptesme. Ils parloient auec pareille irreuerence du sainct sacré mistere, & sacrement du corps & du sang de nostre seigneur, qui nous est offert au diuin, & ineffable sacrifice de la messe, que font les sacramentaires du temps present,disans que le corps de nostre seigneur n'est non plus au pain consacré par la parolle de Dieu par le ministere du Prestre,qu'il est au pain commun, ou és autres choses que nous vsons pour nostre nourriture. Aussi comment eussent ils confessé que Iesus Christ communiquast en ce sainct sacremét realement de faict,& sacramentelement la propre substance de son corps, & de son sang, puis qu'ils le disoient incarné spirituellement, & vous sçauez qu'vn esprit n'a ny chair ny os,ainsi que nostre seigneur auoit,& a encor' apres sa resurrection, & ascension glorieuse. Et pour le comble de leur vilennie,ils maintenoient que le mariage estoit peché,& le detestoient comme chose par trop lubrique, disans & maintenant que ceux qui se marioient, & engendroient des enfans,ne pouuoient estre sauuez en Iesus Christ,& toutesfois,contrarians à leur propre doctrine, ils soustenoient que la conionction de l'homme & de la femme par l'œuure de la chair,n'estoit point peché,à cause que c'est vne chose naturelle, comme si nature guidoit l'homme plus au peché,hors le sainct lien de mariage, qu'elle ne faict en celle liaison que Dieu a commandée dés le commencement, & ainsi lors qu'ils s'estudioient de contredire à l'Eglise,& au vieil Testament,ils abolissoient le nouueau,& peruertissans tout ordre, & police ciuile, ils introduisoient les bastardises au monde, ou plustost ce meslange brutal receu par les loix de la republique Platonique: & pour conclusion ceste loy estoit cent fois plus fausse & absurde que le mesme Alcoran des Mahometistes. Au reste ces Ministres & Docteurs,ou Barbes des Albigeois estoiét distinguez les vns des autres chascun ayant son nom separé, selon la perfection fardée de son hypocrisie: car il y en auoit qu'on nommoit parfaits, & bons hommes, lesquels à cause de leur fainte simplicité, estoient les fauoris & bien aymez des Princes, de sorte que ny le Comte de Tholouse, ny celuy de Foix, ou autre, alloient iamais aux champs, qu'ils n'eussent vn de ces bons hommes,ces galans,& caphards alloient tous vestus de noir & viuoient fort austerement,ne mangeans point de chair, œufs, ny fourmage,& se faignoient estre chastrez, quoy qu'ils fussent les plus sales, & vilains paillards, & les plus abhominables sodomites du monde. Les autres Barbes, ou ministres estoient nommez les croyans, ou fideles, lesquels bien que vesquissent tres-meschamment, & qu'ils ne paruinssent à la perfection des autres, si auoient ils opinion que leur simple foy suffisoit pour les conduire à la vie eternelle. De ces genres d'hommes dicts parfaicts,les Albigeois choisissoient leurs Euesques, & Diacres,lesquels imposoient les mains sur les autres pour leur conferer grace: de maniere que si quelqu'vn mouroit sans telle imposition, ils disoient qu'il estoit impossible que tel homme fut sauué,& s'ils vsoient de ceste ceremonie sur le plus corrompu homme, & sur le plus meschant du monde, ils croyoient, comme chose certaine, que mourant apres ceste imposition,il s'en alloit en paradis entre les bras de Iesus Christ, pourueu qu'il dict l'oraison dominicale. Contre ceux cy suscita Dieu les Abbez,& Moines de Cisteaux, & Premonstré, & le sçauant Docteur sainct Dominique (comme i'ay dict desia) & contre les humiliez,& pauures de Lyon, vint l'incomparable miroir de pacience S. François: & la parolle ny prouffitant du tout,& les heretiques venans vser de la force,le Roy Philippe aussi desgaina le couteau pour les chastier & accabler leur semen-

Albigeois ne tenoyent compte du Baptesme.

Albigeois nioient le S. sacrement de l'autel.

Albigeois blasmoient le mariage.

Paillardise louée par les Albigeois.

Les Barbes des Albigeois distinguez de nõs.

Parfaits, ou bons hommes quels.

Hipocrisie des parfaits des Albigeois.

Autre genre d'Albigeois.

Imposition de mains des Albigeois.

ce,ainsi que dirons(Dieu aydant)en la poursuitte de nostre histoire.

Autre voyage du Roy en Aquitaine contre le Vicomte Emery de Toüars, & du commandement que feit le Pape au Roy de chastier les Albigeois heretiques.

CHAP. LXXVI.

L'an 1207

DERECHEF,& en l'an de nostre salut mille deux cens sept, le Roy Philippe passa en Guiéne,à cause des menées que le Vicomte Emery de Toüars y dressoit, & print la ville & Chasteau de Parthenay en Poitou appartenát au Vicomte,& plusieurs autres places, partie desquelles il ruyna,les autres fortifia & y mit bonne garnison, laissant audict pays le seigneur Guillaume des Roches Mareschal de Frãce, & Comte vsufructuaire du païs d'Anjou,pour le gouuerner, & deffendre. Ces choses se passans ainsi, & les ennemis du Roy chastiez de ce costé, aduint vn grand ecclipse de Lune au mois d'Auril sur le commencement de la nuict, lequel dura iusqu'au point du iour, elle commençant pallir à la venue de l'obscurité, & ne rendant point sa clarté accoustumée,puis deuint toute noire, & apres se tourna en rougeur, se tenant en cest estat iusqu'au matin qu'elle recouura sa premiere beauté. Ie n'ay rien dict iusqu'à present des Princes du sang de France,issus de l'Estoc de Pierre seign. de Courtenay,sauf que i'ay dict la deduction de leur Genealogie: Or de Pierre fils du Roy Louys,sortit Pierre,lequel auoit espousé Yolãd fille de Hẽry de Flandres,& niepce de Baudoüin Empereur de Constantinople: ce Prince Pierre, estant Comte d'Auxerre fut vn long temps casamer en sa maison, & ne se treuue guere de ses faicts, n'estant employé par le Roy, qui se seruoit plustost des simples Gentils-hommes que des grands,à cause des defiances que la grandeur donnoit alors aux souuerains,à cause du nombre qu'il y auoit de Princes, & la plus-part alliez ensemble. Ce Comte Pierre eut grande querelle auec l'Euesque d'Auxerre, pour raison de laquelle le Comte fut en fin excommunié par l'Euesque nommé Hugues homme fort zelateur des droicts de l'Eglise. De cecy s'offença tellement le Comte, qu'il ne laissa sorte d'iniure qu'il ne feit,& à l'Euesque,& aux Ecclesiastiques:& d'autant que durant l'interdict,il n'estoit permis à pas vn de la maison du Comte, d'estre enterré en l'Eglise: de despit le Prince, dés qu'vn des siens estoit mort, le faisoit enterrer au plus beau lieu qui fut en la maison de l'Euesque: En fin il chassa Chanoines, Prestres,& clers de l'Eglise cathedrale,saisissant leurs biẽs,desquels il n'abusa,ains les mit en sauuegarde,& lesquels il rendit apres qu'il fut reconcilié à l'Eglise. Ce qui aduint en l'an precedent cestuy,à sçauoir mille deux cens six, que l'Euesque ayant faict sa querimonie au Roy,& iceluy commandé aux Archeuesques de Sens & de Bourges de vuider ce different,en fin le Comte se repentant des iniures faictes à son pasteur,& en recognoissant sa faute,feit penitence publique, & amende solennelle en vne procession generale, afin que tout ainsi que son peché auoit scandalisé tout son peuple, que l'exemple de sa satisfaction fut à tous notoire, & que le Prince, qui doit estre la reigle des suiects, seruit à tous de miroir, que la puissance ne doit induire les grands à violer les loix,ny la discipline introduicte en l'Eglise. Ce bon Comte depuis sa penitence,ayma & honnora l'Euesque, & ayant chassé les Iuifs en ce temps de sa ville d'Auxerre,il octroya l'Euesque le lieu de leur synagogue, lequel y feit bastir vne Eglise en l'honneur de S. Nicolas, & de S. Anthoine: Or cest Euesque estant mort à Rome où il fut enterré en l'Eglise de Lateran, le Pape & Cardinaux assistans à ses obseques: Guillaume Doyen luy fut surrogé par l'election du Chapitre: & d'autant que les gens du Roy se saisirent de tout ce que le deffunct auoit laissé par testament aux Eglises pour le droict de la regale: l'Esleu enuoya vers le Roy pour auoir main leuée,ce qu'il ne peut obtenir. Mais dés qu'il fut sacré Euesque,il s'en alla en cour, & sollicita tant & si bien, que non seulement il obtint ceste main leuée, & la restitutiõ des biens

Parthenay en Poitou prise par le Roy sur le Vicomte de Toüars.

Ecclipse de Lune fort grand.

Pierre 2. du nom, Comte d'Auxerre.

Hugues Euesque d'Auxerre excommunie le Cõte.

Pierre Comte d'Auxerre afflige le Clergé.

Pierre comme absous, & sa penitence.

Iuifs chassez d'Auxerre par le Comte Pierre.

Trespas de Hugues Euesque d'Auxerre.

Philippe Auguste remet le droit de regale à l'Eglise d'Auxerre.

des biens saisis de son predecesseur, ains encor le Roy voulut que le droict de regale fut quicté pour luy & ses successeurs Rois de France, aux Euesques successeurs de cestuy à iamais en l'Eglise cathedrale d'Auxerre: & fut ordonné que l'Euesque mourant, le Doyen & Chapitre tiendroient le reuenu de l'Eueſché en main, lequel ils rendroient fidelement à celuy qui luy succederoit en l'Eueſché. I'ay tiré cecy d'vne ancienne Chronique que i'ay escrite à la main, faite par vn religieux de sainct Germain d'Auxerre, nommé Pierre, homme de grande erudition & disert en son langage, lequel a traduit quelques œuures de Grec en Latin, du sainct Euesque & Martyr Methodie, affin qu'on ne pense que ie vous compte icy des fables, & qu'à credit ie declaire l'immunité de l'Eglise d'Auxerre. Cest an fut nuisible aux Chrestiens de Leuant, d'autant que le Souldan de Cogne, ou Iconie venant assieger la Cité de Satalie (iadis dicte Attalie du Roy Attale) au pays de Pamphilie, & assise sur la bouche du goulphe de mer qui porte son nom, & sur vn beau port, auquel les nostres souloient aborder, pour passer en la terre saincte: en fin il la prit par force & où il exerça vne grande cruauté, faisant mourir la plus part des Chrestiens, & menant le reste en seruage. En Flandres cependant s'emeurent de grandes diuisions, d'autant que la Comtesse douairiere Mahaut, se tenoit en France auec les filles du Comte Baudoüin estant au voyage de Grece, comme aussi faisoit le Comte de Namur Philippe Gouuerneurs de Flandres: de sorte que tout estoit alteré, peruerty & corrompu en Flandres, n'y ayant presque personne qui se souciast des affaires du public. Durant ceste licence effrenée s'esleua vn trouble merueilleux, tout le peuple se diuisant en deux ligues, & factions, les vns nommez Blaumotins, les autres Ingrehins, à cause que les vns portoient la liuree blanche, & les autres noire, ceux cy estans supportez de Mahaut douairiere, laquelle en lieu d'assoupir les diuisions, y tenoit la main, pour maintenir sa grandeur. Dont fallut que le Roy s'entremeslast & renuoyast le Comte de Namur Philippe en Flandre, lequel il auoit retenu sous autre couleur que de deffiance en sa cour, affin qu'il pacifiast les troubles, le tenant cependant en attente de luy donner Marie sa fille (comme il feit) pour espouse, & gardant auec luy en cour, & entre les mains de la Royne, la fille de Baudoüin Ieanne heritiere de Flandres. En celle mesme saison le Roy Iean d'Angleterre fut excommunié par le Pape Innocent, & l'interdit mis par tout son royaume, à cause qu'apres la mort de Hubert Archeuesque de Cantorberi, le chapitre auoit esleu sans son congé Reginer sous-prieur de l'Eglise Cathedrale: & que le Roy y en voulant mettre, ne peut onc l'obtenir ny du Pape, ny du Chapitre, & Eglise de Cantorberi. Dequoy il s'irrita tellement, qu'il constitua prisonniers les religieux & clergé d'icelle Eglise, & confisqua leur reuenu, & comme il estoit homme vain, volage, cruel & sans grand respect des choses sainctes, il tourmenta grandement les Ecclesiastiques, & les vices duquel, & ses exactions tasche de couurir vn heretique de nostre temps nommé Iean Balée, lors qu'il dit ainsi: Mais comme il eut puny quelques vns du clergé suyuant le droit, loix & coustumes du pays, à cause qu'ils auoient occis vne femme, qui auoit fait la faulce mõnoye, & commis plusieurs autres grands forfaits dignes de mort, & qu'il eut demandé vne seule fois les decimes du reuenu des Eglises pour luy subuenir à recouurer la Normandie, ils luy porterent enuie, & sous couleur de deuotion, & par leurs predications, & confessions ils inciterent tous les subiets de ce Roy, à se reuolter contre luy, & induirent le Pape Innocent à l'excommunier & luy oster la dignité royale. Vous oyez combien licentieusement ce reuerend pere Balée, s'esgare contre tout ce que les auteurs mesmes Anglois ont escript de ce Prince, lequel ils font fai-neant, cruel, exacteur, & addonné à toute sorte de vices. Quoy qu'il en soit, ceux qui viuoient de ce temps tiennent tous, qu'il fut excommunié pour auoir mal-traicté toute sorte d'ecclesiastiques, & pour les auoir chassez de son Royaume, & s'estre saisy de leurs biens, rentes, & reuenus: sans qu'ils facent mention aucune, que iamais aucun du clergé conspirast contre luy, comme ainsi soit, qu'il ne se trouue d'autres esmotions, que celles mesmes que ce Roy causa par sa tyrannie par trop insupportable. Ce neantmoins cecy ne fut guere profitable au Roy Angloys, d'autant que ceux qui tenoient son party en Gaule, commencerent à se refroidir, oyans parler de la continuation de ses

Voy Pierre moyne d'Auxerre en sa Chronique.

Pierre moyne d'Auxerre à traduit Methode Martyr.

Assiette de la Cité de Satalie.

Prise de Satalie par le Sodan de Cogne.

Blaumotins, et Ingrehins nõs de factions en Flãdres.

Philippe de Namur enuoyé par le Roy en Flãdres.

Royaume Anglois interdit & pourquoy.

Iean Balée Centurie 3. des auteurs de la grãd Bretaigne.

cruautez, ne voulans obeir ny obtemperer à vn homme qui estoit separé de la communion & société de l'Eglise : de sorte que ceux qui faisoient les affaires en Aquitaine, s'armoient plus d'Albigeois que de Catholiques, les vns craignans les censures ecclesiastiques, les autres ne tenans compte ny d'icelles, n'y du Pape ou autre chef, & pasteur de l'Eglise. Aduenant cependant l'an de nostre salut mille deux cens huict, prit fin la querelle qui estoit pour l'Empire, entre Philippe Duc de Sueue fils de Federic Barberousse & Othon Duc de Saxe, par la mort du susdit Philippe, lequel fut occis trahitreusement par le Duc de Thoringe, à cause que l'Empereur luy ayant promis luy donner sa fille en mariage, né voulut luy tenir sa promesse: l'Emperiere espouse de Philippe, fille de feu Isaac Empereur de Constanstinople, fut esprise de telle douleur pour la mort de son mary, qu'elle mourut tout aussi tost qu'elle en fut aduertie: & ainsi Othon fut paisible de l'Empire, au grand regret du Roy de France qui portoit la querelle de Philippe pour le sçauoir Prince vertueux, de bonne vie, & aymant les hommes de grand sçauoir, lesquels il auançoit au possible. Les Albigeois cependant commencent à se monstrer tels qu'ils estoient, asçauoir mutins, seditieux, ennemys du repos public, & desireux d'accabler toute police, & desobeissans aux princes catholiques : ce qui meut le Pape d'enuoyer Pierre de Chasteau-neuf religieux, & homme de louable vie vers le Comte de Tholouse, fauteur, & chef des heretiques pour le solliciter à se soubmettre à l'Eglise, & en deffaut de ce, de l'excommunier. Ce religieux estant en la ville de sainct Gilles, y appellé par le Comte, sous promesse de satisfaire à la volonté du Pape, somma le Comte, lequel tant s'en faut que voulut obeir, que plustost il menaça le Nonce de le faire mourir, pource cestuy s'en allant, il y eut deux galans de la maison du Comte, & (peut estre) par son commandement, qui le suyuent, & en fin le massacrét sur le chemin, le corps duquel fut porté à sainct Gilles. Ceste mort fut cause que le Pape excommunia le Comte, & qu'il despecha vn Cardinal Diacre vers le Roy Philippe Auguste, & tous les Princes du Royaume, auec commandement qu'ils eussent à s'armer, & aller contre les Albigeois & Thoulousains, lequels auoient vsurpé les biens, & reuenus des Eglises : donnant de grandes indulgences à tous ceux qui se croiseroient pour ceste entreprise. A la publication de ceste bulle, & indult du Pape, comme lors la foy estoit plus eschauffée, que maitenant plusieurs, tant ecclesiastiques que lais, se mirent de la partie, & passans en Languedoch, vindrent assieger la Cité de Besiers l'an mille deux cens huict, laquelle ils prindrent au moys de Iuillet, & le iour de la feste de saincte Magdaleine y mettans tout à feu & à sang, voire pardonnerent à ceux qui s'estoient enfuists & sauuez en l'Eglise dediée à la saincte Marie Magdaleine, desquels ils en tuerent & occirent iusqu'à sept mille : & cecy à cause de leur rebellion, & obstinée presomption. Car l'Euesque du lieu, appellé Maistre Regnaud de Mompelier estant allé vers eux de la part de l'armée, les pria de rendre les heretiques qui estoient en la ville, & le nom desquels il auoit par escrit : que s'ils ne pouuoient le faire, que aumoins les Catholiques sortissent de la ville, affin de ne perir auec les Albigeois : mais eux le refusans, ne faut s'emerueiller ou s'esbahyr, s'ils furent payez de la mesme monnoye que ceux, pour lesquels ils s'estoient mis en deffence. Et est vn cas fort notable qu'en l'Eglise de la saincte Marie Magdaleine ils furent tuez & massacrez, comme si Dieu eut vengé le tort & iniure que ces meschans & detestables faisoient, tant à son fils coëternel, & consubstantiel, que à ceste saincte Dame, laquelle execrablement, & tresfaucement ils disoient auoir esté la garse, & concubine de nostre seigneur : chose que le Turc auroit pour abominable, & que seulement il ne voudroit auoir imaginé ny pensé. Vengea aussi sur ces mutins leur parricide commis quarante deux ans auparauant en la personne de leur seigneur, & Vicomte Trencanel, qu'ils tuerent, massacrerent, & occirent traistreusement en ceste Eglise mesme, & arracherent les dents à l'Euesque qui se mit en deuoir de leur oster le Vicomte d'entre leurs mains. Besiers estant pris, les croisez s'en allerent à Carcassonne, où s'estoit retiré Raymond Roger Vicomte de Besiers & de Carcassonne, qui s'en estoit là fuy de Besiers : mais ne se voyant assez fort pour tenir, se rendit à composition, qui fut telle que les

Marginalia: *l'An 1208* — *Philippe Empereur occis par le Duc de Thoringe & pourquoy.* — *Loüange de l'Empereur Phillippe.* — *Pierre de Chasteau neuf Nonce du Pape vers le Cõte de Thoulouse.* — *Pierre occis par les Albigeois.* — *Legat du Pape en France & pourquoy.* — *Besiers prise par les Catholiques l'an 1208.* — *Regnaud de Mompelier Euesque de Besiers.* — *Histoire fort remarquable.* — *Blaspheme abominable des Albigeois.*

les citoyens de Carcassonne sortiroient de la ville sans rien emporter que leurs habits qu'ils auroient dessus : & que ce pendant le Vicomte demeureroit pour ostage aux assiegeans. Ceste reddition fut faite au moys d'Aoust en suiuant, & le iour de l'Assumption de nostre dame: mais le Vicomte, ne iouït onc de sa liberté, car saisi d'vne Dissenterie il mourut, laissant sa terre sans hoir & le Roy s'en saisissant, pour ce que les Comtes de Foix & de Tholouse, à qui l'heritage appartenoit estoient heretiques, & pourtant interdits par le sainct siege. En ce voyage estoit le sainct homme Guillaume Archeuesque de Bourges, lequel y mourut au seruice de Dieu, comme il estoit grand zelateur de sa gloire. Moururent aussi ceste année Geoffroy de la Lande Archeuesque de Tours, auquel succeda Iean de la Faye Doyé de Tours : Eude, ou Odon Euesque de Paris, eut pour successeur Pierre Thesorier de Tours : ne sçay si c'est Pierre Charlot Thesorier aussi de Tours, fils naturel du Roy Philippe, auquel Guillaume Breton adresse sa Philippide : & mourut encor Henry Abbé de sainct Denys, & plusieurs autres illustres hommes de l'Eglise Gallicane. Cy dessus a esté faite mention du voyage fait par le Roy en Poitou à cause du Vicomte Emery de Tours, & comme Guillaume des Roches, vn des Mareschaux de France demoura à Partenay comme Gouuerneur du pays, pour faire teste aux partiaux du Roy d'Angleterre. Or en cest an, comme le susdit Mareschal des Roches Angeuin, sceut la cheuauchée que faisoient les seigneurs de Touars, de Mauleon, & Parthenay pour surprendre les terres du Roy, les surprit si accortement, que les mettant en route, il feit prisonnier Hue de Touars frere du Vicomte, & Emery de Lusignen fils du seigneur de Partenay, auec grand nombre de Cheualiers, qu'il enuoya prisonniers au Roy qui pour lors seiournoit à Paris. Ceste route, & la prison de ces seigneurs toucha au cœur du Vicomte, de sorte que s'adressant à son frere Guy, tuteur des filles de Bretaigne, desquelles il estoit le pere, il moyenna tant par les prieres de ce bon prince aymé du Roy Philippe, qu'il eut sa grace, & fut reconcilié au Roy, lequel pour se l'obliger à iamais, luy donna la seigneurie de Lodun, & le feit Seneschal de Poitou. Et puis que nous sommes sur ce propos, est à noter, qu'en ceste mesme saison, estant morte (comme dit est) Madame Constance Duchesse de Bretaigne, y ayant deux filles d'elle, & de Guy de Touars, cõme les Prelats, & Barons du pays ne voulussent estre sans Prince qui les gouuernast, & craignans que Guy ne mariast l'aisnée & heritiere de Bretaigne nommée Alix à sa fantasie, assemblerent les estats, à ce consentant le Comte Guy, l'an mille deux cens huict, pour deliberer sur le mariage de ceste fille, quoy qu'elle fut encor de bas aage pour estre mariée, mais tout ce faisoit pour le bien, & repos du pays, & pour empescher toute semence de discorde. Et d'autant que de tout temps les Bretons ont (comme la raison les y guidoit) aymé les Princes & seigneurs de leur pays, les estats ordonnerent que Henry Comte de Ponthieure seroit le mary d'Alix leur Duchesse. Ce Henry estoit fils d'Alain Comte de Ponthieure, qui aussi se portoit en ses tiltres Comte de Bretaigne, pour estre issu en ligne masculine de Geoffroy fils de Conan Comte de Renes, & fils Iuhaël Berenger, duquel a esté faite mention cy dessus : tellement que ce Henry estoit du vray sang des Comtes, Ducs & Roys anciens de Bretaigne. Et d'autant que lors André seigneur de Vitré auoit grand pouuoir en Bretaigne, pour auoir alliance aux maisons de Laual, la Guerche & autres, & pour ce qu'il auoit donné sa fille Emme à Alard, seigneur de Chasteau Gontier en Aniou, & estoit amy des sires de Craon, il fallut aussi le gaigner, & attirer à ceste ligue. Les moyens furent aisez, d'autant qu'en l'assemblée faite à Lemballe au susdit an de mille deux cens huict : Alain pere de Henry qui deuoit espouser la Duchesse Alix, promit pour & au nom tant de son fils, que de la Duchesse Alix sa belle fille, au seigneur de Vitré, & à ses hoirs de luy garder & conseruer tous ses droits, & luy aider à les maintenir, s'il aduenoit que quelqu'vn luy feit quelque destourbier & empeschement, & ensemble luy fut donné esperance du mariage de son fils André, auec Madame Catherine de Bretaigne, lequel fut depuis accomply, comme i'espere vous deduire cy apres. Ce que fait, le seigneur de Vitré se croisa pour le voyage contre les Albigeois, duquel sera dit cy apres, mais auant partir il feit son testament par le conseil des Euesques de Renes, & de sainct Brien, & des Abbez de Clermont, & de Fontaine, par lequel il ordõna, que s'il mouroit en ce voiage, il vouloit que

Mort de Royer Raymond Vicõte de Besiers

Trespas de plusieurs hommes illustres de Gaule.

Le Mareschal des Roches bat les Poiteuins.

Emery de Touars reconcilié au Roy, & comment.

Estats de Bretaigne l'an 1208. & pourquoy tenus

Alix heritiere de Bretaigne destinée pour estre espousée de Henry de Ponthieure.

André de Vitré puissant en Bretaigne & Aniou.

Promesse faicte au seigneur de Vitré d'vne des filles de Bretaigne.

Voy les Annales de Vitré ch. 32. & 36. & 38.

Testament de André seigneur de Vitré.

Femmes d'André de Vitré.

ses deux fils, (qu'il auoit eu de deux diuers mariages: à sçauoir de Dame Guionne de Leon sœur de Guimar & Herué seigneurs de Leon, & Dame Luce de Rais fille de Hascot sire de Rais) feissent leur partage comme s'ensuit: André l'aisné auroit la Baronnie de Vitré, & toutes ses appartenances, dependances, fiefs, emolumens, deuoirs, rentes, & reuenus, & tout ce que ledict seigneur possedoit en Bretaigne: & qu'à Robert le puisné escherroit tout ce que son pere auoit hors la Bretaigne, telles qu'estoient les terres qu'il auoit en Rie, & la place de sainct Seuer, que le Roy Philippe luy auoit donné en eschange de Langeays, que André auoit eu du don d'Artus Duc de Bretaigne: neantmoins excepta il la seigneurie de Guerande, que le Roy luy auoit octroyé pour l'eschange susdict, laquelle il voulut que son fils aisné eut pour son partage: Ordonna que la garde de ses enfans fut commise à Nicolas de Coesmes, & à Guy le Breton Cheualiers, auec condition que si l'vn d'iceux mouroit, vn autre preud'homme seroit surrogé en sa place, le tout par le conseil des Euesques, & Abbez sus-nommez, & laissa pour vsufruit la Vicomté de Baix, Cornille, Vrgeal, Estrelles, Argentray & Fercay, auec le manoir, & la forest à Luce son espouse: voulant que encore à cecy fussent appellez Alard seigneur de Chasteau Gontier, & mary d'Emme sa fille, & Iuhaël seigneur de Maienne. Or ce Iuhaël estoit vn sage Gentil'homme bien aymé du Roy Philippe Auguste, à cause de sa loyauté & preud'hommie, de laquelle il vsa & tousiours, & alors enuers la couronne de France. Ce que tresbien il monstra lors que l'an mille deux cens neuf il vint en cour faire plainte au Roy de ce qu'aucuns Gentils-hommes Bretons ayans intelligence auec l'Anglois, bastissoient vn fort, assis sur vn haut rocher, & en vn Goulphe & sein de mer, qu'ils nommoient Guarplic, ou comme à present on le nomme Ployamel, posé sur la partie Septentrionale de Bretaigne, d'où auãt le passage estoit aisé, & court en Angleterre, & que desia il estoit en deffence, & y auoit des soldats, lesquels endommageoient grandement le païs voisin, & receuoiẽt les Anglois ennemis de sa maiesté, à la requeste de Iuhaël. Le Roy estant à Mante depescha le Comte de sainct Paul auec vne armée, lequel fut assaillir ce Chasteau, & quelque deffence que feissent les Bretons, il l'emporta, & y mit des garnisons Frãçoises. Aduint chose qui est à noter pour le droict que le Roy a sur le domaine des Euesques du Royaume, durant le parlement tenu à Mante, ce qu'auant que vous deduire, il vous pourra souuenir de ce que i'ay dict cy dessus, que les officiers du Roy s'estoient saisis du temporel de l'Eglise d'Auxerre non tant pour la vacance du deffunct Euesque Hugues, que pour la raison que ie voy vous deduire. Les Prelats & Barons de France ayans enuoyé leurs hommes, c'est à dire leurs vassaux, escuyers & vasseurs, ainsi qu'ils estoient tenus à ceste assemblée, les Euesques d'Orleãs & d'Auxerre, voyãs que le Roy n'y estoit point, & qu'il ne marchoit en personne en ce voyage, s'en allerent aussi chascun auec ses gens en sa maison: disans n'estre tenus d'aller, ny enuoyer pour le seruice de leurs grands fiefs, en l'armée, si le Roy mesme ne marchoit comme chef de l'entreprise. Le Roy se sentant interessé pour la consequence que cest exemple tiroit apres soy, les feit appeller aux estats generaux de France, où (pour mieux dire, au Parlement ordinaire des Prelats & seigneurs du Royaume) où les Euesques susdits ne pouuans se deffendre d'aucun priuilege qui les dispensast de l'ancienne, & generale coustume obseruée de tout temps en ce Royaume, le Roy requit qu'ils fussent punis de la desobeïssance faicte à la maiesté Royale. Les Euesques persistans en ce qu'ils se disoient n'estre point amendables, vsa de la puissance absoluë que son authorité luy donnoit, & que nulle exception luy peut oster, puis qu'il est seigneur vniuersel du fonds, & que nul tient terre sans seigneur: & pource feit il saisir ce qu'ils tenoient de regale, c'est à sçauoir leur temporel, & ce qu'ils releuoient en fief de la couronne: car quant aux dismes, & autres choses spirituelles, il leur en laissa iouyr paisiblement, comme estans purement Ecclesiastiques, & non contribuables à rien de temporel. Les Euesques non contens de la premiere faute, en commirent vn autre, & abuserent du glaiue spirituel contre les officiers du Roy, lesquels ils excommunierent, à cause de ceste saisie: & pensans faire leur cause bonne, feirent aiourner les susdicts officiers en cour de Rome, où ils s'acheminerent pour y dresser leur accusation, & querimonie. Mais le Pape qui sçauoit qu'il faut rendre à Dieu, ce qui est à Dieu, & à Cesar, ce qui luy est deu, ne voulut aussi rien entreprendre

Alard seigneur de Chasteau-Gontier.

Iuhael seigneur de Maienne.

L'an 1209. Ployamel basty par les Bretons contre le Roy.

Comte de S. Paul prend le chasteau de Ployamel.

Assemblée de parlemẽt à Mante.

Euesques d'Orleãs & d'Auxerre refusent d'aller à la guerre.

La loy ne dispense aucun du bã sans priuilege du Prince.

Le Roy est seigneur vniuersel du fonds.

Comme les Euesques procederẽt contre les gẽs du Roy.

Sentẽce du Pape pour le Roy contre les Euesques.

entreprendre sur les droicts du Royaume, ny violer, ou anuller ce que les Anciens auoient ordonné, cela n'estant de l'authorité Apostolique, renuoya les susdicts deux Euesques en Gaule, les condemnant de se façonner aux loix du païs, & à payer les redeuances ausquelles ils estoient obligez par la coustume. Bien pria il le Roy, de les traitter auec sa courtoisie & douceur accoustumée, & ne prendre en mauuaise part l'indiscretion de leur zele. En somme, les Euesques reuenans en Gaule payerent, & les redeuances ausquelles la loy les obligeoit, & l'amende à cause de leur refus, & desobeïssance: & au bout de deux ans apres ce proces intenté, ils furent receuz en grace par le Roy, qui leur rendit les terres, & fiefs confisquez à cause de leur defaut de deuoir. Ce qui vous faict aisément conclure que Guillaume Euesque d'Auxerre fut refusé de sa main leuée des fruicts de la regale apres le trespas de Hugues, à cause qu'il feit ceste faute auec l'Euesque d'Orleans, & que apres il eut le priuilege, duquel a esté faicte mention cy dessus, de ne iamais estre suiect à regale, & que tousiours l'Euesque d'Auxerre iouyroit de ceste exemption. Entre les plus grands biens que Philippe Auguste a faict à la France, l'vniuersité de Paris ja establie, mais fondée peu solidement en porte la marque, veu que Louys le Ieune voyant qu'à faute de priuilege les escoliers ne pouuoient viure entre les citoyens, il les y attira auec les immunitez, confessions, droicts & prerogatiues qu'il leur donna, & lesquelles leur furent non seulement entretenuës, ains augmentées par le Roy Philippe Auguste. De sorte que (comme porte l'histoire de Rigord Medecin) Paris flourissoit du temps de ce grand Roy, en sçauoir, & gens de grande erudition en toute sorte de sciences, autant ou plus que feit iamais l'Egypte, ny la Grece, veu l'affluence des escoliers qui y abondoient de toutes parts: tant pour la plaisante, & saine assiete du lieu, l'abondance des viures, la courtoisie des citoyens, & la liberté que le Roy leur donnoit, & la deffence & sauuegarde qu'il prenoit d'eux, contre tous ceux qui vouloient leur nuire. De là sont venus les establissemens des droicts de l'vniuersité, les grandeurs du Recteur, & la puissance à present alterée du corps des facultez sous vn chef choisi des arts, à cause que ceste vniuersité a premierement eu son establissement tãt pour les arts q̃ pour autres sciẽces. D'autant que le susdict Rigord parlant des sciences y enseignées, dict que non seulement on y disputoit des choses vulgaires, & des arts triuiaux, ains encor' des questions du droict canon & ciuil (notez que le canon a esté plustost receu en France que le droict imperial, modernement enseigné en ce Royaume, & commencé enuiron ce temps, l'vne science attirant l'autre) & de la santé des hommes, qui est la faculté de medecine: & que plusieurs encor' enseignoient auec vn grand desir les sainctes lettres, & les questions de Theologie. Vous voyez là toutes les facultez obseruées, & icelles traictées lors à Paris, afin qu'on ne nous vienne repaistre de ne sçay quelles bourdes sans preuue, ainsi que font certains, lesquels pour paroistre sçauans & dire quelque cas plus que les autres, proposent que les loix n'ont esté leües en ce Royaume, qu'apres Bartole & Balde, & autres, lesquels neantmoins ont vescu long-temps apres ce Roy Auguste, du regne duquel le droit tant ciuil que canon, estoit leu à Paris. Bien accordé-ie que le droict ciuil n'y estoit receu & authorisé comme il est à present, & qu'il n'y auoit encore des vniuersitez establies pour ceste science: ce qui a dóné argument aux ennemis de l'escole iuridique de dire que de puis peu de temps, les loix imperiales ont lieu en France: là où ie vous ay faict voir cy dessus que les François entrans en Gaule, n'altererent onc les loix Romaines, ny les coustumes Municipales, ains qui plus est, les loix Franciques s'esuanoüissans, le droict Gaulois (c'est à dire les loix Romaines, & les coustumes) ont eu vigueur, & durent iusqu'à nostre temps, & sur la raison, & ame desquelles s'apuient, & fondent les edits Royaux, & les arrests des cours souueraines. Neãtmoins ne veux ie pas nier que depuis qu'on a alteré la clarté, & splendeur du droict, auec tant de fatras de gloses, conseils, cauteles, & autres telles folies, que nostre droict Gaulois n'ait esté fort esbranslé, & que (comme ailleur i'ay dict) la chicanerie n'ait peruerty la iustice, & rendus immortels les procez en ce Royaume, cela procedant non des loix, ny de leur cõtrarieté, ains de la malice cauteleuse des hommes, & de la trop grande multitude des ordonnances. Mais laissans cecy à part, faut venir à la cause qui nous a faits entrer sur ce propos, car le seul respect des priuileges, & libertez que Philippe Auguste octroya

De tout cecy voyez Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Grace faite par le Roy aux deux Euesques.

Vniuersité de Paris auãcée par les Roys Louys le Ieune, & Philippe Auguste.

Quelles facultez à Paris de tout temps.

Le droit ciuil enseigné à Paris sous Philippe Auguste. Voy Rigord

à l'vniuersité n'est le finet de nostre dire, ains le scandale suscité par vn qui lors abusa du don de Dieu, & feit mal son prouffit des sciences qu'il auoit apprinses à Paris. Cestuy se nommoit Amaury, natif de Chartres, homme sçauant en Logique, & sciences liberales, desquelles ayant faict long temps profession à Paris, en fin se mit au cours de Theologie: où neantmoins il se monstra du tout different aux autres, & à parler, & à enseigner, ayant vn iugement à par soy, & vne opinion diuerse, & separée de celle de ses compaignons, qui est vn signe trop euident en vn Chrestien de futur dessuoyement, n'estant bon que celuy qui traitte les saincts escrits aye vn esprit de cõtrediction. Cest Amaury pour paroistre quelque cas de grand, maintint publiquement à Paris, que tout Chrestien doit croire qu'il est membre de Iesus Christ, & que aucun ne peut estre sauué s'il ne le croit ainsi, non plus que s'il ne croyoit point que nostre seigneur soit né de la vierge, & qu'il a souffert pour nostre salut, & soit ressuscité pour nostre iustification, ou comme s'il erroit és articles de la foy, entre lesquels il disoit que falloit enregistrer ceste sienne opinion & sentence, pas ne s'arresta en si beau chemin, ains ayant commencé de faillir, il passa outre, proposa, enseigna, & maintint que les Idees qui sont en l'intelligence diuine & créent & sont crées: & toutesfois suyuant sainct Augustin, & l'escole des Docteurs bien sentans, il n'y a rien qui ne soit eternel, & immuable en l'intelligence diuine. Disoit en outre que pour cest esgard, Dieu est appellé la fin de toutes choses, pource que tout doit retourner en luy, afin qu'elles reposent immuablement en Dieu, & qu'elles demourent en luy cõme en vn indiuidu, & immuable: & que tout ainsi que Abraham n'est point d'vne autre nature que Isaac, ains d'vne mesme, ainsi toutes choses sont vn, & tout est Dieu: qui est vne proposition du tout abhorrente, & damnable. Proposoit encor' que Dieu estoit l'essence, & l'estre de toutes creatures: & que tout ainsi que la lumiere n'est veuë en soy, ains en l'air, que Dieu aussi n'est veu en soy ny par l'Ange, ny par l'homme, ains seulement en ses creatures. Estoit encor' d'aduis que si l'homme n'eut point peché, il n'eut aussi esté diuisé, & party en deux sexes, & n'eut point engendré, ains eut multiplié son genre, comme les Anges sont multipliez: & disoit qu'apres la resurrection les deux sexes seroient vnis, ainsi qu'ils estoient au commencement à la creatiõ, & que tel fut nostre seigneur Iesus Christ apres qu'il fut ressuscité des morts: & toutes ces erreurs il mit en vn liure qu'il feit, portant tiltre de nature de son escole, & doctrine: vint aussi ceste sentence que celuy qui est en charité, ne peut point pecher en aucune sorte, establissant par ce moien le premier la secte des Libertins: aussi ses disciples & complices sous ce beau tiltre de charité ne laissoient espece de vilennie, & saleté qu'ils ne commissent. Ces propositions ouyes par la faculté de Theologie, il n'y eut aucun Catholique qui ne contredit, & le poursuyuans tous, il fut contraint d'aller vers le Pape pour se iustifier, lequel ayant examiné ses propositions, & veu les articles que la faculté condamnoit, prononça contre Amaury, & ordonna qu'il se dediroit à Paris publiquement, ce qu'il feit, mais par force, & de bouche seulement, veu que iamais il ne creut autremẽt qu'il auoit desia enseigné. En fin, de dueil & despit d'auoir encouru ceste infamie que de faire amende honnorable, il deuint malade & mourant, fut enterré pres le monastere de sainct Martin des champs. Sa mort tant s'en faut que assoupit le venin de sa doctrine, que plustost elle y donna accroissement, d'autant que plusieurs de ses disciples subtilisans les matieres, inuenterent encor' des heresies plus abhominables. Car euacuans & denigrans l'honneur de Iesus Christ, & tollissans l'effect aux sacremens du nouueau Testament, ils introduirent de nouueaux erreurs, & des inuentions endiablées: disans auec vne grande impudence, que la puissance de Dieu le pere a enduré autant que la loy de Moyse a esté en credit, & vigueur, & que puis qu'il est escrit que les choses nouuelles suruenans, les vieilles sont reiectées, apres que Iesus Christ est venu, il a aussi aboly tous les sacremens du vieil Testament, & a eu force iusqu'à ce temps la loy nouuelle: mais que à present les sacremens de la loy de Iesus Christ, falloit que prinssent fin, & que le tẽps du sainct Esprit eut son regne: par ainsi que les saincts sacremens de baptesme, Eucharistie & penitence (sans lesquels nul peut estre sauué) n'estoient plus necessaires, & n'auoiẽt aucun lieu, ny effect, mais que chascun estant inspiré du sainct Esprit pouuoit estre sauué, sans nulle œuure exterieure, & sans qu'il fallut s'exercer en sainctes actions,

Amaury Chartrain & Lecteur à Paris quel fut de son temps.

Erreurs & opiniõs d'Amaury.

Amaury cité deuant le Pape.

Amaury luy fait amende hõnorable à Paris.

Trespas de l'heretique Amaury.

Erreurs des disciples d'Amaury.

actions,& faisoient si grand cas de la charité,que les pechez faicts en charité,tant fussent ils enormes,estoient entre eux des vertus heroïques:de sorte qu'ils paillardoiēt, & commettoient des adulteres au nom de charité,prometāt impunité de tels maux aux simples femmes qu'ils trompoient auec leurs impostures, disans que Dieu estoit bon,& misericordieux,& luy ostans du tout la seuerité & iustice. Cecy estant venu à la congnoissance de Pierre Euesque de Paris, & de Guerin Conseiller du Roy, hommes entiers, Catholiques & honnorables, feirent faire diligente information de la vie,& doctrine de ces heretiques, par maistre Raoul de Nemours, lequel bien que bon Chrestien, feit si bien, & faignit si accortement qu'il estoit de la secte de ces galans, qu'il descouurit la plus-part de ceux qui en estoient, tant hommes que femmes lesquels estans pris, & menez à Paris, furent attaints & conuaincus par le Synode des Euesques là assemblé d'heresie,& imposture,de sorte que les Prestres souillez de ceste vilennie, estans degradez, furent liurez à la cour du Roy, lequel les ayant ouys,comme il estoit tres-chrestien,& bon Catholique,les feit brusler hors les portes de Paris en vn lieu appellé Champeaux: il est vray, qu'on feit graces aux plus simples,& aux femmes pour auoir esté deceuz par les imposteurs:Et quand à Amaury,son corps fut desenterré,& luy,tout mort,excommunié par les Euesques,& synode,& osté du sainct lieu,ses os furent bruslez,& les cendres iectées, à la voërie, pour auoir esté autheur, & chef d'vne heresie si detestable, pernicieuse & execrable. Et d'autant que ces fols s'appuyoient sur les liures de la Metaphysique, portez nouuellement en France de Constantinople auant,& traduits en Latin,ces liures furent par arrest du Concile national bruslez à la place Maubert,& deffendu de ne plus les lire, ny escrire,ny en auoir en son estude: & pource és restitutions de l'vniuersité cest article est inseré faisant foy de la deffence alors faicte, pour obuier à la malice des subtiliseurs,lesquels font prouffit pour leur peruersité,de toute chose.

Charité des Amauriens quelle.

Pierre Euesque de Paris & Guerin Conseiller du Roy.

Assemblée à Paris sur le fait de la religion.

Punition des heretiques.

Amaury bruslé apres sa mort.

De la guerre que le Roy Philippe feit au Comte Guy d'Auuergne, & du voyage des Catholiques contre les Albigeois, & comme Iean de Brienne fut fait Roy de Hierusalem.

CHAP. LXXVII.

GVY Comte d'Auuergne,& petit fils de celuy,qui auec le Vicomte de Polignac,auoit faict la guerre à l'Euesque & Chapitre de Clermont, suyuant la trace de son pere, vsoit en ce temps de grandes tyrannies,& intolerables concussions, angaries, & exactions sur ses suiects,lesquels en feirent des plaintes au Roy Philippe, cōme à leur souuerain,duquel ils requirent la main, & la iustice. Le Roy qui ne vouloit ny irriter les grands,ny souffrir que les petits fussent opprimez,enuoya messages au Comte par lesquels il le reprenoit aigrement de sa vie, & l'admonestoit de desister s'il ne vouloit encourir sa haine, & sentir que vaut la force d'vn Roy.Et quoy que sa maiesté feit retirer souuent ces lettres de iussion au Comte, si est-ce qu'en lieu de se chastier il en deuint pire:d'autant qu'il s'acharna sur les Eglises, & nommément sur vn monastere de Dames, qui estoit de fondation Royale, qu'il despoüilla & appauurit, & contre l'Euesque de Clermont qu'il feit emprisonner.Et de cecy faict mention l'autheur de la Philippide, disant:

Guy Comte d'Auuergne persecute les Eglises.

Philippe Auguste admoneste le Comte.

Nec minus hîc,etiamsi nobis fortè vacaret
Dicere,tempus erat breuiter,vel tangere bellum,
Quo comes Aluernæ regionis Guido, nepotem
Perdidit,& natum:qui dum collegia sancta
Præsumit spoliare bonis, nec parcere sacris

Virginibus meminit, sibi dum confiscat earum
Cuncta monasterij trux ornamenta; librósque
Et bona cuncta, quibus vniebat concio tota,
Nec vult regali monitu compescere mentem.

Pour ces insolences il fut aiourné à comparoistre, mais ne voulant obeïr, la guerre luy fut par le Roy declairée, dequoy ne tenant compte, le Roy entra à main armée au païs d'Auuergne, qu'il se soumit, à cause que le Comte refusa encor' de comparoistre, & durant tel temps il y perdit son fils, & son neueu : mais Guillaume Breton ne specifie qui furent ces fils, & neueu, pource faut esplucher vn peu la Genealogie des Comtes d'Auuergne iusques à ce Guy, deuxiesme du nom, & le second aussi rebelle à la couronne. Il se trouue vn Ithier Comte beneficier, & vsufructuaire d'Auuergne, sous le Roy Louys le Debonnaire: apres lequel vindrent Berard, & Estienne occis par les Normands sous Charles le Chauue, mais (comme i'ay souuent dict) les Comtez lors n'estoient point patrimoniaux, ny hereditaires. Nous auons veu cy dessus Guy premier sous Louys le Gros qui affligea les Eglises, & ne sçauons si Guy second estoit son fils, bien sommes nous asseurez qu'il auoit deux freres, à sçauoir Robert qui fut Euesque de Clermont, & Guillaume seigneur de Chastelusson: & croy qu'ils furent fils d'vn Robert premier fils de Guy premier du nom: Tant y a que Guy second ayant espousé la Cõtesse de Neuers, s'il en eut vn fils il faut que mourut auãt son pere, d'autant qu'il ne luy succeda point, & ainsi l'autheur de la Philippide sera veritable, mais mãque en ce qu'il ne dict le nom de ce fils heritier d'Auuergne. Ainsi Guillaume seigneur de Chastelusson fut Comte d'Auuergne, quoy que le Roy eut saisi le Comté, & eut deux fils, à sçauoir Guy son aisné, & Robert, qui fut seigneur de Chastelusson: Guy espousa Pernelle d'Eschamps, de laquelle il eut Guillaume Comte d'Auuergne, & cestuy ne laissa qu'vne fille mariée à Robert Comte de Bologne, lequel fut le premier Comte de Dreux, Auuergne, & Bologne: & c'est ainsi qu'en parle le sieur du Tillet en ses Genealogies: mais d'ailleur ie trouue que ce Cõte d'Auuergne fut pere de ce Robert, qui depuis fut Comte de Bologne : d'autant qu'il espousa vne des filles de Regnaud Comte de Dammartin, & de Bologne: & ainsi Robert sortit non de Bologne, ains d'Auuergne, & succeda tant à son pere, qu'à sa mere, és Comtez de Bologne, & d'Auuergne. Et par ce moyen vous voyez que la maison d'Auuergne depuis qu'elle est recogneuë hereditaire & patrimoniale, à sçauoir depuis que l'Aquitaine fut laissée en possession aux Ducs qui la gouuernoient, & l'vn desquels donna (comme dict a esté) le Comté d'Auuergne à ce Guy premier qui se reuolta contre Louys le Gros, auec vne sienne fille, dotée du païs & Comté d'Auuergne: Or ce Guy estoit Comte de Clermont (suyuant que le tient Suger en la vie de Louys le Gros (& oncle du Comte du Puy, lesquels auoient guerre auec les Euesques pour le patrimoine, & terres suiettes aux villes susdictes: & par ainsi naturels, & des plus grands seigneurs de la Prouince, desquels neantmoins ne trouuons l'origine de plus loing, & laquelle cõtinua de pere en fils au sang masle iusques à nostre temps, ainsi que i'espere de discourir en la Genealogie des Comtes de Bologne. Ce fut en cest an que aduint le loyage des Catholiques contre les heretiques Albigeois, & que les villes desquelles auons parlé cy dessus, furent prises, & ruynées : Or d'autant que de iour à autre le nõbre des croisez croissoit, & que les vns venãs, les autres s'en retournoient, il fut ordonné par le conseil des Princes, & Capitaines, que l'vn d'entre eux seroit esleu pour estre general de l'armée, & gouuerneur pour le Roy en ces cartiers de Languedoch, afin que s'il n'y auoit vn chef faisant la continuelle residence, le païs ne vint à estre perdu, dés que l'armée se seroit retirée. Ils esleurent donc Simon troisiesme du nom Comte de Monfort, l'Amaury issu du sang d'Amaury fils naturel du Roy Robert, & lequel Simon estoit cousin de ce grand Capitaine Guillaume des Barres, duquel auons faict mention cy dessus, & duquel il imitoit les vaillances, prouësses, & preud' hommie: & Simon estant esleu, les autres se retirans, luy laissent forces, & la charge de la deffence de la Prouince. Ce Comte estant seul, les Albigeois

Comtes officiers d'Auuergne.

Guy premier du nõ premier Cõte d'Auuergne.

Genealogie des Comtes d'Auuergne.

Le Comté d'Auuergne fait hereditaire auec l'Aquitaine.

Guy I. du nom estoit Comte de Clermont.

Symon 3. du nom Cõte de Monfort fait general de l'armée Catholique.

bigeois aussi ne faillirent de l'assaillir, & luy faire des maux infinis, prenans plusieurs Chasteaux, & forçans les garnisons des Catholiques, desquels ils feirent de grands & piteux massacres, & les aucuns ils difformerét de telle sorte que leur coupans les nez, oreilles, & les leures de dessus, ils les renuoyerent vers leurs amis en cest equipage. Ie laisse tout à propos les desloyautez, pariures, & cruautez vsées, & exercées par ces heretiques, à cause que tout cecy est assez specifié en l'histoire Latine desdicts Albigeois, traduicte en nostre langue par maistre Arnaut Sorbin predicateur de la maiesté tref-chrestienne, bien merité des lettres, & de la religion Catholique : mais pource qu'il y en a eu, lesquels abaissans la gloire du Roy Philippe Auguste, & derogeans à son honneur, ont dit aussi qu'il n'enuoya aucun secours cótre ces heretiques, ie vous allegueray l'autheur de la Philippide, lequel disant du contraire, vse de ces parolles.

Cruautez des Albigeois.

Maistre Arnaut Sorbin predicateur du Roy.

Rex igitur primus zeli feruore superni
Corde pio motus, ter millia quinque virorum
Ad proprios sumptus instructos rebus & armis,
Dans exemplum alijs, in Christi prælia misit:
At reliqui Proceres, Equites, Comitésque, Ducésque,
Prælati ecclesiæ, necnon, & nobile vulgus
Omnes penè viri gladios qui ferre valebant
Spe ducti veniæ, Christi sua pectora signo
Consignant, vt quod calet intus, luceat extrà
Illásque in partes iter aggrediuntur ituri.

Guillaume Breton liu. 8. de la Philippide.

Vous voyez si le Roy feit si mal son deuoir qu'on dict, veu qu'il enuoya quinze mille combattans, armez, payez, & bien soudoyez à ses despens : que si puis apres il ne fut si ardant, il le faut imputer à ses empeschemens qu'il auoit ailleur, & aux guerres que de iour à autre il estoit forcé de faire contre l'Anglois. Au reste les Annales de Flandres portent qu'en c'est an, le Roy Philippe courroucé contre Arnoul Comte de Guisnes, issu du sang de Flandres, à cause qu'il auoit suiuy le party des Anglois, vint auec forces sur les terres de ce Comte, le despoüilla de sa seigneurie, & abbatit le Chasteau de Bonhain, & mit garnison au reste des forteresses, cecy seruant d'vn preiugé au Comte de Boloigne, lequel auoit esté de la partie mesme. Et afin que le Roy se veit plusieurs ennemis à la fois, le Pape, ne sçay de quelle affection porté, quoy que sceut que Othon, qui se portoit pour Empereur, neueu du Roy Anglois, comme estant fils de sa sœur, estoit ennemy mortel du Roy Philippe, le sacra & courõna Empereur à Rome, esperant de tirer secours de luy, pour se preualoir contre ses aduersaires. Mais Othon tout aussi tost le paya d'vne monnoye mal sortable aux faueurs que le Pape luy auoit faict : d'autant qu'il commença s'emparer des terres du patrimoine S. Pierre, & d'aspirer à se faire Roy, & seul seigneur de toute l'Italie : ce qu'il eut fait, si le Roy ne se fut accordé auec les Suëues, & n'eut dõné main forte au ieune Prince Federic Roy de Sicile, lequel comme nous verrons en son lieu, paruint à l'Empire par les menées du Roy de France, se vengeant du Saxon, & de l'Anglois tout ensemble. Et d'autant que cy dessus i'ay faict mention de la maison de Brienne & de son auancement : or en cest an, la Royne Isabeau fille du Roy Amaury estant morte, & ses filles, qu'elle auoit eu de ses marys, Conrard Marquis de Monferrat, & Henry Comte de Champaigne, à sçauoir Marie du premier lict, & Elix, & Philippe du second, en aage d'estre mariées, & sur tout l'aisnée Marie, les seigneurs de Leuant enuoyerent en Gaule pour luy cercher vn mary. Les deputez furent l'Euesque d'Acre, & Aymar seigneur de Cesarée, lesquels estans arriuez en cour, obtindrent du Roy le seigneur Comte de Brienne Iean frere de Gauthier Prince de Sicile, duquel a esté faicte cy dessus mention, & auquel le Roy fournit argent, & trois cés hõmes de cheual, auec lesquels le Roy Iean passa en la terre saincte, & y fut receu ioyeusement, où

Meyer, Annales de Flandres liur. 8.

Comte de Guisnes pris par le Roy Philippe Auguste

Othon couronné Empereur par le Pape.

Isabeau Royne de Hierusalẽ decede.

Enfans de la Royne Isabeau.

Iean de Brienne enuoyé pour le Roy en Orient.

il espousa l'heritiere, du Royaume de Hierusalem. Et quant aux sœurs de ceste Royne Marie, la seconde nommée Elips, ou Alix, eut pour son partage le Royaume de Chipre, laquelle querella depuis le Comté de Champaigne contre Thibaut de Posthume, à cause qu'elle estoit fille de Henry le Ieune Comte Palatin de Troyes, & par ainsi son heritiere, & à cela poussans, comme dirons en son lieu, les seigneurs de France du temps de sainct Louys. Ie n'ay trouué le mariage de ceste Dame, tant y a qu'entre plusieurs de ses enfans, elle eut vne fille nômée Marie qui fut espouse de Gauthier de Brienne, fille d'vn autre Gauthier Comte de Brienne. La troisiesme des filles de la Royne Isabeau de Hierusalem, & seconde de Henry Comte de Champaigne, nommée Philippe, fut mariée contre l'ordonnance du Roy Philippe Auguste à Erard de Brienne fils d'André: elle querella aussi le Comté de Champaigne contre Thibaut, mais elle perdit sa cause par l'arrest donné au Parlement tenu à Melun l'an mille deux cens seize. Elle eut vn fils de ce mariage, qui eut à nom Henry, & quelques filles, sçauoir est Isabelle femme de Henry Comte de Grand Prey, Marie femme de Gaucher de Nantueil, & deux autres, dôt l'vne fut mariée à Ancelin de Dampierre, & l'autre à Thierry de Beurres. L'an mille deux cens dix, Henry de Flandres Empereur des Grecs feit des entreprises sur ses ennemis, & conquit la plus-part de Macedone, & courut toute la Morée, & Albanie: & ce-pendant le Pape excommunia Othon Empereur d'Occident, à cause qu'il auoit vsurpé (comme dict auons) le patrimoine de l'Eglise: Et d'autant que ceste censure feit deuenir Othon plus farouche enuers le clergé, & contre ceux qui voyageoiét à Rome, fut ordonné par le sainct siege que tous les vassaux, & suiects de l'Empire seroient absous de leur serment, & deffendu à tous de ne le plus nommer Empereur, ny le tenir pour le premier des Princes Chrestiens. Cecy fut cause à la sollicitation (comme on dict) de nostre Roy Auguste, que les Princes Allemans se soustrahirent de son obeïssance: ie dy que ce fut par les menées de nostre Roy, d'autant qu'il instigua le Pape de faire le commandement aux Princes, & de leur deffendre sur peine de l'interdict, de receuoir plus Othon pour leur Monarque. Or les premiers qui luy denierent obeïssance furent Langraue de Hesse, & les Ducs d'Austriche, & de Lorraine, & le Roy de Boësme: & les Archeuesques de Treues, & de Magonce: estant aisé au Roy Philippe Auguste de broüiller ainsi les cartes, pour ne pouuoir l'Anglois luy donner aucun empeschemét, pour ce que luy mesme estoit aussi lié par sentence d'excommunication, à cause des cruautez exercées sur les Ecclesiastiques, desquelles (comme dict Matthieu Paris) il ne voulut se deporter pour admonition ou remonstrance qu'on luy sceut faire: & à ceste cause il fut non seulement excommunié, & interdict, ains tous les subiects tant nobles que roturiers absous du serment de fidelité, qu'ils luy auoient iuré à son aduenement à la couronne: & cecy fut iustement: car luy ayant iuré & la deffence des Eglises, & la conseruation de leurs libertez, immunitez & priuileges, & le soulagemét de ses suiects fauçant sa foy, & promesse, ne faut s'esbahyr si le Pape sollicité par les gens de bien du Royaume, vsa du glaiue spirituel contre ce rebelle, & si le voyant cômumax, & opiniastre, il luy osta les suiects, par la force desquels il supportoit ses tyrannies. Ceste année mesme fut faicte encor' l'entreprise sur les Albigeois, par quelques Princes Catholiques, tels que furent Eude, ou Ode Duc de Bourgoigne accompaigné du Comte de Neuers, où aussi se trouua Milon le dernier Comte de Bar sur Seine, lesquels estans ioints à Simon Comte de Monfort, prindrent plusieurs places au païs d'Albigeois, telles que furent sainct Vincent & Castres, & d'autant que le Comte de Foix estoit de l'alliance des heretiques, & les supportoit, & que tout son païs en estoit infecté, les Chatoliques luy coururent aussi sus, & prindrent en son païs, & Comté les villes de Pamiers, Mirepoix, & Sauardun, & sur le Tholousain, ils prindrent Alby cité, & tous ses finages, auec tout le païs d'Albigeois: s'il y auoit trouble en la Gaule Aquitanique, & en la terre de Languedoch, en Bourgoigne, on n'estoit point en paix, d'autant que le Duc de Meranie, lequel nous auons dict cy dessus auoir eu querelle contre Estienne Comte de Bourgoigne, se voyant trop pressé de guerre & sans nul espoir de secours de la part des Empereurs Allemans, à cause des diuisions qui estoient lors en Allemaigne, se resolut d'accorder auec sa partie: & en fin venâs Estienne, & luy à parlement, ils accorderent sous telle condition, que Othon Duc de Meranie

Alix Royne de Chypre plaide cõtre Thibaut Comte de Champaigne.

Marie de Chypre espouse de Gauthier de Brienne.

Erard de Brienne espouse Philippe de Hierusalem.

L'an 1210.

Othon Empereur excommunié par le Pape.

Vassaux absous du serment fait à l'Empereur.

Quels Princes de l'Empereur laisserent Othõ Empereur.

Matthieu Paris en la vie du Roy Iean.

Iean sans Terre excõmunié.

Princes allans contre les Albigeois.

Villes prises sur les Albigeois

Meranie,quicta,& resigna tous les droicts qu'il pretendoit en la Comté de Bourgoigne à Estienne Comte de Chalon, & de Mascon, sauf qu'il se retenoit quelques pieces,& places aupres de la cité de Besançon, qu'il tenoit en tiltre de Comte, ainsi en parle Paradin:mais Nicolas Vignier,homme des plus diligés de nostre siecle,dict que leur querelle procedoit pour quelques fiefs, & hommages que Estienne nioit que Othon eut droict aucun en pas vne de ses terres,& maintenoit ne luy deuoir aucune fidelité ny seruice, ny redeuance: ioint qu'il disoit luy estre loisible de porter le tiltre de Comte de Bourgoigne,bien qu'il s'abstint de celuy de Palatin. Par ainsi pour accorder ce different,en cest an de mille deux cens dix,ils conuindrent en cecy que leurs limites, & seigneuries seroient bornées,& qu'on sçauroit iusques où chascun d'eux auroit droict suyuant le dire des arbitres nommez, & deputez tant d'vne part que d'autre. En fin fut arresté que la ville de Choix,iadis dónée pour doüaire à Marguerite Comtesse de Meranie,seroit renduë au Comte Estienne,& que le Chasteau de Beauuoir viendroit à Iean fils d'Estienne, (qui depuis fut Comte de Chalon) & qu'en somme Estienne auroit libre,& franche possession des villes,Chasteaux,& forteresses qui estoient de l'ancienne contribution du Comté de Bourgoigne. Viuoit en ce temps Guichard troisiesme du nom,seigneur de Beaujeu, & païs voisin, & fils de Humbert quatriesme, lequel Guichard espousa Sibylle de Flandres fille de Ferrand de Portugal,ainsi que dict Paradin, mais il ne se peut faire que ceste Sibylle fut fille du susdict Ferrand, & de Ieanne Comtesse de Flandres, comme ainsi soit que Guichard mourut l'an mille deux cens seize. Et Ferrand n'espousa Ieanne de Flandres presupposée mere de Sibylle que l'an mille deux cens vnze. Par ainsi il faut qu'elle fut d'autre q̃ de la maison de Flandres,ou que Guichard vesquit en autre temps, & plus tard qu'en celuy qu'il deceda. Au reste il est aisé à croire que ja auant que Baudoüin Comte de Flandres fut Empereur de Grece, ce Guichard estoit allié en sa maison,veu que le Roy Philippe Auguste l'enuoya Embassadeur en Constantinople vers ledict Prince, d'où Guichard reuint en cest an mille deux cens dix, chargé de richesses,& passant par Italie,fut visiter sainct François, viuant & preschant encore, duquel(comme il estoit Prince fort deuotieux, & aymant Dieu)il obtint quelques religieux,qu'il mena deça les monts, & ce fut luy qui fonda le premier conuent de sainct François en Gaule en sa ville de Villefranche,laquelle il ceignit de bonnes murailles. Il eut de sa femme Sibylle trois fils, à sçauoir Imbert seigneur de Beaujeu, Guichard seigneur de Mompensier,& Louys Chanoine de Lyon, & de Beaujeu: de Guichard sortit Humbert seigneur de Mompensier, lequel fut en la Terre saincte auec le Roy sainct Louys,& depuis Connestable de France, & deux braues, & vaillans autres Cheualiers enfans de ce Guichard, à sçauoir Louys, & Eracle. Et posé le cas que ce Guichard troisiesme du nom,seigneur de Beaujoulois fut mort l'an mille deux cens vingt six, comme dict Paradin, si est-ce qu'il est impossible que sa femme eut eu tant d'enfans de luy, veu qu'elle n'eut sçeu auoir que quatorze ans lors de la mort de son mary,si elle estoit fille du sus-nómé Ferrád de Pourtugal Cóte de Flandres: i'ay proposé cecy, afin que ceux qui dores-nauant nous bastiront des Genealogies, se prénent bien garde à iustifier les dates des années,pour ne tomber en telles absurditez,& de proposer des choses qui surpassent le mesme cours de nature. Vous auez ouy cy dessus comme Philippe de Flandres frere de l'Empereur de Constantinople,& gouuerneur du païs de Flandres, & tuteur des heritiers d'iceluy Comte auoit esté entretenu sous la promesse du mariage de Marie fille du Roy Philippe: or en fin, ceste promesse eut effaict, & la donna le Roy au susdict Comte de Namur, lequel ne vesquit guere long temps,& ce neantmoins il laissa vn fils d'elle qu'eut à nom Philippe. Et quant à ceste Dame, les autеurs sont en different sur ses secondes nopces,ou troisiesme mariage, Paradin ne luy en donne d'autre que celuy de ce Comte de Namur Philippe,qu'il fait aussi Comte de Louuain, mais l'Annaliste de Flandres luy donne vn Henry Duc de Louuain,auquel le Roy mesme accorda sa fille, à cause que le fils de Philippe ne suruesquit guere à son pere:neantmoins Rigord(qui viuoit de ce temps) dict que madame Marie veufue du Comte de Namur, fut mariée l'an mille deux cens douze au Duc de Brabant: ce qui peut estre accordé de ceste sorte, que le susdict Henry, que Meyer nomme Comte de Louuain, estoit aussi Duc de

Accord entre les Comtes de Meranie & de Chalon.

Quelle estoit la querelle de ces Comtes.

Articles de l'accord.

Guichard seigneur de Beaujoulois espouse Sibylle de Flandres.

Faute és Genealogies de Paradin.

Enfans de Guichard 3. du nom seigneur de Beaujoulois

Marie de France mariee à Philippe Comte de Namur.

Meyer liu. 8. des Annales de Flandres.

Rigord en la vie de Philippe Auguste.

Brabant:car autrement il faudroit que l'vn ou l'autre des autheurs faillit, ceste Dame ne pouuant auoir deux marys en vne mesme saison. Vous n'eussiez veu en celle saison que fugitifs en Gaule tant d'Allemaigne que d'Angleterre, les vns suyuans l'Empereur Othon, qui tourmentoit ceux, qui soustenoient le party du Pape, & des Princes de sa ligue, & les autres taschans d'euiter la furie du Roy Anglois qui affligeoit toutes sortes d'hommes sans aucun respect de sexe, aage, vocation, ny estat: si bien que si iamais le Royaume Gaulois fut l'apport, & retraicte des miserables, c'estoit lors qu'on luy pouuoit donner ce tiltre: & sans mentir l'Anglois estoit deuenu si cruel, que sans nulle iustice ou cause ayant espece d'equité, il faisoit mourir les vns, & desheritoit les autres: tellement qu'entre plusieurs gentils hommes il feit mourir de faim en son Chasteau de Windeleshores la femme, & enfans d'vn seigneur nommé Guillaume de Branse, & autant en eut il eu s'il ne se fut sauué en habit de gueux, & mendiant, & ne s'en fut venu en France, où il mourut en la Cité de Paris, où le Roy Philippe luy auoit assigné sa vie. En Sicile ce-pendant ce faisoit remuement de mesnage pour Federic fils de Henry, lequel ayant espousé Constance sœur du Roy de Castille, & parente de la femme de Louys Prince de France, comme il fut en aage pour se gouuerner, & portant marque de Prince de grande attente, les Princes Allemans, (comme i'ay dict) sollicitez par le Roy Philippe, qui en vouloit à Othon, pource qu'il estoit neueu de l'Anglois, l'esleurent Empereur, ou plustost luy confirmerent la promesse qu'ils luy auoient faicte du viuant de son pere, & Federic estant encore au berceau. Ces Princes voyans les deportemens d'Othon, & comme il traictoit les seigneurs de Germanie, depeschent lettres à Federic, comme aussi feit nostre Roy Auguste, par lesquelles le prioient de passer en Allemaigne, & venir vser de son droict, & prendre la possession de l'Empire: luy conseilloient de passer à Rome, & prendre conseil du Pape sur ce qu'il auroit à faire, & tascher que sa saincteté confirmast leur election, afin que plus solennellement il acheminast son entreprise. Or se pratiqua cecy l'an mille deux cens vnze. Et Federic ayant veu les lettres du Roy Philippe son amy, & le conseil qu'il luy donnoit, ne faillit aussi de le suyure, & quelque chose que sceut dire la Royne Constance sa femme, cuidant le destourner de son voyage, si est-ce qu'il l'entreprit, laissant & elle, & vn sien fils encor' fort petit, nômé Henry, en Sicile, il s'achemina à Rome, où il fut receu courtoisement par le Pape. Là luy communiqua il ses desseins, & le Pape (quoy que contre son cœur, ayant la maison de Sueue pour suspecte) luy conseilla de passer outre, & ensemble le pria de ne point imiter les tyrannies de celuy qu'il alloit deposseder de l'Empire. En somme Federic vint par mer iusques à Genes, où il fut honnoré par les Geneuois: de là vint iusqu'à Pauie, laissant Milan à part comme l'ennemie mortelle de sa famille, & accompaigné du Marquis de Monferrat, & des Pauesans, & Cremonnois, il paruint à Trente: & quoy que ses ennemis tinssent presque tous les destroits & passages, si est-ce que allant par voyes aspres, difficiles, & fascheuses des monts, il les deceut, & vint sain, & sauf en Germanie, où il ne fut pas si tost passé que le Roy Philippe Auguste ne luy enuoyast secours (ainsi parle l'histoire de Naples) par le moyen duquel il reduict Othon en tels destroits, & si grandes angoisses, que n'ayant moyen de se deffendre, il fut contrainct de s'enfuyr, & se sauuer en son païs de Saxe, où il mourut en fin sans gloire quelconque, mais non si tost, ainsi que verrons cy apres. Othon s'estant retiré pour se fortifier, Federic fut sacré Empereur à Aix la Chapelle, & Othon banny par l'ordonnance des Princes de l'Empire: & soudain apres cela, fut ordonné vn pour-parler entre luy, & le Roy Philippe Auguste, à Vaucouleur en Lorraine, place assise sur la Meuse, & ceste entre-veuë fut pratiquée par les Euesques de Mets, & de Spire, desireux de voir vne amitié perpetuelle entre les deux plus puissans Princes de l'Europe. Le Roy enuoya au deuant de l'Empereur monsieur Louys Prince de France son fils aisné, accompaigné de la plus-part des seigneurs du Royaume, puis il y arriua, & là estant, furent renouuellées les alliances, amitié & confederations anciennes qui souloient estre entre les nations de Gaule, & de Germanie, s'entre-donnans la foy de se donner mutuel secours contre tous, sauf le Pape, & quelques amis particuliers tant d'vn costé que d'autre, ce que faict, chascun se retira en sa terre. En ce temps viuoit vn moine de Fregemond au terroir de Beauuoisi nommé Helinaud, homme

Hery Duc de Brabant espouse Marie de Frãce.

La Gaule est la retraicte des affligez.

Federic 2. du nom espouse Cõstance de Castille.

Federic esleu Empereur.

L'an 1211. Federic vient à Rome.

Federic par qui conduit en Germanie. Pandolphe Collen liu. 4. de l'hist. de Naples.

Othõ vaincu & chassé par Federic.

Entreveuë de Federic & de Philippe Auguste à Vaucouleur.

Alliance iurée entre l'Empereur & le Roy Philippe.

homme de grande erudition, lequel a fait vne Chronique dés le commencement du monde iusqu'à son temps, qui se treuue encore, & par laquelle on cognoist, & le sçauoir, & la diligence de ce personnage: & que noz enuieux des siecles passez abbayent à leur aise contre ces moynes, si est-ce qu'ils ne dient rien sans leur emprunter, & faut qu'en despit qu'ils en ayent, qu'ils se confessent redeuables (s'ils ne veulent estre accusez de faucceté) à ceux qu'ils blasment, & mesprisent. *En quel temps viuoit Helynaud moyne, & ses œuures.*

Du mariage fait entre Ferrand de Portugal, & Ieanne heritiere de Flandres, & guerre du Roy Philippe contre le Comte de Bologne, & autres choses remarquables.

CHAP. LXXVIII.

LES affaires de Flandres estans en l'estat que i'ay dit cy dessus, pour l'esgard de la diuision que la doüairiere du pays veufue du Comte Philippe y nourrissoit entre les Blaumotins, & Ingrehins: ie vous ay dit cy dessus que les filles du deffunct Baudoüin estoient nourries en la Cour du Roy Philippe Auguste. Or ceste doüairiere Mahaut estant sortie (comme dit est) de Portugal, ne taschoit aussi que de faire tomber ceste piece & principauté entre les mains d'vn de la maison d'où elle estoit descendue, & pource s'humilioit elle au Roy, & faisoit tout ce qu'elle voyoit luy venir à gré esperant de le gaigner: car sans luy elle ne pouuoit rien en cest endroit, s'asseurant d'autre costé du Comte Philippe de Namur gouuerneur de Flandres. Or le Roy Sanche de Portugal frere de ceste Dame auoit vn fils puisné appellé Dom Ferrand, Prince gaillard, & magnanime, auquel Mahaut s'efforçoit de faire espouser l'heritiere de Flandres: à ceste cause elle en escrit à Dom Sanche son frere, lequel depescha Ambassadeurs vers le Roy Philippe, auec grands & honnorables presens, lesquels feirent l'ouuerture de ce mariage au Roy, & vserent si bien du plat de la langue, & Mahaut les seconda de si pres, qu'en fin le Roy y condescendit, à ce sollicité encor par le Comte Philippe de Namur, que depuis les Flamands blasmerent, de s'estre laissé corrompre aux Portugais, & auoir vendu sa niepce à ce Ferrand, quoy qu'il protestast de n'auoir rien faict que suiuant la volonté du Roy son souuerain. Quoy qu'il en soit, ce mariage fut conclud au desceu, & sans le communiquer aux estats de Flandres: ce qui fut cause de grandes cõtentions au pays Flamand, d'autant que les seigneurs de Gauere, & d'Audenarde, marris que les seigneurs de Neelle, & les chastelains de Bruges, & de Gand auoient esté à la pratique de ce mariage, broüillerent tout au pays de Flandres, & feirent depuis la guerre au Prince susdit de Portugal. Ce nopçage peu plaisant à plusieurs, & depuis fort dommageable & aux Flamands, & aux François fut celebré à Paris, y assistant la plus-part de la noblesse de Flandres, & de Henaut, là venüe pour faire honneur à leur Princesse: mais auant que le Portugais fut receu à la foy, & hommage par le Roy, il fallut que iurast de rompre, & anuller les articles de la paix faite à Peronne l'an mille cent nonante neuf, laquelle ostoit au Roy, sainct Omer, & Arien, & lesquelles deux villes Ferrand promit de rendre à Loys fils, & heritier pretendu du Roy Philippe. Ceste promesse faite par le Comte Portugais, il s'en alla auec sa tante Mahaut, & son espouse Ieanne, surnommée de Constantinople, en Flandres pour en prendre possession, & iceux par honneur accompaignez par Monsieur Louys fils du Roy, qui fut iusqu'à Peronne. Mais (comme portent les Annales de Flandres) estant là, il se douta, en ayant ouy quelque vent, que Ferrand ne se desdit de sa parolle, feit clorre les portes de la ville, affin que le Comte, & sa compaignie ne peussent sortir, & partit secrettement, & auec grande diligence de Perronne, & passant par le pays d'Artoys qui luy estoit subiet, il s'en vint à sainct Omer, & à Arien lesquelles places se

Mahaut tasche de faire tõber le pays de Flãdres en sa maison.

Sanche Roy de Portugal enuoye en France, & pourquoy.

Fernand Prince de Portugal.

Diuisiõs en Flandres.

Mariage du Portugais auec la fille de Flandres celebré à Paris.

Promesse du Portugais au Roy Philippe.

Louys Prince de France se saisit d'Arien & S. Omer.

rendirent à luy, l'vne de son bon gré, & l'autre n'ayant moyen lors de se deffendre. Ce faict du Prince Gaulois irrita tellement le cœur de Ferrand, que iamais depuis il n'aima la maison de France, & si deslors il eut eu le moyen de s'en ressentir, il l'eust faict, & se fut declaré (comme il fit depuis) l'ennemy de celle couronne qui l'auoit auancé, mais il luy fallut prendre patience, ayant pour lors des affaires bien grands, & des empeschemens en la iouyssance de sa seigneurie. Car les Flamands estans faschez de ce que sans leur communiquer l'affaire, on auoit marié leur Princesse, estoient differens en opinion les vns des autres, & y en auoit qui vouloient qu'on obeit à la volonté du Roy, d'autres qui opinoient au contraire, disans que la Roy auoit vendue leur Princesse à vn estranger, & au parent de celle qui auoit semé la discorde en leur prouince. Cependant Louys Prince de France, se deffiant des Flamands fait fortifier Arien, & sainct Omer, & y mit bonnes & seures garnisons, bastissant vne tour, & vn bouleuert à sainct Omer du costé de la porte de Bologne, qui seruoit comme d'vne Citadelle, affin qu'à son aise il y peut entrer & sortir, & y mettre nouuelles forces. Ferrand ne fut pas si tost entré en Flandres, que Ieanne son espouse tomba malade à Douay, où il la laissa auec Mahaut sa tante, laquelle on appelloit Royne: & il s'achemina plus auant au pays auec Philippe Comte de Namur oncle de la Comtesse Ieanne, & les Chastelains de Gand, & de Bruges: & fut receu par ceux de Hipre, Courtray, & Bruges fort courtoisement, lesquels luy feirent obeissance. Mais les Gantois refuserent de le recognoistre, disans qu'ils n'auoient autre seigneur que la fille & heritiere de l'Empereur Baudoüin, qu'ils ne souffriroient qu'vn estranger entrast comme seigneur en leur ville, s'il n'amenoit leur Princesse, affin qu'ils fussent asseurez qu'elle estoit son espouse. Tout cecy (comme i'ay dict) estoit pratiqué par les seigneurs de Gauere, & d'Audenarde, qui hayoient le seigneur de Neelle & le Chastelain de Gand, pource que ceux-cy estoient plus auancez en cour, & que Philippe de Namur les auoit appellez plus-tost qu'autres à cet affaire. En somme, ces deux sortans auec forces de Gand, poursuiuent les Portugais iusqu'à Courtray, où ils entrerent par surprise, & peu s'en fallut que Ferrand ne fut pris, lequel passant à grande diligence & haste la riuiere du Lys, fit rompre le pont & se sauua à Douay, où estoit la Comtesse son espouse. Et soudain ayant assemblé forces, & sa femme se portant bien, il vint contre les Gantois, & se presenta deuant leur ville, lesquels voyans leur Princesse, la receurent, & accorderent auec Ferrand, moyennant la somme de trois cens mille liures, qu'ils luy payerent pour auoir sa grace: & luy feirent vne magnifique entrée: de sorte que par ce moyen il fut honnoré, & recogneu par toutes les villes de Flandres, & sur tout le prindrent elles en amitié, à cause de la haine mortelle qu'il portoit aux François, que les Flamands hayoient aussi estrangement. Ayant dit cy dessus que les seigneurs d'Audenarde, & de Neelle auoient fait de grands reproches au Comte Philippe de Namur, le blasmans d'auoir vendu sa niepce à vn estranger, & induit le Roy Philippe à donner la Comtesse Ieanne au Portugais, de quoy il conceut si grande tristesse qu'il en tomba fort malade, & mourut sur la fin de l'an, laissant vn fils nommé Philippe au berceau qu'il auoit eu de la fille de France, lequel mourut bien tost apres, & sa veufue se retira en France, de laquelle nous parlerons cy apres en son lieu, ayans à deuider d'autres fusées pour le present, & icelles suiuant l'ordre du temps, & du succez de l'histoire. L'estat de Flandres fut tout changé à la venue de ce Prince, & ceux qui souloient estre en credit, fallut que se retirassent, & sur tout le seigneur de Neelle, & le Capitaine, & Chastelain de Gand: veu que les Gantois voyans Philippe oncle de la Comtesse mort, & que ceux cy n'auoient plus d'appuy, commencerent à les poursuiure de telle sorte, qu'ils ne les laisserent iusqu'à tant qu'ils furent contraints de quicter le pays de Flandres. Les causes de leur exil sont diuerses, les vns disans que ce fut pour ce qu'ils conseilloient à Ferrand de laisser la guerre par luy designée contres les François à cause des villes d'Arien, & de sainct Omer, mais que plustost il en laissast la possession libre au Prince Louys, & se maintint en paix auec le Roy de France. D'autres tiennent que ces seigneurs ne furent chassez qu'apres la mort du Roy Philippe Auguste, mais que lors estans accusez d'auoir mal versé au maniement des finances du pays de Flandres, sur lesquelles ils estoient commis sur-inten-

Discorde entre les Flamands.

Louys fortifie Arie & S. Omer

Ferrand par qui receu en Flandres.

Refus faict à Ferrand par les Gantois.

Courtray prise par les Gantois & fuite de Ferrand.

Ferrand receu à Gand.

Mort de Philippe Comte de Namur.

Seigneurs de Neesle et Chastelain de Gand chassez de Flandres.

sur-intendans, ils se reuolterent du Comte, mais la premiere opinion est la plus veritable: comme ainsi soit que tout aussi tost que ceux cy furent hors de credit, les seigneurs de Gauere, & Andenarde rebelles, furent remis en grace, & manierent les affaires, & lesquels estans mauuais François, causerent depuis les reuoltes faites par le Comte Ferrand, desquelles il nous faudra parler cy apres. Cependant l'autre fille de Flandres, nommée Marguerite fut espousée (ainsi que tiennent & les Annales de Flandres, & les Chroniques de Hainaut) à Bouchard fils de Iacques seigneur d'Auesnes, que nous auons dit cy dessus, auoir esté nommé tuteur des Princesses filles de l'Empereur Baudoüin: mais il y en a qui osent dire, que ce Bouchard se ioüa peu honnestement auec Marguerite, & qu'il en eut deux fils, & que pour ce s'ensuiuit ce mariage. Quoy qu'il en soit, Iacques de Guise, qui a escrit les Chroniques de Hainaut, en parle en la sorte qui s'ensuit: Qu'apres que Ferrand eut espousé la Comtesse Ieanne, il fut ordonné par les estats du pays de Flandres que Bouchard d'Auesnes, qui auoit esté substitué au lieu de feu son pere en la tuition des Princesses de Flandres, auroit encor le gouuernement de Marguerite, luy assignans trois mille liures de pension pour l'estat d'icelle: ce qu'il refusa, mais en fin, voyant les prouisions dressées il s'y accorda facilement. Or ce Bouchard estoit homme accort, sage, vaillant, & bien lettré pour le temps d'alors, & tellement versé au droit ciuil, qu'il en feit profession publique en la ville d'Orleans, & pource fut promeu en l'Eglise, & fait Chanoine, & Chantre de Laon, & Thesorier de Tournay, & qui plus est, receut les ordres de sous-diacre sans que personne sceut en Flandres qu'il fut ainsi promeu en la clericature, veu que luy venant à son pays, y estoit arriué en habit lay, & auec vn equippage de guerrier, ayant receu l'ordre de Cheualerie des mains du Roy d'Angleterre.

Mariage de Marguerite de Flandres à Bouchard d'Auesnes.

Chroniques de Hainaut volume 3. chap. 101.

Quel fut Bouchard d'Auesnes.

Voy Meyer és Annales de Flandres liu. 8.

Dignitez ecclesiastiques de Bouchard.

Ceste fille estant soubs la charge de Bouchard, plusieurs partis s'offrirent tant de France que de Bourgoigne, & Angleterre: mais la Doüairiere Mahaut, qui ne vouloit qu'aucun inquietast le repos de son nepueu, rompoit aussi toutes les menées des mariages de toute sorte d'estrangers: de sorte qu'vn iour, le susdit Bouchard ayant fait ouuerture pour le fils du Comte de Salberic, Mahaut dit à quelques seigneurs: Ie m'estonne & mesbays que Bouchard poursuyuant pour autruy le mariage de ceste fille, ne parle point pour soymesme. Ce que ayant sceu Bouchard, en parla à Gautier d'Auesnes son frere aisné, pour auoir de luy conseil: lequel ne sçachant qu'il fut sacré, trouua bon l'auancement, s'il estoit ainsi que Madame la doüairiere, & le Comte le trouuoient bon. En somme, il s'adressa à Mahaut, sceut sa volonté, laquelle communiquant le fait aux Estats, & conseil de Flandres, fut arresté que pour le bien du pays, il valoit mieux que Marguerite fut mariée à vn seigneur naturel de Flandres qu'aux estrangers, & par consequent on conclud pour Bouchard d'Auesnes: à cecy consentant le Comte Ferrand, ainsi qu'il appert par les patentes, & chartres d'iceluy dattées de l'an mille deux cens douze, qui fut l'année que ce mariage fut pratiqué, & accomply, & encor Ieanne y donnant son consentement, ainsi que le tesmoigne vne lettre dattée de l'an mille deux cens quatorze apres Pasques. Mais ce seigneur d'Estroen puisné d'Auesnes n'eut guere long temps esté auec sa femme, de laquelle il eut deux fils à sçauoir Iean, & Baudoüin, que les nouuelles coururent par tout, qu'il estoit promeu aux ordres sacrez, & par consequent que le mariage estoit nul, & les enfans illegitimes: dequoy & sa femme, & parents d'icelle furent esbahis: ce que luy sçachant, fut vers le Pape Innocent à Rome pour auoir dispence du mariage, & estre absous de son peché: de cecy il eut octroy, mais quant à la dispence le Pape n'y voulut entendre en sorte quelconque: ains pour monstrer combien le fait estoit indigne, il luy enioignit de quicter Marguerite, & de satisfaire tant à elle, qu'à la Comtesse sa sœur, pour l'iniure qu'il leur auoit faite: luy commanda encor' que pour penitence de son irregularité, il passast en la terre saincte, & que là il combatist l'espace d'vn an contre les Turcs & infideles, & que de retour en son pays, il retournast à sa vocation Ecclesiastique, sans iamais plus s'en departir. Bouchard obeit bien à ce poinct, qui parloit du voyage de la terre saincte, où il parfeit le temps qui luy auoit esté limité: mais quand il fut de

L'an mille deux cens douze.

Enfans de Bouchard, & de Marguerite de Flandres.

Integrité du Pape Innocent 3.

Bouchard ne veut obeir au Pape.

retour, & qu'il veit sa femme, & enfans, il oublia aussi la sentence du Pape, disant: qu'il aymeroit mieux estre escorché tout vif, que d'accomplir ce qui luy auoit esté enioinct par le sainct Pere. Ce fut en cest an de mille deux cens douze, que Regnaud de Dammartin Comte de Bologne de par Ide son espouse (ainsi que nous dirons cy apres en la Genealogie des Comtes de Bologne) fut excommunié par le Pape, & guerroyé par le Roy Philippe Auguste: & les raisons de cecy sont telles. Ce Comte auoit d'autres-fois (ainsi que dict est) porté les armes contre le Roy, & obtenu pardon de sa felonnie, mais portāt la querelle de l'Empereur Othon deposé, & qui s'estoit remis en force, il ne pouuoit aymer le Roy, qu'il sçauoit estre ennemy du Saxon: & par ainsi ayant intelligences auec le Roy Anglois, il soustenoit aussi la cause de cest Empereur contre le Pape. Mais pource que cecy estoit sans preuue euidente à l'endroict du Pape, il s'offrit vne autre occasion assez vallable, & qui prit source d'vn Ecclesiastique. Car comme Philippe Euesque & Comte de Beauuois, eut basty certaine forteresse sur les limites des terres de la Comtesse de Beauuoisi, parente du Comte de Bologne, de laquelle auant l'Euesque pouuoit endommager le païs de ceste Dame, & elle en ayant faict plainte au Bolonois, il vint, & ruyna la susdicte forteresse. L'Euesque se ressentāt de ceste iniure, ne faillit tout aussi tost d'vser de reuenche, & sçachant que de nouueau le Comte Regnaud auoit faict bastir vn fort en la forest de Hames, y fut auec forces, & le rasa à fleur de terre. Cecy fut cause que la guerre s'esmeut entre ces seigneurs, à l'vn desquels le Pape fauorisant, à sçauoir à l'Euesque, & voyant que Regnaud estoit allié de deux excommuniez tels qu'estoient Othon Empereur & le Roy d'Angleterre, & qu'il forçoit les Eglises, le retrancha aussi de la communion. Le Roy Philippe d'autre-part ayant le Comte de Bologne pour suspect, non tant à cause de ceste guerre, qu'il estimoit que Regnaud n'auoit commencé sans auoir intelligences d'ailleur, que pource que Regnaud auoit fortifié le Chasteau de Mortaing, assis sur les limites de Bretaigne, & de Normandie au païs de Constantin, & qu'il y faisoit entrer de iour à autre armes, hommes & munitions, luy commanda de luy liurer ce fort en main pour l'asseurer de sa loyauté: ou sinon qu'il luy donneroit asseurance de son doubte, & luy feroit croire que veritablement il conspiroit auec Othon, & Iean sans Terre, contre la couronne de France. Regnaud poussé de sa malice accoustumée, & sans auoir esgard à ce que sa fille Mahaut estoit mariée à Philippe fils du Roy, de sa femme troisiesme, tant s'en faut que se souciast de rendre les places suspectes, ny d'asseurer le Roy en son soupçon, qu'il luy denia tout à plat, & se fortifia contre luy, pensant auoir forces suffisantes pour luy faire teste. Le Roy vint sans tarder contre luy du costé de Normandie, & quoy que le Chasteau de Mortaing semblast imprenable, à cause de son assiette naturelle, & de la diligence qu'il y auoit vsé pour le rendre tel, si est-ce que le Roy le prit, & força en trois iours: ce qui esbahit tellement le reste des suiects du Comte, que presque tous se rendirent à sa maiesté tant au païs Bolonois, qu'aux Comtez de Mortaing, d'Aumale, de Dammartin, & de Bologne: de sorte que Regnaud ne sçachant plus à quel sainct se vouër, fallut que quitast la France, & s'en allast comme exil & vagabond d'vn, & d'autre costé. Icy semble que les autheurs soient en discord, d'autant que Rigord, qui a escrit la vie de Philippe Auguste, dict que Regnaud quicta, & ceda à Louys fils du Roy, & Prince de France tout le Comté de Bologne, & ses Chasteaux, & que voyant que le Roy auoit pris Damfront, Aumale, Dammartin, & autres terres luy appartenans, s'en alla banny, & desherité vers son cousin le Comte de Bar: là où l'Annaliste de Flandres dict, qu'il se retira fremissant, & ne vomissant que menaces, vers le Roy d'Angleterre, & qu'estāt là, il sollicita, & l'Empereur Othō, & le Comte Ferrand contre le Roy Philippe Auguste. Mais il est aisé d'accorder ce different: comme ainsi soit que Regnaud s'en alla plustost vers le Comte de Bar qui s'appelloit Thibaut, pource qu'il estoit ligué auec Othon Empereur, & que de là auant, apres auoir sollicité cest Empereur, & le Comte de Flandres de s'armer cōtre le Roy Philippe, il prit le chemin d'Angleterre afin d'attirer Iean le Fai-neant Roy Anglois à ceste confederation, & monopole. Et quant à ce que Rigord dict, qu'il quicta le Bolonois au prince Louys, il est aisé à l'entendre par les mots suyuans, qui dient qu'il s'en alla fuitif, & vagabond: ce qui donne assez à cognoistre qu'il laissa par force, & non

Pour quoy le Roy guerroya Regnaut Cōte de Bologne

Discorde entre Philippe Euesque de Beauuois & le Comte de Bologne.

Regnaut Cōte de Bologne excommunié.

Mortaing fortifié par le Comte de Bologne.

Mahaut fille de Regnaud espouse de Philippe fils du Roy

Païs du Cōte de Bologne pris par le Roy.

Rigord en la vie de Philippe Auguste. Meyer Annales de Flandres liu. 8.

Thibaut Comte de Bar contre le Roy. Voy Vvassebourg, ès Antiquit. liur. 4.

&c non de son gré, son païs au Prince de France. Ce Comte est blasmé de plusieurs vices, & entre autres, d'vne estrange tyrannie, laquelle on luy auoit supportée par la grande amitié que le Roy luy portoit: car bien qu'il tourmentast estrangement les gentils-hommes ses voisins, & qu'il ruynast leurs Chasteaux, si est-ce que le Roy n'en tenoit compte, estimant que le Comte ne faisoit cela sans en auoir quelque tresiuste occasion. Il destruisoit les veufues, & despoüilloit les orphelins, & tyranniquement persecutoit les Eglises: de sorte que presque tousiours il estoit excommunié. Mais ce dequoy le plus on le blasme est, que bien qu'il eut sa femme belle, & honneste, & de laquelle il auoit eu les Comtez de Mortaing, & de Bologne, & de laquelle il auoit vne fille mariée (comme i'ay dict) au fils du Roy Philippe, si est-ce que la mesprisant, il conduisoit à sa veuë, vn escadron de concubines auec lesquelles il se ioüoit, & follatroit publiquement, sans honte ny craincte d'encourir blasme, & moins se soucioit il de l'offence de Dieu, & du mauuais exemple qu'il donnoit, & à ses suiects, & à ses domestiques. Or auant que se liguer, & confederer auec Othon, & le Roy Anglois, & le Comte de Flandres, pour faire sa cause bonne, ou pallier sa trahison d'vne honneste couuerture, & qu'on n'eut occasion de l'accuser de felonnie d'auoir pris les armes contre son Roy & souuerain, il enuoya vers le Roy, le sommer de luy rendre ses terres, & places, en l'estat qu'elles estoient lors que luy furent ostées. Le Roy offroit de ce faire, pourueu que le Comte se sommist, comme il deuoit, au iugement de la cour Royale, & des Barons du Royaume de France: ce que luy ne voulant faire, ains poursuyuant la restitution de ses terres absolument, & sans nulle modificatiõ, à quoy le Roy ny son conseil voulurent entendre, estant la requeste inciuille, & contre les coustumes du Royaume, & grandement preiudiciable à la maiesté de la couronne: & cecy fut cause, que le Comte Regnaud excommunié, s'allia de l'Empereur & de l'Anglois excõmmuniez, contre le Roy Philippe, lequel receuoit en ses païs tous les Euesques iniustement persecutez par les susdicts Princes, & les y entretenoit à ses propres despens, ainsi que desia souuent en auoyent vsé ses predecesseurs Rois de France. Comme ces choses se manioient ainsi, le Roy tint son Parlement, & conseil en la Cité de Soissons lendemain de Pasques fleuries, en l'an de grace mille deux cens treize, pour les affaires plus vrgens du Royaume, où se trouuerent presque tous les Prelats, & Princes de France, & auec eux le Duc de Brabant, auquel le Roy donna pour espouse sa fille Marie encore fort ieune, & veufue du Comte Philippe de Namur, laquelle le Duc espousa soudain apres les festes & octaues de Pasques. En ceste assemblée fut parlé de l'entreprise d'Angleterre, & du voyage en icelle Isle auec forces, pour conquerir le païs sur vn Roy separé de l'Eglise: & la chose estant conclue, & chascun promettant (suiuant l'ancienne coustume) secours au Roy de ses forces, i'entens parler des seigneurs ayans grands fiefs, & des prelats iouïssans de mesme authorité: le seul Ferrand Comte de Flandres refusa de secours, à cause que desia il estoit ligué auec l'Anglois, & le Cõte de Bologne: mais pour couurir sa malice, il dict que si le Roy luy faisoit raison des places de sainct Omer assises sur ce fleuue là, & Arien posée sur le Lys, il feroit alors son deuoir, mais autrement, n'estoit deliberé de le faire. Le Roy pour le contenter, s'offrit de luy donner terres iusqu'à la valeur, & iuste estimation des pieces par luy demandées: à quoy il ne voulut entendre, ains s'en alla sans dire à Dieu, ioyeux d'auoir quelque couleur pour se reuolter contre son souuerain. Neantmoins y eut il quelques Princes, qui feirent tant par leurs raisons, qu'appaisans ceste colere Espaignolle, induirent Ferrand à promettre de se representer à la cour du Roy toutes les fois qu'il en seroit requis, pour voir le vuidange de ce different, selon qu'il en seroit ordonné par les Pairs, & conseil du Royaume: mais il rõpit sa foy, quoy que souuent il fut semons de venir. Autrement parle de cecy l'Annaliste de Flandres, lors qu'il dict, qu'il fut accordé qu'on feroit vn pour-parler à Arques, où venant le Comte Flamand, le Roy ne voulut se trouuer, ains vint à Grauelingnes, où son equipage estoit dressé pour passer en Angleterre: & que le Cõte sentant qu'il n'y faisoit pas bon, euesgard à la colere du Roy, qu'il redoutoit, & craignoit que ne l'arretast prisonnier, on le feit mourir pour le refus faict à Soissons. Mais auãt que passer plus oultre sur ceste guerre, ie veux vuider vn poinct cy dessus proposé, touchant la Genealogie par nous promise de la maison de Bologne, d'autant que

Vices du Comte Renaut de Bologne.

Ruse du Cõte de Bologne.

Regnaud refuse le iugement de la court de France.

L'an mille deux cens treize. Parlement à Soissons.

Ferrand refuse secours au Roy.

Demandes du Comte Ferrand.

Promesse de Ferrãd & rompture d'icelle.

Opinion de l'Annaliste de Flãdres liu. 8.

Discours sur la Genealogie des Comtes de Boloigne.

lors elle tomba en la maison de France, ayant desia esté alterée, & estant venue en succession aux filles en la sorte qui s'ensuit. Ie sçay bien que tant plus on peut donner d'antiquité à vne race, que plus aussi on l'estime illustre, & genereuse, si les successeurs ont imité la vertu de leurs ancestres: ce neantmoins ne suis-ie si peu considetant que de vouloir planter le fondement d'vn estoc segnalé sur vn plant fabuleux, qui rende suspect tout le reste du discours de l'histoire: aymant beaucoup mieux de cercher, & trouuer l'origine des maisons auec preuue solide depuis cinq ou six cens ans en ça q̃ de faire vne Genealogie depuis douze ou quinze cens ans, en laquelle la preuue nous defaille, aumoins telle, que celle qui est requise à l'ornement d'vne grãde, & genereuse famille. Ie n'ignore & ne veux nier que la maison de Boloigne ne soit des plus anciennes de ce Royaume, & qui a eu des plus belles alliances, mais ne pretens l'aller recercher si loing, que pour l'authoriser il me faille prendre secours des choses fabuleuses qu'on dict d'icelle, lors qu'on l'appuye sur les Romains d'vn Miles, & Amys sortis des Comtes imaginez d'Auuergne, & qu'on les faict flourir sous Artus Roy de la grande Bretaigne, les conquestes duquel ie pense vous auoir monstré ailleur, n'auoir onc esté recongneuës en Gaule. Mais afin qu'on ne die point que i'ay ignoré quelle source on donne de grande antiquité, au sang de Boloigne, ie diray auec le bastisseurs de ceste Genealogie que ie cõduiray quelque peu de tẽps, & non trop pour la voir suspecte de doubte, à cause de plusieurs considerations, que le Cõté de Boloigne eut commencement du temps que Meroné regnoit en Gaule. Et auant que passer outre, ie prie le liseur bien versé aux Chronologies, qu'il voye combien noz ancestres ont esté aisez à tromper, comme ainsi soit, que ceux qui ont basty la Genealogie des Bolonois, font viure Artus l'an quatre cens soixante, & regner en Bretaigne: comme ainsi soit qu'encore il n'estoit né, & qu'il ne commença à regner iusqu'à l'an cinq cens deux, & sous le regne de Clouis en Gaule, & l'an seize d'iceluy: car ceste consideration vous esclercira mon dire, & fera voir, ou que ceste Genealogie est suspecte, ou que ceux qui l'ont bastie ont failly, & aux dates, & à l'histoire: or parlent ils en ceste sorte. Artus donna vne sienne sœur à vn Comte d'Auuergne, (lequel ils ne nomment point) duquel mariage sortit vn fils appellé Leger, auquel le Roy son oncle dõna les Comtez de Boloigne, (lors nommée Ancemire, où Autemire,) de Tournay, Amiens, & Teroüenne, desquelles terres le Roy iouyssoit en tiltre de Royaume. Dient, pour prouuer l'alliance tres-ancienne des maisons d'Auuergne, & de Boloigne, que Leger eut pour frere le Comte d'Auuergne appellé Anseaulme, qui fut pere de Milles & Amys, desquels on voit encor' le Romans contenant leur vie fabuleuse: Ie laisse à part vne fable plus grande, lors qu'ils dient que le Pape Felix, qui seoit à Rome l'an quatre cens octante six, donna à Leger vn escu d'or au Gonfalon de Gueules, frangé de Sinople, & qu'il le feit Gonfalonnier de l'Eglise: comme ainsi soit que noz Papes n'auoient encor' establie tellement leur puissance qu'ils eussent affaire d'vn Gonfalonnier, ny General d'armée, se contentans lors de la seule authorité de la parolle & du glaiue spirituel: veu que les Grecs auoyent laissée (ainsi que dict auons cy dessus) la miserable Italie en proye aux natiõs barbares, & estrangeres. Puis ce Genealogiste dict, qu'il estime que ce don fut plustost par le Pape au Comte d'Auuergne Anseaulme, & à ses successeurs, que non pas à Leger, d'autant que ceux de Boloigne portoient anciennement d'or à trois Palles, où Tourteaux de Gueules. Ce Leger ils le font mourir en vne bataille qu'Artus eut pres de Langre contre Luce Romain, qui est vne chose du tout suspecte, & hors de verisimilitude veu que les Romains n'auoient sous Artus commandement en Gaule. Et de ce Leger demoura vn fils nommé Aismes qui luy succeda au Comté de Boloigne, & vne fille nommée Mahaut, mariée au Prince de Brandebourg en Allemaigne, la race duquel sang ne prit de long temps apres, source en la Germanie. Et en ce temps on dict, que Anseaulme Comte d'Auuergne, fonda l'Eglise du Port en la ville de Clermont. Aismes susdit eut plusieurs enfans, les noms desquels ne se trouuent fors que de l'aisné, qui s'appelloit Romphles qui eut vn fils nommé Rollin, duquel on compte de grandes choses, & icelles esloignées du vray, comme de dire qu'il conquist le païs de Flandres, & Normandie, & qu'il espousa la fille d'vn Langraue de Hessen, de laquelle il eut vn fils nommé Deiros, & cestuy engendra Finées qui eut à femme la

niepce

niepce de Landry de la Tour, Maire du Palais de France, d'où sortit Willemer, qui fut allié de la maison d'Arnoul chef du sang des seigneurs & Princes d'Austrasie. Ie vous laisse deux autres Willemers fils du susdict, pour venir à choses plus asseurées, & d'vn meilleur establissemét: car bien que ces seigneurs ayent esté, & que leur demeure fut à Boloigne, & païs voisin, quoy qu'ils ayent fondé des Eglises, & autres edifices, & qu'ils eussent pris alliance en ces maisons sus-alleguées, si est-ce que ny eux, ny les Comtes d'Auuergne de ce temps ne furent onc seigneurs hereditaires, veu ce que tant de fois nous auons monstré cy dessus: & que s'ils eussent esté si grands que leurs Chroniques chantent, les historiens ne les eussent oubliez non plus qu'ils n'ont d'autres, qui n'estoient pas de plus grande estoffe. A ceste cause laissans ces temps immemoriaux, & races incogneuës, pour l'incertaineté des heritages, nous viendrõs au temps que ces païs furent faicts hereditaires: d'autant que les successions de pere en fils, ou par alliance, nous feront voir la suite de la race iusques à nostre siecle. Vous auez veu en l'histoire des Carlouinges comme Baudoüin bras de fer fut de Forestier faict Comte hereditaire de Flandres, pour le mariage de luy auec Madame Iudith de France fille du Roy Charles le Chauue. De ce Baudoüin, & de Iudith vint Baudoüin surnommé le Chauue, qui espousa Eldrude fille d'Elfrede Roy d'Angleterre, de laquelle il eut deux fils, Arnoul qui luy succeda au Comté de Flandres, & Adolphe, qu'il institua Comte de Boloigne, de sainct Paul, & de Teroüenne, lesquelles places il erigea en Comtez apanageant ce sien fils Adolphe. D'autant que Baudoüin son pere ayant retiré des mains des Normands ce païs Bolonois, se saisit aussi par le consentement du Roy de l'Abbaye sainct Bertin, & ferma la ville de sainct Omer de muraille, & prit auec le tiltre d'Abbé de sainct Bertin, la possession des villes de Boloigne, & de Teroüenne, lesquelles données pour apannage à Adolphe, furent erigées en Comté l'an de nostre salut neuf cens dixhuict, & estoient redeuables au Comte de Flandres. Adolphe mourant sans hoirs l'an neuf cens trente trois, les Comtez de Boloigne, & Teroüenne, & l'Abbaye de sainct Bertin, reuindrent au Comte Arnoul son frere: desquelles pieces il iouïst, comme aussi feirent Baudoüin troisiesme du nom son fils, Arnoul second du nom fils de Baudoüin troisiesme. Mais sous cest Arnoul second, aduint la guerre du Roy Lothaire contre le païs de Flandres, de laquelle auons parlé en l'an de grace neuf cens soixante huict, lors que ce Roy courut, & rauagea toutes les terres du Flamand iusqu'au fleuue de Leye: & ce fut lors que le Roy separa le Comté de Teroüenne (autrement dict de sainct Paul) de la suiection du Comte Arnoul, & le donna à vn fils de Guillaume Comte de Ponthieu, & celuy de Boloigne aussi, qu'il donna à Ernicule fils puisné du susdict Comte Guillaume. De cest Ernicule sortit vne fille nommée Mahaut, ou Mathilde mariée à Adulphe fils d'vn gentil'homme Normand, duquel auons parlé cy dessus, & que nous auõs faict estre fondateur de Guisnes, cestuy Adulphe estant issu de la fille du Comte Baudoüin le Chauue rauie par ce Normand, ou Danoys, appellé Sagefroy. De cest Adolphe, & de Mathilde fille d'Ernicule, vint Rodolphe, ou Raoul Comte de Boloigne, & de Guisnes (le seigneur du Tillet l'appelle Regnaud, mais est dict Raoul par l'Annaliste de Flandres) lequel espousa Rosette ou Rosille fille du Comte de sainct Paul, quoy qu'elle fut sa cousine: duquel mariage vindrent deux fils, l'aisné eut a nom Eustace premier du nom, & le puisné Geoffroy, qui fut Euesque de Paris, & duquel nous auons faict ailleur mention, comme de celuy qui fut Chancelier de France, & porte le tiltre d'Archi-chancelier, ou grand, ou le premier Chancelier de ce Royaume. Cest Eustace premier espousa Ide sœur de Geoffroy le Boiteux Duc de Lorraine, de laquelle il eut vn fils, à sçauoir Geoffroy de Buillon, Baudoüin, & Eustace, & Guillaume qui fut Duc de Lorraine: Les deux premiers furent Roys de Hierusalem, & le troisiesme Eustace deuxiesme du nom fut Comte de Boloigne, qui n'eut qu'vne fille nommée Mathilde, mariée à Estienne fils puisné d'Estienne Comte de Blois, & de Chartres, & lequel mary de Mahaut fut depuis Roy vsufructuaire du païs d'Angleterre, comme estant issu d'Alix fille de Guillaume le Bastard Duc de Normandie. De ce Roy Estienne, & de Mahaut de Boloigne son espouse, vindrent deux fils & vne fille: l'aisné fut Eustace troisiesme du nom Comte de Boloigne, qui espousa Madame Constance de France fille du Roy Louys le Gros: le second fut nommé Guillaume, & la fille eut a nom

En quel temps Boloigne fait hereditaire

Adolphe fils de Baudoüin le Chauue premier Comte de Boloigne.

Annales de Meyer liur. 2.

Comtez de Boloigne et S. Paul separez.

Ernicule Comte de S. Paul.

Adolphe premier Cõte de Guisnes.

Maisons de Boloigne, S. Paul, & Guisnes vnies.

Marie, qui fut religieuse, & Abesse : mais ses freres estans morts sans hoirs de leurs corps, elle fut tirée de son monastere (ainsi qu'ailleur auons dict) par Matthieu fils de Thierry d'Elsace Comte de Flandres, lequel l'espousa, & se porta pour Comte de Bologne. De ce Matthieu, & de Mahaut sa femme vindrét deux filles, Ide l'aisnée & Mahaut puisnée: mais fallut par arrest & sentence des Prelats ecclesiastiques que ce mariage fut dissous, & que Marie retournast à son monastere: ce nonobstant ses filles furent auoüées legitimes, comme venans de bon, & legitime mariage, seruant cela d'vn preiugé fort nuisible aux bonnes maisons s'il estoit loisible aux Nonnains se desuoiler, & rentrer en leur heritage. Ce-pendant Matthieu se remaria, espousant Eleonor fille de Raoul Comte de Vermandois, pensant vnir à iamais ce Comté à la maison de Flandres, de laquelle nous auons monstré par quel moyen il fut desmembré. Ces deux filles legitimes de Bologne furent mariées, la premiere à Henry Duc de Lorraine, lequel quicta sa part du Comté de Bologne pour six cens liures de rente par an assignées sur Calais, l'an mille cens quarante vn auec certaine conuétion pour le recouurement d'aucunes seigneuries assises en Angleterre, & pretendues par Mahaut la Comtesse: Quant à Ide, le seigneur du Tillet dict qu'elle fut mariée deux fois, mais ie treuue par autres instructions certaines, qu'elle eut cinq diuers marys, le premier fut le Comte de Geneue, le second le Comte de Gueldres, le troisiesme fut vn Comte duquel ie n'ay le nom, le quatriesme fut Gaspard de Chastillon Comte de S. Paul, & le cinquiesme, & dernier fut Regnaud Comte de Dammartin, duquel nous parlons en cest endroict, & lequel fut chassé par le Roy Philippe Auguste. De ce dernier lict, elle eut deux filles Mahaut & Elips: Mahaut espousa le Comte de Clermont, & ce Comte est Monsieur Philippe de France issu de Philippe Auguste, & de Marie de Meranie, mais legitimé, à cause que le mariage du Roy, & de ceste Marie estoit illegitime : & de ce Comte Philippe & Mahaut, vint vne fille nómée Ieanne. L'autre fille nommée Elips, fut mariée au Comte d'Auuergne, duquel mariage sortit Robert qui fut depuis Comte de Bologne. Cecy est autrement discouru par le seigneur du Tillet, ne disant rien d'Elips Comtesse d'Auuergne, ains faict que Mahaut apres le decez de son mary Philippe, espouse Alphons fils d'Alphons second du nom, Roy de Portugal & d'Vrraca infante de Castille, & est son opinion iustifiée par les Chroniques d'Espaigne, lesquelles dict que cest Alphons estant en France auec Mahaut son espouse, les Portugais l'appellerent au gouuernement du Royaume de Portugal, à cause que Sanche son frere aisné estoit du tout insupportable, se laissant manier à Mencie de Lopez son espouse, femme trop insolente & orgueilleuse : & Alphons y estant passé, aduindrent de grandes discordes, ainsi que pourrez recueillir de l'histoire d'Espaigne, ne suffisant de vous iustifier mon dire. Tant y a que Alphons estant paruenu à la Royauté apres le decez de son frere, laissa sa premiere espouse, & prit à femme Beatrix fille naturelle d'Alphons le sage Roy de Leon, & de Castille: ce que sçachant la Comtesse Mahaut, passa en Portugal, vsant des protestations, & oppositions deuës contre son mary, lequel n'en tint cópte, & ne la voulut voir en sorte quelconque : ce qui fut cause qu'à la poursuitte du Roy sainct Louys, cest Alphons fut excommunié, mais non pourtant voulut il faire raison à sa femme repudiée, ains persista en son excommunication iusques apres la mort d'icelle, qu'il se feit absoudre. Et c'est pourquoy ceste Dame estant en ce point, le Roy sainct Louys luy feit promettre de ne marier sa fille sans son congé, & en prit d'elle asseurance, pleiges, & obligation. Or auoit elle de son premier mary vne fille nommée Ieanne, de laquelle le Roy laissa la garde noble à la mere, asseuré de sa promesse. Ceste Ieanne fut accordée l'an mille deux cens trente six à Gaucher de Chastillon sire de sainct Aignan, & nepueu de Hugues Comte de Blois, & de sainct Paul, lequel l'ayant espousée, fut tué outremer au voyage que feit sainct Louys en la terre saincte, & tout aussi tost il fut suiuy par sa veufue, Mahaut demourant seule Comtesse de Bologne, & finissant ainsi la souche de Monsieur Philippe de France sans passer plus outre. Et c'est icy que s'esmeuuent les troubles, & obscurité de ceste histoire, d'autant que ceux de Fiennes estans parens d'Eustace second du nom Comte de Bologne, auoient debat contre les Comtes de sainct Paul, querellans aussi la piece, pour estre issus d'Adolphe, Comte de Guisnes qui espousa la fille de Bologne. Tellement que cecy consideré, le seigneur

Discord d'autheurs sur le mariage d'Ide de Bologne

Enfans d'Ide Cótesse de Bologne

Mahaut remariée au Prince de Portugal.

Gariuay histoire d'Espaigne liure 34. chap. 17.

Alphons faict Roy repudie Mahaut Cótesse de Bologne.

Ieanne heritiere de Bologne.

Maisons querellans le Cóte de Bologne.

gneur du Tillet faict sortir vn fils du Comte de Bologne, marié à la fille du Comte d'Auuergne: mais i'ay d'autres memoires qui parlét diuersement, disans q̃ d'Elips susnommée, & sœur de Mahaut vint vn fils nommé Robert, lequel par la mort de ses mere, & tãte fut Comte de Bologne (estant mort son cousin de Portugal fils de Mahaut, & d'Alphons, lequel (comme dict l'histoire d'Espaigne) gist en vn monastere de freres Prescheurs à Lisbone fondé par Alphons son pere) vint à la succession de Bologne. Et comme ceux cy sont contraires en ce faict, aussi le sont ils au nombre des enfans, d'autant que les memoires que i'ay, tiennent que de Robert premier du nom, & d'Elips de Gand vindrent quatre enfans, à sçauoir Guillaume, qui espousa la fille de Humbert cinquiesme du nom seigneur de Beaujeu, & de Marguerite de Baugy: ainsi que i'ay iustifié par les alliances & histoires de Beaujeu que i'ay escrites à la main, desquelles m'a faict part le seigneur Papirie Maçon, homme de tres-grand sçauoir, & singulieres recerches: Le second fils de Robert fut Robert, qui luy succeda aussi au Comté: Le troisiesme fut Euesque de Tournay, & depuis de Cambray: Le quatriesme se nomma Geoffroy lequel fut tué & occis à la bataille de Courtray. Guillaume marié (comme dict est) à la fille de Beauioulois, ne vesquit qu'vn an Comte, & mourant sans hoir, Robert second du nom vint à l'heritage; & eut deux femmes: la premiere Catherine sœur de Iean Dauphin de Viennois, & la seconde fut Beatrix de Mont-gascon, la sœur de laquelle estoit Mahaut mariée en la maison de Bourbon & race des premiers seigneurs d'icelle nõmez Archambauts, desquels parlerõs en son lieu. De ce dernier lict, vint Robert troisiesme du nom Comte de Bologne, & d'Auuergne, lequel auant le trespas de son pere espousa en premieres nopces Madame Blanche de Clermont, fille de monsieur Robert de France fils de sainct Louys, & la souche de la race Royale de Bourbon. De ce mariage sortit vn fils nommé Guillaume ainsi mentionné par les memoires du Tillet, quoy que l'ayons laissé en vn exemplaire que i'ay veu qui estoit manque, & corrompu, mais adiousté en d'autres. En secondes nopces il espousa Marie de Flandres fille de Guillaume Comte de Flãdres, & d'Alix de Clermont Dame de Nesle, Vicomtesse de Chasteaudun, & issuë de messire Raoul de Clermont seigneur de Nesle, & Connestable de France. De ceste seconde femme le Comte Robert troisiesme eut deux fils, & deux filles: Guiot qui fut Cardinal, & appellé Cardinal de Bologne: Iean seigneur de Mont-gascon & de Monfort: Robert, & Geoffroy Comte de Ventadour, à cause de Ieanne son espouse, de laquelle il eut vne fille nommée Marie, qui fut mariée à Bertrand Barron de la Tour. Guillaume fils aisné de Robert fut accordé à la fille de Iean Comte d'Albon, & Dauphin de Viennois, mais ce mariage n'eut effect: ains espousa ce Comte Guillaume Marguerite d'Eureux l'an mille trois cens vingt-vn, laquelle estoit fille de Louys de France Comte d'Eureux, & du Maine, fils du Roy Philippe le Hardy, de laquelle il eut vn fils nommé Robert, qui mourut auant son pere en Arragon, & deux filles, Ieanne, & Blanche. Les sœurs de ce Comte Guillaume furent Mahaut de Bologne, mariée au Comte de Geneue, & l'autre Marguerite, qui fut religieuse. Et quant aux filles de ce Comte, ie ne trouue rien de la puisnée, mais l'aisnée, & l'heritiere fut Comtesse de Bologne & d'Auuergne, & mariée deux fois, la premiere à Philippe fils aisné d'Eude quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, duquel elle eut fils, & fille, Philippe & Ieanne, ceste cy mariée à monsieur Iean de France Duc de Normandie, & depuis Roy: mais & le frere & la sœur moururent sans enfans, & ainsi Iean seigneur de Mont-gascon, & de Monfort oncle de la Royne Ieanne, fut faict Comte de Bologne & Auuergne. Cestuy auoit espousé Ieanne de Clermont fille de Iean de Clermont, & cestuy frere de Louys de Clermont, premier Duc de Bourbon: & de ce mariage vindrent Iean, & Marie, ceste cy mariée à Raymond de Turéne. Iean deuxiesme du nom succeda à son pere és Comtez de Bologne & d'Auuergne, car les seigneuries de Mont-gascon, Sainct Bonnet, & autres places en Auuergne escheurent à Geoffroy dernier des enfans de Robert troisiesme, venant à partage auec Iean son frere apres le decez de leur niepce. Iean second du nom Comte de Bologne & d'Auuergne s'allia en Guienne, & espousa Eleonor, ou Elios fille de Raymond Comte de Cominge, & sœur de Marie femme de Matthieu de Foix, & toutes deux filles du susdict Pierre Raymond Comte de Cominge: de laquelle Eleonor,

Fils de Mahaut de Bologne, & Alphons de Portugal où enterré.

Hist. d'Espaigne liu. 34. ch. 20.

Papirie Maçon.

Histoire des seigneurs de Beaujeu.

Femmes de Robert 2. Comte de Bologne.

Eleonor de Cominge Comtesse de Bologne.

Iean eut vne seule fille nommée Ieanne son heritiere, & Comtesse d'Auuergne, & de Boloigne. Elle fut mariée deux fois, la premiere à monsieur Iean de France Duc de Berry, & dict le Camus, duquel elle n'eut aucuns enfans, non plus que de son mary qui fut Guy seigneur de la Trimoüille : à ceste cause les Comtez d'Auuergne, & de Boloigne escheurent aux enfans de Geoffroy de Boloigne Vicomte de Ventadour dernier fils de Robert troisiesme, duquel Geoffroy estoit demourée vne fille nommée Marie, bien qu'il eut esté marié auant ceste Ieanne de Ventadour, auec Iēāne surnōmée Bouteilliere veufue d'Imbaud du Peschin, de laquelle il eut vn fils nommé Anthoine, qui mourut en Hongrie : & par ainsi Marie issuë du dernier lict emporta l'heritage. Elle fut mariée à Bertrand Baron de la Tour, contre lequel le seigneur de la Trimoüille querella les Comtez, à cause d'vne donation qu'il s'en estoit fait faire à son espouse Ieanne de Boloigne, mais il descheut de sa poursuitte. De Bertrand de la Tour, & Marie de Boloigne vint vn fils nommé Bertrand, & deux filles, l'aisnée fut Ieanne, femme de Beraud le ieune Dauphin d'Auuergne: & l'autre se nomma Isabeau, espouse du seigneur de Chalon. Bertrand succedant à pere, & mere, espousa Iacquette du Peschin, fille de Iacques Baron du Peschin, & sortirent d'eux, deux fils, & quatre filles : l'aisné des masles s'appelloit Bertrand Comte de Boloigne, & Auuergne, & Baron de la Tour, le second fut seigneur de Mont-gascon, & nommé Geoffroy marié deux fois, la premiere à Ieanne de Bussay, puis à Anne de Beaufort, neantmoins la maison de Mont-gascon tomba en quenoüille. Au reste les filles de Bertrand furent Gabrielle mariée à Louys de Mompensier fils puisné de Iean premier du nom Duc de Bourbonnois : la seconde fut Isabeau de la Tour, mariée deux fois, la premiere à Guillaume de Bretaigne Comte de Ponthieure, la seconde à Aymon d'Albret seigneur d'Orual : la troisiesme fille de Bertrand Comte de Boloigne, fut Louyse de la Tour mariée aussi deux fois, l'vne à Claude de Montagu, puis au seigneur de Crequy: la derniere fille fut religieuse, & Abbesse de Cusset. Bertrand second espousa Louyse de la Trimoüille, & par ce moyen cessa la querelle qui estoit entre ces deux maisons: & duquel mariage vint vn fils nommé Iean, & quatre filles: La premiere fut Ieanne espouse du seigneur de sainct Valier : la seconde Françoise mariée à Gilbert de Chabanes seigneur de Curton : la troisiesme fut Anne mariée à Alexādre d'Escosse Duc d'Albanie, & frere du Roy Iacques d'Escosse : la quatriesme fille fut mariée au seigneur de Blaissy en Bourgoigne. Au reste Bertrand second fut celuy qui changea son Comté de Boloigne à celuy de l'Auragnez par la poursuitte du Roy Louys onziesme, qui vouloit se preualoir contre les Anglois de ceste place, & du païs qui l'auoisine: Iean son fils espousa Ieanne de Bourbon fille de Iean deuxiéme du nom Comte de Vendomois, & veufue de Iean second du nom Duc de Bourbon, de laquelle il eut deux filles, Anne l'aisnée, mariée à Iean Duc d'Albanie fils du Duc Alexandre, & nepueu du Roy d'Escosse, auquel elle porta les Comtez d'Auuergne, & Auragnez: La seconde fille fut Magdaleine, mariée au seigneur Laurens de Medicis illustre Duc d'Vrbin : duquel mariage est venue vne fille vnique, à sçauoir Madame Catherine de Medicis Royne de France, & Comtesse d'Auuergne, & Auragnez comme succedant à sa tante Anne morte sans hoir quelconque. Et voila quāt au succez des Comtes de Boloigne, & euenemens au changement de ceste seigneurie : estant necessaire que ie fasse ce discours estant tombé sur l'alliance du fils du Roy Auguste, auec Regnaud de Chastillon Comte de Dammartin, & de Boloigne: par ainsi faut reuenir à nostre premier propos.

Iean Duc de Berry espouse Ieāne de Boloigne.

Comté de Boloigne escheoit à la maison de la Tour.

Comme la querelle des maisons de la Tour, & de la Trimoüille appaisée.

D'où sortie la Royne Catherine de Medicis.

Continuation des guerres contre l'Anglois, & le Flamand, & de diuers suiects propres à l'histoire.

CHAP. LXXIX.

VOus auez veu cy dessus comme l'an mille deux cens treize, le Roy Philippe Auguste tint son Parlement à Soissons pour aller contre l'Anglois, & quelles furent les ruses du Flamand sollicité par le Comte de Boloigne au preiudice du Roy Philippe : auez veu aussi comme dés l'an mille deux

cens vn

cens vn: ce Roy reprit son espouse Yngebourg qu'il auoit repudiée, neantmoins Rigord, & autres plusieurs tiennent que quoy qu'il se fut soumis lors au iugement de l'Eglise, & eut laissé celle qu'il tenoit pour sa femme, si est-ce qu'il faisoit tenir enclose en la ville d'Estampes, la Royne susdicte Ysambourg iusques à l'an mille deux cens treize, qu'il la retira auec luy, & la receut en grace, au grand contentement de tous les Prelats, Princes, seigneurs, villes, & peuple de France, qui ne voyoient rien plus à blasmer en leur Roy, que ceste separation de luy & de sa loyalle espouse. Outre la haine que de long temps les Rois de France & d'Angleterre se portoient, & la sollicitatiõ des seigneurs Anglois, le prians de passer en leur Isle pour les deliurer de la tyrannie de Iean sans Terre, il y eut encor' vne autre occasion, le mouuant à dresser son armée à Grauelingne pour passer la mer: à sçauoir les Bulles du Pape par lesquelles luy estoit enioint de courir sus à l'Anglois, & le forcer à faire raison aux Eglises, ou qu'il luy tollist sa couronne. Il ne falloit grande sollicitation au Roy assez prompt de soy-mesme pour se mettre en campaigne, & par ainsi dés que le Pape luy eut donné ceste charge, il se mit en deuoir de faire suyuant la commission donnée aux Legats, & le dessein desia faict par luy, & son conseil: mais combien la chose luy prospera, l'effaict, & succez le donna bien tost à cognoistre: l'Anglois ce-pendant feit leuée d'hommes par toute l'Angleterre & Irlande, armant toute la coste de la mer de nauires, & autres choses necessaires pour s'opposer à celle armée de France, la plus grande qu'on eut encore veuë de memoire d'homme, & laquelle montoit iusques à sept cens vaisseaux. Et d'autant que l'Anglois voyoit que ses suiects ne luy feroient seruice que forcé tant qu'il seroit excommunié, & que cecy luy auoit faict perdre les terres qu'il possedoit en Gaule, il pratiqua aussi tant son absolution, qu'il l'obtint du Pape, mais auec des conditions fort peu auantageuses tant à son honneur, qu'au prouffit du Royaume d'Angleterre, & desquelles voicy comme parle Matthieu de West-monstier en ses grandes Chroniques. Le Roy (dict il) ayant apris de Pandolphe Legat du Pape, le moyen d'auoir la sauuegarde du sainct siege, iura sur les sainctes Euangiles en la presence dudict Pandolphe, qu'il obeïroit aux iugement, & sentence de l'Eglise, comme aussi il y eut seize Comtes, & plusieurs Barons, lesquels iurerent par l'ame du Roy, que s'il se desdisoit de son serment, qu'ils le contraindroient de l'obseruer. Il resigna donc la couronne d'Angleterre au Pape Innocent, & luy en feit hommage, assuiectissant, & faisant serue vne region au parauant tresfranche, & de condition treslibre, donnant des lettres detestables, & mal-plaisantes à chascun, qui concernoient ceste seruitude: & desquelles voicy la teneur. Nous faisons à chascun à sçauoir, que nous ayans offencé Dieu, nostre mere saincte Eglise en plusieurs manieres, & cognoissans que pour-ce nous auons grand besoing de la grace, & misericorde diuine, & n'ayans rien qui suffise pour estre offert, qui soit suffisant à satisfaire à nostre coulpe, si ce n'est nostre propre personne, & nos terres, Royaume & seigneuries, les humiliant, & abaissant pour l'amour de celuy, qui pour nous s'aneantist iusqu'à la mort de la croix: sa saincte grace nous inspirant, & par le conseil de noz Barons, nous offrons, & franchement donnons, & octroyons à Dieu, & à ses bien-heureux Apostres sainct Pierre & sainct Paul, & à la saincte Eglise Romaine nostre mere, & à nostre S. Pere le Pape Innocent, & à ses successeurs Euesques de Rome, tout le droit de patronage que nous auons sur les Eglises d'Angleterre, tout le Royaume Anglois, & celuy du païs d'Hibernie, auec leurs droits, & appartenãces, & cecy pour la remission de noz pechez, & des pechez de tous ceux de nostre sang tant morts que viuãs, & tenans dores-nauant tout cecy de Dieu, & de l'Eglise Romaine, comme feudataire d'icelle, faisons icy hommage au Pape Innocent, & à ses successeurs Rois d'Angleterre, en la presence de Pandolphe Soudriacre du Pape & son familier, luy iurans fidelité, suyuant la forme susdicte: luy en faisans hommage lige tel que luy ferions, si estions en sa presence: obligeans noz successeurs, & heritiers à iamais, à estre comme nous, suiets, & hommes liges du Pape quel que ce soit, qui sera chef de l'Eglise Romaine, & à prester vne pareille fidelité, & faire vne mesme recognoissance d'hommage: voulans au reste que nous perdons le droict des vacances des Eglises. Et pour confirmation de ceste nostre perpetuelle obligation, & concession: voulons, & ordonnons, & du reuenu propre, & peculier de noz susdicts Royaumes & seigneuries,

Philippe Auguste reprend la Royne Isambourg en sa compaigne.

Qui incita le Roy Philippe de s'armer contre l'Anglois.

Grand appareil sur mer par le Roy Philippe.

Matthieu de VVestmonstier en son histoire.

Sermẽt du Roy Ieã, & des seigneurs d'Angleterre.

Lettres de l'asseruissement d'Angleterre au Pape, faict par Iean sans Terre.

que la sainɛte Eglise de Rome prenne tous les ans pour toute satisfaction que luy deuons faire, sauf, & outre le denier de sainct Pierre, mille marcs d'estrelins, à sçauoir cinq cens à la feste de sainct Michel, & autres cinq cens à Pasques : sept cens marcs pour le Royaume Anglois, & trois cens pour celuy d'Irlãde : & affin que tout cecy demeure ferme, & stable à iamais : nous promettõs, & nous obligeons pour nous & noz successeurs de ne point venir au contre. Que si ou nous, ou quelqu'vn de nos successeurs est si presomptueux que de violer ceste obligatiõ, quicõque il puisse estre, s'il ne se repent de sa faute, qu'il soit priué du droict qu'il aura en la couronne de ce Royaume. Et affin que les patentes de ceste mienne obligation, & cõcession soient stables & durables à iamais, ie promets que dés à present à tousiours ie seray fidele seruiteur de Dieu, de sainct Pierre, de l'Eglise Romaine, du sainct pere le Pape Innocent, & de tous autres qui seront legitimement auancez, & esleuz à ceste vocation tressacrée, & lesquels y entreront catholiquement, & selon l'ordonnance des saincts Canons. Et ainsi m'aist Dieu, & ses saincts Euangiles, comme ie deffendray enuers tous, & contre tous, & de toute ma puissance, le patrimoine de sainct Pierre, celuy principalemẽt qui luy est deu en noz Royaumes, & seigneuries d'Angleterre, & d'Hibernie. De cecy ie suis moy-mesme le tesmoing, faict en la maison des freres Cheualiers du Temple. Voila les mots de l'historien Anglois, auquel accorde nostre autheur de la Philippide, disant ainsi:

Guillaume Breton liu. 9 de la Philippide.

Vt veniam præstet peccatis, omnia (clamans)
Restituam clero: regni depono coronam:
Indignum quâ me fateor, vassalus haberi,
Ecclesiæ volo Romanæ, diadema resigno
Petre tibi toto cum regni iure, mihi rex
A modo Petrus erit, Petri tum miles habebor.
Acceptans pater ista patrum commenta Iohannis
Gaudet, & in partes Pandulphum destinat illas,
Cui rex firmaret per scripta patentia pactum.
Iuréque iurando de pactis stando Iohannes
Illius in dextra sceptrum regale resignans,
Se Papæ, regnúmque suum sic mancipat, vt sit,
Vassallus de rege, nouus de principe miles:
Regnet vt ipse tamen sub Petri nomine, marcas
Argenti Papæ soluendo mille quotannis
Hoc regnum Anglorum decorauit honore Iohannes,
Hoc generi prædulce suo decus addidit, vt sint
Reddere constricti Romanis ritè tributum,
Priuati sceptro, cum libertatis honore.

Ceste summission, & asseruissement du païs Anglois faict par le Roy Iean, changea aussi le cœur du Pape, lequel tout aussi tost depescha en France, pour en donner aduis au Roy, desia informé du faict, & lequel marry que le Flamand se fut moqué de luy ne venant point au pour-parler ordonné, auoit pris nouueau party, & s'estoit resolu de ruiner Ferrand auant que passer en Angleterre. A ceste cause s'en vint à Cassel, qu'il prit, comme aussi il feit Ypre, & tout le païs Flamand iusqu'à Bruges, & son armée de mer costoyant la rade, vint s'arrester à Dam, attendant là le vouloir du Roy, resolu, nonobstant les iussions du Pape, de passer en Angleterre: & s'en allant assieger la ville de Gand, laissa peu de troupes pour la garde de ses vaisseaux, dont il s'en trouua mal, ainsi que dirõs cy apres. Or le dessein du Roy estoit de parfaire son voyage dés qu'il auroit pris Gand, mais il en fut destourné par les Comtes Regnaud de Bologne

Villes prises par le Roy Philippe en Flandres.

Gand assiegée par le Roy.

Bologne, & Guillaume de Salisbery qui vindrent auec grandes forces assaillir les naus Françoises. Et d'autant que le port de Dam, quoy que beau, & ample, n'estoit point capable, ny idoine d'vn si grand nombre de vaisseaux, que Rigord, qui estoit en l'armée faict monter iusques au nombre de mille sept cens vaisseaux, que plusieurs naus estoient esparses çà & là, le long de la coste, & par la mer: le Bolonois, & Anglois se iectans dessus, en brusleren vn grand nombre, & en mirent plusieurs à fonds, & emmenerent d'autres auec viures, munitions, & buttin: & approchans de Dam, se mirent en ordre pour l'assieger, affin de destruire & ruiner le reste de l'appareil du Roy Philippe. Ceux qui estoient à Dam se mettans en bonne deffence, mandent incontinent au Roy l'estat de son armée, & il leuant le siege de Gand, s'en vint à Dam en la plus grande diligence qu'il luy fut possible, d'où il chassa l'ennemy & le força de telle sorte qu'il fut contraint leuer le siege, en tuant plusieurs, & faisant plusieurs prisonniers de nom, que l'Annaliste Flamand fait venir au nombre de vingt & deux, racomptant ceste histoire en ceste sorte. Apres que le Roy eut pris Cassel, & Hypre, le Comte Ferrand enuoya demander sauf-conduit pour venir parler à sa maiesté, & là traiter quelque accord qui fut prouffitable: mais tant s'en faut que le Roy voulut entendre au pour-parler, qu'il luy deffendit d'approcher, & luy feit commander de vuider du pays de Flandres. Ce Prince Portugais, qui estoit trop hault à la main, superbe & orgueilleux, despité de ce refus depescha aussi tost gens vers le Roy Anglois pour se liguer auec luy, ayant vn bon orateur pres de ce Roy, le Comte de Bologne, qui obtint ce soudain secours, duquel estoit chef le Comte de Salisbery, & auec lequel fut se ioindre le Comte de Flandres. Mais estans ces Comtes vaincus à Dam, il fallut que se retirassent auec leur courte honte, & perte de leurs gens en Angleterre. Or le Roy ayant perdu le desir de passer la mer, voulut que tous ses vaisseaux fussent bruslez, & mis à fonds, dont ce fut vn grand dommage: mais quoy? les François lors ne se soucioient guere de la marine, & ce neantmoins y auoit il deslors vn Admiral appellé Sauary, qui est le premier que ie trouue en la race des Capets ayant ceste dignité, & laquelle ie pense n'estoit encore establie en office, ains suiuant qu'il plaisoit au Roy, durant le temps de la guerre: laquelle finie, la charge estoit ostée à celuy qui l'auoit. Veu que nous ne trouuons point de plus ancien establissement de cest estat que de la memoire de noz peres, ny la continuation des Admiraux que depuis Philippe le Bel, quoy qu'il n'est pas vray-semblable que la France fut sans hommes ayans charge de la marine, mais on les changeoit tout ainsi qu'on fait à present les chefs des armées, selon les occurrences, & suiuant le bon plaisir du Prince, ainsi qu'encor les lettres de ces estats le portent. Or reuenans à l'Admiral Sauary, que les anciens qui viuoient de son temps nomment en Latin *Præfectum maris*, chef & general de la mer: cestuy violant la promesse que le Roy auoit faite à ceux de Dam, & aux marchands qui y abordoient de toutes parts, pour le trafic & commerce, de ne les piller ny ruiner, rauit tous leurs biens, & saccageant la ville, la ruina & mit toute en cendre: ce que, dit Guillaume Breton, fut cause du mal-heur, & perte de noz vaisseaux, car tout perit, & Sauary en mourut miserablement, & duquel on allegue cest Epitaphe.

Regnaud Comte de Bologne à Dam.

Rigord dit qu'en l'armée du Roy y auoit 1700. vaisseaux.

Vaisseaux pris et bruslez par les Anglois.

Meyer annales de Flandres liu. 8.

Deffaite des Anglois & Flamands deuant Dam.

Sauary Admiral de France.

Admiraux ne furent iadis à vie.

Sauary fauce la promesse faite par le Roy à ceux de Dam, bruslant leur ville.

Concepit facinus mens, suasit lingua, peregit
Dextra: malus, peior, pessimus iste fuit.
Concipiendo malus, suadendo peior, agendo
Pessimus, hinc turpis vitáque, mórsque fuit.
Mors ea non habuit planctum, nec vita fauorem
Nec facinus veniam, nec cinis exequias.
Mors lætam, tristem mora mortis fecerat vrbem

Cuius mors placuit, non bona vita fuit.

Pays de Flãdres rauagé par le Roy Philippe. Apres ceste ruine, le Roy passa par le terroir de Bruges qu'il rauagea, mettant tout à feu & sang, & contraignit les Gantois à s'humilier & à rachepter la paix par vne grãde somme de deniers, dequoy il fallut que dõnassent ostages, vn nombre des principaux citoyens de leur ville. Ce que fait, & s'en retournant en son pays, il laissa le Prince Louys son fils, & Gautier Comte de sainct Paul auec bon nombre de noblesse & puissante chaualerie à Douay, & à l'Isle, & ayant espuisé les Gantois, Brugeois, & Hiproys de deniers, leur rendit leurs ostages: il est vray que l'Isle à cause que les habitans vserent de quelque insolence enuers les nostres furent punis, & chassez de leur ville, laquelle fut saccagée, & toute mise à feu & sang, les murs abatus, & n'y restant rien que le Chasteau à demy-ruiné, ne se retenant le Roy que Douay, où il mit bonne garnison. Ferrand Comte de Flandres apres la deffaite de Dam s'estoit retiré en Holande, receu là par Guillaume Comte Holandois, & celuy lequel ayant osté la principauté à la fille de son frere aisné, ioüissoit violentement de la seigneurie: eux donc, ayans sceu que le Roy Philippe estoit party de Flandres, ne faillirent aussi tost de faire leuée de Holandois & Frisons, & de s'en venir en Flandres, sçachans que l'assemblée des estats tenus à Audenarde leur fauorisoit & que au nom du Comte Ferrand, on auoit mis garnison és villes. Ainsi arriuent deuãt Bruges, où fut faite quelque difficulté de les receuoir, à cause que les Brugeois n'auoient encor' retiré tous leurs ostages, mais en fin ils ouurirent les portes, comme aussi feirent ceux de Gand, & autres villes: auquel temps Louys fils du Roy, courut de l'Isle auant iusqu'à Courtray, qu'il prit, saccagea, & brusla sans que le Flamand peut le destourner, quoy qu'il y fut venu pour le combatre. Ferrand fortifie Hipre, & Louys mandé par le Roy son pere, reuint à Paris, laissant bonnes garnisons à l'Isle qu'il auoit reparée, où le Flamand soudain apres son depart, fut mettre le siege, mais y ayant demouré quinze iours, & ne pouuant la forcer, se retira sans rien faire, y ayant perdu de bons soldats, & quelques vns de la noblesse qui demourerent prisonniers des nostres. De despit de cecy, Ferrand fut assieger Tournay, aduerty de la diuision qui estoit entre les citoyens, aussi l'emporta il y ayant donné deux assauts, & où il n'oublia aucune espece de cruauté: puis retournant à l'Isle auec l'intelligence qu'il auoit aux citoyens, lesquels chassans la garnison Françoise, y receurent le Comte, lequel y laissa garnison, asseuré que le Roy ne seroit long temps sans le venir visiter. Aussi Philippe, ayant tousiours son armée preste veu les ennemis qu'il auoit en face, n'eut si tost ouy la nouuelle de cecy, que marry que les Flamands se vantoient d'auoir chassé son fils Louys de leur Prouince, il y retourna auec plus grandes forces que iamais, qui fut cause que ceux de l'Isle craignans son iuste courroux, quitterent leur ville qui fut reprise par les François, & lors elle fut du tout ruinée, comme aussi fut mise à fleur de terre la forteresse de Herkenghen, & vint le Roy à Cassel, ayant tout fait passer sous la fureur & du glaiue, & des flammes. Ferrand voyant le Roy ainsi gaster son pays, n'osa plus y arrester, ains passant la mer fut vers le Roy Anglois, qui le receut à Cantorbery, & là ils renouuellent leur alliance: & cependant le Comte Renaud de Bologne vint en Flandres, & fut assieger Cassel, car le Roy auoit retiré ses forces: mais Monsieur Louys de France vint auec son armée en plein hiuer, & contraignit l'opiniastre Bolonois de leuer le siege, bruslant tout le pays aux entours, lequel estoit des appartenãces, & assignations de Mahaut tante du Comte de Flandres: lequel venant auec forces d'Angleterre, assaillit sainct Omer, & brusla les faulsbourgs, & paisage voisin: puis fut camper deuant Guisnes qu'il prit auec Beatrix Comtesse espouse du Comte Arnoul qu'il traicta doucement, mais feit mourir tous ceux qui defendoient la forteresse. Delà vint à Ardres d'où il chassa le Comte de Melun gouuerneur pour le Roy en celle contrée: en somme il courut, & gasta tout iusqu'aux portes d'Arras, assiegea Lens: mais ne peut le prendre, & brusla tout Houdan excepté le monastere: & quelque effort qu'il feit de prendre Arien, où il fut trois sepmaines, si est-ce qu'il n'y prouffita chose quelconque. En fin assaillit Henry de Louuain, qu'auoit espousé Madame Marie de France, & l'affligea de telle sorte, qu'il le contraignit de quicter le party du Roy, & se mettre de sa ligue, & pour ce fallut

Louys fils du Roy, & le Comte de sainct Paul en Flãdres.

l'Isle en Flãdres ruinée par les Frãçoys.

Guillaume Comte de Hollande.

Ferrãd Cõte reuiẽt en Flandres.

Courtray pris et bruslé par les François.

Tournay, et l'Isle pris par Ferrãd.

Philippe Auguste derechef en Flandres.

Ferrand fuitif en Angleterre.

Cassel assiegé par le Bolonois.

Guisnes prise par les Flamands.

Comte de Melun chassé d'Ardres par les Flamands.

Henry de Louuain forcé de suiure le party du Flamãd.

ce fallut que Henry luy donnast ses enfans Henry, & Geoffroy pour ostages, lesquels il feit conduire à Gand pour y estre gardez seurement. Cependant Louys Prince du Royaume, estant mort Guillaume Auoyer de Bethune, prit ceste ville & la rendit à la veufue de ce Guillaume, & mere de Robert de Bethune qu'il en chassa, à cause que il suiuoit le party du Comte de Flandres: & ainsi estoit traitée la Gaule Belgique, & le pays Flamand gasté par la felonnie du Comte, & par les menées du seigneur de Boloigne. L'Aquitaine ce pendant n'estoit en repos, veu que le Roy Iean sans Terre descendât à la Rochelle, seulle place presque par luy tenue en Poictou, & Xaintonge, conduit vne forte, & puissante armée, & là se reconcilia il auec les Comtes d'Engoulesme, de la Marche, & de Lusignen, & autres seigneurs de Guienne, lesquels laissans la querelle du Roy, se ioignirent à luy, & renforcerét de leurs forces l'armée Angloise. Auec cest equipage le Roy Iean passa par le Poitou, & vint iusques en Anjou, prit Beaufort, & autres places: & voyant qu'Angers luy estoit propre pour en faire le siege de sa demeure, il feit reparer les murailles par luy auparauant demolies: & sçachant que Robert fils aisné de Robert Comte de Dreux, parent proche du Roy Philippe (desquels nous parlerons cy apres) estoit à Pont de Sée auec peu de gens, s'en allant en Bretaigne, luy courut sus, & le prit auec vingtquatre Gentils-hommes François, qui estoiét en sa cõpaignie. Or Pierre frere de cestuicy auoit ia accordé Alix sœur de mere d'Artus Duc de Bretaigne, & fille de Guy Vicomte de Thoüars, & de Constance heritiere de Bretaigne: lequel Pierre se tenát au pays de sa femme, dõnoit secours au fils du Roy, lequel estoit venu à Chinõ, où il faisoit teste aux forces du Roy d'Angleterre.

Bethune prise par Louys de France.

Iean d'Angleterre descend en Guienne.

Ligue de l'Anglois auec les seigneurs d'Aquitaine.

Iean sans terre fortifie Anges.

Robert cõte de Dreux pris au põt de Sée par l'Anglois.

Alix de Bretaigne mariée à Pierre de Dreux.

De la guerre des Catholiques en Languedoch contre les Albigeois, & des Roys Philippe, & Iean en Aquitaine & succez d'icelles.

CHAP. LXXX.

ENTRE les gestes plus remarquables aduenus sous le Roy Philippe Auguste, outre les conquestes par luy faites sur les pays de Normandie, Anjou, Touraine, le Maine, & Poitou sur l'Anglois, est à enroller celle guerre des Catholiques contre les Albigeois, de laquelle auons desia parlé cy dessus, & qu'il faut encor continuer iusqu'à sa fin, puis qu'elle touche de si pres aux Roys de France, és terres suiectes desquels elle a commencé, & y a pris fin. Nous auons veu cy dessus comme Symon Comte de Monfort l'Amaury fut fait general de l'armée des Catholiques en Languedoch l'an 1209. & les places qu'il prit sur les heretiques, estant secouru par Eude Duc de Bourgoigne, & par le Cõte de Neuers, & autres seigneurs de ce Royaume. Or tandis que les troubles cy dessus escrits, & causez par les Comtes de Boloigne, Flandres, & leurs complices, detenoient le Roy Philippe Auguste, & le destournoient de faire son deuoir contre les susdits heretiques, Symon de Monfort vint l'an 1211. auec ses forces, & armée de Croisez assieger le Chasteau de Lauaur, (à present cité, & ville Episcopale sous le Metrapolitain de Tholouse) dedás lequel y auoit plusieurs Albigeois y tenans fort, se fians à l'assiette, & à la force de la place: mais apres plusieurs assauts soufferts, le fort fut pris le iour de sainte Croix de May, qui est le tiers iour dudit mois, y estans pris cinq cens heretiques, tous lesquels passerent par les flames ne voulans se reünir à l'Eglise Catholique: mais les chefs, tels que furent les seigneurs de Montreal & de Laurac furent pendus, auec quatre vingt Gentils-hommes du pays, qui s'estoient mis dedans ce fort pour le deffendre: duquel estoit Dame la sœur d'Aymery seigneur de Mõtreal, & icelle nõmée Guiraude. Les latiniseurs ignorás les mots du païs, l'ont appellée Geraude pour Gerarde, ou Giráde: laquelle fut aussi prise, & iectée dedás vn puids, & soudain couuerte de pierres, à cause des blasphemes pronõcez par ceste miserable Gentil-femme. Le Cõte de Tholouze quoy que feit semblát de se vouloir soumettre au iugemét de l'Eglise, & quicter l'erreur des Vaudois, si est ce qu'il feit tout effort possible sous main, pour cõtraindre le Cõte Symon à leuer le siege de Lauaur, faisant des alliances secrettes auec le Comte de Foix, & les seigneurs du païs, qui estoient heretiques. De mesme dol, & ruse vsa Roger Comte de Cominge, le-

Symon Cõte de Monfort assiege Lauaur.

Lauaur prise le 3. de May l'an mille deux cens onze.

Aymery seigneur de Mõtreal pendu.

Fainte vertu du Comte de Tholouze.

Roger Cõte de Cominge fait hommage à Symon de Monfort.

quel apres le decez de Bernard son pere,voyant les succez heureux de Simon,vint vers luy aux festes de Pasques pour luy faire hommage de sa terre : ce qu'il feit, mais tost apres il faussa sa foy,& se ioignit au Roy d'Aragon,& aux Comtes de Foix,& de Tholouse.Car tout aussi tost le Comte de Foix son parent & tous issus du sang Gots, & (comme i'ay ja monstré) de la maison de Carcassonne, l'enuoya querir, & l'ayant tencé d'auoir pris amitié auec les François pour trahir ceux de sa nation, l'incita à prendre les armes pour les Albigeois,comme il feit: & eux deux de compagnie estãs

Mõt-iaux pris & ruiné par Symon de Mõfort.

à Mongausi(que d'autres nomment Mont-jaux, & est en Latin dict Mons Iouis, mont de Iuppiter,pource(ainsi que ie pense) que iadis l'Idole de Iuppiter y estoit par ceux du païs adorée) ils surprindrent quelques croisez, qu'ils feirent cruellement mourir : ce qui fut cause, que le Comte Simon fut assieger ceste place qu'il prit, les Comtes l'ayans quictée, & la rasa à fleur de terre. Durant ces choses le Comte de Tholouse se declaira ouuertement tel qu'il estoit, & se mit à persecuter les Catho-

Clergé sort de Tholouse

liques, & par ainsi fallut que le Clergé sortit de Tholouse, & s'en vint au camp Catholique, où estoit Foulques Euesque Tholousain : & ce-pendant le Comte de Mont-fort prit Monferrant, & fortifia Castelnan d'Arry chef du païs d'Auraguez, que Raymond Comte de Tholouse auoit bruslé peu de temps au parauant,le laissant vuide d'hommes, afin que les nostres ne s'en preualussent.Apres cecy Simon passa le

Places en Albigeois prises par les Catholiques.

Tarn à Castres d'Albigeois,seruant sur le terroir d'Alby : auquel païs il print les places de Rauasteins,Montagu,Gaillac,saint Marcel,saint Anthonin,& autres,qui depuis se reuolterent,mais ce fut à leur dam,veu la punition que depuis les habitans en receurent. Ayant les Catholiques subiugué les forts voisins de Tholouse, & deça, & delà la Garonne,le Comte Simon,pour mettre fin à la guerre,sçachant que les Comtes de Tholouse,de Foix,& de Cominge, & grand nombre de gentils-hommes, s'estoient enclos dedans la cité de Tholouse,se resolut de les assieger, mais les autres se

Tholouse assiegée par les Catholiques.

mirent en campaigne,tenans l'vn costé de Garonne, & les Catholiques l'autre, lesquels fallut neantmoins que leuassent le siege,tant à faute de viures, que pource que le Comte de Bar venu à leur secours se vouloit retirer auec ses troupes,sans qu'il eut

Païs de Foix gasté par les Catholiques.

encor' rien fait en ce voyage.Cecy fut cause que Simon passa sa colere sur le païs du Comte de Foix Bernard Roger,sur lequel il prit les villes de Hauteriue, & Varilles, qu'il fortifia,& y laissa garnison,puis brusla le bourg de Foix,ores ville,chef de toute la contrée. En l'an mille deux cens douze, & au mois d'Aoust Mainfroy de Beauuoir cousin du Comte de Tholouse homme fort Catholique, ayant compassion de son parent,le sollicita instamment de se retirer de ceste voye : mais voyant qu'il trauailloit en vain, & craignant que s'il hantoit les heretiques,il ne fut excommunié auec eux,se retira vers les Catholiques,dequoy Raymond fut si esmeu, & irrité, qu'il de-

Acte cruel du Cõte de Tholouse.

molit les Chasteaux de Beauregard, & Mongiscard, appartenans à Mainfroy, & rauagea toute la Baronnie,massacrant la Dame du lieu,& toute sa famille,sauf deux petits enfans qui furent sauuez par vne Damoiselle,laquelle les conduit en Bearn,où ils furent nourris:& tels sont les fruicts de l'heresie,que de ne respecter ny sang,ny ami-

Penne d'Agenois prise par les Catholiques.

tié,ny sexe,ny aage pour l'exploit de sa cruelle,& iniuste vengeance. Ce-pendant Simon Comte de Monfort voyant que la ville de Penne d'Agenois nuisoit aux Catholiques,fut l'assieger au mois de Iuillet dudict an mille deux cens douze : & en fin l'emporta le iour de sainct Iacques, & la demolit, y faisant mourir grand nombre d'heretiques.Au païs de Quercy,le Tholousain estoit suiuy, & supporté par ceux de

Moissac tiẽt le party du Tholousain

Moissac ville assise sur la riuiere de Tarn,forte pour son assiete,& pour estre bien murée,& flanquée pour le tẽps d'alors:à ceste cause le Comte de Monfort fut l'assieger, & y campa la veille de Nostre-Dame de la my-Aoust, & y fut iusqu'à la natiuité de Nostre Dame au mois de Septembre, qu'il la prit non sans y perdre plusieurs bõs soldats, veu la deffence gaillarde des assiegez, lesquels furent tous mis au trenchant de l'espée:autant en vint à Castel-Sarrasin,dict ainsi,pource que sous les Pepins, les

Moissac prise d'assaut par les Catholiques.

Mores s'y estoient fortifiez,& de là auant couroient le Land-Goth,& l'Aquitaine:& ce-pendant Louys Prince de France se croisa,& se faisoit fort de venir apres Pasques l'an mille deux cens treize,mais les guerres cy dessus descrites y donnerent empeschement,& luy feirent differer son voyage. Tandis donc que le Roy Philippe estoit empesché contre les Flamands, & Anglois,& qu'il luy conuenoit tenir deux armées,

l'vne

l'vne en Flandres,& l'autre en Touraine,& sur les limites d'Aquitaine, le Comte Simon de Monfort,quelque bon heur qu'il le suiuit,estant depourueu de forces,à cause que les Prelats, Princes,& seigneurs Belges,& Celtiques s'estoient retirez, fallut que quictast la campaigne aux heretiques,renforcez du secours d'Espaigne,& entédez en quelle sorte.Raymond Comte de Tholouse (ainsi que porte l'histoire des Albigeois, & de Foix,& de Tholouse: quoy que diuerse à celle d'Aragon que i'espere cy apres vous alleguer) voyant que Simon de Monfort luy auoit osté toute sa terre sauf Tholouse , ne sceut autre chose faire que se retirer au Roy d'Aragon son cousin,& beau-frere pour auoir de luy secours, lequel meu, & de compassion,& de desir de fauoriser les Albigeois ses alliez,quelque beau tiltre de Catholique,que luy donnent les Chroniques d'Espaigne, vint en Land-goth auec grand nombre de Cathelans & Aragonnois,& fut seiourner à Tholouse iusqu'à ce que les Princes ses alliez feissent assembler leurs forces,afin que tous de compaignie se iectassent sur Simon de Monfort chef des Catholiques. Or le denombrement de ceux de la ligue Albigeoise est faict par l'autheur de la Philippide,parlant en ceste maniere:

Raymond Comte de Tholouse s'enfuit en Aragon.

Roy d'Aragon en Gaule auec forces.

Quels seigneurs au secours du Tholousain

Guillaume Breton liu. 8. de la Philippide.

Confugit ergò comes Raimundus ad Arragonensis,
Auxilium regis, qui congregat agmina regno
Quotquot habere suo poterat, nec defuit illi
Fuxinus comes, & Tholosanæ copia gentis,
Massiliique viri, quósque illi misit Auigno
Albia clara, Nemausus quos misère Nauarri,
Et quos nutrierat Carcasso , Comésque Bigorræ.

Tous ces seigneurs auec leurs trouppes venoient au nõbre (ainsi que disent les historiens d'alors)de plus de cent mille personnes: ce que ie ne peux croire, si ce n'est que toute la multitude confuse fut mise au ranc des combatans. Simon oyant parler d'vn tel appareil,& se sentant trop foible pour leur faire teste,s'enferma aussi dedans Muret,ville assise sur la riue de Garonne, & icelle des premieres du Comté de Cominge,qu'il auoit prise sur le Comte Roger,depuis qu'il se fut soustrait de l'obeïssance de l'Eglise. L'Aragonnois fut aussi tost l'assieger,& iura de ne leuer onc son camp, qu'il ne fut seigneur de la place, & n'eut accablé le seigneur de Monfort & tous les Catholiques , qui n'estoient point en guere grand nombre, aumoins pour resister à vne armée si effroyable que celle des heretiques.Car tous tiennent que les Aragonnois estoient cent contre vn des assiegez, & où il y auoit de fort vaillans hommes: comme aussi dedans la ville auec le Comte Simon estoit le Baron de Beau-regard parent de Comte Raymond,Guillaume frere de Simon, & fils du Comte de Bar, auquel la mere du Comte de Monfort auoit esté mariée en secondes nopces: & Guy frere du pere & de mere du Comte Simon, venu aussi de Leuant au secours des Catholiques,luy tenoit compaignie: & Alain seigneur de Roussy y auoit mené quelque troupe de noblesse, mais si peu,que tous ensemble ne faisoient plus haut de douze cens hommes tant de pied, que de chaualerie. Les Euesques estant à Muret auec Simon,enuoyent vers le Roy d'Aragon le prier de laisser la cause des ennemis de la foy,& ne vouloir guerroyer les Catholiques,puis qu'il en portoit le nom, & le tiltre: mais il ne tint compte de leurs remonstrances, & pource ils l'excommunierét comme fauteur des heretiques. En somme pour ne m'arrester plus long temps à discourir,le Comte Simon craignant d'estre affamé, ou que les siens ne perdissent cœur à la longue, pour le grand nombre des ennemis, se resolut de leur liurer bataille. Or tous ceux qui ont parlé de ceste bataille,la font en plein iour,& sans surprise,& icelle rengée,afin de la rendre plus miraculeuse,estant vn grand miracle que douze cens hommes ayent defaict cent mille combatans,sans perdre presque personne de leurs gens:mais i'ay ouy racompter à plusieurs du païs qui le tenoient de pere en fils, comme histoire qui leur attouchoit, que ceste deffaicte aduint de nuict, & par surprise, & que les gens du Roy Pierre d'Aragon,& des Comtes furent plustost accablez que

Simon se retire à Muret ville du Comté de Cominge.

Muret assiegé par l'Aragonois.

Seigneurs qui furent auec Symõ de Mõfort.

Roy d'Aragon excõmunié.

Quelle opinion ont ceux du pays de la bataille Muret.

n'eurent le loisir de prendre leurs armes. Neantmoins en quelque sorte que ce soit, il appert que le camp des Albigeois fut deffaict, que les Comtes de Tholouse, Foix, Cominge & Bigorre se sauuerent à fuyr, & que le Roy d'Aragon y fut occis sur la place par vn estafier, & laquay du Comte de Monfort, qui le voyant terrassé, ne faillit de luy couper la gorge, quoy que Pierre se dict estre le Roy d'Aragon, & luy promit de grandes richesses s'il luy sauuoit la vie. Le corps de ce Roy fut enterré sur vne colline hors Muret, où encor' on voit vne chapelle en memoire de ceste victoire, quoy que l'Annaliste d'Espaigne die du contraire, comme aussi il racompte diuersement ceste guerre: l'opinion duquel ie vous allegueray, afin que vous voyez comme il tasche de couurir la faute de ce pauure Prince, & voicy ses parolles. L'Infant dom Iaymes (ou Iacques) fils, & vnique heritier du Roy Dom Pierre, estoit (comme aucuns dient) nourry, & esleué auec grand peine, & soucy, veu que l'Infant Dom Fernand Abbé de Montaragon frere du Roy, & autres ses parens, & proches de la couronne Royale, taschoient de luy accourcir ses iours, esperans que le Roy mourant sans hoirs de son corps, la couronne ne leur pouuoit faillir, & pource, dient ils, que le Roy son pere donna son fils en garde à vn Cheualier François nommé Simon Comte de Monfort, l'estimant estre affectionné à son seruice. Ce-pendant s'esleua à Alby cité episcopale voisine de Tholouse, vne heresie endiablée, qui fut cause que pour-ce qu'elle regna plus à Alby qu'ailleurs, on appelle Albigeois ceux de la secte, les erreurs desquels furent condamnez par l'vniuersité de Paris. Et comme la diligence du Pape Innocent troisiesme ne prouffitast de rien pour accabler ceste secte, quoy qu'il eut enuoyé d'Espaigne auant en Gaule, Dom Diego Euesque d'Osma, lequel mena auec luy en Land-goth ce grand Patriarche de l'Eglise de Dieu sainct Dominique, qui lors estoit Chanoine d'Osma, & fut depuis fondateur de l'ordre des freres Prescheurs: il fut contrainct de venir pour dernier remede à la force des armes: faisant capitaine de ceste entreprise, Simon Comte de Monfort, gouuerneur de l'enfant d'Aragon. Au commencement le Roy d'Aragon fauorisoit à la cause du Comte de Monfort, lequel ayant inimitié auec les Comtes de Tholouse pere & fils, parens du Roy d'Aragon, on dict, que sous pretexte de ceste guerre contre les heretiques, il se mit à leur faire de grands maux, & afflictions. Dequoy estant marry le Roy Aragonois, fasché de voir ruiner les terres de ses sœurs, il en escriuit au Pape Innocent, lequel deffendit au Comte de passer outre, mais luy ne voulant obeïr à ses commandemens, il fallut que le Roy d'Aragon passast en France, pour deffendre le droict de ses sœurs. Mais estant allé assieger le Chasteau de Muret, le Comte fut mis en fuitte auec les siens, mais suiuy trop temerairement par le Roy, luy donna dessus, & l'occist le treiziesme du mois de Septembre de l'an mille deux cens treize, & ce Roy ayant regné neuf ans trois mois, & vn iour, & fut enterré au monastere des cõmandeurs de Sixena fondé iadis par sa mere. Tout ce recit est farcy de fables, veu que Simon n'auoit aucun autre affaire en Guienne que pour le faict de la religion, & auoit la charge de sa generalité par ordonnance du sainct siege de Rome: & est grande simplicité de dire qu'il taschast de ruiner les Comtes de Foix, & Tholouse sous pretexte de la religion, veu que l'histoire, & les procez faicts sur ces crimes, monstrent assez le contraire de ceste inuentée & apostée narratiõ. Que si Dom Iacques Infant fut onc entre les mains du Comte de Monfort, ce fut par prison de guerre, veu qu'il le detint longuement captif à Narbonne, ainsi que confesse le mesme Annaliste d'Espaigne, lequel dict encor, que les estats d'Aragon furent supplier le Pape de moyenner la deliurance de leur Prince: ce que faict, le Comte Simon leur liura franchement, & ils le sacrerent à Monçon, & luy feirent iurer leurs droicts à Leride. Ceste si grande, & merueilleuse victoire, abatit grandement l'orgueil des heretiques, & le sourcil des seigneurs de la ligue, & haussa le cœur des Catholiques, lesquels librement commẽcerent à tenir la campaigne, & furent d'entrée assaillir le Chasteau de Maurillac, au Diocese de Rhodez: car le Quercy, Languedoc, Agenois, Perigort, Limosin, & Gascoigne estoient infectez en la noblesse de ceste peruerse doctrine: comme aussi de nostre temps ce sont les nobles qui se sont laissez apaster, & gaster plus qu'autres par les semeurs du Lutherisme, & Caluinisme, soit que l'ignorance, & simplicité ait causé cecy és vns, la malice és autres, és aucuns la liberté & aises de la chair, & és autres l'auarice,

Fuitte des Albigeois deuant Muret.

Pierre Roy d'Aragon par qui occis

Garibay, hi. d'Espai. li. 32. ch. 5.

Iacques fils de Pierre Roy d'Aragon.

Osma cité en la vieille Castille en latin Oxonia.

Fable que le Comte de Mõfort fut gouuerneur de l'Infant d'Aragon.

Narration du tout esloignée du vray sur la bataille de Muret.

Iacques Infant d'Aragon comme d'liuré de prison.

Pays infectez de l'heresie Albigeoise.

l'auarice,& le desir de complaire aux grands,& s'auancer en honneurs, & richesses: car de mesme poincture estoient esguillonez ceux qui embrassoyent la peruersité de l'heresie Albigeoise. Maurillac donc fut ruiné du tout, & les heretiques opiniastres furent bruslez par la sentence du Legat Apostolique. Au païs d'Agenois fut pris, & ruiné Mont-pilat, prise d'assaut la ville de Marmande, les murailles de laquelle furét desmantelées,& tours abatues, les heretiques chassez,& le seruice de Dieu y faict,& continué en toute liberté par le clergé ainsi qu'auparauant. Les Albigeois s'estoient fortifiez à Chasseneil, lesquels le Comte de Monfort fut assieger,& y eut de la peine à les auoir à cause de la vaillance des assiegez, lesquels endurerent trois assauts: en fin fut la place prise au mois d'Octobre auec meurtre des soldats la deffendans,& icelle bruslée,& demolie: à cecy tenant la main Guy de Leuy Mareschal, ou plustost maistre de camp en l'armée des croisez, & pource appellé Mareschal de la Foy, duquel titre ont esté honnorez iusqu'à nostre temps les seigneurs de Mirepoix descendus de sa race. Chasseneil estant pris, fallut aller se ruer sur le fort de Doulme appartenant à Bernard de Cahusac, vn des plus cruels hommes de son temps, ayant aussi sa femme qui ne luy deuoit rien en tyrannie, laquelle estoit sœur du Vicomte de Turéne: de laquelle on dit choses incroyables, qu'elle faisoit arracher les mamelles aux femmes, ou si leur estoit plus courtoise, commandoit qu'on leur coupast les pouces, afin de les rendres inutiles au trauail,& à gaigner leur vie. Ceste place ruinée, on fut à Chasteau-neuf,& à Monfort qui appartenoit au susdict seigneur de Cahusac, desquelles forteresses Simon garda Chasteau-neuf,& y mit garnisons: delà fut à Beinac, assis sur Dordonne au païs de Perigort, le seigneur duquel lieu estoit vn des principaux de la ligue Albigeoise, lequel le Comte de Monfort feit desmanteler, & abbatre vne grosse Tour qui seruoit de rampart à la place, quelque chose que sceut alleguer le seigneur du lieu, qu'en ce païs n'y auoit autre fort que le sien pour faire teste aux Anglois pour le seruice du Roy de France: mais tout cecy ne luy seruit de rien, sçachant bien le Comte, quelle opinion auoit le Roy de ce seigneur de Beinac, & comme il n'auoit voulu luy accorder lettres de iussion pour deffendre aux croisez de ne point luy ruiner sa maison. De sorte que ces Chasteaux abbatus, bruslez & pris, causerent vn grand repos aux païs de Quercy, Perigort, & Agenois, affligez par les soldats qui auoient en iceux leur retraicte. Ceux cy domptez, restoit le pays de Rouergue, à purger de ceste infection: à ceste cause les croisez furent à Figeac ville dudict pays, & sçachans que le Chasteau de Capdenat estoit comme vne grotte & cauerne de voleurs dés long temps, ils y furent mettre le siege, le prennent, & ruinent quoy que le Comte de Rouergue s'en formalisast grandement, allegant qu'il estoit vassal du Roy d'Angleterre,& que Simon passoit les bornes de sa commission. Mais le Chef des croisez se declairant chef pour le faict de la religion, & commis en ce faict pour le sainct siege de Rome, dict qu'il iroit à main armée par tout: au reste qu'il estoit ioyeux de faire la guerre à vn ennemy du Roy de France, puis que cestuy se disoit estre suiect de l'Anglois. A ceste cause il fut à Rhodez, & contraignit le Comte à releuer la terre de luy, comme dependant non de l'Anglois, ains du Comté de Tholouse, duquel le Comte de Monfort auoit esté inuesty par le sainct siege, au preiudice (sans mentir) de la souueraineté de la couronne de France, és terres de laquelle nul peut donner confiscation sans le consentement d'icelle: mais il faut donner quelque chose aux temps, & aux occasions qui faisoient que les Rois souffroient ces vsurpations au chef de l'Eglise. Apres cecy fut pris le Chasteau de Seuerac, quoy qu'on y feit grand resistance, & le seigneur d'iceluy en fin vint vers le Comte, & le suiuit depuis en ses entreprises. Telles furent les conquestes du Comte de Monfort apres le siege de Muret,& mort du Roy d'Aragon l'an mille deux cens treize: lequel laissant pour ce coup, nous faut venir reuisiter le Roy Philippe, employant ses forces contre les seigneurs liguez contre le Roy d'Angleterre. Nous auons dict cy dessus que le Roy d'Angleterre estant passé en France, s'arresta à Angers, & la feit fortifier pour de là auant s'opposer au Roy Philippe: or luy se voyant comme porté,& fauorisé de fortune, ayant conquis presque toutes les places voisines d'Angers, entendu que Guillaume des Roches Seneschal d'Anjou, & nommé Mareschal de France: ie dis nommé, car il n'y en auoit qu'vn ordinaire, mais cestuy l'estoit supernumeraire: (les heri-

La noblesse comme se laisse gaigner aux heretiques.
Mót pilat en Agenois pris & ruiné.
Chasseneil pris.
Guy de Leuy Mareschal de la Foy.
Bernard de Cahusac, & les cruautez de sa femme.
Chasteau de Beinac sur Dordonne pris & desmételé.
Figeac ville de Rouergue.
Capdenat pris.
Comte de Rouergue faict hommage à Simon de Mófort.
Seuerac pris par les Croisez.
Guillaume des Roches Seneschal d'Aniou.

tiers de ceſtuy, qui eſtoit ſeigneur de la Iaille, furent vnis par alliance, à la maiſon de Serrant de Brye au bas Anjou: & ainſi la Roche au moine, eſt celle place qui à preſent ſe nomme la Roche de Serrant) Guillaume donc auoit faict baſtir nouuellement vn fort qu'il nommoit la Roche au moine, afin de tenir en bride les coureurs, & brigãs, qui ſouloient deualiſer les paſſans qui alloient d'Angers à Nantes, ſçachant que ce ſeigneur eſtoit affectionné au Roy Philippe, & eſtoit en reputation d'vn des plus vaillans guerriers de Gaule, ſe reſolut de luy oſter ſa fortereſſe. Or l'occaſion principale, qui feit que le Seneſchal d'Anjou baſtit ce Chaſteau, fut pour les tyrannies du ſeigneur de Roche-fort ſur Loire, nommé Payen de Roche-fort, homme vaillant, & hardy, mais violent aux voiſins, & viuant de rapines: & afin de luy en oſter le moyen, & empeſcher qu'il ne feit plus aucun tort, ny angarie aux bateaux paſſans ſur Loire, il fonda la Roche au moine pour s'oppoſer à Roche-fort. Au commencement donc de l'an mille deux cens quatorze, l'Anglois fut camper deuant la Roche au moine, conduiſant tous engins, tant de traict que de batterie, pour endommager la place, mais les aſſiegez eſtoient ſi gentils compaignons, qu'ils rendoient vains tous les eſſais de l'Anglois, tuans de iour à autre pluſieurs des plus braues de ſon armée, entre leſquels fut vn gentil'homme Limoſin nommé Aimery le Brun, & Payen de Roche-fort y fut bleçé, lequel ſe faiſant porter en ſa maiſon, mourut bien toſt apres de la bleſſure. Le Roy Iean deſpité qu'vn ſimple Chaſteau luy feit telle reſiſtãce, feit dreſſer des fourches deuant les portes, iurant que s'ils ne ſe rendoient de bon gré, que les ayant forcez, il n'en eſpargneroit pas vn qu'il ne feit pendre, & eſtrangler: mais il feit auſſi peu auec ſes menaces, qu'il auoit faict auec ſes aſſauts, d'autant que ceux de dedans s'aſſeuroient de ſecours, ayans ſi pres d'eux Louys fils du Roy auec ſon armée. Auſſi dés que le Prince Louys ſceut le beſoing qu'auoit de ſon ſecours Guillaume des Roches, ne faillit de s'acheminer de Chinon auant, car il n'ignoroit pas la haine que luy portoit l'Anglois, & que s'il eſtoit pris, il le feroit mourir ſans remiſſiõ quelcõque, & pource ſe haſta il d'aller au ſecours de ſes amys: mais le Roy Iean ne voulut l'attendre, ains laiſſant la plus-part de ſon bagage, & perdant grand nombre d'hommes qui ſe noyerent dedans Loire, s'en alla en Poitou, enrichiſſant les aſſiegez de ſes deſpoüilles. Ie ne veux oublier vn cas paſſé en ce ſiege, puis que & les Annales d'Anjou, & Rigord, & Guillaume le Breton deux autheurs qui viuoient pour lors, le teſmoignent, qui eſt qu'il y eut vn ſoldat au camp appellé Enguerrand Briſe-monſtier, lequel alloit tous les iours ſe pourmener le long du foſſé, couuert d'vn pauois de ſa hauteur, & eſtant treſbon arbaleſtrier, il n'y auoit aucun qui ſe monſtraſt aux murailles qu'il ne feit treſbucher. En fin il y en eut vn dedans qui ayãt vne cordelette de la lõgueur des murs iuſqu'au bord de dehors du foſſé, qui la lia à ſon traict, puis deſcochant ſon arbaleſte, attaignit le pauois de Guillaume, & l'enferra roidement, & tout auſſi toſt tira ſa corde de telle ſecouſſe, qu'il feit tomber, & homme & pauois dedans le foſſé, où il fut accablé par ceux du Chaſteau. Or quel eſtoit ce Guillanme Briſemonſtier, le declaire l'autheur de la Philippide, parlant ainſi:

Pourquoy la Roche au moine fut baſtie.

L'an 1214.

Iean Roy Anglois aſſiege la Roche au moine.

Aimery le Brun, & Payen de Rochefort occis deuãt la Roche au moine.

Louys fils du Roy vient au ſecours de Guillaume des Roches.

Enguerrãd Briſe-monſtier comme occis deuãt la Roche au moine.

Guillaume le Breton liu. 10. de la Philippide.

Ingerrandus erat vir corpore maximus, ampla
Fronte patens, oculis ſaliente rubentibus igne:
Crine nigro, facie laruata, pectore groſſo,
Turritis altè ſcapulis, ceruice reducta,
Inflatus bucca, rictu deformis, adunco
Naſo, membra rigens, membris æquando gygantum.
Cordis inhumani tanta feritate tumeſcens,
Tanta Bruteſcens animi ruditate, quòd inter
Humanam, pecudámque necem, nihil eſſe putaret:
Qui quoniam aſſiduis violentus prædo rapinis,
Fregerat eccleſias, fractura monaſteriorum,
Addiderat proprio nomen famoſius illi.

Ceſte

Ceste description si belle de cest homme, rend l'histoire vray-semblable, puis que c'estoit vn voleur redoubté de chascun, & lequel pensoit couurir ses forfaicts, faisant quelque seruice segnalé au Roy d'Angleterre. Au reste noz histoires ne disent rien du siege mis par l'Anglois deuāt la cité de Nantes, auant qu'il entrast en Anjou: & celles de Bretaigne dient bien qu'il feit des courses iusqu'à la ville susdicte, lors que Robert de Dreux fut pris, mais ne parlent du siege, & toutesfois Guillaume le Breton le tesmoigne, lors qu'il dict que le Duc Pierre de Dreux, & son frere Robert, & la noblesse tant Françoise que Bretonne, ne daignerent luy clorre les portes, ains sortirent en campaigne, & le contraignirent de descamper, & qu'apres ceste fuitte, il surprit Robert frere du Duc Pierre, ainsi que i'ay dict cy dessus. Mais vous aurez plaisir oyant parler l'autheur lors qu'il chante ces vers.

Nātes assiegé par l'Anglois.

Anglois chassé de deuant Nantes.

Omnibus ergo simul regem comitantibus, vrbem
Obsidet & subitis ambit Nannetica signis.
Nec Robertigenæ Britonum dux Petrus, & eius
Robertus frater, & corda ferocia Francûm
Militibus diues quos Francia miserat illis,
Audacésque viri quos clara Britannia gignit,
Obdere vel leuiter extrema repagula curant:
Eius in occursum potius mucrone retecto
Egressi, pugnam committere gnauiter audent:
Ille fugam capere, & dubio non credere Marti,
Agmina paulatim sua retrocedere malens.

Guillaume Breton liu. 10.

L'Anglois auant que leuer le siege, ayāt receu le message de Louys, le sommant de s'en aller, ou de combattre, respondit, qu'il attendroit les François, & se faisoit fort de les bien estriller: mais voyant l'equipage des nostres, & oyant que Henry de Chastillon frere du Comte de sainct Paul, & Mareschal de France estoit au camp Royal, que Guillaume des Roches suiuy de son gendre Amaury de Craon, & des seigneurs de Sablé, Moliherne, Candé, Segré, Brye, Baugé, Lude, Durestal, & autres de son alliance, tous ensemble faisans sept mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, tous gens d'eliste, & conduits par des plus braues capitaines de Gaule, ne se soucia de tenir promesse, ains se retira, ainsi que i'ay dict cy dessus. Louys ayāt faict fuir l'ennemy, se rua sur les terres du Vicomte de Thoüars, lequel s'estoit departy du camp Anglois, pour deffendre son patrimoine, qu'il brusla, & saccagea, & prit Beaufort, & le ruina de fonds en comble, & autant en feit il du Chasteau de Moncontour, & de là vint à Angers qu'il prit, & de laquelle il abbatit les murailles. Ainsi le tesmoignent Rigord, & l'autheur de la Philippide, quoy que l'Annaliste d'Anjou n'en face mention aucune. Peu de temps apres ces victoires du Prince Louys, tomba malade Henry Mareschal de France, d'vne fieure chaude, de laquelle il mourut au grand regret tant du Roy que de la noblesse: & pour les grands, & aggreables seruices qu'il auoit faict à la couronne, (ce sont les mots de Rigord) son fils Iean encor' bas d'aage luy succeda en l'estat, non par droict hereditaire, ains par octroy, & grace Royale, & n'ayant l'aage pour exercer ceste office, on mit en son lieu, pour son Vicegerēt Gauthier de Nemours, iusqu'à ce que le fils du deffunct fut assez fort pour commander: & de ce sien fils n'a eu memoire ny instruction le Feron en la description des seigneurs Mareschaux de ce Royaume. Ce bon seigneur Henry estant prest à mourir, ouyt nouuelle de la victoire q̄ le Roy son seigneur gaigna à Bouines, de laquelle nous parlerons cy apres (car le Roy combatoit en Flandres, lors que son fils guerroyoit l'Anglois en Anjou) & loüant Dieu, dict, qu'il ne se soucioit plus de mourir, puis qu'il s'en alloit auec vne telle ioye en l'autre monde. Des loüanges de ce bon Capitaine parle ainsi l'autheur de la Philippide:

Seigneurs d'Aniou à la suitte de Louys fils de Philippe Auguste.

Pays du Comte de Thoüars bruslé.

Beaufort et Moncōtour demolis.

Mort de Hēry Mareschal de Frāce.

Iean fils de Henry succede au pere en l'estat par dō du Roy.

Sed doleo, quoniam minuit tua gaudia funus
Triste Marescalli, qui febre grauatus acuta
Non multò post tempus idem compage soluta
Corporis, indigno tristauit funere Francos.
Nulli militia, nulli probitate secundus:
Nulli siue fide, seu postponendus honore:
Nullus honorare ecclesiam, ecclesiæq; ministros,
Nullus erat regi seruire fidelior illo:
Miles erat regis, tum Christi: sicq; gerebat
Acta viatoris, quòd mox de milite, ciuis
Esse mereretur supera susceptus in aula.

Mourant, il donna tous ses meubles aux pauures, si bien qu'il n'eut que donner au messager qui luy porta la nouuelle de la victoire du Roy, que le cheual qui l'auoit porté souuent en bataille, duquel il luy feit vn present digne d'vn vaillant guerrier, & d'vn cœur illustre, & magnanime: il estoit petit de stature, mais puissant, & hardy, sage en conseil, & heureux en ses entreprises: & pource le Roy l'auoit mis pres du Prince son fils, afin qu'il se façonnast en la vie d'vn si excellent homme.

De la guerre d'Othon Empereur en Flandres, bataille de Bouines, & succez d'icelle, & autres occurrences.

CHAP. LXXXI.

SI iamais l'heur suiuit le Roy Philippe Auguste, il en sentist l'effet l'an mille deux cens quatorze, ayant surmôté les forces d'vne partie de Gaule luy faisant teste, des Anglois, & de l'Allemaigne armée côtre luy par Othô deposé de l'Empire, & cestuy sollicité par Ferrâd Côte de Flâdres, & Regnaud Comte de Boloigne. Cest Empereur sçachant que le Roy Philippe tenoit la main à Federic contre luy, ne cerchoit que les moyens d'accabler la France par le moyen de l'Anglois: duquel aussi il receut de grands deniers pour faire leuée en Allemaigne auec laquelle il s'en vint en Flandres auec vn nombre infiny d'hommes, tant de pied que de cheual: au deuant duquel vindrent de la part de l'Anglois le Comte de Salbery son frere, & les Comtes de Flandres, & Boloigne, les Ducs de Lembourg, de Louuain, & Lorraine la fille duquel Othon auoit espousée: & autres que nous nommerons cy apres, & tous ensemble vindrent camper à Valenciennes. Le Roy ce-pendât ne dormoit pas, ains pluftost, quoy que son fils eut la plus-part des forces du Royaume en Aquitaine, faisant teste (comme dict est) au Roy Anglois, s'en vint à Peronne, où son armée l'attendoit, d'où partant lendemain de la feste de saincte Magdaleine, à sçauoir le vingt-troisiesme de Iuillet audict an, mille deux cens quatorze, entra sur le païs du Flamand: & tandis que ses ennemis estoient consultans sur ce qu'ils auoiét à faire à Valenciennes, il reprit Tournay & en chassa les Flamands qui l'auoient surprise quelque temps auparauant. Ce fut là que sagement il diuisa son armée en deux, donnant la charge de l'auant-garde au Comte de sainct Paul Gaucher de Chastillon, frere du Mareschal Henry, duquel auons parlé cy dessus, & à vn Cheualier de S. Iean de Hierusalem nommé frere Guerin, esleu pour Euesque de Senlis, homme sage, & de grande conduicte en guerre, lesquels il enuoya vn peu deuant l'armée pour descouurir l'estat, & contenance des aduersaires. Othon sçachant que le Roy l'auoisinoit, laissa Valenciennes & s'en vint à Mortaigne, place assise sur l'Escaut, & delà il se reiecta sur les terres de France qu'il affligea estrangement. Or d'autât que de tous les autheurs qui ont descrit ceste guerre, il n'en y a pas vn qui la traicte si amplement, ne tant

L'an 1214.
Pourquoy Othô haïoit le Roy Philippe.
Anglois se ioignent à l'Empereur
Camp du Roy dressé à Peronne.
Gaucher Comte de S. Paul commande en l'auât-garde.
Guerin Cheualier de S. Iean esleu Euesque de Senlis.

ne tant fidelement que font Rigord, & Guillaume Breton, comme estans tesmoings oculaires, ie les suiuray aussi mot à mot, esperant que vous ne l'auez encor' veu si specifié que ie pretens vous la paindre, & effigier apres ces deux anciens & excellens personnages. Et auant que passer plus auant en la matiere, faut faire le denombremēt des seigneurs qui combattoient sous l'enseigne de l'vn & de l'autre de ces grands Princes, & Monarques, afin qu'en discourant on ne se trompe aux noms lesquels ie pretens specifier pour euiter obscurité en l'histoire. Le premier donc qui est nommé entre les partiaux d'Othon, est Henry Duc de Louuain, & de Brabant, beau pere de cest Empereur, lequel est nommé Duc de Lorraine, pource que iadis les païs de Brabant, & Louuain estoient compris au grand Duché de Lothreich, ou ancienne Lorraine, car sur ce que maintenant est nommé Lorraine, commandoit lors Thibaut fils de Ferry, ou Federic deuxiesme de ce nom: & dis cecy, afin qu'on ne se trompe, & és noms, & en la chose mesme, & est ce Henry Duc de Brabant accusé de cruauté par l'autheur de la Philippide, grand ennemy des François, quoy qu'il eut espousé (ainsi que dict est) la fille du Roy, & la veufue de Philippe Comte de Namur. Le Comte de Lembourg, & de Luxembourg, suiuoit aussi Othon, mais son fils le vaillant Comte Valeran, d'où sont sortis les seigneurs de Luxembourg, ne voulut suiure le party de son pere, quoy que Meyer die qu'il y vint auec sept cens cheuaux : mais l'autheur de la Philippide le desauouë disant ainsi:

Quels autheurs ont descrit la bataille de Bouines.

Princes suyuans le party de l'Empereur Othon.

Pourquoy Henry de Brabant appellé Duc de Lorraine.

Dux quoque Lemburgis acies ciet Ardaniorum,
Nec tamen ipsius Gualeranus filius, ipso
Cum patre dignatur Othonis fautor haberi,
Regis amicitiam, & Francorum perdere nolens.

Guillaume Breton liu. 11. de la Philippide.

Valeran de Luxēbourg ne veut quicter le seruice du Roy de France.

Et d'autant que Othon estoit issu de Saxe, le Duc aussi des Saxons, comme son proche parent, luy assista auec toutes ses forces : autant en feirent les Westphaliens conduicts par Conrad leur Comte, & vn Gerard Comte de Randerode : le Comte Velu aussi lequel commandoit sur la ville du Traict : y vint aussi le ieune Comte de Nemoux quelque parent que fut du Roy Philippe, & portant vn mesme nom, se mit du party contraire: Or estoit ce Comte de Nemoux fils de Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre, & de Neuers, & depuis (ainsi que verrons) Empereur de Constātinople, & ainsi le pere estant à la suitte du Roy son cousin, le fils portoit les armes, & contre son pere, & contre son Prince : n'estant cecy chose nouuelle, qu'vne guerre ciuile desünisse, & la charité du sang, & le deuoir de toute police. De cecy ne dict mot Pierre d'Auxerre en sa Chronique, quoy que assez diligent en d'autres choses, mais il cele la faute du fils de son seigneur, là où Guillaume Breton en poursuit le discours disant:

Philippe Comte de Nemoux est contre le Roy, & contre son pere.

Nemurcique comes primæua ætate Philippus
Cognatus regis, regem tamen impetit armis,
Parte licet Petrus pater ipsius esset ab ista,
Altissiodori dudum comes, atque Niuerni,
Constantinopolis qui pòst ad sceptra vocatus,
Imperiale manu Papæ diadema recepit.

Fut aussi contre le Roy, Hugues de Bobe parent du Comte de Boloigne, & fugitif de France, pour suiure les felonnies de son cousin, la sœur duquel il auoit espousée, & pource qu'il entretenoit vne paillarde, & laissoit son espouse legitime il auoit esté excommunié, & chassé de la cour du Roy Philippe. Ie laisse les Anglois qui furēt sous la conduitte de Guillaume Comte de Salbery, les Isangrins, & Blaumotins de Flandres, tous armez pour le seruice Portugais: le seigneur de Wassebourg met au ranc

Hugues de Bobe beau-frere du Comte de Boloigne.

de ceux cy le Comte de Bar, là où l'autheur de la Philippide le met le premier entre ceux qui furent au seruice du Roy. Or ne veux-je point blasmer ny l'vn, ny l'autre de mensonge, & pense que tous deux dient vray, d'autant que Thibaut pere de Henry, & mary d'Ermenson Comtesse de Luxembourg, suiuit le Flamand, & pource ne fut iamais en grace depuis du Roy Philippe: mais Henry son fils aisné, qui portoit aussi le tiltre de Comte de Bar, estoit celuy qui se mit du costé du Roy de France, ainsi qu'auoit faict Waleran de Luxembourg son cousin, le pere duquel estoit au seruice de l'Empereur Othon, contre lequel estoit aussi Thibaut premier du nom Duc de Lorraine, à cause qu'il estoit allié de Federic Roy de Sicile: ce Thibaut espousa Catherine fille d'Albert Comte d'Asbourg, & de Mets: & ie vous allegue cecy afin d'oster le scrupule de ceux qui lisans l'autheur de la Philippide, & y trouuans que le Duc Lorrain estoit contre le Roy, ils voyent que celuy duquel il parle se nommoit Henry, & que le vray Duc de Lorraine auoit à nom Thibaut, & suiuoit le party du Roy de Frãce. Sont nommez entre les Capitaines suiuans Philippe Auguste, Pierre de Mauuoisin, Guy des Roches, Gualon ou Walon de Montigny gentil'homme de Vermãdois, auquel le Roy feit cest honneur à cause de sa vaillance & preud'hommie de luy dõner l'Oriflamme à porter en ceste bataille: Estoient en ce camp renommez trois freres de la maison de Mareuil, à sçauoir Hugues, Iean, & Pierre, qui amenerent du pays Champenois d'où ils estoient natifs, deux cens braues gentils-hommes. Point ne mãqua en ce voyage ce grand Matthieu de Mommorécy fils du ieune Bouchard, & de la fille de Henaut, comme ayant des plus honnorables, & grandes charges de l'armée, cõme estant Cõnestable de France (ainsi qu'auõs dict) & auancé à cest hõneur par le Roy qui auoit espousé en premieres nopces vne sienne cousine germaine: & n'est ce Matthieu, celuy qui sous Philippe le Bel fut Connestable, ains sous Philippe Auguste, & ayeul de l'autre Matthieu, & bisayeul de Guy de Laual, afin qu'on ne se trompe és Genealogies. Auec ce grand Baron de Mommorency estoient les Comtes Iean de Beaumont, & Estienne Comte de Sancerre: Michel de Harne, & Hugues Malan, desquels voicy le tesmoignage de l'autheur de la Philippide:

Comte de Bar suit le Roy à la guerre, cõtre l'aduis de Rich. de Vvassebourg, liu. 4. des antiquitez.

Thibaut Duc de Lorraine cõtre Othõ

Gualon de Montigny porte l'oriflamme.

Matthieu 1. du nom seigneur de Mommorécy Connestable de France.

Matthieu 2. du nom aussi Connestable sous Philippe le Bel.

Præclaríque viri tecum de Monte Morency
Quos eduxisti Mathææ, Comésque Iohannes
Bellimontensis, & Sacrocæsaris ortum,
Et cognomen habens Stephanus, vir nomine clarus,
Séque gradu generis referens à rege secundum.

L'Euesque, & Comte de Beauuois y conduit ses troupes suiuant l'obligation à laquelle astraingnoit la loy des fiefs tous les seigneurs ecclesiastiques, & auec luy son frere l'Euesque de Laon, tous deux freres du Comte de S. Paul, issus des seigneurs de Chastillon, & parens du Roy Philippe. Mais entre les plus vaillans estoit loüé Gaucher, ou Gauthier Comte de S. Paul, ayant auec luy le Comte de Ponthieu espoux de la sœur du Roy, ie dis de celle qui fut repudiée par Richard Roy d'Angleterre: l'armée fut encor' renforcée par le secours de Robert Comte de Dreux, & Prince du sang de France, & de Thomas de sainct Valier seigneur de Gamaches, lequel amena auec soy cinquante hommes d'armes, & deux mille de ses suiets, ainsi parle la Philippide: Thomas de Long-champ, auec Iean son frere menerent soixante dix hõmes d'armes: & Iean seigneur de Sanzay (qu'on dict auoir eu la charge des Arbalestriers) fut aussi de la partie, & finit au seruice du Roy en ceste entreprise. Mais les plus belles trouppes furent amenées par Eude Duc de Bourgoigne, comme estãt des plus puissans, & grands terriens de Gaule, & qui auoit de bons moyens, pour auoir long tẽps vescu en paix, & eut loisir de faire amas de deniers. Et en la maison du Roy estoient les trois freres seigneurs de Garlande, à sçauoir Gauthier, Barthelemy, & Guillaume, & le sage Comte de Melun, sans l'aduis & conseil desquels le Roy ne faisoit rien, fut en temps de paix, ou durant les troubles de la guerre. Durant ce beau, & horrible appareil d'armes tant d'vne part que d'autre, l'histoire porte que Mathilde Doüairiere

Euesques de Laon & Beauuais freres du Comte de S. Paul.

Autres seigneurs au secours du Roy Philippe.

Quels seigneurs au conseil du Roy.

Doüairiere de Flandres, estant addonnée à la curiosité qui a abusé de tout temps la plus-part des Princes tant payens que Chrestiens, ayant quelque deuin à poste, comme lors l'Espaigne en formilloit, à cause des escholes de Tolede, & des Maures,se tenans parmy les Espagnols, voulut sçauoir la fin, & succez de ceste guerre, & à qui est-ce que seroit la victoire fauorable. Son deuin dresse son sort, faict son cerne, a son idole faite sous certaine constellation, & contraint de venir le diable à force de coniurations, auquel il de mande ce que la Comtesse desiroit de sçauoir. Le maling esprit accoustumé de mentir, & de tromper les hommes sous le voile d'vne responce doubteuse, dit que le Roy seroit rué ius de son cheual, & foulé aux pieds de ses aduersaires, & qu'il ne seroit point mis en sepulture: & quant au Comte Ferrand, seroit conduit à Paris en grand tryomphe. Ce qui succeda ainsi que le predit l'oracle sathanique, mais tout au contraire de l'intention de sa tante, ainsi que verrons cy apres, affin que ceux qui de nostre temps s'adressent aux Enchanteurs, apprennent que le diable, outre qu'il est menteur & trompeur, ne sçait rien de ce qui doit aduenir, que par coniecture: & s'il le predit c'est si obscurement, qu'il est impossible de tirer rien d'asseuré de ses responces, elles pouuans estre interpretées de toutes les parties chascune à son auantage. A cest oracle s'arrestant le Comte de Flandres, osoit ia promettre la victoire à l'Empereur, lequel assemblant le conseil aux champs en sa tente pres de Bouines, (ayant fait semblant de tirer vers Gand, s'estoit auancé vers le camp Royal, qu'il eut surpris, sans la diligence du Comte de Melun, & de l'Esleu de Senlis) où fut conclue & iurée la mort du Roy Philippe, & fait partage de ses terres & seigneuries: si bien que le Vermandois deuoit eschoir au Comte Regnaud de Boloigne: Paris estoit pour Ferrand, Hugues de Bobes auoit le Beauuoisy, le Comte Anglois de Salbery deuoit succeder à Dreux: A Gerard Phrison il octroyoit le pays de Gastinois, & à Conrad le Vexin, & le Comté de Mante, & au Comte Herué il donna toutes les places qui sont de puis Sens, le long d'Yonne iusqu'à ce que la riuiere de Montargis s'engoulphe dedans Seine. Et d'autant qu'il n'ignoroit pas ny le reuenu, n'y l'autorité des Ecclesiastiques en ce Royaume, il ordonna (ce que quelques policeurs de nostre temps ont tasché d'introduire au grand preiudice du Roy, & de toute la noblesse du Royaume) que tous les biens patrimoniaux des Eglises seroient saisis, que les Euesques & autres du clergé se contenteroient de peu, & des dismes plus legeres, mais que les fiefs, fermes, & censiues seroient pour la part de la noblesse: n'estant (dit-il) loisible à l'homme spirituel de se mesler des choses temporelles, & estant son deuoir de viure des aumosnes des Chrestiens & des offrandes faictes és Eglises. Au reste il auoit fait apprester vne infinité de cordes, ausquelles il se faisoit fort de lier & emmener captiue la noblesse de France, ce que (peut estre) il eut effectué sans l'aduertissement donné au Roy par vn religieux enuoyé à l'Empereur par le Duc de Louuain, pour luy enseigner les chemins, à cause des palus, & marests qu'il luy conuenoit passer. Cestuy ayant informé du tout le Roy, fut cause que sa maiesté prit vn autre chemin, & qu'il se garda d'estre surpris par ses aduersaires. Ainsi le Roy qui estoit lors à Tournay, & l'Empereur à Mortaigne, prit son chemin vers Peronne pour se iecter sur le pays de Henaut, & attirer l'ennemy en pleine campaigne, dequoy Othon est aduerty par ses espions: & encor eut il surpris les nostres sans la sagesse du Comte de Melun, qui batoit l'estrade auec quelques cheuaux legers, & lequel (sans y penser) attacha l'escarmouche auec l'auantgarde ennemye, qui aduertit, par l'Esleu de Senlis, le Roy de tout cecy, & le pria de se tenir sur ses gardes, & voir s'il estoit bon de donner la bataille. C'est icy qu'on consulte lequel il valoit mieux ou de combattre, ou se retirer, où plusieurs raisons estans debattues tant pour l'vn que l'autre costé, en fin on passa outre, & vint le camp Royal iusqu'à Bouines assise en vn plat pays entre le champ dit sanglant, & le village de Cesane. Mais comme l'armée passast au pont de Bouines, & la plus grande trouppe ayant passé, le Roy desarmé estant encor outre le Fleuue, las & trauaillé du chemin assis pour se rafreschir sous vn Fresne pres d'vne Eglise fondée en l'honneur de sainct Pierre, il entend la nouuelle que son arriere-garde en laquelle estoient le Duc de Bourgongne, & le Comte de Melun, estoit pressée par l'ennemy, entra dedans l'Eglise, où se recommandant à Dieu, il voüa de faire bastir vne Eglise s'il luy octroyoit la victoire. Ainsi

Responce du diable amphibologique.

Mort du Roy Philippe iurée par l'Empereur & ses complices.

Comme l'Empereur Othon departoit les terres du Roy.

Othon mal affectionné aux gens d'Eglise.

Qui garda que le Roy Philippe ne fut surpris.

Comte de Melun descouure l'ennemy.

Philippe campé à Bouines.

Arrieregarde du Roy assaillie.

En quel iour dõnée la bataille de Bouines. vn iour de dimenche qui estoit le ving cinquiesme iour de Iuillet, & feste dediée à sainct Iacques le Majeur les deux armées s'affrontans, le Roy armé, & monté, se monstra aussi des premiers sur le ranc, & mit (comme i'ay dit) en main l'Oriflamme à Gualon de Montigny pour la porter. Or comme ceste enseigne estoit faite, oyez le specifier à Guillaume Breton en sa Philippide lors qu'il dit ainsi.

Philippe liur. 11. description de l'oriflãme.

At regi satis est tenues crispare per auras
Vexillum simplex, Cendaco simplice textum,
Splendoris rubei Lethania qualiter vti
Ecclesiana solet certis ex more diebus:
Quod cùm flamma habeat vulgariter aurea nomen
Omnibus in bellis habet omnia signa preire.

Vous oyez que ceste enseigne estoit faicte comme les banieres qu'on porte aux Eglises és processions, qu'elle estoit tissue de cendal, & de couleur rouge & toute semée de fleurs de Lys, & que au reste on la portoit deuant toutes les autres enseignes comme la principale, en signe de la deuotion que noz Roys auoient à l'Eglise, & memoire de sainct Denys, duquel ceste baniere (ainsi que i'ay dit ailleurs) portoit le nom, sans que les Roys fussent poussez d'autre religion, ny ceremonie, ou qu'ils estimassent que ceste baniere eut quelque vertu pour leur donner la victoire. *Quelle l'enseigne d'Othon Empereur.* Othon d'autre part feit dresser sur vn chariot branslant, & magnifique son enseigne, en laquelle au lieu de l'aigle Imperiale, il auoit fait dresser en riche broderie vn Dragon volant, & iceluy fort hideux tenant la gueule beante, & ouuerte & les esles estendues comme s'il eut esté prest de deuorer quelcun, & au dessus d'iceluy estoit l'aigle d'or & la bordure du drapeau dorée, & fort plaisante à regarder, estant batue des rayons du soleil. On vient au combat, le Roy se presentant à l'Escadron Imperial, ayant auec luy la maison de Dreux, & le Comte de Ponthieu ses parents, les seigneurs de Gamaches, les Comtes de Champaigne, & de sainct Paul suyuans le Duc de Bourgongne, viennent contre le Flamand: *Ordre de l'armée royale.* puis faisoient le troisiesme ranc le Connestable de Mommorency, & les Comtes de Beaumont, & de Sancerre, & auec eux la noblesse du Soissonnois, & trente hommes d'armes bien equippez que l'Abbé de sainct Medard de Soissons enuoyoit au Roy pour son seruice. Sur la caualerie commandoit Guerin, Esleu de Senlis, allant çà & là, où il voyoit que la necessité le requeroit, aussi fut celuy qui commença la meslée laquelle fut la plus furieuse qu'on eut veu en Gaule depuis que les François y entrerent. Pres de la personne du Roy estoient encore Guillaume des Barres, auquel Rigord ose donner le tiltre de la fleur de la cheualerie, & vaillance Gauloise, & Barthelemy de Roye vieillard sage, & honnorable, Guillaume de Morte-mer, Henry Comte de Berry ieune d'aage, mais vieux en sagesse, & preudhommie & lequel estoit parent du Roy, mais cest auteur ne nous specifie ceste consanguinité: *Cheualiers pres du Roy en la bataille.* mais ie pense qu'il fut ou fils, ou neueu d'André de Chauuigny Prince du bas Berry, qui auoit espousé vne parente des Comtes de Flandres, & par ainsi allié de la maison Royale, car de ce Henry ne fait mention aucune le sieur de Laffay en son histoire de Berry. *Annalles de Berry li. 3. chap. 5.* Auant que d'entrer au combat, le Roy exhorta les Capitaines à faire le deuoir, les pria d'encourager les soldats & leur proposer qu'ils alloient assaillir des hommes mauldits, & separez de l'Eglise, & contre des felons & trahistres à leur pays, & à leur Prince, & les asseurer de la victoire, quoy que les ennemys les surmontassent en nombre. *Exhortatiõ du Roy aux siens.* Et estoit vne chose & belle, & pitoyable à voir, & ouyr que le Roy fut requis de son armée de luy donner sa benediction, & d'ouyr encore sur le commencement du combat le clergé chanter aupres du Roy des Pseaulmes de Dauid en Latin, propres à prier Dieu lors qu'on s'achemine à la guerre: de sorte que Rigord dit qu'on chanta les Psalmes vingt, soixante sept, & cent quarante trois iusques à la fin: *Acte Chrestiẽ du Roy Philippe Auguste.* & ce-pendant on sonna l'assaut, où le Roy feit le deuoir d'vn vaillant prince, & sage conducteur, se mit contre les Flamands

mands, à cause qu'il en vouloit à leur Comte, pour l'amour duquel ceste partie estoit dressée. L'Esleu de Senlis alloit par les rancs encourageant chascun, & pour tenir l'œil sur quelques vns qu'on auoit pour suspects, & entre ceux là, on dit qu'estoit le Comte de sainct Paul, lequel feit perdre ceste opinion que faulcement on auoit de luy conceüe, se mettant en l'escadron du Cônestable seigneur de Mommorency, que Rigord loüe d'vne extreme vaillance, & preud'hommie. Et bien que les Flamands qui ce iour feirent le mieux d'entre tous ceux de l'aduerse partie, se portassent furieusement, & feissent grand chaplis des nostres, si est-ce qu'en fin ils furent repoussez par Gaucher Comte de sainct Paul, Matthieu de Mommorency, & Iean Comte de Beaumont : par le moyen desquels le Duc de Bourgongne mis par terre, son cheual estant mort, fut remonté, & deliuré d'vn grand & extreme danger. Le Comte de Melun en despit de tous les ennemis, trauersa les rancs auec deux cens cheuaux, & s'alla ioindre auec le Comte de sainct Paul, & autres de sa compagnie, & estoient les affaires des nostres si au bas, que si les susdicts Comtes, & Guillaume Comte de Ponthieu, & Arnoul de Guisnes ne fussent suruenus, les Champenois, & Soissonnois eussent esté taillez en pieces. En ce conflict, tout le faix de la bataille tomba sur le Comte de Flandres, lequel ayant vaillamment combattu l'espace de trois heures, fut en fin blecé & abattu, & neantmoins fut-il long temps à pied, faisant le deuoir d'vn vaillant homme, iusqu'à ce que les forces luy defaillans, il cheut, & se rendit à Hugues, & Iean de Marueil freres. Tandis que les nostres estoient apres le Comte de Flandres, les Alemans vindrent de grande fureur se ruer sur l'escadron du Roy deffendu par les communes, ou legionaires de Picardie & villes d'Amiens, Corbie, Beauuois, Arras, & Compiegne : lesquels s'opposerent hardiment aux trouppes Alemandes, lesquelles estoient venues iusqu'à la personne du Prince, deliberées de le faire mourir, suyuant le complot pris par Othon. Et de fait, le Roy fut assailly de si pres qu'il fut iecté par terre, & petillé aux pieds des cheuaux : que si Dieu ne l'eut preserué par sa saincte grace & misericorde, & il n'eut esté armé à l'aduantage, c'estoit fait de sa vie, laquelle luy fut gardée par vn gentil-homme nommé Pierre Tristan, lequel mettant pied à terre, para aux coups, & ce-pendant que le Roy monta à cheual, il combatit, & fut occis cruellement pour la defence de son Prince : aduenant cecy au Roy pource que trop opiniastrément il s'auança pour aller combattre Othon corps à corps : & celuy qui le deliura estoit du pays de Barrois, affin que ny les personnes, ny la terre ne soient fraudées de leur gloire. Au reste, tandis que le Roy estoit és angoisses que dessus, fut tué aupres de luy Estienne de Longchamp, vn des premiers Capitaines de l'armée au grand regret du Roy, ne pouuant venger sa mort, ny des autres occis en sa presence, & fut blecé par la visiere, auec des courtes dagues faictes à trois trenchans, & fort estroictes, desquelles les Alemans feirent ce iour vn grand meurtre sur les nostres. Le Roy deliuré de peril, les Alemans furent repoussez de telle sorte que noz gens vindrent iusqu'au chariot de l'enseigne Imperiale, & y eut vn Cheualier François nommé Pierre de Mauuoisin qui saisit l'Empereur, & se mit en tout effort de le faire prisonnier, mais la troupe l'empescha de ce faire : neantmoins vn sien compaignon nommé Gerard bleça l'Empereur, lequel estant bien monté se sauua à la fuite, ce qui fut cause du desordre de toute la bataille, quelque resistance que sceut faire le Comte de Bologne, & les Anglois qui furent des derniers qui quitterent les armes, contre lesquels combattoient les Comtes de Dreux, & d'Auxerre, tous deux de la maison de France, & du sang du Roy Louys le Gros. Ce Comte Bolonois auoit tousiours tasché d'empescher le combat, & pource estoit il suspect à l'Empereur, & à ceux de la ligue : tellement que Regnaud voyant que c'estoit à bon escient qu'il falloit combattre, dit à Hugues de Bobes son cousin : Nous voicy au combat que vous auez tant conseillé, & que ie dissuadoy : mais ie sçay que vous qui faictes le vaillant, serez des premiers qui s'enfuiront, là où ie combattray au hazard de ma vie, tout coüard que vous m'estimez, & ne me retireray que ie ne sois, ou mort ou pris par force. Et veritablement il se monstra tel durant le conflict qu'il n'y eut homme qui ne s'en estonnast, & pas vn qui le secondast en vaillance : là où Hugues de Bobes, les Ducs de Louuain, & de Lembourg suiuis de plusieurs centai-

Matthieu de Mommorency loüé de vaillance.

Duc de Bourgongne deliuré de peril.

Champenois par qui sousteпиs.

Prise du Comte de Flandres.

Philippe deffendu par les legionaires de Picardie.

Philippe rué ius de son cheual.

Pierre Tristan occis pour sauuer le Roy.

Estiêne de Longchamp occis, & comment.

Othô Empereur blecé, & par qui.

Othon se sauua en fuyant.

Comte de Bologne dissuadoit la bataille.

Vaillance du Comte de Bologne.

nes de noblesse, quicterent le champ pour sauuer leur vie. Ce-pendant le Comte de Bologne s'opiniastrant, & combattant contre la fortune, se rua sur noz gens auec ce qui luy restoit de chaualerie: mais il fut tellement receu que ses gens occis, il fut pris par deux gentils-hommes, lesquels s'entre-querellans à qui le prisonnier deuoit demourer, la querelle desquels vuida Iean seigneur de Neesle, & neantmoins la proye ne luy demoura point, ains fut le Comte Regnaud, le buttin de l'Esleu de Senlis, lequel suruenant durant le debat des autres, le Comte se rendit à luy. Et notez que le premier qui attaqua ce Comte, & bleça son cheual, fut Pierre de la Tourrelle, auquel estant osté, vindrent Quenon, & Iean de Codun, ausquels l'osterent Hugues, & Gauthier de Fontaines, & Iean de Robray, & à ceux cy tascha Iean de Neesle de le rauir. Au reste eux s'entrequestionnans, le Comte estoit par terre, ayant sa cuisse sous le col de son cheual mort, il y eut vn garçon qui s'efforça de le tuer de son glaiue, & l'eut executé, s'il eut troué lieu pour le fourrer, & ainsi fut sauué de mort, & emmené par le susdict esleu, qui prit encor' Arnoul seigneur d'Audenarde auec quelques hômes d'armes, qui venoient à son secours: & ainsi obtint le Roy vne victoire des plus remarquables qu'on lise auoir esté donnée long-temps auparauant: Le Roy deffendant qu'il n'y eut homme si hardy qui suiuit l'ennemy fuyant plus haut d'vne lieuë, craignant la perte de ses gens par les lieux desuoyables, & que les prisonniers grands seigneurs ne s'enfuissent, ou ne fussent rauis des mains de leurs gardes. Ainsi le Roy obtint vne victoire des plus memorables qu'on lise, & laquelle rapporta du tout à Dieu, sçachant bien qu'encor' que ses trouppes fussent gaillardes, si est-ce que n'approchoient aucunement aux forces ennemyes. Au reste, les chefs de la faction furent presque tous pris, d'autant q̃ les Côtes de Flandres & de Bologne, pour lesquels l'Allemant, & l'Anglois estoient entrez en France, furent captifs, (ainsi que dict est,) furent aussi pris Guillaume Comte de Salbery, Gerard de Rauderode, Bernard d'Ostermal, Conrad de Cremone, Henry Palatin, & plusieurs autres seigneurs de la Germanie: & Hugues de Bobe pensant se retirer en Angleterre, fut sumergé ainsi qu'il voulut prendre terre. Le Roy apres sa victoire s'en vint à Bapaulmes, ayant ses prisonniers auec luy, qu'il desseignoit d'enuoyer à Paris: mais on luy vint r'apporter que le Comte Regnaud de Bologne auoit escrit à l'Empereur deposé Othon, le priant de se retirer à Gand, & là rassembler ses forces, & ne faillir de se ruer sur la France. Or soit que le rapport fut faux ou veritable, si est-ce que le Roy en fut merueilleusement irrité contre le Comte: lequel il feit amener deuant luy, & luy reprocha ses laschetez & felonnies, disant, que luy estant son homme lige, & ayant receu de luy l'ordre de cheualerie, s'estoit grãdement oublié cõtre sa maiesté: cõme ainsi soit que luy estant pauure gentil'homme, auoit esté auancé de sa courtoisie, & Royalle liberalité: & toutesfois en recompence de ces biens-faicts, il auoit conspiré contre luy auec Aubry son pere, s'enfuyans vers le feu Roy Henry d'Angletetre, pour la ruine tant de la maison, & couronne, que du peuple de France. Que nonobstant ceste trahison, il luy auoit faict grace, lors que se repentant il reuint à son seruice: & non seulement le receut il courtoisement, ains luy rendit le Comté de Dammartin confisqué, & acquis à la couronne pour la felonnie de son pere, suyuant le party du Roy d'Angleterre: aioustant à cecy le Comté de Bologne qu'il luy auoit faict escheoir. Mais (continua le Roy) toutes ces miennes courtoisies ne peurrent vous esmouuoir ny empescher, que de-rechef vous ne violassiez vostre foy, & laissant mon seruice, ne suiuissiez Richard Roy d'Angleterre, lequel vous auez seruy tant qu'il a esté en vie. Luy deffunct, ie vous pardonnay, & donnay les Comtez d'Aumale, de Mortaing, & de Warenne, & pour me rendre graces de tant de benefices, vous auez esmeu contre moy toute l'Allemaigne, Angleterre, Flandres, Brabant, & Henaut, suborné mes parens & suiects, & causé la ruine de mes vaisseaux l'année passée: & non content de cecy, auez conspiré ma mort auec Othon de Saze, & autres voz confederez, & apres la victoire, comme ie vous aye octroyé la vie, vous ne cessez encor' de machiner ma ruine, & de solliciter Othon à la poursuiure: & pource ie vous iure de vous en chastier, & vous faire sentir que ce n'est à vn petit compaignon de se iouër à son maistre: non que ie pretende vous faire mourir, mais vous tenir en telle captiuité que la mort vous seroit cent fois plus aggreable. Aussi le faire, & le dire fut tout vn, car sur l'heure

il le

Succez de la prise du Comte de Bologne.

Gentils-hõmes querellans pour le Comte Bolonois.

Arnoul seigneur d'Audenarde pris.

Quels seigneurs furent faits prisonniers à Bouines.

Reproches faits par le Roy au Cõte Bolonois

Aubry Cõte de Dammartin pere de Regnaud Cõte de Bologne.

il le feit conduire à Peronne où il fut mis en vne tour tres-forte, & là gardé soigneusement, lié & enchaisné de fers tressubtils, & lesquels on ne pouuoit deffaire, ny dissoudre, & serré de si pres auec sa chaisne qu'à peine pouuoit il faire vn pas en la châbre où il estoit enfermé: & au milieu de laquelle chaisne y en auoit vne autre attachée à vn poteau roulant, que deux hommes à peine pouuoient remuer lors qu'il failloit que ce Comte miserable allast à ses naturels affaires. Quant au Comte Ferrand il fut conduict à Paris en vne lictiere, à cause de sa blessure, & accompaigné de gendarmerie, feit son entrée en la ville capitale du Royaume, non telle qu'il se promettoit par l'oracle du deuin, mais telle qu'on faict à vn ennemy sur lequel on a eu la victoire: & là il fut mis estroittement en prison dedans la tour du Louure, bastie lors au dehors des murs de Paris. Le Comte de Salbery fut donné au Comte de Dreux, afin que par eschange il peut retirer son fils Robert des mains de l'Anglois, lequel feit si peu de compte de son frere le Comte de Salbery, qu'il ne voulut rendre Robert au seigneur de Dreux, en eschange de ce Comte Anglois, tant il estoit marry que la maison de France fut paruenuë à la seigneurie de la Bretaigne: les autres prisonniers furẽt enuoyez ça & là, les vns és deux Chastellets de Paris, bastis aux bouts des ponts, & par les autres forts de ce Royaume, pour y estre gardez seuremẽt. Au reste ceste conspiration contre le Roy faicte par le Bolonois, s'estoit espanduë tellement par la Gaule, que ceux qui furent vaincus en ceste bataille, n'estoient pas seulement de la partie, ains y auoient attiré par dons & promesses le Comte Herué de Neuers, qu'aucuns appellent Herman, & d'autres Henry, mais Rigord luy donne le nom de Herué: & tous les seigneurs qui estoient outre le Loire, & ceux du Mans, Anjou, & Normandie, lesquels auoient promis toute ayde, & faueur au Roy Anglois, sauf Guillaume, & Guy des Roches son frere, Iuhaël de Mayenne Vicomte de saincte Susanne, & autres en peu de nombre qui estoient fideles au Roy: & ceux qui estoient ainsi mal affectionnez, ne se declaroient point, ains se tenoient comme neutres, attendans la fin de ceste bataille, suiuant laquelle ils se faisoient forts de se gouuerner: mais voyans la châse tournée, ils se mirent du costé des plus forts, tant les hõmes sont suiects à changement, & plus amis de la fortune, que de ceux ausquels ils sont redeuables. I'ay dict cy dessus que le pere bataillant en Flandres, le fils estoit en guerre en Anjou, d'où s'ensuiuit vn cas digne d'estre remarqué, qui est comme le pere enuoyast la nouuelle de sa victoire à son fils, & le fils celle de son heur au pere, les messagers se rencontrerent aupres de Senlis, & s'entre-faisans part de leur charge, loüerẽt Dieu & du rencontre, & du succez de leurs Princes: en perpetuelle memoire dequoy le Roy feit bastir au mesme lieu vne Abbaye de l'ordre de sainct Augustin, & des religieux de sainct Victor lez Paris: laquelle il voulut qu'en souuenance de ce sien heur & triomphe sur ses ennemis, fut appellée victoire, comme encore à present elle est nommée. Quelque temps apres ceste victoire, les Poicteuins qui s'estoient departis de l'obeïssance du Roy, voyans leur Anglois Angeuin en Gaule, enuoyent vers Philippe, pour le supplier humblement de leur pardonner leur faute, se soumettans à toute reparation, & protestans de ne plus se laisser ainsi engeoler, ny se departir de la foy qu'ils luy auoiẽt promise & iurée. Mais le Roy marry au possible cõtre eux de ce qu'à chascun bout de champ ils changeoient de maistre & faussoient ainsi leur foy & promesse, se resolut de les chastier & punir: pour ce sans rendre responce aucune aux deputez de Poitou, se mit en campaigne auec son armée tirant vers l'Aquitaine, où encor' estoit le Roy d'Angleterre, lequel auoit monstré, & monstroit vn grand signe de douleur de la deffaicte de ses confederez: de sorte que Matthieu Paris tesmoigne, que ce pauure Roy dict: Ah mal'heureux que ie suis! depuis que i'ay esté absous, & me suis humilié, & sous-mis à l'Eglise de Rome, ie n'ay eu que mal'heur, & toutes choses me sont aduenuës au contraire de ma pretente. Et à dire la verité, suiuant le dire de ce mesme autheur, ce Roy n'estoit guere bon Chrestien, puis qu'il doubtoit és choses, & poincts les plus necessaires de nostre religion, & surquoy voicy comme parle l'autheur sus allegué:

Estrange prison du Comte de Boloigne.

Ferrand mené prisonnier à Paris.

Comte de Salbery dõné au Cõte de Dreux.

Seigneurs ayans conspiré contre le Roy, mais secrettemẽt.

Les hõmes sont amis de la fortune.

Abbaye de la victoire pres Senlis fondée par Philippe Auguste.

Poiteuins demandẽt grace au Roy.

Matthieu Paris en la vie de Iean sans Terre.

Diebus quoque eisdem adeò desipiebat rex Iohannes, vt de mortuorum resurrectione futura, & alijs fidem Christianam contingentibus, malè sentiret,

& quædam irricitabilia diceret deliramenta: quorum vnum duximus memorandum. Contigit vt venatu capto ceruo quodam pinguissimo, in præsentia regis cùm excoriaretur rex ridens, & deridens diceret. O quàm prosperè iste vixit, nunquam tamen Missam audiuit.

Iean sans Terre mal sentant de la foy.

Philippe Auguste en Poitou.

Vicomte de Toüars reconcilié au Roy.

Il semble que par ces propos il vueille blasmer ce Roy de la transmigration des ames proposée par les Vaudois, suiuãt qu'auõs dit cy dessus, & qu'il ne croyoit point la resurrection des morts: & par ainsi ne faut s'esbahir s'il affligeoit les Ecclesiastiques ayant des opinions si esloignées de la foy de la saincte Eglise. Or reuenans à propos de nostre Roy, il s'en vint iusqu'à Lodun ville Poiteuine, suiuy du Prince Louys son fils, en intention de chastier les rebelles & de chasser l'Anglois du tout de l'Aquitaine. Mais le Vicomte de Toüars adoucy par le degast faict de son pays par l'armée de Louys, & cognoissant le peu d'arrest & d'espoir qu'il y auoit au Roy Iean, s'adressa à Pierre Duc de Bretaigne & espoux de sa niepce fille de Guy de Toüars, par le moyen duquel il fut reconcilié au Roy, & feit tant que les autres seigneurs de Poitou furent ouys, & obtindrent trefues du Roy pour cinq ans, lesquelles l'Anglois demanda, n'ayant moyen de se garentir des mains du Roy Philippe. Et de cecy oyez comme parle Matthieu de West-monstier historien Anglois, disant ainsi: Il s'enfuit ignominieusement de ce siege (il entend celuy de la Roche au moyne) & n'eut eu moyen de se retirer de Frãce sans la somme de douze mille marcs d'argent qu'il dõna au Roy de France, pour obtenir de luy trefues pour trois ans, moyennées par Robert de Coursi alors Legat en France: car autrement il eut esté pris par les François. Ce qui fut cause que les gentils-hommes du camp de Philippe dirent plusieurs parolles piquantes & iniurieuses au Legat, & peu s'en fallut que ne l'offençassent pour ce que luy estant Anglois, auoit plus fauorisé son Roy, que celuy auquel il estoit enuoyé par le Pape. Les trefues donc arrestées, (que noz historiens font de cinq ans, & les Anglois de trois) Iean sans Terre se retira sans nulle reputation en Angleterre. De ces trefues furent données lettres patentes par le Roy Auguste, qui estoient de ceste teneur, & substance:

Matthieu de VVestmõstier en ses Chroniques.

Trefues entre les Rois de France, & l'Anglois.

Philippe par la grace de Dieu Roy des François, & Iean Roy des Anglois à ceux qui verront les presentes, Salut: Sçachez que nous auons octroyé vrayes trefues au Roy Iean d'Angleterre, & à ses hommes, qui ont guerroyé pour luy ouuertement en ceste derniere guerre, & cecy ce iour de ieudy prochain, apres la feste de l'exaltation saincte Croix, au mois de Septembre pour nous & tous noz subiects, dés ce temps susdict iusques à la feste de Pasques prochainement venant de l'an de grace mille deux cens quinze, & d'icelles Pasques iusques à cinq autres continuez, & accomplis apres la confirmation d'icelles, sauf toutesfois les personnes qui sont en nostre puissance, & sauf le serment faict à nous par les villes de Flandres, & de Henaut: & sauf aussi les personnes que Iean Roy Anglois a en ses mains. Au reste, nous, & noz hommes serons en mesme qu'estions ce ieudy, iusqu'à ces cinq ans accomplis. Or les correcteurs, & emendateurs de ceste trefue entre nous & le Roy d'Angleterre establie, seront pour nous Pierre Sauary, Guy Turpin Abbé de Maire-monstier, & Guy Archediacre de Tours: & pour le Roy Anglois seront Henry de Bourg Seneschal de Poictou, Regnaut de Ponts Abbé de sainct Iean d'Angely, & Doyen de Cistanton: tous lesquels iureront en bonne foy, qu'ils s'assembleront pour les querelles, & differens, qui s'esmouuerõt ou en Poictou, en Aniou, Bretaigne, ou Touraine, en l'Abbaye de Fougieres: & pour les questions menez touchant les affaires de Berry, Auuergne, Limosin, & le Comté de la Marche, ils s'assembleront en l'vne d'icelles Prouinces, pour y corriger les excez.

Pour-parler à Paris entre le Roy, & la Comtesse de Flãdres.

Le Roy Philippe s'en reuint à Paris, où fut faict vn pour-parler entre luy, & la Cõtesse de Flandres espouse de Ferrand au mois de Nouembre, & à laquelle, contre l'espoir & volonté de presque tous les Princes du Royaume, le Roy accorda franchement la deliurance, tant du Comte Ferrand qu'autres seigneurs prisonniers, pourueu qu'on luy liurast le petit Prince de Flandres nommé Geoffroy, qui n'auoit encore que cinq ans, & que toutes les forteresses qui tenoient pour Ferrand fussent desmantelées tant en Flandres qu'en Holande, & que chascun des prisonniers payast

rançon

rançon suffisante. Et quant au Comte Herué de Neuers,& autres suspects, bien que le Roy les sceut atteins de crime de leze majesté,si ne voulut il vser d'aucune punitiõ en leur endroict,luy suffisant qu'ils luy feissent hommage,& luy iurassent perpetuelle fidelité. Durant cecy les affaires de Leuant ne se portoient guere bien, d'autant que Iean de Brenne Roy de Hierusalem:mais titulaire, estoit tenu de si pres par les infidelles,qu'il ne sortoit de la cité d'Acre,non plus que les autres seigneurs Chrestiens, si ce n'estoit en grand'trouppe,& tousiours en hazard d'estre assaillis,à cause que l'ennemy tenant la campaigne, auoit aussi faict des forts sur les monts voisins de la ville susdite. En Land-goth les Euesques Catholiques auec le Legat du sainct siege nommerent,& esleurent Simon Comte de Monfort pour Comte, & seigneur legitime, & perpetuel tant de Tholouse que des pays conquis sur les croisez. Durant laquelle saison seoit à Rome Innocent troisiesme, Federic second tenant l'Empire d'Occident: Henry de Flandres commandant sur les Grecs: Philippe Auguste en France: Alphonce en Castille: Sanche en Portugal: Iean en Angleterre: André sur les Hongres: Primislas en Boësme: Leskon le Blanc en Poloigne, & Alexandre en Escosse.

Articles de la deliurance du Comte de Flandres.

Iean de Brẽne Roy de Hierusalẽ enclos à Acre.

Simon de Monfort faict Cõte de Tholouse.

Princes viuans l'an 1214.

Voyage de Louys Prince de France en Angleterre: Concile celebré à Rome, & autres choses dignes de memoire, iusqu'à la mort du Roy Philippe Auguste.

CHAP. LXXXII.

N'Y a chose plus certaine que l'experience, pour rendre les hommes sages en toute occurrence qui se leur peut presenter: d'autant que c'est elle qui nous a faict veoir & sentir, que toutes les fois que nous sommes allez és païs estranges pour le soulagement des affligez,desquels de tout temps nous auons esté le soulas,& retraicte: aussi auons nous tousiours esté accompaignez, & suiuis de la victoire: mais au contraire, lors que l'ambition nous à poussez à vouloir enuahir,ce qu'auions deffendu,aussi a il fallu que honteusement nous ayõs abandonné l'entreprise: Ie dis cecy,à cause du voyage du Prince de France Louys,& de sa pretension en la couronne Angloise: sur quoy, d'autant que plusieurs se sont aheurtez,& y ont choppé,preposterans l'ordre du temps,& des affaires, nous pretẽdons suiure Matthieu Paris, duquel nous suiurons en cest endroict succinctement l'histoire. Or faut il sçauoir que le Roy Iean d'Angleterre, s'estant retiré en son pays apres les trefues faictes en Poictou,ne fut pas si tost en l'Isle, que les nobles du pays ayans tenu vn conseil à sainct Emond sur leurs libertez, voulurent aussi contraindre le Roy à les restablir en la possession des anciennes immunitez selon que le portoyẽt les loix escrites par le bon Edoüard: & iurerent que si le Roy refusoit de leur accorder ces loix & libertez, qu'ils luy feroient tant, & si longuement la guerre, se soustrayans de sa fidelité & obeïssance,qu'il seroit forcé de condescendre à leur desir,& de leur octroyer patentes signées de sa main,& seellées de son seau autentiquement. Ainsi ils s'apprestent,& se fournissent d'armes, & cheuaux pour aller vers le Roy apres les festes de Noël en l'an de nostre salut mille deux cens quinze, resolus de le contraindre,où il refuseroit,comme ils s'asseuroient qu'il feroit, de leur accorder, & signer leur requeste. Le Roy estant à Londres,les seigneurs viennent en equipage vn peu trop suspect,armez, & montez comme s'ils fussent allez à la guerre, demandent la confirmation des loix susdictes, suiuant qu'il l'auoit promis à Winton, lors qu'il fut absous par le Legat du Pape. Le Roy voyant cest appareil si suspect, leur dict, qu'ils demandoient vne chose fort difficille veu la saison: par ainsi les pria, luy donner delay iusqu'à Pasques closes,afin qu'auec conseil il peut deliberer sur ce qui seroit iuste, & raisonnable tant pour luy que pour la couronne Angloise. Quoy que sa requeste fut iuste, si fallut il qu'il donnast pleges, & respondans de sa promesse,

Matthieu Paris en la vie de Iẽa sans Terre.

Assemblée de la noblesse d'Angleterre.

Ces loix sõt en la fin du 12. liu. de l'hist. de Henry de Hunting-ton.

M.CC.XV.

Troubles en Angleterre.

Iẽa estimé sans foy par ses suiets, faut que leur donne pleges.

lesquels s'obligerent de le faire venir aux estats pour effectuer sa parolle. Ce-pendát le Roy qui n'auoit aucun desir de venir à ceste reformation pour se fortifier contre les grands chefs de ceste menée, se feit renouueller les hommages, & les sermens de fidelité par tout le Royaume : & afin qu'on ne le peut attirer à rendre compte de sa promesse, il se croisa le iour de la Chádeleur, faisant mine de vouloir passer en Leuát, quoy que sa deuotion en fut du tout esloignée. Quand ce vint au temps limité, la

Ruses du Roy Iean.

noblesse ne faillit de s'adresser à l'Archeuesque de Cátorbery, & au Cõte Guillaume de Pembroch Mareschal du Royaume respõdans pour le Roy, afin qu'ils leur feissent faire raison: & à ceux cy ils proposent leur volonté, à laquelle si le Roy ne se conformoit, ils luy denonçoient la guerre. Ceux cy en font rapport au Roy, & il se moqua,

Refus du Roy aux Barons d'Angleterre.

& d'eux, & de ceux qui les enuoyoient, disant qu'il aymeroit mieux mourir qu'accorder des loix qui le rendissent de Roy libre, le seruiteur de ses suiects, & du peuple. Cecy dit & rapporté aux seigneurs du Royaume, on viét aux armes, & fut esleu pour general, & chef de leurs troupes vn seigneur nommé Robert, qu'ils nommerent Mareschal de l'armée de Dieu, & de la saincte Eglise: & vous mets cecy en auát, pour ce

Armée des Seigneurs cõtre le Roy Iean.

qu'il y en a qui diét q̃ cest an, le Prince Louys de Fráce fut appellé en Angleterre, en quoy ils se trompent, veu que cela n'aduint que l'an apres, ainsi que verrõs durant ce discours, si prenez la patience de le lire iusqu'à la fin. Or quoy que les seigneurs faillissent de prendre Nordthanthon, & que deuant Bethford ils perdissent le general

Londres rẽdue aux cõfederez.

de leur armée, si est-ce qu'ils emporterent la cité de Londres, capitale de tout le Royaume, d'où auant ils escriuirent aux seigneurs qui estoiét encor' aupres du Roy, qu'ils eussent à l'abandonuer, s'ils ne vouloient voir la ruine de leurs maisons, & sei-

Seigneurs de la cour laissans le Roy Iean.

gneuries: ce qui fut cause que le Comte de Pemproch Mareschal du Royaume, les Comtes de Cestre, Salbery, Warennes, Aumale, Cornouaille, & autres plusieurs vindrent vers eux à Londres. Le Roy Anglois (qui fut des plus malicieux hommes de

Ruse de Iean pour s'armer d'estrágers

son temps) inuenta soudain vne ruse fort grande, mais qui luy fut sans effect, d'autant qu'il contrefeit tous les seins, & seellez des Euesques d'Angleterre : & armé de cecy, feit des depesches à toutes les nations Chrestiénes, lesquelles declaroient tous les Anglois maudits & excommuniez, & les conuiant de passer en l'Isle, & leur promettant de les inuestir de leurs terres & seigneuries: mais il n'y eut aucun qui luy voulut adiouster foy, ny se fier en ses promesses. Ainsi se veit ce Roy delaissé de chas-

Iean sans Terre accorde aux estats les loix d'Edoüard.

cun, & fallut que par force il feit, & accordast les choses requises par la noblesse, ainsi que le portent ses patentes mises en auant par le susdict autheur Anglois, & lesquelles lettres furent authorisées par le sainct siege, duquel ce Roy estoit lors supporté pour estre vassal d'iceluy, ainsi que nous auons desia declairé. Et ie vous ay faict ce discours pour la raison sus alleguée, afin de declairer que Louys ne fut appellé par les Anglois l'an mille deux cens quinze, veu q̃ toutes ces choses se passerent en l'Isle, par les naturels du pays en la premiere esmotion, & que ce fut à la seconde que les forces du Prince Gaulois furent employées, & entendez comment. Pres du Roy Iean y

Iean tencé des Aquitaniens se prepare contre la noblesse.

auoit grand nombre de Poicteuins, & autres de la noblesse d'Aquitaine, lesquels voyans combien il s'estoit abaissé, luy feirent de telles, & si aspres remonstrances, l'appellans Roy esclaue, le moindre des hommes, & le mespris des Princes, & le blasmans non seulement d'auoir assuiecty son Royaume au Pape, ains encor' à la volonté de ses suiects, que meu de douleur, il se resolut de casser, & anuller tout ce qu'il auoit accordé aux estats d'Angleterre : & pource depescha secrettement des lettres au Capitaine de Nothingan, par lesquelles luy mandoit, & à tous les estrangers du Royaume, qu'ils eussent à fortifier leurs places, & se fournir d'hommes autant qu'il leur seroit possible, feissent prouision de tous engins, & munitions de guerre, mais sagement, & sans vser de menace, ny violence, afin que les seigneurs du pays ne leur y donnassent empeschemens s'ils en estoient aduertis. Ce neantmoins quelque sagesse de laquelle vsassent les Aquitaniés, & autres que ce Roy auoit auancez, si fut la chose descouuerte, pource les seigneurs s'adressent au Roy, pour sçauoir sa volonté:

Iean sans Terre blasphemateur.

lequel leur monstrant vne face riante, dict qu'il ne sçauoit rien de tout, & iura par les pieds de Dieu (car il estoit grand blasphemateur) qu'il n'auoit aucun mauuais desir contre eux, ny leurs libertez. Les seigneurs se retirent, contens par semblant de la responce du Roy, mais les plus sages se douloient d'auoir vn Roy pariure, & mésonger,

& preuoyans

& preuoyans par là qu'il seroit cause de la ruine de sa terre. Le Roy d'autre-part, voyant que ses ruses se descouuroient, partit auant iour de Windeleshore, & passa au desceu de chascun en l'Isle de Vigt, laquelle est à l'obiect du pays de Normandie, & là il feit des depesches en cour de Rome pour estre absous du serment faict à la noblesse, & à tous les Princes ses voisins, pour auoir secours contre ses suiects, qui luy denioyent obeïssance: & à ses Lieutenans, & Baillifs il donna commandement d'armer, & fortifier leurs places, & de faire amas, & leuée d'hommes autant qu'il leur seroit possible. Ce n'est point encor' icy que le fils de France est appellé par les Anglois, afin qu'aucun ne s'arreste aux simples & succintes narrations de ceux qui n'escriuent que la superficie de l'histoire, ains fut faict chef des seigneurs Anglois vn Cheualier nommé Guillaume d'Albinet, apres que la noblesse sceut que le Pape fauorisoit le Roy, & luy auoit enuoyé vne bulle pour casser, & anuller les loix & libertez iurées par le Roy, & confirmées par le sainct siege: en quoy vous voyez l'inconstance des hommes, & le peu qu'il y a de fermeté és seigneuries, & puissances de ce monde. Ce-pendant le Roy Iean eut secours de Gascoigne, & Poictou, duquel estoient chefs Sauary de Mauleon, & Geoffroy, & Oliuier de Bouteuille, place assise au pays d'Engoulmois, & la famille desquels seigneurs est tres-ancienne en Gaule: & du costé de Flandres luy furent amenez grand nombre de braues soldats, auec lesquels il entra en Angleterre, deliberé de chastier ceux qui poursuiuoient tant la liberté, & qui se disoient les deffenseurs de l'Eglise. Ce fut lors que le Pape excommunia les seigneurs Anglois qui portoient les armes contre le Roy, & non lors que Louys y fut, contre lequel n'y eut onc sentẽce, à cause qu'il se deffendoit de plusieurs iustes raisons desquelles nous parlerons cy apres: neantmoins les seigneurs n'estans specifiez aucun par nom en la censure, ne se tenoient aussi pour excommuniez, ains estimoient aussi vaine la bulle, que la poursuite d'icelle. Ce-pendant fut celebré ceste année de mille deux cens quinze vn concile general à Rome en l'Eglise de sainct Iean de Latran, lequel cõcile pource est appellé de Latran, auquel assisterẽt trois cens douze Euesques, entre lesquels estoient les Patriarches d'Antioche, Hierusalem & Constantinople, recognoissans tous alors l'Eglise de Rome pour la seule, ayant puissance sur les Chrestiens suyuant que l'authorité en fut donnée de Dieu à sainct Pierre. Le Patriarche Alexandre y enuoya son Archediacre: assisterent encor à ce concile soixante onze Metrapolitains, & plus de huit cens Abbez & Prieurs conuentuels, & les Ambassadeurs des Empereurs d'Allemaigne, & Constantinople, & des Rois de France, Hierusalem, Angleterre, Espaigne, Chipre, & autres Princes de la Chrestienté. Ie laisse les constitutions faictes sur ce qui concerne la religion en ce sainct Concile, à cause qu'elles sont ailleurs imprimées, pour dire que là fut censuré le liure de la Trinité, composé par l'Abbé Calabrois Ioachim contre Pierre Lombard Euesque de Paris, & son liure des sentences: y furent excommuniez les deux Raymonds pere, & fils Comtes de Tholouse, à cause qu'ils estoient heretiques, & qu'ils soustenoient le party des Albigeois: comme aussi y fut excommunié Bouchard d'Auesnes, duquel auons parlé cy dessus, & lequel estant promeu aux ordres sacrez, auoit espousé Madame Marguerite de Flandres sa cousine, iusqu'à tant qu'il l'eut laissée, & qu'il se fut remis au clergé d'où il estoit sorty sans dispence. En ce Concile fut la cause du Roy Anglois debattue à son prouffit, de sorte que tant les seigneurs, que Prelats, & autres suiects d'iceluy Roy furent excommuniez & aggrauez, voire s'estendoit ceste malediction sur tous ceux qui leur donneroient faueur, ayde, & confort, sans qu'on feit aucun droict ny iustice à ce pauure Royaume accablé par l'iniuste tyrannie de son Prince, nul parlant pour les suiects, & le Roy y ayant bon nombre d'Aduocats & deffenseurs. Par ainsi l'Isle Angloise estant tout ainsi exposée aux pillages, rapines, & saccagement que de nostre tẽps nous voyons estre la Gaule en la misere des guerres ciuiles, ne faut s'estonner si les seigneurs du pays voyans tout peruerty, cercherẽt les moyens de pouruoir à leur misere: & si (quoy que le Pape les maudit, non informé de la iustice de leur cause, laquelle s'il eut sceuë, il estoit si preud'homme, que pour mourir ne l'eut fauorisée) en leur assemblée publique, ils se resolurent pour le dernier remede d'appeller quelque grand Prince pour leur protecteur, & s'il estoit besoing, pour Roy d'Angleterre. A ceste cause en l'an de nostre salut mille deux cens

Fuitte du Roy Iean en l'isle de Vigt.

Assemblée des Seigneurs Anglois à Londres.

Secours de Guienne vient au Roy Iean.

Seigneurs Anglois excommuniez par le Legat du Pape.

Concile general à Rome en l'Eglise S. Iean de Latran l'an 1215.

Grand nombre de Prelats au Concile de Latran.

Liure de l'Abbé Ioachim censuré au concile.

Princes excommuniez au concile.

Anglois rebelles à Iean excommuniez au Cõcile.

L'an de grace 1216.

seize, iceux assemblez à Londres, apres longues protestations, & plaintes debattuës contre Iean sans Terre, & les forfaicts d'iceluy mis en auant, il fut declairé inutile au pays, & indigne de tenir terre, & porter couronne: Et ayant debattu long temps quel Prince ils nommeroient pour leur commander, fut en fin esleu Louys Prince de Frãce, & fils vnique du Roy Philippe: & ainsi vous voyez à quoy tendoit ce long discours des troubles, & dissensiõs aduenuës en Angleterre, afin de venir à ceste election, laquelle ils feirent, non d'amitié qu'ils portassent au Prince de France, ny aux Gaulois, ains pour se preualoir des Aquitaniens qui estoient auec le Roy Anglois, & afin de les tirer hors de son seruice, pour n'estre priuez des biens qu'ils auoient en Gaule. Ce fut lors qu'ils enuoyerent en Gaule vne solennelle Ambassade vers le Roy, & Louys son fils portant lettres seellées, & signées des mains de tous les Barons & seigneurs du Royaume, par lesquelles ils supplioient le Roy Philippe qu'il luy pleut leur enuoyer son fils pour regner sur eux: & au fils ils escriuirent qu'il ne faillit d'y aller, & qu'ils le couronneroient pour Roy d'Angleterre. Philippe vn des plus sages, & mieux aduisez Princes de son temps, ayant veu les lettres, & entendu la volonté des Barons Anglois, respõdit q̃ ceste asseurance ne suffisoit pour le mouuoir à leur enuoyer l'heritier de France: que s'ils auoient desir qu'il le feit, qu'ils luy liurassent aussi vingt quatre des plus grands & premiers du pays pour ostages, afin d'estre asseuré de leur promesse. Les Anglois qui n'eussent lors rien espargné pour s'oster de dessous le ioug du Roy Iean, ne faillirẽt aussi d'enuoyer tels ostages, & en tel nõbre que le Roy auoit demandé, lesquels furẽt menez à Cõpiegne, pour y estre gardez, & detenus en libre prison. Et d'autant que Louys ne peut faire si tost le voyage qu'il eut voulu, le Roy enuoya deuant quelques trouppes pour le soulagement de la noblesse, tant pour leur donner espoir, que pour gouster quelle seroit leur fidelité. Les principaux de ceste trouppe furent les Chastelains d'Arras, & de sainct Omer, Eustache de la Neuuille, Gilles de Melun, Guillaume de Beaumont, Baudoüin de Bretueil, & autres en bon nombre, lesquels furent receuz à Londres sur la fin de Feburier de cest an mille deux cens seize auant Pasques. Peu de temps apres, Louys escriuit aux seigneurs d'Angleterre, qu'ils ne se faschassent point, pour faux aduis qu'on sceut leur dõner, plustost se tinssent pour tous asseurez qu'il seroit à Calais à Pasques pour passer, sans faillir, en leur Isle, & l'occasion pour laquelle nostre Prince leur escriuoit ainsi estoit: pour autant que le Pape auoit enuoyé vn Legat en France pour empescher ce voyage par authorité Apostolique, & lequel portoit lettres au Roy, par lesquelles il le prioit de ne souffrir que son fils inquietast, mais que plustost il deffendit le Roy Iean d'Angleterre comme estant vassal de l'Eglise, & le droict du Royaume, lequel estoit du domaine de sainct Pierre. Le Roy Philippe oyant cecy, & estonné de telle ouuerture, respondit sur l'instant au Nonce du Pape: Qu'il s'estonnoit que sa saincteté vsurpast vne authorité non iamais ouye, sur les Royaumes Chrestiens, lesquels n'estoient de droict aucun du fief de l'Eglise: & plus encor' de ce qu'on s'arrestoit sur ce que Iean auoit faict, qui n'auoit (quand bien la couronne Angloise seroit alienable) aucun droit de faire alienation quelconque: (comme ainsi soit que iamais il ne fut vray Roy) & ne pouuoit l'estre de vray: comme ainsi soit, que du viuant de son frere le feu Roy Richard, il en auoit esté priué par l'authorité, & sentence des estats, à cause qu'il auoit conspiré contre son frere, laquelle sentence auoit esté publiée deuant tous par l'Euesque de Dunelm. Et quand bien ceste sentence ne l'eut priué de son droit, il suffisoit que pour vsurper la couronne sur Artus Duc Breton son nepueu, & fils du vray & legitime heritier d'Angleterre, il auoit occis à tort, & trahistreusement le susdict Artus, pour lequel faict, il auoit esté condemné par contumace en la cour de France. En somme, proposa-il que la couronne d'vn Royaume n'estant point au Roy que pour en iouyr, & non pour en disposer hors de sa race, que suiuant la volonté des estats des seigneurs de son pays qui sont tenus de deffendre le Royaume, il ne voyoit aussi occasion aucune raisonnable qui peut souffrir que le Pape vsast de ceste authorité, sans vn fort mauuais exemple, & vn preiugé tres-preiudiciable aux couronnes, & estats de tous les Rois Chrestiens. Ceste libre, & iuste responce faicte par le Roy au Nonce du Pape en pleine assemblée tenue à Lyon, fut si aggreable à la noblesse, que tous s'escrierent qu'ils vouloient mourir en ceste querelle, qu'il n'est permis, ny loisible

Louys de Frãce esleu Roy d'Angleterre.

Ambassadeurs Anglois vers le Roy Philippe & pourquoy.

Responce du Roy, aux Anglois.

Seigneurs Frãçois enuoyez en Angleterre.

Gualon Legat du Pape en France & pourquoy.

Sage respõce du Roy Philippe au Legat du Pape.

Les couronnes non alienables sans la volonté des estats.

Assemblée à Lyon l'an M.CC.XVI.

loisible à vn Roy de donner de son franc vouloir son Royaume, ny d'en disposer sans la volonté des estats, ny encor' la rendre tributaire, pour faire serfs ceux qui portent le tiltre de francs, illustres & nobles: dequoy le Legat fut fort estonné, car il pensoit que le Roy accorderoit tout ce qu'il plairoit au Pape d'ordonner. Lendemain le Roy Philippe voulut que son fils assistast au conseil, où estant, le Legat le pria de se deporter de ceste entreprise, & n'enuahir point Angleterre, qui estoit le patrimoine de l'Eglise: & pria de-rechef le Roy, d'empescher que son fils feit le voyage: mais le Roy respondit, qu'il n'y alloit point de son conseil, ny volonté: toutesfois (aiousta il) que s'il y auoit quelque droict, le Pape luy deuoit aussi bien donner audience qu'à Iean, & que le Legat representant sa saincteté pourroit ouyr son fils, & voir si iniustement il poursuiuoit, ce que le Pape luy deffendoit: d'autant qu'il ne vouloit autre iuge que le S. siege, duquel il auoit tousiours esté le fils tres-obeissant. A ces paroles du Roy, se leua vn cheualier au nom du Prince Louys, lequel ayant faict la reuerence deuë, parla ainsi: Il n'est aucun (Sire) qui ne sçache que Iean qui se porte pour Roy d'Angleterre, n'est digne du tiltre Royal, veu qu'il a esté accusé de trahison, & est attaint, & conuaincu de parricide, ayant massacré de ses mains propres son nepueu Artus, auquel iustement appartenoit la couronne d'Angleterre, & que pour ce forfait il fut condamné par la cour des Pairs de France à mourir, comme aussi les estats d'Angleterre le reiecterent pour ses iniustices, meurtres & tyrannies, ne voulans qu'il leur commandast. Ie ne veux point disputer si ces estats ont telle puissance, m'en rapportant à monsieur le Legat, lequel estant Anglois n'ignore point aussi la coustume de son pays, & le peu que les Rois y peuuent, si leurs loix ont quelque puissance: mais ie diray sur ce que cest illustre seigneur propose, qu'vn Roy oinct ne peut estre tiré en iugement, que ie luy accorde que non deuant moindre, ny son pareil, mais deuant plus grand, il ne me sçauroit monstrer le contraire. Or est il que Iean estant Duc & Comte releuant ses terres de la couronne de France, & ayant commis forfaict és terres suiectes à icelle, il s'ensuit que (quelque Royauté qu'il aye, ou plustost qu'il vsurpe) il faut que soit iugé par son souuerain, & qu'auant qu'estre receu pour commander, qu'il se iustifie des crimes qui luy sont imposez. Et quant au droict de monseigneur que voyez cy present, nul l'ignore, entant que bien qu'il ne voulut s'ayder de l'electiõ faicte par les seigneurs Anglois, ny de la faulte commise par Iean, donnant ou assuiectissant son Royaume au sainct siege, sans consentement des estats: il a encor' vn autre droict par lequel il peut venir à la succession Angloise, qui est de par Madame Blãche son espouse, & icelle fille de Madame Eleonor sœur de ce Iean, & son heritiere en la vacance du Royaume Anglois, par la sentence des estats quant à la couronne, & pour les Duchez, & Comtez qu'il auoit en Gaule, par le iugement des Pairs de Frãce. Et quant à ce que monsieur le Legat dit, que Iean pretendu Roy d'Angleterre s'est croisé, & que suiuant l'ordonnãce du Concile general, il n'est loisible de le guerroyer de quatre ans apres le iour qu'il a pris la croix: Ie ne veux point m'ayder de ce qu'il s'est croisé frauduleusement, & sans nulle deuotion, pour coulourer auec ceste pieté ses tyrannies, & les armer de l'authorité d'vn Concile: bien que nous sçachons quelle est la religion de ce bon croisé, & quel compte il faict ny du Pape, ny de ses ordonnances, ce qu'il monstreroit bien, si la necessité ne l'auoit forcé de s'aider du sainct siege, pour se maintenir en force: Mais i'ay vn autre moyen pour faire ma cause & tres-iuste, & tres-necessaire, estant naturellemẽt loisible à chascun de se deffendre de ceux qui luy font tort & violence. Or ne croy-je point que ny le Concile, ny la saincteté du Pape entendent que celuy qui sera croisé estant priuilegé, & comme si sacré que nul ose le toucher, aye licence de mal faire, & qui portant dommage à chascun, il soit interdit aux autres de luy faire resistance. On sçait que le pays d'Artois est le propre heritage de monseigneur le fils du Roy, & que le Comte de Guisnes est son homme lige, & toutesfois Iean auant que prendre la croix, a rauagé ces terres de mon seigneur puis s'est croisé: & ne sera il pas loisible à l'offencé de se reuencher de ceste iniure? Ce n'est pas tout, ains encor' apres s'estre croisé, il a enuahy les terres de monseigneur, & luy a faict la guerre, laquelle si iustement il poursuit, ne faut s'en esbahir, & n'est raison que monsieur le Legat vse icy de couleurs pour la deffence de celuy duquel il est iuge, ains doibt aussi bien faire droict aux seigneurs Anglois offen-

Arraisonnement du Legat du Pape à Louys Prince de France.

Respõce au nom de Louys au Legat du Pape.

cez, qu'au Roy vſurpateur, qui les eſclaue, & les priue de libertez oƈtroyées par ſes anceſtres, & que luy meſme ayant iuré, a contre iuſtice abolies, & violées. Cecy debattu en la ſorte que voyez, & Louys ayant proteſté de pourſuiure ſon droiƈt, & ſupplié le Roy de ne luy en empeſcher l'entrepriſe, le Legat ſ'en alla (ayant obtenu ſon ſauf-cõduiƈt du Roy) en Angleterre. Le Roy d'vne part trouuoit aſſez bõnes les raiſons de ſon fils, d'autre ne vouloit encourir l'indignatiõ du Pape: par ainſi ne dõna conſentement à l'entrepriſe de ſon fils que par force, voyant la nobleſſe crier apres le Prince, & ceſtuy diſant, qu'il aimoit mieux offencer le Pape, qu'il eſperoit appaiſer par raiſons, que faucer ſa promeſſe. Ainſi il ſe haſta de marcher, afin d'arriuer pluſtoſt en Angleterre que le Legat, lequel il ſçauoit eſtre affeƈtionné à la cauſe de Iean ſans Terre: & partit de Melun (où pour lors eſtoit le Roy) l'endemain de ſainƈt Marc à ſçauoir le vingt cinquieſme d'Auril: & venant à Calais mõta ſur mer, ſuiuy de la pluſpart de la nobleſſe de France, & n'arriua en Angleterre que ſur le dix-huiƈtieſme de May, où il prit terre ſans que Iean, qui eſtoit à Douure, luy oſaſt donner empeſchement, non qu'il n'eut forces aſſez ſuffiſantes, mais craignant que les Poiteuins ne le laiſſaſſent au beſoing, comme depuis ils en vſerent. Noſtre Prince Louys fut recueilly, & receu par la nobleſſe Angloiſe auec tout l'honneur qu'on ſçauroit deſirer, & luy furent faits les hommages & ſermens de fidelité à Londres par tous les eſtats, comme auſſi il iura de les bien regir, garder & deffendre, de leur faire iuſtice, eſtablir loix ſainƈtes, & icelles prouffitables au public, & de reſtituer à chacun ſon heritage vſurpé par Iean ſans Terre. Ce que fait, il ſ'aſſuieƈtit tout le pays aux enuirons & contraignit les Comtes de Warenne, Arondel, Salbery & le ieune Mareſchal du Royaume, & autres à luy venir faire hommage, & feit celebrer l'office diuin tant à Lõdres qu'ailleurs à cauſe qu'ils ceſſoyent de ce faire pour l'interdit y mis par le Legat du Pape: lequel puis n'aguerre eſtoit arriué, & ſ'eſtoit retiré vers le Roy Iean, & là il excommunia tãt le Prince Louys (ainſi que dient les autheurs Anglois) que tous les Seigneurs de ſa ligue: ce que toutesfois ne peut empeſcher que le Prince de France ne fut inueſty, & ne prit poſſeſſion de preſque tout le pays d'Angleterre, ſauf les Chaſteaux de Douure & Windeleshores. Le Roy Iean ainſi affligé & delaiſſé de tout le monde, ſ'en alla au pays de Norfolch, qu'il affligea de telle ſorte, que ſi les Mahometans y euſſent paſſé il eſt impoſſible de faire plus de maux que les ſiens feirent, veu que ruinant les biens des eccleſiaſtiques, il ne pardonna meſmes aux bleds des champs preſts à couper, qu'il ne feit paſſer ſous la fureur des flammes: & ſembloit que la miſere de ce Prince le feit deuenir plus inſolent & tyrannique, & que approchant de ſa fin il ſe preparaſt la voye à la mort, par des chemins pleins de ſang, & des clameurs, & plaintes du peuple. Auſſi luy ſ'en allant vers les parties ſeptentrionales de ſon Iſle, il perdit tout ſon bagage en vn fleuue, nommé Welleſtrem auec tous ſes meubles, ioyaux, & theſors, & tout ce qu'il auoit de plus precieux, & où il prenoit le plus de plaiſir, ſans qu'il ſe ſauuaſt ny homme, ny beſte, ny choſe quelconque de tout ce qui eſtoit au bagage. De cecy il conceut vne grande triſteſſe, laquelle on diƈt que luy cauſa la maladie de laquelle il mourut: mais d'autres tiennent que ce fut ſa gourmandiſe, qui fut cauſe de ſa mort, veu qu'il mangea tant de peſches, & beut ſi gloutement de la ceruoiſe nouuelle, que celle fieure que l'ennuy luy auoit engendré, ſe conuertiſt en continue. Comme qu'il en ſoit que la maladie aduint, ſi eſt-ce qu'il fut quelques iours malade, allant encor à cheual, iuſqu'à ce qu'il ſ'aliƈta au Chaſteau de Neuerc, où le mal rengregeant, & luy ſentant ſes forces luy defaillir, ſe prepara à la mort, & receut les ſacremens de la ſainƈte Egliſe: & mourut lendemain de ſainƈt Luc à ſçauoir le dixneufieſme d'Oƈtobre audiƈt an de mille deux cens ſeize, ayant regné dix-huiƈt ans cinq mois, & quatre iours, & fut ſon corps enterré à Wigorn, où il auoit eſleu ſa ſepulture ſur le tombeau duquel on met ceſt epitaphe.

Louys va en Angleterre cõtre la volonté de ſon pere.

Iean ſans Terre en quel deſaſtre veut ſe deffier de ſes gens meſmes.

Louys receu comme Roy en Angleterre.

Louys prẽd tout le Royaume d'Angleterre.

Cruautez de Ieã ſans Terre.

Bagage, & theſors du Roy Iean abiſmez en vn fleuue.

Maladie du Roy Ieã d'Angleterre.

Treſpas du Roy Iean ſans Terre.

Hoc in ſarcophago ſepelitur regis imago,
Qui moriens multum ſedauit in orbe tumultum,
Et cui connexa dum vixit probra manebant,
Hunc mala poſt mortem timor eſt ne fata ſequantur:

Qui

Qui legis hæc, metuens, dum cernis te moriturum,
Discite quid rerum pariat tibi meta dierum.

Il y en eut d'autres, qui sçachans combien ce Prince auoit esté vicieux, ne faillit aussi de faire contre luy ce distique.

Anglia sicut adhuc sordet fœtore Iohannis,
Sordida fœdatur fœdante Iohanne gehenna.

Or celuy qui a escrit cecy, fait allusion à ne sçay quelle apparition, si elle est vraye, ou fabuleuse, ie m'en raporte à la verité, ne veux neantmoins escrire chose qui ne puisse estre prouuée auec la sentence d'auteur qui soit authentique. Car de dire que ce Roy fut dit à bon droit sans terre, à cause qu'il fut priué de sepulture en terre saincte, ie ne sçauroy approuuer vne fourbe si euidente, & moins veux-ie estre iuge si temeraire de tenir qu'il soit damné, veu sa repẽtence à sa fin, quoy que Nicole Gilles die (à tort) qu'il mourut soudainement. Trop bien diray-ie que sa mauuaise vie, ses tirannies, cruautez, paillardise, & yurognerie, & le tort qu'il feit à son Royaume le rendant suiet & tributaire, furent cause que tout le monde l'auoit en haine, & qu'il n'y eut aucun qui le plaignit à sa mort non plus qu'on ne lit point que les Iuifs plourassent pour Herode. Aussi cela fut cause qu'il perdit presque tout ce qu'il possedoit par successiõ en Gaule, & que il mourut sur le poinct mesme, qu'il estoit priué du droit mesme qu'il auoit en Angleterre. Il laissa trois fils, & trois filles d'Isabelle d'Engoulesme, à sçauoir Henry, Richard, & Edmont: Isabelle, Eleonor, & Ieanne ses filles. Le Legat du Pape oyant la mort du Roy, & craignant l'aduancement plus grand du Prince Gaulois en l'isle, feit tant auec plusieurs prelats, Princes, & seigneurs, que Henry 3. du nom & fils aisné de Iean fust appellé à la couronne, suyuant que la raison le vouloit, & n'estant iuste que le fils portast l'iniquité du pere. Ainsi Henry en l'aage de dix ans, & le xxviii. d'Octobre dedié aux Apostres sainct Symon, & sainct Iude, fut couronné à Glouern, & luy donna l'on pour gouuerneur Guillaume Comte de Pembroch grand Mareschal du Royaume: ce qui donna vn grand empeschement aux affaires de Louys, veu l'alteration des volontez des Anglois en son endroit, soit qu'ils se faschassent de la guerre, ou qu'ils se craignissent de receuoir quelque mal-traitement de ce Prince. Et sur ce propos Matthieu Paris amene vne histoire (ne sçay si veritable) par laquelle il declaire la cause de l'estrãgement des volontez des Anglois, lors qu'il parle en ceste sorte. Aduint en ce temps que le Vicomte de Melun, homme illustre entre les François, qui estoient entrez en Angleterre auec le Prince Louys, deuint griefuement malade à Londres: lequel se voyant approcher de la mort, feit venir à soy quelques Barons Anglois, qui estoient là demourez pour la garde, & deffence de la ville, deuant lesquels il confessa quelle estoit la volonté de Louys, leur disant ces parolles: Ie suis marry de la desolation, & ruine qui vous est prochaine, & que vous ignorez les perils, & grands malheurs qui vous attendent: comme ainsi soit que monsieur le Prince Louys, & seize des principaux Comtes & Barons de sa suitte, ont iuré, que s'ils peuuent assuiectir l'Angleterre, & qu'il soit vne fois courõné, il chastiera si bien ceux qui portoiẽt les armes pour luy, & persecutoient leur Roy comme felons & trahistres, qu'il en seroit à iamais parlé, laissant vn exemple memorable de sa iustice, en exterminant ceux qui ruinoient leur chef, & ostant dn monde iusqu'aux derniers de la race des rebelles. Et affin que vous ne doubtiez sur mon dire, sçachez que moy, que vous voyez icy gesir au lict de la mort, ay esté au conseil où cecy a esté conclud contre vous, ce que ie vous iure par le salut, & sur le peril de mon ame: vous conseillant, de tenir cecy secret, & de pouruoir à voz affaires de bonne heure: ce que dit, il trespassa, laissant vn grand sursaut, & effroy au cœur de la noblesse Angloise. Or soit que cecy soit vray, ou faux, si est-ce que les Anglois commencerent à se refroidir, & se repẽtir de leur faute, & peu à peu se retirerent, ainsi que verrons cy apres. Cest an de M. CCXVI. & le 13. du moys de Iuillet mourut Henry de Flandres Empereur de Constantinople, estant en la Cité de Thessalonique, poursuiuant la cõqueste de la Romanie, en laquelle les Paleologues, & Lascaris auoient vsurpé plusieurs places, & tenoient fort contre les Latins: & fut appellé à la couronne Imperiale Monsieur Pierre de Courtenay Cõte d'Auxerre, & de Niuernois, lequel auoit espousé Yolãd sœur du susdit Empereur, mais il ne passa de tout cest an en Grece. Mourut aussi Ide Comtesse de Boloigne, & femme de Regnaud de Dammartin, & ainsi le

Iean sans Terre non plouré de ses subiets.

Enfans du Roy Iean sans Terre.

Henry 3. du nõ fils de Iean est couronné Roy d'Angleterre.

Comte de Pembroch gouuerneur du ieune Roy.

Arraisonnement du Vicomte de Melũ aux seigneurs Anglois.

Matthieu Paris en la vie de Iean sans Terre.

Mort du Vicomte de Melun à Londres.

Trespas de Henry Empereur de Constant.

Pierre de Courtenay fait Empereur de Cõstãtinople.

Trespas d'Ide Comtesse de Boloigne. Innocent 3. meurt à Perouse. Honorie 3. fait Pape.

Bolonis vint à Monsieur Philippe, dit le Velu, fils naturel du Roy Philippe Auguste, à cause de Marie heritiere, & fille vnique de ceste Cõtesse deffuncte. Au mesme moys de Iuillet & iour dixseptiesme d'iceluy mourut le Pape Innocent troiziesme, homme digne d'vne telle charge, & auquel ne manquoient ny le sçauoir, ny la bonne vie, ny la dexterité, & prudence pour le maniement des affaires, auquel succeda Honorie troiziesme du nom, duquel faudra parler quelque fois en la poursuite de nostre histoire: & trespassa ce bon Pape Innocẽt lors qu'il estoit allé en Toscane pour mettre paix entre les Geneuois, & Pisans, qui s'entrequerelloiẽt plusieurs terres, & sur tout l'Empire de la mer: les voulant reünir, affin qu'ils subuinssent auec leurs forces à la terre Saincte: & fut son corps enterré en l'Eglise de sainct Laurens à Perouse: le siege vacquãt quelque temps, & iusqu'à tant que les Cardinaux pressez par les Perusins, esleurent (cõme dit est) Honorie, qui estoit Romain de nation. Et sous ces deux Papes, prindrent commencement, & furent establis, & autorisez les ordres des freres Prescheurs & freres Mineurs sous les reigles de sainct Dominique & sainct François, desquels auons parlé cy dessus: car bien que desia ils eussent dressé leurs sainctes societez, & planté les premiers fondements de leur spirituel edifice, si est-ce que l'Eglise ne les auoit encor approuuez, ains voulurent les Papes voir le progrez de la vie, & doctrine de ces saincts personnages, & esprouuer si c'estoit de l'Esprit de Dieu qu'ils estoiẽt poussez: & ayans veu le prouffit que ces nouuelles plantes portoient en la vigne de nostre seigneur, ils les recueillirẽt, & recogneurent pour legitimes, & les autoriserẽt, & leur dõnerent la benediction: laquelle combiẽ leur a prouffitté, il se voit assez en ce qu'il n'y a coing du monde où ces religieux n'ayent espandu l'odeur de leur preud'hommie. En ce mesme an & moys, fut vuidé le different qui estoit entre Erard de Brienne, mary de Philippe de Champaigne fille de Henry second du nom Comte de Champaigne, & de Brie, & Blanche de Nauarre espouse de Thibaut second du nom, pour & au nom de son fils Thibaut troiziesme, d'autãt que le Comte de Brienne querellant le Comté de Champaigne, pour auoir espousé vne des filles de l'aisné des enfans de Henry le Large, lesquelles auoiẽt esté fraudées de leur droit, d'autãt que Thibaut secõd succeda à Henry secõd son frere, sans respect des filles d'iceluy, bien que le Comté de Champaigne ne fut point Salique. Mais quelque poursuitte que sceut faire le Briennois, si perdit-il sa cause au Parlement des Pairs tenu à Melun, le Roy seant en son lict de iustice, ainsi que i'ay recueilly de l'arrest interiecté par le Roy Philippe Auguste, duquel ie vous ay icy mis la teneur, affin que vous voyez quel ordre on tenoit lors aux iugemens, & que c'estoient les Pairs qui iugeoient les causes des grands, le Roy approuuant leur sentence, car ainsi parle en ses patentes que voicy, suiuant la forme que i'ay prise de l'original, & le langage duquel ie ne pretens point changer.

Establissemẽt des ordres des freres Prescheurs, & Mineurs.

Philippus dei gratia Francorum Rex: Nouerint vniuersi præsentes pariter, & futuri, quòd cùm dilecta, & fidelis nostra Blancha Comitissa Campaniæ citata esset per Ducem Burgundiæ. M. de Montemorency, & Guillielmum de Barris, vt in curiam nostram veniret iuri paritura super querela, quam Erardus de Brena, & Philippa, quæ dicitur eius vxor, contra eandem Comitissam, & Theobaldum filium eius proponebant. Et super eo quod idem Erardus & eadem Philippa petebant à nobis, quòd nos reciperemus homagium eiusdem Erardi de Comitatu Campaniæ, sicut inde tenens fuerat Comes Henricus nepos noster, quem ipsa Philippa patrem suum esse dicebat. Tandem apud Meledunum in nostra præsentia constituti prædicta Comitissa Campaniæ, & Theobaldus filius eius ex vna parte: & prædicti Erardus de Brena, & Philippa ex altera, requirentes super hoc sibi fieri iudicium, iudicatum est ibidem à Paribus regni nostri, videlicet à Rhemensi Archipiscopo, à Guillielmo Lingonensi, Guillielmo Cathalaunensi, Philippo Beluacensi, Stephano Nouionensi Episcopis. Et à Duce Burgundiæ, & à multis aliis Episcopis, & Baronibus nostris, videlicet Altisiodorensi, Roberto Carnotensi, Guillielmo Siluanectensi, & Ioanne Lexouiensi Episcopis, & Guillielmo Comite de Pontigny, Roberto Comite Drocarum: P. Comite Britanniæ, Guillielmo Comite Germinacensi. I. Comite Belli-Montis, Guidone Comite Sancti Pauli: Guillielmo de Rupibus Senescallo Andegauensi, & Roberto Comite de Alençon, nobis audientibus, & iudicium approbantibus: Quòd homagium Erardi de Brena, vel dictæ Philippæ de Comitatu Campaniæ nullatenus recipere debebamus, quandiu Blancha Comitissa & Theobaldus filius eius vellent ius facere in curia nostra, & prosequi, quia vsus, & consuetudo Franciæ talis est, quòd ex quo aliquis saisitus est de aliquo feudo per Dominum feudi: Dominus feudi non debet alium recipere in hominem de eodem feudo, quandiu ille qui saisitus est de feudo per Dominum feudi, velit, & paratus sit ius facere in curia Domini feudi, & prosequi. Et quia Comitem Theobaldum quondam nepotem nostrum patrem istius

Theobaldi

Theobaldi per assensum Baronum, nostrorum nullo contradicente recepimus in hominem de Comitatu Campaniæ, & Briæ, sicut pater eius Henricus inde tenens fuerat: & post decessum dicti Comitis Theobaldi recepimus Blancham Comitissam de eodem Comitatu in fœminam nostram sicut de Baillio, & posteà Theobaldum filium eius saluo Baillio matris suæ de eodem Comitatu in hominem recepimus, nullo contradicente: de iure non debebamus dessaisire Blancham Comitissam Campaniæ, vel Theobaldum eius filium de Comitatu Campaniæ, & Briæ, quandiu parati essent ius facere, & prosequi in curia nostra, & ipsa Comitissa coram nobis, & Baronibus nostris id semper obtulit. Hoc autem iudicium prædictum concesserunt prædicti Erardus, & Philippa: & ea die qua istud iudicium factum fuit, nihil amplius quæsierunt à prædicta Comitissa Campaniæ, & eius filio, & sic sine Die recesserunt. Actum Meleduni. Anno Domini Millesimo ducentesimo decimo sexto, Mense Iulio.

Ces patentes vous font foy de plusieurs choses, & que les grans n'estoient point appellez en iugement par des sergeans, ny par des Huissiers de la Chambre, ains s'ils estoient Pairs, vn Pair en faisoit le plus souuent l'office, ou en deffaut de ce, il falloit que ce fussent deux Cheualiers qualifiez, ainsi que le verrons pratiquer en la vie du Roy Louys huitiesme fils de ce Philippe Auguste. Vous y voyez aussi les conditions des fiefs, & comme ceux qui en iouissoient n'en pouuoient estre dessaisis apres estre receus à l'hommage, s'ils ne refusoiét l'obeissance à leur seigneur de fief: de sorte que apres la mort de Henry secōd, comme ses filles ne se fussent representees, & que Thibaut son frere eut esté sans nul contredisant, receu par le Roy en la foy, & hommage des Comtez de Champaigne, & de Brie: par ce moyen il se rendit le vray Comte, & ne pouuoit estre priué des terres desquelles le Roy l'auoit saisy, sans forfaiture, & felonnie. Outre ce, vous aprenez que non seulement les Pairs de France assistoient à ces iugements, ains plusieurs autres tant du Clergé que de la Noblesse, suyuant l'ancienne institution & coustume de ce Royaume, comme aussi les officiers de la couronne, & ceux de la maison du Roy y assistoient, & y auoient voix deliberatiue, ainsi que i'espere mōstrer mieux à propos en autre passage. Et de fait, en ce iugement vous y voyez Guy Comte de sainct Paul Mareschal de France, & Guillaume des Roches qui aussi porta vn pareil tiltre, comme estant la iustice de France cōmuniquée à ceux qui ont les estats & dignitez à ce seul esgard dressées, à sçauoir pour tenir la main que iustice soit faite aux grands & petits, pour la manutention, & conseruation de ceste Royalle Couronne. Mais reuenons à nostre propos du Prince de France, lequel apres la mort du Roy Iean sans Terre estant au siege de Douure le laissa, pour ne pouuoir rien gaigner sur les assiegez: & vint se camper deuant le Chasteau de Herford lendemain de sainct Martin, à sçauoir le douziesme de Nouembre, où il fut iusqu'au iour sainct Nicolas qui est le sixiesme de Decembre que la place fut rendue par composition. Ces choses se passans ainsi, les Anglois estoient en grand bransle ne sçachans de quel costé se tourner, ou s'ils deuoient obeir au Prince Louys, auquel ils auoient iuré la foy & fait les hommages, ou à Henry qu'ils voioyent porter le nom de Roy, & estre autorisé pour tel par le Pape: ils se fussent volontiers desdits de leur parolle obligée à Louys, veu que les terres prises par luy, estoient données aux François de sa suite, & que nul Anglois auoit le gouuernement en chef d'aucune Prouince, ny ville d'Angleterre: mais la honte les destournoit, & falloit que auallassent le bruuage par eux versé, & portassent la penitence de leur felonnie: non que pour cela i'excuse noz Gaulois, les deportements desquels nous sçauons par l'histoire auoir esté si souuent fascheux, & tant violents que nulle nation estrange a peu iadis supporter nos insolences: & de fait si les Capitaines qui suiuirēt le Prince Louys eussent esté aussi modestes que leur chef, c'est chose seure que l'Angleterre fut demourée sous l'obeissance de la couronne Françoise. Ce qui encore gasta le succez des affaires des nostres fut que sur le commencement de Caresme, estans faites tresues iusqu'à Pasques closes, les choses demourants au mesme estat qu'elles estoient lors que la tresue fut iurée entre Louys d'vn costé, & Henry de l'autre: & ainsi nostre Prince passant en Gaule, se nuisit plus que s'il eut continué la guerre, d'autant que les Anglois pratiquerent leur reconciliation auec leur Roy, & se reünirent à luy les Comtes de Salbery, Arondel, & de Warennes, & le fils du grand Mareschal laissa aussi le party des seigneurs François, ce qui leur fut vn grand desauantage. Ainsi en l'an de nostre salut mille deux cens dixsept, Louys retournant en Angleterre, trouua l'estat

Louys leue le siege de deuāt Douure.

Herford pris par cōposition.

François fascheux en leur gouuernement iadis.

Tresues entre le prince Louys, et Henry.

Seigneurs Anglois laissent les François.

l'An de grace 1217.

tout alteré,& veit ses forces diminuées,& tout le monde prest à ruiner les siens, & à le chasser de l'Isle,experimentant combien vn peuple souffre enuis d'estre commandé par vn estranger. Car le Legat du Pape auoit tellement encouragé ceux qui suiuoient le ieune Roy Henry (la mere duquel se retira aussi tost en Gaule, à cause de la mort de son pere Aymar Comte d'Engoulesme, & se remaria à son premier mary le Comte de la Marche l'an mille deux cens dix-huict,& ainsi elle n'eut aucun maniement d'affaires en Angleterre, à cause qu'elle estoit fort violente en ses actions, & orgueilleuse à merueilles:) le Legat (dis-je) arma les Anglois pour leur ieune Roy, & les encouragea contre les François excommuniez. En somme, vers les festes de Pentecouste les deux armées se camperent prés de Lincoln, où les nostres s'enfermerent non de crainte,mais pour estre mieux à leur aise: ayãs moyen de sortir quãd bon leur sembleroit pour combattre. De ceux-cy estoit chef le Comte du Perche nommé Thomas, ieune Prince de grande esperance,que l'autheur Anglois appelle Mareschal de France,mais il prend le nom de Mareschal, pour le lieutenant general du Prince, veu que ce Comte ne fut onc en l'estat,ny porta ce tiltre,lequel fut vaincu & occis,& la ville emportée plus par la trahison de ceux de dedans, que vaillance de ceux qui la prindrent. Ainsi les François deffaicts, fallut que se sauuassent à Londres,portans la nouuelle de ce desastre à Louys, lequel soudain en aduertit le Roy son pere,luy faisant entendre,que tant s'en faut qu'il eut moyen de conquerir ce qui restoit d'Angleterre, qu'il n'auoit aucune commodité d'en sortir, & moins de resister à Henry, s'il ne plaisoit au Roy de luy enuoyer forces suffisantes pour rompre l'effort de son aduersaire. Le Roy depescha quelques trouppes,lesquelles furent sans prouffit aucun pour le Prince enclos dedans Londres,& lequel le Legat, & le grand Mareschal Comte de Pembroch vindrent assieger, d'où s'ensuiuit que le fils de Frãce trahy par les Anglois qui luy auoient faucé la foy, fallut que vint aux conditions de paix telles presque qu'il pleut à son ennemy luy donner, & de la capitulation, & articles de laquelle voicy comme l'historien Anglois parle, d'autant que les nostres n'en dient guere grand chose: seulement Nicole Gilles met en auant qu'il y eut des conuentions secrettes qui ne se publierent point, lesquelles sont de telle sorte: Fallut que Louys iurast,& feit iurer tous les seigneurs de sa suite sur les saincts Euangiles, qu'ils feroient en ceste cause,ce qui seroit ordonné par le Pape & sainct siege de Rome,auquel desormais il presteroit toute summission, & obeïssance: & que soudain il sortiroit de l'Isle d'Angleterre, sans plus y reuenir pour y guerroyer, ny quereller chose quelconque. Qu'il tascheroit de tout son pouuoir d'induire le Roy son seigneur & pere,& le conseil de France,de rendre au Roy Henry les Duchez,& Comtez qu'il luy detenoit, & qui luy deuoient eschoir comme succession & heritage de ses ancestres: & que là où son pere ne voudroit y entendre,qu'il en feroit raison, lors que viendroit à la couronne. Iura encor, que sans nul delay il rendroit au Roy Henry toutes les villes,Chasteaux,& forteresses,qu'il auoit pris, & occupé en Angleterre,& en retireroit les garnisons Françoises. D'autre-part le Roy Anglois, le Legat du Pape,& le grand Mareschal du Royaume,iurerent sur les saincts Euangiles, qu'ils remettroient en tous,& chascuns leurs biens,les Barons,& seigneurs d'Angleterre, & leur rendroient les priuileges,& les libertez pour la poursuitte, & querelle desquelles,ils auoient meu la guerre au Roy Iean,& fait ligue auec les François. Que ceste reuolte, ny port d'armes ne seroit dommageable par cy apres à ceux qui auoient esté de la ligue de Louys, ains les auoüoit Henry pour ses bons, & fideles suiects, ayans faict cecy pour le bien,& conseruation du public: En somme, que tous prisonniers seroient rendus tant d'vne part que d'autre,fussent ils pris sur mer ou sur terre, sans nulle rançon: sauf que s'ils l'auoient desia payée auant la paix,la somme de laquelle ne leur seroit point renduë: & ainsi fut Louys absous par le Legat, & accompaigné du grand Comte Mareschal,il s'en reuint en France, laissant les Anglois de sa ligue à la mercy de leurs ennemis, mais eux mesmes estans dignes de ce traictement qui luy auoient faucé leur foy promise: & ainsi fut Louys puny pour auoir aspiré au Royaume d'autruy,lors que les Albigeois pilloient, & gastoient les Prouinces qui luy deuoient estre suiettes. Ce-pendant Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre, & esleu Empereur de Constantinople s'en vint à Rome pour y estre sacré, & couronné auec

Isabel Royne d'Angleterre reuiét en Gaule, & se marie au Comte de la Marche.

Lincoln assiegé par Henry.

Thomas Comte du Perche occis à Lincoln.

Louys assiegé dedans Londres.

Articles de la paix entre Louys & Hẽry.

Retour du Prince Louys en France.

Couronnement de l'Empereur de Cõstantinople Pierre Cõte d'Auxerre.

Yoland son espouse, mais la ceremonie de ce sacre, & couronnement, fut faicte en l'Eglise de sainct Laurens hors les murs de Rome, afin qu'il ne semblast qu'ils eussent quelque droict au sainct Empire d'Occident, & qu'ils prinssent possession de la souuraineté d'iceluy, & en la ville capitale, & par le souuerain Euesque des Chrestiens. Aussi partit il de Rome le propre iour qu'il fut courõné (Pierre moine d'Auxerre dict que ce fut neuf iours apres son couronnement) enuoya Madame Yoland son espouse auec ses quatre filles deuant par mer vers Constantinople, & il s'achemina par le Royaume de Naples ayant huict vingt hommes d'armes, & quelques quatre mille hommes de pied à sa compaignie, armez fort brauement, & equippez à l'auantage. Il r'encontra au port de Brindes Iean Cardinal de Colonne Legat du sainct siege, enuoyé en la Romanie (qui est l'ancienne Thrace) & vers les Venitiens, lequel passa la mer auec l'Empereur, & vint assieger la Cité de Durace. Car il l'auoit ainsi promis aux Venitiens, moyennant certaines pactions faictes entre sa maiesté, & la seigneurie de Venise, laquelle se plaignoit de ce que par Theodore Lascaris ceste place leur auoit esté ostée par force, mais l'Empereur les asseura de leur rẽdre, s'il plaisoit à Dieu luy faire la grace qu'il la peut forcer. Mais ayant employé plusieurs iours en vain en ce siege, & faict grand perte des siens, il fallut qu'auec sa honte il le quictast, & donnast commencement par vn grand mal'heur à son Empire. Or quel succez eurent les affaires de ce Prince, oyez le discourir à vn moine Auxerrois, qui viuoit de son tẽps, lequel en parle en ceste sorte: Apres cecy, par la volonté de Dieu, les iugemens duquel sont vn grand abisme, l'Empereur entra en la terre d'vn tyran nommé Theodore, qui estoit Duc de la susdicte cité de Durace: & estant l'armée Imperiale enclose entre des bocages montaigneux & riuieres non gueables, n'ayant point viures, lesquels auoient esté transportez par la malice des Grecs du pays, se voyans en peril de mort, se resolurent de combattre Theodore, qui les costoyoit auec ses forces. Theodore voyant les choses luy succeder à souhait, feit tant qu'il parla secrettement au Legat, auquel luy dict (mais par faintise) qu'il ne desiroit rien que la paix, promit sauf conduit, & libre passage, & viures à l'Empereur, & aux siens, pourueu qu'ils posent ius les armes. Ainsi la chose accordée, & par serment confirmée auec vn baiser tout tel que celuy de Iudas, le Legat exhortant l'Empereur de condescendre aux conditions, comme ne pensant point que trahistreusement les Grecs auoient iuré, resolus de violer leur foy, & promesse, noz gens mirent à bas les armes. Mais cela n'eut pas si tost esté faict, que l'Empereur & le Legat, & Guillaume Comte de Sancerre, & grãd nombre de noblesse Gauloise furent faicts prisonniers par Theodore, & furent enuoyez en lieux diuers en prison là où le reste de la multitude: fut conduit par des lieux desuoyez & inaccessibles, où ces Grecs pariures, & Thraciens Barbares, les despoüillans, & deualisans, les laisserent à la mercy de la fortune. Exemple memorable pour tout grand chef, de ne se fier qu'à propos aux promesses de ses aduersaires, & de ne iamais abandonner la force, tant qu'il a moyen de s'en preualoir: quoy qu'il en soit, au mesme temps que le Prince Louys fut chassé d'Angleterre, l'Empereur Pierre fut traicté si rudement par Theodore Duc de Durace, comme si le mal'heur eut suiuy les François, & en Orient, & és parties Occidentales. Au reste, peu de temps auant que cela aduint, les tours de l'Eglise de sainct Estienne d'Auxerre cheurent comme miraculeusement vn dimenche auant l'Aduent, sans faire mal à personne, & les vens furent si violens, qu'ils abbatoient les arbres, & n'espargnoient maisons, & plus solides edifices.

Durace ville d'Albanie assiegée par l'empereur Pierre.

Pierre moine d'Auxerre en sa Chronique

Trahison du Duc Theodore.

Pierre Empereur de Constantinople, & les siens faict prisonnier.

Presages du mal'heur de l'Empereur Pierre

De la venue du Comte Symon de Monfort vers le Roy Philippe pour auoir secours, succez des affaires de Leuant, & mort du treschrestien Roy Philippe Auguste, & autres choses memorables. CHAP. LXXXIII.

N'Y a chose qui tant aye onc retardé le seruice de Dieu que l'ambition, & l'auarice, comme ainsi soit que les Rois desireux d'accumuler, ou amõceler Royaume sur Royaume, oublient aussi le seruice de Dieu, ainsi que feit Louys, passant en Angleterre, & laissant à guerir l'infection qui

L'Ambition retarde le seruice de Dieu.

estoit semée par les Gaules. Et sans faute noz Rois estoient alors si coustumiers, de voir leurs seigneuries eschantillonnées, qu'ils ne se soucioient point de la perte d'icelles, pourueu que pres d'eux ils fussent en repos, ou qu'ils peussent se venger de quelque leur aduersaire. Car qui ne dira que les Princes fussent lors ou trop simples, ou se laissans manier plus que de raison, puis que les Rois de France, pouuans chastier leurs suiects, souffroient que les Ecclesiastiques vsassent des deux glaiues contre l'ancienne coustume, & confisquassent les terres, le fief desquelles estoient purement mouuans de la couronne de France? Ie dis cecy pour l'esgard des Comtez de Foix, & Tholouse confisquez par le Pape, & donnez à Symon de Monfort: car bien qu'vn heretique soit punissable au corps & aux biens, si est-ce que la pratique de l'experiēce nous a fait voir que l'Eglise ayant lié l'ame par censure, laisse la punition exterieure aux Princes qui portent le glaiue materiel. Soit donc ou que les Ecclesiastiques outrepassassent les bornes de leur puissance, ou q̃ les Princes souuerains ignorassent & leur deuoir, & leur authorité, ou (ce qui est le plus vray-semblable) que la deuotiō leur feit souffrir cecy, on voyoit en ce temps des choses si absurdes, que si noz Rois ne se fussent deffendus, on eut aussi biē assuiecty ce Royaume, qu'on feit celuy d'Angleterre. Ceste puissance, soit elle vsurpée, ou legitime du Pape sur le temporel des Princes, causa vn renouuellement de guerre és pays de Landgoth, ou Languedoch, & Foix, d'autant que les proprietaires, non condemnez par le Roy leur souuerain temporel, vouloient r'entrer en leurs terres. Mais voyans que les Rois auoient les mains liées, & que la crainte des censures leur faisoit se rapporter du tout aux Ecclesiastiques, les aucuns desquels faisoient lors trop bon marché des censures: il fallut aussi, que pour auoir raison, ils se retirassent au sainct siege. C'est pourquoy les sus-nommez Comtes de Foix, & de Tholouse enuoyerent leurs agens, & deputez au sainct Concile de Latran afin d'estre rehabilitez par l'authorité d'iceluy & estre remis en la possession de leurs terres: comme aussi Symon de Monfort y enuoya Guy son frere pour faire teste aux deputez des Comtes: & en somme, le Concile iugeant selon qu'il paroissoit des mauuais deportemens du Tholousain, & Foixien, ordonna aussi que Symon de Monfort demeureroit paisible possesseur des terres par les croisez conquises, sauf à faire les foy & hommage au Roy de Frāce, comme à son seigneur souuerain: ainsi que feit ledict de Monfort, lequel ayant desmantelé Tholouse, & cōblé les fossez, se saisit des chasteaux d'icelle, puis s'en alla vers le Roy, qui le receut à l'hommage, & l'inuestit des terres sus alleguées pour luy & ses hoirs ayans cause, luy ratifiant la dōnation du Comté de Narbonne. Ce-pendant le ieune Raymond fils du Comte de Tholouse auant que le Comte de Monfort reuint de France, ayant attiré à sa societé & alliance ceux d'Auignon, Marseille & Carcassonne, se rua sur les terres d'outre le Rhosne & prit le chasteau de Beaucaire assis en Languedoch selon la riuiere du Rhosne, lequel estoit de l'ancien heritage des Comtes de Tholouse. Contre cestuy furent Amaury frere aisné de Symon & Comte de Monfort, & Guy son frere puisné, mais quelque effort qu'ils sçeussent faire, si fut-il impossible qu'ils chassassent le ieune Raymond, lequel attendoit son pere passé en Espaigne pour en tirer secours sous la faueur des Princes d'Aragon, hayans à mort le race du Comte Symon depuis la bataille de Muret. Durant lequel appareil le Pape Honorie confirma les ordres des freres Mineurs & Prescheurs qu'Innocent n'auoit peu faire pressé de la mort, comme aussi il donna force aux religieux de saincte Catherine du Val des escholiers à Paris: car quant aux Carmes qu'on dict lors auoir esté receus par ce Pape, c'est se tromper, veu qu'ils ne passerēt en Gaule, ny en l'Europe, iusqu'à ce que sainct Louys les y amena à son retour de la guerre, & premier voyage fait en la terre saincte. Apres que Symon de Monfort eut domptez les citoyens de Mompelier & de Narbonne, & les eut contraints à le recognoistre pour seigneur, & sous-mis le Comte de Nismes à venir à composition, tandis qu'il s'arresta à chastier Aymar de Poitiers ayant ses terres outre le Rhosne au pays de Viennois, & Valentinois: voicy que Raymōd l'ancien Comte de Tholouse amena forces d'Espaigne au secours de son fils, & des siens, ayant en sa compaignie Bernard Comte de Cominge, & le seigneur de Pailliers, & vint à Tholouse, passant à gué la riuiere de Garonne: & quelque empeschement que luy sçeut donner Guy de Monfort si luy fut il impossible de luy empescher l'entree, & moins de l'en

L'heretique est doublement punissable.

Les Cōtes de Tholouse & de Foix enuoyent au Concile de Latran.

Le Concile iuge pour Symon de Monfort.

Symon fait hommage au Roy des terres conquises.

Beaucaire pris par Raymond le ieune Comte de Tholouse.

Raymond le vieux en Espaigne pour y mēdier secours.

Mōpelier, Narbonne, & Nismes soumis par le Cōte Symon.

Raymond Comte de Tholouse entre en sa ville.

de l'en chasser, ains fallut que se retirast au chasteau dict de Narbonne. De cecy aduerty le Comte Symō, & craignant, ou la ruine de son frere, ou la perte de tout le païs, fut auec le Legat du sainct siege, & plusieurs croisez qui luy estoyent venus à secours. Ce siege fut long, mais dommageable aux Catholiques à cause que le bon Comte, & vn des plus vaillans, sages & vertueux Capitaines Symon de Monfort, ayant dressez vn engin (qu'ils appelloyent la chatte) pour emplir les fossez de Tholouse, & esgaller la terre aux murailles, il fut blecé d'vn coup de pierre par les assiegez qui vsans de cō-tre-engins taschoient d'abbatre les machines des assiegeans, de laquelle blessure il mourut bien tost apres: auquel succeda son fils nommé Amaury, homme tel qu'il ne degeneroit point des vertus de son pere, & lequel n'ayant moyen de fournir aux frais de la guerre, fut contraint d'abandonner & son fort Narbonnois, & le siege de Tholouse, emportant le corps de son pere à Carcassonne, lequel fut depuis porté en France au tombeau de ses ancestres Comtes de Monfort. De la mort de cest excellent, & courageux champion, deffenseur de la cause de l'Eglise, parle l'auteur de la Philippide, lors qu'il chante ainsi:

Simō assiege la Cité de Tholouse.

Mort du Comte Simon occis deuant Tholouse.

Amaury fils, & heritier de Symon.

Non multò post hæc Simon, magis vnde dolendum
Martyris in palma, ratio nisi flere vetaret,
Inclytus ille comes Tholosanam dum obsidet vrbem,
Quæ fidei nostræ contraria, suscipiebat
Hæreticos, nec adhuc pestes euitat eorum,
Raptus ab hac subitò lachrymarum valle, beatus
Martyrio, ad sedes meruit migrare supernas,
Gaudia martyribus addens, conciuis eorum
Factus, vbi æthærea cum Christo regnat in aula.

Guillaume Breton liu. 12. de la Philippide

Il sembla que la mort de ce grand guerrier abattit le cœur des Catholiques, & dōnast force nouuelle aux Albigeois: d'autant que Castelnan d'Arry fut rēdu au Comte Raymond, lequel y laissa son fils pour le deffendre, qui fut aussi tost assiegé par Amaury fils de Symon, lequel n'y fit pas mieux ses affaires qu'à Tholouse, car il y perdit Guy Comte de Bigorre son frere puisné, & contrainct de leuer le siege, s'en alla plein d'angoisse, & espuisé de moyens. Or ce qui donna plus de regret à Amaury fut qu'en vn an il auoit perdu son pere, son frere, & son oncle contre les heretiques: des deux vous auez ouy la mort, l'vn deuant Tholouse, & l'autre deuant Castelnan d'Arry. Le troisiesme à sçauoir Guy son oncle estant au pays de Foix qu'il conqueroit à force d'armes, & faisant abattre la place de Mommoy derriere Mont-gausi, le Comte de Foix vint luy donner dessus aupres d'vn lieu dict Varilles, & defaisant ses trouppes, Guy fut occis, quelque temps auant le siege de Tholouse. Ceste mesme année les Princes Chrestiens feirent le voyage d'outre-mer auec vne belle, & flourissante armée, les principaux de laquelle estoient, Iean de Brienne Roy de Hierusalem, André Roy d'Hongrie, Pelage Legat du sainct siege, Louys Duc de Bauiere, Herué ou Herman Comte de Neuers, ayans auec eux les Euesques Pierre de Paris, Gauthier, d'Austun, & Iourdain de Lisieux, & grand nombre d'Anglois, & de ceux de Cologne, d'Vtrech, de Henaut, & de Flandres desquels estoit chef Gauthier d'Auesnes, mais ce voyage ne fut de grand effect, la plus-part des Princes se lassans trop tost, & se retirans de l'entreprise, lors qu'il falloit la poursuiure plus viuement. Au reste les signes apparus en l'air, sembloit que fauorisassent la cause des nostres, d'autant que presque en vne mesme saison, le signe de la croix apparut en l'air en plein iour: & entre autres pres de Cologne le vendredy auant Pentecoste, on veit trois figures de croix en l'air, l'vne blanche qui regardoit le Septentrion, l'autre de mesme couleur, aduisant le Midy: & au mi lieu d'icelles y en auoit vne aucunement coulourée, sur laquelle on voyoit la figure d'vn homme crucifié, & tenant les bras estendus & clouez, & ayant la teste enclinée: ce qu'estant rapporté au Pape Honorie, il ordōna

Castelnau d'Arry pris par les Albigeois.

Guy Comte de Bigorre occis deuāt Castelnā d'Arry.

Guy frere de Symon de Monfort occis par le Cōte de Foix.

Princes voyageurs en la terre saincte.

Signes en l'air l'an 1217.

que l'armée des Chrestiens s'acheminast en Egypte pour y accabler le Souldan du grand Caire. Ce que i'ay proposé de la mort de Symon de Monfort, & de son fils, aduint l'an mille deux cens dix-huict, mais ie l'ay mis en l'an dix-sept, à cause de la continuation de l'histoire, & pource que lors il assiegea Tholouse, & il n'y auroit point bien-seance au discours si on les tronçonnoit ainsi à tout propos. Donc sur le commencement de l'an mille deux cens dix-huict, les Chrestiens, suiuant le mandement Apostolique, vindrent en Egypte, sous la conduicte du Roy, Iean de Hierusalem, du Duc d'Austriche, du Comte Herué de Neuers, & de Gauthier grand Chambellan du Roy de France, & allerent assieger la cité de Damiete assise sur l'vne des sept bouches du Nil, à cause que c'estoit la plus proche de Palestine, & que la prise d'icelle donneroit vne grande ouuerture à chasser les Mahometans de Palestine. Ils feirent de grandes choses au cõmencement, & prindrent vne tour posée sur vn bras, & canal du Nil, mais peu s'en fallut qu'ils ne fussent forcez de leuer le siege tant par le secours que le Souldan d'Egypte amena aux assiegez, que par le desbord du fleuue, & la peste qui assaillit l'armée Chrestienne : mais le Souldan se retirant, la peste cessant, & les eaux retirées, noz gens continuerent aussi le siege iusqu'en l'an ensuiuãt qu'ils prindrent la place, mais non sans perte de plusieurs grãds personnages, & d'autres qui durant le siege furent faits prisonniers, tels que Milon seigneur de Nantueil, & le susdict Gauthier grand Chambellan. Ce-pendant nostre Roy Philippe, qui venant à la couronne, auoit (comme i'ay dict) chassé les Iuifs de son Royaume, & puis les y receut, feit en cest an vn edict contr'eux, qui portoit qu'il ne leur fut loisible en sorte aucune de prendre pour gage d'argent qu'ils prestassent, aucun ioyau, ny ornement Ecclesiastique : leur deffendit aussi de ne prester argent à religieux quelconque sans le congé, & consentement de son Abbé & du chapitre de la maison, & monastere duquel il seroit. Que nul Chrestien fut forcé de vendre son heritage pour payer la somme deuë à vn Iuif, ains que seulement la troisiesme partie du reuenu du debteur seroit assignée au Iuif, sans que le debte peut courir plus long que d'vne année, que l'vsure ne passast point plus haut que de deux deniers sur liure chacune sepmaine, sans qu'vn Iuif peut obliger le Chrestien par emprisonnemẽt de sa personne pour chose qu'il luy prestast. Ainsi voyez vous, que de tout tẽps la France a receu des exacteurs estrangers, vsans de rapines sous pretexte de faire plaisir en prestant à l'vsure : & que les consciences de noz maieurs estoient si bonnes, que de ne vouloir suiure ceste abomination de prester aux interets vsuraires, aymans mieux estre trompez que deceuoir leur prochain, & souffrir ces sangsuës de leur substãce, qu'eux mesmes fussent les rauisseurs & voleurs des biens & patrimoine de leurs freres. La mort de Symon Comte de Tholouse donna grandement au cœur du Roy Philippe, de sorte que craignant que les affaires des Catholiques ne fussent accablez par la force des Albigeois, il voulut l'an mille deux cens dix-neuf, que son fils mesme feit le voyage, & poursuiuit les victoires de Symon, & effaçast la tache qu'il auoit encouruë, estant excommunié pour le voyage d'Angleterre. Louys donc accompaigné de la plus-part de la noblesse Françoise, vint par le pays de Poitou & Limosin, & passant par Perigort, gastant les terres des gentils-hommes, fauorisant les heretiques, vint en fin en Agenois, & alla assieger la ville, & Chasteau de Marmande assise sur le bord de la riuiere de Garonne, entre la Reolle, & Thonens, laquelle ville estoit de l'heritage du Comte de Tholouse : & dedans icelle estant le Comte d'Estrac, & Arnaut de Blanquefort, & plusieurs autres gentils-hommes du pays pour la deffendre au nom du Tholousain. Ceux cy voyans qu'à la longue ils ne pourroient resister à l'effort du Prince, ayans enduré quelque assaut, se rendirent : & faut bien dire que ce fut à discretion, puis que l'histoire porte, qu'ils furent menez à Puy-Laurens pour y estre detenus en prison, iusqu'à tant qu'on rendit les Catholiques qui estoiẽt entre les mains des Albigeois. Marmande estant prise, Louys s'achemina à Tholouse le long de la Garonne : veit le Port saincte Marie, Agen, Lairac, Auuila & autres places sur la susdicte riuiere : & en fin vint deuant Tholouse qu'il assiegea, & assaillit auec grande animosité, donnant de grands affaires aux assiegez, de sorte qu'en quarante cinq iours il emporta la place, d'autres tiennent que non, ce qui est le plus veritable : veu que certains affaires estans suruenus en France, il fallut que le Prince s'en retournast, & qu'il quictast

L'an 1218.

Cité de Damiete en Egypte assiegée par les Chrestiẽs.

Maux endurez au siege de Damiete.

Prise de Damiete.

Loy, & edict de Philippe Auguste contre les Iuifs.

L'an 1219.

Voyage du Prince Louys en Languedoch.

Marmãde prise par Louys.

Cõte d'Estrac pris à Marmãde.

Tholouse assiegee par Louys.

quictaſt le ſiege: ce qui fut cauſe que les heretiques deuenus plus inſolens, recouurerent la plus-part des Chaſteaux que le Prince leur auoit oſté, & entre autres Lauaur, Puy-Laurens, & Montreal, où fut tué Alain de Rouſſi, auquel Symon auoit dóné la ſeigneurie de ceſte place. Et d'autant que noz hiſtoriens, les œuures deſquels ne ſont en lumiere, ſoient François, Anglois, ou Bretons, ne dient point l'occaſion pour laquelle Louys leua le ſiege de Tholouſe, & ſ'en reuint vers le Roy ſon pere, il faut ſuiure ceux qui ſont eſcrits à la main, & deſquels le teſmoignage eſt receuable, comme ayans veſcu du temps que les choſes aduindrent, tel qu'eſt Guillaume Breton autheur de la Philippide: lequel faict recit de certaine querelle aduenuë en Bretaigne, dés auſſi toſt que Pierre de Dreux vint à ceſt heritage, & de laquelle ſuiuans ceſt autheur, nous parlerons le plus brieuement que nous ſera poſſible. Il vous peut ſouuenir que cy deſſus i'ay dict qu'Alix aiſnée des filles de la Ducheſſe de Bretaigne Conſtance, & de Guy de Thoüars, fut mariée en premieres nopces auec Henry fils d'Alain Comte de Ponthieure, & iſſu du ſang des anciens Comtes, & Ducs, & Rois de Bretaigne: & que ce Henry eſtant mort, le ſeigneur de Thoüars, par le conſeil des Prelats, & ſeigneurs Bretons, remaria ſa fille à Pierre de Dreux, iſſu du ſang de France: de la Genealogie duquel i'eſpere parler cy apres, le diſcours en eſtant treſneceſſaire. Cecy poſé, il faut venir à l'occaſion de la querelle ſuſdicte: il y auoit deux Comtes Bretons, l'vn appellé Conan, & l'autre Salomon, l'autheur ne dict point de quelle maiſon ils eſtoient, mais il eſt à penſer qu'ils touchoient de ſang, au ſuſdict Henry, veu qu'il eſt dict és vers de Guillaume:

Louys leue le ſiege de deuant Tholouſe.

Places repriſes par les Albigeois.

Guillaume Breton liu. 12. de la Philippide

Conan, & Salomon Bretons.

Qui fuerant nati dominari pluribus, alto
Sanguine progeniti, factis, & nomine clari.

Et ſuis marry que n'aye les memoires des plus anciennes maiſons de Bretaigne telles que ſont celles de Rohan, la Guimené, Ponthieure, & Laual, aſſeuré qu'icelles me pourroiẽt releuer de ceſte peine. De quelque maiſon donc que fuſſent Conan, & Salomon, ſi eſt-ce que le Duc Pierre, ie ne ſçay l'occaſion, leur oſta leurs biens paternels, à cauſe de quelques violences par eux faictes, & qu'ils ne vouloient releuer de luy ce qu'ils tenoient: ce qui me faict croire, qu'ils eſtoient Bretons, de ceux que nous appellons Bretonnans, leſquels à peine ont voulu ſ'aſſuiectir à autres qu'à ceux de leur nation. Cecy donna occaſion à Pierre de les priuer de leurs fiefs, & les chaſſer par meſme moyen du pays de Bretaigne. Ceux cy ſe retirans par les bois, & landes, & pays ſolitaires, feirent auſſi des aſſemblées de vagabonds, & ſecourus de quelque nobleſſe, ſe mirent à perſecuter, & ſaccager le plat païs, rauiſſans tout, & ſ'enrichiſſans de butin, & deſpoüilles, ruinant les villages, & hameaux, captiuans les perſonnes, & effrayans tout le pays par ces deportemens ſi peu ſortables à vn homme illuſtre. Ceſte eſmotion feit que Philippe commanda à ſon fils de reuenir en France, craignant que cecy ne ſe feit par les menées Angloiſes, veu que les croiſez de Languedoch auoient pris quelques places appartenantes au Roy Henry, & que par là il voulut en auoir ſa reuenche, mais ils eſtoient fort loing de leur compte. Car il ſuffiſoit pour lors aux Anglois qu'il n'y euſt aucun qui querelaſt rien à leur Roy pupille, & Conan & Salomon, n'auoient moyens pour ſouldoyer l'eſtranger en Bretaigne: & ainſi le Duc en eut bien eu la raiſon, ſi d'autre qu'eux ne ſe fut meſlé de la querelle. Nous auons fait mention cy deſſus d'vn ſeigneur de Craon, qui auoit à nom Amaury, & lequel auoit eſpouſé la fille vnique de Guillaume des Roches: ceſt Amaury, ſoit que fut pouſſé par Conan, & Salomon, ſoit qu'il ſe faſchaſt des deportemens du Duc, ſi eſt-ce qu'il ſe mit de la partie, & donna au Duc beaucoup de grands affaires, & cecy ſous couleur de certaine terre que le Duc detenoit, & qu'Amaury diſoit eſtre de ſa iuriſdiction, & ſeigneurie, & quoy que le Duc ſ'offrit à ſ'en ſoubs-mettre au iugement du Roy Philippe, ſi eſt-ce que le ſire de Craon refuſa ceſt offre, ſe fiant és forces tant ſiennes que de ſes confederez, auec leſquelles il ſe rua ſur les terres du Duc, & prit les places de la Guerche, & de Chaſteau Briant. Ceſte guerre dura l'eſpace de deux ans, ſi bien que le Duc fallut que laiſſaſt faire Conan, & Salomon, pour ſe deffendre du Craonnois,

Pierre oſte les biens à Conan, & Salomon.

Bretaigne afligée par Conan, & Salomon.

Amaury ſeigneur de Craon eſpouſe l'heritiere des Roches.

Places priſes par le ſeigneur de Craon.

allié premierement des Angeuins, & Manceaux, puis des maisons de Leon, & Rohan, de plusieurs François, & Normands, tels que le seigneur de Séez, le Comte de Neuers, & vne bonne trouppe de noblesse Berruyere. En somme la chose estant allée en longueur, les pays bruslez, gastez, & saccagez d'vn, & d'autre costé, ils vindrent à la bataille l'an mille deux cens vingt, pres de Chasteau-briant, où Amaury fut vaincu, mais non tant mis à bas, qu'il ne fallust que le Duc condescendit à vne paix honneste. Les Annales de Vitré font mention (mais fort legere) de ceste bataille, sans dire quelle fut l'occasion de la querelle, & dient qu'André seigneur de Vitré, & beau-frere du Duc, feit de grands faicts d'armes contre le seigneur de Craon, qui est appellé Maurice, là où nostre autheur de la Philippide l'appelle Amaury, & tel doibt estre dict, comme estant le mesme qui espousa la fille du Seneschal d'Anjou, Guillaume des Roches. Donc en l'an de nostre sauueur mille deux cens vingt, Philippe Auguste ne s'adonnant qu'à œuures sainctes, & son fils se tenant pres de luy, le voyant maladif, & pesant, fut couronné par le Pape Honorie Federic second du nom Roy de Sicile, pour Empereur des Romains: & quant au siege de Grece, estant morte Yoland heritiere de Constantinople, & espouse de l'Empereur Pierre Comte d'Auxerre, & son mary detenu prisonnier par Theodore Duc de Durace, n'y ayant qu'vn petit enfant de ce mariage qui auoit à nom Baudoüin, les seigneurs tant Grecs que Latins enuoyerent vers Philippe Comte de Nemoux, & fils de l'Empereur Pierre luy offrans l'Empire: mais luy refusant cest honneur, enuoya son frere puisné nommé Henry, en sa place en Grece, lequel y fut ioyeusement receu, & honnoré du tiltre Imperial par le consentement des Princes, & seigneurs Grecs, François, & Venitiens. Ceste année nasquit Ieanne fille du Comte Raymond de Tholouse surnommé le Ieune, & d'vne sœur du Roy d'Aragon, laquelle (ainsi que verrõs) fut depuis espouse de Monsieur Alphons de France frere de sainct Louys: & en la mesme saison fut occis Robert de Meun Euesque du Puy en Velay, par quelque gentil'homme qu'il auoit excommunié, & à cause de ce meurtre, le peuple du Diocese ruina les maisons du meurtrier, lequel ny pas vn des siens, n'osa onc plus se trouuer en France, le Roy poursuiuant ce crime si detestable. Mourut aussi Pierre Euesque de Paris estant mis par la seule authorité du Pape, Guillaume Euesque d'Auxerre, à cause que les Chanoines ne pouuoient s'accorder en l'election: & semble que cest an fut choisi pour la mort des hommes illustres, veu qu'encor' trespassa au mesme, le sainct pere Dominique, ayant floury en saincteté de vie, & grãde doctrine à la poursuitte des heretiques. Mais l'an mille deux cens vingt-deux, fut encor' plus remarquable pour le trespas de plusieurs grands hommes, tels que Bernard Roger Comte de Foix, auquel succeda Roger Bernard son fils surnommé le grand, & trespassa à Mirepoix d'vne vlcere, maladie commune à tous blasphemateurs & heretiques, ainsi qu'on la peu experimenter de nostre temps, & l'apprenons par les histoires anciennes, aduenant cecy au mois de Iuillet: & le mois d'Aoust ensuiuant trespassa le Comte de Tholouse Raymond l'ancien, de mort soudaine, le corps duquel fut porté en la maison des cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, mais ne fut enterré, à cause qu'il estoit excommunié par authorité du sainct Concile, sans que iamais son fils peut obtenir que ses ossemens fussent mis en sepulture en terre saincte. Et Herué Comte de Neuers estant de retour de la terre saincte fut empoisonné, & mourut en son pays, son corps estant enterré premierement à S. Aignan en Berry, & puis à Pontigny, où il auoit esleu sa sepulture, laissant vne seule fille, laquelle fut mariée à Guy Comte de sainct Paul, fils de Gauthier, & par ainsi Comte de Neuers. Mourut aussi Messire Pierre de Corbeil Archeuesque de Sens le propre iour du Synode de son Eueschè, & fut enterré en l'Eglise Cathedrale de Sens, luy succedant Guillaume Cornu: & Guillaume Euesque de Paris trespassa encor' afin que tous ensemble allassent preparer le logis au grand Roy Philippe, qui deuoit bien tost les suiure, estant chose de long temps pratiquée, que iamais les grands se mourans, ne s'en vont sans en mener suitte, non que ie vueille amener cela à quelque necessité, me rapportant du tout à la prouidence diuine. Cependant Iean de Brienne Roy de Hierusalem passa en Europe, & esperant de retirer secours des Princes de Germanie, donna Yoland sa fille pour espouse à l'Empereur Federic, & il s'en alla en Espaigne, où il prit pour femme Berẽgere sœur du Roy de Castille

Seigneurs suiuans le party du seigneur de Craon.

Annales de Vitré chap. 40.

L'an de grace 1220.

Federic 2. faict Empereur de Rome.

Trespas d'Yoland Emperiere de Constãtinople.

Henry de Courtenay Empereur de Constãtinople apres son pere.

Ieanne Cõtesse de Tholouse née l'an 1221.

Robert Euesque du Puy occis.

En quel temps mourut S. Dominique.

L'an 1222.

Trespas du Comte de Foix.

Raymond 4. du nom Comte de Tholouse meurt, & gist sans sepulture.

Guy Cõte de S. Paul espouse l'heritiere de Neuers.

Yoland fille du Roy de Hierusalem espouse Federic 2.

de Castille, Ferdinand troisiesme de ce nom, mais toutes ces alliances ne luy furent lors de grand effect, sauf que Federic herita du tiltre de Roy de Hierusalé, & feit depuis la conqueste. Luy donc ayant visité l'Empereur & le Castillan, vint l'an mille deux cens vingt trois à Paris vers le Roy Philippe, où estant, apparut au mois de Iuillet par l'espace de huict iours continuels vne Comette, laquelle estendoit sa queuë sur la France, & presageant le desastre qui aduint bien tost à tout le Royaume. Car le Roy Philippe fut assailly d'vne fieure quarte en l'an cinquante-septiesme de son aage, & non pourtant laissoit-il d'aller çà, & là, & visiter les terres de son obeyssance, & y faisoit rebastir, & reparer à ses propres frais, & despens les places ruinées : mais comment ? sans greuer personne, suiuant que le tesmoigne celuy qui a fait sa vie en vers, lors qu'il dict ainsi:

L'an 1223. Comette presageant la mort du Roy Philippe. Soing du bon Roy Philippe Auguste.

Quotquot enim fiscus vrbes habet, oppida, vicos,
Ad proprios sumptus murauit, & omnia vidit
Impensis murata suis, dum viueret, ídque
Plus admirandum sonat auditoris in aure,
Laudaríque magis dignum: quòd in omnibus istis,
Vexauit nullum census exactio, nullum,
Vt fieri solet à multis, angaria læsit.
Cuiuscúnque domus, fundus, seu vinea propter
Fossas, aut turres periјt, seu mœnia damni,
Totius precium patiens à Rege recepit.

Le Roy (dis-ie) vsant de ce bon deuoir, tomba du tout malade à Mante & affoibly s'alicta, se preparant à la mort qu'il se voyoit prochaine, receuant les saincts sacremés de penitence, Eucharistie, & extreme onction, & faisant testament, qui est de telle teneur, & substáce. Ordonna que pour la subuention de la terre saincte, fussent liurez cent mille liures au Roy de Hierusalem, autant au grand maistre du temple, & pareille somme aux freres Cheualiers de l'hospital: vingt mille francs au Comte Amaury de Monfort pour le deliurer luy, sa femme, & enfans qui estoient detenus captifs par les Albigeois : & donna cinq cens mille liures parisis pour estre distribuees aux pauures en general: cóme aussi il voulut q̃ fussent donnees douze mille liures parisis à l'Eglise de sainct Denys, à laquelle il portoit vne affection singuliere, où il esleut sa sepulture: la plus part duquel argent vouloit que fut employé à nourtir vingt Religieux outre l'ancien nombre, lesquels priassent continuellement Dieu pour son ame. Ce que fait, il mourut le quatorzieme de Iuillet audit an de mille deux cens vingt trois, iouyssant de son sens, & auec vne bonne memoire & recognoissance de ses fautes : & la mort duquel fut lamentee par tous ses subiects comme le recognoissant pour vn des plus grands & genereux Rois qui eussent onc regné en Gaule : ayant estendu les limites de son Royaume, dompté les plus orgueilleux de ses aduersaires, fait teste aux plus grands Monarques de l'Europe par l'espace de quarante trois ans qu'il commanda sur la France : s'estant monstré le deffenseur de l'Eglise, soulas du peuple, reformateur de la iustice, & vray pere des pauures. Le seruice funeral paracheué, suiuant l'ancienne coustume, & ceremonies de ce Royaume, son corps fut porté à sainct Denys, assistans à la pompe funebre les Prelats qui s'ensuiuent: Guillaume Archeuesque de Rheims, que l'autheur de la Philippide appelle Prince des peres, Gauthier Archeuesque de Sens, & Conrad Euesque Cardinal de Port, & Legat du sainct siege en France pour le faict des Albigeois, & l'Euesque de Nordvvic en Angleterre: & quant aux Euesques François, y vindrét de la Prouince de Rheims Guillaume Euesque de Chaalons, Milon Euesque de Beauuais Gerard Euesque de Noyon, Anselme de Laon, Iacques de Soissons, & Guerin de Senlis, lequel aussi estoit Chancelier de France, & Cheualier de sainct Iean de Hierusalem, duquel auons parlé cy dessus en la bataille de Bouines: y estoit aussi Ponts Euesque d'Arras,

Maladie de Philippe à Mante, & son testament. Trespas du Roy Philippe Aug. Quel fut le Roy Philippe estãt en aage meur. Prelats assistãs aux obseques de Philippe Aug.

& Geoffroy Euesque d'Amiens. De la Prouince de Sens furent à ces obseques Gauthier Euesque de Chartres, Henry d'Auxerre, Guillaume de Paris, Philippe d'Orleans, Pierre de Meaux, & Roger Euesque de Neuers: des suffragans de l'Archeuesque de Roüen y assisterent les Euesques Robert de Bayeux, Hugues de Cõstances, Guillaume d'Auranches, & Guillaume de Lisieux: & de la Gaule Narbonnoise, y fut Foulques Euesque de Tholouse: tous lesquels Prelats s'estoient assemblez à Paris par le commandement du Pape pour conferer sur le faict de l'heresie des Albigeois, & en decider à l'honneur de Dieu, & auancement de son Eglise: & ainsi fortuitement ils se trouuerẽt aux obseques du plus auguste, courtois, & religieux Prince de son tẽps: & tous luy feirẽt hõneur, la messe estant celebrée par le Legat, & Archeuesque de Rheims ensemble chantans chascun en son autel, & ausquels respondoiẽt tous les autres Euesques. Furent presens à ces obseques Messieurs les enfans du Roy, à sçauoir Louys son heritier, lors aagé d'enuiron trente six ans, & Philippe Comte de Boloigne, mais cestuy estoit naturel, quoy que legitimé par le Pape, & y fut Iean de Brienne Roy de Hierusalem, & la plus-part des Princes, & seigneurs de France. Ie laisse à part la ceremonie, ordre, appareil, & magnificence de la pompe des funerailles, veu qu'il n'y a homme presque de ce temps, qui n'aye veu trop souuent pour la France, les maistres des ceremonies empeschez à ces piteux spectacles. Ie laisse aussi les miracles q̃ Rigord, & Guillaume le Bretõ dient estre aduenus à l'enterrement de ce grand Prince, comme si Dieu eut tesmoigné visiblement, qu'il l'auoit appellé à sa gloire. Bien diray-ie, que d'vn Roy si genereux, conscientieux, & Catholique, sortit vn fils non degenerant des vertus du pere, & vn nepueu, la vie duquel vous fera dire que de bon arbre les fruicts ne peuuent estre que bons & salutaires.

Assemblée de Prelats à Paris, & pourquoy.

DE L'ADVENEMENT DE LOVYS HVICTIESME, & pere de sainct Louys à la couronne, son sacre, & des hommages receus par luy de la noblesse, & autres considerations.

CHAP. LXXXIIII.



Louys sacré à Rheis l'an 1223.

APRES le trespas du grand, & Auguste Roy Philippe Dieu-donné, vint à la couronne Louys huictiesme de ce nom son fils aisné, & d'Isabeau de Henault, & fut sacré à Rheims, suiuant le priuilege octroyé à celle Eglise par Louys le Ieune, le iour sainct Sixte qui est le septiesme d'Aoust, & huictiesme des Ides de ce mesme mois: (ainsi parle Rigord en son histoire) mais d'autres dient que ce fut le iour sainct Symphorian qui est le vingt-deuxiesme dudict mois, entre lesquels est le seigneur du Tillet, le sacre estant faict par Guillaume Archeuesque de Rheims, le Roy estant en l'an trente six de son aage, comme aussi la Royne Blanche de Castille son espouse fut sacrée, & couronnée en la forme cy dessus par nous descrite, y assistans les Prelats, Princes, Barons, & seignenrs de ce Royaume pour tesmoigner de son couronnement, & le recognoistre pour leur souuerain Prince. De ce mariage sortirent six fils, & deux filles: l'aisné eut à nom Philippe, qui mourut ieune, ayant accordé du viuant de son ayeul Agnez fille de Herman, & de Mahaut de Courtenay Comte, & Comtesse de Neuers, mais il ne l'espousa point, y obstant sa mort, & depuis ceste fille fut accordée à sainct Louys, qui aussi ne l'espousa point,

Enfans de Louys huictiesme, & de Blãche de Castille.

Agnez de Neuers faut à espouser deux enfans de France.

point,& ainsi elle faillit au mariage de deux enfans de France,bien que du costé de sa mere, elle fut du sang Royal comme descẽdue de Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre. Et gist ce Monsieur Philippe de France en l'Eglise nostre Dame de Paris: le second fils de ce Roy Louys, & de Blanche de Castille fut Louys, qui luy succeda, & est celuy qui porte le nom de sainct, pour ses vertus & merites: le troisiesme Robert Comte d'Arthois: le quatriesme Alphons Comte de Poitiers, & puis de Tholouse par alliance: le cinquiesme fut Charles Comte d'Anjou, du Maine, & de Prouence, & depuis Roy de Naples & de Sicile, ainsi que verrons cy apres: le sixiesme eut à nom Iean, accordé à Yoland fille de Pierre de Dreux dit Mauclerc, Duc de Bretaigne, laquelle il n'espousa onc, à cause qu'il mourut ieune. Quant aux filles,l'vne mourut sans mariage, & n'en ay trouué le nom: l'autre fut appellée Ysabeau, accordée premieremẽt à Hugues fils aisné de Hugues de Lusignen Comte de la Marche, & d'Engoulesme, & de la Royne Ysabeau d'Angleterre, iadis espouse de Iean sans Terre (dequoy l'histoire d'Engoulesme ne fait aucune mention) mais ce mariage ne venant à effait, ceste fille fut rendue religieuse à Lon-gchamp, que le Roy sainct Louys son frere feit bastir pour l'amour d'elle sous le nom de l'Humilité de nostre Dame. Si ie n'auoy cy dessus fait mention comme les Capets sont issus (par femme) de l'estoc des Carlouinges, i'en feroy icy le discours, mais il ne faut repeter souuent vne mesme chose, ioint que cela ne fait rien à l'establissement du droit en la couronne,les dames n'y ayans aucun droit (ainsi qu'auons monstré) par l'irreuocable ordonnance de la loy coustumiere de ce Royaume, laquelle par la grace de Dieu a demouré inuiolable tant de siecles, quelque essay que plusieurs ayent fait de l'abolir & par armes, & par ruses, & disputes frauduleuses: & durera (Dieu aidant) quelque chose que sçachent dire ces broüille-papiers, qui reuoquans toute chose en doute, taschent de nostre temps, d'aneantir le droit ancien, & de troubler l'estat, & de la succession de la couronne, & de la gloire, & maiesté du sang, sans qu'ils ayent preuue de leur dire, autre que leur fantasie, qu'ils veulent establir pour raison suffisante de leur calomnie: mais ie leur ay assez respondu cy dessus,& leur satisferay en tous lieux esquels ie me rencontreray,durant le cours de ceste histoire: n'estant chose superflue de souuent se deffendre, puis que à tous propos nous sommes assaillis, & par des ennemis qui sont domestiques. Et diray ce mot en passant, que si nostre Royaume Gaulois auoit ses marques fondées sur la tyrannie comme ont plusieurs puissances de l'Europe que ie laisse, pour estre manifestes, qu'il n'y auroit tant d'escriuains pour abolir la violence qu'il y a pour changer noz saintes loix, & constitutions: mais quoy? la loy estant muette, & n'ayant force, si le Magistrat ne la fait garder seuerement, nous sommes venus à vn temps si calamiteux, & plein d'vne licẽce tant desbordée, qu'il est permis impunémẽt à chascun de parler, & escrire de l'estat des Roys sans nul respect & reuerence,& d'interpreter les histoires selon la fantasie qui transporte les esprits amys de toute nouuelleté. Dieu vueille inspirer le Roy, & son conseil, & leur faire regarder le tort que ces broüilleurs de cartes, & escriuains seditieux font, & à eux & à leur sang, & posterité, & à tout le Royaume, & combien il est dangereux qu'vn peuple soit abreuué du poison de liberté contagieuse, & se voye par tels escrits auoir l'election des Roys en puissance: dequoy ie ne veux autre tesmoin que la ruine de l'estat de la republique de Rome iadis, & de nostre temps de l'aneantissement de celle de Florence. Reuenans donc à nostre histoire,nous n'auõs affaire si le Roy Louys est issu de Charles le Grand, ou de la souche des Merouinges, nous suffisant que Capet estant Gaulois, a remis le Royaume en main aux Gaulois, & l'a osté aux estrangers, en laissant la succession aux siens, suiuant la loy Gallique, car telle l'ose-ie appeller, veu que cy dessus ie vous ay fait voir que les François vsurpans la Gaule, tant s'en faut qu'ayent donné loy aux Gaulois,que plustost ils ont apris d'eux, & les loix, & la religion, & la police de l'estat, & la discipline militaire. Tout aussi tost donc que le Roy Louys huictiesme fut couronné, scachant quels troubles il y auoit en Aquitaine, tant à cause des Anglois, que des Vaudois & Albigeois, il receut (suyuant l'ancienne coustume des Roys ses predecesseurs) les hommages, & sermens de fidelité de ses suiets de France: puis allant visiter ses terres & les bonnes villes de son Royaume, passa en Limosin, & Perigort, là où vindrent tous les seigneurs de l'Aquitaine, luy baiser les mains, & luy iurer la

Ysabeau de France fiãcée à Hugues Comte de la Marche.

Ysabeau se rend religieuse à Longchãp.

La loy sans force, si le Roy ne la deffend.

Chose dãgereuse que le peuple aye puissãce en l'estat.

Louys 8. reçoit les hommages de ses suiets.

Vaudois refusent l'hommage au Roy. foy comme à leur souuerain, sauf les Vaudois qui estoient outre la riuiere de Garonne, lesquels ne recognoissoient, ny le Roy, ny l'Eglise Romaine, pource que il n'y auoit aucun qui les contraignit, & qu'il sembloit que toutes choses leur vinssent à souhait & desir, & que cest heur leur promit l'establissement perpetuel de leur apostasie: veu qu'en ce temps là Amaury fils & heritier de feu Symon Comte de Monfort & de Tholouse, voyant le peu d'amitié que luy portoient les citoyens, & habitans des villes, & pays conquis par feu son pere, & que de iour à autre, ses suiets se retiroient vers Raymond cinquiesme du nom Comte de Tholouse: cognoissant aussi qu'il ne pouuoit se preualoir de ses forces contre ses aduersaires, & que les finances ne luy suffisoient pour se deffendre: s'en vint vers le Roy son seigneur au mesme an de mille deux cens vingt quatre, qu'il feit son heritier, & successeur de toutes les terres, & seigneuries de la conqueste de feu Symon de Monfort son pere, inuesty d'icelles par les Papes, & qui en auoit fait l'hommage au feu Roy Philippe Auguste: luy donna dis-ie tout ce qu'il possedoit en Carcassonnois, Albigeois, Quercy, Agenois, Foix, Cominge, & Bigorre, auec tout le Comté de Thoulouse, sans se despoüiller des terres qu'il auoit en France, & qui luy escheoyent comme son ancien patrimoine: en recompence de quoy le Roy le feit son Connestable, le sçachant Prince vaillant, sage, & bien experimenté au fait de la guerre. Ces choses se passans ainsi en Gaule, le Roy Anglois Henry troisiesme de ce nom fils de Iean sans Terre, enuoya l'Archeuesque de Cantorbery nommé Estienne auec trois Euesques vers le Roy Louys ja couronné, pour le prier de luy rendre le pays de Normandie comme son heritage, auec toutes les autres terres qu'il luy detenoit en Gaule, suyuant la promesse qu'il en auoit faicte à son depart d'Angleterre, lors qu'il fit paix auec luy & les seigneurs de son Isle. A quoy le Roy ayant communiqué l'affaire au conseil, respondit, que iustement il tenoit, & possedoit tant la Normandie que les autres terres reprises sur Henry, ce qu'il estoit prest de faire voir, & prouuer au susdit Roy Anglois, s'il venoit en la cour de France, en laquelle ce different deuoit estre vuidé, & où l'Anglois estoit obligé comme suiet du Roy, venir ouyr droit sur ses complaintes. Et quant au serment fait par sa maiesté, qu'il en estoit absoubs, pource que le Roy Anglois l'auoit violé le premier, rançonnant tyranniquement les François qui auec luy estoient passez en Angleterre, & qu'il auoit fait mourir le Comte du Perche: là où le Roy Louys ne redemanda onc les sermens faits par les Anglois au feu Roy son seigneur & pere, & ne retint les ostages, ains les deliura, & laissa tout en paix, & chascun en liberté de sa conscience: Ioint que Henry n'auoit rien tenu, ny gardé des sermens par luy faits touchans les libertez d'Angleterre promises, & iurees tant par Henry viuant, que par Iean sans Terre son pere decedé, sans l'obseruation desquelles il n'estoit tenu de mettre à effect sa promesse faite sous condition, & pourueu que Henry gardast ce qu'il auoit iuré, & dequoy il s'estoit obligé à l'Eglise, noblesse, & estats d'Angleterre. Ceste responce (comme dit Matthieu de Westmonstier) rendit si confus les Euesques Anglois, que ne sçachans que repliquer, oyans la iustice de la cause du Roy Louys, qu'ils s'en retournerent en leur pays auec leur courte honte. Or lisant cecy, ie m'estonne qui a meu quelque historien de nostre temps de dire que Henry ioüissoit paisiblement du Duché d'Aquitaine, veu ce que dessus a esté dit, & prouuer par auteurs autentiques: si ce n'est que suiuant la façon des Grammairiens, on prenne vne partie pour le tout: entant que l'Anglois ne possedoit qu'vn recoing de Xaintonge vers la Rochelle, & le Bourdelois outre Garonne: le Roy Louys ayant le reste sous sa puissance iusques à la Dordonne, & que bien tost apres (comme nous dirons tantost) la ville de la Rochelle, se rendit au Roy: & par ainsi Henry ne fut paisible d'Aquitaine que par le seul tiltre.

Amaury Comte de Mõfort & de Tholouse. Qui meut Amaury à donner le Comté de Tholouse au Roy Louys 8.

Amaury de Monfort fait Cõnestable de France.

Embassadeurs Anglois en France & pourquoy.

Resp͂oce du Roy aux Embassadeurs Anglois.

Matthieu de Westmõstier en la vie de Henry 3.

Henry ne iouissoit point de toute l'Aquitaine.

Vous auez ouy cy dessus comme à la bataille de Bouines, Ferrand, ou Fernand Comte de Flandres fut fait prisonnier, & que iamais le Roy Philippe ne voulut entendre à sa deliurance: mais dés aussi tost que Philippe fut mort, Ieanne de Constantinople espouse de Ferrand, fut vers le Roy Louys pour le supplier pour son mary, ce qui luy fut en vain, d'autant que le Roy iura & afferma, ainsi qu'auoit fait son pere, qu'il ne le mettroit en liberté de sa vie: & neantmoins la Contesse ne bougea de la cour, esperant que auec le temps le courage du Roy pourroit s'amollir

Louys refuse la deliurãce du Comte de Flandres.

s'amollir, & qu'elle auroit faueur enuers sa maiesté. Et tãdis qu'elle estoit à la suitte du Roy, sa maiesté estant à Melun l'an M. CC. xxiiij. elle acheta la Chastellenie de Bruges de Iean de Neelle pour la somme de 2 4 5 4 5. liures six sols & huict deniers Parisis, estans de cecy tesmoins le Roy Louys, Philippe de Boloigne son frere naturel legitimé, les Euesques de Chaalons, & de Beauuais, Guerin Euesque de Senlis Chancelier de France, Bernard de Roye grand Chambellan, Matthieu de Mommorency Cõnestable de France, Robert Comte de Dreux, auec Iean son frere, Enguerran de Coucy, Estienne Comte de Sancerre, Adam Comte de Beaumont, Iean son frere, & Symon de Piscy. I'ay dict cecy, non pour soucy que i'aye de l'achapt de la Comtesse de Flandres, ains pour confuter ceux qui nient que Matthieu premier du nom seigneur de Mõmorency ayt esté Cõnestable, & toutesfois vous voyez qu'il le fut sous Louys viij. & cy apres ie vous feray voir, qu'il l'estoit sous le Roy S. Louys, & le prouueray par lettres patentes, & autentiques. Et ne sçay qui meut ainsi ceux de nostre temps de peruertir l'histoire pour ne sçay quelles folles & transportees affections qui les guident, tellement que les vns deroguent à l'autorité Royale, les autres ostent au peuple son droit, les aucuns luy en donnent plus que de raison, & les autres s'acharnent sur les maisons illustres, & s'efforcent de les tirer comme d'vne lie la plus vile du peuple, estimans par cest abaissement denigrer la grandeur de ceux de nostre aage. En vne chose sont ils sages, que craignans la rigueur de la loy, & la iuste punition qui leur est deüe, ils celent leurs noms & qualitez: de maniere, que d'eux nous n'auons autre cas que la calomnie, à laquelle pour le bien public, il faut s'opposer & deffendre auec raison, & autorité tant la maiesté des Roys, que l'autorité de l'Eglise, l'antiquité des maisons illustres, & la liberté du peuple, en ce qui touche le corps public de tout vn Royaume suiet à vn souuerain chef, & Prince de tant de membres. Or auant que sortir de ce propos de iugement, & des affaires de la Comtesse de Flandres, durant que son mary estoit en prison, laissant la preuue de l'estat de Connestable donné à Matthieu de Mommorency premier du nom, iusqu'au regne du Roy sainct Louys, où i'espere en monstrer la verité si manifeste, que les plus chatouilleux auront dequoy se contenter: nous viendrons encor' à vn poinct, que nous auons proposé du regne de Philippe Auguste, touchant le priuilege des officiers tant de la maison du Roy, que de la couronne, en la seance aux iugements auec les Pairs de France: & disons auoir veu arrest & iugemẽt en faueur des susdits officiers, & cecy en la cause de la Comtesse de Flandres Ieanne, contre Iean de Neelle, laquelle ne vouloit point venir en cour pardeuant les Pairs, plustost insistoit que Iean de Neelle deuoit cõparoistre par deuant les Pairs de Flandres, puis qu'elle ne luy auoit point denié iustice. Outre ce, nous auons cy dessus fait mention de la solennité obseruée à appeller, & adiourner les Pairs de France, & les grãds Princes: or ceste Comtesse ayant esté adiournée par deux Cheualiers, refusoit de venir, pour n'estre suffisamment semonce, & que cela se deuoit faire par vn Pair comme elle, & non par moindre: toutesfois fut il iugé cõtre elle, & l'adiournement trouué valable, ainsi que vous en fera foy l'arrest donné par le pere de sainct Louys en cest an de mille deux cens vingt quatre à Paris, duquel voicy les propres parolles.

L'An 1224. Voy Meyer liure 8. des Annalles de Flãdres.

Matthieu I. du nõ seigneur de Mõmorency Conestable de Frãce sous deux Roys.

Liures seditieux nuisibles à l'estat.

Arrest dõné pour les officiers de la couronne et maison du Roy.

Comme les grãs adiournez iadis.

Cum esset contentio inter Iohannam Comitissam Flandriæ ex vna parte, & Iohannem de Nigella ex altera: idem Iohannes appellauit Comitissam de deffectu ad curiam Regis. Dominus Rex fecit Comitissam citari coram se per duos milites: Comitissa ad diem comparens, proposuit se non sufficienter fuisse citatam per duos milites, quia per Pares suos citari debebat. Partibus appodiantibus se super hoc, iudicatum est in curia Domini Regis quòd Comitissa fuerat sufficienter, & competenter citata per duos milites, & quòd tenebat, & valebat submonitio per eos facta de Comitissa. Item Comitissa proposuit quòd Iohannes de Nigella Pares habebat in Flandria, per quos debebat iudicari in Curia Comitissæ: & quòd parata erat ei facere ius in sua curia per Pares ipsius Iohannis. Sed idem Iohannes dicebat quòd Comitissa defecerit ei de iure per Pares ipsius, per quos iudicari debebat in curia Comitissæ: & ita requirebat Comitissa curiam suam de Iohanne de Nigella: Iohannes de Nigella è contrario respondebat quòd ad curiam Comitissæ nullo modo reuerti volebat, quia ipsa defecerat ei de iure, & de deffectu iuris illam appellauerat ad Curiam domini regis, vbi paratus erat eam conuincere de deffectu iuris. Ad considerationem Curiæ Domini Regis super ijs iudicatum est, quòd Iohannes de Nigella non debebat reuerti ad curiam Comitissæ, & quòd Comitissa debebat ei respondere in curia do-

Arrest de l'an 1224. à Paris.

mini regis, vbi eam appellauerat de iuris deffectu. Praeterea cùm Pares Franciae dicerent quòd Cancellarius, Buticularius, Camerarius, & Cōstabularius Frāciae, ministeriales hospitij domini regis non debebāt cum eis interesse ad faciēda iudicia super Pares Frāciae : & dicti ministeriales hospitij domini regis è cōtrario, dicerent se debere ad vsus & consuetudines obseruatas interesse cùm Paribus ad iudicandū Pares: Iudicatum fuit in curia domini regis, quòd ministeriales praedicti, de hospitio domini regis debent interesse cum Paribus Franciae ad iudicandum Pares : & tunc praedicti ministeriales iudicauerunt Comitissam Flandriae cùm Paribus Franciae. Apud Parisios, Anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo quarto. Or estoit lors Connestable de France, non Amaury de Monfort, ains Matthieu de Mommorency, qui l'estoit dés l'an mille deux cens vingt-deux, & nous le prouuerons l'auoir esté sous sainct Louys, & que non seulement lors, mais depuis il y a eu pareils iugemēs en faueur des susdicts officiers de la courōne & de la maison du Roy, qui suyuant l'vsage & coustume, ont tousiours eu seance és iugemens des Pairs, auec les Pairs: & cecy non sans cause, veu qu'auant l'institution solemnelle de la cour des Pairs, c'estoient ces officiers ministeriaux, que le susdict arrest appelle ainsi, lesquels vuidoient tous les differens d'entre les grands, & lesquels estoient de plus grāde cōsequence. Au reste, est il à noter en cest endroict que puis que & les Pairs, & les Cheualiers citoient, aiournoient, & donnoient assignation à leurs semblables, que l'office de sergeant fut iadis beaucoup plus hōnorable, qu'à present il n'est mesprisé: & ne faut qu'on reuocque en doubte la noblesse de sang du quelques maisons de ce Royaume, si en leurs anciens tiltres elles ont celuy de sergeant, veu qu'ils estoient du nombre de ceux qui au nom du Roy, ou des estats, & Parlement, alloient commander aux Pairs, aux Princes, & aux grands de venir en cour, pour ouyr iugement, fussent ils deffendeurs, ou autrement. Et que cecy soit vray, vous auez veu en la vie de Philippe Auguste, que Blanche Comtesse de Champaigne fut aiournée par le Duc de Bourgoigne, & par les seigneurs Matthieu de Mommorency, & Guillaume des Barres: & icy vous voyez que la Comtesse de Flandres se fasche d'estre aiournée par autre que par vn Pair de Frāce, elle tenāt sa terre en Pairrie. Aussi ces aiourneurs d'adonc estoient hommes qualifiez, & de marque, lesquels celuy qui a faict l'histoire de Louys le Gros que i'ay escrite à la main, faisant mention de Bouchard seigneur de Mommorency (c'estoit le premier du nom, & surnommé à la Barbe Torte) il dict qu'il fut aiourné, vsant de ces parolles, & parlant de Louys Prince de France : *Nec mora praefatum Burchardum ante patrem apud castrum Posiacum ad causam submonitum coēgit per regios seruientes, vt sic authoritate regia, contentio terminaretur.* Ie vous ay faict ce discours pour marques de l'antiquité, & afin qu'on ne s'offence, si par cas on treuue és vieux documens, & memoires des maisons de la noblesse ny les mots sergeant, ou seruant, ou *Missos*, c'est à dire enuoyez, veu que iadis noz Rois n'auoient aucun à leur suitte que du corps de la noblesse : comme aussi la raison veut que le chef de tout le Royaume estant choisi de la noblesse, & issu d'icelle ne soit seruy, ny assisté que de la noblesse, à laquelle iadis appartenoient tous les degrez des estats & offices de la iustice: mais reuenons à nostre propos, & continuation de nostre histoire. Louys huictiesme donc ayant au commencement de son regne visité les bonnes villes de son Royaume, & receu les hommages, & sermens de fidelité, confirmé les priuileges tant des villes, que immunitez des Eglises, & deliuré les captifs & detenus en prison, sauf ceux qui y estoient detenus pour crime d'heresie, s'en reuint à Paris au mois de May de l'an mille deux cens vingt-quatre, où ayant faict son entrée fort magnifique, il tint son Parlement general, suiuant l'ancienne coustume de ce Royaume, & l'ordonnance de son feu pere le Roy Philippe, pour reformer l'estat, & police de ses pays, & traicter des affaires tant de la religion, que de la couronne; & où assista Romain Cardinal, & Legat du sainct siege de Rome, pour publier la croisade decretée au Concile de Latran cy dessus mentionné, exhortant le Roy d'entreprendre la guerre contre les heretiques: ce que le Roy promit de faire, & l'executa depuis, ainsi que verrons cy apres : declaira aussi le Legat en ceste assemblée Raymond Comte de Tholouse absous d'excommunication & reüny au sein de l'Eglise, & en voicy l'occasion. Le Pape Honorie auoit donné charge à l'Archeuesque de Narbonne d'assembler vn Concile national en la Cité de Mompelier, pour ouyr les raisons du Comte de Tholouse, & ses complices Albigeois, lesquels voyans la poursuitte & du Pape, & d'Amaury de

Officiers de la couronne ont plustost esté que les Pairs.

Estat de sergeant iadis approprié aux nobles.

Suger Abbé en l'hist. de Louys le Gros.

Louys huictiesme tiēt son Parlement à Paris.

Legat du Pape à Paris, & pourquoy.

Raymond Comte de Tholouse absous.

Monfort enuers le Roy, pour les ruiner, offrit de se soumettre au iugement de l'Eglise, & de retourner à l'obeïssance d'icelle. Par ainsi en cest an de mille deux cens vingt-quatre, & au mois d'Aoust fut faicte l'assemblée de Mõpelier où se trouuerent les Euesques, & Abbez suiects à la Metrapolitaine de Narbonne, & autres voisins à qui le faict touchoit pour la paix de leurs Eglises : comme aussi y vint le Comte Raymond auec bon nombre de noblesse, où il iura, promit, & asseura de viure desormais comme bon Catholique, & fils obeïssant du sainct siege de Rome, & qu'il remettroit les Ecclesiastiques en leurs Eglises, biens, rentes, & reuenus sans desormais les inquieter, ne souffrir que trouble aucun leur fut faict en ses terres : & que pour les griefs & dõmages qu'on leur auoit faict, il s'obligeoit de leur fournir dedãs trois ans la somme de quinze mille mars d'argent, ne les empescheroit en la poursuitte de la iustice contre les heretiques, en quoy ils promirent aussi de s'employer de toute leur puissance. Et ainsi fut Raymond absous, & se declaira le grãd amy de ceux q̃ auparauant il auoit persecutez à outrance, mais cecy n'estoit que faintise, ainsi que depuis il apparut, ains s'humilia ainsi pour auoir main leuée de ses terres : & pour ceste occasion vint il vers le Roy, estant absous par le Legat, & reputé comme bon Catholique, mais n'obtint si tost ses terres : qui fut cause qu'afin qu'on n'estimast point que ce fut par hypocrisie qu'il s'estoit conuerty, il pria par lettres Roger Bernard sixiesme Comte de Foix de se soumettre au iugement de l'Eglise, & abiurer son erreur, ce que l'autre ne voulut faire, iusqu'à ce que le Roy le força de ce faire, ainsi que dirõs cy apres, & pour laquelle raison le Roy feit depuis le voyage de Languedoc, & Raymond reuint à son vomissement, & se remit à persecuter les Catholiques. Or vous faut il notter que le Comte Tholousain fut absous par le Legat sous la promesse auãt que d'aller à Mompelier, & que par ainsi le Legat donna asseurance de la conuersion de ce Comte au Roy en l'assemblée de Paris, afin qu'il ne semble que i'vse d'vn ordre preposteré, & confus en mon histoire. Entre autres choses arrestées au Parlement des Prelats & Princes tenu à Paris, fut la guerre en Aquitaine contre Aimery Vicõte de Thoüars, lequel tenant le party des Anglois, auec quelques seigneurs de Poictou, troubloit aussi l'estat, & empeschoit les officiers du Roy de leuer leur reuenu au nom d'iceluy en Guienne, prenant au nom de l'Anglois les villes de Niort, sainct Iean d'Angely & la Rochelle, à cecy conniuant, & tenant la main, Hugues le Brun Comte de Lusignen, & de la Marche, & mary de la Royne Ysabeau d'Angleterre Comtesse d'Engoulesme, femme haute à la main, & ennemie du tout de la maison de Frãce. Le Roy Louys aduerty des courses de ce Vicomte de Thoüars, & de l'entreprise qu'il auoit faict sur Poictiers, sans toutesfois y gaigner rien, resolut de le chastier, & pource vint à Tours où son camp fut dressé, y arriuans Princes & seigneurs de toutes parts, & les Euesques suiuans & accompaignans le Roy auec leurs trouppes, ainsi que souuent auons monstré cy dessus, d'où partans assiegerent la ville de Monstreuil-Belay qui estoit sur les limites du Vicomté de Thoüars, dedãs laquelle estoit vn Cheualier Poicteuin nommé Sauary de Mauleon vaillant, & sage Capitaine : lequel bien que se deffendit vaillamment, & feit tout effort pour contraindre le Roy à leuer le siege, si fut il forcé de se rendre, vie, & bagues sauues, luy & tous les siens, moyennant ce qu'il iura de ne s'armer, ny deffendre aucun fort contre le Roy Louys iusqu'à la feste prochaine de Toussaints. Monstreuil-Belay estant pris, le Roy le feit fortifier, & de là s'en vint à sainct Iean d'Angely, où ne luy fallut vser de force, car les citoyens craignans la fureur du Roy s'ils se mettoient en deffence, luy porterent les clefs: se soumirent à luy, & le receurent honnorablement en la ville. Ces heureux succez haussans le cœur aux nostres, qui auoient dõné trefues au Vicomte de Thoüars, le Roy se resolut d'emporter la Rochelle que seule les Anglois tenoient deça la mer és terres de Poictou, & Xaintonge : & ce qui plus luy donna l'asseurance de ce faire fut la diuision suscitée en Angleterre, de laquelle il fut aduerty par ces agens, & espions, & par vn des plus puissans seigneurs Anglois nommé Falcaise, qui hayoit son Roy, & l'auoit en opinion d'vn sot, & resueur. Cestuy escriuit au Roy Louys, qu'il poursuiuit hardiment son entreprise en Guienne, & qu'il donneroit tant d'affaires à Hẽry son ennemy, que luy esmouuant la guerre au cœur de son Royaume, il le garderoit de penser à secourir ceux qui tenoient son party en Gaule. Aussi ce Falcaise

Raymond Comte de Tholouse offre de se humilier au Pape.

Assemblée d'Euesques à Mõpelier l'an 1224.

Promesses du Comte Raymond.

Hypocrisie du Comte de Tholouse.

Guerre contre le Vicomte de Thoüars.

places prises pour l'Anglois par le Vicomte de Thoüars.

Louys dresse son cãp à Thoüars

Sauary de Mauleon rend Mõstreuil-Belay.

S. Ieã d'Angely rẽdu au Roy Louys.

Intelligẽce de Louys en Angleterre.

Falcaise seigneur de Besford meut sedition en Anglet.

oyant que le Roy Louys estoit auec son armee aux champs, ne faillit de brouiller les cartes & de se mettre en campaigne, ostant à quelque despens que ce fut, les moyens à son Roy d'enuoyer forces ny d'hommes, ny d'argent à ceux qui tenoient pour luy la Rochelle. Du siege de laquelle y mis par le Roy Louys, voicy comme parle la grande Chronique de sainct Denys, continuant l'histoire de Rigord: Le Roy ayant le cœur haucé pour le succez heureux de son entreprise en Aquitaine, vint au mois d'Aoust, & le huictiesme d'iceluy deuãt la Rochelle, où s'estoit retiré Sauary de Mauleon auec trois cens gentils-hommes (car le mot de *Miles* emporte noblesse) & nõbre infiny de seruans, qui sont les simples soldats, ainsi qu'encor' il semble que presque le pratiquent les Cheualiers croisez de sainct Iean, appellans Cheualiers (c'est à dire *Milites*) ceux qui sont nobles en leur ordre, là où les autres combattans de leur societé, portent le tiltre de freres seruãs. Ces trouppes furent rudement assaillies par le Roy, comme aussi vaillamment elles se deffendirent, & contraignirent les nostres à se retirer souuent à tout leur courte honte. Ce qui encourageoit ainsi ce braue Capitaine seigneur de Mauleon à se deffendre si brusquement, estoit l'espoir qu'il auoit d'enrichir ses hommes auec l'argent qu'on disoit que le Roy Anglois luy enuoyoit: mais quand ce vint à ouurir les coffres esquels on auoit porté ce payement, on n'y trouua (comme dict le susdict autheur) que du son & des pierres: d'où aduint vne grande discorde entre les Anglois & les Gaulois: ceux cy se plaignans de la trahison des autres, & les Anglois blasmans l'inconstance des Aquitaniques: & de cecy s'ensuiuit la reddition de la place par les citoyens, & par les soldats qui auoient suiuy le seigneur de Mauleon. En cest endroict ie voy vne grande contrarieté entre les historiens Anglois, à sçauoir Matthieu de West-monstier, & Matthieu Paris, l'vn suiuant le party de la Chronique par moy alleguée, & l'autre parlant tout au contraire: Les propres mots desquels ie vous proposeray, ainsi qu'ils les proposent en leur Latin tel quel: & le premier desquels, voicy de quelles parolles il vse. *Quòd cùm sine mora Ludouico fuisset declaratum, confidentius est aggressus Rupellanos: ac ciues iam audientes guerram in Anglia fumigare, & se quasi à rege derelictos, & de pecunia promissa delusos, à quo sperauerant omnem habere consolationem, cum magna mentis amaritudine sese, suámque ciuitatem regi Ludouico reddiderunt. Tunc rex tam in ciuitate, quàm in Castro, suos fideles statuit circa initium Autumni, & consequenter ante Assumptionem beatæ Mariæ omnem fere Pictauiam (custodes regis Angliæ expellendo) sibi ad votum subiugauit.* C'est à dire: (il parle des esmeutes de Falcaise au pays Anglois) Ce de quoy estant faict hastiuement certain le Roy Louys, assaillit plus hardiment les Rochelois: & les citoyens oyans que la guerre fumoit en Angleterre, & que presque le Roy Anglois les auoit abandõnez & trompez en l'argét qu'il leur auoit promis, quoy qu'ils s'attendissent d'auoir de luy support & consolation, ils se rendirent & leur cité au Roy Louys, auec vn grãd ennuy & angoisse de leur cœur. Mais Matthieu Paris blasmant les Rochelois de s'estre laissez corrompre par argent vse de ces parolles. *Eodem anno Rex Francorum Ludouicus duxit exercitum grandem ad Rupellã, vt illam vel armis, vel pretio sibi subiugaret. Quò cùm peruenisset, obtulit ciuibus non modicam pecuniam, vt villam suam ei reddentes, fidelitatem sibi facerent, essentque illi de cætero intendentes. At ciues, cùm à rege Anglorum se quasi derelictos reputarent, tam prece, quàm precio inducti regi Francorum Rupellam reddiderunt. Tunc rex tam in villa quàm in Castello milites posuit, & seruientes: ac deinde de tota Pictauia securitate recepta, sine sanguinis effusione ad propria pacificè remeauit.* C'est à dire: La mesme année (à sçauoir mille deux cens vingt-quatre,) Louys Roy des François mena vne grande armée vers la Rochelle, afin de l'assuiectir, ou par pris d'argent, ou par armes: & estant là arriué, il offrit vne grande somme de deniers aux citoyens, pour les attirer à luy rendre leur ville, & à luy faire serment de fidelité, & d'estre desormais sous son obeïssance. Les citoyens se voyans comme delaissez du Roy Anglois, & meuz tant des prieres, que par l'argent offert, rendirent au Roy Louys la ville de la Rochelle. Lors le Roy mit des gensd'armes & soldats tant en la ville, qu'au Chasteau: & de là auant, il prit asseurance de tout le pays de Poictou & sans effusion de sang, & en paix il se retira au païs de France, par les mots tant des vns que des autres: vous voyez q̃ les Rochellois se rendirent plustost forcez de necessité, & fraudez par l'Anglois, que par lascheté, ny felonnie. Le Roy ne fut pas si tost de retour qu'il y eut abouchement au mois de Nouembre, & durant les festes de la sainct Martin entre luy, &

Siege de la Rochelle par Louys huictiesme

Aquitaniques trõpez par l'Anglois.

Diuision à la Rochelle entre les Gaulois, & l'Anglois.

Contrarieté entre les historiens Anglois.

Matthieu de VVest-monstier en sa Chronique.

Matthieu Paris Histoire Angloise en la vie de Hẽry 3.

luy, & l'Empereur Henry fils de Federic second du nom à Vaucouleur en Lorraine, renouuellans l'ancienne amitié qui estoit entre la maison de France, & l'Empire. Il y en a qui escriuent qu'ils feirent paix ensemble: mais c'est mal regardé l'histoire, comme ainsi soit, qu'encor' que Federic premier eut voulu entreprendre sur la Gaule, & que presque il y eut cõmencement de guerre entre luy & nostre Roy Louys le Gros l'an mille cent cinquante six, si est-ce que cela estoit assoupy, & que Philippe Auguste entreprit la deffence de Federic second bas d'aage contre Othon de Saxe, supporté par le Roy d'Angleterre. Par ainsi, est-ce grande simplicité de dire que paix ayt esté faicte entre deux Princes bons amys, veu mesme que Federic ne tenoit la couronne de l'Empire, ainsi que confessent les historiens Allemans mesmes, que de la faueur, & support du Roy de France. Ce-pendant Sauary de Mauleon sorty de la Rochelle, se mit sur mer auec les trouppes d'Anglois qu'il auoit, esperant de passer en Angleterre pour auoir secours de Henry: mais comme ceux de sa compaignie l'eussent pour suspect, & se defiassent de son secours, conspirerent contre luy, & se resolurent de le prendre trahistreusement, & conduire à leur Roy, pour luy faire son procez en Angleterre. Luy s'apperceuant de leur desloyauté, & ayant souuent experimenté leurs ruses, & le peu d'amitié qu'ils portoient aux Gaulois, euitant leur fureur, & se sauuant se retira vers le Roy Louys, qui le receut humainement, & cestuy luy feit hommage de ses terres qu'il auoit en Poictou, à Paris aux festes de Noël, affoiblissant par ce moyen le party Anglois, veu qu'il estoit reputé entre les plus vaillans Cheualiers, & Capitaines de son temps: & la reddition duquel, & summission au Roy Louys fut cause de l'humilité du Vicomte de Thoüars son cousin, de laquelle nous parlerons au suiuant Chapitre. Ce-pendant le Roy Henry troisiesme du nom voyant que les seigneurs Anglois murmuroient contre luy du peu de soing qu'il auoit de la perte de son Duché d'Aquitaine, feit conuoquer le conseil general du Royaume pour auoir secours, & forces, deliberé de passer la mer, & regaigner ce que le Roy Louys luy auoit osté par force. Chascun contribua de bon cœur tant Lays que clers, & luy donna l'on la quinziesme partie de la valeur de leurs meubles, & reuenus: de sorte qu'il dressa vne grosse armée, & montant sur mer vint surgir au port de Bordeaux, ceste cité estant en son obeïssance. Sa premiere entreprise fut sur le fort de sainct Machaire place assise sur la riuiere de Garonne, & iusqu'à où les flots du croissant de la mer font monter les barques, laquelle il assiegea, força, prit, & pilla, comme il traicta les places voisines de mesme sorte, telles que sont Alengon, Potensac, Gerõde, & autres: & de là vint assieger la ville de la Reole, deuant laquelle il laissa le Prince Richard son frere, qui s'estoit resolu de n'en bouger, qu'il ne l'eust emportée par force. Mais il faillit à son compte, car le Roy Louys ne voulant abandonner ceux qui s'estoient volontiers rendus à luy, & lesquels faisoient tel deuoir pour son seruice, enuoya le Connestable auec forces en Gascoigne, lequel vint iusqu'à la Dordonne vers Limeil au pays de Perigord. Ce que sçachant le Prince Anglois Richard leua temerairement le siege, & fut au deuant, faisant mine de vouloir leur donner bataille, dequoy il n'auoit appetit quelconque: d'autant que noz gens, qui auoient assiegé Limeil place tres-forte d'assiette, comme estant posée sur vn costau, & en des rochers pleins de precipices d'vn costé, & peu accessible que du costé qu'on vient de Rocquemadour, se feirent seigneurs de ce fort, sans que les Anglois y peussent donner secours. Ce ne fut pas tout, si encor' ils ne fussent allez assieger Bergerat, qu'ils prindrent à la veüe des Anglois, & contraignirent le Comte du lieu à se soumettre au Roy Louys, au nom duquel ils laisserent garnison en ceste ville: & ainsi furent les Anglois chassez de tous les pays de Poictou, Xaintonge, Perigord, Limosin, Agenois, & pays d'entre-deux mers iusques à Bordeaux, la riuiere de Garonne seruant pour lors de frontiere, & borne separant les iurisdictions des Roys de France, & d'Angleterre.

Hẽry couronné du viuant de son pere.

A quoy tendoit cest abouchement.

Anglois conspirent contre Sauary de Mauleon.

Sauary de Mauleon fait hommage au Roy Louys.

Anglois marris cõtre leur Roy & la cause.

Henry Roy Anglois passe en Gaule.

S. Machaire pris par l'Anglois.

La Reole assiegée par Richard frere du Roy Anglois.

Secours des François en Guienne.

Limeil pris par les François.

Bergerat pris sur les Anglois.

Bornes des terres des deux Roys.

Des choses aduenues en France auant que le Roy Louys feit le voyage contre les Albigeois.

CHAP. LXXXV.

DVRANT ces succez de nostre Roy contre l'Anglois, mourut Bertholde dernier du nom Duc de Zeringhen Brisgavv, & Vchtland, ou, pour mieux dire, Duc de la petite Bourgoigne, car c'estoit le pays qui auoit esté desmembré de l'ancien Royaume Bourguignõ, & mourut sans nul hoir de son corps, voire le sang masle faillit de ce costé : mais il auoit deux sœurs à sçauoir Agnez mariée à Egon Comte d'Vrach & Fustembourg: & Anne espouse de Vigismond, que d'autres appellent Wernher Comte de Kibourg, lesquelles se partirent l'heritage. De sorte qu'Anne eut la petite Bourgoigne ou pays d'Vchtland, & les villes de Losanne & de Geneue: & Agnez eut le Cõté de Brisgavv, de laquelle ses successeurs ont iouy sous le tiltre de Comtes de Fribourg, & Thibaut Comte de Champaigne surnommé le Posthume, ou le grand, ou celuy qui a faict les chansons, donna sa fille Blanche à Othon fils d'Othon de Meranie Comte de Bourgoigne, & pour-ce Othõ ceda, & resigna la Franche-Comté à son fils en faueur de ce mariage. Mais cest Othon fils estant tué à Plassebourg, ceste fille fut mariée contre le vouloir du Roy S. Louys à Iean le Roux fils de Pierre de Dreux surnommé Mauclerc Duc de Bretaigne, à cause que ce Mauclerc n'estoit guere bien venu enuers le Roy, & qu'il auoit esmeu guerre contre luy, ainsi que nous verrons (Dieu aydant) en son lieu. Mourut aussi celle année mesme Bernard Comte de Cominge, qui auoit espousé madame Marie de Mompelier, laquelle fut depuis mere de Iacques, Roy d'Aragon, & espouse de Pierre surnommé le Catholique : & parainsi le Comté de Mompelier tomba és mains de l'Aragonois, & Marie frauda ses propres enfans du premier lict, de sa succession: aduenant cecy sur le commencement de l'an de nostre salut mille deux cens vingt & cinq, en laquelle saison aduint vne merueille, que ie voys vous discourir, & de laquelle ont parlé diuersement les historiens Anglois, Flamands, & François: les François & Flamands soustenans vn, & l'Anglois leur contredisant contre la verité de l'histoire. Les histoires anciennes nous font foy, qu'il y a eu des petits compaignons, lesquels pour auoir quelque ressemblance à certains grands seigneurs, ont esté si effrontez, que ces grands estans decedez, ils se sont dits estre ceux qu'on croyoit pour morts, ainsi que cy dessus nous auons mõstré de celuy qu'on dict s'estre faint l'Empereur Henry espoux de Mathilde Comtesse d'Anjou. Or en l'an mille deux cens vingt-cinq au mois d'Auril, comme Baudoüin Comte de Flandres, & Empereur de Constantinople eut esté pris en guerre par les Bulgares, l'an de nostre salut mille deux cens cinq, & ne se parlast plus de luy, Ieanne sa fille iouyssant du Comté, durant la prison de Ferrand de Portugal son espoux, voicy vn galand qui viẽt en Flandres, lequel se disant estre Baudoüin Empereur Grec, & Comte de Flandres, mettoit aussi en auant que miraculeusement il estoit sorty & eschappé de la main des Bulgares. Cest Empereur supposé, estoit sorty d'vn bois pres de la ville de Valenciennes, où il estoit Hermite, lequel gaigna le peuple tant par ce sien rapport, que pour auoir vne grande similitude en stature, proportion, lineaments, & traits de visage au feu Comte Baudoüin. Ceste occasion seruit au peuple leger, & qui se plaist de toute nouuelleté de secouër le ioug de son obeïssance qu'il deuoit à Ieanne, laquelle estant asseurée de la mort de son pere, ne pouuoit se contenter qu'on receut cest imposteur pour Prince: pource s'oppose à cest auancement, & alla la chose si auant qu'ils eurent guerre ensemble, en laquelle la Comtesse eut du pire, & peu s'en fallut qu'elle ne fut prise: mais eschappant s'enfuit à Mons en Henaut: delà vint en France vers le Roy Louys pour auoir secours & conseil contre ce faint pere, qui vouloit la deposseder. Le Roy estant vn bon & sage Prince, voyant la chose de telle, & si grande consequence, y proceda aussi par voye plus douce que main mise, pource enuoya vers ce Comte receu, & suiuy des Flamands vn Heraut pour le sommer de venir vers luy,

Petite Bourgoigne quelle. Voy les Annales de Iosias Smiler.

Blanche de Champaigne mariée à Othon de Bourgoig.

Iean de Bretaigne espouse Blãche de Champaigne.

Mort de Bernard Comte de Cominge.

L'an 1225.

Baudoüin Empe. de Constantinople en quel temps pris.

Le faux Baudoüin quel homme estoit.

Flamands laissent Ieãne pour suiure le Baudoüin supposé.

Ieane s'en fuit vers le Roy Louys.

pour se purger du crime d'imposture qu'on luy mettoit sus:& afin qu'il ne se doubtast de rien,il luy donna sauf-conduit sur sa foy, & parolle de Roy, qu'il ne luy seroit fait tort ny desplaisir aucun, ny à l'aller,ny au venir. Le Prince renouuellé,s'asseure(comme il deuoit & pouuoit faire) sur la parolle du Roy, & vint à Compiegne, où le Roy l'attendoit,suiuy d'vne belle & bragarde troupe de Flamands,qui croioyent auoir recouuert leur vray Prince:lequel estant assez courtoisement recueilly par le Roy, fut donné charge à l'Euesque de Beauuais de l'interroger sur son estre,& sur les moyens de sa deliurance,ayant desia vingt ans que Baudoüin fut vaincu, & pris par les Walaches,& Bulgares. A cest interrogatoire (comme s'y estant preparé) respondit-il assez bien à propos, mais non aux ensuyuans : car bien que ceux qui auoiét veu le deffunct Baudoüin,remarquassent en cestuy les traicts du visage, & plusieurs des contenances du decedé,si est-ce qu'ils se doubtoient de la forbe,cestuy-cy ne pouuant si bien representer la maiesté d'vn grand que celuy qui est né,& esleué en grandeur. A ceste cause l'Euesque embouché du Roy,s'enquit de ce Comte supposé,en quel lieu est-ce que premierement il auoit faict l'hommage, & serment de fidelité au deffunct Roy Philippe : d'auantage qui estoit celuy qui luy auoit donné l'ordre de cheualerie, & en quel lieu il l'auoit receu:& tiercement,où,ny en quel iour il espousa madame Marie de Champaigne,fille de Henry surnómé le Large. Ces interrogatoires estonnerent fort ce galand,de sorte que demeurant tout court, il ne sçeut que dire, fors qu'il supplia le Roy de luy donner temps pour y penser, & qu'il n'auoit point la memoire assez fresche pour rendre raison de ces choses. A ceste tergiuersation& delay s'asseura l'on de la forbe, estant bien aisé de nommer & lieux, & personnes, & marquer les temps de choses, & occurrences si segnalées que la reception de cheualerie, les hommages,& les nopces:à ceste cause,conuaincu de faulceté, & imposture, le Roy luy commanda de s'en aller, & ne plus se monstrer en sa presence, & luy feit donner passage seur,suiuant qu'il luy en auoit donné asseurance. Ce galád venu à Valenciénes,se veit en vn moment delaissé de chascun,pour-ce craignant d'estre pris, & liuré à la Comtesse,s'enfuit secrettement,& se retira en Bourgoigne,où il fut pris,& rendu à la Comtesse Ieanne, qui l'achapta quatre cens marcs d'argent d'vn gentil'homme Bourguignon qui auoit faict ceste prise. Estant entre les mains de la Comtesse qu'il disoit estre sa fille,& mis à la question, & tourture, il confessa en fin, & son estat, & son nom:car il s'appelloit Bertrand de Rheims, Champenois de nation, & homme qui auoit vescu long temps en vn hermitage. Ceste confession par luy faicte,la Comtesse le mena par toutes les villes de Henaut, & de Flandres, & en fin luy feit faire son procez à l'Isle où il fut pendu, & estranglé pour sa supposition & imposture : & voila quant à l'histoire. Mais comme le peuple demourast en opinion que cestuy estoit le vray Baudoüin,& detestast la Comtesse, cóme celle qui auroit faict mourir honteusement son pere,il y a eu aussi des fols & calomniateurs, lesquels ont aiousté des fables à ce mensonge:& ay-je leu des liures, qui dient que ce Baudoüin, mesprisant d'espouser la fille du Roy,il espousa vn diable qui auoit la figure d'vne belle Dame chose du tout & ridicule, & digne de grande punition à ceux qui l'osent dire ny publier:veu que quand bien le diable vseroit de ces transformations, si est-ce que ce sainct Boudoüin vesquit si peu de temps en sa grandeur qu'il n'eut onc loisir à penser à se marier. Mais quant à ce qu'on dit qu'il estoit le vray Baudoüin,se sont aheurtez les deux historiés Anglois,Matthieu Paris & Matthieu de West-monstier,le dernier desquels dit ainsi:En ce mesme temps Baudoüin Comte de Flandres & iceluy encor' Empereur de Constantinople, apres vn long voyagement & pelerinage reuint en Flandres,où il receut les foys & hommages de plusieurs villes:mais sa fille & heritiere iointe au Roy Louys de Fráce,comme à son tuteur, dressa plusieurs embusches à son pere pour le faire mourir : & oubliant toute charité de sang, ayant faict empoigner son pere,le feit mourir honteusement en vn gibet. A cecy aiouste Matthieu Paris, qu'elle le feit pendre entre deux vieux mastins pour luy faire plus grand honte : & dict que le mesme Baudoüin confessa à ceux qui l'ouyrent de confession, que cela luy aduenoit pour ses pechez : d'autant que luy estant eschappé de prison auec ses compaignons, par le moyen d'vne fille non baptisée,laquelle il asseura d'espouser , si elle se chrestiennoit:mais estant eschappé,il feit tuer ceste fille, auant que de la faire

Sagesse du Roy Louys.

Baudoüin le supposé viét à Cópiegne.

Interrogatoires faits à Baudoüin.

Confusion du faux Baudoüin.

Fuitte du faux Baudoüin.

Le faux Baudoüin pris, & par qui.

Le vray nom, & pays du faux Baudoüin.

Baudoüin pendu à l'Isle en Flandres.

Fables de Baudoüin.

Matthieu de West-monstier en ses fleurs des Histoires.

Matthieu Paris en son histoire en la vie de Héry 3.

chrestienner. Ie laisse comme il se confessa au Pape de ce forfaict, & comme ses complices furent punis diuinement, comme choses fabuleuses, & indignes d'estre recitées : comme aussi ie laisse ce que Meyer allegue pour iustifier la Comtesse Ieanne, qu'elle enuoya en Grece pour estre asseurée de la mort de son pere : d'autant q̃ ie veux vous alleguer la preuue de sa mort par vn autheur Grec, qui viuoit mesme du temps de ceste prison de Baudoüin, & lors qu'il mourut : & est cest Historien Nicete Choniate, qui en parle en ceste sorte. Comme ils gouuernassent & administrassent l'Empire par l'espace d'vn an, & quatre mois, l'Empereur estãt absent, ils ne voulurent souffrir que pas vn de leur pays eut la succession de la Monarchie, sans premierement estre asseurez de la mort de Baudoüin. Oyent cecy les Romains, lesquels en vn mesme temps eslisent leur Empereur, & soudain le tuent & ruinent : & pour ceste cause, les soldats de nostre nation sont blasmez deuant tout le monde comme viperes tuans leurs peres, & comme gens sans nul conseil, & prudence: sont repris comme enfans ingrats, & detestez comme fils iniques. Or la mort de Baudoüin aduint en ceste sorte. Luy estant pris en la guerre Scythique, & chargé (comme i'ay dict) de chaisnes iusques au col, fut long temps prisonnier à Ternole: mais s'estant Assiette reuolté contre Iean Roy des Bulgares, & mis du costé des Latins, Iean en fut si doulent, & tant espris de colere, & de rage, que faisant tirer Baudoüin de prison, luy feit coupper bras & iambes tout en vie, puis commanda qu'on le precipitast en vn vallon voisin, où le troisiesme iour d'apres il mourut, & demoura là son corps, pour seruir de pasture aux oiseaux. De semblable cruauté vsa il à l'endroict de tous les autres captifs Grecs & Latins, sans qu'il voulut ouyr priere, ny requeste que persõne luy sceut faire pour sauuer les prisonniers. Vous oyez que cestuy asseure la mort de l'Empereur Baudoüin premier du nom, & que long temps apres sa prison les Princes ne voulans eslire vn souuerain qu'ils ne fussent asseurez de la mort de cestuy, enuoyerent aussi en Bulgarie, pour en estre informez au vray: & ce fut lors qu'ils feirent Empereur Henry frere du deffunct, duquel sa niepce Ieanne Comtesse de Flandres fut aussi pleinement aduertie du desastre, & mort de son pere. Apres l'information, & iustice du Comte supposé de Flandres, Ieanne deliurée de ce soucy, & ayant gaigné le cœur de la Royne Blanche espouse de Louys, & icelle Espaignolle, & parainsi bien affectionnée à Ferrand mary de Ieanne, qui estoit Pourtugais, & son parent, commença de-rechef à pratiquer les moyens de deliurer son mary de prison : En fin la Royne feit tant enuers son espoux, estant à Melun, qu'il condescendit à le mettre hors de captiuité, pourueu qu'il mit à effect les conditions lesquelles s'ensuiuent : En premier lieu que Ferrand iureroit de ne iamais plus se reuolter contre le Roy ny ses successeurs, que s'il le faisoit, il seroit excommunié par le Pape, & contrainct de sortir de tout le Royaume de France: comme aussi tout le pays de Flandres seroit interdict par les Euesques de Laon, & de Senlis. Que la ville de Doüay demoureroit encor' pour quelques années entre les mains du Roy, que toute la noblesse de Flandres iureroit, & tous les magistrats, & communautez s'obligeroient à ce que si le Comte rompoit la paix, & violoit sa foy & promesse, qu'ils le laisseroient seul, & se mettroiẽt du costé du Roy, iusqu'à tant qu'il en fut decidé par les douze Pairs de France. Que s'il y auoit quelque gentil'homme qui refusast de ce faire, que le Flamand le bannist de son pays, & confisquast ses biens, sans luy donner r'appel de son ban que le Roy n'y consentit de sa propre volonté. Ces conuentions ne peurent estre receuës par les estats de Flandres, ce qui fut cause que Ferrand demoura en prison iusqu'à l'aduenement de sainct Louys à la Couronne. Ce-pendant Pierre Comte d'Auxerre issu du sang de France, & de Pierre de Courtenay fils de Louys le Gros, & iceluy Empereur de Constantinople, comme ayant succedé à Henry de Flandres son beau-pere, mourut, laissant deux fils, à sçauoir Robert, qui luy succeda en l'Empire, & Philippe qui fut Comte de Nemoux, celuy qui auoit porté les armes contre le Roy Philippe Auguste, en faueur de Regnaut Comte de Bologne. Cest Empereur Robert ne fut guere aymé ny des Grecs ny des Latins, à cause de ses violences : & ainsi les nostres perdans l'amitié de leurs suiets, donnerent moyen aux Paleologues de leur rauir l'Empire de Grece. Nous auons proposé cy dessus que Matthieu de Mommorency estoit Connestable de France sous ce Roy Louys, & sous Louys neufiesme son fils, comme

Nicete Choniate en ses Annales.

Interregne en Constãtinople.

Comme Baudoüin fut occis en Bulgarie.

Estrange cruauté de Iean Roy des Bulgares.

Blanche espouse de Louys pratique la liberté de Ferrand.

Articles de la deliurance de Ferrand.

Flamands refusent les conditions de leur Cõte.

Trespas de Pierre Empereur de Constantinople.

Robert de Courtenay Empereur de Constãtinople.

comme ſuccedant à Amaury de Monfort, ſurquoy eſt à noter, qu'en ayant la promeſſe, ſi eſt-ce que le Roy donna l'eſtat au Comte de Mõfort, pour l'eſgard de la ceſſion qu'Amaury luy feit du Comté de Tholouſe (comme dict auons) & qu'apres cecy le ſusnommé Matthieu eut l'office, & eſtat de Cõneſtable. Or ay-ie dict cecy, à cauſe que dedans les Annales de Beaujeu, que i'ay eſcrites à la main, Imbert ſeigneur de Beaujeu, & fils de Guichard, il ſe liſt que ceſt Imbert cinquieſme du nom fut Conneſtable du temps de ce Louys: en quoy il y a faute, car Imbert ne le fut que du temps de ſainct Louys, & apres ſon retour de Conſtantinople, où il fut enuoyé au ſecours de Baudoüin fils de Robert Empereur, tourmenté par les Grecs, enuiron l'an de grace mille deux cens trente-huict, autrement il faudroit oſter Matthieu de Mommorency du ranc des Conneſtables, & faire que Imbert ſuccedaſt au Comte Amaury de Monfort: ce qui ſeroit, & forcer, & falſifier l'hiſtoire. Ceſt Imbert eſtoit vn vaillant homme, & de grandes entrepriſes, ayant eu guerre contre Iean de Brenne parent de Iean de Brenne Roy de Hieruſalem, lequel eſtoit Comte de Maſcon, & de Vienne, ſur lequel il prit les Chaſteaux de Cenue & de Chaſſignieu. Eut auſſi affaire contre le Comte de Foreſts, & fut gouuerneur pour le Roy Louys huictieſme és gouuernemens & terres qu'il tenoit en Languedoch & Prouence, où il feit pluſieurs beaux faits d'armes contre les Albigeois, auant que le Roy y feit ſon dernier voyage. Viuoit en celle ſaiſon Eſtienne Comte de la Franche-Comté & ſire de Salins: le fils duquel nommé Iean, eſpouſa Mahaut ou Mathilde Comteſſe de Chalon ſur Saone, & pource print il le tiltre de Comte de Chalon: & de ce mariage ſont iſſus les ſeigneurs & Comtes de Chalon, qui ont veſcu iuſques à noſtre temps. Eſtoit ceſt Eſtiéne iſſu du ſang des anciens Ducs de Bourgoigne & fils de ce Comte Guillaume, qui en autres hiſtoires eſt appellé de Saone, & de laquelle alliance nous auons parlé deſia cy deſſus: pource ſuffira il de dire que par ce mariage le ſang ancien de Bourgoigne ſe ioignit enſemble. Au reſte, nous auons veu cy deſſus comme Sauary de Mauleon, ayant quitté le party Anglois ſe rendit au Roy Louys, & pratiqua le Cõte de Thoüars à faire le ſemblable, ce qu'il ne peut faire ſi toſt: le Thoüarſien ſe defiant du Roy, eu eſgard aux fautes qu'il luy auoit faictes & aux maux que les François auoient fait ſur ſes terres. Le Roy donc eſtant à Tours, vint vers luy le Cardinal du tiltre de ſainct Ange, Legat du ſainct ſiege, pour le prier & ſommer de ſa promeſſe, & paſſer en Languedoch, d'autant que le Comte de Tholouſe fauçant ſa foy, ne tenoit rien aux Catholiques de ce qu'il leur auoit promis, & ne bougea le Legat d'aupres du Roy iuſqu'à tant qu'il feit ſon voyage, duquel (Dieu aydant) nous parlerons cy apres. De Tours auant le Roy fut ſeiourner à Chinon ſur la fin de Iuing, & où eſtant, il prolongea les treſues, qui eſtoient finies, d'entre luy & le Comte de Thoüars, iuſqu'à la feſte de ſaincte Marie Magdaleine: leſquelles concluës il ſ'en retourna à Paris, où il aſſembla le Parlement annuel, ſuyuant l'anciéne couſtume de ce Royaume, la vigile de la Magdaleine où ſe trouuerent le Legat du Pape, & les Ambaſſadeurs de la part du Roy Anglois, en la preſence deſquels Aymery Vicomte de Thoüars feit hõmage au Roy de ſes terres, & renonça à la ligue, foy, & obeiſſance qu'il luy auoit promiſe: & autant en feirent la plus-part des Seigneurs d'Aquitaine qui ſont deçà la riuiere de Garonne, non ſans vn grand meſcontentement des Albigeois, qui voyoient mal baſter les affaires pour leſquels ils eſtoient paſſez en Gaule, & que mal-aiſémét ils obtiendroiét rien du conſeil, voyant comme les choſes eſtoient pour lors diſpoſées. Fut faicte vne autre aſſemblée de Prelats, Princes, & ſeigneurs de France à Paris au Parlement de la Chandeleur, là où tant le Roy que Princes, & Prelats, prindrent la croix contre les Albigeois, & vouërent de paſſer en Languedoch, Prouence, & Gaſcoigne pour extirper les heretiques. Ces deux aſſemblées ſuſdictes vous monſtrent aſſez l'ordre ancien de la police de ce Royaume, & deſquels affaires on traictoit lors au Parlemét, lequel n'eſtoit eſtably pour les plaids communs, ains ſeulement pour les cauſes importantes du Royaume. Par-ainſi ne faut ſ'eſtonner ſi lors les Princes, Potentats, & grands ſeigneurs, vouloient que leurs differents fuſſent vuidez ſous l'authorité, & ſentence de ce commun, & grand conſeil de Gaule, comme le plus auguſte, pur, & entier, qui fut lors en l'Europe. Ces choſes ſe paſſans ainſi, le Roy surſeoit ſon voyage

Paſſage accorde entre les auteurs mis en doubte.

Imbert 5. du nom ſeigneur de Beaujeu lois & ſes faicts.

Imbert de Beaujeu faict gouuerneur de Lãguedoch

D'où eſt ſorty l'eſtoc de Chalon ſur Saone.

Le Roy à Tours & Chinon, & pourquoy.

Legat du Pape vers le Roy Louys.

Aſſemblée du Parlement à Paris à la Magdaleine.

Aymery Vicomte de Thoüars faict hommage au Roy.

Aſſemblée du Parlement à Paris à la Chãdeleur

pour les raisons que ie vais vous dire: Vous auez ouy cy dessus comme le Roy Anglois vint en Gaule,& comme il fallut que ses trouppes se retirassent sans rien faire: les gens du Roy Louys ayans pris sainct Macaire, la Reole, & autres places entre les riuieres de Garonne,& Dordonne:& depuis s'estans faicts maistres de Bergerat & de Limeil. Ce qui fut cause que Henry troisiesme du nom Roy Anglois, donnant l'ordre de cheualerie à Richard son frere,le feit, & nomma Comte de Cornoüaille, & l'inuestit du droict qu'il pretendoit au Comté de Poictou, & le feit son Lieutenāt general en Aquitaine, où il arriua le iour de Pasques flouries audict an de mille deux cens vingt-cinq. Ce fut à Bordeaux qu'il presenta les patentes du Roy son frere, par lesquelles le Roy prioit la noblesse, & communautez de Gascoigne de receuoir amiablement son frere,& luy donner main forte en ses affaires, & mesmement pour le recouurement de son heritage,que le Roy de France luy auoit vsurpé: & les lettres du Roy, & la courtoisie du Comte Richard esmeut tant les Bourdelois, que le reste des Guiennois, de sorte qu'en peu de temps il se veit tresbien accompaigné de la noblesse du pays,auec laquelle,& quelques Anglois qu'il auoit amenez,il se mit en campaigne:& d'abordée prit la ville de sainct Macaire, de là vint à la Reole, où il fut long temps auant que la prendre, mais en fin il emporta,& ville,& Chasteau par force:puis courut tout le pays iusques à Saincte-Foy d'Agenois, & à Bergerat qu'il reprit,quoy que le Comte de la Marche se luy opposast pour le seruice du Roy de France. Ces courses, & prises faictes par Richard, il se retira à Bourdeaux, attendant la saison de mieux faire,& ce-pendant Guillaume Comte de Salisbery s'en alla en Angleterre,mais estant tourmenté d'orage, & presque englouty par les abismes de la mer, eschappant d'vn peril, il tomba en vn autre, car la tempeste l'ayant poussé en l'Isle de Ré,non guere esloignée de la Rochelle,il y fut receu par vn Abbé de l'ordre de Cisteaux, qu'il y auoit en celle Isle. Laquelle estant sous la garde de Sauary de Mauleon,pour lors ennemy des Anglois, il y tenoit aussi garnison ordinaire, par laquelle estant descouuert, sans l'aduertissement que luy donnerent deux soldats de la garde,c'estoit faict de luy,& de sa trouppe: & ainsi pour euiter la captiuité,il se mit à la mercy des vents,& des ondes aduenant cecy l'an mille deux cens vingt & six de nostre salut. Durant lequel temps le Pape feit par son Legat, publier,& prescher la croisade contre les Albigeois:& de laquelle voicy comme parle Matthieu Paris en son histoire Angloise. Par ceste predication plusieurs tant Prelats que seigneurs Lays se croiserent plus pour craincte du Roy de France,ou en faueur du Legat, que d'aucun zele de iustice:d'autant que plusieurs estimoient chose abusiue & iniuste d'assaillir vn homme fidele,comme ainsi soit que chascun sçauoit qu'au dernier Concile national tenu à Bourges, le Comte Raymond de Tholouse auoit prié le Legat d'aller par toutes ses terres y visiter ses suiets, & s'enquerir de leur croyance, se soumettant du tout à l'Eglise,& luy donnant plein pouuoir de punir selon les saincts Canons tous ceux qu'il trouueroit mal-sentās de la religion, & croyans autrement que ne fait la saincte Apostolique & Catholique Eglise de Rome. Pour soy encor offrit le Comte,que s'il auoit fait quelque offence contre le S. siege,qu'il estoit prest d'en faire satisfaction raisonnable à Dieu, & à saincte Eglise, comme tout fidele Chrestien doibt faire:& si le Legat le vouloit ainsi,il se soumettoit à l'inquisition & examen de sa foy. Mais le Legat ne voulut y entendre, & ne peut ce Comte Catholique trouuer grace deuant luy, s'il ne quittoit son heritage. Ainsi parle de cest affaire l'historien Anglois sans auoir bien espluché les causes de la seuerité du Legat, lesquelles estoient tresiustes, comme sçachant la faintise de l'humilité du Comte, lequel estant r'encheu desia deux fois en son heresie,ne donnoit aucun espoir de resipiscence,que par la perte de sa puissance,& de ses richesses:comme ainsi soit que (ainsi que dict auons) apres que le Comte de Monfort eut quicté, & donné au Roy tous ses droicts és pays de Tholouse, Agenois, Quercy, & Carcassonne, Raymond, pour auoir main leuée du Roy,vint faire la mine de bon Catholique, & tascha d'amener le Comte de Foix, à vn pareil deuoir, & toutesfois soudain il se remit à persecuter les Catholiques. Le Legat ce-pendant sollicitoit bien fort le Roy de se mettre aux champs pour courir sus au Tholousain,& à ses complices:mais Louys voyant l'Anglois en armes, & sçachant les exploits qu'il auoit faicts en Gascoigne,refusa de passer outre, & courir sur les

Retour des Anglois, sous la charge de Richard Comte de Cornoüaille.

Bourdelois loyaux au Roy Anglois.

Villes reprises sur les Frāçois par Richard.

Peril du Comte de Salisbery en l'Isle de Ré.

L'an 1226

Matthieu Paris, en l'hist. Angloise, & en la vie de Hēry 3.

Offres du Comte Raymond au Legat du Pape au Concile tenu à Bourges l'an 1225.

Seuerité du Legat.

Causes de la seuerité du Legat.

Le Roy Louys ne veut se mettre en cāpaigne, & pourquoy.

les Albigeois, & se voir puis apres sans espoir de secours d'ailleurs, entre l'enclume (qu'on dit) & le marteau, ayant à se deffendre des Anglois & Albigeois tout en vne mesme saison. Pour donc contenter le Roy Louys, il fallut que le Legat escriuist au Pape, affin que sa sainteté enuoyast sans nul delay vers le Roy d'Angleterre luy deffédre sous griefues censures de faire guerre au Roy de France, & de luy inquieter aucune ville, Chasteau, ny forteresse, durant qu'il seroit employé au seruice de Dieu, & de l'Eglise, à exterminer les Albigeois heretiques & leurs fauteurs, & complices, le chef desquels estoit le Comte de Tholouse: que plustost il luy donnast ayde, faueur, & conseil pour vn affaire si sainct, & qui seruoit à l'aduancement de la religion catholique. Ce commandement seruit quelque chose à destourner l'Anglois de son voyage desseigné en Gaule: à cecy le mouuant les Euesques, qui luy dirent les mal'heurs aduenus à ceux qui mesprisent les censures de l'Eglise; & sur tout en vne cause si iuste, & si saincte entreprise que celle du Roy de France. Mais quant à moy, ie pense que ce qui plus empescha l'Anglois de passer, & luy feit obeir au mandement du Pape, fut la prediction d'vn Mathematicien (car de telles gés les Roys ne se sont que trop seruis de tout temps) lequel afferma deuant luy, que si le Roy de France continuoit, & metoit à effect l'entreprise commencée, ou que iamais il ne retourneroit en vie à Paris, ou qu'il tomberoit en quelque grand desastre, & confusion, perdant les siens, & contraint de tout quicter auec son ignominie. Ces Roys estans donc en suspens d'armes, & Louys s'aprestant de faire son voyage, Iean de Brenne Roy de Hierusalem enuoya sa fille à Federic Empereur second de ce nom, de Tyr auant iusqu'à Brindes, où aussi le Roy Iean vint, mais trop tost: car Federic le somma de luy resigner & quicter, suyuant sa promesse, la couronne de Hierusalem, ce qu'il feit, ne pouuant & n'osant luy contredire. Ce ne fut pas tout, d'autant que dés que l'Empereur eut obtenu ceste inuestiture, il prit son espouse, & s'en alla sans dire mot à son beau-pere: ce qui estonna grandement le Roy Iean de Brenne, qui neantmoins passa outre, & suiuit son gendre. Lequel pour luy faire plus de despit, requit à l'Archeuesque de Tyr, & au Comte du mesme lieu, & autres seigneurs & cheualiers de Syrie, qui estoient venus auec le Roy & sa fille, qu'ils luy feissent hommage: à quoy ils obeirent, & enuoya Hugues Comte de Mombeliard pour estre son lieutenant en Leuant iusqu'à tant qu'il y allast luymesme pour en prédre possession. Or la cause de ceste mauuaise volonté de l'Empereur contre son beau-pere, vint de ce que Iean auoit amené en sa compagnie Gauthier de Brienne fils de celuy qui espousa la fille du Roy de Sicile Tancrede, lequel estant fils de l'heritiere, pretendoit aussi droit à la couronne: & pource feit on courir le bruit que le Roy Iean l'auoit attiré, pour le faire Roy de Sicile, tant auec ses forces, que par le moyen des intelligences qu'il auoit auec le Pape ennemy mortel de la maison de Sueue. Et cuida cecy estre cause de la mort tant du Roy de Hierusalem que du Cõte Gauthier de Briéne, cestuy s'enfuyant en France, & Iean se retirant à Rome desnué de tout secours, & mal-traicté par celuy auquel il auoit dóné, & fille, & Royaume.

Mandemẽt du Pape au Roy d'Angleterre.

C'est Astrologue se nõmoit Guillaume de Perepund.

Iean de Brẽne Roy de Hierusalẽ dõne sa fille à Federic Empereur.

Ingratitude de Federic enuers son beau-pere.

Cause de la haine de l'Empereur contre son beau-pere.

Du voyage du Roy Louys contre les Albigeois, siege d'Auignon, & prise de la ville, & comme le Roy mourut à Mompensier, & plusieurs autres occurrences.

CHAP. LXXXVI.

APRES les asseurances du costé Anglois, le Roy ayant assemblé son ost s'en vint à Bourges, pour y attendre le reste de son armée, & là le vindrent trouuer le Comte de sainct Paul frere du deffunct Mareschal de France seigneur de grande reputatió au fait des armes auec belles troupes de Picards: s'y trouua aussi Philippe de Courtenay frere de Robert Empereur de Constantinople, & Comte d'Auxerre & Nemoux: comme aussi y vint Thibaut Comte de Champaigne, Matthieu de Mommorency Cõnestable: Messire Imbert de Beauieu Lieutenant

Ce Comte de S. Paul s'appelloit Guy, & estoit Comte de Neuers.

pour le Roy en Languedoch, & la pluspart des Euesques & seigneurs de l'obeissance du Roy: ce qui ne fut sans estonner les Comtes de Tholouse & de Foix & leurs complices, lesquels n'ayans l'appuy, qu'ils esperoient des Anglois, ne sçauoient aussi en quoy se resouldre, ayans vne si puissante armee à cōbattre: & sçachans que le Legat accōpaignoit de si pres le Roy, qu'il ne l'abandōnoit onc, & qu'il ne cesseroit iusqu'à tant qu'il les eut fait ruiner, veu le refus qu'il auoit fait d'ouyr les excuses du Comte de Tholouse. Et ce qui plus les estonna, fut que le Roy ayant gaigné le Rhosne, & mis en son obeissance tout le pays qui est depuis Neuers iusqu'à Lyon, & de Lyon iusques aux portes d'Auignon: il n'y auoit ville qui n'enuoyast ses clefs au deuant de sa maiesté, & ne luy offrit tout debuoir, & obeissance. Ceux d'Auignon ayans fait le semblable, se desdirent, craignans que s'ils receuoient le Roy, & il entrast auec forces en leur cité, le Legat ne les feit punir de leur obstination, y ayant desia sept ans que le Pape les auoit excommuniez à cause de leur heresie. Donc le Roy se pensant auoir passage libre par Auignon, suyuant le premier accord, paction & promesses, il se veit fraudé par l'infidelité des Vaudois accoustumez de fausser leur foy, & à Dieu & aux hommes, quoy que la plusspart du camp eut desia passé le Rhosne, & que le Roy ne voulut leur nuire aucunement. Eux estans donc en ceste defiance, comme le camp Royal approcha, ne faillirent de luy denier le passage, & entrée: bien accorderent ils au Roy que s'il vouloit passer à petite compaignie, ils luy ouuriroient vne porte qui va le long d'vn roch & par vn chemin estroit, pour monstrer le desir qu'ils auoient de luy faire seruice. La cōdition semblāt, & perilleuse & ignominieuse au Roy, tant s'en faut qu'il y voulut entēdre, que plustost il iura de ne sortir de là, ou mourir en la peine qu'il n'eut pris la ville, & chastié l'insolence & desloyauté des heretiques. A ceste cause campant en trois lieux de çà & de là le Rhosne: le Roy auec les plus grandes forces estant campé du costé de Vaucluse & pres de chasteau Renard le long de la Durance: & le Connestable ayant passé le Rhosne au sainct Esprit, auoit assiegé la ville du costé de Sarnon & Villeneufue, & plus bas estoit le Comte de Champaigne, le Rhosne estant chargé de bateaux, & ponts à cordes, de sorte que facilement on y passoit & hommes, & cheuaux, & les machines propres pour la batterie. Et posa le Roy son siege la vigile S. Barnabé, qui estoit le mercredy apres la Pētecouste, à sçauoir le dixiesme de Iuing dudit an mille deux cens vingt six: & dura iusqu'à la my-Aoust auec le meurtre fort grand, tant d'vn costé que d'autre: les Catholiques ne cessans de battre les murs à tout les beliers, mangoneaux, & trebuchets propres à iecter de grosses pierres: & les citoyens n'oblians de leur respondre, & auec le trait, & auec les feux artificiels: si bien que si les vns assailloient vaillamment, les autres ne manquoient à leur rendre leur change. Cependant, le Legat par le conseil & volonté du Roy, enuoya l'Archeuesque de Narbonne nommé Pierre Amelie vers les Tholousains, pour les attirer à la paix, & à se soubmettre au Roy, & à l'Eglise: lequel feit tel, & si bon deuoir en sa charge, qu'il y eut fort peu de villes au Languedoch qui ne le l'oüissent, & gaigna presque tout le peuple iusqu'aux portes de Tholouse: chascun portant les clefs de leurs villes iusques à Carcassonne, où se retira le susdit Archeuesque. Ceste sommation esmeut le Comte de Foix Roger Bernard à demander la paix, laquelle il ne peut pour lors obtenir, telle qu'il la demandoit, y obstant la defiance qu'on auoit de sa parolle. Neantmoins l'Archeuesque ayant fait entendre au Roy, & au Legat de quelle consequence estoit l'vnion de ce Comte: le Roy enuoya vers le Comte, luy faire entēdre que s'il ne se rengeoit sous l'obeissance de l'Eglise Romaine, il n'y auoit aucun moyen de paix: à quoy s'il vouloit entendre, il l'asseuroit que le Legat s'achemineroit par de là, & vseroit de toute courtoisie deüe à vn Prince de son calibre. Le Comte touché de remors de conscience s'offrit de suiure le conseil & cōmandement du Roy, promettant de luy obeir, & de se reünir à la foy de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine. Le Roy, & Legat ioyeux de ceste bonne volōté, le Legat ne faillit de s'acheminer vers le pays de Foix, & feit vne assemblée de Prelats à S. Iean de Verges, où il presida, & auec luy Messire Matthieu de Mommorency Connestable, que l'histoire de Foix appelle lieutenāt pour le Roy: & Guillaume Mareschal de France, qui ne peut estre autre, que ce vaillāt Cheualier Guill. des Roches, celuy qui sous Philipe Auguste bastit le Chasteau de la Roche de Serrāt, iadis nōmé la Roche au moyne: y furent aussi presens

Estonnemēt des Albigeois.

Desloyauté de ceux d'Auignon, & la cause.

Condition proposée au Roy par ceux d'Auignon.

Auignon assiegé l'an 1226. par Louys 8.

Auignonnois se deffendēt brusquement.

Pierre Archeuesque de Narbonne attire les villes à la paix de l'Eglise.

Roger Bernard Comte de Foix demande la paix.

Sumission du Comte Roger Bernard de Foix.

Le Legat vient en Foix.

Seigneurs assistans au Legat.

Voy les Annalles de Foix.

presens Pierre Archeuesque de Narbonne, Foulques Euesque de Tholouse & de Carcassonne, Guillaume de Carenton Euesque de Conserans, Bernard Abbé de la Grace, Pierre Abbé de Bourbonne, Iean Abbé de Combe-longue, Guillaume Abbé de Foix, Lambert seigneur de la Tour, & plusieurs autres seigneurs tant du pays que d'ailleurs. En la presence desquels le Legat donna l'absolutiõ audit Comte Roger Bernard surnommé le grand, tant pour le fait de l'heresie, & excommunication que de tous crimes, fautes, inuasions, & forfaits par luy perpetrez depuis qu'il s'estoit soustrait de l'obeissance de l'Eglise, à laquelle il le reünit & incorpora, comme vray membre, & fils obeissant d'icelle. Et le Comte promit & iura d'aller faire hommage au Roy de ses terres, comme au Comte de Tholouse, & Prince souuerain de Gaule : & pour asseurance dudit hommage enuers le Roy, il mit és mains des deputez de sa maiesté les Chasteaux de Foix, Mõt-gaillard, Mont-Real, Vic de Sots, & Lourdat, iusqu'à tãt qu'il se fut acquitté de sa promesse, comme il feit vers le Roy sainct Louys (ainsi que nous dirons) à cause du decez de Louys huitiesme. Mais il faut reuenir au siege d'Auignon, lequel commença à estre fascheux tant aux assiegeans qu'aux assiegez, à cause de la peste qui affligeoit, & les vns & les autres. Durant ceste mortalité, ceux de dedans ne cessoient de tirer, & auoient tant fait que le Roy perdit tant de peste, que du trait des ennemys, enuiron deux mille hommes: entre autres fut attaint d'vne pierre Messire Guy Comte de sainct Paul & de Neuers, fort plaint du Roy, & regretté de toute l'armée : y mourut aussi l'Euesque de Lymoges : & le Comte de Champaigne fasché de la longueur du siege, se retira sans congé du Roy ny du Legat, ce qui ne fut sans estre blasmé de chascun, qu'il laissast ainsi le Roy, durant ses plus grands affaires. Nonobstant tout cecy, le Roy s'opiniastra encor plus fort au siege, & iura ne partir de là que la ville ne luy fut rendüe à sa discretion, ou que les habitans ne luy donnassent deux cens ostages des principaux d'icelle, & ne se soumissent au Pape, & au sainct siege de Rome. D'autre part ceux de dedans voyoient que le Roy s'obstinant, s'ils estoient forcez, leur ruine estoit prochaine, demanderent à parlementer, & en fin se soumirent à rendre la ville, & grande somme de deniers pour les frais de l'armée Royale, à se soumectre au sainct siege, & receuoir & magistrats, & ministres d'Eglise à la volonté du Roy, & du Legat. Et pour exemple de leur rebellion, & affin de leur oster les moyens de la continuer, la ville fut desmantelee, & les fossez comblez: aduenant cecy le quinziesme iour de Septembre. Et feit Dieu vne belle grace au Roy, & aux siens d'inspirer les Auignonnois à se rendre, car si le siege eut encor continué quelque temps, c'estoit fait de son armée, & de l'espoir de prendre Auignon de sa vie : d'autant que peu de iours apres, la reddition d'icelle la Durance, qui est vne riuiere impetueuse, se desborda tellement qu'en vn rien elle couurit toute celle planure & campaigne, où le Roy auoit assis son camp, tellement qu'il eut fait beaucoup de se sauuer, veu la violence de ce fleuue. En Auignon fut mis vn Euesque moyne de Clugny, nommé Nicolas de Corbie, & nombre de religieux & ecclesiastiques, pour y prescher la parolle de verité, & reduire le pauure peuple esgaré à la voye de salut, comme aussi le Roy y feit de belles ordonnances pour la police, & le Legat des saintes constitutions pour la reformation du clergé : sçachant bien que lors, aussi bien qu'à present, les heretiques couuroient leurs abus de la corruption des gens d'Eglise. Apres la prise d'Auignon, le Roy print son chemin vers Besiers, & Carcassonne, suiuy tousiours du Legat & Euesques, & de là vint à Pamiers, ville suiecte au Cõte de Foix, où il feit plusieurs ordonnances pour les immunitez de l'Eglise, & sur tout contre ceux qui mesprisent la puissance du Pape, & sainct siege de Rome, & cecy par le conseil du Legat, lesquelles ordonnances furent autorisées au Concile national tenu à Narbonne le Caresme ensuyuant par le Legat, & Euesques suiects aux Metrapolitains de Lyon, Auchs & Narbonne. Le Roy ayant fait ce, pourquoy en partie il estoit venu, & se sentant malade, se resolut de s'en reuenir à Paris : parainsi passant par Castelnau d'Arry, & Puy-Laurens vint à Lauaur, & de là à Alby : & ce fut là que le Roy feit son lieutenant general en ces cartiers Imbert seigneur de Beauieu son cousin, comme celuy qui estoit issu de Sibylle de Flandres. Mais le Roy estant arriué en Auuergne, sa maladie rengregeant, il arriua le ieudy auant Thoussains à Mompensier, & le Dimenche ensuyuant, le bon seigneur & Prince passa de ce

Comte de Foix absous par le Legat.

Terres liurées au Roy par le Cõte de Foix & pourquoy.

Nombre de morts du cãp du Roy.

Trespas du Comte de S. Paul.

Thibaut Cõte de Chãpaigne se retire sans congé.

Reddition d'Auignon au Roy Louys 8.

Auignon desmantelé.

Debord du fleuue de Durance.

Police tant ecclesiastique, que ciuile establie en Auignõ.

Louys reforme la police de Languedoch à Pamiers.

Voy les Chroniques des gestes de Symon de Monfort.

Louys tombe malade à Mompensier.

Mort du Roy Louys 8. & ses vertus. siecle ayant receu ses sacremens ainsi que doibt faire vn bon Catholique. Et de faict il n'y auoit en ce Roy vice aucun à reprendre, ny saleté qui soüillast sa renommée: car en premier lieu, il ne se treuue que iamais il eut accointance d'autre dame que de son espouse, & pource Dieu le benit en sa lignée qu'il eut si belle que ie vous ay dict, & de la plus-part des enfans duquel il nous faudra encore parler cy apres, & eut des enfans si segnalez, que les vns sont recommandez de grande sainćteté, les autres de vaillance, & son aisné est loüé, & de l'vn & de l'autre. Quelle a esté sa iustice, se monstre assez en ce que pour le peu de temps, qu'il a regné, on la veu plus souuent assis sur le throsne pour iuger & traitter des affaires, que monté à cheual pour espandre le sang des hommes: & ne faut le blasmer d'ambition encore qu'il ayt faict guerre aux Anglois, d'autant que ce qu'il en faisoit, estoit pour les libertez Angloises qu'il deffendoit, & pour se maintenir en la possession des terres que son pere auoit conquises par le iugement des Pairs, Prelats & seigneurs de ce Royaume, interiecté contre le Roy Iean sans Terre conuaincu de felonnie. Quant aux exactions, ie n'ay rien leu qui le puisse charger d'auoir trop foulé le peuple, & moins s'estre attaqué aux Ecclesiastiques, sinon autant qu'ils deuoient de seruice pour les terres, fiefs, & seigneuries qu'ils releuoient de la couronne, & principalement lors qu'il feit l'entreprise contre les Albigeois. Mais auant que passer outre, pource qu'il y a deux autheurs Anglois, lesquels font tort à la sacre memoire, tant de ce Roy que de son espouse, & à d'autres Princes de ce Royaume, nous arresterons vn peu sur leurs discours, pour les prouuer esloignez du tout de la verité. Premierement Matthieu Paris propose, comme mal informé que le Roy prit Auignon par surprise, & qu'il auoit perdu vingt-deux mille hommes au siege, & toutesfois celuy qui a faict l'histoire de Symon de Monfort, qui est beaucoup plus ancien que Matthieu Paris, dict (ainsi qu'auons proposé) le contraire: & desment cest Anglois, qui faict retirer le Roy du siege le quarantiesme iour qu'il y fut arriué, veu que le Roy y fut aussi long temps que l'armée, & que la ville prise, il vint à Pamiers & puis prit la routte d'Auuergne. Puis continuant son mensonge, cest Anglois dict, que le Comte de Champaigne (faucement par luy appellé Henry, car c'estoit Thibaut le grand) fut demander congé au Roy de se retirer, lequel luy estant refusé, il dict n'estre obligé par la loy du Royaume de le seruir que quarante iours, & à ceste cause il se disposa de s'en aller: mais le Roy iura que s'il bougeoit, le feroit le plus pauure gentil'homme de son Royaume. Ceste colere du Roy (dict cest Anglois) fut cause que le Comte moyenna tant que le Roy fut empoisonné, & qu'assez longuement il languit, & qu'en fin le venin saisissant son cœur, il mourut, comme dict est, au moys de Nouembre. Ie laisse les absurditez & follies qu'il dict de la Royne Blanche espouse de ce Roy deffunct, pource que ie n'ay encor' leu autheur qui ne loüe ceste dame de grande chasteté, & preud'hommie, sinon ceux qui d'entre les nostres ont veu ces Anglois abreuuez des sinistres opinions que Pierre de Dreux Duc de Bretaigne, semoit de ceste dame, pour la rendre odieuse à la noblesse de France. Et en mesme deuoir se mit le Comte Regnaud de Bologne ennemy mortel du sang de France, & taschant de broüiller les cartes, & paruenir à la Regence du Royaume, de laquelle, & de la garde du ieune Roy, le deffunct auoit ordonné que la charge en seroit donnée à son espouse. Au reste l'autheur Anglois amoncelant faute sur autre, il dict qu'on cela la mort du Roy, afin que ceux d'Auignon ne se refroidissent de l'accord ia passé, & ostages donnez pour la transaction: mais noz autheurs authentiques nous dispencent de le croire, d'autant que (comme dict est) le Roy mesme prit Auignon au moys de Septembre, & vesquit iusques en Nouembre. Ie laisse à part icy les resueries qu'on met en auant sous le nom des propheties de Merlin, par lesquelles on veut monstrer que ce sorcier Brut auoit predit la mort de nostre Roy, lors qu'il dict: *In monte Ventris morietur Leo pacificus*, Au mont pensier, ou ventru mourra le Lyon paisible: car nous ne receuons en sorte aucune l'histoire de Merlin pour veritable, & moins pouuons nous accepter qu'vn enchanteur, & endiablé sçache les choses qui sont à venir. Au reste le corps du Roy fut porté, suiuant son ordonnance, à S. Denys, & enterré Royalement pres les ossemens du deffunct Roy Philippe Auguste son pere, auec toutes les pompes, & ceremonies accoustumées aux obseques des Roys de France. Or auant que venir au propos du Roy Louys neufiesme ny à son sacre, & premier

Louys 8. amy de la iustice.

Louys n'a faict guerres que iustes.

Calomnies euidentes de Matthieu Paris en son hist. Angloise.

Henry fils de Thibaut estoit bien fort ieune durãt cecy.

Blãche calõniée par l'Anglois, de folles amours auec le Cõte de Chãpaigne.

Blanche mere de S. Louys Regente par le testamẽt du Roy son mary.

Quel fut Merlin, à sçauoir sorcier, & enchãteur.

Louys 8. enterré à S. Denys.

premier aduenement à la couronne, il nous faut esplucher le succez de ses freres puisnez & leur suitte, afin que cy apres il ne nous faille rompre l'ordre de nostre histoire.

Des Genealogies & successions de messire Robert Alphons, & Charles fils de Louys huictiesme, & freres de sainct Louys.

CHAP. LXXXVII.

CELVY qui vint apres l'aisné fut monsieur Robert de France Comte d'Arthois, lequel espousa la fille du Duc de Brabant Henry, laquelle se nommoit Mathilde, & eut pour son partage le pays d'Arthois, & les villes de sainct Omer & d'Arien, par l'octroy du Roy Louys son frere. De ce mariage sortit Robert second du nom surnommé le Noble & bon Comte, & vne fille nommée Blanche, mariée deux fois : la premiere à Henry Roy de Nauarre, & Comte Palatin de Champaigne & Brye, par dispence du Pape, & le Roy le voulãt ainsi: laquelle porta vingt-quatre mille liures tournois à son mary, les vingt milles desquelles falloit que luy fussent employées en propre, si modestes estoient pour lors les mariages des grands, qu'ils n'approchoiẽt aux excez qui se font ores entre les plus petits: & de ce mariage vint la Royne Ieãne femme de Philippe le Bel Roy de Frãce. Le second mary de Blanche d'Arthois fut Emond fils puisné du Roy d'Angleterre Henry troisiesme du nom. Robert second du nom Comte d'Arthois dict le Noble & le bon, fut marié trois fois, sa femme premiere estoit Agnez de Bourbon seconde fille d'Archambault de Bourbon dict le Ieune, & veufue de Philippe de Bourgoigne fils de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, de laquelle il n'eut aucuns enfans. Sa secõde femme fut Anne de Courtenay, laquelle auoit esté mariée à mõsieur Pierre fils de Thibaut Roy de Nauarre, mais le mariage ne fut consommé, à cause que le Prince Nauarrois mourut, & gist au Conuent des Cordeliers à Prouins : & de ceste Anne, Robert eut deux fils, & deux filles : l'aisné des masles fut Philippe qui mourut auant son pere: il espousa Blanche fille de Iean second du nom Duc de Bretaigne, duquel lict eut vn fils nõmé Robert, qui fut Comte de Beaumõt le Roger: mais pource que Philippe mourut auant son pere, Robert Comte de Beaumõt fut forclos de l'heritage d'Arthois, qui vint à Mahaut sa tante, & sœur de Philippe son pere : l'autre fils de Robert le Bon fut Robert, lequel mourut sans enfans. A ceste cause Mahaut l'aisnée des filles mariée à Othelin Comte de Bourgoigne vint à la successiõ, & son nepueu n'eut pour l'attente & l'espoir du succez de son heur q̃ ce qu'vn procez luy pouuoit apporter, ainsi que dirons en son lieu: l'autre fille de Robert 2. du nom fut Blanche d'Arthois Comtesse de Rosnay : la troisiesme femme du Comte Robert le Bon, fut Marguerite fille de Iean Comte de Henaut, qui luy suruesquit, toutesfois n'eut aucuns enfans d'elle. Ce Cõte Robert second fut tué l'an mille trois cens deux à la bataille de Courtray sous le Roy Philippe le Bel, en laquelle il fut blecé de trẽte playes, tesmoignage euident de son bon cœur, & nompareille proüesse. De Philippe (comme i'ay dit) vint Robert troisiesme du nom Comte de Beaumõt, & quatre filles: l'aisnée desquelles fut Marguerite femme de Monsieur Louys de France Comte d'Eureux fils de Philippe 3. du nom Roy de France: de laquelle souche sortirẽt depuis les Roys de Nauarre, ainsi que verrons cy apres : l'autre fille fut Ieanne d'Arthois femme de Gaston de Foix, fils de Roger Bernard septiesme du nom, & neufiesme Comte de Foix en nombre : & la troisiesme fille eut à nom Marie d'Arthois, que Pierre de Flandres Comte de Namur espousa en secondes nopces : la derniere fille fut Ysabeau d'Arthois rendüe religieuse à Poissy. Apres la mort donc de Robert second & de son fils aisné Philippe, & de l'autre Robert, quelque poursuitte que feit le Comte de Beaumont, qui auoit espousé la sœur de Philippe de Valois, si est-ce que

Robert fils puisné de Louys 8.

Cõte d'Arthois.

Enfans de Robert.

representation n'ayant lieu en lignée directe, & que Arthois estoit hors de loy Salique, il en fut exclus, & sa tante Mahaut succeda au Comté d'Arthois par le iugemẽt du Parlement de Paris, le Roy seant en son throsne au mois de May l'an mille trois cens dix-huict: de la Comtesse Mahaut sortit vn fils nommé Robert qui mourut ieune, & deux filles: l'aisnée desquelles fut la Royne Ieanne femme du Roy Philippe le Long Comtesse d'Arthois & de Bourgoigne: & l'autre fut nommée Blanche & espouse du Roy Charles le Bel, mais le mariage fut declairé nul à cause de la parenté qui estoit entr'eux. Ainsi le Comté d'Arthois demeura au Bourguignon, & Robert troisiesme fallut que se cõtentast du seul tiltre nom, & armes d'Arthois: il eut de Ieanne de Valois deux fils & vne fille: l'aisné fut Iean d'Arthois Comte d'Eu: mais comment, nous le dirons cy apres: & Charles d'Arthois Comte de Longueuille, espousa Ieanne de Bauçay, & furent pris ces deux seigneurs freres à la bataille deuant Poictiers auec le Roy Iean leur cousin germain. Leur sœur fut Catherine d'Arthois mariée premierement au Comte d'Aumale, puis à Iean de Bourbon frere de Iacques Comte de la Marche, & depuis Roy de Naples. Iean d'Arthois premier Comte d'Eu, eut deux fils & vne fille, à sçauoir Ieanne d'Arthois femme de Symon de Thoüars Comte de Dreux, dont ne vindrent aucuns enfans: & les fils furent Philippe & Iean d'Arthois: ainsi parle le seigneur du Tillet, & Paradin ne luy dõne autres enfans q̃ Philippe: mais le seigneur de Guimeruille m'a mis en main vne anciẽne Genealogie des maisons d'Eu, & d'Arthois escrite à la main, recueillie des Abbayes d'Eu & de Fourcarmond, par laquelle ie treuue que Iean premier Comte d'Eu & aisné des enfans de Robert troisiesme du nom, & Comte de Beaumont, fut marié à Madame Ysabeau de Melun, laquelle auoit espousé en premieres nopces Pierre Comte de Dreux fils de Louys Vicomte de Thoüars, & de Madame Ieanne Comtesse de Dreux: duquel mariage vindrent quatre fils, & deux filles, à sçauoir Philippe, qui fut Comte d'Eu, & Connestable de France, Robert, Iean, & Charles, lesquels sont inhumez en l'Abbaye d'Eu: les filles furent Isabeau, qui deceda auant qu'estre mariée, & gist en la mesme Abbaye, & Ieanne espouse de Symon de Thoüars Comte de Dreux, & frere de Pierre cy dessus mentionné: & lequel Symon fut occis en vn tournoy faict le iour de ses nopces l'an mille trois cens soixãte cinq: & ainsi son espouse demoura veufue & vierge, & se maintint en cest estat tout le tẽps de sa vie. Philippe fils aisné de Iean espousa Marie de Berry fille de Iean de France, dict le Camus, Duc de Berry, & laquelle auoit esté mariée premierement à Louys Comte de Bloys, desquels vindrent fils, & fille: le fils se nomma Charles, & la fille Bonne d'Arthois, laquelle fut mariée à Philippe de Bourgoigne Comte de Neuers, & fils de Philippe de France Duc de Bourgoigne surnommé le Hardy. Philippe d'Arthois feit le voyage d'Hongrie, auec Iean Comte de Neuers, & y mourut le seiziesme de Iuing mille trois cens nonante-sept, son corps fut porté à Eu, & gist au cœur de l'Abbaye dudict lieu. Charles fils vnique de Philippe d'Arthois fut marié deux fois, la premiere à la fille du seigneur de Saueuses nommée Ieanne, & en secondes nopces il espousa Heleine de Melun, mais n'eut enfans de l'vne ny de l'autre: & par ainsi luy estant mort l'an mille quatre cens soixãte vn, ayant demouré vingt-trois ans prisonnier en Angleterre, estant pris à la iournée d'Agincourt, son neueu Charles fils de Philippe de Bourgoigne, & de sa sœur Bonne d'Arthois, vint à la successiõ de ses seigneuries: & ainsi le Cõté d'Eu entra en la maison de Neuers, où il est encore par filles, cõme par filles il y est aussi paruenu. Et est à notter que ce Charles d'Arthois a esté le premier Comte d'Eu, en faueur duquel le Cõté d'Eu a esté erigé en Pairrie, il y a fort long temps: par ce moyen la maison de Neuers tient deux seigneuries en droict de Pairrie, à sçauoir Eu & Neuers, qui la rend remarquable, auec le lustre du sang duquel elle sort, & le merite des Princes qui y commandent, & pource que ailleurs il nous conuiendra parler de l'estoc de Neuers, nous passerons à present outre, & reuiendrons à ce qu'auons laissé cy dessus imparfaict, à sçauoir par quel moyen est-ce que la maison, & ancien Comté d'Eu, est venu & entré en la maison Royale d'Arthois, & d'où est-ce que les anciens Comtes d'Eu ont pris origine. Nous auons veu en la race des Carlouinges la venue des Danois, & Normands en Gaule, & comme ils s'y domicilerent, & comme Estienne Comte de Boloigne vint à la couronne d'Angleterre. Cest Estienne auoit deux freres, Robert qui

Histoire notable de Symon de Thoüars, & Ieanne d'Arthois.

Le premier Cõte d'Eu qui fut Pair de Frãce sous Charles 6.

Genealogies des Comtes d'Eu.

qui fut Comte d'Eu, & Estienne Comte d'Aumale. De ce Robert issit Henry qui luy succeda au Comté d'Eu, qui espousa Marguerite d'Anjou, fille de Geoffroy le Bel Duc de Normandie, & de ce mariage vindrent deux fils, Iean & Estienne; ce puisné fut Templier, & grand personnage en son ordre, ayant la surintendance sur tous les Templiers d'Angleterre, où il mourut, & gist à Hastingues. Et Iean l'aisné fut Comte d'Eu ja du viuant de son pere, lequel se rendit moine en l'Abbaye de Fourcarmond par le consentement de sa femme, & dispence du Pape, & y mourut l'an mille cent quarante, gist au chapitre d'icelle Abbaye en habit de moine. Iean Comte d'Eu fils de Henry espousa Alix fille du Comte d'Arondel en Angleterre, qui estoit niepce du Vicomte de Rohan, par le moyen de laquelle il eut de belles, & riches seigneuries en l'Isle Angloise, de laquelle il eut quatre fils & deux filles : les masles furent Henry l'aisné, Henry le ieune, Robert & Iean : & des filles l'vne fut mariee au fils aisné d'Estouteuille, & l'autre au seigneur Remy. Ce Comte Iean imitant son pere, se rendit religieux à Fourcarmond où il mourut l'an mille cent septante, & son fils aisné Henry vint à la succession du Comté d'Eu : car ces deux freres Henry & Iean furent d'Eglise, & Robert suyuant les armes passa en Leuant, & mourant deuant Acre, son corps fut enterré en Hierusalem. Le Comte Henry deuxiesme du nom & troisiesme au ranc des Comtes d'Eu, espousa Mahaut fille de Guillaume Mareschal d'Angleterre, & Comte de Longueuille en Gaule, & de Pembroch en Angleterre, de laquelle il eut deux fils, & deux filles, les masles furent Raoul, & Guy, qui moururent ieunes, & gisent à Fourcarmond : les filles eurent à nom l'aisnée Alix, & la seconde Ieanne: ceste Ieanne fut mariée à Pierre Maucler Duc de Bretaigne, mais de ce mariage ne parle Paradin, ny guere autre, que les memoires que i'ay de la Genealogie des Comtes d'Eu : voire celuy qui a faict les Annales de Bretaigne a oublié ceste alliance, qui me faict penser que ceste Ieanne d'Eu ne vesquit long temps, ou qu'elle ne fut long temps auec son mary, duquel elle n'eut aucune lignée. Quoy qu'il en soit, ces filles Alix, & Ieanne, heriterent de la succession, & Alix portoit le tiltre de Comtesse d'Eu, & Ieanne fut Vicomtesse de Creil: laquelle mourant sans hoir, son Vicôté reuint à sa sœur Alix : & ceste-cy fut mariée à Raoul d'Issouldun fils du Comte de la Marche l'an mille deux cens, lequel fit le voyage d'outremer, & mourut en Poictou apres son retour, laissant vn fils nommé aussi Raoul second du nom, sous la tutelle de sa femme, laquelle luy suruesquit vingt six ans, & mourut l'an de grace mille deux cens quarante-cinq. Ce Raoul second fut marié en premieres nopces à vne fille de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, dequoy Paradin ne faict mêtion en ses Genealogies, laquelle mourut sans enfans, & gist à Fourcarmond : & apres Raoul espousa Eleonor de Bretaigne fille de Iean premier du nom Duc de Bretaigne (que Paradin faict mourir sans mariage, & sans enfans) de laquelle il eut vne seulle fille nommée Marie : qui fut mariée à Alphons fils de Iean de Brenne Roy de Hierusalem : duquel mariage vindrent fils & fille, le fils fut nommé Iean second du nom, & la fille Blanche depuis religieuse à Maubuisson, & Abbesse dudict lieu. Alphons mourut outre-mer, le corps duquel sainct Louys feit porter en France, & gist à Maubuisson, d'autres dient à sainct Denys. Iean second du nom Comte d'Eu, espousa dame Beatrix de sainct Paul sœur du Comte de sainct Paul, laquelle (comme portent les memoires escrites à la main que i'ay) estoit tenue pour la plus belle dame de France, n'eut esté qu'elle auoit trop grãd sein, & que cela fut cause que le Roy Philippe le Bel ne voulut point l'espouser. De ce mariage sortirent vn fils nommé Iean, & deux filles, l'aisnée dicte Isabeau mariée au seigneur de Dompierre; la seconde fut nommée Marguerite, mariée au Vicomte de Thoüars: le pere desquels enfans fut fort fauorisé, & aimé du Roy Philippe le Bel, & mourut à Clermont en Beauuoisis l'an mille deux cens quatre-vingt quatorze. Iean troisiesme du nom son successeur fut marié à Ieanne de Coucy Comtesse de Guisnes, à cause de sa mere espouse du sire de Coucy: duquel mariage vindrent fils & fille à sçauoir Raoul, & Marie, ceste-cy mourut ieune, & gist à Lomilier Abbaye de Cisteaux entre Guisnes & Boloigne. Ce Iean trosieme mourut à Courtray l'an mille trois cens deux, & sa femme l'an mille trois cens trente vn, mais auant mourir elle maria son fils Raoul second du nom Comte d'Eu, à madame Ieanne de Neelle : & de ce mariage vindrent vn fils, & deux

Raoul I. du nom Cõté d'Eu.

filles: le masle fut Raoul & des filles, l'vne fut nommée Marie, qui mourut en son enfance, & l'autre Ieanne mariée au Duc d'Athenes, & depuis au Comte d'Estampes, & laquelle trespassa l'an mille trois cens nonante. Ce Raoul second fut blecé d'vn coup de lance au tournoy faict aux nopces du Duc d'Orleans frere de Charles sixiesme, duquel coup il mourut l'an mille trois cens quarante quatre, & luy succeda Raoul troisiesme du nom son fils au Comté d'Eu, comme aussi à l'estat de Connestable de France, car & pere & fils le furent, en quoy se trompe le Feron qui fait vne mesme chose des deux, comme encor' il prend Raoul second pour Iean troisiesme, le faisant mourir à Courtray, mais il faut l'excuser pour n'auoir eu les instructions au vray touchant les successions des Genealogies, car il a esté des premiers & des plus loyaux, & curieux recercheurs de nostre siecle. Ce Raoul troisiesme fut marié à Catherine de Sauoye, mais ce mariage ne luy fut de long plaisir, car peu de temps apres, ce Connestable fut pris à Caen en Normandie, & mené en Angleterre, puis de retour il mourut à Paris l'an mille trois cens cinquante, & gist aux Augustins: Ie dy qu'il mourut à Paris sous le Roy Iean, car il y eut la teste trenchée, ainsi que dirons ailleurs, & le Roy donna le Comté d'Eu à luy confisqué pour les forfaicts du susdict Connestable, à Messire Iean d'Arthois, fils de Robert d'Arthois son cousin, ainsi que i'ay dict cy dessus: & voila quant aux maisons, sang, & Genealogie des Comtes d'Arthois issus de Robert fils de Louys huictiesme, reste à venir à Alphons troisiesme fils du mesme Roy.

Raoul d'Eu, Côte de Nesle Connestable decollé à Paris.

Le cours de nostre histoire nous fera voir cy apres quel succez eurent les affaires de Languedoch, & comme la maison de Tholouse tomba en celle de France, & pource il nous suffira de toucher la simple Genealogie des Comtes Tholousains, la race des Goths, & Berengers, & des Comtes de sainct Gilles y estant defaillie. Le Roy sainct Louys donc voulant appointer ses freres, & les apanager selon, non la grandeur de la maison dont ils sortoient, ains selon le peu qu'il pouuoit, veu que la plus-part des grands fiefs estoient és mains de plusieurs grands seigneurs: pource, quoy que Richard frere de Henry d'Angleterre se portast pour Comte de Poictou, le Roy Louys neufiesme donna pour apanage à monsieur Alphons son troisiesme frere, la ville de Poictiers auec les fiefs, seigneuries, iustice, droicts, reuenus, cens, & rentes qui en dependent, & le nomma Comte de Poictou, luy faisant accorder Isabeau fille de Hugues de Lusignen, & d'Isabel Comtesse d'Engoulesme, & iadis Royne d'Angleterre: lequel mariage n'ayant esté accomply, n'est aussi mentionné par l'Annaliste d'Aquitaine, & moins par Paradin, lesquels se sont arrestez à la suitte parfaicte de l'alliance, & non aux seulles ombres.

Genealogie des derniers Comtes de Tholouse.

Alphons frere de S. Louys Côte de Poictou.

Alphons donc Comte de Poictiers, & d'Auuergne espousa Ieanne fille vnique de Raymond dernier du nom Comte de Tholouse & de l'Infante d'Aragon, mais n'ayant aucuns enfans: & par ce moyen les Comté, & pays de Tholouse, Carcassonne, & Albigeois furent remis à la couronne, suiuant l'accord passé entre le Roy sainct Louys, & le Comte de Tholouse, ainsi que nous monstrerons cy apres: par-ainsi laissans ce qui se peut dire des Comtes de Tholouse de la premiere souche, desquels auons assez discouru iusqu'à present, nous viédrons au quatriesme fils de Louys de Mompensier à sçauoir Charles d'Anjou, chef de la premiere famille des Angeuins issus de la maison de Frãce: Ie le dis quatriesme, non pour l'esgard d'Alphons, car si le Comte Tholousain estoit son aisné, ce Charles seroit le cinquiesme des enfans de Louys, veu que Philippe fut le premier, (qui mourut enfant) Louys le second, Robert le troisiesme & Alphons le quatriesme, & ainsi Charles seroit le cinquiesme: & par ce moyen les Annales de Nicole Gilles ne faillent (ainsi qu'vn docte homme de nostre temps a voulu maintenir) faisans ce Charles quatriesme fils de Louys: cestuy voulant prouuer l'Angeuin estre l'aisné du Tholousain, y ayant autre voye pour prouuer ce droict d'aisnesse, en ce que Charles voulut quereller les Comtez de Poictou, & Auuergne apres la mort de son frere Alphõs, de la poursuitte desquels il descheut, à cause qu'en l'apanage les hoirs masles manquans issus du corps de l'apanagé, les pieces faut que viennent à la couronne. Mais laissans ce discours venons au mariage, & successions de ce Charles de France, souche & chef de tant de grandes maisons en Europe: comme ce pays d'Anjou (ainsi qu'ailleurs i'ay dict) a de tout temps eu des Princes, qui ont donné des Roys à plusieurs belles, & grandes Prouinces, de sorte que le tiltre de Duc, ou Comte d'Anjou

Alphons Comte de Poictiers, & Tholouse, meurt sans hoirs.

Charles frere de S. Louys chef de la famille des Comtes d'Aniou du sang de France.

a semblé

a semblé presager le tiltre & effects de Royauté à ceux qui ont esté Princes de ceste terre. Charles de France donc espousa Madame Beatrix quatriesme fille de Raymond Berenger Comte de Prouence, & de Beatrix de Sauoye, par le moyen de laquelle il paruint (son beau-pere mourant) au Comté de Prouence. I'ay appellé ce Prince Charles Comte, & non pas Duc d'Anjou, pour ne tomber en la faute de plusieurs, lesquels auancent le temps de l'erection de ce pays en Duché, lequel n'aduint que l'an de nostre salut mille trois cens soixante, & non octante, comme aucuns ont escrit: veu que ce fut le Roy Iean qui inuestit Louys son second fils du pays d'Anjou, & luy donna en apanage l'erigeant en Duché au moys d'Octobre, lors que ce Prince estoit à Calais prest à passer pour ostage en Angleterre, pour & au nom de son pere, ainsi que dirons en son lieu: car si cela fut aduenu l'an mille trois cens octâte, c'eut esté sous le regne de Charles cinquiesme: & toutesfois Froissard dict que le Roy Iean estant deliuré le iour sainct Symõ & S. Iude, il partit de Calais & vint à Boloigne, & que le premier iour de Nouembre, les ostages passerent en Angleterre, entre lesquels estoient les Ducs d'Anjou & de Berry: lesquelles parolles monstrent assez l'erection ja faicte du pays d'Anjou en Duché, quoy qu'il n'en aye point limité le temps. Mais reuenons à la premiere branche d'Anjou, & au fils de Louys huictiesme d'iceluy, & de l'auancement duquel à la couronne de Naples nous parlerons ailleurs plus amplement, veu que le Royaume de Naples a esté continué en deux familles de la maison d'Anjou, & les deux issuës des Roys de France. De sa premiere femme Charles eut vn fils nommé Charles & surnommé le Boiteux, qui luy succeda au Royaume: & deux filles, l'vne appellée Beatrix de Sicile mariée à Philippe fils de l'Empereur Baudoüin de Constantinople, issu aussi de la maison de France, & du sang de Pierre de Courtenay, de laquelle descẽdit Catherine Emperiere de Cõstantinople, & femme de Charles de France Comte de Valoys, l'autre fille fut Blanche de Sicile femme de Guy Comte de Flandres. Charles premier du nom Comte d'Anjou, & Roy des deux Siciles espousa en secondes nopces Marguerite Comtesse de Tonnerre fille d'Eude Comte de Neuers, & fils de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, qui suruesquit au Roy Charles son mary. A ce Roy succeda Charles second du nom son fils, lequel espousa Marie fille d'Estienne Roy d'Hongrie, de laquelle il eut neuf fils, & six filles: l'aisné des fils fut Charles surnommé Martel qui fut couronné Roy d'Hongrie, apres le trespas de son ayeul maternel, mais il mourut auant ses pere, & mere: le second fils fut Louys, qui se rendit Cordelier, & fut Euesque de Tholouse, & est sainct canonisé: le troisiesme se nomma Robert Duc de Calabre, & Roy de Naples apres son pere: le quatriesme fut Philippe Prince de Tarente, qui ayant de son premier lict vn fils nommé Charles Prince d'Achaye (ores la Morée) espousa en secondes nopces Catherine de Valoys Emperiere de Constantinople, & son fils Charles accorda Ieanne de Valoys sœur de la susdicte Catherine, mais il mourut, & son frere Philippe de Tarente espousa Beatrix de Bourbon fille de Louys premier Duc de Bourbon: le cinquiesme des fils de Charles second Comte d'Anjou, & Roy de Naples, fut Iean de Sicile Duc de Durazze & Prince de la Morée, qui mourut ieune: les autres quatre fils furent Tristan, qui nasquit en Catheloigne, durant la prison de son pere: Raymond Berenger, qui fut Regent de la Vicarie: Louys Duc de Durazze, & Pierre surnommé Tempeste Prince de Grauine: les filles furent Marguerite aisnée, premiere femme de monsieur Charles de France Comte de Valoys, lequel par ce mariage eut les Comtez d'Anjou, & du Maine: la seconde se nomma Blãche femme du Roy Iacques d'Aragon: la troisiesme fut Eleonor femme de Federic Roy de Sicile: & la quatriesme fut Marie, espouse du Roy de Maiorque: la cinquiesme Beatrix mariée à Azzon Marquis de Ferrare: puis à messire Bertrand des Baux, qui estoit issu des Princes d'Orenge: desquels vint vne fille mariée à Humbert Dauphin de Viennoys: encore ceste Dame Beatrix espousa en troisiesme nopces Robert Dauphin de Viennoys: ie n'ay trouué le nom de la sixiesme fille, & bien qu'il y en ayt vne qui porte le nom de Clemẽce, ce n'est pas la derniere ains la premiere, & celle mesme qui est appellée Marguerite, laquelle porta (comme dict est) à Charles de Valoys les Comtez d'Anjou & du Maine, qui n'estoient encor' erigez en apanage, ny iouyssans du droict Salique, ains y venoient les filles sans nul priuilege que de succession legiti-

Charles Cõte d'Anjou 1. du nom.

Froissard tome. 1. chap. 213.

Enfans de Charles 1.

Femmes & enfans de Charles 2. Comte d'Anjou & Roy de Naples.

Comté d'Anjou iadis venoit aux filles.

me. Au reste,le Comté d'Anjou estant entré en vne autre ligne,bien que du sang de France,& de la mesme famille de Louys huictiesme,si est-ce que sortant de ce Charles premier du nom Roy de Naples & de ses hoirs masles,nous sur-serrós ceste poursuitte,iusqu'au temps propre à ce faire, & ce-pendant continuerons le sang, & Genealogie des Princes issus de ce Charles,lesquels ont tenu les Royaumes de Naples, & d'Hongrie. Nous auons dict cy dessus que Charles Martel fils aisné de Charles le Boiteux fut couronné Roy d'Hongrie : or il espousa Clemence fille, de l'Empereur Raoul le Roux,de laquelle il eut vn fils nommé Carles-Robert, & vne fille nommée Clemence,espouse du Roy Louys Hutin,bien qu'ils y en ayét qui la dient fille non de ce Roy d'Hongrie ains sa sœur , & fille de Charles second du nom Roy de Naples. Cestuy eut pour competiteur vn André du sang Royal d'Hongrie,mais non de droicte ligne,mais en fin Car-Robert, ou Charles son fils eut l'Hongrie , & querella le Royaume de Naples à Robert fils troisiesme de Charles second,& oncle de ce Carl-Robert. Or laissant les Hongres,faut venir aux Napolitains : Robert troisiesme du nom, & troisiesme aussi d'entre les fils de Charles second,luy succeda à la couronne de Naples,& a esté estimé entre les plus doctes Princes de son temps, & celuy qui le plus a faict cas des hommes de grand sçauoir. Il n'eut qu'vn fils nommé Charles sans Terre qu'il auoit eu de Sanche Royne de Maiorque,& fille du Roy d'Aragon, lequel mourut auant son pere,laissant trois filles,à sçauoir Ieanne,Marie,& Marguerite.Robert voyant que son Royaume s'en alloit tomber en quenoüille,ordonna par son testament,que l'aisnée des filles luy succedant, espouseroit André fils puisné du susdict son nepueu Carl-Robert & petit fils de Charles Martel, l'aisné frere duquel s'appelloit Louys,& estoit Roy d'Hongrie.Robert deffunt,Ieanne vint à la courõne: & suyuant le testament de son ayeul,elle espousa son cousin André d'Hongrie: & ayãs vescu trois ans ensemble,elle le feit occir,& espousa Louys Prince de Tarẽte, & fils de Philippe Prince de Tarente,& petit fils de Charles 2. du nom Roy de Naples.Mais Louys Roy Hongre poursuiuant la vengeance de la mort de son frere,vint en Italie,& Ieanne s'enfuit en Prouence,laissant Charles fils de Louys,& petit fils de Charles second, pour Viceroy de Naples,lequel fut faict mourir par le Roy d'Hongrie: comme aussi Louys mourut bien tost apres,& Ieanne n'ayant point d'enfans, quoy qu'elle eut eu quatre marys, il ne resta de tout le sang Angeuin que Charles de Durazze fils de celuy Charles que le Roy de Hongrie auoit faict mourir, & les Roys Hongres issus de Charles Martel: lequel Charles de Durazze feit mourir la Royne Ieanne, & autant en feit il de Marie sœur de la Royne: & de là vint la guerre, que la seconde maison, & branche d'Anjou feit si peu heureusement en Italie, ce que nous dirons ailleurs: ayans dict encor' ce mot, que ce Charles espousa sa cousine Marguerite sœur de la Royne Ieanne,de laquelle il eut fils & fille , à sçauoir Ladislas & Ieanne : il fut occis en Hongrie par les ruses de la femme du Roy Louys son cousin,& luy succeda Ladislas son fils, lequel espousa la fille de Mainfroy Comte de Clermont en Sicile. Il eut de grandes guerres contre les Ducs d'Anjou,issus de Iean Roy de France fils de Philippe de Valoys,ainsi que verrons en son lieu: & mourant sans enfans l'an mille quatre cens quatorze,laissa le Royaume paisible à Ieanne sa sœur seconde de ce nom,qui a esté la derniere du sang de Charles Comte d'Anjou & de Prouence, & Roy de Naples & de Sicile,& frere du Roy sainct Louys, & fils de Louys huictiesme, le succez du sang des enfans,duquel nous auons icy mis pour le lustre,& eclercissement de nostre histoire. Au reste,auant qu'entrer au regne du Roy sainct Louys, ie diray que la mort de ce bon Prince Louys huictiesme , fut accompagnée de celle de plusieurs grands & illustres hommes, d'autant que quelques six sepmaines auant son trespas, deceda celle lumiere immortelle de l'Eglise Catholique,sainct François : les rayons duquel ne seront estains tant que le monde aura durée, si bien , & si haut a il posé le chandelier de ses œuures,& eternisé la memoire de sa doctrine & de sa saincte vie. Mourut aussi celle année, & au moys de Mars le Pape Honorie troisiesme du nom, auquel fut donné pour successeur Hugorin natif d'Aragne, & Cardinal Euesque d'Hostie, qui en son sacre fut appellé Gregoire neufiesme. Mourut aussi Robert fils de Pierre de Courtenay,& son successeur en l'Empire de Constantinople,luy succedant son fils Baudoüin encore bas d'aage, qui donna grands moyens, & occasion aux

Sang de Charles 1. defaut en Naples.

Trespas de S.François au moys d'Octobre l'an 1226.

Decez du Pape Honorie 3. du nom Gregoire 9. luy succeda.

Robert Empereur de Cõstãtinople meurt, Baudoüin luy succede

aux Grecs de la factiõ & ligue des Lascaris & Paleologues de s'ayder de la fortune,& rauir aux Latins l'Empire Grec, qui tant leur auoit cousté de sang, & de finances. Celle année aussi trespassa Guillaume Archeuesque de Rheims, si bien que le sacre du Roy (ainsi que dirons cy apres) fut faict par autre que par l'Archeuesque de Rheims, le siege vacant, & le Roy n'ayant encor' confirmé l'election de celuy qui deuoit succeder au deffunct. Et pour ne laisser ces choses segnalées qui se passerent és autres pays sous ce Roy deffunct, faut sçauoir que l'Empereur Federic, ayant despoüillé Iean de Brenne son beau-pere, auant qu'il s'allast coucher du tiltre Royal de Hierusalem, se mit aussi au voyage de Leuant, lequel il rompit presque dés l'entrée, & s'en reuint en la Poüille craignant que le Pape nouuellement esleu ne se ruast sur le Royaume de Naples. En Espaigne estoit Dom Alphons neufiesme du nom Roy de Castille, & eut guerre contre Alphons Roy de Leon son gendre, à cause que le Leonnois s'estoit separé de Berenguele fille du Castillain: mais ils se reconcilierent en Vailladolit, sous condition que le Roy de Leon feroit guerre aux Mores, comme il feit, sur lesquels il prit la ville d'Alcantara assise sur le fleuue Taie ou Tage, & és limites & frontieres de Portugal, & y mit des Cheualiers religieux de Calatraue pour faire teste aux Mores: de sorte qu'il fut le fondateur des croisez d'Alcantara honnorez en Espaigne à l'esgal de ceux de sainct Iacques, & de Calatraue. Il prit aussi Montanges, Badayoz & Caceres, & vainquit Aben Hut Roy More, qui tenoit le pays d'Andalousie, & s'estoit reuolté contre les Almohades, desquels nous auons ailleurs parlé, les disant auoir esté Miramolins d'Espaigne. En Nauarre regnoit Dom Sanche huictiesme du nom beau-pere du Comte Thibaut troisiesme du nom Palatin de Champaigne: contre lequel se reuolta Dom Lope Diaz de Haro, seigneur de Biscaye, & fils de Dom Diego Lopez, & feit des courses sur le pays de Nauarre du costé de la Rioya: y prit quelques places estãt fauory & secouru par le Roy de Castille. Et estãt ce Roy Sanche affligé par ce Lope Diaz, il se veit assailly d'vn autre endroict, duquel le moins il se doubtoit, à sçauoir par Thibaut quatriesme du nom Comte de Champaigne, & fils de la fille de ce Roy: lequel ne pouuant attendre la mort de son ayeul, aspiroit à la couronne de Nauarre, & vouloit en chasser son ayeul. Or ne pouuoit il faire cecy sans secours d'ailleurs, par-ainsi il feit tant qu'il eut des intelligences auec certains Cheualiers, & seigneurs de Nauarre, se confortant sur les affaires de son ayeul, assez pressé du costé de Castille, & par les Biscains. Dom Sanche assailly viuement par Lope Diaz seigneur de Biscaye, agent du Castillan, se voyant inquieté par celuy qui deuoit le deffendre comme son asseuré successeur, commença pratiquer vne entre-veuë de luy auec Iacques Roy d'Aragon, pour vnir ces deux couronnes ensemble, ainsi que iadis elles auoient esté: & ainsi le Comte Thibaut pour se trop haster cuida perdre son heritage, & de faict l'eut perdu, sans la bonne volonté que luy portoient les seigneurs du pays Nauarrois ainsi que dirons en son lieu: eu esgard à celle adoption que son ayeul feit de Dom Iacques d'Aragon, & d'Alphons son fils, si par cas le Roy Iacques decedoit auant luy. Sous noz Roys aussi Philippe Auguste, & Louys huictiesme le Roy d'Aragon, Iacques tenant ses cours à Barcelonne comme Comte de Catheloigne, institua l'ordre de la Mercy de nostre Dame pour le r'achapt des captifs qui estoient entre les mains des Mores: & s'espandit cest ordre & en Espaigne, & en Aquitaine, & sur tout outre la riuiere de Garonne, à cause que lors noz ancestres alloient voyager pour la deffence de nostre religion contre les Mores en Espaigne: ces religieux croisez, & vestus de blanc seruans à faire recueil de deniers çà & là, & puis aller ou en Grenade ou en Afrique r'achapter les Chrestiens auec les sommes recueillies. Pour mesme occasion furent instituez les religieux de l'ordre de la Trinité, qu'on appelle Mathurins à Paris, & sous cest espoir ont & les Princes, & seigneurs & autres faict de belles fondations & enrichy ces croisez, afin qu'ils employent leur reuenu à la deliurance des Chrestiens detenus en captiuité par les Infideles. Ce Roy Iacques fut vn grand guerrier, & surnommé le Conquerant, d'autant que ce fut le premier qui donna sus le Royaume de Valence detenu par les Mores, & ayant vaincu Zeit Aben, Zeit qui regnoit là, le força de luy estre tributaire, & luy faire hõmage. Et deslors il eut mis fin à son dessein, si sa caualerie fut venue de bonne heure, mais elle luy ayant manqué, il fallut qu'accordast trefues au More,

Trespas de Guillaume Archeuesque de Rheims.

Pourquoy Federic laissa l'entreprise de Leuant.

Voy Collenuce hist. de Naples liur. 4.

Fondateur de l'ordre d'Alcantara en Espaigne.

Sãche despité contre Thibaut, adopte Iacques Roy d'Aragon.

En quel temps institué l'ordre des freres de la Mercy.

Garinay hist. d'Esp. liure 32. cha. 6.

A quelle fin instituez les ordres de la Mercy, & des Mathurins.

Royaume de Valence assuiecty par l'Aragonnois.

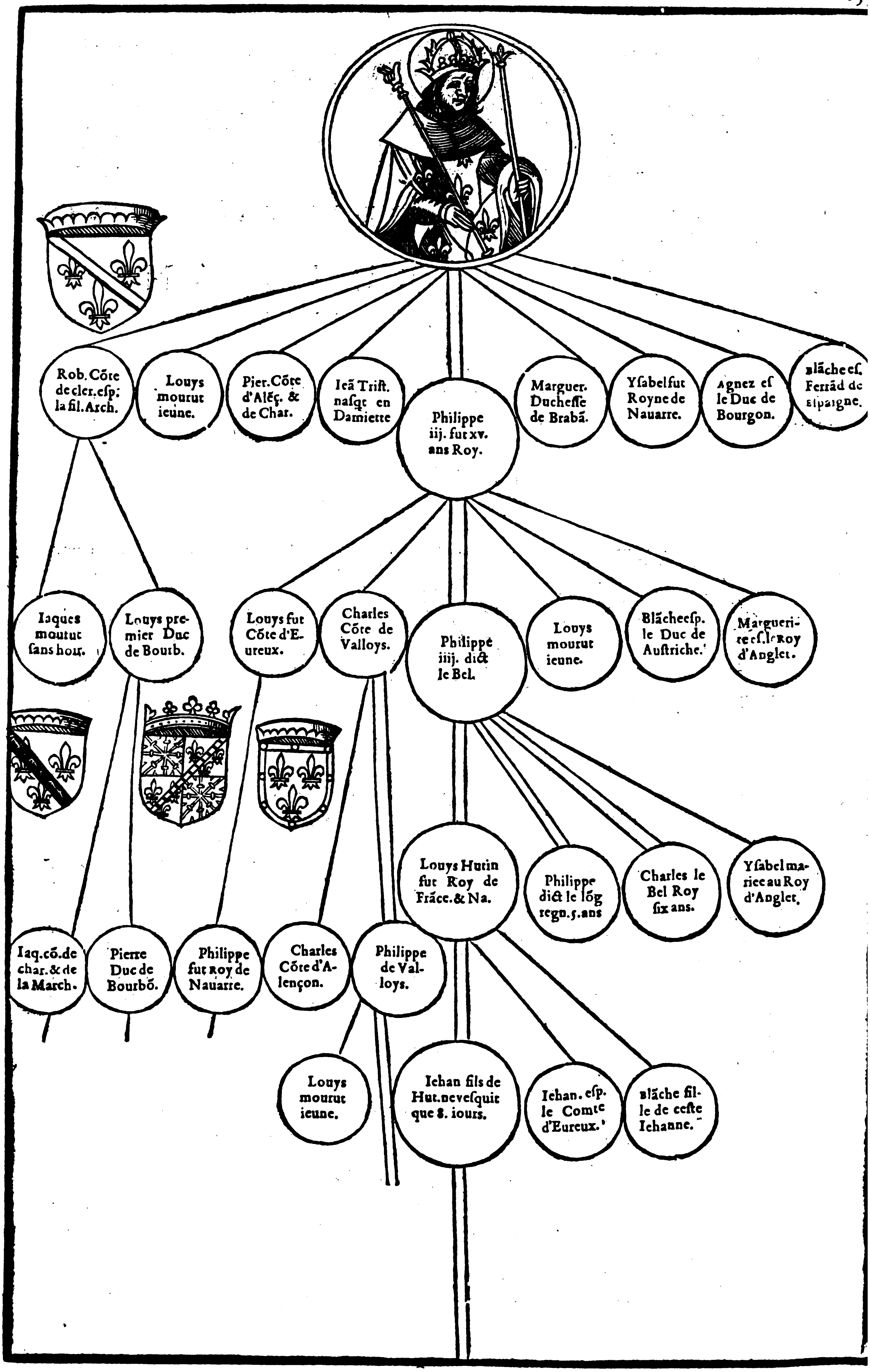
Isles prises par l'Aragonnois.

lesquelles expirées, il chassa depuis de la cité de Valence, iusqu'à ce qu'il se fut Chrestienné, & lors il luy remit en main, auec le serment de fidelité, le tribut & l'hommage ja mentionnez cy dessus. Ce Roy mesme conquit l'isle de Maillorque, ou Maiorque sur vn seigneur More nommé Retabohimbe, & se feit seigneur de la cité principale d'icelle: ce qui fut cause que celuy qui commandoit sur Menorque s'humilia, & luy fut tributaire: & soudain apres il se veit seigneur des Isles Yuica, Formentere, Coneiere, & Cabrere: & estoit ce Roy Iacques marié auec la fille de Castille, & depuis espousa vne fille d'Anjou, ainsi que dirons en son lieu. En ceste saison flourissant en Espaigne Fernand chanoine de saincte Croix de Coimbre, qui depuis, s'estant rendu de l'ordre de sainct François, & canonisé pour sa saincte vie, a esté appellé sainct Anthoine de Padouë: mourut Dom Alphons second du nom surnommé le Gras, troisiesme Roy de Portugal, & luy succeda Dom Sanche second du nom son fils, lequel espousa Mence Lopez fille du Comte Diaz de Biscaye, mais le mariage fut mal'heureux, & la couronne sans durée à ce pauure Prince: voila quant aux affaires de noz voisins, & de ceux qui touchoient à l'estat de la couronne de France: ce que ie dis pource que le Royaume de Nauarre escheoit à vn Prince & Pair de Frãce, & que (comme auons veu cy dessus, & verrons encor', Dieu aydant, cy apres) les Cathelans, & Aragonois estoient encore alors sous la souueraineté de la couronne de France: ce qui a esté cause que descriuant l'histoire Gauloise, ie n'ay failly aussi a y enclorre ceux qui en dependent: mais il est desormais temps de clorre ce liure, & venir au Roy sainct Louys, & à son heureux (quoy que troublé) aduenement à la couronne.

Estienne de Gariuay, liure 34. hist. d'Esp. cha. 18.

Pourquoy l'autheur faict mention des Aragõnois, & Nauarrois.

Fin du troisiesme liure de l'histoire de France.


Rob. Cõte de cler. esp. la fil. Arch.
Louys mourut ieune.
Pier. Cõte d'Alẽç. & de Char.
Ieã Trist. nasqt en Damiette
Philippe iij. fut xv. ans Roy.
Marguer. Duchesse de Brabã.
Ysabel fut Royne de Nauarre.
Agnez es. le Duc de Bourgon.
blãche es. Ferrãd de espaigne.
Iaques mourut sans hoir.
Louys premier Duc de Bourb.
Louys fut Cõte d'Eureux.
Charles Cõte de Valloys.
Philippe iiij. dict le Bel.
Louys mourut ieune.
Blãche esp. le Duc de Austriche.
Marguerite es. le Roy d'Anglet.
Louys Hutin fut Roy de Frãce. & Na.
Philippe dict le lõg regn. 5. ans
Charles le Bel Roy six ans.
Ysabel mariee au Roy d'Anglet.
Iaq. cõ. de char. & de la March.
Pierre Duc de Bourbõ.
Philippe fut Roy de Nauarre.
Charles Cõte d'Alençon.
Philippe de Valloys.
Louys mourut ieune.
Iehan fils de Hut. ne vesquit que 8. iours.
Iehan. esp. le Comte d'Eureux.
blãche fille de ceste Iehanne.

LIVRE QVATRIESME DE L'HISTOIRE ET ANNALES DE FRANCE.

l'An 1226.

Du Sacre, & aduenement à la couronne de Louys neufiesme depuis canonisé, & occurrences y entre-venües.

CHAPITRE I.



En quel temps & iour nasquit sainct Louys.

LOVYS neufiesme de ce nom, que par cy apres nous nommerons sainct, à cause que toute sa vie n'a esté autre chose qu'vn vray exemplaire, & modelle de vertu & saincteté, n'asquit le iour de sainct Marc l'an mille deux cens treize, vint à la couronne le douziesme an (ou enuiron) de son aage, fut couronné à Rheims par l'Euesque de Soissons, à cause que le siege de Rheims vacquoit, fut accordé par mariage, durant la vie de son ayeul Philippe Auguste qui le procura ainsi, auec Agnez fille de Hermen Comte, & Mahaut Contesse de Neuers: mais ne vint à effect ceste alliance, car il espousa Madame Marguerite fille aisnée de Raymond Berenger Comte de Prouence, & de Beatrix fille du Comte de Sauoye: de laquelle Marguerite il eut cinq fils, & quatre filles: l'aisné desquels fut Monsieur Louys de France qui mourut en l'aage de dixhuict ans, du viuant de son pere, ayant esté accordé à Berengere de Castille fille aisnée d'Alphons & d'Yoland Roy, & Royne de Castille: & gist son corps en l'Abbaie de Maubuisson pres Pontoise: le second fut le Roy Philippe troiziesme du nom surnommé le hardy: le tiers estoit Monsieur Pierre de France qui eut le Comté d'Alençon en apanage, & espousa Ieanne Comtesse de Bloys & de Chartres, fille de Iean de Chastillon Comte de Bloys, & d'Alix fille de Iean second Duc de Bretaigne, n'en eut enfans: pource luy mourant en Sicile, le Comté d'Alençon reuint à la couronne: le quatriesme fils fut Monsieur Robert de France Comte de Clermont en Beauuoisy, qu'il eut pour apanage, & duquel sortit l'estoc de la maison de Bourbon ainsi que dirons cy apres: & le cinquiesme fut Monsieur Iean de France surnommé Tristan, pour ce qu'il nasquit au temps de la triste prison de son pere entre les mains du Souldan d'Egypte, la Royne accouchant en la cité de Damiete sur l'vne des bouches du Nil: ce Prince espousa Yoland de Bourgongne Comtesse de Neuers, de laquelle n'eut enfans: il mourut au camp de Thunes deuant Carthage peu auant le decez du sainct Roy son pere, & sa veufue se remaria à Robert Comte de Flandres: les quatre filles de sainct Louys furent Madame Blanche de France mariée à Fernand fils aisné d'Alphons Roy de Leon & de Castille, & nommé Empereur, laquelle estant veufue se rendit religieuse à sainct Marcel lez Paris

S. Louys accordé à la fille du Comte de Neuers.

Femme, & enfans de S. Louys.

C'est la premiere foys que Alençon fut donnée en apanage.

Paris: la seconde fut Madame Isabeau de France Roine de Nauarre, & espouse de Thibault cinquiesme du nom & dit le Ieune, Roy de Nauarre, & Comte Palatin de Châpaigne, & de Brie, de laquelle ne vindrent aucuns enfans: la troisiesme estoit Madame Agnez de France, femme de Robert second du nom Duc de Bourgoigne: & l'autre fut Marguerite de France mariée au Duc de Brabant. Ce Roy regna quarante & quatre ans, en vesquit cinquante-six, & mourut l'an de grace mille deux cens septante: gist à S. Denys, & la Royne son espouse se retira au monastere de saincte Clere, qu'elle auoit basty à sainct Marcel lez Paris, où elle mourut l'an mille deux cens octante cinq, & son corps fut porté à sainct Denys: & voila quant au sommaire de la vie, & alliances de ce Roy, & du nombre de ses enfans: reste à venir aux choses particulieres aduenues dés le commencement de son regne iusqu'à la fin, & en premier lieu de son sacre, auquel ie ne trouue auteur aucun ancien qui me die, que les Seigneurs de France ayent donné empeschement pour luy vouloir oster le droit de sa succession: veu que sans nul contredit il fut sacré, & couronné le iour sainct André auant les Aduents, au mois de Nouembre par Iacques Euesque de Soissons, y assistans plusieurs Princes, Prelats, Barons, & Seigneurs du Royaume. Ie ne d'y point sans grand' occasion, & sans que les escrits d'vn docte homme de nostre temps ne m'ayent esguillonné à recercher de plus pres ceste histoire. lequel en vn liure qu'il a faict de l'estat des Nobles, nous ameine ne sçay quelle election contre la succession du Roy sainct Louys, & s'arme des Annales de Flandres, lesquelles semblent deffendre sa cause, & pretendue election: mais s'il y a raison en son autheur, ny appuy en son dire, nous le verrons tantost: bien que ie sois marry de luy contredire pour l'amitié que ie luy porte, mais la verité m'est plus à respecter que toutes les choses de ce monde. Or auant que vous alleguer les propres mots des Annales de Flandres, lesquelles sont sans le nom de l'auteur, pour leur dôner autorité, ie vous diray ce qui est proposé par ce docte homme que i'ay dit, lequel pour le respect que ie luy porte ie ne veux nommer, desirant plustost le gratifier, que non pas luy contredire, sinon autant que ie suis contraint par la verité des choses. Apres (dit il) le decez du Roy Louys huictiesme, les François qui auoient accoustumé d'estre conduits, & gouuernez par grands, & magnanimes Seigneurs, n'eurent au commencement agreable la personne de ce ieune Prince: & mesmes du consentement de ses propres oncles, ils esleurent & ordonnerent pour Roy le seigneur de Coucy, comme Prince genereux, sage, & vertueux extrait de sang Royal, & Imperial, & cousin germain du dernier Roy de France. Et fut (comme dit l'histoire de Flandres) ceste election si agreable à toute la Noblesse, qu'incontinent on feit faire expres vne couronne d'or pour le couronner Roy, mais il estoit peu ambicieux, & n'affectoit telles choses, le commencement ne fut point effectué. Ainsi parle le susdit autheur, du discours duquel ie me tais sur les occurrences seruans à son propos, en faueur de certaine maison de ce Royaume, qu'il descrit pour la grandeur, merite, excellence, & antiquité d'icelle: pour venir au but pretendu où il dit que les Princes du sang de France, & les maisons Royales de Valois, Bourbon, & Engoulesme, doibuent estimer bien de la memoire de cest Enguerran seigneur de Coucy, qui par sa debonnaireté leur à delaissé, & cedé les droits du Royaume, dont ils sont auiourd'huy honnorez: & par son exemple, on a depuis commencé de mespriser l'election, & laissé aller le sceptre au plus proche heritier. Car apres ce temps là, la couronne de France a tousiours esté hereditaire, & successiue au prochain masle de ceste ligne, sans aucune doubte, ne debat d'election, ne prerogatiue & preference de l'vn à l'autre, d'vn fils puisné à vn aisné, d'vn cousin ou autre parent à vn enfant, ou autrement. Puis il adiouste: au lieu (dit-il) qu'au parauant on choisissoit celuy qui agreoit à la noblesse, & s'il auoit enuie que son fils eut la couronne, il falloit que de son viuant, pendant qu'il auoit la faueur, & la force en main, il le feit approuuer, & eslire, & couronner, encores ne laissoit on pas quelquesfois d'en murmurer, & y contredire puis apres. Ce sont ses mots, lesquels chascun voit bien où ils tendent: & pource que nous auons assez souuent disputé de l'election, il nous suffira de monstrer quelle difference, il y a des parolles de cestuy, à celles de l'Annaliste de Flandres non nommé en son liure, duquel voicy les propres mots. Or vous diray de la Roine Blanche, qui demenoit grand dueil, & ce n'estoit pas

Conuent de Cordeliers à S. Marcel par qui fondé.

Guillaume de Ioinuille.

Archeuesque de Rheims estoit mort au siege d'Auignon.

Nulle histoire aduoüe ce faict.

Annaliste de Flandres l'an-

Autheur incertain chap. 19.

de merueille, car ses enfans estoient ieunes, & elle estoit en estrange pays: & si auoit à maistriser tout plein de grands Seigneurs: comme le Comte Philippe Hurepel de Boloigne, qui estoit oncle des enfans du Roy, le Comte Robert de Dreux, le seigneur de Mascon, le seigneur de Courtray, & messire Enguerran de Coucy, qui tous estoient alliez ensemble. Parquoy manda tous les Barons du Royaume, ausquels elle se fioit: & quand ils furent venus, si leur dict ainsi: Beaux-seigneurs, messire Louys le Roy, est trespassé: dont c'est grand dómage pour moy, & pour vous tous: si vous requiers que vous me conseillez. Par foy (dirent les Barons) nous le ferons volontiers: nous vous loüons que vous preniez Louys vostre fils, & le menez à Rheims, & nous irons auec luy pour le faire couronner. Lors fut le iour pris pour couronner l'enfant qui n'auoit que treize ans, & tous les Barons de son party y furent en armes. Ce fut à la sainct Andrieu l'an de grace mille deux cens vingt-six: & vint à Rheims assez simplement, & fut couronné de l'Euesque Iacques de Soissons, pour ce que le siege de Rheims estoit vacquant. Lors feirent les Barons, qui là estoient hommage au Roy, & à la Royne, tant qu'elle tiendroit le bail, Dequoy les autres Barós & le Comte Philippe auoiét grand despit, & faisoient Parlement, & disoient qu'il n'y auoit nul en France qui les peut greuer, & voyoient que le Roy estoit bien ieune, & peu prisoient sa mere, si s'allierent ensemble, & faisoient entendre au Comte de Boloigne, qu'ils le feroient Roy de France, & luy (qui n'estoit pas sage) les creut: & iusqu'icy sont les parolles de l'Annaliste de Flandres. Vous qui auez le iugement solide, considerez vn peu de pres les mots de cest Annaliste, & voyez s'il se r'apporte à ce que dit a esté cy dessus, que les oncles du Roy y consentirent: car il n'y auoit oncle que le Bastard Comte de Boloigne, que cest Annaliste accuse de peu de ceruelle & sagesse: & d'autres parens qui fussent du sang, il n'y met que Robert Comte de Dreux: puis vous voyez que la plus-part des grands acceptent la succession, & ne parlent d'election quelconque: & tant s'en fault qu'ils reuocquent en doubte que la couronne ne soit hereditaire, que plustost ils authorisent la Regence entre les mains de la Royne: ce que vous recueillez de ces mots, feirent hommage au Roy, & à la Roine, tant qu'elle tiendroit le bail: c'est à dire, tant qu'elle auroit le gouuernement du Royaume. D'auantage vous voyez par les mots de cest Annaliste, que ce que le Comte de Boloigne, & ses complices faisoient, est blasmé de conspiration, puis qu'il dict qu'ils ne craignoient qu'aucun leur nuisist, le Roy estant ieune: ils le confessent pour Roy, s'ensuit donc qu'il l'estoit & de succession, de nature, de loy, & par la ceremonie du sacre: & qu'eux voulans luy rauir la couronne, estoient coulpables de crime de leze majesté. Ce que l'Annaliste de Flandres Meyer n'a point dissimulé, disant ainsi: Le Roy Louys estant mort, il y eut soudain debat entre les plus grands du Royaume: car les vns souffrirent volontiers que Blanche Roine mere gouuernast iusqu'à la majorité du Roy, les autres au contraire refusoient d'obeyr à vne femme estrangere: ainsi Pierre Duc de Bretaigne, & Robert Comte de Dreux, son frere Philippe Comte de Boloigne, Enguerrand de Coucy, & plusieurs autres coniurerent contre la Roine Blanche: & pour elle estoient Thibault Comte de Champaigne, & Fernand Comte de Flandres. Aduisez quel fondement a l'election du sire de Coucy, où les Pairs de France sont contre ceux qui le fauorisent, & considerez que cecy aduint, ainsi que dirons cy apres, long temps depuis que le Roy fut sacré, & tout pour la ialousie non de la couronne, ains de la Regence: car c'est ainsi que parle le sire de Ioinuille, que i'estime estre tres-croyable pour auoir vescu de ce temps, & comme celuy qui a sceu & manié les affaires du Royaume, autant ou plus qu'homme de son aage. Mais laissans cecy jusqu'en son lieu, venons à l'election supposée du seigneur de Coucy, & oyons comme elle est mise en auant, & proposée par l'Annaliste Flamand. Quand la Roine de France (poursuit il) sceut leur conuiue (c'est à dire complot, & resolution en l'assemblée) & qu'ils auoient ordonné de faire Enguerrand de Coucy Roy de France, & auoient ja-faict faire la couronne, jaçoit qu'ils feissent entendre au Comte de Boloigne que c'estoit pour luy, tantost elle eut son conseil, qu'elle ayderoit à deffendre la terre de Champaigne, & iusqu'icy parle l'Annaliste de Flandres: la cause de cecy nous la dirons cy apres, car nous ne faisons icy que monstrer les absurditez qui peuuent s'ensuiure si nous

Philippe Comte de Boloigne oncle bastard de S. Louys.

La Regẽce de la Roine Blãche autorisée au sacre de sainct Louys.

Meyer Annales de Flandres li. 8.

Seigneurs qui se dresserent cõtre sainct Louys.

Nul Pair de France du costé des cõspirateurs.

Le seigneur de Ioinuille hist. de S. Louys chap. 4.

nous receuons que messire Enguerran de Coucy fut nommé Roy, & moins qu'il soit dict qu'il refusast la Couronne: veu que le sire de Ioinuille dict ouuertement que tant le Conmte de Pologne bastard de France, que les Princes du sang issus de la maison de Dreux, estoient mal contens qu'vne femme estrangere eut la Regence du Royaume, & y aspiroient les vns & les autres: ce qu'estant ainsi, ce seroit folie de dire que ces Seigneurs, lequels remuoient ambicieusement mesnage pour la Regence, fussent si estourdis & mal-aduisez de quiter la Couronne à vn qui n'estoit du sang que par alliance: veu que le Comte de Boloigne (dit l'Annaliste allegué de Flandres) cognoissant la trahison de ses compaignons les quicta, confessant & disant qu'il estoit homme lige, & eux aussi du Roy, & que sans se pariurer ils ne pouuoient contreuenir à l'ordonnance Royale. Aussi se retira il vers le Roy, & luy feit reparation & amende de sa forfaicture, blasmant par ce faict, ses menées precedentes de manifeste felonnie. D'auantage par les Annales de Vitré, i'ay leu & cogneu que Pierre Mauclerc Comte de Bretaigne querelloit le Royaume de France, ce qu'estant vray, il n'auoit garde de ceder son droict à vn qui n'y auoit droict aucun de succession, receuë de tout temps en ceste couronne, ainsi que nous l'auons monstré plusieurs fois. Et pour mieux reiecter, & l'Annaliste incertain & sans nom de Flandres, & ceux qui s'appuyent cóme sur vn roseau: ie vous allegueray que les Angloys tiennent de l'aduenement à la Couronne de nostre Roy sainct Louys, & sur tous m'arresteray à Matthieu Paris, duquel voicy les parolles, Estant donc mort Louys Roy de France, la Royne Blanche son espouse feit assembler tous les Archeuesques, Euesques, & autres chefs des Eglises auec les Princes de la Couronne, afin qu'ils se trouuassent au sacre, & couronnement de Louys son fils qu'elle auoit du feu Roy son espoux, & ordonna qu'ils se trouuassent à Paris le dernier iour de Decembre. Mais la plus grande partie des Seigneurs demanderent quelques iours auant le terme prefix, que, suiuant l'ancienne coustume de Gaule, tous les prisonniers fussent mis en liberté au nouuel aduenement du Roy à la Couronne, & sur tous que les Comtes Ferrand de Flandres, & Regnaud de Boloigne fussent eslargis, lesquels contre les libertez & à l'abolissement des coustumes de ce Royaume, auoient esté tenus desia par l'espace de treize ans en prisons tres estroictes, Outre ce, quelques vns d'entr'eux requirent que leurs terres leur fussent renduës, lesquelles leur auoient esté (selon leur dire) iniustement ostées par les Roys Louys, & Philippe Auguste son pere: adioustans que nul du Royaume de France pouuoit estre despouillé d'aucun sien droict, que par le iugement des douze Pairs du France: ny aucun estre guerroyé sans le deffier vn an au parauant, afin qu'il pensast à sa deffense: offrans que mais qu'on leur eut faict raison là dessus, qu'ils ne failliroient aussi de se trouuer au sacre. Par les articles de ceux-cy vous ne voyez point qu'aucun refuse, ny empesche que le Roy ne soit sacré, ou que personne parle d'eslire vn autre souuerain, seulement poursuit on instamment l'obseruation des loix anciennes du Royaume, & sur la denegation tacite desquelles, les seigneurs, cy dessus alleguez se reuolterent & prindrent les armes, suiuant que plus au long nous le verrós au discours de l'histoire. Au reste, le susdit autheur s'est abusé en ce qu'il dict qu'apres le refus faict par le seigneur de Coucy de la couronne, Louys (ainsi l'honnore il) fut sacré Roy, comme si sans ceste cession, on n'eut osé passer outre au couronnement de ce Prince: & toutesfois tous les historiens tiennent, & mesme l'Annaliste sans nom, duquel il se targue, que la Regente Blanche entendant la deliberation des conspirateurs, mena son fils à Rheims, & là le feit couronner, se preparant de faire teste aux ennemis de son fils, & leur deffendit de passer plus auant en ses terres: & de laquelle deffense s'ensuiuit la repentance du Comte de Boloigne recognoissant son peché, lequel fut demander pardon au Roy, & luy presenter son seruice. Et ne veux icy soustenir ceux qui pour faire la cause des conspirateurs bonne, dient que cest Enguerrand de Coucy estoit de la maison de Dreux, car nous n'ignorons pas que les familles de France & de Coucy estoient de beaucoup differentes: & quoy que nous ayons ces ans passez repurgé aucunement les Annales de Nicole Gilles, si ne les auons nous du tout nettoyées, d'autant que nous attendions l'accomplissement de nostre desir pour faire l'histoire Françoise, telle qu'à present nous vous l'auons dressée. Au reste, quand bien le seigneur de Coucy eut esté du sang de Dreux, si ne pouuoit

Quels Princes aspiroyét à la Regéce.

Le Comté de Boloigne se sousmet au Roy.

Annales de Vitré chap. 39.

Matthieu Paris hist. d'Angleterre, en la vie de Hé ry 3.

Demádes des seigneurs à la Roine.

Loix anciennes de France.

Aultre faulte au liure de l'Alouette.

il rien quereller iustement à la couronne, veu que sainct Louys estoit yssu de l'aisné de France par legitime, & legale succession, & que cy dessus nous auós assez esclarcy que le premier Robert Comte de Dreux ne fut onc l'aisné des enfans de Louys le Gros, ains le quatriesme, & par ainsi ne fault r'entamer ceste playe ja consolidée, & moins tordre le nez á l'histoire en chose de telle consequence. En somme ces elections tant mises en auant de nostre temps, & en vne saison si desbordée & licentieuse, m'ont forcé de m'opposer en mes escrits à des hommes que ie respecte, pour le sçauoir qui est en eux, lesquels suiuent vn peu trop constamment leurs opinions & s'aheurtent en chose où l'indifference est par trop dangereuse: & quant aux Roys du sang de Capet qui ont faict sacrer leurs enfans, on sçait que pour ce faire il n'y a point fallu d'election, ains que les Roys les ont nommez leurs successeurs, ie dis nommez suiuant la loy ancienne, où l'aisné a le droict de la couronne, & que les seigneurs au mandement du Roy se sont trouuez aux sacres. Et de faict, si du temps de Philippe premier, la noblesse eut eu le droict d'election, & que la succession n'eut esté asseurée en la maison & race des Capets, qui doubte que tant de seigneurs qui s'estoyent reuoltez n'eussent esleu vn Roy à leur poste pour chasser celuy auquel ils faisoyent la guerre, & lequel estoit separé de l'Eglise à cause de son adultere? Mais nous auons dict cy dessus que la Royauté estoit lors si bien establie, que bien que les Princes eussent des querelles contre les Roys en faueur les vns des autres, si est-ce que iamais ils n'ont reuoqué en doubte la succession, craignans que s'ils brouilloient les cartes de ce costé ils ne fussent dessaisis de leurs fiefs, qu'ils auoient ou par les dons des Roys, ou par vsurpation: ie parle des premiers qui ont porté les tiltres de Princes, de Ducs, & de Comtes, & non des petits fiefs, lesquels sont de grande antiquité en ce nostre Royaume, sinon de nom, à tout le moins en effect. Ces seigneurs donc se rapportans à l'election faicte par les Estats, eut fallu que se fussent preualus de la force, ou que faisans droict à la couronne, ils se veissent despouillez de leurs saisies, le conseil aymant le bien public, ne souffrant l'alienation du domaine de la couronne. Et c'est pourquoy les seigneurs des grands fiefs ont faict le serment aux Roys, qu'ils se sont confessez les hommes liges de la Couronne, voyans que de l'establissement successif de ceux ausquels ils auoient iurée leur foy, & à leurs successeurs Roys de France, dependoit l'asseurance de leur seigneurie. De sorte que l'experience nous a faict voir que tous ceux qui se sont voulus emanciper de ce serment y ont perdu les biens, & ont donné fin à leurs races. En somme, pour ne detenir le liseur si longuement en ceste reuolte des Seigneurs contre sainct Louys, ou plustost contre sa mere il n'estoit point question de la couronne, qu'ils confessoient estre deuë au fils aisné du Roy deffunct, ains querelloit on la Regence, à la poursuitte de laquelle estoient les Princes du sang, fauf le Duc de Bourgongne, qui suiuit la volonté du testateur, comme aussi feirent la plus-part des Pairs de France, & des officiers de la couronne, desquels vous n'en trouuez vn seul qui suiuit le party des seigneurs de la ligue du Duc de Bretaigne. Et neantmoins, comme ie vous ay faict veoir cy dessus c'estoit à eux à iuger auec les Pairs és causes de consequence, puis que les grandes charges du Royaume estoient en leurs mains, & qu'ils auoient les armes au poing, & les forces Françoises sous leur puissance. Toutes lesquelles choses considerées, ie ne sçay comme l'on ose, & à la barbe de tant de Princes du sang à leur mespris, & grand preiudice, mettre en auant vn droict imaginaire d'election, & le donner seulement à la noblesse, comme ainsi soit qu'icelle n'est qu'vne partie des estats de ce Royaume & que l'Eglise est le chef d'iceux, & les communautez des villes en sont vne meilleure portion: car autrement ce seroit tyranniser au milieu de ceux qu'on flate auec ce mot specieux de liberté: mais c'est assez discouru de cecy, il est desormais temps de poursuiure le fil de nostre histoire. La Royne Blanche donc ayant la tuition du Roy son fils & la Regence du Royaume par l'ordonnance testamentaire du deffunct Roy, & icelle authorisée par le conseil, sous lequel se manioyent les affaires, feit aussi instruire iceluy en toute vertu & preud'hommie, luy donnant des hommes auec lesquels il pratiquast celle vertu apparoissant en luy, & par la hantise desquels il apprit à fuir les vices, & à gouster celle sagesse, & iustice qui doibt reluire en vn grand Monarque. Et pour autant que ceste bonne dame sçauoit quel mal'heur c'est en vn Royaume auquel

Robert de Dreux ne fut onc l'aisné des fils de Louys le Gros.

Comme les Roys ont fait couronner leurs fils de leur viuant.

Les grãds fiefs depẽdent des Roys.

Les grãds fiefs liges des Roys.

Le Duc de Bourgoigne suit la cause de sainct Louys.

Nul officier de la couronne auec les princes liguez.

La Noblesse n'est que vne partie des estats.

Cõme la Royne Blãche faisoit nourrir le Roy S. Louys.

quel le Roy a de mauuais & malins Conseilliers, elle tascha aussi de ne mettre aucun pres de son fils, ia commençant à sentir quel fardeau c'est que le gouuernement de tant de peuples, qui ne fut homme de bonne vie & sans ambition, à fin que l'iniustice n'abolist & effaçast en ce cœur tendre l'image de pieté, & equité, & douceur, laquelle naturellement y estoit effigiée: ne voyant rien si detestable en vn Roy que la cruauté, ny tant à blasmer que de rendre deffians ceux ausquels il doibt estre bon Pasteur & pere tres-benin. Et c'est pourquoy à l'aduenement à la couronne de ce bon Roy, ceste sage Dame luy feit commencer son aprentissage de regner par la clemence: d'autant qu'il deliura de prison Fernand de Portugal Comte de Flandres captif dés l'an mille deux cens quatorze: si bien qu'il auoit tenu prison l'espace de douze ans cinq moys, sans que iamais ny le Roy Philippe Auguste, ny Louys de Mompensier eussent voulu entendre à sa deliurance, quelque requeste qu'on leur en eust sceu faire. De la liberté duquel (dict Meyer) il y a plusieurs opinions, & icelles diuerses: y en ayant qui dient qu'il fut rachepté par Alphons Roy de Portugal son frere, & la Comtesse Ieanne de Flandres son espouse, à grand somme de deniers: mais d'autres (que ie trouue plus receuables) sont d'aduis que la Regente mere du Roy, luy estant cousine fort proche, & voulant se faire vn bon amy, le feit mettre en liberté sans rançon, sauf qu'il iura les conuentions proposées par le Roy deffunct, & desquelles auons faict mention cy dessus, lesquelles bien que la Comtesse sa femme accordast, si est-ce que la Noblesse du pays ne les voulust receuoir aucunement. Quoy qu'il en soit, la mere Royne se feit là vn bon amy, & lequel estant sorty de prison au moys de Ianuier, & à la feste des Roys suyuant apres le sacre, estonna le Comte de Bologne se iettant sur ses terres, & fut vne des principales occasions de le faire reuenir sous l'obeyssance de son souuerain, ainsi que verrons cy apres. Cependant sur le commencement de l'an mille deux cens vingtsept, tandis que les Seigneurs confederez faisoyent leurs apprests pour nuire au Roy, & chasser sa mere du gouuernement, le gouuerneur du pays de Languedoch au nom du Roy, à sçauoir Imbert de Beaujeu faisoit tout deuoir possible contre les Albigeois soustenus par la ligue des Princes, lesquels pour se preualoir en leur querelle contre la Regente ne faisoyent conscience de s'ayder des heretiques, & auec les forces de ces excommuniez, tascher d'accabler celles d'vn Roy Catholique, quoy qu'ils feissent vne mesme profession que luy, & se confessassent obeyssans au sainct siege Apostolique de Rome. Le Seigneur de Ioinuille, faict aduenir les pactions d'entre le Comte de Tholouse, & le Roy sainct Louys tout aussi tost apres le sacre, mais pource que les ans ne sont marquez en son histoire, il y a aussi de la confusion, laquelle nous tascherons d'oster, & monstrerons que & la prise de Tholouse par le Seigneur de Beaujeu, & la paix octroyée au Comte Raymond dernier de ce nom aduint pres de deux ans apres le sacre, & que ceste guerre de l'an mille deux cens vingt-six fut sans grand effect, sauf que la prise de quelques Chasteaux au terroir Tholousain par le sus-nommé Seigneur Imbert de Beaujeu: là où de celle de l'an mille deux cens vingt-sept, voicy comme parle la Chronique qui est renommée des faicts du Comte de Monfort: Le ieune Raymond Comte de Tholouse se faschant que les Françoys eussent pris, & enuahy ses terres, oubliant son serment, & nonobstant qu'il eut esté absouls par le Legat, se resolut de poursuyure le droict par luy pretendu au pays Tholousain à force d'armes, encor' qu'il eust promis de ne broüiller les cartes, ny faire remüement quelconque. Et c'est pourquoy le susdict Seigneur de Beaujeu, laissé Lieutenant general pour le Roy huictiesme au pays de Languedoch, & terres voisines arma contre luy & ses alliez, & vint hostilement saccager, & ruyner ses terres. Imbert oultre les forces que le Roy luy auoit laissées, & ce qu'il leuoit en ses pays, & de ses voisins en Forest, Beaujoulois, & Lyonnois, auoit auec luy les Prelats, Hamele Archeuesque de Narbonne, & Foulques Euesque de Tholouse, par le secours desquels il fut prendre la ville de Castel-Sarrasin, où laissant garnison, & se retirant, il fut aussi tost aduerty que le Comte de Tholouse, assiegea les croisez dedans, & que ayans faulte de viures, il les contraignit de luy rendre la place. Ce pas de clerc faict par les nostres, qui fournissoyent vne place d'hommes & non de munitions, & viures, Imbert de Beaujeu reuint à Castel-Sarrasin pensant l'emporter, ayant auec luy les Archeuesques de Bourges & de Narbonne, & les Euesques de Tholouse, & Car-

Mauuais Cōseilliers nuisibles à vn Roy. *Cruauté digne de blasme en vn Roy.* *Fernand Comte de Flandres tiré de prison.* *Opinions diuerses sur la deliurāce du Comte de Flandres.* *Meyer Annales de Flandres liur. 8.* *Fernād de Flandres suit le party du Roy S. Louys.* *L'ā 1227.* *Albigeois par qui soustenus.* *Histoire du seign. de Ioinuille en quoy manque.* *Guerre au pays Tholousain par qui cōmencée.* *Chronique des faits de Symon de Monfort.*

cassonne,& assiegea Montech,durant le siege de Castel-Sarrasin,pensant attirer l'ennemy au combat,mais il perdit son temps pour celle fois,& fallut que les assiegez (comme dict est)se rendissent au Comte de Tholouse.Ce qui irrita le Beaujoulois,lequel de despit se rua sur le terroir Tholousain,bruslant les champs, & arrachant les vignes, & vsant de tant de sortes de cruautez,que les pauures citoyens ne pouuans souffrir vn tel degast,fallut que se soumissent, & que le Comte feit la paix desauantageuse pour luy, ainsi que verrons cy apres,& aux chapitres suyuans,ayans discouru vn peu amplement sur les reuoltes des Princes.

De la reuolte des Princes contre le Roy, & comme ils vindrent à resipiscence & autres diuerses occurrences.

CHAP. II.

CY dessus nous auons commencé à toucher quelque cas de la conspiration d'aucuns Princes contre le Roy,& tout pour inualider l'opinion de ceux qui ont voulu bastir l'election des Roys en France: mais il faut voir à present quels furent les Seigneurs qui se dresserent contre le Roy, & qui les meut à ce faire. Vous auez ouy cy dessus comme le Comte de Champaigne se retira, sans congé du deffunct Roy Louys huictiesme,du siege d'Auignon,& la fascherie conceuë par le Roy contre luy:aussi dés qu'il eut sceu la mort du Roy,& que la Royne auoit la Regence, il se mit du costé des ligues, & associa à icelles les Comtes de Bretaigne,de la Marche & autres, pour se fortifier en sa cause, & craignant d'estre recherché de trahison,d'auoir ainsi abandonné au besoin son souuerain,aussi en fut-il recherché depuis par les confederez, voyans qu'il s'estoit reconcilié au Roy, & semerent plusieurs infamies de luy, & de la Royne mere. Ces Princes donc vnis,& ayans assemblé leurs forces, se saisirent de deux places que le feu Roy auoit donné en garde au Comte de Bretaigne Pierre de Dreux,à sçauoir sainct Iame de Beuron, & Belesine, & y mirent garnisons suffisantes, & les auitaillerent, & garnirent de toute chose necessaire pour endurer le siege: & afin que rien ne demeurast au ieune Roy qui ne fut plein de trouble, le Roy Henry d'Angleterre aduerty de ceste diuision d'entre les Françoys, ne faillit d'enuoyer Gauthier Archeuesque d'York, & Philippe d'Albinet Capitaine renommé,& autres hommes de marque en Normandie, Bretaigne, Anjou & Poictou, lesquelles terres il querelloit comme luy appartenans par succession hereditaire: & par ces negociateurs il tascha par prieres, promesses, & presens de gaigner & la noblesse, & les villes de le receuoir pour Seigneur, & s'oster de l'obeyssance du ieune Roy, qui n'auoit moyen de les deffendre. Mais leurs essais furent vains & sans effect, d'autant que sur le commencement de leur negociation, la Royne Blanche feit tant que (comme nous verrons) elle attira aucuns des Seigneurs des ligues au Roy, & affoiblissant les autres, rompit le coup aux Anglois. La Royne voyant combien le Champenois, qui estoit heritier de Nauarre, & si grand Seigneur en France, & proche parent du Roy, pouuoit luy porter de nuisance, se mit aussi en deuoir de le gaigner:mais auant que le pratiquer,afin qu'on ne pensast que le Roy estoit sans moyés, le conseil dressa vne grosse armée pour aller contre les confederez, desquels s'estoyent retirez (comme dict Guillaume de Nangis) les Comtes Philippe de Bologne oncle du Roy, & Robert Comte de Dreux frere du Comte de Bretaigne. Le Champenois voyant leurs forces inesgales & insuffisantes à faire teste à celles du Roy, & pratiqué par la Royne,car ainsi en parle le sire de Ioinuille,eut craincte d'encourir la male-grace du Roy,& de faulcer sa foy,& pource laissant les liguez, il se retira vers le Roy, par lequel il fut receu courtoisement, & caressé auec vn bon visage & grand' liesse. Or iaçoit que ceste retraicte du Comte Champenois vint fort mal à propos pour les autres Seigneurs de la ligue: si est-ce qu'elle ne fut sans grand prouffit: d'autant que le conseil

Thibault Comte de Champaigne ioinct aux seign. de la ligue.

Places fortifiees par les Princes de la ligue.

Negociation des Anglois en Gaule.

Anglois frustrez de leur dessein.

Sagesse de la Royne Blanche.

Guillaume de Nãgis en la vie de S. Louys.

Le sire de Ioinuille en son histoire c.5.

conseil ordonnant qu'on allast sans differer leur courir sus, & les ruiner pour le forfaict par eux commis : à ce estant le Roy sollicité par le Legat du sainct siege, qui estoit à sa suitte, lequel taschoit de faire mettre fin à ceste guerre, à fin que le Roy employast ses forces à l'extirpation des Albigeois, & à rendre la paix à l'Eglise : le Comte de Champaigne, s'opposa à ceste resolution, & mit en auant que ce n'estoit la coustume de ce Royaume de courir sus, voire ny defier si tost & legerement les Princes: quoy qu'ils eussent pris les armes, ains falloit sçauoir les causes qui les mouuoyent, & les semondre à poser les armes, & à se representer au Roy, & conseil d'iceluy pour ouyr droict sur leurs demandes & requestes: Qu'il seroit plus iuste que le Roy les entendit de leur propre bouche, que si sans les ouyr, il y procedoit par la force, & que cela pourroit les amener en tel desespoir qu'ils se rendroyent à l'Anglois, comme desia il sçauoit que les desseins du Prince Breton n'y tendoyent que trop, & que le Comte de la Marche estoit mary de la mere du Roy d'Angleterre. Le conseil du Comte de Champaigne fut loüé & approuué, & pource le Roy despescha deux Seigneurs pour aller vers les Princes liguez, & leur commander de sa part & par l'authorité du conseil seant pres sa majesté, qu'ils eussent à venir au prochain Parlement faire leurs doleances & receuoir droit, suyuant les loix & anciennes coustumes du Royaume de France. Le Duc Breton respondit aux messagers Royaux qu'il desiroit grandement la paix, & grace du Roy, mais que d'approcher si pres de leurs ennemis ne voyoient raison qui les y côuiast: toutesfois s'il plaisoit à sa majesté faire tenir le Parlement à Chinon, ils se mettroyent en deuoir de s'y acheminer, & y faire cognoistre au Roy la bonne deuotion qu'ils auoyent de luy faire seruice. Le lieu est assigné à Chinon suyuant leur requeste: mais ils n'eurent garde d'y comparoistre, non plus qu'à Vendosme, où le Roy alloit pour les receuoir & faire paix auec eux, & oster toutes deffiances & inimitiez d'entre luy & les Princes de son sang. Mais le Duc Breton couuant vne grande felonnie en son cœur, ayant sçeu que le Roy venoit assez mal accompaigné, luy dressa vne embusche à Estampes, resolu de le faire prisonnier, & l'oster d'entre les mains de sa mere, & par mesme moyen gouuerner le Royaume à leur poste, ayans le Roy, & disposer des estats à leur fantasie. Mais le Comte de Champaigne, que les Seigneurs de la ligue pratiquoyent encor, & taschoyent de gaigner, aduertit le Roy de l'entreprise, estant à Monlehery : sans lequel aduertissement le Roy fut tombé és mains de son cousin, & la Royne chassée de la Regence. Le Roy estant entre le marteau & l'enclume, ayant d'vn costé les trouppes d'Estampes qui attendoyent qu'il passast pour le surprendre, & de l'autre plusieurs Seigneurs en armes à Corbeil, deliberez de luy nuire, n'osoit partir de Monlehery, & y demeurer n'estoit guere grande asseurance : à ceste cause on enuoye à Paris vers la Royne mere l'aduertir du danger de sa majesté: & elle feit entendre aux Parisiens le peril auquel estoit leur Roy, lesquels soudain sortirent auec telle & si puissante trouppe de gens d'armes, que leurs ennemis n'oserent se monstrer, ains se retirerent auec leur courte honte. Et ainsi voyez vous que ce n'est d'auiourd'huy que les citoyens de Paris sont bien affectionnez à leurs Roys, & que de tout temps ils ont employé, & biens & vies pour leur seruice. Les conspirateurs sçeurent que c'estoit le Comte de Champaigne qui auoit descouuert leur entreprise, pource se resolurent de se venger de luy, & delibererent de luy mettre en barbe la Royne de Chipre, Alix fille de Henry le Ieune, & luy faire quereller la succession de Champaigne, mais pour lors ils s'en abstindrent, esperans de le gaigner plustost par amitié que par force. Ainsi ils vsent d'vne grande ruse pour le rendre suspect au Roy, & luy mettent en auant l'accord auec le Duc de Bretaigne, lequel aduenant, il ne pourroit estre que le Roy ne s'offençast de cest accord, & que le Champenois ne fut assailly de deux angoisses. Et ainsi on vient au pour-parler pour conduire la chose à vne paix entre ces Princes au preiudice du Roy : tellement que le Duc Breton donnoit sa fille en mariage au fils du Comte de Champaigne, lequel mariage se deuoit accomplir en la ville de Vaulserre, où se deuoit trouuer le Comte de Champaigne auec Iean son fils, ainsi l'appelle le sire de Ioinuille, mais le Roy rompit ce coup, deffendant à Thibault de passer oultre en ce mariage, & ce, sur peine d'encourir sa male-grace, & de perdre tout ce qu'il possedoit en France. Ce mariage rompu, les Seigneurs de la ligue en furent chez Guillot le songeur, n'ayans le secours

Remonstrance au Roy par le Comte de Champaigne.

Princes de la ligue adiournez au Parlement.

Trahison du Duc de Bretaigne.

Comte de Champaigne descouure au Roy la trahison.

Le Roy deliuré par les Parisiens.

Accord pratiqué entre le Duc de Bretaigne & le Comte de Champaigne.

esperé de l'Anglois, & voyans que de iour à autre le Roy alloit en croissant & se fortifiant, & que chacun luy faisoit obeyssance: & pour retourner au Seigneur de Coucy, & qu'il n'estoit si auant en la meslée des Seigneurs de la ligue qu'on le faict, mais qu'il se retira auec le Comte de Champaigne son Seigneur de fief: nous auõs de quoy le prouuer, & qu'il estoit du conseil du Roy contre la maison de Bretaigne. Mais auant que toucher là, ie diray qu'il y eut accord entre le Roy & le Comte Pierre de Bretaigne, en ceste premiere entreprise de l'an mille deux cens vingt-sept, & cecy par le moyen du mariage (qui ne fut onc accomply) d'entre monsieur Iean de France frere du Roy encor' bien petit, & Yoland de Bretaigne fille du Comte Pierre de Dreux, dequoy i'ay la transaction en main, portant les mots qui s'ensuyuent.

Transactiõ entre le Roy, & le Comte Pierre de Bretaigne I. du nom.

Henricus Dei gratia Rhemensis Archiepiscopus, Philippus Comes Boloniensis, Robertus Comes Drocensis, Ingerranus de Conciaco, & Matthaeus de Montemorēcio Frãciæ Constabularius, vniuersis præsentes literas inspecturis, salutem. Notum facimus quòd cùm domina Regina recõmendaret nobis Yolendã filiã nobilis viri Petri Comitis Britanniæ, in manu cuius nostrũ ipsa voluerit custodiendã. Nos obligauimus nos, & terras nostras quas de Domino rege tenemus, quod eam nulli reddemus donec Iohannes frater Domini Regis quartum decimũ ætatis suæ compleuerit annũ: nec tunc etiam eam reddemus, donec prædictus comes Britanniæ dederit securitatem Domino regi, & Dominæ Reginæ matri suæ, quòd dicta Yolenda non maritabitur, nec desponsabitur Regi Angliæ, vel filio, vel fratri ipsius regni. Hæc est autē securitas quam dictus Comes debet dare, videlicet ponere Brayam, Castrũ Celsum cum feudis, & appenditiis omnibus in securitatē, & contraplegium. Debet insuper dare Plegios sufficientes de decem millibus librarum Parisiensium, quos Dominus Rex, & Domina Regina bannire poterunt si dictus comes Britanniæ, contra has conuētiones veniret: Si autē infra quartum decimũ annum prædictum Romana Ecclesia matrimonio celebrando inter dictos dominum Iohannē fratrem Domini Regis, & Yolendã filiam Comitis supradicti consenserit, nos teneremur reddere liberè Domino Regi, & Dominæ Reginæ Yolendam filiã Comitis supradicti: si autē (quod absit) illum, in cuius manu poneretur, decedere cõtingeret, vni de reliquis quatuor cui vellet Domina Regina, infra terminum suprà dictum traderet eam custodiēdam. Hæc autem omnia dicta sunt, & facta, saluis & manentibus in omnibus cõuentionibus quæ in chartis inter Dominũ regem, & dictum Britanniæ Comitem confectis mutuò continetur. Et sciendum quòd dominus Rex, vel domina Regina non poterunt assignare ad Brayam, vel ad Castrum Celsum vel feuda, vel eorum appendentia, quæ supradictus Comes debet in contraplegium ponere & securitatē, nisi dictus Comes Britanniæ cõtra has conuentiones veniret. Actũ Parisiis Anno Domini Millesimo ducētesimo vigesimo septimo, Mense Octobri. Ceste transaction vous apprend qu'il y eut accord dés l'an 1227. entre le Roy & Pierre de Dreux, moyennãt le mariage sus allegué de la fille de Bretaigne auec le dernier des freres du Roy S. Louys, dequoy ny noz historiens, ny les Annalistes de Bretaigne ne font mention quelconque: & voyez que les seigneurs qui auoyent conspiré auec Pierre de Dreux, s'estoyent reconciliez au Roy, & à la Royne, voyans que Pierre querelloit son prouffit particulier, & qu'il poursuyuoit quelque cas au Cõté de Briēne, & au pays & terres de Dreux que ce qu'il tenoit, plustost que l'auancement du bien public, pour lequel ils auoyent basty leur premiere entreprise. De sorte que le Seigneur de Coucy fut des premiers qui cogneurent le droict du Roy, & la succession qui luy escheoit de la couronne, & qui auoüa la Regence de la Royne Blanche, quoy que les autres se plaignissent d'elle, & disent qu'elle reculoit les Princes du sang, pour auancer les Espaignols & autres estrãgers: & par mesme moyen pouuez conclurre quel fondement auoit celle pretenduë election, puis qu'en vn moys ou deux, tout le vent d'icelle fut euanoüy aussi soudain que fumée: voyez encor' (comme cy dessus ie vous ay dict) que Matthieu de Montmorency premier du nom, estoit Connestable de France durãt ces entreprises. Les choses se passans ainsi en France, le Comte de Tholouse qui s'estoit reuolté, & auoit pris la ville de Castel-Sarrasin, sans que les Croisez & Catholiques luy peussent nuire, ny le forcer de leuer le siege, à cause qu'il s'estoit retrenché, & auoit clos son camp de forte pallissade, d'où ils furent forcez de se retirer, & (comme dict est) allans ailleurs passer leur colere, furent à Mõtech, qu'ils prindrent, & de là au siege de Tholouse: là arriuerẽt au secours du Seigneur de Beaujeu, les Archeuesques d'Auchs, & de Bourdeaux auec plusieurs Euesques & Seigneurs de Gascoigne, lesquels se croiserent contre les heretiques, & planterent leur camp deuant Tholouse du costé de l'Auraguez, gastant les

Ce que Pierre Cõte de Bretaigne querelloit.

Matthieu de Mõmorency Connestable sous sainct Louys.

Montech pris par les Catholiques.

les vignes,& les bleds, & dressans les beliers, & autres machines pour forcer la muraille:& aduint ce siege en l'an de grace mille deux cens vingt-huict sur la fin du mois de May,ainsi que porte la Chronique du Comte de Monfort, là où Guillaume de Nangis le faict aduenir l'an mille deux cens vingt-sept: mais ie suis volontiers ceste petite Chronique,à cause qu'elle fut faicte du têps mesme que ces choses se passerét. Tant y a que ce siege fut long,d'autant que la plus-part des seigneurs ayans la campaigne à commandement courroient donner le degast iusqu'au pas de la Barre au Comté de Foix,& quelquefois alloient rompre les lances iusques aux portes de Pamiers,& iusqu'à sainct Iean des vierges, s'en retournans chargez de buttin au camp deuant Tholouse. Ce-pendant les Tholousains encouragez par leur Comte, souffroient bien enuis tous ces mes-aises, craignans que s'ils se rendoient (veu que le Comte auoit rompu l'accord) on ne leur feit mauuais traictement: en fin neantmoins pressez de la misere des paysans,& de leurs voisins du plat pays,ils se monstrerent enclins,à la paix.Et cecy de tant plus que l'Abbé de grand Selue nommé Helias Guerin vint de la cour de France sous le nom & authorité du Roy, & du Legat du Pape leur offrir tout accord raisonnable. Ainsi y ayant trefues pour quelques iours, furent nommez des deputez d'vn costé & d'autre,qui se trouuerent à Varege, & là ayans conuenu & parlementé, fut arresté que les trefues continueroient iusqu'à ce que les Agens pour les Tholousains seroiét de retour de France où l'accord debuoit estre resolu,ausquels on donna libre sauf-conduit sous la foy,parolle & promesse: en laquelle se fia le Comte Raymond dernier de ce nom, & des Tholousains les plus grands & principaux,lesquels s'acheminerent vers Meaux cité de Brye, où le Parlement se debuoit tenir, & y conclure des affaires de Languedoch, & de la composition qu'on feroit au Comte & citoyens de Tholouse. Plusieurs choses estans debatuës par les Ecclesiastiques d'vn costé,les gens du Roy d'vne autre contre le Comte Raymond,& luy deffendant des crimes imposez à luy & aux siens, comme il n'y eut resolution,on vint à Paris en la presence du Roy,& de deux Cardinaux du sainct siege Legats,l'vn en France,& l'autre en Angleterre. C'est là que fut conclue la paix la plus desauantageuse pour le Comte qu'homme sçauroit imaginer, & le moindre article de laquelle suffisoit pour le rachapt du Comte:quant bien le Roy l'eut surmonté en bataille,comme de faire amende honnorable pied nud,teste nue,en chemise,& n'ayant que son haut de chausses, de ne pouuoir tester de son Comté, ny de terre qui en dependit,ny nommer autre heritier que celuy qui viédroit de sa fille promise par cest accord à Alphons frere du Roy,& autres poincts que vous entendrez mieux, lisans les patentes du Roy sur ce faict que ie vous ay icy inserées, suiuant que ie les ay tirées du Latin tourné en ceste maniere. Au nom de la saincte Trinité,ainsi soit il. Louys par la grace de Dieu Roy de France,à tous presens, & aduenir soit donné de cecy cognoissance: Que comme ainsi soit que Raymond fils de feu Raymond Côte de Tholouse, ayt esté vn long temps (estant excômunié) rebelle à l'Eglise de Dieu, & à nous:si est-ce que Dieu l'inspirant,il est reuenu à soy,& s'estant recogneu,a obey au commandement de l'Eglise & aux lettres du Legat du sainct siege, Monsieur le Cardinal du tiltre de sainct Ange: & est venu vers nous fort humblement, a demandé grace à l'Eglise,& non point iugement:& a promis audict Legat, au nom de l'Eglise Romaine,que desormais il obeira à l'Eglise,& à nous & noz successeurs iusqu'à la mort:& qu'il poursuiura & punira de tout son effort les heretiques, & leurs fauteurs & complices ou receleurs,sans qu'il respecte parent,amy ny vassal qu'il aye:ains repurgera ses terres de telle vermine, & nous aydera à les chasser des pays de nostre obeissance. En outre,a iuré qu'il fera deuë iustice des heretiques par ses Baillifs, s'ils sont conuaincus:& informera diligemment contre ceux qui les recelent, & fauorisent,selon qu'il plaira audict Legat en ordonner. Et afin que plus facilement on cheuisse sur la prinse de ces desuoyez, il a promis que par l'espace de deux ans il payera deux marcs d'argent à celuy qui fera la prinse & saisie d'vn heretique:de sorte que s'il en prend plusieurs,il aura aussi vn esgal salaire pour chascun. Fera poursuiure & garder les receleurs & fauteurs des desuoyez ainsi qu'il plaira à monsieur le Legat du S. siege en ordonner:& fera garder ceste paix inuiolable en ses terres,& autant en celles qui nous escherront,en chassant les rebelles, & punissant seuerement les infracteurs

L'an 1228 Tholouse assiegée par les Catholiques.

Trefues octroyéaux Tholousains.

Assemblée de Meaux pour le fait du Côte de Tholouse.

Patétes du Roy sainct Louys sur la paix auec le Côte Raymond.

du present accord, gardant & deffendant les Eglises, & Ecclesiastiques, leur confirmant leurs droicts, priuileges & immunitez, sans souffrir que personne leur donne, ou face aucun empeschement. Et ne souffrira desormais que la puissance des clefs de l'Eglise soit mesprisée, ains fera reuerer & craindre les censures, & excommunications, & garder leurs cours en ses terres: & deffendra à ses suiets de communiquer & hanter auec les excommuniez, suiuant qu'il est contenu és saincts decrets, & constitutions des anciens peres. Que si quelqu'vn demeure vn an entier en sentēce d'excommunication, qu'il le contraigne de reuenir au sein de l'Eglise, & obeissance d'icelle, se saisissant des biens meubles & immeubles d'iceluy, & autres tels rebelles, iusques à ce qu'ils ayent satisfaict pleinement à ce, pourquoy ils auront esté separez de l'Eglise: faisant iurer tous les Baillifs & officiers d'obseruer tout ce que dessus: & là où ils seront trouuez paresseux à ce faire, ou coulpables du faict & conniuence, qu'ils en soient punis par confiscation de leurs biens. Et ne receura aucun Iuif ny heretique en l'estat de iudicature, non pas celuy mesme qui aura tant soit peu esté suspect d'heresie: de sorte que telles gens ne pourront exercer charge aucune és villes, citez, ny Chasteaux, ny gouuerner les escholes: & si par ignorance quelqu'vn y estoit auācé, que soudain on l'en demette & le chasse. A promis encor' le Comte que dés à present il restituera les immeubles ostez aux Eglises, & le fera restituer aux siens: rendant aux Eglises & paroisses tous les biens & rentes, desquelles elles iouissoient auant que les troubles s'esmeussent, & que les Croisez feissent le voyage de Languedoch, & desquelles il apperra qu'elles ayent esté despoüillées: & quant aux autres il s'en rapportera à la sentence des iuges ordinaires, ou du Legat present, ou autre tel que plaira au sainct siege y establir & commettre. Promet en outre que desormais il payera entierement les dixmes aux Eglises, sans qu'il souffre qu'aucun lay tiēne ne leue dixmages, ains seront rendus aux Eglises, selon l'ordonnance & disposition dudict seigneur Legat, ou du sainct siege. Et pour r'establir les dommages faicts aux meubles tant des Eglises, que des Ecclesiastiques, il payera dix mille marcs d'argēt, lesquels seront mis és mains de personnes suffisantes & fideles, telles qu'il plaira au Legat de nommer, lesquelles partiront, & distribueront cest argent pour les reparations des maisons ruinées, ainsi qu'ils verront la necessité le requerir. Payera d'auantage deux mille marcs d'argent à l'Abbaye de Cisteaux, afin qu'auec ceste somme elle aye dequoy achepter pour constituer rente & reuenu annuel suffisant pour la nourriture de l'Abbé, & religieux s'assemblans en leur chapitre general. En donnera cinq cens à l'Abbaye de Cleruaux pour achepter du reuenu pour l'assemblée de l'Abbé, & religieux à la feste de nostre Dame: & outre ce, payera & fournira six mille marcs d'argent qui seront employez pour la fortification du Chasteau de Narbonne, & autres forts que nous tiendrons en noz mains pour l'Eglise, & pour nostre asseurance par l'espace de dix ans, & tant qu'il nous semblera estre necessaire. Seront ordonnez quatre mille marcs pour le salaire de quatre Docteurs en Theologie, deux en decret, six maistres és arts liberaux, & deux Grammairiens lisans à Tholouse. Et dés aussi tost que le Comte sera absoubs de la sentence d'excommunication, il sera tenu de se croiser dedans le terme de deux ans prefix, & passer pour sa penitence en la terre saincte pour y guerroyer les infideles, où il demourera cinq ans entiers, selon qu'il a esté accordé par les Legats du sainct siege. Et quant à ceux qui ont suiuy le party de la saincte Eglise Catholique, & Romaine à la suitte de feu de bonne & heureuse memoire Louys nostre treshōnoré seigneur & pere, ou nous ou de noz amez cousins les Cōtes de Monfort: il nous plaist que soient gardez en leurs biens, deffendās au Cōte de les mal-traicter ny molester aucunement, ains plustost les aymer & caresser, tout ainsi que si iamais ils ne luy auoient esté contraires: pour ce seul esgard qu'ils ont deffendu la querelle de l'Eglise en nostre seruice, ou de noz amez & feaux cousins les Comtes de Monfort, exceptons tousiours les heretiques, & leurs fauteurs: & nous ferons le semblable, sauf enuers ceux qui ne se sont reconciliez ny à nous, ny à l'Eglise, à la suitte, compaignie & exemple dudict Comte. A l'humilité duquel ayans esgard, & esperans qu'il continuera en icelle, & perseuerera en sa deuotion, & loyauté tant enuers nous que le sainct siege Apostolique de Rome, vsans de grace speciale en son endroict: voulons qu'il nous liure Ieanne sa fille, laquelle nous donnerons pour femme à

D'autres la nōme Anne.

me à vn de noz freres par octroy, & dispense de l'Eglise : laissans audit Comte tout l'Euesché de Tholouse, à sçauoir les terres contenues sous ceste iurisdiction, sauf celles que possede le Mareschal, lesquelles ledit Mareschal releuera seulement de nous apres la mort dudit Comte : lequel estant decedé, ledit pays Tholousain escherra à mon frere, qui aura espousé la fille du Comte susnommé, & aux enfans masles qui sortiront de ce mariage. Que si nostre frere (ce que Dieu ne vueille permettre) venoit à mourir sans hoir masle de son corps, les autres fils, ou filles du Comte ne pourront rien quereller ny pretendre de droit en ces terres, & Comté de Tholouse. Et si l'espouse ou fils, ou fille de nostre frere decedoient, tout le ressort de Tholouse, & sa iurisdiction reuiendra à nous, & à noz successeurs Roys de France, sans qu'aucun y puisse rien demander, ny pretendre, que la fille du Comte, ou les enfans qui sortiront dudit mariage d'entre mon frere, & icelle Ieanne. Nous laissons encor' audit Comte la ville & finages d'Agen, & le quart du diocese d'Alby, sauf que du pays d'Albigeois, tout ce qui est delà le Tarn tirant vers la France auec la Cité d'Alby, sera mis sous nostre obeissance, & ce qui est outre le Tarn, allant vers Carcassonne au mesme pays d'Albigeois : de sorte que d'vn costé nous aurons les bords de la riuiere iusques au milieu d'icelle pour nostre partage, & le Comte de l'autre costé aura semblablement vn pareil droit iusques au milieu de la riuiere, sauf les droits, & pretensions des autres qui y ont leurs seigneuries, & heritages : pourueu que ceux qui sont de la part du Comte facent leur deuoir, comme aussi nous voulons que les nostres n'y facent faute quelconque. Laissons outre ce au Cōte le pays de Quercy pour eniouyr, sauf la Cité de Cahors, & autres fiefs que feu de bonne & heureuse memoire Philippe nostre ayeul y tenoit lors que partit de ce monde. Et le Comte mourant, toutes ces terres, & seigneuries tomberont és mains de sa fille, & des enfans procréez d'elle & de nostre trescher frere qui la doit espouser. Bien est vray que le Comte viuant il y aura tout droit & puissance, en perceuant les fruits & emoluments, (sauf les conditions sus mentionnées) tant du pays Tholousain, que autres terres comprises en cest accord : & pourra tester pour l'enrichissement des Eglises, ainsi qu'est la coustume des Barōs du Royaume de France : & de tout cecy voulōs qu'il iouysse saufs les droits des Eglises & des Ecclesiastiques. Et sera tenu ledit Comte nous faire hōmage legitime, & serment de fidelité, suyuant que l'ont accoustumé les autres Barons de France. Au reste le Comte nous a quicté, & cedé à iamais toutes les terres qu'il tient au Royaume de France le long de la riuiere du Rhosne, les transportant ledit Comte, auec tout le droit qu'il y peut pretendre, à nous & à noz successeurs à iamais : & ce qui est outre le Rhosne, il l'a quicté & quicte, le resignant és mains du Legat, pour & au nom de l'Eglise à perpetuité. D'auantage tous les habitans tenans fief en laditte terre, & qui pour le seruice de l'Eglise, de nous, & des Comtes de Monfort noz cousins, ont esté chassez de ladicte terre, seront remis en leur entier, pourueu qu'ils ne soient à present heretiques condamnez par l'Eglise : i'entens qu'ils soient remis en leurs terres, heritages, & possessions, saufs les droits seigneuriaux qui sont de noz pere ou ayeul, ou de nostre conqueste, ou du domaine des Comtes de Monfort. Que s'il y en a quelques vns de noz subiects tenans terre en ce pays, que le Comte nous quicte, & delaisse, qui se veulent reduire, & obeir à l'Eglise Catholique, & Apostolique de Rome, & à nous, & principalement le Comte de Foix, ils y seront receus, sans que le Comte de Tholouse leur puisse faire la guerre, ou s'il leur fait, ne pourra accorder paix ny tresues sans le consentement de l'Eglise, & le nostre. Neantmoins s'il fait conqueste sur eux, les places prises demoureront au Comte, pourueu qu'il desmantelle les forteresses, & ruine les Chasteaux de deffence, abatant les murs, & comblant les fossez : si ce n'est que nous voulussions retenir pour nous, ou pour l'asseurance de l'Eglise lesdittes places, iusqu'au terme de dix ans apres l'acquisition faite : car lors nous iouyrons, & des places, & de ce qui en depend. Voulons au reste que le Comte face desmanteller la Cité de Tholouse, & combler les fossez d'icelle, suiuant l'ordonnance de Monsieur le Legat : seront abattues les murailles de fonds en comble, & les fossez emplis de leur ruine de trente villes, & Chasteaux appartenās au Comte, à sçauoir Faniaux, Chasteau-neuf, Auignonnet, Puy-Laurent, Gaillac, Rauasteins, Poisegu, Montagu, Verdun, Castel-Sarrasin, Moissac, Montauban, Moncuc, Agen, Con-

Ce Mareschal est le seigneur de Mirepoix nommé le Mareschal de la Foy.

dom, Hauteriue, Caschan, Pugioux, Auuila, Lairac, le Port, & cinq autres à la discretion, & volonté de l'Eglise, & de nous: sans qu'il soit permis de les reparer sans nostre consentemēt, ny de faire, & bastir ailleurs aucune nouuelle forteresse, biē pourra faire des villes champestres & non murées le Comte, si bon luy semble, au pays qui luy demeure. Que si aucunes des villes suiectes refusoiēt d'abattre les murs, suyuant nostre ordonnance, le Comte sera tenu de leur faire la guerre viuement, & auec lesquels il ne fera ny paix, ny trefues sans nostre cōsentement, & de l'Eglise, iusqu'à tant qu'on aura accomply nostre cōmandemēt: ledit Comte a iuré, & promis toutes les choses susdictes, asseurant nous & le Legat, qu'il obseruera loyaumēt, de bonne foy, & sans dol, ny fraude tout ce que dessus, & le fera garder & obseruer à tous ses vassaux & subiects, & aux citoyens de Tholouse. Et les subiets dudit Comte iureront aussi de faire leur deuoir à induire leur seigneur à les garder sans rien enfraindre: & là où il contreuiendra aux presens articles, ie les absous de tout serment de fidelité qu'ils peuuent luy auoir fait, pour les rendre sous l'hommage de l'Eglise & de nous, qui les prenons sous nostre protectiō & sauuegarde, si dans 40. iours apres en estre admonesté, il ne se deporte & ne se soubmet au iugement de l'Eglise & à la volonté du Roy: en ce qu'il a promis à sa maiesté: & decherra le Comte de tous & chascuns ses droits, estant en mesme estat qu'il est à present, quant au Roy, & quant à l'Eglise estāt sommis cōme iadis, aux censures Ecclesiastiques & malediction telle, & semblable à celle qui fut iectée au concile general sur son pere. Et apres ce iurerōt ses subiects qu'ils ayderont à l'Eglise cōtre les heretiques leurs fauteurs, receleurs, complices, amys, & confederez, & contre ceux lesquels heretiquement mesprisent les censures de l'Eglise, ou qui luy sont contraires: leur faisans la guerre, iusqu'à tant qu'ils retournent à l'obeissance de l'Eglise, & du sainct siege de Rome. Le Comte sera tenu de renouueller ce serment deuant le Roy, & l'Eglise tous les cinq ans, & liurera entre noz mains pour nostre asseurance, & de l'Eglise, le chasteau de Narbonne, lequel nous tiendrons, & fortifierons par l'espace de dix ans, si ainsi bon nous semble. Pour asseurer outre ce l'estat de l'Eglise, & le nostre, il nous mettra és mains les forts des villes de Lauaur, Montagu, de Penne d'Agenois, de Castel-nau, d'Arry, de Verdun, & de Villemur, que nous tiendrons l'espace de dix ans, mais tellement que les cinq premieres années, nous les fournirons à noz propres despens, desquels nous en pourrons abattre les quatre pour la commodité de nous, & de l'Eglise. Et seront ces quatre que desmantellerons & ruerons par terre, les forts de Lauaur, Castel-nau, Villemur, & Verdun: neantmoins le Comte ioüira des fruicts perceus en icelles places, & y tiendra ses Baillifs, & officiers, pourueu qu'ils soient bons Catholiques, sans estre suspects ny à nous ny à l'Eglise, & qui facent iustice à chascun. Et au bout des dix ans nous luy rendrons lesdictes places, sauf les conditions ia mises par nous cy dessus. Et voulons que dedans le premier iour d'Aoust prochain, il nous rende le fort de Penne d'Agenois, & ne pouuant l'auoir dedans le terme susdit, qu'il y mette le siege sans faire trefue ny accord que nous n'y soyons appellez, pour le ratifier par la volonté de l'Eglise, non que pour cela il retarde le voyage d'outre-mer, qu'il doit faire. Que si dans l'an ceste piece nous est mise en main, nous luy rendrons aussi auec les autres: mais ne pouuant nous la liurer dans ledit terme, deslors il l'assignera aux freres du Temple, ou aux Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, ou autres religieux, sauf toutesfois que ceux qui suyuent nostre party (ayans terres en laditte place, & ses finages) iouyrōt de leurs heritages selon le bon plaisir du Legat, ou de la sainte Eglise Romaine: auec condition que lesdits Templiers, ou Cheualiers ne pourront aliener ladite ville, ny du reuenu d'icelle faire la guerre au Comte, si ce n'est par l'expres commandement de l'Eglise. Et si aucun ne veut se charger de ceste place qu'elle soit du tout rasée, & ruinée de fonds en comble, sans que iamais on la rebastisse si ce n'est par nostre commandemēt expres, & s'il n'y est pourueu par la volonté de l'Eglise, & du Comte. Et tandis que le fort de Penne d'Agenois ne sera rendu ausdits Templiers, ou Cheualiers dans le terme de dix ans (comme dict est) nous tiendrons, & Narbonne, & ledict fort pour obligez à nostre obeissance, iusqu'à ce qu'on aura satisfait & obey à nostre ordonnance. Au reste nous deliurons du serment à nous fait, & à feu nostre seigneur & pere, & aux Comtes de Monfort les citoyens & habitans de Tholouse, si iamais ils viennent sous la main du Comte: sauf

tousiours

tousiours les conditions sus-escrites. Et afin que tout cecy soit ferme, & stable à iamais, auons ratifié les presentes par l'authorité de nostre séel, & de la marque, & caractere du nom Royal: faict à Paris l'an de nostre seigneur mille deux cés vingt-huict, de nostre regne le deuxiesme, presens en nostre palais ceux les noms desquels, & les seings sont cy apposez : signé Matthieu Connestable, Robert Eschanson, ou grand Bouteiller: Barthelemy grand Chambellan: donné vacquant la Chancelerie. Voyez combien rigoureuses furent les conditions de la paix octroyée au Comte Tholousain encor' assez puissant pour supporter quelque temps le faix de la guerre : ce qui monstre assez que le Roy ne regnoit pas par prieres, & que la succession ne fut de son temps mise en doubte: & voyez combien l'Eglise, & les membres d'icelle auoit alors d'authorité, quoy que les Albigeois feissent tout effort possible pour la ruiner, en voulans aussi bien au siege de Rome, que pourroient faire les Protestans de nostre aage. Ce-pendant le Comte de Tholouse demoura prisonnier à Paris de son bon gré, iusqu'à tant que les murs de Tholouse fussent abbatus, & les places renduës, qui estoient contenuës au traicté, & articles de la paix, & que sa fille, lors aagée de neuf ans, fut mise és mains des deputez au nom du Roy, qui furent la querir iusques à Carcassonne, & laquelle depuis, comme verrons, fut donnée en mariage à monsieur Alphons de France frere du Roy sainct Louys. Or comme l'enfance de ce Roy prit son commencement en angoisses, & s'appuya sur la vertu, iustice, & pieté, aussi commença l'on en ce Royaume à reformer l'estat de l'Eglise fort corrompu par l'abus & ambition auaricieuse des ministres: car oultre la saincteté des religieux, les ordres desquels estoient plantez de nouueau, les hommes sçauans seruirent à detester les superfluitez de l'œconomie ecclesiastique : de sorte que le clergé, & faculté de Theologie de Paris s'estant assemblez au chapitre des freres Prescheurs à Paris, il fut debatu, & disputé vn long temps sur la pluralité des benefices, & en fin conclud, & arresté par l'accord de tous, fors de Philippe Chancelier de Paris, & vn autre docteur nommé Arnoul, qui depuis fut Euesque d'Amiens, que nul pouuoit tenir deux benefices à charge d'ames sans encourrir damnation eternelle. Et pleut à Dieu que de nostre temps ceste ordonnance tint, & que l'abus n'y fut si abominable, ny tant au mespris de l'espouse de nostre Dieu, & ruine de la Bergerie.

Quelle puissance auoit l'Eglise sous sainct Louys.

Comte de Tholouse prisonnier à Paris.

Ordonnance faite contre ceux qui tiennent deux benefices.

De la guerre que les Duc de Bretaigne & Comte de la Marche feirent au Comte de Champaigne, & comme le Roy S. Louys les força de quicter l'entreprise.

CHAP. III.

EN ce mesme an de mille deux cens vingt & huict, cõme les seigneurs Duc de Bretaigne, & Comte de la Marche furent aduertis que le Comte Champenois s'estoit du tout soustrait de leur alliance, & suiuoit le Roy auec le reste des Pairs de France, voire auoit descouuert au Roy, & à la Royne leurs complots & machinations, se resolurent de se venger, & luy nuire en toutes sortes, & par tous moyens à eux possibles, & outre ce qu'ils se mirent en campaigne pour luy courrir sus, ils effectuerent leur premier dessein touchãt la Royne de Chypre cousine germaine du Comte Thibaut, & à laquelle sans mẽtir appartenoit la succession de Champaigne, mais par le iugement du Roy Philippe Auguste, Thibaut pere de cestuy Thibaut fut receu au Comté, & en feit hommage, & la sœur de ceste Royne en fut deboutée, ainsi que dit auons, qui seruoit d'vn preiugé aussi contre la Royne. Les Princes liguez donc voyans que ceste dame pouuoit seruir à leur cause, luy escriuent, & remõstrent quel droit elle auoit à poursuiure son heritage, & la successiõ des seigneuries de son pere. Ce ne fut pas asséz, si encor ils n'eussent attiré le Duc de Bourgongne, lequel ne s'estant esbanslé contre le Roy, pour n'encourir le blasme de felonnie, s'arma bien contre le Champenois en faueur de la maison de Dreux, de laquelle il auoit pris femme. Le Comte Thibaut se voyant auoir sur les bras telles forces, & que desia le Bourguignon s'acheminoit à Troyes pour l'assieger, où les autres liguez venoient se ioindre à luy, enuoya vers le Roy, le supplier de luy donner secours, veu

L'an 1228.

Conspiration des cõfederez cõtre le Champenois.

Royne de Chypre appellée par les confederez.

Duc de Bourgõgne Hugues 4. au secours des cõfederez.

Thibaut demande secours au Roy.

Confederez mespri sent le mãdement du Roy.

Comte de Champaigne gaste son pays.

Matthieu 2. du nom Duc de Lorraine au secours du Champenois.

mesmement que pour luy estre fidele, il estoit assailly de ses aduersaires. Le Roy qui cognoissoit la consequence de ceste guerre, & ce à quoy le deuoir l'obligeoit, & que comme les suiects luy deuoient obeissance, aussi est il tenu de les secourir, & deffendre en leurs affaires, se mit aussi en appareil de ce faire: mais auant il tascha d'appaiser les autres, & les faire retirer de leur poursuitte. Eux qui ne le respectoient que peu, ne tindrent aussi guere grand compte de ses commandemens, ains faignans n'entendre son dire passerent outre, & auec leurs forces furent se ioindre à Troyes au Duc Bourguignon. Le Comte de Champaigne ce-pendant qui attendoit le secours Royal, afin que l'ennemy n'eut le moyen de le greuer, donna le degast à ses propres pays, & ruina & brusla plusieurs places de Champaigne & de Brye telles que Espernay, Vertus, & Sedane, & enuoya dedans Troyes le sire de Ioinuille nommé Symon, qui soustint l'assaut des confederez, iusqu'à ce que le Roy arriua au secours des assiegez. Ce qui estonna les assaillans fut qu'ils se veirent comme enclos de toutes parts, ayans le Roy d'vn costé, le Comte de Champaigne secondé de Matthieu second du nom Duc de Lorraine, d'autre, & de Symon de Ioinuille qui à tout propos faisoit des sallies sur eux, & qui leur donnoit de grands affaires. Ainsi craignans leur ruine, ils cercherent moyens de faire que le Roy leur souffrit de vuider leur different auec le Champenois: à quoy il ne voulut entendre, comme encor' il ne voulut leur accorder qu'ils traitassent la paix entre la Royne de Chipre & le Comte Thibaut, si premierement ils ne vuidoient de tout le pays de Champaigne. Ceste poursuitte si hardie du Roy les effroya tellement qu'ils partirent de là, & leuerent le siege, & estans poursuiuis par le Roy se retirerent à Langres, place appartenant lors au Comte de Neuers, qui estoit du party des confederez, & ainsi fut deliuré le Champenois par le Roy, qui luy rendit le guerdon de sa loyauté. En somme il y eut accord entre les Princes tel que la Royne de Chipre eut pour son partage deux mille liures de rente que le Comte Thibaut luy donna, & quarante mille liures deniers comptans, que le Roy paya, moyennant la vendition faicte à sa majesté par le Comte Champenois, des fiefs des Comtez de Bloys, Chartres, & Sancerre, & du Vicomté de Chasteaudun. Et quãt aux terres que le Comte bailla à sa cousine la Royne de Chipre, elles escheurent au Comte de Brienne & de Ioigny, à cause que Marie fille de ceste Royne fut mariée à Gauthier Comte de Brienne. Ceste guerre finie, & la Cipriotte s'estant retirée, restoit le Duc de Bretaigne à chastier, contre lequel le Roy, s'estant retiré à Paris, commença à dresser son appareil, deliberé de le ruiner, le voyant si obstiné en sa reuolte, & que tous s'estans retirez, luy seul osoit auec le Cõmte de la Marche, se tenir en armes. La Royne mere du Roy, femme sage & preuoyante, pour abbattre les coups du Breton, & luy diminuer ses forces, feit tant & si bien, qu'elle attira du costé du Roy, Robert Comte de Dreux frere du Breton, & plusieurs autres: de sorte que le Duc ne sçachant de quel bois faire flesches, & ne voyant aucun en France qui le voulut secourir, & que ses propres suiects, comme dict l'histoire de Vitré, l'auoient en detestation, à cause de ses tyrannies, d'autant qu'il commença à s'estranger des Prelats, & Barons du pays, ne se souciant des loix & coustumes anciennes, ains troubloit & abolissoit les libertez, & priuileges de chascun: de sorte que s'esleuant vn grand murmure contre luy, & plusieurs appellations estans interiectées cõtre l'abus duquel il vsoit, au sainct siege, où estant adiourné, il ne voulut comparoir, ny obeir, il fut en fin à l'instance des Euesques de Bretaigne, excommunié par le sainct siege de Rome, la censure s'estendant sur ses adherens & complices. Ce Duc donc ainsi delaissé presque de tous, ne diminua pourtant rien de son orgueil, ains appella à son secours Henry troisiesme du nom Roy d'Angleterre fils de Iean sans Terre, & d'Ysabel d'Engoulesme, lors espouse de Hugues Comte de la Marche, laquelle comme estant haute à la main, & tenant du mauuais François qu'elle auoit appris en Angleterre, auoit incité son mary à prendre les armes, & escrit au Roy son fils, le priant de suiure le party du Duc de Bretaigne. Le Breton n'oublie de luy mettre en auant le tort que les Roys Philippe, & Louys huictiesme faisoient à la maison d'Angleterre, pour la saisie faicte des terres de Normandie, Anjou, le Maine, Touraine & Poictou: luy remonstroit que les cartes estoient aisées à broüiller, & qu'il auoit moyen de recouurer ses terres, & par mesme chemin de luy tenir la main à se venger des iniures receuës. Or quoy que l'Anglois

Le Roy S. Louys chasse les cõfederez de Chãpaigne.

Accord entre la Royne de Chipre & le Comte de Champaigne.

Duc de Bretaigne persiste en sa reuolte.

Hist. de Vitré cha. 40.

Pierre Duc de Bretaigne excommunié par le Pape.

Pierre appelle Hẽry 3. Roy d'Anglet. à son secours.

l'Anglois desirast la guerre contre les François, & de r'auoir son heritage perdu par la felonnie de son pere, si ne se fioit il que bien à point au Duc Breton, à cause que desia il l'auoit deceu, lors qu'il luy feit promesse de sa fille pour estre espouse dudict Roy Anglois & depuis se desdict, l'ayāt accordée (ainsi que dict auōs) à l'vn des freres du Roy sainct Louys, & icelle mise entre les mains de la Royne Blanche, qui la mit sous la garde des seigneurs Henry Archeuesque de Rheims, Philippe Comte de Bologne, Robert Comte de Dreux, Enguerrand seigneur de Coucy, & Matthieu de Mommorency Connestable de France. Nonobstant ceste deffiance, neantmoins le Roy Anglois se resolut de passer en Gaule, & aller au secours du Breton, où il ne feit autre exploit que de despendre ses finãces, & fallut que s'en retournast auec sa courte honte en ses terres. Le Roy sainct Louys voyant que s'il attendoit que les forces de ces Princes fussent vnies, il auroit assez de peine à les rompre, alla contre le Breton, sur lequel il prit plusieurs places, & entre autres Belesme que le Breton ayant receu en garde auec le Chasteau d'Angers par Louys huictiesme refusoit de le rendre, mais le Roy s'estant opiniastré au siege durant les rigueurs de l'hiuer, les tenans fallut que le rendissent quoy qu'on l'estimast imprenable. Et aduint cecy sur le commencement de l'an de nostre salut mille deux cens vingt & neuf: durant laquelle saison, & tandis que le Roy estoit deuant Belesme, il y eut vn vaillant Cheualier Normand appellé messire Iean des Vignes, lequel ayant assemblé vne belle trouppe de gend'armerie en Normandie, vint assieger la Haye Penel, & l'emporta, & autres places, & les mit sous la puissance du Roy sainct Louys. Et tandis que les François estoient ainsi diuisez en factions & guerres ciuiles, le reste de la Chrestienté n'estoit sans troubles, à cause de la querelle ja enuieillie qu'estoit entre le Pape & l'Empereur dés le temps de Federic Barberousse: de sorte que Federic second auoit succedé aussi bien à la haine que la maison de Sueue portoit aux Papes, qu'aux terres de ses ayeux, & à la couronne Imperiale. De sorte que cest Empereur s'estant croisé pour aller à la terre saincte, le Pape Gregoire luy faisant instance sur l'accomplissement de son veu, en fin Federic luy assigna iour & temps de son voyage, ce qui fut cause que le Pape le signifia aux Princes & seigneurs Croisez: & de faict l'Empereur se mit sur mer, deliberé de parfaire son voyage: mais comme il fut à Brindes cité d'Albanie, iadis *Brundusium*, soit qu'il fut saisi de maladie, ou que quelques factieux luy eussent remué mesnage en son Royaume de Sicile, ou (ce qui est le plus vray-semblable) qu'il se craignit que le Pape ne luy pratiquast ses hommes en Naples & Sicile, il quicta son voyage, & tout à coup il rebroussa chemin, & s'en reuint en Italie, d'où s'ensuiuirent de grands malheurs, le Pape se monstrant trop seuere à l'Empereur, & Federic estant trop haut à la main, & ne goustant que c'estoit le zele de la religion, & les miseres des Chrestiés de Leuant, qui faisoient & rendoient le Pape si eschauffé à poursuiure ceste entreprise. En celle mesme saison mourut l'espouse de cest Empereur, fille, comme auons dict, de Iean de Brienne Roy de Hierusalem, laissant vn fils nommé Conrad, qui porta le tiltre de Roy Hierosolymitain vsurpé sur son ayeul, ainsi que dit auons par Federic, vsant de grande iniustice cõtre son beau-pere. Le Pape donc fut si marry de cest acte de l'Empereur, & du tort qu'il faisoit aux affaires de Leuant, q̃ sans cõsiderer les causes qui l'auoient meu de ce faire, il l'excommunia, & le feit denoncer pour excommunié par toutes les Eglises suiectes à l'obeissance du sainct siege de Rome, non sans ouurir vn theatre de guerres, de cruautez & confusion par toute la Chrestienté, & causer vn grand scandale en l'Eglise pour celle diuision d'entre les deux chefs principaux des Chrestiens. Mais pource que cecy n'est le propre suiect de nostre histoire, il nous suffit de vous marquer succintement l'affaire, vous renuoyant du reste à l'Abbé d'Vsperghen, & à Pierre des Vignes en ses epistres, lequel bien que trop inique iuge du sainct siege, declaire neantmoins la confusion que ceste discorde causa par tout le monde, & ce-pendant nous reuiendrons aux gestes de nostre Roy sainct, & poursuitte de nostre histoire. Ainsi tout l'an de mille deux cens vingt-neuf, se passa en la guerre d'entre le Roy, & le Duc Breton sans qu'il se treuue qu'on vint aux mains, l'Anglois n'en voulant point manger, ainsi se tenoit oisif à Nantes auec ses forces, quoy que les nostres allassent souuent l'esueiller: d'autant que l'an mille deux cens trente, le Roy se campa deuant Ansenix ville assise le long du Loire, & non guere esloignée

Pierre auoit deceu l'Anglois.

S. Louys va sur le Duc Bretõ

L'an 1229.

Haine entre le Pape & l'Emp.

Federic 2. promet d'aller en la terre saincte.

Federic rompt son voyage, & pourquoy.

Le Pape excõmunie l'Empereur

Pierre des Vignes Chancelier de Federic second.

Ansenix assiegé par S. Louys. Annales de Vitré cha. 40. Le Roy S. Louys appelle à soy le seigneur de Vitré. Seigneurs de Bretaigne vont vers sainct Louys. Barons de Bretaigne absous de leur sermët

de Nantes, ayant prises plusieurs places en Bretaigne, & resolu de prendre tout, & ruiner le Duc rebelle: & l'Anglois oyant ce siege, s'en alla (comme dict l'Annaliste de Vitré) repassant la mer, en son pays d'Angleterre: & duquel Annaliste voicy les parolles: Adonc le Roy, Henry d'Angleterre, qui auoit passé la mer s'en retourna en son pays: si vint lors ledict Roy sainct Louys assieger Ansenix, où il arriua le dimenche de la Pentecouste au moys de Iuing mille deux cens trente, en ses tentes, mandant au seigneur de Vitré, qu'il tiendroit à luy, & à tous ceux qu'il manderoit auec luy les conuentions qu'il luy auoit faictes & promises par l'Euesque de Paris: c'est à sçauoir, qu'il ne feroit paix ne tresue, auec le Duc Pierre, ny auec le Roy Anglois, sans que ledict André seigneur de Vitré n'y fut compris: l'asseurant outre ce qu'il le desdommageroit de toutes les pertes qu'il pourroit auoir à l'occasion de celle guerre: & plusieurs autres pactions, qui estoient auparauant entre eux pour-parlées & accordées. Si alla le susdict seigneur de Vitré en ce iour auec grande multitude d'hommes nobles sous sa banniere, & non pas luy seul des Barons y alla, car presque tous les autres du pays y furent, qui tous furent absous par bulle Apostolique de la foy, qu'ils auoiët faicte audict Pierre: & que partant il perdroit le bail de Bretaigne, qu'ils luy auoient faict hommage, pour raison d'iceluy bail, duquel ils estoient absous, & quictes: & se mirent adonc les Barons en la protection & garde dudict Roy sainct Louys: & André de Vitré luy feit hommage à cause de sa terre de Vitré, & Arcille & autres ses seigneuries: & ainsi en firent les autres seigneurs de leurs terres, mais ils reseruerent le droict de Ieā, & de Yolād enfans dudict Pierre, & de la Duchesse Alix sa femme heritiere de Bretaigne pour leur obeir quand ils seroient en aage. Voila les mots du susdict Annaliste: pour confirmation des parolles duquel il ne sera impertinent de mettre icy les patentes des seigneurs du priué conseil, ou Parlement ambulatoire d'alors seans pres le Roy, sur l'absolution des Barons de Bretaigne de leur foy promise au Duc Pierre de Dreux, desquelles lettres & arrest ayāt recouuert la coppie, ie les vous veux icy inserer estant de telle sorte.

Patentes du Parlement sur la priuation du pays de Bretaigne à Pierre Duc.

Galterus Dei gratia Senonensis Archiepiscopus, Galterus eadem gratia Carnotensis, & Guillielmus Parisiensis Episcopi, Ferdinandus Comes Flandriæ, Theobaldus Comes Campaniæ, Comes Niuernensis, Comes Blesensis, Comes Carnotensis, Comes Montisfortis, Comes Vindocinensis, Comes Rouciacensis: Matthæus de Montemorencio Franciæ Costabularius, Ioannes de Suessione, Matthæus de Sacrocæsaris, Vicecomes Bellimontis, & alij Barones & milites, quorum præsenti scripta supposita sunt sigilla: Vniuersis tam præsentibus quàm futuris ad quos peruenerit præsens scriptum salutem in perpetuum. Notum facimus quòd nos, coràm charissimo Domino nostro Ludouico Rege Francorum illustri iudicauimus vnanimiter quod Petrus quondam Comes Britanniæ propter ea quæ Domino Regis forisfecerat, quæ pro maiori parte coram nobis omnibus ibi dicta fuerunt Balium Britanniæ per iustitiam amisit: & quod Barones Britanniæ & alij, qui eidem fecerunt homagium vel fidelitatem ratione illius Balli, sunt penitus absoluti, & quicti ab illa fidelitate, & illo homagio: nec tenetur ei obedire, vel aliquid pro eo facere quod pertineat ad rationem illius Balli. In cuius rei testimonium præsens scriptum fecimus consignari nostrorum impressionibus sigillorum. Datum in Castris iuxtà Ansenix, Anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo mense Iunio.

La iustice iadis entre les mains de la noblesse.

Ces parolles authorisent assez & confirment ce que l'Annaliste de Vitré propose, & monstre la majesté du conseil Royal, où presidoient les Prelats du Royaume, les Princes & les officiers de la couronne, & les plus apparens de la noblesse, entre les mains de laquelle estoit pour lors la premiere & souueraine iustice, comme elle estāt assistante aux Roys, & participant auec eux au gouuernement de la couronne. Cest arrest prononcé contre le Duc qui se tenoit à Nantes, destitué de tout secours, Robert Comte de Dreux, & frere du susdict Duc, esmeu de la misere & abaissement de son frere, pourchassa tant, & auec telle diligence le Roy, la Royne & le conseil, qu'il obtint la paix pour son frere, mais auec quelles conuentions, il le nous faut deduire, apres auoir discouru les conquestes du Roy apres ceste sentence. Le Roy ayant pris Belesme (comme dict auons) s'en vint à Angers, que le Breton luy detenoit aussi bien que l'autre place ja prise, pource le Roy y mit le siege, & l'emporta, ostant à l'Anglois l'esperance qu'il auoit de rentrer en la possession du Comté d'Anjou: d'autant que (comme dient les Annales d'Anjou) il donna l'vsufruict de ce Comté à Emery, ou Amaury de Tholouse Comte de Narbonne, pour quelque temps, qui s'y tint comme

Angers pris par le Roy sainct Louys. Annales d'Aniou. cha. 51.

Lieutenant

Lieutenant au nom de sa majesté. Angers assuiecty au Roy, & Ancenix s'estant rendu, le Duc Pierre delaissé de tous & separé de l'Eglise: le Roy fut assieger le Chasteau d'Odon pres de Nantes, & le prit, puis assaillit Chatonceaux, où il fut long temps, pour ce que les tenans estoient hommes vaillans, & se deffendoient gaillardement, mais il fallut qu'en fin ils feissent ioug & se rendissent à la mercy du Roy: & auquel siege se trouua Regnaud sire de Paumy, où il feit acte digne de soy, & du sang d'où il descendoit, comme en tous les autres voyages de ce sainct Roy il le suiuit, & le seruit fidelement, car il vesquit long temps tousiours bien affectionné à la couronne de France. Tandis que le Roy estoit empesché en ceste guerre, il s'esmeut vne grande diuision entre les escholiers & les citoyens de Paris, de sorte que les escholiers se voyans mal-traictez par ceux de la ville, & inquietez sur les priuileges, & immunitez se retirerēt les vns à Rheims, les autres à Orleás, à Angers, & autres places du Royaume: mais il y en eut qui passerent en Angleterre, lesquels pratiquoient auec le Roy Henry, qu'il attirast les Regens & Docteurs en son Royaume, & priuast la France du thesor le plus precieux, & qui la rendoit la plus recommendable. Mais le bon Roy S. Louys aduerty de ce desordre, & ne voulant que sa ville capitale fut desnuée d'vn si beau ornement, y mit tel ordre que les priuileges estans accordez aux Docteurs & Regens, & les libertez anciennes aux escholiers, & d'autres nouuelles ordonnées, l'vniuersité flourist plus que iamais, & les Anglois perdirent l'espoir de tirer les Muses d'où elles sont si bien nourries, & sainctement entretenuës. Aussi fut ce Roy vn des premiers qui ont commencé à reformer l'estat de la ville de Paris, & policer l'vniuersité, contenant chascun en ses limites, faisant tenir les escholiers de pres, & sous la discipline instituée aux colleges, & deffendant aux citoyens d'vser de main mise sur eux, & aux Iuges Royaux de prendre cognoissance des faicts de l'eschole, voire de poursuiure vn escholier matricule autremēt que par la loy & priuilege de l'eschole: sçachant bien qu'où les chefs seroient respectez, estans choisis d'entre les plus gēs de bien, qu'ils n'auoient garde de souffrir que leurs disciples s'esgarassent. Ie laisse icy l'allusion qu'on faict sur la fleur du lys, qui est la marque armoiriale du Royaume de France, comme aussi ie ne veux discourir sur ce qui se peut dire des armoiries, tant pource que ce suiect requiert vn traicté particulier, que ie sçay aussi que mon grand amy Paschal Angeuin seigneur du Faux, trauaille sur ceste recerche, & de l'estude & diligences duquel ie suis asseuré que ne sortiront que choses dignes d'estre leuës par les plus doctes. En cest an, & saison mourut saincte Elysabeth en l'an quatriesme de son veufuage, laquelle auoit esté espouse de Louys Landgraue de Hesse, & de Thoringe: & de laquelle il eut des enfans à sçauoir Herman qui succeda à son pere en la Principauté, & seigneuries qu'il possedoit, & Sophie, qui fut mariée à Henry Duc de Brabant, eut encor vne autre fille, qui se rendit religieuse. Or ceste saincte dame Elysabeth estoit fille d'André Roy d'Hongrie second de ce nom, & fils de Bele 3. lequel ayant espousé Gertrude fille du Duc de Morauie, en eut les enfans qui s'ensuyuēt, Bele, Coloman, & André masles: & ceste saincte dame Elysabeth est mise au nōbre & catalogue des saints par Gregoire neufiéme du nom, & cecy l'an de grace mille deux cens trente-quatre, à sçauoir quatre ans apres qu'elle fut decedée. Et d'autant que cy dessus nous auons dit, que par l'accord fait entre le Roy & Comte de Tholouse, il falloit que pour confirmation de la paix, les Tholousains iurassent & approuuassent ce que le Comte auoit ia iuré deuant le Roy, soudain apres l'accord susdit, & que le Roy eut donné l'ordre de Cheualerie au Comte, le legat du sainct siege suiuit le Comte, qui s'estoit acheminé en son pays, afin de celebrer vn Concile national à Tholouse, auquel se trouuerent les Archeuesques de Bourdeaux, Auchs & Narbonne, & plusieurs autres prelats de l'Aquitaine & Languedoch: comme aussi y assisterent les Comtes de Tholouse, Narbonne, Mompelier, & Cominge: là où celuy de Foix s'excusa d'y venir, non qu'il fut heretique, car il auoit abiuré son heresie, mais pour ce que le Tholousain ne l'auoit point fait comprendre en la paix faicte auec le Roy, ioint que desia il auoit esté reconcilié auec le deffunct Roy Louys de Mompensier, suiuant que portent les Annales de Foix, desquelles voicy les parolles: Promit le dit Comte de Foix d'aller faire hommage au Roy, & pour asseurer ledit seigneur Roy dudit hommage, mit en ses mains les Chasteaux de Foix, Montgaillard, Montreal, Vic de Sots, &

Regnaud de Voyer sire de Paumy.

Escholiers laissent Paris.

S. Louys remet les escholiers en leurs anciēs Priuileges à Paris.

Paschal Robin fait vn liure des armoiries.

Trespas de saincte Elysabeth. De quelle maison estoit sainte Elysabeth.

Assemblée de Prelats à Tholouse

Annales de Foix en la vie de Roger Bernard 6. Cōte de Foix.

Lourdat, iusques à ce qu'il se fut acquitté de sa promesse. Et en l'an mille deux cens vingt neuf, alla ledit Comte de Foix en bon equipage, & bien accompaigné vers le Roy sainct Louys pour luy faire hommage à cause dudict Comté de Foix, ainsi qu'il auoit promis à Louys huictiesme pere dudict sainct Louys. Et fut cestuy le premier hommage qui fut faict du Comté de Foix aux Roys de France: dont le Roy receut & le Comte, & l'hommage fort benignement. Ainsi parle le susdict Annaliste: & non sans cause, veu que iadis les Comtes de Carcassonne, Besiers, Foix & Narbonne faisoient hommage au Comte de Tholouse, & cestuy le faisant au Roy pour ses vassaux comme seigneur du grand fief, ne falloit que les autres le feissent. Et ainsi le Foixien estant absous par le souuerain du serment qu'il debuoit à son seigneur de fief, il n'a recogneu depuis autre que les Roys de France: au reste ce Comte Roger Bernard auant que d'estre infecté de l'erreur des Albigeois estoit Comte de Carcassonne, Vicomte de Besiers, & seigneur de la basse Prouence: mais le Roy s'en estant saisi, le Cõte les perdit par ceste confiscation à raison de sa felonnie, sans que depuis cela ayt esté remis, ny reüny à la maison de Foix. Mais reuenons à l'assemblée de Tholouse, en laquelle se trouuerent les Barons du pays, le Seneschal de Carcassonne, & deux des Capitouls, ou Consuls de Tholouse, lesquels tous iurerent ce qu'auoit esté estably & iuré par l'accord, comme aussi feit le Comte Raymond, & induit les seigneurs à faire le semblable. Et toutesfois en ceste conspiration du Breton secouru de l'Anglois, le Comte de Tholouse y estoit compris, comme se ressentant de l'infamie endurée à Paris ayant esté traicté si indignemẽt que d'estre forcé de receuoir la discipline tout nud pour penitence publique, & se veoir desnué de son heritage: de sorte que si le Roy n'eut chassé l'Anglois de France, & faict venir le Breton à raison, il eut veu encor vn coup le Languedoch enflammé de guerres & tumultes. Et ce qu'encor' destourna le Comte de Tholouse, fut qu'il auoit querelle contre Raymond Berenger Comte de Prouence, ainsi que verrons cy apres, tellement qu'ayant l'ennemy si pres, & voyant que les affaires du Roy prosperoient, il se tint quoy, & feit ioug suiuant la resolution du traicté de la paix, iusques à saison mieux à propos, n'ayant rien moins en deliberation que de garder au Roy sa promesse.

Roger Bernard Cõte de Foix le premier qui feit hõmage au Roy du Comté de Foix.

Paix iurée par des seigneurs & citoyens de Languedoch

Qui destourna le Tholousain de son entreprise.

Quelle fut la forme de l'accord entre le Roy sainct Louys, & le Duc de Bretaigne Pierre surnommé Mauclerc, & autres occurrences.

CHAP. IIII.

ROBERT Comte de Dreux frere de Pierre Duc de Bretaigne, ayant adoucy le Roy, & le conseil, pour & en faueur de son frere, feit aussi tant qu'il attira son frere à Angers, où le Roy l'attendoit pour conclure la paix, d'autant qu'il voyoit les remuemens du Tholousain, & les menées de la Cõtesse de la Marche ennemye iurée de la maison de France, & pource souhaitoit d'accorder auec ses parens, pour dompter plus aisémẽt les autres. Pierre estant en cour y fut receu, & caressé comme Prince du sang, & y fut respecté, & tint ranc tel qu'il desiroit, & que la raison luy donnoit, & le donne à ses semblables. Là fut debattu de l'ancien droict, non de la maison de Dreux en la couronne, ains de la maison de France sur la souueraineté au pays de Bretaigne, ayant de longue main ce pays fleschy sous les Roys de France, quoy que souuent les Princes, & seigneurs d'iceluy se fussent voulus oster & emanciper de ceste seruitude: de sorte que par là les gens du Roy conclurent à l'obligation de Pierre de Dreux, ou de Brenne Duc de Bretaigne à faire hommage au Roy, & à confesser tenir le pays & Duché de Bretaigne du Roy, & couronne de France. Lequel confessa auoir esté sollicité par Henry Roy d'Angleterre de leuer la main contre le Roy, & prendre les armes pour se preualoir par la iustice d'icelles des places à luy detenuës és Comtez de Dreux, & de Brẽne, dequoy le deffunct Roy ne luy

Qui incitoit le Roy à la paix auec le Breton.

Pierre Duc de Bretaigne vient en cour l'an 1231.

ne luy auoit voulut faire raison quoy q̃ cela fut de son patrimoine : toutesfois estoit il content de venir à vne paix finale, & obuier aux ruines des pays tant de France dont il estoit issu, que de Bretaigne, où il cõmandoit, lesquelles pourroient aduenir si la guerre duroit guere d'auantage. En fin ils vindrent à la conclusion des articles suiuans ce que i'ay tiré mot à mot des Annales de Bretaigne. Premierement le Duc Pierre quicta entierement au Roy Louys de France toutes les querelles, demandes, & pretensions susalleguées: apres soubsmit sa personne, ensemble son Duché de Bretaigne au Roy & à ses successeurs Roys de France sous certains poincts que dirons cy apres: & de cecy luy feit il hommage & summission : promettant outre ce, pour luy & ses successeurs Ducs de Bretaigne d'ayder & conseiller loyaument, & selon sa puissance le Roy & ses successeurs Roys de France contre tous & enuers tous, de quelque dignité, estat, ou preeminence que puissent estre, sauf & excepté le sainct pere le Pape de Rome, & la saincte Eglise de Dieu, que le Duc excepta & voulut excepter. Le Roy Louys de sa part, & en consideration des summission & hommage dessusdicts, par bonne & meure deliberation promit de bonne foy pour luy & ses successeurs Roys de France, au Duc & à ses successeurs Ducs de Bretaigne ayder, & loyaument les conseiller, conforter, & tenir son party contre ses aduersaires, excepté l'Eglise de Rome & son Vicaire. Or à ce sommaire de summission, l'Annaliste adiouste d'autres articles qui semblent restraindre le trop de generalité des mots de l'hommage, afin de preseruer ses droicts au Duc, lors qu'il parle en ceste sorte : Le Roy promit aussi de bonne foy ne toucher ny aucunement blecer ny alterer les droicts Royaux, souueraineté, prerogatiues, noblesses & franchise du Duc, & Duché de Bretaigne, plustost qu'il conserueroit à son pouuoir à iamais, & sans aucune diminutiõ ny entreprise faicte sur iceux, c'est à sçauoir son parlemẽt de Bretaigne, les droicts de Regale des Eglises Cathedrales de son Duché, dont la souueraineté touche, & appartient de toute ancienneté aux Princes & Ducs de Bretaigne, ensemble les autres Eglises de son Duché, & la garde & sauue-garde des gens d'Eglise, veufues & orphelins, & aussi des chemins communs, & publiques : auec la puissance & authorité que ses predecesseurs Roys & Ducs de Bretaigne ont de mouuoir & faire la guerre à leurs aduersaires quand il leur a pleu : & de deffendre & prohiber port d'armes, de faire forger monnoyes tout ainsi qu'il luy plaira : de punir & faire executer tous faux monnoyeurs selon droict, & la coustume du pays : auoir aussi, & exercer toute iustice par luy ses Chancelier, Presidens, Seneschaux, Baillifs & autres iusticiers tels que luy plaira choisir & instituer, & pour ce faire les deputer: ayant authorité de faire loix, constitutions, coustumes, & ordonnances en son pays, & icelles faire obseruer & garder : d'auoir sauues-gardes és ports de mer, naufrages & bris de nauires, amendes, & emolumens par faute d'auoir pris briefs, & séellez accoustumez de prendre és villes, haures, costes de mer, & ports du Duché à ce deputez, & aussi de ce qui vient & arriue en la mer, & de ceux perceuoir, leuer, & auoir comme à luy acquis toutes & quantes-fois que lesdicts bris, & cas susdicts aduiendront és lieux sus-nommez. Pourra ledict Duc auoir les confiscations des morts, & condemnez à icelle, soit pour cas de crime de leze majesté diuine ou ciuile, meurtre, larcin, ou autre cas qui mort requiert, ou pour autres forfaicts, selon la coustume du pays de Bretaigne : comme aussi il pourra auoir & iouyr des biens vacans par Aubene sur estrangers, ou par faute de hoir, & les thesors cachez, & trouuez en terre, ou peschez en mer, ou riuiere, és terres, & estenduë de son Duché, & d'auoir & iouyr de tous poissons Royaux prins en la mer de Bretaigne. Aura droict de bailler, & octroyer brefs & séellez tant de vitaille de sauueté, que de conduict pour tous nauigans & marcans par mer, tant és ports, haures, & villes de Bretaigne, que aussi de Bordeaux & de la Rochelle. En ensuiuant les autres traictez precedans faicts, & accordez touchant ceste matiere: iura aussi droict de forbannir tous criminels absentez, pour forfaict, & iceux r'appeller: de donner, & octroyer remissions, graces & pardons tout ainsi que bon luy semblera. Lesquels droicts Royaux, prerogatiues, souuerainetez, noblesses & franchises appartenans de tout temps au Duc pour raison du Duché de Bretaigne: iceluy Pierre de Dreux Duc de Bretaigne en faisant la summission dessusdicte en presence & du consentement du Roy de France dict, & declaira n'estre au-

Querelle & demãde du Duc Breton.

Annales de Bretaigne liu. 3.

Promesse du Duc au Roy.

Promesse du Roy au Duc.

Concession du Roy au Duc Pierre & à ses successeurs.

cunement comprise és summission & hommage par luy faicts presentement, ne sous iceux en maniere quelconque estre entendus ny compris. Promist le Roy de bonne foy pour luy & ses successeurs Roys de France comme alliez, & seigneurs du Duc de Bretaigne pour luy,& ses successeurs Ducs de Bretaigne, sans quelque lesion ou diminution faire preseruer loyaument, & garder inuiolablement à iamais. Iusqu'icy sont les parolles de la declaration des droicts Royaux accordez par le Roy S. Louys au Duc Pierre de Dreux:mais afin qu'il ne semblast que ceste summission fut imagiginaire, & n'ayant en soy aucun effect, il y eut d'autres articles faisans au prouffit du Roy,& exprimans la souueraineté qu'il a sur le pays,& Duché de Bretaigne, suiuant la teneur qui s'ensuit. Ces choses ainsi faictes, reseruées, specifiées, & promises reciproquement d'vn, & autre costé: le Duc en signe de summission & de l'obeissance susdicte,& en declaration d'icelle voulut seulement que desormais on appelleroit de son Parlement de Bretaigne: & que son ressort ressortiroit au Parlement de France en deux cas suiuans tant seulement, quoy qu'auparauant ne luy ne ses predecesseurs n'auoient onc accoustumé iusqu'à lors cest hommage ny recognoissance au Roy, ny à ses predecesseurs. En premier lieu qu'en matiere de faux iugement, ou sentence iniquement prononcée,& interiectée en sa cour,& Parlement de Bretaigne, par cy apres on appelleroit au Parlement de France: d'auantage que là où le Duc deffaudroit à faire iustice,ou denieroit droict à quelqu'vn, apres qu'on l'en auroit aduerty en sa propre personne, si commodément,& en lieu seur on le pouuoit trouuer, par trois diuerses fois,& qu'il en seroit sommé par espace de temps suffisant:de sorte que ainsi requis, il deniast de ce faire, lors on pourra auoir recours au Parlement de Frãce. Et pour la cause & respect du ressort de ces deux poincts & cas, & non autrement le Duc a faict au Roy les susdicts hommage, summission,& obeissance de son Duché: saufs & exceptez ses droicts Royaux sus alleguez, ses souuerainetez, & prerogatiues chascune en son endroict par le Duc reseruées (cõme dict est)& du tout retenuës en la forme & maniere que dict a esté, que le Roy Louys a aussi par certaine science,& authorité Royale, reserué autant qu'il en est besoin au Duc, & à ses successeurs Ducs de Bretaigne. Outre ce que dessus fut encor' accordé, specifié,& declairé entre les dessusdicts seigneurs le Roy Louys & le Duc Pierre, qu'afin d'euiter toutes les dissensions qui pour l'aduenir pourroient suruenir, & s'engendrer de ceste licence d'appeller: que tous appellans d'iceluy Duc,& de son Parlement, soient demandeurs ou deffendeurs, ne iouyront d'exemption aucune sous protection Royale, sinon és cas esquels ils seront appellans: mais que pendant l'appel en tous autres cas, tant en demandant, qu'en deffendant ils seront, & demourront iusticiables au Duc de Bretaigne comme à leur souuerain seigneur ainsi qu'ils estoient,& auoient accoustumé d'estre au parauant cest hommage, & summission faicts au Roy, nonobstant lesdictes appellations. D'auantage fut declairé, appoincté,& accordé, que ny lesdicts appellãs ny autres personnes non appellans de quelque condition qu'ils soient, ne pourront faire adiourner, ne conuenir le Duc, ne ses suiects par simple adiournemẽt deuant le Roy, ne deuant les gens du Parlemẽt de France, sinon en cas d'appel és deux points cy deuant declairez,& specifiez, à sçauoir par denegation de droict, & des iugemens de Parlement de Bretaigne,& non autrement: & s'il aduenoit qu'on y procedast au contraire, le Duc, ny ses suiects ne seroient tenus obeir aucunement au Roy ny à sa cour de Parlement, & ne pourroient le Roy ny sa cour les reprendre, ny blasmer de desobeissance & felonnie. Voyez là ce que l'Annaliste Breton a specifié sur cest accord & hommage, disant que iamais aucun Prince Bretõ n'auoit esté soumis en chef, ny en membres au Roy de France, ny à Prince quelconque, comme ainsi soit que luy mesme confesse que le grand Roy Artus de la grande Bretaigne auoit commandement sur les Roitelets,& Princes de l'Armorique:& ne peut nier ce que nous auons allegué cy dessus des liures de Gregoire de Tours, que les seigneurs de Bretaigne ont esté & hommageables & iusticiables & tributaires des Roys,& couronne de France: & que lors que sous Charles le Simple les Normands furent inuestis d'vne portion du pays Neustrien, vne bonne partie de Bretaigne leur fut donnée par les Roys, ce qu'ils n'eussent sceu faire, s'ils n'y eussent eu droict de souueraineté: lequel peut estre prouué par infinis autres passages de l'histoire. Mais à quoy tend ce que les Annales de Vitré

Autre declaration du Duc Breton recognoissant le Roy son souuerain.

Erreur de l'Annaliste Breton faisant ses Ducs souuerains.

de Vitré dient que les Barons de Bretaigne quictans la foy qu'ils deuoient à Pierre de Dreux, reseruerent le droict des enfans d'iceluy, sinon que voyans qu'il se forfaisoit à l'endroict de son seigneur, lige & souuerain, ils ne vouloient estre compris en sa forfaicture : & ce-pendant, voyans que les enfans de Pierre estoient procréez de la vraye heritiere de Bretaigne, ils requirent au Roy que leur droict fut reserué. D'auantage, lors que Iean sans Terre feit mourir Artus son nepueu Duc de Bretaigne, & frere de ceste Duchesse Alix, à qui est-ce que les Barons de Bretaigne requirent iustice, qu'au Roy de France sur vn faict si detestable ? Ceste poursuitte se feit non pour le seul esgard que Iean sans Terre estoit vassal, & suiect du Roy pour autres terres qu'il releuoit de la couronne de France, ains pour la pretension d'iceluy sur le Duché de Bretaigne, dequoy fut le iuge, & confisqua les biens du Roy Anglois, & par son moyen les Bretons restablirent Constance mere d'Artus en son Duché, & apres elle sa fille Beatrix mariée à ce Pierre de Dreux issu de l'estoc de France. Outre ce, à quelle fin eussent les seigneurs de la cour, & Parlement de France, absous & quictez les Barons de Bretaigne du serment de fidelité, & hommage faicts au Duc Pierre, si le Duché de Bretaigne n'eust esté auparauant hommageable de ceste couronne? c'est pourquoy ils ont dõné le tiltre de Mauclerc à leur Duc, pour auoir faict vn pas de clerc en se soumettant ainsi au Roy, & asseruissant son pays plus que iamais il n'auoit esté: & toutesfois le seigneur de Ioinuille dict que ce Duc deuoit estre bon clerc, & bien sage, ayant long temps estudié en l'vniuersité de Paris. Et bien que selon les mots couchez au traicté, les Ducs Bretons n'eussent accoustumé de faire de telles summissions que celle que feit Pierre de Dreux, si ne peut on nier, qu'il ne fut recognoissant le Roy de France pour son seigneur, bien que non si astraint aux commandemés, ny à la iustice q̃ cestuy s'y rendit redeuable par sa foy & serment, & dequoy ses successeurs se sont ressentis és guerres q̃ depuis ils ont eu cõtre la maison de France. Tout cecy se passa l'an de nostre salut M. CC. XXXI. au grãd hõneur du Roy S. Louys, auquel tẽps l'Empereur Federic quoy que le Pape l'eut excõmunié, passa en Leuãt auec ses trouppes, mais non sans estre soupçõné des plus cõsciẽtieux d'entre les Chrestiens, qui le voyoient auoir de grandes intelligences auec les infideles, & sur tout auec le Souldan d'Egypte : aussi se gouuerna il fort laschement à l'endroict d'vn sien oncle du costé de sa feu espouse fille du Roy de Hierusalem qui estoit seigneur de Baruth: auquel ayant enuoyé des lettres fort amiables, comme aussi il feit à Philippe de Brienne gouuerneur & Baillif, ou Regent de Chipre, les priant de le venir voir auec leurs enfans, qu'il desiroit voir en souuenance de son espouse treschere : & bien que les Baruthiens, & Cypriots conseillassent à leurs seigneurs de ne point se fier aux parolles mielées de Federic, si est-ce qu'eux qui estoient francs de cœur, & ne voulans estre blasmez que par leur moyen, le seruice de Dieu fut retardé en ceste entreprise, respondirent, que quand bien il leur iroit de la vie, si est-ce qu'ils ne faudroient de visiter l'Empereur. En somme l'Empereur voulut oster au seigneur de Baruth sa seigneurie, & à Philippe le gouuernement de Chipre, mais le tout se passa plus doucement par le moyen des Templiers, pourueu que les susdicts seigneurs luy feissent hommage comme à Roy de Hierusalẽ, lequel tiltre il auoit rauy à son beau-pere, lesquels par ce moyen empescherent que cest vsurpateur & tyran ne fraudast le pupille aagé seulement de dix ans, aymans mieux rendre le Royaume tributaire à l'Allemãt, que de voir confondre l'estat, & estre sommis au Souldan, auec lequel Federic auoit amitié secrette. Aussi veit on quel bien, & prouffit porta sa venuë en Leuant, & les allées, & venuës de ses agens en la cour du Mahometan, ny les dons & presens reciproques faicts de l'vn à l'autre de ces Monarques : car le Chrestien pensant estonner le Mahometiste auec la vaine ostentation de ses tiltres, le Souldan qui n'ignoroit rien des affaires Chrestiens, se mocquoit de luy, & ce-pendant en lieu de luy octroyer la saincte cité de Hierusalem demandée par Federic, il s'en excusa sur l'impossibilité, d'autant que les Sarrasins auoient le temple, dict vulgairement de Salomon, (restauré par vn disciple de Mahometh nommé Haumar l'an de nostre salut six cens quarante & quatre) en aussi grand honneur, & reuerence que les Chrestiens pouuoient auoir le sainct sepulchre de nostre seigneur Iesus Christ: & qu'il luy deuoit suffire qu'il fut permis aux Chrestiens d'aller librement visiter les saincts lieux, & y faire leurs de-

Annales de Vitré cha. 41.

Rois de France de tout temps souuerains sur la Bretaigne.

Autre preuue que la Bretaigne estoit suiecte aux Roys de France.

Seigneur de Ioinuille cha. 11.

L'Empereur Federic 2. passa en Leuant.

Ruse de l'Empereur cõtre les seign. de Baruth & Chipre parens de sa femme.

Les Regent de Chipre et seigneur de Baruth font hommage à l'Empereur Federic second.

L'Empereur soupçonné d'auoir amitié auec le Souldan.

L'Empereur deceu par le Souldan.

uotions & offrandes. Federic cognoissant les ruses de l'infidele, eut bien voulu se venger, mais il n'auoit forces suffisantes pour ce faire, tellement qu'il fallut que se contentast de la possession prinse des hommages des seigneurs du pays, & du tiltre du Roy de Hierusalem qu'il auoit desia auant que sortir de l'Europe, lequel tiltre a plus cousté que l'effect d'vn tres-grand & riche Royaume : & n'estoit le zele de religion qui poussoit la plus-part des Princes y allans, ie diroy que ces voyages ont plus nuit que prouffité aux Européens, tant à cause de l'infidelité des Chrestiens Grecs, & Asiatiques, & de ceux d'Europe mesme ja deuenus naturels d'Asie, que pour ce que les infideles ont par ce moyen apris n'oz façons, conseils, forces, subtilitez, & manieres de nous armer, & de forcer, assaillir, & deffendre les villes. Au reste, ce qui porta le plus de nuisance à l'Empereur en ceste entreprise, fut le Pape, lequel l'ayant (comme dict est) excommunié, enuoya deux religieux de l'ordre de sainct François au Patriarche de Hierusalem, pour luy faire entendre la separation dudict Empereur de la communion des fideles, & luy commandant de deffendre aux Templiers, & autres religieux croisez de la part du sainct siege, de ne prester aucune obeissance au susdict Empereur. Cecy fut cause que lors que l'Empereur voulut approcher de Hierusalem, les grands maistres du Temple, & de l'Hospital de sainct Iean, & autres, luy proposerent l'ordonnance du Pape, ce dequoy il fut, & non à tort esbahy, & marry tout ensemble. Et sans mentir (bien que ja à Dieu ne plaise que ie die que le souuerain pasteur aye extrauagué hors les limites de raison) il me semble que c'estoit hors de propos alors d'vser de ces chastimens si seueres, veu l'affection auec laquelle cest Empereur marchoit, & la iuste cause de donner dessus aux Egyptiens, qui auoient rompu celle amitié, pour laquelle Federic estoit soupçonné par le Pape de ne rien faire pour le bien, & auancement des Chrestiens. Aussi de ceste excommunication sourdirent tous les maux que cest Empereur feit depuis aux terres de l'Eglise, & aux ecclesiastiques, suiuant que le voyez descrit en la vie de cest Empereur, & par le discours des epistres de maistre Pierre des Vignes Chancelier d'iceluy. Et me semble auoir leu en l'histoire Angloise de Matthieu Paris que ceste diuision d'entre le Pape & l'Empereur auoit esté preueuë par vn Hermite se tenant és Alpes, lequel cóme (suiuant sa coustume) dict le Psaultier, & fut venu iusqu'au Psalme qui cómence *Exurgat Deus, & dissipentur inimici eius* : Il le trouua tout effacé, & au lieu des versets du Prophete Dauid, il veit ces parolles latines en escrit. *Excitabitur Romanus contra Romanum, & Romanus Romano substituetur. Romæ alleuiabuntur virgæ pastorum, & solatium erit in otio. Turbabuntur seduli, & orabunt, & in lachrymis multorum erit requies. Humilis alludet furibundo, & fauor extinguens palpabitur. Nouus Grex serpet ad cumulum, & qui mundãtur in nemore, tenui cibo cibabuntur. Frustrata est spes sperantium, & requies consolantium in quam sperabant fiduciam. Qui in tenebris ambulant, ad lumen redibunt, & quæ diuersa erant, per diuersa consolabuntur. Non modica incipiet pluere nubes, quia natus est immutator sæculi. Consurget fauor contra simplicem, & simplicitas attenuata spirabit. Decus in dedecus commutabitur, & gaudium multorum in luctum.* Voyez là la prophetie, l'effect de laquelle se veit (à qui bien contemplera le succez des choses) par le cours des ans de l'Empereur Federic & de ses enfans, & posterité, dequoy ie laisse la recerche aux plus curieux, comme ne voulant m'arrester à cecy comme à vn texte d'Euangile, seulement l'ay mis en auant pour le plaisir des curieux. Reste à reuenir aux Bretons, & à leurs Princes, car lors que nous parlasmes de la maison de Dreux, nous laissasmes la souche de celuy de ce sang, qui commença vne branche des enfans de France en la maison de Bretaigne, à sçauoir de ce Duc Pierre de Brenne, ou de Dreux, duquel auons parlé cy deuant, le rendant hommageable au Roy de France. Nous auons dict cy dessus que les Bretons ont esté dés tout temps suiects à noz Roys iusqu'à ce que Rollon sous Charles le Simple se feit seigneur de fief du Cóté de Bretaigne, qui deslors deuint arriere-fief de la couronne, & demoura en cest estat sous les Comtes iusqu'à Pierre Mauclerc (à tort ainsi appellé) lequel pour l'auancement de sa posterité, & pour rendre le deuoir à la couronne, s'osta de la recognoissance Angloise, de laquelle ses ancestres s'estoient voulus emanciper, pour reünir ce fief à la couronne, & dependre d'elle seulement auec ses droicts, souuerainetez, & prerogatiues. Or comme cecy aduint, voicy comme le seigneur du Tillet le specifie en ses memoires Genealogiques. Estienne (dict il) Comte de Ponthieure eut trois

Federic estoit allé à peu de forces en Leuant.

De cecy lis la grand' Chronique de S. Denys escrite à la main.

Matthieu Paris hist. Angloise en la vie de Héry 3.

Psalm. 67.

Bretaigne tousiours fief de la couronne faict arriere-fief par les Normands.

Seigneur du Tillet en ses Genealogies.

trois fils, l'aisné fut appellé Geoffroy, le second Alain, & le plus ieune Henry: ausquels le pere partageât ses terres, donna à Geoffroy le Comté de Ponthieure, à Alain celuy de Richemont en Angleterre, que Guillaume le Conquerant Roy Anglois luy auoit donné, à cause du secours que le Breton luy auoit fait en ceste conqueste d'Angleterre. Et Henry eut d'autres terres: Geoffroy aisné des trois enfans d'Estiéne, mourant sans hoirs de son corps, donna ses biens à son cousin Alain, lequel espousa la fille de Conan le Gros Comte de Nantes, & en eut vn fils nommé Conan le ieune, qui ne laissa qu'vne fille heritiere de tous, & chascuns ses biés, nommée Constance, laquelle fut mariée à Geoffroy frere du Roy Henry d'Angleterre second de ce nom: lequel par l'aduis des Prelats, & Barons de Bretaigne feit la loy en l'an mille cent, que le fils aisné heriteroit à toute la succession, pour garder & conseruer les familles auparauant desmembrées par les partages. De ce mariage de Geoffroy, & Constance, vindrent fils & fille, à sçauoir Artus, & Eleonor. Or cest Artus deuoit estre heritier de la couronne d'Angleterre par le decez de son oncle frere de son pere, & son pere estant aisné de Iean sans Terre, mais Iean non content d'vsurper la Royauté, feit mourir Artus, comme auons veu cy dessus, & en son lieu, & autant en feit-il d'Eleonor sa niepce qu'il detint prisonniere, où il la feit mourir en prison. Restoit donc Constance mere de ces enfans meurtris par leur oncle, laquelle se remaria au Vicomte de Thoüars, duquel mariage vindrent deux filles, Alix Duchesse, & Catherine mariée au seigneur de Vitré, duquel mariage descendit Philippe femme de Guy Comte de Laual, & fils de Messire Matthieu de Mommorency Connestable de France: lequel Connestable auoit espousé l'heritiere de la maison de Laual. Alix aisnée fille de Constance & de Guy de Thoüars fut accordée à Henry son cousin Comte de Ponthieure, mais le mariage ne vint à effect, ains fut ceste dame espousé de Monsieur Pierre de Dreux, qui osta au susdit Henry d'Auaugourt le Comté de Ponthieure, & luy donna Iugon, Guigauts & autres terres en recompence. Ce Pierre de Brienne estoit petit fils de Robert de Dreux fils du Roy Louys le Gros, & puisné des enfans de Robert second du nom Comte de Dreux. Il eut de sa femme Duchesse de Bretaigne, fils & fille à sçauoir Iean premier de ce nom, & Yoland accordée à Monsieur Iean de France frere du Roy sainct Louys, ainsi que auons monstré cy dessus: Iean espousa Blanche fille de Thibaut Comte de Champaigne, & de Brie, & de la seconde femme dudit Thibaut fille de Guichard seigneur de Beauieu. Yoland ne venant à l'accomplissement du mariage auec le frere du Roy qui mourut ieune, fut mariée à Hugues de Lusignen, dit le Brun Comte d'Engoulesme, de Lusignen, & de la Marche, duquel nous parlerons en son lieu. Iean eut de Blanche de Champaigne six fils, & deux filles, l'aisné fut Iean second du nom, Pierre qui mourut ieune, & gist aux Cordeliers à Paris: les autres quatre furent Thibaut, & Thibaut le ieune, Nicolas, & Robert: la fille aisnée fut Alix mariée premierement à Iean de Chastillon Comte de Bloys, & de Chartres, & en secondes nopces à Bouchard Comte de Vendosme: la seconde eut à nom Eleonor, & mourut ieune: Iean second du nom lequel on tient auoir esté le premier qui a porté le tiltre de Duc de Bretaigne, les autres se contentans du tiltre de Comtes, ainsi qu'en font foy toutes les anciennes pancartes, & lesquels quelque foys nous auons appellez Ducs, suyuans plustost l'erreur des Annales Bretonnes, que m'accommodant à la chose telle qu'elle est. Ce Iean donc second du nom espousa Beatrix fille de Henry troisiesme du nom Roy d'Angleterre, de laquelle il eut trois fils & trois filles, le premier fut Artus premier du nom Duc de Bretaigne: les autres deux Iean Comte de Richemont, & Pierre de Bretaigne: l'aisnée des filles fut Blanche espouse de Philippe d'Artois: la seconde fut mariée à Guy de Chastillon Comte de sainct Paul, frere du Comte Huon de Bloys: la troisiesme fut religieuse à Fonteuraux: & ce Duc mourut à Lyon l'an de grace mille trois cens & cinq, au couronnement du Pape Clement cinquiesme de ce nom, & luy succeda son fils aisné Artus premier de ce nom quant au ranc des Ducs, mais second si lon a esgard aux Comtes de Bretaigne. Cest Artus espousa en premieres nopces Beatrix Vicomtesse de Limoges, de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Iean qui luy succeda, & Guy Comte de Ponthieure & Vicomte de Limoges, lequel espousa

En quel temps faite la loy des aisnez & leurs droits en Bretaigne.

Guy de Laual fils de Matthieu de Mommorency Cõnestable de France.

Pierre de Dreux fils de Robert 2. espouse l'heritiere de Bretaigne.

la fille vnique de Henry seigneur d'Auaugourt, duquel mariage vint vne seule fille nommée Ieanne, qui fut boiteuse, & accordée à Charles premier du nom Roy de Nauarre, & mariée à Charles Comte de Blois, heritiere nommée de Bretaigne par Iean son oncle, & de là vint la guerre, & la querelle entre les maisons de Bloys, & de Monfort, desquelles sera parlé cy apres : le troisiesme fils du premier lict d'Artus fut Pierre de Bretaigne lequel mourut fort ieune. Le Duc Artus espousa en secondes nopces Yoland fille d'Amaury Comte de Narbonne, & Carcassonne, & Besiers, & de Monfort, & icelle veufue d'Alexandre Roy d'Escosse, de laquelle il eut vn fils nommé Iean de Brenne Comte de Monfort en partie, car le reste escheut à la Comtesse de Roissy sœur de ladicte Royne Yoland : Et outre ce Artus eut de ce second lict quatre filles, la premiere Ieanne accordée à Iean de Bretaigne Vicomte de Limoges, & luy mourant, elle fut mariée à Robert de Flandres seigneur de Cassel, Alluye, & Montmoral, fils puisné du Comte Robert de Flandres : la seconde estoit Alix, espouse du Comte de Vendosme : la troisiesme Beatrix, femme de Guy de Laual : & la quatriesme nommée Marie, fut faite religieuse à Poissy. Aux enfans du second lict, le Duc feit partage, à cecy consentans ceux du premier & par l'autorité de l'arrest de Parlement donné l'an mille trois cens onze: ce qui feit bonne la cause de Charles de Bloys poursuyuant le droit de son espouse Ieanne heritiere legitime de Bretaigne. Iean troisiesme du nom succeda à son pere Artus au Duché de Bretaigne, eut trois femmes, la premiere fut Isabeau de Valoys fille de Charles Comte de Valoys & d'Alençon, & sœur du Roy Philippe de Valoys : la seconde fut Ysabeau de Castille fille de Sanche, quatriesme du nom Roy de Castille : & la troisiesme fut Marguerite fille d'Edoüart Comte de Sauoye, & n'eut aucuns enfans de pas vne d'icelles, ce qui fut cause de grandes dissensions & querelles apres son trespas, & du procez intenté entre Charles de Bloys qui auoit espousé la fille de Guy de Bretaigne aisné de Iean de Monfort, pretendant droit au Duché par aisnesse, d'autant que les filles succedent en Bretaigne, & que la loy Salique ny a point de lieu, ainsi que és apanages de France. Aussi l'emporta il par arrest du Roy seant en son Parlement à Confoulant, les Pairs seans auec luy le trentiesme de Septembre mille trois cens quarante & vn, mais Iean de Monfort y alla à force d'armes, ainsi que verrons en son lieu, & en fin par la mort de Charles de Bloys, y eut accord entre luy & la veufue Vicomtesse de Limoges sa niepce, laquelle demoura chargée de deux fils, & vne fille, ceste cy nommée Marie fut espouse de Louys de France, premier Duc d'Anjou, & Roy de Naples & Sicile : le fils aisné fut Iean de Bretaigne Vicomte de Limoges, lequel auoit accordé Ieanne sœur aisnée de Iean de Monfort, mais il espousa Ieanne de Clisson, fille du Connestable de France, & sœur de la dame de Rohan, les enfans duquel laissans le nom de Bloys, prindrent celuy de leur mere, ainsi que Pierre de Dreux prit celuy de sa femme, & que alors les grands le mettoient tous en coustume. Iean de Bretaigne fils de Charles de Bloys eut de son espouse Ieanne de Clisson quatre fils, & quelques filles : les fils furent Oliuier, Iean, Charles, & Guillaume de Bretaigne : Oliuier espousa Ieanne de l'Allain & n'en eut aucuns enfans : Iean espousa la dame de Chauigny, mourut sans enfans : de Charles vint vne fille nommée Marie, & espouse de Messire Iean de Brosse seigneur de Brese, de laquelle vindrent quatre filles, & deux fils : les filles furent Claude de Brosse Duchesse de Sauoye, & surnommée de Ponthieure, à cause que sa mere estoit Comtesse de Ponthieure : Paule espouse de Iean de Bourgoigne Comte de Neuers, & lequel portoit le tiltre de Comte d'Estampes à cause de sa femme au preiudice du Duc Françoys de Bretaigne, & des deux autres l'vne fut mariée au Marquis de Monferrat. Des fils l'aisné se nomma Iean de Brosse ou de Ponthieure, qui espousa Louyse de Laual, duquel mariage vindrent René Comte de Ponthieure, & quatre filles à sçauoir la femme du Comte de Geneue, celle du Mareschal de Rieux, & deux autres : le second fils fut Anthoine de Brosse Cheualier de Rhodes, Guillaume de Bretaigne dernier fils de Iean fils de Charles de Bloys espousa Isabeau de la Tour, & en eut quatre filles, à sçauoir Françoise femme d'Alain seigneur d'Albret: il fut donné en ostage par ses freres au Duc de Bretaigne qui le detint

tint prisonnier vingt & huict ans, & perdit la veuë en sa prison: tant y a que comme aillieurs nous dirons, la maison de Pōthieure estoit venue iusqu'à nostre temps par filles de la souche de Guy Vicomte de Limoges, & vray successeur de Iean troisiesme du nom Duc de Bretaigne, & laquelle a quicté tous droits & pretensions qu'elle pouuoit auoir en Bretaigne, ainsi que i'espere aillieurs deduire. Les enfans de Charles de Blois donc descheus de leur heritage, Iean de Monfort fut Duc quatriesme de ce nom, & feit hommage au Roy de son Duché, comme aussi il le recogneut tenir du Roy d'Angleterre, affin d'estre soustenu contre les François, qui suiuoyent le party du Comte de Blois. Il espousa Ieanne sœur de Louys Comte de Neuers & fille de Robert Comte de Flandres, de laquelle il eut Iean quatriesme du nom, qui fut marié deux fois: la premiere à Marie fille d'Edoüard troisiesme du nom, Roy d'Angleterre, & la seconde à Ieanne de Nauarre, de laquelle il eut quatre fils & quatre filles: & se remaria sa veufue à Henry quatriesme du nom Roy d'Angleterre sur-nommé de Lenclastre, duquel elle n'eut aucuns enfans, & par son testament donna au Duc son fils aisné le Comté de Richemont, & tous ses meubles, & acquests. Ce fils aisné fut Iean cinquiesme du nom: le second se nomma Artus, qui fut Connestable de France, & Duc apres son frere: le troisiesme s'appelloit Richard Comte d'Estampes, & seigneur de Clisson qui espousa Marguerite d'Orleans fille de Monsieur Louys de France Duc d'Orleans, & de Madame Valentine de Milan, qui luy donnerent en mariage le Comté de Vertuz, de laquelle Marguerite, il eut François Comte d'Estampes & de Vertuz, & vn autre qui mourut ieune: & trois filles à sçauoir Catherine femme de Guillaume de Chalon Prince d'Orenge: l'autre Abbesse de Fonteurault: & la troisiesme fut Ysabeau, qui mourut ieune. Iean Duc de Bretaigne eut encor' vn autre fils nommé Gilles qui mourut fort ieune à Auxerre. Quant à ses filles, l'aisnée fut Marie femme du seigneur de Rohan: la seconde fut espouse de Iean premier du nom Duc d'Alençon: la troisiesme auoit à nom Blanche mariée à Iean Comte d'Armaignac: lequel se remaria (elle deffuncte) auec Madame Ysabeau de Nauarre: la quatriesme fut Bonne de Bretaigne mariée au Vicomte de Limoges fils aisné dudit Comte d'Armaignac: Iean cinquiesme accorda Madame Isabeau de France fille du Roy Charles sixiesme, laquelle fut depuis femme de Richard second du nom Roy d'Angleterre fils du Prince de Gales: mais ce Duc espousa Ieanne de France sœur de la susdicte Isabeau, laquelle Ieanne est par Paradin nommée Marguerite, de laquelle il eut trois fils & deux filles: l'aisné fut François premier du nom son successeur, lequel eut deux femmes à sçauoir Yoland fille de Louys premier du nom Roy de Sicile & Duc d'Anjou, de laquelle n'eut enfans: la seconde fut Ysabeau fille de Iacques premier du nom Roy d'Escosse, & sœur de Marguerite femme en premieres nopces de Louys onziesme: Le second fils de ce Duc Iean se nomma Pierre: & le troisiesme Gilles seigneur de Rais, & Mareschal de France executé par iustice, ainsi que verrons en son lieu. Pierre espousa Françoise d'Amboise fille vnique de Louys d'Amboise Vicomte de Thoüars, & de Marie de Rieux: Gilles prit à femme Françoise de Dinan dame de Chasteau-briand, n'eurent enfans l'vn ny l'autre. Les filles du Duc Iean furent, l'aisnée Isabeau fiancée au Roy Louys de Sicile, & mariée au Comte Guy de Laual, mais nul l'espousa, elle mourant ieune: Paradin luy en donne vne mariée au seigneur de Rohan, de laquelle vindrent deux filles, l'vne mariée au seigneur de Rieux, & l'autre au Comte de Laual, & vne troisiesme qui fut espouse du Comte de Ponthieure. A Iean succeda François premier du nom, lequel eut trois filles à sçauoir Marguerite, Catherine, & Françoise: l'aisnée fut femme de François second du nom Duc de Bretaigne pour lors Comte d'Estampes, & fils de Richard Comte d'Estampes seigneur de Clisson: Catherine espousa Iean seigneur de Rohan Vicomte de Leon, & fils d'Alain Vicomte de Rohan: & Françoise fut femme de Iean fils aisné du seigneur d'Albret. Le Duc François estant decedé, ses filles ne succederent, ains fut le Duc Pierre son frere, suyuant le traité passé entre Iean cinquiesme & Ieanne Comtesse de Ponthieure fait à Enguerande l'an mille trois cens soixante & trois, où fut conclud & arresté que de là en auant le Duché n'escherroit ny appartiendroit aux filles, tant qu'il y auroit hoirs masles en la ligne de Bretaigne.

Cestuy Pierre ne laissant aucuns enfans, vint à sa succession Artus Comte de Richemont, & Connestable de France son oncle paternel, & second du nom, lequel espousa en premieres nopces la fille aisnée de Iean Duc de Bourgoigne veufue de mõsieur Louys de France, Dauphin de Viennoys, & Duc de Guienne fils de Charles sixiesme. En secondes nopces il prit à femme la fille du seigneur d'Albret: & pour la troisiesme fois il fut marié à Catherine de Luxembourg fille du Comte de Sainct Paul: & mourant sans hoir, le Duché vint à Françoys second du nom Comte d'Estampes, comme le plus proche à succeder, suiuant le traicté d'Enguerande: il espousa (comme dict auons) Marguerite de Bretaigne fille de Françoys premier, de laquelle n'eut enfans: elle morte, il prit à femme Marguerite de Foix fille du Comte de Foix Gaston quatriesme de ce nom: de laquelle il eut deux filles, à sçauoir la Royne Anne, accordée premierement au Prince de Gales fils aisné d'Edoüard cinquiesme du nom Roy d'Angleterre: depuis à Maximilian Roy des Romains, & promise à Alain seigneur d'Albret, & en fin espouse de Charles huictiesme Roy de France, & de Louys douziesme son successeur: & de ce dernier mariage vindrent madame Claude de France espouse en premieres nopces du grand Roy Françoys premier de ce nom, & Renée de France Duchesse de Ferrare: la seconde fille du Duc Françoys fut Ysabeau de Bretaigne, laquelle mourut ieune: & par ce moyen vous voyez que les Bretons qui auoient si long temps resisté de se voir sousmis à la couronne de France, furent premierement commandez par vn Prince du sang de France issu de l'estoc, & branche de Dreux: les hoirs duquel ont continué iusqu'à nostre temps, que les maisons de Valois, ou plustost Orleans, & de Dreux s'vnissans ensemble, ont incorporé le pays, & Duché de Bretaigne inseparablement à la couronne de France, par le mariage du feu Roy Françoys, & de la Royne Claude son espouse. Il y a plusieurs autres particularitez sur le fait de ses alliãces que i'obmets pour n'estre necessaires, & les aucunes qui seruiront mieux en autre lieu, pour ce nous faut retourner à nostre premier fil d'histoire, & reuoir sainct Louys ayant dompté Pierre Mauclerc Duc de Bretaigne, & rendu le pays Breton ressortant au Parlement de France. Or auons nous dict que le seigneur de Vitré auoit suiuy le party du Roy auec plusieurs Barons du pays, & pource pouuoit encourir quelque dommage par cest accord, mais le Roy suiuant qu'il auoit promis, & pactisé auec eux, feit l'accord, & les desdommagea, chascun d'iceux rentrant en sa maison & seigneuries, faisans hommage au Duc suiuant les articles de la paix d'Angers, afin de tenir le Duc en bride, comme depuis ils feirẽt, ainsi que verrons, les Ducs se voulans emanciper, & oster de la fidelité, & hommage iuré, & promis aux Roys de France. Ainsi voyez vous quelle sagesse fut que de lier les Barons par ce serment, & leur apprendre quelle est la force de la foy, & des loix establies, car sans cela, Iean de Monfort eut depuis rauy à noz Roys tout le droict qu'ils pouuoient auoir, & pretendre en la souueraineté de Bretaigne.

Bretaigne vnie à la couronne de France.

Seigneurs Bretons rẽtrent en leurs terres

De ce qui se passa en France apres la guerre de Bretaigne, & du mariage du Roy, auec la fille du Comte de Prouence.

CHAP. V.

L'an 1232.

L'AN mille deux cens trente deux se passa en France sans guere grãde execution, sauf que le Roy establissant la iustice és pays où la guerre auoit amené toute impunité de vices, s'addonnoit aussi à la pieté, & à desia bastir des Eglises, estant luy seul celuy qui en a plus fondé que la plus-part de tous les Roys qui ont commandé en ce Royaume. Et en ce temps il s'employa à fonder l'Abbaye de Realmont au pays de Beauuoisis pres de Beaumont, où il mit des moines de l'ordre de Cisteaux, ausquels il donna reuenu suffisant pour l'entretien de leur vie, afin qu'ils n'eussent le soing des affaires du mõde, & fussent par iceux destournez

Mõt-Real Abbaye fondée par le Roy S. Louys.

& du

& du diuin seruice, & de l'estude, office, & deuoir propre à tous ceux qui s'adonnent à ceste saincte Philosophie. Aussi en ce temps là les religieux de l'ordre de Cisteaux estoient ceux qui seruoient comme de piliers au bastiment de l'Eglise de Dieu, & des congregations desquels on tiroit les Prelats, & pasteurs des Eglises: comme ce bon Euesque de Tholouse Foulques qui tant trauailla en la poursuitte des heretiques d'Albigeois, qui souffrit tant de persecutions, & ne cessa onc de les appeller par ses predications & exhortations, afin de les reünir à la bergerie Ecclesiastique, de laquelle ils s'estoient soustrais: & lequel Foulques mourut en ce temps, ayant esté moyne de Cisteaux, & Euesque de Tholouse l'espace de vingt & huict ans, & fut enterré en l'Abbaye de grand Seulue, où il auoit esté vestu religieux, auquel succeda vn religieux de l'ordre de sainct Dominique, & Prouincial de Prouence, nommé frere Raymond de Miramont esleu par le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Tholouse.

Moynes de Cisteaux choisis pour estre Euesques.

Mort de Foulques Euesque de Tholouse.

Cest an fut fort estrange pour les grandes gelées & froidures, lesquelles furent si excessiues, que commençant ceste violence des gelées à la Circoncision, & premier iour de l'an, elle dura si long temps que la plus-part des bleds, & de fruicts & vignes furent gastez, & par consequent y eut grande sterilité & famine par toute la France.

Grãde gelée de l'an 1232.

Or le Languedoch ne fut pas si tost en repos des guerres pour le faict de la religion, qu'vne nouuelle occasion de discorde suruenant, sema de rechef les desirs de combattre, & cecy pour la diuision qui s'esmeut entre les citoyens de Marseille, & leur Euesque pour lequel le Comte Raymond Berenger prit la querelle. La cause de ceste discorde vint de ce que les citoyens de Marseille se plaignoient que le Comte les oppressoit trop de tailles, emprunts & subsides, disans que l'Euesque luy tenoit la main, & pource ils chasserent, & l'Euesque, & le Comte, & non contens de cela, ils se mirent en deuoir de priuer le Comte de sa seigneurie, & en inuestir le Comte de Tholouse, comme le plus proche de ce sang des anciens, & premiers Princes de la prouince Narbonnoise. Pour ceste cause le Legat du sainct siege, qui lors se mesloit de tout, & estoit plus obey qu'il ne seroit à present que toutes choses sont alterées & peruerties, feit vne assemblée des Euesques, Prelats, & seigneurs des pays de Languedoch & Prouence à Besiers, pour trouuer les moyens de faire la paix entre les suiets, & le seigneur, & entre les deux Comtes: mais ce fut en vain, car la querelle dura deux ou trois ans, & de telle sorte que iaçoit que le Tholousain ne iouyst point du pays Prouençal, si est-ce qu'il nourrissoit tellement la discorde, que Raymond Berenger quoy que tint vn Lieutenant, & Viguier, au Vicaire à Marseille en son nom, si est-ce qu'il n'y faisoit point de leuée, sinon autant qu'il plaisoit aux chefs de la ville, qui le recognoissans pour seigneur, luy distribuoient son reuenu, & ne se laissoient manier qu'auec discretion: mais les mariages des filles du Prouençal rompirent peu de temps apres toutes ces diuisions & querelles, ioint qu'il fallut que le Tholousain feit son voyage en la terre saincte, & callast voile pour se gouuerner selon la volonté de son souuerain.

Diuision entre le Comte de Prouence & les Marsillois.

Colloque à Besiers par le Legat, et pourquoy.

Marsillois font la part à leur Cõte

Aduint aussi grande dissension entre Fernand Comte de Flandres, & Henry Comte de Luxembourg, à cause du Comté de Namur, mais en fin ils s'accorderent de telle sorte, que Henry laissa au Flamand Vienne, & Golesmes, & Fernand, & Ieanne son espouse quicterent & cederent à Henry tous droicts, & pretensions par eux querellez au Comté de Namur, & fut cest accord passé à Cambray le propre iour de la feste de tous les saincts au moys de Nouembre. L'histoire de Flandres faicte par Meyer, dict que le Comte de Boloigne Philippe oncle bastard du Roy mourut en cest an, mais la grand Chronique de sainct Denys le faict deceder l'an mille deux cens trente trois, & lequel fut enterré en l'Eglise sainct Denys, ne laissant qu'vne seule fille heritiere de ses seigneuries, ainsi qu'auons discouru cy dessus.

Mort du Comte de Boloigne Philippe.

Et en ceste saison Othon Duc de Meranie engagea le Comté de Bourgoigne, auquel il se disoit auoir droict par sa femme Beatrix: & contre lequel Othon querelloiét ce Comté, Estienne & Iean Comte de Chaalon son fils, lesquels tomberent d'accord par le moyen du Cardinal du tiltre de sainct Ange, tellement qu'Estienne (qui fut depuis Comte de Bourgoigne) se contenta des seigneuries de Rochefort & Oisellet, & autres qu'il tenoit en fief du susdict Duc de Meranie: & neantmoins Estienne portoit le tiltre de Comte de Bourgoigne: & par l'accord de son espouse Agnez, (d'autres l'appellent Ieanne) & de son fils Iean Comte de Chaalon, il octroya à ceux

Estienne Comte de Bourgoigne

d'Aussonne les droicts de Bourgeoisie, & priuileges accoustumez d'estre eslargis à ceux qui habitent és villes franches. En ce mesme temps mourut Thomas Comte de Sauoye & de Piemond, laissant huict enfans en vie de sa femme Beatrix fille du Cõte de Geneue, à sçauoir Amé l'aisné, & qui luy succeda, Humbert, Thomas duquel parlerons cy apres, Guillaume, Pierre, Boniface, Philippe: & les filles Beatrix, mariée à Raymond Berenger Comte de Prouence, desquels sera faicte mention cy apres, & Marguerite mariée en Allemaigne. Et l'Empereur Federic feit paix pour dix ans auec le Souldan du grand Caire, recouura Hierusalem, où il se feit couronner Roy, sans que toutesfois il luy fut permis de fortifier la place, non plus que celles de Bethléem, & Nazareth, & plusieurs casals & villages que le Sarrasin luy rendit plus par risée & mocquerie qu'autrement, veu qu'à la barbe de l'Empereur il mit gardes Sarrasines au sainct sepulchre de nostre seigneur, qui estoit la piece la plus desirée par les Chrestiens d'Occident, & que le moins les Alcoranistes vouloient perdre, affriãdez au prouffit & reuenu qu'elle leur rendoit, comme encore à present le Roy des Turcs ne tient ce lieu debout, pour autre respect de deuotion, que pour les deniers que les Chrestiens le visitans luy fournissent : veu qu'il ne se soucie aucunement de noz deuotions & ceremonies. Ce-pendant en l'an mille deux cens trente trois, & l'Empereur Federic s'estant retiré en Italie pour s'opposer au Pape, qui l'assailloit, & par censures, & par armes. Alix de Champaigne Royne de Chipre & mere de Henry, heritiere aussi de Henry Comte de Champaigne, & Roy de Hierusalem & de Chipre, s'en vint à Ptholemayde, ou Acre, pour quereller la couronne de Hierusalem, disant qu'elle luy appartenoit legitimement, comme estant niepce du Roy Aimery, & sortie d'Ysabeau fille du Roy susdit. Le conseil des seigneurs du pays ayant deliberé la dessus, luy respondit, qu'il y auoit vn gouuerneur pour & au nom de Conrad fils de l'Empereur qui auoit le droict de Iean de Brienne son ayeul maternel, vers lequel ils enuoyeroient, auec condition telle que si l'Empereur, ou son fils n'estoient en Palestine dedans l'an accomply, ils le frustreroient de la couronne. L'Empereur aduerty de cecy, leur manda que dedans le terme par eux limité, il ne faudroit de satisfaire à son deuoir quant à la charge qu'il auoit entreprise: & ainsi la Royne Alix fut aussi bien tonduë du Royaume de Hierusalem en Leuant, qu'elle auoit esté en Gaule du Comté de Champaigne par elle querellé, & fallut que son ambition se bridast par la necessité qui la força de se contenir en ses limites. En France ce-pendant comme le Roy creust en aage & en sagesse, il y eut vne grande diuision entre les citoyens de Beauuais, tellement qu'il y eut grand meurtre, les petits d'entre le peuple s'estans esleuez contre les principaux de la ville: ceux qui auoient la charge, & gouuernement de la police en informerent le Roy comme souuerain, lequel y enuoyant ses officiers, y proceda, & par saisies & emprisonnemens, & autres poursuittes en tels cas accoustumées. Milon, qui pour lors estoit Euesque & Comte dudict lieu, s'opposa aux procedures des gens du Roy, disant la iustice luy en appartenir comme estant ordinaire: mais les citoyens y contredisans, il les excommunia plus par despit du Roy que meu d'autre zele: & craignant le courroux d'iceluy s'achemina à Rome, mais il mourut par les chemins, sans rien effectuer de son entreprise. A Milon succeda & en l'Euesché, & en la poursuitte des droicts de sa iustice pretenduë Geoffroy, lequel ne luy suruesquit guere, ains mourut plein d'ennuy & d'angoisse: mais Robert venant à ce siege, & cognoissant que le droict estoit du costé du Roy comme souuerain de la iustice du Royaume, & chef de tous les fiefs d'iceluy, accorda auec luy, & osta l'interdit de la ville de Beauuais, laquelle fut remise par ce moyen en vnion, & concorde. Cest an fut renommé encor pour le decez de Fernand de Portugal Comte de Flandres celuy qui tant auoit fait & causé de troubles en France sous Philippe Auguste, & trespassa à Noyon, & son corps fut porté en Flandres au monastere de Market, toutesfois les entrailles furent mises à Noyon auec cest epitaphe:

Tres-pas de Thomas Comte de Sauoye, & ses enfans.

Le Souldã fait garder le sainct sepulchre par ses soldats.

L'an 1233.

Alix de Champaigne Royne de Chipre querelle le Royaume de Hierusalem.

Alix deboutée de sa poursuitte.

Tumulte à Beauuais.

Voy Guillaume de Nangis histoire de S. Louys.

Milon, & Geoffroy Euesques de Beauuais decedent l'an 1233.

Fernandi Proauos Hispania: Flandria corpus:
Cor, cum visceribus, continet iste locus.

Il laissa vne seulle fille de son espouse Ieanne, que Meyer dict auoir esté de vie fort briefue,

briefue,& par consequent sans nulles alliances:toutesfois par l'histoire des seigneurs de Beaujoulois,que Guichard troisiesme du nom seigneur de Beaujeu,espousa Sibylle de Flandres fille de Fernand, & Ieanne Comte & Comtesse de Flandres: mais ie ne sçay comme pouuoir deffendre cecy,quelques pancartes & fondations que Paradin die se trouuer de ceste Sibylle:veu qu'il appert que Fernand espousa Ieanne de Flandres l'an mille deux cens onze,& Guichard mourut l'an mille deux cens seize,& Sibylle l'an mille deux cens vingt-six: tellement qu'il faudroit qu'il l'eut espousée à trois ans, & que soudain qu'il fut decedé, & que les enfans nommez d'elle vinssent d'autre mary que du seigneur de Beaujeu, ou bien qu'on nous monstre preuue de plus longue vie de ce seigneur de Beaujoulois:ou bien faut dire que ceste dame estoit issuë d'autre maison que celle de Flandres: où si elle en portoit le nom,qu'elle ne fut onc fille de Fernand de Portugal, ains de Philippe d'Elsace Comte de Flandres ainsi que i'ay apris des alliances Genealogiques de Champaigne: Et voila que c'est que de s'appuyer sur les coniectures,car l'histoire de Beaujeu escrite à la main, des fragmens de laquelle i'ay quelque chose en main,dict bien que ceste dame se nommoit Sibylle de Flandres, mais ne specifie point si c'estoit de Fernand, ou autre de cest estoc qu'elle estoit fille. Le sus-nommé Annaliste de Flandres faict mention qu'en cest an il y eut guerre par l'enhortement du Pape Gregoire neufiesme de ce nom, contre certain genre d'heretiques en Allemaigne, & voisins de la cité de Breme qui est au pays de Saxe,& auoisinant le païs de Dannemarch,& de Frise:& des erreurs desquels il ne dit rien,seulement propose que Henry fils du Duc de Brabant fut chef de ceste entreprise, ayant auec luy Florent Comte de Holande & le Comte de Cleues,& plusieurs autres seigneurs du pays bas, & que les Holandois fournirent trois cens vaisseaux pour ceste guerre,en laquelle ces Statinges (ainsi nommoit on ces heretiques) furent deffaicts & ruinez. Matthieu de West-monstier en son histoire Angloise les appelle non Statinges,ains Canins,ou Chienins, mais il ne dict rien ny de leurs opinions, ny de leurs façons de vie, content de proposer qu'ils furent tous mis au fil de l'espée: & puis que tous taisent les erreurs de ceste canaille, il faut estimer qu'ils estoient abominables en leur doctrine, comme aussi leur nom ressent plus la brutalité qu'autre chose. Le Comte Fernand estant venu en Flandres,y auoit amené de la noblesse Espaignolle, comme aussi auoit sa tante la Comtesse Mahaut: entre autres y fut vn Cheualier nommé Laurens, auquel on auoit donné la seigneurie de Dunquerk,lequel apres le decez de ce Comte se voulant retirer en son pays, en feit donation à Geoffroy Euesque de Cambray auec condition que luy mort, la piece reuiendroit aux Comtes de Flandres: qui me fait penser que ce Cheualier n'estoit que vsufructuaire de ceste place: mais laissans les estrangers reuenõs aux affaires de nostre France. En laquelle par l'ordonnance du Pape furent deputez les freres Prescheurs & mineurs,pour aller par tout prescher la croisade,& inciter les nobles, & le peuple à s'armer,& à contribuer pour le secours,& deffence de la terre saincte:& biẽ que plusieurs des plus grands se fussent croisez, si est-ce qu'ils furent dispencez pour quatre ans par le Pape,afin que ce-pendant ils peussent pouruoir à leurs affaires: & du voyage desquels, & de leurs noms (peut estre) nous parlerons cy apres si l'occasion se nous y presente. Or en l'an mille deux cens trente quatre, comme le bon Roy Sanche de Nauarre surnommé le Fort, assailly d'infinies seditions à Pampelonne, sur le point que ces troubles furent assoupis, il sortit aussi de ce siecle estant au Chasteau de Tudele, & fut enterré au monastere Royal de nostre Dame de Ronceuaux par luy fondé,& renté. Cestuy n'ayant point hoirs de son corps fut cause qu'apres sa mort,il y eut debat pour le faict de la succession,les vns voulans que Dom Iacques (que les Espaignols appellent Iaymes) Roy d'Aragon vint à ceste couronne, d'autant que Dom Sanche luy auoit promis, & iuré la succession: & les autres estoiẽt d'aduis contraire, disans que l'heritage appartenoit à Thibaut Comte de Champaigne fils de Blanche de Nauarre sœur de ce Roy deffunct,laquelle auoit esté mariée à Thibaut troisiesme du nom Comte de Champaigne, & duquel mariage estoit venu Thibaut quatriesme surnommé le Posthume, pour ce qu'il n'asquit apres le decez de son pere, & dict aussi le Grand. En somme les raisons estans debatuës d'vne, & d'autre part, la iustice l'emporta, & fut arresté que le droict seroit gardé au fils de l'in-

Meyer és Annales de Flãdres liu. 8.

Non vraysemblable que Sybille femme de Guichard de Beaujeu fut fille de Fernand.

Statinges heretiques deffaicts, & par qui.

Matthieu de VVestmõstier en la vie de Henry 3.

Ville de Dunquerk donnée à l'Euesque de Cãbray.

La Croisade preschée en France.

L'an 1234.

Diuision sur la succeßion de Nauarre.

Thibaut Comte de Champaigne 4. du nom declairé Roy de Nauarre.

fante Blanche,& que le Champenois emporteroit la couronne Nauarroise. A ceste cause ils enuoyerent vers le Roy d'Aragon le supplier de les quicter, & absoudre du serment qu'ils luy auoient faict par la sollicitation de leur deffunct Roy, de l'accepter pour leur Prince, proposans que sans grande iniustice ils ne pouuoient le faire, veu que la loy y repugnoit,& que le Comte de Champaigne,estant fils d'vne fille, & sœur de leurs Roys,estoit aussi le vray successeur de ce Royaume. Il y en a qui dient que le Roy Iacques ne se feit guere prier à leur accorder ce qu'ils demandoient, voyant la iustice de leur demande: & que à ceste cause les Nauarrois enuoyerent en Gaule vers le Comte Thibaut Dom Piedro Ramirez de Piedrole Euesque de Pampelonne, pour solliciter le Comte de venir prendre possession de son heritage.

Voy Garibay hist. d'Esp. liu. 25.cha.1.

Mais d'autres tiennent que l'Aragonois ne feit aucune cession de ses droicts,trop bien s'en deporta il pour lors,estant empesché contre les Mores, & à la conqueste du Royaume de Valẽce,qu'il prit sur les Mahometãs quelque an apres, qui fut cause qu'il renõça les droicts qu'il auoit sur la Nauarre à son fils Dom Pierre, qui luy succeda au pays d'Aragõ,& qui fut celuy,par les menées duquel les Frãçois furẽt massacrez en Sicile.

Royaume de Valence cõquis par Iacques Roy d'Aragon.

Au reste celuy qui a faict l'histoire vniuerselle des Espaignes, ayant discouru sur le changement de l'estat de Nauarre , & fin du sang ancien en ligne masculine des anciens Roys Goths de ce pays,conclud auec ces parolles: Ceste infante madame Blanche mere du Roy Thibaut, fut la premiere femme laquelle introduict en Nauarre la succession des filles à faute de hoir masle, quoy que ce ne fut elle qui obtint la couronne , d'autant qu'elle mourut auant que le Roy Dom Sanche son frere : & par le trespas de laquelle la succession Royale escheut au Roy Thibaut son fils surnommé le Grand. Ainsi parle l'historien Espaignol, comme s'il vouloit rendre la Nauarre Salique:& toutesfois nous sçauons que les Goths ont receuës les filles aux successions de leurs couronnes.

Blanche de Nauarre premiere dame venant au droict de la courõne de Nauarre.

Tant y a que par le moyen d'icelle, ce Royaume Nauarrois est venu és mains des Princes de France, entre lesquelles il a demouré iusqu'à present, ainsi que (Dieu aydant) nous monstrerons estans venus au poinct, où la maison de Champaigne fut vnie, & incorporée à celle de France, afin que le meslange ne cause aucune obscurité, ny confusion en l'histoire. Et pour ce que cy dessus nous auons faict mention de la discorde,& diuision qui estoit entre les Comtes de Prouence,& de Tholouse, le Roy sainct Louys ayant attaint l'aage de vingt & deux ans, & desireux de laisser lignée pour succeder à la couronne, car pour autre esgard ne se maria il onc, veu la chasteté,continence,& grande modestie,qui estoit en luy: aduerty des bonnes mœurs,& honnesteté de madame Marguerite fille aisnée de Raymõd Berenger Comte de Prouence, depescha Gauthier Archeuesque de Sens, & Iean de Néelle son Cheualier (ainsi l'appelle Guillaume de Nangis) qui me fait penser qu'il debuoit estre son grand Escuyer: les enuoya(dis-je) vers le Comte de Prouence,homme vaillant aux armes : mais droict & equitable,simple,& craignant Dieu, & instruisant sa famille en ceste craincte & reuerence : luy mandant qu'il ne feit aucun delay de luy enuoyer sa fille Marguerite,que le Roy auoit choisi pour son espouse.

A quel aage se maria le Roy S. Louys.

Seigneurs deputez pour le mariage du Roy.

Le Cõte ioyeux de ceste nouuelle,mit és mains des susdicts seigneurs sa fille,autant bien instruicte qu'autre de son temps, & telle qui meritoit d'estre l'espouse de celuy qui a porté le tiltre du plus sainct,& iuste Roy de son siecle, & duquel mariage sont sortis de tels enfans que presque toute l'Europe en a esté honnorée,& de la vertu desquels la posterité s'est ressentie. Elle fut conduitte en France, & le Roy vint la receuoir à Sens,où il l'espousa,& la feit sacrer,& couronner par le mesme Archeuesque qui luy auoit amenée.

S. Louys espouse Marguerite de Prouence.

Et ce-pendant le Comte beau-pere du Roy se tenoit en Sauoye auec le Comte son beau-frere, aymant mieux viure ainsi banny de son pays,que de s'y tenir à la mercy de ses suiects les Marsillois, qui vouloient le receuoir qu'auec conditions fort iniustes,& des-raisonnables,quelque chose que le Legat,Euesques, & Barons eussent sceu faire ny ordonner en l'assemblée de Besiers. Oultre la Royne Marguerite,ce Comte Raymond Berenger auoit encor' trois autres filles, lesquelles furent si heureuses que d'estre toutes hautement mariées, & d'auoir des Roys pour espoux,à sçauoir Leonor & Sanche espouses de Henry Roy d'Angleterre, & de son frere Richard esleu Empereur d'Allemaigne : & la plus ieune de toutes nommée Beatrix, fut apres le decez de son pere mariée par le Comte de Sauoye son oncle à

Filles du Comte de Prouence où mariées

monsieur

monsieur Charles de France frere du Roy sainct Louys, qui estoit Comte d'Anjou, & depuis Roy de Naples & Sicile. Au reste, ceste année se ressentit de l'horreur causée par l'hyuer de la precedente, y ayant vne famine si exorbitante, & sur tout en Poictou, que le pauure peuple alloit paistre l'herbe aux champs, tout ainsi que font les bestes: d'où s'ensuiuit vne peste, & mortalité si grande & horrible, qu'on ne trouuoit plus cemitieres suffisans pour y enterrer les morts, & falloit en mettre cent, & d'auantage en vne mesme fosse: estant ceste famine plus occasionnée par la misere des guerres ciuiles, que par l'inclemence du ciel: chascun sçachant bien quelle charité, & respect saisissent les hommes, où l'insolence a son regne, & où il est permis à chascun de viure, selon qu'il est poussé par sa fantasie. Et dura ceste famine depuis cest an iusques à l'an mille deux cens trente-six: de sorte que les anciennes Chroniques tiennent que les hommes estoient assaillis du feu sacré, & que les fieures ardentes gasterent tout le pays d'Aquitaine. Les affaires Gauloys commençoient alors à sentir leur affoiblissement, és parties tant de Leuant que de Grece, à cause du peu d'amitié & intelligence, qu'il y auoit entre les Princes d'Europe: de sorte que si en Palestine y auoit de la confusion, ce n'estoit rien au pris de ce qui se passoit en Constantinople. Car les Grecs ne voulans obeir aux Latins, se soustrayoient de iour à autre de leur obeissance, & estoient si miserables, qu'ils aymoient mieux que le Turc les mastinast, que de voir les Chrestiens d'Occident commander sur la Grece, & Empire d'icelle. Ainsi Robert Empereur Constantinopolitain mourant, laissa son fils Baudoüin fort bas d'aage en l'Empire, auquel les Paleologues rauirent tout l'estat Grec, sauf la Cité Royale de Constantinople: de sorte que les Latins qui estoient de son party, ne sçachans de quel boys faire flesches, eurent recours au Pape Gregoire neufiesme du nom, lequel voyant Iean de Brenne Roy iadis de Hierusalem, Prince genereux, vaillant, & aymé de la noblesse, & allié en France & Espaigne, afin de faire deux coups d'vne pierre mesme, & se deliurer de la charge qu'il auoit à nourrir, & appoincter ce Roy, & à donner vn obstacle aux felicitez de l'Empereur Federic, le delegua en Grece pour tenir l'Empire durant sa vie, & le feit obliger sur sa foy, que luy mourant le resigneroit à Baudoüin, auquel la succession en appartenoit. Et afin de mieux establir cecy, Iean de Brenne donna Marthe sa fille pour espouse au Prince de Grece Baudoüin, d'autant que Iean n'ayant pour lors d'autres enfans, c'estoit asseurer le Constantinopolitain (issu de la maison de France, du costé des seigneurs de Courtenay, & Comtes d'Auxerre) de ne iamais estre trompé du costé de celuy qui estoit appellé à l'Empire, à cause de sa suffisance, & pour suppléer à l'insuffisance de l'heritier legitime. Ce Roy-Empereur Iean feit le deuoir pour son gẽdre, & guerroya durant sa vie les Paleologues, & vsa de telle sagesse qu'auec l'amitié, & secours des Venitiens, qui faisoient leur prouffit és Isles, & en la Morée durant ces broüillis, & troubles, il laissa l'estat paisible à son gendre, lequel auec sa fille il feit couronner en la Cité de Constantinople. Au reste, en ce lieu faut aduiser que la guerre que cy apres nous descrirons d'entre les Roys de France & d'Angleterre, pour la querelle du Comte de la Marche issu du sang de Luzignen, est mise par le sire de Ioinuille auant le mariage du Roy: là où l'histoire des Comtes d'Engoulesme met cecy l'an mille deux cens quarante huict, & long temps apres le mariage du Roy, à quoy s'accordent toutes les Chroniques anciennes: ce qui me faict croire que ceux qui ont transcrit les memoires du seigneur de Ioinuille, ont mis l'vn deuant l'autre sans iugement des temps, & occurrences des choses, trompez en ce que le susdict seigneur ne met point les dattes des années: & par-ainsi nous suiurons les Chronologistes, & cependant n'obmettrons ce qui sera necessaire que soit recueilly, & des vns, & des autres qui ont touché, & escrit les choses segnalées aduenuës de leur temps.

Estrange, & longue famine en France.

Peste en France & Aquitaine.

François font mal leurs affaires en Leuant, & en Grece.

Iean Roy de Hierusalem esleu pour gouuerner l'Empire de Constantinople.

Marthe fille de Iean de Brenne espouse de Baudoüin Emper. de Constant.

Faute en l'hist. du sire de Ioinuille.

De la querelle & paix d'entre le Roy sainct Louys, & le Comte de Champaigne: du passage des Princes Chrestiens en la terre saincte, & autres diuerses matieres.

CHAP. VI.

Reuolte premeditée par Thibaut Cõte de Champaigne.

THIBAVT Comte de Champaigne, & heritier de Nauarre poussé de ne sçay quelle fantasie, ou plustost d'orgueil de se voir Roy, sembla que se voulut emanciper de l'obeissance, & suiection du Roy S. Louys son seigneur lige, & renouueller les factions en ce Royaume: mais auant qu'il peut rien effectuer de son entreprise, le Roy en fut aduerty, & soudain se mit en campaigne pour estaindre ce feu auāt qu'il deuint plus grād, & qu'il passast plus outre. Le Roy sortāt de Paris, & prenant la route de Brye, à peine fut il au boys de Vicennes, que le Roy Nauarrois estonné de ceste si soudaine leuée d'hommes, & craignant & la ruine de ses terres, & la confiscation d'icelles, & l'empeschement d'aller prendre possession de son Royaume de Nauarre: suiuant le conseil des plus sages de sa suitte, enuoya vers le Roy hommes notables pour s'excuser de sa faute s'il en auoit commise, & offrant telle amende que de raison, protestant n'auoir autre desir que de viure le plus humble suiect, parent, & seruiteur que sa maiesté peut auoir. Or n'ay-ie pas leu pour quelle occasion ce Comte remuoit mesnage en ce temps qu'il auoit le plus besoing d'amis: tant y a que s'il n'eut faict offence au Roy, il ne luy eut fallu faire ces summissions, & moins rendre les villes qu'il feit pour auoir la grace du Roy son seigneur. Car il fut forcé de mettre entre les mains du Roy, les villes de Bray sur Seine, & de Monstereau où faut Yonne auec leurs forts, & rentes, droicts, & finages: & cecy non pour vn temps, ains en perpetuelle iouyssance pour le Roy & ses successeurs Roys de France, & ainsi l'ay-ie retiré, & recueilly de la grande Chronique de l'Abbaye de sainct Denys non imprimée: & ceste cession faicte par le Comte, & les places renduës, le Roy se retira à Paris, & congea son armée, aduenant cecy l'an de nostre seigneur mille deux cens trente cinq. Durant lequel les Tartares, desquels auons ailleurs parlé ayans assuiecty le pays d'Orient, & depopulé tout iusqu'aux Indes plus profondes, rebroussans chemin, vindrent se ruer sur les Septentrionaux & Occidentaux, & de la course desquels voicy comme parle Bonfinie en son histoire d'Hongrie, & en la vie de Bele quatriesme de ce nom: A grand peine auoit Bele fils d'André regné enuiron cinq ans, que les Hongres furent grandement effroyez, oyans parler de la venuë des Tartares, que plusieurs appellent Mongales: puis propose que ce peuple estant issu des derniers fins, & limites de la Scythie Orientale, vint enuahir premierement le pays des Georgiens, puis saccagea l'Armenie, & l'ayant mise à feu & sang, se la rendit suiecte & tributaire. Il courut les Perses, & vagant toute l'Asie, vint s'acharner sur les Sarmates emplissant la Russie, Poloigne & Moscouie de larcins, de feu, & de massacres. Ie laisse leurs façons de faire, ceremonies, idolatrie, & farouche maniere de viure, & comme ils faisoient adorer la statue de leur Prince: de sorte que Michel Duc des Russiens ayant refusé de ce faire, fut soudain taillé en pieces par ces Barbares. Le Roy d'Hongrie Bele oyant que ces sauageurs estoient en la Moldauie, & qu'ils brusloient & saccageoient tout par la Valachie, il commença craindre le mal'heur voisin de son pays, & le preparer à la deffence: mais la misere des siens aduint pour croire trop legerement que les Cumaniens eussent deffaicts les Tartares, lesquels ce-pendant ruinans la Russie, qui fut cause qu'on mit gardes és monts au destroit qui sert comme de porte, & passage pour venir en Hongrie: toutesfois l'infinité du peuple qui suiuoit le Roy des Tartares qu'on dit monter iusqu'à cinq cens mille hommes, accabla les gardes Chrestiennes, & toute ceste racaille entra furieusement en Hongrie, où elle exercea toute espece de cruauté, ne pardonnant à sexe, ny aage, & faisant tout passer sous la fureur du glaiue. En somme ce peuple cruel qui a accoustumé de combattre en fuyant, feit vn piteux massacre de Hongres, & ayant pillé,

Thibaut s'humilie au Roy.

Places rẽdues au Roy sainct Louys par le Comte de Champaigne.

L'an 1235.

Bonfinie Dec. 2. liu. 8. de l'hist. d'Hongrie.

Michel Duc de Russi occis par les Tartares.

Grand nõbre de Tartares en Hongrie.

pillé,bruflé,& ruiné plufieurs villes,& bourgades,emmenant tout en captiuité,il f'en retourna par la Bulgarie chargé de proye,& ayant buttiné tout le pays qui eft depuis le Danube iufques au Borifthen,& la mer Pontique. Quoy qu'il en foit, les Tartares ont long temps faict la guerre en ces cartiers, & à la fin ils fe font arreftez le long de la mer Majour vers la ville de Capha, d'où encor' le Turc tire fecours de caualerie du refte de ces anciens Tartares,contre lefquels on dit que le Pape feit prefcher la croifade en Allemaigne:& que f'eftans retirez,on feit clorre les paffages des mons vers la Moldauie où fe tiennent les peuples qui portent le nom de Siciliens,foit qu'ils ayent donné nom aux Infulaires en la mer Mediterranée, ou qu'ils l'ayent pris d'eux : mais l'Annalifte Hongre, ne faict eftat de ces croifez, ains pluftoft que les Tartares ont continué par plufieurs années leurs rauages au pays d'Hongrie. Il me femble qu'en la vie de Philippe Augufte,nous auons faict mention du vieil de la Montaigne, & de fes Arfacides,& Affafins,& de leur façons de vie & eftrange obeiffance qu'ils portoient à leur Prince. Or en l'an mille deux cens trente-fix, ce Mahometan informé des vertus de noftre Roy,& comme fes affaires luy profperoient en main,ayant opinion que ceftuy ne fut vn iour la ruine de la fecte des Alcoraniftes refolut de le faire mourir. Ie vous ay dict qu'il faifoit occir qui bon luy fembloit par ceux qui eftoient de fa fecte,lefquels f'eftimoient les plus heureux du monde f'ils mouroient,& eftoiét occis en effectuant le commandement de ce tyran : lequel pour ceft effect les faifoit inftruire en toutes les langues,afin que plus facilement ils peuffent fe fourrer & introduire par toutes les cours des grands,& en toutes compagnies,& trouuer plus aifément les moyens de faire leurs coups.De ces galans & affeurez meurtriers , ce tyran enuoya en Gaule auec expres commandement de tuer le Roy en quelque forte que ce fut:lefquels ne furent pas fi toft partis que ceft inique feigneur,touché du ver de fa confcience, & l'inftinct naturel luy deffendant de ne pourchaffer mal à celuy qui ne luy feit onc nuifance:ou pluftoft Dieu luy changeant le cœur & volonté, feit nouuelle,& foudaine depefche d'autres, lefquels allerent en toute diligence aduertir le Roy du mal'heur qui luy eftoit preparé : & vint la chofe fi bien à propos, que les meffagers de falut arriuerent pluftoft en cour que les maffacreurs, defquels le Roy eftant informé du peril prochain, fe fortifia de gardes qui portoient des maffes, & haches d'armes deuant luy:& feit fi bien cercher les Affafins qu'ils furent pris , lefquels il renuoya auec prefens,comme auffi il en vfa à l'endroict de celuy qui les auoit employez,& enuoyez pour luy faire perdre la vie. Ayant le Roy euité ce peril, il fe mit à penfer aux moyens d'auancer fes freres,qui commençoient à croiftre: par ainfi il dreffa l'apanage pour monfieur Robert de France le puifné apres luy de fes freres, en faueur duquel il erigea en Comté le pays d'Artois, ja depuis quarante cinq ans efchantillé du Comté de Flandres,& rendu par Philippe d'Elface Comte de Flãdres au Roy Philippe Augufte,& y comprit les villes d'Arras, Arie,& fainct Omer: de forte qu'auant que ce pays foit reuenu aux Comtes de Flandres,il a efté commandé par fept Comtes iffus du fang de France à fçauoir Robert premier,& Robert fecond du nom, Mathilde, Ieanne premiere & Ieanne feconde, Philippe premier & Philippe fecond . Et de la fuitte genealogique, defquels voicy comme parle fuccintement l'Annalifte de Flandres : Robert premier du nom, & frere de fainct Louys efpoufa Mathilde ou Mahaut fille du Duc de Brabant, de laquelle il eut vn fils nommé Robert fecond du nom, lequel mourut à la iournee de Courtray , il auoit efpoufé la dame de Courtenay,de laquelle il eut vne fille nommée auffi Mathilde, laquelle fut mariée à Othon Comte de Bourgoigne: de ce mariage vint Ieanne premiere du nom efpoufe de Philippe le Long Roy de France, qui luy apporta les Comtez d'Artois & de Bourgoigne. Ieanne fut mariée à Eude ou Odon Duc de Bourgoigne , & d'eux iffit Philippe qui fut Duc, & Comte de Bourgoigne , & Comte d'Artois, & ceftuy efpoufa la Comteffe d'Auuergne & de Bologne, duquel mariage fortit Philippe fecond,qui prit à femme Marguerite fille de Louys Comte de Flandres: mais luy mourant fans hoir de fon corps en l'an mille trois cens foixante vn, le Roy Iean de France iffu de Ieanne fille de Robert Duc de Bourgoigne, & fœur d'Odon vint à l'heritage, & fucceffion du Duché de Bourgoigne, là où les Comtez d'Artois,& de Bourgoigne efcheurent à Madame Marguerite de France fille de Philippe le long, & efpoufe de

Siciliens és monts qui feparent l'Hõgrie de la Moldauie.

L'an 1236.

Roy des Arfacides pourfuit la mort de S. Louys.

Le Roy Arfaci de aduertit S. Louys de fon malheur.

S. Louys ordonna garde de fon corps.

Meyer Annales de Flandres liu. 8.

Genealogie de la maifon d'Artoys.

Louys Comte de Flandres, duquel estant venu Louys Malan, ces terres d'Artois demeurerent conioinctes à celuy de Flandres iusqu'à present: ie sçay que d'autres deduisent autrement ceste Genealogie, mais il me suffit vous monstrer l'ordre de la succession sans extrauaguer par trop, content qu'on voye qu'encor' de ce temps les apanages des enfans de France (aumoins) tous n'estoient Saliques, & que les filles y succedoient ainsi que voyez du pays d'Artois, qui mouuoit purement de la couronne. Au reste, cecy me fait croire que l'establissement des apanages des autres deux freres du Roy, l'vn faict Comte de Poictou & d'Auuergne, & l'autre d'Anjou, ne fut faict auant cestuy, estant vray-semblable que le Roy commença d'apanager les plus vieux plustost que les plus ieunes, ioint que l'attente des mariages pretendus pour Charles & Alphons estoient cause du delay, & que pource on auançast ainsi le plus vieux des freres: & des deux autres nous parlerons cy apres plus à loisir, & la matiere s'y offrant comme elle a faict pour faire mention du premier Comte d'Artois. En ce mesme temps mourut Estienne Comte de Bourgoigne laissant deux fils, Iean surnommé l'ancien qui se porta pour Comte, & se maintint au droict de son pere, & luy succeda au Comté, duquel son pere auoit depossedé le Duc de Meranie, & l'autre fils fut Estienne Comte d'Auxonne, & seigneur d'Oisellet: du temps desquels viuoit Ioceran sire de Bracon, & oncle de de celuy seigneur de Ioinuille Seneschal de Châpaigne, qui a escrit la vie de sainct Louys, lequel tesmoigne que ce sien oncle s'estoit trouué en trente six batailles, esquelles il auoit combattu vaillamment, & fina ses iours en la trentesixiesme à la suitte de sainct Louys en Egypte, ainsi que verrons en son lieu. En l'an mille deux cens trente sept estant morte Alix Duchesse de Bretaigne, laissant deux enfans de Pierre de Dreux son espoux & d'elle, à sçauoir Iean, & Yoland, le Duc Pierre feit accord auec le seigneur de Vitré qui auoit (comme dict est) espousé Catherine de Bretaigne sœur de la feu Duchesse, & les articles duquel accord vous trouuerez és Annales de Vitré, & où est faicte mention de la recompence donnée par le Duc audict seigneur de Vitré pour quelques forteresses vsurpées par le Duc, & fut passé cest accord au moys de Iuing audict an mille deux cens trentesept. Ce-pendant Baudoüin Empereur de Constantinople vint en Gaule, où il prit bien tost apres, possession des terres, reuenus, rentes & droicts qu'il auoit tant en Flandres qu'au pays de Champaigne: & secouru par le Roy sainct Louys, il obtint ce qu'il pretendoit de droict sur, & au Comté de Namur, & eut le Comté de Vienne contre le Comte qui le luy vsurpoit: & estant de retour en Grece, affligé de toutes parts, & ayant peu de moyens, il fut contrainct d'engager la saincte couronne d'espines de laquelle nostre seigneur fut couronné, & autres memoires, & marques de la passion de nostre sauueur & redempteur Iesus-Christ, & les Venitiens luy presterent argent dessus, desquels le Roy sainct Louys les retira depuis, ainsi que dirons en son lieu, par le consentement du mesme Empereur de Constantinople. Ce-pendant le Roy sainct Louys qui vouloit auancer ses parens & alliez, voyant asseuré l'estat de ses freres, feit tant que la Comtesse Ieanne de Flandres veufue de Fernand, qui ne desiroit que d'auoir lignée pour luy succeder, s'accorda d'espouser Thomas puisné de la maison de Sauoye, & fils de Thomas Comte de Sauoye, par ainsi frere de Beatrix Comtesse de Prouence, & oncle de la Royne Marguerite espouse du Roy S. Louys: & ainsi se trôpe Paradin en ses Genealogies, disant que ceste Ieâne estoit fille de Fernand, laquelle mourut en fort bas aage, ainsi qu'en font foy les Annales de Flandres. Mais le mariage accordé, le Roy ne voulut onc le receuoir à l'hommage qu'il ne iurast d'entretenir les conuentions, articles & poincts arrestez en la paix faicte l'an de grace mille deux cens vingt-cinq au moys d'Auril à Melun, où il auoit esté dict que les Comtes de Flandres ne rebastiroient, ny feroient fortifier aucune place outre l'Escaut, sans le congé & consentemẽt du Roy, auquel il laisseroit Doüay, & autres terres pour certain espace de temps: & que ce pendant si le Comte se reuoltoit contre le Roy, il seroit excommunié par le Pape, & chassé de sa seigneurie, & que le pays de Flandres seroit interdict par les Euesques de Laon, & de Senlis. Que si à l'aduenir les Comtes violoient, ou enfraignoient ceste paix, la noblesse du pays iureroit de les abandonner, & de suiure le party du Roy, iusqu'à ce qu'il fut autrement ordonné par les douze Pairs de France: & s'il y auoit quelque seigneur du pays qui refusast

Apanages de France n'ont esté tousiours Saliques.

Trespas d'Estienne Comte de Bourgoigne.

Ioceran seigneur de Bracon oncle du sire de Ioinuille.

L'an 1237.

Annales de Vitré cha. 41.

Baudoüin Emper. de Grece en France, & pourquoy.

Thomas de Sauoye espouse la veufue de Fernand de Flandres.

Conditiõs du mariage de Thomas auec la Cõtesse Ieanne.

refusast d'obliger sa foy pour cest accord, que le Cõte le bãniroit du pays, & luy cõfisqueroit ses terres, sans que iamais il le r'appellast ny remit en ses biens, que par la grace, & volonté expresse du Roy. Donc ce qui auoit esté fait pour le rachapt du Comte Fernand, il fallut que Thomas le iurast à Compiegne, car autrement il n'eut sçeu iouyr du Comté: & à quoy il condescendit voyant que c'estoit par le moyen du Roy, que ceste seigneurie luy aduenoit, ioint que son espouse n'y faisoit aucune resistance.

Thomas faict hommage au Roy à Compiegne.

Nous auons dit cy dessus, que par les accords faits entre le Roy & les seigneurs Duc de Bretaigne, & Comte de Tholouse, le Legat du Pape y entreuenant, vn des poincts principaux estoit, que dedans certain temps lesdicts seigneurs se croiseroiẽt pour faire le voyage de la terre saincte, qui estoit vn beau moyen, & d'oster tout soupçon de reuolte, & secourir aux despens des particuliers les Chrestiens qui estoient en la terre saincte: mais en vne chose y semble il auoir faute, que noz Chrestiens allassent rompre la trefue de dix ans iurée par l'Empereur Federic auec le Souldan d'Egypte, & par mesme voye le repos de la Palestine: comme aussi le succez de ce voyage ne fut guere heureux à ceux qui le feirent.

Trefue rõpue par les Chrestiens.

Tant y a que par la predication des religieux enuoyez çà & là par le Pape Gregoire, il y eut grand nombre de Princes, & seigneurs de ce Royaume qui se croiserent, tels que furent les Ducs Hugues quatriesme du nom de Bourgongne, Pierre de Bretaigne, & les Comtes Henry de Bar le Duc, Amaury de Monfort, Iean de Mascon, Guy de Neuers, & Raymond de Tholouse, & General sur lesquels trestous fut Thibaud Roy de Nauarre, & Comte de Champaigne & de Brie: les seigneurs de Vitré, d'Ancenix, Ancean de l'Isle, Richard de Chaulmont, & plusieurs autres du Royaume de France, & de Nauarre.

Princes de Gaule croisez l'an 1237.

Ces Princes fallut que feissent la plus part de leur voyage par terre, d'autant que les Geneuois estoient assez occupez és guerres ciuiles d'Italie: que les Pisans auoient intelligence auec Federic Empereur qui ne prenoit aucun plaisir en ce voyage, & entreprise, & que les Venitiens estoient sans moyen de fauoriser cest affaire, à cause qu'il falloit qu'ils conseruassent l'Empire de Constantinople prest d'aller en ruine. Par-ainsi le Roy Thibaud, & autres Princes furent forcez d'aller par l'Alemaigne, & trauerser l'Hongrie, Walachie, & les Mysies iusques en Thrace, d'où auant ils trauerserent en Asie: mais estans en la Caramanie, ils furent assaillis par le Souldan de Cogne qui leur deffendoit les passages du mont Taurus, que neantmoins ils trauerserent en despit des Turcs, mais non sans y faire perte assez segnalée de leurs gens.

Voyage des François par terre.

En somme auec grands trauaux & angoisses ils paruindrent iusques en Iaffe, mais deslors les vns desdaignans d'obeir aux autres, & la confusion se meslant parmy ceste desobeissance, le Duc Pierre de Bretaigne fut à la guerre sans congé du General, & le semblable faisans les Comtes de Montfort, & de Bar, ils furent surpris par les infideles: & bien qu'ils se deffendissent vaillamment, si est-ce que ayans fait couruée toute la nuict, & ne sçachans les chemins & destours des passages, ils y furent battus, & le Comte de Bar pris & perdu, sans que iamais on en oüist nouuelle.

Deffaite des nostres en Asie.

Perte du Comte de Bar.

Ceux qui peurent eschapper se sauuerent à Acre, où ils eurent plusieurs aduertissemens, lesquels furent sans nul effect, d'autant que les Souldans de Damas, & autres, leur tenoient le bec en l'eau, sous esperance de leur mettre quelques forteresses en mains: en quoy les Mahometans ne faisoient rien que pour leur auantage, d'autant que le fils de Salaphadin issu de Saladin s'adressant à eux, vouloit se preualoir de leurs forces contre le Souldan de Damas estrãger, & qui auoit osté ceste Souldanie, & principauté au neueu de Saladin.

Chrestiens rusez par les Mahometans.

Cestuy demandant trefues, rendit à noz Princes deux chasteaux pres de Hierusalem, nõmez l'vn Beaufort, & l'autre Zephet, auec partie du terroir de la saincte Cité, mais auec condition qu'ils ne feroient paix ny trefue sans luy auec le Souldan d'Egypte, ains luy nuiroient de tout leur pouuoir, & iroient assieger Iaffe, ou Ascalon, affin d'empescher l'entrée de Syrie à l'Egyptien, & furent ces traitez & conuentions iurées d'vne part & d'autre: à cecy consentant le grand maistre du Temple, & non celuy de l'Hospital de Hierusalem, sans lesquels ne se faisoit lors rien en la terre saincte: ce qui fut cause que rien ne vint à son effect, d'autant que le Souldan, & plusieurs Chrestiens feirent tant auec les Cheualiers de sainct Iean que la trefue fut accordée au Souldan d'Egypte, & que le nepueu de Saladin fut reiecté, nonobstant qu'il y eut serment fait entre les parties: & du costé des Cheualiers de sainct Iean furent le Roy de Nauarre,

Trefue auec le Souldan de Damas.

Cheualiers de S. Iean s'opposent à la trefue de Damas en faueur du Souldan d'Egypte.

& le Duc de Bretaigne qui auoient plus de desir de reuoir leurs pays, que de sentir en Asie les desloyautez des vns contre les autres, & l'infidelité grauée au cœur des fideles. Par ce moyen l'accord fut cause du discord, car les Templiers ayans promis la foy au Souldan de Damas, ils luy garderent, & les Hospitaliers vserent de mesme à celuy d'Egypte: tellement qu'il falloit que par ce moyen les Souldans s'entre-battans, les Chrestiens se meissent de la partie afin que chascun deffendit la cause de celuy auec lequel il auoit fait alliance. Et ce fut le fruict que porta le passage de l'Empereur Federic en la terre Saincte, que de diuiser l'vnion qui y estoit, & y semer le schisme ia par luy planté en l'Eglise Occidentale: tellement que noz Princes s'en reuindrent sans auoir fait autre chose que se pourmener, & seruir de risée aux Asiatiques, & ayans vuidé leurs coffres, n'auoir depuis moyen de faire chose de consequence. Et aduint cecy l'an mille deux cens trente huict: auquel temps le Roy feit cheualier son frere Robert l'aisné apres luy de ses autres freres, auquel (comme dit est) il auoit fait espouser la fille du Duc de Brabant, & l'apanageant du Comté d'Artois: & fut faite ceste assemblée à Compiegne, où se trouua par le commandement du Roy, presque toute la noblesse de France. Or vous ay-ie proposé cecy pour diuerses raisons: & afin que vous voyez auec quel respect les Roys donnoient iadis l'ordre de cheualerie puis qu'il falloit que la noblesse y assistast, pour tesmoigner du serment fait par le nouueau Cheualier, & afin d'ouyr faire droit aux parties. D'auantage ay-ie dit cecy pour vous faire voir la sagesse de ce ieune Roy lequel sçachant que l'Empereur luy portoit vne dent de lait, pour ce que le Roy fauorisoit le Pape, & qu'il eut volontiers luy porté nuisance, oyant aussi que l'Empereur pourchassoit vn abouchement entre leurs deux maiestez, n'y voulut aller à despourueu, & sans suitte digne de la magnificence d'vn Roy de Gaule. Ainsi luy estant à Compiegne ayant deux mille cheualiers & nombre infiny d'Escuyers, & autre noblesse, & de la fanterie innombrable preste à marcher: l'Empereur le feit prier qu'ils se peussent entre-voir, & parlementer ensemble à Vaucouleur en Lorraine: mais aduerty de la noble & gaillarde compaignie que le Roy vouloit mener auec luy, il r'enuoya vers sa maiesté, s'excuser sur quelques affaires qui luy estoiẽt suruenus, lesquels l'auoient empesché, & destournoient encor de se trouuer au lieu, & au iour par luy nommé pour l'abouchement. Cecy feit penser au plus sages que l'Empereur marchoit de mesme pied que son ayeul Federic Barberousse auoit cheminé voulant surprendre Louys le ieune sous couleur d'vn pourparler: mais aduerty que le Roy y venoit auec forces, il despecha le Chancelier du Roy Allegrin, pour s'excuser, & s'en retourna en son pays d'Alemaigne: & ce Federic second prit sa route vers l'Italie, & le Roy à Paris, cõgeant sa gendarmerie, & les Gentils-hommes se retirans chascun en sa maison. Or vous faut il noter que ceste assemblée faite lors à Compiegne, estoit le Parlement general de France, où chascun alloit faire ses doleances, & où les actes publics estoient passez: & ce fut là (comme i'ay dit) que Thomas Comte de Flandres feit hommage au Roy, suyuant la capitulation faite l'an mille deux cens vingt cinq, comme aussi Robert Comte d'Artois releua ses pays & Comté du Roy, & couronne de France. Et sur ce passage i'aduertiray le liseur de ne point adiouster foy à ceux qui diront que sous ce Roy, & par ces premieres ordonances fut faicte la loy de Reuersion des apanages, aduenant hoir fille, veu que (comme nous auons dit) long temps apres, les filles ont succedé és plus illustres, & nobles apanages, tels que ceux d'Anjou, & d'Artois, ainsi que la lecture de l'histoire vous le peut apprẽdre. Est-ce encor' grande faute de dire qu'à ceste loy de Reuersion s'opposerent les Comtes de Dreux, & de Courtenay, veu que Courtenay & Auxerre ont passé en filles, comme aussi à celle d'Artoys: mais quant à celle de Courtenay, la loy n'y auoit que voir, n'estant point apanage, ains bien de femme venant aux enfans issus d'vn enfant de France: là où Artoys estoit pur apanage mouant de la couronne, auquel toutesfois la Reuersion n'a eu droit quelconque. Et est encor' simplicité de dire que le tiltre de Prince du sang, & le priuilege d'estre capable de la couronne ait esté rauy aux maisons de Dreux, & Courtenay à cause de ceste opposition, veu que de ce temps là, ne se parloit de ces particularitez ny priuileges si grands, ny des ceremonies auec tant de respects pour les Princes du sang, & n'y a rien qui aye priuées ces deux maisons du droit de la couronne que le grand

Diuision entre les Chrestiens en Leuant.

Princes Frãçoys s'en reuiennent d'Asie.

L'an 1238.

Assemblee de Compiegne à quoy tendoit.

Ruse de l'Empereur Federic cõtre S. Louys

Federic rõpt la pratique de l'abouchemẽt & pourquoy.

Ainsi en vsa Federic I. en l'an de grace 1156.

A Compiegne se tint lors le Parlement de France.

Faute d'aucun sur la loy de reuersion.

Tiltre de Prince du sang non osté aux maisons de Courtenay, & de Dreux.

grand nombre d'enfans issus des aisnez de la maison de France, tellement que s'il y auoit encor des Princes du sang des Ducs de Bourgoigne issus de Capet, & des Comtes de Dreux, de Courtenay, voire d'Anjou, & de Tholouse, des freres de S. Louys, encore faudroit il que marchassent apres tous ceux qui sont issus depuis de la souche de sainct Louys, sur la posterité duquel on a commencé à reuerer plus que iamais les Princes du sang, & cecy apres que la pratique leur a fait voir trois freres Roys, & vn leur cousin en ligne directe leur succeder, suyuant le priuilege de la loy coustumiere de ce Royaume: de sorte que cest accident a fait plus respecter que iamais les Princes du sang, pour l'esperance & le droit qu'ils ont en la couronne: & de là sont sorties les loix des preseances, & honneurs faites à leur auantage, desquelles nous auons parlé cy dessus, le temps donnant nouueaux conseils aux hommes, suyuant les occurrences des affaires.

En quel temps, & pourquoy les Princes du sang respectez plus que iamais.

Comme le Roy sainct Louys acquit & achepta le Comté de Mascon, & apanage à ses deux freres Alphons, & Charles, & leurs alliances, & mariages.

CHAP. VII.

VOVS auez veu le prouffit que porta le voyage des Chrestiens en Leuant, & comme le Comte de Bar y estant perdu, Amaury Comte de Monfort fut fait captif, & demoura prisonnier quelques années, ainsi que verrons cy apres: le Roy cependant se voyant en repos, s'adonnoit à œuures sainctes, & deuotieuses, tellement qu'il rachepta des Venitiens la saincte courõne d'espines, qu'ils auoient en gage de l'Empereur de Constantinople, laquelle estant portée en France l'an de nostre salut mille deux cens trente neuf, & au Chasteau de Vincenes, où le Roy seiournoit, fut au moys d'Aoust, & durant les Octaues de l'Assumption portée auec grande ceremonie, & deuote procession à Paris en l'Eglise cathedrale dediée à la glorieuse Vierge mere de nostre Dieu, & sauueur: & de là iusqu'à la saincte Chapelle que le Roy auoit fait bastir, seruans les Moynes de sainct Denys à ce ministere. Et le mesme an, le Roy recouura du mesme Empereur, en la desengageant des mains des Venitiens vne grande partie de la vraye croix, en laquelle Iesus-Christ nostre sauueur fut attaché, & mourut pour nostre salut, & le fer de la lance qui luy perça le costé qu'il mit aussi en la saincte Chapelle, y establissant des Chanoines pour y faire à perpetuité le diuin seruice. Cependant les Albigeois faschez que le Comte de Tholouse fut deuenu Catholique, taschoient de rompre l'vnion, & sous main se mettans en deuoir de le faire apostaser, prindrent les armes, & s'efforcerent d'occuper les places que le Comte auoit liurées au Roy pour asseurance des Catholiques: si bien qu'ils furent plus d'vn an, vsans de toute espece de concussions & angaries, sans que le Comte se mit en aucun deuoir de leur resister: ce qui feit penser à plusieurs, qu'il y auoit de l'intelligence, & que Raymond ne marchoit pas de bon pied, ains taschoit de porter au Roy nuisance. Or les chefs de ceste conspiration estoient Trenqueuel fils du feu Vicomte de Besiers chassé de sa terre, à cause de son obstination en l'heresie, ayant pour fauteurs, & complices Oliuier de Fumiez, Bernard d'Ortals: Bernard Hugues de Serre-longue, & Bernard de Villeneuue, Hugues de Romegos son neueu, & autres plusieurs qui se ruerent sur les terres du Roy, & dioceses de Narbonne & Carcassonne, si bien que plusieurs places se rendirent à eux telles que Monreal, Limoux, Seissac, Millas, Moulion, & d'autres telles presque qu'il leur pleust, sauf les capitales, à cause qu'il n'y auoit personne qui leur feit resistance. Ceste année fut memorable de deux grãdes Eclipses de soleil qui aduindrẽt, l'vne au moys de Iuing, &

Amaury Comte de Monfort, captif en Leuant.

l'An 1239.

La courõne d'espines, et la vraye Croix portées en France.

Saincte Chapelle à Paris fondée par S. Louys.

Guerre par les Albigeois recõmencée.

Seigneurs de Languedoc armez contre le Roy.

Villes prises par les Albigeois.

le troisiesme d'iceluy vn iour de vendredy, laquelle aduenant en plein iour, le rendit neantmoins si obscur qu'on n'y voyoit vne seulle goutte, & que les estoilles paroissoient au ciel tout ainsi qu'en plein minuit: l'autre aduint au moys de Iuillet, & le iour de sainct Iacques, & sainct Chrestople: aussi semble il que cest obscurcissement de soleil signifiast la mort du Pape Gregoire neufiesme de ce nom qui trespassa l'année suyuant, lequel fasché des troubles suscitees en l'Eglise par l'Empereur Federic, meu d'angoisse tomba malade, & en fin passa de ce siecle à vne meilleure vie. A dire la verité si ce sainct Prelat se monstra seuere contre Federic, il ne faut s'en esbahir veu la rebellion du pere, & ayeul d'iceluy contre l'Eglise, & les mauuais deportemens du fils contre le sainct siege, duquel sans autre, & des moyens des Roys de France il tenoit, & la Sicile & l'Empire, ainsi que ie vous ay monstré cy dessus, afin que ceux qui sans raison se fondent sur les escrits des Allemans trop amoureux de l'ambition de leurs Princes, sçachent & cognoissent que celuy qui reçoit faueur d'vn autre, ne peut moins faire que de s'en souuenir & le recognoistre. Mais quoy? l'Eglise Romaine a senty de tout temps ce mal'heur que ceux que le plus elle a auancez, ont esté les premiers qui se sont mis en effort de la tourmenter & accabler, dequoy ie ne veux autre preuue que les histoires Allemandes, qui ne peuuent nier que leurs Roys ne doiuent au sainct siege l'auancement qu'ils ont en l'Empire: & moins que ce n'ait esté par les Empereurs que l'estat a esté esbranslé par la cõfusion des schismes introduits, & la miserable Italie toute diuisée, & ruinée par les factions introduictes, à raison de ceste opiniastre contention d'entre les Papes & les Empereurs: ceux cy voulans vsurper ce qui ne leur appartenoit point, & l'Eglise s'efforçant de conseruer ce que les Empereurs du sang Françoys, & les Roys tres-Chrestiens luy auoient donné apres auoir chassé les Lombards du Royaume d'Italie. C'est de là que vint celle damnable diuision des Guelphes & Gibelins, l'origine desquels fut (ainsi que dient aucuns) premierement trouuée en Pistoye ville de Toscane, tellement que ceux qui tenoient le party du Pape, portoient le nom de Guelphes ou Welphes, & les Imperiaux auoient le tiltre de Gibelins. Or ces noms de factions, quoy que Pistoye soit la premiere qui les a cogneus en Italie entre les garnisons Allemandes, si est-ce que la source venoit de Germanie, d'autant que les Welphes ou Guelphes issus de Weiblinghen, & d'vne maison illustre d'Allemaigne, auoient en haine plus que mortelle la race des Sueues de laquelle estoit issu Federic: & cestuy estant descendu d'vn Henry de Guebelingue donna nom à la faction des Gibelins. Mais afin que ie ne parle sans authorité, oyez ce qu'en dict Othon de Phrisinghen en son histoire. En l'Empire Romain, & sur les limites de Gaule & Germanie, y eut deux familles fort fameuses, l'vne des Henrys de Guebelingue, l'autre de Welphes d'Altorff: l'vne estoit accoustumée de produire des Empereurs, & l'autre des hommes illustres, & grands Capitaines, lesquelles races, comme il aduient ordinairement entre les grands personnages, & ceux qui sont conuoiteux de gloire, s'enuians vne l'autre, furent cause d'vn grand trouble par presque toute la Chrestienté: ainsi parle Othon. Tant y a que les Allemans parlans des Guelphes ne les honnorent d'autre tiltre que de rebelles & coniurateurs, comme Auentin en ses Annales, parlant de la guerre d'entre les Ducs de Bauiere, & Comtes Palatins, vse de ces mots: Othon à cause de la parenté, & alliance qu'il auoit auec les Baioariens, & Albert pour ce qu'il estoit gouteux, s'abstindrent de la guerre: mais leurs freres Federic, & Lupold estans requis par les Italiens de secours contre les Guelphes, c'est à dire les ennemys de l'Empereur & les rebelles au S. Empire: ils commanderent à Henry leur frere, & à Henry de Tirol, & à Conrad d'Auestain d'aller secourir leurs amys en Italie. Or commença ceste si estrange & pernicieuse diuision l'an mille deux cens trente-huict, laquelle a duré iusqu'à nostre temps à la grande confusion des seigneurs Italiens, & sur tout au grand preiudice du sainct siege de Rome: d'autant que sous le voile de ces factions, plusieurs tyrans se sont emparez des terres iadis données à l'Eglise par noz Roys, & redonnées par Mathilde, lesquelles bien que leur ayent esté ostées, ne sont pourtant retournées à l'Eglise, ains changeant de seigneur ont rencontré des maistres plus doux, & obeissans, & aggreables à l'Eglise. Laissans ces discours reuenons à l'histoire, pour la clarté de laquelle il nous falloit vser de ceste digression, à cause que souuent cy apres sera faicte mention des

Eclipses de soleil l'an 1239.

Mort du Pape Gregoire 9.

Federic auancé par l'Eglise luy est ingrat.

D'où vint la diuision entre les Papes, & Empereurs

D'où viennent les mots de Guelphes & Gibelins.

Othon Phrisinghẽ liu. 2. ch. 2

Auentin Annales de Bauiere liu. 7.

Guelphes appellez ennemys de l'Empire.

Voy Aretin en son hist. de Florence liu. 1.

Guelphes,

Guelphes & Gibelins,desquels il faut que le liseur n'ignore point l'origine. Au reste, en ce mesme temps aduint vn cas notable en Castille, & en la Cité de Tolede: car comme vn Iuif eut vne vigne aux champs pres sa maison, & que ioignant la vigne y eut vn grand rocher, pour aggrandir sa vigne, il rompit la roche,afin aussi que les rayons du soleil donnassent mieux sur les raisins. Or en fendant le rocher il trouua vne grottesque toute voutée,& en icelle vn liure fait de tablettes d'vn boys nommé Yeuse,qui est vne espece de chesne que les Latins appellent Ilex:les fueillez duquel liure estoient du mesme boys & de la grandeur d'vn psautier, escrit en trois langues, & faisant mention des trois aages du monde depuis Adam,& disoit qu'au commencement du troisiesme aage le fils de Dieu debuoit naistre au monde, & que ce liure viendroit en lumiere du temps de Ferdinand Roy de Castille. Ceste chose si merueilleuse esbahit le Iuif,voyant ce qui estoit passé, & que sans mentir lors de la descouuerte de ce liure par luy faicte,Ferdinand troisiesme du nom regnoit en Castille: & pource fut il aux magistrats & descouurit le secret,& par mesme moyen il se conuertit à la foy,& fut baptisé auec toute sa famille. I'ay proposé cecy, non pour necessité qu'il face à nostre histoire, ains afin de mõstrer le soing que Dieu a du salut des hõmes,puis que par voye si extraordinaire il appella ce pauure Iuif à sa foy,& à la cognoissance de la verité de la venue du vray Messie. Reuenons à nostre France : il y a vn historien Anglois qui fait mention d'vn grand tumulte aduenu à Orleans,duquel pas vn des nostres ne dit vne seulle parolle, & met en auant qu'en la cité d'Orleans en ceste saison aduint vne sedition si grande & lamentable entre les citoyens & les escholiers,qu'il y eut vn horrible meurtre,& tel,que les citoyens y tuerent deux Princes à sçauoir vn nepueu du Roy de Nauarre,& Comte de Champaigne,& vn nepueu du Comte de la Marche,& vn parent d'Archembaut seigneur de Bourbon, & que plusieurs autres furent,durant ceste esmotion,iettez dedans le Loire. Ce qui fut cause que l'Euesque sortant de la ville excommunia les citoyens, & que les Princes susnommez en vengeance du sang espandu de leurs parens vindrent à Orleans & y vserent de grandes cruautez,lesquelles par le commandement du Roy cesserent,& fut traicté accord entre les parties, & le tumulte appaisé,la ville fut deliurée de la censure. Dict encor' que pour raison de plusieurs seditions,les citez de Rheims, Beauuois, Amiens & autres furent excommuniées, mais ne declaire pour quelle occasion tous ces troubles furent esmeus, qui me fera passer outre, priant neantmoins que s'il y a quelqu'vn qui recouure des memoires de ces temps qu'il les nous communique, car ie m'asseure que cest Anglois n'a escrit rien de cecy sans qu'il n'en eut quelque asseuré aduertissement. Au reste, en ce mesme temps, Symon de Monfort, puisné des fils de deffunct Symon Comte de Monfort qui mourut contre les Albigeois deuant Tholouse,se reuolta contre le Roy son souuerain, & s'enfuit en Angleterre n'ayant moyen de se venger des tors pretendus, car il en vouloit à la Royne mere du Roy: mais pourquoy il est teu en l'histoire. Tant y a que s'estant retiré en Angleterre, Henry le receut de si bon cœur,& feit si grand compte de luy,à cause de sa vaillance, qu'il luy donna sa propre sœur en mariage auec le Comté de Lecestre au grand mescontentement de plusieurs,& sur tout de Richard frere du Roy, & Comte de Cornoüaille,d'où s'ensuiuit de grãds troubles en Angleterre,à cause que ce Comte gouuernoit le Roy & luy faisoit hayr les gens, & rançonner le peuple: & bien que pour vn temps cecy fut appaisé par le Legat du Pape,qui supportoit Symon de Monfort, si est-ce qu'à la fin il fallut qu'il se sauuast, & quictast le Royaume d'Angleterre. En Espaigne ce-pendant le Roy Ferdinand troisiesme du nom prit la grande cité de Cordoue sur les Mahometans qui l'auoient tenue depuis qu'ils en chasserent les Goths par la trahison de Iulian Comte de Ceute, ainsi que ailleurs nous auons dict: & fut prise par le moyen d'vn cheualier Espaignol nommé Dom Lorenço Suarez fugitif de la cour du Castillan,& qui s'estoit retiré vers Aben Hut Roy des Mahometans,mais lequel il trompa pour se reconcilier à son naturel Prince. Il y en a qui dient que ceste prise,& conqueste fut faicte par le Roy Alphons surnommé le Sage fils du susdict Ferdinand, entre lesquels est Matthieu Paris historien Anglois : mais si cela estoit vray,il faudroit que cela fut aduenu l'an mille deux cens quarante, là où il fut faict l'an mille deux cens trente-sept & trente-huict,& ainsi s'ensuit que sous Ferdi-

Histoire notable.

Matthieu Paris en la vie de Henry 3.

Grande sedition à Orleans.

Troubles en diuers endroicts de la Frãce.

Symon de Monfort se retire en Angleterre.

Symon hay en Angleterre & pourquoy.

Matthieu Paris en la vie de Henry 3.

Garibay hist. d'Esp. liu. 13. ch. 1.

nand, à quoy nous fauorise l'histoire d'Espaigne qui chante mesme chose que nous en cest endroict. En celle saison mesme mourut le vaillant & illustre Roy de Hierusalem Iean de Brenne, Lieutenant ou plustost Regent en l'Empire de Constantinople pour le ieune Empereur Baudoüin: les affaires duquel il auoit maniez dextrement, & sans l'empeschement que luy donna l'Empereur Federic, ce Roy Iean estoit pour faire de grandes choses pour le seruice de Dieu, & bien de la Chrestienté. Ie vous ay dit cy dessus quels furent les exploits des Chrestiens en la terre saincte pour la diuision des croisez, & comme les trefues furent faictes d'vn & d'autre costé si foibles que merueilles, veu que les vns auoient accordé auec l'vn Souldan pour nuire à l'autre, & les autres fauorisoient au second, pour la ruine de son aduersaire. Durãt cecy vint en la terre saincte, Richard Comte de Cornoüaille frere du Roy d'Angleterre, vaillant & courageux Prince, lequel n'y feit plus que les autres, sauf qu'il fortifia quelques villes, & soudain il repassa en Europe, auec lequel s'en reuint Amaury Comte de Mõfort, celuy qui auoit esté pris lors que le Comte de Bar fut perdu: mais estant à Rome il tomba malade, & mourut sur la fin de l'an mille deux cens trente neuf, & fut enterré en l'Eglise sainct Pierre auec assez de pompe & magnificence (la memoire de ceste maison estant aggreable au sainct siege, à cause de ses seruices faicts par icelle à la Chrestienté contre les Albigeois) & luy succeda son fils Iean au Comté de Monfort. En France ce-pendant le Roy sainct Louys mesnageant heureusement ses biẽs, acquist à la couronne la ville & Comté de Mascon du Comte Iean, & Elis son espouse pour luy & ses successeurs Roys de France, moyennant dix mille liures que le Roy luy donna en deniers, & mille liures de rente qu'il luy establit en reuenu en Normandie. De ceste acquisition parlent les autheurs diuersement, les vns faisans que Iean fils d'Estienne Comte de Bourgoigne feit ceste vendition au Roy sainct Louys: d'autres tiennent que ce fut Guillaume le dernier Comte de Mascon qui vendit à sainct Louys son patrimoine l'an mille deux cens cinquante cinq, & que le Roy fut à Mascon auec le Pape Innocent: d'autres dient que Philippe le Hardy Roy de France fils de sainct Louys, fut celuy qui feit cest achapt: mais quoy qu'il en soit, il appert que S. Louys fut celuy qui en feit l'acquisition, & de Iean de Bourgoigne, soit que ce fut l'an mille deux cens quarante ou quarante cinq, car d'aller plus outre il n'y a raison quelconque: mais venons aux apanages de messieurs les freres du Roy, establis en l'an mille deux cens quarante. Nous auons monstré cy dessus comme le Roy donna le Comté d'Artois à son frere Robert, & le maria à la fille du Duc de Brabant: or afin que ses autres freres eussent moyen d'entretenir leur estat & suitte, il feit vne assemblée ou Parlement à Saumur, où assisterent les Pairs, Prelats, & Princes de France, & là il feit ses freres Cheualiers, & par le consentement des Prelats & Princes il les apanagea: Alphons des Comtez de Poictou & Auuergne, & Charles de celuy d'Anjou, & du Maine, des alliances desquels il nous faut parler, afin que cy apres ne soyons contraincts de peruertir le cours de l'histoire: & en premier lieu venons à Alphons, lequel en ceste assemblée espousa l'heritiere de Tholouse, suiuant les conuenances faictes entre le Roy & le Comte Tholousain l'an de grace mille deux cens vingt-huict, & Alphons estant encor' en enfance. Il espousa, comme dict est, Ieanne (ou comme d'autres dient) Anne, fille vnique & heritiere de Raymond dernier du nom Comte de Tholouse: il auoit fiancé, & accordé premierement Isabeau fille de Hugues Cõte de la Marche, & de la Royne d'Angleterre Comtesse d'Engoulesme: mais ce mariage ne vint à perfection, ains espousa ce Prince la sus-nommée Ieanne de Tholouse, de laquelle n'eut aucuns enfans: & ainsi defaillit la suitte des Comtes Tholousains, & la seigneurie du Languedoch fut incorporée à la couronne suiuãt l'accord sus-allegué, où elle a demeuré, & demeure iusqu'à present. Or le Comte Raymond son beau-pere, se remaria à la fille de Hugues Comte de la Marche, & d'Isabeau Royne iadis d'Angleterre, & n'en eut enfans, voire fut separé d'icelle pour la consanguinité qui estoit entre eux, ainsi le iugeant le Pape Innocent quatriesme du nom: ce qui fut cause que ce Comte tascha (ainsi que verrons cy apres) d'auoir pour femme Beatrix quatriesme fille de Raymond Berenger Comte de Prouence, mais le Pape ne voulut le dispenser, pour ce qu'ils estoient trop prochains de parenté, ou pour autres raisons que ie vous deduiray en son lieu: aussi estoit elle reseruée ailleurs, à sçauoir au futur

Passage de Richard frere du Roy Anglois en la terre sainte

Mort d'Amaury Cõte de Monfort.

Diuerses opiniõs sur l'acquisitiõ de Mascõ.

Assemblée à Saumur l'an 1240

Charles et Alphons freres de S. Louys apanagez.

Alphons n'e aucuns enfans.

Raymond Comte de Tholouse empesché en ses mariages.

futur Roy de Sicile. Cestuy estce Charles de France, qui en son temps a porté le tiltre de grand Roy, frere de sainct Louys, & apanagé des Comtez d'Anjou, & du Maine par le Roy son frere: la race duquel a esté des plus heureuses que de Prince qui sortit onc de l'Europe, veu les grands personnages qui en sont issus. Ce Charles donc estant plustost partagé qu'apanagé, veu le succez de la succession, par le Roy son frere, il espousa depuis (comme verrons) en premieres nopces Beatrix de Prouence fille de Raymond Berenger, & de Beatrix de Sauoye: & fut inuesty par le Pape Vrbain quatriesme du nom du Royaume de Sicile & de Naples, & sacré du tiltre de Roy de Hierusalem, par la succession hereditaire qu'il obtint par l'ordonnance testamentaire de Marie fille de Federic Prince d'Austriche fils naturel de Federic second de ce nom: laquelle y auoit sa pretension par le droict de Iean de Brienne Roy de Hierusalem, lequel auoit espousé Marie Royne de Hierusalem fille de Conrad issu de Guillaume le ieune Marquis de Monferrat, & de Sibylle sœur de Baudoüin quatriesme du nom Roy de Hierusalem: & duquel lict Iean de Brienne eut vne fille mariée (comme i'ay dict) à l'Empereur Federic second de ce nom, & qui eut ce Royaume pour son mariage: duquel issit Conrad Roy de Hierusalem, Naples & Sicile, & de cestuy vint Conradin, vaincu par Charles qui le feit executer à Naples: par la mort duquel la susdicte Marie sœur de Conrad, se disant heritiere du Royaume de Hierusalem le quicta au Prince Charles, qui par ce moyen a laissé ce tiltre hereditaire aux deux branches d'Anjou, comme succession leur escheant de pere en fils. Charles dõc eut de sa premiere espouse heritiere de Prouence vn seul fils nommé Charles second du nom Prince de Salerne, & successeur de son pere: en vindrent aussi deux filles, l'vne Beatrix de Sicile mariée à Philippe fils de Baudoüin Empereur de Constantinople, qui estoit du sang de France, & issu de la maison de Courtenay, duquel mariage vint Catherine heritiere de Constantinople femme seconde de Charles de France Cõte de Valois: la seconde fille de ce Charles, & de Beatrix de Prouence fut Blanche de Sicile espouse de Robert fils aisné de Guy Comte de Flandres. La Comtesse de Prouence estant morte, le Roy de Sicile Charles premier se remaria à Marguerite Comtesse de Tonnerre, & fille d'Eude Comte de Neuers, fils de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, laquelle suruesquit son mary, & fonda l'hostel Dieu de Tonnerre, où se retira, en son veufuage, & y seruit les pauures iusqu'à la fin de ses iours, & en cest endroict se trompe Paradin, qui prend Beatrix de Prouence, pour Marguerite de Bourgoigne, & ne donne qu'vne espouse à ce Roy Charles de Sicile, lequel n'eut aucuns enfans de sa seconde femme. Charles second du nom Comte d'Anjou & Roy de Naples & de Sicile espousa Marie fille d'Estienne Roy d'Hongrie, de laquelle il eut neuf fils, & cinq filles: l'aisné des fils fut Charles surnommé Martel, lequel paruint à la couronne d'Hongrie pour le droict de sa mere, mais il mourut auant ses pere & mere: le second fils fut Louys, qui se rendit à Dieu, & fut religieux de l'ordre de sainct François, & depuis Euesque de Tholouse, est canonisé pour saint, & sont ses ossemens honnorez à Marseille: le troisiesme fils se nomma Robert Duc de Calabre & depuis Roy de Sicile: le quatriesme estoit nommé Philippe Prince de Tarente, qui espousa Catherine de Valois Emperiere de Constantinople, mais ce fut en secondes nopces, car il auoit espousé du premier lict vne autre dame de laquelle il eut son fils aisné Charles qui accorda Ieanne de Valois sœur de la susdicte Catherine Emperiere de Grece: & cestuy estant tué en vne bataille, son frere Philippe espousa Beatrix de Bourbon fille de Louys premier Duc de Bourbon, d'où vindrent Robert son fils aisné, qui par le testament du Roy son ayeul fut institué heritier vniuersel de ses terres & seigneuries. Louys mary de la Royne Ieanne premier du nom, & Philippe moururent sans enfans: le cinquiesme fils de Charles second fut Iean de Sicile Duc de Durazze, & Prince de la Morée, qui mourut ieune: les autres quatre furent Tristan, qui nasquit lors que son pere estoit prisonnier en Catheloigne: l'autre Raymond Berenger de Sicile, qui fut Regent de la Vicarie: Louys de Sicile Duc de Durazze, & Pierre de Sicile surnommé Tempeste Duc de Grauine: l'aisnée des filles de Charles second du nom fut Marguerite premiere femme de Charles de France Comte de Valois, à laquelle escheurent en mariage les Comtez d'Anjou & du Maine: & ainsi les apanages n'estoient lors encor' Saliques, ou bien ces pieces furent don-

Alliances de Charles Cõte d'Anjou.

Droict de Charles au Royaume de Hierusalem.

Genealogie de la premiere maison d'Anjou de l'estoc de France.

Faute és Genealogies de Paradin.

nées aux freres du Roy pour partage, & non pour apanage, surquoy ie ne veux disputer, en laissant la decision à ceux qui ont charge plus expresse des affaires de la couronne, n'estant loisible aux petits de iuger à la volée des choses, la pratique desquelles est traictée plus par la volonté des Roys & de leur conseil, que par loy aucune qui y pouruoye: la seconde fille fut Blanche espouse du Roy Iacques d'Aragon: la troisiesme se nommoit Eleonor femme de Federic Roy de Sicile: & la quatriesme fut Marie femme du Roy de Maiorque: & la cinquiesme Beatrix mariée premierement à Azzon Marquis d'Este, & seigneur de Ferrare: & en secondes nopces espousa messire Bertrand de Vaux qui estoit de la famille des Princes d'Orenge, duquel mariage vint vne fille mariée à Humbert Dauphin de Viennois: & en troisiesme noces ceste Beatrix espousa Robert Dauphin de Viennois, desquelles alliances n'est faicte aucune mention par Paradin en ses Genealogies. Taraphe en son histoire de Naples faict que l'vne de ces filles est mariée à Louys Hutin, quoy que le seigneur du Tillet la faict fille du Roy d'Hongrie Charles Martel, auquel ie suis d'aduis d'aiouster foy, parlant par certaines memoires. Or charles Martel aisné des enfans de Charles premier du nom, espousa Clemence fille de l'Empereur Raoul le Roux, & neantmoins il ne iouyt point du Royaume de Naples, y obstant la disposition testamentaire de son ayeul, ainsi que dict a esté. De ceste dame il eut trois fils, l'aisné fut Carlobert ou Carlo-Robert, nom composé de Charles, & Robert: l'autre fils fut nommé André Roy de Naples, & espoux de Ieanne premiere du nom, de laquelle il eut bien faict s'il se fut deporté veu le mal'heur que luy engendra ce mariage: d'autant que ceste folle le feit mal'heureusement mourir ainsi que dirons en son lieu: l'autre fils fut Estienne d'Hongrie: les deux puisnez moururent sans enfans, & de Carlobert vint Louys Roy d'Hongrie, lequel laissa de sa femme Ysabeau vne seulle fille nommée Marie, laquelle fut femme de Sigismond fils de Charles de Luxembourg Empereur quatriesme de ce nom, comme aussi le fils luy succeda, & ainsi la maison d'Hõgrie estant tombée au sang de France, prit fin en la ligne masculine, & par femmes entra en celle de Luxembourg: ie dis par femme, d'autant que Marie continua le sang François, & introduict celuy de Luxembourg espousant l'heritier de Boësme. Au reste, le sieur du Tillet (comme i'ay dict) donne vne fille à Charles Martel, & maintient que c'est la mesme Clemence qui fut espouse du Roy de France Louys Hutin, & le prouue par vn tiltre qui est és chartres du thesor du Roy, où estant parlé du doüaire de ceste dame, elle est nommee fille du Roy d'Hongrie & niepce du Roy Charles premier du nom Comte d'Anjou, & dict grand Roy de Sicile. Et sans métir l'histoire Genealogique de la maison d'Anjou est fort broüillée, & y a de la difficulté bien grande à esclercir les obscuritez, & doubtes qui s'y offrent, & ausquels nous tascherons de donner quelque lustre cy apres, suiuant que les matieres se nous offriront. Mais reuenons à nostre propos: Robert troisiesme fils de Charles second faict Roy de Naples au preiudice de Carlo-Robert fils de Charles Martel Roy d'Hõgrie, & cecy par iugement du Pape, espousa Sanche fille du Roy d'Aragon, de laquelle il eut vn fils nommé Charles de Sicile: auquel l'Empereur Henry septiesme du nom voulut donner sa fille en mariage, mais ne peurent s'accorder l'Empereur & le Roy pour l'esgard de la charge du Vicariat de l'Empire de Toscane & Lombardie, & par ainsi ce mariage demeura sans effect: & ledict Charles Duc de Calabre espousa Marie de Valois, de laquelle il n'eut enfans, mais d'autre mariage il eut trois filles, & mourut du viuant du grand Robert son pere, estimé le premier Prince de son temps tant pour son sçauoir, que pour estre valeureux, sage & courtois, autant ou plus que Prince de la terre: lequel se voyant sans fils, ordonna pour faire droict à la maison d'Hongrie, que son nepueu André d'Hongrie, espousast Ieanne l'aisnée de ses petites filles, & eut le Royaume de Naples: ce qui fut faict, mais la folle dame le feit estrangler, & espousa Louys Prince de Tarente son arriere-cousin, qui mourut tost apres, & elle prit en troisiesmes nopces Iacques d'Arragon Roy de Maiorque, auquel ne donna que le tiltre de Duc de Calabre: & pour son quatriesme mary elle eut Othon de Brunsuic: mais en fin ses follies la feirent priuer du Royaume par le Pape Vrbain cinquiesme, en fin faicte mourir par Charles de Duras fils de Louys Roy d'Hongrie (ainsi parle Rittie) cestuy vint à la courõne, laq̃lle il laissa à son fils Ladislas qu'il auoit eue de

Rittie liu. 3. des Roys de Sicile.

euë de Marguerite de Sicile sœur de ceste Royne Ieanne:& Ladiſlas eſpouſa en premieres nopces la fille de Mainfroy ſeigneur de Clermont en Sicile venu de France: depuis à la Ducheſſe de Tarente nommée Marie veufue du ſeigneur des Baux, mais n'eut aucuns enfans: & ainſi ſa ſœur nommée Ieanne ſeconde du nom vint à la couronne, des follies & inconſtances de laquelle nous parlerons cy apres, n'ayans affaire de paſſer outre, elle eſtant la derniere de ceſte premiere famille d'Anjou, & garderõs le reſte pour la ſeconde. Et voila quant aux alliances des enfans du Roy Louys huictieſme, & durée de ceſte famille, & comme ce ſang eſt entré au meſlange des maiſons Royales qui durent encor' à preſent.

Des troubles du Royaume tant en Languedoch que Poictou, & comme le Roy dompta le Comte de la Marche & ſes confederez.

CHAP. VII.

COMBIEN de maux engendra la diuiſion d'entre le Pape & l'Empereur, il eſt impoſſible de le dire: tant y a que la haine croiſſant, & les eſprits s'enflammans d'auantage, l'Empereur faſché que le Pape ne le reſpectaſt autrement, & le Pape marry, que ceſtuy feit ſi peu de compte des cenſures Eccleſiaſtiques, ils vindrent à vſer de tous moyens pour s'entre-ruiner: de ſorte que le Pape Gregoire auoit excommunié l'Empereur pour la troiſieſme foys, & faict publier la Croiſade contre luy, comme contre vn Infidele: ce qui fut cauſe que Federic s'acharna tellement ſur ceux qui ſe croiſerent contre luy, que tous ceux qu'il pouuoit auoir & atrapper, il leur faiſoit tailler le corps en quatre parties, mais en forme de la croix, ou leur fendre la teſte, comme qui couppe vn oignon, ou vn orenge en croix: & quant aux Preſtres il leur faiſoit faire la couronne, & puis ſur la raſure y inciſer auec vn glaiue trenchant le ſigne de la croix en deriſion du Pape. Ce qui fut cauſe que le Pape Gregoire eſtant encor' en vie commanda à tous les Eueſques de ſe trouuer au Concile general à Rome pour proceder à la reformation de l'Egliſe, & à la depoſition de Federic excommunié, & indigne de tenir l'Empire. Mais Federic ſçachant ce qui s'eſtoit paſſé en France en l'aſſemblée de Meaux, & comme les Prelats Gauloys eſtoient diſpoſez d'aller à Rome, il ſe prepara pour leur empeſcher leur deſſein: & à ceſte cauſe il mit bonnes & ſeures gardes par tous les ports & paſſages, tant par mer que par terre, par leſquels on pouuoit paſſer en Italie: ce qui deſtourna les Archeueſques de Tours & de Bourges, & l'Eueſque de Chartres, & autres de paſſer plus auant: mais il y en eut leſquels obeiſſans au mandement de la ſaincteté ſe mirent en chemin, & furent pris par Ence Roy de Sardaigne fils naturel de Federic, ſecouru des naus des Piſans, lequel deffit les Geneuois qui eſtoient au ſeruice du Pape, à conduire ces Prelats à Rome: mais les Prelats Françoys, & les Legats du Pape furent conduits à Melfe, & autres villes du Royaume Napolitã, & empriſonnez fort angoiſſeuſement: ce qui cauſa, & la maladie & la mort du Pape Gregoire, ainſi que dict eſt cy deſſus: apres lequel fut eſleu Celeſtin quatrieſme, mais ne veſquit que dixhuict iours, & le ſiege ayant vacqué vingt-deux moys, on mit au throſne de ſainct Pierre Innocent quatrieſme de ce nom. Ceſt acte de l'Empereur fut eſtrangement faſcheux, & deſplaiſant à noſtre Roy ſainct Louys, comme voyant par là meſpriſer non ſeulemẽt l'authorité de l'Egliſe, ains encor' la maieſté de la couronne de France, comme ſi les Eueſques de Gaule dependoient de l'Empire, ny eſtats d'iceluy: ou comme ſi par ceſte ſurpriſe Federic eut declairé la guerre ouuertement aux Françoys. A ceſte cauſe le Roy enuoya l'Abbé de Corbie, & quelques gentils-hommes de ſa maiſon vers Federic pour le prier de deliurer les Prelats de ſon Royaume: mais tant s'en faut qu'il daignaſt rien faire par priere, que pluſtoſt il refuſa le Roy tout à plat, & dict qu'il tiẽdroit enclos ceux qui auoient voulu mettre l'Empereur en angoiſſe. Ce qui eſmeut tellement le Roy, que ſans delay il y renuoya l'Abbé de Clugny auec ce mot de lettre.

L'an 1240

Cruauté de l'Empereur Federic. Albert Krants liu. 8. ch. 9

Concile ordonné à Rome par Gregoire 9

Ruſes de Federic.

Voy Collenuce liu. 4. de l'hiſtoire de Naples.

S. Louys prend la cauſe des Prelats.

Epistre de S. Louys à l'Empereur Federic.

Voy Guillaume de Nangis en la vie de S. Louys.

Iusqu'à present nous auons creu qu'il seroit impossible que iamais il sourdist aucune occasion de scandale, de haine, ou de guerre entre nostre Royaume, & vostre Empire : veu que les Roys de bonne & heureuse memoire noz predecesseurs ont tous iusqu'à nostre temps aymé, & procuré la grandeur de l'Empire, en laquelle volonté, & bon desir nous regnons à l'imitation de noz peres. Mais vous rompant le lien, & vnion de paix & concorde, auez faict prendre sur mer les Prelats de nostre Royaume, allans vers le sainct siege à Rome : auquel ils doiuent, & foy & obeissance, & ne pouuoient refuser d'obeir au mandement du souuerain Euesque, & les ayans pris, les detenez en prisons tres-estroictes, ce dequoy nous sommes grandement faschez : car suiuant que nous auons entendu par leurs lettres, ils n'auoient rien pourpensé, ny machiné contre vostre altesse Imperiale, encore que le Pape eut voulu proceder indeuëment contre icelle. Donc eux ne vous ayant faict grief, ny tort aucun, il est seant à vostre altesse de remettre nosdits Prelats en leur premiere & deüe liberté : par ainsi que vostre Imperiale prouidence prenne garde à ses affaires, & mette en la balance d'vn bon iugement ce que nous vous mandons, sans qu'elle se laisse cõduire ny à sa passion, ny à sa puissance : car le Royaume de France n'est (par la grace de Dieu) si foible, ny tant affoibly de Dieu, qu'il souffre que vous l'esprouuiez, ou esguillonniez ainsi sans qu'il ne s'en ressente. L'Empereur qui brauoit lors que le Roy parloit doux, oyant ce langage franc & haut, veit bien qu'il ne falloit pas se faire vn tel & si puissant ennemy, lequel estoit voisin d'Allemaigne, & pouuoit luy remuer mesnage, & en Leuant & en Italie : à ceste cause, il deliura les Prelats, quoy que ce fut enuis & contre sa premiere deliberation.

Prelats de France deliurez par Federic.

Collenuce liu. 4. hist. de Naples.

Collenuce Historien de Naples dict que les Legats qui estoient prisonniers à Melfe, furent deliurez par les prieres des Cardinaux estans au consistoire, & conclaue pour l'election du Pape, lesquels luy feirent entendre que l'election ne se pouuoit faire libre tant qu'il seroit auec son armée aupres de Rome, & qu'il detiendroit les Legats en prison : mais soit qu'il feit quelque chose pour cest esgard, & à l'endroict des Legats captifs, si est-ce que les Euesques Françoys sortirent par le moyen des lettres du Roy sainct Louys.

Sinebaud de Fiesco Geneuois faict Pape, & nommé Innocent 4.

Deputez par l'Emp. Federic enuers le Pape.

Le Pape Innocent s'enfuit en Gaule.

Ces choses se passans ainsi, dés que le Pape Innocent fut esleu, qui s'appelloit Sinebaud Fiesco Geneuois de nation, & auparauant grand amy de Federic, l'Empereur en fut marry, sçachant qu'il perdoit en luy vn bon support, & que la couronne Papale le rendroict le plus grand aduersaire qu'il eut au monde, comme pour vray il le fut, car dés qu'il fut esleu, il prit la cité de Viterbe, & la fortifia : & pour ceste cause l'Empereur enuoya vers luy Baudoüin Empereur de Constantinople, qui estoit lors en sa cour, & Raymond Comte de sainct Gilles & de Tholouse, & autres deputez pour faire la paix, à laquelle le Pape faisant semblant de vouloir entendre, à cause que l'Empereur offroit de se soumettre au iugemeut & volonté du sainct siege, si est-ce que voyant que ce n'estoient que ruses, & qu'il estoit prés de l'Empereur plus fort que luy, & en pleine campaigne, il se desroba auec les Ambassadeurs de Genes, & venant à Ciuita Véche monta sur mer, s'en vint à Genes, & depuis en France, ainsi que Dieu aydant, nous dirons cy apres. Ce-pendant ie ne trouue autheur quelconque qui m'enseigne quelles occasions auoient conduict le Comte de Tholouse vers l'Empereur, si ce n'est qu'il y tramast quelque menée contre le Roy, veu que depuis il se mit de la ligue du Comte de la Marche. Et faut bien dire qu'il machinoit là contre le Roy, puis que dés aussi tost qu'il fut en Languedoch, il se mit de la partie du Vicomte de Besiers, de la reuolte duquel auons parlé cy dessus, & les secourut en l'entreprise qu'ils feirent sur la ville de Carcassonne, le bourg de laquelle ils prindrent par trahison, & y feirent contre leur foy & serment, vn piteux & horrible massacre de gens d'Eglise, & autres Catholiques, ausquels ils auoient donné passe-port pour se retirer à Narbonne.

Vicomte de Besiers assiege Carcassonne.

Siege de Carcassonne leué.

En fin, le Roy enuoyant forces, ces rebelles fallut que quictassent & laschassent prise, se retirans à Mont-real, où ils furent assiegez : mais estant faict vn pour-parler entre les seigneurs du camp du Roy, & les Comtes de Tholouse & de Foix, fut appointé que les assiegez sortiroient, vies, bagues & armes sauues, & à cheual, & que la place seroit renduë au Roy, ce qui fut sur la fin de l'an mille deux cens quarante, & en la grande rigueur de l'hyuer, qui estoit des plus fascheux qu'on eut senty il y auoit long temps en ces contrées. Ce-pendant

par

par le congé & consentement du Roy, fut faicte vne assemblée des Euesques de la Prouince de Rheims à Senlis, où se trouua le Legat du Pape, qui demáda le vingtiesme du reuenu de toutes les Eglises de France pour le secours du Pape, ce qui luy fut octroyé: & le pouuoit on faire alors, l'Eglise n'estant point foulée de decimes, ny esclauée sous la loy des Annates, tant condemnées par tous les hommes qui ont quelque integrité de conscience. En ceste saison Alexandre Roy d'Escosse voyant le lustre, & grandeur de la maison de Coucy, & les vertus d'Enguerrand sire dudict lieu, & fort fauory en la cour du Roy sainct Louys, demanda Marie sa fille pour femme, laquelle il obtint, & l'espousa és festes de Pentecouste, ainsi le tient, & dict Matthieu Paris en son histoire d'Angleterre. Et d'autant que cy dessus nous auons faict quelque mention de la guerre d'entre les Comtes de Tholouse & de Prouence, pource que l'Historien Anglois par moy cy dessus allegué en parle autrement que les autres, & la met en l'an mille deux cens quarante, ie vous en proposeray sommairement ce qu'il en dict. Vous auez ouy cy dessus comme Thomas de Sauoye oncle des Roynes de France & d'Angleterre, espousa Ieanne Comtesse de Flandres, & veufue de feu Fernand de Portugal: cestuy ayant l'Empereur Federic en haine, & poursuiuant quelque querelle contre l'Euesque esleu du Liege, qui estoit des affectionnez de Federic, feit leuée d'hommes, & se rua sur le Liegeois, & ses alliez, gastant son pays, & vsurpant quelques places, dequoy l'Euesque feit plainte à l'Empereur, & le pria de luy en faire raison. L'Empereur qui estoit haut à la main, & luy sembloit que tous luy deussent obeissance, commanda par ses lettres au Flamand de se desister de sa poursuitte, à quoy Thomas ne tint compte d'obeir: ce qui fut cause que Federic manda au Duc de Brabant, & autres des bas pays obeissans à l'Empire, qu'ils eussent à luy courir sus, ce qui (peut estre) fut depuis cause de la guerre que le Flamand feit au Comte de Namur. Et d'autant que l'Empereur n'osoit de soy faire la guerre en Flandres, pour estre de la suiection du Roy de France, qu'il ne vouloit pour lors irriter, ayant besoing d'vn tel amy, il y employoit aussi d'autres, ausquels il fournissoit & hommes & deniers par sous main. Et sçachant l'alliance qui estoit entre le Sauoysié, & le Comte de Prouence, & que Thomas s'appuyoit des forces de son beau-frere Raymond Berenger, il manda aussi au Prouençal feudataire de l'Empire, pour plusieurs terres qu'il en releuoit, qu'il eut à se deporter de l'alliance du Flamand, & à luy faire la guerre. Mais il fut aussi bien obey par Berenger que par l'autre, car il ne le regnoissoit point pour Empereur, d'autant qu'il s'estoit separé de l'Eglise: & par ainsi l'Empereur en escriuit au Tholousain ennemy des amys du Roy, & qui par ce moyé se faisoit fort de rompre le traicté faict l'an mille deux cens vingt-huict à Paris, & de recouurer ses terres, luy escriuit (dis-je) d'armer contre le Prouençal son voisin, qui se fortifioit de la faueur des Roynes de France, & d'Angleterre ses filles, luy promettant de luy donner secours en ses affaires enuers tous & contre tous: & de là vint la guerre de Prouence entre les deux Comtes, & la societé de ceux qui estoient ou separez de l'Eglise, ou qui n'aymoiét pas beaucoup les succez des Catholiques: & pource le Roy sainct Louys enuoya forces en Languedoch, & humilia les gens du Comte de Tholouse, escriuit à l'Empereur pourquoy il sollicitoit ses vassaux contre luy, mais il s'excusa, iurant & protestant de n'auoir iamais rien attenté contre le Roy & couronne de France: & ainsi le Tholousain demoura desauoüé de Federic, embroüillé d'affaires, & ne sçachant en quoy se resoudre, ce qui occasionna qu'il s'allia du Comte de la Marche contre le Prince Alphons, quoy qu'il eut espousé sa fille vnique. L'accord faict à Mont-real par le Comte de Foix pour les seigneurs Comte de Tholouse, & Vicomte de Besiers, le Foixien maria ses filles, l'aisnée nommée Esclarmonde, au Vicomte de Cardonne Espaignol, & puissant seigneur, la fille duquel qui auoit à nom Brunicen fut donnée pour espouse à Roger dict Rotfer fils & heritier de ce Comte Roger Bernard: & la seconde fille duquel nommée Cecile fut mariée auec le Comte d'Vrgel: & apres cecy Roger Bernard mourut en l'an de nostre salut mille deux cens quarante vn, laissant Roger Rotfer son fils successeur de sa seigneurie: mourut aussi celle année mesme le Comte de Cominge, ainsi qu'il se vouloit mettre à table en vn lieu nommé Lenta, ie pense que ce soit Samathan, car il y est enterré au Conuent des Cordeliers, ainsi que la suscription du temps qui est sur son tombeau le de-

Assemblée d'Euesques à Sélis, & pourquoy.

Voy Matthieu Paris histoire Angloise en la vie de Hëry 3.

Thomas Comte de Flandres faict guerre aux Liegeois.

Federic arme le bas pays cõtre le Flamãd.

Federic n'ose irriter le Roy de France.

Prouence iadis releuoit de l'Empire.

Françoys en Languedoch.

Federic desauoüe le Cõte de Tholouse.

Enfans du Comte de Foix.

Mort du Comte de Foix. L'an 1241.

Mort du Comte de Cominge.

monstre, & par les fondations faictes au nom de ce Comte qui viuoit du mesme temps de sainct Françoys, & fut fondateur du susdict Côuent en l'Eglise duquel il repose. Apres l'assemblée cy dessus mentionnée de Saumur, où le Roy apannagea, ou plustost feit partage à ses freres Alphons & Charles, & en laquelle furent celebrées les nopces du susdict Alphons, & de Ieanne heritiere de Tholouse, les Comtez de Poictou, Auuergne, & Albigeois auec leurs fiefs, droits, seigneuries, & dependances, furent dônez à Alphôs auec mesme preéminécé q̃ le souloiét tenir les anciens Côtes de Poictou, ce qui causa soudain vne grande guerre. Car Isabeau d'Engoulesme iadis Royne d'Angleterre, & espouse de Ieã sans Terre, & lors femme de Hugues de Luzignen Côte de la Marche, estimát q̃ cecy se faisoit au preiudice de son fils Richard Côte de Cornoüaille, & nômé Côte de Poictou par le Roy deffunct son pere, tascha de broüiller le ieu, & faire opposer à cecy & le Côte son mary, & son fils le Roy d'Angleterre. Or la chose luy vint tresbié à propos, car côme son mary ne se remuast pour cela, voyát que cela ne luy tournoit à aucun preiudice, elle fut ioyeuse de le voir sommé au nom du Roy S. Louys de venir à Saumur prester l'hômage au Côte Alphons, duquel il tenoit ses terres, comme des anciénes dependances du Comté de Poictou, lequel legitimement estoit deuoulu à Alphons par l'ordonnance du Roy, & estats de France, pour les felonnies commises par Iean sans Terre, condemné par le iugemét des Pairs, & les terres duquel estans confisquées auoient esté appliquées à la couronne. Le Comte resuant sur cecy, estoit chez Guillot le songeur, voyant d'vn costé que faisant cest hommage, il se rédoit l'Anglois ennemy, & le refusant, il feroit iniustice, veu que iusqu'à lors il auoit recogneu le Roy de France pour son souuerain, & cecy apres l'accord passé en la guerre de Bretaigne. Mais la Comtesse sa femme, luy remôstrant le droict de son fils, & l'iniustice des Pairs d'auoir condemné vn Roy non iusticiable, & luy disant que la Marche, ny le pays d'Engoulmoys ne dependoient point du Poictou ains y auoit Comtes establis aussi tost ou plus qu'en Poictou, releuans de la seulle couronne, & qu'en cest endroict, il auoit raison de denier l'hommage à vn Comte, puis qu'il ne le deuoit qu'au Roy seulement : mais qu'en cest endroict il failloit auoir esgard aux droicts des Princes d'Angleterre, vrays & legitimes heritiers de l'Aquitaine. Et outre ce, se fondant sur des raisons friuoles (car ses premieres auoiét assez bon appuy, s'il n'y eut eu prouision d'ailleurs) elle luy mit en auant qu'il n'estoit loisible à elle qui auoit eu l'honneur d'estre femme d'vn Roy d'Angleterre, & qui encor' estoit nommée Royne, qu'elle se soumist à vne simple Comtesse, & qu'elle luy portast la queüe : & moins que luy qui auoit eu deux freres, l'vn Roy de Hierusalem, l'autre Roy de Chipre, se sommist à Alphons, qui n'estoit Roy, & n'auoit aucun droict de luy commander. Toutes ces raisons de ceste dame enuenimée contre le Roy & les siens, esmeurent tellement le Comte Hugues, qui n'estoit guere mieux affectionné qu'elle à la couronne de France, qu'il refusa tout à plat l'hommage au Comte Alphons, que le sire de Ioinuille appelle Duc, sans preuue, & sans exemple ny pancarte qui authorise son dire: & ne se treuue autheur, ny escriture quelconque, qui donne ce tiltre aux Princes Poicteuins: qui me faict penser que ceux qui ont transcript l'original du liure de ce seigneur se sont abusez en cest endroict, veu que par tout autre lieu, il n'appelle Alphons que Comte. Et bien que le Prince Poicteuin eut plusieurs Comtes sous luy, si ne lys-je qu'il ayt eu ny le nom de Marquis, ny de Comte des Comtes, ainsi que le Comte de Flandres : & cecy pource que non luy, ains les Roys auoient faict ces erections de Comtez: lesquels si luy estoient sousmis, c'estoit par faueur & priuilege oɛtroyé des Roys, & non de preéminence ancienne : veu que le Comté d'Onis (ainsi qu'auons veu cy dessus) fut iadis querellé aux Princes Poicteuins par les Comtes d'Anjou, & que plusieurs Xaintongeois ne vouloient recognoistre autre seigneur que la seulle couronne. Veu que (comme nous verrons cy apres) il y a eu des seigneurs en Poictou & Xaintonge, & y en a encor', qui n'ont recogneu onc autre que le Roy, & lesquels tiennent leurs terres en parage, ainsi que dirons cy apres, afin de prouuer que Hugues auoit quelque raison de denier l'hommage, s'il eut disputé son droict, & non pas se fonder sur la querelle d'Angleterre, qu'il sçauoit auoir esté iustement priuée de ses droicts. Le Roy dissimula pour lors son mal-talent, n'estant point en equipage de guerrier, & pource se retirant à Paris, ne faillit aussi de mander

Isabeau Comtesse de la Marche ennemye du Roy.

Hugues Comte de la Marche sommé de faire hommage à Alphons.

Remonstrãce de la Côtesse à son mary.

Côtes d'Engoulesme tiennét du Roy seul.

Seigneurs de Luzignen Roys de Hierusalem & de Chipre.

Faute au liure du sire de Ioinuille ch. 12

S. Louys à Paris faict leuée d'hômes.

mãder Capitaines par tout, & faire leuée d'hommes, asseuré que les Anglois seroient de la partie, & que les Albigeois, & mal-contens ne failliroient de se mettre du costé des Engoulmoisins. Le sire de Ioinuille dit que le Cõte de la Marche estoit aux nopces d'Alphons à Saumur, & Geoffroy Comte de Luzignen son frere, auec lesquels le Roy, se doutant de quelque trahison, feit vne paix fourrée, sur quoy ie m'en raporte à ce qui en est, & pense qu'il en soit quelque chose, car si le Roy eust esté le plus fort dés lors, il est à presupposer qu'il n'eut donné loisir à son ennemy de se fortifier d'auantage. Cepédant Hugues ayant fait garnir quelques places telles que Monstereul en Gastine, & autres, feit entrer son frere Geoffroy Comte de Luzignen dedans Fontenay le Comte, & despescha en Angleterre pour supplier le Roy Henry de le secourir, veu que sa querelle estoit pour deffendre l'honneur, & auancement de la maison d'Angleterre, & que pour ce sien deuoir le Roy sainct Louys luy vouloit oster ses terres pour en saisir le Comte Alphons son frere. L'Anglois promet assez, & menace les François, & de tant plus est-il attiré à ceste alliance, qu'on luy dit que le Comte de Tholouse, & la plus part des seigneurs de Gascoigne sont de la partie, iusques à y comprendre le Roy d'Aragon, qu'on disoit (nõ à tort) estre ennemy & cõpetiteur du Roy de Nauarre: & ce qui plus incita le Roy Anglois à ceste entreprise, fut la venue du Comte Richard son frere, pour ce qu'il estoit titulaire de Poitou, & qu'il falloit que le Roy le feit iouyr de son partage: mais le pis fut qu'au leuer de l'argẽt pour son voyage, les estats s'y opposerent comme contre chose iniuste, disans qu'il tenoit pres de luy des traistres, lesquels ayans faucé la foy au Roy de France leur seigneur, venoient les enuelopper en leur iniquité, pour leur faire gouster leur misere. Et pour obuier à ce coup, il fallut s'aider de la religion & faire trotter des prescheurs par tout, lesquels menez de l'esprit de mẽsonge, accusoient & blasmoient nostre Roy d'iniustice, disans qu'il desheritoit la Noblesse, & enuahissoit les terres de chascun: & qu'il estoit aussi sainctemẽt fait de s'armer contre luy, & de fournir deniers en ceste guerre, que si on le faisoit contre les Turcs, & infideles: tellement que par les suasions de ces imposteurs les Anglois fournirent argent à leur Roy, & il se prepara de passer en Aquitaine. En l'an donc mille deux cens quarante deux, le Roy suiuy des Princes du sang, à sçauoir le Duc de Bourgoigne, & le Comte de Dreux: puis le Roy de Nauarre, Thibaut & Enguerrant de Coucy alliez desdits Princes, Imbert de Beauieu, Matthieu de Mommorency Connestable & autres, vint en Touraine, où Alphons son frere l'attendoit, & là fut il rẽforcé des troupes d'Anjou & du Maine, & des seigneurs de Touraine, & quelques Bretons, entre lesquels furent les seigneurs de Paulmy, de Craon, Serrant, ou Brie, & de Vitré, cestuy dernier ayant peu de temps auparauant marié sa fille aisnée nommée Philippe à Guy seigneur de Laual, fils de Matthieu de Mommorency Connestable de France, & d'Anne d'Alençon espouse dudit Connestable, car c'est ainsi que parlent les Annalles de Vitré: ce que Balduin en ses memoires a ignoré, disant que Guy de Laual fut frere de Matthieu de Montmorency, & qu'il espousa la sœur d'Alix Duchesse de Bretaigne, là où il eut pour femme non la sœur, ains la niepce: au reste il dit que le Connestable espousa Marie de Dreux, fille de Robert Comte de Dreux, à quoy ie ne veux resister, mais il faut dire que depuis il eut la dame d'Alençon pour femme: & en quelque sorte que ce soit, on voit les Mommorencis alliez du sang de France depuis plusieurs siecles. Au reste Balduin donne deux fils à ce Matthieu de deux licts, à sçauoir Matthieu second du premier lict, & Guy de Laual, qui porta le nom & armes de sa mere, auquel fut mariée Philippe de Vitré, & duquel sont descendus les seigneurs de Laual iusques à nostre temps: mais passons outre & reuenons à la guerre contre le Comte de la Marche. L'assemblée des seigneurs faite, le Roy leur fait entendre l'orgueil du Comte Hugues, qui vouloit tenir terre sans seigneur, & l'ayant recogneu pour Roy, refusoit de faire hommage au Comte Alphons qui representoit le Duc d'Aquitaine: les pria de le conseiller, & secourir en chose qui appartenoit à la grandeur, & honneur de la couronne, les aucuns d'entre eux en estans Princes, d'autres officiers, & tous suiets. Remonstra que le pays d'Aquitaine estoit la conqueste des Roys de France ses ancestres, & que par eux les Comtes de Poitou, & Ducs d'Aquitaine en auoient esté inuestis, & l'auoient pris à hommage; que le Roy Anglois en estoit descheu par forfaiture, & cecy par le iuge-

Seig. de Ioinuille ch. 12.

Hugues se met en armes.

Hugues demande secours à l'Anglois.

Les Estats d'Angleterre refusent argent à Henry 3. leur Roy.

Abus d'aucuns prescheurs en Angleterre.

L'an 1242.

Le Roy S. Louys marche cõtre le Comte Hugues.

Annalles de Vitré chap. 43.

Alliances de Matthieu de Mommrency 1. du nõ.

Balduin en son Pannegyric de la maison de Mommorẽcy.

Remõstrãce du Roy S. Louys à la Noblesse.

ment des Pairs, & du Parlement de France: ce que le pere, & parens de Huguse ne pouuoient ignorer, & que luy mesme auoit recogneu le Roy de France pour souuerain: mais qu'à present, sollicité par sa femme mere du Roy Anglois, & par sa fille, espouse de Raymond de sainct Gilles, iadis Comte de Tholouse, & rebelle continuel à la couronne, il auoit mis en oubly, & sa foy, & son deuoir, & l'obeissance deüe à son souuerain. Que seruiroit de nous arrester icy trop long temps? il n'y eut aucun qui ne s'offrit de bon cœur, & qui de meilleur ne s'emploiast à ceste poursuitte, tellement que plusieurs villes estans prises, on vint assieger Fontenay, où estoit enclos Geoffroy Comte de Lusignen, & frere de Hugues de la Marche, qui fut aussi forcé de rendre Vouuant, & Meruaut, & plusieurs autres places iusqu'à la mer, & tirant vers les frontieres de Bretaigne. La Comtesse de la Marche Ysabeau d'Engoulesme voyant que son fils le Roy Anglois tardoit de venir à son secours, & que son mary n'estoit pour resister au Roy sainct Louys, poussée d'vn transport de femme vindicatiue, attira quelques galans tant par dons que par promesses, lesquels se feirent forts d'empoisonner le Roy (voyez si c'est d'auiourd'huy que le boucon Lombard finist les querelles d'entre les grands) mais estans en cour, & ne faisans qu'aller & venir en cuisine, ils se rendirent tellement suspects, que bien qu'on faignit ne se doubter d'eux si se prenoit on soigneusement garde à leurs actions: de sorte que, surpris sur le fait, ainsi que semoient (ne sçay quelles pouldres) sur la viande du Roy, furent pris, & mis à la torture, & ayans confessé le fait, furent pendus, & la Comtesse infamée, & detestée de chascun, dequoy elle cuida mourir de despit. Or Fontenay que le Roy prit n'est celle ville que Monsieur Louys de Bourbon Duc de Mompensier prit ces ans passez par force sur les Protestans, ains vne autre place, qui pour ce que sainct Louys la feit ruiner, porte encore à present le nom de Fontenay l'abbatu: dedans lequel furent pris vn fils bastard du Comte de la Marche, & plusieurs braues Gentils-hommes, que le Roy enuoya tant à Paris qu'en autres lieux pour les garder iusqu'à la fin de la guerre: la cause de la ruine de ce Fontenay fut pour ce que le Comte Alphons frere du Roy y auoit esté blecé, & que les assiegez s'estoiét par trop opiniastrez à la deffence: fut aussi pris le Chasteau de Villers appartenant à Guy de Roche-fort, allié du Cõte de la Marche, que le Roy feit aussi mettre à bas & ruiner rez terre: prit encor' sainct Gelais, les seigneurs duquel estoient du sang, & famille des seigneurs de Luzignen, & desquels est descendu l'illustre seigneur de Lansac, tant recogneu en ce Royaume pour les grands seruices faits sous les Roys François premier, Henry second, François second, Charles neufiesme, & Henry troisiesme à la couronne de France. Ceste place rendue, il fut à Cheboutonné qu'il prit, & y mit garnison, & s'alla camper deuant Mello ville appartenant au Comte de la Marche. Ce-pendant que nostre Roy faisoit ce qu'il vouloit en Xaintonge sans presque que personne luy feit resistance, voicy le Roy Henry d'Angleterre, qui vint surgir auec sa flotte en Guienne, sans que l'armée de France qui estoit deuant la Rochelle luy donnast empeschement, si ce n'est qu'elle n'eut point descouuert l'Anglois, ou qu'elle ne s'estimast assez forte pour l'assaillir, ou qu'il luy suffist d'empescher l'ennemy de prendre terre en Poitou, ny és terres qui estoient de l'obeissance de nostre Roy. En somme Henry tirant à Bordeaux, fallut que s'arrestast en Xaintonge, forcé de la tempeste, & descendant à nostre dame de Soillac s'achemina vers la ville de Pons, au deuant duquel vint Regnaut, que d'autres appellent Arnaut sire dudit lieu, seigneur vaillant & magnifique, auec plusieurs des principaux de Xaintonge: ce pays estant encore sous l'obeissance des Roys d'Angleterre: & ainsi le sire de Pons ne faisoit que son deuoir de recueillir son Roy, & de luy offrir tout seruice. Ce Regnaut de Pons espousa Garmasie de Bourgoigne, mais ie ne sçauroy dire de quelle famille du sang Bourguignon elle estoit: de laquelle il eut deux fils, à sçauoir Geoffroy qui luy succeda, & Pontus ou Ponts de Ponts Euesque de Xaintes, & depuis Cardinal: & suiuit depuis ce seigneur le party de France, ainsi que dirons cy aprés. Ie laisse les cruautez commises tant en France qu'en l'Angleterre à l'endroit des marchans, les biens desquels furent confisquez. Louys faisant saisir les Anglois, & Henry s'emparant des corps & biens des François, chose non auparauant pratiquée si seuerement, quelque guerre qu'on eust ensemble. Tandis que le Roy estoit deuant Fontenay il r'enuoya les messagers de l'Anglois, qui l'estoient

Fontenay assiegé par S. Louys.

Vouuant et Meruaut pris par S. Louys.

La Comtesse de la Marche tasche de faire empoisonner S. Louys.

Alphons frere du Roy blecé deuant Fõtenay.

Place de S. Gelais prise. Seigneur de Lansac issu du sang de Luzignen.

Henry aborde en Guiẽne.

Henry viẽt à Ponts ville de Xaintonge.

Edits des Roys sur les marchands forts cruels.

l'estoient allez sommer de se retirer des terres de son pere (ainsi appelloit Henry le Comte de la Marche à cause qu'il auoit espousé sa mere) ou autrement le deffier de sa part, & leur donna charge de faire ouuerture à leur maistre d'vne bonne paix, luy faisant les plus beaux & auantageux offres du monde, ainsi en parle l'historien Anglois : mais Henry aueuglé, ou charmé par les flateries des Comtes de Tholouse & de la Marche n'y voulut entendre, ce qui fut depuis cause de sa ruine, ou au moins de sa fuite honteuse.

S. Louys offre la paix à l'Anglois qui la refuse.

Le Roy sainct Louys ayant dompté tout le pays iusqu'à Chébontonne, & l'Anglois estant venu auec son armée à Tornay Charante : Louys prit son chemin vers Taillebourg ville assise sur la Charente, comme aussi feit l'Anglois, estans les deux osts à la veüe l'vn de l'autre.

Roys campez sur Charante.

Or l'Anglois voyant la puissance Françoise, & que le Comte de la Marche l'auoit deceu (ou au moins la Comtesse, car il iura n'auoir iamais sollicité l'Anglois de passer en Gaule) luy promettant toutes les forces d'Aquitaine, se repentit de s'estre tant auancé, voyant qu'il luy falloit combattre ou se retirer auec infamie. Icy voy-ie discorder noz historiens auec ceux d'Angleterre, d'autant que les Anglois tiennent, qu'il n'y eut aucun fait d'armes à Taillebourg, & que le Comte Richard frere de Henry moyenna vne trefue de sept à huict heures, durant laquelle le camp Anglois descampa & se retira à Xaintes : là où tous les nostres, & l'histoire d'Engoulesme maintiennent que le choc fut donné entre Xaintes, & la ville de Taillebourg : d'autant que Monsieur Robert de France Comte d'Artois ayant esté requis des Anglois de leur faire donner trefues, n'attendans point la responce d'iceluy, se mirent en voye pour se retirer : & ainsi pouuez vous accorder les vns auec les autres, que l'Anglois laissant Taillebourg pensoit se retirer à Xaintes, mais qu'il fut forcé d'arrester court par les chemins, & de combattre au terroir & de Taillebourg, & de Xaintes, & toutesfois la battaille est renommée de Taillebourg.

Historiens accordez.

Robert Côte d'Artois moyenne la trefue.

Laquelle prit commencement par quelques fourrageurs, assaillis par le Comte de la Marche, le lendemain de la feste de la Magdelaine, au moys de Iuillet mille deux cens quarante deux, & tandis qu'ils estoient aux prises, le Comte de Bologne Guy de Chastillon frere du Comte de Bloys vint donner dessus Hugues, & occist le Seneschal de Xaintonge, qui portoit la cornette de son seigneur le Comte de la Marche : Durant ce conflict les deux Roys approcherent auec leurs batailles, où estant bien combatu tant d'vne part que d'autre, & où du costé des ennemis Symon de Monfort se porta vaillamment contre le Roy sainct Louys son seigneur souuerain, & neantmoins les Anglois perdans cœur pour se voir affoiblir à veüe d'œil & le camp François aller en s'efforçant quitterent le ieu, & leur Roy se sauua dedans Xaintes, y ayant plusieurs grands seigneurs prisonniers, mais sainct Louys ne souffrit qu'on fut trop chaud à la poursuitte, luy suffisant d'auoir eu la victoire, & fait cognoistre à l'Anglois quelle iustice il auoit à poursuiure ceste entreprise.

Bataille de Taillebourg l'an 1242.

Symon de Môfort bataille côtre le Roy.

Les Anglois vaincus pres de Taillebourg

Ce-pendant les Anglois qui s'estoient retirez à Xaintes ne s'y trouuans point bien asseurez s'en allerent de nuit, & laisserent la place vuide aux François, non sans que Henry blasmast grandement le peu d'aduis de son beau-pere, de l'auoir ainsi exposé au hazard & s'en allant à Bordeaux, peu de temps apres s'en retourna en Angleterre.

Le Roy Anglois s'enfuit de Xaintes.

Ce-pendant le Comte de la Marche, le fils duquel auoit espousé Yoland fille du Duc de Bretaigne, pratiquoit l'accord entre luy & le Roy sainct Louys, voyant le peu qu'il auoit gaigné en sa reuolte, s'ayda des moyens du Duc Breton, qui estoit à la suitte de l'armée Françoise. Et en cest endroit faut noter que Matthieu Paris se trompe estimant que Pierre surnommé de Dreux fut celuy qui pratiqua ceste paix lors qu'il parle ainsi : *Misit ergo clanculò ad Comitem Britanniæ ab antiquo sibi familiarem, proditor ad proditorem vt ipse adiuncto sibi Episcopo Xantonensi cautè ipsum in gratiam regis Francorum restauraret.* Il appelle & le Breton, & celuy de la Marche traistres, là où le Duc de Bretaigne qui s'appelloit Iean premier du nom, & fils de Pierre de Dreux n'auoit onc fait faute, & son pere estoit mort au retour du voyage de la terre Saincte, & auant son depart (ainsi que les Annales de Vitré nous enseignent) les estats du pays, la Duchesse Alix estant morte, auoient mis la seigneurie és mains du fils, comme estant leur seigneur legitime. Pource si le Duc Breton poursuiuit l'accord du Comte à l'endroit du Roy, il le feit pour l'alliance qui estoit entr'eux, à cause que le fils du Marchien auoit espousé la sœur du Breton. Auquel le Roy

Le Comte de la Marche poursuit la paix auec le Roy S. Louys.

Annale de Vitré chap. 42.

presta volontiers l'oreille,voyant que l'ennemy auoit esté assez chastié pour ses pertes, & se contentant d'auoir chassé l'Anglois de Poictou, asseuré d'establir libre la possession du Comté à son frere. Et ce-pendant Regnaud sire de Pons qui iusqu'à lors auoit esté suiect de l'Anglois,comme Duc d'Aquitaine, s'accommodant à la fortune de la guerre, où le vainqueur a le droict, & ne voulant refuser le ioug Françoys auquel ses predecesseurs auoient obey,auant que l'Aquitaine escheut aux Anglois, vint à Colombiers,qui est vne petite ville assise à vne lieuë de Ponts, & là faisant la reuerence au Roy, & bien receu par sa majesté,luy feit en presence de tous les Princes hommage de sa terre & seigneurie de Ponts, tel que ses predecesseurs auoient coustume de faire, confessant,c'est à sçauoir simplement, qu'il tenoit du Roy ceste seigneurie,sans qu'il fut tenu de faire autre summission. Car de dire qu'il feit hommage au Comte de Poictou,il ne se peut deffendre,veu que l'histoire porte, que le Roy se reserua pour luy, & les siens ses successeurs Roys de France,les hommages du seigneur de Ponts,du seigneur de Rancon,& du fief de Lusignen, & ainsi parle Guillaume de Nangis en la vie du Roy S.Louys. Or quant aux cõditions de l'accord octroyé au Comte de la Marche,elles furent proposées à Hugues son fils aisné qui vint au camp l'endemain que le sire de Ponts y fut arriué,à sçauoir sur la fin du moys de Iuillet,lesquelles furent de telle sorte,que les terres que durant ceste guerre le Roy auoit prises sur le Comte de la Marche luy demoureroiẽt à luy,& aux Roys ses successeurs à perpetuité pour la grandeur & auancement du domaine de la couronne:desquelles terres seroit à iamais priué sans qu'il fut loisible à ses hoirs d'y rentrer que par octroy, & don du Roy,& cecy comme beneficiaires,& non comme les possedans hereditairement. Que les Chasteaux de Coignac,Lusignen,& Merpins, & autres que le Roy tiendroit pour suspects, soit qu'ils appartinssent au Comte de la Marche, ou à autre de ses amys,seroient mis en la main du Roy,lequel y mettroit telle garnison que bon luy sembleroit,afin que le Comte fut par ce moyen induit,au moins par force, à estre fidele à la couronne. Que de son Comté il feroit hommage à monsieur le frere du Roy Comte de Poictou, suiuant l'arrest donné à Saumur, & si durant les trois ans que le Roy tiendroit les Chasteaux sus-nommez,le Comte persistoit en l'obeissance de sa majesté,qu'ils luy seroient rendus, sinon qu'ils demouroient au Roy perpetuellement. Que le Comte seroit obligé de seruir le Roy par l'espace de trois ans auec trois cens hommes d'armes en la guerre que le Roy pretendoit faire au Comte de Tholouse, ou autre, où il le voudroit employer,& que ces gentils-hommes seroiẽt soudoyez,& appointez aux despens du Comte. Et quant à la pension que le Comte de la Marche auoit de dix mille francs par an pour la garde de la frontiere au nom du Roy contre les Anglois, de laquelle il auoit patentes de la Chancelerie, & le payement desquelles escheoit lors,d'autant qu'il s'estoit mal porté en sa charge,fut arresté qu'il en seroit desapointé, sans que desormais il peut poursuiure aucun droict en ceste pension. Ces articles proposez au fils aisné du Comte, il les feit porter à son pere, lequel voyant la consequence d'iceux,feit difficulté d'y consentir:& n'eut esté que le Vicomte de Thoüars,qui luy auoit promis secours,& auoit receu grande finance du Roy Angloys,luy ioüa fauce compaignie:& Arthaud Chastellain de Mirebeau,n'ayãt peu auoir secours de l'Angloys que loyaument il auoit seruy, fut aussi par force vers le Roy, & luy liura sa place que lors on estimoit imprenable : ces mal'heurs le contraignirent de fleschir, & obeir au Roy,& se gouuerner par le conseil de ses amys qui le portoient pres du Roy de France. Ainsi il vint au camp auec sa femme & enfans, (ainsi parle Guillaume de Nangis)quoy que d'autres tiennent que de rage, & despit qu'elle eut de ceste misere & abaissement de son mary, & de voir le Roy son fils malcontent d'elle,la fieure la saisit & mourut peu de temps apres:& toutesfois cecy estãt aduenu l'an mille deux cens quarante deux,ie trouue que ceste dame ne mourut que l'an mille deux cens quarante huict, & que son mary feit le voyage de la terre saincte auec sainct Louys, & par ainsi le Comte & Comtesse vindrent vers le Roy, s'humilierent deuant luy,il luy demanda pardon, feit hommage à Alphons Comte de Poictou, & mit en effect tout ce qui estoit compris en l'accord: & de cecy il donna ses fils puisnez Guy seigneur de Coignac,Merpins & Archiac, & Geoffroy seigneur de Iarnac & de Chasteau-neuf,& Aymar seigneur de Couhé,& de Vallances,au Roy pour

Regnaud sire de Ponts se retire au Roy sainct Louys.

Le sire de Ponts non hommageable qu'au Roy.

Articles de paix octroyez au Comte de la Marche.

Ceste pension & charge monstre assez que ce Comte estoit suiet du Roy.

Acte du Vicomte de Thoüars.

Guillaume de Nangis en la vie de S.Louys Voy l'hist. des Comtes d'Engoulesme.

pour ostages,& asseurance de sa promesse. Cecy faict, & l'Anglois s'en estant fuy de Xaintes,delaissé de chascun,& trompé par le Roy d'Aragon,& le Comte de Tholouse, sainct Louys s'en vint à Ponts, où estant,vindrent vers luy les seigneurs de Mirebeau,& de Mortaigne, & la plus part des seigneurs de Xaintonge, & autres terres iusques à la riuiere de Garonne,lesquels tous feirent,le Roy le voulant ainsi,hommage au Comte de Poictou. L'Anglois qui s'estoit retiré de Xaintes à Blaye,aduerty que S. Louys passoit outre, & le suiuoit auec ses forces,& suiuy de la noblesse de Guienne,ne voulut se laisser enclorre,ains passa aussi tost & hastiuement la mer,qu'il s'estoit aduancé de sortir de Xaintes,où il n'eut point loisir de disner. Et telle fin eut ceste rebellion du Comte de la Marche,seruant d'exemple à ses voisins, & de miroir à la posterité, pour destourner les grands de ne se fier aux promesses d'aucun, & ne penser que iamais la fin des reuoltes soient autres que miserables. Et ce fut en ceste année que les Tartares feirent vn second rauage, & que sortans de la Scythie Asiatique, ils gasterent toute l'Armenie,Carmanie,& Natolie, & passans en Europe, saccagerent la Pologne,& entrerent bien auant en Hongrie, donnans vn grand effroy aux Princes occidentaux,lesquels deslors commençoient à oublier leurs querelles particulieres pour s'vnir ensemble,& se ietter sur ces bourreaux & sanguinaires, s'ils passoient oultre: & pleust à Dieu qu'ainsi feissent les Princes de nostre temps,& que laissans les contentions esquelles ils s'occupent,ils veissent comme ce Scythe, & Barbare Roy des Turcs s'auance de toutes parts sur les terres de noz voisins, lesquels domptez, c'est sans faillir qu'il nous fera passer sous vne loy pareille. I'auoy oublié, que peu de temps auparauant l'assemblée de Saumur l'an mille deux cens quarante vn,la Royne Marguerite espouse de sainct Louys,accoucha d'vne fille,qui eut à nom Isabel, & laquelle fut depuis Royne de Nauarre, & ainsi ceste fille fut le premier fruit issu de ce bon Roy,& de sa chaste espouse: En laquelle mesme saison Fernand Roy de Castille trauailloit fort auec son frere naturel seigneur de Leon, à chasser les Mores du pays d'Andalousie, sur lesquels ils gaignerent de belles villes, & obtindrent de grandes victoires.

A Ponts le Roy receut les hommages des seigneurs de Xaintōge.

L'Anglois s'enfuit de Blaye.

Course des Tartares.

Isabeau fille de S. Louys nasquit l'an 1241.

Conquestes des Castillās en l'Andalousie.

Du Concile general tenu à Lyon: deposition de l'Empereur Federic second, naissance des enfans du Roy, Louys, & Philippe, & plusieurs autres occurrences.

CHAP. IX.

IL n'y eut occasion qui tant donnast de moyen au Roy d'auoir la Cité de Xaintes, que la haine que les citoyens d'icelle portoient au Roy d'Angleterre, à cause qu'il auoit sans leur consentement donné la ville & finages à Hugues fils aisné du Comte de la Marche, qu'ils hayoient, à cause de son orgueil, & que souuēt il les auoit menacez: dequoy il le garderent bien, se rendans au Roy sainct Louys soudain apres la fuite de Henry. Lequel s'estant retiré à Bourdeaux, la dame de Bearn veufue de Guillaume de Moncade seigneur de Bearn vint vers luy, de laquelle il pensoit se preualoir,sçachant que le peuple sur lequel elle commādoit, estoit vaillant & hardy en guerre: mais elle qui n'auoit qu'vn fils nommé Gaston marié à la fille du Comte de Bigorre, & d'Agnez de Foix, tenant le bec en l'eauë à ce Roy,se gouuerna ce-pendant par le conseil de ses amys, & ayant tiré grande somme de deniers de l'Anglois,se retira sans luy donner autre secours que de promesses. Et nostre Roy estant de retour en France, desireux de chastier le Comte de Tholouse pour ses nouuelles conspirations, & d'autant qu'il ne chastioit point (suiuant sa foy, & promesse) les Albigeois,qui affligeoient les Catholiques de Languedoch,feit vne assemblée de Prelats à Paris,où assisterent les Procureurs de toutes les Eglises Cathedrales, & Abbayes: & là il demanda secours de deniers pour faire la guerre aux heretiques. Or le Clergé bien que veit la bonne & saincte intention du Roy, si est-ce que

Pourquoy ceux de Xainctes se rendirent au Roy S. Louys.

Guillaume de Moncade seigneur de Bearn.

Assemblée de Prelats à Paris, & pourquoy.

pour ce qu'ils n'estoient tenus de droict à telles aydes extraordinaires, feirent quelque difficulté à y entendre, afin que la facilité ne tournast en consequence : & en fin, ayans esgard à la necessité des affaires, & à la deuotion & zele du Roy, ils luy offrirent la vingtiesme partie du reuenu d'vn an de chascune Eglise, que tous promirent de payer à certain terme par eux limité, & iceluy brief : d'autant que desia il y auoit des troupes leuées qui marchoient par pays pour l'exploict de ceste entreprise.

Octroy fait au Roy par les Prelats.

L'an 1243.

Louys fils de S. Louys né à Paris.

Cependant en l'an de nostre salut mille deux cens quarante trois le iour de sainct Mathias, qui est le vingt-quatriesme de Feburier, la Royne Marguerite accoucha de son fils aisné à Paris, le Roy estant lors aagé de vingt-huict ans, & de son regne le dixseptiesme, lequel le Roy voulut que fut baptisé par Guillaume Euesque de Paris, & tenu sur les fonds par Eude Clement Abbé de sainct Denys en France, ausquels il ordonna qu'ils luy donnassent nom Louys tel qu'il le portoit & que l'auoit porté son pere: & de ceste naissance furent depeschez courriers par tout, & faicts les feux de ioye par les Prouinces du Royaume.

Trefues prolongées entre les Roys Louys & Henry.

Conditions de la trefue.

Matthieu Paris en la vie de Henry 3.

Or ce-pendant comme les Roys eussent par leurs agens & deputez faict trefues l'année precedente, elles vindrent à faillir au moys de Mars, lesquelles furent encor' prolongées pour cinq ans, demourant au Roy sainct, tout ce qu'il auoit conquis en Poictou, & Xaintonge: & ce que l'Anglois auoit par le secours des Gascons pris sur nous fut rendu, qui monstre que la necessité pressoit Henry, estant en danger d'auoir la guerre auec ses suiects: & c'est ainsi que parle l'historien Anglois Matthieu Paris, car les nostres ne font de cecy mention quelconque. Et le Roy Henry fournit (pour obtenir ceste prolongation de trefues) à sainct Louys cinq mille liures estrelins, car sans l'asseurance d'iceluy, Henry ne se voyoit moyen aucun de repasser en Angleterre, à cause de Iean Duc de Bretaigne qui estoit auec forces sur mer, se retira aussi tost qu'il receut les commandemens que le Roy luy en feit pour le faict de la trefue. Ie laisse icy le commencement de la dissension renouuellée entre le Pape & l'Empereur, & laquelle emplit de diuision presque toute la Chrestienté, surquoy ie ne veux interposer aucun iugement quoy qu'il y eut de l'animosité tant d'vn costé que d'autre, ainsi que les lettres mandées de toutes parts, ores par le Pape, tantost par l'Empereur le declairent: mais en cela Federic est à blasmer, qu'ayant diuision auec le Pape en particulier, il s'attaqua à tout le corps de l'Eglise, & offensa non l'hōme, ains l'office & le ministere du premier pasteur des Chrestiens: & pour son peché on a veu quelle a esté la misere de sa race, & posterité, & cōbien mal'heureuse la fin de son Chancelier Pierre des Vignes, qui s'est monstré si estrange & iniuste censeur du souuerain Euesque de Rome.

Pierre des Vignes Chācelier de Federic.

Quoy qu'il en soit, ny le Pape, ny les autres Prelats deffendans les libertez de l'Eglise, n'estoient seurs en Italie, & par-ainsi ils vagoient çà & là, & l'Empereur se fortifioit de Mahometans & Infideles, desquels il faisoit plus de compte que des Catholiques. Au reste, la faute faicte par Celestin troisiesme du nom en tirant Constance du monastere, fut cheremēt vendue à ses successeurs, par ce Federic fruict (vray, ou supposé soit il) issu de Constāce & le plus dangereux que guere iamais aye gousté le sainct siege de Rome.

Guerre en la terre saincte entre les Tēpliers & Hospitaliers.

Hospitaliers en Acre assiegez.

Et afin que les Chrestiēs par tout feissent preuue de leur mauuais vouloir, & qu'on cogneut que les diuisions d'entre les chefs principaux s'espandoient sur les membres, les Templiers & les Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, qui ja depuis le voyage de noz Princes en la terre saincte, estoient en debat, pour les querelles d'entre les Souldans de Damas & d'Egypte, vindrent à la guerre ouuerte: si bien que les Templiers assiegerent les Hospitaliers dedans Acre, & rompirent les trefues que les Chrestiens auoient iurées au Souldan du grand Caire : chose fort scandaleuse, que ceux qui auoient esté instituez paisibles, & pour le support des pelerins, soient à present sanguinaires, & la cause de la ruine des gens de bien en Palestine : ce sont les fruicts des richesses, & grandeurs eslargies à ceux qui auoient faict vœu de pauureté.

L'an 1244.

le Pape Innocēt 4. viēt en France.

Grande maladie du Roy S. Louys.

En l'an mille deux cens quarante quatre, & lors que le Pape Innocent commença de s'acheminer en France, pour euiter la tyrannie de Federic, le bon Roy sainct Louys tomba extremément malade à Pontoise, assailly d'vne fieure vehemente & d'vn grand flux de vētre: cecy venant fort mal à propos au Pape arriué à Lyon, qui auoit presque toute son esperance en ce bon Prince: mais oyant que sa maladie empiroit, quoy que tout le monde fut en priere, & que les processions, & oraisons publiques fussent faites par

tout

tout le Royaume,& que desia le bruit couroit que le Roy estoit decedé, le pauure pasteur fut en danger de sa personne tant il fut saisi d'angoisse: Et à dire le vray, le Roy fut l'espace de tout vn iour qu'on le tint pour mort: mais les prieres de tant de gens de bien vnies à celles des saincts qui sont deuant Dieu,& prient sans cesse pour nous, deliurerent aussi le Roy de ce peril, & eschappa, par la misericorde du tout puissant, des portes de la mort,& des obscuritez d'icelle: Or auant que venir à ce que le Pape feit en France, le Roy l'y ayant receu,& fauorisant à son entreprise, il faut que ie vous discoure vn peu sur les affaires de Nauarre, car cecy seruira assez à nostre histoire. Vous auec veu cy dessus comme en l'an mille deux cens trente neuf & quarante, Thibaut Comte de Champaigne,& depuis Roy de Nauarre, feit le voyage de la terre saincte, auec les autres Princes François. Luy voyant ce qui aduient ordinairemét à tout Prince venant nouueau à vn estat, que les seigneurs du pays luy font de la peine, & difficilitent les affaires de sa seigneurie, y pourueut sagement auant que de partir, ayant à faire auec Guillaume Vicomte de Sola: Raymond Arnaud Vicomte de Tartas,& Gaston de Moncade seigneur de Bearn, lesquels faisoient de grandes plaintes au nouueau Roy: or comme est-ce qu'il y pourueut, ie le diray tantost vous ayant deduict comme la maison de Moncade Espaignolle vint à la seigneurie de Bearn. Ie ne veux faire icy vne longue repetition de la faute faicte par Bertrand Helie en son histoire de Foix, suiuy & imité par Guillaume de la Perriere Tholousain,& homme sans mentir de grande erudition, lors qu'ils dient que les Biernois sont nōmez de ceux de Berne, arriuez en Aquitaine, & en l'enclos des monts Pyrenéens sous le regne de Charles Martel: veu que la fondation & origine de Berne & de Bernois, les cōuainc manifestement d'erreur: ioint qu'en nostre grád œuure Cosmographique i'ay monstré l'antiquité, & du pays,& du nom de Biernois, ja long téps auant que Charles Martel fut en essence: par-ainsi faut venir à leurs seigneurs,& succession de leur principauté & seigneurie.

Troubles en Nauarre sous Thibaut I. & par qui.

Bertrand Helie en l'histoire de Foyx.

Ce peuple ayant esté de l'ancien domaine de Gaule, depuis subiugué par les François, à peine se laissoit maistriser, non plus que les autres Gascons (car Gascons sont ils, & ceux de leur cartier compris és monts Pyrenées, ainsi que i'ay monstré au second liure de ceste histoire) ains se maintenoit en liberté, gardant les passages des monts en faueur des Goths, desquels la noblesse du pays a pris origine. En fin ils eurent quelques seigneurs choisis par election vn Bigordan,& puis vn Auuergnas qu'ils occirent, ne pouuans s'accoustumer à obeir, tant le viure vague,& solitaire les auoit rendus farouches. En fin voyans que leurs voisins de tous costez auoient des chefs, les Wascons vn Duc, & les Bigordans vn Comte, se resolurent d'en auoir aussi vn,& pource ils passent en Espaigne, & aduertis de la sagesse d'vn Cheualier nommé Dom Guillem, ou Guillaume de Moncade, furent vers luy, le prians de leur donner vn de ses enfans pour seigneur, lequel en ayát deux encor' fort ieunes leur octroya le choix: & les menant vn matin en la chambre, où ils reposoient: ils veirent l'vn qui tenoit la main close, lequel ils refuserent, s'arrestans sur l'autre nommé Gaston, qui la tenoit ouuerte,& desclose, prenans par là augure que cest enfant seroit vn liberal, & courtois seign. à son peuple. C'est ce Gastō qui fut fils de celle dame de Bearn, qui fut vers le Roy Henry troisiesme d'Angleterre, à Bourdeaux, ainsi que i'ay proposé cy dessus, laquelle le suiuit en Bearn,& le nourrit, & pource en fut appellée dame,& du succez duquel, & comme sa seigneurie tomba en la maison de Foix, i'espere cy apres vous le faire entendre.

Biernois issus des Goths.

Biernois rudes à leurs premiers seigneurs.

Guillaume de Moncade requis par les Biernois.

Accort choix de seigneur faict par les Biernois

Les seigneurs sus-nommez Guillaume, Raymond Arnaud, & Gaston se sentans interessez par les deffuncts Roys de Nauarre estoient pour remuer mesnage, lors que Thibaut voulut aller outre-mer, mais il les appaisa auec douces parolles, & les pria d'auoir pacience iusques à son retour. Lequel ne fut pas si tost reuenu, qu'ils le somment de promesse : à ceste cause pour les contenter il donna Ville-neufue au Vicomte de Tartas, auec les terres & finages de Miexa, & Hostauares: deux villes au seigneur de Bearn, au seigneur de Lescun nommé Fortané, il donna Sadoba auec sa forteresse, & au Vicomte de Sola il feit vne grace semblable, & par ce moyen il mit fin aux troubles qui eussent esté grands, veu le credit de ceux qui les causoient. Ce Gaston de Moncade seigneur de Bearn espousa Marthe fille vnique d'Esquibat Comte de Bigorre,& d'Agnez de Foix, de la quelle il eut deux filles, l'vne fut mariée au Comte d'Armaignac, & l'autre

Sagesse du Roy Thibaut de Nauarre.

Voy Garibay hist. d'Esp. liu. 25. cha. 4.

Femme & enfans de Gaston de Moncade. Comme le pays de Bearn vny à la maison de Foix.

au Comte de Foix, laquelle fut nommée Marguerite: & bien que la succession d'eust eschoir à l'aisnée touchât le pays de Bearn, si est-ce que le Comte d'Armaignac ayant refusé secours à son beau-pere, il le deboutta de la succession de Bearn & de Bigorre, par l'aduis & ordonnance des estats desdicts pays, & les donna au Comte de Foix Roger Bernard mary de Marguerite, & ainsi fut faicte l'vnion des familles, maisons, & seigneuries de Foix, Bearn & Bigorre, qui a duré iusques à nostre temps, & dequoy nous parlerons tousiours suiuant le fil de l'histoire. Or reuenons au Comte de Tholouse, car nous ne pouuons tout embrasser à la fois, les affaires estans amoncelez, à cause des partialitez qui estoient en France. Ie vous ay dict cy dessus que Raymond Comte Tholousain auoit ligue, & intelligence auec tous les aduersaires & ennemis du Roy, & qui promit secours & ayde au Comte de la Marche, à se sollicité par le Comte de Foix, qui luy iura sa foy de ne point l'abandonner n'y laisser, comme aussi feirent Amaury Vicomte de Narbonne, Gaucelin seigneur de Limoux, & autres qui estoient du diocese de Besiers, & autant en feirent les citoyens d'Alby, & les Vicomtes de Lautrec: mais pas vn d'eux n'auoit intention de luy garder, ny tenir parolle: ains tendoient à l'enuelopper tant en affaires, & troubles, que puis apres il n'eut moyen quelconque de s'en despestrer. Et bien y parust qu'ils y procedoient par ruse, veu que dés aussi tost que ce pauure Comte fut enueloppé en la ligue de l'Anglois, le Comte de Foix sçachant que l'Euesque de Tholouse, estoit apres le Roy pour auoir la paix pour Raymond, fut vers sa maiesté au camp de Xaintonge, & composa auec icelle sans y cõprendre le Tholousain, de la suiectiõ duquel il fut du tout emãcipé, & recouura la place de Péne d'Agenois, que le Roy s'estoit reseruée. Ce ne fut pas tout, ains ce Prince Foixien, lors que le Roy se retira, & qu'il commanda au Duc de Bretaigne, & au Comte de la Marche de courir sus au Tholousain, cestuy fut le premier qui le deffia, & qui luy commença la guerre. Neantmoins y eut il quelque tresue octroyée au Tholousain; & en fin la paix, mais il y laissoit tousiours des plumes, & fussent allez pis ses affaires sans le Comte de Poictou son beau-fils, qui appaisoit la colere du Roy: & fallut que Raymond allast vers le Pape pour estre absous, à cause qu'il auoit enfrainct les articles de la paix iurée l'an de grace mille deux cens vingt-huict. En ceste mesme saison Baudoüin Empereur de Constantinople vint en France, pour auoir secours cõtre les Paleologues qui luy querelloient l'Empire, & presque auoient tout vsurpé, sauf la cité de Constantinople: & pour succeder à son frere le Comte de Nemours (aucuns dient Namur, mais si bien ie m'en r'apporte à la verité, qui m'semble foulée) au Comté, & à la seigneurie de Courtenay qui luy deuoit eschoir par droit hereditaire: amenant auec luy trois des enfans de Iean de Brienne Roy de Hierusalem, à sçauoir Alphons, Iean & Louys, qu'il auoit eu de la fille du Roy de Castille, & ainsi ils estoient cousins du Roy, afin qu'il pleut à sa maiesté, & de la Royne Blanche sa mere, d'auoir soing & pitié de ces pauures Princes desheritez, & qui n'auoient support que de l'espoir que leur pere auoit en leur Royale clemence. Le Roy ne pouuant pour lors entendre au secours, à cause que son dessein tendoit au voyage de la terre saincte par luy voüé en sa grande maladie: il luy feit raison des terres qui luy appartenoient pour la succession de son frere, & ausquelles succeda depuis Philippe fils vnique de cest Empereur, & apres luy cest heritage tomba en quenoüille, à cause d'vne seule fille mariée à Charles Comte de Valoys, qui pour le droict de son espouse, se porta pour Empereur de Constantinople: Et quant aux enfans du Roy Iean de Hierusalem, sainct Louys les receut de bon cœur en sa cour, & promit de les auancer, & comme ses parens, & comme issus d'vn bon & valeureux Prince. Au moys d'Apuril, & le dernier iour d'iceluy, vigile de la feste des Apostres sainct Philippe & sainct Iacques en l'an de nostre salut mille deux cens quarante cinq, nasquit monsieur Philippe de France, fils du Roy sainct Louys, & de la Royne Marguerite, auquel le Roy feit imposer le nom de son ayeul Philippe Auguste, aussi fut-ce luy qui luy succeda à la couronne, ainsi que verrons en son lieu. Les causes qui meurent le Pape de s'enfuyr en Gaule nous les auons cy dessus mentionnées, à sçauoir la haine irrecõciliable que l'Empereur portoit à l'Eglise, car s'il ne se fut attaqué du tout au patrimoine, & biens d'icelle, c'est sans doubte que ce Pape, lequel estant Cardinal auoit esté son grand amy, ne se fut estrangé de ceste amitié venant au Põtificat: mais comme il sçauoit les affections,

Seigneurs vnis cõtre le Roy, au Comte de Tholouse.

Mauuais office du Comte de Foix contre celuy de Tholouse.

Paix octroyee au Tholousain

Comte de Tholouse absous par le Pape Innocent 4.

Empereur de Grece en France, & pourquoy.

Philippe fils de Baudoüin, dernier du sang des aisnez de la maison de Courtenay.

L'an 1245. Philippe 3. du nom nasquit.

affections,& desseins de ce tyran,aussi s'esloigna il de luy, & le poursuiuit suiuant la grieueté de ses malefices.Et bien que toute animosité soit à blasmer,si est-ce qu'il seroit besoing que l'Eglise eut retenu celle ancienne seuerité qui la rendoit redoutable aux plus grands Monarques,afin de les desacoustumer de ce mespris auql ils l'ont eue depuis,pour se voir flatez,& respectez plus que de raison, veu que le Medecin qui flate la playe, l'empire en lieu de la guerir. Innocent donc estant en Gaule,& à Lyon en seureté, feit publier vn Concile general pour la reformation de l'estat vniuersel, & afin que là on veit au theatre de toute la Chrestienté deuant tous les Prelats,Princes, & Ambassadeurs de tout le monde,si la cause du Pape estoit iuste,poursuiuant l'Empereur & ses deportemens auec vne instance si grande: il y fut appellé, pour venir se purger des crimes sur luy imposez,& se prepara pour y aller,non y respondre auec la summission deuë à vn Chrestien,n'y ayant Monarque qui,quand à l'ame,ne doiue obeissance à l'Eglise, ains pour troubler les choses, & empescher que le Concile ne fut celebré.Et de faict il vint iusqu'aux Alpes,mais aduerty de la preuoyance du Roy sainct Louys, qui faisoit tenir clos les passages, afin qu'on ne forçast les Ecclesiastiques, plein de fureur il rebroussa chemin, & vomissant son courroux sur la pauure Cité de Parme,il la ruina de fonds en comble,& apporta d'icelle, & de ses ruines il en feit bastir vne autre qu'il nomma victoire,& emplit toute l'Italie d'armes,guerre, diuisions,& infinis meurtres: & deuenu à telle necessité d'argent, qu'il fut contrainct de faire coigner de la monnoye de cuir, où estoit emprainte son effigie,& laquelle son thesorier receuoit des suiets, comme si elle eut esté d'or & d'argent. En ce sainct Concile se trouuerent les Grecs,contre lesquels deuoit disputer sainct Thomas d'Aquin religieux de l'ordre des freres Prescheurs, & Docteur de Paris, vne lumiere de son temps, & des plus doctes hommes qui ayent escrit depuis luy: mais le bon & S. personnage, venant de Naples à Lyon,tomba malade par les chemins: & ainsi en sa place vint S. Bonauenture Docteur, & de vocation religieux de l'ordre de S. Françoys,qui fut faict Cardinal en recompence de sa doctrine, ayant soustenu publiquement que le sainct Esprit procede du pere & du fils,suiuant la foy ancienne de l'Eglise.Ie dis qu'il fut faict Cardinal & des premiers qui porterent le chapeau, & robbe rouge d'entre les peres de ce College, l'ordonnance en estant faicte en ce Concile: quoy qu'auparauant ils portassent desia ce nom, mais non auec telle majesté, ainsi qu'auons declairé cy dessus, monstrans quel estoit leur office. Se trouuerent aussi en ce sainct Concile quelques seigneurs de Tartarie,lesquels bien affectionnez à la religion Chrestienne,auoient desir de l'embrasser, & qui instruicts en icelle,receurent à Lyon le sainct Baptesme,confessans le Pape chef, & pere de tous les Chrestiens, & accordans auec les Occidentaux sur la procession du sainct Esprit du pere, & du fils, car les Grecs les ayans cathechisez, leur auoient apris que le sainct Esprit ne procedoit que du pere. Il est à presupposer que ces Tartares estoient de la suiection de Cobità Can, duquel Haiton Armenien parle en son histoire, car ce Cobità estoit Chrestien,& ses trouppes passans auec les autres en Europe, il est croyable que ceux cy ayans sauf-conduit,desireux de leur salut, furent à Lyon pour entendre la verité de la doctrine Chrestienne, & qu'ils y receurent le sainct baptesme. Et apres les affaires de la religion traittez, le sainct Concile vint à la cause de l'Empereur Federic, laquelle estant debattuë deuant les Prelats, Princes, & Ambassadeurs de toutes les nations de Chrestienté,il fut declairé excommunié,& indigne de tenir terre, & par ainsi deposé,& degradé de son authorité Imperiale: ses suiects absous de la fidelité,& hommages faicts & iurez,comme si iamais ils ne luy eussent faict obeissance. Deffendu à tous Princes,seigneurs,villes, & communautez de l'Empire de luy obeir, de le secourir ou deffendre: le sainct Concile excommuniant tous ceux qui luy donneroient ayde,ny faueur, ou qui se ioindroient à luy en ceste cause contre l'ordonnance de l'Eglise. Fut donnée authorité aux electeurs iadis receus par l'Eglise de proceder à nouuelle election de l'Empereur,auec deffence de ne plus recognoistre Federic pour leur Prince: & cecy fut cause que la plus part des seigneurs electeurs feirent, & nommerent Empereur Henry Raspen Langraue de Thoringe,& fut sacré le iour de l'Ascension pres de Virzebourg ou Herbipoli,par les Archeuesques de Magonce, & de Cologne,& par quelques Princes de leur alliance: mais d'autres se mocquans de

Cõcile publié à Lyon par le Pape Innocẽt 4. & les causes.

Federic vient aux Alpes pour troubler le Concile.

Parme ruinée par Federic.

Indigence de l'Emp. Federic.

S. Bonauẽture faict Cardinal dispute cõtre les Grecs.

Tartares faicts Chrestiens au Concile de Lyon.

Cobità Cã, Roy des Tartares.

Haitõ Armeniẽ liu. 2. de l'hist. d'Armenie cha. 5.

Federic Empereur excommunié au Cõcile de Lyon.

Electeurs dispensez de faire vn autre Emp.

Henry Lãgraue de Thoringe faict Emp.

ceste election appelloient l'Esleu le Roy des Clercs, & des Prestres. Cecy mit vne grande frayeur en l'esprit de Federic, craignant que les Allemans ne se laissassent gaigner à son competiteur, eu esgard à la puissance des Euesques, lesquels il se doubtoit, comme les sçachant faicts à la deuotion du Pape, & qu'ils n'oseroient contredire aux ordõnances du Concile. On dict qu'il escriuit quelques vers au Pape, & que sa sainɛteté luy rendit la pareille, lesquels on estime estre tels.

Federic Empereur au Pape.

Roma diu titubans, varijs erroribus acta
Corruet, & mundi desinet esse caput.

Le Pape à l'Empereur.

Niteris in cassum nauem summergere Petri,
Fluctuat, & nunquam mergitur illa ratis.

Federic.

Fata volunt, stellæq; docent auiúmque volatus,
Quòd Fridericus ego malleus orbis ero.

Le Pape.

Fata volunt, scriptura docet, peccata loquuntur,
Quòd tibi vita breuis, pœna perennis erit.

Emp. Allemant fondé par les Papes, est suiect au Pape.

Federic Vassal de l'Eglise.

Federic blasmé de sacrilege.

Federic viole les loix de ses ancestres faisant guerroyer le Clergé.

Federic trop amy des Sarrasins.

Roys successifs plus respectables qu'vn electif.

Plusieurs se sont acharnez contre l'ordonnance de ce Concile, l'estimans torsionnaire, mais sans raison aucune: car puis qu'ils confessent que l'Empire n'estant point successif, a esté basty par l'authorité du Pape, sans la main duquel les Esleuz ne peuuent legitimement porter tiltre d'Empereurs, ils m'auoüeront aussi que les Empereurs faillans en l'obeissance deüe, ils peuuent estre demis par celuy qui les a auãcez: puis que nous en lisons qui ont esté deposez par les electeurs, la puissance desquels n'est si grande que celle du Pape, puis que & eux, & l'Empereur dependent de celle authorité que leur a donné le sainct siege de Rome. D'auantage Federic estoit vassal, & feudataire de l'Eglise, à cause des Royaumes des deux Siciles, & ayant offencé par felonnie son seigneur, qui ne pouuoit se preualoir par force, il falloit y proceder par les censures: ioint qu'il auoit peruerty l'ordre commun de l'Eglise, & emprisonnant les Ecclesiastiques, & leur rauissant non seulement leurs immeubles, & les rentes, & reuenus, ains encor' les saincts vases & ornemens qui seruoient aux saincts offices, & diuins sacrifices : voire auoit faict massacrer, & en sa presence plusieurs du Clergé en derisiõ du sainct siege. Ie laisse les soupçons, voire preuues toutes euidentes de son heresie, & comme il n'estoit pas content de faire combattre les Ecclesiastiques en camp clos pour la moindre poursuitte de iustice qu'ils sceussent faire contre vn lay, suiuant que iadis on souloit vuider les causes en Gaule & Germanie: ie ne veux amener les mocqueries qu'il faisoit des clefs de l'Eglise, peut estre auec quelque raison, disant que pour les choses du monde, & non pour l'honneur de Dieu on y procedoit, & surquoy ie ne veux interposer mon iugement: ie laisse aussi la grande & familiere habitude qu'il auoit auec les Mahometans, (priant Dieu que noz Roys ne soient punis pour fautes semblables) & les façons de faire desquels il imitoit, & sur tout ayant des garde-couches qu'il faisoit chastrer(comme font les Turcs) afin que ces gens fussent les gardiens asseurez de sa femme, ou de ses concubines. Ie laisse les homicides faicts par luy perpetrer sur des personnes illustres, les diuisions semées en la Chrestienté, reuenant à ce point, que quand bien il n'eut pas esté vassal du Pape, ny dependant du sainct siege, si est-ce que pour se mõstrer l'ennemy commun des Chrestiens, ne faut trouuer estrange, si l'assemblée des Chrestiens le condemna, & si par elle il fut desmis de l'Empire : estant bien autre chose de deposer vn Empereur electif, & vn Roy dependant d'autruy, & autre donner authorité à vn peuple sur vn Roy qui vient de succession, & qui a toute puissance par la loy, sur ceux qui luy sont obeissans. Ie dis par la loy, sçachant que nulle Royauté est legitime tant soit elle successiue, qui

ue, qui s'estrange de la loy: non que ie die qu'il soit loisible de l'abolir, mais dis qu'elle perd le nom qu'elle auoit & reçoit celuy de tyrannie que Dieu iuge auec le temps, & punit, l'authorité n'en estant permise aux suiets. Ie laisse plusieurs discours qui se peuuent faire cy dessus pour euiter prolixité, me suffisant de dire que quelque chose que quelques Allemans ayent dict de l'animosité des Papes contre Federic, & quoy que Gregoire fut vn peu trop entier en cest endroict, si est-ce que la continuë de Federic en ses cruautez, rendit la poursuitte d'Innocent plus que raisonnable, & le iugement du sainct Concile tres-iuste, & estant impieté que d'en penser autrement. Soudain apres le Concile, & au moys d'Aoust audict an mille deux cens quarante cinq, Odon, ou Eude de Chasteau-roux Euesque de Tusculo Cardinal, & Legat en France, qui auoit esté auparauant Chancelier en l'Eglise nostre Dame de Paris eut charge de prescher la Croisade en France, pour inciter le Roy, Princes & seigneurs à s'armer contre les Infideles tãt Turcs, Arabes, que Tartares, lesquels de nouueau auoient rauagé la Palestine, & gasté les lieux saincts, & faict mourir vne infinité d'hommes. Et de là s'ensuiuit la conuocation du Parlement de France à Paris, par le commandement du Roy, sollicité par le Legat, où (le Roy s'estant desia croisé durãt sa grande maladie) prindrent la croix, & voüerent le voyage doutre-mer les Archeuesques Imbert de Rheims, & Philippe de Bourges Garnier de Lyon: & les Euesques Robert de Beauuais, & Guillaume d'Orleans: & des Princes & seigneurs oultre le Roy, se croiserent messieurs ses freres Robert Comte d'Artois, Alphons Comte de Poictiers, & Charles Comte d'Anjou, Hugues de Chastillon Comte de Bloys, & de sainct Paul, Gauthier son nepueu, Guillaume, & Guy fils de la Comtesse Marguerite de Flandres desquels nous parlerons cy apres: Iean Duc de Bretaigne, Hugues de Bourgoigne, Hugues Comte de la Marche, & son fils Comte d'Engoulesme, Iean de Mõfort, les Cõtes de Bar, de Soissons, de Dreux, & de Retel, Philippe de Courtenay, Gauthier de Ioigny, Gilles de Mailly, Humbert de Beaujeu, le Cõte de Sallebruche, & le sire d'Aspremont & ses freres, & les seigneurs Archãbaut de Bourbon, Raoul de Coucy, Ieã des Barres, & autres infinis, desqls sera parlé cy apres à la suitte de l'histoire, & du voyage du Roy, d'autant qu'il nous faut desmesler en ce lieu d'autres fusées.

La loy est la reigle des Roys.

Legat enuoyé pour prescher la croix en France.

Parlement à Paris pour le fait de la Croisade.

Seigneurs François qui se croiserent pour suiure le Roy sainct Louys.

Du mariage de monsieur Charles de France auec Beatrix de Prouence, contre la poursuitte du Comte de Tholouse: & de la querelle pour le Comté de Flandres.

CHAP. X.

AVANT que passer outre ie ne veux oublier combien se trompent ceux, qui ne regardans de prés au droit des Roys, & à l'autorité du Parlement de France, touchant la confiscation des grands fiefs pour crime de felonnie, nous veulent establir l'asseurance du Comté de Poitou entre les mains de noz Roys, par vn accord passé en la trefue (qu'ils nommẽt paix) faite, lors que S. Louys se croisa, entre luy, & le Roy d'Angleterre. Et disent que lors ils arresterent entre eux ce partage de l'Aquitaine, fait de ce qu'ores on appelle Guienne, & du reste du corps de l'ancienne Aquitaine: par lequel l'Anglois eut les Seneschaussées de Bourdeaux, Bazaz, & les Landes, y ioints les pays de Perigort, Limosin, Guerey, Xaintõge, Agenois & Quercy, pour luy, & les siens à perpetuité. Or combien ceux cy sont deceuz & en parlent sans aueu, le pouuez vous sçauoir & cognoistre par l'accord faict auec le Comte de la Marche, par lequel il est dict que le Roy se retint certains hommages en Xaintonge: & par la trefue faicte auec l'Anglois, tant s'en faut que le Roy donne rien, que plustost les terres par luy conquises iusqu'à la Garonne luy demeurent franches. Et quant aux pays de Quercy n'y d'Agenois, c'est chose asseurée, qu'ils ne furent onc du domaine Anglois, ains appartenoient au Comte de Tholouse, ainsi que par la paix du Roy auec iceluy Cõte, vous l'auez peu recueillir. Et au reste, l'historien Anglois parlant des conditions offertes par sainct Louys croisé à l'Anglois pour l'empescher de rompre la trefue durant son absence, n'asseure rien de

En quelles fautes tõbent les discoureurs sans aueu.

Quercy, & Agenois iadis aux Comtes de Tholouse.

cecy, trop bien dit il ce qui s'ensuit: Approchant la feste de sainct Hilaire le Roy de France soigneux de son voyage, afin qu'il laissast son Royaume en paix, & sans nul doubte, soupçon, ou deffiance de quelque part que ce fut, il enuoya en Angleterre, pour renoueller, & prolonger les trefues qui estoient entre luy & Henry. Encor' dit on qu'il offrit (mais secrettement) vne certaine forme de paix suspecte au Roy d'Angleterre, par laquelle il promettoit de rendre à l'Anglois toutes les terres que ses ancestres auoient possedé en Gaule, sauf la Normandie, laquelle il vouloit que demourast vnie inseparablement à la couronne de France. Puis conclud que Henry ne luy feit aucune responce sur cest offre, y iugeant quelque forbe trop subtile: trop bien l'asseura de luy tenir & garder inuiolables les trefues, le priant de luy faire droit de ce qu'il se pensoit auoir à poursuiure legitimement au Comté de Prouence, dequoy nous parlerons cy apres. Par là voyez vous que lors il n'y eut aucun accord autre que la continuation de celuy qui fut faict en Xaintonge, apres la bataille de Taillebourg: & au reste ie ne me peux persuader que le Roy sainct Louys offrit à l'Anglois tout, excepté la Normandie: veu qu'il ne pouuoit le faire, ayant partagé son frere Alphons en Poictou par l'ordonnance du Parlement de France, qui estoit inuiolable, & n'y ayant moyen pour lors pour l'appanager, veu que l'Anjou escheoit à Charles par mesme aduis des seigneurs du Parlement: ioint que l'histoire Angloise dict que ce traicté ne fut mis en escrit, ains estoit manié par des conseilliers secrets, qui en faisoient des ouuertures, & (peut estre) sans adueu. Ce-pendant que les querelles susdictes se passoient, Thomas de Sauoye Comte de Flandres eut guerre contre le Duc de Brabant, sur lequel il prit Bruxelles, & feit ses prisonniers Henry Duc de Louuain, & Geoffroy son frere, lesquels il mena en Flandres: mais allant contre le Comte de Namur, tandis qu'il faisoit bien ses affaires en ceste entreprise il ouyt nouuelles de la mort de la Cõtesse Ieanne son espouse, qui fut cause que quictãt tout, il s'en vint en Flãdres, où il trouua que sa femme estoit decedée le premier iour de Decembre, l'an mille deux cens quarante quatre, de son aage le cinquante vn, & le quarante vn de sa seigneurie, Cecy fut cause que Thomas, qui n'auoit eu enfans de ceste dame, s'en retourna en Sauoye, chargé de dons & presens, argent, & riches meubles, ayant esté bien aymé de ses suiets, ausquels il s'estoit monstré doux & affable, deffendant leurs droicts, & faisant plusieurs fondations, & donnant des immunitez au peuple, & à certaines villes de beaux priuileges: qui sont les moyens pour gaigner le cœur du peuple, lequel quoy que corrompu, encor' ayme il le Prince religieux, & celuy qui se maintient en douceur & en iustice. Ieanne de Flãdres donc estant morte sans hoir de son corps, la succession venoit à Marguerite sa sœur, celle que cy deuant nous auons dict auoir esté femme de Bouchard d'Auesnes, lequel estoit promeu aux ordres sacrées, & duquel depuis elle fut separée par authorité Apostolique. Elle eut quelque querelle auec l'Empereur Federic, & auec l'Euesque du Liege, à cause qu'elle ne leur auoit faict hommage du pays de Henaut & autres terres qu'elle releuoit d'eux, mais cela fut appaisé tout aussi tost, l'Empereur & l'Euesque, ayans perdu leur mauuais cœur par l'absence de Thomas, auquel ils portoiẽt haine mortelle. Le Roy Louys ce-pendant refusa de la receuoir à hommage, non qu'il ne la recogneut pour heritiere legitime de Flandres, ains pour-ce qu'elle faisoit difficulté (estant ainsi conseillée par les Flamands) de iurer les articles de la paix faicte l'an mille deux cens vingt-cinq, pour le rachapt du Comte Fernand: par-ainsi fallut qu'elle l'approuuast, confirmast, & ratifiast par ses lettres, quoy qu'elle ne peut obtenir que la noblesse feit le semblable, suiuant que le tesmoigne l'historien de Flandres. Ceste dame ayant esté separée de Bouchard d'Auesnes, espousa en secondes nopces Guillaume de Dempierre issu de la maison illustre, & ancienne de Bourgoigne, quoy qu'il ne fut guere riche, aduenãt ce mariage l'an mille deux cens dix-huict, mais non qu'apres le decez de Bouchard. De tous les deux mariages elle eut enfans, à sçauoir du premier, Iean, & Baudoüin: & du dernier, Guillaume, Iean, & Guy, lesquels elle aymoit beaucoup plus que ceux du premier lict, ayant tousiours detesté le pere pour le blasme qu'il luy auoit faict encourir, qu'elle fut nommée la femme d'vn Prestre, & que pour ce elle eut esté de luy separée. Elle estant venue à la succession de Flandres apres le decez de sa sœur, ne faillit aussi tost de communiquer la seigneurie à Guillaume son fils aisné du second lict, comme

Matthieu Paris en la vie de Henry 3.

Trefues entre les Roys continuées.

Ne se peut faire que S. Louys feit offre de ce qu'il ne pouuoit iustement rendre.

Thomas Comte de Flandres faict guerre en Brabant & Namurçois

Trespas de Ieanne Cõtesse de Flandres.

Thomas se retire en Sauoye.

Marguerite Comtesse de Flãdres à qui mariée.

Marguerite faict hõmage à S. Louys, & à quelle condition.

Meyer Annales de Flandres, liure 9.

Secõd mary de la Comtesse Marguerite.

Enfans de Marguerite.

comme luy dressant la voye pour y paruenir. Iean & Baudoüin d'Auesnes voyans cecy se plaignent du tort qu'elle leur faict, mais elle ne tenant cõpte de leurs plaintes, ils s'adressent au Roy S. Louys en l'an de grace M. CCXLVI. lequel assemblant le Parlemēt à Peronne audict an au moys de Iuillet, il fut dict par arrest du grand cõseil de Frãce, que Iean & Baudoüin auroiēt apres le decez de leur mere le païs de Henault, & ceux du dernier lict auroiēt le pays de Flandres. A cecy s'opposa la Cõtesse, disant que cela ne se pouuoit faire, à cause que Ieã & Baudoüin estoiēt bastards: à laquelle Iean d'Auesnes son fils respondit: Et bien, Madame, posons le cas que ie sois bastard, si est-ce que cela ne me forclost point de mon droit en Flãdres estant vostre fils aisné, qui en estes l'heritiere, veu qu'il est obserué par la coustume que nul est dict ny estimé estre bastard du costé de sa mere. Aux enfans de Bouchard d'Auesnes fauorisoit Guillaume Cõte de Holande, d'autãt que Iean qui estoit l'aisné, auoit espousé la fille du Holandois: lequel Iean estant haut à la main, hardy, fier, & valeureux, & se sentant appuyé de son beau-pere, qui depuis fut Empe. il feit la guerre à la Cõtesse Marguerite sa mere, laquelle nomma soudain son fils aisné du secõd lict nõmé Guillaume son heritier au Cõté de Flãdres apres sa mort: de sorte que les Hennuyers suiuoiēt les enfans d'Auesnes, & la plus-part des Flamands ceux de Dõpierre. En fin le Roy se mettant de la partie, leur deffendit la poursuitte par armes, & cõmanda que se trouuassent à Peronne, ou par le iugement des Pairs, & seigneurs du Parlement iustice leur seroit faicte: le iugement fut donné tel que i'ay dit cy dessus, mais la mere accusant ses enfans de bastardise, fut dit que ce nonobstant l'arrest auroit lieu touchant le partage, mais pour voir si Iean & Baudoüin estoient legitimes ou non, il s'en falloit r'apporter au Pape: dequoy sa majesté l'ayant aduerty, le Pape deputa deux Cõmissaires à sçauoir l'Euesque de Chaalons, & l'Abbé du S. sepulchre de Cãbray pour en cognoistre & decider. Lesquels s'assemblerent à Rheims, où la cause longuemēt debatuë, fut en fin cõclud que le mariage de Bouchard, & la Cõtesse Marguerite ayant esté faict, & celebré en face d'Eglise sollennelement & publiquement, il estoit aussi legitime, quoy que d'vn costé il y eut abus, lequel estoit incogneu à ceux qui y assistoient, & à l'vne des parties contractãtes, & par consequent les enfans d'iceluy issus estoient legitimes, quoy qu'apres la cognoissance de l'abus il y eut eu separation. Ce iugemēt fut enuoyé au Pape, qui l'approuua, & par mesme moyen cõmanda à l'Euesque de Cãbray de le publier: & par ce moyen demoura l'arrest du Parlemēt entier & inuiolable, & la guerre assoupie entre les freres: d'entre lesquels Iean d'Auesnes fut depuis Cõte de Holãde par la donatiõ que luy feit Guillaume son beau-pere de son Cõté, lors qu'il fut esleu Emp. ainsi qu'il appert par les patentes dudict Emp. données au camp à Francfort l'an M. CCLII. au moys de Iuillet, & le 4. an de l'Empire de cest Emp. substitué à Henry de Thoringe. Et cecy faict, Guillaume de Dompierre se croisa pour aller en la terre sainӕcte, comme aussi feit Guy son frere, mais ne partirent si tost que le Roy, à cause que leurs differens n'estoient bien appaisez, & qu'ils vouloient laisser leur mere en repos. Es Annales de Flandres est contenu qu'en cest an de M. CCXLVI. le Roy enuoya forces en Espaigne, mais l'occasion n'y est declairée, & laquelle ie veux vous esclercir: Vous auez ouy cy dessus les menées du Cõte Raymond de Tholouse auec celuy de la Marche, & cõme ses gens furent chastiez en Languedoch, & cõme le Comte de Foix fut des premiers qui luy fauça cõpaignie, qui fut cause que l'Aragõnois qui tenoit son party, fut forcé de se retirer auec sa courte honte. Raymond ce-pendant pour se preualoir des François fut à Lyon au Concile, où estoit aussi Baudoüin Empereur de Constãtinople, & Raymond Berenger Comte de Prouence: estant là il commença pratiquer le mariage de Beatrix de Prouence la derniere des filles de Berenger, & celle qu'il auoit nõmée, & establie son heritiere à cause que les autres estoiēt bien pourueuës: mais l'affinité, & lien de consanguinité qui estoit entre luy & ceste fille, empescha que la chose ne reüssit dés aussi tost que l'affaire fut mis en auant, par-ainsi ils solliciterent le Pape de leur donner dispense. Ceste pratique du Tholousain auec le Prouençal ne peut estre si secrette, que les Ambassadeurs du Roy S. Louys pres sa sainӕcteté n'en fussent aduertis, lesquels soudain le feirent entendre au Roy leur maistre. La Royne son espouse qui n'aymoit pas le Tholousain, escrit à ses sœurs Eleonor & Sanche mariées au Roy d'Angleterre, & à Richard son frere esleu Roy d'Allemaigne, les priant de tenir la

Discorde entre les enfans de Marguerite.

L'an 1246

Marguerite nomme bastards ses fils du premier lict.

Iean d'Auesnes espouse la fille du Cõte de Holande.

Parlement de France à Peronne.

Enfans du premier lit de Marguerite declairez estre legitimes.

Ieã d'Auesnes Cõte de Holande.

Pourquoy le Roy S. Louys arma contre les Espaignols

Dispense par qui empeschée.

main à ce mariage: & ainsi elles trois, sans que S. Louys s'en meslast ouuertement, cōmencerent à faire de telles & si instantes sollicitations enuers le Pape, qu'elles le destournerent d'octroyer la dispēce. Tandis que ces choses se passoient ainsi, le Comte de Prouence se sentant malade, s'en alla de Lyon en son pays, où peu de temps apres il partit de ce siecle, ayant confirmé le testament que desia il auoit faict, & instituāt sa fille Beatrix son heritiere vniuerselle, establissant le Comte de Sauoye tuteur d'icelle, & celuy qui auroit la charge pour la marier. Ce beau & riche mariage estoit conuoité de plusieurs, d'vn costé le Comte de Tholouse le poursuiuant, & s'aydant de la volonté du pere de la fille decedé, & du contract ja dressé pour iceluy, auquel ne manquoit que la volonté, & octroy du Pape, pour dispenser leur parenté: d'autre-part le Comte de Sauoye oncle & tuteur de la ieune Comtesse Beatrix, & les Estats de Prouence, sauf quelques particuliers fauorisoient sous main à la Royne de France sœur de ceste Comtesse, & taschoient que monsieur Charles de France Cōte d'Anjou, qui depuis fut Roy de Sicile l'espousast: & d'vn autre costé estoit le Roy d'Aragon qui poursuiuoit instāment ce party pour vn de ses enfans, afin de reünir ce pays, cōme iadis il auoit esté ioint à la Catheloigne: & feit si bien que tandis que les autres y procedoiēt par menées, il enuoya soudain vne assez forte armée, auec laquelle il se faisoit fort d'emporter, & la fille & la seigneurie, ce qu'il eut faict sans le voyage du Roy S. Louys allant voir le Pape apres la fin du Cōcile. Car ayant entendu que l'Aragonnois estoit entré à main armée en Prouence, cōme il eut amené auec luy la fleur de la noblesse de France bien en ordre, & equippée de toutes choses, & vne grande trouppe de fanterie pour se monstrer prest de partir, & faire le voyage de la terre saincte, il en choisit quelques bandes des plus gaillardes, qu'il enuoya contre l'Aragonnois, lequel en toutes choses se declairoit son aduersaire, lequel se desista, voyant que le pays tenoit contre luy, que le tuteur ne vouloit entendre au party, que les forces Françoises estoient grandes, & qu'il s'attiroit vne guerre sur les bras de laquelle puis apres il ne pourroit se desenuelopper, à cause que le Roy S. Louys auoit le Languedoch, & Prouence à sa volonté, & que le Nauarrois estoit son vassal, parent, & amy, lequel ne luy faudroit de secours. Ainsi le Roy ayant le dessus en ceste partie, enuoya le Comte d'Anjou son frere, par l'aduis & conseil des Prelats & seigneurs du Royaume (sans lesquels il ne faisoit rien, non plus que ses ancestres) en Prouence tresbien accompaigné de gend'armerie, pour dompter quelques Barons du pays qui s'estoient bandez cōtre luy, les vns en faueur du Tholousain, & les autres du Prince d'Aragon. Mais auant que dresser tout cest equipage, sa majesté enuoya vers Beatrix pour sçauoir si son frere luy seroit aggreable, ne trouuāt bon qu'elle fut mariée cōtre son gré: & asseuré de sa volonté, Charles se mit en chemin, fut receu des Prouençaux, lesquels luy liurans leur dame & Princesse, il l'espousa en la presence, & par la volonté & consentement des oncles d'icelle le Comte de Sauoye, & Thomas iadis Comte de Flādres, & leur frere Philippe lors Archeuesque de Lyon, mais lequel depuis quictant l'Eglise se maria à la Comtesse de Bourgoigne: & ainsi la Prouence fut vnie à la Frāce, & le nom des Berēgers cessant, celuy de France y fut plāté, & y est demouré en la maison d'Anjou, & de Sicile. Noz Annalistes tiennent que les nopces se feirent à Melun, ce que ie ne reiecte point, tant y a que Guillaume de Nangis dit absolument que le Roy ayant enuoyé son frere auec forces en Prouence, Charles espousa Beatrix en la presence de ses oncles, & cecy solemnellement: mais on peut accorder cecy que le Prince Françoys ayant mené son espouse vers le Roy, la feste recōmença à Melun, & là fut fait Charles Cheualier de la main du Roy son frere, duquel il releua le Comté d'Anjou, mais il n'est pas dict qu'il luy feit hommage du Comté de Prouence, veu qu'il appert qu'il en presta le serment de fidelité à l'Emp. Federic, qui l'en inuestit, & de cecy est tesmoing vn Michel Coccinie, Tubingeois parlant ainsi: *Immemor fuit Carolus iuramēti Friderico imperatori præstiti, cùm in Comitatu Prouinciæ ab eodem imperatore inuestiretur.* Il est vray qu'au texte dudict Coccinie, il y a *Andegauensi*, mais auec vne grande faute, veu que iamais les Empereurs n'ont eu droict d'inuestiture en Anjou depuis que les Frāçoys ont tenu la Gaule, ce que toutesfois ils ont eu en Prouence. Ce-pendāt l'Emp. Federic, ayāt sceu la sentence du Concile contre luy, & cōme le Langraue estoit esleu Empereur en son lieu, il destina son fils Henry contre l'esleu, ce qui fut cause que la guerre s'alluma en Allemaigne

Mort du Comte de Prouence.

Iacques Roy d'Aragō veut auoir la Prouence par force.

Forces de S. Louys en Prouence.

L'Aragōnois quicte sa poursuite, & pourquoy.

Charles Cōte d'Anjou vient en Prouēce.

Beatrix choisit Charles sur tout autre.

Assemblée à Melun, où Charles fut faict Cheualier.

Michel Coccinie liu. de l'authorité & iurisdiction de l'Empire.

Allemaigne fort estrangement, la croisade y estant preschée par les agens du Pape, & du Concile tant contre Federic que contre son fils en faueur de Henry de Thoringe. Ce fils de Federic est nommé Conrad par le supplément des Chroniques de l'Abbé d'Vsperghen, qui est le plus vray-semblable, d'autant que cestuy estoit l'aisné, & celuy auquel Federic laissoit l'Empire, & à Henry le puisné, il deliberoit donner le Royaume de Sicile: & ainsi en la Chronique escrite à la main qui est à S. Denys il faut lyre Conrad en lieu de Henry, afin que desormais on ne se deçoiue és noms, & que par ce moyen on obscurcisse l'histoire. Quoy qu'il en soit, tandis que Federic gastoit tout en Italie, qu'il auoit vaincus les Mantouans, mais ayant esté vaincu par les Parmesans, & sa ville de victoire prise & bruslée, & luy contraint de fuyr: luy dis-je estant en Italie, Conrad son fils vint auec forces en Frise, pour attaquer le competiteur de son pere en l'Empire, ils viennent aux mains, & est Conrad deffait, & mis en route, ayant perdu la fleur de ses soldats, & plusieurs de ses Capitaines faicts prisonniers de son aduersaire: estát l'Esleu Henry secouru des Euesques, & sur tout de celuy de Strasbourg, qui prit plusieurs places en Elsace appartenans à la maison de Sueue: mais sur le commécemét de l'an de nostre salut. M. CCXLVII. Henry esleu Emp. mourut en la fleur de son aage: ce qui fut cause que le Pape, pour ne laisser Federic ny Córad en repos, il enuioya vn Legat en Allemaigne, lequel sous l'authorité Apostolique, assemblant les electeurs à Cologne, feit tant qu'ils esleurent pour Emp. Guillaume Comte de Holande, duquel a esté parlé cy dessus, homme vaillant aux armes, & des plus experimentez Capitaines de son aage. En Chypre mourut aussi madame Alix de Champaigne Royne de Chypre, & titulaire de Hierusalé de par Henry Cóte de Chápaigne son pere, laissant vn fils nommé Henry son successeur en Chypre, & au tiltre du Royaume de Hierusalem contre Córad de Sueue fils de l'Emp. Federic, & pour ce il mit vn Baillif ou gouuerneur à Ptholemaide, ou Acre en son nom, cóme prenát par là possessió du Royaume Palestin. Ce-pendant le Roy S. Louys faisoit ses appareils pour se mettre en chemin vers la terre saincte, vers lequel alla Raymód Cóte de Tholouse, reconcilié par le moyen de son gendre Alphons, qui auoit pris possession du Cóté de Tholouse auec sa femme; & mena auec luy plusieurs seigneurs de Languedoch, Cominge, Agenois, & Quercy croisez auec luy, bien armez, montez, & equippez au grand cótentement du Roy, qui le receut courtoisement, & luy feit tresbon visage. Ayant faict ceste recóciliation il s'en retourna en Languedoch, attendant que le Roy se mit en chemin, & cependant il se mit à la poursuitte de l'absolutió de son pere: le corps duquel estoit sans sepulture pour ce qu'il estoit excommunié pour crime d'heresie, mais quelque chose qu'il sceut faire enuers le Pape, auquel il proposa que le deffunct Cóte estant à l'article de la mort, auoit monstré de grands signes de penitéce, & vn affectióné desir de se reconcilier à l'Eglise: si est-ce que la preuue n'en estant suffisammét auerée, le Pape ne voulut aussi souffrir q̃ le corps du deffunct fut mis en terre saincte, encor' que le Roy S. Louys (cóme il estoit debonnaire) en eut prié par ses lettres le S. Pere, qui se tenoit encor' à Lyon auec sa cour, n'osant aller à Rome de craincte de Federic son aduersaire. Ainsi fut ce Cóte peu heureux en ses poursuittes, & trouua le Pape peu ployable à ses desirs, qui luy ayant refusé la dispense pour son mariage auec sa cousine de Prouéce, luy fut encor plus seuere en chose aussi de plus gráde cósequence, ne voulát ce sage pasteur que celuy qui auoit mesprisé les saints lieux, & iceux profanez, & aneanty les ceremonies Chrestiénes, eut l'hóneur q̃ son corps fut enterré au cemitiere des fideles. Exéple qui est à remarquer, & q̃ nous deussiós suiure, sans souffrir que ceux lesquels viuás desdaignét de cómuniquer, & participer en noz sacremés, & prieres en mesme societé, y soient apres leur mort receuz & enterrez, & que par leur impieté ils souillét les sainctes cendres d'infinis milliers de bons Catholiques. Celle année mourut Amé 3. du nom Cóte de Sauoye fils de Thomas, & cousin germain de la Royne de France Marguerite, & luy succeda son fils Boniface 1. de ce nó. En ceste mesme saison, comme Alphós de Portugal eut espousé Mathilde fille de mósieur Philippe de Fráce Cóte de Bologne, laq̃lle depuis mourut sans hoir, aduint que Dom Sáche Capel Roy de Portugal, & frere de cest Alphós se porta autremét qu'il ne deuoit vers ses suiets, à ce sollicité par la Royne Mencie Lopez son espouse mal famée, par le moyen dequoy toute ordure abódoit au susdict Royaume: ce qui fut cause que les Portugais se reso-

Supplemét des Chroniques de l'Abbé d'Vsperghé.

Faute és chroniques escrites à la main.

Conrad vaincu par l'Esleu Henry.

L'an 1247. Hery esleu Empereur meurt.

Guillaume Comte de Holande esleu Emp.

Raymond Comte de Tholouse reconcilié à S. Louys.

Seuerité du Pape Innocent 4.

Amé 3. du nom Comte de Sauoye meurt, Boniface luy succede.

Sāche Capel Roy de Portugal deposé du gouuernement.

Alphons Comte de Boloigne Regent de Portugal.

lurent non seulement d'oster au Roy sa femme, ains encor' la couronne. A ceste cause ils enuoyerent querir le Comte de Boloigne Alphons, pour luy donner le Royaume, ce qui causa de grands troubles en Portugal, à cause que Dom Pierre Comte d'Vrgel, & seigneur de Segorne oncle de Sāche pratiquoit ceste regence comme y ayant droict, & issu des Roys de Portugal, & cecy par les menées du Roy Iacques d'Aragon, à quoy toutes-fois les Portugais, affectionnez à Alphons, ne voulurent entendre. En somme cecy fut vuidé au Cōcile general de Lyon, & ordōné que pour euiter vn mauuais exēple pour la posterité, Dom Sanche ne perdroit point le nom & tiltre de Roy, & auroit sa souueraineté sous le gouuernement d'Alphons declairé Regent du Royaume. A ceste ordonnance du sainct Concile ne voulut obeir Sanche, ains se retirant en Castille, obtint aussi quelque secours, mais estans les Castillans par les chemins, le Pape leur feit deffendre de passer outre, & ainsi ils abandonnerent Sanche, lequel retiré à Toledo, y vesquit quelques ans apres en grande destresse, & iceluy mort, Alphons iadis Comte de Boloigne luy succeda espousant Beatrix fille naturelle de Fernād troisiesme du nom Roy Castilla, laquelle on dict qu'il espousa du viuant de Mathilde de Boloigne, qu'il repudia, ce qui est esloigné du vray, car Mathilde mourut ieune, & auant sa mere, & par consequent lors qu'Alphons passa en Espaigne: mais il est temps de faire marcher sainct Louys vers la terre saincte.

Alphons faict Roy de Portugal.

Du voyage de sainct Louys vers la terre saincte, & occurrences y suruenuës.

CHAP. XI.

L'an 1248 Guerre entre les Mahometans en Leuant.

LE Souldan d'Alep estant vaincu, & pris en bataille par celuy de Damas, fut cause d'vn nouueau mal'heur pour les Chrestiens: d'autant que le Souldan d'Egypte allié auec partie des nostres, sçachant ceste deffaicte, & craignant que le Syrien enorgueilly de ceste victoire, ne luy donnast dessus fauorisé des Chrestiens, qui estoient alliez auec luy, passa auec grandes forces en Syrie, & sans respecter amys, ny ennemys, ayant destruict celuy de Damas, & pris sur luy la grande & ancienne Cité de Damas, & autres qui en estoient dependantes, il se rua sur celles qui estoient detenuës par les Chrestiens: & prenant les forts de Tyberiade, & Ascalon qui auoient esté remis sus, & fortifiez par le Roy de Nauarre Thibaut, Richard Prince d'Angleterre, & le Duc Pierre de Bretaigne, & autres Princes François nommez cy dessus, il les accabla, & demolit rez à rez de terre. Tellement que les conquestes des nostres, ny de l'Empereur Federic ne seruoiēt plus que de suiet de gloire pour les Mahometans, qui croissoient de iour à autre, & à mesure que les nostres alloient en diminuant: & cecy pour ce que la discorde estoit parmy les nostres, les vns recognoissans Henry fils d'Alix de Champaigne pour Roy de Hierusalem, & d'autres en donnoient l'honneur à Conrad fils de l'Empereur Federic: ioint que les Cheualiers Croisez du Temple, & de l'Hospital causoient la plus grande combustion que tout ce que dessus, à cause de leurs diuisions, & que continuellement ils estoient en armes les vns contre les autres. Ce fut en celle saison que les Chorasmiens, que d'aucuns appellent Turchomans, se iecterent sur l'Armenie, & pays voisins, & ayans trauersez les monts vindrent courir iusques en Antioche, pillans & ruinans tout, & mettans tout le pays en vne frayeur estrange, veu que d'vn costé estoient les Turcs de la petite Asie, d'autre les Souldans d'Egypte & Syrie, & de tous costez paroissoient les perils de mort & de ruine. Ie ne peux laisser le liseur en suspens, & sans l'informer qui sont ces Chorasmiés, afin que pensant esclercir l'histoire, ie n'y amenasse vne ombre plus obscure: estant besoing de le dire pour occasion qui seruira cy apres, d'autant que de ceux cy sortirēt depuis ces Mamelus, desquels depuis estoiēt choisis, & créez les Roys & Sultans d'Egypte, (ainsi que dirons en son lieu) ceux cy s'estans aggrandis iusqu'à là que des esclaues ils se rendirent chefs d'vne grāde Monarchie. Nous auons dit en nostre Cosmographie, q̃ la Tartarie Zagathée a en son enclos plusieurs regiōs, telles que sont Margiane, Bactriane, & Sogdiane, & ceste derniere est celle qui aussi est nōmée Chorasmie, auoisināt les Scythes les plus Orientaux, & enclos par le mont Caucase, & dit Chorasmiens à cause du fleuue Oaxe, que ceux du pays nomment & appellent Corasme. Nous auons dict cy dessus quel rauage feirent les Tartares & en Asie,

Souldan de Damas deffait par l'Egyptien.

Places prises par l'Egyptien sur les Chrestiens.

Chorasmiēs se ruent sur le pays des entours d'Antioche

Tartarie Zagathée quelle iadis.

Asie,& en Europe quelques quatre ans auant le Concile general celebré à Lyon par Innocent quatriesme:ceux cy ayans vaincus,& pillez les Persans, & les Indiens, le Roy desquels nommé Dauid, ils taillerent en pieces, auquel auparauant ils estoient suiets & tributaires, ils s'adressent à leurs voisins les Corasmiens, & les exhortent à leur payer tribut,où sinon qu'ils se preparassent à la guerre. Les Corasmiens (que les Scythes appellent Corsaries) desia abreuuez de l'erreur de l'Alcoran, se faschans de telle ouuerture,refusent la condition, & contre tout droict, occient ceux qui leur porterent ceste parolle,estant chose indigne qu'eux qui estoient libres de condition, & vaillans hommes à la guerre,se rendissent tributaires,à ceux qui auoient accoustumé de seruir dés toute antiquité. Cecy fut cause que les Tartares du Royaume de Mongal se ruent sur eux, & ceux-cy se deffendans, & venans aux mains,ils furent mis en route,& chassez de leurs terres,se sauuās vers les monts Caspies & au pays des Georgiens,d'où encor' ils furent expulsez par les Tartares:& ne sçachans où aller,furent recueillis par les Turcs,comme leurs parens, & issus de mesme nation qu'eux, sous lesquels ils prindent soulde, iusqu'à ce que Meledin Souldan d'Egypte les appella à sa suite. Car lors,laissans Babylone d'Assyrie,& passans l'Eufrate,ils s'en vindrent en l'Arabie deserte,puis en l'heureuse,& à la Petrée,& trauersans le pays Idumen,s'en vindrent à Gazere peu de temps auparauant reparée par les Templiers,laquelle assiegeans,ils emportent d'assaut,mettans tout au fil de l'espée.Ce ne fut assez,si ces nouueaux ennemys n'eussent fait pis,& assaillans Ascalon,l'emporterent comme l'autre, non sans grande tuerie des nostres:ce qui fut cause que les Templiers, & Cheualiers de sainct Iean se reünissans,furent vers Tyberiade, pour empescher que les Barbares ne passassent le Iourdain:mais ceux cy faignans d'auoir peur,se mirent en fuite, esperans d'atirer les nostres au combat:mais les Chrestiens,se contentans d'auoir empesché le passage à l'ennemy, se contindrent sans passer outre. Mais ayans esté sages en cest endroict,ils s'oublierent d'vn autre, car ils ne tindrent compte de faire guet, & poser sentinelles, ains banquetans, & se donnans du bon temps, ils donnent loisir au Mahometan de recouurer quelques barques de pescheurs trouuées au lac de Genazar,auec lesquelles ils passerent leur fanterie:& la caualerie s'en alla contremōt le fleuue,iusqu'à la fontaine de Capharnaum,& allans toute nuict au clair de la Lune vindrent se ioindre à leurs gens qui auoient desia passé le fleuue. Ainsi mettans leurs trouppes en ordre,s'en viennent à grands pas vers noz gens,qui ne se doubtoient aucunement de cecy,& lesquels trouuans endormis, ils esueillerent d'vne estrange façon:neantmoins reprenans cœur,ils combatirent si vaillamment, qu'en fin ils forcerent les Barbares de tourner le dos, & se mettre à bon escient en fuitte. Mais voicy vne seconde faute des nostres,car pensans auoir tout gaigné, ils se mettent à poursuiure les fuyards,ne se souuenans point qu'il faut faire vn pont à son aduersaire,pour ne l'amener aux derniers abboys,& l'enfurier auec son desespoir, ny se hazarder sans estre asseuré de tous les passages,de peur d'embusches : aussi se veirent noz gens soudain enueloppez par ceux qui estoient dedans les barques, de sorte qu'il leur fut impossible de se rassembler,ny remettre en ordre,& par ce moyen les victorieux furent vaincus,& presque tous taillez en pieces,peu se sauuans de ceste route, qui se retirerent à Tyr cité maritime. Ceste deffaicte si lourde accabla grandement les forces Chrestiennes, & fut cause qu'en peu de temps les Barbares maistres de la campaigne,s'emparerent de Hierusalem (reparée & fortifiée par l'Empereur Federic secōd) tuans tous les citoyens tant ieunes que vieux, masles que femelles sans nul esgard de l'aage, ny du sexe, & ruinans la ville de fonds en comble. Et le sainct sepulchre de nostre seigneur que nul Infidele iusqu'à lors auoit violé, quoy que les tyrans eussent vsé de grandes persecutions sur les Chrestiens,fut par ces Barbares souillé, & pollu, comme tout lieu sainct,& respecté des Mahometans mesmes, sentit la main cruelle de ces pestes de l'humain lignage. L'insolence de ces tyrans fut celle qui estant racomptée en Occident,fut cause que le Roy sainct Louys hasta son voyage,& pource enuoya vers les Geneuois pour estre fourny de vaisseaux, lesquels luy en promirent moyennant vne bonne somme de deniers qu'il leur donna,& furent chefs de l'appareil Geneuois Hugues Lercary,& Iacques Leuant: & encore luy vint au deuant le Patriarche d'Antioche enuoyé de la part de la noblesse Chrestienne de Palestine. Le

Corasmiēs d'où prennent leur nom.

Corasmiēs deffaicts & chassez par les Tartares.

Corasmiēs receuz par les Turcs.

Corasmiēs à la soulde du Sultan d'Egypte.

Ascalon prise par les Chorasmiens.

Ruse des Chorasmiens.

Deffaicte des Chorasmiens par les Latins.

Faute des Chrestiens

Hierusalē prise, pillée & ruinée par les Chorasmiens.

S. sepulchre souillé par les Chorasmiens.

S. Louys loüe des nefs Geneuois.

Roy partit de Paris le premier iour de Iuing de l'an mille deux cens quarante huict, & s'achemina vers Lyon auec messieurs ses freres Robert Comte d'Artoys, & Charles Comte d'Anjou, car bien que Alphons Comte de Tholouse fut croisé, si ne peut il faire le voyage, ains demoura en France, pour ce que Raymōd son beau-pere estoit decedé, & qu'il luy falloit mettre ordre à ses affaires. Car Raymond Comte de Tholouse surnommé le Ieune, n'ayant peu rien faire contre le Roy, ny empescher le mariage du Comte d'Anjou auec la fille de Prouence, il se tourna tout à Dieu, & s'apresta pour le voyage par luy, long temps auoit, voüé vers la terre saincte: mais ainsi qu'il estoit à Marseille attendant ses trouppes il tomba malade, pour ce s'en reuint à Milan, où la fieure le saisissant il passa de ce siecle au moys d'Octobre, & fut son corps enterré à Fonteuraut, où il choisit sa sepulture, pres sa mere madame Ieanne d'Angleterre. Par-ainsi Alphōns demoura pour gouuerner le Royaume auec sa mere, que le Roy laissa Regente, & laquelle lors fut beaucoup plus aggreable aux François qu'elle n'auoit esté à l'aduenement du Roy à la couronne, à cause qu'ils s'estoient bien trouuez de son gouuernement, & que l'aage & l'experience l'auoient du tout façonnée au maniement des affaires, qu'elle ne faisoit que gouster simplement, lors que Louys son feu seigneur & mary vint à deceder. Et c'est ainsi que parle le sire de Ioinuille, comme encor' il dict, que le Roy en celle assemblée du Parlement tenu à Paris, feit faire hommage à ses enfans à toute la noblesse, & feit iurer à tous qu'ils garderoient foy & loyauté à son fils aisné son successeur, si par cas il venoit à mourir en ce voyage. La cause de ceste façon de faire du Roy, procedoit de ce qu'il auoit experimenté venant à la couronne, & sçachant combien ieunes il laissoit ses enfans, & que sans ceste pouruoyance, il y pourroit auoir des remueurs de mesnage, tels que ceux qui s'estoient voulus opposer à la Regence de sa mere. Robert faisant le voyage, la Comtesse sa femme s'achemina deuant auec le Roy, mais estant grosse, & ne pouuāt souffrir l'odeur de la marine, elle s'en retourna depuis de Marseille auant, se faisant forte d'aller auec Alphons son beau-frere. Le Roy prit donc le chemin de Bourgoigne, & fut suiuy par le Duc Hugues, qu'aucuns (n'y pensans point) appellent (mais à tort) Robert, & vint à Lyon, où encor' se tenoit le Pape auec sa cour Apostolique, n'osant passer en Italie, de craincte de Federic Empereur, qui de iour à autre vomissoit son courroux contre les Ecclesiastiques. Ayant le Roy receu sa benediction, s'en alla le long du Rhosne, où il demolit quelque Chasteau, & en bannit le seigneur, à cause qu'il rançonnoit, & pilloit ceux qui passoient par là auec marchandises, & de là le Roy vint à Aigues-Mortes, iadis nommé les fosses de Marius, à cause que ce fut là que Caius Marius Romain, se campa sur l'embouchure du Rhosne, & y mit la station & loges de l'ost Romain pour se preualoir des Gaulois. De là partant le Roy sur les vaisseaux des Geneuois feit voile auec bon vent iusqu'au moys d'Octobre qu'il vint surgir en Chypre, où il se rafreschit, y estant receu par le Roy Henry fils d'Alix de Champaigne, quoy que d'autres dient qu'il se nommoit Alexis, & fils de Guy de Lusignen: mais ils se peuuent tromper au nom, comme ainsi soit que ie n'ignore pas que le Royaume Chypriot n'appartint à la maison de Lusignen par l'octroy faict au Roy de Hierusalem Guy, mais ce Roy Henry estoit fils de la fille de Henry le Large Roy de Hierusalem, & Comte de Champaigne, & de par son pere venu du sang de Lusignen. Or iaçoit que ie n'eusse deliberé de m'arrester beaucoup sur ce voyage du Roy sainct Louys en la terre Leuantine, si est-ce que voyant la France en repos durant cecy, il faut aussi voir quels furent les deportemens de ce Roy, & combien heureuse son entreprise, & quelle perte receut la Chrestienté en pensant regaigner la Palestine. On sçait bien que si tous eussent marché de pareil zele que celuy de ce S. Roy, & de ses freres, & que ceux du pays eussent eu le seruice de Dieu autant à cœur que les pelerins, que les affaires se fussent tresbien portez: mais il y auoit tant de diuisiōs que merueilles, ioint que le Roy seiournant en Chypre depuis le moys d'Octobre iusques apres Pasques, il fut assailly de deux infortunes, la premiere fut du glaiue de Dieu, la peste se mettant en son armée, & s'empoignant aux premiers : de sorte que Charles Comte d'Anjou frere de sa majesté en fut frappé, mais il en reschappa, Dieu le reseruant à plus grandes choses. Et croy que ce fut punition diuine sur le cōseil du Roy, d'autant que le Roy voulant passer en Palestine, & y faire la guerre, où sans mentir il eut bien

Alphons Comte de Tholouse demeure en France & la cause.

Mort de Raymond dernier Cōte de Tholouse.

Seigneur de Ioinuille chap. 17. S. Louys faict faire hommage à ses enfās.

Le Roy visite le Pape à Lyon.

Le Roy s'embarque à Aigues-Mortes.

Henry de Lusignen Roy de Chypre nōmé Alexis par le supplément de Guillaume de Tyr liu. 4. cha. 1.

Desastres aduenus à l'armée du Roy sainct Louys en Chypre.

eut bien faict ses affaires, veu que le Souldan Meledin s'en estoit retiré, aduerty des forces Chrestiennes: mais le conseil l'en destourna, & le feit attendre iusqu'au printemps, comme depuis, aussi mal à propos, on luy feit faire voile contre l'Egypte. Ceste peste donc emporta de fort braues Capitaines & grands Seigneurs, tels que furent l'Euesque de Beauuais, les Comtes Iean de Monfort, de Vendosme & de Dreux, les seigneurs de Mellot nommé Guillaume, Archambauld de Bourbon, Guillaume des Barres, & autres chefs & Gentilshommes iusqu'au nombre de deux cens quarante, & quelques vnze cens hommes des troupes de la fanterie: ce qui fut cause que le Roy rõpit son camp, & enuoya les bãdes par les villes Chypriottes, attẽdãt que la pestilence fut apaisée, & que le reste des seigneurs de Gaule arriuassent, veu que Roger Rotfer Comte de Foix les suiuist auec belle compaignie de noblesse de Foix, Bearn, & Bigorre: Les deux Hugues pere, & fils Comtes d'Engoulesme, de Lusignen, & de la Marche ne faillirent à ce voyage, ayans vn beau, & puissant escadron de Gentilshommes de Xaintonge, Poitou & Engoulmois. Et Messire André de Vitré, ayant marié ses filles, à sçauoir Philippe à Guy de Laual, Marguerite à Oliuier de Machecou, Alix à Foulques sieur de Mathefelon: il entreprit pour la seconde fois ce voyage, car desia l'auoit il fait auec le Roy de Nauarre, & le Duc de Bretaigne. Auec luy se croisa son gendre Guy de Laual fils de Madame Anne d'Alençon, lequel auoit esté nommé heritier du seigneur de Vitré apres sa mort, en cas que la dame qui estoit enceinte, n'enfentast vn masle, ce qu'elle feit, mais ne vesquit long temps, ainsi que dirons cy apres.

Seigneurs François morts de peste en Chypre.

Roger Rotfer Comte de Foix fait le voyage d'outremer.

Attendant le Roy ces troupes, il suruint vn second malheur, qui cuida grandement retarder les affaires de ceste guerre, & lequel aduint pour l'occasion qui s'ensuit. L'isle de Chypre ayant esté iadis suiecte à l'Empire Grec & depuis estant tombée és mains des Latins, estoit aussi bigarrée en la religion, les vns des Insulaires obeissans à l'Eglise Romaine, & les autres recognoissans pour souuerain l'Archeuesque ou Patriarche de Constantinople, & par mesme moyen il y auoit deux Metrapolitains, l'vn pour les Grecs, & l'autre pour les Latins. L'Archeuesque Latin, qui vouloit tenir le premier lieu & introduire les ceremonies & foy de l'Eglise Romaine, & ordonner des benefices à sa fantasie, comme seul ordinaire, se veit vn opposant, à sçauoir l'Archeuesque Grec: mais le Latin supporté des forces Françoises chassa le Grec, & apres cecy abusant de sa victoire, deffendit aux Euesques, sur peine d'estre excommuniez, ne souffrir que les Grecs sacrifiassent à leur mode, & excommunia la plus-part de la noblesse Chypriotte, à cause qu'elle fauorisoit à l'autre Archeuesque. Cecy fut cause que les Insulaires prenans les armes, s'esleuent contre le Latin, qui estoit François, & r'appellans le Grec qui presidoit à Nicosie, contraignirent l'autre de se retirer à vn fort, où estoit la garnison des nostres entre Paphos & Limisse en la partie plus Occidentale de l'isle, où il supplia les François de luy donner secours & ayde, à quoy volontiers ils entendirent comme detestans la foy Grecque, desia ayans conceu d'eux quelque deffiance. D'autre part le Roy sainct Louys, aduerty de ceste esmeute, & non de la cause d'icelle, pensant que le Roy Chypriot, parent du Cõte de la Marche & fils de la Comtesse Alix luy machinast quelque mauuais tour, feit assembler toutes ses forces, resolu de faire sentir au Chypriot sa faute: lequel non exempt de conspiration, faisoit garder les ports & passages, & ayant aussi le Roy de France pour suspect, ne faillit de s'aller ioindre aux siens, auec ce qu'il pouuoit auoir de forces, resolu de faire vn mauuais tour aux François, l'assaillans en sa terre. C'est apareil d'armes suffisoit pour ruiner les vns & les autres, si le Souldã en eut esté aduerty & n'eut esté que le Legat du Pape Euesque Cardinal de Tuscule, s'en mesla & informa les Roys de la cause de ceste esmeute, il y eut eu vn carnage, tant les parties estoient irritées les vnes contre les autres. Mais ce bon pasteur, vsant de l'authorité qu'il auoit du sainct siege commanda aux Roys de poser les armes & luy laisser conuenir & decider de cest affaire, qui estoit de sa iurisdiction, & puis que c'estoient des Euesques desquels estoit causé ce different. Ainsi les Roys reconciliez par ce bon Legat, les Insulaires furẽt absous & l'estat Ecclesiastique remis sus, sans qu'on recerchast plus auant les consciences, suffisant que l'exercice de religion se faisoit à la Romaine. Ceste discorde ne fut si tost apaisée, qu'il s'en esleua vne autre, autant ou plus dangereuse que la premiere, pour estre entre ceux mesmes de la suite du Roy: d'autãt q̃ les soldats des troupes que con-

Diuisiõ de religion iadis en Chypre, est l'autre malheur de l'armée.

Orgueil de l'Archeuesque Latin en Chypre.

Archeuesque Latin chassé par les Chypriots.

Defiance entre les Roys de Frãce & de Chypre.

Legat du Pape apaise les Roys.

Troisiesme malheur du camp Royal en Chypre.

duisoit le seigneur de Chasteaudun ayans fait quelque tort aux Geneuois, il s'esmeut vn grand tumulte, on vient aux armes, & y furent tuez plusieurs tant d'vne part que d'autre, & entre autres y fut occis vn des chefs de Geneuois : & eut esté plus grand le massacre, sans la suruenuë du Roy, qui feit retirer le seigneur de Chasteaudun, & pria les Geneuois de n'estre cause que son entriprise fut rompue, & tança bien fort seuerement le Chasteaudunois, lequel voyant (à son aduis) que le Roy se monstroit plus

Conspiratiõ du seigneur de Chasteaudun contre le Roy.

fauorable aux Geneuois qu'à luy, il s'adressa au ieune Comte de Monfort qui auoit suruescu à son pere, & luy meit en teste qu'eux deux laissans le Roy s'en allassent en Syrie, auec toutes leurs troupes: ce qu'ils eussent mis à effect, si le Roy ne s'en fut doubté, & n'eut clos les passages, & deffendu aux soldats & Pilotes qu'homme ne bougeast à peine de la vie: & ainsi il dompta l'orgueil du Chasteaudunois, luy suffisant de

Essays du seigneur de Chasteaudun rẽdus vains par le Roy.

cecy, sans passer outre en la punition qu'il pouuoit exercer contre vn sien suiet commettant telle felonnie, que de laisser son Roy & souuerain en vne telle necessité, & pourchassant la ruine tant de luy que de toute son armée. Si la diuision des Chrestiẽs en Chypre auoit donné de la peine au Roy sainct Louys, la venue des nostres en Asie n'estonna pas moins les Mahometans, & cecy, à cause qu'ils estoyent tous diuisez

Diuision entre les Mahometans.

en factions depuis la mort de Saladin, & son fils Saphadin, d'autant que les Souldans de Damas & d'Alep ne se fioyent point en celuy d'Egypte, lequel estant trop puissant, sembloit aspirer à la Monarchie. Aussi l'assẽblée fut faite entre les deputez de tous ces tyrans Mahometistes & du Caliphe de Baldach, & du seigneur des Arsacides, ou Assasins, où il estoit parlé de la ligue commune entre eux trestous pour le bien public de l'Alcoranisme, & cecy pource que Meledin Souldan d'Egypte faisoit des demandes

Paix faite entre les Souldans par le Caliphe de Baldach.

tant inciuiles à celuy d'Alep, que le conseil fut rompu sans nul effect, & ils vindrent à la guere, laquelle fut apaisée par le Caliphe, qui estoit asseuré des entreprises du Tartare iadis adorant les idoles, & lors ayãt embrassé le Christianisme ainsi que pouuez recueillir de Haiton Armenien qui viuoit enuiron cest aage, & lequel dit que ce Chan des Tartares se nommoit Mangù, conuerty à la foy par le Roy Haiton d'Armenie, de sorte que ce Chan estant baptisé, promit de rendre la cité de Hierusalem aux

Haiton Armenien seconde partie de son hist. ch. 9.

Chrestiens, & que pour cest effect, il enuoyeroit Hailoon son frere, & despecheroit Baydo Capitaine des Tartares qui estoyent au Royaume de Turquestan, & lieux voisins, de donner sus au Caliphe de Baldach : ce qui fut cause que le Caliphe aduerty de ces nouuelles, se meit en deuoir d'accorder les Souldans, & tous ensemble s'opposer tant aux Frãçois, qu'aux Tartares : mais quel succez eut cecy i'espere de le vous deduire cy apres le plus briefuement qu'il me sera possible. L'Egyptien fin & cauteleux, voyant que ses forces ne suffisoient pour faire teste à deux si puissans Princes,

Ruses du Sultan Meledin.

vsant de malice, escriuit au Souldan de Mussula (qui est l'ancienne Niniue) & luy feit entendre par ses Embassadeurs qu'il auoit deffait le Roy des Francs sur mer, & chassé le reste des Chrestiens de Syrie, & de tout le pays de Palestine, lesquels n'auoient plus vn seul poulce de terre, depuis la riuiere du Nil iusqu'en Antioche, & qu'il tenoit les

Mussule est l'ancienne Niniue.

Le Souldan de Mussula ne tient compte de Meledin.

ports en sa puissance. Il faisoit cecy pour destourner le Mussuléen de suiure l'alliance des Tartares, & ne point s'estranger de la loy, & croyance de ses ancestres: mais l'Assirien, sçachant le contraire de tout cecy, renuoye les messagers de Meledin sans respõce, mais les lettres d'iceluy furent soudain portées au Prince Tartare, lequel aduerty de la venue de nostre Roy auec armée en Chypre, & que les affaires de Syrie estoient fort esbranslez à cause des Souldans, il enuoya vers le Roy sainct Louys des Embassadeurs auec presens, & lettres de telle substance, ainsi que ie l'ay recueillie de l'histoire de Guillaume de Nangis & que i'estime digne d'estre icy inserée.

Lettres de Mangu Chãau Roy S. Louys.

Par la puissance du Dieu tres-haut Cham Ercaltay Roy de la terre du grand Roy de plusieurs Prouinces, vaillant combatteur, glaiue du monde, vainqueur & deffenseur de la religion des Apostres, & fils de la Loy Euangelique.

Plaise à Dieu accroistre sa seigneurie, & luy conseruer par plusieurs ans son Royaume, luy donnant tout selon ses souhaits en la Loy de Dieu, & en ce mõde, & en l'autre par la verité de la doctrine, conduisant les hommes, & publiée par les prophetes, & Apostres: Ainsi soit. A ce grand Roy, cent mille saluts & benedictions, & lequel ie prie de receuoir de bon cœur ces noz recommendations, d'aussi bon cœur que ie souhaite de voir ce Roy magnifique, qui est venu en ces contrées : & prie le createur de toutes

choses

chosesqu'il luy plaise faire telle nostre entre-veuë, que nous demourons vnis à iamais. Sçachez que mon intention en ces lettres ne tend qu'au bien, prouffit, force & auancement de la Chrestienté, s'il plaist à Dieu nous l'octroier: auquel ie supplie, qu'il donne victoire aux Roys de la Chrestienté, & les face tryompher de leurs aduersaires qui mesprisent la croix de nostre sauueur. Que Dieu l'aggrádisse de la part du Roy souuerain, & qu'il augmente sa magnificence. Nous voulons & l'ordonnons auec puissance, & commandement, que par toutes noz terres & seigneuries, le Chrestiens soient frács de tous subsides, tribus, angaries, coruées, peages, & autres semblables suiectiós, & qu'ils soient honorez, reuerez, & respectez, qu'il n'y ayt aucun si hardy, qui les offence, ou vsurpe leurs biens ou possessions: comme encor' voulons que les Eglises ruinées soient remises sus, sans qu'aucun y ose contredire, afin qu'ils prient de bon cœur, & en liberté pour nous, & le salut de nostre Royaume. Et à present nous sommes en chemin par la grace de Dieu pour le prouffit des Chrestiens & sauuegarde de leurs Prouinces: & vous auons fait entendre cecy par noz feaux, & venerables hommes Sabeldin, Moffat, Dauid & Marc, afin qu'ils vous aduertissent de ces bonnes nouuelles, & qu'ils vous dient de bouche ce qui se passe aupres de nous. Et que nostre fils le Roy des Frács escoute leurs paroles & leur adiouste foy & à noz lettres. Le Roy de la terre soit augmenté en sa magnificence, & lequel commande qu'en la Loy de Dieu il n'y ayt aucune difference entre le Latin & le Grec, l'Armenien, le Nestorien & Iacobite, & entre tous ceux qui adorent la croix, car nous les aymons tous esgalement: & parainsi prions le Roy magnifique, qu'il ne souffre diuision entre eux, mais que sa bonté & debonnaireté s'estende sur tous les Chrestiens, & tout se portera bien par la grace de nostre seigneur. Escrit à Sammarchand. Ie laisse les lettres du Connestable d'Armenie mandées à Héry de Lusignen Roy de Chypre & au Comte de Iaffe, qui estoiét presque de mesme substance, faisans mention du bon vouloir de ce Roy Tartare, non encor' bié confirmé en la foy, ainsi que sa lettre à sainct Louys le monstre, où tant catholiques, que heretiques, & schismatiques luy sont vne chose mesme. Diray seulemét que le Roy, pour n'estre veu mespriser vn si puissant Prince luy offrant son amitié, luy rescriuit, & enuoya des Ambassadeurs gens de religió auec de beaux presens, & iceux magnifiques, & entre autres quelques pieces de broderie sur de l'escarlate, où estoiét faits, & dressez la pluspart des mysteres de la passion de nostre seigneur & de sa vie, afin que ce Roy nouueau conuerty, eut & l'ouye, & la veuë repeuz de ce qui concerne nostre religion. Ce-pendant l'Egyptien ne dormoit point, ains feit courir le bruit par tout que luy & les autres Princes Mahometans estoient bien d'accord, & que tous ensemble auoient iuré la ruine du Roy de France, & de tous les Chrestiens: que pour ce fait, on dressoit vne armée la plus-grande qu'on eut encor' veuë en Orient, composée de toutes les nations Leuantines, telles que la Mesopotamie, Perse, Parthie, Arabie, Syrie & Egypte, & que tous deliberoient de ruiner Acre, auant que le Roy eut moyen de sortir de Chypre. La raison qui le plus induisoit Meledin à ce faire, estoit pour intimider les nostres, & les faire venir à quelque accord, & à se deliurer soymesme d'vne si grande ruine qu'il se voioit preparée. Or s'acheminoit la chose presque à son desir par le moyen du grád maistre des Templiers, lequel ne craignoit pas moins les nostres estans vainqueurs, que les Mahometans, s'ils venoient au dessus de leurs affaires. D'autant que ceux cy vainquans il se doubtoit qu'ils ne deuinssent insolens, & luy ostassent tout ce dequoy iusqu'à lors ils luy auoient souffert iouyr paisiblemét, & si les nostres surmontoient il y auoit à craindre, qu'on ne luy feit rendre ce que tyranniquement il auoit vsurpé sur les autres, & que le Roy ne le chastiast de ses maluersations, & reformast les abus de cest ordre. C'est pourquoy il cerchoit les moyens de sçauoir si les Sarrasins voudroient entendre à la paix, abreuué de l'opinion des forces faux semées par Meledin, lequel feit courir encor' le bruit que les Princes Mahometans ne vouloient y entendre, ains pretendoient chasser du tout les Chrestiens de Syrie: mais voyant la chose acheminée où il l'attendoit, ioyeux au possible, reçoit & escoute courtoisement les deputez que le Templier luy enuoye sur les traitez de la paix: & afin que la chose ne se refroidit par delays, il enuoya quelques seigneurs de sa suite vers le Templier auec presens pour conclurre l'accord si le Roy de France y vouloit entendre. Pour sçauoir cecy, le grand Maistre du Temple escrit à sainct Louys estant

Le Roy enuoye des messagers & lettres au Chã de Tartarie.

Faux bruis semez par le Souldan d'Egypte.

Grand maistre des Templiers poursuit la paix & pourquoy.

en Chypre,& tasche de luy conseiller la paix, luy proposant les grandes forces de tout le Mahometisme ligué ensemble : & sans les remonstrances du Roy de Chypre qui sçauoit les ruses tant de Meledin, que du Templier, le bon Roy eut fait la paix(& bien pour luy & les siens) & s'en fut retourné en France. Mais le Chypriot descouurit accortement que cecy ne venoit que de l'auarice du Templier; & qu'il auoit sollicité l'Egyptien à la paix, sans nul respect de l'honneur du Roy, & prouffit de l'armée, & repos des Chrestiens de Palestine. Cecy fut cause que tant le Roy, que le conseil irritez contre le Templier, il luy commanda par escrit, qu'à peine de la vie, il n'eut plus à receuoir messages, ny faire aucun abouchement auec les Barbares: & trompant Meledin il faignit d'entendre à la paix, afin que par ce delay, il peut attendre le reste des forces qui luy venoient d'Europe : & accorda ensemble le Roy d'Armenie, & le Prince d'Antioche ayans guerre ensemble, & leur feit se donner trefues pour deux ans, & enuoya secours en Armenie.

Ruse du Templier descouuerte par le Roy de Chypre.

Ruse du Roy sainct Louys enuers Meledin.

Du passage du Roy sainct Louys en Egypte: prise de Damiete, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XII.

L'an 1249

Conseil dóné au Roy de passer en Egypte.

EN l'an de nostre salut mille deux cens quarante-neuf, comme le Roy fut sollicité par les Chrestiés Leuátins, sauf par les Templiers, de passer en Egypte, pour y dompter le tyran Meledin, à cause que c'estoit luy qui estoit le plus fascheux & le plus puissant ennemy que les nostres eussent, & que cestuy empesché à se deffendre, il seroit aisé au Roy d'Armenie, & au Prince d'Antioche de se preualoir des forces du Souldan de Damas, & des Turcs qui estoient venus à son secours de l'Asie Mineur, ioint qu'ils se fioient aux forces de Hailoon Tartare, lesquelles ne passerent oirc guere auant, & ne vindrent assez à téps, à cause que les Capitaines s'amuserent par trop en la region de Babylonne d'Assyrie. Le conseil donc ayant arresté l'entreprise d'Egypte, le Roy feit publier que chascun fut prest au prin-téps prochain, & qu'il esperoit se mettre sur mer le premier iour de May: & ainsi on enuoya par toutes les isles voisines, où plusieurs croisez s'estoient retirez tant pour y passer l'hiuer, que pour fuyr la peste. Donna encor' charge au Patriarche de Hierusalem, à l'Euesque de Soissons, & au Connestable de France (qui estoit pour lors Humbert seigneur de Beauieu gouuerneur auparauát, & Lieutenát du Roy en Languedoch, qui me fait pénser que Matthieu de Mommorency estoit decedé, car il n'eut failly à ce voyage) d'aller en Syrie, pour auoir des vaisseaux & nauires de Tyr & Acre, pour porter l'armée en Egypte, & il feit equipper plusieurs Galeres, Galeottes, Ramberges, Barques, & autres pieces pour vn semblable seruice. Ce-pendant plusieurs seigneurs Anglois enuoyez par leur Roy auec bonne troupe, & grande somme de deniers vers le Roy sainct Louys, vindrent en Chypre: cóme aussi feit Hugues Duc de Bourgoigne, qui s'estoit arresté en la Morée, lequel attira le Prince dudit pays à faire le voyage auec grád nombre de Grecs qui le suyuirent: & par ce moyen le Roy sainct Louys eut de Grece Chypre & Syrie, grand nombre de nefs & galleres, & se facilita de tant plus son voyage au pays d'Egypte. Plus grandes eussent esté les forces du Roy sans la discorde qui estoit entre les Geneuois & Pisans, laquelle s'estant esmeuë à Ptholemaide, vint iusqu'à là qu'ils se batirent, & y eut grand meurtre: les Pisans estans portez par les Venitiens, qui en vouloient aux Geneuois, si bien qu'encor' que cecy fut apaisé aucunement, si fut il cause que ces trois nations qui estoient lors tres-puissantes par mer, l'vne par despit de l'autre differant de seruir au bien public, les affaires eurent pauure succez en Egypte: & sembloit que la peste aduenuë en Chypre, & tant de diuisions semées par le Leuant entre les Chrestiés seruissent de prognostic, & presage aux malheurs qui depuis affligerent l'armée Chrestienne à Massere. Ce tumulte de Ptholemaide fut cause que les Venitiens & Geneuois delayerent deux mois auant que venir auec leurs galeres pour mener l'armée Royale, suyuant leur promesse en Egypte & de tout

Secours des Tartares vint tard en Syrie.

Diligences du Roy S. Louys.

Secours d'Angleterre en Chypre.

Les Ducs de Bourgoigne et Prince de la Morée en Chypre.

Discorde des Pisans & Geneuois cause du retardemét du Roy

tout le malheur qui depuis s'en ensuiuit: ioint qu'il fallut faire de grands frais, & les païer à leur appetit auant que de les pouuoir attirer en Chypre, tant la deuotiõ & charité Chrestienne estoient amorties entre les nations qui se tenoient en Leuãt: & de fait la corruption des nostres en Syrie fut cause que plusieurs infideles se desgousterent de receuoir la foy Chrestiẽne, & qu'ils eurent les Chrestiens en horreur à cause de leur vie deprauée, de leurs diuisiõs & fraudes, & du peu de foy des vns enuers les autres. Durant que nostre S. Roy trauailloit en cecy, peu s'en fallut qu'il ne fut conduit à la fin de ses iours par la trahison de ses aduersaires: mais la conspiration estant descouuerte, il y eut quelques galãs pris, lesquels auoiẽt entrepris de faire mourir le Roy, & les premiers & plus grands de l'armée, ou par fer, ou par poison: lesquels confesserent que le Souldan Meledin, & le grand Maistre du Temple les auoient subornez moyennant vne grande somme d'argent de ce faire en quelque sorte que ce fut: mais d'autres des prisonniers soustenoiẽt constammẽt à la torture que ny le Souldan, ny le grand Maistre estoient consentãs à ceste trahison, ains que c'estoit le Prince des Arsacides qui les auoit fournis de poisons, & autres choses necessaires pour executer leur entreprise. Or ce qui mouuoit ce tyran à poursuiure la mort du Roy, que d'autre fois il auoit conspirée, & depuis s'estoit repenty, fut, outre le zele indiscret de sa loy superstitieuse, les maux par luy endurez par les poursuites des Tartares sous la cõduite de Hailoon, qui luy auoit osté plusieurs terres qu'il auoit sur les frontieres de la Mesopotamie: tellement que sçachant que le Tartare faisoit cecy en faueur de nostre Roy, & que sans cela, il n'eut remué aucunemẽt, il tascha aussi de s'en vẽger: mais Dieu rõpit ses desseins, & ceux qu'il auoit destinez pour les executer, furẽt punis en Chypre selon la grieueté de leur forfait & demerite. Ainsi qu'on eut faict ceste iustice, arriuerent les galeres de Tyr, & Ptholemaide & noz Chrestiens s'embarquerent le samedy apres l'Ascension: mais à peine furent ils sortis du port de Limesse, qu'assaillis de vens & orages, ils furent apportez par la tempeste iusqu'à Papho l'ancienne, & pensans se mettre à l'abry du vent au port qui est pres le Promontoire Zephyrie, ores dit Ponte Malotte, ils furent repoussez par les vens, & contrains de reprendre la route de Limesse, où ils s'arresterent quelques iours, attendans que la mer fut accoisée. Cecy les deuoit presque assez instruire que Dieu ne prenoit point plaisir en ce voyage, & que l'Egypte n'estoit pas celuy qu'il auoit choisy pour la demeure des Chrestiens: mais il falloit que l'ordonnance diuine eut son accomplissement pour le peché de ceux qui conseilloient le Roy, lequel se gouuernoit en cecy, selon que les plus sages estimez luy disoiẽt estre necessaire. Dés que la tẽpeste cessa, les Pilotes hauçans les ancres mirent les voiles au vent, & radãs la mer de Syrie par vn iour entier, ils entrerent, en celle d'Egypte, & l'endemain matin, se leur offrit la cité de Damiete assise sur vne des bouches du Nil, & de laquelle voicy comme parle Guillaume Archeuesque de Tyr en son histoire de la guerre saincte, faisant mention de la premiere fois qu'elle fut par les Chrestiens assiegée sous le Roy Amaury frere de Baudoüin, & fils du Roy Foulques Comte d'Anjou, duquel auõs parlé cy dessus: telles sont donc les paroles de l'Archeuesque: Or est Damiete des plus nobles, & anciennes citez Metrapolitaines d'Egypte assise sur la riue du Nil, & où le susdit fleuue fait sa secõde bouche, porte & canal par lequel il s'engoulphe en la mer Mediterranée: & est posée ceste cité entre la mer, & le courant & lict du fleuue, assiete fort commode, estant toutesfois presque demy lieuë loing de la mer, y ayãt vn beau lieu entre la mer & la ville pour y cãper vne armée. De l'autre costé du fleuue y auoit vne tour fort haute, & bien garnie d'hommes pour la garde du port, & de laquelle auant iusqu'à la cité y auoit vne grande chaisne de fer, donnant empeschement aux nostres d'y aborder, là où les citoiens pouuoient faire venir du grand Caire auant selõ la riuiere toutes choses leur estans necessaires. Voyez comme l'Archeuesque vous la descrit & s'il n'en fait pas l'assiette biẽ forte, puis qu'elle a & la mer, & le Nil qui la ceignent, & fut iadis nommée Pelusium, & l'vne des principales bouches du Nil de sept qu'il y en a, mais les plus renommées sont ceste cy, & l'autre que les anciens nommoient Canopus, les Turcs l'appellent ores Raschit & les nostres Rosette. Damiete donc estant veuë des Chrestiens qui estoient auec sainct Louys, ils veirent qu'il failloit venir au combat, d'autant que les citoyens aduertis des desseins du Roy, auoient mis nombre de galées & nauires sur la bouche du Nil auec

Chrestiens corrompus en Leuant.

Conspiration contre le Roy S. Louys descouuerte.

Qui induit le Roy Arsacide de conspirer cõtre S. Louys.

Assassins deffaits par iustice.

Promõtoire Zephyrie ores Ponte Malotte.

S. Louys fait voile en Egypte.

Guillaume de Tyr. liu. 20. ch. 16.

Descriptiõ de Damiette.

Cõbien estoit forte Damiete.

Damiete iadis nommée Pelusium.

force vaillās soldats pour leur en deffendre l'abord & entrée: & pource qu'ils n'ignoroient point combien les nostres desiroient de se faire seigneurs d'vn pays si riche que l'Egypte, ils trauailloient aussi de meilleur courage, comme pour leur liberté, leurs maisons, biens & vie, & se disposoient de plustost mourir que se laisser rauir leur douce patrie. Le Roy vsant de l'office d'vn bon chef, exhorte les siens à bien faire, & se souuenir quelle a esté l'occasion qui les a fait sortir de leurs maisons: qu'ils sçauoient bien auant partir qu'ils auroient affaire auec des hommes armez, & ia accoustumez à noz façons de combattre. Qu'ils se souuinssent du nom Chrestien, & de la iustice de leur querelle, & qu'ils alloient contre celuy Souldan, qui auoit causé la ruine de Hierusalem par les Grossons & Chorasmiens, & la profanation du sainct sepulchre. Qu'il failloit prendre terre à force d'armes, & passer à ces chiens Sarrasins par dessus le ventre, & se faire voye par la mer à quelque pris que ce fut, car la terre prise, ils viendroient bien à bout de la ville. Que l'ennemy estoit estonné & ne feroit que parer aux coups s'ils vsoient de la gaillardise accoustumée à la noblesse d'Europe: les priant qu'à ce besoing, ils desployassent leurs forces, & feissent sentir à ces Barbares qu'ils n'estoient rien moins que leurs peres qui les premiers feirent conqueste de la Palestine: & asseurassent les Tartares en l'opinion conceuë du naturel inuincible des Occidentaux. Ces paroles du sainct Roy eurent telle efficace, que la noblesse d'vn courage inuincible assaillant les Barbares feit telle voye aux simples soldats, qu'ils gaignerent terre en despit des Sarrasins, & quoy que ceux cy, voyans la necessité qu'ils auoient de combattre, cogneussent que s'ils se retiroient en la cité, ils estoient mal partis, si est-ce que quand ils veirent tout l'ost Chrestien en terre ils commencerent aussi à guerpir la place, & plus furent ils effraïez voyans le Saniaz ou gouuerneur entassé auec le reste des occis de leur costé, & aupres de luy cinq cens soldats choisis d'entre les plus vaillans d'Egypte, & n'eurent rien de plus hastif que de s'enclorre au dedans des murs de leur ville: le Roy sainct Louys deffendant la poursuite, afin que par les embusches des infideles il ne perdit la victoire gaignée par la vaillance & hardiesse de sa noblesse. Ceste deffaite ne donna rien d'asseurance plus grāde aux nostres, sçachans l'assiette presque imprenable de la ville, & plusieurs estoient au camp Royal qui se souuenoient du siege mis deuant Damiete par Iean de Brenne Roy de Hierusalem, le long temps qu'il y fut, & qu'il ne la gaigna que par famine, y ayant tenu demy an le siege, mais qu'à present le citoyen s'estoit de long temps pourueu de choses necessaires, que la ville estoit forte de munitions, d'hommes, & de ramparts & d'armes: de sorte que presque ils desperoient de iamais l'emporter, eu esgard à l'obstination des soldats Sarrasins hommes vaillans & resolus, & lesquels ne se laisseroient manier qu'à bonnes enseignes. Au contraire les infideles ayans perdu leur chef, & se souuenans de ce qu'ils auoient enduré durant l'autre siege, consultent ensemble, & concluent de ne point attendre le siege, comme tous asseurez que ceux qui auoient surmōté leurs forces & plus grādes difficultez des passages de la mer & du Nil, ne feroiēt cas de leurs murailles ny de leur gaillardise, ains les assailliroient dés le poinct du iour. Sur ceste opinion ayans passé partie de la nuit en grand crainte, peu auant le iour ils dressent vn pont de bateaux, l'ennemy chef de ces fuyards fait sortir tous les citoyens vers le Caire, & apres eux les soldats, emportās leurs thesors, & meubles plus precieux, & mettans le feu en diuers endroits de la ville, s'en allerent en grande diligence, ayans premierement rompu le pont, pour oster les moyens aux nostres de les poursuiure. Les flammes & le feu criquetans, esueillerent les nostres, lesquels aduertirent le Roy, qui enuoya des descouureurs pour entendre l'estat de l'ennemy, lesquels raportent qu'il estoit en fuite, & la ville toute en feu. Le camp s'esmeut, & enuoye l'on quelques troupes pour voir si c'estoit vn stratageme de l'infidele pour les ruser, mais ceux cy venus pres les portes les rompent, & entrent dedans pour y estaindre le feu, & voyās que nul apparoissoit, & que leurs gens s'en estoient fuys, & auoiēt rompu le pont, toute l'armée sans garder nul ordre, entra & se mit en deuoir d'estaindre le feu: sans que nul se mit à la poursuite des fuyards estant hors d'espoir de les r'attaindre, ains s'adonnerent tous au pillage, qui fut vn des plus riches de l'Oriēt, à cause de l'abord des marchandises qui s'y faisoit pour lors, où ils trouuerent des viures pour le soulagement d'vne puissante armée. Cecy fait, on prend esgard à la religion & furent les Mosquées sacrées

Harangue du Roy S. Louys à ses soldats.

Gaillardise de l'armée Chrestiene.

Sarrasins se retirent.

Sagesse du Roy sainct Louys ne souffrant qu'on poursuiuit les fuyards.

Dessein des nostres sur le siege de Damiete.

Discours des Sarrasins enclos à Damiete.

Les Sarrasins laissent Damiete y mettans le feu.

Damiete prise par les Chrestiens à la fin de May 1249

sacrées en Eglises à l'honneur de Dieu, & la Cathedrale fut dediée à la glorieuse vierge Marie, & les maisons ruinées remises sus, afin que ceste ville seruit de retraicte desormais aux Chrestiens allans & venans d'Egypte en Palestine. Il y en eut (& peut estre les plus sages) qui furent d'aduis qu'on poursuiuit la victoire auant que l'ennemy reprit cœur de sa deffaicte, & qu'on allast vers le grand Caire tandis que tous estoient estonnez, & que chascun pleuroit encor' pour la ruine si fresche: mais les autres mirent en auant que le temps du desbordement du Nil approchoit, & qu'auant iceluy il estoit impossible que la guerre prit fin, & qu'estre en campaigne tandis que le Nil tiendroit la campaigne ce seroit perdre à escient vne si belle armée: & ainsi fut delayé le voyage iusqu'à l'an suiuant, & se tint le Roy, & son ost en la cité de Damiete. *Eglises dediées à Damiete.* *Diuers cõseils entre les Chrestiens sur la guerre contre Meledin.*

Tandis que le Roy seiournoit à Damiete, arriua le Comte de Poictiers, & de Tholouse Alphõs son frere, qui luy amena & hõmes & viures, armes & argent, & prit terre en Egypte sur la fin d'Octobre, où il fut bien receu tãt du Roy que des Cõtes d'Artoys & d'Anjou ses freres, & de toute l'armée: d'autãt qu'il estoit vaillãt Prince, & qu'il estoit suiuy de la plus-part de la noblesse de Poictou, Xaintõge, Perigord, & Auuergne. Lequel renfort de gend'armerie, entendu par les Sarrasins les estõna, & donna cœur aux Chrestiens: les chefs desquels entrerent en consultation sur les affaires de la guerre, & fut conclud qu'il ne falloit point croupir là si longuement que l'ennemy eut loisir de penser à soy, & de se fortifier, mais estoit besoing de luy aller presenter la bataille. Ainsi le Roy sortit de Damiete le dixneufiesme de Nouembre, & s'achemina vers la cité de Massere, dicte aussi Phare, & iadis nommée Muhasique, assise sur le Nil vers l'Orient, & non esloignée du Caire, qu'enuiron quinze lieuës Françoises, & où le Souldan Meledin tenoit son cãp assemblé, pour s'opposer aux nostres faisans sur luy quelque entreprise. Ce qui fut cause que les Chrestiens s'auançans, les Mahometistes vindrent leur faire teste, mais c'estoit en escarmouchant, & la victoire estant le plus souuent fauorable aux Françoys: lesquels estoient separez de l'ennemy par le fleuue, lequel noz gens passerent à gué en vn lieu qui leur fut enseigné par vn Egyptien mesme: mais entendez que ce n'estoit qu'vn canal de la riuiere, ainsi que ceux du pays les font pour la fertilité de leur terre, afin que l'eau limonneuse de ce fleuue l'engraisse, veu que par ceste seulle humeur (sauf quelque petite rousée) le pays d'Egypte estant humecté, il produit ce qu'il a d'abondance, & de richesses en viures. Les premiers qui passerent furent les trouppes de monsieur Robert de France Comte d'Artoys, & frere du Roy trop hardy & volontaire, lequel entreprenant plus qu'il ne deuoit, & n'attendant point le corps de l'armée, se rua sur le camp des ennemys, mettant le feu aux tentes, & emplissant tout de frayeur, de meurtres, & carnage. Car ayant taillé en pieces d'abordée toutes les sentinelles, sauf vn qui s'estoit sauué à course de cheual, il trouua le reste si esperdu, qu'il en auoit bon marché nul presque luy resistant. Les Barbares se mettans en fuitte, & le Prince de France en ayant faict vn grand eschec, il ne se contenta point, ains sans aduiser à la suitte & consequence d'vne telle entreprise, ny penser que si les Mahometans se recognoissoient en fuyant, & voyoient le petit nombre de leurs aduersaires, il luy en pourroit mesaduenir, se mit aussi à les poursuiure obstinément. Les Barbares voyans les nostres s'alentir à les suiure, reprindent cœur, s'arrestent, & se disposent pour combattre, comme aussi les trouppes de l'Artesien les aissaillent viuement, mais le mal'heur voulut que l'enfant de France fut fortuitement attaint d'vne fleche qui le bleçant à mort causa aussi sa cheute de son cheual: ce qui donna telle frayeur aux nostres que pouuez penser aduenir où le chef de l'armée est mis par terre, de sorte qu'ils quicterent la place, mais en combattant, & si bien qu'en despit des Barbares, ils gaignerent vne colline, où ils passerent la nuict sans dormir, craignans d'estre surpris de leurs aduersaires. Auec le Comte Robert mourut Raoul de Coucy second de ce nom, Cheualier fort excellent & renommé, & Gauthier de Chastillon, & comme dict l'histoire Angloise, le ieune Hugues Comte de la Marche y deceda, là où l'histoire des Comtes d'Engoulmois chante du contraire. Ce-pendant le Roy aduerty & de la fuitte des Sarrasins, & de la mort de son frere, il fait passer le fleuue à quelques vns, afin que les materiaux des tentes ennemyes luy peussent seruir à faire passage au reste de l'armée, comme il fut faict, & luy plein d'angoisse pour la mort de son frere, que de ioye pour *Arriuée du Comte de Tholouse à Damiete.* *Massere ville sur le Nil, iadis nommée Muhasique* *Le Roy S. Louys passe le Nil.* *Hardiesse de Robert Cõte d'Artoys à Massere.* *Temerité du Comte d'Artoys.* *Robert Cõte d'Artoys frere du Roy occis.*

la victoire gaignée vint sur le point du iour tres-secrettement se ioindre auec toutes ses forces aux trouppes Artesiennes. L'ennemy estimant que ceux qui estoient venus de nouueau au camp Chrestien, fussent ceux qui s'en estoient fuys le iour precedent, viennent dés que le iour fut clair de telle violence contre les nostres, que peu s'en fallut qu'ils ne meissent tout en route, d'autant que les vns trauaillez du chemin & assoupis de sommeil, les autres affligez de faim, & du trauail de la bataille du iour precedent, taschoient de se soulager par la venuë du Roy : tellement que si le Barbare ne se fut amusé à courir çà & là, ains eut demouré en ordre, il eut emporté la victoire, mais le trop d'asseurance, luy causa aussi sa soudaine ruine. Car les Chrestiens s'estans armez, & mis en ordre pres les tentes du Roy, les receurent si viuement, qu'ils les feirent tourner arriere, & se ruerent sur eux de telle furie que la plus-part des chefs Infideles y mourans, les trouppes y furent aussi desconfictes, plusieurs milliers y demourans terrassez sans ame, & le reste se mettant en fuitte, tant noz gens estoient acharnez pour la perte du Comte Robert, & la tristesse du Roy conceuë de la mort de son frere. Ie m'estonne qui meut L'historien Anglois Matthieu Paris de dire que le Comte d'Artoys fut celuy qui empescha l'accord entre le Roy, & le Souldan, veu que le Comte estoit desia mort auant qu'il se parlast de paix : & plus suis-je esbahy qu'il le nomme homme farouche & turbulent, si ce n'est qu'il le face pour l'ardeur qu'il monstra en ceste bataille, en laquelle il mourut par hazard, car sans sa mort, c'estoit faict de l'armée Egyptienne, si bien ses gens se portoient suiuans son exemple. Que si on vouloit referer cecy au second Robert d'Artoys, fils de Robert de France, ce seroit s'abuser, veu qu'il estoit encor' en bas aage du temps que sainct Louys fut en Leuant, & ainsi on feroit tort par tous moyens à la verité de l'histoire.

Les Sarrasins assaillent le Roy. *Bataille entre les Fráçois & Sarrasins.* *Faute de Matthieu Paris historiē Anglois*

Ie vous laisse icy plusieurs singularitez qui sont au liure du sire de Ioinuille, que vous pourrez lyre, comme les vaillances de Messire Arnaud de Cominge Vicomte de Coserans, & fils de Bernard Comte de Cominge : de Iean Comte de Soissons, Erard Comte de Brienne, Iean seigneur de Valery, & autres plusieurs segnalez : comme aussi de ceux que le Comte d'Anjou mena tels, que furent les seigneurs de Brye, les Roches, Mathefelon, Craon, Malicorne : & du pays Thorangeau, Regnaud de Voyer seigneur de Paulmy, ayant auec luy son fils Pierre Cheualier, & fait par le Comte Charles gouuerneur de Loches, & plusieurs autres qui seroient longs à racompter. Et quant au Duc de Bourgoigne, oultre que les Comtes de Chaalons & de Neuers l'accompaignerent, encor' auoit il en sa suitte les seigneurs Gilbert de Vergy vaillant & sage Cheualier, & le Baron de Senesçey auec plusieurs autres Gentils-hommes, tant du Duché que Comté de Bourgoigne : à luy ioint le Comte de Bar, & les trouppes enuoyées pour le seruice de Dieu par Matthieu second du nom Duc de Lorraine. En ceste bataille fut tué messire André seigneur de Vitré oncle du Duc de Bretaigne, & beau-pere du seigneur de Laual, laissant vn seul fils de mesme nom que luy, lequel ne vesquit qu'vn an apres son pere, & ainsi la maison de Vitré vint à celle de Laual par l'ordonnance testamentaire du susdict André, à cause qu'il voulut que Philippe l'aisnée de ses filles mariée à Guy de Laual fils de Matthieu de Mommorency Connnestable, vint à la succession entiere de son heritage, ayant donné aux autres ses filles, ce qu'il veit estre raisonnable pour leur legitime. Mais afin que vous entendiez mieux cecy, ie feray vne petite digression sur ceste Genealogie, & puis nous viendrons tout à loisir à nostre histoire, estant ce present discours assez digne d'estre entendu, & lequel i'ay tiré des Annales de Vitré, où voicy comme parle l'Annaliste : & pour ce que cy deuant a esté touché que Guy de Laual mary de Philippe de Vitré fut fils de Matthieu de Mommorency Connestable de France, afin d'auoir cognoissance plus ample de sa Genealogie, faut noter que Guy de Laual sur-nommé le Sixiesme, à difference des autres, à sçauoir de celuy qui auoit faict paix, & alliance auec André de Vitré ayeul de ceste dame Philippe l'an mille cent quatre vingt & neuf, eut de Hauoise sa femme fille de Maurice de Craon vn fils nommé Guy cõme luy, & vne fille nommée Emme : Guy le ieune mourut enfant, & ainsi Emme sa

Arnaud de Cominge Vicõte de Coserãs. *Noblesse suiuant le Cõte d'Aniou.* *André seigneur de Vitré occis à Massere.* *Annales de Vitré cha.46.* *Genealogie de ceux de Laual.*

sœur demoura seulle heritiere de Laual, laquelle fut mariée à Robert Comte d'Alençon, qui la demáda à ses pere, & mere Guy & Hauoise. De Robert, & de Emme vint vne seulle fille qui porta le nom de sa mere, laquelle fut espouse de Matthieu de Mommorency premier du nom, & Connestable de France, de laquelle il eut vn fils nommé Guy, qui est cestuy qui espousa Philippe de Vitré, & qui par ce moyen heritant de sa mere fut seigneur de Laual, & de par sa femme il eut la seigneurie de Vitré. De ce mariage sortirent fils & fille, à sçauoir Guy, qui pour differer à son pere en son viuant fut nommé Guionnet, & la fille Catherine, & Philippe de Vitré estant morte, Guy se remaria à Thomasse espouse en secondes nopces d'André seigneur de Vitré, & belle mere de Philippe. De ce second lict vindrent deux fils, à sçauoir Matthieu, & Bouchard, lesquels porterent le nom de Mommorency, & continuerent celle famille, d'autant que Guyonnet vint aux successions de Laual, & de Vitré: & ce Guy de Laual, ayant la charge de ses deux sœurs Ieanne, & Emme filles de Matthieu le Connestable, & d'Emme dame d'Alençon: il les maria toutes deux hautement, car Ieanne fut femme de Thibaut Comte de Bar, qui eut de sa femme les terres d'Espignole, & de l'Isle, assises en l'Isle de Fráce: la seconde à sçauoir Emme fut mariée à Geoffroy seigneur de la Guerche, & de Pouencé: quand au reste des seigneurs de Laual issus de l'estoc de Mommorency, nous en deduirons cy apres, selon que les matieres y seront offertes, me suffisant de vous auoir esclercy chose en laquelle plusieurs faisoient scrupule, ignorans l'ancienneté des races, & la continuation de leurs genealogies. Or reuenons à nostre histoire: le camp & la victoire estans demourez à sainct Louys, & aux siens, ne restoit que d'aller assieger la gráde Cité du Caire, ville moderne, & laquelle n'est ny Memphis (quoy que sa voisine, ny ayant que le Nil qui separe ceste cy des ruines de l'autre) ny Heliopolis (ainsi qu'aucuns estiment) laquelle estoit plus haute que n'est le Caire, ainsi que ie pense vous auoir monstré en nostre Cosmographie: ne restoit dis-je, que d'aller contre la capitale du Royaume Egyptien, pour accabler du tout la puissance Mahometane. Or sembloit il que le ciel fauorisast les nostres, tant és affaires de la guerre que dehors icelle, d'autant que le Souldan Meledin, qui estoit tombé malade dés la prise de Damiete, comme fut aduerty de la ruine de son armée & de la mort des chefs plus illustres & vaillans de son armée, il en fut si esperdu, & doulent, & saisi partie de douleur, & partie de frayeur, il mourut au Caire, laissant les siens en grande angoisse. Et aduint tout cecy l'an de nostre salut mille deux cens cinquante: & semble que la mort de ce tyran Meledin emporta auec luy le bon heur des nostres, d'autant qu'on tient que les Mamalus, esclaues choisis des captifs, & mis au seruice des Souldans, comme à present sont les Ianissaires pres le Roy des Turcs, & qui auoient les forces du Royaume en main (pour estre pris de leur corps les chefs de l'armée) ne furent onc bien affectionnez à ce Souldan, & qu'ils ne luy faisoient seruice qu'à regret, pour ce qu'il estoit auare & fascheux, & homme trop remuant, & plus cauteleux que vaillant: estoit aussi hay du reste des Sarrasins, d'autant que depuis qu'il estoit venu à la Sultanie, leurs affaires ne se porterent onc bien contre les Chrestiens. Tandis donc que nostre Roy se tenoit à Damiete auant ces combats sus alleguez, Melecxala fils de Meledin estoit en personne allé vers les Souldans, & Satrapes de Syrie, & Capitaines des Arabes, & auoit enuoyé iusques en Perse, & en la petite Asie vers les Turcs, pour prier tous les Mahometans de s'vnir contre les Francs (ainsi appellent ils tous les Chrestiens Occidentaux) & que laissans les querelles particulieres, ils se souuinssent du salut public, veu que le Roy Chrestien ayant accablé l'Egypte, ne cesseroit tant qu'il eut faict le semblable de tous ceux qui faisoient profession de l'Alcoran: Tandis que luy, & les Princes de Syrie consultent ensemble, ils sont instruicts, & de la deffaicte des Mamalus, & autres Mussulmans à Massere, & de la mort du Sultan Meledin: ce qui estonna tellement les autres Princes que soudain les Souldans d'Alep, & de Damas mortels ennemys auparauant, s'accorderent ensemble, feirent leuée de gens, & promirent secours à l'Egyptien, lequel hastiuement s'achemina vers le grand Caire, craignant qu'auec la faueur des Chrestiens, quelqu'vn ne gaignast les Mamalus, & luy otast la Sultanie: d'autant que ces Mamalus obeissans au Souldan, depuis qu'il est creé & esleu, commandoient neantmoins à tout l'Empire. Mais les affaires de Melecxala se porterent mieux qu'il ne pensoit, car il trouua tout

Filles de Matthieu de Mommorency à qui mariées.

Le Caire est ville moderne.

Mort du Souldan Meledin d'Egypte.

L'an 1250.

Quels estoient iadis les Mamalus.

Melecxala fils de Meledin demande secours à tous Mahometans.

Princes Mahometans vnis contre les Chrestiens.

en repos, & arriué au Caire, ſe veit ſalué pour Sultan par toute l'armée, les chefs de laquelle luy offrirent & corps & biens pour la pourſuitte de ceſte guerre.

Du ſuccez mal'heureux de l'armée Chreſtienne, priſe du Roy & ſes freres, & autres occurrences pleines de commiſeration.

CHAP. XIII.

La parolle de Dieu ne ſe deffend par armes.

SI iamais Dieu monſtra aux ſiens que ſa parolle ne doibt point eſtre plantée par armes, ains pluſtoſt par la ſimplicité de ceux qui ont charge de l'annoncer, veu l'inſolence & corruption qui eſt parmy les armez, il le declaira en ce voyage d'Egypte: car bien que le Roy, & ſes parens, & la plus-part de la nobleſſe Occidentale, tendiſſent à bonne fin, ſi eſt-ce que ceux qui auoient conſeillé ce paſſage en Egypte, tendoient autre part qu'à eſtablir la religion, & pouſſez d'vn cœur ambicieux, ou pluſtoſt enuieux aſpiroient plus à leur grandeur qu'au ſeruice de l'Egliſe. Mais leurs deſſeins eſtans rendus vains, le pauure Roy ſainct Louys & ſes trouppes furent punis parmy la malice de ceux qui les auoient conduits en Egypte. D'autant que ſ'eſtans arreſtez, apres la bataille de Maſſere pour ſe rafreſchir à Pharamie, la peſte ſ'eſpandit tellement par l'armée, qu'il n'y auoit grand ny petit, qui ne ſentiſt la main de Dieu, aſſailly d'vn coſté de ceſte maladie, & d'autre des Sarraſins, qui à toutes heures venoiét leur rompre leur repos. Or ce mal ſ'aigriſſoit de tant plus que les noſtres n'auoient point moyen de laiſſer ce lieu mareſcageux, la contagion duquel auoit cauſé ceſte peſtilence, qui commençoit par vne enfleure de iambes, & ſaiſiſſant le corps, montoit iuſqu'à la teſte, & enuoyoit auec vne grande languiſſon les miſerables patiens, au tombeau. Or ne pouuoient les Chreſtiens faire venir viures d'aucun endroict, d'autant que l'ennemy eſtoit campé le long du Nil, ce qui occaſionna defaut en noſtre camp, & toſt apres vne grande famine. Ce n'eſtoit plus celle gaillardiſe du paſſé, n'y ayant preſqu'vn ſeul iuſqu'au Roy qui n'eut & iambes, & corps, & face enflez de la corruption de l'air infecté pour les corps des morts que le Nil auoit iectez en terre, à quoy le Roy taſcha de remedier, faiſant enterrer ceux qu'il pouuoit des Chreſtiens, & empliſſant le Nil des Infideles. L'affliction alla ſi auant que tous les grands ſeigneurs eſtans malades, ils ne pouuoient auſſi aſſiſter aux gardes, & rondes qu'ils ſouloient faire, ny aux eſcarmouches contre l'ennemy: de ſorte que les plus petits compaignons commandans, l'obeiſſance ſe refroidiſſoit, & les ſimples ſoldats affoiblis de faim, & langueur, ne pouuoient plus faire la faction ſelon leur deſir & office. Ce deſaſtre conſideré par les Princes & ſeigneurs, ils ſe mirent auſſi à conſulter ſur les moyens de ſe retirer à Damiete, mais les difficultez y eſtoient ſi grandes qu'il eſtoit impoſſible de ce faire, à cauſe que le Souldan Melecxala auoit clos tous les paſſages, & tenoit ſur mer, & ſur le Nil, & par terre des forces effroyables pour empeſcher aux noſtres la retraicte, les tenant en lieu, où ſans perte des ſiens il ſe faiſoit fort de ſe venger des ſecouſſes receuës au moys de Feurier. Les ſeigneurs donc voulans ſauuer le Roy, dreſſent vne fregate, & prient ſa majeſté de ſ'y ſauuer auant que les Mahometans euſſent plus de force ſur la riuiere: que luy eſchappé, il y auoit eſperance pour ſes ſuiects, là où ſ'il eſtoit pris c'eſtoit faict de tout le reſte. Le S. Prince refuſa tout à plat ceſte condition, proteſtant de courir pareille fortune que les ſiens: ce qui fut cauſe, qu'on reſolut de retourner à Damiete tous enſemble, & ſe ſauuer le plus ſecrettemét qu'ils pourroiét. Mais le nôbre des malades eſtoit ſi grád, & il y eut tant de peine à les remuer, & y fallut employer tát de téps, que cela ne ſe peut faire ſans que ne vint à la cognoiſſance du tyran Melecxala. Lequel afin de ne perdre vne ſi belle proye qu'il ſe tenoit pour aſſeurée, il feit porter des bateaux ſur le canal du fleuue qui eſtoit entre Damiete & le camp Royal, afin que ceux de la ville ne peuſſent ſecourir le Roy: d'autant que le Patriarche de Hieruſalem

Armée du Roy à Pharamie.

Grande mortalité en l'armée de ſainct Louys.

Reſolution des princes Chreſtiés.

Le Roy S. Louys ne veut ſe ſauuer ſeul, laiſſant les autres en danger.

Comme le deſſein des noſtres deſcouuert.

salem aduerty du dessein du conseil Chrestien, feit armer plusieurs barques & nauires, deliberé de s'efforcer de chasser les vaisseaux de l'ennemy, & de donner libre passage aux nostres: & en mit aussi d'autres vers la bouche du fleuue, où il entre en mer, cuidant repousser de là les galées Sarrasines qui empeschoient le secours venant de Syrie. Mais nul des essais des nostres succeda, d'autant que les vaisseaux sortis de Damiete allans au deuant du Roy furent partie pris, & le reste enfondrez par l'ennemy: & quant à ceux qui allerent contre les galeres qui estoient sur l'embouchure du Nil, desquels le Patriarche mesme estoit chef, furent aussi pris comme dedans des reths par les galeres enchaisnées ensemble, quelque resistance que sceut faire le Patriarche, qui aussi fut faict proye de ses aduersaires. La necessité forçant le Roy, & les siens qui s'estoient trop auancez au pays de l'ennemy, & duquel ils ne cognoissoient les adresses, ils prennent les armes, quoy que foibles, & languissans de faim, & de maladie, & voyans ne leur estre autrement loisible de sortir qu'en combattant, ils se preparent ou de mourir l'espée au poing, ou de passer sur le ventre aux Mamalus, & aux Egyptiens. Aussi furent ce les Françoys qui commencerent la bataille, le courroux & le desespoir leur augmentant les forces: le cõflict dura plus de trois heures sans qu'on cogneut à qui la victoire estoit promise: & y furent occis de grands personnages d'vn & d'autre costé, mais plus de celuy des Chrestiens, accablez de la multitude innombrable des Mahometans: entre les plus segnalez fut le vaillant seigneur de Beaujeu Connestable de France, lequel ne mourut pas sur le lieu, ains depuis estant sorty de prison, & Arnault de Cominge Vicomte de Coserans: & le Roy fut plusieurs fois en d'anger d'estre tué, faisant merueilles de son corps, sans le secours d'vn bon & sage Cheualier nommé messire Geoffroy de Sergines: mais nonobstant leur resistance il fut contrainct de se rendre, comme aussi feirent messieurs ses freres Comtes d'Anjou & de Tholouse, le Duc de Bourgoigne, & les Comtes de Flandres, de Monfort fils de celuy qui estoit mort en Chypre, de Brienne, de Bar, & autres infinis, tellement que peu de Chrestiens se sauuerent sans estre prisonniers des Mamalus, & autres Sarrasins. Lesquels se ruans depuis sur le bagage, rauirent & pillerent tout: de maniere que les Princes & seigneurs prisonniers n'auoient moyen aucun de s'ayder, ayans tout perdu en ce sac, & pillages: estant aduenuë ceste calamiteuse bataille le cinquiesme iour d'Auril de l'an mille deux cens cinquante, qui estoit le mardy apres les octaues de Pasques, & la plus pernicieuse iournée qu'onc les Françoys eussent eu en Leuant. Et pour ce qu'au camp il y auoit vn grand nombre de malades, qui ne pouuoient aller, ce fut encor' sur eux que les Barbares exercerent leur cruauté, & en occirent la plus-part, & comme ils trouuassent plusieurs ornemens Ecclesiastiques, & des images de Crucifix, ils fouloient tout aux pieds, & foüetterent l'image de Iesus Christ en mespris, & derision de nostre religion Chrestienne. Ceste nouuelle ne fut que trop tost espanduë çà & là, & iusqu'à Damiete, tellement que la Royne Marguerite espouse du Roy preste à gesir tomba en grand danger de mort, saisie de douleur, & ne souhaitant rien plus que la mort, craignant & la ruine de son seigneur & espoux, & le sac de la cité de Damiete: En fin elle accoucha d'vn fils, lequel fut nommé Iean sur les fons, & depuis surnommé Tristan, à cause de la misere du temps, & tristesse de ses parens lors de naissance: il fut Comte de Neuers, ainsi que dirons en son lieu, mais mourut sans hoir de son corps. Melecxala tenant les premiers Princes de Gaule, & le plus grand Roy d'Europe, n'abusa point de son bon-heur, ains voyant que le Roy estoit fort au bas pour sa maladie, il luy donna ses medecins pour le penser, & par mesme moyé luy feit offrir trefues, dés que le Roy cõmença vn peu à reuenir à cõualescence. Et furent les pactiõs de la trefue telles qu'elles cõprenoient la liberté du Roy & des seigneurs de l'armée, mais il falloit que iurast de rẽdre la cité de Damiete au Souldã, & de sortir & faire vuider tous les Chrestiẽs qui auec luy estoiẽt passez en Egypte: dõneroit pour sa rançon, & des siens, XL. mille liures: & que le Souldan seroit tenu de deliurer tous les Chrestiẽs captifs tant en Egypte qu'és autres lieux de son obeissãce, & qu'il y auroit paix inuiolable pour dix ans entre les deux nations Françoise & Egyptiẽne. A cecy aiousta le Sarrasin, qu'il renõçoit son Prophete Mahom, & l'Alcoranisme, si iamais il contreuenoit à sa promesse: & vouloit q̃ le Roy feit vn sermẽt semblable, lequel refusa du tout de ce faire, disant que c'estoit impieté au Chrestiẽ de seule-

Ruse du Souldan Melecxala

Essais des Chrestiens de Damiete.

Patriarche de Hierusalem pris.

Bataille furieuse donnee entre le Roy S. Louys & les Egyptiens.

Prise du Roy sainct Louys & de ses freres, & autres seigneurs Frãçoys.

Estrange cruauté des Barbares sur les Chrestiẽs.

Naissance de mõsieur Iean Tristan de France fils de S. Louys

S. Louys traicté doucement en sa maladie par Melecxala.

ment imaginer vne parolle si detestable : & quoy que le Souldan le menaçast de le faire mourir, & que les plus sçauans Ecclesiastiques dissent qu'il le pouuoit faire sans offence de Dieu, & sans encourir le danger de son ame, si est-ce que ny la frayeur ny mort, ny l'asseurance qu'on luy donnoit, ne luy peurent rien faire dire, ny penser contre sa conscience : ce qui donna telle opinion de la vertu de nostre Roy au tyran d'Egypte, qu'il se contenta de la seulle parolle de S. Louys, & se prepara pour s'en aller auec luy iusqu'à Damiete. Ie ne veux vous racompter pour chose vraye, bien qu'il y ait de la verisimilitude que le Souldan Egyptien auoit proposé de conduire nostre Roy par tout les pays Alcoranistes, pour y seruir de spectacle, & le presenter au Caliphe, au grand deshonneur de la Chrestienté, mais que la peur de ne recouurer Damiete l'en destourna. Mais plus vray-semblable trouue-je que les Infideles ayans desfaict les nostres, prindrent leurs armes, escussons, & banieres, & qu'auec cest equipage ils s'acheminerent vers Damiete, pensans l'emporter auec ceste ruse guerriere : & de faict les Chrestiens qui estoient en la ville, cuiderent en estre deceuz, n'eut esté que le port & contenãce des Barbares ne r'apportoit aucunemẽt à celle qu'ont les Frãçoys marchans en bataille, & par-ainsi leur entreprise fut rompue, & les captifs traictez plus doucement, & en fin l'accord fut faict entre les Princes, ainsi que i'ay dict cy dessus. Ne sont encor' à escouter, ny receuoir ceux qui mettent fabuleusement en auant que le Roy pour asseurance de sa foy, traictant l'accord auec le Souldan, luy donna vn Ciboire, où estoit enclos le precieux corps de nostre seigneur, qui est du tout hors de verisimilitude, entant que les Mahometans ne tiennent aucun compte des mysteres de nostre religion, & le Roy estoit si conscientieux, que quand bien ils eussent respecté ce gage tres-sacré, il eut mieux aymé mourir que le profaner en ceste sorte : ioint qu'il n'y a pas vn des anciens qui face mention de ceste façon de donner de tels ostages. Et en fin ie ne sçauroy adiouster foy à ceux qui blasmẽt Charles frere du Roy & Comte d'Anjou & de Prouẽce, de s'en estre fuy tandis que les autres combattoiẽt : comme ainsi soit que tous les Historiens du temps d'alors, & le sire de Ioinuille tiennent que le Roy & ses deux freres estans en l'auant-garde furent aussi des premiers pris : & quand le Comte d'Anjou eut eu desir de s'en aller, encore luy estoit il impossible d'eschapper, veu que tous les passages estoient clos, & que voulsist ou non, il luy conuenoit passer la riuiere pour se retirer, fut à Damiete, ou en Palestine. Et de faict ceux qui parlent ainsi, donnent assez à cognoistre qu'ils ignorent la description des lieux : car s'ils auoient marqué la part où les nostres estoient campez, ils verroiẽt aussi qu'ils estoient enclos deuant & derriere du Nil, sans qu'ils peussent aller ny vers Pharamide que passans le Nil, ny vers Damiete, que trauersans la mesme riuiere, & par-ainsi failloit ou se rendre, ou combattre, ou mourir. L'accord donc estant faict entre le Roy sainct Louys, & Melecxala, eux s'acheminans vers Damiete, & estans ja pres de la cité pour y effectuer les articles du traicté de paix, voicy vn nouueau mal'heur qui assaillit noz Chrestiens, & les feit renchoir en plus grand peril que iamais. Car les esclaues Mamelus, de la trouppe desquels (comme i'ay dict cy dessus) estoient choisis les Capitaines & Sangeaz, & Bassaz de l'Empire Egyptien, poussez de ne sçay quelle fureur ou sollicitez (peut estre) par le Souldan d'Alep, se ruerẽt sur Melecxala, & sans nulle reuerence le massacrerent. Surquoy faut notter qu'en ce Melecxala defaillit la race de Saladin, & la coustume pratiquée, que les Princes Egyptiens vinssent par succession à la seigneurie, comme auoient faict iusqu'à lors : ains plustost eut lieu l'election, & estoit Prince (apres le decez de quiconque fut Souldan) celuy que ces esclaues & vilains Mamelus eslisoient, lesquels n'en y mettoient point d'autres que ceux de leur trouppe mesme, & establirent lors si bien leur siege & Monarchie, qu'elle a duré iusqu'à nostre temps, & iusqu'à ce que Sultan Zelin premier du nom, accablast la puissance du Souldan de Caire l'an mille cinq cens dix-huict, ainsi que (Dieu aydant) nous dirons en son lieu. Melecxala occis, les meurtriers entrerent en la chãbre en laquelle gisoit le bon Roy S. Louys malade, ayans encor' leurs glaiues tous sanglans és mains, deliberez de faire de luy comme de leur seigneur : mais Turquemenie vn de leur trouppe les feit retirer, & entrant vers le Roy le consola, & luy feit grãd hõneur, touché d'admiratiõ, voyant la maiesté qui reluisoit en la face de ce grãd Prince. Mais tãdis qu'il estoit là, il entẽd les soldats ses cõpaignons l'appellãs auec vne furieuse

Grande religion de S. Louys.

Cecy dict Matthieu Paris en l'histoire d'Angleterre.

Ruse des Sarrasins pensans rauoir Damiete.

Imposture d'aucuns historiens.

Blasme dõné à tort au Comte d'Aniou Charles frere de sainct Louys.

Melecxala occis par ses soldats.

Succession des Sultans d'Egypte faillit en Melecxala.

Danger du Roy sainct Louys, d'estre tué par les Mamelus.

furieuse huée, & dés q̃ fut sorty le prenãs le nõmerent leur chef Sultan, & souuerain, luy donnerent la charge des armées, & la puissance absoluë de faire & disposer des ennemys tout ainsi que bon luy sembleroit. Luy qui estoit, pour vn esclaue & roturier, homme accort & sage, comme ayant longue experience des affaires, feit faire silence, & remerciãt les Capitaines & soldats de l'honneur qu'ils luy auoient fait, leur promit bon traitement & vn regne paisible, declaira quelle estoit sa volonté, & commanda que chascun se retirast en son cartier sans rien remuer, & qu'il esperoit de biẽ, & deuëment pouruoir aux affaires. Il assemble soudain les plus-grands de l'ost infidele, & fut visiter comme Souldan, le Roy de Frãce, afin qu'il sceut entre les mains de qui il estoit tombé, & s'asseurast d'auoir de luy assez honneste composition. Et pource que pour l'establissement d'vne nouuelle seigneurie, la guerre auec les estrangers ne luy estoit pas si bonne & necessaire que la paix, il se resolut auec son conseil d'accorder auec les Chrestiens, & les deliurer à rançon, pour s'allier à eux, afin qu'ils ne luy remuassent riẽ du costé de Syrie. A ceste cause il commanda qu'on luy amenast les Roys de France & de Chypre, le Patriarche de Hierusalem & tous les Princes & Seigneurs qui estoiẽt captifs çà & là en Egypte, lesquels estans deuant luy, il rompit & anulla toutes les cõditions, & traitez de paix accordez par Melecxala son predecesseur, & en offrit de nouueaux aux nostres, lesquels estoient de telle maniere. Que le Roy seroit tenu de payer comptant les deux cens mille liures, de quatre cens mille qu'il auoit accordé auec Melecxala, & que pour le reste il donneroit ostages, qu'il remettroit la cité de Damiete és mains du Souldan Turquemenie: que tous les Mahometans qui estoient captifs & espars quelque part que ce fut de Syrie, fut ce depuis ceste guerre, ou depuis la paix faite entre les Souldans d'Egypte ses predecesseurs auec l'Emper. Federic fussent deliurez sans rançon ny finance quelcõque. Que les villes, citez, forteresses, bourgades, villages, & possessions que les Chrestiens possedoient auant la venue du Roy de France en Leuant leur demeurassent franches, sans que les Sarrasins y peussent rien pretendre ny quereller. Que l'or, l'argent, ærain, & toute espece de ioyaux, meubles, & vtensiles, les troupeaux, haraz & bestes de seruice que les Chrestiens auoient en Damiete, & qui iustement leur appartenoiẽt, leur demourassent aussi franches & entieres, & leur fut loisible de les vendre, distraire & emporter, sans que les Sarrasins y dõnassent aucun empeschemẽt. Qu'il seroit loisible aux Chrestiens malades de se tenir en la susditte cité iusqu'à leur pleine cõualescence, & que tant aux malades qu'aux autres s'en allans, ou emportans leurs meubles, leur seroit donné passe-port, fut par mer, ou par terre. Ces tresues & articles d'icelles le Sultan feit publier à son de trompe par la cité de Damiete, & ensemble l'alliance, & libre commerce pour dix ans entre les Chrestiens & Sarrasins sans dol, ny fraude quelconque: & Alphons frere du Roy, & Comte de Poitiers & de Tholouse demoura ostage, mis sous garde, sans tenir prison close, iusqu'à ce que les deux cens mille liures fussent payées: & quoy qu'il fut loisible au Roy de s'en aller, si ne voulut il partir q̃ toute la somme ne fut liurée au Barbare, se doubtãt de ce qui estoit, & que le tyran n'vseroit pas tousiours de telle douceur & courtoisie. Ainsi la somme accordée & mise és mains de Turquemenie, tous les Princes seigneurs furent deliurez, & passerent sur les galeres des Geneuois en Syrie & allerent surgir à Acre ou Ptholemaide: & là estans, la premiere chose qu'ils feirent fut, suyuant leur foy & promesse, & desireux de deliurer les Chrestiẽs captifs en Egypte, de recercher les Mahometans prisonniers çà & là: la rançon desquels ils payerent à leurs patrons & seigneurs, & lesquels sans nul delay ils rẽuoyerẽt en Egypte, esperãs que le Sultan ne feroit difficulté de renuoyer ceux qu'il detenoit suyuant qu'il l'auoit affermé en iurant la tresue. Mais tant s'en faut que le tyran Turquemenie en feit rien que plustost il vsa de plus-grande cruauté qu'il n'auoit fait auant la paix pratiqué: car de douze mille Chrestiens qui estoient espars captifs en Egypte ia dés le temps de Federic, il n'en rendit que quatre cens, & encore fallut il payer rançon pour les auoir: mais les malades furent tous taillez en pieces sans nul respect du lieu d'où ils estoient issus, ny de la foy à eux promise. Et quant à l'histoire des trois cens gentils-hommes laissez pour ostage, & qu'on dit que les Egyptiens feirent aueugler, & qu'en tel equipage les renuoyerent au Roy, ayans touché deniers, bien que noz historiens n'en diẽt rien, si est-ce qu'il la faut tenir pour veritable, eu esgard à la fondatiõ de l'hospital des

Sagesse du Sultan.

Conditions que Turquemenie propose aux Chrestiens.

Alphons Comte de Tholouse ostage pour tous pres le Sultan.

Charité du Roy pour ses amys.

Sarrasins deliurez par le Roy en Syrie.

Cruauté estrange du Sultan sur les Chrestiens.

Histoire des quinze vingts d'où causée.

quinze vingts que pour eux le Roy feit bastir depuis à Paris. En somme, de tréte deux mille hommes qui passerent auec le Roy en Egypte, sans y compter les Grecs, & Chypriots, il n'en retourna onc qu'enuiron six mille, le reste estant ou morts aux batailles, ou de faim, ou demourants captifs parmy les Mahometistes, lesquels choisirent la ieunesse la plus forte, belle & flourissante, & ceux lesquels aymoient la vie, & craignoient les geines & tortures, desquels y en eut grand nombre, leur feirent renoncer la foy & baptesme de Iesus Christ, & les feirent circoncir, & s'exercer aux armes vsitées par les Mamalucs, afin de seruir desormais Mahomech contre l'Eglise, en laquelle ils auoient esté nourris: & cestecy fut la plus grande perte que peussent faire les nostres d'autant que les morts estoient heureux d'auoir enduré pour la deffence du sainct Euangile. Et bien que le Roy poursuiuit instamment Turquemenie de luy rendre tous les meubles, armes, engins, artilleries & cheuaux trouuez à Damiete, suyuát les articles de l'accord, si n'en peut il auoir autre raison, non plus que des viures, le tyran estant fort ioyeux de complaire aux siens en desplaisant aux Princes Chrestiens: lesquels voyans ces façons de faire, estoient chez Guillot le songeur, & principalement les Roy de Chypre, Prince d'Antioche & Comte de Iaffe, & les grands maistres du Temple & de l'Hopital, qui ne s'asseuroient que de leur ruine si le Roy s'en alloit auant que de voir quelle fin prendroit ceste furie des Mamalucs, car puis qu'ils ne tenoient compte de garder leur foy, sur le temps mesme qu'ils l'auoient iurée, moins se souuiédroient ils de la garder, le Roy s'estát retiré en France. Par ainsi comme sa maiesté eut proposé au conseil que sa demeure ne seruoit plus en Leuant, puis que les affaires de Syrie estoient en paix, & hors de crainte de la guerre auec les Egyptiens: & qu'il estoit impossible que pour lors ils peussent rien prouffiter en continuant la guerre, veu leur affoiblissement, & les pertes receuës nagueres: & que par-ainsi il valoit mieux differer leurs entreprises à vne autre saison, que Dieu leur donneroit les moyens de s'aggrandir, & estendre leurs limites aux despens des infideles: veu que pour lors il n'y faisoit pas beau, & que le secours attendu des Tartares estoit vain, veu que ce peuple à demy conuerty, ne sentoit encor' le zele si ardent qu'eux qui auoient embrassé & la foy, & les desirs de la deffendre dés le ventre de leurs meres. Les seigneurs Oriétaux, bien que cogneussent que le Roy auoit fait de grandes pertes en ceste guere, & que c'estoit luy qui auoit porté le fardeau des frais & excessiues despences, si est-ce que le peril les esmouuant, ils le supplierent de ne bouger encore ny ramener si tost ce peu de forces qui restoiét en Europe & laisser le pays vuide de deffēce: car si le tyrá auoit en sa propre presence violé sa foy, il vseroit de plus grandes desloyautez, s'il le sçauoit vne fois desplacé, & qu'il se fut retiré en Frāce. Que plusieurs perils s'offroient pour la Syrie, d'autant que le Souldan d'Alep dressoit vne armée pour aller contre les Mamalucs, & venger le tort fait au sang Royal de Saladin, & recouurer le Royaume Egyptien vsurpé par les esclaues, que ce voyage ne se pouuoit faire sans que la Palestine n'en fut interessée: & par ainsi qu'il valoit mieux durát la tresue de se fortifier d'hōmes & armes & argent, & de reparer les citez de Iaffe, Sidon, & Cesarée reconquises par les Chrestiens, afin que tandis que les Mahometás seroient en discorde, ils eussent moyen de s'auácer, & de les accabler l'vn apres l'autre. Ce conseil estant trouué bon, le Roy condescendit assez aisément à la volonté des Princes Orientaux, poussé seulemēt du desir qu'il auoit de deliurer les captifs detenus en Egypte, car ce seul ennuy luy rongeoit le cœur: & l'autre occasion qui le detint si facilement fut la volonté qu'il auoit de visiter les saints lieux, & reparer & fortifier les places par les infideles ruinées & demolies. A ceste cause il renuoya messieurs ses deux freres les Comtes de Tholouse, & d'Anjou en France pour consoler la Royne mere, & toute la Gaule sur les pertes receuës, & les asseurer de la bonne disposition du Roy, & des occasions qui encor' le detenoient en Asie: & ce fut lors que sous le sauf-conduit du Souldan, & assez bien accompaigné, il fut en Hierusalem, & visita le sainct sepulchre & mont de Caluaire, la cité de Bethléem, & en somme tous les lieux esquels nostre sauueur estant en ce monde feit miracles, & parfeit les misteres de nostre redemption. Ie ne tairay ce que le supplement de l'histoire de l'Archeuesque de Tyr racompte de la pieté de ce sainct Roy, lequel allant vers Sydon, & trouuant quelques corps de Chrestiens morts sans sepulture, & demy pourris, comme il n'y eut aucun qui peut endurer la puanteur, ce fut luy

Chrestiens forcez de renier la foy.

Turquemenie refuse de rēdre les armes & cheuaux au Roy.

Dessein du Roy de se retirer en France.

Princes d'Orient priēt le Roy de ne bouger.

Causes qui meurent le Roy de demeurer en Palestine.

Les Comtes de Tholouse & d'Anioureuoiez en France.

S. Louys visite les saints lieux

Liure. 4. chap. 8.

fut luy qui les enterra de ses propres mains. Il feit reparer les murs de la cité de Cesarée & y mit garnisons, qu'il pourueut d'armes & autres munitions & de viures: de là passa par Nazareth, & mõta sur le mont Thabor, visita les freres du mont Carmel, que depuis il emmena en France, puis retourna à Iaffe, qu'il rempara de murailles, beaux edifices, & ramparts & fossez, & en feit vne des plus belles forteresses de Leuant. I'ay dit cy dessus comme Mangù Cam auoit despeché Hailoon son frere contre les Sarrasins en faueur des nostres, ce que sans mentir empescha que le Caliphe de Baldach ne vint point par la voye de Mesopotamie: car Hailoon l'assaillit de si prés, que prenant la cité de Baldach il y empoigna ce Caliphe, qui estoit le plus auare vilain de la terre, & qui meu de sa facquinerie, & pour ne despẽdre ses thesors, n'auoit soudoyé gens, quoy qu'asseuré des desseins du Tartare. Ce qui fut cause que Hailoon le tenant l'enferma en la chambre où estoit son thesor, deffendãt à tous sur peine de la vie, de ne luy fournir chose quelconque pour son manger ou boire, afin qu'il se rassasiast de l'or, argent & pierreries, pour l'amour desquelles choses, & craignant d'en faire diminution, il n'auoit eu soing de sa deffence, & ainsi mourut de faim miserablement le grand docteur de la secte Mahometane, par vn genre de mort digne de son insatiable conuoitise: exemple notable pour vray, & par lequel vn barbare nous aprend combiẽ sont punissables ceux qui en temps de necessité cachent les thesors qu'ils deussent employer de bon cœur pour la deffence & conseruation du bien public. Ce Hailoon estant sur le poinct de passer bien auant en Syrie cõtre les Damascéens en faueur du Prince d'Antioche, qui auoit espousé la fille du Roy Armenien: voicy la nouuelle de la mort de Mangù Cam qui luy fut portée, ce qui causa que laissant l'entreprise il s'achemina en Orient, laissant son fils à Tauris cité capitale des Medes, & vn Capitaine sur la frontiere de Syrie. Ce Capitaine nommé Guiboga eut quelque different auec les Chrestiens, ce qui fut cause depuis que les Tartares se deffians des nostres, & les Chrestiens ne pouuans se fier en eux, toute l'alliance cy dessus mentionnée s'en alla à neant, veu que Hailoon estant mort, Abaga Cam son fils ne voulut suyure sa trace & estre Chrestien, ains s'adonna à l'adoration des idoles: non pourtant fut il contre les Sarrasins qu'il haïoit autant ou plus que les Chrestiens, mais fut deffait par le Souldan d'Egypte, ainsi que pourrez recueillir de l'histoire des Tartares faite par Hailoon issu du sang Royal d'Armenie. En Europe ce-pendant, comme Ence fils de Federic Empereur eut esté vaincu & pris par les Bolonois en Lombardie, il s'en alla en la Poüille, où tõbant malade ainsi qu'il venoit à conualescence, entendu le desastre de son fils, son mal rengregea, & mourut sans tester, ny receuoir les sacremens de l'Eglise, quoy qu'aucuns dient qu'il feit testament, & qu'auant mourir, il se reconcilia à l'Eglise, & ordonna vne grande somme de deniers pour estre distribuée au sainct siege de Rome, pour satisfaction & recompence des maux & dommages qu'il y auoit causez. Il y en a qui tiennent qu'il mourut à Palerme, mais Collenuce en l'histoire de Naples dict que ce fut à Florentin qui est vn village de Poüille, mais que le corps fut porté à Palerme où il fut enterré solemnellement, à cecy tenant la main son fils bastard nommé Mainfroy Prince de Tarente; duquel plusieurs historiens dient, que ce fut luy qui occist son pere, l'estouffant entre deux couettes ou trauersins de lict, mais Collenuce dict le contraire, auquel en cest endroict ie n'aiousteray foy, veu l'ambition de ce bastard, & les maux que depuis il feit à ceux de son sang, ainsi que i'espere vous deduire cy apres tout à loisir.

Villes restaurées en Leuant par sainct Louys.

Caliphe de Baldac pris par Hailoõ Prince Tartare.

Estrange mort dõnée au Caliphe Lys Hailoõ Armenien secõde partie de son hist. ch. 13.

Mangù Cã mort, Hailoon s'en alla en Orient.

Abaga Cã fils de Hailoon idolatre.

Cest Ence estoit Roy de Sardaigne.

Mort de l'Empereur Federic 2. du nom.

Collenuce histoire de Naples. liu. 9.

De ce qui se passa en France & autres lieux d'Europe auant le retour du Roy sainct Louys du pays de Leuant.

CHAP. XIIII

Henry Roy de Chypre espouse Plaisance fille du prince d'Antioche l'an 1251.

DEs s'aussi tost que les Chrestiés furent de repos en Palestine,& que le Roy estoit ententif à rebastir les lieux demolis, Henry de Lusignen Roy de Chypre espousa Plaisance fille du ieune Boëmond Prince d'Antioche,ce qui aduint au mois de Septembre,de l'an susdit:afin que ces alliances maintinssent les Princes en amitié, & qu'ils eussent le moyen de se deffendre des infideles. Ces choses se passans en Leuant,aduint l'an mille deux cés cinquáte & vn, cas fort nouueau, & auquel sathan monstra ses ieux par quelques ses ministres, d'autant que quelques galans,& iceux plustost brigás que gens de bonne sorte, s'esleuerét en Germanie sous l'ombre de religion,seduisans le simple peuple,& se faignans auoir eu des visions d'anges,& commandemét de Dieu d'aller par tout prescher la croisade,& que Dieu auoit choisis les pasteurs & simples paisans pour deliurer tant le Roy que la terre saincte des mains des infideles. Ces galans auoient pour chef & côducteur vn qu'ils nommoient l'Hongre,& ils l'appelloient leur maistre, grand enchanteur & abuseur, & le plus corrompu vilain du monde, detestant le clergé & abusant de la puissance Ecclesiastique: & ce neantmoins tout le monde le suiuoit, tant bien il sçauoit persuader, & tant il estoit adextre en son hypocrisie. Ces voleurs donc ayans trauersé les pays de Flâdres & Picardie,accreurent tellement sous le nom de Pastoureaux,que desia les plus sages tenoient cecy pour suspect: & la noblesse & le clergé ne se contentoient point qu'on endurast q̃ la force demeurast és mains de ceste populace. Mais la bonne & sainte Dame la mere Royne du Roy qui n'estimoit que tout bien de ces troupes, & pensoit que par le secours de ces simples gens le Roy seroit secouru, elle souffrit que passassent par le milieu de Paris, où ces hypocrites faisoient la chatemite, portans la figure de leurs supposées visiôs ouurées en broderie sur leurs enseignes. Mais ayans passé Paris, où les chefs craignoient qu'on ne les examinast, veu le nombre des hommes doctes qui sont ordinairement en celle vniuersité tant fameuse, voyans qu'ils estoient hors de peril, ils descouurirent aussi leur malice,& deuindrent si insolés qu'il n'y auoit meschanceté qu'ils ne commissent, sans que personne leur osast contredire: ils faisoient des mariages sans authorité de l'Eglise,& donnoient absolutiô des pechez à ceux qui prenoiét la croix de leur main: & auoient tellement abesty le peuple que ceux qui les suiuoient estoient tombez en telle frenaisie, que de croire que iamais viures ne leur faudroient non plus que la Manne auoit defailly aux Iuifs par les solitudes, estans sortis d'Egypte. Ayans, dy-je, passé Paris, ils commencerent mal-traicter, & tuer les gens d'Eglise, faire des vols infinis & s'aduancer iusqu'à rauir,& forcer femmes & filles, detestans sur tout les gens de sçauoir, & pource estans à Orleans, ils querellerent les escoliers & en tuerent plusieurs, comme aussi ils perdirent grand nombre de leurs gens en ceste querelle. En fin ils viennent à Bourges, où pour lors y auoit Iuifuerie, comme en la plus-part des bonnes villes de ce Royaume: c'est contre les Iuifs de Bourges que l'Hôgre chef de ces vagabôs s'attacha, les pillant & despoüillât contre tout droit & raison de leurs biens, deniers & marchandises, & rompans les liures qu'ils auoient en leur synagogue. Mais estans sortis de Bourges, les Berruyers ne pouuans endurer les insolences de ceste quenaille, se mettans en armes, vont aprés, & les rencontrent entre Ville-neufue sur Cher & Mortemer, & leur donnant dessus, en deffirent vn grand nôbre, entre lesquels perit leur general, à sçauoir le maistre Hongre ou Hongarie (ainsi que parlent les anciens Chroniqueurs) si bien que ceste deffaite les meit si bas, qu'esgarez & espars çà & là, les vns estans occis, les autres pendus, en peu de temps, toute ceste troupe quoy que fut sans nombre, s'esuanoüit côme fumée. Il y en a qui dict que cest Hongarie estant enchanteur, fut tellement seduit du diable, que lors que le Roy sainct Louys estoit en Chypre, ce galant passa la mer,& fut vers le Souldan, & luy promit de desnuer toute la France de ieunesse, & garderoit que le Roy ne pourroit plus auoir

Secte des Pastoureaux par qui dressée.

La Royne Blâche abusée par les Pastoureaux.

Insolêces des Pastoureaux.

Pastoureaux en vouloient aux gens d'Eglise.

Actes des Pastoureaux à Orleans & à Bourges.

Deffaitte des Pastoureaux en Berry.

auoir secours de son Royaume: or s'il auoit bien commencé vous le voyez, mais le diable le deceut aussi bien qu'il feit les Iuifs en Asie, lors qu'vn faux prophete, où le diable mesme en figure humaine se dit estre le vray Messie, & les conduisant au bord de la mer, leur commanda de le suyure, ce qu'ils feirent, dont plusieurs milliers perirent & quelques vns qui furent garentis par la diligence de quelques mariniers Chrestiés de l'isle de Chypre. Tant y a que vous ne trouuez guere qu'il y ayt eu auteur d'heresie, qui n'ayt eu familiere habitude auec le diable: & faut bien dire que Dieu estoit lors courroucé contre ce Royaume, & contre le clergé, puis que ce belistre non promeu aux saints ordres, fut si impudent que de prescher ses abus & abominatiõs en l'Eglise sainct Eustache de Paris, estant vestu des ornemens d'vn Euesque: mais comme l'imposteur, & faux Messie des Iuifs causa la ruine de ceux qui le suiuirent, ce seducteur de ieunesse perit aussi, & fut cause de la mort & ruine de plusieurs milliers d'ames innocentes, c'est à dire, qui pechoient le suyuãs, en pensans bien faire. Et faut croire que, ou l'ignorance des chefs de l'Eglise, ou la non residence en leurs benefices fut cause de ce desreiglemét: car s'ils eussent admonesté le peuple comme il failloit, ou sçeu cõbien s'estend la puissance du glaiue, ils eussent aussi destourné leur troupeau de la suite de ce loup & mercenaire: mais l'heresie Albigeoise falloit q̃ perit par ce deluge, estát chose aisée à croire que ce galát estoit de la secte, puis qu'il estoit si cruel ennemy des Ecclesiastiques. Ce-pendant le Pape aduerty de la mort de Federic son ennemy, & que le Comte de Caserte qui portoit sa cause contre la maison de Sueue, s'estoit fait seigneur pour sa sainteté des citez de Naples, Aquin & Capoue, ne faillit aussi tost de desloger de Lyon & s'acheminer en Italie, & vint à Genes, où il menaça les Pisans du secours fait à Federic, & là il declaira Roy de Naples & Sicile Richard (que Collenuce à tort, nomme Ciarlot) frere du Roy d'Angleterre, lequel bien que portast les tiltres des deux Royaumes, si est-ce que iamais il ne passa si auant qu'il en vint prendre possession, & se contenta de l'honneur que le Pape luy faisoit, sans employer ses forces ny son argent en ceste conqueste. Ce-pendant le bastard Mainfroy declairé Prince de Tarante par le testament de l'Empereur Federic son pere, se portoit pour regent de Naples & Sicile, pour & au nom de Conrad son frere, qui estoit en Germanie: mais cestuy certain de la mort de l'Empereur, ne faillit aussi tost de passer les Alpes auec vne grande armée, & passant par les terres Venitiennes, il monta sur mer, & vint surgir au port de Capitanate, où apresent est assise la ville de Manfredonie: prit les terres du Comte de Caserte, & les villes d'Aquin & de Capoue, fut assieger Naples, du succez de la prise de laquelle nous pourrons parler encore cy apres. Ie passoy sous silence vn cas à remarquer, qui est que depuis l'an de grace, ou de la natiuité de nostre seigneur iusqu'à l'an mille deux cens cinquante, s'escoulerent vingt-cinq cinquantaines d'ans & que sur toutes les autres vingt quatre cinquantaines, la vingt-cinq emporta le dessus en prodiges, & choses merueilleuses aduenuës par tout le mõde, desquelles ie vous reciteray quelques vnes le plus sommairement qu'il sera possible. En premier lieu les Tartares de Mongal & autres lieux Orientaux, sortans de leurs pays, feirét de cruels, & estranges rauages par toute l'Asie, & par bonne partie d'Europe. Les Miramolins d'Espaigne & d'Afrique furent vaincus par les Roys Chrestiens de Leon, Castille & Nauarre. On veit manifestement Iesus Christ crucifié apparoistre en l'air, en Allemaigne durant le sermon d'vn excellent Theologien appellé maistre Oliuier. L'Eglise Grecque s'vnist & des-vnist de la Romaine, comme aussi l'Empire de Constantinople fut, & aux Grecs & aux Latins, non sans grande effusion de sang de toutes parts. La cité de Damiete, durant ceste cinquantaine, fut prise deux fois par les Chrestiens & autát de fois reprise par les Mahometistes auec le massacre de plusieurs milliers d'hõmes tant de l'vne religion que de l'autre. On veit le pays d'Angleterre en proye par les folies du Roy Iean sans Terre, lequel perdit presque tout ce qu'il possedoit par la succession de ses maieurs en Gaule à cause de sa felonnie. Deux ou trois Empereurs furent persecuteurs de l'Eglise, & separez d'icelle, moururent assez miserablement. La cité de Hierusalé fut deux fois prise & destruite, & auec elle les maisons des Cheualiers du Temple, de l'Hospital, des Theutons & de sainct Lazare, & presque toutes les Eglises. Et depuis fut par les Chorasmiens, & le Souldan de Babylone d'Egypte du tout ruinée & miserablement desmantelée. En ceste cinquantaine sont aduenus

Vn faux Messie fait noyer les Iuifs. Voy Zonare.

Impudence du chef des Pastoureaux.

Villes en Italie prises en faueur du Pape.

Richard frere du Roy Anglois declairé Roy de Naples.

Côrad passe en Italie.

Notez l'obseruation de la 25. cinquantaine d'ans, comptant de la natiuité de nostre seigneur, & choses y aduenues.

de grãds terre-trembles en plusieurs endroits de l'Europe & mesme és lieux, où il n'a-uoit accoustumé de ce faire, afin qu'õ ne raporte point tout au cours ordinaire de na-ture, ainsi qu'on peut faire des Eclipses de soleil: les paroisses entieres auec les Eglises & maisons englouties par ces tremblemens, les desbords de la mer sortant de ses bor-nes & limites, les signes infinis apparus au ciel durant ceste cinquantaine d'ans, mon-strent qu'elle a esté des plus merueilleuses qu'on lyse guere en toutes noz histoires. Ie laisse que durant icelle ont esté celebrez deux Conciles generaux, l'vn à Rome, l'autre à Lyon : que la plus grande partie de l'Espaigne fut recousse des mains des Arabes & Maures par les Roys Castillans, & les isles de Maiorque & Minorque, & autres voisi-nes par les Roys d'Aragon: que les Albigeois furent domptez, & presque tous exter-minez par noz Roys de France: que les ordres des mendians furent establis, receus & authorisez en l'Eglise de Dieu pour la deffence & ornement d'icelle: & qu'en somme plusieurs grands Princes tant Chrestiens qu'infideles sortirent de ce mõde, que flou-rirent grand nombre d'hommes, & illustres en sçauoir, & recommandez pour leur sainteté de vie. Au pays Leuantin ce-pendant comme Gauthier Comte de Iaffe vail-lant & illustre seigneur eut esté pris auec les autres Chrestiens pres Pharamie, si est-ce que les Infideles ne voulurent onc entendre à sa deliurance, suyuant le traicté de leur accord, ains l'ayans affligé longuement, se resolurent en fin de le contraindre à leur rendre sa terre & cité de Iaphe: ils le menacent de le faire mourir de cruels tourmẽts mais non pourtant ce constant prince & martyr ne tint compte d'eux: en fin comme condescendant à leur volonté, fut mené deuant la ville de Iaphe, ou en lieu de solli-citer la garnison à se rendre aux Mahometans, il l'adiura par le nom de Dieu & la pas-sion de nostre sauueur de plustost mourir les armes au poing, que consentir à chose que ces chiẽs circõcis leur sceussent demãder, veu que leur desloyauté estoit si grãde, que le pariure leur seruoit de passe-temps, & l'infidelité de risée. Ainsi il se moqua de ceux qui pensoiẽt que la crainte de mourir luy peut faire rien changer de son inuinci-ble courage: ce qui fut cause que le ramenans en prison, ils le feirẽt torturer estrange-ment, & il mourut martyr pour le seruice de confession de son Euangile. En cest an mesme de mille deux cẽs cinquante-vn fut esmeuë grande guerre entre les enfans de Waldemar Roy de Dãnemarch, nommez Henry & Abel, pour la successiõ du Royau-me: si bien qu'Abel (lequel pour auoir suiuy la trace de l'aisné des enfans du premier homme deust auoir esté nommé Cain) feit tant qu'il surprit son frere Henry aux bains, où il l'occist traistreusement, & iecta le corps en la mer pensant s'emparer du Royaume: mais les Danois detestans ce forfait, le bannirent, & mirent Christophle leur dernier frere en la place du deffunt Hẽry, estant le meutrier Abel occis par les Fri-sons ausquels il faisoit guerre: cecy aduenant l'an de nostre salut mille deux cẽs cinquã-te deux auquel tẽps s'esmeut grand' discorde à Paris, laquelle estoit pour causer vn mal de plus grand' consequence qu'il ne sembloit, d'autant que l'vniuersité estant cõme la mere de paix, & souffrant la diuision sortir de ses entrailles, eut peu estre l'occasion d'vn schisme en l'Eglise, si on n'y eut pourueu de bonne heure. Car il y eut vn Chanoi-ne de Beauuais nommé maistre Guillaume de sainct Amour, homme de grande eru-dition qui ne trouuoit pas bon que les mendians fussent receus en l'vniuersité, qui feit vn liure contre eux, le tiltre duquel estoit des perils du monde: duquel s'offensans les mendians l'appellerent en cour de Rome, accusans son liure d'heresie: mais le Pa-pe Innocent, voyant le mal que ceste diuision pouuoit apporter, apaisa le tout, & im-posa silence au susdit Chanoine, & luy deffendit de publier son liure, lequel a demou-ré iusques à nostre temps en la Bibliotheque du College de Sorbonne à Paris, ne sçay s'il y est à present. I'ay dit cy dessus le succez des affaires de Conrad fils de l'Empereur Federic second, & d'Yoland fille de Iean de Brẽne Roy de Hierusalem, cõtre les Na-politains, & autres du Royaume qui luy escheoit de la succession de son pere, & les villes qu'il prit estant passé auec forces contre ses rebelles d'Italie. Luy estant au siege de Naples, voyant l'obstination des citoyens encouragez des seules promesses du Pa-pe, sans qu'il y eut effait, fut presque sur le poinct de leuer son camp, & l'eut fait sans les aduertissemens que de iour à autre luy donnoit vn sien seruiteur fidele qui estoit en la ville, & cecy iettant au camp de Conrad quelques pieces de toille escrites, entre plusieurs desquelles vne fut trouuée auec les vers suyuans.

Sarrasins ne veulent deliurer le Comte de Iaffe.

Constance de Gauthier Cõte de Iaphe.

Gauthier Comte de Iaphe martyrisé par les Mahometans.

Abel chassé, son frere Christophle fut Roy.

L'an 1252. Diuision à Paris en l'vniuersité d'où procedée.

Ruse pour donner aduertissemẽs à Conrad.

Mutus

Mutus regalis latitans in Parthenopeo
Vera referre studet, auxiliante deo.
Parthenope se fessa dabit tibi qui dominaris,
Si bene claudantur ostia clausa maris:
Persta, & infesta funda, quæ marmora iacit
Nam mora victorem continuata facit.

Par lesquels vers il declairoit que les Napolitans estoient las du siege, & que si Cõrad fermoit bien les passages de la mer, & continuoit sa batterie, ils seroient en fin cõtrains de se rendre: & par-ainsi le prioit de ne perdre cœur, & de plus belle assaillir ceux qui s'estoient reuoltez contre leur Prince naturel. Tant y a que Conrad persistant au siege, les Napolitans furent contrains se rendre à condition que la vie leur seroit sauue, & que les murs de la ville demoureroient entiers: ce qui ne leur fut point gardé, car il demolit la plus-part des tours, forts, & Chasteaux, & les plus beaux edifices, & bannit les plus puissans d'entre les citoyens, & vsa de grande seuerité enuers quelques vns de la noblesse, ce qui augmenta la haine de ceux du pays contre la maison de Sueue. Ce ne fut assez à Conrad d'vser de cruauté enuers les Napolitans, car il se soüilla les mains au sang de son propre frere: car Federic Empereur apres la mort d'Yoland mere de Conrad, ayant espousé Isabeau sœur du Roy d'Angleterre, en eut vn fils nommé Henry, auquel par testament il auoit donné le Royaume de Sicile: cest enfant desireux de voir son frere, s'achemina de Sicile vers luy, ayant en sa compaignie Iean More Sarrasin Capitaine iadis aymé de Federic, comme il souloit se seruir de ceste vermine d'hommes, lequel luy ioüa fauce compaignie, car estans à Sanfelix Chasteau du pays de Lucanie, ores Basilicate, ce meschant More corrompu par Cõrad, conduict son petit Prince secrettement en vne chambre, où il luy coupa la gorge. Mais le tyran Conrad ne fut long temps sans sentir sur luy la main de Dieu vẽgeresse d'vn forfaict si detestable: d'autant que cinq moys apres la mort de ce gentil Prince, Mainfroy le bastard de Federic, duquel auõs parlé cy dessus, soit qu'il se doubtast de sa peau, ou qu'il desirast de regner, vous depescha Cõrad par poison & feit trencher la teste au Marquis Bertauld, & à Ieã More susnõmé à cause de la mort de Hẽry Roy de Sicile, & du Ieune Federic neueu de l'Emp. qu'ils auoient empoisonné à Melphe, où il estoit venu pour y receuoir quelque somme d'argent qu'ils luy auoient promise. Tout ce discours estoit necessaire pour l'intelligence de ce qui sera cy apres proposé en l'histoire pour le faict de la conqueste de Naples. Or si en Italie les freres vsoient d'impieté les vns contre les autres, & si l'ambition leur faisoit violer les droits de nature, & la charité du sang: en Gaule vne mesme conuoitise bourrelloit le cœur des enfans de la Comtesse de Flandres, car comme vn Tournoy fut proclamé en Henaut, aduint que Guillaume de Dompierre fils aisné du dernier lict de ceste Comtesse, qui ne faisoit que de venir d'Asie auec messieurs les freres du Roy sainct Louys: comme il estoit hardy & genereux, alla pour s'esprouuer en cest exercice, depuis condamné iustement, & là estant la partie dressée contre luy par ses freres du premier lict, il y fut occis, & foulé aux pieds des cheuaux, non sans grãde douleur, & angoisse de la Comtesse sa mere. Et pour accroistre l'ennuy d'icelle, ses fils du mariage d'auec le seigneur d'Auesnes susciterent contre elle l'Empereur Guillaume de Henaut, lequel osta les terres de Flandres qui sont du fief de l'Empire, à la Comtesse, & les donna à Iean d'Auesnes, y ioignant la seigneurie de Namur, auec ses dependances, les terres voisines de l'Escaut, celles d'Alost, & des quatre offices: le iugement de cecy ayant esté faict, & donné à Francfort en la diete Imperiale, l'an mille deux cens cinquãte deux au moys de Iuillet, presens Conon Archeuesque de Cologne, Hugues Spiran Chancelier de l'Empire, Henry Euesque du Liege, Adam de Brunsuic, & Henry Duc de Brabãt: lesquels dirent que la Comtesse estoit descheue de son droict en ces terres, pour n'auoir faict hommage à Guillaume, & qu'elle nyoit qu'il fut le vray Empereur. Au reste auant que Cõrad mourut, le Pape qui le sçauoit estre son mortel ennemy, feit publier contre luy la Croisade, comme contre l'aduersaire commun de l'Eglise, ce qui retardoit beaucoup les moyens à la Royne mere du Roy S. Louys d'enuoyer secours à son fils qui luy escriuoit l'estat deploré auquel estoiẽt les affaires de Leuãt, & le desir qu'il

Cité de Naples rẽdue à Conrad.

Desloyauté de Conrad.

Henry fils de Federic, & d'Isabeau d'Angleterre.

Conrad faict tuer son frere Henry.

Conrad empoisonné par son frere Mainfroy.

Poursuittes des fils contre leur mere.

Guillaume Emp. oste plusieurs terres à la Comtesse de Flãdres.

Le Pape arme cõtre Conrad.

auoit de n'en bouger sans y mettre quelque ordre. Cecy fut cause que la saincte dame commença à trouuer mauuais les deportemens du Pape, qui pour la querelle du Royaume de Naples, tenoit tout l'Occident en trouble, & despoüilloit les Eglises de leurs richesses pour subuenir à ses necessitez: à ceste occasiō elle assembla les principaux du Royaume pour consulter sur cest affaire, lesquels conclurent que les biēs de tous ceux qui s'estoient croisez pour le seruice du Pape seroient saisis en la main du Roy, & que si sa saincteté vouloit guerroyer les Sueues, qu'il le feit à ses despens, sans empescher que les Chrestiens n'allassent au secours d'vn Roy tres-Chrestien, & qui employoit & biens & vie pour le seruice de Dieu, & auancement de son Euangile. Les Anglois tiennent en leur histoire que le Roy S. Louys aduerty par sa mere des plaintes du Roy Henry d'Angleterre, sur la detēsion qu'on faisoit de son heritage en Gaule, accorda que la Normandie luy fut restituée, à quoy la Royne mere cōniuoit: mais qu'aux estats il fut dit, que ce que les douze Pairs du Royaume auoient ordōné, ne pouuoit ny deuoit estre enfraint: & se plaignoient que le Roy, & la Royne entreprinssent de aliener le domaine de la courōne, sans le cōsentemēt des estats, veu qu'il ne leur estoit loisible: & dirent en outre que plustost ils souffriroient toutes les guerres du monde que d'endurer que l'Anglois leur ennemy mortel, eut, de leur viuant, ce qu'il demādoit, & qu'il vint leur troubler le repos, ainsi que iadis ses predecesseurs en auoient vsé: ce qui estonna Henry grandement, qui pensoit que le Roy le voulant, le reste du Royaume se gouuerneroit selon sa volonté: mais il y en auoit qui iugerēt que toutes ces menées ne venoient d'ailleurs que de messieurs Alphons, & Charles freres du Roy, qui se voyoient interessez en cest octroy, d'autant que l'vn tenoit le Poictou & Xaintōge, & l'autre l'Anjou & le Maine, qui estoient le vray & ancien heritage de l'Anglois, & où plus iustement il pouuoit pretendre qu'en la Normandie: & pource fut il arresté que le iugement donné par les Pairs contre Iean sans Terre, seroit inuiolable à iamais sur sa posterité. Ie sçay que noz historiens se sont passez legerement sur cest endroict, & n'ont regardé à la majesté de ceste couronne, & cōbien noz majeurs ont esté ialoux de l'hōneur d'icelle, & de la grandeur du souuerain qui la possede, lequel accorde plusieurs choses qu'il laisse neantmoins decider au corps du Royaume, sçachant qu'iceluy aymant le chef ne fera rien qui ne redonde au bien & prouffit du corps vny de toute la chose publique. Au reste, suiuant les iugemens depuis dōnez au Parlemēt de Frāce, si le Roy eut esté pour lors par deçà, il pouuoit facilemēt & iustement se saisir de la Gascoigne, pour les cōcussions que le Cōte de Legrie Lieutenant pour l'Anglois y exerçoit: ce qui fut cause que toutes les cōmunautez, & estats des seneschaussées de Guienne, & sur tout des villes de Bourdeaux & de la Reole ordōnerent des deputez pour s'aller plaindre en Angleterre, & fut chef de ceux cy l'Archeuesque de Bourdeaux: mais tout le prouffit qu'aduint de cecy ne fut autre sinō que le gouuernement fut osté à ce Comte, & que Richard frere du Roy Hēry fut inuesty de la Guienne, sans que pour cela le peuple fut vengé des cōcussions, ny reparé, ou satisfaict en ses pertes. Or ce Comte estoit de la maison de Mōfort, & nōmé Symon, hōme estimé violent & cruel, & lequel nous auōs dict cy dessus, qu'ayant querelle cōtre la mere du Roy se retira en Angleterre dés que S. Louys vint à la couronne. Nostre Roy ce-pendāt estoit en Syrie attendāt secours, sans qu'on luy en enuoyast: les moyēs estās fort petits, & le voyage lōg, & les hōmes ja refroidis, à cause des pertes passées: & toutesfois, il estoit tant respecté des Mahometās que plusieurs voyās sa saincte vie, se faisoiēt baptiser, & le Souldan d'Egypte luy rēdit le Royaume de Hierusalē iusqu'au fleuue de Iourdain, & eux deux vnis auec le Roy de Chypre se promirēt la foy de ruiner le Souldan d'Alep cōmun ennemy des vns & des autres: tellement que sans la demeure de ce S. Roy en Palestine, les affaires des Chrestiens s'en fussent allez dés lors à neant, & si les Venitiens, Pisans, & Geneuois n'eussent eu plus d'esgard aux particuliers debats qu'au biē public, encor' eut il dressé l'estat de Leuāt si solide, que aisemēt les nostres se fussent peu preualoir des forces Mahometanes. Au reste, les historiens discordent au temps du decez de madame Blanche Regēte en Frāce, & mere du Roy S. Louys: car celuy qui a faict l'histoire des Comtes de Monfort la faict mourir l'an M. CCLI. l'Annaliste de Flandres, & le supplemēt de Matthieu Paris historien Anglois l'an M. CCLII. mais la Chronique escrite à la main, qui est à S. Denys, & Guillaume de Nangis,

Estats en Frāce pour le faict de la Croisade contre Cōrad.

Voyle supplement de Matthieu Paris.

Alphons, & Charles contre les desseins de l'Anglois.

Symon de Monfort gouuerneur en Guienne pour l'Anglois afflige le peuple plaintes des Gascōs à l'Anglois, & quelle en fut l'issue.

Alliance entre le Roy sainct Louys & le Souldan d'Egypte.

Nangis,tant en sa Chronologie,qu'au liure particulier qu'il a fait de la vie de S. Louys mettét ce trespas l'an M.CCLIII.ce qui me fait péser que ceux qui suiuét l'Anglois sont les plus certains, d'autát qu'il viuoit du téps q̃ ceste dame sortit de ce mõde, & q̃ peut estre les trãscriueurs des histoires susdictes se sont abusez en la date. Tát y a que ceste Princesse saisie pour diuerses raisons d'ennuy,& pour la mort d'Alphons Roy de Castille son cousin, & pour la longue absence du Roy son fils, lequel on luy faisoit entendre ne vouloir bouger de sa vie du pays de Leuant, & pour voir son autre fils Alphons Comte de Tholouse, languissant de maladie incurable,elle s'alicta,& ayant languy longuement,affligée de maladie,accablée d'ennuys, & appesantie de vieillesse:& de la mort de laquelle,voicy comme parle l'historien Anglois, afin que le tesmoignage estranger nous cõfirme en l'opinion asseurée des vertus de ceste bonne Princesse. Enuiron ce temps (dict il) à sçauoir le premier Dimenche de l'aduent, & le premier iour de Decẽbre M. CCLII. mourut la dame des Dames de ce siecle,à sçauoir Blanche mere du Roy des Françoys, gardienne de la France tutrice & Royne, afin qu'elle estant l'humble ancelle de nostre seigneur,elle luy allast reueremment au deuant, luy venant prendre chair pour nous en ce monde : La mort de laquelle fut & lamentable,& dommageable aux Françoys:& laquelle sentant approcher l'heure de son trespas,ordonna que son corps fut porté à Pontoise en vne Abbaye de religieuses qu'elle y auoit faict bastir: & auant mourir elle se feit voiler religieuse faisant profession, & estant morte, on mit la couronne Royale sur le voile, & fut enterrée en ceste sorte fort honnorablement. Et d'autant que le Roy estoit absent,& que Louys, & Philippe ses enfans n'estoient en aage pour gouuerner l'estat, messieurs Alphons, & Charles freres du Roy, comme plus proches du sang furent nommez au gouuernement iusqu'à la venue du Roy leur frere: ce qui vous monstre, que où il n'y a ordonnance particuliere du Roy viuant, que le droict de Regence appartient directement aux Princes de la couronne. La Germanie ayant esté vn long temps en armes à cause de la querelle de l'Empire,& pour la depósition du feu Federic, & poursuitte de son fils Conrad,Guillaume Comte de Holande nommé Empereur, n'ayant dequoy fournir aux frais de la guerre il vendit,quicta,ceda,& transporta au Comte Iean de Bourgoigne les droicts, prouffits, & emolumens qu'il pretendoit auoir pour, & au nom de l'Empire au Royaume d'Arles,& sur les citez de Bezançon,& de Lozanne,moyennát la somme de dix mille marcs d'argent que le Comte luy deliura: aucuns dient que ce ne fut qu'vn engagement,ce que ie trouue plus vray-semblable,au moins si ces terres estoient Imperiales,veu qu'il ne luy eut esté loisible de les aliener à perpetuité. Et en l'an mille deux cens cinquante trois, octroya le mesme Empereur à Hugues fils dudict Iean,qui fut depuis Comte de Bourgoigne,& lors seigneur de Salins,le droict & priuilege de faire battre monnoye en sa ville de Salins. Mourut Henry de Lusignen fils d'Alix de Champaigne,Roy de Chypre & de Hierusalé,auquel succederent Plaisance son espouse, & vn seul fils encor' enfant qu'il auoit eu d'elle. Et pres de Milan fut massacré celle année le venerable religieux Pierre de Veronne inquisiteur de la foy,enuoyé là par le sainct siege pour s'enquerir des desuoyez:il estoit Docteur, & de l'ordre de sainct Dominique & est canonisé,& nommé sainct Pierre le martyr.

Ennemys de la Royne, qui luy causerent sa maladie

Matthieu Paris histoire Angloise.

Mort de la Royne Blãche.

Guillaume Emp. vend son droict du Royaume d'Arles.

L'an 1253.

S. Pierre de Veronne martyrisé.

Du retour du Roy S. Louys en France, guerre des enfans de la Comtesse de Flandres contre leur mere, & autres succez. CHAP. XV.

TANDIS que sainct Louys estoit encor' en Leuant, & apres le trespas de la Royne Blanche sa mere,comme les affaires de France fussent gouuernez par messieurs les freres du Roy, les troubles de Flandres se r'allumerent par la mort de Guillaume Dompierre, car Guillaume Comte de Hollande,& nommé Empereur ayant priué la Comtesse Marguerite de Flandres du pays de Henaut, bien que ce fut son heritage, & d'iceluy inuesty Iean d'Auesnes fils de la Comtesse de son premier lict, elle qui auoit le cœur haut, & se faschoit de perdre ses terres,leua vne grande armée de Flamands & Artesiens,qu'elle enuoya sous la conduicte de ses deux fils du dernier lict,à sçauoir Guy & Iean,en Zelande:& bien que le Duc de Brabant eut moyenné vn pour-parler de paix en la ville d'Anuers,& que pour ce il y eut tresues pour quelques iours ,si est-ce que la Cõtesse

Flamands deffaits en Holande.

les rompit, pensant surprendre deux Capitaines de l'Empereur, mais les Flamands tōberēt au piege par eux preparé pour les autres, & estans deffaicts, les fils de la Cōtesse Guy & Ieā, & le Cōte Thibaut de Bar, & Godeffroy de Guisnes, auec deux cens trēte Cheualiers y demourerent prisonniers. Ceste deffaicte bien que fascheuse, ne fut de si dure digestion à la Comtesse, que l'orgueil du Holandois, vers lequel elle ayant enuoyé des hommes honnorables pour la rançon de ses enfans, il n'en voulut ouyr parler iusqu'à tant qu'elle se fut purgée de ce qu'elle n'auoit obey aux mandemens Imperiaux, & auoit violé les trefues moyennées par le Duc de Brabant. Cecy fut cause que l'an de nostre salut mille deux cens cinquante quatre, & auant le retour de S. Louys (ainsi le tiennent & Guillaume de Nangis, & la grande Chronique Dionysienne, quoy que Meyer soit d'aduis contraire) elle r'enuoya de-rechef au nom du Roy, & Princes de France, & des villes de Flandres vers l'Empereur Guillaume, pour le sommer de mettre à rançon hōneste les enfans de la Comtesse Marguerite. L'Empereur pour se monstrer plus iuste que la Comtesse ne le disoit estre, proposa ces cōditions pour le r'achapt des enfans d'icelle : qu'elle confesseroit auoir offencé la majesté Imperiale: que les Flamands luy rendroient Walachre, Isle à iamais pour luy, & les siens en despit qu'en eut la Cōtesse: que Guy & Iean quicteroient, & cederoient à perpetuité tout droict par eux pretendu, & seigneuries & terres qui releuēt de l'Empire, & lesquelles sont assises entre les pays de Flandres & de Henaut : qu'ils approuueroient la paix faicte auparauant par le Roy sainct Louys, & par Eude Cardinal, & Legat du sainct siege: & que pour leur rançon ils donneroient deux cens mille florins. Ces conditions r'apportées à la Comtesse, tant s'en faut qu'elle les receut, que plustost assemblant les estats du pays, elle protesta de ne rien faire de ce que le Holādois requeroit, ains dict qu'elle auoit esleu pour Comte de Flandres Guy son fils: que s'il venoit à mourir és prisons, où il estoit à present, elle declairoit le fils aisné d'iceluy pour successeur: les priant, & coniurant de deffendre, & leurs Princes & leur pays contre l'insolence de l'Empereur, qu'elle n'appelloit que Comte de Holande, & l'orgueil de ceux d'Auesnes. Ce que faict, elle vint à sainct Germain en Laye (où Meyer dict que le Roy estoit, mais noz historiens tiennent qu'il vint sur la fin du voyage que dirons cy apres) demander secours à messieurs les freres du Roy, deuant lesquels fallut que se purgeast de ce que contre la paix faicte l'an mille deux cens vingt-cinq, elle auoit fortifié Ruppemonde: car elle dict que ceste place estoit és terres de l'Empire, & non sous la souueraineté de France: & ayant par ce moyen contenté le conseil, on luy promit secours auec condition qu'elle donneroit, & liureroit à monsieur Charles de France Comte d'Anjou, & frere du Roy le Comte de Henaut, durant sa vie, & que luy mort, il retourneroit à Iean d'Auesnes fils d'icelle, & auquel elle l'auoit osté, & qu'elle fourniroit l'argent pour les frais de la guerre, ce qu'elle accorda, si grand desir elle auoit de recouurer ses fils, & de se venger de ses aduersaires. Ainsi le Comte d'Anjou dressa vne grosse armée, ayant auec luy les Ducs de Bourgoigne, & de Loraine, les Comtes d'Alençon, de Vendosme, de Sauoye, de Champaigne, d'Auxerre, & d'Estampes, & le seigneur de Bourbon auec vn grand nombre de noblesse de tout le Royaume. L'armée de ces Princes se dressa à Compiegne, où tous les seigneurs estans arriuez, enuoyerent deffier le Holādois, en cas qu'il ne feroit raison à la Comtesse qui estoit, & sous la iurisdiction, & sous la protection du Roy de France. Le Holandois, ne se souciant de ce deffy, monstra qu'il y auoit plus de plaisir, que mescontentement, car ostant vne chaisne d'or que Guy de Flandres auoit au col, la donna à celuy qui luy porta la nouuelle de ceste guerre, ordonnant, & destinant le lieu de la bataille au terroir, & plaine d'Asche ville de Brabant, & prochaine de Henaut, afin que là ils peussent disputer, auec le fer aux mains, à qui demoureroit la piece. Ruppemonde estant prise par Charles, il s'en alla tout droict en Henaut, où il prit Valenciēnes, Mons, Roeux, Bins, Soigny, Maberge, Beamont, & Aeth, & ne laissa ville qu'il ne meit sous sa puissance, sauf Bouchain place assise sur l'Escaut, qu'il espargna, à cause que la femme de Iean d'Auesnes y estoit en couche. Cecy fait, Charles feit & crea des officiers en son nom par tout le pays de Henaut, sauf à Enghien, que Gauthier d'Enghien deffendit, & à l'assaut de laquelle fut occis le Comte de Grand-Pré, & autres seigneurs de sa suitte. Apres que le Comte d'Anjou eut pris Valenciēnes, il y mit bonne

L'an 1254. Guillaume de Nangis en la vie de S. Louys. Meyer Annales de Flandres liu. 9.

Protestatiōs de la Cōtesse aux Flamands.

Marguerite vient en France.

Princes qui furent auec Char les Regent contre les Holādois.

Places prises en Henaut par Charles Cōte d'Anjou.

Gauthier seigneur d'Enghien deffend sa terre.

bonne & forte garnison sous la charge de Hugues de Baucey, vaillant Cheualier, & hardy Capitaine, lequel voyant les citoyens mal affectionnez à son party, se fortifia d'hommes, & osta tout maniement à ceux de la ville, afin de se garder de surprise. Cependant Iean d'Auesnes feit tant auec son cousin Guillaume Comte de Holande, & Roy des Romains, & auec le Duc de Brabant, qu'ils entrerent en Henaut auec forces d'Allemans, Brabançons & Holandois, & vindrent assieger Valenciennes, sur lesquels les seigneurs de Baucey, & de Belesme, faisans vne saillie, peu s'en fallut que ne meissent, & eux & la place en danger d'estre pris, mais s'estans retirez, ils furent plus sages de là en auant. Le Comte Charles oyant ce siege, depescha aussi tost Louys Comte de Vendosme, lequel à la veuë de l'ennemy, qui ne luy pouuoit nuire, en aucune sorte que ce fust, mit viures, munitions, & soldats dedans la ville, & se retira tout à son aise sans que personne luy donnast aucun empeschement. Cecy fut cause que l'ennemy ayant faute de viures, & se voyant hors d'espoir d'emporter la place, pour iouër à quitte ou double, enuoya assigner iour de bataille au Prince de France, laquelle il eut volontiers acceptée sans ce qu'il en fut dissuadé par les Comtes de Blois, & de sainct Paul issus de Guy de Chastillon, & par le seigneur de Coucy Enguerrand troisiesme du nom, lesquels bien que s'employassent volontiers pour le seruice du Roy, & de monsieur d'Anjou, si supportoient ils Iean d'Auesnes pour leur estre parent : & par-ainsi Charles se retira en France, attendant la venue du Roy son seigneur, & frere, qui fut bien tost apres, & lequel (comme nous dirons) appaisa tous ces differens, & accorda les fils auec la mere. Le Roy donc estant à Iaphe, fut aduerty de la mort de la Royne Blanche sa mere, laquelle luy fut annoncée par le Legat du Pape, & par l'Archeuesque de Tyr qui auoit les seaux du Roy, & estoit son Chancelier, duquel n'est faicte mention par le Féron, qui ne taise pas messire Iean Allegrin, qui eut ceste charge quelques années, auant que le Roy passast en Leuant. Par ceux cy aduerty, il en monstra la tristesse, que doibt vn bon fils, perdant ses parens plus chers: mais se souuenant des vertus de sa Dame & mere, & oyant qu'elle estoit morte en nostre seigneur, il se consola sur l'esperance de la felicité de l'ame d'icelle, qu'il s'asseura estre en gloire, & ioye perpetuelle. Ce trespas fut cause que sa maiesté prenant congé des Chrestiens Leuantins, se mit sur mer, & faisant voile, s'achemina vers l'Europe, non sans souffrir de grands assauts d'orages, & de tempestes, iusqu'à ce qu'il arriua en Prouence sur le cómencement de l'an de nostre salut M.CCLV. Il ne fut si tost arriué en France qu'il n'eut les plaintes de la Comtesse de Flãdres, cótre Guillaume, Cóte de Holande, & Empereur, & cóme Florent Cóte en Holãde & frere de l'Empereur auoit faict mourir Erard de Valery, & autres seigneurs François en faueur de Guy, & Iean d'Auesnes, contre les enfans de Guillaume de Dompierre, que la grande Chronique escrite à la main, qui est à S. Denys dict auoir esté frere d'Archẽbaut seigneur de Bourbon, ce qui n'a esté touché par ceux qui ont basty les anciennes genealogies. Ces troubles & discordes furẽt cause que dés que le S. Roy fut de retour ayant visité les saincts lieux de son Royaume, & veu ses Barons, & iceux remerciez du bon debuoir & office de loyaux suiets par eux faicts durant son absence, s'achemina vers Gand, où il arriua le premier iour de Nouẽbre dudict an mille deux cens cinquante cinq, esperant de retirer de l'Empereur les deux enfans de la Comtesse de Flandres. Mais Guillaume se monstra si haut à la main qu'il ne voulut accepter aucune condition, & que son desir fut que le pays Flamand fut reduict à quelque extreme misere, par la continuation de ceste guerre : pour laquelle entretenir, Charles Comte d'Anjou feit de grands imposts sur les Flamands, lesquels se faschoient de contribuer, & de se voir ainsi tastez plus que de coustume: & peu s'en fallut, qu'ils ne se mutinassent, tant ceste nation est difficile à manier, & se desplaist d'obeir à tout seigneur qu'à celuy qui est issu de sa terre propre. Tandis que le Roy s'apprestoit à ceste nouuelle guerre, voicy que l'Empereur Guillaume est appellé ailleurs, & où nous le reprendrons bien tost, mais que nous vous ayons dict que le Pape Innocent quatriesme estant à Naples y tomba malade d'vne pleuresie, de laquelle il mourut le iour de saincte Luce au moys de Decembre (d'autres dient l'endemain de monsieur S. Nicolas au mesme moys) & l'an mille deux cens cinquante quatre: & fut esleu soudain apres luy l'Euesque d'Hostie nepueu du deffunct Pape Gregoire,

Valẽciẽnes assiegée par l'Empereur Guillaume.

Qui destourna le Cõte Charles de combatre l'Empereur.

S. Louys aduerty de la mort de sa mere.

S. Louys de retour en France. l'an 1255.

S. Louys passe en Flãdres.

Orgueil de l'Empereur Guillaume.

Mort du Pape Innocent 4. Alexãdre 4. faict Pape.

& fut nommé Alexandre quatriesme de ce nom, qui auec la dignité Papale, prit les desirs de ruiner la race du deffunct Empereur Federic. Fut faict celle année vne entre-veuë à Chartres entre les Roys de France, & d'Angleterre, & d'où auant ils s'acheminerent à Paris contre l'aduis de plusieurs, qui oyans l'arriuée de l'Anglois en Gascoigne s'asseuroient de la guerre de ce costé, à cause que l'Anglois persistoit en ses anciennes demandes: mais la craincte que le Roy Henry auoit que les seigneurs de Gascoigne ne se rendissent à sainct Louys, veu que luy absent ils s'estoient voulus mettre sous la protection du Roy d'Espaigne, par les menées de Gaston seigneur de Bearn: cela (dis-je) fut cause que l'Anglois ne parla que d'accord, & ayant reposé quelque temps en France, il se retira en Angleterre. Cest abouchement des Roys fut cause que l'Anglois ne voulut entendre à l'alliance que le Holandois cerchoit auoir auec luy, & moins entendit il à donner secours à Iean d'Auesnes qui passa en Angleterre pour l'en prier: & s'excusa Henry sur l'armée qu'il se disoit apprester pour, & en faueur des enfans de Federic, ou plustost pour conquerir les Royaumes de Naples, & de Sicile pour son frere, ainsi qu'auons dict que le tient Collenuce, mais Matthieu Paris dict que c'estoit pour Edmond second fils du Roy Anglois, car Edoüard son aisné, portoit ja le tiltre de Duc de Guienne, & estoit (comme il feit) pour venir à la couronne Angloise. Cestuy auoit fiancé Eleonor fille du Roy de Castille (ainsi dict l'historien Anglois:) laquelle alliance son pere estimoit luy pouuoir seruir pour s'en preualoir contre les Françoys: mais le conseil de nostre Roy y pourueut sagement, & pour luy donner vn obiect & obstacle, on poursuiuit du Roy Iacques d'Aragon sa fille Isabeau pour estre espouse de Philippe fils du Roy S. Louys. Et bien que la date de cest acte soit diuersement traictée, & que les vns la mettent l'an mille deux cens cinquante, les autres cinquante quatre, les autres cinquante huict, si est-ce qu'il appert que Isabel d'Aragon fille de Iacques, & sœur d'Alphons surnommé le Large Roys d'Aragō fut femme de Philippe fils de S. Louys, & depuis son successeur à la couronne. Et se trouue que les Roys Louys & Iacques estans à Clermōt en Auuergne, le Roy d'Aragon donna au Prince de France en faueur du susdict mariage, les Comtez de Besiers & de Carcassonne, qu'il auoit euz par alliances matrimoniales: & le Roy S. Louys voulant gratifier à l'Aragōnois, luy quicta & ceda tout le droict de seigneurie & souueraineté que les Roys de France auoient eu iusqu'à lors sur le pays d'Aragon, depuis la premiere cōqueste q̃ noz Roys en auoient faict: & voulāt que les Roys d'Aragō tinssent ceste principauté pour eux, & leurs successeurs sans desormais plus recognoistre les Roys de France pour leurs seigneurs & souuerains. Et de cecy ie n'en dis point autheurs noz historiens qui ne m'en ont donné instruction aucune, ains les tiens des Espaignols mesmes, qui sçachans d'où vient l'origine de la seigneurie Aragonnoise, n'ont voulu priuer aussi les Françoys de l'honneur de telle conqueste. Auec sainct Louys auoit passé la mer Iean Comte d'Eu, & fils de Raoul, & cestuy issu de Raoul d'Issouldun, & d'Alix fille de Iean Comte d'Eu, & issu du sang des Ducs de Normandie, lequel Iean espousa la Comtesse de Longueuille. Et ce Iean estant mort sans hoir masle laissa ceste Alix pour son vnique heritiere, ayant (comme i'ay dict) de Raoul d'Issouldun vn fils nommé aussi Raoul, lequel n'eut qu'vne fille mariée à Alphons fils du Roy Iean de Hierusalem, & Empereur de Constantinople: & duquel mariage vindrent fils & fille, ceste-cy nommée Blanche fut Abbesse de Maubuisson, & le fils eut à nom Iean, qui est celuy qui passa en Leuant auec sainct Louys, où il mourut, & fut son corps porté en Frāce, & enterré auec les Roys en l'Abbaye Royale de sainct Denys. Le Comte Iean auoit espousé Beatrix fille du Comte de sainct Paul, de laquelle il eut vn fils nommé Iean, & deux filles, l'vne desquelles fut mariée au seigneur de Picquegny, & l'autre au Vicomte de Thoüars, & duquel Iean nous parlerons en son lieu, ne voulant laisser escouler ainsi la memoire des maisons illustres de ce Royaume telles que celle d'Eu, les memoires de laquelle i'ay recouuertes du sieur de Guimeruille gouuerneur de Charles monsieur de Bourbon Comte de Soissons: d'autant que ces escrits peuuent seruir grandement à l'esclercissement de noz histoires. Cōme la guerre se bastissoit pour passer contre le Holandois, voicy que l'Emp. Guillaume, l'esprit duquel estant contentieux ne pouuoit viure sans guerres, poussé de peu de raison fut assaillir les Frisons peuple rude & Barbare: lesquels se fiās en leurs

Entreueüe des Roys de France & d'Angleterre.

Hēry Roy d'Angleterre refuse secoursaux Holandois.

Edmont Prince Anglois declaré Roy de Naples.

Diuersité d'opinions sur les tēps

Entreueüe des Roys de France & d'Aragon à Clermōt.

Estienne Gariuay liure 12. hist. d'Esp. chap. 7.

Iean mort en Leuant, & son corps porté en France, gist à S. Denys.

Quel homme estoit Guillaume Empereur.

en leurs marests & palus, se deffendirét brusquemét, ayãs les Danois à leur secours, qui estoient venus par mer, & le miserable Prince poussé de son desastre, les assaillant dedans ces marests y fut enfondré auec son cheual d'où ne pouuant se despestrer, & enuironné de toutes parts de ses aduersaires y fut massacré cruellement, & lesquels le mirent en pieces infinies: aussi n'y a il autheur quelconque qui vous sçeut dire où son corps a esté enterré, bien sçait on qu'il fut occis en Frise le premier iour de Feburier l'an mille deux cinquante-cinq. Et ainsi celuy qui se mescognoissant auoit voulu rauir le bien d'autruy, & priuer les vefues, & pupilles de leur patrimoine se veit destitué de son bien propre, occis par ses suiects, & priué de sepulture, tellement qu'il semble que l'vsurpation du tiltre imperial portast mal'heur à ceux qui l'auoit pris sur Federic, dequoy ie ne veux establir aucun iugement. Iean d'Auesnes fut si estonné de la mort du Holandois, que saisy de douleur il tomba malade, & trespassa peu de iours apres, Dieu le punissant de la rebellion, & impieté vsée contre sa mere, & trahisons contre ses freres: aussi ne voyez vous guere que les enfans ingrats prouffitent, ou que ceux la viuent longuement, qui affligent leurs peres & meres, & ne leur font telle obeissanee que Dieu commande leur estre faite. Baudoüin son frere se voyant sans nul garant ny support, se retira vers sa mere, s'humilia & eut pardon, plusieurs grãds seigneurs s'en meslans pour appaiser la mere, qui ne vouloit le receuoir en grace. Cependant l'Empire vint à estre cõtentieux, à cause de la discorde d'entre les Electeurs: les vns voulans auoir Alphons Roy de Castille, & les autres le Comte de Cornoüaille Richard frere du Roy Henry d'Angleterre, lequel en fin l'emporta ayant gaigné le cœur, & volonté des Allemans par la sacre infusion de la pluye d'or qui est celle qui ouure les portes les plus serrées. Or du viuãt du Comte Guillaume de Holande nommé Roy des Romains, la cité de Turin (ainsi parle la Chronique escrite à la main, qui est à sainct Denys) fut par cest Empereur, & par l'Eglise Romaine donnée à Boniface Comte de Sauoye, mais autrement chante l'Annaliste de Sauoye, qui fait le pays de Piedmont suiet au Sauoisien par alliãce: & neantmoins descrit il l'assemblée des Astesans Turinois & du Marquis de Monferrat contre le Comte de Sauoye. Boniface donc tenant la cité de Turin assiegée, ayant en sa compaignie le Marquis de Saluces, ne se donna garde qu'il se veit surpris par les Monferradois & Astesans: de sorte que venans aux mains, non seulement fut son ost descampé de deuant Turin, ains deffait, & luy prisonnier auec le Marquis de Saluces, & emmené dedans Turin. Ses femme & frere poursuiuirent le Pape si longuement, que pour oster Boniface de prison il cõmanda aux Turinois de deliurer leur seigneur, & eux ayans refusé de ce faire il les excommunia auec tous leurs alliez, donnant charge au Roy sainct Louys de les punir, & saisir leurs terres & seigneuries: à quoy le Roy s'apresta, sollicité par la Royne Marguerite son espouse qui estoit niepce de Boniface, mais les affaires allerent en longueur, ainsi que pouuez recueillir de l'histoire de Sauoye. En l'an de grace mille deux cens cinquante-six par la mort de Guillaume de Holande Roy des Romains, les affaires de Flandres deuindrent en meilleur estat, d'autant que Florent son frere n'auoit le moyen de poursuiure la guerre tel que le deffunct, & par-ainsi par le moyen du Roy sainct Louys, fut faite la paix entre Marguerite Comtesse de Flandres, & Florent tuteur & oncle de Florent fils, & heritier de feu Guillaume Comte de Holande: & par le traité de laquelle Guy & Ieã de Dompierre, & les autres seigneurs pris en la bataille donnée en Holande l'an mille deux cens cinquante-trois, furent deliurez moyennant vne grande somme de deniers: & accordé que Florent tuteur, ou luy defaillant, son pupille nommé aussi Florét espouseroit Beatrix fille du Comte Guy, & que pour son doüaire il auroit le pays de Zelande, toutesfois sous la foy, hommage & iurisdictiõ des Comtes de Flandres: & là où ny l'vn ny l'autre d'eux deux ne prendroit ceste Beatrix pour espouse, que l'vn des enfans du Comte Guy de Dompierre espouseroit la fille de Guillaume Empereur deffunct, & icelle nommée Mathilde, & qu'iceluy auroit la Zelande aux mesmes conditions que dict est cy dessus. Fut approuuée la paix par les Holandois, laquelle concernoit l'affranchissemét des ports, & peages des marchands de Flandres en Holãde suyuant qu'elle auoit esté accordée l'an mille cent soixante & sept entre Thierry d'Elsace Comte de Flandres, & Florent Comte de Holande: & que le traité de paix fait à Peronne par le Roy sainct Louys, & le Legat du

Guillaume fait guerre aux Frisons.

Guillaume Empereur occis en Frise.

Trespas de Iean d'Auesnes.

Baudoüin d'Auenes s'humilie à sa mere.

Richard d'Angleterre esleu Empereur.

Histoire de Sauoye liu. 2 cha. 74.

Boniface vaincu & pris deuãt Turin.

L'an 1256.

Paix en Flãdres moiẽnée par S. Louys.

Articles de la paix entre la Cõtesse de Flãdres & le Holandois.

ſainct ſiege l'an mille deux cens quarante-ſix, ſeroit auſſi gardé de poinct en poinct: & que Guy d'Aueſnes iouyroit apres la mort de ſa mere de Bohan, Oſternand, & autres terres nommees par le Roy: que les bannys de Flandres & Henaut ne ſeroient point receus, ny retirez en Holande, non plus que les bannys Hennuyers, & Flamãds n'auroient leur retraicte en Holande. Ainſi ſuyuant ce traicté, Florent fils de l'Empereur Guillaume eſpouſa depuis Beatrix fille du Comte Guy de Dompierre: & fut le premier qui porta le tiltre de Comte de Zelande, qu'il poſſeda auec toutes les iſles, terres, ſeigneuries, prouffits & emolumens qui en dependent. Et pour ce que Charles Comte d'Anjou auoit iouy du pays de Henaut pour la donation & vſufruit à luy accordé par la Comteſſe Marguerite durant ſa vie, il fallut le contenter, afin qu'il s'en deſſaiſit: de ſorte que les Flamands, quoy que forcez, luy payerent vne grande ſomme de deniers, tant pour les frais de la guerre par luy faite en faueur de la Comteſſe, que pour la ceſſion qu'il faiſoit de choſe qu'il pouuoit iuſtement tenir toute ſa vie. Et fut accordé que le pays de Henaut apres la mort de la Comteſſe, demeureroit aux enfans du ſeigneur d'Aueſnes, & que les fils de Guillaume de Dompierre auroient le Comté de Flandres. En celle meſme ſaiſon Boëmond Prince, & ſeigneur d'Antioche eſpouſa Sibylle fille du Roy Haiton d'Armenie que deſia il auoit fiancée: & les Cheualiers de ſainct Lazare en Hieruſalem eſtans appauuris, & preſque tous morts és guerres precedentes cõtre les Turcs: le Pape Alexandre octroya par ſes bulles les biẽs & Cõmanderies d'iceux croiſez de S. Lazare aux freres Cheualiers de l'Hoſpital de S. Iean de Hieruſalẽ. En celle meſme ſaiſon mourut Roger ſeptieſme Comte de Foix, & luy ſucceda ſon fils Roger Bernard, lequel eſpouſa Menigard ou Ermengarde de Narbonne fille du Comte de Narbonne: de laquelle il eut vn fils nommé Roger Bernard comme luy & deux filles, l'vne Agnez, mariée à Eſquibat Comte de Bigorre, duquel mariage vint Marthe eſpouſe de Gaſton ſeigneur de Bearn, duquel nous parlerons cy apres: la ſeconde fille fut nommée Philippe, mariée à Arnaut de Cominge (l'hiſtorien de Foix ſe trompe l'appellant d'Eſpaigne) fils de meſſire Arnaut de Cominge Vicomte de Coſerans, laquelle fille ſe nommoit Philippe de Foix, commençant deſia la maiſon de Foix à s'eſtendre plus en Gaſcoigne que de couſtume, & iuſqu'à ce qu'elle tint les plus belles terres de toute la Prouence. Et auant que ie ſorte d'Aquitaine, ie diray que Hugues de Luſignen fils de Hugues le Brun, & d'Iſabeau d'Engouleſme, & mary d'Yoland de Bretaigne ſuccedant à ſes pere & mere és Comtez de la Marche, de Luſignen & d'Engoulmois, à ſon retour de la Terre ſaincte eut querelle contre Robert de Blaye Eueſque d'Engouleſme, & auec les Eccleſiaſtiques de l'Egliſe Cathedrale d'icelle cité, leſquels il baniſt de ſon pais, s'empara de leurs biens, & leur feit pluſieurs grands torts & facheuſes angaries, dequoy eux faiſans plainte au Roy ſainct Louys, furent par luy commis les Eueſques de Cahors & Limoges pour ouyr les parties, & leur faire droit: & ainſi fut le Comte condemné à faire amende honnorable, & autres ſatisfactiõs ſuffiſantes pour luy faire recognoiſtre ſa faute, d'entre leſquelles y en a vne qui porte que le Comte ſeroit tenu de fonder vne rente pour payer trois cierges & entretenement d'iceux, leſquels bruſleroient à perpetuité deuãt le grand autel de l'Egliſe ſainct Pierre durant que le ſeruice de Dieu y ſeroit fait, ce que nous y auons veu obſeruer de noſtre temps, & croy qu'encor' on le continue. Ce Comte laiſſa quatre fils & vne fille, à ſçauoir Hugues, Guy premier, & vn autre Guy, Aymar & Ieanne. Hugues fut Comte de la Marche, Luſignen & Engouleſme, & eut la ſeigneurie de Fougieres en Bretaigne de par ſa mere: Guy l'aiſné fut ſeigneur de Coignac, Merpins & Archiac: Guy ſecond fut fait moyne, Aymar Eueſque de Winceſtre, en Angleterre, & Ieanne fut mariée à Roger de Mortemer. De l'aiſné Hugues vindrent deux fils & deux filles, à ſçauoir Hugues & Guy, Yolãd & Marie, la premiere mariée à Godeffroy quatrieſme du nom ſire de Pons, & l'autre au Comte de Sancerre. Et quant à Boniface Comte de Sauoye que nous auons dict cy deſſus auoir eſté pris par le Aſteſans & Monferradois, & mis en priſon à Turin, voyant qu'il n'y auoit moyen pour ſon rachapt, tant ſes ennemys eſtoient acharnez ſur luy, il en conceut tel ennuy, qu'il mourut captif, ſans laiſſer hoir de ſon corps, & par-ainſi Pierre ſon oncle vint à la ſucceſſion de Sauoye. Ceſtuy fut vn vaillãt Prince, & recommandé au fait militaire, comme celuy qui adiouſta à ſa ſeigneurie, le païs de Vaulx & l'oſta aux Ducs de

Zeringhen

Florent 2. du nom Cõte de Holãde 1. Comte de Zelãde.

Hainaut vient à la maiſon d'Aueſnes.

Biens des Cheualiers S. Lazare dõnez aux freres de l'Hoſpital.

Enfans de Roger Bernard Comte de Foix.

Arnaut de Cominge Vicomte de Coſerans eſpouſe Philippe de Foix.

Cõte d'Engouleſme perſecute les Eccleſiaſtiques.

Hugues Cõte d'Engouleſme fait amende hõnorable.

Enfans du Cõte d'Engouleſme.

Yolãd d'Engouleſme mariée à Geoffroy ſire de Põs.

Zeringhen pays Waudois,& toutes les villes qui sont le lõg du lac de Losanne: ce qui me fait dire que ceux là se trompent, qui dient que les Princes de Sauoye ont receu ce pays par l'inuestiture de l'Empereur Othon, comme ainsi soit que Othon Empereur estoit mort long temps au parauant que ce Comte Pierre vint à la seigneurie de Sauoye. Ceste année mesme comme le mariage se traitast entre Alise fille de Federic Burgraue de Nuremburg auec Iean fils de Iean Comte de Bourgoigne:& que Federic donnast à son gendre tous les droits qu'il pretendoit au Comté de Bourgoigne fut par achapt, ou par donation, ou par succession, sauf l'auoërie de Besançon: neantmoins tout fut rompu à cause de Hugues fils aisné du susdict Comte Iean, auquel ce don estoit preiudiciable: & ainsi Hugues achepta, ce que son frere pensoit auoir en mariage: & n'est cecy hors de nostre propos, eu esgard à ce que nous auons proposé cy dessus, touchant le droit qu'ont noz Roys és Duché & Comté de Bourgoigne: & afin qu'on voye auec les alliãces desquelles sera parlé, quelles sont les terres qui entrẽt sous l'enclos de ces seigneuries. Or ay ie fait mentiõ de Guillaume de S. Amour, & de sa querelle contre les religieux mendians, comme on luy eut imposé silẽce, que son liure eut esté deffendu, voicy qu'il se mit à recommencer sa poursuite, & blasmer ceux qui vouẽt pauureté, & dient qu'il ne faille que le religieux aye quelque cas de propre, dequoy estant esmeu derechef vn grand scandale en l'vniuersité de Paris, le Roy ne voulant cognoistre de cecy, renuoya les parties par deuant le Pape, où la cause estant debatue, le susdit Guillaume fut debouté, & son liure condemné & bruslé en la cité d'Anagne en la presence du Pape & Cardinaux, non pour l'heresie qu'il contient, ains seulement pour le scandale qu'il pouuoit causer au cœur des simples, blasmant & reiettant, comme il faisoit, les vœux de pauureté faits par les freres mendians ia receus & autorisez par l'Eglise. Quelque temps auparauant cecy, estoit mort Matthieu second du nom Duc de Lorraine, laissant pour son successeur Ferry ou Federic son fils issu de second lict: car en premieres nopces Matthieu espousa Agnez de Bauiere, en eut Matthieu, Othon & Elysabeth, qui moururent en enfance: sa seconde femme fut Catherine fille de Conrad Comte de Luxembourg, en eut trois fils, à sçauoir ce Duc Ferry, Thibaut seigneur de Preguy, & Regnaut Comte d'Amance, & Adelme femme de Louys Comte de Sauoye: sa troisiesme femme fut Lodomille, en eut trois fils, Henry, Philippe, & Maher, & vne fille nommée Agnez qui fut Cordeliere à Longchamp: & du Duc Federic second du nom, sera parlé cy apres.

Conquestes de Pierre Comte de Sauoye.

Mariage de Iẽa de Bourgoigne, & Alise de Nurẽburg rompu, & pourquoy.

Liure de Guillaume de S. Amour condemné & bruslé par l'ordõnance du Pape.

Trespas de Matthieu Duc de Lorraine.

Femmes & enfans de Mathieu Duc de Lorraine.

Des ordonnances de sainct Louys pour la police du Royaume & seuerité d'iceluy en sa iustice.

CHAP. XVI.

N'Y ayant ornement plus digne d'vn Roy que la iustice, luy estant choisy de Dieu pour regir son peuple, & non pas pour seulement luy commander: veu que les puissances sont ordonnées pour se raporter à celuy qu'elles representent: aussi le Roy sainct Louys, voyant l'alteration de toute chose qu'auoient causé les guerres en France, dés aussi tost qu'il se veit auoir quelque repos, ne faillit de faire le deuoir d'vn bon Prince vers ses suiets, & d'vn pere pitoyable enuers ceux qu'il aymoit cõme ses enfans propres. Et afin que ie ne die chose qui vous soit suspecte, i'allegueray sur ce propos les propres paroles de Guillaume de Nangis, qui en parle en ceste sorte. Le Roy de France estant de retour en son pays, ie vous reciteray combien iustement il se porta vers ses suiets & misericordieusement à l'endroit des affligez, & combien il fut humble en soy-mesme, & combien en fin il tascha (tant qu'il luy fut possible) de prouffiter en toute sorte de vertus: & vous l'escriray selon que ie l'ay entendu de gens dignes de foy, & principalement de ceux qui sçauoiẽt l'integrité de sa conscience, & auoient eu auec luy habitude, & conuersation bien familiere. Or iaçoit que dés son enfance il se fut tousiours monstré bon, & innocent & loüable en toutes ses actions, si est-ce que de retour de la Terre saincte, il se feit iuger

Pourquoy les Roys choisis de Dieu.

Guillaume de Nangis en la vie du Roy S. Louys.

auoir acquis quelque cas de plus grãd, & declaira par ses faits que ses premieres actiõs se raportoient à la valeur de l'argẽt, & ces autres esgaloiẽt la precieuseté de l'or, & des pierreries plus estimables. Dés donc qu'il fut retourné en Gaule, la premiere chose à laquelle il s'adonna fut à rendre meilleur l'estat de son Royaume, & mit son estude à la corruption des mœurs de ses suiets, & au repos de la Frãce: à ceste cause par le conseil, & consentement commun de tous les seigneurs du grand Parlement de France, il feit des ordonnances generales, lesquelles furent publiées par tout son Royaume, afin qu'inuiolablement fussent gardées, & desquelles voicy la substãce. Nous desirons la paix & repos des suiets, suyuant le deuoir de la puissance Royale, d'autãt que la trãquilité d'iceux, est la nostre: & voulans nous opposer à la malice de ceux qui enuians ce repos vsent de toutes iniures & malicieuses iniustices: pour repousser leurs essays & violences, & reformer l'estat du Royaume, auons ordonné les choses cy dessous recitées. Et afin de chastier & reprimer les gains non loisibles de noz Baillifs & autres officiers de iustice, voulons que tant les Baillifs, Preuosts, Vicomtes & Maires des villes, que ceux qui tiennent office de iudicature sous eux, facent serment de se gouuerner selon la forme cy dessoubs escrite: & duquel serment si lesdits Baillifs sont violateurs, nous nous en reseruons la punition deuë, ou en leurs biens, ou (si la chose le requiert) en leurs propres personnes, selon qu'il nous plairra, ou à ceux que nous deputerons pour en faire la iustice. Que s'il aduient que les Preuosts, les Maires, les Vicomtes ou autres moindres officiers faucent ce serment, voulons que ceux cy soient punis par les Ballifs auec le tesmoignage de gens de bien, & lesquels donneront conseil sur ce fait aux Baillifs. Iureront tous les susnommez officiers que tant qu'ils seront en l'estat de Bailly, Preuost, Vicomte, ou autre des offices susdits de iudicature (il s'ensuit qu'ils ne l'estoient donc pas à vie) ils feront iustice tant au grand qu'au petit, à l'estranger qu'au naturel du pays, sans nulle exception de natiõs, ou personnes, gardãs neantmoins les vs, & coustumes des lieux & pays, où ils auront charge de iudicature. Iureront aussi qu'à leur escient ils n'osteront, ny diminueront, ou empescheront rien qui concernoit noz droits & prerogatiues: comme aussi ils iureront de ne prendre don ny present quelconque par soy, ny autre personne interposée, en or, ny argent, ny autre chose, meuble ou immeuble, ny pensions ny biens-faits, sauf des viures montans pour sepmaine non plus haut que la valeur de dix sols parisis. Et ne procureront que ces presens, biẽs-faits ou benefices soient faits, ny donnez à leurs femmes, enfans, freres ou sœurs, neueux ou cousins, ny à leurs conseillers & domestiques: ains loyaumẽt mettront diligence, & empescheront que leurs femmes ny autres personnes susnommees prennent dons, ny presens quelconques des parties qui auront auec eux affaire: que si elles le font, ils seront tenus, dés que l'auront entendu, par ce serment, de les forcer à faire restitution. Iureront encor' de n'emprunter rien plus haut que la somme de vingt liures à pas vn de leur Bailliage, ou qui ayẽt causes en leur cour, ou qu'ils sçachẽt en y deuoir auoir bien tost aprés: & encor' que ces vingt liures soient par eux renduës dedans deux moys encor' que le crediteur voulut leur donner vn plus long terme. Iureront outre ce de n'enuoyer aucun present à pas vn des seigneurs de nostre conseil, ny à leurs femmes, enfans ou domestiques, ny à ceux que nous enuoyerons pour visiter leurs Bailliages & s'enquerir de leurs actions. Qu'ils n'auront part aucune en la vẽdition des bails, ny en noz reuenus, ou autres choses nous appartenans, ny droit en la monnoye. Qu'ils ne souffriront persister en leurs fautes les Baillifs desloyaux, torsionnaires & exacteurs, ou qui seront suspects d'estre vsuriers, ou de viure salement, ains de bonne foy ils corrigerõt leurs excez & folies. Noz Preuosts, Vicõtes, Maires des villes, Forestiers, & autres officiers iurerõt de ne faire aucun present à leurs superieurs ny aux femmes, enfans, parens, ny domestiques d'iceux: adioustans à la fin du serment pour conclusion vne promesse, de garder loyaument tout ce que dict est cy dessus, sauf ce qui nous semblera bon d'y corriger & dispẽser: sans qu'il leur soit loisible de faire riẽ en fraude de ce que dessus ny par eux, ny par aucun leur commis: ains voulons que si les Baillifs nomment quelque Lieutenant, que cestuy nommé face vn serment semblable qu'aura fait le Baillif. Et afin que ces sermens soient gardez plus religieusemẽt: nous voulons que soient faits és assises publiques, & és presences des clers & Lays du lieu, quoy que les susdits officiers eussent auparauant presté le serment en nostre presence

Soing du Roy sainct Louys pour le bien public.

Forme des loix & ordonnances de S. Louys

Estats iadis n'estoient point à vie.

Deffendu aux Iuges de prendre dons ny presens.

fence:afin que non seulement la crainte d'encourir nostre indignation, ains encor' la honte,& confusion qui leur aduiendroit deuant chascun les destourne de se pariurer. Voulons encor' & commandons que noz Baillifs ayans charge quelle que ce soit sous eux, & tous ceux qui reçoiuent noz gages, & en general tous noz suiets s'abstiennent de toute parole redondante au deshonneur, & mespris de Dieu, ou de sa tres-saincte mere la vierge Marie,& des saints heureux en Paradis:qu'ils s'abstiennent de tout jeu de hazard,& de paillardise,& d'aller aux tauernes:deffendons tous berlans,& voulõs que ceux qui en tiendront soient punis, ne voulans qu'on face dez en tout nostre Royaume, ny terres de noz seigneuries. Que les femmes abandonnées & paillardes soient chassées tant de noz villes que des lieux champestres: & quiconque loüera sa maison à vne paillarde publique,& receura des putains en son logis, soit tenu de payer au Baillif ou Preuost du lieu autant que luy vaudra le loüage de sa maison tout le lõg d'vne année. Que nul soit receu pour loger aux tauernes ou cabarets que les estrãgers & passans, ou n'ayans lieu pour heberger en la ville en laquelle ils seront. Deffendons estroittement à noz Baillifs de n'achapter, ny faire achapter pour eux aucune possession en leur Bailliage, durant le temps de leur administration, ny frauduleusement en aucun autre Bailliage sans en estre par nous specialement licentiez & priuilegez: que s'ils le font, nous declairons l'achapt nul, & voulons que, s'il nous plaist, la piece acheptée, nous soit confisquée. Deffendons en outre à noz Baillifs que durant qu'ils serõt en l'estat ils ne contractent aucun mariage pour eux, ny leurs enfans, freres ou sœurs, neueux, ou cousins, ou quelqu'vn de leurs domestiques, auec personne de leur Bailliage sans nostre particulier consentement: & ne mettent leurs fils ou filles en religion ny acquierent aucuns benefices, ny possessions és terres suiectes à leur charge: & ne reçoiuent les procurations & affaires des maisons de religion aux despens d'icelles si de cela ils n'ont congé special de nous. Or ceste nostre deffence touchãt les mariages, & l'aquisition des possessions ne s'estend point sur les Preuosts, Maires & autres moindres officiers, qui tiendront Preuostez, Mairries & autres charges, sans nostre interest, ny de personne. Au reste que noz Baillifs & autres officiers n'ayent que le moins qu'ils pourrõt de Sergeans ou Bedeaux pour l'execution des ordonnances de leurs cours: & qu'ils les nomment en pleine assemblée des Assises, ou s'ils ne sont point aussi nommez, qu'on ne les tienne point pour messagers du Baillif. Et là où ces Bedeaux,& Sergeans seroient enuoyez loing pour faire quelque exploict, que foy ne leur soit point adioustée s'ils n'ont lettres & commission de leur superieur. Que s'ils en vsent autrement, & facent des exploicts & executions sans faire paroistre de leur charge, que les Baillifs en soient aduertis, lesquels seront tenus d'en faire iustice,& seuere punition. Et afin que noz Baillifs ou autres noz officiers ne facent aucun grief contre iustice à noz suiets, nous leur deffendons de faire constituer, ny detenir aucun pour debte personnelle: si ce n'est pour raison de noz deniers:& ne voulons que noz Baillifs leuent les amendes deuës pour la peine des mal-faicteurs, s'il n'en est iugé en plaine audience,& par le conseil de gens de bien: toutesfois si celuy qui est accusé de crime, la cour luy offrant iugement, ne veut attendre la decision de son procez, & qu'il offre certaine somme de deniers en acquiesçant pour son amende suyuant qu'on a de coustume de les receuoir, il sera loisible à la cour de la prendre, pourueu qu'elle luy semble estre suffisante:car autrement il faut iuger sur l'amende suyuant ce que dict est, encor' que le criminel voulut se sous-mettre du tout à la volonté de la cour. Que les Baillifs ce-pendant, & tous autres officiers se donnent bien garde de n'induire aucun soit par menaces, ou fraïeurs ou cauteleuses menées en secret, ny publiquement, à offrir amende pour le rachapt de sa faute, ny soient si hardis que de l'accuser s'il n'y a cause raisonnable. Et deffendons à ceux qui ont tenu Bailliages, Preuostez, Vicomtez ou autres offices, de les reuendre à d'autres:& bien qu'il y eut plusieurs achapteurs, q̃ toutesfois vn seul ioüisse de la iurisdictiõ & immunitez és cheuauchées tailles & leuées de deniers, & autres honneurs publics, desquels les autres souloient auparauant iouyr: deffendans neantmoins de les vendre aux fils, freres, neueux, parẽs, ou domestiques des Baillifs: & que les acheteurs des preuostez, ou autres iurisdictiõs ne poursuiuẽt point leurs propres debtes qui leur sont deuës de leur propre autorité, ains par le Baillif superieur, ou autre iuge plus grand, tout ainsi q̃ s'ils n'estoiẽt point en

office ny degré de Baillif ou Preuost. Outre ce nous desirons de clorre toute voye à l'iniquité & malice, entant qu'il nous sera possible : commandons expressement à noz Baillifs & autres officiers de prouinces de ne point trauailler noz suiects, & les faire courir de lieu à autre, pour y receuoir droit, s'il n'y a cause raisonnable de ce faire : ains ouyront les plaintes de chacun és lieux accoustumez, affin que les parties greuées par le trauail & grands frais, ne soient contraintes de quitter la poursuite de leur bon droit. Et d'autant qu'aucun ne doibt estre fraudé de son droit sans coulpe precedente, nous deffendons à noz Baillifs, & autres officiers sus-nommez de ne dessaisir aucun sans cognoissance de cause, ou nostre exprez commandement: & ne tourmentent noz suiets par nouuelles exactions & coustumes, en tirant par force des coruées & cheuauchées, afin d'en extorquer par ce moyen quelque somme de deniers, si ce n'est pour affaire d'importance & necessaire, qu'il les fallut aller en personne : neantmoins ne voulons que ceux qui ne pourront faire ceste cheuauchée soient contrains de se rachapter, & deliurer de ceste obligation par argent. Ne feront sans vrgente necessité aucun traité de bleds ny de vins ou autres marchandises non loisibles de transporter: mais où le besoing le requerra, lors y procedans par bon conseil & iceluy non suspect, les octroieront, & ce qui aura esté faict par conseil, ne sera par eux rompu ny dissous, ny pourront, durant ceste traite, faire aucune grace speciale à personne quelconque. Au reste voulons que tous Baillifs tant grands que petits, finissant le temps de leur charge, se tiennent, ou laissent suffisant Procureur en leur place l'espace de quarante iours, afin qu'ils respondent deuant noz deputez & Commissaires à ce establis sur les plaintes qui seront par noz suiets faites contre leur maluersation.

Iustice quelle en Frãce sous sainct Louys.

Baillifs vuidoient les procez des suiets du Roy.

Droict brouïllé par les interpreteurs.

Vous oyez la police qui estoit lors en ce Royaume, & quelle facilité il y auoit à faire droit aux parties sans chiquaner, rançonner, broüiller & affliger les suiets du Prince, & les faire courir d'vn coing du Royaume en autre : veu que le Parlement general estant encor' ambulatoire, & ne se meslant que des affaires de consequence, les Baillifs & Seneschaux vuidoient les differents des suiets du Roy par les Prouinces sans angarie, tort, ny oppression, & sans tant les detenir en langueur auec si grand nõbre de gloses, rubriques, cautelles, & autres tels fatras des iurisconsultes modernes façonnez en ne sçay quelle cabale, non entenduë que par eux mesmes, & diuersifiée selon la varieté des opinions de ces broüilleurs du droit, & au grand detriment de la rondeur, & simplicité ancienne des Gaulois, s'accoustumans aux decisions du droit Romain, auquel ils ne sont suiets aucunement. Et que Messieurs les Legistes ne s'offencent si ie parle si auant de ceste cabale tramontane : veu qu'elle n'est point naturelle de Gaule, & que plustost ils voyent que noz maieurs se sont contentez de leur droit, & ont fait iustice, & bonne & soudaine aux parties: & auec ceste integrité, rondeur & brieueté, ont tellement esté respectez des nations estranges, qu'il n'y auoit Prince en l'Europe, qui ne se rapportast de ses differens auec ses voisins, à ce Senat general de France, où les affaires se vuidoient auec equité & sans fard, broüillerie, ny sophisterie. Là où depuis que ces chiquaneries de gloses, decisions & conseils, cauteles & rubriques ont esté introduites en noz cours (ne sçay si le mal'heur est procedé des matieres beneficiales traitées en cour Apostolique le Pape seant en Auignõ, car ie voy que tous les anciens se plaignent des abus du temps d'alors en la corruption de telle discipline) nous auons aussi apris à farder la verité, à desguiser la iustice, & à renuerser le droit auec ne sçay quelle batelerie de mots ambigus, pour l'intelligence desquels il faudroit plus d'interpreteurs qu'il n'y a de poincts, & de syllabes: de sorte que les Anglois faisans en ce temps là quelques traitez de paix auec noz Roys, estoient contrains de se plaindre des frauduleuses subtilitez de ceux qui negocioient pour noz Roys, lesquels couchoient les articles plus en termes doubteux qu'en voye d'eclaircissement de matieres, qui estoit vn vray chemin de rompre la paix plustost que de finir la guerre. Mais soit dict cecy en passant, afin que les François voyent depuis quels temps est-ce qu'on a commencé la multiplication des plaids en ce Royaume, à sçauoir quelques soixante ans & d'auantage apres sainct Louys, & dés lors que les Decretales entrerent & en noz cours, & en noz escoles, que le droit broüillé fut leu par noz vniuersitez, & qu'on introduit les Loix estrangeres pour abolir l'autorité des nostres. Ie ne dis cecy pour blasmer le droit Romain plein de raison, & iadis receu par les

D'où est venue la chiquanerie en France.

Anglois se plaignãs de noz subtilitez.

En quel temps le droit Frãçois broüillé.

Gaulois

Gaulois, mais me plains qu'on n'a suiuy la trace de noz maieurs (ainsi que fait la cour de Parlement de Paris) authorisant ces loix Romaines en ce qu'elles se rapportent aux nostres, sans nous amuser aux interpreteurs qui ont plus porté de tenebres que d'eclarcissement à la loy, & nous ont tous plongez en l'abisme de mangerie auec leurs subtilitez. Reuenans donc à nostre propos, le Parlement general vuidoit les affaires d'importance, & tous les ans le Roy enuoyoit selon la forme ancienne de proceder des Commissaires par les Prouinces, & faisoit tenir les grands iours pour ouyr les plaintes des Baillifs & moindres iuges, & faire raison aux parties interessées, sans qu'il fallut que les pauures gens courussent auec frais infinis & cent, & deux cens lieuës pour auoir iustice. Et quant à l'ordinaire de la maison du Roy, on sçait que les plaids de la porte, qui estoient ce qu'ores sont les requestes du Palais, satisfaisoient à cecy, & où seoient, & iugeoient les seigneurs du conseil du Roy, ainsi qu'il luy plaisoit les y deputer. Et pour n'oublier l'effect de la iustice de ce Roy selon la forme de son edit contre les blasphemateurs, comme il y eut vn citoyen de Paris, abusant du nom de Dieu, soudain estant pris, fut par la sentence du Roy marqué d'vn fer chaud és leures, afin que par la bouche ayant failly, il y portast la marque à iamais, & seruit d'exemple aux autres. Et bié q plusieurs, & des plus grãds & plus-sages estimez trouuassent ceste façon trop seuere, & en parlassent sinistrement, si est-ce que le Roy n'en tint compte, ains disoit que les maledictions qu'on iettoit sur luy pour ce faict, luy redondoient à bon-heur & felicité. D'auantage sçachant ce bon Roy les grandes angaries, & extorsions que faisoient les banquiers Piedmontois, Lombards, & autres oultre-montans sur ses suiets, & que le Pape les auoit excommuniez, & luy en auoit donné la confiscation, les chassa de son Royaume, & se saisit de leurs biens, deliurant son pauure peuple d'vne miserable seruitude, & le Royaume d'vne grande euacuation de finances faicte par les estrangers, à quoy plus que iamais on deburoit pouruoir, eu esgard aux choses cõme elles se passent à present, & que le nõbre de telles sangsues estant plus grãd qu'il ne fut onc, il n'y a que danger, qu'elles ne succét toute la substãce & du Roy & de la France : dequoy n'estant à nous de resouldre, nous suffit de toucher ce qui c'est passé sous les Roys anciens, afin que l'histoire estant la painture de la vie humaine, noz Roys y puissent voir ce qui est à suiure, & ce qu'ils doiuent euiter pour le bié, prouffit, & salut de la chose publique. Et pour d'auantage esclercir le zele de S. Louys à faire iustice sans nulle exception de personnes, il le feit sentir à Enguerrãd 3. du nom seigneur de Coucy, & frere puisné de Raoul qui estoit mort en la terre saincte, d'autant que ce seigneur oubliant son ranc, & la vertu de ses ancestres, deuint cruel, & insolent: & ceste sienne cruauté pratiqua il sur trois ieunes gentils-hommes Flamands enuoyez en l'Abbaye de S. Nicolas du Boys (comme iadis les cloistres furent l'eschole de la noblesse) pour y apprendre à parler Françoys. Car ces enfans estans sortis pour se iouër dedans les boys auec leurs arcs au poing, aduint qu'ils se mirent à la poursuitte de quelque beste, qu'ils suiuirent iusques dedans les boys du seigneur de Coucy, où estans pris par les forestiers, & le seigneur aduerty du faict, ne faillit de les iuger à estre pendus & estranglez, & feit executer la sentence sans nul respect de l'aage, de leur pays, sang, & innocence. Pour ce faict fut il poursuiuy par l'Abbé de l'Abbaye susdicte, comme ayant ces enfans en sa garde, & par Gilles le Brun Connestable de France que le sire de Ioinuille appelle son frere, & nomme Gilles Boüin, qui estoit parent d'vn des enfans iusticiez innocemment: lesquels en feirent plainte au Roy, & pour ce fut Enguerrand adiourné à comparoistre pour respondre sur ce forfaict. Luy venu en cour, dit n'estre tenu de respondre que deuant les Pairs de France, à cause de son droict de Baronie: mais (comme dict Guillaume de Nangis) il fut prouué par les instructions de la cour, que Coucy n'estoit point lors Baronie : ce qui fut cause que le Roy, sans attendre la decision de ceste prerogatiue, ordonna qu'il seroit iugé par les Pairs, & par la noblesse, & pour ce le feit prendre par ses gardes, & mener prisonnier en la tour du Louure à Paris, luy assignant iour auquel seroit faicte l'assemblée des seigneurs du Royaume, car tel estoit la coustume d'alors, & ne faisoit on point si peu de cas de la vraye noblesse en Frãce qu'on a tousiours faict en Angleterre & ailleurs. Et pour vous monstrer quel ordre il y fut tenu, oyez Guillaume de Nangis parlant en Latin en la sorte qui s'ensuit : *Proceribus vero post modum Parisius congregatis, dominoque de-*

Integrité du Parlement de Paris.

Commissaires enuoyez tous les ans par les Prouinces.

Punition à Paris d'vn blasphemateur par S. Louys.

Banquiers chassez de France par S. Louys.

Enguerrãd 3. du nom seigneur de Coucy, & sa cruauté.

Enguerrãd accusé deuant sainct Louys, par Gilles le Brun Connestable de France.

Prerogatiue anciẽne des Barons en France.

Guillaume de Nangis en la vie de S. Louys.

Cosiaco in medio constituto, rex in sede iustitiæ residens, eum super casu prædicto respondere coëgit. Tunc ille per voluntatem regis, omnes Barones ibidem consistentes, sui generis vel parentelæ ad suum concilium conuocauit. Tantáque fuit ibi sui generis nobilitas, quòd rex quasi solus præter paucos consilij sui remaneret: ipse Rex etiam non erat expers illius parentelæ. Erat autem regis intentio iustum iudicium iudicare inflexibiliter, vt ad pœnam talionis dictus dominus puniretur, & morte consimili damnaretur: vix tamen, ad vltimum precibus, & interuentu procerum sic fuit ordinatum, quòd decem millibus librarum vel circiter vitam suam redimeret, & duas Capellas construeret pro animabus puerorum ad perpetualiter celebrandum. Cest ordre monstre quelle, & combien grande estoit la maiesté des Roys seans en ce lict & siege de iustice, ayás pour assesseurs les Princes, Prelats, & seigneurs du Royaume, comme encor' vous y voyez le ranc que tenoit la maison de Coucy, puis que presque toute la noblesse de France luy estoit ou parente, ou alliée d'amitié: & recueillez l'integrité du Roy, ne voulant fleschir aucunement sans faire sentir au sire de Coucy sa faute, le chassant de la cour, voire semble qu'il fut banny de France pour certain temps, d'autant qu'il passa la mer, & alla contre les Turcs pour satisfaire à vn meurtre, & iniustice tant euidente. Or de l'argent qu'il donna pour l'amende, le Roy en feit bastir l'hostel Dieu de Pontoise, & les escholes, & dortoir des freres Prescheurs, & l'Eglise des Cordeliers à Paris. Et pour vous faire voir quel hôme estoit ce seigneur de Coucy, & côbiê admirable ce faict du Roy, oyez Guillaume de Nãgis côcluant ceste histoire, qui en parle ainsi: *Magnúmque fuit alijs regibus exemplum iustitiæ quòd vir tantus, támque spectabilis, clarissimis ortus natalibus, quasi à pauperibus facinoris accusatus, inter suos tam potentes, vix vitæ remedium in facie cultoris iustitiæ potuit inuenire.* Ce fut vn grand exemple de iustice aux autres Roys, qu'vn si grand & segnalé personnage que le seigneur de Coucy, issu d'vn sang, & famille tant illustre, accusé presque par des pauures, & supporté des siens qui estoient tous puissans & redoubtez, ne peut qu'à grand peine moyenner le rachapt de sa vie, deuant ce Roy tant amy, & vray faiseur de iustice. La ieunesse feit faillir ce seigneur, là où ceste punition assez legere luy seruit d'vn esguillon de vertu tel que depuis il fut vn des premiers, & plus excellens Capitaines de son temps, employant son sens, & richesses & forces au seruice de Dieu, & des Roys, & à la deffence de sa patrie: aussi est il le premier qu'on estime auoir porté le tiltre d'Admiral de France erigé en estat à vie, comme nous verrons cy apres: comme ainsi soit que le temps passé cest office estoit temporaire, & ne durant que tant que les guerres de mer auoient cours, qui estoit chose aduenant fort peu souuent en France, comme aussi nostre nation n'a guere onc esté adonnée à la marine iusqu'à ce que les guerres contre les Aragõnois pour le Royaume de Naples, nous en ont faict apprendre la pratique. Si le bon Roy sainct Louys se monstra equitable en iugement, & cecy sans acception de personnes, il fut aussi entier en ce qui concerne la collation des benefices, lesquels estoient de sa donation ou nomination, comme és Eglises Cathedrales esquelles il auoit droict de regale: d'autant que iamais il n'en donnoit qu'à personnes suffisantes & capables: & la vie, mœurs, doctrine, & exemple desquelles fussent approuuées par le tesmoignage des gens de bien: sans qu'il voulut que homme tint plus haut que d'vn benefice, suiuát que (côme i'ay dict) la resolutiô en auoit desia esté prise par les Prelats, & docteurs de France en vne assemblée tenue en la maison des Iacopins à Paris. Et d'autant que par vn benefice singulier que Dieu a faict aux Roys de France plus qu'à nul Prince Chrestien de guerir par leur attouchement la maladie des escroüelles, la ceremonie n'en estoit si solemnelle que de raison auant le temps de sainct Louys, bien que l'vsage en fut ja pratiqué (quoy que nous n'ayons encor' leu depuis quel temps ces Roys sont honnorez d'vn si excellent priuilege) il y adiousta à l'attouchement de la main le S. & salutaire signe de la croix, redoubté des diables, & hay des heretiques, & mesprisé par les Iuifs, & Idolatres: & feit cecy afin que le signe visible donnast à entendre qu'en vertu de celuy qui par nous pendit en croix, & non par le merite ou grandeur du Roy, il guerit ceste maladie tant difficile à guerir, & laquelle est (peu s'en faut) mise par les Medecins entre les incurables. Ie laisse à vous discourir par le menu le reste des vertus de ce sainct Roy, ses œuures charitables, aumosnes, visitations de malades, oraisons, ieusnes, disciplines, chastiemens sur sa chair, abstinence, continence, & autres actions pleines de saincteté, & le soing qu'il auoit que ses enfans fussent instruicts en la loy de Dieu, & cognoissance de sa volonté: ie laisse

Maiesté des Roys tenãs leur lict de iustice.

Quels edifices faicts de l'argent de l'amẽde du sire de Coucy.

Enguerrãd 3. du nom seigneur de Coucy 1. Admiral de France en office erigé.

Modestie de S. Louys à donner les benefices.

Roys de France guerissent des escroüelles.

Grandes vertus du Roy sainct Louys.

laisse encor' les admonitions qu'il leur faisoit, & le soucy qu'il prenoit pour empescher que leur enfante estant Innocente ceste premiere vertu se conuertit en habitude, & que iamais ils ne se desuoyassent du chemin de bonté & droicture. Ie laisse cõme à sa table estoient ordinaires non les flateurs, bouffons, plaisans, & moqueurs, ains les hommes de grand sçauoir, & saincte vie, & les sages Cheualiers, & vertueux seigneurs auec lesquels il s'arraisonnoit à chascun suiuant sa vocation : & comme dés qu'il sçauoit qu'il y auoit quelque excellent homme, il falloit qu'il l'eut à sa suitte: ainsi que lysons de Robert de Sorbonne homme, oultre son erudition, renommé pour la sincerité de sa vie: qui est celuy qui fonda, & doüa de quelque reuenu le college tant fameux & honnoré de Sorbonne, qui print son nom de cest excellent personnage. Au reste voyant le Roy que Richard Comte de Cornoüaille, esleu Roy des Romains pourroit sous l'authorité de ce tiltre, & auec le secours des Allemans quereller la Normandie, & autres terres iadis tenues par les Anglois, feit fortifier les places de Normandie, y mit garnisons de ses loyaux suiets, & Capitaines esquels il auoit fiance, gaignant le cœur de ceux du pays, & se preparans pour tous euenemens de la guerre, qui fut sans effect, quoy qu'on eut vne grande opinion du cœur & hautes entreprises de ce Roy des Romains.

S. Louys aymoit les hommes de marque, tant en sçauoir qu'en bõne vie.

Sagesse du Roy sainct Louys armant son pays contre l'Anglois.

De l'accord entre les Roys sainct Louys, & Henry d'Angleterre: guerre de Charles Comte d'Aniou contre les Marsillois, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XVII.

NOSTRE Roy sainct Louys se portant auec telle iustice en son regne, & estant honnoré, & aymé de ses suiets, & redoubté de ses ennemys, si les Chrestiens eussent eu forces suffisantes en Leuant, c'estoit faict de la nation des Mahometistes, veu qu'estant mort Melech Elmahan Turc de nation, & Souldan de Babylone suffoqué en vn baing par son espouse mesme, son fils Melech Emensor luy succedant, ne vesquit guere long temps, sans gouster la trahison d'vn de ses Capitaines qui l'ayant occis, se saisit de la Sultanie, & fut appellé Melech Elmaech: mais cecy ne fut sans troubles, parmy lesquels, si les Chrestiens ayans forces telles que de raison, se fussent meslez, c'est sans doubte qu'ils eussent esbranslé l'estat des Turcs, qui commençoit à se rendre redoubtable en Asie, & maistrisoit desia plus que la semence des Arabes: mais le pechez des Chrestiens furent cause de l'accroissement de ceste race maudicte, & du decroist de la grandeur des nostres en Palestine. Et en Grece les affaires n'alloient guere mieux, d'autant que Baudoüin fils de Robert Empereur de Constantinople, ayant espousé Marthe fille de Iean de Brenne Roy de Hierusalem, fut assailly par vn Prince Sarmate, se tenant le long de la mer Majour, pour ce que Baudoüin ayant fiancé sa fille, la refusa & espousa celle du Hierosolimitain: & par ainsi le Barbare s'alliant de Iean Lascaris seigneur de Hadrianopoli, eux deux conspirerent de chasser les Latins de Grece : mais ce à quoy ces deux tyrans fallirent fut depuis executé (ainsi que verrons en son lieu) par Michel Paleologue. Tant y a que ny Diplobataze, ny Iean Lascaris, ny Paleologue, eussent onc effectué leur dessein sur Baudoüin, si la discorde cy dessus mentionnée entre les Geneuois, & Venitiens en la terre saincte, n'eut espandu son venin, iusques en Grece, où elle acheua de troubler l'estat Chrestien, & fut cause en fin que les Turcs passerét en Europe, & commencerent brider les Grecs delaissez des Latins, & de là auant courir sur les Latins, comme ils sont les ennemys communs de toute la Chrestienté. Cecy se passa l'an de nostre salut mille deux cens cinquante sept, auquel comme il y eut paix entre les Chrestiens, & Mahometans en Palestine, elle fut rompue (ne sçay si iustement, mais mal à propos) par Haiton Roy d'Armenie: lequel pensant bien faire,

Troubles en Leuant entre les Princes Mahometans.

Baudoüin Emp. de Cõstantinople rõpt sa foy à Diplobataze.

L'an 1257.

Haitõ Roy d'Armenie faict descẽdre les Tartares.

& s'appuyant sur vn roseau, à sçauoir sur la force des Tartares, fut cause de la descẽte (de laquelle auons parlé cy dessus) des Tartares Chrestiennez en l'Assyrie, laquelle fut de si peu d'effect, que laissant à part la mort du Caliphe de Baldach, ie ne sçay s'il n'eut pas mieux valu que l'Armenien eut vescu en paix, que troubler l'estat d'autruy, & causer & sa ruine, & celle des autres: Il est vray que si (comme i'ay dict cy dessus) Mango-Cam ne fut mort, il y auoit du danger tresgrãd pour la secte Alcoraniste, Haloon frere d'iceluy ayant occis le Caliphe, & taillé en pieces tous les Arsacides, & Assasineurs qui tant se faisoient redoubter par tout le monde. Ie ne puis, & ne doibs laisser ce discours quoy qu'estranger, à cause qu'il est lié auec les affaires de France, pour les alliances des Princes, & les voyages que lors faisoient les Françoys pour la deffence du pays Leuantin, & enquoy il y auoit plus de pieté que de bon-heur, & de gaillardise que de necessité, aussi les effects en furent si maigres, que peu de Princes feirent ceste entreprise, lesquels n'y sentissent plus de perte & de honte, que de gain & victoires. Mais reuenons en Gaule, vous auez veu cy dessus comme monsieur Charles de France Comte d'Anjou, & frere du Roy sainct Louys, auoit espousé Beatrix de Prouence, & qu'apres le trespas de son pere, il auoit pris possession du pays Prouençal, duquel Marseille estoit la cité capitale: veu qu'Arles n'estoit encor' en ceste contribution, ains dependoit simplement de l'Empire, ainsi qu'on peut voir, & recueillir de plusieurs Chartulaires se trouuans en icelle ville d'Arles. Le Comte ayant donc receu les hommages, sermẽts de fidelité, & autres debuoirs de ses suiets, & s'estant retiré en France, il ne se donna garde, qu'il est aduerty d'vne grande reuolte aduenuë à Marseille, les Marseillois se bandans contre, & ayans occis tous ses officiers, & se disans ne tenir rien de ce Comte, ny d'autre que de Dieu, & de l'Empire. Ceste esmeute fut pratiquée par les principaux de la ville qui solliciterent la populace à se mutiner, & laquelle se faisant dame de la garnison, tailla tout en pieces, & se resolut de tenir bon, & n'obeir au Comte, asseurez qu'il ne faudroit de leur courir sus, & de tascher de se venger d'vne iniure tant segnalée. Monsieur d'Anjou ne faillit aussi tost de dresser vne belle armée, fut contre la ville rebelle, qu'il assiegea & y fut si long temps deuant, que la famine pressa les assiegez de telle sorte qu'ils furent cõtraints de se rendre à sa volonté: il vsa de douceur enuers le peuple, mais quand aux chefs, qui auoient sollicité la commune, il ne pardonna à pas vn de ceux qu'il peut empoigner, ains leur feit à tous trencher les testes. Et sans mentir, ce Prince fut seuere sur tout autre de son temps, pratiquant le prouerbe, que du serpent, il ne faut laisser ny la mere, ny les petits, non pas les œufs sans tout ruiner: chassa quelques seigneurs du pays, qui auoient secouru les Marseillois, & s'empara de leur terre: en somme laissa vn beau exemple à la posterité de ne souffrir les seditieux sans punition, & ne donner auantage au rebelle de pis faire, en luy quictant sa debte, i'entens des chefs de conspiration, ausquels nul Prince aymant le salut des siens doibt onc faire grace qu'à bonnes enseignes: aussi par ce moyen, Charles Comte d'Anjou se rendit effroyable à ses ennemys, redoubtable à d'aucuns ses suiects, admiré des autres, & s'apresta la voye pour paruenir au nom & majesté Royale que bien tost apres il obtint. En celle mesme saison l'Anglois, soit que ses suiets le pressassent de ce faire, ou en orgueilly pource que son frere estoit nõmé Emp. se resolut de r'auoir les terres q̃ ses predecesseurs auoiẽt tenu en Gaule: mais auãt q̃ d'y aller de voye de fait, pource qu'il n'y auoit guere gaigné desia deux ou trois fois qu'il auoit passé la mer, où enuoyé forces, il depescha les Euesques de Wigorn, & de Winton, l'Abbé de West-mõstier, le Cõte de Lecestre, Hugues Bigod Mareschal, & Pierre de Sauoye vers le Roy S. Louys pour luy remõstrer que si le Roy Iean sans Terre pere de ce Henry auoit commis felonnie, qu'il n'estoit point raison que le fils portast l'iniquité du pere. Quelque remonstrance que feissent les deputez, & quelque chose qu'ils dissent, & quoy que l'Empereur Richard d'autre costé, feit aussi ses plaintes cõme le Roy Anglois son frere, si est-ce que ny l'vn ny l'autre n'eurent autre responce, sinon que cest affaire estoit de telle consequence que le Roy n'y pouuoit satisfaire seul, ains falloit que le grand Parlement de France fut assemblé: ce qui ne se feroit iusqu'à la my-Caresme ensuiuant: & ainsi tous s'en retournerent, sauf l'Abbé de West-monstier qui se tint à Paris, attendant l'issuë de cecy & l'assemblée ordinaire du Parlement pour les affaires de grand' consequence.

Arsacides deffaicts par les Tartares.

Marseille cité capitale de Prouẽce.

Arles iadis fut chãbre Imperiale.

Marseille assiegee par Charles.

Charles Cõte d'Anjou hõme fort seuere.

Cecy aduint l'an 1258.

Deputez pour l'Anglois, vers le Roy S. Louys.

Affaires de cõsequẽce iugez tãdis par le seul Parlement general.

Matthieu Paris en la vie de Hēry 3.

ce. Quelques Anglois tiennent que le Roy S. Louys eut volontiers satisfaict à la requeste de Henry, mais que messieurs de Tholouse, & d'Anjou ses freres, & plusieurs seigneurs de leur ligue y contredirent : mais ceux cy faut que pensent qu'estant aux estats à vuider ce different, c'estoit aussi aux Princes à remonstrer au Roy de quelle importance ce luy seroit, s'il rendoit ce que ses ancestres auoient par bon, & meur iugement confisqué à la couronne, pour la felonnie commise par le Roy Anglois, ainsi que dict auons cy dessus. Ce-pendant Marthe fille de Iean de Brenne, & espouse de Baudoüin Empereur de Constantinople, estant venuë en France pour auoir secours pour son mary, & pour se preualoir des Grecs, fut receuë humainement par le Roy S. Louys, mais les aydes ne sceurent si tost s'aprester que Michel Paleologue hôme vaillant & sage en guerre, & fort opulent n'empeschast l'heur tel quel de Baudoüin : car ayant pris sur mer Guillaume Gaulois de nation, & Prince de la Morée, & sur luy recouuerte, pour sa rançon, la cité d'Epidaure, ores Durazze en la Macedone, il sollicita les Grecs à chasser le reste des Latins de leurs terres, & se remettre en leur ancienne liberté, car il estimoit seruitude de viure sous les loix des Latins, & suiure la foy de l'Eglise Romaine: à laquelle forcé de la necessité, il fallut que depuis les siens se soumissent, bien que ce fut par maniere d'aquit, & pour tirer secours du Pape. Tandis donc que l'Empereur Baudouin estoit ententif à dresser vne armée par mer, les Constantinopolitains ennemys du nom Latin, donnerent entrée à Paleologue, lequel s'estant premierement souillé du sang des pupilles enfans de Theodore Lascaris, desquels il estoit tuteur, & ausquels il osta, & la cité de Hadrianopoli, & l'Empire, & la vie, vsurpa par mesme moyen Constãtinople, l'an de nostre salut mille deux cens cinquante neuf: Baudouin issu du sang de France, & de la maison de Courtenay lors Empereur, & Iustinian Patriarche estans contraints de se sauluer en Italie. Ainsi prit fin l'Empire Gaulois en Grece, l'an soixantiesme apres que Baudouin Comte de Flandres en fut faict Monarque, & la succession duquel fut telle. Luy esleu, & mourant, son frere Henry y vint par election, mais apres son trespas Yoland sa fille succeda, & par le moyen d'elle, l'Empire tomba és mains de Monsieur Pierre de Courtenay fils de Pierre de France fils de Louys le Gros : de ce Pierre & d'Yoland vint Robert, duquel fut fils ce Baudouin second du nom, lequel n'eut qu'vne fille nommée Catherine, laquelle fut depuis mariée à Charles de France Comte de Valoys, mais en secondes nopces, car en ses premieres il espousa (ainsi que verrons cy apres) la fille de Charles second du nom Roy de Sicile, par lequel mariage, il eut le Comté d'Aniou: & ainsi se trompe l'Annaliste de Flandres Meyer quand il dict: *Cuius Balduini filium Caterinam Carolus Andegauensis diui Regis frater, spe recuperandi Imperij, priore defuncta coniuge, duxit in matrimonium.* D'autant que Charles frere de S. Louys n'espousa onc la fille de l'Empereur Grec, trop bien le fils de Baudouin fiança la fille de Charles, & de laquelle vint celle Catherine qui fut depuis espouse en secondes nopces de Charles de France Comte de Valois: & ainsi le nom de Charles, & le tiltre de Comte d'Anjou a trompé l'Annaliste de Flandres : d'autant que Charles Comte de Valois espousant la fille de Charles second du nom Roy de Sicile, eut le Cõté d'Anjou pour le partage de sa femme, car lors l'Anjou n'estoit point encor' en apanage, puis que les filles y succedoient, & que la succession cedoit à leur posterité: & espousant la fille de l'Emp. Grec, ou du pretendant à l'Empire, il herita au soucy, & desirs du tiltre Imperial, lequel depuis il quicta, voyant l'entreprise par trop vaine, & hazardeuse. L'Emperiere Marthe ayant recouuré le Cõté de Namur des mains de la Royne Blanche mere de S. Louys, Henry Comte de Luxembourg ayeul de cest illustre Prince Henry 7. du nom Emp. des Romains, & fils de Conrad 3. du nom Cõte de Luxẽbourg, s'opposa à la possession de l'Emperiere, à cause que de son costé, il pretendoit aussi auoir droict au Comté de Namur & la raison en est telle. Ce Henry auoit espousé Marguerite de Bar, issuë de Baudouin le courageux Cõte de Flandres : cõme aussi Thibaut Cõte de Bar 2. du nom, y pretendoit droict à cause de sa mere grand, mais il s'entendoit auec le Comte de Luxembourg. Et quoy que la Cõtesse de Flandres Marguerite surnõmée de Cõstãtinople y eut plus de droict q̃ pas vn, si est-ce qu'accordãt à la venditiõ faicte par Robert Empereur Grec, & prenant plaisir au don que la Royne Blanche en auoit fait à l'Emperiere Marthe, tant s'en faut qu'elle luy nuisist, que plustost elle luy

Michel Paleologue prend le Prince de la Morée, & la cité de Durazze.

Michel Paleologue se faict Emp. de Grece l'an de grace 1259.

l'Empire Grec osté aux Latins.

Meyer Annales de Flandres liu. 9.

Aniou fut iadis partage, & non apanage de France.

Querelle pour le Cõté de Namur entre l'Emp. de Grece, & Henry Cõte de Luxẽbourg.

donna faueur, & ayde contre le Comte de Luxembourg : lequel se monstrant plus diligent que Marthe, pratiqua si bien ceux de Namur, qu'ils luy rendirent la ville, où il tua le gouuerneur, y mis dedans par la susdicte Emperiere de Constantinople. Ainsi saisi dudict Comté, il se veit soudain sur les bras la Comtesse de Flandres, laquelle assemblant forces pour le secours de sa cousine, vint assieger Henry dedans Namur: mais Baudoüin d'Auesnes fils de la Comtesse de Flandres, & Comte de Hainaut, fauorisant au Comte de Luxembourg, feit tant qu'on luy donna tresues pour quinze iours: ce qui fut si desplaisant aux Champenois qui estoient venus à l'ayde de Marthe Emperiere, que cognoissans que le Hennuyer tenoit plus le party de l'assiegé que celuy de sa mere, se retirerent: ce qui fut cause par mesme moyen de la leuée du siege, & d'vn accord fait entre les parties, qui fut tel que Guy de Dompierre futur Comte de Flandres fils de Marguerite qui estoit pour lors veuf, espousant la fille du Comte de Luxembourg nommée Isabeau, seroit aussi Comte, ou Marquis de Namur : à quoy accorda Marthe Emperiere, n'y pouuant faire autre chose : & par ce moyen le don que Blanche luy auoit faict, & de l'argent presté à son mary, & de la piece engagée, redonda plus au prouffit du Flamand qu'au sien, ny qu'à la grandeur de la couronne de France: d'autant que ce Guy feit aussi tost hommage à Richard Anglois Roy des Romains tant de ce Comté nouueau acquis que d'autres terres qu'il tenoit de l'Empire, & deslors donna les signes euidens combien il deuoit estre mauuais Françoys à l'aduenir. L'Annaliste Meyer fait aduenir ce que ie viens de deduire en l'an mille deux cens soixante deux, mais & Guillaume de Nangis, & la Chronique escrite à la main qui est à messieurs de sainct Denys, & Richard de Wassebourg dient que cela aduint l'an mille deux cinquante neuf, ausquels ie m'arreste pour ce coup eu esgard au temps que Baudoüin fut chassé de Constantinople, & se retira en France ja vieil, auec sa femme, & son fils, qui fut celuy qui engendra celle Catherine, soy portant pour Emperiere de Grece, plustost que dire qu'elle fut fille de Marthe, quoy que die Onuphrie, qui faict ceste Catherine fille de Charles second du nom Roy de Sicile, enquoy il se trompe grandement, car la fille d'Anjou espouse de Charles de Valois, se nommoit Marguerite, qui luy porta (comme i'ay dit) le Comté d'Anjou : là où sa seconde femme nommée Catherine fut fille de Philippe fils de Baudoüin, & Marthe Empereur, & Emperiere de Constantinople, laquelle luy porta ce tiltre Imperial pour tout doüaire. Au reste i'ay dict cy dessus que Thibaut Comte de Bar, querellant le Comté de Namur aussi bien que Henry de Luxembourg, s'entendoit neantmoins auec luy, & le fauorisoit en ceste entreprise, de sorte qu'il semble que par ses menées, les Champenois se retirerent du siege : mais estant aduerty que son allié auoit, sans l'y appeller, faict accord auec l'Emperiere Marthe, & auec la Cõtesse de Flandres, & se sentãt interessé par ce traicté de paix, se declaira son ennemy, & eurent plusieurs rencontres. Thibaut prit sur luy la ville de Ligny en Barrois, & en fin feit prisonnier Henry en vne bataille, mais tout se pacifia, & sortit (comme i'ay dict) de ce Henry vn autre Henry troisiesme du nom, & deux autres fils qui furent occis en vne guerre contre Iean Duc de Brabant, l'aisné laissant vn fils nommé Henry quatriesme du nom en ce ranc des Comtes de Luxembourg, lequel fut depuis Empereur, & le septiesme de ce nom, qui espousa la fille de celuy mesmes qui auoit occis son pere : soit dict cecy en passant, d'autant que nous n'aurons pas tousiours le loisir de singulariser ainsi les suittes des maisons & leurs Genealogies. Ceste année mesme de mille deux cens cinquante neuf, mourut Iean de Dompierre, fils de la Comtesse Marguerite de Flandres, laissant vn fils nommé Iean seigneur de l'Escluse, & autres places que sa mere luy auoit données. En France aussi moururent les Euesques d'Orleans nommé Guillaume de Bussi, & celuy du Mans appellé Guillaume Roland, & succeda au siege d'Orleans Robert de Coulcigny au parauant Doyen de Chartres: & à celuy du Mans fut surrogé Geoffroy de Freilon Archediacre de Tours oultre le Loire. En ceste mesme saison, madame Isabeau de France sœur du Roy sainct Louys, fonda, par l'octroy du Roy, le monastere des Religieuses de Long-champ sur la riuiere de Seine, où elle se voila, & y passa sainctement le reste de sa vie, donnant exemple à ses filles de bien chastier, & macerer la chair, afin de garder à Dieu inuiolablement la fleur de leur virginité qu'elles luy auoient voüée. Or auons nous

Namur assiégée par la Comtesse de Flãdres.

Siege leué de deuant Namur.

Guy de Dõpierre mauuais François.

Discorde entre les historiens.

Meyer liu. 9. de Nangis en sa Chronique & en la vie de S. Louys VVassebourg, liu. 5. des antiquitez de la Gaule Belgique.

Thibaut Comte de Bar faict la guerre à Henry de Luxẽbourg

Trespas de Iean de Dompierre fils de la Comtesse de Flãdres

Fondation de l'Abbaye de Long-champ par madame Isabeau de France.

nous dict cy dessus que le Roy Henry d'Angleterre auoit enuoyé quelques deputez pour redemander à sainct Louys les terres que iadis les Ducs de Normandie & de Guienne, & les Comtes de Poitou, Anjou & Touraine, desquels ce Roy estoit le vray heritier, auoient tenu en France: & comme le Roy les auoit r'enuoyez iusqu'à l'assemblée du grand Parlement de France, afin qu'en icelle, sa maiesté ouyt les raisons de ses estats, & y procedast par l'aduis du conseil, suyuant l'ancienne & loüable coustume gardée de tout temps en ce Royaume, à tout le moins tant que les loix y ont eu vigueur & que les guerres n'ont point alteré l'integrité de ceste police. A ceste cause l'Anglois ayant enuoyé quelques seigneurs en son nom à ce Parlement, tant s'en faut qu'il obtint ce qu'il demandoit, que plustost la sentence donnée contre Iean sans Terre fut confirmée sur la cõfiscation des Duchez de Normandie, & Aquitaine, non sans grand desplaisir de Hẽry, qui ne se voïoit aucun moyẽ de s'en ressentir, pour auoir la dissension semée par tout son Royaume. Par-ainsi se resolut de gaigner par douceur & humilité, ce qu'il n'auoit peu obtenir de brauade: & afin que mieux ie vous deduise les matieres, ie suiuray mot à mot ce qu'en dict Guillaume de Nangis, & vray & diligẽt recercheur de la verité, & lequel ie voy accorder bien fort auec les Anglois qui viuãs pour lors, ont aussi descrit l'histoire de leur temps: & voicy comme il en parle. Henry Roy d'Angleterre vint en France, ayant auec luy Roger Comte de Locestre & plusieurs autres Princes & seigneurs d'Angleterre, lequel fut receu honnorablement par le Roy à Paris, qui luy laissa son propre Palais pour y loger, le festoya par plusieurs diuersiours, & luy feit de grands & fort riches presens. Puis l'Anglois s'en allant à sainct Denys faire ses deuotions, y donna de beaux ornemens & deux vases d'argent de poids & valeur inestimable, & s'y arrestant plusieurs iours, pratiqua le mariage de sa fille Beatrix auec Iean fils de Iean Duc de Bretaigne, lequel ne se parfeit iusqu'à l'an mille deux cens soixante & vn. Le Roy sainct Louys visitant souuent Hẽry à sainct Denys, sentoit vn grand remors en sa conscience pour les terres que Philippe Auguste son ayeul auoir osté à Iean sans Terre pere de ce Henry, & cecy par le iugement & sentence des Pairs du Royaume: & taschoit tous les iours de faire quelque bon accord auec ce Roy d'Angleterre, laquelle fut en fin dressée en la forme qui s'ensuit. Le Roy Henry, par le consentemẽt, & volonté de son frere Richard Roy des Romains & des Prelats, & Princes d'Angleterre, quitta, ceda & renonça à perpetuité pour luy & ses successeurs Roys d'Angleterre, au Roy Louys & à ses successeurs Roys de France, tout le droit par luy pretendu au Duché de Normandie & Comtez d'Anjou, le Mans, Poictou & Touraine, & leurs fiefs, terres, honneurs & dependances. Et le Roy de France de son costé, luy donna vne grande somme de deniers, auec le pays de Perigort assis sur les limites de Gascoigne: auec condition toutesfois que Henry, & les Roys d'Angleterre ses successeurs tiendroient à iamais tant le Perigort, que toute la Gascoigne en fief & hommage des Roys de France, & seroit mis & nombré entre les Barons François, & Pairs de France comme Duc d'Aquitaine. Ainsi le Roy Henry feit, en presence des Prelats, Princes & seigneurs de tout le Royaume, l'hommage au Roy sainct Louys, des terres susdictes, comme aussi il feit le serment entre les mains du Roy son seigneur pour les citez de Bourdeaux & de Bayonne, & terres de Gascoigne, & autres seigneuries que par le don, & octroy du Roy il possedoit és prouinces & Eueschez d'Agenois, Perigort, Limosin & Xaintonge. Or combien cecy accorde auec l'histoire Angloise, oyez ce qu'en dict celuy qui a faict le supplemẽt de Matthieu Paris, lors qu'il parle ainsi de son Prince Henry: Le Roy n'ayant le cœur & hardiesse de redemander, & poursuiure ce qu'il auoit perdu, & eut deffaut d'argent pour dresser vne armée, ioint qu'il voïoit ses suiets prests à luy faire la guerre, il fut contraint aucunemẽt de souscrire & accorder la paix qui s'ensuit: que le Duché de Normandie & Comté d'Anjou demoureroient paisibles au Roy de France, moyennant qu'il luy donnast trois cens mille liures tournoises, & luy rendroit des terres en Gascoigne iusqu'à la concurrence de vingt mille liures de rente annuelle: & ainsi il quitta toutes les terres à pur, & à plein que pour lors le Roy de France tenoit en main, comme aussi depuis ce temps les tiltres de ses patentes furent accourcis, tellement que par iceux il ne se nomma plus Comte d'Anjou, ny Duc de Normandie. Ainsi le Roy sainct Louys acquittant sa conscience, eut aussi esgard à la grandeur, & repos de son Royaume: car

Parlement de France, cõfirme l'arrest de Philippe Auguste contre l'Anglois.

Guillaume de Nangis en la vie de S. Louys.

Matthieu Paris sur la fin de son histoire.

Matthieu Paris dict que ce furent trois cens mille liures tournoises.

Supplemẽt de l'histoire de Matthieu Paris

Roy d'Angleterre quitte les tiltres de Duc de Normãdie & Cõte d'Anjou.

comme les choses estans litigieuses, l'Anglois ne recogneut tenir de luy la Gascoigne, par cest accord il s'y obligea pour luy & ses successeurs, & se rendit homme lige de la couronne de France, quoy qu'auparauant il ne se confessast autre que souuerain, & voulut tenir le pays comme Roy & supreme Monarque. Ces choses se passans ainsi entre les Roys, mourut monsieur Louys aisné des enfans de S. Louys à Paris, non sans douleur du pere, & de tout le peuple plaignans ce Prince à cause de la vertu qui luisoit en luy, & la bonne opinion que chascun conceuoit des commencemens de sa preud'hommie: il fut enterré en l'abbaye Mont-real, le pere le voulant ainsi, & où le corps fut conduit par le Roy Anglois, & autres Princes suiets à la couronne: & par ce moyé Philippe second des enfans Royaux fut appellé aux affaires, comme celuy à qui par la loy du pays escheoit la succession du Royaume apres le decez de son pere. En ceste mesme saison le Duc de Bourgoigne Hugues quatriesme du nom espousa Beatrix de Champaigne fille de Thibaut quatriesme surnommé Posthume, & le grand Comte Palatin de Champaigne & de Brie: & eut par contract de mariage vingt & trois mille liures tournoises, auec l'isle sous Mont-real, & ses appartenances, excepté Noyers: & de ce mariage ne fait mentiõ aucune Paradin, quoy que & Pithou & Vignier deux diligens recercheurs de nostre aage, & qui ont visité les thesors des maisons de Bourgoigne & Champaigne, nous facent certains de ceste alliãce, ausquels pour ceste fois i'adiousteray plus de foy, voyant qu'ils accordent aux dates anciennes, & qu'ils parlent du contract de mariage, si bien & pertinemmét qu'il n'y reste rien que doubter. Mais laissant ce propos & autres de la France pour vn peu de temps, faut voir l'estat d'Italie, d'autant que par cy apres nous serons forcez de nous y arrester aucunement, pource que les affaires y estans maniez, & les Princes de ce Royaume employez, c'est raison aussi que nostre histoire comprenne ce qui s'est passé en ces entreprises. Nous auons dit cy dessus comme apres la mort de Federic second de ce nom Empereur des Romains, Conrad son fils, homme cruel luy succeda au Royaume de Naples & de Sicile, mais luy occis par poison à Melphe, le Pape Innocent quatriesme tascha, sollicité par quelques seigneurs du pays, & ayant droit d'inuestiture au Royaume, de l'occuper: & par-ainsi ayant fait vne grande leuée d'hommes en Lombardie, Toscane, & au terroir de Rome, il vint à Naples & y entra auec les bannis d'icelle ville, apres que les murs d'icelle furent rebastis. Mainfroy bastard de Federic (duquel auons fait cy dessus mention) sçachant que les parens de Conradin fils de Henry aisné des enfans de Federic second, vouloient auoir l'administration du Royaume au nom du pupille, pour les frustrer de leur attente, il se mit à suyure le party du Pape, luy feit hommage de la Principauté de Tarante, & composa auec sa sainteté, esperant auec le temps & de trõper le Pape, & de rauir & à Conradin son Royaume, & aux parens d'iceluy la Regẽce à laquelle ils aspiroient. Ce-pendant le Pape mourut (ainsi que dict est) Alexandre quatriesme vint au Pontificat, lequel veit vn changement soudain des affaires par les ruses & menées du bastard Mainfroy, le plus rusé, cauteleux, & infidele homme de son siecle: Car dés qu'il entendit la maladie du Pape (ne sçay s'il s'asseuroit de la mort veu la science d'auancer les iours aux hommes pratiquée en ces cartiers là, ou s'il la deuinoit) ne faillit aussi de sortir secretement de Naples, & s'en aller à Tarante, & Nocere, d'où il tira les garnisons Sarrasines que feu son pere y auoit mis, & s'en vint à Fogge, où il se rua sur les troupes que le Pape auoit conduictes, & laissées là, pour ne fascher, ny greuer les Napolitains, desquelles il tua, & prit autant que bon luy sembla, & se porta dés lors pour tuteur de Conradin, & regent en son nom du Royaume de Naples: auec lequel artifice il attira à soy la plus part des villes, ayant resolu de se faire Roy des deux Siciles, n'y ayant pour lors aucun qui fut pour luy faire teste: ioint qu'il feit courir par tout le bruit que Conradin, qui lors se tenoit en Allemaigne, estoit mort & en feit celebrer les obseques & funerailles. Aucuns dient que pour vray il le pensoit mort, d'autant qu'il auoit enuoyé quelques siens familiers en Germanie vers ce ieune Prince auec des presens & confitures, esperant que s'il en mangeoit, seroit fait de sa vie: mais la mere du Prince se doutant de la forbe, feit sortir pour son fils vn autre, lequel ayant receu les dons, & vsé d'iceux, ne faillit aussi d'experimenter la force mortelle des confitures du bastard. Quoy qu'il en soit, le bruit semé de ceste mort fut faux, mais non pourtant Mainfroy ne laissa de passer outre, & vsurpant les deux Siciles,

Trespas de monsieur Louys fils aisné du Roy sainct Louys.

Beatrix de Chãpaigne mariée à Hugues 4. du nõ Duc de Bourgoigne.

Pape Innocent à Naples.

Ruse de Mainfroy se soumettant au Pape.

Mainfroy sort de Naples, & pourquoy.

Mainfroy deffait les troupes du Pape.

Mainfroy feit courir le bruit de la mort de Conradin.

se porta

se porta pour Roy, & distribuant les thesors de ses predecesseurs gardez à Palerme aux seigneurs & soldats, il se fortifia pour l'aduenir, & soudoya grand nombre de Sarrasins d'Afrique: feit alliance auec les Sienois & les Gibelins, qui estoient en Toscane, comme encor' il feit ligue auec la seigneurie de Venise, & força le Legat du Pape de sortir de Naples, & de luy quitter la Prouince. Ces raisons, & autres esmeurent le Pape Alexandre d'excommunier ce bastard, & le priuer par mesme moyen de la Principauté de Tarente & autres terres, dignitez & honneurs, desquelles son predecesseur l'auoit inuesty, le declairant rebelle & ennemy du sainct siege, & vsurpateur sacrilegue & detenteur des biens, tenans, mouuans, & releuans de l'Eglise Apostolique de Rome: & pource aussi que suyuant l'impieté du feu Empereur son pere, il s'estoit allié des Mahometás, & les auoit introduits en Italie au preiudice des Chrestiés. Tout ce discours sert d'auant-propos, & preface pour celle guerre que descrirons cy apres: car sans la reuolte de Mainfroy, le Pape ioüissant de Naples n'eut eu garde d'apeller les François à son ayde, & moins de les inuestir de piece qu'il se vouloit approprier. Ce fut en ceste saison que les Tartares vindrent en Syrie, & qu'ils y feirent le rauage que i'ay dict cy dessus, le recueillant & de Haiton Armenien viuant de ce temps là, & de Guillaume de Nangis qui a escrit peu de temps apres que cecy fut fait. Parainsi l'an de nostre salut mille deux cens soixante, le Pape ayant aduerty sainct Louys de la victoire des Tartares (qu'il ne sçauoit que fussent Chrestiens) sur les Mahometans d'Alep & de Damas & Tripoly, & autres places de Syrie, & le prie de penser aux affaires de la Chrestienté, & considerer le grand peril qui s'offroit, si ceste natiõ cruelle passoit plus outre, & se iettoit aussi sur les Chrestiens. Le Roy aussi n'estant pas asseuré que Hailoon fut baptisé, & que sollicité par le Roy Armenien, il feit ceste entreprise, assembla les Prelats, Princes, Barons, Cheualiers & seigneurs du Royaume à Paris, où il feit ouuerture de cecy, pour auoir conseil sur cest affaire: & attendát vne bonne resolution, fut ordonné que processions generales seroiét faites par tout le Royaume, & que chascun ieusneroit, & que toute superfluité tant d'habits que d'autres delices seroient ostez afin d'appaiser Dieu, & de destourner son ire de dessus son peuple fidele. Mais depuis on fut aduerty comme les choses s'estoient passées, & tout ainsi que ceste fraïeur fut courte, aussi brieue fut la ioye de la conqueste & victoire de Hailoon, à cause de sa retraite, de l'occasion de laquelle i'ay parlé cy dessus. En cest an mourut Philippe Archeuesque de Bourges, homme de saincte vie, & au tombeau duquel apres sa mort, Dieu a fait plusieurs, & iceux grands miracles: luy succedant en ceste charge son Archediacre nommé Iean de Suilly gentilhomme d'ancienne & illustre maison: mourut aussi Vincent de Beauuais religieux de l'ordre de sainct Dominique, qui a escrit de si belles & doctes œuures, & entre autres son miroir historial, moral, doctrinal, & naturel, esquels liures il monstre la gentilesse de son esprit, & la varieté de son sçauoir, & sa grande diligence à faire tant de recerches.

Mainfroy excommunié par le Pape.

L'an 1260.

Du trespas du Pape Alexandre quatriesme, Election d'Vrbain quatriesme: mariage de Philippe de France fils de sainct Louys, & election de Charles de France par le Pape contre la maison de Sueue.

CHAP. XVIII.

L'AN de grace mille deux cens soixante & vn, fut memorable pour la mort du Pape Alexandre quatriesme du nom, qui deceda à Viterbe, & luy succeda Vrbain quatriesme aussi du nom, Champenois, & natif de Troyes, qui auparauant estoit Patriarche de Hierusalem, & fort excellent homme, sçauant & bien affectiõné à l'aduancement de l'Eglise Chrestienne. Aussi fut ce luy, qui sçachant bien que la malice du bastard Mainfroy ne cesseroit pour si peu, enuoya prescher la croisade en France contre ledict Mainfroy, & contre les Gibelins, & les Sarrasins que ce

L'an 1261.

Mort du Pape Alexandre 4.

bastard auoit faits venir en Italie: ce qui fut vn commencement fort grand de celle guerre qui tant espandit de sang depuis, ainsi que verrons cy apres. Ce-pendant en l'an de nostre salut mille deux cens soixante-deux, comme le Roy Iacques d'Aragon ne taschast que d'aggrandir sa maison par alliances, ayant dompté les Mores, & gaigné sur eux le Royaume de Valẽce, feit si bien que pour vnir (ainsi que depuis est aduenu) la Sicile au Royaume d'Aragon son fils Dom Pedro ou Pierre, espousa Constance fille de Mainfroy le Bastard soy pourtant pour Roy de Naples & de Sicile, ne pensant ny au vray heritier Cõradin, ny au droit d'inuestiture que le Pape auoit en ce Royaume, ny à l'excommunication iettée sur le bastard. Et d'autant qu'encor' la maison de France ne se mesloit point des affaires de Naples, & que cestuy ne s'attendoit que le Pape deut en inuestir le Prince de France Charles Comte d'Anjou, il se mit aussi à pratiquer le mariage de sa fille Ysabel auec monsieur Philippe de France: & pour ce fait, y eut entre-veuë & abouchement entre les deux Roys, Louys de France, & Iacques d'Aragon en la cité de Clermont en Auuergne, où les nopces furent sollemnisées magnifiquement le quinziesme du mois de May en l'an du susdict mille deux cens soixante-deux. Or quelles furent les conuentions matrimoniales le declaire Guillaume de Nangis parlant ainsi: Madame Isabel fille du Roy d'Aragon fut mariée auec Philippe fils de Louys Roy de France à Clermont en Auuergne, & pource le Roy d'Aragon en signe de paix & amitié perpetuelle qu'il pretendoit desormais auoir auec le Roy, & Royaume de France, quitta, ceda, & mit és mains du Roy pour luy, & ses successeurs Roys de France à iamais tout ce qu'il possedoit és Comtez de Carcassonne, Besiers & Millan: & le Roy de France pareillement quitta & rendit au Roy d'Aragon & aux Roys ses successeurs, tout le droit qu'il se disoit auoir és villes, & citez de Perpignan, Roussillon, Barcelone & Empuries, & autres places de Cataloigne. Mais cest autheur ne declaire point quel estoit ce droit pretẽdu par sainct Louys, estant manifeste qu'il ne ioüissoit pas de la seigneurie de ces places, là où l'Aragonnois tenoit les Comtez de Besiers, & de Carcassonne sous sa main, & ainsi il y faut adiouster le vray sens de l'histoire qu'ailleurs i'ay allegué, & pour lequel entẽdre voicy les propres mots d'Esteuan de Gariuay en son histoire vniuerselle d'Espaigne, parlant ainsi: *A la infanta donna Isabel Caso alcun tempo despues con Philippo suso dicho primogenito, y eredero de S. Luys rey de Francia el qual casi à la misma sazon viendo se en Claramonte de Aruernia con el rey don Iayme, hizo gracia y donation a el, y a los reges sus successores, de la soberanidad, y dominio que los reges de Francia auian tenido sobre el Condado de Barcelona, y principado de Cathaluna. El rey don Iayme Dio à Carcassona y Besiers en dote con la infanta Donna Isabel su Hija*, ce qui signifie tourné en nostre langue:

L'an de grace 1262.

Iacques Roy d'Aragon heureux en cõquestes & alliances.

Isabel d'Aragon mariée à Philippe fils de S. Louys.

Guillaume de Nangis.

Dons mutuels entre les Roys de France & d'Aragon.

Gariuay li. 32. ch. 7. de l'hist. d'Espaigne.

Quelque temps apres le Roy Iacques maria madame Isabel sa fille auec le susdict Philippe fils aisné & heritier de sainct Louys Roy de France: lequel presque en la mesme saison se voyant auec Dom Iacques à Clermont en Auuergne luy feit present, & donation tant pour luy que pour les Roys d'Aragon ses successeurs de la souueraineté, & seigneurie que les Roys de France auoient tousiours eu sur le Comté de Barcelone & Principauté de Catheloigne. Et le Roy Dom Iacques donna pour doüaire à madame Isabel sa fille les Comtez de Besiers & de Carcassonne. Ainsi par les mots de cest auteur vous voyez à pur & à plain quels estoiẽt les droits pretendus par noz Roys sur les Empuries, & sur les pays de Roussillon & de Catheloigne: & ensemble aprenez que la descheute de ceste couronne de France n'auoit pas esté si grande, que les Cathalans ne se deissent, & recogneussent les suiets de la souueraineté Françoise. Tandis que le Roy & les Princes estoient en ioye pour les nopces du fils de France, voicy que la nouuelle vint en cour de la rencheute des Marseillois, lesquels prestãs l'oreille aux seditieux, auoient pris derechef les armes, & se iettans sur les officiers du Comte d'Anjou & Prouence, les massacrerent tout ainsi qu'ils en auoient vsé l'an mille deux cens cinquante-huict. Or estoit chef de ceste conspiration vn seigneur du pays nommé Boniface seigneur d'vn fort chasteau, que Guillaume de Nangis appelle Castellane, contre lequel le Comte Charles fut premierement, & assiegeant son chasteau, le batit si furieusement que ceux de dedans fallut que se rendissent à sa mercy: & de là il fut à Marseille, qu'encor' il assiegea, & prit ainsi q̃ d'autres fois il auoit fait, vsant d'vne grande seuerité sur les chefs de la rebellion qu'il feit tous mourir. Le susdict seigneur de Castellane oyant que le Comte venoit, ne fut si fol de s'enclorre en quelque place, ains

S. Louys quitte la souueraineté du Cõté de Catheloigne.

Autre esmeute aduenue à Marseille.

Boniface seigneur de Castellane.

Punitiõ des rebelles à Marseille.

ains gaigna les monts, asseuré que s'il eut esté pris, il n'y eut eu moyen quelconque de luy sauuer la vie: le Cõte aussi ne le pouuant auoir, le bãnist à perpetuité, se saisit de ses terres qu'il cõfisqua & incorpora au domaine de son Cõté, mettãt plus fortes garnisons q̃ iamais à Marseille, & lieux voisins, y establissant des chefs, tant pour la police que pour la force, autres que Prouençaux, & à sa deuotion, afin de dõpter les citoyens & leur oster les moyens de plus faillir de leur obeissance. La felicité de ce grand Prince, sa sagesse & vaillance estant publiée par presque toute l'Europe, & comme en si peu de temps, & auec telle diligence il auoit dompté vne si puissante & forte ville que Marseille, laquelle iadis auoit faict teste aux Romains, & auoit eu l'honneur d'estre leur alliée, cela dis-je fut cause que le Pape Vrbain l'an de nostre salut mille deux cens soixante-trois l'appella à son secours contre le bastard Mainfroy excommunié, & l'honnora du tiltre de Senateur de Rome, auec intentiõ de luy faire mieux, ainsi qu'il feit, & que verrons à la poursuitte de l'histoire. Dés lors aussi ce Prince Royal commẽça d'aspirer à plus grandes choses, & à sentir cest heur qui iusqu'à lors auoit suiuy les Comtes d'Anjou, des familles desquels estoient desia sortis les Roys de France & d'Angleterre, & ceux de Hierusalem, d'autant qu'il se voioit chemin prest & tracé pour dresser des trophées en Italie: & y eriger vne nouuelle Royauté de Gaulois naturels. Aussi commença il à pratiquer hommes pour ce voyage, & gaigner les bons chefs & vaillans guerriers, asseuré qu'il auroit les Allemans en barbe, que l'Aragonnois ne laisseroit son allié au besoing pour l'esperance qu'il auoit que Pierre son fils vint à la couronne de Sicile: que l'Anglois se mettroit (peut estre) de la partie, à cause que desia d'autres fois le Royaume Napolitain luy auoit esté offert: & que les Italiens Guelphes estans de son costé à cause du Pape, il auroit les Gibelins pour aduersaires. Aussi gaigna il le cœur des Comtes de Sauoye, Flãdres, Vendosme, de Laual, de Beaumont, de Monfort, & plusieurs seigneurs François qui volontiers l'accompaignerent & luy feirent de segnalez seruices: & entre autres les gentils-hommes de ses pays & Comtez d'Anjou, du Maine & de Touraine ne s'y espargnerẽt, & entre autres ie treuue que Pierre de Voyer seigneur de Paumy Cheualier, Capitaine & Gouuerneur au nom de monsieur le Comte Charles à Loches, le suiuit en ce voyage. Or de ceste menée du Pape parle ainsi Collenucce en son histoire de Naples: A ceste cause (dict il) il fallut qu'Vrbain qui auoit resolu en son esprit, de chasser & mettre hors à quelque pris que ce fut, le bastard Mainfroy d'Italie, trouuast nouueau conseil: & ayãt le Roy de France sainct Louys deux freres entre lesquels estoit Charles Comte d'Anjou, & de la Prouẽce Narbonnoise, Prince fort renommé pour sa vertu, hardiesse & vaillance, lequel auoit espousé madame Beatrix fille de Raymond Berenger Cõte de Prouence, à cause de laquelle il prenoit encor' ce tiltre: le Pape delibera de luy donner le Royaume des deux Siciles, sous condition toutesfois que Charles se l'acquerroit à ses propres frais & despens, qu'il le releueroit de l'Eglise, & luy en feroit vn hõneste tribut tous les ans. L'ayãt ainsi ordõné, il enuoya la bulle de ceste donatiõ en Gaule par vn Legat à ce destiné l'an de nostre salut mille deux cens soixante-trois Charles de son costé ayant pris conseil auec le Roy, & Alphons Comte de Poitiers ses freres & de son espouse Beatrix: laquelle ayant trois sœurs Roynes, & elle n'estant que la femme d'vn simple Comte, desireuse de porter le tiltre Royal, l'exhortoit aussi à prẽdre ceste cõdition & faire le voyage: ce qu'il feit, estãt secouru par le Roy, & son autre frere, & sa femme & toute la noblesse Gauloise, & ayãt promesse de ses amys. Au reste la Cõtesse Beatrix pour haster la besoigne engagea toutes ses bagues & ioyaux plus precieux, afin qu'auec ce pris son mary peut mieux se preparer pour le voyage. Mainfroy aduerty de tout cecy, cõmẽça aussi & à se fortifier au Royaume, & à dresser vne armée de mer sous la conduicte des Pisans & Geneuois, & par terre, par les moyẽs du Marquis Palauicin son cousin, qui luy estoit fort semblable, afin que tant par mer que par terre il empeschast les Gaulois d'entrer en Italie: c'est ainsi que parle Collenucce. Tandis que ce vaillant Prince attendoit le succez des affaires en Italie, qu'il y faisoit des ligues & pratiques par ses agens & qu'en France il dressoit son equipage, & faisoit ses prouisions pour le voyage: s'esmeut en Angleterre vne grande guerre des seigneurs contre le Roy Henry, l'occasion de laquelle est comptée diuersemẽt: d'autant qu'il y en a qui dient que cela vint pour l'abolissement de la coustume ancienne

Boniface Lazny & ses biens confisquez.

L'An 1263.

Charles Cõte d'Aniou fait Senateur de Rome.

Considerations de Charles de France sur le Royaume de Naples.

Collenuce liure 4.

Il appelle Charles Duc & nõ Cõte d'Aniou, mais il se trompe.

Il y auoit adiousté Robert d'Artois ne se souuenant de sa mort.

Mainfroy se fortifie contre Charles.

Troubles en Angleterre

du pays,qui donnant tout aux aisnez, ne laissoit rien pour les puisnez, & que les grâds ne vouloiét y consentir,& l'ayans iurée & le Roy la rõpant, de là proceda l'occasiõ de la reuolte. Mais l'historié qui viuoit de ce téps,& a fait la continuatiõ des Chroniques de Matthieu Paris en parle tout autrement, disant que pour vray, les requestes que les estats feirent au Roy en l'assemblée du Parlement general d'Angleterre,tendoient à ce qu'on remit sus les loix du Roy Edoüard, abolies par la race de Guillaume le Cõquerant:& qu'auec ce les Poiteuins & autres estrangers fussent chassez du Royaume. Ceste plainte vint de la part des gens d'Eglise affligez par quelques vns du conseil du Roy,qui manioiét les affaires à leur poste, cõme tenans les premiers estats & faisans du Roy tout ainsi que bon leur sembloit:à quoy entendirent aussi la plus-part des seigneurs,tels que furent Symon de Monfort Comte de Lecestre, celuy qui estoit sorty de France dés le commencement du regne de sainct Louys,ayant quelque different auec la Royne Blanche, & lequel s'estant retiré en Angleterre auoit espousé la sœur d'iceluy, & estoit bien voulu du peuple & de la noblesse, à luy ioint les Comtes de Clare, de Glouern, le Prince de Wales ou Guales, & les principaux du pays Anglois: lesquels n'en vouloient point à tous les estrangers, ains seulement aux Poiteuins, à cause que par leur moyé, le Roy Iean auoit perdu sa terre & qu'encor' ils estoiét cause du mal-traitement que le Roy faisoit aux siens, & de l'alteration de tout le Royaume. Sur cecy donc estant tenu le grand & general Parlement d'Angleterre l'an mil deux cés soixante à Oxfort, il y fut aussi ordõné & iuré par le Roy, & par le Prince Edoüart son fils, que les estrangers nommez par les estatz sortiroient, & que le pays seroit soulagé des tailles. Le Roy Henry ayant (comme dit est, ce que ie ne croy point) obtenu dispence de Rome de fausser sa foy & serment, se fortifia aussi à Londres, & ne voulut que ceux qu'il auoit pres de luy sortissent du Royaume, ains se resolut de tenter la fortune, & se faire obeir à ses suiets, se fiant au secours de France: car pour obuier à cecy auoit il fait l'accord cy dessus allegué auec sainct Louys. En fin en l'an mille deux cens soixante-trois on vint à parlementer, & se meslerent de cest accord les Prelats tant de France que d'Angleterre, lesquels gaignerent iusqu'à là que le Roy Henry promit de faire, & suyure ce que le Roy de France ordonneroit sur ce qui auoit esté accordé à Oxfort. Ainsi fut faite vne assemblée de Prelats, Princes, & seigneurs de France à Amiens, où le Parlement François monstra là sa maiesté, ayant à decider la cause d'vn pays contre son propre Prince: & fut la premiere proposition faite au mois de Ianuier & lendemain de sainct Vincent, où le Roy Henry & son espouse, & les Archeuesque de Cantorbery, & Euesque de Herford assisterent: & où apres plusieurs raisons debatuës tant d'vn costé que d'autre, en fin le Roy sainct Louys, par l'aduis du Parlement & conseil, iugea pour le Roy contre les Barons, anullant & cassant l'ordonnance faite à Oxfort, sauf qu'il protesta de ne toucher, ny violer en rien par sa sentence les octroys faits par le Roy Iean à la noblesse Angloise. Laquelle de cest arrest prit vn plus ferme fondement de poursuiure sa poincte, d'autant que la prouision d'Oxfort estoit toute fondée sur les priuileges octroyez par le Roy Iean: d'autre costé plusieurs qui suyuoient le party de la noblesse s'en deporterent, n'ayans gousté à poinct la subtilité de la sentence Françoise, laquelle d'vne part bridoit le Roy par les loix de ses ancestres, & de l'autre corrigeoit les suiets de prendre si legerement les armes contre leur Prince, sans derechef venir à l'assemblée des estats pour le supplier de garder sa parole, ou monstrer par raison qui le destournoit de ce faire. En somme il y eut des rencontres d'vne part & d'autre, où le Roy Héry fut vaincu le plus souuent, où feit aussi plusieurs accords, lesquels estoient tout aussi tost cassez & rompus, si grande estoit ou l'inconstance des parties, ou la deffiance, d'autant qu'és guerres ciuiles la foy coustumierement n'a point de lieu, la societé est suspecte, & l'amitié est du tout mise en oubly, & que la conscience des vns sentant vn remord continuel, les empesche de se fier aux autres. Tandis que Symon de Monfort guerroyant son seigneur, & n'estant en la grace de son lige, & naturel Prince le Roy sainct Louys auoit le dessus, & tenoit les Princes Anglois prisonniers, le Roy sainct Louys, desireux de mettre fin à ceste guerre si nuisible, enuoya vers luy, le prier sur la foy & parole de Roy de venir à Boloigne pour traicter quelques affaires de cõsequence: à quoy Symon ne des-obeist, s'asseurât de la parole du Roy, & ne craignât rien plus, puis que la Royne son ennemye estoit morte.

Chefs des estats pour les doleâces du peuple Anglois.

Les seuls Poiteuins haïs des Anglois & pourquoy.

Henry 3. Roy Anglois rompt sa foy aux estats.

Transactiõ entre Henry, & les seigneurs d'Angleterre.

Sentẽce du Roy sainct Louys sur le debat des Anglois contre leur Roy.

Guerre en Angleterre entre le Roy & les suiets.

S. Louys appelle Symõ de Mõfort à parlemẽt

Or faut

Or faut il vous ramenteuoir qui eſt ce Symon,& comme il auoit tel pouuoir en Angleterre,ce que nous vous auons recueilly de Guillaume de Nangis, qui en parle en ceſte ſorte:Il y auoit en Angleterre,qui toutes-fois auoit ſon origine de France, vn homme vaillant aux armes,& treſſage,& experimenté au faict militaire à ſçauoir Symon de Monfort, fils de ce Symon l'ancien Comte de Monfort,ſeigneur tres-chreſtien, & fut renommé en guerre,qui mourut contre les heretiques Albigeois au ſiege de Tholouſe.Ce ſien fils Symon ſe retirant en Angleterre,eſpouſa la ſœur du Roy Henry troiſieſme,& fut faict Comte de Leceſtre,de laquelle il eut cinq fils, à ſçauoir Henry,Symon,Richard,Guy,& Amaulry,& vne ſeule fille:& voila quand à l'eſtat de ce Prince iſſu (par baſtardiſe) du ſang Royal de France, & d'vne des plus illuſtres, & plus fameuſes familles de tout le Royaume. Il vint donc au mandement du Roy S. Louys à Bologne ſur mer,où le Roy taſcha par tous moyens poſſibles de le fleſchir à la paix,mais le trouuant ſi reſolu, que pluſtoſt il iuroit de ſouffrir la mort, que de rõpre le ſerment qu'il auoit faict, & auquel le Roy Henry l'auoit contrainct, quelque proteſtation qu'il luy en eut faicte: S. Louys loüant ſa conſtance, & voyant ſon bon zele,luy donna congé de ſ'en aller librement, ainſi qu'il feit en Angleterre, & d'autant que nous auons commencé ceſte hiſtoire, pource qu'au diſcours d'icelle noſtre Roy y eſt enclos,ce ſeroit ſ'abuſer ſi ie la laiſſoy imparfaicte, & ne vous en faiſoy au long le recit, quoy que ſa fin ſ'eſtende plus loing que l'année ſur laquelle nous ſommes:mais ie le fais,afin qu'il ne faille plus vſer de repetitiõ, & troubler la narration de quelque faict de conſequence. I'ay dict cy deſſus que le Comte de Gloceſtre eſtoit confederé auec Symon de Monfort,en la ligue du bien public contre le Roy, & les eſtrangers: mais comme en la bataille de Levves ils euſſent, & vaincus, & faicts priſonniers les Roys Hẽry d'Angleterre,& Richard des Romains, & leurs fils Edoüard & Henry,& occis trois freres du Roy du coſté de ſa mere, iſſus du Comte de la Marche,& nommez Iean,Guillaume & Guy de Luſignen,mais l'hiſtoire des Cõtes d'Engouleſme appelle Geoffroy celuy qui eſt dict Iean en la Chronique d'Angleterre, tous fils de Hugues de Luſignen. Comme,dis-je,ces Comtes fuſſent bien d'accord auant ceſte victoire,la proſperité hauçant le cœur aux vns & aux autres,fut auſſi cauſe d'vne grande diuiſion aduenuë pour raiſon des priſonniers, d'autant que Symon auoit faict enclorre Richard eſleu Empereur en la tour de Londres, & Edoüard & Henry fils des deux freres Roys, eſtoient enfermez en la tour de Douure auec bõne & ſeure garde,& quant au Roy il le conduiſoit touſiours en ſa compaignie quelque part qu'il allaſt, le traictant & honnorant comme ſon ſouuerain. Et pource que Gilbert Comte de Clare auoit pris le Roy Richard & d'autres,les enfans Royaux, ils ſ'offençoient que Symon ſeul les detint,& qu'à voir ſes façons de faire, il voulut ſeul manier les affaires du Royaume. De ceſte ialouſie vint le meſcontentement,& d'iceluy la diſcorde telle que les Comtes de Clare, & de Glouern ſ'allierent des ſeigneurs qui auoiẽt ſuiuy les enfans du Comte de la Marche:& quelque choſe qu'on feit pour les accorder,il fut impoſſible d'vnir les volontez ſi diſcordantes. Ce-pẽdant Edoüard fils aiſné du Roy,& Duc de Guienne, (on veut dire que ce fut par les menées du Cõte de Cloceſtre eſtant priſonnier à Herford) eut congé auec gardes de ſortir en vn pré pour y picquer ſes cheuaux & ſ'y deduire: & eſtant là, & ayant eſſayé quelques deſtriers,en fin en choiſit vn,auquel donnant la courſe, & diſant à Dieu à ſes gardes ſ'enfuit auec quatre gentils-hommes qui auoient conſenty à ceſte retraicte, paſſant à gué la riuiere de Veert voiſine du lieu de ſa courſe. Ses gardes le ſuiuent,mais voyans les trouppes des ſeigneurs de Morte-mer,& de Clifford,ſ'en retournerent bien marrys de la perte d'vne telle proye,laquelle fut cauſe de la ruine de ceux qui iuſqu'à lors auoient tant trauaillé pour la liberté du peuple. D'autant que les Comtes de Clare, & de Glouern,ayans abandonné Symon de Monfort,ſe ioignirent à Edoüard, luy iurans de ne iamais le laiſſer. Auec ces forces le Prince Edoüard vint contre le Cõte de Leceſtre qui ne le pẽſoit point hors de priſon, iuſqu'à ce que Edoüard fut à Wigorn, lequel empeſcha, en fermant les paſſages,que Symon ne peut ſe ioindre à ſes fils,qui eſtoient à Kenvvorth,ny les fils à leur pere, qui auoit ſon cãp à Eueſham: de ſorte que ce pauure ſeigneur ſe veit tellement aſſailly de tous coſtez, que ou il falloit qu'il ſe rendit ou qu'il leur donnaſt bataille. Mais comme il auoit le cœur haut,& ſe pen-

Guillaume de Nangis en la vie de ſainct Louys.

Quel fut ce Symon de Monfort, & ſa femme & ſes enfans.

Conſtance ferme de Symon de Monfort.

Grãde victoire de Symon ſur le Roy Anglois.

Cauſe de la diſcorde entre les ſeigneurs de la ligue Angloiſe.

Comme Edoüard fils du Roy Anglois ſortit de priſon.

Armée du Prince Edoüard.

Ruſe d'Edoüard pour affoiblir le Cõte de Leceſtre

soit combatre pour le droict & iustice, ainsi que luy auoit persuadé Robert grosse teste Euesque de Lincoln, il se resolut aussi de plustost mourir en combattant, que se rendre sans coup ferir. Cest Euesque de Lincoln estoit reputé de saincte vie, mais fut meu d'vn zele trop indiscret, lors qu'il incita ce sage seigneur d'entreprendre ceste querelle qu'il voyoit bien ne pouuoir estre desmeslée sans sang, comme le plus souuent les plus grands zelateurs sont trop entiers en leurs opinions, & ne regardent la fin des choses: leur estant aduis que le succez d'icelles vienne suiuāt le merite de leur iustice. On dict que cest Euesque vn iour mettant la main sur la teste du fils aisné de Symon appellé Henry, luy dict: mon fils, ton pere & toy mourrez vn mesme iour, & de mesme genre de mort, toutesfois pour maintenir la verité, & la deffence de iustice. Reuenans donc au cōbat, le Comte de Lecestre Symon, voyant qu'il ne pouuoit delayer le choc, s'y presenta gaillardement plus asseuré de mourir que de vaincre, cōme il le monstra lors que veit les rancs de l'ennemy dressez, & leur bon ordre, car il dict, recommandons noz ames à Dieu, car quant aux corps ils sont à noz aduersaires. Neantmoins combatit il vaillamment, & soustint l'effort ennemy long temps, & iusqu'à le faire desperer de la victoire: mais le fais de la bataille tombant sur luy, il fut accablé & occis, & auec luy Henry son fils suiuant la prediction de l'Euesque sus-allegué, & la plus-part de la noblesse qui l'auoit suiuy, sur le corps duquel ses ennemys s'acharnerent barbarement apres sa mort, faisans tort à celuy, que viuant ils n'eussent osé regarder en face: car ils luy couperent la teste, les pieds, & les mains, & le membre honteux, laissans le tronc du corps vilainement mutilé contre toute honnesteté, humanité, & discipline militaire. Quel fut ce Prince le tesmoigne celuy qui a faict le supplémēt de Matthieu Paris, lors qu'il dict ainsi: Il fut assez bien instruict aux lettres, prenant plaisir d'assister au seruice diuin, adonné à sobrieté, & espargne, accoustumé d'ordinaire à plus veiller la nuit que dormir: constant, & veritable en parolle, seuere de face, & hōnorant fort les gens d'Eglise. Ses enfans bien que nepueux du Roy Anglois, furent desheritez, & priuez de tous les biens, & richesses de leur pere, l'vn desquels, ainsi que verrons cy apres, vengea depuis sa mort sur ceux qui en auoient esté cause. Telle fin eut ceste esmotion, & ces troubles d'Angleterre, la continue desquels furent cause qu'il n'y eut point guerre entre les François & Anglois, quoy que les desirs y fussent disposez de tous costez, & que Henry pratiquast des alliances en France pour acheminer ses desseins à effect, & s'en ayder en temps & lieu contre le Roy S. Louys. Durāt ces troubles Angloises, & les menées du bastard de Federic en Italie, & l'an de nostre salut mille deux cens soixante quatre, le Pape Vrbain desireux d'oster le sang Sueue, & la tyrannie d'iceluy du pays Italien, pour ce faire ne sçeut à qui mieux auoir recours qu'à la France, Asile, & retraicte anciēne des Papes, & la deffence du S. siege, enuoyant en icelle Symon Cardinal du tiltre de saincte Sabine, vers Charles frere du Roy S. Louys, & Comte d'Anjou & de Prouence, pour luy offrir le Royaume de Sicile, le Duché de Poüille, & principauté de Capue pour luy & ses hoirs, & ayans cause iusqu'à la quatriesme generation: pourueu que (comme i'ay dict) il deffendit l'Eglise Romaine des assauts du bastard, & ses complices, qu'il en feit la conqueste à ses despens, & qu'il iurast de ne iamais aspirer à la couronne Imperiale: le Pape n'ignorant point que les plus paisibles Princes du temps d'alors, & les plus obeissans à l'Eglise, dés que venoient à estre esleuz Empereurs, changeoient d'affection, & deuenoient insolés vers le Pape, & vsurpateurs du patrimoine de l'Eglise. Ioint qu'il donneroit quarante mille ducats d'annuel tribut à l'Eglise de Rome, & seroit tenu de presenter vn cheual blanc tous les trois ans au Pape, le iour de la feste de sainct Pierre, ainsi en parle Fasel en son histoire de Sicile. Par ainsi pour auoir vn voisin à iamais à la deuotiō de l'Eglise de Rome, il mit ces articles en la donatiō, que les hoirs de Charles iusqu'à la 4. generatiō iouyroiēt de ceste inuestiture, afin que la prescription ne preiudiciast à celuy qui donnoit, & ne feit oublier le donataire bridé par ceste condition, & craignant de perdre la possession de la piece pour ses successeurs, s'il n'vsoit de tout office, & bon debuoir enuers le sainct siege: comme encor' la prohibition de briguer l'Empire, luy fut faicte pour l'asseurance du patrimoine de l'Eglise, auquel auoient iusqu'à lors aspiré la plus-part des Allemans qui auoiēt tenu l'Empire, & sur tous ceux de la maison de Sueue, disans que toute l'Italie estoit

le vray

Vn zele indiscret nuisible en vn estat.

Prediction de la mort du Comte Symon de Monfort.

Symon de Mōfort & Henry son fils occis en bataille.

Loüanges de Symon de Mōfort. Guillaume Rishangre en la continuation de l'histoire de Matthieu Paris.

L'an de grace 1264.

Legat enuoyé par le Pape Vrbain 4. en France.

Thomas Fasel, hist. de Sicile, decade 2. liure 8.

Pourquoy le Pape mit ces conditions.

le vray patrimoine des Empereurs. A cecy pouuons nous adiouster, que le Pape Vrbain sçachant bien que non les seuls Allemans (ainsi qu'aucuns tiennent) sont ceux qui peuuent venir à la couronne Imperiale d'Allemaigne presuppose estre l'Empire Romain, ains que la maison de France y a bon droict, comme estant d'elle pris, & rauy ce droict par les Papes, ioint que lors il y auoit Schisme en l'Empire, & qu'il craignoit que les Electeurs ne le donnassent au plus puissant, veu que l'Espaignol ne bougeoit point, & que l'Anglois auoit assez d'affaires en Angleterre: il feit iurer solemnellement à Charles de n'accepter l'Empire, quand il luy seroit offert: Or que l'authorité Imperiale soit deniée aux Gaulois, desquels noz Roys sont les vrays, legitimes, & naturels Monarques, (ie dis cecy en passant, & puis que nous en sommes sur le propos) il a esté manifesté en ce debat si long, aduenu pour, & en l'election de Charles d'Austriche l'an mille cinq cens dix-huict, en laquelle on sçait combien de voix fauorisoient nostre Roy Françoys premier du nom: ce que les Allemans assez glorieux, & ialoux de leur grandeur, n'eussent faict, s'ils eussent tenu l'Empire n'appartenir qu'à ceux de Germanie: ioint que Charles esleu, n'estoit autre que Gaulois, & né en vn pays, & ville de Gaule, & icelle suiecte à la souueraineté, & couronne de France: & pour tout dire en vn mot, on sçait qu'il n'y a que trois nations respectées en la chambre Imperiale, chascune desquelles a son Chancelier, & protecteur qui est vn des Electeurs mesme de l'Empire, à sçauoir Italie, Gaule, & Germanie: ce qui monstre assez que de ces trois Regions, & grandes Prouinces on peut choisir celuy qui tient la Monarchie Imperiale: & voila quant à ceste condition proposée par le Pape Vrbain au Comte de Prouence. Au reste il me semble que l'Historien Espaignol vueille monstrer que Charles vint iniustement à ceste couronne de Naples & de Sicile, & s'ayde d'vn denombrement des Princes qui y ont regné, pour en faire descendre l'heritage à ses Roys d'Aragon. Mais il deuroit penser que le seigneur Feodal a puissance de se saisir du fief releuant de luy en cas de felonnie, ou de faute de hoirs: or est-il que les Papes y ayans receuz les Princes Normands, les obligerent aussi à releuer & tenir du sainct siege ces couronnes, comme aussi Henry fils de Federic Barberousse espousant la Nonnain Constance ja vieille, par la dispence du Pape, recogneut tenir ces Royaumes du sainct siege, comme mouuans, releuans, & dependans de l'Eglise Romaine. Ioint que vous sçauez que le Roy Tancrede issu du sang Normand fut depossedé par le Pape, à cause qu'il estoit bastard, les loix ne dispensans point les bastards à succeder és heritages deuz aux legitimes: ce qu'estant vray (cõme il est) le Pape ne faisoit que son debuoir d'oster Naples à Mainfroy, & bastard, & parricide, cõme celuy qui auoit faict mourir son pere, & tasché de ruiner ses freres, & par ainsi à bon droict fut depossedé du Royaume par le seigneur Feodal, pour en saisir, & inuestir Charles de Frãce, comme de chose qui luy estoit propre, & de laquelle à bon droict il pouuoit disposer, tant pour ce que cestuy bastard estoit inhabile à succeder, qu'aussi pource que son pere, & luy auoient esté excommuniez, & declairez indignes de tenir terre, & par le Concile general, l'vn & l'autre par le Consistoire du sacre college des Cardinaux à Rome. Et ainsi quelque droict que les Aragonnois pretendent és pieces vsurpées les vnes par cruauté plus que inhumaine, les autres par ruses & menées, pource que Pierre d'Aragon espousa Constance fille de Mainfroy, si est-ce qu'ils me confesseront que ceste premiere pretension est sans appuy veu les raisons sus alleguées: si ce n'est qu'ils se fondent sur les donations inconstantes faictes depuis par Ieanne Royne de Naples seconde de ce nom, lesquelles feront plus pour nous que pour eux, veu les Princes Françoys adoptez par elle, & receuz par les Papes: si qu'en somme la saisie par force a faict droict en cecy, & que les Papes ont depuis cedé à l'inuasion, & donné l'inuestiture à ceux qui les derniers ont esté receuz, & qui se sont plus preualus de la bienseance, que de la iustice de leur cause: dequoy ie me tairay desormais, laissant ce discours à noz Iurisconsultes, & docteurs és droits, lesquels considereront si i'ay raison de debattre le droict de noz vrays successeurs de l'vne, & l'autre des familles Angeuines, & ce-pendant ie passeray oultre au discours de nostre histoire.

La courõne Imperiale n'est liée à la seulle Allemaigne.

Quelles nations comprises és dignitez de l'Empire.

Gariuay liu. 32. cha. 9. de l'hist. d'Espaigne.

Le Pape dõna Naples & Sicile aux Sueues

Mainfroy ne pouuoit succeder au Royaume de Sicile.

Quel droit, & cõbien mal fondé pretendu par les Aragonois sur la Sicile.

Conqueste des Royaumes de Naples & de Sicile par Charles de France Comte d'Aniou & de Prouence, & autres succez diuers.

CHAP. XIX.

Charles s'allie des Milanois. CHARLES par le conseil, & consentement du Roy son seigneur & frere, ayant resolu de passer en Italie, comme il fut aduerty des appareils du bastard, & que par tous moyens il taschoit de luy clorre les passages, se feit amys les Milanois qu'il sçauoit estre mortels ennemys de la maison de Sueue, pour les grands maux & persecutions qu'ils en auoient souffert, & pour ce aussi que ceste cité fauorisoit la cause du Pape. Et de ceste alliance proceda vn grand tumulte sur le Milanois, d'autát que Hubert Pallauicin, qui suiuoit le party de Mainfroy, & qui auoit grande authorité à Milan, fut marry de ceste ligue, de sorte qu'assemblant les nobles & Vauasseurs bannis de Milan, arma contre le Turrian qui auoit faict ceste confederation, & pilla la cité de Cremone. *Voy sur cecy le Corie en l'histoire Milanoise.* Et ce fut vn grand heur, & pour le Comte Charles d'Anjou, & pour les Milanois, & Monferradois vnis en la cause du Prince de Frâce, que le tyran de Padouë nommé Ezzelin fut mort, qui estoit ennemy de l'Eglise, & ligué auec Mainfroy, & le Pallauicin, hôme vaillât, & sage en guerre, & les forces duquel auoient esté redoutables : *Ezzelin tyran de Padoüe.* de la mort duquel ie diray en passant, ce que en escrit Bernardin Corie en l'histoire de Milan, disant en substance : Que ce tyran estant vn iour à Bassan place assise sur le terroir Vicentin, ayant vn deuin & Necromancien en sa compaignie, ainsi que d'ordinaire les fols de ce monde se fient plus en ces endiablez predisseurs, qu'en Dieu qui est celuy entre les mains duquel est nostre mort, & nostre vie: il luy demanda en quel lieu il deuoit mourir : le Necromant consulte vn esprit familier qu'il auoit sur cecy, lequel luy respond en abregeát les lettres du nom, en Assan, mot ambigu, & se pouuant r'apporter à diuers lieux les noms desquels finissoient en ceste sorte. *Responce d'vn esprit à Ezzelin sur sa mort* Oyez l'effect du Prognostic, ou plustost du iugement de Dieu, punissant ce Capitaine sanguinaire: comme il fut aduerty que le seigneur d'Este, (d'où sont issus les Ducs de Ferrare) ceux de Cremone, & de Mantouë luy venoient furieusement à l'encontre, craignant qu'ils ne passassent la riuiere d'Adde, se hasta d'aller le premier se faire maistre du pont, & là estant blecé en vne iambe, il se retira à Cassan, passant le fleuue à gué, lequel n'eut si tost trauersé, que ses trouppes se mirent à vau de route. *Ezzelin vaincu à Cassan par le seigneur d'Este.* Ceste fuitte estonna grandement Ezzelin, quoy que coustumierement iusqu'à lors il eut esté des plus resolus hommes de son temps en semblables occurrences: pour ce il demanda quel estoit le nom de la place où il estoit, & on luy dict que c'estoit Cassan. Ah (dict il) c'est donc icy que sera le dernier acte de ma vie: & tout à vn coup il s'auilit, & perdit & cœur, & industrie de se mettre en deffence: tellement que son camp estant rompu, & luy encor' blecé par le seigneur d'Este, & conduit prisonnier à Sonze, il y fina sa mal'heureuse vie au grand contentement de tous les gens de bien d'Italie, & grand desplaisir de Mainfroy, & du Pallauicin, qui auoient en luy vn bon support, & le plus sanglant ennemy que peut auoir l'Eglise de Rome. *Mort d'Ezzelin à Cassan.* *Ezzelin ennemy mortel de l'Eglise.* Outre les Milanois, estoit allié de Charles Comte d'Anjou, le Marquis de Monferrat, les predecesseurs duquel estoient issus du sang Saxon, & mis entre les plus illustres de l'Europe, ainsi qu'en auons veu quelques marques cy dessus, parlans des guerres de Palestine: cestuy se nommoit Boniface, presque le dernier de ce sang, à cause que ceste maison tomba depuis en la famille des Paleologues Empereurs de Constantinople, pour ce que Yoland fille de Boniface troisiesme du nom auoit esté mariée à Andronic Paleologue Empereur Grec, & que à elle escheoit l'heritage du Marquisat de Monferrat, qui y enuoya son fils aisné Theodore : *Boniface Marquis de Môferrat ligué auec Charles Comte d'Aniou.* mais laissans ce propos, reuenons aux affaires du Prince François, allié si bien en Italie, & se facilitant par ce moyen les passages des monts pour rompre les desseins de son aduersaire. D'autre costé en France pour auoir plus d'amis & de forces, il donna Blanche sa fille en mariage à Robert de Flandres fils du Comte Guy, qui depuis le suiuit en son voyage, & attira les Princes & seigneurs que dirons cy apres, à sa societé, auec le secours desquels il se feit sentir indomptable au bastard, & aux trouppes qui le fauorisoient. Mais tandis que

chascun s'apprestoit,& que desia Philippe de Monfort general sur terre pour le Prince de France,estoit prest à marcher auec ses forces:voicy les nouuelles de la mort du Pape Vrbain decedé le iour de sainct Remy à Peruse,où il fut enterré, qui troublerẽt la feste, & cuiderent estre cause que le dessein de Charles fut rompu,ne sçachant si le successeur d'Vrbain auroit vne pareille affection que luy aux Françoys : car de passer oultre,il n'y auoit apparence,veu que Charles n'auoit autre asseurance de la couronne de Sicile que la seulle offre d'icelle faicte par le Pape. Au parauant quelque peu de temps que ce Pape mourut,on veit vne Comete la plus grande qu'on eut veu de memoire d'homme,laquelle apparut sur le soir du costé d'Orient sur l'Orizon auec vne splendeur incroyable,& paruenant iusqu'à la ligne Meridionale, tendoit vers l'Occident,ayant vne lõgue queuë,& icelle tresresplendissante,& dura enuiron trois moys, & prit fin le mesme soir que le Pape Vrbain sortit de ce monde. Noz Princes estans ainsi en suspẽs,voicy que tout aussi tost apres le decez d'Vrbain,les Cardinaux esleurent celuy Legat qui estoit en France pres du Prince Charles,pour successeur du deffunct, nommé Guy,& natif de S. Gilles ville de Languedoch , qui auoit esté auparauant marié , & Aduocat de son estat , & depuis conseiller du Roy S. Louys , mais sa femme estant morte,il se feit d'Eglise,& fut Euesque du Puy,depuis Archeuesque de Narbonne,en fin Euesque Sabin,& Cardinal , & apres Legat pour le S. siege en Angleterre,depuis en France:où estant il fut esleu Pape,& nommé Clement quatriesme de ce nom.Ceste election donna espoir aux Françoys de quelque chose de bon , veu les bons offices de ce Prelat,auant que d'estre Pape , lequel ils ne croyoiẽt point que, haucé en hõneur,oubliast la charité de son pays,& le deuoir qui l'obligeoit à ses Princes,comme aussi il ne les deceut point de leur esperance. Dés aussi tost donc qu'il est aduerty de son election,il passe en Italie en habit desquisé,& accoustré en marchand, craignant d'estre surpris par Mainfroy,& arriué à Peruse, fut aussi tost salué & honnoré comme le chef de l'Eglise:& sans nul delay il confirma l'ordonnance de son predecesseur, touchant le Royaume de Sicile pour Charles de France, ratifiant l'excõmunication sur Mainfroy & ses complices,& donnant la benediction à tous ceux qui se croiseroient pour le secours du Prince Françoys:le cõmandement de ce Pape estãt porté au Comte Angeuin,ne faillit aussi tost de faire marcher le sus-nommé Comte de Monfort auec la fanterie vers le pays Milanois,& il s'achemina par mer auec trẽte galeres,suiuy(comme i'ay dict)par le Comte de Flandres Robert,qui auoit pour gouuerneur Gilles le Brun lors Connestable de France:ce qui monstre que Matthieu de Mommorency estoit decedé & le fils duquel, à sçauoir Guy seigneur de Laual feit aussi ce voyage,Bouchard Cõte de Vẽdosme,Guy & Philippe de Mõfort, Guillaume & Pierre de Beaumõt,& infinie noblesse Frãçoise,laquelle voyãt le Royaume en paix, alla gayement à la suitte de ce Prince pour faire paroistre sa force,& gaillardise. Ceste année mesme comme Henry fils de Boẽmõd Prince d'Antioche,eut espousé Isabeau filles de Hugues de Lusignen , & d'Alix de Champaigne Roy & Royne de Hierusalem,& de Chypre:il vint aussi à Ptolemaide, ou Acre , pour entrer en l'heritage du Royaume de Hierusalem qu'il disoit appartenir à sa femme,tant d'vn que d'autre costé:mais il n'y prouffita rien , à cause que les seigneurs du pays luy dirent , qu'ils ne le recognoissoient point pour Prince,& qu'il deut auoir amené celle qui estoit la vraye heritiere du Royaume.Ainsi il conduit sa femme Isabeau,à laquelle les hõmages estãs faits,il demoura Regẽt,& gouuerneur de Palestine,& son espouse retourna en Chypre,comme heritiere du Royaume,que d'aucuns appellẽt Plaisance fille d'Alix: & de Nangis la nomme Isabeau,auquel ie ne sçay que ie doibs croire , si ce n'est qu'il y eut faute, & que ceste Plaisance fut fille d'Isabeau legitime heritiere des deux Royaumes,si grãde obscurité on nous a laissé en l'histoire : Fut aussi rompue la trefue en Palestine faicte par le Roy S. Louys par les Templiers, & les Cheualiers de S. Iean de Hierusalem,mais forcez par l'iniquité,& courses des Mahometistes, neantmoins [illegible]cy fut cause d'vn grand mal'heur pour les Chrestiens Leuantins,tant pource que noz Roys estoient refroidis des voyages de Leuãt,que pour autãt que les Tartares auoiẽt laissé l'entreprise cõmẽcée cõtre les Souldãs,y obstãt la diuisiõ domestique,& guerre ciuile qui les auoit armez pour l'ambitiõ de la courõne, & Monarchie apres le decez de Mãgu Cham. Aussi Bandocabar Prince Turc,se faisant maistre de la cãpaigne,prit

Collenuce l'appelle Guy de Monfort, & de Nãgis.

Vrbain 4. du nom meurt à Peruse.

Comete presageant la mort du Pape Vrbain.

Guy Prouençal Archeuesque de Narbõne fait Pape, & nõmé Clement 4.

Clement ratifie l'inuestiture faicte par Vrbain à Charles Cõte d'Aniou.

Charles enuoye Philippe de Mõfort par terre.

Isabeau princesse d'Antioche.

Hẽry Prince d'Antioche regent en Palestine.

Trefues rõpues en Palestine.

Bandocabar Roy Turc prend plusieurs villes sur les Chrestiens.

plusieurs villes sur les Chrestiens, & feit des courses iusques à Acre, & fut cause de la publication de la Croisade de laquelle il sera parlé cy apres : Et faut dire que sans le secours de la noblesse de Chypre, la plus-part Françoise, comme venue de Champaigne & de Poictou, les Croisez fussent ils Templiers ou Hospitaliers, ou Theutons, ou de sainct Lazare, n'eussent tenu si long temps Ptolemaide contre la force des Mahometistes. Et rediray encor' ce que i'ay proposé cy dessus que les sollicitations de l'Armenien à l'endroict du Tartare, ayans donné ce cœur à noz Croisez, furent aussi cause de la ruine soudaine de tant de braues hommes qui estoient en Palestine. Nous ayans mis Charles sur mer, & ses forces par terre, ie n'ay plus deliberé de faire aucune disgression iusqu'à tant que ie l'aye rendu paisible Roy de Naples & Sicile: d'autant que durant cecy, il ne s'est passé rien en France qui face à reciter si nous ne voulions nous arrester sur les deuotions, & sur la iustice faicte par nostre Roy en ses pays & seigneuries, dequoy nous auons desia parlé assez amplement. Charles donc asseuré que les Comtes de Monfort estoient bien receuz en Lombardie, il se mit sur mer à Marseille, & sans trouuer rencontre, quoy que le Pallauicin luy eust dressé des embusches, il vint surgir au port d'Hostie au moys de May, de l'an de nostre salut mille deux cens soixante quatre suiuant Collenuce : mais de Nangis, & autres font aduenir cecy l'an mille deux cens soixante cinq, ce qui est le plus vray-semblable, veu que le Pape Vrbain mourut l'an mille deux cens soixante quatre au moys d'Octobre, & Clement n'arriua à Peruse qu'en Decembre, & ainsi au Printemps en suiuant, le Prince Françoys feit le voyage d'Italie. Au reste, il semble que Bernardin Corie en son histoire de Milan soit d'aduis contraire à tous autres historiens, qui font aller Charles par mer à Rome, & ses trouppes par terre, là où cestuy faict que ce voyage du Prince est par terre, vsant de ces parolles: L'an mille deux cens soixante cinq seant à Rome Clement, & Othon Archeuesque de Milan estant banny, Charles esleu & estably Roy de Sicile, voulant aller à la poursuitte de son entreprise, passa les monts Taurins, & vint iusqu'à la cité d'Albe, où le Turrian suiuy de grand nombre d'hommes d'armes Milanois, & de ceux du Marquis de Monferrat, luy fut au deuant, & feit ligue auec le Roy, qui laissa pour gouuerneur en son nom à Milan Imbert de Baulx Prouençal, & de là il s'achemina vers le Pape. Il semble à ouyr parler cest autheur que le Roy ayt faict son voyage par terre: mais qui regardera de prés, il verra que de Sauonne auant il fut à Albe pour voir ses confederez, & les trouppes tant siennes que Milanoises, & que de là il retourna sur mer: veu qu'il n'est point faicte mention qu'il feit seiour en pas vne ville, quoy qu'il soit dict par Corie, que les compaignies de ce Prince, furent quelque temps pour se rafreschir au Milanois, & y feirent plusieurs ioustes & tournois, attendans que le Prince les mandast pour s'acheminer vers la Toscane, où il se deliberoit de les assembler, à cause des intelligences qu'il y auoit auec les partiaux du Pape. Il arriue à Rome, où il est receu fort magnifiquement par sa saincteté, & par messieurs les Cardinaux, & par le Senat, & peuple de la grande cité, quoy que Fasel die que le Pape estoit encor' à Peruse, & que ce Prince estant faict Senateur de Rome, fut couronné en l'Eglise de sainct Iean de Latran auec son espouse Beatrix Roy de Naples & de Sicile, non par le Pape, ains par vn Cardinal Legat à ces fins exprés enuoyé à Rome : Mais d'aduis tout contraire est Collenuce, vsant de ces parolles.

Collenuce hist. de Naples liu. 4. Guillaume de Nangis en la vie de sainct Louys, Fasel hist. de Sicile. Dec. 2. liu. 8.

Charles receu par les seigneurs de Milan.

Faute en Fasel en l'hist. Sicilienne.

Carolus iam Massilia soluerat, & cum triginta magnis triremibus versus Romam vela dabat, & copias quidem reliquas Gallorum, Guidone à Monte-forti duce, iussit itinere terrestri progredi : ipse verò post paschatis festum, cùm classe ad Tybridis ostia appulit mense Maio, anno salutis millesimo ducentesimo sexagesimo quarto: atque dehinc Romam vsque profectus, à Pontifice summo honore acceptus est, & à populo in senatorium ordinem cooptatus. Puis adiouste, *Cùm igitur vniuersus eius exercitus Romæ iam magno cum ciuium applausu conuenisset, ipso Epiphanias die anno sequenti, declarauit Pontifex Carolum, & Beatricem coniugem, in templo Lateranensi vtriusque Siciliæ reges, coronámque eius regni illis imposuit, idque cùm illis, tum posteris eorum masculis & fœminis concessit.*

Collenuce hist. de Naples, liu. 4.

De Nãgis faict ceste exception iusqu'au quatriesme heritier

Par ces propos voyez vous que ce fut le Pape mesme, qui couronna le Roy Charles & son espouse Beatrix, & non vn Legat, & apprenez que la successiõ en fut octroyé, à sa posterité sans nulle exception de sexe, ny prescription de temps, quoy que d'aucuns l'ayent limité iusqu'à la quatriesme generation, veu qu'il dict à luy, & à ses hoirs

tant

Discorde entre autheurs.

tant masles que femelles. Au reste, noz historiens n'accordẽt point encor' en vn autre point auec les Italiens, veu que Collenuce dict qu'auant que le Roy Charles fut couronné, & sur la fin du mois de Decembre, les trouppes qui estoient venuës par Lombardie, arriuerent à Rome, & auec icelles quatre cens Florentins Guelphes de faction sus la conduicte d'vn vaillant Capitaine nommé Guy Guerre, ayans esté chassez de leur pays par Mainfroy, qui estoit le protecteur de la faction Gibeline: & que ce camp arriué, ce fut lors que le Pape donna à Charles la couronne du Royaume des deux Siciles. Autrement en parle Guillaume de Nangis, duquel voicy les paroles. Le Roy Charles ayant esté couronné, ne peut si tost se mettre en campaigne, n'ayant forces suffisantes auec luy pour s'affronter auec vn si puissant ennemy que pour lors estoit Mainfroy, & il ne se vouloit hazarder aux embusches qu'il sçauoit que l'ennemy luy dressoit secrettement. A ceste cause fallut il attendre l'armée leuée en France, ja entrée bien auant en Italie. Et d'autant que le Pallauicin, qui estoit à Cremone & lieux circonuoisins, se mit en effort de leur deffendre le passage, ils le combatirent & deffirent, passás sur le ventre à ses forces, & en despit qu'ils en eussẽt, ils arriuerent sans nul destoubier à Rome. A ceste opinion se ioint & accorde Fasel, disant ainsi: *Interea dum hæc geruntur* (il parle de ce qui aduint apres que Charles fut couronné) *Caroli copiæ superatis Alpibus venerunt in Lombardiam, quas inde in Campaniam flectere iussit.* Ces deux accordent que Charles estoit sans grands forces lors qu'il fut couronné, mais ce dernier ne fait point venir le camp François à Rome, ains le fait marcher vers le pays & Terre de labour pour y aller assaillir son aduersaire. Ceste armée par terre estoit cõduite par Bouchard Cõte de Vendosme, & les deux freres Guy & Philippe de Monfort, par Guy de Beauieu Euesque, & par Robert de Flandres, gouuerné par le bon Cheualier Gilles le Brun Connestable de France. D'icy en auant ie treuue que Collenuce accorde bien és occurrences des succez des affaires pour la plus-part auec les nostres, mais il se trompe és dates: ainsi nous tascherons de corriger ceste faute suyuant la plus grand voix des autheurs, & sur tout les nostres sur la supputation des temps, d'autant que ie voy Guillaume de Nangis fort diligent en cest endroit. Dés aussi tost donc que les trouppes Françoises & Florẽtines furent arriuées, le Roy marcha, suiuy de la noblesse Angeuine, Bretonne (sous la conduicte du seigneur de Laual) & Prouençalle, & de plusieurs Romains affectionnez à son party, & detestans la cruauté de l'vsurpateur de Sicile. Le cõmencement des succez de ce Roy nouueau fut heureux, d'autant que sans guere grande fascherie, il se feit seigneur de la Champaigne ou Campaigne de Rome, dicte ores Terre de labour, non sans l'estonnement du bastard Mainfroy, qui voïoit Pallauicin deffait, les Guelphes en armes, le François plus puissant qu'il ne le pensoit, & que chascun haïoit la maison de Sueue, ioint qu'il se cognoissoit detesté pour auoir donné entrée aux Mahometans derechef en Italie. La conqueste si aisée du pays Champenois (ainsi le pouuons nous appeller, en ayant porté le nom auant que nostre Champaigne Gauloise fut ainsi nommée) fut cause que Mainfroy enuoya des deputez & agents vers le Roy Charles pour traiter de la paix, ou à tout le moins pour faire trefues pour quelques iours: mais le Roy leur respondit en peu de langage qu'ils s'en retournassent vers leur maistre, & luy feissent entendre, qu'il n'estoit venu de France auant pour capituler, & ne vouloit autre chose que la guerre, & vuider tout different à la pointe de l'espée, qu'il estoit tout resolu de ne iamais cesser, ou que Mainfroy ne l'eut enuoyé en Paradis, ou qu'il n'eut fait descendre l'ame du bastard à tous les diables ausquels elle estoit vouée, veu ses trahisons & meschancetez. Et pource que le Pont de Cepran assis sur le fleuue Lyris, à present dict Gariglian, l'empeschoit de passer outre, & d'entrer plus auant au Royaume, sçachant qu'il y auoit vne gaillarde garnison d'Italiens, Siciliens & Sarrasins sous la conduicte des Comtes Iourdain, d'Anagne, & Renaud Cõte de Caserte issu de la race de ceux d'Aquin, ne faillit aussi d'y aller. C'est icy que les iugemens de Dieu commencent à punir Mainfroy de ses laschetez: car le Comte de Caserte voyant vn si beau moyen de se venger de ce tyran qui luy auoit corrompu son espouse, il conseilla à son compaignon de laisser passer vne partie du camp François, afin de l'accabler: mais quand ce vint au choc, il s'excusa sur la trop grande multitude des ennemys, & ainsi s'en allant en sa maison, le reste passa, & le Roy se feit maistre & du pont, & du passage, & de la place. Or soit que ce Comte

Guelphes Florentins au secours du Roy Charles.

Pallauicin deffait par les Frãçois en Lombardie.

Conducteurs de l'armée Frãçoise par terre.

Terre de labour conquise par Charles.

Mainfroy demande paix à Charles.

Pont de Cepran sur le fleuue Lyris.

Trahison du Comte de Caserte

trahist son maistre, ou qu'il ne le feit pas, si est-ce que Cepran fut pris, & tout aussi tost le chasteau d'Aquin d'où estoit natif sainct Thomas ce grand docteur de l'Eglise, & l'ornement de son siecle : print aussi le fort d'Arcy & vint poser le siege à sainct Germain assis sur le fleuue Melphe vn peu auant qu'il s'engouphe dedans le Garigliam. Et bien qu'en ceste place y eut six mille hommes de pied, & mille cheuaux, & plusieurs Sarrasins y venus de Nocere, si est-ce qu'elle fut prise soudainement en ceste sorte. Les garçons & gouiats du camp François estans allez abreuuer leurs cheuaux assez prés des murailles de la ville, ceux qui estoient dedans, & qui contemploient des murs auant la contenance des nostres se campans pour les assieger, s'en moquans, dirent plusieurs iniures à ces garçons d'estable, lesquels à coups de fondes commencerent les assaillir, les autres leur rédant la pareille, fut leué vn si grád bruit que ceux de l'ost pensans que les garnisons fussent sorties pour leur courir sus, se mirent en armes, & sans autrement marchander, s'en vont vers les murailles, les premiers desquels furent Bouchard Comte de Vendosme, & Iean son frere, que Collenuce dict (sans y auoir bien pris garde) estre Comte de Vaudemont, comme ainsi soit que nul de ceste maison fut lors en ce voyage : mais il a pris le mot *Vaudemotensis*, pour *Vuindocinensis*, ainsi que pouuez recueillir de Guillaume de Nangis, qui vous specifie Bouchard, & Iean de Védosme freres pour les premiers qui se presenterent sur les rancs contre les aduersaires. Tant y a que l'exemple de ces deux seigneurs suiuys de leurs voisins Manceaux, Angeuins & Torangeaux, fut de tel effort, que les nostres mesprisans le trait, les pierres & autres choses de ceux de la ville, feirent tant que quelques vns gaignerent la muraille, lesquels furent suiuys des autres, auec telle obstination que ceux qui n'auoient point d'armeure de teste, se la couuroient, ou de leurs boucliers, ou auec les selles de leurs cheuaux : ce qui mit vn tel effroy au cœur des assiegez, que quittans la muraille, ils la laisserent franche aux François, le tout aduenant (comme dit Collenuce) pource que les Sarrasins se monstrerent lents à la deffence, à cause que le iour precedent ils auoient eu querelle auec les trouppes Italiennes. Tant y a que tous feirent ce qu'ils peurent pour empescher que les nostres ne les forçassent, & que les susdits de Vendosme n'entrassent les premiers auec leurs trouppes, taillans tout en pieces d'arriuée, & mirent leur enseigne sur les murs, crians ville gaignée, laquelle fut pillée & plusieurs faits prisonniers, quelques vns se sauuans qui en porterent à Mainfroy la nouuelle. Lequel bien qu'estonné, ne perdit cœur, ains se retira à Beneuent, par où il falloit que le Roy Charles passast allant à Naples, esperant de luy empescher le passage, & de se laisser libre le choix, ou de combattre ou de s'abstenir de la bataille, selon qu'il verroit les occurrences luy offrir l'occasion. Charles d'autre-part se tint quelques iours à sainct Germain, pour rafreschir ses gens, & prendre langue & entendre les desseins de l'ennemy, pour par ce moyen vser de la fortune qui le fauorisoit. Mais aduerty que Mainfroy s'estoit enclos dedans la cité de Beneuent, & que de là il deliberoit, là où les affaires basteroient mal, se retirer en la Poüille, resolut de l'y aller assieger, & le forcer de se ietter en la campaigne pour venir au combat, aduenant cecy l'an M.CCLXVI. quoy que Collenuce en oste vn an suiuant son compte. Mainfroy estant sur ses desseins, le Comte Iourdain & autres qui s'estoient sauuez de S. Germain, craignás que leur Roy ne les blasmast de trahison, & auoir mal fait leur deuoir en la place susnommée, luy conseillerent de ne se point tenir enclos, ains sortir en campaigne, & combattre le François s'il auoit si grand desir d'espandre sang : luy remonstrans qu'il y faisoit plus seur de tenir la campaigne que se fier à la foy inconstante des Napolitans & autres citoiens des villes, ny à la vaillance des Sarrasins, lesquels craignoient le seul nom des François. Charles ce-pendant qui n'ignoroit rien de tout cecy, s'aprestant de les aller trouuer, veit cóbien grádes estoiét les difficultez de passer par les champs Leboriés, où est assise la cité de Capue, & desquels le pays porte le nó de Terre de labour tant pour les forteresses de Capue, que à cause du fleuue Vulturne, lequel n'estoit point gueable, luy n'ayant ny pont, ny matieres lors pour en dresser si soudain qu'il falloit, prit son chemin vers Beneuent par la voye qui va à l'ancienne cité des Sannites nómé Alifé, qui est vn chemin montueux, aspre, & difficile, & vainquát toutes ces difficultez, il arriua l'huitiesme de Feburier l'an mille deux cens soixante-cinq, selon la supputation ancienne de France, mais selon celle de l'Eglise Romaine l'an mille deux

Aquin pays de S. Thomas prise par Charles.

Siege de la ville S. Germain.

Bouchard Comte de Vendosme assaut S. Germain.

Hardiesse des Fráçois à l'assaut de S. Germain.

Cause de la prise de S. Germain.

Mainfroy se retire à Beneuent.

Resolution du Roy Charles. L'an 1266.

Remonstrãces à Mainfroy faites par les siés.

Champs Leboriens ont donné nom à Terre de labour.

deux soixante-six, à la veuë presque de Beneuent, & se campa le long de la riuiere Calore, qui a sa source au mont Apennin, & sur lequel est assise la cité de Beneuent au pays d'Abruzze. Quoy que le bastard s'esbahist de la gaillardise & cœur des François, & de l'extreme diligence qu'ils faisoient à poursuiure leur poincte, si est-ce que les voyant las & harassez du long voyage, & pour le trauail souffert à passer les costaux & chemins raboteux par où ils auoiét trauersé, se resolut de les assaillir & combattre. Enquoy il feit vn pas de clerc, ne regardât point que s'il eut attendu quelques iours il eut facilement forcez les nostres à faire ce qu'il luy eut pleu leur ordonner: à cause que les viures leur eussent manqué, & pour eux & pour leurs cheuaux, sans qu'ils eussent eu moyen d'en faire venir aucunement: d'autant que luy departant ses forces sur les aduenuës, eut aussi empesché, & le transport des viures & la liberté au soldat François de sortir de là qu'à bonnes enseignes: mais quoy? ce mal'heureux Prince falloit que suyuit l'ordonnance du ciel qui le conduisoit à sa derniere heure. Par ainsi passant le pont du fleuue Calore, vint en la plaine qui porte le nom de saincte Marie de Gradelle, & s'arresta à vn lieu nommé Roset où il dressa ses batailles, qu'il diuisa en trois escadrõs: le premier desquels estoit de mille hommes d'armes Lombards, Toscans, & Allemans sous la conduicte du Comte Iourdain d'Anagne: au second y en auoit mille deux cens tous Allemans, conduits par Gauuain Lance: & au troisiesme y en auoit mille quatre cens tous Sarrasins, Noceriens & Poüillois, que Mainfroy auoit choisi de toutes ses trouppes de caualerie, & desquels il vouloit estre le Capitaine. Charles diuisa aussi ses forces en quatre bandes: la premiere desquelles estoit conduicte par Philippe de Mõfort & le Mareschal de la foy, seigneur de Mirepoix, suiuy des Prouéçaux qui estoiét venus au secours de la Royne Beatrix leur Comtesse: en la seconde Guy de Monfort auec mille hommes d'armes: la troisiesme conduisoit Robert fils du Comte de Flandres, mais y commandoit Gilles le Brun Connestable de France, où estoit la noblesse de France & Picardie, entre lesquels estoit Guillaume de Boufflers fils de Henry seigneur de Boufflers, & d'Elysabeth de Campigneules, qui commandoit sur quelque trouppe de Picards: & la quatriesme estoit le Roy mesme ayant sous luy douze cens hommes d'armes, & voulut que Guillaume de Beaumont portast ce iour sa cornette: auec lequel se ioignirent les Florentins Guelphes bien armez & montez, & lesquels feirent vn merueilleux deuoir pour le seruice de ce grand Prince. Il est impossible de particulariser les matieres, tant y a que le Roy Charles fut ce iour au plus grãd hazard de mort qu'il se fut onc trouué, estant assailly des Allemans, & rué ius de son cheual auec opinion de plusieurs qu'il estoit mort: mais releué & secouru par les Flamands & Picards, ce fut lors que les Gaulois Belgiques feirent preuue de leur vaillance, de sorte que Collenuce donne aux Picards en cest endroit la plus grande gloire & honneur de la victoire sur les Allemans, la route desquels fut cause de la ruine finale du pauure bastard & de son armée. Car ainsi qu'il ouyt parler de la deffaite des Allemans il y alla pour les remettre sus, & soustenir l'effort des nostres: mais il se veit delaissé des siens, amys de la fortune, lesquels voyans l'escadron Allemant rompu, & que les Sarrasins & Noceriens ne faisoient que parer aux coups, se prindrent à fuyr: à cecy leur monstrant exemple les Comtes de Cerre, Caserte, & de Galuan: lesquels de longue main desiroient de secouër le ioug de la tyrannie de ce bastard, mais l'abandonnans en tel lieu, & luy fauçans la foy iurée, ils ne peuuent estre excusez de trahison & detestable felonnie. Quoy que ce soit, Mainfroy ou pour secourir les Allemans, ou pour iouyr de la victoire qu'il se promettoit, ayant ouy asseuré la mort de Charles (ainsi en parle Fasel) il sortit assez mal accompaigné, & rencontré par le Roy Charles, il fut si hardy ou plustost temeraire de venir auec luy aux mains (ie dis cecy pource que Charles fut de son temps estimé des plus roides, & puissans hommes d'armes d'Europe) mais il y fut occis par les mains de ce grand Roy qui l'auoit menacé d'enuoyer son ame aux enfers. Collenuce tient, que Mainfroy s'estant rué sur l'escadron des Picards, il y eut vn gentil'homme, qui le pensant assener, faillit d'attainte, mais creua l'œil au cheual du bastard: lequel vaincu de douleur se hauça tellement des pieds de deuant qu'il renuersa son maistre, lequel fut soudain accablé & occis miserablement, & auec luy neuf Napolitans, qui auoient iuré la mort du Roy Charles, il y en auoit vndixiéme nommé Conrad Capeccie, qui eschappa, & se retira en Sicile. Telle fut la fin du ba-

Calore fleuue, & sa source & où il passe.

Peu aduisé conseil de Mainfroy.

Comme Mainfroy dressa ses batailles.

Armée du Roy Charles comme dressée.

Guillaume de Beaumõt porte l'enseigne Royale.

Picards louëz de vaillance par Collenuce.

Mainfroy trahy par les siens.

Fasel dit que Charles mesme occit le bastard Mainfroy.

Opinion de Collenuce sur la mort de Mainfroy.

ſtard Mainfroy, grand guerrier, ſage policeur, & digne de commander, ſi la iuſtice & loyauté euſſent accompaigné ſes actions: ſon corps, à cauſe qu'il eſtoit excommunié, fut enterré en vn foſſé prés de Beneuent, le Roy Charles le commandant: mais le Pape ne voulant qu'il fut és terres de l'Egliſe, feit tranſporter ailleurs ſon corps, ſur lequel on feit ceſt Epitaphe.

Où fut enterré le Roy Mainfroy.

Epitaphe de Mainfroy.

Hîc iaceo, Caroli, Manfredus, Marte ſubactus,
Cæſaris hæredi non fuit vrbe locus.
Sum patris ex odijs auſus confligere Petro,
Mars dedit hîc mortem: mors mihi cuncta tulit.

De ce qui ſe paſſa apres ceſte bataille, & de pluſieurs diuerſes occurrences tant en France qu'en Italie.

CHAP. XX.

ESTANT la bataille ſuſdicte gaignée, ceux de Beneuent, faiſans de neceſſité vertu, vindrent offrir les clefs de leur ville au Roy Charles, luy demandans grace de ce qu'ils auoiét ſuiuy le party de Mainfroy: le Roy accepta l'entrée de la ville, mais ſur le reſte il ne leur feit aucune reſponce: d'autant que ceſte cité appartenant au Pape, il en laiſſa faire au Legat qui eſtoit à ſa ſuite. Collenuce dict que noz gens y entrans, bien que l'Eueſque leur vint au deuant en proceſſion auec le chergé, croix & reliques, ſi eſt-ce qu'ils pillerent tout, & maſſacrerent & l'Eueſque, & ceux qui l'accompaignoient: ce que ie ne ſçauroy me perſuader, ſ'ils ſ'eſtoient rendus à mercy: mais ſi (comme dit Guillaume de Nangis) noz gens y entrerent par force, & peſle meſle auec les ennemys fuyans: ie ne fais point de doubte que, durant ceſte fureur, l'Eueſque ne fut non plus reſpecté que les autres. En ſomme, ceſte miſerable cité ayant eſté la retraicte de Mainfroy, fut auſſi cruellement payee pour l'auoir logé, eſtant ſaccagée, bruſlée, deſmantelée, & toute r'emplie de confuſion, le ſoldat y exerçant toutes les cruautez & violéces accuſtumées, & pratiquées en vne licéce deſbordée de la guerre. Ceſte priſe de ville fut auſſi toſt ſuiuie des autres, chaſcun ſe rendant à l'enuy au vaincueur tant en terre ferme qu'en Sicile, & en ceſte iſle la premiere cité qui ſe rendit Françoiſe, fut Meſſine, les citoiens de laquelle ne furent ſi toſt aduertis de la mort de Mainfroy, que ſoudain ils n'arboraſſent les enſeignes de France ſur leurs murailles, à l'exemple deſquels ſ'humilierent les autres places & forts de Sicile. En ſomme il n'y eut ville és deux Siciles qui ne feit ioug, ſauf Nocere des Sarraſins laquelle le Roy fut aſſieger, & voyant qu'il ne la pouuoit fleſchir à ſe rendre, il feit faire des blocus, trenchées & rempars tout à l'entour, y laiſſant grandes forces deuant, & ce neantmoins il n'en fut onc maiſtre, iuſqu'à ce qu'il eut vaincu Conradin. Ce pendant le Roy vint à Naples capitale de tout le pays, où il fut receu magnifiquement, & y feit ſon entrée, & fut receu au chaſteau Capouá, où il trouua les theſors de Mainfroy grands & fort riches, deſquels il feit largeſſe à ceux qui l'auoiét ſuiuy, cóme auſſi il donna pluſieurs ſeigneuries de ceux qui auoient tenu le party contraire: car des autres ſeigneurs Napolitans il n'en deſapointa pas vn ſeul, ains les tint prés de luy, les aduança en honneur, les appella au conſeil, & traita ſi doucement qu'il n'y eut aucun qui fut marry d'auoir perdu Mainfroy, ayans vn ſi excellent Prince au lieu de l'autre, qui n'auoit deffaut de choſe digne d'vn Roy que la pieté, car les lettres, la liberalité, & la vaillance faiſoiét aſſez cópagnie à Mainfroy. Tandis que le Roy Charles menoit cóme à la baguette toute l'Italie, eſtant Roy de Naples & de Sicile paiſible, Senateur de Rome, & declairé par le Pape deffenſeur de l'Egliſe, & vicaire general S. du Empire: voicy arriuer en Italie deux de ſes parens, qui depuis luy troublerent ſon repos, & cauſerent de grandes guerres en ſes ſeigneuries. Ces deux furent Federic & Henry de Caſtille fils de Fernand quatrieſme du nom, & freres d'Alphons dixieſme, la ſœur deſquels

Collenuce liur. 4. ſemble dire que Beneuent ſe rédict.

Tout le Royaume ſe rend au Roy Charles.

Nocere ne voulant ſe rendre eſt aſſiegée.

Charles fait ſon entrée à Naples.

Courtoiſie de Charles vers ceux de ſon party.

Charles fait vicaire du ſaint Empire.

desquels nommée Constāce, auoit esté espouse de l'Empereur Federic deuxiesme, & ainsi estoient oncles du petit Conradin, duquel sera parlé cy apres, & pour lequel ils furent traistres à Charles, duquel ils estoient proches parens, à cause de la Royne Blanche sa mere. Ces deux Princes (dit Collenuce) n'estans point agreables à leur pére, furent chassez d'Espaigne, de sorte que Federic se retira en Gaule, & Hēry en Afrique: mais l'historien Espaignol en donne autre raison parlant ainsi du Roy Alphons de Castille, esleu Roy des Romains: En l'an mille deux cens cinquante neuf, qui fut le septiesme de son regne, & de son Empire le troisiesme, luy desirant de se mettre en ordre pour le voyage d'Alemaigne & d'Italie, il entendit que l'Infant Henry son frere Prince turbulent & ambicieux, qui estoit à Lebrixa, se reuoltoit & faisoit des monopoles. A ceste cause despechant de Seuille auant contre luy le Comte Dom Nuñon de Lara, non seulement Henry fut vaincu, ains contraint de s'enfuyr par mer au Royaume de Valence: d'où encor' le chassa le Roy Iacques d'Aragon, & par ainsi se retira à Tunes en Afrique, où il fut quelques années. Ce Henry homme fin & cauteleux, & non pas plus religieux que simple, s'estant enrichy au seruice du Roy More, aduerty que son cousin Charles Comte d'Anjou estoit Roy de Naples & de Sicile, & auoit vaincu Mainfroy, en fut ioyeux, estant ainsi vengé du Roy d'Aragon gendre du deffunct, & par-ainsi s'en vint auec vne belle trouppe de gentilshommes Espaignols en Italie & fut bien-vienné & recueilly courtoisement par Charles, tant pour luy estre parent, que pour le sçauoir estre vaillant & sage en l'art militaire. Ce qui fut cause qu'il le feit Senateur de Rome, & luy donna sa Lieutenance en la grāde cité, esperant en tirer fidele seruice, dequoy il fut frustré, ainsi que l'effait nous le fera cognoistre. Collenuce recite cecy vn peu diuersement, faisant Hēry Senateur, non du tout par le moyē du Roy, ains par sa propre industrie, lors qu'il dict ainsi: Hēry se pleust quelque temps à la cour du Roy Charles, & d'autant que les guerres auoient espuisé le thesor Royal, cestuy presta au Roy quarante mille doubles ducats, laquelle somme ne pouuant rendre à iour nommé, cestuy se piqua, & iura de se venger de ceste iniure: ainsi il dissimula quelque temps son courroux & haine secrette, & feit si bien ce-pendant que tant par la faueur du Roy, qu'amitié qu'il auoit faite auec le Pape Clement, il obtint d'estre, au lieu du Roy, Senateur en la cité de Rome: & ayant gaigné le cœur des Romains, & petit à petit s'estant insinué en leurs graces & beneuolence, il commença aussi à escrire secrettement à Conradin son neueu de venir en Italie, & demander secours aux Princes d'Alemaigne, pour luy ayder à recouurer son heritage que luy occupoit le Prince de Frāce: ce qui se passa & aduint de cecy, nous le dirons és années suyuantes, car ie ne veux discontinuer l'ordre de mon histoire selon la suite des ans, ainsi que i'ay desia continué à faire iusqu'à present. Durant ces choses les affaires de Leuant ne se portoient guere bien, d'autant que le Souldan Bandocabar faisant guerre aux nostres ne les laissoit aucunement en repos, ains vint poser le siege deuant Acre, qu'il quitta, pour n'y pouuoir rien prouffiter, non plus qu'il feit à Monfort: mais ne laissa d'enuoyer ses Capitaines sur les terroirs, & seigneuries dependantes de Tyr, Tripoly & Tortose, donnant le degast au plat pays, & emmenant le pauure peuple en seruitude, d'autre part feit faire vne course en Armenie, tandis que Haiton estoit en Tartarie, au grand mal'heur & preiudice des Armeniens. En celle mesme saison Eude ou Odon fils puisné (d'autres dient aisné) de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, estant allé en la Terre saincte par deuotion, afin de combattre les mescreans, mourut par chemin, & en la cité d'Ancone, ainsi que dict Vignier en sa Chronique, mais Guillaume de Nangis dit que cecy aduint en Acre, & qu'il fut fort plaint par les Chrestiēs, à cause de la perte & dommage que leur pouuoit causer ceste mort. Ce Prince auoit espousé la Comtesse de Neuers, de laquelle il eut deux filles, à sçauoir Ioland, laquelle fut mariée à Robert fils du Comte de Flandres surnommé de Bethune, qui auoit espousé la fille de Charles Roy de Naples & de Sicile, nommé Blāche, de laquelle il eut vn fils nommé Charles, qui ne vesquit guere longuemēt: & apres le trespas de Blanche il espousa Ioland de Neuers, & par ce moyen le Comté de Niuernois tomba en la maison de Flandres. L'autre fille d'Odō Comte de Neuers, fut Alix femme de Iean de Chalon Comte de Rochefort, auquel elle porta le Comté d'Auxerre duquel mariage vint Guillaume Comte, & gendre d'Amé Comte de Sauoye & pere

Garinay liu. 13. ch. 9. de l'hist. vniuerselle d'Espaigne

Henry fugitif en Afrique.

Henry de Castille passe en Italie.

Henry auācé par Charles.

Froid fondement de la trahison de Henry.

Conspiration de Hēry contre le Roy Charles.

Bādocabar afflige les Chrestiens en Palestine.

Trespas d'Eude Cōte de Neuers.

Enfans d'Eude Cōte de Neuers issu de Bourgoigne

de Iean & Ieanne, l'vn son successeur au susdict Comté, & qui le vendit au Roy Charles le Quint, l'an de grace mille trois cens septante. Paradin & autres ont ignoré ce mariage de Blanche d'Anjou auec Robert de Dompierre, depuis Comte de Flandres, & ce neantmoins les anciens auteurs font foy que Charles mena auec luy Robert son gendre, & l'Annaliste de Flandres Meyer tesmoigne que de ce mariage vint lignée, à sçauoir vn fils, qui ne vesquit guere: ce que ie dis, non pour blasmer aucun, mais pour prier ceux qui escriuent d'estre plus diligens en leurs recerches. Mourut en celle mesme saison Hugues Comte Palatin de Bourgoigne, estant encor' en vie son pere Iean de Chalon, laissant de son espouse Comtesse de Chalon les enfans qui s'ensuyuent, à sçauoir Iean, Estienne & Pierre, qui estoient du second lict, à sçauoir d'Isabeau de Courtenay: car du premier lict il eut Hugues de Mathilde de Bourgoigne, & de cest Hugues vint Othon ou Othelin, qui luy succeda au Comté de Bourgoigne pour estre l'aisné: Estienne qui mourut sans hoirs, Regnaud Comte de Mombeliard, Hugues seigneur de Frasan & d'Aspremont: Henry qui mourut prisonnier pour suyure le party de la Comtesse sa mere, & du Comte Othelin son frere: & Ieã de Chalon fut le dernier, lequel espousa Alix fille de Robert Duc de Bourgoigne (laquelle a esté obmise par Paradin en ses genealogies) & duquel Iean on tient que sont sortis les seigneurs de Giury. Tãdis que Charles viuoit hõnoré en Italie, & que l'on faisoit des ligues sourdes contre luy en Alemaigne & ailleurs: le Roy sainct Louys s'adonnoit en France à policer ses terres & à instruire sa famille, & en l'an de nostre salut mille deux cens soixante-sept, il tint le Parlement general du Royaume à Paris aux festes de Pentecouste, où se trouuerent les Prelats, Princes & seigneurs de presque toutes les Prouinces: & où ayãt, selon la coustume, ouy les doleãces de ses suiets & fait à chascun iustice: & tient on que ce fut lors qu'on establit la loy deffendant l'alienation du domaine de la couronne, laquelle seroit besoing que fut à present pratiquée: & qu'õ dõna aux Baillifs des Prouinces puissance sur le pays & noblesse de leur departement, & tout tel, & esgal pouuoir que peuuent auoir maintenant les gouuerneurs: si bien que ces Baillifs r'entrerent en l'autorité des anciens Ducs, & leurs Lieutenans generaux eurent la charge telle que les Comtes de iudicature, auant que ces noms emportassent seigneurie hereditaire. Au reste ie ne peux auoüer ny receuoir l'opinion de ceux qui dient que sous ce Roy fut renouuellée la Loy de reuersion des apanages, aduenant qu'il n'y eut hoir masle, veu qu'encor' apres sainct Louys cela ne fut point obserué, & que ce que nous appellons apanage, estoit donné pour partage, ainsi qu'auõs dit & dirons du Comté d'Anjou, bien qu'il soit estimé des plus anciens apanages de France. Et apres qu'on eut traité des affaires, on vint à la resioüissance, le Roy tenant cour ouuerte l'espace de huit iours, pour honnorer la feste, & la ceremonie qu'il feit donnant l'accollée & ordre de Cheualerie à monsieur Philippe son fils aisné, & à son neueu Robert d'Artois fils du feu Comte d'Artois Robert de France, qui mourut (comme auons dit) en Egypte: estant ceste coustume fort ancienne en France de créer Cheualiers les fils des Roys, quoy qu'ils semblent l'estre de nature: afin que, & par le serment presté, & par la benediction y donnée, & l'exemple des vertus de celuy qui leur octroyoit cest ordre, ils fussent esguillonnez à faire ce à quoy cest ordre les oblige, qui est à faire droit à chascun, & à ne souffrir lascheté, violence ny meschanceté quelconque, moins en commettre. Ie ne veux m'arrester sur les droits, priuileges, ny ceremonies faites aux receptions des Cheualiers, d'autant que plusieurs ont traité ce suiet, ioint que la matiere faut qu'aye vn lieu tout particulier. Apres cecy, le Roy sçachant que du costé de sa mere grand Isabel de Hainaut, il estoit issu du sang de Charlemaigne, fut à sainct Denys, & là il commanda à Matthieu Abbé dudit lieu de separer les corps des Roys & Roynes venans de la famille Carlouingienne, lesquels il feit mettre à la main dextre de l'Eglise, & ceux qui descendoient de Capet à la senestre. Ainsi le dient noz Annalistes, mais ie ne voy à quel propos, comme ainsi soit que le sang du costé des femelles est sans respect parmy noz Roys, que pour l'aliance: & que sainct Louys venoit directement, & par la succession de pere en fils de Hue Capet, & non de Charlemaigne: qui me fait penser que ce bon Roy auoit vn autre dessein que celuy qu'on a escrit, qu'il pretendit plus honnorer les Carlouinges, que la memoire de ses ayeux & vrays predecesseurs: car c'eust esté plus de superstition & simplicité que

Meyer Annales de Flandres liur. 9.

Trespas de Hugues Cõte de Bourgoigne.

L'an 1267 Parlement à Paris aux festes de Pẽtecouste.

Quelle l'ancienne autorité des Baillifs.

Le Roy fait Cheualiers son fils, & son neueu.

Sermẽt que les Cheualiers faisoient, receuans l'accolée.

Cecy est traité par Guillaume de Nangis.

S. Louys estoit du sãg de Charlemaigne de par sa mere grand.

que d'accortise & prudence, ce qui seroit vn grand erreur de seulement le penser: mais il faut pardonner aux bonnes gens qui ont escrit le passé, lesquels ont estimé qu'il n'y auoit race illustre si elle n'auoit source de Charles le grand, & nous ont dressé des Genealogies à credit, allans recercher les souches des maisons d'où iamais elles ne descendirent. Non que pour cela ie pretende nier que S. Louys ne vint du sang Carlouinge, mais trop bien qu'il feit plus de compte de ses ayeux maternels, que de ceux desquels il descendoit en ligne directe, & les vertus desquels n'estoient incogneuës par le monde. Ceste année encor' comme les precedentes fut mal'heureuse aux Princes François, qui estoient en Leuant, d'autant que Hugues de Lusignen fut deffaict auec ses trouppes pres de Ptolemaide par les Turcs, lesquels brusslerent tout iusqu'aux portes de la ville, & ce-pendant les Geneuois, Pisans, & Venitiens en lieu de secourir les Chrestiens, s'amusoient à debattre leurs folles querelles au mesme port d'Acre, donnans passe-temps de leur ruine au Mahometan qui ne demãdoit pas mieux que la discorde des nostres. Mourut aussi lors Hugues heritier de Chypre, & luy succeda Hugues de Lusignen son cousin, estant ce Royaume hereditaire à ceste illustre famille : & aussi tost trespassa Iean d'Ibelin Comte de Iaffe excellent Capitaine, qui auoit esté regent en la terre saincte pour le pupille, & pour Hugues cy dessus nommé au Royaume de Chypre. Ce-pendant en l'an de nostre salut mille deux cens soixante huict, comme le Pape Clemẽt trauaillast apres les Princes Chrestiens pour les faire croiser contre les Mahometistes, & que desia pour ce faict, on leuast deniers pour le voyage, voicy qu'il est saisi de maladie, de laquelle il mourut la vigile de S. Barthelemy, & est enterré en l'Eglise des Iacobins à Viterbe, où il deceda: il est vray qu'auant sa mort, Conradin vint en Italie, ainsi que i'espere vous deduire cy aprés, mais ie vous ay proposé cecy pour continuer les affaires de Leuant, afin qu'il ne nous y faille reuenir. Nous auons dict cy dessus comme les Tartares sollicitez par le Roy Haiton d'Armenie vindrent en Syrie, & y feirent vn grand eschec de Mahometans: or Melechen Souldan d'Egypte, qui auoit succedé à Turquemenie, se resolut de les chasser, pour ce assaillit Guirbo Cam, lequel il luy fut aisé de surmonter, à cause que la dissension estant grande en Scythie, il n'en pouuoit aussi auoir secours: & par-ainsi luy vaincu, & occis par l'Egyptien, les autres Tartares se sauuerent en Armenie: & cestuy se resolut de vomir sa colere sur les Chrestiens, qui auoient faict venir les Tartares. Mais comme il s'apprestoit pour ce faire, voicy que il est massacré par ses Mamelus, lesquels esleurent Bandocabar cy dessus nommé pour leur Monarque, lequel delaya quelque temps la guerre desseignée contre les nostres, esperant de les prendre à l'improuiste, & en auoir sa raison auec plus de facilité, & moins de dommage. Mais estant deliuré de la frayeur des Tartares, lesquels chassez de Syrie n'estoient pour y reuenir de long temps, eu esgard aux guerres ciuiles qui estoient en leur pays, où la religion Chrestienne estoit refroidie: & voyant combien les Occidétaux se monstroient lents il deuint plus audacieux, & se rua sur la Carmanie & Armenie: ce qui fut cause que les Tartares, & Armeniens enuoyerent d'vn accord commun Ambassadeurs en Europe, pour attirer les Roys de France, & de Sicile à leurs secours. Mais la mort du Pape, & la discorde des Cardinaux, qui furent deux ans sur la cõtrouerse de l'election, le S. siege demourant sans pasteur, retarderẽt ce secours, quoy que S. Louys fut fort affectionné à la matiere. Tandis qu'on est sur ces appareils en Europe esloignée d'eux, ils ne s'adõnoient qu'à desuider les fusées de leurs partialitez, ou à viure à leurs aises, se croupissans en leurs maisons aneantis, & ayans mis en oubly la gloire de leurs ancestres, & la ruine qui les approchoit, ayans vn si puissant ennemy à leur porte. Eux donc ainsi auilis, le Mahometan vint soudain assaillir la grande, & ancienne cité d'Antioche, celle où premierement les disciples de Iesus-Christ furent appellez Chrestiens, la sçachant vuide de forces, à cause que Conrad Prince d'icelle, & petit fils de Federic Emp. auoit conduit ce qu'il auoit de soldats en Sicile au secours de son cousin Conradin contre le Roy Charles, où il fina miserablement sa vie: & lequel ayant laissé son pays en garde à Opizon Fiesco Geneuois, & Patriarche d'icelle Antioche plus aspre à prescher qu'à manier les armes. Ceste belle cité estãt sans deffence, fut aussi aisément prise par l'Egyptien comme difficilement les nostres s'en estoient faicts maistres l'an mille nonante sept, qu'ils feirent le premier voyage pour

Turcs surprennent Hugues de Lusignen pres d'Acre.

Trespas du Comte de Iaffe.

L'an de grace 1268.

Trespas du Pape Clement 4.

Melechen Souldan chassa les Tartares de Syrie.

Qui donna cœur à Bandocabar d'assaillir les Chrestiens.

Antioche assaillie par Bandocabar.

Prise, & sac de la cité d'Antioche. la conqueste de la terre saincte, & ainsi les Chrestiens en auoient iouy cent soixante cinq ans, auec honneur, & la perdirent auec grande infamie & lascheté, desarmans vn fort si necessaire, & la clef des pays de Syrie & Armenie. Bandocabar y ruina le fort de fonds en comble, ne voulant s'arrester à fortifier ceste cité si loing de son pays, ioint que deliberant de passer auec son ost en Armenie, il n'auoit moyen d'y laisser garnison, & par-ainsi il y feit mettre le feu, resolu de la ruiner du tout, & la mettre en cendres. Mais luy s'en estant allé, les Chrestiens qui s'estoient sauuez és montaignes, estaignirent le feu, & tascherent de remparer, & murer la ville, mais le peu de moyen, & richesses qu'ils auoient, & le peu de loisir que les Infideles leur dõnerent empescha ce deuoir, & ne peurent faire resistance au grand siege qui y fut mis dix ans apres, & lequel acheua de gaster & ruiner ceste cité tant populeuse: & auquel on dit qu'aduint vn cas digne de memoire pour l'exemple de la pudicité des dames, que ie ne veux oublier en cest endroict, la chose meritant bien que chascun en soit aduerty. En la cité auoit vn monastere de religieuses, lesquelles entendans au tumulte qu'on faisoit, que la cité estoit prise, & que tout estoit plein de sang, meurtres, & violemens, sans nul respect des lieux saincts, ny de sexe, ny d'aage: s'adresserent à leur mere & Abbesse pour auoir conseil sur ce qu'elles deuoient faire. Elle leur ayant faict vn beau discours sur la loüange de la virginité, & du martyre, les feit iurer que toutes suiuroient son exẽple: & soudain elle se coupпа le nez, & mutila la face, & ainsi defigurées, & sanglantes estans offertes aux Infideles, furẽt toutes massacrées cruellement, sauuans par ce moyen leur chasteté de la saleté de ces Barbares. I'ay adiousté ce second sac, & derniere ruine bien qu'auant le temps, afin que cy apres il ne nous y faille arrester, non plus que és autres affaires de Leuant, esquels vous ne lyrez plus que miseres, pertes & ruines pour les Chrestiens. Or tandis que le Roy S. Louys, que la vieillesse ne pouuoit destourner des soucis de secourir les affligez, estoit sur l'appareil de son voyage, nasquit Philippe de France, fils aisné de Philippe fils dudict Roy, & de Madame Isabeau d'Aragon, ce qui donna grand ioye au bon Roy, & à tout le Royaume, voyant vn si grand heur de lignée en la maison de France. Ce-pendant Henry de Castille broüilloit les cartes estrangement en Italie, attirãt ceux qu'il pouuoit des Napolitains, & Siciliens à soy, & au party de Conradin, duquel il faisoit la cause tresiuste, comme estant fils de Henry fils aisné de l'Empereur Federic, & par-ainsi le vray, & legitime successeur des couronnes de Naples, & Sicile. Et Conradin chatoüillé par les promesses de Henry, & d'autres de mesme ligue, communiqua l'affaire à Federic Duc d'Austriche & ieune, & volage cõme luy, & son cousin fort proche: de sorte qu'eux deux faisans assemblée d'hommes en Allemaigne, vindrent en Italie, & s'arrestans à Verone, attendirent leurs forces qui leur venoient tant par mer que par terre. Puis suiuis des Veronois, & Pauesans, vindrent vers le Marquis de Carette au terroir Geneuois, & de là sur mer à Pise, & là se ioignirent à luy les Gibelins de Toscane, & grand nombre de Lombards, si bien qu'il sembloit surmonter Charles en forces. Ce n'est pas encore tout, car Conrad Prince d'Antioche son cousin y vint auec ce qu'il auoit des gens pour la deffence de sa principauté, & Henry de Castille, autheur de ceste menée, feit venir en Sicile son frere Federic auec vne belle armée d'Africains & Mahometistes, lequel se ruant sur les Siciliens, se feit maistre de toute l'Isle, sauf des citez de Palerme, Messine, & Sarragosse, les plus grandes, & plus fortes du Royaume. Et afin que Charles fut assailly de tous costez, les Pisans fournirent à Conradin quarante galeres bien armées, lesquelles coururent toute la coste du Royaume de Naples, prenans l'Isle d'Ische à la veuë de Naples, & les forts de Sorrente, & de Pasetan, gastans, & rauageans tout le pays voisin de la marine. Le Roy Charles oyant cecy, s'en vint soudain à Naples, où il assembla ce qu'il peut d'hommes, resolu d'aller contre Conradin sur les limites du Royaume, & luy en empescher l'entrée, afin que sa veuë ne causast quelque reuolte de ses suiets. Conradin sçachant que s'il attendoit que Charles se fut fortifié, à peine en auroit il le bout, hasta la besoigne, & deffeit vn Cardinal qui, pres d'Arezze suiuy des Guelphes ennemys du sang de Sueue, luy voulut deffendre le passage: ce que faict, paruint à Siene qui fauorisoit aussi ses entreprises. Le Pape oyãt cecy (notez que Clemẽt viuoit ençor, & qu'il ne mourut qu'apres la ruine de Cõradin) enuoya vers Cõradin luy faire deffence de ne riẽ attẽter cõtre

Antioche rebastie par les Chrestiens.

Second siege, & sac extreme d'Antioche.

Philippe aisné des enfans de Philippe le Hardy nay l'an 1268.

Conradin vient en Italie.

Conradin par qui secouru.

Federic de Castille en Sicile cõtre Charles.

Pisans courẽt le pays Napolitan au secours de Conradin.

Deffence par le Pape faicte à Conradin.

tre

tre Charles, ny quereller plus le Royaume Napolitain, qui appartenoit à l'Eglise: q̃ s'il faisoit autremẽt, il le denonçoit pour excõmunié. Conradin aduerty auparauant par Henry Castillan, & conseillé de ce qu'il auoit à faire, ne tint non plus de compte des menaces, ny censures du Pape qu'auoient faict ses predecesseurs, ains passant oultre, vint en quatre iours cãper pres de Viterbe. Le pays de Poüille suiet à changemẽt, & les habitans duquel sont adonnez à l'inconstance, d'autres dient que le gouuerneur Frãçoys les mal-menoit, ne faillit, ayant ouy ce vent, de se reuolter, & tenir pour Cõradin és villes d'Adrie, Potence, Venose, Nocere, Matere, & tout le pays, dict le temps passé Iapigie, & à present terre d'Otrante, à cause que le Roy Charles n'y auoit point mis de garnison, ne pensant à l'inconstance naturelle de ce peuple: lequel fut esguillonné à ce faire par Robert de saincte Sophie, Raymond, Pierre, & Guillaume Comtes de Potence ses freres, le Comte Henry de Riuel, & les seigneurs de Scorneuache, de Philangere, & de Lothere, & autres de Poüille & de la Basilicate, lesquels ruinerent plusieurs places, leur faisans resistence, telles que furent Spinaciol, Auelin, Minturne, Montemilon, Guaragnon, & autres: de sorte que celles seulles, esquelles le Roy auoit mis garnison, demourerent en son obeissance, telles que furent Monte-Piloso, Melphe, Barlette, Troye, Tranie, Malphette, Barry, & Bitonte: & quant à Foggie, pour ce que les habitans commençoient se mutiner, & dresser pour se reuolter, Guillaume Landon Parisien, & chef du pays, la ruina & pilla pour donner frayeur aux autres, & feit le semblable à d'autres, qui vouloient imiter l'exemple des rebelles. Ces succez hauçans le cœur à Conradin, l'esmeurent aussi à descamper de la plaine de Viterbe, & ayant vne belle & puissante armée, il s'achemina vers la grande cité de Rome: si bien que le Pape, qui pour lors estoit à Viterbe, voyant ce camp passer le long des murs de Viterbe, & deuant son Palais, comme poussé d'vn esprit Prophetique, dit à ceux qui estoient auec luy, regardans ceste armée. Voyez vous cest ost si magnifique, & puissant? Et ce ieune Prince marchant auec si grande brauade, & se fiant par trop en ses forces, & en la vaillance de ceux qui l'accompaignent? Certes i'ay pitié de luy, voyant bien qu'il portera la penitence du peché de ses ancestres, & qu'il est conduit, comme vne brebis à la boucherie. Et bien que plusieurs s'estonnassent que le Pape feit si peu de compte d'vne armée si flourissante, si est-ce qu'il repeta encor' les mesmes parolles, adioustant q̃ toutes ces forces en peu de tẽps s'esuanouyroient aussi tost qu'vne vaporeuse fumée. Et quoy qu'en leur cœur ils s'en moquassent, estimans ou que le Pape resuoit, ou qu'il ne pouuoit celer le mal qu'il souhaitoit à Conradin, si veirent ils bien tost apres par l'effect qui s'en ensuiuist, que Dieu luy faisoit tenir ce langage, & que le Prince de Sueue venoit espandre son sang au pays, auquel son ayeul auoit tant faict de concussions, & au Pape, & à ceux de sa ligue. A Rome ce-pẽdant Henry faisoit tout appareil pour y receuoir Conradin, & y feit son entrée aussi magnifique, & põpeuse que s'il eust esté Empereur, les Romains l'honnorans & caressans, & le conduisans au Capitole. Ce fut lors que Henry se ioignit à luy à bon escient, & laissant le Comte Guy de Monfeltre pour son Lieutenant à Rome, sortit auec quelques trouppes Espaignolles qu'il auoit de la cité, pour cõduire Henry au Royaume de Naples. Charles ce-pendant, qui iusqu'à lors auoit tenue assiegée Nocere, s'estoit retiré vers le mont Cassin, pour empescher que le Sueue ne passast au Royaume, desirant de le combattre: mais ne pouuoit pour lors, à cause que ses trouppes estoiẽt espanduës çà & là, pour s'opposer par tous les endroits, esquels l'ennemy luy donnoit des affaires. Conradin de son costé, aduerty que Charles estoit au Mont Cassin, se resolut de l'affronter & combattre: par ainsi ayant les Romains pour guide, il vint à Tiuoli, & de là passa par le Comté de Tagliacozze, où estant, il entendit que Charles l'approchoit, pource passa iusqu'au Lac Fucin, qu'à present on surnomme de Celan, à cause d'vne place chef de ce Côté, qui est là aupres assise, deliberé de luy dõner la bataille. Et afin de n'estre surpris, à cause que le Prince de France n'estoit guere loing de luy, il feit armer ses trouppes, & marcher en bataille, comme prests à choquer, laissant à main droicte les Aqueducts & murs: par lesquels iadis on faisoit venir l'eau de ce Lac de Celan à Rome: & vint se camper au Valon, & large campaigne dicte Palentine, assise sous le Chasteau de Maglian, au bout de laquelle est le Lac susdict, & iadis y auoit vne belle abbaye renommée de la victoire que Charles premier du nom Roy

Reuolte de la Poüille cõtre Charles.

Seigneurs rebelles à Charles.

Villes ruinées par les rebelles

Conradin s'achemine à Rome.

Prediction du Pape Clement sur le malheur de Conradin.

Conradin receu magnifiquement à Rome.

Charles campé pres le mont Cassin.

Voyage de Conradin allant assaillir Charles.

Planure Palentine pres le Lac de Celan.

de Naples y fonda, ayant vaincu Conradin, laquelle est ores ruinée à cause des continuels tremblemens de terre. Or quel fut le succez de cecy, nous le dirons au chapitre suiuant, d'autant qu'il le faut vn peu discourir & specifier amplement, la chose le meritant pour son importance : seulement vous diray que Robert de Flandres s'estant retiré en France, apres que le Roy Charles de Sicile son beau-pere eut vaincu Mainfroy, oyant que Conradin passoit auec forces en Italie, & que les Guelphes l'accompaignoient, ne faillit aussi de s'y acheminer auec son camp Flamand, & suiuy d'vne belle troupe de Picards, afin de s'y faire aussi bien cognoistre qu'il auoit faict en l'autre bataille. Ce-pendant ceste année deceda Pierre Comte de Sauoye sans hoir de son corps, & ainsi son frere Philippe vint à l'heritage, & espousa Alix veufue de Hugues Comte de Bourgoigne, à laquelle ce Comté estoit escheu : ce Comte Philippe ayant procez auec Hugues Duc de Bourgoigne, pour le faict de la Cité de Dole, en accorderent ensemble en ce temps, de sorte que le Sauoisien confessa que le Duc de Bourgoigne estoit souuerain sur icelle ville, la releuant de luy , & luy en faisant hommage.

Robert de Flãdres retourne en Italie au secours du Roy Charles.

Accord entre le Duc de Bourgoigne & le Cõte de Sauoye.

Quelle fut la bataille pres le Lac de Celan, victoire de Charles, & autres diuerses occurrences fort dignes de memoire.

CHAP. XXI.

CHARLES estãt si pres de l'ennemy, faisoit difficulté de combattre, d'autant qu'il n'auoit forces esgalles à celles de Conradin, veu qu'il auoit vne armée à Messine en Sicile, contre Federic de Castille, l'autre en Poüille pour recouurer les places perduës, en auoit encor laissé partie à Arezze, & de refuser le choc n'y auoit moyen, afin de ne refroidir ses suiets de son obeissance : d'autre-part il voyoit que s'il estoit vaincu, il seroit à recommencer sa conqueste, veu les factions du pays, & l'inconstance de ceux qui y habitent. A ceste cause il feit venir de Naples Erard de Valery (Collenuce le nomme Alard) Cheualier ancien, & fort esprouué és batailles, & sur tout à dresser vne armée tant pour son long aage, que grãde experience, lequel venoit de Hierusalem, & auoit faict vœu de ne rien entreprendre en faict de guerre, qu'il n'eut visité Rome, & faict retour en France. Et pour ce le Roy luy demandant conseil sur cest affaire, il s'en excusa sur son vœu, mais pressé par le Prince, l'amour du pays, & la reuerence de son Roy, le frere duquel il voyoit en destresse, luy feit quicter l'obligation du vœu, & promit au Roy Sicilien d'entrer en guerre, pourueu qu'il l'asseurast de se gouuerner par son conseil. Cestuy donc voyant que sans vser de ruses, & stratagemes, il estoit impossible (sans vn miracle manifeste) que le Roy vainquit Conradin, ordonna trois escadrons, les deux desquels il posa quelques mille pas loing de la troupe où estoit le corps du Roy, laquelle faisoit le tiers escadron de la bataille, auquel le Roy estoit accompaigné de ses Prouençaux, conduits par Imbert de Baux, d'autres le nomment Bertrand de Balze, (issu d'vne des plus anciennes maisons de Prouẽce) & les successeurs duquel ont eu l'hõneur depuis d'estre alliez des meilleures maisons de France, ainsi que (peut estre) nous dirons en quelque lieu, si le propos nous y conduit: & en ceste trouppe estoiẽt tous les plus vaillans, & la fleur de l'armée, afin que si les ennemys vainquoient les premiers, que ceux cy reparassent la faulte. Es deux premiers escadrons estoient chefs Philippe de Monfort, & Henry de Consances, ausquels furent associez Iean de Clairac, & Guillaume l'Estendard tous vaillans, & renommez Capitaines: Henry de Consances (comme si à l'exemple d'vn autre Decie Romain il se fut consacré à la mort pour son Prince) fut armé, & monté des armes, & parement, & cheual du Roy, & Guillaume l'Estendard porta la cornette Royale deuant luy, afin que les ennemys pensans que le Roy fut là, feissent tous leurs efforts (cõme ils feirẽt) & que puis apres le Roy leur feit achepter cherement ceste victoire. Collenuce dict que celuy qui fut armé des armes Royales estoit Philippe de Monfort, mais Guillaume de Nangis, qui vesquit peu de temps apres

En quelle destresse se troua le Roy Charles.

Erard de Valery, hõme de grãd conseil.

Bertrãd de Baux chef des Prouẽçaux.

Chefs des escadrons de Charles.

Contrarieté des Historiens.

apres cecy, nous nomme Henry de Consances. Au reste, en ce val Palentin, & du costé de la cité d'Albe, y a vn tertre & costau, & au dessous d'iceluy vn autre vallon si couuert par ceste colline, qu'il est impossible que ceux du val Palentin y puissent descouurir chose quelconque: & ce fut là que le Roy se mit en embuscade, & d'où auant il rauit depuis la victoire à ses ennemys & aduersaires: & Erard de Valery se tint sur le costau auec quelques trouppes pour donner secours à quelle que ce fut des trouppes qu'il verroit esbranslées. Conradin qui sçauoit fort bien les forces du Roy, & n'eut onc pensé qu'il se fut tant aduancé que de le venir trouuer, voyant (à son aduis) que les nostres n'auoient faict que deux escadrons de leur ost, il feit aussi le semblable, donnant la premiere pointe aux Romains, Italiens, & Espaignols, qui estoient à son secours: en la seconde il fut auec le ieune Duc d'Austriche son cousin, suiuis d'vne puissante trouppe de fanterie, & de trois mille hommes d'armes qui luy seruoient d'escorte, & pour la garde de son corps: & l'Espaignol Henry voulut estre comme spectateur du choc, afin de dõner secours où il verroit qu'il en seroit besoing, comme aussi il fut le premier depuis qui commença la meslée. C'est vn cas esmerueillable que ce que de Nangis racompte, que sur le point que Henry marchoit pour assaillir les nostres, le Roy Charles (comme s'il eut esté en lieu d'asseurance) estoit couché, & dormoit à son aise en sa tente, d'où il ne se leua, iusqu'à ce qu'il fut esueillé par le bruit des combattans, & que lors il s'arma, & s'appresta, attendant l'issuë des choses, & se reposant sur la sagesse tant du seigneur de Valery, que de ses autres Capitaines. Collenuce ne faict aucune mention d'vne riuiere, sur le pont de laquelle commença le choc entre les deux armées, laquelle s'appelloit iadis Pitorius & à present Giouenco, d'vn Chasteau qui l'auoisine, surquoy oyans comme parle Guillaume de Nangis: les rancs (dict il) estans dressez en peu de temps, le premier escadron se mit à marcher contre Henry frere du Roy d'Espaigne, mais il ne peut se mesler à l'ennemy, ny l'affrõter à son aise, à cause d'vn petit fleuue qui les separoit, ils se mirẽt à cõbattre sur vn pont de bois, chascun taschant d'en repousser son aduersaire. Mais tãdis qu'ils estoiẽt en ce debat, quelques trouppes Italiennes qui sçauoient le gué, vont le gaigner au desceu des Gaulois, de sorte que noz pauures Prouençaux & Champenois se veirent assaillis par deuant & par derriere: ce qui les estonna tellement que peu s'en fallut qu'ils ne se meissent en fuitte. Mais Henry de Consances, qu'ils estimoient estre le Roy (au moins la plus-part) leur remit le cœur au ventre, & les feit rentrer furieusement au combat: où sans faillir ils eussent donné des affaires aux Italiens & Espaignols, si Conradin auec ses Allemans ne fut venu à leur secours. C'est icy que noz gens sont estonnez, quelque chose que sçachent faire ny le Comte de Monfort, ny les seigneurs de Consances, de Clairac, ny de Beaumont, qui est celuy que les historiens appellent Guillaume l'Estendard: car l'ennemy voyant l'enseigne Royale, & Henry de Consances tout ainsi equippé, & suiuy cõme si c'eut esté le Roy le pensans estre le Prince, se ruent sur luy auec grande furie, & quelque resistance que luy, ny les siés sceussent faire, ils l'abbatirent de son cheual, & en fin luy feirent perdre la vie. Ce qui donna telle frayeur aux nostres, que pensans que tout fut perdu, ils guerpirẽt la place, quelque chose que sceussent faire ny remonstrer les seigneurs de Clairac & de Beaumont, lesquels se feirent faire voye à l'ennemy en despit qu'il en eut le glaiue au poing: & se retirerent en l'escadron Royal. Collenuce dict que Philippe de Monfort fut tué en ce rencontre, mais (comme i'ay dit) c'est à cause qu'il le faict estre celuy qui fut vestu des armes Royales, ce que nous ferons voir cy apres estre autrement, & que ce Philippe feit depuis de grands seruices au Roy Charles au pays de Sicile, aussi bien que Guy son frere à Naples. Iusqu'icy s'estoient bien portez les affaires de Conradin, mais & l'auarice des siens, & la temerité du Castillan, les vns s'arrestans au pillage, & l'autre s'opiniastrant plus qu'il ne debuoit à la poursuitte des fuyards, fut cause du changement de ce bon-heur: car Conradin, & le Duc d'Austriche delaissez presque seuls de leurs gens veirent le sort tout different de ce qu'ils auoient desseigné, s'estans veu en main la victoire. Le Roy Charles ce-pendant, affligé outre-mesure de voir les Prouençaux, & Italiens si mal traictez, loüa Dieu d'auoir eschappé vn si grand peril, & leur allant au deuant, les asseuroit & les prioit de tourner teste, & ne faire ce tort à leur reputation que de fuyr deuant ceux que si

Descriptiõ du lieu où le Roy se mit en embusche.

Bataille de Conradin cõme dressée.

Ainsi en aduint vn iour à Alexandre le Grand.

Pitorius fleuue à present dit Giouenco.

Ces Champenois sont ceux du pays de terre de Labour en Italie.

Henry de Consances occis.

Route des premiers escadrons de Frãçois.

Faute de Collenuce.

Bataille recõmencée par les François.

souuent ils auoient batus,& vaincus en bataille. Eux oyans, & voyans le Roy, qu'ils estimoient estre mort,estonnez d'vne part,& ioyeux de l'autre, tournent face,& faisans teste aux Allemans, quelques bien armez, & vaillans qu'ils sceussent estre,si les contraignirent ils de se desbander & faire largue,de sorte que Conradin fallut que se sauuast à la fuitte, luy qui n'agueres s'estoit veu victorieux de la fortune de Charles. Henry d'autre costé s'estant recueilly sur vn costau, & voyant la deffaicte des Allemans,ne perdit pourtant courage,ains comme poussé de desespoir descendit auec ses trouppes & d'vne grande furie,vint assaillir le camp Royal, lors que le moins on pensoit en eux,& pilla ce qu'il voulut du bagage, qu'il ne porta guere loing. Car Erard seigneur de Valery,vsant de ses ruses accoustumées les deceut,les affrontant, & puis faignant de s'enfuir,& les ayant faicts ainsi s'espandre çà & là, eux qui estoient venus fort serrez, & du tout inuincibles,se veirent coustoyez de Guy de Monfort,Thomas de Coucy,Guy de Laual,& autres seigneurs François de si pres qu'en fin rendans les abbois,Henry se sauua à fuir,laissant les pauures Romains,Espaignols, & Allemans à la mercy des François,Picards,Angeuins,Manceaux,Torengeaux,Bretons,& Prouençaux,qui vomirent sur eux tellement leur colere,qu'il y eut peu de ces forces qui portassent la nouuelle de la deffaicte en leurs pays, sauf les seigneurs de la plus-part desquels furent faicts prisonniers,& ausquels on feit depuis leur procez, ainsi que pourrons cy apres deduire. Ceste victoire obtenue,le Roy Charles loüa Dieu de ceste grace à luy faicte,& presque miraculeusement,en memoire dequoy il feit (comme dict auons) bastir au mesme lieu vne riche Abbaye,qu'il nomma la Victoire. Et ce-pendát pour ne se laisser vn tourmét continuel deuát les yeux,il feit poursuiure fort diligemment Conradin entre les morts, & entre les prisonniers, plusieurs desquels il feit mourir,& sur tous,ceux du Royaume Napolitain, & les autres il condemna à prison perpetuelle. Henry Castillan cause du mal'heur du Prince Allemant estant aussi poursuiuy,s'enfuit iusqu'au Mont Cassin,pillant,& rauageant tout par où il passoit, & faisant courir le bruit que Charles auoit esté deffait, & toutes ses trouppes taillées en pieces. Collenuce dict qu'il se sauua à Reate en vn monastere, mais que l'Abbé du lieu le liura aux François:mais soit à Reate, ou au Mont Cassin, si est-ce qu'il appert que l'Abbé qui aymoit le Roy Charles, voyant à la contenance de Henry qu'il ne portoit point la mine d'autre que d'vn vaincu, le feit emprisonner, & le rendit au Roy sous condition toutesfois que sa majesté ne le feroit point mourir, tant que l'Abbé seroit en vie, afin que luy qui estoit Ecclesiastique ne semblast auoir liuré vn homme à mort:ce que le Roy luy octroyant, ne luy faillit point de promesse. Conradin,& le Duc d'Austriche accompaignez de Gauuain Lance,& Galeot son fils, furét trois iours errans par les bois:& ne sçachans où aller,ils vindrent en fin en vne forest pres la ville d'Asture, assise au terroir Romain,& lieu mal'heureux iadis pour Ciceró, auquel fut là trenchée la teste par Popile, que d'autres-fois Ciceron auoit deliuré de mort, pour gratifier par ce massacre à Marc Anthoine : comme ce lieu fut le desastre de ce pauure Prince Conradin fugitif de la bataille. Car ayant troué là vn pescheur qui auoit vne nacelle,ils le prierent,luy faisans de grandes promesses, de les códuire iusqu'à Pise,ou iusqu'aux terres de la seigneurie de Siene. Or notez que les deux Princes & leur suitte estoient vestus en Palefreniers pour n'estre point cogneuz:& le pescheur ayant accepté la condition, il fallut auoir quelques viures pour mettre en leur bateau:& nul ayant de l'argent pour luy donner, Conradin tira de son doigt vn anneau fort riche,& precieux,le baillant au pescheur pour le vendre, ou engager à Asture, & achepter ce qui seroit necessaire pour leur voyage. Le pescheur est par aucuns blasmé d'auoir accusé les Princes,mais il est plus vray-semblable qu'il y alloit de bonne foy,ne sçachant rien de la recerche que le Roy en faisoit faire : & qu'estant à Asture,il acheta ce qui luy faisoit besoing,mais parla plus qu'il ne falloit,disant qu'il alloit conduire deux beaux ieunes hommes, mais fort mal vestus: ce qu'estant rapporté à vn gentil'homme Romain nommé Iean Frangipan gouuerneur d'Asture, ne faillit aussi tost de mettre vne galere apres, se doubtant bien que c'estoit Conradin qui vouloit se sauuer en Toscane, & ainsi ces pauures miserables Princes, & leur trouppe furent pris, & conduits à Asture. Le Roy Charles qui n'eut voulu pour chose du monde perdre ce prisonnier, arma soudain, & fut assieger Asture, & par

Deffaicte de Côradin & des Allemans.

Henry assaut le cáp Royal.

Henry deffaict & mis en fuitte.

Abbaye de la victoire fondée par le Roy Charles.

Henry fait prisonnier, & liuré au Roy Charles.

Conradin vient à Asture pensant se sauuer.

Fasel hist. de Sicile, Dec. 2 liu. 8. cha. 3.

Iean Frangipan préd Conradin.

Charles assiege Asture

mer &

mer & par terre : soit que Frangipan s'entendit fort bien auec luy, & voulut estre forcé de rendre Conradin, afin de s'en pouuoir descharger s'il en estoit recerché : ou (qui me semble le plus vray-semblable) que le Roy se doubtast que ce Romain ne le laissast euader, ou que par argent il luy donnast liberté : tellemẽt que le Romain fallut que luy rendit, & Conradin, & tous ceux qui estoient en sa cõpaignie, lesquels il conduit à Rome, où il mit vn Senateur en son nom & à sa deuotion, puis arriua à Naples, & là furent emprisonnez les Princes & leur suitte, où l'on les detint longuement : le Roy deliberant sur ce qu'il en auoit à faire. En fin ayãt assemblé tous les plus doctes legistes, & docteurs en droit qui fussent au Royaume de Naples, s'enquit d'eux ce qu'il deuoit faire de Conradin, tous d'vne voix, & principalement ceux de Naples, de Caque & de Salerne, luy respõdirent, qu'il estoit digne de mort : & y en a qui disent, qu'ils ne iugerent sinon suyuant la volonté du Roy, qui leur auoit descrit ce qu'il en deliberoit faire. Il y en a, & sur tout aucuns Allemans, qui tiennent que Charles ayant demandé conseil sur cecy au Pape Clement, qui viuoit encor', iceluy luy respondit ainsi: La vie de Conradin est la mort de Charles : là où si Conradin meurt, Charles aura sa vie asseurée. Ie sçay bien que les Allemans detesterent de telle sorte le iugement de Charles, qu'il fut vn long temps qu'ils ne vouloient ouyr parler de luy, non plus que du plus cruel & sanguinaire qui fut onc au monde : aussi (comme i'ay dit cy dessus) ce Roy fut seuere outre-mesure, & plus encor' en cest endroit où il falloit pacifier vn estat par la mort de son ennemy & competiteur. On dit que Robert de Flandres gendre du Roy & plusieurs gentils-hõmes François, ne trouuoient point bon q̃ le Prince Conradin fut iusticié, eu esgard à son aage, que plustost il luy falloit pardonner, & l'obliger par ceste grace, & auec quelque alliance en vne des bonnes maisons de France: mais la crainte qu'on auoit que s'il viuoit il ne remuast mesnage, fut cause que la sentẽce de sa mort fut autorisée. Ainsi en la fin de cest an mille deux cens soixãte-huit, au mois d'Octobre & le vingt-quatriesme d'iceluy, Conradin fut iugé à mort, & conduit en la place qui est deuant le conuent des Carmes à Naples, où l'on auoit dressé vn eschaffaut couuert de tapis rouges (d'autres dient de velours cramoisy) & auec luy Federic Duc d'Austriche, Gerard Comte de Pise, general des Toscans en ceste guerre contre Charles: Henry de Castille, Richard Reburse, Iean Grotte, Marin Capeccie, & Roger Busse tous vaillans Capitaines & autres hommes illustres : ausquels tout haut & publiquement (excepté à Henry de Castille) le Chancelier du Roy assis sur vne haute chaire, prononça la sentence de mort, à cause que Conradin auoit troublé la paix de l'Eglise, qu'il s'estoit faucement attribué le tiltre Royal, & auoit conspiré de faire mourir le Roy Charles. On tient que Conradin respondit à celuy qui le condemna, qu'il ne luy estoit loisible de cõdemner vn fils de Roy, & que Charles n'auoit aucune puissance sur luy, qui luy estoit esgal en toutes choses, que iamais il n'auoit eu intention de faire tort ny violence à l'Eglise, ains seulement s'estoit mis en deuoir de se saisir de son heritage que iniustement on luy denioit, qu'il esperoit que ses parens vengeroient sa mort, & ne souffriroiẽt vne telle iniquité impunie. Ce qu'ayant dit, il tira vn de ses gands d'vne main qu'il ietta, comme seruant de gage de deffy, & d'Ambassade à ceux de sa nation, instituant & nommant son heritier Federic de Castille fils de sa tante: & fut ce gand leué & porté depuis au Roy d'Aragon, qui fonda la dessus partie du droit qu'il se disoit auoir au Royaume de Sicile. Le pauure Duc d'Austriche (il n'estoit point du sang de ceux qui à present tiennent celle seigneurie ainsi que verrons cy apres) fut decapité auant Conradin, la teste duquel cestuy prit entre ses bras, & la baisa, s'accusant soymesme d'auoir esté cause de la ruine de ce Prince miserable, l'arrachant presque du sein & embrassemens de sa mere. Apres ce Conradin mettant les genoux à terre, fut decapité: & tout aussi tost le bourreau qui faisoit ceste execution fut despeché par vn autre, afin qu'il ne se peut vanter d'auoir espandu le sang d'vn Prince des plus illustres de la terre. Il y en a encore qui dient que Robert de Flandres fut si irrité de ceste mort, que de sa propre main il occist celuy qui auoit prononcé la sentence contre Conradin, disant celuy là estre indigne de viure, qui estant issu de bas lieu, auoit osé condemner les Princes les plus genereux de l'vniuers. Apres ceux cy furent pendus (mort vilaine & abominable) les seigneurs Napolitãs, qui auoiẽt suiuy le party de Conradin : les corps desquels tous furent en fin par l'octroy du Roy

Conradin liuré à Charles.

Procez fait aux Prĩces de Sueue et d'Austriche.

Responce qu'on dit que Clemẽt feit au Roy Charles.

Conradin regreté par les Frãçois.

Conradin iugé à mort à Naples.

Protestatiõ de Cõradin au gibet.

Federic de Castille nõmé heritier par Conradin.

Conradin decapité.

Bourreau decapité et pourquoy.

Epitaphe de Cōradin

mis en sepulture,& escriuit on cest Epitaphe sur le tombeau de Conradin.

Asturis vngue leo pullum rapiens Aquilinum,
Hîc deplumauit, Acephalúmque dedit.

Telle fut la fin du sang de Sueue qui auoit l'honneur d'estre issu des Roys & Empereurs de Gaule & Germanie,& des Princes de Bauiere,estant accomplie la prediction du Pape,que Conradin venoit porter la penitence des forfaits & pechez de ses predecesseurs: Dieu ayant suscité ce Prince François pour chasser ce sang d'Italie,qui auoit causé la ruine d'icelle par les diuisions y semées pour la rebellion faite à l'Eglise: quoy que les Allemans en parlent autrement, blasmans les deportemens des Papes d'alors, & loüans les Sueues iusques aux Cieux: en quoy volötiers ie leur adhereroy,si l'effect ne me monstroit le contraire de ce qu'ils en chantent. Et ne mechaut des lettres enuoyées par Dom Pierre d'Aragon à ce Roy Charles,desquelles fait mention l'histoire d'Espaigne, lesquelles appellent le Prince François plus cruel que Neron, & dit son acte n'estre point digne d'vn Prince: veu que ce que depuis ce Roy pratiqua en Sicile, ne peut pas estre excusé ny couuert d'vn si iuste tiltre que la iustice faite sur Conradin & ses complices. Ces choses se passans ainsi au Royaume de Naples, Conrad Prince d'Antioche, cousin du deffunct Conradin, faisoit ses ieux en Sicile: de sorte qu'il ne laissoit rien à prendre, donnant de la peine beaucoup aux François & aux Siciliens, lesquels tenoient le party de France: à quoy pour lors le Roy ne pouuoit encor' pouruoir,ayant à döpter plusieurs villes de la Poüille,Calabre & Terre de labour reuoltées par les seigneurs deffaits à Naples auec Conradin. Par-ainsi il fut à Auerse qu'il ruina de fonds en comble, à cause que la famille & maison des Reburses y auoit fait reuolter les citoiens: & les autres villes estonnées de cecy, ne sçauoient comme regaigner sa bonne grace. Les gouuerneurs des Prouinces susdictes, & de Lucanie (ores Basilicate) vengeans l'iniure faite au Roy par les habitans d'icelles, les traitoient si rudemét que les villes mesmes fideles sentoiét la persecution, si elles receuoient aucun de ceux qui auoient esté de la conspiration, desquels il ny auoit ville,n y cité qui ne veit faire iustice exemplaire,& sur tout és villes de Potence & de Cornet, dignes pour vray de pire chastiment,d'autant qu'ayans trahy le Roy,ils voulurent purger leur crime, en trahissant ceux mesme que cötre le Roy ils auoiét mis dedás leurs villes, lesquelles furét saccagées par Pierre de Beaumöt,& Roger de Säseuerin, enuoyez par le Roy pour punir ces rebelles. De plusieurs seigneurs qui suiuyrent les Roy Charles en Italie, il y en eut d'auancez & enrichis audit pays,les autres se retirerét: & treuue qu'entre ceux qui l'accompaignerent outre les susnommez, furent les Comtes de Bar & de Bresne, les seigneurs de Suilly, de Genuille, de Lautrec, de Baugé, de Hiesmes, de Dimusac, d'Estoch,& d'Artus, de Clermont, de Marsan, de Dissac, & trois issus de la maison de Monfort,& de celle des Baux en pareil nombre : tous lesquels presque furent faits ou Comtes ou seigneurs en la Poüille & Calabre par ce Roy,ou par ses successeurs,en recompence des seruices qu'ils en auoient receu en leurs conquestes. Au reste, pour ne laisser en arriere le Prince Henry de Castille prisonnier du Roy Charles,& autheur du voyage de Conradin,le Roy luy ayant fait faire son procez, & par iceluy ce Henry estant condamné à perdre la teste comme les autres,le Roy voulant garder inuiolable sa parolle suyuant la promesse faite à l'Abbé de Moncassin, qui fut depuis Chancelier du Royaume,luy donna la vie, mais ne luy pardonna son forfait, ains ordonna que fut conduit prisonnier en Prouēce,où il vouloit q̃ mourut miserablemét,le payát selö ses dessertes,& à bon droit, puis que son ingratitude auoit esté cause de la ruine de tant de maisons illustres. Ce fut lors que les Sarrasins quitterent Nocere, & que le Roy Charles eut la possession paisible de tout le Royaume de Naples, establissant,& gouuerneurs par les Prouinces,& magistrats & officiers par les villes à sa deuotion, chassant les factieux,& hauçant ceux du pays qui luy auoient fait seruice: mais sur tout les siens furent (comme i'ay dit) honnorez & de charges & de grands biens en son Royaume. Entre lesquels il voulut recompenser Erard seigneur de Valery des Comtez de Melphe & de Surrente, le priant de demeurer auec luy, ce qu'il refusa,rendant graces au Roy

Gariuay hist. d'Esp. liur. 32. cha. 9.

Conrard Prīce d'Antioche en Sicile.

Auerse cité ruinée par le Roy Charles et pourquoy.

Villes saccagées par Charles.

Seigneurs qui suiuirent Charles de France en Italie

Abbé de Mōcassin fait Chancelier de Naples.

Erard de Valery refuse auoir

au Roy de sa liberalité, & disant ne luy auoir donné conseil, ny fait seruice pour en auoir salaire, ains pour la seulle affection qu'il portoit au Roy de France & seruice qu'il luy deuoit, & aux Princes du sang & couronne de France: ce que fait, il prit congé de luy, & s'en vint auec sa suitte en Gaule. Ce-pēdant que le Roy auoit assez affaire à se deffendre contre Conradin en la Poüille & Terre de labour, voicy Conrad de Sueue Prince d'Antioche, qui (comme auons dit) vsurpoit la Sicile, lequel aduerty de la mort de Conradin, se resolut de garder pour soy sa conqueste, & deffendre contre Charles cest heritage, luy estant issu d'vn fils de l'Empereur Federic, & de la fille du Roy de Hierusalem. Ce nouueau soucy fut cause que le Roy despecha les seigneurs Philippe & Guy de Monfort (ainsi en parle de Nangis, monstrant par là que Philippe n'auoit esté occis à la bataille, & que pour la vengeance de sa mort, le Roy ne feit trécher les testes aux Capitaines principaux du camp de Cōradin, ainsi que le tient Collenuce, lequel se trompe en plusieurs autres endroits de son histoire) & auec ceux cy allerent Thomas de Coucy seigneur de Veruin troisiesme de ce nom, & fils de Thomas second, & neueu de Raoul seigneur de Coucy, qui est (ainsi qu'ailleurs auons dit) vne des plus nobles, illustres & anciennes familles de ce Royaume. Allerent aussi en ce voyage Guillaume de Beaumont, Guillaume des Estendards (ainsi appelle ceste famille Anthoine de la Sale en son liure adressé à Iean de Calabre fils du Roy René de Sicile) Iean de Hiesmes & autres plusieurs, bien que le Colonnel & principal chef fut Guy de Monfort ainsi que le porte Collenuce. Ces Princes & seigneurs venans en Sicile estonnerent tellement de prime face les Insulaires, que quittans Conrad, ils se remirent és mains des Lieutenans du Roy, lesquels s'estoient retirez à Messine, & y dressoient le camp, pour poursuyure leur entreprise: & assuiectir le reste du pays mutiné, & lequel tout obeissoit à Conrad. Cestuy se voyant delaissé de chascun, & n'ayant moyen de se retirer en Leuant, voire ne sçachant le desastre aduenu à sa cité d'Antioche que laschement il auoit abondonnée à la mercy des infideles, se sauua auec ses trouppes pres le mont Ethne (ores Mongibel) en vn fort Chasteau nommé iadis Cétum Ripe, qui fut vne cité belle & libre, & de laquelle Ciceron en ses actions contre Verré fait hōnorable mention cōme aussi fait Thucidide, & à present ce lieu renōmé n'est qu'vn Chasteau appellé Centorbe où l'on tiroit le temps passé du sel en abondāce qui estoit de couleur rougeastre. Cōrad s'estant là fortifié d'hōmes & viures pource que la place sembloit estre si forte de son assiete naturelle qu'il l'estimoit imprenable: Guy de Mōfort, & les autres seigneurs s'estās faits maistres du reste de l'isle, & ayās mis garnison par tout, & abatu quelques forts suspects, ne voulurent se laisser vn tel obstacle deuant les yeux, ains allerent assieger Centorbe. Conrad se deffend auec grand cœur & obstinatiō, sçachant bien qu'il n'y luy alloit de moins que de la vie: mais pour dire brief, il fut en fin forcé & sa place prise d'assaut, la plus-part des siés taillez en pieces & luy fait prisonnier auec plusieurs des plus grāds seigneurs de Sicile. Cōtre tous lesquels fut procedé criminellement, afin qu'il ne demourast aucune semēce du sang Sueue & de punir ces Insulaires si remuans & se reuoltās à tout propos: & en premier lieu furent creuez les yeux tant à Conrad, qu'à ses complices, & apres on les condemna à estre pendus, genre de mort indigne d'vn tel Prince, si on n'y aduisoit le iugemēt de Dieu, qui faisoit punir ceste famille si cruellement par les Princes de la Chrestienté qu'on estimoit, & qui estoient des plus courtois & gracieux de l'Europe: afin que Conrad portast la penitence de sa folie, qui ayant laissé sa maison vuide de deffence, l'auoit trahye aux infideles, pour venir deffendre vne cause trop chatoüilleuse, & à la poursuite de laquelle Mainfroy auoit desia fait si mal ses affaires. Et d'autant que noz seigneurs François sçauoient bien que ceux de la noblesse Sicilienne qui estoient retournez vers eux, s'accommodoient au temps & necessité d'iceluy, plustost qu'ils le feissent pour amitié qu'ils portassent au Roy, aussi les traiterent ils tout ainsi qu'il faut faire ceux desquels on ne se doibt point fier: car les plus coupables de coniuration, & qui plus obstinément s'estoient acharnez contre les François, & auoient plus longuement suiuy Conrad, allerent par le pendant, d'autres furent bannis, & les autres perdirent leurs biens: les imposts accreuz aux villes rebelles, & les garnisons si puissantes mises dedans, qu'il leur estoit impossible d'attenter rien contre les François. Ce qui fut cause de celle haine cachée que ceste nation porta depuis à nostre nation, & la-

terres en Italie.

Seigneurs enuoyez en Sicile contre Cōrad Prince d'Antioche.

Anthoine de la Sale en vn liure nommé la salade.

Ciceron 5. action cōtre Verr. Thucid. li. 6. & 7.

Cōrad pris & condēné à mort.

Noblesse de Sicile pourquoy maltraitée

quelle depuis fut executée & esclose si cruellemẽt,cõme nous dirons en temps & lieu parlans des vespres Siciliennes. Et voila quant à la conqueste de Naples & Sicile faite par l'enfant de France,& droits y pretendus iustement par la couronne & maison de France,plustost que celle d'Aragon,fondez sur la derniere volonté de Conradin iusticié,& qui n'auoit aucune puissance d'en disposer. Or reste à venir aux affaires de Frãce,& gestes de sainct Louys, bien que ce qu'auons discouru iusqu'icy soit si vny à nostre histoire,que ce seroit luy faire tort à le taire,estant tout cecy gestes de Princes de France,& des Cheualiers & seigneurs suiets à ceste couronne.I'ay trouué en la Chronique des Comtes de Monfort, qu'en cest an Iacques Roy d'Aragon , ayant compassion des maux que souffroient les Chrestiens en la Terre saincte, se croisa,arma, & se mit sur mer: mais estant en chemin, il laissa son voyage, à ce faire estant conseillé par vne femme: adioustant l'auteur de la susditte Chronique, qu'il feit comme Iuppiter, qui laissa le ciel, pour courrir apres vne vache. Mais il me semble que cest auteur se trompe,car Iacques Roy d'Aragon bien que vesquit alors, ayant pour fils Pierre, qui depuis vsurpa le Royaume de Sicile,si n'est il parlé du voyage,ny appareil d'iceluy vers la Terre saincte par l'histoire vniuerselle d'Espaigne,& Marin Sicilien n'en dit encore rien,& ne pẽse que iamais il feit ceste entreprise:mais croiray-je bien, que luy ayãt deliberé de courir sus aux Mores d'Afrique, & rompant son dessein,le Chroniqueur sus allegué peut auoir pris l'vn voyage pour l'autre.

Chronique des Comtes de Mõfort & la faute qui y est.

Marin Sicilien hist. d'Aragon liur. 3.

Dernier voyage du Roy sainct Louys contre les Infideles, & ce qui se passa en France & ailleurs, auant le trespas de ce grand Monarque.

CHAP. XXII.

AVANT que venir au dernier voyage du Roy sainct Louys en Afrique,il nous faut espluchér quelques poincts qui sont d'importance, & lesquels se trouuent en peu d'histoires, & sont cogneuz de peu d'hommes,& neantmoins dignes de cognoissance pour redonder à l'honneur de noz Roys, lesquels ont esté soigneux de tout temps des alliances des bonnes maisons de leur Royaume, afin que la posterité d'icelles fut mieux affectionnée enuers leurs successeurs, & plus prompte au seruice de la couronne. Vous auez ouy cy dessus comme messire Guy de Laual fils de feu Matthieu de Mommorency Connestable de France, & d'Emme d'Alençon dame de Laual, fut au voyage premier que Charles Comte d'Anjou feit en Italie:or ce seigneur ayant vne niepce fille d'Emme sa sœur, mariée(comme auons dit)à Geoffroy seigneur de Pouencé, il s'obligea au susdit Roy Charles de ne marier ceste sienne niepce heritiere du sieur de Pouencé, & de la Guerche sans son consentement:& là où il le feroit, il s'obligeoit de payer au susdit Charles la somme de vingt mille liures. Luy estant de retour de Naples, & enuiron l'an mille deux cens soixanteneuf,il se veit poursuiuy par Louys Vicomte de Beaumont issu de Iean Roy de Hierusalem,qui auoit espousé Agnez Vicomtesse de Beaumont d'octroyer Ieanne sa niepce pour Iean de Beaumont leur fils: de sorte que le Vicomte & la Vicomtesse en feirent parler au sire de Laual par le Roy sainct Louys, qui les portoit, & fauorisoit grandement. Guy seigneur de Laual, respectant le Roy, & sçachant la grandeur de la maison, demandant son alliance, accorda ce mariage, auec les protestations qui s'ensuyuent. Que le Vicomte & Vicomtesse luy promettroient de garentir , luy, & ses pleges enuers le Roy Charles de Sicile Comte d'Anjou à cause des vingt mille liures sus alleguées: & s'il en estoit interessé pour ce fait, seroient tenuz de l'en desdommager & recompencer entierement:& là où le Vicomte ne pourroit ce faire, il s'obligeroit de luy rendre sa niepce auãt qu'il y eut aucun lien de mariage entre son fils,& la susditte fille Ieanne de Pouencé : & de cecy furent données patentes par le Roy sainct Louys selon les conuentions iurées en l'an susdit à Paris, à la sainct Michel en Septembre. Et tost apres mourut le seigneur de Laual, ordonnant par testament que Guy de Laual son fils aisné seroit heritier des terres de Laual & de Vitré, auec leurs fiefs,honneurs, cens,

Emme de Mommorẽcy mariée au seigneur de Pouẽcé.

L'an 1269. Louys Vicõte de Beaumont.

Transactiõ de mariage entre Iean de Beaumont, & Ieanne de Pouencé.

cens, & dependances, suyuant les conditions particularisées au contract du mariage de son pere deffunct: & que les autres terres qu'il auoit en France, & qui luy estoient escheuës tant de la part de feu messire Matthieu de Mommorency son pere, que de madame Emme d'Alençon sa mere, seroient à Matthieu, & Bouchard de Mommorency ses enfans puisnez: & de ce Matthieu, qui fut aussi depuis Connestable de France sont descendus les seigneurs de Mommorécy, que i'allegue, afin de vous faire voir, & l'antiquité des maisons de ce Royaume, & le droit qu'auoient alors les seigneurs feodaux d'empescher qu'on ne mariast sans leur consentement les heritieres qui estoient filles de leurs hommes liges & vassaux. Guy fils du susdit Guy, & petit fils de Matthieu seigneur de Mommorency, ayant fait le partage à ses puisnez selon l'ordonnance testamentaire de son pere: & Isabeau de Beaumont sa mere & espouse du deffunct Guy de Laual VII. de ce nom, vint aussi à la succession de Guillaume de Beaumōt son pere de toutes les terres que du temps de S. Louys il possedoit en France, Bourgoigne, Champaigne & Anjou, & au Comté de Caserte qui est en la Terre de labour, que luy auoit donné le Roy Charles de Sicile, & laquelle donation fut comprise en vne bulle dorée, és presences de Hugues Duc de Bourgoigne, Robert Euesque d'Orleans, & frere Amaulry de la Roche grand Prieur des Templiers en France, Pierre seigneur de Beaumont, & autres plusieurs, selō que ie l'ay recueilly des Annales de Vitré, qui specifient amplement ces matieres. Reuenans sur le propos de nostre Roy, cōme il eut tousiours sur le cœur le desastre, qui luy estoit aduenu en la Terre saincte en son voyage & desirast reparer la faute, si ne vouloit il faire rien sans conseil, & pource enuoya il des agents secrets au feu Pape Clement, lequel au commencement se monstra fort froid sur ceste matiere, craignant quelque peril pour ce Roy tant debonnaire: en fin luy conseilla, & pource faire enuoya en France Symon Cardinal Prestre du tiltre de saincte Cecile, lequel feit vne assemblée de Prelats à Paris, où le Roy assembla aussi le Parlemēt general du Royaume pour la cōclusion d'affaire de telle importance. Car la resolution du Roy estoit de faire, & dresser la plus grande armée qui fut encor' sortie de Gaule à quelque pris que ce fut, & de n'espargner or, argent, ny bien qu'il eut, pour tascher d'asseurer l'estat des Chrestiens en Leuant, & en exterminer le venin du Mahometisme. Ainsi en l'assēblée faite à Paris, il feit vne belle & saincte harangue, tēdant aux fins d'exhorter chascun à ceste entreprise, & à vouloir venger l'iniure faite à Dieu, & à tout le nom & religion des Chrestiens en la Palestine. Apres parla le Legat, n'oubliāt rien des raisons, & ornemēt qui peut seruir à esmouuoir les cœurs des Princes & seigneurs Gaulois à faire ceste entreprise: & lequel ayant finy son propos, le Roy & messieurs ses enfans (ces enfans du Roy furent Philippe aisné, Pierre Comte d'Alençon & Iean Comte de Neuers: les autres ne bougeans de France) & plusieurs Comtes & Barons prindrent la croix de la main du Legat, & feirent vœu d'aller contre les infideles. D'autres, se souuenans des maux passez, & du peu d'auancement que tous les Roys auoient fait en Syrie & Palestine, feirent le retif au commencement, mais voyans que c'estoit à bon escient que le Roy se croisoit, & qu'il dressoit l'appareil fort somptueux pour ce voyage, ne voulurent aussi le laisser: & tels furēt messieurs du sang, à sçauoir Alphōs Comte de Poictiers & de Tholouse frere de sa maiesté, Robert Comte d'Artois leur neueu, Thibaut second du nom Roy de Nauarre, & Comte Palatin de Champaigne & de Brie, qui auoit espousé Isabel de France fille du Roy S. Louys, lequel laissa en Espaigne Hēry son frere Comte de Rosnay, pour Regent en son absence en Nauarre, & lequel tost apres ce voyage luy succeda au Royaume. Feit aussi ce vœu Guy de Dompierre Cōte de Flādres: Iean fils aisné de Iean le Roux Duc de Bretaigne, lequel auoit espousé la fille de Henry Roy d'Angleterre: Guichard de Beaujeu seigneur de Mompensier, & Guy huitiesme du nom seigneur de Laual, & autres infinis de la noblesse de Gaule, les noms desquels ne sont venus iusques à nostre cognoissance. Et pource qu'auec le Roy allerēt, & ses enfans les plus aagez, & les Princes du sang, il laissa pour Regent en France Matthieu de Vendosme Abbé de sainct Denys, homme sage, discret, & de bonne conscience, auquel il donna pour associé en ceste administration messire Symon de Clermont seigneur de Neelle. Et bien que la Royne Marguerite son espouse demourast en France, si est-ce qu'elle ne se mesla point des affaires, à cause que ses desirs estoient du tout esloignez de l'ambition, & qu'elle

D'où est issu la maison de Mōmorency.

Isabeau dame de Laual, Vicomtesse de Beaumont.

Annales de Vitré cha. 50.

Assemblée du grand Parlemēt à Paris l'an 1269.

Seigneurs accompaignās sainct Louys en son dernier voyage.

Regens en Frāce quels choisis par S. Louys.

souhaitoit viure comme solitaire au Chasteau de Vicennes durant l'absence du Roy son loyal espoux. Ceste croisade estant generale, fut publiée aussi en Allemaigne, mais le nom tant du Pape que du Roy Charles de Sicile, estoit hay tellement des Princes & seigneurs de Germanie, qu'il ne s'en trouua pas vn seul qui ne feit plus de compte de sa passion, & transport de colere, que de l'amitié & pitié de son prochain, & que du seruice de Dieu & auancement du Christianisme: & cecy à cause de la mort iniuste de Conradin, & du Duc d'Austriche, qu'ils disoient auoir esté iniustement executez à Naples: & n'y auoit seigneur qui n'appellast le Pape trahistre, & Charles cruel & parricide, & ne dit que pour priuer cest enfant de son heritage., il l'auoit fait mourir sans nulle cognoissance de cause. Seuls furent ceux de Basle & leurs voisins qui se croiserét sous la conduicte de deux maisons illustres du pays, l'vne desquelles auoit nom de l'Escale, & l'autre des Moynes, ceste-cy portant vne estoille pour marque de ses armoiries, & l'autre vn Papegau ou Perroquet, ausquels se ioignirent quelques trouppes d'Elsace, & montans sur mer à Genes, feirét le voyage d'Asie, comme aussi en aduint à plusieurs Espaignols, François & Italiens, lesquels n'y gaignerent non plus qu'auoiét fait leurs ancestres, & lesquels y attendoient les Roys de France, d'Angleterre & d'Aragon, qui ne s'y acheminerent point pour les raisons cy apres alleguées. Ainsi qu'en Frãce estoit allé vn Legat Apostolique, en fut aussi enuoyé vn en Allemaigne (où il gaigna l'aller pour le venir) & vn autre en Angleterre, tant pour cest affaire, que pour la reformation du clergé, de la main duquel messieurs les Princes Anglois, Edoüard & Emond fils de Henry troisiesme, prindrent la croix, & voüerét ce voyage tant fameux de la Terre saincte. Ce que sçachant le Roy sainct Louys enuoya en Angleterre vers le Prince Edoüard, le priant qu'ils se peussent voir & parler des affaires pour le fait de ceste entreprise, lequel vint en France, & parlementa auec le Roy, qui le requit d'aller auec luy: & l'Anglois s'excusant sur le deffaut qu'il auoit de deniers, le Royaume d'Angleterre en estant espuisé, à cause des guerres ciuiles, le Roy luy offrit trente mille marcs d'argent ou à prest, ou à don pur, pourueu qu'il feit seulement le voyage: mais Edoüard, ayant le cœur haut, accepta le prest, & engagea au Roy sainct Louys la Gascoigne pour ceste somme, ainsi que le tesmoigne celuy qui cõtinue l'histoire de Matthieu Paris. Ce-pendant mourut Richard frere du Roy Anglois & iadis esleu Roy des Romains, sans que pour cela aucun fut encor' de long temps appellé à la couronne de l'Empire, tellemét qu'on voïoit en mesme temps schisme en l'Empire & en la Papauté tous deux les sieges vacquans, pource que les electeurs ne pouuoient s'accorder ny en vne election ny en l'autre: mais ce trespas est mis en l'an mille deux cens septante vn, par le Chroniqueur Anglois: ce que ie croy plustost que Guillaume de Nangis, & cecy pource que Henry fils de Richard, allant auec son cousin Edoüard contre les infideles, laissa son pere en vie, & s'en retourna en Europe pour le voir auant que decedast, dequoy il fut frustré ainsi que dirons en son lieu, & par quelle occasion. Auãt aussi que le Roy sainct Louys partit pour aller à son entreprise fut fait le mariage de madame Blanche de France auec Dom Fernand fils aisné & heritier d'Alphons Roy de Castille, & esleu Roy des Romains: laquelle fut conduicte en Espaigne par mõsieur Philippe son frere, & aux nopces de laquelle celebrées à Burgos, assisterét les Rois qui s'ensuiuent, Dõ Iacques d'Aragon, ayeul du Prince Espaignol, Philippe susnommé, & frere de l'espousée: Edoüard aisné de la maison Royale d'Angleterre: Dom Pierre Infant & heritier d'Aragon frere de la Royne Yoland mere de Sanche, & Mahom Roy de Grenade, & Guillaume Marquis de Monferrat, sans compter vn nombre infiny de Prelats & seigneurs, tant de France, Espaigne, qu'Italie & Angleterre: & de ce mary estoient freres Alphons & Sanche de la Cerde, desquels sera faite mention cy apres, pour les diuisions suscitées, à cause de la succession de Castille. Car (comme dit Guillaume de Nangis) les conditions auec lesquelles la fille de France fut mariée en Castille furent telles, que le Roy sainct Louys auroit droit & pretension legitime au Royaume Castillan, à cause de madame Blanche sa dame & mere: & que le premier fils venant de ce mariage de Dom Fernand, & de madame Blanche de France, viendroit aussi apres le decez de son ayeul, & de son pere à la succession de Castille, quoy qu'il y eut d'autres enfans dudit Roy Alphons: ce que n'estant gardé suyuant la conuention susdite, il y eut aussi de grandes diuisions comme i'espere vous deduire cy apres en son

Croisade publiée l'ã 1269.

Allemans ne veulent se croiser, et pourquoy.

Familles illustres de Basle, qui se croiserent.

Legat du Pape en Angleterre pour la croisade.

Edoüard aisné des fils de Hēry Roy Anglois passe en France.

De Nangis fait mourir Richard Roy des Romains l'an 1269. & les Anglois l'an 1271.

Ainsi en parle Rittie contre Gariuay, qui dit que Sanche espousa ceste Blanche.

Guillaume de Nangis en la vie de S. Louys.

son lieu. Aussi le Castillan qui n'aspiroit qu'à prendre possession de l'Empire, pourchassa ce mariage de son fils aisné auec la fille de France, afin que S. Louys cedant son droict à son gendre, il n'eut aucun qui le troublast en sa conqueste pretenduë de la couronne Imperiale. Toutes ces choses ainsi passées, & le Roy S. Louys ayant mis bon ordre en son Royaume, partit de Paris, & fut à Vicennes dire à Dieu à la Royne Marguerite son espouse, non sans pleurs & regrets, le cœur leur presageant que c'estoit la derniere fois qu'ils se deuoient voir en ce mōde. Il s'achemina par la Bourgoigne droit à Lyon, de là à Vienne le long du Rhosne, paruint en fin à Aigues-mortes, où les galeres & nauires de Genes l'attendoient, & ausquelles commandoient Ansald d'Orie, & Philippe Cauaconce, & leur Lieutenant estoit Francescin Camille, lesquels ayans entendu que le dessein du Roy estoit de donner dessus les Mores de Barbarie, se mirent en deuoir de l'en destourner, luy mettans deuant les yeux que le Roy Africain auoit alliance auec les Chrestiens, & sur tout auec les Venitiens, Geneuois, Pisans, & Florentins: & que si on luy alloit faire la guerre, ce seroit l'irriter, tellement que les pauures marchands qui traffiquoient en Barbarie, seroient en danger d'estre pillez, & mal-traictez, & (peut estre) faicts esclaues. Que le Roy auroit plus d'hōneur, & de prouffit, & aduanceroit plus les affaires Chrestiens, si ceste flourissante armée qu'il menoit, passoit en Asie, pour dompter Bandocabar, qui assailloit sans cesse les murs de Ptolemaide. Ces propos, & remonstrāces eussent diuerty le Roy de son dessein si le Roy Charles de Sicile son frere ne l'eust sollicité de passer en Afrique, & prié de ne se fier aux propos, ny sollicitations des Italiens, plus amys de leur prouffit, que de l'honneur, ny auancement de Prince qui viue au monde. Pour lors estoit Miramolin d'Afrique Iacub Aben Iuseph, lequel d'vn costé se voyant assailly par le Roy de Castille, & de l'autre ayant si pres le peril d'vne armée si puissante que celle des Chrestiens, de laquelle estoit chef le Roy S. Louys, se resolut d'esloigner par ruse cest orage de dessus sa teste: par-ainsi on dit qu'il enuoya vers le Roy des deputez secrets, lesquels l'asseurerent de sa part, que son desir estoit de se faire Chrestien, mais qu'il n'osoit de peur des seigneurs de son Royaume: qu'auec le temps il pourroit les gaigner, & par-ainsi falloit y proceder par raison & sans violence: priant le Roy de dresser son voyage en Palestine, ou Egypte, où ayant obtenu la victoire, il luy seroit plus aisé de faire condescendre les Africains à sa deuotion, sans que le sang y fut espandu, & sans hazarder les forces Chrestiennes, ny rompre l'amitié qu'ils auoient auec le reste des Chrestiens, parmy lesquels ils traffiquoient, & auoient ordinaire commerce. Le Roy S. Louys craignant qu'il n'y eut de la trahison sous le masque de ces douces parolles du Sarrasin, & sollicité de son frere desireux de se vēger des Mahometās alliez de ses anciens aduersaires, les r'enuoya sans autre respōce, & ce-pendant depescha messire Enguerrād de Coucy, le premier qu'on dit auoir esté hōnoré en ce Royaume du tiltre, & estat d'Admiral à vie en Frāce, auec quelques nauires, afin qu'il se saisit de quelque port en Afrique. Et tandis que le Roy attendoit le reste de ses forces, il se tint à S. Gilles ville de Languedoch assise sur le Rhosne, & en vn canal par lequel ce fleuue s'engoulphe en la mer: & ce-pendant l'armée campée à Aigues-mortes se mutina pour la diuision qui aduint entre les Prouençaux & Cathelans, laquelle fut telle, que si le Roy ne fut suruenu, il y auoit du danger que la bataille n'eut là mis fin aux forces Françoises, & au voyage du Roy, & à la peur des Barbares. Tous les seigneurs donc arriuez, le Roy monta sur mer sur la fin du moys de Iuing, & entra au nauire Royal monsieur Pierre son fils Comte d'Alençon, & Iean Comte de Neuers son autre fils: Monsieur Philippe son aisné eut sa galere à part auec sa suitte, comme aussi eut monsieur d'Arthois son ranc à part: & dés aussi tost se leua vne grande tempeste sur mer qui esgara çà & là les vaisseaux, de sorte qu'ils furent trois iours sans rien sçauoir les vns des autres. Ils furent en fin portez pres de Pise, & mal recueillis par les Pisans, à cause de la haine qui estoit entre eux, & les Geneuois: & là le Roy attendit le Comte de Poictiers son frere, & le Roy de Nauarre, le Legat du Pape, le fils du Duc de Bretaigne & autres seigneurs: & ce fut là encor' que fut disputé sur la resolutiō du voyage, & où l'on debuoit plustost aller, ou en Afrique contre les Mores, ou s'il falloit passer oultre, & faire voile en Leuant pour l'entreprise de Syrie. En somme la guerre fut resolue contre le Roy de Tunes, s'il ne se Chrestiennoit, ainsi qu'il en auoit faict

S. Louys part de Paris.

Chefs des galeres Geneuoises au seruice de S. Louys

Iacob Abē, Iuseph miramolin d'Afrique.

Ambassade du Roy Africain vers sainct Louys.

Discorde en l'armée Royale.

Le Roy S. Louys s'embarque.

Pisans refusent de loger les Frāçois en vn peril de tempeste.

l'ouuerture: mais il y en auoit qui ne tendoient point à la conuersion de ce peuple More, ains plustost à s'enrichir, estans informez de la richesse de Tunes & de l'or, & argent estant en icelle, comme n'ayant esté, il y auoit long temps, assaillie par guerre: & du sac de laquelle ils s'asseuroient, d'autant qu'elle n'estoit guere forte, les Barbares ne s'estans souciez de la fortifier depuis que la grande cité de Cairohan auoit esté bastie par leur Caliphe, ne trouuāt bon de se tenir prés de la mer. Le seigneur l'Admiral de Coucy, qui estoit allé descouurir pays auec quelques vaisseaux, fut iusqu'au port de Carthage, qui estoit, ce qu'à present on appelle la Goulette, & où il prit quelques vaisseaux tant de marchandise, que de guerre, dequoy le Roy ne fut content, pour ne l'auoir là enuoyé que pour descouurir terre. Or bien que la Cité de Carthage ne fut lors guere grand chose au pris de ce que iadis elle a esté, toutesfois estoit elle autre qu'à present (n'y ayant ores rien que quelques aqueducts, & ruines d'edifices) & qui monstroit par son assiette la force, & la grandeur d'vne Cité la plus superbe (apres Rome) qui fut lors de la gloire Romaine, & puissance Africaine en tout l'vniuers. Tant y a que toute ceste Cité ne sçauroit auiourd'huy fournir cinq cens maisons, & encore icelles ne sont que comme loges de pasteurs, ou comme les plus paures logis de paisans qu'on sçache voir, estant toute desmantelée, bien que les ruines superbes de grandes murailles y paroissent encor', le tout ayant esté demoly entierement depuis S. Louys par Elmahdi vn des Pontifes heretiques de la secte des Mahometistes: mais lors que noz gens y furent, elle estoit aucunement forte, & tellement que les Mores y feirent teste pour quelque temps à l'assaut des nostres: tout ce voyage s'estant passé dés le commencement de l'an de nostre salut M.CCLXX. & du regne de S. Louys le quarante deuxiesme. Les nostres donc ayans pris terre auec quelque perte de gens, à cause des embusches dressées par les Barbares, la ville fut assiegée, & deffendue gaillardement par les assiegez, lesquels feirēt vne furieuse saillie qui causa leur ruine, car y estans occis iusqu'au nombre de dix mille hōmes, le reste perdant cœur, fallut que rendit, & la ville, & la forteresse. En Guillaume de Nangis est faicte mention des Mareschaux, sans qu'il en die le nom, non plus qu'il faict du Connestable qui lors cōmandoit sur la gend'armerie, & toutesfois pour ce tēps estoit Cōnestable ce bon seigneur de Neelle Symon de Clermont demouré Regent en France: & quant aux Mareschaux, ceux qui ont leu diligēment noz histoires, sçauent que lors il n'en estoit guere creé qu'vn: & ainsi il est à croire qu'il entend icy des Mareschaux de camp, & non de ceux de dignité ordinaire, que nous appellons à present officiers de la couronne, & desquels il nous semble auoir parlé cy dessus assez amplement. C'est encor' en cest endroict que la premiere fois ie treuue en noz historiens le nom de maistre des Arbalestriers que ie prendray pour Colomnel de la fanterie, plustost que pour chef des Bans, & arrierebans de France, ainsi q̃ quelques vns m'ont voulu persuader: car ie sçay que la noblesse du temps de S. Louys estoit menée & cōduitte en guerre par les Baillifs des Prouinces qui estoient gouuerneurs d'icelles, & n'y estoit besoing de tant de frais que maintenant, à cause qu'il n'y auoit si grand nōbre d'officiers. Ioint que le gendarme François de tout temps a esté armé de cap en pied, & a eu la lance, l'estoc, & la hache pour ses armes offensiues: de sorte que le trait estoit propre à la fanterie, sauf quelques gentils-hommes Archers qui furent depuis au seruice des Roys pour la garde de leurs corps, ainsi que le pouuez recueillir des tombeaux qui sont au cloistre de saincte Catherine du Val des escholiers à Paris. D'auantage pour preuue de mon dire, & que ces Arbalestriers fussent pietons, ie ne veux autre tesmoing que le susdict de Nangis parlant de la prise du Chasteau de Carthage, où il dict ainsi en Latin: *Capto itaque Castro, misit rex ad eius custodiam milites, & balistarios pedites quàm plures, iubens illud cadaueribus mundari, vt ibi possent recipi vxores, & infirmi, & certantes in acie sauciati.* C'est à dire, le Chasteau estant pris, le Roy enuoya pour la garde d'iceluy de braues hommes d'armes (car i'ay dict cy dessus que le mot *Miles* emporte noblesse) & des pietons Arbalestriers en grand nombre, ausquels il commanda d'oster les corps tuez & occis des Mores de là dedans, afin qu'on peut retirer les dames, & les malades, & ceux qui estoient blecez & naurez au combat. Ce-pendant le Roy Africain qu'aucuns nomment Mulene, à sçauoir vn des suiets du grand Miramolin Iacup, Aben Iuseph se fortifiant d'hommes, & resolu de com-

Resolution du Roy d'aller cōtre le Roy de Tunes.

L'Admiral aborde à Carthage.

Quelle estoit sous S. Louys Carthage quelle elle est à present.

Voy Iean Leō African partie 5. de son Afrique.

L'an 1270

Symon de Clermont Comte de Neelle Cōnestable de France.

Quelle l'armeure ancienne des hommes d'armes François.

Arbalestriers n'estoent gēs de cheual.

de combattre les Chrestiens, vsoit de toute espece de ruses, & subtilitez pour tromper les Chrestiens: car le Roy s'estant campé en plaine campaigne entre Carthage, & Tunes, comme le Comte d'Auge, & Iean d'Acre grand Bouteillier de France fussent en garde, vint vne bande de Mores vers ce seigneur d'Acre, faisans signe de vouloir parlementer, mais ainsi que le bon seigneur approchoit d'eux, ils le detindrent quelque temps, & iusqu'à ce qu'vne autre trouppe suruint qui se rua sur le Bouteiller, & l'abbatant par terre, mit tout le camp en effroy, & se retirent ayans occis soixante des nostres. Ceste escorne aduenuë pour s'estre trop fié aux parolles deceuantes des Africains, fut cause que les nostres se tindrent mieux sur leurs gardes, & que le Roy, par le conseil des Princes, & seigneurs de l'armée commanda qu'on retranchast le camp afin de se garder de ces surprises Moresques, veu que les Barbares à toute heure estoient en campaigne, & ne laissoient les Chrestiens en repos. Ce-pendant le Roy de Sicile auoit mandé au Roy son frere par frere Amaulry de la Roche, grand Prieur de France de l'ordre des Templiers, qu'il seroit bien tost à Carthage, & sainct Louys, enuoya vers luy quelques gentils-hommes pour le faire diligenter de venir. Le More voulant forcer le Roy de sortir de ses tranchées, faignoit de vouloir combattre, & par-ainsi il faisoit sortir de la caualerie en grand nombre, laquelle s'estendant iusqu'à la mer, comme si elle eut voulu, ou piller les naus, ou enclorre nostre camp: le Comte d'Artois fut des premiers qui se mit sur les rancs comme aussi feit le Roy, & toute l'armée, pensans ce iour auoir bataille. L'Artesien fut le long de la marine, ayant auec luy monsieur Pierre grand Chambellan (ie ne sçay de quelle maison il estoit) & le susdict grand Prieur des Templiers: ces deux voyans quelque trouppe de Mores s'auancer trop pres d'eux, leur vont au contre, les Barbares faignans d'auoir peur s'en fuyent, ceux cy suiuis de trente cheuaux les poursuiuent assez loing, & lors les autres tournent teste & combattent furieusemét, tuans des nostres le Chastellain, de Beaucaire, gentil'homme seruant de la maison du Roy (il n'y en auoit lors si grand nombre que maintenant, & pour ce l'estat en estoit tres-honnorable) & vn braue Cheualier nommé Iean de Roseliers, & ils perdirent quelques treize, ou quatorze hommes. Ce qui fut cause que le Roy ordonna qu'il n'y eut homme desormais si hardy qui sortit au combat, iusqu'à ce que son frere le Roy de Sicile seroit arriué: aussi peu de iours apres Oliuier de Termes arriua au camp, auec nouuelle certaine que le Roy Charles estoit prest à monter en mer auec ses forces de Naples & de Sicile. Ce-pendant la cité de Tunes estant ainsi assiegée, bien que les Barbares fussent estonnez de voir auec quelle opiniastreté les nostres s'obstinoient au siege, si est-ce qu'ils se deffendoient de telle sorte, que le Roy ne voyoit guere grand esperance d'emporter la place, si ce n'estoit par famine: mais estans sur le propos de Tunes il nous en faut vn peu descrire le plant & assiette, veu qu'encore à present elle est plus-forte que iamais. Tunes fut iadis comme l'Arsenal des seigneurs de Carthage, lors qu'ils estoient en leur force plus grande, assise sur le Lac de la Goulette, & esloignée quelques cinq ou six lieües Françoises de la mer Mediterranée: ceinte d'vn costé de montaignes, de l'autre de ce Lac de la Goulette, & des autres costez y auoit (auant que Charles le Quint Empereur & Roy d'Espaigne, la prit, & ruinast l'an mille cinq cens trente cinq) de beaux Faux-bourgs, & iceux tres-riches, & sur tout vers la porte nommée Beb el Boihar, qui signifie la porte de la marine, iusqu'à laquelle s'estendoit le camp Chrestien, campé principalement du costé d'Occident, qui regarde les terroirs des villes d'Vrbs, Beggie, & Bone, qui est celle Hippone, où iadis sainct Augustin fut Euesque. Ceste assiette de ville, sa grandeur, & le nombre des hommes y estans, les richesses, & marchandises faisoient l'entreprise plus difficile d'vne part, mais plus aisée de l'autre, d'autant que le soldat se faisoit fort d'y auoir vn bon butin: mais ne pouuans les nostres empescher que les Egyptiens ne veinssent au secours du More, ils auoient aussi nouuelles alarmes tous les iours. D'autant que Bandocabar aduerty du grand appareil des Roys Chrestiens, & de la resolution de sainct Louys, cogneut aussi que c'estoit à bon escient que ceste guerre commençoit, & que les Chrestiens se vouloient fortifier du costé de l'Afrique pour raison des viures, à cause qu'ils ne se fioient point és Grecs, & que l'Asie ne les fourniroit d'autre cas que d'ennemys: pour ce il mandoit secours au Roy de Tunes, & l'asseuroit de luy tenir la main à la deffence de sa terre. Ceste

Iean d'Acre grand eschançon trompé par les Mores.

Mores faignent de vouloir bataille.

Côte d'Artoys neueu du Roy, vaillant Prince.

Ordonnãce du Roy qu'aucun ne cõbatit.

Oliuier de Termes.

Descriptiõ de Tunes cité d'Afrique.

Tunes ruinée par Charles Quint l'an 1535.

Bãdocabar Egyptien secours les Mores d'Afrique.

gaillarde deffence feit desperer les Chrestiens de pouuoir prendre Tunes, & neantmoins la honte leur deffendoit de leuer le siege, afin que faillans à icelle, ils ne fussent forcez de se retirer auec leur courte honte : en fin ils se resolurent de ne bouger, & ayans la maistrise sur la mer, s'asseurent aussi de n'auoir faute de viures, qui leur venoient d'Italie, Sicile, Catheloigne, Aragon, Prouence, & Isles voisines. A ceste cause ils font vne grande trenchée tout à l'entour de la ville, de sorte qu'il estoit impossible aux Mores d'en sortir s'ils ne voloient, & se deliberent de les y affamer, & les forcer de se rendre. Il y auoit ja cinq moys que le camp estoit posé deuant Tunes, quand les nostres commencerent estre les premiers qui sentirent l'incommodité du siege à cause de l'inclemence, & intemperie de l'air, & des mauuaises eaux qu'il leur falloit boire, ce pays n'estant guere heureux en eaux douces, & le chaud les affligeant, à cause que c'estoit durant les ardeurs de la Canicule. Et ce qui plus accreut nostre malheur fut, que le More sçachant les incommoditez qui affligeoient l'armée Chrestiéne pour plus alterer, & eschauffer les nostres, ayant esgard à la grande violence du soleil, & à la delicatesse des nostres non accoustumez à ceste ardeur, attendirent vn iour que le vent souffloit vers le camp Royal, & lors ils sortent de la ville, & auec vne grande trouppe de caualerie, ils se iettent en campaigne d'vn costé fort sablonneux, faignans de vouloir attirer noz gens au combat: auec ceste sortie ils feirent leuer vne telle poussiere qu'on ne voyoit presque goute au camp, le sablon emplissant, & yeux, & bouche d'hommes, & cheuaux, & incommodant estrangement toute l'armée: que si vne petite pluye suruenant n'eut abbatu ceste poussiere si dangereuse, peut estre que les Mores eussent faict quelque dommage à ceux qui les tenoient enclos. Toutes ces ruses neantmoins ne les eussent garantis d'estre forcez de se rendre, veu que les nostres faisans courses iusqu'à Lepte, & à Bonne, auoient enleué tous les viures du pays, & qu'en la ville, on commençoit à souffrir vne extreme famine, pour la grande multitude du peuple qui s'y estoit retiré, mais Dieu y pourueut autrement, ainsi que nous dirons au prochain Chapitre.

Angoisse des Tunetans.

Armée Chrestiéne affligée deuāt Tunes.

Ruse des Mores cōtre les nostres.

Mores de Tunes affligez de famine.

Du trespas du Roy S. Louys, peste du Camp Chrestien, mort de plusieurs Princes, & Capitulation faicte auec les Mores, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XXIII.

CEVX de Tunes estans assaillis de famine, bien que les Chrestiens abondassent en viures, si est-ce que sur le poinct qu'on s'attendoit que les Mores se rendissent, les affaires changerent d'estat, pour la peste qui se mit au camp Royal si estrangement és moys de Iuillet, & d'Aoust, que plusieurs des plus grands Princes, & seigneurs y finerẽt leurs iours, & vn nombre infiny des simples soldats: & le premier des Princes qui y moururent, fut monsieur Iean de France surnommé Tristan (né comme dit auons, l'an mille deux cens quarante trois, au voyage que le Roy son pere feit en la terre saincte) Comte de Neuers par alliance, & ayant espousé Yoland de Bourgoigne Comtesse de Niuernois: les ossements duquel, le corps estant embaumé, furent depuis portez en France, & enterrez en l'Eglise de sainct Denys, comme au monument des Roys de France. Le Prince de France Philippe fils aisné, estoit assailly d'vne fieure quarte, le Roy de Nauarre, & Comte de Champaigne Thibaut estoiẽt aussi malades, & n'y auoit presque pas vn qui ne se ressẽtit de ce desastre. Mourut aussi la surueille de sainct Laurens, qui est l'huictiesme d'Aoust, Raoul Legat, & Cardinal cy dessus nommé, ayant nommé en son lieu Vice-Legat vn religieux de l'ordre sainct Dominique, quoy que plusieurs Legistes, & Canonistes (car desia ceste façon d'hommes commençoit frequenter les cours des Roys, & manier les affaires) feirent des doubtes s'il luy estoit loisible de ce faire, veu que de nommer vn Legat, n'appartenoit qu'au sainct siege, & sacré consistoire des Cardinaux. Ceste mortalité procedoit partie pour les vapeurs de la marine, l'indisposition de l'air, & que la terre ne

La peste assaut le cāp du Roy S. Louys.

Princes malades au siege.

Le Legat du Pape meurt deuant Tunes.

ne correſpondoit à l'humeur de noz gens : ioint qu'ils vſoient de viandes mal-ſaines,& non par eux accouſtumées,& que l'eau doulce leur defaillit, qui eſtoit vn des poincts principaux cauſant ceſte maladie,tellement que les plus forts, & gaillards de l'armée y mouroient,les vns de fieure chaude & aigre,les autres de flux de ventre, & diſſenteries, les autres de languiſſon, & en ſomme les plus ſains eſtans ſi foibles que merueilles. En fin le Roy meſme fut aſſailly d'vn flux de ventre, & forte diſſenterie en l'an cinquante & huictieſme de ſon aage,& quarante & quatrieſme de ſon regne: de ſorte que voyant ſon mal aller en empirant, & que la fiebure ſ'aſpriſſoit de plus en plus,cognoiſſant approcher l'heure de ſa mort, ſe diſpoſa auſſi pour la receuoir, ſ'armant des armes propres à tout Prince Catholique,& aymant Dieu comme il faiſoit, à ſçauoir des ſaincts ſacremẽs de Penitence, & abſolutiõ de ſes pechez, & de l'ineffable myſtere du corps,& ſang de noſtre ſauueur Ieſus-Chriſt:ce que faict, il feit venir à luy ſon fils aiſné,& ſucceſſeur à la couronne,auquel il laiſſa pour teſtament, & derniere volonté l'admonition qui ſ'enſuit:& laquelle il auoit eſcrite de ſa propre main en langue vulgaire(ainſi parle de Nangis,afin qu'on cognoiſſe que le bon Roy n'ignoroit point le Latin) diſant en ceſte ſorte.Mon treſcher fils, ſçachant que de Dieu ſeul depend le ſalut de tout Chreſtien,ie t'exhorte,auſſi t'admoneſte,& te commande, & enſeigne de l'aymer,& honnorer de tout ton cœur,& de toute ta puiſſance, te gardãt en tout ce que pourras,de ne faire choſe, que tu ſçaches & cognoiſſes luy eſtre deſplaiſante,ſans iamais te ſoüiller d'aucun peché mortel: de ſorte que tu deburois pluſtoſt deſirer de ſouffrir tout tourment que ſentir ton ame enſalie de quelque tache mortelle, puis que c'eſt par le peché que le Royaume de paradis nous eſt denié,comme eſtant l'œuure ſortant de la boutique de Sathan, & contrariant du tout à la loy, & volonté diuine.Mon fils,tout ainſi que l'or eſt eſprouué, & eſpuré par le feu en la fornaiſe,le Chreſtien auſſi eſt cogneu en temps d'aduerſité, ſi le ſouffre en pacience: par-ainſi,ſ'il plaiſt à Dieu d'eſprouuer ta conſtance,en t'enuoyant des tribulations & aduerſitez,il ne faut point murmurer,ains luy rendre graces,eſtant cecy vn des biens plus ordinaires à ſes bien-aymez & eſleuz: & penſe qu'il le faict,& te les enuoye pour ton bien & prouffit,afin que par ceſt eſſay il t'attire par la cognoiſſance de ton infirmité, à celle de ſa toute puiſſance,& de ſon infinie miſericorde:ioint que tu doibs regarder qu'il n'y a punition de Dieu ſi grande, que noz pechez n'en meritent encore de plus griefue,& violente. Au contraire, ſi noſtre ſeigneur faict proſperer en tes mains tes deſſeins & affaires,humilie toy deuant luy auec action de graces:ne t'en orgueillis point,& n'abuſe des dons & graces qu'il luy plaiſt te departir: ains penſe que tout venant de luy,l'homme n'a dequoy ſe glorifier du ſien,qui n'eſt que ſaleté,miſere,& en fin la meſme mort. Et d'autãt mon fils,que tu es cõme le miroir propoſé, auquel tous tes ſuiets faut qu'vn iour adreſſent leur veuë, & que la vie du Prince eſt le modelle, & patron des autres,aye des hommes de bon & ſage conſeil pour eſtre pres de toy:& ſur tout pour les ſecrets de ta conſcience,choiſis les plus ſçauans, & les plus ſaincts,afin que,& la vie,& la doctrine te puiſſent eſmouuoir à bien faire, & à bien dire:veu que les mauuais propos corrompent les honeſtes mœurs, & que la vie deprauée conduit vn Prince à perdition,& rend mal'heureuſe, & ſa couronne, & ſa poſterité. Aye a gré que les ſages reprennent tes actiõs,& ſur tout les paſteurs de l'Egliſe, leſquels faut que reſpondent de ta conſcience: & aſſiſte au diuin ſeruice auec deuotion & humilité.Sois doux,courtois, & charitable aux pauures, regarde d'vn cœur bening les affligez,& les conforte,& conſole de toute ta puiſſance. Ne reçois ny à ta ſuitte,ny à ton conſeil ny compagnie,d'autres que gens religieux, aymans, & craignans Dieu:deuiſe auec eux,& fuys comme la mort les meſchans,pernicieux, & peruers:& en ſomme ayme autant la vertu, que l'homme illuſtre, & ſainct doibt hayr le vice, ſans ſouffrir qu'aucun ſoit ſi hardy de dire en ta preſence, parolle ny meſdiſante, & detractoire, ny qui puiſſe attirer, ou allecher aucun à pecher: d'autant que la maiſon du Prince, & le palais du Roy faut que ſerue d'eſchole de vertu, & ſoit le miroir de toute bonne inſtruction, & diſcipline. Par-ainſi que ſur tout le blaſpheme ſoit banny de ta cour, & que les vains iuremens ſoient punis comme deffendus, & à Dieu deſagreables. Rends graces à Dieu des biens qu'il te faict & fera, afin que par ta bonne recognoiſſance il te rende digne d'en re-

Cauſe de la peſte & maladies du camp Chreſtien.

Le Roy S. Louys tõbe malade deuant Thunes.

S. Louys ſe prepare à la mort.

Admonitiõ du Roy à Philippe ſon fils,& ſucceſſeur.

ceuoir d'auantage: Sois equitable, & droict en iugement, sans vser de faueur ny foruoyer pour chose quelconque du vray sentier de iustice, soustenant plustost le party du pauure que du riche, iusqu'à ce que tu sois asseuré de la verité de la cause: d'autant que Dieu oyt la clameur du pauure, & faict iustice à la veufue, & accable la voye des meschans. Ne sois iuge fauorable pour ta cause, ains si quelqu'vn a procez contre toy, fais pour luy, ayant la force en main, & toy doiuant iustice à tes suiets, iusqu'à ce que tu verras que iustement tu poursuis: & cōtrains ceux de ton cōseil d'vser d'vne equité semblable: rendant à chascun ce qui luy appartient, soit que tu l'ayes prins, ou que tu le tiennes de tes maieurs, & ancestres. Ne ranҫōne point tes suiets, ne prends tailles, ny aydes sur eux, si vrgente & euidente necessité, & icelle pour le prouffit du Royaume ne te le faict faire, & pour iuste cause, nō de ton propre mouuement: car les Roys ne sont pas establis pour tyrans, & deuorateurs de la substance du peuple, ains pour estre ses pasteurs, & les nourrir & deffendre: & ce faisant tu garderas les bonnes loix, & tressainctes coustumes de ce Royaume. Ie te prie derechef d'auoir de bons & sages conseillers, & qui soient d'aage meur, & sans inconstance: & fais que tes seruiteurs, & domestiques soient prudents, secrets & paisibles, que l'auarice soit d'eux esloignée, & qu'ils ne facent tort, ou diét vilénie ou iniure à personne, d'autant que du bon bruit des seruiteurs, la gloire & los des seigneurs prend accroissement: s'il y en a de rioteux, hargueux, & querelleux, chasse les sans delayer, car ils pourroient gaster les autres, & estre cause de quelque grand scandale en ta maison. Et d'autant que par iustice les Roys regnent, & que c'est au Roy à faire iugement, toy ne pouuant estre par tout, pour y exercer equité, & sans acception de personnes, faire droict tant au pauure qu'au riche, à l'estranger qu'au citoyen: aye donc de bons Baillifs, & Seneschaux, ausquels enioins de ne fauoriser toy ny tes procureurs en tes affaires sinon autant que la raison, & l'equité le peuuent porter: & t'enquier souuent si ces Baillifs, Seneschaux, & Iuges commettent des abus, & font des fautes en leurs charges: car s'ils le font, tu ne dissimuleras ny faindras de les punir, veu qu'ils sont plus punissables que ceux qui sont particuliers, & que ta conniuence causeroit vn grand desordre en la police, dequoy il te faudroit vn iour rendre compte deuant Dieu. Trauaille, mon fils trescher, tressoigneusement, que tes suiets viuent sous toy en bonne paix & tranquillité, ne leur donne occasion de te hair, & se plaindre de tes deportemens: entretien, & leur garde inuiolables leurs priuileges, coustumes, & immunitez soit que de tout temps ils les ayent, ou que ce soit de l'octroy de tes predecesseurs: estāt plus que raisonnable que celuy qui veut estre obey, sçache iusqu'où ce que peut & doibt s'estendre son commander, les sceptres nous estans mis en main pour la manutention & entretien des loix, & de ceux qui nous obeissent. Donne toy garde que la gend'armerie (s'il faut que tu faces guerre) ne moleste, ny afflige ton peuple, & ne luy pille sa substance: d'autant que le plat pays gasté, il faudra que tu te ressentes de la misere, oultre ce que la clameur des petits criant vengeance à Dieu, pourra faire tōber sur toy, ou sur les tiens le fleau de la fureur diuine. Ayme & hōnore l'Eglise, & ceux qui sont commis au gouuernemēt d'icelle, sans les molester d'exactiōs, ny vsurper ce que tes peres, ou autres ont eslargy deuotieusement à icelle. Donne les benefices qui sont en ta collation à gens de bien, qui soient de bonne, & pure conscience, sans auarice, ambition, ny paillardise, donnans bon exemple aux petits, & les sçachās instruire par leur doctrine: & les choisis par, & auec le conseil des plus preud'hommes de ton conseil, & relation de tesmoins suffisans des lieux où ils se tiennent: car autrement tu les rendrois mauuais & vicieux, & semblerois participer en leur malice, & leur donner moyen de peruertir l'ordre, & police de l'Eglise: à laquelle garde ses priuileges de tout ton pouuoir, n'empesche les elections qui sont selon Dieu, sans abus, & sans y faire introduire aucun par faueur, veu que c'est vne voye Sathanique, & preiudiciable, & à ton ame & au repos de ton Royaume: & ne souffrir en tant qu'il te sera possible, la pluralité de benefices à vn homme, tant cher te puisse il estre, d'autant que telles charges requierent bien vn hōme chascune à par soy, sans qu'vn seul s'auāce de gouuerner plusieurs bergeries. Aye soing des pauures religieux, & les nourris, & deffends les de ceux qui leur font tort, à cause de leur pauureté, sçachant que Dieu est soigneux des pauures, & q̃ ce serōt eux qui nous iugerōt au dernier iour: Donne toy garde

garde de ne mouuoir guerre sans grande & iuste occasion, & sans le conseil des plus sages de ton conseil, & plus grands du Royaume, & sur tout contre vn Prince Chrestiē: apaise(s'il est possible)ta querelle sans effusion de sang,& si l'on te requiert de paix & accord,entends y,pourueu que ce soit à l'honneur de Dieu, aduantage des tiens & sans le preiudice de la couronne,laquelle Dieu t'a donnée pour la deffendre & maintenir,& pour en icelle conseruer le repos & liberté de ton peuple. Que si tu es forcé iusqu'à là que de venir à la guerre, ie te prie te souuenir de tes suiets, & ne les fouler, ny souffrir qu'autre les oppresse:ne fais tort aux innocens, ny à tes voisins non coupables de l'iniure qui te sera faite, & sur tout prens garde qu'on ne nuise aux Eglises, lesquelles estans la maison de Dieu & retraite des Chrestiens, doiuent aussi estre par eux gardées, cōme la chose la plus chere qu'ils ayent en ce monde:& en somme,apaise le plustost que tu pourras,tout discord,& sur tout ceux qui soudront entre les Princes & seigneurs tels suiets,veu que leur abaissement & pauureté,est autant de diminutiō de tes force & puissance. Vse de courtoisie vers les chefs de guerre,& ceux qui te seruent,afin de les rendre plus fideles à ton seruice,recompense les,& les auance chascun selon son merite,ne sois desdaigneux, & ne les mesprise point: car du front sourcilleux d'vn souuerain,procede le desdain du suiet & d'iceluy la reuolte: aussi noz predecesseurs ont plus commandé par douceur que par force: & ce Royaume est basty sur l'vnion de la noblesse auec son Prince qui est le chef d'icelle, & les deux faisans vn corps,porté par les pieds,qui est le peuple qui depend,& est gouuerné des deux, & de l'vn seul comme le plus grand, mais par le seruice de l'autre. L'obeissance & la fidelité viennēt de la recognoissāce,car si tu ne recognois les seruices,tu perdras aussi le cœur de ceux,qui te la doiuent:& ne pense(mon fils)que les François soient les esclaues des Roys, ains plustost des loix du Royaume, ausquelles la vertu fait que les Roys s'y assuiectissent, par-ainsi vse de la loy, & non de la puissance absoluë, afin que la iustice, non la tyrannie,soit le vray & solide fondement de ta puissance. Ie te cōseille & commande(mon fils) d'aymer & honnorer la Royne ta mere,tāt qu'elle viura,& pour estre celle qui t'a porté en ses flancs & mon espouse, & pour ses vertus & honnestetez, & l'obeissance & amour que tousiours elle a monstré en mon endroit: embrasse tes freres,oncles & cousins comme ton sang, entretiens les en paix & vnion, ne les fauorise ny recule, auance les en honneur aupres de toy, vse de leur conseil & moyens en tes affaires, afin que vostre des-vnion ne cause la ruine du Royaume: te souuenant que vous estes tous issus d'vn estoc & heritiers de ceste sacrée courōne de France, & auez l'honneur que c'est de vous seuls,& non d'autres,que le peuple Gaulois desire d'estre cōmandé: car ainsi faisant,tu asseureras ta seigneurie,maintiēdras la paix, & rēdras le Royaume fort & flourissant,& le peuple prompt à obeir,& opulent,à cause de sa tranquilité.D'autant que comme le soleil est l'œil du monde, par la clarté duquel toutes choses sont illuminées,& luy chargé de nuages,ou voilé du manteau de la nuit,toutes choses sōt en obscurité:les Princes aussi sont les clartez de ce siecle, lesquelles si reluisent par bon exemple,leur splendeur redonde sur leurs suiets:mais s'ils sont nebuleux, & que la discorde obscurcisse ceste lumiere, le peuple aussi chancelle d'vn & d'autre costé,& en fin les vns & les autres tombent en quelque fosse: si bien (mon fils) que nous trouuons que souuent vn peuple vicieux & mal-moriginé, a esté adoucy & retiré de son vice par le bon exemple des Prelats, & bonne vie & accord d'entre les Princes: lequel a cela de bon que les meschans sont esclairez, surpris & punis de tous costez, là où s'ils font discord, toute impunité de maux est permise. Au reste (mon fils) ie t'adiure sur tout de ne souffrir aucune heresie, ny fauce opiniōn prendre pied, ny auoir lieu en tes terres & seigneuries,ains obeissant à ta mere la saincte Eglise,arrache toute secte pernicieuse, & ceux qui sement diuision entre les Chrestiens. Et s'il plaist à Dieu m'appeller de ce monde à ceste fois, ou en quelque temps que ce soit, si ie decede auant toy,selon que le requiert le cours de nature,ie te prie auoir souuenance de mon repos,& faire prier Dieu pour mon ame par toutes les Eglises, & communautez de nostre Royaume,qui t'escherra par la succession & droit heritage,afin que ie participe spirituellement és biens que tu feras,& qui seront faits par ton moyen pour moy quis suis ton pere. Et ainsi faisant, sois asseuré que ta vie en sera plus longue & heureuse, que Dieu benira ta semence apres toy, & en fin te donnera la gloire eternelle:

En fin(mon fils tres-cher)pour vn dernier à Dieu,car ie sens bien que Dieu m'appelle, ie te donne celle benediction,que peut donner vn bon pere à son fils obeissant,& prie la saincte Trinité Pere,Fils & sainct Esprit trois personnes en vne essence, & ta sacrée vierge Marie mere de nostre seigneur,& tous les saincts & sainctes de Paradis,qu'ils te gardent de tout mal & encombre : qu'il plaise à Dieu te faire la grace de tellement luy obeir, & faire sa saincte volõté, que tu le serues,hõnores, craignes & aymes,tellement que ton peuple y ayant pris bon exẽple,& prouffité en ses voyes,nous puissiõs apres ceste vie paruenir à sa gloire pour là l'aymer,reuerer & loüer sans fin, & par tous les siecles ainsi soit-il. Que demãdez vous de plus Chrestiẽ,plus sainct,ny plus sage que ceste exhortation Royale, comprenant toutes les parties deuës à vn Prince, & tout ce qui gist en son deuoir? Ne voit on pas en icelle reluire desia celle splendeur d'immortalité à laquelle Dieu l'appelloit, puis que rien de mondain n'est par luy proposé comme mondain,ains pour la gloire de Dieu,& salut de l'ame tant de son fils, que des Princes & suiets du Royaume? En somme,ce grand Prince & sainct Roy, sentãt l'heure de son depart: pria qu'on luy applicquast l'extreme onction, à laquelle il respondit au Prestre auec ses assistans,n'ayant autre souhait que de voir son Dieu,au seruice duquel il finoit ses iours, & luy fut donné le dernier sacrement lendemain de la feste S. Barthelemy,à sçauoir le vingt-cinquiesme d'Aoust,en l'an susdit de MCCLXX. Estant en l'angoisse de la mort, & sur le poinct que toute vertu naturelle luy defailloit, son esprit estoit du tout esleué vers Dieu, & oyoit on qu'il disoit ces mots Latins pris de l'oraison dediée à sainct Denys Apostre de Gaule : *Tribue nobis quæsumus domine prospera mundi despicere,& nulla eius aduersa formidare:* c'est à dire, octroye nous seigneur,de mespriser les prosperitez de ce monde, & ne craindre aucune aduersité qui nous y puisse aduenir: & d'autant qu'il auoit aussi particuliere deuotiõ à l'Apostre sainct Iacques le Maieur, il disoit aussi ces mots Latins qui sont le commencement de la Collecte que l'Eglise chante de ce sainct: *Esto domine Plebi tuæ & sanctificator & custos*: Sois seigneur à ton peuple,& la garde & sanctificateur: puis se feit coucher sur les cẽdres,comme recognoissant que l'homme n'est que poudre & cendre, où il rendit le dernier souspir à Dieu sans monstrer aucun signe que la mort le violentast, son ame estant allée iouyr de la gloire eternelle. Cõme il monstra sa vertu, constance & pieté en sa mort, il auoit aussi fait cognoistre les mesmes perfectiõs en sa vie,d'autant qu'il estoit aigre repreneur de vices & ne flatoit aucun qui feit ou commit quelque faute: aussi le sire de Ioinuille racompte qu'vn iour il ouyt dire à ce sainct Roy, que ce mot rendre ce qu'on doibt,est si difficile à l'effectuer, qu'à le prononcer seulement il y auoit de la peine: & pource commanda il audit de Ioinuille d'admonester le Roy Thibaut de Nauarre, qui auoit espousé(comme i'ay dit)la fille de ce grand Roy, qu'il se donnast garde de charger sa conscience,& preiudicier à son ame en ce qu'estant en-debté,comme il estoit,en lieu de payer ses debtes, il se mettoit à basty le conuent des freres prescheurs de Prouins. Veu que (disoit ce bon Roy) l'homme de bien faut que tandis qu'il vit, se gouuerne comme vn sage executeur de testament,lequel auant toute chose restitue,paye,restablit & desdommage les griefs faits par le deffunct, & satisfait aux debtes, & du reste il fait prier Dieu & donne des aumosnes pour son ame. Vous oyez à quoy ce bon Roy tendoit,& qu'il blasmoit ceux lesquels faisans large couroye du cuir d'autruy,font des fondations & edifices non de leur bien, ains de celuy mesme des pauures. Et pour vous faire voir encor' quel estoit sainct Louys & combien zelateur de iustice: on sçait que iadis en France les loix estoient par trop sanguinaires, c'est à dire que par l'octroy d'icelles à peu d'occasiõ,il estoit loisible presqu'à chascun, à tout le moins à la noblesse,& à ceux qui faisoient profession des armes, d'entrer en combat singulier,& vuider leurs differẽs par le iugement incertain, hazardeux & iournalier d'vne personne à autre,contre toute iustice,& naturelle & positiue, seulement puisans ces loix du milieu de la Barbarie des peuples de Scythie, & autres terres Septentrionales, desquelles auoient esté infectées, & la Gaule & la Germanie. Ce Roy donc cognoissant combien cecy estoit brutal, & contre la discipline Chrestienne, de se repaistre en l'effusion du sang humain, deffendit ces duels & combats singuliers, octroyez iadis par le moindre seigneur iusticier, & souuent donnez sans authorité publique, ordonnant que pour l'abus & consequẽce de cecy,& pour obuier aux ligues & factions qui s'en ensuiuoiẽt, au pre-

Fin Chrestienne du Roy sainct Louys le 25. d'Aoust 1270.

Chronique de S. Louys cha. 94.

S. Louys reprẽd Thibaut Roy de Nauarre & pourquoy.

Duels iadis permis en Gaule à chascun.

Duels deffendus par S. Louys.

au preiudice du Royaume, que ces differens seroient desormais vuidez par les Baillifs & Seneschaux, ou par le Parlement ambulatoire: & depuis cecy a esté mis sous l'autorité du Connestable & Mareschaux de France. La mort du Roy estonna grandement l'armée des Chrestiens, ny ayant homme pour commander, car les Princes du sang, le Roy de Nauarre & les plus grands du camp estoient malades, & ne sçait on ce qui en fut aduenu, veu la furie des Barbares & leur insolence, comme ceux qui n'ignoroient pas le trouble qui estoit parmy les nostres, & qui se faisoient forts de là en auãt de se venger des maux soufferts durãt ce long siege. Noz gens estans en ces angoisses, voicy que Charles Roy de Sicile, qui sçauoit non la mort, ains l'indisposition de sainct Louys son frere, qui hasta si bien les affaires que faisant paix auec les Pisans, il s'en vint en Sicile, & de là il passa aisément la mer, & surgist au port de Carthage sur le mesme poinct presque que le bon Roy rendit l'ame. Mais afin que ie ne die rien du mien, ie vous allegueray les propres parolles de Guillaume de Nangis, faisant mentiõ du trouble du camp apres le decez du Roy en Afrique, & de Philippe successeur à la couronne: Car (dit il) l'adolescent non encor' experimenté aux affaires de la guerre, & estant attenué d'vne griefue maladie, estoit insuffisant pour entreprendre vne charge si pesante: par-ainsi tout le camp François estant troublé aucunement, tant pour le trespas de leur Roy, que pour le changement si diuers, & soudain de leurs succez, voicy soudain apparoistre en mer l'armée nauale de ce noble deffenseur de l'Eglise à sçauoir de Charles illustre Roy de Sicile: lequel faisant retentir l'air par le son de ses clerons & trõpettes, lors qu'il voulut prendre terre, esueilla vn peu les Chrestiẽs & leur feit cõceuoir nouuelle esperãce. Or prit il terre le propre iour que le Roy son frere sortit de ce siecle, d'aucuns dient q̃ ce fut sur l'heure mesme qu'il rendit le dernier souspir: & voyant l'armée en tel silence, & qu'on ne monstroit aucun signe de ioye à son arriuée, voire qu'aucun Prince, ny seigneur François ne luy alloit au deuant, s'en esbahit bien fort, mais il ne fut guere long temps que l'occasion ne luy en fut descouuerte. Et bien qu'vne grande tristesse saisit son cœur, si est-ce que considerant saigement que s'il en faisoit semblant exterieur, suyuant qu'il le sentoit au dedans, il pourroit auilir les cœurs des siens, il feit de necessité vertu, & entra auec vne grande gaieté & fanfares dedans le cãp, pour resiouyr les soldats, & sembla qu'il allast à nopces, & qu'il ne sçeut rien de ce desastre. Arriué estant, il s'en alla vers où estoit le corps de son frere qu'il trouua encor' tout chaud, à cause qu'il ne faisoit que de venir d'estre laissé son ame: & se prosternant en terre il pria deuotement pour son ame, gettant quelque larme, tesmoing de l'affection du sang qui les tenoit vnis, & de l'amitié qu'il luy auoit portée durant sa vie: & aussi tost laissant la contenance triste, il commãda que le corps fut embaumé, & les entrailles portées en Sicile, où le Roy Charles les feit honnorablement enterrer prés la cité de Palerme en vne abbaïe de l'ordre de sainct Benoist nommée Monreal, là où les ossemens furent portez à S. Denys en France, commun reposoir & monument des Roys tres-chrestiens, où encore à present ses reliques sont honnorées. La venue des Napolitans, Siciliens & autres Italiens abaissa grandement le caquet des Mores, quoy qu'ils feissent des saillies fort gaillardes, pensans attirer les nostres au cõbat, ou faignans les y vouloir allicher, afin de les faire tõber en certaines fosses qu'ils auoiẽt couuertes de matiere legere & de sable: mais le Roy de Sicile lieutenant general de l'armée, & estimé des plus sages guerriers de son temps, feit aussi semblant de les poursuiure, & se doutant de la forbe ne la sçachant, lors qu'ils attiroient noz gens vers le lieu de l'embusche, le Roy les assaillit d'vn autre costé, & en feit vn grand carnage, & ceux qui en eurent le meilleur marché, tomberent és fosses qu'ils auoient pour les Chrestiẽs preparées. I'ay dit que Charles estoit Lieutenant general, à cause q̃ Philippe estant proclamé Roy dés que le corps du Roy deffunct fut mis au sercueil, il estoit le chef de l'entreprise, comme Roy de France, au nom duquel se faisoient les cris, & estoit donné le mot aux Capitaines & sous luy flechissant le col toute l'armée: car tel le fait Guillaume de Nangis, & le nõme Roy, encor' qu'il n'eut pas esté sacré, afin qu'on ne pense que du sacre depende l'autorité de noz Roys, comme l'on dit de l'election, veu que le mort saisit le vif de sa succession, comme d'vn propre heritage: ce que ie dis tout à propos, pour oster la resuerie de ceux qui forgent l'election en la ceremonie du sacre. Au reste la peste & angoisses du camp Chrestien auoit

Charles Roy de Sicile fait paix auec les Pisans.

Guillaume de Nangis en la vie de Philippe fils de S. Louys.

Charles arriue au cãp deuãt Tunes.

La mort de S. Louys annoncée au Roy Charles son frere.

Pitoyable deuoir de Charles vers le corps du Roy sainct Louys son frere.

Charles deçoit les Mores auec leurs ruses propres.

Philippe chef de l'armee cõme Roy de France.

enhardis les Africans de sortir de leur ville & se camper dehors, pour forcer les nostres de leuer le siege: surquoy ie laisse les machines qu'ils feirent pour assaillir noz galeres, & les moyens qu'ils tenterent pour accabler l'armée, & auec quelle sagesse noz Princes & Capitaines pourueurent au tout, & rendirent vains leurs essays. Car pour faire court, on vint aux mains par vne bataille generale, en laquelle biẽ que les nostres eussent beaucoup à souffrir, & qu'il y mourut bon nõbre de gẽs de bien, si est-ce qu'en fin les Mores furent mis hors du camp, & chassez furieusement iusqu'aux portes de Tunes, ne voulant le Roy Philippe endurer que pas vn s'amusast au pillage, afin de ne sentir les ruses accoustumées des Barbares, lesquels faignoient souuent de s'enfuyr, puis venoient donner nouuelle charge, & beaucoup plus furieuse qu'auparauant. Et est faite mention en l'histoire ancienne que l'enseigne sainct Denys estoit portée deuant le Roy, qui est ceste Oriflamme de laquelle on fait tant de mention, & de laquelle auons parlé cy dessus, non qu'on la portast pour aucune ceremonie, ains pour ce seulement que noz Roys sont sous la protection de Dieu, & des Martyrs Apostres de ce Royaume. Au reste, il suffit au Roy de sa victoire sans passer plus outre, trop bien pressa-il de plus prés la cité de Tunes qu'on n'auoit encore fait, & du succez duquel siege nous parlerons cy apres, & autres choses y seruans, & dignes de recit, auant que venir au sacre, & regne du Roy Philippe.

Bataille deuãt Tunes au mois de Septembre.

Tunes plus assiegée que iamais par les Chrestiens.

Ce qui se passa deuant Tunes apres la bataille, trefues & accord entre les Roys Chrestiens, & le Barbare: retour des nostres en Gaule & autres diuerses occurrences.

CHAP. XXIIII.

APRES ceste sanglante bataille, comme la peste continuast au camp, & que les Roys, Princes & seigneurs fussent contrains de loger esloignez de la trouppe pour euiter l'infection, & que les assiegez fussent assaillis de trois fleaux, à sçauoir de famine, guerre & pestilence, les Chrestiens eussent bien desiré de leuer le siege, si auec leur reputatiõ cela se peut faire: mais & le soldat se promettant la victoire, & desirant le sac d'vne ville si riche, s'y opposoit, & les chefs estoient d'aduis qu'on donnast dessus, tandis que les Mores estoient estonnez, & que quelque santé fauorisoit ce qui restoit de l'armée. Le Roy de Tunes d'autre-part considerant ses pertes passées, & l'obstination des nostres resolus à sa ruine, veit bien que s'il ne cerchoit les moyens de paix & accord, que c'estoit fait, & de la ville, & du pays voisin, & de luy & de ses suiets, si les Chrestiens entroient d'assaut en Tunes. A ceste cause il enuoya vn heraut vers les Roys de France & de Sicile pour leur faire ouuerture de paix ou de trefue, laquelle ouuerture ne fut vn brin des-agreable au Roy Philippe qui desiroit de reuenir en France, craignant que l'Afrique ne fut le tombeau & des Roys, & de la noblesse Gauloise: Ioint qu'il voioit que la cité de Tunes conquise, il luy seroit presque impossible de la garder, ayant les Mores de toutes parts, & l'Egyptien qui pouuoit enuoyer aisément secours. Le conseil sur cecy assemblé, comme les affections estoient diuerses, aussi fut il diuisé en opinions, y en ayans qui condescendoiẽt à quelque accord raisonnable, & auantageux aux Chrestiens, afin qu'on ne dit que sans rien faire, ils eussent là croupy si long temps auec la perte de tant d'hommes & despence si excessiue: les autres plus violens, & tels estoient la plus-part des Capitaines, qui sçauoient le dessein & desirs des soldats, estoiẽt d'aduis qu'on pressast plus que iamais la ville, laquelle ne leur pouuoit eschapper. Veu l'estat des Mores, qu'il estoit impossible que le Souldan d'Egypte peut les secourir alors, tant pour estre la mer furieuse, à cause de l'hiuer, que pource que les Princes Anglois, & autres Princes luy donneroient assez d'affaires en Syrie: par-ainsi trouuoient bon qu'on continuast le siege, qu'on gastast & bruslast le plat pays, & estonnast ceste race maudicte d'Alcoranistes. Et pource que quelques seigneurs auoient proposé que la prise de Tunes leur seroit sans prouffit, pource qu'ils ne pourroient la garder: ceux-cy respondirent, qu'aussi ne falloit il se

Peste assaut & Chrestiens & Mores en Afrique.

Roy de Tunes demande la paix.

Diuersité d'aduis au conseil des Chrestiens sur la paix.

Conseil des simples soldats sur la ruine de Tunes.

mettre

mettre en tels frais ny peine, plustost la conuenoit il raser, & du tout demolir sans y laisser memoire, ny trace d'edifice, & en vse de mesme de tout le pays, mettant au fil de l'espée tout ce qui se seroit rencontré de la secte Mahometane. Ce conseil sembla trop cruel & barbare aux Roys & Princes, & de mauuaise consequence, & l'exemple duquel pourroit estre pratiqué sur les nostres, & par l'Egyptien en Syrie, & par le Roy de Maroc en Afrique, & par les Miramolins d'Espaigne sur les Chrestiens leurs voisins: à ceste cause ils conclurēt que la trefue seroit accordée au Roy More auec iustes & hōnorables conditions, & en payāt les frais de la guerre depuis le present siege. De ceste resolution cuida proceder vne grande esmeute & sedition, d'autant que les soldats ne vouloient aucunement entendre à l'accord, ains beans apres le sac de la ville, disoient que c'estoit mal fait que d'accorder auec l'infidele vaincu, & lequel ne demādoit la paix, que pour ne se voir assez fort pour se deffendre: qu'il falloit venger la mort de tant de braues hommes là occis, & de ceux qui y estoiēt morts de maladie, & sur tout suyure la volonté du grand Roy mort, qui n'estoit là venu que pour dompter ceste maudicte nation. Blasmoient le Roy de Sicile comme auteur de cest accord, & disoient que son conseil ressembloit à celuy d'Achitophel, & estoit preiudiciable, & à l'honneur, & au prouffit des François: que sa seulle commodité l'attiroit à cest accord, afin que par, & auec la puissance des François, ayant dompté les Mores, il conduit & forçast le Roy de Tunes à payer le tribut ancien que ses ancestres payoient aux Roys de Sicile, & qu'ainsi ils auroient batu les buissons, afin que les Siciliens eussent le plaisir & passe-temps de la proye. Le Roy Philippe, nonobstant ce murmure, passa outre, apaisant neantmoins ce tumulte militaire, en remonstrant la necessité de leur armée, les moyens du Mahometan, que les Roys de Maroc, & de Fez estoient en armes, que tous les Barbares remuoient, qu'ils estoient en pays estrange, non sains & non guere chargez de viures: que Tunes ne seroit prise si legerement, ny en si peu de temps, qu'elle ne portast leurs assauts iusqu'au prin-temps, & ce-pendant ils mouroiēt tous là de peste & de famine. Que ces obstinations n'estoient bien seantes au François coustumier d'obeir, & non de s'enquerir des occasions des actions de leurs Princes: & que s'ils continnuoient ces façons de faire, cela luy feroit penser, que non le desir d'estendre nostre religion, ou venger noz morts les faisoit ainsi parler, ains la seulle conuoitise du pillage de Tunes. Ces deux ou trois mots prononcez auec quelque colere par le Roy, estonnerent les soldats François, craignans qu'il ne se faschast contre eux, & qu'il ne punist les chefs comme auteurs de chose qui venoit du transport de la simple multitude: & ainsi le tumulte cessa, & les Roys, Prelats, Princes & seigneurs capitulerent auec les agens, & deputez du More en la façon qui s'ensuit. Qu'il y auroit trefues de dix ans entre les Roys Chrestiens cy presens, & leurs alliez & confederez qui voudroient entrer en l'accord, & le Roy de Tunes & ses alliez de Barbarie seulement, car ils n'y voulurent comprendre le Souldan d'Egypte, pour ne faire tort aux Chrestiens de Palestine, & n'obliger leur foy de ne luy aller contre, durant le temps de la trefue. Que le Roy de Tunes payeroit au Roy de Frāce, & seigneurs qui l'auoiēt accompaigné & suiuy, tous les frais par eux faits en faisant le voyage, & les desdommageroit de leurs pertes, & cecy en or pur & fin, & non en autre espece de metal. Et d'autant que iadis les fermiers du More auoient coustume de faire infinis rançonnemens & angaries aux marchands Chrestiens abordans au port de Tunes, & que sans nul respect ny exception d'amitié, voisinage ou ligue, ils leur faisoient payer la dixiesme partie du vaillant de leurs nauires pour peage, & tribut deu à ce Roy, fut dit, iuré & arrresté d'vne & d'autre part, que ces charges & seruitudes seroient ostées desormais, & que les marchans Chrestiens de quelque pays qu'ils fussent, & quelque denrée ou marchandise qu'ils portassent, soit qu'ils arrestassent au port, ou passassent outre, seroient francs & libres de tout peage, port & passage, tant que la trefue dureroit, sans qu'il fut permis au Roy de Tunes d'enfraindre aucunement ceste ordonnance. Qu'il seroit tenu de payer au Roy de Sicile, & faire porter iusque en ses thesors tous les ans le tribut annuel que ses ancestres auoiēt de coustume payer aux predecesseurs du Roy de Sicile. Et d'autant que par les anciennes conuentions d'entre les Roys de Sicile & de Tunes, les Chrestiens estoient permis d'habiter en la cité de Tunes, & y auoir libre exercice de religion, & qu'il y auoit vn conuent de freres prescheurs,

Ce qui empescha les Roys de suyure ce conseil.

Esmotion en l'armée des Chrestiens.

Roy de Sicile blasmé par les Frāçois, & pourquoy.

Tumulte apaisé en l'armée.

Articles de l'accord entre les Roys Chrestiens & le More.

Marchāds Chrestiens rançonnez à Tunes.

toutesfois tous obligez à payer tribut annuel au Roy More: & que les Mahometans ayans emprisonnez, & mal-traitez tous ces Chrestiens, lors que noz Roys entrerēt auec forces en Afrique: fut aussi ordonné que ceux-cy seroient non seulement deliurez de prison sans estre rançonnez, ains encor' faits francs par cy apres de tout subside, tribut & exaction: & qu'il leur seroit loisible d'habiter là en toute liberté, y auoir Eglises & oratoires, & y traiter & celebrer le diuin seruice, & prescher tout ainsi qu'on en vse és citez Chrestiennes: & que si aucun More meu par la predication des Chrestiens, vouloit receuoir le sainct baptesme, qu'il ne luy seroit fait ny donné aucun empeschement. Et en somme que les prisonniers seroient respectiuement rendus sans rançon, & que le Roy de Tunes donneroit ostages, lesquels seroient mis entre les mains du Roy de Sicile, quant aux derniers articles: mais quant à l'or auquel le More estoit obligé, qu'il seroit tenu le bailler sans aucun delay, s'il vouloit estre deliuré des frais de l'armée, laquelle desormais falloit que s'entretint à ses despés: tout cecy estant

L'an 1271. aduenu sur le commencemét de l'an de nostre salut mille deux cés septāte & vn. L'accord ainsi passé, & le Roy de Tunes ayant satisfait à son obligation, noz Roys voyās le peu de moyen qu'ils auoient de parfaire le voyage de Palestine, desseigné tant par le deffunct sainct Louys que par eux mesme, se resolurent de s'en retourner: ioint que le

Regens en France mā dēt au Roy qu'il reuiēne.

Legat du sainct siege qui les deuoit conduire, estoit mort, & que messieurs le Regens en France Matthieu de Vendosme Abbé de sainct Denys, & Symon de Clermont seigneur de Neelle (que l'historien Guillaume de Nangis appelle gardes & Baillifs du Royaume) escriuirent au Roy Philippe, qu'il se hastast de reuenir, & qu'on auoit affaire de sa presence: & ainsi ils resolurēt le retour, esperans de faire vne autre fois le voyage de la Terre saincte. Sur la fin de ceste expeditiō, & apres la mort de sainct Louys, e-

Edoüard Prince Anglois à Tunes.

stoit arriué Edoüard Prince d'Angleterre à Tunes auec Edmond son frere, & Henry son cousin & fils de Richard Roy nommé d'Allemaigne & esleu Empereur, lequel ne voulut s'en retourner si tost, veu qu'il n'auoit rien veu de la guerre, ains passa outre auec ses trouppes, & s'en alla en Palestine, duquel nous dirons cy apres quelque mot en passant, pource qu'il est vn des propres suiets de nostre histoire. Les Roys se mettēt

Leuée du siege de Tunes.

en campaigne ayans troussé bagage, & fait mettre le voile au vent, & vont reprendre les dames qu'ils auoient laissées au port & forteresse de Carthage, & font voile en Sicile, si bien que les Roys de France & de Nauarre auec leurs espouses, les Comtes de Poitiers, d'Alençon & d'Artois, l'vn frere, l'autre oncle, & le tiers neueu du Roy, l'Euesque d'Auxerre & la pluspart de la noblesse de France, tels que furent les seigneurs Comte d'Eu, de Laual, de Beaujeu, & autres infinis vindrent sans tempeste surgir au

Arriuée des Roys à Trapani en Sicile.

port de Trapani (iadis ditte Drepanum) en Sicile, où ils se rafreschirent, attendans l'abord du reste de l'armée qui estoit encor' au port de Carthage, auec le Roy de Sicile. Mais ainsi que ce bon Roy Siciliē se fut mis en voye, il sembla que le ciel, & la mer eussent coniuré sa ruine, si grand & horrible orage il s'esleua contre eux, que les vaisseaux s'entre-heurtans allerēt en pieces, & furēt engloutis plusieurs auec les hommes, armes & cheuaux au ventre & entrailles des abismes: les aucunes portées en Espaigne, les autres ramenées au port de Tunes, où les hommes furent recueillis & bien traitez par le Roy More, qui (la tempeste passée) les secourut de tout ce qui leur fut necessaire, & les feit conduire iusques en Sicile, pour en cela faire plaisir au Roy Philippe, de la gracieuseté duquel il se confessoit tenir, & la vie & le Royaume. En somme le Roy Sicilien feit beaucoup d'eschapper vif de cest orage, ayant perdu thesors infinis, & plus

Perte faite par le Roy Charles de Sicile sur mer.

de quatre mille personnes que les ondes de la mer engloutirent, sans faire estat des cheuaux & grandes richesses qui y perirent, & dix-huit grosses naus, & grand nombre de barques sumergées: si bien que le tout consideré, quoy que le More fut vaincu, la condition des nostres estoit pire que la sienne, & feirent noz Chrestiens plus de perte beaucoup, & au camp & en la mer, & d'hommes & de biens, que le More, quoy qu'il fut rendu tributaire: rien ne restant aux nostres que la gloire de l'auoir batu, & contraint de venir à composition telle qu'ils voulurent. Tandis que les Princes estoient

Il estoit Roy de Nauarre secōd du nom:

à Trapani se rafreschissans, lors qu'ils pensoient s'en aller en Calabre, & de là visiter le Royaume de Naples, voicy le Roy de Nauarre Thibaut second de ce nom Comte Palatin de Champaigne & de Brie, qui tomba plus malade que iamais, & de sorte que le dixseptiesme an de son regne, au mois de Ianuier mille deux septante & vn, d'autres dient

dient le cinquiesme de Decembre en l'an mille deux cens septante, il sortit de ce siecle fort plaint, & regretté de tous, & principalement de la Royne Isabel de France son espouse:& furent ses entrailles mises en l'Eglise Cathedrale de Trapani, & son corps porté à Prouins où encor' il repose. Son espouse aussi, ayant deliberé de passer le reste de ses iours en viduité & continence perpetuelle, ayant perdu vn tel mary, & vn si excellent pere que le deffunct sainct Louys, ne fut long temps sans aller visiter l'vn & l'autre en paradis:d'autant qu'estant arriuée pres de Marseille,elle fut saisie de maladie, partie procedant du trauail du chemin, mais plus de tristesse que d'autre chose en l'Isle d'Hieres,où elle fina ses iours : & ainsi la couronne de Nauarre vint és mains de Henry surnommé le Gros frere du deffunct Thibaut, & le dernier masle de ceste race,duquel nous parlerons cy apres:lequel succeda aussi aux Comtez de Châpaigne & de Brye, ayant espousé Blanche d'Artois fille de monsieur Robert de France premier du nom Comte d'Artois, niepce de sainct Louys : duquel mariage ne vint qu'vne fille à sçauoir Ieanne, qui fut (ainsi que verrons) depuis Royne de France. De tous ces mal'heurs plusieurs font estre cause Charles Roy de Sicile poussé d'auarice, mais ceux qui en parlent ainsi sont vn peu suspects en la matiere, d'autant que l'vn estant Anglois (qui est celuy qui a faicte la continuation de l'histoire de Matthieu Paris) & viuant alors, auoit le nom de ce Roy en haine, à cause qu'il poursuiuit pour le seigneur de Monfort meurtrier du Prince Anglois, duquel nous ferons mention bien tost aprés: l'autre estant Allemant, & qui a continué l'histoire de l'Archeuesque de Tyr,ne peut parler qu'auec contre-cœur de ce Roy,là où pas vn des autres ne le blasme de tels vices. Le Roy Philippe aduerty que son oncle estoit de retour à Naples,se disposa pour aller vers luy, pour ce s'achemina de Trapani (que les vieux liures appellent Trapes) vers Panorme & Messine,les deux plus belles,& les principales citez de Sicile,là où la plus-part de son armée prit la routte de la mer, vers port d'Ostie. Il passa le Far de Messine,& vint par terre iusques en la Poüille à petites iournées, à cause que la Royne Isabel son espouse estoit enceinte, mais n'estant encor' sorty de la Calabre , & non loing de la cité de Cosence sur le passage du fleuue Gratte ou Crattis,comme il n'y eut bateau pour le passer à cause de sa petitesse,chascun le gueant fort aisément,la Royne tomba à la renuerse de son cheual, soit qu'elle n'y pensast point, ou que sa monture chopast,ou s'effroyast, & s'offença tellement qu'estant portée à Cosence, elle ne fut long temps qu'elle n'y rendit l'ame au grand regret du Roy, & de toute la noblesse qui aymoient, & honnoroient ceste dame à cause de ses vertus : & ainsi vous voyez que ce voyage donna de grands arguments de tristesse à tous ceux presque qui le feirent : celuy qui a faict la continuation de l'histoire saincte de l'Archeuesque de Tyr, dict que ceste dame se noya , & perit en l'eau,surquoy ie n'insiste point, quoy que de Nâgis asseure qu'elle ne tomba point en l'eau,ains à terre,& qu'estant portée à Cosence,peu de temps aprés elle trespassa. Le Roy ayant celebré ses obseques,& faict enterrer ses entrailles,& embaumer le corps, en r'apporta pour les despoüilles de sa victoire,diuers sercueils de morts, portant la douleur pour les feux de ioye en France. Apres ces pleurs,le Roy trauersant la Poüille,terre de Labour,& campaigne de Rome, s'en vint à Viterbe , où encor' les Cardinaux estoient enclos pour l'election d'vn Pape il y auoit deux ans , & depuis la mort de Clement quatriesme: & cecy afin de les prier que post-posans toute affection , & contention , ils esleussent,le plustost que faire se pourroit,vn pasteur suffisant & digne de regir l'vniuerselle trouppe , & bergerie de nostre Dieu : si bien que par son moyen, & sollicitation des Princes de sa suitte , les Cardinaux en fin vindrent à s'accorder en l'election de Thibaut Legat du sainct siege en Leuant auec Edoüard Prince d'Angleterre, & fut nommé Gregoire dixiesme de ce nom, & aydé par Edoüard qui luy donna suitte le conduisant à Rome. Et puis que nous sommes sur le propos d'Edoüard Prince Anglois, ie vous deduiray en peu de mots l'heur qui le suiuist , & quelle fin eut son entreprise. I'ay dict cy dessus comme il estoit allé à Tunes, cuidant y faire faict d'armes,mais voyant que pour la mort de sainct Louys,les affaires auoiēt pris vn autre cours, il passa aussi en Leuant, ayant auec luy Thibaut Archediacre du Liege, & Legat du sainct siege, qui est ce Pape Gregoire dixiesme: eut aussi en sa compaignie son frere puisné Comte de Lenclastre nommé Edmont , desquels deux

Mort de Thibaut 2. du nom Roy de Nauarre.

Hēry frere de Thibaut Roy de Nauarre.

Autheurs blasmās le Roy Charles de Sicile.

Trespas d'Isabel d'Aragon Royne de France en Calabre.

Basile Iean Herold. liu. 4. cha. 17.

Arriuée du Roy Philippe à Viterbe.

Electiō du Pape Gregoire dixiesme.

D'où sont issues les familles Angloises des Roses blanche & Rouge.

sont issues les deux familles, qui ont si long temps combatu pour la couronne Angloise, l'vne ayant la Rose blanche, l'autre la rouge pour enseigne, & mot de sa faction. Edoüard pensant estre suiuy des nostres, s'en alla en Leuant, & s'arresta à Acre auec ses troupppes: mais peu s'en fallut qu'il ne fut occis dés qu'il arriua en Palestine d'autant qu'vn de ces Arsacides que si souuent nous auons nommé cy dessus, qui faignant estre Chrestien, & homme apte aux engins & sçachant les secrets du pays, s'estoit auancé en la cognoissance, & grace de ce Prince: lequel il vint assaillir le trouuãt seul en sa chambre, & luy donna trois coups de dague, & si Edoüard n'eut esté puissant pour luy tenir la main lors qu'il vouloit l'acheuer, c'estoit faict de sa vie: mais les officiers du Prince suruenans au cry le deliurerent, & taillerent en pieces l'Assasineur, faisans penser Edoüard à demy mort, & qui fut vn long temps auant que de se bien porter. Il y en eut qui dirent (& les historiens Anglois l'ont voulu asseurer) que ceste partie luy fut dressée par Guy de Monfort fils du Comte de Lecestre qu'Edoüard auoit occis en la bataille d'Euesham en Angleterre, de laquelle auons parlé cy dessus, & qu'il y auoit enuoyé vn sien domestique pour ce faire, lequel on a dit qu'estoit Arsacide, d'autant que deslors on baptisoit de ce nom d'Assasineur tous traistres, & meurtriers de guet à pens: mais si ceste presomption est vraye, ie n'en sçay rien: tant y a que ce qui se passa depuis à Viterbe, semble confirmer ceste opinion, & asseurer que Guy estoit celuy qui auoit faict ainsi traicter le Prince d'Angleterre. Or Edoüard oyant que son Legat estoit esleu Pape, luy dressa son train, & donna charge à Henry son cousin, & fils de Richard esleu Empereur de conduire de Chypre auant sa saincteté iusqu'en Italie (comme il feit) le menant à Ciuita-veche, & delà à Viterbe, où Gregoire receut la couronne Papale. Mais le pauure Henry y vint à son grand mal'heur, car pensant que le Pape pour ce bon office qu'il luy auoit faict en l'accompaignant, le confirmast en la succession de feu son pere en l'Empire, se veit successeur de son cousin en la mort que l'autre auoit eschappée, & que cestuy ne peut euiter.

Edoüard bleçé par vn Assasin à Acre.

Guy de Monfort soupçonné d'auoir faict blecer Edoüard.

Cõiuratiõ de Guy de Monfort contre Henry.

D'autant que Guy de Monfort voyant vn de ceux qui s'estoient trouuez à la mort de son pere, & auoient conspiré la ruine de sa maison, estre pres la personne du Pape, se resolut à quelque pris que ce fut le faire mourir, & par-ainsi s'accompaigna il plus que de coustume, & dressa des embusches de toutes parts, & des cheuaux prests pour se sauuer en Toscane, où il estoit marié, apres qu'il auroit occis le Prince. Comme donc le Pape entroit en l'Eglise de Viterbe adextré des Roys de France, & de Sicile, Henry venant apres, fut assailly dedans l'Eglise par Guy de Monfort, qui luy donna deux poignalades, & ayant faict le coup, se feit faire place, le fer au poing, & monta à cheual à la porte de l'Eglise, où sa trouppe l'attendoit, & s'enfuit à l'Anguillare chez son beau-pere Roscie des Vrsins. C'est acte fut grandement desplaisant au Roy Philippe & au Pape, comme semblant estre perpetré à leur mespris, veu que sans nul respect ny du lieu, ny des personnes, ny du temps, Guy auoit occis vn tel Prince pour sa querelle particuliere, & auec vne grande iniustice. Plusieurs soupçonnerent que le Roy Charles de Sicile ne trouuoit pas mauuais ce coup, puis qu'estant Vicaire du sainct Empire en Italie, & Guy estant son Lieutenant en Toscane, & mesme qu'il s'estoit retiré en pays où il auoit puissance, si est-ce qu'il ne s'estoit mis en aucun deuoir de le poursuiure pour punir vn crime si grand, & vn tort faict à la saincteté de l'Eglise: & c'est pourquoy les Anglois conceurent haine contre luy, & que les historiens qui lors escriuoient en Angleterre, sont trop seueres iuges contre ce grand Prince, lequel voyant la iuste douleur de Guy, & que l'indignité de la mort de son pere, & son exil l'auoient induit à ce faire, ioint que par sa ruine le mort ne pourroit estre ressuscité, il ne se hasta point aussi de le punir, se sentant obligé à Guy pour les bons seruices qu'il luy auoit faicts en la guerre contre Conradin, & pour ce il laissa la poursuitte de cecy au Pape. Lequel à la requeste tant du Roy de France, non guere affectionné à la maison des Monforts retirez en Angleterre, que depuis du Prince Anglois Edoüard, excommunia Guy, n'ayant moyen de l'attraper pour en faire plus griefue iustice. Le Roy Philippe laissant Viterbe, prit son chemin vers Cremone, où encor' le Pape fut le trouuer pour là ensemble consulter sur les affaires de Leuant, & inciter le Roy à poursuiure ceste entreprise: à quoy le Roy Philippe se monstroit assez enclin, mais les seigneurs ne prenoient plus plaisir

Henry occis en l'Eglise de Viterbe par Guy de Monfort.

Charles Roy de Sicile blasmé pour ne poursuiure Guy.

Guy de Monfort excommunié par le Pape.

Le Roy Philippe à Cremone.

à ces

à ces loingtains voyages, qui espuisoient la France, & d'hommes, & de richesses: & ainsi ce pour-parler se passa en simples promesses. De là vint le Roy à Milan, de la reception qui luy fut faicte par les Milanois, parle ainsi le Corie en son histoire. Les Ambassadeurs, dit il, du peuple Milanois, furent à Cremone vers le Roy Philippe de France fils de Louys n'agueres decedé, qui luy offrirent deux beaux & grands coursiers, & s'estans plaints & contristez auec luy pour la mort du deffunct Roy son pere, le prierent de passer par Milan: & à leur requeste, le Roy accompagné du Turrian, & vingt & quatre deputez de Milan & ses trouppes, vint à Bergame, & de là à Milan, où il feit son entree le huitiesme d'Apuril audit an mile deux cens septante vn, toute la noblesse & le peuple luy allant au deuant en beau equipage: & pource que le Roy portoit le dueil & conduisoit auec luy les corps de son pere, son frere & son espouse, il ne voulut estre mis sous le pauillon, & dés que les Milanois luy presenterẽt vn monter au chariot triomphant pour luy preparé: & fut logé au palais de l'Archeuesque, & là le vint visiter le Marquis de Monferrat: & luy furent faits plusieurs presens par les seigneurs, & communauté de Milan, que le Roy ne voulut onc accepter, ains y ayãt esté & sejourné huit iours, il s'en partit, & alla à Vercel, de là vint à Suse, & passant par la Sauoye & val de Morienne, arriua à Lyon: puis s'acheminant en Bourgoigne reposa quelques iours à Clugny: de là prit sa routte vers le pays de Champaigne, d'iceluy auant vint à Paris, où il fut receu en grand' ioye, où il feit porter en l'Eglise de nostre Dame les bieres esquelles gisoyent les ossements de ses pere, frere & de son espouse, & d'Alphons Comte d'Auge, fils de feu Iean de Brenne Roy de Hierusalem: comme encore le corps de ce bon seigneur Pierre grand Chambellan, que l'histoire nomme cheualier de grande saincteté, & le fauorit & grand, & principal amy du Roy sainct Louys, & le corps duquel fut enterré aux pieds de celuy de son bon maistre en l'Eglise de sainct Denys, sur les obseques desquels ie ne veux m'arrester pour le present, ayant d'autres choses à deduire: ioint que ces ceremonies sont escriptes en plusieurs endroits, & que peut estre nous en pourrons ailleurs discourir plus à propos. Il semble que ce voyage ne fut autre chose qu'vn suiet de tristesse pour toute la France, d'autant que monsieur Alphons de France frere de saint Louys, & Cõte de Poitiers, Auuergne & Tholouse, estant de retour auec le Roy son neueu en Italie, comme tandis que Philippe s'arresta à Viterbe, le Comte voulut s'acheminer à petites iournees en son pays auec son train, il s'arresta en Toscane en vne cité nommee Cornet, assise sur vn costau vn peu esloigné de la marine en vn goulphe qui est entre Ciuitaveche & Port Hercole: & là fut ce pauure Prince tellement assailly de maladie qu'on desperoit de sa santé: & ce qui plus rengregea son mal fut, que l'infection de ceste maladie portee d'Afrique, s'espandit de telle sorte sur sa maison que & la Comtesse son espouse & tous les gẽtils-hommes & damoiselles & domestiques en furent saisis, si bien que presque il n'y demeura vn seul qui peut solliciter les malades. En fin le Comte se voyant proche de la mort, se prepara pour la receuoir, receut ses sacremens, & ordonna que son corps fut porté en France, & mis en l'Eglise de sainct Denys au tombeau de ses ancestres, faisant quelques fondations pour le salut de son ame, & ainsi mourut ce bon & sage Prince audit lieu de Cornet: & peu de temps apres le suiuit Madame Ieanne son espouse Comtesse de Tholouse, son corps estant aussi porté en France, & enterré en vn conuent de Religieuses pres de Melun. Et ainsi le Comté de Tholouse vint à la couronne de France, ce Comte & Comtesse mourans sans hoirs de leur corps, & cecy suiuant la transaction faicte l'an mille deux cens vingt-huict, de laquelle auons parlé cy dessus, faisans mention de Raymond dernier du nom Comte de Tholouse, & de l'accord qu'il feit auec le Roy de France, la race duquel Raymond & sang ancien des Goths, prit fin en ceste saincte & illustre Comtesse. Quant aux Comtez de Poitou & d'Auuergne, ils reuindrent aussi à la couronne comme estans issus d'icelle, & le Roy estant l'heritier de son frere, qui deslors commença augmenter le domaine par les successions de ses proches parens. Or luy retiré en France, il fallut qu'Edoüard prince Anglois deuenu maladif, quictast le Leuant & retournast en son pays, à quoy il se hasta depuis, estant en Italie aduerty de la mort de son pere, de laquelle nous parlerons, d'autãt qu'il se doubtoit qu'Edmõt son frere Comte de Lenclastre, ne s'emparast de la couronne, lequel auoit espousé

Corie hist. Milanoise partie. 1.

Entrée du Roy Philippe à Milã.

Arriuée du Roy en France.

Alphons Comte de Tholouse en Toscane.

Cornet cité de Toscane où assise.

Trespas des Comte Alphons & Ieanne Cõtesse de Tholouse.

Comté de Tholouse vny à la couronne.

Edoüard Anglois laisse la Palestine.

Mariage d'Edmont fils de Hẽry 3. du nõ.

Ameline, fille de Guillaume d'Aumale, vn des plus riches, & grands ſeigneurs d'Angleterre, & auquel ceſte dame venoit à heriter, n'ayant autre hoir qu'elle. En ceſte meſme ſaiſon fut faicte paix entre les Roys de Nauarre, Henry, & Iacques d'Aragon, par laquelle l'Aragonois quicta tout le droict, que luy, & les ſiens auoient pretendu auoir au Royaume de Nauarre : fut pratiquée ligue entre le Caſtillan, & Nauarrois pour la conqueſte de Seuille contre les Mores, mais elle fut ſans effect, d'autant que le Caſtillan ne voulut faire droict au Nauarrois ſur les Prouinces de Bureua, & Rioia, & Alaua, qu'il redemandoit, comme eſtans des appartenances du Royaume de Nauarre. Et ainſi eut vne grande conſpiration contre le Caſtillan par les Roys de Portugal, & de Grenade, & Iacob Aben Iucep Roy de Maroc vnis auec les ſeigneurs qui s'eſtoient reuoltez contre le Roy de Caſtille, auec leſquels il fallut en fin qu'il feit accord, afin de pourſuiure le droict qu'il pretendoit en l'Empire.

Reuolte des ſeigneurs de Caſtille contre leur Roy Alphons.

Quels furent les mariages de meſſieurs les enfans de France fils du Roy ſainct Louys, & ſuitte de leur Genealogie.

CHAP. XXV.

CONTINVANT noſtre façon, & couſtume d'eſcrire l'hiſtoire de France, auant que venir au regne de Philippe troiſieſme, ſurnommé le hardy, il faut voir quels ont eſté les mariages, & quelles les alliances de meſſieurs les enfans de France, fils de ſainct Louys, & quelles maiſons ſont d'iceux deſcenduës, afin que la poſterité n'ignore que ſi noz anceſtres ont eſté ſi curieux de coucher par eſcrit ces Genealogies des Princes, ç'a eſté pour laiſſer l'ordre du ſang Royal en vigueur, & monſtrer que la ſucceſſion ſeulle eſt celle qui donne les Roys à ce Royaume. I'ay dict cy deſſus que ſainct Louys eut cinq fils, & quatre filles, deſquels n'y en a eu qu'vn qui ayt laiſſé ſuitte, & lignée pour luy ſucceder. L'aiſné donc fut Louys (ainſi que dict a eſté) qui mourut du viuant de ſon pere, & lequel auoit fiancé la fille du Roy de Caſtille nommée Berengere, lequel mariage n'eſtant conſommé, n'en vint auſſi lignée : le ſecond fut monſieur Philippe de France, ſurnommé le hardy, lequel ſucceda à ſon pere en la couronne, & duquel ſera parlé cy apres en ſa vie, & ſelon l'ordre des temps : le troiſieſme, Pierre de France, auquel le Roy ſon pere donna Alençon en partage, car ie n'oſe dire en apanage, veu que lors ce que les Roys donnoient à leurs enfans cedoient en heritage perpetuel, & demouroit à tout genre de hoirs, ainſi qu'il a eſté veu des Comtez d'Anjou, & d'Artois, & qu'encore on pourra mieux recueillir de la ſuitte de l'hiſtoire. Au reſte il faut que ie confeſſe franchement ne ſçauoir comme le Comté d'Alençon eſtoit eſcheu au Roy, veu que nous auons dict cy deſſus que Robert Comte d'Alençon iſſu du ſang Normand auoit marié ſa fille ſeulle Emme à Matthieu de Mommorency premier du nom, & Conneſtable de France, laquelle eſtoit heritiere de Laual : ie ne ſçay pourquoy elle ne ſucceda point à ſon pere au Comté d'Alençon, veu qu'il n'y auoit autre hoir, ſi ce n'eſt ou que ceſtuy en feit donation au Roy, ou qu'il y eut quelque grande occaſion, ou tranſaction, ou eſchange qui empeſchaſt cecy, ou que la place eut eſté vendue au Roy par ce Comte : ſurquoy ie n'oſe rien decider, n'en ayant leu autre choſe, & prie ceux qui en ſçauront d'auantage nous ayder en ceſt endroict, afin que l'hiſtoire ne ſoit imparfaicte en choſe de telle conſequence. Au reſte Pierre Comte d'Alençon auoit eſpouſé Ieanne Comteſſe de Blois, & de Chartres, fille de Iean de Chaſtillon Comte deſdits Comtez, & d'Alix de Bourgoigne : le ſeigneur du Tillet dit que Pierre mourut ſans nul hoir de ſon corps, là où Paradin luy donne vne fille nommée Mahaut qui fut Comteſſe de Blois, & de Chartres, & Alençon reuint à la couronne : & fut mariée en premieres nopces au ſeigneur d'Amboiſe, duquel n'eut enfans, & en ſecondes à Hugues de Chaſtillon Comte de S. Paul, duquel lict ſortit Guy qui fut Comte de Blois, & de ſainct Paul, & par-ainſi iſſu de l'eſtoc Royal du coſté de ſa mere qui herita de Ieanne de

Enfans de S. Louys qui ont laiſſé lignée.

Alençon donné en partage à monſieur Pierre de France.

Robert Cõte d'Alẽçon de la premiere ligne des Alẽçonois.

Ieãne Cõteſſe de Blois eſpouſe de Pierre de Frãce

de Blois, & non de son pere Pierre de France, la succession duquel escheut à Charles Comte de Valois, ainsi que dirons cy apres. Le quatriesme des enfans de S. Louys fut monsieur Robert de France qui eut le Comté de Clermont de Beaumont en Beauuoisi pour son partage, duquel nous ferons tantost mention, à cause qu'il n'y eut que le Roy Philippe, & luy des fils de sainct Louys qui feissent branche: le cinquiesme monsieur Iean de France, qui espousa Yoland de Bourgoigne, Comtesse de Neuers pour femme, dont vindrent enfans, & par-ainsi faut que (delayans le discours du Roy) nous voyons quelle a esté la suitte de la maison de Bourbon, ayant eu source de celle de France, iusques à present, à cause que les Princes d'icelle sont issus de ce Robert, & le sang duquel a continué iusques à nostre siecle. La maison de Bourbon donc estant fameuse, & honnorée entre toutes celles des Princes de nostre aage, tant pour estre issuë de l'estoc de noz Roys, & du sang de Capet, & d'vn des enfans de S. Louys, que pour les braues, bons, sages, & vaillans Princes qui en sont sortis: sainctes, & chastes dames qui en ont pris origine, & les grandes alliances que ceste famille a pris auec les plus illustres & puissantes maisons de l'Europe, s'estimans grandement honnorée de se mesler en vn sang si renommé, noble, Royal, & vertueux: ne faut aussi s'estonner si i'arreste vn peu le cours de ceste histoire sur l'ordre Genealogique de ceste souche & brāche de France, qui est la seulle (comme dict est) qui, apres la maison des Roys issus du sang de Valois, nous reste à present de tant de branches issuës de l'ancien estoc des Capeuinges continué en France par tant de siecles: & laquelle brāche de Bourbon a eu cest honneur la premiere entre les Princes du sang François de porter le tiltre ducal auant que celle d'Anjou, d'Orleans, ny de Berry: ie laisse celle de Bourgoigne qui auoit desia ce priuilege, auant que le sang Capeuinge en iouyst: & celle de Bretaigne tombant en la maison de Dreux, laquelle estoit aussi en possession de ce tiltre, & d'vn plus grand de toute antiquité. Par-ainsi ne faut dire que la Bourgoigne soit la premiere seigneurie donnée aux Princes du sang erigée en Duché, veu que lors de son erection il y auoit d'autres seigneurs que les Princes du sang, comme aussi auoit en Bretaigne, laquelle a souuent changé de tiltre, à cause de l'alteration de l'estat d'icelle pour les guerres ciuiles, ainsi que nous auons declairé manifestement cy dessus. Ainsi reuenans à Bourbon il faut notter que si la famille, & branche presente est illustre, que l'ancienne n'estoit de si peu de consequence que les plus grands Princes ne se tinssent pour grandement honnorez, espousans vne fille de ceste famille, tant à cause de la grandeur de la maison que de l'antiquité des seigneurs d'icelle: veu qu'il se trouue tiltre & memoires dés l'an neuf cens cinquante neuf, regnant en France Lothaire fils de Louys d'Outre-mer, long temps auant que Capet vint à la couronne, faisans mention du Vicomte Archembaut, & de Rotilde son espouse qui feirent quelques donations & fondation à l'Abbaye de Bourg: & noz histoires ne taisent plusieurs seigneurs de Bourbon, mais tous portans le nom propre d'Archēbaut, cōme affecté à ceste famille, tel que celuy contre lequel eut guerre Louys le Gros: lequel oultre le nom de ses ancestres s'appelloit Hemon (ainsi que dict auons cy dessus) & estoit surnommé Guere-vache, à cause qu'il vouloit des-heriter Archembaut, qui estoit le vray seigneur, & heritier de Bourbon. Or cest Archembaut espousa la fille aisnée de messire Dreux de Mello Connestable de France sous Philippe Auguste, lequel Dreux auoit pour femme l'heritiere vniuerselle de messire Iean de Maience: & de ce mariage du seigneur de Bourbon vindrent trois fils, & vne fille: laquelle se nomma Marguerite de Bourbon, & fut femme du Comte de Folquaquier en Prouence: quant aux masles, l'aisné fut Archembaut surnommé le Grand, sire de Bourbon, les deux autres Guy, & Guillaume: ce Guillaume fut seigneur de Dompierre, & espousa Marguerite Comtesse de Flandres, & de Henault seconde fille de Baudoüin Empereur de Grece, & duquel sont descendus les Comtes de Flandres, qui se contentans du surnom de Flandres, laisserent celuy, & de Bourbon, & de Dompierre, cōme plus honnorable, veu que desia Guillaume auoit laissé celuy de ses ancestres, pour se tenir à celuy de son partage, ainsi qu'il en est aduenu à plusieurs maisons de ce Royaume, lesquelles par ce moyen ont obscurcy leur antiquité, & le lustre de leur memoire: & ont monstré le chemin aux petits compaignons acheptans quelque place, de s'vsurper, & nom, & armes des maisons, desquelles ils n'approchent aucunemēt:

Robert de Frāce Cōte de Clermōt en Beauuoisi.

Lŏuange de la maison de Bourbon.

Deux seul les familles du sang de France restes à present, Valois, & Bourbon.

Grāde antiquité des premiers seigneurs de Bourbō.

Archembaut dit le Grand, & son alliance, & enfans.

Comtes de Flandres issus des premiers seigneurs de Bourbon.

& ne semble que les puisnez des maisons illustres, quelque partage qui leur puisse escheoir, ne deuroient quicter le nom ancien de leur famille, pour se tenir à celuy duquel ils sont les chefs. Le troisiesme fils fut Guy, qui onc ne se maria, & estoit seigneur de sainct Iust en Champaigne, la succession duquel reuint à son aisné Archembaud le Grand, duquel ie n'ay trouué l'alliance, quoy qu'il eut, & fils, & filles, desquelles l'aisnée fut nommée Marguerite Royne de Nauarre, & femme de Thibaud quatriesme du nom Roy de Nauarre, & Comte de Champaigne & de Brye : & ainsi commença la maison de Bourbon de s'allier aux Roys, car cestuy l'espousant, estoit Roy, & elle fut sa troisiesme femme, ainsi que pourrons dire quelque fois parlans tout à propos de la maison de Champaigne : la seconde fut femme de Iean Comte de Dreux issu du sang Royal de France, afin qu'on voye que ne fut du temps de sainct Louys seulement que ceste famille de Bourbon fut alliée auec les Princes du sang, & couronne des Roys de France. Le fils aisné d'Archembaud le Grand fut nommé aussi Archembaud & surnommé le Ieune, sire de Bourbon, les autres furent Guy de Bourbon Doyen de Rouën: Dreux de Bourbon, & Guillaume seigneur de Barçay, qui eut deux femmes, à sçauoir Isabeau heritiere en partie de Mongascon, lequel laissa vn fils nommé Guillaume de Bourbon successeur de son pere, & ce Guillaume espousa Agnez fille de Gerard sieur de Vienne: il y eut encor' vn autre Guy de Bourbon fils du grand Archembaud, duquel vindrent plusieurs fils & filles, l'aisné desquels se nomma Archembaud comme son ayeul, au prouffit duquel Marguerite sa sœur renonça au droict qu'elle pretendoit en la seigneurie de Bourbon, à la charge que s'il decedoit sans hoirs, ceste part par elle renoncée reuiendroit à ses autres freres, & sœurs. Archembaud le ieune, & l'aisné des enfans d'Archembaud le Grand espousa Yoland fille de Guy de Chastillon Comte de sainct Paul, & d'Agnez fille de Hermen Comte de Neuers, en eut deux filles, l'aisnée fut Mahaut mariée à Odot, ou Eude fils aisné de Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne, qui mourut à Acre, laissant deux filles, l'vne desquelles nommée Yoland fut l'espouse de Iean Tristan de France fils de sainct Louys, laquelle luy apporta le Comté de Neuers : & cestuy mort (comme dit auons) elle fut mariée à Robert Comte de Flandres : la seconde fut Alix Comtesse d'Auxerre, mariée à Iean de Chalon fils de Iean de Chalon Comte de Bourgoigne: la secōde fille d'Archembaud le Ieune sire de Bourbon, se nomma Agnez, & fut mariée au troisiesme fils du susdict Hugues de Bourgoigne, qui se nommoit Iean, & fut surnommé de Bourbon à cause de son espouse, laquelle partageant auec Mahaut, eut aussi pour son lot, & partage la seigneurie de Bourbon, de laquelle son mary daigna bien porter le tiltre. De ce Prince Bourguignon Iean, & d'Agnez de Bourbon vint vne seulle fille nommée Beatrix issue de par son pere du sang Royal de France, estant descendue des Ducs de Bourgoigne : ce que ie dy pour monstrer que la souche des Princes qui ores sont en la famille de Bourbon, vient du sang Royal, & de pere, & de mere : Car ceste Beatrix estant mariée à monsieur Robert de France fils de sainct Louys, & elle estant fille de Iean de Bourgoigne, tous issus du sang de Capet, vous voyez que de tous costez la Genealogie n'est autre que Royale: Robert eut (comme dit auons) pour son partage (ie ne veux dire apanage pour les raisons cy dessus alleguées) le Comté de Clermont en Beauuoisis, & son espouse eut la seigneurie de Bourbonnois par le partage faict auec Mahaut sa tante maternelle: & pour le droit de son pere, le Duc Hugues luy donna le Comté de Charolois, c'est ainsi que parle Paradin, bien que le sieur du Tillet passe cecy sous silence. Ainsi finit la race des aisnez de la maison de Bourbon en cest Archemhaud, & la succession de la Baronnie de Bourbon escheut aux Princes de la couronne: non pourtāt perit ce sang és masles, d'autant qu'il continua en la maison des puisnez, à sçauoir de ceux de Dompierre, Comtes de Flandres iusques au temps de Louys Comte de Flandres surnommé Malan, la fille duquel Marguerite, & son vnique heritiere fut mariée a Philippe de France Duc de Bourgoigne, lequel entra en celle succession, & la laissée aux siens iusqu'à ce que de nostre temps ceste maison a failly, & que n'y demeurant qu'vne fille, elle a porté le bas pays en la maison d'Austriche. Au reste, auant que monsieur Robert de France pratiquast ce mariage de Beatrix, il auoit esté accordé à Beatrix fille de Guy Comte de Limoges, & de Marie de Bourgoigne fille du susdict

Maison premiere de Bourbō alliée des Roys.

Auāt S. Louys la premiere souche de Bourbon auoit esté alliée au sang de France.

Alliance, & enfans d'Archēbaud le Ieune.

Agnez de Bourbon à qui mariée.

Maison de Bourbon vient de tous costez du sang des Roys de France.

Heritages de Beatrix de Bourbō.

Robert de France accordé à Beatrix de Limoges.

Voy les Annales de Bretaigne liu. 4.

dict Hugues quatriesme du nom Duc de Bourgoigne: laquelle Beatrix de Limoges fut mariée depuis à Artus second de ce nom Duc de Bretaigne, & cecy en premieres nopces: & ne dit aucun qui fut cause de l'empeschement de ce mariage. Au reste, de Robert de France, & Beatrix de Bourgoigne ou de Bourbon, vindrent trois fils & trois filles: l'aisné fut Louys de Clermont premier Duc de Bourbon & surnommé le Grand: & en cela voyez vous la faute de messire Oliuier de la Marche, qui en ses memoires auance que sainct Louys erigea & edifia la Baronnie de Bourbon en Duché en faueur de Robert son fils: cóme ainsi soit que les lettres d'erection parlét vn autre langage, & monstrent que cecy aduint depuis S. Louys assez long temps, & nó du viuant de Robert, ains de Louys son fils sous le regne de Philippe de Valois, l'ayant accompaigné à la iournée de Cassel contre les Flamands, ainsi que dirons en son lieu. *Faute d'Oliuier de la Marche chap. 5. de son introduction.* Le second fils de Robert fut Iean de Clermont Baron de Charolois, & seigneur de sainct Iust en Champaigne: qui eut pour femme Ieanne sœur & heritiere du Comte de Soissons: mourut ieune, & ne laissa qu'vne fille nommée Ieanne, mariée à Iean Cóte de Bologne & d'Auuergne: le troisiesme fils de monsieur Robert de France, fut Pierre de Clermont qui mourut ieune. Quant aux filles, l'aisnée eut à nom Blanche, & fut mariée à Robert le Grand Comte de Bologne & d'Auuergne: la seconde Marguerite accordée à Iean fils aisné de Henry seigneur de Suilly, & de Ieanne de Vendosme: mais fut mariée à Iean de Flandres Comte de Namur, fils de Guy Comte de Flandres: la troisiesme fille de monsieur Robert, fut Marie de Clermont accordée à Iean Marquis de Monferrat issu du sang des Paleologues, & ceste alliance est teüe & (peut estre) ignorée par Leandre Bolonois en sa descriptió d'Italie, à cause que ce mariage fut sans effect, & que ceste Princesse se rédit religieuse à Poissy. Louys aisné des enfans de Robert surnommé le Grand, espousa Marie de Henault sœur du Comte de Henault, & eut d'elle trois fils & trois filles, l'aisnée desquelles fut Ieanne de Bourbon, (car ce furent les enfans de ce Louys, qui les premiers commencerent à porter le surnom de Bourbon, depuis que leur pere fut honnoré du tiltre ducal) & fut mariée ceste Ieanne au fils aisné de Iean Comte de Forests: la seconde fut Marie de Bourbon mariée deux fois, la premiere à Guy fils aisné de Hugues Roy de Chipre & titulaire de Hierusalem, duquel mariage vint Hugues de Luzignen Prince de Galilée: son second mary fut Robert Prince de Tarente issu du sang de Charles Roy de Sicile, & ayant le tiltre d'Empereur de Grece, à cause que Catherine de Valois Imperatrix de Constantinople, & seconde femme de Philippe de Tarente pere de ce Robert, auoit donné à son mary tout le droit par elle pretédu audit Empire, duquel ils ne iouyrent onc: la troisiesme fille de Louys premier Duc de Bourbon fut Beatrix, espouse de Philippe fils aisné de Charles de Sicile, lequel Charles estoit fils puisné du Roy Charles second du nom de Naples & de Sicile: & ainsi le sang Royal de Fráce se mesloit entre les enfans des enfans de sainct Louys, & ceux qui estoient issus du frere du mesme sainct Roy. Quant aux enfans masles du Duc Louys de Clermont, l'aisné fut Pierre premier du nom Duc de Bourbon, qui mourut sous le Roy Iean à la iournée de Poitiers, & gist aux Iacobins à Paris en la chapelle des Princes de sa famille: le second fut Iacques Comte de Ponthieu, & de la Marche Connestable de France: le troisiesme eut à nom Philippe sire de Beaujeu, qui mourut sans enfans: & le Duc Louys venant à mourir, son corps fut enterré en l'Eglise des freres Prescheurs à Paris. Or quant à sa succession, vous ayant veu le nombre de ses enfans, il faut entendre les bráches en descenduës, & commencerons par celle du puisné, à sçauoir Iacques Comte de Charolois, Ponthieu & la Marche, & Connestable de France, lequel espousa Ieanne de S. Paul, de laquelle il eut deux fils & deux filles, à sçauoir Catherine de Bourbon femme de Bouchard second Comte de Védosme: l'autre fut Isabeau femme de Louys Vicomte de Beaumont: l'aisné des fils de Iacques, fut Iean de Bourbon Comte de la Marche, qui espousa Catherine heritiere de Vendosme, en eut trois fils & deux filles: la premiere est Anne de Bourbon, femme en premieres nopces de Ieá de Berry Cóte de Mompésier fils de Iean Duc de Berry: mais cestuy mort, elle espousa Louys Comte Palatin du Rhin Duc en Bauiere: la seconde fille de Iean de Bourbon, fut Marie espouse de Iean de Beune seigneur de Crouy: l'aisné des fils de Iean, fut Iacques Comte de la Marche & Castres: le second Louys de Boubon Comte de Vendosme de par sa

mere:& le troisiesme fut Iean seigneur de la Chaise & Caracy. Iacques eut deux femmes, la premiere fut Ieanne second du nom Royne de Sicile, de laquelle n'eut enfans: la seconde fut Madame Beatrix de Nauarre, fille de Charles second du nō Roy de Nauarre: duquel lict ne vindrent que filles, l'vne desquelles fut Eleonor de Bourbon mariée à Bernard Comte d'Armaignac, laquelle querella les Royaumes de Nauarre & de Sicile, & quelque rente sur le Comté de la Marche. Quant à Louys de Bourbon puisné des enfans de Iean de Bourbon, de l'estoc de Charles Comte de Charolois & premier du nom entre les Comtes de Vendosme, il fut grand Maistre de France, & espousa la fille du Comte de Laual nommée Ieanne: & duquel mariage voicy comme parlent les Annales de Vitré: Ieanne l'aisnée fille de madame Anne en l'an mille quatre cens vingt-huit, l'onziesme iour d'Aoust fut par traité fait par madame la Comtesse Ieanne sa grand mere d'vne part, & monsieur Louys de Bourbon Comte de Vēdosme, seigneur d'Espernon & Mont-doubleau, & souuerain maistre d'Hostel de Frāce, lequel estoit du lignage des Ducs de Bourbon, & en ligne masculine & legitime, issu des Roys de France, l'autre mariée audit monsieur Louys: & à laquelle Ieanne de Laual, mesdittes dames donnerent en dot le nombre & valeur de quatre mille liures de rente, les deux mille desquelles luy assignerent, faisans ledit traité, & luy baillerent, à sçauoir la Comtesse Ieanne sa mere grand luy liura les Chastellenies de Brion, de Blou & Dairoille en Anjou: & la Comtesse Anne sa mere luy donna les terres & seigneuries de Couzilon, Plelan, & sainct Aubin des Chasteaux au pays de Bretaigne, & les autres deux mille, elles promirent de donner, assigner, & asseurer à laditte Ieanne à leur decez en Bretaigne & en Normandie. Et fut dit, conditionné, & accordé par lesdittes Comtesses & le Comte de Vendosme, suyuant la volonté de feu monsieur Guy de Laual, mary de Ieanne & pere d'Anne, afin de perpetuer le nom, & armes & cry de Laual, qu'au cas que les trois fils d'iceluy, à sçauoir Guy, Louys & André, enfans d'Anne, allassent de vie à trespas sans hoir de leurs corps, le second fils venant du mariage de monsieur Louys de Bourbon Comte de Vendosme, & de Ieāne de Laual (laquelle par ceste mort succederoit à leurs terres & seigneuries) porteroit nom & armes de Laual, sur peine d'encourir ce qui estoit contenu au traité de mariage, fait entre Iean de Mōfort & Guy de Laual. Ce sont les paroles de l'Annaliste de Vitré vn des plus diligens recercheurs que i'aye encore leu sur les particularitez de l'histoire qu'il manie. De ce mariage de Louys de Bourbon & Ieanne de Laual, vint Iean Comte de Vendosme & de Beaujeu, qui espousa la fille du seigneur de Precigny, de laquelle il eut deux fils & six filles: l'vne desquelles eut à nom Ieanne de Bourbon mariée trois fois, l'vne au Duc de Bourbon Iean second de ce nom, l'autre à Iean Comte de Bologne & d'Auuergne Baron de la Tour: & son troisiesme mary fut François Baron de la garde de Baux seigneur de Chaselles: la seconde fille eut à nom Catherine de Bourbon femme du seigneur de Rochefort: la troisiesme fut Ieanne de Bourbon, espouse de Louys de Ioyeuse: la quatriesme fut Charlotte de Bourbon espouse d'Engilbert de Cleues Comte de Neuers: les deux autres furent Reneé Abbesse de Fonteuraux, & Isabeau aussi Abbesse de Rheims. Et quant aux masles, l'aisné fut Iean Comte de Vendosme qui mourut sans hoir: François aussi Comte de Vendosme, lequel espousa Marie de Luxembourg, & en eut quatre fils & deux filles, la premiere fut Anthoinette de Bourbon mariée à Claude de Lorraine Duc de Guise: l'autre Alise de Bourbon Abbesse de Fonteuraux: l'aisné des fils du Comte François, fut Charles premier Duc de Vendosme: le second fut Iacques, qui mourut en enfance: le troisiesme fut Louys de Bourbon Cardinal: le quatriesme fut François de Bourbon Comte de sainct Paul, lequel espousa l'heritiere d'Estoute-ville, & en eut vn fils nommé François de Bourbon Duc d'Estoute-ville, qui mourut auant que d'estre marié: & vne fille nommée Marie, qui a eu trois marys, à sçauoir Monsieur Iean de Bourbon seigneur d'Enghien: puis François de Cleues Duc de Neuers: & en troisiesmes nopces ceste madame Marie de Bourbō a espousé Eleonor d'Orleans Duc de Longueuille, duquel elle a eu vn seul fils nommé d'Oleans: & voila quant aux enfans de François Comte de Vendosme, voyons ceux de Louys son frere, lequel fut Prince de la Roche-sur Yon en Poitou, lequel espousa Louyse de Bourbō fille de Gilbert de Bourbon Comte de Mompensier & de Clere de Gonzague son espouse: & de ce Louys & Louyse de Bourbō Prince & Princesse

Voy les Annales de Vitré cha. 73.

Conuentiōs matrimoniales d'entre Louys Cōte de Vendosme, & Ieanne de Laual.

Princesse de la Roche-sur Yon,vindrent deux fils & vne fille nommée Susanne femme du feu seigneur de Rieux, de laquelle vint Louyse espouse de René de Lorraine Marquis d'Elbeuf:les fils furent monsieur Louys de Bourbon premier Duc de Mompensier,qui vit à present auec l'honneur des plus loyaux, catholiques, sages & bons Princes de son aage: lequel a espousé en premieres nopces madame Iacqueline de Longueuille,de laquelle il a eu vn fils, François de Bourbon Prince Daufin d'Auuergne:& cinq filles,Françoise,Anne, Ieáne, Charlotte & Louyse:d'entre lesquelles Anne fut mariée à feu Henry de Cleues Duc de Niuernois: & Françoise a esté espouse du Duc de Buillon seigneur de Sedan, Ieanne fut Abbesse de Ioüarre, & Charlotte religieuse à Fonteuraux:l'autre fils de Louys premier du nom,Prince de la Roche-sur Yon,estoit Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur Yon, qui espousa Philippe de Montespedon,dame autant vertueuse & loüable qu'autre de ce siecle, de laquelle il a eu fils & fille,à sçauoir Henry,& Ieáne morts auant que laisser memoire d'eux à la posterité que de la seulle esperáce qu'on auoit de leur future vertu,ne forlignant de celle de leurs ancestres.Reuenans à Vendosme,Charles fils aisné de François fut le premier Duc de Vendosmois,& espousa Françoise d'Alençon, d'autres la nomment Louyse fille de René Duc d'Alençon,en eut sept fils & six filles, l'vne desquelles fut Marie de Bourbon accordée à Iacques dernier Roy d'Ecosse,puis à François de Cleues Duc de Niuernois,mais elle mourut auant que l'espouser:la seconde estoit Catherine Abbesse de Soissons:la troisiesme Magdaleine Abbesse de saincte Croix de Poitiers : la quatriesme Renée de Bourbon Abbesse de Chelles : & la cinquiesme se nõma Eleonor à present Abbesse de Fõteuraux:& Marguerite de Bourbõ fut mariée au sus-nõmé Fráçois Duc de Niuernois:au reste on ne treuue point que l'antiquité vous aye produit de plus sainctes dames que celles de ceste maison,& sur tout celles qui se sont voüées à Dieu,& ont esté chefs des maisons de religion,où elles reluisent, comme fanals ou comme vn soleil parmy les grandes tenebres que la corruption de ce siecle a porté de nostre temps par toute la France. Les enfans masles du Duc Charles de Vendosme furent l'aisné Louys, qui mourut ieune & par-ainsi oublié par Paradin :le second fut Anthoine de Bourbon Duc de Vendosme,& depuis Roy de Nauarre, ayant espousé madame Ieanne d'Albret Princesse de Nauarre, & fille vnique de Henry Roy, & de Marguerite sœur du grand Roy François Royne de Nauarre : & duquel mariage vindrent fils & fille à sçauoir Henry à present heritier des estats & seigneuries des deffuncts Roy & Royne ses pere & mere: & mourut Anthoine au siege de Roüen le XXI. d'Octobre l'an mille cinq cens soixante-deux: le troisiesme fils du Duc Charles fut Fráçois de Bourbõ seigneur d'Enghien qui mourut aut qu'estre marié:le quatriesme fut Louys de Bourbon, mourut ieune: le sixiesme est Charles Cardinal, viuant encor' pour le bié & ornemét du Clergé de Fráce:le sixiesme fut Iean de Bourbon seigneur d'Enghien qui espousa Marie de Bourbon Duchesse d'Estoute-ville, & mourut sans hoirs de son corps à la iournée de sainct Laurens l'an de grace mille cinq cens cinquáte-huit:le septiesme fut Louys de Bourbon Prince de Condé, qui espousa Eleonor de Roye Comtesse de Roussy,de laquelle il eut quatre fils & trois filles, l'aisné est Héry de Bourbon Prince de Condé,les autres sont François,Louys & Charles, & les filles sont Catherine,Marguerite & Magdaleine. En secondes nopces Louys Prince de Condé espousa Françoise d'Orleans sœur du Duc de Lõgueuille,de laquelle eut trois fils,l'vn desquels à sçauoir Charles Comte de Soissons vit encore, donnant grande esperance de luy, comme aussi font ses freres du premier lict François Marquis de Conty & Charles Prothonotaire:& les deux autres à sçauoir Beniamin & Louys,Dieu les a appellez à vne vie meilleure : Henry qui ores est Prince de Condé auoit espousé Marie de Cleues fille du Duc François de Niuernois Princesse belle, sage & debõnaire,decedée l'an mille cinq cens septante-six,laissant vne seulle fille, succedát à ses seigneuries. Or reuenons au troisiesme fils de Iean de Bourbon Comte de Vendosme nommé aussi Iean, qui espousa Catherine d'Artois fille du Comte Robert d'Artois troisiesme du nom, de laquelle il eut quatre fils,& vne fille nommée Marie de Bourbon:les masles furent Louys seigneur de l'Ecluse qui ne fut marié: Pierre qui espousa Philippe de Plaine,& n'en eut enfans : & les autres deux furent Iacques & Philippe de Bourbõ:desquels deux Iacques fut seigneur Daubigny, & de Rochefort,& espou-

ſa Anthoine de la Tour veufue:de ce mariage vindrent Charles de Bourbon ſeigneur de Carancy,& Iean ſeigneur d'Aubigny,& ce Iean mourut ſans enfans:là où Charles eſpouſa Catherine d'Allegre fille de Bertrãd d'Allegre Baron de Puiſagut,en eut Bertrand & Iean de Bourbon: d'vn deſquels vint Iſabeau de Bourbon femme de meſſire François d'Eſcars ſeigneur de la Vauguion, de laquelle eſt venu lignée : quant à Philippe de Bourbon ſeignenr du Sault, il eut deux femmes : la premiere fut Ieanne de Laloing fille du ſeigneur de Robercert,de laquelle eut fils, & fille:le maſle ſ'appella Anthoine de Bourbon qui eſpouſa Ieanne d'Albret d'où vint vn fils nommé auſſi Anthoine qui mourut ieune, la fille de Philippe fut Ieanne de Bourbon, eſpouſe de Meſſire François de Raoulin ſeigneur de Beauchamp: l'autre eſpouſe de Philippe de Bourbon, fut Ieanne de Coigny Dame de ſainct Germain des freres ſur Alier, n'en eut qu'vne fille:de ſorte que (cõme dit le ſieur du Tillet)la ligne de ce Iean de Bourbõ ſeigneur de l'Eſcluſe finiſſant en filles,le tout eſt reuenu aux Ducs de Bourbon,comme aiſnez de la maiſon,iuſqu'à ce que leur ſouche a defailly, & eſt demeurée és familles de Vendoſme,& de Roche-ſur Yon,& Mõpenſier,pour ce faut reuenir aux Ducs, d'où nous eſtions vn peu eſloignez, qui ſont la brãche principale de ceſte royale maiſon. L'aiſné donc de Louys premier Duc de Bourbon fut Pierre premier de ce nom, lequel eut à femme Madame Iſabeau de Valoys fille de Charles Comte de Valoys, d'Alençon,& du Perche,de laquelle il eut vn ſeul fils nommé Louys & dit le Bon,qui luy ſucceda au Duché de Bourbonnois, d'autres luy en donnent vn ſecond nommé Iacques de Bourbon Comte del a Marche,lequel fut occis pres de Lyon par les bandes des voleurs qu'on appelloit lors les Tard-venus,comme encor' y fut occis Pierre fils du ſus-dit Iacques Comte de la Marche,dequoy nous parlerons en ſon lieu. Et outre ces maſles,le Duc Pierre eut ſept filles,l'aiſnee deſquelles ſe nomma Ieanne,& fut Royne de France,& Eſpouſe du Roy Charles le quint ſur-nommé le Sage, bien que ceſte Dame eut eſté premierement accordee à Amé fils du Comte de Sauoye,& encor' à Gilbert Daufin de Viennois : la ſeconde fille du Duc Pierre de Bourbon fut Blanche Royne d'Eſpaigne eſpouſe de Dom Pierre Roy de Caſtille,le plus meſchant & deſloyal Prince de ſon temps,lequel par ſa cruauté feit mourir ſon eſpouſe, & ſe cauſa par ce moyen ſa propre ruyne,ainſi que i'eſpere deduire ailleurs plus amplemẽt: la troiſieſme fille du Duc Pierre premier du nom, eſtoit Bonne, mariee au Comte Amé de Sauoye,à celuy qui auoit eſté accordée Ieanne Royne de France: la quatrieſme fille,eut à nom Catherine de Bourbon,femme de Iean Comte de Harcourt: la cinquieſme fut mariee à Godeffroy fils du Duc de Brabãt:la ſixieſme,nõmee Marguerite eut deux marys:le 1. fut Iean fils de Hẽry ſeigneur de Suilly:&le 2. eſtoit le Sire d'Albret:la ſeptieſme fille fut Marie de Bourbõ religieuſe à Poiſſy. Louys 2. de ce nom ſucceſſeur de Pierre au Duché de Bourbon eſpouſa Anne Dauphine fille de Berault Daufin d'Auuergne, & de la Comteſſe de Foreſts, & ainſi il fut Cõte de Clermõt & de Foreſts,ſire de Beauieu,& Chaſteau-Chinon,& grand Chãbellan de Frãce: Ce Beraut eſtoit ſur-nõmé le Camus, & la Cõteſſe ſa femme auoit à nom Ieanne. De ceſte Anne le Duc Louys eut ſon fils Ieã premier de ce nom qui fut pris à la iournee d'Azincourt,& laiſſa deux filles,l'vne deſquelles fut nommee Iſabeau de Bourbõ, & l'autre Beatrix:ceſte-cy a eſté deux fois mariee, la premiere à Iean Roy de Boëſme, & Duc de Luxembourg, & à vn autre ſeigneur nommé Eude : & ce Duc Iean accorda Bonne de Bourgoigne, & eſpouſa Marie de Berry fille de Monſeigneur Iean de Frãce Duc de Berry,quoy que Paradin ſ'arreſte ſimplement au mariage de Bourgoigne, & en face ſortir les enfans de ce Prince : mais le ſieur du Tillet en parle diuerſement, faict que de ceſte Marie de Berry, & non de Bõne vindrent trois fils,l'aiſné deſquels fut Charles Comte de Clermont (car ce tiltre eſtoit pour l'aiſné de ceſte maiſon, cõme il auoit eſté le premier ſurnommé apres qu'on eut laiſſé celuy de France,ainſi que i'ay dict cy deſſus)le ſecond fut Louys Comte de Mompenſier: le troiſieſme,Iean qui fut Abbé de Clugny. Encore diſcontinuerons nous la ſouche des aiſnez, & des Ducs de Bourbon afin de ne laiſſer les branches des puiſnez, non plus que nous auons fait iuſqu'icy,& dirons que Louys Comte de Mompẽſier fut marié deux foys, la premiere à Ieanne Dauphine fille de Berault le ieune Daufin d'Auuergne, & d'vne ſœur de Bertrand de la Tour Comte de Bouloigne & d'Auuergne, de laquelle n'eut aucuns

enfans

enfans,& en secondes nopces il espousa Gabrielle de la Tour,de laquelle il eut vn seul fils & plusieurs filles, & entre autres fut Gabrielle de Bourbon, femme de Messire Louys de la Trimoüille:& Charlotte de Bourbon, femme de Wolzer de Verçailles Comte de Bouschan,& le fils fut nommé Gilbert de Bourbon, Comte de Mompensier,lequel espousa Eleonor Gonzague fille de Federic Marquis de Mantoüe, fut Viceroy à Naples pour, & au nom du Roy Charles huictiesme, & mourut audit pays & Royaume de Naples. Il eut de son espouse Eleonor trois fils & deux filles:l'aisnée se nommoit Louyse de Bourbon, mariée en premieres nopces à Messire André seigneur de Chauigny, n'en eut lignée: & en secondes à Louys de Bourbon Prince de la Roche sur Yon: l'autre fille fut Renée de Bourbon mariée au bon Duc Anthoine de Lorraine, le fils aisné de Gilbert Comte de Mompensier fut Louys de Bourbon qui mourut au Royaume de Naples de douleur de la mort de son seigneur & pere: le second fils fut Charles de Bourbon Connestable de France,lequel espousa Susanne de Bourbon,mourut sans enfans à l'assaut de Rome,ainsi que dirons (Dieu aydant) en la vie de François premier du nom: le troisieme fils fut Fráçois de Bourbon tué l'an mil cinq cens quinze au moys de Septembre à la iournée de saincte Brigide: & ainsi finit ceste souche,& vindrent les biens à ceux de la Roche sur Yon, issus de Louys de Bourbon, qui auoit espousé Louyse fille de Gilbert Comte de Mompensier. Reuenons aux Ducs de Bourbon: A Iean premier du nom succeda son fils Charles aussi premier du nom Duc de Bourbon & d'Auuergne, Comte de Clermont, & de Forests,Pair & grand Chambellan de France, & chef de l'armée Françoise contre les Anglois en l'Isle de France. Cestuy auoit accordé Madame Catherine de France fille du Roy Charles sixiéme, mais espousa Agnez fille de Iean Duc de Bourgongne, de laquelle il eut six fils & cinq filles: l'aisnée desquelles à sçauoir Ieanne fut espouse de Iean de Chalon Prince d'Orenge:la seconde Catherine fut mariée à Adolphe Duc de Gueldres:la troisiesme Marguerite eut pour mary Philippe de Sauoye Comte de Bresse & Bauge, & depuis Duc de Sauoye pere de madame Louyse mere du grand Roy François, qui pour ceste occasion querella le Duché de Bourbonnois contre Charles de Bourbon Connestable,ce qui causa de grands maux en France,bien qu'elle poursuiuit son droit, estant fille d'vn Duc de Bourbon, & la piece n'estant point mise en substitutió ny en apanage,dequoy nous laissons la decision aux Iurisconsultes: la quatriesme fille du Duc Charles, fut Isabeau mariée à Charles dernier Duc de Bourgoigne: la cinquiesme eut à nom Marie, & fut l'epouse en premieres nopces de Iean Duc de Calabre fils de René Duc d'Anjou & Roy de Sicile,& en secondes nopces elle eut pour espoux Gaston fils du Comte de Foix, maison illustre. Des enfans masles du Duc Charles de Bourbon, l'aisné eut à nom Iean second, qui succeda à son pere au Duché:le second fut Louys, qui mourut ieune: le troisiesme Pierre seigneur de Beaujeu,& depuis Duc de Bourbon:le quatriesme Charles Cardinal de Bourbon & Archeuesque de Lyó:le cinquiesme Louys Euesque du Liege: le sixiesme Iacques qui mourut ieune à Bruges. Iean second du nom Duc de Bourbon, fut Connestable de France, & vn des plus grands ennemys qu'ayent onc eu les Anglois, sur lesquels il obtint de belles victoires: il s'allia en diuerses maisons, estant marié trois fois:la premiere auec madame Ieanne fille du Roy Charles septiesme (car lors noz Roys prenoient plaisir,pour le grand bien du Royaume,de s'allier auec les Princes de leur sang afin de maintenir plus ferme l'vnion, & gaigner le cœur de leurs suiets.) Ceste-cy morte, le Duc Iean espousa Catherine fille de Iacques d'Armaignac Comte de Nemours: & la troisiesme fut Ieanne de Bourbon fille de Iean de Bourbon Comte de Vendosme:ce nonobstant il n'eut enfans de pas vne de ses trois espouses, & par-ainsi la succession vint à monsieur Pierre son frere. Il est vray qu'il eut vn fils naturel, qui *Ce bastard* fut vn vaillant & genereux Prince, lequel pour ses vertus & proüesses espousa vne fil- *auoit à nõ* le naturelle du Roy Louys onziesme,& fut fait Admiral de France,& en fin mourut à *Matthieu* la bataille de Fornoue,ayant combatu longuemét pour deffendre la vie du Roy Char- *de Bourbõ.* les huitiesme assailly viuement par ses aduersaires:Pierre secód du nom Duc de Bourbonnois & d'Auuergne,Comte de Clermont, de Forests, de la Marche, & de Gien, Vicomte de Carlat & de Murat,seigneur de Beauioulois & de Bourbon,l'ancien Pair, Chambrier & Regent en France, accorda premierement Marie d'Orleans fille de

Charles Duc d'Orleans, mais espousa madame Anne de France fille aisnée du Roy Louys onziesme, & n'en eut qu'vne seulle fille, qui fut Susanne de Bourbon, accordée premierement à Charles dernier Duc d'Alençon de la premiere branche: mais luy n'accomplissant le mariage, elle fut l'espouse (comme dit auons) de monsieur Charles de Bourbon Connestable de France, mais il ne vint aucuns enfans de ce mariage, & par ce moyen defaillant la branche des aisnez Ducs de Bourbon & de Mompensier, le droit de pleines armes de Bourbon vint aux puisnez de la maison de Vendosme, qui en sont les chefs à present. Et d'autant que cy dessus nous auons dit, que les premiers Princes de ce sang de Robert de France, ont porté le nom de son apanage, & estoient surnommez de Clermont, il faut sçauoir pourquoy laissans ce tiltre, ils prindrent celuy de Bourbon, auec lequel ils se sont faits cognoistre & renommer par tout le monde. Surquoy conuient noter que l'an mille trois cens vingt-sept, comme Charles le Bel Roy de France, & fils de Philippe le Bel, eut pris naissance à Clermont en Beauuoisy place & Comté donné (comme dit auons) par sainct Louys, à son fils Robert en partage, il aymoit extremément le lieu où il estoit né, & feit tant auec Louys premier Duc de Bourbon, qu'il luy donna ceste place en recompence, dequoy le Roy luy donna le Comté de la Marche, la seigneurie d'Issouldun, de sainct Pierre le Moustier, Monferrant & autres, & luy erigea la Baronnie de Bourbon en Duché: & par ceste erection ducale, & à cause de l'eschange fait, & l'alienation de la place d'où ils prenoiét le nom, les Princes du sang de Robert fils de sainct Louys, commencerent aussi à prendre & porter le tiltre de Bourbon, comme à present ils le portent. D'autant que les Princes se sont plus arrestez au certain qu'à l'incertain, veu que Philippe de Valois successeur de Charles le Bel voyant que l'eschange fait par son predecesseur estoit trop auantageux pour les Ducs de Bourbon, & diminuoit par trop le domaine de la couronne, il rendit le Comté de Clermont aux Ducs de Bourbon, & retira les terres de contr'eschange: ce nonobstant messieurs du sang ne reprindrent l'ancien nom de Clermót ains se tindrent à celuy de Bourbon, bien qu'ils eussent peu aussi bié faire eriger Clermont en Duché qu'ils auoient fait Bourbon: mais ils se sont tenus à la gloire des anciens seigneurs de ceste Baronnie, & à la memoire de ce que (cóme i'ay dit) par le mariage de Robert, & de Beatrix, le sang Fráçois s'estoit reüny, cóme souuent depuis il est aduenu en ceste maison, ainsi que le diligent lyseur recueillira, s'il espluche bien les genealogies cy dessus inserées, la plus-part desquelles i'ay tirées des memoires du sieur du Tillet, comme d'vn repertoire asseuré, & venant d'vn homme qui n'ignoroit le secret de la suite des souches & bráches du sang des Princes de France. Et pource que cy dessus i'ay dit que les Roys s'allioyent iadis plustost és maisons des Princes du sang ou autres leurs vassaux, qu'auec les estrágers: ie ne seray odieux (ce me semble à personne) si estant sur ceste famille de Bourbon auant que d'en sortir, ie monstre encor' plus particulierement les alliances qu'elle a eu auec les Roys, comme par vne continuation d'alliance, amitié & consanguinité tres-necessaire. Ceux qui lysent diligemment l'histoire de France sçauét que Pierre de Bourbon premier du nó, espousa la sœur de Philippe de Valois Roy de France, & que de ce mariage issit madame Ieanne de Bourbó, laquelle fut depuis Royne de France, & espouse de Charles cinquiesme du nom & surnommé le Sage. Et afin de continuer ceste alliance, & tenir ce lien d'amitié indissoluble, & recompencer les seigneurs de Bourbon des bons & loyaux seruices qu'ils faisoient à la couronne, on sçait que Charles sixiesme dit le bien Aymé Roy de France, ayant quelque relasche de sa maladie, voulut que Charles premier du nom Duc de Bourbon eut pour femme sa fille Catherine, & luy feit accorder: & nul ignore quel malheur apporta la rompture de ceste alliance à tout le Royaume, causée par la malice du Duc de Bourgoigne, & la folle & legere fantasie de la Royne Isabeau, qui l'aymerent mieux donner au Roy d'Angleterre, & par ce moyen mettre la France en seruitude cóme ils feirent, & priuer Charles Daufin de ses droits & heritage. Ce Charles septiesme lors Daufin estant Roy, ne laissa eschapper ceste occasion, ains donna sa fille Ieanne de France à monsieur Iean de Bourbon fils aisné du Duc Charles: & le frere & successeur de ce Iean second du nó, appellé Pierre aussi second du nó, espousa la niepce de ceste Ieanne asçauoir Anne fille du Roy Louys onziéme, se fiant en ce sang, lors que de tous costez il estoit assailly des autres Princes du sang des maisons de Bourgoigne

Charles le Bel ayme Clermont en Beauuoisy & pourquoy.

Eschange que le Roy fait auec le Duc de Bourbon l'an 1327.

Pourquoy messieurs de Bourbon ont laissé le nom de Clermont.

goigne & d'Orleans,& de Bretaigne liguez contre luy ensemble. Ie pourroy alleguer plusieurs autres singularitez de ceste maison, mais ayant vn beau suiect en l'histoire, & ne voulant icy dresser vn Panegyric sur les loüanges de ceste maison,il nous suffira ce qui en est dict , & viendrons à l'aisné des fils de sainct Louys,à cause que de luy seul est demouré ligne (oultre celle de Robert) de tant d'enfans,& iceux mariez qui estoient venus de S. Louys,& de son espouse Marguerite de Prouence.

DV SACRE ET ADVENEMENT A LA couronne du Roy Philippe le hardy, & ses premieres entreprises.

CHAPITRE XXVI.



ESTANS les obseques du grand, & sainct Roy Louys & de messieurs ses fils,& frere celebrez Philippe troisiesme du nom, & surnommé le Hardy son fils aisné, & par consequent son successeur suiuant la loy coustumiere du Royaume, vint à la couronne,& fut sacré, & couronné à Rheims le iour de sainct Fiacre , qui est le trentiesme d'Aoust l'an mille deux cens septante vn par l'Euesque de Soissons , à cause que le Siege de Rheims vacquoit par la mort de Messire Iean de Courtenay Archeuesque de Rheims , & Pair de France, & que l'Esleu Pierre de Barbez au parauant Archediacre de Dun à Chartres n'estoit encor' receu ny sacré:& porta ce iour deuant le Roy,l'espée monsieur Robert Comte d'Artois cousin germain du Roy , & cecy par le commandement du Roy qui le voulut honnorer d'vne telle faueur , ainsi que tesmoigne Guillaume de Nangis en son histoire de Philippe le Hardy, duquel voicy les propres parolles: *Anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, in festo Assumptionis beatæ Mariæ, Philippus rex Franciæ Rhemis fuit coronatus per manum Episcopi Suessionensis vacante sede Rhemensi. Et quoniam à tempore Caroli Magni regis Franciæ, & imperatoris Romanorum, reges Francorum consueuerunt in die coronationis suæ dum celebratur officium prædictæ coronationis, in memoriam tam victoriosissimi principis à quodam de nobilioribus antè se facere deferri, & teneri iocosam Spatam prædicti regis & imperatoris Caroli: illam rex Roberto Comiti Atrebatensi consanguineo suo, militi probissimo, dedit deferendam.* Par là vous voyez que l'estat de grand Connestable vacquoit lors,ou que le Connestable estoit absent, veu que c'est à cest officier de la couronne seul de porter ceste espée deuant le Roy , ainsi qu'auons veu cy dessus,faisans mention de la ceremonie du sacre de noz Roys , & ainsi le Roy la mit en main à celuy qui mieux luy sembla,& auquel il portoit plus de faueur,& amitié,& qu'il iugea en estre des plus dignes : aussi Robert Comte d'Artois est appellé Cheualier fort preud'homme , & par consequent digne à qui le Roy mit l'espée sacrée en main , que l'historien dit estre celle de Charles le grand, surquoy ie n'ay affaire de m'arrester, quoy que ie sçache ; que cest estoc, & glaiue Royal est gardé en l'Abbaye de sainct Denys auec les vestemens Royaux destinez pour la ceremonie des sacres . Ie n'ay point leu quel fut l'ordre de ce sacre,& quels Pairs y assisterent , veu que les Comtes de Poictou, & qui representoit le Duc d'Aquitaine , & de Tholouse, & de Champaigne estoient morts, que Henry heritier du Champenois estoit en Nauarre : que l'Anglois ne bougea pour se representer comme Duc, fut-ce de Guienne ou de Normandie : & ainsi n'y ayant que le Bourguignon & le Flamand des Pairs lays, il fallut que le Roy en y nommast , & que deslors y eut assez grande alteration en l'estat des Pairs Lays & Militaires:& que és Ecclesiastiques il fallut encor' qu'vn des suffragans

L'an 1271

D'autres dient que ce fut le iour de la my Aoust.

Guillaume de Nangis en la vie de Philippe 3.

C'est au Connestable à porter l'espée deuant le Roy au sacre.

Honneur que le Roy Philippe 3. feit à Robert Comte d'Artois.

Obseruatiõ sur le sacre du Roy Philippe le Hardy.

de l'Archeuesque de Rheims y feit l'office. Au reste, ce Roy Philippe fut marié deux fois, & eut enfans des deux licts: car en premieres nopces il espousa (comme dict auons) du viuant de son pere, madame Elysabeth fille du Roy Iacques d'Aragon, laquelle mourut enceinte en Italie d'vne cheute au retour du voyage d'Afrique : de ceste cy il eut quatre fils, l'aisné desquels fut monsieur Louys de France qui mourut ieune, l'an mille deux cens septante cinq, & gist à sainct Denys : le second fut Philippe surnommé le Bel, qui succeda à la couronne : le troisiesme fut monsieur Charles de France Comte de Valois, duquel sera faicte mention cy apres : & le quatriesme estoit messire Robert de France, lequel mourut en bas aage. En secondes nopces ce Roy espousa madame Marie fille de Iean Duc de Brabant, & en furent faictes les nopces durant les octaues de la my-Aoust l'an mille deux cens septante trois, & elle fut couronné le iour de sainct Iean Baptiste, à sçauoir le vingt-quatriesme de Iuing l'an de grace mille deux cens septante cinq, en la saincte Chapelle à Paris par Pierre Archeuesque de Rheims: à quoy s'opposa l'Archeuesque de Sens nommé Gilles, disant n'estre loisible au Metrapolitain Belgique de Rheims, de faire telles entreprises en l'Eglise, & iurisdiction d'autruy, suiuant ce que Yues de Chartres en escrit en ses Epistres. Mais on accorda tout ce different auec ce mot que le Roy sçachant la saincte Chapelle du Palais de Paris n'estre suiette à Euesque, Metrapolitain, ny Primat quelconque, & que seulement, & simplement elle recognoissoit le sainct siege de Rome, y auoit aussi appellé celuy qui sacroit les Roys, pour vser de cest office vers la Royne, toutesfois ne voulut sa maiesté que cela tournast en consequence, & que le Metrapolitain de Rheims entreprit rien sur celuy de Sens en ce qui seroit de leur puissance ordinaire, mais que l'on eut esgard aux lieux, & à leurs priuileges. De ce mariage du Roy Philippe, & Marie de Brabant, vindrent vn fils, & deux filles à sçauoir Louys qui fut Comte d'Eureux, & duquel nous parlerons cy apres, & les filles furent Marguerite de France, mariée à Edoüard premier du nom Roy d'Angleterre, de laquelle alliance prit source celle guerre si sanglante qui a duré si long téps entre les maisons de France, & d'Angleterre, comme aussi les successeurs de ce Louys Cőte d'Eureux furent cause de grands mal'heurs en ce Royaume, ainsi que (Dieu aydát) nous verrons és vies de Iean, & Charles cinquiesme: la seconde fille du Roy Philippe, & de Marie de Brabant fut Blanche de France mariée deux fois: la premiere à Iean de Namur Comte de Henaut, & fils de Guy Comte de Flandres: & la seconde fut à Rodolphe ou Raoul fils aisné de l'Empereur Albert Duc d'Austriche, & en furent faictes les nopces à Paris l'an mille trois cens trente. Le Roy Philippe soudain apres son sacre, pour descharger vn peu la tristesse qui l'auoit saisi à cause de tant de funerailles & trespas, & de pere, de freres, oncle, & tante, & femme, estant prié par le Cőte d'Artois Robert de passer en Picardie, y alla, & seiourna quelque temps au pays de Vermandois, puis passa sur l'Artesien, où le Comte Robert luy donna tous les passetemps desquels il se peut aduiser, sçachant que le Roy l'aymoit de tout son cœur. Et tandis que Philippe se pourmenoit, afin qu'il ne vesquit point oisif, il y eut du remuement vers l'Aquitaine tel que dirons, ayans proposé premierement quel fut ce Roy, quelles ses meurs, & combien il imitoit les vertus de feu son pere. Chascun sçait que la iustice du pere establit le siege du fils, & asseure sa seigneurie: là où au contraire, si le pere est iniuste & tyran, la maison du fils est soudain demolie: ioint que d'vn bon pere, & de celuy qui faict sainctement instruire les siens, on ne voit guere que les enfans soient autres que fort gens de bien. Ce qui se pratique fort à propos en ce Roy Philippe, lequel venu à la couronne n'oublia rien des admonitions que luy auoit faict son pere le Roy S. Louys estant prochain de la mort. Car il se gouuernoit és choses de son ame par le conseil du bon Abbé de S. Denys cy dessus mentionné, & appellé Matthieu de Vendosme, sage, & de bonne vie, & qui n'ignoroit non plus les affaires du monde, que ce qui appartenoit à la religion, & à ce qui est propre au salut des ames. A ce bon Prelat, à cause qu'il estoit bien versé aux affaires, & estat de ce Royaume, il fioit tout ce qui estoit de consequéce, le feit Chef du conseil, tout ainsi qu'auoit faict le Roy son pere, & cőme de tout temps les Roys de Gaule, ont eu tousiours des Ecclesiastiques les plus sages & sçauans pour le gouuernement, & pour le conseil: & sur lequel & autres sages seigneurs il se reposoit, tandis qu'il s'addonoit à deuotion, & pieté,

Elysabeth d'Aragon premiere espouse de Philippe 3.

Enfans du premier lict du Roy Philippe 3.

Marie de Brabăt seconde femme de Philippe 3.

Plainte de Gilles Archeuesque de Sens cőtre l'Archeuesque de Rheims.

Enfans du 2. lict du Roy Philippe 3.

Philippe visite le pays d'Artois.

Vn bon pere le plus souuét engendre vn bon enfant

Philippe quels hőmes auoit pour conseillers.

& pieté,& qu'il suiuoit les abstinences du Roy deffunct. C'est grand cas de ce qu'on dict de ce ieune Roy,qu'apres le trespas de sa premiere femme il fut vn long temps qu'il porta la haire, & bien souuent affligeoit son corps, ayant sur sa chair nue vn pourpoint de mailles,& anellets. Il domptoit (dict Guillaume de Nangis) sa chair par ieusnes, & vne merueilleuse abstinence de viandes, afin que l'abondance ne le feit soüiller de peché par la fragilité de la chair nourrie trop delicatement. Et fut si sobre toute sa vie en son manger & boire, qu'on l'eut plustost pris pour vn religieux, que pour vn grand Monarque,ou pour vn guerrier & excellent Capitaine, tel qu'il a esté tout le temps de sa vie. Il estoit doux,& affable à chascun,parlant à tous courtoisement,humble où il falloit,& haut à la main vers les orgueilleux ; estant merueilleusement aymé & respecté parmy sa noblesse & gendarmerie,à cause de sa grace, douceur, debonnaireté, & grande liberalité & iustice, n'ayant en luy orgueil, pompe, piaffe,ny mespris quelconque,& ne desdaignant non plus le pauure que le riche : ce qui fut cause que nul ennemy luy remua aucunement mesnage, ou luy broüilla les cartes en son Royaume durant sa vie: car s'il eut guerre,il la feit plus pour deffendre les affligez que pour sa querelle particuliere. Car ainsi en vsa ce Roy pour, & en la cause de Gerard de Casaubon,place assise au pays d'Armaignac, & de cecy l'occasion en fut telle:le Comte d'Armaignac voulant fouler ce Gerard seigneur de Casaubon, faisoit plusieurs courses sur ses terres ores allant à la chasse de Vic-Begorre auant,& d'Euse,& de Barcelonne, tantost y conduisant forces, & ne laissant onc ce seigneur en repos,pour quelque querelle qui s'estoit menée entr'eux: de sorte que la chose s'eschauffant, la guerre fut aussi allumée entre ces deux seigneurs, chascun s'aydant des forces de ses amys, & emplissans la Gascoigne de diuisions : à cecy nul remediant pour ce que l'Anglois qui estoit Duc de Guienne & Gascoigne n'y prenoit garde, & le Roy qui en estoit souuerain s'en r'apportoit au seigneur du fief, nul des parties le requerant de luy faire iustice: ioint que lors en France il estoit loisible aux seigneurs de s'entre-guerroyer, & vuider leurs differens par le iugement des armes, sauf lors que le Roy auoit guerre contre quelqu'vn, d'autant qu'il falloit que cecy aduenant leurs debats cessassent,& qu'ils allassent le seruir,suiuant qu'ils en estoient obligez par serment: ayant cecy esté pratiqué plus que iamais depuis la descheute de la puissance Royale en la maison des Carlouinges : à quoy les enfans de Capet tascherent de remedier, commençans par la loy ja alleguée, qu'il ne fut permis à pas vn d'entrer en guerre contre son ennemy, tandis que le Roy auroit affaire contre ses aduersaires, & de cecy ie vous en ay cy dessus allegué la pratique. Ceste querelle donc continuant entre l'Armaignagois,& le sire de Casaubon, cestuy s'estant fortifié de ses parens & amys, voicy qu'vn iour le Comte vint auec quelques trouppes le brauer iusqu'à son Chasteau de Casaubon,(qui est escheu de nostre temps au seigneur d'Aubigeon) ce que Gerard ne pouuant endurer, feit vne gaillarde saillie sur le Comte, qui ne s'attendoit pas à ce rencontre, & le traitta si rudement, que le Comte estant contraint de s'enfuyr,y laissa morts sur la place les plus huppez de sa trouppe, & entre autres son propre frere que le seigneur de Casaubon vaillant homme d'armes outra, & occit d'vn coup de lance. Et la douleur de la perte de son frere, & la honte d'estre vaincu,esguillonnerent ce Comte haut à la main à cercher tout moyen de vengeance,& pour ce eut recours à tous ses parens & amys, les plus puissans,tels que furent les Comtes de Foix & de Cominge, lesquels luy donnans forces, il se resolut de ruiner le seigneur de Casaubon,& de demolir rez de terre,la place deuant laquelle il auoit perdu son frere. Gerard voyant vn ost si puissant luy venir au contre, & se sentant foible pour leur faire teste, eut recours au bras de la iustice du souuerain, & s'adressa au Seneschal de Tholouse nommé Eustache de Beau-marsis, qui commandoit en Gascoigne au nom du Roy,le priant de le garétir,& entre les mains duquel se mit auec sa femme,enfans & famille,prest à receuoir droit du Roy,& estre puny, si iustement il ne s'estoit maintenu enuers le Comte. Le Seneschal sçachant que le Roy aymoit la iustice, prend aussi tost la deffence de ce seigneur, & le mit en vn des Chasteaux appartenant au Roy, estimant que les Comtes ne seroient si hardys ou temeraires, que d'assaillir, ny forcer vne place appartenante à sa maiesté. Mais il fut deceu & trompé de son opinion, d'autant que Roger

Vie saincte du Roy Philippe 3.

L'an 1272.

Guerre côtre le Côte d'Armaignac & le seigneur Casaubon.

Liberté ancienne des seigneurs en France.

Loy sur les guerres des suiets en France.

Le Comte d'Armaignac assaut le seigneur de Casaubon.

Princes armez contre Gerard de Casaubon.

Eustache de Beau-marsis Seneschal de Tholouse.

Bernard neufiesme en nombre entre les Comtes de Foix, homme assez impacient, & remuant, sans respecter les officiers du Roy, ny les terres d'iceluy, vint auec ses trouppes assaillir le Chasteau, que les historiens ne nomment point, lequel il força, & y occist quelques soldats luy faisans resistance: mais tandis qu'on s'amusoit au pillage, le seigneur de Casaubon se sauua, & vint porter la nouuelle au Roy, & se plaindre de l'insolence des Comtes. Le Roy coleré au possible de la desobeissance du Foixien à la sommation à luy faicte par le Seneschal de Tholouse, & plus de ce que dés son aduenement à la couronne ceux cy auoient remué mesnage, & monstroient vn mauuais exemple aux autres d'vser de voye de faict en leur cause propre, se resolut de les chastier, & donner tel effroy aux autres, qu'il n'y auroit homme si hardy, qui osast desormais leuer la main sans le congé & authorité de la cour souueraine: & ceste fut l'occasion pour laquelle il arma & dressa vn ost suffisant, non à ruiner seullement les Comtes de Foix, Cominge & Armaignac, ains encor' pour estonner vn puissant Monarque. L'Annaliste de Foix allegue vne autre cause, pour laquelle le Roy feit guerre à Roger Bernard, qui est telle: Philippe le Hardy (dict il) ayant mandé tous les Comtes de son Royaume à son nouuel aduenement à la couronne, afin qu'ils se trouuassent la part qu'il leur assigneroit, il en donna charge au Seneschal de Tholouse Eustache de Beau-marsis, lequel s'addressant au Comte de Foix, luy declaira la volonté du Roy, à laquelle le Comte refusa d'obeir, & outre ce, dict au Seneschal plusieurs parolles fort rigoureuses: dequoy le Seneschal ne faillit d'aduertir le Roy, & le prier de prendre garde à cecy, & que ce Comte ne faisoit pas cecy sans intelligences, qu'il sçauoit pour vray que les seigneurs infectez de l'erreur Albigeoise, commençoient à monopoler, & que si l'on les souffroit de se fortifier, le Roy n'en viendroit si aisémét à bout qu'il voudroit bien, & par-ainsi il y falloit pouruoir de bonne heure, & estaindre ce feu, auant que la flamme s'espandit plus outre, & que le poison gastast la Gascoigne. Laquelle que ce soit des occasions, & ie les tiens toutes deux pour veritables, si appert il que le Roy dressa vne belle armée contre le Foixien & ses alliez, & venát à Tholouse accompaigné du Comte d'Artois son cousin, du seigneur de Bourbon son frere, du seigneur de Beauioulois, & de la noblesse de France, Touraine, Anjou, le Maine, Poictou, & Xaintonge, il se resolut de ruiner le pays de Foix, plusieurs des villes duquel il prit, comme Pamiers, Sauardun, Maseres, Hauteriue, & Varilles, toutes assises sur les riuieres de l'Or, & de Lariege: puis s'en alla camper deuát le Chasteau de Foix posé au milieu des montaignes, & pour ce le Comte s'y estoit retiré auec ses forces, estimát qu'il seroit impossible au Roy de le forcer en vne place imprenable bordée de tous costez de mótaignes, & arrousée d'vne part de Lariege, & ayát le Chasteau tellement posé, qu'il sembloit impossible que iamais on y peut donner approche. Or bien que le Roy cogneut la difficulté de ce siege, & veit qu'il iroit en longueur, eu esgard à l'assiette du lieu, si est-ce qu'il se resolut de n'en bouger qu'il n'eut fait venir le Comte à composition, des terres duquel desia il ioüissoit, & auquel il auoit osté ses villes. Par-ainsi pour se faire voye à l'assaut, & pour auoir moyen de faire bresche auec ses engins de batterie, il assembla grand nombre de Pionniers, & commença de faire rompre la montaigne qui empeschoit le soldat d'approcher la muraille: de sorte que le labeur fut tellement aduancé que le Comte cogneut qu'il auoit affaire à vn Roy resolu, & grand guerrier, & lequel ne pouuoit estre dompté par trauail, ny presque par la mesme impossibilité, se delibera aussi de moyenner sa paix auec le Roy par quelque composition honneste. Or dés que le Comte fut aduerty que le Roy luy venoit faire guerre, il appella aussi à son secours Gaston de Moncade, seigneur de Bearn son beau-pere, duquel (si ie n'ay parlé cy dessus) ie vous diray vn mot en passant, afin que n'ignorez l'origine de ceste famille, ny comme elle est venue & entrée en la maison de Foix. Ie ne veux m'arrester aux resueries de l'Annaliste de Foix, faisant descendre les Biernois des Bernois de Suisse, veu qu'auant que iamais Berne fut en estre, & que les Bernois eussent nom, le pays de Bearn estoit en vigueur, & portoit ce nom ja du temps des Merouinges, ainsi que i'ay ailleurs monstré en ma Cosmographie: pour ce me suffira de dire que les Sarrasins ayans tenu l'Espaigne long temps en suiection, & les monts Pyrenées seruás de retraicte aux Chrestiés voisins d'iceux, les Biernois s'y tindrét cóme les autres attendans qu'il pleut à Dieu les

Seigneur de Casaubon se plaint au Roy du Cóte de Foix.

Annaliste de Foix en la vie de Roger Bernard.

Aduertissement du Seneschal de Tholouse au Roy.

Assiette du Chasteau de Foix.

Grande entreprise du Roy Philippe.

Gaston de Moncade seigneur de Bearn.

Faute de l'Annaliste de Foix sur l'origine des Biernois.

les deliurer de ceste misere, & seruitude. En fin sortans des cachots des monts, ils reuiennent en leurs terres, repeuplēt leurs villes à demy desertes, & eslisent vn seigneur pour les gouuerner selon leur Vs, Foz, & coustumes: mais ils en tuerent deux de suitte, ne pouuans comporter encor' les commandemēs d'vn chef, où les seigneurs n'ayans la grace, ny prudence de manier vn peuple libre & assez boüillant, & qui se remue de peu de chose. L'estre sans chef, leur apprenoit qu'ils ne sçauroient viure en paix, veu qu'ils ne pouuoient se maintenir en communauté, & pource furent ils en Cathelogne vers vn seigneur de Moncade, sage & vaillant homme, qui auoit deux fils, l'vn desquels ils luy demandent pour seigneur, ce qu'il leur octroye suiuant la charge, & procuration qu'ils auoient de tous les estats du pays, mais les feit iurer de luy obeyr, & le deffendre si quelqu'vn vouloit se reuolter, & ne prenoit plaisir à son aduancement: mais ils se garderent ceste clause que le seigneur futur seroit obligé les maintenir en leurs franchises, libertez, priuileges, immunitez, Vs, Foz, & coustumes iurées és estats communs par leurs ancestres. Celuy que Guillaume de Moncade leur donna fut nommé Gaston, lequel est le premier seigneur de Bearn que nous trouuōs paisible en ceste seigneurie: & est le mesme qui estoit dedans Foix lors du siege que le Roy Philippe y mit dedans. Ce Gaston de Moncade espousa Marthe de Bigorre, fille vnique & seulle heritiere d'Esquibat Comte de Bigorre & d'Agnez de Foix: & ainsi Esquibat mourant, Gaston seigneur de Bearn fut de par sa femme Comte de Bigorre, & Vicomte de Marsan. De ce mariage de luy, & de Marthe vindrēt deux filles, l'vne mariée au Comte d'Armaignac, & l'autre au Comte de Foix, ceste-cy s'appelloit Marguerite, qui succeda à son pere, sa sœur estant priuée de la succession pour les raisons que i'espere vous deduire cy apres, & voila en peu de mots qui estoit ce seigneur de Moncade, lequel voyant les angoisses de son gendre, & sçachant que le Roy ne leueroit le siege qu'à bonnes enseignes, ayant iuré de ne partir de là qu'il n'en fut le maistre, sortit de Foix, & vint vers sa maiesté, de laquelle il fut respecté, pour estre allié de la deffuncte Royne Elysabeth d'Aragon son espouse: & feit tant, & si bien, que le Roy accorda que le Comte de Foix vint se rendre à sa mercy, car à autre composition ne voulut il iamais entendre. Aussi sembloit il au Roy que s'il eut faict autrement, le Foixien n'eut point senty ny la force de sa main, ny experimenté sa grace & misericorde, & moins eut cogneu combien estoit grande la faute qu'il auoit commise faisant teste à son souuerain. Sous la parolle du Roy donc, le Comte de Foix vint au camp Royal, se mettant à sa discretion & misericorde, & luy liurant corps, biens, & auoir, seullement le supplia il de luy accorder sa paix, & ne souffrir que ses terres fussent pillées, ny ruinées. Le Roy luy accorda ceste derniere requeste quant à l'immunité des terres qu'il ne vouloit que fussent gastées, puis qu'elles luy estoient confisquées par la felonnie du Comte: auquel il denia grace pour lors, ains le feit constituer prisonnier luy & sa femme, & en donna la charge au Seneschal de Tholouse, qui enferma le Cōte en vne estroicte prison à Beaucaire, où il fut vn an tout entier: & la Comtesse estoit en arrest à la suitte du Roy, qui la faisoit traicter honnestement. Mais l'an finy, le Roy vsant de grace vers le Comte Roger Bernard, sollicité par la Cōtesse & autres pour elle, le feit sortir de prison, & le cōduire en cour, afin que par l'arrest du conseil, le Roy luy feit voir quelle grace il luy deuoit faire. Où arriué le Comte, le Roy le reprit aigrement de sa faute, luy remonstra que le crime de felonnie est irremissible par la loy, & que les enfans en cestuy portent la penitence, suiuant les anciens statuts du Royaume de leurs peres, & és biens, & en leurs personnes: mais que luy voulant adoucir la loy, & n'vser de rigueur, luy donnoit la vie, & quictoit l'amende pour ne l'offencer en l'honneur, bien ordonnoit il que pour memoire de son forfaict, & afin qu'il en feit penitence, le Comte seroit tenu de passer en la terre saincte, & y seruir & honnorer Dieu deuotement l'espace de deux ans, y faisant guerre aux Infideles, & pour se pouuoir preualoir en ce voyage, il luy rendit toutes, & chascunes ses terres, sausquelques Chasteaux où sa maiesté mit garnisons pour s'asseurer de la foy du Comte. En fin ce Comte, attendāt son appareil, gaigna si bien le cœur du Roy, & à ce aydé, tant par Gaston seigneur de Bearn son beaupere, que par le moyen de la Comtesse sa femme, qu'il obtint de sa maiesté la dispence du voyage auquel il l'auoit condemné, & luy rendit le Roy tous les Chasteaux qu'il

Biernois demandēt pour seign. le fils de Guillaume de Moncade.

Gaston de Moncade premier seigneur de Bearn.

Esquibat Comte de Bigorre.

Gaston moyenne pour Roger Bernard vers le Roy

Le Comte de Foix rendu à la discretion du Roy.

Comte de Foix emprisonné à Beaucaire.

Accord octroyé par le Roy au Comte de Foix.

Comme le Comte de Foix est repris en grace par le Roy.

detenoit: mais auec ceste condition que le Comte promit, & iura d'accompaigner le Roy toutes les fois qu'il luy plairoit faire le voyage de la Terre saincte: ce que faict, le Roy luy donna l'ordre de Cheualerie, & le renuoya amiablement en ses terres. Ce fut en ce temps, & au moys de Septembre de l'an mille deux cens septante deux, que les Cardinaux ayans esté deux ans apres l'election d'vn Pape, Clement quatriesme estant mort, esleurent Thibaut de Plaisance Archediacre du Liege (ainsi que i'ay dict cy dessus) & fut nommé Gregoire de ce nom dixiesme. En ce mesme temps & année donc, Henry de Champaigne Comte de Rosnay, espousa madame Ieanne d'Artois fille de Robert de France frere de sainct Louys, & Comte d'Artois: de laquelle il eut fils & fille: le masle eut à nom Louys selon aucuns, mais d'autres dient qu'il fut appellé Thibaut, & ainsi le nomme Eugny Euesque de Bayonne, lequel estant encor' en enfance, & nourry à Estela, où la nourrice le tenant vn iour en ses bras en vne galerie du Chasteau, & se ioüant auec luy, le miserable enfant luy eschappa, & tombant de haut en bas estant tout brisé & moulu, il mourut sur l'heure, & fut enterré en l'Eglise de sainct François en la mesme ville: la fille eut à nom madame Ieanne, qui fut la seulle heritiere des estats & seigneuries de ce Roy, & depuis mariée à Philippe le Bel Roy de France: & à laquelle n'estant aagée que de deux ans, & sept moys, le Roy, & Royne ses pere & mere feirent prester la foy & serment de fidelité aux seigneurs Nauarrois & aux estats du pays, afin que par ce moyẽ ils luy asseurassent son heritage. Ainsi se sont trompez, & le seigneur du Tillet & Pithou, & auec eux Paradin, ne donnans qu'vne seulle fille à ce Roy Henry de Nauarre premier du nom, veu ce que dessus qui est assez authorisé par l'historien de Nauarre en faisant foy & par tesmoignage d'escrit, & par le lieu où l'enfant Royal fut enterré. Au reste, ce Roy Henry auant que venir à la couronne, & que d'estre marié, & estant regent en Nauarre en l'absence du Roy Thibaut son frere, s'en-amoura d'vne dame Nauarroise fort belle, & de maison noble & illustre, heritiere de la seigneurie de Lacarra, de laquelle il eut vn fils naturel nommé Henry comme son pere, duquel sont issus les seigneurs d'Ablitas, qui sont tous nommez Henrys de Nauarre: & fut ce Henry Mareschal du Royaume, qui est le tiltre principal entre ceux qui font profession de suiure les armes. On tient que Henry ne pouuant iouyr de ceste dame de Lacarra, pour venir à bout de son dessein luy promit mariage, qui est le manteau duquel plusieurs (à leur confusion) couurent leur folies, & depuis se voyant auancé, ne tint compte d'accomplir sa promesse, ainsi demoura ceste dame sans iamais vouloir se marier. Et ne faut s'esbahir si Dieu punit ce Roy luy ostant son fils, & l'esperance de voir flourir le nom de sa famille, puis qu'il auoit faucé sa promesse: & s'il feit iurer la fidelité à sa fille, craignant qu'on ne poursuiuit la succession en faueur du bastard Henry, qu'on estimoit legitime. Ce fut en ceste saison qu'estant mort Richard Comte de Cornouaille Roy des Romains, & frere de Henry Roy d'Angleterre, les Princes electeurs voyans l'estat miserable de l'Empire Germain, & que le Roy Alphõs de Castille esleu Empereur, ne tenoit compte ny d'eux, ny de sa dignité, vindrẽt à vne nouuelle election authorisez par le sainct siege, & esleurent pour Empereur Rodolphe, ou Raoul Comte de Hasbourg, chef de la maison, & famille d'Austriche, Prince vaillant & genereux, qui du temps qu'on l'esleut, & appella à ceste dignité, tenoit assiegée la cité de Basle qui s'estoit vnie contre luy auec la ligue des Suisses. Et quelque chose que les Ambassadeurs du Roy Alphons de Castille sceussent dire ny proposer à l'assemblée, & diete tenue à Francfort pour empescher ceste election, & quelques protestations qu'ils feissent pour deffendre le droit de leur maistre, si est-ce que (comme dit Gariuay) les electeurs ayans esté sollicitez par les presens du Pape Gregoire, le susdit Rodolphe fut esleu au grand preiudice dudit Alphonse. Dequoy il se ressentant despecha vn religieux de l'ordre de sainct Dominique, nommé frere Aymar qui depuis fut Euesque d'Auila, & Fernand de Camorra son Chancelier vers le Pape pour se plaindre du tort qu'on luy faisoit: mais on leur allegua tant de raisons contraires à leur proposition & cõplaintes, qu'ils furent contraincts de s'en retourner sans rien effectuer de ce qu'ils demandoient: mais quelle fin eut ceste poursuitte, nous le dirons, Dieu aydant, estans sur la celebration du Concile general, tenu à Lyon par ce Pape Gregoire dixiesme, afin de n'anticiper sur les ans, & broüiller le vray, & legitime cours du succez de l'histoire.

L'an 1272.

Voy Gariuay. hist. d'Esp. liu. 25. cha. 12.

Ieanne de Nauarre fille de Henry I.

Henry bastard de Nauarre d'où issu.

Henry I. du nom promet mariage sans l'accõplir.

Election de Raoul, ou Rodolphe Emp. de Germanie.

Gariuay hist. d'Esp. liu. 13. cha. 12.

Alphons se plaint au Pape.

Du

Du Concile general celebré à Lyon sous Gregoire dixiesme: mariage du Roy Philippe auec la fille du Duc de Brabant, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XXVII.

L'AN de nostre salut mille deux cens septante-trois, mourut Hugues quatriéme du nom Duc de Bourgoigne, & luy succeda Robert troisiesme au Duché, & le frere puisné duquel nommé Hugues fut seigneur d'Aualon & de Monreal, ces deux fils seuls restans de quatre masles que ce bon Duc auoit eu de Beatrix de Dreux issue aussi bié que luy de la maison de France: & sous ce Duc fut Seneschal de Bourgoigne Guillaume seigneur de Vergy, & apres luy Henry de Vergy son fils, estant ceste dignité comme hereditaire lors en celle famille, laquelle (comme auons dit) auoit eu l'honneur d'auoir esté alliée par mariage à la maison de Bourgoigne ja du temps du Roy Philippe Auguste. Mourut aussi en cest an mesme Iean de Soüillac Archeuesque de Bourges, au lieu duquel fut esleu Geoffroy de Pôt-Cheuron, mais mourut auant que d'estre confirmé ny sacré, & pource luy succeda Symon de Beaujeu, qui estoit auparauant Archediacre de Chartres. Fut aussi marié en ce temps monsieur Pierre de France fils de sainct Louys, & frere du Roy Philippe & Côte d'Alençon, & espousa Madame Ieanne de Blois, de laquelle vint Mahaut de Blois depuis Comtesse de Blois & non d'Alençon, qui fut femme du seigneur d'Amboise: & puis de Hue de Chastillon Comte de sainct Paul: & ainsi le Comté d'Alençon fut reüny à la couronne pour estre apanage, & des premiers considerez qui soyent reuenus aux Roys, veu que côme dirôs cy apres, Charles fils de ce Roy Philippe & Comte de Valois, eut aussi Alençon pour son apanage, & commença vne autre branche des Princes de ce nom, qui auoit aussi tost finy que commencé en ce Pierre de France mary de la Comtesse de Blois issue de l'ancien sang des Comtes de sainct Paul & de la famille de Chastillon, tant renommée cy dessus par l'histoire. Et Iean Duc de Brabant espousa Marguerite de Flandres fille de Guy de Dompierre Comte de Flandres, & issu côme dit auôs du premier estoc des seigneurs de Bourbon, mais les predecesseurs duquel auoient pris le nom de leur partage, & laissé celuy de Bourbon, ce qui a esté cause que plusieurs ont ignoré leur premier origine, & les ont estimez estre Bourguignons. Fut encor' cest an memorable pour le trespas du Roy d'Angleterre Henry 3. de ce nom l'an cinquante-sixiesme de son regne, & fut enterré à West-monstier: ayât eu de son espouse la Royne Eleonor fille du Comte de Sauoye deux fils & deux filles à sçauoir Beatrix mariée au Duc de Bretaigne, & Marguerite espouse du Roy d'Ecosse: & les masles furent Edoüard qui succeda à la couronne, & l'autre Edmond Comte & seigneur de Lenclastre, qui espousa (ainsi que verrons) la fille du Comte d'Artois, tous deux absens lors du trespas du Roy leur pere: & ainsi les seigneurs du Royaume ayans nommé Edoüard Roy, le lendemain des obseques de Henry, administrerent le tout en son nom, & mirent des hommes fideles prenans esgard diligemment aux finances. Quel fut cest Edoüard le declaire Thomas de Walsinghan en son histoire, & nous en parlerons (Dieu aidant) assez à temps, d'autant que les affaires de France & d'Angleterre sont si entre-meslez, qu'il est impossible de traiter des vns qu'on ne s'arreste sur les autres. Ce-pendant le Pape Gregoire publia vn concile à Lyon cité de Gaule, & siege d'vn des Primats Celtiques iadis, & à present tenue pour la Primatie de Gaule, & cecy tant pour la reformation du clergé, que pour pouruoir aux moyens de recouurer la Terre saincte, & de vuider les differens qui estoient entre les Paleologues, & la maison de Flandres pour l'Empire Grec, & entre le Castillan & le Comte de Haspourg pour l'Empire d'Occident, & autres choses qui estoient en controuerse entre les Chrestiens. Ceste saincteté arriua à Lyon auant assez long téps que les Euesques & deputez, & Legats des Roys y vinssent, ce qui fut cause que le Roy Philippe s'y achemina pour baiser les pieds au Pape, & côferer auec luy des affaires du Royaume, & reformation du clergé: ce qu'ayant fait, & receu la benediction de sa saincteté,

L'an 1273. Trespas de Hugues Duc de Bourgoigne. Seigneur de Vergy Seneschal hereditaire de Bourgoigne. Pierre de France Côte d'Alençon espouse Ieanne Côtesse de Blois. Iean Duc de Brabât espouse Marguerite de Flâdres. Enfans de Henry 3. du nô Roy d'Angleterre. Thomas de VValsinghan en la vie d'Edoüard 1. du nom. Philippe visite le Pape à Lyon.

il s'en reuint en France, laissant auprés du Pape pour sa garde bon nombre de gendarmerie, que l'histoirien Guillaume de Nangis appelle en Latin *Milites & seruientes*, c'est à dire gentilshommes, & seruans, ou plustost hommes d'armes & gens de pied, que les anciens ont tourné en nostre langue Cheualiers & sergeans ou seruans, lequel mot de sergeant est general, s'estendant tant sur l'homme à cheual, que sur le pieton estant commis à la garde d'vn Prince: & à ceste gendarmerie fut donné chef Imbert de Beauieu Cheualier fort vaillant & cousin du Roy, fils de Guichard seigneur de Mompensier, & cousin de Guichard seigneur de Beaujoulois: & cest Imbert seigneur de Mompensier eut deux freres, Eracle & Louys hommes vaillans, & de luy pourrons encore parler cy apres, veu que Paradin n'en fait mention en ses genealogies de Beaujeu. Ie ne veux obmettre ce que tous noz historiens taisent, & que i'ay recueilly de Matthieu de West-monstier en son histoire de l'an mille deux cens septante trois, où il dit que Gaston seigneur de Bearn, qui est celuy que cy dessus nous auons appellé Gaston de Moncade beau-pere du Comte de Foix: lequel ayant fait quelque desplaisir au Roy Edoüard d'Angleterre premier du nom à compter depuis Guillaume le Conquerant, fut par luy poursuiuy & en fin pris prisonnier en Gascoigne, où pour lors estoit l'Anglois venant de faire hommage au Roy Philippe (ainsi parle Walsinghan) du Duché de Guienne. Or la cause de ce different est pource que Gaston luy denioit recognoissance de fief, & se disoit ne tenir son pays que de Dieu & de l'espée: de sorte que Gaston estant simplement, ayant l'arrest à la suite de l'Anglois, se sauua vn iour estant à la chasse, & ayant bon nombre de cheuaux bien armez & equippez pour luy faire escorte, & le deffendre de ceux qui le poursuiuroient. Ceste diuision & guerre dura assez long temps, & iusqu'à ce que le Roy Philippe s'en mesla, & receut l'appellation du seigneur de Bearn (ce qui monstre que lors ceste seigneurie n'estoit souueraine) comme ayant iurisdiction, & sur luy & sur l'Anglois, & la cause estant debatuë au grand Parlement de France, fut ordonné que Gaston se soumettroit au Duc de Guienne, comme à son seigneur de fief, puis qu'iceluy auoit fait son deuoir enuers le Roy, luy faisant hommage du Duché de Guienne. Tout cecy estant debatu par deux autheurs Anglois, & au grand auantage de la couronne de France: ie m'estonne où est-ce qu'ont pensé, & ceux qui ont escrit l'histoire & manié les affaires, oubliãs vn fait de telle cõsequence: non que pour cela ie reuocque en doubte la souueraineté de Bearn, veu la possession en laquelle la maison de Foix en est, mais ie veux declairer qu'elle n'est si ancienne que nous ne prouuons qu'ayant obey à la race des Roys du sang Merouinge & Carlouinge, elle l'a fait aussi aux successeurs de Capet, & que ceste souueraineté n'est de premiere institutiõ, ains de grace & priuilege. Surquoy ie pourroy encor' deduire autres choses q̃ ie laisse pour n'outre-passer les bornes de l'histoire, me suffisant de n'obmettre les choses plus segnalées, selon qu'elles se passent en chascune saison, entre lesquelles ceste-cy m'a semblé digne de marque, pour autant que plusieurs ignorent la vraye source des maisons, leurs antiquitez & origines. Fut aussi denié l'hommage à Edoüard par Beatrix Comtesse de Limoges, se disant n'estre suiette qu'au Roy de France, & que son pays n'estoit enclos en l'accord fait entre le Roy sainct Louys, & le deffunct Henry Roy d'Angleterre, veu qu'il est dit és articles de la transaction passée entre eux, que le Roy sainct Louys donna plusieurs terres au Roy Henry, en Limosin, Perigort & Xaintonge, mais n'est dit qu'il luy laissast les Cõtes susdits, ains seulement les fiefs desdittes terres, desquelles il feroit hommage aux Roys de France, comme il feroit des pays de Bourdelois, Baionne & Gascoigne, lesquels estoient specifiez, & non pas celuy de Limosin: aussi ceste poursuite n'alla point plus outre, & demoura la Comtesse en ses droits, recognoissant la seulle couronne de France. Ce-pendant en l'an de nostre salut mille deux cens septante-quatre, & le premier de May, fut commencé le sainct Concile de Lyon, qui dura iusqu'au mois de Iuillet & feste de la Magdaleine, & où fut traité de l'election du Pape, à cause que iadis on estoit si long temps sans venir à la parfaire: pource fut ordonné que les Cardinaux entreroient au conclaue dix iours apres la mort du Pape, afin que ce-pendant les absens peussent venir à l'election, & que là estans enclos auec deux ou trois seruiteurs, ne leur soit loisible d'en sortir que le Pape futur ne fust esleu; que tous Cardinaux, & fussent ils excommuniez ayent entrée au conclaue, encor' qu'ils arriuẽt apres l'election

Guillaume de Nangis en la vie de Philippe 3.

Matthieu de West-monstier en la vie d'Edoüard premier.

Gaston de Bearn se sauue.

Appel du seigneur le Bearn au Roy de Frãce, & iugement y interiecté.

Souueraineté de Bearn n'est de nature, ains de priuilege.

Cõtesse de Limoges refuse de faire hõmage à l'Anglois

L'an 1274

Loix sur l'election du Pape.

l'election ja commencée:& autres ordõnances que ie laisse sur ce propos,que pourrez lyre en Onuphrie. Fut encor' ordonné en ce concile pour le recouurement de la Terre saincte,que tous Prelats,Chapitres,& Eglises bailleroient & contribueroient la dixiesme partie de leur reuenu par l'espace de six ans : furent abolis quelques ordres de Mendians,& seuls approuuez les quatre qui sont ores autorisez,à sçauoir les Iacobins, freres Mineurs,Augustins & Carmes:Ceux qui estoiẽt bigames,c'est à dire,qui auoiẽt eu deux femmes,par ce concile furent declairez inhabiles de venir à la clericature,& de iouyr du priuilege des clers, & moins estre receuz aux saincts ordres. Et d'autant que l'Empereur Michel Paleologue se soumit au sainct siege de Rome, il voulut que l'Eglise Grecque recogneut celle de Rome la premiere & souueraine des Chrestiens, qu'il feit vne pareille confession de foy que la nostre sur la procession du sainct Esprit du Pere & du Fils,suyuãt la foy anciẽne des Catholiques,& qu'il receuoit la doctrine des sacremens,ainsi qu'on l'enseigne en l'Eglise Romaine: qu'il croïoit le purgatoire, & que les oraisons & ieusnes & bonnes œuures des viuans prouffitent aux morts:que le pain & le vin sont transsubstantiez au sainct sacrement de l'autel, apres les parolles de consecration proferées par le Prestre. En somme cest Empereur par ses agents & Ambassadeurs feit telle profession de foy, que nul Catholique la sçauroit faire plus saincte,voulant que desormais és causes de grande consequence les Grecs vinssent se soumettre à l'Eglise de Rome : priant neantmoins le Pape qu'il luy pleust souffrir, que quant aux ceremonies & au langage,les Grecs vsassent, ainsi que iadis, afin de ne causer quelque esmeute en la multitude qui ne peut oublier les façons anciennes de faire.Pour ceste summission (dis-ie) Paleologue fut declairé, receu & autorisé par le sainct Concile,pour vray & legitime Empereur de Cõstantinople & deffendu à tout autre d'emporter,ny poursuyure le tiltre.Ie laisse à vous proposer l'assuiectissement de tous les Metrapolitains Grecs,fait à l'Eglise de Rome en ce S.Cõcile,entre lesquels est nõmé celuy d'Ephese cõme Primat d'Asie,& apres luy,celuy de Calchedone,puis celuy d'Athenes,& apres les autres de la suiectiõ Grecque, tant par la Grece que par la Romanie : mais cecy fut de peu de durée, à cause que non le zele de la religion,ains l'ambition poussoit Paleologue à se rendre suiet au Prestre souuerain du S. siege de Rome.A ce Concile se trouuerent aussi les Tartares de Mongal, non pour se soumettre à l'obeissance Romaine, ains pour faire alliance auec les Chrestiens, faisans haut sonner en ce Concile la puissance de leur Cam, &Monarque. Il est vray que le Pape les ayant receus courtoisement, & honnorez de plusieurs beaux presens, en feit baptiser quelques vns,qui ne l'estoient encore,à cause qu'ils en feirent instance & requeste.Ce fut en ce temps que S. Thomas d'Aquin issu de race illustre,& de la famille des Comtes d'Aquin,qui enuis ses parens s'estoit rendu religieux de l'ordre de sainct Dominique, mourut allant au Concile: de l'excellence, sçauoir & saincteté de cest homme,il n'est en nous d'en pouuoir parler suyuant son merite,ayant esté vne estoile lumineuse de son temps, & des plus doctes que depuis on aye veu en l'Europe. A ce Concile se trouua aussi vne autre lumiere de ce temps d'alors, à sçauoir frere Eustache ou Bonauenture de l'ordre de sainct François, qui fut depuis Cardinal du sainct siege,docteur excellent & de saincte vie:de sorte que & l'vn,& l'autre de ces deux ont esté apres leur mort enrollez au liure de vie & honnorez par les Catholiques,comme amys de Dieu ioüissans de celle gloire & felicité, qu'il a permis à ceux qui chemineront en ses voyes.En somme ce fut vne des plus belle assemblée qu'on veit onc que ceste-cy de Lyon,où furent cinq cens Euesques, septante Abbez, & plus de mille autres Prelats Ecclesiastiques,sans y comprendre les Ambassadeurs,agens & deputez de tous les Princes de la Chrestienté, & des ordres des croisez du Temple & de sainct Iean de Hierusalem, des Theutoniens & de sainct Lazare.Pierre de Charny Archeuesque de Sens mourut s'en retournant du Concile, & luy succeda Gilles Cornu,qui estoit chantre de l'Eglise de Sens. Au reste nous auons fait mention cy-dessus de la poursuitte d'Alphons Roy de Castille pour l'Empire, à cause de sa pretendue electiõ: ce que voyant le Pape, & desireux d'obuier aux discordes qui pouuoient sourdre en la Chrestienté à cause du schisme en l'Empire, voyant que les Electeurs auoyent legitimement esleu, & sacré Rodolphe d'Asbourg, & que Alphons pour ce ne restoit de se porter pour Empereur : il enuoya vers luy vn gentilhomme Gascon Prieur de

Voy Onuphrie en la vie du Pape Gregoire 10.

Michel Paleologue Empereur Grec se soumet à l'Eglise de Rome.

Paleologue dit & declairé Empereur de Grece par le Concile.

Tartares viennẽt au Concile & pourquoy.

Mort de S. Thomas d'Aquin allant au Cõcile de Lyõ.

S. Bonauẽture assista au Concile de Lyon.

Nombre de Prelats au Concile de Lyon.

Pratiques du Pape pour Rodolphe Empereur.

Comme le Pape apaisa Alphōs Roy de Castille.

Lunel, pour le prier de se deporter de ceste poursuite, eu esgard à ce que les electeurs auoient vuidé ceste cause, eslisans Rodolphe tous d'vn consentement, & l'auoient sacré à Aix la Chapelle, suyuant leur ancienne coustume, & qui plus est qu'il auoit esté autorisé par le sainct Concile, quoy qu'il n'en fut rien, mais il le faisoit pour l'induire plus facilement à ce faire. Et pour mieux l'encourager, luy feit offrir les decimes de tout le reuenu des Ecclesiastiques pour six ans, pour guerroyer les Mores: ce qui feit ouurir les yeux au Castillan, qui se faisoit fort, que s'il voïoit le Pape, il obtiendroit de luy le tiltre de Roy des Romains, & participeroit esgalement de ceste dignité auec le susdit Rodolphe, comme si les Monarchies souffroient compaignon sans grande alteration de la concorde. Sous cest espoir il manda au Pape qu'il vouloit passer en France pour aller baiser les pieds à sa saincteté en la cité de Mompelier, ou autre du pays de Prouence ou Lādgoth, telle qu'il plairoit à sa saincteté de nommer. Le Pape ioyeux de ceste ouuerture, voyant qu'Alphons ploïoit aucunement de son costé, tandis que cestuy s'apprestoit au voyage, il assemble le consistoire des Cardinaux & confirma, approuua, & ratifia l'election de Rodolphe faite par les seigneurs de Germanie: ce qui fut fait solennellement en la cité de Lyon, le vingt-sixiesme de Septembre dudit an mille deux cens septante-quatre, le nommant Roy des Romains, & despechant bulles par tout, & vers les Princes Germains, & villes de l'Empire qu'ils tinssent pour tel: & à Rodolphe il manda que sans delayer il passast en Italie, pour y receuoir la couronne Imperiale à Rome, suyuant l'anciēne coustume. Ce qui se passa apres cecy, nous le verrons en l'an suyuant, car il faut rompre l'ordre de l'histoire: ioint que le discours nous y conduira assez à temps & tout à propos. Edoüard Anglois qui estoit venu de Leuāt auec le Pape, n'auoit bougé de France tant que le Concile dura, ains se tenant ores en Gascoigne pour les querelles cy dessus alleguées, ores en cour auec le Roy Philippe, fut en fin en Flandres ou sur les frontieres, pour accorder auec la Comtesse dudit païs, laquelle poursuyuant, & la pension ou tribut deu aux Comtes de Flandres sur l'Angleterre, ainsi qu'auons monstré cy dessus, ou quelque somme de deniers prestée à la Royne d'Angleterre mere d'Edoüard par ceste Comtesse, auoit fait plusieurs griefs aux Anglois. Par-ainsi s'entre-voyans ce Roy, & la Comtesse Marguerite de Flandres à Bologne sur le commencement de Iuillet, fut fait accord entr'eux, & les choses pacifiées, Edoüard monta sur mer sur la fin de Iuillet, & vint en Angleterre, où il fut couronné à West-monstier sur la fin d'Aoust, où assisterent Alexādre Roy d'Escosse, & Iean Duc de Bretaigne qui auoient espousé les sœurs de ce nouueau Roy, & lesquelles moururent peu de tēps apres la feste de ce couronnement, afin qu'vne grande ioye prit fin par vne insigne tristesse. En France ce-pendant, & en cest an mesme, cōme le conseil veit que le Roy estant ieune, ne pouuoit, ny deuoit estre sans espouse, le pressa tant qu'en fin il condescendit à se marier, & pratiqua l'on le mariage d'entre luy, & madame Marie fille de feu Henry Duc de Brabant, & de la fille de Hugues Duc de Bourgoigne: & icelle Marie estant sœur de Iean, lors Duc de Brabant, laquelle estāt conduite en France, il espousa au bois de Vicennes au mois d'Aoust, & la prit en vne affection singuliere. Or ne vous dis-je point cecy sans cause, d'autant qu'à la suite du Roy y auoit vn certain nommé Pierre de la Broce, homme de basse qualité, natif de Touraine, & Chirurgiē du deffunct Roy sainct Louys, apres le decez duquel il fut tellement aduancé prés le Roy Philippe, qu'estant son Chambellan, il gouuernoit, & le Roy & les affaires, tant aymé & chery de son maistre, que tout passoit par ses mains, & n'y auoit Prince, Prelats, ny seigneur en France, qui ne fallut que feit ioug sous le plaisir de ce maistre Barbier, & ne luy feit la cour, s'il auoit affaire au Roy: tous le craignās & redoubtans, à cause que le Roy le croïoit de tout, & se gouuernoit par son conseil. S'ils le respectoient, & craignoient n'en faut doubter, veu que ses insolences en estoiēt cause, & par consequent ils le haïoient à mort, & estoient marrys qu'vn si petit compaignon, & si peu habile homme eut tant acquis de puissance prés d'vn Roy si sage. Veu que ce Pierre auoit fait Euesque de Baieux vn sien beau-frere nommé Pierre Lanois, & marioit ses filles en haut lieu, chascun estimant heureux d'auoir sa grace & son alliance, ainsi qu'ordinairement les hommes sont amys & admirateurs de la fortune. Mais comme la grandeur offusque la veuë, & l'esprit à ceux qui sont de bas lieu, tant soit peu qu'ils s'oblient en leurs façons de faire: ce Chambellan possedant son maistre, pensoit

Rodolphe declairé Empereur à Lyon par le Pape & Cardinaux Voy Garinay hist. d'Espaigne li.13.ch.12.

Entre veüe & accord entre Edoüard Roy Anglois & la Comtesse de Flandres

Mort des sœurs du Roy Edoüard.

Mariage du Roy Philippe 3. auec Marie de Brabāt.

Pierre de la Broce Chirurgien & son auancement pres le Roy Philippe 3.

pensoit que iamais cest heur n'estoit pour luy eschapper, & que la fortune (si rien y a qu'on doiue ainsi appeller) luy seroit tousiours esclaue, ne se contenta point de mespriser les grands, si encor' il ne se fut attaqué calomnieusement au Roy mesme. Ie dis au Roy, d'autant que celuy fait tort à vn mary, qui tasche de denigrer l'honneur de son espouse: car voyant la grande amitié que le Roy portoit à la Royne, il en deuint si enuieux, en lieu de s'en resiouyr, qu'il commença à conspirer contre elle, & se resoudre de la desarçonner, ou du tout la ruiner: craignant qu'en fin elle prenant la cause de la noblesse en main, ne fut occasion de son reculement: or quelles furent ses menées & contre la Royne & depuis contre l'estat de France, & comme il en fut payé, nous le verrons en son lieu, me suffisant d'auoir dressé le plan des meschancetez de ce galant, marry de voir la paix en la maison Royale, & l'vnion flourir entre le mary & la femme. Ces choses se passans en France, & au moys de Iuillet dudit an, mille deux cens septante quatre, mourut Henry premier du nom Roy de Nauarre, Comte de Champaigne & de Brye, & fut son corps enterré solemnellement en l'Eglise cathedrale de Pampelone, où il deceda, laissant sa fille vnique Ieanne heritiere des ses estats & seigneuries. Apres la mort duquel s'esmeurent de grandes diuisions & discordes en Nauarre, tant pour la Regence & maniement du Royaume & affaires, qui fut mise és mains pour quelque temps & par prouision de Dom Pero Sanchez seigneur de Cascant: que pour la nourriture & garde de l'Infante, & Princesse madame Ieanne, laquelle n'auoit encor' trois ans accomplis. Sur cecy donc, bien que la Royne mere madame Ieãne eut de droit la charge & garde-noble de sa fille, comme les estats & Cortes, ainsi les appelle l'on en Espaigne, fussent assẽblez à Pãpelone: il y eut de grãdes & diuerses diuisions sur les opinions, les vns voulans (& ceux cy y alloient par voye de droit) que la Royne Ieanne veufue de Henry eut la garde de sa fille. D'autres estoient d'aduis que le Roy Alphons de Castille eut ceste commission, & ceux cy pretendoiẽt faire tomber le Royaume Nauarrois en la maison de Castille: y en auoit qui choisirent le Roy Iacques, & plusieurs le Roy de France Philippe: & vers ce costé flechissoit la veufue du deffunct Roy Henry, pour-ce qu'elle estant Françoise, eut aussi desiré que sa fille eut pris alliance en son pays, eu esgard aux belles terres qu'elle y possedoit: & auec la veufue estoient plusieurs seigneurs Nauarrois fauorisans le Roy Philippe: mais pour l'Aragonnois estoient Dom Armengol Euesque de Pampelone, & le susdit Dom Pero Sanchez de Mõtagu seigneur de Cascant, & Dom Garcia Almorauid, & autres grands seigneurs fleschissoient vers le Roy de Castille. La Royne mere craignant que ces discordes ne reüssissent au preiudice de sa fille, ayãt dressé son appareil par le moïẽ des seigneurs de sa ligue, feit si bien que sans qu'on se doubtast de son dessein, elle s'en vint en France vers le Roy Philippe son cousin, luy amenant sa fille & l'heritiere de Nauarre & de Champaigne. Cest heritage estant beau, ne faut s'esbahir s'il y auoit plusieurs qui en poursuiuoient l'heritiere, & surquoy il nous en faut vn peu discourir puis que cecy n'est hors des limites de nostre histoire. Le premier qui fut aduerty du trespas du Roy Henry, fut Iacques Roy d'Aragon, lequel desirant de succeder luy-mesme, ou que son fils fut Roy de Nauarre, enuoya le vingt neufieme de Iuillet des Ambassadeurs vers les estats & communautez de Nauarre, les prier de le receuoir pour leur Roy fondant son droit non seulement en & sur l'adoption que luy en auoit esté faicte par le Roy Dom Sanche le fort à Tudela, ains encore sur ce qu'il disoit que les Roys qui auoient regné en Nauarre depuis Alphons le combatant, n'estoient à dire, ny estimer vrays & legitimes, ains vsurpateurs du droit des Roys de la maison d'Aragon: outre ce, qu'il luy estoit deu par la couronne de Nauarre soixante mille marcs d'argent, & pource requeroit que luy, ou Pierre son fils fussent receuz pour Roy, leur promettant bon & gracieux traitement, & qu'il leur donneroit pour gouuerneur son fils l'Infant Dom Pierre. D'autre-part Alphons Roy de Castille pretendant ne sçay quel droit ancien au Royaume Nauarrois, & desirant que son fils aisné Fernand de la Cerde fut Roy de Nauarre, luy ceda, quitta, & transporta tous les droits qu'il y auoit & pretẽdoit, afin qu'il s'emparast de Nauarre par la voye des armes. Les seigneurs du Royaume voyãs ces troubles si grands, s'assemblent en la ville de Sos, où se trouua Pierre Infant d'Aragon, auec lequel ils feirent trefues pour les deux pays & Royaumes d'Aragõ & de Nauarre: & quãt aux septante mille marcs d'argẽt, ils s'en

Conspiration de Broce contre la Royne.

Trespas de Henry I. du nõ Roy de Nauarre.

Estats tenus à Pãpelone sur les affaires de Nauarre.

Opinions diuerses sur la regence de Nauarre.

Ieanne Royne de Nauarre auec sa fille viẽt en France.

Iacques Roy d'Aragon pretẽd droit en Nauarre, & le poursuit.

Alphõs Roy de Castille se dit Roy de Nauarre

Traité entre les estats de Nauarre

& l'Infât d'Aragon.

rapporterent au iugement de Dom Sanche d'Aragon Archeuesque de Tolede frere de ce Prince Aragonnois. Apres cecy les plus grands du Royaume, tels que l'Euesque de Pampelone, & le Regent seigneur de Cascant (cestuy s'absenta tout aussi tost, & ainsi on feit sans luy) se trouuerent à Pont de la Royne, ville non trop esloignée de Pãpelone auec tous les deputez des bõnes villes & cõmunautez du Royaume, & sur tout de Pampelone, Tudela, Estella, Olite, Sanguessa, & pont de la Royne pour resoudre ce qui estoit de faire pour le repos du païs, & pour appaiser les troubles qui se preparoiẽt. Deuant toute ceste assemblée vn des agens de l'Infant d'Aragon, nommé Dom Garcie Ortiz d'Açagra, requit qu'il pleust aux estats de nommer & receuoir pour Roy de Nauarre, Dom Iacques Roy d'Aragon, & proposa les droits qu'il y auoit, offrant de deffendre le pays, & faire toutes choses concernantes le bien & prouffit du Royaume de Nauarre. Tandis qu'ils en estoient là, le Prince de Castille Fernand de la Cerde fils aisné du Roy Alphõs entra auec grandes forces en Nauarre, y appellé par plusieurs des principaux du pays, quoy que non par l'Euesque de Pampelone, bien qu'il fut Castillan, & venant du costé de Rioia, passa l'Ebre, & mit le siege deuant la ville de Viene, d'où il se partit sans y rien gaigner, puis assiegea Mendauia, & la prit, faisant plusieurs autres maux au Royaume de Nauarre, nul s'opposant à luy pour luy resister. Cecy augmenta le soucy des estats, ce qui fut cause qu'ils enuoyerent vers l'Infant d'Aragon à Tarraçone, où estoit l'Euesque de Pampelone, & le gouuerneur seigneur de Cascant, Dom Gonçal Yuañez de Baztan, Dom Gil Baldoüin, Alcalde de Tudele, pour luy faire entẽdre que les estats trouuoient bon de luy faire droit sur ce qu'il querelloit en Nauarre: & pource le prioient de leur faire entendre quel accord il vouloit faire auec la couronne Nauarroise. A quoy il respondit, que pour auoir paix il requeroit que l'heritiere de Nauarre madame Ieanne, estant d'aage, fut mariée auec Alphons son fils aisné & successeur, & iceluy mourant, que ce fut auec le second nommé Iacques: & si cela ne pouuoit aduenir auec Ieanne, qu'au moins ce fut auec quelque sienne cousine germaine des niepces du feu Roy Thibaut, issue de ses filles, & specifia la fille de Iean Duc de Bretaigne, qui estoit d'vne des filles du Roy susdit: & s'ils ne vouloient faire cecy, que dedans vn an ils prinssent pour leur Roy l'Infant Dom Pierre, & luy deliurassent tout le Royaume: à quoy en fin les estats se resolurent & enuoyerent vers l'Infant d'Aragon l'Euesque de Pampelone auec ceste responce, qu'ils feroient que la Royne Ieãne seroit mariee auec Alphons fils de cest Infant d'Aragon: & si la Royne mouroit, ils pratiqueroient le mariage de la cousine d'icelle, la plus proche à la couronne: & si Alphons venoit à deceder auant ce mariage accomply, l'vn des enfans dudit Pierre tel qu'il voudroit, estãt neantmoins son successeur au Royaume d'Aragon, viendroit à la condition du deffunt. Et là où les estats de Nauarre ne pourroient accomplir cecy, & s'aquiter vers le Roy d'Aragon, ils luy donneroient cent cinquãte mille marcs d'argent pour les frais qu'il auroit fait en ceste guerre pour la deffence du pays Nauarrois, sans y enclorre les septante mille cy dessus mentionnez, & ainsi ils s'obligeoient au tout à deux cens vingt mille marcs, là où la Royne seroit ailleurs pourueuë: sans que pour cela tout cest accord preiudiciast en rien aux droits que le Roy Iacques, & l'Infant Pierre son fils Prince d'Aragon se disoient auoir au Royaume de Nauarre. Et fut cecy iuré solemnellemẽt en la ville d'Olit le iour de la Toussaincts, à sçauoir le premier de Nouembre en l'an susdit de mille deux septante quatre, & le tout sous peine de crime de pariure, sauf en ce qui concernoit le mariage d'autant que cela ne dependoit point de leur puissance. Plusieurs des principaux du Royaume, ne voulurent iurer, ny accorder ces articles, ayans autre intention, & principalement Dom Garcie Almorauid, duquel parlerons cy apres, ce qui causa de grandes diuisions & troubles. Ce-pendant la Royne de Nauarre veufue de Henry aduertie de ce qui s'estoit passé à Olit, en fut estrangement marrie, & pour ceste cause, elle liura au Roy Philippe de France sa fille Ieanne Royne de Nauarre, le suppliant de luy seruir de pere, & ne souffrir qu'elle fut ainsi despoüillée de ses droits, ny forcée de s'allier ailleurs qu'où bon luy sembleroit. Le Roy la prit en sa garde & protection, & la feit nourrir tendrement entre ses filles au palais à Paris, resolu qu'elle estant d'aage, il la marieroit à quelque Prince du sang, ou si le Pape vouloit entendre à la dispence, à cause qu'ils estoient cousins au troisiesme degré auec l'aisné de ses enfans, afin que l'heritage

Autre assẽblée des estats de Nauarre.

Requeste du Roy d'Aragon aux estats de Nauarre.

Fernãd Infant de Castille fait guerre en Nauarre.

Autre assemblée d'estats en Nauarre.

Resolution des estats de Nauarre en faueur de l'Infant d'Aragõ.

Discorde entre les seigneurs de Nauarre.

Ieanne Royne de Nauarre liurée au Roy Philippe 3.

l'heritage Champenois ne sortit point, ou de sa main, ou de quelqu'vn de ses suiets. En Nauarre ce-pendant Dom Pero Sanchez de Montagu seigneur de Cascant esleu gouuerneur, comme il auoit esté Lieutenant general des Roys Thibaut & Henry, auoit Dom Garcie Armorauid, qui portoit la cause du Castillan, luy faisant teste en sa regence. A ceste cause les estats furent encor' assemblez à Pampelone, où ne pouuans s'accorder sur le choix d'vn Regent, & gouuerneur pour l'enuie & ialousie qui estoient entr'eux : en fin se resolurent que puis que leur Royne estoit en France, & qu'ils se tenoient pour asseurez que le Roy Philippe ne l'abandonneroit point, ils le prieroient aussi de leur donner vn Regent, & gouuerneur, homme suffisant pour les gouuerner, & tenir le peuple en debuoir, & faire à chascun droict & iustice. Le Roy esperant que les troubles Nauarrois se pacifiassent si doucement, & sans effusion de sang, depescha vn braue, vaillant, & sage Cheualier nommé Eustache de Beaumarez, d'autres le nomment de Belle-marche, lequel arriué à Pampelone fut receu honnorablement, & les estats tenus au mesme lieu, il receut pour & au nom de la Royne Ieanne Infante de Nauarre, les sermens de fidelité, foy, & hommage de tous les seigneurs, & des deputez des villes & communautez, comme encore tous le receurent pour Vice-Roy, Regent & gouuerneur, iurans de luy obeïr, & le suiure en tout ce qui concerneroit le seruice de leur Princesse, & le bien & prouffit du Royaume : & luy respectiuement promit & iura de les maintenir & garder en leurs droicts, fos, coustumes, libertez, immunitez, & priuileges, pour, & au nom de la Royne Ieanne leur dame, lige & naturelle Princesse. Ainsi ce seigneur estant homme de grande prudence & authorité, & receu au nom d'vn si grand Prince que le Roy de France, appaisa en peu de temps tous les troubles du Royaume : ce qui ne dura longuement à cause des pratiques des deux Roys de Castille & d'Aragon, ainsi que verrons cy apres, car il est desormais temps que suiuans l'ordre des ans, nous finions ce chapitre.

Diuision en Nauarre pour la Regence.

Nauarrois demandēt vn Regent au Roy de France.

Eustache receu pour Regent en Nauarre.

Du sacre de la Royne Marie espouse de Philippe troisiesme: affaires de Flandres, & guerre contre le Roy de Castille, & cause d'icelle.

CHAP. XXVIII.

CES affaires de Nauarre empescherent quelque temps le sacre de la Royne Marie espouse de nostre Roy Philippe le Hardy, mais les choses aucunement appaisées, le Roy voulut qu'elle fut honnorée de l'onction sacrée, selon la coustume, & les ceremonies que cy dessus ie vous ay descrites : & fut ceste sollemnité de sacre celebrée à Paris en la saincte Chapelle du Palais Royal, bastie (comme auons dit) par S. Louys, y assistant la plus-part des Prelats, Princes, & seigneurs du Royaume. I'allegue cecy non tant pour le faict de la ceremonie ou magnificence de la feste, estant cecy superflu à r'acompter, veu que les François ne sont que par trop magnifiques en ces choses, ains afin de repeter ce qui se passa en cest endroit pour le faict de ce sacre. D'autant que (comme i'ay dit cy dessus) elle fut sacrée par Pierre Archeuesque de Rheims, y assistant le Legat du Pape : auquel se plaignit l'Archeuesque de Sens, pour ce que Pierre entreprenoit sur sa charge, disant n'estre loisible au Primat Belgique, sacrer, ny faire office au preiudice de l'authorité de Primat Celtique, & que cecy auoit desia esté vuidé d'autres-fois : & allegua ce qu'en dit Yues Euesque de Chartres, duquel nous auons faict souuent mention, presque sur vne mesme occurrence en vne de ses Epistres par nous desia alleguée du temps que viuoit cest Euesque, & lequel dict entre autres choses sur le propos des sacres des Roys : *Cùm enim eadem potestas cuiúsque Metropolitani in Metropoli sua, mirum videtur quare vnus in proprium ius ambiat vindicare, quod multorum constat esse commune : nisi fortè quis dicere audeat maiorem vim esse apud alios, quàm apud alios, quod schismaticum esset, & diuideret ecclesiæ vnitatem.* Quoy que l'Archeuesque de Sens s'aydast de ceste raison, & droict ordinaire, & qu'il eut le Legat du Pape en sa faueur, & presque tout le Clergé deffendant l'ordre de la police, & discipline Ecclesiastique, si est-ce que le Roy ne voulant astraindre le

L'an 1275

Sacre de la Royne Marie à Paris.

Protestatiō de l'Archeuesque de Sens.

Yues de Chartres Epist. 185.

priuilege de sa royauté sous la loy d'homme qui viue, vsant d'vn sage pretexte s'arma de l'authorité du Pape, en ce mesme qu'il la debilitoit (cõme en auoient vsé ses ancestres, qui n'ont iamais voulu dire ny confesser, qu'ils tiennent leur couronne du Pape, ainsi que quelques fols ont tasché de mettre en auant de nostre regne) car bien qu'il authorisast le dire du Metrapolitain de Sés, & ne voulut alterer l'ordre de la Hierarchie, si est-ce que par mesme moyen il proposa de ne souffrir que les priuileges de sa saincte Chapelle fussent abolis & violez : & qu'icelle n'estant suiecte qu'au Pape immediatemẽt il pouuoit y faire vser de la ceremonie du sacre de la Royne par tel Prelat que bon luy sembleroit, sans que pour cela il feit aucun tort au Metrapolitain, où troublast le repos de l'Eglise, si d'eux mesmes, & sans raison ils ne forgeoient le trouble & le scandale: & que sur cela il ne vouloit autre iuge que monsieur le Legat, où le S. siege de Rome. Ainsi il ferma la bouche, & au Legat qui ne pouuoit aller contre les bulles du Pape sur le priuilege de la saincte Chapelle, & à l'Archeuesque qui cogneut bien où le Roy tendoit, & qu'il ne pretendoit que le Pape, ny les siens s'auançast iusqu'à se rendre suiecte la couronne de France, ainsi qu'il auoit faict celle d'Angleterre, sauf que és choses qui seroient purement spirituelles. Et pour mieux cognoistre encor' la maiesté de ce grand Roy, & combien il estoit prisé, & auec quelle integrité il faisoit à chascun iustice: il faut sçauoir qu'en cest an de mille deux cens septante cinq, que fut celebré ce sacre, il y eut quelque tumulte en Flandres, le peuple conspirant contre les magistrats, & faisant grande complainte des insolẽces de ceux qui auoiẽt sur luy commandement, qui estoient trente & neuf en nombre, instituez iadis par Fernand de Portugal Comte de Flandres. Lesquels trente-neuf, chassoient & bannissoient de la ville de Gand, ceux qui s'opposoient à leurs violences : & d'autant que les bannis se retiroient à Malines, Bruxelles, Louuain, Thielmont, Liere, & Leue, ces trente-neuf feirent ligue auec les gouuerneurs des villes susdictes : de sorte que les pauures Gantois s'y retirans, estoient contraints de s'en retourner à cause qu'on les en chassoit comme seditieux, & allans contre le droict & priuileges de la ville de Gand. La Comtesse informée de cecy feit assembler le cõseil par Guy son fils, & successeur, & par l'aduis d'iceluy, ces trente-neuf qui estoient à vie, furent cassez, & faicte electiõ non par voix, ains par balotage de trẽte bourgeois, desquels y en auroit treize Escheuins, & treize conseillers, & quatre thesoriers, lesquels auroient charge des deniers du domaine du Prince, lesquels seroiẽt annuels, & chãgez à la fin d'Aoust, esleuz ceux de l'an ensuiuant par ceux de la presente année: & de cecy furent données & depeschées lettres par la Comtesse du premier Septembre de cest an mille deux cẽs septante cinq, ainsi que nous auons retiré des Annales de Flandres : mais voyons ce qui aduint de cecy. Les trente neuf voyans leur deposition si honteuse, & s'appuyans sur l'institution faicte par Fernand, appellent de la sentence de Marguerite & de Guy, & de leur conseil au grand Parlement de France, & laquelle ils blasmerent de defaut de droict, les priuant sans raison de leurs offices, & mesme sans cognoissance de cause, & sans les auoir fait appeller en iustice, supplians le Roy de les maintenir en la puissance en laquelle ils auoient esté mis par priuilege & lettres du Comte Fernãd. La Cõtesse d'autre-part, voyant ses suiets auoir recours au souuerain, ne faillit aussi d'y enuoyer, & donner entendre au Roy les griefs causez par le sus-allegué priuilege du Cõte Fernand son deffunct beau-frere, lequel l'auroit accordé comme celuy qui ignoroit les façons de viure des Flamands, & l'auoit faict sans en communiquer au cõseil, au grãd preiudice du peuple, foulé par ces trente-neuf, à cause que leur dignité estoit perdurable. Pour ceste fois il n'y eut qu'vn iugemẽt interlocutoire donné par le Comte de Ponthieu, & Guillaume de Neufville Archediacre de Blois, à ce de par le Roy deputez Commissaires: fut dict que ce-pendant lesdicts Commissaires s'informeroiẽt des actions, & deportemẽs des susdits trente-neuf, desquels s'il y en auoit qui eussent mal versé en leur charge que la Comtesse les puniroit, selon l'aduis des sus-alleguez Cõmissaires. Lesquels s'informeroient aussi de la maniere que la Comtesse auoit tenu en les priuant de leurs offices, & en creant de nouueaux: afin que s'il y escheoit quelque cas à reformer, que la Comtesse s'en gouuernast suiuant le dit des Commissaires. Le Roy ce-pendant se retenãt l'interpretation de l'octroy fait aux susdits trente-neuf par le Comte Fernand, & par Ieanne Comtesse son espouse, afin de faire droit la dessus:

Sagesse de Philippe 3. conseruant le droict Royal.

Magistrats de Gand instituez par Fernãd Comte de Flandres.

Iniustice des 39. de Gand.

Abolition des 39. par la Cõtesse Marguerite.

La Cõtesse & ceux de Gand se presentent au Roy.

Commissaires deputez sur la cause de Flandres.

Iugement des Commissaires.

dessus:dequoy les parties se contenterent. Veu que par cest arrest il fut dict, & declairé que la Cõtesse & ses successeurs Comtes de Flandres, demoureroient en leur hauteur, iurisdiction & seigneurie, ainsi que de tout temps ils auoiét faict. En somme l'arrest sur cecy fut donné par le Roy en son Parlement tenu à la Magdaleine, l'an de grace M.CCLXXVII. (que ie propose, & anticipe, afin qu'il ne faille souuent repeter vne mesme chose) par lequel il fut dict que les trente-neuf demoureroient en leur authorité suiuant l'institution, & priuilege octroyé par Fernand, & Ieanne son espouse Comte & Comtesse de Flandres, & que l'ordonnance de Marguerite lors Comtesse seroit cassée & abolie: neantmoins à icelle permis de casser, & priuer de leurs estats, ceux qui y auroient mal-versé (comme elle en osta sept) mais au lieu d'iceux ce ne fut elle qui en y mit d'autres, ains ce furent les magistrats qui y estoient au parauant, & cecy suyuant leur ancien priuilege. De cecy i'ay l'arrest dudit Parlement escrit à la main, par lequel il appert que l'ouuerture d'iceluy Parlement commença lendemain de la Magdaleine: & qu'à ce iugement siegerent, & assisterent la maiesté du Roy, le Cardinal de saincte Cecille Legat du Pape, l'Euesque d'Eureux, l'Abbé de S. Denys, Raoul de Neelle Chambellan: Iean d'Acon, ou d'Acre Bouteiller de France, & le Cõte de Ponthieu & autres: lesquels Chambellan, & grand Eschançon ou Bouteiller y auoiét seance, pour la raison cy dessus alleguée, qu'il est loisible aux officiers de la maison du Roy d'assister auec les Pairs és causes des Pairs suiuant l'arrest sur cecy donné l'an mille deux cens vingt & quatre. En cest endroit voys-je bien que Pierre d'Oudegherst homme assez diligent en l'histoire, traictant les affaires de Flandres, n'auoit pas bien fueilleté les anciens registres, car autrement il n'eut faict vne faute si grande qu'est celle, où il dit que ce iugement fut le premier donné en ce Parlement sur le pays & affaires de Flandres: veu que (comme nous auons ja monstré cy dessus, & en la vie de Louys huictiesme) en ce mesme Parlement ambulatoire, le Roy y seant auec les seigneurs du conseil, suiuant la coustume ancienne, fut vuidé l'an mille deux cens vingt-quatre le different d'entre la Comtesse Ieanne de Flandres, & le seigneur de Neelle sur l'appel d'iceluy en la cour, & au Parlement de France, dequoy i'ay allegué l'arrest donné au susdict Parlement, & assemblée du grand conseil de France. Et plus se trompe le susdict d'Oudegherst, disant que ce Parlement n'estoit pas lors en telle authorité, & preéminence qu'il est à present, veu qu'il l'estoit beaucoup plus, n'estant desmembré comme il est, & y ayant Roys, Ducs, & Marquis, & Comtes qui fleschissoient le genoil deuant ceste saincte assemblée, composée de la fleur des plus sages, & mieux aduisez Prelats, Princes, & seigneurs de ce Royaume, ainsi qu'on peut recueillir des seances des seigneurs y siegeans, comme i'espere quelque fois (Dieu aydant) vous faire voir, pour contenter les esprits desireux des choses si remarquables. Cest an mesme, & au moys de Feburier, le Roy estant à Valenciennes, Guy de Dompierre, fils de la Comtesse de Flandres venant faire hommage & serment de fidelité pour le Comté de Flandres, que sa mere luy resignoit, fallut que iurast de garder de poinct en poinct la paix suiuãt qu'elle auoit esté passée, & iurée entre le Roy Louys huictiesme, & le Comte Fernand l'an de grace mille deux cens vingt-cinq, ce qui fut fort desagreable aux plus grands seigneurs, & aux villes & communautez de Flandres: mais il fallust que passast par là, car autrement le Roy ne l'eut onc receu à hommage. Cependant les affaires commençans à se troubler en Nauarre, dequoy furent chefs les habitans de Pãpelone, trouuans chose indigne, & insupportable qu'vn estranger leur cõmandast, feirent des menées auec les Castillãs, & les solliciterẽt de venir auec forces en Nauarre sur les frontieres, afin que si le Regent y alloit, il y peut estre occis: ce qu'estant aduenu, & le Regẽt seigneur de Beaumarez eschappé de peril, il fut aussi informé de la trahison de ses Nauarrois. Quoy qu'il en soit, ou que l'on luy voulut prester ceste charité, ou le forcer de laisser la charge du Royaume par les menées de Dom Garcie Almorauid, si est-il certain, qu'il fut contraint de se retirer en vn fort nõmé S. Cernin, auec vn seigneur du païs nõmé Dom Corbaran de Vidaure où il feit teste aux rebelles iusqu'à ce que le Roy Philippe y enuoya forces sous la cõduite du Cõte d'Artois, ainsi que i'espere vous deduire, mais q̃ i'aye discouru d'vn autre affaire qui n'est point de moindre consequence, & où est manifestée la pieté & iustice de nostre Roy employant ses forces pour la deffence des orphelins, veufues, & pupilles. Il vous peut

Seigneurs assistãs au Parlement.

D'Oudegherst en l'hist. de Flandres cha. 121.

Parlement de France iadis plus auguste qu'à present.

Troubles esmeus encor' en Nauarre.

Eustache de Beaumarez se sauue à sainct Cernin.

souuenir cõme l'an M.CCLXIX. Blãche fille du Roy S. Louys, & sœur de Philippe le Hardy fut mariée en Espaigne auec Fernãd de la Cerde, fils aisné du Roy Alphõs de Castille, & q̃ par le cõtract de mariage il fut dit q̃ si Fernãd mouroit auãt son pere, & laissoit hoirs masles de Blanche son espouse, qu'iceux representans leur pere, viendroiẽt apres le decez d'Alphons à la succession de Castille. Or voicy qu'en ce temps Fernãd de la Cerde fils aisné d'Alphons de Castille, & heritier principal d'iceluy, & mary de Blanche de France, vint à mourir à la poursuitte du Royaume de Nauarre: laissant deux fils de la susdicte Blanche son espouse, à sçauoir Alphons & Fernand, iustes, vrays & legitimes heritiers de Castille, si leur ayeul propre ne leur eut faict tort, & iniustice par trop euidente. Car voyant son fils aisné mort, il dict que la coustume du pays portoit, que non les enfans de l'aisné, ains le second fils du Roy viuant debuoit succeder, à cause qu'il n'y auoit point de representation, quoy que souuent on eut veu le contraire. Et pour ce nomma il son successeur Dom Sanche son secõd fils, faussant sa foy, & la conuention passée auec le Roy sainct Louys de France: & luy feit faire les hommages par les seigneurs de Castille. Mais auant cecy, il feit son voyage en France, suiuant qu'il l'auoit promis au Pape, quoy que Iacques Roy d'Aragon s'efforçast d'oster de la fantasie de ce Roy ambicieux & astrologue, qui se promettoit la monarchie du monde par le iugement des astres, de plus poursuiure aucun droict en l'Empire. Ceste entre-veuë du Pape, & d'Alphons se feit à Beaucaire ville de Languedoch assise sur le bord du Rhosne: là tascha il par tous moyẽs de faire cõdescendre le Pape à le receuoir pour vray Roy des Romains, à quoy le Pape ne voulut onc entendre: pour ce requit que luy estant fils de Beatrix issue de la maison de Sueue, il luy pleust le surroger par son authorité en l'heritage de ses ancestres maternels, dequoy il auoit inuesty Raoul à son preiudice. Requit encor' que le Pape luy feit droict sur le Royaume de Nauarre, qui luy appartenoit iustement, & qui luy estoit vsurpé par Philippe Roy de France: & en somme que sa saincteté moyennast la deliurance de Henry de Castille son frere, captif entre les mains de Charles Roy de Sicile: mais il n'obtint rien de tout cecy, le Pape se mescontentant fort de la conuoitise insatiable de ce Prince, & peu de Cardinaux fauorisans son party, pour voir le Pape resolu à ne luy gratifier en chose quelconque. Aussi Dieu luy monstra sa vanité: car tandis qu'il poursuiuoit le bien d'autruy il se veit affligé au sien mesme, assailly par Iacob Aben Iucep, Roy de Maroc, sollicité par le Roy de Grenade, qui aspiroit à la conqueste d'Andaluzie, & qui couuroit cest amas d'hommes d'vne reuolte de certain Roy More, qui s'estoit mutiné contre luy auec la ville de Ceute. Ceste leuée de Mores luy osta plusieurs de ses plus vaillans soldats, occis en vne bataille gaignée par les Mahometans pres d'Ecija, où fut tué Dom Nuñon Comte de Lara: vne autre bataille perdirent encor' les Chrestiens de Castille, sur la frontiere de Grenade, en laquelle fut occis Dom Sanche Archeuesque de Tolede, & la plus-part des forces du Royaume: & ce fut lors que Fernand son fils aisné ayant laissé Nauarre, pour entendre à la deffence de son pays mourut à Ciudad Real, (c'est à dire Royale Cité,) recommandant son fils Alphons à Iean de Nuñez de Lara, afin qu'il luy tint la main au droict qu'il auoit à la couronne de Castille. Mais Dom Sanche son frere puisné, ayant poursuiuy la guerre contre les Mores, & obtenu quelques victoires, gaigna le cœur des Castillans, si bien qu'estant suiuy de chascun, le Roy le prit aussi en telle amitié que bien qu'il eut grand regret au cœur pour la mort de Fernand, si est-ce qu'il oublia ce qu'il debuoit aux enfans d'iceluy. Et ce ne fut pas tout pour le cõble des miseres de ce Roy, car il se trouue en aucunes histoires Castillanes, qu'il fut chassé de son siege Royal par son propre fils Sanche, tellement qu'il fut contraint de se retirer à Seuille, où seulement, & au terroir & iurisdiction d'icelle, il fut obey: & de cecy ay leu les vers qui s'ensuiuent, faicts par le mesme Roy Alphons.

Mort de Fernãd fils aisné du Roy de Castille.

Iniustice d'Alphõs Roy de Castille.

Alphons Roy de Castille grand Astrologiẽ.

Requestes du Castillã au Pape.

Castille assaillie par les Mores.

Mort de Fernand Infant de Castille.

Alphons persecuté par son fils propre.

Yo sali de la my tierra
Para ir à Dios seruir:
Y perdi, loque auia
Desde Enero fasta Abril.
Todo el reyno de Castilla

Plainte du Roy de Castille Alphõs Emp.

Fasta

Fasta alla Gualdalquiuir
Los Obispos, y prelados
Cuidé que metieran paz
Entre my y los mios Hijos
Como en su decreto iaz:
Ellos dexieron à questo,
Y metieron mucho maz.
A iudo me Iesu-Christo
Y la virgem sancta Maria
Que yo a ellos me encomiendo
De Noche y tambien de Dia:
No hé mas à quien lo diga
Ni à quien me querellar.
Pues los amigos que auia.
Mo me osan aiudar,
Que con miedo de Dom Sancho
Desmamparado me ham:
Dios no me desampare
Quando por mi embiar.

Lesquels vers monstrent qu'il fut laissé de tous, depuis le moys de Ianuier iusqu'en Apuril, & par tout le Royaume de Castille iusqu'au fleuue Guadalquiuir, qui separe la Castille d'auec l'Andalusie: qu'il fut delaissé de ses parens & amys, & des Prelats, qui au lieu de poursuiure la paix, causoient sa ruine: & tout cecy par le moyen de Dom Sanche son fils propre. Il semblera à quelques vns que ie m'esgare, & que i'escris plustost l'histoire Espaignolle que la Françoise, mais les plus aduisez cognoistrōt qu'il falloit que ie feisse ce discours pour donner à entendre ce qu'il me conuient dire sur la querelle de nostre Roy auec le Castillan, veu les menées de Dom Sanche contre ses nepueux, & la folle conuoitise d'Alphons, embrassant le monde par desir, & faisant tort aux siens, & par les siens chassé de son siege: voire contraint par les menaces du Pape de quicter & le tiltre Imperial, & les seaux, & armoiries qu'il souloit vsurper de l'Empire. Luy ayant faict faire les hommages (à son preiudice) à Dom Sanche son second fils, & se fiant (comme d'autres dient) en luy, de toute la charge du Royaume, à cause qu'il estoit affligé de paralysie: tant s'en faut qu'il donnast à Blanche de Frãce les places par luy assignées pour son doüaire, que seulemēt il ne luy fournissoit dequoy subuenir à son viure: de sorte que la pauure Princesse demouroit destituée presque de tout secours humain parmy ces Castillans Hidalgos, qui se vantent de courtoisie sur tous les hommes. Le Roy Philippe aduerty du mauuais traictement faict à sa sœur, & de la misere de ses nepueux priuez de leur droict & heritage, meu de compassion d'vn costé, & de colere d'autre, depescha Iean d'Acre de la maison de Brenne, & fils de Iean Roy de Hierusalem, grand Eschançon & Bouteiller de France, à cause qu'il estoit son cousin, & fort proche parent du Castillan, suiuy de belle trouppe de noblesse vers Alphons, pour le sommer d'assigner doüaire à madame Blanche, & de faire droict aux fils d'icelle, sur ce qui leur estoit deu en la succession de Castille, & sur tout pour l'esgard de la poursuitte du Roy sainct Louys pour le droict de Blanche sa mere, qu'il auoit resigné aux enfans qui sortiroient du mariage de Ferdinand, & de madame Blanche. Que s'il ne vouloit leur faire iustice, qu'au moins il vsast d'vne courtoisie enuers soy-mesme, & les siens, se deschargeant de ce qu'il auoit en haine, & luy renuoyast en France, & la mere & les enfans, afin qu'il les traictast selon que le meritoit le lieu d'où ils estoient sortis. Alphons refuse tout à plat la demande du seigneur grand Eschançon, voyant à son aduis que par ce moyen

Alphons priué de son Royaume.

Cruauté d'Alphōs vers ses nepueux.

Philippe le Hardy enuoye pour sa sœur en Castille.

le Roy Philippe auroit barres ſur luy,& iouëroit à deſcouuert en la cauſe de l'heritage,embraſſant ainſi petit à petit toutes les Eſpaignes: ſe refroidiſſant neantmoins, il fut content que noz gens emmenaſſent madame Blanche,mais les enfans non,quelques raiſons qu'ils ſceuſſent alleguer. Ce qui fut cauſe qu'il y eut des parolles piquantes d'vn & d'autre coſté: tellement que les François falluſt que ſ'en allaſſent auec la Princeſſe ſœur de leur Roy,& cecy en diligence: d'autant que monſieur le grand Eſchançon ſe doubtant de ce qui eſtoit,feit diligenter ſes gens, leſquels eurent auec le train & la Princeſſe,trauerſé les pas,pluſtoſt que les Aſſaſins y enuoyez par Alphons n'y paruinſſent,& ainſi vint Blanche en ſon pays,recueillie,& careſſée par le Roy ſon frere,pres lequel elle paſſa le reſte de ſon aage en perpetuelle chaſteté & continence. Pluſieurs ſeigneurs Caſtillans voyans la tyrannie, & iniuſtice de leur Roy, & ne voulans faire hommage à Dom Sanche au preiudice du droict des enfans de Fernand,fallut que quictaſſent leur pays,& ſe retiraſſent en France,où le Roy les receut, & appointa fort honneſtement: & entre autres y vint Dom Iean de Nuñez de Lara ſage,& vaillant Cheualier,celuy auquel Fernand auoit recõmandé Alphons ſon fils,à cauſe qu'il eſtoit des mieux apparentez des ſeigneurs de Caſtille,mais il fallut quicter ſon pays,le Roy refuſant d'ouyr le droict,& ne voulant qu'on luy parlaſt d'autre choſe que de Dom Sanche. Bien que le Roy fut fort aigry contre l'Eſpaignol, ſi eſt-ce qu'il diſſimula quelque temps ce qu'il en penſoit, & pour eſperer qu Alphons mettroit de l'eau en ſon vin, & feroit raiſon à ſes petits nepueux de ſoy-meſme, & pour ne ſe faire tant d'ennemys à la fois, ayant l'Aragonois en barbe,à cauſe du Royaume de Nauarre:par-ainſi il taſcha encor' pour la ſeconde fois,ſ'il pourroit adoucir le Roy Alphons,& le faire condeſcendre à quelque raiſon par belles parolles, mais il y gaigna autant que lors que Blanche ſortit de Caſtille. En ce meſme temps mourut le Pape Gregoire dixieſme de ce nom,& luy ſucceda Innocent cinquieſme du nom de l'ordre des freres preſcheurs, & auant appellé Pierre de Tarentaiſe, mais le ſixieſme moys de ſon Põtificat il mourut,& luy ſucceda Othobon de la famille des Fieſques à Genes,& nommé Hadrian cinquieſme de ce nom, qui ne veſquit encor' que cinq moys en ſa dignité, & apres luy fut eſleu Iean vingt & deuxieſme,Portugais de nation, homme charitable,& qui aymoit les gens de ſçauoir. Toutes ces choſes ſe paſſans en ceſte ſorte,& la France eſtant en paix en elle, Robert Comte d'Artois, que nous auons dict le bien aymé du Roy Philippe, comme auſſi il eſtoit ſon couſin germain, paſſa en Italie viſiter ſon oncle monſieur Charles de France Roy de Sicile, & Comte d'Anjou,auec lequel ſ'eſtant tenu quelque temps il ſ'achemina en France, & vint à Rome, où luy mourut la Comteſſe ſon eſpouſe iſſue de la famille de Courtenay,& (comme luy) iſſue du ſang Royal de France,& de laquelle (comme dict auons cy deſſus) Robert auoit eu deux fils à ſçauoir Philippe d'Artois, qui depuis eſpouſa Blanche fille de Iean Duc de Bretaigne, & niepce d'Edoüard Roy d'Angleterre: & Robert d'Artois qui mourut en enfance: & vne ſeulle fille mariée à Othelin Comte de Bourgoigne ſœur de ce Comte Robert d'Artois eſtoit Ieanne Royne de Nauarre femme du deffunct Roy Henry, laquelle le Roy Philippe donna pour eſpouſe à Edmond Comte de Lenclaſtre,frere du Roy d'Angleterre, ce qui fut tres-deſagreable à ce Comte Arteſien en ſçachant la nouuelle,mais il ſ'appaiſa depuis,la choſe eſtãt faicte,& le Roy y ayant trauaillé pour le repos du Royaume. I'ay parlé cy deſſus d'vn Symon de Monfort,iſſu du bon Comte de Monfort qui tant guerroya les Albigeois, & lequel ſ'eſtoit retiré en Angleterre ſur le commencemẽt du regne de ſainct Louys, & qu'il fut occis en vne bataille, qu'il eut pour le bien public contre le Roy Henry troiſieſme: l'vn d'entre les fils de ceſtuy Guy auoit cõmis le meurtre, & aſſaſiãt à Viterbe en la perſonne de Henry fils de Richard Roy de Germanie & frere du Roy d'Angleterre:& l'autre ſe nommoit Amaury de Monfort qui eſtoit homme d'Egliſe. Ceſtuy apres la ruine des ſiens retiré en France,& non pourtant ceſſant de pratiquer tout ce qui luy eſtoit poſſible pour nuire au Roy Edoüard, à cauſe de la mort de ſon pere, afin de broüiller les cartes en Angleterre, pratiqua le mariage d'vne ſienne ſœur auec LeWelin Prince de Wales ou Gales ainſi que les Françoys le pronõcẽt,lequel mariage auoit eſté promis entre le deffunct Symõ & ce Prince: & ſe tenoit ceſte Princeſſe auec ſa mere à Mõtargis en vne abbaïe de femmes de l'ordre de S. Dominique

Iean d'Acre grand Eſchançon de France.

Blanche ramenée en France.

Iean de Nuñez ſeigneur de Lara Caſtillan en France.

Opiniaſtreté d'Alphons en ſa cruauté.

Treſpas des Papes Gregoire 10. Innocẽt 5. & Hadrian 5.

Robert Cõte d'Artois viſite Charles Roy de Sicile ſon oncle.

Enfans de Robert 2. du nõ Cõte d'Artois.

Amaury de Mõfort fils de Symõ Comte de Leceſtre

minique (ainsi parle Walsinghan) fondée par vne sœur du deffunct Symon de Monfort Comte de Lecestre. Or comme Amaury conduisoit sa sœur par mer, Edoüard qui en estoit desia aduerty, le feit espier & saisir & l'emprisonner, comme conspirant contre l'estat du Royaume, le Roy detenãt sa sœur à sa suite: mais Amaury fut enclos premierement à Corf, & depuis au Chasteau de Scherebourne, afin de luy faire là faire son procez, tant il estoit irrité contre ceste famille: & d'autant que le Prince de Galles n'estoit voulu se trouuer à son sacre à Windeleshores, il le somma de luy venir faire hommage, ce qu'il refusa, demandant son espouse captiue, & puis qu'il penseroit à ce qu'il auroit à faire: le Roy Edoüard luy fut faire la guerre, & le contraignit en fin de venir à composition qui fut telle: que LeWlin rendroit tous les prisonniers Anglois qu'il detenoit sans nulle rançon, qu'il paieroit quarante mille liures estrelins à Edoüard pour rentrer en grace, que les terres prises sur luy par le Roy demoureroiẽt vnies perpetuellement à la couronne, sauf l'Isle d'Anglesey qui demouroit franche au Prince, neãtmoins falloit il qu'il en païast mille marcs d'argẽt tous les ans: que s'il mouroit sãs hoirs de son corps, tout son heritage cederoit au prouffit du Roy & de ses successeurs à perpetuité, d'où est venu que les aisnez de la maison d'Angleterre, ont pour ce conquest le tiltre de Princes de Wales, & cependant Edoüard rendit à LeWelin sa femme, & Amaulry fut liuré aux Ecclesiastiques, à cause qu'il estoit promeu aux saincts ordres: par lesquels faits à la poste du Roy, il fut condemné à la prison treslongue, bien que les Prelats ne trouuassent cause iuste pour laquelle il deut estre traité si rudement, que la seulle haine d'Edoüard, qui a esté de son temps vn merueilleux hõme, grand guerrier, vindicatif au possible, & la source de tant de maux, que depuis la France a souffert par les Roys d'Angleterre: l'alliance desquels quoy que honnorable, ne fut onc que preiudiciable à ce Royaume, à cause que noz Roys donnoient lors des terres pour le doüaire de leurs filles, & que tousiours l'Anglois estoit sur ses pretensions des seigneuries confisquées sur Iean sans Terre, comme dit a esté cy dessus: mais laissans ce propos reuenons à la France.

VValsinghan en l'hist. Angloise.

LeVVlin Prince de VVales refuse hommage à Edoüard.

Aisnez des Roys d'Angleterre dits Princes de Galles.

Trespas de Louys fils aisné du Roy Philippe le Hardy: voyage du Roy en Espaigne & autres diuerses occurrences.

CHAP. XXIX.

CY dessus auons parlé de Pierre de Broce Valet de chambre du Roy & son plus fauorit, duquel d'icy en auant il nous faudra faire plus ample mention, le suiet de l'histoire nous y acheminant, à cause de la haine qu'il portoit à la Royne Marie, & laquelle en ce temps il commença de vomir. Car l'an de nostre salut mille deux cens septãte six, Louys fils aisné du Roy, & de la Royne Isabel, premiere espouse du Roy, & heritier presomptif du Royaume, venãt à mourir, il y en eut plusieurs qui dirent que ſçauoit esté par poison, ce que ledit de Broce n'oublia de faire gouster au Roy, & de tascher de luy imprimer au cœur en secret, que ce estoit aduenu par les menées de la Royne Marie, qui se faisoit forte d'en faire autant aux autres, affin que ceux qui sortiroient d'elle vinssent à la succession de la couronne. Le Roy aymant sa femme ne pouuoit se le persuader, & d'autre part ignorãt la trahison de celuy qui parloit, & l'estimant le plus loyal de ses seruiteurs, ne sçauoit en quoy s'en resoudre. Or n'y eut il onc temps, auquel le diable n'ayt eu des ministres & faux prophetes, lesquels sous le fard & couleur de pieté, taschent d'auancer le regne de sathan, & obscurcir la gloire de Dieu: tels estoient lors le Vidame de Laon, & vn autre meschant imposteur & iuuocateur de diables, lesquels estoient secondez par vne Bigote de l'ordre des Beguines qui fut aboly depuis: femme sçauante en ces folies que les grands recerchẽt pour entendre les choses secrettes, & ce qui est aduenir. Pierre de Broce les embouche, & leur aprend leur leçon (ainsi que quelques vns escriuent) sçachant bien que les courtisans ne falliroient de solliciter le Roy de faire enquerir de ce fait, & d'en demãder l'aduis de ces instrumens de sathan. Le Roy donc, ayant la mort de son fils sur le

L'an de grace 1276.

Louys Prince de Frãce fils aisné de Philippe meurt.

Faux prophetes du temps de Philippe.

Philippe 3. enuoie aux deuins. cœur, se resolut d'enuoyer au deuin, & de sçauoir ainsi ce qu'il desiroit sur cest affaire: mais voicy le pis, il donna ceste commission à deux Ecclesiastiques asçauoir à l'Abbé de sainct Denys Matthieu de Vendosme, auquel il se fioit sur tout autre, & à l'Euesque de Baieux beau-frere (comme dit auons) du sus allegué de Broce, & voulut qu'ils allassent vers ceste Beguine qu'on estimoit prophetereffe: car ie pense que ny le Roy y eut enuoyé, ny Matthieu fait ce voyage, s'ils eussent pensé que ceste femme eut eu alliance auec le diable. *Trahison de l'Euesque de Baieux.* Oyez la trahison faite au Roy, l'Euesque parent du Chambellan preuint le bon Abbé Matthieu, & parla à ceste bigote, mais on n'a sçeu quelles furent leurs parolles & arraisonnement: de sorte que l'Abbé y arriuant, il ne peut rien autre cas tirer de ceste fauce predisеuse, sinon qu'elle auoit dit à l'Euesque tout ce qu'elle sçauoit, sans qu'il fallut s'enquerir d'auantage, ce qui feit penser à l'Abbé qu'il y auoit anguille sous roche: & de cecy se plaignit il, estant de retour vers le Roy. L'Euesque enquis par sa maiesté, quelle estoit la responce de la Beguine, dit ne luy estre loisible de le reueler, à cause qu'elle luy auoit dit en confession: ce qui causa que le Roy espris de colere luy dit: Ie ne vous y auois point enuoyé pour la confesser, mais ie n'ay garde de m'arrester en si beau chemin. *Autres messagers enuoyez à la diuineresse.* Pource commanda il à Thibaut Euesque de Dol en Bretaigne, & à vn Cheualier du Temple de s'acheminer le plustost que faire se pourroit vers ceste femme, lesquels l'ayant interrogée sur plusieurs faits, en fin elle leur respondit. *Responce de la Beguine de Neelle.* Messieurs dittes au Roy que si quelqu'vn luy rapporte quelque trahison de la Royne son espouse, qu'il n'y adiouste foy aucunement, car c'est vne saincte & vertueuse dame, & laquelle l'ayme parfaitement. Ces mots & plusieurs autres choses rapporterent ceux cy tendans à l'innocence de la Royne, qui appaiserent le cœur du Roy en ce qu'on luy auoit fait mal penser d'elle, mais non en l'opinion qu'il conceut d'auoir des domestiques qui luy estoient infideles, ce qu'il dissimula vn assez long temps, & iusqu'à ce qu'à la longue la verité fut descouuerte, ainsi que dirons cy apres. Mais ie ne peux passer sous silence la faute commise en cest endroit par le Roy Philippe qu'és choses doubteuses, il s'aydast de l'art des deuineurs, comme ainsi soit que le don de prophetie n'est accordé de Dieu à l'homme pour le contentement de la curiosité des grands, & qu'il falloit ou que ceste femme, & les autres cy dessus nommez estoient imposteurs, ou que faucement on leur attribuoit la grace & don de prophetie: comme aussi Guillaume de Nangis les appelle faux prophetes: *Guillaume de Nangis, en la vie de Philippe 3.* & ne suiuoit ce Roy en cecy la voye de son predecesseur: car en lieu d'enuoyer vers ceste bigotte, il deut auoir fait empoigner le delateur, & luy donner tant de coups de cordes qu'en fin il luy feit confesser la verité: & c'est ainsi que la prophetie eut esté bien employée: mais quoy? le peché plus familier aux grands, est celuy qui le plus leur est nuisible, & à Dieu le plus des-agreable: toutesfois passons outre, & laissons ces remonstrances pour les pasteurs & chefs de l'Eglise. Apres cest auerement de l'innocence de la Royne, le Roy Philippe ayant sur le cœur le tort fait à ses nepueux Fernand & Alphons de Castille, & se faschant que Dom Sanche leur oncle s'estoit fait declairer Roy du viuant de son pere en la ville de Segouie, se resolut aussi d'en auoir la raison par armes, puis qu'on ne luy vouloit faire par voye de iustice. Ainsi enuoyant ses Ambassadeurs vers le Castillan pour la troisiesme fois, auec vn heraud d'armes (de l'office duquel dirons cy apres quelque chose, comme de chose necessaire à entendre) le feit defier, & luy denonça guerre mortelle: *Philippe deffie Alphons Roy de Castille.* & tout aussi tost feit leuée d'hommes tant de pied que de cheual de toutes les Prouinces de France, y venans les Ducs de Bourgoigne & Bretaigne, les Comtes de Flandres, Artois, de sainct Paul, d'Alencon, de Vendosme: de Forests, & de Beaumont: *Quels Princes & seigneurs suyuans le Roy Philippe.* les seigneurs de Laual, de Beaujeu, de Pons, & de Mommorency, & infinie noblesse de tous les coings du Royaume. Et des estrangers, & non suiets à la couronne, vindrent les Ducs de Lorraine & de Brabant, & les Cótes de Iuliers & de Bar, accópaignez de belle trouppe de vaillás hommes d'armes Belges & de la Germanie. Son camp fut dressé à Orleans, & de là il passa par le pays de Berry & de Poitou, puis trauersant la Gascoigne, fut suiuy par les Comtes d'Armaignac, & le seigneur de Bearn & autres, lesquels bien que fussent suiets au fief de l'Anglois, suiuirent neantmoins le Roy comme leur souuerain: *Armée du Roy s'arreste en Bearn.* & au pays duquel seigneur de Bearn, & en la ville de Sauueterre, le Roy feit reueuë generale de son armée, & s'arresta sans passer outre. Surquoy l'on blasmera le peu de soing ordinaire au François, faisant quelque

grande

grande entreprise: d'autant que le Roy ayant vne des plus puissantes armées qu'hõme sçauroit souhaiter, & les hommes disposez à bien faire & le bien seruir, neantmoins on n'auoit pas aduisé aux viures ny aux moyens pour nourrir vn long temps vne si grande compaignie, pour la conduire où le Roy desiroit. Ceux qui lysent noz histoires anciénes, & qui ont veu de nostre tẽps de grandes fautes aduenuës pour le seruice des Roys, sçauent bien que pour le deffaut d'argent & de viures, assez souuent noz soldats ont laissé à executer de fort belles entreprises. Et afin que ie n'allegue aucun autre exemple, il me suffira de vous dire que l'ost de Philippe fallut que se tint coy en vn lieu, attendant quelque temps & à faute de viures, & pour s'estre mis aux champs en temps mal commode, & lors que les neges & les pluyes impossibilitoiẽt au soldat le camper & marcher par les aspretez hideuses des montaignes qu'il luy conuenoit trauerser, auant que venir en Espaigne. Et non seulement ceste incommodité empescha que le Roy ne s'auançast pour aller en Castille, ains encor' les seditions & esmeutes de Nauarre, desquelles auons parlé cy dessus, causées par Dom Garcie Almorauid, furent occasion que le camp Royal se tint en Bearn pour obuier à tous les troubles: d'autant que les Nauarrois se remuoient, appuyez & des Aragonnois & du Roy de Castille. Pour rompre donc leurs desseins, & deliurer le Vice-Roy de Nauarre Eustache de Beaumarez au nom de Ieãne Royne de Nauarre nourrie à la cour de Philippe, on employa le Comte Robert d'Artois, que l'historiẽ Espaignol appelle (à tort) Charles, pour general de l'armée de Nauarre, & auec luy Imbert de Beaujeu fils de Guichard de Beaujeu, & de Sibylle de Flandres, lors Connestable de France pour monstrer que l'estat de Connestable iadis n'a eu puissançe que sur la reformation, & discipline des hommes d'armes & soldats, & que les Roys nommoient des generaux és armées à leur poste, afin qu'on ne lie vne lieutenance du Roy comme necessaire, & liée à ceste charge de Connestable. Auec le susdit Comte d'Artois, furent aussi mis & enuoyez Gaston de Moncade seigneur de Bearn, & le Comte de Foix son gendre: ayans tous mandement de par le Roy, d'assembler les forces qui estoient esparses és seneschaucées de Tholouse, Carcassonne, Beaucaire & Perigort, auec lesquelles ils se iettassent au plustost que faire se pourroit en Nauarre. C'est grand casde ce que Guillaume de Nangis tesmoigne, qu'en peu de temps des pays sus alleguez, les susdits Princes & Seigneurs assemblerent vingt mille hommes tant de pied que de cheual, lesquels vindrent aussi en Bearn & se camperent à Morlans quelques iours, & attendans à consulter sur ce qu'ils auoient à faire pour surmõter les difficultez des passages & destroits des monts gardez, & deffendus en plusieurs lieux par les aduersaires. Entre lesquels s'esmeurent diuisions, si bien que Dom Pero Sanchez de Montagu seigneur de Cascant, s'estant retiré de la trouppe des rebelles, & voulant suyure le party du Roy de France, & de la vraye heritiere de Nauarre, fut traistreusement occis de nuict en son lict par le chef & conducteur des rebelles Dom Garcie Almorauid, pensionnaire du Roy de Castille. A cause de ce meurtre, la femme du deffunct & plusieurs de ses amys furent vers le seigneur de Beaumarez Vice-Roy, assiegé au bourg de sainct Cernin à Pampelone, le prier de les receuoir auec luy, promettans de moyenner tant que le Comte d'Artois passeroit aisément les montaignes. Tandis que le Vice-Roy estoit sur ces pratiques auec ceux de Pampelone, qui le tenoient ainsi enclos, voicy que mõsieur d'Artois, laissant le pays de Bearn, & Val de Rõceuaux par où il pensoit passer en Nauarre du costé de Tholosette, & allant droit à Pampelone, prit vn long destour selon les monts Pyrenées du costé de sainct Beat pour aller par les limites d'Aragon, suyuant que l'Espaigne est separée de la France par les montaignes de Coserans & du Comté de Pallas: & par ce moyen, quoy qu'auec grande difficulté il paruint en Nauarre auec ses trouppes, où il se feit sentir tout aussi tost, donnant vn grand effroy aux rebelles. Il fut plustost deuant Pampelone qu'on ne l'eut pensé estre outre les monts laquelle il assiegea, batit & assaillit vigoureusement, ceux dededans n'osans faire aucune saillie, mais se mettans en deuoir de forcer le Vice-Roy, afin que luy pris, ils peussent rendre plus douce leur composition. En somme Almorauid & Dom Gonsaluez, & autres chefs de la conspiration, voyans que les citoyens perdoient cœur, & qu'ils auoiẽt plus d'apetit de s'enfuyr que de deffendre la muraille de la ville, taschent de les encourager, & dressans banquets & festins & dances, & moresques iusques à haute nuict,

Philippe se met aux chãps sans viures.

Seigneurs despechez pour passer en Nauarre.

Imbert de Beaujeu Cõnestable de Frãce sous le Roy Philippe.

De quels pays leuée l'armée pour aller en Nauarre.

Pero Sanchez iadis Regent de Nauarre occis, & par qui.

Par quel chemin les François passerẽt en Nauarre.

Pampelone assiegée par le Cõte d'Artois.

endormans ce pauure peuple en ce plaisir & asseurãce, ils sortent sur la minuict, & laissent la place vuide de deffence. Les citoyens lendemain se voyans priuez de chefs, & de soldats, la plus-part ayant suiuy les Capitaines, ne sçauoient à quel sainct se voüer, ayans offencé le gouuerneur Beaumarez, contre lequel le Castillan enuoyoit forces, lesquelles entendans le siege des François estre deuãt auec si grande puissance, & que l'Almorauid auoit quitté la place, se retirerent au plustost qu'il leur fut possible. Les citoyens dis-je, voyans cecy se resoluent de demander composition: & estans sur ce dessein, le Comte d'Artois enuoya vers eux le Connestable pour les sommer à se rendre. Mais tandis qu'on estoit sur ce pourparler, & les murs estans sans deffence, à cause que le peuple effroyé, comme si desia la ville fut prise, s'estoit retiré en l'Eglise de Nostre dame, qui est la cathedrale du lieu, voicy que les soldats donnans l'escalade gaignent les murs, & sans nul commandement de general, ou de Capitaine, entrent en la ville, où ils vserẽt de toute telle insolẽce qu'on a accoustumé de pratiquer à semblables affaires, pillans les Eglises: car la plus-part estoient encor' tachez & infectez de l'erreur Albigeois (ainsi parle Guillaume de Nangis, quoy qu'ils contrefeissent les Catholiques, estant malaisé d'arracher vne si meschante semence & racine, que l'heresie du cœur d'vne multitude en estant vne fois pleine & fortement abreuuée) & ainsi les saincts lieux pillez, les maisons des citoyens furent aussi la pluspart saccagées, & les femmes & filles violées au grand regret de ce bon Prince le Comte d'Artois, qui ne peut empescher que ces barbares ne violassent les sainctes memoires, & Royal tõbeau du deffunct Henry Prince des Nauarrois, pẽsant qu'il y eut quelque thesor, rompans le dessus du tombeau pour le voir doré, & estimant qu'il y eut plus grande richesse. En fin le Comte entrant, feit cesser ceste barbarie, & restituer aux Eglises, ce qu'il peut des choses qu'on y auoit pillées, & remettant les citoyens en leurs biens, & laissant bonne garnison en la ville, s'en alla pour forcer le reste du pays à se soumettre à l'obeissance du Roy Philippe. De cecy parle assez à propos l'historien Espaignol, & dit que Pampelone estant diuisée (comme dit auons) en deux factions, ceux qui suiuoient les Frãçois, estoiẽt au bourg sainct Cernin, & les autres à la Nauarrerie, qui est le principal lieu de la ville, où estoit la chambre des comptes, & le palais Royal & l'Eglise cathedrale: & surquoy voicy les parolles du susdit Historien. Le Comte d'Artois (dit-il) vsant de dissimulation, & d'vn costé faisant semblant de prester l'oreille aux requestes des habitans de la Nauarrerie, d'vn autre il feit assaillir les murs qui estoient sans deffence; & le commandement duquel fut tellement executé par les soldats François, qu'au premier iour ayans passé au fil de l'espée la plus grande partie des habitans, en laisserent bien peu en vie, lesquels ils deualiserent & leur feirent confesser à force de tourmens tout ce qu'ils auoient de richesses, ruinans de fonds en comble, & leurs maisons, & leurs forteresses iusques à n'y laisser pierre: de sorte que le feu y estant mis, il s'espandit par la ville, & brusla la chambre des comptes, où se perdirent plusieurs panchartes de grande consequence, & celles qu'on peut sauuer, furent portées au Chasteau de Tiebas, où la chambre des comptes fut depuis fort longuement. Cecy fut (adiouste le sus-nommé autheur) vn tres-iuste iugement du souuerain iuge contre ces rebelles, pour vengeance du sang innocent par eux espandu, lequel demandoit iustice deuant le throsne de Dieu: & laquelle fut executée en ce peu qui restoient encor' en vie, afin que seruans d'exemple au peuple ils souffrissent vne publique, & criminelle punition comme traistres, auec peine correspondante à leur forfait. Ceux qui eschapperent de ce supplice, qui furent en peu de nombre, furent sauuez, à cause de leur enfance qui les rendoit incoupables, car de tous les autres n'y en eut vn seul qui ne fut decapité, ou pendu, & duquel les biẽs ne fussent confisquez: & ainsi fut laissée deserte & solitaire la Nauarrerie, qui fut depuis quarante-huit ans en cest equipage: & ainsi ruinée, les Roys ne voulans la reédifier, mais en fin ils y recommencerent les edifices qu'on y voit encor' à present. Ainsi vous voyez la contrediction de noz historiens à ceux de Nauarre, ceux cy disans que la ruine & sac de la Nauarrerie se feit par la volonté du Comte d'Artois & seigneur de l'armée Françoise, & qu'il feit mourir tous ceux qui estoient pour porter armes, là où de Nangis dit le contraire: mais ie suis d'aduis de nous arrester à l'Espaignol, veu qu'il suyt la raison, & iustice deuë aux traistres & rebelles: ioint qu'il est vray-semblable que le soldat, en vn tẽps que

Le Castillã enuoye forces en Nauarre.

Le Connestable somme les Nauarrois de se rendre.

Tombeau de Hẽry I. du nõ Roy de Nauarre violé.

Pampelone comme diuisée.

Garibay li. 26 cha. 3. de l'hist. d'Espaigne

Nauarrerie de Pãpelone bruslée.

Habitans de la Nauarrerie punis par iustice publiquement.

Contrediction entre les historiẽs

la discipline militaire estoit si sainctement obseruée lors, qu'ő n'eut osé faire de si grãdes insolences à la veuë, & en despit du Lieutenant general du Roy, d'vn Prince du sang d'vn Connestable & tant de seigneurs de France. D'auantage la iustice exemplaire faite par le Prince Artesien, & auerée par les procez dressez, pour ce, monstre assez de quelle douceur on vsa à ce peuple, puis que pour sa trahison & reuolte, & pour auoir souffert le massacre du seigneur de Cascant son ancien Vice-Roy, il n'y eut que les petits enfans qui fussent exemps de la corde. Outre ce, l'Espaignol n'asseure point que l'Eglise fut pillée ny saccagée, ains dit tant seulement : aucuns afferment que l'Eglise fut violée, & qu'on y commit plusieurs sacrileges, & que les biens & thesors d'icelle furent la proye du soldat Frãçois. Le seigneur d'Artois & autres de sa suite, n'arresterent en si beau chemin, ains ayant poursuiuy le susdit Garcie Almorauid qui s'estoit retiré au Chasteau de Sar, le contraignirent de sortir de Nauarre & de s'enfuir en l'Isle de Sardaigne, & auec luy ses complices, les biens desquels furent confisquez, & leurs maisons ruinées & rasées à fleur de terre, pour memoire perpetuelle de leur trahison. Cecy fait, on assuiettit aisément le reste du pays, ny ayant plus aucun qui feit resistance, ou qui osast leuer les cornes : & le tout mis en paix par armes, on vint à la poursuite par voye de iustice de ceux qui s'estoiēt retirez de l'obeissance de la Royne. Surquoy furent les estats assemblez, par le iugement desquels on declaira pour traistres, mutins & crimineux de leze maiesté ceux qui s'eusuyuent. Dom Gonçal Yñigo: Iean Yñçalbis son fils: Symon de Varriz: Michel Graces de Varriz: Garcia Perez de Liçoani: Pero Ximenez de Cabalçà: Symon Perez d'Opaquo: Enego Gil de Vrdaniz: Sancho Yñignez d'Vrdaniz: Gonçaluo de Arbiçu: Ruy Gonçalez son frere: Sancho Perez de Aguerre: & Ochou Perez son frere: Iean de Armendariz: & Iean Sanchez dit le Vizcain: tous grands Seigneurs & des premiers de Nauarre, lesquels adiournez à trois briefs iours, & n'obeissans à l'ordonnance des estats & Cortes, leurs biens furent saisis & (comme dit est) leurs maisons abatuës, & eux declairez vilains & rotutiers, pour estre trahistres à leur dame souueraine. Laquelle sorte & maniere de proceder du Comte d'Artois estonna tellement les Nauarrois, que ceux qui iusqu'à lors s'estoient tenus neutres, craignãs d'encourir vne pareille punition (car ils voyoiēt que l'execution suiuoit de prés l'ordonnance) se soumirent au gouuerneur : & ainsi le peuple vesquit en paix, & tout le Royaume fut en peu de temps rendu paisible. Le Castillan qui iusqu'à lors pensoit estonner les François auec ses leuées de bouclier, & en faisant marcher quelques trouppes iusques sur les frontieres de Nauarre, qui detenoit prisonniers au Royaume de Valence, & en la forteresse de Xatiua les nepueux du Roy Philippe, Alphons & Fernand de la Cerde, fils de l'aisné de la maison de Castille: informé de tout ce qui s'estoit passé en si peu de temps en Nauarre, & par les chefs d'vne partie de l'armée Françoise: & que le Roy de France estoit encor' à Saueterre en Bearn prest à passer en Espaigne, commença aussi à penser à soy, & à cercher les moyens de rechasser cest orage qu'il voyoit prēdre son cours vers son pays de Castille. A ceste cause il escriuit au Comte d'Artois son cousin que son plaisir fut d'approcher de luy, afin qu'ils peussent parlementer ensemble, & faire, ou dresser quelque bon accord entre luy & le Roy Philippe, contre lequel il auroit fort enuis la guerre, luy enuoyant saufconduit, & toute asseurance: le priant ne faillir, & y venir à peu de suite, ainsi qu'il luy promettoit d'en vser. L'Artesien qui sçauoit les deffys mortels donnez reciproquement entre les Roys, & ne voulant rien entreprendre sur le fait de la paix, n'en ayant aucune charge de son Roy, qu'il sçauoit estre resolu de passer en Castille, n'osa aussi accorder cest abouchement au Castillan sans qu'il en eut congé exprez de son souuerain. Auquel il en escriuit, & requit que cest qu'il luy plaisoit que respondit au Castillan : & le Roy qui ne se defioit du Comte son grand amy, & fidele cousin, & loyal suiet, luy manda qu'il y allast, & entendit à quelles conditions Alphons voudroit entendre à l'accord, & qu'il luy en donnast aduertissement. Le Comte vint donc sur les frontieres de Castille du costé de Sierre de Cogollo, où estant receu courtoisement par Alphons, fut quelques iours auec luy sans qu'il luy feit, ny tint propos que de plaisir : en fin il luy feit ouuerture des maux que leur discorde apportoit à la Chrestienté, que ce-pendant les Mores faisoient leur prouffit & en Grenade & Andalusie, & les Turcs

Garcie Almorauid chassé de Nauarre s'enfuit en Sardaigne.

Estats de Nauarre tenus par le Comte d'Artois.

Arrest des estats cõtre les rebelles.

Le Comte d'Artois met Nauarre en paix.

Alphons Roy de Castille cerche la paix.

Alphons prie le Comte d'Artois de le visiter

Le Comte d'Artois demande congé à son Roy de parler au Castillan.

en Leuant: que ces discords donnoient cœur aux suiets de se reuolter, & estoient cause que son fils Dom Sanche luy auoit vsurpé la plus-part de son Royaume. Pource prioit le Comte qu'il aduisast à la parenté & alliance qui estoit de long temps entre les maisons de France & de Castille, & s'efforçast d'y mettre paix: à laquelle il entendroit volontiers si le Roy Philippe se monstroit tant soit peu iuste & ployable és choses qui seroient de raison: à quoy le Comte dit que facilement on paruiendroit, s'il faisoit droit à ses nepueux: & promit de faire tout deuoir vers le Roy Philippe. Tandis qu'on estoit sur ceste capitulation, & abouchement en Castille, le Roy Philippe fasché d'estre long temps campé, & craignant que l'hiuer ne le destournast de ses entreprises, & les viures manquans à vne si grande armée, descampa du pays Biernois, & en lieu d'auancer chemin & passer en Espaigne, il reprit la route de France. Il n'eut si tost conclud ce dessein, ny fait commander le desloger, que le Roy de Castille n'en fut aduerty, & ne le dit au Comte d'Artois, lequel en demoura fort estonné: auquel le Castillan poursuiuit ces mots que son frere le Roy de France ne desseignoit rien dequoy il ne fut informé des bons amys qu'il auoit en la cour dudict Philippe. Cecy fut cause que le Comte d'Artois hasta son voyage, & prit congé d'Alphons: ayant tousiours sur le cœur qui pouuoit estre ce mal'heureux qui vendoit ainsi son Roy: & depuis pensant à ce que celuy qui faisoit cecy, falloit que fut familier de sa maiesté, & par ainsi il se resolut, que ce ne pouuoit estre autre que le Chambellan Pierre de Broce: & cogneut par là que Dieu aymoit le Roy Philippe, & auoit soing de son salut, le faisant retirer en son pays: car s'il eut passé outre, il y auoit du danger que ce traistre quiconque il fut., ne l'eut liuré à son aduersaire. Estant en Nauarre, comme il y eut diuerses opinions sur son arrest au pays, ou sur son depart, en fin il accorda si bien qu'ayant gaigné les soldats Nauarrois qui auoient suyui iadis le seigneur de Cascant gouuerneur de Nauarre sous le Roy Henry, il fit iurer encore la noblesse, & laissant partie de ses forces au seigneur de Beaumarez, il s'en reuint en France. Où estant arriué, ne faillit de racompter au Roy ce qu'Alphons luy auoit dit, & pour la paix & & pour le fait des aduertissemens plus secrets qu'il auoit de la cour de France: ce qui rendit le Roy si perplex, que ne sçachant qui soupçonner, il n'osoit se fier à personne iusqu'à ce que Dieu voulut que les trahistres fussent descouuerts & punis, ainsi que (Dieu aidant) nous deduirons au suyuant chapitre.

Le Roy Philippe romp son camp en Bearn.

Conseils du Roy Philippe descouuers au Roy de Castille.

Quel ordre mit le Comte d'Artois en Nauarre.

Retour du Côte d'Artois en Frãce.

De l'arriuée des Tartares en France: & emprisonnement & punition de Pierre de Broce, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XXX.

L'an 1277 Ambassadeurs de Leuant en France.

SVR l'an de nostre salut mille deux cens septante & sept, vindrent en France vers le Roy Philippe des Ambassadeurs des parties orientales, qu'aucuns estimerent estre de la part du Cham des Tartares, ayans charge de prier le Roy de passer auec ses forces en Leuant, auec promesse que tout aussi tost qu'il se mettroit en campaigne, que le Cham ne failliroit de le seconder, afin de ruiner tout le Mahometisme, & replanter le Christianisme par toutes les regions Leuantines. Mais le Roy qui sçauoit que les Tartares auoient secoüé le ioug de l'Euangile, & que les enfans de Mangi Cham estoient Mahometans, ioint que les ruines de tant de Chrestiens, & de si belles armées en Leuant monstroient assez que Dieu ne vouloit estre seruy en ceste sorte, ne feit aussi cas de ceste Ambassade, & moins s'apresta il au voyage, ayant d'autres fusées à demesler: ioint que ceux qui estoient venus pour cest effait estoient Georgiens, peuple assis & se tenant prés la mer Caspie tributaire aux Tartares & Chrestien Nestorien, qui

Roys refroidis de passer en Leuant.

qui vouloit, aux despens du Roy, s'emanciper de ceste seruitude. Ceux-cy encor' feirent vn pareil voyage vers Edoüard Roy d'Angleterre, où ils feirent autant d'exploit qu'en Frãce: il est vray que & l'vn & l'autre Roy les chargea de presens, & les feit deffrayer par toutes ses terres & seigneuries. Nous auons dict cy dessus combien de Papes moururent en peu de temps depuis le decez de Gregoire dixiesme du nom: aussi en cest an deceda Iean vingt vn, que Platine (suiuant l'erreur commun) dit vingt-deuxiesme, comme approuuant celle Ieanne Papesse, que nous auons dit cy dessus, n'auoir onc tenu le S. siege, lequel Iean se promettant vne vie fort longue, & en asseurant chascun (ne sçay s'il se fioit aux faiseurs de natiuitez, & dresseurs de Horoscopes) se maintint en tous aises, & delices que la grandeur luy pouuoit octroyer, se veit grãdement esloigné de son compte: car estant à Viterbe en son Palais, & en vne chambre que de nouueau il y auoit faict bastir, la chambre se fondit, & ruina soudainement, de laquelle cheute le Pape seul fut accablé sous la ruine, & en mourut le septiesme iour apres, & le moys huictiesme de son Pontificat, auquel succeda Iean Cayetan, de la famille des Vrsins à Rome, & fut appellé Nicolas troisiesme du nom qui commença à se monstrer rigoureux aux Roys de Sicile de la maison de France, ayant en fantasie de créer deux Roys de sa maison, l'vn qui commanderoit en Toscane, & l'autre en Lombardie aux despens de la majesté de l'Empire. Peu de tẽps auant cecy, estoit morte Ysabeau de Beaumont, femme de Guy seigneur de Laual issu de l'estoc de Mommorency, de laquelle il eut deux fils, l'aisné desquels, suiuant la coustume de la maison de Laual, fut nommé Guy, & le puisné Guillaume, en souuenance de Guillaume de Beaumõt son ayeul: & le seigneur de Laual se remariant, prit pour espouse Ieanne de Beaumont fille de Louys Vicomte de Beaumont & fils de Iean d'Acre, Roy de Hierusalem, & par ainsi niece de Iean d'Acre grand Eschançon de France, qui estoiẽt parẽs de sainct Louys, & lesquels il auoit aymez & supportez. De ceste dame Ieanne de Beaumont est venue la seigneurie de Loue, d'autant que son pere la luy donna en faueur de mariage: & pour vous mieux vous esclercir les matieres, faut sçauoir que Louys Vicomte de Beaumont eut plusieurs enfans, l'aisné desquels fut Iean, lequel espousa Ieanne niece de Guy de Laual, & dame de Pouencé, & de la Guerche: le reste furent filles, l'aisnée desquelles nommée Marguerite fut espouse du Prince d'Antioche, & Comte de Tripoli: la seconde fut ceste Ieanne de Beaumont espouse de Guy de Laual huictiesme du nom: la troisiesme fut Marie femme de Henry d'Auaugour seigneur de Goelo, & de Maienne: & depuis remariée à Regnaud du Guesclin seigneur de la Mothe de Buoin: duquel mariage vint ce grand Capitaine Bertrand du Guesclin Connestable de France sous Charles cinquiesme, duquel sera fait mention en son lieu. Guy de Laual, pour, & au nom de Guillaume son fils puisné feit eschange auec le sus-nommé Henry seigneur d'Auaugour, lequel bailla à Guy la terre de l'Aigle auec toutes ses appartenances, & le seigneur de Laual luy liura la terre de Pacy auec tous & chascuns ses droicts & dependances, laquelle terre Guillaume de Beaumont auoit eu du Duc Pierre de Bretaigne, pour parfaire cinq cens liures de rente qu'Alain d'Auaugour, pere de ce Henry, debuoit au susdict seigneur de Beaumont sur le Duc Iean de Bretaigne, lequel les debuoit audit Alain d'Auaugour pour le reste de la recompence du Vicomté de Dinan, & ainsi s'allierent ces grandes maisons ensemble, afin que le sang d'icelles continuast sans meslange aucun auec familles moins illustres: mais reuenons à ce qui se faisoit en cour de France. Nous auons parlé cy dessus des menées de Pierre de Broce Chambellan du Roy, & du soupçon qu'on auoit de luy, qu'il n'eut secrette intelligence auec le Castillan: Or en cest an toute la forbe fut descouuerte par le moyen que vous entendrez. Le Roy estant à Melun, y arriua vn moyne portant certain pacquet couuert, cachetté, & seellé, qu'il disoit auoir esté laissé à Mirepoix en leur Abbaye par vn passant, lequel y estant malade, estoit là decedé, & les auoit enchargez sur leur foy, & sur tout tant qu'ils debuoiẽt de seruice au Roy, & à la couronne, de ne faillir de porter ce pacquet à sa maiesté, & ne le bailler à autre personne viuante. Le Roy ouyt courtoisement le Religieux, & prenant le pacquet, feit soudain conuocquer le conseil, deuant lequel il fut ouuert, & trouua l'on les lettres seellées du séel du susdict Chambellan de Broce, mais nul sceut le contenu d'icelles: & neantmoins l'histoire porte que tout le conseil fut estonné

Iean 21. du nom, & sa simplicité.

Mort du Pape Iean.

Guy de Laual & son alliance.

D'où vient la maison de Loue.

Maison de Beaumont illustre.

Voy les Annales de Vitré ch. 54.

Trahisons de Pierre de Broce cõme descouuertes.

de ce que ces lettres portoient, qui monstre qu'il y debuoit estre brassée quelque grande trahison. Tant y a que le Roy partit de Melun, & s'en vint à Paris : où estant, derechef il assembla le conseil sur ce faict, puis se retirant au boys de Vicennes, feit prendre au corps son Chambellan, & mener sous seure garde à Paris, tous s'esbahissans de cest emprisonnement, veu la bonne part que cest homme auoit en son maistre. De Paris il fut mené au pays de Beauce & en vn fort Chasteau nommé Ienuille: ce qu'entendu par son beau-frere l'Euesque de Baieux, & craignant que cest orage ne le suiuist, & l'enuelopast en la misere du Chambellan, s'enfuit en Italie, où il se tint long temps appuyé de la faueur du Pape. Ce-pendant le procez est faict à Pierre de Broce, qui estant ramené à Paris fut iugé par arrest du Parlement de France, auquel seoient les Ducs de Bourgoigne & de Brabant, & le Comte d'Artois, à estre pendu & estranglé, ainsi qu'il fut executé le iour mesme : & surquoy voicy comme parle Guillaume de Nangis en sa Chronique: *Petrus de Brocia Regis Franciæ Cambellanus, magnus vir apud dominum suum, & regni eius principes quàm-plurimùm honoratum apud Parisios communi latronum patibulo est suspensus. Cuius causa mortis incognitæ apud vulgus magnam admirationis, & murmurationis materiam ministrauit.* C'est à dire, Pierre de Broce Chambellan du Roy de France, & ayant grand credit pres du Roy son maistre, & grandement honnoré des Princes du Royaume, fut pendu à Paris au gibet commun aux larrons & voleurs: la mort duquel, pour estre incogneuë l'occasion, fut cause que le peuple s'en esbahissant, prit aussi argument de murmurer contre les grands : & iusqu'icy sont les paroles de Nangis. Tant y a que non seulement fut cest homme accablé, ains tous ceux qu'il auoit auancez en honneur, furent desapointez de leurs charges, & chassez de cour, comme suspects de pareille felonnie. Qui est vn exemple notable pour tous petits compaignons appellez à la familiarité des Roys & des Princes, afin qu'ils ne s'oublient en leur deuoir, & que ceste grandeur ne leur face mespriser ceux qui sont grands d'eux-mesmes, veu que les Princes & seigneurs ne souffrent guere lõg temps qu'vn homme de bas lieu les mesprise, ou leur tienne le pied sur la gorge. En l'an de nostre salut mille deux cens septante-huict, le Pape Nicolas, cy dessus mentionné voulut oster au Roy de Sicile Charles de France le Vicariat de l'Empire, pour les raisons que ie vous ay alleguées, mais aucuns dient qu'il ne passa point outre, voyant l'obeissance que ce bon Prince faisoit, & prestoit à l'Eglise: là où il y en a qui tiennent que le Pape le priua de ceste dignité, afin d'auancer ceux de son sang, & d'affoiblir les estrangers en Italie, se couurant d'vn sac moüillé, & disant que l'Empereur Rodolphe ne vouloit point que ce Roy fut Vicaire, & que tant qu'il seroit en ceste dignité il ne feroit le voyage qu'il auoit promis de faire en la terre saincte. En ceste mesme saison le susdit Charles de France Roy de Naples, & de Sicile, fut iuuesty par Marie fille du Prince d'Antioche, & surnommée de Hierusalem, & fille de Federic bastard de l'Empereur Federic, laquelle apres la mort de son frere Conrad occis en Sicile, renonça ce Royaume à Charles, moyennant vne grande somme de deniers qu'il luy en donna, quoy que ce fut au preiudice de Hugues nepueu de ceste Marie, & Prince d'Antioche qui auoit esté nommé, & salué Roy de Hierusalem, & qui desia ioüissoit, & du tiltre & du reuenu de ce que ses ancestres possedoient en Palestine, comme de son domaine & propre heritage. Ce droict achepté par Charles, ne faillit d'enuoyer aussi tost Roger Comte de Sanseuerin en Syrie pour Viceroy, & Lieutenant general en son nom: & de faict il en print possession pour son maistre, & receut les sermens de fidelité de la noblesse du pays : à cecy luy tenant la main Albertin Moresin Potestat pour la seigneurie de Venise en Acre, lors ville Capitale de Palestine, & le siege où se tenoiẽt les Roys de Hierusalẽ. Collenuce cõfesse frãchemẽt en cest endroit qui estoit le pere de ceste Marie, laquelle resigna le Royaume Leuantin au Roy de Naples, mais vous voyez qu'elle estoit issue du sang mesme que Charles auoit ruiné en Italie: & que ceste dame faisoit tort à ses nepueux de la maison de Lusignen, alliée à celle de Champaigne, ainsi que cy dessus nous auons assez discouru. Tant y a que de ceste donation, ou plustost vendition, le Roy Charles a laissé le droict, & tiltre du Royaume de Hierusalem aux Roys de Naples ses successeurs, duquel se sont targuez iusques à nostre temps tous les Roys & Princes qui ont aspiré à ceste couronne de Naples, & qui se dient issu de ce sang : & pour ce en prennent les armoiries.

Pierre de Broce faict prisonnier.

Guillaume de Nangis & en sa Chronique & en la vie du Roy Philippe 3.

Les auãcez par Broce, desapointez.

L'an 1278

Voy Platine en la vie de Nicolas 3.

Hugues Prince d'Antioche & Roy de Hierusalem.

Roger de Sanseuerin Viceroy de Syrie.

Collenuce hist. de Naples liu. 5.

armoiries. Au reste, Charles ne se contentant de tant de tiltres Royaux, & aspirant à la Monarchie, il pratiqua le mariage de luy (car madame Beatrix de Prouence sa premiere espouse estoit morte) auec Catherine veufue du deffunct Empereur de Constantinople nommé Baudoüin le dernier des Latins qui auoient commandé en Grece, ainsi parle celuy qui a faict la continuation de la guerre saincte, là où cela est loing de la verité, veu que la fille de ce Roy Charles fut femme de Baudoüin, & le pere n'eut pas espousé sa fille : pour ce faut que la bien-seance, non le mariage feit entreprendre à ce Roy la conqueste de Grece. Et faisoit cecy ce sage Roy, pour rompre les desseins du Pape, qui supportoit le Grec contre luy, & auoit faict pratiquer la ligue d'entre Paleologue, & le Roy d'Aragon: & entendez les monopoles qui se bastirent pour cecy, & par l'ambition de Nicolas plus amy de la grandeur des siens, que du repos de l'Eglise. Peu au-parauant que ceste saincteté desapointast le Roy Charles du Vicariat de l'Empire, comme le Roy eut dressé vne belle armée sous pretexte de passer en Leuant contre les Turcs, & conquerir le Royaume de Hierusalem, pris par les Egyptiens sur les nostres, là où son intention estoit de donner sur Paleologue, & le despoüiller de sa conqueste: il y eut vn Sicilien fort mauuais garçon, nommé Iean Prochyte, duquel il nous faudra encore parler cy apres, lequel sçachant le dessein de son Prince, ne faillit d'aussi tost de passer en Grece, & aduertir Paleologue du peril qui luy estoit prochain, ayant à faire auec vn si puissant Prince. Ayant mis Martel en teste au Grec, ce cauteleux Sicilien se vestit en Cordelier, & ainsi desguisé, s'en vint à Rome vers le Pape Nicolas, auquel il feit entendre toute sa negociation auec l'Empereur de Constantinople, & les desseins d'iceluy pour rompre les entreprises du Prince François. Le Pape qui ne desiroit rien tant que abaisser la grandeur de Charles, le priua lors du Vicariat, & de la dignité de Senateur de Rome: entendit à l'association auec le Constantinopolitain contre les François, & escriuit au Roy Pierre d'Aragon (le Roy Iacques amy des François estant decedé) luy promettant grande somme de deniers s'il se vouloit rendre de la partie: & ainsi Charles armoit pour vsurper l'Empire Grec, & l'Aragonnois, pour donner sur la Sicile: & le Pape trauailloit au possible à les chasser tous deux d'Italie: mais quelle fin eut ceste entreprise, nous le verrons en son lieu, afin de ne troubler l'ordre des temps, suiuant le cours de l'histoire. Durant tout ce que dessus, Charles de Sicile Prince de Salerne (ainsi l'appelle de Nangis, duquel i'ay recueilly la plus-part de ce que ie voys vous discourir) & fils aisné du Roy de Sicile frere de sainct Louys, vint en France voir le Roy Philippe son cousin germain, qui le receut auec tout l'honneur & magnificence qu'il se peut aduiser. Or sçauez vous que tout le plus grand signe de ioye, & la plus grande feste que de tout temps les Roys de France ayent sceu monstrer en leurs pompes & festins solemnels, ou cours ouuertes, a esté faict & exhibé aux Tournois, & combats ombrageux, ou faints, & desquels souuent on ne sortoit sans y voir en sortir quelque suiect de sanglante Tragedie. Peu de temps auant que le Prince Sicilien, qui aussi estoit Comte d'Anjou arriuast en cour, le Roy auoit armé Cheualier, & donné l'acollée à monsieur Robert de France son frere, qui estoit Comte de Clermont & de la Marche, & marié à l'heritiere de Bourbon, issue (comme dit auons) de la famille & race des Roys de France, & auec luy plusieurs autres seigneurs auoient receu vn pareil honneur en faueur du Prince Robert, & pour plus honorer la reception du Comte d'Anjou, & Prince Napolitain, & la cheualerie du Comte de Clermont, le Roy feit publier vn Tournoy à Paris l'an de nostre salut M.CCLXXIX. où il feit preuue de sa liberalité, donnant armes, & cheuaux aux gentils-hommes qu'il voyoit estre propres au combat, & qui n'auoient le moyen de s'armer. Ie ne vous allegue cecy sans occasion, veu que iamais ces Tournois n'ont esté sans apporter quelque fin mal'heureuse, comme au grand regret de la France, nous l'auons trop gousté de nostre temps, & que lors on le sentit, ainsi que le dict, & tesmoigne le susdict de Nangis, vsant de ces parolles. *In quodam igitur illorum tyrociniorum Comes Clarimontis iuuenis, & nouus miles, armorum pondere prægrauatus, & malleorum ictibus super caput pluries, & fortiter percussus, vexatione cerebri atto-*

Charles Roy de Nãgis espouse l'Emp. de Grece Catherine.

Iacques Roy d'Aragon mourut l'an de grace 1277

Exercice d'armes la plus grãde pompe des François.

L'an 1279

Guillaume de Nangis en la vie de Philippe le Hardy.

nitus, decidit in amentiam perpetuam, de quo damnum, & dolor maximus emanauit. Erat autem forma egregius, & statura mediocriter eminens: cuius animus ad probitatem tendens peruenire poterat si dominus annuisset. Par ces mots vous oyez que Robert Comte de Clermont, & fils de sainct Louys, fut troublé de son sens dés sa premiere ieunesse, pour auoir esté mal-traicté en vn tournoy, & plus viuement attaint qu'on ne doibt faire, principalement à l'endroit d'vn Prince du sang, la perte duquel est preiudiciable au public: & neantmoins ce bon Prince tout maladif qu'il estoit, ne laissa de procréer de beaux enfans, desquels sont issus (comme i'ay dict) les Princes du sang Royal de France, qui encore portent le tiltre de Bourbon. En ceste mesme saison nasquit Iean fils de Robert Duc de Bourgoigne, qui depuis espousa Alix fille d'Othelin Comte de Bourgoigne, & Alix Comtesse de Bourgoigne, & espouse de Philippe premier du nom Comte de Sauoye (duquel elle n'eut lignée) feit, par le consentement de son espoux, partage à ses enfans de tous & chascuns ses biens, à sçauoir à ceux du premier lict, & issus de Hugues de Bourgoigne Comte de Salins: voulant que l'aisné de ses fils, nommé Othelin, fut Comte Palatin de Bourgoigne, duquel il nous faudra parler quelquefois cy apres. Au reste noz historiens celent, ce que Matthieu de Westmonstier Anglois n'a point oublié, à sçauoir qu'en cest an de mille deux cens septante neuf, Edoüard Roy d'Angleterre passant la mer, vint auec les plus grands de son Royaume à Amiens, où le Roy Philippe l'attendoit, & là fut confirmé l'accord faict entre les Roys leurs peres, & predecesseurs en ceste sorte: Que l'Anglois auroit le pays d'Agenois, Perigort, Limosin, & Xaintonge, & le Comté de Ponthieu, cestuy luy escheant de l'heritage de sa mere, pour en iouyr à perpetuité, mais auec les hommages, & serment de fidelité requises suiuãt la forme, & transaction passée entre les Roys de bõne memoire Louys & Henry, peres des contractans. Qu'Edoüard en recompẽce des terres susdictes eslargies volontiers par le Roy Philippe, quictoit, cedoit, & transportoit pour luy & les siens, & ayans cause tout ce qu'il pensoit auoir de droict en Normandie, sauf qu'il debuoit prendre sur l'Eschiquier de Roüen trente liures parisis tous les ans, & perpetuellement: enquoy vous voyez la ruse d'Edoüard de se reseruer sur la Normandie si peu de chose, & neantmoins par ce moyen se preparant la voye à la repeter, cõme chose suiette à la seigneurie: tant y a que par ceste entre-veuë & pourparler de ces deux Roys, la guerre qu'on pẽsoit auoir desia sur les bras, fut du tout assoupie, au grand contentement du Roy Philippe, qui s'estoit vn grand ennemy du chemin, & vn merueilleux empeschement pour les guerres par luy desseignées, & cõtre le Castillan, & au pays de Nauarre. Et ce mesme an, Marguerite Comtesse de Flandres sentant approcher la fin de ses iours, voulut & ordonna que son fils aisné Guy de Dompierre issu du sang, & famille de Bourbon du premier estoc, & lignée des Archembauts, fut proclamé & nommé Comte de Flandres, ainsi qu'il en aduint l'onsiesme iour de Septembre, auquel tous les seigneurs feirent hommage & les bonnes villes luy iurerent fidelité & obeissance: & la Comtesse Marguerite deceda le moys de Feburier ensuiuãt, aagée de septãte six ans ou enuirõ, & mise au rãg des plus sages Princesses de son temps: de sorte qu'elle estant morte, chascun disoit qu'il aduiendroit quelque mal'heur aux Flamands à cause que le fils n'estoit si sage, & n'entendoit si bien les affaires que la mere. En Nauarre ce-pendant les diuisions y continuant, sembloit que les villes voulussent imiter la façon de faire des seigneurs, d'autãt que ceux de Sos, & de Filera s'entre-faisoient la guerre cruellement, toutefois le seigneur de Beaumarez gouuerneur & viceroy s'en meslant feit si bien qu'il les appaisa, & fit cesser le port d'armes. Or craignoit ce Viceroy que cecy ne se feit par les menées de l'Almorauid, qui pratiquoit l'entre-veuë des Roys d'Aragon & de Castille, afin de les vnir en la poursuitte de la conqueste de Nauarre, tous les deux s'y disans auoir droict, & pour ce en escriuit il au Roy Philippe, le priant d'y aduiser, & q̃ tandis qu'il seroit sur les affaires de ses nepueux de la Cerde, il ne veit despoüiller la Royne de Nauarre sa pupille de ses droicts au Royaume. Cecy fut cause q̃ l'an de nostre salut M.CCLXXX. le Roy enuoya vers Alphons Roy de Castille pour moyenner la liberté & desemprisonnement des Infans de Castille ses nepueux, & sur le tort fait à madame Blanche de France mere desdits enfans, & sœur de sa maiesté. Mais tandis que duroit ceste negociation, les Roys d'Aragon Pierre & Sanche vsurpateur de Castille sur ses freres

Iean fils du Duc Robert de Bourgoigne 3. du nom.

Alix Cõtesse de Bourgoigne & ses marys.

Transactiõ entre les Roys Philippe de France & Edoüard d'Anglet.

Guy de Dompierre faict Cõte de Flãdres

Troubles de Nauarre appaisez par le Viceroy.

L'an 1280.

Le Roy Philippe enuoye en Castille, & pourquoy.

freres & sur son pere mesme s'entre virent entre Requina & Bunol, & là ils feirent leur ligue & confederation, pour la conqueste de Nauarre, accordans d'y donner lieu au Roy Alphons s'il y vouloit entrer: lequel vint à Badaioz, & veit son fils Sanche, auec lequel il alla faire guerre au Roy de Grenade, en laquelle Alphons ne peut se trouuer estant malade, & son fils eut combat auec les Mores, où les Chrestiens furent bien batus, & Sanche s'en retourna vers son pere à Seuille. Ce fut là que vindrent les deputez de nostre Roy Philippe, & proposerent leur charge tant pour la deliurance des Princes Alphons, & Fernand de la Cerde enfans de Blanche de France, & neueux du Roy Philippe, que pour autres poursuites & charges dependantes des querelles meuës entre les maisons de France & de Castille. En somme il fut accordé qu'il y auroit vne entre-veüe, & abouchement entre les Rois au mois de Decembre en la cité de Baïonne, & que là ils conclurroient toutes choses, & feroient raison les vns aux autres. Et sans mentir Alphons eut bien voulu auant mourir voir ses petits neueux apanagez honestement puis qu'il ne pouuoit leur faire droit de la couronne, sans auoir guerre à son fils aisné, & s'allier des Rois de France, & d'Angleterre d'vne indissoluble amitié afin qu'auec leur secours il domptast la furie des Mores: mais son fils Sanche donna destourbier à tout, & troubla la feste, & tout ce qui se pratiquoit, craignant que l'accord des deux Rois ne luy causast quelque diminution de sa puissance, ou que les Rois ne le forçassent en ce dequoy il estoit en possession, & cõme il s'y maintint ie le vous diray cy apres. Philippe donc, ayant ouy la resolution faicte à Seuille, s'achemina en Gascoigne, suiuy de la plus part de la noblesse Françoise, & vint iusqu'à Mont-maz, & de là à Sauueterre au pays de Bearn, comme aussi le Castillan vint à Bayonne, ayant pris son chemin par la Prouince de Guipuscoa, suiette au Royaume de Nauarre: Les deputez des deux Rois alloient & venoient pour traicter quelque accord, & en fin furent choisis quelques seigneurs pour mettre fin à ceste discorde, lesquels s'assemblerent à Dacs, cité tres-ancienne en la haute Gascoigne, & assez voisine de Bearn, & de Bayonne. On auoit desia si bien trauaillé que le Roy Alphons condescendoit de donner le Royaume de Iaen à son petit fils Alphons l'vn des enfans de la sœur de nostre Roy Philippe, pourueu qu'il en feit hommage à son oncle Sanche, qu'Alphons vouloit que fut Roy de Castille. Mais Dom Sanche aduerty de cecy, ne faillit aussi de s'y opposer viuement, & remonstrer à son pere que s'il aduançoit ainsi ses neueux, ce seroit mettre vne guerre mortelle & cõtinuelle en son pays & dõner entrée aux Frãçois (ia seigneurs de Nauarre) en Castille, pour empieter tout, & en chasser les vrays, & legitimes heritiers. Tãt y a q̃ par le moyen de Sãche l'entre-veüe des Rois fut rompue, & la negociation mise à neant, & le tout fut sans effect quelconque, nõ sans vn grand creue-cœur du Roy Philippe, qui deslors se resolut de faire vne guerre si sanglante aux Castillans, qu'ils maudiroient l'heure d'auoir iamais refusé vne si belle occasion de repos. S'estant donc retiré à Tholouse, où il pretendoit dresser son cãp, le Pape Nicolas depescha tant vers luy que vers Alphõs ses Nonces, pour les sommer & inciter à faire paix ensemble, en defaut dequoy il les menaçoit de les separer de la communion: mais le Roy Philippe remonstra au Nõce quel estoit son droit, & le deuoir auquel il s'estoit mis pour viure en paix: le tort fait à ses neueux non seulement en la priuation de leur heritage, ains encor en la captiuité de leurs personnes: par ainsi trouuoit estrange que le Pape voulut l'empescher de poursuiure son droit par armes, puis que la iustice n'auoit aucune vigueur en l'esprit du Castillan: & adiousta que les censures de l'Eglise doiuent estre employées contre les iniustes & vsurpateurs, & non contre ceux qui poursuiuent l'equité: & que le souuerain doit se gouuerner par raison, & non auec animosité, afin qu'icelle ne le face abuser de sa puissance. En somme bien que le Roy fut des plus obeissans Princes du monde à l'Eglise, & sainct siege de Rome, si est-ce que sçachant ce que ce Pape tramoit au preiudice de son oncle Charles Roy de Sicile, il ne pouuoit se contenter voyant qu'encore de tous costez il rongnoit les aisles à la puissance Françoise, & par ainsi il se resoluoit de ne luy point obeir en cest endroit, puis que cecy n'estoit chose en laquelle le Pape deut desgainer son glaiue, ains seulement vser d'exhortation, & amiable correctiõ, ainsi q̃ les Princes en vsent les vns enuers les autres. En fin neãtmoins tout despité, feit il retirer l'armée que desia il auoit sur la frõtiere d'Espaigne,

Ligue entre les Rois d'Aragon & de Castille.

Ambassade de Frãce à Seuille vers Alphons.

Sãche trouble l'accord.

Ce qui fut dit aux Ambassad.

Traicté de paix à Dacs entre les rois de Frãce & de Castille.

Article de l'accord entre les Rois.

Philippe se resoult à la guerre.

Nonces du Pape Nicolas, & leur charge.

Sage respõce du roy Philippe au Nonce du Pape.

Pierre Roy d'Aragon visite le Roy Philippe à Tholouse.

affin de ne mescontenter le Pape & s'acquerir le nom de rebelle à l'Eglise. Or quoy que l'Aragonois fut ligué auec le Castillan, & pratiquast auec le Pape, & le Grec contre le Sicilien, si est-ce que dissimulant sa malice, il vint visiter le Roy Philippe à Tholouse, duquel il receut de beaux presens : mais c'estoit pour couurir celle trahison de laquelle parlerons cy apres, touchant l'vsurpation de Sicile. Cest an fut la fin de la vie, & du Pontificat de Nicolas, lequel mourant laissa la Chrestienté en guerre par la pour suitte & ambition : de quoy ie prie tout bon Catholique ne point s'offenser, car ie ne m'atache point au ministere sainct, ains à la seulle personne de Nicolas, qui pour-aggrandir les siens, fit appeller les Aragonois en Sicile, & y exercer les cruautez que vous entendrez au chapitre suyuant. Par la mort de ce Pape, grand personnage & entier au reste, osté ce vice susdit de trop aymer les siens, le siege vacqua pres de six moys: & en fin apres vne longue dissension & grand tumulte entre les Hannibaldois & les Vrsins, fut esleu Symon Cardinal de saincte Cecile, Gauloys de nation, que Platine fait Thorangeau, & natif de Tours, mais Guillaume de Nangis le dit estre issu de Brie: sur quoy ie ne m'arresteray point autremét, me suffisant de vous dire qu'il estoit Françoys : & lequel dés que fut esleu & sacré, feit & nomma Senateur de Rome & son Lieutenát le Roy Charles de Sicile, & par tout le domaine de l'Eglise, mit soldats Françoys, non sans causer de grands troubles & dissensions, qui rendirent les François hays en Italie. Ceste annee fut presque prodigieuse en pluyes & inondatiós d'eauës & des bords de riuieres : de sorte que la Seine sur le commencement de Ianuier de l'an mille deux cens octante vn, suyuant qu'à present nous cóptons & sur la fin de l'an mille deux cens octante, cóme iadis on comptoit, se desborda tellement que elle rompit deux ponts à Paris, & en plusieurs autres endroits, & s'espandit si estrágement qu'on ne pouuoit venir ny entrer en Paris que par batteaux du costé de sainct Denys : & en l'vniuersité on alloit aussi par batteaux en la place Maubert, iusqu'à la croix Hemond qu'à present on nomme la croix des Carmes. A Rome aussi le Tybre se desborda tellement, que couurant la pluspart de la basse ville, il vint à saincte Marie la ronde, & estoit plus haut de quatre pieds & d'auantage que le grand autel d'icelle Eglise : ce qu'aucuns accepterent à presage de quelque ruine & grand desastre : ie laisse plusieurs monstres & presages qui apparurent celle annee, à cause que le recit n'en est trop necessaire, & que si nous les voulions tous racompter, il faudroit faire sur ce propos vn iuste volume : seulement vous en proposeray vn, qui est, qu'au moys de Feburier de cest an mille deux cens octante vn. Le Pape Martin estant à Viterbe, fut pris vn grand poisson qui rapportoit du tout à la figure & proportion d'vn Lyon, & pource le pourta l'on deuant le Pape & Cardinaux là presens : mais bien que la figure de ce poisson fut merueilleuse, si ne donna elle point tant de quoy penser & s'estóner, que ce qui aduint lors qu'il fut pris, d'autant qu'il fit plusieurs crys effroyables, & iecta des souspirs & voix plaintiues, non sans faire penser aux plus sages que cela signifioit quelque malheur prochain, duquel Dieu menaçoit les hommes par ceste belue marine. Au reste auant que clorre ce chapitre, il faut que ie vous propose vne absurdité qui me semble estre en l'histoire des Comtes de Foix, touchant l'occasion pour laquelle le seigneur de Moncade dóna la seigneurie vniuerselle de Bearn au Comte Roger Bernard de Foix, au preiudice de son autre fille mariee au Comte d'Armaignac, ainsi que cy dessus nous auons dit. Or voicy l'occasion que ceste histoire met en auant sur cest affaire, & contre laquelle ie ne pretens point insister, qu'est que Gaston de Moncade fut refusé par l'Armagnanois de secours en ses affaires: mais ie suis sur la cause pour laquelle Gaston demandoit secours : laquelle est ainsi traitee par la sus-alleguee Chronique de Foix, que peu de temps apres que Gaston de Moncade eut appaisé le Roy Philippe le Hardy sur la desobeissance du Comte de Foix, qui aduint enuiron l'an de grace mille deux cens septante quatre, si vous comtez vn an que ce Comte Foixien fut en prison, le seigneur de Bearn eut affaire contre le Roy de Nauarre, pour certain Chasteau qui luy estoit detenu par ce Roy, non nommé par l'historien de Foix, & non à tort, car l'an mille deux cens septante quatre, mourut Henry premier du nom, laissant (comme dit auons) vne seulle fille heritiere de son Royaume, & qu'ayant demandé secours à l'Armagnanois, mais de sa fille aisnee il luy refusa : pource le seigneur de Bearn eut receu au Cóte de Foix son gédre : par le moyé duquel

Ce Pape fut nómé Martin 4. du nom.

Martin 4. auance les François en Italie.

L'An 1281.

Grand desbord de Seine.

Desbord du Tybre à Rome.

Poisson merueilleux porté à Viterbe.

Considératió sur l'histoire de Foix.

Ne se peut deffendre que le seigneur de Bearn eust affaire au Nauarrois.

duquel il reconquit sa perte. Ie ne veux reuoquer l'histoire en doubte, biẽ souhaiteroy-ie que celuy qui l'a escrite, se fut monstré plus diligent en ses recerches, veu que (comme i'ay dit) il n'y auoit lors autre Roy qu'vne fillette en Nauarre, & ainsi le Nauarrois ne guerroya point le Biernois, ioint que ie ne treuue point que Henry premier du nom Roy de Nauarre eut onc affaire contre Gaston de Moncade: trop bien se lyt il en l'histoire Angloise que Hẽry & Edoüard son fils Roys d'Angleterre se ruerent sur le Biernois, & luy osterent plusieurs de ses Chasteaux & seigneuries, & ainsi i'oseray dire que non contre le Nauarrois, ains contre l'Anglois, Gaston demanda secours à ses gendres: & demoureray en ceste opinion iusqu'à ce qu'on m'aura donné plus d'asseurance, & preuue de ceste guerre contre le Nauarrois, où il n'est parlé d'aucune resistance par ce Roy, ny de son nõ, & moins encor' de la place querellée. Au reste, le seigneur de Bearn ayant sur le cœur le refus de secours que luy auoit fait le Comte d'Armaignac, feit assembler les estats de Bearn & de Bigorre, ausquels il proposa ceste ingratitude, & demanda conseil & resolution sur ce qu'il auoit affaire, & à qui mieux appartenoit la succession de ses terres, veu qu'il en vouloit disposer par leur aduis, puis que c'estoit eux qui l'auoient esleu & choisy pour leur Prince. Les gens tenãs & seans aux estats informez du refus du Comte d'Armaignac, & voyans le desir du seigneur de Moncade de chastier telle ingratitude, arresterent, & conclurent pour chose perpetuelle & inuiolable que la Comtesse de Foix fille puisnée du susdit de Moncade seulle & sans autre, auroit pour elle, & ses hoirs venans de son corps, les terres & seigneuries de Bearn & de Bigorre, sans que le Comte d'Armaignac ny ses hoirs, & ayans cause y peussent iamais pretendre ny quereller chose quelconque. Et ainsi fut faite l'vniõ des pays de Bearn & Bigorre auec la maison de Foix, d'où sont venues depuis de grãdes guerres, & en laquelle ces seigneuries ont demouré iusqu'à ce que l'illustre famille d'Albret est entrée en celle de Foix, & qu'elle a recueilly toutes ces seigneuries. Et voulut le susdit de Mõcade, q̃ tous les seigneurs, vassaux & suiets siens tant de Bearn que de Bigorre feissent hõmage aux Comte & Comtesse de Foix en sa presence, afin que la chose confirmée luy viuant, fut plus autentique & autorisée pour l'aduenir, & que les enfans prinssent exẽple en son fait sur la correction qu'il donnoit ou plustost les estats, à celuy qui ne luy auoit voulu vser d'office de fils & bon gendre. Et voila quant à ce passage digne d'estre noté, tant pour la loy faite par les estats, que pour voir de quel droit les seigneurs de Foix sont paruenus aux seigneuries si amples & puissantes qu'ils tenoiẽt en Aquitaine.

Faute de l'Annaliste de Foix, ne nõmant ny homme ny lieux.

Arrest des estats de Bearn, & de Bigorre.

Vnion des maisons de Foix, Bearn & Bigorre en vne.

De la guerre meüe entre les Roys de Sicile & d'Aragon, & pernicieux massacre, ou vespres Siciliennes, fait sur les François en Sicile.

CHAP. XXXI.

Si iamais il y eut Royaume en l'Europe qui ayt causé ruine aux Princes & desastre & aux conquis & aux conquerans, ç'a esté celuy de Naples & de Sicile: car les Normãds l'ayant cõquis au pris de leur sang sur les Grecs & sur les Sarrasins, a fallu que l'ayẽt deffẽdu ores cõtre les Papes, tantost contre l'vsurpation des Empereurs d'Occident, & sans cesse des Sarrasins & du Monarque de Constantinople. Mais ce sang estant defailly & demouré en vne fille mariée en la maison de Sueue vous auez veu cy dessus quels troubles furent suscitez pour ce Royaume entre le saint siege & Federic second du nõ, & ceux de sa race, iusqu'à la ruine d'icelle faite par Charles de France Comte d'Anjou, ainsi que ie vous ay discouru amplement, parlant de la conqueste de Naples & de Sicile, faite par le sus-nommé Charles frere de sainct Louys: reste à voir la suite des malheurs causez par ceste couronne. Il n'y a historien aucun qui n'aye sceu & escrit, i'entens de ceux qui ont recité ce qui s'est passé depuis trois cens ans, qui ne face mention des vespres Siciliẽnes, & de la cruauté brutale vsée contre les Francois par les Siciliens, sollicitez par les agens de Pierre Roy d'Aragon: & qui ne die, que bien que les deportemens des nostres fussent tels que les chantent les

Conqueste de Naples malheureuse.

aduersaires de nostre nation, si est-ce que la punition surpassoit le forfait, & qu'on ne sçauroit excuser les meurtriers, lesquels auec les coupables & criminels, occirent indifferemment les innocens, comme ceux qui faisoient la guerre non aux vices d'aucuns François, ains à la nation Gauloise, & au Roy qui auoit sur eux commandemẽt.

L'insolence des Frãçois est à blasmer.

Au reste ie ne veux point nier que l'insolence des nostres n'ayt esté de long temps blasmee par les estrangers, & que par icelle nous n'ayons perdu ce qu'auions acquis par nostre vaillance : & ce-pendant ne suiuray, ny receuray du tout ce que les Italiens & Siciliens chantent de ceste defaicte, affin que leur transport ne me face esgarer auec eux : comme aussi ie ne me tiendray aux nostres, qui semblent par trop couurir la faute, & des chefs & des soldats qui estoient pour le Roy Charles à la garde de

Quel le naturel du Sicilien.

Sicile. Et pour parler sommairement, le tout vint & du naturel leger & inconstant du Sicilien, qui desire changer à tout propos de maistre : & de la folle façon de viure du François, qui ne sçait pas se comporter auec vn peuple ialoux, & auec des hommes dissimulez, & lesquels n'ayment que leur prouffit & ne pouuans viure librement, detestent toute honneste seruitude. Et pour entrer en propos, il vous peut souuenir des desseins du Pape Nicolas quatriesme du nom, & des entreprises faite de son temps, & par son adueu cõtre le Roy Charles de Sicile, dequoy tout le mal que lyrõs cy apres prit origine. Or d'autant que les Siciliens sentans quelque cas de ce qui se manioit contre les François, deuenoient insolens & hauts à la main, il fallut aussi que les gouuerneurs au nom du Roy vsassent de coërtions & chastimens pour les dompter, & les apprendre à obeir & recognoistre leur seigneur souuerain. Pour ces rudesses est-il ad-

Collenuce liure 5. Fasel hist. de Sicile decade 2. liu. 8.

uenu, que & Collenuce, & Fasel ont blasmé les nostres de tyrannie, exactiõ, adulteres, & rapts des femmes plus illustres de Sicile. Et entre les plus grãds crimes qu'on met sus aux nostres, est qu'ils se marioient auec les plus riches heritieres, & poursuyuoient les meilleurs partis de l'Isle : mais si ceux de nostre temps sont du sang de ceux qui viuoient sous le Roy Charles, ils ont plus d'occasion de se plaindre en cest endroit

Dequoy accusez les Frãçois par les Siciliẽs.

des Espaignols, lesquels ont peuplé les deux Siciles de leur race, y ayans espousé & les dames illustres & plus riches, & les mesmes Princesses tant du Royaume de Naples que de Sicile. Au reste les Siciliens accusent les François d'auoir exigé, & rançonné le peuple, pillé les bonnes maisons, rauy publiquement les femmes, & occis les gentilshommes du pays pour vsurper leurs biens & seigneuries : que si cela aduint au commẽcement de la conqueste, il ne le faut trouuer estrange, estant ce comme vn droit de la guerre, & vne licence & priuilege du soldat se faisant maistre de quelque Prouince, puis qu'il appert que Charles conquit ceste Isle à force d'armes. Neantmoins afin que

Deuoir du Roy Charles de Sicile à appaiser & dõpter l'insolence du soldat.

les Siciliens n'ayent occasion de se plaindre de leur Roy, i'ay leu en Fasel escriuãt l'histoire Sicilienne, que le Roy Charles aduerty de l'insolence des officiers qu'il auoit mis en Sicile, leur commanda qu'ils se deportassent d'inquieter ses suiets, & qu'ils feissent iustice de ceux qui vseroient de violence quelconque. Ce mandemẽt fut enuoyé à Herbert Aurillon President general de Sicile, & aux seigneurs Iean de sainct Remy gouuerneur de Palerme, & de Val de Mazzare, & à Thomas de Busant, gouuerneur de Val de Noto, & de la ville de Saragosse, afin qu'ils tinssent la main à la iustice, & punissent rigoureusemẽt ceux qui vseroient de ces iniques deportemens, & de cecy fait foy l'ordonnance de ce Roy faite l'an mille deux cens septante-six le penultime iour de Iuillet, luy estant à Viterbe, & lequel edit fut enuoyé aux citoyens de Messine, & à tout le reste des Siciliens. Mais eux gaignez par ceux qui portoient le party de la fille du bastard Mainfroy, mariée à Pierre Roy d'Aragon, lesquels sçauoient que le Pape

Malice des Siciliẽs vers le Frãçois.

haïoit à mort les Frãçois, tant s'en faut que se cõtentassent de ce deuoir, que plustost irritans les François, ils les contraignoient presque d'vser de violence, afin que par ce moyen ces insulaires eussent quelque iuste couuerture de s'estre reuoltez, si par cas ils venoient à secoüer le ioug de la seruitude Françoise, duquel ils ne desiroient rien tant que de se deliurer. Ces façons de faire des nostres donnerent encore argument aux mutins de persister, & ayans le Pape comme disposé à leurs desseins, enuoyent vers luy vn Euesque, & vn moyne de l'ordre de sainct Dominique : l'vn desquels ora, ainsi qu'on dit, en la presence mesme du Roy Charles : & proposa tout ce que bon luy sembla, & qu'il pensa pouuoir seruir pour irriter le Pape. Ceste voye ainsi dressee, voicy Iean Prochite, ainsi nommé, pour auoir iadis esté seigneur de l'Isle Prochite voisine

de

de Sicile, duquel a esté faite mention cy dessus, & lequel estoit affectionné estrangement au party du deffunct Mainfroy Roy bastard, & homme cauteleux, factieux & ayant la grace de bien persuader, qui se mit de la partie, & se monstra le mortel ennemy des François, par quelqu'vn desquels, ainsi que dient aucuns, sa femme auoit esté rauie & violee. Cestuy pour venger vne iniure si segnalee, & recouurer ses richesses perdues, & deliurer les Siciliens de ceste suiection Françoise qu'il appelloit vne cruelle seruitude, s'associa deux ou trois autres aussi grands ennemys des François que luy, à sçauoir Alain Leontin, Palmerie Abbé, Gauthier de Calatagire, & autres des premiers de l'Isle, ausquels il proposa le droit qu'auoit sur la Sicile Pierre Roy d'Aragon, à cause de Constance son espouse fille de Mainfroy occis par les François, leur feit entendre que s'il falloit vser de forces pour chasser les François, il auoit bien tost pratiquez le Pape Nicolas, l'Empereur Grec Paleologue, & le Roy Pierre d'Aragon, seulement il falloit qu'ils luy tinssent la main, & gaignassent le peuple le plus secrettement que faire se pourroit, & que du reste il esperoit d'en cheuir tout à loisir. Et ce fut lors que ce Iean Prochyte fut declairé l'agét & Ambassadeur pour ceste negociation, qu'il eut lettres des seigneurs principaux de l'Isle tant au Pape, que Princes susalleguez: qu'il passa en Grece, & descouurit à Michel l'appareil de Charles par mer, pour luy tollir l'Empire de Constantinople: luy cõseillant que tandis que Charles ny pensoit point, il luy donnast dessus: qu'il se faisoit fort que les Siciliens, hayans à mort les François se reuoltans, l'arresteroient sur cul auec les forces de l'Aragonnois, & qu'ainsi il auroit moyen de deffendre la Grece, & encor de se ruer sur la Calabre, & recouurer son ancien heritage. Que la cause de l'Aragonnois est plus iuste que celle du François, veu qu'il a espousé Constance fille & heritiere de Mainfroy, & seulle restée pour succeder à Conradin: mais l'Aragonnois n'ayant forces suffisantes pour s'opposer à Charles, n'osoit aussi l'assaillir, que si l'Empereur Grec luy donnoit secours, eux deux vnis viendroient aisément à bout de la puissance du Napolitain, & l'empescheroit on de se saisir de l'Empire de Grece auquel tant il aspiroit. Paleologue oyát ceste ouuerture, y adiouste foy, & promet à Prochyte d'ayder l'Aragõnois de deniers & de luy escrire, & au Pape Nicolas tout au long, ce qui luy sembla à faire en cecy. Vers le Pape s'acheminant Prochyte, l'attire tout ainsi que le Grec, tire lettres de luy pour l'Aragonnois, vers lequel allant luy declaire tout ce que dessus, la faueur du Pape, le secours du Grec, & la bonne volonté des Siciliens: Pierre fait du retif au commencement, pour se voir entre le marteau & l'enclume, voyant les forces de France en Nauarre, & sur les frontieres d'Aragon: & sçachant combien les Prouençaux & ceux de Languedoch les vns suiets, & les autres voisins du Roy Charles de Sicile, estoient voisins de ses terres, & que le Roy de Naples estoit des plus vaillans & heureux Princes, & des mieux suiuys de l'Europe, faisoit aussi difficulté d'entreprendre cecy, ne se fiant au Grec, & ne voyant grande asseurance en la faueur du Pape. Mais Constance son espouse ennemye des François, & desireuse de recouurer ce qu'elle estimoit luy appartenir, esguillonna tant le Roy son mary, qui condescendit aux requestes de Prochyte, & promit de faire tout son effort, pourueu que les autres ne luy faillissent de promesse. Le traistre Sicilien ayant ainsi negocié auec Pierre, reuint en Sicile, donne courage à ses complices, & les asseure de leur deliurance: passe en Grece, pour donner aduis à Paleologue de ce qu'il auoit fait, & qu'il ne restoit rien plus que l'argent qu'auoit esté promis à l'Aragõnois pour equipper vne armée de mer, & se ietter sur la Sicile tandis que les François s'apresteroient pour aller en Grece. Paleologue tout aussi tost despecha vn sien secretaire nommé Accard, qui estoit Latin, homme accort & subtil, & duquel il se fioit grandement, auquel il donna vne grande somme de deniers, & l'enuoya auec Prochyte en Sicile: mais estant à Malthe, le Sicilien le feit arrester, & vint en la ville de Trepani en Sicile, & là il donna conseil aux principaux du païs d'aller visiter Accard à Malthe, ce qu'ils feirent, mercians la liberalité de l'Empereur & loüans l'extreme diligence de Prochyte: lequel vint auec Accard en Aragon pour haster ceste entreprise tandis que le Pape estoit affectionné à la matiere, & qu'il n'auoit conceuë aucune sinistre opinion de leurs negociations. C'est-icy que l'or Grec estant donné au Roy d'Aragõ, on cõsulte sur la ruine des François, & est arresté ce furieux massacre, duquel sera parlé cy apres, & la memoire duquel est si hideuse, que

Quel hõme estoit Iean Prochyte.

Seigneurs Siciliẽs premiers qui conspirerẽt cõtre Charles.

Prochyte en Grece vers le Paleologue.

Ouuerture de Prochyte à l'Empereur Grec.

Paleologue s'vnit aux Siciliens.

Prochyte vers le Roy d'Aragon.

Constance esmeut son mary à s'armer contre les Frãçois

Paleologue fournit deniers à l'Aragonnois.

ie ne peux l'escrire sans detester, & Grecs & Siciliens & Aragonnois & Nicolas mesme, qui donna occasiõ d'iceluy, bien que (peut estre) il ignoroit les desseins des autres. *Cõplot du massacre fait en Aragon.* Ce complot sanglant dressé en Aragon, Prochyte retournant en Sicile, rencontre quelques vaisseaux Pisans, desquels il entend la mort du Pape Nicolas, non sans sentir vne extreme douleur: & plus fut il encore marry, oyant que Martin quatriesme estoit Pape, lequel il sçauoit que pour estre François, ne failliroit aussi de fauoriser Charles, *Prochyte sçait la mort du Pape Nicolas.* & n'accorderoit iamais que l'Aragonnois ioüist paisiblement de Sicile, de laquelle il auoit esté secrettement inuesty par le deffunct Nicolas au preiudice du Prince François: non pourtant Prochyte perd courage, ains resolu comme vn meurtrier, reuient à Tripani, & communique à ses complices, tout ce qu'il auoit fait auec l'Aragonnois. Et c'est icy que ie vous reduis en memoire le voyage de ce Roy à Tholouse, pour y visiter Philippe le Hardy nostre Roy, afin de luy tenir le bec en l'eau tandis qu'il dresseroit son armée: & afin que personne ne soupçonast ses desseins, il faisoit courir le bruit *Ruse du Roy d'Aragon.* (aussi bien que Charles Roy de Naples) que cest appareil estoit pour aller contre les infideles: là où cestuy aspiroit à la Sicile, & Charles embrassoit par desir la couronne de Constantinople. Ceste armée Aragonnoise croissant de iour à autre, le Pape, qui estoit homme sage & preuoyant, enuoya vers l'Aragonnois, pour sçauoir à quelle fin il l'auoit dressée: à quoy il respondit, que sa saincteté le sçauroit en temps & lieu: mais pressé par le Nonce, il dit franchement, si ie craignoy que ma chemise sceut rien de mon secret, ie la feroy brusler tout presentement: & rien plus n'en peut tirer le Nonce du Pape. Ce n'est pas tout encor' que cecy pour voir la desloyauté de ce Prince: car comme Charles Roy de Naples, & son cousin enuoyast vers luy pour semblable affaire, & luy offrant secours, si par cas il vouloit guerroyer les Mores & Sarrasins: il respõdit, qu'encor' n'estoit il resolu quels Sarrasins il deuoit assaillir, seulement auoit il faute *Bonté du Roy Charles I. du nõ vers l'Aragonnois.* de deniers, desquels Charles le pourroit (s'il vouloit) accommoder. Charles qui ne se defioit de luy, & n'eut onc pensé que sans le deffier, il luy eut ouuert la guerre, luy enuoya vingt mille escus, auec promesse de luy fournir d'auantage, si c'estoit pour aller contre les infideles. L'Aragonnois fait gloire de tromper vn Roy Chrestien sous couleur de guerroyer les Mores, & trahit celuy qui le secourt, & auec son argent mesme luy fait la guerre, & luy vsurpe sa seigneurie, vsant de foy Grecque ou Punique, & d'vne lascheté indigne d'vn Prince, issu d'vn estoc tant illustre, & le pere duquel auoit tãt receu de faueurs de sainct Louys frere de ce Roy Charles, auquel Pierre ioüoit vne *Menées du traistre Prochyte.* trousse & tromperie si sanglante. Ce-pendant Prochyte continuant ses pratiques en Sicile, cõseilla aux seigneurs de Messine, Palerme & autres villes de l'isle, vn cas hazardeux & vne entreprise de grand' conseqnéce: asçauoir d'occir à vn iour nommé tous les François qui seroient en Sicile sans pas vn excepter: & à quoy tous s'accorderent, ordonnans le temps de ceste execution le propre iour de Pasques que les nostres addonnez à deuotion, se douteroient le moins de telle surprise: & le tout deuoit estre fait le soir à vespres au premier son de la cloche, qui leur fut dõné pour signal & mot seruant à ceste tuerie. C'est lors qu'on enuoye des hommes accords par l'isle, pour voir ceux qui haioyent les François, affin de les esguillonner à ceste vengeance. Et *Estrange stratageme de Prochyte.* Prochyte pour mieux faire son cas, contrefeit le fol, & alloit courant par les ruës auec vne Canne & rouseau en main, auec lequel il parloit à l'oreille de chascun, mais diuersement: car aux François il disoit parolles de risée, & aux Siciliens il marquoit le iour, le temps & l'heure, & le signe du massacre des miserables François: lesquels si eussent esté si tyrans qu'on les dit, se fussent aussi tenus sur leurs gardes, mais ne faisans mal à personne, estoient aussi sans deffiance parmy les plus desloyaux hommes de la terre. Ainsi l'an de nostte salut mille deux cens quatre vingt-vn (Fasel dit contre l'opinion de Collenuce, & de tout noz Annalistes que ce fut l'an mille quatre vingt-deux) le trãtiesme du mois de Mars, & le quinziesme du regne de Charles: l'onziesme du regne de Philippe en France, seant Martin quatriesme à Rome, & Raoul d'Haspourg tenant *Thomas Fasel hist. sicilienne decad. 2. liur. 8. cha. 4.* l'Empire de Germanie, fut fait le massacre hideux, & non iamais ouy, ou qui peut s'esgaller à telle barbarie sur les François par les habitans de Sicile, & duquel voicy comme parle vn Sicilien mesme, à sçauoir Thomas Fasel religieux de l'ordre de sainct Dominique en son histoire Sicilienne. *Tota namque Sicilia in Francos, nil tale vnquam veritos insurgente vno temporis puncto & momento ad vnum omnes, non solùm à prophanis, sed Dominicanis etiã,*

&

& Franciscanis ac cæteris cucullatis monachis, trucidantur: paucis ad Spirlingam arcem natura munitissimam, salutem sibi quærentibus, qui omnes paulò post inedia sunt consumpti. Vnde natum carmen.

Quod Siculis placuit solùm Spirlinga negauit, qua in re adeò sæuitum est vt exenteratæ prægnantes, & paruuli, nequid Francici generis in Sicilia superesset saxis illisi sint, duarúmque horarum spacio, eo tẽpore octo Francorũ millia, occisa fuisse constet. Toute la Sicile (dit-il) s'esleuãt en vn mesme momẽt de temps contre les François, qui iamais ne se fussent doubtez de telle reuolte: les François tous iusques à vn furent occis, non seulement par les Lays & citoyens des villes, ains encore par les Iacobins & Cordeliers, & autres moynes frocquez: nul se sauuant que quelques vns qui se retirerent à Spirlingue, qui est vne forteresse forte d'assiette & d'artifice, lesquels peu de temps apres y moururent de faim. Pource feit vn vers sur ce propos: *Horrible et cruel massacre des Siciliens.*

Ce que le Sicilien vouloit,
Spirlingue seulle refusoit.

Et vsa l'on de telle & si estrange cruauté, qu'on fendoit le ventre aux femmes enceintes, & en tirant les petites creatures, on les iettoit contre les murs & sur le paué, afin qu'il ne restast rien du sang François en Sicile: si bien qu'en deux heures, il se treuue qu'il y eut huit mille François occis. Quel tesmoignage voulez vous plus asseuré que d'vn Sicilien, & iceluy moyne, lequel ose dire que ceux de sa condition & ordre, & les autres religieux s'ensanglanterent & soüillerent au sang des François, & de ceux mesmes qu'ils auoient confessez, & absous le mesme iour aux Eglises? Et veritablemẽt ils consacrerent bien le iour de la resurrection de nostre seigneur, puis qu'ils enuoyerent tant d'ames en Paradis lauées au sang de Iesus-Christ, & martyrisées le propre iour qu'elles s'estoient armées du sainct sacrement de son precieux corps, ayans pour bourreaux ceux mesmes, qui deussent auoir presché la paix, & deffenduë l'effusion du sang humain, sur tout au iour d'vne feste si solemnelle, pour n'estre veus pires que les Iuifs, qui ne vouloient se soüiller le iour de telle feste. En somme, ce massacre & horrible, & piteux a esté nommé iusqu'à nostre temps, & segnalé sous le nom de vespres Siciliennes, à cause qu'en Sicile, & par les Siciliens, les François furent occis, la cloche sonnant vespres le propre iour de Pasques. Ce massacre est autrement recité par aucuns Annalistes de Sicile, qui dient que ceste tuerie prit source à Palerme en ceste sorte: Le Mardy de Pasques comme les Palermitans ayent de coustume d'aller en procession vers vne Eglise dediée au sainct Esprit, qui est à vn quart de lieuë de la ville de Palerme, aduint que le Magistrat qui estoit là au nom de Charles, que nous auons dit cy dessus estre le seigneur de sainct Remy, commanda à ses soldats qu'ils visitassent ceux qui alloient à la procession, pour voir s'ils auoient point d'armes sous leurs robes, & manteaux: à quoy les soldats obeissans, vsoiẽt aussi indiscretement de leur commission foüillans les dames, & par le sein, & iusque sous leurs cottes: ce qui irrita tellement les Palermitans, que du commencement ils se ruerent à coup de pierres sur les soldats, & peu apres prenans armes en la ville, ils en feirent vn piteux massacre, tuans toute la garnison, & en fin le gouuerneur mesme. De ceste entrée de licence populaire prit source le reste qui aduint par l'isle, d'autant que ceux de Palerme pour n'estre seuls en ce forfait, se diuiserent en trois bandes, & furent par les trois cantons de l'isle, esmouuans tous les insulaires à prendre les armes, & imiter leur exemple & furieuse rage: de sorte que lors on commença celle sanglante tuerie, qui emporta tous les François. Il est vray que Herbert d'Aurillon President de Sicile, nommé cy dessus, oyant ceste esmeute de Palerme, estant à Messine, contint les Messinois quelques iours en paix auec sa garnison, & despecha quelques galeres pour assieger Palerme. Mais les Palermitans qui se tenoient sur leurs gardes, & par mer & par terre, furent au deuant de Richard de Ris chef de ceste armée, & le mirent en fuite, le suyuans iusqu'à Taormine, ou Tauromenie, ville assise sur la mer qui tenoit encor' pour le Roy Charles: & là encore Herbert enuoya Michelot Gatte auec bonne trouppe de soldats, lesquels furent repoussez, & la ville prise par les Siciliens, qui passerent tous les François au fil de l'espée. Les Messinois suyuans la folie des autres, se reuoltent aussi, chassans le seigneur d'Aurillon, qui se sauua premierement en la forteresse, puis à Catane

Acte plein d'impieté, & barbarie brutale.

Vespres Siciliennes renommées par toute l'Europe.

Lys Marin Sicilien li. 4. de l'hist. d'Aragon.

Iean de S. Remy occis à Palerme.

Herbert d'Aurillon met ordre à Messine.

& ce fut lors qu'on feit le massacre general par toute l'isle, & les armoiries du Roy Charles mises à bas, les mutins dresserent au lieu le signe de la Croix, comme s'ils eussent chassé quelques Mores, ou autres infideles de leur isle. Or comme que ce soit, que les François ayent esté deffaits en Sicile, il appert tousiours que la ruze de Prochyte iadis Medecin de Mainfroy, & la conniuence de l'Aragonnois, & quand tout est bien consideré, l'insolence, & peu de soing des nostres ne prenans garde au naturel farouche & à la legereté des Siciliens, fut cause de ce desastre, quelque chose qu'en dient les Annalistes d'Aragon & de Sicile, & quelque belle excuse que prenne sur cecy le Roy Pierre d'Aragon par ses patentes. Ainsi voyez vous, Roys & Princes, la iustice de Dieu tomber sur voz semblables, veu que Charles pensant occuper le bien d'autruy & gaigner la Grece sur le Paleologue, se veit priuer de sa conqueste d'Italie: & l'Aragonnois faisant mine de combatre pour la foy, & deffendant les meurtriers de Sicile, porta en fin la penitence de son enorme peché, estant tué & occis par les François en bataille, ainsi que nous dirons cy apres: & tous ces deux Roys, couurans leurs desseins d'vn beau pretexte d'aller combatre les Turcs, vsurpans sur les Chrestiens la terre saincte. Le Roy Charles estoit en Toscane auec le Pape Martin lors que la nouuelle de ce massacre luy fut portée, dequoy il se plaignit à sa sainctété, & luy en requit iustice: à quoy le Pape condescendit tres-volontiers, voyant l'enormité du fait, & l'indigne façon d'y proceder. Le Roy d'Aragon ce-pendant, qui se tenoit en guet, & prest à deffendre les Siciliens, si le Roy Charles remuoit tant soit peu pour les assaillir: affin de n'estre soupçonné d'auoir intelligence auec les Siciliens, enuoya vne Ambassade vers le Pape pour luy faire entendre, comme il acheminoit son armée vers le pays d'Afrique contre les Mores, & pour-ce le supplioit de luy octroyer de leuer quelques decimes sur les Ecclesiastiques de son Royaume: auquel le Pape (qui se doubtoit de la forbe) féit responce, que s'il se portoit selon son souhait, & prouffit de la Chrestienté, qu'il luy donneroit toute l'ayde, conseil, & faueur qu'il luy seroit possible, sinon il trouueroit le sainct siege aussi seuere censeur, que doux pere à ceux qui luy sont humbles. Pierre d'Aragon faisant le bon & loyal fils de l'Eglise, mais pour s'approcher plus pres de Sicile, vint iusques en Barbarie, & alla surgir au port de Carthage, & non loing de Tunes, où il fut mieux receu qu'il ne pensoit, & Dieu commençant le punir de sa felonnie, d'autant que les Mores luy courans sus au destroit de Tunes, deffirent ses trouppes, & y occirent enuiron deux mille hommes des siens. Non pourtant laissa-il de poursuyure sa pointe, tant qu'il luy fut possible, & voltigeant aux entours de l'Isle de Sicile, y enuoya ses propres enfans vers les Messinois, & les Palermitans pour les encourager, & asseurer contre le Roy de Naples. Autrement parle celuy qui a faict l'histoire d'Espaigne, disant que les Siciliens aduertis de l'armée du Roy Charles, enuoyerent en diligence vers l'Aragonnois, luy mettre deuant les yeux le droict qu'il auoit en Sicile, comme mary de la vraye & legitime heritiere de l'Isle: mais tout cecy auoit desia esté long temps pratiqué par Prochyte, & ainsi cest historien ne sçauroit en cest endroit, en quelque façon que ce soit, couurir la faute de ce Roy, ny prouuer qu'il ayt attendu de se mettre sur mer iusques à ce que Charles assiegea Messine, la deffence de laquelle le feit s'auancer: & dequoy nous parlerons (Dieu aydant) au Chapitre ensuyuant.

Nouuelle du massacre portée au Roy Charles.

Requeste de l'Aragonnois au Pape.

Aragonois batus à Tunes.

Gariuay hist. d'Esp. li. 32. ch. 9.

Du

Du siege de Messine par le Roy Charles de Naples, & autres belles considerations sur le different d'entre luy, & le Roy d'Aragon pour le pays de Sicile.

CHAP. XXXII.

CHARLES de France Roy Napolitain ayant faict sa plainte au Pape Martin pour l'insolence, & exorbitante felonnie des Siciliens, sa saincteté estant lors à Viterbe, à cause des seditions, & tumultes de Rome, & desirant de pouruoir de bonne heure à ce mal, auant qu'il entrast plus auant, & gastast le reste du corps des Royaumes ayant assemblé tous les Cardinaux, ordonna qu'il ny eut aucun si osé, hardy, ny temeraire de quelque condition qu'il peut estre qui donnast empeschement au Roy Charles en la iouyssance du Royaume Sicilien, ny en aucune partie d'iceluy, ou essayast d'y faire aucune saisie, vsurpation ny conqueste, puis que les deux Siciles estans du fief de l'Eglise, & Charles feudataire & homme lige du sainct siege, nul y pouuoit quereller chose quelconque, sans par ce moyen se declairer l'ennemy ouuert de la saincte Eglise de Rome. Que s'il y auoit aucun qui contreuint à ceste sienne bulle & ordonnance, il le tenoit dessors comme priué iuridiquement de la communion de l'Eglise, & des oraisons, & merites d'icelle: & affin que les Siciliens ne pretendissent cause d'ignorance & ne passassent outre en leur reuolte, le Pape enuoya vers eux Gerard de Parme Cardinal pour Legat, afin qu'il pacifiast, mais bien qu'aucuns l'escoutassent, & se soumissent à la discretion du sainct siege, si est-ce que la plus-part asseurez de la venue du Roy d'Aragon, quitans le Legat, le contraignirent de se retirer sans auoir autrement proffité en sa negociation: seulement s'asseura l'on que Pierre Roy d'Aragon estoit celuy qui supportoit les rebelles, & que pour ceste intention il s'estoit mis sur mer sous pretexte de combatre les Mores. Charles aduerty de tout cecy, & voyant le masque de l'Aragõnois osté, se resolut aussi de se luy opposer, & l'empescher de luy rauir sa conqueste, & d'auoir à si bon marché, & par l'effusion du sang des François surpris (sans qu'ils y pensassent) vn si beau pays que la Sicile: se mit aussi en deuoir pour luy resister, enuoyant en France Charles Prince de Salerne son fils & successeur presomptif, vers le Roy Philippe pour auoir secours, & pour faire leuee d'hommes és Comtez d'Anjou, le Mans, Touraine & Prouence à luy suiectes: mais le tout sous la bonne volonté du Roy, comme du souuerain Monarque de Gaule. Ce-pendant le Roy Charles de Naples dressa vne belle armee en Poüille & Calabre, & menant auec luy le Legat du sainct siege, nommé cy dessus, il passa en Sicile, & se vint camper deuant la cité de Messine, comme la principalle du Royaume. Les Messinois bien qu'estonnez de venue si soudaine, ne perdent cœur neantmoins du tout, ains s'armans sortent de leur ville, deuant lesquels les François faignans de fuir, les attirent à vne embusche de mille cheuaux pres le canal de sainct Gregoire, & là tournans visage, taillerent en pieces les Siciliens, & prindrent les aucuns captifs, le reste se sauuant à la fuite auec leurs chefs, lesquels blasmez d'auoir faict mal leur deuoir, furent, pour recompence de leur bon seruice, condemnez à mort, & penduz & estranglez tout sur l'heure: Dieu les punissant pour auoir esté des premiers seditieux qui conspirerent contre le Roy auec Prochyte. Les Messinois voyans l'armée Royale, & auec quelle gaillardise les Frãçois les auoient estrillez de premiere abordée, eurent frayeur, pour ce despechent des deputez vers le Pape pour luy requerir pardon de leur offence: Car ils voyoient que la ville de Milazzo, dicte ainsi du Promontoire sur lequel elle est assise, & iadis nõmee par les Latins, *Chersonessus Apollonij*) auoit esté emportee d'assaut par les François, & craignoient que s'ils gaignoient Messine, ils ne meissent tout au fil de l'espee, pour venger le sang de leurs freres & amys, qui encor' freschement espandu, crioyt à Dieu & au Roy vengeance. Les deputez arriuez deuant le Pape, commencent leur harengue par ces mots latins. *Qui tollis peccata mundi miserere nostri*: Toy qui ostes les pechez du monde, aye pitié de nous, comme recognoissans leur faute, & voulans en receuoir pardon: mais le Pape se mocquant d'eux, & de leur faincte repentance, leur dit aussi en latin & par risee: *Aue rex Iudeorum, & dabant ei alapas*: qui est cõme s'il leur eust reproché, qu'ils estoient semblables aux soldats de Pilate, qui s'agenoüillans deuant nostre seigneur Iesus-Christ l'appelloient Roy des Iuifs, & tout aussi tost luy souffletoient ignominieusement sa saincte face. Auec ceste responce pleine de mespris, & moque-

Decret du Pape Martin 4. pour le fait du Royaume de Sicile.

Gerard de Parme Cardinal.

Charles prince de Salerne va querir secours en France.

Le Roy Charles passe en Sicile.

Messinois cruels vers leurs Capitaines.

Milazzo iadis nommée Chersonessus Apollonij prise par Charles.

Respõce du Pape aux Ambassadeurs des Messinois.

rie s'en retournent les Messinois en leur ville: où fut arresté qu'ils se rendroient par composition au Roy Charles, pourueu qu'il voulut iurer des conuentions raisonnables, qui furent telles: qu'il mettroit en oubly tout ce qui iusqu'à lors s'estoit passé, & ne leueroit plus grands tributs, & tailles que prenoit sur les Messinois le Roy Guillaume second du nom: que nul François y obtiendroit magistrat en office, ny entreroit en garnison en ladicte ville, ains y mettroit le Roy seulement des Italiens, ou Prouençaux pour gouuerneurs, & pour luy garder la place. En cest endroict discordent les autheurs, car l'Annaliste d'Anjou dict que le Roy leur accorda les articles ainsi qu'ils les auoient requis, mais que les Messinois s'estans fortifiez, & aduertis que Pierre Roy d'Aragon venoit auec forces, se desdirent, & ne voulurent tenir la conuention promise: Fasel au contraire maintient que & le Legat, & les seigneurs de l'armée conseilloient au Roy d'accepter la summission des Messinois, mais que luy par trop irrité contr' eux, refusa tout à plat l'accord, & deffendit qu'on ne luy parlast plus de les receuoir autrement qu'à discretion. Ainsi le Roy suiuant le transport de sa colere, perdit l'occasion de gaigner vne belle ville, & la clef de tout le pays Sicilien, & pour n'auoir suiuy sa fortune dés qu'il eut battu les Messinois, effroyez de ce coup de baston, il se ferma aussi la voye de plus les forcer, ainsi que lors il eut faict, s'il eut sceu vser de la victoire. Ce-pendant le Legat vsant de son authorité, excommunia toute l'Isle de Sicile auec ses habitans, y mettant l'interdict, & pour le massacre commis sur les François, & pour le violement du sainct iour de Pasques, & desloyauté, de laquelle ils vsoient vers leur Roy & le sainct siege de Rome. Cecy tant s'en faut qu'esmeut les Insulaires, que plustost ils en deuindrent plus furieux, voyans bien que c'estoit à bon escient, & que le Roy ne desiroit que les exterminer, & que le Pape se façonnoit à sa volonté, puis qu'il les abandonnoit du tout, comme Payens & execrables. Le Roy met & soldats, & artillerie à terre, assiege la ville de toutes parts, tasche d'abattre les murs, durant la batterie des beliers, & mangonneaux, du matin iusqu'au soir, auec vne obstination merueilleuse, & des assaillans & des assiegez tout ensemble: & auec non moindre furie recommença l'on lendemain l'assaut & la deffence, & y fut tant rué de pierres que iusqu'à nostre temps les marques y ont demouré, tant les François desiroient venger la mort de leurs compaignons, & les Messinois s'efforçoient de se deffendre, sçachans auec quelle fureur on les traitteroit, puis que le Roy refusoit de prendre la ville par composition: aymans mieux mourir sur les rampars, & à la deffence des murs que puis apres seruir de passe-temps au soldat, qui leur feroit essayer mille & mille genres de supplices. Pierre d'Aragon ce-pendant est aduerty du succez de la conspiration de Prochyte, & se tenant le long de la rade de l'Isle de Corse, vindrent vers luy, & ce traistre Prochyte & autres, le prier de secourir les Messinois tenus de si pres par Charles, que s'il ny alloit de bonne heure, ils seroient forcez, & ainsi il seroit en danger de perdre la commodité de se faire paisible de la couronne de Sicile, que chascun luy donnoit. Luy voyant que le forfaict des Siciliens estoit si grand que iamais ils ne se fieroient aux François, en fut merueilleusement ioyeux, esperant par ce moyen les auoir à perpetuité pour suiets tresloyaux & fideles de la maison Aragonnoise: pour ce s'offre de les deliurer, ou de mourir en la peine, & ainsi il arriua au moys d'Aoust, & le dixiesme iour d'iceluy en Sicile auec cinquante galeres, & grand nombre de naus, prenant port à Trapani, suiuy de la plus-part de la noblesse d'Aragon, & de Catheloigne. Là fut il aduerty des destresses esquelles estoient les Messinois assaillis par Charles: pour ce s'achemina par terre vers Palerme, où il fut proclamé Roy de Sicile, & couronné par l'Euesque de Cephalede, d'autant que l'Archeuesque de Palerme, à qui ceste charge est deüe, estoit absent du pays, estant allé à Rome vers le Pape pour le faict du massacre. Apres cecy il depescha Roger Laurie general des galeres pour se ruer sur l'armée du Roy Charles, afin qu'il taschast de la ruiner au port de Messine, & ce-pendant il s'achemina par terre, pour forcer les nostres de leuer le siege, enuoyant quelques trouppes pour raffreschir les citoyens las des combats precedens, & les asseurer d'vn prompt secours & deliurãce. Enuoya aussi (c'est ainsi que parle Fasel) Ximen Lune (d'où sont descendus les seigneurs de Lune assez renommez par les histoires) Guillaume de Castel-nouo, & Pierre Queralte vers le Roy Charles luy proposer, qu'il feit & choisit l'vn des deux, ou qu'il

Articles d'accord proposez à Charles par les Meßinois.

Annales d'Aniou cha. 56. Fasel. hist. de Sicile Dec. 2. liu. 8. chapitre dernier.

Charles refuse l'accord.

Siciliës interdits du Legat du pape.

Meßine assiegée & batue.

Pierre Roy d'Aragon en Corse.

Arriuée de Pierre d'Aragon en Sicile.

Meßine rafreschie par l'Aragonnois.

ou qu'il luy rendit sans venir aux mains la Sicile,qui luy estoit deuë cōme estant l'heritage de son espouse,ou qu'il l'attendit deuant Messine,esperant que là il s'iroit combattre,afin de voir auquel le hazard des armes donneroit & la victoire, & la possessiō paisible du Royaume. Adiouste le susdict Fasel que Charles se voyant en vn pays où tout luy estoit ennemy,& que le desastre le suiuant,il n'auoit aucun huys de derriere, ayma mieux pour celle foys ceder à la fortune,que la tenter,& mettre en peril euidēt & soymesme,& toute son armée. Mais autrement discourt de tout cecy Guillaume de Nangis, qui blasme Charles de n'auoir sceu vser du temps,& du loisir se luy offrāt, & estāt trahy par les siens mesmes,& duquel de Nangis ie vous allegueray les paroles en substance, afin de ne tant farcir de Latin en nostre histoire. La Cité de Messine (dict il) estant fournie de ce qui estoit necessaire, comme les citoyens se voyent assez forts pour se deffendre des Gaulois,refusent aussi d'obseruer, & tenir les articles accordez,& les conuentiōs promises.Ce fut lors,quoy que trop tard,que le Roy Charles feit assaillir la cité de Messine,où il ne prouffita rien,les citoyens se deffendās vaillamment:de sorte qu'ayant les Gaulois continué l'assaut par diuers iours,& y perdans plus que gaigner,le Roy Charles,par le conseil des siens, & sur tout du Comté d'Aterne,homme trahistre,tel qu'il se monstra apres le decez de ce Roy Charles, il leua le siege,& se retira en Calabre: où il campa en la plaine, dicte de S. Martin, afin que les Pouïllois,& Calabrois ne se reuoltassent,& là il attendit le secours qui luy debuoit venir de France.Pierre Roy d'Aragon voyant Charles Roy de Sicile, & s'enorgueillissant de son bon heur, feit poursuiure l'armée nauale des François (ainsi qu'aucuns dient,bien que Nangis maintient que le Roy Charles mesme feit brusler, & enfondrer sa plus-part des vaisseaux,afin que les Siciliens n'en iouïssent,& s'en glorifiassent) iusqu'aupres de Naples par Iacques son fils,lequel ayant combattu outre le commādement de son pere,fut desapointé de sa charge & banny à perpetuité, c'est ainsi que Fasel en parle,là où Marin Sicilien n'en dict mot en son histoire.Le Pape ayant entēdu que Pierre s'estoit faict courōner Roy de Sicile cōtre la deffence qu'il luy en auoit faicte,ne faillit aussi de l'excōmunier: & depuis sçachant les lettres iniurieuses qu'il auoit escrit à Charles,esquelles se nōmoit Roy de Sicile,& deffendoit au Prince Frāçois de ne plus entrer en son Royaume,ny porter,ou vsurper le tiltre du Roy de Sicile:le Pape(dis-je)oyāt cecy,desgrada en plein consistoire des Cardinaux,l'Aragōnois de tout hōneur Royal,le declairant inhabile de tenir couronne, & donnāt le Royaume d'Aragon à Charles Cōte de Valois puisné des enfans de Philippe le Hardy Roy de France: mais ie ne sçay auec quelle iustice, & surquoy est fondée ceste authorité que le Pape puisse disposer des seigneuries temporelles, puis que le regne de l'Eglise est spirituel, & que son glaiue ne s'estend que sur les cōsciences.Cecy irrita d'auātage l'Aragonnois,de sorte qu'il passa le canal de Messine, & vint en Calabre, où Charles l'attendoit,sçachant sa presomption & temeraire hardiesse. Il prit la ville de Rhegio sans qu'aucun luy feit resistance, & passant pres de Seminare,approcha de S. Martin, où estoit campé le Roy Charles: & ce fut lors que Raymond des Baux seigneur Prouēçal Duc d'Andre,qui auoit espousé Catherine fille de Hugues Comte de Limoges, estant à Gruffan,qui est vn village pres de la ville de Synopole, fut assailly par les Aragōnois,& ses trouppes mises en route, il fut occis, laissant vn fils nommé Butor des Baux,duquel vint Bertrand des Baux Duc d'Andre,& Comte d'Auelin fort renōmé en toutes les conquestes des Roys Gaulois au Royaume de Naples,comme aussi ceste famille a esté alliée auec toutes les meilleures maisons de France.Ce-pendant il y eut vn seigneur François nommé Héry de Clermōt, ne sçay de quelle maison veu qu'il y a plusieurs races & familles portans ce nom en France, lequel auoit esté fait seigneur d'vne place en Sicile,portant le nom de Clermont assise en Val de Notho du costé de Saragosse par le Roy Charles,lequel se reuolta contre luy, & se retira du costé de l'Aragōnois & la cause de sa reuolte & fuitte est ainsi racōptée par Fasel: Ce Héry auoit sa femme estimée des plus belles dames qu'hōme sceut voir de son temps, de laquelle le Roy deuenant amoureux, en fin il en iouyst soit ou par dons, ou par force: ce que sçachant Héry,il se resolut de venger ceste iniure:à ceste cause voyāt vne des filles du Roy belle en perfection,se mit à la poursuiure, & soit qu'il en iouyst ou autrement, il fut contraint de s'enfuyr en Sicile. Ces propos de Fasel me semblent ridicules, & ny a

L'Aragonnois sōme Charles de quitter la Sicile.

Guillaume de Nangis en la vie du Roy Philippe 3.

Charles leue le siege de Meßine

Charles campe en Calabre.

Iacques fils de Pierre estoit bastard.

Royaume d'Aragon donné à Charles fils de Philippe Roy de France.

Raymond de Baux quel,& de quelle maison,& cōme il fut occis.

Fasel. dec. 2. li. 9. ch. 1. de l'hist. de Sicile.

auteur qui face mentiõ de ces discours, ou qui blasme pas vne de ses filles de s'estre esgarée: desorte q̃ si les seigneurs de Clermõt Siciliẽs se veulẽt glorifier d'estre issus de ce Henry, ie suis d'aduis qu'ils se contentent de la trahison du premier chef de leur race, sans pour illustrer ce sang, & en repeter de si loing l'antiquité, ils nous chargent de blasme la plus illustre maison de l'Europe. Au reste au denõbremẽt des seigneurs appointez par ce Roy en Italie, ie trouue vn Richard de Clermont, auquel ce Roy dõna Clermont, & luy erigea en Comté, mais ie n'ay leu que iamais il commit trahison ny felonnie: Par-ainsi faut que ce Henry fut Sicilien, & que ja dés le temps des Normands il se tint en Sicile, qu'il vsast de la legereté de ceux de l'Isle, & quictãt son Roy, feit hommage à l'Aragonnois. Tandis que ces deux Roys estoient ainsi acharnez l'vn contre l'autre, & que l'Aragonnois brauoit par Calabre, taschant de surprendre les villes, & n'osant venir au combat, voicy que l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingts & deux, vindrent au secours du Roy Charles de Sicile, monsieur Pierre de Frãce Cõte d'Alançon, & frere du Roy Philippe troisiesme: Robert Duc de Bourgoigne, Robert Cõte d'Arthois, Othelin Cõte de Bourgoigne, le Comte de Bologne, Iean Comte de Dammartin, & le seigneur de Mommorency fils de Guy de Laual, & nepueu du grand Matthieu Connestable de France, & plusieurs autres seigneurs François suiuis d'vne belle armée, & lesquels trauerserent l'Italie à enseignes desployées iusqu'à tant qu'ils arriuerent en la Pouille, & se ioignirent au Roy Charles. Auant la venue de ces Princes & seigneurs, le Roy Charles enuoya vers l'Aragõnois quelque sien gentil'homme auec charge de le blasmer de ce que durant la paix, & sans nul esgard de l'amitié, parenté, alliance, & consanguinité qui estoit entr'eux, & ne se souuenant des biens & plaisirs receuz de la maison de France, il luy auoit traistreusement, frauduleusement, & comme tyran, & voleur vsurpé le Royaume Siciliẽ, à luy escheu, & aux siens par l'inuestiture du Pape seigneur du fief de Sicile, & auquel venant en Italie, il en auoit faict hommage. Qu'il feroit bien de luy en faire raison, & se retirer auant que les affaires allassent plus auant, & de ne plus s'entre-mettre s'il chastioit ceux lesquels comme felons auoient occis, & les magistrats & les chefs, & les soldats commis à la garde de Sicile: qu'il n'estoit pour demourer en si beau chemin, ains ne cesseroit de sa vie qu'il n'eut vengé le sang des siens espandu innocemment, & recouuert ce que le sainct siege luy auoit donné pour heritage. Qu'il n'auoit faict ny commis aucune forfaicture vers ledict siege, pour par iceluy estre priué de son droict: & si Pierre auoit quelque chose à dire, ce n'estoit par surprise, & dol qu'il debuoit y proceder, ains par voye de iustice: se pouuant asseurer qu'il auoit l'ame si entiere, que plustost il aymeroit mieux mourir que ne suiure la sentẽce du Pape sur le iugemẽt qu'il donneroit pour quel que ce fut d'entre eux sur la querelle de Sicile: laquelle Pierre n'auoit onc poursuiuie que lors que les Siciliens se sont reuoltez par les menées de son Prochyte. A quoy l'Aragonnois voulant satisfaire & repliquer, enuoya vers le Roy Napolitain les mesmes qui auoient esté vers luy denoncer qu'il eut à vuider de Sicile, lesquels luy respondirent au nom du Roy leur maistre. Que luy estant Roy, & fils de Roy, & faisant profession du Christianisme, n'auoit peu moins faire que d'auoir compassion des Siciliens, veu qu'ils n'auoient homme au monde auquel ils deussent, ou peussent s'adresser en vne telle necessité, & angoisse qu'ils souffroient sous la suiection du Roy de Naples, veu que iustement, & à bon droict il debuoit les deffendre, ayant espousé Constance fille legitime, & seulle heritiere du deffunct Mainfroy Roy de Sicile, de laquelle il auoit plusieurs enfans, lesquels il ne pouuoit voir, ny souffrir estre despoüillez de leurs biens, & succession de leurs ancestres & priuez du tiltre Royal, à ce le poussant l'amour & affection que doibt porter vn bon pere à ses enfans. Au reste qu'il auoit droict en la Sicile, comme representant son oncle Conradin, que Charles auoit faict cruellement mourir sans respecter le sang Royal, & vn Prince issu d'vne des plus illustres & genereuses familles de la terre: & qu'au reste, il ne voyoit raison pour laquelle Charles se deut preualoir de l'inuestiture du Pape, veu que Nicolas Pape dernier decedé l'auoit inuesty du Royaume Sicilien comme le cognoissant le vray & legitime heritier, & ainsi tacitement en priuant Charles & ses hoirs, & ayans cause. Et quant au massacre des François en Sicile, bien qu'il ne sceut rien de l'entreprise, si est-ce qu'il ne la trouuoit pas si estrange que iustement

Richard de Clermont seigneur de Clermont en Sicile.

L'an 1282. Princes allans au secours du Roy Charles.

Reproches faicts par Charles à l'Aragõnois.

Responce de l'Aragonnois au Roy Charles.

ſtement on ne la peut iuſtifier,par,& auec l'oppreſſion du peuple, & le rançonnemẽt faict ſur toute ſorte d'hommes : tellement qu'il ſ'eſtonnoit comme ces Inſulaires auoient la pacience ſi grande que de ſouffrir vn ſi long temps vne tyrannie ſi deteſtable. En ſomme dict qu'il n'auoit vſé de fraude,dol,circonuention ny trahiſon en prenant le ſien meſme,le voyant vuide des vſurpateurs qui luy occupoiẽt, & eſtoit preſt à le deffendre par la iuſtice des armes qui eſtoient les moyens auec leſquels les Princes ont couſtume de vuider la plus-part de leurs differens : Que Charles ne penſaſt l'intimider par ſes menaces,car puis qu'il l'auoit chaſſé de Sicile,& talonné iuſques en Calabre, & encor' iuſqu'en la Poüille, il ne faudroit à l'aller trouuer,& à Naples, & plus auant, voire iuſqu'aux pieds de la ſainċteté du Pape. Au reſte le ſecours eſtant arriué à Charles,l'Aragonnois ſe voyant foible pour leur faire teſte, euitoit auſſi du tout de ſe trouuer en lieu, où l'on peut le forcer de venir au combat, ains connillant çà & là,en fin il ſ'aduiſa d'vne ruſe de delayer la guerre, & maintenir ſon pays en repos,& deliurer de peril & de ruine ſon armée.D'autant qu'il enuoya vers Charles luy remonſtrer que c'eſtoit vne grande perte que tant de ſang fut eſpandu pour, & à l'appetit de leur querelle, qu'il vaudroit mieux que le tout ſe vuidaſt par le combat d'eux deux corps à corps,ou eſtans chaſcun accompaigné de cent Cheualiers:luy aſſigna le iour, & le lieu à ſçauoir le premier de Iuing, & és Landes de Bordeaux, afin qu'ils fuſſent en pays neutre, à ſçauoir és terres de l'Anglois amy des deux, & qui ne fauoriſoit non plus l'vn que l'autre. Les conditions du combat, furent que le vaincu decherroit non ſeulement de ſa cauſe, & perdroit ce qu'il querelloit au Royaume de Sicile,ains ſeroit encor' priué de tout droict,honneur, & tiltre Royal à iamais, & ſeroit declaré infame, eſtant le priſonnier & eſclaue du victorieux: ſemblable peine eſtant iurée à celuy qui faudroit de ſe trouuer à l'aſſignation,à cauſe, & de ſa laſcheté, & du violement de ſa foy & de ſon pariure. Charles homme courageux,vaillant,hardy,& genereux quoy que deſia ſur l'aage, accepta la condition, quoy que le Pape y contrediſt grandement, & deffendit tant à luy qu'à l'Aragonnois ſur peine d'encourir excommunication d'entrer en combat ſingulier, bien que Marin Sicilien en parle autrement lors qu'il dict:*Por conſentimento de los dos reyes,y tambien del ſancto padre ſe concerto que les dos mano à mano ſe ſalieſſen à matar à tal dia,y que fueſſen en la ciuidad de Bordegal:* auec lequel accorde Faſel, diſant ainſi:*Qua verborum contentione, conſenſu etiam Martini Romani Pontificis,decretum denique eſt,vt ſingulari certamine,equitibus vterque centenis, armis equeſtribus inter ſe cauſam deciderent.* Autant en dict Collenuce vſant de ces mots:*Iam vero dum ſuſpenſa eorũ cauſa eſſet in iudicio,nec poſſe decidi videretur,decreuerũt duello bini reges inter ſe decertare,conſentiẽte in id curia Romana,quãuis abſurdũ videretur.* Mais à cecy contredit & Guillaume de Nãgis & Thomas de Walſinghã Anglois,& quãt à moy ie ne croy point q̃ le Pape accordaſt choſe ſi cõtraire aux cõſtitutions de l'Egliſe.La conditõ acceptée par Charles cõtre l'aduis du Pape,il enuoya vers le Roy de France ſon neueu le prier de faire mettre en œuure cent harnois les meilleurs qui ſe pourroient choiſir pour luy,& pour ſes cent Cheualiers : outre ce eſcriuit à Guy ſeigneur de Laual qu'il ne faillit à ſe tenir preſt pour l'accõpaigner en ce voyage,& le ſeruir de ſa perſonne, ainſi qu'il en eſtoit tenu pour eſtre ſon vaſſal à cauſe du Comté de Caſerte qu'il tenoit de luy au Royaume de Naples,comme heritier de Guillaume de Beaumont, à quoy Guy ne faillit & n'y eut failly quand bien il n'y eut eu obligation quelconque, tant la cauſe luy ſembloit iuſte, & tant ce bon Roy Napolitan eſtoit aymé, & reſpecté de la nobleſſe Françoiſe. Ainſi Charles ſe prepara & au voyage,& au combat, appuyant ſon droict ſur l'octroy du ſainct ſiege, & qu'il auoit eſté appellé à ceſte couronne ſans que ambitieuſement il en eut faict pourſuitte:r'apportoit ſa iuſtice deuant Dieu qui cognoiſſoit le cœur & penſée des hõmes,& ſçauoit auec quelle integrité il auoit iuſqu'à lors marché au gouuernement de ſes ſeigneuries. Et afin que le Royaume de Naples durant ſon abſence ne fut circonuenu auec ruſes pareilles que celles auec leſquelles il auoit perdu la Sicile,il pria Meſſeigneurs d'Alençon,& d'Arthois ſes nepueux de demourer auec Charles Prince de Salerne ſon fils,pour auoir le ſoing,& la Regence du Royaume de Naples.Ce que faict,il ſ'achemina à Rome,où il fut repris aigrement & du Pape,& des Cardinaux d'auoir ainſi hazardé & ſa vie,& ſes eſtats, & ſon honneur au ſort iournalier des armes,lequel le plus ſouuent fauoriſe ceux qui ont le moindre

Ruſe du Roy d'Aragon.

Conditions du duel d'entre les Roys.

Diuerſes opiniõs des autheurs ſur ce duel. Marin Sicilien liure 4. Collenuce liu. 5. Nangis en la vie de Philippe 3.

Guy de Laual Comte de Caſerte. Annales de Vitré chap. 5.

Charles tencé du Pape, & pourquoy.

droict en la cause poursuiuie. Mais quelque remonstrance qu'ils sceussent luy faire, si ne peurent ils gaigner autre cas, luy estant resolu, ou de mourir, ou de vaincre l'Aragonnois, & gaigner au pris de son sang la terre arrousée du sang de tant de gens de bien François à son seruice. En l'an donc de nostre salut mille deux cens octante trois, Le Roy Charles ayant pris congé du Pape Martin, & du sainct Consistoire, s'achemina vers la France, ayant en sa compaignie Iean Cholet Cardinal du tiltre de saincte Cecile, & Legat en la cause de Charles, pour excommunier encor' Pierre d'Aragon, & le condemner, là où il ne satisferoit aux fautes commises en l'vsurpation par luy faicte du pays Sicilien contre la volonté du S. siege. Charles entrant en France, le Roy Philippe luy enuoya au deuant les plus grands seigneurs du Royaume, & voyant que son oncle prenoit la route de Bourdeaux, y alla aussi en personne, deuant lequel, & le Seneschal de Bourdeaux representant le Roy d'Angleterre son seigneur, il se presenta pour faire droict à l'Aragonnois selon les conuentions & articles capitulez par le deffi du susdict Aragonnois. Mais Pierre d'Aragon se defiant & de son droict, & de ses forces, vint secrettement aupres de Bourdeaux le soir auparauant le combat, & là il parla au sus-allegué Seneschal de Bourdelois, luy disant que pour la presence du Roy Philippe, il n'osoit se presenter au combat, se defiant que ceste trouppe de François ne fut là pour luy meffaire. Lendemain le Roy Charles se trouua au lieu assigné auec ses cent Cheualiers, où il attendit du matin iusqu'au soir l'Aragonnois, lequel n'y vint en sorte quelconque: mais sur le soir & fort tard, les nostres s'estans retirez, il y vint, & print acte de sa comparition, dequoy chascun le blasma de pariure & de coüardise. Ce que noz historiens, & Collenuce, & Walsinghan maintiennent pour Charles, Marin Sicilien l'attribue à l'Aragonnois, disant qu'il se trouua auant iour au lieu assigné pour le combat, & que là il fut aduerty de la trahison brassée cõtre luy par les Françoys, le voulans occir: neantmoins sur l'heure de midy il se presenta armé & bien monté au camp, passa par les lices, & s'enquit des gardes si le Roy Charles estoit prest de combattre, lesquels luy respõdans que Charles n'y estoit point, il entra en la lice, où il feit le tour par trois fois ainsi mõté & armé à blanc qu'il estoit, & prenant acte de sa comparition, il s'en alla en grande diligence: vous voyez quelles sont les absurditez de cest autheur, qui dict que le Roy de France auoit dressé des embusches pour faire occir l'Aragonnois, iusqu'à cinq mille hommes (ainsi que porte Fasel) & que pour ce l'Aragonnois n'osoit se trouuer à l'assignation, & ce-pendant il le faict venir armé à blanc, monté, & bragard brauer dedans les lices, prendre acte des iuges du camp, & puis se retirer en diligence: Si cela se peut bien deffendre ie m'en r'apporte à tout homme de bon iugement: vne chose sçay-je bien que les Anglois, Italiens, & François sont arrestez sur cecy que l'Aragonnois faillit de promesse, & que Charles se plaignit publiquement, & par attestations à tous les Roys Chrestiens du pariure de son aduersaire: ie sçay encor' que Fasel dict, ainsi que Pierre venoit de Catheloigne en France, & alloit à Bordeaux, vint à luy vn messager qui l'asseura que Charles l'attendoit auec cinq mille hommes pour le surprendre, & non pour le combattre. Qu'il enuoya Berenger Crucicol, vaillant Cheualier pour descouurir le faict, & soudain le suiuit, & se presenta au Seneschal se plaignant des embusches de Charles, & puis se retira en Espaigne: mais tout cecy est hors de propos, & de verisimilitude qu'vn si fin, & rusé Prince que l'Aragonnois n'eut pas des hommes pour espier toutes les actions du Napolitain, veu que les Anglois le fauorisoiēt plus que le Roy Charles, ce qui se voit en ces abouchemens secrets qu'il auoit de nuit auec le Seneschal de Bourdelois: & ainsi nous sommes arrestez là que Pierre faillit au iour, & que Charles suiuant la capitulation du combat, gaigna sa cause, & Pierre decheut du droict par luy pretendu au Royaume de Sicile. Durant ces choses mourut Hugues second du nom Comte d'Engoulesme, de la Marche & de Lusignen, laissant deux fils à sçauoir Hugues, & Guy, & deux filles Yoland & Marie, l'aisnée desquelles fut espouse de Godeffroy quatriesme du nom sire de Pons: & la seconde fut mariée au Comte de Sancerre. Ce Comte d'Engoulesme espousa Beatrix de Bourgoigne fille d'Othelin Comte de Bourgoigne, de laquelle Paradin ne fait mention en ses Genealogies, de laquelle n'eut aucuns enfans: & par-ainsi luy mourant, Guy son frere, qu'on appelloit Guiot de la Marche vint à la succession de ses seigneuries, duquel (Dieu aydant) nous parlerons

L'an 1283. Iean Cholet Cardinal Legat du S. siege.

Charles comparoit à l'assignation.

Subterfuges de l'Aragonnois.

Opinion de Marin Sicilien.

Absurdité du dire de Marin.

Fasel. dec. 2. liu. 9. cha. 1.

Mort de Hugues Cõte d'Engoulesme.

en la vie du Roy Philippe quatriesme. Mourut encor' au Royaume de Naples monsieur Pierre de France Comte d'Alençon, & fils de sainct Louys: les entrailles duquel furent enterrées en l'Abbaye de Mont-real en la Pouïlle, mais ses os, & son cœur furent portez en France, le cœur mis en l'Eglise des Iacobins, & les os en celle des Cordeliers de Paris: il n'eut enfans de son espouse Ieanne Comtesse de Blois, i'entens qui succedassent au Comté d'Alençon, car sa fille Mahaut (comme dict auons) fallut que se contentast de la succession de sa mere. Ce mesme an Guy de Monfort qui auoit tenu prison à Rome pour le meurtre commis en la personne de Henry fils de Richard d'Angleterre Roy des Romains, fut deliuré & declairé general de l'armée du Pape, contre Guy de Monfeltre, vsurpateur de Romaigne sur le sainct siege, auquel il osta tout le pays susdit, fors la cité d'Vrbin qu'il assiegea: mais fallut que quictast l'entreprise à cause que le Comte de saincte Flour couroit ses terres qu'il auoit en Toscane, lequel il vainquit, & le Cõte de l'Anguillare qui taschoit aussi de luy oster ses seigneuries: & ainsi le sang de France estoit lors affligé de tous costez en Italie, soit par l'enuie des Italiens, ou par la sollicitation de l'Aragonnois.

Mort de Pierre de Frãce Cõte d'Alẽçon.

Guy de Mõfort desemprisonné à Rome.

Du retour de Charles Roy de Sicile en Italie: de sa mort, & de la prise de son fils Charles second par l'Aragonnois, & autres diuerses matieres.

CHAP. XXXIII.

LES deportemens trop violens, & iniustes de l'Aragonnois estans tres-deplaisans au Roy Philippe, pour le voir du tout acharné contre la maison de France, veu ses pratiques secrettes sur le Royaume de Nauarre, & son inuasion manifeste du Royaume de Sicile contre vn fils, & vne fille de France, l'vn frere du Roy S. Louys, & l'autre sa fille, il ne peut aussi endurer ceste façon de faire pour luy estre comme vn preiugé à l'aduenir des insolences de ce Prince Gotthique. A ceste cause il tint son grand, & general conseil & Parlement à Paris aux festes de Noël en cest an mille deux cens octante trois sus-allegué, suiuant l'ancienne, & loüable coustume de ce Royaume és choses de grande consequence: & en laquelle assemblée seant auec les Prelats, les Princes du sang, Pairs, & seigneurs du Royaume, il accepta la couronne d'Aragon que le Pape auoit desia octroyée à monsieur Charles de France son fils Comte de Valois, & auquel il donna le Comté d'Alençon retourné à la couronne par le trespas de deffunct Pierre de France mort en Italie. Et afin qu'il peut fournir aux frais de la guerre, qu'il faudroit faire en ceste nouuelle conqueste, il obtint des Prelats le consentement de leuer vne seule fois le dixiesme du reuenu des Eglises que le Pape luy auoit accordé: & pour pouuoir mieux entretenir le soldat, le Cardinal Cholet prescha la Croisade contre l'Aragonnois, comme contre vn excommunié & desobeissant à l'Eglise: ce qui feit croiser grand nombre de noblesse, & que le peuple contribua volontiers deniers pour ceste entreprise, esguillonné par les prescheurs, detestans à bon droict, l'iniustice, & cruauté de ce Roy Espaignol. Ie vous ay dict que le Roy obtint le consentement des Eglises de France sur l'octroy à luy faict par le Pape, afin de maintenir la liberté ancienne de Gaule, pour laquelle tous les Euesques premiers ont tant trauaillé, & les Roys vsé de tel deuoir, là où à present on la soufferte tomber en vne estrange seruitude, au grand preiudice tant de la majesté Royale, que dommage des Eglises, & leurs priuileges, & desauancement de la noblesse, laquelle seule (estant capable) estoit iadis (suiuans les decrets du Concile general celebré à Clermont, ainsi que i'ay monstré cy dessus) receue aux charges Ecclesiastiques, & à celles de la iustice. Plaise à Dieu de tellement guider le cœur, & actions de nostre Roy Tres-chrestien que comme il est François, & Roy des Francs, qu'aussi il affranchisse les siens, & remette, & son Royaume, & ses suiets en sa pristine splẽdeur, & liberté, afin que Dieu estãt seruy, sa courõne flourisse, sa noblesse s'augmẽte, & son peuple aye moyẽ de luy faire treshũble seruice. A ceste conuocatiõ de Parlemẽt se trouua le Roy Charles de Sicile, & tous les Princes du sang: lequel prenant

Parlement tenu à Paris l'an 1283.

Royaume d'Aragon accepté par le Roy Philippe pour son fils.

Croisade preschée en France cõtre Pierre Roy d'Aragon.

Charles Roy de Naples s'en retourna en Italie.

cōgé du Roy son oncle, se retira en son pays de Prouence, pour y faire leuée d'hommes, & de là prit la route d'Italie, & le succez duquel nous dirons, ayans proposé vne chose remarquable de l'antiquité sous ce bon Roy Philippe. Vous sçauez combien noz Roys ont esté soigneux de l'aduancement de l'honneur de Dieu, & des Eglises de leurs terres & seigneuries, & pour lesquels imiter, Philippe estant requis de confirmer les priuileges iadis octroyez à l'Eglise de sainct Lucian de Beauuais, le feit, confirmant la pancharte de fondation faite par le Roy Childeric, celuy que Fredegonde feit mourir, & laquelle pancharte m'estant tombée en main par A. des Boufflers seigneur de Caigny, & fils aisné du seigneur des Boufflers: gentil'homme autant accomply qu'autre de son temps, & qui est vn ornement de son pays Belgique: ie ne veux aussi en frauder la posterité, & de laquelle voicy les propres parolles.

Philippe cōfirme les priuileges des Eglises.

Patētes du Roy Chilperic.

Chilpericus rex Francorum vir illustrissimus. Cùm in hac vita breui tempore maneamus, & ad mortem ineffugabiliter properemus, oportet vt voluntatem domini faciamus, & Ecclesias, vel sanctorum venerabilium loca deuotè construamus, vt in perpetuum cum ipsis gaudere valeamus. Hæc enim facientes, deo vero sine dubio placere poterimus, & cum sanctis in perpetuum regnare. Igitur notum sit præsentibus & futuris omnibus scilicet Agentibus nostri regni, quòd olim paganis irruentibus in Francorum terras Ecclesiæ destructæ, monasteria quàmplurima depopulata atque vastata sunt. Ad quæ reædificanda cùm noster animus (si facultas adsit) promptus omninò fuerit, Dominus Dodo Beluacensis venerabilis Episcopus, atque charissimus noster Ebrulphus Abbas, cum alijs quàmplurimis fidelibus nostri regni, adierunt serenitatē nostram, obsecrantes vt quandam Ecclesiam quæ ab antiquis in honore beati Petri Apostolorum principis, & sancti Luciani martyris prope muros Belloacæ vrbis fuerat constructa, sed posteà quadam paganorum irruptione vastata atque destructa, pro salute nostra atque totius regni nostri conseruatione, nostra munificentia & largitate reædificare iuberemus, & eam nostra ditione, nos & nostri successores in perpetuum tueremur. Et ideò maximè quoniam hanc eandem Ecclesiam genitores nostri datis quarundam suarum possessionum redditibus, ad meliorem statum quōdam reducere voluerunt, & huiusmodi negotij prouidentiam iam supranominatæ vrbis committentes crediderunt, sed illi alia cupientes, commissum hoc neglectum reliquerunt. Nos itaque ad id peragendum inuitat maximè quod his diebus nostris sanctus Lucianus Martyr domini gloriosus iam superius dicto Abbati Ebrulpho per visionem apparuit & vt sanctū Maxianum (qui adhuc in monte Milio latebat) ex illius consortio, pro Christo cæsum, de abdito subleuaret, & secum in eadem Ecclesia conderet, rogauit: vbi ex eo die, quo iussio ista paracta est, multa & præclara miracula per sanctos illos martyres in illo loco demonstrantur. Igitur quia petitio iusta & vtilis existit, nos nostrā autoritatē præstantes per hanc decreti nostri paginā decreuimus atque roboramus, vt Ecclesia in honore beati Petri Apostolorum principis, & sancti Luciani Martyris, vbi ipse sanctus in corpore quiescit quæ est propè muros Belloacæ vrbis, nostræ liberalitatis munificentia ædificetur, & famulantibus omnipotentis domini aptetur, atque Cænobitæ deo famulantes ibi congregentur: ita tamen, vt in perpetuum sub nostra, nostrorúmque successorum, regum videlicet Francorum ipse locus, & Ecclesia consistat iurisdictione: nec eam aliquis alicui aliqua potestate sæculari prædicto tradat vel subdat. Siquis autem contrà hoc nostræ sanctionis decretum aliter quàm à nobis dictum est agere voluerit, & hoc nostrum præceptum temerè præsumpserit violare, iram summi iudicis (pro cuius nomine & amore nos ista roborauimus) incurrat, & quantamcunque possessionem habere videtur, legibus amittat, & insuper exul & profugus à potestate totius regni nostri fugiens recedat. Quod quidem nostræ serenitatis decretum vt pleniorem vigorem obtineat, anuli nostri impressione astipulari fecimus, atque manu propria subsignantes roborauimus.

Signum Chilperici gloriosi regis. ✠

Ego Eltritus Palatinus scriptor recognoui, Datum Anno dominicæ incarnationis quingentesimo octuagesimo sexto, indictione sexagesima regni Chilperici Regis, anno vigesimo secundo, Actum Rhotomagi in generali conuentut, tertio Nonas mensis Maij.

L'Abbaye de Beauuais est en Regale.

Cecy fut fait l'an dernier du regne de ce Roy, par laquelle fondation vous voyez que ceste Abbaye est en regale, & que ce Roy ne veut qu'elle soit suiecte à autre qu'à la couronne, puis que c'estoit par luy qu'elle estoit & fondee & enrichie: & laquelle fut ratifiee par le Roy Philippe 3. lequel laissans à la poursuite de son entreprise d'Aragon, nous verrōs le succez des affaires du Roy de Sicile: lequel estant arresté à Marseille pour dresser son armee & aller contre les Aragonnois en Sicile, voicy que Pierre d'Aragon, sçachant que les Malthois (qui de longue main estoient tributaires aux Roys de Sicile) tenoient encore pour Charles Roy de Naples, enuoya contre eux

Mainfroy

Secours François pour Malthe.

Mainfroy Lance, vn braue & vaillant Capitaine, lequel vint assieger le fort ancien de Malthe. De cecy est aussi informé Charles, qui ne voulant perdre ceste place, despescha aussi tost vingt galeres pour le secours des Malthois, sur lesquelles cõmandoit Guillaume Cornille, dequoy fut aussi tost informé l'Aragonnois: pource enuoya pour luy faire teste, Roger Lore son Admiral, lequel ne sceut si tost y arriuer que Cornille n'eut desia mis secours, & munitions en la forteresse de Malthe, & se tenoit encore au port, soit qu'il attendit l'ennemy, ou qu'il n'eut vent propre pour prendre la route de Naples. De ceste commodité s'ayda Roger Lore, & vint assaillir les Prouençaux, & ceux-cy se deffendans brusquement, la bataille dura du matin iusqu'au soir, non sans grande effusion de sang d'vn & d'autre costé: mais six galées Frãçoises guerpissans la place, mirent tout le reste en ruine: bien que le general feit si grand deuoir qu'il gaigna la galée Capitane de l'ennemy, & ietta plusieurs hommes en mer, & les autres feit passer au fil de l'espée: mais en fin occis par Roger qu'il auoit blecé, les Frãçois perdirent du tout la victoire, & les Malthois fallut que se rendissent à l'assiegeãt qui les traitant rudement, mit des Espaignols en garnison, & s'en retourna vers le Roy Pierre. Ceste nouuelle fut soudain sceuë par le Roy Charles, & pource il hasta son equipage, afin de dõner dessus à Roger, qui couroit la coste de Naples: & cõme s'il eut preueu & presagé le malheur qui luy aduint bien tost, il despecha quelques vaisseaux vers Charles Prince de Salerne son fils, & Princes qui estoiẽt auec luy, pour les aduertir de sa venue, & les adiurer & leur deffendre de ne sortir sur l'ennemy, ny luy donner bataille quelque course qu'il sceut faire. Mais la fregate portant au fils les lettres du pere, fur surprise par les Aragonnois, lesquels prenans cœur par là, & voyans que s'ils attendoient que les forces Prouençales se ioignissent aux Napolitaines, ils seroient en danger de tout perdre, ils vindrent courir le long de la coste de Naples, gastãs & rauageans tout, afin d'attirer par ce moyen le Prince Charles au combat. Or auoit-il soixante dix galeres armées pour tout euenemẽt, auec lesquelles il voulut sortir plusieurs fois, & donner bataille aux ennemys, dequoy il fut empesché par le Legat du sainct siege, & les seigneurs qui estoient en sa compaignie: mais quand il veit l'ennemy le venir brauer iusqu'à la veuë de Naples, & là luy presenter le choc, il fut impossible & au Legat & aux seigneurs de plus le destourner de ses desseins, lesquels eussent esté rompus s'il eut receu les lettres de son pere surprises & retenues (cõme dit est) par les aduersaires. Ainsi il monte en mer, & les seigneurs auec luy & s'en va contre Roger, lequel faignant de craindre, se retire iusqu'à Mont Circée assis en Campaigne de Rome: mais voyant que Charles estoit esloigné de Naples, il retourne contre luy, & attẽd le choc, asseuré que ce ieune Prince estant boüillant & precipité ne failliroit de l'assaillir. Aussi vint-il & enferma les galées des Aragonnois de toutes parts, estant fait vn grand & hideux massacre de tous costez. Roger voyant le peril des siens, vsa de ruse, puis que la force ne pouuoit luy prouffiter: il auoit le trompette de sa galere nommé Payen, l'homme qui nageoit le mieux & plus longuement sous l'eau qu'autre de son temps: à cestuy promet-il de grandes choses, s'il vouloit entreprendre de percer par dessous la galere où estoit le Prince pour la voir si bien armée qu'il estoit impossible de la forcer. Ce Payen prend ses outils, se lance en mer, choisit le vaisseau de Charles, & le perçant en diuers lieux, ceux qui estoient dedans commencerent à sentir que la galere enfondroit, sans que par aucun deuoir ils en peussent espuiser l'eau qui y entroit de toutes parts: de sorte qu'il fallut que le Prince, pour sauuer sa vie, se rendit à Roger, comme aussi feirent tous les Princes, & y furent prises quarante-deux galeres de soixante dix qu'il y auoit menées: aduenant cecy (comme dit Fasel) l'an de nostre salut mille deux cens octante quatre le cinquiesme du mois d'Aoust, là où & Collenuce, & noz historiens tiennent que ce fut l'an mille deux cens octante-trois. Ce pauure Prince & heritier du grand Roy Charles, fut conduit en Sicile, & mis en prison à Messine fort estroictement: & est grande pitié que de deux cens, & plus de gentils-hommes qui furent pris il n'y en eut que neuf qui eschapassent la main furieuse de l'Aragonnois, veu qu'il en feit decapiter deux cens à Messine, afin de venger (ainsi qu'on faisoit courir le bruit) la mort de Conradin que Charles pere de ce prisonnier auoit fait decapiter ignominieusement. Et sans faillir n'eut esté quelque consideration, & le serment de Roger, duquel le Prince estoit prisonnier, qui

Bataille nauale deuãt Malthe.

François deffaits à Malthe.

Lettres du Roy Charles surprises par l'Aragonnois.

Ruse de Roger Aragonnois.

Galere de Charles percée.

Charles se rend à l'Aragonnois.

Charles de Sicile conduit à Messine prisonnier.

luy auoit iuré sa foy,& lequel le tenât,le Roy Pierre n'osoit courroucer,c'estoit fait de la vie de ce Prince. Encore(comme dit de Nangis,& semble que Fasel luy conniue, le suyt)fut-il par le cômandement de Côstance Royne d'Aragon, qui estoit lors à Palerme auec ses enfans mené deuant Naples,& pour donner ce creue-cœur aux siens, & pour dire à l'espouse du Prince,que si elle ne rendoit Beatrix sœur de Constance, & fille du deffunct Mainfroy prisonniere à Naples dés la deffaite de son pere par le Roy Charles,on ne feroit aussi faute de faire trencher la teste à son mary, & à sa veuë de le ietter en la mer pour seruir aux poissons de pasture: ce dequoy estant intimidée Marie d'Hongrie femme de Charles, rendit aussi tost Beatrix, laquelle fut conduite vers sa sœur,& le Prince à Motte-Griffon & les autres seigneurs en diuers endroits de Sicile, pour y attendre la misericorde de Dieu,& le temps de leur deliurance. Trois iours apres ceste bataille vint le Roy Charles aborder au port de Caiete auec soixante galeres,& quelques grands naufs chargés de soldats & de caualerie : mais là il fut repeu de deux estranges nouuelles: la premiere est celle de la deffaite de son fils, de sa prison & de la captiuité des gentilshômes Frâçois,& ruine de son armée: la seconde fut de la reuolte qui ja commençoit s'esmouuoir à Naples, où les citoyens chantoient les victoires de Roger Lorie,luy souhaitoient tout bien,heur & prosperité, & au contraire mesdisoient de leur Roy, s'esioüissoient du desastre de son fils, & luy desiroient mort & ruine. Ces desloyauté,trahisô,pariure & ingratitude de ce peuple dônerêt tellemêt au cœur du Roy qu'il se resolut de brusler la ville,& en ruiner du tout les habitâs,voyât lors que l'aduersité l'auoit accueilly, en lieu de se douloir de ce desastre commun, & auquel ils auoient part, ils s'en esiouyssoient pour voir que c'estoit luy qui en sentoit le plus de douleur, d'ennuy, & de perte. A ceste cause ne voulut entrer en la ville par le port, ains y vint du costé du monastere des Carmes, d'où auant il pretendoit commencer l'execution de sa vengeance: mais & le Legat & les seigneurs, tant ceux qui estoient venus auec luy,que ceux qu'il auoit laissez au pays, le prierent & solliciterent tant,qu'en fin il pardonna au peuple,mais non aux grâds & principaux de la ville, desquels il feit pendre cent cinquante des plus coupables, les biens desquels furent confisquez,afin qu'ils seruissent aux autres d'exêple. En Sicile ce-pendant le Prince Charles se veit en grand danger de mort, d'autant que les Messinois enorgueillis de tant de victoires,furent assaillir Mont-Griffon où estoit prisonnier Charles, & occirent quelques gentils-hommes François se pourmenans,qui estoient au seruice du Prince, & bruslerent la place, de laquelle la Royne Constance l'auoit fait tirer aduertie de ceste conspiration. Ce-pendant viennent deputez de toutes les villes Siciliennes poursuyuans instamment vers la Royne, qu'elle leur liurast Charles,afin que sur luy ils peussent venger les massacres de Mainfroy & Conradin, & donnassent dequoy se contrister,& au Roy & au Pape,cause(comme ils disoient) de toutes ces ruines. La Royne detestant vn forfait si cruel & abominable, pria les deputez d'attendre la venue du Roy son mary,les asseurant qu'il satisferoit à leur volonté, qu'elle n'oseroit rien faire sans son congé,& qu'il ne trouueroit bon que sans luy ils feissent ceste vengeance. Ainsi les ayant appaisez, elle feit monter Charles de nuit sur mer, & l'enuoya en Aragon vers le Roy Pierre,où elle sçauoit que seroit mieux traité qu'en Sicile: & auec ceste courtoisie tascha de gaigner le cœur du Prince,& causer la paix entre luy & son mary,ainsi qu'elle feit côme dirons cy apres. Le Roy Charles ce-pendant, bien que sentist vn grâd ennuy se voyant assailly de tant d'angoisses, si est-ce qu'estant d'vn cœur inuincible,il visita ses pays de Poüille, Abruzze, Basilicate & Calabre, où estoit son neueu le Comte d'Artois, vsant de tout deuoir pour tenir les Calabrois en halaine, où il feit vne grande leuée d'hommes, afin d'assaillir la Sicile en vn mesme temps & par mer & par terre. Mais ayât equipé cent cinquante galeres ainsi qu'il dressoit ce qui restoit pour l'entreprise, il fut saisy de fieure à Fogie, bien qu'il eut deliberé d'aller à Brindes pour y passer l'hiuer, son armée estant au port de Crotone: mais la melancolie penetrant de iour à autre en son esprit,& voyant que sur ses vieux iours les choses luy succedoient tout au rebours de ses desseins, il mourut le septiesme du mois de Ianuier l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingt & quatre, ayant receu les saincts sacremens comme bon Catholique & estant aagé de cinquante-six ans, & en ayant regné dix-neuf. Il fut enterré à Naples en la grande Eglise auec grande magnificence: & le Pape Martin aduerty de sa mort,

Peril de mort de Charles Prince de Salerne.

Abord du Roy Charles à Caiete.

Charles veut ruiner Naples & pourquoy.

Dessein du Roy amolly.

Esmotion des Messinois côtre Charles.

Constance Royne d'Aragon deliure Charles de mort.

Comte d'Artois en Calabre pour son oncle le Roy Charles.

L'an 1284.

Collenucc liur. 5. dit qu'il mourut le 10. de Feburier

mort,craignant que le Royaume Napolitain ne se reuoltast,voyant le Roy mort & son fils aisné en prison, enuoya prier monsieur d'Artois de ne bouger de Naples, & entreprendre la deffence & gouuernement du pays, & pource faire luy fournit hommes & deniers:& ainsi le Prince Artesien estant tuteur des enfans de Charles second prisonnier,vsa de telle sagesse,que tout demoura en paix,& qu'il n'y eut personne qui essayast de faire remuement quelconque. Et de fait s'il ne se fut là tenu,& n'eut mis ordre aux affaires, & fourny les places fortes de garnisons de François, Prouençaux & Toscans, il y eut eu du danger que les Calabrois, Poüillois & Napolitains n'eussent fait essay de s'emanciper, & cercher vn nouueau seigneur. Ce Roy Charles fut vn excellent Prince, de belle & grande stature, droit, & bien proportionné, ayant la face vermeille, grand nez, les yeux estincelans, le regard farouche: homme de grand cœur, seuere, & cruel à punir les vices, plus excellent au fait militaire, qu'au maniment des choses politiques, bien qu'en icelles il se gouuernast par conseil, & eut tousiours des hommes sages qui en auoient la surintendance. Il estoit sobre en son boire & manger, & si chaste qu'il sembloit vn religieux en toutes les actions de sa vie, ne se trouuant que iamais il eut concubine, ou qu'il accointast autre femme que son espouse:ne dormoit guere, parloit peu, mais estoit de grandes entreprises, & qui executoit beaucoup plus qu'il ne disoit, se monstroit affable, courtois & liberal aux soldats, ferme en parolles, & loyal en promesse,& qui pour mourir n'eut voulu violer sa foy: hayoit à mort les flateurs, & se desplaisoit grandement à voir les farceurs & boufons, & sur tout les courtisans qui faisoient estat de viure oysifs & en delicatesse: là où au contraire, il aymoit, respectoit, & caressoit les braues soldats, & appelloit souuent à sa table les vaillans & sages Capitaines: fut grandement adonné à la religion, & fort deuotieux, faisant bastir plusieurs temples & beaux monasteres en diuers lieux de son Royaume, comme aussi dressa plusieurs autres beaux palais & edifices, & entre autres le Chasteau neuf de Naples: au lieu mesme où il est de present, & où au parauant estoit le conuent des freres Mineurs, lequel ayant ruiné pour y bastir ce fort, il le feit bastir ailleurs autant ou plus magnifique que l'ancien. Aux vertus de ce Prince seruoient d'obstacle quelques vices, comme il n'y a rien de parfait sous le ciel, car il estoit fort ambitieux, de sorte que l'ambition presque fut cause de ceste sienne infortune: aymoit plus l'or & l'argent qu'il n'appartenoit à vn si grand Prince: de sorte qu'il ne se soucioit d'où qu'il en prit, pourueu qu'il peut en auoir pour fournir à ses desseins & entreprises: & estant grand guerrier, se monstra aussi trop doux vers les soldats: la licence & insolence desquels il souffroit sans la reprimer: de sorte que durant mesme le temps de paix il les laissoit viure sur ses terres à discretion, non sans vne grande foule & dommage de ses pauures suiets, ainsi en parle Collenuce, mais il ne dit pas que l'inconstance & desloyauté des Napolitains le contraignoient d'estre ainsi rude aux paysans & à ceux des villes, lesquels ne pouuant gaigner par douceur, il falloit que domptast par force. Les affaires donc de Naples estans en l'estat que ie vous ay dit, le seigneur de Toscane Guy de Monfort estant en guerre contre les Comtes de Montefeltro,& de saincte Flour (ainsi que dit auons cy dessus) il laissa au siege d'Vrbin pour son Lieutenant sur les troupes de l'Eglise le Comte de Ioigny fort braue & vaillant seigneur, mais auec charge expresse de ne point donner assaut aux assiegez, ains les matter par la longueur du siege, seulement l'instruit-il de ce qu'il auroit à faire si les ennemys faisoient quelque saillie. Mais ce ieune seigneur boüillant & courageux, & (peut estre) pensant que son cousin luy voulut rauir l'honneur de la prise de ceste place, alla au contraire de ce qu'il luy auoit enchargé, aussi fut-il payé suyuant la legereté de son entreprise, y estant tué & occis au grand desplaisir, & de Guy de Monfort, & du Pape & Cardinaux qui n'auoient lors fidele rampart de leur puissance, que les Seigneurs François commandans en Italie, la force desquels estoit bien abaissée, eu esgard à ce que dict est cy dessus: & m'estonne que le Grec & l'Aragonnois laisserent escouler vne occasion si commode de chasser du tout les nostres de la Poüille & Calabre, & de tout le Royaume de Naples. Mais & leur faineantise, & la diligence de Robert Comte d'Artois neueu du deffunct Roy de Sicile leur rompit ce coup, & la vigilance du Pape obuia à toutes leurs menées, d'autant que Robert s'estant acheminé à Naples d'où la plus grande tempeste pou-

Robert Cõte d'Artois tient en paix le pays Napolitain

Quel fut le Roy Charles I. du nõ.

Charles ne violoit sa foy.

Charles fort religieux.

Vices de Charles I. du nõ, Roy de Sicile.

Pourquoy Charles rude à ses suiets.

Comte de Ioigny tiẽt Vrbin assiegé au nom du Pape.

Comte de Ioigny occis deuãt Vrbin.

uoit auoir source, il fut aussi suiuy de grand nombre de vaillans hommes, ioint qu'à toute heure y abordoient force Prouençaux, & autres du Royaume Gaulois, & que le Pape y enuoya le Legat cy dessus nommé Gerard de Parme Cardinal du tiltre de saincte Cecile: là aussi venant Madame Marie d'Hongrie espouse de Charles Prince de Salerne prisonnier, laquelle mena son fils Charles surnommé Martel, aagée lors de treize ans ou enuiron, afin qu'auec les autres, elle administrast la regence du Royaume pour son mary & ses enfans, & qu'elle se tint forte si par cas il aduenoit quelque malheur à son espoux, pour maintenir le droict des pupilles. Ces choses se passans ainsi en Sicile, & à Naples, le Roy Philippe soigneux de la grandeur des siens, & auancement de sa couronne, feit celebrer les nopces de Monsieur Philippe son fils aisné, & de madame Ieanne de Champaigne Royne de Nauarre, le Pape les ayant dispencez à cause de la parenté qui estoit entr'eux, & en fut faite la sollemnité nuptiale à Paris l'endemain de l'Assumptiō nostre Dame au mois d'Aoust, le Prince de France estant aagé de quinze ans, & son espouse de treize: & c'est de cest an que les Espaignols comptent les ans du regne de Philippe le Bel, comme ainsi soit que dés la mort de Henry, ils comptent leurs datés sous le nom de leur Princesse, à cause que le pays estoit gouuerné par les Viceroys & Regens, lesquels souffrirent de grandes & cruelles angoisses, à cause des reuoltes du pays, & que les Roys d'Aragon & de Castille, tenoient la main (ainsi que dict est) aux rebelles. Ceste année fut si venteuse & orageuse par la France, & sur tout au mois de Nouembre que plusieurs maisons, clochers & autres edifices furent abatus par cest orage, & n'y auoit arbre si grand & bien enraciné qui ne fut esbranlé par ceste vehemence de vens qui sembloient presager la mort du Roy, de laquelle nous parlerons au Chapitre qui s'ensuit.

Deuoir du Pape Martin pour les enfans du Roy Charles.

Philippe le Bel espouse Ieanne Royne de Nauarre.

Grāds orages de vens en France.

Du voyage du Roy Philippe en Aragon, ses conquestes, mort de l'Aragonnois: & en fin du trespas du Roy Philippe & autres diuerses matieres.

CHAP. XXI.

TOVS les Roys se tenans sur leurs gardes pour les grādes guerres allumées entre les maisons de Frāce, Aragō & Castille, ne faut s'esbahir si vous n'oyez plus parler ny des voyages contre les Infideles, ny de la police par les Royaumes, eu esgard que la guerre est celle qui fait vser licentieusement de toute chose: & moins faut s'estonner si vous ne me voyez discourir d'autre chose que de negociatiōs, de troubles & surprises. Ie vous ay dit cy dessus que Iean Cholet natif de Beauuoisis Cardinal & Legat du sainct siege pres le Roy de France estoit venu vers le Roy Philippe pour le fait de l'excommunication de l'Aragonnois, & de la couronne Aragonnoise que le Pape donnoit à Charles fils puisné de Philippe: ce Cardinal estant à Paris, comme il estoit homme sçauant & aymant les lettres fonda aussi le College des Picards en la ville de Paris, lequel encor' à present en memoire de ce bon Prelat est appellé le College des Cholets: lequel Cardinal mourut durant ceste sienne legation, & voulut estre enterré en l'Abbaye de sainct Lucian pres de Beauuais, où reposent ses ossemens. Et sur le commencement de l'an de nostre salut, mille deux cens quatre vingts & cinq, le iour de l'Annonciation de nostre Dame qui estoit le propre iour de Pasques, comme le Pape Martin eut dit la Messe, & disnast auec les Cardinaux, il fut saisy d'vne griefue, violéte, & icelle latente maladie: & bien qu'il se dit souffrir d'estrāges douleurs & angoisses, les medecins neantmoins ignorans & le genre de ce mal, & la cause de laquelle il procedoit, affermerent qu'il n'y auoir aucun signe de mort, mais ils furent deceuz, veu que le mercredy ensuyuant enuiron la minuict, luy s'estant preparé, comme celuy qui sentoit approcher l'heure de son depart, il mourut & rendit son ame à Dieu, plouré de chascun à cause de la saincteté de sa vie. Platine dict qu'il mourut de fiebure lente, & qu'estant enterré en l'Eglise Cathedrale de Peruse, où il

Fondation du College des Cholets à Paris.

Cardinal Cholet decede.

L'an 1285.

Mort du Pape Martin 4. du nom.

où il deceda, à son tombeau furent faicts plusieurs miracles. Le siege ne vaqua guere long temps, & fut esleu Hierosme de la famille des Sabelles de Rome, (Platine le nôme Iacques) & lequel fut appellé Honorie quatriesme du nom, Prelat fort seuere, & de religieuse vie, grand iusticier, sage en conseil, & amateur de paix, il auoit esté auparauant de l'ordre de sainct François: d'autant que desia les freres fondez en humilité, aspiroient aux plus grandes honneurs, & forlignans de la trace de leurs peres, qui refusoient les grandes charges s'insinuoient és cours des Roys & des Papes, afin d'y auoir la surintendance des affaires: Ce Pape estoit affligé estrangement de goute, & podagre: de sorte qu'il ne pouuoit aller qu'on ne le portast, & falloit qu'estant assis à dire la saincte Messe, on luy remuast les bras par engins pour faire les benedictions & ceremonies y accoustumées. Sous luy furent confirmez les ordres des freres Hermites viuans sous la reigle de monsieur sainct Augustin, & celuy des Carmes, ausquels il donna permission de porter l'habit ou manteau blanc, comme ainsi soit qu'ils le portassent my-party de blanc & noir, & que pour ceste occasion la porte qui est pres de la religion des Celestins à Paris se nommoit lors des Barrez, à cause que premierement ces religieux demourerent où à present sont les susdicts Celestins. Ce Pape encor' confirma la sentence, & censures de son predecesseur contre le Roy d'Aragon, & ayda d'hommes, & de deniers le Comte d'Artois Regent de Naples, & les autres qui auec luy portoient la cause, & party de l'Eglise, & du Roy Charles, & les anima & encouragea à poursuiure l'entreprise. Durant l'absence du Comte Robert d'Artois, le Roy Philippe mena Mahaut fille dudict Comte à Othelin Côte de Bourgoigne, duquel mariage sourdirent depuis de grandes querelles, pour ce qu'on osta le Comté d'Arthois au fils de Philippe frere de ceste Mahaut pour en inuestir ceste dame, ainsi que dirons en son lieu, nous suffisant d'auoir touché le temps qu'escheut ce mariage. En ce temps encor' l'Empereur Rodolphe eut guerre contre le Comte de Sauoye, & secouru par ceux de Berne & de Fribourg, il osta audit Comte les villes de Morat, & de Watervve: mais auant que cecy aduint, l'Empereur auoit esté en vn rencontre contre le Comte rué ius de son cheual, & contraint de se sauuer tout armé à nage dedans Walach de Neusbourg, d'où auant il se retira à Fribourg, & secouru par son beaupere Bernard Comte de Hohemberg, il vainquit le Sauoisien, & depuis conquit tout ce qu'il auoit perdu au pays de Sueue. Le Roy ayant celebré les nopces de son fils auec la Nauarroise, desireux de faire son second fils Roy d'Aragon suiuant l'octroy du Pape Martin, & ses nepueux auancez en Castille, dressa vne grosse armée pour passer en Espaigne. A ceste cause il depescha quelques seigneurs vers Dom Sanche Roy Castillan qui s'estoit saisi du Royaume par le decez d'Alphôs son pere (Estienne Gariuay tient que celuy qui feit ce message estoit le Comte d'Artois, lequel il nomme Charles, mais il se trompe autât en la chose, car l'Artesien estoit en Sicile, comme au nom, veu qu'il s'appelloit Robert, & non Charles) lesquels deputez auoient charge de luy proposer deux choses. La premiere qu'il feit droict à ses freres Alphons & Fernand, nepueux aussi du Roy Philippe, & les deliurast de la prison où il les detenoit entre les mains du Roy d'Aragon, & leur donnast honneste apanage en Castille, puis qu'il leur vsurpoit le Royaume, afin qu'ils eussent moyen de viure, & se contenter sur le traictement qu'ils receuroient de leur oncle: l'autre demande de ces Ambassadeurs estoit qu'il ne prestast ayde, ne feit aucune faueur au Roy d'Aragon en la guerre que Philippe luy pretendoit faire: que plustost il prit garde au tort faict au Roy de Naples, & aux censures du sainct siege sur le Roy d'Aragon à cause de sa desobeissance: Le Castillan qui n'auoit aucun desir de suyure pas vn des poincts proposez par les deputez du Roy Philippe, les repeut de parolles, & les renuoya auec ces mots que bien tost apres il feroit entendre sa volonté au Roy leur maistre. Or regardoit il que le Roy de France ne luy parloit pas si doucement que pour le separer de la ligue de l'Aragonnois, lequel ayant dompté, il se faisoit fort de bien tost accabler l'estat de Castille, ayant l'Aragon d'vn costé, & la Nauarre de l'autre, & estant fauorisé du Roy de Majorque Dom Iacques frere du Roy d'Aragon, lequel s'estoit allié du Roy Philippe, & cecy de tant plus que le Roy sainct Louys auoit querellé en Castille le droict par luy lôg-temps y pretendu, à cause de la Royne Blanche sa mere, qu'il craignoit que Philippe ne renouuellast sous le pretexte de l'apanage

Honorie 4. esleu Pape.

Ordre des Augustins authorisez sous le Pape Honorie 4.

Honorie 4. suit le party des François.

Mahaut d'Artois mariée à Othelin Comte de Bourgoigne

Alphons mourut l'an 1284.

Gariuay hist. d'Esp. liure 26. chap. 4.

Demandes du Roy Philippe au Castillan.

Comme le Castillâ se depescha des Ambassad. de France.

Ambassadeurs de Castille vers le Roy Philippe. de ses nepueux. En somme il enuoya quelque temps apres Martin Euesque de Calaorra & Dom Gomez Garcia de Tolede, Abbé de Valladolit, desquels nous parlerons cy apres suiuant l'ordre & succez des affaires. Le Roy qui se defioit autant du Castillain, comme cestuy auoit pour suspect le voyage du Roy Philippe, ne faillit aussi de s'acheminer sur les festes de Penthecouste vers le pays de Languedoch ayant toutes les forces du Royaume à sa suitte, faisant cest amas non tant pour conquerir Aragon mis en proye par le Pape, que pour passer outre, & se ruer sur la Castille. Il chargea la mer Mediterranée de nauires & galeres, sur lesquelles commandoit comme Admiral, & le premier qu'on trouue erigé en office en pas vn historien, Enguerrand troisiesme du nom seigneur de Coucy, & le nombre desquels vaisseaux on dit auoir esté si grand que la mer en estoit couuerte. *Enguerrãd de Coucy Admiral de France.* Le Roy suiuy de messieurs Philippe, & Charles, l'vn Roy de Nauarre de par sa femme, & l'autre d'Aragon par pretension, & infinis seigneurs, laissa la Royne à Carcassonne auec les autres dames lesquelles auoiẽt suiuis leurs marys, & s'en alla à Narbonne y attendre le reste de ses forces à cause que là estoit le Rendez-vous, tant pour ceux qui alloient par mer, que pour ceux qui deuoient marcher par terre. *Cãp dressé à Narbõne* Or le grand, & le meilleur, & plus court chemin qu'on a pour aller de Narbonne auant en Catheloigne, est par le Comté de Roussillon duquel la cité de Perpignan est la capitale, y ayant beaucoup de passages fort difficiles tel que le pas qui est entre Roque-fort & Sauxes, tellement que soit que le Roy passast par ce chemin, ou par celuy qui va de Narbonne à Fenoutheres, si luy conuenoit il tousiours trauerser le pays de Roussillon à cause de sa grande estendue: & par-ainsi auoit on pratiqué le Roy de Majorque, qui s'estoit osté de la ligue de son frere Pierre Roy d'Aragon, pour n'estre censuré & excommunié s'il le suiuoit: tellement que par ce moyen le Roy Philippe eut non seulement libre passage, ains secours, & compaignie du Roy de Majorque. *Pays & Comté de Roußillon, & ses difficultez.* Il receut, & festoya les Roys, peres, & enfans à Perpignan, en faueur desquels il dressa plusieurs pratiques en Aragon, & Catheloigne, dequoy puis apres il se repentit tout à loisir. *Pierre reuient en Aragon.* Ce-pendant Pierre Roy d'Aragon aduerty de l'armée du Roy Philippe, laissa Roger de Lorie, & reuint en Aragon tant pour fortifier les villes, & Chasteaux, que pour confirmer ceux qu'il verroit estre esbranslez & craintifs, sçachant bien que tout ainsi qu'il auoit gaigné des hommes en Nauarre, que le François auoit aussi corrompu quelques Aragonnois: & c'est lors qu'il feit conduire en Aragon Charles Roy de Sicile, craignant (ainsi qu'aucuns dient) non que les Siciliens le tuassent, (ainsi que Collenuce & Fasel le chantent) ains que s'il auoit du pis en Aragon, les Siciliens voulans se purger de la faute commise sur les François comme ils sont inconstans, & desireux de nouueau seigneur, pour se reconcilier, ne luy donnassent la couronne de Sicile: mais soit l'vne, ou l'autre des opiniõs, il est vray, qu'il le feit mener en Aragon, où il fut mis en seure garde, durant ceste guerre. *Pourquoy le Roy d'Aragon feit venir Charles de Sicile en son pays.* Le camp Royal seiournant à Perpignan, fut consulté quelle part on debuoit le plustost s'acheminer, car on sçauoit que Pierre estoit sur les aduenuës des monts à l'entrée de Catheloigne: en fin le Roy de Majorque trouua bon qu'il falloit assaillir la ville d'Euné surnommée l'orgueilleuse, assise sur vn coupeau, & sommet de montaigne, non loing des gardes de Roussillon, & sur le chemin de Coliure: laquelle bien que fut du Domaine, & iurisdiction du Roy de Majorque, si est-ce que les habitans ne tenans compte de luy, s'estoient donnez au Roy d'Aragon. *Euné ville de Roußillon & son aßiette.* Par ce moyen le Maillorquois faisoit son prouffit de la gracieuseté vers les nostres, & aux despens du Roy Philippe, il reconqueroit ses terres. D'autant que noz gens l'assiegent, & batent, & accablent partie des murs, quelque resistance que sceussent faire les Eunéens: lesquels demandent à parlementer, & leur sont trefues octroyées pour trois iours, durant lesquels ils font des signals de feu du haut des clochers au Roy d'Aragon, campé dedans les mõtaignes: dequoy s'apperceuans les François, viennent de rechef à l'assaut, & prennent la ville par force, y vsans de toute telle force que permet aux soldats l'insolence de la victoire. *Euné aßiegée par les François.* Tant y a que le soldat François irrité de ceste façon de faire des assiegez qui n'auoient en ce respit que pour penser aux articles de leur redditiõ, y estant entré ne pardonna à homme, femme ny enfant, ains passa tout au fil de l'espée, sauf à vn gentilhomme dict le Bastard de Roussillon, lequel tenant bon en vn monastere, & se rendãt au Roy Philippe, eut la vie sauue auec ceux de sa compaignie. *Euné prise d'assaut, & pillée. Bastard de Roußillon pris à Euné.* La prise d'Euné estoit

plus

plus prouffitable au Roy de Maillorque que non aux nostres, d'autant qu'encor' leur restoient ils les difficultez des destroits à passer, eu esgard à la hauteur des monts Pyrenées, qui de ce costé semblent surmonter les nuées, & sont tant pleines de precipices, sauf qu'es destroits que sans euident danger il est impossible de les trauerser. A ceste cause fallut venir au conseil, veu qu'ils sçauoient que le pas de l'Escluse estoit gardé par les Aragonnois, lequel ils auoient fortifié, & clos auec des muids & bariquades pleines de terre, & s'estoient campez au Vallon qui l'auoisine, esperans que les nostres deussent prendre par là leur chemin. Le Bastard de Reussillon soffrit là de faire vn bon seruice au Roy, & luy monstrer vn sentier incogneu, bien qu'assez difficile, par lequel au desceu de l'ennemy il pourroit surmonter le peril des montaignes. En somme le Roy le croit, & luy-mesme le suyt, laissant vne bonne partie de l'armée pres le pas de l'Escluse pour amuser l'ennemy, si bien que le matin que l'Aragonnois pẽsoit encor' noz gens estre au Vallõ de l'Escluse, il les veit au haut des mõtaignes, & prets à descendre librement iusqu'au lieu où il estoit campé: dequoy il fut si estonné, que sans plus attendre il descampa, laissant la plus-part de ses hardes, viures, & bagages, dequoy les nostres feirent leur prouffit, s'estans rendus maistres de ceste campaigne montaigneuse: au dedans de laquelle ils prindrent Pierre Late, Col de Pertus, & Figueiras, le tout par la conduitte, & vaillance de Philippe Roy de Nauarre, & fils aisné du Roy Philippe le Hardy: de sorte que tout le pays obeyssoit aux François iusqu'aux portes de la cité de Geronde place tres-forte, & en laquelle l'Aragonnois se faisoit fort d'arrester les nostres, au moins s'ils vouloient là (comme ils debuoient) commencer leur conqueste. Or est la ville de Geronde assez voisine de la mer, & par le milieu de laquelle passe vn petit fleuue nommé Tardera assez violét, & impetueux pour venir tout soudain des precipices des montaignes, si bien qu'à la moindre pluye ou degel de neiges qu'il fait, vous voyez tout couuert d'eau, ainsi qu'en Bigorre en font les riuieres de l'Adou, & de l'Aube, & autres: ce qui empescha que le Roy Philippe ne peut si tost, qu'il desiroit, se camper deuant Geronde: & ce-pendant les Gerondois se fortifierent, & bruslerent les fauxbourgs du costé de Perpignan, afin que les François ne les occupassent. dedans Geronde estoit pour chef au nom du Roy d'Aragon vn gentil-homme nommé Raymond de Cardonne, lequel estoit parent du seigneur de Bearn, & du Comte de Foix, auec lesquels il parlementa souuent sans que iamais (dict de Nangis) on sceut à quoy tẽdoit leur pour-parler, neantmoins à la fin, on cogneut qu'ils ne traficquoient rien autre cas sinon que leur parent homme segnalé, conseillast aux citoyens de se rendre. Le camp assis deuant Geronde, la batterie est aussi tost dressée, mais sans nul prouffit pour l'espesseur des murailles, & les ramparts y dressez par les citoyens, & pour ce on eut recours à la mine, laquelle estant descouuerte par ceux de dedans, la contreminerent & y occirent le maistre ingenieur, ce qui feit doubter le Roy qu'il n'y eut encor' des traistres à sa suitte, ne sçachant neantmoins de qui il debuoit se deffier, ou du Roy Majorque, ou du seigneur de Bearn, ou du Comte de Foix, tous parens de l'Aragonnois, neantmoins se resolut il ou de mourir, ou de venir à bout de son entreprise. Ce-pendant les viures commencent à deffaillir en l'armée, ce qui donnoit vn grand soucy au Roy se voyant enclos de montaignes, & loing des siens, & ayant l'ennemy qui assembloit forces pour le combattre: & qui pis est, les chaleurs estoient grandes à merueilles, & y regnoit vne multitude infinie de mousches affligeans, & hommes & cheuaux, en fin la corruption de l'air infectant les vns & les autres, la peste se mit au camp de telle sorte qu'il y auoit peu d'hommes qui fussent sains en toute l'armée les vns assaillis de fieure, les autres de flux de ventre, & la plus-part de peste. Et ce qui faschoit encor' les nostres est, que l'armée de mer estant à quatre lieües de Geronde, & laquelle falloit que fournit les assiegeans de viures, & arrestée au port de Roses par dessus Empuries, ne pouuoit despescher rien sans que l'Aragonnois ne le surprit si on n'y alloit auec grandes forces. L'Aragonnois ayant souuent donné empeschement à ceux qui alloient au deuant des viures conduits du port de Roses, y alla en fin à son grand dommage: car comme la vigile de la Nostre Dame de my-Aoust noz gens se fussent acheminez vers la marine pour conduire les viures: luy aduerty, arme cinq cens cheuaux, & deux mille hõ-

Pas de l'Escluse & voisin de Col de Pertus.

Conseil du bastard de Roussillon.

Pierre Late & Figueiras prises par Philippe le Bel.

Assiette de la ville de Gerõde.

Raymond de Cardõne chef en Geronde.

Deffiance du Roy Philippe deuãt Geronde.

Angoisse du camp Royal deuant Geronde.

Embusche dressée par le Roy d'Aragon.

mes de pied, qu'il met en embusche pour les surprendre. Mais il fut descouuert par vn gouiat, qui fut en faire le rapport à Messieurs Raoul de Neelle Comte d'Eu, & de Guines, & Connestable de France, & à Iean de Harcourt, Comte dudict lieu, & Mareschal de France: lesquels appellans le Comte de la Marche Guy de Luzignen à leur secours, vindrent à tout cinq cens hommes d'armes, & plusieurs arbalestriers dõner dés la Diane, & leuée du iour sur l'Aragonnois estant en embusche. Luy qui ne pensoit pas qu'ils vinssent tout à propos pour l'assaillir, mais que plustost ils alloient vers le port de Roses, les attendit, esperant que la trouppe estoit fort petite: mais se sentant assailly viuement, cogneut aussi tost qu'il auroit des affaires plus qu'il n'auoit estimé. En somme, on vient au combat, où chacun faict son deuoir, & y mourut de braues hommes d'vn & d'autre costé, mais en fin l'Aragonnois estant blecé à mort, les siens tournent visage, & sauuans leur Roy au mieux qu'ils peuuent, se mettent en fuitte: il s'alicta de ceste blessure, de laquelle il mourut trois mois apres, ainsi que dirons: & ainsi il feit vn pas de clerc, & vn tour d'vn ieune hõme, bien qu'il fut aagé de cinquante & cinq ans: & ne sçache guerrier qui voulut loüer son faict, & entreprise qu'vn grand Roy se mit luy mesme en embusche, pour surprendre les viures de ses aduersaires, estant ces choses hazardeuses, & l'heur des rencontres fort iournalier. Le Roy Philippe oyant la deffaicte des ennemis, fut grandement ioyeux, mais plus l'eut il esté s'il eut sceu la blessure du chef, & icelle sans nul espoir de guerison. L'historien de Sicile dict que cecy fut en bataille ouuerte, en laquelle les deux Rois combatirent, & les Historiens d'Espaigne & d'Aragon, ne font mention aucune, ny de la bataille, ny de la blessure de ce Roy, seulement dient-ils qu'il mourut en son lict à Valence: mais & noz Historiens, & les Anglois, & le Sicilien, & le Napolitain, & tous autres sont arrestez en cecy qu'il fut blecé en ce rencontre. Ceux de Geronde ayãs enduré le siege desia par l'espace de deux mois & d'auantage, se virent assaillis de faute de viures, dequoy aduertis les Comte de Foix, & Seigneur de Bearn, ayans pitié des Citoyẽs s'addressent au Roy, & luy demandent congé d'aller parler aux assiegez, l'asseurans de faire tant qu'il les auroit en sa puissance. Le Roy qui se faschoit de tant languir là, & d'autre part estoit fort esmeu contre les Gerondois en fit difficulté: en fin venant au conseil, le Legat du Pape, & les Princes & Seigneurs trouuerent bon que ces seigneurs feissent ce qui estoit en eux pour la reddition de la ville. La negociation desquels eut cest effect, que les Citoyens supplierent le Roy de leur accorder trefue iusqu'à ce qu'ils eussent enuoyé vers leur Roy, pour voir s'il les vouloit secourir, que ce-pendant ils ne se fortifieroient, & ne feroiẽt remuement quelconque: Que si le Roy Pierre les secouroit sans rien dissimuler, ils dirent que comme fideles suiets ils vouloient luy obeir, & que pour mourir ils ne rendroient la ville: mais si dedans huict iours il ne venoit, ou pouuoit enuoyer secours, ils promettoient de rendre la ville, vies, & bagues sauues, pourueu que le Roy leur promist & iurast de leur donner huict iours de terme pour sortir, & se retirer la part que bon leur sembleroit. Cecy rapporté au conseil, fut resolu que le Roy leur accorderoit ceste composition: & ainsi le terme expiré, les Gerondois secrettement aduertis de l'estat de leur Roy, rendent la ville: & suiuant l'accord, ont le temps requis pour en tirer leurs hardes. Noz gens y entrans, trouuerent telle & si grande disette de viures, que si le Roy ne leur eut accordé la paix, où ils eussent esté contraincts de se rendre à discretion, ou tenans bon, ils fussent tous morts de famine: ce qui fut cause que plusieurs soupçonnerent ou que le Roy auoit esté trahy, ou que le Comte de Foix, & le seigneur de Bearn s'estoient laissez tromper, & n'auoient diligemment obserué ce qui se passoit à Geronde, laquelle fut encore fortifiée par le Roy, lequel se disposa de passer outre, & s'en aller contre Barcelonne, capitale du pays Cathelin, mais, & voyant son armée tourmentée & affligée de maladies, & que l'hyuer approchoit tant qu'il pouuoit, il changea d'aduis, & ordonna qu'on repassast les Monts iusqu'au Printemps prochain, & que les soldats fussent departis par le Languedoch en garnison, pour y sejourner & s'y r'affreschir. Il y en a qui tiennẽt que le Roy Philippe auoit esté blecé au cõbat lors que Pierre d'Aragõ fut feru, & qu'il mourut depuis de ce coup, aussi

Iean Comte de Harcourt Mareschal de France.

Cõbat entre les François & Aragonnois.

Fasel. hist. de Sicile. Decad. 2. liu. 9. ch. 1. Collenuce hist. de Naples liu. 5.

Les seigneurs de Foix & de Bearn practiquent la paix pour les Gerondois.

Trefues dõnées aux Gerondois.

Geronde rendue au Roy.

Philippe laisse sa poursuitte de Catheloigne.

aussi bien que l'autre du sien: mais l'historien Espaignol dict qu'il tomba malade à Geronde, & que son fils aisné Philippe voyant la maladie estre mortelle, enuoya vers l'Aragonnois son oncle le prier de luy donner libre passage, & qu'il s'en retourneroit en France sans plus luy quereller son Royaume, ce qu'estant tres-agreable au Roy Pierre, luy accorda, & ainsi se deliura d'vne grande charge. Mais en cest endroict Gariuay flate les siens, & s'esgare vn peu de la verité, d'autant qu'il estoit impossible à l'Aragonnois d'empescher le retour aux nostres, veu qu'ils tenoient les pas & destroits plus difficiles de l'Escluse, Pertus, & gardes de Roussillon, & ayans (ainsi que le mesme Gariuay tesmoigne) pris vingt & sept, tant villes que Chasteaux sur l'Aragonnois, qu'il falloit que fussent sur les aduenues des montaignes & de la mer, veu que le camp François ne passa onc plus auant que de Geronde: & au reste noz gens auoient à leur secours le Roy de Majorque, & son pays de Roussillon à leur commandement, de sorte que les destroits leur estoient francs, ayans domptée (comme dict est) la ville d'Euné la superbe. Et que cecy soit vray, & que le Maillorquois ne se departit point de la ligue Françoise, appert en ce que les Espaignols, Siciliens, & Aragonnois autheurs dient, qu'Alphons successeur de Pierre Roy d'Aragon priua son oncle Iacques de ses seigneuries, à cause qu'il auoit suiuy le party de France contre son frere propre. Ainsi faut il esplucher les matieres afin de ne tomber en quelque lourde faute, & ne se contredire en vne mesme chose. Le Roy partant de Geronde fut conseillé de congéer vne partie de son armée de mer qui estoit à Roses, ce qui luy tourna à grand preiudice, & causa sa maladie: d'autant que ses forces ne furent si tost separées que les Aragonnois ne se meissent en armes pour les deffaire: il y en a qui dient que les vaisseaux laissez & congéez par le Roy estoient des Pisans, & Geneuois, lesquels Roger Lorie Admiral de l'Aragonnois ayant pris à soulde, & les ioignant auec les siens, vint aussi se ruer sur nostre armée de mer au port de Roses, afin de faire par ce moyen quelque segnalé seruice à son Prince. En l'armée du Roy commandoient Enguerran de Coucy Admiral de France (par Guillaume de Nangis nommé de Baillol ne sçay pour quelle occasion) homme genereux, vaillant Cheualier, & sage en conduitte, & Iean de Harcourt Mareschal de France, lesquels assaillis par l'Aragonnois feirent vne gaillarde deffence, iusqu'à ce que par la paresse du Mareschal, qui laissa occir Aubert de Longueual cheualier fort aymé du Roy, & experimenté au fait de la guerre, fut cause que les nostres perdans cœur, & assaillis de tous costez par les aduersaires, furent mis en route, & s'en sauua la plus part à Roses, mais l'Admiral fut pris, & depuis rachepté par ceux qui eschaperent (ainsi parle de Nangis) lesquels bruslans leurs vaisseaux qui leur restoient, & quictans Roses, s'en reuindrent par terre vers le Roy Philippe. Ceste nouuelle luy fut si desplaisante, q̃ luy qui desia estoit malade pour l'infection de l'air, deuint plus foible, & tellement qu'il le falloit porter en vne littiere, ayant les vents, & les pluyes à dos, & les Aragonnois qui iusqu'au pas de l'Escluse feirent mille maux aux nostres, se ruans sur le bagage, & soudain se sauuans, ou dedans les forteresses, ou par les destroits des montaignes. Tant y a que le Roy apprit là que vaut la main de Dieu, & comme il chastie ceux qui veulent vsurper le bien d'autruy sous couuerture & pretexte de ne sçay quelle iustice: car si l'Aragonnois eut esté Payen ou heretique lors, il y eut eu quelque raison de luy courir sus & le priuer de sa couronne, mais n'estant ny l'vn ny l'autre, ie ne voy raison pour laquelle (comme i'ay dict) le Pape deut confisquer son Royaume, & l'exposant en proye au Comte de Valois, luy dresser vne succession pleine de querelles. En somme le Roy Philippe est porté iusqu'à Perpignan auec grande peine, où estant, & sentant ses forces du tout attenuées, & qu'il estoit impossible d'eschapper de ceste maladie, il se prepara comme tres-Chrestien & Catholique qu'il estoit, prenant & receuant les saincts sacremens ordonnez de Dieu, & eslargis par l'Eglise, & faisant son testament voulut que son corps fut enterré à sainct Denys en France, ses chair, & entrailles à Narbonne, & son cœur en l'Eglise des freres prescheurs à Paris: & mourut le vingt-troisiesme de Septembre, d'autres dient le deuxiesme d'Octobre l'an quinziesme de son regne, de son aage le quarantiesme, & de nostre salut mille deux cens quatre vingts & cinq. Ceste année est fort remarquable pour les grands Princes & Monarques qui moururent en icelle, veu que Charles Roy de Sicile sembla suiure le Pape

Faute de Gariuay.

Gariuay. liu. 13. ch. 7

Marin Sicilie liu. 4. de l'hist. d'Aragon.

Fasel. Dec. 2. liu. 9. cha. 1.

Sagesse de Roger Lorie.

Cõbat sur mer entre les Frãçois & Aragonnois.

Deffaicte des Frãçois & prise du seigneur de Coucy.

Le Roy Philippe malade à Perpignan.

Mort du Roy Philippe 3. du nõ. Car il nasquit l'an 1245.

Princes morts l'an 1285.

Martin, Alphons Roy de Castille les imita, Pierre Roy d'Aragon leur tint compaignie, Philippe Comte de Sauoye fut de la partie, & Philippe Roy de France laissa par son trespas la tristesse painte au cœur de ses suiets qui l'aymoient vniquement à cause de sa vertu, douceur, iustice, sainćteté, & preud'hommie : veu que (comme i'ay dict cy dessus) il n'ayma onc l'effusion du sang humain, s'il ne faisoit guerre pour deffendre quelque cause iuste, ou qu'on luy faisoit à croire estre tresequitable. Son corps fut porté auec pompe, & sollemnité à sainct Denys, les entrailles ayans esté mises suiuăt son ordonnance, en l'Eglise Cathedrale de Narbonne, & enterré pres le Roy sainct Louys son pere. Ie laisse l'ordre, & appareil des obseques, & le different qui fut entre les religieux de sainct Denys, & les freres prescheurs à cause du cœur de ce Roy, chascun le voulant auoir, la sentence sur ce du Roy Philippe le Bel, & les disputes qui depuis en furent faictes par les Docteurs en Theologie: ie laisse (dis-je) cela comme choses superflues, & de nul prouffit en l'histoire : & laisse aussi les discordes qui s'esmeurent entre les Curez, & pasteurs des Eglises, & les Iacobins, & Cordeliers sur les confessions, d'autant que ces freres s'aydans des priuileges obtenus des Papes, vsurpoient l'authorité des ministres ordinaires, contre l'ancienne discipline de l'Eglise. Laisserős aussi ce qui se passa en Flandres entre Guy Comte Flamand, & Iean d'Auesnes Comte de Henaut son nepueu, à cause que la discorde ne fut de longue durée: & attendăs que Philippe le Bel soit couronné, nous verrons quelles maisons sont issues des fils puisnez du deffunct Roy Philippe troisiesme du nom, suyuant que nous en auons vsé cy dessus.

Philippe 3. aymé de ses suiets, & pourquoy.

Discorde entre les Curez, & les mendiăs & pourquoy.

Guerre entre les Cőtes de Flădres & de Henaut.

Des branches & familles issues des enfans du Roy Philippe troisiesme du nom, & surnommé le Hardy.

CHAP. XXXV.

SI iamais le sang Royal Gaulois (car ainsi se doibt-il appeller veu la source de noz Roys) fut fecond & multiplié, il l'estoit du temps de ce Roy, & de ses enfans: veu qu'il restoit encor' de la maison de Dreux, que celle d'Anjou estoit flourissante en enfans, celle d'Artois n'estoit infertille, & que ce Roy Philippe auoit des enfans des deux licts, desquels vindrent d'autres familles, & Princes de la couronne. Il ne faut toucher au fils aisné, car nous en deduirons assez au long (Dieu aydant) cy apres l'histoire, ains commencerons par le premier des puisnez, qui fut monsieur Charles de France issu du premier lict, à sçauoir du Roy Philippe troisiesme, & de Madame Elysabeth d'Aragon. Cestuy Charles (comme auons dict) fut apanagé par le Roy son pere des Comtez de Valois, & d'Alençon, car desia noz Roys auoient appris de ne tant auancer leurs puisnez, que celuy qui auoit la couronne en fut appauury, & contraint de fouler son peuple, suffisant aux puisnez d'auoir les premiers lieux apres le Roy és seances, & l'asseurance de la succession à leur ranc, là où les Roys mouroient sans hoir masle. Charles estăt d'aage fut marié en premieres nopces à madame Marguerite de Sicile (desia la maison d'Anjou auoit quicté son nom pour prendre celuy de Sicile, mais non les armoiries, veu que Collenuce le maintient disant ainsi du Roy Charles premier du nom: *Pro insignibus vtebatur lilijs Gallicis, in plano Cæruleo, & supra illa arcem rubeam habebat, qua à Gallicis distingueretur*. Et laquelle Marguerite luy apporta les Comtez d'Anjou, & du Maine, ce qui monstre que le pays Angeuin n'estoit encor' apanage de France, & qu'il n'est pas le plus ancien, ainsi que quelques vns se sont faict à croire. Il espousa ceste dame (ainsi que dirons encor' en son lieu) à Corbeil l'an de nostre salut mille deux cens nonante trois, & lendemain de la my-Aoust, de laquelle il eut deux fils, & huict filles, l'vne desquelles l'Empeřiere de Germanie demăda pour femme de son secőd fils Federic d'Austriche: l'aisnée fut accordée à Edoüard fils aisné de Iean Bailleul Roy d'Escosse, mais pas vn de ces mariages ne sont venus aucunement à effect. L'vne desdictes filles fut Ieanne de Valois mariée à Guillaume Comte de Henaut, & fils de Iean d'Auesnes:

Grand nőbre de Princes du sang du temps de Philippe 3.

Puisnez de Frăce pour quoy peu apanagez.

Armoiries des Roys de Naples de la maison d'Anjou quelles Collenuce hist. de Naples liu. 5.

Enfans du premier lict de Charles de Valois.

nes: mais estant veufue se rendit religieuse à Hauteuille, où elle passa le reste de ses iours, viuant fort sainctement. L'autre fut nommée Marguerite, qui eut deux maris: le premier fut Guy de Chastillon Comte de Blois: & le second le Comte de Namur: l'autre fille fut Ysabeau de Valois qui mourut ieune, & enterrée en l'Abbaye de Valery. L'autre fut mariée à Ferry troisiesme du nom Duc de Lorraine, de laquelle vint Raoul premier du nom Duc aussi de Lorraine: il y en eut vne laquelle fut Abbesse de Fonteuraux: ainsi le deduit le sieur du Tillet, là où Paradin en donne vne à Pierre Duc de Bourbon, & vne autre à Robert d'Artois Comte de Beaumont le Roger, & vne à Iean troisiéme du nom Duc de Bretaigne: ce qui est confirmé par les Annales de Bretaigne, & de laquelle ce Duc n'eut point d'enfans. *Annales de Bretaigne liu. 4.* Quant aux masles, l'aisné nommé Philippe fut Comte de Valois & d'Anjou, & depuis Roy de France, ainsi que verrons en son lieu: le second fut Charles Comte d'Alençon, duquel parlerons cy apres: on donne vn troisiesme fils à ce Charles de Valois, nommé Louys, lequel pour estre mort sans hoirs de son corps & sans alliance, n'a esté aussi mis par aucuns au ranc des autres enfans de ce Comte: mais nous verrons tantost que Paradin faut, le faisant venir de Marguerite de Sicile. La seconde femme duquel fut Catherine fille de Philippe fils de Baudoüin Empereur de Constantinople, & laquelle portoit ce tiltre seul, la iouïssance de l'Empire Grec estant és mains des Paleologues. Boniface Pape huictiesme du nom voulut faire espouser ceste dame à Federic Roy de Sicile frere de Iacques Roy d'Aragon, elle ayant desia esté accordée à Iacques fils aisné du Roy de Maiorque, mais le Prince Frãçois l'emporta, elle aymãt mieux s'allier de son sang mesme, à cause qu'elle estoit encor de la famille de Courtenay, & la derniere de ce sang du costé des aisnez, car des autres (comme ailleurs i'ay dit) il en restoit encore plusieurs. *Pratiques du Pape Boniface 8.* De ceste dame eut le Comte Charles deux filles, l'aisnée desquelles eut à nom Catherine fiancée à Hugues sixiesme du nom Duc de Bourgoigne, mais ce mariage ne venant à effect, elle espousa Philippe de Sicille Prince de Tarente, auquel elle porta le tiltre d'Empereur de Grece, mais auec vn effait nul & imaginaire. *Sang de Valois uny au sang de Courtenay.* La seconde fille fut nommée Ieanne de Valois, accordée à Charles fils aisné du Prince de Tarente, & mariée à Robert troisiesme du nom Comte d'Arthois, celuy qui tant causa de guerres depuis en France s'estant retiré en Angleterre, pour le iugement donné contre luy en faueur de sa sœur Mahaut. Catherine Emperiere, & seconde espouse de monsieur de Valois Charles de France gist en l'Eglise des freres Mineurs à Paris: & luy conuolant à nopces troisiesmes espousa Mahaut fille de Guy de Chastillon Comte de sainct Paul, & grand Bouteiller ou Eschançon de France, de laquelle il eut vn fils & vne fille: le masle eut à nom Louys de Valois & Comte d'Alençon, lequel mourant sans enfans, le Cõté d'Alẽçon vint à Charles de Valois son frere, & la fille fut Ysabeau de Valois, accordée à Louys fils aisné du Comte de Neuers & de Retheil, qui estoit fils aisné du Cõte de Flandres: mais fut mariée à mõsieur Pierre de Bourbon premier du nom Duc de Bourbon: & ainsi se trompent lourdement ceux qui donnent à Charles de son premier lict tous ces enfans, veu qu'il en eut de toutes ses trois femmes. Vous auez veu comme il fut inuesty, du viuant du Roy Philippe son pere, du Royaume d'Aragon & Cõté de Catheloigne par le Pape Martin trosiéme, mais depuis il ceda, quitta & renõça le droit qu'il y auoit & pretendoit à son beau-pere Charles second du nom Roy de Naples & Sicile, & iceluy luy donna les Comtez d'Anjou & du Maine: mais venons à ses enfans, l'aisné desquels nous laissons, à cause qu'il vint à la couronne. Charles fut le secõd, auquel escheut Alençõ & le Perche: à ce ieune Prince fut offerte l'alliãce auec les Russiens, la fille du Roy desquels il accorda, mais le mariage ne fut accomply, & par ainsi il espousa en premieres nopces Ieanne fille de Ieah Comte de Ioigny, & petite fille de celuy Comte de Ioigny qui fut occis au siege d'Vrbin, de laquelle il n'eut enfans: la seconde fut Marie d'Espaigne fille de Fernand quatriesme du nom Roy de Castille, & icelle dicte Comtesse de Biscaye, & dame de Lare en Castille, & veufue de Charles d'Eureux Comte d'Estampes, duquel nous parlerons cy apres: de ceste Marie dame de Biscaye, il eut quatre fils & vne fille, Ysabeau d'Alençõ, laquelle fut religieuse à Poissy: l'aisné des fils fut Charles second, Cõte d'Alençon, lequel meu de deuotion se rendit religieux de l'ordre de sainct Dominique, & fut en fin Archeuesque de Lyõ & Primat des Gaules: le second fils de Charles d'Alençon fut Pierre d'Alençon: les

deux autres estoient Philippe Euesque de Beauuais, & depuis Archeuesque de Roüen & Patriarche de Hierusalem: & l'autre fut Robert Comte du Perche, qui mourut sans hoir de son corps. Paradin met Louys fils de ce Charles Comte d'Alençon, & le nõme Comte d'Estampes, & le fait tenir sur les fonts Louys vn des enfans du Roy Charles le Quint surnommé le sage. Au reste Pierre Comte d'Alençon espousa Marie (d'autres la nomment Marguerite) Vicomtesse de Beaumont, de laquelle il eut vn seul fils nommé Iean premier du nom, & trois filles: la premiere Marie femme du Comte de Harcourt: la seconde fut Catherine fiancée à Guy de Laual fils de Guy douziesme du nom sire de Laual, mais ce mariage fut sans effect, ainsi que i'ay recueilly des Annales de Vitré, comme i'espere deduire ailleurs mieux à propos. Ainsi ayant failly à ce party, elle fut mariée deux fois, la premiere à monsieur Pierre de Nauarre Comte de Mortaing, & frere de Charles 2. du nõ Roy de Nauarre issu de la maison d'Eureux, ainsi que nous declairerons bien tost apres: le second mary de Catherine d'Alençon, fut le Cõte Palatin du Rhin Duc en Bauiere, & frere de la Royne Ysabeau espouse du Roy Charles sixiesme: l'autre fille de Pierre Comte d'Alençõ fut Marguerite, laquelle vesquit en perpetuelle virginité, quoy que ne se rendit en aucun lieu pour y estre voilée religieuse. Iean fils vnique de Pierre fut le premier sous lequel le Comté d'Alençon fut erigé en Duché par le Roy Charles sixiesme, lequel luy auoit accordé Madame Ysabeau de France sa fille, mais ce Duc portant le party du Duc d'Orleans cõtre le Bourguignon, faillit aussi à voir consommer son mariage: & par-ainsi il espousa Marie de Bretaigne (il y en a qui l'appellent Ieanne) de laquelle il eut fils & fille, laquelle mourut ieune: & le masle eut à nom Iean deuxiesme, & second Duc d'Alençon, qui eut deux femmes: la premiere fut Ieanne d'Orleans fille de monsieur Louys de France Duc d'Orleans frere de Charles sixiesme & de Valentine de Milan: & de ce lict ne vint aucune lignée: & ainsi Iean conuola à secondes nopces, & espousa Marie d'Armaignac, en eut fils & fille, à sçauoir Catherine d'Alençon mariée à François de Laual grãd maistre de Frãce & Cõte de Mõfort, & seigneur de Gaure: des articles du mariage duquel auec ceste dame aduenu l'an mille quatre cens soixante & vn au mois de Ianuier, nous parlerõs lors qu'il en sera besoing, selõ que l'ordre du temps le requiert. Le fils du Duc Iean d'Alençon fut René, qui fiança la fille aisnée de Guillaume de Harcourt Comte de Tancaruille, & d'Yoland de Laual: mais elle mourant en fiançaille, il espousa Marguerite de Lorraine fille du Comte de Vaudemont, de laquelle il eut vn fils & deux filles: le fils fut Charles dernier de cest estoc Duc d'Alençon, accordé à Susanne de Bourbon, mais marié à Madame Marguerite d'Orleans fille du Comte Charles d'Engoulesme & sœur vnique du grand Roy François premier du nom, & depuis Royne de Nauarre: il mourut sans nul hoir de son corps: les filles furent Françoise d'Alençon accordée à Louys Duc de Nemours, mais le mariage n'eut effect: puis fut deux fois mariée, l'vne à François Duc de Longueuille, d'où ne vindrent enfans, puis à Charles de Bourbon Duc de Vendosmois mere d'vne belle & excellente lignée: la seconde fille fut Anne d'Alençon mariée à Guillaume Marquis de Monferrat. Le susdit Charles estant mort sans hoir masle, le Duché d'Alençon reuint à la couronne, où il a esté vny iusqu'à ce que monsieur François de France l'eut pour son apanage sous le regne de son frere Charles neufiesme: par-ainsi nous faut voir l'autre fils du Roy Philippe le Hardy, & les enfans qui en sortirent. Cestuy fut Charles issu du second lict du Roy susnommé, qui eut le Comté d'Eureux pour son apanage, & espousa la fille de Philippe Comte d'Arthois nommée Marguerite, de laquelle il eut deux fils & trois filles, l'aisné des masles fut Philippe d'Eureux Roy de Nauarre premier de ce nom, & dix-septiesme en nombre: le second fut Charles Comte d'Estampes qui eut à femme Marie d'Espaigne Comtesse de Biscaye, d'où vint Louys d'Eureux Comte d'Estampes & de Biscaye, qui espousa Ieanne d'Eu, dame de Beauce, fille de Raoul Comte d'Eu, de Neelle & de Guines Connestable de France, decapité en l'hostel de Neelle à Paris au mois de Nouembre l'an mille trois cens cinquante par le iugement du Roy Iean, ainsi que dirons cy apres, & laquelle Ieanne d'Eu estoit veufue de deffunct Gauthier de Brienne Duc d'Athenes, & Connestable de Frãce occis à la iournée de Poictiers. Auant que passer outre en cest endroit, & afin d'oster d'erreur ceux qui suiuroient les memoires du seigneur du Tillet qui fait sortir ce Raoul Comte d'Eu, de la maison de la Marche

Annales de Vitré cha. 70.

Aucuns la nomment Louyse.

Genealogie de la maison d'Eureux.

&

& d'Engoulesme, ie diray ce que i'ay recouuert de la souche des Comtes d'Eu des registres de l'Abbaye de Fourquarmont par les mains de Guillaume de Guimeruille seigneur dudit lieu, & à present gouuerneur de Charles monsieur de Bourbon Comte de Soissons, que ces Comtes eurent source des Danois, & non de ceux de la Marche desquels ie vous feray vne description sommaire, & puis reuiendrons à nostre propos. Vous sçauez que les Normands sous Rou ou Rollon se domicilerent en vne partie de Neustrie, & qu'à Rou succeda son fils Guillaume dit longue Espée, & à cestuy Richard Ducs de Normandie: ce Richard eut quatre fils & vne fille, à sçauoir Richard qui fut Duc apres son pere, Robert & Mauger Archeuesques de Roüen l'vn apres l'autre, & Guillaume seigneur de Hiesmes, & depuis Comte d'Eu par donation que luy en feit le Duc Richard son frere l'an mille deux cens: de ce Guillaume vint Robert Comte d'Eu, & Iean Euesque de Lisieux: de Robert vindrent trois fils, Raoul, Guillaume & Robert: Guillaume succeda au Comté d'Eu, eut quatre fils, à sçauoir Henry, Robert, Guillaume l'aisné & Guillaume le Petit, qui viuoient sous Guillaume le Conquerant Duc de Normandie & Roy d'Angleterre: Henry l'aisné fut Comte d'Eu, qui espousa la fille de Robert Duc de Normandie, en eut deux fils & autant de filles, à sçauoir Beatrix & Mahaut: les masles estans Iean & Estienne, cestuy estant grand maistre de l'ordre des Templiers & Iean Comte d'Eu, qui espousa la fille du Comte d'Arondel d'Angleterre, eut quatre fils & deux filles, l'aisnée mariée au seigneur d'Estoute-ville, & l'autre au seigneur de sainct Remy: les masles furent Henry, Robert, Iean, & Henry: l'aisné Henry & second du nom fut Cõte d'Eu: Robert suiuit les armes, & mourut en Leuãt, & les deux autres furent auancez en l'Eglise: Henry l'aisné espousa la fille de Longueville appellée Mahaut, en eut deux fils, & autant de filles, à sçauoir Raoul & Guy, qui moururent ieunes, ainsi Alix fille aisnée fut Comtesse d'Eu, & mariée à Raoul d'Issouldun Comte de la Marche: & en cecy s'est trompé le susdit du Tillet, appellant cestuy d'Issouldun de Luzignen, comme ainsi soit que les maisons estoient separées: & quãd ce Raoul seroit cent fois Comte de la Marche, si ne le peut-il point estre d'Engoulesme, eu esgard à la genealogie des Comtes Engoulmoisins deduite par Aymar de Chabanez, & par consequent la famille d'Eu defaillant en Henry second: quant aux masles du sang Danois, elle demoura en la femelle, & tõba en la maison d'Issouldun. A Raoul premier succeda Raoul second qui espousa la fille du Duc de Bourgoigne, d'õt n'eut enfans, & en secondes nopces eut pour femme Eleonor fille du Comte de Bretaigne, d'où vint vne fille nommée Marie Comtesse d'Eu, mariée à Alphons fils du Roy de Hierusalem, & ainsi le sang d'Issouldun prit fin, & le Connestable Raoul ne sçauroit sortir des Comtes de la Marche: de ce mariage vint vn fils nommé Iean, & vne fille appellée Blanche Abbesse de Maubuisson. Iean fut Comte d'Eu, & espousa Beatrix de Chastillon fille du Comte de sainct Paul, de laquelle eut vn fils nõmé Iean, & deux filles: l'vne desquelles espousa le seigneur de Piquigny, & l'autre le Vicõte de Thoüars. Ce Iean fils de Iean succeda au Comté d'Eu, & espousa Philippe de Coussi Cõtesse de Guines: duquel mariage vint fils & fille, laquelle mourut en enfance, & le fils fut Raoul troisiesme du nom, & Comte d'Eu & de Guines, espousa la dame de Merlo, d'ont vint vn fils nommé Raoul quatriesme du nom Comte d'Eu & de Guines, seigneur de Neelle & Connestable de France, La fille duquel (comme dit auons) fut femme de Louys d'Eureux Comte d'Estampes & de Biscaye, surquoy i'ay fait ceste digression, afin de iustifier l'histoire, & regarder les raisons sur lesquelles chascun peut appuyer son dire, plustost que le desir que i'ay de contredire à homme du monde: ce Louys d'Eureux Comte d'Estampes mourut sans hoir de son corps, & gist à sainct Denys. L'vne des filles de Louys de France Comte d'Eureux fut Madame Marguerite mariée à Robert Comte de Bouloigne & d'Auuergne: la seconde fut Marie d'Eureux femme de Iean Duc de Brabant: & la troisiesme estoit la Royne Ieanne que Charles le Bel espousa en troisiesmes nopces. Philippe d'Eureux fils aisné de Louys de France espousa madame Ioanne de France fille du Roy Louys Hutin, qui luy porta le Royaume de Nauarre, duquel mariage vindrent trois fils & quatre filles: l'aisné des fils fut Charles premier du nom Roy de Nauarre: le second Louys de Nauarre (car ils laisserent le nom d'Eureux pour prendre celuy de Nauarre) Comte de Beaumont le Roger, qui espousa la fille aisnée du Duc de Durace & de Marie de Sicile, mourut sans enfans: le troisiesme

Les Comtes d'Eu ne sõt issus de la maison de la Marche.

fut Philippe de Nauarre: & des filles la premiere fut Ysabeau accordée au fils du Cőte de Flandres, mais mariée à Iean quatriesme du nom Comte d'Armaignac: la seconde fut Ieanne de Nauarre femme de Iean cinquiesme du nom Duc de Bretaigne, puis de Henry quatriesme du nom Roy d'Angleterre surnommé de Lenclastre: la troisiesme estoit la Royne Blanche espouse en secondes nopces du Roy Philippe de Valois: la quatriesme fut Agnez femme de Gaston Comte de Foix, ainsi que verrons en son lieu. Charles premier du nom Roy de Nauarre espousa madame Ieanne de France fille du Roy Iean, en eut deux fils & vne fille, à sçauoir Ieanne de Nauarre, mariée au seigneur de Rohan: l'aisné des masles fut Charles second du nom Roy de Nauarre: le second Pierre de Nauarre Comte de Mortaing, qui espousa Catherine d'Alençon cy dessus nommée. Charles Roy de Nauarre secőd du nom prit à femme Eleonor de Castille, & en eut vn fils qui mourut ieune, à cause que sa nourrice le laissa tomber, & deux filles, l'vne fut madame Blanche mariée au Roy d'Aragon, qui par ce moyen fut Roy de Nauarre: & ainsi print fin en masles du costé des aisnez la maison d'Eureux: la seconde fille fut Beatrix espouse de Iacques de Bourbon Comte de la Marche, & nommé Roy, à cause qu'il auoit en premieres nopces espousé Ieanne seconde du nom Royne de Naples. Du Roy d'Aragon (ou plustost Infant d'Aragon, car il estoit puisné de ceste maison, & s'appelloit Iean) & de Blanche de Nauarre vint vn fils & deux filles: le masle eut à nom Charles d'Aragon Roy de Nauarre, qui mourut sans enfans: l'aisnée des filles fut Blanche d'Aragon mariée à Henry quatriesme du nom Roy de Castille & de Nauarre, lequel par l'octroy & dispence du Pape la repudia, & prit pour femme Ieanne fille d'Edouard Roy de Portugal. C'est ainsi que parle le seigneur du Tillet, mais l'histoire de Castille dit autrement, à sçauoir que Blanche fut mise en sequestre pour les guerres qui se passoient entre luy & son beau-pere, & que ce-pendant ceste pauure Princesse fut empoisonnée en Bearn en la ville de Lescar, où elle mourut & fut enterrée, mais de cecy nous parlerons ailleurs plus amplement. Par la mort de ceste Blãche vint à la successiő de Nauarre Eleonor d'Aragon sa sœur mariée à Gaston quatriesme du nom, Comte de Foix, duquel mariage vindrent quatre fils & cinq filles, l'aisnée des fils fut Gaston Prince de Vienne, qui trespassa du viuant de ses pere & mere: le second fut Iean de Foix Comte de Narbonne qui espousa Marie d'Orleans cousine du Roy Louys onziesme, & sœur de Louys douziesme, eut deux enfans, fils & fille, à sçauoir Gaston Vicomte de Narbonne & Duc de Nemours, qui est celuy qui fut tué à la bataille de Rauenne en poursuyuant trop chaudement sa victoire: la fille fut Germaine, mariée à Fernand Roy d'Aragon, & en secondes nopces à Fernand Duc de Calabre, & fils de Federic Roy de Sicile: le troisiesme fils de Gaston Comte de Foix fut Pierre Cardinal du sainct siege: le quatriesme fut Iacques, qui mourut sans enfans: les filles furent, la premiere Marie espouse de Guillaume, Marquis de Monferrat: la seconde, Ieanne mariée à Iean Comte d'Armaignac, mourut sans enfans: la troisiesme eut à nom Marguerite mariée à François Duc de Bretaigne, & mere de madame Anne depuis Royne de France & heritiere de Bretaigne: la quatriesme fille fut Catherine mariée au Comte de Candale & Captal de Buchs: la cinquiesme fille eut à nom Eleonor, qui mourut en enfance. L'aisné des enfans, que nous auons dit estre mort du viuãt de ses pere & mere fut Gaston, & espousa Magdalaine de France fille du Roy Charles septiesme & sœur de Louys onziesme, mourut d'vn esclat de lance à Libourne ville de Gascoigne, laissant neantmoins vn fils & vne fille, à sçauoir Catherine depuis Royne de Nauarre, & François surnommé Phebus à cause de sa grande beauté: lequel mourant sans hoirs de son corps, & sans alliance matrimoniale: & ainsi la couronne de Nauarre, & les Comtez de Foix & Bigorre, la principauté de Vienne & seigneuries de Bearn & Biscaye, vindrent à Catherine de Foix sa sœur vnique, mariée à Iean fils d'Alain le grand seigneur d'Albret, qui par ce moyẽ fut Roy de Nauarre: & de ceste alliance vindrent deux fils & quatre filles: le fils aisné fut Henry d'Albret second du nő entre les Roys de Nauarre: le second fut Charles de Nauarre, qui mourut deuant Naples sans auoir esté onc marié: il y en a qui le nomment François: les filles furent, Anne l'aisnée accordée au Comte de Candale, mais mourut auant la consommation du mariage: les deux puisnées furẽt Catherine & Quitere religieuses, & la derniere fut Ysabeau de Nauarre mariée au seigneur de Rohan. Henry second du nom espousa madame

Garibay hist. d'Esp. liu. 28. ch. 33.

me Marguerite d'Orleans sœur vnique de François premier du nom Roy de France, ne laissant qu'vne fille, assauoir madame Ieanne de Nauarre qui a succedé aux estats & seigneuries de ses ancestres : elle espousa monsieur Anthoine de Bourbon Duc Vendosmois : duquel mariage vint Iean de Nauarre qui deceda ieune, & Henry à present regnant & troisiesme du nom, qui a espousé Madame Marguerite fille du Roy Henry second du nom Roy de France, & sœur des Roys François second, Charles neufiesme, & Henry troisiesme : vint aussi d'Anthoine & de Ieanne Roy & Royne de Nauarre vne seulle fille Madame Marguerite non encore mariée : & voila quant à la succession d'Eureux, qui a demeuré en quenoüille, & changé en la couronne de Nauarre trois ou quatre fois, y estans entrez par alliance ceux d'Aragon, de Foix, d'Albret & de Bourbon, si bien que commençant par le sang Royal de France, elle y est encore reuenue par le mariage du Prince Vendosmois auec la vraye, legitime & seulle heritiere de Nauarre. Et d'autant que ceste couronne Nauarroise fut premierement aux Comtes de Champaigne, ie vous en deduiroy la genealogie, n'estoit que suyuant l'ordre de l'histoire ie n'ay rien obmis de ce qui se peut dire des Comtes Champenois, ioint que le seigneur Pithou m'a releué de ceste peine en sa docte Carte genealogique des Comtes de Champaigne. Et estant sur le propos de la maison de Foix, faut que venions à cecy, qu'en cest an de mille deux cens quatre vingts & cinq, aduint ce que cy dessus ie vous ay dict du seigneur de Bearn Gaston de Moncade touchant la donation des pays de Bearn & Bigorre au Comte de Foix : & l'occasion en est telle que cy dessus ie vous ay alleguée, mais comptée d'autre façon par l'Historien vniuersel des Espaignes, parlant ainsi: Quelques iours auparauant s'estoit meuë vne question entre les Nauarrois & Gaston seigneur de Bearn pour certaine ville de la basse Nauarre (il entend parler de la Biscaye du costé de Ronceuaux) le nom de laquelle ville les autheurs ne mettent point : & ayant Roger Bernard Comte de Foix donné secours à son beau-pere Gaston, & tant fait & trauaillée auec les seigneurs Nauarrois, que le seigneur de Bearn eut paix & repos, pour recognoistre vn tel office d'amitié, le nomma & declaira son heritier vniuersel de Bearn, & de Bigorre : & pour plus grande asseurance de cecy, voulut que le tout fut confirmé par les trois estats qui priuerent le Comte d'Armaiguac (mary de la fille aisnee du seigneur de Bearn) de toute la succession, pour les raisons qu'ailleurs ie vous ay alleguees : & au reste ie vous repete ces choses en cest endroit, affin que vous marquiez le temps auquel elles sont aduenues. Tandis que la guerre d'entre les Roys de France & d'Aragon estoit enflammée d'vn costé, les François qui estoient en Nauarre ne dormoient point, ains estans en bon nombre tant de pied que de cheual, se resolurent de donner, & sur les terres d'Aragon, & sur celles de Castille, sçachans qu'à tous deux ces Roys, le Roy Philippe en vouloit, ayant receu de tous deux iniure. Laissans donc l'Aragonnois retiré en sa garnison à Logroño, furent se ruer sur le pays Castillain & feirent des courses iusqu'aux portes de Tolede, gastans & pillans tout le plat pays, sans trouuer aucun qui leur feit resistance : & se voyans estre maistres de la campaigne, se ruerent aussi sur les terres Aragonnoises. Le Roy d'Aragon aduerty de cecy, despeche vers le Roy Sanche de Castille, le priant de le secourir auec le plus d'hommes qu'il pourroit, d'autant qu'il voyoit bien que c'estoit à luy qu'on en vouloit, & les François, & Nauarrois n'aspiroient qu'à luy tollir & oster son Royaume : à cecy poussez & incitez Alphons Roy de Castille, du viuant duquel ces choses se passerent, pour la guerre qu'il auoit contre son fils. En somme les Castillans estoient diuisez, les vns estans auec Dom Sanche, les autres auec Alphons, & au secours des François, mais ce secours estoit si froid que merueilles, car ils vouloient bien donner le degast aux terres tant d'Aragon que Castille, mais non combattre contre Sanche, comme si les nostres eussent la guerre contre le pays, & non contre les Seigneurs qui y commandoient. Et fut cecy cause que les Nauarrois feirent tresues auec l'Aragonnois iusques en l'an mille deux cens quatre vingts & cinq, quelles furent rompues par l'Aragonnois, lequel ayant pris Aluarrazzin, vint assieger Tudele où estoit Dom Iean Nuñez de Lara, mais il y perdit son temps, & pource passa plus auant en Nauarre, où ayant

Garibay liu. 26. ch 5.

Guerre des François en Nauarre.

Aragonnois & Castillans vnis contre les François.

gasté le plat pays, se retira eu Aragon pour aller en Sicile, mais il fallut arrester en son pays, pour la venue du Roy Philippe le Hardy sur la Catheloigne, laquelle donna la mort à l'Aragonnois, & causa le trespas de Philippe, ainsi qu'auons dict cy dessus. Ce-pendant Dom Sanche estant mal d'accord auec le Roy de Grenade Iacob Aben Iucep, lequel fut mettre le siege deuant la ville de Xerez posée au pays d'Andalousie: car bien que Sanche eut tresues auec Mahomad Mir, si est-ce que le Roy de Marroc passé en Espaigne, ne vouloit entendre à cest accord, à cause que Sanche estoit deuenu Roy vninersel de Castille par le decez de son pere, & par consequent ennemy du nom des Mores. Mais Sanche l'ayant contraint de leuer le siege, Aben Iucep feit tant qu'il eut paix auec luy par le moyen de Mahomad Mir Roy de Grenade, & qu'ils eurent abouchement ensemble, quoy que Mahomad ne trouuast bon qu'ils s'entre-vissent: mais pour ne se les rendre tous deux ennemys, il feit ceste pratique, dequoy ie ne feray plus long discours: pource faisans fin à cecy faut aller voir Philippe le Bel en France prest se faire sacrer, suyuant l'ancienne coustume de ses predecesseurs Roys France.

DV SACRE ET COVRONNEMEMT DE Philippe le Bel Roy de France & de Nauarre: & hommage à luy faict par Edoüard Roy d'Angleterre.

CHAP. XXXVI.

L'an 1286.



EN l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingts & six (selon la supputation Romaine) le sixiesme de Ianuier, qui est le iour des Roys, fut sacré le Roy Philippe surnommé le Bel, à cause de sa beauté & maiesté de face, & quatriesme de ce nom à Rheims auec la Royne Ieanne de Nauarre, Royne dudict Royaume, & heritiere legitime des Comtez de Champaigne & de Brie, y assistans tous les Princes du sang & les Pairs, & Prelats du Royaume. Ce Prince estoit nay à Fontainebleau, où aussi il mourut ayant regné vingt-huict ans. Il eut de son espouse la Royne Ieanne quatre fils & trois filles: l'aisné fut le Roy Louys surnommé Hutin: le second le Roy Philippes surnommé le Long: le troisiesme le Roy Charles le Bel: le quatriesme fut monsieur Robert de France, qui accorda Constance fille de Federic troisiéme Roy de Sicile, mais il mourut en l'aage d'onze à douze ans, & gist en l'Eglise des religieuses de Poissy. L'aisnee des filles de ce Roy Philippe, fut Madame Marguerite de France Royne de Castille, espouse de Fernand quatriesme du nom fils du Roy Sanche vsurpateur de la couronne de Castille sur les enfans de la fille de sainct Louys: la seconde fille fut Madame Ysabeau de France femme d'Edoüard second du nom (apres la conqueste) Roy d'Angleterre: la troisiesme fut Madame Blanche de France: du mariage de laquelle auoit esté pourparlé auec le susdict Fernand Roy Castillan, mais elle mourut en bas aage. Dés que le Roy fut sacré, la premiere chose qu'il feit, fut d'asseurer l'estat de Flandres, & faire sommer Guy de Dompierre issu du premier estoc de Bourbon, non seulement de luy faire hommage, ains encore de faire iurer à la noblesse, & autres estats de Flandres les articles de l'accord fait l'an mille deux cens vingt-cinq entre le Roy Louys & Fernand Comte de Flandres, à cause que iusques alors bien que les

Philippe le Bel couroné à Rheims.

Enfans de Philippe le Bel.

Comtes

Comtes eussent iuré & affermé cecy, si est-ce que les estats auoient refusé de ce faire: & pour-autant en deffaut de ce, le Roy le desauoüoit pour vassal, & luy denõçoit la guerre. Guy se voyant pris à pied leué, respond qu'il ne tenoit à luy que le Roy ne fut obey, mais que les estats ne vouloient y entendre: En fin besoigna-il si bien qu'en vne assemblée tenue à Berghe, il fit accorder aux villes, & communautez, & à la la noblesse ce que iusqu'alors ils auoient reietté, craignans que le Roy ne leur feit la guerre, iurerent & affermerent tous vnanimement de tenir inuiolable ce qu'ils auoient promis. Le Roy pour mieux gratifier au Comte Flamand, luy donna & octroya le congé & licence de bastir & edifier vne maison de plaisir, qu'il auoit commencée pour le seiour, & esbat de son espouse la Comtesse Ysabeau, lequel bastiment fut faict aupres de la ville d'Audenarde. Ie vous prie considerer de quelle consequence est cecy, qu'vn Comte de Flandres ne peut bastir ny edifier vne place en son propre pays, sans le vouloir & consentement du Roy, & qu'il falloit que ceste piece emportast beaucoup au Roy & au Comte, puis que pour auoir licence de la faire & paracheuer, le Comte se sommet à vne grande seruitude: & le Roy pense auoir faict vne grande faueur au Comte par cest octroy & consentement. Tandis que le Roy dressoit son estat, & prenoit esgard à la reformation de ses pays, & à ouyr les doleances de ses suiects à son nouueau aduenement à la couronne, voicy le Roy Edoüard d'Angleterre qui se prepare pour passer en France pour diuerses occasions, mais sur tout esperant practiquer l'accord entre les Rois de France & d'Aragon, desquels il estoit allié & parent, d'autant qu'Alphõs Roy d'Aragon, fils de Pierre n'aguere decedé, auoit espousé Ysabeau fille de l'Anglois: & pour la venue duquel le Roy tint son Parlement à Paris apres Pasques, où assista l'Anglois, au deuant duquel estoient allez la pluspart des Princes iusques à Amiens, qui le conduirent à Paris. Ce fut en ce Parlement, ou plustost assemblée ordinaire des estats de France, qu'Edoüard feit hommage au Roy Philippe le Bel du Duché de Guienne, & autres terres qu'il possedoit au Royaume de France: là aussi (comme tesmoigne Thomas de Walsinghan) le Roy Philippe accorda plusieurs choses à l'Anglois, les Pairs y consentans, pour la liberté & immunitez de ses terres, que depuis on ne voulut point luy garder & tenir, mais cest autheur ne declare point quelles furent ces terres: là où Mathieu de Westmonstier en fait declaration, disant: Pour ces affaires & autres (il parle de l'accord d'entre les Rois de France, & d'Aragon) Edoüard suiuy des Euesques, Comtes & Barrons de son Royaume passa la mer, & fut receu honnorablement par le Roy Philippe, & par la noblesse Françoise, & fut logé à sainct Germain pres de Paris, où se tint quelque temps, & demanda à Philippe quelques terres que son aïeul le Roy Iean sans terre auoit perdues, lesquelles luy furent par le Roy Philippe octroyées: & luy accorda le mesme Roy de France, dix mille liures estrelins qui luy seroient payées tous les ans, & portées aux despens du Roy François iusqu'à la tour de Londres: auec ce, luy accorda quelques arrerages par luy pretendus sur la Normandie, à cause que ç'auoit esté l'heritage de ses ancestres. Iusqu'icy a parlé l'Anglois, dequoy noz histoires ne font aucune mention, se contentans de dire que l'Anglois feit hommage à Philippe sans passer plus outre, non qu'Edoüard ne feit plusieurs demandes, & que le Roy luy en accordast quelques vnes, mais le grand conseil & estats de France ne voulurent les accorder, ce que Mathieu de Westmonstier semble tacitement proposer, disant que depuis on ne tint à son Roy la promesse qu'on luy auoit faicte. Quoy qu'il en soit, l'Anglois fut long-temps à Paris, & iusqu'à la feste de Penthecouste, pour y voir le Chapitre general des freres Prescheurs, & auquel se trouuerent à diuers iours les deux Rois, & les Roines leurs espouses. Apres cecy Edoüard fut à Bourdeaux, cité capitale de Guienne (i'entends des pays que l'Anglois tenoit, lors eschantillez du corps de l'Aquitaine) où il tint les estats generaux de ses terres, & receut solénellemẽt les Ambassadeurs des Rois d'Aragon, de Castille & Sicile, non sans engendrer de grands soupçons, & defiances au cœur du Roy Philippe & de son conseil, craignant qu'il ne tramast quelque menée contre la France, & alliez d'icelle, veu que ces Rois estoient ennemis du Roy Philippe & de ceux de son sang: mais en fin on veit que l'Anglois mar-

Guy se sommet à l'accord faict par Fernãd son predecesseur.

Edouard I. du nom Roy Anglois vient en France.

Parlement tenu à Paris l'an 1286.

Edouard à Paris & où logé.

Qui detenoit l'Anglois long-temps à Paris.

Ambass. vers l'Anglois à Bordeaux.

m

choit droictement, & ne cerchoit que l'vnion de ces Princes. Aussi fut-ce luy qui commença practiquer celle deliurance du Prince de Salerne, Charles Roy de Naples, depuis executée & mise à fin, & de laquelle sera parlé cy apres, moyennée par luy enuers le Roy Alphons d'Aragon, qui contraignit le Sicilien son frere à y entendre. Estant le Roy Anglois au pays de Bourdelois, il y tomba griefuement malade au Chasteau de Blanquefort (appartenant à present aux seigneurs de Duras) & estant eschappé de ceste maladie, & euité le peril de mort pour lors, il se croisa auec plusieurs gentilshommes pensant faire le voyage d'outremer, lequel iamais il ne meit à execution. Mourut en cest an de mille deux cens quatre vingts & huict ce venerable Prelat Matthieu de Vendosme Abbé de sainct Denys grand conseiller des Roys, & Royaume de France, & lequel (comme auons veu cy dessus) fut Regent en France lors du voyage du Roy sainct Louys outre-mer auec Symon de Neesle, fort regretté & ploré de chascun à cause de ses vertus, & pour auoir seruy de support aux affligez & necessiteux, & de bon & sainct exemple à ceux sur lesquels il auoit authorité. En ce mesme temps Iacques fils de Pierre Roy d'Aragon auec sa mere la Royne Constance, se feit couronner Roy de Sicile, sans l'octroy, & inuestiture du Pape, ce qui fut cause que Honorie quatriesme, voyant le mespris continué en cestuy que la maison d'Aragon faisoit du sainct siege, excommunia aussi bien & le fils, & la mere, que son predecesseur Martin en auoit vsé à l'endroict du Roy Pierre: & sur la fin de l'an mourut le Pape Honorie quatriesme, & luy succeda Nicolas aussi quatriesme du nom sur le commencement de l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingt & huict. Ce-pendant la guerre continuoit en Nauarre contre l'Aragonnois, & où, pour & au nom de la Royne Ieanne estoit Viceroy vn gentil'homme François nommé Iean de Launoy, ainsi que l'historien Espaignol dict auoir recueilly de certaines Pancartes de l'Era, mille trois cens vingt-quatre qui est l'an de nostre seigneur mille deux cens cens quatre vingt & six. Ce Gouuerneur ou Viceroy, pour se concilier l'amitié de ceux du pays, & obuier aux ialousies & mescontentemens, si les charges estoient données à autres qu'aux naturels du pays, feit Colonnel general des trouppes Nauarroises, vn gentil'homme de Nauarre, appellé Dom Iean Corbaran, lequel se mit en campaigne, & luy vint au contre Dom Pierre Cornel Aragonnois, lesquels faisoient des courses, chascun sur les terres de son aduersaire. Mais Corbaran vsant indiscrettement de sa charge, donna bataille à Cornel, où non seulement il fut vaincu, ains encor' faict prisonnier, & Cornel apres ceste victoire se retirant, laissa au pays de Yaca le seigneur d'Ayerbe son Lieutenant pour s'opposer aux courses & rauages Nauarroises. Lesquels marris du precedent rencontre, se ruerent sur le pays d'Aragon, & furent assieger la ville de Termes, laquelle ils affligerent grandement, rafreschis de François y enuoyez par le Roy Philippe: & toutesfois ne peurent ils forcer la place, ains fallut que se retirassent sans rien faire autre cas que gaster tout le pays d'Aragon, voisin de la frontiere de Nauarre. Alphons Roy d'Aragon se voyant assailly de toutes parts, moyenna aussi auec le Viceroy & seigneur de Nauarre vne trefue, à cause qu'il estoit sur le pour-parler de la paix auec le Roy de France: & fut accordé que les Nauarrois & Aragonnois ne pourroient desormais faire courses les vns sur les autres sans le consentement, & expres congé des gouuerneurs des frontieres, & cecy sous peine de la hard, à quiconque feroit ou cötreuiendroit au contraire: que s'il escheoit quelque different, ou querelle entr'eux, fut dict que chascun des costez choisiroit deux Cheualiers honnorables pour estre iuges, & arbitres de cecy, lesquels feroient faire restitution de ce qui auroit esté rauy durant la trefue. Cecy pratiqué par l'Aragonnois, pour n'estre plus assailly de ce costé, & afin d'auoir moyen plus grand de se venger de Iacques Roy de Maiorque son oncle, pour le secours, & passage octroyé au Roy de France par ses terres, de sorte que luy courant sus, peu s'en fallut qu'il ne luy rauit sa couronne: tant y a qu'il luy osta plusieurs terres de celles qu'il possedoit en Roussillon, & sur les limites d'Aragon és monts Pyrenées, ainsi que porte l'histoire d'Aragon. En Naples & Sicile, ce-pendant les affaires estoient troublez (car il en faut discourir, pour la liaison de l'histoire, & que nous ne pouuons traicter ce qui est de France,

Edoüard malade à Blanquefort se croisa.

Mort de Matthieu de Vendosme Abbé de sainct Denys.

Trespas du pape Honorie 4. & election de Nicolas 4. 1288.

Gariuay hist. d'Esp. liu. 6. ch. 5.

Corbaran vaincu & pris par les Aragonois.

Termes ville d'Aragon assiegée.

Trefues entre les Nauarrois & Aragonois.

Alphons d'Aragon faict guerre à son oncle Roy de Maiorque.

de France, sans y entre-mesler cecy comme propre à nostre suiet) d'autant que Roger Lorie ne cessoit d'inquieter le pays Napolitain, se voyant la fortune en tous ses essais propice & fauorable. Iacques frere d'Alphons Roy de Sicile, ayant (comme nous auons dict) pris possession de son Royaume Sicilien, & se faict couronner contre l'authorité du sainct Pere le Pape, commença son regne par l'effusion du sang de ses suiets, à sçauoir d'Alain Leontin, & ses nepueux prisonniers, en Aragon qu'il repeta de son frere, & les feit iecter liez, & enclos chascun en vn drap dedans la mer, à cause (disoit-il) qu'ils auoient conspiré contre luy pour le seruice du Roy de Naples. Ce-pendant le Legat du sainct siege qui estoit à Naples, & monsieur Robert Comte d'Artois Regent du pays, voyans que les Roys de France, & d'Aragon, ne disoient mot, commencerent se preparer pour reprendre la Sicile sur ce nouueau Roy Iacques. A ceste cause dresserent, le plus secrettement qu'ils peurent, en la Poüille vne armée de quarante galeres, & vn tres-grand nombre de Caualerie, & fanterie pour les passer en Sicile, & sur ceste trouppe commandoit le Comte d'Auelin que Fasel appelle Regnaud, & neantmoins il se nommoit Bertrand seigneur de Baux en Prouence, duquel nous auons parlé cy dessus. Cestuy passant le long de la mer Ionique, & laissant le destroict de Messine, courut la rade de Sicile, & vint aborder le long de l'ancien pays de Leontins au Val de Nothe, & surprit la ville d'Auguste assise en vn Goulphe de mer, & la pointe d'iceluy, laquelle ville fut iadis nommée Chersonesse, à cause de son assiette & figure, estant presque enclose d'eaux de toutes parts: & saisissant la forteresse d'icelle, il y mit garnison de François. Le Roy Iacques qui estoit à Messine, fut soudain aduerty de cecy, pour ce enuoya soudain Roger Lorie, contre le Comte d'Auelin auec l'armée nauale, & il alla par terre vers Catane, & de là à Auguste, qu'il cuida reprendre dés son arriuée. Tant y a que se deffendans brusquement les nostres, il fallut en fin que quictassent la ville, & se retirassent au fort, attendans le reste de l'armée que le susdit Comte d'Auelin estoit allé faire haster, ce qui fut descouuert à Iacques par deux Iacobins prisonniers, & empoignez au sac de la ville. Ce qui fut cause que le Roy Sicilien depescha Roger auec ce qu'il auoit des galeres, luy commandant d'assembler tous les vaisseaux, & forces de l'Isle, & aller au deuant des François, & les assaillir & combattre auant qu'ils approchassent de Sicile: Or ceste guerre retarda la deliurance du Roy Charles de Naples suyuant que le tesmoigne Collenuce parlant en ceste sorte: Desia Edoüard Roy Anglois auoit presque acheminé les affaires à vn bon accord, & obtenu la deliurance de Charles sous bonnes & honnestes conditions: mais le Comte d'Artois, & le Cardinal de Parme Legat du sainct siege qui gouuernoient le Royaume de Naples, taschans de recouurer Sicile, empescherent ceste poursuitte: car prenans à soulde quelques galeres Venitiennes, & en retirant iusqu'à cinquante, tant de Toscane que d'ailleurs, & auec ceste armée donnée en charge à Regnaud de Baux Comte d'Auelin, ils feirent passer les François en Sicile, & occupperent la ville de Catane, & y mirent garnisons. Mais tandis qu'ils s'apprestoient d'enuoyer le reste de l'armée de Naples auant en Sicile, se ioignirent à eux Guy Comte de Monfort Gouuerneur de Toscane, & les autres amys, & alliez du Comte d'Artois, à sçauoir le Comte de Bologne, & Philippe fils du Comte de Flandres. Ainsi parle Collenuce, mais Fasel y adiouste le Comte de Brienne, lesquels asseurez de la prise de la ville susdicte, se mettent sur mer, resolus de conquerir la Sicile. Mais Roger leur vint au deuant, & rompit leur dessein, bien qu'ils pensassent l'accabler l'ayans assailly pour le trouuer pres de Naples, & ayant gasté les Isles voisines. Quoy qu'il en soit ils combattent furieusement, mais soit que les nostres ignorassent l'art de guerre sur mer, ou que Dieu ne voulut que les François possedassent la Sicile, comme ils eussent faict si l'Aragonnois eut esté deffaict, ils furent mis en route, & Charles Martel fils aisné du Roy prisonnier se sauuant auec le Comte d'Artois, là où les autres seigneurs furent pris, & conduits par le vainqueur Roger en Sicile. Or ne trouuez trop estrange si i'aduance le temps de ceste bataille, qui aduint l'an mille deux cens octante huict, d'autant qu'ayant faict mention de l'appareil

Iacques Roy de Sicile espand sang au cōmencement de son regne.

Armée Françoise en Sicile.

Fasel. Dec. 2. liu. 9. chap. 2.

Iacques Roy de Sicile aßiege Auguste.

Collenuce liure 5. de l'hist. de Naples.

Il cōtredit à Fasel.

Seigneurs Frãçois au camp du Napolitain

Deffaicte des Frãçois par les Siciliens.

Prise des seigneurs François.

d'icelle, ie ne pouuoy moins faire que de declairer quelle en fut l'issue, comme encor' ie diray, que ceux qui estoient assiegez à Auguste, fallut qu'accordassent auec le Roy Iacques, & luy rendissent la place, vies, & bagues sauues : & ce-pendant les seigneurs captifs furent conduits à Messine, où le Roy de Sicile les detint emprisonnez estroictement. Le Comte Regnaud d'Auelin se deliura en rendant vne place qu'il detenoit sur le Sicilien : les Comtes de Bologne, & de Brienne, & Philippe de Flandres se rachapterent pour argent, mais le pauure seigneur Comte de Monfort ne peut moyenner par rançon quelconque sa franche liberté, le Roy Anglois luy prestant ceste charité, & pratiquant cecy auec le Sicilien en vengeance de la mort de feu son cousin Henry, occis par ce Comte à Viterbe. En fin ce bon seigneur Guy de Monfort tombant malade en prison est visité des Medecins, & qui luy conseilloient de s'accoupler à vne femme, & que sans cela il ne pourroit guerir, & luy n'ayant sa femme auec luy, ayma mieux mourir que de soüiller son ame par adultere: d'autres tiennent qu'il fut empoisonné à la poursuitte des agens du Roy d'Angleterre, surquoy ie ne fais instance : tant y a qu'il ne vesquit point guere long temps en ceste captiuité, durant l'appareil de ceste guerre, auquel on employa presque vn an tout entier. Les Roys Alphons d'Aragon, & Iacques de Sicile, enuoyerent leurs Ambassadeurs à Rome, vers le Pape, & sainct Consistoire des Cardinaux pour bastir leurs excuses sur ce qui s'estoit passé entre leur pere deffunct, & le feu Roy Charles de Sicile. En premier lieu ils proposerent vne excuse pour purger ces deux Roys, de ce qu'ils n'auoient point enuoyé aucun vers le sainct siege depuis la mort du Roy leur pere, disans que les passages estans clos pour les guerres, auoient aussi empesché qu'ils n'auoient faict leur debuoir : mais ceste excuse estoit sans appuy, veu les courses de Roger Lorie qui auoit voltigé iusqu'au port d'Ostie, où il pouuoit conduire les deputez de ces Roys, si par cas Alphons & Iacques eussent desiré de se soumettre au Pape. Et quant au faict des Vespres Siciliennes, ils se disoient incoulpables, & par-ainsi non dignes d'vne telle punition que d'estre excommuniez, puis qu'ils ne consentirent onc au massacre, duquel ils ignoroient encor', si iamais leur pere auoit eu cognoissance auant l'execution d'iceluy. Au reste, que pour l'esgard du Royaume Sicilien, Iacques proposa que luy estant fils de l'heritiere de Mainfroy, & ayant iouy du viuant de son pere, & par l'inuestiture du Pape Nicolas troisiesme, il ne pouuoit en quelque sorte que ce fut, croire que sa saincteté souffrit & endurast qu'autre le molestast en ceste possession & ioüyssance : comme ainsi soit qu'il se soumettoit de bon cœur au iugement du sainct siege, & estoit prest & appareillé à luy faire l'obeissance, foy, serment, & hommage que les Roys de Sicile ses predecesseurs auoient tousiours coustume de faire aux souuerains Euesques de l'Eglise de Rome. A plusieurs poincts proposez par ces agents, le Pape ne daigna faire aucune responce : trop bien dict il, qu'il seroit fort ioyeux si les Roys Alphons, & Iacques estoient tels qu'ils se chantent, à sçauoir obeissans à l'Eglise : mais voyant que l'effect ne correspondoit point à la parolle, & que sans cesse ils affligeoient au possible les terres du fief de l'Eglise, il se persuadoit aussi que leur summission estoit pleine & farcie de fard, & de malice: ce qui se voyoit assez en ce que l'Aragonnois empeschoit l'interdict mis par sa saincteté au Royaume, & seigneuries d'Aragon, & qu'il auoit vsurpé les biens de son oncle le Roy de Majorque, pour ce seul respect qu'il auoit tenu & suiuy le party de l'Eglise. Dict en outre le Pape qu'il ne tenoit point Alphons pour Roy d'Aragon, veu que ce Royaume appartenoit par le iugement du sainct siege à Charles Comte de Valois, & frere du Roy de France : & quand cela ne seroit ainsi, neantmoins sa saincteté ne pouuoit, & ne debuoit aucunement fauoriser la cause d'Alphons tant qu'il tiendroit en prison Charles successeur du deffunct Roy de Sicile Prince de Salerne, veu que son innocence, & qu'iniustement & à tort on le detenoit captif. Par-ainsi il conclust & arresta que si les Roys Alphons, & Iacques vouloient se soumettre à son iugement, & receuoir droict du sainct siege, il estoit prest & appareillé à leur faire droict & iustice, suiuant que son rang le commandoit, & que le merite de ces deux grands Princes sembloit le requerir. Ce-pendant Edoüard Roy d'Angleterre ne cessoit tant qu'il pouuoit de pratiquer la paix d'entre Charles Prince de Salerne, & l'Aragonnois, laquelle eut esté faicte plus à l'aduantage

Seigneurs François deliurez à rançon.

Guy de Monfort meurt en prison.

Continẽce de Guy de Monfort.

Ambassadeurs d'Aragon, & de Sicile vers le Pape.

Responce du Pape aux Ambassadeurs d'Aragon & de Sicile.

à l'aduantage de Charles, que ne fut si noz gens n'eussent esté deffaits par Roger, & en fin moyenna-il vn pourparler & abouchemēt entre luy & Alphons Roy d'Aragon faict à Oloron cité de Bearn : l'Aragonnois ne se defiant point de Gaston de Moncade son parent, & moins du Comte de Foix, pour l'ancienne amitié qui auoit esté tousiours entre les Rois d'Aragon, & les maieurs de ce Comte. En somme il fut arresté que Charles seroit deliuré sur sa foy, & en donnant ostages suffisans iusqu'à l'effect, & accomplissement des conditions de la deliurance par luy promises & iurées, qui furent telles. Charles s'obligeoit de faire, & moyenner tant enuers Charles, frere du Roy de France, & Comte de Valois, & d'Alençon, & presomptif Roy d'Aragon, qu'il quictast le tiltre de Roy d'Aragon, & tous droicts qu'il pouuoit pretendre en ceste couronne par l'octroy que luy en auoit esté faict par le Pape Martin 4. du nom : que le mesme Charles Prince de Salerne iureroit d'obtenir du Pape Nicolas quatriesme, que Iacques frere d'Alphons fut receu pour vray, & legitime Roy de Sicile, & que sa saincteté l'inuestist du Royaume, & luy en mit la couronne sur la teste : & que tout cecy fut faict & poursuiuy aux despens du susdict Prince de Salerne. Et là où il ne pourroit obtenir ny du Comte de Valois, ny du Pape ce que dessus : il iura, promit, & asseura en foy & parolle de Prince, que dedans trois ans, qui estoit le terme, & limite prefix à ces conditions, il retourneroit aux prisons de l'Aragonnois ainsi qu'il estoit au parauant. En tesmoignage, & pour asseurance dequoy il donna, & liura pour ostages ses trois fils (d'vn grand nombre qu'il en auoit) à sçauoir Louys, qui depuis fut de l'ordre de sainct François, & Euesque de Tholouse, & en fin canonisé : Robert qui regna depuis sur les Napolitains, & Iean Prince de la Morée, qui mourut fort ieune : & auec ces Princes il donna encore cinquante gentils-hommes Cheualiers, choisis d'entre les premiers, les plus genereux, riches, & mieux apparentez de son Royaume : lesquels estans mis és mains d'Alphons, soudain il sortit de prison, & s'en vint en la cour du Roy Philippe. Là feit-il tout effort possible, pour destourner son cousin de Valois, de renoncer au droict qu'il se disoit auoir sur le pays d'Aragon, mais il perdit son temps, d'autant que Charles ne voulut onc se laisser persuader, resolu d'auoir celle couronne qui luy auoit esté erigée par le sainct siege de Rome. Cecy fut cause qu'il partit de France, & s'en alla en Italie suiuy de plusieurs gentils-hommes François, & Prouençaux, & entre autres d'Aimery Vicomte de Narbonne, la race duquel a duré iusques à nostre temps, & pense qu'il y en ait encore, bien que la seigneurie ne soit tombée entre leurs mains. Il passa par la Lombardie, & par les terres suiectes aux Florentins, à sçauoir celles qui estoient de la faction des Guelphes, laissant Arezze Gibelline à part, il s'achemina vers Chiusi, trauersant les sommets du Mont Apemnin, & vint à Peruse, où lors estoit le Pape Nicolas quatriesme de ce nom. C'est là qu'il se plaint de l'iniquité des articles de sa deliurance, & de la force qu'on luy auoit faict, lors qu'il luy fallut liurer ses enfans en ostages : ce qu'estant iugé tortionnaire, & non valable par sa saincteté, il fut declaré par icelle, Roy des deux Siciles, & deçà & delà le destroict de Messine, absous de sa promesse, & maintenu au tiltre de son Pere, comme feudataire de l'Eglise, le Pape le sacrant & couronnant en la susdicte cité de Peruse, l'an de nostre salut, mille deux cens quatre vingts & neuf : du sacre duquel, & autres Rois de Sicile, il ne sera inconuenient si ie vous discours, & monstre les ceremonies, lesquelles se font en la sorte que s'ensuit.

Pourparler des Rois à Oloriō cité de Bearn.

Conditions de la deliurance de Charles 2. du nom Roy de Naples.

Quels ostages donnez par Charles 2. à l'Aragonnois.

Charles Comte de Valois ne veut quitter sō droit en Aragō.

Charles arriua vers le Pape à Peruse.

Ceremonies des Sacre, & couronnemens des Rois de Naples faicts par les Papes.

LE PAPE estant entré en l'Eglise, quelque part qu'il doibue faire ceste ceremonie, & vestu de ses habits Pontificaux, & assisté des Cardinaux & ministres accoustumez, va à l'autel, ou ayant prié, & adoré Dieu, monte en sa chaire, & s'y asseoit, à sçauoir sur vn eschaffaut preparé pour sa saincteté, deuāt le grand autel. Vers sa saincteté faut q̃ vienne le Roy

Napolitain au lieu où elle est assise pour luy faire l'hommage & serment de fidelité: tellement qu'auaut que la Messe soit commencée, le Roy entre en l'Eglise, & vient iusqu'aux degrez de l'autel, où le Pape le reçoit, le baise & embrasse fort gracieusement. Le Roy estant releué (car le Pape l'embrassant il se tient de genoux) le Pape le prend par le bras dextre, & le Doyen des Cardinaux Diacre le conduict par le bras senestre deuant l'autel, où le sous-Diacre tenant le texte des Euangiles, le Roy y met la main dessus, & iure vsant de ces parolles: I'ay Charles par la grace de Dieu Roy de Sicile, fais plein & lige hommage, & vasselage à la saincte Eglise de Rome, pour le Royaume de Sicile, & toute la terre qui est outre le Far de Messine, iusqu'aux confins & bornes des terres d'icelle Eglise de Rome, la cité de Beneuent exceptée, auec tout son terroir, finages, destroits, & appartenáces, suiuant que ces anciens destroits, & finages ont esté iadis, & seront cy apres bornez & separez de noz terres, pour estre de la iurisdiction du sainct siege: iure, & promets d'estre dés à present & à iamais fidele, & obeissant à monsieur sainct Pierre, & à mon seigneur le sainct Pere, qui seéra en ce sacré siege de Rome, & à tous ses successeurs y entrans canoniquement, & obeiray à la saincte & Apostolique Eglise de Rome. Que iamais ie ne me trouueray en conseil qui leur preiudicie, ny en faict qui leur soit dommageable, soit pour leur mort, ou capture & prison, ou blessure: que ie ne reueleray onc les secrets qui me seront communiquez soit de leur bouche ou par lettres, ou par messages, & ne feray (à mon escient) ne diray chose qui leur soit preiudiciable. Et si ie sçay qu'on face traicte ou machine, chose qui leur puisse nuire, ie m'y opposeray, & l'empescheray de toute ma puissance: & ne le pouuant faire, ie les en aduertiray, afin qu'ils s'en donnent garde. Outre ce, ie iure & promets que ie deffendray la Papauté, & le droict de sainct Pierre tant au Royaume de Sicile, que terres susnommées, & donneray secours au Pape qui est à present & à ses successeurs esleuz canoniquement contre tous ceux qui voudront enuahir les terres appartenantes au sainct siege: sans que iamais ie contreuienne à ce serment. Et ainsi m'ayde Dieu, & ces sainctes Euangiles, si ie ne les ayde, deffens & maintiens contre toute espece, estats & conditions de personnes contenues au present instrument, ou lettres d'octroy faict à moy de ce Royaume, & couronne: ce que inuiolablement ie garderay, & parfaictement accompliray sans que iamais y contreuienne: & ainsi m'aide Dieu, & ces saincts Euangiles. Cecy faict, le Pape s'agenoüille sur l'eschaffaut susdict, & le Roy se prosternant tout à plat à terre, le sous-diacre chante la Letanie sur luy, les autres Chappellains & sous-diacres luy respondans, & icelle finie, vn des Prestres Cardinaux dict *Pater noster*, puis ces versets: Sauue ô Dieu ce tien seruiteur, ayant en toy esperance: Sois luy, Seigneur, vne tour de force, deuant son ennemy: & que son aduersaire ne puisse rien contre luy, & que le fils d'iniquité ne tasche de luy porter nuisance: apres dict ceste oraison. Seigneur Dieu ie te prie d'estédre la dextre de ton celeste secours sur Charles nostre Roy ton seruiteur, afin qu'il te cerche de tout son cœur, & qu'il merite d'obtenir de toy ce qu'il te demande par Iesus Christ ton fils nostre seigneur. Nous te prions, seigneur Dieu, de preuenir par ta saincte inspiration noz œuures, & les fais continuer par ton secours, afin que toutes noz actions, & prieres commencent en toy, & par toy finissent, par Iesus Christ ton fils nostre seigneur. Cecy dict, le Roy se leue, & le S. Pere se remet en sa chaise, où il se tient iusqu'à ce que le Roy soit oingt. Or l'onction est faicte par l'Euesque d'Ostie, qui est celuy mesme qui sacre les Papes: & faict cecy pres d'vn autre autel, vn peu loing de celuy du Pape: & luy oingt les mains, la poictrine, les espaules, & les deux ioinctures des bras, disant l'oraison qui s'ensuit: Seigneur Dieu tout pouuant, auquel appartient toute puissance & dignité: nous te supplions deuotement, & requerons tres-humblement qu'il te plaise octroyer à Charles nostre Roy ton seruiteur l'effect prospere, & heureux de sa Royale dignité, afin qu'estant estably sous ta puissance, pour la deffence de ta saincte Eglise, les choses presentes ne luy nuisent en rié, & que celles à venir ne luy dónent empeschement, ains inspiré de la grace du sainct Esprit, il puisse iustement regir le peuple qui luy est soumis, & qu'il te craigne en toutes ses œuures à iamais, & tasche sans cesse de t'estre aggreable, par Iesus-Christ nostre seigneur en l'vnité du sainct Esprit, ainsi soit il. Dieu fils de Dieu Iesus-Christ nostre seigneur, qui a esté oinct par

Serment du Roy de Sicile faisant hommage au Pape.

ton

ton pere de l'huile de liesse par dessus ses consorts, espande par la presente onction sacrée, l'infusion du sainct Esprit consolateur sur ton chef: & te departe sa benedictiõ, la faisant penetrer iusqu'à l'interieur de ton ame, afin que par ce don visible, & maniable, tu obtiennes les graces inuisibles: & qu'ayant par sa misericorde mis à fin iustement à ce regne temporel, tu puisses auec luy regner eternellement, ainsi soit-il. Ceste onction paracheuée, le Pape monte à l'autel, & le Roy est vestu de ses ornemẽs Royaux, puis conduit iusqu'à l'autel où est le Pape, qui le reçoit au baiser, & le faict mettre aupres du premier Cardinal Diacre: & la confession estant faicte, & le Pape ayant encensé l'autel, le Roy est conduit en son throsne pres le Pulpitre, où il s'assied auec les Archeuesques, Euesques, & seigneurs de son Royaume. Au reste, oultre les oraisons du iour que sa saincteté chante à la Messe, elle dict les suyuantes pour le Roy sacré. Dieu protecteur de tous Royaumes, fais que ce tien seruiteur Charles nostre Roy puisse triompher par ta vertu, afin que luy estant faict Roy par ton ordonnance, soit aussi tousiours puissant par ta deffence: par Iesus-Christ ton fils nostre seigneur. Reçoy (seigneur) les prieres & offrandes de ton Eglise, pour le salut de ton seruiteur Charles nostre Roy qui t'en supplie: & employe tes anciens miracles de ta dextre, pour la tuition de tes peuples fideles, afin que les aduersaires de la paix estans vaincus, les Chrestiens te puissent librement seruir, par Iesus-Christ nostre seigneur. Dieu tout puissant & eternel, octroye à Charles nostre Roy ton seruiteur, le secours celeste, afin que la tranquillité de l'Eglise ne soit troublée par aucune tempeste de guerres, par Iesus-Christ nostre seigneur. Apres que l'Epistre est chantée, le Roy est conduit pres de l'autel où le Pape doibt consacrer: où aussi vient le Pape, qui prenant l'espée Royale de dessus l'autel, la liure au Roy, luy disant: Prens le glaiue que noz mains ont tiré de dessus l'autel sacré, & lesquelles mains quoy qu'indignes sont neãtmoins consacrées par l'authorité des Apostres, lequel glaiue nous t'octroyons par l'office, & grace de nostre benediction, pour la deffence de l'Eglise, comme estant ordonné de Dieu, pour punir les mauuais, & conseruer les bons. Et te souuienne que c'est de ce glaiue que le Psalmiste a prophetisé disant: Ceins o tres-fort, ton glaiue sur ta cuisse afin que par iceluy tu exerces la force de iustice, & destruises puissammẽt l'iniquité, deffendes, & soustiennes la saincte Eglise de Dieu, & les Chrestiens fideles: & ensemble ruines, & destruises les faux Chrestiens, & les ennemys de nostre saincte religion: sois le deffenseur debonnaire des veufues & orphelins, restablisses ce qui est desolé, couserues ce qui est restauré, venges & punisses les iniustices, faces continuer ce qui est bien ordonné: afin qu'en ce faisant, & plein de vertu & enrichy de iustice, tu puisses regner sans fin auec le sauueur du monde duquel tu portes la figure, ainsi soit il: & lors il luy ceint l'espée: disant. Sois ceint de ton glaiue (tres-puissant) & le porte sur ta cuisse: & sçache que les saincts ont vaincu les puissances mondaines, non par le glaiue, ains auec la foy. Le Roy ayant l'espée ceinte la desgaine, & en faict deux ou trois tours, puis la remet en son fourreau, estant faict Cheualier de sainct Pierre: Puis le Pape prend la couronne Royale qu'il met sur la teste du Roy, disant: Prens la couronne Royale, l'enseigne, & marque de gloire au nom du pere, du fils, & du sainct Esprit, afin que mesprisant le serpent ancien, & ne tenant compte aucun des vices, ny de leur soüilleure tu aymes tellement la misericorde, & la iustice, & viues si bien, si iustement, & si misericordieusement que tu reçoiues la couronne du Royaume eternel de la main de nostre seigneur Iesus-Christ en la cõpaignie de tous ses saincts: ainsi soit-il. Et faut que le Roy soit de genoux, tandis que le Pape luy met la couronne sur la teste, comme aussi quand il luy met le sceptre en la main droicte, & la pomme d'or en la senestre: ce que faict, il dict ceste oraison. Nous te prions Dieu tout puissant qu'il te plaise regarder des yeux de ta clemence, & serenité ce glorieux Roy Charles ton seruiteur: afin que comme tu as benis Abraham, Isaac, & Iacob, tu luy eslargisses les benedictions de grace spirituelle, & te plaise l'arrouser de la plenitude de ta puissance, luy donnant de la rousée du ciel, & gresse de la terre, abondance de froument, vin, & huile, & planté de tous fruits, & semences, & par la largesse liberale de ta diuine main luy donner longue vie, & que luy regnant son pays ioüisse de santé du corps, de paix inuiolable en son Royaume, de glorieuse dignité en son palais, & que sa puissance Royale resplendisse deuant les yeux des hommes comme la

ſplendeur brillonnante de quelque lumineuſe planette. Octroye luy, o Dieu tout puiſſant, ceſt heur qu'il ſoit le tres-fort protecteur de ſon pays, le conſolateur des Egliſes & ſacrez monaſteres, leſquels auec grande deuotion & pieté, il deffende par ſa Royale magnificence: qu'il ſoit redoutable à ſes ennemys, aymé des Princes & Prelats de ſon Royaume, vers leſquels il ſe monſtre doux, liberal, & debonnaire, tant que de tous il ſoit aymé, craint & reueré: & qu'ayant veſcu glorieuſement en ce monde, il iouiſſe de la vie eternellement heureuſe en la gloire celeſte. Par noſtre ſeigneur Ieſus-Chriſt, qui vit & regne au ſiecle des ſiecles ainſi ſoit-il. Benis ſeigneur Dieu, nous te prions, Charles noſtre Roy: lequel nous croyons que tu nous as donné pour le ſalut de ton peuple, fais qu'il paruienne auec force, & ſanté du corps iuſqu'à vne vieilleſſe vigoureuſe, & iouiſſe de la felicité par luy au ciel deſirée: Fais que nous ayons aſſeurance d'obtenir de toy pour ton peuple celle grace qu'obtint Aaron au tabernacle de l'alliance: que Heliſée en adouciſſant l'amertume des eaux, Ezechias giſant au lict malade: & que le vieillard Zacharie impetra de toy au temple. Soit noſtre authorité telle ſur le peuple pour le regir que celle qu'eut Ioſué ſur l'armée Hebraique: que Gedeon eut en ſes batailles, que ſainct Pierre receut lors que luy donnas les clefs des cieux: & que ſainct Paul eſtant faict Apoſtre des Gentils: & que le ſoing des paſteurs prouffite tout ainſi en ta ſaincte Bergerie, comme Iſaac prouffita en ſes fruits, & Iacob en ſes trouppeaux: ſoit ton plaiſir de preparer ainſi noz voyes, o Dieu qui vis & regnes glorieux eternellement: ainſi ſoit-il. Puis le Pape beniſſant le Roy dict: Dieu le pere de gloire eternelle ſoit en ton ayde, & te deffende: que le tout puiſſant te beniſſe: qu'il exauce en tout & par tout tes prieres: empliſſe ta vie d'vne grande & heureuſe longueur de iours: eſtabliſſe le throſne de ton regne, & conſerue à iamais tes ſuiets, & ton peuple: confonde la face de tes ennemys: flouriſſe ſur toy la ſanctification de noſtre ſauueur Ieſus-Chriſt: afin que luy qui ta donné le Royaume en ce monde, t'octroye auſſi és cieux le ſalaire des bien-heureux: ainſi ſoit-il. Ces choſes ainſi paſſées, le Roy ſe proſterne aux pieds du Pape, leſquels il baiſe: & le Pape le ſouſleuant le reçoit au baiſer de la bouche, comme auſſi tous les Diacres aſſiſtans à l'autel le baiſent, puis les Eueſques Cardinaux, & en fin les Preſtres Cardinaux, chaſcun ſelon ſon ordre: ce que faict le Roy eſt vn temps ſous le Ders, & pauillon du Pape couronné, & tenant le ſceptre en vne main, & la pomme d'or en l'autre: & quand les Chantres chantent alleluya il eſt conduit en ſon throſne, aſſiſté des ſeigneurs de ſon Royaume, iuſqu'apres l'Euangile, & que le ſymbole des Apoſtres eſt chãté, puis viẽt à l'offrande, & le Pape lauant les mains, le Roy ſe tient pres de l'autel de genoux, & attend la fin de la meſſe: Et quand ce vient à la communion, le Roy laiſſe, & met bas & couronne, & pomme d'or, & ſceptre, & ſe renge parmy les Diacres Cardinaux, tellement qu'il eſt tout ioignant celuy qui a chanté l'Euangile à la dextre du Pape, lequel ayant vſé le ſainct ſacrement, le vient donner aux Cardinaux qui ont chanté l'Euangile & l'Epiſtre, ſuiuant la ſaincte couſtume: & apres eux le Pape eſtant aſſis & ayant ſa tiare, ou couronne ſur la teſte il donne la ſacrée communion du corps & ſang de noſtre ſeigneur au Roy, mais il le baiſe premierement, & le Roy baiſe la main de ſa ſainctete puis reçoit le treſſainct ſacrement de noſtre ſalut: & le Cardinal Diacre eſt celuy qui luy donne le ſang, & calice par l'infuſion d'vn petit tuyau: ce que faict le Roy retourne à ſon throſne, & luy remet on la couronne ſur la teſte, & le ſceptre, & pomme d'or en ſes mains. La meſſe eſtant finie, le Roy ſe trouue où le Pape doibt monter à cheual, & faut qu'ayant la couronne en teſte il luy tienne l'eſtrief, & tout à pied conduiſe quelque peu la monture de ſa ſainctete, la menant par la bride: puis montant à cheual, il accompaigne le Pape iuſqu'à ſon Palais: & là mettant pied à terre, il prend les reſnes de la monture du Pape, & comme auparauant il luy tient l'eſtrief lors qu'il deſmonte: & lors il remonte ſur ſon cheual bardé, & richement equippé, portant le ſceptre en main, & la pomme d'or, & ayant la couronne ſur la teſte, & ſ'en va en ſa maiſon, où le feſtin eſt dreſſé pour la nobleſſe. Voila ce que i'ay recueilly du ſacre des Roys de Naples & de Sicile, & des ceremonies y obſeruées, & ſummiſſion du Roy au Pape, pour tenir ſon Royaume de l'Egliſe. I'ay adiouſté cecy quoy qu'il ſemble hors de propos, mais ces Roys Napolitains ayans eſté enfans de France, n'eſt inconuenient d'enclorre leur aduancement parmy les autres affaires,
veu

veu mesmement que dés l'entrée de nostre histoire, i'ay proposé que i'escris ce qui s'est passé en ce Royaume, c'est à dire, par le maniement de ceux qui en sont sortis, quelque part qu'ils ayent pris addresse. En somme Charles second du nom fut declaré, sacré, & couronné Roy des deux Siciles, soit que le Pape n'y pensast point, ou qu'il le feit tout à escient, & qu'il ne voulut authoriser l'accord passé auec l'Aragonnois, afin que par ce moyen il taschast de ruiner Iacques Roy de Sicile.

De la naissance de Louys dict depuis Hutin, fils aisné du Roy Philippe le Bel, & plusieurs occurrences aduenues tant en France, Italie, qu'en Leuant.

CHAP. XXXVII.

I'AY dict cy dessus, que Charles premier du nom Roy de Sicile, eut le droict que Marie fille de Federic, bastard de l'Empereur Federic, deuxiesme du nom, se disoit auoir au Royaume de Hierusalem, & que de là depuis les Rois de Naples, se sont portez pour titulaires de Hierusalem, ce qui causa vne grande diuision en Leuant : veu que Hugues de Luzignen Roy de Chypre, repetant son ancien heritage, se feit couronner à Acre pour Roy de Hierusalem : à ce consentans les freres Cheualiers tant du Temple, que de l'hospital de sainct Iean, qui lors auoiẽt le maniement des affaires en Palestine, & sans lesquels il ne se passoit chose qui fut de consequence. De cecy estant aduerty Charles deuxiesme Roy de Naples, & iugeant que cela estoit faict à son preiudice, marry contre les Templiers & Hospitaliers, cause de ceste election du Chypriot, feit saisir tous les reuenus & commãderies que ces Cheualiers croisez auoiẽt en ses terres & seigneuries. Et ainsi estant la Chrestienté toute diuisée en factions, les Rois prests à se guerroyer, le Pape nourrissant la discorde entre le Napolitain & le Sicilien : les Geneuois, & Pisans s'entre-faisans la guerre pour la possession de l'Isle de Corse : les Venitiens estans occupez, & detenus en la guerre contre le Comte Mainard, pour le pays d'Histrie : la Germanie estãt pleine de factiõs : l'Empereur faisant la guerre en Suisse, & les Anglois & Escossois ne discontinuans leurs anciennes querelles : voicy que Melechsait Sultan d'Egypte estãt mort, Alphir fut esleu en son lieu par les Mamalus, & soldats de la porte. Cestuy informé de tant de diuisions qui affligeoient la Chrestienté, & que les Grecs s'estoient separez de l'vnion de l'Eglise Romaine, à laquelle la foy de Michel Paleologue les auoit sommis, s'asseurant qu'vn regne diuisé ne pourroit subsister, ne faillit aussi de mettre vne grande armée en campaigne, & d'aller assieger la cité de Tripoli, tenue par les Chrestiens. Ceste pauure cité bien que forte d'assiette, estoit neantmoins sans garnison autre que des Citoyens : dequoy aduertis les Geneuois qui estoient à Caphe ville assise sur la mer Pontique, & en la Peninsule Taurique, au pays des Scythes, Européens, sur laquelle ils commandoient, ne faillirent aussi de mander secours aux Tripolitains. Pour faire court, Alphir voyant la difficulté d'auoir ceste place d'assaut, à cause du secours qui y estoit venu par mer, il commença se seruir de la mine, durant laquelle il amusoit les Chrestiens par assauts, d'autresfois les sommoit à faire quelque abouchement, iusqu'à ce que la mine fut à fin estendue iusqu'au milieu de la place de la ville, sans que iamais les Chrestiens s'en apperceussent. Le Barbare ayant son cas prest au mois d'Auril, l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingts dix-neuf, feit mettre le feu à son camp, comme si desperant de pouuoir forcer la place, il leuast le siege, afin de mieux tromper les nostres, lesquels voyans cecy se retirerent des rampars chascun en son logis, pour prẽdre repos, lequel leur auoit esté denié vn fort long tẽps. Mais ils eurent vn estrange resueille-matin : car sur le poinct du iour, l'ennemy esuentant la mine, entre par diuers lieux en la ville, & emplit tout de cris, frayeur, fer, & feu, auant que les nostres fussent esueillez, & moins qu'ils eussent pris les armes. Quoy plus, il fut fait vn piteux massacre de Chrestiens, & n'eut esté Benedict Giacarie Geneuois, qui estoit au port auec ses galeres, il ne se fut sauué vn seul Chrestien :

Henry Roy de Chypre faict Roy de Hierusalem.

Charles 1. du nõ Roy de Naples saisit les biens des Templiers, & pourquoy.

Diuisions en la Chrestienté.

Alphir Sultã d'Egypte.

Tripoli assiegé par Alphir.

Caphe cité Scythique iadis nommée Theodosie.

Ruse d'Alphir pour prendre Tripoli.

De Nãgis faict aduenir cecy l'an 1288.

mais cestuy-cy receuant ceux qui se sauuoient tandis que le Barbare s'occupoit au pillage, les côduit en Chypre. En somme, Tripoli estant pillée, saccagée, & bruslée, le tyran feit abattre les murs & combler les fossez: & d'autant qu'à vn quart de lieuë de la ville, y auoit vn fort, nommé Telesin, tenu par les nostres, il l'assiegea, & ne pouuant l'auoir par force, se resolut de l'affamer: ce que voyans les Chrestiens de la garnison, viennent à parlementer, & se rendirent vies, & bagues sauues: & le Barbare y mit forte garnison, afin que les Chrestiens ne peussent delà en auant fortifier Tripoli, & en faire comme iadis leur retraicte. Et pour faire court, il la prit par force, brusla & ruina les citez de Sydon & Barutz, assiegea Tyr par mer & par terre, laquelle il prit par composition, laissant sortir les Citoyens auec tout autant de leurs biens qu'ils pouuoient emporter à vne fois sur eux & leurs cheuaux, & leur permit de les porter sur mer, & se retirer où bon leur sembleroit. En fin il se feit maistre & seigneur de toutes les villes de Syrie & Palestine, sauf d'Acre qu'il n'assaillit point, afin de n'irriter les Princes d'Occident, & les inciter à luy faire la guerre: pour ce aussi feit-il trefues auec les Venitiens, & autres seigneurs Chrestiens pour cinq ans, esperant d'establir ce-pendant sa puissance: d'autres dient que ceux d'Acre estonnez du succez du tyran le prierent de faire trefues, lesquelles il leur accorda pour les raisons susdictes. Ce-pendant l'Euesque de Tripoli passant en Europe, aduertit le Pape Nicolas quatriesme de l'estat des affaires de Leuant, & sa saincteté sollicita les Rois, Princes, Cheualiers, & Capitaines Chrestiens de s'armer pour la deffence de leurs freres: l'Empereur se prepare pour le voyage que iamais il ne feit, les Rois de France & d'Angleterre font semblant d'y vouloir entendre, mais les deffiances causerent que ce dessein fut sans effect, quoy qu'on eut leué de grands deniers sur les Ecclesiastiques, contribuãs volontiers à ceste guerre. Le Pape neantmoins pour monstrer exemple aux autres, fournit quinze cens hommes d'armes à ses propres despens, qui furent portez en Asie par les galeres Venitiennes, & la seigneurie en arma cinq à ses gages, pour ceste entreprise, sur lesquelles commandoit Iacques Tripoli, & plusieurs autres se mirent de la troupe, laquelle fut plus dommageable beaucoup à ceux d'Acre, qu'elle ne leur porta de proffit, ainsi que nous dirons cy apres. Ce-pendant Iean Duc de Brabant eut guerre contre Henry troisiesme du nom, Comte de Luxembourg, surquoy voicy comme parle Richard de Wassebourg. Durant ce mesme temps s'esmeut grãde guerre en nostre Gaule Belgique entre les Princes de Luxembourg, Hainaut, Gueldres, & Brabant: d'autant que Henry deuxiesme du nom, Comte de Luxembourg, laissant trois fils, l'aisné desquels luy auoit succedé au Comté: & deux filles, dont l'vne estoit mariee à Guy de Dompierre Comte de Flandres, & l'autre à Iean Comte de Henaut: aduint que les deux sœurs inciterent leurs freres & leur oncle, Comte de Gueldres de guerroyer le Duc de Brabant. La cause de ceste guerre procedoit pour le Comté de Limbourg, & Wassebourg dict que c'estoit pour quelques terres du pays de Luxembourg, là où Meyer declare les affaires plus amplement lors qu'il parle ainsi: En celle annee, & le cinquiesme de Iuing, qui est la feste sainct Boniface, Iean Duc de Brabant obtint vne victoire insigne & memorable pres de Cologne Agrippine, sur Regnaut Comte de Gueldres, où nostre Comtesse Ysabeau perdit ses trois freres Henry, Valeran & Baudoüin, Princes de Luxembourg, lesquels elle regreta longuement: Et furent pris en ce conflict Siffroy Euesque de Cologne, Valeran de Faulcoberge, le Comté de Gueldres & plusieurs autres: & la cause de ceste guerre estoit pour le Comte de Limbourg, qui demeura au Brabançon, par le moyen de ceste victoire, & s'y disant auoir droict, à cause de certain achapt qu'il s'en disoit auoir faict auparauant. Et neantmoins le Comte de Gueldres s'y disoit auoir plus de droit pour estre le mary d'Ermongarde sœur & heritiere de Henry Comte de Limbourg, n'aguere decedé, & laquelle estant morte, le Gueldrois espousa vne fille de Flandres. Ainsi voyez vous que la Comtesse de Flandres, ny l'autre sa sœur issues de Henry deuxiesme de Luxembourg, ne furent cause de ceste guerre, ny solliciterent leurs freres à y aller, ny à se ruer sur le Duc de Brabant, ains qu'ils furent appellez à secours par le Comte de Gueldres. Or de ce Henry Comte de Luxembourg, qui fut occis en ce rencontre, vint Henry quatriesme qui fut depuis Empereur: & ainsi se trompe le Heraut de sainct Paul, lors qu'il dict que de Blondel Comte de Luxembourg, marié à la fille

Tripoli ruinée par Alphir.

Tyr prise par composition.

Vain appareil de guerre pour la terre saincte.

Secours du Pape enuoyé en Leuant.

Richard de Wasseb. liu. 5. des Antiquitez.

Meyer liu. 10. de l'histoire de Flandres.

Henry 3. Comte de Luxembourg, pere de Henry Emp. 7. de ce nom.

la fille du Comte de Bar vint Henry, qui depuis fut Empereur: car tant s'en faut que ce Henry le fut, que ny son fils, ny son nepueu ne paruindrent à ceste dignité, ains ce fut Henry quatriesme, & fils de Henry troisiesme mort en la bataille cy dessus alleguée. Mais depuis cest Empereur, ie suis content de suiure le susdict Heraut, à cause des Genealogies, & alliances de la maison de Luxembourg, en quoy il est assez diligent, à cause que c'est le suiect propre de sa poursuitte. Durant ce temps, & en l'an de nostre salut mille deux cens nonante & neuf au mois d'Octobre, & le quatriesme d'iceluy, nasquit Mõsieur Louys de Frãce, fils aisné du Roy Philippe le Bel, & de Madame Ieanne Royne de France & de Nauarre, au grand plaisir de chascun, voyant le Roy asseuré d'auoir successeur de sa semence. Auquel temps Dom Lopez seigneur de Biscaie trauailloit fort apres le Roy de Castille pour la deliurance des fils de feu Fernand de Castille aisné de Sanche, & mary (comme dict auons) d'vne fille de sainct Louys: & outre ce, practiquoit le diuorce du Roy Dom Sanche de Castille d'auec sa femme, à cause qu'ils estoient parens, & n'auoient esté dispensez par le Pape, afin que ce Roy espousast Guillemette (l'autheur Espaignol la nomme Guillene) fille de Gaston Vicomte de Bearn, & cousine de ce seigneur de Biscaie, mais il ne peut executer son entreprise. Au reste, celuy qui a faict l'histoire des Comtes de Foix ne dict rien de ceste fille du seigneur de Bearn, & ne luy en donne que deux mariées (comme dit auons,) l'vne au Comte d'Armaignac, & l'autre au Comte de Foix, & ce neãtmoins ne pẽsé-ie que l'Espaignol se soit deceu, ou qu'il aye dit cecy à la volée. Ce-pendant le Castillan desireux d'auoir paix auec Philippe le Bel, qu'il sçauoit poursuiure la deliurance de ses cousins, tascha de practiquer auec l'Aragonnois pour cecy, à cause que (comme dict-est) ces enfans estoient par Alphons detenus en prison à Valence: & cerchant le moyen d'auoir abouchement auec l'Aragonnois, & pour ce venant iusques sur les frõtieres d'Aragon, il fallut que s'en retournast en Castille sans rien gaigner, Alphons n'ayant voulu entendre à rien qu'il luy proposast sur ceste deliurance. A ceste cause pour le brider, le Castillan se resolut de s'allier du Roy Philippe, & faire droict à ses nepueux, suiuant que desia il en auoit esté requis par le Roy de France, vers lequel il enuoya Dom Merin Euesque d'Astorga auec ample puissance pour negocier sur cest affaire & cause des Princes prisonniers entre les mains du Roy d'Aragon. L'Euesque Espaignol trouua le Roy Philippe à Lyon au mois de Iuillet dudict an, & là fut accordé en presence du Legat du Pape & des Prelats, & Princes du Royaume de Frãce: Que Messieurs Alphõs & Fernand de Castille dits de la Cerde, seroient deliurez de leur prison, & que le Roy Dom Sanche seroit tenu de donner à l'aisné, à sçauoir Alphons, le Royaume de Murcia, franc & libre pour luy & ses hoirs à perpetuité: mais cecy auec cõdition que tãt Alphons de la Cerde que ses hoirs, & successeurs, seroient à iamais vassaux & hommes liges du Roy Dom Sanche, & des Rois ses successeurs qui par cy apres regneroient en Leon & Castille. Outre ce qu'Alphons ne porteroit plus desormais le nom, & tiltre de Roy de Leon & Castille, & n'escarteleroit les armoiries de Leõ & Castille, ainsi qu'il faisoit, à cause que c'estoit les armoiries propres des Rois de Leon & Castille: que là où il feroit le contraire & contreuiẽdroit à quelle que ce fut de ces conditions, le Roy Sanche ne seroit obligé de luy dõner aucun partage, ains le tiẽdroit pour seditieux, & rebelle, & comme vn pariure, & perturbateur du repos public. Fut encor accordé que le Roy de France quitteroit pour luy & ses successeurs Rois de Frãce tous droits & actiõs qu'il pretẽdoit au Royaume & couronne de Castille, suiuant ce que son pere le Roy Philippe le Hardy y auoit querellé en poursuiuant le droit de son ayeule la Royne Blanche mere de sainct Louys. L'Aragonnois aduerty de cecy, pour rompre ce coup, deliura les susdicts Princes Alphons & Fernand de la Cerde, qui estoient au chasteau de Xatiuez au Royaume de Valence, & cecy dix ans apres qu'ils y furent mis prisonniers: lesquels il feit venir vers luy en la cité de Iaca, qui est sur les frontieres d'Aragon & de Nauarre, où il feit proclamer Alphons l'aisné de ces enfans, pour Roy de Leon & Castille, au mois de Septembre de l'an susdict, y ayant quelques seigneurs Castillans, qui luy feirent hommage comme à leur souuerain Prince. Tout cecy estoit cõduit par le Comte de Biscaie, dequoy s'offençant le Roy Sanche de Castille, fut courir les terres du Biscain, & ce-pendant depescha vers le Roy Philippe le Bel pour le prier qu'ils s'entreuissent à

L'an 1289

Menées du seigneur de Biscaie.

Garibay hist. d'Espaigne. liu. 13. cha. 20.

Faute en l'hist. de Foix.

Alphons Roy d'Aragon refuse de parler au Castillan.

Castillan practique l'amitié du Roy Philip pe le Bel.

L'Aragonnois deliure Alphõs & Fernãd de la Cerde.

Bayonne au mois de May de l'an ensuiuant, afin que de bouche ils conclussent & confirmassent ce qui auoit desia esté cõmencé, & que par ce moyẽ il empeschast le Roy d'Aragon de luy troubler son Royaume : & à ce pourparler accorda le Roy Philippe, qui se voyoit plusieurs guerres sur les bras, s'il poursuiuoit encore la cause de Castille, ainsi qu'il auoit commencé. Ce-pendant Dom Alphons de la Cerde assisté & secouru d'Alphons Roy d'Aragon, poursuiuant son droict qu'il se disoit auoir en Castille, & ne voulant s'arrester à l'accord asseuré fait par son cousin germain le Roy de France, enuoya deffier son oncle le Roy de Castille, lequel ne refusa le deffi, ains s'acheminát en Gaule, vint auec son armée sur les frontieres d'Aragõ & à la ville d'Almaçan, où il laissa son ost sous la conduitte d'Alphons de Moline frere de la Royne son espouse, & s'en alla à Guiposcoa en Nauarre, & delà iusqu'à sainct Sebastian, pour veoir à Bayonne le Roy Philippe. Mais cestuy ne pouuant venir, enuoya vers le Castillan quelques gentils-hommes pour s'excuser sur les occasiõs de son retardement: dequoy satisfait, Sanche se retira à son armée, où il trouua que les deux camps s'estans auoisinez cõme prests à combattre, s'estoient retirez sans rien faire : par-ainsi courut le pays d'Aragon, attendant le pour-parler auec le Roy Philippe delayé iusque'à l'an ensuiuant.

Negociation du Castillan en France.

Castillan va contre l'Aragõnois.

Delay du pour-parler des rois.

Ce-pendant en la cour du grand Parlement de France tenu par le Roy, Pairs, & Prelats du Royaume, suiuant l'ancienne coustume fut donné vn arrest, & ordonné diffinitiuement (l'Annaliste de Flandres dict *sine prouocatione*) que les Escheuins des villes de Flandres estans adiournez deuant leur Comte n'vseroient d'autre langage, eux ny leurs parties, que de la langue Flamande, à cause qu'auparauant on plaidoit en Latin: & fut cecy vne grace faicte & donnée par le Roy audit Comte, pour obuier aux broüilleries semées és procés si les aduocats parloient langage incogneu (peut-estre) & au Comte, & aux parties. Et nous viuans en quelque repos en France, les affaires de Naples, où estoit encore le Comte d'Artois, cousin du Roy, estoient tousiours broüillez, d'autant que Iacques Roy de Sicile voyant que Charles Roy de Naples portoit le tiltre de Roy Sicilien, se mit en armes, deliberé de passer outre, & se ruer sur la Calabre. Aussi ce-pendant ceux de Cathensan, ville Calabroise, se reuoltans de Charles, se rendirent à Iacques, qui fut cause que le Comte d'Artois y alla pour les reduire en leur deuoir. L'Artesien ayant assiegé Cathensan, le Sicilien suiuy de Roger Lorie son Admiral, ne faillit de venir au secours, la piece luy estant d'importãce pour estre assise sur le bord de la mer, & au Goulphe de Squillaci où il pouuoit tenir son armée à l'abry du vent, & faire des courses en Calabre & terre d'Otrante. Roger pensant tousiours auoir vent en poupe, met ses gens à terre, mais l'Artesien le recueillit si rudement que le Siciliẽ batu, fallut que guerpist la place & leuast son siege du pays ge des François : lesquels esperant de faire sortir de ce lieu, il rebroussa chemin, & s'en vint à Caiete qu'il assiegea, se faisant maistre d'vn mont qui commande à la ville. Le Comte d'Artois aduerty de cecy, ne faut aussi tost de si en aller au secours, comme aussi feit le Roy Charles deuxiesme ayant leué gens en Naples, & terre de labour: & mirent le Sicilien en telles destresses qu'il fut contrainct (ainsi parle Collenuce) de demander trefues pour deux ans, lesquelles Charles luy octroya contre la volonté de l'Artesien, qui se voyant la victoire en main, reprit le Roy de sa facilité, & en fut si despité que pour cela il se retira auec toutes ses forces en Gaule. Autrement en parle Fasel, lors qu'il dit ainsi: Le Cõte d'Artois, & autres seigneurs suiuãs le party du Roy Charles, vindrent camper à deux cens pas pres du Roy de Sicile : de sorte que la ville de Caiete estoit entre l'armée de mer & le camp du Roy Sicilien, & le Sicilien estoit entre la ville, & le camp du Comte d'Artois: de sorte que sans difference aucune le Roy & la ville estoient assiegez. Or Caiete estant forte d'assiette naturelle, ne pouuoit estre forcée: & le Comte d'Artois n'auoit moyen, sans hazarder ses gens d'assaillir le Roy, campé sur la montaigne voisine. Mais eux estãs en cest estat, voicy que les Rois d'Aragon & d'Angleterre enuoyerent leurs Ambassadeurs au Roy d'Aragõ, & au Comte d'Artois, les priant de faire paix ou à tout le moins trefues, comme aussi ils en estoient sommez de la part du Pape mesme : & ainsi la trefue estant faicte, le Comte Artesien cedant au Roy, leua le premier le siege, & le Roy Iacques partit trois iours apres, & se retira en Sicile. En cest endroict Fasel se trompe, car lors que ceste leuée se feit, le Roy Charles n'estoit encore hors des prisons de l'Aragonnois: & ainsi faut

Parlement de France tenu l'an 1289. sur quoy.

Cathensan se rend au Sicilien.

Cathensan ville de Calabre maritime.

Caiete assiegée par le Sicilien.

Fasel. hist. de Sicile Dec. 2. liu. 9. chap. 2.

Trefues entre les Napolitains & Siciliẽs

faut ſuiure l'aduis de Collenuce, & dire que Charles ayant faict ceſte faute de laiſſer aller ſon ennemy, qu'il auoit preſque à diſcretion, l'Arteſien ſe retira vers le Roy Philippe ſon couſin germain, & par meſme moyen ie n'e m'arreſteray tant deſormais ſur les affaires de Naples y ayant eſtably le ſiege aux Rois iſſus de l'eſtoc de France, ains me contenteray de paſſer legerement par deſſus, ſans que du tout ie les laiſſe en ſilence. Vous auez veu cy-deſſus la promeſſe des deux Rois Philippe de France, & Sanche de Caſtille, touchant le pourparler qui ſe deuoit faire ſur ce qui ſe paſſoit par l'Aragonnois, & Alphons de la Cerde nepueux de ces deux Rois. Or en l'an de noſtre ſalut mille deux cens nonante, le Caſtillan reuenant en la Biſcaie Eſpaignolle (iadis nommée Cantabrie) entra en la Prouince de Guipoſcoa, & vint en fin en la cité de Bayõne, où auſſi ſe trouua le Roy Philippe. Ce fut lors, & en ce lieu que le Roy Philippe quicta tous les droicts qu'il pretendoit auoir en Caſtille, & reſigna toutes ſes actions & pretentes à Dom Sanche, luy promectant ſecours, ayde, & faueur tant contre le Roy d'Aragon que contre Alphons & Fernand de la Cerde, leſquels Philippe deſauoüa, pour ce qu'ils n'auoient voulu ſuiure ſon conſeil, & l'accord par luy practiqué touchant ſon apanage, pour le repos de Caſtille: ce qui fut depuis cauſe de l'abaiſſement des ſuſdits de la Cerde, & aſſeurance de la couronne Caſtillane és mains des enfans de Dom Sanche. Ce-pendant en la terre ſaincte, noz gens ſe reſſentirent de la punition que Dieu enuoye ordinairemẽt à ceux qui ſont fauçeurs de leurs promeſſes: d'autant que les Chreſtiens qui eſtoient en Acre, ayans faict trefues auec l'Egyptien, les rompirent, ſe fians au ſecours qui leur eſtoit venu d'Italie, & feirent de grands maux aux Sarraſins qui ne ſe doutoient de telle ſurpriſe. Le Souldan faſché du tort faict aux ſiens, ſomma ceux d'Acre de reparer les dommages, & luy mettre en main, & liurer ceux qui luy auoient fait ceſt outrage: & qu'au deffaut de cecy, il ne faudroit de les traicter auſſi doucement qu'il auoit faict ceux de Tripoli: mais notez que ce Souldan n'vſa point de telle menace, iuſqu'à ce qu'il fut aſſeuré de l'eſtat des affaires d'Occident, & comme tout y eſtoit ſi broüillé, qu'il n'y auoit aucun eſpoir que les Princes d'Europe ſ'armaſſent pour le ſecours des Aſiatiques. Au reſte, il n'ignoroit point les diuiſions de ceux meſmes qui eſtoient en Leuant, leſquels aſpiroient à la ſeigneurie d'Acre, & par conſequent au tiltre de Rois de Hieruſalem. Entre ceux cy eſtoient Henry Roy de Chypre, iſſu du ſang Champenois, & de Luzignen Hugues Prince d'Antioche, duquel auons parlé cy-deuant: le Comte de Tripoli, qui ſe diſoit iſſu du ſang de ce grand Comte Raymond de ſainct Gilles tant renommé entre ceux qui feirent le premier voyage de Paleſtine: & ceſtuy maintenoit n'y auoir aucun que luy qui fut de la race des premiers Princes qui feirent la conqueſte de la terre ſaincte: Non ſeulement ces ſeigneurs pourſuiuoient ambicieuſement Acre, & ſa ſeigneurie, ains encore le Pape, ou aumoins ſon Legat, maintenoit la place appartenir au ſainct ſiege, mettant en ieu que Iean de Brenne Roy de Hieruſalem auoit faict hommage au Pape de ceſte couronne: & que les hoirs eſtans morts, la raiſon vouloit que l'heritage vint au ſainct ſiege, comme au ſeigneur du fief. Le Patriarche de Hieruſalem d'autre-part ſ'attribuoit ce droict, & diſoit que ceſte place ayant eſté ſoumiſe au ſiege de Hieruſalem par le Pape, il en deuoit auoir la iuriſdiction tant temporelle que ſpirituelle: à ceſtuy ſ'oppoſoient les Templiers, les Cheualiers de l'Hoſpital, & les Theutoniens diſans qu'au pris de leur ſang, & frais de leur reuenu, ils auoient deffendu le pays & qu'ils ne pouuoient pas moins meriter chacun en ſon particulier que d'emporter ceſte place. Les Piſans qui auoient vn Conſul en la ville, & ſ'eſtoient alliez auec les meilleures maiſons d'icelle, auoient auſſi gaigné la plus-part des Citoyens pour tenir leur party: là où les Venitiens faiſoient d'auantage auec leurs dons & preſens, ne laiſſans aucun que par ce moyen ils ne corrompiſſent. Plus finement ſ'y gouuernoient les Geneuois, leſquels nourriſſans les factions, faiſoient ſemblant de fauoriſer ceux auſquels ils nuiſoient le plus, & donnoiẽt ayde aux plus foibles, afin d'affoiblir les plus puiſſans, & par ce moyen ſe faire la voye à la principauté. En ſomme, il n'y auoit pas vne nation d'entre les Chreſtiens, fuſſent ils d'Aſie, ou d'Europe, qui ne henniſt apres ceſte auoine, & ne deſiraſt d'auoir ceſte ſeigneurie: tellement qu'on ne voyoit de iour à autre en Acre & aux champs & terres de ſa iuriſdiction autre choſe que vols, aſſaſinats, meurtres, ſeditions, ſurpriſes,

L'an 1290
Abouchement des Rois de France & de Caſtille à Bayonne.
Alliance & paix entre Sanche & Philippe le Bel.
Trefues rõpues en Leuãt par les Chreſtiẽs.
Grãde diuiſion en Acre & d'où elle procedoit.
Meſchãceté des noſtres en Leuant.

& pilleries, n'y ayant aucune asseurance pour les pelerins qui alloiét visiter les saincts lieux, lesquels trouuoient plus de gracieuseté & charité parmy les infideles que parmy les Chrestiens. L'estat d'Acre estant tel, & le Souldan n'estant satisfait, pour n'estre en la puissance des Acronites de luy liurer ceux qui auoient rompu la tresue, il vint les assieger à tout cent cinquante mille combattans, & suiuy de son fils Emilech Araf, autrement nommé Melec Araphe, homme fort vaillant, & lequel desiroit grandemẽt de se faire cognoistre aux despens des Chrestiens, par les Mamelus, afin de venir à la couronne apres le decés de son pere, comme aussi il y paruint durant ce siege: lequel ie ne veux vous deduire au long, vous le pouuans lyre en l'histoire de la guerre saincte, & continuation d'icelle, mise en nostre langue. Seulement vous diray que le quinziesme de May de l'an mille deux cens nonante, Henry Roy de Chypre s'estant sauué de nuict en son Royaume, l'endemain la ville assaillie par le Souldan Emilech Araf, fut emportée d'assaut quelque resistance que sçeussent faire les Chrestiens qui restoient en icelle, & y furent occis tous les Cheualiers croisez qui s'y trouuerent, le grand Maistre des Hospitaliers, & le Patriarche estãs blecez, trouuerent moyen de se sauuer en vne fregate, & se retirerent en l'Isle de Chypre: Ainsi fut prise, pillée, rauagée, bruslée, & ruinée la cité d'Acre par le Mahometan, qui mit fin à la discorde des Chrestiens, s'entre-batans à qui en seroit le seigneur: & par la perte de laquelle les Chrestiens furent chassez de toute la Palestine, & Syrie, voire de la plus-part de l'Asie, ne leur restant plus autre retraicte que la grande Armenie, le Roy de laquelle estoit Chrestien sous la protection des Tartares, & le Royaume de Chypre. En France ce-pendant comme Charles frere du Roy Philippe, & Comte de Valois & d'Alençon, se portast pour Roy d'Aragon & de Valence, & que Charles Roy de Naples fut sommé par les Rois de Sicile, & d'Aragon de suiure & parfaire ce qu'il auoit promis, s'il vouloit recouurer ses enfans qui estoient en ostage, il fallut que le Napolitain practiquast le Prince de Frãce, afin qu'il feit cessiõ de son droit, & qu'ainsi il eut ses ostages. Or en fut faict l'accord en ceste maniere: que le Comte de Valois quitteroit en faueur de Charles de Sicile Roy de Naples toutes ses pretẽsions, demãdes & droicts par luy pretendus és Royaumes d'Aragon & de Valence: & que Charles Roy de Naples, luy donneroit vne de ses filles (à sçauoir madame Clemence) pour espouse, laquelle pour son dot, & pour recompense du susdit Royaume quicté par Charles de France, auroit les Comtez d'Anjou, & du Maine: & en furent celebrées les nopces à Corbeil l'endemain de l'Assumption nostre Dame: & ainsi Charles fut Comte de quatre pays, à sçauoir Valois, Alençon, Anjou, & le Maine: de ces deux derniers par mariage, lesquels tombans en filles, nous font manifestement voir, qu'ils n'estoient encore alors Saliques, ny auoient esté donnez par les Rois à Charles premier du nom pour son apanage, ains (comme dit auons) pour partage: & ainsi prit fin la querelle d'Aragon, & les enfans ostages de Charles deuxiesme du nom, Roy de Naples, furent deliurez de leur captiuité.

Emilech Araf Souldan assiege Acre.

Fuitte de Henry Roy de Chypre.

Acre prise par les infideles.

Clemence de Sicile mariée à Charles Comte de Valois.

Anjou tõboit lors en quenouïlle.

De ce qui se passa entre les Rois de France & d'Angleterre, & du commencement de la guerre & autres occurences.

CHAP. XXXVIII.

LEs affaires du Leuant eurent ce cours lequel sembla tant plus deploré, comme les choses se monstrerent estre en plus piteux estat: d'autant que l'Empereur Raoul qui auoit deliberé de passer en Asie venant à mourir, ce voyage fut aussi rompu, & en son lieu on esleut Adolphe Comte de Nansau vaillant & hardy Prince, mais lequel n'ayant guere grandes richesses, n'auoit aussi les moyens de faire de grandes entreprises, aduenant cecy l'an de nostre salut mille deux cens nonante & vn. Ce-pendant le Pape Nicolas faisoit tout deuoir possible de solliciter les Rois Chrestiens à faire ce voyage, & à courir sus à Melech Araphe Souldan, & du tout luy abbaisser son orgueil, auant qu'il se fortifiast en sa Monarchie:

L'an 1291.

Trespas de Raoul ou Rodolphe Empereur.

Monarchie : & c'est pourquoy le Pape enuoya en Gaule prier les Euesques qu'ils sollicitassent le Roy, Princes, & noblesse du Royaume à voir la misere du pays Leuantin, & venger la mort de tant de François occis par les infideles : les pria encore de s'assembler pour sçauoir comme sa saincteté falloit que se portast en chose de telle consequence. Chascun des Metropolitains assembla les Euesques, Abbez, Prieurs, Pasteurs, & Docteurs de leurs Prouinces, & celebrans des Conciles nationaux, & prouinciaux suiuant que le Pape le commandoit, en fin ils resolurent & le manderent à sa saincteté qu'il estoit impossible que les Chrestiens feissent rien de bon en Leuant, iusqu'à ce que tous les Princes seroient vnis d'vn vray lien de paix & de concorde, & sur tout que les querelles des Latins auec les Grecs, & des Aragonnois, & Siciliens auec les François, & Castillans fussent assouppies, & estoit necessaire que les François & Anglois entreprinssent d'vn commun accord ce voyage, veu qu'on voyoit desia quelque guerre se couuer entre deux si puissantes prouinces. Ce Conseil, quoy que bon & salutaire, ne contenta le Pape qui voyoit que par ce moyé il en estoit r'enuoyé aux Calendes Grecques, eu esgard à l'impossibilité d'attirer le Grec à l'vnion de l'Eglise Romaine, & à la grande difficulté qui gisoit à remettre en paix toute la Chrestienté : & ainsi trauaillant apres cecy, ce bon Prelat mourut fasché de ne pouuoir effectuer ce que tát il desiroit & vacqua le sainct siege de Rome enuiró l'espace de deux ans, à cause de la discorde des Cardinaux à l'electió de son successeur. Mourut aussi en cest an mesme Ieanne Comtesse de Blois fille de Hugues de Chastillon, & espouse de deffunct Pierre de France Comte d'Alençon, & escheut son heritage à ses cousins Hugues & Guy, cestuy ayant le Comte de sainct Pol pour son partage, & Hugues celuy de Blois, & espousa (ainsi qu'on dict) sa cousine Mahaut, fille de Ieanne, & du fils de France : & ainsi il fut Comte de Blois pour deux raisons, & en espousant l'heritiere, & y venant par la succession de sa Cousine Ieanne, ainsi parle Paradin : mais Guillaume de Nangis dict absolument que ces deux freres Hugues, & Guy succederent à Ieanne, sans qu'il face mention de Mahaut : aussi seroit-ce se mocquer de dire que Hugues eut droit au Cóté de Blois, puis qu'il y auoit hoir prouenu de la Comtesse qui en estoit la vraye heritiere : si ce n'est que Hugues y eut quelque apanage, lequel fut incorporé au Comte par ce sien mariage auec la fille de la Comtesse. Et pour ne laisser rien de vuide en nostre Gaule, vous sçauez que cy-dessus nous auons dict que Iean de Brabant gaigna vne bataille pres de Cologne contre le Comte de Gueldres, en laquelle fut occis le Comte de Luxembourg, & deux de ses fils, & luy en restoit il vn nommé Henry (qui fut depuis Empereur) auec lequel le Duc Brabançon feit paix : & pour asseurer ceste alliance, il luy donna pour espouse Marguerite sa fille qu'il auoit eüe de la sœur du Comte de Flandres, afin que par là vous cognoissiez que de tout temps il a esté practiqué que les querelles des Rois & grands Princes ont pris fin plus par mariages que par autre moyen. En ceste mesme saison s'esmeut aussi vn grand discord entre Robert Duc de Bourgoigne, & Othelin Comte Palatin de Bourgoigne : & cecy d'autant que ce Comte refusoit de se dire hommageable au Duc, ains se maintenoit souuerain en sa terre, & de ne la releuer que de l'Empire. A ceste cause le Duc recommençant se preparer pour luy courir sus, & le forcer de le recognoistre pour son seigneur de grand fief, & par consequent luy faire sentir que ce qu'on appelle la Franche Comté estoit de la suiection, & sous la souueraineté de la couronne de France : le Comte s'estimant trop foible pour luy faire teste, eut recours au Roy Philippe le Bel, auquel il mit en main sa seulle fille nómée Ieanne, afin qu'il la donnast auquel que luy plairoit de ses enfans Louys, & Philippe encore au berceau, & par mesme moyen il luy liura son Comté auec tous ses droicts, honneurs, appartenances, & redeuances, sauf que l'vsufruict qu'il s'en reserua pour sa vie : ce qui fut cause que le Duc n'osa passer plus auant, n'estant loisible que le souuerain feit hommage à son vassal & suiect : & ainsi ceste Ieanne fut depuis l'espouse de Philippe surnommé le Long, Roy de France, comme Charles le Bel fils de Philippe le Bel, & frere du Long, espousa la sœur de ceste Roine Ieanne. Vint en cour en celle mesme saison Alphons de la Cerde, soy disant Roy de Castille, pensant que le Roy son oncle luy donnast secours contre Sanche Roy de Castille, mais il perdit son temps, d'autant que Philippe ne voulut rompre la promesse faicte à Sanche,

Conciles Prouinciaux en Gaule & sur quoy.

Mort du Pape Nicolas 4. du nom.

Trespas de Ieanne Cótesse de Blois & ses hoirs.

Guillaume de Nangis en ses Chroniques.

Querelle entre le Duc & le Cóte de Bourgoigne.

Ieanne de Bourgoigne mariée à Philippe le Long.

ny troubler l'estat de Nauarre, &de Castille assez esbranlé pour les troubles passez: pource fallut que la Cerde se retirast, & pour son plus grand mal'heur aduint encor la paix entre les Rois Philippe le Bel, & Alphons d'Aragon faite à Tarascon, en laquelle ne fut parlé aucunement de la reddition des places prises par les Aragonnois en Nauarre, ny des torts faits par les Nauarrois en Aragon: & pour confirmer tout cecy, le Castillan sçachát que son neueu de la Cerde estoit en cour de Fráce, y enuoya l'Archeuesque de Tolede, & les premiers Seigneurs de Castille pour renouueller l'accord, & amitié iurée à Baïonne entre les Rois: ce qui fut fait, pour oster du tout l'espoir de secours au seigneur de la Cerde. Tous ces discords appaisez, & en l'á de nostre salut mille deux cens nonante deux, en fut esleué vn le pire de tous, & lequel a pris telle racine, que ie pense que la seulle fin du monde y mettra fin, à sçauoir la guerre contre l'Anglois, de la source & origine de laquelle parlent les auteurs fort diuersemét: d'autant que les nostres ne dient sinõ qu'Edoüard Roy Anglois poussé d'vne malice couuée de long temps en son cœur, & desireux de recouurer les pays d'Aquitaine & Normandie, vsurpez par les Rois de France, dressa vne grande armée, sous pretexte de vouloir faire le voyage de la Terre saincte, & courut les terres voisines de la mer en Normandie gastant tout, & le mettant au fil de l'espée. Mais les Anglois prennent l'occasion de cecy du discord des marchands François & Anglois, lors qu'ils en parlent en ceste sorte: En ce tẽps les marchãds Anglois, assaillis en diuers endroits de la mer, furẽt faire leur plainte au Roy Edoüard, pour les denrées qui leur auoient esté rauies: & le Roy Edoüard enuoya soudain Henry de Lacy Comte de Lincoln vers le Roy de Fráce pour le supplier humblement que son plaisir fut que par le conseil des deux Rois ceste chose fut iugée, & qu'on remediast aux maux qui pourroiẽt aduenir si ceste discorde venoit à continuer. Tandis que le Comte estoit en cour attendant la responce du Roy Philippe, vne flotte de Nauires Normands rencontra sur mer quelque trouppe de nauires Anglois, sur lesquels se iettans les Normands les mirent en route, & les suiuirent iusqu'à Bourdeaux, pillans les vns des vaisseaux, enfondrans les autres, & emmenás d'autres chargez de prisonniers: mais comme ils fussent assaillis sur la coste de Bretaigne par soixante vaisseaux Anglois, ils furent tous pris ou taillez en pieces, peu se sauuans dedans des esquifs & fregates. La deffaite fut grande (dict l'Anglois) & aussi tost rapportée au Roy de France, lequel meu & de pitié de ses suiets, & de colere contre les Anglois, despecha soudain Ambassadeurs vers Edoüard, pour le sommer de rendre sans delay & nauires & hommes pris par les Anglois s'il vouloit qu'on luy feit raison és affaires de Gascoigne. Edoüard ayant pris conseil des Prelats & Barons de son pays, respondit qu'il n'estoit suiet à homme qui viue, pour aller, ny enuoyer ailleurs rendre raison de chose quelconque: mais s'il y auoit aucun qui se sentit offencé par aucun des siens qu'il vienne en sa cour, & s'asseure d'auoir iustice, & s'il y en a qui se deffient, Edoüard leur donnera tel sauf-conduit, qu'ils demanderont pour leur asseurance. Que si le Roy de France ne trouue bonne ceste voye, qu'il nomme arbitres de sa part, & Edouard fera le semblable, chascun d'eux s'obligeant sur sa foy de suiure leur iugement sur la recompence des iniures receuës reciproquement par les marchands. Que s'il y a des choses si difficiles que les arbitres ne puissent vuider, que les Rois s'entrevoyent, & l'Anglois s'offrit de venir en France vers le Roy Philippe pour vuider tout different: & là où Philippe refusera cecy, que le Pape ou les peres Cardinaux fussent les chefs souuerains de leur discorde, & que les Roys iurassent d'obeir à leur iugement & sentence. Adioustant puis apres ces autheurs Anglois que le Roy ne voulut rien ouyr, & moins faire de ce que l'Anglois demandoit, plustost enuoya-il en la cité d'Agen assise sur la riuiere de Garonne des hommes & huissiers de sa cour, pour adiourner Edouard à comparoir à iour certain à Paris, pour respondre au grand Conseil & Parlement de France sur les griefs, iniures & rebellions par luy commises en Gascoigne. Tout ce que dessus proposé par les susdicts historiens ne peut purger Edouard, veu que les forfaits estans commis en Normandie & Aquitaine, il falloit que le iugement s'en feit non à Rome, ny en Angleterre, ains deuant le Parlement, & cour des Pairs de France: & par-ainsi ils concluent biẽ ce que mal ils auoient commencé, & surquoy voicy comme parle Guillaume de Nangis en sa Chroni-

Paix faite à Tarascon entre les Rois de Frã ce & d'Aragon.

L'an 1292.

Edoüard Roy Anglois arme cõtre le Roy de France.

Thomas de VValsinghan en l'hist. Angloise.

Tout de mesme dit Matthieu de VVestmõstier.

L'Anglois adiourné.

Chronique que i'ay de la liberalité de monsieur Quelain Conseiller du Roy en son Parlement de Paris, bien merité des lettres, & curieux recercheur des bons liures : & lequel liure i'allegue, comme estant different de celuy qu'il a faict sur la vie de sainct Louys. De Nangis parle donc en ceste sorte: les gens de l'Anglois prindrent encor' d'emblée, & traistreusement vne des villes du Roy Philippe nommée la Rochelle, y faisans de grands maux & ruines, & y tuans quelques citoyens, & faisans plusieurs grands dommages. Ce qu'estant venu à la cognoissauce du Roy de France, il somma tant l'Anglois que ceux qui commandoient & gouuernoient en la Gascoigne pour luy, qu'ils enuoyassent quelques vns des chefs de ceste course en ces prisons à Perigueux, afin d'en faire ce qui en seroit de raison, & que la iustice commanderoit: à quoy ny Edoüard, ny les siens ne voulurent obeyr. Ceste rebellion & refus fut cause que le Roy enuoya messire Raoul de Neelle Comte d'Eu, & Connestable de France auec forces, pour se saisir & mettre és mains du Roy tout le pays de Gascoigne, à sçauoir ce qui estoit du fief de l'Anglois (car tout ce qui porte ce nom n'obeissoit point lors, & n'a onc obey aux Rois d'Angleterre) & fut commandé audict Connestable de faire adiourner l'Anglois à comparoir, comme homme lige de la couronne, à Paris, afin d'ouyr ce que le Roy luy vouloit dire, & pour se purger des charges qui luy estoient mises sus: mais tout cecy fut mesprisé par l'Anglois, qui ne s'estoit point mis en ceste peine, que pour s'emanciper du tout de l'obeissance de noz Rois, & pour vsurper plus que les peres n'auoient perdu en Gaule. Aussi tascha-il d'attirer de son costé tous les seigneurs de la Gaule Belgique, & entre autres gaigna-il le Comte de Nansau faict Empereur, Iean Duc de Brabant, & Iean d'Auesnes Comte de Henaut, comme encore il practiqua depuis le Flamand, ainsi que vous deduirons en son lieu. Le Hennuyer donc comme le plus fol, fut aussi celuy, qui le premier osa s'attacher au Roy, & qui commença tourmenter ceux de Vermandois ses voisins, faisant sus eux des courses, & affligeant les Eglises, sans que pour mandement des officiers Royaux, ny du Roy mesme il voulut desister sa poursuitte, & laisser en paix les suiects & vassaux de sa maiesté. Contre cestuy fut enuoyé monsieur le frere du Roy, à sçauoir Charles Comte de Valois & d'Anjou, lequel assembla son camp à sainct Quentin, ville capitale de Vermandois, resolu de chastier le Hennuyer, & luy apprẽdre de se ioüer à son maistre. Lequel recognoissant sa faute, & le peril qui luy estoit voisin s'il persistoit en son orgueil, s'humilia, & se venant (sans sauf-conduit) presenter sans armes au Comte, se sommit à la volonté du Roy: & ainsi prenant fin ceste guerre, ils vindrent vers le Roy à Paris, où Iean Comte Hennuyer repara les dommages qu'il auoit faicts au bon plaisir du Roy & du grand Conseil de France. Il semble que l'Annaliste Flamand die que ce voyage du Comte d'Anjou contre le Hennuyer fut faict en faueur du Flamand, à cause que le Comte de Henaut faisoit des courses sur les terres d'Alost, à luy données par l'Empereur Rodolphe, & contre lequel le Flamand taschoit de les deffendre: mais de Nangis maintient que ceste guerre vint pour les concussions que le Hennuyer faisoit aux suiects du Roy de France. Durant cecy suruint vne grande sedition à Roüen à cause des exactions, & maletostes desquelles le peuple se sentoit par trop greué, tellement que le populaire s'esleuant contre les gens tenans l'eschiquier au nom du Roy, les assiegerent au chasteau, & forçant la maison où estoient les deniers leuez, & prit l'argent, & follement en feit largesse par les rües, & si le Maire & les plus grands de la ville n'y eussent mis la main, il y auoit du danger que les gens du Roy n'eussent eu à souffrir: mais ceux-cy vsans de leur authorité appaiserent le peuple, & prenans les chefs de la sedition en firent pendre quelques vns des plus coulpables, & le reste fut enuoyé çà & là en prison où il pleut au Roy qu'on les menast pour les punir de leur faute: & voicy des premieres esmeutes qui se trouuent en noz histoires pour le faict des imposts & exactions, comme aussi sans mentir ce Roy Philippe le Bel a esté blasmé d'auoir rudoyé son peuple de tailles, & de s'estre esgaré sur le bien des Eglises, mais le tout pour soustenir le faix des guerres l'assaillans de tous costez. Ces choses appaisées, & en l'an de grace mille deux cens nonante & trois, s'esueilla & renouuella la querelle entre les Comtes de Foix, & d'Armaignac, pour la succession de Gaston de Moncade seigneur de Bearn, &

Guillaume de Nangis en sa Chronologie.

La Rochelle surprise par les Anglois.

Seign. pratiquez par l'Anglois.

Iean Comte de Henaut desobeit au Roy.

Charles Comte de Valois en Henaut.

Iean Comte de Henaut se rẽd au Roy.

Sedition à Roüen & pourquoy.

Seditieux punis à Roüen.

Philippe le Bel a esté exacteur.

L'an 1293.

Trespas de Gaston de Moncade seigneur de Bearn.

Comte de Bigorre: car cestuy estant mort l'an de grace mille deux cens nonante & vn, comme Roger Bernard Comte de Foix fut entré au total heritage suiuant l'ordonnance & du deffunct Gaston, & des estats du pays, le Comte d'Armaignac, s'opposa à ceste possession, disant que quand bien il auroit offencé son feu beau-pere, si est-ce que sa femme ne deuoit perdre son droict en la succession, & alla la chose si auant que procez s'esmouuant entre les parties par deuant le Parlement de France, le Comte de Bigorre fut sequestré iusqu'à fin de cause: car quant au pays de Bearn on n'y toucha point, pource que les estats auoient nommé le Comte de Foix: & que Gaston de Moncade n'estant qu'esleu seigneur, & ayant par l'aduis des estats esté nommé successeur, il n'y falloit autre esclaircissement, la succession estant au choix de ceux qui auoient donné la seigneurie. En fin il fut iugé au proffit du Comte de Foix, lequel eut aussi le pays de Bigorre, au grand despit & mescontentement de l'Armaignagois: ce qui fut cause qu'il appella le Comte de Foix par deuant le Roy Philippe, & l'accusa de trahison, fondant son dire sur ce qui s'estoit passé en Catheloigne du viuant de Philippe le Hardy au siege de Geronde. Là dessus entreuindrent cartels de deffi, dementies & autres telles choses precedentes vn combat, si bien que le Foixien supplia le Roy de leur octroyer camp de bataille, où il peut se purger de ceste calomnie, & faire voir à chascun que iamais il n'auoit esté autre que fort homme de bien & obeissant seruiteur du Roy, & fidele suiect de la couronne de Frãce. Le Roy accorda volontiers le duel, ordonnant lieu & iour, à sçauoir Gisors en Normandie, où se trouueroient aux festes de Penthecouste les deux Comtes, pour là vuider leur difficulté & different par la iustice & forces des armes. Les deux Comtes beaux-freres, & alliez de longue main, ne faillent de venir à Gisors au temps prefix, accompaignez & suiuis fort pompeusement: & pour n'employer le temps en discours ils entrent au camp & lices pour y combattre à outrance: mais ainsi que les iuges du camp visitoient les harnois des deux parties, & que les Parrins les exhortoient à bien faire: Monsieur Robert Comte d'Artois amy des deux, & qui sçauoit leur vaillance & les bons seruices qu'ils auoient faict aux Rois deffuncts, supplia le Roy de deffendre ce combat, & appaiser par autre moyen ceste querelle: A quoy le Roy presta l'oreille, & commanda à son Heraud d'armes de deffendre aux Comtes de passer outre, & qu'ils se rapportassent & à luy & à son conseil de leur querelle, de laquelle il vouloit prendre la cognoissance. Ce qui fut fait, & l'Armagnagois se retirant, le Comte de Foix fut faict Lieutenant pour le Roy en Guienne, tant que s'estẽdent les Dioceses d'Auchs, Dax, d'Aire & de Bayonne sauf les terres d'Armaignac, afin que cecy ne renouuellast les playes anciennes: & fut cecy practiqué par Mõsieur de Valois en faueur du Foixien, qu'il aymoit à cause de sa vaillance. Et pource que i'ay faict icy mention du Heraud d'armes du Roy, i'espere vous en faire vn discours au chapitre suiuant, & vous monstrer, & l'institution & les charges des Herauds, leurs offices & grandes prerogatiues, afin que les simples soient instruicts en tout ce qui concerne l'ornement ancien de ceste couronne de France. En ce mesme temps Edoüard Roy Anglois, sçachãt que Raoul de Neelle Cõnestable de Frãce l'auoit fait adiourner souuent à comparoistre au Parlement & Cour des Pairs de France, & qu'il luy auoit saisi les places qu'il auoit peu en Guienne, enuoya en France vers le Roy ses agents par lesquels il quittoit au Roy son hommage, & tous les fiefs qu'il tenoit, & releuoit de luy, esperant d'acquerir en Gaule plus qu'il n'en y auoit possedé, & de le tenir souuerainement: de laquelle temerité plusieurs de ses amis s'offencerent: là voyans toute plõgée en trãsport, & esloignée de toute voye de iustice. Les historiens Anglois Thomas de Walsinghan, & Mathieu de Westmõstier dict qu'Edoüard se mit en tout deuoir de se reconcilier au Roy Philippe, & qu'il donna charge à Edoüard son frere, qui se tenoit en France, comme ayant espousé madame Ieanne d'Artois vefue de feu Henry premier du nom Roy de Nauarre, de faire tant auec le Roy qu'il se contentast de la bonne volonté, & prit quelques terres en Gascoigne pour recompence de ceux qui auoient esté deualisez: mais que le Comte de Valois empescha cest accord, & fut cause qu'Edmond se retira sans rien faire. Tous ces propos sont beaux & aisez à esuenter, mais l'effect mõstre le contraire, veu que Iean seigneur de sainct Iean Lieutenant pour l'Anglois en Guienne, ne cessa onc de faire tous actes

Pais de Bigorre adiugé par le parlement au Comte de Foix.

Cõte d'Armaignac accuse le Comte de Foix de trahison.

Robert Cõte d'Artois moyẽne la paix des Cõtes.

Roger Bernard Comte de Foix. fait gouuerneur en Guienne.

Temeraire faict du Roy Anglois.

Iean seign. de S. Iean gouuerneur pour l'Anglois en Guiẽne.

actes d'hostilité, & de tourmenter les suiets du Roy en Guienne. Et de faict és patentes du Roy Philippe qui sont en l'histoire de Matthieu de Westmonstier, vous voyez d'estráges plaintes que le Roy faict sur les deportemés des gens de l'Anglois, & y sont nommez plusieurs gentils-hommes ses suiets pris, & offencez en leurs maisons, & des villes surprises auant que iamais le Roy eut pensé à la guerre de ce costé. Voire cest autheur mesme confesse qu'Edoüard oyant les plaintes du Roy Philippe, protesta que cela n'auoit esté faict par son consentement: & neanmoins, il ne se mit en aucun deuoir de repeter & amender ceste faute: ce qui me faict croire ce que de Nangis allegue sur ce qui est dict cy deuant de l'insolence de la cession de ce Roy Edoüard, des terres qu'il tenoit en fief de la couronne de France. En celle saison fut bruslée presque toute la ville de Noyon sauf les Eglises & Abbayes de sainct Eloy, & de sainct Barthelemy: & estant mort Guillaume Euesque d'Auxerre, luy succeda Pierre Euesque d'Orleans, au lieu duquel fut mis à Orleans Federic esleu pour pasteur des Auxerrois, qui estoit fils de Ferry Duc de Lorraine. Vous auez ouy cy dessus comme Henry de Castille fut prisonnier de Charles premier du nom Roy de Naples en la bataille gaignée sur Conradin: cestuy estant demouré iusqu'alors captif, à sçauoir par l'espace de vingt ans, trouua moyen de s'enfuyr, & se retira en Castille vers son nepueu le Roy Dom Sanche, qui le receut à Valladolid fort amyablement, mais quelle fut la recognoissance de ceste courtoisie par Henry, nous en pourrons dire quelque cas cy apres si la matiere s'y offre: tant y a qu'il mit tout le pays de Castille en trouble & diuision, & semble que par tout où alloit, il amenast auec luy les guerres, conspirations & ruines des Prouinces. Pour l'estat de Nauarre, le Roy Philippe y auoit sagement pourueu, afin que ceux du pays ne se faschassent, car y estant enuoyé pour Vice-Roy & Lieutenant general Hugues de Conflans gentil'homme François, & grand Seneschal de Champaigne (il est appellé Mareschal par l'histoirien Espaignol) il voulut que les gouuernemens particuliers des villes, fussent departis aux naturels du pays, comme aussi les offices de iudicature meslez auec les François, & les finances n'estoient maniées que par des Nauarrois, qui fut vn sage moyen pour se maintenir en paix, & gaigner le cœur tant du peuple que de la Noblesse.

Protestatiõ du Roy Anglois.

Ville de Noyon bruslée fortuitement.

Henry de Castille eschappe des prisons du Roy de Naples.

Hugues de Conflans Seneschal de Chãpaigne Vice-Roy de Nauarre.

Des menées du Roy d'Angleterre Edoüard contre Philippe le Bel, & prison du Comte de Flandres.

CHAP. XXXIX.

EDOVARD Roy d'Angleterre desireux de broüiller les cartes en France, n'ayant peu esbranler presque pas vn de la Noblesse d'Aquitaine & Normandie, voire ne peut-il attirer le Duc Breton, quoy que son allié à son party, & pource s'adressa-il aux Princes non suiets à la couronne tel qu'estoit Henry troisiesme du nom Comte de Bar, auquel il donna en l'an de nostre salut mille deux cens nonante & quatre sa fille aisnée nommée Eleonor en mariage, lequel l'ayant emmenée à Bar, & y celebrant les nopces, fut occis en vn tournoy ytenu, Iean Duc de Brabant d'vn coup de lance. Et afin que ceux qui soustiennent le party Anglois ne me blasment d'animosité, & dient que ie flate noz Rois pour charger les pratiques de ce Prince Edoüard, ie ne veux autre preuue de mon dire que Matthieu de West-monstier en l'histoire Angloise, vsant de ces parolles. Le Roy des Anglois voyant la puissance du Roy de France, & l'ancienne malice & cautelle des François, & pouruoyant à ce qui le pourroit asseurer pour l'aduenir, enuoya des Ambassadeurs à tous les Rois & Princes ses voisins, pour les prier de le secourir en ses affaires lors qu'il en seroit besoing. Adiouste que l'Aragonnois enuoya en Angleterre quelques gentils-hommes auec de riches presens, pour solliciter Edoüard de se mettre aux champs contre le Roy Philippe, & qu'il ne sera

L'an 1294

Eleonor fille du Roy Anglois mariée au Cõte de Bar.

Matthieu de VVestmonstier en l'hist. d'Angleterre.

pas si tost armé, qu'Alphons ne se rue sur les terres de France, pour le seconder, & se venger des torts & tourmens qu'il se disoit auoir receu des François du costé de Nauarre. Attira encor Edoüard à sa ligue, & societé le Comte Adolphe de Nansau, esleu Empereur des Romains, vers lequel il enuoya deux Euesques & plusieurs des plus riches & puissans seigneurs du Royaume, & iceux chargez de riches presens, & grãd somme d'or & d'argent, afin que ce Prince indigent, sollicité par le rameau d'or, s'alliast de luy, & armast contre le Roy Philippe, ainsi qu'il promit faire à ces Ambassadeurs Anglois, quoy que l'effort de cest Empereur ne fut de grande consequence, & ne portast que bien peu de dommage au Roy, qui n'en tint point aussi de compte. Car quoy que l'Empereur eut enuoyé deffier le Roy, & qu'il luy demandoit restitution des terres, & Comté de Prouence, qui estoit du fief de l'Empire, si est-ce que le Roy r'enuoya les Ambassadeurs sans responce, sçachant bien que les Allemans ne remueroient à la volée, & ne commenceroient vne guerre doubteuse, & l'issue de laquelle ne leur pouuoit apporter que mal'heur & ruïne: aussi le pauure Prince se veit assailly de tant de difficultez, qu'il fut contrainct de quitter son entreprise, & d'employer l'argent que l'Anglois luy auoit fourny contre les François, à la deffence de ses terres. Car Albert Duc d'Autriche, se declara ouuertement son ennemy, & supporté par la noblesse des Suisses donna de grãds affaires à Adolphe: dequoy ie vous prie lire l'histoire des Suisses, & les Annales d'Austriche, me suffisant de vous dire qu'Adolphe ne gaigna rien que deshonneur, & mocquerie de s'estre allié de l'Anglois contre la maison de France, rompant celle ancienne societé, & fraternelle amitié qui estoit entre les nations Gauloise & Germanique: & en fin cecy fut cause de sa mort, & de l'aduancement de la maison d'Austriche. Durant ces menées, & appareils de guerre, comme les Cardinaux eussent desia demouré pres de deux ans enclos au Consistoire pour l'election d'vn Pape, ne pouuans s'accorder pour les grandes brigues qui s'y faisoient : voicy que vn des Cardinaux (on dict que c'estoit Benedict Caietan, qui depuis fut Pape) feit mention de la grande sainctete d'vn bon Hermite nommé Pierre de Moron, natif de Poüille, & se tenant en vn petit Monastere par luy fondé, qu'on nommoit sainct Benoist des Monts au pays d'Abruzze : dequoy instruicts les autres Cardinaux, tous d'vn commun accord esleurent ce simple Hermite, & mal propre à telle charge pour estre Pape, & souuerain Prestre de l'Eglise Chrestienne. Ce bon homme n'auoit pas grand sçauoir, & moins d'experience és affaires mondains, aagé de soixante & dix ans & d'auantage, mais fort & robuste, n'ayant iamais nourry sa chair delicatement, fort sage & discret, & de vie incoulpable. Estant esleu & appellé à Rome, il changea son nom, & prit celuy de Celestin cinquiesme du nom, & feit douze Cardinaux outre ceux qui desia estoient, lesquels neantmoins ne sçeurent depuis empescher qu'il ne se desmit de sa dignité: & se laissa gouuerner par le susdict Benedict Caietan homme cauteleux, qui luy ioüa si bon tour que i'espere deduire cy apres: tant y a que ce Pape ne changea point sa simplicité quelque grãdeur qu'il goustast, ains se monstra aussi doux & affable à chacun qu'il souloit lors qu'il estoit en son Hermitage. Ce qui fut cause que ceux qui prenoient plaisir aux pompes Pontificales, s'offençans de ceste simplicité, eussent aussi voulu le voir desmis de sa dignité: à cecy sur tous tint la main Benedict Caietan susnommé, qui aspiroit à la Papauté, & sçauant au droict Canon, lequel feit tant & de si belles remonstrances au sainct homme Celestin, qu'il fut content (bien que le Roy Charles de Naples luy dissuadast) de se demettre de sa charge, pourueu que cela se peut faire sans peché. C'est icy que Benedict s'ayde de ses raisons, & qu'il bat si bien de bec, & d'esle Celestin qu'il renonce à la Papauté, le sixiesme mois apres son election, au lieu & place duquel fut esleu le susdict Caietan & nommé Boniface huictiesme, duquel il nous faudra souuent parler cy apres pour les discordes qu'il eut auec nostre Roy Philippe. Ce sainct Pasteur au commencement de son Pontificat empescha que Celestin ne se retirast en son Hermitage, où il desiroit passer le reste de ses iours en contemplation selon sa coustume & maniere de faire, & le feit conduire prisonnier (quoy que sous vn beau pretexte de luy faire honneur) au fort de Fumon, où Celestin mourut, soit de tristesse de se voir ainsi enclos, ou qu'on luy eut auancé

Adolphe Empereur se laisse gaigner par argent à l'Anglois.

Surquoy Adolphe fondoit sa querelle.

Pierre de Moron creé Pape & nomé Celestin 5. du nom.

Quel hõme estoit ce Celestin.

Qui gouuernoit Celestin.

Celestin se demet de la Papauté

Boniface 8. faict Pape.

auancé ses iours : aussi Boniface repris de le traicter ainsi, veu que de son gré il auoit quicté la tyare Pontificale, il dict l'auoir faict, afin que quelques seditieux ne causassent schisme en l'Eglise & se couurissent de la presence de cestuy qui auoit esté Pape legitimement. Cecy se passant en Italie, & parmy ceux qui ont charge des choses sainctes, l'Anglois s'appuyant sur ses alliances, declara ouuertement la guerre au Roy Philippe, & dressant vne puissante armée, l'enuoya en Guienne soubs la charge de Iean de Bretaigne son nepueu, & Comte de Richemond, auquel il donna pour son conseil le seigneur de sainct Iean cy dessus nommé, & autres lesquels venans pres de Bourdeaux, & le long de la coste de Xaintonge, se ruerent sur les Isles d'Oleron, & de Ré, lesquelles ils pillerent & saccagerent : puis passans outre, prindrent les villes du Bourg, & de Blaye, & autres places, y tuans les garnisons y estans pour le Roy Philippe. Lors le Connestable de France Comte de Neelle & d'Eu estoit à Bourdeaux, où il se retira, oyant nouuelles de ceste armée, n'ayant forces suffisantes pour se tenir en campaigne : or comme la ville de Bourdeaux luy vint és mains, l'histoirien Anglois en donne vne raison qui luy sembla pertinente, & l'est pour vray, si les choses se passerent comme il les recite : Car il dict qu'Edmond frere de l'Anglois & mary de la Roine veufue de Nauarre auoit practiqué auec les Roines, & depuis auec le Roy, vne paix par laquelle Edoüard accordoit certaines places au Roy Philippe en Gascoigne, & encore que par toutes les places de Gascoigne, sauf à Bourdeaux, Bayonne, & la Reole, le Roy pourroit mettre tel gouuerneur que bon luy sembleroit : mais il casseroit l'adiournement, & le iugement dōné à Paris contre l'Anglois, cestuy venant auec bon sauf conduict à Amiens, pour iurer amitié ferme & durable auec Philippe. Or adiouste il, que toutes les garnisons Angloises estans sorties des villes, & le Connestable estant armé, il luy fut facile en faignant de se retirer, de se saisir des places qu'il trouua les plus commodes. Si cela est vray, ou non, ie ne veux l'asseurer : tant y a que le Connestable estoit à Bourdeaux, ville qui estoit de l'obeissance Angloise, & laquelle il faut ou que l'Anglois luy eut liurée, ou qu'il l'eut prise par force : mais ie ne trouue comme il l'eut en sa puissance, qui me fait croire qu'il est quelque chose de ce que Walsinghan nous racompte. Le Prince Breton donc ayant pris Bourg & Blaye, passa deuant la cité de Bourdeaux, sans s'y arrester, sçachant qu'il n'y feroit rien, eu esgard aux forces qui y estoient auec le Connestable, il s'en alla vers Bayonne, qu'il prit par intelligence, à cause que les Citoyens luy rendirent, & la garnison Françoise s'estant retirée au Chasteau, fallut en fin que se rendit vies, & bagues sauues. Ce qu'ayans fait, ils s'en reuindrent vers le pays de Bourdelois, esperans d'enclorre la ville capitale, & luy empescher les viures de toutes parts, prenans Potensac, Alengon, sainct Machaire, Cadeillac, Geronde, & en fin Rions le long de la riuiere, ce qui donnoit de grandes fascheries au Connestable. Ce-pendant monsieur Charles de France frere du Roy declaré general au nom de sa maiesté, vint auec grande armée en Gascoigne, suiuy de la noblesse Françoise, & nommément de celle qui luy estoit subiecte, à sçauoir d'Anjou, du Maine, de Touraine, d'Alençon, & de Picardie, le nom en particulier de chacun m'estant impossible de specifier, n'ayant memoire certaines des maisons illustres : trop bien sçay que Guy huictiesme du nom, seigneur de Laual, & de Vitré s'y trouua, & qu'il suiuit le Comte de Valois en ce voyage, suiuant que en font foy les Annales de Vitré, & au retour duquel voyage il trespassa ayant fait de bons & loyaux seruices à la couronne. De Gascoigne y furent les Comtes de Foix, de Cominge, & d'Armaignac, & de Perdriac, & infinis gentils-hommes, tous resolus de venger ceux qui estoient captifs, & que l'année au parauant les Anglois auoient si mal-traictez durant leurs courses non attendues. Et fut monsieur d'Anjou, & de Valois assieger Rions en Bourdelois, où à son arriuée s'estoient enclos Iean de Bretaigne Comte de Richemond, & les premiers d'entre les chefs d'armées du Roy d'Angleterre. Lequel tandis que le frere de nostre Roy estoit en Guienne, ne cessoit de solliciter & amis, & suiects du Roy Philippe, pour l'affoiblir de tout son pouuoir & puissance : c'est pourquoy il enuoye Henry Euesque de Lincoln, & le Comte de Waranne en Flandres vers Guy

Armée Angloise en Guiēne.

Villes prises par les Anglois en Guiēne.

Garnisons Angloises ostées des villes de Guienne.

Bayonne reprise par l'Anglois.

Villes prises en Bourdelois.

Monsieur Charles de Frāce viēt en Guiēne Lieutenāt general du Roy son frere.

Annales de Vitré cha. 56.

Seigneurs Gascōs qui estoiēt auec le Comte de Valois.

Rions assiegé par le Comte de Valois.

Comte Flamand, pour luy demander Philippe sa fille du second lict, à sçauoir qu'il eut d'Elisabeth de Luxembourg sa seconde espouse, pour Edoüard Prince de Gales, ou Wales fils & heritier du Roy, & Royaume d'Angleterre. Le Comte Flamand fut ioyeux d'vn tel rencontre, ne goustant pas à quoy tendoit Edoüard, & s'estima heureux qu'vn si grand Prince daignaist s'allier en sa maison, veu que ceste fille n'estoit guere riche, luy estant fort chargé d'enfans, & ceste-cy estant des derniers de ses fils & filles: & ainsi il accorda aux Anglois leur requeste, sans en communiquer tant soit peu au Roy Philippe, son souuerain: ce qui luy tourna à telle consequence que vous entédrez cy apres. Le Roy Philippe aduerty de cecy, en fut grandement irrité & fasché, tant pour auoir suspecte la puissance du Flamand, que pour trouuer mauuais que sans son aduis, & congé, il entreprist de marier sa fille à vn estranger, & mesmement à vn ennemy de la couronne de France: comme ainsi soit que la loy ancienne du Royaume portoit qu'il n'estoit permis à homme viuant tant grand fut-il, de marier ses enfans hors du Royaume sans le congé expres & consentement du Roy: & si quelqu'vn estoit si hardy que de ce faire, il estoit en la puissance du Roy de le bannir, & luy oster sa terre: & ainsi l'ay-ie recueilly d'vn vieux liure escrit à la main, & en fort ancien langage, que m'a communiqué le seigneur de Sansay, auquel & vous & moy sommes redeuables de ceste récerche, qui ne me semble de peu d'importance. Si le Roy se fascha de ce mariage, plus encore en fut esmeüe la Roine son espouse, & Robert Comte d'Artois, qui irriterent encore le Roy d'auantage, le pressans de se haster, & preuenir l'Anglois auant que le mariage vint à sa consommation. Ce qu'il feit, & dissimulant son maltalent, il vsa de telle douçeur en ses lettres, & par ses messagers que le Comte Guy & la Comtesse son espouse vindrent trouuer sa maiesté à Corbeil, où il les attendoit pour les blasmer de leur outre-cuidance. Aussi dés que le Comte arriua, il veit bien que le Roy estoit en colere, veu que pour tout recueil il luy dit: Comte vous estes felon, & auez commis crime de leze maiesté, ayant faict alliance auec mon ennemy, & pource estes descheu de vostre terre, laquelle m'est de droit confisquée: veu qu'il ne vous estoit loisible de marier voz enfans sans mon congé, & moins au preiudice de la couronne. Le Comte, & Comtesse tascherent d'appaiser le courroux du Roy, l'asseurans que iamais ne sortiroient de son obeissance, mais qu'il ne leur sembloit point en cest endroit auoir forfaict, comme ainsi soit que par tout lieu & par toute loy, il est loisible aux peres & meres de marier leurs enfans où bon leur semble: & se fondans en raison, allegueren quelques exemples, comme du Breton, & d'autres qui ne leur seruirent que d'aigrir le Roy d'aduantage. Mirent en auant que leur dessein ne fut onc de s'allier de l'Anglois au preiudice du Royaume, ains pour honnorer leur sang auec vne telle alliance que d'vn Roy si puissant que l'Anglois, & le tout au proffit, & seruice de la couronne, & non au des-honneur ny desauantage. En somme que si sa maiesté se doubtoit d'eux pour ceste alliance, qu'ils estoient prests de luy donner tels ostages & asseurance qu'il auroit dequoy se contenter. Tout cecy n'esmeut en rien le Roy, qu'il ne passast outre, & ne feit saisir, & Comte, & Comtesse, & ne les enuoyast prisonniers en la tour du Louure à Paris, esperant par ce moyen rompre le coup de ce mariage, & support pour l'Anglois, aduenant cecy sur le commencement de l'an mille deux cens nonante & cinq, ce qui causa depuis de grãds maux, & vne longue guerre. Et soudain le Roy depescha Mathieu deuxiesme du nom seigneur de Mommorency, pour lors Admiral, & qui fut depuis Connestable de France, auec vne armée puissante de mer, pour se ruer sur l'Angleterre, mais ce voyage fut sans nul effect, soit par la faute des chefs, ainsi que tient de Nangis, ou que les Anglois se tenoient sur leurs gardes. Et est icy à noter que le susdict de Nangis nomme deux Admiraux en vn mesme temps, lors qu'il parle en ceste maniere: *Regis Franciæ ingens classis apud Doueram portum Angliæ applicans, quicquid erat extra muros rapuit, & incendit. Et cùm potuisset tantus exercitus totam Angliam de facili occupasse, Matthæus de Monmorenciaco, & Ioannes de Harchuria classis Admiraliorum authoritate prohibitus, redire inefficax compulsus est.* Vous oyez qu'il nomme Mathieu de Mommorency, & Iean de Harcourt Admiraux de celle armée, lesquels par leur pouuoir &

Guy Cõte de Flãdres accorde sa fille à l'Anglois.

Loy ancienne de France sur les mariages.

Ruse du Roy pour attraper le Flamand.

Paroles du Roy au Cõte Flamãd.

Responce du Comte Flamand.

Emprisonnement du Comte, & Comtesse de Flãdres. L'an 1295.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

& authorité empeschèrent qu'on ne passa point outre, mais ne dict pourquoy, bien qu'il est aisé à croire que ce n'estoit pas faute de bon vouloir, mais que les Anglois les repousserent. Au reste ie ne peux accorder auec ceux qui dient que cest estat d'Admiral estoit lors erigé en office à vie, veu que nous trouuons qu'en ceste mesme saison il y en auoit trois portans ce tiltre, à sçauoir Enguerran seigneur de Coucy, qui auoit esté deffait par Roger Lorie Admiral d'Aragon, lequel viuoit encore l'an mille deux cens nonante-huict, & ces deux cy Matthieu de Mommorency, & Iean de Harcourt, si bien que par là on peut facilement iuger que la volonté des Roys prescriuoit temps à ces dignitez, & que leur establissement n'estoit encore si ferme, ny auec telle authorité qu'on leur voit auoir à present: & ne sçay s'il ne seroit pas meilleur que les Roys en vsassent ainsi maintenant, & pour estre mieux seruis, & pour auoir moyen de contenter la Noblesse, & l'encourager, se voyant l'espoir d'vn tel guerdon deuant les yeux: là où les offices, & gouuernemens estans perpetuels, elle se refroidist, & souuent l'auarice est cause du retardement du seruice des Roys, ainsi qu'on l'a cogneu par experience: mais de tout ie m'en rapporte au bon plaisir des Roys & du conseil, ausquels Dieu depart la sagesse selon qu'il est requis pour le bien & aduancement du Royaume, & pour le repos & soulagement de leurs pauures suiets. D'auantage le Feron s'est deceu & trompé en cest endroit, faisant ce Matthieu de Mommorency pere de Guy de Laual, comme ainsi soit que par le recit des Annales de Vitré, ie vous ay faict voir cy dessus que tant s'en faut que ce Matthieu soit son pere, que plustost il est son fils, & vn des puisnez, d'autant que l'aisné fut seigneur de Laual, & cestuy auec son frere Bouchard eut les terres qui estoient en France & Picardie appartenantes à la maison de Mommorency. Mais laissans cecy, faut sçauoir ce qui se passa lors de ces guerres: veu que Madame Marguerite de Prouence, & espouse du deffunct Roy sainct Louys, & ayeule de Philippe le Bel, mourut à Paris en cest an, & fut enterrée en grande pompe & magnificence en l'Eglise de sainct Denys, ioignant le tombeau du feu Roy son mary: elle fonda de son viuant le monastere des filles religieuses de saincte Clere à sainct Marcel lez Paris, où elle vesquit depuis le trespas de son espoux fort religieusement. Tandis que le Flamand estoit captif à Paris, le Comte d'Anjou & de Valois tenoit Rions assiegée, au secours duquel vint Raoul de Neelle Connestable, lequel y allant fut camper deuant Potensac place assise sur la Garonne du costé de la Gascoigne, où il fut huict iours, & qui en fin luy fut rendue le propre iour de Pasques par composition, telle que les Anglois sortiroient vies & bagues sauues, mais quãt à ceux du pays estans suiets du Roy Philippe, les vouloit auoir à discretion: ce qu'estant faict, la place rendue, il en mena soixante à Rions vers monsieur le frere du Roy, lesquels il feit pendre deuant les portes de Rions le Ieudy des feries de Pasques. Cecy estonna grandement les assiegez, & sur tout ceux qui estans des terres du Roy auoient pris le party de l'Anglois, tels que estoient le seigneur de sainct Iean & le Prince de Bretaigne: car voyans la trahison Angloise si euidente que d'auoir composé à Potensac pour eux, & liuré les Gascons à la mercy du Connestable, & se doubtans que ceux de la ville se deffians d'eux, à cause du faict de Potensac, ne les chargeassent d'apointement, s'enfuirent auec les Anglois de la ville: mais auant qu'ils gaignassent la mer, les habitans en feirent mourir vn bon nombre. L'endemain matin qui estoit le vendredy d'apres Pasques, qui estoit le septiesme du moys d'Auril audict an de mille deux cens nonante-cinq, les François aduertis de la discorde d'entre les Anglois & ceux du pays, vindrent à l'assaut, & prenans la ville y feirent vn grand massacre, & la pillerent, puis mirent garnison, & au Chasteau & en la ville, pour tenir le pays en suiection: & passant le Cõte de Valois, & le Connestable la mer, s'acheminerent vers le haut pays de Gascoigne pour reduire la ville de sainct Seuer detenue par les Anglois: & y fut on la plus-part de l'esté au siege, ceux de dedans leur faisans teste gaillardement: en fin l'Anglois ne pouuant les secourir, ils se rendirent par composition, & iurerent d'estre fideles suiets au Roy de France: mais dés aussi tost que les Princes se furent retirez ils rappellerent les Anglois, & se remirent sous leur obeissance. Et ce-pendant mourut Sanche Roy de Castille laissant trois en-

Troys portans tiltre d'Admiral en mesme temps.

Admirauté non encor' en office à vie sous Philippe le Bel.

Annales de Vitré cha. 50.

Trespas de la Royne Marguerite espouse de S. Louys

Potensac pris par le Cõnestable

Gascons trahis par les Anglois.

Riõs pris et saccagé par les Frãçois.

Sainct Seuer pris par les Frãç.

fans en bas aage, à ſçauoir Fernand, Alphons & Pierre, qu'il eut de Marie de Moline ſa couſine germaine, laquelle de Nangis dict auoir eſté religieuſe, & qu'il la deſuoila pour l'eſpouſer, & fut ceſte mort cauſe de grands troubles en Caſtille, à cauſe que Iean frere de Sanche ſe portoit pour Roy de Leon & de Caſtille, & que Henry oncle du deffunct pourſuiuoit la Regence, laquelle la Roine deffendoit pour ſoy: & d'autre-part Alphons & Fernand de la Cerde querelloient comme iadis leur heritage. Mourut auſſi le Roy Alphons d'Aragon ſans auoir hoirs de ſon corps, & par-ainſi Iacques vſurpateur de Sicile, & frere du deffunct, vint à la ſucceſſion d'Aragon, occupant tandis ſon frere Federic le Royaume de Sicile. Ceſtuy feit accord auec Charles Roy de Naples, la fille duquel il eſpouſa, repudiant la fille du Roy de Caſtille: & luy rendit ſes enfans oſtagers en Aragon, & accorda de luy remettre en main le Royaume, & Iſle de Sicile, pourueu que Charles de Valois iuraſt de ne rien plus quereller en Aragon, & que le Pape oſtaſt l'interdit des terres Aragonnoiſes. En cecy ſe meſla le Pape Boniface, & ayant faict venir Federic à Velitri auec l'Admiral Roger Lorie, luy cõſeille de tenir l'accord faict par le Roy Iacques ſon frere, luy propoſant le mariage auec Catherine de Conſtantinople, iſſue du ſang Royal (qui fut depuis eſpouſe de Charles de Valois) & luy promettant argent, & hommes, pour la conqueſte & recouurement de l'Empire Grec appartenant à ceſte Catherine. Federic aſſeurant le Pape de ſuiure ſon conſeil, là où on luy tiendroit promeſſe, ſ'en alla en Sicile: mais dés que les Siciliens, & Cathalans, & nommémẽt Raymond Allemant, Iean Prochyte, Mathieu de Termes, & Mainfroy de Clermõt, & autres ſeigneurs furent aduertis de cecy, ſ'aſſemblent & font des monopoles, ſe plaignent de Iacques, l'accuſans de trahiſon de liurer ainſi au loup & à leur ennemy mortel ſes plus fideles ſeruiteurs: & ne pouuans obtenir de luy qu'il rompit ſa promeſſe en deſpit de luy, & quelque choſe que le Pape ſceut dire, ils nommerent & couronnerent Federic pour Roy de Sicile, ce qui fut vn recommencement de guerre entre les Siciliens & Napolitains, dequoy vous pouuez lire & Faſel, & Collenuce, qui en ont eſcrit amplement: d'autant qu'il me ſuffit de vous toucher ces matieres comme en paſſant afin qu'en ayez quelque cognoiſſance, & les voyant ſeruir à noſtre hiſtoire. Le Flamand ayant eſté long-temps priſonnier à Paris, moyenna ſa deliurance par la faueur du Pape, & du Comte Amé de Sauoye, mais auec telle condition que luy, & ſa femme ſortans de priſon, fallut que liuraſſent Philippe leur fille, que le Roy auoit tenue ſur les fonts, à leur ſouuerain pour oſtage, & qu'il ne feroit accord, ligue, ny alliance aucune auec le Roy d'Angleterre: & maintiendroit, & garderoit inuiolable le traicté de paix, faict l'an de grace mille deux cens vingt cinq ſoubs le Comte Fernand: & là où il iroit au contraire, il ſeroit excommunié, & tout le pais de Flandres mis en interdit par l'Archeueſque du Rheims & l'Eueſque de Senlis deputez iuges en ce faict par le Pape Boniface, & ceſte tranſaction eſtant paſſée au commencement de l'an de noſtre ſalut mille deux cens nonante & ſix. Et ainſi le Roy enuoya querir ſa fillolle Philippe de Flandres, laquelle conduicte à Paris, le Comte & ſa femme eſtans deliurez, ſ'en retournerent pleins de maltalent, & marris de ceſte leur infortune, & le Comte couuant des deſirs de vengeance, & ſe promettant d'auoir raiſon du tort qu'il ſe propoſoit auoir receu.

Treſpas de Sãche Roy de Caſtille.

Troubles en Caſtille.

Treſpas d'Alphons Roy d'Aragon.

Menées du Pape en faueur de Charles.

Seigneurs Siciliés & Cathalans ſ'oppoſent à l'accord.

Articles de la deliurãce du Cõte de Flãdres.

L'an 1296

Continuation

Continuation de guerre en Guienne, & comme Guy Comte de Flandres deffia le Roy Philippe, & ce qui s'en ensuiuit.

CHAP. XL.

Vous sçauez comme dés le temps de Charles le Grand il y a alliance, & inuiolable amitié iusqu'à present entre les maisons Royales de France & d'Escosse: Or durant ces troubles contre Edoüard, les affaires Escossois estans broüillez pour le different qui estoit entre Iean Baillol, & Robert Brus aspirans à la couronne d'Escosse, l'Anglois faisoit son prouffit, & s'estoit faict faire hommage du Royaume Escossois à Iean de Baillol, lequel se soumit à Edoüard pour se maintenir la couronne contre son competiteur. Mais les Escossois voyans que l'Anglois auoit guerre contre le Roy de France, rompirent aussi l'accord que Iean de Baillol auoit faict auec l'Anglois (que Matthieu de West-monstier appelle à tort, leur seigneur lige) & suiuirent l'ancienne alliance qu'ils auoient auec noz Rois: pour ce se reuolterent contre Iean, lequel ne voulant perdre sa couronne, s'accorda auec ses suiets, & renonça à l'alliance de l'Anglois, & se mit du party des François, moyennant le mariage promis de la fille de Monsieur Charles de France, frere du Roy auec Edoüard fils de ce Roy Escossois, mais ce mariage fut sans nul effect. L'Anglois deuëment aduerty de cecy, vint contre les Escossois, & ayant pris la plus-part des forteresses d'Escosse, & vaincu les plus vaillans & vertueux du Royaume, feit en fin prisonnier Iean Baillol Roy, & les premiers d'entre la noblesse Escoissoise: l'historien Anglois dict que ce Roy Iean se rendit, mais Guillaume de Nangis, tient qu'il fut trahy par ses propres suiets, & liuré mal'heureusement & trahistreusement au Roy d'Angleterre: ce que i'acompte à iugement diuin: car puis que cestuy auoit faict hommage à Edoüard, & que par luy il regnoit, & luy auoit la foy promise & iurée, il ne debuoit luy faucer, mais laisser faire les Escossois afin que seuls, & sans charge de sa conscience ils s'opposassent à l'Anglois, & faisans leur debuoir, tinssent inuiolable l'amitié, de laquelle ils s'estoient bien trouuez, auec les Rois de France. Le Roy Philippe ce-pendant qui se voyoit auoir affaire à l'Anglois & à tous ses alliez, & ne doubtoit pas que le Flamand ne se mit aucunement de la partie, & que le Barrois, & autres voisins de l'Allemant ne suiuissent ce party, veit aussi que sans grande somme de deniers il ne pouuoit faire aucunement la guerre, & à ceste cause il feit vn tres-grand impost du centiesme, puis du cinquantiesme denier des biens & reuenu de chascun de ses suiets, tant lays qu'Ecclesiastiques: ce que le Pape trouua de fort mauuaise digestion, & voyant que les Rois d'alors ne faisoient aucune conscience, ny difficulté de s'empoigner aux biens du Crucifix, il se resolut que s'il y en auoit aucun Empereur, Roy, Prince ny seigneur qui exigeast desormais rien sur les Euesques & Abbez, & autres du clergé, sans l'adueu & consentement du sainct siege de Rome: ou s'il y auoit aucuns Ecclesiastiques qui accordassent aux Rois ces subuentions, de les excommunier, de sorte qu'ils ne peussent estre absous que par le Pape seulement. Mais il faut icy bien obseruer qu'il est parlé des decimes, & droict de les imposer au clergé, car le reste des redeuances des suiets à leur Roy, comme des fiefs & ban & arriereban, ausquels les Ecclesiastiques sont obligez pour les terres qu'ils tiennent du Roy, n'est au Pape de les oster aux souuerains, n'y ayans terre sans seigneur, & chascun estant obligé de recognoistre vn Monarque, & de luy payer ses droicts. Ce fut en ce temps que ce Pape Boniface erigea en Euesché l'Eglise de sainct Anthonin de Pamiers au Comté de Foix, & ce neantmoins pour le commencement. Louys fils de Charles deuxiesme du nom, Roy de Naples, estant Euesque de Tholouse, tint Pamiers sous son Diocese, ou plustost ioüist des deux Eueschez ensemble, puis y

Troubles en Escosse.

Matthieu de VVestmonstier en la vie du Roy Edoüard 1.

Escossois deffaicts par l'Anglois.

Impost par le Roy Philippe le Bel sur la France.

Comme s'entend le priuilege des Ecclesiastiques.

en fut mis vn autre, duquel nous parlerons en son lieu. Mais auant que sortir de Foix, & de Pamiers, ie ne veux oublier ce qu'aduint à Roger Bernard Comte de Foix estant à Pamiers : car ayant eu quelque querelle ou debat auec les citoyens d'icelle, il ne se donna de garde que luy estant en l'Eglise du Mercadal de celle ville, les habitans & citoyens s'assemblerent, & mirent en armes iusqu'au nombre de sept à huict cens hommes, auec resolution de le tuer dedans l'Eglise : ce qu'ils eussent faict sans l'aduis de quelques gens de bien qui aduertirent le Comte qui ferma l'Eglise, & la tint auec sa suitte du matin iusques au soir, contre ceste fureur populaire, laquelle s'appaisant, le Comte s'en alla le plus secrettement qu'il peut à Foix, puis reuenant fort à Pamiers, se vengea de l'iniure, & punit les seditieux qui l'auoient voulu massacrer. Reuenans au Comte Flamand, comme il se veit sollicité par l'Anglois de luy tenir promesse, creuoit aussi de despit, & pour-ce il feit prier souuent le Roy de luy rendre sa fille, y employant tous ceux qu'il sçauoit luy estre amys en cour, & tant plus luy sembloit la commodité meilleure, qu'il sçauoit que le Comte d'Artois son plus grand aduersaire estoit absent, & faisant le voyage de Guienne contre les Anglois y descendus auec grandes forces. Mais le Roy ne faisant comptes des prieres d'aucun, le Comte gaigna le Pape Boniface, afin que luy vsant de sa puissance, le Roy fut contrainct d'obeir, sur peine d'estre separé de la communion de l'Eglise. Le liure escrit à la main que i'ay, qui est sans le nom de l'autheur est d'autre aduis, & vse de ces parolles: Et fut le Comte conseillé par aucuns ses amys d'appeller du Roy par deuant le Pape : & pour ce enuoya il à Rome, pour y former, & dresser son appel, auquel le Pape Boniface donna force, & l'accepta comme valable: & pour ce enuoya il à Paris vers le Roy l'Archeuesque de Milan pour son Legat, afin qu'il sommast le Roy Philippe, de faire raison au Comte de Flandres, & luy rendit sa fille, luy souffrant de la marier, où il l'auoit accordée, & ensemble ne luy feist aucun destourbier en la iouïssance de sa terre : & en deffaut de cecy, il ajournoit le Roy à comparoistre deuant le sainct Pere à Rome, où il estoit appellé par le Comte Flamand, afin de là estre iugé par le sainct Consistoire des Cardinaux. Le Roy s'offença grandement de ceste nouuelle façon de commander du Pape, & trouua estrange qu'il s'auançast tant és choses qui n'estoient point de sa iurisdiction, & pour ce il respondit au Legat, que ce n'estoit au Pape à se mesler des seigneuries terriennes, luy suffisant d'auoir esgard aux choses purement sainctes & spirituelles : quant à luy qu'il auoit sa cour, & Parlement pour faire droict à ses suiets & hommes liges, sans qu'il recogneut autre que Dieu en cest endroict pour souuerain : & parainsi n'auoit-il aucun affaire d'aller en cour de Rome, ny d'y enuoyer pour y plaidoyer ou respondre, & moins pour y estre iugé, ne sçachant sur quoy le Pape se fondoit, & où il auoit pesché que ce fut à luy d'empescher la iustice ordinaire des Roys, & de leur rauir la souuerainеté de leur puissance : car le cas luy sembloit si nouueau, & tant hors la voye du droict, que si autre que sa sainctеté luy eut faict ceste ouuerture, il luy eut faict responce digne de semonce tant extrauagante. Ceste responce sembla si raisonnable au Legat, qu'il s'en retourna sans plus auant poursuiure, & estant à Rome declaira le tout au Pape, qui faignit de s'en contenter, mais non pourtant garda il vne scandale en l'Eglise. Ce fut lors que Guy Comte de Flandres poussé par Robert (dict de Bethune) son fils qui depuis luy succeda, car de soy-mesme il n'estoit guere malicieux, feit ligue auec plusieurs grands seigneurs, lesquels vindrent tous en vne assemblée qu'il feit à Gerardmont, & où assisterent les Rois Adolphe des Romains, & Edoüard d'Angleterre, les Ducs d'Austriche & de Brabant, & les Comtes de Gueldres, de Iuilliers, de Bar, & de Holande, lesquels tous iurerent la guerre à communs frais contre Philippe le Bel Roy de France, & contre Iean d'Auesnes Comte de Henaut, qui soustenoit le party François : mais Albert Duc d'Austriche ne continua longuement en ceste ligue, ains s'vnist auec le Roy Philippe. Deuant ces Princes le Comte Guy renonça la fidelité qu'il debuoit au Roy de France : comme si ce fut en sa puissance d'oster à son souuerain ce qu'il ne luy donna onc, ny pas vn de ses predecesseurs, ains, eux l'auoient receu des Rois de France, & en receut l'inuestiture (ainsi que porte l'histoire que i'ay escritte à la main) des mains d'Adolphe

Comte de Foix se venge de ceux de Pamiers.

Boniface Pape gaigné par le Flamand.

Archeuesque de Milan enuoyé vers le Roy Philippe.

Responce du Roy au Legat du Pape.

Guy Côte de Flãdres se laisse manier à son fils.

d'Adolphe Roy des Romains, auquel il en feit hommage: & cestuy le receuant à hôme lige, & le promit deffendre contre le Roy de France, & autres qui voudroient l'inquieter : & sur cecy tous les Princes sus-nommez feirent lettres & promesses signées de leurs mains, & seellées de leur seaux, comme aussi ils dresserent tous des cartels de deffy au Roy, qui luy furent portez depuis par trois Abbez, à sçauoir celuy de Gemblois: le second fut de celuy de sainct Adigen de Gerardmont : & le troisiesme celuy de sainct Bauon de Gand. Le Roy Philippe aduerty de ce qui se passoit à son desauantage en Flandres, assembla son Parlement & cour des Pairs, où la chose deduite, fut conclud que le Flamand seroit adjourné à venir & comparoir dedans quinzaine à Paris, & se rendre prisonnier au Chastellet. Et pour obseruer les ceremonies anciennes du Royaume en adjournant des hommes de son calibre, la charge en fut donnée à deux Cheualiers asçauoir à Symon surnommé le Moyne Gouuerneur de Monstrueil, & à Iean Borne qui estoit Lieutenant pour le Roy à Beauquesne. Ceux-cy feirent leur charge, non sans danger de leurs personnes, à cause que Robert Comte de Neuers, & fils du Comte de Guy voulut les offencer, mais son pere l'empescha, & feit conduire les susdicts gentilshommes iusques au pays d'Artois: & ce fut lors que les trois Abbez sus-nommez vindrent vers le Roy portans les cartels de deffy des Princes, & nommément celuy de l'Empereur Adolphe, duquel telle fut la substance : Adolphe par la grace de Dieu Roy des Romains, tousiours Auguste & flourissant, à tres-haut & puissant Prince, Philippe Roy de France. Comme ainsi soit que de long temps vous ayez vsurpé les terres, possessions, domaines, droits, & iurisdictions appartenans au sainct Empire, & que sans raison vous les deteniez, & causiez que les habitans se forfacent felonnement enuers nous qui auons la charge du sainct Empire: nous ne voulans, ny pouuans oublier le deu de nostre office, auons deliberé de recouurer sur vous à force d'armes, & de toute nostre puissance, ce qu'iniustument vous detenez, pour brauement nous venger d'vne telle iniure, que ne pretendons endurer d'auantage. Le Roy la lysant ne s'en feit que rire, elle n'estant d'autre substance que le deffy qu'il luy auoit desia enuoyé l'an mille deux cens nonante quatre, ioint qu'il sçauoit que ses affaires alloient mal, & que les electeurs de l'Empire luy brassoient vn breuuage duquel il ne se doubtoit point, ainsi que verrons cy apres. Le cartel du Comte Guy estoit de telle sorte : Nous Guy Comte de Flandres, & Marquis de Namur faisons à sçauoir à tous, & principalement à tres-noble homme Philippe Roy de France, que nous auons choisis ces deux venerables Abbez de Gemblois, & sainct Adigen du Diocese du Liege, lesquels nous auoüons pour noz Legats & Ambassadeurs, pour denoncer & dire pour nous, & en nostre nom au Roy sus-nommé, qu'à cause de son infidelité, & de ses forfaits nous sommes absous, & nous tenons pour quictes, & affranchis de toutes loix, alliances, conuentions, obligations, redeuances, pactes, promesses, foy & hommages, par lesquels cy deuant nous luy estions obligez, & astraints en quelque sorte que ce fut, & pour quelque cause & occasion que ces choses soient aduenuës. Et auons donné à ces noz procureurs, & messagers toute puissance de denoncer, & dire tout ce qui touche ce nostre affaire, ayans pour ferme, & aggreable tout ce qu'ils feront, ou l'vn d'iceux, & voulons que foy leur soit adioustée, tout ainsi que si presens nous prononcions ces parolles: Et pour tesmoignage de la verité nous auons seellées les presentes de nostre petit seau, & signées de nostre main propre: Données à Malan l'an de grace mille deux cens nonante-six, le mecredy apres les Rois. Ce deffy toucha le Roy Philippe au cœur, & pour ce il depescha l'Archeuesque de Rheims, & l'Euesque de Senlis iuges nommez sur la promesse faicte par le Comte, pour sçauoir si les lettres portées par les Abbez venoient de sa part: lesquelles le Côte auoüa, & dict que si le Roy auoit quelque chose à demander, qu'il vint hardiment en Flâdres, & qu'on luy feroit raison: ce qui fut cause que le Roy se prepara à la guerre, & d'aller visiter le Comte puis qu'il auoit si grand apetit de gouster les mal'heurs de la guerre. Il y a vn autheur nommé Chrestien Massé, lequel attribue au Roy Philippe le Bel vn faict fort cruel, & lequel ie ne peux croire auoir esté par luy commis, ny souffert, lors qu'il dict que luy ayant en main Philippe fille du Comte Flamand auec vingt damoiselles à sa suitte & trente gentilshommes

Lettres de defiance des Princes au Roy Philippe.

Ordonnâte du Parlement de France cõtre le Côte Flamand.

Cartel de deffy de l'Empereur Adolphe.

Cartel de deffy du Comte de Flandres.

Seigneurs enuoyez par le Roy vers le Cõte Guy.

Chrestien Massé liu. 17. de ses Chroniques.

pour la seruir, il feit estrangler la fille & ses damoiselles, & ietter leurs corps en la riuiere de Seine, & les gentilshommes furent pendus à Monfaucon le vingt-sixiesme de Iuing, en l'an mille deux cens nonante six, & que tost apres il passa en Flãdres auec son espouse, ennemye mortelle des Flamands. Mais ce Massé auoit quelque folle animosité contre les François, veu que ny les Anglois, ny les Flamands, ny autres prenãs plaisir à blasmer noz Rois, ont rien touché de ceste cruauté, ains ont resisté à ceste opinion, ainsi qu'a faict le seigneur d'Ondegherst en son histoire de Flandres, parlant en ceste sorte: que le Comte ayant protesté de ne rien sçauoir de la guerre d'entre les Rois Philippe & Edoüard, dict auoir telle fiance au Roy, & en sa iustice, qu'il ne le condamneroit sans l'ouyr en ses descharges & iustifications: à quoy il fut receu par le conseil des Pairs de France, & proposa des faicts si peremptoires, que peu apres il fut declairé quicte & incoulpable de ce qu'on luy imposoit, & fut renuoyé en son pays auec tous ceux qui l'auoient accompaigné, reseruée seulement madame Philippe sa fille, qui demoura sous les mains de la Royne, & laquelle mourut peu apres de desplaisir qu'elle conceut pour l'obstacle mis au mariage par son pere, conclud & arresté auec le Prince d'Angleterre. Et Meyer és Annales de Flandres bien que die, ou plustost soupçonne qu'on auança la mort à ceste Princesse, & en blasme la Royne Ieanne, si ne parle-il point qu'elle fut estranglée ny iectée en la riuiere, ains qu'elle mourut de telle quelle maladie, sans faire mention d'vne cruauté si desnaturée que celle qu'allegue le Chroniqueur Massé: & en autre endroict il en parle en ceste maniere: La pucelle Philippe fille de Flandres, & espouse d'Edoüard, mourut l'an dixiesme de sa captiuité: les historiens François dient qu'elle trespassa de dueil, de ce que voyant que tous les autres enfans captifs du Comte estans deliurez, elle estoit contrainte de tenir prisons. Il y en a qui tiennent qu'elle deceda auant que Guy deffiast le Roy Philippe, ce que ie pense le plus veritable: & d'autres afferment que les ennemys de la maison de Flandres l'emprisonnerent, afin que par son mariage auec Edoüard, ou autre, elle ne donnast accroissement à la puissance Flamande. Ces parolles vous font manifestement cognoistre la calomnie du Chroniqueur nommé cy dessus, & voir que si le Roy se fut tant oublié qu'il dit, que Meyer ne l'eut pas passé sous silence, non plus que le poison duquel on soupçonnoit que ceste Princesse estoit morte: mais reuenons à ce qui se desmesla en France pour le faict de la guerre. Iean Comte de Richemond n'ayant guere bien faict ses besongnes en Guienne, le Roy Edoüard dõna vne armée à Edmont son frere, pensant qu'il y fut plus heureux que les autres, & luy donna pour adioint Henry Comte de Lincoln: lesquels abordans au pays de Medoc prennent terre, & assiegeans l'Esparre ville assise le long de la marine au Goulphe de Bourdeaux qu'ils emporterent, y vsans de leur douceur accoustumée: puis approchans de Bourdeaux furent forcez de se retirer, ayans mis neantmoins le feu aux fauxbourgs du costé de sainct Saurin: & ainsi prenans la route de Bayonne, Edmont y tomba malade, & y finit ses iours, & son corps fut porté en Angleterre. Ce nonobstant le Comte de Lincoln fut assieger la ville de Dax, bien qu'elle fust forte d'assiette, & d'artifice, où ayant esté long temps, fallut que se retirast tant pour ce qu'il n'auoit point de viures, que pour perdre tous les iours des hommes par les sallies des assiegez, sans qu'il feit aucun dommage à la ville: ioint que le Comte Robert d'Artois vn des plus vaillans & sages Princes de son temps venant en Guienne les contraignit de leuer le siege. Sur le commencement de l'an mille deux cens nonante sept, le Comte d'Artois ayant passé la mer à Rions, & sejourné quelque iours à Bourdeaux, s'achemina vers Bayonne, resolu d'affronter les Anglois qui tenoient la campaigne, & sçachant que le Comte de Lincoln, ne faudroit de le venir trouuer s'il s'arrestoit à battre quelque place, il fut assieger vn Chasteau nommé Bellegarde. Ceux de dedans se deffendent, & ayans faute de viures enuoyẽt vers l'Anglois demander secours, qu'il ne differa, ains hastant le pas fourny de viures pour les assiegez, voicy qu'il est deuancé par monsieur d'Artois qui luy presente le choc, voire le contraint de combattre, & le vainquit faisant vn grand massacre d'Anglois, & autres suiuans leur party, de sorte que sans la nuict suruenant, & les boys voisins du lieu où fut donnée la bataille, il ne se fut sauué vn seul du camp Anglois. Les chefs principaux qui estoient les Comtes Iean de Richemont, & Henry de

Pierre d'Ondegherst en l'hist. de Flandres chap. 130.

Meyer liu. 10.

Liure des Annales onziesme.

Diuerses opinions de la mort de la fille de Flandres.

L'Esparre prise des Anglois.

Dax assiegée par les Anglois.

L'an 1297 Robert Cõte en Guienne.

Anglois deffaicts par le Cõte d'Artois.

ry de Lincoln se sauuerent à la fuite, mais Iean seigneur de sainct Iean, & Guillaume de Morte-mer, & grand nombre de noblesse Aquitanique furent pris en combattant vaillamment, lesquels le Comte d'Artois enuoya prisonniers à Paris pour signe de sa victoire: laquelle obtenue, il n'y eut homme si hardy qui osast leuer la main en toute l'Aquitaine pour faire aucune resistance à ceux qui suiuoient le party du Roy Philippe. En ce temps fut empoisonné Florent Comte de Holande, & tost apres son fils vnique par quelques siens ennemys, d'autres tiennent qu'ils furent occis en trahison, la mort desquels fut vengée par Iean Comte de Henault leur cousin, lequel vint à l'heritage de Frise, & de Holande par droit lignager & estant le plus proche de consanguinité: ce qui ne fut pas de peu de support au Roy, d'autant que le Hennuyer estoit de sa ligue. Au reste on n'auoit iamais veu vn desbord si estrange à Paris que celuy de l'an mille deux cens nonante six au mois de Decembre, car la riuiere de Seine le iour de la vigile sainct Thomas, qui est le vingtiesme dudict mois, sortit si furieusement de son lict accoustumé, qu'elle s'estendit par toute la ville, vers laquelle on ne pouuoit venir qu'auec des bateaux, de quelque part qu'on y abordast, à cause que l'vniuersité estoit au bas toute pleine d'eau, & que les ponts furent rompus, & les moulins emportez auec les edifices y bastis, voire le petit Chastellet, & petit Pont s'en allerent par terre de l'impetuosité des eauës, non sans perte d'hommes & de biens, & vn grand estonnement de chascun, qui prenoit cecy pour mauuais presage, comme aussi il sembloit signifier les grands mal'heurs qui depuis aduindrent au Royaume. En Castille les affaires alloient si mal pour le ieune Roy Fernand, ue luy ayant donné le Royaume de Leon à son oncle Iean pour s'en faire vn bon amy, il se veit enuelopé par luy mesme en plus-grands mal'heurs que jamais, d'autant que Iean se mit du costé de ceux de la Cerde, & feit la guerre à son nepueu, si bien que le pauure Prince ne sçauoit où se retirer, n'ayant aucun parent auquel il peut auoir fiance. Il enuoya vers le Roy Philippe son cousin, & vers le Pape pour auoir secours, mais ce fut en vain: car le Roy auoit tant d'ennemys de tous costez, qu'il faisoit assez d'entendre à ses affaires sans se mesler du faict d'autruy: & quant au Pape il repeut le Castillan de promesses, mais qui furent sans aucun effect. Et à la verité le Roy Philippe auoit plus de raison de suiure le party des enfans de la Cerde de ses cousins germains, & fils de sa propre tante que du fils de Sanche, & pour la faueur desquels il auoit faict ligue auec les Roys Iacques d'Aragon, & Denys de Portugal, & de Mahomad Mir, Roy de Grenade: auec les forces desquels se ioignirent les Aragonnois & Nauarrois, ayans pour general Alphons de la Cerde qui se portoit pour Roy de Castille, qui prit les villes de Tordesillas, Villa-Garcia, Medine de Rioseco, la Mota & Villé-Fasila: estant chef des Nauarrois pour le Roy comme Lieutenant general & Vice-Roy Alphons de Rosnay Champenois de nation, lequel donnoit de grands affaires aux Castillans qui tenoient pour la Royne Marie mere du Roy Fernand. Ceste pauure dame auoit à combattre plus ceux qui luy estoient aupres que ceux qui en campaigne luy faisoient la guerre: d'autant que Henry de Castille oncle du deffunct Roy Sanche, eschappé des prisons de Naples fut à Grenade vers le Roy More, qui le receut courtoisement, comme aussi feit Aben Atamar fils du Roy, auec lesquels contractant ligue & amitié, & receuant de riches presens de ces infideles, leur promit, & iura de faire tant que la cité de Tarife assise sur le destroit de Gibraltar leur seroit deliurée, ce qui luy eut esté vn moyen pous entrer plus à son aise en l'Andalusie, & faire venir forces d'Afrique en Espaigne: mais la bonne Royne Marie s'opposa aux desseins de ce vieillard traistre & auaricieux qui aymoit mieux l'infidele que ceux de son sang propre. Ainsi voyez vous quel homme estoit Philippe le Bel, & quelles les forces Françoises estans vnies, puis qu'en vn mesme temps il armoit sur mer contre l'Anglois & par terre en Nauarre, Flandres & Guienne, où l'ennemy estant dompté, il rappella le Comte d'Artois, duquel il auoit affaire contre le Flamand, & lequel laissa Lieutenant pour le Roy le Comte de Foix, ainsi que i'ay dit cy dessus. Et cependant Henry Comte de Bar, qui auoit espousé la fille de l'Anglois, & estoit entré en la ligue auec le Flamand, se hasta des premiers, & faisant leuée d'hommes entra sur le pays

Prisonniers du Comte d'Artois.

Florent Cõte de Holãde occis.

Iean de Henault luy succede.

Estrange desbord de Seine.

Chastellet & ponts abatus à Paris.

Fernand Roy de Castille demãde secours au Roy Philippe.

Ligue du Roy Philippe en Espaigne pour ses cousins.

Voy Garibay hist. d'Esp. liur. 26. cha. 6.

Garibay hist. d'Esp. liu. 39. ch. 17.

Robert Cõte d'Artois reuiét en France.

de Champaigne à luy voisin, & appartenant au Roy Philippe à cause de son espouse la Royne Ieanne: & brusla l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, & les villages qui d'icelle dependoient. Mais le Roy y enuoya Messire Gauthier de Crecy seigneur de Chastillon sur Seine, lequel faisant assemblée d'hommes en Champaigne vint & entra au Barrois, bruslant & saccageant le plat pays sans nulle misericorde : ce qui contraignit Henry de lascher, & quicter la Champaigne, pour venir deffendre sa terre, & du succez duquel nous parlerons cy apres, & comme est-ce qu'il feit hommage au Roy de son Comté de Bar, estant prisonnier de sa maiesté. Ce fut en cest an que le Pape Boniface canonisa, en ayant faict souuent refus, pour estre mal affectionné au Roy Philippe le Bel, le sainct Roy Louys neufiesme, les ossements & precieuses reliques duquel furent esleuées & mises en vne chasse, & honnorées du peuple, pour la souuenance des vertus de ce grand Roy, & loüange de Dieu qui veut estre honnoré en ceux qui ont vescu sainctement en ce monde.

Henry Cõte de Bar guerroye le Roy en Champaigne.

Canonisatiõ du Roy S. Louys par le Pape Boniface huictiesme

Du droict des Herauds, & Roys d'armes, de leur origine, & instititution, & quel leur office & priuileges,

CHAP. XLI.

Lors que i'ay faict cy dessus mention que le Roy enuoya son Heraud d'armes, i'ay promis de vous discourir succintement que c'est que Heraud, quel l'office de ces hommes, & comme iadis on en vsoit, & quels hommes on choisissoit pour cest office, à quoy ils estoient employez, & combien on les respectoit par toutes cours de Princes: & pour ce que nous sommes sur les guerres, c'est aussi raison que satisfaisant à ma promesse, ie parle de ceux qui sont commis pour estre comme les propres moyenneurs des batailles. Et bien que ie sçache que noz ancestres ont imité plusieurs choses, & obseruations en la discipline militaire, fait pour l'esgard de l'ordre, ou des noms tant des Persans, Grecs que Romains, si ne m'arresteray-je point sur ce que les historiens, tant des vnes que des autres nations ont escrit des Feciaux, ou autres messagers sacrez moyenneurs, ou porte-parolle, soit de guerre, ou d'accord entre les Potentats & Princes: me suffisant de toucher simplement ce qui est de noz Herauds, & de leur plus ancienne origine parmy nous, tant pour n'estre trop long que pour-ce que desia il y en a qui en ont traicté quelque chose, & que mon grand amy le seigneur du Faux Angeuin est apres l'eclercissement de chose tant segnalée, & pour l'ornement de laquelle toute la noblesse deburoit se peiner, afin de se conseruer les droicts armoiriaux, & les memoires des hauts faicts des gentils-hommes de ce Royaume. Et n'ignore pas quel honneur, & respect ont porté aux Caduceateurs ou Herauds, veu la seuere vengeance que tant les Romains, qu'autres nations ont pris de ceux qui offençoient ce genre d'hommes choisis pour estre libres parmy les armes, & auoir liberté d'aller par tout, & de porter impunément toute parolle, comme estans personnes publiques, & ne disans rien que par l'aueu de ceux qui les enuoyoient, & rapportans fidelement les responces qui leur estoient faictes. Et ainsi dés le commencement qu'il y a eu guerre, les Herauds ont aussi pris origine, quelque nom qu'ils ayent porté, & par-ainsi ne nous tiendrons là, ains viendrons au succez qu'ils ont eu en cest auguste Royaume de France. Et ces ieux Olympiques tant iadis celebrez en la Grece, estoient publiez par des Herauds, comme aussi toute assemblée d'armes, fut elle sanglante, où pour passe-temps, & iceux messagers distinguez des autres, & de l'habillement de teste & du corps, & pour porter en main où la brâche de Palme, ou le rameau d'Oliue comme à present noz Herauds sont cogneuz à leurs cottes d'armes. Or comme entre les Romains il semble que ces mots *Fœcialis, & Pater Patratus* sont d'vne mesme importance quant à l'effect de l'office, si est-ce que le *Pater Patratus* sembloit auoir plus d'authorité, & se r'apportoit non seulement à noz Herauds, ains à celuy que nous appellons le Roy d'armes, duquel & de ses droicts il nous conuient icy discourir. Au reste, en l'establissement de ces hommes, il a fallu

Herauds cogneus de tous les historiens.

Caduceatores & Fœciales sont noz Herauds.

Herauds sacrez enuers toutes nations.

Herauds distinguez en habits des autres.

A qui se r'apportent les Roys d'armes.

fallu que entreuint la foy publique d'entre les Princes voisins amys ou ennemys, & que grands sermés ayent esté faits pour la cõseruation des Herauds, afin que plus seurément ils peussent aller, & venir faisans leurs charges & messages, & leurs rapports au vray d'amys ou ennemys sans rié métir, pallier ny desguiser, & sans reueler leurs entreprises ou les embusches de son party à d'autres pour quelque occasió qui se luy puisse offrir. Ceste maiesté a esté conseruée iusqu'à tant que les Roys ont permis que pour soulager les Herauds en leurs charges, & donner ouuerture à d'autres d'y paruenir, il y eut des pauures gentils-hommes (car d'autres n'en deut on point receuoir, pour la consequence de la chose) qui feissent l'estat de Poursuyuans, c'est à dire l'office des poursuites ordinaires des Herauds: & lesquels sont ainsi nommez, à cause que faisans cecy, ils attendent, & poursuiuent quelque place vacante: & neantmoins n'estoit il iadis permis aux Poursuyuans d'estre créez & faits Herauds, sans auoir fait sept ans de seruice, voire le Roy n'y dispensoit que d'vn an seulement, afin de n'enfraindre vne loy si necessaire. Et depuis les Seigneurs ont eu priuilege de faire des Poursuyuans pour la poursuite de leurs affaires, ie dis ceux qui auoient charge en guerre ou authorité & commandement, & qui portoient marque de Cheualiers, & auoient droit de leuer banniere, car autrement n'estoit-il loisible de faire, ou créer Poursuyuant en ce Royaume. De telle creatió de Poursuyuant m'en a communiqué vne l'aisné des enfans du seigneur des Boufflers, A. des Boufflers seigneur de Caigny, fort curieux rechercheur d'antiquitez, de laquelle voicy la teneur.

Herauds créez par l'accord des Princes.

Quels sont les Poursuyuans & pourquoy instituez.

A qui loisible d'auoir Poursuyuant.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Iean de Rouuerel Cheualier seigneur dudict lieu, salut. Sçauoir ie fay que moy confiant des preud'hommie, loyauté & bonne diligence de Regnaut Talmas, iceluy Regnaut ay retenu & retiens pour mes besoignes & affaires de mes terres & seigneuries & autres, mõ Poursuyuãt d'armes, apres ce que de luy ay receu, & prins le serment en tel cas accoustumé: & luy ay donné & donne plein pouuoir & autorité par ces presentes de faire tout ce qu'à office de Poursuyuant peut, & doibt competer & appartenir, & de porter vn escusson armoyé de mes armes. Si prie & requiers à tous Cheualiers, Escuyers & Capitaines, & tous Gendarmes & autres à qui ces lettres seront monstrées qu'à mondict Poursuyuant en passant & repassant de iour & de nuict, à pied & à cheual, ne veulent meffaire ne souffrir estre meffait en corps ny en biens en aucune maniere, ains le laissent, & souffrent plainemẽt & paisiblement passer & repasser sans nul empeschement, & tant leur plaise en faire, comme ils voudroient que feisse pour eux en pareil ou greigneur, laquelle chose ie feroy volontiers si requis en estois. En tesmoing de ce i'ay seellé ces presentes de mon seel, qui furent faites & données le neufiesme iour de Ianuier mille quatre cens vingt neuf.

Comme les Poursuyuãs des seigneurs estoient autorisez.

Par là vous voyez que desia on abusoit de ces Poursuyuans, lesquels bien que fussent choisis, n'auoient encore puissance de porter l'escu armoyé, ains en poursuyuoient la licence tout ainsi que les seigneurs tenoient baniere en ayans le congé du Roy, & apres auoir fait preuue de leur vaillance. Mais laissans ces Herauds ombragez, faut venir aux vrays & à ceux qui sont à la suitte & gages du souuerain, veu que ces Poursuiuans n'ont tiltre que de ioyeuseté, là où les vrays Herauds portent le nom des Princes, suiets au Roy d'armes, qui est couronné Royalement, & porte les armes du Roy, là où les autres ont couronne de Duc ou de Comte, suyuãt les Prouinces de leur office, & esquelles ils sont deputez par le Roy d'armes. Car (comme i'ay dict) par ceux cy toutes chargées faut que soient faites, & à eux à iuger des droits armoriaux: veu que de tout temps en France, il n'a esté permis à vn ieune homme de porter autre cas en son escu que le metail ou la couleur sans nulle deuise, attendant qu'il eut fait quelque seruice au Roy & à sa patrie, par lequel il merirast que le Roy seul, ou autre tenant sa place, luy embellist cest escu de deuise digne de luy, & qui le segnalast de perpetuelle marque de noblesse. Et de cecy vous ay-ie proposé vn beau & notable exemple en la vie du Roy Louys le Begue parlant de Dom Iaffre Comte de Barcelonne, lequel receut par le don dudict Roy celles armes que portent à present les Rois d'Aragon, ayãt fait fort vaillamment son debuoir en la guerre contre les Mores. Et n'estoit cecy nouueau, veu que Virgile semble toucher & prouuer cecy, à sçauoir que ceux qui n'auoiẽt fait aucune chose segnalée, n'auoient aussi autre escu ou bouclier qu'vn tout blanc,

Differẽce de Herauds.

Voyle secõd liure de ceste histoire.

Virgile liu. 11. de l'En.

& ayant le champ ſans nulle deuiſe, lors qu'il dict parlant du fils d'Aune combattant contre Camille.

Enſe pedes nudo, puráque interrita Parma.
Et au meſme liure il dict
Enſe leuis nudo, Parmáque inglorius alba.

Armoiries & leurs droits fort anciẽs Ce qui monſtre que l'vſage des armoiries n'eſt point moderne, quelque choſe qu'en dient quelques vns de noſtre temps, & leſquels bien que gens de bon eſprit, & d'aſſez grande lecture, n'ont toutesfois fueilleté tous les bons liures, ny gouſté toutes les ſainctes liqueurs de l'antiquité, & auſquels ie propoſeray pour ce coup (comme en paſſant) vn ſeul paſſage allegué par Gottzie en la vie de Iule Ceſar, lors qu'il parle ainſi: *Gottzie en la vie de Caſar.*

Dion autor eſt,

Quintanos magna virium ſuarum fiducia à Cæſare petiiſſe, vt Elephantis opponerentur: debellatíſque Elephantis, ipſis conceſſum, vt in monumentum rei geſtæ, Elephantibus deinceps pro inſignibus vteretur. Que ceux de la cinquieſme Legion ſe fians en leur vaillance, requirent Ceſar qu'il les ſouffrit de combattre contre les Elephans, ce qu'eſtant faict, & ceux-cy ayans vaincu les Elephans, Ceſar leur octroya de porter deſormais les Elephans pour leurs armoiries, mais laiſſons ce propos à d'autres à vuider, & venons à noz Herauds d'armes, que noz majeurs ont appellez voir-diſans, c'eſt à dire veritables, ou diſans verité: Le Roy deſquels, ainſi q̃ tiẽnent tous ceux qui ont eſcrit de l'art Heraldique en France, fut inſtitué par le Roy Dagobert premier du nom, qui donna ce tiltre à vn vaillant Cheualier nommé Robert Dorfin, & d'autres l'appellent Daufin: non qu'il y n'y eut deſia des Herauds, mais le Roy voulut qu'il y en eut vn ſur tous les autres, lequel fut ſouuerain, & eſleu par le Roy & ſon conſeil, ſçachant lyre & eſcrire, ayant l'experience longue des affaires, & ſur tout cognoiſſant la nobleſſe, & entendant au faict de la guerre. Ordonna que ce premier Heraud ſeroit appellé Roy-d'armes, & chef des autres Herauds & des Pourſuiuans, leſquels il enuoyeroit çà & là pour eſtre deuëment informé des choſes qui ſe feroient par tout, aumoins qui concerneroient le faict de ſa charge: & leſquels Rois-d'armes eſtoient choiſis d'entre la nobleſſe, & des Cheualiers, ayans faict long ſeruice, & ja enuieillis à la guerre. Et pour ce que toutes les conditions en cecy requiſes ſont és ſermens que font, & le Roy-d'armes, & les Herauds en leur creation, ie ne le veux dire icy, d'autant que bien toſt ie vous en donneray reſolution, ayant dict que quiconque vient à ceſte dignité, il faut que ſoit Cheualier, car ſans cela il ne peut eſtre courõné pour Roy-d'armes, & c'eſt pourquoy Philippe Auguſte faiſant François de Rouſſi ſon Roy-d'armes, il luy donna quelque iour au-parauant l'accollée, pour n'eſtre que ſimple Eſcuyer, & n'eſtant encor' honnoré de l'ordre de Cheualerie, autant en auoit faict Louys le Gros à Louys de Rouſſy ayeul de ce Frãçois de Rouſſy, & depuis de Guillaume Mont-Remy, d'autres dient de Mommorency fils baſtard du ſeigneur de Mommorency, afin que vous voyez à quelles perſonnes eſt-ce que les Rois conferoient iadis ceſte dignité, chargée d'enregiſtrer les hauts faicts d'armes des Rois, Princes, ſeigneurs, & Capitaines, & de voir qui ſont ceux d'entre les ſoldats qui meritent d'eſtre auancez par le Prince. Le Roy donc eſtant reſolu ſuyuant la deliberation du conſeil de faire vn Roy-d'armes de France (lequel on appelle ordinairement Mont-joye, ſans qu'on ſçache iuger au vray d'où vient l'origine de ce vocable, qui eſt l'ancien cry de ce Royaume) il donne charge au Cõneſtable, ou luy abſent, ou n'y eſtant point, au premier Mareſchal de France, d'aſſembler le conſeil des Princes, ſeigneurs, Cheualiers, & Capitaines autant que bon leur ſemblera, auſquels il face iurer qu'ils nommeront vn, ou pluſieurs gentilshommes ſoient ils Cheualiers, ou Eſcuyers, qui ſoient ſans reproche, aagez, ſages, bien experimentez, ayans ſuffiſante cognoiſſance de lettres, & fait pluſieurs loingtains voyages, liſans & eſcriuans bien, afin de ſe gouuerner deuëment és charges ſecrettes qui leur ſeront données. Et de tous ceux que les ſeigneurs nõmeront, choiſira celuy qui luy ſemblera le plus capable, & auquel (ſuiuant ce que dict eſt cy deſſus) il donnera l'ordre de Cheualerie, d'autant qu'il ſeroit mal-ſeant qu'il

Dagobert inſtitua les Rois-d'armes.

Quels doiuent eſtre les Rois d'armes.

D'où choiſis les Rois d'armes.

Rois-d'armes faut que ſoient Cheualiers

Charge des Rois-d'armes.

Roy-d'armes appellé Mont-ioye.

Comme le Roy-d'armes eſt eſleu.

qu'il portast couronne Royale sans estre au-parauant Cheualier. L'election estant faicte, le Connestable faict venir l'esleu, ou luy fait escrire s'il est absent: & arriué, luy donne entendre l'election, & s'enquiert de luy s'il peut ou veut loyaument exercer ceste charge auec la diligence qui y est requise: & s'il l'accorde, il le mene deuant le Roy, & seigneurs de son cōseil: & là le Roy luy fait l'hōneur q̃ de luy dire de sa bouche, que pour ses vertus, vaillances, bons seruices, & grande experience il le reçoit pour son Roy-d'armes, & que pour tel l'a esleu le cōseil: puis luy assigne iour de quelque feste solemnelle pour le couronner suyuant que ie vay vous le declairer. Le iour par le Roy prefix estāt venu, l'esleu ira au logis du Roy, & en vne chābre d'iceluy, les valets de chambre du souuerain le vestiront de tous les habits Royaux, tout ainsi que si c'estoit le Roy mesme, faicts d'escarlate, & fourrez de menu ver, dequoy le Roy luy fera present: & estant sa majesté pour aller à la messe, le Connestable comme chef d'armes, & messieurs les Mareschaux suiuis de trouppe de noblesse en bon equipage, iront vers l'esleu Roy-d'armes pour l'accompaigner à la Chapelle, en laquelle le Roy voudra ce iour ouyr le diuin seruice, & marcheront en cest ordre. Les Poursuyuans vont deuant deux à deux, puis les Herauds, puis les Rois-d'armes des marches, & frōtieres, & des Princes suiets à la couronne de Frāce, & ceux du Roy vont les derniers: & s'il y a quelque Roy-d'armes, ou Heraud d'autre Roy, ou Prince estranger, il marche en ranc auec ceux du Roy, afin de l'honnorer pour l'amour de son maistre. Et apres ceux-cy vient l'esleu: lequel si n'est Cheualier, faut qu'vn Cheualier tout seul aille deuant luy qui porte vne espée à tout son fourreau en main, & la croix contremont: là où si l'esleu est Cheualier, il ne faut vser de ceste ceremonie. Apres tous ceux-cy vient vn autre Cheualier qui en vne lance croisée porte en façon d'vn Gonfanon ou enseigne la Cotte d'armes de cest esleu Roy-d'armes, à la poictrine de laquelle sera fichée vne couronne d'or chargée de pierrerie, où sera esmaillé le seul blason du Roy, n'estant permis à cest officier de iamais porter autre blason que celuy de son Prince. Apres le Cheualier qui a la Cotte d'armes, vient vn autre qui porte en ses mains la couronne telle qu'il plaist au Roy que son Mont-joye l'aye: & apres marche le Connestable tenant l'esleu par la main, & luy estant absent, les deux premiers Mareschaux feront cest office, luy estans aux deux costez, & le meneront à l'Eglise, suiuis des seigneurs Cheualiers & Capitaines, & de la noblesse ayant charge en guerre. Estās à l'Eglise, on le conduira à l'autel, & vis à vis d'iceluy plus bas que l'oratoire du Roy, ou sur vne chaire sera mis vn tapis velu, & sur iceluy assis l'esleu, & à ses deux costez sont les Cheualiers qui portent la Cotte d'armes, l'espée, (s'il n'est Cheualier) & la couronne. Le Roy estant arriué, l'esleu se leuera de sa chaire, sur laquelle le Roy s'asserra tout aussi tost: & lors le Connestable ou le premier Mareschal prend l'esleu, & estant de genoux, dict au Roy: Sire, voyez cy ce gentil'homme qui se presente pour vous faire seruice, ce que l'esleu auoüe & ratifie: & le Roy parlant au Connestable, ou Mareschal, luy commande de dire à l'esleu ce dequoy il l'a enchargé: lors le Connestable luy parle ainsi. Le Roy cy present m'a commandé de vous dire, que pour la preud'hommie, sagesse, & vertus qui sont en vous, il vous a esleu pour son Roy-d'armes, vous nommant son tres-noble, & victorieux Roy-d'armes, & de Messeigneurs de son sang, à sçauoir Mont-joye. Auquel seigneur, comme bon & vray Chrestiē vous iurez, & promettez sur Dieu, & sur les sainctes Euangiles escrites cy dessus en ce Messel, sur lesquels vous tenez les mains, les choses qui s'ensuiuent. En premier lieu vous iurez que vous seruirez apres Dieu, sur tous le Roy vostre souuerain de tout vostre pouuoir & industrie, gardant loyaument son bien, & honneur en tous lieux, où vous serez, & d'vser de pareil debuoir à l'endroict de Messeigneurs ses enfans s'il y en a, & que s'il y a chose qui se face à son dommage ny des siens, vous luy reuelerez, le sçachant, ou à ses officiers à qui il appartiendra, le plustost que pourrez, si autrement vous ne pouuez y pouruoir. Vous iurez de ne iamais reueler, ny dire ce que vous orrez, ou pourrez sçauoir de secret au conseil du Roy, ou autre seigneur se fiāt en vous, sans commandement & ordonnance de celuy, ou ceux qui vous chargeront de le dire, sauf que là où cela seroit au preiudice du Roy nostre souuerain, ou de sa couronne. Et en ce qui concerne vostre estat, iurez de ne reueler ny dire en sorte quelle que ce soit, les secrettes entreprises d'armes d'amys à ennemys, & d'ennemys à amis Chre-

Comme le Roy-d'Armes est couronné.

En quel ordre vont les Herauds lors qu'on va couronner le Roy-d'armes.

Serment du Roy-d'armes.

ſtiens ſe fians en vous, comme en perſonne publique, ſi ce n'eſt qu'ils vous chargent de le publier. Que loyaument, diligemment, & de toute voſtre puiſſance vous direz, ferez & vous acquitterez de toutes charges d'Ambaſſades, de rapports & commiſſiõs, qui vous ſeront par le Roy ou ſes conſeillers, auſquels appartiendra, enchargées & cõmiſes, ſoient pour les amys ou ennemys, & prenant la charge, les mettrez à effect ſans y faillir aucunemẽt. Iurez que ny par amour, ny par haine, par promeſſe, don ny faueur d'aucun, ne blaſmerez ou denigrez l'honneur d'homme qui viue, pour aduãcer vn autre: comme auſſi ne direz aucun blaſme ou mot iniurieux à perſonne en fait d'armes, ſi le Roy, ou ceux à qui il appartient, ou qui ſont par luy commis, ne le vous commandent, ou ſi celuy à qui vous parlez, ne le merite par trop euidemment, à cauſe de ſes laſchetez & de merites. Vous ne ſouffrirez que Pourſuyuãt ſoit fait par aucun ſeigneur ſ'il n'eſt noble, honneſte, ſain & entier de ſon corps, & ſçachant lyre & eſcrire, ſans les y receuoir par faueur & ſans auoir les conditions à telles gens requiſes: Que quiconque vous face requeſte pour faire rapport à quelque ſeigneur, vous ne le ferez q̃ par le Pourſuyuant dudict ſeigneur. Et là où vn Heraud ne ſeroit noble, qu'à tout le moins il ſoit ſage, accord, diſcret, honneſte & ſuffiſant pour ſuiure & viſiter les frontieres, & les faits d'armes és guerres de ce Royaume, ſ'il y en a: ou pour aller vers les autres Seigneurs en leurs guerres, & voyages ſous le bon plaiſir du Roy, deſquels voyages il faut que porte enſeignement & inſtructions veritables. Et ne receurez ce Heraud iuſqu'à tant qu'il aura pourſuiuy l'eſpace de ſept ans, ſ'il n'a de l'octroy de ſon Prince vn an ſans plus de diminution de ſa pourſuite de grace. Iurez de ne iamais dire ny teſmoigner qu'vn Heraud vicieux & des-honneſte ſoit digne de monter plus haut & ſuffiſant de paruenir à eſtre Roy-d'armes de quelque Prouince: & ſi ſon Prince le veut ainſi aduancer, vous en acquicterez voſtre conſcience, diſant les cauſes de voſtre recuſation, & que de là auant il en face à ſa fantaſie, pourueu que vous ſoyez ſans enfraindre ce preſent ſermẽt. Et ſ'il y a quelque Roy-d'armes, Heraud ou Pourſuyuant qui ſe ſoit fortfait en ſon hõneur, commettant quelque crime de laſcheté & felonnie (ce que Dieu ne permette) ſoit faiſant faux rapport, ou commettant quelque crime contre noſtre ſaincte mere l'Egliſe: Vous en ferez le rapport au Roy, ou à monſieur le Conneſtable, ou à ſon conſeil, car tel eſt le plaiſir du Roy, & veut qu'ainſi le faciez. Et ſi quelque Heraud de ſeigneur repris par vous, ou par autre Heraud ou Roy-d'armes de vice, continue en iceluy, vous direz à ſon ſeigneur qu'il luy deffende de porter ſon blaſon, ou autrement vous luy ferez oſter auec ſon ignominie: & autant en ferez des Herauds & Rois-darmes du Roy, en ayant aduerty le Roy & monſieur le Conneſtable. Que vous ne celerez aucunement les vaillances & prouëſſes des vaillans hommes, ſoit és batailles ou ailleurs, & ſans reſpecter non plus le riche que le pauure: deffendant à voſtre poſſible l'honneur des dames & damoiſelles, pauures ou riches, & ſur tout où vous verrez qu'à tort elles ſeront blaſmées: en faueur deſquelles vous vous emploierez és iouſtes & tournois & raiſonnables querelles, & autant en ferez-vous pour le ſoulagement des orphelins. Par la volonté & ordonnance du Roy, il faut que vous allez par toutes les Prouinces de ce Royaume, ainſi qu'on le vous dreſſera par eſcript, ayãt auec vous cinq nobles Rois-d'armes ou Herauds auec la cõmiſſion du Roy & patentes d'iceluy à tous Ducs, Comtes, Vicomtes, Barõs, Banerets, Eſcuyers ou autres nobles hommes tenans dignitez ou autres fiefs nobles quels qu'ils ſoient, deſquels par leurs documens, inſtrumẽs & priuileges ſeulemẽt vous vous enquerrez ſans entreprẽdre plus haute recerche: ſa maieſté voulãt auoir cognoiſſance de la Nobleſſe de ſon Royaume, & ſçauoir quelles ſont les plus anciennes & illuſtres maiſons, pour en faire vn extrait, & mettre chaſcun en ſon ranc: eſtant voſtre office de ſçauoir & eſcrire les noms & ſurnoms de tous, les tiltres de leurs ſeigneuries, leurs cris, leurs armes, leurs Tymbres, & blaſons naturels & le droit qu'ils ont de les porter. Et pour ce faire vous aſſemblerez tous les trois ans tous les Rois-darmes & Herauds de ce Royaume en vn lieu pour ce faire ordonné par le Conneſtable, où ferez rapport de ce que deſſus, & le redigerez en vn liure, afin que (comme dict eſt) le Roy ſoit ſouuent informé de ſa nobleſſe, & des deportemens d'icelle, afin d'y pouruoir par iuſtice, où il y en aura qui ferõt rien qui preiudicie à l'honneur & luſtre de nobleſſe. Toutes ces choſes eſtans du droit, office & eſtat de ce grand & premier Roy-d'armes Mont-ioye, il le iure & proteſte deuant le Roy & Princes & officiers

officiers de la couronne, qui est vne ceremonie remarquable, & laquelle monstre euidemment la majesté de noz Rois, puis que leurs messagers d'armes sont esleus, & creéz auec vne sollemnité si grande, & en l'assemblée des Princes. Le serment presté, & estant encor' l'esleu de genoux, le Connestable luy despoüille le manteau Royal, & le Cheualier portant l'espée la baille au Connestable en baisant la croix, & cestuy la desgaine, & baisant la croix, la donne au Roy, qui en faict l'esleu Cheualier, puis la rend au Connestable, lequel la ceint au nouueau Roy-d'armes. Apres ce, le Connestable donne au Roy la cotte d'armes, & le Roy la vestant à l'esleu, luy dict: Par ceste cotte & blason de noz armes, nous t'establissons en l'office de nostre Roy-d'armes à perpetuité: puis le courōnāt, dit: Nostre Roy-d'armes par ceste courōne nous te nōmerōs du nom, Mōt-joye, qui est nostre cry d'armes au nom de Dieu, de nostre dame sa Benoiste mere, & monseigneur sainct Denys nostre Patron: & lors tous les Rois-darmes, Herauds, & les Poursuiuans crient à haute voix, & par trois fois, Mont-joye sainct Denys au tres-Chrestien, & tres-excellent Roy de France. Cecy faict, le Roy entre en son oratoire, & la chaire de Mont-joye est portée de l'autre costé vis à vis du lieu où est le Roy, & y demeure Mont-joye, assis tant que le seruice dure, ayant le manteau Royal derriere luy comme vn dossier soustenu par deux ou trois Rois-d'armes, l'vn desquels l'emporte au logis dudict Mont-joye, apres que le seruice est finy. Et le Roy s'en allant au disner, est suiuy par Mont-joye, & le Roy assis, ce Roy-d'armes est assis au haut bout de la seconde table, estant seruy pour celle fois de deux Escuyers: & s'il est hōme de grāde marque, on le faict assoir au bas bout de la table du Roy. Apres le repas, on porte au Roy la coupe dorée, en laquelle aura beu Mōt-joye, où le Roy met autant de pieces d'or qu'il luy plaist & en faict present à Mont-joye: & cestuy-cy ayant rendu graces à sa maiesté, prend lequel que bon luy semble des Rois-d'armes, ou Herauds, & le presente au Roy pour estre son Mareschal, & Lieutenant d'armes, mettant vne baguette blanche en la main du Roy, qui la donne à celuy que luy nomme Mont-joye, l'establissant le Mareschal du premier Roy-darmes. Ce que faict, Mont-joye est conduit en grande magnificence par deux Mareschaux de France, & par la noblesse iusques en son logis, où luy sera offert de la part du Roy vn habillement & couronne de Cheualier, & en ceste robbe il fera mettre vne couronne du blason du Roy, ne luy estant loisible d'en porter d'autre. Au reste les priuileges des Rois-d'armes & Herauds sont grands, & sur tout de Mont-joye, qui a son plat ordinaire & son logis pres du Roy, & vn habillemēt tous les ans par l'ordōnance ancienne, ne sçay si à present il en ioüist. Il sont exempts de gabelle, maletostes, tailles: emprunts, passages, de ports, portes, & riuieres, ou mer, sans qu'ils payent aucun tribut imposé, ou à imposer: ne peuuent estre arrestez par debtes, ou subsides eux, ny leurs biens, femmes & famille, pour quelque chose que ce soit, sauf pour larcin, fauceté, & crime de leze majesté: & encor' est-ce au Roy seul d'auoir cognoissance des crimes commis par les Herauds d'armes. Ne seront tenus demander passe-ports ny saufconduits, ains tous chemins leurs seront ouuers par les terres des Princes, & seigneurs qui les receuront, & logeront courtoisement. C'est à eux à degrader les nobles de leurs armes, où à tort ils les auront prises, & sur autres vsurpées, comme ayās le iugement des armoiries & enseignes: & à briser & casser celles que les roturiers prennent à plaisir, & sans leur congé ou authorité du Roy, des Princes, ou seigneurs, ou par l'assemblée & societé des Herauds, car à tous ceux-cy est il loisible de departir les armoiries. Ils sont appellez à tous iugemens de duels, & de querelles des nobles, & en decident, mais il y a appel d'eux aux Connestable, & Mareschaux de France, iuges souuerains en ce qui est des armes, & des querelles aduenuës à la guerre. C'est aux Rois-d'armes, & Herauds de donner armes & couleurs sous la volonté du Roy à quiconque est nouuellement creé Capitaine, ou ennobly, comme aussi il faut qu'ils l'enregistrent au Cartulaire des nobles. A eux sont & appartiennent les despoüilles, manteaux & chapperons Royaux és obseques des Rois, Roynes, Princes, & Princesses, auec les ornemens, & ceintures des Chapelles ardentes: appartiennent aussi à eux les māteaux des mariages Royaux, & Ducaux par tout où leurs cottes d'armes seront desployées: comme aussi le pot, l'esguiere, saliere, & hanap apportez en l'Eglise, les manteaux & langes d'appareil, les oreillers, & bassinoire seruās aux baptesmes ioyeux

Comme Mont-ioye faict Cheualier.

Mont-ioye couronné par le Roy.

Honneur faict par le Roy à Mont-ioye.

Mont-ioye nomme au Roy son Mareschal.

Priuileges des Rois-d'armes & Herauds.

des enfans des Rois & d'autres Princes & Seigneurs, où par le commandement du Roy leurs cottes seront desployées, auec le droit de largesse, eux la publians & crians par trois fois en signe de ioye, pource que Dieu a dóné lignée soit au Roy, ou aux Princes qui sont du sang & couronne de France. Et le iour des sacres des Rois, les manteaux fourrez d'Hermines qui sont ordonnez pour couurir la personne du Roy en son sacre, le hanap & l'esguiere & bassin seruans au banquet du Roy, & ceux qui sont seruis aux Roynes estás sacrées, & la despouille des seigneurs faits nouuellemét par le Roy Cheualiers, appartiennent aux Rois-d'armes & Herauds. Ausquels seuls appartient de vestir & despouiller les Princes aux funerailles des Rois, & de faire les crys, les conduire à l'Eglise, & les reconduire à l'offrande ayans les testes nues, le tout selon leur ordre & dignité: & c'estoient eux iadis qui faisoient l'oraison funebre, ou plustost qui en bailloient l'argument & suiet, haut-louans les vertus, & bien souuent dissimulans les vices. En somme tout ce qui se faisoit iadis és guerres, assauts, duels, ioustes & tournois, & és entrées des Rois és villes, à leurs nopçages & festins estoit, ou deuoit estre mis en escrit par ces Rois & Herauds d'armes: ce qui m'a meu de vous en faire ce petit discours, & du reste vous renuoyant au Feron, & autres qui en ont escrit, & à ceux qui encore en pourront cy apres discourir plus amplement: & ce-pendant nous reuiendrons à nostre histoire.

De la guerre du Roy en Flandres, comme il accabla Guy, & luy osta tous les Seigneurs de sa ligue.

CHAP. XLII.

Ambassadeurs du Roy en Flãdres.

TOVT le fait de la guerre tombant sur le pays Flamand tant à cause des victoires du Roy en Guienne & Nauarre, que pour auoir le Barrois esté chassé de Champaigne par le seigneur de Chastillon: le Roy se voulant preualoir de sa iustice, & de la religion tout ensemble, despecha les Archeuesque de Rheims & Euesque de Senlis iuges (cóme dit est) pour le sainct siege en la cause du Roy, & du Comte de Flandres pour l'accord de sa deliurance, afin que suyuant ceste trãsaction, ils meissent l'interdit par tout le pays de Flandres, ce qu'ils feirent le quinziesme de Iuing en l'an sus-allegué de mille deux cens nonante sept: Mais cecy fut sans effect, à cause que Robert fils aisné du Comte Guy appella de ceste sentence au Pape Bonifaee, quoy que par luy mesme interiectée, de sorte que les Flamáds ne s'esmeurent point pour ce coup, ayans le Pape pour fauorable, ainsi que verrons cy apres. Le Roy voyant que de ce costé de censures il ne prouffitoit rien, ayant r'appellé mósieur d'Artois son cousin, & vn foudre de guerre, il vint à grande puissance assaillir les Flamands de deux costez sans qu'ils se defiassent que si tost il deut venir les esueiller & assaillir. Le Comte aduerty d'vne telle & si grande puissance, departit ses forces par les villes, enuoyant Robert son fils aisné auec quelques Seigneurs Allemans y enuoyez par l'Empereur Adolphe, à l'Isle pour la deffendre, voyant que le Roy s'acheminoit celle part: à Douay il mit son fils Guillaume & Henry de Nansau: à Courtray fut mis auec forces Iean fils aussi du Comte Guy de Flandres: & le Comte se tint à Hipre, & prit ensemble garde à la ville de Bruges: Guillaume son neueu, & fils aisné du Cóte de Iulliers auoit à garder les villes de Furnes, Cassel, Berghes & Bourbourg, ayant auec luy les Comtes de Cleues & de Beaumont: & à Gand estoit le Duc de Brabant aussi neueu dudit Cóte, tous lesquels estoient suyuis de plusieurs regimens de Germains, & ne leur restoit rié plus pour parfaire leurs forces, que le secours d'Angleterre. Il falloit bié que le Roy se tint asseuré du refus des Flamands, & qu'il eut son camp pres, veu qu'à grand peine estoient les Prelats de retour, que sa maiesté fut en campaigne, & ayant bruslé Marкete, le propre iour S. Iean, il vint assieger la ville de l'isle en Flandres: plusieurs des citoyens de laquelle estonnez de la grande multitude qui montoit à plus de soixante mille combatans, ne voulurent attendre en icelle, & lesquels Robert fils aisné du Cóte laissa sortir, & donna courage aux autres qui luy tindrent compaignie. Le Roy auoit dressé

Pays de Flãdres mis en interdit.

Armée du Roy Philippe en Flandres.

L'Isle en Flandres assiegée par le Roy Philippe le Bel.

dressé son camp à Compiegne où il auoit faict, & armez Cheualiers Louys Comte d'Eureux son frere, & Louys de Bourbon Comte de Clermont, & fils aisné de monsieur Robert de France oncle du Roy, lesquels le suiuirent en Flandres, comme aussi feirent les Ducs de Bourgoigne & de Bretaigne, & le Comte de Sauoye: Guy Comte de sainct Pol, Raoul de Neelle Comte d'Eu, & Connestable de France, le frere du Comte de sainct Pol, Robert Comte de Boloigne, & le Comte de Tancaruille, lesquels suiuirent le Comte d'Artois en l'autre armée Royale. Au reste, l'histoire que i'ay de la vie de Philippe le Bel escritte à la main, dict que tandis que le Roy s'acheminoit vers l'Isle, que ce fut lors qu'on donna dessus à Henry Comte de Bar, & que la Royne Ieanne y fut en personne, comme Comtesse de Champaigne, ayant en sa compaignie Ferry Duc de Lorraine, le Comte de Roussy, & le Vicomte de Narbonne, & plusieurs autres tant Lorrains, Champenois, que Gascons, & du pays Nauarrois: ce qui donna telle frayeur au pauure Barrois, que craignant de perdre sa terre, le cœur luy faillit, & se rendit sans coup frapper, à la Royne, laquelle l'enuoya prisonnier à Paris, & puis print son chemin vers l'Isle en Flandres, que le Roy tenoit assiegée. Et puis que nous sommes sur le propos du Comte de Bar, il faut sçauoir que ce Comte Henry estoit fils d'Edoüard frere de Thibaut second du nom Comte de Bar, lequel allié auec l'Anglois, comme le premier, il mit les armes aux mains le premier, aussi il se sentit de sa folie: car estant chassé par Gauthier de Crecy du pays Champenois, & depuis luy-mesme se rendant à la Royne, il fut contraint, estant prisonnier pour se deliurer, de faire hommage au Roy de son Comté de Bar, & outre ce, fut condemné par sentence du Parlement, d'aller contre les Infideles, iusqu'à ce que le Roy le r'appelleroit. Et voila comme le Comté de Bar vint premierement sous la foy, & hommage des Rois de France, depuis que les Carlouinges causerent l'eschantillonnement du Royaume Austrasien de la couronne de France: & surquoy voicy comme parle Richard de Wassebourg en son liure des antiquitez de la Gaule Belgique. Sur le traicté (dict il) & composition faicte par ledict Henry Comte de Bar, pour sa deliurance auec Philippe le Bel Roy de France, les Historiens Germains, & François sont differens en opinions: car les Germains dient que ce traicté est de nulle valeur, comme faict par vn homme captif, & n'estant point en sa liberté, stipulant, & promettant par force & craincte: lequel traicté, & autres semblables, par disposition de droict, ne peuuent obliger les prommettans, & moins leurs successeurs & ayans cause: & pour ratifier leur opinion, ils dient que cecy a esté faict sans congé du superieur qui estoit l'Empereur, & en preiudice du droict, & de l'authorité Imperiale, & de l'Empereur, auquel les Comtes de Bar reprenoient, & faisoient hommage le temps passé. Au contraire les François alleguent & maintiennent qu'en tel cas le droict ciuil n'a point de lieu, ny authorité, ains le seul droict de la guerre qui est le droict commun des nations, par la disposition duquel tous victorieux sont maistres, & seigneurs du corps, vie, & biens de ceux qu'ils vainquent. Et par-ainsi est il loisible à vn vaincu de reduire, & r'achapter son corps, & sa vie en toutes les sortes & manieres à luy possibles, & appaiser les vaincueurs par tout moyen, cecy ayant esté obserué de tout temps, & par toutes les nations de la terre. Et quant à ce qui concerne le preiudice des droicts Imperiaux & des Empereurs, ils respondent que iamais les Comtes de Bar ne releuerent leur Comté, & seigneurie de l'Empire, & ne leur feirent onc reprinse par foy ny hommage, ains les tenoient en franc Aleu, ainsi que notoirement il se voit par les articles du contract passé en l'hommage faict au Roy par ce Comte. Ainsi discourt Wassebourg de ce droict, mais il deut auoir passé outre, & dict que tout cecy est vne vraye vsurpation sur la couronne Françoise, & sur les droicts Galliques, veu qu'on sçait que ce qu'à present on nomme la basse Germanie, fut sous noz premiers peres du corps de la Gaule, & de l'Empire ancien de noz Rois: mais laissans cecy, reprenons le Roy Philippe tenant le siege deuant la ville de l'Isle. Apres ceste expedition de Champaigne la Royne, & monsieur Charles frere du Roy, & le Comte Robert d'Artois, & autres Princes du sang vindrent au siege de l'Isle, suiuis de grãd nombre de seigneurs & Capitaines: & ce-pendant Philippe d'Artois fils vnique de Robert prit Bethune sur les Flamands, les citoyens se rendans à luy par composition, & au mois de Iuillet les nostres se feirent maistres de la riuiere de Lys qui est entre les villes de l'Isle, & d'Hy-

Princes suiuãs le Roy en son voyage.

La Royne Ieanne en Champaigne auec forces, & de quels seigneurs.

Henry faict hõmage au Roy de son Comté de Bar.

Wassebourg liure 5. des Antiquitez.

Responce des Frãçois aux Germains.

Comté de Bar tenu iadis en Frãc Aleu.

Bethune prise par Philippe d'Artois.

pre, les Hyprois faisans peu soigneuse garde, & les Allemans qui estoient dedans s'y estans portez fort laschement, comme aussi de tout temps ceste nation a esté plus propre en vne campaigné, que pour la deffence où assault des villes. Et tãdis que noz gens estoient occupez au siege, les Flamands feirent des courses en Artois du costé de Furnes: & estoit le Comte de Iuilliers, & celuy d'Albimont Allemant chefs de ceste cheuauchée, & pour ce Robert d'Artois prenant par l'octroy du Roy vne bonne partie de l'armée s'en alla contre ces coureurs, & fut suiuy de Louys de Clermont, qui fut depuis Duc de Bourbon, du Comte de Dreux, de Philippe d'Artois, Princes du sang, de Guy, & Iacques de S. Pol freres, & du Comte de Bourgoigne Othelin, qui auoit espousé la fille de l'Artesien. Estoient encor' auec luy les Comtes Robert de Bologne, Iean de Tancaruille, Iean de Blois, Symon de Melun, Regnaud de Trie, & les Comtes de Neelle & d'Auxerre, & deux cens hommes d'armes, ou Cheualiers à leur suitte, parmy lesquels furent veuz & recogneuz le Vicomte de Narbonne auec ses trouppes de Languedoch, Foix, Bearn, & Cominge, tels que les seigneurs de Montespan, de l'Arboust, de Paillez, Aulin, Moncorneil, & Lamesan: & ceux de Benac, d'Andoins, de Nauailles, & de Moneins: & de l'Aquitaine y furent le Sire de Ponts, lors Comte de Bregerath, & aspirant à la succession d'Engoulesme, à cause de son espouse, les seigneurs de Momberon, & de Marueil, de Sanzay, & de Bressuyre, estoient encor' Guillaume de Voyer seigneur de Paumy, & le pere de Iean de Brye, seigneur de Serrant, & autres plusieurs d'Anjou, le Mans, & Touraine, qui auoient faict compaignie à monsieur Charles frere du Roy en ceste entreprise. Toute ceste trouppe de ieunesse prenoit plaisir de se voir commandée par vn Prince si vaillant, & tant recogneu à cause de ses victoires, tant en Italie, qu'en Aquitaine & Nauarre, & vindrent à sainct Omer, qui estoit leur Rendez-vous, & de là à Cassel qui se rendit à eux, comme aussi feirent ceux de Borborch, & de Berghes, non sans l'estonnement du Comte de Flandres se voyant deux grosses armées sur les bras, & icelles l'enfermans de tous costez. L'Artesien aduerty que celuy de Iuilliers fortifioit Furnes, il feit venir encor quelque fanterie d'Artois, & vn nombre d'Arbalestriers, & peu de caualerie, resolu de chocquer les Allemans s'ils se presentoient en campaigne. Or y auoit il lors deux factions en Flandres, comme iamais ce pauure pays n'a esté sans diuision, les vns appellez Porte-lys, à cause qu'ils suiuoient le party du Roy, qui a la fleur du lys en ses armes: & les autres estoient de la partie du Comte: des Porte-lys estoient chefs Iacques Euesque de Terouenne, & Thomas Abbé de Dun, & auec eux le Vicomte de Furnes, & toute la noblesse presque du bas pays Flamand, mutinée pour le mauuais traictement que les Allemans faisoiẽt à leurs suiets & vassaulx. Auec ceux-cy auoit l'Artesien intelligence, & leur donna le mot, & aduertit que lors qu'il seroit au combat contre les Allemans, ils ne faillissent aussi de luy donner dessus, & ceste transaction fut cause de la victoire des François. Car s'estans les deux camps rencontrez pres de Furnes, comme le Comte de Iuillers deffendit le passage d'vn pont aux nostres, Philippe d'Artois ieune Prince valeureux, & qui suiuoit la trace des vaillances de son pere, rompit l'effort des Allemans, & passa le pont: mais ne sçay si mal suiuy, il fut pris, estant blecé durement: toutesfois les nostres entrerent soudain furieusement au cõbat, & les Germains les soustindrent de telle sorte, que la victoire estoit doubteuse, quãd voicy les Porte-lys qui auoiẽt le mot de Baudoüin Reifin chef de ceux de Furnes tournerent face, & se mettans du costé des François, troublerent tout l'ordre: & ainsi fut rescouz le fils du Comte d'Artois, & le Comte de Iuilliers pris, & toute son armée mise en route auec la perte des plus vaillans, y mourant Iean de Gaure, vn excellent Cheualier de Flandres, & le Comte d'Albimont, & les Allemans s'enfuirent à Hypre, aduenant ce combat vn iour de mardy le quinziesme d'Aoust, qui estoit l'Assomption nostre Dame: La ville de Furnes estant prise, le Comte d'Artois la pilla & brusla, qui fut cause que ceux de Dismunde & de Niemporth se rendirent, craignans de souffrir vne pareille calamité: & cecy faict, il r'enuoya ceux de sainct Omer en leurs maisons pour deffendre leur ville, si par cas fortuit l'Anglois descendoit au secours du Flamand, & qu'il leur donnast vne grand' fascherie. I'ay dict que Philippe d'Artois fut blecé en ceste bataille par le seigneur de Gaure, de laquelle blessure il ne peut onc guerir, ains en trespassa cinq ou six moys apres, dequoy le pere,

Guillaume Comte de Iuilliers faict courses en Artois.

Quels princes & seigneurs suiuẽt le Cõte d'Artois.

Ce Sire de Pons estoit Geoffroy lors fort ieune.

Factions en Flandres.

Le Comte d'Artois auoit intelligẽce auec les Portelys

Philippe rescoux & Flamands vaincus.

le pere, (qui estoit homme boüillant) conceut tel desplaisir, qu'il feit enclorre en vne obscure prison Guillaume Comte de Iuilliers, lequel y mourut tost apres pour y receuoir vn fort mauuais traictement, bien que d'autres dient qu'il mourut aussi des blessures receuës à la bataille. Ce Philippe d'Artois (comme i'ay dict cy dessus) auoit espousé Blanche fille de Iean Duc de Bretaigne, & de laquelle il eut deux fils & deux filles, l'vne mariée à Louys Comte d'Eureux, & l'autre à Gaston fils de Roger Bernard Comte de Foix, duquel Gaston nous parlerons cy apres. Ce-pendant le Roy Philippe continuoit le siege à l'Isle, où dedans estant Waleran surnommé le Roux Comte de Foulquemont, lequel faisoit de gaillardes saillies sur noz gens, & leur donnoit beaucoup de peine & fascherie: & sur tout vn iour que les Comtes de Forests, de Mombeliard, & de Chalon faisoient le guet, lesquels sur le plus chaud du iour s'estans retirez pour se rafreschir en leurs tentes, ce Waleran ne faillit de donner vne grande alarme, mais tout incontinent il fut chargé par les François, & deuant tous marchant fort courageusement le Comte de Vendosme, lequel fut soudain pris par Waleran: mais les nostres le voulans r'auoir, & le Roux ne pouuant en fuyant sauuer sa proye, vsa d'vn acte de cruauté, car estant pres d'vn fossé fort creux & plein d'eauë, y iecta ce pauure Prince, lequel armé de pied en cap, & blecé, s'y noya, & fut suffocqué auant que noz gens y peussent arriuer pour l'en oster, & d'où ils le tirerent tout mort, l'Allemant se retirant sain & sauf, & laissant vne grande tristesse par toute l'armée Royale, à cause de ce Comte Vendosmois, le corps duquel fut porté par les siens à Vendosme: comme celuy de Philippe d'Artois fut porté à Paris, & y gist en l'Eglise des freres Prescheurs: & ce-pendant la nouuelle vint comme Edoüard Roy Anglois estoit descendu en Flandres auec son armée. Sa venue desplaisoit grandement aux bonnes villes de Flandres faschées que le Comte feit guerre à son seigneur souuerain à l'appetit d'vn estranger: de sorte que contre la volonté des cinq villes principales, & sur tout de Bruges, ceste guerre auoit esté commencée, & ainsi les Brugeois & Gantois n'estoient point bien d'accord auec le Comte, ce qui retarda les affaires, l'Anglois se peinant à appaiser ces contentions & discordes. Ceste venue de l'Anglois feit haster le Roy d'aissaillir l'Isle, afin de l'emporter auant que l'Anglois, & le Flamand se meissent en campaigne, & luy fut rendue sur le commencement du moys de Septembre audict an de mille deux cens nonante sept, y ayant campé à grands frais & trauaux par l'espace de douze sepmaines: & en dict Meyer telle auoir esté la composition, que Robert sortiroit auec ses trouppes, armes, cheuaux, & artillerie, & s'en iroit à Gand vers son pere, & que les citoyens feroient hommage au Roy, qui les asseura de leurs biens, & vies, à cause qu'il sçauoit que la guerre estoit maintenue contre leur volonté. D'autres dient qu'vn certain bourgeois la védit, & que Robert voyant que les siens mesmes le haissoient, fut contraint de composer: mais d'Ondegherst dit que ceux de la ville se rendirent en despit qu'en eut Robert, lequel s'enfuit auec ses gens, & se retira à Bruges: mais comme qu'il en soit, le Roy fut seigneur de l'Isle, & de tout le West-quartier, c'est à dire partie Occidentale du pays de Flandres, se rendans à luy Douay, & Courtray: de sorte qu'il pouuoit aller librement iusqu'à Bruges: & se campant à Ingelmunster petite ville assise sur la riuiere de Mandere: ceux de Bruges, sans en aduertir leur Comte, enuoyerent vers sa majesté, se rendans à luy, eux, leurs biens & substances: & le Roy enuoya à Bruges son frere le Cōte de Valois, & Raoul de Neelle Cōnestable auec partie de l'armée: lesquels de là furent à Dam, pour y brusler les nauires du Roy d'Angleterre, ce qu'ils eussent faict sans que les Anglois aduertis de la reddition de Bruges, laissans le port se mirent en haute mer: & noz gens fossoyerent Dam, afin d'empescher que les Anglois ne tinssent plus le port, mais quelques iours apres Robert de Flandres Comte de Neuers, & Edoüard Prince de Gales, à eux ioint Albert Duc d'Austriche, n'aguere venu au secours du Flamand, chassans nostre garnison, & rompans noz ramparts regaignerent la place, & le port, où de-rechef vindrent se mettre à l'abry les nauires: & si les Anglois & Flamāds n'eussent eu querelles ensemble, les François eussent perdu aussi Bruges. Les deux armées se rafreschissans, celle du Roy Philippe à Bruges, & celle de l'Anglois à Gand, & Hypre tenoit encor' pour le Comte Guy, & pour ce mōsieur

Waleran le Roux Comte de Foulquemont.

Prise, & mort du Comte de Vendosme.

Discorde entre les villes, & le Comte de Flādres

Meyer Anal. de Flādres liu. 10

Pierre d'Ondegherst hist. de Flādres cha. 135.

Bruges se rend au Roy.

Dam reprise par les Anglois.

Hyprois batus par le Comte de Valois. de Valois y faisoit des courses ordinaires, & brusla les Fauxbourgs, batit ceux de la garnison qui estoient sortis pour empescher ces rauages. Dedans Hypre estoient les Comtes de Berghes, & de Beaumont auec trois mille Allemans, qui couroient iusques à Comines, mais les gens de la suitte du Comte de Valois les surprenans, en feirent vn bel eschec, & prindrent le Comte de Berghes, chassans le reste iusques aux portes de Hypre: si bien que de là en auant les Hyprois se contindrent, & ne sortoiét plus guere loing de leurs finages. L'Anglois, le Flamand, & celuy d'Austriche estoient ce-pendant en attente de la venue de l'Empereur Adolphe, auquel le Flamand auoit enuoyé vne grande somme de deniers, afin que suiuant sa promesse, & la foy iurée en l'assemblée de Grandmont, il passast auec grandes forces en Flandres. *Le Flamād enuoye vers l'Empereur Adolphe.* Le Roy Philippe tint sur cecy son conseil, car sans mentir, il voyoit que ceste venue de l'Empereur luy pouuoit preiudicier, & sçachant que desia il estoit à Coloigne auec forces, & qu'il attendoit le reste de son armée, par le conseil de Iean de Henaut, qui sçauoit les humeurs d'Adolphe, il enuoya Iacques de Chastillon, frere de Guy Comte de sainct Paul (ainsi faut il lyre en Meyer, où il dict que ce Iacques estoit frere de l'Artesien, qui n'auoit aucun frere) vers Adolphe auec vne grande somme de deniers, pour le garder & destourner de passer outre, ce que facilement il obtint, l'Emp. luy iurát de ne point remuer ny pour le Roy, ny pour le Cóte. Le liure escrit à la main porte que Iacques de S. Pol proposa de la part du Roy à Adolphe, cóme à son sacre & couronnemét, il auoit iuré de ne rié entreprédre sur les fiefs & suiets du Roy, de Fráce, cóme aussi le Roy auoit iuré d'vser de pareil debuoir à l'endroict des terres de l'Empire, & des suiets à iceluy: ce qui fut vne des causes principales, apres l'or de Fráce qui le destournerét de sa poursuitte. Ce ne fut assez fait par le Roy Philippe, hóme des plus sages & subtils de son temps, si encor' se defiant de la foy labile, & glissante d'Adolphe, il n'eut gaigné le Duc Albert d'Austriche, lequel il corrompit par argent, & luy feit quicter le Flamand au milieu de ses affaires. Or quelle issue eut ceste Tragedie, nous le dirons cy apres, ayans à demesler d'autres fusées, car le Roy Anglois, & le Comte Flamand, & leurs alliez voyans les succez du Roy Philippe, & le peu d'asseurance qu'ils pouuoient attendre de l'Empereur, & cognoissans qu'il leur estoit impossible de se preualoir contre les forces Françoises: ioint que les Allemans se retiroient tous pour se venger d'Adolphe qui les ayant enuoyez, les abandonnoit à la mercy du Roy de France, duquel il les auoit faict ennemys: & qu'Edoüard estoit venu à peu de suitte, estimant que Guy eut des forces suffisantes, ne sceurent quel autre conseil prendre que de demander trefues, veu que l'hiuer approchoit, & qu'ils n'auoient moyen de s'opposer, ayant le Roy Philippe la plus grande partie du pays de Flandres à sa deuotion, & sous sa puissance. Auec Albert d'Austriche, qui se retiroit sous couleur de la desloyauté de l'Empereur, mais qui pour vray le faisoit ayant touché deniers du Roy Philippe, s'en allerent les seigneurs qui s'ensuiuent, à sçauoir le Duc de Brabant, & les Comtes de Luxembourg, de Gueldres & de Beaumont, & le Roux de Faulquemont, le secours desquels estoit ce qu'auoit de plus beau le Comte Flamand. Les deputez d'vne & d'autre part, furent assemblez assez souuent, lesquels pour auoir moyen de negocier, & librement traicter de l'accord, obtindrent trefues de deux moys, à sçauoir dés le moys d'Octobre iusqu'au premier iour de Decembre: mais par la venue du Roy de Naples Charles second, qui estoit arriué en France pour confirmer, & faire iurer à son gendre Charles Comte de Valois la cession qu'il auoit faicte du Royaume d'Aragon, ceste trefue fut prolongée, luy en estant le moyenneur, pour deux ans, à sçauoir iusqu'au moys de Decébre, expiré de l'an mille deux cens nonáte neuf auec les conditions qui s'ensuiuent. Que les villes de l'Isle, Bruges, Douay, Courtray, & toutes autres prises par le Roy, durant ceste guere, luy demoureroient iusqu'apres la trefue, & que tant les Rois que le Cómte Guy se soumettroient au iugement du Pape Boniface, touchant les querelles sur lesquelles estoit ceste guerre appuyée. Et l'Anglois iura (ce qu'il n'obserua point) de ne iamais faire paix auec les François, que Philippe n'eut rendu à Guy tout ce qu'il auoit pris sur luy au Comté de Flandres: on dict qu'ayant faucé ce sien serment, il en fut absous par le Pape Boniface, qui faisoit à sa poste des clefs, & puissance de l'Eglise, & lequel enuoya les generaux des ordres de sainct Fráçois, & de sainct Dominique pour estre tesmoings de la

Faute en Meyer.

Pratiques de Iacques auec Adolphe.

Albert d'Austriche quicte le Flamād.

Ruse du Duc d'Austriche.

Charles Roy de Naples vient en France.

Promesse de l'Anglois quelle

de la confirmation des trefues susdictes. Ce qui plus porta de nuisance au Flamand en ce traicté, fut le mariage y accordé du Roy Edoüard auec madame Marguerite de France sœur du Roy Philippe: car cela fut cause depuis que l'Anglois fauça sa promesse, & abandonna Guy en l'vrgence de ses affaires. Au reste, les Anglois qui n'estoient venus en Flandres pour s'en retourner les mains vuides, voyans la trefue faicte, & eux sans proye, se resolurent de piller Gand, & pour effectuer leur dessein, ils mirent le feu en quatre lieux de la ville, esperás que tandis que les Gantois s'arresteroient à estaindre le feu, ils feroient le sac & pillage: mais ils furent deceuz, d'autant que les citoyens tout transportez de fureur, ne tenans compte du feu, se ruerent auec telle furie sur les Angloys & Walois, qu'auant que le Comte & ses enfans y peussent remedier, ils en occirét de sept à huit cés, & peu s'en fallut que le Roy Angloys & son fils Edoüard ne fussent de la partie. Mais le Cóte Guy qui esperoit auoir la paix par le moyen de ce Roy, ainsi qu'il auoit eu la trefue, feit tout effort possible de luy sauuer la vie, & mal pour luy, veu que depuis il l'abandonna, & ne tint compte de luy, ny de ses enfans estans accablez par le Roy Philippe. Ainsi l'Anglois se retira, comme aussi auoit faict le Roy Philippe, ayant donné charge à ses Lieutenans de fortifier les villes de Bruges, de l'Isle, & Doüay de murs, rampars & fossez, ainsi que le Comte en vsa à l'endroict de Dam, Gand, Audenarde, & Hypre, comme si desia ils prognostiquassent la guerre, qui s'alluma depuis plus que iamais: & le Roy estant à Ingel-monstier confirma les priuileges des villes, qui de leur bon gré s'estoient à luy rendues, & vsa à l'endroict d'icelles, comme vers chose estant de son domaine: ce que faict, il s'en reuint en France, où il celebra la feste de tous les saincts au moys de Nouembre.

Anglois & Galois veulent piller Gád.

Edoüard deliuré par Guy de la fureur du peuple.

Ce-pendant le Pape Boniface irrité contre les Cardinaux de la maison, & alliance des Colonnes de Rome, à cause qu'ils estoient Gibellins que ce Pape hayoit à mort, & contre lesquels il s'acharnoit autrement que ne doibt faire le chef, & pere vniuersel de l'Eglise, publia vne Croisade en Italie contre ceux de ceste famille & alliance: de sorte que Sciarre, ou Sarre Colonne, fut long temps viuant comme vne beste par les boys n'osant se monstrer à personne, s'en estant fuy de Pilastrine, où le Pape l'auoit assiegé, & d'où il sortit de nuict, aussi ses nepueux pour ne tomber és mains de sa saincteté, asseuré que sans remission il les eut faict mourir: & lequel en fin prit & ruina tous les Chasteaux, tant en Toscane, qu'en campaigne de Rome qui appartenoient aux gentilshommes de ceste famille. Au reste, qu'on ne pense point que sans cause que ie fais icy mention de ceste diuision d'entre le Pape & les Colonnois, cóme de chose ne seruant à nostre histoire, car i'espere bien tost apres vous faire voir que ie n'ay mis cecy sans occasion, & que Sciarre, ou Sarre Colonnois ne pouuoit estre effacé en nostre discours, & qu'il falloit le mettre icy, afin de sçauoir qui il est, lors qu'il nous le faudra mettre en ieu pour le seruice du Roy Philippe: lequel s'estant retiré du pays Flamand y laissa Raoul Comte de Neelle, & d'Eu Connestable de France pour Gouuerneur, & en cest endroit se trompe Ondegherst, appellant ce Raoul frere du Comte de S. Pol, veu que Iean de Neelle fils d'Alphós de Brienne, & de Marie de Neelle, n'eut enfant que Iean de son espouse Beatrix de S. Pol: & de ce Iean second (comme ailleurs i'ay dict) vint ce Raoul, & d'vne fille du seigneur de Coucy, & ainsi Raoul estoit cousin des seigneurs de sainct Pol, & non point leur frere: mais il faut excuser ces fautes en vn estranger qui n'est instruict des memoires au vray sur le faict des Genealogies.

Guerre du Pape cótre les Colónes de Rome, & pourquoy.

Animosité du Pape contre les Colonnois.

Faute en l'histoire d'Ondegherst cha. 135.

Ce fut en cest an que le susnommé Pape Boniface adiousta au corps du droict canon, & feit ce sixiesme liure, tant estimé par les Canonistes sous le nom de Decretales qu'il publia, confirma, & authorisa à Rome en presence du sainct consistoire des Cardinaux, & voulut que fussent leuz, & receus, & gardez par toutes les Eglises, & vniuersitez, & escoles de la Chrestienté, & dedans lequel y a des choses inserées, que (sauf, meilleur iugement) il vaudroit mieux les en auoir ostées que les y laisser, pour la consequence, ainsi que verrons parlant de la discorde entre luy & le Roy Philippe. Apres le retour duquel à Paris, fut faicte vne assemblée de Prelats de France, en la mesme cité de Paris, desia les Papes & les Rois sejournoient du temporel des Eglises, non pour la reformation des abus, ains des bourses du Clergé: & en ceste assemblée furent presentées les bulles que sa saincteté auoit accordées au Roy, & à son fils aisné, par lesquelles estoit octroyé ausdicts

Liure 6. des Decretales faict par le Pape Boniface 8.

seigneurs, Roy & Prince de France de leuer vn decime sur tous les benefices du Royaume, toutes les fois que leur conscience leur iugeroit qu'il en seroit besoing, laquelle generalité estoit vn peu trop licentieuse: & encor' permit-il qu'ils peussent prendre, & leuer, durant les guerres, les rentes des Eglises d'vn an apres la vacation: & c'est (dict Nicolle Gilles) ce qu'on appelle la regale. Mais laissant à part le droict de regale, qui est plus ancien que de ce temps, & d'autre establissement que du Pape Boniface, eu esgard à ce que cy dessus nous auons ja souuent dict des nominations du Roy, sur le faict des grands benefices du Royaume: laissant (dis-je) cela à part, Nicole Gilles se trompe grandement en cest endroict, car il n'est point icy faicte mention des Annates, ny des vaquances des benefices, ains seulement d'vn octroy extraordinaire, que le Pape feit au Roy du reuenu de tous les moindres benefices du Royaume: & surquoy i'ay le tesmoignage de Guillaume de Nangis, qui viuoit peu de temps apres cecy, duquel voicy les propres parolles. *Prælatis Parisius congregatis, ostendit Rex litteras continentes quomodo Papa Bonifacius sibi & suo primo succedenti hæredi concesserat Ecclesiarum decimam accipiendam quotiescunque conscientia iudicante necessarium esse crederent, atque vellent. Item quòd idem Papa, in subsidium expensarum guerræ suæ, concesserat omnes redditus, prouentus, & obuentiones vnius anni Præbendarum, Præpositurarum, Archidiaconatuum, Decanatuum, Beneficiorum, Ecclesiarum, & aliarum quarumlibet Ecclesiasticarum dignitatum per regnum Franciæ durante guerra vacantium, exceptis Episcopatibus, Archiepiscopatibus, Abbatijs, atque Monasterijs vniuersis.* Ces mots vous font voir en quoy, & comment s'entendoient ces vacãces & Annates, & que ce n'estoit pas le droict de regale, selon que le peuuẽt iuger ceux qui font profession de la Iurisprudence, au iugement desquels ie me r'apporte.

Nicole Gilles en la vie de Philippe le Bel.

De la paix entre les Roys Philippe & Edoüard, & guerre recommencée en Flandres, & autres diuerses & belles occurrences.

CHAP. XLIII.

L'an 1298.

VOVS auez ouy parler cy dessus du secours d'Albert d'Austriche à Guy de Flãdres, & cõme il prit occasion de reuolte cõtre Adolphe Empereur, pour ce qu'Adolphe auoit faucé sa parolle au Flamand, quoy q̃ ce ne fut ce qui le feit pariurer, ains l'argent de Frãce, ioint qu'il aspiroit à l'Empire, ayant eu son pere Raoul Empereur, & sçachant qu'Adolphe desplaisoit aux Electeurs de l'Empire. Or la cause de la haine des Electeurs contre Adolphe ne prouenoit point de ce qu'il auoit abandonné Guy, car c'estoit le moindre de leurs soucis, ains pour ses deportemens, & mauuais traictement faict aux Princes qui sont du corps de l'Empire, qui s'en plaignans, inciterent les seigneurs Electeurs à leur en faire raison, ou si on ne vouloit y entendre, se resolurent de deposer le Comte de Nansau. Car Adolphe ayant donné le gouuernement d'Elsace au Comte de Ferrete, & celuy d'outre le Rhin à Herman de Gerolezech, ceux-cy se ioignans au Cheualier de Bergheim feirent plusieurs griefs à Conrad Euesque de Strasbourg, lequel s'alliát auec les seigneurs d'Ochsenstein, de Liechemberg, à Langraf d'Elsace, & aux Comtes de Fribourg, & de Zueibruck, & autres Princes, conspira auec eux contre Adolphe, & tous ensemble se resolurent de ne plus supporter les tyrannies de ses ministres, qu'ils estimoient siennes, puis qu'il ne tenoit autre compte de leur en faire iustice. Aussi le droict y estoit si mal administré, que persone n'osoit sortir de sa maison sans estre deualisé, tout estant en vente, & nul ayant accez ny à la cour du Prince, ny des Gouuerneurs sans argent, l'Empereur estant pauure, & n'ayant moyen sans exaction d'entretenir son train, & moins de soudoyer gend'armerie. Cecy fut cause (dict celuy qui a faict le supplement de la Chronique de l'Abbé d'Vsperghen) que les Electeurs appellerẽt Albert Duc d'Austriche, l'an de nostre salut mille deux cens quatre vingt & dix neuf, & luy manderent qu'il vint à Magonce, deliberez de luy donner l'Empire, pour ce qu'Adolphe estoit inutile à l'Empire, & que pour les maux qu'il auoit faicts, & les dommages portez au bien public, il meritoit d'estre priué de son authorité. En somme

Cause du mescontentement des Princes de Germanie contre Adolphe.

Albert appellé par les Electeurs.

ſomme tous les Electeurs ſauf l'Archeueſque de Treues, & le Comte Palatin de Bauiere, ſe trouuerent à la diete de Magonce, & auec eux pluſieurs Princes & Prelats, & ſur tous l'Eueſque de Straſbourg qui amena huict cens gentilshommes, pour ſupporter la cauſe d'Albert, & la ville de Straſbourg qui enuoya quatre mille hommes tant de cheual que de pied, qui furent trouuer iuſqu'à Fribourg en Suiſſe, le ſus-nommé Duc d'Auſtriche. Adolphe informé de cecy, & que c'eſtoit Conrad Eueſque de Straſbourg qui ioüoit ceſte tragedie, ſe rua ſur ſes terres auec vne grande armée, qu'il gaſta & bruſla, puis alla à Spire pour attendre ce en quoy ſe reſouldroient les Electeurs de l'Empire: & eſtoit ſuiuy des Friſons & Hongres, & de ceux de Bauiere, ayant dix-huict mille combatans à ſa ſuitte: là où Albert, auoit en ſa compaignie les Princes de Brabant, Luxembourg, & Gueldres, outre les Allemans l'appelloient à la dignité Imperiale: & (comme dict Meyer) auec quatorze mille hommes, il fut aſſieger la cité d'Aix la Chapelle. Il adiouſte encor' que les Rois de France & d'Angleterre, luy fourniſſoient deniers par ſous main, mais pour diuerſes fins & occaſions: d'autant que l'Anglois le faiſoit pour ce qu'Adolphe luy ayant failly de promeſſe, auoit eſté cauſe de celle treſue ſi deſauantageuſe, que luy, & le Flamãd auoiẽt eſté contraints de faire auec le Roy de France. Mais Philippe le faiſoit pour rendre ennemys du Flamand tant Adolphe qu'Albert, & de moyenner, ſi Adolphe eſtoit accablé, de faire eſlire Empereur le Comte Charles de Valois ſon frere, veu qu'il ſembloit que le Pape Boniface inclinoit à cecy pour le Prince de France, pour le ſatisfaire de la ceſſion qu'à ſa requeſte il auoit faict du Royaume d'Aragon: mais en cecy les Allemans auoiẽt pour ſuſpecte la puiſſance des François, & ne ſe fioient du Pape, qu'ils ſçauoient eſtre haut à la main, & ambicieux au poſſible: & pour ne tirer les choſes en longueur, Albert ne fut pas ſi toſt eſleu, qu'Adolphe ſe ſaiſit des citez de Spire, Wormes, & Francfort: & ſçachant qu'Albert eſtoit en vn lieu du terroir de Wormes pres d'Alzheim, qui eſt nommé Vſſdem Vurmſer Gauu, fut le trouuer pour le combattre: & de faict on vint au choc, qui dura du matin iuſques ſur le midy, où Adolphe fut vaincu, & en fin occis, & le Palatin faict priſonnier, & par meſme moyẽ Albert emporta l'Empire, & fut le deffunct enterré au monaſtere de Roſental auec ceſt Epitaphe.

Adolphe par qui ſuiuy.

Seigneurs accompaignans Albert.

Albert ſecouru de deniers par les Rois de France & d'Angleterre.

Villes priſes par Adolphe.

Mort d'Adolphe Empereur.

Anno milleno trecentis bis minus annis,
In Iulio menſe Rex Adolphus cadit enſe.

Ceſte hiſtoire eſt racomptée par d'autres diuerſement, qui dient que lors qu'Adolphe ſe preparoit pour aller contre le Roy de France, l'Archeueſque de Magonce, nommé Gerard d'Eppenſtein, ſollicité par quelques Eueſques & Comtes Allemans, pourſuiuit la ruine de ce Prince, ſemant par tout, qu'auant l'election d'Adolphe il y auoit pluſieurs Barons qui auoient promis de faire Empereur Albert fils du deffunct Empereur Rodolphe, & qu'il en auoit les lettres ſignées de leurs propres mains, qu'il monſtreroit en eſtant de beſoing. Et par ce moyen ceſt Eueſque ſollicita & induit Albert de dreſſer vne armée, & de venir vers le Rhin pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Empire, auquel il auoit eſté eſleu. Lequel ne ſe fiant guere aux parolles de l'Archeueſque qui l'auoit deſia trompé, donnant ſa voix au parauant à Adolphe, neantmoins feit il leuée d'hommes, & ſuiuant le conſeil du meſme Eueſque, & des Comtes du pays voiſin il paſſa le Rhin, & deſcendit iuſqu'à Straſbourg, & ſe campa aupres de Alzheim. Le ſuſdict Archeueſque accompaigné des citoyens de Magonce, vint à Straſbourg où en l'abſence des autres Electeurs, & iceux y contrediſans, il eſleut ledict Albert pour Empereur à Schasfuſe, & là il conſpira auec Albert la mort & ruine de l'Empereur Adolphe. Auſſi Adolphe leua vne groſſe armée, ayant auec luy entre autres le Comte Palatin, & Raoul Duc de Bauiere fils de ſa femme, laquelle eſtoit ſœur d'Albert d'Auſtriche, & vint (pourſuiuant le ſuſdict Albert) ſe cãper és prez de Heppenhein, au ſecours duquel vindrent les citoyens de Wormes. L'endemain Albert faignant de deſcamper, & Adolphe penſant qu'il s'enfuyt, vint ſoudain, & ſans ordre luy donner deſſus, tuant vn gẽtil'homme qu'il eſtima eſtre le Duc d'Auſtriche. Ce-pendant voicy que ſon beau-fils, à ſçauoir le Duc de Bauiere, ayant in-

Autre opinion ſur la ruine d'Adolphe.

telligence auec Albert, qui tourna le dos auec ses trouppes, sans que personne le suiuist, ce qui fut cause de la mort d'Adolphe. Or soit que la chose se passast ainsi, ou cōme i'ay dit cy dessus, si est-ce qu'Albert feit mourir Adolphe, & que par ce moyen il empieta l'Empire. Ainsi (dit on) descheut Charles Comte de Valois de l'esperance de l'Empire par la conniuence mesme du Pape, bien qu'il faignit le fauoriser: & que de là prit source l'inimitié d'entre le Pape & nostre Roy, qui fut cause que le Roy receut courtoisemēt les Colonnes en son Royaume pour faire despit au Pape: mais ceux qui parlent ainsi ne pensent pas que l'election des Empereurs ne depend point de la volonté du Pape, ains seulement le couronnement d'iceux, & leur confirmation, apres que les electeurs l'ont nommé, ausquels en est donné ce priuilege, & auquel nous ne lysons point que les Papes se soient guere oncques opposez, sauf ce Boniface, l'orgueil duquel fut si grand qu'il se disoit auoir puissance de conferer les Royaumes temporels, comme seigneur de tout le monde, & pour ce refusoit-il de confirmer Albert, pour autant qu'on l'auoit esleu sans son autorité: & ainsi ceste election n'auroit point causé le discord d'entre luy & nostre Roy, ains la liberté de parolle du Roy deffendant les libertez de Gaule, & autres choses que nous dirons cy apres.

L'election des Empereurs ne depend de la volōté du Pape.

Durant les trefues sus-alleguées, Robert Comte d'Artois surnommé le Bon, voyant son fils decedé, se maria pour la troisiéme fois, & espousa la fille de Iean Comte de Henault, afin de tenir mieux le Hennuyer en haleine, & pour tascher de ioindre les heritages d'Artois & de Henault & de Holande ensemble, ce qui est bien aduenu mais non de son temps, ny en sa famille.

Robert Cōte d'Artois espouse la fille du Cōte de Henault.

Et pour autant qu'és articles de la trefue, il fut dict que le Pape seroit le iuge des differents d'entre les Rois Philippe & Edoüard, & de celuy du Roy Philippe auec le Comte Guy, furent despechez vers sa saincteté pour le Roy de France, Iacques de sainct Pol, homme bien emparlé & versé aux affaires, & qui les sçauoit manier dextrement: Pour l'Anglois y fut l'Euesque de Duneln: & pour le Flamand y alla Robert Comte de Neuers son fils aisné: lesquels receus & ouys par le Pape, la sentence fut iectee au prouffit des Anglois & Flamand, au preiudice du Roy Philippe, qui fut telle que le François rendroit au Comte Guy & sa fille, afin qu'il la mariast où bon luy sembleroit, & ses terres & villes, qu'il luy auoit ostées durant ceste guerre: comme aussi ordonna qu'il restitueroit à l'Anglois ce qu'il luy detenoit en Aquitaine & ailleurs, & qu'il iroit en Leuant faire la guerre aux infideles: & sur cecy il feit vne bulle scellée & bouclée, & mise és mains des deputez de Flandres & d'Angleterre, descouurant par là le venin couué cōtre le Roy Philippe. Et m'estonne que le Roy, qui estoit vn sage Prince & auoit la force en main lors que les trefues furent faites, accorda que le Pape fut iuge de ceste querelle, veu que desia il luy auoit monstré vn preiugé de sa volonté, luy ayant enuoyé l'Archeuesque de Milan, & qu'il le sçauoit mal affectionné à sa maiesté: si ce n'est qu'il ne voulut se monstrer trop entier, & qu'il estimoit que le Pape vseroit de iustice, & tolliroit aux souuerains le glaiue pour punir leurs suiets ayans offencé, ainsi qu'il feit par ceste sentence: laquelle estant portée à Paris par le susdit Euesque Anglois qui y vint auec Iacques de Chastillon frere du Comte de sainct Pol, comme on la lisoit en presence du Roy & de messieurs du sang, à sçauoir les Comtes de Valois, d'Artois & d'Eureux, l'Artesien meu de despit & du tort fait à la maiesté & couronne de France, prit ces lettres de la main de l'Euesque & les ietta au feu, iurant qu'il n'en seroit pas ainsi, & le Pape ne vengeroit ses folles fantasies aux despens du Royaume: plusieurs trouuans bon ce que ce Prince zelateur du bien du pays feit, & d'autres le blasmans pour s'attaquer à l'autorité Apostolique.

Deputez de France, Angleterre & Flādres vers le Pape & la cause.

Acte genereux du Cōte d'Artois.

Le Roy aussi voyant l'animosité du Pape, & que Boniface vsoit plus de transport que de raison & de son autorité, que de la iustice qu'il deuoit à chascun, protesta aussi de ne rien faire de ce que le Pape auoit ordonné, mais que dés que les trefues seroient faillies, il recommenceroit la guerre plus furieuse que iamais, en laquelle si Boniface vouloit entrer, il luy en feroit passer l'enuie: & cecy fut vn grand esguillon pour nourrir la haine ja commencée entre le Roy & le Pape: de sorte que depuis elle s'enflamma tellement qu'ils s'escriuirēt des lettres piquantes & iniurieuses, & indignes de la maiesté d'vn Roy & de la saincteté d'vn chef vniuersel de l'Eglise. Le Comte de Flandres sçachant les desseins du Roy, & craignant que sa colere ne tombast sur ses pays, tascha par tout moyen possible de l'appaiser: & de fait, on tient que le Roy ployoit à la paix, mais que la Royne sa femme qui

Sermēt du Roy sur la sentence du Pape.

Grāde haine entre le Roy & le Pape.

qui hayoit le Flamand, & les Cōtes d'Artois & de sainct Pol, rōpirent ce coup : d'autant que l'Artesien auoit sur le cœur la mort de son fils n'aguere decedé, & se doubtoit que si Guy estoit en repos, il ne voulut quereller le Comté d'Artois, ainsi que desia Fernand auoit faict : & le mesme craignoient ceux de sainct Pol, & pour ce rompirent-ils toutes ces pratiques tendans à la concorde. Robert fils du Comte de Flandres estant à Rome entend quelque bruit de la transaction, & paix d'entre les Rois Philippe & Edoüard, pour ce trauailla-il fort enuers le Pape, qu'il moyennast de l'enclorre en ceste paix, ce qu'il luy promit, mais ce fut sans nul effect de sa promesse. Cependant le Roy desireux de ruiner le Flamand, pratiqua sur le commencement de l'an mille deux cens quatre vingts & dix neuf, la paix auec le Roy d'Angleterre, que Matthieu de West-monstier dict auoir esté moyennée par le Pape, mais il n'est vray-semblable, veu la haine d'entre luy & le Roy Philippe, mais comme qu'il en soit, Edoüard espousa lors Madame la sœur du Roy à Cantorbery, de laquelle vint Thomas depuis Duc de Clarence, & vn autre qui fut nommé Edmond, & par ceste paix sortit de prison Iean de Baillol Roy d'Escosse, lequel fut en France pour en rendre graces au Roy Philippe: lequel deliura aussi Iean seigneur de sainct Iean, & autres prisonniers qu'il detenoit depuis l'an mille deux cens nonante-sept, que le Comte d'Artois auoit pris en Guienne, & les renuoya à Edoüard en Angleterre, qui en receut vn grand contentement. Thomas de Walsingham dict que lors aussi fut parlé du mariage de Madame Isabeau de France auec Edoüard fils aisné du Roy d'Angleterre, à chascune estant assigné son doüaire, mais il ne specifie point quel, seulement dict que le Roy Philippe promit de remettre és mains d'Edoüard ce qu'il auoit pris sur luy au pays de Gascoigne, & que les Ducs de Bourgoigne & de Bretaigne, conduirent madame la sœur du Roy en Angleterre. Et puis que nous sommes sur le propos, & mention du Duc de Bretaigne, qui estoit Iean second de ce nom, ie seroy marry de passer ceste occasiō, sans vous iustifier que ce Duc fut fait Pair de France par le Roy Philippe le Bel, l'an mille deux cēs nonāte sept, ainsi que ie peux prouuer par des lettres extraictes des registres de la cour de Nantes, & deliurées à feu monsieur le Duc d'Estampes Comte de Ponthieure, & la coppie desquelles ayant retirée, ie ne veux en frauder la posterité, voyant la chose meriter bien d'estre publiée, & lesquelles furent octroyées au Duc sus-nommé estant en Flandres, auec le Roy à la guerre cōtre Guy & ses enfans & alliez, & par lesquelles lettres i'ay appris que ce Duc Iean deuxiesme bien qu'eut espousé la fille de l'Anglois, se tint neantmoins du costé du Roy, & vint à son seruice. Or voicy la teneur des susdictes lettres au propre langage que furent données.

L'an 1299. *Paix entre les Rois Philippe et Edoüard.* *Roy d'Escosse deliuré de prison vient en France.* *Ducs de Bourgoigne et de Bretaigne en Angleterre.* *Duché de Bretaigne erigé en Pairrie l'an 1297.*

Lettres d'erection du Duché de Bretaigne en Pairrie.

Philippus Dei gratia Francorum Rex. Ad honnorem cedit, & gloriam regnorū, & regnantium si ad regiæ potestatis dirigenda negotia insignibus viri conspicui præficiantur officijs, & inclytis personæ dignitatibus præferantur, vt & ipsi gaudeant sua nomina honoribus intitulata magnificis, & cura regiminis talibus decorata lateribus à sollicitudinibus releuetur, pacisque ac iustitiæ robora quæ regnorum omnium fundamenta consistunt, conseruari commodius valeant, & efficacius monstrari: Ex hoc etiam gratiam credimus extolli regnantium, & vigorem fidei, & deuotionis in subditis, si viri præclari virtutibus, & nitore conspicui meritorum maximis efferantur honoribus, & fidelium obsequiosa deuotio condignis præmiorum retributionibus prosequatur, vt & ipsi pro suis meritis probitatis sibi honoris titulos accreuisse congaudeant, & alij eorum exemplo ad similia feruentius animentur. Notum igitur facimus vniuersis tam præsentibus quàm futuris: quòd nos attendentes deuotionis, fidei, & fidelitatis probatæ constantiam, necnon prudentiæ, & prouidæ circumspectionis industriam dilecti, & fidelis nostri Ioannis Ducis Britanniæ, gratáque & accepta seruitia quæ nobis in nostris, & regni nostri negotijs probatis effectibus impendit diutius, & exhibet incessanter, & labores etiam, & expensarum onera, quæ ad nostrum & ipsius regni honorem suggessisse dignoscitur: Considerantes insuper quòd Duodecim Parium, qui in prædicto regno nostro antiquitus esse solebant est adeo numerus diminutus, quòd antiquus eiusdem regni status ex diminutione huiusmodi deformatus multipliciter videbatur: sicque volentes eundem Ducem huiusmodi suæ probitatis, & præcellentium meritorum obtentu, honoribus promouere

præcipuis, & non minus regni nostri statum & solium veterum dignitatum ornatibus reformare, ipsum gratiæ nostræ abundantia, & plenitudine regiæ potestatis præfati regni nostri Franciæ creamus & promouemus in P A R E M, *& Paritatis huiusmodi honorem, & dignitatem Britanniæ ducatui annexantes, & præsentium tenore statuimus, vt tam ipse, quàm successor eiusdem Ducis Britanniæ qui pro tempore fuerit par eiusdem regni nostri perpetuis honoribus habeatur, omnique paritatis eiusdem quemadmodum dilectus & fidelis noster Dux Burgundiæ compar eius iure, & prærogatiua lætetur: Pro qua siquidem paritate nobis homagium præstitit idem dux, & successores eius duces Britanniæ nobis & successoribus nostris Franciæ regibus præstare perpetuò tenebuntur. Et ne possit in dubium reuocari ducem ipsum, qui fuit aliquando nostris in litteris Comes vocatus, ducē fore & terrā Britanniæ Ducatum existere, ipsumque Ducem in posterum debere vocari autoritate regia ex certa scientia declaramus, & tenore præsentium confirmamus. Quod vt ratum & stabile perseueret, præsentibus litteris nostrum fecimus apponere sigillum. Actum Curtraci Anno domini millesimo, ducentesimo, nonagesimo septimo, mense Septembri.*

Ces patentes vous font voir & l'erection du pays de Bretaigne en Pairrie, & comme les Rois en leurs lettres ne souloient appeller les Princes Bretons que simples Comtes, là où Philippe le Bel est le premier qui autorise, & octroye le nom & tiltre ducal aux Seigneurs de Bretaigne, afin que dorsenauant on ne die qu'ou Pierre Mauclerc ou Iean son fils, & pere de ce Iean ayent porté les premiers le tiltre de Ducs de Bretaigne. La paix estant faite auec l'Anglois, comme le Roy desiroit de laisser & rendre le Flamand desnué de tout secours, il pratiqua aussi celle d'auec le Duc d'Austriche lors esleu Roy des Romains, de sorte qu'vn abouchement fut ordonné à Vaucouleur en Lorraine sur la fin de l'an, où en fin vindrent les deux Princes: & là renouuellerent ils l'anciéne alliance & amitié qui de long temps estoit entre l'Empire, & la maison de France, alterée par le deffunt Adolphe, & cassée la poursuite qu'il faisoit sur le fait du Royaume d'Arles. Et afin que de là en auant il n'y eut aucune contention, ny querelle entre l'Empire & le Royaume Gaulois, ils accorderent que l'Empereur quittoit, cedoit & renonçoit à tous droits & pretensions, que luy & ses succeseurs en l'Empire pourroiét pretédre au Royaume d'Arles, que les Germains trouuoient mauuais que les Rois de France tinssent en souueraineté, & sans en recognoistre l'Empire, ainsi qu'auoient fait les anciens Comtes de Prouence. En recompense de laquelle cession, le Roy quitta aussi, ceda, & renonça à tous droits qu'il se disoit auoir comme Roy souuerain des Gaules és pays de Lorraine & d'Elsace, qui estoient de l'ancien droit, contribution & iurisdiction des Rois de France: ainsi dit que les choses se passerent Nicolas Vignier, l'ayát tiré d'vne histoire escrite à la main, qui traite les faits des Euesques de Treues, & auquel i'adiouste plus de foy en cest endroit qu'à nostre Guillaume de Nangis, qui en parle tout autremét, & hors de verisimilitude disant en ceste sorte. *Albertus rex Romanorum, & Philippus rex Franciæ circa Aduentum dominicum apud Valle-Coloris insimul congregati, inolita & antiqua vtriusque regni fœdera ibidem inuicem confirmarunt. Vbi annuentibus rege Alberto, prælatis ac Baronibus regni Theutonici concessum fuisse dicitur quòd regnum Franciæ quod solummodo vsque ad Mosam fluuium illis in partibus se extendit de cætero vsque ad Rhenum potestatis suæ terminos dilataret.* Il fait que l'Empereur, Prelats, & seigneurs Tudesques ou Allemans accordent au Roy l'estendue de son Royaume iusques au Rhin, qui est vne euidente faute, veu qu'il n'en iouïst onc, ny pas vn de ses successeurs, & par ainsi faut prendre la chose tout au contraire, à sçauoir que la Meuse fut le limite & borne du Royaume de France, & que le reste vers le Rhin seroit de la souueraineté de l'Empire: & neantmoins noz historiens se sont tous aheurtez à ceste opinion, sans regarder de prés à la faute, ny voir comme noz Rois ont desengagé la foy des anciens Prouençaux obligee à l'Empire dés le temps que les Carlouinges souffrirent l'alienation tant dommageable du domaine de la couronne, quoy qu'ils ne peussent le faire, & surquoy les Rois de France peuuent mieux quereller la souueraineté sans droit de prescription & sur la Sauoye & sur les deux Bourgoignes, & le Lothrich, que ne font les Empereurs sur le Royaume d'Arles, ainsi qu'ailleurs i'ay dit: & si les nostres ont souffert ces pretensions Germaniques, ç'a esté pour auoir ignoré & le droit, & l'histoire originaire des alienations des Prouinces vsurpées par l'Empire. Au reste par l'entre-veuë de l'Empereur & du Roy, fut deliuré Henry Comte de Bar, auec les conditions sus-alleguées, sans qu'Albert feit instance sur la foy & hommage fait par le Barrois au Roy Philippe, d'autant que son pays estoit cópris sous les terres limitées par l'accord, que l'Empereur auouoit estre

Abouchement de l'Empereur Albert & du Roy Philippe à Vaucouleur.

L'Empereur cede le droit & souueraineté du Royaume d'Arles au Roy.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Erreur de Nangis & autres historiens François.

Henry Cóte de Bar mis hors de prison.

estre de la souueraineté de la couronne de France : neantmoins luy octroya le Roy vn an de tresues pour penser à ses affaires, & s'il aymoit mieux viure en paix sous ceste obeissance, que d'auoir la guerre, en se soustrayant d'icelle. Et ce-pendant voicy approcher le temps que les tresues deuoient expirer, qui fut cause que le Roy soudain apres Noël depescha mõsieur de Valois & Anjou son frere en Flandres auec grandes forces, pour recommencer la guerre, dés l'endemain que la tresue seroit finie: & le Comte Guy ja vieil, & cassé, se demettant de sa charge & seigneurie sur son fils Robert, se retira à Rupemonde forteresse presque imprenable. Or ce qui feit ainsi haster le Roy de courir sus au Comte Flamand, estoit le voyage d'iceluy en Allemaigne, & à Aix au sacre de l'Empereur Albert, où il feit hommage de la terre d'Alost, & autres dependantes de l'Empire, & obtint d'estre nommé Prince de l'Empire: ce que le Roy ne trouua de bonne digestion, à cause que par la sentence de Rodolphe, pere de cest Albert, ce Comté d'Alost auoit esté donné à Iean d'Auesnes Comte de Henaut ligué auec le Roy, & qu'il sembloit que par ce moyen le Comte Guy se vouloit preualoir des forces de ceux ausquels il faisoit hommage de chose ja à vn autre octroyée: & qu'il l'eut poursuiuie non tant pour le droict qu'il y pretendoit, que pour faire desplaisir aux alliez de la couronne de France. Guy donc assailly par le frere du Roy, qui auoit mené quinze cens cheuaux, & grand nombre de fanterie & d'Arbalestriers, & delaissé des Allemans & Anglois, veit aussi que ses suiets, n'ayans compassion de sa misere & infortune, ne tenoient aucun compte de luy, & ne luy portoient honneur, ny respect quelconque : & ainsi il luy estoit impossible de se mettre en campaigne, & s'opposer aux François qui gastoient le terroir des villes tenans encor' pour leur Comte. Et ce qui plus augmentoit la douleur du Comte, estoit les maledictions que iectoient sur luy presque toutes sortes de marchands de Flandres, à cause qu'il leur auoit clos le port & passage de Dam : & sur tous ceux de Bruges, pour ce que Dam rendoit leur port du tout inaccessible : & ainsi creuans de despit, ils ne laissoient vn seul moment en repos ceux de Dam, ains estoient à toute heure auec les François à leurs portes: & à la my Iannier y eut vn rencontre à sainct Laurens pres de Rodembourg, où les gens du Comte furent batus, & deffaicts par ceux de Bruges secourus des François. Encore le seigneur de Maldeghem, pẽsant empescher ces courses Françoises, se mit vn iour aux champs, auec quelque mille pietons, mais il n'eut guere long temps batu l'estrade, qu'il se veit chargé si brusquement, qu'il fut mis en route, & quatre cens des siens morts sur la place, luy prisonnier, & toute la contrée de Maldeghem saccagée, & ses Chasteaux bruslez & mis par terre, non sans estonnemẽt des Princes & de leurs alliez, nul osant remuer pour faire teste aux vainqueurs. Ceux de Dismunde s'estans soustraits de l'obeissance du Roy, furent encor' vn coup subiuguez par le Comte de Valois, qui mit bonne garnison en leur ville : & le prin-temps eschauffant la terre, il se iecta plus q̃ iamais sur le pays, & gasta les terroirs & finages de Dam, & de Gand, mais ne peut rien entreprendre sur les villes : d'autant que Robert fils aisné de Guy, & son principal heritier, estoit enclos dedans Gand, auec grand nombre de vaillans soldats: Guillaume son frere estoit à la garde de Dam, & Guy le troisiesme auoit le gouuernement & deffence de Hypre en charge, tellement qu'il ne faisoit pas bon d'y approcher, & moins d'y planter vn siege. Charles Comte de Valois, voyant le debuoir de ceux de Bruges, & auec quelle affection ils s'employoient pour le seruice du Roy, leur confirma au nom de sa majesté tous leurs priuileges, coustumes, libertez, & frãchises, & leur feit restablir tout ce qu'on leur auoit osté, & bruslé l'an cent vingt-huict, afin qu'ainsi il les encourageast à mieux poursuiure le seruice de celuy qui leur faisoit tant de biens, & recompensoit si largement leurs trauaux. Ie ne veux obmettre ce qui se passoit ce-pendant entre noz François d'Italie, & les Aragonnois: d'autant que Charles Roy de Naples ayant faict son debuoir enuers Iacques Roy d'Aragon touchant la cession du Comte de Valois du droit qu'il pretendoit en Aragon, somma aussi Iacques de promesse, lequel passa en cest an de mille deux cens nonante-neuf en Sicile, ayant auec luy messieurs les Princes fils de Charles, à sçauoir Robert Duc de Calabre (qui fut depuis Roy) & Philippe Prince de Tarente auec lesquels il entra en Sicile, ayant Roger Lorie des siens, qui auoit quicté le Sicilien, à cause de quelque mescontentement, & feit vn grand rauage pres de

Charles frere du Roy enuoyé en Flãdres.

Comté d'Alost osté à Iean Cõte de Hainaut.

Forces du Comte de Valois en Flandres.

Deuoir de ceux de Bruges cõtre le Cõte Guy.

Deffaicte du seigneur de Maldeghem.

Dismunde prise par le Comte de Valois.

Priuileges donnez à ceux de Bruges.

Iacques Roy d'Aragon contre son frere en Sicile.

Messine, prenant & rõpant l'armée nauale du Roy Sicilien Federic frere de l'Aragonnois, lequel Federic eschappa de ceste bataille, bien que les Messinois estimassent qu'il fut mort, & que desia ils estoient mis entre les mains des François, ausquels il sçauoit que Iacques estoit resolu de rendre la Sicile, suyuant sa promesse, & l'ordonnance du Pape Boniface: & ainsi eschappé, s'apresta pour empescher aux nostres de passer outre en leur conqueste: mais ne fallut que se mit en ceste peine, car l'Aragonnois content de ceste victoire & peu de deuoir, appellant les Princes Napolitains Robert & Philippe, protesta de ne vouloir passer plus outre, & qu'il pensoit auoir satisfait, & au Pape & au Roy Charles, & par ainsi se retiroit en son païs pour le deffendre. Quoy que Robert se faschast de ceste retraite du Roy Aragõnois, si se contenta-il de ce pôt qu'il luy auoit fait par la victoire susditte, & ainsi entrant en Sicile, il se feit seigneur de plusieurs Chasteaux, forteresses & petites villes du costé du Leuãt, & depuis iusqu'à Saragoce, & puis fut assieger la cité de Catane, mais les nostres leuerẽt bien tost le siege ne voyãs aucun espoir de la prendre, & apres ils l'eurẽt par trahison, lors que le Roy Federic se mettoit en deuoir de les aller cõbattre. Catane estãt rendue au Duc Calabrois toutes les places voisines feirent le semblable, chascun ayant fort bonne opinion de ce Prince Robert, qui à la verité a esté des plus illustres & excellens de son siecle, & qui contraignit lors Federic de s'enfuyr, comme des-herité de son Royaume, en Catheloigne. Mais ce bon heur ne fut de longue durée, car ceux d'entre les Siciliens qui portoiẽt la cause de Federic estans en aguet pour surprendre les nostres, sçachãs que tous les François estoient allez au deuant de Philippe Prince de Tarente, qui venoit en Sicile auec soixante galeres, se ruerent en premier lieu sur ceux qui estoiẽt partis de Catane, & les deffirent, se sauuant qui peut vers le port de Catane: puis poursuyuans leur victoire, furent contre Philippe, qu'ils vainquirẽt, & le faisans prisonnier, le conduirẽt à Palerme: ce qui fut cause que Robert quitta la Sicile, ne s'y voyant seure la demeure pour la naturelle inconstance de ceux du pays: ioint que Federic reuenoit plus fort que iamais, & estoit r'appellé par les Siciliens, voyans deffaites les deux armées de Naples, & ainsi perdirent les nostres de rechef le pays de Sicile. Le gouuerneur pour le Roy Philippe en Nauarre enuoya vers la veufue du feu Roy Sãche de Castille, la sommer de rendre toutes les terres qui sont depuis Atapuerca place voisine de la cité de Burgos capitale de la vieille Castille, iusques en Nauarre, à cause que iadis cecy estoit de la contribution du pays Nauarrois: & que ce faisant, le Roy dõneroit secours à Fernand contre tout homme pour deffendre son droit au Royaume de Castille, mais cecy ayant esté fait sans l'adueu du Roy, fut aussi sans nul effait, & par ainsi en laisserons le discours iusques à vne autre fois pour reuenir aux affaires de Flandres.

L'Aragonnois se retire sans executer ce qu'il auoit iuré.

Catane rendue à Robert.

Conspiration des Siciliens.

Robert quitta la Sicile.

Gariuay hist. d'Esp. liure 26. cha. 7.

Comme Guy Comte de Flandres se rendit à Charles Comte de Valois, & assuiettissement du Comté Flamand: Iubilé celebré à Rome par Boniface, & commencement de la grande discorde d'entre luy & le Roy Philippe.

CHAP. XLIII.

L'AN de nostre salut mille trois cens, & Pasques ayant esté le dixiesme d'Auril, monsieur le Comte de Valois frere du Roy continuant ses conquestes en Flandres, voyant que les Brugeois luy rompoient la teste pour l'empeschement que leur donnoit la ville de Dam, à cause de leur trafic de marchandise, y fut mettre le siege sur la fin d'Auril, & la veille sainct Marc: & où estoit en garnison Guillaume fils du Comte Guy, auquel Robert son frere vint donner secours: mais ne pouuans plus tenir la place, ils la quitterent, & s'en fuyrent de belle nuit à Gand, & ainsi Dam fut rendu par composition au Prince de France. Le Comte Guy delaissé de tous ses alliez, voire de ses propres neueux de Brabant & du Comte de Iuillers son cousin ne sceut plus à quel sainct se voüer, voyant que son autre neueu Iean Comte de Henaut filsde son frere, ne souhaitoit rien tant que sa ruine, eut volontiers accordé auec Charles, mais il il n'yvoyoit aucune ouuerture. Ce-pendant les Gantois cognoissans le miserable estat de leur Prince, & que s'ils s'opiniastroient longuement à suyure ses caprices & opiniastretez, ils estoient aussi en danger de courir pareille fortune que luy, capi-

L'an 1300

Dam assiegée & prise par le Comte de Valois.

capitulerent secrettement auec le Comte de Valois,& se donnerent à luy au nom du Roy auec ces conditions, que le Roy tiẽdroit Gãd pour sa ville propre &particuliere, &receuroit les Gãtois sous sa protection,les deffendãt de toute violẽce,& ne toucheroit aucun en son corps,ny chãgeroit leurs Loix,vs,& coustumes, ou altereroit en riẽ leurs immunitez,& priuileges:qu'ils ne seroiẽt tenus de respondre deuãt autres iuges que la cour de Parlemẽt de Frãce és causes d'importãces, & q̃ le reste se vuideroit par leurs Bourgsmestres,& Magistrats ordinaires.Et ayans fait cest accord,ils eussent volõtiers,ou chassé le Comte qui estoit en leur ville,ou le liuré,s'il le Comte de Valois les en eust requis,ou s'il fut venu assieger leur ville:si grãde & miserable est la condition d'vn Prince,estãt à la discretion du peuple,& cestuy se sentãt auoir quelque puissance. Ce Cõte donc estãt cõme vn aigneau parmy des loups,& se craignãt de ce qui desia se brassoit,pensa q̃ sa condition seroit beaucoup meilleure,s'il se rẽdoit à la discretion du Cõte,q̃ non pas s'il estoit liuré par ses suiets : pource sçachant qu'Amé quatriesme du nom Cõte de Sauoye,estoit au cãp du Roy auec le Lieutenãt general, cõmença à pratiquer auec luy,& le prier par messages de trouuer quelque voye d'accord auec monsieur. Ceste ouuerture fut au Prince agreable,pource qu'il voyoit qu'assiegeãt Gand,la chose estoit pour aller en longueur,à cause q̃ la place estoit forte,& q̃ le Cõte y auoit ses enfans,& la plus-part de ses forces,& que par ce moyẽ,& sous vn pourparler on le tireroit de là, & il effectueroit la pratique cõmencée auec les Gantois. A ceste cause fut assigné iour & lieu,(à sçauoir le premier iour de May) que les trois Comtes se deuoient trouuer à Rodembourg,pour traicter au long de ces affaires,& surquoy furent donnez les saufs-conduits & asseurances necessaires pour tel effect. Estans là,comme le Flamãd requist qu'on eut pitié de sa vieillesse, & esgard aux seruices tãt siẽs q̃ de ses predecesseurs,& que pour vne legere faute,il ne deuoit porter vne si austere penitẽce, q̃ de perdre son heritage,& de voir ses enfans apauuris, & sur le poinct d'estre les plus pauures gẽtils-hommes de l'Europe. A tout cecy satisfeit en vn mot le Comte de Valois,qu'il estoit impossible d'auoir paix,si le Comte ne se mettoit és mains,& à la volõté & discretiõ du Roy,& ne luy liuroit le reste du pays Flamãd en sa puissance : biẽ luy promit-il tout deuoir, amitié & faueur vers le Roy, lors qu'il se seroit soumis en ceste maniere. Guy n'ayant rien plus à esperer,& se voyant en lieu tel,où ses ennemis auoiẽt puissance de le retenir,veu qu'il y estoit venu sans armes,mais sur leur foy & parole,de quoy il ne deuoit se douter,ne sçauoit aussi en quoy se resouldre, & ayant discouru , & debatu longuemẽt sur ce qu'il deuoit faire,en fin il se rẽdit à monsieur de Valois, auec leq̃l il accorda de passer en Frãce,& venir à Paris auec ses fils Robert,& Guillaume, & bõne troupe de la noblesse de Flãdres,sous l'esperãce qu'on luy dõnoit d'auoir la paix, & d'estre remis en grace vers le Roy, & les Princes:mais cecy fut accordé sous pactiõ, & cõdition que si dãs l'an la paix n'estoit faicte,le Cõte de Valois seroit tenu de r'amener le Cõte Guy,ses enfans,& seigneurs Flamãds en leur pays , dequoy il feit serment solẽnel. Ceste cõuention iurée,le Cõte Guy prenãt en sa cõpaignie Robert,&Guillaume ses fils,& Louys & Robert enfans de son fils aisné Robert qu'il auoit eu de son espouse Iolãd Cõtesse de Neuers,s'en alla auec mõsieur de Valois en Frãce, menãt auec luy toute la noblesse,ne demeurãt en Flãdres guere d'autres q̃ ceux q̃ nous auons appellez cy-dessus Fleurdelysez ou Portelys,qui estoiẽt de la ligue du Roy Philippe. Estãs à Paris,le Cõte de Sauoye,fut celuy qui les mena faire la reuerence au Roy, car le Cõte de Valois ne voulut y aller faire cest office,afin qu'il ne luy fallut prier pour eux. Ils se ietterẽt tous aux pieds du Roy,luy requerãs pardõ de leurs offences,& supliãs sa maiesté de leur garder les conuenances qu'ils auoiẽt auec le Cõte de Valois,lesquelles ils luy declarerẽt:mais le Roy respõdit qu'ils auroiẽt la vie sauue pour l'amour de ceux à qui ils appartenoiẽt,& estoiẽt alliez (car Guillaume fils du Cõte Guy auoit espousé la fille du Cõte d'Eu Cõnestable)& quãt au point de la paix,il ne respondit vne seulle parole,ce qui dõna mauuaise signifiance au Cõte,du peu d'effet de la promesse qu'on leur auoit faite. Ainsi permit Dieu q̃ les Cõtes Flamãs fussẽt humiliez,apres auoir esmeu toute l'Europe cõtre leur Prince : & fut Guy sur ses vieux iours mené prisonnier à Compiegne,Robert Comte de Neuers à Chinon en Touraine, & Guillaume en vn Chasteau d'Auuergne appellé Nonette : biẽ q̃ le Roy eut donné charge aux Cõtes de Valois & de Sauoye d'accorder à leur volonté tout ce qu'ils voudroiẽt au Flamãd: de

Capitulation des Gantois auec le frere du Roy.

Amé 4. du nom Cõmte de Sauoye guerroye le Flamand.

Pourparler entre les Comtes de Valois & de Flãdres.

Guy Cõte de Flãdres mené au Roy.

Le Roy octroye la vie aux princes Flamands.

Princes Flamands emprisonnez.

sorte q̃ la prison & mal-traictemẽt d'iceux est plus à imputer à ces Princes qu'au Roy, lesquels vouloiẽt par ce moyẽ faire sentir au Comte Guy & aux siens qu'il est impossible de se reuolter cõtre son Roy, sans vn iour estre payé selon ses dessertes : Et nõ seulemẽt furẽt mis prisonniers les seigneurs venus auec les Cõtes de Flãdres & Neuers, ains encore fallut q̃ les bonnes villes de Flãdres desquelles on se doutoit, enuoyassent des ostages à Tournay, le Roy l'ayãt ainsi escrit au Connestable. Le Pape Boniface feit ce-pendãt publier le pardon general à Rome, durãt vn an entier, octroyant remission generale, & pleniere de tous pechez à ceux qui durant l'an de ce grand Iubilé feroient le voyage à Rome, & visiteroiẽt les saints lieux en deuotion & reuerence, & ordonna que tous les cẽt ans ce Iubilé fut celebré à iamais par la posterité : saincte institution, si Boniface eut suiuy l'intention de ceux qui faisoiẽt le voyage: mais on escrit qu'à l'ouuerture du sainct Iubilé, il se monstra au peuple vestu en ses habits Pontificaux, & luy donna sa benediction Apostolique, mais l'endemain il representa vn personnage diuers à celuy d'vn Euesque, car il se monstra en habit Imperial, faisant porter deuãt vne espée comme vn Roy, ou Empereur, & publiãt q̃ les deux glaiues luy appartenoient & qu'il estoit seigneur tẽporel & spirituel, & auoit puissance souueraine sur tous les Rois de la terre. Ie ne croiroy point cecy, & ne penseroy qu'vn Pape eut, en vne si grande & publique assemblée, fait vn acte ressentant vne si desmesurée ambition, n'estoit qu'escriuant au Roy Philippe, il se dit estre Roy des Rois, & ayant puissance sur tous les seigneurs de la terre. Au reste, iamais homme ne souhaita tant de faire dresser le voyage cõtre les infideles en Leuãt que Boniface, & pource il tascha de moyẽner q̃ les Grecs se reüinissent aux Latins, & de faire que le Roy Philippe se croisast pour passer en la terre saincte, auquel il enuoya l'Euesque de Pamiers de nouueau creé, tant pour cest affaire, que pour le sommer de deliurer le Comte de Flandres & ses enfans, qui auoit esté d'autresfois vn grand deffenseur du nom Chrestien contre les infideles : l'Euesque ayant faict sa charge, & voyant que le Roy ne tint compte des iussions du Pape, vsa de paroles peu sortables à son estat, & moins à vn suiet à l'endroit de son souuerain, de sorte qu'il le menaça de l'interdit, & vsa des mesmes termes q̃ le Pape auoit ia practiquez sur sa preéminẽce sur tous Princes: ce qui esmeut tellemẽt le Roy qu'il feit empoigner l'Euesque, & commanda qu'on le mit en cage, afin de luy apprendre à parler plus modestemẽt, & de mieux respecter celuy qui ne doit estre iugé d'aucun és choses qui sont puremẽt de son office : voire ne deust auoir passé aussi auãt q̃ le commandement du Pape, eu esgard q̃ cela estoit contre toute anciẽne coustume. De Nangis met ce fait cy en l'an mille trois cẽs vn, mais tout se peut accorder ainsi, q̃ l'Euesque vint sur la fin de l'an mille trois cẽs, & q̃ l'an trois cẽs vn, il fut coffré à cause de son indiscretion de paroles: & y en a il qui pour faire la cause du Pape bonne, dict q̃ le Roy deffẽdit à tous les Euesques de France, appellez au Concile à Rome par le Pape, de ne point sortir du Royaume, & qu'il feit saisir les biẽs, & mettre gardes sur les ports & passages, afin que nul allast à Rome, fut-ce pour aller au Iubilé, ou pour impetrer benefices : le Roy voulant q̃ tout se passast par les ordinaires de son Royaume, suiuant l'ancienne liberté de l'Eglise Gallicane. Et que cecy fut la cause pour laquelle sa saincteté excommunia le Roy, & donna le Royaume au premier occupateur, puis nomma l'Empereur Albert, pour en faire la conqueste, & ratifia son election afin de l'encourager à ce faire : mais Albert & le Roy s'accordans, le Roy donna sa fille Blanche en mariage à Rodolphe, fils du susdit Empereur Albert, & ainsi s'en alla le dessein de Boniface en fumée. Cependãt la noblesse de Flãdres sollicite monsieur de Valois de tenir promesse, & moyẽner la deliurance de Guy & de ses enfans, & les remettre où il les auoit pris, & au mesme estat, suiuant qu'il leur auoit conuenancé : ce que Charles tascha de faire, mais la Roine s'y opposant & les Comtes d'Artois, & de sainct Pol, & le Roy ne voulant desplaire à son espouse, les Flamands furẽt arrestez plus estroictemẽt que iamais. Cecy fut cause que le Comte de Valois, soit qu'il se picquast (ainsi que tiẽt l'Annaliste Flamand) ou qu'il y eut conniuence entre le Roy & luy, comme il est plus vray semblable, passa en Italie, pour y espouser Catherine fille de Baudoüin deffunct Empereur de Constantinople, issue du sang de France du costé de ceux de Courtenay, & fut receu courtoisement par le Pape qui luy fit plainte du Roy Philippe, puis le nõma Empereur de Constantinople, & le feit son Vicaire ou Lieutenãt sur les terres de l'Eglise

Villes de Flandres donnẽt ostages au Roy.

Institutiõ du iubilé par le Pape Boniface 8.

Cecy est leu par Platine.

Boniface desire la cõqueste du Leuant.

Euesque de Pamiers emprisoné

Edict du Roy deffendant aux Euesques d'aller à Rome.

Boniface excommunie le Roy Philippe, & donne son Royaume à l'Emp. Albert.

glise, esperant par le moyen de son Prince dresser le voyage de la terre sainƈte, mais le
tout succeda aussi vainement que ces Empires & Royautez que les Papes oƈtroyerẽt

Charles fait gouuerneur d'Italie par le Pape l'an 1301.

au Comte de Valois furẽt vains, & sans effeƈt, eux faisans largesse de ce qui estoit en
la puissance d'autruy, & par ce moyen (ne sçay par quelle voie de iustice) on semoit di-
scorde entre les Princes. Aduenãt donc l'an mille trois cẽs vn, & mõsieur de Valois e-
stant sorty de France vers les feries de Penthecouste suiuy de grãd nõbre de noblesse,
mõsieur Louys Cõte d'Eureux frere aussi du Roy, espouse la fille de Philippe d'Artois
appellée Marguerite: & fut le mariage celebré à Põtoise, duquel vindrent les Rois de

Le Roy Philippe visite le pays de Flandres.

Nauarre du second sang, & ligue des François: l'vn desquels a tãt fait de maux depuis
en Frãce, ainsi q̃ dirons en son lieu. L'excõmunication cy dessus mise, ne fut si tost fai-
ƈte, car auãt qu'on la prononçast au Roy, ou cõtre luy en Frãce, il fut visiter le pays de
Flandres, suiuy de la Roine son espouse, & des Cõtes d'Artois, de S. Pol, & de Blois, &
de celuy de Henaut, qu'on nommoit Iean sans Pitié, à cause du peu de cõpassion qu'il
auoit de ceux de son sang: & fut le Roy par les bonnes villes, où il receut les sermens
de fidelité cõme Cõte, disant qu'il ne vouloit plus qu'il y eut autre Prince q̃ le Roy, &

Faute de Meyer liu. 10. de l'histoire de Flandres.

pretendoit incorporer ce pays à la couronne de France. Au reste Meyer fait en cest
endroit vne assez euidente faute, disant que ce fut lors que le Roy soumist la Flan-
dre au ressort du Parlement de France, cõme ainsi soit que ie vous ay desia prouué
que les causes Flamandes ressortissoient és causes de consequence au grand Parle-
ment de France, & par-ainsi ne falloit que le Roy soumit ce qui restoit dés sa pre-
miere institution, ayant le pays de Flandres de tout temps esté de la subieƈtion de
la couronne, & les Princes d'iceluy n'estãs que beneficiaires, & si suieƈts aux Rois que
sans leur volõté ils ne pouuoiẽt cõtraƈter mariage: la pratique dequoy vous auez veu
és alliãces de Portugal, & Sauoye en la maison de Flãdres, & l'empeschemẽt q̃ ce Roy
Philippe donna au mariage de la fille de Guy auec le Prince d'Angleterre. En somme,

Magistrats changez en Flãdres par le Roy Philippe.

le Roy chãgea les magistrats & officiers, & les gouuerneurs des villes y mis, tãt par son
frere, q̃ par le Cõnestable Raoul de Neelle, & mit à Bruges vn gentilhõme nõmé Io-
bert de l'Espinay qui auoit rẽdu la Reole en Gascoigne, au Cõte d'Artois, & au pays
de Flandres il laissa pour gouuerneur, & son Lieutenãt general Iacques de Chastillon
frere du Comte de S. Pol, qui estoit proche parent de la Roine, laquelle n'auoit point

Esmeutes en Flãdres & par qui causees.

bonne opinion du Connestable, pource q̃ sa fille estoit mariée au fils du Cõte Guy de
Flãdres, cõme i'ay dit cy-dessus. Ie laisse les diuisions qui s'esmeurẽt en Flandres apres
q̃ le Roy en fut party à cause des imposts & tailles non accoustumées, ou plustost par
les menées des enfans du second liƈt du Comte Guy retirez à Namur, dequoy nous
dirons cy apres quelq̃ mot en passant, car il nous faut vuider ce qui en cest an se passa
entre le Roy & le S. Pere, estãt chose remarquée de chacun, & quelques vns auoũãs le
Roy, & d'autres luy donnãs blasme. Guillaume de Nãgis tiẽt que le Roy ne feit point
clorre en prison l'Euesque de Pamiers lors qu'il luy porta la parole du mescontẽtemẽt

Pourquoy l'Euesque de Pamiers emprisoné.

du Pape, ains quelque tẽps apres, non pour ce q̃ dessus, mais pourautãt qu'il faisoit des
menées, & induisoit plusieurs à se reuolter cõtre le Roy, & q̃ pour ceste occasion il fut
adiourné à comparoistre en Parlement, où il vint, & fut mis en arrest & libre prison,
sans q̃ le Roy souffrit qu'on luy fit tort. Tãdis q̃ ces choses se faisoiẽt, & sa sainƈteté ad-
uertie du traiƈtemẽt fait à cest Euesque cõme s'il n'estoit loisible à vn Roy d'vser de
coërtion & chastimẽt sur tous ses suiets, depescha l'Archediacre de Narbõne vers le
Roy Philippe pour luy denõcer, q̃ tãt luy q̃ tous autres Rois tenoiẽt leurs Royaumes
du S. Siege de Rome, & luy cõmãder q̃ sans delay il eut à deliurer le susdit Euesque de
Pamiers emprisonné en faisant la charge par sa sainƈteté à luy cõmise & imposée: def-
fendit en outre au Roy de ne leuer desormais aucune chose des Regales en France
quoy qu'il eut la garde & proteƈtion des Eueschez & autres benefices, reuoquant, &
anullãt toutes graces, oƈtrois, & indulgẽces dõnées au cõtraire, fut par ce Pape, ou au-
tres ses predecesseurs pour les subieƈtiõs des guerres des Rois de Frãce, & luy deffen-
dãt q̃ desormais il ne se saisit des vacãces des benefices, q̃ là où il le feroit, sa sainƈteté
tenoit le tout deslors pour vain, & sãs effait, & declaroit pour heretiques ceux qui croi-
roient autrement q̃ portoit ceste siene constitution, excõmuniant le Roy s'il alloit au
cõtraire. Puis adiourna & cita tous les Prelats du Royaume, & les doƈteurs en Theo-
logie, & en droit, tãt ciuil q̃ canonique, qu'ils eussent à se trouuer en personne au mois

de Nouembre ensuyuant à Rome, car ce fut en Feburier que cecy fut fait par le susdit Archediacre de Narbonne. Et afin que vous soyez plus asseurez de l'animosité de ce Pape, oyez les mots latins de sa Bulle inserée (à grād tort & à sa confusiō) és decretales.

Bonifacius Episcopus seruus seruorum dei, Philippo Francorum regi: Deum time & mandata eius obserua. Scire te volumus quòd in spiritualibus & temporalibus nobis subes: beneficiòrum, & præbendarum ad te collatio nulla spectat: & si aliquorum vacantem custodiam habeas, vsumfructum earum successoribus reserues: & si quæ contulisti, collationē haberi irritam decreuimus, & quatinus processerit, reuocamus. Aliud credētes, fatuos reputamus. Datum Laterani quarto Nonas Decemb. Pōtificatus nostri anno sexto.

Bulle de Boniface au Roy Philippe.

Ce n'est à moy à iuger sur la iustice ou iniustice de ce Decret, sauf en ce que le Pape se dit seigneur absolu de la France, & du Roy, tát tēporel que spirituel: car il luy deut suffire que sa puissance est spirituelle, & les Apostres n'ont estendu leur iurisdiction sur le glaiue temporel, contens de lier les ames qui se desregloient, & les donner en proye à sathan, pour dōpter la chair, afin que l'esprit ne vint à perir: mais pour vengeance particuliere, ny pour les biens ou grandeur de ce monde, on ne lyt point que les saincts Euesques du temps passé ayent dressé les cornes contre les Princes: là où en ce qui estoit de l'honneur de Dieu, ils se sont monstrez sans effroy aucun & du tout inuincibles. Nostre Roy obeit au Pape, quant à ce qui touchoit le fait de l'Euesque prisonnier, & le rendit à l'Archediacre, afin qu'il le liurast à son ordinaire l'Archeuesque de Narbonne pour le punir suyuant les saincts Canons, luy ne voulant cognoistre plus auant que de l'information des crimes de l'Euesque, & du reste il s'en rapportoit à l'Eglise, & leur cōmanda de vuider soudain de son Royaume, s'ils ne vouloient sentir que vaut la main d'vn Roy son pareil, offencé sans raison par ceux qui luy estoient tant redeuables.

Euesque de Pamiers deliuré par le Roy.

A la my-Caresme le Roy feit vne assemblée à Paris des estats generaux du Royaume, où se trouua toute la Noblesse, & les magistrats & chefs de toutes les bonnes villes du Royaume, auec le clergé, grands & petits sur le fait mis en auant par le Pape, disant le Royaume estre suiet au sainct siege és choses qui sont temporelles. A ceste cause il demanda premierement aux Ecclesiastiques de qui est-ce qu'ils tenoient, & que leurs ancestres & predecesseurs auoient tenu & releué ce qu'ils auoient de temporel en ce Royaume, & s'il y auoit Canon, loy, coustume, ny escrit aucun qui obligeast au Pape les terres que tant les Rois que seigneurs & autres du Royaume auoient donné à l'Eglise? Et nul sçachant rien alleguer qui feit pour Boniface, le Roy s'adressa à la noblesse, luy demandant de qui elle tenoit terre, & qui est-ce qu'elle recognoissoit pour souuerain, duquel elle releuoit ses fiefs & iurisdictions temporelles? A quoy fut respondu qu'ils ne tenoiēt, ny vouloient tenir leurs fiefs & terres d'autre, que du Roy, que par luy ils & leurs ancestres en auoient esté honnorez & inuestis, qu'aux seuls Rois ils auoiēt fait hommage, & ne vouloient recognoistre autre souuerain és choses temporelles que le Roy & ses successeurs, ainsi qu'ils l'auoiēt apris de leurs ancestres: & porta ceste parolle pour la Noblesse le Cōte d'Artois, promettant au Roy au nō d'icelle que tous estoient prests de despendre leurs biens & employer leurs vies à son seruice, contre tous ceux qui voudroient luy calenger ceste sienne souueraineté: le semblable feirent les bōnes villes, promettans tout seruice, subuention & ayde au Roy, & protestás de ne receuoir autre façon de Roy que celle que de tout temps ils auoiēt obseruée pour la maiesté de leur Prince. Ceste resolution prise par les estats, le Roy cōtát de chacū, leur rēdit graces de leur bōne affectiō & de l'amour qu'ils portoient, & à leur pays & à leur prince: protestant de sa part d'ēployer vie, biēs & moyēs tāt siēs que de ses parēs & amys, pour la cōseruation & deffence des libertez & prerogatiues de France, & de toute l'Eglise Gallicane. Et ce fut lors qu'il respondit aux lettres du Pape en ceste sorte.

Assemblée d'estats à Paris & pourquoy.

Protestatiōs de la noblesse.

Robert Cōte d'Artois parle aux estats au nom de la noblesse.

Philippus Dei gratia Francorum rex, Bonifacio se gerenti pro summo pontifice, salutem modicam, siue nullam. Sciat tua maxima fatuitas in tēporalibus nos alicui nō subesse: aliquarū ecclesiarum & præbendarū vacantem collationem ad nos iure regio pertinere, & percipere fructus earum, contra omnes possessores nos vtiliter tueri: secus autem credentes fatuos reputamus atque dementes. Datum Parisijs, &c.

Lettres du Roy Philippe le Bel au Pape Boniface.

Et tout aussi tost feit vn edict par lequel fut deffendu à tout hōme de quelque estat ou condition qu'il fut de ne transporter or, argent, ny marchandise hors du Royaume, & qui feroit le contraire, outre la perte de son or, argent ou denrées seroit puny comme infracteur de la loy Royale & de leze maiesté. Feit en outre garder tous les ports & passages, estimant que les Euesques n'oseroient desobeir au Pape, ains iroient à Rome

à Rome au Concile: lesquels voyans auec quelle diligence on gardoit les chemins, s'en deporteret, trop bien obtindrent ils du Roy qu'il leur fut loisible d'enuoyer quelques vns de leur corps pour les excuser, afin d'euiter vn schisme & scãdale en l'Eglise, ce que le Roy fit, & ainsi furent deputez trois au nom de tous auec lettres excusatoires, supplians sa saincteté ne trouuer mauuais si leurs corps empeschez, ils ne luy faisoient l'obeissance qu'ils desiroient en leur cœur. Le Roy aussi escriuit par l'Euesque d'Auxerre, qui estoit l'vn des deputez & nõmé Pierre, qu'il se desistast de poursuiure les Euesques, & qu'il se print à luy qui empeschoit leur voyage, & que où il feroit autremẽt il se mettroit aussi en deuoir de maintenir les droicts de l'Eglise de Frãce: de sorte q̃ pour ce coup le Pape mit de l'eau en son vin, ne sçay si le Cõte de Valois luy dõna quelque espoir q̃ le Roy s'appaiseroit apres q̃ luy seroit passé ce premier feu de colere: Ce-pẽdãt le susdit Charles Cõte de Valois, d'Alẽçõ & d'Anjou & Empereur de Cõstantinople, qui auoit desia dõné secours aux Florẽtins, le Roy & le Pape l'y ayãt enuoyé, là où Leonard Aretin n'en fait autre moyenneur que le Pape, estant à Naples auec son cousin le Roy Charles second, le Pape voulut que sa sentence touchant la reddition de Sicile au Napolitain eut effect, ainsi que la cession auoit eu touchant les droicts de Charles de Valois au Royaume d'Aragon, le feit aussi general de l'armée contre les Siciliens, en l'an de nostre salut mille trois cens deux, & le secourut de deniers. Charles de France donc suiuy de Robert de Sicile fils du Roy de Naples, & Duc de Calabre, de Raymond Berenger Prouençal, de Gauthier de Brenne, Hugues de Baux Duc d'Andre, & frere de Bertrand de Baux Comte d'Auelin, tous Gaulois naturels, s'embarqua à Naples, & sous la conduitte de Roger Lorie, lors Admiral du Napolitain, & s'estant reuolté du Sicilien, & de Guillaume l'Estendard (des ancestres duquel auons parlé cy-dessus issus de Gaule) qui estoit grand Mareschal du Royaume de Naples, ils vindrent surgir en Sicile du costé du Val de Mazzarre, qui regarde l'Occident, & y prindrent la ville de Thermes, assise en vn Goulphe de mer non guere loing de Palerme capitale de Sicile, & de là auant il enuoya deffier Federic vsurpateur du Royaume Sicilien: mais Federic refusant le choc, il s'en alla assaillir vne place nommée Conglion assez auant dedans l'Isle, mais il n'y peut rien gaigner, pource s'en alla à Xacca, qu'il assiegea par mer & par terre, ayãt pris le Chasteau de Goulphe. Ceste place estant de grãde importance, & Federic oyant que Charles estoit deuant, se mit en campaigne pour aller au secours, & se vint camper à Calata Bellotta, lieu voisin de Xacca, esperant de donner bataille aux François & Napolitains, en l'armée desquels la peste s'estoit mise, & laquelle ayant commencé aux cheuaux, vint s'espandre depuis sur les hommes. Ce-pendant estant venue madame Ioland d'Aragon espouse de Robert Duc de Calabre à Thermes, pour traicter la paix entre ces Princes tous proches parents acharnez, pour chose qui ne se pouuoit vuider sans grande effusion de sang humain, mais la bonne Princesse y tombant malade, mourut regrettée & de son mary, & de son frere. Lesquels continuans à poursuiure la guerre, & s'estans donné iour de combat chacun auec cent Cheualiers entre Caltabellota & Xacca, auec condition que le vaincu cederoit à celuy qui emporteroit la victoire: Charles de Valois qui voyoit que ces duels n'estoient que ruses de guerre & moyens de relasche pour les plus foibles, ainsi qu'il en estoit aduenu entre Charles premier du nom Roy de Sicile, & Pierre Roy d'Aragon à Bourdeaux, se mit aussi à practiquer la paix entre ces deux Princes, beaux-freres. Et ce qui luy en faisoit ainsi vser, estoit le desir qu'il auoit de passer en Grece à la conqueste de l'Empire Constantinopolitain, pour laquelle il esperoit secours de l'vn & l'autre de ces deux Princes: ioint qu'il faisoit conscience de voir que deux parens si proches cõtinuassent vne guerre si miserable, que l'issue d'icelle ne promettoit riẽ que mal'heur. Et trauaillerẽt tãt & si bien à luy ioincts l'Admiral Roger Lorie, & autres Napolitans, & les deputez de Federic, qu'en fin l'accord fut passé en ceste sorte, que Federic espouseroit Eleonor fille du Roy Charles de Naples, & sœur de Robert Duc de Calabre, & que par le moyen de ce mariage Federic iouyroit du Royaume de Sicile durant sa vie, & de toutes les Isles qui luy sont voisines: mais qu'il quitteroit tout ce qu'il auoit pris sur Charles, & tous les droicts par luy pretendus en la Poüille & Calabre, & en laisseroit la possession libre à Charles, chascun rendant à son voisin les places prises au propre Royaume de chascun. Que

Euesques de France s'excusent vers le Pape.

Collenuce liu. 5.

Leonard Aretin liu. 4. de l'hist. de Florence.

L'an 1302

Charles de Valois va en Sicile & par qui suiuy.

Xacca assiegée par le Comte de Valois.

Combat assigné entre Robert de Naples & Federic Roy de Sicile.

Paix entre les Rois de Naples & de Sicile, & quelles les conditions d'icelle.

Philippe Prince de Tarẽte frere de Robert, & fils du Roy Charles, & tous les seigneurs prisonniers en Sicile seroient deliurez sans rançon : & qu'afin que la posterité aprint quelle doit estre la recompense de traistres, qui auoient abandonné leurs seigneurs, fut dit que ceux qui s'estoient reuoltez, pour suiure party contraire à celuy de son seigneur, seroient aussi priuez de tous & chascuns les biens desquels ils ioüissoient auant leur reuolte : mais de cest article furent exceptez l'Admiral Roger Lorie, & Vinciguerre Palice, ausquels leurs terres demeurerent libres: & ainsi furent deliurez les prisonniers, & Charles retourna à Naples, où la paix fut auoüée par le Roy Charles, & depuis confirmée par le Pape. Et en cest endroict sont differens Fasel, & Collenuce, cestuy disant que Federic fut celuy qui requit les Comte de Valois, & Duc de Calabre de luy accorder la paix, là où Fasel tient que ce fut Charles qui le premier en feit la poursuitte, voyant l'estat de son armée, & ayant grand desir de guerroyer l'Empereur de Constantinople. Tout cecy vous peut faire voir que monsieur de Valois n'estoit point sorti de France sans le congé du Roy, n'y ayant quelque mescontentement, veu qu'il auoit espousé estant en cour de France l'heritiere de Constantinople, & que secouru du Roy son frere il passa en Italie, & eut plusieurs François auec luy tant en Toscane que Sicile, lesquels pensoient aller butiner la Grece, & venger la mort de leurs ancestres sur le Paleologue. Et tandis que ces choses se demesloient par noz Princes François en Italie & Sicile, comme le Viceroy de Nauarre Alphons de Roleede (car le Roy les changeoit sagement presque tous les ans, afin qu'ils ne s'y feissent trop forts, & puis causassent diuisions, ainsi que d'autres auoient fait auparauant, comme si les gouuernemẽs estoient à vie & hereditaires) le gouuerneur (dis-ie) de Nauarre, ayant fait entendre au Roy, & Royne de France & de Nauarre ses maistre & maistresse, le droit qu'ils auoient és terres cy-dessus alleguées, & detenuës par les Rois de Castille : cecy fut cause que le Roy enuoya vne solemnelle Ambassade pour cest effect vers la Regente de Castille madame Marie de Moline, mere du ieune Roy Fernand quatriesme du nom sur le different susdit : mais la Castillane se voyant pressée d'affaires, & desireuse de faire quelque honneste & profitable accord auec le Roy & Roine de Nauarre, durant la minorité de son fils, r'enuoya les Ambassadeurs, ayant accordé vne entre-veuë en la ville de Victoire, assise au pays Nauarrois auec le susdit Viceroy de Nauarre, lequel neantmoins fut sans effect quelconque, y donnans obstacle les menées des seigneurs Castillans, auec lesquels ce Viceroy auoit intelligence, lesquels se mirent en tout deuoir de rauir à la Regente son fils, marris que les affaires du Royaume fussent maniez par vne femme : ce qui peut seruir contre les mal-contents d'auiourd'huy, lesquels dient que les Regences ne peuuent par droict aucun, ny par coustume estre prouuées legitimes és mains des Dames, & qui pour ceste occasion en font de beaux libelles diffamatoires, sans que pour cela ils osent se nommer, tant ils craignent la touche, & qu'on ne leur face voir leur faucecté, & empunaisy mensonge, & ne les conuainque l'on d'vne ignorance bestiale, de laquelle ils blasonnent ceux, la trace desquels ils ne sont dignes de baiser, & moins aptes pour imiter ce qu'ils sçauent faire, mettans la main à la plume. Or le susdit Viceroy fauorisoit les seigneurs de la Cerde pour estre fils de la fille de France, & faisoit toute chose à luy possible, pour tenir la Castille en trouble, & rendre l'estat broüillé à la Regente, afin que les Princes de la Cerde peussent faire leurs affaires : & toutesfois tous ses efforts furent sans effect, & ils demeurerẽt priuez de leur heritage.

Biens des rebelles cõfisquez en Sicile.

Discorde entre les autheurs Fasel & Collenuce.

Alphons de Roleede Viceroy de Nauarre.

Abouchement ordõné à Victoire sans effect.

Calõniateurs de nostre tẽps n'osent mettre leur nom en leurs escrits.

Des seditions en Flandres prenans source à Bruges, & guerre causée par icelles, & de la bataille de Courtray, & deffaitte des François, & autres choses memorables.

CHAP. XLV.

N'EST lien plus ferme qui establisse solidement vne seigneurie nouuellement conquise, qu'est la douceur au commander, & la continence & moderation à exiger, & sur tout en vn pays qui se rend de soy-mesme, ou bien où l'on voit les hommes chatoüilleux, & lesquels pour mourir ne se laissent manier par rigueur. Et faut que ie confesse que si ceste discretion de s'accommoder aux façons de viure de chascun eut iadis esté à noz ancestres, il n'y a coing de

de l'Europe qui ne fut aussi bien semé de noz syons & germes fructifians, qu'ils sont des ossemens de noz peres, l'insolence desquels on n'a sceu supporter: & surquoy il n'est besoin de tant recercher ny feuilleter les liures, veu que vous en auez peu lyre assez, & trop d'exemples en ceste histoire, à mon regret, qui suis forcé par la verité, de dire que les nostres ont iadis esté, ou trop boüillans & hastifs, ou immoderément vindicatifs, ou peu versez en la cognoissance des affaires, ou que ie pense estre le plus veritable, noz Rois ont mis des hommes sans aduis, & pleins de ieunesse és pays nouuellement domptez, lesquels vouloient mener tout par rigueur, & qui pensans rompre l'anguille (comme l'on dit) au genoil, se sont veus accablez, & ruinez au milieu de leur course. Ie dis cecy pour l'esgard du pays de Flandres, auquel tant que le bon vieillard Connestable Raoul de Neesle commanda, il n'y eut trouble, ny esmotion qui fut de durée, à cause qu'il compatissoit auec les suiets, dissimuloit plusieurs choses, & ne se monstroit chaud & hastif à punir, ny conuoiteux & rapineux à vsurper les biens des Flamands mesnagers, auares, rioteux & remuans de leur inclination naturelle: mais dés aussi tost que Iacques de Chastillon frere du Comte de sainct Pol ieune d'ans & (peut estre de sens) ennemy des Flamands, prestant l'oreille plus que de raison aux flateurs, beant conuoiteusement apres les richesses, fut mis en la place du Connestable, on veit tout changer: si bien que les Brugeois qui de leur bon gré s'estoient rendus au Roy, les Gantois qui pour receuoir le ioug François, auoient trahy leur Comte, molestez par ce seigneur, furent aussi les premiers qui se reuolterent, & qui prenans les armes causerent vne guerre beaucoup plus cruelle & sanglante que la premiere. Et afin qu'on ne die que i'ay inuété cecy, ou que ie le tire des auteurs Flamáds, oyez le tesmoignage de Guillaume de Nágis, duquel voicy les parolles Latines: *Apud Brugas oppidũ Flãdriarum, propter illicitas exactiones, quas nominant Malam Toltam, quibus gens patriæ à custode Flandriarum Iacobo sancti Pauli milite, contra præceptum regium, & terræ illius consuetudines, premebatur, cùm nequiret propter altissimum Iacobi prædicti genus clamore sæpius apud regem facto exaudiri, minore populo aduersus maiorẽ hac de caussa insurgente plurimus sanguis effunditur, & plures tam diuitum quàm pauperũ à se inuicẽ occiduntur.* Ce bon religieux blasme en premier lieu les exactions pour estre extrauagantes, & contre le commandement du Roy, & depuis accuse Iacques de sainct Pol d'en estre la cause, & en fin adiouste que le peuple ne pouuant faire sa plainte au Roy, à cause de la faueur de ce seigneur qui estoit de grande maison, il prit les armes, & de là s'ensuiuirent de grandes esmeutes & diuers massacres: mais quel cours eut cecy il nous le faut esplucher briefuement. La source de tumulte fut à Malan pour vn meurtre commis en la personne du seruiteur du seigneur de l'Espinay gouuerneur de Bruges, dequoy ce seigneur voulant auoir raison se mit en effort de tuer le meurtrier nommé Iean Bregle (c'est à dire bride) boucher de son estat, mais les Brugeois se mettans en armes iusqu'au nombre de sept à huit cens se ruent sur les nostres & tuẽt le gouuerneur, & plusieurs autres gentilshõmes de nõ auec. Le seigneur de Chastillon Lieutenant du Roy oyant cecy, arme & assemble ce qu'il peut de forces pour venger ceste iniure faite, & au Roy mesme & aux François: mais les Brugeois, qui voyoient que ce crime estoit grand, & craignoient que la punition en seroit griefue, se resolurent de quitter l'obeissance Françoise, & par ainsi appellent à leur secours, & pour estre leur chef Guillaume de Iulliers fils d'vne fille du Comte Guy de Flãdres lequel estoit homme d'Eglise, lequel y vint par le conseil de Iean & Guy ses oncles, & fils de Guy Comte du secõd lict: & mena auec luy vn seditieux nommé Pierre le Roy, auec l'ayde duquel il reprit plusieurs places & en brusla d'autres, pour appartenir aux Seigneurs qui tenoient le party de France. Plusieurs des Gantois se ioignirent aux Brugeois, & le reste se contint en deuoir, à cause que la faction du Roy estoit la plus forte en leur ville, & qu'ils craignoiẽt que poursuyuans ceste ligue, ils ne fussent accablez, à cause que le seigneur de Condé Iean de Chastillon faisoit grand leuée de gendarmerie, par le moyen de l'Euesque d'Auxerre de retour de Rome, & d'vn docteur en Loix nommé Pierre de la Flote, tous deux conseillers du Roy, qui auoient tiré du Vermandois & Henault grand nombre de Noblesse pour dompter ceux de Bruges. Ce-pendant les fils du Comte Guy & Iean vindrent en Flandres & en la terre des quatre offices suiete à l'Empire, & là feirent ils leuee de gens, où aussi se retira leur nepueu le Clerc de Iuilliers, ne se fians pas trop en ceux de Bruges pour le grand nom-

Qui a iadis rendus odieux les François.

Raoul de Neesle sage en son gouuernement

Iacques de Chastillon se porte mal en sa charge.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Malan où fut le commencemẽt de la sedition & la cause.

Guillaume de Iuilliers chef des Flamãds mutinez.

Leuée d'hõmes en Vermandois.

bre qu'il y auoit des liguez de la fleur du Lys, estans les affaires en tel ordre que les Princes de Flandres, & le Prothonotaire de Iuilliers perdoient desia cœur, & tenoiét la chose pour deplorée, d'autant que les Brugeois auoiét mis de l'eau en leur vin, pour n'auoir peu attirer les Gantois à leur party, & auoiét refusé de receuoir Pierre le Roy, cy-dessus segnalé pour factieux en leur ville, lequel s'enfuit vers les Princes en la terre des quatre offices. Ce-pendant le seigneur de Condé Iacques frere du Comte de sainct Pol s'estant mis auec forces en campaigne, & tirant droit à Bruges, les Bru-

Bruges fait accord auec le Lieutenant du Roy.

geois enuoyent au deuant, & requierent la paix, à condition telle qu'ils se soumettroient à ce que le conseil Royal de Flandres, & le gouuerneur ordonneroient, & ne refuseroient que ceux qui auroient esté autheurs de la coniuration fussent enuoyez en exil. Le gouuerneur & cõseil acceptét la cõdition, & les Brugeois font suiuãt icelle cõtre ceux qui s'estoient meslez de la sedition qui monterent iusqu'au nombre de cinq mille: & lesquels en se retirans ayant faict tort aux viuandiers du camp de Iacques gouuerneur, s'ensuiuit vn mauuais visage qu'il mõstra à ceux de Bruges, lesquels

Trahison des Brugeois cõtre les Frãçois.

se deffians qu'il ne les ruinast, à cause des forces par luy amenées à Bruges, r'enuoyerent querir ceux qu'ils auoient faict sortir, leur donnans le mot du guet, qui estoit Scilt Eude Vriendt, c'est à dire le Bouclier ou escu, & l'amy, auec le secours desquels ils feirent vn grand meurtre des nostres, desquels quelques vns se sauuans, se retirerent à Courtray, d'autres à l'Isle, & le gouuerneur peu s'en fallut que ne fut occis, & ne portast la penitence de son peu d'auis, & d'auoir fait vne secõde faute de ne faire point poser les armes aux Brugeois. Ceste deffaite traistresse des nostres par les Fla-

Villes reprises par les Princes Flamands.

Citadelle de Courtray assiegée.

mands, fut cause que les Princes fugitifs reuindrent, & que noz gens perdirent les villes de Furnes, Berghes, Borborch, Cassel, sauf le chasteau, & Audenarde & autres, que ie n'aurois fait de long-temps si ie m'arrestois à les particulariser: tant y a que la Citadelle de Courtray que noz gẽs auoiét cõmencée, & qui desia estoit en deffence, fut assiegée par Guy Cõte de Namur, fils du Cõte Guy de Flãdres, qui reprit Hypre, mais les Gantois ne voulurét se deporter de l'obeissance du Roy Philippe. Le gouuerneur voyant l'estat du pays, & que de iour à autre l'ennemy se fortifioit, mit forte garnison à l'Isle, & y laissa le susdit de la Flote pour y commander, & il s'en vint à Paris vers le Roy, & la Roine fille de sa sœur (ainsi parle Meyer) & là feit-il grande complaincte de la rebellion des Flamands, & proposa les forces des enfans & nepueux du Comte prisonnier & n'oublia rien qui seruit pour aigrir le Roy & le conseil contre les habitans & les seigneurs de Flandres, les disant insupportables, cruels, desobeissans, ennemis de toute noblesse & peuple qu'on ne pourroit le chastier qu'en l'exterminant du tout: à quoy luy tenoit la main la Roine, qui auoit (comme dit auons) conceu haine mortelle contre tout le nom Flamand, & eut bien voulu en effacer la memoire de

Thomas de Walsinghan en la vie d'Edoüard 1.

dessus la terre. Le Pape ce-pendant (ainsi que dit Thomas de Walsinghan) practiquoit le Roy Anglois, pour le faire mouuoir guerre contre le Roy Philippe, mais Edoüard soit qu'il ne se fiast és parolles & promesses du Pape, ou qu'il veit que les Escossois remuoyent mesnage à tout propos, ou qu'il haioit à mort les Flamands, ne voulut accepter la condition de sa saincteté, ny deffier son beau-frere, auec lequel n'aguere il auoit contracté paix & alliance. Et ainsi le Roy Philippe asseuré du Roy des

Peuples liguez auec Philippe contre les Flamands.

Romains & de celuy d'Angleterre & ayant à son ayde, & faueur les Holandois, Zelandois, Brabançons, Hennuyers, Vermandois, Tournesiens, Artesiens, Bolonois, & les Morins, qui sont du Comté de sainct Pol, & le seigneur de Ponches lors grand & puissant terrien auec ses alliez, & toute la France à son seruice, se resolut de passer auec toutes ses forces en Flandres & dompter les rebelles. Et pource que monsieur de Valois son frere estoit absent, il declaira pour Lieutenant general en l'armée son cousin Robert Comte d'Artois Prince vaillant & genereux, & lequel iusqu'alors auoit esté heureux en toutes ses entreprises, & lequel portoit vne haine mortelle, & enuieillie aux Flamands, luy donnant dix mille cheuaux, & nombre infiny de gens de pied, qu'on dit auoir surpassé quarante mille. Le camp fut dressé à Arras, puis venant à l'Isle, s'achemina vers Courtray pour y secourir les assiegez, & forcer les rebelles de leuer le siege. Ceste armée entra auec telle furie au pays Flamand qui n'est Frãçois en langage, qu'elle mit tout à feu & sang, sans pardonner à sexe ny aage, mais le pis que i'y voy, c'est qu'en ceste licence soldadesque, on n'espargna pas les Eglises ny

les

les choses sacrées, qui fut depuis cause de la ruine de toute ceste belle & redoutable multitude. D'autant que les Flamands voyans ceste non accoustumée façon de guerroyer des nostres, comme desesperez, & hors de toute attente de salut, s'enfurierent tellement, qu'ils se resolurent de cherement vendre leur vie, & de ne laisser leur ruine sans vengeance, ny les François sans souuenance de ceste guerre. En somme, les Flamands tous choisiz de la multitude (car on tient qu'il n'y auoit point plus haut de dix à douze gentils-hommes outre les Princes & leur train) montoient à plus de soixante mille combatans, tous hommes resoluz & prests à se bien deffendre. Les deux armées se voyent deuant Courtray en vn lieu appellé Groeninghe, & sont deux ou trois iours à s'escarmoucher, mais à la fin le quinziesme de Iuillet audit an de mille trois cens deux la bataille fut donnée, auant le choc de laquelle les Flamands qui n'auoient point de caualerie, feirent tout plein de fosses couuertes de petits rameaux, & peu de terre pour y attrapper les cheuaux, ce qui fut cause de leur bonne fortune & victoire. Et ainsi resoluz du combat, leurs generaux les exhortent à bien faire, proposans que c'estoit contre des excommuniez qu'ils auoient à faire, & contre les plus cruels & iniustes hommes du monde: ioint que la necessité estoit telle qu'il falloit ou vaincre, ou mourir, car sans la victoire, ils ne pouuoient eschapper d'vne captiuité la plus miserable que iamais peuple eut encor' enduré, veu la haine que les chefs François portoient à la nation Flamande. En nostre camp bien que la gaillardise y fut grande, si est-ce que les opinions y estoient diuerses, le Comte d'Artois voulant donner la bataille à quelque pris que ce fut, là où le seigneur de Neelle Connestable, ne le trouuoit pas bon, ayant esgard à l'assiette du camp ennemy qui estoit retrenché, & auoit à dos la riuiere du Lys, & par tous costez estoit flanqué, où noz gens ne pouuoient penetrer sans leur ruine manifeste. Conseilloit de les tenir comme assiegez, veu qu'ils ne pouuoient nuire aux garnisons de Courtray, & que facilement on les affameroit, & puis apres on les feroit venir à telle composition qu'il plairoit au general. Mais quoy? Dieu ne voulut permettre que le seigneur d'Artois escoutast le conseil de ce bon & sage vieillard, ains commanda sur l'heure qu'on assaillit les Flamands, lesquels il dict estre supportez du Connestable qui auoit marié sa fille (comme dit est) à Guillaume fils du Comte Flamand, & l'vn des chefs de ceste reuolte. La hastiueté, & trop grande ardeur que les François ont au combat leur a esté souuent dommageable, & sur tout en ceste bataille, laquelle commença à neuf heures du matin au iour susdit auec vne telle furie & massacre de Flamands par la Caualerie, que peu s'en fallut que ce premier r'encontre n'accablast toute leur force & puissance: mais comme les nostres poursuiuissent leur pointe d'vne grande animosité, ils se veirent precipitez és fosses dressées par l'ennemy, où les Flamands à beau coup de maillets de fer, & de plõb les assommoient comme pourceaux. Ce fut icy que perit la fleur de noblesse de France, & la plus braue caualerie de l'vniuers, & moururent des plus vaillans & hardis Princes & guerriers de l'Europe, entre lesquels furẽt Robert Comte d'Artois cousin germain du Roy & general de ceste armée: Iacques seigneur de Condé frere du Cõte de S. Pol, issu des Cõtes de Blois, & par-ainsi parẽt proche de la Roine de Frãce & de Nauarre: Raoul Cõte d'Eu, & seigneur de Neelle Cõnestable de France & des plus sages guerriers de son tẽps: Geoffroy de Brabãt auec son fils: les Cõtes de Dreux, & de la Marche, d'Auge, & Robert d'Aumale, le fils du Cõte de Henaut, Guy de Neelle frere du Connestable Raoul, lequel estoit Mareschal de France, Regnaut de Trie, vaillant & renommé Cheualier, Iean Comte de Tancaruille, grand Chambellan: Pierre de la Flotte cause de tous ces maux pour auoir conseillé le seigneur de Chastillon de faire les mauuais traictemens desquels il vsoit sur le pauure peuple, & le cry duquel Dieu ayant ouy, en feit icy la vengeãce: qui fut telle qu'il y demoura deux cẽs cheualiers de nom: entre lesquels furent les Comtes de Dammartin, de Soissons, & vn Allain que l'histoire de la vie de Philippe que i'ay escrite à la main, dict auoir esté fils du Duc de Bretaigne, mais ie ne sçay s'il estoit bastard, veu que l'histoire Bretonne, ny les Annales de Vitré n'en font mention quelconque, & toutesfois pensé-ie qu'il estoit de la maison, car autrement l'historien qui parle de ce qui est aduenu de son temps n'en eust faict si honnorable memoire, le mettant parmy les plus illustres de France. Lequel nomme en outre le seigneur de Genly, Henry de Ligny: Ferrand

Grãd nombre de Flamands à Courtray.

Stratageme des Flamands.

Diuersité d'opinions au camp Royal.

L'ardeur dommageable aux François aux combats.

Deffaicte des François à Courtray.

Princes & seigneurs morts à la bataille de Courtray.

d'Araine, Aubry de Longueual, Iean de Kreki, & autres sans nombre. Et d'autant que l'arriere-garde estoit encore à deux lieuës de là: on blasma tant plus l'Artesien d'auoir donné le choc sans toute la trouppe, & en icelle estoient deux mille cheuaux d'eslite, desquels estoient chefs les Comtes de Clermont Louys qui depuis fut Duc de Bourbon, Guy de sainct Pol, Robert de Boloigne, & Regnaut de Dammartin, que plusieurs accusent de s'en estre fuis, & auoir laissez leurs amis au besoin, & c'est ainsi qu'en parle de Nangis: mais le vieux historié (duquel ie suis marry que ne sçay le nom, bien que i'en aye le liure) dit le contraire, & maintient qu'ils combatirent, & se sauuerent en fin de la bataille, ne pouuans fendre la presse, & voyans tout le camp en routte apres la mort des principaux chefs de l'armée: & ainsi a esté mal faict à Gaguin de les blasmer & dire qu'ils furent marquez d'vne grande ignominie, veu qu'il valoit mieux, les choses estans deplorées, cõseruer ce peu qui restoit de forces entieres, que les aller follement precipiter en peril, & sans nul espoir de venger la ruine de leurs compaignons. On faint icy plusieurs fables, & des noms apostez de quelques Rois venus au secours du Roy Philippe, occis en ceste bataille, afin de plus haut sonner ceste victoire Flamande, laquelle vint plus de la main de Dieu, pour la punition des pechez des nostres que de la vaillance des vainqueurs. En somme, on tiẽt qu'il y mourut vingt mille hommes des nostres, le reste se sauuant comme il peut, car l'ennemy fut sage en ce qu'il ne se mit point à les poursuiure, lequel eut part tres-bonne au gasteau bien que ne perdit aucune noblesse, n'en ayant (comme dit auons) guere d'autre que les Princes chefs de l'armée. Le corps du Comte d'Artois trouué entre les morts, fut enterré au monastere de Groeninghen par vn Cordelier (comme l'on dit) qui estoit gardien d'Audenarde: tant y a que les Flamands auoient monstré leur brutalité sur ce Prince, sur le corps mort duquel ils s'acharnerent luy faisans infinies iniures, & auquel ils feirent encore trente playes auec pareille animosité que si encore il eut esté en vie tant ils hayoient le nom, & la presence. Ceste grãde ruine sembloit auoir esté presagée par vne Comete apparue, l'armée au parauant au mois de Septẽbre, laquelle regardoit vers l'Orient, & fut guelques iours monstrant ses rayons par la France: laquelle, sans mentir, perdit icy auec la fleur des bons guerriers, encore partie de sa gloire, d'auoir esté vaincue par de la populace r'amassée, & qui estoit sans aucune experiẽce au fait militaire. Ceste victoire hauça grandemẽt le cœur au Cõte de Namur, qui assaillit plus viuement que iamais le fort de Courtray, lequel en fin se rendit, les chefs d'iceluy estans menez prisonniers à Bruges, & les simples soldats r'enuoyez vn baston blanc à la main, & sortirẽt depuis des gentils-hõmes en eschange des Flamãds prisonniers en France. A Gand la populace s'esleuant mit à bas les armoiries de France, & plãta celles du Comte, & chassa ceux qui suiuoient le party du Roy, en occist les vns & emprisonna les autres, partie se rendit au fils du Cõte, & ainsi ceste ville reuint à son obeissance. Apres cecy les deux freres Iean & Guy de Flandres, furẽt mettre le siege deuãt l'Isle, auec lesquels cõposerent ceux de la garnison qui se defioient des habitans, que si le Roy ne les secouroit dans vn mois, ils rendroiẽt la place sous condition toutesfois qu'il seroit loisible tant aux soldats qu'aux Citoyens qui voudroient seruir le Roy, de sortir auec toutes leurs hardes & biens meubles, ce qui leur fut octroyé: & autant en feirent ils à ceux de Douay: asseuré que le Roy ne viendroit en si peu de tẽps pour les secourir, & vers lesquels les villes susdictes enuoyerẽt, les Flamãds estans ce-pendant cãpez pres celle fosse, qui separe la Flandre d'auec le pays d'Artois, & en fin sur la my-Aoust, l'Isle & Douay se rendirẽt suiuãt la cõposition cy-dessus proposée: fut aussi pris Cassel, & en fin Teremonde, & presque tout le pays de Flandres osté de l'obeissance Royale. Ce-pendant le Roy desireux de vẽger le tort, & iniure faicte aux siens, & à son Royaume, feit appeller tous les Princes, Seigneurs, & Capitaines releuãs de luy, resolu de passer auec telles forces en Flãdres, qu'il luy seroit aisé de l'assuiectir & de punir tous les rebelles. A son mandemẽt vindrẽt à Arras, où le cãp s'estoit dressé, les Princes qui s'ensuiuent, Messieurs Louys d'Eureux frere du Roy, les Ducs de Bourgoigne & de Bretaigne, Philippe fils du Roy, & Cõte de Poitou, Guy Comte de S. Pol, Louys Cõte de Clermont, aisné de la maison de Bourbon, Ferry Duc de Lorraine: Amé Comte de Sauoye, Imbert Daufin de Viennois: Henry Comte de Bar auec Pierre son frere: Othelin Comte de Bourgongne, le Comte de Vendosme, Robert Comte de Boloigne,

Seigneurs eschappez de la bataille.

De Nãgis & Gaguin blasmẽt aucũs Princes d'auoir fuy.

Nombre de morts à la bataille de Courtray.

Comete presageant la ruine des François.

Gãd remis en la main des fils du Cõte Guy.

L'Isle & Douay, rẽdues aux Flamands.

Armée leuée par le Roy Philippe.

Princes suiuãs le Roy en Flãdres.

gne, Gautier Comte de Rouffi, dit Duc d'Athenes issu de la maison de Chastillon, & depuis Connestable de France, qui espousa Ieanne fille de Raoul troisiesme du nom Comte d'Eu & de Guines, Connestable de France, qui fut depuis decapité, ainsi que verrons en son lieu: y vindrent aussi les Comtes de Ligny & d'Auxerre, & Foulcard de Merle fait nouuellement Mareschal par le decez de Guy de Neesle: & est ce seigneur de Merle oublié par le Feron au Catalogue des officiers de la couronne: & à tous ceux cy fut adiousté Guy de Laual IX. de ce nom, seigneur de Vitré, qui auoit espousé Beatrix de Gaure fille d'vn seigneur de Gaure en Flandres, la sœur de laquelle fut mariée à messire Moreau de Fiennes depuis Cõnestable de France, suyuant que ie l'ay recueilly des Annales de Vitré. Ces chefs auoient plus de quatre vings mille combatãs, quoy que d'autres en y comptent iusqu'à cent soixante mille, tant y a que la multitude estãt si grãde, la honte est aussi plus segnalée, que le Roy s'estãt tenu à Arras, & depuis aupres de Douay, ne passa onc plus auãt, & ne feit aucun semblãt de cõbattre ses aduersaires. Les causes de ceste faineantise du Roy sont diuersement traitées par les Historiẽs: d'autãt q̃ les Flamãds tiẽnent, que la deffaite de Courtray auoit rẽdu les nostres plus sages, & que pource ils n'osoient les attaquer: comme aussi Iean & Guy de Flandres ne vouloient assaillir le Roy, afin de l'aigrir, & estre cause de la mort de leurs pere, sœur & freres. Ioint que le Roy, & son conseil esperoient que le camp Flamand estant tout composé de populace confuse, n'estoit pour longuemẽt endurer la fascherie du cãper, veu que c'estoit au mois de Septembre que ces bas pays sont ordinairemẽt fascheux pour les pluyes & froidures, qui y sont ordinaires: & que lassez tant de la famine, que du trauail, ce camp se rõproit, & ainsi il entreroit sans resistance en Flãdres. Mais Guillaume de Nangis & l'histoire escrite à la main si souuẽt par moy alleguée, ameinent vne autre raison qui me semble plus pregnãte & vraye, quoy que Meyer s'en mocque, veu que cõme le Roy eut fait dresser ce qu'il vouloit que les Flamãds luy liurassẽt pour l'asseurãce de la paix par eux requise, & qu'il demãdast les testes de tous ceux qui auoient esté auteurs de la conspiration de Bruges: les Flamands respondirent qu'il n'en auroit pas vn seul, & qu'ils estoient prests à luy liurer la bataille: ce qui confirma le Roy d'auantage en l'opinion qu'il auoit d'estre trahy, & laquelle il auoit cõceuë pour l'occasion qui s'ẽsuit. Vous auez ouy cy dessus cõme Edoüard Roy Anglois espousa la sœur du Roy Philippe: or Iean Cõte de Namur sçachant que l'armée Françoise venoit luy courir sus, & que le Roy y seroit en personne, enuoya vers Edoüard le prier de secours: la Royne qui eut enuis ouy parler du dõmage de son frere, feit tãt vers son mary qu'il luy cõfessa non le secours demandé par les Flamãds, ains vne fainte coniuration des Princes des Frãce contre leur seigneur, l'asseurãt que si le Roy entroit en bataille que sans faillir il seroit liuré à ses aduersaires: car l'Anglois se doubtoit biẽ que sa femme ne failliroit d'en aduertir le Roy son frere, quoy qu'il la priast de n'en dire mot à personne, cognoissant le naturel du sexe, qui fait tout au contraire de ce dequoy l'on le prie. Elle donc en ayant aduerty son frere, fut cause que Philippe ne sçachant de qui se fier, ne voulut aussi se hazarder à la bataille, & biẽ escheut aux Flamands ceste legiere croyance du Roy, car autremẽt c'estoit fait de leur pays & de leur orgueil tout ensemble. Meyer assez mal à propos allegue vn Gãtois auteur de l'histoire de ceste guerre, & Polydore Virgile, qui n'ont rien dit de cecy, comme ainsi soit que ny l'vn ny l'autre ont voulu descouurir la verité, afin de donner blasme au Roy q̃ coüardement il se seroit retiré ayant vn tel aduãtage sur les Flamãds. Et ne faut que Meyer nous mette en auant la vaillance de ceux qui ont esté infinies fois batus des nostres, cõtre la noblesse de Frãce, laquelle les courtauts de boutique & bouchers de Gand & de Bruges hayoient & redoutoiẽt, ny leur dessein de n'en prendre pas vn à mercy, veu que cela n'eut point empesché depuis que ceste Noblesse n'ait foulé aux pieds ceux qui ne sçauent que c'est q̃ de l'honnesteté & moins de la vertu propre au fait militaire. I'ay fait ceste digression cõme forcé par les iniures que ce Flamand vomist sur ceux de nostre nation, les blasmãt de coüardise, crime non iamais attribué par historien aucun aux Frãçois, qui ne vont que trop gaillardement à la guerre. Ainsi le Roy deceu par l'Anglois ou autre, ayant fait telles lettres, & craignãt quelque trahison, se retira de Flãdres, non sans laisser vne mauuaise opiniõ au cœur de chascun pour ceste retraite, si bien que plusieurs le mespriserẽt, & se mocquerent de se laisser ainsi gaber, luy qui estoit d'aage suffisant pour sçauoir discerner

Annales de Vitré cha. 57.

Meyer annales de Flãdres li. 10.

Historiens escrits à la main.

Ruse du Roy Edoüard pour deceuoir le Roy Philippe.

Auteurs desquels Meyer s'appuye.

Philippe laisse le pays de Flandres.

ces choses. Les Flamands deliurez de ceste frayeur, furent poser le siege deuāt Tournay, mais fallut que le quictassent, ne pouuans camper en hyuer, & ayans faute d'argent & autres choses necessaires: & au reste Meyer confesse (sans y penser) que les Flamands n'estoiēt si forts, ne si gentils compaignons qu'il les auoit faits, veu qu'il dit que les garnisons Françoises des villes voisines leur faisoient de grandes fascheries, à cause qu'elles donnoient le degast ordinaire à leur plat pays, & pilloiēt tout allās à la pecorée. Aussi le Roy meit à sainct Omer Iacques de Bayonne, & Gaucher de Chastillon, autrement Gauthier Duc d'Athenes: à Calais estoit Edoüard de Maubuisson, Robert Brunel à Bethune: & à Courtray fut mis Othelin de Bourgoigne auquel le Roy dōna en mariage Mahaut fille du deffunct Cōte d'Artois, & l'inuestit du Cōté d'Artois au preiudice de Robert fils de Philippe vray heritier du Comte occis à Courtray: & toutesfois Guillaume de Nāgis dit que le Roy meit au contract ceste clause, sauf le droit pretendu par les enfans du deffunct Philippe frere de ceste Cōtesse Mahaut: & ceste inuestiture faicte par le Roy à Mahaut, au preiudice des enfans de l'aisné (qui estans masles comme ils estoient, auoient droict de representation, puis que leur pere estoit l'heritier, veu que l'aïeul n'auoit fait aucun testament à cecy contraire) fut cause principale d'vn grand mal'heur en France, & duquel la guerre a esté longue, ainsi que verrons au progrez de nostre histoire. Et sur toutes ces troupes commandoiēt Milon de Noyers, & Foulques de Merle, faits & erigez nouuellemēt par le Roy Mareschaux de France: lesquels entendans que les Flamands faisoient des courses iusqu'à Arras, furent leur donner dessus, & en tuans plusieurs aupres de Cassel, bruslerēt tout le pays voisin, faisans mourir plus de trois mille hommes, & ainsi commençans à reuencher la deffence de Courtray, neantmoins y fut blecé Othelin Comte de Bourgoigne, qui se retira en sa maison, où tost apres il mourut, dit Meyer, là où nous trouuons qu'il vesquit iusques en l'an mille trois cens cinq, laissant Ieanne & Blanche ses filles, toutes deux depuis Roines de France, ainsi que verrons en sa place. Ce n'estoiēt que courses d'vn & d'autre costé, mais les Flamands payoient tousiours l'escot, comme lors qu'ils furent courir iusqu'à Tournay, & où le Mareschal de Merle en tailla trois cens en pieces: mais depuis les nostres furent estrillez, estans sortis de Lens sous la conduicte de Liethbert de Baufremont, chef de l'ancienne famille de Senescey en Bourgoigne, & de Himbert de Beauieu seigneur de Iuliane, & fils de Louys Comte de Forests, & de l'heritiere de Beauieu: & auec eux estoit le seigneur de Vaucouleur en Lorraine, auquel conflict fut occis le seigneur de Vaucouleur, & celuy de Baufremont blecé, tellement qu'estāt porté à Arras, il y mourut, & gisent ses ossemens au conuent des Cordeliers dudit lieu. Peu de temps apres, les ennemis ayans bruslé Arques, furent rencōtrez par les nostres, qui en tuerent sur le champ quelques mille ou d'auantage: & derechef les Flamands venans assieger le fort d'Arques, & au pont duquel fut donné le choc si furieux qu'il y demeura trois mille Flamands, le reste se sauuant dedās les bois de Rutholt, lesquels leur seruirent de garant, ceste bataille donnāt fin à cest an de mille trois cēs deux, qui fut vn peu moleste aux Frāçois pour la perte de Courtray, & reuoltes des villes de Flādres: & ceste derniere deffaite Flamande, aucuns de leurs historiēs l'attribuēt aux vices de leur general, à sçauoir le Prothonotaire de Iuilliers, lequel oubliāt sa vocatiō s'estoit adonné à suiure les armes: & nō contēt de soüiller ses mains de sang cōtre son estat & professiō Ecclesiastique, car il estoit Diacre, il estoit voluptueux & lubrique au possible, suiuāt le cōseil des plus corrōpus, & sur tout le cōble de ses forfaits il auoit des sorciers & deuins en sa cōpaignie, & ne faisoit rien q̄ premieremēt il n'eut cōsulté les oracles des Necromāciens, & le cōseil du diable. Ce-pendāt le Pape qui ne pouuoit faire ce qu'il pretēdoit contre le Roy pour le dōpter, sans les Prelats du Royaume, voyāt qu'ils ne pouuoiēt venir à Rome, y obstāt le cōmandement du Roy, il leur enuoya vn Legat Cardinal, dit le Moine pour les pratiquer, & lequel attendoit en Frāce, attēdant q̄ le Pape luy feit entēdre sa volonté. En ce mesme tēps les Bourdelois aduertis de la deffaite des nostres en Flandres, & que depuis le Roy s'estoit retiré sans rien faire, se doutans que par l'accord du Roy auec l'Anglois, ils ne fussent remis sous la main & iurisdiction du Roy d'Angleterre, chasserent les garnisons du Roy, & se resolurent de se tenir neutres, & viure seigneurs de leur ville, suiuant leurs vs & coustumes anciēnes: en fin toutesfois fallut il qu'ils feissent ioug, & se soumissent à l'Anglois, à cecy tenant la main le Roy Philippe, pour accomplir sa promesse.

Garnisons cōme departies par le Roy Philippe.

Ces Mareschaux ne sont mentionez par le Feron.

Deffaite de Flamands.

Liethbert de Bauffremont & Hūbert de Beauieu deffaits par les Flamands.

Quel estoit Guillaume Prothonotaire de Iuilliers.

Bourdelois veulent se rendre seigneurs absolus de leur ville.

Continuation

Continuation de la guerre de Flandres & succez en icelle, mort du Pape Boniface & autres occurrences. CHAP. XLVI.

L'an 1303.

ESTANS les affaires de France en cest estat, le Roy qui ne vouloit dóner aucune occasion à l'Anglois de se mescontenter & de prendre argument de se liguer auec les Flamands, luy remit en main le pays de Bourdelois, & les villes que tant le Comte de Valois, que celuy d'Artois ou Raoul de Neesle y auoient prises, desquelles l'Anglois feit prendre possession à Edoüard son fils aisné, comme Duc de Guiéne, & cóme tel vint-il depuis au sacre du Roy successeur de Philippe le Bel. Et ainsi ce Roy se prepara au mieux qu'il péut, de poursuiure les Flamands & ne cesser onc qu'il n'en eut la raison, & ne les domptast à sa volonté, à quoy luy seruoit grandement le Hennuyer Iean d'Auesnes dit sans pitié, & ennemy mortel des Comtes de Flandres. Contre cestuy se dresserent quelques vns taschans luy faire perdre le pays de Holande, comme pays confisqué à l'Empereur, à cause de certain meurtre commis tant en la personne du Comte Iean de Holande son cousin, que pour le soupçon qu'on auoit qu'il auoit fait empoisonner le susdit Iean de Holande: mais ils perdirent leur temps, car le Hennuyer supporté par le Roy Philippe, la confiscation fut nulle, & par-ainsi fallut-il trouuer vne nouuelle occasion de guerre qui fut telle. Le Comte Guy prisonnier auant que d'estre pris se disoit le vray seigneur de Zelande, qui est vne des portions de Holãde, & en auoit inuesty & nommé Comte Guy son fils puisné du dernier lict, & luy donnant, luy dit qu'il conuenoit le conquerir à la pointe de l'espee. Ainsi Guy sans considerer quelle queüe trainoit ceste guerre, & le peu de moyens qu'il auoit de faire la guerre en Zelande, & de se deffendre du Roy au pays de Flandres, passa vers les Paluz Zelandois, où aussi s'achemina Guillaume fils du Cõte de Henaut, lequel suiuy des Hennuyers, Holandois, Zelandois & Frisons, vint se ietter sur le Flamand qui ne pésoit rien moins que d'estre chargé, & les ayant mis en route, & occis plusieurs des plus huppez, il se retira en Holande: & s'estans rencontrez plusieurs fois, en fin feirent trefues: & durant lesquelles vint d'Italie Philippe le dernier des fils du Comte Guy du premier lict, lequel s'estoit marié à Mahaut Comtesse de Theate, & qu'on disoit estre issue de la famille de Courtenay: la venue duquel fut cause que les Flamands s'encouragerent d'auantage à la guerre contre le Roy, se voyás auoir homme suffisant pour les deffendre, & qui estoit pratiqué aux guerres, & auoit le sens plus meur que ses freres trop ieunes encor' pour vne grande charge. A l'adueu de cestuy donc, ils se mettent en armes & dressent vne armée de cinquante à soixante mille hommes, lesquels se iettent aux champs, disans & se vantás qu'ils iroient esueiller les Fráçois, & les visiter iusqu'à Compiegne. Gautier de Chastillon aduerty de cecy assembla les garnisons de Teroüenne, Bethune, Lens, Arras, & Calais à S. Omer, ayant trois mille cheuaux, & bon nombre de fanterie. Les Flamands furent si outre-cuidez que de passer la riuiere de l'Aa, pres de Vaten sans le cógé de leurs Capitaines, aussi furent-ils chastiez tout soudain de leur temerité: car Milon de Noyers Mareschal de France, & Pierre de Courtrisellé grand maistre des Arbalestriers, ou Colonnel de la fanterie Fráçoise leurs dónás dessus, en feirét vn piteux massacre: il est vray que le susdit grand maistre des Arbalestriers, & son fils s'auançant trop à la poursuite des fuyars & iceux se recognoissans, fut enclos & occis & son fils auec luy, & enterrez en la ville de S. Omer, & fort regrettez de l'armée. Ce-pédant reuint d'Italie monsieur de Valois amenát vne belle trouppe de vaillans hommes leuez en Toscane, Royaume de Naples, Lombardie, & pays Geneuois, lesquels furent conduits en Flandres, & departis par les villes pour les opposer à l'ennemy assiegeant S. Omer où estoit Moreau de Fiénes, qui fut depuis Cónestable, & Pierre de Bauffremont fils de celuy qui fut tué & occis deuant Tournay, lequel soustint le siege, & contraignit les Flamands de le leuer ayans demouré huict ious deuant: lesquels furent assaillir Teroüenne lors non encore murée, ains close seulement de remparts & fossez, qu'ils emporterent, & ruinerent, mais ce fut apres que la garnison se fut retirée: & de là tirans à Lilers, & Bassée, & Lens, ils les traiterent tout ainsi qu'ils auoient faict Teroüenne delaissée par les Italiens, à qui on l'auoit donnée à garder & deffendre. Puis furent

Villes rendues en Gascoigne à l'Anglois

Holande querellée à Iean de Henaut et pourquoy.

Guerre en Zelande.

Retour de Philippe de Flandres d'Italie en son pays.

Deffaite de Flamands pres de S. Omer.

Retour du Comte de Valois en France.

Teroüenne ruinée par les Flamãs

Tournay assiegé. assieger Tournay, où ils se tindrent campez long temps, faisans tout effort possible pour la prendre. Mais tandis qu'ils estoient apres à la battre, & que le Roy estoit à Peronne s'aprestant pour aller leuer le siege, Amé Comte de Sauoye, qui se rendit moyenneur d'vn accord entre les parties, & pratiquant tant enuers le Roy que les Flamands qu'il y eut trefues pour quelque téps, durant lesquelles Guy le vieil Comte de Flandres sortiroit de prison sur sa foy, & laissant ses enfans prisonniers pour ostages, & iroit en son pays pour tascher de gaigner les Flamands à obeir au Roy, & les induire à la paix sous ceste condition: & là où ils refuseroient de ce faire, il iura, & promit de retourner en sa prison à Compiegne, d'où il estoit sorty n'aguere. I'ay dict cy-dessus les menées que faisoit le Pape Boniface en Frãce pour gaigner les Prelats, afin qu'ils excommuniassent auec luy le Roy Philippe, suiuant qu'il en auoit iecté, & foudroyé la sentence à Rome, sans nulle valable occasion, que pour ce qu'il auoit faict emprisonner vn Euesque sien vassal & suiet, pour crime de felonnie, & leze majesté, & faict garder les passages afin qu'on ne transportast l'or de France, que le Pape auoit interpreté estre faict pour empescher les pelerins d'aller au grand Iubilé publié, & tenu les années precedentes: & comme les Euesques s'excuserent de passer en Italie, & le Roy mesme les en excusa par lettres: à present sa saincteté s'opiniastrant en ceste fantasie que tous Roys luy estoient suiets, & n'y pouuant fleschir Philippe le Bel, l'ayant excommunié, cerchoit aussi les moyens de faire publier cest interdict. Et pour cest effect auoit-il enuoyé le Cardinal le Moine, lequel secrettement faisoit des monopoles à Paris, mais il fut contraint de s'enfuyr, & furent pris quelques Ecclesiastiques qui semoient les Bulles de cest interdict, & dispensoient les suiets de l'obeissance du Roy, qui n'estoit ny infidele, ny heretique, & n'auoit onc faict desobeissance à l'Eglise, si on n'appelle reuolte s'opposer aux transports d'vn homme qui n'ayant accoustumé de commander, est auancé en authorité souueraine. Voyant donc le Roy la perseuerance de la colere du Pape, & que ses desirs de vengeance s'allumoient de iour à autre plus ardemmẽt, eut recours aux remedes Legaux, & selon droict & iustice, & poursuiuit non le Pape, ains Boniface, qu'il n'auoüa point pour chef de l'Eglise, eu esgard à son intrusion, & qu'il y estoit entré par la fenestre, & auec violence. Pource feit-il assembler vn colloque general de tous les estats de France à Paris, l'an de grace mille trois cens trois, où assisterent tous les Princes, Prelats, Barons, Chapitres, conuents, colleges, communautez des villes, & les vniuersitez du Royaume de Frãce auec les Docteurs en Theologie, professeurs, & Regens en droict tant ciuil que canonique, & d'autres facultez, & non seulement de France, ains de tous Royaumes voisins, afin de sçauoir si iustement le Pape procedoit en cest affaire. En ceste assemblée fut le procez faict au Pape, & iceluy accusé de griefs crimes, & pour ce indigne d'estre assis en la chaire de S. Pierre, & lesquelles accusations furent iurées estre veritables par les Comtes d'Eureux & de Dreux, Princes du sang, & par Guy Comte de S. Pol, & en mirent les mains sur les Euangiles, protestans de faire & rendre la chose auerée par tesmoings suffisans & croyables. A ceste cause le Procureur general du Roy protesta deuant toute l'assistance du tort faict à son maistre, qui estoit nommé le Roy tres-Chrestien, & le principal deffenseur de la foy, & Eglise Catholique: & requist aux estats, & grand Parlement que le Concile general libre & legitime fut conuocqué, à ce q̃ là les Prelats de toute la Chrestienté, & les Ambassadeurs des Princes, & potentats veissent iuger qui auoit le tort ou le Roy, ou Boniface: suiuãt la requeste des gens du Roy, & remonstrances des plus doctes qui là assisterent, sa majesté appella de la sentence du Pape au futur Concile general deuëment assemblé, à cecy consentans tous les Princes, Barons, & Prelats, sauf l'Abbé de Cisteaux, qui refusa de donner sa voix, & consentement à ceste appellation: cecy estant faict, passé, & ordõné au Iardin du Palais Royal à Paris le iour de S. Iean Baptiste en l'an sus-allegué: Et fut faicte publique lecture des lettres d'appel au futur Concile, afin que nul y pretẽdit ignorance, & que s'il y auoit aucun qui eut à rien repliquer pour Boniface, qu'il se mit en auant, tandis que le conseil estoit assemblé, & que loisiblement chascun pouuoit dire son aduis pour l'esclercissement de chose de telle consequence. Or falloit il choisir homme propre pour aller signifier au Pape cest appel, & prouocation au futur Concile, à quoy s'offrit vn gentil'homme de Languedoch, natif de S. Felix de Carmain

Trefues entre le Roy, & les Flamands & articles d'icelles.

Peu d'occasion pour laquelle Boniface excommunia le Roy Philippe.

Pour quelles causes peut vn Roy estre interdict.

Tesmoings produits contre le Pape.

Appel du Roy, de la sentẽce du Pape au Concile general.

Guillaume de Nogareth esleu pour aller vers le Pape.

main nommé Guillaume de Nogareth, qu'aucuns dient auoir esté Cardinal (ce que iamais il ne fut, ny Ecclesiastique) & d'autres tiennent qu'il estoit Seneschal du Roy, mais ne dient en quelle Prouince: & de Nangis l'appelle Cheualier, & Docteur, & professeur en droict, homme remuant, & ayant cognoissance auec les Colonnois Romains chassez (comme dict auons) par ce Pape & de Rome, & de toutes leurs seigneuries. Auec Nogareth fut delegué Sarre Colonne, gentil'homme Romain que le Roy auoit rachapté à Marseille de la main des Corsaires, & entretenu en sa suitte, qui estoit frere des Cardinaux desgradez par le Pape, afin que cestuy sçachant les maisons Italiennes amyes, & ennemyes du Pape, feit les menées pour donner voye, & moyen à Nogareth d'executer son entreprise. Ces deux gentils-hommes passent en Italie, visitent les maisons des Gibelins ennemys mortels du Pape, à cause des maux qu'il leur faisoit incessamment, & ayant ramassez quelques deux cens hommes d'armes Gaulois de ceux que le Comte de Valois auoit laissé en Italie, Nogareth s'approcha d'Anagne, ville suiecte à l'Eglise, & de laquelle le Pape estoit natif, & où pour lors il sejournoit, & dedãs laquelle Sarre Colonne s'estoit mis en habit d'vn pauure homme, pour attirer les Gibelins d'Anagne à sa ligue: faisant tenir Nogareth pres pour le secourir, si par cas il estoit descouuert par les Guelphes. Tant y a que Sarre gaigna le Capitaine de la ville, & les principaux d'icelle, & ayant introduict Nogareth auec sa trouppe fut auec luy au Palais du Pape, qu'ils prindrent & deualiserent, luy ostans, & pillans ses thesors qu'on dict auoir esté des plus magnifiques, & precieux que de son temps eut Prince de la terre, & faisans prisonniers ses domestiques, les Cardinaux se sauuans le mieux que peurent à fuyr, sauf deux qu'on emmena auec luy à Rome. Il y en a qui ont escrit que Nogareth, & ses complices voulurẽt contraindre Boniface de renõcer à la Papauté, mais ce sont folies, veu que leur dessein ne fut onc tel, & mesme la charge que le Roy, & conseil donnerent audict Nogareth, ne portoit que la publication de son appel au Concile general: mais pour euiter la fureur du S. Pere, il s'estoit armé, & estant à Anagne il prit nouueau conseil, & feit plus que ne portoit sa commission: en quoy ie pense que Dieu mit la main, pour chastier l'insolence de ce souuerain Euesque, & donner exemple à ses successeurs de ne point plus entreprẽdre qu'il ne faut, & ne donner occasion aux peruers de mal sentir de l'authorité Apostolique. Aussi est-ce ce Boniface celuy duquel, & Platine, & celuy qui a faict l'histoire des Comtes de Monfort disent ces parolles: Sur ce Boniface, qui auoit faict trembler & estonner les Roys, les Prelats, & Religieux, & souuent faict herisser de frayeur tout le peuple, est tombée vne soudaine crainte, & hastif espouuentement, & grande douleur tout à vn iour: & celuy qui auoit par trop conuoité l'or, & auoit assemblé des thesors perdit tout à vne fois, afin qu'à son exemple les Prelats apprennent de ne commander, ny seigneurier arrogamment sur le Clergé, & sur le peuple, mais que plustost ils desirent d'estre aymez & reuerez, que craints & redoubtez. Ainsi parle la susdicte Chronique des Comtes de Monfort, & Platine dict ces mots: *Bonifacius ille, qui imperatoribus, regibus, principibus, nationibus populis terrorem potius quàm religionem inijcere conabatur, aurum vndique conquisitum plusquàm dici potest sitiens: Discant itaque huius exemplo principes omnes tam religiosi quàm saeculares praeesse clero & populis non superbè & contumeliosè, vt hic de quo loquimur, sed sanctè & modestè, vt Christus rex noster, eiúsque discipuli, ac veri imitatores, & malint à populis amari, quàm timeri, vnde tyrannorum pernicies oriri meritò solet. Sunt qui scribant hunc quoque discordias aluisse inter Italos, maximè verò inter Genuenses, & Venetos populos quidem nauali praelio satis potentes.* En somme ce Pape fut mené à Rome par ceux qui l'auoient pris, où estãt il fut saisi de telle douleur, despit, & creuecoeur d'auoir esté ainsi surpris, & humilié par ses ennemys, qu'il tõba malade, & en fin mourut le trẽte cinquiesme iour apres sa captiuité, & le douziesme iour d'Octobre, ne vomissant en son lict que menaces contre le Roy Philippe, mais le pauure Prelat s'en alla en l'autre monde rendre compte de son administration, & laissa ses ennemys tryomphans de ses despoüilles: & fut enterré en l'Eglise de sainct Pierre à Rome, l'an onziesme de son Pontificat en vn tombeau qu'il auoit faict dresser en sa ieunesse: duquel quelques poëtes de son temps feirent des Epitaphes tels que s'ensuiuent:

Sarre Colonne rachapté des Corsaires par le Roy.

Sarre, & Nogareth en Italie.

Boniface natif d'Anagne.

Boniface pris & deualisé à Anagne.

Platine en la vie de Boniface. Chronique des Cõtes de Mõfort.

Trespas du Pape Boniface 8.

Vers escrits contre Boniface.

Ingreditur vulpes, regnat leo, sed canis exit:
Re tandem vera, si sic fuit, ecce Chimera.

Et vn autre dict ainsi:

Vulpes intrauit, tanquam Leo Pontificauit,
Exijt vtque canis, de diuite factus inanis.

Et le disoient à cause que trompeusement il vint à la Papauté, en ayant faict demettre le sainct homme Celestin: & que durant icelle, il se porta fort insolemment & auec plus d'orgueil, & de pompe que nul des Monarques de ce siecle, & qu'en fin il mourut comme transporté de despit, se voyant descheu de ceste gloire, & humilié par ceux mesmes qu'il auoit appauuriz. Il y en a qui ont voulu excuser & le Roy, & Nogareth, disans que cestuy fut enuoyé par le Roy non pour prēdre, ains deliurer le Pape, mais tous les autheurs qui viuoient alors, & François & autres, tiennent la chose comme ie l'ay deduite: car autremēt il n'eut fallu depuis que Nogareth se fut faict absoudre par le Pape Clement cinquiesme, & eut faict penitence publique, s'il n'eut mis violemment les mains sur Boniface: de la mort duquel ceux qui excusent Nogareth parlent aussi autremēt que les autres, disans qu'il fut saisi d'vn flux de ventre, & entra en telle frenaisie, & si cruelle & vehemente rage, qu'il rongeoit, & mordoit ses mains propres: & qu'à l'heure de sa mort furent ouys foudres, orages, & tempestes au Chasteau S. Ange, où il trespassa. Mais comme qu'il soit mort, si ne puis-je approuuer l'insolence ny de Nogareth, ny du Colonois vsans de telle cruauté sur le chef de l'Eglise, & me semble qu'ils debuoient se contenter d'auoir obey au Roy & Parlemēt, en ce qui concernoit l'appel, afin que le S. Concile ordonnast, ou de sa deposition ou continuation selon sa coulpe ou innocence: mais quoy? le Colonois voulant se venger des torts receuz, & Nogareth non guere affectionné au S. siege Romain pour se sentir encor' des reliques Albigeoises, prindrent plaisir à exceder leur charge, & abusans d'icelle emprisonnent le Pape, & s'enrichissent des biens du Crucifix, iusques à emporter & couronne, & autres ornemens Pontificaux, comme trophées de leur victoire. Dix iours apres la mort de Boniface, fut esleu Pape l'Euesque d'Ostie, Cardinal, & auparauant nommé Nicolas de l'ordre des freres Prescheurs, & natif de Treuise, lequel fut appellé Benedict onziesme de ce nom, homme de saincte vie, & autant doux & simple que son predecesseur auoit esté arrogant & sourcilleux, lequel dés l'entrée de son Pontificat, corrigea plusieurs abus introduits par Boniface en l'Eglise, cassant les reseruations, graces, & expectatiues octroyées par le susdict Boniface, & voulut que les elections, confirmations, & autres ordinaires dispositions des benefices eussent lieu en ce Royaume, & que les nominations fussent libres à ceux à qui elles appartenoient de long temps: & de cecy en depescha-il les lettres au Roy Philippe le Bel, la teneur desquelles ie vous mettray icy, afin de ne laisser vuide l'histoire de chose si importante, & laquelle est telle.

Nogareth excusé à tort par aucuns.

Benedict onziesme esleu Pape.

Benedict casse l'ordōnance de son predecesseur.

Benedictus Episcopus seruus seruorum dei charissimo in Christo filio Philippo regi Franciæ illustri salutem & Apostolicam benedictionem. Vt eo magis erga deum & sedem Apostolicam regalis deuotionis excrescat affectus, quò sibi gratiosam sedem reperierit supradictam, votis tuis annuentes, tuas petitiones quantum possumus fauorabiliter exaudimus. Dudum siquidem Bonifacius Papa Octauus prædecessor noster, certis ex causis prouisionem omnium Cathedralium Ecclesiarum, & regularium tunc in regno vacantium, vel quas tunc vacare contingeret, dictæ sedis dispositioni reseruare duxit, districtius inhibens omnibus ad quos ius eligendi, & postulandi prælatos in ipsis ecclesiis, aut confirmandi electiones, vel admittendi postulationes, vel alia earundem ecclesiarum prouisio, vel quæuis alia dispositio pertineret, in huiusmodi dispositionibus dictarum Ecclesiarum se intromittere, durāte huiusmodi reseruatione, quoquomodo præsumerent, ac de cætero decreuit ex tunc irritum, & inane si secus super hoc à quoquam fuerit scienter vel ignoranter attentatum. Nos autem celsitudinis regalis obtentu, pro cuius parte super hoc nobis extitit supplicatum reseruationem, inhibitionem & decretum huiusmodi Apostolica authoritate reuocamus volentes vt prædicti omnes huiusmodi iure illis competente, cùm tempus ingruerit, vtantur liberè sicut prius: & nihilominus prouisiones & confirmationes electionum factæ post reseruationē, inhibitionem, & decretum prædictum in dictis ecclesiis, dummodò aliàs canonicæ fuerint, plenam obtineant firmitatem: nec electiones aut postulationes factæ postmodum in prædictis ecclesiis ex eisdem reseruatione & decreto, quin debitum sortiantur effectum possint quomodo libet impediri. Datum viterbij decimo tertio Calendas Maij, & Pontificatus nostri anno primo.

Bulle de Benedict en faueur du Roy de France.

Et non content ce Pape de rendre au Roy, & noblesse de son Royaume, ce que son predecesseur luy auoit iniustement tasché de rauir, il enuoya encor' de son propre mouuement

mouuement vn indult par lequel il deliuroit le Roy, la Royne, Princes du sang, & autres de la sentence d'excommunication sur eux iettée par Boniface, ostant l'interdit du Royaume, & de tous ses alliez, qui auoient encouru vne pareille sentence, sauf toutesfois qu'il ne vouloit que ceux qui auoiét mis la main violente sur le deffunct Pape, fussent compris en ceste absolution. Et d'autant que Boniface auoit osté la puissance au Chancelier de l'vniuersité de Paris, & des autres vniuersitez de France de faire & benir les maistres és arts, docteurs en decrets & Theologie: Benedict par ses Bulles le reintegra en leur premiere autorité, & voulut que lesdits Chanceliers licentiassent les susdits maistres & docteurs côme auparauant, & sur cecy i'en ay veu les Bulles és mains du Chancelier de saincte Geneuiesue. Octroya en outre Benedict au Roy de leuer les decimes de toutes les Eglises de Frãce pour deux ans pour la subuentiõ de son Royaume, & pour soustenir les frais des guerres qu'il auoit contre ses aduersaires. Ces choses se passans à Rome, le Roy ce-pendant fut visiter son Royaume, & sur tout l'Aquitaine, le Languedoch & Prouence, où il gaigna le cœur de la noblesse & des bonnes villes par sa gratiuseté & courtoisies: & bien luy seruit de faire ce voyage, d'autant que plusieurs faisoient des menées secretes pour desbaucher ses suiects de son obeissance & causer vne sedition en ses terres: & se tint l'espace d'vn mois à Tholouse, ayant en sa compagnie la Royne son espouse, & messieurs ses enfans Louys, Charles & Philippe, puis passant par Besiers, Mompelier & Nismes, il s'en reuint en France. Durant lequel voyage sa maiesté pratiqua si bien Guy de Luzigné Comte d'Engoulesme & seigneur de Coignac qu'il luy resigna & donna son heritage, n'ayant aucun hoir de son corps, & cestuy estant mort, le Roy accorda auec les sœurs dudict Côte Yoland espouse du sire de Ponts, & Marie espouse du Côte de Sancerre, & auec Beatrix de Bourgoigne leur mere dotée du Chasteau de Bouthouille: & ainsi incorpora & reünit la ville, & Comté d'Engoulesme à la couronne quatre cens ans & plus, apres que sous les Carlouinges elle auoit esté separée dés le premier Comte hereditaire, iusqu'à ce Guy issu du sang de ceux de la Marche. Le sire de Ponts Geoffroy mary d'Yoland eut Merpins & Archiac par l'accord fait auec le Roy, pour le droit que sa femme pretendoit auoir au Comté d'Engoulesme comme legitime heritiere du Comte Guy son frere. Et quant aux seigneuries de Iarnac & de Chasteau-neuf, appartenantes à Geoffroy de la Marche fils de Hugues de Luzignen, & de madame Ysabeau Comtesse d'Engoulesme & Royne d'Angleterre, & oncle du Comte Guy dernier, elles vindrent, luy mort en Angleterre, aux seigneurs de Merle, de Craon, & aux Comtes d'Eu, selon que le porte l'histoire des Comtes d'Engoulesme, mais n'est dict qu'elle raison ces seigneurs auoiét en ceste succession, plustost que les niepces du deffunct. I'ay dit cy dessus quelle opinion plusieurs ont eu de la mort de Philippe ostagere en France pour le Comte Guy de Flandres, & ie treuue en la Chronique de Guillaume de Nangis qu'elle trespassa sur la fin de cest an mille trois cens trois à Paris, où elle estoit honnorablemét nourrie auec les enfans de France: & ainsi Massé Cambresien est declairé calomniateur, imposant au Roy Philippe la cruauté cy dessus par nous alleguée. Et comme nostre Roy fut vn sage Prince, & hait mortellement toute espece de concussion, il fut informé par les plaintes de plusieurs gens de bien des grands abus commis par les religieux de l'ordre sainct Dominique, entre les mains desquels estoit l'inquisition à Tholouse, contre ceux qui estoient soupçonnez d'heresie, & comme ils en faisoient accuser plusieurs tât gentilshommes qu'autres calomnieusement, & les detenoient prisonniers pour les rançonner, & emplir leurs bourses contre leur vocation, & la iustice requise en cause si saincte que celle où il est question du salut des ames. A ceste cause il enuoya pour son Seneschal à Tholouse Matthieu de Piquigny Cheualier, sage, sçauant, & bon catholique, afin d'informer sur les abus, & de faire iustice à chascun, lequel trouuant plusieurs innocens prisonniers & affligez, les deliura, vousissent ou non les susdits freres de l'inquisition, lesquels le denoncerent pour excommunié, mais il appella de leur sentence au Pape, qui la declaira de nulle valeur, & deslia le susdit Seneschal, qui estoit ia mort à Paris auant que ceste querelle fut vuidée. En l'an de nostre salut M.CCC.IIII. Iean de Pontoise Abbé de Cisteaux voyant que le Roy luy en vouloit pour le refus qu'il auoit fait au Parlement de France, l'année auparauant, de conclurre auec les autres Prelats contre Boniface, & qu'à cause de ceste sienne si scrupuleuse conscience,

Droit de licentier les docteurs et maistres és arts confirmé au Chãcelier de Paris.

Voyage du Roy le Bel en Guienne & Languedoch & la cause.

Le Roy accorda auec les sœurs du Comte Guy d'Engoulesme.

Abus des inquisitiõs à Tholouse

L'an 1304

ſans diſcretion ceux de ſon ordre eſtoient mal-menez par tout le Royaume, quicta, & renonça ſa charge, qu'il ſçauoit qu'on luy eut oſtée, ſi de ſon gré il ne ſ'en fut demis: exemple notable aux petits de ne ſ'oppoſer és choſes indifferentes, & ſur tout où la iuſtice eſt euidente, à ceux qui ont la puiſſance en main: veu que ceſt Abbé vſoit peu accortemẽt en ceſt endroict de ſon ranc, ſe monſtrant plus ſage, & zelateur de la grandeur du Pape, que tous les Eueſques, Abbez, Prieurs, Docteurs, & ſçauans hommes de toute la France. Et ce-pendant le bon Pape Benedict allant de Rome à Peruſe, tomba malade, & mourut lors qu'il ſe mettoit en deuoir d'apaiſer les troubles ſuſcitez en Italie par les Gibelins qui commencerent la ſedition en Toſcane, & contre leſquels fut enuoyé Robert Duc de Calabre, fils de Charles Roy de Naples. Benedict (dis-je) mourut l'huictieſme moys de ſon Pontificat, & fut enterré en l'Egliſe des Iacobins à Peruſe, le ſiege vacant treize moys pour la diſcorde des Cardinaux: Or qui fut ſon ſucceſſeur nous le dirons cy apres, luy ſeruant à ceſte hiſtoire. Noſtre Roy ſ'addonnant à la pieté autant qu'à la police de ſon Royaume, & à l'art militaire, mit des Religieuſes de Prouïlle, à ſçauoir de l'ordre de ſainct Dominique (car deſia de tous ordres de Religieux, y auoit-il des dames faiſans profeſſion de continence, pauureté, & obedience ainſi que des hõmes) en l'Egliſe, & monaſtere de Poiſſy, par ce Roy rebaſty tout à neuf, mais qui eſtoit de premiere fondation, faict dreſſer par Conſtance eſpouſe du Roy Robert, ainſi qu'auons dict en ſa vie. Et a ceſte maiſon Royale ſeruy iuſqu'à preſent d'eſcole, de vertu, & pieté aux filles de maiſon y enuoyées pour eſtre eſloignées des delices & mignardiſes de ce ſiecle. Et mit le Roy ces Religieuſes en poſſeſſion de leur monaſtere, vn iour de dimenche qui eſtoit la feſte de ſainct Iean Baptiſte, l'an ſus-allegué du mille trois cens quatre, auquel mourut Symon Eueſque de Paris, & luy ſucceda Guillaume d'Orillac, qui eſtoit auparauant medecin du Roy Philippe. En ceſte meſme ſaiſon fut fondé, & doté par le Roy Philippe le Bel, & la Royne Ieanne ſon eſpouſe, ce magnifique college qui ores porte le nom de Nauarre, bien que proprement il ſe doiue appeller de Champaigne, eu eſgard, à ſa fondation priſe ſur le domaine Champenois, toutesfois pour ce que la Royne eſtoit heritiere auſſi bien de Nauarre que de Champaigne, on luy a laiſſé le nom le plus honnorable: & auquel college auparauant eſtoit la retraicte des freres mineurs auant que ſainct Louys les logeaſt pres de l'Abbaye de ſainct Germain, ioignant les murailles de la ville: Et par là voyez vous combien ce Roy aymoit les lettres, & le ſçauoir, puis qu'il ſe rendoit le pere, & tuteur des eſcoles, & qu'il authoriſoit l'vniuerſité, & maintenoit ſes priuileges: ce qui ſe recueille de ce qu'il feit à l'endroict du Preuoſt de Paris ayant querelle contre les eſcoliers, & iceux ayans forfaict, il feit empoigner vn du corps, & l'empriſonnant, luy feit & parfeit ſon procez, & ſans long delay le condemna à eſtre pendu & eſtranglé. Dequoy eſmeu le Recteur, feit ceſſer les lectures par tous les colleges, ſans qu'il voulut ſouffrir qu'on en feit d'auantage iuſqu'à ce que le Roy ſe faiſant iuge de ce crime, ordonna que l'eſcolier ſeroit deſpendu, & le Preuoſt de Paris ſatisferoit à l'vniuerſité par amende pecuniaire, & iroit à Rome pour eſtre abſous du Pape, auquel ſeul ceſte puiſſance eſt permiſe, le Preuoſt ayant offencé en ce faiſant le corps de l'Egliſe: ce qu'eſtant, les leçons recommencerent, & l'vniuerſité flouriſt comme auparauant. Et pleuſt à Dieu & que les Recteurs & leurs ſuppoſts fuſſent ſi zelateurs de leur authorité que leurs anceſtres, ou que noz magiſtrats fuſſent auſſi rigoureux que les anciens, pour reformer le deſbord des eſcoliers qui reſſemblent mieux gend'armes & ribleurs, que gens d'eſtude, & la vie deſquels eſt ſi deſreiglée que i'ay belle pœur que ceux qui viendront apres nous ne voyẽt vne miſerable deſcheute de tout bon ſçauoir, & vne famine deplorable de la vraye cognoiſſance des choſes. Ceſte année eſt memorable pour la mort de Madame Blanche ſœur du Roy, & eſpouſe de Rodolphe d'Auſtriche, fils de l'Empereur Albert, laquelle au moys de Mars treſpaſſa auec vn ſien petit enfant, & tient-on que & l'vn & l'autre moururent de poiſon. Deceda auſſi madame Ieanne de Nauarre, eſpouſe du Roy Philippe, & heritiere de Nauarre & de Champaigne, qui mourut au moys d'Auril au boys de Vicennes, & fut ſon corps porté auec grand pompe, & enterré dedãs le cœur des Cordeliers de Paris. De ceſte dame ſe plaignent fort les Flamands à cauſe que trop obſtinément elle les perſecuta, mais ils deuſſent regarder qu'elle aymant

Treſpas du Pape Benedict.

Vacãce lõgue du S. ſiege.

Monaſtere de Poiſſy fondé par Philippe le Bel.

Fondation du college de Nauarre.

Philippe le Bel aymoit les lettres & l'vniuerſité.

Iugement du Roy cõtre le Preuoſt de Paris.

Treſpas de Blanche de Frãce Ducheſſe d'Auſtriche.

mant son mary & parens, ne pouuoit porter affectiõ à ceux qui estoient cause du trauail de l'vn, & de la mort des autres. En cest an mourut encor' Philippe de Luxembourg sœur de la Comtesse de Flandres, & espouse de Iean Comte de Henaut, suiuãt son mary qui estoit decedé peu de temps auparauant, & gisent tous deux en la ville de Valéciennes. I'adiousteray encore ce mot à ce Chapitre, que iamais il n'y a eu trouble de guerres, qui n'ayt donné cause & source aux fols de se licencier, & dispencer à suyure des nouuelles opinions : veu qu'en ce temps il y eut vn moyne religieux de l'ordre sainct Dominique, lequel enflé de science sans edification, se fiant plus qu'il ne debuoit en son sçauoir, & grand entendement, proposa certains poincts touchant l'existence du corps de nostre seigneur en sa substance au pain & au vin apres la consecration: & l'opinion & sentences duquel estans bien espluchées par Gilles Archeuesque de Bourges, Bertrand de S. Denys Euesque d'Orleans, & Guillaume Euesque d'Albi, tous Docteurs fameux en Theologie, & iceux appellez par l'Euesque de Paris, furent condemnées comme erronées, & feit on deffence sur peine d'excommunication audit frere Iean de Paris (car ainsi s'appelloit ce Docteur) de ne plus lyre, ny prescher, ny entrer en dispute, ny venir aux actes de Theologie: dequoy il appella au sainct siege de Rome, mais ce-pendant il mourut, Dieu l'ostant de ce monde, afin qu'il n'infectast, en s'opiniastrant, ses trouppeaux auec son grand sçauoir, du venin de quelque dommageable heresie.

Trespas du Comte & Comtesse de Henaut.

Euesques assemblez à Paris cõtre vn moyne tenant des fauces propositions.

Deffaicte des Flamands à Mont de Peule, & la paix accordée au Comte de Flandres Robert par le Roy Philippe, & autres occurrences.

CHAP. XLVII.

APres les trefues expirées entre le Roy & les Flamands, comme le Comte Guy veit le peu qu'il prouffitoit auec ses enfans & suiets, & qu'ils ne vouloient entendre à l'accord proposé par le Roy en la capitulation des trefues, s'en retourna aussi, suiuant sa promesse à Cõpiegne pour y tenir prisons au moys d'Apuril de l'an mille trois cens quatre, & neantmoins furent les trefues prolongées iusques à la feste de S. Iean Baptiste. Mais dés le commencemẽt du moys de Iuillet, le Roy ayant leué vne armée la plus grãde & forte, que iusqu'à lors il eut conduit, soit en Flandres, soit ailleurs, non seulement de France, & de Nauarre, ains d'Italie, & pays Geneuois, & non seulement par terre, ains encor' par mer, ayant à son seruice ce grand Capitaine & Admiral des Aragonnois Roger de Lorie, redoubté par tout à cause de ses victoires (d'aucuns l'ont appellé Regnier Grimaldi) s'il est ainsi, ce n'estoit donc pas celuy qui tant auoit faict de fascheries aux Rois Napolitains, & qui depuis se mit à leur seruice : mais l'Annaliste Flamand pensant faire vne mesme chose des forces Geneuoises, & de celles de Naples a pris aussi Grimaldi, qui pour vray s'appelloit Regnier pour Roger Admiral de Sicile. En somme le Roy auoit forces de presque toutes les nations de l'Europe, sauf d'Anglois, auec lesquels il auoit bien la paix, mais n'en vouloit à sa compaignie, ne se fiant guere en son beaufrere, pour l'enuie qui estoit entr'eux, & les forbes que desia Edoüard luy auoit ioüées. A sa suitte estoient les Comtes de Valois, d'Eureux & de Poictou, freres, & fils du Roy, ceux de sainct Pol, de Clermont, de Vendosme, de Dammartin, Soissons, Ioigny, de Brienne, & de Henaut, & les Ducs de Bourgoigne, Bretaigne, & Lorraine, suiuis de la noblesse de leurs terres. Le Comte de Foix, & Vicomte de Narbonne Gouuerneurs, l'vn de Guienne, l'autre de Languedoch, ne faillirent à ce voyage, amenans les forces des deux Prouinces, & le seigneur de Beaujeu conduit celle du Lyonnois & d'Auuergne, quoy que le Comte de Boloigne y fut, auquel les Auuergnas estoient desia suiets par alliance, mais il auoit charge des Regimens Picards, ayant auec luy les seigneurs de Ponches, de Bermieule, & des Boufflers, & ce grand Moreau de Fiennes, qui de-

L'an 1304

Grande armée du Roy Philippe le Bel.

Princes & seigneurs à la suitte du Roy Philippe.

puis fut Cōnneſtable, car en ce voyage auoit ceſte dignité Gauthier de Crecy, duquel cy deſſus a eſté faicte mention aſſez honnorable. Guy de Laual neufieſme du nom y vint auſſi bien qu'à l'autre voyage,& les ſeigneurs de Craon, la Guerche, Pouencé,Serrant, Baugé, Malicorne, & autres Angeuins,& Manceaux, & Torengeaux qui eſtoient ſous la cornette du Comte de Valois & d'Anjou. Philippe de Flandres reſolu de pluſtoſt mourir que fleſchir, ne ſ'eſtonna point, quoy qu'il veit la terre couuerte d'hommes & de cheuaux,& que le Roy eſtoit à Arras preſt à entrer en Flandres; car il ſe faiſoit fort de luy empeſcher le paſſage, ayant bien clos les deſtroits, & mis gardes ſur les guez,& aux ponts, afin que noſtre camp ne trauerſaſt les riuieres. Non pourtant noz gens prindrent le pont de Windin, & taillerent les gardes en pieces. Tant y a que les deux camps ſ'approcherent de ſi pres, qu'il n'y auoit que les mareſts entre-deux,& ne ſ'attendoit-on que d'auoir la bataille, laquelle le Roy delayoit le plus qu'il luy eſtoit poſſible,tant pour rompre, & laſſer l'ennemy que ſe ſouuenant de la deffaicte de Courtray,& ſçachant la haine mortelle que ce peuple Flamand portoit à la nobleſſe Françoiſe, laquelle ne pourroit vſer de ſa gaillardiſe parmy les mareſts,ny en ces deſtroits,où il luy conuiendroit combattre ſ'il falloit venir aux mains. Ainſi le Roy euitant ces difficultez, & voyant que le camp des Flamands eſtoit tout flanqué de charrettes, afin que la caualerie ne luy peut donner deſſus, il retourna à Arras,& prit le chemin de Doüay,ſ'acheminant en Henaut, afin que plus commodément il entraſt par ce coſté en Flandres : de ſorte qu'il vint à Tournay,où il ſe tint quelques iours pour conſulter ſur ce qu'il auroit à faire pour ſurprendre l'ennemy,ou le trouuer à l'aduantage pour le combattre:& ce-pendant il prit Orchies par compoſition,ceux dedans ne pouuans le deffendre,& le camp des Flamands n'oſant ſe desbāder de pœur d'eſtre chargez par la caualerie. Tādis que ces deux camps par terre ſ'entrecoſtoient ainſi, ceux qui eſtoient ſur mer cerchoient auſſi les moyens de ſ'affronter & combattre:car Guy de Flandres ayant aſſiegé en Holāde la ville de Zierichzée, Guillaume de Holande fils de Iean de Henaut, vint pour leuer le ſiege, accompaigné de François, Hennuyers,Friſons & Holandois: & Roger Admiral de Sicile vint auſſi par mer auec ſes forces pour ſecourir le Holandois. Les ſeigneurs Flamands auoient deffendu à Guy de ne point combattre contre le Sicilien,mais que ſeulement il ſ'arreſtaſt au ſiege de Zierichzée, ſauf ſ'il venoit l'aſſaillir, mais que lors il feit eſtat de ſe deffendre. Mais ce ieune Prince penſant faire quelque grand faict, & ſ'aquerir vne gloire immortelle, ſ'il vainquoit celuy qu'on eſtimoit inuincible, ſe voyant ſollicité au combat par le Holandois & le Sicilien, il ſe hazarda le iour de ſainct Laurés, qui eſt le dixieſme d'Aouſt de venir ſur le ſoir en haute mer, laiſſant quelques trouppes au ſiege de Zierichzée,pour combattre les noſtres, & fut donnée la bataille fort ſanglante,mais la nuict les ſeparant,ils differerent iuſqu'à l'endemain matin qu'encor' ils recommencerent,mais auec le mal'heur de Guy & des ſiens, qui y furent deffaicts, la plus-part des naufs enfondrées,pluſieurs milliers d'hommes occis,& Guy faict priſonnier, biē qu'il ſe peut ſauuer,faiſant en cela vne ſeconde faute,ſe monſtrāt obſtiné où la force n'a point de lieu, comme ſi la fuitte n'eſtoit plus honnorable en vne telle neceſſité, q̄ de ſe laiſſer prendre pour ne plus ſeruir à ceux auſquels ſa preſence eſtoit ſi neceſſaire : & ainſi furent les Flamands chaſſez du ſiege, & la Zelande demoura franche au Comte de Henaut, & les noſtres ſe rendirent maiſtres de la marine, ce qui fut vne grande incommodité aux Flamāds,qui ſe fioient és forces qui eſtoient en Zelande:neantmoins ils n'en deuindrent point plus humbles, ains ſe promettoient de vaincre le Roy ſ'ils pouuoiēt le forcer à venir à la bataille. Luy qui les vouloit auoir à bon marché,faict ſemblant de demander la paix, & leur propoſe quelques conditions,ſi bien que deux ou trois iours ſe paſſerent en abouchemens, mais il faiſoit cecy,afin que la deffaicte de Zelande fut publiée par tout, & que les villes & plat pays l'oyans,ſe deſtournaſſent de la guerre. En ſomme on vient aux mains le dixhuictieſme d'Aouſt,à vn lieu appellé le Mont de Peule, où les Flamands furent durement traictez,perdans plus de dix mille hommes au premier conflict & rencontre: & ſi la caualerie eut peu aller & venir à ſon aiſe,il ne fut pas demouré vn ſeul Flamand ſur la place:tant y a que leurs tentes & bagage furent pillez,& eux contraints de faire alte, les noſtres ſe retirans auſſi à cauſe de la grande ardeur du iour, comme ſ'ils ſe fuſſent entre-

Diligence des ſeigneurs flamāds pour empeſcher au Roy d'entrer en leur pays.

Pont de Windin pris par les François.

Le Roy delayoit le combat, & pourquoy.

Orchies priſe par le Roy Philippe.

Guy de Flandres trop cōuoiteux de gloire.

Guy fils du Comte de Flādres faict priſonnier.

Bataille de Mont en Peule.

entre-donné trefues. Mais tandis que noz gens estoient à se reposer sous la frescheur des arbres, & plusieurs s'estans desarmez, voicy les Flamands qui se ruent sur eux de telle furie, que peu s'en fallut que les victorieux ne fussent deffaicts, & que le Roy mesme n'y demourast pour gage, veu qu'il fut rué ius de son cheual, & blecé, & en grand danger de mort, qu'il n'eut pas euité si les Flamands eussent sceu au vray qu'il estoit par terre: mais luy estant remonté, & ses gens reprenans cœur, on combatit encor' iusqu'à la nuict, où les Flamands furent encore vaincus, & perdirent le Prothonotaire Guillaume de Iuilliers l'vn de leurs chefs principaux, pris par les nostres, & presenté au Roy, mais occis par Regnaud Comte de Dommartin en vengeance de la mort de son pere occis par cestuy-cy à la mal'heureuse iournée de Courtray. En ceste seconde charge, où le Roy fut en tel peril, & deffendu de mort par Guillaume & Iean Gentians freres, furét occis ces deux vaillans hómes, apres qu'ils eurent remóté le Roy, cóme aussi fut tué Iean frere du Duc de Bourgoigne, y mourut encor' de soif & de chaud le Comte d'Auxerre & le seigneur de Bournonuille, le premier conseiller du Roy, car lors la noblesse estoit appellée à ces estats, & alloit aussi bié à la guerre comme elle se trouuoit au conseil: y fut aussi occis Anseaume de Cheureuse, sage & vaillant Cheualier, auquel le Roy auoit donné l'Oriflamme à porter, mais luy tombant, le seigneur de Noyers appellé Miles, cy-dessus nommé l'vn des Mareschaux de France, releua l'Oriflamme, que d'aucuns tel que Meyer, tiennent auoir esté perdue en ceste bataille, mais l'histoire de Philippe le Bel escrite à la main ne dict pas ainsi, mais trop bien que Miles de Noyers la releua, là où Meyer maintient que le seigneur de Cheureuse occis, ceste enseigne fut rompue & deschirée par les Flamands, dequoy encore de Nangis ne faict mention quelconque. Et perdirent les Flamands aux deux rencontres plus de vingt mlle hommes, tant ils estoient acharnez, non que le Roy n'eut part au gasteau, veu que lors qu'il fut abbatu, les siens auoient du pire, & estoiét mis en fuitte, & lesquels eussent esté tous taillez en pieces, sans la suruenue des Princes du sang, Charles de Valois, Louys Comte d'Eureux, Louys de Bourbon Comte de Clermont, & le Comte de Foix, qui rompirent l'effort & furie desaduersaires, & ainsi est à blasmer Meyer qui ja deux fois & en deux batailles a dict que noz Princes s'enfuyrent, & vse de ces parolles les plus illustres de ceux qui s'enfuyrent estoient Amé Comte de Sauoye, Louys d'Eureux, Louys de Bourbon, Guy de sainct Pol, Miles de Noyers, & le mesme Charles Roy de Sicile: Robert Comte de Bologne, le Comte de Dreux, & Iean de Dommartin. Mais sa fauceté se voit en cecy qu'il dict que Charles Roy de Sicile s'enfuit, & ce-pendant il appert qu'il n'estoit point en ceste entreprise, toutesfois il pensoit dire Charles Comte de Valois, qui auoit amené le secours de Sicile: outre-ce Miles de Noyers ne pouuoit s'enfuyr, puis que ce fut luy qui leua l'Oriflamme, apres la mort du seigneur de Cheureuse: & en somme tous ces Princes sont prouuez par l'histoire anciéne auoir rescous le Roy, & esté cause de la seconde deffaicte des Flamands. D'auantage quelle façon d'escrire est celle de Meyer de dire que les Flamands eurent la victoire, & que les nostres y perdirent neuf mille hommes que le Roy feit enterrer à Orchies, Arras, Tournay, & Valenciennes, & qu'il ne voulut souffrir que les Flamáds enterrassent leurs morts? Car si la victoire eut esté à eux, & que la place leur fut (comme il dict) demourée, ils n'eussent aussi eu affaire de requerir au Roy congé d'enterrer leurs morts, ny luy moyen de leur deffendre, veu que (comme il dict) le Roy se retira à Arras pour se faire péser de ses playes & blessures, & que son armée estoit comme desconfite. D'auantage le Roy n'estoit si desnué de forces qu'il luy fallut s'enfuyr, veu qu'encor' ce mesme autheur confesse qu'au siege, qu'apres ceste bataille il mit deuant l'Isle en Flandres, par la relation de Gerard le More, il y a vn Historien qui dict, que iamais Roy n'auoit amené telles forces, ne si grandes que celles de ce siege: & ainsi vous voyez les contredictions de Meyer, lors que par trop il s'affectionne à diminuer les victoires de noz Rois, pour aduancer la gloire des Comtes, & autres Princes de Flandres: Ie laisse vne infinité de choses superflues mises apres cecy, pour voir quelle issue eut toute ceste cruelle & tragique guerre: Le Roy tenant le siege deuant l'Isle, & les Flamands se fortifians d'hommes & de deniers, voicy le Duc de Brabant appellé Iean, & Amé Comte de Sauoye, & la Royne Marie bellemere du Roy Philippe & espouse en se-

Flamands encor' desfaicts.

Guillaume de Iuilliers occis.

Miles de Noyers releue l'Oriflamme.

Fautes lourdes de Meyer Annaliste de Flãdres.

Preuue des contredictions de Meyer.

Moyenneurs de la paix d'entre le Roy & les Flamands.

condes nopces du Roy Philippe le Hardy, qui se rendét les moyenneurs d'vne bonne paix entre le Roy & les Princes & villes de Flandres, lesquels se monstrerent affectiónez à icelle, pourueu qu'il pleut au Roy de leur proposer des conditions iustes & raisonnables, & ne demander choses impossibles, pourueu encore qu'il n'y eut aucune forbe en ceste poursuite. En fin fut la paix concluë sous telles conditions: que les Flamands ioüiroient tousiours de leur liberté, sans perte de biens, ny de priuileges, & sans se dessaisir des forteresses: que le Comte de Flandres seroit remis en ses biens & Comté, & auroit sa seigneurie entiere és terres qui sont outre la riuiere du Lys, mais celles qui sont deçà le Lys seroiét suiettes au Roy Philippe pour certain temps, & iusqu'à ce que le Roy auroit pactisé auec le Comte apres sa deliurance: que les prisonniers d'vne part & d'autre seroient mis en liberté, sans rançon, & sans dol ny tromperie: & que les Flamands donneroient au Roy la somme de huict cens mille liures pour les frais de la guerre, & que durant le téps qu'ils seroient à payer laditte somme, le Roy tiendroit les villes de l'Isle & Douay, qui fut vn grád regret aux Flamands qui ne pouuoient se laisser brider auec ce mors, mais il fallut passer par là, veu que la necessité les pressoit, & que leurs Princes se faschoiét de la guerre, ioint qu'ils ne perdoiét pas beaucoup par cest accord, & ayans liberté, ils se voyoient auoir moyen de iouyr des terres qu'ils auoient en France: là où durant la guerre ils n'en tiroient rien, comme aussi le reuenu de Flandres s'en alloit tout és frais de la guerre. La paix ainsi arrestée & iurée reciproquement, l'Isle fut rendue au Roy, & les deux camps rompus, sa maiesté se retira en France, & fut visiter les Eglises de nostre Dame à Paris, & de S. Denys en Fráce par le merite desquels il croioit que Dieu l'auoit deliuré de ce grand peril auquel il s'estoit trouué en la bataille du Mót de Peule. Paul Emile dit que ce fut ce Roy Philippe le Bel qui vint faire ses offrandes en l'Eglise nostre Dame de Paris apres son retour de ceste guerre, & qu'il y entra tout à cheual, & feit depuis dresser celle statue d'vn Roy tout armé, & à cheual qu'on voit en ce grand temple: mais combien il se trompe nous le verrons (Dieu aydant) en la vie de Philippe de Valois, du temps duquel aduint ce qu'Emile fait aduenir sous Philippe quatriesme: & qu'il a pesché d'aucuns desquels s'est aussi aydé Meyer en son histoire. Ce-pendant mourut à Compiegne le vieillard Guy Comte de Flandres aagé pour le moins de quatre vingts ans vn, des plus affligez Princes de son temps, & lequel pour trop croire son fils, & autres trop legers en leurs conseils, se veit captif par tant d'années, & tout son pays en combustion: & duquel Guy ie suis cótent de vous repeter encore la genealogie. I'ay dit cy dessus qu'il fut fils de Guillaume puisné d'Archembaut de Bourbon, lequel eut pour son partage la seigneurie, & Comté de Dompierre en Bourgoigne: ce qui a esté cause que plusieurs ont estimé qu'il fust issu du sang des Ducs Bourguignons, n'ayans bien recerché la source de ceste famille. Ce Guillaume espousa (comme auons dit) Marguerite de Flandres, d'où sortirét trois fils, à sçauoir Guillaume, Guy & Iean de Dompierre, & seigneur de sainct Didier en Champaigne, & vne fille qui fut religieuse. Guy fut Cóte de Fládres, & est cestuy si longuement detenu prisonnier, marié deux fois, qui espousa en premieres nopces Mahaut fille de Baudoüin Auoyer de Bethune & d'Elysabeth de Teremóde, & cecy sans le congé, ny consentement de la Comtesse sa mere, qui en fut fort irrirée, & qui de lóg temps ne voulut voir ce sien fils. De ceste Mahaut, il eut cinq fils & quatre filles, l'aisnée desquelles Marguerite fut mariée à Iean Duc de Brabant: la secóde eut à nom Beatrix mariée en premieres nopces à Hugues de Chastillon Comte de sainct Pol: & en secód lict elle fut espouse de Florent Comte de Holande: du premier mary elle eut vn fils nommé Iean & surnommé de Teremonde; & du second elle eut Thierry, Florent, Guillaume, Othon & Iean, & trois filles, Beatrix, Mahaut & Marguerite: la troisiesme fille du Comte Guy de Flandres nommée Ieanne fut mariée à Guillaume Comte de Iuilliers tué à Aix, d'où vindrent deux fils, tous deux appellez Guillaume & ennemys des François, l'vn pris à la bataille de Furnes, & l'autre tué à la iournée de Mont en Peule: la quatriesme fille de ce Comte Guy, eut à nom Mathilde, & fut mariée au Comte de Blois Hues de Chastillon: Paradin la nomme Beatrix, mais trompé en cecy que le Comte de S. Pol espousa Beatrix, & que les deux sœurs furent femmes aux deux freres. En secondes nopces le Comte Guy prit à femme Elysabeth de Luxembourg, fille de Henry Blondel ou le Blond Comte de Luxembourg, de Namur & des Ardennes,

Articles de la paix auec les Flamands.

Paul Emile liu. 8. de l'histoire de France.

Trespas de l'ancien Cóte Guy de Fládres.

Guillaume de Dópierre issu du sang de Bourbon Comte de Flandres.

nes,laquelle porta le Comte de Namur au Flamand. De ceste dame eut Guy trois fils,& trois filles:l'aisnée desquelles nommée Marguerite fut accordée au fils du Roy d'Escosse:mais cestuy mourant ieune,elle fut l'espouse de Regnaud Comte de Gueldres : la seconde fut Alix , laquelle fut promise à Edoüard fils du Roy Anglois, au cas qu'il ne pourroit espouser sa sœur Philippe:mais ne venant ce mariage à effect, & que ses parens ne failoient semblant de la pouruoir, elle se maria à Iean de Luxembourg seigneur de Fiennes: & de ce mariage vint Moreau de Fiennes,depuis Connestable de France, & Iean Euesque de Teroüenne, & Cardinal du S.siege, & autres enfans desquels sont descendus ceux de Croüy,& de Gaure,& ceux qui sont depuis germez de ces familles. Les masles du second lict du Comte Guy furent Iean Comte de Namur,& seigneur de l'Escluse en Flandres, qui par la faueur du Roy Philippe le Bel espousa en premieres nopces la fille de monsieur Robert de France Comte de Clermont,& seigneur de Bourbon,mais elle mourant tost apres le nopçage, il espousa la fille de Philippe Comte d'Artois,de laquelle il eut vn fils appellé Philippe : l'autre fils du Cõte Guy en secondes nopces fut Guy dict de Namur seigneur de Kikembourg, & Comte de Chiney de par sa femme,en ayant espousé l'heritiere : il mourut en Italie au seruice de l'Empereur Henry septiesme : le troisiesme fils de Guy Cõte Flamãd & d'Elysabeth de Luxembourg fut Henry Comte de Lode au pays Milanois, & Cõnestable de l'Empire sous Henry septiesme son oncle,& lequel Comte de Lode mourut l'an M. CCCXXXVII. ayant espousé Marguerite fille du Comte de Cleues , mais il trespassa sans nul hoir de son corps, & gist à Bruges au conuent des freres de l'ordre de S.François:& voila quant à Guy Comte de Flandres,à sa genealogie,&enfans issus de luy,& alliances tant de luy que de ses enfans tant masles que femelles, sauf que i'auoy oublié sa derniere fille Philippe, qui est celle qu'on auoit promis au Prince Anglois,& pour la prison de laquelle,la guerre cy-dessus mentionnée auoit pris commẽcement. Apres la paix sus mentionnée,& que le Roy fut party de l'Isle furent nõmez arbitres d'vn,& d'autre costé pour la somme que le Roy demandoit, afin de la moderer,& de la faire payer:de la part du Roy estoient le Comte d'Eureux mõsieur Louys de France frere de sa majesté,Robert Duc de Bourgoigne,Iean Cõte de Dreux, tous du sang Royal,& Amé Cõte de Sauoye:& du costé des Flamands estoient Iean Cuic Cheualier,& Brabançon de nation : Iean de Gaure, Gerard le More gouuerneur de Gand,& Gerard seigneur de Zotteghem Flamands, & iceux Cheualiers de nom, & fameux,& iceux de sang illustre:Or que c'est que ceux-cy ordonnerent,nous le dirõs ayans veu ce qui se passa ce-pendant en France auant l'establissement de la paix finale de Flandres. Le Roy en recognoissance des seruices receuz des seigneurs qui vindrent le suiure en Flandres en auança plusieurs,comme les parés de ceux qui le remõterent en la bataille,& comme il en vsa à l'endroict de Guichard surnommé le Grand seigneur de Beaujeu,lequel il feit Conseiller de son priué conseil, & gouuerneur de ses enfans,le cognoissant sage & preud'homme,& pour le sçauoir de grand lieu, & race genereuse, car tels doibt-on choisir les hommes qui doibuent instruire les futurs chefs du peuple,afin qu'apprenans la vertu en leur enfance, ils ne se desuoiẽt d'icelle, en la maturité de leur aage.Le Roy recompensa aussi Roger Bernard Comte de Foix, luy donnant en Gascoigne plusieurs rentes sur les terres de Maubourguet,du Mas, d'Aire,de Miremont, & de Gasaupoy, puis faisant le mariage d'vne fille de Philippe d'Artois seigneur de Conches,& Dampfront, nommée Ieanne, auec Gaston fils,& heritier dudict Comte Roger Bernard,qui est la premiere fois que la maison de Foix fut alliée à la courõne de France ,estant ceste fille d'Artois issue du vray estoc & sang des Rois,comme venant de Robert frere de S. Louys, & le chef de ceste famille. Et quant au seigneur de Vitré.Guy de Laual,à cause qu'il auoit espousé(comme i'ay dict) Beatrix de Gaure,fille de ce seigneur Iean de Gaure , vn des deputez pour la paix du costé des Flamands, le Roy feit tant que le seigneur de Gaure, luy donna certaines pieces en Flandres & Henaut,pour le droict aduenir de sa fille:il est vray que l'Annaliste de Vitré faict aduenir cecy l'an M. CCCXIX. & par-ainsi faudroit & que le Roy fut mort lors que cecy aduint,& que Guy attendit la mort de son beaupere: mais ie voy qu'il y a faute au liure, d'autant qu'il dict que le Comte Guy mourut l'an M. CCCXIX. & q̃ lors la paix fut du tout arrestée:q̃ si raison fut faicte à Guy, & à son espouse lors

Seigneurs deputez pour l'establissement de la paix.

Cõme Philippe le Bel recognoissoit ceux qui luy faisoiẽt seruice.

Ieãne d'Artois mariée à Gaston de Foix I. de ce nom.

Guy de Laual espouse Beatrix de Gaure en Flandres.

de la conclusió de la paix, & de la mort du Cóte Guy, c'est sansfaillir que fut soudain apres la bataille de Mont en Peule, & l'an mille trois cens quatre, car autrement ce seroit du tout peruertir, & les dates, & l'ordre de l'histoire. Et pour ce que i'ay dict cy-dessus que le Duc de Lorraine fut auec le Roy Philippe contre les Flamands, il faut sçauoir le nom d'iceluy, car Ferry second du nom estant mort, Thibaut second aussi du nom, luy succeda en l'an mille trois cens trois, & ainsi ce fut Thibaut qui suiuit le Roy en ces guerres, & par lequel il fut aussi depuis secouru contre aucuns rebelles qui auoient iadis conspiré contre son pere, lequel ils detindrẽt long temps en prison.

Trespas de Ferry Duc de Lorraine.

Ce fut ce Thibaut qui moyenna la deliurance de Robert fils aisné de Guy Comte de Flandres durant la captiuité de Guy: & espousa ce Thibaut Catherine de Flãdres, fille de Guy non mentionnée par Paradin, ny par Meyer en leurs genealogies, trop bien par Richard de Wassebourg: de laquelle ce Duc Lorrain eut trois fils & quatre filles: l'aisnée desquelles fut Elysabeth espouse de Henry Comte de Richericourt: la seconde eut à nom Mathilde ou Mahaut, femme de Robert Comte d'Erkel: la troisiesme nommée Catherine fut mise religieuse à Treues au conuent de saincte Clere: & Agnez la derniere fut religieuse à Poissy. Les masles furent Ferry ou Federic troisiesme du nom qui luy succeda au Duché de Lorraine: Philippe le second, & le troisiesme fut Thibaut Archeuesque de Treues: mais venons à la poursuitte de nostre histoire.

Richard de VVassebourg liure 5.

L'an 1305.

Le Roy Philippe accorde le discord du Duc de Brabant, auec le Cõte de Luxẽbourg

En l'an mille trois cens cinq il s'esmeut grand debat entre les Duc Iean de Brabant, & Henry Comte de Luxembourg à cause du Comté de Louuain, mais le Roy Philippe s'en meslant, la chose fut accordée, moyennant que le Duc de Brabant accomplit ce qui auoit esté promis à Henry, lors qu'il espousa sa fille. Ce-pendant cõme le S. siege fut vacquant, & les Cardinaux ne peussent s'accorder, fut en fin esleu Pape en la ville de Peruse la vigile de la Penthecoste, Bertrand d'Agut natif de Villandrau place assise en Bazadois, gentil'homme de bonne & illustre famille, lequel voulut estre nommé Clement de ce nom cinquiesme. Nicole Gilles dict que ce Bertrãd Archeuesque de Bourdeaux estoit Limosin, là où celuy qui a fait la Chronique des Cõtes de Monfort, qui viuoit du tẽps de ce Pape, le dit Gascon, & du lieu de Villandrau, & seigneur de quelques autres pieces qui sont en Bazadois, desquelles iouïssent à present les seigneurs de Duras issus de la famille de ce Pape: & que cest Euesque fut de maison, le declaire assez l'histoire de France, qui porte q̃ l'Archeuesque de Bourdeaux estoit mal affectionné au Roy Philippe le Bel, à cause que Charles Comte de Valois passant outre la Garonne, & allant assieger S. Seuer, gasta les terres & seigneuries des parẽs de cest Archeuesque: lequel s'il n'eut esté de bon lieu, & de parẽs nobles & illustres, il ne seroit dict que l'Archeuesque se ressentoit des desplaisirs q̃ le frere du Roy auoit faict à ses parens, & moins que le Roy tascha de se le faire amy, cõme il feit, & pour lequel sa majesté brigua, afin qu'il vint à la courõne Põtificale: mais pource que ce Pape ne fut si tost courõné & sacré, & que d'autres choses se passerent en France, nous sur-serrons sa promotion, pour toucher ce qui se feit ce-pendant sur la negociation de la paix finale de Flandres.

D'où, & de quelle maison Clement 5.

Au cãp de l'Isle lors que la paix fut negociée & pratiquée, n'y eut de resolu que la cessatiõ des armes, & redditiõ des pieces sus-alleguées, mais quant à la deliurance des captifs, & autres articles, le tout fut differé iusqu'aux festes de Pasques de l'an M.CCCV. & ainsi parle mal Meyer, disant que le Roy pariure, dressa d'autres articles de paix, que ceux qui auoient esté capitulez à l'Isle, cõme ainsi soit que de Nangis est d'aduis contraire, disant en l'an M.CCCIIII. *In parlamento regis Parisius post Natale de pace Flandrensium fuit ordinatum, sed non est consumptum.* Qu'au Parlemẽt tenu à Paris apres Noël, il y fut ordonné de la paix auec les Flamands, mais ny fut dõné effect, ny accõplissemẽt: mais en l'an M.CCCV. il dict que la paix fut conclue: & ainsi le Roy ne dressa point de nouueaux articles, trop bien que le conseil de Flãdres pour ne plus viure en misere, accorda les conditions par le Roy proposées qui sont telles.

Faute de Meyer.

Guillaume de Nangis en sa Chronique.

Articles de la paix finale de Flandres.

Que les Flamands luy assigneront vingt mille liures de rẽte annuelles sur le Cõté de Flandres en la frontiere la plus voisine de France deuant la feste de la S. Iean Baptiste de l'an M.CCCVIII. que dedans quatre ans ils luy payerõt quatre cẽs mille liures, & que toutes les fois qu'il le cõmandera ils armerõt & soudoyeront à leurs despens six cens cheuaux pour le seruice du Roy vn an tout entier. Que le Roy punira les chefs & autheurs de la conspiration, non par mort, ains les enuoyant iusqu'au nombre de trois mille

mille,outre la mer où bō luy semblera. Que les villes de Gād, Bruges, Hypre, l'Isle, & Doüay seroient desmantelées dans l'an mille trois cens sept, sans que iamais il fut loisible de les fortifier ny reclorre. Que la noblesse de Flandres iureroit de ne iamais se departir de la fidelité du Roy,& couronne de France, & de ne iamais faire ligue ny association auec les ennemis du Royaume,ny de leur donner secours directement, ny indirectement, & là où le Comte feroit le contraire,son Comté seroit confisqué à la couronne, & engagé, & pour asseurance de cecy le Roy tiendroit les places de Douay,l'Isle & Orchies,auec les forteresses de Cassel,& de Courtray, iusqu'à tant qu'on luy eut assigné les vingt mille liures de rente sus mentionnées,que les trois mille conspirateurs seroient liurez & bannis,& les susdictes murailles des villes desmantelées. Et là où il y auroit desormais aucun Flamād qui feroit quelque segnalée faute au Roy, ou dommage à ses terres,ou iniure à quelqu'vn de ses ministres ou officiers,que soudain cestuy fut auec tous ses fauteurs & complices excommuniez de l'authorité du sainct pere Euesque vniuersel de Rome. Qu'il seroit loisible au Roy d'abattre, & demolir les forts de l'Isle, & de Courtray,lesquels il auoit fait bastir & dresser, le fonds demourant aux Comtes de Flandres. Et là où les Flamands n'accompliroient cecy, que le Comte Robert seroit tenu de payer soixante mille liures pour le desdommagement de sa maiesté : laquelle ce-pendant pourroit proceder contre les Flamands par censures Apostoliques, & par les coërtions, & sentences du Parlement de Frāce. Que les confederez de l'vne & l'autre partie seroient compris en ceste paix, sauf le Comte de Holande, à cause du differend qui estoit entre luy & le Flamand pour les pays de Holāde,& de Zelāde. Tout cecy fut iuré,& confirmé par le Cōte Robert qui le seélla & signa de sa main, se soumettant aux censures & maledictiōs du S. siege de Rome,si iamais il venoit au cōtraire du present accord. Lequel fut aussi iuré par Hēry Cōte de Luxēbourg, & bien tost apres Empereur,par Iean Duc de Brabāt,& Iean & Guillaume de Flandres freres du Comte Robert & Adelle, ou Alix femme de Guillaume, & dame de Neelle, comme fille du deffunct Raoul de Neelle, Connestable de France,& les arbitres & deputez des trois estats de Flandres,auec toute la noblesse. Par le moyen de cest accord sortit le Comte Robert de prison, & tous les autres captifs que le Roy detenoit pour ostages, comme aussi l'Euesque Guy du Traict fut deliuré en Flandres, & le corps du Comte Guy fut porté en son pays, & Robert son fils aisné feit hommage au Roy comme Comte de Flandres, & pair de France:& ainsi voyez vous si les Flamands furent victorieux à Mont en Peule, puis qu'ils receurent la loy du vaincueur, & furent condemnez à l'amende,& à voir leurs villes desmantelées, & leurs forteresses liurées au Roy Philippe. Ce-pendant le Pape Clement estāt esleu, s'appresta pour aller à son sacre,mais les Cardinaux l'attendans à Peruse, il dict que puis qu'ils l'auoient esleu pour chef, c'estoit raison qu'ils veinssent le trouuer là part qu'il estoit, veu qu'il n'estoit point resolu de passer outre. Ainsi il s'achemina à Lyon, où les Cardinaux le vindrent trouuer,& là fut-il sacré suiuant la coustume, en l'Eglise sainct Iust à Lyon, y assistant le Roy Philippe, & messieurs ses freres Charles, & Louys,& le Duc Iean de Bretaigne,& la plus grande partie des Princes & seigneurs de France, qui venus tant pour accompaigner le Roy, que pour voir celle ceremonie de sacrer le Pape,non iamais encore veuë en Gaule: mais comme ils s'en retournassent de sainct Iust,aduint qu'vn vieil mur chargé de peuple,là monté pour voir le Pape, & les Cardinaux & Princes, tomba,& de sa ruine furent le Pape, & les freres du Roy qui alloient à pied,menans sa haquenée blecez,mais non dangereusement, le Roy en fut aussi offencé,& plusieurs occis,entre lesquels estoit le bon & sage Prince Iean deuxiéme du nom Duc de Bretaigne, accruanté de celle ruine , ayant tenu son Duché dixhuict ans : & lequel laissa de son espouse Beatrix d'Angletere deux fils, & vne fille, à sçauoir Artus, Iean, & Blanche mariée à Robert d'Artois : Artus fut Duc apres luy, qui espousa Alix fille du Vicomte de Limoges, dame d'Auennes : & c'est pourquoy en l'Eglise de Nontron en Limosin, vous voyez encore les armoiries de Bretaigne, à cause que le Vicomté de Bechemoure, & Baronnie de Nontron estoient de la succession de ceste Dame , escheus aux enfans de Bretaigne venus d'elle , & auec lesquels eurent si grandes querelles ceux du second lict du Duc Artus qui auoit espousé Ioland Comtesse de Montfort , ainsi

Robert Cōte de Flandres iura la paix.

Captifs deliurez d'vne part & d'autre.

Robert fait hommage au Roy.

Clement s'arreste à Lyon.

Clemēt 5. sacré Pape à Lyon.

Iean Duc de Bretaigne 2. du nom occis à Lyon & commnt.

que verrons cy apres en la poursuite de l'histoire. Au reste, le Pape confirma l'absolution du Roy faicte par Benedict, cassa, & anulla la constitution de Boniface, qui rendoit le Royaume de France suiect au S. siege és choses temporelles, & reuoqua tout ce qui pouuoit s'ensuire d'icelle: & permit au Roy de leuer l'espace de trois ans les decimes de toutes les Eglises de France: & autres octroys feit ce Pape au Roy qui le monstroient peu affectionné à la senerité deuë à celuy qui deffend constamment le patrimoine de l'Eglise. Il arresta la cour Romaine en Auignon, au grand preiudice, & de la France, & d'Italie, & charge de sa conscience d'ainsi laisser son siege, & celle Eglise que particulierement il auoit en charge: & ordonna que l'Archeuesque de Bourdeaux seroit Primat d'Aquitaine, contre celuy de Bourges qui se portoit pour tel. Et l'occasion en fut telle: luy estant Archeuesque de Bourdeaux, Miles Archeuesque de Bourges fasché que cestuy se portast pour Primat d'Aquitaine, depescha vn mandement à Gauthier Euesque de Poictiers excellent Theologien, & homme de saincte vie, par lequel il luy enioignoit d'aller interdire au Bourdelois de plus vsurper ce tiltre de Primatie, & là où il ne voudroit obeir qu'il passast outre, & le denonçast pour excommunié. Ce que Gauthier ayant faict, l'Archeuesque Bourdelois luy garda si bien, qu'estant faict Pape, il luy osta son Eglise, & priua de sa dignité, dequoy l'Euesque Poicteuin appella deuant Dieu, & ses Anges: & quant à l'Archeuesque de Bourges, il l'appauurit tellement, que le pauure Prelat n'auoit autre cas pour son viure que les seulles distributions de l'Eglise, tout ainsi qu'vn simple Chanoine: le Pape Clemét vengeant (ne sçay si iustement) les iniures faictes à Bertrand Archeuesque de Bourdeaux, ostant la pretension de la Primatie au Berruyer, & en inuestissant le pasteur Bourdelois: & neantmoins ceste sienne sentence n'a peu oster le different qui est entre ces deux sieges touchant la Primatie Aquitanique. Ie pourroy dire plusieurs choses icy dessus sur les pratiques & menées faictes par l'election de ce Clement, mais ie vous r'enuoye à l'histoire de l'Archeuesque de Florence Antonin, qui en faict au long le discours: lequel monstre le grand desplaisir que sentirent les Cardinaux, voyans que Clement les appelloit en France, & plus encor' furent ils marris, sçachans qu'il s'estoit reconcilié au Roy, estant auparauant son ennemy, car ils voyoient que ce seroit au preiudice du S. siege. En somme il crea douze Cardinaux la plus-part Gaulois, & seruiteurs du Roy, & pas vn Italien: il est vray qu'il reintegra les Cardinaux de la maison des Colonnes desgradez par Boniface, à cause que le Roy Philippe luy en feit instance: il confirma à Iacques Roy d'Aragon (que le susdit autheur dit auoir assisté à Lyon au sacre de ce Pape) le priuilege que Boniface luy auoit octroyé, touchant le Royaume de Sardaigne: & apres tout cecy il s'en alla à Bourdeaux, & visitant la Gascoigne, Dieu sçait si les Eglises de ce Royaume sentirent d'estranges couruées, ayans à nourrir vn train si grand, & si l'on n'eut pas voulu que le Pape s'en fut allé à Rome, & sur tout, les Vniuersitez lesquelles se voyoient priuées de leurs droits pour le fait des benefices, à cause que les courtisans leurs voloient tout: & de cecy depuis en furent dressées de grandes complaintes, comme encore le pays en fut interessé, à cause que la chicanerie sortant des cabinets des Bullistes se fourra par les courts layes, où depuis elle a pris vn estrange accroissement: mais venons au reste de nostre discours. Par la dispence du Pape, fut celebré le mariage en cest an mille trois cens cinq au mois de Septembre entre monsieur Louys de France fils aisné du Roy, & madame Marguerite fille de Rober deuxiesme du nom Duc de Bourgoigne, aux nopces duquel furent faites grandes resiouyssances, le Roy se voyant en paix.

Octrois du Pape au Roy Philippe le Bel.

Euesque de Poitiers desmis par le pape, & pourquoy.

Antonin 3. partie de son histoire, Tiltre 21. cha. 1.

Nóbre de cardinaux creez par Clement.

Louys Hutin espouse en premiere nopces Marguerite fille du Duc de Bourgoigne.

Comme le Roy chassa les Iuifs de France, de la persecution des Templiers, & autres choses remarquables aduenues en ce temps.

CHAP. XLVIII.

NOVS auions laissez les affaires de Nauarre à cause des troubles de Flandres & suyte d'iceux: ioint que les gouuerneurs auoient l'œil dessus assez soigneusement, & que le Roy Philippe y pouruoyoit auec vne grande sagesse, & diligence. La mort de la Roine Ieanne estant annoncée au

au pays Nauarrois, les estats du pays soudain s'assemblerent à Pampelonne, où furent faictes les funerailles, & obseques de ceste Dame fort pompeusement: & par mesme moyen fut arresté qu'on enuoyeroit vers le Roy Philippe le Bel, le prier qu'il enuoyast monsieur Louys (depuis dict & surnommé Hutin) son fils aisné, & l'heritier des deux couronnes, & sur celuy proposerent plusieurs grandes occasions causans ceste leur requeste, vne des principales desquelles estoit, que tout le corps du Royaume se plaignoit des deportemens des gouuerneurs que iusqu'alors le Roy auoit enuoyez pour regir la Nauarre. Les trois estats escriuirent au Roy sur cecy le troisiesme de Iuillet de l'an mile trois cens cinq, & donnerét la charge de porter ces lettres à Dom Arnaud de Pugaine Euesque de Pampelonne, & à Fortunio Almorauid, & autres gentils-hommes, lesquels estans venus en France & ayans donné leurs raisons à entendre aux Rois pere & fils, leur requeste leur fut accordée, bien que non pour lors effectuée, à cause des affaires du Royaume, & du mariage cy-dessus allegué dudit Louys Hutin, auec la fille du Duc de Bourgoigne, laquelle porta à Louys le Comté de Gien, & cinquante mille liures de la monnoye, qui pour lors couroit en ce Royaume, laquelle fut vne Princesse mal nommée, ainsi que verrons cy apres. Le pays & Royaume de Nauarre se gouuernoient par Vicerois, & Lieutenans comme au parauant, & tout se faisoit & depeschoit au nom de Louys, & non de son pere le Roy Philippe, à cause qu'il estoit l'aisné & le principal heritier de la Royne sa mere deffuncte: & ce fut lors que les Roys de Nauarre (leur pays estant vny à la couronne de France) cesserent de faire l'hommage iadis accoustumé aux Rois de Castille, & ne sçay de quelle pretensió le Castillá prenoit droit sur la Nauarre, comme ainsi soit que le pays Nauarrois estoit long-temps auant erigé en Royaume que la Castille: & il est vray qu'on n'a point veu qu'vn Roy fut hommageable d'vn Comte, si ce n'est que la Castille estant mise en Royauté, & les Nauarrois ayans peu de forces, le Castillan (on dit que ce fut Garcie Ramirez sous ce qui aduint cecy) se soum ist u Roy de Nauarre, ayant affaire auec luy, & l'accablant par sa puissance: & par-ainsi puis que ceste soumission estoit venue par force, vsurpation, & excez de puissance, ne faut trouuer estráge si le Nauarrois estant fort, & puissant s'emancipa de l'obeissance Castillane. En ce mesme temps, & en l'an de nostre salut mille trois cens six, Dom Iayme, ou Iacques Roy d'Aragon enuoya vers le Roy Philippe le Bel, pour traicter le mariage de madame Marie d'Aragon, vne de ses filles auec monsieur Philippe de France, Comte de Poictiers, & second fils du Roy de France: mais les conditions proposées par l'Aragonnois, furent cause que ce mariage fut sans nul effect: d'autant qu'il vouloit que ledit Philippe eut pour luy & en faueur de ce mariage, le Royaume de Nauarre, & les Comtez de Champaigne, & de Brie: & de sa part pour tout doüaire il vouloit payer noz Princes de paroles, & de quictances & cessions: promettant que par le moyen de ce mariage, il renonceroit au droit par luy, & les siens pretendu dés long temps au Royaume de Nauarre. Cecy donc estant au preiudice de Louys Hutin aisné des enfans de Philippe, & heritier tant naturellement que pour la volonté & declaration des Cortes, & estats de Nauarre, le mariage de l'Aragonnois fut reiecté, & Philippe espousa à Corbeil Ieanne fille d'Othelin Cóte de Bourgoigne. Ce mesme an donna fin à la vie du vaillant, sage, & fidele Comte de Foix Roger Bernard, qui deceda à Tarascon ville de Foix, ayant tenu ses seigneuries l'espace de quarante quatre ans en bonne paix & repos, & s'estant tresbien porté tousiours vaillamment & vertueusement au seruice des Rois de France Philippe le Hardy, & Philippe le Bel, appellé à leur conseil, & aux charges plus honnorables de la guerre. A cestuy succeda son fils Gaston premier du nom, & qu'il eut de madame Marguerite de Bearn, fille & heritiere de Gaston de Moncade heritiere vniuerselle de Bearn, & de Bigorre, & lequel Gaston espousa Ieanne d'Artois cousine du Roy de France. Or les guerres ayás espuisé le Roy de finàces, l'auoiét aussi cótraint de faire de la mónoye de haute valeur, afin q̃ par ce moyé il peut payer sa géd'armerie: de sorte q̃ le peuple de Paris se sentoit grádement greué à cause des loüages des maisons qui sembloiét triples par ce rehaucemét de mónoye: le pis fut au r'abaissemét d'icelle, & lors que par edit Royal, la mónoye d'alors fut remise au pris qu'elle auoit esté du téps

Nauarrois enuoyent vers le Roy Philippe, & pourquoy.

Qui feit differer à Hutin son voyage en Nauarre.

Rois de Nauarre iadis hommageables des Castillás.

Nauarrois emancipé de l'obeissance Castillane.

L'an 1306. Philippe le Long espou se Ieanne heritiere du Comte de Bourg.

Trespas de Bernard Roger Cóte de Foix.

Monnoye abaissée par Philippe le Bel.

de sainct Louys. Car cecy despleut tellement au peuple pour se voir interessé en ce qu'ayant receu les especes à haut pris, il faisoit vne extreme perte, ne faillit aussi de s'esmouuoir, & de courir sus à ceux qu'on disoit auoir esté cause de ce changement de monnoye: & sur tous s'attacherent ils à vn citoyen appellé Estienne Barbette, logé en la ruë sainct Martin, vne maison duquel ils brusleren hors les murs, y abbatans & coupans les arbres, & fruits des Iardins, & arrachans les vignes, de sorte qu'ils rendirent la place deserte: puis entrans en la ville, se iettent sur son logis, rompent les huys & enfondrent les fenestres, pillans toute espece de meubles, enfonçans les tonneaux en la caue, brisans les coffres, & en somme y vsans de toute telle fureur qu'on peut attendre de la furie d'vn peuple transporté, & sans raison ny iugement. Ayans fait ce rauage, ne se contentent point, ains s'en vont au logis du Roy, qui estoit pour lors au Téple qu'ils assiegerent, de sorte que ny le Roy, ny pas vn de ses officiers n'eut osé sortir sans encourir vn grand peril de sa vie tant estoit esmeuë ceste populace: & tient-on que comme les officiers de sa maison luy apportassent la viande pour son repas, ceste tourbe sans ceruelle, la leur ostoit, la foulat aux pieds, & la saboulant par les boües au grand mespris de la maiesté Royale: ce que toutesfois le Roy dissimula pour quelques iours, & attendant que ce feu de rage fut appaisé: mais soudain apres le Preuost de Paris en faisant deuë information, empoigna aussi les plus coupables, lesquels furent pédus, les vns aux fenestres de leurs maisons, d'autres aux arbres qui estoiét à la porte du Temple, & le reste és places publiques esquelles on auoit coustume de faire executer les criminels & mal-faicteurs, & ainsi fut assoupie ceste rebellion, laquelle si eut eu quelque chef qualifié, eut donné de la fascherie au Roy, pour l'exemple que les autres villes eussent peu prendre, mesme en chose qui touchoit à tous les suiets de sa maiesté.

Insolence du peuple contre Estienne Barbette.

Punition des seditieux.

Et pource que les cheuauchées du Pape par le Royaume causoient l'appauurissement des Eglises de ce Royaume, les Archeuesques de Rheims, de Sens, Roüen, & de Tours furent se plaindre au Roy, & le supplier d'y mettre ordre, & empescher que ses Eglises ne fussent ainsi foulées par les agents & ministres du Pape, qui ne laissoient coing du Royaume, où ils ne meissent les mains, & rançónassent & les Ecclesiastiques & le peuple. A quoy le Roy pourueut, ostát partie de la puissance de ces citeurs & promoteurs qui alloient glanás la substáce des pauures: & en faisant faire plainte au Pape, ces griefs cesserét pour quelque téps, mais non si bien que depuis ceste infection ne prit plus de pied que iamais, & la corruption de laquelle a duré iusqu'à ce que sous le Roy François premier du nom ces iurisdictions sur les Lays ont esté modifiées aux Ecclesiastiques, qui tenoient lors presque toute la iustice ciuile en leurs mains, pourueu que l'vne des parties fut tonsurée, & que par le priuilege de sa clericature elle appellast l'autre par deuant le iuge Ecclesiastique. Cest abus corrigé aucunement par Philippe le Bel, il prit le soucy d'en corriger vn autre, qui nuisoit encor' autant ou plus à son peuple, à sçauoir les larcins vsuraires des Iuifs espandus par tout le Royaume, & comme ils pilloient tous ses suiets qui s'adressoient à eux pour leur emprunter de l'argent: car au cómencement il feit vne ordonnance qui portoit que les Iuifs eussent à rendre toute sorte de gages qu'ils auoient des Chrestiens en leur payant le sort principal, & les priuá de l'interest, à cause des rapines & concussions ja par eux exercées. Mais voyant que ceste nation n'est aisée à se chastier, & que l'vsure repulluloit, il feit vn edict au mois d'Aoust dudit an mille trois cens six, par lequel fut enioint aux Iuifs de vuider le Royaume de France dans certain iour prefix, & en defaut dequoy il confisquoit leurs biés, & vouloit que sans remissió fussent punis de mort. Ce fut en cest an que les Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, ou de l'Hospital assiegerent l'isle de Rhodes tenue par les Sarrasins & Mahometans, & lequel siege fut de longue durée pour l'obstinatió des tenans, mais en fin elle fut emportée, & a seruy de retraite & bouleuerd pour ces Croisez, & pour les Chrestiens iusqu'à nostre temps: de sorte que le nom de ces Cheualiers n'a esté cogneu de nostre siecle que sous l'appellation de Rhodes, tout ainsi qu'à present on les nomme Cheualiers de Malthe. Durant ce siege, & en l'an de grace mille trois cens sept, le Pape estant à Poictiers auec sa cour, où il se tint par l'espace de seize moys non sans greuer & appauurir les Ecclesiastiques du pays, le Roy vint le visiter, & là traiterent de diuers affaires de consequence, & principalement sur le faict des Templiers blasmez, & diffamez par tout de plusieurs grands crimes

Plaintes des Prelats au Roy.

Exactions des Iuifs sur les Frãçois.

Iuifs chassez de Frãce par Philippe le Bel

L'an 1307. Philippe le Bel visite le Pape à Poictiers.

crimes,& accusez de chacun d'auoir esté cause de la ruine des Chrestiens en Leuant & la perte de toute la terre saincte: ce qui fut cause que le Pape Clement feit donner assignation au grand Maistre du Temple, pour comparoir deuant luy, à certain iour, pour respōdre à ce dequoy on blasmoit son ordre:& de la poursuitte faite cōtre ces croisez nous en dirons tost apres ce qu'il en faut deduire, suiuant que l'auons recueilly de plusieurs histoires anciennes. Ce-pendant les Nauarrois estans à la poursuitte d'auoir leur Roy en Nauarre, ne cesserēt onc tant que Philippe donna congé à son fils Louys Hutin de faire le voyage, luy donnāt trein digne de sa grādeur, & pour l'accōpaigner, furēt deputez Robert Comte de Boloigne, & Gauthier de Crecy, seigneur de Chastillon Connestable de France, & la fleur de la noblesse Champenoise & de Picardie, & alla au sacre à Pampelonne, où il fut sacré, & couronné en grande ioye vn iour de Samedy, qui estoit le cinquiesme de Iuin mille trois cens & sept, où il iura de garder les Fos, droicts & coustumes du Royaume, & de maintenir ses suiects en leurs anciennes libertez, & priuileges: & soudain alla visiter les villes de son Royaume, qui desiroient de voir leur naturel seigneur, ayant desia long-temps qu'ils n'auoient veu aucun Roy en leur pays, ains maniez par les gouuerneurs, auoient aussi vescu en guerres & dissentions continuelles. Or ceux qui les auoyent causez, & s'estoient sans cesse opposez à tous Vicerois enuoyez de France, tant gens de bien eussent ils esté, furent Dom Fortunio Almorauid enuieilly en sa malice, & Martin Ximenez de Aybar: lesquels le Roy Louys attrappa, eux ne pensans point en ceste surprise en la ville d'Estella, & les constitua prisonniers, non sans l'estonnement de plusieurs, & esmotion de presque tout le peuple de Nauarre. Et peu s'en fallut que la chose ne vint iusques aux armes, eu esgard à l'amitié que le peuple portoit à ces seigneurs, & à la faueur & assistance que leur faisoit la plus-part de la noblesse, chacun les estimant les vrais deffenseurs de la liberté du pays, contre l'insolence des gouuerneurs, & les conseruateurs des droits des Hidalgos & nobles: mais le Roy appaisa le mieux que luy fut possible ce trouble, & caressant la noblesse, attira les premiers d'icelle à son seruice, & sous couleur de les vouloir gratifier, les tenāt pres de sa personne, en mena plus de deux cens en France de ceux qu'il voyoit les plus chatoüilleux, & desquels il se doutoit, lesquels l'accompaignerēt en Frāce, où aussi il feit conduire les susdits prisonniers, resolu de ne les point deliurer, afin qu'ils ne remuassent depuis mesnage, & ne causassent quelque diuision en Nauarre: L'vn desquels, à sçauoir Almorauid mourut par deça en prison, mais l'autre qui n'estoit si remuant & hargneux, fut deliuré par les prieres de monsieur de Valois, oncle du Roy Louys de Nauarre: mais comme dit l'historien Gariuay, il sortit de prison en tel estat qu'il ne vesquit guere long-temps apres qu'il fut en son pays, pour iouyr du repos de sa liberté. Reuenās aux Templiers, comme le grand Maistre se fut excusé, pour estre empesché à la guerre, de venir au mandement du Pape, fut fait commandement de par sa saincteté, & de la maiesté du Roy Philippe, que tous les Templiers estans au Royaume de France seroient pris au corps, & emprisonnez en diuers lieux, & où il ne leur seroit distribué que du pain, & de l'eau pour leur nourriture: & du procez qui leur fut fait, & execution d'iceluy nous le dirons suiuant la suite des années que ie ne veux rompre ny troubler, prenant plaisir que ceste histoire annalisée rende seur compte de la vraye supputation du tēps, afin que la posterité ne se trompe discourant des choses passées. Anto nin Archeuesque de Florence, & les historiens Anglois Welsinghan, & Matthieu de Westmonstier, & plusieurs autres tiennent que le Roy estant à Poictiers auec le Pape, le pressa fort d'effacer & abolir du ranc, & catalogue des Papes Boniface huictiesme, & de faire bruller son corps, & ossemens: se faisant fort de luy prouuer que Boniface auoit esté infecté d'heresie, & soüillé de plusieurs autres crimes meritans desgradatiō, & vne punition telle que le feu. Or le Roy pressoit le Pape de ce faire, estant cecy la sixiesme chose que sa saincteté luy auoit iurée, quoy qu'on ne luy eut point exprimée lors qu'on le feit paruenir à la Papauté. Or racontent ils que le Roy ayant pratiqué pour ce Prelat la couronne Papale, le feit obliger par serment de luy octroyer six graces & faueurs estant venu à souueraine Prestrise: la premiere estoit que Clement le reconcilieroit parfaictement à l'Eglise, & l'absoudroit de ce qu'il auoit esté cause de la capture & par consequent de la mort du Pape Boniface: En second lieu, que Cle-

Assignation donnée au grād Maistre des Templiers.

Louys Hutin couronné Roy de Nauarre à Pāpelonne.

Ruze du Roy de Nauarre

Louys contre la noblesse.

Gariuay liu. 26. chap. 10.

Emprisonnemēt des Templiers en France.

Antonin partie 3. de sō histoire Tiltre 21. cha. 1.

Articles promis au Roy par Clement auāt qu'estre Pape.

ment anulleroit toutes censures & sentences d'excommunication prononcées,& publiées cõtre luy,& tous ceux de sa ligue,& cõfederation: Par la troisiesme, Clemēt luy promit l'octroy de leuer les Decimes de son Royaume par l'espace de cinq ans pour se recompenser & r'embourser des frais faits en la guerre de Flandres: en quatriesme lieu qu'il anulleroit la memoire du Pape Boniface: & pour le cinquiesme qu'il restitueroit en leur premiere dignité Iacques & Pierre Colonnes Cardinaux deposez par Boniface, & en creeroit d'autres ses amis tels qu'il luy voudroit nommer: mais sa sixiesme demande il ne luy declara point lors, ains se la reserua à tẽps & lieu, & à laquelle toutesfois l'Archeuesque l'obligea par serment de satisfaire. Ainsi le Pape se voyant assailli par le Roy du costé que le moins il eut douté, ne sçauoit aussi comme s'en resouldre, sçachant ce Roy haut à la main, & qui ne le laisseroit sans poursuiure viuement sa pointe: à ceste cause vsant de dissimulation tenoit le bec en l'eau au Roy, disant que les Cardinaux ne vouloient y entendre, & que sans eux il ne pouuoit rien faire: pource le pria de differer pour quelque temps, & que ce-pendant on publiroit vn Concile general, auquel si les preuues que sa maiesté vouloit proposer contre Boniface, estoient suffisantes, par le decret du Concile, il obtiendroit ce qu'il demandoit auec son grand honneur & iustification, & au grand blasme & cõfusion de la memoire de Boniface. A quoy le Roy consentit, & la bulle de la publication du Concile fut depeschée & enuoyée par tout, le lieu d'iceluy estant choisi à Vienne, Cité ancienne & Capitale du Daulphiné, assise sur le Rhosne. Or ne sçay-ie si tout cecy contient verité, & si le Roy estoit si opiniastrement aheurté contre vn homme deffunct, si ce n'est que les statuts de Boniface demeurans en leur entier, il ne semblast que iustement il se fut attaqué au Royaume de France: & ce nonobstant sa poursuitte fut sans effect pour le mauuais exemple de la posterité, & le blasme que les histoires donnent aux Papes, qui s'acharnerent sur le corps de Formose apres sa mort, ainsi que ie pẽse auoir amplement discouru cy-dessus. L'espoir de ce Concile qui fut celebré (ainsi que dirons) l'an mille trois cens vnze appaisa le Roy, & le feit cesser ceste poursuite, & pour ce se mit il à crier contre les Templiers accusez de plusieurs crimes, lesquels plusieurs estiment leur auoir esté calomnieusement imposez, par l'auarice des grands qui desiroient de s'enrichir aux despens de leurs rentes, & grandes seigneuries, & lesquels dõnerent à entendre & au Roy & au Pape plusieurs choses de ces Cheualiers, qui oncques ne furent par eux faictes ny commises. Mais quãt à moy, ie ne sçauroy me persuader que Dieu eut souffert vn accablement si general de tout cest ordre, s'il y eut eu vne telle innocence que l'on en public: eu esgard aux folies & desloyautez en Leuant, à leur ambition, orgueil & auarice, & au peu de respect qu'ils portoient aux affaires de la Chrestienté. Au reste, la source de tout le mal'heur de cest ordre proceda de ceux mesme qui en estoient, & non de la malice de la noblesse, ny de l'iniustice du Prince, ou de ses officiers, & entendez en quelle maniere: Entre les Templiers y eut vn Commandeur Prieur de Monfaucon en la Prouince de Tholouse, homme meschant en sa vie, & peruers en ses opinions, heretique, & blasphemateur, lequel à cause de ses forfaits, & vie scandaleuse, fut condemné à prison perpetuelle par le grãd Maistre de l'ordre: comme encor' vn autre Cheualier Templier Florentin de nation, & aussi homme de bien que le Tholousain estoit pour crimes detenu en la mesme prison. Ces deux galans (dit Antonin Archeuesque de Florence) conspirent pour moyenner leur deliurance, contre le grand Maistre, & forgent vne fauce accusation, proposent aux gens du Roy crimes infinis, & des heresies detestables de tout l'ordre du Temple, adioustans que si le Pape & le Roy faisoient faire diligente inquisition de cecy, qu'ils en trouueroient la verité estre telle, & que par confiscation de leurs biens le Roy retireroit de grandes finances. Cela estant r'apporté au Roy, ne faillit aussi tost de faire saisir le Temple, où il s'alla loger, & y mit son thresor, & les chartes & registres de la maison de France, & commença à faire & dresser les informatiõs cõtre tout l'ordre: non poussé de haine particuliere, ny d'auarice, ains de zele, marry q̃ sous couleur de religiõ ceux cy abusassent le mõde, & tinssẽt tãt de richesses, lesquelles eussẽt seruy à d'autres, qui en feroiẽt mieux leur deuoir. Mais puis que i'en suis si auãt au discours, ie ne le discontinueray point que ie ne l'aye conduict à sa fin, & fait voir au liseur, & la source de cest ordre en Leuãt, & la ruine d'iceluy en bien peu de tẽps presque par tout le mõde.

Ruse de Clement pour se depestrer du Roy.

Concile general publié à Viẽne.

Templiers par aucũs excusez.

D'où vint la source de l'accusation des Templiers.

Philippe le Bel se saisit du Temple à Paris.

Cy

Cy dessus parlant des voyages de noz Rois en Asie pour la conqueste de la Terre saincte, nous auons dit quelque chose de certaines religions hostelieres, erigées en Hierusalem pour la conduite, retraite & hebergement des pauures pelerins qui alloient visiter les saincts lieux en ceste grande cité, & places de la Terre saincte. Entre tous ceux là furent ceux qu'on nomme les Templiers, lesquels eurent source sous Baudoüin second du nom Roy de Hierusalem, faisans professiõ sous la reigle & habit de Cisteaux de pauureté, chasteté, & obedience : & ausquels au commencement fut enioint de garder & empescher que les voyageurs & pelerins venans visiter les saincts lieux & sepulche de nostre Sauueur, ne fussent vexez ny molestez, ou deualisez par les Arabes & autres voleurs. Apres ce en l'an mille cẽt vingt-neuf leur fut donné habit pour estre distinguez des autres, & cecy en vne assemblée de Prelats faite à Troyes en Champaigne, où estoient le Legat du Pape, & les Archeuesques de Rheims, & de Sens auec leurs suffrageans Euesques & les Abbez de Cisteaux & de Cleruaux : & porterent la chappe, & manteau blancs auec la croix rouge, & leur fut establie reigle & statuts suyuant qu'à toute sorte de religieux faisans profession, en est faite constitution par l'Eglise. Et ainsi ceux qui auparauant estoiẽt pauures, volontaires, apres le vœu de pauureté, deuindrent riches & insolens : & mesprisans l'obedience promise, s'emanciperent premierement du ioug du Patriarche, qui le premier les auoit auancez, & vsurpans le bien de chascun, en fin feirent teste aux Rois de Hierusalem, & se rendirent odieux à tout le monde, oubliãs Dieu & s'esgarans de leur institutiõ anciẽne, & par ainsi ne faut s'estonner si Dieu permit que tout à vn coup ceste mauuaise engeance fut arrachée de son Eglise. Voila quant à leur origine & progrez de leur puissance & richesses: mais voyons quelle fut l'issuë de toutes ces choses. Le grand Maistre de l'ordre natif de Bourgoigne vint à Paris, & comparut, & auec luy soixante Cheualiers de son ordre, lesquels furent aussi tost arrestez prisonniers, & fut procedé contre eux, comme contre crimineux & attains d'heresie : lesquels neantmoins nioient constamment n'estre rien de ce qu'on leur mettoit sus, & ce nonobstant on dit qu'on les feit brusler hors les portes de Paris: ce que ie ne croy point, veu la depositiõ des tesmoings, & que sans icelle on ne les eut onc ny emprisonnez, ny torturez, ny en fin conduits au supplice: veu que tous estoient gentils-hommes & de bonne part: & n'est vray-semblable que si leurs crimes n'eussent esté detestables, q̃ leurs parẽs eussent enduré qu'vne telle iniure fut faite à leur sang que de le voir iusticié ignominieusemẽt. Mais par les informations faites, & la preuue de leurs forfaits estant du tout euidente, il n'y eut aucun qui se souciast de les aduertir de leur ruine, quoy que toutes les bõnes villes eussent charge d'arrester tous Cheualiers de cest ordre, & lesquels à poinct nommé estans venus d'Outremer auec leur grand Maistre messire Iacques de Molay, furent aussi saisis presque à mesme iour, afin que iustice en fut faite. De ces soixante susnommez le grand Maistre estoit l'vn, & le frere du Daufin de Viennois, & vn autre nommé Hugues Parald qui estoient les principaux de tout l'ordre. Ceux cy apres le supplice & bruslement des autres furẽt conduits à Poictiers vers le Pape, & le Roy, où enquis sur les points de l'accusation contre eux dressée, ne voulurent onc confesser chose aucune, iusqu'à tant qu'on leur promit que s'ils disoient verité suyuant qu'on leur imposoit, & qu'on leur faisoit à croire que les morts l'auoient deposé, on leur sauueroit aussi la vie, & que la faute leur seroit remise & pardonnée. Ceste promesse leur feit auoüer tout ce qu'on leur auoit mis sus, & tout aussi tost ils sont renuoyez à Paris, où suyuant leur propre deposition qu'ils auoient signée, ils furent condemnez à estre bruslez tous vifs & à petit feu, & l'arrest fut executé, quelque protestation qu'ils sceussent faire de leur innocence, & quoy qu'ils deissent que le Pape les auoit circonuenus, & que par ses allichemens il auoit retiré d'eux celle confession qui estoit cause de leur ruine. Plusieurs qui estimoient qu'on les feit mourir à tort, prenoient aussi & leurs ossements & leurs cendres & les gardoient comme les sainctes reliques de quelque sainct Martyr auoüé en l'Eglise. Mais celuy qui a fait la Chronique des Comtes de Monfort, qui viuoit en ce temps là, ne les dit point auoir esté innocens, trop bien qu'au commencement le Pape les estimoit pour tels, mais qu'ayant veu, & les informations & leur propre confession de bouche il accorda, & à la capture & à la iustice exemplaire des Templiers, lors qu'il parle en ceste sorte: *Demum sedes Romana, cùm prius factum incredibile videretur, captionẽ prædi-*

En quel tẽps institue les Templiers.

Pourquoy estably l'ordre des Tẽpliers.

Alteration de l'ordre des Tẽpliers

Soixante Templiers bruslez à Paris.

Iacques de Molay grãd maistre des Templiers.

Iacques de Molay bruslé à Paris.

Chronique des Comtes de Mõfort

ctam ægrè ferebat, sed certior effecta in Pictaui, vbi dicta Curia morabatur, & nonnullis Templariis perductis coram Papa, & Cardinalibus ibidem denuò confitentibus, & suas antea confessiones esse veras recognoscentibus, ipsorum cõfessionibus intellectis, consequenter extitit ordinatum vt vbique Templarij caperentur, & veritas prodiret in lucem. Vous oyez que ceux cy confessent deuant le Pape, & auoüent ce qui leur auoit esté mis sus : & Antonin Archeuesque Florentin grand deffenseur de la cause des Templiers, confesse mesme qu'Hugues Pacald, & son compaignon protesterent que ce qu'ils auoient dit deuant le Pape estoit veritable, & que par ce moyen ils eurent la vie sauue. Mais voyons quelles pouuoient estre les fautes si execrables qui ayent causé la ruine generale de tout cest ordre par l'vniuers, & dequoy i'ay recueilly les articles ensuiuans, qui me semblent si extrauagans que n'estoit les bons, & croyables autheurs qui en font mention, ie serois en doute s'il est possible qu'homme ayant vne fois fait profession du Christianisme puisse tomber & choir en tels mal'heurs & impietez que celles qu'on a mis sus à ces hommes. Et en premier lieu, que faisans profession de leur ordre, ils abiuroient, & renonçoient Iesus-Christ, disoient que ce n'estoit pas luy, qui auoit souffert mort en croix, ains vn faux Prophete que les Iuifs crucifierét pour ses forfaits, & à ceste cause ils crachoiét sur la croix, & image du Crucifix, representant la figure de nostre redemption : ce qui approchoit fort des folies des Albigeois, & des façons de faire de ceux qui abhorrent la croix, infectez de l'erreur du Caluinisme. Estoient accusez que clandestinement ils receuoient les nouueaux venuz à leur ordre, comme encore secrettement ils eslisoiét leur grand Maistre : & de là on recueilloit vne verisimilitude de leurs superstitions, & qu'ils faisoiét lors les sacrifices pleins de sorcelerie desquels on les blasmoit. Les chargeoit-on encore, que par leur trahison & desloyauté la terre saincte estoit reduicte és mains des Mahometans, & que la preuue en estoit si manifeste qu'il n'y auoit que douter, veu que s'il y auoit vn Templier prisonnier auec d'autres Chrestiens, cestuy seul estoit & bien traicté, & deliuré sans rançon, là où les autres se sentoient des rigueurs tres-cruelles des mescreans. On les blasma aussi, & tient-on que non à tort, du peché contre nature, & qu'ils auoient le sexe feminin en detestation : & pleust à Dieu que ce forfaict fut autant esloigné de la Chrestienté comme il en est pres, & que les mesdisans mentissent tousiours lors qu'ils en blasment quelques vns qui ne deussent sçauoir que c'est que le seul nom de vilennie. On les blasmoit aussi que par les statuts de leur ordre, il estoit deffendu de ne tenir aucun enfant sur les fonts pour le Chrestienner, ny se trouuer, ny entrer en lieu quel que ce fut, où il y eut aucune femme qui fut en gesine. Et parmy leurs impietez ceste-cy ne fut oubliée qu'ils estoient idolatres, ayans vne infame idole, qu'ils reuestoient de la peau conroyée d'vn homme, & au lieu des yeux luy mettoient deux rubis, ou escarboucles au front : & cecy leur seruoit de Dieu, à ce monstre de cruauté faisoient-ils honneur & reuerence. Ce maudit & detestable simulachre estoit par eux tous les ans oinct & laué de la gresse d'vn petit enfant engendré d'vn Templier & d'vne fille qu'ils faisoiét rostir : & ne sçay si depuis ils se repaissoient de la chair, ainsi que font les Ameriques, & Florideans en leurs sacrifices. On leur imposa encore vne impieté contre leurs propres confreres, d'autant qu'ils brusloient les corps des Templiers decedez, & en faisoient boire & aualler les cendres aux autres: estimans que ceste boisson auoit effort pour les rẽdre plus vaillãs, & à les faire si constans qu'ils ne refuseroient à souffrir tourment aucun pour la querelle & deffence de leur secte. Et ce qui leur porta autant de dommage qu'article couché en leur procez, fut qu'on tenoit pour tout asseuré, que si les Chrestiens eussent fait le voyage de Leuant, ils y eussent esté ruinez, ceux-cy les ayans vendus au Souldan d'Egypte auec lequel ils auoient intelligence. On les tenoit pour sourciers & enchanteurs, & qu'à l'effect de leurs charmes seruoit l'idole qu'ils adoroient, & l'enfant duquel ils luy faisoient annuel sacrifice : & en fin furent accusez d'auoir conspiré contre le Roy de France, & d'auoir de ses propres deniers donné secours à ses aduersaires. Et ces forfaits furent cause qu'ils perdirent tous la vie en France, & que depuis par decret irreuocable du Cõcile general, ils furent chassez de toutes les Prouinces Chrestiennes, leurs biens en partie donnez aux freres Cheualiers de sainct Iean de Rhodes, lesquels furent aussi appellez en iugement, mais trouuez innocens : ce qui monstre assez que non l'animosité ny l'auarice, fut la cause principale de la deffaite des

Walsinghan en la vie d'Edoüard deuxiéme.

Les ancienne Chronique de Frãce.

Crimes detestables mis sus aux freres du Tẽple.

Grand argumẽt que la ruine des Templiers a esté iustemẽt faite.

des Tépliers, ains leurs forfaits desplaisans & à Dieu, & aux hommes. Surquoy ie diray en passant qu'il y en a qui ont mis en leurs escrits, sans nul esgard de la supputation des années, q̃ le grãd Maistre du Téple se disant mourir iniustemét, adiourna & le Pape & le Roy à cõparoir dedãs vn an deuãt Dieu, & que l'an expiré, ils moururét tous deux: là où il y en a qui diét q̃ les Tépliers furét bruslez l'an mille trois cens sept, & il appert que le Roy mourut l'an mille trois cens quatorze: en laquelle année mesme deceda le Pape Clement cinquiesme du nom, & ainsi ils suruesquirent six ans accomplis ce grãd Maistre du Temple: mais cecy est aisé à vuider, car les soixante furent bruslez l'an mille trois cens sept, là où le grand Maistre fut iusticié sans faillir vn an deuant le decez & du Roy & du Pape, non que pour cela ie vueille donner force à son adiournement. *C'est Pierre Meßie en ses diuerses Leçons qui compte ceste histoire.*

Du trespas d'Edoüard deuxiesme du nom Roy d'Angleterre, & comme Edoüard deuxiesme espousa Ysabeau de France, & autres diuerses occurrences.

CHAP. XLIX.

NOVS auons cy-dessus parlé de la promesse du futur mariage entre Edoüard Prince d'Angleterre, & Ysabeau de Frãce fille du Roy Philippe le Bel, mais lequel on delayoit pour ce que la fille estoit trop ieune, n'ayant lors de la paix d'entre les Rois plus haut de dix à onze ans, & par-ainsi on ne se hastoit point d'en faire les nopces, n'y ayant rien de hasté, & l'on s'asseuroit de la durée de la paix entre les Rois Edoüard & Philippe. Toutesfois sur la fin de l'an mille trois cés sept, le Pape qui craignoit que si l'Anglois estoit d'ailleurs sollicité, il ne rõpit sa promesse, en ayant (peut estre) prié par le Roy Philippe, enuoya vn Cardinal nommé Pierre d'Espaigne en Angleterre, pour sentir les desseins d'Edoüard, & le sommer de la promesse faiƈte du viuant de Boniface. Auquel l'Anglois se dit estre prest de satisfaire toutes les fois que son bon frere le Roy de France accompliroit leurs conuenãces, & le feroit iouyr paisiblemét des terres qu'il luy auoit laissées en Guienne: d'autãt que le Roy Philippe, tandis qu'il tenoit la Gascoigne, auoit fait don du chasteau de Mauleon à vn gentil-hõme, duquel l'Anglois n'auoit peu iusqu'alors retirer, quelques iussions que fussent faites au seigneur qui detenoit ceste place, pour laquelle detentiõ l'Anglois auoit iusqu'alors fait differer le susdit mariage: lequel pleust à Dieu que n'eut iamais esté pratiqué, veu les mal'heurs qui sont aduenus en ce Royaume par le moyen de ceste alliance. Au reste qui auoit toute charge, asseura l'Anglois de la bõne volonté du Roy, & que son desir n'estoit autre que de luy satisfaire par toutes voyes raisonnables: & ainsi fut accordé le mariage sans nulle dissimulation, Philippe quittãt à l'Anglois le pays de Guienne, suiuant que cy-dessus ie vous l'ay specifié, & luy donnant pour le dot de sa fille le Comté de Ponthieu, & terres qui en sont dependantes: & ainsi les seigneurs de Ponches furent rendus hõmageables à l'Anglois, & ont pour ceste raison quelquefois porté les armes contre les Rois de France en faueur de l'Anglois, ainsi que pourrons dire en quelque autre endroit, selon que les matieres y serõt disposées, comme des autres seigneurs d'icelle contrée. Mais tandis qu'on dressoit l'appareil des nopces, voicy que le Roy Edoüard l'an trente cinq de son regne tomba malade d'vne dissenterie à Carliol, place voisine d'Escosse, où il estoit allé pour s'opposer aux Escossois qui remuoient mesnage sous la conduitte de Robert de Brus qui se portoit pour Roy d'Escosse: & sentant approcher l'heure qu'il luy falloit partir de ce mõde, il enuoya querir son fils Edoüard, pour luy dire le dernier à Dieu, & l'exhorter & instruire sur ce qu'il auroit affaire, pour le gouuernement & proffit de son Royaume. Or comme ce Roy a esté sage de son viuant, aussi exhorta-il sagement son fils estant voisin de la mort, l'exhortant d'estre misericordieux, iuste & affable, constãt & ferme en sa parolle, & sans reprehension en ses faits, familier, & courtois aux bons, & seuere aux meschans. Ordonna qu'il ne se couronnast point sans qu'il ne vengeast

Clement poursuit le mariage cõmẽcé entre la fille de France, & l'heritier d'Angleterre.

Mariage accordé entre Edoüard 2. & Ysabeau de France.

Carliol place assise sur les limites d'Escosse.

Edouard exhorte sõ fils, s'en allant mourir.

les torts receuz par les seigneurs d'Escosse, d'où il ne vouloit que partit iusqu'à tant qu'il les eut domptez, & eut porté les ossemens de son pere offencé par les Escossois, par toute l'Escosse, afin que mort il triomphast de ceux que la maladie luy empeschoit de dompter. Fol desir de vengeance en mourant, & la conuoitise de regner & vsurper le bien d'autruy iusques en l'autre monde: voire fut-il si presomptueux au mesme article de la mort, que de dire à son fils, qu'il ne pourroit estre vaincu tant qu'il feroit porter auec luy les ossemens de son pere, comme si c'eussent esté les reliques de quelque sainct confesseur, qui par l'assistante grace de Dieu eussent vaincu les batailles. Luy commanda en outre d'honnorer la Royne Marguerite sa belle mere, & d'aymer ses freres Thomas & Edmon: & de ne iamais r'appeller vn seigneur Anglois banny pour ses reuoltes, appellé Pierre de Gauerston: & d'employer au seruice de Dieu en la terre saincte certaine somme d'or, qu'il luy laissoit expres pour cest affaire, pource qu'il n'auoit peu accomplir le voyage par luy entrepris, y obstant la guerre d'Escosse. En fin luy commanda de s'allier auec le Roy de Frãce, suiuant qu'il auoit esté accordé, & de viure en paix auec luy, & s'en retourner en Angleterre y attendre la volonté dudit Roy sur le fait de ce mariage. En somme, ce Roy Edoüard vint à mourir le sixiesme de Iuing audit an de mille trois cens sept, l'an de son aage soixante huict, & ayant regné trente quatre ans, sept mois, & vingt & vn iour: & fut son corps porté à Westmonstier, où il attend la resurrection generale. Il eut deux femmes, toutes deux de maison illustre, à sçauoir Eleonor sœur du Roy de Castille, qu'il espousa du viuant de Henry troisiesme son pere: & de ceste-cy il eut quatre fils & cinq filles, à sçauoir Eleonor mariée au Comte de Bar, appellé Guillaume (Walsinghan se trompe, car ce Comte auoit à nom Henry:) la seconde fut Ieanne espouse de Gilbert Comte de Clare, & de Clocestre, laquelle depuis sans la volonté de son pere se maria à vn simple gentil-homme (l'autheur Anglois le nomme Bachelier, qui emporte autant que Escuyer) lequel auoit à nom Raoul de Mortemer, issu de Poitou: la troisiesme eut à nom Marguerite, espouse de Iean Duc de Brabant: & la quatriesme fut Marie qui se rendit religieuse: la derniere fut femme du Comte de Holande, mais luy decedé, elle conuola à secondes nopces, & eut pour mary Humfroy de Boun Comte de Herford. Les fils du premier lict de ce Roy Edoüard furent Iean, Henry, Alphons, & Edoüard: ce dernier luy succedant, à cause que les autres moururent en ieunesse. En secondes nopces, ce Roy espousa (comme dit auons) madame Marguerite de France sœur du Roy Philippe le Bel, de laquelle il eut deux fils à sçauoir Thomas Comte de Cornouail, & Edmõd Comte Mareschal, & vne fille nommée Marguerite, comme sa mere. A cest Edoüard succeda son fils Edoüard second de ce nom, à compter dés la conqueste d'Angleterre faicte par Guillaume le Bastard Duc de Normandie: mais si nous prenons ceux de la premiere ligne des Rois Anglois, il seroit le cinquiesme, d'autant qu'il y en a eu trois auant que Guillaume le conquerant vint à la couronne Angloise. Cest Edoüard secõd ne fut courõné q̃ iusqu'apres ses nopces, lesquelles aduindrent l'an de nostre salut mille trois cens sept, selon la supputation ancienne de Frãce, à cause q̃ ce fut au mois de Feurier, & le premier iour d'iceluy: mais l'an mille trois cẽs huict suiuant la supputation Romaine, & laquelle pour le plus nous suiuons, comptãs les années dés la natiuité de nostre sauueur Iesus Christ. En ceste solennité nuptiale assisterent les Rois de France, pere de l'espousée, laquelle estoit aagée lors d'enuiron quelques treize ans: le Roy de Nauarre Louys Hutin, il y en a qui adioustent que les Rois des Romains & de Sicile s'y trouuerent, ce que ie ne trouue par noz historiens: Messieurs les Comtes Philippe de Poictiers, & Charles de la Marche, enfans du Roy Philippe, auec leurs espouses Ieanne, & Blanche filles du Cõte de Bourgoigne: Charles Comte de Valois, Anjou, & Alençon, auec ses deux enfans Charles & Philippe: Louys Comte d'Eureux, freres du Roy Philippe: Louys Comte de Clermont & Iean son fils seigneurs de Bourbon: Hugues Duc de Bourgoigne, auec Odon & Robert ses enfans: Robert d'Artois fils de Philippe, Robert Comte de Dreux, & Pierre de Courtenay Archeuesque de Rheims, tous Princes du sang, & couronne de France. Outre lesquels furent Iean Duc de Brabant, Robert Comte de Flandres auec tous ses freres: Guillaume Comte de Henaut, & Iean son frere, Louys Cõte de Neuers de la maison de Flãdres, Amé Cõte de Sauoye, Guy Cõte de S. Pol, & Raoul Cõte d'Eu, de Guisnes

Cecy est tesmoigné par Thomas de Walsinghan liu. 1.

Trespas du Roy Anglois Edouard 1. du nõ & ses alliãces.

Cõsideration sur les Rois Anglois appellez Edouards.

Nopces d'Edouard 2. auec Ysabeau de France à Boloigne sur mer.

Princes assistans à ces nopces.

&

& de Neesle fils du deffunct Connestable, & ceux cy suiuys de ta nt de noblesse que merueilles: la nopce se faisant à Bologne sur mer, & par-ainsi Robert Comte du lieu estoit des plus auant en la feste. Ie ne veux icy passer sous silence la faute qui est en Meyer & en Walsinghan qui dient qu'en ceste assemblée de Princes à Bologne Guillaume de Nogareth, celuy qu'auons dit cy dessus auoir emprisonné le Pape Boniface, mourut tout soudain en la sale du Roy, en tirant la langue, & faisant de fort horribles grimaces, ce qui donna frayeur & au Roy, & autres assistans qui auoient consenty au mauuais traitement que cestuy auoit fait au susdit Boniface. Ie ne veux pas dire que Nogareth ne meritast pis que cela, pour auoir mis la main sur l'oinct de Dieu, & moins nier que les predecesseurs d'iceluy, pour estre heretiques Albigeois, n'eussent esté bruslez en Languedoch: mais ie ne peux receuoir qu'il mourut à Bologne, ny aux nopces de la fille de France, veu que ie le treuue en vie l'an mille trois cens onze, suyuant que me le tesmoigne l'auteur de la Chronique des Comtes de Monfort, lors qu'il parle en ceste maniere, faisant mention de l'absolution du Roy Philippe faite en Auignon touchant ce qui s'estoit passé contre Boniface. *Item ibidem Papa absoluit Guillelmum de Nogareto præsentem & petentem, à sententia excommunicationis qua tenebatur propter captionem Papæ Bonifacij.* Ce qu'estant vray, & Nogareth y estant present, & en faisant requeste au Pape Clemét ie ne voy raison qui puisse deffendre Walsinghan ny Meyer fondez sur la relatió d'autruy, là où ce Chroniqueur parle de ce qui se passa de son téps. Ceste espousée fut conduite en Angleterre par Messieurs de Valois, & de Clermont Princes du sang, & par le Comte de Foix Gaston premier du nom allié à la maison de France, ayans auec eux madamoiselle d'Artois (ainsi parle Walsinghan) la plus belle Princesse de son temps, y allée pour accompaigner la Royne: & tous lesquels se trouuerent au couronnement de ce Roy nouueau des Anglois fait à Westmonstier le iour de S. Matthias à sçauoir le vingt quatriesme de Feburier par l'Euesque de Winton à ce commis & deputé pour l'Archeuesque de Cantorbery absent, & que le Roy deffunct Edoüard auoit esté bány pour deux ans de son Royaume d'Angleterre: ce que fait, noz Princes s'en retournét en France pour assister à d'autres nopces: d'autant que Iean de Flādres Comte de Namur, & frere du Comte Robert espousa vne des filles de monsieur Robert de France Comte de Clermont, & seigneur de Bourbon & de Charolois: & Charles fils troisiesme du Roy Philippe & Comte de la Marche prit à espouse Blāche fille puisnée du deffunct Othelin Comte de Bourgoigne: & Edoüard fils d'Amé Comte de Sauoye prit à femme Blanche de Bourgoigne fille du Duc Robert & sœur de Ieanne espouse de Philippe de Valois depuis Roine de France: & par le moyen de ce mariage on accorda les differens qui estoient entre les maisons de Sauoye, & des Daufins de Vienne sur les limites de leurs seigneuries, & ce-pendant Humbert venant à mourir, luy succeda au pays de Daufiné Iean son fils, duquel sortit cest Humbert qui depuis quitta sa seigneurie, & en inuestit (soit par vendition ou autrement) le Roy de France, auec les conditiōs que nous dirons quād il en sera besoing. Ce-pendant en l'an de nostre salut mille trois cens huict, afin que l'Eglise ne soit onc sans auoir semeur d'yuroye, & de discorde qui l'afflige & trouble, & qu'en cest endroit ie monstre aux heretiques quelle & combien honnorable la suite de la succession de leurs peres, il s'esleua vn galant en Lombardie natif de la ville de Nouare nommé Doulcin, lequel succedāt aux Patarés & Albigeois commença aussi semer ses erreurs fort detestables, maintenant des proprositions sur le gouuernement du monde, lesquelles se rapportoient assez à celles des Albigeois, & Waudois de Gaule. Or disoit cest acariastre Lombard, que le Pere auoit regné & gouuerné le monde dés le commencement, & és loix de nature & de Moise, mais que l'Euangile estant annoncé par Iesus-Christ: ce fut aussi luy qui regna par grace iusqu'à la venue & descente du sainct Esprit, le regne duquel doibt durer iusqu'à la fin du monde comme s'il y auoit diuision, ou separation de l'hipostase des trois personnes en la diuinité, & que leur regne fut diuisé: ou comme si la iustice, la grace & l'amour n'estoient en Dieu, ie dis en celle essence vnie en trois personnes indiuisibles, & sans alteration de puissance, à sçauoir le Pere, le Fils, & le sainct Esprit. De sorte que ce fol & ignorant montaignart concluoit que la premiere loy qui est celle du Pere, fut pleine de rigueur, & de iustice: la seconde touchant au fils est toute confite en grace & sapience: mais la troisiesme est comble d'amour & de charité: & voyez la consequence qu'il tiroit de

Walsinghā en l'histoire Angloise.

Meyer liu. 11. des Annales de Flandres

Chronique des Comtes de Monfort en l'an 1311

Mariages celebrez en France entre les princes.

Querelle entre les Comte de Sauoye & Daufin de Viennois.

L'an 1308.

Doulcin heretique en Lombardie

Folles & detestables opinions de Doulcin.

ce qu'il auoit proposé : il n'est donc loisible de refuser chose aucune requise en charité, & fut ce le mesme accouplement auec les femmes, d'autant que la charité y entreuenant, il n'y pouuoit point eschoir peché ny transgression, estant la fin de la loy fondée sur la charité, & pource disoit-il que les femmes deuoient estre communes, estant ceste societé, & commun meslange non offence, ains vne œuure de Charité. Maintenoit en outre ce vilain bouc, que le Pape, Cardinaux, Euesques, & autres du Clergé n'estoient point les vrais Pasteurs de l'Eglise, veu qu'ils se foruoyoient de la voie & vie Euangelique (c'est ainsi que parlent les deuoyez de nostre temps) mais que c'estoit luy le vray Pasteur, auquel appartenoit, & la iurisdictiõ & la reformation de la Chrestienté. Il maintenoit plusieurs autres folies, ayant auec luy vne femme qui le secondoit en ses peruersitez, nommée Marguerite : mais ayant publié par l'espace de deux ans leur doctrine par les bois & solitudes, & gasté grand nombre de peuple, furent en fin pris & conduits à Noüare, où le procés leur estant fait, ils furent bruslez tous vifs, auec plusieurs autres qui deffendoient opiniastremét leur peruersité & heresie, & le reste qui montoit à plus de quatre mille, fut r'appellé & reüny à l'Eglise par les predications des Docteurs & Pasteurs, sauf ceux qui se retirerent en l'enclos des Alpes, pour y maintenir les semences de Gogh, & Magoh, afin de tousiours exercer l'Eglise. En nostre France ce-pendant se feirent en cest an d'autres mariages, car estant morte Catherine de Constantinople seconde femme du Comte Charles de Valois, il espousa la fille de Guy Comte de sainct Pol, & donna Blanche sa fille, pour espouse, à Robert d'Artois fils de Philippe d'Artois, celuy qui depuis troubla le repos de France, sous le regne de Philippe de Valois son beau-frere : & l'autre fille du Comte de Valois nommée Marguerite, venue du lict de Catherine sa seconde espouse, fut au mesme temps promise à Guy fils aisné de Hugues de Chastillon, & heritier de la Cõtesse de Blois: duquel mariage vint Charles de Blois, qui espousant Ieãne de Bretaigne fille de Guy Vicõte de Limoges, & Cõte de Põthieure, poursuiuit tãt le droit d'icelle qu'il y laissa la vie, ainsi que dirõs: or nous suffit de vous monstrer l'origine des choses, & faire voir quelle raison auoit Philippe de Valois de porter la querelle de ce Cõte de Blois, vray & legitime (de par sa féme) heritier de Bretaigne. Ce-pẽdant la Cõtesse de Namur, fille du Comte de Clermont, & femme de Iean de Flandres decedant tost apres son mariage, & sans laisser lignée, elle fut enterrée à Paris au sepulchre commun de messieurs de Bourbon, au conuẽt des freres Prescheurs, & Iean son mary conuola en secondes nopces, espousant Blanche de Bretaigne mere de Robert d'Artois Comte de Beaumont, mais il n'eut enfans ny de l'vn lict, ny de l'autre. Tout estant en repos, & de guerre, & d'alliance, le Roy se mit à la poursuitte ia cõmencée des Templiers, & à faire iustice en son Royaume: & d'autãt que Guichard Euesque de Troyes en Champaigne auoit esté blasmé, & soupçonné d'auoir auancé la mort à la Roine Ieanne espouse du Roy, soit par poison ou par charmes, l'informatiõ en estãt faite & les tesmoins apostez ouys, il fut mis en prison, où demeura longuemẽt, iusqu'à ce que son innocence auerée il en fut tiré, ayant beaucoup enduré sans en auoir merité la souffrance: voire le Roy & le Pape conniuans à cecy, qui pensoient la deposition des tesmoins estre veritable. Or si ce iugemẽt fut vn peu hatif, à cause que la mort de la Roine ainsi auãcée faschoit le Roy, qui ne faisoit que son deuoir de s'en enquerir diligẽment, & de duremẽt rudoyer celuy que les tesmoins accusoient, il en dõna vn autre, qui fut beaucoup plus equitable, cõme fondé sur les Lois anciennes du Royaume. I'ay dit cy-dessus qu'il n'estoit iadis permis aux Barons de France, de s'entre-guerroyer durant que le Roy auroit affaire de leur seruice, & que ceux qui en vsoient autrement estoient attains de crime de leze maiesté, & par consequent leurs fiefs estoient confisquez, & acquis à la couronne: mais depuis, pour le mauuais exemple, il fut deffendu à tout suiet de n'entreprendre fait d'armes aucun sans l'expres congé du souuerain, & par-ainsi estoit l'aggresseur puny suiuant la loy, ainsi que ie suis apres à le vous faire voir par experience, sous le Roy Philippe le Bel, & en l'an de grace mille trois cẽs huict. Car s'estant meüe querelle entre deux seigneurs, à sçauoir Erard de sainct Veran, & Oudard de Montagu, cõme l'vn & l'autre eussent fait grãde assemblée de noblesse pour s'entrebattre & vuider leur differend par le iugemẽt des armes, ils vindrent le iour de S. Denys à Neuers qui estoit leur rendez-vous, & au terroüer de laquelle

Doulcin, & sa femme sont bruslez à Noüare.

Filles de Charles de Valois à qui mariées.

Trespas de la Comtesse de Namur issue de la famille de Clermont ou de Bourbon.

Guichard Euesque de Troyes mis en prison & pourquoy.

Loy anciẽne de Frãce sur les cõbats.

Querelle entre des Seigneurs François, & noms d'iceux.

laquelle ville ils donnoient le combat, du costé d'Erard de S. Veran estoient le Cõte de Sancerre, le seigneur de Meulant appellé Drogon, & Milon de Noyers Mareschal de France: & auec Oudard de Mõtagu se mirét Berard Dauphin d'Auuergne, & Marcueil, & vn autre sien frere, tous trois enfans du Comte de Bologne, & surnommez de Vienne, chascun suiuy de grande trouppe d'hommes, lesquels venans aux mains se combattirent cruellement, & en fin la victoire fut à Erard, qui prit le seigneur de Marcueil fils du Comte de Bologne, & plusieurs autres prisonniers, qui se rendirent au Comte de Sancerre. Le Roy aduerty de ce faict, & succez d'iceluy, & ayant faict faire diligente information sur cecy, & cogneu que le tort estoit du costé du vainqueur, il le feit adjourner au Parlement, où venu, le feit constituer prisonnier, comme aussi plusieurs de ses liguez furent mis en diuerses prisons de ce Royaume, afin de les punir suiuant le demerite de leur forfaict. Ie n'ay trouué que c'est qu'on feit de ces prisonniers, qui me faict penser, qu'apres quelque reprehension le Roy les feit deliurer, pour estre de grande maison, & y auoir quelque excuse en leur faict, veu que iusqu'alors ceste licentieuse façon de faire auoit eu lieu en ce Royaume, quoy qu'il y eut loy au contraire. Ce fut lors que le Pape partit de Poictiers pour s'aller tenir à Bourdeaux, & pays de sa naissance, ayant licentié quelques Cardinaux, & d'autres enuoyez à Rome pour y gouuerner l'estat, & le gouuernement desquels les historiens Italiens declairent auoir causé de grands troubles & diuisions, tant pour l'inclination naturelle du pays à se bander contre toute puissance, que pour ne se plaire à estre maniez q̃ par ceux de leur nation, ioint que tout alloit par argẽt, & qu'on ne taschoit qu'à despouiller le peuple de ses biens: & qui pis est que le trouppeau estant sans pasteur, chascun commença vsurper seigneurie, & dresser les Ducs, Comtes, & Marquis, qui depuis n'ont cessé d'aneantir la liberté ancienne des Italiens, & l'estat flourissant d'Italie: laquelle eut esté plus heureuse si vn seul y commandant, la loy eut dompté les tyrans, & anullé toutes partialitez & puissances iournalieres, lesquelles duroient autant que la force de ceux qui les maintenoiét, ainsi qu'il s'est veu en la diuision des Vicõtes des Turrians à Milan, & des Guelphes & Gibelins par tout le reste de l'Italie. Auant que le Pape Clement sortit de Poictiers, il publia vn pardon general, qui estoit comme vne Croisade, & commit pour cõmissaire d'icelle le Grand Maistre de l'ordre de sainct Iean en Hierusalé, pour recueillir les deniers leuez en ce pardon par la France: lesquels furent departis largement par la deuotion du peuple, mais dispensez assez mal, comme aussi depuis ce temps ces Croisades ont esté sans autre effect, que pour emplir les bourses des grands, sous ce beau & sainct pretexte. Durant ces choses, fut traistreusement occis, & assasiné Albert d'Austriche Roy des Romains, & Empereur de Germanie par son propre nepueu, & pupille, à sçauoir Iean fils de Raoul Duc de Sueue, lequel Raoul estoit frere de cest Albert. Ce meurtre du neueu sur l'oncle fut faict au pays des Suisses pres de Bruch, entre les fleuues de Rise & Arule, en vn lieu à present appellé Kunigs Feldem, & en nostre langue chãp Royal, où depuis a esté basty vn monastere. Or la cause de cest assasinat dit-on auoir procedé de ce que Iean demandant à son oncle & tuteur, la part qui luy appartenoit de son heritage, Albert voyant vn bouquet de fleurs en sa main, luy liura, disant, cecy sera la part que tu demandes, & t'en contente: dequoy Iean irrité, se resolut de se venger, & l'occist, Dieu le permettant ainsi, afin qu'Albert fut payé de pareille peine, qu'il auoit donné à son predecesseur. Cestuy qui l'occist fut secondé par vn Raoul de Warts, lequel estant pris, fut condamné par l'Empereur Henry à estre tiré à quatre cheuaux, d'autres dient qu'il fut trainé par vn cheual, & puis roüé ignominieusement pour auoir osé attenter de tuer le chef de l'Empire. Fut aussi suiuy par Waldric de Palme, lequel fut aussi puny par mort, & par confiscation de ses biens: & le troisiesme s'appelloit Gauthier Eschelhac, lequel fuyant la mort ignominieuse, se cacha au terroir de Wittemberg, où il fut l'espace de vingt cinq ans, vsant ses iours pauurement, & en habit de bouuier, mais recogneu à son trespas, fut enterré honnorablement, aussi n'auoit-il point mis la main sur Albert comme les autres, trop bien auoit-il consenty au massacre: Et quant à Iean autheur de ce forfaict, quelque temps apres se repentant de ce meurtre, fut vers le Pape Clement pour en estre absous, mais Clement (comme sage & equitable) respondit que c'estoit à l'Empereur & non à luy, de iuger vn

Punition de ceux qui deffierent les vaincus sans congé du Roy.

Clement 5. va tenir sa cour à Bourdeaux.

Quel l'estat pour lors d'Italie.

Croisade publiée par Clement 5.

Albert Empereur occis & par qui.

Punition des meurtriers d'Albert Emp.

Iean meurtrier de son oncle Albert rendu moyne.

meurtrier: & ainsi s'en allant à Pise, où lors estoit l'Empereur Henry septiesme, & requerant pardon, Henry le rendit moyne, auquel estat il passa le reste de sa vie, faisant penitence de ce patricide. Les Electeurs furent six moys auant que venir à conclurre l'election ny s'accorder en icelle, ainsi par le Meyer, mais celuy qui a faict le supplément de l'Abbé d'Vsperghen n'y met pas si long temps, veu qu'Albert fut occis apres Pasques, & il appert qu'il fut esleu au moys d'Aoust: mais quand bien ce que dict Meyer seroit vray sur ce propos, si est-ce que d'ailleurs il se trompe, disant que le Pape fut fort importuné par le Roy Philippe le Bel, & par son frere Charles Comte de Valois, afin qu'il le feit Empereur, & transferast aussi bien l'Empire en Gaule, qu'il auoit faict la Papauté: mais que le Pape fasché de l'ambition de ces Princes, escriuit aux Electeurs qu'ils se hastassent d'eslire vn qui fut Prince de Germanie. Ie sçay bien qu'Antonin alleguát la Chronique de Florence donne vne grande force aux parolles de Meyer qui la pris de ce Florentin, & que Carion suiuant le mesme Antonin est d'aduis semblable, disant que le Roy, & son frere taschoient de reduire l'Empire, ainsi que feit Charles le grand sous la main des Gaulois: & ainsi ils desmentent Meyer qui nie que Charles le Grand fut onc Gaulois, ains Germain, & par consequent que iamais les François ne tindrent l'Empire : & toutesfois le supplément de l'Abbé d'Vsperghen ne dict mot de ceste brigue Françoise, & moins de la forbe du Pape, pour tromper le Roy, & si n'aduance en rien que le Roy menast vne armée pour contraindre le Pape à donner à son frere la couronne de l'Empire. Mais soit que le Roy, & mõsieur de Valois ayent faicte ceste poursuitte, estoit-ce chose indigne d'vn Roy, ny dignité que la maison ne meritast bien, & mieux, puis qu'à icelle estoient paruenus de petits Comtes de Haspurg, & de Nansau, & de Holande, & en fin de Luxembourg iadis tous hommageables de la couronne de France ? Et veritablement ceux qui ont descouuert en cest endroict les ruses du Pape Clement, tant Antonin Archeuesque de Florence, que Meyer & Nanclere, se monstrent mal affectionnez à sa saincteté, pensans blasmer nostre Roy, d'autant qu'ils font voir là vne manifeste, & vituperable ingratitude de ce Pape. Lequel ayant receu tout ce qu'vn homme d'Eglise peut souhaiter de grandeur en ce monde, par le moyen du Roy, il fut le premier qui empescha que l'Empire ne fut reuny à la couronne Gauloise, enuiant l'honneur de sa mere, & la gloire de ceux qui auoient causé la sienne : Et certainement ie ne sçay si i'oseray dire ce mot, que noz Rois ont eu ceste suitte des ieux de la vicissitude mondaine, qu'on appelle à tort fortune, que ceux qu'ils ont le plus aydez & secourus seans au sainct siege de Rome, ont esté aussi les premiers qui leur ont faict, & donné des trauerses les plus poignantes, dequoy nous auons assez d'exemples domestiques, & receuz sous les regnes des Rois que nous auons veu flourir de nostre temps en ce Royaume. Quoy qu'il en soit, si Clement ioüa ce fauxbond au Roy Philippe, & à son frere, il le feit estant sollicité par le Cardinal d'Ostie, homme remuant, & qui estant Italien, n'aymoit l'aduancement François, quoy que corrompu par argent, il se fut laissé gaigner en l'election de Clement, ainsi que recite Antonin sus-allegué, & autres autheurs approuuez & croyables: & ce que forcé i'escris, non pour m'aigrir contre le Pape, mais contre semblable ingratitude. Et pour faire brief, soit que le Roy feit ceste poursuitte pour son frere, ou qu'elle soit supposée par les Allemans & Italiens au deshonneur du Pape, & non du Roy trompé par ceux en qui il se fioit, Henry Comte de Luxembourg, & fils de celuy Henry qui fut tué auec ses freres, ainsi que i'ay dict cy-dessus, homme sage, vaillant, vertueux, & bien aymé du Roy, & la posterité duquel a faict depuis de grands & segnalez seruices à la couronne de France : & par-ainsi se deçoit Meyer, disant que le Roy hayoit cest Henry, à cause qu'il estoit parent du Flamand, mais il se coupe la gorge de son propre couteau, veu qu'il sçait & escrit, que la mere de cest Empereur, estoit fille de Iean Comte de Henaut : & parainsi grand amy du Roy, à cause que le Hennuyer a esté sans cesse ennemy mortel du Flamand, pour la querelle meuë entre les enfans des deux licts de Marguerite Comtesse de Flandres, à sçauoir ceux d'Auesnes & de Dompierre: mais c'est trop s'arrester en vn lieu, & pour chose qui n'est de grande importance. Quoy qu'il en soit, Henry esleu par le commun accord des Electeurs, fut tout aussi tost confirmé par le Pape qui enuoya deux Cardinaux en Italie pour en aduertir chascun, & leur enioindre

Faute de Meyer és Annales de Flandres liu. 11. à la date du temps.

Antonin 3. partie. tiltre 21. cha. 1. 55. 5.

Carion en ses Chroniq. liu. 5.

Autre faute de Meyer.

Vassaux anciens de la maison de France faicts Empereurs.

Cardinal d'Ostie hõme corrõpu

Qui estoit ce Henry esleu Emp.

[illegible] estoit [illegible] ligue du Roy.

ioindre de luy obeir, comme aussi il accorda à l'Empereur celle confirmation qu'il demandoit, pourueu que dans deux ans il passast en Italie pour y appaiser les troubles & diuisions, & y exterminer les tyrans qui en causoient la ruine. Sur la fin de cest an vint vers le Roy à Paris Robert Comte de Flandres & surnommé de Bethune, amenant auec luy tous ses fils & freres, afin de traiter absoluemét de la paix, & reformer & modifier les articles de l'accord faict dernierement, ce que le Roy luy octroya, & dés lors le Comte commença à sentir le tort qu'il se faisoit & à toute la noblesse, de souffrir que les villes & magistrats d'icelle maniassent ainsi les affaires, & le conduisissent comme à baguette où il leur plaisoit, sans qu'il luy fut possible d'estre le maistre: à ceste cause il prit ligue & auec le Roy & auec la noblesse, & ceux qui estoient du party du Roy en Flandres, de se preualoir des factieux & de les faire condescendre à la paix telle qu'il l'auoit iurée & confirmée auec le Roy: or que c'est qui s'en ensuiuist nous le dirós au chapitre suyuant, & au commencement de l'autre année.

Sous quelle condition le Pape accorda la confirmation de l'Empereur Hëry.

Robert s'unit au Roy contre les communes de Flãdres.

Modification de la paix auec les Flamands faicte l'an mille trois cẽ cinq, & de ce qui se passa iusqu'à la celebration du Concile de Vienne.

CHAP. L.

CEVX qui auoient esté cause des reuoltes de Flandres, tel que Iean Brey le Boucher, & lors Cheualier, Pierre le Roy Tisserant, & auancé en pareille dignité, & Iean Heyne Tainturier & autres de marque & ranc si segnalé, aduertis de la ligue du Roy, du Comte & de la noblesse, voyans que la paix leur estoit preiudiciable, & que par l'execution d'icelle leurs vies estoient en danger, commencerent aussi à dresser des monopoles, & si les sages & prudés hommes des villes n'y eussent mis la main ils alloiét replanter la diuision plus ferme & sanglante que iamais. Ces sages hommes au commencement de l'an de nostre salut mille trois cens neuf, feirent tant que les bonnes villes s'accorderent à ce, que chascune choisiroit des hommes suffisans pour enuoyer vers le Roy, & le supplier d'auoir esgard à la misere du pays de Flandres, & ne souffrir que ceste diuision d'entre les nobles & le peuple allast plus auãt, veu que desia tout tendoit à la guerre, laquelle ils asseuroient que seroit plus cruelle & sanglante que n'auoit onc esté, eu esgard à la fureur du peuple, & la crainte que les premiers des mestiers auoient de leurs personnes si sa maiesté persistoit à la poursuite du bannissement de ceux de Bruges, tels qu'il plairroit à sa maiesté de nommer. Le Roy prenant sur cela le conseil des Pairs & Seigneurs, y assistant le Comte de Flandres, lequel s'accommodoit du tout à la volonté du Roy, non (peut estre) d'amitié qu'il luy portast, ains esperant de recouurer par ce moyen les villes de Doüay & de l'Isle, que le Roy auoit eu pour asseurance de l'accord: & en ce conseil comme il fut veu, & debatu sagement quels mal'heurs pourroient aduenir de ceste deffiance, & haine des villes auec la noblesse, le mauuais exemple qui s'ensuiuroit, & les grands troubles qui pouuoient en reüssir non seulement en Flandres, ains encore par tout le Royaume, au grand preiudice du Roy, des Princes, & de tous ceux qui estoient de l'estat de noblesse: il fut aussi conclud qu'on dissimuleroit pour quelque temps, & que petit à petit on adouciroit ceste fureur populaire, iusqu'à tant que les chefs des reuoltes fussent saisis, & qu'on eut, ou abatu les forteresses, ou bien enchassé ceux de la populace qui les tenoient, car sans ce moyen il estoit impossible de brider ces acariastres. Le Comte donc, & la noblesse de Flandres voyans que le Roy oyoit volontiers les remonstrances des villes, pousserent aussi à la roüe, afin que du tout il y condescendit, car ils voyoient bié que sans cela ils seroient en dáger, ou de perdre leur reuenu, ou de se ioindre à ces mutins & recommencer la guerre contre

L'an de grâce 1309.

Conspiration des mestiers en Flandres.

Deputez des villes de Flãdres vers le Roy.

Robert Cõte de Flandres suyt le Roy & la cause.

Articles de modificatiõ accordée aux Flamãds quels

leur souuerain. Par-ainsi fut accordé en faueur des Flamands, que le Roy pardonnoit à ceux de Bruges les forfaits, & felonnies par eux commises, tant és personnes de leur gouuerneur, que gentilshommes de sa suitte, qu'en mal parlant de sa majesté, & des Princes de la couronne. Que le Roy prenoit en sa protection & sauuegarde, le Cõte de Flãdres, sa femme & ses enfans pour les maintenir, & deffendre enuers tous, & cõtre tous, cõme bon Roy, & seigneur doibt faire à ses suiets & hõmes liges: octroyant que des vingt mille liures de rente, qu'il vouloit que luy fussent assignées sur le Comté de Retheil, les dix mille fussent rachaptées par eux, par & auec la somme de six vingt mille liures de forte monnoye, lors courante, & tout presentemẽt données, & payans les arrerages selon le decours du temps : & quant aux autres dix mille de rente qui restoient, leur donna deux ans de terme à luy assigner sur quelque seigneurie, de laquelle il peut sans destourbier iouyr, & en perceuoir le reuenu: & fut le terme limité au bout des deux ans, & aux festes de Pentecouste. Octroya aux Flamãds que les forts des villes mentionnez en la premiere paix ne seroient point abatus, ny les villes desmantelées pour ce coup, neantmoins se reserua-il la puissance de les faire demolir quand bon luy sembleroit, afin qu'il ne semblast se laisser lier, & diminuer son authorité Royale & souueraine: ioint qu'il ne voulut onc accorder, que le Chasteau, ou Citadelle de Bruges, tenue par les citoyens demourast debout, ains que sans delay elle fut mise à bas, car autrement il protesta de ne tenir rien de ce qu'il leur accordoit par la grace de ceste modification. Remit encor' & quicta aux Flamands par tout le pays de Flandres tous imposts, tailles, decimes, maletottes, & autres exactions leuées en son nom, sauf qu'és villes qu'il tenoit, à sçauoir de Douay, l'Isle, & Orchies, où il vouloit iouyr de sa prerogatiue, laissant le reste au Comte pour en vser sous sa iurisdiction comme au-parauant, & en recognoissant & la couronne & le Parlement de France. Et ainsi s'appaiserent pour lors les troubles de Flandres, les citoyens payans au Roy, pour le rachapt de la rente sur le Comté de Retheil, les six vingts mille liures que le Roy demandoit, mais quant aux arrerages ils ne voulurent y entendre, qui fut cause que le Roy les laissa & souffrit pour ce coup, que sans punition ils iouïssent de leur ancien priuilege de rebellion, & indomptée opiniastrise. Ce-pendãt le Pape Clement ayant esté sollicité par les agents du Roy, sur le procez contre le deffunct Boniface (ainsi en parle de Nangis) estant en Auignon, ville estant lors du domaine des Comtes de Prouence, assise sur le Rhosne, & appartenant au Roy Charles de Sicile, feit publier, & affiger par les carrefours dudict Auignon certaines lettres, & citatiõs par lesquelles il denonçoit à tous ceux qui voudroient dire, & mettre en auant quelque chose seruant pour ou contre le Pape Boniface huictiesme decedé, qu'il eut à venir en Auignon dedans la my-Caresme dudict an mille trois cens neuf : & en deffaut de ce, & si en ce terme prefix on ne se representoit, il estoit resolu, & protestoit de ne plus donner audience sur cest affaire: ains par ces mesmes lettres il imposoit silence à tout homme qui de là en auant en voudroit faire instance ny pour suitte: & estoit fait tout cecy pour clorre la bouche au Roy, afin que desormais il laissast ceste entreprise, & que luy ny les siens ne feissent voir à tout le monde au Concile general les abus commis par Boniface, & autres choses qui ne se doibuent point publier. Et d'autant que Guillaume de Nogareth, (que Meyer à tort faict mourir l'an mille trois cens sept) estoit estimé des premiers ennemys du deffunct Boniface, & des plus recommandez au Roy, & qui demandoit la condemnation dudict Boniface, pour estre absous à plein: il fut aussi cité à venir en Auignon personnellement, pour dire ce qu'il voudroit pour sa iustification, & il comparut bien accompaigné, & ayant auec luy le seigneur de Plaissac appellé Guillaume, vaillant, & sage Cheualier, & plusieurs autres, afin qu'on ne luy feit aucun tort, car il y auoit bon nombre de Cardinaux en Auignon, lesquels faicts, & auancez par Boniface, en aymoient aussi la memoire, & par consequẽt eussent presté quelque charité à Nogareth, s'y il ne fut venu assez fort pour leur faire teste. Deuant le Pape donc ce gentil'homme renouuella l'accusation contre Boniface, l'appellant heretique, & schismatique, & se soumettant à prouuer ce qu'il disoit par bons & suffisans tesmoings: & par-ainsi requeroit que ses os fussent bruslez & consommez, comme ceux d'vn heretique. A ses parolles s'opposerent les Cardinaux susdicts, & de la faction contraire, lesquels en lieu de iustifier

Clement retiré en Auignon faict publier citation pour Boniface 8.

Guillaume de Nogareth vient en Auignõ, & pourquoy.

Boniface

Boniface en monstrant son innocence, se mirent à blasmer Nogareth, & luy obiecter plusieurs crimes, & iusques à y enclorre ses predecesseurs: ce qui fut cause que le dessein du Pape n'eut aucun effect, & que Nogareth se retira, laissant les Cardinaux offensez de ce qu'à leur face il auoit descouuert la vie de son aduersaire. Les vents furēt si estranges & impetueux en ceste année, que les arbres estoient arrachez, & les bastimens les plus solides esbranslez, & d'autres ruez par terre au grand effroy de chascun, & les plus sages s'asseurans que cecy n'estoit sans presage de quelque malheur, mais les saisons estans departies, & à chascune donnée son inclination, ne faut s'estonner si la fin de l'Automne, & la fin de l'hiuer sont venteuses, ny l'accompter à presage, puis que ce sont choses naturelles, aussi bien que l'Eclipse de Soleil aduenu celle mesme année, à laquelle on r'apporte la prise de Rhodes, du siege de laquelle nous auons faict mention cy dessus. Ce fut en ce temps & saison, & sous l'Empire d'Albert d'Austriche; que le regne de l'Antechrist commença de dresser ses cornes sous le nom Turquesque: ceste maudicte nation se fortifiant par la genealogie commencée de ces Othomans, qui depuis ont estonné tout l'vniuers, & la seulle memoire desquels est encor' à present effroyable aux Chrestiēs, & redoubtée de tous les plus puissans Princes de la terre. I'ay dict cy-dessus quelle a esté l'origine des Turcs, & de quel pays ils sont issus, & comme premierement ils passerent en la petite Asie, leur succez en Palestine, & les guerres qu'ils y ont eu contre les Occidentaux: reste à voir quels ont esté leurs Princes depuis, & d'où les Sultans de Turquie ont pris origine: ce que ie diray en peu de mots, ayant parlé assez amplement de cecy, & en nostre histoire vniuerselle, & en nostre grand œuure Cosmographique, afin de marquer seulement la saison, & de monstrer ce qui est aduenu de plus segnalé durant quel que ce soit de noz Rois de France. Nous auons (dis-je) recueilly des bons autheurs la venue des Turcs, les courses de Trangolipix, les conquestes de ses nepueux Cucumath en Arabie, & d'Asan en la Medie, & comme ils conquirent tout iusqu'au Propontide, & comme Solyman fut du tout accablé par les nostres en Asie, & chassé ainsi villainement dedans les cachots du mont Taurus. Or en ce temps que i'ay dict qu'Albert tenoit l'Empire, fut recogneu pour grand Capitaine & conducteur des Turcs Othoman fils d'Orthugul, chef de la race des Ogusiés & icelle illustre, quoy que non guere riche: lequel entré en ligue auec les autres Capitaines de sa nation, & ayans dompté plusieurs Prouinces d'Asie suiectes à l'Empire Grec, en feirent en fin entr'eux ce partage qui s'ensuit. Caraman eut pour soy la Phrygie de terre ferme auec la Calicie & Philadelphie, lequel pays depuis en ça, à cause de luy a porté & porte le nom de Caramanie: le second appellé Sarcan (car ils estoient sept en nombre) eut l'Ionie Asiatique, laquelle encore à present porte le nom de Sarcun de la memoire de ce Prince, les Turcs Othomanistes ayās biē chassé le nom de ceux qu'ils ruinerēt sans laisser vn seul de leur sang en vie: le troisiesme appellé Calami, & son fils Carasi eurent la Lydie iusques à la Mysie, qui est le Royaume dict Aldinelli: mais la Bithynie, & terres regardans le mont Olympe, qui est le vray pays Turquesque à present, escheut en partage à Othoman fils d'Orthugul, & le plus sage & subtil de tous ces Capitaines: la Paphlagonie vint au sort des enfans d'Amurath: & Cermian commanda sur le pays de Cogny, ou Iconie. Othoman ayant fortifié son estat, & le premier des siens dressé vne trouppe d'hommes vaillans pour sa garde, feit aussi de grandes conquestes sur les Chrestiens, & en fin s'attacha aux siens mesmes, & ruina ses compaignons chefs des Prouinces, les terres & suiets desquels il s'appropria, sauf de Caraman, qui tint long temps sa seigneurie, & ses enfans apres luy, & iusqu'à ce que la race de cest Othoman les ruina, ainsi qu'auōs dict ailleurs, & pourrons dire cy apres en passant s'il aduient que la matiere s'y presente. Ainsi vous ayant dict l'origine de ces tyrans, qui ruinent à present toute l'Europe, & de quel commencement ils ont aggrandy leurs forces, nous passerons aussi outre, esperans que s'il est besoing, nous ne laisserons ces Rois Barbares en arriere, eu esgard à ce que sans eux nous ne pouuons parfaictement effigier nostre histoire, si nous ne voulons oublier partie des couleurs qui y sont les plus requises & necessaires. Au reste, cest an de mille trois cens neuf, donna fin à la vie de Charles second Roy de Naples, qui deceda au moys de May à Naples l'an soixantiesme, & plus de son aage, & de son regne le vingt & quatriesme:

Grands & impetueux vents l'an 1309.

En quel temps commença la monarchie des Turcs.

Partage faict entre les Capitaines Turcs.

Othoman vsurpe les terres de ses amys.

Trespas du Roy Charles de Naples.

le corps duquel ayant esté enterré en l'Eglise de sainct Dominique à Naples, fut depuis porté à Arles en Prouence, en l'Eglise de nostre Dame de Nazareth. Ce Prince fut en son temps homme fort respecté pour sa courtoisie, & liberalité, plaisant, & ioyeux, iuste, & equitable, excellent à manier les affaires en temps de paix, & qui prenoit plaisir à faire iustice, mais ne fut onc heureux en guerre, comme aussi il n'estoit point versé en l'art militaire: en somme n'y a autheur qui ne louë sa vie, sauf d'vne chose, qu'estant sur ses vieux iours, il s'adonna aux plaisirs de la chair, qu'il auoit mesprisez en sa ieunesse, ou plustost n'ayant eu le loisir de s'y adonner alors, tant pour sa prison, que pour les grands & ordinaires affaires, qui ne luy souffroient de penser à prendre ses aises. Il embelit ses Royaume, & seigneuries de beaux edifices, tant prophanes que sacrez, & allegea les subsides imposez au peuple, tant de Naples que de Prouence, aymoit les hommes segnalez, soit au faict militaire, ou en la cognoissance des choses, & fut pere d'vn grand nombre d'enfans, desquels auons parlé cy dessus, & par-ainsi ne faut si souuent repeter vne mesme chose. Sa mort causa contention entre ses hoirs, veu que Carlobert fils de Charles Martel Roy d'Hongrie, & de Clemence fille de l'Empereur Raoul d'Austriche, querella le Royaume de Naples contre Robert fils puisné du Roy Charles, & frere de Charles Martel, & par consequent oncle de ce Carlobert Roy d'Hongrie, l'Hongre estant fils de l'aisné, & par-ainsi se disant le vray heritier de la couronne Napolitaine. Robert se voyant nommé Roy par son pere, par le decez de Charles Martel Roy d'Hongrie son aisné, quoy qu'il y eut des enfans dudict Martel, s'en alla soudain en Auignon vers le Pape, pour estre inuesty du Royaume: deuant la saincteté duquel fut disputé par les plus sçauans Iurisconsultes, & Docteurs en loix d'alors, à sçauoir qui debuoit plustost succeder és fiefs, & Royaumes simplement donnez, & qui ne sont de longue & hereditaire succession, ou le fils, ou le frere du Roy deffunct: & bien que plusieurs choses fussent là debatues pour & contre, si est-ce qu'en fin le Pape, seigneur du fief, & auquel en appartenoit l'inuestiture, iugea en faueur de Robert, tant à cause de la sagesse de Robert, qui fut des plus accomplis Princes de son temps, & lequel on esgalloit à vn second Salomon, ioint que le Pape disoit, qu'il debuoit suffire à Carlobert d'estre Roy d'Hongrie: de sorte que bien qu'il y eut quelque debat pour la succession, si ne fut il de longue durée, mais le temps aduenir en produit les fruicts que nous verrons au discours continué de l'histoire. L'an de nostre salut mille trois cés dix, se passa sans guere grands faicts en ce Royaume, sauf les mariages de monsieur Louys de Clermont qui fut le premier Duc de Bourbon auec la sœur du Comte Iean de Henaut: & de monsieur Iean de Clermont, frere de ce Louys auec la Comtesse de Soissons, desquels ie ne diray autre cas, me suffisant de marquer le temps de leurs mariages, veu que cy-dessus i'ay discouru de leurs genealogies, alliances, & enfans qui en sont descendus iusqu'à present. Ce fut en celle saison que plusieurs poussez d'vn zele indiscret, de conquerir la terre saincte, se croiserent en France, Picardie, Flandres, Brabant, Angleterre, & Allemaigne, & s'acheminerent vers le Pape en Auignon pour estre authorisez de sa saincteté, & par le sainct Consistoire des Cardinaux, & pour auoir subuention à faire ce voyage: mais iceux n'ayans aucun chef de marque, ny des moyens pour faire la guerre, (car sans cela ne falloit il pas se mettre en campaigne) le Pape ne voulut leur accorder licence, & ainsi chascun se retira en sa maison. Et en France estans faicts plusieurs Synodes, ou Conciles Prouinciaux en diuers endroicts contre les Templiers, on ne voyoit aussi autre cas que bruslemens, & deffaictes de ces miserables croisez par toute la Frãce. La noblesse de laquelle estant lors oisifue, pour iouyr de paix de toutes parts plusieurs d'icelle furent en Flandres au secours de Robert Comte de Flandres les vns, les autres de Guillaume Comte de Henaut & Holande, qui estoient en guerre pour le pays de Zelande, & pour vuider les differens de si long temps commencez entre ceux d'Auesnes & de Henaut: & vindrent pour le Flamand Louys Comte de Neuers, & Robert son frere tous deux ses enfans qui suiuoient la cour de France: Raoul de Neelle que Meyer (à tort) appelle Guillaume, car Raoul Connestable qui mourut à Courtray n'eut fils que cestuy-cy, qui me faict penser qu'il y faut lyre Guillaume Comte de Iuilliers, veu qu'il dict que cestuy estoit nepueu de Robert fils de sa sœur, ce qui se r'apporte bien audict Guillaume: comme aussi y vint le seigneur de Fiennes fils

Quelle la vie de Charles 2. Roy de Naples.

Contention pour la couronne de Naples.

Robert Duc de Calabre Roy de Naples.

Arrest du Pape en faueur de Robert. L'an 1310.

Croisez sans conducteurs pour aller en Asie.

Guerre en Zelãde, & par qui.

fils de l'autre sœur du Flamand,& grand nombre de noblesse du pays Picard, parmy laquelle se feirent cognoistre les seigneurs de Ponches, Boufflers, Bormicule, Crauecœur, Creki, & autres. Et le Hennuyer fut secouru par son beau-frere le Comte de Clermont Louys, seigneur & depuis Duc de Bourbon : mais le conseil du Hennuyer ne trouua point bon qu'il combatit contre le Flamand, & pour ce furent employez plusieurs sages Cheualiers tant d'vne que d'autre-part, & le Roy y entre-posant son authorité, de sorte qu'en fin la paix fut faicte sous conditions fort auantageuses au Flamand, qui furent telles, que les Isles de Zelande seroient de là en auant sous la foy, & hommage du Comte de Flandres, & de ses successeurs ; mais que ce-pendant le Hennuyer tenu d'assigner autant de reuenu que valoient ces Isles annuellement à Guillaume frere de Robert:& qu'il renonceroit à tout droict, qu'il se disoit auoir en la terre des quatre offices:& restabliroit en leurs biens, offices, & dignitez, ceux d'entre les Zelandois qui durant ceste guerre s'estoient tenus du costé des Flamands, & rendroit aux heritiers des morts, tout ce qui auroit esté confisqué de leur heritage. Et de tout cecy furent donnez ostages par le Hennuyer, qui feit hommage au Flamãd du pays Zelandois, chascun se retirant en sa maison auec ioye, car on craignoit que ceste guerre ne durast,& ne causast quelque mal'heur à toute la Gaule Belgique, remuant pour ceste querelle. Mourut en celle saison Robert Duc de Bourgoigne, laissant trois fils qu'il auoit eu d'Agnez de France, fille du Roy sainct Louys, à sçauoir Hugues, Eude,& Robert: Hugues l'aisné, eut le Duché: Robert ayant espousé Ieanne fille de Guillaume de Chalon Côte d'Auxerre, & de Tonnerre,& d'Eleonor de Sauoye, eut aussi le Comté de Tonnerre, à cecy accordant Iean frere de ceste Ieanne espouse du Prince Bourguignon. Et le Comte de Sauoye fut en cest an institué Prince de l'Empire par l'Empereur Henry de Luxembourg, qui passant par le pays Sauoisien pour aller en Italie y receuoir la couronne, fut honnoré par le Comte, & receu magnifiquement par toutes ses villes: ioint que le Sauoisien auoit espousé la sœur de cest Empereur, ainsi que dict Meyer, mais Paradin ne luy donne point ceste alliance, trop bien dict-il que cest Amé espousa en secondes nopces la fille du Duc de Brabát, la sœur de laquelle estoit femme de l'Empereur, & ainsi ils estoient beaux-freres, ou freres d'alliance,& non pas que Amé eut à femme la sœur de Henry. Lequel passa en Italie suiuy de plusieurs grands Princes la plus-part Gaulois, comme aussi il estoit de la Gaule Belgique, entre lesquels furent Leopold Duc d'Austriche, Raoul Duc de Bauiere, les Euesques de Treues, Liege, Basle, & Trente, les Comtes Valeran de Luxembourg frere de l'Empereur, Amé de Sauoye, Iean, Henry, & Guy freres du Comte de Flandres, Guy Comte de Vienne, Regnaud Comte de Gueldres, & le Comte de Forests, & toutesfois en l'histoire de Beaujeu, ie ne trouue point qu'aucun de ceste maison de Beaujeu, qui desia tenoit le pays de Forests, fut à la suitte de l'Empereur passant en Italie: neantmoins Meyer ne le dict sans cause, veu qu'il met iceux de ceste famille parens de ceux de Luxembourg,& propose en outre que tous les parés & amys de Henry, sauf le Flamand, furent à ce sien voyage. De tous ces Princes & seigneurs n'y en a que les Ducs d'Austriche & de Bauiere, qui ne soient Gaulois, comme l'Empereur l'estoit, puis que tout ce qui est deça le Rhin, est de la contribution de la Gaule:& pour ceste occasion ie parle de luy vn peu plus au long, ioint que depuis les siens ont esté & grands amys,& loyaux à la couronne de France, comme encor' la race qui est issue de ceste souche, vit,& continue en la deuotion, & seruice des Rois de France: Henry donc passa en Italie, est receu à Milan, d'où il chassa les Turrians, & y remit les Viscontes desquels Matthieu estoit le chef, qu'il feit son Lieutenant à Milan, laissant neátmoins le Duc d'Austriche auec quelques forces au Milanois pour faire teste à Guy Turrian chassé de Milan, qui auoit ligue auec les Bressans, Pauesans & Placentins : car le reste des Italiens fournirent argent assez de bon cœur, & largement à Henry pour faire son entreprise. Il receut la courõne de fer (suiuant la coustume) à Milan le iour des Rois, ce que depuis Federic second nul Empereur auoit faict, ains s'estoient tous deportez de passer en Italie, tant pour voir la ialousie & defiance qui estoit entre le sainct siege & l'Empire, que pour les menées des seigneurs & villes du pays,& qu'vn Empereur n'y pouuoit passer sans y mener vne grande armée, veu que dés aussi tost il fauorisoit vne partie, il se voyoit les forces de l'autre sur

Accord entre les Cõtes de Henaut, & de Flãdres.

Trespas de Robert Duc de Bourgoigne.

Alliance entre l'Empereur Henry 7. & Amé Côte de Sauoye.

Princes allans auec Henry en Italie.

Turrians chassez de Milan par Henry. Bernardin Corie partie 1. de l'hist. de Milan.

Henry couronné à Milan.

Vsurpatiõs en Italie sur l'Empire.

les bras: & que lors qu'il se fioit le plus estre en repos, on luy dõnoit de noueaux affaires. Aussi estoit lors l'Italie si pleine de factions que merueilles, & auec cela presque toutes les villes ayant secoüé le ioug de l'obeissance deuë à l'Empire où se maintenoient en leur liberté ainsi que faisoient Genes, Pise, Lucques, Florence & Sienne, car quant à Venise elle y estoit dés le commencement de sa fondation, où elles estoient accablées sous la puissance d'aucuns Seigneurs qui leur commandoient, ainsi que faisoient les Scaligers à Veronne, à Mantouë les Passerins, les Carraces à Padouë, les Malestestes à Rimini, & depuis les Baillions à Perouse, & les Turrians & Vicomtes s'entrequerellans l'estat de Milan: à Ferrare estans les Seigneurs d'Est, ores seigneurians, & tãtost dechassez selon que venoit à la fantasie des Papes, à cause que ces Seigneurs sont liges du sainct siege, pour estre le Ferrarois de l'anciẽ patrimoine de sainct Pierre, aussi bien que le Duché d'Vrbin: & en somme depuis que l'Empire sortit de la main des Frãçois, l'Italie ne sentit onc que diuisions, factions & querelles. Grands empeschemens furent donnez à cest Empereur auant qu'il peut estre couronné à Rome, aucuns disans que cela se faisoit par les menées du Pape, à ce ayant intelligẽce le Roy Philippe le Bel, mais ils en parlent si froidement que ie voy bien que le transport, & non la verité leur fait tenir ce langage, veu que le Pape estoit celuy qui pour faire dompter les tyrans d'Italie auoit prié l'Empereur de faire ce voyage, & le Roy auoit souffert que la pluspart de ses suiets faisoient compaignie à Henry, & ainsi falloit que l'empeschement luy vint d'vn autre costé. Et de fait, s'ils auoient leu Leonard Aretin en son histoire Florentine, & Antonin Archeuesque de Florence, ils trouueroient aussi que cest empeschement vint de la par des Florentins irritez de ce que l'Empereur Henry à la sollicitation des Foruscits & bannys de leur cité, vouloit dompter leur ville, & y remettre ces bannys, & causer la combustion & ruine de leur republique: & que le Roy Robert de Naples, amy des Florentins pour l'ancienne alliãce de ceste republique auec la maison des Rois Napolitains issus du sang François, & pour estre de la faction des Guelphes ennemys du party Gibelin & Imperialiste, se mit aussi de la partie, & se declairant contre Henry en faueur des Florentins, causa ce delay du couronnement d'iceluy, & non le Roy Philippe le Bel, ny le Pape. Encore laisseroient ils ceste opinion, s'ils lysoient ce que tesmoigne Pandolphe Collenuce en son histoire de Naples, lors qu'il dit que les Florentins craignans la ruine de leur estat, à cause de la venue de l'Empereur Henry en Italie, furent confortez par le Roy Robert, qui venoit de prendre possession, apres le trespas de son pere, du Comté de Prouence, lequel leur promit secours: & pour ce faire assembla tous les Guelphes de Toscane & Lombardie, & les departit en garnison, afin de deffendre ceux de leur party, & de donner secours aux villes de Bologne, Ferrare & Florence s'il en estoit besoing. D'où s'ensuiuit depuis que Henry confisqua le Royaume de Naples, à cause que Robert ne voulut comparoir deuant luy à Pise comme deuant son souuerain, quoy que Robert eut enuoyé Iean Prince de la Morée son frere à Rome lors que Henry y fut couronné: & luy suscita vn puissant ennemy, à sçauoir Federic Roy de Sicile, qui l'assaillit du costé de Calabre, ce qui fut cause que Robert ne peut depuis venir au secours des Florentins estans assiegez par l'Empereur Hẽry, d'où depuis il leua le siege sans y rien prouffiter. Auant lequel siege, il fut à Rome & là se feit couronner magnifiquement le iour de sainct Pierre & de sainct Paul en l'Eglise sainct Iean de Latran, à cause qu'il ne peut l'estre en celle de sainct Pierre, y obstans ceux de la famille des Vrsins, Guelphes, & liguez auec le Roy de Naples & la seigneurie de Florence: laquelle il fut assieger, & attendoit en Toscane Iean de Luxembourg son fils, Roy de Boësme ja couronné, pour auoir espousé l'heritiere de ceste couronne, & l'Imperatrix son espouse qui menoit sa fille, laquelle il pretendoit donner en mariage au fils de Federic Roy de Sicile. En somme ce bon & religieux Prince Henry de Luxembourg (afin qu'il ne me faille cy apres faire tant de redittes & repetitions) estant à vn lieu appellé Bonconuent à six mille de Siẽne: comme le iour de l'Assomptiõ de la vierge Marie mere de nostre Sauueur, il receut le sainct Sacrement du precieux corps de Iesus-Christ, il fut empoisonné par vn moyne (qu'on dit auoir esté de l'ordre des freres Prescheurs, & Guelphe de faction, & corrompu par les Florentins, Sienois & Lucquois) en luy donnant à receuoir la saincte Hostie. Et ainsi prit fin ce sage & catholique Empereur par la trahison d'vn apostat, & auec vne façon de mort la plus detestable

Seigneurs auancez en Italie.

C'est Meyer liu. 11. des Annales de Flãdres qui se dispense ainsi en discours.

Leonard Aretin liu. 4. de l'hist. Florentine. Aretin partie 3. tiltre 21. cha. 2. §. 4.

Collenuce hist. de Naples liur. 5.

Animosité de Henry cõtre le Roy Robert.

Henry couronné à Rome.

Henry empoisonné en receuant le corps de nostre seigneur.

testable qu'homme sçauroit imaginer,& par laquelle ce faux religieux se declaira vn vray Antechrist,abusant des sacremens,& sous la vraye vie des ames, cachant le poison pour faire mourir vn des plus accomplis Princes qui eussent, il y auoit lõg temps, tenu l'Empire. Ie vous ay faict ceste digression vn peu (peut estre) trop longue, tant pour la gloire de ce Prince issu de Gaule, & qui a laissé vne honnorable famille en Gaule,aumoins des seigneurs issus de son sang,& descendus de Valeran son frere, & pour effacer celle opinion que Meyer met en auant que nostre Roy Philippe le Bel, donnoit destourbier à son couronnement, veu que pas vn des Italiens ne dict le semblable, tous en r'apportans l'occasion (comme i'ay dict) aux Florentins, & au Roy de Naples: que si le Pape y tenoit la main, ie n'en sçay rien, quoy qu'il y ayt de la verisimilitude, veu que Henry embrassoit la cause des Gibelins, ou pour mieux dire, se faschant de voir ces partialitez en Italie, desiroit aussi de reünir les volontez de chascun, & oster ces mots sanglans de Guelphes,& Gibelins, que l'ambition auoit introduits: & la volonté duquel les malings interpretans mal donnoient à entendre au Pape, qu'il vouloit faire comme Federic second,& se rendre seigneur d'Italie: mais de fourrer là nostre Roy n'y a propos: veu que celuy mesme qui l'y met, le faict aussi ennemy du Pape, qui est vne absurde contrarieté en son histoire. Au reste, qu'on ne trouue estrange si i'ay anticipé sur la vie,& mort de cest Empereur, comme ainsi soit qu'il deceda l'an cinquiesme de son Empire, & de nostre salut mille trois cens treize, veu que ie l'ay faict (ainsi que dict est) afin qu'il ne me faille si souuent rompre l'ordre de mon discours, ioint que son histoire ne faisoit guere pour la nostre, sauf en ce qu'il m'a esté force de respondre à ceux qui à tout propos se ruent sur la sacrée memoire de nostre Roy Philippe le Bel, lequel alors auoit affaire contre les Lyonnois,& enuoya pour les dompter monsieur Louys Hutin son fils aisné, Roy de Nauarre, accompaigné de messieurs ses freres Philippe & Charles,& grand nombre de noblesse & de fanterie: & la cause de ceste guerre proceda de l'orgueil de l'Archeuesque de Lyon, lors seigneur de la ville,& qui s'en disoit estre souuerain, lequel ayant mal parlé du Roy, & de ses enfans,& autres Princes, non content de ceste premiere faute, y adiousta la seconde, & feit mutiner le peuple, si bien que prenant les armes, il se rua sur le bourg de sainct Iust, où le Roy auoit sa garnison, ce qui monstre assez qu'il auoit & seigneurie, & authorité de souuerain sur ceste ville,& leql bourg fut ruiné,& mis à bas par ceste multitude. Pour faire court la fureur du peuple se refroidit, voyant le camp Royal deuãt ses murs,& l'Archeuesque perdit cœur, cognoissant combien foible luy estoit le support des citoyens ja estonnez,& ainsi fallut il qu'il accordast, & se soumist à la volonté du Roy, à cecy estant intercesseur & moyenneur, & le Pape,& le Cõte de Sauoye. Mais qui voudra estre amplement informé des causes de ceste guerre, & des droicts tant de l'Eglise de Lyon sur la ville, que du Roy, & sur l'vn & sur l'autre, qu'il lise l'histoire de Sauoye faicte par le seigneur Guillaume Paradin,& il y trouuera dequoy se contenter: ioint que cy apres i'espere en dire quelque cas venant à propos de certaine transaction passée entre le Roy & l'Archeuesque, l'an mille trois cens onze, par laquelle fut mis fin à tout differend & querelle.

Qui mouuoit le Pape à n'aymer Hẽry.

Louys Hutin Roy de Nauarre arme cõtre l'Archeuesque de Lyon.

Lyonnois domptez par Hutin.

Paradin aux Annales de Sauoye, liure 2. chap. 18.

Du Concile general celebré à Vienne en Dauphiné, choses y ordonnées, & autres cas aduenus en Gaule.

CHAP. LI.

CLEMENT cinquiesme du nom voyant approcher le temps du Concile general publié à Vienne, obuia sagement à la poursuitte que pourroient faire les agents du Roy sur le faict du deffunct Boniface, d'autant qu'il publia lettres & Bulle cõtenans l'innocẽce du Roy, tant par la capture & emprisonnement du susdict Pape, que des Cardinaux,& du pillage des thesors de l'Eglise, à cecy consentans, & accordans les peres Cardinaux: de sorte que toutes procedures, enquestes, sentences, soupçons,& tesmoignages, faicts & dicts, & soupçonnez contre le

Publicatiõ de l'innocẽce du Roy Philippe, sur l'emprisonnement du pape Boniface.

Roy, furent deslors cassez & anulez, & les registres bruslez, & ordonné que si à l'aduenir aucũ renouuellast riẽ de tout cecy au preiudice de la memoire de ce Roy, ny de ses hoirs, la poursuitte en seroit vaine & de nul effect: commandé en outre à tous les officiers, copistes, & autres suiets à la chambre Apostolique, ayans escritures, instru-ctions, ou lettres publiques, contenans rien de ce que dessus, qu'ils les eussent à brusler, casser, briser & rompre dedans quatre moys: & là où il y en auroit qui n'obeiroiẽt à ceste mission du S. siege, qu'il fut deslors, & de droict excommunié, & de laquelle censure il ne peut estre absous qu'à l'article de sa mort, & par la seulle authorité du Pape. Le Roy aussi (sollicité par le Pape) voyant combien estoit & scandaleuse, & de mauuais exemple la poursuitte de l'information du deffunct Boniface, & ne voulant guerroyer sous le nom d'iceluy le S. siege, auquel il auoit presidé, quicta toute ceste querelle, & s'en rapporta pour luy, & les siens au iugemẽt & bonne volonté du sainct siege: lequel en recognoissance de ceste finale sumission, deslia lors tant en general qu'en particulier, tant le Roy que ses suiets mediatement, & immediatement (sauf Guillaume de Nogareth, & autres compris au procez de la capture de Boniface) de toute censure, interdict, & sentence d'excommunication interiectée par Boniface, & les reünissant au corps & communion de l'Eglise, comme bons & loyaux enfans d'icelle. Mais craignãs que Guillaume de Nogareth supporté en cour, ne rompit tout ce repos, se voyant forclos de l'absolution, on luy feit aussi grace, & fut absous auec Regnaud de Supin, & autres dix gentilshommes qui estoient auec luy quand il prit le Pape Boniface, mais auec telle condition, (à cause qu'il y auoit preuue euidente du faict) qu'il iroit seruir Dieu auec suitte d'hommes, armes, & cheuaux au premier voyage, que les Chrestiens feroient en la terre saincte, là où il demoureroit à iamais si ce n'est que le Pape, ou ses successeurs le dispensassent de s'en reuenir en France. Et attendant, ce voyage luy fut enioint de faire certains pelerinages pour penitence de son forfaict, & ainsi il fut rendu sans coulpe, & comme innocent du crime sus-allegué, pourueu toutesfois que sans faillir il accomplit les susdictes penitences, ou luy decedant, donnast charge à ses hoirs de les accomplir deuotement. Ce mesme Pape en ce mesme temps permit aux citoyens & escoliers estudians à Orleans (où dés long tẽps il y auoit desia frequence de gens de sçauoir, & escoles publiques, ainsi qu'auons veu du temps de sainct Louys, & plustost) d'auoir droict, & priuilege d'vniuersité, & de faire des docteurs en toutes facultez: neantmoins en ces Bulles y auoit vne restrictiõ qui modifioit ceste grace, à sçauoir si c'estoit le bon plaisir, & s'il consentoit à ceste sienne ordonnance. Le Roy, soit qu'il se faschast que sans son congé, & sans l'en prier premierement, on eut poursuiuy ce priuilege, ou qu'il ne voulut que Paris fut interessé en cest establissement, deffendit aux Orleanois de passer outre, ce qui fut cause que les escoliers se retirerent, & ainsi les escoles furent desbauchées: neantmoins au bout d'vn an le Roy se r'aduisant, & prenant plaisir à l'ornement de son Royaume par tant d'hommes doctes qui y venoient de iour à autre pour estre lyseurs, & professeurs en ces vniuersitez, leur accorda de iouyr de la grace & octroy faict par le Pape, lequel auoit d'autres-fois esté escolier à Orleãs, & auec ce, leur dõna de beaux priuileges: & c'est ainsi que parle Guillaume de Nangis en sa Chronique, monstrant par là comme Orleans est vne des plus anciennes vniuersitez de ce Royaume: i'entens quant aux octrois de donner degré, veu que pour l'esgard des estudes, c'est sans faillir des plus anciennes, bien que & Autun en Bourgoigne, & Marseille en Prouence, & Bourdeaux, & Poictiers en Aquitaine, la deuancent, suiuant que nous pouuons recueillir des bons liures, & anciẽnes histoires tant des nostres que des Romains, surquoy n'est icy le lieu de discourir. En cest endroict Meyer, qu'on dict estre si diligent recercheur (comme pour vray il l'est) oublie vn cas non à mespriser, que i'ay tiré du supplément de Nangis, à sçauoir qu'en cest an de nostre salut mille trois cens onze, s'esmeurent des troubles en Flandres, & pour ce qu'on soupçonnoit le Comte Robert d'en estre cause, il fut adiourné à comparoistre en Parlement, où il vint, asseuré de son innocence pour se purger du soupçon, & amena auec luy Louys Comte de Neuers, & de Rethel de par sa femme, lequel fut trouué auoir esté cause de ceste conspiration, à ceste cause fut-il mis en prison à Moret premierement, & puis à Paris: mais se doubtant (tant le ver de la conscience le mordoit) de sa vie, il trouua moyen d'eschapper & de s'enfuyr:

Guillaume de Nogareth forclos de l'absolution.

Condition par laquelle Nogareth fut absous.

Establissement de l'vniuersité d'Orleãs

Octroy fait par le Roy aux Orleãnois des priuileges de l'vniuersité.

L'an 1311.

Troubles en Flãdres.

Louys Cõte de Neuers faict prisonnier, & pourquoy.

s'enfuyr: ce qui fut l'occasion que par le iugement, & arrest de la cour de Parlement des Pairs de France, le Roy seant en son lict de iustice, il fut declairé rebelle, & ses biés confisquez, & ensemble dict inhabile de succeder à son pere, comme aussi il ne feit, ains vint Louys son fils à ceste succession, lequel eut aussi du Roy les Comtez de Rethel & de Neuers. Meyer Annaliste Flamand, mettant en oubly (comme dict est) cest emprisonnement de Louys Comte de Neuers, & le iugement des Pairs contre sa felonnie, dict qu'en cest an le Comte Robert de Flandres surnommé de Bethune, ayant engagé pour dix milles liures de rente annuelle, les villes de Doüay, & Orchies au Roy, s'en retenant la puissance de les rachepter, renonça lors à ce droict de rachapt par les menées & sollicitations d'Enguerrand de Marigny Cheualier, & Comte de Longueuille par vsufruit, & surintendant aux finances: en somme celuy qui manioit le Roy à sa volonté, & disposoit des affaires plus que tous les Princes du sang, & seigneurs du Royaume: lequel promit au Comte Flamand qu'il luy feroit rendre sans qu'il fut desormais obligé à payer rente quelconque: & ainsi (dict Meyer) que le Roy auoit pour engagement fut conuerty en possession proprietaire, & dequoy ont iouy l'espace de cinquante ans, & d'auantage, & iusqu'à ce qu'il fallut rendre ces villes au Flamand pour l'empescher de s'allier à l'Anglois, lors que les affaires de Fráce estoiét esbranslez pour la guerre Angloise: Or blasme Meyer, le susdict de Marigny, & l'accuse de pariure, & desloyauté pour ceste sienne pratique auec le Comte Robert, & dict que cela fut cause que depuis il fut deffaict ignominieusement au gibet: mais s'il est vray nous le verrons cy apres, où il nous faudra parler de cest Enguerrand, de sa fin, & des causes d'icelle. Ce-pendant le Pape Clement assemblant les Prelats à Vienne en cest an, où assisterent cent quatorze Euesques, & infinis autres Prelats, & les Procureurs des absens auec amples charges, commença ouurir le sainct Concile, le premier iour d'Octobre, & commanda le ieusne pour trois iours, afin que chascun se preparast par ce moyen, & disposast son ame à ne rien penser, ou dire, qui ne redondast à la gloire de Dieu, & salut des consciences de tous les Chrestiens. La premiere cession fut le seiziesme d'Octobre, iour des Octaues de sainct Denys, où le Pape proposa les causes pour lesquelles ceste saincte assemblée auoit esté faicte, à sçauoir pour l'enormité des crimes des Templiers, pour le recouurement de la terre Saincte, & afin de reformer l'estat de l'Eglise, & y abolir toutes les erreurs & heresies y introduictes par la paresse, & conniuence des pasteurs, & ministres d'icelle. Or les premiers poincts y traictez furent sur le faict de la foy, la profession publique fut proposée selon la forme ancienne de l'Eglise tenue, & confessée de cœur & de bouche, par tous les peres és quatre Conciles generaux les premiers receus, & authorisez par l'Eglise, comme les quatre Colonnes d'icelle. Puis condemné l'erreur de ceux qui dient & maintiennent temerairement, ou qui reuocquent en doubte que la substance de l'ame raisonnable, ou intellectuelle n'est vrayement, & parfaictement la forme du corps humain, & cecy par foy, & essenciellement: comme aussi fut estably qu'au sainct Baptesme la coulpe est remise, & la grace conferée par la vertu de ce sacremét, aux petits enfans, & à ceux qui la reçoiuent, estans desia en grand aage. L'erreur aussi de Doulcin, & de sa garce Marguerite y fut condamné comme abhominable, pour estre tel que les resueries des Anabaptistes de nostre temps: d'autant qu'ils maintenoient la communauté de toutes choses, voire & des femmes mesmes, faisans, & ordonnans qu'hommes se tinssent ensemble pesle-mesle, & abusassent de leurs appetits indifferemment sans nulle difference, ou esgard du lien de mariage, ainsi que depuis en ont vsé les Adamites. Disoient en outre, que le Chrestien ne doibt rien auoir qui luy soit propre, puis que Iesus-Christ & les Apostres en ont monstré l'exemple: & qu'il n'est bon ny salutaire au Chrestien de se mesler de manier les affaires du public, & auoir aucune administration en la republique: qui estoit vn vray acheminement à vne confusion & desordre en toutes choses, chascun viuant à discretion, & n'ayant autre loy que celle de sa fantasie. Pource fallut-il pouruoir à cecy auant que la chose prit plus de pied, car bien que Doulcin & Marguerite eussent esté bruslez (comme dit est) si est-ce que plusieurs suiuoient leur opinion, & ausquels il falloit donner vne bride pour les dompter, & vne prouision par l'Eglise, pour obuier cy-apres à semblables folies. Furent aussi condemnez les erreurs de certaines femmes qu'on appelloit Be-

Enguerrád de Marigny Comte de Lõgueuille & son credit.

Ouuerture du Concile general à Vienne l'an 1311.

Causes de l'assemblée declairée par le pape.

Erreur cõdemné touchát l'ame

Erreurs de Doulcin et de ses complices condemnez.

guines, ou Begardes, lesquelles bigotans, & sous pretexte d'vne saincte deuotion seduisoient les ames des simples, & le chef desquelles fut vne folle de Henaut nommee Marguerite Porrete, laquelle deuint si outrecuidee que de composer vn liure contenant ses folles persuasions, & par lesquelles on cognoit aisément combien il est nuisible & de mauuais exemple, que toutes personnes indifferemment parlent des secrets de l'Escriture, manient les saincts liures, & y apportent des interpretations à leur poste, veu qu'il faut y estre appellé, estant le don d'enseigner vn des plus necessaires, & des plus difficiles d'entre les graces que Dieu a conferé en son Eglise: & par ainsi non communicable à tous esprits, & principalement aux femmes, à cause de l'infirmité de leur sexe, ny aux ignorans & malings, pour le mal qui peut s'ensuiuir par les tentations de celuy qui est menteur dés le commencement du monde. Ceste Marguerite Porrette fut prise & conduitte à Paris, où estant examinee par l'inquisiteur de la foy & exhortée à abiurer ses heresies, persistant en icelles, l'Official la liura à la iustice Royale du Chastelet, & en fin condemnée par le Preuost de Paris à estre bruslée en la place de Gréue, cõme elle fut, non sans monstrer plusieurs signes de repentéce en sa fin, qui esmeut plusieurs à compassion, mais elle n'ayant eu pitié ny de soy, ny d'autruy, falloit aussi que fut payée selon sa desserte. Ceste-cy & ceux qui imitoient son erreur, tenoient que l'homme estant en ce monde, peut paruenir à tel degré de perfection, qu'il en est du tout impeccable, c'est à dire qu'il ne peut desormais plus pecher, voire ny prouffiter d'auantage en grace. Car (disoient ils) si vn homme pouuoit tousiours aller en croissant sa perfection, il deuiendroit en fin plus parfait que Iesus-Christ mesme: qui est vne opinion du tout abominable, comme ainsi soit que l'homme n'a rien, & ne peut bien faire que par la grace preuenãte, & que le iuste, tant soit il parfait, chet sept fois le iour, & a besoing que Iesus-Christ le releue, auquel sont tous les thesors de sapience & la plenitude de grace. Tenoient outre ce, ces Beguines, que l'homme ayant attaint ce degré de perfection n'a plus affaire de ieusner, ny de prier, d'autant que la sensualité est lors tellement domptée, & suiette à la raison de l'esprit, que l'homme peut dispenser son corps à toute chose, veu qu'il ne peut plus faillir, qui est vne des opinions des Libertins de nostre tẽps, contre lesquels a escrit Caluin mesme, afin que l'vn diable chassast l'autre, non pour bien faire à l'Eglise, ains plustost pour paroistre plus homme de bien & d'establir sous ce zele la fauceté de sa doctrine. Le troisiesme erreur des Begards estoit que ceux qui paruenoient au degré susdit de perfection & esprit de liberté, n'estoient tenus d'obeir à aucune humaine puissance, ny obligez aux commandemens de l'Eglise, disans que là où est l'esprit de Dieu, là est aussi la liberté, & du corps & de l'ame. Disoient en outre que suyuãt ceste perfectiõ en tout degré, l'homme pouuoit obtenir aussi parfaitement la felicité & beatitude en ce mõde, qu'il l'obtiendra en la vie heureuse: & ie prie Dieu que de nostre temps il n'y ayt aucun de ces contemplateurs, & de ceux qui presument par trop de leur iustification qui soit en ceste frenaisie, car i'ay veu quelques liurets qui approchent fort de ceste resuerie, esquels ie blasme ceste indiscretion que de rendre la chair si parfaite, que tousiours elle soit sans esguillõs, desquels S. Paul mesme n'a peu estre deliuré quelque parfait qu'il fut, & quoy qu'assisté de la grace diuine. Passoiẽt encor' ces Begards plus outre, disans que toute creature intellectuelle de soy & naturellemẽt, est heureuse, & que l'ame n'a point besoing de la lumiere de gloire pour l'esleuer à la vision de Dieu, & à iouyr de luy heureusement: par laquelle opinion le merite de Iesus-Christ est euacué & aneanty, puis que l'homme intellectuel de soy, peut obtenir la felicité de la visiõ diuine: & voila où l'orgueil conduit l'homme qui presume de soy plus qu'il ne doibt. En sixiesme lieu, ces fols disoient que c'est à faire à vn homme imparfait & vicieux de s'exercer és actions & œuures vertueuses: & que l'ame qui est au comble de sa perfectiõ chasse & licencie de soy toutes vertus, comme n'ayant d'elles aucun affaire: erreur du tout contraire à l'Euangile, veu qu'il nous est cõmandé de penser & dire, apres auoir obseruée toute la loy, que nous sommes seruiteurs inutiles, & que par consequent nul en ceste vie obtient iamais telle perfection de vertu, qu'il puisse dire ie suis sans peché s'il ne se trõpe & seduit soymesme, & sans mentir lourdemẽt, ainsi que le tesmoigne S. Iean en sa Canonique, & pour monstrer à quoy tendoient ces perfections, & impeccabilitez de ces accariastres: le septiesme de leurs erreurs estoit, que baiser vne femme est

Marguerite Porrete heretique escrit vn liure.

Marguerite Porrete bruslée à Paris.

Erreurs damnables des Beguines & Begards.

est peché mortel,d'autát que ce n'est point vne inclination naturelle, ains vne sotte action,mais l'acte Venerien & l'accouplemét lascif auec la féme, ne peut estre accópté à peché, d'autát q́ ceste action est meüe d'vne pure inclinatió naturelle: & si celuy qui l'exerce est tenté à ce faire,veu q́ c'est signe q́ la nature est grádement esguillonnée,& les mouuemens de laquelle ils faisoiét tous loisibles, & sans aucun peché. Et pour le comble de leur meschácetć,afin qu'ils se monstrassent estre successeurs des Albigeois, & les peres des Caluinistes,ils maintenoiét,non que le corps de Iesus-Christ ne fut au S.Sacremét de l'autel,mais qu'il ne falloit point, durát l'eleuation de la saincte Hostie à la Messe,luy faire honneur & reuerence,ou s'en remuer tant soit peu, pour le regarder entre les mains du Prestre : & leur raison estoit execrable,d'autát qu'elle sembloit separer l'Hipostase qui est en celle vnion inseparable des deux natures qui sont en nostre Sauueur Iesus-Christ, Dieu & hóme tout ensemble. Car(disoiét-ils) ce seroit vne gráde imperfection, si vn qui est cóblé en pureté,& est móté iusqu'au plus haut degré de la contemplation,s'abbaissoit de tát que d'arrester sa pensée sur le seul mystere, & simple sacrement de l'Eucharistie,ou sur la Passió de l'humanité de Iesus-Christ: par là tacitemét maintenát ce qu'à present tiennét les Caluinistes, qu'il ne faut honnorer la sacrée humanité de Iesus-Christ,d'autát que ce seroit abuser de l'adoration, & qu'on feroit l'hóneur deu au Createur à la creature.mais cecy estoit pour nier les deux natures,ou les separer,cóbien q́ la saincte Eglise de tout téps les croye & maintiéne inseparables,& par cósequent q́ l'humanité de Iesus-Christ pour estre vnie à la diuinité faut q́ soit des Chrestiés adorée.Mais ie me suis par trop arresté sur ce discours, & av passé les bornes de ma vocatió,faisant icy du Theologien,& osant toucher ce qui est sacré, sans estre initié au sáctuaire:toutesfois la chose estát du corps de l'histoire, il faut aussi l'esplucher auec la modestie deüe au Catholique,& sumission à celle Eglise, à laquelle seulle appartiét de iuger de toute sorte de doctrine. Ce mesme S. Cócile excómunia, & declara pour heretiques,ceux qui pour flater les sangsues,& pilleurs du pauure peuple, maintenoient que prester à vsure n'estoit point peché:& i'ay belle peur que cest erreur est auiourd'huy imprimé viuemét au cueur des hómes,veu le peu de cóscience, qu'on fait de frauder son prochain par le moyen de tous actes vsuraires, & q́ la iustice n'y procede plus,suiuát la rigueur des Loix,ny l'Eglise auec le couteau de la parole, & de la censure.

Vsuriers & leurs fauteurs condénez au Concile de Vienne.

En la premiere cession,& articles proposez en icelle,fut employé tout le téps qui est depuis le mois d'Octobre iusques au mois de Iuing ensuiuát : pour les disputes des Docteurs & Prelats sur chacun article: & durát lequel téps fut ordonné q́ la feste du corps de nostre seigneur seroit doresnauát solénisée & mise entre les principales solennitez des Chrestiens,pour la souuenáce de cest insigne benefice que Dieu nous fait,nous laissant son corps perpetuellemét,& pour continuel sacrifice, non sanglát en la remission de noz pechez, & pour assistáce de sa diuinité,tout cóprenant à iamais en l'Eglise.

Institutió de la feste du S. Sacrement au Concile de Vienne.

Et d'autát q́ le Roy Philippe le Bel auoit deliberé de venir au Concile pour le fait des Tépliers,& autres affaires concernás les libertez de l'Eglise Gallicane, on differa la seconde session iusqu'aux festes sainctes de la Penthecouste de l'an mille trois cés douze,& ainsi Philippe arriuát à Viéne à la mi-Caresme,suiuy du Roy de Nauarre Louys Hutin,des Comtes Philippe de Poictiers,& Charles de la Marche ses enfans:des Comtes Charles de Valois,& Louys d'Eureux freres de sa maiesté:des Ducs de Bourgoigne,des Cótes de Clermót & de Dreux,tous Princes du ság: de Guy Cóte de Blois,& autres infinis qui seroiét trop longs à racópter : & ce fut là q́ le Roy donna l'ordre & colier de Cheualier à messieurs ses enfans, & au Duc de Bourgoigne, quoy que d'autres tiennét q́ ce fut l'an mille trois cés treize,& qu'il cómuniqua cest hóneur à Edoüard Roy d'Angleterre second du nó, qui auoit espousé sa fille Ysabeau de Fráce.

L'an 1312.

Philippe le Bel viét au Concile à Vienne.

Mais quoy qu'il en soit,il appert q́ le Roy fut à Viéne,& qu'il assista à l'ouuerture de la secóde sessió, où il fut assis à la dextre du Pape,mais ayant son siege vn peu plus bas q́ celuy de sa saincteté:& ce fut lors q́ l'ordre des Tépliers condéné au parauant par maniere de prouision,fut par autorité Apostolique,& sentéce de tout le S. Cócile anullé, cassé,& condéné cóme vain, inutile,& scadaleux en l'Eglise: deffédu à tous Rois, Potétats & seigneurs tát lays qu'Ecclesiastiques de n'en plus souffrir aucun en leurs terres : cassans l'habit,& reigle & le nó de Tépliers par sentéce irreuocable,& cecy à cause que nul homme de bié vouloit plus porter ce nom,ny se mettre en la cópaignie de tant de

Philippe quel rang tenoit au Concile.

Condemnation publique des Tépliers au Concile de Vienne.

meschans & infames: & pour obuier aux scandales & maux qui pourroient s'en ensuiuir. Et furent excõmuniez tous ceux qui deslors en-auant voudroient, ou attenteroient de porter cest habit, retenir le nõ de Tẽplier, & de faire profession de la reigle, ou de receuoir aucun qui desirast en estre fait profez, cassans, anullãs & declarãs nulles toutes dignitez, préeminences, droits, libertez, & priuileges dõnez iadis aux grands Maistres, & autres Magistrats de cest ordre, q̃ le S. Cõcile deposoit & degradoit pour lors & pour l'aduenir, sans que iamais il fut plus loisible à aucun de remettre sus cest ordre: Et quant aux personnes qui encore restoient de ceste profession, & des biens, rentes & reuenuz, qui auoient esté iadis aux Templiers, la cognoissance & prouision en fut laissée au S. siege Apostolique, pour en faire & disposer ainsi que de raison, & qu'il verroit estre necessaire. En fin, apres plusieurs choses debatues, & grãdes raisons amenées d'vn & d'autre costé, y en ayant qui vouloient qu'on instituast quelque nouuelle religion de croisez, ausquels on dõnast le reuenu des Templiers: fut neantmoins dit & arresté par l'ordonnãce du Pape, & S. Cõcile, à cecy consentans tant les Rois de France & de Nauarre, q̃ les Ambassadeurs & Procureurs des autres Rois & Princes de la Chrestienté, q̃ ces biẽs & reuenus seroiẽt deuoluz, & assignez aux freres Cheualiers de l'ordre de l'Hospital de S. Iean, lors domicilez à Rhodes, afin q̃ fortifiez de ces richesses, ils eussent meilleur moyen de s'opposer aux assauts des infideles: sauf toutesfois q̃ le Cõcile octroya aux Rois de pouuoir departir de ces biẽs aux Eglises plus pauures de leurs Royaumes & seigneuries, afin q̃ Dieu fut seruy, & q̃ les maux des Templiers fussent recõpensez par les biens-faits de ces autres entrans en leurs benefices.

Biẽ des Tẽpliers donnez en partie aux Cheualiers de Rhodes.

Biẽ est vray q̃ les Rois de Castille, Aragon, Portugal & Maiorque, enuoyans des informations sur le fait des Tẽpliers au Cõcile, leurs corps & biens furẽt exceptez de ceste sentẽce. Le Pape & S. siege neantmoins s'en reseruãs la disposition, & voulãs q̃ l'ordre fut aboly, & q̃ du reste il en seroit pourueu selõ qu'on verroit estre le plus cõuenable. Aussi Denys Roy de Portugal, par l'octroy du Pape feit & institua les Cheualiers de Iesus-Christ, qu'il enrichist des biẽs des Tẽpliers, & lesquels ayans à cõbattre ordinairement cõtre les Mores, furẽt autorisez par le Pape, & mis sous la protection du S. siege par Ieã vingt deuxiesme de ce nom, l'an mille trois cẽs vingt, ayans pour leur retraicte vne forteresse de Portugal, nõmée Castro Marin pour estre voisin des infideles, & depuis ils ont esté mis au Cõuent de Toüard: de l'electiõ & habit desquels lisez Gariuay en son histoire Espaignolle, car il me semble que ie me suis assez arresté sur ce propos, ayãt à poursuiure d'autres choses. Au reste, en ce Cõcile furẽt autorisées les Clemẽtines, à sçauoir les decrets du Pape Clemẽt cinquiesme, adioustez aux decretales, la teneur desquels estãt notoire aux Docteurs, ie leur en laisse aussi la cognoissance. Et quãt à ce q̃ le Pape auoit proposé, pour le fait de la terre saincte, il remõstra en ceste session tãt les maux q̃ faisoiẽt les infideles q̃ les moyens des nostres à se ressentir de ces griefs, veu q̃ les Cheualiers de S. Ieã auoiẽt repris Rhodes, & faisoiẽt des courses ordinaires, & en l'Asie du costé où les Turcs cõmandoient, & en Egypte & Palestine, où les Sarrasins auoiẽt seigneurie: & q̃ le Roy de Frãce present à ce Cõcile, auoit protesté publiquemẽt de faire le voyage, & surquoy il auoit depesché de belles lettres, promettant d'aller en personne suiuy de ses freres & enfans, en la terre sainte, & lesquelles patẽtes furẽt leües en plein cõsistoire & assemblée: veu q̃ Louys son fils aisné s'obligea q̃ là où le Roy viẽdroit à mourir, il satisferoit à la promesse, ce qu'il ne feit point, y obstãt & ses empeschemẽs, & sa trop courte vie. Ce fut aussi à Viẽne, & en ce Concile q̃ le Pape accorda le differẽd qui estoit entre le Roy Philippe, & Pierre Archeuesque de Lyõ, non encore vuidé, quoy q̃ Louys Hutin eut fait faire ioug à ceux de Lyõ, qui auoiẽt chassé celuy qui estoit pour le Roy estably en leur ville. Et d'autãt q̃ cy-dessus i'ay dit q̃ peut estre i'en diroy quelq̃ chose en son lieu, pour satisfaire à ma promesse & ne laisser cecy sans l'eclaircir, biẽ q̃ Paradin l'ait escrit, & qu'en la Chronique des Cõtes de Monfort il en soit faite mẽtion, ie ne resteray d'en dire la cause de la querelle, & le moyẽ cõme elle fut pacifiée. Es vies des successeurs de Charles le Grãd, il vous peut souuenir q̃ no^9^ auõs dit q̃ la cité de Lyõ estoit iadis du Royaume ancien de Bourgoigne, & cõme elle tõba és mains des Rois Bourguignons du sang, & alliance de Boson, & depuis baillée pour doüaire, ou plustost engagemẽt à Cõrard Roy Bourguignõ, d'où s'ensuiuit q̃ les Empereurs cõme se portans successeurs d'vn particulier, voulurẽt generaliser le droit sur

Denys Roy de Portugal fait des Cheualiers croisez en son pays.

Gariuay hist. d'Esp. liure 34. chap. 24.

Promesse du voyage de Leuant par le Roy Philippe.

sur la ville de Lyon, qui ne pouuoit aucunement leur appartenir: & par mesme moyé octroyerent des iurisdictions fort grandes, tant spirituelles que temporelles aux Archeuesques que Chanoines de S. Iean de Lyon, comme le droit de Primatie, & la cófirmation de la iustice temporelle, de laquelle ils ioüissoient au parauant. Mais pour le droit de Primatie, il faut que ie die en passant, que c'est s'abuser que d'en attribuer l'authorité à l'Empereur, & mesme en vn Royaume qui iamais ne recogneut l'Empire: ie dy iamais, entendant depuis qu'il y a eu establissement de Rois successeurs dés que les François domicilerent en Gaule: ioint que ceste confirmation, & priuilege appartient non à l'Empereur, ains au Pape: & de cecy auōs nous touché quelque chose cy-dessus, faisans mention du differend d'entre les Archeuesques de Lyon, & de Sens sur ceste Primatie: le droit de laquelle, au dire de l'Euesque Yues de Chartres est attribué au Pape, sans qu'il soit faite mention aucune de l'Empereur. Quoy qu'il en soit, la ville de Lyon a esté dés long-temps de la souueraineté de la couronne Françoise, quoy que la seigneurie temporelle fut à l'Archeuesque, pour certaine transaction passée entre Guy Comte de Forest, & Guichard Archeuesque de Lyon, chacun eschangeant à son voisin toute sa part & portion qu'il pouuoit auoir de droict sur la seigneurie de son voisin. Or l'Eglise de Lyon iouyssant de ceste iurisdiction sous la iustice du Roy cōme d'vn grand fief, auoit aussi tout droit de regale, & authorité sur la ville, tout ainsi que les Ducs & les Comtes, qui ne doiuent que l'hommage, soit de la main, soit de la bouche. Ce-pendant les guerres, & factions s'emouuans entre les maisons de Sauoye & Dauphiné, les Lyonnois voisins des vns & des autres, voyans que l'Archeuesque n'estoit assez puissant pour les garentir des courses de leurs voisins, ont recours au Roy Philippe le Bel, qui leur donna vn Magistrat, & officier Royal, portant nom de Gardiateur, lequel conseruoit les Citoyens en leurs droicts, & establissoit la souueraineté ancienne de la couronne: neantmoins sa maiesté pour obuier à toute querelle ne voulut que ce sien officier se tint dedans la ville, afin de ne rien faire contre les priuileges & droits de l'Eglise. Le Magistrat Royal en fin attiré par quelques Citoyens, vint contre la volonté du Roy, & sans en auoir mandement loger en la ville, dont s'ensuiuit la reuolte, & esmeute cy-dessus mentionnée, & pour laquelle chastier vint à Lyon Louys Hutin Roy de Nauarre, & fils aisné du Roy, lequel ayant chastié les chefs de la conspiration, se saisit de la iurisdiction Ecclesiastique, & suspendit les officiers de l'Archeuesque & du chapitre: & fut lors pour quelque temps administrée la iustice au nom du Roy, sans qu'il fut parlé aucunement de l'ordinaire de l'Archeuesque. Mais le Pape Clement se meslant de cecy au Concile de Vienne, feit tant par prieres enuers le Roy, que se contentant du droit de souueraineté, il laissast l'autre iurisdiction à l'Archeuesque & Chapitre: & que le Gardiateur ne seroit desormais à vie, ains annuel: & qu'il iurera deuant l'Archeuesque & Chapitre d'obseruer la transaction sus alleguée: que les officiers du Roy ne se tiendroient point à Lyon, ains à Mascon qui seroit le siege du Bailliage: tellemét q̃ pour cest accord vous recueillez que le Roy auoit vn Baillif à Lyon, & q̃ pour euiter noise entre les officiers du Roy, & des seigneurs, le Bailllage fut mis à Mascon, où les causes Royalles ressortissoient, afin qu'on n'abuse du mot de souueraineté, q̃ Paradin attribue à l'Eglise de Lyon sur la ville, car il n'est vraysemblable que les Rois ayans confirmé les transactions d'entre l'Archeuesque de Lyon & le Comte de Forest, ils ne fussent par consequét souuerains seigneurs & sur l'vn & sur l'autre: & quát tout est bié veu & cōsideré, il ne fut traicté en cest accord que le Pape moyéna entre le Roy, & l'Eglise de Lyon, d'autre cas q̃ du reuenu, & non de la iustice, laquelle sans nulle controuerse estoit au Roy souuerainemét. Et qu'il soit vray, oyez les propres mots de la Chronique des Côtes de Montfort approuuans mon dire, lors qu'il y est parlé en ceste sorte. *Eodem quoque anno videlicet* M.CCCXII. *Philippus Rex Franciæ habuit Lugdunum integraliter, data cōpensatione in redditibus Archiepiscopo Lugdunensi pro iure quod sibi in Lugduno Ecclesia vendicabat: interueniente consensu & authoritate Clemētis Papæ Quinti, tunc in Vienna Burgundiæ Concilium celebrantis: & sic deinceps Lugdunum ad regem, & regnum Franciæ pertinet pleno iure.* Oyez qu'il dit entieremét, & en plein droit pour vous apprédre que nō seulemét le Roy estoit souuerain de Lyonnois, ains qu'il auoit sa part au reuenu de la ville de Lyon, veu qu'il recompensa ailleurs l'Archeuesque, & luy donna d'autre reuenu pour celuy qu'il quittoit au terroir de Lyonnois: & voila quát à ce point & comme il se doit entendre.

D'où les Archeuesques de Lyō ont le droit de primatie.

Yues de Chartres en ses Epistres.

Quel droit auoit l'Archeuesque sur la ville de Lyon.

Cause du differend du Roy Philippe auec les Lyōnois

Bailliage pourquoy mis à Mascon.

Chronique des Côtes de Mōfort.

De ce qui se passa en France iusques au trespas du Roy Philippe le Bel.

CHAP. LII.

L'an de grace 1313.

Gariuay li. 26. cha. 10.

L'AN de nostre salut mille trois cens treize, comme Edoüard Roy Anglois gendre du Roy Philippe, fut venu auec son espouse madame Isabeau de France, & grand nombre de Princes & noblesse Angloise à Paris, pour visiter le Roy, & assister (comme dit Walsinghan) au couronnemét de Louys Hutin Roy de Nauarre, que l'historié Espaignol dit auoir esté couronné à Pápelõne l'an M.CCCVII. dequoy noz historiens font aussi foy, & ainsi l'Anglois vint, & pour faire hommage de ses terres au Roy, & pour le visiter & contracter auec luy alliance, eu esgard aux grãdes guerres qu'il auoit desia eu auec la noblesse de son Royaume, à cause d'vn certain Pierre de Gauerston, homme insolent & qui aduancé par Edoüard, (quoy que son pere luy eut deffendu de ne l'appeller en cour, ny vser de son conseil) mesprisoit & les Princes & grands Seigneurs, auoit esté aussi pris, & fait decapiter par la noblesse. Vers ceste grande assemblée de Roys & Princes faite à Paris audict an les feries de Pentecouste, enuoya le Pape vn sien Legat Cardinal du sainct siege, pour sommer le Roy de sa promesse pour le voyage de Leuant, & pour prescher la Croisade: lequel trouuant & Rois & Princes & Seigneurs disposez à l'entreprise, leur donna la croix, & ils vouërent ce que iamais ils n'accomplirét: ceste sollemnité estant celebrée au Palais pour lors rebasty tout à neuf, & en celle magnificence qu'on le voit à present par le commandement du Roy, & à cecy tenant la main le Comte de Longue-ville, Enguerrand de Marigny Cheualier, & surintendant des finances, le frere duquel nommé Iean de Marigny auparauant Chantre de Paris, fut fait Euesque de Beauuais, & par consequent Pair de France: la grandeur desquels estant desplaisante à plusieurs des Princes, faschez que le Roy se laissast manier à Enguerrand, fut cause de leur ruine: bien que tous historiens, sauf Meyer, tiennent que cest Enguerrand estoit vn sage & honnorable Cheualier, & lequel estoit fort affectionné au bien du Royaume: mais quoy? on l'auoit mis en telle haine du peuple pour les subsides imposez, que chascun l'estimant estre cause de tous les imposts auec Estienne Barbette, duquel a esté parlé cy dessus: nul estoit aussi qui ne criast contre luy, & qui ne souhaitast sa ruine, tant miserable est la condition de ceux qui manient les affaires. Aussi fut cecy cause que le Roy faisant leuer quelque somme de deniers pour la guerre entreprise en Leuant: les habitans des bonnes villes de Normandie & Picardie s'y opposerent, & ne voulurent onc contribuer, disans qu'on les auoit assez espuisez durant les guerres de Flandres, & qu'Enguerrand de Marigny se deuoit desormais contenter d'affliger le peuple, & de faire ainsi charger la conscience de son maistre pour satisfaire à sa propre conuoitise. Et de fait on meit vn gére d'exactiõ non iamais iusqu'à lors ouy ny pratiqué en France, d'autant que l'on prenoit six deniers sus liure de chascune denrée, ce qui esmeut de sorte les suiets, qu'ils iurerét de plustost mourir les armes aux mains pour leur ancienne liberté, que souffrir vne angarie si estrange, & par laquelle le peuple seroit appauury à iamais. Mais le Roy ayant affaire de deniers, assébla les estats à Paris en cest an, pour y traiter sur la subuention que luy vouloient faire ses suiets en ses vrgents affaires, eu esgard à ce qu'il se voyoit desia preparer la guerre par les Flamands qui refusoient de se tenir à l'accord ja deux fois confirmé, & pour l'argét par eux promis, & à cause des cinq forteresses que sa maiesté vouloit qu'ils abatissent selon la premiere conuention, quoy que par la seconde il les en eust dispensez, mais nompas absoluëment, car il s'estoit reserué le choix de les laisser debout, ou de les faire destruire à sa discretion, & volonté. En ceste assemblée tenue au Palais, le Roy assisté d'Enguerrand ayant proposé cecy au peuple, bien que chascun desirast de contribuer, si est-ce que ceux qui parlerent pour la multitude, ayans le mot d'Enguerrand, aduancerent plus que ne portoit leur charge, bien qu'ils ne parlassent qu'en termes generaux, & offrissent tout ce que le peuple pourroit faire pour le seruice de son Prince. Et ainsi fut faite vne leuée si grande que les suiets du Roy n'auoient moyen de se preualoir de leur bien, & par le moyé de laquelle le susdit de Marigny estant blasmé comme l'auteur, encourut tellement la haine du

Legat du Pape à Paris presche la Croisade.

Palais de Paris basty

Enguerrãd hay du peuple & pour quoy.

Estrange exactiõ sur le peuple.

Assemblée à Paris pour les aydes.

Celuy qui parla pour le peuple fut Estiéne Barbette Parisien.

du peuple que s'il se fut esloigné de la suitte du Roy, il eut esté en danger de sa vie, contre laquelle on ne vomissoit que maledictions, & y en a qui croyent que ces mescontentemés & imprecations des pauures affligez, causerét depuis la ruine de ce pauure, & miserable gentilhôme, Dieu exauçant la voix de ceux qui souffroient, & punissant celuy qui estoupoit l'oreille à la priere de l'innocét affligé, & ne tenoit compte du pupille. Durant ceste saison mourut Artus second du nom Duc de Bretaigne, en vn lieu nommé Chasteau de l'Isle, sur la riuiere de Vilaigne pres la Roche Bernard: laissant trois fils de sa premiere espouse Alix Vicomtesse de Limoges, à sçauoir Ieã, Guy, & Pierre (cestuy deceda ieune) desquels Guy eut le pays Limosin, & ne laissa qu'vne fille mariée depuis à Charles Comte de Blois: & d'Artus & d'Ioland Comtesse de Montfort vint vn fils nommé Iean, qui est celuy qui causa depuis tant de maux en France, pour le droit querellé en la succession du Duché de Bretaigne. Suiuãt l'histoire, & Chroniques de Guillaume de Nangis, ie trouue qu'vne fille de Charles de Valois, qu'il auoit de Catherine de Constantinople, fut accordée cest an de mille trois cens treize au fils de Philippe Prince de Tarente, nommé Charles, mais le mariage ne fut accomply, d'autant que le Prince estãt lors ieune, l'alliance fut aussi delayée, & quelque temps apres il fut occis en Toscane en vne bataille, en laquelle fut aussi fait prisonnier son pere Philippe frere du Roy Robert de Naples: & ainsi ceste fille de Valois fut mariée à Guy Comte de Blois, de laquelle vint Charles Comte de Blois, qui depuis querella contre Iean de Monfort, le Duché de Bretaigne. L'historien Flamãd dit que le Comte de Flandres Robert ne vint point à ceste assemblée de Princes faite à Paris, quoy qu'il y eut esté appellé côme Pair & côseiller du Royaume, fasché de ce qu'on ne luy tenoit promesse sur la reddition des villes d'Orchies, & de Doüay qu'Enguerrand de Marigny luy auoit promis de faire rendre: ce qui est vne grãde simplicité de croire cecy, veu que le Comte en auoit renoncé les droits par luy pretendus de rachapt, suiuant que ce mesme autheur confesse, lequel fait tort à son Prince, lors qu'il dit que poussé par les flateries d'Enguerrand, il se laissa aller à faire ceste cession si desauantageuse. Au reste, le Flamand côme ne marchãt pas d'vn droit pas, soupçônoit qu'on ne bastist ce voyage en Leuãt, pour l'y attirer, & que tandis qu'il y seroit auec la fleur des forces de son pays, on ne luy donnast dessus, & ne le priuast de son heritage. Et à ceste cause, il refusa tout à plat de se croiser, voire & de renouueller le serment de fidelité, à cause que par iceluy on desmanteleroit son Côté, & que le Roy se retenoit l'Isle de Doüay, & Orchies. Le Pape ce-pẽdant qui craignoit que ceste discorde ne rôpit le voyage de Leuant, enuoya vers le Roy Philippe vn Cardinal nômé Gosselin, afin qu'il fut comme le iuge & arbitre des querelles d'entre le Roy & le Comte: Le Roy fasché de l'inconstãce, & infidelité de ce Comte, & qu'à chacun bout de champ il falloit rebastir de nouueaux accords, tant il estoit dur, & fascheux à contenter, protesta de n'accorder paix aucune au Flamand, qu'il ne se soumit en tout à sa maiesté Royale, qu'il l'auoit trop supporté, & les siens, & que sans tãt de respects, il y auoit ia long-têps que le pays de Flandres fut reüny à son corps, & à la couronne de Frãce. Ce nonobstãt le susdit Cardinal vint à Arras, où il donna iour au nom du Pape (ainsi reueroit-on lors le S. siege que les Rois se soumettoiẽt gratuitemẽt, & sans autre deuoir que volõtaire à son iugement és causes puremẽt temporelles) & au Roy & au Comte: de la part du Roy y allerent l'Archeuesque de Narbône, Enguerrand de Marigny, & vn troisiesme appellé Thomas de Marfontaine & autres, auec telles instructions que le conseil leur donna pour debatre le droit de sa maiesté. Robert aussi ayãt sauf-conduit, y vint auec les gens des trois estats de Flãdres: là les deputez pour le Roy demandoiẽt que Robert feit hômage au Roy de son Comté de Flandres, sauf que des trois villes susdittes, & q̃ les trois estats iurassent d'abbatre toutes les forteresses de Flandres, & de fournir au Roy cinq cens hômes d'armes, suiuant les conuentions anciennes. Ces demãdes semblerent si impertinẽtes au Comte Robert nourry en factions & guerres, qu'il se retira sans nulle responce, comme aussi les deputez du Roy vindrẽt à Paris, & feirẽt leur rapport de l'insolẽce de ce Côte, ce qui l'irrita encore d'auãtage. Ceste histoire escrite à la main q̃ i'ay, parle tout autremẽt q̃ Meyer, & fait venir le Côte en cour, & de laquelle voicy les propres paroles, & suiuãt le lãgage de l'autheur. A celle feste que li Rois feist, ne fu mie Robers li Côtes de Flandres, dont le Roy se plaint à ses amis de ce que huit

Trespas du Duc de Bretaigne Artus deuxiéme du nõ.

Enfans du Duc Artus.

Marguerite de Valois promise à Charles de Tarente.

Mescontẽtement du Comte Robert de Flandres.

Gosselin Cardinal Legat en France.

Legat du Pape à Arras, & les deputez de la paix auec luy.

Assemblée d'Arras rõpue & pourquoy.

Vieille Chronique à la main de la vie de Philippe le Bel.

ans auoit passez qu'il estoit tenãs de Flandres,& encore ne luy auoit point fait hõmage,ne venu à sa cour,& si l'auoit mandé par plusieurs fois. Et li Rois eut conseil qu'encore le manderoit-il qu'il venist à sa cour sauf allant, sauf venant : & ensi ly Robers de Flandres mandez, & il alla à cour moult richement, & ly Roys ly commanda qu'il fesist hommage de ly cité de Flandres:& Robert respondit qu'encors r'auroit il l'Isle & Douay & que li deniers que furent accordez à bailler pour le pays,estoient largement payez, & qu'Engherrans de Marigny Cambrelans du Roy les auoit receus:& puis dit Robert que tout perdroit,ou tout il auroit,anchoirs qu'il fesist hommage au Roy : & par maltalent s'en party Robers, & alla en Flandres, & assanla ses gens,& alla au siege de l'Isle: vous voyez que cestuy fait venir le Cõte Robert en cour,& qu'il blasme de Marigny grand Chãbellan d'auoir receuz les deniers du rachapt des villes que le Roy luy detenoit, ioint que iamais ce Comte n'auoit fait hõmage au Roy pour

Meyer se cõtredit en son histoire.

son Comté,là où Meyer dit au contraire,& neantmoins par la demande des deputez du Roy,que luy mesme propose en son histoire,il appert que le Roy le somme de l'hõmage, ce qu'il n'auoit besoin de faire,si le Comte en eut sa foy acquictée. En somme, bien que le Cardinal eut tant gaigné auec les deputez des estats de Flandres, qu'ils allerent à Paris,pour appaiser le Roy : si fut-il impossible plustost par l'ordonnance du

Arrest dõné contre Robert Cõte de Flandres.

Parlement des Pairs, fut-il ordonné que le Comte Robert seroit adiourné à venir en personne à Paris,pour cõparoistre deuãt le Roy,ce qu'il refusa, quoy q̃ souuent ceste iussion luy eust esté faite:trop bien enuoya-ils des agẽts & procureurs en son nõ auec ample puissance,lesquels le Roy ne voulut ouyr aucunemẽt, ains en leur presence fut prononcé l'arrest diffinitif cõtre Robert,par lequel il estoit declaré crimineux de leze

Robert se prepare à la guerre.

maiesté,& tous & chascuns ses biens confisquez à la courõne,sans nul espoir de grace, ny de iamais r'entrer en sa seigneurie. Ce qu'estãt rapporté à Robert,il se prepara pour la guerre,suiuãt ce qui est allegué par l'histoire ancienne. En Frãce ce-pendant à cause que pour la descheute des monnoyes, le peuple auoit souffert de grãdes pertes, cõme l'on pẽsast sentir allegement de ceste misere,voicy que le Roy fait descrier toute mõ-

Rabais de mõnoye en France.

noye d'or & d'argent,sauf celle qu'il feit lors forger,à laquelle il dõna pris, & voulut q̃ les montons ou Florins au mõton qui valoiẽt au parauãt vingt & deux sols bourgeois (ainsi les appelle de Nãgis)ne valussent desormais que quinze sols tournois, estãt deffendu à peine de confiscation de biẽs de ne l'employer pour d'auantage:ce qui redonda à vn grand dommage & preiudice du peuple & sur tout des marchands, qui auoiẽt si long-temps receu,& dõné ces pieces à la valeur susdicte,& qu'à present il leur cõuenoit perdre onze sols sur piece. Ce n'estoit pas tout encore, car il n'y auoit coing de ruë,chemin,village ny bourgade, où il n'y eut des sergeans & mouchars pour voir si l'on mettoit ces pieces plus que ne portoit l'ordonnãce : & Dieu sçait cõme l'on traitoit les transgresseurs,& si ceste inuention ne fut plus proffitable pour auoir argẽt que celle de laquelle on auoit vsé és imposts: de sorte que tout le peuple crioit & maudissoit le conseil du Roy,vsant de telles cruautez lors qu'il auoit le plus besoin de soulagemẽt. En celle mesme saison fut absous,& declaré innocẽt des crimes sur luy calomnieusement mis pour la mort & emprisonnemẽt de la Roine Ieanne espouse de Phi-

Guichard Euesque de Troyes mis hors de prison.

lippe le Bel, Guichard Euesque de Troyes cy-dessus par nous mẽtionné,estãt deschargé par vn Lombard qui fut pendu à Paris pour ses malefices, & lequel auoit chargé ce pauure Euesque,ayant desia cinq ans qu'il estoit detenu en ceste captiuité. Et estant mort l'Euesque de Chaalons, fut surrogé en son lieu Pierre de Latilly Chancelier du Roy,& oublié par le Feron, cõme aussi il n'a mis Pierre de Belle-perche, predecesseur de ce de Latilly, quoy q̃ pour tel il soit nommé és Annales de Flãdres:& lequel de Latilly fut sacré par l'Archeuesque de Roüen au monastere des dames pres Ponthoise, cõme encore auec luy messire Gerard de Maumont issu de la maison ancienne de Maumont en Limosin,nõmé & esleu pour Euesque de Soissons. Et pource qu'en certain endroit de nostre histoire,i'ay fait mẽtion des duels,& des tournois,& cõbien les

Vsage de tournois sanglans receu iadis en France.

Frãçois,& Allemãs,Anglois,& Escossois estoiẽt adonnez à l'exercice des armes,& les assemblées qu'ils faisoiẽt souuẽt, estoiẽt departies & dressées pour s'adextrer, esquelles le sang estoit cruellemẽt espãdu sans nulle occasiõ ny precedẽte querelle, que d'vn desir de surmonter son cõpaignon, ou quelquefois à l'appetit d'vne folle Damoiselle prenãt plaisir de voir ensanglãter ceux qui les seruoiẽt pour les espouser,& de celebrer

leurs

leurs mariages par l'effusion du sang de leurs amis, & souuët de leurs parents propres: pour ces consierations le Pape Clement voulant pouruecoir à ceste boucherie, & brutalité, & à ces passe-temps indignes du nom Chrestien, publia vne bulle au mois d'Octobre dudit an mille trois cens treize, parlaquelle estoit tres-estroitemêt deffendu toute espece de tels combats, & tournois à fer esmoulu & armes offensiues: & declaira pour excommuniez tous ceux qui de là en auant ou dresseroient tels tournois ou souffriroient les dresser, ou qui y assisteroient ny donneroient faueur quelconque: mettant l'interdit en leurs terres, & les declairant pour ennemys de l'Eglise fussent ils Rois, Princes, ou Seigneurs, & sans excepter aucun genre de personnes. Il est vray qu'il dispensa celle année, & pour vne seule fois les ieunes bacheliers, & Escuyer n'aguerre receuz au nõbre de la gend'armerie (le latin porte ainsi, *qui noui milites effecti fuerant*, ce que ie tourne, comme il faut, estans faits à la façon ancienne, nouueaux Cheualiers, c'est à dire ayans congé de s'armer, & faire preuue de valeur & noblesse) lesquels supplierent sa saincteté qu'il leur permit de faire preuue de leur vaillance aux festes de Caresme-prenant, ce qu'il feit sans passer plus outre, & sans que desormais ceste permission peut auoir lieu, qui fut vne saincte & loüable constitution, depuis approuuée & confirmée par les edits de noz Rois de France. Le Roy Philippe ce-pendât desireux de dompter l'orgueil Flamand, & faire venir ce Comte (recidiueur en felonnie) à raison, dressa vne grosse & puissante armée, qui fut menée en Flandres, & laquelle pour monstrer combien peu elle se soucioit de ceste furie qu'on donne aux Flamands, mais qui est sans discretion, fut partie en trois: le premier escadron estant conduit par le Roy Louys de Nauarre qui s'achemina vers Doüay: ayant auec luy le seigneur de Chastillon Connestable de France: du second estoit chef Philippe Comte de Poictou fils du Roy Philippe, ayant en sa compaignie Guy Comte de sainct Pol, qui prit la route vers sainct Omer pour assaillir la partie Occidentale du pays de Flandres: & la troisiesme armée estoit commâdée par messieurs Charles de Frâce fils du Roy Comte de la Marche, & Louys d'Eureux son oncle, qui s'en allerent vers l'Isle: mais toutes ces trouppes dependoient de la volonté d'Enguerrand de Marigny auquel le Roy auoit donné la surintendance de tout, au grand mescontement des Princes, lesquels pensoient tout ruiner, dequoy ils furent destournez par cest Enguerrand. Robert Comte de Flandres oyant que le camp François venoit à l'Isle, s'en alla & leuant le siege, passa le Lys, n'osant attêdre ceste puissance: ainsi parle contre Meyer l'histoire escritte à la main, qui est d'homme viuant de ce temps, & lequel neantmoins est plus fauorable au Comte Robert, qu'à la cause des François. Or d'autant que le Flamand estoit le premier qui auoit pris les armes, le Roy s'en plaignit aussi au Pape, luy remonstrant contre le droit & coustume de Royaume, Robert auoit forfait deniant l'hommage à son seigneur & refusant de venir, estant appellé en Parlement: ce qui fut cause que suyuant la conuention passée ja deux fois entre le Roy & le Comte, le Pape ordonna que le pays de Flandres seroit interdit, & le Comte excommunié, & en fut la commission donné à l'Archeuesque de Rheims Primat des Belges, & de la iurisdiction duquel estoit le pays de Flâdres & à luy ioint l'Abbé de sainct Denys: lesquels venans à sainct Omer, y assemblent le clergé, & denoncent le Comte pour excommunié, & tous ceux qui estoient à son secours. Mais comme les Prelats vouloient passer outre pour interdire tout le pays Flamand, le Cardinal l'a enuoyé pour traiter l'accord dés l'année precedente, car cecy aduint l'an mille trois cens quatorze, & le dernier du regne de Philippe, les pria de ne passer point outre, & qu'il valoit mieux que les choses se transigeassent paisiblement, qu'auec les derniers remedes de la guerre. Tant y a que la trefue fut faite au grand desplaisir des Princes du sang, Seigneurs & Capitaines de l'armée, lesquels tous blasmerêt Enguerrand de Marigny de trahison, de ce que lors il accorda la paix, que le Roy auoit si beau moyê de chastier les Flamands, & leur oster toute occasion de se plus reuolter: & accusans le susdit de Marigny de s'estre laissé corrompre par l'or du Flamand, pour le contenter de la forbe qu'auparauant il luy auoit ioüée. Tant y a que le Roy eut assez à faire à deffendre son Chambellâ, & à l'excuser, n'y ayant autre couuerture pour pallier ce fait, que la volonté du Pape qui auoit commandé ceste cessatiô d'armes, afin qu'on allast parfaire l'entreprise voüée de la Terre saincte: laquelle fut du tout vaine & sans nul effect, comme aussi il n'y auoit guere grande apparence, & moins de moyens pour

Le mot latin Miles pris pour la seule noblesse en noz histoires.

Philippe le Bel arme contre les Flamands.

Grande autorité de Anguerrâd de Marigny.

Le Roy se plaint au Pape du Comte de Flandres.

Comte de de Flâdres excommunié.

L'an 1314.

Trefues entre le Roy & les Flamands par qui moyênées.

l'entreprendre, veu les grands frais faits par le Roy, l'espuisement des finances, & le peu d'appetit que les Princes auoient de plus se hazarder à conquestes, d'où leurs peres n'auoient rapporté que des coups, pertes & vergoigne. Ce-pendant en la maison & palais Royal aduint vn grand, & non accoustumé scandale, & indigne d'estre recité: n'estoit que l'exemple en estant segnalé, ie suis forcé, pour ne taire la verité, de le proposer, & mettre en lumiere. Vous auez ouy cy-dessus en quelles maisons furent mariez messieurs les enfans de France, Louys, Philippe, & Charles: & que Louys espousa Marguerite fille de Robert Duc de Bourgoigne: Philippe eut Ieanne fille d'Othelin Comte de Bourgoigne pour femme: & Charles prit la sœur de ceste Ieanne, qui eut à nom Blanche, belles & ieunes Princesses: mais les deux desquelles eurent plus de beauté, que de sagesse, & de grace follatre que de grauité, modestie, & continence deuë à celles qui estans Princesses, & espouses des Princes Royaux, deuoient aussi seruir de miroir de chasteté, & aux gentils-hommes, & autres subiects du Royaume. Car y ayant deux gentils-hommes à la suitte des Princes Louys Roy de Nauarre, & Charles Comte de la Marche, appellez Philippe & Gauthier d'Aunoy freres, & trop grands entrepreneurs, ils entrerent en telle familiarité auec Marguerite de Bourgoigne Roine de Nauarre, & Blanche Comtesse de la Marche, qu'ils abuserent de leur pudicité, & les subornerent, soit par charme, ou autrement, & honnirent les couches Royales de ceux ausquels ils deuoient tout respect, & reuerence, & qui, outre ce, prophanerent les lieux saincts, faisans leur vilennie auec ces dames en l'Abbaye de Maubuisson pres Pôthoise, où le plus souuent se tenoiêt ces Princesses. Le forfait estât descouuert, les dames prises, & les galands mis en prison, on se saisit aussi de l'huissier de chambre de la Roine de Nauarre, messager ordinaire de ces folles amourettes, & faisant le procez aux susdicts Philippe (qui estoit le mignon de Marguerite) & Gauthier d'Aunoy (qui estoit l'amy ou seruiteur de Blanche) on les condemna à la mort ignominieuse & exemplaire, comme traistres & felons, s'estans forfaits contre leurs seigneurs, & ayans suborné ces deux Princesses encore tendres & fort ieunes: & furent escorchez tous vifs, leur membre honteux, & genitoire coupez, en signe de l'offence punie au membre qui auoit peché, & puis eurêt la teste trenchée, & leurs corps pêdus par sous les esselles, & mis en des poteaux pour seruir de môstre & parade aux passans, & de miroir à la posterité, afin que nul soit si hardy que de se ioüer à son maistre. Fut aussi puny de mort le susdit huissier, comme le messager inique de telle forfaiture, & plusieurs tant nobles que roturiers furent emprisonnez, & mis à la torture hommes & femmes, pour le moindre soupçon qu'on peut auoir de quelque que ce fut, tant le crime sembloit insupportable, & tant on se defioit de tous ceux qui auoient frequenté les maisons de ces dames. Entre les prisonniers fut saisi vn frere de l'ordre des prescheurs nommé l'Euesque de sainct George, qu'on disoit estre vn grâd distilleur d'herbes, & qui sçauoit plusieurs receptes propres pour ceux qui par mauuais art, veulent gaigner la grace des dames, lequel on dit estre soupçonné du crime, & que le Roy feit conduire en Auignon pour estre informé sur le fait, & depuis en faire iustice memorable. Quant aux dames, elles furent emmurées à Chasteau Gaillard d'Andely, où Marguerite ne suruesquit guere: il y en a qui tiennent que ceste-cy seulle mourut miserablement pour estre la plus chargée, mais que Blanche fut repudiée sous pretexte de ne sçay quelle alliance spirituelle, qui estoit entre elle & son mary Charles de France, ce qui est le plus vray, & ainsi fut purgée la cour du blasme d'adultere. Quant à la Comtesse de Poitou, & espouse de Philippe le Long second des enfans du Roy, elle fut aussi en peine pour auoir frequenté ses sœurs, mais estant faicte diligente information sur le fait, on la trouua aussi incoulpable & innocente, & par-ainsi ne fut separée de son mary, ainsi que fut sa sœur la Comtesse de la Marche: le iugement de ceste iustification, & innocence estant donné en Parlement à Paris y seant le Roy, presens les Comtes Charles de Valois, & Louys d'Eureux freres du Roy, & oncles des Princes offencez: & par-ainsi en la fin de l'an reuolu que ceste dame auoit esté enfermée, elle fut reconciliée auec Philippe son espoux, Ce-pêdant mourut sur les festes de Pasques le Pape Clement cinquiesme, par le decez duquel y eut grande discorde entre les Cardinaux: les vns ne voulans que l'eslection se feit en Gaule, ains en Italie, & à Rome, d'où le Pape portoit son principal tiltre: & fut si grâd le differêd de ces peres q̃ l'Eglise

Forfait de Philippe & Gautier d'Aunoy.

Mort ignominieuse de Philippe, & Gautier d'Aunoy & la cause.

Punition des Dames espouses des deux fils du Roy Philippe.

Le Parlement dés lors cômençoit s'arrester à Paris.

Long interregne tant du Pape que de l'Empereur.

l'Eglise fut deux ans & d'auantage sans Pasteur, tout estant en desordre, & la miserable Italie affligée, ny ayāt ny Pape ny Empereur pour y pouruoir, ains les Cardinaux estās en discord & les Electeurs de l'Empire, ne pouuās s'accorder à dōner vn successeur à Henry septiesme, les vns voulans donner cest honneur à Federic d'Austriche, fils du deffunct Albert, & d'autres à Louys Duc de Bauiere, dequoy proceda vne grande, longue, & cruelle guerre, chascun des deux se portant pour Empereur, & ayant des Princes Allemans soustenans reciproquement leurs querelles. Il y en a qui mettent qu'en ce mesme temps le Roy Philippe le Bel, ayant esté informé que les Ladres auoient conspiré, ne sçay par qui incitez & poussez, si ce n'est par les Iuifs & Sarrasins, d'infecter les puids de toutes les villes de France, les feit tous mourir sans nul en excepter, & que Dieu le punissant de ceste sienne cruauté, le toucha aussi de lepre : chose que ie n'ay leuë en pas vne de noz histoires : mais Meyer qui s'est escrimé à cercher tout ce qui peut infamer l'honneur de ce Roy, a descrit aussi ceste nouuelle. En cest an de mille trois cens quatorze, quoy que Guaguin & Paul Emile, à tort, le mettent en l'an mille trois cens treize, & sur la fin de Nouembre, le Roy Philippe de Valois tomba malade, ainsi que portēt toutes noz histoires, à Fontainebleau sejour Royal au pays de Gastinois, où il estoit né, & où aussi il voulut mourir, sentant approcher l'heure de son trespas. Nangis dit, qu'il n'y auoit aucun medecin tant fut-il expert, qui sceut dire quelle estoit sa maladie, & moins pour en cognoistre si elle estoit dāgereuse de mort, ny ayant poux, ny vrine ou autre signe qui menaçast ce Prince de mort, bien qu'il se dit prochain de la fin de sa vie. L'histoire escrite à la main que i'ay & Meyer, que ie pense l'auoir puisé de là, tiennēt que l'occasion & de la maladie, & de la mort du Roy vint d'vne sienne cheute, qu'ils font aduenir en ceste sorte : qu'vn iour luy estant à la chasse en la forest de Bieure, se mit à courir obstinément apres vn sanglier, lequel ayāt attaint des deffences, le cheual du Roy passa outre, mais le cheual se sentant feru, se hauça tellement des pieds de deuāt qu'il r'enuersa son maistre, le pied duquel demeurant à l'estrief, peu s'en fallut qu'il ne le tuast : mais quelques vns suruenans l'osterent de là, & le porterent à Fontainebleau, où estant, il tomba en extreme maladie, pour estre tout froissé de ceste secousse. Et posons le cas que cela fut vray, il n'y a rien qui empesche les nostres de le confesser s'il estoit aduenu, comme ainsi soit que ce n'eust esté le premier Prince blecé, ou mort en telles occurrences : mais en cest endroit i'ayme mieux adiouster foy aux nostres, qui le font mourir de mort naturelle, qu'à ce Meyer qui accompte ceste cheute à miracle, & ceste mort à punition diuine sur ce Roy, à cause des maux qu'il auoit faits en ce monde. Surquoy ie ne veux tāt le iustifier que ie ne confesse qu'il fut vn peu trop entier & vindicatif enuers le Pape Boniface, & violent à l'endroit de ses suiets qu'il affligea par imposts & subsides, mais cōme i'ay dit, il faut excuser aucunement son fait pour l'vrgence des affaires de son Royaume, qui en vingt-cinq ans que ce Roy regna, ne fut onc vn an entier en repos. Et quant à ce que le Flamand dit que Philippe mesprisa les censures du Pape, sauf meilleur iugement, il s'esgare de la verité, comme ainsi soit, que voyant Boniface sans raison l'excommunier, tant s'en faut que mesprisast cecy qu'il en appella au sainct Concile general, le vray iuge du Pape. Et quant au fait des Templiers, s'il y a du vice en leur mort & abolitiō, il en faut blasmer, non le Roy seul, ains l'assemblee publique du saint Concile vniuersel, & tous les Roys, Princes & Potentats de la Chrestienté. Et me semble que Meyer entre trop auant en propos disant, que Dieu punit ce Roy, & en sa maison par le deshonneur des espouses de ses enfans, & en sa famille, d'autant que tous ses fils moururent sans laisser hoir masle, & que la couronne vint en ligne collateralle, mais quoy ? en ce qui est des secrets iugemens de Dieu, ce n'est point aux hommes d'en decider. En somme, le Roy estant malade, & la conscience le remordant pour l'affliction du peuple, il feit cesser la leuée des subsides ordonnez, commādant à Louys son successeur, comme l'aisné de ses enfans, de ne plus fouler ses suiets, & d'alleger les Eglises, & ordonner de la police du Royaume, & faire iustice à chacun : puis disposant de son ame, & s'armant des saincts Sacremens de l'Eglise, assisté de plusieurs bōs Euesques & Docteurs, pour le cōsoler & encourager à ce cōbat effroyable de la mort, il trespassa la vigille de sainct André, qui est le vingt neufiesme de Nouembre l'an mille trois cens quatorze, & de son regne le vingt-huictiesme, & de son aage

Meyer Annales de Flandres liu. 11.

Maladie du Roy Philippe le Bel.

Opinion de Meyer sur la maladie & mort du Roy Philippe le Bel.

Subsides ostez par le Roy Philippe le Bel.

Trespas du Roy Philippe le Bel à Fontainebleau.

le quarante sixiesme, son corps estant porté à sainct Denys, où il fut enterré auec ses predecesseurs, sauf que son cœur fut porté à Poissy, au monastere des religieuses de S. Dominique, duquel il estoit le fondateur. Et ainsi fut cest an memorable pour la mort de trois grands Monarques, & les principaux de l'Europe, à sçauoir le chef de l'Eglise Clement cinquiesme, l'Empereur Henry septiesme decedé l'an mille trois cens treize sur la fin d'iceluy (quoy que cy deuant i'aye anticipé sur la date) & ainsi decedant en l'an ou espace de douze mois auec le Pape, & nostre Roy Philippe le Bel regretté des François, à cause de sa vaillance & sagesse, & pour auoir esté celuy qui entre tous les Rois de France a le plus deffendu la liberté de la nation Gallicane.

ADVENEMENT A LA COVRONNE de Louys surnommé Hutin, & peu durable vie d'iceluy, & choses passées en son regne.

CHAP. LIII.



En quel temps fut sacré le Roy Louys Hutin. L'an 1315.

Pourquoy differé le sacre du Roy Louys dixiesme.

CE qui monstre que ceux qui dient que Philippe le Bel mourut l'an mille trois cens treize, se trompent plus que de iuste pris, le sacre de son successeur en fait foy, d'autant que Louys dixiesme du nom, & aisné des enfans du Bel, fut sacré à Rheims l'an mille trois cens quinze, le Dimenche apres les octaues de l'ami-Aoust, là où le supplément de Nangis dit que ce fut le iour de l'inuention sainct Estienne, qui est le troisiesme du mesme mois aduenant cest an vn iour de Diméche, & l'an vingt & sixiesme de son aage: car il ne fut pas couronné, ny sacré dés que son pere fut mort, pource qu'il attendoit les messagers qu'il auoit enuoyez en Hongrie: le chef & principal desquels estoit Hugues de Bouille son Chambellá, & Secretaire, & honnoré du tiltre de Cheualier (car nul autre lors estoit receu au seruice si proche du Roy, qui ne fut du corps de la noblesse) pour demander à Carobert, ou Carlobert Roy d'Hongrie Clemence sa sœur, & fille de Charles Martel fils de Charles second Roy de Naples pour son espouse. Car (comme i'ay dit) il auoit reietté sa premiere femme Marguerite de Bourgoigne, à cause de son adultere, & laquelle mourut tandis que Clemence estoit par chemin, & fut enterrée au conuent de sainct François à Vernõ. On auoit tenu propos de son mariage auec Beatrix, fille du Roy Dom Sanche de Castille, mais ce mariage fut sans effect, & ainsi il espousa premierement celle Marguerite, par nous cy-dessus alleguée, de laquelle il eut vne fille nommée Ieanne, mariée depuis à Philippe Comte d'Eureux, & fils de Louys de France frere du Roy Philippe le Bel, qui luy apporta le Royaume de Nauarre, lequel entra par ce moyen en la famille des Comtes d'Eureux. De Clemence sa seconde espouse, il eut vn fils nommé Iean, qui mourut en bas aage au Louure à Paris, & n'est mis au ranc des Rois pour n'auoir onc esté couronné, quoy qu'aucuns tiltres luy communiquent cest honneur pour estre le vray successeur par la loy du Royaume de la courõne, s'il eut vescu apres son pere. Or fut ce Prince appellé Hutin, pour estre remuant & capricieux, d'autant que le verbe Hutiner signifie autant que troubler, & mutiner, & ainsi Hutin mot anciẽ Fraçois n'est autre chose que le tiltre & epithete d'vn testu, mutin, & hargneux, nom fort mal propre à celuy qui commande souuerainement, & lequel auoit esté imposé à ce Prince dés son enfance, ne sçay si ses mœurs respondoient à telle appellation, comme ainsi soit que l'histoire ne le nous declare point ainsi fascheux, qu'il n'y en ait eu de plus remuans, & hastifs à leurs affaires, & de plus precipitez en colere.

Clemence secõde femme de Louys Hutin.

Ieanne fille d'Hutin à qui mariée.

Iean fils de Hutin du second lict.

Pourquoy Louys 10. appellé Hutin.

La

La premiere chose que feit ce Roy apres le decez de son pere, & n'estant encor' couronné, ce fut la deposition du Chancelier Pierre de Latilly Euesque de Chaalons, au lieu duquel fut mis Estienne de Marney homme docte au droit ciuil, & auparauant Chābellan de mōsieur l'oncle du Roy le Cōte de Valois, par les mains & cōseil duquel estoient lors gouuernez les affaires, & lequel aduançant les siens, establissoit ainsi sa puissance. On dit que les thesors du Roy, & finances du Royaume auoient esté tellement espuisez du viuant du Roy Philippe, qu'il ne se trouua point dequoy faire les frais pour le sacre de Louys Hutin: & qu'à ceste cause il fut differé: ce qui fut l'occasion que par le conseil de monsieur de Valois & autres Princes du sang, on recercha ceux qui auoient eu la charge tant des affaires que des finances, du viuant du Roy deffunct: & sur tous en vouloit-on au Comte de Longue-ville Enguerrand de Marigny, tant pour ce que luy seul auoit commandé à tout le Royaume, & qu'ainsi il falloit que ce fut luy qui eust rauy & pillé le domaine, que pour autant que par son moyen il auoit esté cause de la derniere tresue auec les Flamāds, comme aussi seul il auoit eu le proufit de cest accord. Contre Enguerrand se declairerent monsieur de Valois oncle du Roy, Guy Comte de sainct Paul, & Ferry de Piquigny Vidame d'Amiens: & fils de celuy qui mourut Seneschal de Tholouse, qui proposerent au conseil que cestuy auoit appauury le Royaume, ruinant le peuple d'exactions, & s'enrichissant aux despens de la France, comme celuy qui auoit faict à son plaisir, tant des affaires que des finances du Royaume: ayant fait deux de ses freres Euesques, l'vn de Cambray, & l'autre de Beauuais, & vn sien cousin Cardinal du sainct siege, & qui auoit mis tous les officiers du Royaume presque par toutes les villes à sa poste & deuotiō, par les menées desquels il rançōnoit chascun, sans qu'il y eut personne qui en osast faire cōplainte quelconque. Ces plaintes proposées au cōseil, & le Roy present qui se tenoit lors en son logis pres les fossez de sainct Germain de l'Auxerrois, où à present est l'hostel de Bourbon, Enguerrand fut mandé, & estant deuant le Roy & Princes du sang, on luy demāde qu'estoient deuenus les deniers leuez en si grand nombre tant sur le peuple que sur le clergé peu auant le decez du Roy, & dequoy on n'auoit rien trouué au thesor. Et comme il se voulut excuser, & dit qu'en temps & lieu il en rendroit bon cōpte, on le pressa de ce faire tout sur l'heure: & lors il blasma le Comte de Valois d'en auoir eu la plus-part, & le reste auoit esté employé à payer les debtes du feu Roy, ainsi qu'il se faisoit fort de prouuer par ses quittances. Monsieur de Valois irrité de s'ouyr toucher au vif, & pincer sans rire, desmentit Marigny, & cestuy respondant auec moins de respect: qu'il ne deuoit à vn Prince du sang, & le payāt d'vne autre desmētie, se fila la corde qui luy feit depuis perdre la vie: n'estant loisible à hōme tant soit-il grand de parler irreueréement à ceux qui sont du sang Royal, plustost de deffendre leur innocence par voye de douceur & iustice: mais Enguerrand auoit tellement accoustumé de parler haut & de commander, & au Roy & aux grands, qu'il pensoit encore auoir la mesme authorité que iadis. Ie laisse comme on feit assez d'empescher que Monsieur de Valois ne l'occist, pour dire que sur l'instant il fut mis en prison au Chasteau du Louure, & pour l'iniure faicte à l'oncle du Roy, & le peu de respect porté à la maiesté du Roy & excellence du cōseil, & affin de luy faire son proces sur les charges à luy imposees. Cependant feit-on crier à son de trōpe que tous ceux qui voudroiēt se plaindre d'Enguerrād de Marigny, ou auroient quelque chose à luy demander, vinssent vers les seigneurs du conseil, & que iustice leur seroit faicte: & pource fut tiré Enguerrand du Louure, à cause qu'il en estoit Capitaine, & mené en la Tour du Temple, non sans estre hué du peuple qui le haioit à mort. Sur la fin du Caresme, & la vigille de Pasques Flouries qui estoit le quinziesme de Mars, il fut mené deuant le Roy au boys de Vincennes, & là accusé d'infinies exactions, & concussions & pilleries, d'auoir pillé le domaine du Roy & s'approprié les dons que le Roy faisoit à quelques estrāgers & tiré du Chancelier des blans signets ou plustost des lettres à blanc scellées qui estoit vn abus euident, & au grād preiudice du seruice du Roy, & pour laquelle occasiō & d'autres que dirōs cy apres, le Chācelier fut des-apointé & depuis enfermé en prison. Tant y a qu'en vne chose est trop à blasmer monsieur de Valois, q̄ d'auoir fait haster le iugemēt de ce seigneur, lequel ie ne veux dire innocent & coupable, trop bien qu'on luy deust auoir donné respit de se iustifier & auerer son innocence: là où il fut impossible de rien plus

Pierre de Latilly desapointé de son estat de Chancelier.

Princes ennemys d'Enguerrād de Marigny.

Enguerrād adiourné au conseil.

Arrogance de Marigny vers le Prince du sang.

Emprisonnemēt d'Enguerrand de Marigny

Accusation contre Marigny.

Proces d'Enguerrand precipité.

obtenir sinon qu'on octroya à l'Euesque de Beauuais son frere d'auoir la copie des plaintes & accusations sur luy imposées. On tient neantmoins que le Roy n'auoit pas vouloir qu'il mourut, le respectant encore pour l'amour de feu son pere, & n'eut enduré ceste infamie, si autre cas ne fut suruenu, qui rendit plus griefue la cause de ce prisonnier. D'autant que son espouse cerchāt tous moyens pour deliurer son mary, eut recours aussi bien, ou plustost au diable, qu'aux prieres & penitence enuers Dieu, s'addressant aux deuins & sorciers, esperant par leur secours de fleschir le Roy à misericorde. Mais voicy que le fait estāt descouuert, on la blasme d'auoir voulu faire mourir le Roy, à cause qu'on trouua quelques effigies de cire representās le Roy, le Comte de Valois, & seigneurs ennemis du Conseil, lesquelles on dit n'auoir esté faictes que pour la mort d'iceux selon que le charme porteroit, & suiuant que dureroit ceste cire: superstition depuis auerée en d'autres, & desquels a esté faite iustice: estant chose vraye que bien que le diable n'aye puissance de soy sur nous, si est-ce que Dieu permet cela aduenir pour la iuste punition de ceux qui adioustent foy à ces sortileges. Cecy fut cause que le Roy, qui aymoit aucunement le seigneur de Marigny, le prit en haine, & l'abandonna à la mercy, & volonté de ses haineux, si bien que la vigille de l'Ascension de nostre seigneur, escheant lors le dernier d'Auril l'an mille trois cens quinze il fut mené au gibet, & pendu, & estranglé ignominieusement, & son effigie qui estoit au Palais dressée aux pieds de celle du Roy, fut abatue, & precipitée aual les degrez du Palais: mais depuis on en y a mis vne en plate peinture aboutissant à vne tour, ainsi qu'on monte les degrez de la grande sale du Palais, & pres de laquelle sont grauez en pierre les vers qui s'ensuiuent:

La dame de Marigny va aux deuins.

Estrange sortilege par vne statue de cire.

Enguerrād de Marigny pendu & estranglé à Paris.

Chascun soit content de ses biens,
Qui n'a suffisance, n'a riens.

Lesquels semblent blasmer la conuoitise d'Enguerrand, & dire que s'il se fut contenu en ses limites, il ne fut aussi tombé en ceste misere, & infame ignominie. Les Dames de Marigny, & de Chanteleu sœurs furent emprisonnées en la tour du Louure, & depuis au Temple, pour le charme susdit, & vne vieille sorciere qui auoit dressé les statues sus-nommées, auec vn sien compaignon en l'art, furent bruslez & mis en cendres en l'Isle du Palais, qui regarde le Quay des Augustins. De Nangis dit que ceste vieille estoit femme d'vn appellé Iacques de l'Or, lequel se pendit luy-mesme en prison de frayeur de la mort, ce qui rédit le soupçon pour tout veritable. Il y en a eu qui ont dit que ceste accusation estoit apostée & fauce, & que n'ayans les ennemis du seigneur de Marigny preuue suffisante pour le depescher, luy presterent ceste charité, & l'enuoyerēt à tort ou à droit en l'autre monde. Ceste tempeste ne tomba seulement sur la maison du seigneur de Marigny, ains furent recerchez tous les officiers du thresor, clercs & lays, & autres ayans maniement d'affaires, & faits de la main d'Enguerrand, tous emprisonnez, & la plus part mis extraordinairemēt à la torture: sans qu'on tirast vn seul mot de charge d'eux cōtre le seigneur de Marigny, comme aussi il ne recogneut onc rien de ce qu'on luy mettoit sus, ains persistoit, & mourut ferme en l'opinion de son innocēce. Et d'autāt qu'on en vouloit au Chancelier deposé, & qui estoit Euesque de Chaalons, on luy ietta le chat aux iambes, & fut accusé d'auoir auancé la mort au deffunct Roy Philippe, veu que les medecins n'auoiēt rien cogneu en sa maladie: de sorte qu'il fut mis en prison, sous la charge de l'Archeuesque de Rheims, d'où depuis il sortit, n'y ayant preuue qui le peut declarer autre que fort homme de bien, & fut par l'ordonnance des Euesques au Synode celebré à Senlis, y presidant l'Archeuesque de Rheims, redintegré en ses biens, & en son Eueché, & rehabilité en son honneur, sauf que depuis il ne mania plus les affaires, ny les seaux de Frāce, luy suffisant de s'estre purgé, ayant de si puissans & furieux aduersaires. En mesme peine fut Raoul de Praitée, ou Prere Aduocat general au Parlement ia estably, partie en la forme qu'il est à present, mais non encore sedentaire & ordinaire, ains tenant seulement deux fois l'an: lequel Aduocat tint long temps prison en l'Abbaye de saincte Geneuiefue, & fut souuét questionné, & tourmenté cruellement, mais ne fut possible de luy faire confesser chose de ce qu'on vouloit sçauoir: & par-ainsi fut-il absous & deliuré, non sans

Iacques de l'Or & sa femme sorciers.

Officiers du Roy affligez & recerchez.

Euesque de Chaalons prisonnier & pourquoy.

Absolutiō de l'Euesque de Chaalons.

Raoul de Prere, Aduocat du Roy en Parlemēt emprisonné.

sans que ses biens ne luy eussent esté rauis & distraits en diuers endroits: d'autát qu'on faisoit plus la guerre aux richesses, que non pas aux crimes.

Trespas de Marguerite Royne de Nauarre.

Ce fut aussi au mois de May de l'an present que mourut, soit de maladie naturelle ou violente Marguerite espouse de Louys, repudiée & enterrée, comme i'ay dit cy dessus, au couuent des freres Mineurs à Vernon: & quant à sa sœur Blanche espouse de Charles Comte de la Marche, de Nangis dit qu'elle cótinua ses coups en la prison, & qu'on tenoit que celuy qui la gardoit, l'auoit engrossee, mais que la plus ferme opiniõ estoit, que ce fait ne venoit d'ailleurs que de son mary, qui nonobstant le repude, l'alloit voir en prison, & passoit son temps auec elle: dequoy i'en laisse le iugement à chascun, ne pouuát croire qu'vn Prince si grand que Charles, voulut plus voir celle qui pour l'auoir des-honoré, estoit ignominieusement confinee.

Mort de Hugues Duc de Bourgoigne

Mourut aussi en celle mesme saison Hugues, d'autres le nõmét Hugolin Duc de Bourgoigne, sans auoir fait chose memorable, & sans laisser hoir de son corps, cóme aussi il ne fut onc marié, & luy succeda son frere puisné Eude, qui espousa depuis Ieanne fille du Roy Philippe le Long, ainsi que verrons en son lieu. N'y ayant argent aux coffres Royaux, & les Prouinces ne voulans point contribuer, estans appauuries, & la mort du seigneur de Marigny n'ayant apporté vn plus grand moyen d'é auoir, il fallut venir à d'autres remedes, & à r'appeller les Iuifs dechassez par le Roy deffunct, lesquels fournirent vne grande somme de deniers, auec lesquels on fournit aux frais pour conduire le Roy au sacre à Rheims: durant lesquelles pratiques, furent

Femmes empoisonneuses bruslées.

bruslées en l'Isle du Palais trois fémes pour auoir brassé, & meslé des poisons, par lesquelles fut mis à mort l'Euesque de Chaalõs, car alors il ne se parloit d'autre chose que d'empoisonnemens, & y auoit des drogueurs à gages, qui faisoient auancer les iours à ceux desquels on ne vouloit plus se seruir. Au reste la terre menaçoit le peuple d'vne gráde famine, eu esgard à ce qu'il pleuuoit sans cesse, & qu'en esté, & sur le plus chaud d'iceluy, les froidures non accoustumées estoient si grádes qu'il estoit impossible que les fruits & semences veinssent à prouffit, comme aussi celle année fut du tout sans vinée, & la famine qui assaillit le peuple si estrangement qu'elle en feit mourir plusieurs milliers, & l'argent & le bled defaillant en France. Au reste auant que d'entrer plus auant ie vous diray en passant que ce fut en cest an que fut faicte la grande ligue Heluetienne entre les cantons (qu'on dict des Suisses) à cause de la guerre que Federic

Federic Duc d'Austriche deffait par les Heluetiens

Duc d'Austriche, & Lupold son frere faisoient aux cantons, & lesquels furent vaincus entre le Lac Egre & le mont dit Montgarte: si bien que ceste victoire des suiets sur leurs Princes & souuerains, fut cause d'vne plus grande coniuration: car se doubtans bien que Federic se ressentiroit de cecy, & leur feroit la guerre plus que iamais, feirét

Commencement de l'vniõ des Suisses.

vne ligue commune de trois cantons, par laquelle ils se resolurent de ne plus recognoistre autre seigneur que l'Empire, & deffendre iusqu'à la mort leur liberté comme ils feirent: & en fin ont par succession de temps appellé tous leurs voisins Heluetiens à ceste vnion & ligue, qui les a rendus presque inuincibles, & laquelle leur fut confirmée par l'Empereur Louys de Bauiere pour se preualoir d'eux cótre son competiteur le Duc d'Austriche.

Ligue des Suisses authorisee par l'Empereur.

Et d'autant que la premiere menée de cest affranchissement eut source à vn bourg des moindres de ce peuple Heluetien, appellé SchWits ou Suits, assis entre les Lacs de Zurich & de Lucerne, les habitans duquel auoient à nom Suisses: il aduint que la ligue estant renommée des Suisses, tous ceux qui entrerent, ont depuis esté recogneuz par le nom de Suisses, celuy de Heluetien prenant fin, & cestuy ayant vigueur, lequel n'auoit encor' esté cogneu par historien quelconque, ny ancien, ny moderne. A quoy ie suis content d'accorder, bien que quelquefois ie me fusse persuadé suyuant l'opinion de ceux qui ont escrit auant moy, que ce vaillant & loyal peuple fut issu des Sueues, ou des Suedes, ainsi que le croit Iean le Grand d'Vpsale en son histoire des parties Septentrionales. Tant y a que le nom de Suisse estant nouueau pour le faict de toute la nation, il a pris source en son propre pays, sans l'aller querir plus loing qu'au bourg de SchWits, & pour l'esgard de la ligue faite cótre la maison d'Haspourg ores d'Austriche, qui commandoit iadis sur la pluspart des Heluetiens. Mais reuenons

Sacre du Roy Loys Hutin à Rheims.

à nostre Roy lequel alla à Rheims au moys d'Aoust de cest an mille trois cens quinze, accompagné des Princes du sang & seigneurs de ce Royaume, sauf le Flamand, & fut couronné & sacré, suyuant la ceremonie cy dessus descrite, par l'Archeuesque de Rheims le troisiesme iour d'Aoust, ainsi comme dict Guillaume de Nangis,

ou sur la fin dudit moys, ainsi que d'autres estiment, & ayant desia regné huit moys, sans estre couronné, afin d'oster l'abus de ceux qui authorisent l'election par le sacre, qui n'est qu'vn tesmoignage public de l'aduenement d'vn nouueau Roy, & la ceremonie instituée plus pour les sermens, tant du Roy vers les suiets, & des suiets vers leur Prince, que pour authoriser la dignité que le Roy a de son sang, & par la succession naturelle: car s'il n'estoit ainsi, Hutin n'eut point porté tiltre de Roy, ny commandé comme Roy iusqu'apres le sacre; & vous voyez que tout aussi tost que son pere est mort, il entre en la Royauté, & commande comme souuerain. Et ainsi ie dis que ceste saincte & Chrestienne ceremonie n'est de l'essence de la Royauté, ny la figure de l'election, ains vne protestation de la foy du Roy en l'vnion de l'Eglise, de la main de laquelle il prend le caractere & impression de grace par la benediction de l'Archeuesque, & vne commune, & publique attestation des suiets de le deffendre, & luy seruir, pour l'effect de ce qu'il promet en ce sacre. L'endemain que le Roy fut sacré & couronné, fut aussi sacrée & couronnée Madame Clemence d'Hongrie son espouse, issue de l'estoc de France, & de la maison d'Anjou, & du mesme sang que son espoux, & par-ainsi sa parente: Or comme le commencement du regne de ce Roy fut pris par l'effusion du sang de celuy qui auoit esté cause de la tresue auec les Flamands, aussi dés qu'il fut sacré, on marcha contre le pays de Flandres, la tresue estant finie, & ce Roy poussé de ses oncles, & autres parens, mesme voulut faire le voyage: & par-ainsi allant à Rheims, auoit-il esté à S. Denys, suiuant l'ancienne coustume de ses ancestres, là où (comme dict celuy qui a faict le supplement de Guillaume de Nangis) il prit l'enseigne tant renommée de l'Oriflamme, & la donna à porter à Herpin de Herquein Cheualier notable: & ainsi fault Meyer, qui dict qu'elle fut perdue à la bataille de Courtray, où i'ay monstré qu'elle fut releuée & sauuée, sans que ie m'arreste à superstition aucune, ny à dire que ceste enseigne ou Gonfanon Royal dônast victoire aux nostres, & que ce fut quelque cas de miraculeux, ains simplement que c'estoit la cornette du Roy, sous laquelle luy mesme marchoit, & pource la fioit-il és mains de quelque vaillant & sage Cheualier, & lequel fut experimenté au faict militaire: Ce qui estonna le Flamand, fut qu'outre l'armée Royale qui luy couroit sus, il s'en voyoit vne autre par mer, & par terre luy faisant guerre Guillaume Côte de Henaut, lequel rôpit l'alliance, & tresue qu'il auoit esté contraint de faire auec Robert, ce qui baissa le caquet au Flamand: de sorte que Iean de Namur frere de Robert, & Louys Comte de Neuers fils du mesme Robert, estans en grace auec le Roy Louys Hutin, recouurerent les terres de Niuernois, & de Rhetel que Philippe auoit confisquées: & eurent leurs parolles tant d'effort que sa majesté condescendit à l'accord, & leur octroya la paix suiuant les conuêtions sus-alleguées, & lesquelles le Roy Philippe son seigneur & pere, auoit proposé au Comte de Flandres. Les susdits Louys, & Iean fils & frere du Comte Robert, luy font entendre les conuentions, & le prient suiuant icelles de venir faire l'hommage: mais luy se defiant de ceux qui estoient pres du Roy, enuoya vn Abbé de l'ordre de Cisteaux vers le Roy s'excuser pour ce coup, & terme luy estât donné de venir comparoir, & luy n'obeissant point, & protestant de ne recognoistre le Roy si on ne le faisoit paisible possesseur de Flandres, luy rendant les villes par luy engagées au Roy Philippe: Louys se mit en campaigne suiuy de ses freres Comtes de Poictiers & de la Marche, & des Comtes de Valois, & d'Eureux ses oncles, des Comtes de Clermont, & de Dreux ses cousins: des seigneurs de Neelle, Raoul depuis Connestable, & Guy de Laual neufiesme du nom, mais Gaston Comte de Foix s'apprestant pour y venir deceda à Paris, & gist au monastere des freres Augustins, laissant vn fils nommé aussi Gaston, lequel depuis espousa Eleonor Côtesse de Cominge. Le Flamand de son costé leua aussi forces, & vint assieger l'Isle, mais n'y fut long temps, aduerty que le Roy luy venoit donner dessus, ains effroyé de la puissance des nostres repassa le Lys, ne sçachât plus à quel S. se vouër, veu qu'il auoit l'ennemy deuant & derriere: le Roy du costé de Cassel qui ruinoit tout; & le Hennuyer de la part Orientale de Flandres, qui n'espargnoit chose quelconque, & qui auoit bruslé Rupemonde, & Broch, & tout le pays qui est le long de l'Escaut. Le Roy vint assieger Courtray, où le Hennuyer amena ses forces, & le Flamand de son costé approcha pour tascher de forcer les nostres de leuer le siege: mais quoy? Dieu besongnant en cecy, le temps deuint

A quoy sert le sacre qui n'est de l'essence de la Royauté.

Clemence d'Hongrie Royne de Frâce couronnée à Rheims.

Herpin de Herquein porte l'Oriflamme.

Guillaume de Henaut guerroye le Flamand.

Hutin accorde la paix au Flamand.

Voyage du Roy en Flãdres.

Trespas de Gaston I. du nô Côte de Foix.

Louys Hutin assiege Courtray.

deuint si fascheux,& les pluyes si continuelles,qu'en fin tant les vns que les autres furent contraints de descamper,chascun se retirant sans rien faire, sauf que les nostres perdirent beaucoup de leur bagage,à cause des eaux, & qu'à tous propos ils auoient ceux du pays à la queüe,qui sçauoient les adresses,& les nostres ne voulans se desbāder,fallut pour euiter vn plus long chemin, & fascheuse demeure, que bruslassent la plus-part de leur charroy, que les pluyes leur empeschoiēt de ramener,afin que l'ennemy ne se glorifiast de l'auoir conquis à la pointe de l'espée,bien qu'il ne fut que peu ou point combatu durant toute ceste entreprise. Ainsi fut rompue ceste belle armée, & nostre Roy estant retiré,le Hennuyer en s'en allant, gasta encor' plus que iamais le pays de Flandres, assailly de famine (aussi bien que la France) si estrange qu'il ne se trouuoit point de bled pour de l'argent,& le peuple estoit si estonné, qu'il alloit par les boys,par les champs & montaignes errant,& vagabond, afin de trouuer quelque cas pour supporter sa pauure vie. Au retour de Flandres par le conseil des Princes du sang,le Roy assigna doüaire de vingt mille liures de rente annuelles, à Madame Clemence son espouse,& la principale assignation duquel fut faicte sur les terres de Lorris,Baugency, Montargis,Fontainebleau,& luy en furent lettres depeschées,& icelles authorisées au conseil,& en la chambre des comptes. Ce fut en ceste saison,& peu auant que le Roy allast en Flandres,que luy se faschant de la diuision qui estoit entre les Cardinaux,& que l'Eglise fut sans pasteur, enuoya vers eux les prier de tenir la main à l'election, & furent ses Ambassadeurs Gerard Euesque de Soissons, Robert Comte de Boloigne,& vn Cheualier nommé Pierre de Bleine homme fort versé en la iurisprudence : mais ceux-cy n'y ayans rien prouffité, le Roy depescha de-rechef Messieurs les Comtes de Poictiers & de Valois ses frere & oncle,lesquels feirent tant que les Cardinaux s'assemblās à Lyon,esleurent canoniquemēt Iean de Caors Euesque(ainsi qu'aucuns dient) d'Auignon,mais Platine dict, qu'il l'estoit de Port aupres de Rome,lequel ne voulut changer de nō, ains fut dict Iean,& du nom vingt & deuxiesme:ce fut luy qui erigea plusieurs Eueschez en ce Royaume, comme aymant son pays,& l'ornement d'iceluy,d'autant qu'il feit que Tholouse n'estant qu'Euesché,eut tiltre de Metrapolitaine, ayant sous soy les suffragans qui s'ensuiuent. Montauban, Rieux,Mirepoix,Lauaur,Lombez,& sanict Papoul,toutes modernes : & en Perigort il desmembra de Perigueux Sarlat,& en feit Euesché. En Poictou, les Abbez de Luçon,& Maillezais furent par ce mesme Pape faits Euesques : lequel erigea Tulle en Limosin,Condon en Gascoigne,Castres en Albigeois,sainct Flour en Auuergne,Vabres en Roüergue, S.Ponts en Languedoch toutes en Eueschez,bien que ne fussent iadis que monasteres. Au reste, nous ayans souuent faict mention du Parlement de France,& veu qu'il y en auoit de deux sortes, à sçauoir celuy qui est le general & composé des trois estats du Royaume,celebré suiuant l'vrgence des affaires:& le particulier,qui neantmoins portoit tiltre de grand, lequel estoit dressé des Pairs de France, Prelats & Princes du sang,& autres seigneurs qui estoit l'ordinaire iurisdiction de la maison du Roy és affaires de consequence,tant ciuiles que criminelles : faut sçauoir que dés le temps de Philippe le Bel,ce Parlement commença à estre resident à Paris, estant auparauant ambulatoire selon que le Roy marchoit,à cause qu'il faisoit à chacun iustice. Il est vray que dés le regne de Capet la seance des grands iours, & du Parlement ordinaire, qui se faisoit deux fois l'an pour le moins,estoit tenue plus souuent à Paris,qu'en autre lieu,ainsi que pourrez recueillir des iugemens cy dessus par moy alleguez, afin que chascun voye que dés long temps ceste cité a esté recogneuë pour le chef du Royaume. En consideration dequoy Louys Hutin, ayant esgard aux frais de ceux qui alloient & venoient pour la poursuitte de leurs causes, & que les affaires publics causoient le delay du vuidage des causes des particuliers, ordonna que le Parlement seroit desormais sedentaire à Paris, representant la majesté du Royaume, & ayant deux cens Conseillers, desquels le Roy seroit chef, & entre iceux compris les douze Pairs de France, comme premiers Conseillers, & assesseurs des Rois dés l'institution de ceste saincte police au conseil, & iugemens d'importance, & par priuilege receuz en ceste compaignie, l'Euesque de Paris, & Abbé de sainct Denys,lesquels sont vnis inseparablement au corps de ceste cour Royale,& laquelle pour preéminence,& comme estant souuerainement souueraine,est nōmée

Retraicte du Roy,& la cause.

Estrāge famine en Flādres.

Soing du Roy pour l'electiō du Pape.

Electiō du Pape Iean 22.

Eueschez nouuellemēt erigez par Iean 22.

Parlement arresté à Paris par Louys Hutin.

De quelles gens composé le Parlement.

la cour des Pairs, comme à elle seulle appartenant le iugement des causes des Princes & des Pairs, & autres qui sont purement de l'esgard de la couronne: & de laquelle ayant ailleurs parlé, ie ne veux m'arrester à faire vn plus ample discours sur cest affaire, suffisant que vous voyez que Louys Hutin executa en cest endroict le dessein, & entreprise de son predecesseur. Et peu de temps apres, & en l'an de nostre salut

L'an de grace 1316.

Trespas du Roy Louys Hutin.

mille trois cens seize, ce bon Roy tomba soudainement malade au Bois de Vicennes au moys de Iuing, d'autres dient de Iuillet, tant y a que le mal fut si violent, que la mort le saisist presqu'aussi tost que la maladie, qui a esté cause que plusieurs ont dict, & affermé qu'il mourut de poison, entre lesquels est celuy qui a escrit la vie de Philippe le Bel, qui dict franchement ainsi: Et ce Roy Louys ne regna qu'vn an, & fut empoisonné, il ne dict point par qui, luy suffisant de declairer la cause de sa mort: & fut enterré à sainct Denys, suiuant la coustume de ses predecesseurs Rois de France. Durant ces choses messieurs du sang estans à Lyon pour l'election du Pape, oyans la mort si soudaine du Roy, laissent le Comte de Forests pour la garde des Cardinaux, estans encor' au conclaue pour l'election du Pape cy-dessus proposée: & viennent en grand

Notez quelle est l'authorité du Parlement.

diligence à Paris, où ils entrent en conseil sur le gouuernement & administration du Royaume, & d'autant que la Royne Clemence estoit grosse, fut dict par l'ordonnance du Parlement que monsieur Philippe de France Comte de Poictiers seroit Regent du Royaume iusqu'à tant que le fruict venant de la Royne, s'il estoit masle, fut en l'aage de dix-huict ans, & pour ce portoit-il en ses tiltres, Philippe fils du Roy de France, & Regent des Royaumes de France & de Nauarre: & ainsi fut la Regence donnée au plus prochain Prince du sang, d'autant qu'il estoit le plus pres pour succeder à la couronne. Or la mort du Roy Louys sembloit auoir esté presagée par vne Comete appa-

Comete ayāt presagé la mort du Roy Louys Hutin.

rue en l'air l'an precedent, le iour de S. Thomas l'Apostre, le vingt-vniesme de Decembre, comme aussi l'indisposition du temps sembloit plourer pour les grands maux qui depuis aduindrent en Gaule, pour les occasions que i'espere deduire cy-apres. Et d'autant que sous le Pape Clement la Croisade auoit esté publiée, estāt faicte en cest an pour cest effect vne assemblée de Prelats à Paris, Messieurs les Comtes Louys de Clermōt, & son frere Ieā de Soissons du sang de Bourbō, se croiserēt, & feirent le vœu entre les mains du patriarche de Hierusalē, & fut ordōné, & publié de par mōsieur le Regent, que ceux qui s'estoient croisez du viuant de son pere, eussent à faire le voyage sous la conduite de ces Princes du sang, dedans vn an, & iceluy prefix à la Penthecouste ensuiuant: mais ce-pendant mourut Iean Comte de Soissons, & d'autres affai-

Trespas de Ieā Comte de Soissons.

Sacre du Pape Iean à Lyon.

res suruenans, ceste expedition fut aussi rompue. Et ce-pendant le susdict Pape Iean vingt-deuxiesme, estant esleu le premier iour d'Aoust, fut sacré au moys de Septembre, assistās à sa pōpe messieurs les Cōtes de la Marche freres du Regent, & Louys d'Eureux leur oncle, qui adextrerent sa saincteté, & menerent par le frein la monture d'icelle, en signe de la sumission que tous Princes doibuent au chef de l'Eglise: auquel temps aduint vn grand terre-tremble à Pontoise, bien que ce soit vn lieu auquel peu ou poinct, on ayt accoustumé de sentir telles secousses, lesquelles bien que naurelles ne sont sans quel que signifiance.

Ce qui

CE QVI ADVINT EN FRANCE POVR le faict de la Royauté, & premiere pratique de la Loy Salique.

CHAP. LIIII.



COMME les François fussent en attente de ce que la Royne Clemence portoit en ses flans, voicy qu'au mois de Nouembre elle accoucha au Chasteau du Louure à Paris le quinziéme dudict mois, d'vn fils qui fut nommé Iean, & eut le tiltre Royal, quoy que non sacré ny couronné, estant vray, & legitime heritier de Louys Hutin: mais ne vesquit que huict iours, ains mourant fut porté à sainct Denys en France auec sollemnité & pompe Royale, Messieurs ses oncles, & cousins assistans aux funerailles, où il fut proclamé mort comme Roy de France & de Nauarre. Ceste mort causa quelque dispute & differend entre les Princes du Royaume, les vns deffendans le droict mal fondé de Ieanne fille de feu Louys Hutin, & de Marguerite de Bourgoigne, & d'autres s'arrestans sur la iustice ancienne de la loy Salique, non iamais violée en ce Royaume, & voulans que n'y ayant hoir masle du Roy, que le plus proche du sang du costé masle, vint à la couronne. Contre la loy estoit Eude Duc de Bourgoigne soustenu de madame Agnez de France sa mere, & (comme aucuns veulent dire) de Charles Comte de Valois: de sorte que la Duchesse de Bourgoigne, voyant qu'on vouloit proceder au couronnement du Regent, s'y opposa, & protesta le droict de sa petite fille. Mais le Parlement des Pairs & conseil de France, où assisterent tous les Princes du sang, excepté le Bourguignon, & le Flamand, ordonna que suyuant la loy Salique & ancienne coustume, & institution du Royaume, monsieur Philippe Comte de Poictiers & Regent du Royaume, estoit le vray & legitime heritier du Roy Louys Hutin, & qu'il n'estoit loisible aucunement que les filles veinssent à la couronne, & succession de France. Et ainsi fut Philippe le Long declairé Roy, & alla se faire sacrer à Rheims, bien accompaigné & suiuy de forces, pour obuier aux incidens qui pouuoient suruenir, & là fut sacré & couronné solemnellement, le Dimanche apres les Roys, qui estoit le neufiesme dudict moys en l'an de nostre salut mille trois cens dix-sept, suyuant la supputation Romaine: & auec luy fut sacrée la Royne Ieanne son espouse: les portes de la ville estans closes, & y ayant bonne garnison à icelles pour en deffendre l'entrée, à cause qu'il y auoit des grands, lesquels par sous main soustenoient le party du Bourguignon, au preiudice de la loy mesme. Par l'ordonnance des estats de France, & decret du Parlement estant approuuée celle loy que nul auoit encore reuoqué en doubte, bien que souuent la couronne fut venue aux masles plus proches du sang, les filles forcloses de la succession, Eude Duc de Bourgoigne se voyant auoir le tort, & que la iustice du Regent auoit sainctement esté debatue acquiesça sans rien plus remuer: toutesfois pour le contenter, le Roy luy donna Ieanne sa fille aisnée pour espouse auec la Franche Comté pour doüaire, qui estoit l'heritage de Ieanne son espouse. Au reste en ce sacre, y aduindrent deux choses fort belles à remarquer, que i'ay recueillies du supplément de l'histoire de Guillaume de Nangis: la premiere que Mahaut Comtesse d'Artois, & de Bourgoigne, mere de la Royne Ieanne espouse dudict Roy nouuellement couronné, assista au sacre en ranc

Debat en Frãce pour le droit de la couronne

Ordonnance des seigneurs sur la cõfirmatiõ & pratique de la loy Salique

L'an de grace 1317.

Philippe le Long sacré à Rheims.

Ieanne de France mariée à Eude de Bourgoigne.

& qualité de Pair de France, & soustint la couronne du Roy auec les autres Pairs, tandis que l'Archeuesque prioit sur luy, quoy qu'on en murmurast, & qu'aucuns tinssent que les Pairries n'estoient non plus escheans aux femmes que la couronne: mais elle gaigna sa cause, pour ce que le Comté d'Artois estoit erigé en Pairrie, & qu'elle en estant Comtesse, deuoit aussi iouyr du priuilege de sa seigneurie. L'autre point remarquable est, que debat s'estant meu entre les Euesques de Beauuais, & de Langres sur la preseance: celuy de Langres voulant marcher deuant celuy de Beauuais, pour estre honnoré de tiltre ducal, & l'autre simplement Comte: fut dict neantmoins que l'erection de l'Euesché, & Comté de Beauuais en Pairrie, estant plus ancienne que de celuy de Langres, celuy de Beauuais auroit aussi l'honneur de la seance, tant en ceste sacrée ceremonie, qu'és autres lieux, où faut qu'assistent les Pairs de France. Ainsi fut faict Roy Philippe le Long fils de Philippe le Bel, quarante huictiesme Roy de France, en nombre cinquiesme de ce nom, aagé d'enuiron vingt-cinq ans: espousa (comme auons dict) Ieanne fille d'Othelin Comte de Bourgoigne, & de Mahaut Comtesse d'Artois, de laquelle il eut vn fils qui mourut en enfance, & gist aux Cordeliers à Paris: & quatre filles à sçauoir Ieanne, accordée à Alphons onziesme du nom Roy de Castille, puis à Hugues Duc de Bourgoigne, mais mariée à Eude Duc de Bourgoigne, auquel elle porta les Comtez de Bourgoigne & d'Artois: & fut (à tort) frustrée du Royaume de Nauarre, Ieanne fille de Hutin, pour celle fois qui luy appartenoit legitimement, comme aussi faisoient les Comtez de Brye, & de Champaigne, puis qu'elle estoit fille de l'aisné, ayant droict de representation, veu que la Nauarre, ny la Champaigne n'auoient onc esté Saliques: & si la Champaigne l'estoit pour estre entrée en la maison de Frâce par mariage, si est-ce q̃ Nauarre ne le pouuoit, ayant ses droicts souuerains, & non iusticiables à d'autre, ny suiets aux establissemẽs de France. Mais Philippe se disant y auoir droict pour la pretẽsion des folies de la mere de ceste fille, ferma la bouche, & aux François & aux Nauarrois, chascun estant abreuué de la mort de ceste dame, pour s'estre forfaicte, & ne sçachans au vray si ceste fille estoit legitime, & laquelle neantmoins apres le decez de ses oncles reuint à son heritage, ainsi que verrons en son lieu. La seconde fille de Philippe le Long, estoit Marguerite de France, mariée à Louys Comte de Neuers, & depuis Comte de Flandres: la troisiesme eut à nom Marie, que d'autres nomment Isabeau, accordée à Alphons le ieune de Castille, mais mariée à Guigon Comte d'Albon, & fils de Iean Dauphin de Viennois: & la derniere eut à nom Blanche, & fut religieuse à Long-Champ, où elle mourut l'an mille trois cens cinquante huict. Apres le sacre du Roy, comme l'on ne peut oublier l'obstacle mis en auant par Eude Duc de Bourgoigne, fut faicte vne assemblée generale à Paris, en laquelle se trouuerent la plus-part des nobles, des communautez, & villes de France, & sur tout les bourgeois & vniuersité de Paris: & là entre les mains du Chancelier de France, qui lors estoit monsieur Pierre d'Arrablay depuis Cardinal, tous iurerent & protesterent pour eux & leurs successeurs, de ne recognoistre autre Roy que Philippe le Long, & ses hoirs masles sortans de luy, confirmans, auoüans, & tenans pour saincte & inuiolable la loy Salique: & protestans n'entendre non plus que leurs ancestres l'auoient tenu pour loisible, que iamais femme eut droict ny pretension à la couronne de France. Et c'est enquoy plusieurs se sont abusez, suiuans l'erreur de Polydore Virgile, & autres ne sçachans la vigueur de la loy Salique, & l'estimans estre escrite, ou composée lors sur l'occurrence de cest affaire, là où nous auons faict voir cy-dessus qu'elle est née auec la Royauté, & s'est conseruée en la succession legitime des hoirs masles issus de noz Rois, ou leurs proches parens par ligne masculine. Et n'estoit que i'en ay disputé desia assez amplement, i'en feroy vn long discours, la chose le meritant bien, mais voyant que la pratique parle pour nous, que la raison y est euidente, & que la iustice de nostre cause a esté tellement deffendue de la main de Dieu, que quoy que l'Anglois ayt sceu faire, si est-ce que ceste loy a eu son cours: nous passerons aussi outre sur la continuation du succez de nostre histoire. Vous auez ouy cy-dessus comme le Roy Philippe le Bel, mariant Mahaut d'Artois auec Othelin Comte de Bourgoigne, luy donna le Comté d'Artois, au preiudice de Robert d'Artois fils de Philippe, heritier legitime du Comte Robert second du nom, lequel Philippe estoit mort auant son pere és guerres de Flandres. Or ce Robert qui

Iugement donné en faueur de l'Euesque de Beauuais sur la preseance contre l'Euesque de Langres.

Femme & enfans de Philippe le Long.

Autres filles de Philippe le Long.

Assemblée faicte à Paris, & pourquoy.

Loy Salique née auec la Royauté.

Loy Salique non iamais violée.

qui estoit Comte de Beaumont le Roger, se disant auoir receu tort en ce don du Roy faict à sa tante, assembla aussi forces ja du temps que Philippe n'estoit que Regent du Royaume, & vint assaillir le pays d'Artois comme son propre heritage: contre lequel le Regent enuoya Gauthier de Chastillon lors Connestable de France: & neantmoins Robert prit Arras, & sainct Omer, & refusa de comparoistre en Parlement, bien qu'il y eut esté adiourné pour y respondre. A ceste cause le Regent y alla en personne, & estant à Amiens, fut faict vn pour-parler, & accord, portãt que les deputez seroient nommez d'vne & d'autre-part, pour transiger entre Robert, & sa tante la Comtesse: & que où ceux-cy ne pourroient vuider le differend, la cause seroit euocquée, deuant les Pairs & seigneurs du Royaume: mais que ce-pendant les affaires seroient remis au mesme estat, qu'ils estoient lors du decez de Robert ayeul du Comte de Beaumont, qui estoit vn vray preiugé au prouffit de la Comtesse. Aussi furent les terres sequestrées, & mises és mains des oncles du Roy, à sçauoir les Cõtes de Valois, & d'Eureux: En fin fut accordé q̃ le pays d'Artois demoureroit à Mahaut, auquel Robert renõça, moyennãt certaine assignation que le Roy luy feit en recõpence de ceste renonciation, & lors Robert espousa Ieãne de Valois fille du Cõte Charles de Valois & d'Anjou, qui luy apporta quelques seigneuries au pays du Mans & d'Alençon, & ainsi fut appaisée ceste querelle depuis renouuellée, & laquelle germa de grands mal-heurs en France, ce Royaume lors n'estant affligé, ainsi que verrons, que par les Princes du sang, issus des maisons de Dreux, & d'Eureux, & d'Artois, lesquelles sont toutes peries, pour auoir tasché de causer la ruine de leur mere. I'ay recouuré vne ordonnance faicte pour le faict du Parlement, suiuant que Louys Hutin l'auoit institué, & cecy du temps que Philippe le Long n'estoit encor' que Regent, & estans de l'estroit conseil les Princes & seigneurs qui s'ensuiuent: monsieur le Regent, monsieur de Valois, monsieur d'Eureux, monsieur de la Marche, oncles & freres du Regent, messieurs Louys & Iean de Clermont, & monsieur Robert d'Artois tous Princes du sang: les Comtes de sainct Paul, de Sauoye, de Bologne, de Forests, le Dauphin de Vienne, le seigneur de Marcueil, messire Gauthier de Chastillon Connestable: les seigneurs de Noyers, de Senly, de Harcourt, & Riuel, & de Mahy de Trie: les deux Mareschaux, messire Iean d'Erquery, l'Archeuesque de Roüen, & l'Euesque de sainct Malo, & le Chancelier, nommé messire Pierre d'Arablay. Nous auons dict cy-dessus, que le Roy Philippe le Long auoit eu vn fils nommé Louys, lequel ne vesquit longuement, ains mourut le vendredy des cendres, de l'an mille trois cens seize, suiuant l'ancienne supputation, mais selon la moderne, & celle de l'Eglise Romaine, ce fut l'an mille trois cens dixsept. Nous auons laissez les affaires de Flandres ja dés le temps de Louys Hutin, & qu'il se fut retiré du pays Flamand, n'y ayant rien peu gaigner à cause des pluyes, sauf que Cassel & le plat pays voisin. Or durant l'interregne de ce Royaume, & que le Long en estoit Regent, les trois estats de Flandres solliciterent leur Comte d'entendre à la paix, & qu'il n'estoit plus en leur puissance de soustenir les frais de la guerre: & le Comte niant obstinément de iamais accorder iusqu'à tant que les François luy eussent rendu la Flandre Gauloise, qui est deça le Lys: ceux du pays luy dirent, que la perte d'icelle venoit de luy, de ce que sans l'aduis ny consentement des estats il auoit transigé auec les gens du Roy: & en somme le voyans obstiné en son opinion, ils furent vers le Regent pour auoir la paix, les deputez pour laquelle n'osoient s'en retourner sans la resouldre, & les articles de laquelle furent de telle substance. Que les Flamands demandoient pardon au Regent pour les fautes commises tant enuers le Roy Philippe le Bel, que Louys Hutin ses pere & frere: que le Comte Robert feroit le voyage auec le Regent vers la Terre saincte, lors que Philippe s'y achemineroit pour guerroyer les Infidelles. Que le fort de Courtray seroit abattu, & demoly, sans que iamais on le rebastisse, & que Doüay, & Bethune demeureroient à iamais en la possession des Rois de Frãce. Que la dignité de Pair de France ostée par arrest du Parlement au Comte Robert, luy seroit rendue, sans que desormais on luy peut oster à luy, ny aux siens que pour les crimes par lesquels le droict de Pairrie est aboly en vne famille: & que les Flamands iouyront de tous leurs anciens priuileges: sans que les six cens hommes d'armes demandez par les Rois, Philippe le Bel, & Louys Hutin, fussent tenus de seruir, sinon en cas que le Regent feroit le voyage de

Guerre cõtre Robert d'Artois.

Transactiõ auec Robert d'Artois.

Approbation du parlemẽt faite par le cõseil estroit l'an 1316. à S. Germain en Laye.

Flamands forcẽt leur Comte à la paix.

Articles de paix proposez aux Flamands.

la Terre saincte, mais lors ils ne pourroient luy estre aucunement refusez. Que dés aussi tost que la paix seroit publiée, le Comte feroit abattre le fort de Courtray, & le Regent celuy de Cassel, sans que iamais on les peut rebastir que trois ans apres la demolition des forts de Gand, Bruges, & Hypre: que la succession du Comté de Flandres viendroit à Louys fils de Louys Comte de Neuers, & que le debat des Comtes de Flandres & de Henaut soit vuidé par l'authorité du Regent de France. Tout cecy est proposé par Meyer, & que le Comte n'ayant voulu entendre à ces conditions, la guerre fut recommencée, ce que toutesfois aduint à cause qu'il ne voulut faire l'hommage, que suiuant les conditions par luy souuent proposées. Ainsi Philippe enuoya Louys Comte d'Eureux son oncle, auec Bertrand de Marcueil lors des premiers de la cour, suiuis de grandes forces du costé de sainct Omer, pour affliger le pays de Flandres: & dés que Philippe fut sacré Roy, il depescha encor' Gauthier de Chastillon Connestable, auec renfort de gend'armerie, ayant auec luy Eude Duc de Bourgoigne, lesquels se ioignirent à monsieur d'Eureux, lesquels bruslerent la plus grande partie de Flandres. Durát ces choses, cõme Louys Comte de Neuers, & fils du Comte Robert, souhaitast la paix, & ne fut hay en cour, il commença aussi à pratiquer le mariage de Louys son fils, auec quelques vne des filles de l'vn des oncles du Roy, & poursuiuoit fort la fille de Louys de Fráce Cõte d'Eureux, oncle du Roy: mais Charles Cõte de Valois, son frere & oncle du Roy, desirant de voir plustost sa fille Comtesse de Flandres que celle de son frere, tascha aussi de luy couper l'herbe sous le pied: & le Roy Philippe pour les oster de differend, leur diffendit de passer outre, disant qu'il vouloit que ce fut vne de ses filles qui eut cest aduantage, ainsi que depuis il aduint, comme nous dirons cy-apres. Ainsi sous ceste esperance de paix & d'alliances, y eut trefues accordées iusqu'à la Penthecouste prochaine: aduenant cecy sur le commécement de l'an de nostre salut mille trois cens dix & sept, auec condition & serment reciproque des deux parties, que le Pape seul seroit arbitre de tous leurs differens, & controuerses: & ainsi se retirerent les seigneurs François, & laisserent en paix le pays de Flandres, bien que depuis on cogneut que les Flamands marchoient d'autre pied que droict, & qu'ils ne feissent que cercher des subterfuges pour ne venir à l'accord. Car le Roy ayant enuoyé en Auignon le seigneur de Suilly vers le Pape, & le Flamád, eut faict le semblable, y enuoyant Robert son fils seigneur de Cassel, & les trois estats de Flandres y eussent aussi leurs agents & Procureurs, si est-ce qu'ils ne feirent rien, d'autant que les Flamands dirent que leur charge ne portoit point de rien conclurre, ains de sçauoir simplement quel estoit le conseil, & aduis du sainct Pere en cest endroict: duquel pour vray ils se deffioient, le sçachans François, & estimans qu'il fauoriseroit le party du Roy son ancien seigneur. Ceste frauduleuse responce causa que le Pape enuoya l'Archeuesque de Bourges en Fráce, auec l'authorité du S. siege, pour accorder ces differés, lequel ayát ouy les deputez d'vne part & d'autre, se mit en deuoir de les accorder: & ce fut lors qu'on descouurit le masque des Flamands, lesquels declairerent, le peu de desir qu'ils auoient de la paix: disans qu'ils la souhaitoient bié, mais vouloiét q̃ le Roy leur donnast bonne asseuráce qu'il ne l'enfraindroit point, ce que luy accordant, ils cercherent d'autres subterfuges, se mocquans & du Pape & du Roy, car Robert fils du Flamand se retirant sans dire mot, la chose demoura aussi en surseáce, & le Comte s'apresta pour la guerre: & prit les forts de Cassel, & de Courtray. Le Roy qui ne desiroit rien tant que le repos pour beaucoup de raisons, & sur tout voyant l'appauurissement de ses suiets, & que ses finances s'en alloiét sans prouffit en ceste guerre, où les conquestes luy coustoient plus à entretenir qu'elles n'estoient pour luy porter de commodité ioint qu'il vouloit appaiser le Bourguignon, non encor' bié adoucy, quoy qu'il callast le voile: à ceste cause il enuoya premieremét Bertrand d'Erquein Cheualier des premiers de son conseil vers le Flamand, lequel negocia si bien que la trefue fut arrestée sous la condition du demolissement des places de Cassel & de Courtray, l'artillerie & munitions de ceste-cy estás portées à l'Isle pour le Flamand, & celles de Cassel à S. Omer, comme appartenant au Roy. Lequel feit ce-pendant le mariage cy-dessus dict & mentionné de sa fille aisnée auec le Duc Eude de Bourgoigne. Durant la ioye desquelles les parens du deffunct Enguerrand de Marigny obtindrent du Roy que le corps d'iceluy seroit osté du gibet, & mis des

Meyer liu. 11. des Annales de Flandres.

Eude Duc de Bourgoigne contre les Flamands.

Trefues entre le Roy & les Flamands.

Le Pape declairé arbitre de la paix.

Ruses des deputeZ de Flandres.

Philippe le Long desireux de la paix.

Trefue accordée entre le Roy & le Flamand.

dés aussi tost en sepulture,& le feirent inhumer auec son frere Iean Archeuesque de Sés, en l'Eglise des Chartreux à Paris,d'où depuis fut osté & porté en Normandie,& hōnorablemét enterré en l'Eglise de nostre Dame à Escouys, par luy auparauāt fondée,& dotée,& où il auoit mis des Chanoines. Ie ne passeray sous silence chose aduenue en cest an de mille trois cens dix-sept,la voyant remarquable pour l'ornement de l'histoire,qui est que le Pape feit faire le procez à Matthieu Vicomte, gouuerneur de Milan,& à ses fils Galeaz,Luchin,Marc,Iean, & Estienne, eux estans Gibelins, & par consequent ennemys des Papes, pour l'ancienne querelle d'entre la Papauté & l'Empire, & les declaira heretiques, pour les raisons ensuiuantes : D'autant qu'ils auoient emprisonnez, & batus les Nonces du Pape, brisé, & mis en pieces les Bulles qu'ils portoient,pillé les Eglises,bannis,& occis,& tourmentez les ministres d'icelles, bruslez les Hospitaux, interdit tous Synodes, & assemblées aux gens d'Eglise par tout l'estat de Milan, auoient violé les religieuses, & maintenu que les cēsures cōtre eux iectées estoient sans effort:& en somme qu'ils s'estoient alliez, & aydez des heretiques,ne croyans la resurrection de la chair,ou aumoins la reuocquans en doubte,& que leurs ayeul, & ayeule auoient esté bruslez pour heretiques. Et pour preuue de cecy leur estoit mis sus qu'ils auoient tenu le party d'vne femme abominable, nōmée Guillemette,de laquelle voicy comme parle Corie en son histoire Milanoise: En ces iours (dict il) (c'estoit l'an de grace mille, trois cens) y auoit vne femme à Milan, qui estoit heretique,& nommée Guillemette, laquelle auoit vne non petite apparence de sainteté, & qui passoit sa vie auec vn homme appellé André, & surnommé Saramite:lesquels sous vne fainte bonté auoient dressé vne assemblée secrette de gens en vn lieu souterrain pres la porte Neuue à Milan,où ils exerçoient vne heresie detestable. Car s'y assemblans le matin auant le iour, y venoit grand nombre de filles à marier,de veufues & de femmes mariées, lesquelles par l'imposition des mains de ceste maudicte Guillemette estoient sacrées, & leur faisoit tout ainsi la couronne que la portent noz prestres,à cecy assistans plusieurs ieunes hommes comme religieux,pour la raison que vous orrez. En ceste detestable assemblée,y auoit vn autel,deuant lequel ces fols faisoient leurs prieres, & icelles faictes on cryoit : Ioignons nous ensemble, Ioignons nous ensemble, & soudain la chandelle estant cachée sous quelque masure, ils se mettoient à faire ce que leur vilennie leur suggeroit, s'empoignant chascun à la premiere rencontrée,sans nul respect de sang ou parenté,ny disretiou d'aages,on de personnes. Ceste femme fut en fin bruslée apres sa mort, bien que plusieurs l'honnorassent comme saincte, mais André fut bruslé tout vif, & plusieurs autres auec luy à Milan par l'ordonnance dudict Matthieu Vicomt[illegible]e qui monstre qu'il ne consentoit pas à l'heresie,encor' qu'il eut faict cas de Guillemette, qu'il estimoit de saincte vie, & laquelle maintenoit vne estrange & abhominable opinion,disant q̃ le S. Esprit s'estoit incarné en elle,ainsi que Iesus Christ en la glorieuse vierge Marie,& que pour ce,elle auoit puissance de conferer grace,& d'imposer les mains, & donner aux femmes l'authorité esgalle à celle,que Iesus-Christ auoit conferé à ses Apostres & disciples,& c'est ainsi que le diable s'ayde de ses ministres,& met toute pierre en besoigne, donnant aux femmes ce que la saincte escriture leur deffend, & qui est suiuy par noz heretiques, lesquels souffrent que leurs femmes enseignent, & dogmatisent, & facent des exhortations en leurs secrets conuenticules. En Flandres ce-pendant,comme les trefues fussent finies,le Pape enuoya vn Cardinal, qui meit l'in erdit par tout le pays,& le Roy depescha les seigneurs Gauthier de Chastillon Connestable,& Héry de Suilly en Flandres:le Connestable s'adressant du costé de S. Omer,& le seigneur de Suilly ayant à sa suitte les forces de Languedoch, & de Guienne, alla vers Arien, non sans estonnement de tous les Flamands, lesquels ne vouloiét suiure leur Comte, tant pour se voir foulez de la guerre,que pour n'encourir les censures Apostoliques. Mais Robert monstra,ne sçay quelle transaction passée entre le Roy Philippe Auguste & Baudoüin Comte de Flandres, depuis Empereur de Constātinople, lesquelles faisoient mention que le Comte auoit engagé pour cent ans les villes de S. Omer, & d'Arien au Roy de France,& que le terme estant expiré,& luy poursuiuāt son droict, il ne falloit aussi craindre que l'Eglise ne deffendit sa cause comme la meilleure,& la plus iuste. Tout cest effroy de guerre fut appaisé par le pourparler de mariage,cy des-

Matthieu Vicōte & les siens pourquoy excommuniez par le Pape.

Bernardin Corie premiere partie de l'histoire de Milan.

Ainsi en vsoient aussi les Adamites.

Heretiques bruslez à Milan.

Interdit decerné cōtre les Flamands.

Armée du Roy en Flādres.

fus allegué; d'entre Louys fils de Louys Cõte de Neuers auec la fille du Roy Philippe le Long, & ainsi furent les trefues encor' delayées & prolongées pour vn an, & l'interdit suspẽdu iusqu'à ce qu'on veit quelle seroit l'issue de ce mariage. Mais cecy ne fut si tost appaisé qu'on ne veit vne autre esmeute contre Mahaut Comtesse d'Artois, & belle mere du Roy Philippe, à cause qu'elle vouloit chãger & alterer les coustumes d'Artois, car tel estoit leur pretexte, mais à bien parler, c'estoit par les menées de Robert son neueu qui ne pouuoit viure en paix, voyant q̃ le pays d'Artois luy estoit osté, qu'il sçauoit estre son heritage. Ceste bonne dame, qui estoit du sang de France, & fille de Robert second du nom Comte d'Artois, se laissant manier à vn sien Conseiller, irrita aussi ses suiets, ne voulans souffrir qu'on les affligeast plus que de raison & contre les coustumes du pays: ainsi elle se veit en barbe les seigneurs Gerard de Marqueil Champenois, le seigneur de Hangest de Vermandois: Iean de Mailly, Regnaud Vicomte de Piquigny auec ses freres Gerard & Ferry, Anseaume de Caieux du pays de Ponches, & parent des Seigneurs de Boufflers, & auec eux les Seigneurs de Vaucouleur, Rineual, Renty, Fiennes & autres, la force desquels estonna grandement la Comtesse. Laquelle de son costé appella à secours Messieurs du sang ses parens, à sçauoir les Comtes de Valois & de la Marche, & les enfans de monsieur de Valois, Louys & Iean de Clermõt Seigneurs de Bourbõ & de Charolois, & les Cõtes de Sauoye, de Foix & de Bologne, tous ses parẽs & alliez, auec les seigneurs de Suilly, de Noyers & de Trie: de sorte que si la chose eut passé plus outre, on eut veu vne grande effusiõ de sang de la noblesse Françoise bandée ainsi pour ceste querelle: mais tout fut appaisé pour ce coup, & iusqu'à ce que Robert troubla le repos ainsi q̃ dirons quand il sera besoing, ayans à dire quelque autre chose. Les Ecclesiastiques voyans que les guerres auoiẽt causé vne fort grãde diminution de leur estat, & que plusieurs des plus grãds Seigneurs du Royaume s'estoiẽt emparez en beaucoup d'endroits du patrimoine des Eglises, s'assemblerẽt à Senlys, où presida l'Archeuesque de Rheims, comme Primat de la Gaule Belgique, car ce Synode ne fut que des Prelats des Belges, lesquels ou y assisterent, ou y enuoyerent leurs Procureurs: & furent là excommuniez tous les Seigneurs ayans vsurpé, & encor' detenans les biens & rentes de l'Eglise, & domaine des Ecclesiastiques, & deffendu à tous Curez & Vicaires de celebrer le diuin seruice & administrer les sacremẽs, & aux Chanoines & religieux de faire le seruice és lieux où telles saisies, & vsurpations auoient esté faites: ce qui fut trouué par aucuns de mauuaise digestion, voyans que les Euesques y procedoient sans l'autorité du Pape, comme si l'ordinaire auoit tellement les mains liées qu'il ne peut vser de son autorité, eu esgard à la premiere institution des Eglises, & à l'ordre estably en icelles, & à celle liberté anciẽne de l'Eglise Gallicane que la conniuence des grands a laissé dechoir. Bien que le Bourguignon ne querellast plus rien sur la couronne de France pour sa niepce, luy estant allié auec le Roy Philippe, & iouïssant du Comté de Bourgoigne, & attendant la successiõ d'Artois qui ne pouuoit luy faillir, à cause de la mere de son espouse: si est-ce qu'il ne pouuoit se cõtéter si ceste siẽne niece n'etroit en ses biẽs nõ saliques, & pource le Roy pour l'appaiser, & ẽsẽble aggrãdir les Princes de son sãg qui luy estoiẽt les plus proches, pour ceste cause il dressa le mariage de ceste fille sa niepce issue de Louys Hutin & de Marguerite de Bourgoigne, auec Philippe fils de Louys Cõte d'Eureux & oncle du Roy: ce qui donna dequoy s'esbahir à plusieurs, à cause que les enfans estoient encor' de bas aage: & fut fait cecy l'an de nostre salut M.CCCXVIII. les promesses du mariage faites par les Procureurs des enfans, par parolle de present, & sous les conditions des droits que ceste fille pouuoit auoir au Royaume de Nauarre & és Comtez de Champaigne & de Brie, dequoy elle ne iouyt iusqu'au tẽps de Philippe de Valois: lequel comme verrõs transigea auec elle & son mary, & leur feit quitter Brie & Champaigne. Et ainsi Philippe le Long asseuré du costé Bourguignon, prit plus de cœur & d'espoir pour dompter le Comte de Flandres: vers lequel le Pape Iean XXII. enuoya vn Cardinal Legat à Tournay pour traiter la paix entre le Roy & luy, donnant charge à Guy Euesque de Tournay, d'appeller les Flamands au pourparler auec le Legat: ce que l'Euesque faisant le Comte Robert emprisonna ceux qu'on luy auoit enuoyez pour cest affaire, refusant la paix, & n'en voulant rien ouyr tant qu'il eut forcé la ville de l'Isle à se rendre, laquelle il se faisoit fort d'aller assieger, ce que toutesfois il ne feit point, ayant les siens mesmes pour obiect, qui

Trefues prolongées auec le Flamand.

Seigneurs se declairãs contre la Comtesse d'Artois.

Princes & seigneurs pour la Cõtesse.

Assemblée de prelats à Senlys cõtre les vsurpateurs des biens des Eglises.

Mariage de Philippe d'Eureux auec Ieãne de France.

L'An 1318.

Legat du Pape en Flandres.

qui ne voulurent violer leur foy, ny rompre les trefues, ny estre excommuniez par les censures du Pape. Ce-pendát au pays d'Artois furent recómencées les esmotions, qui auoient eu source l'année auparauant, & y fut procedé si chaudement par les ennemys de la Comtesse, qu'ils la contraignirent de s'enfuyr, & se sauuer en France vers son gendre, & les Princes de sa parenté. Lesquels remuans pour sa deffence, dressent vne belle armée de caualerie, & fanterie, estans chefs de ceste cheuauchée Iean de Beaumont, Matthieu de Trie, Gauthier de Chastillon Connestable, auec son fils de mesme nom que luy, Iean Comte d'Eu, que ie ne trouue au rang des Comtes de ceste famille, si ce n'est qu'on eut oublié quelqu'vn des enfans de Raoul Connestable, & de Ieanne de Coucy Comtesse de Guines, & neantmoins la genealogie que i'ay en main ne leur donne que fils & fille: le masle estant ce Raoul qui fut deffaict à Paris en l'hostel de Neelle. En ceste compaignie estoit aussi (tesmoing Meyer) Enguerrand de Coucy, en quoy ie ne sçay comme me resoudre, veu que l'Aloüette dict qu'Enguerrád quatriesme du nom, mourut en Escosse l'an mille trois cens onze: & Enguerrand cinquiesme iusqu'à l'an mille trois cens trente quatre, par ainsi faut que l'vn ou l'autre se trompent, ou qu'Enguerrand quatriesme vesquit d'auantage, ou qu'Enguerrád cinquiesme vint plustost à la seigneurie, ou bien que ce seigneur de Coucy, qui se trouua à ceste guerre fut Guillaume fils d'Enguerrand quatriesme espoux d'Isabel de S. Pol, qui est le plus vray-semblable, eu esgard à son alliance, & le beau-pere duquel fauorisoit le party de la Comtesse: & ainsi seront deliurez de faute l'vn & l'autre des susdicts autheurs. Estoit aussi à ce voyage Hugues de S. Pol, Michel de Ligny Mareschal de Henaut, Pierre de Galards Gascon, & d'vne maison illustre au pays d'Armaignac, & autres venus à la suitte du Comte de Foix: lesquels reprindrent S. Venant, Renty, & Seneghan & Fiennes, & en icelle forteresse fut pris Robert de Fienne & sa sœur, & liuré au Comte de Boloigne: & en somme tout le pays Artesien dompté, remis sous la puissance de la Comtesse, laquelle y fut ramenée auec grand appareil, par Edoüard Comte de Sauoye à tort appellé Thomas par Meyer, & par Hugues de Chaalons: laquelle pardonna à la plus-part de ceux qui auoient coniuré contre elle, les reprit en grace, & auança en sa maison, & les autres s'absentans, attendoient le temps de recómencer mieux que iamais la meslée.

Mahaut Comtesse chassée.

Armée des seigneurs de France pour la Cótesse d'Artois.

Guillaume de Coucy allié en la maison de S. Pol.

Coniurateurs dóptez en Artois.

Quelle fin eut la guerre de Flandres, & composition entre le Roy Philippe le Long, & le Comte Robert de Bethune, & autres plusieurs choses memorables.

CHAP. LV.

EN ceste mesme saison le Roy Philippe ayant pris la sauuegarde de la ville de Verdun en Lorraine, qui auoit querelle contre son Euesque nommé Thomas de Blammont issu des Comtes de Saulme, & de Bar, & par-ainsi supporté d'Edoüard Comte de Bar, comme il eut entendu que l'Euesque, & ce Comte affligeoient les citoyens, leur deffendit de plus ce faire: mais eux allegans la temerité des suiets contre leur seigneur, & prians le Roy ne donner main forte aux rebelles, & le Roy persistant en son opinion, pour auoir promis support aux Verdunois, l'affaire vint à manifeste discorde: Car l'Euesque & le Comte, chastians les citoyens partialisez, & diuisez entr'eux, le Roy despité de ce mespris, donna charge au Connestable, qui auoit de belles terres en Champaigne, d'aller au secours des Verdunois, ce qu'il feit, & contraignit les seigneurs de Bar & de Blammont, de venir à composition, & de pacifier amiablement auec les citoyens, plustost que de les poursuiure, ainsi par voye de faict: mais afin que le Roy ne semblast fauoriser l'iniustice, il feit admonester les citoyens, que s'ils vouloient auoit support de luy, il falloit aussi que n'entreprinssent rien sur la iurisdiction de l'Eglise, car c'estoit la principale occasion de ceste discorde: & ainsi il appaisa hors de son Royaume les debats d'autruy, comme depuis les siens en ses terres propres. Mais durant que le Legat du Pape estoit à Paris pour le fait de la paix de Flandres, deceda monsieur Louys de France Comte d'Eureux en l'an mille trois cens dix-neuf, le vingtiesme du moys de May, & fut enterré le vingt-troi-

Ville de Verdú sous la sauuegarde de Philippe le Long.

Philippe accorde les Verdunois auec leur Euesque.

L'an de grace 1319.

siesme dudict moys, present aux obseques le Roy son nepueu, & tous les Princes du sang, & plusieurs Prelats & seigneurs du Royaume, son corps estant mis en terre pres de la Comtesse son espouse, en l'Eglise des freres Prescheurs à Paris, & faisant l'office aux obseques Gosselin, que d'autres nomment Iosseran Prestre Cardinal du tiltre de S. Pierre, & S. Marcellin, pour lors Legat en France. Et ainsi se trompent quelques historiens, lesquels estans estrangers, & n'ayans bien fueilleté noz anciennes histoires, ont donné le nom de ce Prince à son fils depuis Roy de Nauarre, & lequel s'appelloit Philippe.

Robert de Bethune rompt la trefue.

Robert Comte de Flandres mesprisant tout droict, & ne tenant compte de sa foy tant de fois iurée, voyant que les forces du Roy s'estoient retirées, il dressa son armée, & s'achemina à l'Isle, afin d'en chasser les garnisons Royales, & de faict il vint iusqu'à la riuiere du Lys, ayant les Gantois à sa suitte: mais le Roy en estant aduerty enuoya le Legat, afin d'excommunier les Flamands, comme ayant rompu la trefue, ce qui fut cause que les Gantois effroyez de ceste censure, dirent au Comte, qu'ils ne pouuoient passer outre sans offencer leur conscience, & que suiuant le serment faict, ils vouloient garder inuiolable la trefue auec le Roy Philippe: Le Comte irrité condemna les Gantois à vne grand' somme de deniers, qu'ils refuserét de payer: puis ferma les passages, ports, & aduenues, afin qu'on ne portast rien en leur ville, les pensant dompter par famine: mais ne pouuát ce faire, & eux luy resistás, & le blasmans cóme l'autheur du mal, qu'ores il vouloit euiter, le rendirét si odieux aux autres villes, qu'il fut contraint de venir à composition auec le Cardinal Legat, qui estoit à Tournay, & de luy promettre de venir à Paris au renouueau, pour traicter de la paix en general auec le Roy de France.

Robert afflige les Gátou.

Menées de Louys de Flandres Comte de Neuers.

Nous auons dict cy-dessus les menées tant du Comte Robert de Flandres, que de son fils aisné Louys Comte de Neuers de par sa mere, & de Rethel de par sa femme, & pere & fils ennemys iurez de la maison, & couronne de France: ce Louys estant homme lige du Roy Philippe, à cause de ses Comtez de Neuers, & de Rethel, & de la seigneurie de Douzy, estant deferé en cour d'auoir faict plusieurs conspirations contre le Roy son souuerain, comme celuy qui empeschoit que son pere ne condescendit à la paix, & nourrissoit les Flamands és desirs de la guerre, fortifiant ses places, Chasteaux, & forteresses, y mettant des garnisons ennemyes de sa maiesté, & faisant quelquefois des courses sur les suiets de la couronne: pour toutes ces choses il fut adjourné à comparoistre quinze iours apres la nostre Dame de la my-Aoust à Compiegne deuant le Roy & son conseil, auec protestation que s'il ne venoit, qu'on ne laisseroit pour cela de le poursuiure, & luy faire son procez, aussi bien que s'il estoit en presence: luy qui desia vne fois s'en estoit fuy des prisons du Roy, quoy que promit de se representer, si est-ce qu'il n'en feit rien, ains se retira en Flandres auec ses meubles & famille: & pour ce, le Roy saisist les terres d'iceluy, sauf qu'il assigna suffisante pension à la Comtesse de Rethel espouse dudict Louys, que son mary mal-traictoit, quoy qu'elle fut en reputation d'vne saincte Dame, & qui viuoit auec la modestie deuë à femme de son calibre.

Collenuce liure 5. de l'hist. de Naples.

Annaliste d'Aniou, chap. 59.

L'histoire de Naples ne dict rien en cest endroict du voyage faict par le Cóte d'Anjou, pour le secours de Robert Roy de Naples: & mesmes les nostres sont differens sur cecy, car l'Annaliste d'Anjou dict que Charles de France Comte de Valois & d'Anjou, fut celuy qui feit ce voyage: là où celuy qui a faict le supplément de Nangis, dit que ce furét ses enfans Philippe, & Charles, ce qui est vray-semblable, estant Charles desia assez cassé, & ses fils promps à pareilles entreprises: & neantmoins l'histoire Florentine ne dict rien de cecy, quoy que le tout se feit en faueur de Florence, de laquelle le Roy Robert estoit le protecteur, comme chef de la faction des Guelphes si ce n'est que l'Aretin taise cecy, à cause que les enfans du Comte Angeuin ne passerent guere plus auant que de la Lóbardie.

Corie partie 1. de l'hist. de Milan.

Mais Bernardin Corie n'a faict ce tort à noz Princes, que de taire leurs hautes entreprises, lors qu'il dict que le Pape Iean vingtdeuxiesme, & le Roy Robert de Naples feirent plusieurs consultations, afin d'auancer les affaires des Guelphes en Italie, pour la ruine des Gibelins, & Imperialistes, resolus d'employer les armes, ou les censures Ecclesiastiques, n'auoient peu faire prouffit quelconque. Ainsi ils s'arresterét de demander secours au Roy de France, & luy escriuirent qu'il luy pleust donner secours à l'Eglise, l'estat de laquelle estoit bien au bas en Italie: à quoy le Roy prestant l'oreille, depescha mille hommes d'armes choisis, & desquels il feit chefs ces cousins

Philippe le Long prié de secours par les Guelphes.

Philippe

Philippe & Charles de Valois, fils de Charles son oncle, y allans sous la main & gouuernement du Comte de Forests, & de Bertrand de Marcueil des premiers Conseillers du Roy de France (tel compte ont tenu dés tout temps les Rois de ce Royaume, des Princes de leur sang, que de leur donner les plus belles charges, & les mettre sous le conseil des hommes plus segnalez qu'ils pouuoient choisir, pour la consequence qui depend de la nourriture de ceux qui touchent à la couronne.) Ces troupes estans en Auignon, Philippe de Valois fut declaré par le Pape, le Colonnel, & chef general des Guelphes, & à luy imposé de passer en Lombardie, pour y dompter les Gibelins, ennemis obstinez de l'Eglise, & deffendre les Guelphes amis d'icelle, luy promettant vn grand salaire d'vne si belle, & saincte entreprise. Ces Princes fauoris des Guelphes passoient librement les Monts: & venans à Ast, puis à Valence s'arresterent là, attendans les forces des confederez, & la resolution qu'ils deuoient prẽdre d'aller à Milan, ou à Vereeil, ou autre ville tenue par les Gibelins estõnez de ceste venue, & neantmoins mis en armes par Matthieu Vicõte, gouuerneur de Milan pour l'Empire. En somme, les affaires allerẽt de telle sorte que les deux armées, à sçauoir des Guelphes, & des Gibelins estans campées pres de Tizon, place non esloignée de Verceil, on vint à parlementer, & de cest abouchement s'ensuiuit la paix, par laquelle le seigneur de Milan Matthieu Vicomte iura & promit de ne faire tort n'iniure aux Guelphes, & de les souffrir viure en tout repos en son estat: ce que fait, il feit de grãds presens aux Princes & aux seigneurs de l'armée Françoise, lesquels s'en retournerent sans passer outre en France, ayãs esgard au naturel remuant des Flamãds, & craignans qu'on ne ioüast des couteaux en France. Ie n'ay proposé ce-cy sans cause, veu que si le pere de ces Princes a esté genereux, les enfans ne luy ont rien cedé en vaillance, & generosité, puis qu'en leur grande ieunesse ils ont passé les Monts, & estonné ceux qui se rendoient effroyables à toute l'Italie afin que les Princes qui sont issus de cest estoc taschent & de les imiter, & de les surpasser pour la deffence de leur heritage, & conseruation de la liberté de leurs suiects. Tandis que Philippe de Valois, & son frere Charles qui fut depuis Comte d'Alençon & du Perche, estoient en Italie, le Legat qui estoit à Tournay pour les affaires, & negociation de la paix en Flandres, menaça tellement le Cõte Robert qu'il fut forcé par les communautez des villes de Flandres à venir à Paris l'an de nostre salut mille trois cẽs vingt, & où estant comme les clauses & articles luy fussent leuz, il refusa d'y consentir, si on ne luy rendoit les villes de Bethune, Doüay, & l'Isle données au Roy par seul engagement: dequoy le Roy fut si irrité, qu'il iura de ne vouloir iamais rendre les places susdictes, & feit iurer le semblable à ses oncle & frere, & à tous les Princes de son sang & seigneurs du Conseil là presens: ce qu'ouy par le Comte de Flandres venu sous sauf-conduit, s'en alla de Paris, resolu de n'en rien faire. Mais les deputez des Estats l'ayans adiuré de demeurer, & entendre à la paix laquelle ils auoient charge de faire quand bien il la refuseroit, & cecy à peine de la teste, il s'adoucist, & reünit, & entendit la capitulation. La paix donc fut conclue sous les articles qui s'ensuiuent: Que Louys fils de Louys Comte de Neuers, & de Rheteil espouseroit madame Marguerite de France, fille du Roy Philippe le Long, & succederoit à Robert son aïeul au Comté de Flandres, encore que feu Louys son pere mourut auant que Robert: que les Flamands payeroient au Roy trente mille flourins d'or, iureroient & affermeroient solemnellement de ne vouloir iamais plus ayder d'argent, hommes, armes, ny de cheuaux, mediatement, ny immediatement à leurs Comtes, si par cas cy-apres ils refusoient de garder ceste paix. Que le Comte de Neuers, Ieanne de Coucy, ainsi fut nommée pour auoir esté espouse d'Enguerrand trosieme du nom seigneur de Coucy, quoy que fut sœur de Robert Comte de Flandres, & fille de Guy Dompierre (issus du premier estoc de Bourbon) & Robert de Cassel iureroient de tenir l'accord present, cecy estant passé le cinquiesme iour du mois de May à Paris audit an de grace mille trois cens vingt: à quoy le Comte consentit enuis, & nõ sans se despiter, voyãt que les places de Doüay, l'Isle & Orchies auec leurs terroirs & finages demeuroient sous la puissance du Roy, & comme annexées au domaine de la couronne. Mais appaisé par l'espoir de la paix durable, il assigna le partage

Philippe de Valois general des Guelphes.

Philippe de Valois passe en Italie.

Philippe de Valois moyenne l'accord entre les Guelphes & Gibelins de l'estat de Milan.

L'an 1320.

Paix traictée à Paris entre le Roy Philippe & Robert Comte de Flandres.

Articles de la paix du Roy auec le Flamãd.

à son autre fils Robert dit de Cassel, pour rendre l'accord plus ferme, outre ce que son fils auoit en Niuernois du droit de sa mere, & en Rethelois à cause de sa femme, & cecy pour & en faueur de son nepueu Louys accordé à la fille de France, à sçauoir dix mille liures Parisis suiuant l'ancien cours de la monnoye de rente annuelle, pour luy & ses hoirs: & pour ce,luy obligea-il la ville de Dunkerq auec ses finages, terroir, & dependences, le chasteau & ville de Bronechan & leurs dependances: quelques terres que le Comte auoit en Champaigne, Aluye, & Mommirail au Perche auec leurs droits & dependences: le chasteau, ville & chastellenie de Cassel, Vaten & Borre auec leurs terres, iurisdictions & dependences: les villes de Grauelingues, & Bourbourch auec tout ce qui dependoit d'icelles, toutes lesquelles ne furent prisées par deux Cheualiers Flamands à cecy commis,qu'à la valeur de huict mille liures Parisis: Par-ainsi fallut que le Cõte Robert obligeast pour les deux mille liures qui restoient,les villes de Berghes, de Donze, & d eNieuports: lesquelles si ne suffisoient pour faire ceste somme en reuenu, vouloit le Comte que le susdit Robert de Cassel son fils puisné prit deux mille liures de rente annuelles, sur ces quatre villes Flamandes Hipre, Cassel,Berghes, & Furnes: & neantmoins tout cecy falloit que reuint aux Comtes de Flandres,là où ce Robert de Cassel mouroit sans hoirs de son corps: lequel Robert consentit que son nepueu Louys fils de son frere succedast au Comté de Flandres apres son aïeul,cõme aussi Ieanne dame de Coucy, & sœur du Flamand y donna consentement. Les nopces estans faites & celebrées en grand tryõphe à Paris,& cecy signé,& seellé tant par le Roy que par le Comte, & seigneurs d'vn & d'autre costé, prit fin pour celle fois celle irreconciliable discorde d'entre les maisons de France, & de Flandres,commencée par Fernand de Portugal, & continuée par Guy de Dompierre & obstinémēt poursuiuie par Robert de Bethune. Vous auez ouy parler en la vie de sainct Louys des Pastoureaux qui se mirēt en campaigne, pour aller conquester la terre Saincte, & deliurer le Roy de captiuité,& les maux qu'ils feirent par tout le Royaume, & comme ils furent ruinez en Berry: vne mesme folie aduint-il de ce temps, & en cest an de mille trois cens vingt, par le moyen & menées de deux hommes d'Eglise chassez l'vn de son monastere,l'autre de sa parroisse, à cause de leurs forfaits & vilennies. Ces deux galans subornãs le simple peuple des chãps, & sur tout la ieunesse,donnoient à entẽdre que c'estoit par eux que Dieu vouloit estre seruy en la conqueste de la terre Saincte, & que nul autre qu'eux auroit le priuilege de chasser les infideles de Hierusalem. Ces suasions furent cause qu'vne multitude infinie de rustiques quittans brebis,& pourceaux en la campaigne, & sans congé ny cõsentement de parens,sans argent,ny moyens, suiuirent ces deux imposteurs, faisans des insolences infinies,& ne souffrans que la iustice feit punition des crimes commis par leurs compaignons,& deliurans de prison ceux qu'on detenoit, ainsi qu'ils en vserent à Paris,batans le Preuost de Paris, & deliurans ceux de leur trouppe, qu'il auoit emprisonnez au Chastelet, & se mettans en armes au pré aux Clercs, sans que personne leur donnast empeschement quelconque. Puis prenans le chemin d'Aquitaine, vindrent iusques en Languedoch, passans, & ruinans toutes les Iuifueries du Royaume, & tuans tout ce qu'ils pouuoient r'encontrer de Iuifs, comme si pour faire ce chef-d'œuure,ils fussent sortis de leurs villages. Mais le Comte de Foix Lieutenant pour le Roy és parties des Gascoigne & Languedoch,feit faire si seuere iustice de ces belistres,en faisant brancher tout autant qu'il en pouuoit empoigner qu'en peu de temps il ne s'en trouua vn qui se monstrast plus, ou marchast en ceste entreprise. Ainsi sous le pretexte d'vne Saincte œuure se feirent plusieurs scandales, n'y ayant rien si sacré, ny vertueux que les meschans n'alterent, & corrompent: & sur tout où la licence, & impunité ont lieu, & lors qu'il est permis à chacun de viure à sa fantasie. En Flandres ce-pendant aduint vn grand trouble & scandale, d'autant que Louys Comte de Neuers, & de Rethel fils aisné du Comte de Flandres fut accusé d'auoir voulu faire mourir son pere par poison,quoy qu'il fut absent: de sorte que le pauure Prince venant de Brabant où il estoit allé, son pere le feit empoigner, & mettre en prison à Borne, & de là mené à Rupemonde, où par la poursuitte, & sollicitation de son propre frere Robert de Cassel, le Comte leur pere depescha lettres cachetées de son séel & cachet secret, par lesquelles il commandoit au Chastellain de la forte-

Partage dõné à Robert puisné des enfans du Comte Flamand.

Desordre de Pasteurs pour aller en la terre Saincte.

Insolẽces des pastoureaux.

Iuifs occis & pillez par les pastoureaux.

Pastoureaux desfaits en Lãguedoch.

Louys Cõte de Neuers accusé d'auoir voulu faire mourir son pere.

fortereſſe, qu'il luy feit trencher la teſte. Mais le Chaſtellain ſage gentilhōme, eſtōné de ce mandement, ne le mit à effect, ains fut vers le Comte, le priant de s'enquerir du faict, afin de ne faire choſe de laquelle il ſe repentit puis apres, quoy que tard, & tout à loiſir. Ainſi eſtant faite informatiō fort ſeuere, iuſqu'à mettre à la torture celuy qui oyoit Louys de confeſſion, pour luy faire confeſſer ce crime eſtre de l'inuention du Niuernois, ſi ne fut-il poſſible d'en ſçauoir rien autre cas que ce qui ſeruoit à l'innocence du priſonnier : qui à ceſte cauſe fut mis en liberté, mais auec condition qu'il fut forcé de iurer, que iamais il n'entreroit au pays de Flādres, & ne pourſuiuroit la vengeance de ceux qui l'auoient defferé : entre leſquels eſtoit Pierre de Piquigny, & autres de la nobleſſe qui hayoient Louys, lequel ſe retira en France chargé de triſteſſe, & plein de couroux, & ne vomiſſant que menaces contre ceux qui luy auoient braſſé ce breuuage. Quoy qu'il en ſoit, les malheurs de ce Prince Flamand, attribuez par Meyer aux François fort faucement, veu l'alliance qu'il auoit auec le Roy, luy furent dreſſez par ſon frere & agents d'iceluy, afin que luy chaſſé de Flandres, & declaré attaint d'vn crime ſi deteſtable que parricide, Robert de Caſſel vint à la ſucceſſion du Comté de Flandres, & en priua les deux Louys Comtes de Neuers, pour eſtre amis & alliez de la maiſon de France : & ce fut lors que meſſieurs les enfans du Comte de Valois reuindrēt du voyage d'Italie, ayans fait ce q̄ dit eſt cy-deſſus, quoy que d'aucuns en parlaſſent deſauantageuſemēt, & les blamaſſent d'auoir abādonné leurs amis.

Louys deliuré & auec quelle condition.

Robert de Caſſel eſt celuy qui calomnia ſon frere.

En celle ſaiſon le ſeigneur de Marcueil (nōmé Sire par vnes patētes du Roy Philippe le Long au Bois de Vicennes, preſens les Princes du ſang, & ſeigneurs du Cōſeil, datées du vingt-huictieſme Iuin vigille S. Pierre & ſainct Paul l'an mille trois cens dix-neuf) fut arreſté priſonnier par Pierre de Dicy Cheualier, le Roy le cōmandant, afin que là ſon proces luy fut fait, tant pour certaines courſes par luy faites au pays de Bourgoigne, dequoy il eſtoit chargé, que pour auoir mal parlé de Louys de Suilly grād Bouteiller de France ſpecifié en icelles patentes, à cauſe qu'il ſoupçonnoit ledit de Suilly eſtre celuy qui auoit fait le rapport au Roy de telle courſe, duquel ſoupçon il auroit eſté iuſtifié par monſieur de Valois, oncle du Roy, qui teſmoigna auoir eſté preſent lors qu'on accuſa le ſire de Marcueil de ſon entrée à mauuaiſe fin en Bourgoigne : mais afferma que le ſire de Suilly n'en dit iamais parolle. Et le plus qui picqua le Roy, fut que celuy de Marcueil dit qu'il croyoit le Roy ſi hōme de bien qu'il ne voudroit dire choſe qui ne fut veritable, & qu'il ſe repentoit d'auoir ainſi parlé dudit de Suilly, qu'il ſe dit tenir & reputer pour loyal, & preud'homme : dequoy le Grand Bouteiller ſe tint pour content, comme il auoit raiſon veu l'amende que l'autre luy en faiſoit. Et par là voit-on la maieſté anciēne de noz Rois, & la ſeuerité de la iuſtice du Royaume, que ceſtuy eſtant ſimplement ſoupçonné d'auoir fait quelque courſe indeüe en Bourgoigne, quoy que grand ſeigneur, & fauory du Roy, & des premiers de ſon Conſeil, ainſi qu'auons veu cy-deſſus, comme celuy qui fut choiſi pour gouuerner meſſieurs de Valois allans en Italie, fut nō pourtant adiourné à venir en perſonne, & ſe purger de ce qu'on luy mettoit ſus. Et d'autant qu'il ne peut ſe iuſtifier que de brauade, & en preſentant le combat à quiconque voudroit le maintenir, le Roy excepté, & meſſieurs de ſon ſang, il fut auſſi arreſté priſonnier au Chaſtelet, iuſtice lors ordinaire pour les crimes, d'autant que le Parlement ne cognoiſſoit encore des cauſes criminelles, ſe maintenant en la ſeulle maieſté de vuider les cauſes plus importantes, & qui concernoient les affaires de la couronne. Ie n'ay point leu quelle fut l'iſſue de ceſt empriſonnemēt, n'y ayāt autre partie que le Roy, ſi ce n'eſt que le ſeigneur de Suilly ſupporté des Princes du ſang, qui luy faiſoiēt ceſt honeur que de l'appeller couſin, en feit ſecrette pourſuitte, car ſans cela, à peine euſt-il eſté mis en priſon. Philippe le Lōg ſe voyāt en repos, & aymāt le pays qui luy auoit eſté dōné par Philippe le Bel ſon ſeigneur & pere, pour ſon apanage, à ſçauoir le Cōté de Poitou que l'hiſtorien ancien appelle non apanage, ains droit hereditaire, & toutesfois il ne vint point aux filles, ains retourna à la courōne apres le decez du Long, ſe delibera auſſi en l'an mille trois cens vingt & vn de faire vn voyage en Poitou, & viſiter la Guienne, afin d'ouyr les plaintes de ſes ſuiects, & ſe reſiouyr en ſon premier domaine. Et ce fut lors qu'il donna en apanage à Philippe d'Eureux fils de Louys de Frāce Comte d'Eureux, en faueur du mariage, entre luy, & madame Ieanne de France fille de Louys Hutin, le Comté d'Engouleſme, eſchou

Louys de Suilly Bouteiller de France.

Chaſtelet iuſtice ordinaire pour les crimes iadis.

L'an 1321.

(comme auons dict) à la couronne par la donation faite à Philippe le Bel par Guy de Luzignen dernier Comte d'Engoulesme de ceux qui n'estoient du sang Royal de France. Mais ce Comté estant osté aux enfans issus de ce Philippe, pour le donner à Charles d'Espaigne Connestable, & cecy par le Roy Iean, causa de grands maux, ainsi que dirons estans au lieu, où il faudra deduire de ces choses. Le Roy donc estant sur le poinct d'aller en Poictou, fut aduerty d'vn bruit commun courant par tout, que les Ladres auoient infectez & empoisonnez tous les puids & fontaines d'Aquitaine, & que plusieurs ayans esté pris, & mis à la torture, auoient aussi confessé que leur intention estoit de gaster les eauës par la France & Allemaigne, afin ou de faire mourir, ou de rendre Ladres tous ceux qui vseroient de l'eau de ces puids & fontaines: tellement que le seigneur de Parthenay escriuit au Roy, que par la confession d'vn Ladre il auoit recogneu que tout cecy procedoit des Iuifs, qui auoient induits ceste miserable sorte d'hommes à vn forfaict si abhominable. Cecy fut cause & que le Roy rompit son voyage de Guienne, & que par lettres patentes il commanda que tous les Ladres fussent empoignez, & mis en prison pour leur faire iustice comme de raison: & que les Iuifs fussent aussi empoignez comme autheurs de ce malefice, soit imposé ou veritable: & la cause duquel on rapportoit, & disoit estre procedée du Roy Mahometan de Grenade nommé Ismael, qui estât vaincu par les Castillans, & ne pouuant se venger à force d'armes, tascha de le faire par ce moyen, & en subornant les Iuifs qu'il sçauoit estre ennemys iurez des Chrestiens, & lesquels volontiers se mettroient en hazard pour en voir la ruine: mais les histoires des Mores de Grenade, ny celles d'Aragon, de Nauarre, ny de Castille ne font aucune mention: & par-ainsi les Iuifs, & Ladres ayans faite ceste deliberatiõ falloit qu'y procedassent de leur propre malice. Les Ladres ayans cõfessé plusieurs crimes, fut fait vn edit que ceux qui seroient trouuez coupables fussent bruslez, & que les autres fussent enserrez en leurs maladeries, sans qu'il leur fut loisible de iamais en sortir: & quant aux Iuifs, les vn estans aprouuez ou estimez attaints de ceste coniuration furent aussi bruslez, & le reste banny du Royaume de France, où il fallut que laissassent leurs biens & thesors, estans tout ainsi despoüillez, que iadis leurs maieurs laisserent leurs hostes & voisins en sortant de la terre d'Egypte, estant deja la seconde fois que sous Philippe le Bel, & ses enfans ceste vagabonde nation auoit esté deualisée & ruinée en France. Apres cecy le Roy voulant policer son Royaume & obuier au defraudement des marchandises pour la diuersité des poids & mesures qui sont par ce Royaume, & affin qu'il n'y eut autre seigneur que le Roy recogneu en cest endroit, auoit deliberé de faire vn edict par lequel seroit deffendu tout poids, aulnage & mesures qu'vn seul que le Roy establiroit, afin de mettre ordre certain à toutes denrées estans mises en vente: mais preuenu de la maladie & de mort, il ne peut effectuer son dessein & entreprise. Auoit aussi deliberé de ne faire qu'vne sorte de monnoye ayant cours par son Royaume, & la mettre à tel pris que l'or, qui eut esté, & seroit encore vn grand plaisir & soulagement pour le peuple miserablement affligé par l'inesgalité des choses & excessiue valeur donné aux monnoyes, laquelle cause la cherté de toutes choses, l'appauurissement general & vniuersel de tous les suiects du Roy & de ses finances mesmes. Toutes ces choses estoient bonnes & prouffitables pour le peuple, mais ceste derniere gasta tout, d'autant que par le conseil de certains qui auoient plus d'esgard à leur prouffit particulier, qu'à celuy du Royaume, ny à l'honneur, & au salut de l'ame du Roy, il delibera de prendre la cinquiesme partie des biens de chascun de ses suiects, surquoy furent faits plusieurs monopoles tous trouuans estrange, non ouye, & intolerable ceste leuée, & exaction. Laquelle fut differée, à cause du refus faict par les Princes, Prelats & Seigneurs qui auoient droict de forger monnoye, & de mettre poix & mesure en leurs iurisdictions, lesquels renuoyerent les Commissaires Royaux deputez pour ce faict sans leur souffrir de passer plus outre, appellans de cecy aux estats, & disans que iustement le Roy ne pouuoit les priuer de leurs droicts & priuileges. Ce refus des Seigneurs & des communautez des villes refroidit vn peu le feu de conuoitise des Conseillers inuentans ceste exaction, ayans pris le pretexte de leuer le cinquiesme sus-allegué, pour fournir aux frais qu'il faudroit faire à reduire tout à vn poids, aulne & mesure:

Qui destourna le Roy d'aller en Poictou.

Edit contre les Ladres et les Iuifs.

Ladres punis de leurs forfaits.

Dessein de Philippe le Lõg sur les monnoyes, poix et mesures.

Estrange impost desseigné par le Roy.

Refus des seigneurs d'obeir à la loy d'vne seule mesure.

mesure: de sorte que cessant l'vn, l'autre fut aussi sans effect, d'autant qu'on craignoit vne reuolte generale, les seigneurs se liguans auec les villes. Ce Roy trop facile, chargé des maledictions du peuple, & hay des Ecclesiastiques, pour la faute de ses ministres tomba malade durant ces menées, sur le commencement du mois d'Aoust d'vne fieure quarte, & puis fut saisi de dissenterie, qui luy durerent iusqu'au mois de Ianuier ensuiuant, que nous comptons mille trois cens vingt & deux: mais lors aggraué, & empiré, & sentant approcher l'heure de sa mort, il se disposa à la receuoir patiemmét, & Chrestiennemét: & deceda à Long-Châp, le troisiesme iour de Iâuier dedié à saincte Geneuiefue, & fut son corps enterré auec ses predecesseurs en l'Eglise de sainct Denys en France, son cœur en celle des freres Mineurs, & les entrailles aux freres de S. Dominique à Paris, les obseques estans faictes l'endemain des Rois en grande magnificence. Tost apres luy mourut la Roine Marie, fille du Duc de Brabant, & iadis espouse en secondes nopces du Roy Philippe le Hardy, & mere de Louys Comte d'Eureux, mort auant sa mere: le corps de laquelle gist à Paris, au conuent de S. Fráçois, & les entrailles en celuy de sainct Dominique. Mourut aussi en ce temps Regnaut Comte de Mombeliard, & frere d'Othelin Cõmte de Bourgoigne, & par-ainsi oncle de la Roine Ieanne, espouse de ce Roy Philippe le Long, laquelle fut celle qui fonda le College de Bourgoigne, basty vis à vis des Cordeliers à Paris, ainsi qu'amplement i'ay descrit en ma Cosmographie. De ce Regnaut sortirent deux filles, à sçauoir l'aisnée dicte Agnez, qui fut espouse de Henry seigneur de Montfaucon, & à laquelle escheut le Comté de Mombeliard, par le decez d'Othelin son frere mort en enfance: l'autre fille de Regnaut fut Ieanne mariée à Raoul, Marquis de Bade. Ce fut aussi en ce temps que les deux pretendans à l'Empire Louys de Bauiere, & Federic d'Austriche, eurent combat ensemble, & dequoy voicy comme parle Albert Argentin, ou de Strasbourg. Federic esleu sortit d'Austriche l'an mille trois cens vingt & vn, & entra auec grandes forces en Bauiere, vers lequel vint en diligence Lupold amenant huit cens lances du pays de Sueue: & Louys s'achemina contre Federic, esperant de l'attacher auant qu'il se ioignit auec Lupold son frere, mais il ne peut: & par-ainsi retournant en arriere il se contint, & campant aupres de Munchen entre les riuieres d'Amber, & d'Isare, ce que voyans Federic & Lupold, donnerent le degast à tout le pays de Bauiere. Puis adiouste que les deux armées en fin s'assemblans au combat en la haute Bauiere, Federic s'auançant plus qu'il ne deuoit, fut pris, & ceux de son party perdirent la bataille, & se retirans, Louys demeura paisible en l'Empire, quoy que Lupold feit plusieurs efforts pour luy nuire, mais non tant qu'il ne respectast l'Empire, voyant qu'il n'auoit point fait mourir son frere, dequoy il s'esbahyssoit fort, eu esgard qu'en tels affaires qu'est la Monarchie, la ruine du competiteur est l'establissement de sa partie. Les autheurs sont discordans en la date, & temps de ceste bataille, les vns (tels que sont Maucler, & Onuphrie la mettans en cest an mille trois cés vingt-deux, & les autres, tels que sont Albert de Strasbourg, & le supplément de la Chronique de l'Abbé d'Vsperghen) luy donnent vn an de plus, & disent qu'aduint l'an mille trois cens vingt trois: mais quoy qu'il en soit, si est-ce que Federic estant captif, ne fut possible que son frere Lupold obtint du Pape Iean, ny de Charles le Bel Roy de France, qu'ils moyennassent sa liberté, quoy que ce Federic, pour auoir faueur du Pape, eut donné secours aux Guelphes d'Italie. En fin, il fut deliuré amiablement sous la simple condition qu'il ceda au droit qu'il pretendoit en l'Empire: & ainsi print fin celle contention, qui auoit duré l'espace de huit ans, à sçauoir dés l'an mille trois cens quatorze iusqu'à l'an mille trois cens vingt-deux, non sans effusion de sang, & en Italie, & en Germanie, suiuant que les hommes s'affectionnent à suiure le party de l'vn & l'autre des Esleuz de Bauiere & d'Austriche.

Maladie du Roy Philippe le Long.

L'an 1322.

Trespas du Roy Philippe le Long.

Decez de Regnaut Comte de Mõbeliard & ses enfans.

Albert de Strasbourg en sa Chronique.

Bataille entre les Esleuz en l'Empire.

Deffaite, & prison de Federic d'Austriche.

Federic deliuré & à quelle cõdition.

ADVENEMENT A LA COVRONNE du Roy Charles quatriesme du nom, & surnommé le Bel, de son sacre & mariage, & autres considerations.

CHAP. LVI.



Charles le Bel vient à la courõne apres Philippe le Long.

SELON l'ancien droit Salique, & confirmation d'iceluy apres le decez de Louys Hutin, il n'y eut aucune controuerse pour la succession à la couronne, laquelle escheut legitimement, & par droit d'agnation à Charles de France surnommé le Bel, pour estre des plus beaux & mieux formez Princes de son temps, Comte de la Marche, & troisiesme fils de Philippe le Bel. Ce Charles fut marié trois fois: la premiere, à Blanche, fille d'Othelin Comte de Bourgoigne, & de Mahaut Cõtesse d'Artois, mais ceste-cy s'estant forfaite (comme i'ay dit) ne sçay si la preuue estoit suffisante ou non: si est-ce qu'il fallut auoir dispense du Pape, pour (en la laissant) en espouser vne autre le lien de mariage ne souffrant dissolution, puis que la foy est promise: trop bien s'il y eschoit adultere, faut ou que la loy soit gardée, ou que celuy qui se forfait, soit receu en grace, apres auoir fait penitence. Et par-ainsi Blanche estant prisonniere à Chasteau Gaillard, où sa sœur estoit morte, Charles poursuiuoit la separation d'auec elle, ne voulant auoir vn reproche continuel en sa maison, de sorte que les choses allerent si auant qu'il fut prouué, qu'outre la parenté qui estoit entre-eux deux, elle estant fille de Mahaut d'Artois cousine du Roy Charles le Bel, au cinquiesme degré: il y auoit aussi cognation spirituelle, d'autant que le Roy estoit fillol de Mahaut mere de ceste Blanche, & que par consequent il ne la pouuoit tenir pour sa femme, veu mesmement qu'il l'auoit espousée sans dispence: & ainsi le Pape Iean vingt-deuxiesme les separa, & donna permission au Roy de se marier, là où Blanche demeura prisonniere. Or estimé-ie que de ceste dame, à cause qu'elle fut soupçonnée d'auoir fait la folle, est venue la fable de ne sçay quelle Roine Blãche qu'on blasme de folles amours, auec tous ceux qu'elle voioit estre beaux & adroits, & desquels ayant abusé, elle souloit faire sacrifice à ses lascifs desirs, les faisant ietter vn sac en l'eau, afin que sa lascheté ne fut descouuerte. Mais ce mensonge ne se peut soustenir, d'autant qu'il n'y a eu Roine Blanche, qui portast (à sçauoir) ce nom, qui ait onc esté mal nommé, & ceste-cy ne porta onc tiltre de Roine: & ainsi les follatries de ceste-cy ont donné fondement à l'opinion qui a demeuré iusqu'à present en la fantasie du vulgaire, bien qu'elle soit sans preuue, ny autheur quelconque. Au reste ceste separation de Charles, & de Blanche n'aduint que iusqu'à ce que Charles vint à la couronne, qu'il luy fallut prendre party, d'autant qu'auec son honneur, il ne pouuoit se reioindre à Blanche: ce qui fait adiouster foy, à ce qu'aucuns ont escrit que Charles l'aymoit, & la visitoit souuent en prison, qu'il en eut lignée, & que pour ce on la traitoit plus doucemẽt qu'on n'auoit fait sa sœur Roine de Nauarre. La secõde espouse de ce Roy, fut madame Marie de Luxẽbourg, fille du deffunct Henry de Luxembourg Empereur, & sœur de Iean Roy de Boësme: de laquelle il eut vn fils, qui mourut aussi tost qu'il fut baptisé, cõme aussi la mere ne luy suruesquit guere, elle decedant à Issouldun en Berry au retour du voyage q̃ le Roy auoit fait au pays de Lãguedoch, & fut enterrée au monastere des dames de l'ordre de S. Dominique lez Montargis, où elle auoit esleu sa sepulture. En troisiesme nopces, Charles le Bel espousa, par dispẽce du Pape, madame Ieãne sa cousine germaine, & fille de monsieur

Pourquoy Charles le Bel & Blãche separez.

Blanche n'est separée de Charles que luy estãt Roy.

Marie de Luxẽbourg seconde espouse de Charles le Bel.

sieur Louys de Frãce Cõte d'Eureux, de laquelle il eut trois filles: la premiere n'est nõmée: la seconde fut madame Marie de France, & toutes deux moururent en bas aage: la troisiesme nasquit apres le decez de son pere, à cause que la Royne Ieanne demoura grosse, d'où sourdit le different entre Philippe de Valois, & Edouard Roy Anglois pour la Regence du Roiaume, & depuis pour la couronne, ainsi que verrons cy apres. Ceste fille derniere de Charles eut à nom Blanche & fut mariée a Monsieur Philippe de France, fils du Roy Philippe de Valoys, & le premier qui eut le Duché d'Orleãs pour apanage. Charles le Bel fut sans obstacle ny contredit d'aucun, sacré, & couronné à Rheims, le neufiesme de Feburier l'an 1322. presens & assistans tous les Pairs, & Princes du sang, grand nombre de Prelats & noblesse de France, sauf Robert Comte de Flãdres qui s'excusa sur sa vieillesse, & sur l'indisposition & froidure du temps, trop bien enuoya-il son fils Robert de Cassel pour tenir son lieu, portãt procuration de ce faire, ce qui donna occasion à plusieurs de penser que ce vieil Comte auoit desir (comme il estoit vray) d'oster à son fils Louys son droit, & inuestir ce puisné contre tout droit, du Comté, & seigneuries de Flandres. Tost apres le sacre du Roy, Louys Comte de Neuers, qui apres sa prison s'estoit retiré vers le Roy, & se tenoit à Paris, où tõba malade, & en fin mourut sur la fin du mois de Iuillet, & gist en l'Eglise des freres Mineurs à Paris à main dextre du grand autel: & de la mort duquel estant aduerty son pere le Comte Robert, en monstra grands signes de tristesse, & en feit solemnellement celebrer les funerailles en la ville de Courtray, comme aussi tout le pays de Flandres, Rethel & Niuernois le ploura, à cause des vertus qui estoient en ce Prince, pour estre homme entier, sans fard, seuere en iugemẽt, sage en conseil & fort vaillant en guerre. Il auoit espousé Marie fille vnique de Iacques Comte de Rethel, laquelle n'entra onc en Flãdres, de laquelle il eut fils & fille: le masle fut Louys qui fut Comte de Flandres, de Neuers & de Rethel: & la fille eut à nom Marguerite, mariée à Iean de Monfort fils d'Artus Duc de Bretaigne: eut aussi vne fille naturelle, qui fut espouse de Symon seigneur de Mirebeau. Robert Comte de Flandres ne suruesquit guere long temps à son fils aisné, ains deceda à Hypre, où aussi il fut enterré, le iour sainct Lambert qui est le dix-septiesme de Septembre, aagé d'enuiron quatre vingt & deux ans, homme remuant, haut à la main & ennemy de repos, & qui ne fut onc bien affectionné à la maison de France. Il eut deux femmes: la premiere fut madame Blanche de Sicile fille de Charles second du nom Roy de Sicile, de laquelle il eut vn fils nommé Charles, qu'on dict auoir porté du ventre de sa mere vn signe de la croix empraint en vne espaule, duquel on murmura que fut empoisonné par sa belle mere, afin que ses enfans succedassent au Comté de Flandres: & de ceste alliance ne faict mention Paradin en ses genealogies. En secondes nopces Robert de Bethune espousa Madame Ioland de Bourgoigne fille du Duc Eude de Bourgoigne, & d'Isabeau Comtesse de Neuers, qui luy porta le pays de Niuernois, à cause que son oncle Henry Comte de Neuers estant mort à Courtray, la succession vint à Ioland par le droict de sa mere. De ceste Ioland eut le Comte de Flandres deux fils, Louys Comte de Neuers, & Robert Comte de Cassel, & trois filles: l'aisnée eut à nom Ieanne, & fut mariée (comme dict auons) auec Enguerrand de Coucy seigneur d'Oisy, & que l'Annaliste Flamand honnore du tiltre de Prince: la seconde s'appelloit Ioland mariée à Gauthier d'Anghien, duquel sont issus les Cõtes de sainct Pol, le sang desquels vit encore à present, quoy que soit entré de nostre temps és maisons de Luxembourg & de Bourbon, & ores en la maison d'Orleans & Dunois par l'alliance des familles de Bourbon & de Longue-ville: la derniere fille de Robert de Bethune eut à nom Mathilde ou Mahaut, qui eut pour mary Matthieu fils de Ferry deuxiesme du nom Duc de Lorraine. Ce Robert occist sa femme Ioland auec vn mors de bride, on ne sçait pourquoy, si ce n'est de sa cruauté qui sembloit l'accompaigner naturellement, veu qu'il estoit impatient & de peu d'amitié, & soupçonneux outre mesure. La mort de ce Comte causa de grands troubles en Flandres, d'autant que ses enfans ne vouloient accorder la transaction par luy iurée & faite auec le Roy Philippe le Long quant à la succession du Comté Flamand, donnée à Louys fils aisné de Louys Comte de Neuers, & de la fille de France: Car bien que Robert de Cassel, & Ieanne dame de Coucy eussent accordee la susdicte transaction, & cedé à tout droict & pretension qu'ils pouuoient auoir au Comté de Flandres, si est-

Ieanne fille de Charles le Bel espouse du premier Duc d'Orleans.

Ruse du Cõte Flamãd pour frauder son fils aisné de sa succession.

Femme & enfans de Louys Cõte de Neuers.

Trespas de Robert surnommé de Bethune Comte de Flandres.

Comme le Niuernois vint au Flamand.

D'où sortis messieurs de S. Pol.

Diuision en Flandres pour la succession.

ce que Mathilde espouse de Matthieu de Lorraine dit qu'elle n'y auoit onc esté comprise, & qu'elle vouloit entrer en l'heritage de son pere: de sorte q̃ Matthieu se portoit pour Cõte de Flandres, & se disoit estre à preferer à Louys qui estoit fils du frere deffunct auãt le Cõte Robert, & par cõsequent nõ representãt le droit d'aisnesse. Robert de Cassel faisant son proffit de ce que le Prince Lorrain proposoit, dit que s'il est ainsi que le feu Comte ne pouuoit rien transiger au preiudice de ses enfans, que c'estoit à luy plustost qu'aux filles à venir à la succession: & par-ainsi fut vers le Roy Charles, auquel il presenta le deuoir, & s'offrit à luy faire hommage, le suppliant de l'inuestir du Comté de Flandres, veu que luy seul restoit des enfans masles du deffunct Comte Robert: ne luy semblant iuste ny raisonnable, que la transaction faicte pour le mariage de Louys Comte de Neuers, luy ostant son heritage, quoy que pour obeir à son pere il y eut accordé de bouche, pour ne le fascher, & n'estre l'occasion d'vn plus grand trouble de guerres.

Robert de Cassel requiert le Roy de l'inuestir du Comté de Flandres.

Ce-pendant que Robert propose son droit, & le poursuit en cour, Louys son nepueu se fiant en ce qu'il auoit la niepce du Roy pour espouse, passa sans attendre la volonté de sa maiesté, en Flandres, & receut les hommages & sermens de fidelité des suiets, & des communautez des villes, & y vsa de toute façon de faire, accoustumée à vn seigneur venant à vne nouuelle seigneurie, ne pensant point mal faire. Ceste possession de seigneurie faite par Louys, despleut au Roy, & au Conseil, comme ressentãt vn mespris de la souueraineté, & veu mesme qu'il y auoit de la controuerse à vuider, l'arrest de laquelle dependoit du iugement des Pairs, & non de la saisie de Louys, ny de la poursuitte de ses parties: & pour ceste cause il fut adiourné à personnellement comparoistre à Paris, où estant, il fut mis en prison au Chasteau du Louure, quelque chose qu'il sceut alleguer sur la volonté des estats & noblesse du pays de Flandres, & bien qu'iceux estats eussent escrit au Roy qu'ils ne pretendoient receuoir autre pour Comte que ce Louys, & que si on faisoit ou nommoit d'autre, les villes estoient resoluës de plustost endurer toute extremité, ou se mettre en liberté, que souffrir qu'autre que cestuy leur commandast. Tandis que cestuy est en prison, la captiuité luy estant plus vtile que la liberté, son espouse faisoit ses affaires, & Robert estant soustenu du Comte de Namur son oncle, on ne voyoit par Paris que des Princes & grands seigneurs, courtisans, messieurs de Parlement, ausquels fut donnée la decision de ceste querelle.

Louys Comte de Neuers prend possession de Flandres.

En fin, par arrest de la cour, le Comté de Flandres fut adiugé à Louys prisonnier, comme estant fils de l'aisné, & representant son pere en la succession tant de Niuernois & Rhetelois, que de Flandres, desquelles pieces, estant sorty de prison, le Roy l'inuestit, & il luy en feit l'hommage: mais auec cõdition qu'il iura de ne plus quereller, poursuiure ny redemander au Roy, ny à ses successeurs Rois de France, les villes de l'Isle, Doüay, & Orchies, iadis alienées, & que si souuẽt on auoit querellées.

Arrest dõné pour Louys du Comté de Flandres.

Et afin que Robert de Cassel ne fut mal content, & qu'il ne se ioignit aux Anglois, desquels on commençoit à se doubter, on luy laissa les villes que son pere luy auoit données par la premiere transaction, & luy ratifia l'on pour luy & ses hoirs & posterité.

Robert de Cassel apanagé.

Pourueut aussi le Roy Charles encore mieux, au salut & repos de Flandres, d'autant que voyant que le Hennuyer commençoit à broüiller les cartes contre le Flamand, il appaisa tout, & feit la paix auec les articles & conditions qui s'ensuiuent. Que le Flamand renonceroit, & quitteroit tout droit, & pretension qu'il se disoit auoir sur les Isles de Zelande, en laissant la perpetuelle iouyssance à Guillaume Comte de Holande, & de Henaut: & reciproquemẽt Guillaume Comte Holandois quittoit, & cedoit à Louys Comte de Flandres tous les droits qu'il se pretendoit auoir és iurisdictions d'Alost, des quatre offices, & de Grandmont, & souffriroit que Iean de Flandres Comte de Namur, & oncle du Cõte Louys de Flandres iouyt de Creuecœur, & des terres qu'il tenoit en la iurisdiction, & finages de Cambray. Et quant au differend qui estoit entre les Comtes touchant Flobek & Lessine, il fut dit qu'il ne seroit plus vuidé par armes, ains par six arbitres, & que durant la decision, icelles pieces seroient mises en sequestre, iusqu'à tant que la sentence en seroit prononcée, sans qu'il fut loisible à pas vne des parties de venir au contre. Et là où de là en auant sourdroit quelque differend entre les Comtes pour le fait de Holande, & de Zelande, les arbitres deputez par le Flamand se trouueroient à Saestinghe, & ceux du Holandois à Rinland, places en Zelande voisines, mais separées

Charles le Bel fait paix entre les Comtes de Flãdres & Holãde.

rées par l'Escaut, en la bouche par laquelle il s'engousphe en l'Ocean, & d'où ils ne partiroient, iusqu'à tant que le differend fut vuidé & accordé. Fut encore dit que les biés des bannis de Holande, qui auoient suiuy le party du Flamand, demeureroient au Comte de Holande: & s'il y escheoit quelque constitution, le Holandois payeroit au Flamand trente mille liures: & ce-pendant ceux de Valenciennes, qui auoiét esté de la ligue du Flamand, ne le seroient plus, ains demeureroient sous l'obeissance du Hennuyer, Que l'vn ny l'autre des Comtes ne souffriroit que les fugitifs, & bannis des terres de son voisin demeurast en ses seigneuries. Ceste paix fut faicte à Paris entre ces Princes par l'autorité du Roy à la mi-Caresme de l'an mille trois cens vingt deux: de sorte que Louys Comte de Flandres vint à Paris le iour de sainct Martin, & fut aussi tost enclos au Louure, d'où il ne sortit q̃ iusqu'aux feries de Noël: & sur le cõmencement de Feburier il eust son arrest pour le Comté de Flandres, le temps se passant en accords & transactions iusqu'à la fin de Mars que la paix susdicte fut du tout conclue, apres laquelle chacun se retira en ses terres: & estant le Comte Louys en Flandres, & se gouuernant par le conseil de l'Abbé de Vezelay fils de ce seigneur de la Flotte occis à la bataille de Courtray, où mourut Robert Comte d'Artois, fallut que le chassast de sa suitte, & conseil, tant la memoire du frere de cest Abbé estoit odieuse aux Flamands, lesquels estimoient que cestuy ne pouuoit estre que leur mortel ennemy, & qu'il ne cesseroit iusqu'à tant qu'il eut irrité leur Prince contre eux, ou qu'il ne fut cause de quelque grand mal'heur en Flandres: ioint qu'ils ne prenoient point plaisir qu'vn estranger maniast leur Comte, ains vouloient que ceux du pays eussent la surintendence des affaires. Or ce qui s'ensuiuit de cecy, i'espere le deduire au suiuant chapitre, afin de ne troubler l'ordre du temps, ny causer confusion en l'histoire. En France, ce-pendant comme la misere des guerres eut causé la necessité aux Rois de faire des imposts sur le peuple, pour subuenir aux frais de la guerre, apres la paix ceste necessité se conuertit en nature & coustume, si bien que Philippe le Bel ayant commencé à rançonner le peuple, le Long ayant suiuy sa trace, Charles le Bel les imitant, inuenta nouueaux moyens d'imposts, & foula ses suiects par le deteriorement des monnoyes: & diray ce mot en passant, que plusieurs ont estimé que toute la maison de Philippe le Bel s'en alla en ruine, sans qu'il y demeurast hoirs pour succeder à la couronne, à cause que ces quatre Rois croyans le conseil de ceux qui ne demandoiét que de s'enrichir du sang du peuple, n'auoient aussi espargné en rien leurs suiects, les plaintes desquels furent de Dieu exaucées: mais ce n'est aux hommes à penetrer iusqu'au secret des iugemens de Dieu, & se mesler de sçauoir les causes des changemens des races en l'administration des Royaumes & Monarchies. En Angleterre ce-pendant s'esleuerent de grands troubles & diuisions entre le Roy, & la noblesse pour le mauuais traictemét à icelle fait par le Roy, & les torts faits aussi à Thomas Comte de Lenclastre, & fils d'Edmont Prince du sang Anglois, & frere d'Edoüard deuxiesme du nom Roy d'Angleterre: ainsi Thomas estoit cousin germain d'Edoüard deuxiesme, & se portoit pour chef des troupes ayans leué les armes contre leur Prince. En somme, les Spencers grande & ancienne maison d'Angleterre, ayans quitté le Comte Thomas, & se rendans au Roy Edoüard, furét mis en prison dedás la tour de Londres, la fin desquels fut depuis miserable, & leur eut esté mieux de poursuiure leur pointe, eu esgard que ce Roy Edoüard estoit homme leger, & la parole duquel estoit sans nulle tenue. Or pour ne m'arrester longuement sur ce discours, ains vous dire en peu de mots quel a esté de tout temps le payemét des rebelles à leurs Princes, & de la plus part des chefs de conspiration: Thomas Comte de Lenclastre poursuiuant la guerre fut assailly par le Roy, mais se voyant trop foible pour s'opposer aux forces Royales se retira vers les parties Septentrionales de l'Isle: où affronté par les gouuerneurs d'Yorch & de Carleil, il fut vaincu & pris, & conduit auec plusieurs autres seigneurs prisonniers, vers le Roy Edoüard son cousin, lequel suiuant le respect qu'on porte en Angleterre aux Princes du sang, le condemna à mort, & icelle fort vilaine & ignominieuse, & indigne d'estre donnée à vn tel Prince. Car il fut condemné à estre trainé, puis pendu, & en fin à perdre la teste: mais les Barons ayans esgard au sang duquel il estoit descendu, remonstrerent au Roy, qu'il suffisoit de l'vn de ces genres de mort sans infamer le nom d'vn Prince Royal, & ainsi on luy feit grace, & eut la teste tren-

Comte de Flandres gouuerné par l'Abbé de Vezelay natif de Niuernois.

Philippe le Bel & ses enfans blasmez d'exaction sur le peuple.

Troubles en Angleterre.

Thomas Comte de Lenclastre chef des rebelles.

Thomas vaincu & pris.

Thomas cõdamné à mort.

chee: la plusspart des autres seigneurs de la conspiration estans pendus & iusticiez fort ignomignieusement, mais tresiustement, pour ne s'estre voulus soumettre à raison aucune, le Roy desirant de composer par le conseil de gens de bien, & autorité du sainct siege. Et ne pensez que sans occasion, ou hors de propos ie vous aye proposé ce discord Angloys, car il sort d'vn grand acheminement à ce que i'espere deduire cy apres de la retraite de la fille de France espouse de ce Roy hors d'Angleterre, & les troubles qui en procederent. I'ay dit cy-dessus que Charles le Bel estant sacré Roy,

Sacre & couronnement de la Roine Marie de Luxẽbourg à Paris. L'an 1323.

poursuiuit la separation de luy & de Blanche de Bourgoigne son espouse, laquelle ne fut point fondée sur l'adultere, ains sur la parenté, & qu'il espousa Marie de Luxembourg, fille du deffunct Henry Empereur septiesme du nom: ceste dame fut sacrée & couronnée Roine par l'Archeuesque de Sens, en la Saincte Chapelle du Palais à Paris, le iour de Penthecouste de l'an mille trois cens vingt & trois, qui estoit le quinziesme de May: y assistans Iean Roy de Boësme, & frere de ceste Roine, & l'Archeuesque de Treues leur oncle, & la plus part des Princes, Prelats, & noblesse du Royaume. Et peu de temps apres, comme Iourdain de l'Isle, gentilhomme de grande & illustre maison en Guiéne, fut blasmé de plusieurs crimes & forfaits, & d'iceux defferé

Iourdain de l'Isle neueu du Pape Iean vingt deuxiesme, & ses laschetez.

par deuant le Roy & son Conseil: il fut adiourné à comparoistre, & ne pouuant se iustifier des crimes à luy mis sus, qui estoient meurtres, vols, assassinats, rapts, rebellions, violemens, & autres faits du tout esloignez de vertu, & honnesteté fut declaré digne de mort: mais ayant espousé la niepce du Pape Iean vingt-deuxiesme, il eut grace de dixhuit fautes commises. Ce seigneur recidiuant, & abusant de la grace que le Roy luy auoit faite, fut derechef appellé en cour, & liuré à messieurs de Parlement, lesquels luy feirent & parfeirent son procez, & n'y eut chose qui tant luy portast de nuisance q̃ d'auoir occis vn Huissier Royal de sa masse propre, laquelle estoit garnie des

Sergeans porte-masses messagers des Rois.

armoiries de France, car de telles en portoiẽt les officiers allans faire leurs charges, au lieu qu'à present ils portent ou doiuẽt porter l'Escusson armoirié des armées Royales: & pource fut attaint de crime de leze maiesté: comme de nostre temps pour le mespris de la seulle masse Royale, nous auons veu des seigneurs en peine, & prests à encourir mort au Parlement seuere, & iadis non ployable de Tholouse. Iourdain vint

Orgueil de Iourdain de l'Isle.

à Paris, suiuy de grand nombre de Noblesse, de Comtes, & Barons de Gascoigne, & pensoit tout estonner auec ceste parade: mais il auoit pour partie le seigneur d'Albret (qui est vne des maisons plus anciennes d'Aquitaine, & de laquelle ie suis marry que ceux qui ont le maniement des affaires d'icelle, & tiennent les documens & registres, n'en ont dressé, & la genealogie & la vraye histoire, pour le contentement de la

Seigneur d'Albret partie contre de l'Isle.

noblesse, & sacrée memoire des Princes qui en sont sortis) à iceluy sire d'Albret, estãt ioint le Marquis d'Ancone nepueu du Pape Clement cinquiesme, & issu du sang illustre des Aguts, car ainsi estoiẽt surnõmez les predecesseurs du Pape susdit, & nõ pour Goths, ainsi qu'auons apris par les instructions Angloises, qui se sont trompez en la prolation de noz vocables. Ces deux seigneurs accompaignez aussi de noblesse, & ayans la iustice de leur costé poursuiuent si viuement le seigneur de l'Isle, qu'il fut cõstitué prisonnier en Chastelet, & le iugement d'iceluy arresté par messieurs de la cour, qui le condemnerent à estre tiré à quatre cheuaux (car ainsi le porte l'histoire anciẽne

Iourdain de l'Isle iusticié à Paris.

qui dit que, *fuit tractus ad caudas equorum, & in communi Parisius patibulo suis meritis exigentibus est suspensus*, & depuis pendu au gibet de Paris, qui estoit lors où depuis a esté l'Abbaye de sainct Magloire, & où à present sont les filles repenties: & ainsi se trompe Meyer lors qu'il dit qu'Enguerrand de Marigny fut pendu à Mont-Faulcon, veu que lors encore ce lieu n'estoit destiné pour cest effect, ains fut dressé du temps de Philippe de Valois, ainsi que dirons en son lieu. Et ainsi Iourdain, qui auoit abusé & de ses richesses, & de son ranc, & grandeur de son alliance, faueur, & credit, donna exemple à la posterité de ne plus faire que l'honnesteté ne commande, & ne penser que les hommes soient grands, & riches pour mal-faire, ains plustost pour exercer iustice. Ie n'ay peu trouuer de quelle maison estoit ce Iourdain de l'Isle, & pource ne peux asseurer d'où

Plusieurs villes en Aquitaine ayans nom l'Isle.

il estoit, comme ainsi soit, qu'en Aquitaine y a plusieurs, & villes & chasteaux, & bourgades qui portent le nom de l'Isle: il est vray qu'il y a vn Comté appartenant ores à la maison de Nauarre, qui s'appelle le Comte de l'Isle entre les pays de Gaure, Languedoch & Cominge, la ville capitale duquel se nomme l'Isle à Iourdain, qui pourroit auoir

auoir esté renommée de ce seigneur, mais cecy n'est dit que par coniecture. Ceste saison estoit toute peruertie pour les abus qui se commettoient par toute sorte d'hommes s'adonnans à la detestable superstition de l'inuocation des diables: de sorte qu'à Chasteaulandon il y eut vn sorcier lequel corrompit vn Abbé de Sercelles, & quelques siens religieux par argent, à luy donner certaines choses sacrées pour l'effait de ses exorcismes, & cecy sous couleur qu'il leur reueleroit tous larcins faits par ses enchantemens, ainsi que de nostre temps vn Prestre en Limosin celebra la messe sur quelques caracteres de Necromance, pour auec le mystere ineffable du sainct Sacrement donner force aux maudittes actions de ces demoniacles. En somme la cour de Parlement instruite de ces vilennies, feit brusler deux de ces enchanteurs appellez Iean Preuost l'vn, & l'autre Iean de Persaut, & l'Abbé susdit & moynes qui auoiét consenty & aydé à leurs abusions, furent degradez & mis en prisons perpetuelles. Et pleust à Dieu qu'on eut ensuiuy les anciennes ordonnances de noz Roys, & arrests de ceste sacrée cour contre ces impostures diaboliques, car nous ne verrions pas tant de peuple assotté apres ces deuins, si on punissoit de mort l'enchanteur, & de seueres coërtions & chastimens ceux qui s'y adressent, estant cecy vne espece d'idolatrie la plus abhominable que l'homme sçauroit penser, & qui est à Dieu la plus des-agreable. Et pour vous faire voir quelle estoit lors l'integrité de ceste cour de Parlement il y eut vn moyne de Marigny pres d'Estampes, qui feit ne sçay quel liure plein d'images & caracteres, & où il auoit mis vne infinité de noms incogneuz, & de belles oraisons & grand nombre de croix, & lequel liure biẽ que ne contint aucune inuocation de malins esprits, si est-ce que pour autant qu'il promettoit plaisirs & richesses à ceux qui auroient faict paindre ce liure pour eux, & y auroient escrit ou faict escrire leurs noms, la cour le condemna comme erronée & superstitieux, & le feit publiquement brusler, deffendant au moyne de ne plus vser de ces façons de faire à peine de la vie, & lequel elle liura à son superieur pour le punir suyuant les statuts de son ordre, & les cõstitutions Ecclesiastiques: Ie vous laisse à penser qu'eut faict ce sainct Senat contre les liures censurez soit pour heresie, ou pour superstition ou pour rebellion, desquels à present on faict si grand compte, & lesquels on recerche si curieusement sans nulle punition de ceux qui les vendent, quoy qu'il y ayt loix deffendans & la publication d'iceux & l'vsage. I'ay discontinué assez long temps l'histoire de Nauarre, pource que durant le regne de Louys Hutin & de Philippe le Long, il ne s'y passa guere chose qui face à discourir. Or sous le regne de Charles le Bel, estoit Viceroy en Nauarre Pons de Mortaigne, Vicomte d'Aunoy, ou plustost Louys au nom du Roy de France, quoy que les Nauarrois fussent marrys que Charles vsurpast ce Royaume sur Ieanne fille de Louys Hutin, vraye & legitime heritiere de Nauarre. Ce Pons de Mortaigne en vouloit aux habitans de Guipuscoa Biscains & separez de Nauarre par le fleuue nõmé Tholouse, à cause qu'iceux ayans quelque differend auec les Nauarrois, estoient venus se ruer sur les terres du Roy, & auoiét pris le Chasteau de Gorriti par force. Et à ceste cause il dressa vne belle armee de François, Gascons & Nauarrois, & vint se ietter sur le pays de Guipuscoa, & passant Tholouse, gasta le plat pays de Biscaye, bruslant Berastegni & prenant la routte de Beotibar, place assise au pied des mõts Pyrenées, où s'estoient retirez les Biscains resolus de combattte, bien que les Nauarrois fussent quinze contre vn, mais les Biscains se fioient en l'assiette du lieu, qui estoit inaccessible & se faisoient forts que si les Nauarrois vouloiét venir les assaillir sur la montaigne, que ce ne seroit sans leur faire sentir leur folie. Chef des Guipuscoans estoit vn gentil'hõme Basque nommé Gil Lopez d'Oñez seigneur de Larrée, lequel voyant que la force des siens ne suffisoit pour souffrir l'assaut ennemy, inuenta vne ruse qui luy seruit grãdement, car il eut vn grand nombre de muids & barriques (desquels noz gens pensoiét qu'il voulut faire des blocus & barriquades) & lesquels il emplit de pierres, & les mit sur les aduenues des chemins de precipices, par lesquels on pouuoit venir les attaquer. En somme ainsi que noz gens approcherent, & que l'auant-garde estoit à my-chemin du mont, lors le Biscain feit rouler ces muids de telle impetuosité que les pauures seigneurs François, Nauarrois & Gascons en furent la plus-part accruantez, & toute ceste auant-garde desconfite, & le reste se sauuant auec desorde laissans vn grand butin aux vaincueurs, lesquels sans coup ferir eurẽt l'hõneur de la victoire y estant occis le

Magiciens en bruit en France sous Charles le Bel.

Magiciens punis par le Parlement à Paris.

Liure superstitieux cõdemné par la cour de Parlement de Paris.

Pons de Mortaigne Viceroy de Nauarre.

Viceroy de Nauarre cõtre les Biscains.

Stratageme des Biscains

Deffaite des Nauarrois par les Biscains.

Gariuay hist. d'Esp. liu. 26. chap. 15.

frere du Viceroy, & autres cinquante cinq Cheualiers, & hommes de nom des trois nations alleguées qui estoient alliées contre les Guipuscoans. Aduenant ce desastre aux nostres, le dix & neufiesme iour de Septembre mille trois cens vingt deux, où l'on dit que moururent plus de six mille hommes des Nauarrois, sans perte aucune des Biscains, & surquoy Gariuay Guipuscoan de nation, allegue Hierosme Curite Annaliste d'Aragon en son histoire, & liure septiesme, & premiere partie, & vingt quatriesme chapitre d'icelle. Mais ie ne m'arresteray sur ces specifications du nombre des morts, qui a esté suspecte de tout temps en toutes histoires, & diray que ceste victoire a esté iusqu'à nostre temps chantée par ceux du pays, & de ceux mesme de Castille, lesquels en ont fait vne chanson qui dit ainsi :

De Amasa sale Gel Lopez
De Oñaz, y de Larrea
Al encuentro de Francesez
Para lidear en Pelea.

Qui signifie.

D'Amasa sortit Gilles Lopez, d'Onez & de Larée
Pour aller contre les François en bataille rengée.

Se trouuent aussi des vers Biscains que ceux du pays Guipuscoan chantent qui sont tels :

Mila vrte, ygarota,
Vra vere videan
Guipuscoarroc sartu dira
Gazteluco echean
Nafarroquin batu dira
Beotibarren Pelean.

Qui signifie.

L'an 1324.

Voyage de Charles le Bel en Languedoch.

Trespas de la Roine Marie à Issouldun.

Trespas d'Amé le grand Côte de Sauoye.

Pays de Sauoye est Salique.

Qu'il y a mille ans a passez, que l'eau va son chemin, & que les Guipuscoans estoient entrez en la maison & terre de Gaztelu, & en Beotibar ils auoient combatu les Nauarrois. En l'an de mille trois cens vingt quatre, le Roy Charles ayant fait le voyage de Languedoch, pour policer son Royaume, & accorder les differends d'entre les seigneurs aduenuz à cause de la querelle d'entre les susdict Iourdain de l'Isle, & le sire d'Albret : mais comme il s'en reuenoit à Paris, la Roine Marie estant enceinte tomba malade à Issouldun en Berry, & enfanta vn fils auant terme, lequel neantmoins eut baptesme, & fut nommé Louys, mais mourut presque aussi tost, comme aussi feit la Roine, enuiron la mi-Caresme, & le corps de laquelle fut porté, cõme auons dit, à Montargis. Et tost apres le Roy espousa auec dispense du Pape (comme auons dit) Ieanne d'Eureux sa cousine germaine, & fille de Louys d'Eureux son oncle. Mourut lors aussi Amé surnommé le Grand, Comte de Sauoye, laissant son fils Edoüard pour son successeur, qui auoit ja espousé Blanche fille de Robert Duc de Borgoigne, & lequel Edouard ne fut de lõgue vie, ains mourut à Paris, laissant vne fille mariée au Duc de Bretaigne, laquelle ne vint point à la succession, ains Amé frere du deffunct, à cause que le Comté de Sauoye est Salique, & ne peuuent les filles, non plus qu'en France, venir à la principauté.

Commencement

Commencement de guerre entre les Rois de France & d'Angleterre, & la source & cause d'icelle.

CHAP. LVII.

EDOVARD Roy Anglois second de ce nom, à compter depuis Guillaume le Conquerant, gouuerné par Hugues d'Espencer, qui auoit esté emprisonné (comme dict auons) pour auoir suiuy le party de Thomas Comte de Lenclastre, commença aussi à s'esloigner de celle bonne volonté, que iadis il souloit porter à la maison de France: Et cecy monstra il assez par ce delay, qu'il feit de faire hommage au Roy Charles le Bel à son nouuel aduenement à la couronne: car ayant esté sommé de ce faire par vn Secretaire du Roy, nommé Iean de Florence, qui auoit charge de prendre acte de la responce de l'Anglois, il fut instruit par ses conseillers, & flateurs que ceste sommation ne l'obligeoit à y obeir, mais qu'il falloit tenir le Parlement, & estats generaux du Royaume, pour prendre conseil là dessus. Les estats estãs proclamez à la feste de Noël, en vn Chasteau dict Kenelsvvorth, furent tenus à Londres en Caresme: & là arresté, que c'estoit raison qu'Edouard feit hommage, mais non en personne, ains y debuoit enuoyer gens de sorte pour estre dispencé, ou auoir delay pour quelque temps, d'autant que pour lors n'y auoit moyen qu'il feit ce voyage. Pour venir en France, furent esleuz le frere du Roy Edouard, nommé Edmond Cõte de Kent, & l'Archeuesque de Dublin, afin qu'ils l'excusassent vers le Roy Charles de ce qu'il n'estoit venu luy faire hommage, mais ils ne peurẽt rien obtenir, y obstant vne plainte faicte par le Roy, contre quelques suiets de l'Anglois, & laquelle gisoit en vn effort commis contre sa majesté par le Seneschal de Bourdelois, la chose estant telle que s'ensuit, & que ie vous deduiray, & ainsi que noz historiens le recitent, & comme ie l'ay tiré de l'histoire Angloise de Walsinghan, à cause qu'il y a quelque difference, & discord en leurs discours. Le seigneur de Mompesat suiuant le party Anglois, feit bastir vn fort és terres de la iurisdiction de France, maintenant que c'estoit au terroir, fief, & hommage de l'Anglois lors Duc de Guienne. Ce differend estant mis sous le iugement d'aucuns arbitres, le seigneur de Mompesat le perdit, la place estant au Roy adiugée comme assise en son fonds, & sur les terres de son patrimoine. Les gens du Roy estans saisis de la piece, & y ayans mis garnison pour sa maiesté, le seigneur de Mompesat, (ie ne sçay de quelle maison il estoit) irrité de ce iugement, s'adressa à Raoul Basset Seneschal de Bourdeaux, & son Lieutenant en ces contrées, luy remonstrant que la place estoit sur le fonds du Duc de Guienne, & ses terres comprises au partage du Roy Edouard, & que c'estoit à luy à ne souffrir qu'aucun vsurpast rien sur son maistre, ny sur ses vassaux: Basset soit que de sa propre malice, il ne print plaisir à la saisie de ceste piece, ou qu'il fut induit par le seigneur de Mompesat, si est-ce qu'il vint auec forces se ruer sur le nouueau fort pris par les nostres, qu'il força, en tuant les vns, & faisant pendre les autres, & feirent transporter à Mompesat tout ce qui estoit en ce fort qu'ils ruinerent, & demolirent, & des pierres duquel ils fortifierent le Chasteau de Mompesat. Le Roy Charles, bien qu'eut les forces, & moyen pour se venger par voye de faict, si ne voulut-il le faire, ains y proceda par iustice, faisant sommer l'Anglois, de luy mettre en main, & le Seneschal de Basset, & le seigneur de Mompesat ses vassaux, afin d'en faire iustice, suiuant la coustume de France, & le droict qu'a le souuerain de punir ceux qui commettent felonnie, & ensemble de luy rendre le Chasteau de Mompesat pour en faire & disposer à sa fantasie: Et c'est pourquoy le Roy Edouard enuoya son frere Edmond Cõte de Kent, ensemble pour l'excuser de ce qu'il n'estoit venu pour luy faire hommage. Lequel voyant que le Roy s'opiniastroit en ses demandes, & qu'il ne vouloit en lascher vn seul point, condescendit à sa volonté, & luy promit de luy satisfaire: & pour ce, le Roy luy donna deux gentilshommes de sa maison, ausquels il liureroit, & les susnommez Mompesat, & Basset, & la place dont estoit question. Mais estans ces seigneurs Anglois sur les marches de leur obeissance, ils en renuoyerent les deputez du Roy, auec leur courte honte,

Edouard 2. se laisse gouuerner aux flateurs.

Estats en Angleterre & pourquoy.

Qui empescha que le Roy n'ouyt la respõce de l'Anglois.

Place de Mompesat bastie sur le domaine du Roy.

Raoul Basset Seneschal de Bourdeaux pour l'Anglois.

Forteresse de Mompesat reprise par Basset.

Semõce du Roy Charles 4. au Roy Anglois.

Debuoir d'Edouard enuers Charles.

Ruse malicieuse des deputez de l'Anglois.

sans leur donner autre satisfaction que d'iniures, & de menaces, ce qui fut cause de l'ouuerture de la guerre: & c'est ainsi qu'en parlent noz histoires vn peu diuersement, dict Thomas de Walsinghan, lors qu'il en parle en ceste maniere. Que le Comte de Kent ne peut rien obtenir du Roy de France, si premieremēt on ne luy faisoit raison d'vn forfaict n'aguere commis en Guienne, au preiudice, & deshonneur de la courōne de France : veu que (dict il) le Roy de France, auoit eu en eschange vne piece de terre (il ne dict de qui, ny par quel moyen) en laquelle il auoit basty vne forteresse, à cause de la plaisance du lieu, & qu'au village voisin y auoit de beaux bastimēs, & somptueux edifices: mais que les habitans du lieu, s'en-orgueillissans d'estre sous la main & protection du Roy souuerain, mespriserent aussi les loix anciennes du pays, & refuserent d'obeir au Seneschal de Bourdelois, auquel ils debuoient obeissance, comme representant la personne du Duc de Guienne, en la iurisdiction duquel estoient, & le fort, & le village: A ceste cause il y fut auec forces, prit la place, & y feit mourir, ou emprisonner tous ceux qui estoient dedans, & rasa le fort à fleur de terre. Pour ce faict fut Raoul adiourné en cour de France, mais ne voulut y comparoistre, ains respondit audacieusement, qu'il n'auoit faict que son debuoir, & suiuant la charge de son office, chastiant ceux qui refusoient d'obeir au Duc de Guiēne: de-rechef Raoul adiourné & ses complices, & ne comparoissans point, fut procedé contr'eux, & furēt bannis de France, & leurs biens confisquez, & appliquez à la couronne. Ce qui fut cause que Raoul fut à Mompesat qu'il fortifia, & munist, & s'y tint pour estre en seureté contre les courses Françoises. Le Roy de France requist à Edouard qu'il luy liurast & Raoul, & ses complices, & ensemble le Chasteau, où ils s'estoient retirez pour les punir suiuant la coustume du Royaume. Le Comte de Kent, & seigneurs lays qui estoient auec luy, estoient sur le point de satisfaire à la volonté de Charles: mais l'Archeuesque craignant d'estre censuré, & marqué d'irregularité, ne voulut y consentir iusqu'à tant qu'il en eust autre commandement du Roy d'Angleterre. Ainsi ils enuoient des messagers vers Edouard, lequel cassa ce que le Comte de Kent auoit accordé, comme l'ayant faict trop soudainement, & sans cōseil, & ne voulut qu'vn tel Cheualier que Basset fut pour vn si bon fait, & seruice, molesté par ses aduersaires: & ainsi, s'en retournerent les seigneurs alliez en France, sans nul fruict, ny effect de leur Ambassade. Ainsi voyez vous que bien qu'il y ayt quelque discord entre les autheurs, si est-ce qu'ils conuiennent en cecy, que les Anglois marchoient cauteleusement en cest endroict, puis que les vns faignoient de vouloir faire raison au Roy, & les autres se couuroiēt de ce que l'Anglois ne leur auoit donné charge de negocier plus auant que de l'excuse de l'hommage. Ainsi les deputez enuoyez par le Roy Charles, pour se saisir tant des hommes que Chasteau dont il estoit questiō, menacez par les Anglois, s'en retournerent, d'entre lesquels estoit chef vn Cheualier honnorable, nommé messire Iean d'Arablay, frere de messire Pierre d'Arablay Chancelier de France, & lors Cardinal du S. siege, que le Feron n'a cogneu, ny mis au ranc des Chanceliers en son catalogue des officiers de la couronne de France. Cecy fut cause que le Roy depescha vne bonne & forte armée, sous la conduicte de monsieur Charles de Valois son oncle, qui desia auoit faict sentir aux Anglois en Guienne, quelle estoit sa valeur, & leur ostant des plus belles, & fortes places qu'ils y tinssent, comme aussi lors il leur apprit à irriter vn Roy de Frāce: Il fut suiuy de messieurs ses enfans Philippe & Charles, & de messieurs de Clermont, d'Artois, & de Beaumont le Roger, & de Dreux, des Comtes de Bologne, de Foix, & d'Armaignac, & du sire d'Albret, & autres Princes & seigneurs : entre lesquels estoit aussi le Comte de Vendosme, duquel ie n'ay sceu trouuer le nom qui toutesfois fut neueu de Bouchard Comte de Vendosme, & pere de celuy Iean dernier de cest estoc, la fille duquel nommée Catherine, fut espouse de monsieur Iean de Bourbon Comte de la Marche & de Ponthieu, Connestable de France, desquels auons parlé en la genealogie de ceste maison : & auoit ce Comte Vendosmois, qui fut en ce voyage de Guienne, espousé Alix troisiesme fille d'Artus second du nom Duc de Bretaigne, & de la Comtesse de Monfort, ce qui monstre bien que ceste maison estoit ancienne des premiers Comtes de Vendosme, puis que les Princes y prenoient alliance. Toutes ces trouppes donc de Princes & seigneurs s'acheminant en Guienne, & à eux se ioignans le sire de Pons Geoffroy

Thomas de Walsinghan hist. Angloise, liure 2.

Desobeissance de Basset.

Equité du Comte de Kent.

Conniuēce du Roy Edouard auec Basset.

Ieā d'Arablay frere du Chācelier Pierre d'Arablay.

Charles de Valois en Guienne.

Princes accōpagnās Charles de Valois.

Anciens Comtes de Vendosme alliez hautement.

Voy les Annales de Vitré cha. 58.

Geoffroy fils de Helies surnommé Rudel, & d'vne fille de la Trimoüille, & ce Geoffroy, ayant espousé Ieanne fille du sire d'Albret, estoit Comte de Blaye : car durant ce voyage son pere estoit encor' en vie, ayant voyagé en Leuant, & laissé à son fils Geoffroy le gouuernement de ses terres. Ces trouppes (dis-je) arriuent en Guienne sans trouuer resistance, & le premier lieu où ils s'arrestent fut à Agen, ville assise sur la riuiere de Garonne, les citoyens de laquelle se rendirent sans coup ferir, estans irritez contre l'Anglois pour les extorsions faictes sur eux, & à cause qu'on disoit qu'Edmõd Comte de Kent auoit emmené vne fille de maison contre la volonté, tant d'elle que de ses parés. Et bien que l'Anglois eut enuoyé forces à son frere, pour faire teste aux nostres, si est-ce que le camp du Comte de Valois marcha par tout le pays d'Agenois, & le soumist sans qu'aucun luy resistast, prenant le long de la riuiere les villes du port saincte Marie, Tonens, Marmande & saincte Basille, & le plat pays iusqu'à la Reole, où s'estoient enclos Emond Comte de Kent, & le reste des forces Angloises. Le siege y fut mis par les nostres, ce qui empescha que le Prince Anglois ne peut s'en aller qu'auec des-honneur, ioint que les citoyens n'auoient voulu souffrir qu'il les abandonnast se voyans vn siege si voisin que celuy de noz Princes. Il y eut quelques assauts & escarmouches, où plusieurs des nostres furent occis, & entre autres Iean surnommé de Florence qui estoit allé vn peu trop hardiment assaillir les Reoliens : & estoit ce Cheualier Iean de Florence Secretaire du Roy, & celuy qui l'an passé estoit aller sommer l'Anglois de venir faire hommage du Duché de Guienne & Comté de Ponthieu au Roy Charles: ce que ie dis afin qu'on voye quels hommes estoient lors appellez, & aux estats de Chancelier, & de Secretaires d'estat, & de iudicature, à sçauoir la noblesse plus segnalée, & la moins suiette à la corruption, & laquelle (à l'imitation des anciens Romains) faisoit seruice aux Roys, & au Palais & aux batailles : & c'est ainsi qu'il faut esplucher l'histoire, afin d'aprendre la police des Maieurs, & les moyens par lesquels ils ont faict si longuement durer ceste monarchie. La mort de ce seigneur de Florence que ie pense n'auoir esté autre que Gascon, & seigneur d'vne ville ainsi nommée, qui est assise entre les citez d'Auchs & Lectore (car d'autre place ne sçay-je en ce Royaume ayant vn nom semblable, & vous sçauez que la noblesse Gauloise a de tout temps porté le nom de ses seigneuries) sa mort (dis-je) irrita de sorte le Prince de Valois, & ceux de sa suite, qu'il iura de ne sortir de là qu'il n'eût forcé la place : & pour-ce commença l'on furieusement la baterie, & se retrencha tellement, qu'il n'estoit possible qu'homme entrast où sortist sans son congé de la ville assiegée. Les citoyens se voyans pressez, & n'estans preparez pour vn long siege, à cause qu'Edmont, & les Anglois s'estoient iettez dedans comme par maniere d'acquit, & ne pensans que les nostres s'y arrestassent, commencent à demander à parlementer, & fut tant allé & venu qu'en fin on accorda que la ville seroit rendue au Roy, & que ceux qui voudroient persister en l'obeissance de l'Anglois, auroient liberté de se retirer auec leurs biens, & meubles & famille, la part que bon leur sembleroit : les autres demourans sous l'obeissance du Roy, & sans receuoir mal-traitement quelconque des garnisons qu'il plairroit au General de l'armée d'y laisser. Et quant au Comte de Kent & autres seigneurs Anglois il leur fut octroyé de sortir sous ceste cõdition, qu'ils iroiét vers le Roy Edouard pour confirmer, & auoüer ce qui auoit esté arresté à Paris, & dequoy Edmõt auoit faussé sa foy au Roy Charles, touchant l'hõmmage sus-allegué, & le droict que Charles demandoit de l'iniure à luy faite par Raoul Basset : & là où Edouard ne voudra y entendre, le Comte de Kent sera tenu de reuenir en France, & se mettre és prisons de son cousin le Comte de Valois : & de cecy il donna quatre Cheualiers Anglois hommes segnalez pour ostage : & furent faictes tresues iusqu'aux festes de Pasques ensuyuant, sauf le droict que le Roy poursuiuoit contre Mompesat, qu'il ne vouloit que fut compris en ces tresues. Il y en eut qui ne trouuerent pas bon que le Comte de Valois vsast de telle autorité, & qu'il laissast ainsi aller le Prince Anglois sans premierement en aduertir le Roy, & sçauoir l'ordonnance du conseil, eu esgard à la consequence des affaires : mais ils ne dient pas, & que le Roy auoit donné toute puissance à son oncle, & qu'on sçauoit bien que quand il eut retenu le Comte de Kent, Edouard ne s'en fut point esmeu d'auantage, ne se souciant

Helies Rudel sire de Pons.

Agen se rend au Comte de Valois.

Siege des François deuant la Reole.

Quels hommes iadis appellez aux estats en France.

Siege renforcé à la Reole.

Capitulation sur la redditiõ de la Reole.

A quelle condition deliuré le Comte de Kent.

Tresues entre les François & Anglois en Guienne.

guere de ceux de son sang, & se defiant plus d'eux, qu'il n'y auoit de foy ou fiance, tant il se laissoit manier à ceux de la maison des Spencers qui gouuernoient, & Roy & Royaume d'Angleterre à leur volonté. Edmond s'acheminant vers Bourdeaux pour passer en Angleterre, noz Princes furent à Mompesat, qu'ils assaillirent, prindrent, & ruinerent de fonds en comble, y passans au fil de l'espée, tout ce qu'ils y rencontrerent, & dequoy le seigneur, qui s'en estoit fuy quelque temps auparauant, fut si doulent & marry, qu'il en mourut de saisissement, tant il estoit obstiné en la haine contre le nom, & honneur des François. Aussi ces tresues n'eurent effort que pour ceux qui sortirent de la Reole, afin qu'ils peussent se retirer sans danger, veu que & les François furent chassez par edit du Roy Edoüard, de tout le pays d'Angleterre, & le semblable fut faict en France, tout ainsi qu'à vn temps de guerre mortelle: ioint que le Comte de Valois continuant ses prises, dompta Monsegur, sainct Macaire, Sauueterre, la Tour de Landerron, & celle de Cruon, & sainct Pierre de Castels, & autres forts, & ne laissa en somme place en toute la Guienne, qu'il n'assuiectit au Roy son nepueu, sauf Bourdeaux, sainct Seuer, & Bayonne: & cecy faict, & mises garnisons, & bons gouuerneurs aux villes, il se retira en France, ayant congée son armée. En l'an de nostre salut mille trois cens vingt & cinq, le Pape voyant le trouble qui se preparoit en la Chrestiété par ceste ouuerture de guerre, entre les deux Rois beaux-freres, depescha l'Archeuesque de Vienne, & l'Euesque d'Orenge vers eux pour les induire à la paix, mais le feu estant trop enflammé, & les desirs de ces Princes trop irritez, ces Prelats ne peurent obtenir rien de ce qu'ils pretendoient. En Angleterre encor le grand Parlement estant tenu à Londres au moys de Ianuier, & le vingtiesme dudict moys, qui estoient les octaues de sainct Hilaire, il y fut traicté des moyens pour conseruer le Duché de Guienne ja vsurpé, ou plustost recouuré par le Roy de France: & pour cest effect, furent enuoyez en Gaule les Euesques de Winton, & de Norvvic, & auec eux Iean de Bretaigne Comte de Richemond, lesquels estans ouys par le Roy Charles, & son conseil, apres plusieurs raisons debatues d'vne & d'autre part, le Roy leur donna par escrit certains articles de paix pour porter à Edouard, afin que là dessus il s'aduisast ou de la paix, ou de la guerre. L'Euesque de Winton retourna en Angleterre, ses compaignons demourans en France, iusqu'à son retour: & cestuy ayant proposé au Roy Anglois sa charge, & loüé l'aduis du Roy Charles, fut dict par le conseil Anglois, qu'il estoit bon que la Royne Elysabeth sœur de Charles passast en France, auec honneste suitte, pour traicter ceste paix, ce qui fut accordé, & arresté, & en fin mis à execution. Icy noz autheurs sont en discord sur chose de peu d'importance, les vns disans que la Royne fut enuoyée en France, d'autres qu'elle s'y retira auec son fils Edouard, pour ne pouuoir supporter l'insolence des seigneurs d'Espencers pere & fils, qui tenoient le Roy Edouard comme l'esclaue, & captif de leurs fantasies. Mais & l'vn & l'autre estant veritable, ie dis que la Royne y fut enuoyée, elle l'ayant poursuiuy, & qu'elle estant en France, & ayant son fils auec elle, le retint, & se ressentit des iniures à elle faictes: car dire qu'elle, & son fils s'enfuyrent, il n'est receu par les anciens auteurs Anglois, & François, tel que sont le supplément de Nangis, & Thomas de Walsinghan, lesquels dient que la Royne vint expres en France pour traicter la paix, ou vne bonne & longue trefue entre les Rois son mary, & son frere. Ainsi elle passa, n'ayant que le seigneur Iean de Cronvvel, & quatre gentils-hommes seulement à sa suitte, qui estoit vn traict des Spencers pour la faire despiter, & s'esloigner du Roy son mary, & laquelle estant receuë, & honnorée par le Roy Charles, & Princes du sang, moyenna tant & si bien, que l'accord s'en ensuiuit, faict en ceste sorte: Que le Roy Edouard donneroit, & cederoit tout droict & pretension qu'il auoit aux Duché de Guienne, & Comté de Ponthieu, fiefs, & hommes d'icelles seigneuries à Edouard son fils aisné, & que ce sien fils Edouard en feroit les foy, & hommage au Roy de France: lequel rendroit tout aussi tost que auroit receu cest hommage, le Comté de Ponthieu qu'il detenoit, & les terres prises n'aguere par monsieur de Valois en Guienne, & Gascoigne: Et de cecy depescha le Roy Charles patentes qui furent portées à Edouard en Angleterre, auec lettres de sauf-conduit tant pour le Roy Anglois s'il vouloit venir en personne, que pour le Prince Edouard son fils. Le Roy Edouard estoit presque sur le point de faire luy-mesme le voyage, & y eut

Mompesat pris, & rasé par le Comte de Valois.

Guienne presque toute paisible au Roy de France.

L'an 1325.

Nonces du Pape pour la paix entre les Rois.

Ambassadeurs Anglois en France.

Supplémét de la Chronique de Nangis.

Thomas de VValsinghan liu. 2.

Accord pratiqué par la Royne Isabel.

Edoüard entreprend de venir en France.

eut plusieurs conseils tenus pour cest effect, & à Languestou, & à Douure, les plus grands,& plus sages luy conseillans de passer,comme cognoissans que sa presence feroit beaucoup, & que l'abouchement des deux Rois causeroit vn grand repos aux deux Royaumes:ioint que par ce moyen ce Roy seroit esloigné de ceux qui le peruertissoient, & qui entretenoient les diuisions pour se maintenir en grandeur. Tout au contraire les Hugues Spencers rompirent ce coup, comme trop à eux preiudiciable:car ils voyoient bien à quoy tendoient les desseins de ceux qui conseilloient ce passage du Roy en France: & que le Roy y allant, ils n'auoient aucun moyen de se sauuer,d'autant que s'ils le suyuoient en France,ils se voyoient en danger que la Royne se plaignant à son frere de leurs insolences, & Charles demandant iustice à Edouard,& la noblesse tenant le party de la Royne, on ne leur feit perdre la vie par iustice.Demourer en Angleterre sans le Roy,y faisoit encore moins seur, à cause de la haine que tout le peuple leur portoit, & de ce que la noblesse ne cerchoit que le tẽps & le loisir de les ruiner,à cause de la trahison par eux faicte au Comte de Lenclastre. Ainsi ils le gaignerent,& feirent que le Roy Edouard ne bougea point,ains depescha son fils à faire le voyage,qui fut preiudiciable, tant au Roy Edouard qu'à ses conseillers,le destournans de venir en France,ainsi que verrez par le discours de l'histoire.Il escriuit donc au Roy Charles par son fils qu'il luy recommanda comme son nepueu: & depescha lettres de cession,& resignation,par lesquelles(suiuãt les lettres d'accord enuoyées par le Roy Charles) il quictoit,& resignoit,cedoit,transportoit,& donnoit à son fils Edouard les Duché,& Comté de Guienne, & de Ponthieu pour luy, & ses hoirs Rois d'Angleterre:& neantmoins si ledict Edouard venoit à mourir auant son pere,que les susdictes terres reuiendroient à sondict seigneur, & pere: ioint qu'il ne seroit loisible au Roy de France de marier le Prince d'Angleterre, ne luy donner tuteur ou curateur, sinon ainsi que bon sembleroit au pere dudict Prince, à qui telle charge & deuoir appartenoient. Estant passé tout cecy l'endemain de nostre Dame de Septẽbre,qui est le neufiesme dudict moys,Edouard estãt à Douure, & où son fils montant sur mer,suiuy de l'Euesque d'Oxfort,& d'autres en grand nombre, lesquels vindrent au boys de Vicennes,Manoir Royal,où Edouard feit hommage au Roy, & fut receu à homme lige de la couronne,pour les principautez sus-alleguées,& mis au ranc des Pairs de France, tels qu'auoient esté ses predecesseurs Ducs d'Aquitaine. Tandis qu'on estoit en attente de l'Anglois, la Royne de France estoit aussi preste à accoucher, ce qui faisoit passer plus legerement & ioyeusement le temps des delays Anglois,chascun estant fort ioyeux pour l'espoir conceu que la Royne enfanteroit vn masle: & laquelle esperance ils s'imprimoient en la fantasie, pour ce que ces fols de deuins,&de iudiciaires(ausquels cõtre la loy diuine on adiouste trop de foy)auoiẽt predit que sans faillir la Royne estoit enceinte d'vn masle: mais Dieu qui se mocque de ceux qui se veulent mesler de ce qui n'est deu à l'homme, & punir ceux qui leur adioustent foy,donna les moyens à la Royne d'accoucher sans grande douleur, mais ce fut d'vne fille,laquelle mourut vn an apres, & ainsi fut trompée l'esperance mal fondée des François, allans aux Dieux estranges sur l'occurrence de leurs affaires. Durant que ces choses se passoient auec les Anglois en Flandres y aduint de grands troubles,à cause de la place de l'Escluse, donnée à Iean de Namur oncle du Comte Louys:d'autant que le Cõmte de Namur iouyssant du port de l'Escluse, tascha aussi d'oster le droict du commerce à ceux de Bruges,& dressa le marché & magasin à l'Escluse,afin que les estrangers s'y retirassent.Les Brugeois voyans que le Cõte n'entendoit pas,pour estre peu versé aux affaires,s'adressent à luy,& luy donnẽt à cognoistre le prians de reuocquer le don par luy faict à son oncle,cõme n'estãt autorisé que de sa propre volonté,sans le conseil des trois Estats.Mais ne pouuans l'obtenir, pour la resistance que leur faisoit le Cõte de Namur,on en vint aux armes,& ne fut possible au Cõte de destourner ceste populace de son entreprise, laquelle luy-mesme cõduit au siege de l'Escluse qu'ils prindrent,& y feirent vn massacre des gens du Cõte Iean,& luy-mesme y estãt pris, à peine peut-il estre sauué de la fureur de ce peuple,par les instantes prieres du Comte de Flandres,contraint de s'humilier à ses suiets pour sauuer la vie de son oncle:& ainsi les Brugeois faicts maistres de l'Escluse,y mettent le feu, & la demolissent de fonds en comble.Le Cõte Louys eschappé des mains de ses suiets,

Hugues Spẽcers destourne Edoüard de son voyage & pourquoy.

Edoüard enuoye son fils en Guienne le sous quelles conditions.

Edoüard Prince d'Angleterre fait hõmage au Roy Charles le Bel.

Astrologues predisent à la Royne qu'elle auroit vn fils.

Troubles en Flãdres, et pourquoy.

Louys Cõte de Flãdres mené en guerre par force.

Prise de l'Escluse par ceux de Bruges.

vint à Paris vers le Roy Charles demander iustice contre ceux de Bruges, mais auant que d'y venir, on tascha de deliurer le Comte de Namur, que les Brugeois refuserét de mettre hors si on ne leur accordoit trois articles par eux proposez, à sçauoir que la donation des droits de l'eau faicte au Comte de Namur, seroit cassée: que les Cõtes leur pardonneroient la mort des gentilshommes occis á l'Escluse, & du bruslemét & ruine de la mesme place: mais la noblesse n'y voulant entendre, la diuision se r'alluma pire que iamais, les vilains bruslans les maisons de leurs seigneurs, & tout estant en si piteux estat, qu'il n'y auoit plus magistrat auquel on feit obeissance: En fin on s'assembla à sainct Omer pour la deliurance du Namurréen, pratiquée par son espouse, fille de Robert Comte d'Artois, qui sollicita Mahaut Comtesse d'Artois à ceste deliurance: mais ainsi qu'on estoit sur les clauses de la paix, tant entre les Brugeois & Iean de Namur, que du Comte Louys de Flandres, & de Robert de Cassel son oncle, vindrent les nouuelles que Iean de Namur s'en estoit fuy de la prison, & estoit venu en poste iusqu'à Bologne, ce qui fut cause que les Brugeois condescendirent plus facilement à la paix, ayans neantmoins vn grand despit en leur cœur, & hayans à mort le Comte Louys qui les auoit destournez de l'occir à l'Escluse: toutesfois il les appaisa, leur accordant la confirmation de leurs priuileges, & plusieurs choses, quant au port de l'Escluse qui faisoient grandement pour le prouffit des citoyens de Dam, & Bruges, & de leurs confederez. Ce-pendant que le Comte Louys de Flandres estoit en France, comme la populace soupçonnast qu'il y estoit pour amener forces, & se venger des torts faicts à la noblesse, de-rechef les troubles y recommencerent: ce qui fut cause que le Comte de retour, bien que pardonnast à la multitude, si est-ce qu'il cassa les Capitaines & quarteniers des villes, sous la conduitte desquels se faisoient ces leuées d'hommes, & furent deffendues les armes, & toutes assemblées qui se faisoient iadis au son de la cloche, si ce n'estoit par l'expres congé du Comte, ou de son Lieutenant, qui estoit vn gentil'homme du pays, car il ne se fioit point à Robert de Cassel son oncle: comme aussi il ne se plaisoit point en Flandres, ains se tenoit ordinairement ou en Rethelois, ou à Neuers, aymant la France où il auoit esté nourry, & pour ce n'estoit-il guere aux Flamands aggreable. Mais il ne fut pas si tost en France, que les Flamands recommencerent leurs accoustumées seditions, faisans la guerre aux nobles, & abatans leurs forteresses, comme s'ils eussent pris exemple sur les Suisses, qui lors taschoient d'accabler la noblesse de leur Prouince. Et pour ce le Comte reuint encor' en Flandres, & estant à Courtray, furent vers luy son oncle Robert de Cassel, & le Comte de Namur & autres, & lors il feit empoigner quelques conspirateurs, lesquels passerent par le pendant, ce qui alluma plus que iamais la sedition, à quoy donna plus de force le Comte Robert de Cassel, lequel y auoit long temps qui aspiroit à la principauté: & qui s'estant purgé à l'endroict du peuple, touchant la conspiration de la noblesse contre les villes, dequoy il fut blasmé par la noblesse, enuers laquelle encor' il se purgea, ioüant diuers personnages, pour venir à bout de sa pretéte: du costé du Comte estoient ceux de Gand, Hipre, Popringue, Courtray, & autres villes, par le moyen desquelles il deffit le chef des Brugeois, & Furnois, qui estoient ceux par lesquels ceste sedition estoit esmeüe. Que sert tant aller autour du pot, ces troubles ayans duré deux ans, & la paix estant faicte sur la fin de l'an mille trois cens vingt-quatre, elle ne fut de longue durée, tant ce peuple estoit chatoüilleux, & le Cõte impatient que ses propres suiets le brauassent: lequel ayant faict emprisonner quelques citoyens de Bruges à Courtray, y venus pour solliciter ceux de Courtray contre luy, les Brugeois y vindrent à tout cinq mille combatans, resolus de les r'auoir, ou par amour, ou par force: mais le Comte leur resistant, & les ayant deffaicts, & mis le feu aux fauxbourgs de Courtray qui sont du costé qui va vers Bruges outre le fleuue Leye, le mal'heur fut si grand, que le feu poussé du vent, & le temps estant sec & chaud, se prit aussi en la ville, la plus-part de laquelle il brusla, & d'où le Comte s'en voulant fuyr vers l'Isle, fut arresté par la furie du peuple, qui occist plusieurs grands seigneurs, entre autres Iean de Flandres seigneur de Teremonde fils de Guillaume, fils de Guy Comte de Flandres, & de la fille de Raoul de Neelle Connestable, qui mourut à Courtray: fut aussi pris le Comte Louys, & mis en prison, & deuant lequel ce meschant peuple massacra six Cheualiers pris auec luy, bien qu'il suppliast qu'on

Requestes de ceux de Bruges.

Iean de Namur eschappe de prison.

Esmeute encor' en Flandres.

Paix accordée par Louys à ses suiets, & à quelle condition.

Ruse de Robert de Cassel.

Paix entre le Comte Louys, & les Flamands.

Courtray bruslé & gens du Cõte occis.

Louys Cõte faict prisonnier.

leur

leur sauuast la vie:& ce faict,on le mena captif à Bruges, sans qu'ils daignassent le deliurer pour commandement qui leur en fut faict par le Roy Charles:ains qui plus est, les seditieux appellerent Robert de Cassel pour estre leur Capitaine. Pour ce le Roy feit publier lettres,par lesquelles estoit enioint au susdict Robert de Cassel , & aux Brugeois de mettre en liberté le Comte,à quoy refusans d'obeir, le Pape enuoya vn Legat Cardinal,qui excommunia & interdit tout le pays de Flandres,Gand excepté, & Audenarde. Et ce-pendant les Brugeois ayans esté batus par ceux de Gand, commencerent aussi à s'humilier , & voyans que tout le pays souhaitoit la deliurance du Comte, & que le Roy Charles enuoyoit forces sous la conduitte d'Alphons de Castille (fils de Fernand de la Cerde,issu du sang Royal de Castille,& d'vne fille de sainct Louys , & duquel Alphons vint Charles d'Espaigne Comte d'Engoulesme, & Connestable de France) ayant auec luy Matthieu de Trie , & Milon de Noyers Mareschaux,& grand nombre de caualerie:ils demanderent la paix au Comte, laquelle fut accordée par le Roy,& le Comte aux estats de Flandres,& à Robert de Cassel,& à sa sœur la dame de Coucy,& faicte la negociation par Pierre de Coignieres,duquel parlerons cy apres sous telle condition:Que les Flamands feroient bastir vn conuent de Chartreux en la ville de Courtray, & le renteroient, & satisferoient à toutes les ruines des Eglises,faictes durant ceste guerre,& que ceux de Bruges, & leurs alliez feroient de-rechef le serment de fidelité au Comte, luy payant cent mille liures tournois,soixante mille au Comte de Namur,& au Roy deux cens mille: que tous Capitaines,dizeniers, & quarteniers des villes seroient desapointez, estans auancez par le peuple,comme aussi seroient tous ceux qui auroient vsurpé dignité, magistrat, ou office durant ces tumultes, estāt en la puissance du Comte deliuré de prison de creer, changer,& deposer toute sorte de magistrats à sa discretion. Que ceux qui selon les loix du pays, & par l'authorité du Prince, estoient bannis, demoureroient en leur exil perpetuellement: & que ceux qui s'en estoient fuys, ou auoient esté chassez par les seditieux,seroient remis en leurs biēs , & r'entroient si bon leur sembloit en Flandres:Et ainsi fut publiée celle paix,par laquelle le pays Flamād fut en repos, & ceux là domptez qui auoient causé la discorde,& d'entre lesquels estoit Robert de Cassel, poussé à ce faire , ainsi que dict le supplément de Nangis, & dequoy l'Annaliste de Flandres ne fait mention aucune,pour ce que Louys son nepueu, luy auoit voulu tollir la vie, & entendez comment. Louys ayant son oncle pour suspect,d'autant que desia il auoit aspiré à la seigneurie de Flandres, & en auoit poursuiuy vers le Roy l'inuestiture, se resolut aussi de le faire mourir: A ceste cause il depescha lettres aux suiets de son oncle, à Walerron,place assise à trois lieuës de l'Isle,par lesquelles il leur commandoit que veües les presentes, ils ne faillissent d'occir Robert de Cassel,qui estoit traistre, & conspiroit contre l'estat du pays , & de son Prince. Le Secretaire ou Chancelier du Comte,ne trouuant bonne ceste façon de proceder du Comte,l'aduertit auant que signer ne séeller les lettres du Comte,le sus-nommé Robert de Cassel,qu'il prit garde à soy, que le Cōte deliberoit luy faire vn mauuais party:ce qui fut cause que Robert s'osta du chemin, & se retira à l'Isle,& se ioignit, cōme dit auons, auec les communes du pays pour se venger de la trahison de son neueu. Ce-pendant le Comte irrité au possible d'auoir failly à son coup,& plus que son Chācelier eut descouuert son secret,le feit tout aussi tost coffrer, quoy qu'il s'excusast sur l'honnesteté,& dict qu'il l'auoit faict pour son honneur , & pour ne point estre cause que le nepueu ne se soüillast du sang de son oncle: mais ceste belle consideration n'empescha que le Comte ne luy feit espouser vn cul de fosse,pour le punir de sa forfaicture, & d'auoir descouuert le secret de son Prince : Quoy que s'en soit, ou que Nangis dict vray ou non , si est-ce que le Comte fut chastié vne bonne fois par ses propres suiets de ses ieunesses & folies, & de ne point se communiquer à ceux ausquels il debuoit iustice.

Pays de Flādres excōmunié.

Pourparler de paix auec les Flamands à Arques.

Supplemēt de la Chronique de Nangis.

Louys veut faire tuer son oncle.

Pourquoy Robert de Cassel conspira cōtre son nepueu le Comte Louys.

Trespas de Charles Comte de Valois & d'Aniou: & de ce qui se passa en France & ailleurs, iusqu'au decez du Roy Charles le Bel.

CHAP. LVIII.

L'Anglois commanda à sa femme de reuenir en son pays

EDOVARD Roy Anglois oyant qu'auec son espouse & fils, estoient passez quelques seigneurs Anglois ses ennemys, & sollicité par les Spencers, & craignãt que ceux cy ne luy brassassent quelque trouble, mãda à l'vn & à l'autre que sans delay ils repassassent la mer, sur peine d'encourir son indignation. Mais la mere, & le fils renuoyans la pluspart de leur train en Angleterre, se tindrent en France aux despens du Roy Charles, resolus de ne point retourner sans y ramener le seigneur de Mortemer, (qu'on soupçonnoit d'auoir plus de familiarité auec la Royne que la pudicité de l'vne, & le deuoir de l'autre ne permettoiét) & si autres fugitifs d'Angleterre n'estoient remis en leurs biens cõme auparauant, puis que les Spencers ayans porté les armes pour mesme cause que ceux cy cõtre le Roy l'estoiét, & gouuernoient lors & le Roy & le Royaume. Or en vouloit la Royne aux Spencers, tant pour ce qu'ils luy soustrayoiét le Roy & luy donnoiét entẽdre plusieurs folles impressiõs, que pour ce qu'elle venant en France, ils luy auoient fait oster son train accoustumé, & faict donner suite, où elle ne prenoit point plaisir. Ce refus de la Royne & du Prince Edoüard esmeut tellement le Roy Anglois, qu'au Parlement tenu à Londres, il declaira pour ennemys mortels de luy & du Royaume, la Royne Isabel & Edoüard Duc de Guienne, auec tous leurs alliez & complices: les biens desquels il confisqua, & voulut que fussent vnis à sa couronne. Plusieurs Seigneurs Anglois voyans comme ce pauure Roy se laissoit manier aux flateurs, & que pour leur complaire il abhorroit son propre sang, le quitterent aussi, & passerent la mer, & furent trouuer la Royne & le Prince: ce qui estonna le Roy, & commença à ne plus souhaiter la venue de ceux que tant il auoit desirez, ains afin qu'ils ne luy feissent aucun tort, il mit garnisons & bons Capitaines par tous les ports de mer, pour empescher que la Royne ne print terre, suyuie des bannys d'Angleterre, & des forces de France: car il s'asseuroit bien que le Roy Charles ne laisseroit sa sœur sans support en vn affaire de telle importance. Ceste demeure de la Royne Angloise en France causa de grandes defiances, & par consequent la rupture de la paix, d'autant que ceux qu'Edoüard auoit mis sur mer pour empescher que la Royne ne passast auec trouppes en Angleterre, & lesquels auoient nom l'vn Iean Oturnin, l'autre Nicolas Kiriel, & le troisiesme Iean de Felton, faisoient des courses sur les haures de France, & vsoient de toute hostilité à l'endroit des suiets du Roy Charles, quelque part qu'ils les trouuassent. En Guienne aussi (chose que noz historiens ont teuë) Oliuier d'Inghan lieutenant pour le nouueau Duc, ouurit la guerre, & ayant à sa soulde ceux du pays d'Agenois, en recouura partie contre la foy promise à la tresue. Ce ne fut pas tout, car le Roy Edoüard ne pouuant ruiner sa fẽme pour ne l'auoir pres de luy, tascha de la faire mourir par les menées d'autruy, & de cecy eut charge Iean de Bretaigne Comte de Richemond, auquel elle se fioit, comme à son parent & domestique, mais le faict estant descouuert, le Comte de Richemond se retira & la Royne se tint plus que iamais sur ses gardes. Ie ne sçauroy croire q̃ le Prince Breton vsast de telle trahison que dit Walsinghan, nõ plus que les Princes & seigneurs de la maison du Roy, blasmez par le mesme autheur d'auoir voulu liurer la Royne Isabel à son mary pour s'estre laissez corrompre aux Angelots d'Angleterre: & pour ceste cause elle se retira vers Iean Comte de Henaut pour la secourir, & la reconduire en Angleterre: mais combien cecy est vray, nous le verrõs cy apres, & suyuant que ceux qui viuoient de ce temps, nous l'ont laissé par memoire. L'hiuer ayant esté froid extremément, & de sorte que les riuieres furent vn ford long temps glacées, l'esté fut aussi sec & violent à merueilles, de sorte qu'on fut par l'espace presque de quatre mois sans voir vne seule goute de pluye. Durant lesquelles chaleurs, & au moys de Iuillet tomba

Pourquoy la Royne hayoit les Spencers.

Isabel & Edoüard declairez ennemys du Roy Anglois.

Les Anglois font guerre aux François.

Edoüard tasche de faire tuer la Royne sõ espouse.

Grãd hiuer de l'an 1324 & l'esté violent de l'an 1325.

tõba malade mõsieur Charles de France Cõte de Valois, d'Anjou, du Maine, d'Alẽçon, & du Perche, & se veit saisi d'apoplexie de toute vne moitié du corps: si biẽ que sentant son mal aller en empirant, il eut opinion que cela luy aduint pour auoir faict iniustement mourir Enguerrand de Marigny, iadis surintendant des finances de France: pour ce auoit tousiours cest Enguerrand en pensée, qui fut cause que faisant aumosner aux pauures, ou faire prieres aux Eglises, il commandoit qu'on priast Dieu pour l'ame d'Enguerrand de Marigny, & pour la santé du Comte de Valois: En fin ayant languy longuement à Paray pres de Chartres enuiron dix iours deuant Noël, ayant esté malade depuis la Magdaleine, son corps estant porté à Paris, fut solemnellement enterré au conuent des freres Prescheurs, & son cœur en celuy des freres de sainct François: Les crieurs publics disans par les carrefours en leur cry. Priez Dieu pour Enguerrand de Marigny, & pour l'ame de tres-haut & tres-puissant Prince mõseigneur Charles de France Comte de Valois & d'Anjou, comme ayant porté ce soucy, & scrupule de la mort de ce seigneur pendu, auquel il faisoit ceste amende honnorable. Plusieurs en cest an vindrent de diuerses parties de la Chrestienté en France, pensans passer en la Terre saincte, sous la conduicte de monsieur Louys de Clermont seigneur de Bourbon, mais & la mort du Comte Iean de Soissons, & les affaires de France, & le deffaut d'argent, eu esgard aux finances necessaires pour vne telle entreprise, là luy feirent abandonner, & dequoy il s'excusa en la ville de Lyon où ces trouppes s'estoient assemblées, dequoy plusieurs s'offençans, se mocquerent encor' de la legereté Françoise, sans considerer que lors que ce Prince se croisa, le Roy, & autres feirent le semblable, & que la paix estoit en France: là où si à present il eut faict le voyage, il eut trahy plustost son pays, le laissant en proye aux Anglois, que faict à Dieu seruice aggreable: & ainsi non la faute de cœur ou de deuotion, ny la craincte d'exposer & vie, & biens le destournerent de ce voyage, ains la seulle charité de son pays, auquel il vouloit rendre le debuoir, qui eut esté sans effect contre les infideles. Cependant la Royne Isabel d'Angleterre, esperant que sa presence pourroit adoucir son mary, & celle de son fils, luy faire perdre toute sinistre opinion, se resolut de passer la mer, & par ainsi prenant congé du Roy son frere, & des Princes ses parens, elle s'achemina vers le Comté de Ponthieu, appartenant à son fils, & sur lequel aussi on luy auoit assigné son doüaire, & là elle attendit nouuelles de son mary, & ce-pendant les seigneurs du pays de Ponthieu feirent hommage à Edouard de leurs fiefs, entre lesquels furent celuy de Boufflers, & celuy de Ponches, de sorte que de ces maisons vn long temps fut, y auoit vn portant les armes pour les Rois de France: Et tandis qu'Isabel n'attendoit que l'heure de s'embarquer, elle entend la seure & diligente garde qu'on faisoit pour la surprendre, & comme son mary auoit chassé tous les François de ses terres, & fait saisir leurs biens, & marchandises, & que le Roy Charles le Bel se disposoit à faire le semblable à ceux d'entre les Anglois qui estoient en France, comme il feit en l'an de nostre salut mille trois cens vingt & six, faisant saisir & corps & biens, lesquels depuis il feit deliurer, ayant confisqué partie de leurs biens, non sans encourir blasme d'auarice, & de tyrannie, qui procedoit plus de ses conseillers, que de son inclination naturelle. Se tenant la Royne Angloise à Ponthieu, elle pratiqua le mariage de son fils Edouard, auec la fille de Iean Comte de Henaut, laquelle s'appelloit Philippe, esperant de se preualoir de ce Prince, pour le cognoistre vaillant, sage, genereux, & hazardeux, & de fort grandes entreprises. Aussi feit elle leuée d'hommes, & en Henaut, & en Holande, & vindrent à elle plusieurs seigneurs Anglois, bannis par le Roy Edoüard, de sorte que le nombre montoit à deux mille sept cens cinquante, vaillans hommes d'armes, & se mettant sur mer auec le Comte de Henaut, & Edmõt Comte de kent frere du Roy, & autres seigneurs, vint sans fortune surgir au port de Hervvich, és terres du Comte Mareschal, auec lequel elle auoit intelligence, qui luy vint au deuant auec toute la noblesse du pays, & la plus-part des Euesques du Royaume, & ceux qui n'y vindrent pas, ne laissoient de fournir deniers pour ceste entreprise. Edouard aduerty de cecy, pense dresser vne armée, mais il se voit deceu, chascun allant vers la Royne, pour ce qu'elle publioit que pour oster les tyrans d'aupres du Roy, & remettre son fils en son ranc, elle estoit en campaigne, & non pour le mal ny preiudice du Royaume: aussi quelque part que son armée passast, on y viuoit modeste-

Maladie du Comte de Valois oncle du Roy.

Trespas du Cõte Charles de Valois.

Louys Cõte de Clermont s'excusa du voyage d'Outremer.

La Royne Isabel d'Angleterre s'en va à Ponthieu.

L'an 1326.

Passage d'Isabel en Angleterre

Angoisse du Roy Edouard assailly par sa femme.

ment,sans nuire ny aux hommes, ny à leurs biens, sauf à ceux qui tenoient le party contraire. Ces deportemens de la Royne estonnerent fort le Roy Edouard estant à Londres, qui au commencement ne le pouuoit croire: mais voyant qu'il estoit vray, il requit les Londrois de le secourir d'argent, & d'hommes, lesquels luy offrirent tout debuoir & seruice pour luy, pour la Royne, & messieurs ses enfans, mais non pour les estrangers, & ceux qui trahissoient le Royaume. Au reste, refuserent de sortir de leur ville, & d'aller plus loing que le soir ils ne peussent reuenir auec leurs femmes: ce qui fut cause que le Roy arma, & fortifia la Tour de Londres, & y mit garnisons, y laissant Iean son fils, & vne sienne niepce qu'il auoit dónée au ieune seigneur de Spécer pour espouse, & s'en alla vers le pays Occidental de l'Isle pour en tirer secours. Et feit crier à son de trompe, que sur peine de confiscation de corps & de biens, on eut à poursuiure ceux qui sans son congé estoient entrez en l'Isle, & les faire mourir sans nulle misericorde, exceptez la Royne, Edouard son fils, & Edmond Comte de Kent, qu'il vouloit qu'on luy gardast en vie: deffendu de leur fournir viures, armes, ny autres commoditez, ny communiquer auec eux aucunemét: en outre promit mille liures de present à quicõque luy porteroit la teste de Roger de Mortemer, qu'il disoit autheur de toute ceste reuolte: Au contraire la Royne feit publier sur peine de la vie, qu'il n'y eut homme qui feit mal, tort, ny desplaisir à homme viuát en l'Isle, sauf aux ennemys publics du Royaume, tels qu'estoient les Spencers, pere & fils, & Robert Baldock Cháncelier, & leurs fauteurs & complices: promit double recõpence cõme le Roy, à celuy qui luy porteroit la teste de Hugues Spencer le pere. Ie laisseray les particuliers effaicts de ceste guerre ciuile, comme peu seruants à nostre histoire, pour vous dire que le Roy Edouard delaissé de chascun, ne faisoit que conniller, fuyant çà & là par l'Isle, son fils aisné Edouard estant declairé Regent & Lieutenant general par tout le Royaume, & proclamé pour Duc de Guienne, faisant l'Euesque de Norvvic son Chancelier, & celuy de Winton son grand Thesaurier, & enuoya au pays de Wales Henry Comte de Lencastre, & autres ennemys du Roy, pour sçauoir où il estoit caché, lesquels ayans intelligence auec ceux du pays, surprindent le Roy, le ieune Spencer, & le Chancelier & autres de ce conseil, & les conduirent seurement au Prince, aduenant ceste capture du moys de Nouembre, le Roy estant mis en la main, & sous la garde de Henry de Lenclastre, qui le cõduit à Kenevvorth vn de ses Chasteaux, où il le detint tout l'hyuer honnorablement. Ce-pendant la Royne feit decoller le Comte d'Arondel, & autres, sollicitée par le seigneur de Mortemer, qui les hayoit à mort, & par le conseil & volonté duquel la Royne se gouuernoit en toutes choses. Quant à Hugues Spencer, ce fut sur luy que la Royne vomit sa colere, le faisant presque, sans l'ouyr en ses iustifications, pendre, decapiter, escarteler, & brusler ses entrailles: & pour ce feit-on de luy le Distique qui s'ensuit:

Quels ceux de Londres enuers le Roy Edouard.

Edict du Roy Anglois contre sa femme & son fils.

Edict de la Royne cõtre les officiers de son mary.

Edouard Prince declairé Regent.

Prise du Roy Edouard second du nõ, & de ses conseillers.

Seigneurs Anglois deffaicts.

Mort ignominieuse de Hugues Spencer.

Funis cum lignis, à te miser, ensis, & ignis,
Hugo, securis, equus, abstulit omne decus.

Les autres prisonniers furent traictez rigoureusement pour venger la mort de Thomas Comte de Lenclastre, qu'ils auoient poursuiuie, bien que le Roy Edouard eut voulu qu'on l'eut prié de l'absoudre, estant son parent proche. Apres ces emprisonnemens, & executions, la Royne conduit son fils aagé de seize ans ou enuiron, à Londres, & là fut faict le procez au vieil Roy Edouard, & dict qu'il seroit degradé, & priué de la couronne, laquelle on donna à Edouard Duc de Guienne son fils: & de laquelle election on aduertit le Roy desmis, qui l'approuua, & mercia les seigneurs d'auoir receu son fils pour Roy, apres auoir si mal-traicté le pere qui ne pẽsoit auoir merité vne telle & si fascheuse recompence. Ainsi Edouard esleu, son pere fut vn peu plus doucement traicté qu'auparauant, mais tenu si serré au Chasteau de Berkeley, qu'il n'estoit loisible à homme du monde de luy parler. En fin, à cause qu'on conspiroit contre son fils, & vouloient quelques seigneurs deliurer ce Roy prisonnier, ceux qui l'auoient en charge, soit que le feissent de leur propre malice, ou (qui est le plus vraysemblable) en ayans commandement, l'occirent, luy mettans (estrange cruauté, & sur

Edouard second demis de sa couronne.

tout

Edouard second occis tyranniquement.

tout à l'endroict de leur souuerain) vne broche ardente par le fondement, afin que les entrailles offencées, il mourut, & que par l'exterieur on ne cogneut aucun signe de mort violente: & telle fin eut ceste diuision Angloise, & la vie de ce Roy Edouard hay des siens, & qui n'aymoit que ceux qui causoient la ruine de son Royaume. Vous auez ouy cy dessus comme Charles Roy de France, auoit en secondes nopces espousé la fille de l'Empereur Henry de Luxembourg, & sœur de Iean Roy de Boesme, aussi pour ceste cause ce Roy Boesmien, estimant la cour de France vne vraye escole de vertu, & de preud'hommie, enuoya son fils Charles, qui depuis fut Empereur, pour y estre nourry pres du Roy Charles son oncle. Cest enfant y fut mené par le Roy Iean son pere, & s'appelloit auparauant Wenceslas, mais il laissa ce nom en France, & prit celuy de Charles: ce qui est tesmoigné par Iean d'Vbrauie Euesque en son histoire de Boesme, les propres mots duquel ie vous allegueray, qui sont tels: *Discedens Rex, maiorem natu filium Vuenceslaum Pragam secum auexit, & constituto ibi Petro Rosensi regni Camerario, ac Henrico à Lippa Subcamerario, inde porrò Lucemburgam, & deinde in Galliam ad Regem Carolum qui regis sororem duxerat in vxorem, perrexit: cui filium Vuenceslaum, annum septimum auspicantem, alendum in curia regia commendauit, vt à pueris statim Gallicis moribus innutriretur. Carolus approbata indole cognati pueri illum à præsule ritu solenni ac nomen suum ferre iussit, ergáque illum eodem modo affectus fuit, quo pater erga filiũ affici solet, nec alio deinceps nomine quam Caroli, nominatus est.* Oyez le compte que faisoiẽt lors les Princes estrangers de la maison de Frãce, que de la choisir sur toutes autres, comme vne boutique de toute pieté, & continence, pour y nourrir leurs enfans, puis que ce Roy de Boesme y cõduit le siẽ en l'aage de sept ans: ce que Charles mesme confesse en vn sien liure, allegué par Cochlée, en l'histoire de Boesme, ou des Hussites, auquel ie vous r'enuoye, me suffisant de vous dire que ce Prince dict qu'en l'an mille trois cens vingt-trois, il fut mené en France vers le Roy Charles, qui le feit confirmer par la main d'vn Euesque, & luy donner son nom Charles, & luy donna pour espouse Blanche fille de Charles, oncle dudict Roy, en l'an mesme que la Royne Marie, tante de ce Prince mourut, & pour monstrer le soing que le Roy auoit que cest enfant fut bon Chrestien, il adiouste, que le Roy commanda au Chapelain d'iceluy Prince, qu'il l'instruisit, & feit instruire aux lettres, encor' (dict il) que le Roy ne fut point lettré, & deslors il apprit son seruice, qu'il dict tout le temps de sa vie. Louë nostre Roy de liberalité, & qui n'aymoit point l'argent, & detestoit l'auarice, qu'il se gouuernoit par conseil, & auoit tousiours pres de luy des Princes aagez, & des Euesques anciens, & seigneurs de grande prudence. Ie mets tant plus volontiers ce tesmoignage, comme ie le voy sorty d'vn grand Monarque, & iceluy estranger, & fort sage & vertueux, & lequel se vante (comme d'vne grande sienne felicité) d'auoir esté nourry en France. Entre l'Eglise & l'Empire, continua encor' l'ancienne discorde, de sorte que les Milanois portans le party de l'Empereur Louys de Bauiere contre le Pape, il ne se parloit que de meurtres, pilleries, & saccagemens en Italie, entre les Guelphes & Gibelins: de maniere qu'il n'y auoit Theologiens, ny canonistes, ny legistes, qui ne se meslassent de ceste diuision, & qui ne s'efforçassent d'allumer d'auantage le feu de ceste discorde: les vns soustenans que l'Empire est suiet absolument à l'Eglise, & que l'Empereur ne peut rien sans l'authorité du Pape: les autres au contraire, attribuans tout le gouuernement à l'Empereur, luy donnoient aussi la puissance sur l'election, & confirmation des Papes, conuocation des Conciles, & en somme de toute la police exterieure: & l'opinion de ceux-cy, fut par le Pape reiectée & declairée, comme heretique, de laquelle furent chefs & autheurs, deux Docteurs en Theologie en l'vniuersité de Paris, separez du corps de la faculté, à cause de leur folle fantasie, lesquels furent excommuniez, & l'erreur desquels a duré iusqu'à nostre temps, d'autant que les Allemans ont tousiours plus deferé à l'Empire qu'à l'Eglise. Surquoy n'est à moy de donner decision & sentẽce, sçachant que les dons sont departis de Dieu en son Eglise, & qu'és choses spirituelles, n'y a Empereur, Roy ny Potentat qui ne doibue fleschir le genoil deuant le pasteur souuerain de l'Eglise, lequel ne doibt estre iugé par le bras seculier, duquel il est chef, ny touché par ceux qui sont ses enfans, & desquels Dieu luy a donné la charge, de laquelle il faut qu'vn iour il rende compte deuant Dieu. Non pourtant Louëray-je celle ambition de commander, comme vn Satrape en vn chef de l'Eglise, eu es-

Charles de Boesme nourry en France.

Iean d'Vbrauie liu. 20. de l'i. de Boesme.

Iean Cochlée, liu. 1. de l'hist. des Hussites.

Loüange de Charles le Bel, donnée à luy par l'Empereur Charles 4.

Diuision entre le Pape, & l'Empereur.

Diuersité d'opinion sur les puissances Ecclesiastique, & Imperiale.

Charles le Bel s'oppose au Pape, faisant imposts sur les Eglises de France.

gard aux incommoditez qui s'en sont ensuiuies, comme en ce temps de Charles le Bel, que le Pape Iean vingtdeuxiesme voulant se venger des Milanois, qui mesprisoient son autorité, enuoya en France pour faire leuée sur les Eglises & en tirer deniers pour maintenir la guerre: à quoy le Roy s'opposa iustement, comme à chose nô accoustumee, ny loysible: & pleust à Dieu qu'il eut tousiours esté si roide & que ses successeurs eussent vsé d'vne pareille deffence, sans laisser ainsi espuiser les thesors de France. Mais Charles ayant fait ceste leuée de bouclier, se laissa gaigner tout aussi tost au grand preiudice des Eglises, & vniuersitez de ce Royaume, veu les exactions que depuis les officiers des Papes y feirent, ainsi qu'on peut recueillir des histoires anciennes: se laissa, dis-je gaigner moyennant que le Pape luy permit de leuer les decimes l'espace de deux ans sur toutes les Eglises de France. Et ainsi l'vn tondant & l'autre escorchant l'Eglise, ils donnerent commencement à ceste misere qui a depuis continué iusqu'à nostre temps, qu'il semble que l'estat Ecclesiastique s'en aille à neant, sans que pour cela la condition des Roys & des Princes en soit meilleure. L'Anglois s'estant saisy de la couronne sur son pere, & ayant laissé Oliuier d'Inghan son Lieutenant en Guienne, il y eut quelques bastards de seigneurs Gascons non nommez en l'histoire, lesquels se mettans auec trouppes en campaigne feirent plusieurs maux, & prindrêt quelques places sur les gés du Roy, ny ayât aucun qui leur feit resistâce iusqu'à ce que sa maiesté y enuoya Alphons (cy dessus mentionné) de Castille, & fils de Fernand de la Cerde, lequel ayant quitté l'Eglise (car il estoit Chanoine & Archediacre en l'Eglise de nostre Dame de Paris) il se feit homme d'armes, & fut faict chef d'vne bonne trouppe d'hommes, pour aller contre ces coureurs de Gascoigne. Mais il ne feit autre cas en ce voyage sinon que despendre l'argent du Roy, car luy tombant malade d'vne fiebure quarte, il mourut, laissant vn fils, duquel vint Charles de Castille Connestable. La mort de ce seigneur encouragea les bastards lesquels passerent la Garonne & Dordonne, & vindrent iusqu'en Xaintonge gastans tout & se saisissans de la cité de Xaintes: où les vindrent assaillir le Comte d'Auge, & Robert Bertrand Mareschal de France y enuoyez de par le Roy: mais les assiegez faignans de vouloir combattre, sortent de la ville, & assignent iour & lieu de bataille aux seigneurs susnômez, lesquels l'acceptans, & voyans les bastards sortis s'acheminêt au lieu de l'assignatiô: mais les bastards rentrans de nuict à Xaintes par le moyen de ceux qu'ils y auoient laissez, la pillerent & bruslerent, & s'enfuirent en grande diligence. Ce que sçeu par le Comte & le Mareschal, les suyuent iusques en Gascoigne & ne les pouuans surprendre, gastent le plat pays, & prennent plusieurs villes appartenâtes aux Anglois, à cause qu'il y auoit la plus-part des Capitaines du Roy Edoüard en ceste course & cheuauchée des bastards. Auquel temps la Royne Ieanne estant à Chasteau-neuf pres d'Orleans, accoucha d'vne fille nommée Marie, quoy que les deuins se fussent promis & asseurassent que ce seroit vn fils, mais ils furent aussi bien deceuz que lors que l'aisnée nasquit, laquelle mourut tost apres la naissance de ceste seconde, comme aussi ceste cy ne fut de longue vie. I'ay dict cy dessus qu'Amé le grand Comte de Sauoye estât mort, Edoüard son fils vint à l'heritage: auquel têps mourut encor' Guillaume Comte de Geneue, luy succedât Amé son fils, lequel poursuiuant la race de ses ancestres en la haine contre la maison de Sauoye, s'associa le seigneur de Foucigny son oncle, & Guy Daufin de Viênois pour faire la guerre au Sauoisien, qui les vainquit à Mont-Mortier, & depuis en vne autre bataille Edoüard fut pris & auec luy le Comte de Tonnerre: & bien que le Roy Charles le Bel se fut mis en peine de les accorder, si ne peut-il gaigner autre cas que d'auoir le passe-temps de leur deffaicte. Et d'autant que les Anglois faisoient tout acte d'hostilité en Guiêne, le Roy Charles pour s'esclercir le cœur des desseins de son neueu Edoüard, & sçauoir quel il seroit enuers la France, il enuoya vers luy au commencement de l'an mille trois cens vingt-sept, pour le sommer de venir luy faire hommage, qui n'estoit que prouisionaire: mais l'Anglois s'excusa pour ce coup sur les troubles de son pays, n'y ayât long têps que son pere estoit decedé, priant son oncle ne trouuer mauuais ce delay, qu'il esperoit luy complaire dés qu'il auroit mis ordre à ses affaires: & se tint Charles pour tres-content de ceste responce. Ce-pendant pource que pour l'occasion des guerres des années precedentes, le commerce & trafic de marchandise auoit cessé, fut lors accordé entre les Roys de France, Angleterre, Aragon, Sicile,

Concordat entre le pape & le Roy.

Guerre en Guienne.

Alphons de la Cerde chanoine deuiêt gendarme.

Robert Bertrâd Mareschal de Frâce.

La Royne Iehâne accouche d'vne fille nômee Marie.

Ce fut à Varey, voy Paradin en l'histoire de Sauoye liure. 2. ch. 128. et 129.

L'an de grace 1327.

Commerce accordé

Sicile, Castille, & Maiorque, que tous marchans des Royaumes, & seigneuries de ces Rois pouuoient seurement, & sans autre sauf-conduit que du present accord aller, & trafiquer par mer & par terre és Royaumes susdits: & de cecy en estant faictes lettres patentes, furét publiées à son de trompe par tous les haures & ports de mer, & par toutes les bõnes villes des susdits Royaumes, afin que nul en peut pretendre cause d'ignorance. Celuy Alphons de Castille, ou de la Cerde, qui auoit mené l'armée du Roy en Guienne, & estoit tombé malade à la poursuitte des Bastards, mourut à Gentilly lez Paris, au logis du Cõte de Sauoye, & fut enterré au Conuent des freres Prescheurs à Paris: & peu de temps apres tomba malade la nuict de Noël, sur l'heure de minuit le Roy Charles le Bel, de laquelle il fut affligé iusqu'à la Chandeleur, se tenant au Bois de Vincennes, où en fin il trespassa l'an de nostre salut mille trois cens vingt-sept, & de son regne le septiesme: laissant la France en soucy, n'ayant hoir masle de son corps, & la Roine estant grosse, vn ventre seruit de Roy pour lors à la Fráce, qui est vn argument infallible, vainquant la folie de ceux qui veulent autoriser l'election de noz Rois: & fut son corps enterré honnorablement, & en grand pompe au sepulchre ancien des Rois ses majeurs en l'Eglise de sainct Denys: & son cœur au Conuent des freres Prescheurs à Paris. Ainsi finist la race de Philippe le Bel, quoy qu'assez plátureuse, & que tous ses enfans deuinssent Rois apres luy: qui donna argument à plusieurs de dire que les pechez du pere auoient esté cause, que les enfans mourans sans hoirs apres à succeder à la couronne, la succession d'icelle vint en ligne collaterale à ceux de Valois, desquels nous parlerons cy apres, & des affaires, & occurrences des choses passées durát que la Roine fut enceinte: si bien qu'en treize ans on veit mourir quatre Rois en France, à sçauoir Philippe le Bel, & ses trois enfans, la courõne demeurant en querelle, & les affaires du Royaume esbranlez, si lors il y eust eu diuision entre les Princes. Et d'autant que ce Prince estoit aussi bien Roy de Nauarre comme de France, tout ainsi qu'il y eut different pour la succession (ainsi que dirons) en Fráce, aussi y eut-il en Nauarre, d'autant que le Roy Edoüard d'Angleterre pretendoit aussi bien droit en ceste couronne qu'en celle de France, & pour mesme raison estant fils d'Ysabel de France, fille de Philippe le Bel, & de Ieanne heritiere de Nauarre. Mais les estats Nauarrois tenus en la ville nõmée Puente de la Reyna, apres auoir disputé longuement à qui appartenoit mieux l'heritage, à Edoüard, ou à Ieanne fille de Louys Hutin, & espouse de Philippe Comte d'Eureux & Angoulesme: quoy que le pays de Nauarre ne soit Salique, si fut-il ordonné par les estats d'vn commun accord, que Ieanne Comtesse d'Eureux, estant sortie du fils de la vray heritiere de Nauarre, luy succederoit aussi à la courõne, sans nul esgard d'Edoüard sorty d'vne fille: & pour ce en escriuirent au Roy Philippe de Valois, selon que pourrons recueillir par ce que i'espere vous dire, & discourir au liure qui s'ensuit, où nous donnerons commencement à la souche & famille des Valois, tant renommez par tout le monde. Ie les dis renommez, & non sans cause, eu esgard à ce qu'ayans presque tout le monde pour ennemy, & peu chargez de richesses, en la misere commune de leurs suiets, & apres plusieurs grandes, & calamiteuses pertes, ont ce neantmoins vaincu la mesme malignité du temps, & forcé la vicissitude des choses, & ce que follement on appelle fortune de succomber à leur vertu, & faire ioug à leur grande constance. Tellemét qu'il semble que ç'ayt esté d'eux, & de leur posterité que parloit Hesiode lors qu'il disoit en ces vers, que les Rois estoient des Dieux faicts de ces hõmes qui viuoyent du téps du siecle doré, à sçauoir des genies, & esprits gardes, & protecteurs du gẽre humain, ostás les maux de la terre, & contemplans le bien & le mal, ils enrichissent les bons, & abaissent la gloire, & puissance des meschands. Et sans mentir le Poëte auoit raison d'attribuer aux Rois la magnificence, courtoisie, liberalité, & largesse: comme ainsi soit que ces vertus sont celles qui ont donné renom, & gloire aux anciens, & authorité, & puissance aux modernes, & ont causé que les Poëtes leur ont assigné lieu parmy les celestes: comme encor' entre les Chrestiens nous croyons que ceux qui ont esté biens-facteurs vers leurs suiets, & ne nuisans à personne, iouyssent aussi de la felicité eternelle, qui consiste en vn heur plus grand beaucoup, & plus souhaitable que les delices faintes par les anciens és champs Elysées. De tels & si bons Princes que noz Valois, à voulu jadis parler Socrate discourant en Platon de la Republique, &

Alphons de Castille decedé à Gétilly lez Paris.

Trespas du Roy Charles le bel. l'an 1327.

Peu de durée la maison de Charles le Bel.

Gariuay hist. d'Esp. liu. 26. cha. 16.

Arrest des estats de Nauarre pour Ieãne de Fráce Comtesse d'Eureux.

Loüange de la maison des Valois.

Hesiode.

Vertus dignes d'vn Roy.

Platon en sa Republique.

qu'on choisit les Rois pour commander sur le peuple. Car ayant diuisé tout le corps public de la cité, ou Royaume par luy imaginez en trois parties: il faict qu'en la premiere sont compris ceux qui commandent souuerainement en la Republique, puis ceux qui ont la garde, & deffence d'icelle auec les armes aux mains, toutesfois soubs l'autorité des premiers: & en fin il met les paysans, les Laboureurs, & toute sorte d'artisans qui peuuent par leur labeur & industrie faire seruice au public. Et pour ce nomme il le ranc des Princes doré, & le dit estre representé par le siecle d'or: celuy des Capitaines & soldats il les rend semblables à l'aage d'argent, & les Laboureurs, & artisans au fer, ou à l'erain. Et cecy pour autant que les Princes, reluisent à cause de leur sagesse, & prudence, que les chefs de guerre sont vaillans, & hardis, & que le tiers estat s'occupe à assembler richesse pour le seruice du Prince, & entretien de l'homme de guerre: car c'est ainsi qu'il fault entendre & interpreter ceste difference des metaulx cy dessus nommez, & les degrez de leur pris, valeur, & rareté des vns plus que des autres. Et de faict qui niera que le sang de Valois n'ayt esté des plus excellens, illustres, hardis, genereux, valeureux, courtois, & equitable, qu'autres qui ayent iamais regné sur terre? S'il nous falloit venir aux conferẽces des Princes estrãgers, auec ces nostres Gaulois issus du sang illustre de Capet, & de ce sainct Monarque Louys neufiesme mis au ranc des saincts pour ses rares vertus, & integrité de vie: & venus de ce grand Comte d'Anjou, & de Valois Charles fils, & frere de Rois, oncle de Rois, & en fin pere d'vn Roy magnanime, & chef d'vne race, qui a estendu ses rameaux presque par toute la terre: si nous voulons (dis-je) faire conference de ceux-cy auec les estrangers, il nous sera aisé de iuger & comprendre, que ny les Assyriens, ny les Persans, ny les Grecs (voire ny les Romains ayans conuerty l'Aristocratie, en Democratie, ne surmonterent onc les nostres. Mais que dis-je) surmonterent? I'ay peur qu'ils ne peurent onc les esgaler: veu que le succez de leurs empires a faict voir de combien leur commandement estoit iuste & aggreable. Ie ne veux m'arrester à vous en faire en particulier discours, ny mettre icy le sommaire de ce que le volume suiuant vous doibt effigier amplement, ny moins vous repeter, ce que iusqu'icy vous a esté deduit des predecesseurs, & ancestres de ceste sacrée ligne Valoise: me suffisant ce mot, que les Valois ont esté si bons & si populaires, qu'au milieu de leurs affaires ils ont trouué leurs suiets plus prompts à les secourir, qu'ils n'estoient eux mesmes à demander subuẽtion & secours du peuple. Ont esté si iustes, & equitables, qu'ils n'ont rien faict sans conseil, ny sans l'autorité de ceux qu'ils auoient eux mesmes auancez pour faire droit aux François, mais afin que ie ne vous detienne plus longuement, il est desormais temps de venir au second volume de ceste histoire.

Comme est partie la cité par Platon.

Tiltres & calitez de Charles de Valois.

Race des Valois amis du peuple.

Valois aymez de leurs suiets.

Fin du quatriesme liure, & premier volume de l'histoire de France.

TABLE DES MATIERES PLVS PRINCIPALES ET MEMORABLES CONTENVES AV PREMIER TOME DES ANNALES ET HISTOIRE DE FRANCE.

Adoen

Boemond

femmes

Chrestiens

Cominge

C'est au

D

Efforts

E

Echange

Enfans

Eude

F.

Federic

G.

Gersande

Guerres

Guillaume

Integrité

Lothaire

M

Mompellier,

Mort

P

comme

Pepin

Prodiges

Q.

R.

Regnault

Richard

Roger

Ruine

S

Sauary

Serment

T

Tartares

V.

VVale

X.

Y.

Z.

FIN.

FIN DE LA TABLE DV PREMIER VOLVME de l'Hiſtoire & Annales de France, depuis Pharamond premier Roy, iuſques au regne de Philippe de Valois.

TABLE DES CHAPITRES CONTENVS EN CE PREMIER TOME DE L'HISTOIRE ET ANNALES DE FRANCE.

ff

Du reste

Du siege

De ce

FIN.

VRS ALLE-
R TOME DE L'HI-
E FRANCE.

Basile Iean Herold.
Beat Rhenan.
Bede.
Bernard Sacce, en l'histoire Pauesane.
Bernardin Corie, histoire de Milan.
Bertrand Helie, histoire de Foix.
Blond.
Bonfinie.
Carion.
Cassiodore.
Cesar de la guerre Gallique.
Chrestien Masse.
Chronique d'Angleterre.
Chronique d'Escosse.
Chronique de sainct Denys.
Chronique des faictz de Simon de Montfort.
Claudian.
Ciceron, cinquiesme action contre Verres.
Collenuce, histoire de Naples.
Cornille Tacite.
Cromere en l'histoire de Poloigne.
Dion Prussien.
Eginald, au supplement d'Aymon.
Eghinard.
Enee Syluie.
Esteuan de Garinay.
Estienne Pasquier, en ses recherches.
Eugippie.
Eusebe.
Euripides.
Eutrope.
Faccie Vbertin.
Floard, en l'hist. de l'Eglise de Rheims.
Fra-Leandre, en son Italie.
François Taraphe, histoire d'Espaigne.

Goropie

Goropie.
Glycas és Annales.
Gonthier en la vie de Fœderic Empereur.
Goltzie, en la vie de Cæsar.
Gregoire de Tours.
Guillaume Archeuesque de Tyr.
Guillaume Breton, en sa Phillippide.
Guillaume de Ioinuille.
Guillaume de Nangis, en la vie de sainct Louis, & de Philippes son filz.
Guillaume de Neufbourg.
Guillaume de la Perriere, és Annales de Foix.
Guillaume de Rishangre, en la cōtinuatiō de l'histoire de Mathieu Paris.
Haiton Armenien, histoire des Armeniens.
Hector Boethie historien d'Escosse.
Henry de Hungtinthon, histo. Anglois.
Herman Contract, en sa Chronique.
Hermolde, en la Chronique des Slaues.
Herodote.
Hildebert Archeuesque de Tours.
Hincmar Archeuesque de Rheims.
Histoire des Comtes d'Angoulesme.
Histoire Ecclesiastique.
Histoire de Hongrie.
Histoire de Metz.
Histoire de Normandie.
Histoire de Sauoye.
Histoire Tripartite.
Histoire vniuerselle.
Homere.
Horace.
Hubert Thomas.
Hugues de Flouri, moyne.
Hugues de Toul, en son histoire.
Iean Coclee, histoire des Hussites.
Iean Goropie.
Iean Leon d'Affrique.
Iean Maioris.
Ieā de Salis-berry, en la vie de sainct Thomas Chancelier d'Angleterre.
Iean Balee.
Iean d'Vbrauie, histoire de Boesme,
Iornandez, histoire des Goths.
Iosias Smiler, en ses Annales.
Irenique.
Lambert de Schafnabourg.
Lazie.
Leandre, en la description d'Italie.
Leonard Aretin.
Lucain.
Lucie Marinee, en l'histoire d'Arragon.
Luithprand Pauesan.
Malespin.
Mamertin.
Marian l'Escot.
Marin Sicilien, historien d'Arragon.
Mathieu Paris histoire d'Angleterre.
Mathieu de Westmōstier, hist. Angloise.
Meyer.
Michel Coccinie, liure de l'authorité, & iurisdiction de l'Empire.
Nauclere.
Nebrisse, histoire de Nauarre.
Nicephore, histoire Ecclesiastique.
Nicete Choniate en ses Annales.
Nicolas Bertrand, en son hist. de Toloze.
Nicolas Vignier.
Nicole Gilles.
Olae le grand.
Oliuier de la Marche, en son introductiō.
Onuphrie, en la vie de Gregoire 10.
Orose.
Othon Phrisinghen.
Pandulphe Colenucce, histoire Neapol.
Paradin, histoire de Bourgoigne,
Paul Diacre.
Paul Emile, histoire Françoise.
Paul Orose.
Pausanias, és Attiques, & Phocaiques.
Petrarque.
Pierre d'Oudegherst.
Pierre Pithou, en sa Carte des genealogies des Comtes de Champaigne.
Pierre de Ronsard.
Platine.
Pline.
Plutharque.
Polydore.
Pompoine Mele.
Procope.
Ptolomee.
Rademic, au supplemēt d'Othon de Frisinghen.
René Choppin.
Richard de Vassebourg.
Rittie, liure des Rois de Sicile.
Rheginon Abbé.
Rigord Physicien, en la vie de Philippe Auguste.
Robert Cenalis, en son hist. Gauloise.
Roderic Toletan.
Ronsard.
Roul Glabert.
Sabelliq, histoire de Venise.
Saluian Archeuesque de Marseille.
Saxon Grammairien.
Sidonie Apollinaire.
Strabon.

Fin de la Table des Chapitres & noms des Autheurs du premier Tome de l'Histoire de France.